xercices
amener
ıne nar-

ır les rap-

étorique
es, les

GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL DU XIX^E SIÈCLE

FRANÇAIS, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, BIOGRAPHIQUE, MYTHOLOGIQUE
BIBLIOGRAPHIQUE, LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, ETC.

comprenant :

LA LANGUE FRANÇAISE; LA PRONONCIATION; LES ÉTYMOLOGIES; LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS; LES RÈGLES DE GRAMMAIRE; LES INNOMBRABLES ACCEPTIONS ET LES LOCUTIONS FAMILIÈRES ET PROVERBIALES; L'HISTOIRE; LA GÉOGRAPHIE; LA SOLUTION DES PROBLÈMES HISTORIQUES; LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES REMARQUABLES, MORTS OU VIVANTS; LA MYTHOLOGIE; LES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES; LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES; LES PSEUDO-SCIENCES; LES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES; ETC., ETC., ETC.

PARTIES NEUVES :

LES TYPES ET LES PERSONNAGES LITTÉRAIRES; LES HÉROS D'ÉPOPÉES ET DE ROMANS; LES CARICATURES POLITIQUES ET SOCIALES; LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE; UNE ANTHOLOGIE DES ALLUSIONS FRANÇAISES, ÉTRANGÈRES, LATINES ET MYTHOLOGIQUES; LES BEAUX-ARTS ET L'ANALYSE DE TOUTES LES ŒUVRES D'ART.

PAR PIERRE LAROUSSE

« Le dictionnaire est à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. » DUPANLOUP.
« Fais ce que dois, advienne que pourra. » DEVISE FRANÇAISE.
« La vérité, toute la vérité, rien que la vérité. » DROIT CRIMINEL.
« Cecy est un livre de bonne foy. » MONTAIGNE.
« Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. » ADAM.

TOME SEPTIÈME

PARIS
ADMINISTRATION DU GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL
19, RUE MONTPARNASSE, 19

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bibque royale de Munich. — XIIe siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XVe siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVIIe siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVIe siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVIe siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XVe siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIVe siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bibque royale de Munich. — XIe siècle.
9 — Écriture d'église du XIVe siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIIIe siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIIIe siècle,
12 — Alphabet vénitien du XVIIe siècle.

E, É, È, ou Ê s. m. (se prononçait toujours fermé, comme dans *bonté*, lorsqu'on voulait désigner la lettre en général ; se prononce aujourd'hui toujours muet dans le même cas : *a, e, i, o, u*, et non *a, é, i, o, u*). C'est la cinquième lettre et la deuxième voyelle de la langue grecque, de la langue latine et des langues néo-latines et germaniques. Dans l'alphabet slave, elle occupe la sixième place : *Un grand* E. *Un petit* E. *Un* É *accentué. Un* È *long. Un* E *bref.*

— **Encycl.** La lettre *E* est le signe vocal dont l'emploi est le plus fréquent dans la plupart des langues. Aussi est-ce celui dont l'usage offre le plus de bizarreries et même de difficultés.

Nous allons étudier successivement sa valeur dans chacun des idiomes les plus importants, soit par leur emploi général, soit par le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire générale des langues ; mais comme il est naturel de porter particulièrement notre étude sur l'emploi de cette voyelle dans notre langue, ce sera principalement de ce côté que nous dirigerons d'abord notre attention.

Le son représenté par la voyelle *e* dans notre idiome n'est point simple et unique, comme il serait naturel de le penser d'abord ; il se modifie d'une façon profonde et suivant des règles plus ou moins arbitraires, dont l'habitude, on pourrait même dire la routine, peuvent seules donner des notions véritablement certaines. Nul idiome n'a jamais présenté de signe vocal plus divers et plus nuancé : là il siffle et retentit dans une accentuation stridente ; ici il gémit et soupire ; tour à tour il est grave et emphatique, nasillard et perçant ; faible et assourdi, c'est à peine s'il pourra tout à l'heure s'éteindre dans l'oreille comme l'écho lointain d'une musique ; tantôt il marche avec une majestueuse lenteur, tantôt il se précipite, il éclate et puis se tait, offrant sous une même image les notations les plus diverses, ainsi que les plus bizarres contrastes.

Il est incontestable, en effet, que de l'*e* muet à l'*é* fermé et de l'*é* fermé à l'*è* ouvert il y a une infinité de gradations ou nuances qui entrent réellement dans la langue parlée et ne peuvent être indiquées dans la langue écrite. Les anciens Grecs avaient une notation musicale qui leur permettait de reproduire les principales influences de la voix parlante. Nous n'avons rien de semblable. Nous pouvons bien recueillir les mots et les termes d'un discours, mais nous ne pouvons reproduire ni le ton ni l'accent. Sous ce rapport les langues anciennes avaient un immense avantage sur les langues modernes. Elles se liaient avec la musique, et la poésie grecque, par exemple, était un véritable récitatif.

Les grammairiens, cependant, ne sont point d'accord sur ces nuances délicates ou ces modifications profondes, qui jouent un rôle si considérable dans toute l'économie générale de notre langue ; ceux-là se contentent d'indiquer quelques divisions plus importantes, estimant de peu de valeur toutes les autres nuances, et les ramenant du reste à quelqu'une des branches de cette division première et fondamentale, et ceux-ci distinguent autant de véritables voyelles qu'il existe d'accentuations diverses. Leur méthode est bien distincte, on le voit, et doit nécessairement produire en leurs systèmes de profondes dissemblances. Aussi ne devons-nous point nous étonner de la diversité de leurs appréciations.

Plusieurs distinguent spécialement quatre sons, qu'ils trouvent confondus sous cette appellation alphabétique. La *Méthode* de Port-Royal, partageant cette doctrine, enseigne que nous avons quatre sortes d'*e*, dont elle reconnaît les prononciations dans le seul mot *déterrement*. Mais il est de toute évidence que le premier *e* des mots *empereur*, *femme*, *enfant*, *ennui*, *entourage*, etc., fait seulement voir que l'on prononçait jadis émpereur, énfant, féme, énui, éntourage, etc., et c'est ainsi que les mots de cette nature sont encore prononcés dans quelques-unes de nos provinces ; cela ne fait point cependant une quatrième sorte d'*e*.

Duclos, l'habile et érudit commentateur de la *Méthode* de Port-Royal, outre les quatre sortes d'*e* dont on a parlé plus haut, en reconnaît un cinquième, d'une valeur mitoyenne entre l'*é* fermé et l'*è* ouvert bref, tel que le deuxième *e* de *préfère* ou le premier de *succède*.

Le *Dictionnaire de Trévoux* va jusqu'à six, par la raison qu'il distingue à son tour deux sortes d'*e* muet. Et dans l'*Encyclopédie*, Dumarsais, poussant l'amour de la division jusqu'à l'exagération la plus extrême, en fait monter le nombre à neuf. C'est là, certes, une évaluation excessive.

L'Académie, elle, ne reconnaît que les trois *e*, de chacun desquels elle donne un exemple dans *sévère*, *évêque*, *échelle*. C'est précisément l'excès contraire ; mais cette division est évidemment incomplète, car l'Académie oublie d'y comprendre une autre sorte d'*e*, d'un usage cependant très-fréquent en notre idiome : je veux parler de la voyelle que l'on entend dans les mots *je*, *te*, *se*, *le*, etc. L'Académie a tort de confondre avec l'*e* muet cette nuance particulière de la lettre *e* ; alors, en effet, elle est si peu muette qu'elle est l'unique voyelle des mots que nous venons de citer.

Mais, parmi toutes ces suppositions diverses, celui qui, comme Bescherelle, prenant un milieu raisonnable entre le système trop restreint de l'Académie et le système trop étendu de Dumarsais, ramènerait à cinq les divers degrés ou nuances qui font passer l'*e* du grave au doux, jusqu'à ce qu'il se dégrade entièrement et ne se fasse plus entendre, celui-là, croyons-nous, serait plus dans la réalité. En admettant ces cinq sortes d'*e* pour la langue française, nous aurions trois *e* sonores, un *e* sourd ou demi-muet et l'*e* tout à fait muet.

Toutefois la division de l'Académie en trois sortes d'*e*, savoir : l'*è* ouvert, l'*é* fermé et l'*e* muet, peut, à la rigueur, embrasser les autres nuances et s'étendre ainsi aux diverses acceptions de la voyelle. C'est même celle qui

est le plus généralement adoptée. On peut, en effet, considérer ces trois sortes d'*e* comme susceptibles d'un degré de vocalisation plus ou moins intense, et alors la voyelle *e* se trouve en réalité former trois voyelles essentiellement distinctes, bien qu'elles soient figurées par le même signe phonographique. Ce qui distingue les trois sons dont il s'agit, c'est la manière de prononcer l'*e*, ou en un temps plus ou moins long, ou en ouvrant plus ou moins la bouche.

Pour émettre le premier de ces *e*, d'après M. Léon Vaïsse l'*è* ouvert, la langue se porte légèrement en avant et en haut, et la colonne d'air sonore vient frapper le palais dans la partie la plus reculée.

Par le même mécanisme de la langue, qui se porte un peu plus en avant et en haut, on fait entendre le second *e*, qui ne peut être appelé fermé que comparativement au premier.

Si le passage ouvert à la voix s'y est resserré, si les lèvres, dont les commissures sont fort écartées, se sont légèrement rapprochées dans le sens de la hauteur en même temps que la langue s'élevait, ce passage existe néanmoins toujours, et même avec un degré d'ouverture assez considérable.

Pour faire entendre le son de l'*e* improprement dit muet, *le*, la position de la langue est la même que pour l'*e* ouvert, mais les commissures des lèvres se sont rapprochées et se trouvent au point où elles seraient pour l'*o*, tel qu'on l'entend dans le mot *sol*, cette dernière voyelle ne différant de l'espèce d'*e* qui nous occupe que par une position particulière de la langue.

Si la langue prend la position de l'*e* dit fermé, et que les lèvres affectent celle de l'*o*, il résulte de la voix émise dans ces circonstances une nouvelle voyelle, que nous n'avons aucun moyen de transcrire, sinon par la fausse diphthongue *eu*. Quant à l'*e* qui termine les mots *joie*, *vie*, etc., il est parfaitement juste de le désigner par ce nom significatif d'*e muet*, car il ne fait entendre absolument aucun son.

Après avoir ainsi examiné la formation phonétique de ces différentes sortes d'*e*, il s'agit maintenant d'étudier les lois qui les régissent chacune en notre idiome.

— I. *E ouvert*. L'*e* ouvert peut se diviser en *e* ouvert grave, ou commun, et en *e* demi-ouvert; c'est ainsi que nous retrouvons l'énumération de Bescherelle.

Et d'abord l'*e* grave ou ouvert, *è* ou *ê*. — Il a un son dur, spécial et sans analogie. C'est, après celui de l'*â*, le plus plein et le plus clair des voyelles.

On le nomme *ouvert*, parce qu'il faut pour le prononcer une plus grande ouverture de bouche que pour dire *é*. Nous le trouvons dans les mots *fête*, *tête*, *il cède*, etc.

Nous le marquons souvent par un chevron ou accent circonflexe; on le marquait autrefois par un *s* qu'on ne prononçait point. C'est ainsi que l'on écrivait d'abord *honneste*, *forest*, etc.

L'*e* ouvert a le même son que la diphthongue *ai* allongée et marquée d'un accent circonflexe ou suivie d'un *s* muet. Ainsi *fête* (*festum*) et *faîte* (*fastigium*) ont parfaitement le même son.

Cet *e* ouvert, au lieu d'un accent circonflexe, ne prend souvent aussi qu'un accent grave, *il cède*, à la différence de l'*e* fermé, qui prend un accent aigu. Plusieurs personnes ont coutume de se plaindre que ces divers accents rendent les caractères comme hérissés. Mais tout signe ayant une destination, un usage, un service, est respecté, au contraire, par quiconque aime la précision et la clarté. Celui-là s'élève uniquement contre les signes qui n'indiquent rien à l'esprit ou bien l'induisent en erreur.

Malheureusement, et quoique devant toujours être prononcé de la même manière, il arrive parfois que l'*e* ouvert marche sans être accompagné de son accent, et, bien que la plupart du temps les lettres qui le suivent alors suffisent à déterminer sa valeur, c'est là chose fâcheuse, à coup sûr, et pouvant donner lieu à une certaine équivoque. En effet, sans l'accentuation, le signe est incomplet : par exemple, on ne sait plus reconnaître la prononciation de l'*e* dans *il est fier* et *à qui se fier?* Mais l'*e*, qu'il soit ou non marqué d'un accent, est toujours ouvert lorsqu'il est suivi d'une syllabe sourde finale, *évêque*, *honnête*, *modeste*, etc. La raison de cette règle est simple et apparaît d'elle-même.

Toutes les fois, en effet, qu'un mot se termine par un *e* muet, on ne saurait évidemment soutenir la voix sur cet *e* muet qui alors ne serait plus muet. Il faut donc appuyer de toute nécessité sur la syllabe précédente, en sorte que, si cette syllabe renferme aussi un *e*, il devra devenir *e* ouvert commun et servir de point d'appui à la voix. Cette règle s'entendra mieux par les exemples. Ainsi dans *mener*, *appeler*, le premier *e* est un *e* muet qui, par conséquent, n'est point accentué. Mais si je dis : *il mène*, *il appelle*, cet *e* muet sera transformé en *e* ouvert commun et devra prendre l'accent ou dans l'écriture ou du moins dans la prononciation : *il mène*, *il appelle*.

De même, l'*e* est toujours ouvert grave quand il est suivi de consonnes articulées. Ainsi on prononce également *tèl*, *bèl*, *cièl*, *chèf*, *brèf*, *Josèph*, *nèrf*, *relièf*, *Ismaèl*, *Abèl*, *Babèl*, *réèl*, *Michèl*, *mièl*, *plurièl*, *criminèl*, *quèl*, *naturèl*, *hôtèl*, *mortèl*, *hymèn*, etc., etc.

L'*e* est encore ouvert devant les consonnes *l* ou *t* redoublées. Il l'est toujours quand chacune des deux consonnes se prononce séparément : *flageller*, *libeller*, *interpellation*, *concetto*, *allegretto*, etc.; prononcez *flagèller*, *libèller*, *interpèllation*, *concètto*, *allegrètto*. Il l'est également devant toute autre consonne redoublée, mais avec de nombreuses exceptions pour le cas du *s* redoublé. Ainsi, par exemple, *expresse* sonne *exprèsse*, et *concession* se lit *concèssion*. L'usage est le seul maître qui puisse apprendre à faire ces distinctions.

Dans la terminaison *ès*, l'*e* est toujours ouvert : *succès*, *progrès*, *excès*. Il est ouvert de même dans les monosyllabes quand il est suivi d'un *s*, marque du pluriel, et dans tu *es*. Ex.: *les*, *mes*, *tes*, *ces*, *des*, etc.; prononcez : *lè*, *mè*, *tè*, *cè*, *dè*.

Enfin le *t* final rend toujours ouvert l'*e* qui le précède : *archet*, *discret*, *secret*, *ballet*, etc.; prononcez : *archè*, *discrè*, *secrè*, *ballè*, à l'exception toutefois de la conjonction *et*, qui se prononce toujours *é* avec un *e* fermé, sans doute pour la distinguer plus facilement de la troisième personne *il est*.

Nous disions tout à l'heure qu'au lieu d'employer un accent circonflexe on marquait autrefois l'*e* ouvert par un *s* qu'on ne prononçait point. Dumarsais ne partage point cette opinion dans l'*Encyclopédie*. Nous croyons qu'il sera curieux de reproduire son sentiment à ce sujet. Voici comment il s'exprime : « On dit qu'anciennement les voyelles longues étaient suivies d'*s* muettes qui en marquaient la longueur. Cette observation n'est pas exacte. Au midi de la France, toutes ces *s* se prononcent encore, même celle du verbe *est*, ce qui fait voir qu'elles n'ont été écrites que parce qu'elles étaient prononcées. L'orthographe a suivi d'abord fort exactement sa première destination. On écrivait une *s* parce qu'on prononçait une *s*. On prononce encore cette *s* en plusieurs mots qui ont la même racine que ceux où elle ne se prononce plus : *festin*, de *fête*; *bastille* et *bastide*, de *bâtis*; *escalade*, d'*échelle*; *bastonnade*, de *bâton*; *escapade*, de *s'échapper*. Dans le midi, on prononce l'*s* de *Pasques*, et à Paris, quoiqu'on dise *Pâques*, on dit *pascal*, *pasquin*, *pasquinade*. Nous avons une espèce de chiens qu'on appelait autrefois *espagnols*, à cause de leur origine; nous écrivons aujourd'hui *épagneuls*, sans *s*, et l'*e* y est bref. On dit *presto-let*, *presbytère*, de *prêtre*. L'*e* est aussi bref en plusieurs mots, quoique suivi de *s*, comme dans *presque*, *modeste*, *terrestre*. Selon l'abbé d'Olivet, il y a aussi plusieurs mots où l'*e* est bref, quoique l'*s* en ait été retranchée, par exemple : *échelle*. »

Nous croyons néanmoins Dumarsais par trop aventureux et tranchant en cette opinion, et, selon nous, il n'a pas embrassé la question à son véritable point de vue. Il ne suffit point d'apporter quelques exemples; ce qui importe avant tout, c'est de savoir si ces exemples forment la règle ou l'exception.

Quant à l'*e* moyen ou demi-ouvert, rien n'en peut indiquer la prononciation d'une façon précise; c'est une lacune laissée dans l'écriture entre les deux sons *é*, *è*. M. P. Didot imagina, sans succès pour cette nouvelle espèce d'*e*, un nouvel accent qu'il nomma moyen. C'était un accent vertical tenant le milieu entre l'accent grave, qui incline à droite, et l'accent aigu, qui penche vers la gauche. Il le fit servir à l'accentuation des mots *règne*, *règle*, *fièvre*, *liège*, etc. Mais cette innovation convient plutôt à l'imprimerie qu'à l'écriture.

L'*e* dont nous parlons est médium ou mitoyen entre l'*e* ouvert et l'*e* fermé, ayant un son plus plein que l'*e* fermé et moins ouvert que l'*e* grave ou proprement ouvert.

Dans tous les mots dérivés d'autres mots dont la pénultième est un *e* ouvert appuyé sur une syllabe sourde, l'*e* est moyennement ouvert toutes les fois qu'il est suivi des sons *a*, *au*, *eu*, *ou*, *on*, *an*, ou de la terminaison *ai* des imparfaits et des conditionnels des verbes. Ex.: *correcteur*, *correction*, *directeur*, *direction*, *blasphémateur*, *blasphématoire*, *célébrant*, *collection*, *catéchuménat*, *élévation*, *fiévreux*, *ténébreux*, *tiédeur*, *moyennant*, *excellent*, *nous excellons*, *nous excellâmes*, *vous excellâtes*, *professeur*, *profession*, *nous professons*, *nous possédons*, *nous possédions*, *nous protestons*, *protestant*, *protestantisme*, *protestation*, *révélation*, *systématique*, *étant*, *mettant*, *séquestration*, *j'étais*, *tu étais*, *il était*, *ils étaient*, *je mettais*, *tu mettais*, *il mettait*, *je mettrais*, etc.

Dans tous les mots qui n'offrent pas une pareille dérivation, l'*e* est toujours fermé : *préparation*, *séparément*, *complément*, *par conséquent*, etc.

L'*e* est encore moyennement ouvert toutes les fois qu'il marche devant les terminaisons *sion*, *tion*, *seur* : *succession*, *digestion*, *concession*, *accesseur*, *confesseur*, etc., et toutes les fois qu'il est suivi de la lettre *r* : *préférer*, *vous préférez*, *je verrai*, *vous verrez*, *acquérir*, *terrible*, *serrure*, *vertu*, *ergo*, etc. Il n'y a d'exception que pour la syllabe *dé* placée au commencement des mots : *déraciner*, *déraisonner*, *déranger*, *dérégler*, *dérider*, *dérouter*, *dérogation*, *dérision*, *dérivation*, *déraison*, etc.

— II. *E fermé*. C'est la plus douce de toutes les voyelles. Le son qu'il exprime est faible et peu volumineux. C'est un son spécial, connu de tout le monde, et que nous ne pouvons traduire par aucune analogie. Pour le prononcer, il faut ouvrir un peu moins la bouche que pour la voyelle *è*, mais l'ouverture n'en a pas moins lieu, comme nous l'avons déjà remarqué; aussi le nom d'*e* fermé qu'on lui donne ne paraît-il pas très-exact.

L'*e* fermé est le plus souvent marqué d'un accent aigu : *bonté*, *vérité*, *fermeté*, *mérité*, *détourné*, *ténébreux*, etc.

L'*é* fermé joue un grand rôle dans notre vocabulaire; aussi n'est-il point rare de le trouver répété jusqu'à trois fois de suite en un même mot : *décédé*, *décrété*, *répété*, *végété*, *délégué*, *célébré*, etc.

On l'appelle encore *e* masculin, parce que, entre autres usages, il sert à marquer le masculin des participes passés des verbes en *er* : *aimé*, *habillé*, *charmé*, etc.

L'*e* initial, accentué ou non, est presque toujours fermé : *écrevisse*, *échevin*, *exemption*, *égal*, *état*, *égalité*, *éminence*, etc.

De cette règle il faut excepter : 1º les dissyllabes dont la deuxième syllabe est muette, comme *ère*, *Eve*, *être*, etc.; 2º les mots où l'*e* est immédiatement suivi de la lettre *r*, comme *ergo*, *errer*, *ermite*, etc.; 3º le mot *eau*, qui prend un *e* nul ou muet; 4º tous les mots dans lesquels *e* initial est immédiatement suivi d'une consonne redoublée ou de deux consonnes articulées séparément, comme *espérance*, *estime*, *esprit*.

L'*e* final, au contraire, n'est fermé que lorsqu'il est marqué d'un accent aigu : *bonté*, *beauté*, *santé*, *vérité*, *Aglaé*, *Gelboé*, etc.

L'*e* est également fermé, bien qu'il ne soit pas marqué de l'accent, toutes les fois qu'il précède une consonne finale non articulée autre que *s* et *t* : *berger*, *familier*, *étranger*, *venez*, *clef* (qu'on écrit plus ordinairement *clé*), *pied*, *léger*, *verger*, *templier*, *millier*, *soulier*, *nez*, etc. Prononcez *bergé*, *familié*, *étrangé*, *vené*, etc.; excepté dans *cep de vigne* et *chef-d'œuvre*. Dans ce dernier mot, l'*e* est moyennement ouvert et se prononce *chè-d'œuvre*, pour conserver le plus possible à l'*e* le son ouvert qu'il a dans *chef*.

É, considéré comme son final des noms féminins dont la dernière syllabe ne commence pas par un *t*, se rend par *ée*. Ex.: *aiguillée*, *allée*, *bourrée*, *épopée*, *haquenée*, *odyssée*, etc. Il faut excepter *amitié*, *inimitié*, *moitié*, *pitié*, *clef* (que plusieurs écrivent *clé*), *psyché*, *sévigné* (coiffure).

— III. *E muet*. On le nomme ainsi relativement aux autres *e*, car il n'a pas comme eux un son fort distinct et marqué; c'est, au contraire, une voyelle sourde qui ne sonne presque pas et n'est même, dans certaines circonstances, qu'un signe orthographique sans valeur aucune pour la prononciation.

C'est une des lettres qui font la physionomie particulière et l'originalité de notre langue. Étienne Pasquier le remarquait au XVIe siècle et donnait cette particularité comme un vieux reste de l'estoc gaulois. « Notre *e* muet, écrivait au XVIIe siècle l'abbé de Dangeau, contribue beaucoup à cette infinie variété de sons et de terminaisons qui fait une des beautés de notre langue. » — « C'est la seule voyelle douce que possèdent les Français, » a dit Castil-Blaze; et Rivarol : « L'*e* muet, semblable à la dernière vibration des corps sonores, donne à la langue française une harmonie légère qui n'appartient qu'à elle. »

Voltaire écrivait plus tard, et avec non moins de raison, à un Italien : « Vous nous reprochez nos *e* muets comme un son triste et sourd qui expire dans notre bouche; mais c'est précisément dans ces *e* muets que consiste la grande harmonie de notre prose et de nos vers. *Empire*, *couronne*, *diadème*, *flamme*, *tendresse*, *victoire*, toutes ces désinences heureuses laissent dans l'oreille un son qui subsiste encore après le mot prononcé, comme un clavecin qui résonne encore quand les doigts ne frappent plus les touches. »

Signe écrit d'un son qui existe à peine dans notre prononciation, de la plus faible vocalisation sur laquelle puisse s'appuyer une consonnante, et qui se retrouve dans les idiomes les plus antiques aussi bien que dans les langues modernes, l'*e* muet n'a pas plus un son identique et invariable que les autres vocales représentées par la même lettre; car si on l'entend peu à la fin des mots *âme*, *cime*, *dame*, *rhume*, il ne s'entend pas de la même façon dans *demander*, *mener*, etc., et il ne s'entend pas du tout dans *joie*, *proie*, *j'avouerai*, etc.

Cette semi-voyelle a été comparée au son faible que l'on entend après le son fort et éclatant produit par le marteau quand il frappe un corps solide. Elle n'est d'ailleurs autre chose que la suite de l'air sonore modifié par les organes de la parole pour faire entendre les consonnes. Quoi qu'il en soit, et nous ne craignons pas de le dire avec les écrivains que nous citions tout à l'heure, elle est une des principales causes de la douceur de notre langue et une de ses plus délicieuses harmonies. Elle modifie toujours avec bonheur les voyelles qu'elle accompagne; elle adoucit la prononciation de certaines consonnes, et donne parfois d'agréables désinences à des sons qui sans elle seraient secs et durs. C'est donc bien à tort que cette vocale a été souvent l'objet de reproches outrés, qu'on lui eût épargnés si l'on avait mieux compris la mélodie de la langue et le système de notre versification, dont elle forme presque à elle seule tout le rhythme et la cadence.

Dans *nous aimerions*, *vous aimeriez*, *chapelier*, l'*e* est moins muet que dans *nous aimerons*, *vous aimerez*, *chapelet*. Dans *faiblement*, *tendrement*, l'*e* est également moins muet que dans *balancement*, *accroissement*.

L'*e* muet est dans notre langue ce qu'est en hébreu le point voyelle qu'on appelle *scheva*. C'est l'*e* très-obscur que dans toutes les langues on est obligé de [illegible]-entendre quand on veut prononcer deux co[n]sonnes de suite dans la même syllabe, surt[ou]t si ces deux consonnes sont un peu fortes à articuler. La seule différence entre les autres nations et nous, c'est que nous écrivons cet *e*, que les autres indiquent bien plus rarement; mais la prononciation est à peu près la même. Ainsi, en écrivant *pelouse*, *éperon*, nous prononçons, comme on prononcerait ailleurs, *p'louse*, *ép'ron*.

L'*e* muet est complétement nul lorsqu'il suit immédiatement une autre voyelle dans un même mot : *tortue*, *jolie*, *joie*, *proie*, *assemblée*, *je prierai*, *j'essayerai*, *je m'évertuerai*; prononcez *tortû*, *jolî*, *assemblé*, *je prîrai*, *j'essaîrai*, *je m'évertûrai*. Parfois cependant il indique que la voyelle précédente doit être longue : *joue*, *enjouement*, prononcez *joû*, *enjoûment*.

Dans ce dernier cas, il sert aussi à marquer la racine, l'étymologie. Au reste, cet *e* est si insensible dans la prononciation qu'il n'est même point [illegible]pté dans les vers. Ainsi *prierons* ne fa[illegible] deux syllabes dans ce vers de Racine :

Et nous le prierons tous de nous servir de père;

mais, dans ce cas, on doit, pour sauvegarder les règles de la prosodie, remplacer *ie* par *î*.

L'*e* est encore nul toutes les fois qu'il précède la diphthongue *au* et qu'il est sans accent : *eau*, *chapeau*, *drapeau*, *arbrisseau*, *berceau*, *beau*, *vermisseau*, *coteau*, *bandeau*, *troupeau*, *rouleau*; prononcez *au*, *chapau*, *drapau*, *arbrissau*, etc. Le *x* du pluriel ne modifie pas la prononciation.

L'*e* est muet dans les dernières syllabes de la troisième personne du pluriel des verbes, bien qu'il soit suivi de *nt*, qu'on prononçait autrefois et que les vieillards prononcent encore dans certaines provinces. Ces deux lettres supplémentaires viennent de la troisième personne du pluriel des verbes latins : *amant*, ils aiment. Cet *e* muet, selon Dumarsais, serait plus long et plus sensible qu'il ne l'est au singulier; mais cette opinion est fort contestable.

L'*e* muet porte encore le nom d'*e* féminin, soit parce qu'il indique le féminin dans les terminaisons des adjectifs et des participes, *saint*, *sainte*, *bon*, *bonne*, *aimé*, *aimée*, soit parce qu'à la fin des vers il forme la rime qui porte en prosodie le nom de rime féminine; mais peut-être serait-il plus juste d'admettre que la rime féminine tire précisément son nom de l'*e* féminin.

Nous arrivons à l'*e* que l'on appelle faible ou demi-muet. Cet *e* a le son affaibli de la fausse diphthongue *eu* dans les mots *heure*, *malheur*, *bonheur*, *cœur*, *sœur*, *peur*. L'*e* muet prend en effet un son analogue à celui de cette diphthongue lorsqu'il est placé après *bl*, *br*, *cl*, *cr*, *dr*, *fl*, *fr*, *gl*, *gr*, *pl*, *pr*, *tr*, *vr*, comme dans *bretelle*, *âpreté*, *soufflеter*, *diablerie*, *Bretagne*, *Grenoble*, *Grenade*, *greloter*, *premier*, et surtout dans les monosyllabes, tels que *le*, *me*, *te*, *se*, *de*, *que*; prononcez : *leu*, *meu*, *teu*, *seu*, *deu*, *queu*. (C'est aussi le son qu'on donne à l'*e* muet dans le chant lorsqu'il est le support d'une note.) Toutefois, si le monosyllabe prend un *s* comme signe du pluriel, l'*e* cesse d'être muet et devient ouvert. Ex.: *les*, prononcez *lè*.

Autrefois, lorsque, dans les monosyllabes, cet *e* se trouvait suivi d'un *s* et que le mot suivant commençait par une voyelle ou, ce qui est la même chose, par un *h* doux, ou muet, le bel usage avait introduit une règle particulière, c'était de couler dans la conversation sur cet *e*, qui devenait tout à fait muet. Ainsi *les âmes*, *les honneurs*, *les hommes*, *les amours*, tout cela se prononçait comme s'il y avait *l'z âmes*, *l'z honneurs*, *l'z hommes*, *l'z amours*. Dans le discours public cependant on prononçait tout et on appuyait sur *es* comme s'il y avait *ais*, *lais* âmes, *lais* hommes, *lais* honneurs, *lais* amours. Aujourd'hui, dans la conversation comme dans le discours public, on prononce toujours cet *e* ainsi qu'un *e* ouvert.

L'*e* muet s'élide, et par conséquent devient nul à la fin d'un mot, lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou un *h* muet et qu'il n'y a pas de repos entre les deux mots. Ex. : *il mangE avidement*; *il neigE à flots*; *c'est un hommE étrange*; *c'est un habilE ouvrier*; *c'est une femmE honnête*; prononcez : *il manjavidement*; *il neijâflots*; *c'est un hommétrange*; *c'est un habilouvrier*; *c'est une femmhonnête*.

De cette règle on doit nécessairement excepter le pronom *le*, toutes les fois que l'*e* n'est pas remplacé par une apostrophe, car c'est un *e* faible et non pas un *e* véritablement muet. Ainsi, *prenez-le avec vous* ne doit point se prononcer *prenez-l' avec vous*. Que si l'on trouve des exemples contraires en vers, ils blessent la grammaire et les lois du langage, et il faut bien se garder de les imiter.

L'*e* euphonique est une sorte d'*e* muet complétement nul dans la prononciation. Il n'a d'autre fonction que d'adoucir le *g* et de lui conserver le son doux de la lettre *j* devant les voyelles *a* et *o* : *je mangeai*, *tu partageas*, *il outragea*, *nous vengeons*, *geai*, *pigeon*, *geôle*, *geôlier*, etc.; prononcez : *je manjai*, *tu partajas*, *il outraja*, *nous venjons*, *jai*, *pijon*, *jôle*, *jôlier*.

On employait de même autrefois l'*e* euphonique après le *c*, pour conserver à cette lettre le son de *s* dur, devant les voyelles *a*, *o*, *u*. Ainsi on écrivait : *il commencea*, *maceon*, *j'ai*

receu. La cédille le supplée aujourd'hui dans ce cas.

E, en combinaison avec d'autres voyelles, prend les sons que nous allons énumérer :

Ea, *eo*. L'*e* accentué, lorsqu'il est immédiatement suivi d'une voyelle, est toujours fermé, comme dans *géant*, *créer*, *déesse*, *théâtre*, *réunion*, *Panthéon*, *réaction*, *créole*, *caméléon*, etc. Mais lorsqu'il est sans accent, il est généralement muet devant une voyelle : *peau*, *sceau*, *il mangea*, *pigeon*, etc.

Ei est ouvert dans *réveil*, *peigne*, *appareil*, *soleil*, *abeille*, *reine*, *veine*, *vermeille*, *oreille*, *oseille*, *seize*, *neige*, *groseille*, *enseigne*, *seigle*, *Corneille*, etc. Il est moyen dans *seigneur*, *neigeux*, *tu enseignas*, *il enseigna*, *nous enseignons*, *nous feignons*, *je peignais*, etc. Il est fermé au contraire dans *treillis*, *heiduque*, etc.

Ey prend le son moyen dans *bey*, *dey*, *Hervey*, *Ney*, *Volney*, *Stanley*, etc. Il a la valeur de l'*e* muet dans *Talleyrand*, qu'on prononce généralement *Tal'ran*. La lettre *e* ne se fait également pas entendre dans les noms propres, *Staël*, *Ruysdaël*, *Maëstricht*, etc.

EE. *Ee* sans accent est généralement d'origine anglaise et se prononce *i*, comme dans cette langue. Ainsi *spleen* se prononce *splinn*. De même *Fleetwood*, *Freeman*, *Greenwich* se lisent *Flitwoud*, *Frimann*, *Grinwitche*.

Beethoven se prononce *Béthovène*.

Em, *en*. La lettre *e* entre souvent comme signe dans l'expression graphique des voyelles nasales. Le plus souvent elle a pris la place de l'*a* et se prononce *an ;* d'autres fois elle a le son de *in*. Elle prend donc deux nasalités.

Le signe *em*, *en* se prononce *an* lorsqu'il est suivi d'une consonne : *embonpoint*, *embaumer*, *empire*, *doucement*, *prendre*, *reprendre*, *dépendre*, *fendre*, *enrichir*, *sens*, *talent*, *lent*, *expédient*, *inconvénient*, *prudent*, *éloquent*, etc. Lisez *anbonpoint*, *ambaumer*, *ampire*, *doucemant*, etc. Excepté *agenda*, *spencer*, *Amiens*, *appendice*, et d'ailleurs la plupart des mots étrangers, tels que *Nuremberg*, *Memphis*, *Sempronius*, *Benjamin*, *Penthièvre*, *Mentor*, *compendium*, *retentum*, *pensum*, *effendi*, *Appenzell*, *Bender*, *Bengale*, *Camoëns*, *Cavendish*, *Marienbourg*, *Oxenstiern*, *Puffendorf*, *Rubens*, etc., où il se prononce *ein* ou *in : aginda*, *spincer*, etc.

Il a également le son de *ein* lorsqu'il n'est pas suivi d'une consonne autre que la lettre *s*, marque du pluriel. Exemples : *chien*, *doyen*, *examen*, *bien*, *Européen*, *Nazaréen*, *Athénien*, *Achéen*, *Enghien*, etc. ; prononcez : *chiain*, *doyain*, *examain*, *biain*, *Européain*, *Nazaréain*, *Athéniain*, *Achéain*, *Enghiain*.

Toutefois, dans la terminaison *men*, la lettre *n* s'articule : *amen*, *dictamen*, *hymen*, *gramen*, etc.; lisez : *amènn*, *dictamènn*, *hymènn*, *gramenn*. *Eden* se dit aussi *Edènn*, mais *examen* se dit *examein*.

Quelquefois aussi le monosyllabe *en* se prononce *an : j'*EN *veux*, *il est* EN *route ;* prononcez : *j'*AN *veux*, *il est* AN *route*.

La particule *en* garde le même son quand elle est en composition avec d'autres mots : EN*ivrer*, EN*nui*, EN*hardir*, EN*noblir*, EN*harnacher*, EN*harmonique* se prononcent AN-*ivrer*, AN-*nui*, AN-*hardir*, AN-*noblir*, AN-*harnacher*, AN-*narmonique*.

Hennir, *hennissement*, *henni*, *solennel* et leurs dérivés changent l'*e* en *a* doux. Il faut donc lire HA-*nir*, HA-*nissement*, HA-*ni*, *sol*AN*el*.

Dans les mots *Caen*, *Ecouen*, *Rouen*, *en* se prononce aussi *an*, *Can*, *Ecouan*, *Rouan*.

En a encore la nasalité de *ein* dans les divers temps des verbes *tenir* et *venir*, aussi bien que de leurs dérivés : *je tiens*, *je tiendrai*, *il vient*, *nous viendrions ;* lisez : *je tieins*, *je vieindrai*, *il vieint*, *nous vieindrions*.

En suivi de la lettre *n* perd sa nasalité ; l'*e* se prononce ouvert : *ennemi*, *qu'il vienne*, *que je tienne*, se prononcent *ènemi*, *qu'il viène*, *que je tiène*. Il faut excepter toutefois *ennui* et *ennoblir*, dont nous avons donné la prononciation tout à l'heure.

En se prononce encore *ène*, avec un *e* ouvert, dans *Covent-Garden*, *Coventry*, *Culloden*, *Dryden*, *Lutzen*, *Bautzen*, *Yémen*, *Kraken* ou *Krosen*, *Hayden* ou *Hayd'n*, *Groenland*.

Rouennerie se prononce *rouanerie*.

Eu, *œu*. Dans la plupart des cas, *eu* a un son propre et particulier qui est celui d'une véritable voyelle. Bien que figurée dans deux lettres, cette voyelle est simple néanmoins. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, c'est le son fort correspondant à l'*e* faible ou demi-muet, tel qu'il existe dans *heureux*.

Cette voyelle dérivée prend deux inflexions différentes.

Elle est forte ou grave : 1° au commencement des mots : *eucharistie*, *euphonie*, *eucologe*, *eupatoire*, *Euménides*, *euphorbe*, *eudiste*, etc. ; 2° dans les monosyllabes ou à la fin des mots : *eux*, *je veux*, *creux*, *gracieux*, *harmonieux*, *mélodieux*, *lieu*, *adieu*, *il pleut*, *périlleux*, *lieue*, *queue*, *bleu*, *cheveu*, *neveu*, *malheureux*, *je meus*, *monsieur*, *dieux*, *cieux*, *deux*, *vœu*, *nœud*, etc., qu'on prononce *eû*, *veû*, *creû*, etc ; 3° devant *tr : feutre*, *calfeutrer*, *pleutre*, *neutre*, *neutraliser*, *neutralité*, etc. ; 4° devant *x* ou *s* ayant le son du *z*, comme dans *gracieuse*, *deuxième*, *deuxièmement*, *creuse*, *creuser*, *macreuse*, *gracieusement*, *yeux*, etc.

Eû marqué de l'accent circonflexe est également grave : *Jeûne*, *jeûner*, *jeûneur*, *jeûneuse*, etc.

Il l'est aussi dans *jeudi*, *meule*, *veule*, *beugler*, *rajeunir*, *rajeunissement*, *bleuir*, *feudiste*, *feudataire*, *Deutéronome*.

Eu a une intonation douce : 1° lorsqu'il est placé devant *r : peur*, *malheur*, *heure*, *cœur*, *sœur*, *demeure*, *sieur*, *seigneur*, *seigneurie*, *Europe*, *fleur*, *fleuron*, etc. ; 2° devant toute consonne finale articulée : *tilleul*, *filleul*, *deuil*, *œuf*, *bœuf*, *neuf*, *veuf ;* 3° devant toute syllabe finale sourde : *œuvre*, *couleuvre*, *jeune*, *meute*, *preuve*, *fleuve*, *ils veulent*, *que je veuille*, *aveugle*, etc., et les dérivés de ces mots : *jeunesse*, *veuvage*, *neuvième*, *désœuvrement*, *peuples*, *peuplade*, *aveuglement*, etc.

Eu prend le son de la lettre *u* ordinaire dans les divers temps du verbe *avoir* où il se rencontre : *j'eus*, *tu eus*, *il eut*, *nous eûmes*, *vous eûtes*, *ils eurent*, *j'ai eu*, *j'avais eu*, *que j'eusse*, *qu'il eût*, *que j'eusse eu*, etc.; prononcez : *j'*U, *tu* U, *nous* U*mes*, *ils* U*rent*, *j'ai* U, etc. Il se prononce en général de la même façon lorsqu'il suit la lettre *g* et forme une syllabe avec elle sans le secours d'aucune autre lettre : *gageure*, *vergeure*, *mangeure ;* prononcez *gajure*, *verjure*, etc. Le peuple prononce de même les mots *Eugène* et *Eugénie :* U*gène*, U*génie*.

E PRÉFIXE. L'*e* est aussi en français un préfixe ou particule initiale, correspondant au latin *e* ou *ex*, de. De même que *de*, *dé* ou *dés*, cet *e* préfixe ajoute au mot qu'il sert à former une idée d'extraction, de sortie ou même de suppression. *Ecosser*, faire sortir de la cosse ; *érafler*, faire sortir, ôter la rafle ; *écheniller*, faire sortir, ôter les chenilles ; *édenté*, *énerver*.

L'*e* préfixe se change en *ef* devant un *f : efféminer*, *effectuer ;* en *es* devant *s : essouffler ;* en *ec* ou *ex* dans certains mots tirés du grec : *ecbase*, *ecclésiastique*.

Ses autres variétés sont *es* et *ex*, comme dans *escompter*, *exhumer*.

Il nous reste à parler des diverses valeurs de la lettre *e* employée comme signe ou symbole, ou tout simplement comme abréviation.

La lettre *E* qu'on voit sur nos anciennes pièces de monnaie désigne particulièrement celles qu'on frappait dans la ville de Tours.

Dans les calendriers ou les tables de chronologie liturgique, *e* est la cinquième des sept lettres qu'on nomme *dominicales*. C'est aussi la cinquième *nundinale*.

Comme signe abréviatif, la lettre *E* marque l'est ou l'orient sur la boussole aussi bien que sur les cartes géographiques, les cartes marines et les livres de voyage : *Le vent soufflait E.-S.-E.*, *N.-E. ;* lisez : *Le vent soufflait est-sud-est*, *nord-est*.

E, dans les lettres, épîtres dédicatoires, journaux, gazettes, et généralement dans les livres d'histoire moderne, s'emploie souvent par abréviation pour *Excellence* ou *Eminence : S. E. le ministre de l'instruction publique ; S. E. le cardinal Gousset ; J'ai l'honneur de proposer à V. E.*, etc.; lisez : *Son Excellence le ministre de l'instruction publique ; Son Eminence le cardinal Gousset ; J'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence*.

Comme signe numérique, *E* marque le cinquième rang dans une série d'objets marquée des lettres de l'alphabet : *Le casier E*, *le rayon E*.

— En musique, Dans la notation boétienne et la notation grégorienne, la lettre *E* représente le cinquième degré de l'échelle musicale, correspondant au *mi*. Dans celle-ci, l'*E* majuscule indique le *mi* grave, tandis que le *mi* de l'octave supérieure est désigné par l'*e* minuscule. Dans l'alphabet de Romanus relatif aux ornements du chant, l'*E* signifiait *Equalis*, unisson. Il en était de même dans la notation d'Hermann Contract. Enfin, c'est par la lettre *E* qu'on désigne la finale du troisième et du quatrième ton du plain-chant.

— En chimie, *E* désigne l'éthérine.

— GRAMMAIRE COMPARÉE. Maintenant que nous avons étudié le rôle et la valeur de l'*E* dans notre langue, il nous reste à l'étudier dans les idiomes des principales familles.

Langues sémitiques. Occupons-nous d'abord du groupe des langues sémitiques (phénicien, hébreu, chaldaïque, arabe, etc.).

Les Sémites n'avaient point de voyelles dans leur alphabet, du moins de voyelles nettes et véritablement distinctes ; ils n'avaient que des consonnes et des aspirations plus ou moins fortes, également indifférentes à prendre toute espèce de son voyelle. C'est à ces aspirations que les Grecs ont plus tard emprunté la forme de leur voyelle.

L'aspiration qu'ils ont fait correspondre à la voyelle *E*, le *He*, était la marque du féminin et jouait un grand rôle dans la composition des verbes. C'était la cinquième lettre de l'alphabet sémitique.

Dans le système de lecture fixé plus tard pour l'hébreu par les Massorètes, système qui remplace par des points les voyelles dont les signes n'existent point dans l'alphabet sémitique, on retrouve nos différentes sortes d'*e* français. Notre *e* ouvert y est rendu par le *tzere*, notre *e* fermé par le *segol*, et dans les *schevas*, qui répondent à nos *e* muets, on distingue le *scheva mobile*, qui a le son de notre *e*, faible (eu), et le *scheva quiescens*, qui est exactement notre *e* muet proprement dit.

Langues indo-européennes. — *Sanscrit.* Comme toutes les langues primitives, le sanscrit, le plus riche et le plus antique idiome de cette famille, n'a point connu l'*e* bref. Si le son dont il s'agit a été en usage au temps où le sanscrit était une langue vivante, il faut au moins admettre qu'il n'est sorti de l'*a* bref qu'à une époque où l'écriture était déjà fixée. En effet, un alphabet qui représente les plus légères dégradations du son n'aurait pas manqué d'exprimer la différence entre *ă*, *ĕ*, *ŏ*, si elle avait existé. Suivant M. Grotefend, le savant philologue d'outre-Rhin, la lettre *e* n'est pas une des voyelles fondamentales, mais un son de formation secondaire, servant à remplir l'intervalle que laissent entre elles les valeurs principales et primitives *a* et *i*. C'est pour cette raison que le son *e* serait moins propre aux langues primitives qu'aux langues dérivées. L'illustre savant en donne pour preuve ce fait, que l'*a* sanscrit s'est transformé en *e* dans une foule de mots grecs et latins, tels que AYAUX, *egô*, *ego*, je ; ASTI, *esti*, *est*, est ; SAPTAN, *epta*, *septem*, sept ; DASAN, *deka*, *decem*, dix. Du reste, dans le corps même de la conjugaison latine, on remarque souvent ce passage de l'*a* à l'*e*, comme dans *egi* et *feci*, parfaits de *ago* et *facio*.

Si les Indous n'ont point la voyelle brève *ĕ*, ils ont l'*ê* long. C'est la onzième lettre de leur alphabet et leur première lettre double ou diphthongue, *deviyoni*, équivalente à *ai*. Elle répond le plus souvent à l'*ê* long des langues anciennes, mais quelquefois aussi à l'*e* bref. Dans son développement elle devient *œ*, et peut dès lors être représentée par une diphthongue dans les autres langues.

L'*ê* sanscrit provient de la fusion des sons simples, *a* bref et *i* ou *î* conséquent, faisant ensemble *ai = e*. Dans cette combinaison on n'entend ni l'un ni l'autre des éléments réunis, mais un son nouveau qui est le résultat de leur union ; la diphthongue française *ai* est un exemple d'une fusion de ce genre.

M. Bopp ne croit pas que la diphthongue sanscrite, que l'on prononce *ê* aujourd'hui, ait déjà eu, avant la séparation des idiomes, une prononciation ne laissant entendre ni l'*a* ni l'*i ;* il est très-probable en effet qu'on entendait les deux éléments de la diphthongue et qu'on prononçait *aï*. Si la diphthongue avait déjà été prononcée *ê* dans la première période de la langue, on ne comprendrait pas comment le son *i*, qui aurait été en quelque sorte enfoui dans la diphthongue, serait revenu à la vie après la séparation des idiomes dans des branches isolées de la souche indo-européenne ; nous trouvons en grec l'*ê* sous la forme de *aï*, *eï*, *oï ;* la même diphthongue se montre en zend comme *ai* ou *ôi*, ou comme *è ;* en lithuanien comme *ai* ou *ê ;* en lette comme *ai*, *ê* ou *ee ;* en latin comme *ae*, venant immédiatement de *ai*, ou comme *ê*. Si au contraire la diphthongue avait encore, avant la séparation des idiomes, sa véritable prononciation, on s'explique aisément que chacun des idiomes dérivés ait pu fondre en *ê* l'*ai* qu'il tenait de la langue mère, soit qu'il fît de cette fusion une règle constante, soit qu'il ne l'accomplît que partiellement ; et comme rien n'est plus naturel que cette fusion de l'*ai* en *ê*, beaucoup de langues dérivées ont dû se rencontrer en l'opérant. Le sanscrit, suivant la prononciation venue jusqu'à nous, change toujours en *ê* la diphthongue *ai* suivie d'une consonne, tandis que le grec suit une voie opposée et représente la diphthongue sanscrite par *ai*, *ei* ou *oi*. L'ancien perse confirme cette opinion, car il représente toujours la diphthongue sanscrite *ê* par *ai*. Cette diphthongue est figurée dans l'écriture cunéiforme à l'intérieur et à la fin des mots d'une façon particulière, que Rawlinson a reconnue avec beaucoup de pénétration ; à côté de l'*a* contenu dans la consonne précédente on place un *i*. Mais quand l'*i* ou la diphthongue qui se termine par cette voyelle est à la fin d'un mot, on y joint, suivant une règle phonique propre à l'ancien perse, la semi-voyelle correspondante, c'est-à-dire *y ;* exemple : *astiy*, il est, en sanscrit *asti ; maiy*, de moi, à moi, en sanscrit *mê*. Après *h* qui représente le *s* sanscrit, il y a, au lieu d'un *iy*, un simple *y ;* exemple : *ahy*, tu es, en sanscrit *asi*. Bien que la langue zende soit unie au sanscrit par les liens les plus étroits, son alphabet comprend cependant la voyelle *e*. Cet *ĕ*, qui est très-bref, représente l'*ă* bref sanscrit, concurrent à la propre voyelle *a* du zend. Rask le compare à l'*œ* bref danois, à l'*a* bref allemand de *hande* ou à l'*è* français dans *après*.

Gothique. Le son de l'*e* bref, qui est une altération de l'*a*, manque en gothique comme en sanscrit.

La voyelle longue *ê* remplace quelquefois en gothique, mais rarement, l'*â* long primitif du sanscrit. On peut regarder cette voyelle comme appartenant en propre, entre toutes les langues germaniques, au gothique, de sorte que celui-ci est sous ce rapport à l'égard du reste de la famille ce que l'ionien est à l'égard des autres dialectes grecs. Il n'y a que le vieux frison qui, dans la plupart des cas, ait également l'*ê* gothique. On a toutefois, en vieux haut allemand, quelques exemples de *ê* tenant la place d'un *â* primitif.

Slave. Dans l'alphabet slave, aussi bien qu'en zend et en grec, l'ancien *a* sanscrit est le plus souvent représenté par *e* ou par *o*, qui sont toujours brefs. Comme en grec, *e* et *o* alternent entre eux à l'intérieur des racines, et de même que nous avons, par exemple, les formes grecques *logos* et *legô*, nous trouvons en ancien slave *vosu*, voiture, et *vesun*, je transporte. L'*e* est considéré comme moins pesant que l'*o*, et c'est pour cela que cette dernière voyelle s'affaiblit souvent en la première ; ainsi encore on a en ancien slave le vocatif *rabe*, esclave, venant du thème *rabo*, *rabu*, *servus*, de même qu'il y a en grec, à côté du thème *logos*, le vocatif *logé* (*g* dur).

A la diphthongue sanscrite *ê*, venue de *ai*, correspond généralement, en ancien slave, un signe que nous transcrivons de même *ê*. Comparez, par exemple, *vêmi*, je sais, avec le sanscrit *vêdmi ; pêna*, écume, avec le sanscrit *pêna-s ; svêtu*, lumière, avec le thème *svêta*, blanc, primitivement, brillant.

Grec. Nous arrivons enfin aux langues dites classiques, dont la connaissance et l'usage sont tellement répandus que ces quelques réflexions seront facilement comprises de tous nos lecteurs.

De même que le zend et le slave, l'alphabet grec a l'*e* bref et l'*ê* long, et, par une égale similitude, les anciens Grecs, s'étant aperçus qu'en certaines syllabes de leurs mots l'*e* était moins long et peut-être aussi moins ouvert qu'il ne l'était en d'autres syllabes, trouvèrent à propos de marquer, par des signes particuliers, cette différence qui était si sensible dans la prononciation et que nous sommes obligés d'indiquer par des accents dans notre langue. Ils donnèrent donc à leurs deux sortes d'*e* deux figures différentes. La lettre qui désignait l'*e* bref, E, était appelée par eux *epsilon* (*e* psilon), c'est-à-dire *e* court, petit *e*, et celle qui marquait l'*ê* long, H, portait le nom d'*êta*.

Ce nom d'*êta* vient de *heth*, mot qui désigne le signe de la plus forte aspiration chez les Hébreux. D'ailleurs l'êta, comme on le voit dans la *Méthode* de Port-Royal, marquait autrefois l'aspiration en grec, aussi bien que l'*h* en latin et en français. Les Grecs, en effet, écrivaient d'abord deux *e* de suite (*ee*) quand l'*e* était long et ouvert ; c'est ainsi que nos pères écrivaient *aage* par deux *a* pour faire connaître que l'*a* est long en ce mot.

Ces deux lettres, tournées l'une vers l'autre, EƎ, ayant presque la figure de l'H ou de l'êta venu du *heth* hébreu, Simonide a donné à l'*e* long le signe de l'aspiration.

L'*a* primitif du sanscrit est le plus souvent représenté en grec par un *e* ou un *o* (*epsilon* ou *omicron*), plus rarement par l'*a* (alpha). Aussi, comme nous l'avons déjà fait observer à propos du slave, ces deux voyelles alternent-elles fort souvent entre elles.

Le grec substitue également plus volontiers à l'*â* long du sanscrit un *ê* ou un *ô* (*êta* ou *oméga*) qu'un *â* long. Ainsi *dadÂmi*, je place, est devenu en grec *tithÊmi*, tandis que *dadÂmi*, je donne, a fait *didômi ;* de même la terminaison du duel sanscrit *taîn* est représentée par *tên* et par *tôn*, ce dernier à l'impératif seulement. Le dialecte dorien a néanmoins conservé l'*â* long en des cas où le dialecte ordinaire emploie l'êta.

Jamais l'êta ne remplace la diphthongue indienne *ê*, formée par la combinaison d'un *i* avec un *a* antécédent. Pour cette diphthongue il y a en grec, soit *eï*, soit *oï*, soit *aï* (*a* sanscrit étant représenté par alpha, epsilon ou omicron). Exemple : sanscrit *êmi*, je vais, grec *eimi*. Il peut arriver que, par la suppression du dernier élément de la diphthongue, c'est-à-dire de l'*i*, un *ê* sanscrit soit représenté en grec par un alpha, un epsilon ou un omicron. En voici un exemple pour l'epsilon sanscrit : *êkateras*, un des deux, grec *ekateros*.

D'un autre côté, l'êta a été fort souvent employé là où, avant son adoption, l'on ne mettait qu'un seul *epsilon*. C'est ainsi que, suivant le témoignage de Platon, témoignage que nous trouvons dans le *Cratyle*, le mot *êmera*, jour (avec un êta), s'écrivait primitivement *emera* (avec un epsilon).

Du reste, il existe encore des monuments graphiques antérieurs à l'introduction de l'êta dans l'alphabet grec. On a cité comme tel une colonne qui existait autrefois sur la voie Appia, d'où elle fut transportée par les soins des Farnèse et qui se voit aujourd'hui dans le musée de Naples. On lit en effet, dans l'inscription tracée sur cette colonne : *Demetros kores* pour *Dêmêtros korês*.

On pourrait citer avec plus de certitude la lame d'airain trouvée à Olympie en 1813, et sur laquelle est gravé le texte d'un traité entre les Eléens et les habitants d'Hêra, en Arcadie, traité dont on a fixé la date à ou vers la V^e olympiade, c'est-à-dire à la moitié du X^e siècle avant notre ère. Sur cette lame, le nom du dernier des deux peuples contractants est écrit E*reaioi* pour Ê*reaioi* (avec un êta), et l'on y trouve en outre *kadal*E*menôi* pour *kaddal*Ê*menô* (*i*), ou *katadêloumenô* (*i*).

Souvent d'ailleurs, au commencement des mots, l'*epsilon* était redoublé dans les dialectes et particulièrement dans les mots poétiques, tels que *eedna*, *eergon*, *eelpôn*, *eeîkoci*, *eeipe*, *eeîs*, et il est tout naturel de conclure que ce redoublement de l'epsilon amenait parfois sa transformation en êta.

Les anciens ont aussi appelé l'epsilon *eî*, mais en vers seulement, comme dans le sommaire du V^e chant de l'*Iliade :*

Εἰ βάλλει Κυθήριαν Ἄρηά τε Τυδέος υἱός.

Cet *i* du reste était plutôt ajouté pour la mesure, afin d'allonger la voyelle brève *e*.

Dans les dialectes, on emploie souvent l'epsilon pour *a*, comme dans *b*E*R*E*thron*, *g*E*mma*,

ersên, tesseera, phielê, chlieros, psiethos pour barathron, gamma, arsên, tessara, phialê, chliaros, psiathos ; de même pour *ei*, comme dans *Alpheos*, *apodexis*, *kressôn*, *medzôn*, au lieu d'*Alpheios*, *apodeixis*, *kreissôn*, *meidzôn*, et dans les infinitifs en *en* remplaçant les formes en *ein ;* pour *ê* long dans essôn au lieu d'*Êsson*, et pour *o*, dans *Apellôn*, *Berenikê*, *brentê*, *ebdemêkonta*, *pres*, etc., au lieu d'*Apollôn*, etc.

Parfois l'epsilon est mobile au commencement des mots. Ainsi l'on dit *ekeinos* et *keinos*, *eoika* et *oika*, *eortê* et *ortê*, *Exadios* et *Xadios*, *echthes* et *chthes*.

Souvent aussi on l'insère devant un êta ou un omicron, *eêndanon*, *eêka*, *adelpheos*, *keneos*, etc., pour *êndanon*, *êka*, *adelphos*, *kenos*.

Dans les manuscrits, la confusion de l'epsilon avec la diphthongue *ai* est fréquente ; de même entre l'epsilon et l'omicron.

Les hellénistes admettent assez généralement que le son de l'epsilon répondait, chez les anciens Grecs, à celui de notre *e* fermé ou plutôt à notre *e* commun, qui n'est ni tout à fait fermé ni tout à fait ouvert.

Quant au sens primitif de l'êta, c'est une question sur laquelle ils sont beaucoup moins d'accord. Le grammairien latin Terentianus Maurus nous dit que le son de l'*e* des Romains se rapprochait beaucoup de celui de l'êta, et en effet nous voyons les noms grecs *Dêmêtrios* et *Thêseos* transcrits à Rome par *Demetrius* et *Theseus*. « L'êta, dit le P. Giraudeau, se prononce comme un *e* long et ouvert ainsi, que nous prononçons l'*e* dans *procès :* non-seulement cette prononciation est l'ancienne, mais elle est encore essentielle pour l'ordre et l'économie de toute la langue grecque. » Les savants écrivains de Port-Royal pensent de leur côté que l'êta représentait un son intermédiaire entre l'*a* et l'*e*, et qu'il répondait par conséquent à notre *e* ouvert. Gérard Vossius, dans son *Traité de l'idolâtrie*, soutient, contrairement aux opinions précédentes, que les Latins identifiaient l'êta des Grecs avec leur propre lettre I, et Louis de Dun, dans ses *Remarques sur la Genèse*, démontre que les Hébreux, et notamment le paraphraste Jonathan, ont constamment représenté l'êta des noms grecs par leur propre *hirek*, qui a, comme on sait, la valeur de notre *i*.

Dans tous les cas, il est certain que cette dernière valeur est celle que les Grecs d'aujourd'hui donnent à l'êta, et que cette prononciation paraît être fort ancienne ; mais qu'elle soit sa prononciation primitive, c'est là ce qui nous paraît douteux. La valeur phonétique représentée par cette lettre nous semble avoir évidemment varié. Nous ferons seulement remarquer ici que c'est le son de l'*e* ouvert, et non celui de l'*e* fermé, que les Grecs modernes donnent aujourd'hui à l'epsilon, et que, si l'on admettait pour l'êta des anciens cette dernière valeur, qui tient le milieu entre les sons *e* et *i*, on serait peut-être très-près de la vérité en ce qui touche la prononciation primitive. Comme signe numérique, l'epsilon valait cinq chez les Grecs.

— *Latin*. En latin comme en grec, *e* est l'altération la plus fréquente de l'*a* sanscrit primitif. Quant à l'*ê* latin, il a une double origine. Ou bien il est, comme l'êta grec et l'*ê* gothique, l'altération d'un *a* long, comme dans *sêmi* = grec *êmi*, qui répond au sanscrit et au vieux haut allemand *sâmi ;* dans *siês* = grec *eiês* (venant de *eciês*) qui répond au sanscrit *syâs ;* dans *rê-s*, *rê-bus* pour le sanscrit *râs*, *rabyas*. Ou bien il résulte, comme l'*ê* en sanscrit et en vieux haut allemand, de la contraction d'un *a* et d'un *i*. La langue latine a perdu toutefois la conscience de cette contraction que le sanscrit, le latin et le vieux haut allemand ont opérée d'une façon indépendante ; de sorte qu'il faut attribuer en partie au hasard la similitude qui existe, par exemple, entre le latin *stês*, *stêmus*, *stêtis*, et le sanscrit *tistês*, *sistêma*, *sistêta*, et le vieux haut allemand *stês*, *stêmês*, *stêt*. — C'est aussi le hasard qui est cause de la rencontre du latin *lêvir* (pour *laivirus* de *daivirus*), avec le sanscrit *dêvaras*, venant de *daivaras*.

Après *ê*, c'est *æ* que l'on trouve le plus souvent en latin comme contraction de *ae*, surtout dans les formes où la langue a encore conscience de la contraction. On peut citer à ce sujet le mot *quæro* (de *quaiso* et *quaistor*), dans lequel on peut retrouver la racine sanscrite *c'êst* (venant de *kaist*), s'efforcer. Comparez le gallois *cais* (*contentio*, *labor*).

De même qu'en grec l'*a* primitif de la diphthongue sanscrite *ê* = *ai* s'est altéré fréquemment en *o*, de même en latin nous avons *œ* (venant de *oi*), pour *ai ;* il est vrai que cette altération est rare. Elle a lieu dans *fœdus* de la racine *fid*, qui, comme la racine grecque correspondante *pith*, signifie ordinairement lier, comme Ernesti l'avait déjà conclu, avec raison, de *peis-ma*. De la racine *fid* devait venir, avec le gouna, *faid*, d'où *fœd* (dans *fœdus*), pour *foid* = *poith* de *pepoitha*.

Quant au son, la voyelle *e* des Latins répondait à la fois, selon Martianus, à l'epsilon et à l'êta des Grecs ; au premier, quand on la prononçait brève, comme dans *hoste ;* au second, lorsqu'on la prononçait longue, comme dans *die*. Juste-Lipse croit que cette lettre avait, même à Rome, jusqu'à quatre valeurs différentes, selon qu'on la prononçait non-seulement plus ou moins longue, mais aussi plus ou moins courte. Elle s'y confondait même souvent avec l'*i*. C'est ce dont Quintilien témoigne en citant le mot *here*, dans lequel on ne savait, selon lui, si dans la seconde voyelle on entendait un *e* ou un *i*. L'orthographe se ressentit même quelque temps de l'incertitude de la prononciation. C'est ainsi que dans les inscriptions on trouve souvent *navebus* pour *navibus*, *ornavet* pour *ornavit*, *magester* pour *magister*, *Vergilius* pour *Virgilius*, *Deana* pour *Diana*, *Eanus* pour *Ianus*, *Menerva* pour *Minerva*, *Leber* pour *Liber*. Tite-Live paraît même avoir écrit indifféremment *sibi* et *sibe*, *quasi* et *quase*. Nous trouvons dans Cicéron une observation remarquable au sujet de cette confusion de la voyelle *e* et de la voyelle *i*. *Quare Cotta noster*, dit-il en son troisième livre de l'*Orateur*, *cujus tu illa lata nonnunquam imitaris ut iota litteram tollas et e plenissimum dicas, non mihi oratores antiquos, sed messores videtur imitari*. Ce qui signifie, selon nous, que, dans la prononciation de quelques mots, Cotta suit la coutume des paysans qui remplacent l'*i* par un *e* plein. Du reste, au temps de Quintilien, les habitants de la campagne disaient encore *veam* pour *viam*, *vellam* pour *villam*, etc.

C'est probablement l'*e* fermé qui se confondait aussi dans la langue parlée et dans la langue écrite.

Dans les inscriptions, on trouve quelquefois l'*e* remplacé par deux *i*, comme *FIICIT* pour *fecit*, *BIINII MIIRIINTI* pour *bene merenti*. Quant à la différence qui existait entre la prononciation de *e* et celle de *æ*, Varron en témoigne assez quand il nous dit que les uns prononcent *scæptrum* et les autres *sceptrum*, les uns *fæssus* et les autres *fessus*. Dans la suite, il est vrai, cette différence fut à peine sensible, ou plutôt elle devint même complétement nulle, à ce point que plusieurs auteurs de la basse latinité non-seulement écrivaient *e* au lieu de *æ*, mais donnaient même à cet *e* la valeur d'un *e* bref, témoin Prudence pour le mot *heresis* et Paulin pour le mot *erumna*.

— *Abréviations*. Chez les Romains, *E* était souvent une abréviation pour *erexit*, il a érigé, et quelquefois pour *est*, il est, *esse*, être, *edilis*, édile, *etas*, âge, *et*, *ejus*, *Ennius*, *ergo*, *exacto*, *exactor*, *expressum*, etc. ‖ E. C. F. se mettait de même pour *ejus causa fecit*, il l'a fait en sa faveur. E. D. signifiait *ejus domus*, sa maison. ‖ ED. *edictum*, édit. ‖ E. E. *ex edicto*, en vertu d'un édit. ‖ EE. N. P. *esse non potest*, cela ne peut être. ‖ E. H. *ejus hæres*, son héritier. ‖ E. H. M. *erexit hoc monumentum*, a érigé ce tombeau. ‖ EI. M. *ejus modi*, de cette manière. ‖ E. L. *ea lege*, à cette condition. ‖ EQ. M. *equitum magister*, maître de la cavalerie. ‖ EQ. O. *equester ordo*, l'ordre équestre, l'ordre des chevaliers. ‖ E. T. *ex testamento*, par testament.

Enfin, pour recommander la sobriété, les moralistes écrivaient cette longue suite d'initiales que tout le monde interprétait à première vue : E. V. N. V. N. V. E. *Ede ut vivas, ne vivas ut edas*, mange pour vivre, ne vis pas pour manger.

Chez les Romains, *E* fut aussi employé quelquefois comme signe numérique. Il valait cinq cents. Il valait deux cent cinquante dans la manière d'exprimer les nombres au moyen âge, d'où le vers :

E quoque ducentos et quinquaginta tenebit.

— *Langues modernes*. Observations générales. — Nous avons déjà parlé de l'*e* en français et même de l'*e* dans plusieurs langues modernes, à propos du gothique, du germanique et du slave. Nous nous contenterons d'ajouter ici sur les modifications ou les permutations de la voyelle *e* quelques observations générales qui compléteront d'une façon utile ce que nous avons dit précédemment, et nous donnerons en outre quelques indications sur la valeur grammaticale de l'*e* en anglais, car, de toutes les langues modernes, c'est celle où la prononciation est le plus difficile pour les étrangers. Parmi les diverses causes des permutations de l'*e*, je ferai remarquer, avec M. de Chevallet, l'influence qu'a dû avoir notre climat du nord sur la prononciation des voyelles des mots de la langue latine et particulièrement sur leur altération en *e* muet.

La sensation du froid occasionne une sorte de roideur dans les muscles qui mettent en jeu la mâchoire inférieure. Cet organe se prête alors moins facilement à la prononciation des voyelles qui exigent le plus d'élasticité musculaire. A ces voyelles qui sont les plus sonores, on est généralement porté à substituer d'autres voyelles sourdes, qui n'ont besoin, pour être prononcées, que d'un mouvement organique bien moins considérable. Il arrive, dans ce cas, pour l'organe vocal, quelque chose d'assez semblable à ce qui a lieu dans l'engourdissement des doigts occasionné par la violence du froid. La partie supérieure des doigts ne pouvant alors remplir aisément son office, on est réduit, pour y suppléer, à faire usage de la partie inférieure. Mais cette substitution se fait au préjudice de l'action, qui est presque toujours fort imparfaitement exécutée. C'est précisément ce qui se produit pour l'organe de la parole.

De là vient que, dans les langues du Nord et entre autres dans le français, les voyelles sonores *a*, *e*, *i* tendent continuellement à s'éteindre dans le son *eu*, dans le son *o*, ou dans d'autres sons sourds qui approchent de l'un ou de l'autre. Tel est notre *e* muet. Cette influence climatérique se fait principalement sentir dans les langues qui passent d'un pays chaud dans un pays moins chaud, comme il est arrivé au latin en passant de l'Italie dans les Gaules. La même chose a eu lieu pour les idiomes néo-germaniques, car, selon l'opinion la plus généralement admise par les savants, les Germains sont originaires d'une des contrées méridionales de l'Asie. On ne sera donc pas étonné de trouver dans les mots des plus vieilles langues germaniques un nombre assez considérable de voyelles sonores ; mais, par suite du long séjour que les descendants des anciens Germains ont fait dans les régions septentrionales de l'Europe qu'ils occupent encore, ces langues ont dû se ressentir des influences du climat du Nord. Aussi beaucoup de leurs voyelles sonores, surtout celles qui faisaient partie d'une syllabe finale, ont été remplacées par une voyelle sourde, plus ou moins analogue à notre *e* muet et au *scheva quiescens* de l'hébreu. Je me contenterai de mentionner, encore avec M. de Chevallet, l'un des cas les plus frappants.

En gothique, en tudesque et en anglo-saxon, l'infinitif des verbes était terminé en *an*. En allemand et en hollandais, cet *an* est devenu *en*, syllabe dans laquelle l'*e* équivaut à peu près à notre *e* muet. En danois, le *n* a été supprimé, et l'*a* s'est changé en *e* tout à fait muet. En anglais, tantôt *an* a été converti en *e* muet comme en danois, tantôt toute trace de l'ancienne terminaison a disparu, au moins dans l'écriture, et l'on ne retrouve plus dans la prononciation que le son presque insensible du *scheva quiescens* qui suit la dernière lettre du radical quand cette dernière lettre est une consonne muette. Anciennement le gothique disait : *giban*, donner ; *bairan*, porter ; *drigkan*, boire ; *vardjan*, surveiller ; le tudesque : *gaban*, *baran*, *trinkan*, *wartan ;* l'anglo-saxon : *geban*, *bœran*, *drincan*, *veardian*. Aujourd'hui on dit en allemand : *geben*, *bringen*, *trinken*, *warten ;* en hollandais : *geeven*, *brengen*, *drinken*, *bewaren ;* en danois : *give*, *bœre*, *drikke*, *vare ;* en anglais : *to give*, *to bear*, *to drink*, *to ward*.

Néanmoins, tous les *a* qui se trouvent dans les anciens idiomes germaniques n'ont certainement pas disparu dans le nouveau pour se changer en *e* muet ; un grand nombre ont été conservés, par respect pour les bonnes traditions de la prononciation, surtout parmi les gens des classes élevées qui se piquent de parler correctement la langue littéraire. Mais cette voyelle continue à s'assourdir de plus en plus parmi le bas peuple des campagnes, qui s'inquiète moins de la pureté de sa prononciation que de sa facilité.

Le passage d'une voyelle sonore à une voyelle sourde, fort ordinaire dans les climats du Nord, où l'habitude s'en contracte pendant l'hiver et s'en conserve dans les autres saisons, parce qu'elle est favorable à la paresse de l'organe, n'est cependant pas un caractère qui appartienne exclusivement aux langues septentrionales. Il se retrouve, quoique beaucoup moins souvent, dans les langues des pays chauds et dans celles des pays tempérés. Dans ces deux dernières classes de langues, l'assourdissement des voyelles doit être attribué à la paresse de l'organe, lequel se laisse facilement aller à la prononciation qui exige de sa part la tension musculaire la moins considérable.

Nous pourrions donner un certain nombre d'exemples des permutations que, chez nous, la négligence et l'insouciance du bas peuple font subir aux voyelles dans les mots français. Ainsi il prononce *érière* pour *arrière ; camomèle* pour *camomille ; diviner* pour *deviner ; gigier* pour *gésier ; poire de missere Jean* pour *poire de messire Jean ; moriginer* pour *morigéner ; pipinière* pour *pépinière ; serbacane* pour *sarbacane ; tremontane* pour *tramontane ; fainiant* pour *fainéant ; pipie* pour *pépie ; lichefrite* pour *lèchefrite ; simoule* pour *semoule ; serment* pour *sarment ; licher*, *relicher* pour *lécher*, *relécher ; terrir* pour *tarir ; rimoulade* pour *remolade ; valérienne* pour *valériane ; eau de milisse* pour *eau de mélisse ; boulevard du Mont-Pernasse* pour *boulevard du Mont-Parnasse ; sersifis* pour *salsifis ; douenier* pour *douanier ; errhes* pour *arrhes ; ouète* pour *ouate ; plène* pour *plane*, outil de charron ; *clerinette* pour *clarinette ; travail d'érache-pied* pour *travail d'arrache-pied ; épaigneul* ou *épégneul* pour *épagneul ; verlope* pour *varlope*.

Le lecteur remarquera que ces altérations populaires sont à peu près les mêmes que la plupart de celles qui se sont accomplies dans les mots latins par le fait de leur transformation en mots de la langue d'oïl. Par conséquent cette transformation, considérée en général, n'est point un fait accidentel et exceptionnel, mais bien un résultat constant, permanent, qui, avec quelques différences en plus ou en moins, continue à se produire dans notre langue lorsqu'elle se trouve abandonnée à la capricieuse insouciance du peuple.

Le latin vernaculaire, parlé à Rome par le bas peuple, offrait des permutations de voyelles tout à fait semblables, ainsi qu'on peut en juger par les mots altérés que nous fournissent certaines inscriptions anciennes, et ceux que les comiques latins mettent dans la bouche des gens du peuple.

Dans les premiers temps qui suivirent l'invasion germanique, un beaucoup plus grand nombre de mots latins furent défigurés par des permutations analogues, que l'on retrouve dans les anciennes chartes et les anciens diplômes de cette époque. Comme la constatation de ces altérations intéresse notre sujet sous plus d'un rapport, nous allons en offrir un tableau que l'on trouve dans l'un des ouvrages de Raymond.

E pour *I*.	*I* pour *E*.
Basileca.	Plinius.
Pagenam.	Ricto tramite.
Facultatebus.	Possedire.
Civetatis.	Quatinus.
Magnetudo.	Rigni nostri.
Domebus.	Debirint.
Nomene.	Viniis.
Marteris.	Climentiæ.
Oppedum.	Mercide.
(*Charte de Clotaire II.*)	(*Chartes de Dagobert Ier et de Clotaire II.*)

D'ailleurs le changement de l'*i* en *e* était commun chez les paysans romains bien avant l'invasion des Barbares. Varron, *De re rustica*, témoigne que les paysans prononçaient *vellam* au lieu de *villam*, et Aulu-Gelle fait observer que cette prononciation d'*e* pour *i* est assez fréquente à l'époque où il écrit.

Dans un grand nombre de mots français dérivés du latin, l'*a* primitif s'est transformé en *e* ou en *ai*, de même que l'*e* s'est plus d'une fois transformé en *i* et que l'*i* est souvent devenu un *e :* amarus, amer, balare, bêler ; *capra*, chèvre ; acutus, aigu ; *ala*, aile ; *cera*, cire ; *decem*, dix ; *ebur*, ivoire ; sex, six ; *carina*, carène ; crispus, crépu, etc.

Le changement de l'*a* en *e* est d'ailleurs fréquent dans le langage du peuple de Paris. Il paraît du reste que la tendance qui pousse la population parisienne à faire cette permutation est déjà fort ancienne, ou plutôt il est probable qu'elle a toujours existé. Aussi n'est-il point étonnant que l'*a* primitif des Latins ait été si souvent changé en *e* dans les dérivés de notre langue, qui est particulièrement le dialecte de la capitale. Dès le commencement du XVe siècle, Geoffroy Tory observait chez les dames de Paris la tendance que nous signalions tout à l'heure. « Les dames lionnoises, dit-il, pronuncent gracieusement souvent *a* pour *e*... Au contraire les dames de Paris, au lieu de *a*, prononcent *e* bien souvent, quand elles disent : « Mon *mery* est à la porte de » *Peris*, où il se faict *peier ;* » au lieu de dire : » Mon mary est à la porte de Paris, où il se » faict païer. » Telle manière de parler vient d'acoustumence de jeunesse. » (Geoffroy Tory, Champfleury, fo XXXIII, vo.)

L'usage a fini par donner raison aux dames de Paris pour le dernier mot de l'exemple cité par Tory ; et tout le monde prononce aujourd'hui *payer* (*peier*) comme les Parisiennes du temps de François Ier.

— *Langue anglaise*. En anglais comme en français la voyelle *e* est muette à la fin des mots, excepté dans les monosyllabes, dans les noms propres et dans quelques mots dérivés du grec, exemple : *epitome*.

En général, cet *e* muet sert à allonger la syllabe précédente, exemple : *made*, *fate*, *globe*, *cone*, *baggage*, mais non après deux consonnes ; exemple : *badge*, *hinge*, *revenge*, *discharge*, excepté *change*, *haste*, *paste*, *taste*, *waste*, *bathe*, et quelques autres ; ni dans ces mots : *one*, *done*, *gone*, *come*, *some*.

Il n'augmente point le nombre des syllabes, excepté dans les mots qui finissent en *ce*, *ge*, *se* ou *ze*, lorsqu'ils prennent un *s* final. La finale *es* fait aussi une syllabe de plus après *ch*, *sh*, *ss* et *x*.

La voyelle *e* est encore muette en anglais dans la finale *en* des polysyllabes ; exemple : *garden*, *even*, *hasten*, *heaven*, *often*, *token*, etc., qui se prononcent *gard'n*, *ev'n*, *hast'n*, *heav'n*, *oft'n*, *tok'n*. Partout ailleurs cette voyelle se prononce et elle a trois sons, un long, un bref et un guttural.

— I. *E* long a le son de l'*i* français des mots *île*, *lie*, *nie*, *scie* dans *scene*, *theme*, *here*, *scheme*, *complete*, *extreme*, etc. Ce son se trouve encore dans les monosyllabes *he*, *be*, *me*, *we ;* il est encore plus long dans *bee*, *fee*, *lee*, *meet*, *see*, *thee*, etc., et dans les syllabes où il y a deux *e* (*ee*). Il faut excepter les mots *ere*, *where*, *there* et *were*, qui ont le son de l'*e* ouvert français, et se prononcent comme *air*. Lorsque cet *e* long finit une syllabe sur laquelle l'accent ne tombe pas, au lieu du son de l'*i* français long d'*île*, *scie*, il prend celui de l'*i* bref d'*il*, *si*, ou plutôt un son qui tire sur celui de l'*e* fermé au masculin français, comme dans *begin*, *besiege*, *celerity*, *delight*, *demand*, *demonstrate*, *devant*, etc.

On prononce de la même manière l'*e* final d'*epitome*, *apostrophe*, *Jesse*, *Salome*, *simile*, *præmunire* et autres mots dérivés des langues savantes.

— II. *E* bref a le son de l'*e* français des mots *belle*, *celle*, *cette*, *dette*, *miette*, *trompette*, *nette*, *effet*, banquet, *navet*, dans *bell*, *bet*, *best*, *debt*, *met*, *hen*, *men*, *fed*, *ret*, *set*, et généralement dans les syllabes où l'*e* est suivi d'une consonne sur laquelle tombe l'accent ; exemples : *betony*, *celery*, *cellar*, *certainly*, *cessible*, *demonstration*, *federal*.

Nous trouvons encore le même son dans les syllabes finales où l'*e* est suivi de toute autre consonne que d'un *r ;* exemples : *badness*, *bucker*, *chapel*, *contest*, *effect*, *fervent*, *detriment*, *element*, etc., et dans la finale *ed*

des participes, mais avec cette différence que l'*e* ne se prononce qu'après un *t* ou un *d*, et reste muet après toute autre consonne; exemples: *tasted, guided, adopted, applauded; lov'd, fram'd, spar'd, jok't, dropt, escapt, pas't, paid,* au lieu de *loved, framed, spared, joked, dropped, escaped, passed, payed.*

— III. Dans les syllabes finales, quand l'*e* est suivi d'un *r* sur lequel l'accent ne tombe pas, il prend le son obscur et guttural de l'*eu* français: *baker, biter, bitter, better, butter, keeper, maker, writter,* etc., qui est celui des monosyllabes français *me, te, se, de, le, ne, que,* et même de l'*e* final français ou anglais dont on a parlé plus haut, et qu'on appelle muet parce que le son en est moins sensible.

La voyelle *e* se combine avec les autres voyelles, et forme avec elles une diphthongue, comme disent la plupart des grammairiens, mais c'est à l'œil seulement, car le son qu'elle exprime alors est le plus souvent simple, quoique la figure en soit composée.

Ea a le son de l'*i* français dans *I read, to breathe, sea, flea, mean, seal, meat, dear, hear, near,* etc., et celui de l'*e* français bref dans *I have read, breath, breat,* etc.; *ea* se prononce *a* dans *heart.*

Ee a le son de l'*i* long, comme on l'a déjà dit, dans *bee, to flee, to meet,* etc.

E'er et *ne'er*, contractions usitées en poésie pour *ever* et *never*, se prononcent comme *air.*

Ee est bref dans *coffee*, et tire sur le son *é.*

Ei a le son de notre *é* fermé dans *deign, vein, eight, neighbour;* celui de l'*i* français long dans *conceive, receive, seize, plebeian;* celui de l'*e* français bref dans *heifer*, et celui de la diphthongue *aï* dans *height, sleight.*

Eo a le son de l'*i* français long dans *people* et de l'*i* bref dans *pigeon;* celui de l'*e* français bref dans *leopard, Leonard:* celui de l'*o* français long dans *yeoman*, et de l'*o* ordinaire dans *Georgia, George;* celui de la diphthongue *ou* dans *food, feodal;* celui de l'*eu* français dans *surgeon, dungeon, gudgeon;* celui de l'*on* français dans *galleon.*

Eu a le son de la diphthongue *iou* dans *deuce, feud,* etc. *Ew* a le même son *iou* dans *dew, new, ewe, few.*

Ey a le son de l'*e* français bref dans *grey, prey, they, bey, dey, survey;* et celui d'un *i* bref ou d'un *e* fermé dans *alley, barley, galley, valley,* etc.

EACÉE (*Æcea*), nom que l'on donnait dans l'antiquité à l'île d'Egine en l'honneur d'Eaque.

ÉACÉES s. f. pl. (é-a-sé). Antiq. Fêtes que les Eginètes avaient instituées en l'honneur d'Eaque, leur roi, fils de Jupiter, et dans lesquelles les vainqueurs des jeux consacraient leurs couronnes dans le temple d'Eaque.

EACHARD (Jean), théologien anglais, né dans le comté de Suffolk vers 1636, mort en 1697. Il fit ses études à l'université de Cambridge, et déchaîna son esprit satirique contre les prédicateurs de son temps, lesquels, à la vérité, étaient fort mauvais, mais qui furent suffisamment vengés lorsque leur détracteur monta lui-même en chaire. L'écrivain satirique fit la triste expérience que l'art est difficile autant que la critique est aisée. Son ouvrage était intitulé: *Recherches sur les motifs et les occasions du mépris pour le clergé et la religion* (1610). On y trouvait un agréable mélange de gravité et de plaisanterie, assaisonné de fragments de sermons remarquables par leur galimatias et empruntés, ce qui est triste à dire, à son propre père. Il reçut des réponses auxquelles il répliqua par une brochure intitulée: *Quelques observations, etc.* On a en outre de lui un *Examen de l'état de nature de Hobbes, en un dialogue entre Philante et Timothée* (1671), et *Quelques opinions de M. Hobbes considérées dans un second dialogue entre Philante et Timothée.* C'était un spirituel persiflage des doctrines du célèbre philosophe anglais. Quand Eachard voulait aborder sérieusement un sujet, il était, dit-on, plus que mauvais. On peut rappeler à ce propos le jugement de Swift: « J'ai connu, dit-il, des hommes assez heureux à manier le ridicule, qui sur de graves sujets étaient parfaitement dépourvus de talents et d'esprit. Le docteur Eachard, de Cambridge, qui a écrit le *Mépris du clergé*, en est un exemple remarquable. » Ses œuvres complètes furent publiées en 1774 (3 vol. in-12), avec une notice sur sa vie.

EACHARD ou **ECHARD** (Laurent), polygraphe anglais, né vers 1660, mort en 1730. Il fit ses études à Cambridge, et, après avoir rempli différents postes ecclésiastiques, devint en 1712 archidiacre de Stowe et prébendier de Lincoln. Il écrivit plusieurs ouvrages historiques, aujourd'hui tombés dans l'oubli; mais il est surtout connu comme l'auteur de traductions de *Plaute* et de *Térence* qui ont encore aujourd'hui un grand débit parmi les écoliers flâneurs des collèges anglais. Elles sont cependant pitoyables, et sous le rapport du style, et sous celui de la fidélité quant au sens. Dans le Térence surtout, abondent tous les vulgarismes et toutes les expressions populaires du XVIe siècle. Du reste, Eachard, dans une préface toute à sa louange, déclare qu'il n'a pas suivi son auteur mot à mot, de crainte que son style ne parût forcé, alors qu'il devait être comique. Le Térence en question fait depuis lors le désespoir des universitaires anglais, qui ne peuvent assez l'interdire à leurs élèves. Aussi ces derniers l'achètent-ils à l'envi, à la grande joie des libraires, qui le rééditent presque annuellement à un grand nombre d'exemplaires.

EACIDE, roi d'Epire, fut dépossédé de son royaume par Philippe, roi de Macédoine, et ne recouvra sa couronne qu'après la mort de ce prince. Il mourut l'an 313 av. J.-C., pendant une guerre avec Cassandre.

EACIDES, nom donné par les poëtes aux descendants d'Eaque: Pélée, Achille, Pyrhus, etc.

ÉACIES s. f. pl. V. ÉACÉES.

EADMER ou **EDMER**, moine anglais, ami et biographe de saint Anselme, mort vers 1137. En 1120, il fut nommé évêque de Saint-André, en Ecosse; mais le roi n'ayant pas voulu le laisser sacrer par l'archevêque de Canterbury, en Angleterre, et refusant ainsi de reconnaître la suprématie de ce siége, Eadmer renonça à la dignité ecclésiastique qui lui était offerte, et mourut simple moine dans l'abbaye de Canterbury. Outre la biographie de saint Anselme, qui se trouve dans la plupart des œuvres de ce bienheureux, Eadmer a écrit les biographies de Wilfred, de Decastan et d'autres saints anglais. Citons encore un traité sur l'*Excellence de la Sainte Vierge* et sur les *Quatre vertus que possédait Marie.* Son œuvre la plus importante est l'*Histoire de son temps* (*Historia novorum*). C'est une relation des principaux événements survenus en Angleterre dans l'Eglise anglaise, de 1066 à 1122; la meilleure édition de cet ouvrage est celle de Selden (1623).

EAGE s. m. (â-je). Ancienne orthographe du mot ÂGE. ‖ On a dit aussi EAIGE.

EAGLE, petite île des Etats-Unis d'Amérique, Etat du Maine, à l'entrée de la baie de Penobscot; elle est habitée par quelques pêcheurs, et porte un phare très-utile aux navires qui entrent dans le Penobscot. Eagle est le nom de nombreuses circonscriptions communales des Etats-Unis, situées dans les Etats de New-York, de l'Ohio, du Michigan, de l'Illinois, etc.

EAGLESHAM, bourg d'Ecosse, comté de Renfrew, à 14 kilom. S. de Glasgow, sur un petit tributaire du White-Cart; 2,121 hab. Filatures de coton et blanchisseries. Ce bourg a le titre de baronnie.

EAGLESHAY ou **EGILSHAY**, une des îles Orcades, à l'E. de l'île Ronsay; 4 kilom. de long du N. au S., sur 1 kilom. de large; 250 hab. Une église y a été élevée sur le lieu même où saint Magnus fut assassiné.

EAGREMENT adv. (â-gre-man — du lat. *acer*, vif). Vivement. ‖ Vieux mot.

EAHEINO-MAUWE, une des deux grandes îles qui forment la Nouvelle-Zélande. V. ZÉLANDE (NOUVELLE-).

ÉALÉ s. m. (é-a-lé). Mamm. Nom d'un animal cité par Pline, et qu'on présume être le rhinocéros d'Afrique.

EALING, petite ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 11 kilom. O. de Londres; 6,900 hab. Près de cette ville se trouve la charmante promenade de *Castle-Bear-Hill.*

EALLANG-HEIRIG, île d'Ecosse, comté d'Argyle, à 30 kilom. S. d'Inverness, à l'entrée du lac Riddan. Lorsqu'en 1685 le duc d'Argyle leva l'étendard de la révolte contre le roi d'Angleterre Jacques II, il rassembla ses troupes dans cette île, qu'il avait préalablement munie de quelques fortifications.

EANDI (Joseph-Antoine-François-Jérôme), physicien piémontais, né à Saluces en 1735, mort à Turin en 1799. Il entra dans l'état ecclésiastique, obtint en 1756 une bourse vacante au collége des Provinces, à Turin, y étudia sous le Père Beccaria, et devint bientôt le collaborateur de ce savant professeur. Devenu lui-même professeur de physique au collége des Beaux-Arts, il s'occupa particulièrement de l'électricité, et publia sur cette matière et sur la physique générale des ouvrages que les progrès de la science ont fait oublier. Il a publié aussi un recueil de sermons, diverses œuvres théologiques, et notamment un livre intitulé: *Raison et religion.* Il mourut, dit-on, du chagrin d'avoir vu son pays envahi par les Austro-Russes, et légua tous ses biens à son neveu Vassali, en lui imposant l'obligation de prendre le nom de son oncle. V. VASSALI.

ÉANTÉES s. f. pl. (é-an-té). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Salamine en l'honneur d'Ajax (en grec Aiax ou Æax), fils de Telamon.

ÉANTIDE s. m. (é-an-ti-de). Hist. Nom patronymique des descendants d'Ajax, en grec Aiax ou Æax.

ÉANTIS s. m. (é-an-tiss). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, qui se distingue par ses ailes extrêmement larges et ses antennes en massue pointue.

EANUS, nom de Janus lorsqu'il est pris pour le Monde. Macrobe le tire de la racine *eundo*, parce que le monde va toujours.

ÉAQUE, l'un des trois juges des enfers, dans la mythologie hellénique. Il était considéré, dans la Fable vulgaire, comme un ancien roi de l'île d'Egine, fils de Jupiter et d'une nymphe éponyme de cette île. On racontait qu'aussitôt qu'il fut monté sur le trône il se fit une telle réputation de sagesse et de justice que les dieux le choisirent pour juger un différend qui s'était élevé entre eux, et qu'il apaisa à leur satisfaction générale. La Grèce ayant été affligée d'une sécheresse, l'oracle déclara qu'elle ne cesserait que si Eaque adressait des vœux au ciel. Il offrit alors des sacrifices à Jupiter Panhellénien, qui exauça sa prière et fit tomber une grande quantité de pluie. Plus tard, la famine et la peste ayant dépeuplé ses Etats, il obtint encore de Jupiter que ce dieu changeât en hommes toutes les fourmis qui se trouvaient sur un chêne sacré. Nous donnerons plus loin une autre version de cette légende. Après sa mort, Eaque fut associé à Minos et à Rhadamante dans leurs fonctions aux enfers; mais son rôle eut là un caractère spécial que nous indiquerons. Quant à l'histoire de ses fils Pélée et Télamon et de leurs descendants, voyez ces noms. Nous nous contenterons ici de chercher dans la légende du héros ce qui peut avoir trait aux origines historiques de cette famille célèbre. Eaque, fils de Zeus, était né d'Egine, fille d'Asope, que le dieu avait enlevée et transportée dans l'île à laquelle elle donna son nom; dans la suite, elle épousa Actor, dont elle eut Menétius, père de Patrocle. Comme il y avait deux fleuves du nom d'Asope, l'un entre Phlionte et Sicyone, et l'autre entre Thèbes et Platée, la généalogie héroïque des Eginètes se rattachait et à celle de Thèbes et à celle de Phlionte, et cette croyance eut bientôt des conséquences pratiques. En effet, lorsque les Thébains, dans la LXVIIIe olympiade, furent vivement pressés par Athènes, pendant une guerre, l'oracle de Delphes leur conseilla de demander assistance à leurs plus proches parents. Se souvenant que Thèbes et Egine étaient sœurs, toutes deux filles d'Asope, ils furent amenés à s'adresser aux Eginètes comme à leurs plus proches parents, et ceux-ci leur prêtèrent aide, d'abord en leur envoyant leurs héros communs, les Eacides, ensuite en les soutenant d'une façon effective au moyen de soldats. Pindare insiste avec force sur la fraternité héroïque qui existe entre Thèbes, sa ville natale, et Egine.

Eaque était seul à Egine: afin de le délivrer de cette vie solitaire, Zeus, d'après une tradition très-ancienne, changea toutes les fourmis de l'île en hommes, et ainsi lui fournit une nombreuse population, qui, d'après son origine, reçut le nom de Myrmidons. C'est là évidemment un conte mythologique. Pausanias rejette et l'étymologie et les détails du miracle; il dit que Zeus fit naître les hommes de la Terre à la prière d'Eaque. D'autres auteurs conservaient l'étymologie de Myrmidons, tirée de μυρμήκες, mais sans admettre l'explication traditionnelle. Selon la légende thessalienne, Myrmidon était fils de Zeus et d'Euryméduse, fille de Clétor: Zeus, dans son union avec Euryméduse, s'était transformé en fourmi.

De son épouse Eudéis, fille de Chiron, Eaque eut deux fils, Pélée et Télamon; de la néréide Psamathé, il eut Phocas.

L'influence bienfaisante de la piété d'Eaque se manifesta dans la circonstance suivante. Un crime monstrueux avait été récemment commis par Pélops: c'était le meurtre du prince arcadien Stymphales, sous un faux semblant d'amitié et d'hospitalité; en punition de ce forfait, les dieux avaient frappé toute la Grèce de stérilité et de famine. Les oracles déclaraient que le pays ne pourrait être délivré de cette intolérable misère que par les prières d'Eaque, le plus pieux de tous les hommes. En conséquence, des envoyés de toutes les contrées affluèrent à Egine, pour décider Eaque à faire des prières en leur faveur. Sur ses supplications, les dieux s'apaisèrent et la souffrance cessa immédiatement. Les Grecs reconnaissants établirent à Egine le temple et le culte de Zeus Panhellénien, l'un des monuments et l'une des institutions durables de l'île, à l'endroit où Eaque avait prié les dieux. Les statues des envoyés qui étaient venus le solliciter pouvaient encore se voir dans l'Eakéon, ou édifice sacré d'Eaque, au temps de Pausanias, et l'Athénien Isocrate, dans son éloge d'Evagoras, tyran de Salamine qui faisait remonter son origine à Eaque par Teucros, insiste sur ce miracle signalé, raconté et cru par les autres Grecs aussi bien que par les Eginètes.

Eaque fut aussi appelé à aider Poséidon et Apollon dans la construction des murailles de Troie, ainsi que le rapporte Pindare dans sa VIIIe olympique, consacrée à la gloire d'un enfant d'Egine:

Egine, où tu naquis, est illustre par toi;
Egine, qui, plongeant sa rame au sein de l'onde,
Avoue aux yeux du monde
Thémis pour souveraine et Jupiter pour roi.

Oh! qu'il est malaisé, même à des mains habiles,
De régir à propos des intérêts hostiles!...
Mais les dieux font d'Egine, au sein des flots amers,
Un temple que les lois et l'équité soutiennent;
C'est l'heureux port où viennent
Mourir tous les discords qui troublent l'univers.

Puisse durer longtemps cette auguste tutelle
Dans cette île où jadis, roi d'un peuple fidèle,
Eaque précéda les guerriers doriens;
Lui qui sut assister Apollon et Neptune,
Contraints par la fortune
A ceindre de remparts la cité des Troyens.

Les destins l'avaient dit: « Des torrents de fumée
Surgiront de ces murs quand la guerre allumée
Aura livré Pergame aux plus sanglants revers. »
Aussi trois fiers dragons aux verdâtres écailles
Rampent sous ses murailles,
Avant que de leurs fronts elles fendent les airs.
Deux d'entre eux tombent morts d'une invincible at-
[teinte;
Le troisième, en sifflant, s'est glissé dans l'enceinte;
Phébus voit le prodige et l'explique en ces mots:
« Noble Eaque, tes yeux dans les murs de la ville
Ont suivi ce reptile,
Qui, pour y parvenir, a franchi tes travaux.

Sache donc, si j'en crois Jupiter qui m'inspire,
Sache que d'Ilion succombera l'empire,
Mais non pas sous tes fils ni leurs petits-enfants;
Ta race à son premier, à son quatrième âge,
Signalant son courage,
Etouffera Pergame en ses bras triomphants. »
(*Trad. Fresse-Montval.*)

Ce passage de Pindare rappelle celui de la *Théogonie* d'Hésiode où les Eginètes sont autorisés, par suite du mariage de Jupiter et de Thémis, à partager entre ces deux divinités la domination de leur île. La destinée de l'île d'Egine est ainsi associée à l'idée même de justice, et ce rapprochement, sur lequel Pindare insiste au point de donner l'île d'Egine comme ayant de son temps un caractère en quelque sorte sacré, comme étant la terre de la concorde et de la justice, explique le rôle qui fut prêté à Eaque, père des Eginètes, dans les fables eschatologiques de la Grèce. Ajoutons cette remarque, que Pindare donne clairement les Eginètes créés par Eaque comme une race différente des Doriens qui leur succédèrent.

Pélée et Télamon, fils d'Eaque, devenus jaloux de leur frère bâtard Phocas, à cause de son habileté supérieure dans les luttes gymnastiques, se concertèrent pour le mettre à mort. Télamon lui lança son disque pendant qu'ils jouaient ensemble, et Pélée l'acheva en le frappant dans le dos avec sa hachette; puis ils cachèrent le cadavre dans un bois; mais Eaque, ayant découvert et le forfait et les coupables, bannit de l'île ses deux fils. Tel est, du moins, le récit qu'on lisait dans le vieux poëme épique intitulé: *Alcmeonis.* Apollonius de Rhodes représente le fratricide comme involontaire et commis par inadvertance. Pindare refuse de raconter, bien qu'obligé d'y faire une allusion vague, la cause qui força le vieux Eaque à bannir ses fils d'Egine; Callimaque, à en juger par un court fragment de ses œuvres, manifestait la même répugnance à en faire mention. Telle était, chez les poëtes, la tendance à adoucir les anciens récits et à substituer une couleur morale au caractère naïf des légendes héroïques ou des mythes.

Malgré le crime de Pélée et de Télamon, la renommée des descendants d'Eaque demeura intacte dans toute la Grèce, grâce à la supériorité militaire de cette famille (v. EACIDES), et l'Eakéon d'Egine, dans lequel on offrait à Eaque des prières et des sacrifices, fut l'objet du respect des peuples jusqu'au temps de Pausanias l'historien.

EARIN s. m. (é-a-rain — du gr. *earinos*, printanier). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, voisin des ichneumons, comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont le type habite l'Angleterre.

EARINE s. f. (é-a-ri-ne — du gr. *earinos*, printanier). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées et de la tribu des pleurothallées, comprenant une seule espèce, qui croît en Australie.

EARL, petite ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de Pensylvanie, comté de Lancaster, à 17 kilom. N.-E. de la ville de Reading, sur le Grand-Conestago; 4,000 hab. Industrie, commerce et navigation.

EARL ou **EARLE** (Jean), théologien anglais, né à York en 1601, mort en 1665. Il étudia à Oxford, suivit Charles II en exil et devint chapelain de ce prince. Il s'attacha en France à la fortune de Jacques, duc d'York, et, à la Restauration, fut fait évêque de Worcester, puis transféré à Salisbury. Il a laissé une traduction latine de l'*Eikôn basilikê* (image du roi) et un ouvrage original intitulé: *Microcosmographia.*

EARLE (James), savant et habile chirurgien anglais, né à Londres en 1755, mort en 1817. Il était aussi habile dans la théorie que dans la pratique de son art. La chirurgie lui doit, entre autres procédés, ceux de l'injection du vin dans le traitement de l'hydrocèle et de l'extraction de la cataracte à travers la cornée. Il a donné, avec de savantes notes, plusieurs éditions des *Œuvres de Pott*, son parent et son maître.

EARLE (Pliny), médecin aliéniste américain, frère du précédent, né le 31 décembre 1809. Il fut reçu médecin en 1837, nommé médecin en chef de l'hospice des aliénés de Francfort (Etat de Pensylvanie) en 1840, et de l'asile du même genre établi à Bloomingdale (Etat de New-York). En 1849, il vint en Europe, et visita les hospices d'aliénés de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Pologne et de la France. En 1853, il fut nommé médecin du *Lunatic Asylum* de la ville de New-York. M. Earle a fourni de nombreux articles au *Journal of Insanity;* il a publié, en 1848, l'*Histoire, la description et les statistiques de l'asile de Bloomingdale;* après son voyage en Europe (1849), il a donné un volume sur les hospices d'aliénés de l'Allemagne et de l'Autriche; enfin, en 1854, il a fait paraître un traité sur les *Saignées dans les cas d'affections mentales.* M. Earle est aussi un poëte un peu honteux: en 1841, il a

publié un petit volume de poésies intitulé : *Marathon et autres poëmes;* mais, craignant de compromettre sa position comme médecin, il retira cet ouvrage de la circulation fort peu de temps après son apparition.

EARLE, inventeur américain, né à Leicester, État de Massachusetts, le 17 décembre 1762, mort dans la même ville, le 19 novembre 1832. En 1785, il s'associa avec M. Edmond Snow pour la fabrication des machines à carder le coton et la laine ; il inventa, en 1790, la machine à carder encore usitée aujourd'hui, et grâce à laquelle un travail manuel de quinze heures s'accomplit en quinze minutes.

EARLE (Thomas), écrivain légiste américain, fils du précédent, né à Leicester (Massachusets) le 21 avril 1791, mort à Philadelphie le 14 juillet 1849. Après avoir, pendant quelques années, suivi la carrière commerciale, il étudia le droit, se fit inscrire au barreau de Philadelphie et acquit bientôt une grande réputation, non-seulement par ses connaissances légales, mais encore et surtout par l'abnégation dont il ne cessa de faire preuve, consacrant aux malheureux la plus grande partie de son temps, et n'épargnant en leur faveur ni ses conseils ni l'autorité de sa parole. On lui attribue, et non sans raison, la rédaction de la Constitution nouvelle adoptée par l'État de Pensylvanie en 1837. La popularité dont il jouissait à cette époque aurait mis à sa portée tous les emplois attribués à l'élection ; malheureusement ses idées trop progressistes pour le moment (il demandait qu'on accordât aux nègres libres le droit de suffrage) le brouillèrent avec le parti démocratique, maître alors des élections en Pensylvanie. La même cause fit échouer sa candidature à la vice-présidence de la République en 1840. Depuis lors, M. Earle abandonna complètement la politique et se consacra exclusivement à la science et aux lettres. Il publia successivement : *Essai sur la loi pénale; Essai sur les droits qu'ont les États de modifier et d'annuler leurs chartes*, ouvrage qui mérita l'approbation de Thomas Jefferson ; *Traité sur les chemins de fer et les voies de communications intérieures* (1830) ; un *Traité d'épellation* adopté dans presque toutes les écoles primaires de la Pensylvanie ; la *Vie de Benjamin Laudy*, philanthrope célèbre. Au moment de sa mort, il avait presque terminé une histoire de la Révolution française et une traduction des *Républiques italiennes* de Sismondi.

EARLE, artiste et voyageur anglais, né au commencement de ce siècle, et connu par une aventure qui lui arriva dans l'île Tristan-d'Acunha, sur la côte du Brésil. Vers la fin de 1824, Earle avait pris passage sur un petit sloop anglais qui devait le porter au Bengale, où il voulait se fixer auprès du gouverneur général. Le sloop était petit, et dès le départ il souffrit beaucoup dans les grosses mers australes qu'il avait à traverser. Les approvisionnements avaient été d'ailleurs si mal surveillés, que le lendemain du départ on manquait du nécessaire. Quand on atteignit les hautes latitudes, force fut de chercher l'île Tristan-d'Acunha pour y faire du bois et de l'eau. Cette île escarpée est située par 37° 5′ de latitude S. et 15° de longitude O. ; elle a cinquante milles environ de circonférence ; elle avait été découverte par les Portugais dans leurs premières navigations vers les mers australes, puis visitée successivement par les Hollandais en 1643, par les Français en 1767, par les Américains en 1790, et enfin en 1811 par les Anglais, qui y avaient mis une garnison de huit hommes et d'un caporal ; cette petite garnison était restée dans l'île jusqu'en 1820, époque à laquelle on rappela ce piquet militaire. Toutefois le caporal, qui s'était créé un petit domaine sur l'île, demanda à y rester comme maître et seigneur au nom du roi d'Angleterre. On le lui accorda. A diverses époques, ce nouveau Robinson avait déjà eu l'occasion de rendre des services soit aux navires en ravitaillement, soit aux malheureux jetés sur cette côte par les tempêtes, lorsque le sloop anglais qui portait Earle y toucha. Les chaloupes ayant été mises à la mer, Earle demanda à accompagner les hommes de corvée. Muni de son album, il voulait rapporter quelques croquis des sites sauvages de cette terre où jamais peintre n'avait mis le pied. L'artiste laissa donc les travailleurs sur la plage, et, gravissant des blocs noirâtres, il découvrit des cavernes profondes, marcha d'un point de vue à un autre, toujours plus curieux, plus ardent à cette recherche, jusqu'à ce qu'enfin, arrivé à une morne solitude, un effroi involontaire le saisit ; un vague pressentiment d'abandon courut dans tous ses membres. Il se précipita vers un pic d'où l'on découvrait la plage et la baie. Plus de chaloupe, plus de navire ; la mer seule, et au loin le petit sloop qui luttait contre la vague. L'artiste infortuné demeura longtemps cloué à la même place par la stupeur et le désespoir. Quand vint le soir, pourtant, il descendit pour chercher un asile. Mais quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'au versant d'un coteau il aperçut une cabane, une chaumière anglaise, avec sa haie bien taillée et sa barrière blanche ! Les pots au lait brillaient exposés sur un banc auprès de la porte ; un chien s'étant mis à aboyer, un homme accourut, qui interpella Earle en anglais : c'était le caporal Glass, maître et seigneur de Tristan-d'Acunha au nom de Sa Majesté Britannique, qui accueillit l'hôte que lui envoyait la Providence avec la plus grande bienveillance, et lui fit une place dans sa cabane à côté de sa femme et de son enfant, car le caporal s'était fait une famille et vivait fort heureux dans son île. Earle y demeura quatorze mois, entouré de soins par Glass et sa femme : pour reconnaître cette généreuse hospitalité, il apprit à lire à l'enfant, et bientôt, pour lui enseigner à écrire, il sacrifia les revers des pages de son album, la seule chose qu'il eût emportée du bâtiment avec lui. « J'ai vu ce précieux livre, dit M. Sainson dans son journal inédit de l'*Astrolabe*, riche des beautés sauvages et grandioses de cette île singulière. On eût dit que le désespoir du peintre avait jeté sur toutes ces scènes une teinte particulière de terreur. Il y avait quelque chose de saisissant à parcourir ces feuilles, où tout portait un si grand caractère, et puis les griffonnages informes de l'enfant tracés derrière ces beaux dessins n'étaient pas la partie la moins intéressante de ce singulier recueil. M. Earle, à l'époque où j'appris ces détails de sa bouche, avait encore un souvenir pénible de sa longue infortune ; ses récits me représentaient Tristan-d'Acunha comme une scène désolée, solennelle, affreuse, où la nature a réuni toutes ses grandeurs les plus austères. Il me racontait ses courses toujours périlleuses à travers ce chaos de rochers ; ses chasses au phoque, au lion marin, où le caporal réalisait des prodiges d'adresse ; la guerre plus facile qu'ils faisaient aux pingouins, quand sur le soir ces oiseaux singuliers s'assemblaient comme en conseil sous une roche isolée et se laissaient tuer à coups de bâton, immobiles et graves comme des sénateurs romains sur leur chaise curule. » Enfin, après quatorze mois d'exil, un navire relâcha à Tristan-d'Acunha et envoya un canot à terre. Earle obtint du capitaine une place à bord et quitta l'île après avoir embrassé ses habitants hospitaliers. Par un rapprochement assez bizarre, trente et un ans auparavant le savant Dupetit-Thouars, de relâche sur l'île en 1793, s'était oublié à la recherche de quelques plantes, et, perdu dans les terres, il y avait passé la nuit sous un arbre. Le lendemain, s'y croyant abandonné, il avait commencé à reconnaître déjà quelles ressources elle pouvait offrir, quand une embarcation qui s'était détachée du navire vint le prendre. Le botaniste en avait été quitte pour la peur.

EARLOM (Richard), graveur et dessinateur anglais, né dans le comté de Sommerset vers 1728. Il manifesta de très-bonne heure un goût prononcé pour le dessin. Il a laissé une multitude de planches à l'eau-forte et au pointillé, mais il a excellé surtout dans la gravure à la manière noire. Dans ce genre, où il n'a peut-être pas de rival, on distingue surtout son *Salon de Londres;* la *Sorcière*, d'après Téniers ; *Silène ivre*, d'après Rubens ; une *Vierge*, d'après le Corrége, etc. Quelques auteurs lui ont faussement attribué les œuvres d'un autre graveur du même nom, mais beaucoup moins distingué que lui.

EARL-SHILTON, bourg d'Angleterre, comté et à 14 kilom. S.-O. de Leicester; 2,220 hab. Manufactures de bonneterie.

EARLSTOWN ou **ERCILDOUNE**, bourg d'Écosse, comté et à 40 kilom. O. de Berwick, à 48 kilom. S. d'Édimbourg ; 2,000 hab. Manufactures de mérinos, châles, mousselines, chemises, plaids, couvertures et flanelles. Patrie de Thomas Learmont, dit *Thomas le Rimeur*, poëte du XIII[e] siècle, cité par Walter Scott dans son livre intitulé *Sir Tristem*.

EARLY (Jubal), major général au service des États confédérés du nord de l'Amérique, né en Virginie vers 1818. Il sortit de West-point en 1837 comme sous-lieutenant dans le 1[er] régiment d'artillerie, et fut transféré au 2[e] de la même arme en juillet 1838. La même année, il donna sa démission pour s'adonner à l'étude des lois, exerça comme avocat et devint membre de la législation de l'État. Il fit la guerre du Mexique comme major d'un régiment de volontaires virginiens, et servit dans cette campagne depuis janvier 1847 jusqu'en août 1848.

Lorsque éclata la guerre de la sécession, il entra dans l'armée confédérée avec le grade de colonel et commanda un régiment à la bataille de Bull's-Run. Son arrivée sur le champ de bataille, à un des moments les plus critiques de la journée, contribua puissamment à la victoire des confédérés, et lui fit à lui-même le plus grand honneur. Peu après (1862), il fut fait brigadier général. En 1863, il dirigea temporairement les vieilles bandes de Jackson, pendant l'éloignement de leur chef, le général Ewell, grièvement blessé à Gettysburg (1[er] juillet 1863). Quand ce dernier eut repris ses fonctions, Early, promu major général, fut chargé du commandement des troupes confédérées dans la vallée de la Shenandoah. Il y tint pendant deux ans, malgré tous les efforts que firent les fédéraux pour s'établir solidement dans cette région, y battit rudement les généraux Sigel et Hunter, et, lorsqu'il fut en présence du plus redoutable de ses adversaires, le général Sheridan, il réussit à arrêter pendant longtemps les progrès de ce brillant homme de guerre. Il dut cependant céder à la fin, et, poursuivi sans relâche à son tour, abandonner les positions qu'il avait si bien défendues. Le général Sheridan put ainsi effectuer le mouvement tournant qui fut la cause efficiente de la chute de Richmond. Le général Early n'a plus fait parler de lui depuis les événements qui ont amené la cessation des hostilités aux États-Unis.

EARNE, lac et rivière d'Écosse. V. ERNE.

EARSE, langue des Gaëls. V. ERSE.

EASDALE, île d'Écosse, une des Hébrides, près de la côte du comté d'Argyle, à 9 kilom. de la pointe de Mull, par 56° 19′ de lat. N. et 7° 59′ de long. O. ; superficie 8 kilom. carrés. Belles carrières d'ardoises, réputées les meilleures de la Grande-Bretagne.

EASINGWOLD, ville d'Angleterre, dans le comté d'York (North-Riding), à 21 kilom. N.-O. de la ville de ce nom, et à 339 kilom. N.-O. de Londres ; 3,400 hab. Commerce alimenté principalement par les produits agricoles ; sources ferrugineuses aux environs.

EASMER v. a. ou tr. (e-a-smé). Estimer. ‖ Vieux mot.

EASTBOURNE, village et paroisse d'Angleterre, comté de Sussex, à 51 kilom. O. de Lewes, près du cap Beachy ; 2,600 hab. Établissement de bains de mer. Église gothique. Le rocher de Beachy était autrefois célèbre comme lieu de rendez-vous des contrebandiers. Eastbourne est, à ce que l'on croit, le *Portus Anderida* des anciens ; de nombreuses ruines remontant au séjour des Romains dans cette partie de l'Angleterre subsistent encore dans ses environs.

EASTER ou **OSTER**, déesse saxonne en l'honneur de laquelle on célébrait une grande fête au commencement du printemps, parce qu'elle présidait à toutes les résurrections. Encore aujourd'hui, en Allemagne, la fête de Pâques s'appelle *Ostern*, et en Angleterre, *Easter*. On trouve là, dans le culte d'Easter, la meilleure preuve que les anciens Germains croyaient à l'immortalité de l'âme. En effet, leurs cendres, recueillies dans des urnes, étaient enterrées sous des collines et mises sous la protection de la déesse, qui devait faire revivre les guerriers ; et ceux-ci allaient d'autant plus courageusement au combat qu'ils ne croyaient pas à la mort éternelle.

EAST-GREENWICH, petite ville des États-Unis, dans l'État de Rhode-Island, chef-lieu du comté de Kent, sur la rive orientale de la baie de Naragouse et le chemin de fer de Stonington à Providence, à 20 kilom. S.-O. de cette ville ; 2,500 hab. Bon port, industrie manufacturière très-développée ; commerce actif.

EAST-GRINSTEAD, bourg d'Angleterre, comté de Sussex, à 31 kilom. N. de Lewes, à 50 kilom. S. de Londres ; 3,200 hab. On remarque surtout à East-Grinstead le *Sackville College*, fondé en 1609 par Robert Sackville, deuxième comte de Dorset, qui a légué 7,500 fr. à l'établissement pour y entretenir un certain nombre d'étudiants pauvres. Aux environs de la ville, on voit deux pierres gigantesques superposées et appelées la *Grande sur la Petite* (*Great upon Little*).

EASTLAKE (sir Charles LOCKE), célèbre peintre anglais, né à Plymouth en 1793, où son père était avocat de l'amirauté, mort à Pise en décembre 1865. Il fut élevé au collége de sa ville natale et à celui de Plympton, et fit ensuite quelques mois d'étude à l'École des chartes de Londres. Mais cédant bientôt à sa passion dominante pour la peinture, et encouragé par l'exemple de son camarade Hayden, il s'adonna tout entier à cet art à partir de l'année 1808. Après avoir travaillé quelque temps à l'Académie royale, dirigée alors par Fuseli, il vint à Paris pour copier au Louvre les chefs-d'œuvre des maîtres. Le retour de l'île d'Elbe l'obligea à quitter précipitamment la capitale de la France et à revenir dans sa ville natale, où il se mit à faire des portraits. Lorsque le *Belléròphon* vint ancrer à Plymouth, il obtint de faire d'après nature une étude sur Napoléon, et c'est le dernier portrait de ce grand homme exécuté en Europe. En 1817, sir Eastlake visita l'Italie ; après un séjour de deux ans à Rome, il fit en Grèce un voyage à la suite duquel il revint en Italie, où il s'établit à Rome pour plusieurs années. Ces deux voyages furent pour lui l'occasion d'une série de types grecs et italiens qu'il dessina sur les lieux mêmes, et de quelques poétiques compositions. Les sujets qui lui étaient le plus familiers à cette époque étaient des scènes de la vie des bandits. En 1820, il exposa pour la première fois à l'Institut britannique des *Vues de Rome*, qu'il exhiba depuis (en 1823) à l'Académie royale. Le tableau qui fit le plus de sensation fut la composition historique du *Spartiate Isadas*, qui a obtenu les honneurs de l'Exposition universelle en 1855. En 1828, il exposa sa meilleure toile peut-être, les *Pèlerins en vue de la ville sainte*, qu'il a répétée avec quelques variantes en 1835 et en 1836. En 1829, il composa le *Rêve de lord Byron*, tableau rempli de poésie et digne de celui qui l'avait inspiré. Au mois de décembre de la même année, il fut élu membre de l'Académie royale. En 1833, il exposa les *Fugitifs grecs recueillis par un bâtiment anglais*, et en 1834 la *Fuite de Francesco di Carrara*, dont il a fait une répétition pour la galerie Vernon ; le *Chef arabe et ses captifs*, et *Gaston de Foix avant la bataille de Ravenne*. A partir de 1839, il se consacra aux sujets religieux, et dans l'exposition de cette année on remarque le *Christ bénissant les petits enfants*, puis, dans les suivantes, l'*Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*, et sa ravissante toile d'*Agar et Ismaël*. A partir de cette époque, le nom de sir Eastlake disparaît presque entièrement des livrets d'exposition. Chargé de nombreux travaux, et entre autres de la décoration du nouveau palais de Westminster en 1841, il employait ses loisirs à des travaux littéraires. C'est ainsi qu'il écrivit un grand nombre d'articles pour la *Penny Cyclopedia*, publia en 1840 une traduction de la *Théorie des couleurs* de Gœthe, et en 1841 celle des *Écoles italiennes de peinture* de Kugler. Il publia en outre un grand nombre de rapports et fit sur les beaux-arts quelques conférences qui furent remarquées. Il fit paraître en 1847 une *Histoire de la peinture à l'huile*, qu'il dédia à sir Robert Peel, et dans laquelle il étudia profondément toutes les méthodes de peinture, et principalement celle des Flamands. A la mort de M. Séguier, premier conservateur de la Galerie nationale, Robert Peel donna cet emploi à sir Eastlake, qui donna sa démission quelques années après. Cependant, malgré le peu de temps qu'il resta à la tête de cette collection et la modicité des sommes qui furent mises à sa disposition, il trouva moyen de l'enrichir de chefs-d'œuvre d'Holbein, de Bellini, de Rubens, de Velazquez et de Raphaël. Il publia en outre un catalogue historique et descriptif de la *Galerie nationale*, avec notices biographiques des peintres dont les ouvrages sont contenus dans ce musée. En 1850, sir Eastlake succéda à sir Martin Archer Shee, comme président de l'Académie royale, et fut, à cette occasion, nommé chevalier par la reine. En 1855, lors de la réorganisation de l'administration de la *Galerie nationale*, sir Eastlake accepta le poste de directeur, poste qui faisait à la vérité peser sur lui une plus grande responsabilité que celui qu'il avait occupé d'abord, mais qui lui donnait aussi les pouvoirs les plus étendus pour augmenter ce musée et faire les achats qui lui sembleraient nécessaires ou avantageux. Sir Eastlake s'est parfaitement acquitté de ces fonctions. Depuis près de dix ans qu'il les exerce, il a augmenté la *Galerie nationale* d'un nombre d'œuvres d'art plus considérable que celui que l'on comptait lors de son entrée en fonctions. En outre, ces œuvres sont d'une grande importance, ainsi qu'on peut en juger par les noms de leurs auteurs : Mantegna, Benozzo Gozzoli, Pérugin, Pollajuollo, Filippino Lippi, Paul Véronèse, Ghirlandajo, Romanino, Orcagna, Paolo Uccello, Zoppo, Girolamo de Trévise, Jules Romain, Moretto, Borgogne et Ruysdael. En 1849, sir Eastlake a épousé la fille du docteur Rigby de Norwich. Il a été reçu lui-même docteur à Oxford en 1853 ; il est membre de plusieurs académies.

EAST-MAIN, contrée de l'Amérique anglaise du Nord, le long de la côte orientale de la mer d'Hudson et de la baie Saint-James, à l'O. du Labrador. Cette contrée, qui s'étend du N. au S. sur une longueur d'environ 1,300 kilom., est baignée par une rivière qui porte le même nom et a pour chef-lieu East-Main, forteresse de l'ancienne compagnie de la baie d'Hudson. Cette forteresse, entrepôt de fourrures, est située près de la mer d'Hudson, à l'embouchure du Slude-River, par 52° 20′ de lat. N. et 81° 16′ de long. O.

EAST-MAIN ou **SLUDE-RIVER**, rivière de l'Amérique anglaise du Nord, prend sa source au versant N.-O. des monts Algonquins, coule à l'O., traverse plusieurs petites îles, baigne la contrée de son nom, et, après un cours de 400 kilom., se jette dans la baie Saint-James.

EASTMAN (Charles GAMAGE), poëte et journaliste américain, né à Fryeburg, dans l'État du Maine, le 1[er] juin 1816. Il émigra avec ses parents dans l'État de Vermont, où il commença et acheva ses études. En 1835, il dirigea la *Sentinelle* de Barlington (Vermont), fonda l'*Express de la rivière Lamoille* en 1838 à Johnson, dans le même État, et l'*Esprit du siècle*, en 1840, à Woodstock. En 1846, il alla s'établir à Montpellier, capitale de l'État, et acheta le *Patriote du Vermont*, qu'il continue à diriger. M. Eastman a été directeur des postes à Woodstock et à Montpellier pendant plusieurs années, sénateur de l'État local en 1851-1852, délégué aux conventions nationales de 1852 et 1856, et candidat pour le congrès fédéral en 1858. Comme poëte, M. Eastman jouit d'une certaine réputation ; les revues et magazines américains contiennent un grand nombre de ses productions en ce genre.

EASTMAN (Mary HENDERSON), femme de lettres américaine, née à Warrenton, État de Virginie, vers 1817. Elle épousa en 1835 le capitaine Seth Eastman, de l'armée des États-Unis. Elle a publié : *Dacotah* ou *Vie et légendes des Sioux* (New-York, 1849) ; *Roman de la vie indienne* (Philadelphie, 1852) ; *Portefeuille américain aborigène* (1853), et *Chicara et autres contrées des vaincus* (1854). Celle de ses œuvres qui a produit la plus grande sensation, en raison de sa portée morale, est un roman intitulé la *Cabane de la tante Philippe*. C'est une réplique à la *Case de l'oncle Tom* de M[me] Stowe. Dix-huit mille exemplaires

de cet ouvrage furent enlevés en quelques semaines. Mme Eastman est également auteur des *Récits de la vie fashionable*, et elle a collaboré activement à diverses revues, notamment à l'*Arthur's Home Magazine*.

EAST-MEATH. V. MEATH.

EASTON, ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de Pensylvanie, à 88 kilom. N.-O. de Philadelphie, sur la Delaware, à l'embouchure de la Lehigh dans ce fleuve; 8,700 hab. Commerce et navigation; collège La Fayette, fondé en 1832; beau pont sur la Delaware. ‖ Gros bourg des Etats-Unis, Etat du Maryland, près de la côte E. de la baie de Chesapeake, à 44 kilom. S.-E. de la baie d'Annapolis; 2,354 hab. Commerce actif; climat malsain. ‖ Bourg des Etats-Unis, Etat de New-York, sur la Tread-Heaven-Creek, à 43 kilom. N.-N.-E. d'Albany; 3,450 hab. Manufactures de coton, tanneries, moulins et minoteries.

EASTPORT, ville des Etats-Unis, dans l'Etat du Maine, à 35 kilom. N.-E. de Machias, sur la petite île de Moose, à l'entrée de la baie de Passamaquody; 4,907 hab. Port de commerce, l'un des meilleurs des Etats-Unis; commerce actif. La ville est réunie au continent par un beau pont de 400 m.

EAST-REDFORD, ville d'Angleterre, comté et à 50 kilom. N. de Nottingham, sur l'Idle; 3,000 hab. Manufactures de papier, chapeaux, toiles à voiles et chandelles. Belle église ogivale; hôpital; bel hôtel de ville, construit en 1867.

EAST-TARBET, village d'Ecosse, bâti sur des rochers entièrement nus, près du lac qui porte son nom. La pêche est l'unique moyen d'existence des pauvres habitants de ces rivages, les plus tristes de toute l'Ecosse.

EASTWICK (Edward Backhouse), orientaliste anglais, né en 1814 à Warfield (Berkshire). Il s'adonna de bonne heure à l'étude des langues de l'Inde, et, envoyé dans cette contrée comme cadet d'infanterie, se fit recevoir, à Bombay, en 1836, interprète pour l'hindoustani et l'hindi. Il joignit bientôt à ces deux idiomes l'interprétation du marathi, du persan, du gujarati et du canarese, et obtint du gouvernement une gratification de 1,000 roupies, en récompense de ses travaux constants, qui l'avaient mis à même de traduire six langues. Une aussi rare aptitude ne pouvait manquer d'être utilisée par la compagnie; aussi M. Eastwick occupa-t-il successivement plusieurs emplois importants dans diverses provinces ou Etats tributaires. En 1842, sir Henri Pottinger se l'adjoignit dans sa mission à Canton, et trois ans plus tard il fut nommé professeur d'hindoustani et de jeluga au collège de la Compagnie, à Heuleybury, puis, en 1850, bibliothécaire du même établissement.

On a de lui : *Grammaire hindoustani* (1847); *Feuilles sèches de la jeune Egypte* (1849); plusieurs mémoires insérés dans différents recueils et dont quelques-uns méritent d'être cités à part, entre autres : *Rapport sur la famille des émirs de Khairpur dans le Sindh supérieur* (Documents parlementaires, 1840); *Vocabulaire de la langue sindhi* (Journal asiatique du Bengale, 1843); *Notes sur les cités d'Allore et de Rohri dans le Sindh supérieur* (Journal asiatique de Bombay, 1843), etc. Il a de plus publié des traductions du *Zartascht namah* ou *Histoire de Zoroastre*, du *Gulistân* (1852); du *Bagho Bahar*, qui a été inséré par le docteur Wilson dans sa *Religion des Parsis;* enfin on lui doit aussi des éditions de textes orientaux et la traduction de deux ouvrages allemands : la *Chute des Pays-Bas unis* (Londres, 1846), et la *Grammaire comparée* de Bopp.

EAST-WINDSOR, bourg des Etats-Unis, dans le Connecticut, à 11 kilom. N. de Hartford, sur le Connecticut; 3,987 hab. Commerce considérable d'eau-de-vie.

EATON, petite ville des Etats-Unis, dans l'Etat de l'Ohio, à 50 kilom. N. de Cincinnati, sur la rivière de Mile, au milieu d'une contrée riche et bien cultivée; 2,500 hab. ‖ Ville des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York, à 48 kilom. S.-O. d'Utica, à la source du Chenango; 4,270 hab.

EATON, village d'Angleterre, comté de Chester, sur la Dee. Les comtes de Grosvenor y possèdent un magnifique château appelé Eaton-Hall. « Cet édifice, dit M. Alphonse Esquiros, a été reconstruit en 1803 sur l'emplacement d'un ancien château. C'est une pompeuse imitation du style gothique. La grande galerie contient plusieurs portraits de famille et des tableaux de prix. Dans les jardins, un temple gothique a été érigé pour recevoir un autel romain découvert à Chester en 1821, ainsi que le pavé en mosaïque du palais de l'empereur Tibère, dans l'île de Caprée, rapporté en Angleterre par lord Robert Grosvenor. »

EATON (John), théologien anglais, né à Kant en 1575, mort en 1641 à Wickham-Marset. Il fit ses études à Oxford et obtint une cure en 1625. Il est regardé comme le fondateur de la secte des antinomiens. Les écrits qu'il a laissés sont : *The discovery of a most dangerous dead faith* (Londres, 1641, in-12); *The Honeycomb of free justification* (Londres, 1642, in-4°).

EATON (John) navigateur anglais et capitaine de bouc[illegible], un de ces hardis écumeurs de mer qui signalèrent de leurs exploits les mers du Sud pendant la dernière moitié du XVIIe siècle. En 1683, John Eaton partit de Londres sur le *Nicolas*, navire qu'on avait équipé dans la Tamise sous prétexte de le destiner au commerce, mais en réalité pour des expéditions de piraterie. Après une navigation heureuse, le *Nicolas* arriva au détroit de Magellan, où il rencontra le *Cygnet*, vaisseau marchand commandé par le capitaine Swan, qui avait une commission du duc d'York, lord grand amiral d'Angleterre; le *Nicolas* et le *Cygnet* naviguèrent de conserve jusqu'à ce qu'une tempête fût venue les séparer. Puis le *Nicolas*, à la hauteur du cap Horn, rencontra le *Bachelor's Delight*, auquel il se joignit. Le *Bachelor's Delight* était commandé par le capitaine John Cook, qu'il faut se garder de confondre avec son illustre homonyme et compatriote, le capitaine James Cook. Soixante-dix aventuriers, au nombre desquels étaient William Dampier, Edward Davis, Lionel Wafer et Ambroise Cowley, étaient sous le commandement de John Cook. Le *Nicolas* et le *Bachelor's Delight*, marchant de conserve, allèrent ensuite relâcher à l'île de Juan-Fernandez, où ils recueillirent un Indien Mosquito, nommé William, qui avait été abandonné dans cette île trois ans auparavant, en 1680, par la première expédition des boucaniers, dont il faisait partie : il avait réussi à vivre dans cette île inhabitée, à force de courage et d'industrie. De l'île Juan-Fernandez, Eaton et John Cook appareillèrent pour les îles Galapagos, où ils trouvèrent un nombre considérable de ces grosses tortues vertes dont les îles tirent leur nom. Bientôt après, John Cook étant mort, Edward Davis, l'un des principaux et des plus hardis d'entre les boucaniers, prit le commandement du *Bachelor's Delight*. Puis le *Bachelor's Delight* et le *Nicolas* firent voile pour la côte du Pérou, où ils furent rejoints par le *Cygnet*, capitaine Swan; celui-ci, n'ayant pu trouver à négocier ses marchandises à cause des soupçons dont il était l'objet de la part des Espagnols, se laissa persuader sans peine par les boucaniers, dont il avait un grand nombre à son bord, de se joindre à la fortune de Davis et d'Eaton. Mais peu après Eaton, laissant les boucaniers sous ses ordres, fit voile, avec son *Nicolas*, vers les Indes orientales; Ambroise Cowley, l'historien de son voyage, partit avec lui. A leur arrivée dans les îles des Larrons, ils se prirent immédiatement de querelle avec les habitants et en tuèrent un grand nombre. Le gouverneur espagnol leur exprima, dans une conférence, le regret qu'il avait qu'on ne les eût pas entièrement exterminés. Cowley, qui écrit comme un vrai boucanier, ajoute en propres termes : « Nous fîmes alors ouvertement la guerre à ces païens, et chaque jour nous descendions à terre, rassemblant des provisions et faisant feu sur tous ceux que nous apercevions; aussi la plus grande partie d'entre eux quitta l'île; c'est cependant un beau jardin d'un bout à l'autre. » Il raconte, avec le même ton de plaisanterie brutale, la conduite de ses compagnons à l'égard des Indiens qui s'assemblaient paisiblement sur le rivage : « Ceux de nos gens qui étaient dans la barque laissèrent arriver au plus épais de la foule et tuèrent un grand nombre de ces coquins. Les autres, voyant tomber leurs camarades, prirent la fuite; mais le reste de nos hommes qui étaient à terre, venant à leur rencontre, les saluа de manière à leur laisser des trous dans la peau. » Après cette sanglante expédition, Eaton remit à la voile avec le *Nicolas*, et, après une heureuse traversée, il arriva sans autre rencontre en Angleterre.

EATON (Samuel), théologien anglais, mort vers 1777. Il prit ses degrés à Iéna, visita les principales villes d'Europe et devint médecin particulier du duc de Zelle. On a de lui : *A View of human life* (Londres, 1764, in-8°); *A View of christianity, as taught by Christ himself, in a series of sermons* (Londres, 1777, 2 vol. in-8°).

EATON (William), capitaine dans l'armée des Etats-Unis d'Amérique, né à Woodstock, Etat du Connecticut, le 23 février 1764, mort à Brinfield, Etat de Massachusetts, le 1er juin 1811. Il s'échappa de la maison paternelle à l'âge de seize ans, pour s'engager dans l'armée révolutionnaire. Licencié à la paix (1783), il entra dans une école militaire. En 1792, il était capitaine; cinq ans après il fut nommé consul américain à Tunis, situation difficile à cause des relations fort tendues qui existaient alors (1799) entre les Etats-Unis et les pays barbaresques. Eaton remplit ses fonctions avec une fermeté et une habileté telles, que le commerce de son pays ne fut plus exposé aux attaques des corsaires tunisiens. La guerre des Etats-Unis avec Tripoli (1801) lui fournit l'occasion de satisfaire son goût pour les aventures, et il put enfin donner l'essor à cet amour de l'impossible qui est le cachet du caractère de la race anglo-saxonne. Il conçut l'idée d'une ingénieuse diversion, et pour l'accomplir sans obstacle il résigna ses fonctions de consul. Hamet Caramelli, bey légitime de Tripoli détrôné par son frère, avait, après d'infructueux efforts pour reconquérir le pouvoir, cherché un refuge en Egypte. Eaton le découvrit dans sa retraite, l'aida à lever une petite armée de 500 hommes, composée d'Arabes, de Grecs et d'Arméniens, s'assura de la coopération de la flotte américaine, puis, se mettant à la tête de cette poignée d'hommes, s'avança dans la direction de Derneh, la capitale d'une des plus riches provinces de Tripoli. Ce n'était pas là une entreprise facile. Il fallait traverser le désert de Libye sur une étendue de 1,000 kilom., lutter contre le mauvais vouloir des cheiks arabes et vaincre les irrésolutions du prétendant Hamet, qu'il traînait littéralement à sa suite. Grâce à son énergie et à son courage, Eaton surmonta tous les obstacles et arriva sans encombre à Bomba, sur la côte de la Méditerranée, où l'attendaient les navires américains *Argus* et *Horaet* (25 avril 1805). Le même jour il mettait le siège devant Derneh, qu'il emportait après un furieux assaut dans lequel il fut blessé. Quelques jours plus tard, le bey régnant envoya une armée pour reprendre la ville; cette armée fut battue (11 juin) et rejetée dans les montagnes. Eaton se préparait à marcher sur Tripoli, à restaurer Hamet et à délivrer les Américains qui étaient retenus captifs, lorsqu'il apprit la conclusion de la paix, ce qui mit brusquement fin à son épopée. Il retourna aux Etats-Unis, où la renommée de son aventureuse expédition lui valut une ovation populaire. Le président (c'était alors Thomas Jefferson) dépeignit en termes flatteurs ses services, dans son message annuel, et l'Etat de Massachusetts lui donna, en témoignage de reconnaissance, 10,000 acres de terres (4,046 hectares). Il siégea ensuite à la législature du Massachusetts et aurait pu fournir une belle carrière politique, sans les habitudes d'intempérance qui hâtèrent sa fin. Il n'avait que trente-huit ans lorsqu'il mourut.

EATON (Amos), botaniste américain, né vers 1776, mort à Troy, Etat de New-York, le 10 mai 1842. Apprenti chez un forgeron, toutes les heures qu'il pouvait distraire du travail manuel, il les consacrait à l'étude, et, grâce à son extraordinaire aptitude, il put prendre ses grades au collège Williams. Il étudia les lois sous Alexandre Hamilton et se fit recevoir avocat. Nommé inspecteur du domaine Livingston sur l'Hudson, il étudia la chimie, la minéralogie, la botanique, fit, en 1817, au collège Williams, des cours sur les sciences naturelles, cours qu'il reprit l'année suivante à Albany, sur l'invitation expresse de M. de Witt Clinton, gouverneur de l'Etat de New-York. En 1820, le général Stephen van Rensselaer lui confia l'étude géologique de la contrée que traversa plus tard le canal Erié, et les résultats de ce travail furent publiés en 1824. Peu après le général Rensselaer fonda et dota l'institut Rensselaer à Troy, et fit Eaton professeur doyen de cet établissement. Eaton est l'auteur des ouvrages suivants : *Aperçu sur la géologie des Etats septentrionaux* (1816); *Manuel de physique* (1824); *Manuel de botanique de l'Amérique du Nord* (Albany, 1833). A sa huitième édition et dans les suivantes, le titre de cet ouvrage fut changé en celui de *Botanique de l'Amérique du Nord;* c'est le premier ouvrage populaire sur cette science qui ait été publié aux Etats-Unis. On a enfin d'Eaton un *Traité sur le génie et la topographie* (New-York, in-4°).

EATONIE s. f. (é-a-to-nî, et mieux i-to-nî — de *Eaton*, savant américain). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées et de la tribu des festucées, voisin des canches, et comprenant une seule espèce qui habite l'Amérique boréale.

EATONTON, petite ville des Etats-Unis, dans l'Etat de la Géorgie, sur une hauteur, à 30 kilom. N.-O. de Milledgeville; 3,000 hab. Industrie assez développée.

EAU s. f. (o au sing., ô au plur. — lat. *aqua*, même sens. Pour plus de détails, voir la partie encycl.). Corps incolore, peu ou point sapide, liquide à la température ordinaire, et formant à la surface de la terre les masses connues sous les noms de *mers, lacs, fleuves, rivières*, etc. : EAU *de mer.* EAU *de rivière.* EAU *de pluie.* EAU *de fontaine.* EAU *de source.* EAU *de puits.* EAU *limpide, transparente.* EAU *trouble.* EAU *bourbeuse. Les anciens plaçaient l'*EAU *au nombre des quatre éléments. L'*EAU *est une des plus grandes forces mouvantes que l'homme sache employer pour suppléer à ce qui lui manque, dans les arts les plus nécessaires, par la faiblesse de son corps.* (Fén.) *Les rivières et les fleuves reportent à la mer les* EAUX *que la mer avait données à l'atmosphère.* (Cuv.) *Les premières* EAUX *qui vinrent tomber à l'état liquide, sur le globe refroidi, ne tardèrent pas à être de nouveau réduites en vapeurs.* (L. Fig.) *Nous ne pouvons pas plus anéantir une seule goutte d'*EAU *que décrocher une étoile.* (A. Karr.) *Les* EAUX *de la surface de la terre ne sont que la base liquide de l'atmosphère.* (F. Pillon.) *L'*EAU *de mer est un mauvais conducteur de la chaleur.* (A. Maury.)

L'eau qui tombe goutte à goutte
Perce les plus durs rochers.
QUINAULT.

La Seine, au pied des monts que son flot vient laver,
Voit du sein de ses *eaux* vingt îles s'élever.
BOILEAU.

Dans ces prés abreuvés des *eaux* de la colline,
Couché sur ses genoux, le bœuf pesant rumine.
DELILLE.

Doux ruisseaux, échappés des flancs d'une montagne,
Allaient, du tribut de leurs *eaux*,
Enrichir la même campagne.
LE BAILLY.

‖ Masse considérable du même liquide : *Une* EAU *profonde. Des* EAUX *stagnantes. S'approcher de l'*EAU. *Se mettre à l'*EAU. *Se jeter à l'*EAU. *Demeurer au bord de l'*EAU. *Qui a donné aux animaux et aux poissons ces rames naturelles qui leur font fendre les* EAUX *et l'air?* (Boss.) *L'*EAU *est l'air des poissons.* (Fonten.) *La vie moderne est comme une* EAU *large, puissante et trouble.* (Edm. About.) *La vie est répandue dans toutes les* EAUX, *et il n'en est point qui ne soit habitée par des animaux.* (A. Maury.) *Je veux être le voisin de l'*EAU, *je ne veux pas être son prisonnier.* (Vacquerie.)

Un jeune enfant dans l'*eau* se laissa choir
En badinant sur les bords de la Seine.
LA FONTAINE.

Comme un enfant bercé par un chant monotone,
Mon âme s'assoupit au murmure des *eaux.*
LAMARTINE.

. . . . La coupable luxure
Est le crime éternel de tous les animaux
S'accouplant nuit et jour dans l'air et sous les *eaux.*
A. BARBIER.

— Nom que l'on donne, à Paris, à la Seine, qui traverse la ville : *Aller demeurer de l'autre côté de l'*EAU.

— Pluie : *Il va tomber de l'*EAU. *Nous sommes à l'*EAU.

— Eau liquide que l'homme emploie à des usages journaliers : EAU *potable. Boire de l'*EAU. *Se laver à l'*EAU *froide. Employer une voie d'*EAU *à sa toilette. Légumes cuits à l'*EAU. *Café à l'*EAU. *Ne crains pas, mon cher enfant, que l'abondance de l'*EAU *affaiblisse ou refroidisse ton estomac.* (Le Sage.) *L'*EAU *pure ne cause point la sensation du goût, parce qu'elle ne contient aucune particule sapide.* (Brill.-Sav.) *L'*EAU *tiède fane et plisse la peau.* (Mme Monmarson.) *L'*EAU *favorise la digestion et fournit un véhicule aux humeurs.* (L. Cruveilhier.)

Tous les méchants sont buveurs d'*eau.*
DÉSAUGIERS.

— Eaux jaillissantes fournies par de grandes fontaines artificielles : *Les* EAUX *de Versailles, de Saint-Cloud. Faire jouer les* EAUX. *Les eaux jouent-elles à Saint-Cloud ou à Versailles, il met dans sa poche un petit pain avec un cervelas de trois sous, et s'en va pédestrement voir les cascades et les jets d'eau, ou plutôt voir la foule.* (Audiffret.)

— Eaux thermales ou minérales, avec un établissement pour les malades : *Prendre les* EAUX. *Il y a deux jours que je prends les* EAUX; *elles sont douces, gracieuses et fondantes.* (Mme de Sév.) *Les* EAUX *de Bourbon l'emportent de mille lieues sur celles de Vichy, si l'on en croit les médecins d'ici.* (Mme de Sév.) *Il y a beaucoup d'édentés à Carlsbad; les années, plus que les* EAUX, *sont peut-être coupables du fait.* (Chateaub.) *Les* EAUX *de Forges m'ont tué.* (Volt.) *En général, les* EAUX *sont le dernier conseil de la médecine poussée à bout.* (Dider.) ‖ Lieu qui possède un établissement d'eaux thermales ou minérales : *Aller aux* EAUX. *Pendant que j'étais aux* EAUX, *on y douchait un cheval.* (Dider.) *Aux* EAUX, *la vie marche brusque, vive et inattendue.* (G. Sand.) *Les riches qui fréquentent les* EAUX *dépensent encore plus pour se rendre malades que pour se guérir.* (Isid. Bourdon.) *Il est convenu que la vie aux* EAUX *est fort poétique.* (H. Taine.)

— Eau contenant une solution faite dans un but quelconque : EAU *sucrée.* EAU *savonneuse ou de savon.* EAU *de fumier.* EAU *d'amidon.* EAU *d'empois. Elle a devant elle un vase de cristal rempli d'*EAU *de savon; elle tient de la main gauche un chalumeau d'où sort une bulle de cette* EAU. (Bailly.)

Toujours son *eau sucrée* était auprès de lui;
Il en buvait un verre à chaque paragraphe,
Et sa leçon durait autant que sa carafe.
C. BONJOUR.

— Par anal. Larmes :

Pleurez, pleurez, mes yeux, et fondez-vous en *eau!*
CORNEILLE.

‖ Salive : *A l'occasion de l'impression que les viandes font sur le cerveau, l'*EAU *vient à la bouche, et on sait que cette* EAU *est propre à ramollir les viandes, à en exprimer le suc, à nous les faire avaler.* (Boss.) ‖ Sueur : *L'*EAU *coulait à flot de mes cheveux.* ‖ Suc de certains fruits ou de certaines plantes : *Ces pêches n'ont pas d'*EAU. *Ces melons ont beaucoup d'*EAU. *Cette salade a trop d'*EAU. ‖ Humeur limpide sécrétée d'une façon anomale : *Cet hydropique a rendu six pintes d'eau. Sa plaie rend de l'*EAU *au lieu de pus. Les ampoules sont pleines d'*EAU. ‖ Urine : *Il est allé lâcher de l'*EAU. *Défense de faire de l'*EAU *contre ce mur.*

— Par ext. Nom donné à un grand nombre de liqueurs alcooliques ou autres : EAU *de menthe.* EAU *de coings.* EAU *de noix.* EAU *verte.* EAU-*de-vie.* (V. ce mot à son ordre alphabétique.) ‖ Liquide obtenu par distillation ou par infusion, et servant à divers usages : EAUX *de senteurs.* EAU *de rose.* EAU *de Cologne.* EAU *impériale.* EAU *de la reine de Hongrie.* EAU *de fleur d'oranger.* EAU *de violette.* EAU *de lavande.* EAU *de toilette. Pauvre chère enfant! elle me frottait les tempes avec de l'*EAU *de Cologne.* (Scribe.)

— Fig. Caractère, âme considérée dans ses rapports avec les passions : *Les* EAUX *dormantes sont souvent perfides. C'est de l'*EAU *bouillante que le cœur de cette femme. Entre*

*l'*EAU *froide et l'*EAU *chaude, le juste milieu est le parti de l'*EAU *tiède.* (V. Hugo.)

Pourquoi troubler cette *eau* si belle qui s'écoule?
Pourquoi cueillir ce lis? Pourquoi, d'un souffle impur,
De cette âme sereine aller ternir l'azur?
V. Hugo.

— *Eau courante*, Eau portée par sa pente vers un réservoir commun : *Les* EAUX COURANTES *sont les mieux aérées et les plus saines. L'*EAU COURANTE *est le moteur le plus économique dont les hommes puissent disposer.* (Teyssèdre.)

— *Eau claire*, Eau limpide et bien transparente. ‖ Eau seule, eau que l'on boit sans mélange de vin ou d'une autre liqueur destinée à la rendre plus agréable ou plus salutaire : *Ne boire que de l'*EAU CLAIRE. On dit aussi EAU PURE, dans le même sens. ‖ Fig. Résultat nul ou insignifiant : *Il n'a fait que de l'*EAU CLAIRE. *L'esprit, sans l'instruction et le jugement, ne donne, comme la brillante rosée, que de l'*EAU CLAIRE. (Mme de Maint.) *Il est des écrivains profonds à la manière des puits; au fond de tous deux, il n'y a que de l'*EAU CLAIRE. (Petit-Senn.) *Les faux grands hommes ressemblent aux glaçons : lorsque les rayons de la vérité les ont fondus, il n'en reste que de l'*EAU CLAIRE. (Boiste.)

Mais quoi! que feras-tu que de l'*eau toute claire?*
Traversé sans repos par ce démon contraire,
Tu vois qu'à chaque instant il te fait déchanter.
Molière.

Près du beau sexe un vieux barbon
Ne fait que de l'*eau claire.*
Dancourt.

— *Eau douce*, Eau qui ne contient pas de sel, comme en contiennent celles de la mer et de certaines sources : *Du poisson d'*EAU DOUCE. *Ici les* EAUX *sont* DOUCES, *pour désaltérer l'homme; là elles ont un sel qui assaisonne et rend incorruptibles nos aliments.* (Fén.) ‖ *Marin d'eau douce*, Marin qui n'a navigué qu'à l'intérieur des terres ou à de petites distances en mer. ‖ On a, par extension et par plaisanterie, donné la même qualification à certaines professions autres que celle des marins, pour désigner des personnes peu versées dans la pratique de leur art, ou qui s'y livrent sans suite ou sans hardiesse : *Un avocat d'*EAU DOUCE. *Un médecin d'*EAU DOUCE.

— *Eau battue*, Eau qu'on a versée et reversée plusieurs fois d'un vase dans un autre.

— *Eau de vaisselle*, Eau dans laquelle on a lavé de la vaisselle.

— *Eau panée*, Eau dans laquelle on a mis du pain tremper, pour en corriger la crudité.

— *Eau de riz*, Eau dans laquelle on a fait cuire du riz : *L'*EAU DE RIZ *possède des qualités à peu près semblables à celles de l'eau d'orge.* (A. Rion.)

— *Eau rougie*, Eau mêlée d'une très-petite quantité de vin rouge : *Elle ne boit pas de vin, mais de l'*EAU ROUGIE.

— *Eau d'ange*, Ancienne eau aromatisée dont on ignore la composition.

— *Eau de boudin*, Eau dans laquelle on a fait cuire les boudins, et que l'on jette ensuite. ‖ Pop. Résultat nul : *S'en aller, tourner en* EAU DE BOUDIN. *L'héritage s'en est allé en* EAU DE BOUDIN.

— *Eau gazeuse*, Eau dans laquelle on a introduit artificiellement une certaine quantité d'acide carbonique.

— *Eau de rose*, Eau contenant une petite quantité d'essence de roses. ‖ *Personne à l'eau de rose*, Personne d'une délicatesse efféminée, qui manque d'énergie ou qui n'a pas l'énergie naturelle à son état ou à sa profession : *Venez, ne me parlez pas de votre docteur. — Un petit docteur* À L'EAU DE ROSE! (Scribe.) *C'était un Tartufe* À L'EAU DE ROSE, *moins la crasse.* (L.-J. Larcher.)

— *Porteur d'eau*, Homme qui fait profession de vendre de l'eau dans les grandes villes, et qui la porte au domicile des personnes qui en demandent.

— *Voie d'eau*, Quantité d'eau que contiennent deux seaux d'une capacité déterminée.

— *Marchands de l'eau*, Ancien nom des marchands qui faisaient, par eau, le commerce de Paris, et qui étaient formés en corporation.

— *Gens de delà l'eau*, Gens grossiers. Expression empruntée aux Romains, chez qui la grossièreté des Transtévérins (gens de delà le Tibre, en italien *Tevere*) était proverbiale.

— *A fleur d'eau*, A la surface de l'eau, de façon à effleurer la surface de l'eau : *Ce poisson ne vient jamais* À FLEUR D'EAU.

— *Donner les eaux.* Se disait autrefois à Paris, pour exprimer que l'on faisait jouer les eaux.

— *Sentir l'eau*, Etre insipide comme l'eau : *Ces melons* SENTENT L'EAU.

— *Se noyer dans un verre d'eau*, Se briser à des obstacles sans importance : *Pour un rien, il a manqué son affaire; il* S'EST NOYÉ DANS UN VERRE D'EAU.

— *Etre le feu et l'eau, Etre comme le feu et l'eau*, Avoir des caractères, des idées, des sentiments diamétralement opposés et peu propres à s'accorder : *Lui et sa femme, c'*EST LE FEU ET L'EAU. *Le beau-père s'impatiente, la belle-mère pleure; je suis entre* LE FEU ET L'EAU. (Scribe.)

— *Se ressembler comme deux gouttes d'eau*, Avoir une ressemblance absolue : *Ces jumeaux* SE RESSEMBLENT COMME DEUX GOUTTES D'EAU. *Je* RESSEMBLE *à saint Jean* COMME DEUX GOUTTES D'EAU. (Volt.) Malgré l'autorité de Voltaire, il nous paraît que l'expression qu'il a employée ici manque absolument de justesse, un seul objet ne pouvant être comparé à deux gouttes d'eau. ‖ On dit aussi COMME DEUX GOUTTES DE LAIT.

— *Mettre de l'eau dans son vin*, Se modérer, se montrer moins ardent ou moins exigeant : *Dans sa fureur, il disait qu'il me ferait donner des coups de bâton. Depuis, il* MIT DE L'EAU DANS SON VIN. (Tallemant des Réaux.)

— *Ne pas trouver de l'eau à la rivière* ou *à la mer*, Ne pas savoir se procurer des choses très-faciles à trouver : *Vous n'apportez pas ce livre? Vous ne* TROUVERIEZ *donc* PAS DE L'EAU À LA RIVIÈRE?

— *Suer sang et eau*, Faire des efforts extraordinaires ou bien être dans une très-vive anxiété : *Je fais les honneurs de chez lui; je* SUE SANG ET EAU *pour être aimable et soutenir la conversation.* (Scribe.)

Je *suais sang et eau* pour voir si du Japon
Il viendrait à bon port au fait de son chapon.
Racine.

— *Se fondre, se résoudre en eau*, Fournir une grande quantité de pluie, en parlant du ciel : *Le ciel continue de* SE RÉSOUDRE EN EAU. (Dider.)

On dirait que le ciel, qui *se fond* tout *en eau*,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.
Boileau.

‖ *Se fondre en eau, Etre tout en eau*, Suer très-abondamment : *Quelle chaleur! Je crois que je vais* FONDRE EN EAU. *Maintenant, pour qu'un prédicateur ait bien fait, il faut qu'en sortant de la chaire il* SOIT TOUT EN EAU. (Fén.)

Qu'un testament à faire est un pesant fardeau!
M'en voilà délivré; mais je *suis tout en eau.*
Regnard.

Le dos chargé de bois et le corps *tout en eau*,
Un pauvre bûcheron dans l'extrême vieillesse
Marchait en haletant de peine et de détresse.
Boileau.

— *Montrer de son eau*, Montrer son savoir-faire :

Qu'ils *montrent de leur eau*, qu'ils entrent en carrière.
Regnard.

— *Tomber dans l'eau* ou *à l'eau*, Echouer, être délaissé, mis de côté : *Cette affaire* EST TOMBÉE À L'EAU. *Encore une conspiration* TOMBÉE DANS L'EAU! (Scribe.)

— *Se jeter à l'eau*, Se lancer dans une rivière, dans un lac, dans la mer : SE JETER À L'EAU *pour sauver un enfant.* SE JETER À L'EAU *pour se noyer.* ‖ Fig. Faire un acte de désespoir : *Il y a là de quoi* SE JETER À L'EAU.

— *Se mettre dans l'eau de peur de la pluie. Faire comme Gribouille, se jeter à l'eau crainte de se mouiller*, Se jeter dans un mal, dans l'intention de l'éviter : *C'est ce qui s'appelle* SE METTRE DANS L'EAU DE PEUR DE LA PLUIE. (Mme de Sév.)

— *Etre comme un poisson dans l'eau*, Etre à son aise, être à sa place, être tout heureux de sa position : *Au milieu des livres, il* EST COMME UN POISSON DANS L'EAU. *La Fontaine, entendant plaindre le sort des damnés au milieu du feu de l'enfer, dit : « Je me flatte qu'ils s'y accoutument, et qu'à la longue ils* SONT LÀ COMME LE POISSON DANS L'EAU. » ‖ *Etre comme un poisson hors de l'eau*, Etre mal à l'aise, n'être pas à sa place : *A Paris, je* SUIS COMME UN POISSON HORS DE L'EAU.

— *Etre en pleine eau de*, Etre entièrement dans : *Nous sommes* EN PLEINE EAU D'*égalité.* (Mich. Chev.)

— *Revenir sur l'eau*, Etre remis sur le tapis, reparaître : *Cette affaire* EST REVENUE SUR L'EAU. ‖ Rétablir ses affaires, sa santé : *Il s'était ruiné, mais il* REVIENT SUR L'EAU. *Il est abîmé; il ne* REVIENDRA, *dit-on, jamais* SUR L'EAU. (Le Sage.)

— *Faire venir l'eau au moulin* ou *à son moulin*, Faire tourner les choses à son avantage, même en lésant autrui, comme un meunier qui accapare un cours d'eau pour faire aller son usine. ‖ Procurer des profits : *Les bénéfices et les emplois ne laissaient pas de* FAIRE VENIR L'EAU AU MOULIN. (Le Sage.)

— *Pêcher en eau trouble*, Faire des profits secrets et illégitimes : *On dit qu'il* AVAIT PÊCHÉ EN EAU TROUBLE *pendant son administration.*

— *Faire quelque chose les pieds dans l'eau*, Le faire avec une sorte d'empressement passionné : *Il est homme à jouer* LES PIEDS DANS L'EAU.

— *Aller à la bonne eau*, Rester longtemps en commission, comme une personne qui va chercher de l'eau bien loin pour l'avoir bonne.

— *Laisser couler l'eau*, Ne pas entraver une affaire, laisser agir : *Cela ne nous regarde pas;* LAISSONS COULER L'EAU.

— *Suivre le fil de l'eau, aller à vau-l'eau*, Descendre une rivière, se laisser aller à son courant. ‖ Fig. Se laisser entraîner sans résistance au courant des affaires ou de l'opinion.

— *Tenir quelqu'un le bec dans l'eau*, Le tenir dans l'incertitude, dans l'indécision : *Partons-nous? restons-nous? Ne me* TENEZ *pas* LE BEC DANS L'EAU.

— *Ne pas avoir de l'eau à boire, Ne pas donner de l'eau à boire*, Etre privé des choses les plus indispensables; ne pas fournir les plus petites ressources : *Moi qui connais l'entreprise, je soutiens qu'il* N'Y A PAS D'EAU À BOIRE. (Scribe.) *La presse* NE DONNAIT PAS DE L'EAU À BOIRE, *vu le foisonnement des journaux.* (E. Augier.)

— *Etre au pain et à l'eau, Mettre quelqu'un au pain et à l'eau*, Etre réduit, condamner quelqu'un à ne manger que du pain et à ne boire que de l'eau : *Il se* MIT AU PAIN ET À L'EAU *pour faire pénitence. C'est un écolier paresseux qui* EST AU PAIN ET À L'EAU *de deux jours l'un. Je mériterais de passer quinze jours* AU PAIN ET À L'EAU. (C. Delavigne.)

— *Faire quelque chose comme si l'on buvait un verre d'eau*, Le faire sans peine, avec une grande facilité : *Il souleva la pierre* COMME S'IL AVAIT BU UN VERRE D'EAU. ‖ Le faire sans répugnance, sans contrainte : *Il vous tue un homme* COMME S'IL BUVAIT UN VERRE D'EAU.

— *Faire venir l'eau à la bouche*, Inspirer une grande envie de goûter à des boissons, à des mets appétissants : *Mon gourmand de camarade, à qui ce discours* FAISAIT VENIR L'EAU À LA BOUCHE, *courut se mettre à table et se jeta sur le ragoût.* (Le Sage.) ‖ Fig. Inspirer un vif désir de quelque chose : *Je vois tous ces amusements et toute votre bonne compagnie, et* L'EAU M'EN VIENT À LA BOUCHE. (Mme de Coulanges.)

— *Il ne gagne pas l'eau qu'il boit*, Se dit d'une personne très-paresseuse.

— *Il passera de l'eau sous le pont*, Il s'écoulera un temps très-long : *Vous voulez me pendre? Vous n'êtes pas encore assez haut pour atteindre à la branche qui me portera; et jusque-là* IL PASSERA *peut-être* SOUS LE PONT *bien* DE L'EAU *dont vous ne savez pas le goût.* (G. Sand.)

— *C'est une goutte d'eau dans la mer*, C'est relativement quelque chose de très-peu d'importance : *Un million de plus pour le budget,* C'EST UNE GOUTTE D'EAU DANS LA MER. ‖ *Porter de l'eau à la mer, à la rivière*, Mettre des objets dans un lieu où les objets de même nature surabondent; donner à une personne ce dont elle a en abondance : *On ne sait donner qu'aux riches; on ne* PORTE DE L'EAU *qu'*À LA MER. ‖ *Jeter de l'eau dans la mer*, Faire quelque chose de complètement inutile : *Toujours j'ai entendu dire que faire du bien à des vauriens, c'est* JETER DE L'EAU DANS LA MER. (Damas-Hinard.) ‖ *Battre l'eau avec un bâton*, Même sens.

— Loc. prov. : *L'eau est entrée dans ses souliers par le collet de son pourpoint*, Il s'est noyé. ‖ *Croyez cela et buvez de l'eau*, Se dit pour exprimer de l'incrédulité à l'égard d'une chose qui est crue par quelqu'un. ‖ *Il n'est pire eau que l'eau qui dort*, Les caractères sournois sont les plus mauvais :

Il n'est pas, comme on dit, *pire eau que l'eau qui dort*,
Et vous menez sous cape un train que je hais fort.
Molière.

‖ *L'eau va toujours à la rivière*, Le bien arrive toujours à ceux qui sont déjà pourvus : *Quand ils le virent revenir du quai, suivi d'un facteur des messageries transportant sur une brouette des sacs pleins :* L'EAU VA TOUJOURS À LA RIVIÈRE, *le bonhomme allait à ses écus, disait l'un.* (Balz.) ‖ *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise*, A force de s'exposer au péril, on finit par succomber. Beaumarchais a joué agréablement sur ce proverbe : Fanchette a des entrevues fréquentes avec le page, et Figaro remarque là-dessus : TANT VA LA CRUCHE À L'EAU, QU'À LA FIN... — ELLE S'EMPLIT, achève Basile.

— Argot. *Eau d'aff*, Eau-de-vie.

— Liturg. *Eau lustrale*, Eau que les païens consacraient par des cérémonies religieuses, et qu'ils employaient à des ablutions et à des purifications. ‖ *Eau grégorienne*, Eau bénite, mêlée de vin et de cendre, qu'on emploie à la purification des églises catholiques, lorsqu'elles ont été profanées. ‖ *Eau bénite*, Eau que les catholiques consacrent par certaines cérémonies, et qu'ils emploient à diverses bénédictions et purifications. ‖ *Eau bénite de cour*, ou simplement *Eau bénite*, Paroles flatteuses et peu sincères : *Vous a-t-il donné de l'*EAU BÉNITE DE COUR! *On s'aperçut de l'affection que le ministre avait pour moi; cela fut cause que je reçus bien de l'*EAU BÉNITE DE COUR. (Le Sage.) *Ses nouveaux amis vont le combler de caresses, le noyer d'*EAU BÉNITE DE COUR. (Th. Leclercq.)

Après la mort de Mazarin, les rimailleurs de la cour et de la ville lui firent maintes épitaphes. Voici celle que composa le poëte Blot, bel esprit de cette époque :

O vous, qui passez par ce lieu,
Daignez jeter, au nom de Dieu,
A Mazarin de l'*eau bénite.*
Il en donna tant à la cour,
Que c'est bien le moins qu'il mérite
D'en avoir de vous à son tour.

‖ Pop. *Eau bénite de cave*, Vin. ‖ Fam. *Pleurer de l'eau bénite*, Verser de saintes larmes :

Son œil tout pénitent ne *pleure qu'eau bénite.*
Régnier.

— *Eau baptismale, Eaux du baptême*, Eau consacrée d'une façon particulière pour donner le baptême. ‖ Baptême lui-même : *Recevoir les* EAUX DU BAPTÊME. *Etant sortis de notre eau natale, c'est-à-dire de l'*EAU DU BAPTÊME, *rentrons dans l'eau de la pénitence, et respectons-en la sainteté.* (Boss.) ‖ Fig. Moyen de rénovation, de purification : *L'intelligence est la première* EAU DU BAPTÊME *mystérieux qui prépare toute rédemption.* (E. Pelletan.)

— Anc. législ. *Epreuve de l'eau froide*, Epreuve judiciaire qui consistait à jeter l'accusé, pieds et poings liés, dans une cuve pleine d'eau froide. S'il surnageait, il était reconnu coupable. ‖ *Epreuve de l'eau chaude*, Autre épreuve dans laquelle l'accusé devait saisir, au fond d'une chaudière d'eau bouillante, un corps qu'on y avait jeté; s'il se brûlait, il était reconnu coupable.

— Administr. *Eaux et forêts*, Administration chargée de tout ce qui concerne les cours d'eau, les étangs et les forêts de l'Etat.

— Techn. Nom par lequel, dans l'industrie drapière, on désigne l'action de faire passer un tissu foulé sur l'appareil à lainer : *Une* EAU *se compose de plusieurs voies, c'est-à-dire de plusieurs passages consécutifs de l'étoffe sur l'appareil laineur, et il est rare que la même étoffe ne reçoive pas plusieurs* EAUX *successives.* (Maigne.) *On donne ordinairement cinq* EAUX *à un drap lisse de 18 à 20 francs le mètre, la première* EAU *comprenant quarante voies, la seconde* EAU *soixante, la troisième* EAU *quatre-vingts, la quatrième* EAU *cent, et la cinquième* EAU *seulement vingt.* (Maigne.) Opération du travail des cuirs hongroyés, qui consiste à fouler les peaux dans les cuves d'alunage, de manière à les faire aller trois fois de suite d'une extrémité à l'autre de la cuve : *Chaque série de quatre* EAUX *forme ce qu'on appelle un encuvage.* (Maigne.)

— *Etre hors d'eau*, Se dit des peaux, en termes de chamoiseur, quand elles ont perdu toute leur humidité, et que l'huile a remplacé l'eau dans leurs pores.

— Comm. Transparence des perles, des diamants et des pierres précieuses : *Les perles que Cléopâtre avait en pendants étaient d'un prix inestimable, soit pour l'*EAU *ou la grosseur.* (Citri.) *Le Régent est d'une* EAU *admirable et pèse 500 grains.* (St-Sim.) ‖ S'est dit, au figuré, pour Prix, valeur morale : *Que de perles de la plus belle* EAU *rejetées à la mer!* (G. Sand.) ‖ *Petites eaux*, Alcool faible, non rectifié, qui sert à ramener à un degré plus bas les eaux-de-vie obtenues trop fortes. ‖ *Eau ardente*, Essence de térébenthine. ‖ *Eau grecque*, ou *mexicaine*, ou *africaine*, ou *d'Egypte*, Préparation d'azotate d'argent que l'on emploie pour noircir les cheveux.

— Mar. Se dit, au pluriel, pour désigner le sillage d'un navire, l'endroit où il navigue : *Nous étions dans les* EAUX *de la frégate anglaise.* ‖ Par ext. Voisinage, proximité : *Louis, avide de récits militaires et curieux de renseignements, venait flâner dans les* EAUX *du marin pour causer avec lui.* (Balz.) ‖ Fig. Relations, rapports : *Je ne tardai pas à reconnaître combien son royalisme était intraitable, et de combien de ménagements il fallait user pour demeurer sans choc dans ses* EAUX. (Balz.) ‖ Opinions, manière de voir, pensées, projets d'autrui : *Le chevalier avait jeté la sonde dans les* EAUX *de son rival.* (Balz.) ‖ *Eaux vives*, Grandes marées des syzygies. ‖ *Eaux mortes*, Petites marées des quadratures. ‖ *Eau maigre*, Eau peu profonde. ‖ *Eau plate et courtoise*, Mer calme. ‖ *Même eau*, Eau qui n'offre pas de changement au brassiage. ‖ *Eaux basses*, Etat d'une rivière dont les eaux atteignent un niveau peu élevé, et fig. Etat d'une personne qui a peu d'argent : *Les* EAUX *sont très-*BASSES *chez lui.* ‖ *Eaux fermées, Eaux ouvertes*, Eaux prises par la glace, eaux débarrassées de glaçons. ‖ *Chef d'eau*, Marée haute. Vieille locution. ‖ *Ligne d'eau*, Ligne de flottaison, ligne du navire où battent les eaux de la mer tranquille. ‖ *Eau d'approvisionnement*, Eau potable embarquée à bord, à raison de 3 litres par homme et par jour. ‖ *Voie d'eau*, Ouverture accidentelle qui donne accès à l'eau dans un navire : *Il se déclara une* VOIE D'EAU *qui faillit nous couler à fond.* ‖ *Faire de l'eau*, Charger de l'eau potable pour l'approvisionnement du navire. ‖ *Faire eau*, Recevoir l'eau par des ouvertures accidentelles : *Notre barque faisait* EAU *de toutes parts. Alcibiade ne renversera-t-il pas ma barque, qui est vieille et qui* FAIT EAU *partout?* (Fén.) ‖ *Mettre à l'eau*, Lancer, en parlant d'un navire : *Le vaisseau* FUT MIS À L'EAU *avec un plein succès.* ‖ *Recevoir un coup à l'eau, Etre percé à l'eau*, Etre percé par un boulet dans la partie de la carène qui est plongée dans l'eau. ‖ *Il y a de l'eau, il n'y a pas d'eau*, Se dit quand on peut ou qu'on ne peut pas faire passer un bâtiment sur une barre, un banc, ou le faire entrer dans un port. ‖ *Il y a de l'eau à courir*, Se dit lorsque, le navire étant au large, il n'y a pas de danger que le mauvais temps le pousse à la côte. ‖ *L'eau est étale*, Se dit lorsque la marée est arrivée à sa plus grande hauteur. On dit encore, pour désigner ce moment : *C'est le plein de l'eau.*

— Natat. *Pleine eau*, Rivière, eau courante, par opposition aux bassins de natation; action de nager dans les eaux courantes : *Faire une* PLEINE EAU. ‖ Fig. *Nager en pleine eau*, Aller grandement, occuper une grande et riche position. ‖ Agir à l'aise, en toute liberté; s'en donner, s'ébattre, s'évertuer : *Il faut voir mon maître* NAGER EN PLEINE EAU *à l'audience!* (C. Delavigne.) *Voilà donc tout ce qu'ils ont pu faire contre*

les ai tous laissés NAGER *plus de deux* PLEINE EAU; *à présent, tirons le filet.* Vigny.) ‖ *Nager dans les grandes eaux,* une vie de grand seigneur : *Une om-régularité, une clôture, bien qu'accessi-ntes les visites, étaient une gêne insup-e à qui voulait* NAGER EN GRANDE EAU. ı.) ‖ *Nager entre deux eaux*, Nager en ı tête et tout le corps enfoncés au-des-la surface de l'eau. ‖ Fam. Ménager et les autres; se maintenir entre les ‹u les opinions extrêmes :

Pour éviter bien des maux,
Veut-on suivre ma recette:
Que l'on *nage entre deux eaux.*
BÉRANGER.

ch. *Poisson de bonne eau*, Poisson dans des eaux vives ou saines. ‖ *r l'eau*, Remuer la vase pour mettre on en mouvement. ‖ Fam. Faire quel-se de très-simple : *Il n'est pas seule-pable de* TROUBLER L'EAU.

ner. *Battre l'eau*, Se jeter à l'eau en d'une bête que l'on court.

ınége. *Abattre l'eau à un cheval*, L'é-en faisant couler avec la main ou couteau de chaleur l'eau ou la sueur est trempé. ‖ *Rompre l'eau à un cheval*, ompre quand il boit. ‖ Fig. *Rompre quelqu'un*, Mettre obstacle à ses pro-à ses desseins.

chn. *Couleur d'eau*, Couleur bleuâtre nne au fer poli : *Donner la* COULEUR *un pistolet.* ‖ *Vert d'eau*, Vert tres-*Donner l'eau*, Lustrer, en parlant offe, d'un chapeau ou du cuir : *Donner* ıx *au veau.* ‖ *Travailler à grande eau*, ne pâte à papier qui renferme une on plus grande d'eau que de matière. *iller à petite eau*, Faire une pâte qui moins d'eau que de matière. ‖ *Eau* Nom donné, dans le collage à la un mélange d'eau, de gélatine et que l'on passe sur les feuilles qui ıs été suffisamment rendues imper-par une première colle.

can. Chacune des ouvertures de la n robinet, donnant autant de direc-ıs lesquelles il peut envoyer le fluide oit : *Robinet à une* EAU, *à deux ou* : EAUX. ‖ *Eau de condensation*, Eau dans le condenseur, pour réduire la ui a agi sur le piston.

vétér. *Eaux des chevaux, Eaux aux* Maladie caractérisée par des sérosités nt du pied ou du bas de la jambe de

ıétriq. *Eaux de l'amnios*, ou simple-*ıx*, Liquides dans lesquels le fœtus rgé : *Cette femme a perdu ses* EAUX *douleurs. L'enfant est venu avec les 'ausses eaux*, Sérosités qui s'amas-quefois entre l'amnios et le chorion, euvent s'écouler longtemps avant ement.

ım. Nom donné à une multitude de ons liquides, et dont on trouvera les ı aux mots qui en déterminent la EAU *vulnéraire.* EAU *d'arquebusade.* ıe. EAU *de goudron.* EAU *ferrée.* *che.* EAU *de laitue.* EAU *de Botot.* *ıve, etc., etc. Il vendait une* EAU *qui ait-il, des propriétés admirables.* la partie encyclopédique.

ı. Composé de 1 volume d'oxygène et lrogène, dans lequel les chimistes enus de voir l'eau proprement dite, , en réalité, l'eau obtenue par une on tranquille des eaux ordinaires. *ıtillée*, Eau obtenue par la distilla-ıux ordinaires. ‖ *Eau seconde*, Acide tendu d'eau, et aussi Lessive de ıustique ou de soude, pour nettoyer e à l'huile. ‖ *Eau régale*, Mélange rique et d'acide chlorhydrique, qui ısoudre l'or et le platine. ‖ *Eaux* ux dans lesquelles s'est opérée la tion d'une substance : *Les* EAUX *salines sont aujourd'hui utilisées.* *Javel*, Chlorure de potasse étendu ın emploie aux lessivages du linge. *te*, Nom vulgaire de l'acide nitrique erce. ‖ *Eau céleste*, Liquide d'un , que l'on obtient par un mélange ıque liquide et d'une dissolution de cuivre. ‖ *Eau phagédénique*, Solu-lorhydrate de chaux tenant en sus-ı deutoxyde de mercure.

r. *Eau de cristallisation*, Eau re-un cristal dans sa formation. ‖ *onstitution*, Eau qui fait partie es-l'une substance cristallisée, de fa-n'en peut chasser cette eau sans nature de la substance. ‖ *Eau* Eau de source qui jaillit à une re sensiblement élevée. ‖ *Eau mi-*u contenant en dissolution quelque minérale qui la rend propre aux la médecine. ‖ *Eau minérale natu-*minérale fournie par une source. ‖ *rale artificielle*, Préparation phar-e composée des mêmes éléments ninérale d'une source naturelle. ‖ *trrière*, Eau que l'on trouve dans de certaines roches, particulière-oches stratifiées.

ıymo. Feu.

onymes. Au, aulx (plur. de *ail*),), oh.

ı.

Épithètes. Claire, limpide, transparente, cristalline, azurée, argentée, verdoyante, po-lie, brillante, vive, rapide, fugitive, errante, vagabonde, murmurante, agitée, soulevée, bouillonnante, écumante, calme, tranquille, paisible, immobile, silencieuse, perfide, trom-peuse, dormante, stagnante, limoneuse, bour-beuse, fangeuse, épaisse, croupie, corrom-pue, amère, verdâtre, saumâtre, tiède, brû-lante, fraîche, froide, glacée.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *eau* vient du latin *aqua*, eau, gothique *ahwa*, ancien alle-mand *aha, awa, owa*, anglo-saxon *ewe, ea*, scandinave *â*, gaélique *ab, abh, aba*, eau, cymrique *aw*, fluide, flux, persan *âw, âb*, zend *afs*, toutes formes se rattachant au sans-crit *âp* ou *apas*, eau, ou à la racine voisine *av*, aller, d'où dérivent le sanscrit *avana*, ra-pidité, hâte, *avi*, vent, *avani*, rivière, cours ou lit de fleuve, *avishi*, rivière, *avisha*, océan. Un fleuve de l'Inde s'appelait *Avanti*, fémi-nin du participe présent *avant*, allant. Une coïncidence complète est celle de l'irlandais *aban, abann, abhan, amhan*, rivière, cymrique *awon*, armoricain *aven, aouen, aon*, rivière. A la même racine appartiennent l'irlandais *oba*, rivière, *obann*, rapide, *oibne*, rapidité. On peut signaler encore comme se rapportant à cette racine le nom du fleuve ibérien *Abas*, génitif *abantos;* c'est l'analogue masculin de l'*Avanti* de l'Inde, et on peut ajouter aussi ceux de deux rivières de l'Italie, l'*Avens* chez les Sa-bins et l'*Aventia* de l'Etrurie. Quant au mot *eau* de la langue littéraire actuelle, il provient d'une forme picarde, qui était *iaue*, et se pro-nonçait sans doute *iave;* du moins, en vers, elle est toujours de deux syllabes; puis elle s'est contractée en *eau* monosyllabe, et la forme *eve* ou *eghe* est restée dans la catégo-rie des patois. Il n'y a pas d'autre étymologie à chercher que le latin *aqua*. On trouve dans nos anciens auteurs les formes suivantes, dé-rivées toutes de ce même primitif latin : *aigue, aigue, egue, awe, ave, auve, ewe, eve, eawe, eauwe, iawe, iave, aau, eau*. On peut suivre ainsi la route qu'a parcourue *aqua*, pour arriver, par des altérations successives, à notre substantif français *eau*. Trois de ces anciennes formes nous ont laissé, comme souvenir de leur passage dans notre langue, ces dérivés qui sont actuellement en usage. AIGUE nous a donné *aiguière;* EVE, *évier*, et AUVE, *auvent*.

— Mythol. Le culte de l'*eau* comme élé-ment se retrouve plus ou moins développé chez tous les peuples aryens, et sans doute il remonte aux origines de la race. Le rôle important de cet élément dans les phénomè-nes du monde, et la place considérable qu'il tient dans les besoins de l'existence, la nature mystérieuse de son origine, tout cela a dû agir vivement sur l'imagination des popula-tions primitives et leur inspirer, en même temps que l'admiration et l'étonnement, des sentiments de reconnaissance. De là à consi-dérer cet élément comme un être divin la transition était facile et naturelle; aussi les anciens Aryas l'ont-ils honoré d'une sorte de culte. Les *eaux* terrestres, sous leurs formes diverses de sources, de fleuves, de lacs, de mers, comme les *eaux* du ciel que versent les nuages, ont été l'objet d'une vénération di-recte d'abord, puis adressée plus tard aux êtres personnifiés qui les représentaient dans les mythologies particulières. Ces derniers sont généralement des créations d'un poly-théisme plus avancé, et on ne trouve aux temps primitifs aucune divinité des *eaux* bien caractérisée. Les dieux de la mer, comme le *Varuna* indien des temps postvédiques, le *Poseidon* et le *Neptune* classiques, l'*Œgir* scandinave, n'ont pris naissance que posté-rieurement à la dispersion, et c'est surtout chez les Grecs et les Germains du nord, à raison de leur position géographique, que l'on voit surgir une abondance de divinités aquatiques secondaires, avec les mythes qui les concernent. D'un autre côté, les *eaux* du ciel ont été mises, comme le feu de la foudre, dans les attributions des dieux qui règnent sur l'atmosphère, *Indra* chez les Indiens, *Jupiter* chez les Grecs et les Romains, *Odhin* ou *Wuotan* chez les Germains, et elles ont cessé ainsi d'être l'objet d'une vénération directe.

Les traits essentiels d'un culte élémentaire des *eaux* se retrouvent encore presque inal-térés chez les principaux peuples de race aryenne. Dans le *Rigvêda*, comme dans l'*A-vesta*, elles sont encore invoquées sous leur nom propre, *âpas* au pluriel et collectivement. On les appelle les mères, les divines; on dit d'elles qu'elles renferment l'*amrta*, l'ambroi-sie, et tous les remèdes salutaires; on leur demande, non-seulement la santé du corps, mais la purification de l'âme de tout péché. Pour les Iraniens, les *eaux* créées par *Or-muzd* étaient aussi le principal moyen de pu-rification, surtout après qu'elles avaient été consacrées par la cérémonie du *zaothra*, ce qui rappelle singulièrement l'eau bénite du catho-licisme (Spiegel, *Avesta*, II, XCII).

L'emploi des *eaux* lustrales dans l'antiquité classique est suffisamment connu. Ainsi que nous le voyons dans la *Mythologie allemande* de l'illustre et savant M. Grimm, les Scandi-naves considèrent les *eaux* du ciel comme sacrées; l'*Edda* les appelle *heilog vatn*, et le *heilawâc* du moyen âge germanique, c'est-à-dire l'*eau* de source puisée à minuit, ou avant le lever du soleil, devenait un remède puis-sant et acquérait des propriétés magiques.

Ces divers peuples avaient également en commun une vénération particulière pour les sources et les fleuves, qui sont souvent divi-nisés. Dans le *Rigvêda*, la Sindhû, ou l'Indus, est invoquée avec le Ciel, la Terre et Aditi, et plus tard, la déesse Gangâ, dans le *Ra-mâyana*, personnifie le Gange de la manière la plus poétique. Les fleuves sacrés de la Grèce et de l'Italie ont été personnifiés de même par la poésie et la sculpture. Nous voyons également dans Grimm que les riviè-res de la Germanie, dont les noms sont en général féminins comme dans l'Inde, étaient placées sous la puissance de génies aquati-ques femelles. D'après Procope, les Slaves orientaux tenaient les fleuves pour sacrés et soumis à des déesses particulières. Les exem-ples de lacs sacrés se retrouvent aussi chez ces divers peuples, et d'autres traces du culte des *eaux* se remarquent dans toutes les rami-fications de la race aryenne. Ici toutefois, et comme pour le feu, les personnifications plus complètes appartiennent aux temps qui ont suivi la dispersion, comme l'indique la diver-sité des noms. Les *Apsarases* de l'Inde, litté-ralement celles qui se meuvent dans l'*eau*, n'ont de rapport direct, ni avec les nymphes, les naïades, les néréides, les sirènes, ni avec les *Nixes* et les *Merminnen* de la Germanie.

On trouverait cependant peut-être une trace d'une ancienne divinité des *eaux* dans le *Trita âptya* védique, si les mythes qui la concernent étaient moins obscurs. L'épithète de *âptya*, suivant les commentateurs, équi-vaut à *Apâm putra*, fils des *eaux*, ou signifie peut-être celui qui habite l'*eau;* et les *Aptyas* formaient une classe de dieux particuliers, du moins si nous en croyons le dictionnaire de Pétersbourg. *Trita* lui-même est ordinaire-ment associé à *Indra*, à *Vâyu* et aux *Maruts*, les divinités de l'atmosphère, dans leurs com-bats contre les puissances démoniaques. Son nom, qui signifie le troisième, semble se rat-tacher à une ancienne triplicité de dieux dont la nature reste fort obscure; car, d'après une légende, il est vrai, plus récente, il a deux frères, *Ekata* et *Dvita*, c'est-à-dire le pre-mier et le second. A côté de *Trita*, on trouve dans le *Rigvêda* un personnage divin, *Traî-tana*, qui paraît allié de près à *Trita*, si toute-fois il en diffère. Or, ce dernier a été identifié avec le *Thraêtaona* de l'*Avesta*, le fils de *Athoya* (inversion de *Aptya*), qui tue le ser-pent aux trois gueules, comme *Trita* tue le démon aux trois têtes, et qui est devenu plus tard le Feridun des traditions de la Perse. Ici tout caractère d'un dieu des *eaux* semble effacé, et la concordance des noms ne sert qu'à prouver la haute ancienneté du mythe.

Ce caractère cependant, qui paraît bien avoir été le primitif, se retrouve très-proba-blement, et à moins que l'analogie singulière des noms ne soit bien trompeuse, dans le *Triton* grec, le puissant fils de Neptune et d'Amphitrite, dont le nom se rattache à la même origine. Il habite, avec ses parents, un palais d'or au fond de la mer, et les Tritons qui la peuplent sont sa descendance. Il y avait aussi un lac fabuleux appelé *Tritôn*, et *Tritos* a peut-être été un nom de l'Océan, si l'épithète de *Tritogeneia*, donnée à Minerve, signifie bien *née de l'Océan*, ainsi que Preller l'a conjecturé. La longueur de l'*i* dans ces divers noms pourrait s'expliquer, ainsi que l'observe judicieusement Pictet, par une con-traction de *ei*, pour le sanscrit *ê*, comme dans le latin *qui* de *quei*, sanscrit *kê*, ce qui rap-procherait *Treitôn* du zend *Thraêtaona*. Mais ce qui appuie surtout cette conjecture, c'est la coïncidence très-remarquable, et signalée par Siegfried, de l'irlandais *triath*, génitif *trethan*, comme un des noms de la mer, ainsi que celui de *Trydonwy*, personnage mythique des traditions cymriques.

L'ancienne triplicité que semblent indiquer ces appellatifs aurait-elle été celle du ciel, de la terre et de la mer, ou bien du feu, de l'air et de l'*eau?* C'est ce qui reste fort incertain. Elle rappellerait toutefois à s'y méprendre la Trinité grecque, Jupiter, Neptune et Pluton. Il est curieux que l'Odin scandinave soit ap-pelé aussi *Thridhi*, le troisième, par suite d'une triplicité de dieux.

— Physiq. et chim. Les anciens envisa-geaient l'*eau* comme l'un des quatre éléments. Ils allaient même jusqu'à croire que par une ébullition prolongée l'*eau* pouvait se transformer en terre. Cette erreur s'ap-puyait cependant sur l'observation. Toutes les fois qu'on fait bouillir de l'*eau* pendant long-temps dans un vase de verre, une certaine quantité de silicate alcalin formé aux dépens du verre se dissout et reste comme un résidu terreux après l'évaporation du dissolvant. Lavoisier le premier donna à ce fait sa véri-table signification. Son expérience, publiée en 1773, mérite d'être signalée. Il enferma de l'*eau* dans un appareil distillatoire tout en verre et dont les diverses parties furent sou-dées à la lampe après l'introduction du li-quide. Il soumit ensuite cet appareil à l'action de la chaleur. L'*eau* qui entrait en ébullition dans sa partie inférieure s'élevait en vapeurs jusque dans la partie supérieure, où elle se condensait et retombait à l'état liquide dans le vase inférieur. L'ébullition put ainsi être continuée pendant un temps très-long sans qu'il se perdît la plus faible quantité de li-quide. Lorsque cette ébullition eut assez duré, Lavoisier retira le liquide de l'appareil, l'éva-pora et pesa avec soin le résidu terreux; mais il pesa en même temps le vase de verre, dont il avait fait la tare avant de commencer l'expérience, et il reconnut que le vase avait subi une perte de poids égale au poids du ré-sidu laissé par l'*eau*. Il était dès lors évident que l'*eau* ne s'était pas transformée en terre et que le résidu laissé par elle provenait du verre, dont une portion s'était dissoute.

Environ à la même époque, Scheele arri-vait par une autre voie à la même conclusion que Lavoisier. Il avait fait l'analyse du ré-sidu laissé par l'*eau* qui a bouilli pendant longtemps dans un vase de verre, et il s'était assuré que les substances qui constituent ce résidu sont les mêmes qui entrent dans la constitution du verre. Les expériences de Scheele et de Lavoisier se prêtaient un mutuel appui. Elles rendirent incontestable que l'*eau* ne se transforme pas en terre.

En 1781, l'histoire de l'*eau* fit un nouveau pas. Cavendish reconnut que ce liquide prend naissance par la combustion de l'hydrogène. Watt, ayant eu connaissance de ce fait en 1783, en conclut, selon les idées alors en vi-gueur, que l'*eau* est composée d'hydrogène (air inflammable) et de phlogistique.

Lavoisier le premier établit, par l'analyse et la synthèse, la véritable composition de l'*eau*. En 1783 il fit la synthèse de l'*eau* par la com-bustion de l'hydrogène, en collaboration avec Laplace. C'était répéter l'expérience de Ca-vendish. Mais il rectifia l'explication erronée qu'en avait donnée Watt et dit le premier que l'*eau* est composée d'hydrogène et d'oxygène.

Lavoisier recueillit, dans cette première expérience synthétique, 5 drachmes d'*eau*. Plus tard Monge en forma 3 onces 2 scrupu-les et 45 grains, et plus tard encore Lavoisier et Meusnier en obtinrent 5 onces 4 scrupules et 49 grains.

Dans la même année 1783, Lavoisier éta-blit la composition de l'*eau* par voie analyti-que, en décomposant ce liquide par le fer chauffé au rouge. A cet effet il plaçait dans un fourneau à réverbère un tube de porce-laine dans l'intérieur duquel il avait mis un poids exactement déterminé de tournure de fer. Dans l'une des extrémités ouvertes de ce tube s'engageait le col d'une petite cornue de verre renfermant de l'*eau*. A l'autre était adapté un tube de dégagement qui condui-sait les gaz sous une cloche pneumatique. L'appareil étant ainsi disposé et le tube de porcelaine étant chauffé au rouge, on portait l'*eau* de la cornue à l'ébullition. La vapeur tra-versait le tube et se décomposait au contact du fer. Son oxygène se fixait sur le métal, et l'hydrogène mis en liberté était recueilli dans la cloche disposée à cet effet. En pesant le fer oxydé après l'opération, Lavoisier trou-vait un excès de poids qui n'était autre que celui de l'oxygène. D'un autre côté il dédui-sait le poids de l'hydrogène de son volume, sa densité étant connue, et il avait ainsi tous les éléments d'une analyse complète.

Lavoisier conclut de ses diverses expé-riences que l'*eau* renferme, en volume, 12 par-ties d'oxygène et 22,9 parties d'hydrogène. Il n'eut pas l'idée que ses expériences pussent être fautives et que les deux éléments de l'*eau* fussent combinés en rapports simples : sans cela il eût infailliblement trouvé le chif-fre exact 24, qui était bien rapproché de son chiffre expérimental 22,9.

C'est aux expérimentateurs qui succédèrent à Lavoisier qu'a été réservé l'honneur de dé-couvrir les méthodes exactes à l'aide desquel-les on détermine, aujourd'hui encore, la com-position de l'*eau*, et que nous allons décrire.

— I. COMPOSITION DE L'EAU. Elle peut être déterminée, soit par voie analytique, soit par voie synthétique.

— *Analyse de l'eau.* On place de l'*eau* dans un vase de verre dont le fond est percé de deux trous, dans chacun desquels se trouve masti-qué un fil de platine qui fait saillie d'un côté dans le verre et de l'autre au dehors du verre. Au-dessus de la portion de chacun de ces fils placée dans l'intérieur du verre, on renverse une petite éprouvette graduée, pleine d'*eau;* après quoi l'on met les extrémités externes des mêmes fils en communication avec les pôles opposés d'une pile. L'*eau* doit avoir été légèrement acidulée, afin qu'elle conduise plus facilement le courant. Si l'on opérait sur de l'*eau* pure, la pile employée de-vrait être beaucoup plus puissante. Quand l'*eau* est acidulée, un seul élément Bunsen peut suffire. A peine le courant est-il fermé qu'on voit des bulles gazeuses naître à la sur-face des fils et se rendre dans les éprouvet-tes, d'où elles chassent l'*eau*. Lorsque la quantité de gaz recueilli est suffisante pour pouvoir être mesurée, on procède à cette opé-ration et l'on constate : 1° que le gaz déve-loppé au pôle négatif occupe un volume dou-ble de celui qu'occupe le gaz développé au pôle positif; 2° que le premier de ces gaz est de l'hydrogène pur et le second de l'oxygène pur.

L'*eau* est donc formée de 2 volumes d'hydrogène et de 1 volume d'oxygène, et comme, en ajoutant au double de la densité de l'hydrogène 0,1384 la densité de l'oxygène 1,1050, on obtient le nombre 1,3434, qui re-présente à très-peu près le double de la den-sité de la vapeur d'*eau* 0,622, on conclut que les deux volumes d'hydrogène et le volume d'oxygène se sont condensés en deux volu-mes.

Connaissant les densités de l'hydrogène, de l'oxygène et de la vapeur d'*eau*, on peut facilement transformer en poids les nombres précédents.

Prenons en effet pour unité de volume le volume d'hydrogène qui pèse 0,0692 ; le même volume d'oxygène pèsera 1,105, et le même volume de vapeur d'*eau* pèsera 0,6217. On pourra poser :

$0{,}6217 \times 2 = 2$ volumes de vapeur d'*eau* en poids $= 1{,}2434$;

$0{,}0692 \times 2 = 2$ volumes d'hydrogène en poids $= 0{,}1384$;

et $1{,}105 = 1$ volume d'oxygène en poids.

Or 2 volumes (soit en poids 1,2434) d'*eau* contenant 2 volumes (ou en poids 0,1384) d'hydrogène, et 1 volume (soit en poids 1,105) d'oxygène, on peut poser les proportions suivantes :

$$1{,}2434 : 0{,}1384 :: 100 : x,$$

d'où :

$$x = \frac{0{,}1384 \times 100}{1{,}2434} = 11{,}11,$$

$$1{,}2434 : 1{,}105 :: 100 : x$$

d'où :

$$x = \frac{1{,}105 \times 100}{1{,}2434} = 88{,}89.$$

L'eau contient donc, en poids et en centièmes :

Hydrogène. . . .	11,11
Oxygène.	88,89

— *Synthèse de l'eau.* On peut faire la synthèse de l'*eau* par l'eudiomètre ou par le procédé de M. Dumas.

1° *Procédé eudiométrique.* Pour déterminer la composition de l'*eau* au moyen de l'eudiomètre, on y introduit 1 volume mesuré d'hydrogène, soit 10 cent. cubes par exemple, et 1 volume également mesuré d'oxygène, que nous supposerons aussi égal à 10 cent. cubes. Cela fait, l'eudiomètre étant obstrué à sa partie inférieure, on provoque l'étincelle électrique, qui détermine la combinaison de l'hydrogène et de l'oxygène.

Après l'explosion on transvase le gaz restant dans une éprouvette graduée et on le mesure lorsqu'il est tout à fait refroidi. Dans les conditions que nous avons supposées, ce résidu gazeux occupe 5 cent. cubes et est formé d'oxygène pur. L'oxygène disparu est donc égal à 10 cent. cubes — 5 cent. cubes, c'est-à-dire à 5 cent. cubes, et l'hydrogène combiné est égal à 10 cent. cubes, puisqu'il n'en reste pas après l'opération. 10 volumes d'hydrogène exigent donc, pour passer à l'état d'*eau*, 5 volumes d'oxygène, ou, ce qui revient au même, 2 volumes d'hydrogène se combinent à 1 volume d'oxygène pour former de l'*eau*.

On déduit de cette analyse la composition pondérale de l'*eau* par le calcul très-simple que nous avons fait connaître en parlant de l'analyse de ce liquide.

2° *Procédé de M. Dumas.* M. Dumas a imaginé un procédé d'une grande exactitude, dans lequel l'emploi de la balance est substitué aux mesures volumétriques. Son appareil se compose de trois parties : dans la première on prépare et l'on purifie l'hydrogène ; dans la seconde on exécute la synthèse de l'*eau* ; dans la troisième on recueille l'*eau* formée. Nous décrirons successivement ces trois parties de l'appareil.

La première partie se compose : 1° d'un flacon à deux tubulures dans lequel on produit l'hydrogène suivant la méthode ordinaire, c'est-à-dire en faisant agir l'acide sulfurique étendu sur le zinc du commerce ; 2° de deux tubes en U contenant du sulfate d'argent destiné à absorber les composés sulfurés, phosphorés et arsénieux, qui rouillent l'hydrogène et qui sont dus à l'impureté du zinc ; 3° d'un tube en U renfermant de l'acétate de plomb, pour arrêter les dernières traces d'hydrogène sulfuré qui pourraient avoir échappé à l'action du sulfate d'argent ; 4° de deux tubes en U pleins de potasse, afin d'absorber une huile qui provient encore des impuretés du zinc ainsi que les traces d'acide acétique en vapeurs résultant de l'action de l'acide sulfhydrique sur l'acétate de plomb ; 5° de deux tubes en U pleins d'anhydride phosphorique (acide phosphorique anhydre) destiné à dessécher le gaz ; 6° enfin d'un petit tube plein de pierre ponce imbibée d'acide sulfurique concentré ; ce tube, que l'on pèse avant et après l'opération, doit conserver un poids invariable. Il indique que rien ne s'est fixé dans son intérieur et que, par conséquent, le gaz était sec, sans quoi il aurait cédé de l'*eau* à l'acide sulfurique. Il porte le nom de tube témoin. L'hydrogène pur qui sort du tube témoin passe ensuite dans la deuxième partie de l'appareil.

Cette deuxième partie est formée d'un ballon en verre à deux tubulures, dans lequel on a placé de l'oxyde de cuivre bien sec.

En sortant de ce ballon le gaz se rend dans la troisième partie de l'appareil. Cette troisième partie se compose d'un ballon à deux tubulures, de deux tubes en U pleins de pierre ponce imbibée d'acide sulfurique, enfin d'un petit tube témoin, analogue à celui qui termine la première partie.

Avant de faire fonctionner cet appareil, on pèse le ballon qui renferme l'oxyde de cuivre, après y avoir introduit cet oxyde, puis on pèse ensemble toutes les pièces qui forment la troisième partie, à l'exception du tube témoin, qui doit être pesé séparément. Soient P le poids du ballon plein d'oxyde de cuivre et p' le poids de la troisième partie de l'appareil, moins le tube témoin. On réunit les trois parties et l'on commence à les faire traverser par le courant d'hydrogène. Quand on juge que l'air a été complètement expulsé, on chauffe le ballon qui renferme l'oxyde de cuivre au moyen d'une petite lampe à alcool, pendant que le courant gazeux continue à passer. Il est important que ce ballon ne renferme plus d'air, sans quoi il s'y formerait un mélange détonant qui donnerait lieu à une explosion. L'oxyde de cuivre, sous l'influence de la chaleur, abandonne son oxygène à l'hydrogène et se réduit à l'état métallique en même temps que de l'*eau* prend naissance. Cette *eau*, à l'état de vapeur, est entraînée par le courant gazeux. Dans la troisième partie de l'appareil, la plus grande portion se condense dans le ballon, et ce qui échappe à la condensation est absorbé par les deux tubes en U pleins de ponce sulfurique.

Lorsqu'on a continué l'opération assez longtemps, on arrête le courant d'hydrogène, et, au moyen d'un aspirateur, on fait passer un courant d'air à travers l'appareil pour balayer l'hydrogène qu'il renferme. Sans cette précaution les pesées donneraient des résultats inexacts. Les diverses pièces de l'appareil ont été en effet pesées pleines d'air la première fois, et pour que la perte ou l'augmentation de poids soit exclusivement due, soit à l'oxygène abandonné par l'oxyde de cuivre, soit à l'*eau* formée, il faut encore les peser pleines d'air la seconde fois.

Dès que le courant d'air a passé pendant un temps assez long pour balayer l'hydrogène, on pèse d'une part le ballon qui renferme l'oxyde de cuivre et de l'autre le ballon et les deux tubes en U dans lesquels l'*eau* s'est condensée.

Le ballon qui renfermait l'oxyde de cuivre a maintenant un poids p plus petit que le poids P qu'il avait avant l'expérience, puisqu'il renferme en moins tout l'oxygène converti en *eau*. La différence $P - p$ représente le poids de cet oxygène. L'ensemble des ballons et des tubes où l'*eau* s'est condensée a un poids P', qui surpasse p' du poids de toute l'*eau* reçue. $P' - p'$ représente donc le poids de l'*eau* formée. Enfin, en retranchant du poids de l'*eau* le poids de l'oxygène qu'elle renferme, on a celui de l'hydrogène par différence. Il est représenté par

$$P' - p' - (P - p) = P' - p' - P + p'.$$

M. Dumas a trouvé de cette manière que l'*eau* contient, en poids, 11,11 centièmes d'hydrogène et 88,89 centièmes d'oxygène. Connaissant la densité de la vapeur d'*eau* de l'hydrogène et de l'oxygène, il est facile de remonter à la composition volumétrique de l'*eau*, ce qui conduit encore à admettre que 2 volumes de vapeur d'*eau* renferment 1 volume d'oxygène et 2 volumes d'hydrogène.

Le rapport $\frac{11{,}11}{88{,}89}$ est à très-peu près égal à $\frac{1}{8}$. Une partie pondérale d'hydrogène se combine donc à 8 parties pondérales d'oxygène pour former de l'*eau*. On avait exprimé ce fait par la formule en équivalents HO, ou O = 8, c'est-à-dire la quantité d'oxygène capable de s'unir à 1 d'hydrogène. Depuis cette époque on a abandonné le système des équivalents, système bon au plus à exprimer la composition des corps d'une manière abrégée, mais incapable de jeter le moindre jour sur la constitution intime de ces corps. Les considérations qui ont été exposées à l'article ATOME ayant démontré que l'atome de l'oxygène pèse 16 fois plus que celui de l'hydrogène et ne se combine jamais à moins de 2 atomes de ce métalloïde, les chimistes ont dû écrire la formule de l'*eau* $H^2\Theta$. Il est à remarquer toutefois que cette formule, tout en montrant la vraie constitution de la molécule d'*eau*, indique le même rapport que la formule HO.

La formule $H^2\Theta$ exprime, comme on le voit, la composition de l'*eau* en volume, puisque le volume de l'hydrogène qui entre dans la composition de l'*eau* est exactement double du volume d'oxygène qui fait partie du même composé. Du reste, avant même d'avoir adopté la théorie atomique et considéré l'atome d'oxygène comme égal à 16, Gerhardt avait attaqué la vieille formule de l'*eau*. Il fit voir que cette formule devait être doublée et écrite H^2O^2. La quantité d'*eau* qui intervient dans les réactions chimiques, soit pour entrer en combinaison, soit pour provoquer des décompositions, soit comme produit de ces décompositions, n'étant jamais égale à 9 = HO, mais bien à $18 = H^2O^2$ ou à un multiple de cette formule par un nombre entier, lorsque plusieurs molécules d'*eau* interviennent dans une réaction ; la plus petite quantité d'un corps qui intervient dans une réaction étant donc précisément ce que les chimistes considèrent comme la molécule chimique de ce corps, il fallait considérer la molécule d'*eau* comme pesant 18 et non pas 9, c'est-à-dire écrire l'*eau* H^2O^2. Cette réforme de la formule de l'*eau* a entraîné l'abandon de la notation en équivalents et fait adopter la notation atomique. En effet, une fois l'*eau* notée par H^2O^2, on s'est trouvé conduit, par des raisons analogues, à doubler aussi toutes les formules qui renfermaient un nombre impair d'atomes d'oxygène. Mais alors, l'oxygène intervenant toujours dans les réactions chimiques, non pour 8, mais pour 16 ou un multiple de ce nombre, on s'est trouvé forcé d'admettre que l'atome de l'oxygène pèse 16, ce qui a transformé la formule de l'*eau* H^2O^2 en notre formule actuelle $H^2\Theta$. Il est à remarquer que le poids moléculaire de l'*eau*, 18, est celui qui se déduit de la densité de sa vapeur.

— II. PROPRIÉTÉS DE L'EAU. *L'eau* à la température ordinaire constitue un liquide mobile, limpide, incolore, sans saveur ni odeur. A 0°, elle prend l'état solide ; on peut cependant, en la protégeant bien contre toute agitation, la refroidir jusqu'à — 12°, sans qu'elle se congèle. La moindre secousse détermine alors la congélation immédiate de la masse et la température remonte à 0°.

La glace est cristallisée, mais ses cristaux sont si enchevêtrés qu'elle se présente sous la forme d'une masse transparente continue. Il n'en est plus de même avec la neige ; là les cristaux sont très-visibles ; ils sont ordinairement la forme de prismes hexagonaux fort allongés, qui se groupent en étoile autour d'un centre ; ils appartiennent au système rhomboédrique.

L'eau liquide présente un maximum de densité à 4° ; c'est à cette température que l'on considère sa densité comme égale à 1 ; la glace ne présente plus qu'une densité de 0,94.

A la température ordinaire, l'*eau* et même la glace émettent des vapeurs. A mesure que la température s'élève, la tension de ces vapeurs s'accroît, et enfin il arrive un moment où elle devient égale à la pression atmosphérique ; l'*eau* entre alors en ébullition. La température où l'*eau* bout, sous la pression moyenne, a été prise comme un des points de repère de l'échelle thermométrique. C'est à cette température que correspond le 100e degré de notre thermomètre, dont le 0 correspond au point de fusion de la glace. La densité de la vapeur d'*eau* est égale à 0,6234.

L'eau est décomposable par la chaleur seule ; une température de 2500° paraît suffisante pour la décomposer entièrement, mais sa décomposition commence bien avant cette température et peut être déjà rendue manifeste à 1100 ou 1200°. Voici l'artifice à l'aide duquel M. Deville a pu démontrer cette décomposition, à laquelle il donne le nom de dissociation : Un tube de terre poreux est maintenu au moyen de deux bouchons au centre d'un tube de porcelaine imperméable et plus grand que lui ; dans le premier tube, on dirige un courant d'*eau* en vapeurs et, dans l'espace annulaire qui sépare les deux tubes, on fait passer un courant de gaz acide carbonique ; les deux tubes sont placés sur un fourneau au moyen duquel on élève leur température à 1100 ou 1200°. *L'eau* se dissocie ; l'hydrogène, à cause de sa grande diffusibilité, passe à travers les parois du tube poreux, qui ne laissent traverser que des quantités insignifiantes d'oxygène. L'hydrogène, arrivé dans l'espace annulaire, est entraîné par le courant d'acide carbonique, et si l'on recueille dans une même cloche les gaz qui proviennent soit du tube central, soit de l'espace annulaire, on constate, après avoir absorbé l'acide carbonique au moyen de la potasse, qu'il reste un mélange d'oxygène et d'hydrogène dans les proportions voulues pour former de l'*eau*.

Le courant électrique décompose aussi l'*eau*.

Outre ces agents physiques, il est un grand nombre de corps qui décomposent l'*eau* : le chlore en décompose la vapeur au rouge en s'emparant de son hydrogène pour donner naissance à de l'acide chlorhydrique et en mettant l'oxygène en liberté ; le charbon, le fer, le zinc, le potassium, le sodium, etc., s'emparent au contraire de l'oxygène de l'*eau*. Ces réactions s'accomplissent d'ailleurs à des températures très-diverses. Le potassium et le sodium réagissent sur l'*eau* à la température ordinaire, tandis que le zinc, le fer ou le charbon n'ont d'action rapide qu'autant qu'ils sont chauffés au rouge.

L'eau intervient dans une quantité innombrable de réactions chimiques. Ses modes d'action peuvent être réduits à cinq principaux :

1° *L'eau* s'ajoute de toutes pièces aux anhydrides des acides ou des bases d'atomicité paire, en formant des acides et des bases qui peuvent, à leur tour, perdre l'*eau* dont ils renferment les éléments pour retourner à l'état d'anhydride.

FORMULES DUALISTIQUES.

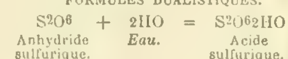

$S^2O^6 + 2HO = S^2O^6 2HO$
Anhydride sulfurique. — *Eau.* — Acide sulfurique.

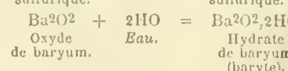

$Ba^2O^2 + 2HO = Ba^2O^2,2HO$
Oxyde de baryum. — *Eau.* — Hydrate de baryum (baryte).

FORMULES UNITAIRES.

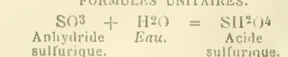

$SO^3 + H^2O = SH^2O^4$
Anhydride sulfurique. — *Eau.* — Acide sulfurique.

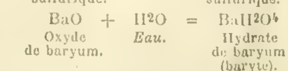

$BaO + H^2O = BaH^2O^4$
Oxyde de baryum. — *Eau.* — Hydrate de baryum (baryte).

2° Elle fait la double décomposition avec les anhydrides des acides ou des bases d'atomicité impaire, en donnant, par chaque molécule de ces corps, deux molécules d'acide ou d'une base. Ces deux molécu[les] peuvent, d'ailleurs, dans des conditions [ap]propriées, se réunir en éliminant l'*eau* don[t] elles deux elles renferment les éléments, en reproduisant l'anhydride qui leur a do[nné] naissance.

FORMULES DUALISTIQUES.

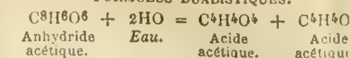

$C^8H^6O^6 + 2HO = C^4H^4O^4 + C^4H^4O$[…]
Anhydride acétique. — *Eau.* — Acide acétique. — Acide acétiqu[e].

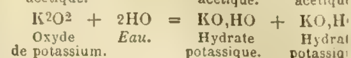

$K^2O^2 + 2HO = KO,HO + KO,H$[…]
Oxyde de potassium. — *Eau.* — Hydrate potassique. — Hydrat[e] potassiq[ue].

FORMULES UNITAIRES.

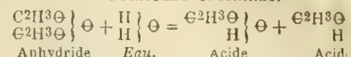

$\left.\begin{matrix} C^2H^3\Theta \\ \Theta^2H^3\Theta \end{matrix}\right\} \Theta + \left.\begin{matrix} H \\ H \end{matrix}\right\} \Theta = \left.\begin{matrix} \Theta^2H^3\Theta \\ H \end{matrix}\right\} \Theta + \Theta^2H^3\Theta$ / H […]
Anhydride acétique. — *Eau.* — Acide acétique. — Acid[e] acétiq[ue].

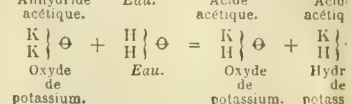

$\left.\begin{matrix} K \\ K \end{matrix}\right\} \Theta + \left.\begin{matrix} H \\ H \end{matrix}\right\} \Theta = \left.\begin{matrix} K \\ H \end{matrix}\right\} \Theta + \left.\begin{matrix} K \\ H \end{matrix}\right\}$[…]
Oxyde de potassium. — *Eau.* — Oxyde de potassium. — Hydr[ate] de potass[ium].

3° *L'eau* fait la double décomposition a[vec] les chlorures, les bromures et les iodures [des] radicaux acides. Il se produit de l'acide ch[lor]hydrique, bromhydrique ou iodhydrique [en] même temps qu'un acide oxygéné renferm[ant] le radical qui était uni au chlore, au brom[e ou] à l'iode.

FORMULES DUALISTIQUES.

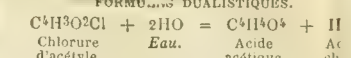

$C^4H^3O^2Cl + 2HO = C^4H^4O^4 + H$[…]
Chlorure d'acétyle. — *Eau.* — Acide acétique. — Ac[ide] ch[lor]hydr[ique].

FORMULES UNITAIRES.

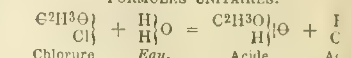

$\left.\begin{matrix} \Theta^2H^3\Theta \\ Cl \end{matrix}\right\} + \left.\begin{matrix} H \\ H \end{matrix}\right\} O = \left.\begin{matrix} C^2H^3O \\ H \end{matrix}\right\} \Theta +$ […]
Chlorure d'acétyle. — *Eau.* — Acide acétique. — Ac[ide] ch[lor]hydr[ique].

4° Elle est décomposée par certains c[orps] qui s'emparent de l'un de ses éléments.

5° Elle prend naissance dans un g[rand] nombre de doubles décompositions et sp[écia]lement dans l'action réciproque des acide[s et] les bases.

FORMULES DUALISTIQUES.

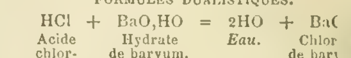

$HCl + BaO,HO = 2HO + Ba$[…]
Acide chlorhydrique. — Hydrate de baryum. — *Eau.* — Chlor[ure] de bar[yum].

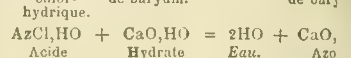

$AzCl,HO + CaO,HO = 2HO + CaO,$[…]
Acide azotique. — Hydrate de calcium. — *Eau.* — Azo[tate] de c[alcium].

FORMULES UNITAIRES.

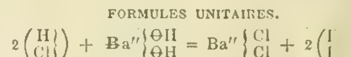

$2\left(\left.\begin{matrix} H \\ Cl \end{matrix}\right\}\right) + Ba''\left\{\begin{matrix} \Theta H \\ \Theta H \end{matrix}\right. = Ba''\left\{\begin{matrix} Cl \\ Cl \end{matrix}\right. + 2($[…]
Acide chlorhydrique. — Hydrate de baryum. — Chlorure de baryum. — *E*[au].

Outre ces actions toutes chimiques, [l'eau] jouit de propriétés dissolvantes très-éten[dues] qui n'exercent cependant pas d'action s[ur les] substances grasses, ni en général sur les [sub]stances organiques très-hydrogénées et carbonées. En vertu de cette puissance [dis]solvante, elle intervient dans une fou[le de] réactions qui se passent dans son sein.

En dehors des vraies combinaisons q[u'elle] forme avec les anhydrides des acides o[u des] bases d'atomicité paire, l'*eau* peut s'unir [à un] grand nombre de corps qui en retiennen[t des] quantités plus ou moins considérables en [cris]tallisant par voie humide. Cette *eau*, di[te de] cristallisation, ne paraît pas jouer un rôl[e im]portant dans la constitution du corps a[uquel] elle est unie. Lorsqu'on la chasse en a[ppli]quant une chaleur suffisante et qu'on r[edis]sout ensuite le corps, on peut le faire cri[stal]liser de nouveau. Il reprend toute l'*eau* [qu'il] avait perdue, et aucune de ses propriétés [phy]siques ou chimiques n'est modifiée. *L'ea[u de]* cristallisation, au lieu de former avec le c[orps] auquel elle est unie un véritable composé [chi]mique, paraît bien plutôt résulter de la ju[xta]position d'une ou de plusieurs molécules [du] corps avec une ou plusieurs molécules d'[eau]. Elle existerait, suivant l'heureuse expres[sion] de M. Kekulé, sous la forme de combina[ison] moléculaire. La quantité d'*eau* de crist[alli]sation qu'un même corps peut contenir [va]rie avec les conditions dans lesquelles [les] cristaux prennent naissance. Ainsi le sul[fate] de magnésium, cristallisé à la température [or]dinaire, retient 7 molécules d'*eau*, tandis q[u'il] en retient 12 lorsque ses cristaux se form[ent] au-dessous de 0°.

L'eau de cristallisation joue un rôle de [la] plus haute importance dans la forme des c[ris]taux dont elle fait partie. Un même co[rps] pouvant cristalliser avec des quantités d'*e[au]* différentes affectera aussi des formes crist[al]lines différentes.

On s'est demandé si l'*eau* existe dans l[es] cristaux à l'état liquide ou à l'état solide, [et] l'on a été conduit à penser qu'elle y existe [à] l'état solide. En effet, la quantité de chaleu[r] nécessaire pour élever de 1° la températu[re] d'un composé est égale à la somme des qua[n]tités absorbées par chacun de ses composant[s] en particulier. D'après cela appelons P, P′ e[t] P″ les poids de trois corps et C, C′ et C″ le[s] capacités calorifiques de ces mêmes corps. Le[s] quantités de chaleur nécessaires pour éleve[r] de 1° les poids P, P′ et P″ seront respec-

tivement PC, P'C' et P''C''. Si nous supposons un composé formé de $P + P' + P''$, la quantité de chaleur qui élèvera de 1° le poids de ce corps exprimé par la somme $P + P' + P''$ sera $PC + P'C' + P''C''$. Or, comme la capacité calorifique d'un corps est la quantité de chaleur qui élève de 1° l'unité de poids de ce corps, il suffira de diviser cette somme par le poids $P + P' + P''$ pour avoir la chaleur spécifique du composé. On aura

$$\frac{PC + P'C' + P''C''}{P + P' + P''} = C.$$

Cela posé, prenons un cristal qui renferme de l'*eau* de cristallisation; en représentant par P le poids du corps anhydre et par P' le poids de l'*eau* contenue dans le cristal, on devra trouver pour la capacité calorifique du cristal

$$C = \frac{PC + P'C'}{P + P'}.$$

C'est en effet ce qui a lieu, mais à une condition seulement : c'est qu'on prenne pour la capacité calorifique de l'*eau*, non celle de ce corps à l'état liquide, mais celle de la glace.

L'eau dissout non-seulement les solides, mais aussi les gaz et les liquides; seulement les conditions qui favorisent la dissolution des solides rendent difficile celle des gaz. C'est ainsi qu'un corps solide se dissout en général d'autant mieux que la température est plus haute, tandis que les gaz se dissolvent d'autant moins au contraire que la température est plus élevée. Il est très-facile d'ailleurs de s'expliquer logiquement ce fait, en apparence anomal.

Lorsqu'un liquide dissout un solide, l'affinité des deux corps détermine seule le changement d'état du solide; et comme ce changement d'état ne peut s'effectuer sans absorber du calorique, il est naturel que la chaleur favorise la dissolution.

Lorsque, au contraire, c'est un gaz qui se dissout, l'affinité du liquide pour lui le force bien encore à changer d'état; mais ce changement d'état s'accompagne de phénomènes inverses du précédent; au lieu de se faire avec absorption, il se fait avec dégagement de chaleur. En chauffant, on tendra donc à produire un effet inverse de celui qui résulte de l'affinité des deux corps, on tendra à détruire la dissolution.

Ce raisonnement nous conduit en outre à admettre que la compression doit favoriser la dissolution des gaz. En comprimant un gaz on en rapproche les molécules, et l'accroissement de la force attractive qui agit entre ces petites masses en est la conséquence immédiate. En comprimant les gaz on produit donc le même effet que si on les refroidissait, et conséquemment leur coefficient d'absorption par l'*eau* doit être augmenté. L'expérience confirme en effet ce que la logique fait prévoir : les gaz se dissolvent proportionnellement à la pression; celle-ci devient-elle 2, 3, 4 fois plus grande, le poids du gaz dissous devient aussi 2, 3, 4 fois plus grand.

Lorsque l'*eau* agit non plus sur un gaz isolé, mais sur un mélange de plusieurs gaz, elle dissout de chacun d'eux ce qu'elle en dissoudrait si le gaz était seul avec la part de pression qui lui revient dans le mélange. Soit, par exemple, un mélange de deux gaz A et B, dans lequel A entrerait pour un dixième et B pour neuf dixièmes. Supposons un moment que B soit éliminé : A remplirait à lui seul tout l'espace occupé primitivement par le mélange, mais la pression se trouverait réduite à un dixième de ce qu'elle était d'abord; dans ces conditions le gaz A se dissoudrait proportionnellement à sa pression. Appelons P la quantité qui s'en dissoudrait.

De même, admettons qu'on éliminât A du mélange : l'espace serait occupé par B, dont la pression serait réduite aux neuf dixièmes de la pression primitive; l'*eau* amenée au contact de ce gaz en dissoudrait une certaine quantité, proportionnelle à la pression, et que nous appellerons P'. Or on constate que, les deux gaz mélangés étant mis en contact avec l'*eau*, les quantités respectives de A et de B qui se dissolvent sont égales à P et à P'.

L'eau des lacs, des rivières et des mers n'est pas pure. *L'eau* de pluie se rapprocherait davantage de la pureté, mais elle contient cependant encore certaines substances étrangères. Le moyen le plus sûr pour purifier l'*eau* consiste à la distiller. La distillation se fait dans des appareils qui portent le nom d'*alambics*. Ces appareils sont formés de trois parties : l'une où l'*eau* se réduit en vapeurs, c'est la cucurbite; la troisième où l'*eau* se condense, c'est le réfrigérant; la seconde sert à faire communiquer les deux autres.

Dans les pays froids, à défaut d'alambics on peut purifier l'*eau* par congélation. Lorsqu'on fait congeler en partie seulement une masse d'*eau* impure, les impuretés s'accumulent dans la portion de l'*eau* restée liquide et la glace est à peu près pure. Si, après avoir fondu cette glace, on la soumet une seconde et même une troisième fois au même traitement, on obtient de l'*eau* d'une pureté parfaite.

— III. Des réactions dans lesquelles l'eau intervient comme dissolvant. *Corpora non agunt nisi soluta*, disaient les anciens. Cet aphorisme n'est pas vrai dans toute sa généralité. Certains corps, doués d'affinités puissantes, peuvent réagir lorsqu'on les mêle à l'état solide. On ne peut nier cependant que l'on ne favorise considérablement les réactions chimiques en amenant les corps à l'état liquide, soit par voie de dissolution, soit par voie de fusion. Comme la voie sèche exige souvent l'emploi d'une température élevée, à laquelle tous les corps sont loin de résister, on a recours, dans un grand nombre de cas, à la dissolution. *L'eau*, ayant donc un pouvoir dissolvant fort étendu et étant de tous les liquides celui qui se trouve le plus facilement et le plus abondamment à notre portée, doit être fort souvent employée en chimie.

Nous ne pouvons ici passer en revue toutes les réactions qui sont rendues possibles par la seule intervention de l'*eau;* mais nous citerons quelques exemples choisis au hasard, pour montrer combien grande est l'influence dont nous parlons. Si l'on mélange deux poudres, l'une de bicarbonate de soude sec, et l'autre d'acide tartrique sec également, aucune réaction ne se produira; au contraire, un vif dégagement d'anhydride carbonique annoncera que les matières réagissent dès qu'on ajoutera de l'*eau* au mélange. Les deux corps n'ont d'action l'un sur l'autre qu'au moment où l'*eau*, en les dissolvant tous deux, établit un contact plus intime entre leurs molécules.

De même, mêle-t-on du chlorure de baryum pulvérisé avec du sulfate de potasse également en poudre, les deux sels conservent leur composition, aucun échange n'a lieu entre eux; mais il suffit d'ajouter de l'*eau* à la masse pour qu'une double décomposition se produise. Les deux sels, à peine entrés en dissolution, échangent réciproquement leur métal; du chlorure de potassium prend naissance, en même temps qu'une poudre blanche insoluble de sulfate barytique qui gagne le fond du verre.

FORMULES DUALISTIQUES.

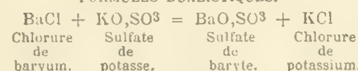

$BaCl + KO,SO^3 = BaO,SO^3 + KCl$

Chlorure de baryum. — Sulfate de potasse. — Sulfate de baryte. — Chlorure de potassium.

FORMULES UNITAIRES.

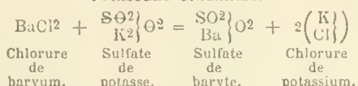

$BaCl^2 + \left.\begin{matrix}SO^2\\K^2\end{matrix}\right\}O^2 = \left.\begin{matrix}SO^2\\Ba\end{matrix}\right\}O^2 + 2\left(\begin{matrix}K\\Cl\end{matrix}\right)$

Chlorure de baryum. — Sulfate de potasse. — Sulfate de baryte. — Chlorure de potassium.

Dans cette dernière circonstance, la double décomposition paraît résulter de l'insolubilité du sulfate de baryte. Nous aurons à revenir sur ce sujet en nous occupant des sels. V. Sels, Lois de Berthollet.

L'eau intervient encore dans une foule de métamorphoses que subissent les substances organiques, ces substances renfermant, comme on sait, de l'hydrogène, et souvent aussi de l'oxygène. Sous l'influence de la chaleur ou de certains corps avides d'*eau*, tels que le chlorure de zinc ou l'anhydride phosphorique, cet oxygène et cet hydrogène abandonnent le carbone avec lequel ils étaient primitivement unis et forment de l'*eau*, qui s'élimine; la substance organique se transforme en un corps nouveau dont la molécule contient moins d'hydrogène et moins d'oxygène que celle dont elle provient. Exemple :

FORMULES DUALISTIQUES.

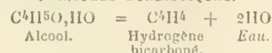

$C^4H^5O,HO = C^4H^4 + 2HO$

Alcool. — Hydrogène bicarboné. — *Eau.*

FORMULES UNITAIRES.

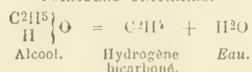

$\left.\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right\}O = C^2H^4 + H^2O$

Alcool. — Hydrogène bicarboné. — *Eau.*

Des réactions inverses de la précédente peuvent aussi se produire dans des conditions appropriées : au contact de certaines substances organiques, l'*eau* peut se décomposer en deux groupes qui se fixent sur une molécule organique et en augmentent la complication. Exemple :

FORMULES DUALISTIQUES.

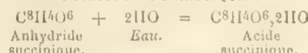

$C^8H^4O^6 + 2HO = C^8H^4O^6,2HO$

Anhydride succinique. — *Eau.* — Acide succinique.

FORMULES UNITAIRES.

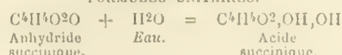

$C^4H^4O^2O + H^2O = C^4H^4O^2,OH,OH$

Anhydride succinique. — *Eau.* — Acide succinique.

— IV. Du rôle physiologique de l'eau. Le corps de l'homme et des animaux les plus rapprochés de nous contient environ 70 parties d'*eau* et 25 parties de substances solides. Il en est à peu près de même dans les autres degrés de l'échelle zoologique, et les végétaux renferment également dans leurs parties vertes des quantités d'*eau* considérables. *L'eau* est la base de toutes les humeurs et entre comme élément essentiel dans tous les tissus des êtres organisés. Elle est le véhicule au moyen duquel s'opèrent les absorptions, les sécrétions, les exhalations et les actions chimiques dont l'ensemble constitue la vie. Chez les animaux, elle maintient le sang dans un état de liquidité convenable pour qu'il puisse circuler, et joue un rôle analogue dans la sève des végétaux. La présence de l'*eau* est la condition essentielle de la vie. Là où il n'y a que des substances solides, la vie n'existe pas. *L'eau* remplit aussi des fonctions mécaniques dans les organismes vivants et particulièrement chez les animaux : en vertu de sa faible compressibilité, elle résiste aux diverses causes de compression, et maintient ainsi le volume et la situation réciproque des parties.

L'eau que renferment les êtres vivants est sans cesse renouvelée. Il s'en échappe chaque jour, par les sécrétions ou les exhalations, des quantités considérables qui doivent être remplacées par les boissons ou par les aliments. On remarque toutefois que la quantité d'*eau* perdue en vingt-quatre heures par les diverses voies d'élimination est supérieure à la quantité d'*eau* introduite en nature avec les boissons et les aliments. Ainsi, chez l'homme, en faisant la somme des poids de l'*eau* perdue en vingt-quatre heures par la sécrétion urinaire, les selles, l'évaporation cutanée et l'exhalation pulmonaire, on trouve en moyenne que cette somme est égale à 2 kilogr. et demi, tandis que le poids de l'*eau* ingérée dans le même laps de temps est égal seulement à 2 kilogr. La raison de ce fait est qu'il se produit de toutes pièces de l'*eau* dans notre corps par l'effet des réactions chimiques qui s'y passent. Les substances hydrogénées introduites dans l'économie éprouvent une série de modifications successives, dans lesquelles elles fixent de l'oxygène, pour se transformer finalement en anhydride carbonique, qui s'élimine par les voies respiratoires, et en *eau*, qui s'ajoute à la portion de ce liquide provenant directement de l'alimentation.

La quantité d'*eau* que les animaux introduisent journellement dans leur organisme est plus variable en apparence qu'en réalité. Si un animal nourri d'herbages boit peu, c'est qu'il mange des substances riches en *eau*, ce qui rétablit l'équilibre. D'ailleurs l'activité des évacuations, qui diminuent la liquidité du sang, a une grande influence sur la quantité des boissons. Des évacuations un peu fortes développent la soif. Cette soif devient intense si ces évacuations sont elles-mêmes immodérées. C'est ce que l'on observe dans la polyurie et dans le choléra. Sans sortir de l'ordre physiologique, nous trouvons un exemple de l'influence des évacuations sur la soif dans l'effet des grandes chaleurs. Tout le monde a reconnu que pendant l'été, lorsque les chaleurs sont très-fortes et déterminent une transpiration abondante, la soif devient elle-même extrêmement violente.

Un fait digne d'être remarqué à propos du rôle important que l'*eau* joue dans les phénomènes vitaux, c'est qu'il y a des êtres inférieurs que l'on peut dessécher et priver de vie sans cependant détruire complètement leur organisme. Ces êtres reprennent immédiatement leur vitalité lorsqu'on les place dans des conditions où ils puissent absorber la quantité d'*eau* nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Ajoutons enfin que l'*eau* est nécessaire à toute espèce de fermentation. Ce fait rentre dans l'ordre de ceux qui précèdent, depuis que M. Pasteur a jeté par ses travaux une si vive lumière sur cette question, jusque-là si obscure, des fermentations, en montrant qu'elles ont toutes pour cause le développement d'un être organisé microscopique, végétal ou animal.

— V. De l'eau à l'état naturel. *L'eau* que l'on rencontre dans la nature n'est jamais à l'état de pureté. Les substances qu'elle tient en dissolution varient suivant les lieux d'où elle provient ou qu'elle traverse. Ainsi les *eaux* météoriques (*eaux* de pluie) sont plus pures que les *eaux* telluriques. La nature et la quantité des corps tenus en dissolution par l'*eau* influent beaucoup sur les usages auxquels on peut la faire servir; de là la division des *eaux* en trois classes : 1° *eaux* potables; 2° *eaux* crues; 3° *eaux* minérales.

— A. *Eaux potables.* Une *eau* potable doit contenir de l'air dans la proportion de 28 à 30 centimètres cubes par litre (cet air contient 33 centièmes de son volume d'oxygène). Cette condition suffirait; car, au besoin, de l'*eau* distillée bien aérée pourrait servir à l'alimentation. On a cependant reconnu que la présence d'une petite proportion de certaines substances fixes, telles que le bicarbonate de chaux, est une condition favorable. La nutrition et le développement du système osseux nécessitent, en effet, l'introduction de sels calcaires dans l'organisme pour remplacer ceux qui sont chaque jour éliminés par nos diverses sécrétions. M. Boussingault a démontré cette proposition par l'expérience suivante. Ayant déterminé avec soin la proportion de chaux contenue dans l'*eau* et dans les aliments que recevait un jeune cochon, et ayant dosé d'un autre côté la chaux contenue dans ses déjections, il a pu constater qu'en trois mois cet animal avait pris à l'*eau* seule 350 gr. de carbonate de chaux. Ce que nous venons de dire du carbonate de chaux est vrai du phosphate de la même base, qui est plus utile encore au point de vue de la nutrition du système osseux.

Au contraire, le sulfate de chaux, en proportion un peu considérable, rend les digestions difficiles. Une *eau* qui contiendrait 0 gr. 25 et au delà de ce sel par litre devrait être rejetée.

Le chlorure et l'azotate calcique sont plus nuisibles encore, à moins qu'ils n'entrent dans l'*eau* qu'en très-faible quantité. C'est ordinairement le cas pour le chlorure calcique, mais non pour l'azotate, lorsque ces *eaux* sont extraites de puits creusés dans le voisinage des habitations ou d'endroits où se trouvent accumulées des matières animales en putréfaction.

Il est rare que les *eaux* ne renferment pas des traces de sels magnésiens. La magnésie est très-souvent associée à la chaux dans la nature. La dolomie, par exemple, est un carbonate double de chaux et de magnésie, et il n'est pas étonnant que de l'*eau* qui séjourne sur des terrains dolomitiques se charge en même temps de sels calcaires et de sels magnésiens. Dès que la proportion en est un peu élevée, les sels magnésiens sont nuisibles; il suffit qu'une *eau* en renferme 0 gr. 15 à 0 gr. 20 par litre pour qu'elle acquière des propriétés purgatives. Mais ces sels exercent-ils une action nuisible à la longue, alors même qu'il n'en existe que des traces dans l'*eau?* M. Grange a vivement soutenu l'affirmative il y a quelques années; mais ce fait n'est pas démontré.

Les *eaux* peuvent contenir des sels alcalins. Ces sels, qui proviennent de la désagrégation des roches feldspathiques (silicate double d'aluminium et d'un métal alcalin), entrent en dissolution à l'état de carbonates. Mais ces carbonates, en réagissant sur le sulfate calcique, peuvent donner naissance à des sulfates alcalins et à du carbonate de chaux. D'ailleurs les *eaux* empruntent aussi très-souvent du chlorure de sodium et quelquefois des sels de potasse aux terrains qu'elles traversent. Parmi les *eaux* potables qui offrent une légère réaction alcaline, on peut citer l'*eau* de Grenelle, qui contient du carbonate de potasse. Les alcalis se trouvent quelquefois dans l'*eau* à l'état de silicate. M. Deville a constaté un fait de ce genre en analysant l'*eau* de la Manche. Enfin les alcalis se rencontrent souvent à l'état d'azotates, mais en trop petite quantité pour qu'on puisse en apprécier l'action sur l'économie; on sait seulement qu'ils sont extrêmement utiles à la végétation, et que les *eaux* de drainage, qui en contiennent des quantités considérables, conviennent très-bien pour l'arrosage. Ces azotates se produisent, soit par la réaction de l'azote et de l'oxygène de l'air en présence d'une terre poreuse imprégnée d'alcali (Cloëz), soit par la transformation lente de l'ammoniaque provenant de la décomposition spontanée des substances organiques azotées. La présence des sels alcalins dans l'*eau* est plutôt utile que nuisible, lorsque la quantité de ces sels ne dépasse pas la proportion de quelques milligrammes par litre. Ils contribuent à donner à l'*eau* une saveur agréable et fournissent à l'économie une partie des sels alcalins qui lui sont nécessaires. Si cependant la proportion des sels alcalins devenait considérable, ils nuiraient à la santé et rendraient l'*eau* aussi malsaine que désagréable au goût.

En résumé, pour être potable, une *eau* doit être aérée, ne pas contenir plus de 0 gr. 50 de substances fixes par litre et renfermer à peine des traces de substances organiques. Parmi les substances fixes, il en est qui peuvent être utiles : ce sont le carbonate, le phosphate de chaux, les sels alcalins et les iodures; d'autres sont nuisibles : les sels magnésiens, par exemple.

Nous donnons ci-dessous les analyses de quelques-unes des *eaux* de Paris.

	EAU DU PUITS DE GRENELLE. Température, 28°. Par M. Peligot.	EAU DE SEINE prise à Bercy le 17 juin 1846. Par M. H. Deville.	EAU DU CANAL DE L'OURCQ prise à la gare circulaire de la Villette. Par MM. Boutron et Henry.	EAU D'ARCUEIL prise à la fontaine de la place Saint-Michel (1846). Par M. H. Deville.
	lit.	lit.		lit.
Anhydride carbonique. .	0,0500	0,0162	quant. indét.	0,0256
Azote.	0,1700	0,0120		0,0127
Oxygène.	0,0000	0,0390		0,0050
		gr.		gr.
Acide silicique	0,0001	0,0244	ensemble gr. 0,009	0,0306
Alumine. . . .	0,0000	0,0005		
Peroxyde de fer.	0,0000	0,0025		0,0053
Carbonate de chaux. . .	0,0580	0,1655	0,158	0,1900
Carbonate de magnésie. .	0,0165	0,0034	0,075	0,0089

On a aussi signalé la présence de traces de bromures et d'iodures alcalins au nombre des matériaux solides contenus dans beaucoup d'*eaux*. Selon M. Chatin, les iodures joueraient un rôle important pour préserver les populations du goître et du crétinisme ; et ces maladies seraient surtout rendues endémiques dans certaines localités par l'usage d'*eaux* non iodées.

Les *eaux* naturelles renferment toujours des substances organiques. Les *eaux* potables n'en doivent contenir que des traces. Ces matières, en effet, en se putréfiant, absorberaient l'oxygène dissous dans l'*eau*, communiqueraient à ce liquide une odeur désagréable et réduiraient les sulfates à l'état de sulfures. C'est la présence de matières organiques qui rend insalubres les *eaux* ayant séjourné sur des terrains tourbeux ou marécageux.

On a proposé de purifier les *eaux* chargées de]principeso rganiques, en les faisant séjourner dans des bassins où elles laissent déposer les impuretés qu'elles tiennent en suspension, et de les traiter par la chaux, qui entraîne, en outre, à l'état insoluble, une partie des substances organiques dissoutes.

Nous avons indiqué les conditions qu'une *eau* doit remplir pour être potable ; il nous reste à parler des moyens analytiques à l'aide desquels on s'assure que ces conditions sont remplies.

Pour déterminer le volume de l'air dissous, on met l'*eau* dans un ballon que l'on remplit entièrement ; puis on ajuste, à l'aide d'un bouchon, un tube de dégagement qui est luimême exactement rempli d'*eau* et à l'extrémité duquel se trouve fixé un tube de caoutchouc destiné à être engagé sous une petite cloche pleine de mercure et placée sur une cuve à mercure. On chauffe alors légèrement. Par l'effet de la dilatation, une partie du liquide sort du ballon et se déverse par le tube de caoutchouc à la surface du mercure. Dès qu'on voit des bulles de gaz se dégager et avant que l'*eau* bouille, on engage le tube de caoutchouc sous l'éprouvette ; l'air, qui ne tarde pas à se dégager, gagne la partie supérieure de cette éprouvette, en même temps que l'*eau* chassée du ballon ou du tube par la dilatation ou par les mouvements de l'ébullition.

Comme l'*eau* qui est entrée dans l'éprouvette peut, en se refroidissant, dissoudre une partie des gaz, on l'oblige à rentrer dans le ballon en faisant monter le tube de caoutchouc jusqu'au niveau supérieur du mercure dans la cloche, et en écartant pendant un instant la source de chaleur. Le vide se fait dans le ballon, et l'*eau* de l'éprouvette est absorbée. On chauffe de nouveau pour qu'elle cède la petite proportion de gaz qu'elle avait dissoute, et au besoin on recommence encore une ou deux fois cette opération. On s'arrête lorsque le mercure de l'éprouvette est assez chaud pour ne plus permettre la dissolution des gaz dans l'*eau* qui a passé en dernier lieu. On mesure alors le gaz et on le ramène à la température et à la pression normales en lui appliquant la formule

$$V_o = V \frac{H - h}{H \alpha t . 0,76},$$

où H représente la pression barométrique au moment de l'expérience, h la tension de la vapeur d'*eau* à la température où est l'éprouvette, α le coefficient de dilatation des gaz, t leur température, V_o le volume corrigé et V le volume observé.

Si l'on veut ensuite se rendre compte des quantités d'anhydride carbonique, d'oxygène et d'azote que le mélange contient, on fait agir d'abord l'hydrate de potassium sur le mélange, afin d'absorber l'anhydride carbonique, qui se trouvera dosé par différence. Quant au mélange d'azote et d'oxygène qui reste, on l'analyse par un des procédés qui ont été exposés au mot AIR et dont un des plus simples consiste à mesurer le volume du mélange, à y laisser séjourner un bâton de phosphore afin d'absorber l'oxygène, et à mesurer le volume d'azote qui reste après cette absorption.

Si l'on se proposait de doser seulement l'anhydride carbonique, on pourrait employer une autre méthode très-simple, qui permet nonseulement de déterminer la quantité de ce gaz qui se trouve dans l'*eau* à l'état de simple dissolution, mais aussi celle qui se trouve à l'état de bicarbonate.

On place un volume d'*eau* connu dans un ballon que l'on remplit presque entièrement et dans le col duquel on adapte, au moyen d'un bouchon, un tube de dégagement qui vient plonger dans une dissolution de chlorure de baryum additionnée d'ammoniaque. On chauffe le ballon au bain-marie jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de gaz. Dans ces conditions, tout l'anhydride carbonique simplement dissous se dégage et vient précipiter le baryum à l'état de carbonate barytique insoluble. Ce précipité est lavé avec soin, desséché et pesé. Il suffit de multiplier son poids par 0,22333 pour avoir le poids de l'anhydride carbonique qu'il contient. Ce poids, multiplié à son tour par 0,5053, donne le volume du gaz exprimé en litres et fractions de litre. Quand on a ainsi expulsé de l'*eau* tout l'anhydride carbonique dissous qu'elle renfermait, on la porte à l'ébullition, après avoir fait plonger le tube de dégagement dans une nouvelle quantité de chlorure de baryum ammoniacal ; l'anhydride carbonique qui se trouve à l'état de bicarbonate se dégage alors et donne un nouveau précipité que l'on dessèche et qu'on pèse comme le précédent, afin de déduire de son poids le poids et le volume du gaz carbonique qui lui a donné naissance.

On décèle le bicarbonate de chaux dans l'*eau* à l'aide de la teinture de bois de campêche, qui se colore en bleu sous l'influence des alcalis et de leurs carbonates. Afin de savoir si le bicarbonate calcaire n'est pas renfermé dans l'*eau* en trop forte proportion, on fait bouillir pendant quelques instants le liquide, qui ne doit pas se troubler d'une manière sensible par le dépôt du carbonate neutre de chaux.

Les sulfates et les chlorures sont immédiatement indiqués par le précipité que fait naître dans l'*eau* l'azotate de baryte ou l'azotate d'argent, acidulé par l'acide azotique. En recueillant, lavant, desséchant et pesant le précipite barytique, on peut même doser les sulfates. La même opération pratiquée sur le précipité argentique permet de doser les chlorures.

Quant aux sels terreux, ils doivent être en assez faible quantité pour qu'une goutte d'une solution alcoolique de savon n'y produise pas un précipité constitué par un savon insoluble dont le métal terreux formerait l'élément électro-positif. Si un tel précipité se formait immédiatement, l'*eau* devrait être rejetée. Si, au contraire, il ne se formait qu'après un certain laps de temps, elle pourrait être regardée comme potable.

Les recherches de M. Grange ayant donné une certaine importance au dosage de la magnésie, et celles de M. Chatin au dosage de l'iode, nous décrirons les méthodes propres à effectuer ces deux dosages.

Pour doser la magnésie, on précipite par l'oxalate d'ammoniaque un certain volume d'*eau*, et l'on filtre. Après avoir ainsi éliminé la chaux, on ajoute du phosphate d'ammoniaque à la liqueur filtrée, et on abandonne le tout pendant vingt-quatre heures. Après ce laps de temps, on recueille sur un filtre le précipité qui s'est déposé, on le lave, et, quand il est sec, on le calcine avec le filtre dans un petit creuset de platine préalablement taré, et finalement on le pèse. On retranche de son poids le poids des cendres du filtre, qui doit être connu d'avance. Le poids du précipité multiplié par 0,3603 donne le poids de la magnésie.

Pour déceler l'iode dans une *eau*, M. Chatin en évapore une grande quantité après y avoir dissous un fragment de potasse, et il recherche ce métalloïde sur le résidu au moyen du chlore et de l'empois d'amidon ; l'iode devient libre et colore l'empois en bleu. Pour doser cet iode, il faudrait d'abord précipiter un volume d'*eau* considérable par l'azotate d'argent, recueillir et peser le précipité. On précipiterait ensuite la même quantité d'*eau* par l'azotate d'argent, après toutefois en avoir éliminé l'iode au moyen de l'azotate de palladium et avoir filtré. La différence en poids des deux précipités indiquerait le poids de l'iodure d'argent contenu dans le premier, et il suffirait de multiplier ce poids par 0,5404 pour avoir celui de l'iode qu'il renferme.

Veut-on savoir quelle est la proportion de l'ensemble des parties minérales contenues dans une *eau*, on en évapore à siccité une quantité connue et on pèse le résidu. Celui-ci, ainsi que nous l'avons dit, ne doit pas dépasser au delà de 0 gr. 50 ou 0 gr. 60 par litre.

Enfin, pour déterminer les matières organiques dont la présence rend l'*eau* délétère, le meilleur réactif que l'on puisse employer est le chlorure d'or. Si l'on dissout quelques particules de ce sel dans l'*eau* et que la liqueur reste jaune après une courte ébullition, on peut affirmer qu'elle ne contient pas de composés organiques en quantité appréciable ; si elle en contenait, le sel d'or serait réduit, et la poussière impalpable d'or métallique qui resterait en suspension la colorerait en violet.

On peut encore se servir de la dissolution du bichlorure de mercure, qui précipite l'*eau* en blanc, ou tout au moins la louchit, si elle renferme des substances organiques, et qui ne la trouble pas dans le cas contraire. Le louche que forme ce réactif est dû à la réduction du bichlorure qui se trouve transformé en protochlorure insoluble.

Outre les diverses méthodes que nous venons d'indiquer, il en est une qui, par sa facilité d'exécution, peut devenir précieuse, quoique les résultats qu'elle donne ne soient pas d'une grande exactitude. Cette méthode, proposée par Clark en 1847, complétée et généralisée plus tard par MM. Boutron et Boudet, a reçu de ces derniers chimistes le nom d'*hydrotimétrie*.

— *Eaux de pluie*. L'*eau* de pluie n'est point de l'*eau* parfaitement pure. Prenant naissance au sein de l'atmosphère, elle dissout de l'azote, de l'oxygène et de l'anhydride carbonique ; aussi peut-elle servir à l'alimentation. On doit cependant, toutes les fois que cela est possible, lui préférer des eaux qui renferment de faibles quantités de matières solides, telles que bicarbonate de chaux, sels alcalins et iodures.

L'*eau* de pluie n'est cependant pas tout à fait exempte de matériaux fixes ; elle tient en dissolution, soit les substances volatiles qui existent à l'état de vapeurs dans l'atmosphère, soit les matières solides qui y sont suspendues en poussière et souvent portées au loin par les vents. On trouve dans cette *eau* du carbonate ammonique, de l'azotate ammonique et des traces de chlorure de sodium, de sulfate calcique, d'oxyde de fer, et, selon M. Chatin, d'iode.

Si l'on veut doser l'ammoniaque que renferme l'*eau* de pluie, on distille cette *eau* après y avoir ajouté un morceau de potasse, et l'on recueille les premières portions de liquide qui passent et dans lesquelles toute l'ammoniaque est condensée. Si l'on recueille cette *eau* ammoniacale dans un ballon renfermant une solution étendue et titrée d'acide sulfurique, cet acide sera en partie neutralisé par l'alcali et exigera par conséquent pour sa neutralisation complète une quantité d'une solution alcaline titrée moindre qu'avant. La différence fera connaître la proportion d'acide neutralisée par l'ammoniaque de l'*eau*, et conséquemment le poids de cette ammoniaque. M. Boussingault a pu constater par ce moyen que l'ammoniaque abonde beaucoup plus dans l'*eau* de pluie que dans celle des rivières et des sources. 1 litre d'*eau* de pluie prise à la campagne lui a donné 79 centièmes de milligramme d'ammoniaque, et 1 litre d'*eau* de pluie prise à Paris en renfermait jusqu'à 0 gr. 004. L'*eau* de neige est moins ammoniacale que l'*eau* de pluie. 1 litre d'*eau* de neige fraîchement tombée n'a donné à M. Boussingault que 17 centièmes de milligramme d'ammoniaque. On a encore constaté que l'ammoniaque est toujours beaucoup plus abondante au début d'une pluie qu'à la fin, lorsque l'atmosphère a été pour ainsi dire lavée par l'*eau* qui la traverse.

L'*eau* de rosée et celle qui résulte de la condensation du brouillard sont très-ammoniacales. M. Boussingault a trouvé dans l'*eau* de rosée de 0 gr. 001 à 0 gr. 006 d'ammoniaque par litre, et dans l'*eau* qu'il a recueillie à Paris pendant un épais brouillard, 137,85 milligrammes par litre. L'*eau* de brouillard est souvent assez ammoniacale pour bleuir directement le papier de tournesol.

Les éléments de l'anhydride azotique sont plus abondants dans l'*eau* de pluie en été qu'en hiver, et se rencontrent surtout en proportion considérable dans les pluies d'orage. Selon M. Bineau, 1 litre d'*eau* de pluie, recueillie à Lyon en 1853, renfermait en milligrammes les quantités suivantes d'ammoniaque et d'anhydride azotique :

	HIVER.	PRINTEMPS.	ÉTÉ.	AUTOMNE.	MOYENNE DE L'ANNÉE ENTIÈRE.
Ammoniaque.	16,3	12,1	3,1	4,0	6,8
Anhydride azotique. . . .	0,3	1,0	2,0	1,0	1,0

Pour étudier la nature des matériaux solides que laisse l'*eau* de pluie lorsqu'on l'évapore, M. Barral a recueilli 5 lit,57 de cette *eau* dans des vases de platine et les a évaporés dans une cornue du même métal. Il a obtenu un résidu de 0 gr. 183 composé de chlorure de sodium, de sulfate de chaux, d'oxyde de fer et d'une substance organique azotée soluble dans l'éther. M. Chatin va jusqu'à affirmer que pendant les vents d'ouest l'*eau* de pluie qui tombe à Paris est plus chargée que l'*eau* de Seine en chlorure de sodium.

Pour démontrer la présence de l'iode dans l'*eau* de pluie, M. Chatin évapore une quantité considérable de cette *eau* dans une capsule de porcelaine, après y avoir ajouté un peu de carbonate de potasse pur. Le résidu solide est épuisé par de l'alcool à 36°. On évapore cette liqueur, on la calcine pour détruire les matières organiques, et l'on épuise le nouveau résidu par l'alcool faible. On chauffe le liquide afin de chasser l'alcool. On ajoute une goutte d'*eau* et un peu d'empois d'amidon, et enfin on touche la matière avec une baguette trempée dans l'acide azotique pur. La coloration bleue de l'iodure d'amidon apparaît aussitôt.

M. Marchand donne le tableau suivant, qui exprime en fractions de gramme les quantités des divers corps contenus dans 1 litre d'*eau* de pluie ou de neige. Ces quantités, inappréciables en apparence, prennent une importance réelle dès que l'on envisage l'énorme masse d'*eau* qui tombe annuellement sur le sol sous forme de neige ou de pluie.

	CHLORURE DE SODIUM.	BICARBONATE D'AMMONIUM.	AZOTATE AMMONIQUE.	SULFATE SODIQUE.	SULFATE CALCIQUE.	MATIÈRE ORGANIQUE.
Eau de neige. . . .	0,01704	0,00129	0,00145	0,01563	0,00088	0,02385
Eau de pluie. . . .	0,00000	0,00174	0,00189	0,01007	0,00087	0,02486

L'ammoniaque et les azotates contenus dans l'*eau* de pluie, étant des éléments indispensables à la nutrition des végétaux, jouent un rôle essentiel dans la végétation. Ils entrent aussi pour une part importante dans la production des nitrates alcalins et terreux qui se forment chaque jour à la surface du sol.

Dans les contrées qui manquent d'*eaux*, on utilise l'*eau* de pluie pour l'alimentation. On dispose à cet effet tout autour des toits des maisons un système de conduits qui amènent l'*eau* dans des citernes en maçonnerie cimentée avec de la chaux hydraulique. L'*eau* ainsi recueillie est loin d'avoir le même degré de pureté que l'*eau* de pluie recueillie en plein champ. En coulant sur les toits des maisons, elle dissout en effet ou entraîne mécaniquement les substances organiques qui s'y sont accumulées pendant la sécheresse. Ces substances organiques se corrompent, donnent à l'*eau* une saveur fade et désagréable, et absorbent la plus grande partie de l'oxygène qu'elle tenait en dissolution. Pour obvier à cet inconvénient, on adapte au conduit par lequel l'*eau* arrive dans la citerne un robinet au moyen duquel on fait écouler au dehors la première *eau* qui tombe, et ce n'est que lorsque les toits ont été suffisamment lavés qu'on permet à l'*eau* qui continue de tomber de s'introduire dans le réservoir.

— *Eaux crues*. Les *eaux* crues présentent la propriété de former des grumeaux abondants avec l'*eau* de savon et de durcir les légumes, propriétés qu'elles doivent à la présence d'une proportion considérable de sels calcaires. Elles doivent être rejetées des usages domestiques, et c'est à tort que, dans certaines localités, on les emploie comme boisson. Les *eaux* crues sont dites séléniteuses lorsqu'elles contiennent le calcium à l'état de sulfate, et calcaires lorsqu'elles renferment ce métal à l'état de bicarbonate.

— *Eaux séléniteuses*. Les *eaux* séléniteuses ne se troublent pas par l'ébullition, mais le sulfate calcique est facilement accusé par l'oxalate d'ammonium, qui en précipite le calcium, et par le chlorure de baryum, qui donne lieu à un abondant précipité blanc de sulfate barytique.

On peut rendre les *eaux* séléniteuses propres à la cuisson des légumes et au savonnage en y versant une dissolution de carbonate de soude, qui précipite le calcium à l'état de carbonate insoluble. Il se forme, il est vrai, dans la réaction, du sulfate de sodium qui reste dissous, mais qui est sans inconvénient dans les opérations dont il s'agit. Au lieu de carbonate de soude, lorsqu'il s'agit de rendre l'*eau* propre au savonnage, on peut employer le savon. Il suffit de laisser déposer le précipité de savon calcaire qui se forme au début. L'*eau* ainsi débarrassée du calcium qu'elle renfermait dissout ensuite de nouvelles quantités de savon sans subir la moindre décomposition. Nous citerons comme exemple d'une *eau* séléniteuse l'analyse suivante de l'*eau* d'un puits de Paris (*eau* du puits du poste-caserne n° 6, avenue de la Porte-Maillot). 1,000 grammes de cette *eau* renferment, d'après M. Poggiale :

Carbonate de chaux	0,33
Sulfate de chaux.	1,32
Chlorure de magnésium.	0,30
Chlorure de sodium et de calcium.	0,42
Silice.	0,02
Azotate alcalin.	0,03
Matières organiques.	traces
Perte.	0,01
Total.	2,43

— *Eaux calcaires*. Ces *eaux* renferment du carbonate de chaux dissous à la faveur d'un excès d'anhydride carbonique. Elles se troublent par l'ébullition, sont précipitées par l'*eau* de chaux et bleuissent la teinture de bois de campêche ; elles seraient impropres aux usages domestiques, mais on les rend potables par les diverses méthodes qui suivent :

1° En les faisant bouillir pendant quelques minutes et les laissant ensuite reposer. L'excès d'anhydride carbonique se dégage alors et le carbonate calcique ramené à l'état de sel calcaire se dépose au fond du vase sous forme d'une poudre blanche insoluble.

2° En les agitant au contact de l'air, ce qui détermine aussi le dégagement du gaz carbonique et le dépôt du carbonate neutre de chaux.

3° En les traitant par l'*eau* de chaux jusqu'à cessation de précipité. La chaux transforme le bicarbonate calcique soluble en carbonate neutre insoluble qui se précipite.

FORMULES DUALISTIQUES.

$$\underset{\text{Bicarbonate de chaux.}}{CaO,HO\,2CO^2} + \underset{\text{Chaux éteinte.}}{CaO,HO}$$

$$= \underset{\text{Carbonate neutre de chaux.}}{CaOCO^2} + \underset{\text{Eau}}{2Ho}$$

FORMULES UNITAIRES.

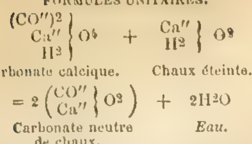

$$\left.\begin{matrix}(CO'')^2\\ Ca''\\ H^2\end{matrix}\right\}O^4 + \left.\begin{matrix}Ca''\\ H^2\end{matrix}\right\}O^2$$

Bicarbonate calcique. Chaux éteinte.

$$= 2\left(\left.\begin{matrix}CO''\\ Ca''\end{matrix}\right\}O^2\right) + 2H^2O$$

Carbonate neutre de chaux. *Eau.*

Souvent les *eaux* calcaires perdent leur excès d'anhydride carbonique par l'agitation qu'elles éprouvent en bouillonnant dans un lit fortement incliné, ou par suite d'une diminution de pression lorsqu'elles viennent sourdre à la surface du sol, après s'être saturées de ce gaz dans le sein de la terre, à une pression supérieure à celle de l'atmosphère. Le carbonate de chaux se dépose alors et forme des incrustations qui font donner à ces *eaux* le nom d'*eaux* incrustantes. Il existe en Auvergne, à Saint-Allyre, un ruisseau qui fournit un exemple bien connu d'*eau* de cette nature. Tous les objets que l'on y plonge se recouvrent, au bout de quelque temps, d'une couche de carbonate de chaux solide et cristallisé. Les stalagmites et les stalactites que l'on rencontre dans les grottes ne doivent leur origine qu'au dépôt lent de carbonate de chaux qui se forme dans les *eaux* calcaires qui s'échappent goutte à goutte des rochers. Ces *eaux* abandonnent une partie de leur sel calcaire à la voûte de la grotte et une autre portion au point du sol où elles tombent.

Nous citerons comme exemple d'une *eau* calcaire l'analyse qu'a faite M. Girardin de l'*eau* incrustante du ruisseau de Saint-Allyre, dont nous avons parlé plus haut. 1 litre de cette *eau* contient :

		gr.
Anhydride carbonique		1,4070
Carbonate de chaux	1,6342	
Carbonate de magnésie	0,3856	
Carbonate sodique	0,4886	
Carbonate de fer	0,1410	
Sulfate sodique	0,2895	
Chlorure de sodium	1,2519	4,6400
Silice	0,3900	
Matière organique non azotée	0,0130	
Phosphate manganeux. } Carbonate potassique. } Crénate et apocrénate de fer. }	0,0462	
TOTAL		6,0470

— B. *Eaux minérales.* On désigne sous ce nom des *eaux* plus chargées de principes fixes ou gazeux que l'*eau* commune, et par cela même capables d'exercer sur l'économie animale une action spéciale dont la thérapeutique peut tirer parti. De tout temps on a divisé les *eaux* minérales, d'après la température qu'elles ont au moment de l'émergence, en *eaux* chaudes ou thermales et *eaux* froides. Les *eaux* sont dites chaudes lorsque leur température au point où elles sourdent dépasse 15°. Cette température est d'ailleurs extrêmement variable. En France, dans le Cantal, il existe une *eau* minérale, l'*eau* de Chaudesaigues, qui sourd à 81°. En Islande, l'*eau* du grand Geyser est plus chaude encore ; elle dépasse 100°. Comme composition, les *eaux* chaudes peuvent renfermer les mêmes éléments que les *eaux* froides. Elles ont par conséquent sur l'économie une double action due à leur température d'une part, et de l'autre à leurs principes minéralisateurs. Les *eaux* chaudes viennent de profondeurs beaucoup plus grandes que les *eaux* froides, ce qui explique leur température élevée.

La composition des *eaux* minérales est extrêmement variable. Elles tiennent en dissolution les substances qui forment la croûte du globe terrestre. Aucune de ces substances n'est, en effet, entièrement insoluble dans l'*eau*. Et, d'ailleurs, des substances peu solubles par elles-mêmes peuvent le devenir à la faveur de l'anhydride carbonique ou d'autres corps précédemment dissous. C'est ainsi que M. Struve a obtenu une *eau* renfermant en solution les mêmes matériaux que contient l'*eau* gazeuse et alcaline de Bilin (Bohême), en faisant digérer sous pression les roches feldspathiques de cette localité avec de l'*eau* chargée d'anhydride carbonique. C'est aussi par l'intervention d'un corps étranger, le chlorure de sodium, que l'*eau* de mer peut tenir en dissolution de faibles quantités de chlorure d'argent, ainsi que MM. Malaguti, Durocher et Sarzeaud l'ont constaté.

Les substances que l'on rencontre le plus communément dans les *eaux* minérales sont, comme gaz : l'azote, l'oxygène, l'anhydride carbonique et l'acide sulfhydrique ; et, comme principes fixes : des sels alcalins, tels que le bicarbonate, le sulfate, le sulfure, le chlorure et quelquefois le bromure et l'iodure de sodium ; des sels de potasse, dont la proportion est infiniment moindre que celle des sels de soude ; des sels calciques et magnésiens, tels que chlorure et sulfate calcique, chlorure et sulfate magnésique ; du bicarbonate, du sulfate, du crénate et de l'apocrénate de fer.

Outre ces divers corps, l'acide sulfurique libre est contenu, même en proportion considérable, dans certaines *eaux* du Canada et de la Nouvelle-Grenade. M. Sterry-Hunt a analysé dans le voisinage du lac Ontario (Canada) des *eaux* connues sous le nom de sources sures : l'une d'elles, celle de Tuscarora, renferme 4 gr. 289 d'acide sulfurique (SH^2O^4) libre par litre.

L'anhydride silicique entre aussi dans un grand nombre d'*eaux* minérales. L'*eau* du grand Geyser d'Islande en renferme jusqu'à 0 gr. 50 par litre.

On a également constaté la présence de l'arsenic à l'état d'arséniate dans beaucoup d'*eaux*, et surtout dans les *eaux* ferrugineuses.

L'acide borique existe en assez grande abondance dans les maremmes de Toscane pour pouvoir devenir l'objet d'une exploitation industrielle. On rencontre aussi du borate de soude dans certains lacs du Thibet, et MM. Bouïs et Filhol ont constaté la présence du même sel dans les *eaux* sulfureuses des Pyrénées. M. Bouquet a constaté que l'*eau* de Vichy en renferme également.

La lithine existe également dans quelques *eaux*. Berzélius, qui en avait démontré l'existence dans les *eaux* de Carlsbad, croyait qu'elle ne se rencontrait que très-exceptionnellement ; mais depuis on a constaté que les *eaux* de Marienbad (Bohême), d'Evaux (Creuse), de Vichy, de Saint-Honoré (Nièvre), de Plombières, de Soultzmatt (Haut-Rhin), etc., en contiennent.

MM. Kirchhoff et Bunsen ont découvert en 1850 deux nouveaux métaux, le césium et le rubidium, en analysant les *eaux* de Dürckheim et celles de Kreuznach. M. Grandeau a montré plus tard que ces mêmes métaux entrent aussi au nombre des principes minéralisateurs des *eaux* de Bourbonne-les-Bains, de Vichy et du Mont-Dore.

Suivant M. Bouïs, certaines *eaux* sulfureuses (Eaux-Bonnes, Labouère, Enghien) renferment des sels ammoniacaux. Ces sels ne se rencontrent jamais dans les *eaux* qui sourdent des terrains primitifs.

L'aluminium entre aussi dans la composition de quelques *eaux* minérales. Les *eaux* d'Auteuil et de Passy, près de Paris, contiennent du sulfate de ce métal.

Parmi les éléments que l'on ne rencontre que rarement dans les *eaux*, nous citerons : le carbonate de baryum (Luxeuil, Haute-Saône), le carbonate de strontium (Vichy, Sedlitz, Carlsbad, Egra), le sulfate de strontium (*eaux* de Louesche, Valais), les sels de zinc (*eaux* de Rippoldsau, forêt Noire, et d'Alexisbad, Harz), le cuivre, que M. Filhol a trouvé en petite quantité dans les dépôts qui se forment au sein des *eaux* ferrugineuses. Ce dernier métal à l'état de sulfate fait partie des *eaux* provenant des galeries de certaines mines et qui ont lessivé des pyrites simultanément exposées à l'action de l'air et de l'*eau*. A Schmœlnitz, en Hongrie, les *eaux* de galeries sont assez riches en sels de cuivre pour devenir la base d'une exploitation fructueuse.

L'étain a été trouvé dans les *eaux* de Rippoldsau (forêt Noire) et dans celles de Kissingen, en même temps que l'antimoine et le plomb. Outre ces différents corps, on trouve dans les *eaux* minérales des substances organiques telles que l'acide crénique et apocrénique, la barégine, dont il sera question à l'occasion des *eaux* sulfureuses, l'acide propionique et l'acide butyrique, qui ont été trouvés récemment dans les *eaux* de Brückenau, en Bavière.

On voit, à l'inspection de cette longue liste, qu'il n'est pas facile d'établir une bonne classification des *eaux minérales*. Elles renferment toutes, en effet, un nombre très-grand de principes divers, et quelquefois même plusieurs de ces principes s'y rencontrent en quantités à peu près équivalentes. En se fondant sur la prédominance de tels ou tels principes, sur l'action thérapeutique bien constatée de tel ou tel élément, sur la constitution d'ensemble de l'*eau*, c'est-à-dire sur la nature des corps les plus abondants, on arrive cependant à établir une classification bâtarde, moitié chimique, moitié médicale, que, faute de mieux, nous donnons avec presque tous les auteurs.

Les *eaux* minérales sont divisées en cinq classes, savoir :

1° Les *eaux* minérales sulfureuses, minéralisées par des sulfures alcalins ou terreux.

2° Les *eaux* salines plus ou moins riches en sels alcalins ou terreux, tels que les sulfates ou les chlorures sodiques ou magnésiens. Ces *eaux* renferment quelquefois le brome et l'iode au nombre de leurs éléments.

3° Les *eaux* ferrugineuses. Cette classe ne renferme pas toutes les *eaux* qui contiennent du fer, mais seulement toutes celles dans lesquelles le fer joue le principal rôle comme agent thérapeutique.

4° Les *eaux* alcalines minéralisées par les bicarbonates alcalins, et plus rarement par les silicates et les borates alcalins.

5° Les *eaux* gazeuses acidules, qui ont pour principal élément minéralisateur l'anhydride carbonique libre.

Arrivées à la surface du sol, beaucoup d'*eaux* minérales subissent des modifications. Celles surtout qui renferment de l'anhydride carbonique en perdent une partie, ce qui amène la précipitation de plusieurs substances dissoutes seulement à la faveur de la présence de ce gaz. Il en résulte des dépôts boueux et des concrétions qui se forment dans les bassins ou dans les tuyaux de conduite. Ces dépôts sont principalement composés de carbonates calcique, magnésien, ferreux, d'hydrates d'aluminium, de fer au maximum, enfin d'anhydride silicique. On y rencontre aussi du soufre, de l'arsenic à l'état d'arséniate et des oxydes métalliques divers. Souvent certains matériaux, en devenant insolubles, se concentrent dans les boues et s'y trouvent relativement beaucoup plus abondants que dans l'*eau* minérale elle-même. C'est ainsi que l'arsenic est bien plus difficile à isoler des *eaux* que du dépôt ocreux qui se forme autour des sources ferrugineuses.

Dans plusieurs établissements, on attribue à ces boues des vertus thérapeutiques particulières. On les laisse alors déposer au fond de piscines où les malades viennent se baigner. C'est le cas des *eaux* de Saint-Amand, jadis fort en vogue et que l'on emploie aujourd'hui encore comme topiques dans un certain nombre d'affections chroniques. Ces boues sont noires et répandent une forte odeur sulfureuse. Leur température est de 25°. En voici la composition :

Eau	55,000
Anhydride carbonique	0,010
Acide sulfhydrique	0,033
Anhydride silicique	30,400
Soufre	0,200
Carbonate de chaux	1,569
Carbonate de magnésie	0,568
Carbonate de fer	1,450
Matière extractive	1,220
Matière azotée	6,805
Perte	2,745
	100,000

M. Poggiale a trouvé les matériaux suivants dans la boue ferrugineuse et dans les boues sulfureuses de Viterbe :

BOUE FERRUGINEUSE.

Sulfate de chaux	3,274
Chlorure de calcium et de magnésium	0,403
Carbonate de fer	20,693
Carbonate de chaux	70,682
Silice	2,720
Matière organique	1,031
Anhydride arsénique	0,140
	98,943

BOUE SULFUREUSE.

Soufre	22,732
Sulfate de chaux	0,113
Carbonate de chaux	0,087
Chlorure de calcium	0,006
Carbonate de fer	0,237
Silice et silicates	55,768
Matière organique	21,037
	99,980

On tire souvent un parti avantageux des gaz que les *eaux* minérales abandonnent, en les faisant respirer aux malades. On a disposé à cet effet des salles d'inhalation au Vernet, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales), à Aix-les-Bains (Savoie) et à Uriage (Isère). Depuis quelques années, au lieu de recevoir dans les chambres les simples émanations de l'*eau* thermale, on y fait arriver cette *eau* elle-même réduite à l'état de gouttelettes très-fines au moyen d'appareils spéciaux que l'on nomme appareils de pulvérisation.

— a. *Eaux minérales sulfureuses.* Les *eaux* sulfureuses sont minéralisées par un sulfure alcalin ou terreux. Souvent aussi elles renferment de l'acide sulfhydrique. Elles sont tantôt froides comme celles d'Enghien, tantôt chaudes comme celles des Pyrénées. A la source, elles sont limpides et d'une odeur qui varie depuis celle de l'œuf couvi jusqu'à celle de l'œuf pourri. L'intensité de cette odeur est proportionnelle à la quantité d'acide sulfhydrique libre qui peut se dégager. Leur saveur est sulfureuse ou nauséeuse. A l'émergence, ces *eaux* sont tantôt alcalines, tantôt neutres. Dans tous les cas, elles précipitent en noir les sels de plomb et les sels d'argent, ce qui est leur principal caractère.

Les *eaux* minérales sulfureuses contiennent : 1° le principe sulfureux ; c'est du sulfure de sodium, ou du sulfure de calcium, ou de l'acide sulfhydrique, ou plus rarement du sulfure de potassium ; 2° des gaz libres, tels que l'oxygène, l'azote, l'anhydride carbonique et l'acide sulfhydrique ; 3° des substances organiques ; 4° des sels minéraux, tels que chlorures, sulfates et carbonates alcalins ou terreux. La base de ces sels est généralement la même que celle du sulfure. Ainsi les *eaux* qui sont minéralisées par du sulfure de sodium contiennent surtout des sels sodiques, et celles qui sont minéralisées par le sulfure de calcium surtout des sels calciques.

Le dosage des sulfates, des carbonates, des chlorures, de la chaux, de la magnésie, etc., peut s'effectuer par les mêmes méthodes que nous avons développées à l'occasion des *eaux* potables. Mais la détermination qui, par son importance, prime ici toutes les autres est celle du principe sulfureux. Cette détermination peut être faite par diverses méthodes. Celle que l'on préfère aujourd'hui est connue sous le nom de sulhydrométrie. Elle est fondée sur la réaction que l'iode libre exerce sur les sulfures d'une part et sur l'empois d'amidon de l'autre. Si, en effet, on ajoute de l'empois d'amidon à une *eau* sulfureuse et qu'on y verse ensuite une solution d'iode, l'amidon ne commencera à se colorer qu'à partir du moment où tous les sulfures auront été détruits. Jusque-là, l'iode déplaçant le soufre entrera en combinaison et perdra par cela même la faculté de bleuir l'amidon. On pourra conséquemment déduire la quantité de soufre contenue dans une *eau*, de la quantité d'iode qu'il aura été nécessaire d'ajouter à cette *eau* pour obtenir la coloration bleue de l'iodure d'amidon (V. SULFHYDROMÉTRIE).

Les *eaux* sulfureuses ont été divisées, d'après leur origine, leur composition et leur mode de formation, en deux grandes classes, dont l'une contient les *eaux* naturelles et l'autre les *eaux* accidentelles. Cette division est bonne, en ce sens que la différence de composition la justifie ; mais il faudrait changer les noms, attendu qu'ils ont été donnés pour indiquer une différence qui n'existe pas en réalité. A ces deux classes, il faut ajouter celle des *eaux* sulfureuses dégénérées, qui, sulfureuses à l'origine, ont entièrement ou partiellement cessé de l'être par suite d'altérations qu'elles ont subies au contact de l'air, et dont le résultat a été de transformer les sulfures en hyposulfites et même en sulfates.

— *Eaux sulfureuses naturelles.* Les *eaux* sulfureuses naturelles des Pyrénées, les mieux connues de toutes, ont une température comprise entre 12° et 78° centigrades ; exceptionnellement elles peuvent être froides, comme la source de Labouère. Au point où elles sourdent, elles sont incolores ou légèrement teintées de jaune ; dans ce dernier cas, elles deviennent louches ou laiteuses lorsqu'on les expose à l'air. Il en est qui, incolores au lieu d'émergence, finissent par prendre une coloration jaune verdâtre dans les réservoirs, pour devenir blanchâtres dans les baignoires. Elles ont une densité voisine de celle de l'*eau* distillée et ne renferment généralement en dissolution que 0 gr. 25 à 0 gr. 30 de matériaux solides par litre. Elles contiennent de l'azote ainsi qu'une faible quantité d'acide sulfhydrique, mais pas d'anhydride carbonique. Le principe sulfureux qu'elles renferment est un sulfure sodique ; mais est-ce simplement du monosulfure de sodium Na^2S (not. équiv. NaS), ou du sulfhydrate sodique NaHS (not. équiv. NaS,HS) ? Cette question a été vivement discutée, et les chimistes aujourd'hui sont à peu près tous ralliés à l'opinion d'Anglada, qui y admettait du monosulfure de sodium. Toutes les propriétés chimiques de ces *eaux* semblent, en effet, confirmer cette opinion ; car, traitées par le sulfate manganeux en excès, elles donnent un précipité de sulfure de manganèse qui contient tout le soufre qu'elles renfermaient, sans que la formation de ce précipité soit accompagnée d'aucun dégagement d'acide sulfhydrique. Or, dans ces conditions, les sulfhydrates donnent simultanément naissance à un précipité de sulfure manganeux et à un dégagement de gaz hydrogène sulfuré.

FORMULES ATOMIQUES.

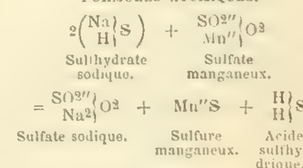

$$2\left(\left.\begin{matrix}Na\\ H\end{matrix}\right\}S\right) + \left.\begin{matrix}SO^{2''}\\ Mn''\end{matrix}\right\}O^2$$

Sulfhydrate sodique. Sulfate manganeux.

$$= \left.\begin{matrix}SO^{2''}\\ Na^2\end{matrix}\right\}O^2 + Mn''S + \left.\begin{matrix}H\\ H\end{matrix}\right\}S$$

Sulfate sodique. Sulfure manganeux. Acide sulfhydrique.

FORMULES ÉQUIVALENTES.

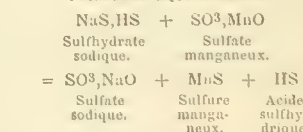

$$NaS,HS + SO^3,MnO$$

Sulfhydrate sodique. Sulfate manganeux.

$$= SO^3,NaO + MnS + HS$$

Sulfate sodique. Sulfure manganeux. Acide sulfhydrique.

Lorsqu'on fait digérer ces *eaux* en vase clos avec du carbonate de plomb, il s'y forme un dépôt noir de sulfure de plomb, et l'*eau* ainsi privée de son principe sulfureux n'abandonne pas la moindre bulle de gaz carbonique lorsqu'on la soumet ensuite à l'ébullition ; tandis que, si elles étaient minéralisées par un sulfhydrate, une certaine quantité d'anhydride carbonique serait infailliblement mise en liberté, conformément aux équations suivantes :

FORMULES ATOMIQUES.

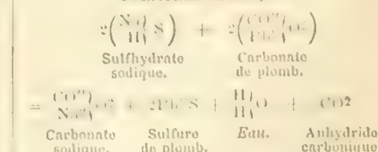

$$2\left(\left.\begin{matrix}Na\\ H\end{matrix}\right\}S\right) + 2\left(\left.\begin{matrix}CO''\\ Pb''\end{matrix}\right\}O^2\right)$$

Sulfhydrate sodique. Carbonate de plomb.

$$= \left.\begin{matrix}CO''\\ Na^2\end{matrix}\right\}O^2 + 2Pb''S + \left.\begin{matrix}H\\ H\end{matrix}\right\}O + CO^2$$

Carbonate sodique. Sulfure de plomb. *Eau.* Anhydride carbonique.

FORMULES ÉQUIVALENTES.

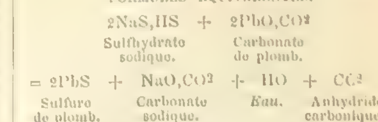

$$2NaS,HS + 2PbO,CO^2$$

Sulfhydrate sodique. Carbonate de plomb.

$$= 2PbS + NaO,CO^2 + HO + CO^2$$

Sulfure de plomb. Carbonate sodique. *Eau.* Anhydride carbonique.

Enfin l'argent introduit en lames minces dans les *eaux* sulfureuses des Pyrénées ne s'y ternit qu'après un temps assez long, tandis qu'il noircit rapidement au contact des sulfhydrates, en donnant du sulfure d'argent.

La faible quantité d'hydrogène sulfuré que ces *eaux* laissent dégager lorsqu'on les soumet à l'ébullition tient, suivant M. Filhol, à la décomposition d'une faible portion du sulfure de sodium par la silice.

Le tableau suivant, que nous empruntons

à l'excellent *Traité de chimie* de M. Wurtz, indique les quantités de sulfure sodique contenues dans un litre de chacune des principales sources sulfureuses des Pyrénées.

NOMS DES LOCALITÉS.	NOMS DES SOURCES.	QUANTITÉS DE SULFURE SODIQUE CONTENUES DANS UN LITRE D'EAU.
Baréges	Grande Douche	0,04070
Labouère	. . . .	0,04500
Bonnes	Vieille	0,02170
Cauterets	César-Vieux	0,02970
Luchon	Pré, nº 1	0,07800
—	Bayen	0,07730
—	Reine	0,05550
Ax	Canons	0,02940
Eaux-Chaudes	Lerey	0,00620
Gazost	Burgade	0,00570
Vernet	Petit Saint-Sauveur, nº 2	0,04060
Amélie-les-Bains	Grand Escaldadou	0,02050
—	Petit Escaldadou	0,02170
—	Maujolet	0,01350
Olette	Saint-André	0,02829

Outre ces matériaux, les *eaux* des Pyrénées contiennent de la silice, du chlorure sodique, du carbonate et du silicate de sodium et des matières organiques. Dans certaines sources, comme celles d'Olette dans les Pyrénées-Orientales et de Bayen à Bagnères-de-Luchon, la silice est assez abondante pour que, par le seul effet de la concentration de l'*eau*, elle se dépose sous forme de pellicules grises plus ou moins mélangées de traces de silicates de chaux, d'alumine et de magnésie.

Le carbonate et le silicate de sodium existent dans toutes les *eaux* des Pyrénées, mais en proportions très-variables. Les anciennes sources de Bagnères-de-Luchon en contiennent des quantités considérables, tandis que celles de Labouère n'en renferment que des traces. Lorsque la proportion de ces sels est un peu élevée, ils contribuent à l'alcalinité de l'*eau*. Toutefois c'est surtout au sulfure qu'est dû ce phénomène. Les sulfures sont, en effet, de plus puissants alcalins que les carbonates.

Quelques *eaux* thermales des Pyrénées renferment de l'iode, d'après les analyses de M. O. Henry, et M. Bouïs a rencontré un peu d'acide borique dans l'*eau* minérale d'Olette.

Quant à la matière organique que les *eaux* des Pyrénées renferment, soit à l'état de dissolution, soit à l'état de dépôts amorphes ou organisés, elle mérite de fixer l'attention.

Lorsqu'on évapore une *eau* sulfureuse prise à la source, dès que cette *eau* atteint un certain degré de concentration, elle se colore en jaune et exhale une odeur de bouillon. Pousse-t-on l'évaporation jusqu'à siccité, il reste une substance qui se charbonne par la chaleur, en dégageant de l'ammoniaque. C'est la substance organique que l'on désigne généralement sous le nom de barégine ou de pyrénéine.

Obtenue par une évaporation ménagée, la barégine est soluble dans l'*eau*, d'où les sels de plomb et d'argent la précipitent. Le précipité obtenu avec les sels d'argent est blanc au moment où il se forme, mais il ne tarde pas à prendre une coloration rougeâtre.

Dans les bassins ou dans les tuyaux de conduite, il se dépose une matière gélatineuse, onctueuse au toucher, tantôt translucide et tantôt opaque, que l'on nomme glairine. La glairine est quelquefois colorée en rose, en rouge ou en noir. La couleur noire est due à une petite quantité de sulfure de fer. Ce sulfure, formé, d'après Filhol, par l'introduction d'un filet d'*eau* ferrugineuse dans l'*eau* sulfureuse, reste d'abord dissous, grâce au sulfure de sodium, et se précipite en même temps que la matière organique.

Anglada admettait l'identité de la glairine et de la barégine; toutefois si l'on considère, d'une part, que la substance obtenue par évaporation est plus soluble que la substance gélatineuse, et, de l'autre, que l'on rencontre les dépôts de glairine qu'à une certaine distance de la source, ce qui semblerait indiquer la nécessité du contact de l'air pour sa formation, on sera fort porté à croire que la glairine diffère de la barégine, dont elle dérive certainement. Quoique azotée, la glairine diffère des substances albumineuses par un excès de carbone et d'hydrogène et par une moindre proportion d'oxygène et d'azote. Elle renferme beaucoup de silice, ce qui a porté M. Bouïs à penser que peut-être la cause première de sa production est le dépôt de silice qui, en se formant, entraîne la matière organique. Le tableau ci-dessous indique la composition de quelques variétés de glairine. Cette composition a été déterminée par M. Bouïs.

	CARBONE.	HYDROGÈNE.	AZOTE.	CENDRES.
Glairine pulpeuse grise	46,69	7,70	8,10	30,22
Glairine fibreuse rouge	44,06	6,69	5,57	35,00
Glairine pulpeuse verte	45,20	6,95	5,60	40,07

MM. O. Henry et Bouïs y ont signalé, en outre, la trace de l'iode.

Dans quelques *eaux* sulfureuses, on rencontre de véritables conferves, auxquelles M. Frontan a donné le nom de sulfuraires. Ces sulfuraires ont l'aspect de filaments allongés qui se développent soit autour d'un morceau de glairine, soit à la surface d'une pierre. Ce sont de petits tubes cylindriques, unis, transparents, remplis de globules arrondis et contenant quelquefois des animalcules. Elles ne prennent naissance que lorsque les *eaux* ont une température inférieure à 50° et sont exposées au contact de l'air. Elles ne se produisent jamais ailleurs que dans les *eaux* sulfureuses. Il en existe plusieurs variétés, les unes blanches, les autres vertes ou rouges. Bien purifiées, elles ne contiennent pas de soufre. Leur composition est analogue à celle de la glairine. Comme cette dernière, elles laissent, par la calcination, un abondant résidu siliceux.

— *Altérations des eaux sulfureuses naturelles.* Les *eaux* minérales sulfureuses s'altèrent à l'air avec une assez grande rapidité; il en est même, comme celles de Bagnères-de-Luchon et d'Ax, qui se modifient dans les tuyaux de conduite pendant leur trajet, pour peu que les tuyaux ne soient pas tout à fait pleins et que l'air y pénètre. Les altérations que les *eaux* sulfureuses subissent sous l'influence de l'air varient toutefois notablement avec la nature des principes qu'elles contiennent en même temps que l'élément sulfureux. Renferment-elles de l'acide silicique en abondance, cet acide met une certaine quantité d'acide sulfhydrique en liberté. De plus, quand l'*eau* arrive au contact de l'air, le sulfure est décomposé par l'oxygène atmosphérique. De l'oxyde de sodium se forme et s'unit à la silice, tandis que du soufre se dépose et rend l'eau tout à fait laiteuse. L'anhydride carbonique de l'air peut d'ailleurs contribuer à produire le même effet.

Si l'*eau* ne renferme que très-peu d'acide silicique, du soufre se dépose encore sous l'influence combinée de l'anhydride carbonique et de l'oxygène de l'air. Mais la quantité de soufre mise alors en liberté étant beaucoup moindre, elle passe à l'état de polysulfure et reste en dissolution dans l'*eau*, qui prend une teinte jaunâtre. Ces polysulfures subissent d'ailleurs une oxydation ultérieure qui les convertit en hyposulfites et même en sulfates. La présence des carbonates alcalins dans ces *eaux*, en s'opposant à la précipitation du soufre, favorise incontestablement la formation des sels oxygénés du soufre.

Voici les analyses de quelques *eaux* minérales sulfureuses :

EAUX DU VERNET. — ANALYSE DE M. BOUIS.

MATÉRIAUX CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	SOURCE MERCADER.	SOURCE RINDAUGS.
	gr.	gr.
Sulfure de sodium	0,0413	0,0412
Sulfate de sodium	0,0183	0,0280
Sulfate de calcium. Carbonate de calcium. Carbonate de magnésium	0,0050	0,0060
Carbonate de sodium	0,1050	0,0640
Carbonate de potassium	0,0093	0,0030
Chlorure de sodium	0,0151	0,0090
Anhydride silicique	0,0490	0,0300
Alumine et oxyde de fer	0,0100	traces
Glairine	0,0140	0,0200
TOTAUX	0,2670	0,2112

EAUX DE BAGNÈRES-DE-LUCHON. — ANALYSE DE M. FILHOL.

MATÉRIAUX CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	REINE. — Température 57°	BAYEN. — Température 68°	RICHARD SUPÉRIEURE. — Température 50°	GROTTE SUPÉRIEURE. — Température 58°	BLANCHE. — Température 47°
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Sulfure de sodium	0,0308	0,0777	0,0595	0,0314	0,0338
Sulfure de fer	0,0022	traces	0,0028	0,0027	0,0011
Sulfure de manganèse	0,0028	traces	0,0018	0,0013	traces
Chlorure de sodium	0,0624	0,0829	0,0659	0,0723	0,0500
Sulfate potassique	0,0092	traces	0,0088	0,0059	0,0038
Sulfate sodique	0,0312	traces	0,0101	0,0682	0,0610
Sulfate calcique	0,0312	traces	0,0400	»	traces
Silicate sodique	traces	traces	traces	0,0094	traces
Silicate calcique	0,0102	0,0220	traces	0,0376	0,0759
Silicate magnésique	0,0048	traces	traces	0,0557	0,0067
Silicate aluminique	0,0255	traces	0,0292	0,0109	0,0101
Carbonate sodique	traces	traces	traces	traces	traces
Silice libre	0,0209	0,0444	0,0328	0,0103	0,0105
Matière organique	non dosée	non dosée	non dosée	non dosée	non dosée
TOTAUX	0,2511	0,2270	0,2557	0,2559	0,2529

— *Eaux sulfureuses dégénérées.* Quelquefois l'action de l'acide silicique et de l'air sur le sulfure de sodium contenu dans les *eaux* peut aller jusqu'à faire disparaître entièrement ce dernier sel, et il peut même arriver que ce phénomène d'oxydation se produise dans le sein de la terre. Les *eaux* ainsi modifiées n'ont plus ni la saveur ni l'odeur caractéristique des *eaux* sulfureuses, mais elles contiennent de la barégine et un mélange de sulfate et d'hyposulfite de sodium. Ce dernier sel exerçant sur l'économie la même action que les sulfures, les *eaux* dont nous parlons participent des propriétés thérapeutiques des *eaux* sulfureuses. On leur donne le nom d'*eaux* sulfureuses dégénérées. Les plus remarquables sont celles que l'on rencontre à Olette.

— *Eaux sulfureuses accidentelles.* Les *eaux* sulfureuses dites accidentelles sont généralement minéralisées par le sulfure de calcium; quelquefois elles le sont par l'acide sulfhydrique. Les sels qu'elles renferment sont presque tous à base de chaux, et l'on n'y rencontre pas de substances organiques en quantité sensible.

Elles sont froides, d'une odeur d'œuf pourri bien prononcée, et n'ont aucune réaction alcaline. On y trouve de l'anhydride carbonique libre; pour les employer, on est obligé de les faire chauffer artificiellement, et, comme dans cette opération une partie de l'acide sulfhydrique qui les minéralise se dégage, elles perdent de leur énergie. Aussi, au point de vue de la médecine, les *eaux* des Pyrénées sont-elles toujours préférables.

Voici les analyses de quelques-unes de ces *eaux* :

ANALYSE DES SOURCES SULFUREUSES D'AIX-LA-CHAPELLE, PAR M. J. LIEBIG.

MATÉRIAUX CONTENUS DANS 1,000 PARTIES.	SOURCE DE L'EMPEREUR. — Température 55°	SOURCE CORNÉLIUS. — Température 45°,4	SOURCE DES ROSES. — Température 47°	SOURCE QUIRINUS. — Température 49°,7
	gr.	gr.	gr.	gr.
Chlorure de sodium	2,63940	2,46510	2,54588	2,59595
Bromure de sodium	0,00360	0,00360	0,00360	0,00360
Iodure de sodium	0,00051	0,00048	0,00049	0,00051
Sulfure de sodium	0,01950	0,00544	0,00747	0,00234
Carbonate de soude	0,65040	0,49701	0,52926	0,55267
Sulfate de soude	0,28272	0,28664	0,28225	0,29202
Sulfate de potasse	0,15445	0,10663	0,15400	0,15160
Carbonate de chaux	0,15851	0,13178	0,18394	0,17180
Carbonate de magnésie	0,05147	0,02493	0,02652	0,03346
Carbonate ferreux	0,00955	0,00597	0,00597	0,00525
Silice	0,06611	0,05971	0,05930	0,06204
Matière organique	0,07517	0,09279	0,09151	0,09783
Carbonate de lithine	0,00029	0,00029	0,00029	0,00029
Carbonate de strontiane	0,00022	0,00019	0,00027	0,00025
Carbonate de manganèse. Phosphate d'alumine. Fluorure de calcium. Ammoniaque	en quantités impondérables			
SOMME DES MATÉRIAUX FIXES	4,10190	3,73056	3,89075	3,96961

ANALYSE DE L'EAU D'AIX (SAVOIE) PAR M. BONJEAN.

MATÉRIAUX CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	EAU DE SOUFRE. — Température 45°
	gr.
Acide sulfhydrique libre	0,04140
Anhydride carbonique	0,02578
Azote	0,03204
Sulfate de soude	0,09602
Sulfate de chaux	0,01600
Sulfate de magnésie	0,03527
Sulfate d'alumine	0,05480
Chlorure de sodium	0,00792
Chlorure de magnésium	0,01721
Carbonate de chaux	0,14850
Carbonate de magnésie	0,02587
Carbonate de strontiane	traces
Carbonate de fer	0,00886
Phosphate de chaux	0,00249
Sulfate de fer	traces
Iodure	0,00004
Glairine	indéterminée
Perte	0,01200
TOTAL	0,43000

— *Mode de formation des eaux sulfureuses.* La théorie de la formation des *eaux* sulfureuses accidentelles est aujourd'hui très-bien connue. Ces *eaux* sont d'abord sulfatées, et c'est en passant sur des bancs de tourbe ou en se chargeant d'une substance organique quelconque que leur sulfate de chaux se réduit à l'état de sulfure calcique. Comme il se produit dans cette réduction une certaine quantité d'anhydride carbonique, le dernier gaz au contact de l'*eau* décompose les sulfures avec production de carbonate de chaux et d'acide sulfhydrique libre. Un grand nombre de preuves peuvent être invoquées à l'appui de cette opinion :

1º D'après la théorie que nous venons de donner, les *eaux* accidentelles doivent contenir au nombre de leurs éléments de l'anhydride carbonique libre, de l'acide sulfhydrique, du carbonate de chaux, du sulfure de calcium et du sulfate de chaux échappé à la décomposition. Ces principes s'y rencontrent en effet.

2º Les lieux où l'on rencontre des *eaux* minérales sulfureuses accidentelles sont presque toujours situés dans le voisinage de tourbières. De plus, dans les mêmes localités, on trouve des *eaux* qui n'ont pas traversé ces tourbières et qui renferment du sulfate de chaux, mais ne contiennent aucun sulfure. C'est ce que l'on voit à Enghien.

3º En analysant les *eaux* minérales à diverses époques de l'année, on trouve qu'elles subissent certaines variations dans leur composition; mais on remarque alors qu'il existe un rapport inverse entre les quantités de sulfate et de sulfure qu'elles contiennent. Quand la proportion de l'un de ces corps s'élève, celle de l'autre s'abaisse. Ce phénomène tend à prouver que le sulfure se forme aux dépens du sulfate.

4º Il y a des *eaux* dites adventives qui sont sulfureuses à certaines époques et cessent de l'être à d'autres. La théorie que nous soutenons rend très-bien compte de ces circonstances. Ces *eaux* proviennent probablement de sources dont le niveau varie pour atteindre des bancs de tourbe lors des hautes crues et rester au-dessous lorsque les *eaux* sont basses.

5º Enfin M. Frontan a soumis cette théorie à la sanction de l'expérience. Il a reconnu qu'une source sulfatée voisine de Bagnères-

de-Bigorre (celle de Pinac) devenait sulfureuse toutes les fois qu'on la dirigeait à travers des matières charbonneuses, et cessait de l'être quand on lui permettait de reprendre son premier cours.

Ces preuves sont assez convaincantes pour que tous les chimistes et tous les géologues les aient acceptées comme irrécusables relativement à la formation des *eaux* sulfureuses calciques et même de quelques *eaux* sulfureuses sodiques froides, rangées à côté des premières parmi les *eaux* accidentelles. C'est même de là que leur vient ce dernier nom, qui leur a été donné pour établir une opposition entre elles et les *eaux* thermales des Pyrénées, appelées *eaux* sulfureuses naturelles. Cette opposition n'est cependant rien moins que justifiée. S'il est évident, en effet, par la température de ces dernières *eaux*, qu'elles viennent de grandes profondeurs, il n'en est pas moins probable que leur sulfure de sodium minéralisateur est dû à la réduction, au moyen de la substance organique qu'elles renferment, d'une certaine quantité de sulfate de soude qui s'y trouvait probablement à l'origine. Telle est au moins l'opinion qu'adoptent MM. O. Henry et Filhol et à laquelle nous nous rattachons. Cette manière d'interpréter la formation des *eaux* sulfureuses de la chaîne des Pyrénées rend tout à fait inadmissible la classification des *eaux* sulfureuses en *eaux* naturelles et accidentelles. C'est *eaux* froides ou calciques et *eaux* thermales ou sodiques qu'il faudrait dire pour être exact. Voici les arguments sur lesquels s'appuie M. Filhol pour étendre aux *eaux* sodiques la théorie ordinairement acceptée de la formation des *eaux* calciques :

« 1° Dans toutes les *eaux* minérales sulfureuses des Pyrénées, il y a une substance organique, la barégine.

» 2° Les *eaux* les plus sulfureuses de la chaîne sont sensiblement dépourvues de sulfates, et, lorsqu'il y a plusieurs sources dans une même localité, c'est la moins sulfureuse qui est la plus riche en sulfates, sans pour cela contenir plus d'hyposulfites et de carbonates que les autres ; ce qui semble indiquer que les sulfures ne proviennent que de la décomposition du sulfate.

» 3° Si l'on fait bouillir de l'*eau* sulfureuse jusqu'au moment où elle sera complétement dépourvue de sulfure, si on l'enferme dans une bouteille bien bouchée, et si on l'y conserve pendant quelques mois, elle redevient fortement sulfureuse. C'est un phénomène qui a été constaté, une première fois, sur le résidu de l'évaporation de 50 litres *d'eau* de la Reine réduits à un litre et conservés ensuite pendant un an ; et, une seconde fois, sur de l'*eau* de la source Baudot (Eaux-Chaudes). Après avoir été abandonnée pendant deux ans dans une bouteille bien bouchée, cette *eau* était aussi sulfureuse qu'au Griffon. La matière organique avait donc régénéré à la longue le sulfure de sodium que l'oxygène de l'air avait détruit dans les premiers moments.

» 4° Les *eaux* thermales simples qu'on trouve souvent dans le voisinage des *eaux* sulfureuses, et dont la température est quelquefois très-élevée, contiennent des sulfates et paraissent être dépourvues de matières organiques. La condition nécessaire à la production du sulfure ayant manqué, celle-ci n'aurait pas eu lieu.

» Enfin, ajoute M. Filhol, la théorie émise par M. O. Henry permet d'expliquer pourquoi c'est du monosulfure de sodium et non de l'acide sulfhydrique ou un sulfhydrate qu'on rencontre dans les *eaux* minérales des Pyrénées. Aussi, sans prétendre que les *eaux* sulfureuses et thermales n'aient qu'un seul mode de formation, je me crois fondé à considérer celui dont je viens de parler comme l'un de ceux qui doivent avoir le plus ordinairement lieu pour les *eaux* qui ne sont pas au voisinage des volcans. »

M. Wurtz, dans son *Traité élémentaire de chimie médicale*, s'est rangé à l'opinion de MM. Ossian Henry et Filhol. « Le sulfate de soude qu'on rencontre dans beaucoup d'*eaux*, dit-il, peut être réduit lui-même, et il faut dire que le sulfure de sodium qui minéralise les *eaux* des Pyrénées est probablement formé de même, dans les profondeurs de la terre, par la réduction du sulfate à l'aide de la matière organique qui existe dans toutes ces *eaux*. »

— *Effets physiologiques des eaux sulfureuses.* Ces effets peuvent se résumer en une phrase. Les *eaux* sulfureuses sont excitantes, mais cette propriété s'exerce spécialement sur la peau et sur le système lymphatique. En excitant la peau, elles tendent à dégager les viscères; en excitant le système lymphatique, elles favorisent l'absorption des principes morbifiques.

Quelquefois les *eaux* sulfureuses excitent les organes digestifs et peuvent ainsi stimuler l'appétit; mais souvent aussi elles produisent l'effet inverse et amènent de l'inappétence et de l'embarras gastrique. C'est ce qui les distingue, au point de vue physiologique, de toutes les autres *eaux* minérales, dont l'action sur les organes digestifs est toujours excitante. A faible dose, les *eaux* sufureuses déterminent de la constipation; à dose élevée, au contraire, elles déterminent de la diarrhée avec garde-robes fetides.

Sous l'influence des *eaux* sulfureuses la circulation est activée, le pouls devient plus fréquent et plus dur; il en est de même de la respiration. Les malades accusent une sensation de chaleur thoracique, et, chez ceux qui ont des maladies de poitrine, cette excitation peut aller jusqu'à amener l'hémoptysie ou jusqu'à faire repasser à l'état aigu un catarrhe devenu chronique.

Les *eaux* sulfureuses favorisent également les sécrétions. Sous leur action, la quantité d'urine rendue en une journée est augmentée; mais ce sont surtout les sécrétions bronchique et cutanée qui sont activées. Quelquefois cette excitation des sécrétions cutanées devient telle, qu'il se produit à la peau une éruption connue sous le nom de poussée des *eaux*.

Enfin le système nerveux subit comme tous les autres une action excitante. Les personnes nerveuses s'ennuient, ont des irrégularités très-marquées dans l'humeur, voient leur sommeil diminuer, tandis que leurs organes génitaux sont surexcités. Quelquefois cette excitation du système nerveux va jusqu'à réveiller d'anciennes douleurs. Souvent même elle produit une fièvre (fièvre thermale) caractérisée par l'accélération du pouls, la chaleur à la peau, l'inappétence, un malaise général, la céphalalgie, le réveil d'anciennes douleurs qui peuvent devenir très-intenses, et enfin, si les *eaux* ont été administrées sous forme de bains, survient la poussée des *eaux*.

— *Indications thérapeutiques des eaux sulfureuses.* Les *eaux* sulfureuses sont utiles :

1° Dans les maladies chroniques de la peau des sujets lymphatiques, comme l'eczéma, le pityriasis, le lichen, le prurigo, la gale invétérée, l'éléphantiasis. Ce sont alors les *eaux* sulfureuses les plus onctueuses qui sont les meilleures, celles de Bagnères-de-Luchon par exemple.

2° Dans les affections catarrhales ayant pour siége principalement la muqueuse bronchique ou la muqueuse des organes génito-urinaires. C'est en s'éliminant par les deux voies qu'elles produisent leur effet. C'est ainsi qu'elles peuvent être utilement employées contre la bronchite chronique, la laryngite chronique, l'asthme, l'emphysème vésiculaire et même la phthisie; il faut dans tous les cas une *eau* sulfureuse douce, comme celles des Eaux-Bonnes ou de Cauterets. Dans la phthisie surtout, il est fort important de ne débuter que par de faibles doses; de plus, une phthisie ne peut être traitée par les *eaux* minérales que si elle est chronique. Si elle était aiguë on aggraverait les phénomènes inflammatoires, on déterminerait des hémoptysies, etc., etc. Dans ce dernier cas, le mieux est d'administrer le kermès et d'employer de grands emplâtres stibiés qui font cesser les phénomènes aigus, et c'est seulement alors qu'on peut en venir à l'emploi de l'iodure de potassium, de l'huile de foie de morue et des *eaux* sulfureuses.

3° Dans la pharyngite granuleuse, les engorgements chroniques de l'utérus, l'aménorrhée ou la dysménorrhée qui en dépendent, la leucorrhée et la stérilité. C'est alors aux *eaux* de Saint-Sauveur qu'il faut s'adresser de préférence.

4° Dans les blennorrhées rebelles et le catarrhe chronique de la vessie.

5° Dans les affections nerveuses, dans la chorée, dans les névralgies, les rhumatismes musculaires et les rhumatismes articulaires rebelles des sujets lymphatiques. Les *eaux* de Saint-Sauveur sont celles qui conviennent le mieux contre ces diverses affections.

6° Dans les paralysies *sine materia*, rarement dans l'hémiplégie et souvent dans la paraplégie et dans la surdité; il est rare d'obtenir de bons résultats dans l'amaurose. On en obtient au contraire souvent contre l'incontinence d'urine, les pertes séminales, la frigidité ou impuissance virile. Il faut alors des *eaux* énergiques comme celles de Baréges. On peut cependant en employer de moins fortes au début.

7° Contre les anciennes lésions chirurgicales, et contre la scrofule atonique dont les principales manifestations sont : les tumeurs blanches, la carie et la nécrose, le carreau, les engorgements et les suppurations ganglionnaires, la phthisie, les vieux ulcères atoniques, les fistules, etc. Dans tous les cas, il faut réveiller l'énergie vitale en excitant la peau; aussi doit-on recourir à des *eaux* énergiques, comme celles de Baréges.

8° Dans la syphilis et dans les cachexies métalliques. La syphilis réclame ce traitement lorsqu'elle est larvée, par exemple lorsqu'elle donne lieu à des accidents viscéraux. On détermine par les bains sulfureux la manifestation de la vérole à la peau, et l'on établit ainsi le diagnostic. On peut encore user de ce moyen contre les syphilis récentes, qui n'ont encore déterminé aucun symptôme général; on les oblige ainsi à se manifester plus vite. C'est ce que l'on appelle faire le traitement de la poussée.

Les *eaux* minérales sulfureuses peuvent encore servir à vérifier la guérison d'une ancienne vérole. Enfin elles peuvent aider au traitement curatif de la vérole en donnant de la tolérance pour le mercure à des sujets qui, sans cela, ne pourraient pas supporter ce médicament.

Les *eaux* sulfureuses sont également fort utiles à ceux qui ont trop pris de mercure et qui ont une cachexie mercurielle. Cette cachexie ne saurait être mieux traitée que par les *eaux* sulfureuses employées en bains ou en boissons. En effet, lorsque les *eaux* sont introduites dans le torrent circulatoire, le sulfure qu'elles contiennent se transforme en hyposulfite, et l'on sait que les hyposulfites solubles dissolvent très-facilement les composés albumino-mercuriques. On retrouve alors dans les urines des quantités appréciables de mercure.

Le même mode de traitement s'applique avec le même succès à la cachexie saturnine et agit de la même manière.

— *Indications spéciales des principales eaux.* Les *eaux* des Pyrénées doivent se ranger, au point de vue de leurs applications, en deux séries parallèles où elles sont graduées d'après leur intensité. L'une de ces séries contient Bagnères, Cauterets et Saint-Sauveur; l'autre Bagnères-de-Luchon, les Eaux-Bonnes et les Eaux-Chaudes.

Les *eaux* de Baréges conviennent surtout contre les affections rhumatismales et la scrofule, celles de Cauterets contre la bronchite chronique, la laryngite, la phthisie, l'asthme, l'emphysème; celles de Saint-Sauveur contre les maladies de la vessie et les affections utérines, surtout chez les femmes nerveuses.

Dans la seconde série, les *eaux* de Bagnères-de-Luchon conviennent contre les maladies de la peau, la pharyngite granuleuse, la syphilis et les cachexies métalliques; les Eaux-Bonnes contre les affections chroniques du thorax et surtout contre la phthisie et les catarrhes : ces *eaux* sont sur la même ligne que celles de Cauterets. Les Eaux-Chaudes enfin, comme celles de Saint-Sauveur, peuvent être utilement administrées dans les affections utérines des femmes nerveuses. De plus, comme elles sont à proximité des Eaux-Bonnes, elles servent d'accessoire à ces *eaux* pour les personnes qui peuvent faire le trajet.

Il faut rapprocher de ces diverses *eaux :* 1° dans les Pyrénées-Orientales, celles du Vernet et d'Amélie-les-Bains; 2° celles de Saint-Honoré, dans l'Allier.

Les *eaux* d'Amélie-les-Bains se rapprochent des Eaux-Bonnes. Elles s'emploient contre les affections des organes respiratoires et aussi contre les blessures anciennes. Ce qui fait la supériorité de ces *eaux*, c'est que le pays où elles sourdent jouit d'un climat doux et uniforme, qui permet aux phthisiques de venir y passer l'hiver. De plus, l'établissement a une température constante de 18° et contient des salles d'inhalation; enfin, on y trouve le massage. On recommande ces *eaux* contre les affections chirurgicales.

Les *eaux* de Saint-Honoré, dans l'Allier, sont les seules *eaux* sulfureuses thermales qui ne soient pas situées dans le midi de la France. Elles peuvent remplir les mêmes indications que les Eaux-Bonnes.

Parmi les *eaux* accidentelles les plus célèbres sont celles d'Enghien. Ces *eaux* malheureusement sont froides, et l'on est obligé de les faire chauffer, ce qui les rend moins actives par suite du dégagement du gaz sulfhydrique. Elles paraissent réussir dans les mêmes cas que celles de Baréges, dans les maladies de la peau, les lésions chirurgicales, la scrofule et la paralysie.

Les *eaux* de Pierrefonds, dans l'Oise, sont plus douces que celles d'Enghien; elles s'appliquent aux affections thoraciques comme celles des Eaux-Bonnes, du Vernet et d'Amélie-les-Bains. Il y a des salles d'inhalation.

Les *eaux* du Four-Saint-Amand sont réputées contre les blessures.

Enfin, les *eaux* d'Aix-la-Chapelle sont purgatives à cause de la forte proportion de chlorure de sodium qu'elles renferment.

— *b. Eaux salines.* Sous ce titre on comprend des *eaux* riches en sels neutres alcalins et terreux, parmi lesquels dominent les sulfates et les chlorures, et où l'on rencontre quelquefois des bromures et des iodures.

De là trois genres d'*eaux* salines : les *eaux* salines sulfatees, les *eaux* salines chlorurées et les *eaux* salines bromo-iodurées.

— *Eaux salines sulfatées.* Les sulfates neutres que l'on rencontre dans les *eaux* salines sont ceux de magnésie, de soude et de chaux. Ces sels font partie de presque toutes les *eaux* minérales, mais on ne donne le nom d'*eaux* sulfatées qu'à celles dont ils forment l'élément essentiel. On a divisé les *eaux* sulfatées en trois groupes, selon que les sulfates qui les minéralisent sont à base de calcium, de sodium ou de magnésium.

Comme *eau* sulfatée sodique, nous citerons l'*eau* de Carlsbad, en Bohême. Les sources de Carlsbad sont thermales.

L'*eau*, claire et limpide, n'a d'abord qu'une légère saveur de bouillon de poulet lorsqu'on la boit à la fontaine, mais elle développe bientôt un goût alcalin et salin désagréable. Administrée en boisson, elle produit des effets purgatifs très-prononcés. C'est au sulfate de soude qu'elle renferme qu'est due cette propriété.

Voici la composition de cette *eau*.

ANALYSE DE LA SOURCE SPRUDEL, À CARLSBAD, PAR BERZÉLIUS.

PRINCIPES CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	Température : 72°,5 cent. Densité : 1,0045.
	gr.
Sulfate de soude sec.	2,58713
Carbonate de soude sec. . .	1,26237
Chlorure de sodium.	1,03852
Carbonate de chaux.	0,30860
Magnésie.	0,17834
Silice.	0,07515
Peroxyde de fer.	0,00362
Oxyde de manganèse. . . .	0,00084
Oxyde de strontium.	0,00096
Fluorure de calcium. . . .	0,00320
Phosphate de chaux.	0,00022
Phosphate d'alumine avec excès de base.	0,00032
TOTAL DES PRINCIPES FIXES.	5,45927
Gaz anhydride carbonique libre.	0,78800
TOTAL GÉNÉRAL. . . .	6,24727

Le magnésium, le fer et le manganèse sont probablement contenus dans cette *eau* sous forme de carbonates.

La source du Sprudel en perdant son anhydride carbonique laisse déposer des concrétions calcaires connues sous le nom de pierres du Sprudel. Lorsqu'on les évapore, elles abandonnent un résidu composé principalement de sulfate de soude. Ce résidu est vendu dans le commerce sous le nom de sel de Carlsbad.

L'*eau* de Marienbad en Bohême est également minéralisée par le sulfate de soude. En voici l'analyse :

ANALYSE DES DEUX SOURCES PRINCIPALES DE MARIENBAD.

PRINCIPES CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	KREUTZ-BRUNNEN. — Température : 12° cent. Densité : 1,0073.	FERDINANDS-BRUNNEN. Température : 3° cent. Densité : 1,0080.
	gr.	gr.
Sulfate de soude.	4,7564	5,0176
Sulfate de potasse.	0,0650	0,0425
Chlorure de sodium.	1,4539	2,0048
Carbonate de soude.	1,1542	1,2890
Carbonate de lithine.	0,0063	0,0090
Carbonate de chaux.	0,6036	0,5447
Carbonate de strontiane.	0,0017	0,0008
Carbonate de magnésie.	0,4636	0,4550
Carbonate ferreux.	0,0453	0,0614
Carbonate manganeux	0,0050	0,0158
Phosphate d'alumine.	0,0071	0,0019
Phosphate de chaux.	0,0024	0,0020
Anhydride silicique.	0,0885	0,0965
Matière extractive, brome, fluor.	traces	traces
TOTAL DES PRINCIPES FIXES.	8,6530	9,5710
Anhydride carbonique libre et combiné.	1,8305	2,9723
TOTAL GÉNÉRAL.	10,4835	12,5433

Les *eaux* sulfatées les plus riches en sulfate de magnésie sont celles d'Epsom, en Angleterre; de Sedlitz, de Saidschütz, de Pullna, en Bohême. Ces *eaux*, limpides et tirant un peu sur le jaune, sont froides et ont une saveur amère et un peu nauséeuse; leur action est purgative; on les exporte dans toute l'Europe.

A Sedlitz et à Saidschütz, les sources émergent dans une plaine dont le terrain est de formation tertiaire : elles sont au nombre de dix dans la première de ces localités et de vingt dans la seconde. A Pullna, elles ne sourdent pas à la surface du sol; on les obtient en creusant des puits. La première *eau* qui arrive est douce, mais elle est bientôt remplacée par une *eau* chargée de sulfates de soude et de magnésie.

On extrayait autrefois le sulfate de magnésie de l'*eau* d'Epsom par évaporation. De là le nom de sel d'Epsom, que ce sel porte encore dans le commerce.

Voici les analyses des *eaux* de Sedlitz, de Saidschütz et de Pullna.

MATÉRIAUX CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	SEDLITZ. — Analyse de M. Heimann.	SAIDSCHUTZ. — Analyse de Berzélius.	PULLNA. — Analyse de M. Struve.
	gr.	gr.	gr.
Anhydride carbonique	0,45	0,1245	0,8069
Sulfate de magnésie	20,81	10,9592	12,1209
Sulfate de soude	5,18	6,4940	16,1200
Sulfate de potasse	0,57	0,5334	0,6245
Sulfate de lithine	»	»	0,0004
Sulfate de chaux	0,83	1,3122	0,3385
Sulfate de strontiane	»	»	0,0028
Sulfate de baryte	»	»	0,0001
Chlorure de magnésium	0,138	0,6492	2,2606
Carbonate de magnésie	0,036	0,1389	0,8339
Carbonate de chaux	0,76	»	0,1003
Carbonate de strontiane	0,008	»	»
Silice libre et combinée } Carbonate de fer } Alumine et oxyde de manganèse }	0,007	0,2825	0,0229
Carbonate de manganèse	»	»	0,0026
Crénate de magnésie	»	0,2778	»
Phosphate de potasse	»	»	0,0132
Iodure et bromure	»	traces	»
TOTAL DES SELS	26,369	20,6472	32,4407

— *Eaux salines chlorurées.* Les chlorures que l'on rencontre en dissolution dans les *eaux* salines sont ceux de magnésium, de calcium et surtout de sodium. Certaines *eaux* contiennent même des quantités telles de ce dernier chlorure, qu'on les utilise pour son extraction. C'est ainsi que l'*eau* de Salies en Béarn (Basses-Pyrénées) contient 216 grammes de chlorure de sodium par litre. Lorsqu'on évapore les *eaux* salées, il reste un *eau* mère où se concentrent divers composés abondants, tels que les bromures et les iodures. C'est à la présence d'une petite quantité d'iodure et d'une quantité notable de bromure alcalin que les *eaux* mères des salines de Kreutznach doivent leur efficacité dans le traitement de la scrofule.

Quelquefois les *eaux* salines chlorurées contiennent assez de carbonates ou de sulfates pour que ces corps aient une action marquée par leurs propriétés thérapeutiques. On les nomme alors *eaux* chlorocarbonatées. Nous citerons comme exemples celles de Bourbon-l'Archambault (Allier), et, comme exemples d'*eaux* chlorosulfatées, celles de Kissingen (Bavière), de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) et de Balaruc (Hérault), qui renferment une proportion notable de sulfates et notamment de sulfate de chaux. Suivant M. Grandeau, qui les a récemment analysées, les *eaux* de Bourbonne renfermeraient une quantité sensible de césium et de rubidium.

Voici l'analyse des *eaux* de Balarue faite en 1848 par MM. Marcel de Serres et Figuier :

1 kilogramme renferme :

	gr.
Chlorure de sodium	6,802
Chlorure de magnésium	1,074
Sulfate de chaux	0,803
Sulfate de potasse	0,053
Carbonate de chaux	0,270
Carbonate de magnésie	0,030
Bromure de sodium	0,003
Bromure de magnésium	0,032
Silicate de soude	0,013
Oxyde de fer	traces
TOTAL	9,080

« La présence de l'iode, disent MM. Joanne et Le Pileur, signalée par M. Rousset, n'a pas été constatée par les auteurs de l'analyse ci-dessus. »

Lorsque les *eaux* chlorurées sont chargées de sulfates, elles deviennent accidentellement sulfureuses si elles traversent des terrains chargés de matières organiques. Ce cas se présente pour les *eaux* chlorurées sulfureuses d'Aix-la-Chapelle, qui émergent, disent MM. Joanne et Le Pileur, « d'un terrain où dominent les calcaires de transition, les schistes argileux et le grès micacé. On y rencontre aussi du grauwacke, du muschelkalk et de la houille à pyrites ; non loin de là (40 ou 50 kilom.) on trouve des produits volcaniques. »

Le fer peut également se rencontrer en petite quantité dans les *eaux* minérales salines chlorurées. Il leur communique alors des propriétés thérapeutiques spéciales.

Souvent les *eaux* chlorurées sont chargées d'anhydride carbonique. Parfois même ce gaz s'en dégage en abondance. A Nauheim, ce dégagement gazeux se fait avec une force telle, qu'il soulève à une hauteur de 5 mètres une colonne d'*eau* salée de 0 m. 20 de diamètre. A Kissingen en Bavière, le dégagement de gaz carbonique donne lieu à un phénomène non moins curieux : une masse d'*eau* de 2 mètres de diamètre, recouverte d'un châssis de verre, est soulevée à de certains moments par un immense courant d'anhydride carbonique, puis le bouillonnement se calme et la masse s'abaisse et semble disparaître dans les profondeurs. Les *eaux* de Kissingen émergent par six sources d'un terrain dont le grès bigarré, le calcaire coquillier et le basalte forment les principaux éléments. C'est surtout au Soolensprudel que s'observe le phénomène d'intermittence dont nous venons de parler. A Nauheim comme à Kissingen, on utilise l'anhydride carbonique en l'administrant en douches et en bains. L'*eau* laxative de Niederbronn renferme une faible proportion de bromures et d'iodures.

ANALYSE DE L'EAU DE NIEDERBRONN.

1 litre renferme :

	gr.
Azote	17,66
Anhydride carbonique	10,66
Chlorure de sodium	3,0886
Chlorure de potassium	0,1320
Chlorure de calcium	0,7944
Chlorure de magnésium	0,3117
Chlorure de lithium	0,0043
Chlorure d'ammonium	traces
Bromure de sodium	0,0107
Iodure de sodium	0,0741
Carbonate de chaux	0,1790
Carbonate de magnésie	0,0065
Carbonate de fer	0,0103
Silicate de fer (?) avec des traces de manganèse	0,0150
Silice	0,0010
Alumine	traces
TOTAL	4,6276

ANALYSE DES QUATRE SOURCES DE HOMBOURG, PAR M. LIEBIG.

PRINCIPES CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	ELISABETH. — Température : 10° cent. Densité : 1,0115	FERRUGINEUSE. — Température : 10° cent. Densité : 1,0108	LOUIS. — Température : 10° cent. Densité : 1,0120	EMPEREUR. — Température : 11° cent. Densité : 1,0155
	gr.	gr.	gr.	gr.
Chlorure de sodium	10,3066	10,399	10,9976	15,2339
Chlorure de calcium	1,0102	1,389	1,2378	1,7348
Chlorure de magnésium	1,0145	0,694	0,7815	1,0239
Chlorure de potassium	»	0,023	0,2868	0,0389
Carbonate de chaux	1,4310	0,981	1,2756	1,4459
Carbonate de magnésie	0,2621	»	0,0060	»
Carbonate de fer	0,0602	0,122	0,0508	0,1049
Sulfate de soude	0,0496	»	»	»
Sulfate de chaux	»	0,099	0,0294	0,0249
Silice	0,0411	0,041	0,0163	0,0439
Chlorure de lithium	»	traces	traces	»
Iodure de sodium	traces	traces	traces	»
Bromure de sodium	»	traces	traces	»
TOTAL DES PRINCIPES FIXES	14,1753	13,748	14,6818	19,6511
Anhydride carbonique libre	2,8100	2,769	2,3994	3,3147
TOTAL DE TOUS LES PRINCIPES	16,9853	16,517	17,0807	22,9658

Les *eaux* de Bade sont aussi minéralisées par le chlorure de sodium et contiennent un peu de fer. Elles sont thermales : leur température varie de 47° à 65°, selon les sources.

ANALYSE DES DEUX SOURCES PRINCIPALES DE KISSINGEN, PAR M. LIEBIG.

PRINCIPES CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	RAKOCZY. — Température : 11° cent. Densité : 1,0073.	PANDUR. — Température : 10° cent. Densité : 1,0066.
	gr.	gr.
Chlorure de sodium	5,8220	5,5207
Chlorure de potassium	0,2869	0,2414
Chlorure de magnésium	0,3038	0,2116
Chlorure de lithium	0,2002	0,0168
Bromure de sodium	0,0084	0,0071
Carbonate de chaux	1,0609	1,0149
Carbonate de fer	0,0316	0,0265
Carbonate de magnésie	0,0170	0,0448
Sulfate de magnésie	0,5869	0,5977
Sulfate de chaux	0,3894	0,3005
Azotate de soude	0,0093	0,0036
Phosphate de chaux	0,0056	0,0053
Acide silicique	0,0129	0,0041
Iodure de sodium, borate de soude, sulfate de strontiane, fluorure de calcium, phosphate d'alumine, carbonate de manganèse	traces	traces
TOTAL DES PRINCIPES FIXES	8,7349	7,9950
Anhydride carbonique libre	1,6321	1,8757
Ammoniaque	0,0009	0,0038
TOTAL GÉNÉRAL	10,3679	9,8745

— *Eau de mer.* L'*eau* de mer renferme une quantité notable de chlorure de sodium, en même temps que d'autres chlorures et des sulfates, au nombre desquels il faut signaler en première ligne le sulfate de magnésie. C'est une *eau* chlorosulfatée. C'est au sulfate de magnésie que l'*eau* de mer doit sa saveur amère.

Dans les salines, on abandonne l'*eau* de mer à l'évaporation spontanée pour obtenir le chlorure de sodium. Lorsque le sel s'est déposé, il reste dans les *eaux* mères d'autres substances. On exploite aujourd'hui ces *eaux* mères dans le midi de la France en vue de l'extraction du sulfate de soude et du sulfate de potasse. C'est aux efforts persévérants de M. Balard qu'est due l'utilisation des *eaux* mères des salines de la Méditerranée.

L'*eau* de mer renferme aussi du brome (Balard) et de l'iode. M. Wilson y a signalé la présence de traces de fluorures sur les côtes d'Ecosse. Elle contient de même des traces de phosphates et d'arséniates. MM. Malaguti, Durocher et Sarzeaud y ont signalé la présence de l'argent et ont démontré que les fucus renferment aussi du plomb et du cuivre.

Récemment, M. Forchhammer a signalé dans l'*eau* de mer trente et un éléments, y compris les gaz qu'elle tient en dissolution. Sur ces trente et un éléments, plusieurs n'ont pu être décelés que dans les cendres de plantes qui, vivant au sein de la mer, les avaient évidemment empruntés à l'*eau*. Tels sont : l'argent, le cuivre, le plomb, le zinc, le cobalt et le nickel. On vient aussi de trouver dans l'*eau* de mer du césium et du rubidium.

Dans les analyses d'*eau* de mer qui suivent, nous n'énumérerons que les corps qui s'y trouvent en quantités assez considérables pour pouvoir être dosés facilement.

COMPOSITION DE L'EAU DE MER.

PRINCIPES CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	OCÉAN.	MÉDITERRANÉE.
	gr.	gr.
Chlorure de sodium	25,10	27,22
Chlorure de potassium	0,50	0,70
Chlorure de magnésium	3,50	6,14
Sulfate de magnésie	5,78	7,02
Sulfate de chaux	0,15	0,15
Carbonate de magnésie	0,18	0,19
Carbonate de chaux	0,02	0,01
Carbonate de potasse	0,23	0,21
Iodure, bromure	traces	traces
Matières organiques	traces	traces
Eau et perte	964,54	958,36
	1000,00	1000,00

La composition de l'*eau* de mer varie suivant les lieux. D'après J. Davy, le carbonate calcique s'y rencontre, surtout dans le voisinage des pôles. Le chlorure de sodium augmente dans les mers équatoriales et diminue dans les mers polaires. Il est aussi moins abondant dans certaines mers intérieures, comme la mer Baltique et la mer Noire. Le tableau suivant donne la richesse des *eaux* de différentes mers en principes fixes. Il résume les recherches de M. Forchhammer sur ce sujet

MERS.	LATITUDE.	PROPORTION DES PRINCIPES FIXES CONTENUS DANS 1,000 PARTIES.
Océan Atlantique	De l'équateur à 30° de latitude nord	36,169
	De 30° de latitude nord à une ligne allant du nord de l'Ecosse au nord de Terre-Neuve	35,976
	De cette ligne au sud du Groënland	35,556
Détroit de Davis et baie de Baffin	.....	33,167
Océan Atlantique	Entre l'équateur et 30° de latitude sud	36,472
	Entre 30° de latitude sud et une ligne allant de la pointe du Cap à la pointe de l'Amérique du Sud	35 [illegible]
Entre l'Afrique et les îles de l'océan Indien	.....	
Entre les îles de l'océan Indien et les îles Aleutiques	.....	
Entre les îles Aleutiques et les îles de la Société	.....	
Courant patagonien d'eau froide	.....	
Mer Antarctique	.....	[illegible]6,563
Mer du Nord	.....	32,806
Sund et Cattegat	.....	15,126
Mer Baltique	.....	4,807
Mer Méditerranée	.....	37,5
Mer Noire	.....	15,894

Le chlorure de magnésium accompagne le chlorure sodique dans presque toutes les *eaux* salines ; mais, à quelques exceptions près, il n'y existe qu'en faible proportion. On en trouve cependant des quantités notables dans les *eaux* amères de Friederichshall, dans le duché de Saxe-Meiningen. Voici l'analyse de ces *eaux* d'après M. Liebig :

1,000 parties de l'*eau* amère de Friederichshall renferment :

Sulfate de soude	6,0560
Sulfate de potasse	0,1982
Sulfate de magnésie	5,1502
Sulfate de chaux	1,3465
A reporter	12,7509
Report	12,7509
Chlorure de sodium	7,9560
Chlorure de magnésium	3,9390
Bromure	0,1140
Carbonate de magnésie	0,5198
Carbonate de chaux	0,0147
Silice } Alumine } Oxyde de fer } Sels ammoniacaux }	traces
SOMME DES MATÉRIAUX FIXES	25,2944
Anhydride carbonique	0,4020
TOTAL	25,6964

— *Eaux salines bromoiodurées.* Certaines *eaux* salines, indépendamment des chlorures, renferment de petites quantités de brome ou d'iode, ou de brome et d'iode unis au sodium, au calcium et au magnésium. Ces corps ne prédominent jamais dans une *eau* minérale. Les chlorures y sont en effet toujours plus abondants qu'eux ; mais, grâce à leur action thérapeutique plus forte, ils donnent parfois à l'*eau* des propriétés spéciales suffisantes pour justifier les noms d'*eau* bromurée, d'*eau* iodurée ou d'*eau* bromoiodurée, surtout lorsque l'*eau* est peu chargée de matériaux fixes, comme cela a lieu pour celles de Challes, en Savoie, et de Saxon, en Valais, qui ne contiennent que très-peu de chlorure de sodium.

L'*eau* de Challes renferme par litre 0 gr. 1925 de bromure de sodium, 0 gr. 0138 d'iodure de potassium et une quantité assez notable de sulfure sodique. L'*eau* de Saxon renferme de l'iode libre, qui bleuit immédiatement l'amidon. Elle sourd au milieu d'une roche qui exhale elle-même l'odeur de l'iode. Plus fréquemment, la proportion de brome et d'iode est faible relativement à celle du sel ordinaire. Mais, même alors, par la concentration le sel se dépose, et l'on obtient des *eaux* mères chargées en chlorures et en bromures, et jouissant de propriétés thérapeutiques spéciales. Les *eaux* mères de Kreuznach sont relativement très-riches en bromures. Voici l'analyse qu'en a publiée M. Ozann :

MATÉRIAUX CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES D'EAU.	
	gr.
Chlorure de sodium.	7,8567
Chlorure de magnésium. . .	5,0052
Chlorure de potassium. . . .	2,2525
Chlorure de calcium.	205,4300
Bromure de magnésium. . .	2,6000
Bromure de sodium.	8,7000
TOTAL.	231,8444

Ces *eaux* mères sont employées dans le traitement des maladies scrofuleuses et s'exportent au loin, ainsi que celles de Nauheim. En France, on utilise celles des salines de Salins (Jura) qui renferment, indépendamment d'une forte proportion de chlorure de sodium, de chlorure de magnésium et de sulfate de potasse, du bromure de potassium et des traces d'iodure. Les *eaux* mères des marais salants renferment aussi du brome uni au magnésium, et cela en quantité assez notable pour qu'on ait conseillé leur emploi contre les diverses manifestations de la scrofule.

L'eau de la mer Morte est riche en bromure magnésien. Sa composition varie suivant la masse d'*eau* douce qu'elle reçoit. Nous en donnons deux analyses concordantes :

ANALYSE DE L'EAU DE LA MER MORTE.

MATÉRIAUX SOLIDES CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	L. GMELIN. — Densité : 1,212.	BOUSSINGAULT. — Densité : 1,194.
	gr.	gr.
Chlorure de magnésium.	117,734	107,288
Chlorure de sodium.	70,777	64,964
Chlorure de calcium.	32,141	35,592
Chlorure de potassium.	16,738	16,110
Bromure de magnésium.	4,393	3,306
Sulfate de chaux.	0,527	0,424
Sel ammoniac.	0,075	0,013
Chlorure de manganèse.	2,117	»
Chlorure d'aluminium.	0,896	traces
Azotates.	traces	»
Iodures.	»	traces
TOTAL DES MATÉRIAUX FIXES.	245,398	227,697
Eau.	754,602	772,303
TOTAL GÉNÉRAL.	1000,000	1000,000

— *Formation des eaux salines.* Les *eaux* salines proviennent, soit d'infiltration des *eaux* de la mer, soit du lessivage des mines de sel gemme, qui en contiennent, en effet, les divers principes minéralisateurs. Quelquefois les *eaux* salines se produisent, non-seulement par le lessivage du sel gemme, mais encore par le lessivage d'autres matières. C'est ainsi que l'*eau* de Saxon, en Valais, devient bromoiodurée en passant à travers la roche dolomitique au milieu de laquelle elle vient sourdre.

Le sulfate de magnésie que l'on rencontre dans les *eaux* salines peut provenir du lessivage du sel gemme, qui en renferme souvent des quantités fort appréciables ; mais, dans le plus grand nombre des cas, on admet qu'il se forme par le passage d'une *eau* chargée de sulfate de chaux sur des roches dolomitiques. Le carbonate de magnésie contenu dans la dolomie ferait alors la double décomposition avec le sulfate de chaux, et il se produirait du sulfate de magnésie et du carbonate de chaux insoluble.

En résumé, les *eaux* salines résultent toutes du lessivage naturel des roches, lessivage qui a pour effet la dissolution des matériaux contenus dans ces roches, et de ceux qui prennent naissance secondairement, lorsque les substances que l'*eau* a empruntées à une première roche viennent en contact avec ceux d'une seconde.

Les azotates et l'ammoniaque, lorsqu'on en trouve, paraissent provenir de la destruction de certaines substances organiques.

— *Effets physiologiques des eaux salines.* Les *eaux* salines excitent les fonctions digestives. Elles déterminent une faim vive, des digestions rapides et ordinairement, au début, un peu de constipation, en favorisant l'absorption, qui devient très-intense. Cette dernière action appartient spécialement aux *eaux* chlorurées.

Dès que les malades atteignent la dose de trois à cinq verres par jour, la purgation commence et l'appétit continue. Les *eaux* sulfatées sont celles dont l'effet purgatif est le plus marqué.

De plus, les *eaux* salines, par l'excitation qu'elles produisent, entretiennent sur la muqueuse gastro-intestinale une fluxion dérivative qui produit le dégorgement des viscères abdominaux, et c'est là une dérivation puissante contre les affections chroniques de la peau et du cerveau.

Les *eaux* salines sont des excitants généraux de la circulation et du système nerveux. L'excitation circulatoire peut monter au point de constituer une véritable fièvre thermale ; mais ce résultat s'observe seulement avec les *eaux* chlorurées et chaudes données à l'intérieur. Le pouls alors devient dur et fréquent, la peau est chaude ; un malaise général se manifeste, les fonctions digestives sont troublées ; il y a de la céphalalgie, de la douleur au réveil, de l'insomnie, en un mot, tous les signes d'une excitation nerveuse et circulatoire vive. Parfois la poussée des *eaux* s'ajoute encore à ces effets. Il en résulte que l'on pourra employer cette fièvre à la guérison des névroses, et qu'on devra l'éviter chez les sujets nerveux, comme les femmes et les enfants, ainsi que chez les rhumatisants.

Les *eaux* salines excitent le système lymphatique et hâtent par conséquent la résorption interstitielle. Elles excitent aussi la peau, mais moins que les *eaux* sulfureuses, et sont au contraire plus diurétiques que ces dernières, dont elles se distinguent en même temps par leurs propriétés stomachiques. Elles n'ont d'ailleurs ni les propriétés chimiques des *eaux* sulfureuses, ni leur action sur les poumons. On ne peut donc les employer, ni dans la syphilis, parce qu'elles ne portent pas assez à la peau, ni dans les affections thoraciques, ni dans les cas où les *eaux* sulfureuses agissent chimiquement, c'est-à-dire dans les cachexies métalliques. Toutefois, dans ces dernières affections, on pourrait retirer de grands avantages de l'emploi des *eaux* bromoiodurées. On sait en effet que l'iodure de potassium a la propriété, comme l'hyposulfite de soude, de dissoudre les composés albumino-métalliques et d'en favoriser ainsi l'élimination.

— *Indications thérapeutiques des eaux salines.* Ces *eaux* sont indiquées dans trois groupes de maladies : 1° dans les maladies chroniques des organes abdominaux, c'est-à-dire du tube digestif et de ses annexes, ainsi que dans celles des organes génito-urinaires ; 2° dans les affections nerveuses et rhumatismales ; 3° dans la scrofule et les lésions chirurgicales.

Premier groupe. Contre la constipation constitutionnelle ou habituelle, l'hypocondrie et l'embarras gastrique intestinal, il est indifférent d'employer les *eaux* salines chlorurées ou sulfatées, pourvu qu'on les donne à dose purgative tous les matins. Les *eaux* de Hombourg et celles de Niederbronn sont fort bonnes contre la constipation.

Contre les dyspepsies atoniques, les gastralgies anciennes et rebelles, les *eaux* de Plombières donnent d'excellents résultats.

Contre les engorgements du foie, ce sont les *eaux* de Plombières et de Contrexéville qu'on préfère.

Contre les engorgements de la rate accompagnés ou non d'hydropisie, on recourt de préférence aux *eaux* chlorurées.

Contre les engorgements de l'utérus, la dysménorrhée et la stérilité qui se rattachent à ces engorgements, les *eaux* de Plombières et de Néris rendent des services signalés.

Contre le catarrhe vésical, la propriété diurétique est celle que l'on recherche. Les *eaux* agissent alors par substitution. Ce sont celles de Contrexéville et de Bagnères-de-Bigorre qui paraissent le plus utiles.

Contre la gravelle et le diabète, les *eaux* salines sont utiles, mais les *eaux* alcalines sont préférables.

Deuxième groupe. Dans les affections nerveuses et rhumatismales, les *eaux* de Néris sont fort utiles. Celles de Bourbonne réussissent très-bien contre les névralgies et le rhumatisme articulaire ancien. On peut encore administrer les *eaux* salines aux sujets lymphatiques atteints de paralysie *sine materia*, et même de paralysies accompagnant une hémorragie intra-encéphalique faible ; enfin aux personnes atteintes de pertes séminales et d'impuissance virile.

Troisième groupe. Les lésions chirurgicales et scrofuleuses que l'on traite par les *eaux* salines sont les mêmes que nous avons énumérées en nous occupant des *eaux* sulfureuses. Contre ce dernier groupe d'affections, ce sont les *eaux* bromoiodurées qui sont surtout indiquées.

— *Indications spéciales de chaque eau.* Dans une première classe d'*eaux* nous mettrons : 1° Celles de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), qui, par leur température élevée et l'abondance de leurs principes minéralisateurs, se placent en tête des *eaux* excitantes. Elles conviennent dans les paralysies, le rhumatisme chronique des sujets lymphatiques, la scrofule atonique, les lésions chirurgicales atoniques lentes à se résoudre et les engorgements spléniques.

2° Celles de Plombières (Vosges). Ces *eaux* sont bien plus douces que les précédentes, mais elles sont remarquables par leur légère alcalinité, et par le fer et l'arsenic qu'elles contiennent. Ces divers éléments permettent leur emploi dans les affections chroniques du tube digestif, telles que dyspepsie, gastralgie rebelle, engorgements hépatiques et spléniques ; dans les affections chroniques de l'utérus ; dans les névralgies et le rhumatisme des sujets nerveux.

3° Celles de Néris (Allier). Les *eaux* de Néris sont plus légères encore que celles de Plombières ; elles sont remarquables par leur alcalinité et leur onctuosité. Aussi ces *eaux* s'emploient-elles dans les maladies de l'utérus, les affections accompagnées d'éréthisme nerveux, comme certains prurits de la peau, la chorée ; dans les névralgies et les rhumatismes des sujets très-excitables.

Sur une deuxième série parallèle se rangent : 1° Bourbon-l'Archambault (Allier). Les *eaux* en sont plus fortement minéralisées que celles de Néris et remplissent à peu près les mêmes indications que celles de Bourbonne-les-Bains ; 2° Luxeuil (Haute-Saône), dont les *eaux* alcalines et douces, comme celles de Plombières, conviennent dans les mêmes cas ; 3° Bourbon-Lancy, dont les *eaux* ont la même activité que celles de Néris et remplissent les mêmes indications.

Les *eaux* de Balaruc (Hérault) et celles de Lamotte (Isère) se placent sur la même ligne que celles de Bourbonne et de Bourbon-l'Archambault. Celles de Chaudesaigues (Cantal) ont une température de 88°, ce qui leur donne un pouvoir excitant extraordinaire.

Les *eaux* de Louèche enfin méritent de fixer notre attention. Elles sont peu chargées ; on les administre en bains de piscine, et l'on ne permet guère aux malades d'en prendre intérieurement plus de deux verres par jour. Les piscines sont au nombre de quatre, pouvant contenir quarante personnes chacune. Les malades y sont pêle-mêle et y séjournent depuis une demi-heure jusqu'à sept heures par jour. Le mode d'administration est ici la partie importante du traitement. Les malades commencent par rester une demi-heure dans le bain, et, après douze jours, ils arrivent à y rester sept heures ; puis ils vont en diminuant jusqu'au vingt et unième ou au vingt-cinquième jour.

Les *eaux* de Louèche s'emploient dans les maladies de la peau les plus rebelles et les plus invétérées, ainsi que dans la scrofule la plus atonique, dans les syphilis larvées ou celles dont on veut vérifier la guérison.

— *Bains de mer.* L'*eau* de mer se rapproche des *eaux* salines chlorurées, par ses effets thérapeutiques et physiologiques comme par sa constitution chimique. Nous devons donc nous occuper ici des bains de mer. Ces bains se prennent partout où il y a une plage. On préfère les bains de lame, c'est-à-dire ceux que l'on prend dans une mer faiblement agitée, aux bains de vague ; mais, comme on ne peut commander le calme ou la tempête, on prend ce que l'on trouve. On a encore distingué les bains de marée montante de ceux de basse marée ; mais la seule chose vraiment importante est que l'on puisse prendre son bain commodément. La durée des bains de mer doit être courte ; il est rare qu'un malade y puisse séjourner plus d'un quart d'heure. Pour certains individus de complexion délicate, le bain au début doit se borner à une immersion. Il devra être d'autant plus court que la réaction de chaleur sera plus difficile à s'établir. On reconnaît qu'il faut quitter le bain à une horripilation qui annonce que le refroidissement devient profond. Les personnes qui nagent peuvent rester bien plus longtemps dans l'*eau* de mer que celles qui ne nagent pas.

Pour favoriser la réaction de chaleur au sortir du bain, on prend quelquefois un pédiluve d'*eau* de mer chaude, qui appelle la réaction à la peau. La promenade favorise beaucoup cette réaction ; mais quand les malades sont trop faibles pour s'y livrer, on la favorise par des frictions, des breuvages chauds, ou même par quelques petits verres de vin généreux. Le meilleur signe d'une bonne réaction est une coloration rosée de la peau et la réapparition de cette teinte lorsqu'on l'a effacée par la pression du doigt.

— *Action physiologique des bains de mer.* Il faut examiner ici deux temps et le résultat final.

1er *temps.* Pendant l'application du bain de mer, il y a refroidissement de la surface du corps, ralentissement de la circulation cutanée et congestion viscérale. Le pouls devient petit ; l'action générale est sédative.

2e *temps.* Au sortir du bain, il s'établit une perturbation circulatoire inverse. La peau se réchauffe, mais ce réchauffement dépasse l'équilibre et il y a une véritable congestion cutanée, tandis que les viscères sont dégagés.

Résultat. Il résulte de cette double perturbation que l'activité organique est augmentée. Les fonctions de nutrition se font mieux. Les bains de mer, en un mot, activent les fonctions du tube digestif, favorisent l'assimilation et font prédominer le système circulatoire sur le système nerveux.

— *Indications des bains de mer.* Les bains de mer sont indiqués.

1° Contre l'atonie des organes digestifs et des organes génitaux, tels que l'anorexie, la dyspepsie, la gastralgie chronique, l'engorgement des viscères abdominaux, les pertes séminales, la frigidité, les blennorrhagies anciennes et incurables, les leucorrhées, les engorgements chroniques de l'utérus, la stérilité.

2° Dans un certain nombre d'états nerveux, comme la chorée, l'hystérie, l'hypocondrie, le rhumatisme chronique et la goutte atonique, enfin les paraplégies.

3° Dans les cachexies, qu'elles soient d'origine paludéenne ou qu'elles tiennent à l'anémie, à la chlorose, à la scrofule ou au rachitisme, particulièrement chez les jeunes sujets.

— *c. Eaux ferrugineuses.* On donne ce nom aux *eaux* dont le fer est sinon le principe minéralisateur prédominant au point de vue chimique, du moins celui auquel ces *eaux* doivent leurs vertus thérapeutiques. Presque toutes les *eaux* renferment en effet des traces de fer. Les *eaux* ferrugineuses sont limpides à la source et d'une saveur atramentaire. A l'air, elles se troublent en laissant déposer de l'hydrate ferrique ou un sous-sel ferrique de couleur ocreuse. Le tannin les précipite en noir et le ferrocyanure de potassium en bleu. Les sulfocyanures solubles les colorent en rouge intense. Les *eaux* ferrugineuses sont ordinairement froides. Celle de Luxeuil, qui possède une température de 35°, peut être citée comme une exception.

Le manganèse accompagne souvent le fer dans les *eaux* ferrugineuses ; c'est ce que l'on observe dans la source de Luxeuil et dans celle de Cransac (Aveyron), qui renferme une quantité assez notable de sulfate manganeux associé au sulfate ferreux.

On admet généralement que le fer existe dans les *eaux* minérales, tantôt à l'état de carbonate, tantôt à l'état de crénate ou d'apocrénate, tantôt à l'état de sulfate ; d'où la division des *eaux* ferrugineuses en *eaux* ferrugineuses carbonatées, *eaux* ferrugineuses crénatées et *eaux* ferrugineuses sulfatées. On a signalé la présence du phosphate ferreux dans certaines *eaux*. On a trouvé aussi de l'acide sulfhydrique dans certaines *eaux* ferrugineuses. On sait, en effet, que cet acide ne précipite pas les sels de fer. L'*eau* de Sylvanès (Aveyron) est une *eau* sulfureuse sulfhydratée.

— *Eaux ferrugineuses carbonatées.* Ce sont les plus abondantes. Le carbonate de fer y est maintenu en dissolution au moyen de l'anhydride carbonique libre, en assez grande abondance parfois pour les faire mousser à la manière des *eaux* acidules. Le fer n'y est d'ailleurs pas très-abondant. Les sources de Spa, en Belgique, contiennent de 0 gr. 04 à 0 gr. 07 de carbonate de fer par litre, et l'*eau* d'Orezza (Corse), une des plus riches, en renferme seulement 0 gr. 128, d'après l'analyse de M. Poggiale. Dans les *eaux* ferrugineuses carbonatées, la saveur atramentaire du fer est en partie masquée par le gaz carbonique. Ces *eaux* sont en outre les plus faciles à digérer. Plus les *eaux* ferrugineuses carbonatées sont froides, plus elles sont chargées de fer. Le carbonate ferreux ne reste en effet dissous que grâce au gaz carbonique libre, et la solubilité de ce gaz décroît avec l'augmentation de température.

Arrivées au contact de l'air, les *eaux* dont nous parlons perdent de l'anhydride carbonique et déposent du carbonate ferreux, lequel à l'air perd son anhydride carbonique et se transforme par une oxydation et une hydratation simultanées en hydrate ferrique brun. Telle est l'origine de ces dépôts qui se forment autour du point d'émergence des *eaux* ferrugineuses, ainsi que dans les tuyaux de conduite où passent ces *eaux* et dans les bassins où elles séjournent. Ces dépôts forment quelquefois de véritables boues, où se concentrent les autres matériaux que contient l'*eau*. C'est en analysant ces boues que Walchner a découvert que l'arsenic existe en

petite quantité dans presque toutes les *eaux* ferrugineuses.

La facilité avec laquelle le fer se sépare des *eaux* ferrugineuses carbonatées rend ces *eaux* d'une conservation difficile. On remarque que leur conservation est d'autant plus facile qu'elles renferment des carbonates alcalins ou terreux. Ces sels retiennent en effet l'anhydride carbonique avec plus d'énergie que le carbonate de fer. Par suite, comme on a intérêt à administrer le fer dissous, parce qu'il est alors beaucoup mieux absorbé, on donne naturellement la préférence aux *eaux* à la fois ferrugineuses et alcalines pour l'usage interne. Parmi les *eaux* alcalino-ferrugineuses, on peut citer celles de Soultzbach (Haut-Rhin), la source Lardy et la nouvelle source des Célestins de Vichy.

Comme exemples propres à indiquer la composition générale des *eaux* carbonatées, nous donnons ici l'analyse de l'*eau* d'Orezza, faite par M. Poggiale; celle de l'*eau* de Soultzbach, par M. Oppermann; celle de l'*eau* de Schwalbach (duché de Nassau), par M. R. Frésénius, et celle de l'*eau* de Spa (Belgique), par M. Jones.

ANALYSE DE L'EAU D'OREZZA (SORGENTE SOTTANA) [SOURCE D'EN BAS].

Anhydride carbonique libre et combiné à l'état de bicarbonate	lit. 1,248
Air	0,011
	gr.
Carbonate de fer	0,128
Carbonate de manganèse, cobalt	traces
Carbonate de chaux	0,602
Carbonate de magnésie	0,074
Carbonate de lithine	indéterminé
Acide silicique	0,004
Sulfate de chaux	0,021
Chlorure alcalin	0,006
Alumine }	traces
Anhydride arsénique }	traces
Fluorure de calcium }	traces
Matière organique	indéterminée
TOTAL.	0,849

L'*eau* de Soultzbach, village du Haut-Rhin situé à 15 kilom. de Colmar, est limpide et incolore. Elle possède une saveur piquante, acidule, et une odeur analogue à celle de l'acide carbonique. Ses effets physiologiques sont d'être excitante, tonique et apéritive. Elle diffère de l'*eau* de Bussang, et d'autres *eaux* gazeuses auxquelles on l'a comparée, par les proportions ou la nature de ses principes minéralisateurs. MM. Chevallier, Schæuffele et Oppermann ont analysé cette *eau*. Nous donnons les résultats obtenus par ce dernier.

ANALYSE DE L'EAU DE SOULTZBACH PAR M. OPPERMANN.

Température	10°,5
Anhydride carbonique	lit. 1,789
	gr.
Carbonate de soude	0,6505
Carbonate de chaux	0,4848
Carbonate de magnésie	0,1767
Carbonate de lithine	0,0049
Carbonate de fer	0,0232
Silice	0,0567
Sulfate de potasse	0,1147
Sulfate de soude	0,0093
Chlorure de sodium	0,1343
Alumine	0,0062
Anhydride phosphorique }	traces
Anhydride borique }	traces
Anhydride arsénique }	traces
TOTAL DES MATÉRIAUX FIXES.	1,6613

ANALYSE DE L'EAU DE SPA PAR M. JONES.

Un litre de cette *eau* (source du Pouhon) contient 1 lit. 134 d'anhydride carbonique libre et donne un résidu solide ainsi composé :

Sulfate de soude	0,0115
Chlorure de sodium	0,0130
Carbonate de soude	0,0259
Carbonate de chaux	0,1143
Carbonate de magnésie	0,0207
Oxyde de fer	0,0608
Silice	0,0259
Alumine	0,0034
Perte	0,0342
TOTAL.	0,3097

ANALYSE DES QUATRE SOURCES PRINCIPALES DE SCHWALBACH PAR M. FRÉSÉNIUS (1856).

PRINCIPES CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	WEIN-BRUNNEN. — Température . 10°. Densité : 1,0011.	STAHL-BRUNNEN. — Température : 10°,4. Densité : 1,0007.	PAULINEN-BRUNNEN. — Température : 10°. Densité : 1,0006.	ROSEN-BRUNNEN. — Température : 9°. Densité : 1,0008.
	gr.	gr.	gr.	gr.
Bicarbonate de fer	0,0576	0,0838	0,0674	0,0596
Bicarbonate de manganèse	0,0090	0,0184	0,0119	0,0111
Bicarbonate de chaux	0,5708	0,2213	0,2155	0,2898
Bicarbonate de magnésie	0,6051	0,2122	0,1692	0,2016
Bicarbonate de soude	0,2456	0,0206	0,0174	0,0189
Sulfate de potasse	0,0074	0,0037	0,0041	0,0034
Sulfate de soude	0,0062	0,0078	0,0063	0,0081
Chlorure de sodium	0,0086	0,0067	0,0066	0,0002
Anhydride silicique	0,0465	0,0321	0,0260	0,0274
Phosphate de soude	traces	traces	traces	traces
Matière organique	traces	traces	traces	traces
TOTAL DES PRINCIPES FIXES	1,5568	0,6066	0,5244	0,6281
Gaz anhydride carbonique libre	1,7414	1,9198	1,5276	1,4703
TOTAL GÉNÉRAL	3,2982	2,5264	2,0520	2,0984

— *Eaux ferrugineuses crénatées.* Berzélius a donné le nom d'acides crénique et apocrénique à deux corps qu'il a isolés de l'*eau* de Porla en Suède et qui font partie d'un grand nombre d'*eaux* ferrugineuses. Ces acides, analogues aux acides ulmique, humique, géique, sont comme eux mal définis; cependant ils constituent d'importants éléments de certaines *eaux* sulfureuses qui leur doivent des propriétés spéciales. On admet généralement que ces acides prennent naissance dans les tourbières où se rencontrent des dépôts de fer limoneux. L'hydrate ferrique serait réduit par les matières organiques du terreau, et il se formerait de l'hydrate ferreux, lequel, au contact de l'acide crénique résultant de l'oxydation de l'humus, donnerait naissance à du crénate de fer. Berzélius indique le procédé suivant pour extraire les acides crénique et apocrénique des dépôts ocreux des *eaux* ferrugineuses. On fait bouillir ces dépôts avec une lessive alcaline faible, on filtre, on acidule le liquide filtré par de l'acide acétique, et l'on y ajoute une solution d'acétate cuivrique; il se forme un précipité brun d'apocrénate de cuivre. On filtre de nouveau, on sature le liquide par le carbonate ammonique et l'on y ajoute une nouvelle quantité de sel cuivrique, qui donne naissance à un précipité vert bleuâtre de crénate de cuivre. Le crénate et l'apocrénate de cuivre, bien lavés et mis en suspension dans l'*eau*, donnent les acides dont ils renferment les éléments, lorsqu'on y dirige un courant d'hydrogène sulfuré. Ces solutions, filtrées et évaporées dans le vide, abandonnent l'acide crénique ou l'acide apocrénique sous forme de matières amorphes.

L'acide crénique est une substance d'un jaune pâle, soluble dans l'*eau* et l'alcool; sa saveur, d'abord acide, est ensuite astringente. Il ne cristallise pas. Les alcalis le dissolvent avec beaucoup de facilité. Les solutions de ce corps absorbent l'oxygène de l'air et donnent lieu à la formation d'acide apocrénique.

L'acide apocrénique est brun. Il se dissout fort peu dans l'*eau*; l'alcool anhydre le dissout mieux. Sa saveur est astringente. Les solutions concentrées des apocrénates et même des crénates alcalins donnent, sous l'influence des acides, des précipités d'acide crénique ou d'acide apocrénique, sous forme de flocons grisâtres ou brunâtres.

Dans les *eaux* crénatées, le fer est au minimum. Au contact de l'air, il se transforme en crénate ou apocrénate basique au maximum qui se dépose. Ces *eaux* donnent avec l'azotate d'argent un précipité ou au moins une coloration violette ou pourpre.

Au type des *eaux* ferrugineuses crénatées appartiennent les *eaux* de Provins (Seine-et-Marne), de Bussang (Vosges), de Porla (Suède), de Forges (Seine-Inférieure). Nous donnons l'analyse de cette dernière.

ANALYSE DES EAUX DE FORGES PAR M. HENRY.

	SOURCE CARDINALE.	SOURCE ROYALE.
	lit.	lit.
Anhydride carbonique	0,225	0,2500
	gr.	gr.
Crénate ferreux	0,0980	0,0670
Crénate manganeux	traces	traces
Bicarbonate de magnésie	0,0761	0,0934
Crénate alcalin	0,0020	0,0020
Alumine	0,0330	0,0340
Sel ammoniacal (carbonate?)	traces	traces
Sulfate de chaux	0,0400	0,0240
Sulfate de soude	0,0060	0,0100
Chlorure de sodium	0,0121	0,0170
Chlorure de magnésium	0,0030	0,0080
Azotate de magnésie	•	traces
Matière organique	indét.	indét.

— *Eaux ferrugineuses sulfatées.* Ces *eaux* sont assez rares. Nous en trouvons des exemples dans les *eaux* de Cransac (Aveyron) et dans deux sources qui jaillissent dans le voisinage de Paris, à Auteuil et à Passy. Elles renferment du sulfate ferreux, qui doit probablement son origine à l'oxydation des pyrites contenues dans le sein de la terre. Limpides au point d'émergence, elles se troublent et laissent déposer une masse jaune de sous-sel ferrique lorsqu'elles sont exposées à l'air.

Lorsque les pyrites qui s'oxydent ont de l'argile dans leur voisinage en même temps que du sulfate ferreux, il se produit du sulfate aluminique. On a reconnu, en effet, que certaines *eaux* sulfatées, comme celles d'Auteuil, renferment des quantités notables d'alumine.

Les *eaux* ferrugineuses sulfatées sont plus riches en fer que les *eaux* crénatées et carbonatées; mais, comme elles ont une saveur astringente très-prononcée et qu'elles sont d'une digestion difficile, les médecins les emploient rarement. L'*eau* de Passy, préalablement dépurée par une longue exposition à l'air, est consommée comme boisson; non dépurée, on s'en sert pour faire des injections et des lotions.

D'après M. O. Henry, l'*eau* d'Auteuil renferme 0 gr. 220 de sulfate ferreux, qui serait combiné avec 0 gr. 495 de sulfate d'alumine pour former un sel double. M. Wurtz considère cette hypothèse comme peu probable, et nous nous rangeons à son opinion.

Nous donnons ici l'analyse de l'*eau* de Cransac (source forte Richard) par MM. O. Henry et Poumarède.

1,000 parties de cette *eau* renferment :

	gr.
Sulfate de fer	1,25
Sulfate de manganèse	1,55
Sulfate de magnésie	0,99
Sulfate d'alumine	0,47
Sulfate de chaux	0,75
Silice	0,07

— *Mode d'administration des eaux ferrugineuses.* Ces *eaux* sont surtout utiles prises en boisson. On les donne par quart de verre au début, puis on élève la dose à un demi-verre et même à un verre. On met vingt minutes d'intervalle entre les prises, et l'on se promène pendant ce temps. On peut prendre depuis un verre de ces *eaux* jusqu'à deux ou trois litres par jour. C'est surtout dans les maladies des voies urinaires qu'il est bon d'arriver à des doses élevées.

Les *eaux* ferrugineuses se prennent généralement avant les repas; mais on peut aussi les boire en mangeant.

Elles sont plus facilement absorbables et bien moins irritantes que les préparations martiales de nos pharmacies.

— *Action physiologique des eaux ferrugineuses.* Elles sont stomachiques, constipent un peu au début et peuvent purger plus tard. Absorbées, elles sont excitantes; le pouls s'accélère légèrement après qu'on a bu plusieurs verres de ces *eaux*. Mais ce qu'elles ont de plus remarquable, c'est leur action reconstituante, qui produit toujours des effets d'autant plus marqués que les sujets en avaient plus besoin. Ajoutons encore que les *eaux* ferrugineuses sont diurétiques, et que, soit en augmentant la quantité du liquide urinaire, soit en donnant aux organes assez de ton pour chasser les graviers, elles s'opposent à l'accumulation de ces derniers et donnent, par suite, d'excellents résultats contre la gravelle.

— *Indications thérapeutiques des eaux ferrugineuses.* Les *eaux* ferrugineuses sont indiquées :

1° Dans les maladies des organes abdominaux, comme paresse d'estomac, dyspepsie, gastralgies, anciennes diarrhées (ce sont alors les *eaux* sulfatées que l'on préfère), engorgements hépatiques, spléniques ou utérins, l'aménorrhée et la stérilité liées à la chlorose, le catarrhe vésical et les gravelles de toute nature. Les *eaux* les plus célèbres contre ce groupe d'affections sont celles de Bagnères-de-Bigorre et de Contrexéville.

2° Dans les cachexies avec déglobulisation du sang, la chlorose, l'anémie, la cachexie palustre, le diabète et la scrofule.

3° En plaçant dans cette classe les *eaux* du Mont-Dore, qui sont fort riches en arsenic, nous ajouterons qu'elles sont utiles dans les affections chroniques des organes respiratoires, asthme, emphysème, catarrhe, phthisie.

— *d. Eaux alcalines.* Ces *eaux* possèdent, soit au moment de l'émergence, soit après que l'excès d'anhydride carbonique qu'elles retiennent en dissolution s'est dégagé, une réaction alcaline qui est accusée par les papiers réactifs et qui est sensible au goût. Cette alcalinité peut être due à un silicate alcalin ou à un carbonate. Quand les *eaux* doivent leur alcalinité à un silicate, comme cela a lieu pour celles de Plombières, les acides les décomposent, et, si l'on a soin de les concentrer, ils y font naître un précipité floconneux de silice gélatineuse. On admet que les *eaux* silicatées se forment par le lessivage des roches feldspathiques qu'elles désagrègent. Cette action est singulièrement favorisée par la température élevée de plusieurs d'entre elles.

Les *eaux alcalines* carbonatées sont de beaucoup les plus nombreuses et les plus importantes. A cette classe appartiennent celles d'Ems (duché de Nassau), de Vichy, de Hauterive, de Vals, de Cusset, de Saint-Nectaire, etc. Le carbonate qui y domine est ordinairement le bicarbonate sodique. On y trouve aussi quelquefois des bicarbonates de chaux et de magnésie et de l'anhydride carbonique libre. Quelquefois il arrive que, par suite du dégagement naturel de ce gaz, les carbonates terreux se déposent sous la forme d'une pellicule qui nage à la surface de l'eau. Un fait de cet ordre peut être observé à Ems.

Il est des *eaux* qui renferment du carbonate de soude neutre. Certains lacs de l'Égypte, de la Hongrie, des bords de la mer Caspienne et de la mer Noire contiennent un sesquicarbonate de soude. Le mode de formation de ces *eaux* est fort obscur. S'il est aisé, en effet, de comprendre comment l'*eau*, après s'être chargée d'anhydride carbonique, dont il existe des masses considérables dans certains terrains houillers, peut dissoudre du carbonate de chaux ou de magnésie, lorsqu'elle vient à traverser des roches dolomitiques, il est moins facile de dire où elle prend le bicarbonate de soude. S'il nous était permis d'émettre une opinion sur un sujet dont nous ne nous sommes jamais occupé spécialement, nous dirions que peut-être les *eaux*, d'abord chargées de silicate alcalin, par le lessivage des roches granitiques, traversent des réservoirs d'anhydride carbonique, et que, sous l'influence de ce dernier corps, il se forme un bicarbonate alcalin, tandis que la silice est déposée. Il faut toutefois ajouter que cette hypothèse n'explique pas suffisamment pourquoi les *eaux* minérales sont toujours plus riches en sels de soude qu'en sels de potasse. Ces derniers ne se rencontrent qu'exceptionnellement.

Nous donnons ci-dessous l'analyse des *eaux* de Plombières, qui sont silicatées.

Ces *eaux* émergent actuellement par huit sources; il y a quelques années, on en comptait dix-huit, dont trois froides; cette réduction est due à de récents travaux de captage. La température de la source la moins chaude est de 11°; elle est de 63° pour la source Bassompierre, qui est la plus chaude.

Il est remarquable que les *eaux* de Plombières, dont l'efficacité est bien reconnue, contiennent si peu de principes minéralisateurs. C'est peut-être aux traces d'arséniate de soude qu'elles renferment que sont dues leurs propriétés thérapeutiques.

ANALYSE DES EAUX DE PLOMBIÈRES PAR MM. JUTIER ET LEFORT.

PRINCIPES CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	SOURCE DE VAUQUELIN.	SOURCE DES DAMES.	SOURCE DU CRUCIFIX.
	gr.	gr.	gr.
Anhydride carbonique libre	0,00688	0,01267	0,00825
Anhydride silicique	0,02155	0,02731	0,00749
Sulfate de soude	0,13564	0,09274	0,10670
Sulfate d'ammoniaque } Arséniate de soude }	traces	traces	traces
Silicate de soude $\left.\begin{matrix}Si^{IV3}\\Na^{4}\end{matrix}\right\}O^{8}$	0,12863	0,05788	0,10611
Silicate de lithine } Silicate d'alumine }	traces	traces	traces
Bicarbonate de soude	0,02288	0,01123	0,02092
Bicarbonate de potasse	0,01673	0,00133	0,00233
Bicarbonate de chaux	0,02778	0,03868	0,03639
Bicarbonate de magnésie	traces	0,00670	traces
Chlorure de sodium	0,01044	0,00927	0,01004
Fluorure de calcium } Oxydes de fer et de manganèse (?) }	traces	traces	traces
Matière organique azotée	indiquée	indiquée	indiquée
TOTAUX	0,37053	0,25281	0,29823

Les *eaux* de Vichy, dont la réputation est européenne, émergent par quatorze sources d'un terrain tertiaire portant les traces de soulèvements volcaniques. Celles d'Ems, qui émergent par vingt sources environ, sont employées pour guérir certaines affections nerveuses. Voici l'analyse de ces deux sortes d'*eaux* alcalines thermales; on verra que le bicarbonate de soude est le principe minéralisateur le plus important.

ANALYSE DES EAUX DE VICHY PAR M. BOUQUET.

PRINCIPES CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	GRANDE-GRILLE. — Température : 41°,8.	PUITS CHOMEL. — Température : 43°,6.	PUITS CARRÉ. — Température : 44°.	HOPITAL. — Température : 30°,8.	CÉLESTINS. — Température : 14°,5.	NOUVELLE SOURCE DES CÉLESTINS. — Température : 12°.	PUITS BROSSON. — Température : 22°,5.	PUITS DE L'ENCLOS DES CÉLESTINS. — Température : 23°,6.	LUCAS. — Température : 29°,2.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Anhydride carbonique libre	0,908	0,768	0,876	1,067	1,049	1,299	1,555	1,750	1,751
Bicarbonate de soude	4,883	5,091	4,893	5,029	5,103	4,101	4,857	4,910	5,004
Bicarbonate de potasse	0,352	0,371	0,378	0,440	0,315	0,231	0,292	0,527	0,282
Bicarbonate de magnésie	0,303	0,338	0,335	0,200	0,328	0,554	0,213	0,238	0,275
Bicarbonate de strontiane	0,003	0,003	0,003	0,005	0,005	0,005	0,003	0,005	0,005
Bicarbonate de chaux	0,434	0,427	0,421	0,570	0,462	0,699	0,614	0,710	0,545
Bicarbonate ferreux	0,004	0,004	0,004	0,004	0,004	0,004	0,004	0,028	0,004
Bicarbonate manganeux	traces	traces	traces	traces	traces	traces	traces	traces	traces
Sulfate de soude	0,291	0,291	0,291	0,291	0,291	0,314	0,314	0,314	0,291
Phosphate de soude	0,130	0,070	0,028	0,046	0,091	traces	0,140	0,081	0,070
Arséniate de soude	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,003	0,002	0,003	0,002
Borate de soude	traces	traces	traces	traces	traces	traces	traces	traces	traces
Chlorure de sodium	0,534	0,534	0,534	0,518	0,534	0,550	0,550	0,534	0,518
Silice	0,070	0,070	0,068	0,050	0,060	0,065	0,055	0,065	0,050
Matière organique bitumineuse	traces	traces	traces	traces	traces	traces	traces	traces	traces
SOMME DES MATÉRIAUX CONTENUS DANS UN LITRE	7,914	7,659	7,833	8,222	8,244	7,825	8,601	9,165	8,797

COMPOSITION DES EAUX D'EMS D'APRÈS M. FRÉSÉNIUS.

PRINCIPES CONTENUS DANS 1,000 GRAMMES.	KRÆNCHEN. — Température : 29°,5 c. ou 23°,6 R. Densité : 1,00293.	FURSTENBRUNNEN. — Température : 35°,25 c. ou 28°,2 R. Densité : 1,00312.	KESSELBRUNNEN. — Température : 46°,25 c. ou 37° R. Densité : 1,00310.	NOUVELLE SOURCE. — Température : 47°,5 c. ou 38° R. Densité : 1,00314.
	gr.	gr.	gr.	gr.
Bicarbonate de soude	1,93198	2,03167	1,97884	2,09252
Chlorure de sodium	0,92241	0,98450	1,01179	0,94894
Sulfate de potasse	0,04279	0,03925	0,05122	0,05684
Sulfate de soude	0,00179	0,00219	0,00080	0,00141
Bicarbonate de chaux	0,22456	0,23254	0,23605	0,23319
Bicarbonate de magnésie	0,19598	0,19997	0,18698	0,21089
Bicarbonate de fer	0,00217	0,00265	0,00362	0,00311
Bicarbonate de manganèse	0,00094	0,00078	0,00062	0,00156
Bicarbonates de strontiane et de baryte	0,00015	0,00028	0,00048	0,00034
Phosphate d'alumine	0,00042	0,00044	0,00012	0,00142
Silice	0,04945	0,04919	0,04740	0,04925
Carbonate de lithine	traces	traces	traces	traces
Iodure de sodium	faible trace	faible trace	faible trace	faible trace
Bromure de sodium	trace douteuse	trace douteuse	trace douteuse	trace douteuse
TOTAL DES PRINCIPES FIXES	3,37264	3,54346	3,51392	3,59847
Anhydride carbonique libre	1,08398	0,90202	0,88394	0,79283
TOTAL DE TOUS LES PRINCIPES	4,45662	4,44548	4,40186	4,39130

— *Mode d'administration des eaux alcalines.* Ces *eaux* s'administrent en boisson, le matin à jeun et le soir avant dîner. On en boit de 1 à 7 verres par jour. Le premier jour, on se borne à en boire un verre en quatre prises, que l'on sépare par un quart d'heure d'intervalle. Si même l'*eau* alcaline n'était pas supportée pure, on la couperait avec de l'*eau* ordinaire.

Les *eaux* alcalines servent en outre à donner des bains, qui doivent durer de trois quarts d'heure à une heure, des douches dont la durée varie avec la susceptibilité du sujet, et des lotions, pour certaines affections locales.

— *Action physiologique des eaux alcalines.* 1° En activant les sécrétions du tube digestif par leur carbonate alcalin, ces *eaux* excitent les fonctions digestives à un plus haut degré que toutes les autres. Suivant M. Durand-Fardel, elles donnent de la constipation, tandis que, suivant M. Petit, elles purgent. On ne peut se rendre compte d'une aussi grande divergence d'opinion qu'en admettant que l'effet des *eaux* varie suivant les maladies et les idiosyncrasies des sujets.

2° Elles rendent les sécrétions plus abondantes et leur communiquent des propriétés alcalines. Cet effet est surtout marqué sur les sécrétions du foie, des reins et de la peau. L'abondance et la plus grande alcalinité de la bile ont pour résultat immédiat de rendre cette humeur plus fluide, et conséquemment de dégorger le foie. C'est, en effet, contre les maladies de cet organe que les *eaux* de Vichy sont généralement utiles. Quant à l'action de ces *eaux* sur l'urine, elle peut être utilisée contre la diathèse urique; mais, en revanche, les *eaux* alcalines prises en trop grande quantité paraissent pouvoir déterminer des calculs phosphatiques.

3° Les *eaux* alcalines agissent sur la circulation et l'hématose, et, par suite, sur la nutrition elle-même. Elles peuvent porter l'économie jusqu'au ton de la fièvre thermale.

4° Les *eaux* de Vichy exercent aussi sur le sang une action chimique qui lui donne une fluidité plus grande. C'est par là probablement qu'elles produisent des dégorgements.

5° En augmentant l'alcalinité du sang, ces *eaux* favorisent la combustion respiratoire; il en résulte d'abord que les substances albuminoïdes s'éliminent à l'état d'urée et non plus à l'état d'acide urique, ce qui empêche qu'il ne produise des calculs urinaires; et, en second lieu, que les substances grasses entièrement brûlées s'éliminent par le poumon à l'état d'*eau* et d'anhydride carbonique, et ne viennent plus former des calculs de cholestérine dans les canaux biliaires. Enfin le sucre lui-même doit être aussi plus complétement brûlé, et, par suite, on doit avoir moins à craindre la gravelle oxalique. (Cette dernière considération n'est que théorique jusqu'à ce jour.)

6° Comme conséquence de l'activité qu'elles donnent à l'assimilation et à la désassimilation, les *eaux* de Vichy exercent une action altérante. Cette action peut aller jusqu'à causer une véritable cachexie, à laquelle M. Trousseau donne le nom de *cachexie alcaline.*

— *Indications thérapeutiques des eaux alcalines.* Les *eaux* de Vichy sont indiquées : 1° Contre l'atonie de l'estomac. On boit, pour les maladies de cet organe, l'*eau* de la source de l'Hôpital; mais il est des personnes qui supportent mieux l'eau de la source Lardy ou celle de la source des Célestins, qui ont une température moins élevée.

2° Contre les maladies du foie, telles que les engorgements de ce viscère et les calculs biliaires. Pour ce groupe de maladies, on boit à la Grande-Grille ou à la source de l'Hôpital, alternant avec la source des Célestins; on prend de celle-ci le soir, et de l'une des deux autres le matin.

3° Contre les engorgements spléniques avec ou sans cachexie paludéenne, et contre ceux du mésentère, de l'ovaire et de l'utérus. Pour que ces engorgements guérissent par cette médication, il faut qu'ils aient leur cause dans une hypérémie.

4° Contre les affections des voies urinaires et la diathèse urique. Dans ce cas, on boit aux Célestins, afin d'absorber en même temps des alcalis et du gaz carbonique, qui jouit, lui aussi, d'une action diurétique. On obtient ainsi de bons résultats contre le catarrhe de la vessie et la goutte.

5° Contre le diabète. M. Bernard explique leur action bienfaisante dans cette maladie en admettant qu'elles exercent une influence sur la sécrétion glycogénique du foie.

6° Contre les maladies chroniques de la peau qui se rapprochent de la diathèse urique ou des maladies de foie, telles que celles de forme papuleuse, comme le lichen et le prurigo. Les *eaux* alcalines agissent ici en saturant l'acidité de la sécrétion cutanée. Elles ont, en outre, une action topique.

— *e. Eaux acidules gazeuses.* Ces *eaux* ont pour principe minéralisateur dominant le gaz anhydride carbonique. Comme ce gaz s'y est dissous dans les profondeurs du sol à une pression supérieure à celle de l'atmosphère, il se dégage en partie dès que l'*eau* est en contact avec l'air atmosphérique, et le dégagement dure quelque temps. De là le nom d'*eaux gazeuses*, que l'on a donné à cette classe d'*eaux* minérales.

Les *eaux* alcalines gazeuses sont froides; leur température ne dépasse jamais + 15°, fait facile à concevoir, puisque, si leur température était élevée, elles ne pourraient plus tenir l'anhydride carbonique en dissolution. Au moment où elles émergent, elles ont une saveur aigrelette; mais lorsqu'elles ont perdu leur anhydride carbonique, par une exposition suffisamment prolongée à l'air, elles acquièrent une saveur saline et même alcaline. Les *eaux* gazeuses naturelles ne résultent jamais, en effet, de la dissolution de l'anhydride carbonique dans l'*eau* pure. Elles renferment toujours des matières salines, au nombre desquelles il faut surtout noter les carbonates et les sulfates. La saveur propre à ces substances, d'abord marquée par celle du gaz carbonique, apparaît après le dégagement de ce gaz. Les corps que l'on rencontre dans les *eaux* acidules sont : les carbonates alcalins, alcalino-terreux et terreux, et les chlorures alcalins. S'il s'y joignait du carbonate de fer, l'*eau* devrait être rangée dans la classe des *eaux* ferrugineuses, parce que le fer serait alors l'élément dominant. De même une *eau* qui, tout en renfermant beaucoup d'anhydride carbonique, contiendrait une quantité notable de carbonate alcalin, devrait être classée parmi les *eaux* ferrugineuses. C'est le cas de l'*eau* de Vichy. En un mot, pour qu'une *eau* soit dite *acidule gazeuse*, il faut non-seulement qu'elle tienne en dissolution une quantité considérable de gaz carbonique, mais encore que le gaz en soit l'élément thérapeutique prédominant.

La quantité d'anhydride carbonique dissous dans les *eaux* acidules varie de 250 jusqu'à 1,000^{cc} par litre. Le gaz se dégage lorsque l'*eau* est abandonnée au contact de l'air, mais moins vite que celui de l'*eau* gazeuse artificielle, parce qu'il y est retenu non-seulement par l'*eau*, mais aussi par les carbonates alcalins et terreux que cette *eau* renferme. Pour doser l'anhydride carbonique contenu dans les *eaux* gazeuses, on fait bouillir un volume connu de ces *eaux*, et l'on fait passer le gaz qui se dégage à travers une solution ammoniacale de chlorure de baryum. Le précipité de carbonate barytique qui se forme est recueilli avec soin sur un filtre, lavé, desséché et pesé. De son poids on déduit celui de l'anhydride carbonique, qui lui a donné naissance. Il suffit, pour cela, de le multiplier par 0,22333.

Comme on risque de perdre du gaz en introduisant l'*eau* dans le ballon, il est préférable de recueillir l'*eau* à la source, en y plongeant une pipette jaugée, que l'on remplit bien, et dont on verse le contenu dans une solution de chlorure de baryum ammoniacal. Dans ce cas, toutefois, le précipité barytique obtenu n'est pas du carbonate de baryte pur; il renferme du sulfate de baryte, et l'on obtiendrait un chiffre trop élevé pour l'anhydride carbonique, si on le multipliait directement par 0,22333. Il faut, avant tout, savoir combien de carbonate il contient. A cet effet, après l'avoir pesé, on le traite par l'acide chlorhydrique faible, qui dissout le carbonate et laisse le sulfate comme résidu. On pèse ce dernier, et son poids est défalqué de celui du mélange d'abord pesé des sels barytiques.

Voici les analyses de quelques *eaux* acidules.

ANALYSE DE L'EAU DE SELTZ OU DE NIEDERSELTERS (DUCHÉ DE NASSAU) PAR M. O. HENRY.

Température	17°,5
Densité	1,0034
	Gr.
Anhydride carbonique libre	1,035
Bicarbonate de soude	0,979
Bicarbonate de chaux	0,551
Bicarbonate de magnésie	0,209
Bicarbonate de strontiane	traces.
Bicarbonate de fer	0,030
Chlorure de sodium	2,040
Chlorure de potassium	0,001
Sulfate de soude	0,150
Phosphate de soude	0,040
Silice et alumine	0,050
Bromure alcalin, crénates de chaux et de soude, matières organiques	traces.
TOTAL	5,105
TOTAL DES MATÉRIAUX FIXES	4,070

ANALYSE DE L'EAU DE SOULTZMATT (HAUT-RHIN) PAR M. BÉCHAMP.

Température	10 à 11°, 5 c.
Densité	1,00183
	Gr.
Anhydride carbonique libre	1,946
Bicarbonate de soude	0,957
Bicarbonate de lithine	0,020
Bicarbonate de chaux	0,431
Bicarbonate de magnésie	0,313
Sulfate de potasse	0,148
Sulfate de soude (anhydre)	0,023
Chlorure de sodium	0,071
Borate de soude (anhydre)	0,065
Anhydride silicique	0,063
Anhydride phosphorique, Alumine, Peroxyde de fer	
TOTAL	4,037
TOTAL DES MATÉRIAUX FIXES	2,091

ANALYSE DE L'EAU DE CONDILLAC (DRÔME), SOURCE ANASTASIE PAR M. O. HENRY.

Température	13°
	Gr.
Anhydride carbonique libre (0 lit. 548)	1,083
Bicarbonate de chaux	1,359
Bicarbonate de soude anhydre	0,166
Bicarbonate de magnésie	0,035
Silicate de chaux et d'alumine	0,245
Chlorures de calcium et de sodium	0,150
Sulfate de soude anhydre	0,175
Sulfate de chaux	0,053
Iodure, azotate, sel de potasse	traces.
Oxyde de fer crénaté et carbonaté	0,010
Matière organique	•
TOTAL	3,276
TOTAL DES MATÉRIAUX FIXES	2,193

Il existe d'autres *eaux* naturelles dont la composition se rapproche de celles dont nous venons de donner l'analyse. Il faut, pour qu'elles puissent convenir aux usages de la table, que leur saveur soit franchement acidule, sans arrière-goût alcalin, salin ou ferrugineux.

— Mode d'administration des eaux acidules. On les donne surtout en boisson quoiqu'on fasse prendre aussi des bains gazeux d'anhydride carbonique. On en boit depuis un demi-verre jusqu'à 3 litres.

— Action physiologique des eaux acidules. 1° Elles sont stomachiques; 2° elles sont fortement diurétiques, et, par suite de l'excitation digestive qu'elles déterminent, elles peuvent jouer le rôle de reconstituants généraux.

— Indications thérapeutiques des eaux acidules. Ces *eaux* sont utiles : 1° dans les affections des organes abdominaux, telles que paresse d'estomac, dyspepsie, engorgements spléniques ou hépatiques, hypocondrie et constipation; 2° comme excitants des organes urinaires, dans le catarrhe vésical et la gravelle; 3° dans les cachexies, comme la chlorose, l'anémie, la cachexie paludéenne et même la scrofule.

— C. *Eau oxygénée ou bioxyde d'hydrogène,*

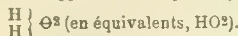

$\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}\Theta^2$ (en équivalents, HO^2).

L'*eau* oxygénée s'obtient par la réaction de l'acide chlorhydrique sur le bioxyde de baryum.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

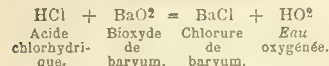

$HCl + BaO^2 = BaCl + HO^2$

Acide chlorhydrique. Bioxyde de baryum. Chlorure de baryum. *Eau* oxygénée.

NOTATION ATOMIQUE.

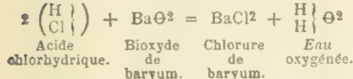

$2\left(\begin{matrix}H\\Cl\end{matrix}\right\}\right) + Ba\Theta^2 = BaCl^2 + \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}\Theta^2$

Acide chlorhydrique. Bioxyde de baryum. Chlorure de baryum. *Eau* oxygénée.

Pour la préparer, on place de l'acide chlorhydrique dans un verre entouré de glace. D'autre part, on réduit en poudre le bioxyde de baryum et on le mélange avec de l'*eau*, de manière à en faire une bouillie claire, que l'on verse dans l'acide chlorhydrique, en ayant soin de ne pas le saturer entièrement. On ajoute alors à la liqueur une nouvelle quantité d'acide chlorhydrique et une nouvelle quantité de bioxyde de baryum. Bientôt du chlorure de baryum cristallise. On décante alors la liqueur qui surnage, et l'on continue à y ajouter des doses successives d'acide chlorhydrique et de bioxyde de baryum jusqu'à ce qu'on juge suffisante la quantité d'*eau* oxygénée formée. On décante alors une dernière fois, et l'on précipite exactement la liqueur par du sulfate d'argent. Tout le chlore et tout le baryum du chlorure barytique qu'elle tient en dissolution s'éliminent ainsi, l'un à l'état de chlorure d'argent, l'autre à l'état de sulfate de baryte.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

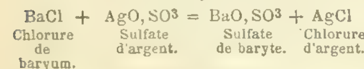

$BaCl + AgO,SO^3 = BaO,SO^3 + AgCl$

Chlorure de baryum. Sulfate d'argent. Sulfate de baryte. Chlorure d'argent.

NOTATION ATOMIQUE.

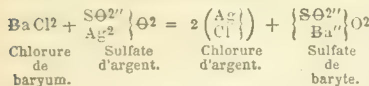

$BaCl^2 + \left.\begin{matrix}S\Theta^{2''}\\Ag^2\end{matrix}\right\}\Theta^2 = 2\left(\begin{matrix}Ag\\Cl\end{matrix}\right\}\right) + \left\{\begin{matrix}S\Theta^{2''}\\Ba''\end{matrix}\right\}\Theta^2$

Chlorure de baryum. Sulfate d'argent. Chlorure d'argent. Sulfate de baryte.

On filtre ensuite la liqueur sur de l'amiante, et on la concentre dans le vide. Toute l'*eau* ordinaire qu'elle contient se vaporise, et il ne reste finalement qu'un liquide sirupeux qui n'est autre que l'*eau* oxygénée.

Un procédé de préparation infiniment plus simple consiste à mettre du bioxyde de baryum en suspension dans l'*eau*, et à diriger un courant de gaz carbonique à travers la liqueur. On sépare à la fin le carbonate barytique en filtrant le liquide sur de l'amiante, et on concentre ce dernier dans le vide de la machine pneumatique.

— Propriétés. L'*eau* oxygénée constitue un liquide incolore, inodore, d'une saveur désagréable qui excite la salivation, sirupeux, incapable de se congeler à — 30°, mais capable d'émettre des vapeurs dans le vide.

L'*eau* oxygénée est un corps instable. Elle se décompose en *eau* et en oxygène sous l'influence de la chaleur. Cette décomposition, déjà facile à constater à + 20°, devient tumultueuse à + 100°. Si on recueille l'oxygène qui devient libre dans cette réaction, on trouve qu'il occupe précisément le même volume qu'occuperait celui qui reste uni à l'hydrogène à l'état d'*eau*, s'il devenait libre. On en conclut que l'*eau* oxygénée contient deux fois plus d'oxygène que l'*eau* ordinaire, et que sa formule est H^2O^2 (anc. not. HO^2).

L'*eau* oxygénée se décompose en présence d'un grand nombre de corps; mais cette décomposition peut s'opérer de trois manières bien différentes :

1° Il est des corps qui décomposent l'*eau* oxygénée par simple action de contact, ou, comme on dit encore, par action catalytique, sans prendre part directement à la réaction. Tels sont le bioxyde de manganèse, le noir de platine, l'or et l'argent en poudre, le charbon.

2° D'autres fois elle perd son oxygène, dont s'empare le corps que l'on fait agir sur elle et qui s'oxyde, s'il n'est pas oxydé déjà, ou qui, dans le cas contraire, passe à un état d'oxydation supérieur. Tel est le cas des oxydes de zinc, de strontium et de calcium, qui ramènent l'*eau* oxygénée à l'état d'*eau*, en passant eux-mêmes à l'état de bioxydes; du sulfure de plomb qui se transforme en sulfate, etc.

3° L'*eau* oxygénée, en même temps qu'elle perd son oxygène, réduit les corps sur lesquels on la fait agir. Ainsi, la met-on en présence de l'oxyde d'argent, il se forme de l'*eau*, de l'oxygène libre et de l'argent métallique. Cette réaction est même si violente, qu'elle produit une véritable explosion. M. Schœnbein, pour expliquer ces faits, admet que dans l'*eau* oxygénée, il y a 1 atome d'oxygène électrisé positivement. Lorsque ce liquide serait mis en contact avec des oxydes renfermant de l'oxygène électrisé négativement, ces deux oxygènes se neutraliseraient réciproquement et se dégageraient à l'état d'oxygène libre. Cette hypothèse n'est rien moins que démontrée. Tout ce qu'on peut avancer sûrement, c'est que les réductions qu'opère l'*eau* oxygénée proviennent de ce que l'oxygène a plus d'affinité pour lui-même que pour les corps avec lesquels il était d'abord uni. Ainsi, dans l'exemple que nous avons choisi, l'affinité qui unit l'oxygène à l'argent dans l'oxyde de ce métal et celle qui unit l'oxygène à l'*eau* dans l'*eau* oxygénée, sont moins fortes que celle qui tend à réunir 2 atomes d'oxygène pour former 1 molécule de ce corps.

L'*eau* oxygénée prend naissance en petite quantité dans l'électrolyse de l'*eau*, autour du pôle positif. Elle se produit aussi, suivant M. Schœnbein, dans une foule d'oxydations lentes, comme l'oxydation du phosphore à l'air, celle du zinc, du cadmium, de l'étain et du cuivre en présence de l'*eau*, et surtout de l'*eau* acidulée, la combustion lente de l'éther, etc.

Pour reconnaître l'*eau* oxygénée, M. Schœnbein a recours aux réactions suivantes :

1° Une solution d'empois d'amidon renfermant de l'iodure de potassium, additionnée d'un demi-millionième d'*eau* oxygénée, bleuit après l'addition de quelques gouttes d'une dissolution de sulfate ferreux.

2° En mêlant l'*eau* oxygénée avec une solution aqueuse d'acide chromique et en agitant avec de l'éther, il se produit de l'acide perchromique d'un beau bleu. Cet acide se dissout dans l'éther, qui vient ainsi former une couche liquide bleue au-dessus de l'*eau*. Si on laissait l'acide chromique en contact avec l'*eau* oxygénée pendant trop longtemps, il se produirait une réduction de l'acide perchromique et même de l'acide chromique, et le liquide se décolorerait.

3° Une solution étendue de permanganate de potasse, acidulée par de l'acide sulfurique, se décolore sous l'influence de l'*eau* oxygénée.

4° Une solution de ferricyanure de potassium (prussiate rouge de potasse), mêlée à une solution d'un sel ferrique, laisse déposer du bleu de Prusse lorsqu'on ajoute de l'*eau* oxygénée au mélange.

Ces deux dernières réactions sont fondées sur les propriétés réductrices de l'*eau* oxygénée.

— Pharm., Parfum. et Indust. En pharmacie, on donne le nom d'*eaux* à des composés de natures très-diverses. Souvent ce sont de simples solutés dont l'*eau* est le véhicule, ou des hydrolés obtenus par macération, digestion, infusion, rarement par décoction; ces mêmes solutés mélangés à des liqueurs alcooliques; des alcoolés; des alcoolats; dans ce dernier cas le véhicule ne peut tenir en dissolution que des matières volatiles. Quant aux substances qui se trouvent dissoutes, on ne peut rien en dire d'une manière générale : ce sont des sels, des essences, des matières extractives, des végétaux, etc. Ces *eaux* sont, pour la plupart, incolores ou claires. Nous allons faire connaître les principales.

Eau acoustique de Ludwig. Remède populaire composé d'une infusion alcoolique camphrée de valériane, de livèche, de romarin, de lavande, de baies de laurier, de castoréum, de quelques gouttes d'ammoniaque liquide et d'essence de genièvre. Il est employé contre la surdité, en injection dans l'oreille. C'est une formule allemande.

Eau albumineuse. Eau de blancs d'œufs. Cette *eau* est composée de :

Blancs d'œufs	2
Eau froide	1,000 gr.

On bat les blancs d'œufs, au moyen d'un fouet d'osier, avec une petite quantité d'*eau*; on ajoute le reste du liquide, et l'on passe à travers une étamine (Codex). On y ajoute quelquefois 10 gr. d'hydrolat de fleurs d'oranger. Cette *eau* est très-utile, et n'est pas assez employée pour combattre les accidents inflammatoires. Son usage le plus habituel est de servir de contre-poison au sublimé corrosif (chlorure mercurique); car l'albumine forme avec ce sel un composé insoluble presque inoffensif. V. ALBUMINE.

Il ne faut pas cependant continuer trop longtemps l'usage de l'*eau* albumineuse, car elle finirait par redissoudre le précipité formé et lui rendrait une action corrosive assez marquée, quoique toujours moindre que celle du deutochlorure lui-même.

L'*eau* albumineuse a été employée avec quelque succès dans les empoisonnements par tous les métaux, et dernièrement M. Mondière en a retiré de grands avantages dans le traitement de la dyssenterie. Il l'employait à la dose de quatre à cinq bouteilles par jour, à l'intérieur et en lavements.

Eau alcaline gazeuse. *Eau* ordinaire tenant en dissolution 4 gr. de bicarbonate de potasse pour 600 gr. de liquide, et chargée de six fois son volume de gaz acide carbonique. Elle est apéritive et excitante.

Eau d'Alibour. Collyre de Saint-Jerneron. Cette *eau* est composée de :

Sulfate de zinc	70 gr.
Sulfate de cuivre	20
Camphre	10
Safran	4
Eau	2,000

Laissez en contact huit jours et filtrez (Codex). Au lieu de camphre, quelques pharmacopées mettent de l'*eau*-de-vie camphrée, et une décoction de rue (*ruta graveolens*) à la place de l'*eau* simple. Elle est employée dans les blépharites et l'érysipèle. La lotion contre la mentagre, du docteur Richard, de Soissons, diffère peu de cette préparation. Elle renferme de l'hydrolat de laurier-cerise.

1. Eau alumineuse :

Alun de potasse (sulfate d'aluminium et de potassium)	10 gr.
Eau distillée	1,000

Dissolvez et filtrez.

Pour l'usage externe : injections vaginales; gargarismes.

2. Eau alumineuse composée. Liqueur d'alumine composée de :

Alun, sulfate de fer, de chaque substance, quantité égale	30 gr.
Eau bouillante	1,000

Dissolvez et filtrez.

Employée comme styptique (London).

3. Eau alumineuse de Fallope :

Alun, sublimé corrosif, de chaque substance, quantité égale	7 gr.
Hydrolat de roses, de scordium, de chaque substance, quantité égale	360

Employée jadis dans le pansement des ulcères sordides et vénériens.

4. Eau d'alun de Bate. Eau d'alun composée. Eau styptique. Injection de Pringle :

Alun de ronce	15 gr.
Sulfate de zinc	12
Eau bouillante	1,000

A l'intérieur, en lotion, en injection, en collyre, comme astringent (London). Syn. de EAU STYPTIQUE.

Eau ou lotion ammoniacale camphrée. Syn. de EAU SÉDATIVE.

Eau d'ammoniaque. Syn. de AMMONIAQUE LIQUIDE.

Eau d'ange. Hydrolat de fleurs et de feuilles de myrte (*myrtus communis*). Elle était jadis très-estimée.

Eau angélique :

Crème de tartre	8 gr.
Manne en larmes	60
Eau	250
Suc de citron	15

On clarifie avec des blancs d'œufs; on fait infuser dans la liqueur un peu d'écorce d'orange et l'on passe. C'est un purgatif agréable.

Eau d'Anhalt. Eau spiritueuse d'Anhalt. Elle ne diffère guère du baume de Fioraventi que par le musc, que, du reste, plusieurs pharmacopées ne mentionnent pas. Voici la formule de Cadet :

Alcool	2,500 gr.
Térébenthine	250
Girofle	180
Cubèbe	180
Cannelle	180
Encens	45
Baies de laurier	15
Semences de fenouil (achaines)	15
Bois d'aloès	12
Safran	10
Musc	0,8

Cadet ne dit point de distiller; mais on le fait cependant, après macération suffisante. Cette *eau*, rarement employée en frictions contre la paralysie, n'est administrée à l'intérieur, contre le vomissement et la diarrhée, qu'à la dose de quelques grammes.

Eau anilinée. *Eau* chargée d'aniline ou de sels d'aniline. Bollez l'a proposée pour neutraliser les effets dus à l'inhalation du chlore, au lieu de la naphtaline employée dans le même but par Nicklès. Le docteur Turnbull a recommandé le sulfate d'aniline en dissolution, à la dose de 0gr,05, trois fois par jour, contre la chorée. L'administration de l'*eau* anilinée colore passagèrement en bleu les lèvres, la langue et les ongles.

Eau anodine de Langelot. Syn. de TEINTURE D'OPIUM.

Eau anodine de Prague. Médicament dont on se servait en frictions dans les douleurs rhumatismales; il était composé de :

Alcool ammoniacal	180 gr.
Teinture de safran	30
Essence de lavande	2

Quelques pharmacopées indiquent l'huile de safran au lieu de la teinture.

Eau anodine de Vicat :

Alcool ammoniacal (alcoolé d'ammoniaque)	15 gr.
Eau-de-vie	30
Opium	2,50
Camphre	1,20

Faites macérer trois jours; passez ensuite (Spielmann).

Cette *eau* est employée dans l'odontalgie; on s'en frotte aussi les mains, que l'on place sous le nez, pour dissiper quelques céphalalgies.

Eau antiapoplectique de Lange. Syn. de ÉLIXIR DE VIE DE MATTHIOLE.

Eau ou élixir antiapoplectique des Jacobins de Rouen. Eau apoplectique. Alcoolé de cannelle et de diverses variétés de santal. Cet élixir est, d'après la formule de Guibourt, composé de :

Cannelle	60 gr.
Santal citrin	60
Santal rouge	30
Anis vert	40
Macis	10
Baies de genièvre	60
Semences (diachaines) d'angélique	25
Galanga	10
Contrayerva brava	25
Racines d'impératoire	10
Racines de réglisse	10
Bois d'aloès	10
Girofle	10
Cochenille	5
Alcool à 85°	3840

On écrase ces substances, on les met en contact avec l'alcool, et on filtre, après une macération d'un mois. Cet élixir a une belle couleur rouge. Dans la formule de Cadet, il entre de la poudre de vipère. C'est un bon stomachique. Pris à petite dose, après le repas, il diminue, dit-on, la congestion du sang vers le cerveau, congestion qui accompagne souvent les digestions laborieuses.

Des pharmaciens de Rouen, d'Evreux, de Paris en ont fait une spécialité pharmaceutique. Il se débite ordinairement en rouleaux (flacons) carrés de verre vert, portant sur une de leurs surfaces le portrait d'un moine.

Eau antiasthmatique. Préparation indiquée dans les pharmacopées de Paris, de Brugnatelli, de Spielmann, et qui ne diffère de l'élixir américain de Courcelles (alcoolat d'aunée composé) que par la suppression de l'opium, de quelques substances exotiques et des cendres. Syn. de ÉLIXIR AMÉRICAIN.

Eau antidartreuse du cardinal de Luynes :

Eau de roses	250 gr.
Céruse	15
Sulfate d'alumine	12
Sublimé corrosif	6
Blanc d'œuf	n° 1

Mêler et remuer avant de s'en servir.

Cette *eau* s'applique avec précaution dans les dartres (Cadet).

Eau antiophthalmique ou plutôt **ophthalmique de Loches. Collyre de Loches.** La composition de cette *eau*, d'après Cadet, est de :

Eau de mélilot	90 gr.
Eau distillée	90
Alcool à 95°	4
Sulfate de zinc	1
Sulfate d'alumine	1
Teinture d'aloès	0,6

Ce médicament s'emploie dans les ophthalmies chroniques et dans l'épiphora (écoulement continuel des larmes, qui tombent sur les joues au lieu de passer par les points lacrymaux).

On en verse trois ou quatre gouttes dans l'œil, deux fois le matin et deux fois le soir, à une demi-heure d'intervalle.

Eau antiophthalmique d'Yvel. Collyre d'Yvel :

Sulfate de zinc	24 gr.
Sulfate de cuivre	8
Camphre	5
Safran	2

On fait une poudre (poudre d'Yvel), dont on remplit un plein dé à coudre, et on verse cette poudre dans une pinte d'*eau*, pour obtenir un collyre propre à combattre l'inflammation chronique des paupières.

Il existe une formule qui indique, en sus des composants ci-dessus, du sulfate de fer et du sel ammoniac (chlorure ammonique), et qui prescrit de faire dessécher (déshydrater) les sulfates avant de les mêler aux autres substances. Ce médicament est très-astringent.

Eau antipédiculaire, d'après la formule de Cadet :

Hydrolat de roses	110 gr
Eau mercurielle caustique	15

Cette *eau* peut être employée sans crainte et avec succès pour détruire le *pediculus pubis* (pou du pubis), désigné vulgairement sous le nom de morpion.

Eau antipestilentielle. Alcool camphré safrané. Dans sa pharmacopée universelle, Jourdan désigne sous ce nom l'élixir camphré d'Hartmann, qui se compose de .

Camphre.	30 gr.
Alcool.	210
Safran.	0, 6

C'est un alcoolé de camphre. On l'emploie à la dose de quelques gouttes, sur du sucre ou dans un demi-verre d'*eau* sucrée. V. ALCOOL CAMPHRÉ.

Eau antipsorique de Ranque :

Staphysaigre.	15 gr.
Extrait de pavot.	8

On fait bouillir la staphysaigre dans un litre d'*eau*, on passe et on ajoute l'extrait. Cette *eau* s'emploie en lotions dans la gale (Cadet).

Eau antiputride de Beaufort. Limonade minérale ainsi préparée :

Acide sulfurique.	30 gr.
Eau.	500

Elle doit être employée étendue d'*eau*.

Eau ardente. Un des premiers noms de l'alcool. Il lui fut donné par Raymond Lulle, le docteur illuminé, qui vivait au XIIIe siècle et qui indiqua, dit-on, la manière de l'obtenir. De nos jours encore, les patois du Languedoc désignent sous ce nom le cognac et les *eaux-de-vie*.

Eau d'Armagnac de Bonferme. Sorte de teinture aromatique.

Eau d'arnica. Infusé d'arnica. C'est un remède populaire contre les coups à la tête : de là son nom de *panacea lapsorum*, panacée des chutes, que lui donnent les Allemands. Syn. de ARNICA.

Eau d'arquebusade de Théden. Liqueur préparée en mélangeant :

Vinaigre.	1,500 gr.
Alcool.	1,500
Sucre.	375
Acide sulfurique faible. . .	300

On fait préalablement dissoudre le sucre dans une quantité suffisante d'*eau*. La formule de ce médicament varie assez. Spielmann, Guibourt, etc., remplacent l'acide par du suc d'oseille, ce qui change la nature et les effets de ce composé. En Allemagne, on prépare aujourd'hui cette *eau*, jadis très-célèbre, en mettant, au lieu de sucre, du miel despumé. C'est un astringent vulnéraire, antiseptique. On l'emploie, à l'intérieur, à la dose de vingt ou trente gouttes, dans un liquide approprié; à l'extérieur, en lotions, dans les ulcères purulents, les contusions, les hémorragies. On désigne aussi sous le nom d'*eau d'arquebusade* l'alcoolat vulnéraire du codex.

Eau d'arquebuse. Dans le midi de la France, et à Lyon surtout, on désigne par ce nom un alcoolat vulnéraire dans la composition duquel entrent un plus grand nombre de labiées que dans celle qui est indiquée par le codex. Il marque à l'alcoolomètre de Gay-Lussac de 18° à 21°. V. ALCOOLAT VULNÉRAIRE.

Eau arsénicale antipédiculaire de Clater :

Acide arsénieux.	100 gr.
Savon vert.	2,000
Eau simple.	15 lit.

Cette *eau* est employée avec succès contre les poux des moutons, soit en bains, soit en lotions.

Eau arthritique. Syn. de EAU DE GONDRAN.

Eau athénienne. Cosmétique liquide, qui a une certaine vogue et dont on fait usage pour la toilette des cheveux et de la barbe. Voici une formule de cette *eau*, tirée du volume *Des odeurs, des parfums, des cosmétiques*, de Piesse et Reveil :

Eau de roses.	4 lit. 50
Alcool.	0 56
Bois de sassafras.	125 gr.
Potasse perlasse (*pearl-ash*).	28

On fait bouillir le bois dans un vase de verre contenant de l'*eau* de roses; puis, quand la décoction est froide, on ajoute la potasse perlasse et l'alcool. En remplacement de la potasse, quelques parfumeurs français emploient le bois de Panama (*quillaia smegmadermа et quillaia saponaria*, DC), très-riche en saponine. La chevelure s'en trouve mieux.

Eau azotée. On désigne ainsi de l'*eau* chargée, par compression, de gaz azote. En Angleterre, on appelle ainsi de l'*eau* chargée, par le même procédé, de gaz protoxyde d'azote (oxyde nitreux). Elle renferme cinq fois son volume de ce gaz et est, selon Gunther, un agent précieux dans le traitement du choléra ainsi que des fièvres intermittentes. C'est l'*eau* d'oxyde nitreux (*searle's patent oxygenous aerated water*).

Eau azurée. Syn. de EAU CÉLESTE.

Eau balsamique de Jackson. Alcoolat dentifrice, composé de :

Zeste de citron.	60 gr.
Zeste d'orange.	50
Racine d'angélique.	60
Gaïac.	180
Pyrethre.	180
Baume de Tolu	60
Benjoin.	60
Cannelle.	60
Vanille.	15
Myrrhe.	15
Ecorce de grenadier	15
Alcool.	1,900

On fait macérer huit jours; on distille au bain-marie à siccité et on ajoute au produit :

Alcool à 80°.	500 gr.
Alcoolat de cochléaria. . . .	250
Alcoolat de menthe.	250

On colore avec quantité suffisante de teinture d'orcanette.

Cet alcoolat est employé pur comme dentifrice, étendu d'eau pour rincer la bouche, et enfin comme *eau* de toilette. On avait pris pour cette composition un brevet qui est expiré.

Eau de Barèges artificielle (pour bains). Solution de 64 gr. de sulfhydrate de sodium; d'autant de carbonate de sodium cristallisé et de sel commun, dans 320 gr. d'*eau* pure. On reçoit promptement la dissolution dans une bouteille que l'on bouche avec soin. On mêle cette liqueur à l'*eau* du bain, au moment d'y entrer. Le bain est incolore et d'une odeur fort peu sulfurée. Par sa composition, il diffère du bain sulfureux ordinaire, obtenu par la dissolution, dans le bain, de 125 gr. de deutosulfure de potassium.

Eau de baryte. Elle est obtenue à la manière de l'*eau* de chaux, c'est-à-dire en mettant en contact de l'*eau* distillée et de l'oxyde (anhydride) de baryum. Elle sert de réactif, en chimie, pour déceler l'acide sulfurique. En médecine, elle a été prescrite à la dose de quatre à cinq gouttes dans un verre d'eau sucrée, contre les scrofules. Mêlée à l'huile d'olive (savon [liniment] à base de baryum), elle est employée à l'extérieur contre les dartres. Il faut avoir soin de tenir hermétiquement bouché le flacon qui la renferme, car elle attire fortement l'acide (anhydride) carbonique de l'air. V. BARYTE.

Eau de Bates. Syn. de EAU D'ALUN DE BATES.

Eau de madame de Beaumont. Teinture de myrrhe composée. Dentifrice et rince-bouche dans lequel entrent certaines quantités déterminées de myrrhe, d'aristoloche, de camphre, d'opium, de semences (diachaines) de persil, de coquelicot, d'hypéricon, d'*eau*-de-vie. Il a été aussi administré à l'intérieur comme tonique et excitant, à la dose de 2 à 3 gr. Ce dentifrice est aujourd'hui peu usité.

Eau de Belloste. On employait autrefois cette mixture comme résolutive. Elle était formée de parties égales d'*eau*-de-vie et d'acide chlorhydrique, dans lesquels on faisait macérer autant de safran, avec ou sans addition d'*eau*.

Eau bénite. Préparation qui se rapproche de l'*eau* de chaux de Carmichael. C'est de l'*eau* de chaux (3,000 gr.) dans laquelle on fait macérer du sassafras (30 gr.) et de la réglisse (30 gr.). On passe après deux jours de macération. (Foy.)

Eau de Buland. Syn. de VIN ANTIMONIÉ.

Eau de Binelli. V. EAU HÉMOSTATIQUE DE BROCCHIERI.

Eau blanche ou **de Saturne. Eau de Goulard. Eau végéto-minérale. Lotion à l'acétate de plomb.** La formule indiquée par le codex est celle-ci :

Sous-acétate de plomb liquide (extrait de Saturne). . . .	20 gr.
Eau de rivière.	900
Alcoolat vulnéraire	80

L'aspect lactescent qu'offre ce mélange vient de ce qu'il y a formation de sulfate et de chlorure de plomb (sels insolubles blancs) par double décomposition entre l'acétate plombique, les chlorures (chlorures de sodium, de magnésium, de calcium, etc.) et les sulfates (sulfates de sodium, de magnésium). L'alcoolat vulnéraire, par la séparation des essences, contribue à rendre blanc le mélange. Quand on se sert d'*eau* distillée nouvellement préparée, l'*eau* de Goulard est presque incolore; mais l'*eau* anciennement distillée, au contact de l'acétate de plomb, blanchit par formation de carbonate plombique, cette *eau* ayant dissous l'acide carbonique de l'air. Au lieu d'alcoolat vulnéraire, on emploie souvent de l'alcool; mais plus souvent encore on ne met ni l'un ni l'autre. L'*eau* de Goulard camphrée s'obtient en ajoutant au mélange de l'alcool ou de l'eau-de-vie camphrés. La liqueur de sous-acétate de plomb diluée des pharmacopées anglaises se compose de :

Acétate de plomb liquide. .	4 gr.
Eau distillée.	500
Alcool.	4

L'*eau* blanche est un résolutif généralement employé dans le pansement des plaies, des contusions, des entorses, des varices, des ecchymoses, en collyres, en injections, etc.

Eau de Bonferme. Essence céphalique de Bonferme. Teinture aromatique de Bonferme, du codex :

Muscade et girofle, de chacune .	16 gr.
Cannelle et fleurs de grenadier, de chaque sorte.	12

On pulvérise ces substances; on les fait digérer pendant huit jours dans 276 gr. d'alcool à 8 degrés centésimaux; on passe le produit en exprimant fortement, et l'on filtre. On en verse quelques gouttes dans la main, que l'on place sous le nez, et on aspire. C'est un remède contre les céphalalgies. On s'en sert également en compresses, dans les contusions.

Eau de Botot. V. BOTOT.

Eau pour la bouche. Teinture dentifrice pyréthrée. Rince-bouche composé de cannelle, de vanille, de coriandre, de girofle, de macis, de cochenille, de sel ammoniac, que l'on fait macérer dans de l'alcool de pyrèthre. Il peut aussi servir de dentifrice.

Eau de boule. Boules de Nancy n° 1; *eau* bouillante, 1,000 gr. On laisse infuser quelques minutes. On emploie aussi l'*eau* froide par macération; dans ce cas, on laisse les boules dans l'*eau* jusqu'à ce que celle-ci ait acquis une couleur ambrée. C'est du tartrate ferrico-potassique (émétique de fer) qui s'y trouve en dissolution. Remède populaire contre les contusions, les foulures. Il est très-utile à l'intérieur, dans la chlorose, la leucorrhée.

Eau de bouquet, employée dans la parfumerie :

Alcoolat (extrait) de miel.		80 gr.
—	de girofle.	40
—	d'acore.	20
—	de lavande. . . .	20
—	de souchet. . . .	20
—	sans pareil. . . .	160
—	de jasmin.	45
—	d'iris.	40
—	de néroli.	25 gouttes

Mélangez et remuez. Après quatre jours de repos, filtrez et mettez en flacons. C'est un parfum qui a quelque analogie avec l'*eau* de Cologne.

Eau de Brocchieri. Syn. de EAU HÉMOSTATIQUE DE BROCCHIERI.

Eau de bryone. Suc drastique de la bryone (*bryonia dioica et alba*), avec lequel les paysans de quelques contrées se purgent. Ils creusent, au printemps, le sommet découvert de la racine et recueillent le suc qui s'est rassemblé dans la cavité. C'est ainsi que, dans le Levant, on prépare la scammonée.

Eau callidore. Préparation pharmaceutique anglaise, brevetée, qui a beaucoup de rapports avec les lotions de Gowland, mais dont la formule n'est cependant pas connue. Elle sert en lotions contre le pityriasis, l'acné, etc.

Eau camphrée (*aqua camphorata* du codex), préparée en introduisant dans une bouteille 500 gr. d'*eau* distillée et 4 gr. de camphre, pulvérisé d'abord dans un mortier à l'aide de quelques gouttes d'alcool, et agité plusieurs fois pendant quarante-huit heures; on filtre ensuite. L'*eau* dissout 1 gr. 75 de camphre (environ 0 gr. 08 pour 32 gr.); car, en recueillant et en séchant le camphre non dissous, on en trouve environ 2 gr. 25 (V. CAMPHRE). L'*eau* camphrée gazeuse est de l'*eau* gazeuse (1,000 gr.) tenant 0 gr. 3 de camphre en dissolution.

Eau de Fuller. Eau diurétique camphrée de Fuller :

Infusé de pariétaire.	1,000 gr.
Alcool.	500
Azotate de potassium. . . .	125
Acide acétique.	125
Camphre.	23

Agitez et filtrez après solution. Cette *eau* est employée dans les affections chroniques des voies urinaires.

Eau des carmes. V. EAU DE MÉLISSE DES CARMES.

Eau de casse avec les grains ou **émétisée :** Purgatif qui fait partie du traitement de la Charité.

Casse en gousse.	60 gr.
Sulfate de magnésium. . .	30
Emétique.	0 15
Eau tiède.	1,000

Eau cathérétique de Plenck. Liqueur caustique de Plenck :

Sublimé corrosif.	30 gr.
Alun.	30
Céruse.	4
Camphre.	4
Alcool.	375
Vinaigre.	375

Mauvaise et dangereuse préparation qu'on appliquait sur les excroissances syphilitiques. (Cadet.)

Eau céleste. Eau ophthalmique ou **azurée.** Liquide bleu, obtenu en versant 32 gouttes d'ammoniaque liquide dans 128 gr. d'*eau* distillée tenant en dissolution 0 gr. 20 de sulfate de cuivre. C'est un collyre excitant et résolutif. On l'obtenait autrefois en faisant dissoudre dans un vase de cuivre 4 gr. de sel ammoniac dans 500 gr. d'eau de chaux, et en décantant, au bout de quelque temps, la liqueur, devenue bleue au contact de l'air. (Guibourt.)

Eau chalybée. Un des noms de l'*eau* ferrée.

Eau de la Charité. Solution de 0 gr. 30 d'émétique dans 275 gr. d'*eau* distillée, à prendre en deux fois, dans la colique de plomb, à une heure d'intervalle. Elle fait partie du traitement de la Charité contre la colique des peintres.

Eau de chaux. Liqueur de chaux (*lime water*). Eteignez la quantité de chaux vive que vous voudrez et agitez-la avec trente ou quarante fois son poids d'*eau*, pour lui enlever la potasse qu'elle peut contenir; laissez reposer et décantez; rejetez le liquide, désigné sous le nom d'*eau* de chaux première, puis versez sur l'hydrate de calcium cent fois son poids d'*eau* de fontaine. Agitez de temps en temps le premier jour et laissez reposer. Décantez au fur et à mesure du besoin. Le soluté contient, par 1,000 gr., environ 1 gr. 285 de chaux caustique (codex). C'est là l'*eau* de chaux que les médecins désignent parfois sous le nom d'*eau* de chaux seconde. Elle est antiacide, antidiarrhéique, dessiccative, antistrumeuse. Elle a été préconisée par Giuli, sous forme de bain, dans le traitement des rhumatismes aigus et de la goutte. La propriété qu'elle possède de dissoudre les calculs uriques des reins et de la vessie est reconnue depuis longtemps. On l'a employée avec avantage pour déterger la surface des ulcères sordides. Unie à une dissolution d'acétate de plomb, elle agit comme excellent répercussif. Tout le monde sait qu'un mélange d'huile d'olive et d'*eau* de chaux (liniment oléo-calcaire) est un remède efficace contre les brûlures récentes. A l'intérieur, on l'emploie à la dose de 50 à 100 gr. et même plus, soit seule, soit coupée avec du lait. Elle peut être très-utile encore pour détruire les œufs et les larves d'insectes qui dévorent les arbres fruitiers pendant la belle saison. L'*eau* de chaux se carbonate facilement. Le docteur Cleland et M. Bodard ont proposé de lui substituer la solution appelée par les chimistes saccharate ou sucrate de chaux, laquelle substance, disent-ils, lui est supérieure par ses propriétés thérapeutiques. Le lavement calcaire de Freer est de l'*eau* de chaux. V. CHAUX.

Eau de chaux composée, de Carmichael :

Gaïac râpé.	115 gr.
Coriandre.	8
Sassafras.	15
Réglisse.	30
Eau de chaux.	2,000

On fait macérer et on passe. Médicament des affections scrofuleuses et dartreuses.

Eau de chaux gazeuse. Il a été pris, en Angleterre, un brevet pour la préparation d'une *eau* (*Carrara water*, eau de Carrare) tenant du carbonate de chaux en dissolution à la faveur d'un excès d'acide carbonique. On l'utilise contre les calculs, à la dose de 60 à 180 gr., trois fois par jour, pure ou coupée avec du lait. (*Officine* Dorvault, 1867.)

Eau chlorée. Cette *eau*, qu'il ne faut pas confondre avec le chlore liquéfié, est une dissolution de ce gaz dans de l'*eau* distillée. On sait que c'est à 8° que l'*eau* en dissout le plus (1 volume en dissout 3 volumes 7). On prépare l'*eau* chlorée en faisant arriver le gaz, après l'avoir lavé dans de l'*eau* continue, dans une série de flacons de Woulf disposés les uns à la suite des autres. L'*eau* chlorée est encore connue sous les noms de chlore liquide, d'hydrochlore (*chlorine water*). On la conserve à l'abri de la lumière dans des flacons jaunes ou dans des flacons entourés de papier noir, car elle se décolore peu à peu. Il se forme de l'acide chlorhydrique, de l'acide perchlorique, et alors de l'oxygène se dégage. Elle est employée en chimie pour déplacer l'iode de ses combinaisons. En thérapeutique, on s'en est servi, en potions, dans la fièvre typhoïde, les cancers, les maladies du foie, la scarlatine, la tuberculose, comme contre-poison de l'acide cyanhydrique et de l'acide sulfhydrique. Elle a été utilisée, à l'extérieur, en lotions, en injections, dans les cas de fétidité des plaies. On dit qu'elle a rendu quelques services dans les piqûres anatomiques (Nonat), contre les engelures (Delioux de Savignac), etc. V. CHLORE.

Eau chloroformisée. Chloroforme pur, 0 gr. 50 (20 gouttes); *eau* distillée, 100 gr. On fait dissoudre par une longue et forte agitation. Le soluté est transparent; il possède une saveur sucrée propre au chloroforme, menthée et éthérée, trouvée fort agréable par la plupart des malades. On y ajoute quelquefois des sirops qui aident les effets physiologiques du chloroforme, suivant les prescriptions des médecins. Elle est aussi employée à l'extérieur en lotions et en embrocations; dans ce cas elle peut renfermer 1 pour 100 de son poids de chloroforme et même davantage. M. Bouchut a donné la formule suivante pour l'*eau* de chloroforme ou chloroformique :

Chloroforme.	2 gr.
Alcool.	16
Eau ordinaire.	300

C'est un médicament tout nouveau, appelé à rendre de grands services dans toutes les névroses en général. V. CHLOROFORME.

Eau de chlorure de calcium. Solution de 125 gr. de chlorure calcique dans 300 gr. d'*eau* distillée. (London.) Ne pas la confondre avec le chlorure de chaux liquide. On l'emploie comme purgatif; dans les scrofules, on l'administre aux mêmes doses que l'iodure potassique.

Eau de Clauder (*eau* de suie composée) :

Digesté de suie.	15 gr.
Carbonate potassique. . . .	45
Sel ammoniac.	6
Eau distillée de sureau. . .	270

On emploie cette *eau* contre la goutte régulière, à raison de 30 à 60 gouttes trois fois par jour.

Eau clémentine. Syn. de VINAIGRE PONTIFICAL.

Eau de clous. *Eau* ferrée, obtenue en faisant macérer une poignée de clous rouillés dans un litre d'*eau*, qu'on décante après un jour de macération. Elle renferme en dissolution

quelques traces de fer combiné à des acides organiques. On doit renouveler les clous très-souvent.

Eau de Cologne. Préparation célèbre présentée autrefois comme une panacée, un véritable élixir de longue vie. Elle fut inventée par Jean-Antoine Féminis, dit Farina, apothicaire de Cologne, qui vivait vers le milieu du siècle dernier. Il la croyait réellement douée d'un grand nombre de propriétés thérapeutiques et tâcha, à l'aide de prospectus, d'en répandre l'emploi. Voici, d'après Morelot, la formule originale :

Sommités de méline sèche, de marjolaine, de thym, de romarin, d'hysope, d'absinthe, de chaque plante.	32 gr.
Fleurs de lavande.	64
Racine d'angélique de Bohême.	32
Cardamome mineur.	64
Baies de genièvre sèches. .	32
Semences d'anis, de carvi, de cumin, de fenouil, chaque plante.	32
Cannelle fine, muscade, chacune.	64
Girofle.	32
Écorces de citrons récentes.	64
Huile volatile de bergamote.	4
Eau-de-vie.	8,000

On fait d'abord macérer les substances sèches, on les distille ensuite au bain-marie.

Telle était l'*eau* de Cologne d'autrefois. Elle était, comme on le voit, plutôt du domaine de la pharmacie que de celui de la parfumerie. On la désignait aussi sous les noms d'alcoolatum fragrans, alcool ou alcoolat de citrons composé.

Depuis cette époque, bien des formules ont été publiées, bien des modifications ont été introduites dans sa composition, et finalement elle a été rangée parmi les produits de la parfumerie. Chaque parfumeur a sa recette; chaque fabricant vante son *eau* comme supérieure à toutes les *eaux* de Cologne du monde. Voici quelques formules vraiment bonnes.

— *Eau de Cologne*, première qualité :

Esprit-de-vin (de raisin). .	27 lit. 26
Essence de néroli bigarade.	87 gr.
— de romarin. . . .	56
— de zeste de citron.	141
— de zeste d'orange.	141
— de bergamote. . .	56

Mêlez et agitez. Laissez reposer parfaitement pendant quelques jours avant de mettre en flacons.

— *Eau de Cologne*, seconde qualité :

Alcool de grain.	27 lit. 26
Essence de petit grain. . .	56 gr.
— de néroli bigarade.	14
— de romarin.	56
— d'écorce d'orange, de citron, de bergamote, de chaque écorce.	113

Agissez comme ci-dessus.

Voici une recette très-simple et qui donne cependant un fort bon produit :

Alcool à 85°.	1,750 gr.
Essence de citron.	30
— de cédrat.	12
— de bergamote. . . .	23
— de lavande.	6
Teinture de benjoin.	45

Mêlez et filtrez après quelques heures de contact. Souvent aussi on introduit dans l'*eau* de Cologne de la teinture de musc ou du musc. Il faut n'en introduire que peu.

Quand on n'a pas recours à la distillation, si le produit est coloré, on l'agite avec du charbon animal; on obtient ainsi une liqueur incolore; mais l'emploi du charbon a un grave inconvénient : il retient une partie des odeurs.

L'*eau* de Cologne occupe une place distinguée dans la faveur publique. Bien qu'elle soit très-volatile et s'évapore facilement, elle possède le précieux avantage d'être très-réfrigérante. Le doit-elle aux essences ou à l'esprit-de-vin? Nous ne saurions le dire, mais nous croirions volontiers qu'elle le tient des unes et de l'autre. Toutefois, un point important et qui ne saurait être passé sous silence, c'est la qualité de l'alcool employé. L'alcool du vin et celui du grain ont chacun un arome tellement distinct et caractéristique, que l'on ne saurait les confondre. L'alcool de grain doit son odeur à l'huile de pomme de terre

$$\text{(alcool amylique } \left.\begin{matrix} C^5,H^{11} \\ H \end{matrix}\right\} \Theta\text{).}$$

Celle de l'alcool de vin est due à l'éther œnanthique qu'il renferme en petite quantité; et telle est l'odeur de l'œnanthate d'éthyle, que, malgré l'addition de substances odorantes aussi fortes que les essences de néroli, de ro[illegible] et autres, il communique encore un parfum caractéristique aux produits dans lesquels on l'introduit.

On sait que lorsqu'on mélange de l'*eau* de Cologne avec de l'*eau*, on obtient un préci[illegible] blanc laiteux, qui est dû à la séparation des huiles essentielles sous forme de globules extrêmement petits; la teinture de benjoin qu'on lui ajoute quelquefois ne fait qu'augmenter cette lactescence et donne en même temps à l'*eau* de Cologne plus de fixité et de parfum. On ajoute parfois à l'*eau* de Cologne d'une qualité inférieure et peu alcoolique de l'acétate de plomb liquide, dans le but d'imiter la lactescence que l'on sait produite par cette *eau*. Nous n'avons pas besoin de dire qu'un tel acte constitue non-seulement une fraude coupable, mais encore un danger pour la santé publique.

Un grand nombre de maisons, à Cologne, préparent de l'*eau* de Cologne, et toutes prétendent avoir la véritable *eau* de Jean-Marie Farina. Au rapport d'une personne digne de foi et qui a visité cette ville, les fabricants s'arracheraient les malheureux clients qu'un malheureux destin a poussés vers eux.

A l'occasion de l'*eau* de Cologne, nous parlerons de l'*eau* d'Albion de Gellé frères, dont le suave parfum rappelle à la fois l'*eau* de lavande et l'*eau* de Portugal. On y saisit une légère trace d'acide acétique, qui se laisse à peine deviner à travers un mélange d'aromes savamment combinés, parmi lesquels le baume de Tolu et la bergamote.

Parmi les *eaux* de toilette, on peut citer l'*eau* préparée par Chardin-Hadancourt. Un odorat exercé y trouve une combinaison d'*eau* de Cologne et de lavande et un imperceptible parfum de violette, d'ambre gris et de musc. L'oléolisse tonique de Piver, destinée à donner aux cheveux la souplesse et le brillant, est composée de 15 parties d'alcool (bon goût) et de 15 parties d'huile de ricin, le tout légèrement aromatisé avec de l'essence de bergamote ou d'orange.

Le lait d'iris est une préparation récente due au même fabricant; c'est une émulsion préparée avec la racine d'iris et qui s'emploie comme toutes les *eaux* de toilette, soit pour le bain, soit pour la toilette. Elle communique à la peau une odeur de violette douce et persistante. V. TOILETTE.

Eau contre la gonorrhée, de Quercétan. Vieux médicament employé autrefois dans les urétrites contagieuses et qui se composait de 3,600 gr. de vin blanc dans lequel on faisait infuser :

Térébenthine de Venise. . . .	300 gr.
Dictame de Crète.	75
Agnus-castus.	75
Menthe.	60
Iris.	60
Semences de rue.	75

On recueillait par la distillation la moitié du produit. On en prenait quatre cuillerées par jour. L'*eau* ou l'esprit balsamique de Rivière est une liqueur semblable; elle ne renferme pas cependant d'agnus-castus et contient, en outre, des diachaines de fenouil.

Eau contre la migraine. Bonne préparation qu'on applique en compresses sur le front, ou qu'on aspire, et qui se compose de : ammoniaque, esprit de serpolet, *eau*-de-vie camphrée, en parties égales. (Sw.) Cette *eau* se rapproche de l'*eau* sédative de Raspail.

Eau contre les rousseurs. Eau d'Hébé. Préparation employée dans la parfumerie :

Essence de lavande.	250 gr.
— de cédrat.	60
— de roses.	5
Citrons.	1,350
Alcool.	850
Eau.	808
Vinaigre distillé.	6,595

On expose au soleil pendant trois jours, on filtre et on met en flacons. Cette *eau* eut sa célébrité et fut l'objet d'un brevet, aujourd'hui expiré.

Eau de corne de cerf. Liquide aqueux qui passe en premier quand on soumet la corne de cerf à la distillation sèche. On le rejette aujourd'hui, mais on le conservait autrefois. V. DIPPEL (HUILE ANIMALE DE).

Eau de Corne et Demeaux. Employée en injection dans la plèvre par Trousseau. Elle se prépare avec 100 gr. de poudre désinfectante, autant d'alcool, et 3,000 gr. d'*eau*.

Eau cosmétique de Vienne. Lotion médicamenteuse ainsi composée :

Son d'amandes.	60 gr.
Eau de fleurs d'oranger. . .	250
Eau de roses.	250

Faites une émulsion et ajoutez :

Borax.	4 gr.
Teinture de benjoin.	8

L'emploi de cette *eau* est efficace contre les dartres. L'*eau* cosmétique de Siemerling, utilisée dans le même cas, a la même composition; mais elle renferme du sublimé corrosif au lieu de borax.

Eaux de couleur. Ce sont les enseignes supplémentaires, et pour ainsi dire obligées, des pharmaciens. Qui n'a vu, de sa vie, une pharmacie avec de magnifiques conserves ou bocaux renfermant des liquides colorés, surtout le soir, alors que la lumière du gaz placé derrière la conserve se joue dans la liqueur transparente au gré de l'examinateur? Voici comment on obtient ces *eaux* de couleur :

Eau bleue. On fait dissoudre du sulfate de cuivre dans l'*eau* et on y ajoute un excès d'ammoniaque. On l'obtient ainsi d'un bleu magnifique. Voici une autre recette :

Bleu de Prusse.	0 gr. 50
Acide oxalique.	1
Eau.	580

Faites dissoudre.

— *Eau blanche.* On obtient une *eau* blanche permanente avec :

Eau.	1,000 gr.
Savon amygdalin	12
Pommade aux concombres.	90

On divise bien le savon à l'aide de la pommade et l'on ajoute l'*eau* peu à peu. Cette *eau* blanche est aussi une très-bonne *eau* de toilette.

— *Eau chamois.* On l'obtient en étendant d'*eau* une solution de perchlorure de fer.

— *Eau jaune.* C'est une dissolution acidulée de chromate de potasse jaune, additionnée de carbonate de potasse.

— *Eau lilas.* Ajoutez un soluté de carbonate d'ammoniaque à un autre d'azotate de cobalt, jusqu'à ce que le précipité se redissolve, et joignez-y un peu de sulfate de cuivre ammoniacal.

— *Eau pourpre.* Dissolvez dans 1,000 gr. d'*eau* :

Sulfate de cuivre.	30 gr.
Carbonate d'ammoniaque. . .	45

— *Eau rouge.* Dissolvez du bicarbonate de potasse dans l'*eau*. On peut encore obtenir cette coloration avec du carmin dissous dans de l'ammoniaque; avec le décocté de garance additionné de carbonate d'ammoniaque, avec des infusés de matières colorantes végétales, telles que le coquelicot, l'orseille, le tournesol, etc., acidulés par un acide, l'acide sulfurique, par exemple; mais ces *eaux* ne se conservent pas.

— *Eau verte.* On l'obtient en ajoutant à une solution de sulfate de cuivre une quantité suffisante d'acide chlorhydrique ou d'hypochlorite de soude, selon la nuance verte que l'on veut obtenir. Les sels de nickel en solution ont de belles couleurs vertes. A l'aide du sulfate de cuivre en solution et de bichromate de potasse ou d'acide oxalique, de sulfate de cuivre et de bichromate de potasse additionnés d'ammoniaque (chromate de cuivre ammoniacal), on arrive encore à de belles colorations vertes.

— *Eau violette.* On se la procure en mélangeant une solution de sulfate de cuivre ammoniacal avec une quantité d'*eau* lilas.

A propos des objets qui ornent la devanture des pharmaciens, il nous sera permis de dire que ces industriels exposent quelquefois des cristallisations de bismuth, l'arbre de Diane, les cristallisations arborescentes de divers composés, du carbonate de magnésie taillé en rectangles, des reptiles, des fragments de momie, des minéraux, des substances végétales rares, des pilules argentées, de l'iodure de cyanogène, que la chaleur solaire fait sublimer en longues aiguilles entrelacées, des graines de ricin, etc., et le plus souvent des spécialités pharmaceutiques.

Eau de crème de tartre. Soluté laxatif, obtenu en faisant dissoudre 20 gr. de crème de tartre soluble (tartrate borico-potassique) dans 900 gr. d'*eau* bouillante et édulcorée avec 100 gr. de sucre. (Codex.)

Eau créosotée. Soluté de 1 gr. de créosote dans 1,000 gr. d'eau, employé comme désinfectant des ulcères putrides. (Bouchard.) On s'en sert aussi en lotions contre les brûlures. (Libert.) Enfin cette *eau* conserve la chair. (Em. Rousseau.)

Eau de Crespy, de Bordeaux. Syn. de EAU DE PROVENCE.

Eau de cuivre. Solution de 10 gr. d'acide oxalique dans 125 gr. d'eau. Elle sert à nettoyer les objets de cuivre.

Eau de Dardel. Alcoolat de mélisse, que l'on prépare avec :

Alcoolat de menthe	1,200
— de romarin.	12
— de sauge	90
— de thym.	80
— composé de mélisse . .	160

C'est une excellente simplification de la recette des carmes.

Eaux dentifrices. V. DENTIFRICE.

Eau de Dippel. Mélange de 30 gr. d'huile animale de Dippel avec 2,000 d'eau distillée. On fait le mélange dans un flacon à tubulure inférieure. On agite de temps en temps pendant quelques jours, et on tire à clair la partie inférieure, que l'on conserve à l'abri de l'air et de la lumière. On l'employait contre les convulsions des enfants, à la dose de 5 à 6 gouttes dans de l'eau sucrée, ainsi que dans la goutte, le rhumatisme, en fomentations.

Eau distillée (hydrolat simple). On met de l'*eau* de rivière ou de source dans la cucurbite d'un alambic et on distille. Cette *eau* doit être chimiquement pure, c'est-à-dire ne donner lieu à aucune réaction avec les substances employées comme réactifs. Si elle précipite en blanc par les azotates de baryum et d'argent, elle renferme de l'acide sulfurique ou des sulfates, de l'acide chlorhydrique ou des chlorures. Si le précipité est noir, elle contient de l'acide sulfhydrique ou des sulfures. Si elle blanchit par l'oxalate d'ammonium, elle renferme des sels calcaires. Si elle donne un précipité brun noirâtre par une solution aqueuse d'hydrogène sulfuré, elle renferme des sels solubles des bases métalliques dont les sulfures sont insolubles. Elle contient souvent de l'ammoniaque ou de l'acide carbonique, corps qui prennent naissance par la décomposition de détritus organiques provenant de l'*eau* employée à la produire. On décèle les traces d'ammoniaque par quelques gouttes d'un infusé de bois de campêche. L'acide carbonique est reconnu par l'acétate de plomb (le précipité formé dégageant de l'acide carbonique par un acide). Les matières organiques le sont par le chlorure d'or (il se forme un précipité jaune). Quand l'acide carbonique a pour origine la décomposition de matières organisées, on évite son passage dans l'*eau* distillée par l'addition dans la cucurbite d'un lait de chaux. Ce moyen peut être aussi mis en usage quand les *eaux* sont riches en carbonate acide de chaux soluble. Pour chasser de l'*eau* distillée l'acide carbonique qu'elle renferme, on la soumet quelques instants à l'ébullition, et, pour empêcher qu'elle ne dissolve celui de l'air, on la tient dans des flacons bien bouchés. Suivant Pelletier, l'addition du phosphate acide de chaux dans la cucurbite fixe l'ammoniaque produite. Quand on prépare l'*eau* distillée, on ne conserve ni les premières ni les dernières portions. Elle devrait être toujours insipide; elle a cependant presque toujours un goût désagréable, qui lui est communiqué par de minimes quantités de la matière des appareils, que la vapeur d'*eau* entraîne, et par quelques traces de substances organiques, que la chaleur a rendues empyreumatiques. Maintenant on fabrique rarement l'*eau* distillée. L'industrie la livre aux consommateurs à 5 ou 10 centimes le litre, et, à ce prix, on n'a aucun avantage à la préparer. C'est un produit secondaire, utilisé, des machines à vapeur. Dans quelques contrées des États-Unis, on emploie, l'hiver, l'*eau* de fusion, *eau* très-pure obtenue en jetant sur un filtre des morceaux de glace et en recueillant le liquide que la chaleur produit.

On donne, en pharmacie, le nom d'*eau* distillée, ou mieux d'hydrolat, à de l'*eau* chargée, par distillation, des principes volatils des végétaux. Toutes les substances capables de se volatiliser, contenues dans les plantes sont entraînées avec l'*eau* pendant la distillation; ce sont principalement des essences; mais la vapeur aqueuse paraît entraîner aussi d'autres corps, non volatils par eux-mêmes, et qui viennent compliquer la composition des *eaux* distillées. Actuarius est le premier auteur qui ait parlé des hydrolats. Les anciens pharmacologistes définissaient la préparation des *eaux* distillées : une raréfaction et une exaltation des parties humides les plus pures et les plus essentielles des mixtes. Ils les distinguaient en *eaux* essentielles et en *eaux* distillées proprement dites. Les premières étaient obtenues, en petites quantités, par la distillation, au bain-marie, des fruits charnus et des plantes récentes, sans addition d'*eau*. On traitait de cette manière plusieurs crucifères, tels que le cresson, le raifort, le cochléaria. Les fleurs fournissaient peu de ces *eaux* essentielles; mais on en retirait abondamment de plusieurs fruits. Les *eaux* essentielles de framboises, de groseilles, de prunes, de pêches sont assez agréables, et on peut les utiliser dans la préparation des liqueurs. A part ces rares exceptions, elles sont tout à fait rejetées de la pratique médicale. Les *eaux* distillées proprement dites sont les hydrolats employés de nos jours. On a dit que les *eaux* distillées ne renfermaient pas que des essences : en effet, un grand nombre contiennent de l'acide acétique; dans l'*eau* de cannelle, on trouve de l'acide cinnamique; dans celle de valériane, de l'acide acétique et de l'acide valérianique. Vauquelin avait vu que l'hydrolat de poivre était ammoniacal (à cause de l'amine volatile pipéridine). L'essence est le principe constituant des *eaux* distillées; il est probable qu'elle s'y trouve dans un état semblable à celui sous lequel la plante la contient. Il résulterait cependant des recherches de Blanchet et de Sell qu'il peut y avoir formation d'hydrate d'essences, sous l'influence de la vapeur d'*eau*, pendant la distillation. Cela expliquerait la différence qui existe entre les *eaux* distillées proprement dites et les *eaux* préparées artificiellement par l'agitation, avec l'*eau* distillée simple, de quelques gouttes d'essence; car ces dernières ne se conservent pas et se distinguent des premières par une saveur et une odeur bien différentes.

Les *eaux* distillées, en général, sont peu chargées de principes médicamenteux, les essences étant peu solubles dans l'eau; aussi les emploie-t-on, pour la plupart, à la dose de 30 à 100 gr. et même au-dessus. Il en est cependant qui sont plus actives (*eaux* distillées de menthe, de laurier-cerise, d'amandes amères). Elles ont l'odeur des plantes qui les fournissent et qui sont très-souvent des plantes aromatiques. On choisit dans chaque plante la partie la plus chargée d'essence : racines, dans les amomées; écorces et fruits, dans les lauracées; fleurs et fruits, dans les hespéridées; sommités fleuries, dans les labiées. Comme certains végétaux ne contiennent pas d'huile essentielle, les pharmacologistes ont établi deux classes dans les hydrolats : 1° hydrolats de plantes inodores; 2° hydrolats de plantes odorantes. Les premières ont une odeur herbacée toujours ou à peu près identique. On ne leur attribuait jadis aucune propriété; mais, suivant Deyeux et Clarion, elles en acquièrent par la cohobation; ainsi l'*eau* de laitue devient calmante, l'*eau* de tilleul a des effets très-marqués sur l'économie; malheureusement elles ne se conservent pas.

Dubuc, expérimentant sur les hydrolats inodores, a vu qu'ils se congèlent à des températures différentes : l'*eau* de laitue et de pourpier avant celle de pavot, de plantain, de chicorée. On n'explique ces phénomènes que par des différences dans la nature des principes qui sont en dissolution. Pour la préparation des hydrolats, on emploie les substances fraîches ou sèches : fraîches, celles qui perdent leur odeur par la dessiccation ; sèches, celles qui ne perdent rien par cet effet, ou même qui gagnent une odeur suave (sureau, mélisse, coriandre). Pour les premières, afin de n'en distiller qu'une partie à la fois et aussi de pouvoir les faire voyager, on les broie avec du sel marin ; de cette manière, elles se conservent intactes et on peut les distiller à toute époque de l'année. Cette méthode s'applique avantageusement aux fleurs de l'oranger, aux pétales des roses. Avant de soumettre les végétaux ou les parties des végétaux à la distillation, il importe de les diviser d'une manière convenable. On râpe les bois, on concasse les racines et les écorces, on brise les feuilles ; les substances sèches et compactes doivent macérer quelque temps. Cependant les plantes aromatiques sont employées entières ; on évite ainsi la déperdition de leurs principes odorants.

La distillation s'exécute à feu nu ou à la vapeur ; le premier mode est le plus usité et le plus ancien ; l'autre s'applique avec avantage aux substances dont une chaleur trop brusque, trop élevée, détruirait les produits volatils peu stables. On connaît plusieurs moyens de distiller à la vapeur : le plus simple et en même temps le plus économique est celui de Soubeiran ; il consiste dans une simple modification apportée à l'alambic ordinaire.

A travers la partie du bain-marie qui sépare la cucurbite du chapiteau passe un tuyau de cuivre recourbé. Le coude extérieur va s'adapter à la douille de la cucurbite ; la partie longue descend le long des parois intérieures du bain-marie et vient s'ouvrir au milieu de son fond, au-dessous des substances posées sur un diaphragme percé de trous. Lorsqu'on chauffe, la vapeur engendrée dans la cucurbite passe dans le tube, arrive dans le bain-marie, traverse les plantes, se charge de leurs principes volatils et vient enfin se condenser dans le serpentin.

L'appareil de Duportal donne aussi de bons produits, exempts d'odeur empyreumatique ; mais, par son prix élevé, il n'est pas à la portée de tous. Chacun connaît l'alambic des laboratoires : il nous semble donc inutile d'en parler ici, ainsi que de la manière dont, avec lui, se fait la distillation. On a cru remarquer que l'on obtient moins d'essence par la distillation à la vapeur ; on a attribué un peu légèrement ce résultat à ce que cette essence était, disait-on, en combinaison plus intime avec l'*eau*, mais le fait est douteux ; des expériences plus positives l'éclairciront sans doute. On recommande de distiller les hydrolats rapidement, parce qu'une partie de l'essence se détruit, s'altère par l'action prolongée de la chaleur. Le premier produit de la distillation est très-suave ; le second, plus chargé d'essence. La présence de cette substance se manifeste par la lactescence de la liqueur, quand la densité de l'huile volatile est à peu près la même que celle de l'*eau*, et par la séparation de l'huile en gouttelettes, qui se déposent ou se réunissent à la surface quand la densité des deux liquides est différente. A la fin de l'opération, l'essence diminue. Si l'on veut recueillir celle qui est séparée de l'hydrolat, il faut alors le faire, car les nouvelles portions distillées de liquide la dissoudraient. Au moment où ils viennent d'être préparés, les hydrolats ont généralement une odeur et un goût de feu qui se perdent à la longue ; mais on peut les leur enlever de suite en les plongeant quelques instants dans un bain de glace. (Nachet, Geoffroy.) Il est nécessaire de séparer des *eaux* distillées l'essence en excès qui, quelquefois, dans l'*eau* de laurier-cerise par exemple, pourrait occasionner des accidents graves ; on y parvient soit à l'aide du récipient florentin, soit en filtrant ces *eaux* avec un filtre préalablement mouillé.

La quantité d'*eau* distillée que doit fournir un poids donné de substance varie selon cette dernière. On retire un poids d'*eau* distillée égal à celui de la plante pour le plus grand nombre des substances fraîches, feuilles de laitue, de laurier-cerise, de mélisse, de menthe, de plantain, pétales de roses, etc.

On retire 2 parties de produit pour 1 partie de plantes fraîches, des feuilles d'absinthe, des fleurs d'oranger, des amandes amères.

On retire 4 parties de produit pour 1 de substance employée, quand cette substance est à l'état sec, comme les feuilles de mélilot, les fleurs de sureau, de tilleul, l'écorce de cannelle, la racine de valériane.

Les hydrolats sont plus ou moins altérables ; pour les conserver, quelques pharmacopées étrangères et Chereau, en France, font entrer de l'alcool dans leur préparation. Ils l'ajoutent dans la cucurbite avant la distillation. D'autres pharmacologistes, dans un but de conservation et de bonne préparation des hydrolats, mettent du sel dans la cucurbite. Ce composé abaisse le point d'ébullition et permet plus facilement aux essences de se volatiliser.

Les hydrolats sont ordinairement des médicaments simples. On peut cependant en faire avec plusieurs substances à la fois ; mais ce genre de médicament est à peine connu et n'est pas employé.

Les *eaux* distillées s'altèrent promptement ; il se produit peu à peu dans leur sein un dépôt de matière floconneuse, organisée, blanchâtre ou verdâtre. Biasaletti croit que ces flocons sont des algues appartenant au genre hygrocrocis ; ils deviennent quelquefois glaireux. Banhoff, ayant fait dissoudre dans l'*eau* distillée des essences de citron, de valériane, de menthe et de fenouil, les abandonna dans des vases bien bouchés. Quelques semaines après, il y remarqua un dépôt mucilagineux. Les hydrolats aromatiques résistent mieux à la décomposition.

Les *eaux* distillées doivent être conservées dans des lieux obscurs et frais ; il faut les filtrer de temps en temps. On bouche les bouteilles qui les renferment avec du parchemin, avec des bouchons recouverts de papier d'étain ; on se contente aussi quelquefois de simples cornets de papier. Quelques auteurs ont proposé de les conserver par la méthode d'Appert. Selon Guibourt, l'illustre professeur dont l'École de pharmacie déplore la perte récente, on les conserve parfaitement bien dans des flacons bouchés à l'émeri. Ce procédé est très-bon pour les bocaux de service qui sont en vidange. Page a conseillé de conserver les hydrolats dans des bouteilles d'un litre de capacité, bouchées au liége et tenues couchées à la cave de manière que le liquide couvre le bouchon.

Les *eaux* distillées ont une grande importance en pharmacie. Elles sont l'excipient presque exclusif des potions et servent encore à la préparation des sirops aromatiques, entrent dans les collyres, les injections, quelques élixirs, etc. Les hydrolats les plus employés sont ceux d'amandes amères, de cannelle, de fleurs d'oranger, de laitue, de laurier-cerise, de mélisse, de mélilot, de menthe, de roses, de tilleul, de valériane.

Eau distillée d'amandes amères. Tourteau d'amandes amères, 1,000 gr. ; *eau* commune froide, quantité suffisante. On délaye le tourteau d'amandes dans l'*eau*, de manière à obtenir une bouillie claire ; on l'introduit dans la cucurbite ; on monte l'alambic ; on laisse macérer pendant vingt-quatre heures, puis on distille à l'aide de la vapeur d'*eau*, que l'on fait arriver au fond de la cucurbite par un tube communiquant avec une chaudière pleine d'*eau* en ébullition. On continue la distillation jusqu'à ce qu'on ait obtenu en produit distillé 2,000 gr. On filtre pour séparer l'essence non dissoute. (Ancien codex.) Greiner dit que l'introduction de paille hachée dans la bouillie claire formée par le tourteau paraît favoriser la marche de la distillation. Plusieurs pharmacopées étrangères ajoutent de l'alcool et indiquent deux degrés : 1er, hydrolat fort ; 2e, hydrolat faible. 30 gr. d'hydrolat contiennent 0 gr. 036 d'acide cyanhydrique supposé anhydre, quantité qui correspond à 0 gr. 30 d'acide prussique médicinal.

Cet hydrolat doit ses propriétés sédatives à l'acide cyanhydrique et à l'essence d'amandes amères (hydrure de benzoïle). Il a été proposé pour remplacer l'hydrolat de laurier-cerise, comme plus constant dans sa composition chimique. On l'emploie à la dose de 10 à 30 gr. Il faut éviter de l'associer au calomel.

Eau distillée de fleurs d'oranger, appelée aussi *eau de naphe*. S'obtient en retirant, par la distillation, le double du poids des fleurs fraîches employées. Dans le commerce, on nomme *eau de fleurs d'oranger double* l'*eau* ci-dessus ; l'eau de fleurs d'oranger quadruple est retirée à poids pour poids ; on obtient l'*eau* triple lorsqu'on retire 1 kilogr. d'hydrolat de 1 kilogr. 500 de fleurs. L'*eau* simple est la double étendue de son poids d'*eau*. Cette *eau* contient presque toujours de l'acide acétique, ce qui explique les accidents occasionnés par l'*eau* de fleurs d'oranger envoyée du Midi dans des estagnons de cuivre. L'*eau* de fleurs d'oranger de Paris est la plus estimée ; elle est aussi la plus chère. Comme cet hydrolat est sujet à être falsifié, il nous sera permis d'indiquer quelques-unes de ces falsifications. On substitue quelquefois à cet hydrolat un produit obtenu avec les feuilles d'oranger. On fait aussi des *eaux* de fleurs d'oranger avec le néroli (essence rougeâtre qui surnage sur l'*eau* lors de la distillation). L'acide azotique, qui colore manifestement en rose l'hydrolat de bon aloi et ne colore nullement ou seulement d'une teinte feuille morte celui qui est préparé avec les feuilles, les fruits verts de l'oranger (Ader) ou le néroli, décèlera la fraude. D'autres acides produisent aussi ce phénomène ; mais il arrive quelquefois que ces derniers ne colorent pas des hydrolats bien préparés. On peut employer pour ces essais une liqueur composée de 10 gr. d'acide sulfurique, de 20 gr. d'acide azotique et de 30 gr. d'*eau*. On reconnaîtra en outre qu'une *eau* de fleurs d'oranger a été préparée avec le néroli, lorsque cette *eau*, traitée par un alcali après l'avoir été par un acide, ne laissera pas précipiter une matière muqueuse abondante, comme le fait l'*eau* préparée avec les fleurs, ainsi que M. Dorvault en a fait la remarque.

La matière qui, dans l'hydrolat de fleurs d'oranger, se colore en rose sous l'influence des acides, étant celle qui produit peu à peu la substance muqueuse formant dépôt, il s'ensuit que l'*eau* de fleurs d'oranger vieille ne peut plus donner lieu à la réaction, de même que cette dernière est plus ou moins prononcée selon le mode de distillation suivi. La présence d'un sel de cuivre dans l'*eau* de fleurs d'oranger sera reconnue par l'hydrogène sulfuré, qui donnera naissance à un précipité noir ; par l'ammoniaque, qui développera une belle couleur bleue ; par le cyanure jaune de potassium, qui donnera une coloration rosée ou un précipité brun marron, suivant la proportion de cuivre. La présence de plomb a été aussi souvent constatée. On l'y décèle par les réactifs ordinaires de ce métal, et en particulier par l'acide sulfhydrique ou le sulfhydrate de sodium, qui déterminent la formation d'un précipité noir. (Dorv., *Essais pharmaceutiques des médicaments*.)

Eau distillée de laurier-cerise. Feuilles récentes de laurier-cerise, 1,000 gr. ; *eau*, 4,000 gr. On incise les feuilles et on retire, par distillation, 1,500 gr. de produit. On agite ce produit pour dissoudre l'essence dans l'*eau*, et on le filtre ensuite sur un papier mouillé pour séparer l'excès de l'essence. L'hydrolat ainsi obtenu contient de 0,055 à 0,070 d'acide cyanhydrique pour 100. On doit le réduire à 0,050 pour l'usage médical, en l'étendant d'*eau* distillée. Il doit se préparer de mai à septembre. (Codex.) Il faut éviter de l'associer au calomel, et le conserver autant que possible dans des vases pleins et bouchés à l'émeri.

On substitue quelquefois à cet hydrolat l'*eau* distillée d'amandes amères.

Traitée par l'ammoniaque, l'*eau* de laurier-cerise bien préparée doit, au bout de dix à quinze minutes, devenir blanc de lait ; celle d'amandes amères ne devient lactescente qu'au bout d'un temps très-long. Ces deux hydrolats sont des sédatifs du système nerveux. On les emploie en potions, à la dose de 5 à 30 gr., contre les névralgies convulsives, les douleurs cancéreuses, les toux fébriles, les coqueluches, les palpitations, les gastralgies opiniâtres. On les a essayés, sans beaucoup de succès, dans la tuberculose ; à l'extérieur, en lotions, sur les ulcères cancéreux, dans certaines affections cutanées très-douloureuses ou accompagnées de démangeaisons, et enfin comme topiques dans les brûlures. Ils ne sont délivrés par les pharmaciens que sur ordonnance d'un médecin.

Eau diurétique camphrée de Fuller. Mixture composée de :

Infusé de pariétaire	1,000 gr.
Alcool	500
Azotate de potasse	125
Acide acétique	125
Camphre.	23

Elle est employée dans les affections chroniques des voies urinaires.

Eau diurétique gazeuse. Solution, dans 125 gr. d'eau, de 4 gr. de sulfate de magnésie et d'autant de vinaigre de colchique, ajoutée à une bouteille d'eau gazeuse. Cette *eau* est employée contre la goutte et le rhumatisme. (Deschamps.)

Eau diurétique de Quercetan. C'est un liquide obtenu par la distillation des sucs de poireau, d'oignon, de raifort, de pariétaire, de citron. On en prend 30 gr. matin et soir.

Eau divine (*Collyre détersif d'Helvétius*). Dissolution dans :

Eau.	250 gr.
Sulfate de cuivre	1 25
Alun.	1 25
Nitre	1 15
Camphre	0 05

Cette *eau* est résolutive et astringente. Elle se rapproche du collyre avec la pierre divine. On donne aussi le nom d'*eau divine* à un ratafia fait avec :

Essence de citron.	8 gr.
Essence de bergamote . . .	8
Alcool à 88°.	4,000
Sucre.	2,000
Eau	7,000
Eau de fleurs d'oranger . .	1,000

Eau de la duchesse d'Angoulême, dite aussi *eau de Provence*, *de l'épicier*, *collyre de Bridault*. Préparation populaire qu'on emploie indistinctement dans toutes les affections oculaires et qui renferme du sulfate de zinc, du sucre candi, de l'iris, de l'alcool et de l'*eau*.

Eau de la duchesse de Lamballe. C'est un collyre alumino-plombique, qui renferme, par double décomposition, du sulfate de plomb et de l'acétate d'alumine. Cette *eau* a le même emploi que la précédente.

Eau égyptienne. Solution d'azotate d'argent dans l'*eau* distillée. On s'en sert pour teindre en noir les cheveux. Son nom lui vient sans doute de ce qu'en Egypte existe la coutume, générale chez les femmes de la haute et de la moyenne classe, et très-commune parmi celles des classes inférieures, de se noircir les bords supérieurs et inférieurs des paupières avec diverses préparations, surtout avec une poudre qu'elles appellent *kohol*. L'*eau éthiopique* est une préparation analogue.

Eau essentielle. V. EAUX DISTILLÉES.

Eau fébrifuge gazeuse de Meirieu. Solution célèbre dans le traitement des fièvres, et qui se compose de :

Sulfate de quinine. . . .	0 gr. 06
Acide tartrique	4
Eau de rivière	1,000
Bicarbonate de soude. .	5
Sucre.	30

On introduit le tout dans une bouteille et l'on bouche fortement. La dose est d'un demi-verre à un verre toutes les deux heures. L'acide carbonique dégagé rend le fébrifuge plus supportable.

Eau ferrée. *Eau* ordinaire dans laquelle, à plusieurs reprises, on a trempé du fer rougi par la chaleur. Elle est employée comme l'*eau* de clous.

Eau ferrugineuse gommée. Solution dans :

Eau.	500
Sulfate de fer	0 gr. 06
Gomme arabique	30

L'*eau* de Matte, qui a joui longtemps, comme hémostatique, d'une grande vogue, était une simple solution de sulfate de fer.

Eau de la Floride. Célèbre préparation employée pour la teinture des cheveux en noir. Elle se compose de :

Acétate neutre de plomb. .	27 gr.
Soufre	26
Eau de roses.	100

On fait bouillir le tout. Pour s'en servir, on l'applique sur les cheveux dégraissés. Elle agit par le sulfure de plomb formé.

Eau-forte (*acide nitrique* ou *azotique du commerce*). Hydrate qui a pour formule, en équivalents, $AzO^5,4HO$, et dans la notation atomique $(AzHO^3)^2 + 3$ aq. L'acide azotique hydraté est connu depuis le IXe siècle. Raymond Lulle, au XIIIe siècle, lui donna le nom d'*esprit de nitre*. Gay-Lussac et Davy en ont fait l'analyse exacte. V. AZOTE, AZOTIQUE.

Eau de goudron. C'est de l'*eau* que l'on a fait macérer sur du goudron pendant vingt-quatre heures. Tout le monde en connaît l'emploi populaire. Elle a été proposée comme antiputride par le docteur Georges Berkeley. On obtient l'élatine (solution concentrée de goudron) en faisant bouillir dans une petite quantité d'*eau* du goudron et du carbonate de soude. L'élatine sert à faire une *eau* de goudron extemporanée.

Eau grise. Solution d'azotate de mercure à laquelle on ajoute du suc de chélidoine et un décocté d'aristoloche. On l'emploie en lotions sur les ulcères syphilitiques.

Eau hémostatique de Brocchieri. Célèbre préparation jouissant d'une réputation universelle pour arrêter les hémorragies de toute nature. On la prend par cuillerées à bouche. Elle s'obtient par la distillation d'un infusé de menus copeaux de sapin. Les *eaux* hémostatiques de Léchelle, de Monterosi, de Pagliuri, au seigle ergoté, de Schultz, de Tisserand, sont des composés divers employés dans les mêmes cas. Elles sont presque toutes des spécialités pharmaceutiques.

Eau iodée ou **iodurée.** Solution de l'iode dans l'*eau* à l'aide de l'iodure de potassium, qui l'y dissout en toutes proportions, tandis que, par lui-même, l'iode y est insoluble. Les solutions iodées s'emploient en médecine et en photographie.

Eau de Javelle ou **de Javel.** Solution aqueuse du chlorure de potasse.

Eau de lavande de Smith. Mélange de :

Essence de lavande . . .	60 gr.
Teinture d'ambre. . . .	30
Eau de Cologne	500
Alcool.	1,000

Sous le nom d'*eau de lavande anglaise*, quelques ouvrages indiquent une formule plus compliquée.

Eau laxative de Corvisart. Médecine de Napoléon. Solution dans 1,000 gr. d'eau de :

Crème de tartre soluble.	30 gr.
Sucre.	60
Émétique	0 025

On la prend par verres, dans la constipation et les embarras gastriques.

Eau de lithine. Solution de 0 gr. 20 de carbonate de lithine dans 500 gr. d'*eau* gazeuse. C'est un spécifique de la goutte. Voici comment elle agit. Chacun sait que la goutte est constituée par le dépôt, dans les articulations, d'acide urique à l'état solide. Par l'administration des sels de lithine, il se forme de l'urate de lithine bien plus soluble, et partant plus résorbable, que les urates de potasse ou de soude.

Eau de Luce. Préparation composée de :

Huile volatile de succin. . .	15 gr.
Savon blanc	2
Baume de la Mecque. . . .	2
Alcool à 90°	375
Ammoniaque	16

C'est un liquide laiteux, d'une odeur forte, d'une saveur âcre et caustique, que l'on emploie comme stimulant du système nerveux, dans les évanouissements. On fait aspirer l'*eau* de Luce et on en donne à l'intérieur quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée. Elle est aussi employée pour cautériser les morsures des animaux venimeux. C'est un antiseptique.

Eau de magnanimité, appelée aussi **Alcoolat de fourmis composé.** C'est un alcoolat de substances aromatiques, qui renferme de l'acide formique, provenant de la distillation avec l'alcool, de fourmis rouges. Employé comme excitant des voies urinaires et des organes génitaux (4 à 8 gr. dans un liquide ap-

proprié), il sert aussi, à l'extérieur, en frictions, dans la paralysie partielle et la faiblesse des articulations.

Eau magnésienne. Dissolution, dans 700 gr. d'*eau* gazeuse, de 30 gr. de sulfate de magnésie et de 40 gr. de bicarbonate de soude. Elle est purgative.

Eau de Mars. Vieille préparation pharmaceutique qui servait dans les maux d'yeux. Elle est obtenue en versant de la liqueur d'Hoffmann et une solution d'extrait alcoolique d'absinthe sur de la pierre à fusil (silex pyromaque) rougie au feu.

Eau de mélisse. Eau des carmes. Alcoolat qui, grâce à la publicité par voie d'annonces, est connu dans le monde entier. Voici sa composition :

Mélisse fraîche en fleurs	900 gr.
Zeste frais de citron	150
Cannelle fine	80
Girofle	80
Muscade	80
Coriandre	40
Racines d'angélique	40
Alcool à 80°	5,000

On divise convenablement les substances; on les fait macérer dans l'alcool pendant quelques jours, et on distille au bain-marie toute la partie spiritueuse. L'*eau* de mélisse des carmes déchaussés de la rue de Vaugirard, fabriquée et mise en vente dès 1611, renfermait un plus grand nombre de substances, retranchées depuis. Elle est excitante et stimulante. Des spécialistes la prônent comme une panacée. A l'intérieur, on la prend à la dose d'une cuillerée à café ou à bouche, pure ou dans de l'eau sucrée. A l'extérieur, elle est employée en frictions. L'*eau* de mélisse jaune, principalement destinée aux frictions, est l'*eau* de mélisse ordinaire colorée avec la teinture de safran.

Eau mercurielle. Décoction de 40 gr. de mercure dans 2,000 gr. d'*eau* pendant deux heures. On a prétendu que cette *eau* ne renfermait pas de mercure. Elle en contient cependant assez pour qu'il soit appréciable aux réactifs. Il est probable qu'il s'y trouve à l'état d'hydrate, selon cette équation classique :

FORMULE ATOMIQUE.

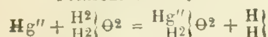

$$Hg'' + \left.\begin{matrix}H^2\\H^2\end{matrix}\right\}\Theta^2 = \left.\begin{matrix}Hg''\\H^2\end{matrix}\right\}\Theta^2 + \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}$$

On devrait s'assurer, par des expériences nouvelles, s'il n'y a aucun dégagement d'hydrogène.

Elle est anthelminthique. On l'administre aux enfants, à la dose de 20 à 100 gr., pure ou coupée avec du lait.

Eau mercurielle composée, qu'il ne faut pas confondre avec la préparation précédente. Elle est composée de :

Eau distillée	720 gr.
Sublimé corrosif	1 50
Sel ammoniac	1 50

Elle contient du sel alembroth soluble (chlorure double de mercure et d'ammonium). On donne encore le nom d'*eau mercurielle* à une solution étendue d'azotate mercureux, employée comme caustique.

Eau de Mettemberg. Solution dont on se sert pour détruire l'acarus de la gale. Elle se compose de :

Sublimé corrosif	2 gr.
Éther nitrique alcoolisé	2
Teinture vulnéraire	60
Eau distillée	320

Bouchardat indique une formule qui renferme de l'acide chlorhydrique et pas de teinture vulnéraire.

Eau de miel odorant. Alcoolat d'une saveur très-suave et exclusivement destiné à la toilette. Il est ainsi composé : miel, coriandre, citron, girofle, muscade, benjoin, vanille, *eaux* de roses et de fleurs d'oranger, etc..

Eau minérale. Éméto-cathartique composé de 0 gr. 20 d'émétique et de 16 gr. de sulfate de soude dissous dans 90 gr. d'*eau*; à prendre de demi-heure en demi-heure. L'*eau* minérale de Marc, employée dans les fièvres intermittentes, est une solution de sulfate de fer, aromatisée avec de l'alcosaccharum d'orange.

Eau de Notre-Dame-des-Neiges. Alcoolature à base de fleurs d'arnica.

Eau du docteur O'Meara. Teinture dentifrice préparée avec :

Vétiver	4 gr.
Pyrèthre	15
Girofle	0 30
Iris, coriandre, orcanette, essence de menthe, de chaque substance	0 60
Essence de bergamote, essence de citron, de chaque essence	0 30
Créosote	1 60
Alcool à 90°	60

Le résidu de la teinture étant brûlé, les cendres aromatiques constituent la poudre dentifrice d'O'Meara, colorée avec du carmin.

Eau ozonisée. Solution, au 1/500, de permanganate de potasse, que les Anglais désignent aussi sous le nom d'*ozone liquide*, et qu'ils emploient comme préservatif du choléra et dans les affections diphthéritiques. Le docteur Pinkus l'a recommandée pour détruire instantanément l'odeur cadavéreuse qui s'attache aux mains de ceux qui dissèquent. Son nom lui vient de ce que le permanganate de potasse dégage de l'oxygène au contact des matières organisées.

Eau panée. Boisson assez agréable, préparée, en faisant macérer dans l'eau des croûtes de pain grillées. Chez les cultivateurs pauvres de quelques contrées de la France, elle remplace les boissons vineuses.

Eau phagédénique. Solution de chlorhydrate de chaux tenant en suspension de l'oxyde jaune de mercure, que l'on obtient en versant 130 gr. d'*eau* de chaux dans une dissolution aqueuse de 0 gr. 40 de sublimé corrosif. Les sels sont formés d'après l'équation :

FORMULE ATOMIQUE.

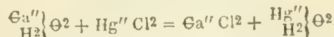

$$\left.\begin{matrix}\mathrm{Ca}''\\H^2\end{matrix}\right\}\Theta^2 + Hg''Cl^2 = \mathrm{Ca}''Cl^2 + \left.\begin{matrix}Hg''\\H^2\end{matrix}\right\}\Theta^2.$$

Elle est employée dans le pansement des ulcères syphilitiques et pour détruire la vermine. L'*eau* phagédénique noire renferme de l'hydrate mercureux, au moyen du remplacement du sublimé corrosif par le calomel. L'*eau* phagédénique de Grindel renferme :

Sublimé corrosif	2 gr.
Camphre	4
Alcool	30

Eau phéniquée. Très-employée dans les hôpitaux de Paris. C'est une solution de 5 gr. d'acide phénique dans 100 gr. d'*eau* distillée. Elle est désinfectante, antiputride, antipsorique. Parfumée, on l'a employée comme dentifrice.

Eau de potasse. Dans la préparation de la potasse à la chaux, on donne ce nom à la solution concentrée de potasse marquant 36° à l'aréomètre. Elle contient le tiers de son poids d'hydrate sec.

Eau de Prague. Préparation jadis célèbre en Allemagne contre l'hystérie. C'est une teinture alcoolique de plantes aromatiques et de gommes résines.

Eau de Rabel ou **Alcoolé d'acide sulfurique.** Mélange de 100 gr. d'acide sulfurique et de 300 grammes d'alcool à 90°, coloré avec 4 gr. de coquelicots ou de cochenille. Lorsqu'on n'a pas employé de l'acide sulfurique pur, il se forme, au bout de quelque temps, un dépôt de sulfate de plomb, provenant des chambres de plomb. L'action de l'acide sur l'alcool donne naissance à une petite quantité d'acide éthylsulfurique.

FORMULE ATOMIQUE.

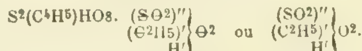

$$S^2(C^4H^5)HO8. \quad \left.\begin{matrix}(S\Theta^2)''\\(C^2H^5)'\\H'\end{matrix}\right\}\Theta^2 \quad \text{ou} \quad \left.\begin{matrix}(SO^2)''\\(C^2H^5)'\\H'\end{matrix}\right\}O^2.$$

Les pharmacopées allemandes mentionnent deux préparations analogues : 1° l'élixir acide de Dippel (acide sulfurique 30 gr., alcool 150); 2° l'élixir acide de Haller, composé à parties égales d'acide et d'alcool. Ces mélanges sont astringents, antiseptiques et hémostatiques. Dose : 1 à 3 gr. dans 500 gr. d'*eau* édulcorée (limonade sulfurique). Purs, ce sont des styptiques très-énergiques, que l'on peut employer pour arrêter les hémorragies, principalement celles qui sont produites par des morsures de sangsues.

Eau régale. Mélange de l'acide chlorhydrique et de l'acide azotique. Cette composition est appelée ainsi, parce qu'elle possède la propriété de dissoudre l'or, métal que les alchimistes nommaient le roi des métaux. Elle doit cette propriété au chlore mis en liberté et qui agit à l'état naissant :

FORMULE ATOMIQUE.

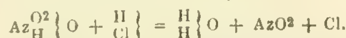

$$\mathrm{Az}\left.\begin{matrix}O^2\\H\end{matrix}\right\}O + \left.\begin{matrix}H\\Cl\end{matrix}\right\} = \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O + AzO^2 + Cl.$$

Il convient de la doubler. Quand on chauffe un mélange de 3 parties d'acide chlorhydrique et de 2 parties d'acide azotique, ce mélange se colore en rouge; du chlore et des vapeurs d'hypoazotide (acide hypoazotique) se dégagent. Il se dégage en même temps deux composés particuliers : l'un représente de l'hypoazotide, dont 1 atome (2 équivalents) d'oxygène a été remplacé par 2 atomes (2 équivalents de chlore monoatomique). Sa formule est :

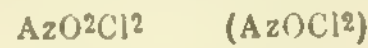

$AzO^2Cl^2 \quad (AzOCl^2)$

Formule atomique.

L'autre composé représente de l'acide azoteux anhydre (anhydride azoteux), dont 1 atome d'oxygène a été remplacé par 2 atomes de chlore biatomique. Sa formule est :

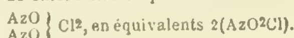

$$\left.\begin{matrix}AzO\\AzO\end{matrix}\right\}Cl^2, \text{ en équivalents } 2(AzO^2Cl).$$

L'*eau* régale étendue est employée contre les affections chroniques syphilitiques et hépatiques, ou comme simple révulsif, en bains, pédiluves et fomentations.

Eau sédative de Raspail. *Eau* que le peuple regarde comme une panacée, composée de :

Ammoniaque liquide	60 gr.
Alcool camphré	10
Sel marin	60
Eau commune	1 lit.

On fait dissoudre le tout à froid, et on agite chaque fois que l'on veut en faire usage. Il y a trois degrés d'*eau* sédative : la formule ci-dessus est le nº 1; les autres renferment plus d'ammoniaque. On l'applique en compresses sur les points douloureux de la tête, en ayant soin de ne pas en faire couler dans les yeux. Son effet, dans quelques céphalalgies, est prompt. Elle est employée comme excitante et résolutive, en frictions, sur des points contus, sur les piqûres des insectes ou des reptiles. On l'administre aussi à l'intérieur, étendue d'*eau*, comme stimulante et fortifiante. Suivant Raspail, elle acquiert avec le temps une odeur d'essence d'amandes amères, par suite de la combinaison du camphre et de l'ammoniaque. Se formerait-il de la nitrobenzine? On a proposé l'emploi, dernièrement, de l'*eau* sédative naphtalinée, dans laquelle l'alcool camphré est remplacé par l'alcool naphtaliné.

Eau seconde. Acide azotique marquant 18°. Ce nom désigne aussi une solution de potasse dans l'*eau*.

Eau de Seltz artificielle. V. SELTZ (eau de).

Eau styptique. Solution qu'on emploie pour arrêter les hémorragies traumatiques. Elle se compose de :

Eau	375 gr.
Acide sulfurique	4
Sulfate de cuivre	30
Sulfate d'alumine	30

Dans l'*eau* styptique de Weber, le sulfate de cuivre est remplacé par le sulfate de fer. L'*eau* styptique de Loof est un soluté de perchlorure ferrique.

Eaux pour la teinture des cheveux. Peu d'usages ont une origine plus ancienne que celui qui consiste à teindre les cheveux, à noircir les cils et les sourcils, le tout afin de relever la beauté. Les anciens pensaient que la teinture des cils et des sourcils donnait une expression très-douce au regard en faisant paraître l'œil plus grand. C'est sans doute à ce fait que Jérémie fait allusion quand il dit : « Quoique tu te fendes le visage (les yeux) avec de la couleur, c'est en vain que tu te feras belle. » Les Persans, jeunes et vieux, teignent leurs cheveux et leur barbe tous les huit jours. Ils emploient pour cela deux poudres : l'une les teint en jaune d'or, c'est l'henné; l'autre les teint en bleu, c'est probablement une plante indigofère. En Grèce, pour teindre les cils et les paupières, on jette de l'essence ou du ladanum (produit du *cistus creticus*) sur de la braise, et on intercepte la fumée qui s'en dégage avec une assiette, pour en recueillir le noir. C'est à l'aide de ce noir que les paupières sont teintes ensuite. Il faut le moins possible se teindre les cheveux; c'est presque toujours nuire à l'un des éléments dont l'ensemble forme ce tout harmonieux qu'on appelle beauté physique. Voici cependant quelques formules d'*eau* et la manière de s'en servir :

1° *Eau minérale.* C'est une solution de 28 gr. d'azotate d'argent dans 500 gr. d'*eau* distillée. Avant de se servir de cette *eau*, il faut débarrasser la tête de toute espèce de graisse, en la lavant avec une dissolution de soude ou de potasse d'Amérique dans l'*eau*. Il importe que les cheveux soient secs avant d'y étendre la teinture; on les dessèche avec une vieille brosse à dents. La teinture ne prend qu'au bout de quelques heures; l'effet se produit plus rapidement si l'on a soin d'exposer les cheveux à l'air et au soleil, après les avoir lavés préalablement avec du savon sulfuré.

2° *Eaux avec un mordant.* Dans ce cas, deux solutions sont nécessaires. Voici une recette :

1re solution.

Azotate d'argent	30 gr.
Eau de roses	250

(Flacons bleus.)

Le mordant est :

Sulfure de potassium	30 gr.
Eau distillée	200

(Flacons blancs.)

On étend d'abord le mordant sur les cheveux, et, quand ils sont secs, on agit de même pour la solution d'azotate. Il faut avoir soin que le sulfure soit bien préparé et récent; sans cela, au lieu de noircir les cheveux, on les jaunirait. Comme le sulfure potassique a une odeur désagréable, on a proposé d'ajouter de l'ammoniaque à la solution d'argent jusqu'à ce que le précipité formé soit redissous. D'un autre côté, on fait un infusé de noix de galle, et c'est ce liquide qui sert de mordant. En Angleterre, on emploie, sous le nom de *baffine*, une solution saturée de permanganate de potasse, sel qui, comme on sait, se décompose en oxydes moins oxydés au contact des substances organisées. La baffine donne une coloration châtain. L'*eau* française est une solution de sulfate de cuivre ammoniacal. On emploie comme mordant le cyanure jaune de potassium. On se sert aussi d'une solution de plombate de potasse, obtenue en faisant dissoudre de l'oxyde de plomb hydraté dans une solution de potasse.

A peu de chose près, tous les liquides en usage pour teindre ont pour base les sels d'argent, de cuivre ou de plomb. Les mordants dont on se sert pour fixer la couleur, ou plutôt pour la produire, sont tantôt des solutions de sulfures alcalins, tantôt des dissolutions de tannin, d'acide gallique ou d'acide pyrogallique. La vente au public de ces substances toxiques constitue une violation de la loi de germinal an XI, relative à la vente des substances vénéneuses.

Eaux de toilette. Elles sont nombreuses. Une des premières conditions de leur bonne préparation, c'est qu'elles soient exemptes de toute substance, vénéneuse ou non, qui puisse attaquer la peau, l'irriter par son contact avec elle, ou capable, par suite de son absorption, de produire des effets toxiques; car si l'absorption des poisons par la peau intacte dans un bain peut être révoquée en doute, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de préparations alcooliques, acétiques, glycérinées, grasses, etc., qui très-certainement sont absorbées, soit parce que leur application est permanente, soit parce que le véhicule employé jouit de la propriété de dissoudre l'enduit qui recouvre l'épiderme. Les *eaux* de toilette sont des *eaux*, des alcoolats, des alcoolé, des vinaigres (acétolés), des laits, des glycérolés, etc. Parmi les *eaux* nous citerons : 1° l'*eau de Chypre*, qui constitue un des parfums les plus durables; elle renferme :

Extrait de musc	5 gr.
Ambre gris	2
Vanille	2
Fèves de Tonka	2
Iris	2
Esprit de roses triple	10

2° l'*eau de lavande*, faite avec l'essence de l'alcool et de l'*eau* de roses; 3° l'*eau de Lisbonne*, qui est une solution alcoolique d'essence d'écorces d'orange, de citron, de roses; 4° l'*eau de Portugal*, préparation analogue; 5° l'*eau de mille fleurs*, qui renferme un grand nombre d'extraits de substances odorantes; 6° l'*eau de mousseline*; 7° l'*eau de sureau*, etc.

Eau-de-vie allemande. Alcool obtenu par la macération, pendant dix jours, de :

Alcool à 60°	960 gr.
Jalap	80
Turbith	10
Scammonée	20

C'est un bon purgatif à la dose de 15 à 60 gr. C'est cette préparation que l'on annonce sous le nom d'élixir antiglaireux de Guillié. Elle renferme en outre du sucre.

Eau-de-vie camphrée. Solution de 100 gr. de camphre dans 4,000 gr. d'alcool à 60° ou d'*eau*-de-vie. Elle est fréquemment employée pure ou avec l'alcool de savon, l'*eau* blanche, etc., dans les coups, contusions, entorses, douleurs.

Eau-de-vie de gaïac. Alcoolé préparé en faisant macérer 100 gr. de bois de gaïac dans 500 gr. d'*eau*-de-vie. Elle est usitée à l'intérieur comme antisyphilitique et antiarthritique; mais c'est principalement comme dentifrice qu'on en fait usage.

Eau vulnéraire. Alcoolat obtenu par la distillation de l'alcool dans lequel on a fait infuser des feuilles de basilic, de calament, d'hysope, de marjolaine, de mélisse, de menthe, d'origan, de romarin, de sarriette, de sauge, de serpolet, de thym, d'absinthe, d'angélique, de fenouil, de rue, de millepertuis et de fleurs de lavande. C'est un excitant, un stimulant, c'est un remède populaire contre les contusions, les coups à la tête, les chutes. Il est bon de dire en passant qu'on ne peut pas l'employer plus mal à propos. Elle porte aussi le nom d'*eau d'arquebusade*.

— Mécan. et arts. Considérée au point de vue technologique, l'*eau* doit être étudiée comme agent principal d'un grand nombre d'industries et d'arts usuels, comme force motrice et comme moyen de transport.

Nous avons déjà étudié les caractères qui distinguent les *eaux* potables ou *eaux* douces des *eaux* crues ou dures. Ces caractères sont également importants à observer lorsque l'*eau* doit servir à des usages industriels. Les *eaux* crues, employées dans les générateurs de vapeur, offrent le grave inconvénient d'y former des dépôts ou incrustations qui sont souvent la cause d'accidents terribles, et contribuent tout au moins à la détérioration des parois des chaudières. On peut obvier à ces dangers en introduisant dans l'*eau* d'alimentation des chaudières, soit de la râpure de pommes de terre ou de l'argile, soit du bois de campêche, soit du chlorhydrate d'ammoniaque, soit du carbonate de soude. Ces corps empêchent le résidu de l'évaporation de l'*eau* de s'agréger, et permettent de l'enlever facilement en vidant l'appareil.

L'essai rapide des *eaux* et l'appréciation de leurs qualités, relativement à des applications industrielles déterminées peuvent se faire par un procédé très-simple (V. HYDROTIMÉTRIE) dû à MM. Boutron et Boudet. Le degré hydrotimétrique permet alors de comparer une *eau* à d'autres dont les qualités ou les défauts ont été signalés par l'expérience.

Les *eaux* de certaines sources ou rivières ont joui pendant longtemps d'une grande réputation, à cause des propriétés spéciales qu'on leur attribuait pour la teinture, pour la trempe de l'acier et pour d'autres opérations industrielles. Ces idées, qui n'étaient en général basées que sur une appréciation erronée des faits, sont aujourd'hui à peu près abandonnées, et l'étude chimique des *eaux* rend compte de leur aptitude ou de leur inaptitude à des usages déterminés.

Les *eaux* renfermant en dissolution des substances salines sont utilisées par plusieurs industries; on évapore alors la liqueur pour obtenir le résidu : c'est ainsi qu'on extrait le sel commun de l'*eau* de la mer ou de celle des

sources salées; dans d'autres cas, on précipite par les réactifs convenables le principe utile tenu en dissolution. Ce dernier procédé sert de base à plusieurs méthodes métallurgiques et s'emploie, par exemple, pour l'extraction du cuivre, à Anglesey, à Linz, sur les bords du Rhin; à Rio-Tinto, en Espagne; à Agordo, en Vénétie.

— *De la recherche des eaux.* Les mers, les fleuves, les rivières et les lacs sont les réservoirs naturels des *eaux* utilisées pour les besoins domestiques ou pour l'industrie. Beaucoup de contrees sont restées arides et désertes parce qu'elles manquaient d'*eau;* et si un jour des caravanes européennes ouvrent au commerce les marchés du centre de l'Afrique, on le devra certainement aux *eaux* jaillissantes qui ont été recherchées par les soins de l'administration française, et qui ont semé des oasis à travers le Sahara. Il convient donc d'accorder une grande importance à l'art du sondeur, qui depuis trente ans a réalisé des progrès remarquables entre les mains de M. Mullot et de M. Degousée, en France, et de M. Kind, en Allemagne.

La théorie des *eaux* jaillissantes est fondée sur la loi d'hydrostatique connue sous le nom de principe des vases communicants et en vertu de laquelle un liquide tend à prendre le même niveau dans deux vases réunis par un conduit à leur partie inférieure. Si l'on suppose que l'étude de la constitution géologique d'une région révèle l'existence d'une couche perméable, telle que du sable, comprise entre deux couches imperméables ordinairement argileuses, et qu'un pareil terrain occupe le fond d'une vallée et la déclivité d'une montagne, il y aura chance de rencontrer des *eaux* jaillissantes en pratiquant un trou de sonde dans le fond de la vallée jusqu'à la rencontre de la couche perméable. En effet, les *eaux* recueillies dans la région haute s'infiltrent à travers le sable de la couche perméable, qui forme, avec le trou de sonde, un véritable système de vases communicants, et tendent à reprendre leur niveau vrai. Elles jaillissent donc au-dessus du sol. Les trous de sonde, pratiqués dans le but d'amener au jour des *eaux* souterraines, dans les conditions précédemment indiquées, s'appellent puits artésiens, parce qu'ils ont été, dit-on, pratiqués d'abord, en France, dans l'ancienne province d'Artois. On en connaît effectivement dans cette contrée qui remontent à la fin du XII[e] siècle. Il est bon de remarquer cependant que des travaux de ce genre ont été exécutés bien auparavant par les Egyptiens et les Chinois. Paris offre les trois spécimens les plus remarquables peut-être de cette espèce de fonçage : le puits de Grenelle, exécuté par M. Mullot, et qui atteint une profondeur de 548 mètres; le puits de Passy, entrepris par M. Kind, achevé par les ingénieurs de la ville de Paris, et dont la profondeur est de 600 mètres environ; enfin le puits de la Butte-aux-Cailles, actuellement en cours d'exécution.

Le sondage consiste essentiellement à défoncer le terrain par le choc répété d'un outil lourd et tranchant appelé *trépan*, que l'on soulève et qu'on laisse retomber alternativement au fond du trou. Pendant cette période de l'opération, qui constitue le *battage*, on a soin de faire tourner le trépan d'un certain angle à chaque coup, afin que le trou reste rond. Quand il s'est accumulé une quantité suffisante de détritus, on retire le trépan et on le remplace par un instrument de curage nommé *cuiller*.

Dans le système de sondage dit *à la tige*, le trépan est attaché à l'extrémité d'une série de tiges de fer et de bois; dans le sondage à la corde ou sondage chinois, le trépan est manœuvré par l'intermédiaire d'un simple câble.

— *Jets d'eau.* On applique cette désignation aux *eaux* jaillissantes artificielles utilisées surtout pour la décoration des jardins, des places, des promenades publiques. Le plus ordinairement ces jets d'*eau* résultent de la différence de niveau entre l'ajutage qui leur donne issue et un réservoir ou château d'*eau* dans lequel on rassemble l'*eau* nécessaire. Quelquefois les jets d'*eau* sont obtenus par refoulement au moyen de pompes à piston plongeur.

— *Distribution d'eau dans les villes.* Cette question si importante pour l'hygiène et l'industrie des villes a été l'objet des études les plus sérieuses de tous les hydrauliciens. Bélidor, Bossut, Dubuat, de Prony, d'Aubuisson et, de nos jours, MM. Navier, Poncelet, Bellanger, Dupuit, Bresse, Darcy, Mary, de Saint-Venant, etc., y ont consacré leurs plus beaux travaux. V. DISTRIBUTION.

— *De l'eau comme force motrice.* Les cours d'*eau* sont des réservoirs naturels de force motrice dont l'industrie doit d'autant plus chercher à tirer parti que cette force est purement gratuite et ne nécessite que l'installation des appareils propres à la recueillir. Un engouement bien naturel pour la machine à vapeur a fait un peu négliger les moteurs hydrauliques; mais s'ils ont l'inconvénient d'être limités dans leurs effets par la nature même du cours d'*eau* sur lequel ils sont installés, et d'être exposés à chômer pendant l'étiage, il ne faut pas oublier qu'ils peuvent porter la vie industrielle et la richesse dans des localités qui en seraient privées par le manque de combustible minéral, ou par son haut prix.

V. CHUTE D'EAU, ROUES HYDRAULIQUES, TURBINES.

Les machines hydrauliques appartiennent à trois classes principales : les moteurs où l'*eau* agit principalement par son poids, tels que la roue à augets et la roue de côté ; ceux où l'*eau* agit par son choc, comme dans les roues à palettes, et enfin ceux où elle agit surtout par réaction, comme la roue Poncelet et les turbines.

Si l'on a intérêt à économiser le travail de l'*eau*, on doit éviter l'emploi des roues mues par le choc et les remplacer par des roues Poncelet ou des turbines. Pour les chutes de 3 à 15 mètres, on emploie les roues à augets avec ou sans manteau, suivant que le volume d'*eau* est grand ou faible ; elles s'établissent dans des conditions théoriques simples, et donnent un bon rendement. Pour les chutes inférieures à 3 mètres, dont le niveau est ordinairement variable, on a recours aux roues de côté. Au lieu de roues en dessous, on préfère aujourd'hui les roues Poncelet. Pour utiliser une très-grande chute d'*eau*, on emploie, surtout en Allemagne, un équipage de roues superposées ; mais ce moyen n'est guère praticable que si l'on a plusieurs ateliers ou des machines distinctes à faire fonctionner. Les turbines sont préférées quand on veut utiliser une grande chute au moyen d'un seul récepteur; elles conviennent encore très-bien au cas d'une petite chute à grand volume et à niveau variable. Elles peuvent fonctionner sous la glace pendant l'hiver, et ne sont pas arrêtées par l'abaissement des *eaux* pendant l'étiage; on peut d'ailleurs accroître les avantages qu'on en retire en les munissant de vannages distincts, et en leur appliquant le procédé d'hydropneumatisation de MM. Callon et Girard. Le rendement moyen de tous ces récepteurs reste, en pratique, sensiblement compris entre 25 et 75 pour 100.

— *Applications diverses de la force motrice des chutes d'eau.* On sait que la pression exercée sur le fond d'un vase ne dépend que de l'étendue de cette paroi et de la hauteur de la colonne liquide qui la presse. On peut ainsi obtenir des efforts considérables avec un faible volume d'*eau*. Ce principe a été fort ingenieusement mis en pratique dans les *accumulateurs d'Armstrong*, très-employés aujourd'hui pour transmettre le mouvement à des grues hydrauliques dans les docks et sur les quais de Newcastle, de Londres, de Liverpool. Les appareils à vapeur ne se prêtent pas économiquement au travail intermittent de la manœuvre des fardeaux. Si, au contraire, on applique des moulins à vent ou même une machine à vapeur de force restreinte à élever l'*eau* dans un réservoir placé à un niveau très-supérieur à celui où l'on a besoin de se procurer la force motrice, et qu'on mette ce réservoir en communication au moyen d'un tube et d'un robinet avec des grues ou tout autre appareil du même genre, on pourra utiliser à un instant quelconque, et par la simple manœuvre d'un robinet ou d'une vanne, la force accumulée derrière un piston moteur. Il serait à désirer que l'emploi de ces accumulateurs se répandît dans les chantiers français, où on paraît avoir trop négligé leur usage jusqu'à présent.

Dans les travaux de percement du mont Cenis, on a tiré avantageusement parti de chutes d'*eau* de grande hauteur, mais à régime torrentiel, en les appliquant à comprimer de l'air dans des réservoirs, jusqu'à une pression de six atmosphères. Cet air est ensuite dépensé comme force motrice, au fur et à mesure des besoins, pour faire fonctionner les perforateurs employés à percer les trous de mine. C'est là une application à imiter dans beaucoup de circonstances, particulièrement dans les travaux souterrains, en raison de la facilité avec laquelle l'air comprimé transmet la pression motrice à des distances considérables, et de l'avantage que l'on retire de la détente de cet air comprimé pour l'aérage et le rafraîchissement des chantiers de mines.

On a utilisé en Californie, sous le nom d'*exploitation hydraulique*, la force vive que possède un jet d'*eau* au moment où il vient frapper une surface. Il s'agissait d'exploiter un conglomérat de galets aurifères cimentés par un terrain argileux. En dirigeant un jet d'*eau* puissant contre la paroi verticale d'une excavation pratiquée dans ce gisement, on obtenait la désagrégation de la couche, et, tandis que les terres étaient emportées avec l'*eau*, les galets restaient au pied du talus. On réalisait ainsi une économie sur la main-d'œuvre, qui aurait consisté à attaquer le gîte au pic et à séparer les galets.

La vitesse de l'*eau* n'est pas toujours l'élément le plus important dans les applications techniques que l'on en fait; le volume joue un grand rôle dans certaines opérations, telles que la dissolution des nombreuses substances solubles que réclament les besoins de l'industrie, la séparation et le classement des corps de densités différentes, ce qui constitue toute une branche importante de la préparation mécanique des minerais, etc.

— *De l'eau comme agent de transport.* L'*eau* joue un rôle considérable, comme moyen de transport, dans la vie industrielle et politique des nations. Mais il convient, pour se rendre un compte exact de son importance à ce point de vue, de se reporter aux articles spéciaux qui y sont consacrés. V. CANAUX, COURS D'EAU, FLOTTAGE, NAVIGATION FLUVIALE et MARITIME.

— Administ. *Eaux et forêts.* Avant la Révolution de 1789, la police des rivières navigables et flottables, ainsi que celle de la pêche dans les *eaux* courantes et stagnantes, appartenait, en France, aux officiers chargés de la conservation des bois. Les *eaux* et les forêts avaient été soumis à une juridiction commune, parce qu'il y avait entre ces deux matières des rapports intimes et des dépendances réciproques. « Les forêts, en effet, alimentent les cours d'*eau*, et la présence des *eaux* favorise la végétation des arbres : les unes et les autres ont une grande influence sur la température, la salubrité de l'air, la navigation, l'agriculture et le commerce. »

De tout temps les forêts ont été considérées comme une des parties les plus importantes du *domaine public*. Aussi, dans les actes des rois de la première et de la seconde race, est-il souvent fait mention de dispositions relatives aux forêts. Mais la plus ancienne ordonnance des rois de la troisième race qui concerne les *eaux et forêts* est datée de 1115; elle a été rendue par Louis VI et a rapport aux mesureurs et arpenteurs des terres et des bois. Au siècle suivant, deux ordonnances furent données spécialement sur le fait des *eaux et forêts*, l'une par Philippe-Auguste, à Gisors, en novembre 1219; l'autre par Louis VIII, à Montargis, en 1223.

A l'origine, l'administration des *eaux et forêts* ne fut pas confiée à des agents spéciaux ; les baillis et les sénéchaux en avaient la surveillance. Ce fut seulement au commencement du XIV[e] siècle que Philippe le Bel institua des *maîtres des eaux et forêts*. Ces fonctionnaires avaient au-dessous d'eux des *verdiers*, des *gruyers* et des *sergents* ou *gardes forestiers*.

Selon Lacurne de Sainte-Palaye, les maîtres des *eaux et forêts* avaient alors le droit de visiter les travaux des tonneliers. Sous Philippe de Valois, en 1346, l'administration des *eaux et forêts*, qui avait été toujours dirigée par un seul officier, fut divisée en dix maîtrises. Henri III, par un édit daté de 1575, créa six conseillers sous le titre de *grands maîtres enquêteurs et généraux réformateurs des eaux et forêts*, et revêtus à la fois de fonctions administratives et judiciaires. Ces nouveaux officiers se partagèrent le territoire du royaume pour surveiller l'administration, chacun dans son arrondissement, et juger les contestations qui pouvaient s'élever sur le fait des *eaux et forêts*. Deux fois par an, des officiers inférieurs rendaient compte aux *maîtres*, et ceux-ci dressaient des rapports annuels qui, à leur tour, étaient soumis au contrôle de la chambre des comptes. Les ventes des bois n'étaient faites que par les maîtres, chargés aussi d'affermer les étangs. Les appels des maîtrises nécessitèrent la création d'une nouvelle chambre au parlement de Paris. Elle siégeait à la table de marbre du palais, et était présidée par un *souverain maître et inquisiteur* ou *enquêteur général des eaux et forêts*. De là le nom de *table de marbre* donné au tribunal suprême des *eaux et forêts* aussi bien qu'à d'autres juridictions qui siégeaient à la même table. Dans la suite, ce tribunal fut dirigé par un président du parlement de Paris.

Au XV[e] et au XVI[e] siècle, des ordonnances déterminèrent la nature et la portée des concessions faites aux particuliers dans les forêts royales, telles que le droit de *pacage*, qui consistait à y faire paître des bestiaux, et le droit de *ramage*, qui permettait d'y prendre du bois. Elles s'opposaient aussi à la dévastation des forêts et préservaient que le tiers des bois du royaume fût conservé en haute futaie. L'ordonnance de 1581 était particulière à ce sujet.

En 1583, Henri III, pour marquer les arbres qui devaient être réservés, institua des agents forestiers appelés *gardes-marteaux*. Ces agents forestiers, jusqu'au XVI[e] siècle, furent nommés par le *grand maître inquisiteur* ou *enquêteur général des eaux et forêts*. Mais la vénalité des offices s'étant introduite dans cette branche d'administration aussi bien que dans les autres charges de judicature et de finances, les sergenteries, grueries, verderies, maîtrises furent érigées en titres d'offices. Cette partie de l'administration, surchargée d'officiers, ne tarda pas à tomber dans un grand désordre jusqu'à l'époque où Sully commença à y établir un peu de régularité par la création d'une charge de *surintendant des eaux et forêts* et la suppression de beaucoup de droits d'usage et autres concessions faites au grand détriment des forêts royales.

Colbert, qui mettait la main à tout, ne négligea pas cette partie si intéressante de l'administration. Au mois d'août 1669, une ordonnance rédigée par ses soins, et connue sous le titre d'*ordonnance des eaux et forêts*, embrassa toute la matière et résuma toutes les lois antérieures. Elle est divisée en 32 titres, dont les 14 premiers traitent de la compétence des officiers des *eaux et forêts*, c'est-à-dire de la juridiction des *eaux et forêts* en général, des officiers des maîtrises, des grands maîtres, des maîtres particuliers, du lieutenant, du procureur du roi, du garde-marteau, des greffiers, gruyers, huissiers audienciers, gardes généraux, sergents et gardes des forêts et bois tenus en grueries, etc.; des arpenteurs, des juges en dernier ressort et des appellations.

Les titres suivants traitent de l'assiette, du balivage, du martelage et de la vente des bois, des droits de pâturage et de chauffage et autres usages des bois tant à bâtir qu'à réparer; des bois à bâtir pour les maisons royales et les bâtiments de mer; des bois appartenant aux ecclésiastiques et gens de mainmorte, aux communautés, aux particuliers; de la police et de la conservation des forêts, *eaux* et rivières; des routes et chemins royaux ès forêts; des marchepieds des rivières, des droits de péage, travers et autres; des chasses; de la pêche; enfin des peines, amendes, restitutions, dommages-intérêts et confiscations. Les cas qui n'avaient point été prévus par cette ordonnance furent résolus successivement par des édits, déclarations et arrêts de règlement; et le tout, réuni et imprimé, forma deux volumes in-4°, que l'on peut regarder comme le code des *eaux et forêts*.

Au XVIII[e] siècle, les *eaux et forêts* étaient divisées en dix-huit grandes maîtrises ou *tables de marbre*, qui formaient autant de départements particuliers : 1° la grande maîtrise du palais de Paris; 2° celle qui comprenait la Picardie, l'Artois et la Flandre française; 3° la grande maîtrise du Hainaut; 4° celle de Châlons-sur-Marne; 5° celle de Metz; 6° celle de Bourgogne; 7° celle de Franche-Comté et d'Alsace; 8° celle du Lyonnais, du Dauphiné, de Provence et d'Auvergne; 9° celle de Toulouse et Montpellier; 10° celle de Bordeaux, Auch, Pau et Montauban; 11° celle du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge, de l'Angoumois, du haut et bas Limousin, de la haute et basse Marche, du Bourbonnais et du Nivernais; 12° celle de Touraine, de l'Anjou et du Maine; 13° celle de Bretagne; 14° celle de Rouen; 15° celle de Caen; 16° celle d'Alençon; 17° celle du Berry, de Blois et Vendôme; 18° celle d'Orléans, Beaugency et Montargis. Chaque département de grande maîtrise était divisé en maîtrises particulières, qui elles-mêmes étaient quelquefois subdivisées en *grueries*, *triages* et justices seigneuriales. On comptait en tout cent quarante-cinq maîtrises particulières et environ trente-six grueries.

Toutes ces juridictions spéciales furent supprimées par la loi du 29 septembre 1791, et les matières dont elles connaissaient tombèrent naturellement dans le domaine des juridictions nouvelles, suivant les règles de compétence qui régissent chacune d'elles. L'administration des *eaux et forêts* fut en même temps réorganisée complétement et mise en harmonie avec la nouvelle organisation administrative de la France. Elle dépend aujourd'hui du ministère des finances, où elle forme une direction générale composée de trente-cinq arrondissements, comprenant chacun un ou plusieurs départements. 1[er], Paris : Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise; 2[e], Rouen : Eure, Seine-Inférieure; 3[e], Dijon : Côte-d'Or; 4[e], Nancy : Meurthe; 5[e], Strasbourg : Bas-Rhin; 6[e], Colmar : Haut-Rhin; 7[e], Amiens : Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme; 8[e], Troyes : Aube, Yonne; 9[e], Epinal : Vosges; 10[e], Châlons : Ardennes, Marne; 11[e], Metz : Moselle; 12[e], Besançon : Doubs; 13[e], Lons-le-Saulnier : Jura; 14[e], Grenoble : Isère, partie du département de la Loire et partie de celui du Rhône; 15[e], Alençon : Calvados, Eure-et-Loir, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe; 16[e], Bar-le-Duc : Meuse; 17[e], Mâcon : Ain, Rhône (en partie), Saône-et-Loire; 18[e], Toulouse : Ariége, Haute-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne; 19[e], Tours : Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret; 20[e], Bourges : Cher, Indre, Nièvre; 21[e], Moulins : Allier, Creuse, Loire (en partie), Puy-de-Dôme; 22[e], Pau : Basses-Pyrénées, Gers, Hautes-Pyrénées; 23[e], Rennes : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan; 24[e], Niort : Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne; 25[e], Carcassonne : Aude, Pyrénées-Orientales, Tarn; 26[e], Aix : Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Vaucluse; 27[e], Nîmes : Ardèche, Gard, Hérault, Lozère; 28[e], Aurillac : Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Haute-Vienne; 29[e], Bordeaux : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne; 30[e], Ajaccio : Corse; 31[e], Chaumont : Haute-Marne; 32[e], Vesoul : Haute-Saône; 33[e], Chambéry : Haute-Savoie, Savoie; 34[e], Nice : Alpes-Maritimes, Var; 35[e], Gap : Drôme, Hautes-Alpes. A la tête de chacun de ces arrondissements se trouve un conservateur.

Aux conservateurs sont subordonnés des inspecteurs, des sous-inspecteurs, des gardes généraux, des gardes à cheval, des brigadiers et de simples gardes forestiers.

En 1827, une loi, connue sous le nom de *code forestier*, remplaça toutes les dispositions de l'ordonnance de Colbert. Enfin, un code de la *pêche fluviale* acheva, en 1829, la complète abrogation de l'ancienne législation sur les *eaux et forêts*.

L'ancienne administration des *eaux et forêts* ne porte plus que le titre d'*administration des forêts*.

Une *école forestière* a été établie à Nancy en 1829. Le nombre des élèves qu'elle doit recevoir est fixé chaque année par le ministre des finances d'après les besoins du service. Le cours d'études est de deux années, après lesquelles les élèves qui ont satisfait à l'examen de sortie ont droit aux premières places vacantes de gardes généraux.

— Hist. et adm. *Eaux de Paris.* Depuis longtemps on a pris, à Paris, des mesures

pour alimenter d'*eaux* potables les habitants de cette grande cité. Quelques-unes remontent à la plus haute antiquité. Ainsi, l'aqueduc d'Arcueil est attribué à l'empereur Julien. Il amenait au palais des Thermes les *eaux* de source des coteaux de Rungis, de l'Hay, de Cachan et d'Arcueil. A des époques fort reculées, les abbayes de Saint-Laurent et celle de Saint-Martin-des-Champs, fondées au VIe et au XIe siècle, firent dériver les *eaux* des Prés-Saint-Gervais venant des hauteurs de Romainville et de Ménilmontant. Les religieux établirent auprès de leur couvent des fontaines, dont quelques-unes se sont conservées jusqu'à nous. Les rois s'empressèrent de protéger et d'étendre ces utiles entreprises. Philippe-Auguste, en établissant les halles, y fit arriver l'*eau* des Prés-Saint-Gervais pour la distribuer dans deux fontaines, dont l'une était celle des Innocents. Elle était placée d'abord au coin des rues aux Fers et Saint-Denis et adossée à l'église des Saints-Innocents. Elle fut reconstruite au milieu du marché en 1786; elle a été depuis définitivement exhaussée et placée au milieu du square des Innocents.

Henri IV construisit la pompe de la Samaritaine et ordonna les travaux du nouvel aqueduc d'Arcueil.

Un grand nombre de nouvelles fontaines sont dues à Louis XIV. Aussitôt que le pouvoir municipal fut constitué à Paris, il eut un employé spécial, un *maître fontainier*, chargé de la direction de ce service. Ce fut le prévôt des marchands qui fit reconstruire, en 1457, l'aqueduc d'Arcueil. La pompe Notre-Dame, qui a été démolie depuis quelques années, était une création municipale. Les travaux hydrauliques de Paris furent donc exécutés en participation par les souverains et la municipalité. Les *eaux* ainsi recueillies se divisaient en *eaux* du roi et en *eaux* de la ville. Souvent elles étaient réunies dans les mêmes aqueducs et dans les mêmes conduites, jusqu'à des cuvettes de distribution où le partage était effectué. Lee *eaux* de la ville participaient aux immunités des *eaux* du roi.

Le volume des *eaux* royales et municipales, à Paris, montait à environ 200 pouces fontainiers, soit 4,000 mètres cubes par jour, lorsqu'en 1777 une compagnie particulière, à la tête de laquelle étaient les frères Perier, obtint pour quinze années le privilège de placer des conduites sous les rues et d'établir une distribution nouvelle destinée à des établissements particuliers. C'est à cette compagnie que l'on doit les pompes de Chaillot et du Gros-Caillou.

On obtint ainsi une nouvelle quantité d'*eau* de 5,000 mètres cubes par jour.

Le premier consul décida, le 29 floréal an X, la dérivation de l'Ourcq, qui fut à la fois un canal de navigation et un moyen d'alimentation des fontaines de Paris.

Le 4 septembre 1807, toutes les *eaux* anciennes et nouvelles furent réunies en une seule administration municipale régie aux frais de la ville de Paris par le préfet de la Seine, sous la surveillance du directeur général des ponts et chaussées et l'autorité du ministre de l'intérieur.

En 1818, la totalité des *eaux* amenées pour l'alimentation de Paris était de 8,800 mètres cubes.

Plus tard on ajouta aux *eaux* de l'Ourcq celles du Clignon; puis, en 1841, le puits artésien de l'abattoir de Grenelle vint apporter un contingent de 800 à 1,000 mètres cubes. En 1848, une pompe fut établie vers le pont d'Austerlitz, en amont. En 1851, on pensa à abandonner la pompe Notre-Dame et celle du Gros-Caillou, et on concentra à Chaillot le principal service des *eaux* de Seine. Les deux machines établies à Chaillot peuvent fournir 40,000 mètres cubes d'*eau* par jour.

En résumé, le volume total des *eaux* amenées à Paris était, en 1860, de 147,800 mètres cubes répartis comme suit :

Canal de l'Ourcq		104,000
Eau de Seine. Pompe de Chaillot	40,000	40,800
Pompe d'Austerlitz	800	
Aqueduc d'Arcueil		1,600
Puits de Grenelle		900
Sources du Nord (*eaux* de Belleville et des Prés-Saint-Gervais)		500
TOTAL		147,800

soit environ 148 litres par habitant. Cette quantité est loin d'être suffisante, surtout depuis l'agrandissement de Paris, d'autant plus que, par suite de l'insuffisance de section des vieilles conduites, la ville ne peut pas débiter les *eaux* dont elle dispose assez rapidement pour satisfaire aux besoins de la population. La quantité d'*eau* appliquée à tous les services de distribution n'était guère que de 90,000 mètres cubes par jour, à savoir 56,000 mètres pour les services publics et 30,737 pour les services privés, soit donc en tout 86,777. Très-peu de maisons sont abonnées à l'*eau* de la ville. Les dernières observations faites à ce sujet datent de 1858. Alors, sur 32,250 maisons, le nombre des maisons abonnées n'était que de 7,085. Les maisons qui n'ont pas d'abonnement sont ordinairement pourvues, il est vrai, de puits et de pompes, et c'est ce qui explique comment, en définitive, une distribution aussi restreinte a pu, pendant longtemps, satisfaire à peu près aux exigences de la population parisienne. Néanmoins, la mauvaise qualité des *eaux* de puits les rend impropres aux usages domestiques. La plupart des habitants sont donc obligés d'aller péniblement puiser l'*eau* aux bornes-fontaines ou de l'acheter aux porteurs d'*eau*. Ceux-ci vendent l'*eau* fort cher, et il ressort de calculs très-détaillés et de recherches exactes que le mètre cube d'*eau* fourni par le porteur d'*eau* coûte de douze à dix-neuf fois autant que l'*eau* fournie par la ville. Le besoin d'une amélioration dans le service des *eaux* de Paris, qui se faisait déjà sentir avant l'annexion, vint donc frapper tous les esprits, lorsqu'en 1860 Paris s'étendit jusqu'aux fortifications. Si les services publics étaient richement dotés, le service privé laissait, dit M. Joanne, beaucoup à désirer. L'insuffisance du volume des *eaux*, l'impossibilité d'amener celles de l'Ourcq et de la Seine dans les quartiers élevés du Paris moderne, et surtout de les faire monter aux étages supérieurs des maisons, enfin la mauvaise qualité de ces *eaux*; tous ces motifs poussaient l'administration municipale à chercher un nouveau mode d'approvisionnement.

Il s'agissait de fournir aux Parisiens une *eau* claire, abondante, fraîche en été, et relativement chaude en hiver, ne marquant pas plus de 20 à 23 degrés à l'hydrotimètre. Si le but était unique et simple, quant à son énoncé, il ne l'était pas quant à l'exécution, et les projets furent multiples. On songea aux puits artésiens; l'exemple donné par celui de Grenelle était assez satisfaisant; mais, outre qu'il donne en tout temps de l'*eau* chaude, il y aurait à craindre que tous ces puits, s'alimentant dans la même nappe souterraine, ne se nuisissent les uns aux autres et que l'on n'obtînt pas la quantité d'*eau* sur laquelle on comptait. Cette crainte a été justifiée lors du percement du puits de Passy. (V. PUITS ARTÉSIENS.) On a parlé d'élever la masse d'*eau* nécessaire à la Seine au moyen de machines puissantes. Mais, outre que l'*eau* ainsi obtenue n'est ni fraîche ni limpide, elle revient très-cher. En effet, si un aqueduc, pour amener des *eaux* lointaines, coûte fort cher d'établissement, il nécessite ensuite des dépenses annuelles d'entretien très-faibles, tandis qu'une machine coûte tous les jours en charbon, en graissage, etc. Les Romains avaient résolu la question de la bonne façon, en allant chercher les sources éloignées, mais fraîches et de bonne qualité, qu'ils amenaient dans leurs villes par des aqueducs fermés. Elles se conservaient ainsi aussi limpides et aussi fraîches qu'à leur point de départ. Les Romains, dira-t-on, n'avaient pas le choix. A notre époque nous pouvons choisir, et, bien que les machines à vapeur soient onéreuses d'entretien et de fonctionnement, il n'en est pas moins évident qu'elles fournissent le mètre cube d'*eau* à plus bas prix que telle dérivation possible. Les pompes que M. Lechâtelier avait projeté d'établir à Ivry fourniraient l'*eau* à 5 ou 6 centimes le mètre cube. Ces *eaux* seraient filtrées au moyen de vastes filtres artificiels analogues à ceux qui sont établis en Angleterre, à Marseille et ailleurs. Mais ces filtres agissent-ils convenablement, rafraîchissent-ils l'*eau*, la rendent-ils parfaitement limpide? Non. Ces *eaux* pourraient seulement être propres aux services publics, tels que l'arrosage, le nettoyage, etc.

En résumé, bien que l'*eau* amenée à Paris de sources lointaines, au moyen d'ouvrages d'art dispendieux, revienne à un prix plus élevé que celui de l'*eau* fournie par les machines (l'*eau* amenée des sources de Champagne revient à 9 centimes le mètre cube), c'est à une dérivation de ce genre que s'est définitivement arrêté le conseil municipal.

Parmi les projets concluant à une dérivation, celui qui réunit les suffrages de l'administration consistait à dériver les *eaux* de la Somme-Soude. D'après ce projet, un aqueduc, parti des vallées de la Champagne, devait rencontrer, en côtoyant la Marne, plusieurs ruisseaux affluents de cette rivière, et, entre autres, le Surmelin et la Dhuis, qui confondent leurs *eaux*. Comme ces dernières apparaissent à de grandes hauteurs, on a conçu l'idée de les réunir dans une conduite spéciale plus élevée que l'aqueduc de la Somme-Soude, pour desservir les points culminants de la capitale. L'altitude des sources est, en effet, d'environ 130 mètres au-dessus du niveau de la mer. Leurs belles *eaux*, limpides et salubres, fraîches, d'un goût agréable, accusent 23 degrés hydrotimétriques. Elles sont, à l'heure qu'il est, amenées dans un réservoir placé à Ménilmontant, dont le plan d'*eau* est à 508 mètres au-dessus du niveau de la mer. Deux conduites maîtresses partent de ce réservoir : l'une descend jusqu'au réservoir de Belleville pour y jeter, au besoin, un supplément d'alimentation; l'autre suit la rue de Ménilmontant jusqu'aux anciens boulevards extérieurs. Elle se dirige, d'un côté, vers le pont d'Austerlitz, qu'elle traverse pour aller desservir les plateaux de la Butte-aux-Cailles, de Montrouge et du Panthéon; de l'autre côté elle se dirige sur Montmartre. C'est par cette branche qu'ont été alimentées les fontaines qui, dans les jardins de l'Exposition de 1867, versaient de l'*eau* de la Dhuis. La dérivation totale fournit 40,000 mètres cubes.

Paris a donc, à l'heure qu'il est, à sa disposition près de 190,000 mètres cubes d'*eau* par jour, auxquels vont venir s'ajouter, dans un très-bref délai, les 60,000 mètres cubes fournis par la dérivation de la Somme-Soude, ce qui fera un total de 250,000 mètres cubes.

Voici, pour terminer, les degrés hydrotimétriques des différentes *eaux* de Paris :

	Degrés de l'hydrotimètre.
Eau de Grenelle	de 9 à 11
Eau de Seine	18 à 20
Eau de la Somme-Soude	18 à 20
Eau de la Dhuis	23
Eau de l'Ourcq	31
Eau d'Arcueil	37,50
Eau des Prés-St-Gervais	76
Eau de Belleville	155

(V. DISTRIBUTIONS D'EAU, CONDUITES D'EAU, AQUEDUC, HYDROTIMÉTRIE.)

— Jurispr. *Législation des eaux minérales.* En France, la législation relative aux *eaux* minérales, sous l'ancien régime, ne paraît pas remonter au delà du XVIIe siècle. On cite les lettres patentes de Henri IV, du mois de mai 1603, comme en étant le point de départ; viennent ensuite les déclarations du roi des 25 avril 1772, 12 mai 1775, 26 mai 1780, et les arrêts du conseil des 1er avril 1774 et 5 mai 1781.

Ces anciens règlements sont du nombre de ceux dont la loi du 24 mai 1790 a déclaré qu'ils continueraient à recevoir leur exécution, tant qu'ils n'auraient pas été abrogés ou modifiés par de nouveaux actes du pouvoir.

Aujourd'hui la législation sur les *eaux* minérales résulte principalement des arrêtés du gouvernement des 23 vendémiaire an VI, 29 floréal an VII, 3 floréal an VIII et 6 nivôse an IX, et de l'ordonnance royale du 18 juin 1823, qui, sur beaucoup de points, n'ont fait que reproduire les dispositions des règlements antérieurs à la Révolution.

Le principe qui domine toute la réglementation sur les *eaux* minérales, aujourd'hui comme avant 1789, est qu'aucun établissement ne peut être ouvert au public sans une autorisation préalable de l'administration, et cette autorisation ne se délivre qu'après qu'il a été dûment constaté que les *eaux* que l'on veut exploiter possèdent, à raison de leur composition chimique, des propriétés thérapeutiques spéciales. C'est l'Académie de médecine qui a mission d'éclairer l'administration supérieure sur ce point important, et des instructions rédigées par elle indiquent avec le plus grand détail toutes les précautions à prendre pour le puisement et l'expédition des *eaux* qui doivent être soumises à son examen.

L'autorisation est délivrée par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, qui doit prendre aussi l'avis des autorités locales.

Toute entreprise ayant pour effet de livrer ou d'administrer au public des *eaux* minérales naturelles est soumise, non-seulement à une autorisation préalable, mais en outre à l'inspection des hommes de l'art (ordonnance du 18 juin 1823, art. 5). Cette inspection est confiée à des docteurs en médecine.

En général, il y a un inspecteur par établissement, et il peut être nommé des inspecteurs adjoints quand l'intérêt du service l'exige. Lorsque des sources sont rapprochées l'une de l'autre et ont peu d'importance, on réunit quelquefois l'inspection de plusieurs établissements entre les mains d'un seul inspecteur.

Autrefois la nomination de tous les médecins inspecteurs était faite par le ministre de l'agriculture et du commerce; mais, depuis le décret de décentralisation du 25 mars 1852, les inspecteurs des établissements appartenant aux particuliers ou aux communes sont nommés par le préfet. Ceux des établissements appartenant à l'État et aux départements continuent à être à la nomination du ministre, qui consulte habituellement le comité d'hygiène publique sur les titres des candidats.

L'inspection a pour objet tout ce qui, dans chaque établissement, importe à la santé publique. Les inspecteurs doivent, à ce sujet, adresser aux propriétaires, régisseurs ou fermiers, les propositions ou observations qu'ils jugent nécessaires; ils portent au besoin leurs plaintes aux autorités et sont tenus de lui signaler les abus venus à leur connaissance. Ils veillent particulièrement à la conservation des sources et à leur amélioration. Ils surveillent, dans l'intérieur des établissements, la distribution des *eaux*, l'usage à en faire par les malades, sans néanmoins pouvoir mettre obstacle à la liberté qu'ont ces derniers de suivre les prescriptions de leurs propres médecins, et même d'être accompagnés par eux, s'ils le demandent.

Les médecins inspecteurs ne peuvent rien exiger des malades dont ils ne dirigent pas le traitement, ou auxquels ils ne donnent pas de soins particuliers. Ils doivent soigner gratuitement les indigents admis dans les hôpitaux dépendant des établissements, et sont tenus de les visiter au moins une fois par jour.

L'article 12 de l'ordonnance royale du 18 juin 1823 impose aux médecins inspecteurs l'obligation d'envoyer chaque année à l'administration centrale des rapports contenant le résumé des observations recueillies dans leur service. Partout où l'affluence du public l'exige, les préfets, sur les rapports des propriétaires et des inspecteurs, font les règlements particuliers nécessaires pour assurer l'ordre intérieur, la salubrité des *eaux*, leur libre usage, l'exclusion de toute préférence dans les heures à assigner aux malades pour les bains ou douches, et la protection particulière due à ces derniers dans tout établissement placé sous la surveillance spéciale de l'autorité. Ces règlements sont soumis à l'approbation du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Aux termes d'un arrêté du Directoire exécutif du 23 vendémiaire an VI, les indigents reçoivent gratuitement le secours des *eaux* minérales, mais c'est aux communes ou aux départements qui les envoient à pourvoir aux frais de route et de séjour.

Aucun sondage, aucun travail souterrain ne peut être pratiqué sans une autorisation préalable du préfet, dans un périmètre de 1,000 mètres au moins de rayon, autour de chacune des sources dont l'exploitation a été régulièrement autorisée.

Aux termes de l'ordonnance du 18 juin 1823, il ne peut être fait d'expédition d'*eaux* minérales hors de la commune où elles sont puisées que sous la surveillance de l'inspecteur. Les envois doivent être accompagnés d'un certificat d'origine par lui délivré, constatant les quantités expédiées, la date de l'expédition et la manière dont les vases ou bouteilles ont été scellés au moment où l'*eau* a été puisée à la source.

Les *eaux* minérales sont des médicaments; mais ce sont des médicaments d'un genre spécial que la nature nous livre tout formés. Il en est résulté que depuis très-longtemps ils ont fait l'objet d'un commerce à part. Les pharmaciens ont le droit d'en vendre; mais tout individu, muni d'une permission de l'autorité, peut en former des dépôts et les débiter. Dans les villes où les dépôts sont nombreux, ils sont assujettis à la surveillance de médecins inspecteurs, et les frais de cette inspection sont répartis entre les dépositaires. Dans les lieux où les dépôts sont peu considérables, ils sont soumis, comme les pharmacies, à la visite des jurys médicaux.

— *Eaux minérales artificielles.* Aucune fabrique d'*eaux* minérales artificielles ne peut être établie sans l'autorisation du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Cette autorisation ne peut être obtenue qu'à la condition de justifier des connaissances nécessaires pour de telles entreprises. Les fabricants d'*eaux* minérales artificielles ne peuvent s'écarter, dans leurs préparations, des formules approuvées par le ministre; avant d'être acceptées, ces formules sont soumises à l'appréciation de l'Académie de médecine.

Les fabriques des *eaux* minérales artificielles sont, comme les établissements d'*eaux* minérales naturelles, soumis à la surveillance de médecins inspecteurs. L'expédition des *eaux* artificielles, la formation des dépôts, le débit de ces *eaux* sont assujettis aux règles établies pour les *eaux* minérales naturelles. Du reste la vente de ces *eaux* est presque toujours réunie dans le même établissement.

— Hist. *Eaux minérales ou balnéaires chez les anciens.* Hérodote (livre IV) fait mention d'une fontaine qui rendait aux vieillards leur vigueur primitive, et (livre III) il raconte qu'en Éthiopie se trouvait une source dont le mérite était singulier : ceux qui s'y baignaient en sortaient parfumés d'une odeur de violette, et leur peau acquérait une douceur extraordinaire. C'était cette *eau* qui était la cause de la longévité des Éthiopiens, dont les plus jeunes ne mouraient qu'à cent ans. Les autres allaient à cent vingt ans et au delà.

Pausanias (*Description de la Grèce*, livre III) dit de la fontaine Canathus (en Morée), près d'Argos : « La déesse Junon s'y baignait tous les ans. Les *eaux* de cette source rétablissaient chez elle ce que le temps, qui use tout, pouvait apporter de diminution à ses charmes.... Les Argiennes ne se faisaient pas faute d'aller s'y baigner : elle leur refaisait une virginité. »

Mucien dit : « A Cyzique, la fontaine de Cupidon guérit les amants de leur passion. »

Pline (*Histoire naturelle*, liv. XXXI) écrit : « Les *eaux* de Sinuesse, en Campanie, font cesser la stérilité des femmes, et guérissent les hommes de la folie.... A Thespies, il y a une fontaine qui rend les femmes fécondes.... L'Elateum, en Arcadie, a les mêmes propriétés.... L'Aphrodisium, en Phrygie, cause la stérilité.... La source de Linus s'oppose aux avortements.... Il y a des *eaux* qui changent la couleur des cheveux, des *eaux* qui donnent la mémoire, et d'autres qui procurent l'oubli. »

Nous n'avons pas trop le droit de nous moquer de la crédulité des anciens au sujet des diverses propriétés qui, de temps immémorial, étaient attribuées à certaines sources; nous n'avons fait que changer les termes, grâce à la science chimique et aux progrès de l'art médical.

Properce (livre I) et Ovide (les *Amours*, livre II) nous montrent les *eaux* sous un tout autre aspect : « Tout ce que Rome contenait de monde élégant, la fleur de l'aristocratie, se rendait aux *eaux* de Baïes. C'était bien le séjour le plus enchanteur que j'aie connu. Mais tout décline : un jour des courtisanes vinrent y rejoindre leurs amants; on les tolera; mais bientôt les prostituées affluèrent.

Et voilà comme les meilleures choses se perdent. Voilà comme vos *eaux* arriveront à voir s'éclipser toute la bonne compagnie. »

Ne dirait-on pas une chronique écrite d'hier? En vérité il n'y a rien de nouveau sous le soleil; nous ne faisons que rééditer la vie d'autrefois.

Les Romains eurent la passion des *eaux* vers l'époque de la décadence de la République, et, sous les Césars, ils ne manquèrent pas, dans tous les pays conquis, notamment dans les Gaules, d'approprier les sources minérales à leurs usages, même avec un certain luxe de confortable inconnu dans ces contrées avant leur arrivée. Ils avaient pris cette passion des Carthaginois et des Africains, lors de leurs expéditions en Ifrikia et de la conquête qu'ils firent de ce pays, où la civilisation, parvenue à son apogée, commençait à décliner.

La terre d'Afrique, en effet, lorsque les Romains y abordèrent, était, depuis deux mille ans peut-être, couverte de constructions colossales, parmi lesquelles figuraient des bains d'*eaux* minérales et thermales, établis avec une intelligence architecturale qu'avait produite une longue expérience. Les Romains, qui ne furent jamais des créateurs, n'eurent qu'à copier.

C'est à tort, selon nous, que les écrivains et les historiens qui se sont succédé depuis vingt siècles ont fait honneur aux Romains de tous les monuments dont les ruines sont parvenues jusqu'à nous. Comme les bernard-l'hermite, qui s'introduisent dans les coquilles qu'ils n'ont point faites après en avoir dévoré les constructeurs, les Romains se contentaient de prendre possession, et d'apposer, en guise de marque de fabrique, des inscriptions sur tous les monuments qu'ils réparaient, après les avoir endommagés par la conquête à main armée.

Or la province de Carthage, au centre de l'Ifrikia, qui n'occupait guère en superficie que le huitième du territoire actuel de la France, était l'endroit de la terre d'Afrique où se trouvaient en plus grande abondance les sources d'*eaux* thermales et minérales. Leur exploitation était établie dans des conditions de luxe inouï, lorsque les Romains (100 ans avant notre ère) mirent le pied en Afrique. A cette époque, cette contrée, la plus belle que l'imagination puisse rêver, grâce à l'abondance des *eaux*, qui dépassait toutes les idées que l'on s'en pourrait faire, offrait des magnificences de végétation dont on ne retrouve guère aujourd'hui que quelques échantillons disséminés et rares. Les districts montagneux où sourdaient les *eaux* balnéaires, immense jardin, toujours vert et chargé de fleurs et de fruits perpétuels, étaient couverts à profusion de villas et de maisons de plaisance; et des bains magnifiques, de construction quasi cyclopéenne, avaient été élevés autour de chaque source. Les ruines de ces édifices, qui datent de quarante siècles au moins, se voient encore aujourd'hui.

Nous allons, en quelques lignes consacrées aux principales sources, rapporter ce qu'en ont écrit les historiens romains et en préciser l'état actuel.

La plupart des villes d'*eaux* étaient simplement appelées par les Romains « *ad aquas*; » quelquefois ils adjoignaient à ce vocable le nom de la ville sur le territoire de laquelle se trouvait la source thermale ou minérale. Nous avons conservé cette expression dans notre langage, et nous disons généralement « aux *eaux*, » ou bien « aux *eaux* de Spa, de Bade, de Bagnères, » comme les Romains « *ad aquas Thibetaneas*, *ad aquas Tacapitaneas*. » Les Arabes de nos jours encore appellent leurs sources minérales et thermales « El-Hamet, Hamman, El-Hamma, Hamman-Meskhoutin, etc., etc. »

En face de Carthage, sur la rive ouest du golfe, se trouvait un établissement de bains minéraux thermaux dont les *eaux* étaient les plus chaudes de toute la province. On s'y rendait en bateau. Ces sources multiples, qui portent aujourd'hui le nom d'Hamman-Korber, sont encore les plus chaudes de toute la régence de Tunis. On s'y rend aussi par *eau*, de la capitale, la route de terre étant à peu près impraticable. Elles rivalisent avec celles d'Hamman-Meskhoutin (*aquæ Tibilitinæ*) en Algérie; elles s'emploient en boisson après six ou sept heures de refroidissement, contiennent beaucoup d'alumine et sont d'une énergique efficacité pour les maladies cutanées. On y voit les ruines d'immenses établissements de bains, et les deux versants de la montagne, dans les gorges de laquelle les sources jaillissent, offrent de nombreux vestiges d'habitations de plaisance et de palais. Les seuls habitants actuels sont 400 à 500 musulmans d'une ignorance crasse, d'une superstition stupide, d'une paresse de mollusques, presque des crétins.

Au fond du golfe de Carthage (golfe de Tunis) se trouve l'ancien *ad aquas* proprement dit des Romains. Ces *eaux*, très-chaudes aussi, étaient et sont encore prônées pour la guérison des maladies graves, réputées incurables par d'autres moyens thérapeutiques.

L'ancienne Utique avait aussi sa source d'*eau* thermale très-réputée autrefois. Cette ex-place forte maritime n'est plus, depuis un millier d'années, qu'un misérable village de quelques maisons, nommé Bou-Chater; mais la source existe toujours. Elle sort à 33° centigrades, au milieu d'un terrain devenu marécageux, et se rend dans un bassin que recouvre un toit de roseaux. Des tortues se promènent dans le fossé où se déversent les *eaux* du bassin; les Arabes qui viennent s'y baigner ne manquent jamais d'apporter des galettes de pain à ces tortues, qu'ils considèrent comme sacrées: s'ils négligeaient ce devoir, le bain, au lieu de leur être profitable leur serait nuisible.

Mais qu'il y a loin du tableau actuel aux splendeurs dont ces établissements brillaient encore il y a douze cents ans!

Jusque dans le désert actuel, à 250 lieues des côtes de la Méditerranée, on trouve des sources, la plupart en ruines, mais quelles ruines! Leurs vastes bassins, les uns circulaires, les autres ovales, carrés ou polygonaux, sont construits avec d'énormes pierres de taille qui ont traversé des milliers de siècles. Partout, il est vrai, on retrouve des inscriptions romaines dispersées dans les décombres environnants, et c'est ce qui a fait croire que les Romains étaient les auteurs de ces immenses travaux; mais sur les ruines qui sont encore debout on n'a découvert aucune inscription.

Près de Zaghouan, dans une gorge âpre et sévère, coule entre des rochers à pic une belle source minérale chaude. Là où les rochers cessent, une forte maçonnerie endiguait cette rivière saumâtre, qui se rend dans un vaste bassin construit avec de monstrueux blocs de marbre, ouvrage d'une antiquité immémoriale. A cet endroit, à droite et à gauche, les pentes de deux collines sont couvertes de ruines d'anciens palais, étagés les uns au-dessus des autres en amphithéâtre.

Aquæ Tacapitaneæ (aujourd'hui El-Hamma) était autrefois une ville d'*eaux* très-importante, sur le littoral d'un golfe (aujourd'hui golfe de Cabès). Au milieu de plusieurs sources d'*eaux* vives et fraîches très-abondantes jaillissent quatre autres sources d'*eaux* chaudes de 34° à 45°. Jadis elles étaient renfermées dans de superbes bassins, construits en fort belles pierres de taille; mais ces bassins, non réparés depuis douze siècles, n'existent plus qu'en partie.

Dans le désert, au milieu d'une oasis à deux lieues de Tozer, on rencontre une source sulfureuse à 36° qui se déverse dans deux bassins de la plus haute antiquité, le premier oblong, en partie détruit, le second carré, encore intact.

Nous ne sommes entré dans ce développement de faits que pour arriver à prouver que les *eaux* thermales et minérales, les *eaux* balnéaires, étaient connues, appréciées et utilisées à une époque que la chronologie actuelle ne saurait déterminer. Les Romains n'ont pas importé le goût et la mode des *eaux* en Afrique; au contraire, ils les en ont exportés, attendu que les constructions balnéaires sont de quelques milliers d'années antérieures à leur présence en Afrique, ainsi que le prouve la comparaison entre les pierres colossales primitives, dont on ne rencontre aucun échantillon dans le pays, et les pierres des édifices reconnus de construction romaine.

— *Supplice de l'eau bouillante*. C'était le supplice infligé aux faux monnayeurs jusqu'à la fin du XVI^e siècle. On trouve un arrêt daté de Rouen, du 22 décembre 1581, condamnant Nicolas Salcède, faux monnayeur, à être étouffé dans l'*eau* chaude. Voici, d'après un compte de l'Ordinaire de Paris de l'année 1417, quelles dépenses ce supplice occasionnait: « A Estienne le Bré, maître de la haute justice du roi notre sire, 12 sols pour trois maçons et leurs aides, qui firent le trépié pour asseoir la chaudière où furent bouillus trois faux monnoyeurs; *item*, 4 sols parisis pour quatre sacs de plâtre à faire ledit trépié; 4 sols pour celuy qui blanchit ledit trépie avant que lesdits maçons y voulussent ouvrer; 20 sols pour un cent et demi de cotrets et un demi-cent de bourrées, qui furent arses ledit jour pour faire bouillir l'*eau* en la chaudière; 8 sols parisis pour une queue et deux muids où fut mise l'*eau*, lesquels, la nuit que la justice fut faite, furent mal pris et emblés; 3 sols pour une queue d'*eau* de quoi furent bouillus iceux faux monnoyeurs. » (Sauval, *Histoire et recherche des antiquités de Paris*, t. III, p. 274). Le *supplice de l'eau bouillante* n'a pas toujours été le partage exclusif des faux monnayeurs. Ainsi, en 1198, une religieuse ayant été maltraitée, enduite de miel, roulée dans des plumes, et promenée à rebours sur un cheval, Philippe-Auguste fit noyer dans une cuve d'*eau* bouillante les individus coupables de cette mauvaise plaisanterie, dont on trouve de nombreux exemples. Nous n'avons pas, bien entendu, à nous occuper ici de la *noyade*, autre genre de supplice par l'*eau* qui se rencontre dans l'histoire de tous les peuples, et dont il sera parlé ailleurs. V. NOYADE.

— *Question par l'eau*. Un des genres de question le plus généralement employés, au moment de la suppression de tous les supplices préalables, était la *question par l'eau*, qui se divisait en question *ordinaire* et question *extraordinaire*. Elle était en usage en France comme en Angleterre.

La *question ordinaire par l'eau* s'employait avant la condamnation. Après avoir mis le corps de l'accusé dans un état de tension extrême, au moyen de cordes attachées à ses poignets et à ses pieds, et retenues par des anneaux de fer, on lui passait sous les reins un tréteau, qui empêchait le corps de retomber. Alors le questionnaire, c'est-à-dire l'homme destiné à ce triste office de bourreau, faisait avaler au patient, par le moyen d'une corne creuse de bœuf qu'on lui mettait dans la bouche, 4 pintes d'*eau* pour la question ordinaire et 8 pour la question extraordinaire. Il s'arrêtait sur l'avis du chirurgien présent, si la victime faiblissait, et, dans ces intervalles, le juge interrogeait l'accusé pour obtenir l'aveu de son crime et la révélation de ses complices. « Le patient ressemblait à un cétacé, rendant l'*eau* par toutes les ouvertures de son corps, » nous dit un vieux procès-verbal de torture.

Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, diverses ordonnances royales, entre autres celle de 1670, règlèrent les formalités à observer dans l'application de la question. En 1697, un arrêt du parlement de Paris réforma certaines pratiques en usage à Orléans. Du *Mémoire instructif* rédigé à cette occasion nous extrayons les détails suivants, fort *instructifs* en effet, et qui nous montreront avec quel sang-froid barbare se calculait le degré de la sensibilité humaine, avec quel art et quelle recherche on avait mesuré la souffrance, recueilli et comparé les cris de douleur, afin de pouvoir marquer précisément le terme où la *fermeté* du magistrat devait s'arrêter pour ne pas perdre la victime: « Si la question est donnée avec de l'*eau*, l'accusé sera, dépouillé et en chemise, attaché par le bas des jambes. Si c'est une femme ou fille, lui sera laissée une jupe avec sa chemise, et sera la jupe liée aux genoux. La question de l'*eau* ordinaire et extraordinaire avec extension se donnera avec un petit tréteau de 2 pieds de hauteur, et quatre coquemars d'*eau* de 2 pintes et chopine, mesure de Paris. La question ordinaire et extraordinaire avec extension se donnera avec le même petit tréteau, et quatre pareils coquemars d'*eau*; puis on ôtera le petit tréteau, et sera mis en sa place un grand tréteau de 3 pieds 4 pouces, et se continuera la question, avec quatre autres coquemars d'*eau* pareillement de 2 pintes et chopine chacun, lesquels coquemars d'*eau* seront versés dans la bouche de l'accusé lentement et de haut. A cet effet, sera l'accusé lié par les poings, et iceux attachés et liés entre deux cordes, à chacun poignet, d'une grosseur raisonnable, à deux anneaux qui seront scellés dans le mur de la chambre, de distance de 2 pieds 4 pouces l'un de l'autre, et à 3 pieds au moins de hauteur du plancher, par bas de ladite chambre. Seront pareillement scellés deux autres grands anneaux au bas du plancher, à 12 pieds au moins dudit mur, lesdits anneaux l'un à la suite de l'autre, et éloignés l'un de l'autre d'environ 1 pied; dans lesquels anneaux seront passés des cordages assez gros, avec lesquels les pieds de l'accusé seront liés chacun séparément au-dessus des chevilles des pieds, lesdits cordages tirés à force d'homme, noués, passés et repassés les uns sur les autres, en sorte que l'accusé soit bandé le plus fortement qu'il se pourra. Ce fait, le questionnaire fera glisser le petit tréteau le long des cordages, le plus près desdits anneaux des pieds qu'il se pourra. L'accusé sera interpellé de déclarer la vérité. Un homme sera avec le questionnaire, tiendra la tête de l'accusé un peu basse, et une corne dans la bouche, afin qu'elle demeure ouverte. Le questionnaire, prenant le nez de l'accusé, le lui serrera; et le lâchant néanmoins de temps en temps pour lui laisser la liberté de respiration, et tenant le premier coquemar haut, il versera lentement dans la bouche de l'accusé. Le premier coquemar vidé, il le comptera au juge, et ainsi des trois autres, lesquels pareillement finis il sera, pour l'extraordinaire, mis un grand tréteau de 3 pieds de hauteur à la place du petit, et les quatre autres coquemars d'*eau* donnés ainsi que les quatre premiers, à chacun de tous lesquels le juge interpellera l'accusé de dire la vérité; et de tout ce qui sera fait et dit, et généralement de tout ce qui se passera lors de ladite question, en sera fait une très-exacte mention. Sera mise une grande chaudière sous l'accusé, pour recevoir l'*eau* qui tombera. Si, pendant les tourments, l'accusé voulait reconnaître la vérité, et que le juge trouvât à propos de le faire soulager, sera mis sous lui le tréteau, dont sera pareillement fait mention; et ensuite sera l'accusé remis au même état qu'il était avant d'avoir été soulagé, et la question continuée ainsi que dessus, sans néanmoins qu'il puisse être délié qu'après la question finie, après laquelle il sera détaché, mis sur un matelas, près du feu, et interpellé de nouveau par le juge de dire la vérité. Lecture lui sera faite de tout ce qui se sera passé depuis la lecture de l'interrogatoire, avant d'être appliqué à la question; et s'il peut signer, sera le procès-verbal de question signé de lui, sinon sera fait mention de son refus et de la raison dudit refus. » La *question par l'eau* ne faisait assez souvent que précéder la question par les brodequins, plus atroce encore si c'est possible (v. BRODEQUIN). « Si la question de l'*eau* était préparatoire, et que le froid ne permît pas que l'accusé la pût soutenir, sera différé jusqu'à ce que le temps soit adouci, sans qu'il soit permis de donner les brodequins, lesquels ne se donneront que dans le cas que l'accusé, par quelque incommodité, ne puisse soutenir l'extension. Si le temps n'était pas fort froid, l'on fera un peu chauffer l'*eau* dans la chambre de la question, en laquelle il y aura absolument une cheminée et du feu pendant tout le temps de la question, et que l'accusé reste sur le matelas. Si l'accusé est condamné à mort, préalablement appliqué à la question, et qu'il ne puisse souffrir celle de l'*eau* avec extension, soit par la rigueur du temps ou par quelque incommodité, lui sera sur-le-champ donné la question des brodequins, attendu que c'est un corps confisqué, et que les exécutions de mort ne se peuvent différer. Les médecins et chirurgiens resteront dans la chambre de la question, tant que la question durera, pour veiller soigneusement qu'il ne vienne faute de l'accusé; et resteront encore dans ladite chambre quelque temps après que l'accusé sera sur le matelas, pour lui donner le soulagement nécessaire, et même le saigner s'ils l'estimaient à propos, ce qui arrive assez souvent, sans qu'il soit besoin que les juges y soient présents. » (*Mémoire instructif concernant la manière en laquelle se donne la question avec extension ou par les brodequins*, recueil des anciennes lois françaises, t. XX, p. 281 et suiv.)

La question préparatoire fut abolie en 1780; la question préalable le fut en 1788, *pour quelques années et à titre d'essai*; enfin la loi du 3 novembre 1790 supprima la question extraordinaire, et ainsi disparurent ces honteuses et barbares institutions de la monarchie. La Révolution rejeta dans le passé ces cruels supplices, qui endurcissent une nation sans effrayer les criminels, ces tortures ordonnées, même après condamnation, dans l'espérance de révélations tardives. La publicité des débats criminels, dont la loi nouvelle a fait un devoir, a notamment rendu impossibles ces interrogatoires subis au milieu des tourments, et que l'on ne peut encore étudier sans frémir. Comme le fait justement remarquer M. le conseiller de Bastard d'Estang, dans son ouvrage intitulé: les *Parlements de France*, la production publique de ces horribles procès-verbaux de torture n'était plus possible, et le public indigné n'en aurait pas laissé achever la lecture. La publicité de l'audience exigeait la liberté physique et morale de l'accusé devant ses juges. Comparaissant libre, et seulement accompagné de gardes pour l'empêcher de s'évader, l'accusé retrouvait ce droit naturel de la défense, et la force d'élever la voix sans crainte d'être interrompu dans sa justification. La torture poussait au contraire les patients à des déclarations fausses qu'ils n'osaient plus rétracter, de peur de voir renouveler leurs tourments.

— *Epreuves par l'eau bouillante ou froide.* Avant de dire en quoi consistaient ces deux sortes d'épreuves judiciaires, si souvent décrétées au moyen âge, il n'est pas inutile de rappeler que l'*eau* a joué, dans tous les temps, un grand rôle dans les superstitions des peuples. On trouve chez les Juifs l'épreuve des *eaux amères* ou *eaux de jalousie*. Une femme accusée d'adultère devait boire de ces *eaux* mêlées avec de la cendre, et consacrées, au nom du Seigneur, par le grand prêtre. Si elle était coupable, son ventre enflait sur-le-champ, et sa cuisse pourrissait. Chez les Grecs, les épreuves par l'*eau* étaient aussi en usage. A Palice, ville de Sicile, existait une fontaine dans les *eaux* de laquelle l'accusé jetait son serment écrit sur une tablette. Si la tablette surnageait, il était reconnu innocent; au cas contraire, on le précipitait dans les flammes qui ne manquaient pas de s'élever de la fontaine. Ailleurs, la femme soupçonnée d'adultère se disculpait par un serment écrit sur une tablette que l'on suspendait à son cou. Elle s'avançait alors dans l'*eau* jusqu'à mi-jambe; si elle était innocente, l'onde restait paisible; sinon, elle montait jusqu'au visage, et couvrait ainsi la tablette. « C'est le Rhin, ce fleuve au cours impétueux, qui éprouve, chez les Gaulois, la sainteté du lit conjugal, dit une épigramme de l'*Anthologie grecque*. A peine le nouveau-né, sorti du sein maternel, a-t-il poussé le premier cri, que l'époux s'en empare; il le couche sur son bouclier, et court l'exposer aux caprices des flots; car il ne sentira point, dans sa poitrine, battre un cœur de père avant que le fleuve, juge et vengeur du mariage, ait prononcé le fatal arrêt. Ainsi donc, aux douleurs de l'enfantement succèdent, pour la mère, d'autres douleurs: elle connaît le véritable père, et pourtant elle tremble; dans de mortelles angoisses, elle attend ce que décidera l'onde inconstante. »

L'*épreuve par l'eau bouillante*, surtout réservée aux nobles, aux prêtres et aux autres personnes libres, consistait à plonger le bras dans une cuve remplie d'*eau* en ébullition, pour y prendre une pierre ou un anneau bénit, à une profondeur plus ou moins grande, selon la nature du crime; puis on enveloppait le membre, le juge mettait un sceau sur l'enveloppe, et si, au bout de trois jours, l'accusé n'avait pas de brûlure, il était déclaré innocent. « Au nom de Dieu, et par l'ordre de l'archevêque et de tous nos évêques, dit un ancien rituel, nous disposons, quant à l'ordalie, que personne n'entre à l'église, lorsque l'on aura apporté l'*eau* du jugement, si ce n'est le prêtre et celui qui doit se présenter. Il y aura neuf pieds, mesure du pied de celui qui doit passer en jugement, de la marque à

la barre. Si c'est un jugement par l'*eau*, elle devra être chauffée à ébullition, et le vase sera de fer, de cuivre, de plomb ou d'argile. Puis, quand le jugement sera disposé, les deux hommes entreront de deux côtés, et ils s'assureront de la chaleur de l'*eau*, et ils seront à jeun, et ils ne devront pas avoir visité leurs épouses cette nuit. Et personne ne devra allumer le feu avant que la bénédiction n'ait commencé; mais on laissera le fer sur les charbons, jusqu'à la dernière collecte, et l'accusé boira l'*eau* bénite, et ensuite on en arrosera la main qui doit être soumise à l'épreuve. » V. Michelet, *Origines du droit* (p. 344).

Teuteberge, belle-fille de l'empereur Lothaire, accusée d'inceste, trouva un champion qui subit l'*épreuve de l'eau bouillante* à sa place. « Deux prêtres, l'un arien, l'autre catholique, rapporte Grégoire de Tours, disputaient sur leurs croyances; le dernier dit enfin à l'autre : « A quoi bon ces longs discours? Prouvons la vérité de nos paroles par des faits. Qu'on fasse chauffer un vase d'airain, qu'on y jette un anneau; celui de nous deux qui le retirera de l'*eau* bouillante aura gagné, et son adversaire se convertira à sa croyance, reconnue véritable. » L'assemblée est remise au lendemain. La nuit porte conseil : le catholique se lève avec l'aurore, se frotte le bras d'huile, et le couvre d'un onguent. Vers la troisième heure, on se rassemble sur la place, le peuple accourt, le feu s'allume, on place dessus un vase d'airain, on jette un anneau dans l'*eau* bouillante. Le diacre invite l'hérétique à retirer l'anneau du liquide brûlant; lui de refuser. « Tu as fait la proposition, dit-il; c'est à toi de l'exécuter. » Le diacre, tremblant, se découvre alors le bras; mais son adversaire voit les précautions qu'il a prises, et s'écrie : « C'est user de supercherie, l'épreuve ne peut se faire. » Survient, par hasard, un prêtre de Ravenne, du nom de Hyacinthe; il s'informe de la cause de tout ce bruit, et, sans hésiter, il découvre son bras et le plonge. Or l'anneau était petit et léger, et l'*eau* l'emportait comme le vent fait d'une paille. Longtemps, et à diverses reprises, il le chercha, et ne le trouva qu'au bout d'une heure. Cependant la chaleur du foyer redoublait; il ne ressentit rien dans sa chair, et déclara, au contraire, que le vase était froid au fond, que seulement la surface était d'une chaleur tempérée. Ce voyant, l'hérétique, tout confus, plongea audacieusement la main dans le vase, et dit : « Ma foi m'en fera faire autant. » Il plongea en effet; mais sa chair tout entière fut brûlée jusqu'aux jointures des os. » (*Liber miraculorum*, trad. de Michelet, *Origines du droit*, p. 343.) Le pape Innocent III interdit l'*épreuve par l'eau bouillante*, dans le concile de Latran.

On peut croire que les tours de charlatan ne manquèrent pas pour tromper les juges. Il était très-aisé, au dire de Voltaire, de faire impunément l'*épreuve de l'eau bouillante* : on pouvait présenter un cuvier à moitié plein d'*eau* fraîche, et y verser juridiquement de l'*eau* chaude, moyennant quoi l'accusé plongeait sa main dans l'*eau* tiède jusqu'au coude, et prenait au fond l'anneau bénit. On pouvait aussi faire bouillir de l'huile avec de l'*eau*; l'huile commence à s'élever, à jaillir, à paraître bouillonner quand l'*eau* commence à frémir, et cette huile n'a encore acquis que très-peu de chaleur. On semble alors mettre sa main dans l'*eau* bouillante, et on l'humecte d'une huile qui la préserve.

L'épreuve par l'eau froide, qui paraît avoir été spécialement réservée aux gens du peuple, consistait à jeter l'accusé dans une rivière, un lac ou une cuve d'*eau* froide, après lui avoir lié la main droite avec le pied gauche, et la main gauche avec le pied droit. L'*eau*, préalablement bénite, était supposée devoir repousser un coupable : si l'accusé surnageait, il était déclaré criminel; s'il enfonçait, son innocence était reconnue. Suivant quelques auteurs, la culpabilité était au contraire prononcée, dans plusieurs localités, lorsque le patient allait au fond de l'*eau*. D'après Hincmar, l'accusé était plongé dans l'*eau* un nombre de fois égal au nombre des crimes dont on l'accusait. Un règlement du monastère d'Ouche, en Normandie, porte que le bassin qui doit servir à l'*épreuve de l'eau froide* aura 12 pieds de profondeur, 20 pieds de largeur en tous sens, et sera rempli jusqu'au bord. Le tiers de ce bassin était recouvert de poutres et de planches pour porter le prêtre, les juges qui devaient l'assister, l'homme qui devait entrer dans l'*eau*, et les deux ou trois autres qui devaient l'y faire descendre. Guibert de Nogent raconte que deux frères, nommés Everard et Clément, ayant été accusés d'hérésie, furent mandés devant l'évêque de Soissons, Lysiard, qui leur fit subir un interrogatoire. Comme ils ne pouvaient être confondus par leurs réponses, « je dis à l'évêque, rapporte Guibert : Puisque les témoins qui ont entendu ces gens professer leurs dogmes impies sont absents, soumettez-les au jugement de l'*eau*. Le prélat célébra donc la messe, et les deux frères reçurent de sa main la sainte communion, qu'il leur donna en prononçant ces paroles : « Que le corps et le sang du Seigneur vous servent aujourd'hui d'épreuve. » Cela fait, le pieux évêque et l'archidiacre Pierre, homme de la foi la plus pure, et qui avait rejeté toutes leurs promesses pour obtenir de n'être point soumis au jugement, se rendirent à l'endroit où l'*eau* était préparée. L'évêque, répandant force larmes, entonna les litanies, puis fit l'exorcisme. Les deux frères jurèrent alors par serment que jamais ils n'avaient cru ni enseigné rien de contraire à notre sainte loi. Cependant, à peine Clément fut-il jeté dans le bassin qu'il surnagea comme l'aurait fait une branche légère. A cette vue, l'église retentit de cris de joie; cette affaire y avait en effet attiré un tel concours d'individus de l'un et de l'autre sexe, qu'aucun des assistants ne se rappelait y avoir jamais vu une foule si nombreuse. L'autre confessa son erreur; mais comme il refusait d'en faire pénitence, on le jeta en prison avec son frère, que le jugement avait convaincu. Quelque temps après, le peuple des fidèles, craignant que le clergé ne montrât trop de mollesse, courut à la prison, enleva ces hérétiques, éleva un bûcher hors de la ville et les livra aux flammes. »

Un manuscrit de l'abbaye de Saint-Remi, de Reims, manuscrit que Mabillon croit du IXe siècle, prétend que ce fut le pape Eugène II, mort en 827, qui institua ce genre d'épreuve, pour empêcher qu'on ne jurât sur les reliques ou qu'on ne mît la main sur l'autel. Le concile tenu à Worms en 829, sous Louis le Débonnaire, en défendit vainement l'usage. On ne tint aucun compte de ses prescriptions, et un célèbre ecclésiastique du même siècle, consulté à ce sujet par Hildegaire, évêque de Meaux, chercha à expliquer par des raisons mystiques ce préjugé si favorable à l'accusé, que l'*eau* ne pouvait recevoir un coupable dans son sein. Il invoque, entre autres, le baptême du Christ dans le Jourdain, et le déluge. « La sagesse chrétienne, dit-il, a sanctionné de toute antiquité, et a répété le jugement par l'*eau*, jugement qui se fit jadis dans l'arche de Noé, lorsque les innocents furent sauvés et les coupables punis. » On a encore des exemples de l'*épreuve par l'eau froide* dans les années 1590 et 1617, malgré un arrêt du parlement de Paris, daté du 1er décembre 1601; elle était alors imposée seulement à ceux qu'on accusait de sorcellerie, et ne tarda pas à disparaître entièrement.

Rappelons, pour finir, une épreuve bizarre qui se rapporte à notre sujet, et qui était usitée jadis dans une ville du Vivarais. On lit dans un ancien acte que, le 3 juin 1422, on mena au bassin ovale de Tourne, formé par la source dite *du Grand-Goul*, à Bourg-Saint-Andéol, et destiné à l'épreuve des ladres, un homme qu'on croyait être ladre; on le saigna, on reçut le sang dans un vase, qu'on mit dans un sac, et le tout fut plongé dans la fontaine. Deux barbiers de la ville furent nommés pour en faire la vérification; ils déclarèrent que rien n'avait été corrompu dans cette immersion, et le juge prononça que le prévenu n'était pas ladre. On voit, par tout ce qui précède, quelle était la folie des épreuves, quelle était l'ignorance de nos pères. Les prêtres ont, de tout temps, joué dans ces superstitions absurdes un rôle important et souvent terrible. Dieu était toujours pris à témoin des impostures des uns et de la crédulité des autres. Que de miracles se sont produits, grâce à quelque subterfuge connu des initiés, et combien de pauvres dupes se sont prosternées devant des hommes qui n'étaient que d'adroits jongleurs!

— Médecine vétérin. Les *eaux*, selon leur température et les matières qu'elles contiennent en solution, peuvent prédisposer les animaux à quelques maladies. A l'extérieur, l'*eau* très-froide, et surtout l'*eau* séléniteuse que les palefreniers emploient souvent pour nettoyer les jambes des chevaux, durcissent la peau, nuisent à ses fonctions, produisent des crevasses, des gerçures dans les plis du genou, du jarret, des paturons, et notamment cette hideuse maladie connue sous le nom d'*eau aux jambes*. Prises à l'intérieur, les *eaux* séléniteuses, par leur basse température et le sulfate de chaux qu'elles renferment, nuisent aux fonctions de l'estomac et des intestins, et occasionnent souvent des indigestions accompagnées de violentes coliques. Les *eaux* froides provenant de la fonte des neiges, dans les montagnes, donnent souvent naissance à des météorisations. Les bœufs et les moutons, et surtout les bêtes grasses, quand ils sont pressés par la soif, lorsqu'on les conduit aux grands marchés d'approvisionnement et que les conducteurs laissent boire imprudemment une grande quantité de ces *eaux*, sont très-souvent atteints d'indigestion d'*eau* très-difficile à guérir. L'action de l'*eau* froide sur la peau, et principalement les immersions incomplètes et réitérées auxquelles sont soumis les chevaux qui halent les bateaux le long des rivières ou des fleuves, les prédisposent à la morve et surtout à cette variété de farcin cutané connue sous le nom de farcin de rivière. Les chevaux que l'on conduit, lorsqu'ils arrivent de course et qu'ils sont en sueur, soit aux abreuvoirs, soit dans des *eaux* courantes et froides, sont souvent atteints de pleurésie, de pneumonie, de farcin et quelquefois de tétanos. Les *eaux* impures, noirâtres, fétides, des ruisseaux des grandes villes, et notamment celles qui, provenant de fabriques de produits chimiques, renferment des acides, des alcalis et d'autres substances irritantes, imprégnant la peau des extrémités inférieures des membres du cheval et irritant journellement la peau, provoquent, après un certain temps, l'apparition de furoncles cutanés, des *eaux* aux jambes, de crevasses du paturon; elles produisent aussi le ramollissement de la corne de la fourchette, l'ulcération de la lacune de cet organe et même le crapaud. Les *eaux* noirâtres et fétides provenant des urines et des purins provoquent également l'apparition de ces maladies. Enfin, les *eaux* troubles, chaudes, noirâtres, infectes des fossés, des étangs, et principalement des mares situées dans les cours ou dans le voisinage des fermes, *eaux* qui contiennent en solution des matières septiques, et dans lesquelles vivent des myriades d'infusoires, prédisposent les animaux qui s'en abreuvent aux maladies putrides. On a vu ces *eaux* déterminer ces graves affections sur des animaux qui, nouvellement achetés, n'étaient point accoutumés à s'en abreuver. On a remarqué aussi que, pendant les chaleurs de juillet et d'août, les herbivores, qui même depuis quelque temps en faisaient usage et chez lesquels l'organisme s'était en quelque sorte habitué à leurs effets pernicieux, pouvaient être frappés mortellement et en grand nombre par des affections carbunculaires. Aussi, dans les localités où les *eaux* pures de rivière, de ruisseau et de fontaine sont rares, beaucoup d'épizooties charbonneuses annuelles sont-elles dues à l'usage des *eaux* malsaines.

— *Eaux aux jambes*. Cette maladie, qui a son siége sur la peau de la partie inférieure des membres des solipèdes, est caractérisée par une inflammation, d'abord superficielle, de la peau, le hérissement et la chute des poils, un suintement séro-purulent, fétide, et par la formation d'ulcères et de fongosités. Cette maladie, d'abord locale et curable, peut devenir constitutionnelle et résister à tous les moyens de traitement. Si les causes des *eaux aux jambes* sont très-obscures, par contre les circonstances au milieu desquelles elles se développent sont bien connues. On distingue les causes en causes *prédisposantes*, causes *occasionnelles* et causes *spécifiques*. Les causes prédisposantes sont : les climats froids et humides, les pâturages gras et marécageux et le tempérament lymphatique. Les chevaux de race commune, dont les membres sont engorgés, pourvus d'une peau épaisse et garnie de crins longs et grossiers, sont plus souvent que les autres affectés d'*eaux aux jambes*. Les causes occasionnelles sont : les boues irritantes des grandes villes, les fumiers qu'on laisse longtemps fermenter sous les pieds des animaux, l'humidité du sol, les *eaux* froides, les *eaux* des mares, les *eaux* séléniteuses. Quant aux causes spécifiques, on a dit que les *eaux aux jambes* étaient contagieuses. Hurtrel rapporte, comme preuve, l'opinion de Jenner, relative à la propriété qu'aurait la matière des *eaux aux jambes* de faire développer la vaccine. Mais l'expérience n'a pas encore démontré qu'il en fût ainsi. (V. COW-POX, VACCIN et VARIOLE.)

Les *eaux aux jambes* occupent ordinairement les plis des genoux, des jarrets, le trajet des tendons fléchisseurs des phalanges, les plis des paturons et les couronnes; un seul ou plusieurs membres peuvent être affectés ensemble ou successivement par les *eaux aux jambes*, qui se font remarquer aux membres postérieurs plus communément qu'aux membres antérieurs. Elles s'observent aujourd'hui plus rarement qu'autrefois; le pavage et l'assainissement des rues des grandes villes, l'extension et l'entretien en bon état des voies de communication, l'hygiène mieux comprise, les croisements mieux entendus, une alimentation meilleure que par le passé, ont amené une diminution dans les cas de production de cette maladie, à laquelle on reconnaît trois périodes ou plutôt trois degrés, dans lesquels elle revêt successivement des caractères tels, qu'au troisième elle est transformée en une affection différente de ce qu'elle était à son début.

Dans la première période, la peau est tendue, rosée, douloureuse, et présente à sa surface une exsudation séreuse, limpide, bleuâtre, coulant le long des poils et tombant sur la litière, qui s'en trouve humectée. En outre l'animal boite plus ou moins, surtout à froid. Dans la seconde période, le liquide sécrété est purulent, grisâtre, forme des croûtes et exhale une odeur fétide, *sui generis*. La peau présente des sortes d'ulcères, nommés, dans le langage des maréchaux, des maquignons et des anciens hippiatres, *molandres*, *solandres*, *râpes*, *mulles traversines* ou *traversières*. Dans la troisième période, la peau s'altère profondément; sa coloration est gris plombé, elle se couvre de végétations hémisphériques, rouges, saignantes, couvertes de croûtes brunes plus ou moins dures, nommées *verrues*, *poireaux*, *fics* et même *grappes*, lorsqu'elles sont agglomérées. La peau continue à sécréter une humeur grisâtre, purulente, fétide; les tissus sécréteurs de la corne s'altèrent, le sabot se fendille, le crapaud se déclare, les membres s'infiltrent, les fibro-cartilages et les os du pied se carient. Arrivée à ce degré, cette maladie influence l'organisme entier et trouble la nutrition; c'est alors qu'elle est *organique* ou *constitutionnelle*.

Cette maladie, bien que le plus souvent continue, est sujette à des oscillations assez marquées. Lorsque les animaux subissent l'influence des causes occasionnelles, elle augmente; elle diminue, au contraire, lorsque les animaux se trouvent soustraits aux causes qui la font naître. En général, elle est très-lente dans sa marche; souvent même elle dure autant que l'individu, sur la santé duquel son influence est parfois même plutôt salutaire que nuisible; d'autres fois, cependant, elle cause la mort par les altérations locales qu'elle produit et par les complications qui les accompagnent. Des métastases peuvent aussi s'opérer tout à coup sur les principaux viscères; la gale, le farcin, la morve, viennent assez souvent mettre fin aux *eaux des jambes*.

Le traitement se compose de moyens hygiéniques combinés avec des moyens thérapeutiques proprement dits. Les moyens hygiéniques consistent à soustraire les animaux aux causes prédisposantes et occasionnelles du mal. Les moyens thérapeutiques varient avec les périodes de la maladie. Dans la première période, après avoir coupé les poils, on fait des lotions d'*eau* de Goulard, simple ou laudanisée, sur les membres; des onctions de cérat saturné, dont on arrose des cataplasmes de farine de lin. Ce traitement est indispensable lorsque l'inflammation est intense. A la deuxième période, on emploie les excitants résolutifs, les astringents et même des caustiques. Les excitants sont : les infusions aromatiques, le vin, le cidre, la bière; les astringents : l'extrait de saturne, l'alun, les sulfates de fer, de zinc, de cuivre; les caustiques sont : la liqueur de Villate, l'onguent ægyptiac, la solution de nitrate d'argent et le nitrate acide de mercure. Il est souvent utile d'alterner l'emploi de ces agents avec l'emploi des émollients. A la troisième période, les caustiques les plus énergiques sont indiqués; il est même fréquemment nécessaire de leur adjoindre l'excision des tubérosités, que l'on cautérise ensuite avec de l'acide sulfurique ou azotique, du chlorure de zinc, du beurre d'antimoine. A ce traitement externe, il est très-souvent utile de joindre un traitement interne, qui consiste dans l'administration des purgatifs, notamment de l'aloès à la dose de 30 gr., renouvelée tous les quinze jours, et même tous les huit jours, surtout dans les saisons humides; et dans l'administration des diurétiques, tels que le nitrate de potasse, la résine, le colchique, la scille, la poudre diurétique de Lebas. Les médicaments et les aliments toniques conviennent aux individus faibles, lymphatiques, surtout lorsque les sécrétions sont abondantes. Dès que l'on commence le traitement, on applique des sétons aux fesses ou au poitrail, ou bien sous le ventre. Lorsque les quatre membres sont affectés, il ne faut les attaquer que successivement ou par paires. Il arrive fréquemment que les membres restent engorgés, après que les autres altérations ont disparu. On combat ces altérations par des frictions de teinture d'iode, par la compression, les purgatifs, les sétons, les promenades, le pacage et l'usage des box.

— Administr. *Eaux ménagères*. Les *eaux ménagères* sont celles qui proviennent de l'intérieur des maisons. D'après l'art. 640 du code Napoléon, les fonds inférieurs sont assujettis, envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les *eaux* qui en découlent *naturellement*, sans que la main de l'homme y ait contribué. Il est évident que cette disposition ne s'applique point aux *eaux ménagères*, et que le propriétaire du fonds inférieur n'est pas tenu de recevoir ces *eaux*, à moins toutefois que celui du fonds supérieur n'ait acquis cette servitude.

Il est permis aux propriétaires riverains de laisser écouler leurs *eaux* pluviales, ainsi que leurs *eaux ménagères*, sur la voie publique, mais l'administration peut prendre des mesures pour réglementer cet écoulement.

A Paris, et dans toutes les villes auxquelles le décret du 26 mars 1852, relatif aux rues de la capitale, a été déclaré applicable, toute construction nouvelle doit être disposée de manière à conduire dans les égouts les eaux pluviales et ménagères. « Cette disposition, ajoute l'art. 7 du décret du 26 mars 1852, sera prise pour toute maison ancienne en cas de grosses réparations, et, en tout cas, avant dix ans. » Les égouts qui, dans les principales voies publiques de Paris, communiquent avec les constructions riveraines, sont appropriés à un nouveau mode d'enlèvement de vidanges.

D'après la jurisprudence du conseil d'Etat et de la cour de cassation, 1° quand un arrêté municipal a réglé le mode d'écoulement sur la voie publique des eaux ménagères, le tribunal de simple police doit non-seulement décider que les eaux déversées n'occasionnaient aucun embarras sur la voie publique et n'étaient pas insalubres, mais encore statuer sur le point de savoir si toutes les conditions prescrites par l'arrêté municipal ont été remplies; 2° la défense édictée par le § 6 de l'art. 471 du code pénal, de jeter au devant des maisons des choses insalubres, renferme implicitement la défense de laisser couler sur la voie publique les *eaux ménagères* qui pourraient nuire par leurs exhalaisons; 3° la rigole d'une rue faisant partie de cette rue, si un règlement défend de jeter sur la voie publique des *eaux ménagères* pouvant la salir, on contrevient à ce règlement en faisant écouler des liquides de la nature indiquée par la rigole de la rue.

Dans l'intérêt général, il est défendu d'établir sur la voie publique, sans une autorisation spéciale, des gargouilles, éviers, ou autres saillies pour l'écoulement des eaux.

L'écoulement des fumiers provenant des étables ou écuries est réglementé par les mêmes dispositions.

— Techn. *Fabrication artificielle des eaux gazeuses.* La fabrication des eaux minérales artificielles n'est pas de fraîche date; en 1685, deux apothicaires anglais, Jenny et Oward, obtinrent de Charles II une patente pour la fabrication des eaux ferrugineuses. Les mieux avisés de leurs confrères parisiens exploitaient déjà cette industrie d'une manière très-fructueuse, s'il faut en croire La Bruyère. Dans les *Caractères*, au chapitre des *Charlatans enrichis*, il parle « de B. qui a amassé du bien en vendant de l'eau de la rivière pour des eaux minérales. » En faisant quelques recherches, on trouve que tous les organes qui entrent aujourd'hui dans la construction des appareils de fabrication ont été successivement découverts à des époques antérieures à 1780. Ainsi Hales et Back, de 1740 à 1750, découvrent la décomposition des carbonates alcalins par la chaleur, et reconnaissent que le gaz fourni par cette décomposition est le même que celui des eaux minérales naturelles. En 1750, Vénel fabrique avec des poudres effervescentes une eau analogue à celle de Seltz. Le docteur Benley, en 1767, fabriquait une eau qu'il saturait de gaz au moyen de la crème de tartre et de l'acide sulfurique. Priestley, au lieu de se servir de crème de tartre, employait simplement la craie et l'acide sulfurique. Enfin depuis, Buquet, Lavoisier et Watt, etc., confectionnèrent eux-mêmes une partie des appareils. Depuis 1780, ce ne sont plus que des perfectionnements que l'on apporte, car jusque-là ces appareils étaient plutôt des instruments de cabinet de physique que des appareils industriels. Le premier qui s'appliqua à la fabrication industrielle de l'eau gazeuse fut un pharmacien français, nommé Gosse, établi à Genève; il s'associa avec un certain Paul, et ils combinèrent ensemble le fameux appareil de Genève. Le gaz produit primitivement par la décomposition à chaud de la craie, et plus tard par la réaction de l'acide sulfurique sur le carbonate de chaux, arrivait à travers les tonneaux laveurs dans un gazomètre; une pompe à air l'y puisait pour l'amener et le comprimer dans un récipient fort vaste ayant la forme d'un barillet ou tonneau, muni d'un moussoir et contenant la quantité d'eau qu'on voulait saturer. Les matières salines qu'on voulait y mêler pour imiter les différentes eaux minérales étaient mises dans le tonneau, et parfois introduites simplement sous forme de poudre impalpable dans les bouteilles. Lorsque, au moyen de la pompe et du mélangeur, on avait saturé l'eau de gaz carbonique, on la soutirait et, lorsque le récipient était vide, on commençait une nouvelle opération. L'établissement de Genève prospérait en livrant à la consommation 40,000 bouteilles d'eau minérale artificielle par année. L'associé de Gosse, Paul, vint en 1799 à Paris et y fonda l'établissement de l'hôtel d'Uzès et de Tivoli. Jusqu'en 1832, l'appareil de Genève ne subit pas de grandes transformations, car, le prix des eaux gazeuses étant très-élevé, elles n'étaient pas d'une très-grande consommation. Lors de l'invasion du choléra, on remarqua les bons effets des eaux gazeuses; alors la consommation s'éleva tout à coup d'une façon considérable, et on vit que les anciens appareils étaient incapables de fournir à une grande fabrication; aussi songea-t-on à les perfectionner. La grande modification fut de transformer les anciens appareils à fabrication intermittente, qui obligeaient de suspendre l'opération lorsque le producteur du gaz n'était plus chargé, en appareils à fabrication continue. Nous ne parlerons pas des innombrables modifications de systèmes à fabrication continue qui se sont produites depuis 1832. Pour en donner une idée exacte, nous nous contenterons de décrire les appareils Hermann, Lachapelle et Glover, qui nous paraissent appelés à un très-grand avenir par leur simplicité et leur ingénieuse construction. Ces appareils se composent de cinq pièces ou organes principaux : 1º d'un producteur de gaz acide carbonique; 2º d'un épurateur à trois compartiments; 3º d'un gazomètre à double suspension; 4º d'un saturateur sphérique desservi par une pompe; 5º de tirages à bouteilles et de tirages à siphons.

Le saturateur peut être à deux sphères et à deux corps de pompe, suivant la destination ou la puissance de l'appareil.

Le producteur se compose de deux compartiments, d'un cylindre décompositeur et d'une boîte ou réservoir à acide; ces deux pièces superposées forment corps. Le cylindre décompositeur est de cuivre rouge et garni à l'intérieur d'une couche de plomb fondu adhérant au cuivre. Il est à fond hémisphérique. Sur le haut, et au devant du cylindre une ouverture fermée à vis sert à l'introduction de l'eau et de la craie. Une seconde ouverture, située dans le fond, sert à le vider lorsque les matières sont épuisées. Un mélangeur horizontal à ailes demi-circulaires, mû par une manivelle assez puissante pour que les carbonates n'aient pas besoin d'être pulvérisés à l'avance, produit le mélange de l'acide avec la craie et facilite le prompt dégagement du gaz. La boîte à acide, de forme cylindrique, est placée immédiatement au-dessus du décompositeur, avec lequel elle ne forme qu'un tout. Elle est de cuivre rouge, garnie de plomb à l'intérieur, et fermée par un plateau de bronze à la partie supérieure. Ce plateau porte une ouverture hermétiquement fermée et qui sert à introduire l'acide. La distribution de l'acide s'opère au moyen d'une tige-soupape de cuivre rouge, revêtue de plomb et armée à son extrémité d'une coquille de platine formant soupape et s'adaptant dans un orifice qui établit la communication directe entre le réservoir et le décompositeur. Une vis, placée au centre du plateau et gouvernée par un bras à aiguille, sert à mouvoir la tige distributrice d'acide, avec laquelle elle est réunie par un manchon. Les indications données par le cadran sur lequel court l'aiguille servent à régler l'ouverture de l'orifice et, par conséquent, la distribution de l'acide suivant les besoins de l'opération. Placé ainsi à l'extérieur et muni d'une forte enveloppe de cuivre doublée de plomb, ce réservoir ne peut ni se déformer ni s'allonger, et surtout ne permet pas à l'orifice distributeur de l'acide de s'agrandir sous la pression de la tige-soupape, rendue inusable par l'armature de platine. L'ouvrier règle en toute sécurité l'écoulement de l'acide, suivant les besoins, d'après les indications du cadran.

L'épurateur se compose d'un cylindre de cuivre rouge, glacé d'étain pur à l'intérieur, et divisé en deux parties par un diaphragme vertical surmonté d'un autre cylindre de cristal qui fait fonction de laveur indicateur et forme le troisième laveur. Le cylindre de cuivre doublé d'étain est divisé en deux compartiments laveurs; il porte à sa partie supérieure trois ouvertures, dont deux sont des raccords pour les tuyaux. La première reçoit le tuyau qui amène le gaz du producteur et conduit ce gaz, qui a été lavé, sous la cloche du gazomètre. La deuxième ouverture, placée en face, communique avec les deux compartiments intérieurs du laveur et sert à introduire l'eau dans l'appareil. Enfin la troisième, placée au fond et en bas du cylindre, sert à vider l'eau qui a servi. Sur le côté du cylindre est placée une autre petite ouverture fermée par un bouton qui sert à indiquer le niveau de l'eau dans les deux laveurs lorsqu'on les charge. Le laveur indicateur est formé par un cylindre de cristal placé au-dessus du cylindre de cuivre à parois très-fortes et qui s'emboîte hermétiquement dans une rainure garnie de caoutchouc. Il est fermé à sa partie supérieure par un plateau garni d'étain; de ce plateau part une vis qui, fixée à la partie supérieure du cylindre de cuivre, rend immobile le laveur de verre. Le plateau porte une ouverture qui sert à y introduire l'eau. Un système de tuyaux fait traverser au gaz tous les compartiments où il se lave, et il va sortir dans le gazomètre. Le cylindre de cristal a l'avantage de permettre de juger à chaque instant, sans rien déranger, du fonctionnement régulier de l'appareil.

Le gazomètre reçoit le gaz à sa sortie de l'épurateur. Il est formé d'une cloche de tôle galvanisée, ainsi que la cuve, qui est à fond concave. Un bouchon à vis est disposé dans ce fond, de manière à vider l'eau lorsqu'il en est besoin. Avant de faire passer le gaz dans la cloche, on en chasse l'air au moyen d'un petit robinet placé à la partie supérieure. Cette cloche est suspendue au moyen de cordes passant sur des potences de fer garnies de poulies et de contre-poids, de telle façon que la cloche monte lorsque le gaz arrive et qu'elle baisse lorqu'il sort.

Le saturateur est la pièce capitale de l'appareil; il se compose de quatre pièces : 1º les organes du mouvement composés d'un arbre moteur, d'un volant et des roues d'engrenage; 2º la pompe à double effet, son bassin d'alimentation et le robinet régulateur; 3º la sphère ou récipient saturateur; 4º les organes indicateurs et les organes de sûreté. La pompe aspirante et foulante à double effet est de bronze et étamée à l'intérieur; elle est fixée par deux vis sur la colonne-bâti. Une bielle à fourche très-longue, d'une seule pièce, à articulations perpendiculaires, recevant le mouvement du volant par la manivelle, gouverne le piston de la pompe; ses deux branches s'articulent autour d'un axe adapté horizontalement sur la tige de fer qui sert de guide au piston. Le piston fonctionne dans le corps de pompe de bas en haut, de sorte que dans son action, pour aspirer à la fois un liquide et un gaz, il se trouve toujours couvert d'une couche de liquide formant fermeture hydraulique et empêchant à la fois l'introduction de l'air et la perte du gaz. Il se compose d'un cylindre de cuivre écroui, dans lequel vient se visser une tige de fer qui porte l'axe horizontal sur lequel s'articule la bielle.

La fermeture hermétique du piston est formée par un cuir préparé pour cet usage. Un petit écrou à vis, placé en haut du corps de pompe, sert à l'amorcer en y versant de l'eau. Un bras du corps de pompe formant conduit porte la cage et le clapet d'aspiration. Au-dessus il y a une pièce qui forme la chambre de la cage et du clapet de refoulement, et qui se raccorde avec le tuyau correspondant au saturateur. Le robinet régulateur s'adapte au même bras; il s'ouvre dans la chambre du refoulement. Ces deux pièces, qui s'emboîtent simplement sur le corps de pompe, y sont solidement maintenues par une bride à articulation. Cet assemblage est aussi solide que simple. Il permet de visiter avec la plus grande facilité les chambres et les cages, d'une forme particulière, dans lesquelles fonctionnent comme des soupapes des billes de bronze. Ces billes reposent sur des disques annulaires ou rondelles de cuir à semelles dégraissé. Un seul robinet régulateur remplace les deux robinets qui réglaient, dans l'ancien système, l'un l'aspiration de l'eau, l'autre celle du gaz. Le boisseau du robinet est pourvu de trois ouvertures : sur l'une se raccorde le tuyau qui amène le gaz du gazomètre, sur l'autre s'adapte le tuyau d'aspiration qui puise l'eau dans le bassin d'alimentation; la troisième communique avec la chambre d'aspiration. La clef du robinet n'a, au contraire, qu'une seule entaille, qui permet à la fois le passage du liquide et celui du gaz en quantités plus ou moins grandes, suivant qu'elle correspond plus ou moins avec les deux trous aspirateurs d'eau ou de gaz. Cette clef est pourvue d'une poignée de manœuvre et d'une aiguille qui parcourt un cadran gradué; par la position qu'elle occupe sur le cadran, cette aiguille indique les quantités proportionnelles d'eau et de gaz auxquelles le robinet donne passage. Lorsque le piston exécute son mouvement descendant d'aspiration, le robinet étant ouvert, l'eau et le gaz arrivent par leur ouverture et soulèvent la bille de la chambre d'aspiration contre sa cage, tandis que la bille de la chambre de refoulement est maintenue sur sa rondelle de cuir par la même force d'aspiration; l'eau et le gaz remplissent alors le corps de pompe. Aussitôt que le piston, parvenu au bas de sa course, reprend son mouvement ascendant, l'eau et le gaz poussant fortement les deux billes en sens contraire, celle qui joue dans la chambre d'aspiration s'abaisse, se colle contre la rondelle de cuir, et ferme hermétiquement, tandis que la bille de refoulement, s'élevant contre sa cage, livre passage à l'eau et au gaz que le piston refoule dans le saturateur. Le bassin d'alimentation, de cuivre étamé, est placé à l'intérieur de la colonne-bâti. L'eau y est tenue à un niveau constant par une soupape à flotteur. Lorsque l'eau est dans le bassin à son état normal, le flotteur ferme la soupape du robinet qui amène de l'eau; mais lorsque le niveau baisse dans le bassin, le flotteur entraîne par son poids le levier qui ouvre la soupape, et l'eau arrive. Une petite ouverture, placée au fond du bassin et fermée à vis, permet de le vider lorsqu'il en est besoin.

Le récipient saturateur, de forme sphérique, est de bronze et d'une seule pièce, ce qui lui donne une résistance à toute épreuve; il est glacé avec de l'étain à l'intérieur. Il est fixé au sommet du bâti de fonte et percé à la partie inférieure de deux ouvertures. La première sert à l'arrivée du liquide et du gaz dans la sphère. Une pièce se montant à vis sur le rebord de cette ouverture reçoit le raccord du tuyau de la pompe et celui du tuyau du bas de l'armature du niveau d'eau. La seconde ouverture sert à la sortie de l'eau saturée; sur ses rebords vient se visser le corps du robinet qui gouverne l'écoulement du liquide par le tuyau de tirage. En haut du récipient saturateur se visse une pièce à trois ouvertures filetées pour recevoir : 1º la soupape de sûreté; 2º le bras du manomètre; 3º le raccord de l'armature du tuyau du niveau d'eau. Le manomètre à cadran, indiquant en atmosphères le degré de la pression intérieure, fait par cela même connaître le degré de saturation de l'eau, cette pression étant proportionnelle à la quantité de gaz contenue dans la sphère. La soupape de sûreté est munie d'un sifflet avertisseur; elle se compose d'une boîte sphérique divisée en deux compartiments. Lorsque la tension du gaz dépasse le nombre d'atmosphères que l'on veut atteindre, la résistance du levier, qui est réglée *ad hoc*, cesse de contre-balancer la pression intérieure, et le gaz s'échappant siffle et prévient les ouvriers. Il n'y a donc pas de danger possible lorsque la soupape est bien réglée. Le niveau d'eau est formé d'un tube de cristal protégé par une armature de cuivre. Ce tube communique avec l'intérieur de la sphère par le tuyau et le raccord en haut et en bas, de manière qu'un coup d'œil jeté sur ce tube montre le niveau de l'eau dans la sphère.

Un agitateur à larges ailes se meut dans le récipient et opère rapidement la dissolution du gaz et la saturation de l'eau. Son arbre moteur est d'acier; il reçoit le mouvement par un pignon qui s'engrène avec la roue dentée du volant, et fonctionne, sans aucun contact avec l'intérieur du saturateur, dans une douille à longue portée, de bronze étamé, vissée dans la paroi de la sphère. A l'extrémité de l'arbre se visse une main de fer qui est destinée à porter les ailes de l'agitateur. L'agitateur fouette et brise contre les parois de la sphère la masse entière du liquide, produisant à chaque coup le même choc, qui amène la dissolution subite du gaz dans les cylindres oscillants. L'eau étant complètement saturée, on ouvre le robinet de sortie et le liquide arrive aux colonnes de tirage. Il y en a de deux sortes, soit pour le tirage à la bouteille, soit pour le tirage au siphon. Le tirage à la bouteille est le plus ancien et le plus compliqué, à cause du mécanisme du bouchage, réuni sur la même colonne que le robinet. Il se compose d'une colonne creuse fixée au sol et supportant tout le système. Une tige mobile à l'intérieur de la colonne est surmontée d'un bloquet de bois sur lequel on place la bouteille; une douille à vis de pression fait varier la hauteur de ce bloquet; une pédale-levier donne le mouvement à la tige; en agissant sur elle, le pied place et maintient le goulot de la bouteille. Une ouverture permet de placer dans le cône le bouchon, sur lequel vient reposer un piston qui fait fonction de chasse-bouchon et qui est soumis à l'action d'un levier. Un robinet à vis et à poignée sert à régler l'écoulement du liquide dans la bouteille. Une cuirasse de cuivre recouvre la bouteille et garantit l'ouvrier en cas d'explosion. L'appareil pour le tirage à siphon est encore plus ingénieux. La tige mobile mue par la pédale, au lieu de se terminer en bloquet, porte une cuirasse de cuivre sur laquelle se replie, par un éperon articulé, une autre demi-cuirasse. Le siphon renversé est placé dans cette cuirasse; sa tête repose dans une cavité creusée au sommet de la tige. Un petit ressort fait agir un levier qui appuie automatiquement sur le levier de la soupape du siphon, en même temps que le pied appuyant sur la pédale engage le bec du siphon dans le cône du robinet de tirage. Deux soupapes ouvrant toutes les deux sous l'action d'une clef à poignée permettent, l'une au liquide de pénétrer dans le vase, l'autre à l'air comprimé dans le siphon de s'échapper. Lorsque l'on veut introduire dans les bouteilles des sirops, afin de fabriquer des limonades, etc., on se sert de la pompe à sirop, qui est une petite modification de la pompe à tirage ordinaire.

L'industrie des eaux gazeuses artificielles a pris des développements considérables en 1852. Le jury de l'Exposition de Londres évaluait la consommation de l'eau de Seltz artificielle à 20,000,000 de bouteilles ou siphons pour Paris et à 35,000,000 pour les départements, en tout 55,000,000 de siphons, représentant un mouvement d'affaires de 22 millions de francs. Les renseignements recueillis depuis cette époque nous permettent d'évaluer à plus des deux tiers l'accroissement qui a eu lieu jusqu'en 1867 : soit près de 70,000,000 pour la consommation actuelle. Outre les appareils industriels que nous avons décrits, il y a un appareil très-répandu et connu sous le nom d'appareil Briet ou de ménage. Il consiste en deux vases ovoïdes réunis par une armature ou la douille d'étain à vis; le plus petit vase, ou la boule, reçoit le mélange des deux poudres; il est adapté sur un piédestal de porcelaine, sur lequel repose l'appareil lorsque la saturation est accomplie. Le second vase, ou carafe, est pourvu aussi d'un piédouche qui lui permet de se tenir debout; il reçoit l'eau que l'on veut rendre gazeuse. Ces deux vases sont entourés d'un clissage en rotin destiné à arrêter les projectiles en cas d'explosion. Lorsque le mélange du bicarbonate de soude et de l'acide tartrique en poudre a été fait dans la boule à l'aide d'un petit entonnoir, on place dans le goulot un tube obturateur qui est réellement l'organe ingénieux de l'appareil. La partie inférieure est adaptée dans une boîte cylindrique creuse, se fermant à vis et percée de petits trous; un crible d'argent, placé à la partie supérieure du cylindre, se soude autour d'un tube d'étain pur, qui établit la communication entre les vases. Lorsque l'obturateur est placé dans l'ouverture de la boule chargée de poudres, on renverse celle-ci, et plongeant le tube dans la carafe garnie d'eau, on visse complètement les deux douilles, et l'on met l'appareil sur son pied de porcelaine. L'eau qui est dans la carafe dépasse le tube vertical, descend par celui-ci dans le cylindre, jaillit par les trous dont il est percé dans la boule et dissout les poudres. Alors le dégagement commence et le gaz, passant par le crible d'argent, se tamise en globules très-fins qui traversent le liquide que l'on veut saturer. On obtient ainsi une eau gazeuse saturée de trois à quatre volumes de gaz et ayant un goût un peu alcalin. Cet appareil a de très-grands avantages, car, étant d'une manipulation très-simple, il peut être laissé entre les mains de tout le monde; il permet en outre de fabriquer à l'instant de l'eau gazeuse dans des endroits où l'isolement empêcherait d'en avoir autrement.

— Physiol. L'*eau* est un élément indispensable de l'alimentation chez tous les êtres vivants; elle est aussi nécessaire à l'entretien de leur existence que l'air atmosphérique. Pour l'animal, comme pour le végétal, la dessiccation complète est inévitablement cause de mort. Toutefois, aux derniers échelons de la série animale, nous rencontrons quelques infusoires chez lesquels la dessiccation n'est pas suivie de mort.

Chez les animaux supérieurs, il n'en est jamais ainsi. Les vertébrés de tous ordres meurent promptement lorsqu'ils ne peuvent renouveler leur provision d'humidité. L'*eau* fait partie intégrante de leurs tissus, et représente à peu près les 75 centièmes du poids total. Sa proportion est variable, selon la nature des tissus. Aux humeurs, ou tissus liquides, elle donne la fluidité, et sa proportion y est, chez l'homme, de 77 à 79 pour 100 dans le sang; de 90 à 92, dans la lymphe; de 98, dans la sérosité. Aux tissus demi-solides, elle donne la souplesse et la flexibilité : sa proportion y est de 70 à 80 pour 100 dans le tissu musculaire, de 75 pour 100 dans le tissu nerveux, etc. Toute membrane animale desséchée perd de son poids en proportion considérable; elle devient mince, dure, cassante ou rigide.

Le rôle de l'*eau* dans l'économie vivante est très-complexe; on peut attribuer à ce fluide les trois fonctions suivantes : 1º maintenir la composition chimique de nos tissus, donner aux éléments de nos organes leur forme et les propriétés physiques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions; 2º remplir le rôle d'un fluide mobile et propre

au transport des matériaux qui composent l'organisme; répartir uniformément le calorique aux différents points du corps; 3° enfin, fournir le véhicule dissolvant des solides et des gaz.

L'homme et les animaux plongés dans le milieu aérien perdent incessamment une certaine quantité de l'*eau* qu'ils contiennent: les urines, les sueurs, les différentes sécrétions muqueuses en enlèvent aussi continuellement une certaine portion; d'où résulte la nécessité de réparer la perte par une alimentation incessante. Plongé dans une atmosphère saturée d'humidité, l'homme peut absorber par la peau une certaine quantité d'*eau;* mais celle-ci serait insuffisante à l'entretien et à la conservation des propriétés de nos tissus; à plus forte raison elle ne serait que d'un faible secours pour aider à l'absorption des substances alimentaires solubles. L'*eau* entre donc dans l'alimentation. Les aliments solides que nous consommons en contiennent toujours une certaine proportion; nous leur en ajoutons encore dans le triple but de faciliter la déglutition, de favoriser la dissolution des matières solubles, et enfin de réparer suffisamment les pertes accomplies. La soif est instinctive comme la faim, et elle se proportionne à la nécessité d'atteindre au triple résultat dont nous venons de parler. Si la déglutition est pénible, s'il reste dans la bouche quelque substance irritante, nous éprouvons le besoin de boire pour faciliter le passage de l'aliment et entraîner dans l'estomac toutes les parcelles de substances alimentaires égarées sur le trajet de la déglutition. Si nous avons consommé une quantité considérable de condiments irritants, tels que sel ou poivre, leur présence dans l'estomac y sollicite un afflux plus considérable de liquide, et cette nécessité se traduit par une augmentation de la soif. Enfin, si par une sueur surabondante, une émission d'urine trop copieuse ou une diarrhée, une saignée même, le corps a été brusquement privé d'une quantité notable d'*eau*, c'est encore par la soif que se manifeste le besoin instinctif de réparer les pertes subies par l'organisme.

Quant à l'utilisation de l'*eau* prise en boisson, il n'est point de phénomène plus simple. Dans les conditions normales de la vie, l'*eau* est très-rapidement absorbée par les veines de l'estomac; elle passe directement dans le sang veineux, en même temps que les substances solubles auxquelles elle sert d'excipient. De là la rapidité des effets observés après l'ingestion de substances vénéneuses solubles dans l'*eau*, ou de substances médicamenteuses introduites par les mêmes voies.

— Hygiène. Au point de vue alimentaire, l'*eau* mérite une mention spéciale. Instruits par une douloureuse expérience, bien éloignés de l'incurie de nos aïeux à l'égard d'une si importante question, tous ceux que leur devoir appelle à prendre quelque souci de la santé publique ont compris l'importance de cette étude. La plupart des épidémies qui ravagent les grandes villes sont occasionnées, ou tout au moins entretenues par l'insalubrité des *eaux* fournies à l'alimentation. Les exemples en sont aujourd'hui tellement connus qu'il serait superflu de les citer. L'attention publique en est vivement préoccupée, et l'alimentation des villes au point de vue des *eaux* potables est désormais une question à l'étude, non-seulement parce qu'elle intéresse l'industrie, mais parce qu'elle intéresse encore à un plus haut point la santé publique.

Dans les campagnes, il ne semble pas que la question présente la même importance; toute *eau* paraît bonne à boire; mais de terribles accidents ont montré à quel point était regrettable l'incurie apportée en cette matière. Nous croyons donc devoir insister sur la détermination rigoureuse des qualités diverses des *eaux* livrées à l'alimentation.

Le choix de l'*eau* potable repose sur une double considération : 1° sa qualité, qui dépend ordinairement de sa composition chimique; 2° la température qu'elle possède. On doit y joindre aussi la considération non moins importante de la quantité d'*eau* absorbée par l'homme en un temps donné. En ce sens, l'étude de l'*eau* potable est, en quelque sorte, parallèle à celle de l'air respirable, dans lequel nous considérons également la quantité, la température et la qualité.

— I. Qualité des eaux potables. Nous avons indiqué plus haut les qualités que doit présenter une *eau* propre à être employée à l'alimentation. Il s'en faut de beaucoup que la plupart des *eaux* qui sont à notre portée présentent ces caractères à un degré suffisant; aussi le choix, l'aménagement et l'utilisation des *eaux* de toutes sortes répandues dans la nature sont pour nous les éléments d'un problème des plus intéressants à étudier, et quelquefois des plus difficiles à résoudre.

Les *eaux* répandues à la surface du globe se distinguent par des qualités diverses, qui répondent toutefois à la diversité de leur provenance. L'*eau* de mer, l'*eau* de rivière, l'*eau* de puits, l'*eau* de pluie et les autres *eaux*, toutes plus ou moins placées à notre portée, se recommandent à nous très-diversement. Tantôt elles sont immédiatement utilisables; tantôt elles demandent à subir une épuration préalable avant d'être livrées à l'alimentation; tantôt, enfin, elles sont rejetées comme absolument inutilisables. C'est à l'étude des divers modes d'emploi, d'aménagement, d'épuration, etc., de ces différentes *eaux* que nous allons consacrer les lignes qui vont suivre, et qui présenteront un résumé des grandes améliorations industrielles que notre siècle a vues naître, en ce qui concerne l'important problème de la distribution des *eaux* potables aux populations des grandes villes.

1° *Eau de mer.* Si l'*eau* de mer est abondante et se présente à nous en masses considérables, elle est aussi la plus impropre à l'alimentation. Diversement colorée par des substances tenues en suspension, exhalant souvent une odeur désagréable, elle est, de plus, d'une saveur salée, âcre et saumâtre. Ces qualités défectueuses proviennent de la nature des substances tenues en dissolution par les *eaux* de mer. Ce sont : 1° le chlorure de sodium, sel de mer ou sel marin, en forte proportion, environ 26,60 pour 1000 en poids d'*eau* de mer; 2° le chlorure de magnésium, 9 à 10 pour 1000; 3° le chlorure de calcium, 1,95 à 2; 4° le sulfate de soude, dans la proportion de 4,66 environ. Ajoutons encore le chlorhydrate d'ammoniaque, des iodures et des bromures de sodium et de magnésium, les sulfates de chaux et de magnésie, le carbonate de chaux, les gaz oxygène, azote et acide carbonique; enfin le gaz sulfhydrique et des matières organiques quelquefois très-abondantes. Le chlorure de sodium donne à l'*eau* de mer le goût salé; les sels de magnésie, l'amertume, et les substances organiques, la saveur saumâtre et âcre qui la caractérise. En cet état, elle excite la soif au lieu de la satisfaire et ne dissout qu'imparfaitement les matériaux solubles qu'elle est appelée à dissoudre dans les voies digestives; elle est donc complétement impropre au rôle de boisson.

Pour l'alimentation des hommes de mer, et en d'autres circonstances analogues, il a paru utile de remédier à l'insalubrité des *eaux* de la mer, et d'essayer de les rendre potables. Le moyen le plus simple qui se présentait à l'esprit, était de les distiller. Mais la distillation des *eaux* de mer est toujours difficile, ou, pour mieux dire, coûteuse; elle nécessite l'emmagasinement préalable sur les navires d'une assez grande masse de combustible; elle demande, en raison de la proportion considérable de sels qu'elle contient, des précautions particulières et des appareils spéciaux. Cependant le problème a été plusieurs fois résolu avec avantage, surtout à bord des bâtiments à vapeur. Il ne faut pas oublier cependant que l'*eau* distillée n'est pas plus propre à la boisson que l'*eau* la plus impure. Elle est lourde à l'estomac, se digère avec difficulté, et, complétement privée de sapidité, répugne au goût à l'égal des *eaux* dont la saveur est trop accusée. Il faut aérer l'*eau* distillée, en la fouettant avec un balai, et lui donner une légère saveur par l'addition d'une petite proportion de sel de mer.

Différents autres moyens ont été mis en usage pour arriver à un résultat analogue. Le docteur Phipson, à Ostende, a poursuivi la solution de ce problème dans une voie toute différente. On sait que si l'on fait agir les deux pôles d'une pile sur une dissolution saline, le sel est décomposé par le courant électrique : l'acide se porte au pôle négatif et la base au pôle positif. S'appuyant sur cette observation, M. Phipson dispose trois boîtes contenant l'*eau* de mer et communiquant entre elles, deux à deux, par des tubes en U. Le pôle positif d'une pile plonge dans l'*eau* de la première boîte, et le pôle négatif dans celle de la dernière. Un courant de faible intensité amène l'acide dans une des boîtes extrêmes de la série, et la base dans l'autre; il ne reste qu'à recueillir l'*eau* de la boîte intermédiaire, et à filtrer sur du charbon, pour obtenir un liquide à peu près potable.

La congélation de l'*eau* est un moyen encore plus expéditif; il est pratiqué avec succès dans l'Amérique du Nord pour obtenir de l'*eau* potable. Lorsqu'une solution saline est soumise à la congélation, l'*eau* pure seule se solidifie, et les sels restent dissous dans les *eaux* mères, ou se séparent du liquide, qui n'en retient qu'une très-petite quantité.

2° *Eau de pluie.* L'*eau* de pluie ne résulte que de la condensation des vapeurs suspendues dans l'atmosphère qui nous environne; c'est donc réellement de l'*eau* distillée. Elle diffère toutefois de cette dernière à certains égards. Dans sa chute, elle a pu récolter et dissoudre beaucoup de particules salines qui existent à l'état de suspension dans l'air ambiant; elle a dissous les gaz de l'air, l'oxygène, l'azote, l'acide carbonique; l'*eau* des pluies d'orage contient même une faible proportion d'acide azotique, qui a pris naissance par l'action de l'électricité atmosphérique. Enfin, il est juste d'ajouter que, recueillie ordinairement après avoir en quelque sorte lavé les toits de nos habitations, elle a pu dissoudre encore des sels terreux et entraîner des matières organiques. L'*eau* de pluie est ordinairement claire, assez limpide, très-aérée, faiblement chargée de sels et de matières organiques; elle convient parfaitement pour les savonnages, et est assez propre à servir de boisson. Toutefois, comme en tous pays elle ne se renouvelle pas avec régularité et au fur et à mesure des besoins, il y a nécessité de l'emmagasiner et de la conserver à l'abri de toute altération : là est la véritable difficulté. Les citernes ont été construites de bien des manières; il en est peu qui répondent d'une façon satisfaisante à leur objet. Il est urgent de n'employer à la construction des citernes que des métaux inattaquables par l'air et par l'*eau*. Le plomb doit d'abord être banni de toute installation de ce genre : la tôle galvanisée, les parois en maçonnerie revêtues de ciment, la fonte de fer, sont beaucoup plus propres à fournir les revêtements des citernes et réservoirs d'*eau*. Toutefois, dans les meilleures citernes, l'*eau* se corrompt par un séjour trop prolongé à l'air; les particules organiques entraînées par la pluie se développent; des myriades d'infusoires naissent au sein du liquide. Sans éviter absolument, par la bonne construction de la citerne, tous ces inconvénients, on peut du moins se prémunir contre les principaux. Nous citerons comme exemple les citernes de Venise, dont la construction est irréprochable.

Pour construire ces réservoirs, on creuse dans le sol une excavation en forme de tronc de pyramide quadrangulaire, la base tournée en haut, et formant une vaste ouverture carrée. On maçonne et on cimente les parois, puis on établit sur le fond un petit mur circulaire, également cimenté, qui s'élève jusqu'au niveau de l'ouverture supérieure. Ce mur, qui forme un puits central de forme cylindrique, est percé à sa base de petits trous. On remplit alors de gravier propre et bien lavé l'espace situé entre le mur et la paroi de l'excavation, et on ferme d'un couvercle le puits central. Les *eaux* de pluie viennent se réunir dans le bassin de la citerne; elles se filtrent dans le sable et enfin s'élèvent dans le puits, où il ne reste qu'à les récolter au fur et à mesure des besoins. Dans un réservoir ainsi construit, l'*eau* potable reste limpide, inodore et aussi pure que possible; aucun appareil n'est plus propre à réaliser les conditions d'une bonne conservation de l'*eau*.

3° *Eau des sources.* La composition des *eaux* de source est très-variable et dépend essentiellement de la nature des terrains que l'*eau* a dû traverser avant d'arriver au jour. Mais, dans le plus grand nombre des cas, elle est recherchée pour l'alimentation. En effet, l'*eau* de source a dissous dans les terrains qu'elle a traversés une certaine quantité de sels solubles, dont la proportion est rarement excessive, et elle n'a pu dissoudre de matières organiques insalubres. Elle sort de terre, fraîche, limpide, filtrée naturellement; elle n'a besoin que d'être aérée et de perdre un excès de carbonate de chaux qu'elle contient souvent. Or cette double condition se trouve facilement réalisée, soit que l'*eau* forme une petite cascade naturelle, soit qu'on la reçoive dans des bassins ou réservoirs couverts. Dans les deux cas, elle dissout la quantité d'air nécessaire, et, en perdant l'excès d'acide carbonique qu'elle contient, elle laisse déposer le carbonate de chaux, qui n'était dissous qu'à la faveur de cet excès de gaz carbonique.

L'*eau* de source est ordinairement d'un goût agréable, et elle est toujours recherchée dans la consommation. Transportée par des canaux couverts, et reçue dans des réservoirs aérés, mais faiblement éclairés, elle offre, en ce qui concerne l'alimentation des grandes villes, des avantages incontestables et qui se résument ainsi : 1° en raison d'une propriété toute spéciale, sa grande capacité calorifique, l'*eau* jouit du privilége de conserver sa température presque invariable lorsqu'elle n'est pas exposée trop longtemps à l'air, en sorte que, par des canaux couverts, elle peut arriver à de grandes distances, fraîche en été, tiède en hiver; 2° l'*eau* de source est toujours limpide, même en hiver; les gaz et les sels qu'elle dissout lui donnent une saveur agréable : ainsi s'explique la préférence que les Parisiens ont toujours eue pour l'*eau* fournie par l'aqueduc d'Arcueil, quoique cette *eau*, très-séléniteuse, c'est-à-dire fortement chargée de plâtre, soit beaucoup plus impropre que l'*eau* de Seine à la cuisson des légumes et au savonnage; 3° l'*eau* de source, ordinairement puisée à une certaine hauteur, qui domine de beaucoup le bassin des villes, peut y arriver à une certaine altitude, être reçue dans des réservoirs placés dans les quartiers hauts, et se distribuer de là jusqu'au sommet des habitations des quartiers bas.

Ce sont ces avantages incontestables qui ont inspiré les grands travaux qu'entreprend la ville de Paris, dans le but d'alimenter d'*eau* de source tous les quartiers de la capitale. Cette entreprise colossale, et qui marche vers un prompt achèvement, n'est d'ailleurs elle-même qu'une sorte de restauration des anciens travaux exécutés par les Romains, qui dès longtemps nous avaient précédés dans cette voie. On a souvent cité l'exemple de la Rome des empereurs, desservie par quatorze aqueducs dont quelques-uns subsistent encore. Ces aqueducs fournissaient la quantité énorme de 1.500 litres d'*eau* par vingt-quatre heures à chaque habitant. Mais Rome n'était pas la seule ville ainsi pourvue. Dans toute l'étendue de l'empire, en Italie surtout et dans la Gaule, les principales villes étaient alimentées par des procédés semblables. Lyon, Nîmes, Vienne, Fréjus, Saintes, Metz conservent encore aujourd'hui les vestiges de ces grands travaux hydrauliques, abandonnés à la chute de l'empire et qui ne furent repris qu'à l'époque moderne. Paris (pour citer l'exemple qui nous intéresse le plus) était bien loin de rivaliser avec les florissantes cités romaines. Jusqu'à ces dernières années, il ne recevait d'*eau* de source que par l'aqueduc d'Arcueil, qui ne fournit à la consommation parisienne qu'un faible contingent. Au contraire, les *eaux* courantes, si dédaignées des anciens en raison de leur impureté, formaient l'appoint principal de l'alimentation, et Paris en était réduit à boire une *eau* complétement dénuée des bonnes qualités de l'*eau* potable, jusqu'au moment où surgit le projet de la dérivation des sources de la Dhuys et de la Vanne, aujourd'hui en voie d'exécution.

Depuis 1822, le régime de la distribution des *eaux* de Paris avait peu varié. Au faible contingent fourni par l'aqueduc d'Arcueil, restauré dans ces derniers siècles, se joignaient les *eaux* du canal de l'Ourcq, qui s'accumulaient dans les bassins de la Villette et fournissaient 105,000 mètres cubes par vingt-quatre heures; puis les *eaux* des puits artésiens de Grenelle et de Passy; enfin celles des dix-huit machines à vapeur du quai de Billy. Le produit total était d'environ 195,000 mètres cubes par jour; mais quand on avait déduit de cette quantité les 150,000 mètres cubes nécessaires à l'entretien des squares et des promenades, à l'arrosage des rues de la ville, on voit que la consommation individuelle se réduisait à peu de chose.

On concevra facilement qu'en cet état de choses l'appropriation des *eaux* de source au profit de la ville de Paris se soit imposée comme une nécessité impérieuse, et comme une juste satisfaction à donner aux exigences d'une population sans cesse croissante. C'est ainsi que furent adoptés les projets de dérivation de la Dhuys et de la Vanne, qui fourniront ensemble 140,000 mètres cubes par jour, soit 42 litres par habitant, d'une *eau* potable excellente. En joignant à cette quantité d'*eau* déjà considérable les 195,000 mètres cubes fournis par les établissements que nous avons déjà mentionnés, et 120,000 mètres cubes élevés économiquement par des machines installées sur la Marne, on arrive au chiffre total de 455,000 mètres cubes d'*eau* par jour, soit 267 litres par habitant. Si nous comparons cette quantité à celle que reçoivent pendant le même temps quelques autres importantes cités desservies par une distribution d'*eau* établie dans des conditions analogues, et à celle que Paris reçut à diverses époques, nous arrivons à résumer dans le tableau suivant les termes de cette comparaison.

DISTRIBUTION DES EAUX À PARIS ET DANS QUELQUES AUTRES VILLES À DIVERSES ÉPOQUES	EN VINGT-QUATRE HEURES. QUANTITÉ TOTALE.	EN VINGT-QUATRE HEURES. PAR HABITANT.
	mètres cubes.	litres.
Paris, au moyen âge, avec les sources dérivées de Belleville et des Prés-Saint-Gervais, recevait.	160	»
En 1550, cette quantité est portée à.	200	1
En 1671, avec la Samaritaine et la pompe Notre-Dame, la consommation est portée à.	»	3
En 1782, avec les pompes à feu des frères Perrier.	»	14
Enfin, dans ces dernières années, avec l'eau du canal de l'Ourcq, soit. . . . . 105,000 m. c. L'eau de Seine. . . . . 80,000 L'eau d'Arcueil, de Belleville et des puits artesiens. 10,000	195,000	115
Paris moderne, avec la nouvelle alimentation reçoit : Par les anciens établissements. . . . . 195,000 m. c. Par la Dhuys et la Vanne. . . . . 140,000 Enfin, par les machines de la Marne. 120,000	455,000	267
Dans des conditions plus ou moins analogues :		
Rome antique déversait par ses quatorze aqueducs. . . .	1,320,720	1,500
Rome moderne, avec ses cinq aqueducs, est réduite à. . . .	»	900
Londres, alimentée par la Tamise, la rivière Léa et les puits creusés dans la craie.	401,000	95
Carcassonne	»	400
New-York.	»	500
Dijon et Besançon.	»	250
Marseille.	»	180
Edimbourg.	»	50

4° *Eau des rivières.* Très-habituellement employée à l'alimentation, elle y est plus impropre que les *eaux* de source. La cause en est facile à comprendre. L'*eau* courante des rivières sert d'habitation à une multitude d'êtres vivants, d'animaux dont les déjections la souillent continuellement, de végétaux dont les détritus se putréfient, de microphytes et de microzoaires, de germes organiques qui altèrent à un haut point les qualités du fluide. L'*eau* des rivières est encore trop souvent, au sein des grandes villes, le collecteur de toutes les immondices, de toutes les vidanges, de tous les résidus industriels : les matières fécales, la boue des égouts, les détritus organiques du rouissage des chanvres, les vinasses et les *eaux* des distilleries de betteraves, les acides inutilisés de diverses industries, les *eaux* de lavage des féculeries, les *eaux* des papeteries, des blanchisseries de laine, les *eaux* ammoniacales des usines à gaz, etc., telles sont les impuretés qui peuvent accidentellement souiller l'*eau* des rivières. Ces inconvénients se font sentir à un plus haut degré en aval des grandes villes ; la Seine au-dessous de Paris et la Tamise au-dessous de Londres peuvent être citées comme de déplorables exemples de rivières infectées et insalubres. En 1858, au temps des fortes chaleurs de juin, le pont Royal à Paris débitait 44 mètres cubes d'*eau* par seconde ; tandis que les égouts déversaient dans la Seine 1 mètre cube de boue noire et infecte dans le même temps. Il en résultait que les pompes de Chaillot livraient à la consommation parisienne 1 mètre cube d'immondices pour 44 mètres d'*eau*. Quand on songe que la vidange des fosses d'aisance était entièrement rejetée dans cette *eau*, on ne peut taxer d'exagération l'hygiéniste qui affirmait que le Parisien buvait une goutte d'urine par verre d'*eau*. A Londres, les inconvénients d'un semblable état de choses se firent cruellement sentir lors de l'avant-dernière épidémie de choléra, qui prit une intensité effroyable jusqu'à ce que les sages prescriptions du Parlement (édit de 1852) y apportassent enfin un remède efficace. Durant cette même épidémie, Manchester fut affreusement ravagée ; tandis que, dès que cette ville reçut des *eaux* pures prises dans le Derbyshire, la mortalité diminua très-rapidement.

Dans les campagnes, en dehors des grandes accumulations de populations riveraines, les inconvénients de l'usage de l'*eau* de rivière dans l'alimentation sont beaucoup moins sensibles, sauf lorsque ces *eaux*, animées d'un faible courant, se tarissent aux chaleurs de l'été. Toute *eau* de rivière, avant de servir à l'alimentation, doit subir une épuration préalable ; cette épuration s'obtient par le moyen des réservoirs de dépôts et par la filtration. Les réservoirs de dépôts sont des bassins ouverts dans lesquels l'*eau* laisse, par le repos, déposer une grande partie des impuretés qu'elle renferme ; mais, outre que l'épuration n'est jamais parfaite par ce moyen, elle exige un temps trop considérable. Certaines *eaux* d'ailleurs ne se clarifient jamais par le repos, quel que soit le temps qu'on y consacre.

La filtration est un procédé plus expéditif et plus rigoureux. Les filtres sont ordinairement des couches de sable ou des couches alternées de sable et de charbon, des éponges divisées (filtres Fonvielle), de la laine, etc. Mais, au point de vue industriel, la filtration de grandes masses d'*eau* a toujours été une opération peu économique, et partant peu pratique. La nécessité de nettoyer et de rechanger fréquemment les couches filtrantes, de régénérer par la calcination le charbon d'os employé à ces opérations, les difficultés d'installer au sein des villes un établissement assez vaste pour fournir sans interruption les quantités d'*eau* nécessaires à l'alimentation, ont dû promptement faire renoncer à ce moyen d'épuration, sauf dans les cas où des circonstances heureuses rendaient le procédé praticable. Il ne reste donc de moyen pratique d'épuration que l'emploi des filtres portatifs ou fontaines filtrantes dont tous les ménages aisés disposent aujourd'hui au sein des villes alimentées par les *eaux* de rivière ; mais l'ouvrier trop pauvre pour s'accorder le luxe d'un filtre court grand risque de ne boire qu'une *eau* sale et peu salubre. Dans les grandes villes alimentées d'*eau* de source, ils sont donc les premiers à profiter de l'amélioration apportée au régime de la distribution des *eaux*.

5° *Eau de puits.* Les puits ordinaires fournissent un appoint considérable à l'alimentation liquide. Dans les localités éloignées des rivières, et même dans beaucoup de villes qu'arrosent les cours d'*eau*, on fait un constant usage de l'*eau* de puits. Naturellement filtrée dans les couches du terrain qu'elle a traversé, l'eau des puits est limpide, fraîche en été, tiède en hiver, peu chargée de matières organiques, et présenterait, en un mot, toutes les qualités désirables dans l'*eau* potable si, dans quelques cas, elle n'était pas surabondamment chargée de principes minéralisateurs. A Paris particulièrement, et dans la région avoisinante, comme au reste dans tous les terrains à plâtre, l'*eau* de puits est lourde à l'estomac, d'une digestion difficile, absolument impropre à la cuisson des légumes et surtout au savonnage. Les *eaux* de cette espèce sont dites *eaux crues* ou *séléniteuses*, et elles doivent être rejetées de l'alimentation si leur degré de crudité est assez élevé. Ce degré de crudité s'estime assez exactement par la quantité de savon qu'on y peut dissoudre. En effet, la présence des sels de chaux dans l'*eau* se manifeste d'une manière très-évidente par l'action que la substance calcaire exerce sur le savon. La matière savonneuse est décomposée, et les acides gras qu'elle renferme se combinent à la chaux pour former un précipité blanc, très-apparent, qui surnage. Ce n'est que lorsque le sel de chaux a été entièrement détruit que le savon commence à mousser, de sorte qu'il a d'abord fallu dépenser sans aucun profit une certaine quantité de matière savonneuse. Or 1,000 litres de l'*eau* de puits de Paris usent en pure perte 15 à 16 kilogrammes de savon ; tandis que l'*eau* de la Seine, puisée au même point, n'en consomme que 2 kilogrammes. Ces chiffres indiquent immédiatement la différence de crudité des *eaux*.

Les *eaux* séléniteuses sont donc impropres au savonnage ; on les rend facilement propres à cet usage par l'addition du carbonate de soude, qui précipite promptement la chaux. On peut aussi les rendre potables par l'addition d'un gramme par litre de carbonate de soude, mais elles prennent alors une saveur légèrement amère et deviennent laxatives ; ce moyen est peu employé.

6° *Eau des puits artésiens.* Plusieurs villes, plusieurs centres isolés s'alimentent par l'*eau* des puits forés ; toutefois les *eaux* qui en proviennent restent souvent impropres à l'alimentation. Elles sont trop minéralisées et d'une température élevée, ce qui nécessite au moins leur refroidissement préalable dans des bassins ou des citernes.

7° *Eau des sources minérales.* La même observation s'applique à la plupart des *eaux* dites *minérales*, quoique beaucoup d'entre elles soient très-faiblement minéralisées et parfaitement propres à servir à la consommation des localités avoisinantes.

8° *Eau des glaciers.* Cette *eau* est lourde, fade, insipide ; elle n'est pas aérée ; elle est peu minéralisée. Suivant M. Chatin, elle pécherait surtout par l'absence de la très-petite quantité d'iode qu'on trouve normalement dans les *eaux* de toutes les rivières, des lacs, de la mer, et même dans l'*eau* de pluie. Suivant ce même observateur, elle contribuerait à la production du goître et du crétinisme, qui se montrent à l'état endémique permanent dans les vallées alpestres arrosées par l'*eau* des grands glaciers des Alpes françaises et de la Suisse.

9° *Eaux stagnantes et saumâtres des mares et étangs à niveau variable.* Ces *eaux* sont les plus insalubres qui existent, et doivent être absolument rejetées de l'alimentation. Au sein de ces liquides vivent en innombrable quantité des êtres qui, au terme de leur existence, meurent et se putréfient en donnant naissance à des produits délétères, le gaz des marais, ou gaz hydrogène protocarboné, et surtout le gaz oxyde de carbone. Dans ces *eaux* se rencontrent encore des germes de toute espèce, des infusoires, des larves, qui peuvent être ingérés et vivre au sein de nos tissus, des vers et des sangsues qui peuvent produire dans l'estomac des accidents mortels. L'ingestion de ces *eaux* amène facilement la cachexie aqueuse chez les moutons, et, chez l'homme, l'intoxication paludéenne, le typhus, etc.

— II. Température de l'eau potable. La température à laquelle doivent être consommées les *eaux* servant à l'alimentation n'est pas sans influence sur la santé de l'homme. Prises à une température trop basse, leur ingestion est quelquefois suivie d'accidents sérieux, surtout si le corps est en sueur et si la réaction ne s'effectue pas promptement. Les embarras gastriques, les vomissements spasmodiques, les diarrhées, la dyssenterie, le choléra en temps d'épidémie, la gastro-entérite, la péritonite, les hémoptysies, les pleurésies et la bronchite, tels sont les accidents ordinairement observés en ce cas. Au contraire, une *eau* légèrement froide agit comme tonique, et, par la réaction qu'elle provoque, est un utile stimulant des digestions difficiles ; elle empêche le vomissement et développe l'appétit.

A une température élevée, l'*eau* est sudorifique et ne peut qu'alanguir les fonctions digestives. La température normale de l'*eau* doit osciller entre 10° et 15° centigrades, plus chaude en hiver, plus froide en été.

— III. Quantité d'eau potable qui convient à l'alimentation. La quantité d'*eau* qu'il convient de consommer en boisson varie suivant les conditions diverses de saison, d'âge, de tempérament, de climat, et surtout suivant l'état de santé ou de maladie. En thèse générale, il faut, avant tout, répondre à la déperdition qui s'opère aux poumons par l'acte respiratoire, et à la peau par la sueur ; c'est-à-dire que l'*eau* devra être ingérée en quantité proportionnelle à l'élévation de la température ambiante. Elle variera ainsi de 1 à 2 litres par vingt-quatre heures, et s'élèvera bien plus haut à la suite d'une sudation abondante.

— Minér. *Eau de cristallisation.* On appelle ainsi l'*eau* que les sels retiennent en combinaison lorsqu'ils cristallisent. L'*eau* n'agit pas seulement sur les sels comme simple dissolvant ; elle se combine encore avec la plupart d'entre eux en proportions définies, et la quantité d'*eau* de cristallisation que prend un même sel, en cristallisant, à la même température, dans des solutions semblables, est toujours la même ; c'est-à-dire que, dans des circonstances égales, un nombre déterminé de molécules acides et basiques absorbent toujours la même quantité de molécules d'*eau*. Cette quantité varie cependant selon la température à laquelle s'opère la combinaison. Ainsi le sulfate de manganèse cristallisant dans une dissolution aqueuse, à la température de 10°, retient 6 équivalents d'*eau* de cristallisation, tandis qu'il n'en prend que 4 à la température de 25°. Les sels dans la composition desquels entre de l'*eau* de cristallisation sont appelés sels hydratés ; ceux qui en sont dépourvus prennent le nom de sels anhydres. Malgré son état de combinaison avec les sels, l'*eau* de cristallisation ne doit pas être considérée comme un de leurs éléments constituants ; car on peut l'expulser par la chaleur sans altérer les propriétés des sels, ce qui n'arrive point pour l'*eau* de constitution. Lorsqu'on soumet à l'action de la chaleur un sel hydraté renfermant une grande quantité d'*eau* de cristallisation, on observe d'abord ce qu'on appelle la fusion aqueuse, laquelle n'est réellement qu'une simple dissolution du sel dans son *eau* de cristallisation ; mais, en continuant à chauffer, cette *eau* s'évapore, le sel se dessèche, et bientôt commence une autre fusion appelée ignée.

Lorsqu'on projette certains sels hydratés sur des charbons incandescents, il font entendre un bruit particulier désigné sous le nom de crépitation. Ce phénomène est produit par la vaporisation brusque d'une petite quantité d'*eau* de cristallisation interposée entre les lamelles cristallines du sel. Il peut être aussi le résultat de la rupture des cristaux, dont les parties se dilatent inégalement par suite de leur mauvaise conductibilité pour la chaleur.

— *Eau de constitution.* On désigne ainsi, en chimie, l'*eau* qui fait partie intégrante d'un sel, au point qu'on ne peut la lui enlever sans changer les caractères et les propriétés de ce sel. Elle diffère de l'*eau* de cristallisation en ce que celle-ci peut être chassée sans que le sel ait perdu ses propriétés ; il est simplement devenu anhydre. Le phosphate de soude ordinaire $(NaO)^2HO,PhO^5 + 24Aq$ renferme tout à la fois de l'*eau* de constitution et de l'*eau* de cristallisation. Si l'on soumet ce sel à l'action de la chaleur, il peut perdre ses 24 équivalents d'*eau* de cristallisation sans pour cela perdre ses propriétés ; mais il n'en sera plus de même si on lui enlève son équivalent (HO) d'*eau* de constitution ; ses caractères seront alors complétement changés.

— Liturg. *Eau bénite.* *Eau* consacrée par les bénédictions d'un prêtre chrétien, antique symbole de purification auquel on attribue la vertu de remettre les péchés véniels, de préserver des tentations du démon, de disposer à la prière, de calmer les agitations de l'âme, de rendre fertiles les terres sur lesquelles on en fait l'aspersion, etc. Elle se compose d'*eau* naturelle, symbole de pureté, et de sel, emblème de prudence et de sagesse. On la fait ordinairement chaque dimanche à l'église.

L'usage des lotions et des ablutions dans les rites religieux est très-ancien et nous vient de l'Orient. Les Juifs avaient une *eau* d'expiation dont il est parlé dans le livre des *Nombres*. Jacob, sur le point d'offrir un sacrifice, dit à ses gens : « Purifiez-vous et changez d'habits. » On sait combien cette coutume est usitée chez les Arabes, qui, à défaut d'*eau*, se servent de sable. Dans les mosquées musulmanes, on trouve, dans la vaste cour carrée qui les précède, différentes fontaines nécessaires aux ablutions obligatoires. L'ordre dans lequel elles doivent s'exécuter est minutieusement réglé, et il n'est pas permis de s'en écarter. On prend de l'*eau* dans sa main droite, on boit trois fois, et trois fois on dit : « Louange à Dieu, purificateur des péchés ! » Pour les narines, on dit : « O Dieu ! je vous supplie de me faire sentir l'odeur du paradis ! » Et ainsi de suite, en passant successivement au visage, au bras droit, au bras gauche, au pied droit et au pied gauche. Une fois ces ablutions terminées, le musulman se croit purifié, et il peut entrer dans le sanctuaire. Ce qu'il y a de plus singulier dans ce cérémonial, c'est que tout fidèle musulman est appelé cinq fois par jour dans la mosquée, et cinq fois par jour il doit faire ces longues et minutieuses ablutions.

L'antiquité avait l'*eau lustrale*, qui n'était autre chose que l'*eau* commune dans laquelle on éteignait un tison ardent tiré du foyer des sacrifices. Cette *eau* était placée dans un vase qui se trouvait à la porte du temple ou bien dans le vestibule, et ceux qui entraient s'en lavaient eux-mêmes ou s'en faisaient laver par les prêtres, croyant par là avoir le cœur purifié pour paraître devant les dieux. Quand il y avait un mort dans une maison, on plaçait à la porte un vase d'*eau* lustrale avec laquelle se purifiaient tous ceux qui sortaient ; on sait que c'était une idée répandue généralement chez les Romains, que la présence d'un mort souillait la maison où il se trouvait, et qu'il fallait la purifier quand il en était parti. Sylla envoya sa femme mourir hors de chez lui pour que sa maison ne fût pas souillée. L'*eau* lustrale servait également à laver les cadavres. On a retrouvé à Portici plusieurs vases destinés à contenir de l'*eau* lustrale ; ils sont de marbre, carrés et creusés en rond, avec des bords artistement travaillés.

Dans la plupart des pagodes de l'Inde, les prêtres offrent à ceux qui entrent une *eau* lustrale composée par eux ; les talapoins de Lao en envoient une toute spéciale aux malades, qui reconnaissent cet envoi par de riches présents. Les druides se servaient de l'*eau* lustrale pour chasser les maléfices.

L'Église chrétienne s'empara de l'idée de l'*eau* lustrale, qu'elle appela *eau* bénite, et qui fut employée au même usage. La plupart de ses cérémonies ont été prises ainsi aux cultes existant avant elle. Pour l'*eau* bénite toutefois il y eut une autre raison ; sa consécration et son usage vinrent surtout de la croyance, si généralement répandue alors parmi les chrétiens, que l'air, l'*eau*, le feu, que tout l'univers en un mot était infesté de la présence des démons, et que la prière pouvait seule les chasser et préserver contre leur atteinte. De là l'habitude de bénir les églises, les maisons, les champs et jusqu'aux bestiaux. L'*eau* bénite était un préservatif contre tous les maléfices ; aussi était-elle employée dans les exorcismes, et chacun en emportait dans sa maison. Cet usage subsiste encore dans les campagnes ; le samedi saint, jour où l'on consacre la nouvelle *eau* bénite, on voit tous les habitants, munis de grands vases, venir en faire leur provision pour l'année. L'*eau* bénite est ordinairement placée à l'entrée de l'église, et chaque fidèle, en entrant, y trempe le doigt et fait le signe de la croix avec cette *eau* consacrée. En Espagne et en Italie, l'*eau* bénite favorise la galanterie ; les don Juan se tiennent près du bénitier pour offrir de l'*eau* à celle qu'ils courtisent, effleurer sa main ou quelquefois même lui glisser un billet doux. A Paris, on trouve à l'entrée de chaque église des donneurs d'*eau* bénite qui la présentent au bout d'un goupillon ; ce sont des mendiants que l'église fait vivre de cette industrie singulière.

Le pape Alexandre Ier rendit l'usage de l'*eau* bénite obligatoire ; il enjoignit à tous les prêtres de faire de l'*eau* bénite avec du sel et d'en asperger les fidèles, pour les préserver des embûches du diable et les défendre des fantômes et des illusions. Nous ne pourrions citer tous les exemples que la tradition rapporte des merveilleux effets de l'*eau* bénite. Leloyer, dans son *Histoire des spectres*, raconte qu'on amena un jour à saint Macaire, ermite d'Égypte, une jeune mariée qu'un magicien avait changée en jument. Le saint la fit plonger toute nue dans l'*eau* bénite, et aussitôt elle reprit sa première forme, au grand étonnement des spectateurs. On trouve encore dans les campagnes de bonnes gens qui croient se garantir de tout mal en prenant tous les matins, à jeun, un verre d'*eau* bénite. La croyance à l'*eau* bénite, à ses vertus prodigieuses commence un peu à s'affaiblir, et la plupart des fidèles se contentent de tremper un doigt distrait dans le bénitier. Mais la superstition n'y perd rien.

Les *eaux* miraculeuses ont remplacé l'*eau* bénite ; celle de la Salette, par exemple, est fort en vogue en ce moment ; elle accomplit les mêmes prodiges que l'*eau* bénite, à laquelle elle a succédé dans la faveur populaire, et on doit ajouter la même foi à ses qualités extraordinaires.

L'*eau* de Lourdes (Hautes-Pyrénées) n'a pas des vertus moins efficaces ; chaque année ajoute un miracle nouveau aux miracles qu'elle a déjà accomplis. En août 1868, une jeune femme de Bordeaux, mariée depuis sept ans, vient demander à l'*eau* de Lourdes de féconder une union restée jusqu'alors stérile. La pèlerine est accompagnée de sa sœur, jeune fille de dix-huit ans. Toutes les deux se mettent, sous la direction d'un vicaire, à prier avec une ferveur égale. Et cependant, neuf mois après, c'est la fille qui met au monde un enfant. Le miracle se sera trompé.

L'*eau* bénite, comme beaucoup d'autres pratiques du culte, a donné naissance à certaines prérogatives que nous trouvons aujourd'hui ridicules, mais auxquelles on attachait autrefois une grande importance.

M. Championnière, dans sa remarquable *Étude sur les origines et les dégénérescences des droits féodaux* (n° 329 et suiv.), donne une nomenclature curieuse de ces droits d'apparat et de pure ostentation qui étaient devenus une inépuisable matière à procès. Quelques-uns de ces droits se rattachaient à l'exercice du culte et donnaient lieu à certaines préséances dans les cérémonies religieuses, à certains honneurs rendus dans l'église au seigneur féodal et à sa famille. Tels étaient le droit de sépulture dans le chœur, le droit à l'*eau* bénite et à l'encens, qui devaient être présentés au châtelain, à sa femme et à ses enfants quand ils assistaient à l'office divin. Comment devait être offerte l'*eau* bénite ? Les seigneurs soutenaient que c'était par présentation du goupillon ; des curés prétendaient que c'était par aspersion. Des arrêts intervinrent, qui intimèrent à ceux-ci d'administrer l'aspersion *modérément*. Des desservants malicieux avaient inondé d'*eau* bénite leur seigneur et maître, sous prétexte de lui rendre honneur.

Le point de savoir quels gentilshommes avaient droit à ces distinctions honorifiques n'était pas un moindre sujet de conflits. Les canonistes professaient que les honneurs dont on vient de parler n'appartenaient qu'au fondateur de l'église et à son lignage. Mais le seigneur justicier du lieu était présumé fondateur, à moins de preuves ou de titres contraires. Seulement la difficulté était de re-

connaître le seigneur justicier. Au XVII^e et au XVIII^e siècle, le justicier n'était plus qu'un souvenir légendaire; ses antiques fourches patibulaires tombaient en ruine, et les ordonnances royales faisaient défense d'en relever et d'en réparer les piliers. La matière était, on le voit, hérissée de questions insolubles.

— Allus. hist. Moïse sauvé des eaux, Allusion à la manière providentielle dont Moïse échappa à la mort sur le fleuve du Nil. Les écrivains font souvent allusion à cet épisode miraculeux de la vie du grand législateur, épisode que V. Hugo, encore jeune et inconnu, a célébré dans de si beaux vers.

« Trahie par quelques mouvements, la personne chargée d'abandonner l'enfant avait su se dérober aux recherches. La nuit venue, elle s'était rapprochée de la Seine, et là sa main avait fléchi; peut-être était-ce celle d'une mère. Au lieu de noyer l'enfant, elle l'avait livré, comme un autre *Moïse, au cours du fleuve* qui bientôt devait le submerger dans son berceau d'osier. »

LOUIS REYBAUD.

« Après l'hiver de 1435, la glace commençant à fondre, on s'aperçut que la terre se gerçait profondément dans plusieurs endroits, et surtout vers la partie de la ville de Zug la plus voisine du rivage. Vers le soir, deux rues entières se détachèrent et glissèrent rapidement dans le lac. Soixante personnes disparurent avec les maisons. De ce nombre étaient le premier magistrat et toute sa famille, à l'exception d'un enfant qu'on retrouva le lendemain, *flottant comme Moïse, dans son berceau.* »

ALEX. DUMAS.

Eaux, airs et lieux (DES). Traité médical et philosophique par Hippocrate. Cet ouvrage est l'un des plus curieux de l'antiquité; l'auteur y expose l'influence des climats et des saisons, non-seulement sur la santé des hommes, mais encore sur leurs habitudes morales. Par exemple, il explique la pusillanimité des Asiatiques par leur climat et la forme de leur gouvernement. Les conséquences de ce système ont été très-habilement développées par Aristote; c'est là même l'origine du magnifique travail de Montesquieu sur l'*Esprit des lois*; aussi concevra-t-on l'importance que nous attachons à ce traité, dont Montesquieu a traduit presque littéralement plusieurs passages. Nous allons en exposer les principaux points.

Le livre des *Eaux, des airs et des lieux* se divise en deux grandes sections; la première est consacrée à l'étude des influences extérieures sur l'organisme; la seconde, à l'étude de ces mêmes influences sur les facultés morales de l'homme, sur les institutions des peuples et le caractère des nations. Hippocrate a mis en tête de son ouvrage une introduction dans laquelle il établit la nécessité et l'importance des topographies médicales.

L'auteur, ne s'occupant dans ce traité que des maladies produites par les influences extérieures, les a divisées en maladies endémiques et en maladies épidémiques. Il insiste sur le côté pratique des études météorologiques et climatologiques, qu'il recommande aux médecins. Elles enseignent, selon lui, à prévoir quelles maladies doivent régner pendant chaque saison et pendant l'année tout entière, et par conséquent à se préparer contre elles; elles servent aussi à guider le médecin dans le traitement des maladies présentes; et, comme si l'auteur craignait encore de n'être pas suffisamment compris, il résume toutes les conséquences pratiques des études de météorologie et d'astronomie médicale dans cette phrase qui termine son introduction : « L'état des cavités change chez les hommes avec les saisons. » Cette phrase et beaucoup d'autres, qui n'en sont que le développement, montrent encore qu'Hippocrate ne s'est pas seulement arrêté à constater d'une manière tout empirique l'influence des agents extérieurs pour la production des maladies, mais qu'il s'est efforcé d'expliquer, avec les connaissances physiologiques et anatomiques de son temps, la manière dont ces causes agissent pour faire naître telle ou telle maladie.

Le traité des *Eaux, des airs et des lieux* n'est pas un fait isolé dans la collection hippocratique; il représente tout un côté de l'étiologie générale de l'école de Cos, dont l'autre côté se trouve développé dans le traité de l'*Ancienne médecine*. Nous y voyons comment cette école envisageait l'homme physique et moral dans ses rapports avec les influences extérieures et quelle tendance invincible elle avait à s'attacher, dans l'étude de la nature et de l'homme, bien plus aux *ensembles* qu'aux *détails*, sur lesquels l'école moderne a concentré toutes ses forces, et dont elle a voulu tirer tous ses principes.

Hippocrate considère tout d'abord l'influence de la situation des villes sur leurs habitants. Ne voulant parler que des conditions les plus tranchées, il a pris pour exemple les quatre positions diamétralement opposées, celles du nord, du midi, de l'est et de l'ouest. Pour lui, l'étude d'une localité comprend l'examen de la surface du sol, qui est nu et sec, boisé et humide, enfoncé et brûlé par le soleil, ou élevé et froid; la considération de l'air, celle des *eaux*, dont il rattache vaguement, et d'une manière presque spéculative, les qualités à la nature des terrains où elles prennent leurs sources; mais en première ligne celle des vents, dont il fait, en dernière analyse, la base unique de sa classification des localités, et qu'il regarde aussi comme la cause première des influences physiologiques et pathologiques que ces mêmes localités exercent sur l'organisme. Hippocrate, quand il commence son ouvrage par l'exposé du but qu'il se propose, n'était pas dans l'intention, comme le remarque judicieusement M. Malte-Brun, de composer un traité sur les climats physiques, traité dont les matériaux n'étaient pas encore rassemblés de son temps. Il voulait seulement, par l'exposé de ses observations propres et locales, indiquer à ses successeurs la route à suivre pour en faire de nouvelles. Ainsi ses observations parfaitement justes, bornées à des localités restreintes, deviendraient puériles et absurdes, si on voulait leur prêter une extension qui n'était pas dans la pensée de l'auteur.

Les médecins anciens ont répondu à l'invitation d'Hippocrate en enrichissant la science de nouvelles observations, et, de nos jours, sa méthode a prévalu sur l'école physiologiste, qui n'a plus voulu voir dans les maladies que le point matériellement lésé, et dans l'action générale du monde que des éléments isolés. Notamment ses considérations sur l'influence des eaux ont été adoptées par Celse, par Rufus, par Galien, par Athénée, par Oribase, par Aétius, par Paul d'Egine, par Actuarius, par Avicenne, par Ambroise Paré, Tourtelle, Nysten, Guérard, Rostan, Londe.

Toute la première partie des *Eaux, des airs et des lieux* est technique et consacrée uniquement aux observations ayant trait à la médecine; dans la deuxième partie, Hippocrate aborde des questions de la plus haute portée. Dans un savant parallèle entre l'Europe et l'Asie, il étudie d'abord les rapports qui existent entre la nature du sol et les saisons, ensuite l'influence du sol et des saisons sur les plantes et les animaux, sur la détermination des caractères physiologiques et psychologiques, enfin sur certains états morbides de l'homme. Mais ce qui a surtout fixé l'attention, c'est la grande théorie de l'action exercée sur les mœurs et les constitutions des hommes par les conditions atmosphériques et climatologiques au milieu desquelles ils vivent, théorie qui emprunte ses données à la philosophie, à la physiologie, à l'histoire naturelle générale, à la physique, et enfin à l'histoire proprement dite.

« Cette seconde partie place Hippocrate au premier rang parmi les philosophes; elle renferme, dit son habile traducteur, le docteur Daremberg, comme en un germe fécond, toutes les idées de l'antiquité et des temps modernes sur la philosophie de l'histoire; elle a été résumée en quelques lignes par Platon et Aristote, et a inspiré à Galien son admirable traité : *Que le caractère de l'homme est lié à sa constitution*, système si bien développé de nos jours par M. Taine. C'est l'arsenal d'où Bodin, Montesquieu et Herder ont tiré le fond même de leurs systèmes politiques et historiques. »

Nous venons de voir Hippocrate poser les premiers fondements de la géographie historique et de la philosophie de l'histoire. Jetons maintenant un coup d'œil sur ses connaissances en géographie descriptive, car son traité est le premier ouvrage connu sur la géographie physique. Il divise le monde connu en deux parties seulement, rattachant à l'Asie l'Egypte et la Libye, et à l'Europe la partie septentrionale de l'Asie. Il regarde les Palus-Méotides comme la limite de l'Europe et de l'Asie; en se rapprochant ainsi de notre division moderne, il se montre plus géographe et moins amateur de fables que les auteurs qui, prenant comme ligne de démarcation le Phasis, assignent à ce fleuve un cours tout à fait imaginaire et le font joindre l'océan Oriental au Pont-Euxin. La partie géographique de ce traité est confirmée par Hérodote dans son histoire.

L'illustre Gruner apprécie ainsi l'ouvrage d'Hippocrate : « Il est à souhaiter que les médecins s'attachent aux pas de ce divin vieillard, et que, poussés par son exemple, ils traitent avec les connaissances de leur temps cette partie de la science, si nécessaire et si ardue; mais, hélas! l'observation attentive qu'elle réclame est entourée de tant d'ennuis et de difficultés, qu'on ne s'en occupe guère, et qu'elle est à peu près négligée. »

La pureté du dialecte ionien, la gravité et l'harmonie du langage, la simplicité, la force et l'étendue du raisonnement répondent à la grandeur du sujet traité par Hippocrate, et, selon la remarque de Gruner, les quelques passages qui déparent ce bel ensemble sont peut-être dus à la main téméraire ou maladroite de quelque commentateur ancien. Peut-être est-il trop laconique, en ne disant que ce qui lui paraît absolument indispensable, tout en ouvrant à la pensée des horizons infinis. Le plus bel éloge que nous puissions donner, en terminant, au traité des *Eaux, des airs et des lieux*, c'est qu'on lui doit, nous l'avons déjà dit, le chef-d'œuvre de Montesquieu, l'*Esprit des lois*.

Eaux courantes (DE LA PROPRIÉTÉ DES), *du droit des riverains, et de la valeur actuelle des concessions féodales*, contenant l'exposé complet des institutions seigneuriales, et le principe de toutes les solutions de droit qui se rattachent aux lois abolitives de la féodalité, par Championnière. (Paris, 1846, 1 fort vol. in-8°.)

Sous ce titre modeste : *De la propriété des cours d'eau*, Championnière a écrit la plus savante et la plus intéressante histoire de la féodalité que nous possédions. De l'examen des coutumes, édits ou décrets qui régissaient les cours d'eau, l'écrivain remonte aux principes, aux bases du régime féodal, et, passant en revue toutes ces institutions qui furent si longtemps la législation de l'Europe, et en particulier de la France, il fait un tableau saisissant des modifications, des améliorations, des progrès de ces lois primitives.

De nombreuses difficultés se présentent chaque jour sur la nature et la propriété de certains fonds, sur les terres vaines et vagues, sur les vacants, sur les marais, les bois, les *eaux*, etc. Pour résoudre cette question, il faut, de toute nécessité, remonter à la législation féodale, à l'origine des institutions seigneuriales, à la distinction des alleux et des fiefs, des terres libres et des terres assujetties. Or l'établissement de cette législation, la connaissance de ces origines, étaient, même pour les anciens feudistes, un sujet de controverse qui ne s'est certainement pas éclairci pour les jurisconsultes modernes. Si l'on joint à cette obscurité l'interdiction d'une discussion libre dans ces matières, on comprend dans quelles ténèbres était plongée une législation déjà si compliquée. Ecoutons M. Championnière dans son introduction :

« C'est un fait fort étrange que cette singulière condition du droit seigneurial, d'avoir été un mystère pour ceux-là mêmes qui le subissaient. J'en ai dû chercher les causes avant de me livrer, à mon tour, à des études qui n'ont conduit les feudistes qu'au chaos et au découragement. Or ces causes, elles apparaissent manifestes dès qu'on se rappelle le rôle auquel l'ancien gouvernement avait réduit l'histoire en tout ce qui touchait au pouvoir du monarque. Peut-être, depuis la confédération des barons de 1247 jusqu'à la charte de 1814, n'est-il pas un seul acte de haute politique qui n'ait été fondé sur quelque prétention historique; et, chose remarquable, il est peu de ces prétentions qui n'aient été fabuleuses. La raison de ce double fait est sensible : c'est qu'il n'est aucun de ces actes qui ne constitue en réalité un droit nouveau, et qui ne soit, au contraire, présenté comme la confirmation d'un droit antérieur; pour concilier ces conditions opposées, c'était une nécessité que de dénaturer le passé sur lequel l'innovation s'appuyait. Ainsi la vérité historique ne pouvait convenir au système qui supposait originairement au roi de France tous les droits des empereurs de Rome, la propriété universelle des terres du royaume, la suprématie féodale à l'égard de tous les habitants. Cependant l'autorité reposait sur ces principes, et dès lors ne devait pas souffrir qu'aucune atteinte y fût portée..... Ainsi, d'Argentré était exilé pour avoir osé soutenir que la Bretagne avait eu des rois indépendants des rois de France; Freret était mis à la Bastille pour avoir critiqué l'origine reçue de l'établissement de la monarchie; les défenseurs de la liberté de l'alleu étaient soumis à de nombreuses et inévitables concessions. Au milieu du XVIII^e siècle, un savant feudiste, Bouquet, devait faire précéder son livre, malheureusement inachevé, de ces protestations : « Ce que l'on a dit dans ce volume du » partage des terres, de la nature et des prérogatives de l'alleu, n'est point opposé aux » maximes de l'Etat : le prince est la source » de toute justice, toutes les terres sont médiatement ou immédiatement dans l'étendue de » la souveraineté et du dernier ressort. *Nos » sentiments ne sont ni équivoques ni suspects.* » Ainsi les opinions historiques de l'auteur sont subordonnées à ses *sentiments* de sujet. C'est donc au défaut de liberté des feudistes, et non à la nature même de la matière, qu'il faut attribuer l'insuccès de leurs efforts pour reconnaître les vrais principes du droit seigneurial. Les notions historiques, qui seules pouvaient en expliquer les conditions en en montrant l'origine, étaient infectées de maximes fiscales imposées à la foi du jurisconsulte, confiées à la garde des agents du domaine et défendues par l'autorité des traitants, nul n'osait s'en écarter; de fausses prémisses ne pouvaient engendrer que de fausses conséquences, et par suite le chaos dans les doctrines. Une critique libre peut aujourd'hui porter le flambeau sur les documents qu'il n'était pas alors permis de lire et surtout de révéler. Depuis un demi-siècle, les publicistes n'ont pas fait autre chose que de relever les erreurs de l'histoire accréditée, erreurs qui se rattachaient aux mêmes causes. En suivant leur exemple et leur admirable méthode, on peut donc espérer d'atteindre également la vérité dans cette branche de nos institutions que les contemporains devaient méconnaître. Mais, pour arriver à ce résultat, il faut d'abord se dégager entièrement des préjugés issus de systèmes mis en avant pour soutenir une thèse politique, soit dans l'intérêt d'un pouvoir, soit dans celui d'un parti, oublier les théories qui ont eu pour objet les institutions seigneuriales, et en refaire l'histoire comme si jamais elle n'avait été faite ou tentée. »

C'est là, au point de vue du droit, comme au point de vue de l'histoire, une belle et noble tâche, qui n'était au-dessus ni du courage ni du talent de Championnière, et que le savant auteur a su remplir à l'admiration du monde juridique.

L'extrait que nous avons donné de l'introduction contient plus qu'un plan; il jette une vive lumière sur les tendances de cet éminent esprit, et sur ses opinions. Peu de livres offrent un intérêt aussi vif, aussi continu. Grâce à lui, on a la clef des divers systèmes dont la lutte, sourde et incessante, a répandu tant d'obscurité sur les origines de notre droit en général; on peut s'expliquer facilement toutes les transformations qu'il a subies, et arriver à mieux comprendre notre législation moderne, en appréciant à leur juste valeur les traces qu'y a laissées notre législation ancienne.

Eaux de Saint-Ronan (LES), roman anglais de sir Walter Scott. C'est au village de Saint-Ronan, localité imaginaire située au sud du Forth et à une trentaine de milles des frontières d'Angleterre, que l'auteur a placé son récit. Mowbray de Saint-Ronan, jeune laird ruiné, vit avec sa sœur Clara dans ce berceau de sa famille, où la mode attire une assez nombreuse société autour d'un établissement d'*eaux* thermales. Mowbray cherche dans le jeu d'abord à satisfaire une passion naturelle, ensuite le moyen de reconstituer sa fortune détruite. Sa sœur, pâle et silencieuse, semble atteinte d'une maladie mentale causée par quelque grand malheur. En effet, Clara Mowbray a aimé Francis Tyrrel, fils naturel de lord Etherington; cet amour a été traversé par la jalousie de Valentin Bulmer, autre fils non reconnu de lord Etherington, qui, ayant appris que son père voulait assurer son nom et sa fortune à Francis, à condition qu'il épouserait sa cousine Clara Mowbray, s'est substitué habilement à celui-ci en faisant avancer l'heure de la cérémonie nuptiale et en corrompant les témoins. Clara n'a connu la supercherie qu'après la célébration du mariage, et sa raison en a été momentanément altérée. Après une explication terrible, les deux frères se sont mutuellement juré de fuir Saint-Ronan et de ne jamais revoir l'objet de leur mutuelle passion. Au commencement de cette histoire, tous ces événements sont accomplis déjà et Valentin Bulmer, prenant le titre de lord Etherington, arrive, en dépit de la parole donnée, à Saint-Ronan où il cherche à renouer avec Clara. Mais il a été suivi par son frère et son rival Francis Tyrrel, qui cherche à déjouer ses projets et à le démasquer. Après diverses péripéties, Mowbray, ruiné au jeu par Valentin Bulmer, veut forcer sa sœur à épouser son créancier. Celle-ci s'enfuit et devient tout à fait folle. Elle arrive à l'auberge de Francis Tyrrel, où elle tombe malade et meurt auprès de son amant. Pendant ce temps, Mowbray, à qui l'on a dévoilé les infamies et les ruses de Valentin Bulmer, insulte ce dernier et le tue en duel. Francis Tyrrel, désolé de la perte de sa maîtresse, se retire chez les frères moraves, et Mowbray, non moins inconsolable de la mort de sa sœur dont il s'accuse d'être en partie l'auteur, s'engage dans l'armée anglaise et part pour aller combattre en Espagne. « Ce roman de sir Walter Scott, dit M. Defauconpret, son traducteur, est une peinture des mœurs modernes de l'Ecosse, qui a du moins le mérite d'une grande exactitude : la galerie de portraits qu'on trouve aux *Eaux de Saint-Ronan* n'a rien d'idéal; on ne peut pas toujours en dire autant des personnages plus poétiques qui figurent dans les autres romans du même auteur. Mais les ridicules de la société écossaise sont des ridicules d'imitation, et n'ont pas le vernis des mœurs de Londres. L'auteur a parfaitement bien rendu cette nuance, et si le roman des *Eaux de Saint-Ronan*, au lieu d'être comparé aux *Puritains* et à *Ivanhoe*, l'était aux productions analogues de lady Morgan et de mistress Edgeworth, on admirerait encore la supériorité de Walter Scott dans un genre qui semble n'être pas le sien. Enfin, les *Eaux de Saint-Ronan* complètent le tableau que l'auteur a voulu tracer des mœurs écossaises depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. » Ce roman, qui parut en 1823, excita en Angleterre la curiosité des lecteurs habituels de sir Walter Scott, et, bientôt traduit en français, sa popularité s'agrandit encore dans notre pays, où on l'a justement classé parmi les productions les plus distinguées de l'auteur de *Wawerley*.

Eau ferrée de Madrid (L'), comédie espagnole de Lope de Vega-Carpio. Nous retrouvons dans cette comédie l'intrigue du *Médecin malgré lui*, et une partie de celle de l'*Amour médecin*. Molière connaissait probablement la pièce de Lope, et il a pris cette fois son bien chez le comique espagnol. On ne peut que le louer du parti qu'il en a tiré. La scène se passe à Madrid, dans une rue et devant une église; la messe vient de finir. Deux jeunes gens, Lisardo et Riselo, qui n'y ont pas assisté, regardent s'écouler la foule. Le premier attend celle qu'il aime, la fille de Prudencio, la charmante Bélise, qui est allée faire ses dévotions, accompagnée de sa tante Théodora, jeune dévote qui lui sert de duègne. Elles sortent, et, malgré les représentations de la prude, Bélise trouve moyen d'échanger quelques mots avec son amant. Cette charmante ingénue a toutes les subtilités de la Rosine de Beaumarchais, et sa précocité amoureuse. La petite est fine comme l'ambre,

vive comme un oiseau et rusée comme un démon. Sa tante ne la quitte point, et cependant elle a un amoureux. Lisardo l'a vue, lui a parlé, et Bélise l'a aimé au premier coup d'œil. Les jeunes filles, ainsi surveillées, ne peuvent faire autrement que d'aimer à première vue et le premier venu; on ne leur donne pas le temps d'apprendre l'amour. Lisardo a pour valet un maître fourbe, Bertram, expert en tours de toute sorte; il a trouvé le moyen de surprendre à l'église une lettre de la jeune fille pour son amoureux. Dans ce billet, elle lui suggère l'idée d'envoyer chez son père un faux médecin. Elle va feindre une maladie et l'homme de l'art devra lui ordonner la promenade et l'*eau* ferrée de Madrid, source renommée pour les guérisons qu'elle opère. De plus, comme la tante n'est pas insensible, un ami de Lisardo pourra lui faire la cour, tandis que celui-ci contera fleurette à la nièce. Des amoureux de cette force se tireront d'affaire. Prudencio a beau vouloir marier sa fille à un certain cousin qui arrive des montagnes, la jeune rusée leur donnera, comme on dit, du fil à retordre. La feinte réussit; Bertram, sous le costume de médecin, a fait merveille, et voici nos deux femmes trottant par monts et par vaux, du Prado à la source d'*eau* ferrée, et toujours rencontrant sur leur passage les deux amis. Cependant le cousin est arrivé, il a été reçu à bras ouverts par le vieux Prudencio, qui se méfie du médecin et veut marier sa fille au plus vite. Mais il est trop tard, trop de gens sont ligués contre ses projets. Les doutes du père de Bélise sur l'authenticité des talents de Bertram, comme médecin, se sont confirmés. Le cousin veut le faire mourir sous le bâton, et Prudencio le fait enfermer dans une chambre pour qu'il n'échappe point à sa vengeance. Toutes ces scènes nous ramènent à Molière. Mais le dénoûment prévu a lieu, grâce au caractère décidé de l'héroïne; elle épouse son Lisardo et Bertram est pardonné. Quant à Théodora, la prude, si bien apprivoisée par Riselo, elle est moins heureuse que sa nièce. L'ami de Lisardo aime véritablement une autre femme qui se croit trahie. Mais quand le mariage de Bélise est assuré, Riselo cesse de jouer son rôle d'amoureux auprès de la tante et désabuse aisément sa maîtresse. La pauvre Theodora reste fille, et son frère la fait entrer dans un couvent où elle pleurera les fautes qu'elle n'a pu commettre. Cette pièce, la plus légère peut-être de tout le théâtre de Lope de Vega, est amusante et l'intrigue en est supérieurement conduite. Molière a fait un bon choix. Les vers, d'un mètre fort court, sont charmants de grâce et d'harmonie : la lettre de Bélise à Lisardo, l'aveu que fait la jeune fille à sa tante de son amour sont de petits chefs-d'œuvre de style qui défient toute traduction. Enfin les caractères sont touchés de main de maître. Prudencio est un admirable Géronte, et Bélise une des créations les plus charmantes du théâtre espagnol.

Eau merveilleuse, poëme de Sauvage, musique de Grisar. L'*Eau merveilleuse* passe, au dire de juges sérieux, pour l'œuvre la plus achevée de Grisar. Nous n'osons point trancher aussi nettement cette question; mais, pour goûter la saveur particulière de cette élégante musique, nous engageons nos lecteurs à comparer la partition de Grisar avec le *Philtre* d'Auber et l'*Elisir d'amore* de Donizetti.

Allegro moderato.

E- coutez-moi, mes toutes
bel - les, Il n'est point d'amours éter-
- nel - les! Le feu qui brû le un
jeu-ne cœur, don-ne u-ne bril- lan - te lu-
- eur, Dont bien - tôt s'é- tein- dra l'ar-
- deur. Chez nous len - te - ment
Il s'allu - me; Mais len- te ment il
se con - su-me. Tempé - ré par quelques gla-
- çons. Les jou - nes fil - let-tes, Les jeunes pou-
vez.
- let-tes, Croyez-moi, sont fai - - tes
Pour les vieux gar-çons, Pour les vieux gar -
- çons, Pour les vieux gar- çons. Les jeu-nes fil-
- let - tes, Croyez-moi sont fai - -
- tes Pour les vieux gar- çons!

DEUXIÈME STROPHE.

Fier de sa chevelure blonde,
Qu'il fait admirer à la ronde,
Pensez-y souvent, un muguet,
Pour charmer votre goût coquet,
N'a pas un sequin au gousset.
Préférez une barbe grise
Qui vous pare, vous adonise;
Ils plaisent... nous enrichissons!!
Les jeunes fillettes, etc.

EAU (l'), ancien pays de France, compris autrefois dans le Beauvoisis, et aujourd'hui dans le département de l'Oise.

EAU-BÉNITER (S') v. pr. (o-bé-ni-té — rad. *eau bénite*). S'asperger d'eau bénite ou d'eau. Mot burlesque forgé par Scarron :

D'eau de puits il *s'eau-bénita*,
Et le rameau d'or présenta.
SCARRON.

EAUBENOISTIER s. m. (ô-be-noi-stié — rad. *eau benoiste*, qui se disait autrefois pour *eau bénite*). Ancienne forme du mot BÉNITIER. ‖ On a dit moins anciennement EAUBENITIER.

EAUBURON s. m. (ô-bu-ron). Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons.

EAU-DE-VIE s. f. (rad. *eau* et *vie*, ou peut-être *vitis*, vigne). Liqueur spiritueuse formée d'un mélange d'eau et d'alcool, et extraite par distillation de plusieurs sucs végétaux : EAU-DE-VIE *de vin*. EAU-DE-VIE *de sucre*. EAU-DE-VIE *de grains*. EAU-DE-VIE *de pommes de terre*. EAU-DE-VIE *de betteraves*.

— Se dit plus spécialement de la liqueur que l'on extrait du vin par distillation : EAU-DE-VIE *de Cognac. Boire de l'*EAU-DE-VIE. *Prendre un petit verre d'*EAU-DE-VIE. *Que le nom d'*EAU-DE-VIE *ne vous trompe pas : elle ne fait vivre personne, et a fait mourir bien des gens.* (De Jussieu.) *C'est l'alcool affaibli qui donne l'*EAU-DE-VIE, *base de toutes les liqueurs.* (A. Rion.)

— *Eau-de-vie de Dantzig*, Infusion d'écorces de citrons et de macis dans l'eau-de-vie ordinaire, avec addition de feuilles d'or.

— Pharm. *Eau-de-vie allemande*, Purgatif obtenu en faisant macérer dans l'eau-de-vie de la scammonée d'Alep et des racines de jalap et de turbith. ‖ *Eau-de-vie caraïbe*, Solution alcoolique de gaïcine. ‖ *Eau-de-vie camphrée*, Solution alcoolique de camphre.

— **Encycl.** « L'*eau-de-vie*, dit Legrand d'Aussy, étant le produit de la distillation, il est certain qu'elle n'a pu être connue que quand l'art de distiller l'a été lui-même. » Si l'on en croit Liébaut, Pancirol et plusieurs autres écrivains, cet art aurait été découvert par un médecin, qui, faisant cuire sur le feu des légumes entre deux plats, aperçut, en levant le plat de dessus, une vapeur légère qui s'y était fixée, et qui avait le goût et l'odeur de la plante. « Ce phénomène, ajoutent les auteurs, frappa le médecin. Il lui inspira l'idée d'imiter, avec quelques instruments qu'il inventa, l'opération de la nature, et d'extraire, mieux qu'elle encore, l'esprit ou l'huile essentielle des corps qu'il soumettait à ses travaux. »

Si cette anecdote est une fable, elle n'indique pas moins l'origine probable de l'art de la distillation. Hippocrate avait déjà dit, dans son *Traité des vents* : « Quand on fait bouillir de l'eau sur le feu, si la vapeur qui s'en élève vient frapper quelque corps opposé, elle s'y attache, s'y condense et retombe en gouttes. » Pour un œil observateur, la distillation était trouvée; mais, de la découverte d'un principe à son application, il y a loin, et pour y arriver, il faut encore un temps souvent assez long. Aussi il n'est guère probable que la distillation ait été connue des anciens. Dutens, dans son *Origine des découvertes attribuées aux modernes*, prétend, d'après des passages extraits d'Aristote, de Sénèque, de Dioscoride, de Pline, d'Athénée, de Galien, etc., que cet art était en usage chez les Grecs et chez les Romains; mais si ces deux peuples firent quelques opérations de cette nature, elles ne durent être qu'en très-petit nombre. C'est aux Arabes, qui ont introduit tant d'inventions et de perfectionnements dans les diverses branches des connaissances humaines : chimie, médecine, astronomie, etc., etc., que l'on doit en réalité l'art d'extraire du vin cette liqueur de feu que l'on appelle *eau-de-vie*. Plusieurs écrivains modernes attribuent à Arnaud de Villeneuve l'invention de l'esprit-de-vin. Il est évident qu'ils sont dans l'erreur; car dans l'*Histoire de la médecine*, de Freind, et dans celle de Leclerc, on voit qu'un certain Thadée, Florentin, employait cette liqueur pour ses remèdes bien avant Arnaud de Villeneuve. Toutefois ce dernier passe pour être le premier qui en ait parlé d'une manière claire et précise. Voici, du reste, ce qu'on lit dans son *Traité sur la conservation de la jeunesse :*

« Qui le croiroit, que du vin l'on pût tirer une liqueur qui demande des procédés tout différents, et qui n'a ni sa couleur, ni sa nature, ni ses effets! »

« Cette *eau de vin*, ajoute-t-il plus bas, quelques-uns l'appellent *eau-de-vie*; et ce nom lui convient, puisqu'elle fait vivre plus longtemps. Déjà l'on commence à connaître ses vertus. Elle prolonge la santé, dissipe les humeurs superflues, ranime le cœur et conserve la jeunesse. Déjà, seule ou réunie avec quelque remède convenable, elle guérit la colique, l'hydropisie, la paralysie, la fièvre quarte, la pierre, etc. »

Ainsi l'*eau-de-vie* était regardée comme une panacée; on en frottait les membres pour leur rendre la vigueur. En 1387, Charles le Mauvais, roi de Navarre, que ses débauches avaient affaibli, se faisait envelopper dans un drap trempé de cette liqueur, et que l'on cousait sur son corps. Ce remède lui devint fatal. Son valet de chambre, chargé de lui coudre le drap, manquant un jour de ciseaux pour couper le fil, en approcha une bougie; aussitôt le drap s'enflamma, et le roi de Navarre périt d'une mort affreuse.

Au XVI[e] siècle, Mathiole préconisait l'*eau-de-vie* au delà des Alpes, comme Arnaud de Villeneuve l'avait préconisée en France près de deux siècles et demi auparavant. Il recommande d'en prendre, tous les jours, plein une cuiller à bouche, en ajoutant : « qu'elle fortifie la mémoire et la vue, qu'elle réchauffe l'estomac, donne de la vivacité à l'esprit. »

En France, cette liqueur ayant toujours été regardée comme médicament, sa fabrication et sa vente, quoique libres, avaient toujours été néanmoins le partage des apothicaires et des chimistes. Mais en 1514, Louis XII ayant réuni en communauté les vinaigriers, accorda exclusivement à ceux-ci la distillation de l'*eau-de-vie* et de l'esprit-de-vin. Dans la suite, les distillateurs furent séparés des vinaigriers, et formèrent une corporation spéciale.

A partir de ce moment, l'usage de l'*eau-de-vie* comme boisson devint commun, et l'on continua de boire cette liqueur avec la même confiance dans ses vertus hygiéniques et médicales. Liébaut disait alors : « Elle adoucit les maux de dents, tue les vers, guérit l'épilepsie, rend la connaissance aux apoplectiques. »

« Il est difficile, dit encore Legrand d'Aussy, de concevoir comment un breuvage âcre et brûlant, qui ne flatte ni les yeux, ni le goût, ni l'odorat, a pu cependant, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, devenir la liqueur favorite du peuple. Peut-être, après tout, que si les Européens étaient les seuls à l'estimer, on pourrait en rejeter la faute sur les médecins, qui, à force d'avoir exagéré ses vertus, en auraient accrédité l'usage; mais malheureusement, dans toutes les parties du globe où on l'a portée, elle a obtenu la même faveur. Tartare, nègre, Iroquois, Caraïbe, tout ce qui est sauvage enfin, ou tout ce qui est barbare, la recherche avec avidité, ou plutôt avec une fureur égale. Au défaut de la nôtre, il s'en fait une avec les substances que lui offre son climat. Certainement, de pareilles têtes ne se sont pas déterminées d'après nos opinions et nos préjugés. Puisque tous ces peuples aiment si passionnément l'*eau-de-vie*, il faut donc que cette liqueur soit pour eux tous une boisson délicieuse; et peut-être pourrait-on en assigner une raison suffisante. Les organes du goût, émoussés chez eux par les aliments grossiers dont ils se nourrissent, ont besoin vraisemblablement de sensations fortes pour éprouver quelque plaisir; et les sensations qu'il leur faut, ils ne les trouvent que dans cette liqueur. C'est le même motif sans doute qui, chez les peuples du Nord, la rend presque nécessaire à des organes engourdis par le froid, et qui, chez nous comme ailleurs, la fait aimer de la populace. »

Au XVII[e] siècle, on voit s'introduire à Paris un usage qui devint funeste, c'est celui de vendre en détail de l'*eau-de-vie* au peuple. On nomma *placiers* ces marchands en détail, qui s'établissaient aux principaux carrefours et places publiques. Un arrêt du parlement du 20 janvier 1678 leur permit d'étaler dans les rues des tables et escabeaux, et d'y vendre de l'*eau-de-vie* et des fruits confits dans cette liqueur.

Cependant, sur les réclamations des limonadiers, il y eut un autre arrêt, rendu le 1[er] juillet, par lequel il fut défendu aux *pauvres vendeurs d'eau-de-vie* (c'est le titre que leur donne le parlement) « de mêler du sucre ou autre liqueur quelconque dans les noix et cerises confites qu'ils vendoient. » Du reste, l'arrêt spécifie « que le flacon et la fontaine qu'il leur étoit permis d'avoir, pourroient contenir 4 pintes d'*eau-de-vie*; » et cet arrêt fut confirmé par deux autres des années 1680 et 1681.

L'abbé Marolles, au XVII[e] siècle, vantait beaucoup les *eaux-de-vie* que l'Anjou faisait avec ses vins blancs; mais il regardait comme la première de toutes celle des clairets du Blaisois. Labat, dans son *Voyage aux Antilles*, qu'il écrivit en 1696, fait remarquer que les plus estimées et les plus recherchées alors aux îles étaient celles de Nantes, de Cognac, d'Andaye, d'Orléans et de La Rochelle. Cette réputation, légitime d'ailleurs, n'a fait que s'accroître depuis, et aujourd'hui les *eaux-de-vie* de ces localités sont encore les meilleures, et sont devenues une branche importante de commerce. En 1670, les Hollandais, voulant se venger des tarifs de Colbert, prohibèrent entièrement sur leurs marches l'importation des *eaux-de-vie* françaises.

Sur la fin du XVII[e] siècle, on imagina de tirer une *eau-de-vie* du marc du raisin quand il a été pressé. Le *Mémoire* que l'intendant de Lorraine fournit au duc de Bourgogne, en 1698, sur l'état de sa généralité, en parle comme d'une invention trouvée dans les environs de Pont-à-Mousson : « Depuis quelque temps, dit-il, on tire un assez grand produit d'une chose qui n'était bonne qu'à brûler. » Durival, dans sa *Description de la Lorraine*, t. I, p. 88, fixe l'époque à laquelle on commença à extraire de l'*eau-de-vie* du marc de raisin à l'année 1696.

La Normandie, plus riche en pommes qu'en raisins, employa une partie de son cidre et de son poiré à la fabrication de l'*eau de-vie*. Cette liqueur était inférieure en qualité à celle qu'on tirait du raisin; mais comme elle était moins chère, et qu'au bout du compte elle ne contenait aucun principe malfaisant, elle devint assez commune dans le commerce, et le peuple s'en contentait.

L'industrie ne se borna pas seulement à extraire l'*eau-de-vie* du vin et du cidre, on en obtint encore par la distillation des grains, comme en Flandre et dans l'Artois. Les colonies d'Amérique, de leur côté, en soumettant à la fermentation le sirop des cannes à sucre, en tirèrent une espèce d'*eau-de-vie* appelée *tafia ;* mais les provinces viticoles sentirent bientôt que le commerce de ces deux nouvelles espèces d'*eau-de-vie* nuisait au débit des leurs; aussi obtinrent-elles, en 1713, du gouvernement que la circulation en fût interdite dans le royaume. Les *eaux-de-vie* de Normandie et de Bretagne durent être consommées dans ces provinces ou exportées dans les colonies.

Toutes ces prohibitions disparurent avec l'ancienne monarchie. Les contrées à vignobles n'ont pas souffert de leur suppression; au contraire, elles ont étendu leurs relations commerciales, grâce à la supériorité de leurs produits.

Dans le nord de la France, en Hollande, en Angleterre et en Allemagne, on fabrique une espèce d'*eau-de-vie* avec de la farine de seigle et de l'orge, qu'on laisse fermenter ensemble dans de l'eau, et que l'on distille ensuite avec des baies de genièvre. Cette *eau-de-vie* est appelée de là *genièvre*.

En Lorraine, dans l'Alsace, dans la Franche-Comté, et partout où croît aujourd'hui le cerisier sauvage, on fait avec les fruits de cet arbuste une *eau-de-vie* claire et limpide, complétement incolore, et que les Allemands appellent *kirschen-wasser* (eau de cerises). « Elle est connue, dit Legrand d'Aussy, dans la capitale depuis environ le milieu du XVII[e] siècle, et s'y est introduite, comme autrefois l'*eau-de-vie* de vin, à titre de remède, de digestif, de cordial. D'abord elle ne payait pas de droit; mais les marchands de liqueurs s'en étant servis pour la fabrication d'autres substances spiritueuses, elle fut assujettie à un impôt. On en vend dans les cafés; et maintenant elle paraît à toutes les tables honnêtes, où on la sert pour soulager la honte de certains convives blasés, qui, ne trouvant plus de goût aux liqueurs ordinaires, rougiraient de demander de l'*eau-de-vie* pure. » V. les articles ALCOOL et DISTILLATION.

EAU-FORTE s. f. Nom vulgaire de l'acide azotique du commerce : *Pierre I*[er], *pour policer sa nation, travailla sur elle comme l'*EAU-FORTE *sur le fer.* (Frédéric II.)

— Grav. Manière de graver qui consiste à faire mordre par l'acide azotique une planche de cuivre vernie, qu'on a dessinée, en l'égratignant avec une pointe : *Une gravure à l'*EAU-FORTE. *Rembrandt a très-souvent gravé à l'*EAU-FORTE. ‖ Estampe obtenue à l'aide d'une planche gravée à l'eau-forte : *Acheter une* EAU-FORTE. *Les* EAUX-FORTES *sont des gravures d'amateurs.*

— **Encycl.** *Gravure à l'eau-forte.* Ce procédé de reproduction, dont l'invention fut faite à une époque qu'il est difficile de préciser, mais dont la pratique ne fut bien définie et connue que vers le milieu du XVII[e] siècle, lutta d'abord avec la gravure au burin, puis tomba en discrédit après avoir joui de quelque faveur. Il n'a été remis en honneur que de nos jours. C'est moins une gravure qu'un dessin sur une plaque de métal, recouverte d'un enduit qu'on nomme *vernis*. On se sert d'une pointe en guise de crayon ou de plume. L'acide creuse ensuite les parties du métal découvertes par la pointe, et fait des tailles analogues à celles du burin.

La plupart des gravures à l'*eau-forte* sont

aujourd'hui exécutées sur planches de cuivre, le cuivre n'étant ni trop dur ni trop mou sous la pointe, et n'ayant pas, comme l'acier, l'inconvénient de se rouiller s'il est placé dans un endroit humide. Sauf un petit nombre de différences qui seront indiquées, la méthode à suivre est la même pour la gravure sur ces deux métaux.

Toute gravure à l'*eau-forte* a passé par trois opérations distinctes : le *vernissage*, le *dessin*, la *morsure*. On pourrait en ajouter une quatrième, celle des *retouches*; mais les retouches ne sont pas toujours nécessaires.

Il faut d'abord choisir un cuivre *homogène*, fortement battu au marteau. Quelques cuivres sont *cendreux*, c'est-à-dire résistent peu sous la pointe; d'autres renferment des *pailles* qui présentent à la morsure des inégalités de travail difficiles à faire disparaître. Le meilleur cuivre est plein, ferme et doux.

— *Vernissage*. Il y a des vernis de plusieurs sortes; le plus généralement employé est le *vernis à chaud*, dont l'avantage est de se conserver plus longtemps et de subir, sans s'altérer, de plus grands écarts de température. Quelle que soit la composition particulière de ces vernis, ils ont pour base la cire, les résines, le bitume de Judée et les corps gras. Abraham Bosse se servait d'un vernis très-dur, Callot se servait de celui des luthiers; les meilleurs graveurs de nos jours, Decamps, Masson et Marvy, ont employé le *vernis mou*. Le vernis à chaud est livré par le commerce sous forme d'une boule, qu'on place dans une étoffe de soie, de grain fin et égal. On chauffe la planche de cuivre. Le meilleur moyen serait de la placer sur une sorte de gril et de mettre des charbons ardents tout autour. Il est inutile d'en mettre sous le centre, la planche s'échauffant assez par les bords. On se contente le plus souvent de fixer la planche ou de la tenir d'une main à l'aide d'un petit étau ou d'une pince, et de promener par-dessous des morceaux de papier allumé. La planche doit s'échauffer assez pour fondre le vernis, et rien de plus. Si la chaleur devenait trop vive, le vernis serait brûlé. Alors il s'écaille infailliblement sous la pointe et se soulève sous l'acide. Ce qu'il y a de mieux à faire alors est de retirer le vernis au moyen de l'essence de térebenthine ou de la benzine, et de recommencer l'opération. Les graveurs crachent sur leur cuivre, et jugent qu'il est surchauffé quand la salive se réunit en boule et prend cet état qu'en physique on appelle sphéroïdal. Toutefois on arrive à un résultat aussi sûr en laissant fondre sur la planche la quantité de vernis dont on pense avoir besoin et en tamponnant aussitôt.

Le tampon est formé de ouate qu'on recouvre de plusieurs épaisseurs de soie légère et égale de grain. On fait usage aussi du tampon de cuir, mais le plus souvent pour revernir partiellement, après une ou plusieurs morsures de l'acide. Il est essentiel de tamponner avec soin et dans tous les sens, et de ne laisser sur le métal qu'une couche régulière, assez mince pour permettre d'exécuter à la pointe des travaux fins et rapprochés. Avant que la planche soit refroidie, on présente le côté verni à la fumée de plusieurs mèches de cire tenues les unes près des autres, qu'on promène rapidement, de manière à ne s'arrêter sur aucune partie. Le vernis prend un noir brillant, qui redevient mat après le refroidissement du métal.

Le cuivre offre au dessinateur une sorte de papier noir sur lequel les traits de la composition s'enlèveront en clair, et d'autant plus visiblement que cette dernière opération aura été conduite avec plus de régularité. L'artiste, du reste, éprouve d'abord quelque difficulté à se rendre compte de la place des lumières et des ombres, les lumières étant ici représentées par le noir pur du vernis, qui rappelle celui des *négatifs* de la photographie.

On transporte l'esquisse du dessin sur le vernis : 1° au moyen du calque ordinaire, en plaçant le papier de l'esquisse sur le vernis et repassant sur tous les traits avec une pointe fine et peu tranchante, après avoir pris soin d'interposer entre le papier à calquer et le vernis un autre papier qu'on a frotté de sanguine ou de crayon blanc; 2° ou en se servant du papier *glace*, papier gélatineux et transparent, sur lequel on dessine l'esquisse à la pointe, et dans le creux duquel on fait tomber un peu de poussière des mêmes crayons, rouge ou blanc. Il suffit, avec le papier glace, de le retourner sur le vernis et de frotter légèrement; le trait se montre avec la plus grande netteté.

— *Dessin*. C'est à ce moment que commence le dessin proprement dit. Le reste n'était que la préparation minutieuse et délicate d'où dépend, plus qu'on ne pense, la réussite totale. Le graveur s'installe devant une fenêtre sous un châssis de papier végétal ou de mousseline, afin que la lumière qu'il reçoit lui arrive adoucie et que ses yeux ne soient pas fatigués par l'éclat du cuivre. Son instrument de travail est la pointe; il doit en avoir un certain nombre de plusieurs grosseurs, suivant qu'il veut obtenir un trait fin ou large. La pointe affecte toutes les formes, depuis celle de la pointe ordinaire à extrémité conique jusqu'à celle du burin à bout triangulaire et de l'aiguille la plus déliée. Quelques pointes sont taillées en biais ou biseau, et prennent le nom d'*échoppes*. Elles étaient l'outil préféré d'Abraham Bosse et de Callot, et traçaient ces belles tailles que devrait reprendre le burin. On y a presque renoncé aujourd'hui. Plusieurs artistes se servent de pointes terminées par une surface plate, de manière à entamer plus de vernis à la fois; d'autres se servent de plumes. La liberté est telle à ce sujet, qu'on cite tel peintre graveur qui employait un clou; tel autre, Turner, par exemple, qui n'avait d'autre pointe qu'une branche de fourchette emmanchée dans un bout de bois. Il s'agit en effet simplement d'enlever la couche superficielle du vernis et d'arriver jusqu'au cuivre. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans le métal ou de l'égratigner, bien que cela puisse cependant être utile dans plus d'un cas, et notamment là où l'on veut obtenir une morsure vive.

Le travail de la pointe est dit : travail de *pointe humide*, quand il doit donner lieu à l'emploi de l'acide; de *pointe sèche*, quand le trait ne doit pas être ensuite creusé par l'*eau-forte*.

Quand on a fait un faux trait, il suffit, pour le faire disparaître, de le recouvrir à l'aide d'un peu de vernis, dans lequel on a eu soin de délayer du noir de fumée, et qu'on étend au pinceau.

— *Morsure*. Le dessin fini, l'opération de la gravure commence. Le procédé le plus commode pour faire mordre une planche par l'*eau-forte* est de choisir une cuvette plate, de terre, de gutta-percha ou de fonte émaillée. On étale sur la planche entière, par-dessus et par-dessous, en réservant naturellement la partie dessinée, du vernis au pinceau ou un mélange de cire et d'huile. On peut alors sans crainte placer la planche dans la cuvette et verser l'*eau-forte* qu'on prend généralement à 36°, et qu'on réduit à l'aide d'eau pure à une force de 18 à 20°, suivant la nature des travaux exécutés et aussi suivant la température du moment. Car il est essentiel de remarquer que l'acide prend et mord beaucoup moins rapidement par les temps froids et pluvieux que par les jours de chaleur et d'orage. En ne tenant pas compte de ces variations on s'exposerait à des mécomptes. On a l'habitude de mêler à l'*eau-forte* nouvelle, pour l'amorcer, un peu d'*eau-forte* ancienne qui a déjà servi à la morsure du cuivre. De la limaille de cuivre, répandue un peu avant l'opération dans l'acide, conduit à peu près au même résultat. L'épaisseur du bain est de 0 m. 01 environ. L'acide, incolore à son état naturel, devient bleu et vert. Si la morsure est vive, des bulles se forment qu'il faut faire disparaître en passant sur le vernis une barbe de plume. Il est impossible de préciser le temps durant lequel une partie quelconque d'une planche doit être en contact avec l'acide. C'est une affaire de nuance et d'appréciation, et, à cet égard, l'expérience personnelle est nécessaire; elle instruira plus que de longs détails. Il y a pourtant un moyen de se renseigner, c'est de dessiner sur une fort petite planche des tailles qu'on fait mordre à divers degrés d'acide, en variant aussi le temps de la morsure. Cette planche, imprimée ensuite, servira de point de départ pour juger; elle épargnera quelques petits désastres au commençant; mais il n'est pas de graveur à l'*eau-forte* qui n'ait été conduit, à de certains moments, à d'autres effets que ceux qu'il avait espérés. Quand l'artiste pense qu'une partie est assez mordue, par exemple un fond, un ciel ou un lointain, il retire la planche du bain, la plonge dans l'eau et l'essuie doucement. Il recouvre cette partie, qui doit rester légère à l'impression, d'un peu de vernis ou d'un mélange de cire et d'huile. Il a soin de suivre avec précision les contours, de peur que l'acide ne continue à attaquer certains points qu'il entend réserver. Il replonge la planche dans l'*eau-forte*, et procède ainsi autant de fois qu'il veut obtenir de plans différents ou de dégradations de noirs très-accentuées. A chaque fois, il peut s'assurer de l'état de la taille qu'il va recouvrir en mettant à nu un morceau qu'il recouvre ensuite.

La morsure finie, il reste à nettoyer le cuivre avec une essence et à porter la planche chez l'imprimeur, qui en tire une épreuve, épreuve rarement définitive. A moins que le dessin ne soit qu'un croquis, la gravure a presque toujours besoin de retouches, et passe de ce *premier état* à un deuxième, à un troisième et à un quatrième, suivant l'habileté du graveur et le plus ou moins de *précieux* qu'il donne d'habitude à son œuvre.

Chacun des états par lesquels a passé une gravure estimée est recherché des amateurs.

Si la planche est de très-petite dimension, quelques artistes procèdent d'une façon plus simple et plus expéditive. Ils placent l'*eau-forte* avec un pinceau, commençant par les points où ils veulent avoir le noir le plus vif; en continuant ainsi, ils arrivent aux parties qui doivent rester plus fines et plus délicates.

Il n'est pas inutile d'ajouter que les moyens de morsure sont si variés, suivant le point de vue auquel se place le graveur, suivant son tempérament et la manière à laquelle il s'adonne, que quelques-uns font mordre pendant douze heures, avec une lenteur calculée, ce que d'autres attaquent résolûment en quelques secondes à l'aide d'acide à 36° et même à 40°.

On doit savoir de plus que l'*eau-forte* vive élargit la taille en la creusant. Une morsure lente creuse d'une façon régulière et permet mieux d'éviter les piqûres imprévues dont le vernis se trouve atteint et qui constituent des points noirs presque impossibles à effacer dans l'épreuve.

L'*eau-forte* qui a beaucoup servi s'affaiblit de plus en plus et arrive à ne plus faire que dépolir le cuivre. Un acide constamment renouvelé donnera donc des résultats à la fois plus uniformes et plus faciles à prévoir.

Lorsque l'épreuve fournie par l'imprimeur montre que le cuivre n'a pas été suffisamment mordu, on le recouvre d'un vernis qui ne s'étale qu'à la surface en respectant les tailles, et on fait *remordre* comme précédemment. Cette opération n'est pas exempte d'inconvénients; si la taille n'a pas été soigneusement nettoyée avec de la mie de pain, et si le *vernis blanc* qui est mis au tampon comme le vernis à chaud, ou le *vernis à l'essence de lavande* qu'on préfère placer au rouleau, n'ont pas recouvert exactement toutes les parties sans dessin, cette seconde morsure dans les anciennes tailles est moins nette, et les tailles deviennent baveuses et incertaines.

Dans plusieurs cas, après l'épreuve obtenue, il s'agit seulement d'ajouter du travail au travail déjà produit, sauf à repasser la pointe dans quelques traits où l'on désire un creux plus profond. Il suffira de *revernir à chaud au tampon*, en donnant à l'enduit une épaisseur moindre, mais en procédant pour tout le reste comme la première fois. Chacun des linéaments du dessin reste visible sous le vernis. Si l'acide doit séjourner longtemps sur la planche, ou mordre avec vivacité, il attaque les premiers traits. On évite cet inconvénient par l'emploi du vernis à l'essence de lavande. De nombreuses observations permettent, en effet, de le considérer comme le plus solide de tous, au point de vue non de la conservation indéfinie, mais de la résistance à l'acide. Le vernis à l'essence de lavande n'est pas autre chose que le vernis à chaud ou vernis au tampon dissous dans de l'essence de lavande pure. A très-petite épaisseur, il soutient sans s'écailler l'action de l'*eau-forte* à 20° et à 30°; en sorte qu'on peut parfaitement voir les travaux qui sont par-dessous, soit qu'on s'en serve en y ajoutant du noir de fumée, soit qu'on l'emploie *au naturel*, délayé seulement dans un peu d'essence de lavande. Il peut même être appliqué au pinceau.

L'action de l'*eau-forte* est quelquefois telle, qu'elle produit, à l'entre-croisement des lignes, endroit où le vernis cède tout d'abord, des creux dont le dessin reste brouillé et qu'on appelle des *crevés* en terme de métier. Si les crevés sont désagréables à voir dans l'épreuve, ce qui arrive le plus souvent, mais non pas toujours, il faut faire planer la partie du cuivre où l'accident s'est produit, ou la *repousser* soi-même, en donnant quelques légers coups de marteau sur le revers de la planche, dont on appuie le côté gravé sur un petit tas d'acier poli. L'important est alors de connaître l'endroit précis où l'on doit frapper, et dont on s'assure soit à l'aide d'un *compas d'épaisseur*, soit par le moyen de deux fils passant perpendiculairement l'un sur l'autre à la place indiquée et à la place cherchée, tant au verso qu'au recto de la planche.

— Retouches par le grattoir et le brunissoir. Le *grattoir* est une lame aiguë et bien coupante, taillée à trois pans, qui sert tantôt à enlever complètement un trait en grattant le métal dont on rétablit ensuite la surface plane à l'aide du *papier émeri* et du charbon, tantôt à raser les *barbes*, c'est-à-dire les écorchures de cuivre que laisse le travail de la pointe sèche; les barbes amassent autour d'elles le noir d'imprimerie, de manière à défigurer la gravure ou à en modifier complètement l'aspect. *Ébarber* le cuivre n'est pas cependant toujours nécessaire. Le noir produit par les barbes est d'un ton de velours magnifique, dont Rembrandt et d'autres graveurs ont tiré le plus beau parti; mais la barbe ne résiste pas à un long tirage et ne tient guère au delà d'une vingtième épreuve. Elle ne peut être par conséquent mise à profit dans une édition uniforme et régulière.

Le *brunissoir* est un instrument d'acier terminé par des surfaces obtuses ou arrondies, et qui sert à *brunir* ou polir quelques parties et à diminuer le travail. Il procède par l'aplatissement du métal au-dessus de la taille, et augmente ainsi la surface du blanc. On en tire des effets analogues à ceux que produit l'usage de la mie de pain sur un dessin; mais on doit en ménager l'emploi, qui d'ailleurs est difficile et qui a détruit plus d'une fois toute la fraîcheur et la franchise de la gravure.

— Mécanique et roulettes. Pour obtenir des fonds réguliers dans certaines planches, et plus particulièrement dans les estampes dites *de commerce*, on fait tracer par des *machines*, sur le vernis qu'on soumet ensuite à l'acide, des lignes rapprochées. On se sert aussi de *roulettes*, petites roues dentées, qui forment des points. Ces moyens très-expéditifs ne jouissent pas d'une grande faveur auprès des amateurs de belles *eaux-fortes*.

— Eau-forte au vernis mou. L'*eau-forte* ordinaire, dont les procédés sont décrits ci-dessus, reproduit le libre travail de la plume ou l'œuvre serrée et parfois un peu conventionnelle du burin; l'*eau-forte* au vernis mou imite le dessin du crayon. La différence de méthode consiste d'abord dans l'emploi du vernis, auquel on mêle un corps gras en quantité suffisante pour que le vernis cède à la pression d'un papier qu'on choisit d'un grain fort gros. On dessine à l'aide d'un crayon sur ce papier appliqué contre le vernis. Quand le dessin est fini, la différence de pression du crayon a laissé sa marque aussi bien sur le vernis que sur le papier, et il suffit de passer la planche à l'*eau-forte* et d'y faire des retouches à la roulette, à la pointe sèche ou à la pointe humide, pour avoir de nombreuses reproductions du dessin que le crayon a fixé à la fois sur le cuivre et sur le papier.

— Eau-forte à la pointe sèche. C'est fort mal à propos que ce procédé d'un emploi connu, bien que peu fréquent, rappelle le nom de l'*eau-forte*; l'*eau-forte* n'y joue aucun rôle. Le cuivre est taillé à nu et à sec par le burin et par la pointe. Il est ou n'est point ébarbé. On ne peut guère en tirer que quelques épreuves d'artistes.

— Eau-forte sur acier. On procède comme pour le cuivre. La planche d'acier coûte plus cher, mais le tirage en est indéfini. Presque toutes les grandes estampes sur acier, presque toutes les gravures du commerce sont commencées par le travail de l'*eau-forte*. L'acier présente cet inconvénient, que l'artiste y voit moins bien son œuvre, que le métal est plus *aigre* et que l'aspect de l'épreuve se ressent de ces différences. La planche est entamée par l'*eau-forte* en beaucoup moins de temps à degré égal d'acide. Il est indispensable de la tenir dans un endroit sec et de la couvrir d'un corps gras ou d'un vernis pour la préserver de la rouille.

Un procédé nouveau, qui est déjà fort répandu, communique au cuivre la résistance de l'acier. Ce procédé est l'*aciérage*. Il consiste à faire déposer sur le cuivre, par la galvanoplastie, du fer, métal plus dur, qui s'étale en pellicules si minces qu'il n'altère pas les plus extrêmes finesses. Sitôt que le cuivre commence à reparaître, on *désacière* à l'aide d'une *eau-forte* légère, et on *réacière*. Cette opération, qui n'est pratiquée qu'après le tirage des épreuves avant la lettre, permet d'atteindre un chiffre d'épreuves beaucoup plus considérable, ce qui compense et au delà les frais de l'aciérage. L'aciérage est adopté pour les cuivres de la chalcographie du Louvre.

— Impression. La manière dont sont imprimées les *eaux-fortes* est d'une si grande importance, non-seulement pour les épreuves d'essai, mais encore pour le tirage lui-même, qu'on ne saurait trop recommander à l'artiste de faire choix d'un bon imprimeur. Telle planche imprimée par des mains différentes n'est plus reconnaissable. Rembrandt imprimait lui-même, et de là, sans compter la puissance de l'artiste, la variété et la souplesse de ses épreuves. Il y a, en effet, deux sortes d'épreuves : l'*épreuve vraie*, que tout ouvrier imprimeur peut fournir, à peu de chose près, et l'*épreuve d'effet*, qui exige une habileté rare. L'impression des *eaux-fortes* est un art particulier auquel peu de personnes ont réussi. Il s'agit en effet de laisser ou de ramener l'encre d'imprimerie sur certains points, de donner de la sécheresse à certains traits, d'en envelopper d'autres d'une sorte d'ombre légère et adoucie que le graveur ne saurait obtenir par lui-même et que l'imprimeur produit aisément sans employer d'autre moyen que l'action de sa main et du chiffon de mousseline qu'il promène adroitement sur les tailles de la planche chauffée.

Les *eaux-fortes* sont imprimées sur papier ordinaire, sur papier de Chine ou du Japon, sur papier vergé, le plus résistant de tous, mais peu propre aux travaux fins et délicats, et enfin sur vélin.

— Eaux-fortes les plus recherchées. On ne peut qu'indiquer ici les noms des plus célèbres parmi les artistes qui ont employé l'*eau-forte*.

L'œuvre de Rembrandt passe pour la plus haute expression du genre : beauté de composition, vigueur des ombres et des lumières, force et delicatesse du trait, puissance de l'effet, il a toutes les perfections. Claude Lorrain se distingue par la simplicité savante; Van Dyck, par l'ampleur; Paul Potter, par une manière naïve et forte; Ostade, par la gaieté de la pointe; Callot, par un travail sobre, ferme, fier, très-arrêté (il en existe un grand nombre de contrefaçons); Watteau, Boucher, Fragonard, à des degrés différents, par une pointe ingénieuse, capricieuse, facile et charmante; Tiepolo, par des effets éclatants qui rappellent ceux des décorations théâtrales; A. Canaletto, par des résultats analogues, obtenus avec des moyens plus simples; Piranèse, par des effets plus hardis encore et qui n'ont pas été dépassés.

Il serait juste de citer après leurs devanciers les noms de deux artistes contemporains, MM. Jacques et Flameng.

Les principaux ouvrages à consulter sur l'*eau-forte* sont, après l'article de l'*Encyclopédie* et ceux des dictionnaires des arts et métiers :

Le *Traité des manières de graver en taille-douce sur l'airain, par le moyen des eaux-fortes et des vernis durs et mols, ensemble de la façon d'en imprimer les planches et d'en construire la presse*, par A. Bosse, de la ville de Tours, graveur en taille-douce à Paris (1645, 1 vol. pet. in-8°, avec plusieurs planches gravées à l'*eau-forte*).

Le peintre graveur, par Adam Bartsch (Vienne, 1803-1821, 21 vol. in-8° et un atlas in-4°).

Le *Manuel du graveur*, ou *Traité complet*

de la gravure en tous genres, d'après les renseignements fournis par plusieurs artistes, par A.-M. Perrot (Paris, 1830, in-8°).

Le *Peintre graveur français*, par Robert Dumesnil (Paris, 1835-1844, 8 vol. in-8°). Cet ouvrage a été continué, sous le même titre, par M. Prosper de Baudicour (Paris, 1859, 2 vol. in-8°).

L'*Histoire de la gravure en France*, par Georges Duplessis (Paris, 1861, in-8°). Ouvrage couronné par l'Académie des beaux-arts.

Le *Traité de la gravure à l'eau-forte*, texte et planches par Maxime Lalanne (Paris, 1866, 1 vol. in-8°, édit. de luxe, Cadart et Luquet).

Et quelques travaux insérés dans diverses publications, tels que ceux de MM. Blanc et Burty, dans la *Gazette des beaux-arts*, et la remarquable étude de M. Henri Delaborde, la *Gravure depuis son origine*, publiée par la *Revue des Deux-Mondes*, nos du 1er et du 15 décembre 1850 et du 1er janvier 1851.

Les Anglais ont publié deux traités sur cette matière : *The Art of engraving*, de T.-H. Fielding (Londres, 1844, in-8°, avec fig.), et avec une légère variante dans le titre, *The Art of graving*, par W. Faithorne (Londres, 1862, in-8°, avec fig.).

EAUME s. m. Ancienne orthographe du mot HEAUME.

ÉAUTOGNOSIE s. f. (é-ô-to-ghno-zî — du gr. *eautos*, soi-même ; *gnôsis*, connaissance). Didact. Connaissance de soi-même.

ÉAUTOLOGIE s. f. (é-ô-to-lo-jî — du gr. *eautos*, soi-même ; *logos*, discours). Didact. Étude de l'être moral fondée sur l'observation interne. ‖ On dit plus ordinairement PSYCHOLOGIE.

EAUX-BONNES (LES), village et comm. de France (Basses-Pyrénées), cant. de Laruns, arrond. et à 37 kilom. d'Oloron, à 800 kilom. de Paris, et à 748 mètres d'altitude, sur la rive gauche du torrent de Valentin, un peu au-dessus du confluent de ce cours d'eau avec la rivière de la Soude ou Sourde, dans une gorge étroite que domine le pic de Ger; 917 hab. Le village se compose uniquement d'une rue montante, qui conduit à l'établissement des bains, et que borde à gauche une ligne de maisons et d'hôtels prétentieux, mais sans valeur architecturale.

« On est aux Eaux-Bonnes comme dans un entonnoir, dit M. D. Nisard, au bout du monde ; c'est la fin de la route : il faut reculer pour en sortir. On voit, chaque matin, une longue file de malades enveloppés dans leurs manteaux, se rendant à l'établissement avec un verre qui contient deux cuillerées de lait, mélange ordonné pour adoucir l'effet des eaux. »

« On ne rencontre pas seulement des malades aux Eaux-Bonnes, dit M. le docteur Le Pileur ; les gens valides y sont presque toujours en majorité ; aussi, que de promenades à pied, à âne, à cheval, en voiture ! Le temps est-il beau, dès le lever du soleil, souvent même avant qu'il ait doré le sommet du pic du Ger, le fouet strident des guides retentit tout le long de la rue, et les caravanes se mettent en marche, développant leurs longues files dans toutes les directions. Vers quatre heures, reviennent les cavalcades. »

Les eaux thermales, sulfurées, sodiques et calciques, connues depuis le commencement du XVIe siècle, sourdent par six sources (source *Vieille*, source *Nouvelle*, source *Supérieure*, source *contre le Rocher*, source *Froide*, source d'*Ortech*), d'un terrain calcaire, près du point d'affleurement des ophites. La source Vieille et celle d'Ortech, seules utilisées, débitent en vingt-quatre heures, d'après le docteur Cazenave, 452 hectolitres. Les six sources réunies fournissent 75,307 litres d'eau par vingt-quatre heures. La température de la source Vieille est de 31° 4', celle de la source d'Ortech de 23° 1'. Ces eaux, que l'on prend en bains et en boisson, et dont on expédie, année moyenne, de 130,000 à 150,000 bouteilles, sont limpides, onctueuses au toucher, d'une saveur hépatique, mais à laquelle on s'habitue facilement.

Une analyse de ces eaux, faite en 1833 par M. O. Henry, a donné les résultats suivants :

	Eau, 1 kilogr. Gr.
Carbonate de chaux	0,0048
Sulfate de chaux	0,1180
— de magnésie	0,0125
Chlorure de sodium	0,3423
— de potassium	Traces.
— de magnésium	0,0044
Acide silicique et oxyde de fer	0,0160
Matière organique et sulfurée	0,1065
	0,6045

On a récemment construit aux Eaux-Bonnes un *promenoir couvert*, un petit *établissement* avec buvette et baignoires sur la source d'Ortech, et l'*hospice Sainte-Eugénie*, destiné aux malades indigents. La *chapelle catholique*, en marbre gris bleu, est décorée d'une copie de Raphaël par un peintre anglais. La *chapelle protestante*, récemment construite, se fait remarquer par l'élégance de son style.

Nous signalerons, parmi les promenades : le *Jardin anglais*, que M. Taine appelle judicieusement un *préau*; la *promenade Grammont*, qui monte jusqu'aux plateaux de Gourzy, d'où l'on découvre un immense horizon ; la *promenade Jacqueminot*, qui traverse une belle forêt de sapins ; le *Kiosque*, pavillon bâti sur une des hauteurs qui se dressent au-dessus de la gorge de la Soude ; la *promenade de l'Impératrice*, qui date de 1861 ; la *promenade horizontale*, etc. On peut faire de charmantes excursions à la *Grotte Castellane* (1 kilomètre), aux *cascades* du *Valentin*, du *Gros-Hêtre*, du *Serpent* et de *Larressecq* (8 kilomètres). L'ascension du *pic du Ger* demande dix heures environ pour l'aller et le retour. Du sommet, qui atteint 2,613 mètres au-dessus du niveau de la mer, on jouit d'une vue admirable.

Il n'est pas probable que les Romains aient connu les sources thermales des Eaux-Bonnes, car on n'y retrouve, bien qu'ils aient habité la contrée, aucun monument en faisant foi. Suivant la légende locale, ce serait à une vache que serait due cette découverte. Un bouvier qui menait paître son troupeau au pied des montagnes aurait vu avec surprise une de ses vaches malades revenir à la santé, après avoir bu de l'eau de la source précieuse. Il en aurait fait part à ses compatriotes, et les Eaux-Bonnes auraient alors commencé leurs miracles. Quoi qu'il en soit de cette légende, ce n'est qu'au XIVe siècle qu'on trouve la localité des Eaux-Bonnes désignée dans des titres authentiques, tantôt sous le nom d'*Aiguos-Bounos* (langage béarnais), tantôt sous celui plus français d'*Aigues-Bonnes*. Le célèbre Gaston Phœbus, comte de Foix, paraît y être venu à plusieurs reprises, mais conduit surtout par les hasards de la chasse, son divertissement favori. Aucun historien du XVe siècle n'en fait mention. Au XVIe siècle, les eaux salutaires commencent à recevoir la visite des petites cours voisines, dont l'exemple ne tarde pas à être imité : nous y voyons passer Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de François Ier, surnommée *la Marguerite des Marguerites;* Henri II, roi de Navarre, blessé à Pavie, vient demander aux Eaux-Bonnes son complet rétablissement, et y envoie, dans le même but, un grand nombre de soldats béarnais blessés dans la même campagne. Nous y voyons encore deux hôtes illustres : Montaigne et le président de Thou. Les Eaux-Bonnes, négligées pendant le XVIIe siècle, reconquirent au XVIIIe, grâce à la propagande que fit à leur profit le médecin Bordeu, un des enfants du pays, une vogue qui ne fera plus que s'accroître. Jusque-là ces eaux n'avaient été jugées propres qu'à hâter la guérison d'infirmités extérieures. Bordeu proclama leur efficacité pour les maladies de poitrine, et l'effet justifia bientôt cette affirmation. La foule commença à affluer aux Eaux-Bonnes, devenues une des principales stations thermales du temps ; mais ce ne fut définitivement qu'au XIXe siècle, et surtout à partir de la fondation de leur établissement thermal en 1836, que le succès des Eaux-Bonnes se décida. Elles furent dès lors envahies, non-seulement par les Français, mais encore par les étrangers de toutes nations, notamment par les Anglais et les Espagnols. Aujourd'hui le rapport annuel des Eaux-Bonnes s'élève à 40,000 fr. environ, et on y compte de 2,000 à 2,500 buveurs ou baigneurs par année, sans compter la population flottante de touristes bien portants, qui ne voient dans le voyage qu'un prétexte à excursions.

Les eaux-bonnes présentent au goût et à l'odorat une saveur et une odeur analogues à celles des œufs cuits durs. Naturellement limpides, elles perdent cette limpidité exposées à l'air, et laissent voir une matière blanchâtre, connue sous le nom de *barégine*. Leur goût, piquant et doux, flatte le palais et désaltère. L'élément sulfureux y domine, comme dans toutes les eaux des Pyrénées. Leurs autres principes chimiques sont : la silice, la soude, le chlore, le sodium, la potasse, le carbone, le sel de magnésie, la chaux, le fer, l'alumine, le tout combiné, non à l'état simple. Leurs propriétés sont les suivantes : elles stimulent l'organisme, raniment, fortifient, accélèrent la circulation du sang. Elles sont astringentes, et pourtant diurétiques, chassent le mal au dehors, et renouvellent la force et la vie. Elles ne se prennent pas impunément : le début du traitement se signale d'ordinaire par des insomnies et des fièvres, qui cessent et disparaissent peu à peu. Ces inconvénients passagers, excellents symptômes chez les malades, auraient des suites graves chez des personnes en bonne santé. Les malades eux-mêmes doivent en user modérément, par doses graduées, sous peine des plus graves perturbations de l'organisme. Les eaux-bonnes se boivent quatre fois par jour : la première fois par quart de verre, la seconde par demi, la troisième par deux tiers, et ainsi de suite. Le traitement est de vingt jours ordinairement, et n'en peut dépasser vingt-cinq. Les bains peuvent être employés comme auxiliaires de la boisson, surtout dans les affections de poitrine. Ce genre d'affections, jugé incurable par la plupart des médecins, a souvent trouvé aux Eaux-Bonnes sa guérison complète, mais à condition que le mal fût pris à temps ; au cas contraire, les eaux l'accélèrent. Les catarrhes, les bronchites, les asthmes nerveux, les laryngites, enfin les pertes, trouvent encore aux Eaux-Bonnes une guérison probable. Il en est de même des maladies plus extérieures : rhumatismes, pâles couleurs, écrouelles, ulcères, maladies de peau. On voyait, il y a quelques années, un grand nombre de soldats malades adressés par le gouvernement aux Eaux-Bonnes, pour y recevoir le traitement gratuit; ils paraissent aujourd'hui avoir été dirigés sur d'autres stations.

On trouve, à peu de distance des eaux proprement dites, une source froide, de la température de 13° centigrades. Elle sort d'un rocher situé au-dessus de la chapelle. L'eau de cette source est purgative, propre aux maux d'estomac et d'intestins. Elle guérit l'atonie du tube digestif, et lui rend son énergie. Enfin, prise en lotions, elle fortifie les organes de la vue.

EAUX-CHAUDES, hameau de France (Basses-Pyrénées), comm. et cant. de Laruns, arrond. et à 33 kilom. d'Oloron. Ce village est très-pittoresquement situé, à 852 kilom. de Paris, et à 675 mètres d'altitude, sur le gave d'Ossau, dans une gorge sauvage et très-étroite. L'*établissement thermal*, construit de 1848 à 1850, en marbre des Pyrénées, forme, sur la rive droite du gave, un carré de 82 m. de côté, flanqué de trois bâtiments semi-circulaires. De la terrasse, on découvre une belle vue sur la chaîne des Pyrénées. Une petite *chapelle*, sans valeur architecturale, s'élève à côté de l'établissement. Les sources émergent d'un terrain primitif; elles sont au nombre de sept : le *Clot* (36° 4'), *Esquirette chaude* (35°), *Esquirette tempérée* (31° 5'), *Rey* (33° 5'), *Baudot* (27° 7'), *Larressecq* (24° 9'), *Minvielle* (10° 5'). Le Clot, les deux Esquirettes et le Rey débitent ensemble 1,365 hectolitres par jour.

« Les eaux, que l'on prend en boisson, en bains et en douches, sont, dit M. le docteur Le Pileur, limpides, à odeur et à saveur hépatiques plus ou moins prononcées; elles déposent une quantité de barégine variable suivant les sources, et dégagent des bulles de gaz nombreuses et très-fines. Excitantes à différents degrés, elles agissent principalement sur les muqueuses et sur la peau; généralement, elles causent, dès les premiers jours, une diurèse abondante, où les sueurs, quelquefois la poussée, se manifestent. Moins violentes dans leur action que beaucoup de leurs congénères des Pyrénées, et variant, suivant les sources, d'une excitation notable à la sédation, elles sont précieuses par cela même, et répondent à des indications nombreuses. »

M. Filhol indique les proportions suivantes de sulfure et de chlorure sodiques dans 1 litre d'eau des sources :

	Sulfure. Gr.	Chlorure. Gr.
Esquirette	0,0083	»
Larressecq	0,0083	»
Clot	0,0090	0,0997
Rey	0,0098	0,0969
Minvielle	0,0043	»

La saison des bains commence le 1er juin et finit le 1er octobre ; mais on donne des bains toute l'année aux gens du pays.

Les principales promenades sont : la *promenade Henri IV*, plantée d'arbres, et située à l'extrémité du village ; la *promenade d'Argout*, qui serpente sur le flanc de la montagne, de l'autre côté du gave, traversé par un pont au-dessus duquel tombe une cascade ; l'*ancienne promenade horizontale* (2 kilom. de longueur); la *nouvelle promenade horizontale* et la *promenade Minvielle*.

Parmi les buts d'excursion, nous signalerons : la *grotte des Eaux-Chaudes* (45 minutes), que traverse un torrent, et (même distance) le *hameau de Goust*, bâti dans une anfractuosité de rochers.

Eaux-Chaudes communique avec la vallée d'Aspe par le col d'Isseye, et avec la vallée de Rena (Espagne) par le col d'Anéou.

EAUX-CLAIRES ou **CLAIRES-EAUX**, très-beau ruisseau de France (Charente), naît dans la commune de Dirac, cant. et arrond. d'Angoulême, roule ses eaux limpides dans un charmant vallon bordé de roches calcaires et parsemé de délicieux paysages, et se jette dans la Charente, après avoir fait mouvoir un grand nombre d'importantes papeteries.

EAUX-DOUCES (LES), nom que porte la plus belle et surtout la plus fréquentée des promenades de Constantinople. Elle est ainsi appelée à cause de deux ruisseaux qui viennent, au fond du port, mêler leurs eaux à celles du Bosphore. Ces deux ruisseaux promènent paresseusement leurs eaux dans de vastes et belles prairies, au milieu desquelles paissent en liberté les chevaux du sultan. C'est vers leur embouchure, et sur le port même, que se trouve située la riante promenade à laquelle on a donné le nom d'*Eaux-Douces d'Europe*.

Voici la description que fait Théophile Gautier de cette promenade, qui, dans le langage du pays, porte le nom de *Guyuck-Sou* : « Une charmante fontaine en marbre blanc, toute brodée d'arabesques, toute historiée d'inscriptions en lettres d'or, coiffée d'un grand toit à forte projection et de petits dômes surmontés de croissants, qui s'aperçoit de la mer et se détache sur un fond d'opulente verdure, désigne au voyageur cette promenade favorite des Osmanlis. Une vaste pelouse, veloutée d'un frais gazon, encadrée de frênes, de platanes et de sycomores, s'encombre le vendredi d'Arabes et de Talikas, et voit s'étendre sur des tapis de Smyrne les beautés paresseuses du harem. Les nègres eunuques, fouettant leur pantalon blanc du bout de leurs houssines, se promènent entre les groupes accroupis, guettant quelque œillade furtive, quelque signe d'intelligence, surtout s'il se trouve là quelque giaour tâchant de pénétrer de loin les mystères du yachmack ou du féredgé. Quelquefois les femmes attachent des châles à des branches d'arbres et bercent leurs enfants dans ce hamac improvisé ; d'autres mangent des confitures de rose ou boivent de l'eau à la neige ; quelques-unes fument le narghilé ou la cigarette ; toutes babillent ou médisent des dames franques, qui sont si effrontées, se montrent à visage découvert et marchent dans les rues avec des hommes. Plus loin, les paysans bulgares au sayon antique, au bonnet entouré d'une énorme couronne de fourrure, exécutent leurs danses nationales, dans l'espoir d'un bacchich. Les cavedjis préparent leur café en plein air ; l'israélite à la robe fendue sur les côtés, au turban moucheté de noir comme un linge où l'on essuie des plumes, offre quelques menues marchandises aux promeneurs avec cet air servile et bas des juifs d'Orient, toujours pliés en deux sous la crainte de l'avanie ; enfin des caïdjis, assis au rebord du quai, fument, les jambes pendantes, surveillant leurs barques du coin de l'œil. »

Les souvenirs de l'histoire et de la mythologie viennent ajouter un charme de plus à cette ravissante promenade, l'égale dans son genre de la rivière de Chiaia de Naples, du Corso de Rome, des Cascines de Florence et du bois de Boulogne de Paris.

EAUZAN (*Elusatensis* ou *Elusensis Pagus*), ancien petit pays de France, dans le Bas-Armagnac, où se trouvaient Eauze et Mauléon ; il est actuellement compris dans l'arrond. de Condom (Gers).

EAUZE (*Elusa civitas*, *Elusatium*), bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. S.-O. de Condom, sur une colline qui domine la rive gauche de la Gélise; pop. aggl. 2,070 hab.—pop. tot. 4,397 hab. Fabriques d'alambics ; marché principal des eaux-de-vie d'Armagnac.

L'origine d'Eauze est très-ancienne ; sous les Romains, c'était une ville assez considérable qui portait le nom d'*Elusa*. D'abord capitale du pays des *Elusates*, puis de la troisième Aquitaine et ensuite du pays d'Eauzan, elle fut détruite par les Goths et reconstruite par Clovis. Les Gascons, tentés par sa position, vinrent s'y établir. Pour échapper au massacre des Normands, au IXe siècle, les habitants d'Eauze se réfugièrent à Auch. Leur ville fut dans la suite rebâtie près de son ancien emplacement, qui porte encore aujourd'hui le nom de camp de la *Ciutat*, sur les bords de la Gélise. On remarque à Eauze une belle église gothique du commencement du XVIe siècle et quelques restes de remparts.

EAVAGIER s. m. (rad. *eave*). Artisan qui se sert d'appareils mis en mouvement par un cours d'eau.

EAVE s. f. Eau courante, rivière. ‖ Vieux mot.

EAVEUX, EUSE adj. (rad. *eave*). Humide ; pluvieux. ‖ Vieux mot.

EAVIER s. m. (rad. *eave*). Ancienne forme du mot EVIER.

ÉBADIEN, IENNE ad. (é-ba-di-ain, iè-ne). Se dit d'une tribu de chrétiens arabes de l'Irak-Arabi. ‖ Se dit aussi de la dynastie arabe qui succéda en Espagne à celle des Ommiades.

— Substantiv. Membre de la tribu ébadienne. ‖ Prince de la dynastie ébadienne.

ÉBAHI, IE (é-ba-i) part. passé du v. Ébahir. Très-surpris, stupéfait : *Vous serez* ÉBAHI *que vos juges auront été sollicités contre vous.* (Mol.) *Le parlement de Dijon s'avisa de faire pendre, ou à peu près, un pauvre diable de Suisse, pour me faire payer la procédure en qualité de haut justicier ; je suis tout* ÉBAHI *d'être haut justicier, et de faire pendre des Suisses en mon nom.* (Volt.)

Poton, Lahire et Dunois *ébahis*
Ouvrent tous trois de grands yeux ébaubis.
VOLTAIRE.

Prêchez, patrocinez jusqu'à la Pentecôte,
Vous serez *ébahi*, quand vous serez au bout,
Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout.
MOLIÈRE.

Pierrots et paillasses
Charment sur les places
Le peuple *ébahi*.
BÉRANGER.

‖ Qui marque une grande surprise : *Des regards* ÉBAHIS. *Des yeux* ÉBAHIS.

Disant ces mots, le rustre vigoureux
D'un gros baiser sur sa bouche *ébahie*
Ferme l'accès à toute repartie.
VOLTAIRE.

— Syn. **Ébahi, abasourdi, ébaubi, émerveillé, penaud, stupéfait.** V. ABASOURDI.

ÉBAHIR v. a. ou tr. (é-ba-ir — de *es* préfixe et du radical *bafr*, étonner, qui est dans le rouchi *bahi*, étonnant, dans l'espagnol *em-bair*, faire illusion, et dans l'italien *baire*, étonner. Les étymologistes pensent généralement que cette forme dérive de *bah*, exclamation naturelle d'étonnement, ou du latin *hiare*, rester bouche béante). Jeter dans la surprise, dans

la stupéfaction : *Les galériens de Rome acceptent leur destinée avec une insouciance qui m'*ÉBAHIT *toujours.* (Mme L. Colet.) ‖ Vieux mot peu usité aujourd'hui.

S'ébahir v. pr. Tomber dans une grande surprise, demeurer très-étonné, stupéfait : *A mesure qu'ils approchaient de son palais, le vieux et la vieille* S'ÉBAHISSAIENT *de plus en plus, et Trésor des Fèves aurait craint de troubler leur joie.* (Ch. Nod.)

ÉBAHISSEMENT s. m. (é-ba-i-se-man — rad. *ébahir*). Etat d'une personne qui s'ébahit, grande surprise, stupéfaction : *Elle regarda avec un nouvel* ÉBAHISSEMENT *ce nigaud dont elle regrettait de s'être emberloquée.* (Chateaub.)

. . . . Je me croyais si peu faite en idole,
Que l'*ébahissement* m'a coupé la parole.
E. AUGIER.

‖ Admiration mêlée de surprise : *Cet enfant adore le cheval, dit le père dans l'*ÉBAHISSEMENT *devant Ernest; ce sera un Franconi un jour.* (E. Sue.)

ÉBALAÇON s. m. (é-ba-la-son). Manég. Estrapade, sorte de ruade. ‖ Vieux mot.

ÉBALETTE s. f. (é-ba-lè-te). Arbalète; baliste de forme particulière. ‖ Vieux mot.

ÉBALIE s. f. (é-ba-lî — nom mythol.). Crust. Genre de décapodes brachyures, comprenant quatre espèces, dont trois se trouvent sur les côtes de l'Angleterre.

— **Encycl.** Zool. Les *ébalies* forment un genre de crustacés de l'ordre des décapodes brachyures, famille des oxystomes, tribu des leucoriens, établi par Leach. Les crustacés qui composent cette petite coupe générique ont la carapace à peu près carrée, avec les angles tronqués et leurs bords latéraux et postérieurs minces et saillants. Leur front est assez large et terminé par un bord à peu près droit. Les orbites, à leur bord supérieur, sont bifissurées. Les fossettes antennaires, entièrement cachées sous le front, sont grandes et dirigées très-obliquement. Le cadre buccal est triangulaire. Les pattes-mâchoires externes s'avancent jusqu'au bord de l'épistome. Les pattes antérieures sont grosses et courtes; les pinces qui les terminent sont courtes. Les pattes suivantes sont encore plus courtes, et se terminent toujours par un article styliforme assez gros. Ce genre renferme quatre espèces, dont trois habitent les côtes de la Grande-Bretagne; on ne connaît pas la patrie de la quatrième. L'espèce qui peut être considérée comme le type de cette coupe générique est l'*ébalie pennantie*.

ÉBANIER v. a. ou intr. (é-ba-ni-é). Se mettre en bande. ‖ Vieux mot.

ÉBANOI s. m. (é-ba-noi). Ebat, jeu. ‖ Tournoi. ‖ Vieux mot.

ÉBANOYER (S') v. pr. (é-ba-noi-ié — rad. *ébanoi*). Se divertir, s'amuser, s'égayer. ‖ Vieux mot.

ÉBAQUÉ, E adj. (é-ba-ké — rad. *bac*). Ne se dit que dans l'expression : Figure *ébaquée*, qui signifie une figure d'une largeur désagréable à la vue. ‖ Patois de Boulogne-sur-Mer.

ÉBARBAGE s. m. (é-bar-ba-je — rad. *ébarber*). Action d'ébarber : *L'*ÉBARBAGE *d'un livre. L'*ÉBARBAGE *s'opère ensuite, c'est-à-dire l'ablation des aspérités qui hérissent les bords de ces lames au sortir des moules qui ont servi à la coulée.* (F. Mornand.)

ÉBARBÉ, ÉE (é-bar-bé) part. passé du v. Ebarber : *Papier* ÉBARBÉ. *Plume* ÉBARBÉE.

ÉBARBEMENT s. m. (é-bar-be-man — rad. *ébarber*). Action d'ébarber.

— Chir. Action de retrancher à l'aide des ciseaux ou du bistouri certaines productions morbides.

ÉBARBER v. a. ou tr. (é-bar-bé — du préf. privat. *é*, et de *barbe*). Dépouiller de barbes ou d'appendices analogues : ÉBARBER *une plume. Plusieurs de nos cygnes partent avec les cygnes sauvages, si l'on n'a pas la précaution d'*ÉBARBER *les grandes plumes de leurs ailes.* (Buff.)

— Grav. Enlever les bavures que la pointe ou le burin a laissées au bord du trait.

— Typogr. *Ebarber une lettre*, Abattre, avec un instrument tranchant, un talus qui marque au tirage. ‖ *Ébarber une feuille, un volume*, Egaliser avec des ciseaux les fausses marges de cette feuille, de ce volume.

— Techn. Enlever les bavures qui restent après la fonte, ou les parcelles de métal ou de bois que l'outil a laissées sur les bords : ÉBARBER *un écrou.* ÉBARBER *une pièce de monnaie.* ÉBARBER *une mortaise.* ÉBARBER *un trou de mèche. Pour faire disparaître cet inconvénient autant que possible, on* ÉBARBE *les trous après le perçage.* (Teyssèdre.) ‖ En termes de doreur, Enlever les parties superflues du relief. ‖ Rogner, en parlant du papier ou des feuilles d'un volume. ‖ Débarrasser des grands poils en parlant des lisières du drap. ‖ Dégrossir les joints ou le parement des pavés. ‖ *Ébarber les tables*, en termes de fondeur, En ôter le sable au moyen de brosses, avant de les mettre sur le laminoir.

— Chir. Couper avec les ciseaux ou le bistouri les productions morbides.

— Hortic. Couper le chevelu des végétaux qu'on transplante : ÉBARBER *les plantes, c'est une opération souvent inutile, quelquefois même nuisible.* V. PLANTATION. ‖ Tondre, en parlant d'une haie ou d'une charmille. ‖ Débarrasser des racines à fleur de terre, en parlant de la vigne.

ÉBARBES s. f. pl. (é-bar-be — rad. *ébarber*). Monn. Aspérités que présentent les lames de métal fondues pour être converties en monnaies, lorsqu'elles sortent de la lingotière, et qui proviennent de l'introduction du métal en fusion dans les interstices de la lingotière, lorsque celle-ci ne ferme pas hermétiquement : *On se débarrasse des* ÉBARBES *en présentant la lame, sur ses quatre côtés, au point de réunion de deux disques d'acier tournant en sens contraire sur deux plans parallèles.*

ÉBARBOIR s. m. (é-bar-boir — rad. *ébarber*). Techn. Outil qui sert à ébarber les métaux.

ÉBARBULÉ, ÉE adj. (é-bar-bu-lé — du préf. priv. *é*, et du lat. *barbula*, petite barbe). Zool. Qui n'a pas de barbes ou de barbules.

ÉBARBURE s. f. (é-bar-bu-re — rad. *ébarber*). Techn. Bavure qu'on enlève en ébarbant.

— Grav. Parcelle de métal qui s'élève sur le bord de la taille que l'on pratique au burin.

ÉBARDOIR s. m. (é-bar-doir). Techn. Grattoir de menuisier à trois ou quatre côtés.

ÉBARLIAUDE ou **EYBARLIAUDE** s. f. (é-bar-li-ô-de). Dans le patois du Forez, Eblouissement.

ÉBAROUI, IE (é-ba-rou-i) part. passé du v. Ebarouir. Qui est desséché et disjoint : *Des bordages* ÉBAROUIS. *Une barrique* ÉBAROUIE. *Un navire* ÉBAROUI.

ÉBAROUIR v. a. ou tr. (é-ba-rou-ir). Mar. Dessécher et disloquer, en parlant de l'action du soleil : *Le soleil* A ÉBAROUI *ces bordages.*

— Intransitiv. Se dessécher et se disloquer : *Cette barrique commence à* ÉBAROUIR.

ÉBAROUISSAGE s. m. (é-ba-rou-i-sa-je — rad. *ébarouir*). Mar. Dislocation résultant du dessèchement : *L'*ÉBAROUISSAGE *d'un navire, d'une barrique.*

ÉBASIR v. a. ou tr. (é-ba-zir). Argot. Assassiner, tuer.

ÉBAT s. m. (é-ba — rad. *battre*). Amusement accompagné de mouvements folâtres :

Loin d'elle tout languit; les habitants de l'air
Suspendent leurs *ébats*, négligent leurs concerts.
LUCE DE LANCIVAL.

Joueuse enfant, qui donc connut plus qu'elle
Les longs *ébats* autour des gazons verts?
SAINTE-BEUVE.

‖ Plaisir de l'amour :

Témoin l'*ébat* qu'on prit sous la coudraie.
LA FONTAINE.

Quoi! ne tient-il qu'à honnir les familles?
Pour vos *ébats* nous nourrirons nos filles?
LA FONTAINE.

‖ Ce mot n'est plus guère usité au singulier.

— *Prendre ses ébats*, Se livrer à des divertissements folâtres :

Puisque le tyran est à bas,
Laissez-nous prendre nos *ébats*.
BÉRANGER.

— Vèner. Promenade des chiens de chasse : *Mener les chiens à l'*ÉBAT.

ÉBATE, petite ville de l'Amérique du Sud, dans la Nouvelle-Grenade, province et à 52 kilom. N.-O. de Santa-Fé-de-Bogota, sur la rive occidentale du lac Funeque ; 3,009 hab. Commerce de bois et de bestiaux.

ÉBATTEMENT s. m. (é-ba-te-man — rad. *s'ébattre*). Action de s'ébattre, ébat :

L'*ébattement* pourrait nous en être agréable.
LA FONTAINE.

‖ Plaisir, agrément : *S'il veut plaider, je lui en donnerai l'*ÉBATTEMENT. (Acad.) ‖ Vieux mot.

— Techn. Balancement d'une voiture entre ses brancards.

ÉBATTRE (S') v. pr. (é-ba-tre — de *es*, préfixe, et *battre*. La transition de ce dernier mot à l'idée de joie, contenue dans *ébattre*, est facile à expliquer. Le sens primitif d'*ébattre* est celui d'*agiter en battant*, d'où le sens de dissiper, puis de divertir). Prendre ses ébats, s'amuser en folâtrant, en se donnant beaucoup de mouvement : *Elle était descendue avec ses compagnes, pour* S'ÉBATTRE *sur le rivage.* (D'Ablanc.) *Le chat cherche les meubles les plus mollets pour s'y reposer et* S'ÉBATTRE. (Buff.)

La gazelle s'allait *ébattre* innocemment.
LA FONTAINE.

La génisse *s'ébat* dans son herbe fleurie.
TH. DE BANVILLE.

Je viens, dit-il, pour rire et pour *m'ébattre*,
Me rigolant, menant joyeux déduit,
Et jusqu'au jour faisant le diable à quatre.
VOLTAIRE.

— Se livrer aux plaisirs de l'amour :

. . . . J'ai le roi des maris,
Sans son congé je vais partout *m'ébattre*.
LA FONTAINE.

— Fig. Se donner carrière : *Ma pensée* S'ÉBATTAIT *dans les étranges et chimériques régions de la Lune.* (Baudelaire.)

ÉBAUBI, IE adj. (é-bô-bi) part. passé du v. S'ébaubir. Tout étonné, stupéfait : *Je suis toujours tout* ÉBAUBI *d'être venu à mon âge avec une santé si mauvaise.* (Volt.)

Alors, tout *ébaubi*, j'ai détourné la tête.
LA CHAUSSÉE.

Je suis tout *ébaubie*, et je tombe des nues.
MOLIÈRE.

Poton, la Hire et Dunois ébahis
Ouvrent tous trois de grands yeux *ébaubis*.
VOLTAIRE.

. . . . . Je suis émerveillée,
Tout *ébaubie*, et toute consolée.
VOLTAIRE.

Les cris d'la belle évanouie
Donnent l'alerte à l'abbaye
Qui s'réveille tout *ébaubie*.
DÉSAUGIERS.

— Par ext. Qui exprime une grande surprise : *Sous ce hangar s'offrent à mes yeux* ÉBAUBIS *les premiers sauvages que j'aie vus de ma vie.* (Châteaub.) *Les autres serviteurs, rangés autour de la voiture, regardaient d'un air* ÉBAUBI. (J. Sandeau.)

Au même instant, palais, jardins, fontaines,
Or, diamants, émeraudes, rubis,
Tout disparaît à ses yeux *ébaubis*.
VOLTAIRE.

— **Syn. Ébaubi, abasourdi, ébahi, émerveillé, penaud, stupéfait.** V. ABASOURDI.

ÉBAUBIR (S') v. pr. (é-bô-bir — du lat. *balbus*, bègue). S'étonner grandement, être stupéfait, interdit, hors d'état de parler intelligiblement :

Or le galant, qui pressait sa donzelle,
S'ébaubissait, tant la trouva rebelle.
MAROT.

‖ Vieux mot.

ÉBAUCHAGE s. m. (é-bô-cha-je — rad. *ébaucher*). Techn. Action d'ébaucher : *L'*ÉBAUCHAGE *d'une planche.* ‖ Action de donner, à l'aide de la main seulement, une première forme grossière à une masse d'argile dont on veut faire un ouvrage de poterie : *L'*ÉBAUCHAGE *n'a généralement lieu que pour les pièces rondes et se fait presque toujours sur le tour.* (Brongniart.)

ÉBAUCHE s. f. (é-bô-che — pour l'étymol. v. ÉBAUCHER). Ouvrage dont toutes les parties sont à leurs places, dont l'ensemble est terminé, mais dont les détails restent à faire : *Faire l'*ÉBAUCHE *d'un meuble. Il n'y a rien là de fini, ce n'est encore qu'une grossière* ÉBAUCHE.

— Par anal. Ouvrage grossier, imparfait, bien que terminé : *Ce n'est pas là une figure humaine, ce n'en est que l'*ÉBAUCHE. *Nous sommes aussi touchés de l'*ÉBAUCHE *la plus grossière, dans les premières découvertes des arts, que des beautés les plus achevées, lorsque la perfection nous est une fois connue.* (Volt.)

— Par ext. Objet indécis et dont la nature est plutôt indiquée que déterminée : *Je lui demandai si elle me reconnaissait : l'*ÉBAUCHE *d'un sourire parut au milieu de son égarement.* (Châteaub.) ‖ Premiers germes, premiers éléments : *Il n'est plus de pays en Europe qui n'ait une* ÉBAUCHE *de liberté. Il n'y a pas de projet proprement dit, mais l'*ÉBAUCHE *d'un projet. Ce n'est encore que l'*ÉBAUCHE *d'une législation.* (Raynal.) ‖ Premiers indices : *Dans les amusements de son enfance, on découvrit presque les* ÉBAUCHES *de ses grandes qualités.* (Mass.)

— B.-arts. Ouvrage fait par masse et d'ensemble, mais dont les détails n'existent pas encore : *L'*ÉBAUCHE *d'une statue. L'*ÉBAUCHE *d'un tableau. Tout l'Orient nous est apparu dans ces* ÉBAUCHES *étincelantes.* (Th. Gaut.)

— Grav. Premier travail du burin, qui consiste à indiquer les masses de la pièce à graver.

— Littér. Plan et indication des principaux détails d'une œuvre littéraire. ‖ Œuvre non terminée et qui reste à revoir, à finir : *Je ne regarde la tragédie que vous avez lue que comme une* ÉBAUCHE. (Volt.)

— Techn. Mouvement de montre dégrossi, mais non fini : *C'est de ce village du Haut-Rhin et d'un autre village des environs de Dieppe, que sortent la plus grande partie des* ÉBAUCHES *de montres et des roulants de pendules, qui vont ensuite recevoir, dans les ateliers des villes, les pièces qui doivent les compléter.* (L. Reybaud.)

— **Syn. Ébauche, canevas, crayon.** V. CANEVAS.

— **Encycl.** L'*ébauche* n'est pas, comme le prétendent certains dictionnaires et certaines encyclopédies, la première exécution de l'idée de l'artiste, faite d'un jet, dans ce qu'on appelle le moment de l'inspiration, c'est-à-dire lorsqu'il est bien possédé par son sujet et qu'il a la vision de son ensemble. C'est là l'*esquisse*, mais non l'*ébauche*. L'*ébauche* n'est ni aussi spontanée ni aussi complète ; elle est plus réfléchie et exige de la part de l'artiste une connaissance plus étendue des ressources de son art. L'esquisse peut être une œuvre, un tout, l'expression fidèle et saisissante d'une idée, d'une impression, ayant ses qualités, son charme et sa valeur particulière; l'*ébauche* n'est jamais que la première partie d'un travail, une préparation dont il peut être fait un usage excellent ou médiocre, suivant la science de l'artiste. Tout le monde peut prendre goût à regarder une esquisse qui, presque toujours, porte l'empreinte d'une sensation très-vive ou d'un sentiment très-net. Mais il n'est qu'un connaisseur qui puisse deviner dans une *ébauche* le parti qu'on en peut tirer, les qualités qu'elle présente et les effets qu'elle pourra produire, si l'artiste en suit la donnée, tout en achevant son œuvre.

L'*ébauche* est surtout un terme à l'usage des peintres, quoique les graveurs et les sculpteurs ébauchent aussi et désignent par ce mot le commencement de leur travail. Pour les sculpteurs, ébaucher s'appelle plus ordinairement *dégrossir*.

L'*ébauche* joue dans la peinture un très-grand rôle; elle en détermine la solidité et la durée, sert à lui donner du ton, de la vigueur et de l'éclat, et, quand elle est bien conçue et bien exécutée, elle prête au tableau une harmonie générale. Il y a presque autant de manières d'ébaucher qu'il y a de peintres; mais ces manières ont entre elles beaucoup de ressemblance et ne se divisent guère que par grandes écoles. Enfin, on peut ramener ces diverses variétés à deux modes d'*ébauches*, l'*ébauche* épaisse, solide, faite avec des pâtes ou couleurs opaques, tels que le blanc, les ocres, le noir d'ivoire, etc., et l'*ébauche* mince, faite par frottis ou avec des couleurs transparentes, comme la laque, le bitume, les terres de Sienne. A tout point de vue, la première manière est préférable; elle donne plus de corps à la peinture, dont elle fait une pâte solide, homogène, une sorte d'émail; elle en augmente la couleur et l'harmonie. Seulement elle exige de la part du peintre une plus grande science et une plus sérieuse étude des procédés de la peinture. Le second mode d'*ébauche* réussit plus facilement et demande une expérience moins sûre; mais il a le défaut de rendre la peinture moins solide et moins durable, de la ternir, de lui donner un aspect *creux*, c'est-à-dire sans consistance et sans éclat. Les laques, bitumes, terres de Sienne, toutes les couleurs transparentes, appliquées directement sur la toile, font que l'*ébauche* garde une apparence uniformément sombre, noire; elles *repoussent* constamment, c'est-à-dire qu'elles pénètrent les tons qu'on place dessus, en achevant le tableau, et qu'elles apparaissent au travers. Un autre inconvénient que présente cette sorte d'*ébauche* est le craquellement qu'elle détermine. Les couleurs transparentes, n'ayant point de corps, colorent la toile, mais n'en remplissent pas les grains, ne forment pas croûte sur son tissu; il en résulte que ce tissu, si sensible aux influences atmosphériques, en se retirant ou en se gonflant, fait craquer la couche de peinture, qui n'est point assez solide et assez adhérente pour le maintenir. Enfin, quelques-unes de ces couleurs, le bitume, par exemple, *coulent*, c'est-à-dire qu'elles fondent, abandonnant la couleur et la toile, qu'elles séparent l'une de l'autre. C'est ainsi que le *Naufrage de la Méduse*, de Géricault, s'est craquelé sans que l'on ait rien pu faire pour empêcher cet effet de se produire. On a dû en faire exécuter une copie très-fidèle pour le cas où l'original serait complètement perdu. L'*ébauche* au bitume fut de mode vers 1830, surtout dans l'école romantique; et un grand nombre de peintres ont à se repentir aujourd'hui d'avoir adopté ce procédé, en vogue alors dans les ateliers, et dont Géricault est la plus illustre victime.

La première et la plus importante qualité d'une *ébauche*, en peinture, est la tonalité. Pour qu'une *ébauche* soit bonne, il faut que les tons en soient francs, qu'ils ne soient ni louches ni lourds, qu'ils soient bien en rapport les uns avec les autres, c'est-à-dire qu'il n'y en ait aucun qui sorte de la gamme générale ; enfin, qu'ils soient tous colorés, ou, en d'autres termes, que les tons clairs ne soient point blafards et qu'ils tirent leur clarté, non pas du blanc qu'ils peuvent contenir, mais de leur coloration propre. Si l'*ébauche* est préparée de cette façon, il n'y a plus qu'à repeindre dessus, en observant la même unité de gamme, et avec une coloration plus lumineuse, ou avec des nuances plus fines et plus délicates. Si, au contraire, l'*ébauche* n'est pas exécutée avec cette science et cette méthode, elle n'a aucune valeur, elle est inutile, et ne peut servir qu'à égarer l'artiste et à gâter et alourdir les tons dont il la recouvre. Lorsqu'on s'aperçoit qu'une *ébauche* est mal commencée ou mal venue, le mieux qu'on ait à faire est de la gratter complètement. Certains peintres n'*ébauchent* pas, à proprement parler; ils font une esquisse qui leur sert d'*ébauche* et sur laquelle ils reviennent par endroits.

Pour la peinture murale, qui exige surtout des qualités d'ensemble, il est presque indispensable d'ébaucher par grandes masses, c'est-à-dire d'appliquer sur chaque personnage, chaque draperie, chaque objet, le ton local qui doit le distinguer à première vue. Ces tons, ainsi posés, dessinant chaque chose, la lumière et l'ombre, sont un guide pour l'artiste, et à quelque point qu'il en soit de son travail, il peut toujours juger de l'effet produit.

L'*ébauche* pour le sculpteur consiste dans la première façon qu'il donne à la terre ou à la cire avant de modeler. Il cherche d'abord les grandes lignes, les grandes masses, le mouvement, les proportions, l'attitude. Il serait, on le comprendra, inutile d'avoir un modèle parfait, si on n'avait réuni préalablement ces qualités indispensables. Aussi, tant que la terre est fraîche et peut être maniée, ne faut-il pas abandonner l'*ébauche*, à moins que

l'on n'en soit complètement satisfait. Cette première partie de l'*ébauche* terminée, il en reste une seconde à exécuter et de laquelle dépend, dans une grande mesure, l'effet que produira le sujet sculpté. Il s'agit de l'*ébauche* du modèle, qui doit, vue à une certaine distance et dans tous les sens, présenter, par le jeu de ses ombres et de ses lumières, l'aspect d'un dessin massé largement et avec vigueur. Sur une *ébauche* faite de cette manière il n'y a plus qu'à modeler les détails, en se gardant bien d'enlever de leur largeur aux grands plans et d'en altérer le dessin. Et ceci n'est pas la partie la moins difficile de cet art. La première *ébauche* est une sculpture vue de très-loin, dont on n'aperçoit que le contour; la seconde est une sculpture vue de loin, dont on distingue les principales parties et le dessin général; modelée, elle est faite pour être vue de près et pour qu'on en examine les détails. La sculpture monumentale, pour qu'elle fasse un grand effet, ne doit presque jamais être qu'une *ébauche* plus ou moins avancée, suivant la hauteur à laquelle elle est placée.

L'art n'est pas seulement, comme on le voit, le fruit de l'inspiration, suivant l'expression consacrée, c'est aussi le résultat d'une étude et d'une pratique, d'une science et d'une méthode.

Malgré l'importance qu'a l'*ébauche* dans la peinture, les maîtres la donnent souvent à exécuter à leurs élèves, surtout quand il s'agit de grandes toiles, de peinture murale, de décoration monumentale. Ils remettent à ces élèves, choisis parmi les meilleurs, une esquisse ou une maquette qui donne, en petit, une idée de l'effet général que devra produire l'œuvre et de la tonalité dans laquelle elle doit être exécutée. L'élève analyse alors cette esquisse ou cette maquette, en décompose les tons, afin de comprendre quels sont ceux qui doivent être employés comme *dessous*, c'est-à-dire ceux qui pourront se relier au modèlé que doit exécuter le maître et qu'indique l'esquisse, qui en soutiendront la coloration, soit par leur transparence, soit par leur éclat, leur vigueur et leur solidité. Après cette opération mentale, l'élève fait sur sa palette une gamme ou série de ces tons, dont l'œil seul peut apprécier la justesse. Puis il les pose le plus franchement possible, suivant les indications du dessin, sans les mêler, de façon à ne rien leur faire perdre de leur vigueur, de leur puissance ou de leur éclat. Il indique ainsi, très-largement, les grands plans d'ombre, de lumière et de demi-teinte. Et l'*ébauche*, comprise de cette manière, une fois terminée, présente l'aspect général de l'esquisse avec moins de clarté cependant, mais aussi plus de vigueur.

Les peintres ne se servent point, pour ébaucher, de brosses spéciales; les sculpteurs emploient, pour faire leur *ébauche*, des instruments de bois, buis ou os, de formes variées, s'amincissant sur les bords en lame de couteau et renflés au milieu pour augmenter leur solidité; les uns sont droits comme des poignards, d'autres sont courbes comme des serpes, d'autres ont leur bord garni de dents pour former la râpe, etc. On les nomme des *ébauchoirs*. On ne se sert des ébauchoirs en os ou en bois que pour la cire à modeler ou les modèles en terre de petites dimensions; pour les grands modèles, on prend des ébauchoirs en fer de diverses proportions, suivant celles du travail à exécuter.

Dans plusieurs métiers on appelle *ébauche* le commencement ou la préparation de l'ouvrage. L'ébauchage consiste presque toujours à dégrossir une pièce; c'est ainsi que se fait l'*ébauche* du potier. Parmi les nombreuses opérations qui se succèdent dans la fabrication des épingles, l'ébauchage est celle par laquelle on dégrossit l'un des bouts du fil de cuivre en le faisant passer sur une meule pour en préparer la pointe.

ÉBAUCHÉ, ÉE (é-bô-ché) part. passé du v. Ébaucher. Dont toutes les parties sont mises d'ensemble, mais qui n'est pas fini dans les détails : *Ce meuble est à peine* ÉBAUCHÉ. *C'est un ouvrage* ÉBAUCHÉ *et qui reste à finir.*

— Par ext. Qui n'existe qu'en germe, dans ses éléments : *Un projet* ÉBAUCHÉ. *Un mariage* ÉBAUCHÉ. *Dans ces sociétés à peine* ÉBAUCHÉES *de l'Afrique, on retrouve la justice.* (G. Bersot.) ‖ Qui est incomplet ou difforme : *Un visage à peine* ÉBAUCHÉ.

— B.-Arts. Fait en masse, d'ensemble, mais non fini : *Un portrait* ÉBAUCHÉ. *Un groupe* ÉBAUCHÉ. *Un sculpteur tirera plutôt une belle statue d'un bloc informe que d'un marbre* ÉBAUCHÉ *par une main malhabile.* (Machiavel.)

— Littér. Dont l'ensemble seulement est terminé : *J'avais arrêté le plan des* Martyrs : *la plupart des livres de cet ouvrage étaient* ÉBAUCHÉS. (Chateaub.)

. . . Nos vers [illegible] à peine *ébauchés*, [distraire.
Que de les [illegible] au jour rien ne peut nous
ARNAULT.

. . . Je meurs à ma gloire arraché,
Et mon plus digne ouvrage est à peine *ébauché*.
MILLEVOYE.

ÉBAUCHEMENT s. m. (é-bô-che-man — rad. *ébaucher*). Action d'ébaucher. ‖ Vieux mot.

ÉBAUCHER v. n. ou tr. (é-bô-ché — d'*es*, préfixe, et *bauche*, sorte de mortier à bâtir. *Ébaucher* signifierait ainsi tirer de la bauche, préparer, dégrossir. Cependant, fait observer M. Littré, il y a l'italien *sbozzo*, ébauche, qui vient évidemment de *bozza*, *bozzo*, bloc de pierre; cela va très-bien pour le sens avec *ébauche*, *ébaucher*, moins bien pour la forme, quoiqu'on trouve l'orthographe *esbocher*; mais les autres composés *débaucher*, *embaucher* conviennent bien mieux à *bauche* ou *bauge* qu'à l'italien *bozzo* ou *bozza*. Toutefois il n'est pas impossible, ajoute judicieusement M. Littré, qu'il y ait eu confusion de ces deux radicaux, l'un français, *bauche* ou *bauge*, l'autre italien, *bozza*, *bozzo*. Quant au même radical français *bauche*, peut-être se rapporte-t-il au vieil allemand *botch*, fange, boue, bourbe, hollandais *bagger*, même sens, anglais *bog*, fondrière, bourbier; ou peut-être se rattache-t-il à l'allemand *bauen*, construire, de *bau*, édifice, ancien allemand *pa*, maison, *boda*, hutte, formes qui répondent au sanscrit *bhavana*, maison, habitation, site, champ, etc., de la racine *bhû*, être, exister, et qui se retrouvent avec la même signification dans la plupart des langues aryennes. ‖ Exécuter, achever dans l'ensemble, mais non dans les détails : ÉBAUCHER *une pièce de menuiserie.* ÉBAUCHER *une moulure.*

— Faire d'une manière incomplète ou imparfaite :

Mon portrait jusqu'ici ne m'a rien reproché;
Mais pour mon frère l'ours, on ne l'a qu'*ébauché*;
Jamais, s'il me veut croire, il ne se fera peindre.
LA FONTAINE.

— Par ext. Préparer en germe, disposer les éléments de : *La nature* ÉBAUCHE, *par un acte unique, la forme primitive de tout être vivant.* (Buff.) ‖ Arranger, disposer, préparer l'accomplissement de : *J'ai* ÉBAUCHÉ *une conquête, et j'ai besoin de tes conseils pour l'achever.* (Le Sage.) *Vous êtes ici occupé à* ÉBAUCHER *un mariage.* (Picard.) ‖ Commencer, faire en partie :

Sexe léger, sexe charmant,
Vos défauts sont votre parure;
Remerciez bien la nature
Qui vous *ébaucha* seulement.
PARNY.

‖ Indiquer légèrement, faire paraître à peine : *Les lèvres d'Akansie* ÉBAUCHÈRENT *un sourire.* (Chateaub.) *La joie du guet-apens réussi* ÉBAUCHE *sur sa lèvre mince un faible rictus.* (P. de St-Victor.) ‖ Trahir à peine, donner une idée incomplète de :

Bohémienne au front brun, par le soleil dorée,
Tu portes fièrement ta robe déchirée,
Qui, sous ses plis fanés, *ébauche* ta beauté.
H. CANTEL.

— Fig. Poser le principe, les éléments de : *L'esprit* ÉBAUCHE *le bonheur que la vertu achève.* (Helvét.)

— Absol. Faire une ébauche ou des ébauches : *Vous* ÉBAUCHERIEZ *peut-être pour vous; c'est pour les autres que vous finissez.* (Dider.)

— B.-arts. Exécuter l'ensemble de : ÉBAUCHER *une tête, un tableau, un groupe de figures.*

Le pinceau de Zeuxis, rival de la nature,
A souvent de ses traits *ébauché* la peinture.
J.-B. ROUSSEAU.

— Littér. Faire l'ensemble et indiquer seulement les principaux détails de : ÉBAUCHER *une tragédie.* ÉBAUCHER *une pièce de vers.*

Partout la poésie, en ses naissants ouvrages,
Des champêtres objets *ébaucha* les images.
LA HARPE.

— Grav. Disposer les masses de : ÉBAUCHER *une gravure.*

— Techn. Faire à la main le premier travail d'un ouvrage de poterie. ‖ *Ébaucher du chanvre*, Le passer à l'ébauchoir.

S'ébaucher v. pr. Être ébauché, commencé, préparé : *Un mariage* S'ÉBAUCHE, *et l'attaché paye la dot.* (Gér. de Nerval.) *C'était le temps où, en France, après l'agonie des derniers Carlovingiens, une monarchie rude* S'ÉBAUCHAIT *sous Hugues Capet et le roi Robert.* (Ste-Beuve.)

ÉBAUCHEUR adj. m. (é-bô-cheur — rad. *ébaucher*). Techn. Se dit du cylindre qui sert à étirer la loupe : *Le cylindre* ÉBAUCHEUR. ‖ Substantiv., Cylindre ébaucheur : *L'*ÉBAUCHEUR. ‖ On dit aussi DÉGROSSISSEUR.

ÉBAUCHOIR s. m. (é-bô-choir. — rad. *ébaucher*). B.-arts. Outil de bois ou d'ivoire dont les sculpteurs se servent pour modeler l'argile ou ébaucher le plâtre. ‖ Ciseau d'acier qui sert à bretteler la sculpture.

— Techn. Outil qui sert à ébaucher les mortaises. ‖ Grand et fort peigne à dents droites, avec lequel on donne au chanvre une première façon.

ÉBAUDI, IE (é-bô-di) part. passé du v. Ébaudir. Récréé, amusé; joyeux, satisfait : *Des enfants* ÉBAUDIS. *Vous êtes tout* ÉBAUDI *de recevoir de moi une lettre datée de Sans-Souci.* (Volt.)

On bat des mains, et l'auteur *ébaudi*
Se remercie et pense être applaudi.
VOLTAIRE.

— Par ext. ou peut-être par une confusion qu'aura faite Voltaire d'*ébaudi* avec *ébahi*, Ébahi, ravi, émerveillé :

Pour Dieu! montrez à mes sens *ébaudis*
Par quel moyen votre fortune est faite.
VOLTAIRE.

ÉBAUDIR v. a. ou tr. (é-bô-dir, de *é* augment. et de *baudir* pour *gaudir*, du latin *gaudere*, se réjouir). Amuser, récréer, égayer :

J'*ébaudirai* Votre Excellence
Par des airs de mon flageolet.
VOLTAIRE.

— **S'ébaudir** v. pr. S'égayer, s'amuser, se divertir : *Pour n'avoir point l'air d'un parent malheureux, je* M'ÉBAUDISSAIS *à la noce.* (Chateaub.)

Allons *nous ébaudir* et dîner tous ensemble.
BOURSAULT.

— *S'ébaudir la rate*, *S'ébaudir les esprits*, même sens :

Je voudrais tant soit peu *m'ébaudir les esprits.*
SCARRON.

A mal parler des gens il *s'ébaudit la rate.*
VOLTAIRE.

ÉBAUDISSANT (S') part. prés. du v. S'ébaudir : *Une poignée de vilains enfants jouaient à la queue leu leu, au cheval fondu, et à d'autres manières de divertissements aussi puérils, en* S'ÉBAUDISSANT *sur le rivage.* (Ch. Nod.)

ÉBAUDISSEMENT s. m. (é-bô-di-se-man — rad. *ébaudir*). Action de s'ébaudir, de se divertir. ‖ Peu usité.

EBBA (sainte), martyrisée vers 870. Elle était abbesse à Colignon, en Irlande, lorsque la contrée fut envahie par les Danois. Redoutant pour elle et pour ses sœurs la brutalité de ces barbares, la sainte abbesse leur persuada de se mutiler le nez et la lèvre supérieure, ce qu'elles firent à son exemple. Les Danois, irrités par cet acte héroïque qui trompait leurs désirs, mirent le feu au monastère, et Ebba périt dans les flammes avec toutes les religieuses.

EBBE ou **EBE** s. m. (è-be — mot anglo-saxon). Mar. Nom que l'on donne au reflux en Normandie.

— Prov. *Ce qui vient de flot s'en retourne d'ebbe*, On perd un bien mal acquis aussi aisément qu'on l'a gagné. ‖ On dit plus généralement, dans le même sens, *Ce qui vient de la flûte s'en va par le tambour.*

EBBESEN (Niels), seigneur jutlandais, mort en 1340, célèbre par son dévouement patriotique. Le comte Gérard de Holstein s'étant rendu maître du Jutland et de la Fionie et ayant fait prisonnier le fils du roi Christophe II, Ebbesen lui fut dénoncé comme le meneur des nobles ligués contre lui. Loin de nier, Ebbesen déclara à Gérard lui-même qu'il était prêt à le combattre partout où il le rencontrerait. Gérard le relâcha néanmoins; mais quelques jours après, Ebbesen, à la tête d'une soixantaine d'hommes, pénétra dans le château de l'usurpateur, l'y trouva endormi avec quelques compagnons, les égorgea, souleva le peuple et courut mettre le siége devant le château de Skanderborg. Les fils de Gérard vinrent l'y attaquer et essuyèrent une défaite complète; mais le vainqueur trouva lui-même la mort dans son triomphe. L'action hardie d'Ebbesen commença l'œuvre de restauration qui fut bientôt achevée par Waldemar. Elle a fourni le sujet d'un grand nombre de poésies danoises et d'une tragédie de M. Sander.

EBBLINGHEM, village de France (Nord), cant. Nord, arrond. et à 13 kilom. d'Hazebrouck, à 82 kilom. d'Arras et à 274 kilom. de Paris; 781 hab. L'église, dont le chœur date du XV^e siècle, renferme un confessionnal de 1616 habilement sculpté. Le château a été bâti au XVIII^e siècle, sur l'emplacement d'un château fort du XV^e siècle.

EBBON, évêque de Reims, né vers 775, mort en 851. Il était d'une famille de serfs, et sa mère avait été nourrice de Louis le Débonnaire. Élevé avec son frère de lait, il devint plus tard son secrétaire et fut élevé par lui au siége épiscopal de Reims (816). L'administration de son diocèse ne suffit pas à son activité; il remplit en outre d'importantes missions diplomatiques et présida plusieurs conciles, notamment celui de Compiègne (833), où fut déposé son bienfaiteur. Il osa lui-même, de ses propres mains, le dépouiller des insignes de la royauté et le revêtir d'un cilice. La promesse d'une riche abbaye avait d'avance payé cette trahison. Dès l'année suivante, Louis remonta sur le trône et relégua Ebbon au monastère de Fulde. Rétabli par Lothaire, il perdit toutefois la faveur de ce prince en refusant l'ambassade de Constantinople, et dut se retirer auprès de Louis le Germanique, qui lui donna l'évêché d'Hildesheim, en Saxe, où il finit ses jours dans l'obscurité. Malgré sa réputation de savoir et d'esprit, ce prélat n'a laissé que quelques opuscules sans intérêt aujourd'hui. Le principal est son *Apologie*, qu'il écrivit pour se justifier d'avoir repris ses fonctions épiscopales sous Lothaire.

EBBON (saint), évêque de Sens, mort en 750, appartenait à une famille noble. Il entra de bonne heure au monastère de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, en devint abbé et succéda ensuite à son oncle, évêque du diocèse. Plus tard il se retira dans un ermitage du village d'Arcis et y mourut dans la solitude et la pénitence.

EBBON, moine allemand du XII^e siècle, a laissé une vie d'Othon, évêque de Bamberg, qui a été publiée dans les *Acta sanctorum.*

EBDOME s. m. (è-bdo-me — gr. *ebdomon*; de *ebdomos*, septième). Antiq. Nom que les Grecs donnaient à une fête mensuelle, qu'ils célébraient en l'honneur d'Apollon, qui passait pour être né le septième jour du mois.

EBED-JESU ou **ABD IESCHOUA**, surnommé **bar Brika** ou **fils du Béni**, mort en 1318. Il fut évêque nestorien de Tsoba ou Nisibe et métropolitain d'Arménie. On a de lui de nombreux ouvrages, dont deux très-importants pour l'histoire ecclésiastique : un *Abrégé des canons des conciles*, publié pour la première fois à Rome en syriaque et en latin (1825-1838), et un catalogue en vers syriaques de tous les écrivains ecclésiastiques. C'est une sorte de dictionnaire bibliographique, malheureusement trop concis, qui contient jusqu'à deux cents noms d'auteurs syriens, presque tous inédits. Le *Paradis d'Éden*, poëme inédit du même auteur, est une œuvre bizarre où Ebed ne paraît avoir cherché qu'à vaincre de puériles difficultés de versification.

EBED-JESU, patriarche chaldéen, vivait vers le milieu du XVI^e siècle. Moine nestorien de Gozarta, puis évêque de la même ville, il vint à Rome en 1562, abjura l'hérésie, fit confirmer son élection par le pape, revint occuper son siége et alla mourir ensuite dans un monastère de la Mésopotamie. Il était fort savant, connaissait jusqu'à cinq langues, et a laissé quelques écrits. Nous citerons : un poëme intitulé *Voyage à Rome, retour et mort de Sulaka*; un autre *Poëme à la louange de Pie IV*; une *Profession de foi.*

ÉBÉE s. f. (é-bé). Vanne d'un canal. ‖ Vieux mot.

EBEL (Jean-Godefroi), médecin, naturaliste et littérateur allemand, né à Zullichau, en Prusse, en 1768, mort à Zurich en 1830. Ce fut un homme extrêmement remarquable au triple point de vue de la science, de l'esprit et du caractère. Il soutint en 1789, à Francfort-sur-l'Oder, sa thèse de docteur, visita ensuite quelques villes d'Allemagne, et partit pour la Suisse, dont il devait faire sa patrie d'adoption. Trois années de voyages dans cette contrée lui inspirèrent l'idée d'un livre vraiment remarquable à différents titres : le *Guide pour faire le voyage en Suisse de la manière la plus utile et la plus agréable* (Zurich, 1793), ouvrage imparfaitement connu en France où les éditeurs ont eu la maladresse d'en retrancher la partie relative à l'histoire naturelle, mais qui, traduit dans plusieurs langues, est devenu comme le guide pratique de tous les voyageurs en Suisse. Après son premier voyage, Ebel alla exercer la médecine à Francfort-sur-le-Mein, revint à Zurich au bout de trois ans, et de là se rendit à Paris (1796), où il séjourna jusqu'en 1801. Intimement lié avec l'abbé Sieyès, Ebel fut à même de bien juger les événements qui se préparaient pour sa patrie d'adoption, et ne se fit pas faute d'avertir dans ses lettres ses amis de Suisse, les excitant par de nobles paroles à conjurer les dangers dont les menaçait l'ambition de Bonaparte. On refusa de le croire jusqu'à ce que la prise et le pillage de Berne lui eussent donné raison. Les Suisses, reconnaissants de ses avis, rendus inutiles par leur faute, lui accordèrent le titre de citoyen. Ebel alla ensuite habiter l'Allemagne de 1801 à 1810, puis revint en Suisse et ne quitta plus cette contrée. Il mourut à Zurich d'une hydropisie de poitrine. Il a donné, outre son guide, dont les éditions ne se comptent plus, un *Tableau des montagnards de la Suisse* (Leipzig, 1798-1802), ouvrage resté malheureusement incomplet, et des *Idées sur l'organisation du globe terrestre et sur les changements violents qu'a subis la terre* (Vienne, 1801). Dans ce livre, contesté au point de vue du système géologique, les savants ont trouvé des faits nouveaux, de véritables révélations, ce qui, en pareille matière, est infiniment plus important que les hypothèses les plus séduisantes et les plus ingénieuses.

EBELING (Jean-Georges), compositeur allemand, né à Lunebourg, mort à Stettin en 1676. Il fut maître de chapelle à Saint-Nicolas de Berlin. On a de lui : *Archæologia orphica*, histoire de la musique qui s'arrête à l'an du monde 3920; un *Concert instrumental* et des *Cantiques spirituels.*

EBELING (Christian), philosophe et théologien allemand, né à Bückebourg le 3 novembre 1668, mort à Rinteln le 3 septembre 1716. Il fit ses études à Iéna et à Giessen, et devint professeur de philosophie à Rinteln en 1697. On a de lui : *Disputatio de Juramento per dolum elicito* (Giessen, 1697, in-4°); *Tractatio de provocatione ad judicium Dei* (Lemgo, 1708 et 1748, in-4°); *Enodatio juris divinis decalogici* (Rinteln, 1710, in-8°); *Disputatio de consequentiis theologicis* (Rinteln, 1714, in-4°); *Examen Concilii Tridentini* (1716, in-8°); *Theologia homiletica* (Rinteln, 1716, in-8°).

EBELING (Jean-Juste), théologien allemand, né à Elze en 1715, mort à Lunebourg en 1785. Il devint surintendant (évêque protestant) de cette dernière ville, et est connu par quelques ouvrages de piété. — JEAN-THIERRY-PHILIPPE-CHRISTIAN, fils du précédent, médecin et littérateur, né à Lunebourg en 1753, mort en 1795, a enrichi son pays d'un grand nombre de traductions d'ouvrages français et anglais.

EBELING (Christophe-Daniel), géographe allemand, né en 1741 à Garmissen, près d'Hildesheim, mort en 1817. Il étudia la théologie

à l'université de Gœttingue et s'y occupa en même temps de l'étude des langues orientales, de l'arabe en particulier, et de celle de la philologie classique. Il publia un grand nombre de traductions, mais son ouvrage principal est une *Géographie et histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord* (7 vol. in-8°), qui obtint un succès mérité, non-seulement en Europe, mais même en Amérique. Presque toutes les sociétés savantes de cette contrée élurent l'auteur au nombre de leurs membres et le congrès lui vota des remercîments publics. Ebeling fut, pendant trente ans, professeur d'histoire et de langue grecques au gymnase de Hambourg, et pendant vingt ans il joignit à ces fonctions celle de bibliothécaire de la même ville. Quoique ces deux emplois et les travaux que nécessitait son grand ouvrage lui laissassent peu de loisirs, il trouva encore assez de temps pour fournir d'intéressants mémoires à divers recueils périodiques.

ÉBELINGIE s. f. (é-be-lain-jî — de *Ebeling*, n. pr.). Bot. Syn. d'HARRISONIE.

EBELL (Henri-Charles), compositeur allemand, né en 1775, mort en 1824. Placé, dès son enfance, au gymnase de New-Ruypin, il mena de front les études littéraires et musicales. Ses progrès furent si rapides, qu'à l'âge de dix-neuf ans il composa une symphonie qui fut beaucoup remarquée pour la pureté du style. En 1795, il se rendit à l'université de Halle, où Türk lui fit compléter ses notions de composition et d'harmonie, par la lecture des œuvres de Sébastien Bach, Haendel et Mozart. A Berlin, en 1798, Ebell fit représenter son premier opéra intitulé l'*Ange gardien;* son succès fut tel que le compositeur écrivit coup sur coup trois autres partitions, un oratorio (l'*Immortalité*), une symphonie et diverses pièces de musique instrumentale. En 1801, il obtint la place de premier directeur de la musique du théâtre de Breslau, qu'il occupa jusqu'en 1803, époque où il abandonna la carrière artistique pour entrer au secrétariat de la guerre et des domaines. Malgré la gravité de ces fonctions, Ebell conserva toujours une vive passion pour l'art musical; aussi s'occupa-t-il de créer une société pour les progrès de la musique, inaugurée en 1804 sous le titre de *Société philomatique*, et qui fut dissoute en 1806, lors de l'invasion française. En 1807, Ebell, presque réduit à la misère, dut à la bienveillance du comte de Loym la place de secrétaire de la régence de Breslau, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort. Indépendamment des ouvrages représentés à Berlin, dont nous avons parlé plus haut, et qui assurent à son auteur une place distinguée parmi les compositeurs allemands du XIXe siècle, Ebell a fait jouer à Breslau, en 1807, 1810 et 1812, trois opéras: la *Fête d'Eichtale, Anacréon en Ionie* et le *Garde de nuit*, qui sont regardés comme ses œuvres les plus saillantes. Il a publié également cinq symphonies, des quatuors, variations, cantates et chansons à plusieurs voix. En 1812, il fut attaché à la rédaction de la *Gazette musicale* de Leipzig, et fit insérer dans ce journal des articles critiques de la plus haute portée.

EBELMEN (Jacques-Joseph), chimiste français, né à Baume-les-Dames en 1814, mort en 1852. Sorti de l'École polytechnique en 1833, de l'École des mines en 1836, il fut nommé successivement adjoint au professeur de docimasie de cette dernière école, administrateur adjoint de la manufacture de Sèvres (1845), professeur de docimasie à l'École des mines (même année) et administrateur de la manufacture de Sèvres en 1847. Ce jeune savant, que sa mort si prompte a fait si vivement regretter au double point de vue du caractère et des découvertes qu'il promettait à la science, a trouvé, dans sa courte administration, le temps de faire faire à la manufacture placée sous sa direction de notables progrès artistiques et industriels. Il y perfectionna le coulage et remplaça le bois par la houille dans la cuisson des pâtes, ce qui permit d'obtenir des porcelaines d'une pureté jusqu'alors inconnue et de réaliser d'importantes économies. La cristallographie lui doit des procédés pour l'imitation, par la voie sèche, de plusieurs pierres précieuses, telles que l'émeraude, le corindon, le spinelle et le péridot. Il s'occupa aussi avec succès de recherches sur la composition et l'emploi des gaz des hauts fourneaux. Les mémoires où sont consignés ses travaux ont été réunis par M. Salvétat sous le titre de *Recueil des travaux scientifiques de M. Ebelmen* (1855, 2 vol. in-8°). On y remarque surtout celui qui traite des *Altérations des roches stratifiées sous l'influence des agents atmosphériques et des eaux d'infiltration* (décembre 1851). L'auteur y considère comme possible la reproduction, par la synthèse chimique, de tous les types qui manquent à la classification des minéraux cristallisés.

EBELSBERG ou **EBERSBERG**, bourg des États autrichiens, dans la haute Autriche, à 23 kilom. N.-O. de Steier, sur la rive droite de la Traun; 1,075 hab. Ancien château fort; victoire des Français sur les Autrichiens, le 3 mai 1809.

EBELTOFT, bourg maritime du Danemark, district et à 28 kilom. E. d'Aarhuus, sur le bord oriental de la petite baie de son nom, formée par le Cattégat; 1,150 hab. Petit port de commerce; exportation de céréales, beurre et viande; pêche.

EBEN (le baron), officier allemand, né dans le Hanovre. Il passa de bonne heure au service de l'Angleterre, devint capitaine dans le régiment du prince de Galles, fut envoyé en Portugal sous le duc de Wellington et prit une part distinguée à toutes les campagnes contre les Français. Devenu officier supérieur dans l'armée portugaise, il embrassa avec une loyauté maladroite les intérêts de sa nouvelle patrie, et trempa dans le complot de 1817, dont le but, aujourd'hui avéré, était le renversement de la tyrannie anglaise. Condamné à l'exil et même à la mort pour le cas où il tenterait de rentrer en Portugal, il se rendit en Colombie, où Bolivar le reçut avec empressement et lui donna le grade de général. Eben a rendu les plus grands services à sa nouvelle patrie dans la guerre de l'indépendance, et s'est fait généralement estimer et respecter par sa bravoure autant que par la douceur de son caractère.

ÉBÉNACÉ, ÉE adj. (é-bé-na-sé — rad. *ébène*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'ébénier.

— s. f. pl. Famille d'arbres et d'arbrisseaux dicotylédones, ayant pour type le genre ébénier, et syn. de DIOSPYRÉES, ÉBÉNIERS, PLAQUEMINIERS.

— **Encycl.** La famille des *ébénacées*, appelée aussi des *diospyrées* ou des *plaqueminiers*, renferme des arbres et des arbrisseaux, à feuilles alternes, coriaces, entières. Les fleurs, régulières, axillaires, ordinairement polygames ou même diclines par avortement, ont un calice persistant, de trois à six divisions égales; une corolle urcéolée, présentant un même nombre de divisions, qui alternent avec celles du calice; des étamines en nombre quelquefois égal, plus souvent double ou même quadruple, à filets libres ou soudés avec la corolle, à anthères lancéolées, introrses; un ovaire libre, à deux ou plusieurs loges uniovulées, plus rarement biovulées, surmonté d'un style simple, ou partagé au sommet en autant de divisions qu'il y a de loges, chacune étant terminée par un stigmate simple ou bifide. Le fruit est une baie globuleuse, plus ou moins enveloppée par le calice persistant, et renfermant plusieurs graines à test membraneux, à embryon entouré d'un albumen cartilagineux. Cette famille, qui a des affinités avec les ilicinées, les sapotacées et les styracées, comprend les genres maba, ébénoxyle, euclée, plaqueminier ou ébénier, royène, cyrte, etc. Les *ébénacées* habitent les régions chaudes des deux hémisphères. Elles se recommandent par leur bois dur, leur écorce astringente et les fruits comestibles d'un certain nombre d'espèces.

EBENALP (l'), montagne de la Suisse (canton d'Appenzel). Du sommet (1,700 mètres environ), couvert de gazon et de plantes alpines, on découvre toute la Suisse orientale, le lac de Constance et les Alpes. Un enfoncement de 16 mètres de circonférence renferme toute l'année de la glace et de la neige.

ÉBÉNASTRE s. m. (é-bé-na-stre — rad. fr. *ébène*, avec la désinence péjorat. *astre*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de plaqueminier et du cytise des Alpes.

EBENDORFER (Thomas de HASSELLACH), théologien allemand et professeur à Vienne, vers la fin du XVe siècle. Il est auteur d'un *Chronicon austriacum*, qui embrasse l'espace compris entre l'origine même de la nation allemande et l'année 1463. « Cet ouvrage, dit la *Nouvelle biographie générale*, n'est pas sans quelque importance pour l'étude et l'histoire. Pertz l'a inséré dans son recueil des *Scriptores austriaci* (t. II, p. 689-986), en retranchant toutefois le premier livre et la majeure partie du second, à cause des fables dont ils sont remplis et qui ne méritent nullement d'être reproduites. »

ÉBÈNE s. f. (é-bè-ne — du gr. *ebenos*, et du lat. *ebenus*, qui se rapporte lui-même à l'hébreu *hoberim*, même sens). Comm. Nom donné au bois de l'ébénier et à plusieurs autres bois noirs, pour la plupart très-durs, très-lourds, très-compactes: ÉBÈNE *noire. Noir comme l'*ÉBÈNE. ÉBÈNE *verte.* ÉBÈNE *blanche et noire. Les mœurs d'une vieille nation sont aussi difficiles à blanchir que l'*ÉBÈNE. (Pythagore.) *Le nom d'*ÉBÈNE *a été donné à plusieurs essences différentes de la famille des ébénacées.* (A. Maury.) *L'*ÉBÈNE *est surtout commune aux îles de la Sonde.* (A. Maury.) *Le style de saint Jérôme brille comme l'*ÉBÈNE. (J. Joubert.)

Sur les rives du Gange on voit noircir l'*ébène*.
DELILLE.

‖ *Ébène Maurice*, Ébène noire des Indes et de Madagascar. ‖ *Ébène de Portugal*, Ébène du Brésil, veinée de rouge ou de vert.

— Par ext. Ouvrage en ébène: *Il a acheté des* ÉBÈNES *d'un grand prix.*

— Couleur d'un noir intense et éclatant; objet qui a cette couleur: *Ses cheveux d'*ÉBÈNE. *L'*ÉBÈNE *de ses yeux. Il a souffert; a trente-sept ans, il a l'air d'en avoir cinquante; l'*ÉBÈNE *de ses ex-beaux cheveux de jeune homme est mélangée de blanc comme l'aile d'une alouette.* (Balz.) *Il commence à pincer par le bout ces belles boucles d'*ÉBÈNE *qui ne demandaient pas mieux que de se tourner mignardement en spirales.* (Th. Gaut.)

Ses cheveux nuancés vont de l'or à l'*ébène*,
Son front est coloré d'une teinte incertaine.
H. CANTEL.

La captive au yeux noirs, aux longs cheveux d'*ébène*,
Fait jaillir dans la coupe un nectar savoureux.
AIGNAN.

Dans un ravin profond j'ai surpris avec peine
Deux chevreaux dont la robe a des taches d'*ébène*.
TISSOT.

Telle, aux rayons d'un soleil enflammé,
Du bord des mers, quand la jeune Africaine
Croit découvrir la pirogue lointaine
Qui lui rendra l'aspect du bien-aimé.
Les flots en vain mouillent ses pieds d'*ébène*;
Fixés toujours sur cette image vaine,
Ses longs regards n'ont pu s'en détacher:
La vague enfin la soulève et l'entraîne.
MILLEVOYE.

— Mar. *Bois d'ébène* ou simplement *Ébène*, Nom donné aux esclaves par les négriers: *Le bois d'*ÉBÈNE *renchérit; ah! il est passé le temps où, pour quelques caisses de quincaillerie, j'en chargeais mon brick à ne savoir où mettre les pieds.* (E. Sue.)

— Bot. Syn. d'ÉBÉNIER: *Du bois d'*ÉBÈNE. *L'*ÉBÈNE *est un plaqueminier.* ‖ *Ébène de Crète*, Nom vulgaire de l'anthyllide joubarbe. ‖ *Ébène jaune.* Syn. de BIGNONE DES ANTILLES. ‖ *Ébène noire.* Syn. d'AMÉRIMNON OU PTÉROCARPE ÉBÉNIER. ‖ *Ébène verte*, Nom d'une espèce de plaqueminier.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cérithe.

— Minér. *Ébène fossile*, Nom que l'on a donné quelquefois au jais.

— Rem. Un grand nombre d'écrivains anciens ont fait *ébène* du masculin, et l'on en trouve même un exemple dans Voltaire:

Je vis Martin Fréron, à la mordre attaché,
Consumer de ses dents tout l'*ébène* ébréché.
VOLTAIRE.

— **Encycl.** Le véritable bois d'*ébène* figurait dans l'antiquité comme un des principaux articles de commerce de Tyr. Plusieurs auteurs grecs et latins nous apprennent que d'assez grandes quantités de ce bois précieux étaient aussi exportées directement de l'Asie orientale, particulièrement de l'Inde (Strabon, XV, 703; Virgile, *Géorgiques*, II, 116) ou de l'Éthiopie (Hérodote, III, 114; Pline, XII, 8; Lucain, *Pharsale*, X, 117-303), en même temps que l'ivoire; il paraît cependant que l'*ébène* d'Éthiopie était supérieure comme qualité à celle de l'Inde. Noire, d'un grain fin, très-dur, susceptible de prendre un beau poli, elle servait à faire des objets de luxe et des statues de dieux (Pausanias, I, 42; V, 8; XVII, 2). Ce bois, si précieux et si recherché dans l'ébénisterie, à laquelle il a donné son nom, est produit par un petit nombre d'espèces de la famille des diospyrées, peut-être aussi d'autres familles. La principale est un plaqueminier, dont le nom scientifique est *diospyros ebenus*, grand arbre qui croît dans les forêts des côtes méridionales de l'Asie et des îles de Ceylan et de Madagascar. L'aubier de cet arbre est très-épais, d'un blanc assez pur et contraste d'une manière frappante avec le cœur du bois, qui est très-dur et d'un beau noir. Toutefois cet arbre présente plusieurs variétés, dont le bois est loin d'avoir une nuance aussi franche et aussi intense. C'est ce cœur qui est connu sous le nom de *bois d'ébène* ou simplement d'*ébène*. On le retire aussi de l'ébénoxyle, arbre appartenant à un genre voisin des plaqueminiers, et qui croît dans les forêts de la Cochinchine, où il acquiert un très-grand volume, et peut-être encore du mabola (*cavanillea*), arbre de médiocre grandeur, originaire des Philippines et introduit aujourd'hui à l'île Maurice. On distingue dans le commerce trois sortes principales d'*ébène*. La plus belle et la plus estimée est l'*ébène Maurice*; elle nous arrive de l'île de ce nom, en bûches de 2 à 6 mètres de longueur sur 0 m. 10 à 0 m. 40 de diamètre; cette *ébène* est d'un très-beau noir foncé, compacte, serrée, pesante, d'un grain très-fin et susceptible de prendre un beau poli; malheureusement elle est toujours fendue au cœur, et quelquefois marquée de taches blanches, qui la déprécient. L'*ébène noire de Portugal*, ainsi appelée du pays par lequel elle nous arrive et qui la reçoit du Brésil, est, comme la précédente, dure, compacte, serrée, pesante; mais sa couleur est d'un noir violacé avec des veines verdâtres tirant sur le gris foncé. L'*ébène noire veinée de rouge* a la même origine; elle se distingue par sa couleur rouge brun ou rougeâtre moiré de noir. Ces deux dernières sortes arrivent quelquefois en quartiers, mais le plus souvent en bûches de 1 à 2 mètres de longueur sur 0 m. 10 à 0 m. 20 de diamètre; il est plus que probable qu'elles ne proviennent pas du même arbre que la première. Le bois d'*ébène* est lourd et va au fond de l'eau; il répand, quand on le brûle, une odeur agréable; sa saveur est vive et piquante. On dit que, pour aviver sa couleur, les naturels ont l'habitude de l'enfouir dans le sol aussitôt après son abatage. Le bois d'*ébène* est d'un emploi journalier dans l'ébénisterie, la marqueterie et les ouvrages de tour. On imite assez bien ce bois avec celui de poirier, coloré en noir par une décoction de noix de galle et d'alun qu'on étend avec une brosse rude, et lustré ensuite avec un peu de cire chaude. L'écorce qui entoure le bois d'*ébène* a été jadis employée en médecine; sa décoction dans l'eau était préconisée contre la pituite et les affections siphylitiques. On a donné aussi le nom d'*ébène* au bois d'un certain nombre de végétaux très-différents du véritable ébénier. Ainsi l'*ébène* jaune paraît être le bois d'un bignone (*bignonia leucoxylon*), qui croît dans l'Amérique du Sud. L'*ébène* rouge est produite par un arbre dont le bois est très-dur et d'un rouge brun, appelé par Rumphius *tanionus littorea*; on donne quelquefois le même nom au bois de grenadille. L'*ébène* verte provient d'une variété du *bignonia leucoxylon* et de l'évilasse, arbre encore peu connu, qui croît à Madagascar, à l'île Maurice et aux Antilles. Tous ces bois, dont la couleur devient plus foncée avec le temps, sont employés aux mêmes usages que l'*ébène* proprement dite.

ÉBÉNÉ, ÉE (é-bé-né) part passé du v. Ébéner: *Du poirier* ÉBÉNÉ.

ÉBÉNER v. a. ou tr. (é-bé-né — rad. *ébène*. Change le second *é* en *è*, devant une syllabe muette: *J'ébène, qu'ils ébènent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés.: *J'ébénerai, nous ébénerions*). Techn. Donner la couleur, l'apparence de l'ébène à: ÉBÉNER *du poirier, du tilleul.*

S'ébéner v. pr. Prendre la couleur, l'apparence de l'ébène: *Le poirier* S'ÉBÈNE *très-bien.*

EBENFURT, ville d'Autriche, prov. de la Basse-Autriche, à 33 kilom. de Vienne, sur la rive gauche de la Leitha; 2,300 hab. Elle est entourée de murs en ruines et de fossés et renferme une ancienne église et un château moderne. Manufactures de drap, de papier et de coton.

ÉBÉNIER s. m. (é-bé-nié — rad. *ébène*). Bot. Nom vulgaire du plaqueminier, dont le bois est connu sous le nom d'ébène: *L'*ÉBÉNIER *est très-commun dans l'île Maurice.* (De Jussieu.) ‖ *Faux ébénier*, Nom vulgaire du cytise aubours: *En piétinant cette terre, je m'appuyais à un* FAUX ÉBÉNIER. (Alex. Dum.) ‖ *Ébénier des Alpes*, Nom vulgaire du cytyse aubours. ‖ *Ébénier épineux*, Nom d'un palmier de l'Amérique du Sud. ‖ *Ébénier de montagne*, Syn. de BAUHINIE ACUMINÉE. ‖ *Ébénier d'Orient*, Syn. de MIMOSA LEBBECK.

— **Encycl.** L'*ébénier* est un arbre du genre plaqueminier (*diospyros ebenum*) et de la famille des ébénacées. Sa tige, très-élevée, se divise en rameaux à écorce grise ou noirâtre, portant des feuilles alternes, oblongues, entières, coriaces, luisantes, d'un vert foncé en dessus et blanchâtre en dessous, et des fleurs réunies en bouquets axillaires, auxquelles succèdent des fruits charnus, ovoïdes et brunâtres. Cet arbre croît dans l'Asie méridionale, à Ceylan et à Madagascar. Son bois est bien connu sous le nom d'*ébène*. Ses fruits ont une pulpe blanche et molle, qui exhale l'odeur de la pomme de reinette; les naturels les mangent avec plaisir. On connaît une variété, appelée *sapat negio*, qui a des fruits très-gros et croît à l'île de la Réunion. V. PLAQUEMINIER.

ÉBÉNIN, INE adj. (é-bé-nain, i-ne — rad. *ébène*). Qui est comme l'ébène; qui est de couleur d'ébène: *Une couleur* ÉBÉNINE. *Un noir* ÉBÉNIN. ‖ Très-peu usité.

ÉBÉNISTE s. m. (é-bé-ni-ste — rad. *ébène*). Techn. Ouvrier qui fait la menuiserie de luxe et confectionne particulièrement les meubles d'appartements: *Un bon* ÉBÉNISTE *doit d'abord être un bon menuisier, car il est obligé de faire la carcasse de tous les meubles, qu'il recouvre ensuite de plaques minces de bois précieux.* (Moleon.) *Mon ami, n'êtes-vous pas janséniste, disait un confesseur à son pénitent?* — *Non, mon père, je suis* ÉBÉNISTE.

— **Encycl.** Les vers suivants se lisaient, il y a quelques années, collés à la vitre d'une modeste boutique d'*ébéniste en vieux*, comme portait l'enseigne. Ils nous semblent ne manquer ni de savoir, ni de tour, et mériter de prendre place ici: il est peu de vers techniques d'une valeur plus poétique:

Votre lit tremble-t-il en tous ses assemblages?
Un fauteuil de ses pieds, de ses bras est-il veuf?
Nous savons faire ici de robustes collages,
Lesquels ont la durée et tout l'éclat du neuf.
Or, on peut confier tout à nos mains habiles,
Les meubles élégants ou simplement utiles,
Produit de l'art moderne ou des temps éloignés,
Et d'un parfum étrange encor tout imprégnés.
C'est d'abord le bahut, noir et sévère ouvrage,
Brodé par l'art naïf aux jours du moyen âge,
Où les dames serraient l'or et les fins filés,
La lourde argenterie aux contours ciselés
Qui versait ses reflets sur la vaste ramure
Du dix-cors où le maître appendait son armure.
Et puis nous restaurons tous ces bijoux sans prix,
Patronnés par François de France et Léon Dix,
Où Phidias surpris semble aimer à revivre.
Après il faut passer bien des feuillets du livre,
Car pendant de longs jours l'art s'éteint dans le sang!
Sous Louis Treize, il cherche à reprendre son rang,
Et Boule, réformant tous les meubles grotesques,
Couvre d'écaille et d'or ses souples arabesques,
Aidé du ciseau seul, pour s'ouvrir un chemin,
D'ébéniste il devient mosaïste romain.
Eh bien! de ces trésors d'un travail admirable
A nos bras exercés aucun n'est redoutable,
Et l'œuvre de l'ancêtre à jamais respecté
Retrouve en peu de temps l'éclat et la beauté.
Écoutez, je voudrais vous parler d'autre chose.
Nous réparons aussi le meuble en bois de rose
Qui rappelle Boucher, Watteau, folie, amour,
Les seigneurs parfumés, le vice et Pompadour

Et je n'oublierai rien, ni les meubles sévères,
Aux souvenirs d'Égypte, aux têtes de chimères;
L'Empire, qui couvrait de l'or des nations
Son acajou furtif; les Restaurations
Avec leurs meubles plats aux faces anguleuses,
Siéges et canapés aux formes ennuyeuses
Que l'on retrouve encore en plus d'une maison,
Qu'on garde par respect (et non pas sans raison,
Car ils sont bien construits). — Voyez la longue liste
Étalée à vos yeux! — C'est pourquoi l'ébéniste,
Connaissant vos besoins, industriel soldat,
Fait tout ce qui concerne, en un mot, son état.

ÉBÉNISTERIE s. f. (é-bé-ni-ste-rî — rad. *ébéniste*). Techn. Métier d'ébéniste; art de confectionner les meubles de luxe : *L'*ÉBÉNISTERIE *n'est que la menuiserie de luxe.* ‖ Travail d'ébéniste : *Ici des boîtes en* ÉBÉNISTERIE *prétentieusement faites, et qui ne pouvaient servir à rien.* (Balz.)

— **Encycl.** *L'ébénisterie* est l'art de la fabrication des meubles, comprenant une architecture particulière, technique, et tous les métiers qui concourent à cette fabrication. *L'ébénisterie* se compose de plusieurs parties, dont chacune est l'objet d'une profession à peu près spéciale; telles sont la menuiserie, la sculpture, la moulure; puis de subdivisions pour chaque espèce de meubles, ce qui donne lieu à une certaine quantité de métiers différents, comme ceux des chaisiers, des menuisiers en fauteuils, des menuisiers en buffets, des ajusteurs pour tables, guéridons, etc., des serruriers en meubles, etc. Il faudrait encore ajouter, pour être complets, les tourneurs, découpeurs, marqueteurs et incrusteurs, qui appartiennent à des professions bien spéciales, mais dont les travaux relèvent, dans la plupart des cas, de *l'ébénisterie;* puis les monteurs en bronze qui ajustent les moulures ou appliques de métal sur les meubles, et qui sont compris dans la catégorie des ouvriers en bronze et non dans celle des ouvriers ébénistes. Rien n'est plus varié que les travaux *d'ébénisterie*, tant par la diversité des objets fabriqués que par le nombre des bois employés, par la différence des dessins ou modèles à exécuter, et enfin par les nombreuses opérations auxquelles donne lieu l'exécution. Les principales sont d'abord celles de la menuiserie ordinaire, c'est-à-dire le débitage, la préparation, le corroyage, le dressage du bois, la confection des rainures, tenons et mortaises; puis l'emboîtage des diverses pièces qui forment un seul morceau, telles qu'une porte, un panneau, et enfin l'assemblage des morceaux qui composent le meuble entier, en comprenant la pose des ferrures et pièces de serrurerie nécessaires; viennent ensuite l'ajustage des moulures, sculptures et autres appliques; le placage, le ponçage et le vernissage. A toutes ces opérations, il faut ajouter la teinture qui, dans plusieurs cas, est exécutée séparément avant le vernissage.

Nous possédons peu de renseignements sur l'organisation industrielle de l'antiquité. Nous savons, par les documents archéologiques, que les anciens possédaient un mobilier façonné comme le nôtre, sinon dans ses dispositions, du moins quant aux procédés de construction, sauf les modifications apportées par l'outillage, la division du travail et les nécessités économiques. Au moyen âge, ce que nous nommons *l'ébénisterie* n'était pas tout d'abord distinct de la menuiserie. Le menuisier travaillait le bois et le faisait servir à tous les usages, aussi bien à la construction des grandes boiseries des portes, auvents, etc., qu'à la confection des siéges, lits, tables et coffres; il entrait même dans les opérations de son métier de recouvrir les panneaux de parchemin ou d'un enduit de chaux et de fromage, quand on devait décorer ces panneaux de peinture. Les essences employées alors présentaient peu de variété. Le chêne, très-abondant dans la plus grande partie de l'Europe, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Lombardie, était à peu près le seul bois en usage pour les meubles comme pour les boiseries; le noyer pouvait être tout aussi bien employé, et pourtant on en trouve peu d'exemples dans les spécimens qui nous sont restés. Quant aux meubles eux-mêmes, ils se réduisaient à un petit nombre de modèles auxquels l'artisan faisait subir les modifications que lui inspirait son génie; encore ces modifications étaient-elles presque toutes décoratives. Le lit, le bahut, le dressoir ou crédence, le fauteuil, nommé *faudesteuil*, la chaire (dont nous avons fait le mot CHAISE), le banc et le coffre, voilà à peu près au complet tout le mobilier du moyen âge. Le coffre y jouait un grand rôle : il y en avait de toutes dimensions et de formes assez variées, quoique se rattachant toutes au type primitif, c'est-à-dire à la caisse carrée ou oblongue. L'ornementation consistait d'abord en chanfreins, moulures et nervures, et en quelques rares fleurons très-simples entaillés par le menuisier lui-même; quand elle se fut enrichie, comme on la voit dans les exemples du XIVe siècle, du style nommé avec raison le *gothique fleuri*, la sculpture devint distincte de la menuiserie, et donna lieu à une profession nouvelle et spéciale, celle des *imagiers*, qui travaillaient également la pierre et le bois. Ceux-ci exécutaient les figures, animaux, fleurons fouillés qu'ils semaient à profusion sur toutes les faces des meubles; pendant longtemps encore pourtant les menuisiers continuèrent à sculpter les ornements les plus simples, les arrêts de chanfreins ou de moulures, les parchemins enroulés, les gravés et les corbeaux ou consoles qui ne formaient point cul-de-lampe et n'étaient point trop ouvragés. Avec le développement du luxe et de l'art de travailler le bois, vint la coutume de se servir de petits coffres dans lesquels on serrait les bijoux, les vases précieux, les vêtements de prix; ces coffres, dont les dimensions variaient suivant la destination et le goût du propriétaire, étaient encore d'une assez belle grandeur, mais pouvaient passer pour extrêmement petits comparés aux bahuts énormes qui tenaient lieu de buffets, d'armoires et de commodes. Ils étaient, en général, confectionnés avec soin et richesse, ornés de sculptures et de ferrures découpées, repoussées et gravées. La plupart se rapprochaient, par leur forme, du coffre primitif, mais la profusion d'ornements les en faisait différer sensiblement, et quelques-uns étaient de véritables châsses destinées à contenir des richesses profanes plus réelles que les reliques. Ces coffres et coffrets étaient compris sous la désignation générale d'écrins; ceux qui les fabriquaient formèrent bientôt dans la corporation une profession particulière, celle des écriniers, ne s'occupant que de l'ajustage des pièces et faisant exécuter la sculpture et la ferrure par les imagiers et les ferronniers. Ils étaient à peu près ce que sont de nos jours les tabletiers, ces ébénistes en petit.

En Italie, où le chêne était moins abondant que dans les parties plus septentrionales de l'Europe, où on possédait en revanche des essences qui joignaient à la solidité la finesse et la beauté de couleur, telles que le citronnier, où enfin le commerce du Levant avait introduit des objets byzantins exécutés avec des bois précieux par leur dureté, leurs nuances, leur poli et même leur senteur, on confectionna des meubles dans lesquels ces bois de provenance orientale eurent une large place; on varia les couleurs à l'aide d'incrustations; on en vint même à incruster dans le bois de l'ivoire, des pierres, des ornements en métal et, plus tard, des faïences. De tous les bois, l'ébène, en raison de sa dureté, de la beauté de son poli, jointes à sa couleur noire, qui tranchait si vivement sur les tapisseries et les décorations, fut celui qui jouit de la plus grande faveur. On l'employa comme moulures; on s'en servit pour encadrer des panneaux de citronnier, et l'on construisit même des meubles entiers avec cette essence. Ce fut là la grande mode de la Renaissance. Il va sans dire que, tant par le soin et la finesse du travail, que par la difficulté inhérente au bois dur, il fallut des ouvriers spéciaux. En raison de cette spécialité, ils furent désignés sous le nom d'ébénistes, ouvriers en ébène.

Ce qui était une spécialité est devenu la généralité. Il y avait cette différence entre les écriniers et les ébénistes, que les premiers confectionnaient des écrins, coffrets, châsses, tandis que les seconds construisaient des meubles de toutes sortes, lits, bibliothèques, crédences ou dressoirs, ainsi que ces cabinets si curieux et si riches, ornés à l'extérieur d'incrustations d'ivoire ou de métal, et de peintures à l'intérieur, avec fermoirs à secret, espèces d'écrins réunis en un seul coffret. C'est ce meuble qui, ajusté sur une table ou enfermé dans une armoire, est devenu le bureau-secrétaire. Avec l'usage des essences exotiques, des bois de couleur et des incrustations, vint la mode de la marqueterie sur meuble, nécessitant le placage. Le meuble était construit de chêne, puis alors revêtu de plaques minces de bois différents, agencés suivant certains dessins et ajustés adroitement. Plus tard, lorsqu'on cessa d'orner les meubles avec la marqueterie, et quand le bois de rose et l'acajou furent à la mode, on remplaça les petites plaques par une seule plaque de grande dimension, qui servit comme les précédentes à revêtir les surfaces extérieures. C'est là le placage.

Indépendamment des raisons d'économie, d'autres, non moins importantes, nécessitent l'emploi de ce procédé. L'acajou est un bois assez tendre, très-cassant, n'offrant qu'une très-médiocre résistance, et qui se fend au moindre coup dans le sens de la longueur. On comprend que des meubles fabriqués entièrement avec ce bois ne présenteraient aucune solidité, aussi est-on forcé de construire toute la masse avec du chêne, qui offre, lui, beaucoup de résistance, et subit moins que la plupart des autres bois l'influence de l'atmosphère, quand il est resté quelque temps en chantier après avoir été débité en planches. Mais comme il est d'un poli moins fin et reçoit moins bien le vernis que l'acajou, le noyer, le citronnier, etc., et qu'en outre sa couleur jaunâtre ou brune est considérée par un grand nombre de personnes comme moins belle que celles des bois rouges, roses, violacés et tachetés ou veinés, on décore la construction de chêne en la revêtant, comme il vient d'être dit, de feuilles d'acajou, de bois de rose, d'érable, etc. Pour le noyer, on n'a point recours à ce procédé, ce bois étant très-solide et n'ayant qu'un seul inconvénient, celui de *travailler*, comme disent les ouvriers, c'est-à-dire de se gonfler et de se retracter; encore ne produit-il cet effet que suivant les conditions dans lesquelles l'arbre a été débité. Les ouvriers qui connaissent cette propriété, et qui ont quelque souci de la durée et de la perfection de leur ouvrage, obvient à cet inconvénient en laissant du *jeu*, c'est-à-dire en ajustant les pièces de telle sorte que, tout en restant maintenues assez étroitement, elles conservent assez de place aux jointures pour se gonfler et se rétrécir sans se fendre ni faire éclater les joues des rainures ou mortaises qui les retiennent. Pourtant, malgré ces précautions, quand les panneaux en noyer sont quelque peu minces et que le meuble subit un brusque changement de température, il arrive que le bois se fend tout à coup, alors même que la construction remonte à un temps très-éloigné. Aujourd'hui les bois employés le plus communément par *l'ébénisterie* sont : le chêne, le noyer, le palissandre pour les pièces massives; l'acajou et l'érable pour les placages; le hêtre pour les carcasses de fauteuils, de canapés, pour les siéges teints en noir et pour les ceintures de table; le merisier pour les chaises imitant l'acajou. Au siècle dernier, on faisait un grand usage du merisier pour toutes sortes de meubles; il est léger et plus solide que l'acajou, dont il a la couleur; mais il a le grave inconvénient de se piquer aux vers, ce qui l'a fait abandonner pour la plupart des objets auxquels on le faisait servir autrefois. L'ébène, le citronnier, le bois violet et un grand nombre d'autres essences exotiques, sont encore employés pour la fabrication des meubles riches, tantôt comme pièces massives et apparentes, tantôt dans les parties décoratives seulement. Mais la teinture des bois, parvenue maintenant à un haut degré de perfection et de variété, a permis de remplacer les essences exotiques, dans un grand nombre de cas, par des imitations très-satisfaisantes à tous les points de vue. Les marqueteries elles-mêmes se font assez souvent avec des bois teints.

Les nombreuses et importantes modifications apportées dans l'outillage ont changé considérablement les conditions de *l'ébénisterie*. Ce n'est plus l'art d'autrefois, mais un métier qui diffère peu de la menuiserie, si ce n'est pour l'ajustage des parties ornementales. Encore, les menuisiers de nos jours sont-ils plus capables que les ouvriers ébénistes d'exécuter des meubles faits sur les modèles anciens. La plupart des opérations se font d'une façon presque mécanique et par des ouvriers spéciaux; le bois, débité en chevrons, en planches et en feuillets par les scieries à vapeur, est dressé tantôt à la mécanique, tantôt par des compagnons affectés à ce seul travail. Les parties moulurées sont exécutées de même chez des fabricants spéciaux, à l'aide d'un outillage approprié à cet effet; quelquefois les moulures sont appliquées après coup sur la construction et ces moulures *dressées au banc* ont toutes les mêmes profils. Les ornements de *l'ébénisterie* ordinaire, frontons, sculptures de dressoirs, volutes de pieds de lits, etc., en noyer et en acajou, sont de même façonnés mécaniquement à l'aide de la toupie. Il ne reste à l'ébéniste qu'à ajuster les diverses parties d'un meuble, à coller les appliques, moulures, etc., ce qu'on appelle *habiller* le meuble, à le plaquer et à le vernir. L'ajustage, dans *l'ébénisterie*, est souvent inférieur, quant à la solidité, aux assemblages de la menuiserie; on y sacrifie toujours quelque peu à l'apparence; aussi les opérations les plus délicates, celles où l'on apporte le plus de soin, sont-elles le placage, le ponçage et le vernissage.

Il serait beaucoup trop long de passer en revue ici les nombreux procédés employés pour la fabrication des diverses espèces de meubles qui, chacune, font l'objet d'une spécialité. Nous devons nous borner à quelques notions générales. La science de l'ébéniste consiste à connaître les qualités des bois qu'il emploie, l'usage qu'on en peut faire et les conditions de travail qu'il exige; en second lieu, elle a pour objet la lecture des plans ou dessins, c'est-à-dire la construction en idée. Avant de commencer un ouvrage, il faut tout d'abord se rendre compte de ses dispositions, des assemblages qu'il nécessitera et des mesures que devront avoir les diverses pièces, leurs ressauts, leurs saillies, pour que toutes concordent entre elles. Dans *l'ébénisterie* ordinaire, commune, cette science est aussi rare que peu nécessaire; les ouvriers travaillent suivant des données connues, d'après des mesures fixées et à peu près invariables; ils n'ont besoin d'aucune recherche ni d'aucune imagination. Il n'en est pas de même de ceux qui exécutent des meubles d'après des dessins ou des plans qui leur sont livrés; ceux-là doivent allier à l'art manuel du menuisier la science du constructeur; mais ils sont en petit nombre, et c'est leur rareté qui rend si cher le meuble le plus simple, mais dont l'exécution doit être faite suivant un dessin déterminé et sortant des formes et des proportions communes et routinières. *L'ébénisterie* de luxe est certainement traitée d'une façon remarquable par quelques fabricants spéciaux, qui ont su s'attacher des dessinateurs, mais qui ont le tort de copier trop souvent des modèles appartenant aux anciens styles, au lieu d'en créer en rapport avec nos besoins, nos modes et les dispositions des appartements modernes. Quant à *l'ébénisterie* ordinaire, elle reste enfermée dans la routine, ne cherchant point à trouver des agencements meilleurs, des formes plus élégantes, des profils plus heureux et conciliables avec l'économie de la fabrication. Il faut pourtant noter depuis quelque temps, et surtout depuis l'Exposition universelle de 1867, un progrès en ce sens. Pour l'activer, il serait utile de fonder une école industrielle *d'ébénisterie*, où seraient enseignés tout à la fois les procédés manuels concernant le travail du bois, les principes de construction et d'ornementation appliqués à ce travail, le dessin de plans et d'ornements, le modelage et les éléments de sylviculture et de chimie nécessaires pour connaître les propriétés particulières des différentes essences et pour pratiquer la teinture des bois; enfin il devrait être fait, dans cette école, un cours d'archéologie appliquée au mobilier, par un professeur capable de joindre la démonstration à l'exposition et de dessiner au tableau noir les modes d'assemblage, les dispositions ornementales, les profils des moulures des divers styles et des diverses époques. Cette école serait d'autant plus utile que *l'ébénisterie* est une des industries françaises qui ont le plus d'importance; elle pourrait en acquérir chaque jour une plus grande si elle réalisait certains progrès. *L'ébénisterie* emploie un nombre considérable d'ouvriers, à Paris, son siége principal; elle occupe presque entièrement l'un des grands quartiers de la ville, le faubourg Saint-Antoine; mais cette industrie est de plus en plus envahie par l'élément étranger. Il y a vingt-cinq à trente ans encore, la majorité des ouvriers ébénistes, à Paris, était française; aujourd'hui cette majorité est étrangère; les Allemands y tiennent une grande place, et si cet état de choses continue, dans quelques années *l'ébénisterie* française sera allemande par le personnel employé. C'est là une sorte d'importation contre laquelle il faut se mettre en garde. Ce ne sont point, il est vrai, les objets qui sont importés, mais c'est le travail qui l'est, et ceci suffit pour porter une sérieuse atteinte à l'industrie nationale. Néanmoins, *l'ébénisterie* française, malgré la très-sérieuse concurrence de l'Allemagne et de l'Angleterre, a conservé le rang qu'elle a presque toujours occupé; dans les ouvrages artistiques et de luxe, elle a remplacé *l'ébénisterie* italienne qui, très-florissante autrefois, est devenue inférieure aux trois autres et ne se distingue plus guère que par ses marqueteries et ses incrustations.

ÉBÉNOXYLE s. m. (é-bé-nok-si-le — du gr. *ebenos*, ébène; *xulon*, bois). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ébénacées. ‖ On dit aussi ÉBÉNOXYLON.

ÉBÉNUS s. m. (é-bé-nuss — mot lat.). Bot. Nom scientifique de l'ébénier. ‖ Syn. d'ANTHYLLIDE, genre de légumineuses.

ÉBER (Paul), hébraïsant et théologien allemand, né à Kissingen, en Franconie, en 1511, mort à Altenbourg en 1569. Il étudia d'abord auprès de son père et continua ses études à Anspach. C'est en revenant malade de cette ville, à l'âge de treize ans, qu'il fit une chute de cheval dont il demeura bossu. Il termina néanmoins ses études à Nuremberg, et fut si érudit que Mélanchthon, qui le fit son secrétaire, l'appelait *son répertoire*. Il accompagna Mélanchthon au collége de Worms, devint ensuite professeur de grammaire et de philosophie, et succéda à Forster dans la chaire d'hébreu. On a de lui une *Exposition des évangiles du dimanche*; un *Calendrier historique;* une *Histoire du peuple juif, depuis le retour de Babylone jusqu'à la destruction de Jérusalem*, et enfin un *Dictionnaire des monnaies, poids et mesures;* tous ces ouvrages sont écrits en latin.

ÉBÉRARD, duc de Frioul, mort vers 865. Il fut investi de son duché par l'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne. Il épousa Gisèle, fille de son bienfaiteur, et en eut, entre autres enfants, Bérenger, qui devait être successivement duc de Frioul, roi d'Italie et empereur.

EBERBACH, ville du grand-duché de Bade, cercle du Bas-Rhin, ch.-l. de bailliage, sur la rive droite du Necker, à l'embouchure de l'Ittersbach et à 39 kilom. E. de Manheim; 3,800 hab. Belle église protestante; forges, moulins à céréales, moulins à plâtre, tanneries; fabriques de perles fausses. Commerce de bois, navigation. L'abbaye d'Eberbach, convertie en asile d'aliénés et en maison de détention, fut fondée en 1131, par saint Bernard, au pied des montagnes du Taunus. La tradition rapporte que le saint fondateur, se reposant sur une pierre, vit un sanglier lui dessiner avec son museau le plan de l'abbaye. Une petite chapelle, appelée *Bernardsruhe*, a été élevée sur le lieu présumé de l'apparition. « Les moines de ce couvent furent de rudes travailleurs, dit M. Ad. Joanne. Ils défrichèrent les bois, plantèrent des vignes, et se montrèrent en outre aussi habiles industriels qu'heureux agriculteurs. Dès 1160, ils exportaient leurs vins à Cologne, où ils avaient un entrepôt particulier. De plus, ils possédaient des fabriques de drap, des tanneries, des moulins à farine et à foulon. Ils eurent cruellement à souffrir de la guerre des paysans. Les insurgés leur burent, en quatorze jours, 80 pièces de vin. »

Les parties les plus curieuses des bâtiments monastiques construits, du XIIe au XVe siècle, sont : le dortoir (81 mètres de long sur 14 de large) et la salle capitulaire, convertie en magasin à bois. L'église, connue sous le nom de *Klosterkirche*, bâtie en 1816, renferme de nombreux monuments funéraires, entre autres ceux de Gerlach, archevêque de Mayence (1371), et du duc Adolphe II de Nassau (1474).

Une autre église, plus ancienne, sert aujourd'hui de pressoir.

• Le célèbre vignoble de Steinberg, qui appartient au duc de Nassau, est situé, dit M. Ad. Joanne, près du couvent d'Eberbach, sur le penchant d'une colline. Le vin qu'il produit est presque aussi estimé que celui du Johannisberg. Ce vignoble, cultivé avec tant de soins et à si gros frais, a 100 *morgen* d'étendue. En 1826, il s'en est vendu aux enchères, moyennant 6,100 florins, un baril de 600 bouteilles, ce qui mettait la bouteille à plus de 20 fr. Du sommet du Steinberg (233 mètres d'altitude), hauteur qui se dresse près de l'abbaye, on découvre une vue magnifique.

ÉBERGASSING, bourg des Etats autrichiens, prov. de la basse Autriche, sur la Fische, à 24 kilom. S.-S.-E. de Vienne; 1,160 hab. Belle église, ancien château. Manufactures d'indiennes et de coton; usine où l'on perce les canons fondus à Vienne.

ÉBERGEMENT s. m. (é-bèr-je-man — rad. *berge*). P. et chauss. Opération qui consiste à raviver les talus des berges, dans le curage des canaux et autres cours d'eau, en faisant disparaître tout ce qui fait saillie et obstacle à la libre circulation de l'eau.

ÉBERGUÉ, ÉE (é-bèr-ghé) part. passé du v. Eberguer : *Morue* ÉBERGUÉE.

ÉBERGUER v. a. ou tr. (é-bèr-ghé — de *Bergen*, ville où cette pratique est générale). Pêche. Préparer la morue que l'on a prise vivante, en lui ouvrant le ventre, retirant les entrailles et les yeux, supprimant la queue et la peau, et les remorquant à la suite du bateau, après les avoir attachées avec des lignes.

EBERHARD, EBRARD ou **EVRARD** de Béthune, surnommé **Græcista**, à cause du titre d'un ses livres. Il vivait vers le commencement du XIIe siècle, et n'est connu que par ses ouvrages. Le plus important, intitulé : *Græcismus, de figuris et octo partibus orationis, sive grammaticæ regulæ versibus latinis explicatæ*, est en réalité une grammaire et une rhétorique latines. Il fut écrit en 1212 ou 1224 et imprimé à Paris en 1487. Ce fut, en quelque sorte, l'unique ouvrage élémentaire usité jusqu'au temps d'Erasme. On a contesté à Ebherard de Béthune l'*Antihæresis*, œuvre bizarre, où l'auteur emprunte à Virgile, à Horace, à Ovide et à Claudien des arguments victorieux contre les hérétiques.

EBERHARD LE BARBU, premier duc de Wurtemberg, né en 1445, mort en 1496. Il vint au monde huit années après le partage du territoire wurtemburgeois entre son père, le comte Louis l'Ancien, et le frère aîné de ce dernier, le comte Ulrich. Ulrich se trouva, à la mort de Louis l'Ancien, investi de la tutelle de son neveu; mais dès qu'Eberhard eut atteint l'âge de quatorze ans, il s'enfuit en secret du Wurtemberg, prit les armes contre son oncle et exigea que celui-ci lui remît les rênes du gouvernement. Soutenu par l'électeur palatin Frédéric, il parvint à rentrer en possession de ses Etats; mais, d'un caractère naturellement farouche et sauvage, il s'occupa peu de leur administration et laissa le pouvoir à des mains étrangères. Un pèlerinage qu'il fit en Palestine opéra en lui une transformation complète, et il épousa, peu après son retour, la vertueuse princesse Barbara de Mantoue, dont les sages conseils ne contribuèrent pas peu à compléter sa conversion. Il s'occupa dès lors, avec une activité persévérante, de la prospérité de ses sujets. Le partage du Wurtemberg, effectué sous son père, était nuisible à la fois au pays et à sa famille; il parvint à réunir les deux parties séparées en une seule principauté, par un traité conclu à Munsingen, en 1482, avec son cousin Eberhard le Jeune. Ce traité, où l'empereur et l'empire furent pris pour caution, assurait à jamais l'indivisibilité future du Wurtemberg, et comme Etat, et comme propriété dynastique. Pour lui donner encore plus de force et de stabilité, Eberhard fit ratifier cette convention par les trois ordres et y introduisit plusieurs clauses, apportant certaines restrictions aux prérogatives d'Eberhard le Jeune, son héritier présomptif. Ce traité fut ainsi la base de la constitution actuelle du Wurtemberg. Ce n'est pas là le seul titre qu'ait ce prince aux yeux de la postérité; il donna des lois civiles aux villes de Stuttgardt et de Tubingue, fonda dans cette dernière, en 1477, une université, et soumit les couvents de ses Etats à une discipline et à des ordonnances sévères; quoique, d'après la volonté expresse de son père, il n'eût reçu presque aucune éducation, il s'entoura de savants, vécut de préférence dans leur société et acquit assez de connaissances pour pouvoir écrire lui-même des mémoires sur les événements de son époque. En qualité de chef de la ligue de Souabe, il ne rendit pas de moindres services, et s'efforça toujours de rétablir la paix et le bon ordre; mais lorsque son honneur et l'intérêt de ses Etats l'exigèrent, il n'hésita pas à recourir à la voie des armes. Il se montra toujours pour l'empereur un allié et un feudataire fidèle, et Maximilien Ier, en reconnaissance de ses services, lui décerna en 1495, à Worms, sans qu'il l'eût demandé et même sans qu'il le sût, le titre de duc pour lui et pour ses successeurs, en confirmant l'indivisibilité à venir du duché de Wurtemberg. Eberhard ne jouit pas longtemps de ce titre, car il mourut l'année suivante sans laisser d'enfants. Il ne faut pas le confondre avec un autre EBERHARD, surnommé le *Hargneux*, comte de Wurtemberg, qui régna de 1343 à 1392 et fut continuellement en guerre avec l'empereur et les différents Etats de l'Allemagne. Eberhard le Barbu avait inspiré un tel amour à ses sujets, qu'ils disaient : « Si le Père éternel venait à mourir, il n'y aurait que le père Eberhard pour le remplacer. » L'empereur Maximilien, à qui Eberhard devait le titre de duc, prononça sur sa tombe l'éloge suivant : « Ici repose un prince qui n'a laissé dans l'empire germanique personne qui l'égale en vertu, et dont j'ai souvent suivi les avis, au grand avantage de ma couronne. »

EBERHARD (Christophe), ecclésiastique et géographe allemand, né en 1655, mort en 1730. Il était aumônier général des armées russes dans l'expédition sur la Moldau, en 1711. Il proposa au czar Pierre un nouveau moyen pour déterminer rapidement les longitudes en mer. Le roi de Danemark le nomma vice-président à Altona pour y achever ses expériences, qu'il a consignées dans un ouvrage intitulé : *Specimen theoriæ magneticæ, quo ex certis principiis magneticis ostenditur vera et universalis methodus inveniendi longitudinem et latitudinem* (Leipzig, 1720).

EBERHARD (Jean-Pierre), médecin et mathématicien allemand, né à Altona en 1727, mort à Halle en 1779. Dès l'âge de vingt-six ans, il était professeur de mathématiques et de physique à l'université de Halle. Ses ouvrages sont nombreux; nous citerons, comme preuve de la variété de ses connaissances, ses *Mélanges d'histoire naturelle, de médecine et de morale*, et ses *Divers traités de mathématiques appliquées*.

EBERHARD (Jean-Auguste), philosophe allemand, né à Halberstadt le 31 août 1739, mort le 6 janvier 1809. Il étudia la théologie à Halle de 1756 à 1759, et reçut plus tard la place de prédicateur à l'église des Hospices, dans sa ville natale. Autant pour surveiller les études du fils du comte d'Horst, que pour continuer les siennes, il alla avec ce seigneur à Berlin, où il se lia d'amitié avec les philosophes Nicolaï et Mendelsohn. Bientôt pourtant il dut reprendre sa carrière de prédicateur afin d'assurer son existence. Il accepta alors la place de pasteur de la prison de Berlin. Depuis cette époque, il publia des ouvrages remarquables sur la philosophie ontologique et naturelle. Comme élève de l'école de Wolf, il professait la religion dans sa pureté, selon la raison; mais la hardiesse de ses doctrines lui attira de nombreux ennemis dans la haute société de Berlin, qui non-seulement empêcha son avancement, mais chercha à le ruiner complètement, à cause surtout de la publication de son ouvrage plein de sarcasme philosophique intitulé : *Nouvelle apologie de Socrate* (Berlin, 1772 et 1788). Cette œuvre remarquable eut un briliant succès dans toute l'Allemagne, excepté au ministère prussien, qui ne voulut même pas permettre à Eberhard d'accepter la place de prédicateur à Charlottenbourg, qu'on lui avait offerte. Il fallut que Frédéric II lui-même donnât des ordres pour qu'Eberhard prît possession de cette chaire en 1774. En 1778, Frédéric le Grand le nomma professeur de philosophie à Halle; il devint ensuite membre de l'Académie des sciences de Berlin, conseiller aulique en 1805 et docteur en théologie en 1808. Quelque temps avant d'être appelé à enseigner la philosophie, Eberhard, effrayé du progrès des doctrines de Kant, dont il désapprouvait à la fois les idées hardies et la langue barbare, avait fondé le *Magasin philosophique*, et avait essayé de lutter contre le philosophe de Kœnigsberg. Mais, malgré son talent et surtout son esprit incontestable, Eberhard était insuffisant pour un pareil adversaire; aussi, des six ans qu'il consacra à cette tâche ingrate, il ne retira que la gloire d'avoir décidé Kant à lui répondre; il est vrai que le grand philosophe n'était pas prodigue d'un pareil honneur. Donc, après six ans d'insuccès, Eberhard se retira de la lutte, et consacra presque tout son temps à l'ouvrage qui, selon nous, est son premier titre de gloire : *Essai d'un Dictionnaire universel des synonymes de la langue allemande* (Halle, 1795-1802). Celui-là, du moins, ne lui suscita pas d'ennemis, et tous ses compatriotes furent unanimes à admirer l'érudition et le goût littéraire dont il y a fait preuve. Son *Esprit du christianisme primitif* (Halle, 1807-1808), qui est une sorte de réponse rationaliste au *Génie du christianisme* de Chateaubriand, fut moins heureux. L'auteur y commit de grossières erreurs de fait, qui sont peu propres à faire accepter les suppositions auxquelles il s'y livre. Outre les ouvrages déjà cités, Eberhard en a publié un grand nombre, parmi lesquels il convient de signaler : *Théorie de la faculté de penser et de sentir* (Berlin, 1776); *Théorie des belles-lettres et des beaux-arts* (Halle, 1783); *Histoire générale de la philosophie* (Halle, 1787), etc., etc.

EBERHARD (Conrad), sculpteur allemand, né en 1768 à Hindelangen, mort en 1859. Il apprit dès l'enfance les premiers principes de son art dans l'atelier de son père, qui était également sculpteur, et plus tard il put, grâce à l'appui de l'électeur de Trèves, qu'avaient intéressé ses premiers essais, aller continuer ses études à l'Académie de Munich, puis dans l'atelier de Roman Boos, l'un des maîtres les plus renommés de cette ville. Là il sut attirer sur lui l'attention du prince héritier de Bavière, qui lui fournit les moyens de se rendre à Rome. Ce fut dans cette ville qu'il exécuta trois de ses œuvres les plus remarquables : une *Vénus avec l'Amour*, aujourd'hui dans la glyptothèque de Munich; un *Silène assis avec Bacchus enfant*, et une *Léda*. Cependant, en dépit de ces travaux, il ne se consacra pas à l'art profane, et, après son retour à Munich, où il devint en 1816 professeur à l'université, il se rangea plutôt parmi les adeptes de l'école dite *nazaréenne*. Parmi les œuvres nombreuses qu'il a exécutées, tout à fait dans les traditions de cette école, nous citerons à Munich : les statues de l'archange Michel et de saint Georges, à la porte de l'Isar; le bas-relief de la porte de la chapelle de Tous-les-Saints; le monument de la princesse Caroline, dans l'église des Théatins. A Ratisbonne, on voit encore du même artiste les tombeaux des évêques Sailer et Widmann. Dans toutes ses autres œuvres, même en peinture, où il s'est essayé avec succès, Eberhard est demeuré fidèle aux traditions de son école. Comme peintre, il est surtout connu par son tableau représentant le *Développement historique du christianisme et ses triomphes*.

EBERHARD (Auguste-Gottlob-Christian), littérateur allemand, né à Belzig en 1779, mort à Dresde en 1845. Il passe pour un des plus agréables conteurs de son pays. Après avoir étudié la théologie, qu'il délaissa bientôt pour la médecine, il écrivit en 1792, pour un journal littéraire, son premier conte, la *Corbeille de fleurs d'Ida*, qui lui fut payé un louis la feuille; ce premier succès décida sa vocation, et le conte qui le lui avait valu fut suivi d'un grand nombre d'autres. Toutefois, la littérature légère lui laissait apparemment de nombreux loisirs, car, outre qu'il était à la tête d'une importante maison de librairie de Hambourg, il collaborait activement aux recherches médico-physiologiques de Meckel aîné et de Reil, écrivait un grand poëme, le *Premier homme et la terre*, rédigeait avec d'autres écrivains les *Annales de la dévotion domestique*, et trouvait le temps de voyager en Suisse et en Italie. Ses recueils de contes sont nombreux : *Esquisses à la plume d'Ernest Scherzer*, *Doctrines et actes d'Iscariote Krall*, les *Roses fugitives*, etc. Il a donné aussi une charmante nouvelle, *Jeannette et les Poussins*. Ses œuvres complètes ont été publiées à Halle en 20 volumes in-8o (1830-1831).

EBERL (Antoine), pianiste et compositeur, né à Vienne en 1765. Dès l'âge de huit ans, cet artiste jouait des concertos de piano avec un talent remarquable. Malgré ces dispositions précoces, son père le destina au barreau et lui fit donner une instruction complète. Eberl répondit aux vues de son père, sans cependant négliger l'étude de la musique, car, à seize ans, il écrivit deux partitions, les *Bohémiens* et la *Marchande de modes*. Gluck, qui entendit un de ces opéras, frappé de l'instinct du jeune homme, insista vivement auprès de sa famille pour lui faire donner des leçons sérieuses, qui développeraient son talent naturel. L'intervention de Gluck fut infructueuse; il fut décidé qu'Eberl serait docteur en jurisprudence. Vers cette époque, Eberl rencontra Mozart, et dit adieu dès ce moment au doctorat et à la science juridique. Il se mit à étudier avec ardeur le contre-point. Le mélodrame de *Pyrame et Thisbé*, un des premiers fruits de ces études, fut représenté à Vienne en 1796. Cette même année, en compagnie de la veuve de Mozart et de Mme Lange, le jeune artiste parcourut les principales villes de l'Allemagne, donnant des concerts et faisant entendre ses compositions. Appelé à Pétersbourg comme maître de chapelle, il écrivit de nombreux ouvrages, tant pour le théâtre allemand de cette ville que pour les concerts de la cour. De retour à Vienne, en 1802, il s'y fixa définitivement. On a publié de ce compositeur vingt-sept œuvres, dont les numéros 1, 3 et 5 ont eu la bonne fortune d'être attribués à Mozart. Douze autres ouvrages, dont cinq partitions d'opéra, sont restés manuscrits.

EBERLÉ (Adam), peintre allemand, né à Aix-la-Chapelle en 1805, mort à Rome en 1832, élève de Cornélius. Son *Christ au tombeau*, l'une de ses premières œuvres, avait donné de grandes espérances, que sa mort prématurée ne lui a pas laissé le temps de réaliser. Il a travaillé avec son maître aux fresques de l'Odéum, à Munich.

EBERLIN (Daniel), compositeur allemand, né vers 1630, mort en 1685. Cet artiste mena une vie des plus aventureuses. Dans sa jeunesse, capitaine au service du pape, il combattit les Turcs en Morée, revint ensuite à Nuremberg, fut nommé bibliothécaire, obtint la place de maître de chapelle à Cassel et l'abandonna bientôt pour se rendre à Eisenach. Là on le vit tour à tour gouverneur des pages, maître de chapelle, secrétaire intime du prince et inspecteur des monnaies. Plus tard, il fut banquier à Hombourg et retourna ensuite à Cassel, où il mourut avec le grade de capitaine de la milice. Ce compositeur a publié des trios pour le violon.

EBERLIN (Jean), organiste célèbre et compositeur, né dans la première partie du XVIIIe siècle. La vie de cet artiste, dont les compositions jouissent à juste titre d'une grande réputation, est complètement inconnue des biographes. Ses œuvres consistent en ouvrages religieux et en tragédies lyriques latines, écrites pour les élèves du couvent des bénédictins à Salzbourg. Les partitions sont perdues, et les titres des drames seuls nous sont parvenus. Clementi a inséré, dans sa collection de morceaux d'orgue et de clavecin, les neuf *toccate* et fugues composées par Eberlin pour l'orgue. Le style de ces morceaux est grandiose et riche en modulations inattendues.

ÉBERLUÉ, ÉE (é-bèr-lu-é) part. passé du v. Eberluer. A qui l'on a donné la berlue ou qui a la berlue : *Il était tout* ÉBERLUÉ.

ÉBERLUER v. a. ou tr. (é-bèr-lu-é — du préf. *é*, et de *berlue*). Donner la berlue à : *Vous voulez m'*ÉBERLUER.

EBERMANNSTADT, bourg de Bavière, haute Franconie, sur la rive gauche du Wiessent, à 32 kilom. S.-O. de Baireuth, ch.-l. d'un bailliage; 1,300 hab. Château; fabriques d'huiles; commerce de chanvre et de graine de moutarde.

ÉBERMÉYÈRE s. f. (é-bèr-mé-iè-re — de *Ebermeyer*, savant allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées et de la tribu des nelsoniées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Inde.

EBERMÜNSTER, village et commune de France (Bas-Rhin), canton de Benfeld, arrond. et à 9 kilom. N. de Schlestadt, sur l'Ill; 776 hab. Blanchisserie de toiles; moulins à blé et à huile, tuilerie, sucrerie. On voit à Ebermünster une très-belle église du XVIIe siècle, attenant à une ancienne abbaye de bénédictins, qui fut fondée en 665 et qui possédait la plus grande partie du territoire de la commune. Cette église est surmontée de trois clochers en forme de minarets. On remarque à l'intérieur les magnifiques fresques de la coupole et du chœur, les stalles du chœur délicatement sculptées, le bel escalier de la chaire, les délicieuses sculptures sur bois de la galerie qui règne sur les bas-côtés, les orgues, œuvre d'André Silbermann, et les confessionnaux sculptés et dorés.

A 6 kilom. d'Ebermünster se trouve le village de Dambach, dont l'église renferme un autel en bois, orné de sculptures d'une délicatesse et d'un fini merveilleux.

EBERN, ville de Bavière, basse Franconie, sur la rive gauche du Baunach, à 22 kilom. N.-O. de Bamberg; 1,375 hab. Etoffes de laine, toiles, cuirs, quincailleries, teintureries. Dans le voisinage on cultive le houblon sur une large échelle.

ÉBERNÉ, ÉE (é-bèr-né) part. passé du v. Eberner : *Un enfant* ÉBERNÉ.

ÉBERNER v. a. ou tr. (é-bèr-né — du préf. privat. *é*, et du vieux fr. *bren*, excrément humain). Nettoyer, en parlant d'un enfant ou d'une personne salie d'excréments : *Les Français sont comme les enfants qui braillent lorsqu'on les* ÉBERNE. (Beaumarch.) ‖ On dit mieux EBRENER.

ÉBERNEUR, EUSE s. (é-bèr-neur — rad. *éberner*). Celui, celle qui nettoie une personne salie d'excréments : *Laissez-le devenir historiographe, instituteur, correcteur,* ÉBERNEUR *des enfants de France et tout ce qu'il voudra.* (Volt.) ‖ On dit mieux ÉBRENEUR.

EBERS (Jean), libraire anglais et directeur de l'Opéra italien de Londres, né vers 1785. Le *King's theatre* ayant été fermé en 1820, par suite de la déconfiture de l'entrepreneur, Ebers fut sollicité d'en prendre la direction. Séduit par cette position, qui le mettait en vue, il accepta cette lourde charge, et, pendant sept ans, administra à ses risques et périls. Garcia, Mme Camporesi, la Pasta, Galli, Rossini furent par lui engagés pour Londres; mais les dépenses excédèrent les recettes, et, à l'expiration de la septième année, Ebers se trouva complètement ruiné. Il a publié une histoire de l'Opéra italien de Londres sous sa direction, avec ce titre : *Sept années du Théâtre-Royal*. Cet ouvrage est orné des portraits de tous les chanteurs et cantatrices de mérite qui se sont produits sur son théâtre pendant sa direction.

EBERSBACH, bourg de Saxe, cercle de Bautzen, bailliage de Lobau, sur la Sprée; 8,972 hab. Grand centre de la fabrication des toiles et coutils de la Lusace. ‖ Bourg de Wurtemberg, cercle du Danube, bailliage et à 10 kilom. O. de Goppingen, près de la Fils; 2,000 hab. Foires importantes pour le bétail et les chevaux.

EBERSBERG. V. EBELSBERG.

EBERSDORF, bourg d'Allemagne, dans la principauté de Reuss-Lobeinstein-Ebersdorf, à 3 kilom. N. de Lobeinstein, ch.-l. de l'ancienne seigneurie de son nom, sur la Saale; 2,000 hab., dont un tiers de frères moraves. Le vieux château d'Ebersdorf a été transformé en institution pédagogique, sorte d'école normale de frères moraves; beau château moderne, résidence du prince; église du XIVe siècle. Fabrication de toiles, tabacs, meubles, savon, chandelles renommées. C'est du château d'Ebersdorf que Napoléon Ier data sa première proclamation aux Saxons en 1806. La seigneurie dont Ebersdorf était le chef-lieu forme aujourd'hui le district de Lobeinstein-Ebersdorf, qui compte une popu-

lation de 25,000 hab., répartis sur une superficie d'environ 245 kilom.

EBERSDORF (KAISER-), bourg des États autrichiens, dans la basse Autriche, gouvernement, cercle et à 8 kilom. S.-E. de Vienne, à l'embouchure de la Schwechat dans le Danube; 1,500 hab. Fabrique de quincaillerie, boutons et ouvrages de laiton. Château de plaisance impérial, transformé aujourd'hui en caserne d'artillerie.

EBERSPERGER (Jean-George), graveur allemand, né à Lichnau en 1695, mort à Nuremberg en 1760. Il excella dans la gravure des cartes géographiques. Associé au chef d'un établissement de Nuremberg, Jean-Christophe Homann, il collabora activement à l'atlas que l'on doit à ce dernier, et dirigea ensuite la fabrication avec Jean-Michel Franz. Son art lui doit plusieurs perfectionnements.

EBERSTEIN (CHÂTEAU D'). V. EBERSTEINBURG.

EBERSTEIN (Guillaume-Louis, baron DE), philosophe allemand du XVIIIe siècle, né le 10 novembre 1762 à Mohrungen, près de Sangerhausen, mort le 4 février 1805. Après avoir consacré sa jeunesse à l'étude des sciences minéralogiques sous la direction de son oncle, qui était directeur des mines de Trébra, il aborda en amateur l'étude de la philosophie, dans laquelle il obtint quelque réputation et dont il ne s'occupa du reste qu'au point de vue critique. On possède de lui : *Essai d'une histoire de la logique et de la métaphysique en Allemagne depuis Leibnitz jusqu'à nos jours* (Halle, 1794, 1re partie, 1 vol. in-8°, et 1799, 2e partie, 1 vol. in-8°), ouvrage mis au jour par Eberhard; *Sur le caractère de la logique et de la métaphysique des purs péripatéticiens* (Halle, 1800, 1 vol. in-8°); *De ma partialité surtout en ce qui regarde une contradiction de M. Kant* (Halle, 1800, 1 vol. in-8°); *Théologie naturelle des scolastiques avec des suppléments sur leur doctrine de la liberté et leur idée de la vérité* (Leipzig, 1803, 1 vol. in-8°). Tous ces écrits sont en allemand et dirigés contre les principes et la méthode de Kant.

A consulter sur Eberstein : Tennemann, *Manuel de l'histoire de la philosophie*, trad. de Cousin.

EBERSTEINBURG, village du grand-duché de Bade, cercle du Rhin moyen, bailliage et à 5 kilom. E. de Bade; 440 hab. Ce village, but de promenade pour les aristocratiques baigneurs de Bade, offre aux curieux le beau château d'Eberstein (*eber*, sanglier; *stein*, pierre), reconstruit avec goût au commencement de ce siècle et devenu une des résidences d'été du grand-duc. Cette belle habitation, bâtie à 344 mètres d'altitude, sur une hauteur boisée, renferme un curieux ameublement gothique, une collection d'anciennes armures, des vitraux précieux, des fresques, quelques vieux tableaux et un beau *Christ* de pierre provenant de l'abbaye d'Herrenalb. Des terrasses, des jardins et de la tourelle qui dominent le château, l'œil découvre les plus délicieux paysages.

EBERT ou **EBERTZEN** (Pierre), théologien allemand du XVIe siècle, dont la vie est peu connue. Il nous a laissé deux ouvrages qui méritent d'être mentionnés : *Défense contre les calvinistes staffortistes* (Tubingue, 1603) et *Synopsis analytica syngrammatis antizwingliani*.

EBERT (Jacques), hébraïsant allemand et professeur de théologie à l'université de Francfort-sur-l'Oder, dont il fut recteur pendant plusieurs années, né à Sprottau (Silésie) en 1549, mort le 5 avril 1614. Il possédait assez bien l'hébreu pour composer des vers dans cette langue. Ses ouvrages sont : *Historia juramentorum* (Francfort, 1588, in-8°); *Institutio intellectus cum elegantia* (Francfort, 1597); *Electa hebræa 750 a libro rabbinico Mibchar Hapheninim* (1630, in-12), et des quatrains en vers hébreux qui se trouvent à la suite des *Poemata hebraica* de Th. Ebert.

EBERT (Théodore), fils du précédent. Il professa comme lui la langue hébraïque à l'université de Francfort-sur-l'Oder. La date de sa naissance et celle de sa mort sont inconnues. Les ouvrages qu'on a de lui jouirent autrefois d'un grand crédit, mais ils sont oubliés aujourd'hui. Nous citerons : *Vita Christi, tribus decuriis rhythmorum quadratorum hebraicorum* (Francfort, 1615, in-4°); *Animadversionum psalticarum centuria* (Francfort, 1619, in-4°); *Chronologia præcipuorum linguæ sanctæ doctorum, etc.* (1620, in-4°); *Eulogia jurisconsultorum et politicorum qui linguam hebraicam et reliquas orientales excoluerunt* (1628); *Poemata hebraica* (1628, in-8°).

EBERT (Jean-Gaspard), philologue et bibliographe allemand de la fin du XVIIe siècle. Il publia, en 1704, une notice fort savante et fort inutile sur cent écrivains illustres de la ville de Goldberg, et sur cent autres non moins illustres qui ont vécu dans la même ville sans y être nés. Sa *Galerie des femmes savantes* est plus intéressante, parce qu'elle s'étend, sinon à toutes les femmes et aux seules femmes qui ont mérité ce titre, au moins à toutes les Allemandes que la science a illustrées. Ses autres ouvrages sont du goût du premier, c'est-à-dire qu'ils font en termes pompeux l'éloge d'écrivains fort obscurs.

EBERT (Adam), jurisconsulte allemand, né à Francfort-sur-l'Oder en 1686, mort en 1735. Il étudia diverses langues vivantes, et fit dans le midi de l'Europe un voyage dont il a publié le récit, sous le titre : *Voyage par l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, la France, l'Espagne et à travers l'Italie*. De retour dans sa patrie, Ebert eut la singulière idée de répandre le bruit de sa mort, et comme il s'était lié, dans ses voyages, avec la plupart des savants et des littérateurs de l'Europe, on fit sur lui une multitude d'éloges funèbres et de pièces de vers, dont le curieux recueil se trouve encore à l'université de Francfort.

EBERT (Jean-Arnold), poëte et professeur allemand, né à Hambourg le 8 février 1723, mort à Brunswick le 19 mars 1795. Il fut élevé dans les écoles de sa ville natale et gagna, par sa conduite et son talent, l'estime et l'affection de ses maîtres. Étant entré d'abord dans l'état ecclésiastique à Leipzig, il étudia la théologie; mais le poëte Hagedorn le prit plus particulièrement en amitié et exerça une heureuse influence sur ses travaux et sur la direction de son esprit. Il lui inspira le goût de la littérature anglaise. Bientôt Ebert la connut à fond, et plus tard il publia des traductions très-estimées, entre autres celles des *Nuits* de Young et de *Léonidas* de Glover. De bonne heure il s'essaya dans la poésie, et publia quelques morceaux dans le journal de Schwabe, les *Divertissements*. En 1743 il vint à Leipzig, où il se lia avec les rédacteurs des *Feuilles de Brême*, publication littéraire périodique. Quoiqu'il ait été engagé un instant dans l'école de Gottsched, il représente en poésie les meilleures tendances de l'école de Saxe. Il se lia surtout avec Gærtner, Gieseke, Zachariæ, Schmidt, Cramer, Schlegel et Lessing. Bientôt il fut appelé comme répétiteur au collége dit *Carolinum*, de Brunswick, ne tarda pas à y devenir professeur titulaire d'anglais, et compta parmi ses élèves le grand-duc héréditaire. Il avait un talent tout particulier pour l'enseignement, et savait donner tant d'attrait à ses leçons, qu'il reçut un rapide avancement. Il devint conseiller aulique, et mourut dans un âge fort avancé.

Ses poésies appartiennent à divers genres; à côté du genre lyrique et de la fable, il a surtout cultivé avec succès l'épître et l'épigramme. Il était bon versificateur et donnait à ses idées une tournure agréable et habile; mais il est peu original. Ses épîtres, au nombre de dix-huit, sont pleines de sentiments honnêtes, mais elles se rapprochent, comme fond, des quatrains moraux de Morel de Vinde, émaillés de fleurs de rhétorique; comme forme, cependant, nous ne voudrions établir aucune comparaison. Ce qui domine chez cet auteur, c'est le naturel, la simplicité d'âme et le gros bon sens. Ses fables n'ont paru que dans des journaux. Ses épigrammes sont plus appréciées; il a donné surtout des traductions bien réussies d'épigrammes ou *scolies* grecques, qui ont été longtemps attribuées à Hagedorn. Enfin on lui doit des chansons à boire et des poëmes de circonstance. Ce qui l'inspire, c'est surtout l'amitié, l'amour d'un intérieur paisible et une conception gaie de l'existence. Jusqu'à la fin de ses jours il chanta la tranquillité d'esprit, les plaisirs et les jouissances honnêtes; il était satisfait de son sort et prenait en patience les petites contrariétés de la vie. Ses œuvres complètes ont paru à Hambourg en 1789.

EBERT (Jean-Jacques), mathématicien et philosophe allemand, né à Breslau en 1737, mort à Wittemberg en 1805. Il commença par faire l'éducation du fils de Téplof, ministre d'État russe, et devint ensuite professeur de mathématiques et de philosophie à Wittemberg. Les travaux que lui imposaient ces deux chaires importantes ne l'empêchèrent point de se charger de plusieurs éducations particulières et d'écrire un grand nombre d'ouvrages. Pour soutenir tant de fatigues, Ebert n'avait qu'une santé délicate, mais il y joignait un régime sévère et cette sérénité de caractère qui prolonge la vie en écartant les inquiétudes si propres à l'abréger. Ses principaux ouvrages sont : *Leçons de philosophie et de mathématiques pour les hautes classes* (Francfort et Leipzig, 1783); *Loisirs d'un père consacrés à l'instruction de sa fille* (Leipzig, 1785); *Journal pour l'instruction des jeunes dames* (1794-1801); *Fables pour les enfants et les jeunes gens* (Leipzig, 1798).

EBERT (Frédéric-Adolphe), bibliographe allemand, né à Taucha, près de Leipzig, le 9 juillet 1791, mort à Dresde le 13 novembre 1834. Le goût des livres se développa chez lui de bonne heure; dès l'âge de quinze ans il assistait dans ses travaux le sous-bibliothécaire du conseil municipal de Leipzig. Il fit ses études à l'université de cette ville et à celle de Wittemberg, au milieu des plus dures privations. La théologie et l'histoire furent les sciences auxquelles il se voua plus spécialement. En 1813, il fut employé à la réorganisation de la bibliothèque de l'université de Leipzig, et l'année suivante il devint secrétaire de la bibliothèque de Dresde. Le zèle qu'il apporta dans ces fonctions et les ouvrages qu'il publia lui valurent deux offres flatteuses, l'une de l'université de Breslau, où l'attendait la position de premier bibliothécaire et de professeur, l'autre du duc de Brunswick, qui le choisissait pour son bibliothécaire particulier. Il accepta la seconde et alla se fixer à Wolfenbüttel (1823). Mais deux ans plus tard il fut rappelé à Dresde, où il eut un avancement rapide. En 1834, il fit une chute dont il mourut au bout de quelques jours. Ebert est considéré avec raison comme l'un des meilleurs bibliographes; il fut le premier à faire de l'étude des livres et des éditions une vraie science; avant lui ce n'avait guère été qu'un amusement d'amateur. Tandis que le bibliophile n'attache d'importance qu'à la reliure, à la largeur des marges et à la rareté d'un ouvrage, si mauvais et si mal imprimé qu'il soit, le bibliographe tient compte du fond même et de la valeur intrinsèque; il lui faut du goût et le sens critique. Ebert a prouvé qu'il possédait ces deux qualités. Il débuta par une étude biographique : *F. Taubmann, sa vie et ses œuvres* (1814); puis vint une autre biographie : *Le Tasse, d'après Ginguené*, avec un catalogue complet de ses éditions (1819); *Éducation du bibliothécaire* (1820), manuel théorique de la science des livres; *Histoire et description de la bibliothèque publique de Dresde* (1822). Son ouvrage capital est son *Lexique général de bibliographie* (Leipzig, 1821-1830, 2 vol. gr. in-8°); c'était le premier essai de ce genre en Allemagne, et l'on peut dire qu'il fut très-heureux. Le choix des livres et des éditions est fort judicieux. Ebert se montrait même supérieur aux chercheurs étrangers les plus érudits, et, s'il a été dépassé depuis, c'est qu'il avait mis la bibliographie dans le bon chemin. Il avait compris les devoirs du bibliothécaire dans toute leur étendue, et il s'en faisait un idéal que bien peu ont atteint. Parmi ses autres travaux, citons encore : *Matériaux pour servir à la connaissance des manuscrits* (1825-1827, 2 vol.); *Périodes de la civilisation saxonne au moyen âge* (1825); *Notices sur l'histoire, la littérature et l'art du passé et du présent* (Dresde, 1825-1826, 1 vol. et 1 livraison du second volume). En outre, il a donné de nombreux articles à des revues et à des encyclopédies.

EBERT (Charles-Egon), poëte tchèque, né à Prague en 1801. Il fit ses études à l'université de sa ville natale et attira, par son intelligence hors ligne et ses premiers travaux littéraires, l'attention du prince Charles-Egon de Furstenberg, qui le prit pour bibliothécaire et archiviste en 1825, et le nomma ensuite successivement conseiller et directeur des archives (1829), puis conseiller aulique (1848). Les services qu'il rendit au prince dans l'administration de ses biens, situés en Bohême, lui valurent, en 1854, le titre d'administrateur général des propriétés de ce dernier; mais il renonça à cet emploi en 1857 pour s'occuper uniquement de travaux littéraires. Ebert est un des poëtes les plus féconds de la Bohême contemporaine, et ses œuvres se distinguent autant par leur lyrisme que par la pureté et l'élégance du style. Outre ses *Poésies*, qui renferment un grand nombre de ballades et de romances populaires remarquables, on a de lui : *Wlasta*, poëme héroïque tchèque en trois livres (Prague, 1829); le *Couvent*, récits idylliques en cinq chants (Stuttgardt, 1833). Il a également écrit un grand nombre de pièces dramatiques, parmi lesquelles nous citerons, comme les plus remarquables, les drames intitulés : *Bretislaw et Jutta* (Prague, 1835) et le *Vœu* (Prague, 1864), qui furent représentés avec le plus grand succès à Vienne et à Prague. Enfin ses dernières productions poétiques : *Un Monument élevé à la mémoire de Charles-Egon, prince de Furstenberg* (Prague, 1855), et *Pieuses pensées d'un homme du monde* (Leipzig, 1859), sont dignes de ses premières compositions.

ÉBERTAUDÉ, ÉE (é-bèr-to-dé) part. passé du v. Ébertauder : *Drap* ÉBERTAUDÉ.

ÉBERTAUDER v. a. ou tr. (é-bèr-tô-dé). Tondre en première coupe : ÉBERTAUDER *une pièce de drap*.

EBERWEIN (Traugott-Maximilien), compositeur allemand, né à Weimar en 1775, mort à Rudolstadt en 1831. Il fut, dès l'âge de sept ans, employé comme violoniste dans la chapelle du prince. En 1791, il alla à Francfort étudier la musique auprès de Kunze; puis, vers 1796, il entra au service du prince de Schwartzbourg-Rudolstadt comme musicien de chapelle. En 1803, Eberwein fit un voyage en Italie, et il recommença ses études d'harmonie à Naples, sous la direction de Fenaroli. Après diverses excursions en Allemagne, en Bohême et en Hongrie, il se fixa définitivement à Rudolstadt, où il passa le reste de ses jours. Plein d'enthousiasme pour l'art musical et pour tout ce qui s'y rattache, Eberwein consacra sa vie entière aux progrès de la musique et à l'amélioration du sort des artistes. Il prit une part considérable à l'institution des fêtes musicales en Allemagne, et fonda à Rudolstadt une caisse de secours pour les veuves et les orphelins des membres de la chapelle. Comme compositeur, il s'est plus distingué par la multiplicité de ses productions que par leur mérite. Ses œuvres, au nombre de trente, comprennent dix opéras, des ouvertures, des cantates, des symphonies, des messes, des psaumes, des entr'actes, des chansons, des airs variés, des morceaux de musique religieuse et instrumentale.

EBERWEIN (Charles), frère du précédent, né à Weimar en 1784. Il reçut de Maximilien des leçons d'harmonie et de composition. Charles Eberwein aurait compté parmi les compositeurs distingués de l'Allemagne si son admiration extatique pour Mozart ne lui eût fait, à son insu, imiter les formes et le style de l'illustre maestro. On connaît de lui six opéras, des entr'actes et ouvertures, des cantiques, des oratorios, des chansons et des compositions de musique instrumentale.

EBESFALVA ou **ELISABETHSTADT**, ville des États autrichiens (Transylvanie), cercle et à 45 kilom. N.-E. d'Hermanstadt, sur la rive droite du Kükülló; 2,900 hab., presque tous Arméniens. Commerce de grains et de laine. Restes d'un ancien château, résidence des princes d'Apaffi; monastère de Saint-Antoine, flanqué de deux tours élevées et renfermant une bibliothèque arménienne ainsi que quelques peintures remarquables.

ÉBET s. m. (é-bètt). Pathol. Sensibilité maladive des dents.

ÉBÊTEMENT s. m. (é-bê-te-man). Synon. d'ABÊTISSEMENT. Ce mot, bien que se trouvant dans Voltaire, est inusité.

ÉBÊTI, IE (é-bê-ti) part. passé du v. Ebêtir : *Un homme* ÉBÊTI *par la boisson*.

ÉBÊTIR v. a. ou tr. (é-bê-tir — du préf. *é*, et de *bête*). Rendre bête. ‖ Syn. d'ABÊTIR, employé par Voltaire.

S'ébêtir v. pr. Devenir bête, s'abrutir : *Je* M'ÉBÊTIS *à ce métier*.

ÉBEURRER v. a. ou tr. (é-beu-ré — du préf. privat. *é*, et de *beurre*). Techn. Retirer le beurre de : ÉBEURRER *le lait*.

ÉBEYLIÈRES s. m. pl. (é-bè-liè-re — rad. *ébée*). Ouvertures ménagées pour l'écoulement des eaux.

ÉBIBÉ, ÉE (é-bi-bé) part. passé du v. Ebiber : *Eau* ÉBIBÉE.

ÉBIBER v. a. ou tr. (é-bi-bé — du préf. *é*, et du lat. *bibere*, boire). Néol. Absorber, s'imprégner de : *La sciure de bois* A ÉBIBÉ *toute l'eau*.

EBINGEN, ville du royaume de Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, bailliage et à 20 kilom. S.-E. de Bahlingen, sur la Schmieha, affluent gauche du Danube; 4,500 hab. Industrie très-active; fabrication importante de lainages, bonneterie, passementerie, velours de coton et cuirs; commerce d'entrepôt assez considérable; vente de bestiaux.

ÉBION, fondateur de la secte des ébionites. Il fut disciple de Cérinthe, dont il propagea et aggrava les erreurs, et prêcha en Asie, à Rome, dans l'île de Chypre. Tel est, du moins, le récit de ceux qui, sur le témoignage de Tertullien, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Épiphane, de Théodoret, croient à l'existence de ce novateur; d'autres, avec Origène, pensent que ce personnage n'a jamais existé, et, comme son nom signifie *pauvre* en hébreu, ils ont vu là une simple allusion à la misère dont les ébionites faisaient parade, ou aux sentiments vils qu'ils avaient conçus de la personne de Jésus-Christ.

ÉBIONISME s. m. (é-bi-o-ni-sme — rad. *ébionite*). Hist. relig. Doctrine des ébionites : *Le pur* ÉBIONISME, *c'est-à-dire la doctrine que les pauvres seuls seront sauvés, que le règne des pauvres va venir, fut la doctrine de Jésus*. (Renan.)

ÉBIONITE s. m. (é-bi-o-ni-te — de l'hébreu *ébion*, pauvre, ou peut-être du nom d'un juif, *Ébion*, qui aurait fondé la secte). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne, qui prétendait que Jésus était le fils de Joseph et qui permettait la pluralité des femmes. ‖ Chrétien qui prétend que les pauvres seuls seront sauvés : *Luc est démocrate et* ÉBIONITE *exalté, c'est-à-dire très-opposé à la propriété, et persuadé que la revanche des pauvres va venir*. (Renan.)

— **Encycl.** Le nom d'*ébionites* fut d'abord donné à tous ceux qui, quoique faisant partie de l'Église, restaient attachés aux croyances ou aux pratiques juives. Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine du mot. Selon Tertullien, un certain Ébion, juif de Samarie, contemporain de Jean l'apôtre, serait le fondateur de la secte. Aujourd'hui on révoque en doute l'existence de cet Ébion, et la plupart des critiques partagent l'avis d'Origène, qui prétend que l'appellation vient d'un mot hébreu qui signifie *gens misérables*. Jusqu'au IVe siècle, les *ébionites* semblent avoir observé les mêmes pratiques que les nazaréens, si bien que, dans les écrits des Pères de l'Église, les deux sectes sont souvent confondues. La doctrine des *ébionites* était composée de judaïsme et de christianisme. Admettant l'Ancien Testament dans son intégrité, ils rejetaient le Nouveau et y substituaient un évangile basé sur les faits racontés par saint Matthieu. Cet évangile était connu chez les chrétiens primitifs sous le nom d'*Évangile des Hébreux* (V. ci-après). Les *ébionites* niaient la divinité du Christ; ils conservaient la pratique de la circoncision, tout en adoptant le baptême et la cène, consacraient le septième jour de la semaine à l'observance du sabbat, et se conformaient, en beaucoup de points, à la discipline ascétique des esséniens. Leurs opinions se modifièrent quelque peu dans la suite et différèrent particu[illegible] precation de leur dogme re[illegible] de Jésus et à son mode d'union a[illegible] Père. D'après Épiphanius, ils [illegible] Jésus était l'incarnation d'un esprit su[illegible]lique, ayant pour mission de publier de nouveau

la loi antérieurement publiée par Moïse, loi de justice et de vérité donnée au premier homme dans l'origine. Ils rejetaient le célibat des prêtres et des moines, interprétaient littéralement les prophéties hébraïques relatives au Messie et attendaient le règne matériel du Christ décrit par Isaïe. Les *ébionites* résidaient principalement dans les environs de Jérusalem.

On attribue au chef de la secte des interpolations aux Actes des apôtres, aux soi-disant voyages de saint Pierre et aux écrits évangéliques.

Les juifs donnèrent le nom d'*ébionites* à toutes les communautés chrétiennes de Judée, et les accusèrent, s'il faut en croire plusieurs témoignages autorisés, d'avoir des doctrines auxquelles, en réalité elles ne croyaient pas. Il est bien difficile de les juger aujourd'hui, car la secte a disparu avec ses livres et ses dogmes, qu'elle tenait secrets, comme c'était l'usage chez les sectes chrétiennes de l'Eglise primitive. On possède néanmoins d'un auteur *ébionite* des *Homélies clémentines*, publiées dans le *Recueil* de J.-B. Cotelier.

A consulter sur les *ébionites :* saint Ignace, *Epître à Philadelphe;* Tertullien, *De præscript.;* saint Irénée et saint Epiphane, *Contre les hérétiques;* saint Augustin, *De her.;* Eusèbe, *Hist. ecclésiastique* (liv. III, chap. XXXI), et enfin, parmi les modernes, Moréri, au mot ÉBION.

Ébionites (ÉVANGILE DES), livre apocryphe que les Pères de l'Eglise assimilent à celui des nazaréens, sans doute à cause de la ressemblance de leurs doctrines respectives. « On ignore, lisons-nous dans l'*Histoire des dogmes chrétiens*, de M. Eug. Haag, si les nazaréens et les ébionites formaient deux sectes distinctes. Ce qui est certain, c'est que le premier de ces noms, appliqué d'abord par les juifs aux disciples de Jésus comme terme de mépris, fut réservé, après la destruction de Jérusalem, pour désigner plus particulièrement les judéo-chrétiens ou chétiens judaïsants qui s'étaient réfugiés à Sella, où ils avaient une église. Ces sectaires, dont Justin parlait encore avec beaucoup de modération, envers lesquels Irénée se montra déjà plus sévère, et qu'Epiphane classa enfin parmi les hérétiques, persistaient à nier la divinité de Jésus-Christ, qu'ils regardaient généralement comme un prophète; ils soutenaient que la loi de Moïse n'avait point été abolie et devait par conséquent continuer à être observée, n'admettaient qu'un seul Evangile, celui des Hébreux, tenaient fortement aux espérances millénaires, et poussaient enfin l'hostilité contre Paul, l'apostat de la loi, comme ils l'appelaient, jusqu'à rejeter tous ses écrits. » Telle était aussi, à peu de chose près, la doctrine des ébionites, ainsi nommés, comme nous l'avons dit plus haut, soit du nom d'un prétendu Ebion, disciple de Cérinthe et stoïcien, leur chef, soit du mot hébreu *ébionim*, qui signifie *humble* ou *pauvre*. L'Evangile des ébionites ne contenait ni le tableau généalogique par lequel commence l'Evangile de Matthieu, ni l'histoire de la conception miraculeuse de Marie, ni le récit de la venue et de l'adoration des mages. Il est curieux de trouver dès le premier siècle du christianisme, des chrétiens qui nient presque toute la partie surnaturelle de l'histoire de Jésus. Il fallait que les faits relatés dans nos Evangiles fussent bien peu solidement établis pour qu'on pût les révoquer en doute de si bonne heure. Pour les ébionites, Jésus était un prophète comme les autres, dont la naissance avait eu lieu suivant le cours des lois naturelles, mais en qui l'Esprit de Dieu était descendu le jour du baptême dans les eaux du Jourdain. Voici le récit de ce baptême donné par l'Evangile des ébionites, et que l'on pourra comparer avec celui de Matthieu (III, 13-17) :

« Le peuple ayant été baptisé, Jésus vint aussi, et fut baptisé par Jean. Comme il sortait de l'eau, les cieux s'ouvrirent, et il vit l'Esprit saint de Dieu descendre sous la forme d'une colombe et entrer en lui. Et une voix se fit entendre du ciel, en ces termes : « Tu es » mon fils bien-aimé; j'ai mis en toi mon af» fection; » et de nouveau : « Je t'ai engendré » aujourd'hui. » Et aussitôt une grande lumière brilla en ce lieu. »

On a signalé encore une autre différence entre l'Evangile des ébionites et celui de Matthieu : c'est à propos des sacrifices. Dans Matthieu, Jésus dit qu'il est venu, non pour les abolir, mais pour les accomplir. Dans l'Evangile des ébionites, au contraire, il dit : « Je suis venu abroger les sacrifices; si vous ne cessez de sacrifier, la colère de Dieu ne cessera de peser sur vous. »

On s'étonne à juste raison de voir une secte judaïsante, c'est-à-dire attachée à la loi de Moïse, mettre de telles paroles dans la bouche de Jésus. M. Nicolas, dont nous ne saurions trop recommander le savant ouvrage sur les *Evangiles apocryphes*, a tenté d'expliquer cette singularité en donnant aux ébionites une origine chrétienne. C'étaient, suivant lui, des rejetons d'une secte juive condamnant et repoussant les sacrifices sanglants, et il appuie son opinion sur divers passages de l'évangile même des ébionites. « Ce n'est pas des esséniens de la Judée, dit-il, que descendaient les ébionites. Il faut placer leur origine dans les associations esséniennes de la Samarie. Ce qui le prouve, c'est que, comme tous les Samaritains, ils n'admettaient des livres sacrés de l'ancienne alliance que le Pentateuque; et cette preuve est corroborée par l'accusation qu'Epiphane leur adresse d'être infectés des superstitions de Samarie. »

ÉBISELÉ, ÉE (é-bi-ze-lé) part. passé du v. Ebiseler : *Une planche* ÉBISELÉE.

ÉBISELEMENT s. m. (é-bi-zè-le-man — rad. *ébiseler*). Techn. Action d'ébiseler.

ÉBISELER v. a. ou tr. (é-bi-ze-lé — du préf. *é*, et de *biseau*). Techn. Rendre plan en enlevant le biseau. ‖ *Ebiseler un trou*, lui donner une forme conique.

ÉBISELURE (é-bi-ze-lu-re — rad. *ébiseler*). Techn. Travail que l'on produit en ébiselant.

EBKO ou **ECCO**. V. EYKE.

EBLANA, nom ancien de DUBLIN.

ÉBLANINE s. f. (é-bla-ni-ne). Chim. Substance qui se trouve dans l'acide pyroligneux brut, et qui est jaune, cristallisable, fondant à 176°, insoluble dans l'eau et les alcalis, soluble dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique concentré, qu'elle colore en jaune foncé. Elle a pour formule $C^{21}H^9O^4$.

ÉBLÉ (Jean-Baptiste), général français, né à Saint-Jean-de-Rohrbach, en Lorraine, en 1758, mort à Kœnigsberg en 1812. Il était fils d'un officier du régiment d'Auxonne, qui le fit inscrire, dès l'âge de neuf ans, sur les contrôles de ce corps. En 1785, devenu lieutenant, il accompagna Pommereul à Naples pour travailler avec lui à la transformation de l'artillerie de ce pays. Il en revint en 1792 avec le grade de capitaine, servit dans l'armée du Nord sous Dumouriez, Pichegru et Jourdan, fut créé chef de bataillon en 1793 et général de brigade le mois suivant. Eblé prit une part très-distinguée à la conquête de la Hollande, passa ensuite à l'armée du Rhin, et prit le commandement en chef de l'artillerie de Moreau. Il détermina la prise des villes de l'Ecluse, de Bois-le-Duc, de Crèvecœur, de Huningue et de Grave, et défendit Kehl pendant deux mois contre le prince Charles. Il prit part ensuite à l'expédition de Championnet contre Naples (1799) et revint l'année suivante auprès de Moreau. A la prise de Lunéville, Eblé ramena en France la magnifique artillerie conquise sur l'ennemi. Créé gouverneur de Magdebourg, puis ministre de la guerre du roi Jérôme, en 1808, il quitta à contre-cœur le service de la France, et ne cessa de solliciter la faveur d'y rentrer, ce qu'il obtint l'année suivante. En Portugal, il dirigea le siége de Ciudad-Rodrigo et effectua le passage du Tage. En Russie il reçut la mission douloureuse de rompre les ponts de la Bérésina à une heure que l'empereur avait fixée d'une manière irrévocable. Là, Eblé désobéit pour la première fois de sa vie : il retarda de quelques heures le moment fatal, et sauva une multitude de malheureux, sans laisser aux Russes le temps de profiter de l'hésitation qu'il avait mise à obéir. Quant à nous, nous croyons que cet acte d'insubordination est le plus beau trait de sa vie, et qu'il a justifié, mieux encore que ses nombreux exploits, les honneurs que Napoléon lui avait prodigués, en le créant baron, comte de l'Empire, et en inscrivant son nom sur l'arc de triomphe de l'Etoile. Napoléon, plein d'estime pour la bravoure et les talents d'Eblé, le fit, en 1813, premier inspecteur général de l'artillerie; mais cette nomination arriva trop tard : Eblé venait de succomber, en Prusse, aux fatigues de ses nombreuses campagnes.

ÉBLÉ (Charles), général français, neveu du précédent, né en 1799. Il entra à l'Ecole d'application en 1820, fut fait lieutenant en 1824, puis capitaine dans la première campagne d'Alger. Devenu précepteur militaire du duc de Montpensier, il fut nommé successivement chef d'escadron, colonel et directeur de l'artillerie à Metz, puis général de brigade et commandant de l'Ecole polytechnique en 1854.

ÉBLERN, bourg d'Autriche (Styrie), gouvernement de Gratz, cercle et à 55 kilom. N.-O. de Judenbourg, sur la rive droite de l'Ens; 657 hab. Riches mines de cuivre pyriteux et argentifère, produisant annuellement 20,300 quintaux métriques de minerai; fonderie rendant 300 marcs d'argent et 168 quint. métr. de cuivre, 150 quint. de cuivre et 500 quint. de sulfate de cuivre.

ÉBLES I^er^, comte de Poitou et duc de Guyenne, mort en 893. Il succéda, en dépouillant son neveu, à son frère Ranulfe II, vers l'an 890, deux ans après s'être couvert de gloire au siége de Paris, contre les Normands. Distingué par son savoir autant que par sa bravoure, il succéda comme abbé de Saint-Germain-des-Prés à son oncle Gozlin, évêque de Paris, et fut tué au siége de Brillac, en Poitou.

ÉBLES II, dit **Manzer** ou le **Bâtard**, comte de Poitou et duc de Guyenne, mort en 935. Il était fils de Ranulfe II, et se trouva, tout jeune encore à la mort de son père (890 ou 892), en présence de deux compétiteurs : Aymar, à qui le roi Eudes avait donné le Poitou, et Ebles, son oncle, qui s'empara de cette province aussi bien que de la Guyenne. Ebles II gouverna la Guyenne à la mort de son oncle (893), y joignit les comtés d'Auvergne, du Velay, de Limoges (926) et le Poitou à la mort d'Aymar, en 931. C'était un prince distingué par sa bravoure qu'il poussait jusqu'à la témérité.

ÉBLES ou **IBLIS**, nom sous lequel les musulmans désignent le diable, le roi des mauvais esprits. On croit que ce mot est une altération du grec διάβολος (le calomniateur, de διαβάλλω). Les musulmans se servent encore, pour appeler le démon, du mot *Azazel*, qui est le nom donné par la Bible au bouc émissaire. Ils emploient aussi le mot *Cheïtan* (en hébreu *Sathan*, d'où notre Satan). C'est le Lucifer des chrétiens, l'*Asmoug* des Persans, etc. V. au mot DIABLE.

ÉBLOUI, IE (é-blou-i) part. passé du v. Eblouir. Dont la vue est offusquée par un trop grand éclat, qui est troublé par un éclat trop vif, en parlant de la vue : *Être* ÉBLOUI *par les rayons du soleil, par l'éclat de la neige.*

Mes yeux sont *éblouis* du jour que je revois.
RACINE.

‖ Qui semble ébloui, qui paraît troublé par une trop grande lumière, en parlant des yeux : *Sa taille est lourde, sa démarche pesante, son œil* ÉBLOUI *ou éteint, ses joues gonflées et flasques.* (Lamart.)

— Fig. Ravi, émerveillé : *Cent mille écus bien comptés!... Ils ont été* ÉBLOUIS *de cette somme.* (M^me^ de Sév.) *J'étais en effet* ÉBLOUI *des beautés brillantes qui s'offraient à ma vue de toutes parts.* (Le Sage.)

Ces sons harmonieux enchantent mes oreilles,
Mes yeux sont *éblouis* de l'amas des merveilles
Que l'auteur de mes jours prodigue sur mes pas.
VOLTAIRE.

‖ Séduit, transporté, aveuglé : *Apprenez à n'être pas* ÉBLOUIS *du bonheur qui ne remplit pas le cœur de l'homme.* (Mass.) *Chacun pense que les autres seraient* ÉBLOUIS *par la lumière qui ne fait que l'éclairer.* (B. Constant.)

Laisse aux sots *éblouis* l'or et les vains honneurs;
Fais le bien, vis obscur, règle surtout tes mœurs.
FRÉVILLE.

Fortune, dont la main couronne
Les forfaits les plus inouïs,
Du faux éclat qui t'environne
Serons-nous toujours *éblouis ?*
J.-B. ROUSSEAU.

ÉBLOUIR v. a. ou tr. (é-blou-ir — du préfixe *é*, et, suivant M. Littré, d'un radical qui est aussi dans le provençal, *em-blauzir*, étonner, d'origine incertaine. On a proposé *bleu :* faire bleu devant les yeux; il est certain qu'au XIV^e^ siècle on a dit *esbleuir.* Mais Diez objecte avec raison, selon nous, que *bleu*, de l'allemand *blau*, n'aurait pas pris un *z* en provençal pour éviter un hiatus; en effet, on a *blavenc*, *blaveza*, etc. Diez se range donc de l'avis de Grangagnage, qui indique l'ancien haut allemand *blôdi*, interdit, incertain, pouvant être rapproché de la racine *bhal*, frapper, ou de la racine *pol*, jeter, lancer. M. Littré note la forme *esbloez*, qui indique plutôt *bleu* que *blôdi*. Y aurait-il deux thèmes qui se seraient confondus dans le français *esbloir*, l'un français, l'autre provençal; l'un *esbleuir*, *esbloer*, l'autre *emblauzir?* M. Littre accepterait volontiers cette hypothèse, mais en général il est peut-être trop porté à admettre cette sorte de confusion dans les etymologies. Chevallet propose une dérivation qui nous semble de beaucoup préférable. Il compare la forme française *éblouir* à l'italien *abbagliare*, formé de la préposition *a* et de *bagliore*, qui signifie à la fois éclat de lumière, éclair et éblouissement. Au lieu de la préposition *a*, le verbe français aurait pris la préposition *e;* quant à l'autre élément qui entre dans la composition du mot, il lui serait commun avec l'italien et dériverait d'un primitif germanique : ancien allemand *blig*, *blich*, éclat, vive lueur, jet de lumière, éclair; allemand, *blick*, éclat, *blitz*, éclair; danois, *blinken*, même sens; suédois, *blag;* hollandais, *bliksem*, de *blikken*, briller, étinceler. Il est possible que toutes ces formes se rapportent à la racine que l'on retrouve dans le grec *ballein*, jeter, lancer, mais il nous semblerait plus exact de les rattacher au sanscrit *bhalla*, *bhalli*, espèce de flèche; comparez la racine *bhal*, *bhall*, frapper, tuer; grec, *phallos*, *phalês*, phallus, sans doute primitivement *dard;* irlandais, *ball*, arme en général; cymrique, *bollt*, dard; anglo-saxon, *bolta;* scandinave, *bÿla*, *bÿlda*, *bolti*, dard, trait; ancien allemand, *polz*, *bolz*, trait; polonais, *belt*, flèche, trait d'arbalète. Il est certain que dans les langues aryennes les noms de flèche et de rayon sont souvent les mêmes ou dérivent des mêmes racines, et que ces racines ont souvent le double sens de lancer et de luire. Ainsi, en sanscrit, *astra* signifie flèche. Benfey et Kuhn comparent le grec *astêr*, *astron;* latin, *astrum;* zend, *actar;* persan, *âstar*, l'astre qui lance ses rayons comme des flèches). Troubler la vue par un trop grand éclat : *Ce soleil nous* ÉBLOUIT. *L'éclat de la neige* ÉBLOUISSAIT *nos yeux. Les enfants s'amusent souvent à* ÉBLOUIR *les passants avec de la lumière projetée au moyen d'un miroir.* (Arago.)

— Par ext. Frapper d'un grand éclat : *Ce tableau* ÉBLOUIT *par l'éclat de ses couleurs.*

— Fig. Emerveiller, frapper d'admiration, séduire, aveugler, priver de raison : *Ne vous laissez pas* ÉBLOUIR *au faux brillant que jette aux yeux la grandeur humaine.* (Boss.) *Le monde se connaît si peu en vertu solide que la moindre apparence* ÉBLOUIT *sa vue.* (Boss.) *L'éloquence* ÉBLOUIT *les simples; la dialectique leur tend des lacets.* (Boss.) *Il n'y a rien de tel que de toucher net, cela donne un air de savant qui* ÉBLOUIT *un lecteur.* (Boss.) *Le monde n'*ÉBLOUIT *jamais tant que quand on le voit de loin sans l'avoir jamais vu de près et sans être prévenu contre sa séduction.* (Fén.) *Saint Bernard ne cherche pas à* ÉBLOUIR *les esprits par de nouvelles découvertes, ni à se faire honneur de certains approfondissements qui flattent par leur singularité, mais à réformer les cœurs et à rétablir la foi de ses pères sur la ruine des nouveautés profanes.* (Mass.) *Un beau secret, à mon avis, serait de bien savoir* ÉBLOUIR *le vulgaire.* (Volt.) *Les grands noms ne sont bons qu'à* ÉBLOUIR *le peuple.* (Dider.) *Aucune poussière n'*ÉBLOUIT *les yeux autant que la poussière d'or.* (M^me^ de Blessington.) *Le luxe n'*ÉBLOUIT *que les sots et ne produit pas une seule vraie jouissance.* (M^me^ de Genlis.) *L'éclat des succès militaires* ÉBLOUIT *même de bons esprits.* (J. de Maistre.) *Une fortune excessive* ÉBLOUIT *les nations comme les rois.* (Napol. III.) *La gloire* ÉBLOUIT *le patriotisme; le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale.* (Lamart.) *Quand nous sommes dans le faux, nous allons à l'abîme avec une témérité qui* ÉBLOUIT *jusqu'à nos rivaux mêmes.* (E. Laboulaye.)

Ce nom depuis longtemps ne sert qu'à l'*éblouir.*
CORNEILLE.

On ne m'*éblouit* pas d'une apparence vaine.
BOILEAU.

.... Les faux brillants d'une grandeur trompeuse
N'*éblouissent* jamais une âme généreuse.
TH. CORNEILLE.

‖ Frapper vivement : *Cette idée l'*ÉBLOUIT, *comme si ses yeux eussent rencontré un miroir ardent.* (Alex. Dum.). ‖ Enfler d'orgueil : *Les plus hautes places sont toujours au-dessous des grandes âmes; rien ne les enfle et ne les* ÉBLOUIT, *parce que rien ne jette un éclat plus brillant qu'elles-mêmes.* (Mass.)

— Absol. *Les passions peuvent* ÉBLOUIR *pendant quelque temps.* (Mass.) *On* ÉBLOUIT *ordinairement par la dépense.* (Le Sage.) *L'esprit* ÉBLOUIT, *la raison éclaire.* (Beauchêne.)

Promets, donne, conjure, intimide, *éblouis.*
VOLTAIRE.

S'éblouir v. pr. Etre ébloui :

L'œil faible *s'éblouit* en un luisant objet.
RÉGNIER.

— Fig. Etre ébloui par son propre éclat, de son propre mérite : *Ces éloges à plein visage n'embarrassaient jamais Louis XIV; il était comme le soleil et ne* S'ÉBLOUISSAIT *pas lui-même.* (Ste-Beuve.)

C'est en disant ce qu'il ne doit pas dire
Qu'il *s'éblouit*, se délecte et s'admire.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Se laisser éblouir, se laisser séduire :

Je ne m'*éblouis* pas de cette illusion.
CORNEILLE.

Et toutes les vertus dont *s'éblouit* la terre
Ne sont que faux brillants. . . .
BOILEAU.

ÉBLOUISSANT (é-blou-i-san) part. prés. du v. Eblouir : *On n'éclaire pas en* ÉBLOUISSANT. *Notre course nous conduisait quelquefois devant une belle nappe d'eau roulant en cascade et nous* ÉBLOUISSANT *d'écume, de mouvement et de bruit.* (Lamart.)

ÉBLOUISSANT, ANTE adj. (é-blou-i-san — rad. *éblouir*). Qui éblouit, qui trouble la vue par un trop grand éclat : *Ce soleil est* ÉBLOUISSANT. *J'avais voulu passer la nuit auprès de cet incendie et voir le soleil à son retour l'éteindre de l'éclat de ses feux* ÉBLOUISSANTS. (Dupoty.)

— Par exagér. Qui a un très-grand éclat : *Une blancheur* ÉBLOUISSANTE. *Du linge* ÉBLOUISSANT *de propreté. Vénus doit son* ÉBLOUISSANT *éclat à la matière dont elle est formée.* (Mery.)

Elle aimait trop le bal, c'est ce qui l'a tuée,
Le bal *éblouissant*, le bal délicieux.
V. HUGO.

La nuit, le ciel est un parterre
Où mille lis *éblouissants*
Meuvent leurs tiges de lumière.
A. BARBIER.

‖ Qui a une beauté éclatante : *Cette jeune fille est* ÉBLOUISSANTE. *Elle était* ÉBLOUISSANTE *en sortant de sa toilette.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Surprenant, merveilleux par son éclat : *Une éloquence* ÉBLOUISSANTE. *Un style* ÉBLOUISSANT. *Un esprit* ÉBLOUISSANT. *Il y a dans quelques femmes un esprit* ÉBLOUISSANT *qui impose.* (La Bruy.) *Vous allez être surpris de son style* ÉBLOUISSANT *et de la beauté de ses portraits.* (Le Sage.) ‖ Séduisant :

Adieu, courte folie! adieu, trompeuse ivresse!
Sourire *éblouissant* des jours passés, adieu!
H. CANTEL.

A des dehors *éblouissants*
On a tort de porter envie,
Rien ne peut honorer la vie
Que les vertus et les talents.
***

— Antonymes. Terne, terni.

ÉBLOUISSEMENT s. m. (é-blou-i-se-man — rad. *éblouir*). Trouble de la vue causé par un trop grand éclat : *La blancheur de la neige produit un* ÉBLOUISSEMENT *qui n'est pas sans danger pour la vue.* ‖ Trouble momentané de la vue causé par un accident quelconque : *Ce vigoureux soufflet me causa un* ÉBLOUISSEMENT. *Il me prit comme un* ÉBLOUISSEMENT *et je tombai à la renverse. Le cardinal eut un*

ÉBLOUISSEMENT, *et s'appuya sur le rebord de la fenêtre* (Alex. Dum.)

Il m'a pris tout à coup un *éblouissement*.
MOLIÈRE.

— Fig. Grande surprise, admiration mêlée d'étonnement : *Quand le premier* ÉBLOUISSEMENT *fut passé, une scène d'un autre genre se déroula devant nous.* (Lamart.) *La grande estime que nous avons pour quelques hommes peut venir de notre* ÉBLOUISSEMENT *et de nos illusions.* (Balz.) *Le sot vit dans un* ÉBLOUISSEMENT *de lui-même qui l'empêche de voir le mérite d'autrui.* (Mme C. Bachi.) ‖ Égarement momentané : *Cette fortune inespérée lui causait des* ÉBLOUISSEMENTS *voisins de la folie. Il a tant de rares talents, qu'il se fera bientôt pardonner tout à fait un* ÉBLOUISSEMENT *qu'il aura reconnu lui-même.* (Boss.)

— **Encycl.** Le malade frappé d'un *éblouissement* est privé subitement de la faculté de voir, ou croit apercevoir des objets brillant d'un éclat éblouissant. Quelquefois les sujets s'imaginent avoir sous les yeux des corps colorés en rouge, des traits de feu, des étincelles, de petits points noirs ou scintillants. Pour se faire une idée nette de ce phénomène, il faut se rappeler ce qu'on éprouve quand on passe d'un endroit très-obscur à une vive lumière, ou quand on a regardé pendant un moment un corps très-lumineux, comme le soleil, ou un corps métallique poli. Cette perversion de la vision peut être bornée à un seul œil, comme elle peut s'étendre aux deux yeux. Elle est ou non accompagnée d'une sensation douloureuse dans le globe oculaire ou dans un point plus reculé de l'orbite. Les *éblouissements* se produisent dans les maladies des yeux, les simples névroses de l'œil ou les altérations de la rétine, dans les névroses générales, dans les névralgies localisées, dans l'hystérie, l'épilepsie ; par un phénomène sympathique, dans les névroses viscérales, la gastralgie, l'entéralgie ; enfin dans les perturbations profondes du système nerveux, soit dans les perturbations idiopathiques, soit dans celles qui se produisent durant la période prodromique de certaines maladies générales, telles que le typhus, la peste, la fièvre typhoïde, le choléra. Ils ne doivent pas toutefois être confondus avec un phénomène analogue, qui se produit aussi à peu près dans les mêmes circonstances, le vertige. Au milieu de ces causes nombreuses et multiples, pour apporter plus d'ordre dans la question, les auteurs ont admis trois conditions dans lesquelles les *éblouissements* se produisent : 1° l'hypérémie du cerveau ; 2° l'anémie ; 3° l'altération générale du sang.

1° L'hypérémie peut être passagère : c'est un simple trouble fonctionnel dans la circulation cérébrale, à la suite d'une fatigue, d'un travail prolongé, pendant la digestion, dans une atmosphère trop chaude ; ou bien elle peut se relier à une altération plus profonde, une véritable congestion cérébrale, un coup de sang, une apoplexie cérébrale, une méningite, une encéphalite.

2° Une altération inverse, l'anémie, peut produire des effets semblables : sous l'influence d'un appauvrissement général de l'économie, le cerveau ne reçoit plus assez de sang et les fonctions cérébrales en éprouvent un trouble notable, qui se caractérise par des *éblouissements*. A un degré de plus, les *éblouissements* sont suivis de syncope. La nature de la lésion indique le traitement immédiat qu'il faut appliquer, pour le moment du moins : il faut placer le malade dans la position horizontale, pour faire arriver au cerveau exsangue autant de sang que possible.

3° Quant au mode d'action du sang altéré, il échappe à l'examen. Est-ce par une influence directe du sang sur le cerveau que les *éblouissements* se produisent? ou bien la perturbation du système nerveux est-elle produite par la maladie elle-même? On ne peut décider la question. Quoi qu'il en soit, c'est à cette classe de causes que se rattachent les *éblouissements* qui se produisent dans le cours des maladies générales dont nous avons parlé plus haut, chlorose, fièvre typhoïde, etc. En dehors de ces *éblouissements* par causes pathologiques, il en est d'autres qui surviennent après une vive émotion morale de peine, de plaisir ou de terreur, après le coït, quand on a longtemps fixé des objets brillants ou d'une blancheur éclatante : en pareil cas, il n'y a pas de maladie, et il faut admettre une simple modification passagère et instantanée de l'innervation.

L'éblouissement pris isolément n'a pas de valeur au point de vue symptomatologique ; mais, réuni à d'autres symptômes et rapporté à la cause qui le produit, il ne manque pas d'importance. Il n'y a donc pas de traitement spécial contre *l'éblouissement*. Tout dépend de la cause, à laquelle il faut remonter avant d'indiquer le plus simple traitement. Tantôt il n'y a rien à faire, tantôt il faut, au contraire, agir promptement et avec la plus grande vigueur.

EBN s. m. (ebnn). Mot arabe qui signifie *fils de*, et qui se place au commencement du nom, quelquefois même au milieu, dans l'arabe vulgaire ; dans l'arabe classique, *ebn* devient *ben* et on le trouve toujours placé entre deux noms. ‖ Le pluriel BENI désigne plus spécialement les tribus. On dit aussi IBN et ABEN au singulier. EBN, BEN et IBN entrent dans la composition d'un grand nombre de noms propres arabes.

EBNAT, village et paroisse de Suisse, canton de Saint-Gall, bailliage de Toggenburg, à 17 kilom. S. de Lichtensteig, sur la Thur ; 2,207 hab. réformés.

EBNER (Erasme), disciple de Melanchthon, sénateur de Nuremberg et député à la ligue de Smalkalde, conseiller du duc de Brunswick, minéralogiste, né à Nuremberg en 1511, mort à Brunswick en 1577. En voyageant dans le Hartz, il découvrit que la cadmée mélangée au cuivre produit le laiton. Il a laissé des épigrammes latines estimées. On lui doit la fondation de l'université d'Helmstædt et de la bibliothèque de sa ville natale.

EBNER (Jean-Paul), dit d'Eschenbach, antiquaire allemand, né à Nuremberg en 1614, mort à Altorf en 1691. Il étudia le droit, les mathématiques, la physique et l'architecture. Attaché comme secrétaire au comte de Windischgraetz, il voyagea avec lui en Italie, et y recueillit un cabinet de médailles, l'un des premiers qui aient été fondés en Allemagne. Il a laissé quelques ouvrages, aujourd'hui sans intérêt.

EBNERIN (Christine), femme auteur allemande, née vers 1270 à Nuremberg, morte vers 1346 ou 1369. Elle était de la famille d'Ebner d'Eschenbach. Elle devint abbesse d'Engenthal, près de Nuremberg, et sa réputation de science et de piété était si grande, que l'empereur Charles IV vint l'y visiter. Ses ouvrages sont restés manuscrits. — MARGUERITE, sa sœur, était aussi un écrivain distingué. Jeune encore et douée d'une grande beauté, elle fut attaquée d'une maladie hystérique, et alla s'enfermer dans un couvent près de Dillingen. Elle garda cependant des relations avec des savants distingués de l'époque. Elle a écrit des oraisons et une autobiographie qui nous sont parvenues.

EBN JOUNIS, astronome arabe, né vers le milieu du Xe siècle, mort en 1008. Il est regardé comme un des plus habiles astronomes de sa nation. Il était d'une famille noble et distinguée. Ce fut le calife Azis qui l'engagea à se vouer à l'étude de l'astronomie. L'ouvrage qu'on a de lui est intitulé : *Livre de la grande table Hakémite* (du nom du calife Hakem, fils d'Azis) *observée par le cheik, l'iman, le docte, etc., Aboul-Hassan, Ali ebn Jounis.* La Bibliothèque nationale, qui en possédait une copie très-incomplète, en a fait prendre une autre, en 1810, sur un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Leyde, mais qui ne contenait encore que la moitié à peu près de l'ouvrage ; M. Sédillot en a depuis retrouvé vingt-huit chapitres, qui se trouvent être les plus intéressants. Outre de nombreuses observations, on y trouve l'histoire de la mesure du degré du méridien par les Arabes Send ben Ali et Khaled ben Abdalmaleck ; d'importantes corrections aux valeurs numériques assignées par Ptolémée à l'obliquité de l'écliptique, à la précession des équinoxes, à l'équation du soleil et à sa parallaxe, qu'Ebn Jounis suppose encore de 2′, etc. On y remarque aussi les solutions presque modernes d'un grand nombre de problèmes de trigonométrie rectiligne et sphérique. Les changements faits à la théorie de Ptolémée sont d'ailleurs presque insignifiants.

EBN SINA et mieux **IBN SINA**, corruption de AVICENNE.

ÉBOITEMENT s. m. (é-boi-te-man — du pref. *é*, et de *boiter*). Action de rendre quelqu'un boiteux. ‖ Vieux mot.

EBOLI ou **EVOLI**, en latin *Eburi*, ville d'Italie, prov. de Salerne, à 6 kilom. S.-O. de Campagna ; 8,842 hab. Récolte et commerce de vin et d'olives. De la hauteur sur laquelle est bâtie la ville, on a une belle vue sur la mer et sur la forêt de Persano. Dans les environs se trouvent les ruines de l'antique Pæstum, détruite par les Arabes en 915.

EBOLI (Anne DE MENDOZA, princesse D'), née vers 1540. C'était une dame d'une grande beauté. A l'âge de treize ans, elle épousa don Ruy Gomez de Sylva, et devint bientôt la maîtresse du roi Philippe II. Antonio Perez, ministre du roi et confident de ses amours, ne tarda pas à jouer un tout autre rôle que celui de confident ; mais Philippe fut mis au courant de cette audacieuse intrigue, et Perez n'échappa à l'échafaud qu'en se réfugiant en France. Quant à la maîtresse infidèle, accusée avec Perez du meurtre d'Escovedo, elle fut néanmoins relâchée. On ignore ce qu'elle devint depuis cette époque, mais on hésite naturellement à croire que Philippe II n'ait pas poussé plus loin sa vengeance.

Eboli (LA PRINCESSE D'), une des plus touchantes créations de Schiller. La princesse d'Eboli, dans le drame de *Don Carlos*, est amoureuse de l'infant, c'est-à-dire du héros même de la pièce, dont elle a cru longtemps être aimée. Elle ne s'est point aperçue que les yeux de Carlos ne s'arrêtaient souvent sur elle que parce qu'ils n'osaient s'arrêter sur la reine ; elle n'a pas compris que le prince aimait sa jeune belle-mère, et que tous les compliments dont elle était fière s'adressaient plus haut. Un jour Carlos, assis au jeu avec la princesse et la reine, dérobe habilement un gant qu'il croit appartenir à cette dernière et le laisse tomber au bout de quelques instants après y avoir caché un billet. Eboli a lu le billet et a pris pour elle la déclaration. Carlos demande une entrevue à la reine : le billet tombe encore aux mains de la princesse, trop amoureuse pour répondre par un refus. Le poëte nous montre la princesse d'Eboli attendant, avec une impatience naïve, celui qu'elle croit être son amant. Le page qui précède l'infant et annonce son arrivée vient encore accroître la fatale erreur de la malheureuse jeune fille : « Gracieuse princesse, lui dit-il, vous êtes aimée, aimée, aimée... comme personne ne peut l'être ni l'avoir été. Quelle scène j'ai eue sous les yeux ! » Et il raconte avec quels transports Carlos a reçu la réponse au billet par lequel il implorait un rendez-vous. « Il a tressailli et m'a regardé, et, quand cette parole m'est échappée que j'étais envoyé par une dame...

LA PRINCESSE D'EBOLI. Il a tressailli? Très-bien! à merveille! mais poursuis... continue ton récit.

LE PAGE. Je voulais en dire davantage ; alors il a pâli, m'a arraché la lettre des mains, m'a regardé d'un air menaçant, et m'a dit qu'il savait tout. Il a lu toute la lettre avec un grand trouble et s'est mis tout à coup à trembler. »

Carlos entre. La princesse s'est jetée sur un divan et joue du luth. L'infant reconnaît la princesse et s'arrête comme frappé de la foudre :

« Dieu! où suis-je?

LA PRINCESSE D'EBOLI. Ah! le prince Carlos! Oui, vraiment!

CARLOS. Où suis-je? Erreur insensée... j'ai manqué le cabinet indiqué.

LA PRINCESSE. Comme Carlos est habile à remarquer les chambres où il y a des dames sans témoins!

CARLOS. Princesse... pardonnez-moi, princesse... j'ai trouvé l'antichambre ouverte.

LA PRINCESSE. Est-ce possible? Il me semble pourtant que je l'ai fermée moi-même. »

Carlos s'excuse, et sa timidité, son embarras le rendent plus séduisant encore aux yeux de la princesse abusée. Elle provoque une déclaration ; mais, malgré ses avances, le prince lui déclare qu'il aime sans espoir. Elle le fait asseoir sur le sofa auprès d'elle, et lui offre de chanter pour lui la romance que son arrivée avait interrompue. Il ne répond que par des galanteries froides et qui sont loin de trahir la passion. Peu à peu cependant la vérité apparaît à tous les deux : Carlos s'aperçoit de l'illusion fatale de la princesse, qui finit par comprendre elle-même à quel point elle s'est trompée. Le voile se déchire. La situation prêtait singulièrement aux effets les plus dramatiques. Schiller, ayons le courage de le dire, a passé à côté sans indiquer suffisamment tout ce qu'il y avait de poignant dans cette crise. Carlos est sorti, et la princesse, restée seule, ne tarde pas à sonder toute la profondeur du terrible secret qu'elle vient de découvrir :

« Oh! insensée! maintenant enfin... maintenant... Où étaient mes sens? Maintenant mes yeux s'ouvrent... Ils s'étaient aimés longtemps avant que le roi épousât la reine. Jamais le prince ne m'a vue sans elle... C'était donc à elle, à elle qu'il pensait quand je me croyais adorée d'un amour infini, si ardent, si vrai? Oh! tromperie sans exemple! »

Elle a résolu de se venger. Elle court dévoiler à Philippe l'intrigue dont elle a saisi la trace. Bien plus, elle donne au roi des preuves convaincantes, des lettres qu'elle a découvertes dans les coffrets de la reine. Carlos est jeté en prison, au moment où il était venu implorer le secours de la princesse en lui demandant de lui pardonner la faute involontaire qu'il a commise envers elle. Le malheur du prince, sa noble franchise, et peut-être un reste d'amour mal étouffé qui se réveille dans le cœur de la princesse, changent sa haine en pitié, et le remords s'empare de son âme.

« Ah! je le sais bien, s'écrie Carlos, je t'ai cruellement offensée, jeune fille, j'ai déchiré ton tendre cœur, j'ai fait couler des larmes de ces yeux d'ange... Laisse-moi te rappeler ton amour, ton amour, jeune fille envers qui j'ai été si indignement coupable. Laisse-moi maintenant faire valoir ce que je fus pour toi, ce que les rêves de ton cœur m'avaient donné... Encore une fois... une seule fois, place-moi devant ton âme tel que j'étais alors, et sacrifie à cette ombre ce que tu ne pourras plus jamais me sacrifier à moi...

LA PRINCESSE. Oh! Carlos! quel jeu cruel vous jouez avec moi!... »

Au dépit, à la colère ont bientôt succédé le repentir et la compassion dans le cœur de la princesse. Elle se reproche d'avoir trahi celui qu'elle avait aimé, et, quand elle voit le jeune prince arrêté par le marquis de Pola, ses remords deviennent plus pressants encore... Éperdue, elle court trouver la reine et lui annonce en pleurant l'arrestation de l'infant :

« Action infâme, diabolique!... il n'y a plus de salut pour lui. Il mourra.

LA REINE. Il mourra?

EBOLI. Et c'est moi qui le tue.

LA REINE. Il mourra? Insensée! y penses-tu?

EBOLI. Et pourquoi, pourquoi meurt-il?... Oh! pouvais-je savoir que les choses en viendraient là! »

Et elle avoue à la reine sa faute, dont le souvenir est pour elle une torture : elle a osé accuser la reine auprès du roi... Elle a fait plus : elle a eu la faiblesse de céder aux coupables désirs de Philippe II, commettant ainsi elle-même le crime dont elle avait accusé la reine. Celle-ci, effrayée de si terribles aveux, condamne la malheureuse Eboli à se retirer dans un couvent pour y expier sa double faute. On le voit, la princesse, sans être tout à fait un personnage de premier ordre, n'en est pas moins un personnage important. Elle est doublement intéressante, par son amour d'abord, par son repentir ensuite. On souhaiterait cependant que Schiller eût mieux tiré parti des situations dramatiques dans lesquelles il a placé son héroïne, et que l'exécution eût été plus digne de la conception. Nous le répétons, le caractère de la princesse n'est pas tracé avec assez de netteté : on le devine plus qu'on ne le voit.

EBORA ou **EBURA**, ville de l'Espagne ancienne, dans la Lusitanie, appelée aussi *Liberalitas Juliæ ;* elle porte aujourd'hui le nom d'Evora.

EBORACUM, ville de l'ancienne île de Bretagne, cap. des *Brigantes,* où moururent les empereurs Septime-Sévère et Constance Chlore. C'est aujourd'hui YORK.

ÉBORGNAGE s. m. (é-bor-gna-je, *gn* mll. — rad. *éborgner*). Agric. Action d'éborgner les arbres : *Très-peu pratiquent l'*ÉBORGNAGE, *surtout pour le pêcher, qui ne produit guère de bourgeons que sur ses rameaux.* (Mirbel.)

— **Encycl.** L'*éborgnage* consiste à enlever sur les arbres fruitiers les *yeux* (bourgeons) inutiles, avant leur développement, afin que la séve qu'ils auraient absorbée sans profit se porte sur les yeux conservés. Cette opération s'applique surtout aux pommiers et aux poiriers élevés en espalier, sur lesquels elle favorise le développement des bourgeons destinés à former la charpente de l'arbre. On pratique rarement l'*éborgnage* sur les fruits à noyau et jamais sur le pêcher, parce que, ne pouvant être assuré d'avance de voir se développer tous les yeux de cet arbre, on pourrait avoir à regretter ceux qu'on aurait enlevés ; dans ce cas, on doit préférer l'*ébourgeonnement.*

ÉBORGNÉ, ÉE (é-bor-gné, *gn* mll.) part. passé du v. Eborgner. Rendre borgne : *Un enfant* ÉBORGNÉ *par un coup de poing. Étant encore enfant, j'ai eu, dans une partie de paume, l'avantage d'être* ÉBORGNÉ *par Votre Majesté.* (Scribe.)

Après nos guerres finies,
Tu viendrais avec grâce encore aux Tuileries,
Éborgné, clopinant, nous servir d'entretien.
CHAULIEU.

— Par anal. Crevé en partie : *Une croisée* ÉBORGNÉE. ‖ Privé d'une partie de son jour : *Une chambre* ÉBORGNÉE.

— Agric. Dont on a retranché les bourgeons inutiles : *Un arbre* ÉBORGNÉ.

ÉBORGNEMENT s. m. (é-bor-gne-man, *gn* mll. — rad. *éborgner*). Action d'éborgner ; état d'une personne éborgnée.

ÉBORGNER v. a. ou tr. (é-bor-gné, *gn* mll. — du pref. *é*, et de *borgne*). Rendre borgne, priver d'un œil : *Prenez garde ; vous* ÉBORGNEREZ *quelqu'un avec votre bâton. Ulysse* ÉBORGNA *Polyphème.* (D'Ablanc.) *La petite vérole* AVAIT ÉBORGNÉ *Phélipeaux, mais la fortune l'avait aveuglé.* (St-Sim.) *A la quatrième heure, tous les symptômes s'aggravèrent ; on étendait les bras, au hasard d'*ÉBORGNER *les voisins.* (Brill.-Sav.)

— Par exagér. Faire un grand mal à l'œil : *Il* M'A ÉBORGNÉ *en me mettant le doigt dans l'œil.*

— Par anal. Crever en partie : ÉBORGNER *une fenêtre en enfonçant quelques-uns de ses carreaux.* ‖ Priver d'une partie de son jour : ÉBORGNER *un appartement en bouchant une fenêtre.* ÉBORGNER *une maison en bâtissant devant.*

— Agric. Enlever, en automne, les yeux inutiles de : ÉBORGNER *un prunier.* ÉBORGNER, *c'est enlever, à l'époque de la taille, les boutons à bois capables de produire des bourgeons inutiles ou nuisibles.* (Raspail.) ‖ Retrancher le bourgeon terminal de : ÉBORGNER *une brindille.*

S'éborgner v. pron. Se crever ou se blesser l'œil : *Je* ME SUIS ÉBORGNÉ *en passant à travers les broussailles. Il est homme à* S'ÉBORGNER *pour faire perdre l'œil à un autre.* (Scarron.) ‖ Se crever un œil l'un à l'autre :

. . . . Allons, messieurs, êtes-vous fous?
On n'y voit pas ; ils vont *s'éborgner*, par saint George !
V. HUGO.

ÉBOTTÉ, ÉE (é-bo-té) part. passé du v. Ebotter : *Un arbre* ÉBOTTÉ. *Une épingle* ÉBOTTÉE.

ÉBOTTER v. a. ou tr. (é-bo-té — du préf. *é*, et de *bot*, qui a signifié bout). Techn. Couper la tête de : ÉBOTTER *un clou, une épingle.*

— Arboric. Couper les grosses branches d'un arbre près du tronc, pour lui en faire pousser de nouvelles et le rajeunir. V. RECÉPER.

ÉBOUAGE s. m. (é-bou-a-je — rad. *ébouer*). P. et chauss. Action d'ébouer : *L'*ÉBOUAGE *des routes.*

— **Encycl.** *L'ébouage* est l'une des opérations principales qui constituent l'entretien des chaussées d'empierrement; il a pour but l'enlèvement de la boue formée par le mélange des détritus, produits par l'usure, avec l'eau de pluie.

Selon la quantité et l'état de consistance de la boue, l'*ébouage* s'opère au moyen du balai ou du racloir; le premier mode s'emploie lorsque la boue est liquide, et le second lorsqu'elle est épaisse et grasse.

Aux balais de bruyère et de bouleau, dont on a si longtemps fait usage, on a substitué les balais de fils de fer, que l'on emploie presque exclusivement pour l'entretien et l'*ébouage* des chaussées macadamisées de Paris. Depuis quelques années, on a cherché, au moyen d'appareils spéciaux, connus sous le nom de *chars ébouëurs*, à économiser la main-d'œuvre. Ces machines, qui varient de système et de forme suivant l'inventeur, sont composées d'un cylindre tournant, armé de balais disposés en hélice, ou tout simplement d'une pièce de bois portant une série de racloirs. Le premier mode, qui n'a pas rendu tous les services que l'on en attendait pour l'*ébouage*, est plus particulièrement appliqué à l'*époudrage;* le second système, dû à M. Chardot, de Vic-sur-Seille (Moselle), présente des avantages qu'une expérience de vingt années rend incontestables. Cette machine se compose essentiellement de racloirs qui, fonctionnant indépendamment les uns des autres, peuvent s'appliquer sur toutes les ondulations du profil transversal d'une chaussée. Les racloirs sont disposés de façon à se recouvrir successivement sur le quart environ de leur largeur et à ne présenter aucun interstice par lequel la boue refoulée puisse retomber en arrière. Des bras de levier, soutenus, à une extrémité, par des axes horizontaux autour desquels ils peuvent tourner, dans un plan vertical parallèle à l'axe du char, traversent les racloirs, et se terminent par une tête qui appuie derrière ceux-ci et empêche leur soulèvement d'avant en arrière lorsqu'ils relèvent la boue devant eux. Tous les axes de ces leviers sont fixés à une pièce de bois solidement adaptée à la partie inférieure d'un char à deux roues avec l'axe duquel elle fait un angle d'environ 30 degrés. Une traverse en bois, placée au-dessus des bras de levier, parallèlement à la ligne des racloirs, permet de soulever ceux-ci au-dessus du sol et de les empêcher de fonctionner. Des chaînes fixées à la partie inférieure de cette traverse viennent, en pressant sur des poulies, s'enrouler autour de l'arbre d'un cabestan, placé sur la partie supérieure du char, et que l'ouvrier peut manœuvrer pendant la marche, soit pour produire l'*ébouage*, soit pour empêcher tout fonctionnement.

Ce *char ébouëur* permet d'ébouer 14 à 16 kilomètres de chaussées en un jour. Il n'est peut-être pas de ville en Europe où l'on dépense pour maintenir la propreté des voies publiques des sommes aussi considérables qu'à Paris. Les personnes qui voient à chaque instant du jour des hommes et des femmes enlever la boue des rues, au milieu du va-et-vient des voitures, savent bien que ces honnêtes travailleurs sont des employés de la salubrité publique, mais elles ne se doutent généralement pas et de l'importance de cet *ébouage* et de la façon dont il est organisé.

Cette organisation est toute militaire. Il y a la brigade des hommes et la brigade des femmes, et, pour diriger l'une et l'autre, une sorte d'état-major qui figure à lui seul sur la feuille des émargements pour une somme de 260,000 fr.

L'ébouage des chemins empierrés coûte 824,000 fr.; le nettoiement des chaussées pavées, 2,275,000 fr. Les ouvriers cantonniers reçoivent 1,687,000 fr. L'enlèvement des boues coûte 510,000 fr. La contribution des riverains dans les frais d'*ébouage* s'élève à 906,000. Total pour la ville, défalcation faite de cette dernière somme, 4,650,000 fr.

ÉBOUÉ, ÉE (é-bou-é) part. passé du verbe Ebouer : *Une rue* ÉBOUÉE.

ÉBOUER v. a. ou tr. (é-bou-é — du préf. privat. *é*, et de *boue*). P. et chauss. Ôter la boue de : ÉBOUER *un chemin, une rue. On songe bien rarement à* ÉBOUER *les chemins ruraux.* (Math. de Dombasle.)

ÉBOUEUR s. m. (é-bou-eur — rad. *ébouer*). P. et chauss. Ouvrier employé à l'ébouage. ‖ Machine armée de racloirs pour ébouer. On l'appelle aussi CHAR ÉBOUEUR.

ÉBOUFFER v. n. ou intr. (é-bou-fé — corruption de *bouffer*). Pouffer. ‖ Peu usité, et seulement dans l'expression *ébouffer de rire*, qui a vieilli :

Ne manquez pas de le dire,
Dit Mome *s'ébouffant de rire.*
SCARRON.

ÉBOUIGER v. a. ou tr. (é-boui-jé — du préf. *é*, et de *bouige*). Syn. d'ÉCOBUER.

ÉBOUILLANTÉ, ÉE (é-bou-llan-té; *ll* mll.) part. passé du v. Ébouillanter. Trempé dans l'eau bouillante : *Des cocons* ÉBOUILLANTÉS. ‖ Brûlé par l'eau bouillante : *Aïe, sacrebleu! je suis* ÉBOUILLANTÉ ! (Labiche.)

ÉBOUILLANTER v. a. ou tr. (é-bou-llan-té; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *bouillant*). Tremper dans l'eau bouillante, arroser d'eau bouillante : ÉBOUILLANTER *le pied de quelqu'un.* ÉBOUILLANTER *des cocons pour faire périr la chrysalide.*

S'ébouillanter v. pr. Etre ébouillanté : *Les cocons doivent* S'ÉBOUILLANTER *de bonne heure, pour arrêter le développement de la chrysalide.*

— Se brûler avec de l'eau bouillante : *Je* ME SUIS ÉBOUILLANTÉ *dans le bain.*

— Ébouillanter à soi : *Je* ME SUIS ÉBOUILLANTÉ *la jambe.*

ÉBOUILLI, IE (é-bou-lli; *ll* mll.) part. passé du v. Ébouillir. Réduit par l'ébullition : *Une sauce trop* ÉBOUILLIE.

ÉBOUILLIR v. n. ou intr. (é-bou-llir; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *bouillir*). Se réduire par l'ébullition : *Cette eau* A *beaucoup* ÉBOUILLI. *Tandis que les patates de mon souper* ÉBOUILLAIENT *sous ma garde, je m'amusais à lire à la lueur du feu.* (Chateaub.)

S'ébouillir v. pr. Se réduire par l'ébullition : *Votre sauce* S'EST ÉBOUILLIE.

ÉBOULAGE s. m. (é-bou-la-je — rad. *ébouler*). Techn. Nom donné par les tisseurs à l'affaissement de l'un des bords seulement, ou des deux bords à la fois des canettes et des roquets.

ÉBOULÉ, ÉE (é-bou-lé) part. passé du v. Ebouler. Dont les matériaux sont tombés ou se sont affaissés : *Un remblai* ÉBOULÉ. *Un mur* ÉBOULÉ. *Des montagnes décharnées,* ÉBOULÉES *de sécheresse, vous brûlent, comme des miroirs ardents, de leur réverbération blanchâtre.* (Th. Gaut.)

ÉBOULEMENT s. m. (é-bou-le-man — rad. *ébouler*). Chute de matériaux qui s'éboulent : *Quand on a pratiqué une tranchée, il faut exécuter le remblai aussi vite que possible, pour éviter les* ÉBOULEMENTS. (Math. de Dombasle.) ‖ Matériaux éboulés : *Etre enseveli sous un* ÉBOULEMENT. *Non loin de Dunkeim, on aperçoit les* ÉBOULEMENTS *d'un monastère.* (Chateaub.) *Les monts où je tournoyais ressemblaient à un* ÉBOULEMENT *des chaînes supérieures.* (Chateaub.)

— Fig. Chute, action de tomber dans un état inférieur :

Descendre d'où je suis au langage vulgaire
Est un *éboulement* que je ne saurais faire.
BOURSAULT.

‖ Peu usité.

— Min. *Exploitation par éboulement,* Méthode d'exploitation qui s'emploie quand la roche a plus de 3 mètres de puissance, et que les matières qui la composent sont peu consistantes.

— **Encycl.** Dans la méthode d'exploitation dite *par éboulement,* le puits d'extraction est ouvert en dehors de la masse à exploiter, et à une petite distance de cette masse. On établit une galerie d'allongement dans le mur de la couche; puis, de cette galerie, on fait partir des galeries de traverse, solidement boisées, que l'on conduit jusqu'au toit. Ces galeries sont séparées entre elles par des parties pleines ou piliers d'environ 3 mètres d'épaisseur. Quand elles atteignent le toit, on se retire en déboisant et en laissant ébouler la roche, qu'on enlève à mesure qu'elle tombe, pour la transporter au puits par la galerie d'allongement. Les *éboulements* se propagent ordinairement à des hauteurs de 4 à 5 mètres au-dessus du plafond des galeries. Lorsqu'ils cessent, on ouvre dans le puits, à 6 mètres plus bas, une seconde galerie d'allongement, et l'on répète dans cette galerie ce qu'on a fait dans la première. On conçoit qu'en continuant ainsi à établir de nouveaux étages d'exploitation de 6 mètres en 6 mètres de distance, et en pratiquant des entailles transversales du toit au mur, on exploitera complètement la couche de haut en bas.

Ce système d'exploitation présente une économie importante de main-d'œuvre et de boisage; mais il exige d'être conduit avec les précautions les plus minutieuses, afin d'éviter les accidents que l'effondrement du sol peut occasionner. De plus, il a l'inconvénient de permettre aux eaux de la surface de pénétrer dans l'intérieur. Enfin il complique beaucoup le triage des matières utiles, qui se trouvent toujours mélangées avec d'énormes quantités de substances inutiles.

ÉBOULER v. n. ou intr. (é-bou-lé — du préf. privat. *é*, et de *boule*, proprement cesser d'être en boule, d'être ramassé, entassé, ou bien rouler comme une boule). S'écrouler, s'affaisser, en parlant d'objets entassés : *Prends garde, en chargeant trop, que tout ne vienne à* ÉBOULER. (D'Ablanc.) ‖ Peu usité sous cette forme.

— Transitiv. Faire écrouler : *Le blaireau attaqué dans son terrier se défend en reculant,* ÉBOULE *de la terre afin d'arrêter ou d'enterrer les chiens.* (Buff.) ‖ Moins usité encore.

S'ébouler v. pr. S'écrouler, s'affaisser : *Le terrain s'était rendu ferme et ne* S'ÉBOULAIT *point.* (Vaugelas.) *Nous avions si mal pris la pente, que l'eau ne coulait point; la terre* S'ÉBOULAIT *et bouchait la rigole.* (J.-J. Rouss.) *Les pyramides de fruits* S'ÉBOULAIENT *sur les gâteaux de miel.* (G. Flaubert.)

— **Syn. Ébouler (S'), crouler, s'écrouler.** V. CROULER.

ÉBOULEUX, EUSE adj. (é-bou-leu, eu-ze — rad. *ébouler*). Qui s'éboule aisément : *Des terres* ÉBOULEUSES. ‖ Peu usité.

ÉBOULIS s. m. (é-bou-li — rad. *ébouler*). Amas de matériaux éboulés; éboulement : *Un* ÉBOULIS *de terre.*

— Géol. Dépôt moderne disposé en tas ou en talus.

ÉBOUQUETER v. a. ou tr. (é-bou-ke-té — du préf. privat. *é*, et de *bouquet* — double la consonne *t* devant une syllabe muette : *J'ébouquette, tu ébouquetteras*). Arboric. Retrancher les sommités des bourgeons à feuilles, pour fortifier le fruit : ÉBOUQUETER *un prunier.*

ÉBOUQUEUR, EUSE s. (é-bou-keur, eu-ze). Techn. Personne chargée d'enlever avec des pinces les nœuds et les corps étrangers qui se trouvent dans les étoffes. ‖ On dit aussi ÉPINCETEUR.

ÉBOUQUINER v. a. ou tr. (é-bou-ki-né — du préf. privat. *é*, et de *bouquin*). Chasse. Débarrasser en partie des bouquins ou lièvres et lapins mâles, en parlant d'un lieu de chasse où ces animaux sont en trop grand nombre : ÉBOUQUINER *un bois, un parc.*

ÉBOURGEONNAGE s. m. (é-bour-jo-na-je — rad. *ébourgeonner*). Arboric. Action d'ébourgeonner : *L'*ÉBOURGEONNAGE *consiste à supprimer les bourgeons dont le développement nuirait à la taille régulière d'un arbre.* (Raspail.)

ÉBOURGEONNÉ, ÉE (é-bour-jo-né) part. passé du v. Ebourgeonner : *Des arbres* ÉBOURGEONNÉS.

ÉBOURGEONNEMENT s. m. (é-bour-jo-ne-man — rad. *ébourgeonner*). Arboric. Action ou art d'ébourgeonner : *L'*ÉBOURGEONNEMENT *est très-utile. Ce jardinier entend bien l'*ÉBOURGEONNEMENT. *L'époque de l'*ÉBOURGEONNEMENT *n'est pas plus fixe que celle de la taille.* (Roger Schabol.)

— **Encycl.** Cette opération, qui consiste, comme son nom l'indique, à supprimer les bourgeons des arbres, en d'autres termes, les jeunes pousses qui sont encore à l'état herbacé, se pratique dans des circonstances assez variées. Elle a pour but de simplifier la taille des arbres et de favoriser le développement des bourgeons conservés.

Il arrive presque toujours que les arbres des pépinières, greffés ou taillés l'année précédente, émettent, à la séve de printemps et quelquefois aussi à celle d'automne, des productions latérales qui absorbent sans profit les liquides nourriciers. Il faut donc les supprimer; mais cette opération doit être faite avec intelligence; elle demande beaucoup de soins et de précautions. Si on enlevait à la fois un trop grand nombre de bourgeons, la déperdition de séve par les plaies qui s'ensuivrait amènerait le dépérissement et souvent même la mort de l'arbre. Il faut donc ne supprimer ces bourgeons que progressivement, en commençant par ceux d'en bas, et même après les avoir tordus quelques jours à l'avance. Ces précautions sont surtout indispensables pour les sujets greffés; dans ce cas il est bon de conserver au-dessus de la greffe un petit bourgeon, que l'on pince à son extrémité au bout de quelques jours, et que l'on supprime totalement lorsque la greffe est suffisamment pourvue de feuilles. La meilleure époque pour ébourgeonner est celle où les jeunes pousses ont atteint la longueur de $0^m,10$ à $0^m,15$. C'est surtout pour les arbres fruitiers que l'*ébourgeonnement* est d'une haute importance, et nous ne pouvons mieux faire que de résumer les excellentes observations de Roger Schabol sur ce sujet. « Le but de l'*ébourgeonnement*, dit-il, est de retrancher des rameaux superflus, de maintenir entre les branches un équilibre exact, et d'assurer la fertilité de l'arbre, non-seulement pour la récolte prochaine, mais pour les suivantes. Cette opération, lors même qu'elle ne dispense pas de la taille, la prépare très-bien; mais, par cela même, elle exige encore plus d'attention. On peut, jusqu'à un certain point, remédier à une taille défectueuse; rien ne peut réparer le mal produit par un *ébourgeonnement* mal fait. Le pêcher a, plus qu'aucun autre arbre, besoin d'être ébourgeonné, à cause du nombre considérable de pousses qu'il produit tous les ans, et qui, si on les laissait se développer, nuiraient à la production fruitière.

« L'art de l'*ébourgeonnement* n'est autre chose que la suppression sage et raisonnée des rameaux superflus, que le choix judicieux de ce qu'il faut palisser. Il se répète autant de fois que les bourgeons, en s'allongeant et se multipliant, donnent lieu à le renouveler. Le point essentiel est de fuir également la confusion et le vide. Pour éviter celui-ci, il faut toujours tirer du plein au vide, mais sans forcer, sans croiser, sans causer aucune difformité. On évite la confusion en laissant entre les bourgeons un espace suffisant pour qu'ils ne se touchent point, et que leurs feuilles ne jaunissent ni ne tombent. »

L'époque de l'*ébourgeonnement* varie suivant le climat, la saison, l'exposition, l'âge et la vigueur des arbres, etc.; c'est assez dire que cette époque n'est pas plus fixe que celle de la taille. En général, à Montreuil, où l'on cultive beaucoup le pêcher, on ébourgeonne depuis le 15 mai jusque dans le courant de juin. On doit, autant que possible, commencer par les arbres les plus vigoureux, les plus précoces, les plus fertiles, les plus exposés aux vents. On a conseillé quelquefois d'ébourgeonner par provision et de remettre la taille à un autre temps; mais cette manière d'agir a de graves inconvénients, qu'il serait trop long d'énumérer et que l'on peut toujours prévenir en palissant à mesure qu'on ébourgeonne.

L'*ébourgeonnement* se fait à la main, et mieux à la serpette. Toutefois, à l'automne, quand on *repasse* les arbres, on peut très-bien *décoller* à la main les petits bourgeons tardifs. Si l'on rencontre des *gourmands*, on doit en conserver seulement un nombre proportionné à la vigueur de l'arbre, et les palisser dans toute leur longueur avec leurs bourgeons latéraux, en ne supprimant que ceux de devant et de derrière. Il en est de même des branches faibles, si l'arbre n'en possède pas d'autres, mais à la condition de les couper court lors de la taille. On doit avant tout considérer la nature des bourgeons, qui ne doivent pas être supprimés sans discernement. On retranchera les branches irrégulières, stériles, chancreuses ou gommeuses, malades ou mortes, ainsi que les bourgeons surnuméraires et les gourmands inutiles. Après avoir choisi ceux qui sont les mieux placés, on en supprimera un sur deux, ou même deux de suite, suivant que le mur de l'espalier est plus ou moins garni. Les mêmes règles s'appliquent aux arbres du contre-espalier ou en éventail, mais en laissant ici plus de bourgeons qu'aux espaliers. Il faut plus de soin encore pour les arbres en buissons qu'on évide; on doit s'attacher à leur laisser des bourgeons en grand nombre et bien placés.

Un point capital de l'*ébourgeonnement*, relativement aux arbres en espalier, consiste à ne jamais abattre le bourgeon qui termine la branche, à moins qu'il ne soit manqué ou que celui de dessous ne soit meilleur. A la taille, on rapproche, on resserre, on concentre; à l'*ébourgeonnement*, on ne peut donner trop d'extension aux arbres, quand ils poussent vigoureusement et que tous les milieux sont garnis. Rien de plus ordinaire aux gourmands que de produire à leur extrémité deux ou trois branches : on ne laissera que celle qui sera le plus avantageusement placée, et on coupera les autres. Les bourgeons que la gomme aura pris seront raccourcis à un œil au-dessous du mal, afin que d'autres bourgeons poussent.

On peut ébourgeonner tous les arbres et arbustes, si l'on veut leur donner une forme régulière; mais il ne faut pas perdre de vue que l'on ne doit pas opérer de la même manière sur toutes les essences. Les cerisiers, par exemple, n'exigent ni la même précision, ni la même correction que le pêcher. Leurs boutons, toujours gros et nourris, parce que leurs fruits sont en bouquets sortant du même œil et que leur séve est plus abondante, enfin parce qu'ils poussent moins de rameaux à bois que de rameaux à fruits, exigent un plus grand nombre de branches, pour servir de réservoirs et de mères nourrices.

Un *ébourgeonnement* fait suivant les règles n'a pas besoin d'être repris à plusieurs fois; tout se borne à une simple recherche à faire de temps en temps; mais, nous ne saurions trop le répéter, il faut procéder avec prudence et modération, et ne pas aggraver ses effets, comme on en a trop l'habitude, par un effeuillage inintelligent, pratiqué sous prétexte de donner de l'air et du soleil aux fruits.

Ces dernières observations s'appliquent surtout à la vigne, pour laquelle on tombe souvent dans l'un ou l'autre excès. Dans les pays où la vigne est cultivée à la charrue, l'*ébourgeonnement* est presque inconnu; dans ceux où l'on nourrit beaucoup de vaches et de chèvres, on rogne à outrance les sarments, même chargés de fruits, mutilation qui diminue la récolte et épuise l'arbuste par le développement des bourgeons latéraux.

ÉBOURGEONNER v. a. ou tr. (é-bour-jo-né — du préf. privat. *é*, et de *bourgeon*). Arboric. Supprimer une partie des bourgeons de : *On ne doit point* ÉBOURGEONNER *la vigne avant que le raisin soit formé.* (Rozier.)

— Écon. rur. Séparer la laine qui est autour des oreilles, au bas des cuisses et sur la queue des moutons, laine inférieure en qualité, et qui se vend séparément.

— Absol. : *L'horticulteur* ÉBOURGEONNE *avec le pouce et l'index, ou avec un instrument tranchant.* (Mirbel.)

ÉBOURGEONNEUR s. m. (é-bour-jo-neur — rad. *ébourgeonner*). Arboric. Ouvrier qui ébourgeonne les arbres.

— Ornith. Nom donné au bouvreuil, au gros-bec et au pinson des Ardennes, parce qu'ils attaquent les bourgeons. ‖ On dit aussi ÉBOURGEONNEAU et ÉBOURGEONNEUX.

ÉBOURGEONNOIR s. m. (é-bour-jo-noir — rad. *ébourgeonner*). Agric. Instrument formé d'une lame un peu courbe, fixée dans un long manche, qui sert à couper les bourgeons et brindilles que l'on ne peut atteindre avec la main.

ÉBOURIFFANT (é-bou-ri-fan) part. prés. du v. Ebouriffer : *Un vent* ÉBOURIFFANT *les cheveux les mieux peignés.*

ÉBOURIFFANT, ANTE adj. (é-bou-ri-fan, an-te — rad. *ébouriffer*). Néol. Très-étrange : *C'est un succès* ÉBOURIFFANT. *Le spectacle fut*

ÉBOURIFFANT. *Il avait un chapeau* ÉBOURIFFANT. *Une dame du palais, qui passait avec un béret surmonté d'un oiseau de paradis, une collerette* ÉBOURIFFANTE, *une robe à queue et des diamants jaunes, m'a tout à fait rappelé Mme Boulanger.* (Gér. de Nerv.) *Jamais je ne l'ai vue plus gaie. Et quel costume étourdissant, renversant,* ÉBOURIFFANT! (E. Sue.)

— s. m. Genre ébouriffant : *Il a aussi trouvé deux ou trois auteurs propres à son genre de littérature abracadabrante et insensée, dont les plus fameux sont MM. Marc Michel et Labiche, rois du cocasse, empereurs de l'*ÉBOURIFFANT. (F. Mornand.)

ÉBOURIFFÉ, ÉE (é-bou-ri-fé) part. passé du v. Ébouriffer. Dont les cheveux sont en désordre : *Vous êtes tout* ÉBOURIFFÉ. *Derrière eux, on entrevoyait la tête* ÉBOURIFFÉE *de Rousseau, qui s'efforçait d'écouter ce que l'on disait.* (E. Berthet.) ‖ Qui est en désordre, en parlant des cheveux : *Deux buissons de cheveux blanchis étaient* ÉBOURIFFÉS *de chaque côté de son crâne chauve.* (Balz.) *Il y a presque toujours un crâne épais et un cerveau puissant sous des cheveux* ÉBOURIFFÉS. (G. Sand.)

— Fig. Ahuri, troublé : *Je suis très-aise du retour de frère Isaac d'Argens; il a d'abord été un peu* ÉBOURIFFÉ, *mais il s'est remis au ton de l'orchestre.* (Volt.) ‖ Ébouriffant, très-étrange : *Ce pauvre garçon ne s'est-il pas imaginé de faire à ma fille la plus sotte, la plus* ÉBOURIFFÉE, *la plus ridicule déclaration d'amour!* (G. Sand.) *Il a eu l'idée la plus triomphante, la plus pyramidale, la plus* ÉBOURIFFÉE, *la plus luxorienne qui soit tombée dans une cervelle d'homme.* (Th. Gaut.) Néol.

ÉBOURIFFER v. a. ou tr. (é-bou-ri-fé. — Ce mot semble à M. Littré un dérivé irrégulier et plaisant de *bourre* : *Mettre les cheveux en désordre comme de la bourre.* Scheler, de son côté, se montre plus disposé à le rattacher à *bourrasque*). Hérisser, embrouiller, mettre tout en l'air, en parlant des cheveux : *Il* ÉBOURIFFE *à plaisir ses cheveux.*

— Par anal. Hérisser, en parlant d'un objet quelconque : *Oui, s'il le veut, le peintre* ÉBOURIFFERA *le balai comme l'est un homme en colère, il en hérissera les brins comme si c'étaient vos cheveux frémissants.* (Balz.)

— Fig. Surprendre étrangement : *Dès que vous lui aurez dit* vous, *elle vous dira* tu *pour première réponse, et vous* ÉBOURIFFERA, *si vous êtes naïf, au moyen de son petit vice et de son grand chic.* (Ed. Robert.) *Je ne suis pas malade, c'est le prix du bonnet qui m'*ÉBOURIFFE. (J.-J. Rouss.) ‖ Néol.

ÉBOURRÉ, ÉE (é-bou-ré) part. passé du v. Ébourrer : *Une peau* ÉBOURRÉE.

ÉBOURRER v. a. ou tr. (é-bou-ré — du préf. privat. *é*, et de *bourre*). Techn. Dépouiller de sa bourre, en parlant des peaux.

ÉBOUSINÉ ou **ÉBOUZINÉ, ÉE** (é-bou-zi-né) part. passé du v. Ébousiner : *Des pierres* ÉBOUSINÉES.

ÉBOUSINER ou **ÉBOUZINER** v. a. ou tr. (é-bou-zi-né — du préf. privat. *é*, et de *bousin*). Techn. Débarrasser du bousin, des parties molles ou terreuses, en parlant des pierres de taille : ÉBOUSINER *des pierres. Les constructeurs, au moyen âge, posaient les pierres entières, c'est-à-dire avec leur cœur conservé dans leur partie moyenne, leurs lits de dessous et de dessus, se contentant de les* ÉBOUSINER. (Viollet-le-Duc.)

ÉBOUTAGE s. m. (é-bou-ta-je — rad. *ébouter*). Techn. Action d'ébouter : *L'*ÉBOUTAGE *des bois. L'*ÉBOUTAGE *des fils.*

ÉBOUTER v. a. ou tr. (é-bou-té — du préf. privat. *é*, et de *bout*). Mar. Hacher ou scier le bout d'une pièce de bois de construction ou d'un mât, pour juger de sa qualité ou de son état et découvrir le grain du bois.

— Techn. *Ébouter les fils*, Couper et enlever les bouts de fils adhérents au parchemin et à la dentelle, dans la fabrication de la dentelle réseau.

ÉBOUTURÉ, ÉE (é-bou-tu-ré) part. passé du v. Ébouturer : *Un arbre* ÉBOUTURÉ.

ÉBOUTURER v. a. ou tr. (é-bou-tu-ré — du préf. privat. *e*, et de *bouture*). Arboric. Ôter les drageons de : ÉBOUTURER *un arbre.*

ÉBOUYER v. a. ou tr. (é-bou-ié — rad. *boyau*). Pathol. Écraser, éventrer : ÉBOUYER *quelqu'un.*

S'ébouyer v. pr. Se fatiguer à un ouvrage très-pénible.

EBRACH ou **EBERACH**, ville de Bavière (haute Franconie); 295 hab. L'église de l'ancienne abbaye d'Ébrach, du commencement du XIIe siècle, renferme de bons tableaux et les monuments des Hohenstauffen et des abbés. La rosace qui orne le dessus du portail est particulièrement digne d'attention. Les vingt-cinq magnifiques autels de marbre qu'elle contenait jadis ont presque tous disparu.

ÉBRACTÉ, ÉE adj. (é-bra-kté, ée — du préf. privat. *e*, et de *bractée*). Bot. Qui est dépourvu de bractées. ‖ On trouve aussi ÉBRACTÉTÉ.

ÉBRACTÉOLÉ, ÉE adj. (é-bra-kté-o-lé — du préf. privat. *e*, et de *bractéole*). Bot. Qui est dépourvu de bractéoles.

ÉBRAGUETTÉ, ÉE (é-bra-ghe-té) part. passé du v. Ébraguetter. Qui n'a pas de braguette; à qui l'on a ôté sa braguette : *Des mendiants* ÉBRAGUETTÉS.

— Substantiv. Personne ébraguettée : *Il nous advint une autre cause de remords de conscience : c'est que, voyant ces* ÉBRAGUETTÉS, *nous les disions huguenots.* (Bér. de Verville.) ‖ Vieux mot qui a son équivalent dans SANS-CULOTTE.

ÉBRAGUETTER v. a. ou tr. (é-bra-ghe-té — du préf. privat. *é*, et de *braguette*). Ôter la braguette à : ÉBRAGUETTER *un enfant.* ‖ Vieux mot. On dit actuellement DÉCULOTTER.

ÉBRAISOIR s. m. (é-brè-zoar — rad. *braise*). Techn. Pelle pour tirer la braise des fours de boulanger. ‖ Voûte pratiquée sous les fours à chaux, pour mettre le bois et le charbon.

ÉBRANCHAGE s. m. (é-bran-cha-je — rad. *ébrancher*). Arboric. Suppression accidentelle ou raisonnée des branches des arbres.

— **Encycl.** La suppression des branches d'un arbre peut être une opération réfléchie, raisonnée, soumise à certaines règles; elle rentre alors dans l'élagage. Si elle a lieu d'une manière modérée et progressive, surtout chez les jeunes sujets, elle a pour résultat de les faire croître en hauteur; si elle est exagérée, on manque complètement le but. C'est ce qui arrive sur les arbres qu'on ébranche pour se procurer du bois de chauffage, ou bien pour diminuer l'ombre qu'ils donnent et qui pourrait nuire aux récoltes voisines. Dans ce cas, c'est à l'agriculteur à peser soigneusement les avantages et les inconvénients d'un *ébranchage* outré.

L'*ébranchage* peut aussi avoir pour cause la maladresse ou la malveillance. Si la branche enlevée est d'un certain volume et que l'amputation ait eu lieu en temps de séve, il en résulte une plaie plus ou moins considérable, qui amène souvent le dépérissement ou même la mort de l'arbre. Un *ébranchage* qui produit toujours des effets désastreux est celui qui a lieu accidentellement par l'action de la foudre, des vents et surtout des trombes. Quand le mal n'est pas trop considérable, on peut espérer le guérir; pour cela, on *pare* la plaie, c'est-à-dire qu'on la coupe net avec un instrument bien tranchant; puis on la recouvre d'un englumen, tel que l'onguent de Saint-Fiacre. V. ÉLAGAGE.

ÉBRANCHÉ, ÉE (é-bran-ché) part. passé du v. Ébrancher. Dépouillé de ses branches; dont on a coupé les branches : *De gros saules* ÉBRANCHÉS *se dressaient aux deux côtés de la haie.* (G. Sand.) *Les arbres résineux ne peuvent être* ÉBRANCHÉS *sans danger avant qu'ils aient atteint 20 ou 30 pieds de hauteur.* (Noisette.)

— Blas. Se dit d'un arbre dont on a coupé les branches. *D'Orgello, en Westphalie : D'or, à deux troncs d'arbres* ÉBRANCHÉS *arrachés et écotés de sable en deux pals. — Brendelé, en Bretagne : D'or, à un arbre de sinople arraché et* ÉBRANCHÉ.

ÉBRANCHEMENT s. m. (é-bran-che-man — rad. *ébrancher*). Arboric. Action d'ébrancher des arbres : *Les* ÉBRANCHEMENTS *se font avec modération, parce que c'est au moyen de la séve, attirée par les branches en différentes parties du tronc, que celui-ci prend de la force et du diamètre.* (Noisette.) *L'*ÉBRANCHEMENT *est au moins inutile pour les arbres qui doivent tomber sur les endroits trop peuplés, ou sur les clairières, ou sur les chemins des vidanges.* (Dralet.)

ÉBRANCHER v. a. ou tr. (é-bran-ché — du préf. privat. *é*, et de *branche*). Dépouiller de ses branches, casser ou couper les branches de : *Le vent a* ÉBRANCHÉ *tous ces arbres.*

Le phoque monstrueux se roule sur les monts
Où la chèvre légère *ébranchait* les buissons.
DESAINTANGE.

Un jour, dans son jardin, il vit notre écolier
Qui, grimpant sans égard sur un arbre fruitier,
Gâtait jusqu'aux boutons, douce et frêle espérance;
Même il *ébranchait* l'arbre. . . . . . .
LA FONTAINE.

— Fig. Appauvrir, dépouiller : *L'Académie, moins hardie que nos grands écrivains, ou, si l'on veut, plus timide en masse que dans chacun de ses membres, n'avait-elle pas trop restreint les richesses de notre langue, trop* ÉBRANCHÉ *le vieux chêne gaulois?* (Villemain.) ‖ Diminuer, réduire, amoindrir : *Richelieu* AVAIT ÉBRANCHÉ *la noblesse avec la hache; Louis XIV fit mieux : il eut le secret de la ruiner et de l'avilir.* (A. Houssaye.) ‖ User sans détruire : *Le despote arrache l'arbre, le sage monarque l'*ÉBRANCHE. (Volt.)

— Arboric. Couper toutes les branches ou un certain nombre de branches de : ÉBRANCHER *un platane pour lui donner de la vigueur. Il ne faut pas* ÉBRANCHER *un arbre jusqu'à son extrémité, ce qui le rendrait désagréable à la vue.* (Noisette.)

ÉBRANCHOIR s. m. (é-bran-choir — rad. *ébrancher*). Arboric. Outil qui sert à ébrancher, à tailler les arbres. ‖ On l'appelle aussi SÉCATEUR.

ÉBRANLABLE adj. (é-bran-la-ble — rad. *ébranler*). Qui peut être ébranlé : *Cette pierre n'est pas* ÉBRANLABLE.

ÉBRANLÉ, ÉE (é-bran-lé) part. passé du v. Ébranler. Secoué, mis en mouvement sur place : *Cet arbre était* ÉBRANLÉ *par la tempête. La maison fut* ÉBRANLÉE *par ce coup de tonnerre. A ce moment, la porte de la rue fut violemment* ÉBRANLÉE. (E. Sue.) ‖ Mis en vibration : *Le son n'est que de l'air* ÉBRANLÉ. *Si l'on place la main sur une cloche* ÉBRANLÉE *par le choc de son battant, on éprouve un trémoussement plus ou moins marqué.* (Richerand.)

Dans les clubs *ébranlés* par leurs rauques accents,
Il laisse s'enrouer leurs gosiers glapissants.
DELILLE.

— Rendu chancelant ou moins solide : *Cette pierre tient encore, bien qu'elle soit fortement* ÉBRANLÉE. *J'ai deux dents bien* ÉBRANLÉES. *Cet édifice est* ÉBRANLÉ *jusque dans ses fondements.*

— Fig. Mis en danger de périr ou de tomber : *Le gouvernement est fort* ÉBRANLÉ. *Sa couronne est* ÉBRANLÉE *sur sa tête, son sceptre ne tient pas dans ses mains.* (Boss.) *Louis XIV se trouva maître absolu d'un royaume encore* ÉBRANLÉ *des secousses qu'il avait reçues.* (Volt.) *L'autorité souveraine n'est jamais* ÉBRANLÉE *que par les instruments violents qu'elle croyait destinés à l'affermir.* (D'Argenson.) ‖ Violemment tourmenté, inquiété :

Le monde est *ébranlé*, l'Érèbe se rassemble.
VOLTAIRE.

‖ Rendu indécis, chancelant : *Être* ÉBRANLÉ *dans sa foi, dans ses opinions, dans ses convictions, dans ses espérances.* ÉBRANLÉS *dans leurs croyances par les doctrines qui leur venaient de France, les colons ne fléchissaient plus le genou qu'avec une sorte de répugnance.* (Rog. de Beauv.) ‖ Tenté, à demi persuadé : *Je ne suis pas décidé, mais je me sens* ÉBRANLÉ. *Le pécheur a dit dans son cœur : Je ne serai jamais* ÉBRANLÉ. (La Harpe.)

Et qui de nous, hélas! n'a jamais chancelé?
Le prophète lui-même est souvent *ébranlé*.
RACINE.

‖ Effrayé, découragé, ému : *Je ne suis pas* ÉBRANLÉ *par leurs menaces. Il rassure les siens* ÉBRANLÉS *par la grandeur du péril.* (Boss.) *Charles XII, roi de Suède, a éprouvé ce que la prospérité a de plus grand et ce que l'adversité a de plus cruel, sans avoir été amolli par l'une ni* ÉBRANLÉ *par l'autre.* (Volt.)

Mille agitations que mes troubles produisent
Dans mon cœur *ébranlé* tour à tour se détruisent.
CORNEILLE.

‖ Excité, animé : *Les âmes,* ÉBRANLÉES *par la secousse du moment et fanatisées d'espérance, s'ouvraient aux perspectives les plus idéales.* (Lamart.)

ÉBRANLEMENT s. m. (é-bran-le-man — rad. *ébranler*). Mouvement communiqué à un objet qu'on ébranle : *Ce tremblement de terre a causé un grand* ÉBRANLEMENT *dans toute la ville.* ‖ Suite de vibrations : *Distinguons la sensation du sentiment : la sensation n'est qu'un* ÉBRANLEMENT *dans les sens, et le sentiment est cette même sensation devenue agréable ou désagréable, par la propagation de cet* ÉBRANLEMENT *dans tout le système sensible.* (Buff.) *L'ouïe est un sens qui reçoit, par l'intermédiaire de l'air, l'*ÉBRANLEMENT *causé par les corps bruyants ou sonores.* (Brill.-Sav.) *Lorsqu'un corps sonore est frappé, ses molécules intégrantes éprouvent un* ÉBRANLEMENT *subit, se déplacent et se livrent à des oscillations plus ou moins rapides.* (Richerand.)

— Par ext. Secousse communiquée à l'organisme par une impression morale trop vive : *Cette nouvelle lui a causé un* ÉBRANLEMENT *dont il a failli mourir. Il avait éprouvé un tel* ÉBRANLEMENT *de cerveau, qu'il n'était plus capable de s'occuper de rien.* (E. Feydeau.) ‖ Affaiblissement des facultés : *L'*ÉBRANLEMENT *de sa raison nous inquiète.*

— Fig. Danger de ruine, de chute, de destruction : *L'*ÉBRANLEMENT *du ministère est certain. L'*ÉBRANLEMENT *de sa fortune l'a fait devenir fou. L'*ÉBRANLEMENT *communiqué aux croyances par la ruine de l'autorité ne s'arrête pas aux dogmes théologiques.* (E. Scherer.) ‖ Troubles, agitation politique : *On remarque dans le monde un esprit d'*ÉBRANLEMENT *universel.* (Boss.) ‖ Agitation morale, mouvement des passions; émotion, sensation profonde : *Il faut, par de grands objets, donner un grand* ÉBRANLEMENT *à l'âme, sans quoi elle ne se mettrait point en mouvement.* (Mme de Lambert.) *La surprise est un* ÉBRANLEMENT *soudain à la vue d'une nouveauté.* (Vauven.)

Si près de voir sur soi fondre de tels orages,
L'*ébranlement* sied bien aux plus fermes courages.
CORNEILLE.

ÉBRANLER v. a. ou tr. (é-bran-lé — du préf. *é*, et de *branler*). Secouer, mettre en mouvement sur place : ÉBRANLER *une pierre.* ÉBRANLER *un arbre.* ÉBRANLER *une dent. C'est là qu'un torrent impétueux se précipite sur un lit de rochers, qu'il* ÉBRANLE *par la violence de ses chutes.* (Barthél.)

Le beffroi, qu'*ébranlait* une invisible main,
S'éveillait de lui-même et sonnait les alarmes.
C. DELAVIGNE.

Des filous effrontés d'un coup de pistolet
Ébranlent ma fenêtre et percent mon volet.
BOILEAU.

Le dieu qui d'un clin d'œil *ébranle* l'univers,
Et dont les autres dieux ne sont que l'humble escorte,
Leur imposa silence et parla de la sorte.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Balancer, bercer, mettre en branle : *Les nourrices sont souvent obligées de bercer l'enfant entre leurs bras et d'*ÉBRANLER *doucement son berceau par des chants agréables et mélodieux.* (J.-J. Barthél.) Peu usité dans ce dernier sens. ‖ Rendre chancelant, diminuer la solidité de : *Le vent* ÉBRANLE *cette maison, et finira par la renverser.*

. . . . . Des canons les rapides volées
Ébranlent les remparts aux cimes crénelées.
MÉRY et BARTHÉLEMY.

‖ Faire vibrer : *Les coups de canon* ÉBRANLAIENT *les vitres à les briser. Le son est produit par l'air qu'une secousse* ÉBRANLE.

. . . . Devant qu'il soit deux ans,
Je veux que l'on me voie avec des airs fendants,
Dans un char magnifique allant à la compagne,
Ébranler les pavés sous six chevaux d'Espagne.
REGNARD.

— Fig. Rendre moins sûr, moins solide; mettre en péril de ruine : *Peu à peu, tout va en ruine, quand on a* ÉBRANLÉ *les fondements.* (Boss.) *L'esprit paradoxal* ÉBRANLE *les institutions les plus sacrées.* (Mme de Staël.) *La progression des doctrines* ÉBRANLE *la puissance du sacerdoce.* (B. Const.)

. . . Ma tête abattue *ébranlerait* la vôtre.
CORNEILLE.

‖ Affaiblir, diminuer l'action de : *L'art de bouleverser les États est d'*ÉBRANLER *les coutumes établies.* (Pasc.) *Il n'y a point de passion qui* ÉBRANLE *tant la sincérité du jugement que la colère.* (Fonten.) *Tout ce qui altère l'unité de la science en* ÉBRANLE *la certitude.* (Lamenn.) ‖ Faire chanceler, faire hésiter; tenter, décourager, toucher : ÉBRANLER *la résolution de quelqu'un. Vos promesses ni vos menaces ne sauraient m'*ÉBRANLER. *Le malheur n'a pu* ÉBRANLER *son âme. Ses larmes m'*ONT ÉBRANLÉ. *Chrétien entêté, tous les beaux génies de la terre n'*ÉBRANLERAIENT *pas ma foi.* (Chateaub.) *La responsabilité* ÉBRANLE *les hommes beaucoup plus que le danger du canon.* (Thiers.) *La poésie et l'éloquence n'ont plus la force d'*ÉBRANLER *les âmes.* (Ad. Franck.)

La frayeur de la mort *ébranle* le plus ferme.
THÉOPHILE.

Les plus affreux périls ne sauraient m'*ébranler*.
LAMOTTE.

Rien ne peut *ébranler* leur stoïque constance.
MÉRY et BARTHÉLEMY.

Si ce malheur illustre *ébranlait* l'un de vous,
Je le désavouerais. . . . .
CORNEILLE.

. . . Quoi! toujours les plus grandes merveilles
Sans *ébranler* ton cœur frapperont tes oreilles!
RACINE.

‖ Provoquer le changement de : *Dieu permet que les prières des hommes* ÉBRANLENT *ses immuables décrets.* (Chateaub.) ‖ Exciter, animer; pousser à l'action, faire agir : *Ils* ÉBRANLAIENT *puissamment les imaginations et allumaient dans tous les cœurs la soif ardente des combats.* (Barthél.) *Les mobiles qui* ÉBRANLENT *l'activité humaine se peuvent réduire au plaisir et au devoir.* (Charma.) *Le moment viendra où l'Europe progressive* ÉBRANLERA *l'Orient stationnaire.* (Ballanche.)

— Manége. *Ébranler son cheval au galop*, Le faire passer d'une allure quelconque au galop.

S'ébranler v. pr. Être ébranlé, secoué, mis en mouvement : *La forêt* S'ÉBRANLA *sous ce coup de vent. Les troncs d'arbres* S'ÉBRANLENT *avec leurs rameaux, et font entendre au loin de religieux murmures.* (B. de St-P.)

La terre me repousse et s'*ébranle* sous moi.
ARNAULT.

La muraille, vieille et peu forte,
S'*ébranle* aux premiers coups, tombe avec un trésor.
LA FONTAINE.

J'aime à voir dans le ciel les nuages voler,
Et sous une brise légère
La cime des forêts doucement s'*ébranler*.
SAINTINE.

— Se mettre en marche, en parlant d'une troupe ou d'un rassemblement de nature quelconque : *L'avant-garde* S'ÉBRANLA *au point du jour. La flotte commençait à* S'ÉBRANLER. *Le rassemblement* S'ÉBRANLAIT *à la fois dans toutes les rues.* (Lamart.) *Tout étant disposé, l'ennemi* S'ÉBRANLE *sur toute la ligne.* (Thiers.) *Sur la mer qui s'ouvre au delà de la Somme, spacieuse et luisante, les voiles et les mâts se dressaient comme une forêt, et la flotte énorme* S'ÉBRANLAIT *sous le vent du sud.* (H. Taine.)

Tout s'*ébranle*, tout sort, tout marche en diligence.
BOILEAU.

‖ Lâcher pied, commencer à fuir, en parlant d'une troupe : *Ces soldats intrépides ne* S'ÉBRANLAIENT *pas sous le feu de l'ennemi.*

— Fig. Être mis en péril : *L'empire romain parut* S'ÉBRANLER. ‖ Perdre de sa fermeté, de son énergie : *Sa foi* S'ÉBRANLA; *il la perdit bientôt. Peur, mouvement de l'âme qui* S'ÉBRANLE *ou qui cède en vue d'un péril vrai ou imaginaire.* (La Bruy.) *Toutes les fidélités* S'ÉBRANLENT *à la fois.* (La Rochef.-Doud.)

— **Antonymes**. Affermir, consolider, raffermir.

ÉBRARD (Jean-Henri-Auguste), théologien allemand, né à Erlangen le 18 janvier 1818. Il étudia successivement dans les universités d'Erlangen et de Berlin, et fut toujours guidé par les conseils et les exemples de son père, qui était pasteur de la colonie française protestante à Erlangen. En 1842, Ébrard fut nommé professeur agrégé à Erlangen, et, en 1844, il accepta la place de professeur à

l'université de Zurich. En 1847, il retourna à Erlangen, où il fut appelé comme professeur ordinaire à la chaire de théologie de l'université. Nous citerons, parmi ses ouvrages importants : *Critique de l'histoire évangélique*, en allemand : *Kritik der evangelischen Geschichte* (Francfort, 1842 et 1850) ; *l'Evangile de saint Jean*, en allemand : *Das Evangelium Johannis* (Zurich, 1845); *l'Epître aux Hébreux*, en allemand : *Der Brief an die Hebräer* (Kœnigsberg, 1850) ; le *Dogme du saint sacrement et son histoire*, en allemand : *Das Dogma vom heiligen Abendmahl und seine Geschichte* (Francfort, 1845-1846) ; *Dogmatique chrétienne*, en allemand : *Christliche Dogmatik* (Kœnigsberg, 1851-1852) ; *Livre de l'Eglise réformée*, en allemand : *Reformirtes Kirchenbuch* (Zurich, 1847) ; la *Parole du salut*, en allemand : *Das Wort vom Heil* (Zurich, 1849) ; *l'Humanité divine du christianisme*, en allemand : *Die Gottmenschlichkeit des Christenthums* (Zurich, 1845) ; le *Luthéranisme en Bavière*, en allemand : *Das Lutherthum in Bayern* (Berlin, 1844) ; *Essai d'une liturgie*, en allemand : *Versuch einer Lithurgik* (Francfort, 1843) ; la *Position de la dogmatique réformée au déterminisme*, en allemand : *Das Verhältniss der reformirten Dogmatik zum Determinismus* (Zurich, 1849). Il a aussi publié une revue hebdomadaire à Zurich, sous le titre : *l'Avenir de l'Eglise*, en allemand : *Die Zukunft der Kirche*. Il était en même temps collaborateur très-actif du journal publié sous le titre : *Reformirte Kirchenzeitung*.

ÉBRASÉ, ÉE (é-bra-zé) part. passé du v. Ebraser : *Une porte* ÉBRASÉE.

ÉBRASEMENT s. m. (é-bra-ze-man — rad. *ébraser*). Techn. Action d'ébraser : *L'*ÉBRASEMENT *d'une porte*. ‖ Quantité dont une ouverture est ébrasée : *Cet* ÉBRASEMENT *est insuffisant*. ‖ Ouverture comprise entre le tableau d'une fenêtre et le parement du mur intérieur d'une salle. L'ébrasement s'élargit du dehors au dedans, afin de faciliter l'introduction du jour et aussi de dégager les vantaux d'une croisée ouvrante.

ÉBRASER v. a. ou tr. (é-bra-zé). Archit. Elargir progressivement de dehors en dedans, en parlant d'une ouverture : ÉBRASER *une porte, une fenêtre*.

EBR-BUHARIS s. m. (èbr-bou-a-riss). Nom sous lequel on désigne des religieux musulmans qui se livrent exclusivement à la vie contemplative, et que les Turcs considèrent comme des hérétiques, parce qu'ils se dispensent du pèlerinage de La Mecque sous prétexte que ce saint lieu est toujours présent à leur mémoire.

ÈBRE (en espagnol *Ebro*, en latin *Iber* et *Iberus*), un des plus grands fleuves de l'Espagne, prend sa source dans les montagnes de Santillane, au village de Fuentibro, province de Santander, et se jette dans la Méditerranée, près du cap Tortosa, province de Tarragone, après un cours d'environ 780 kilom. ; sa direction est du N.-O. au S.-E.

L'Ebre est presque toujours encaissé dans des montagnes ; aussi son cours est-il très-rapide et fort accidenté, et quoiqu'il soit comparable, par son étendue, sa largeur et son volume d'eau, à la Seine, il n'est navigable que partiellement. A peine sorti des monts Ibériens, au point de jonction de cette chaîne avec les monts Cantabres, il est circonscrit au N. par les Pyrénées centrales, et au S. par la sierra d'Espadan, ramification des monts Ibériens, le mont Gadès, la sierra Guara et la sierra Iaca, à sa gauche ; à sa droite, les sierras d'Oca, de San-Millan, de San-Lorenzo, de Cameros, de Muñedo, de Solorio et de Moncayo, l'encaissent dans la plus grande partie de son cours, en même temps qu'elles lui amènent, sur ses deux rives, un grand nombre d'affluents ; en deux endroits, il a dû se frayer un passage à travers les monts, à Miranda, où il coupe la sierra de Tolano, et à Tudela, où il franchit une ramification de la sierra de Moncayo, le mont Idubeda. Il ne coule en plaine qu'à partir de Mequinenza, à 60 kilom. de son embouchure.

L'Ebre baigne la province de Burgos, touche Frias et Miranda, dans la province de Vittoria, sépare la province de Logrono de celle de Pampelune, où il arrose Tudela, traverse la province de Saragosse, dont il baigne la capitale, sépare la province de Huesca de celle de Teruel et passe dans la province de Tarragone, dont il arrose la capitale Tortose. En se jetant dans la Méditerranée, à 30 kilom. au-dessous de ce dernier point, il a formé, du limon roulé par ses eaux, des atterrissements considérables; ce sont les îles d'Alfaques.

Les affluents de l'Ebre sont très-nombreux ; on en compte environ cent cinquante ; les plus considérables sont, sur la rive gauche : l'Omecillo, le Bayas, le Zadorra, l'Aragon, le Gallego, qui se jettent dans l'Ebre près de Saragosse ; la Cinca-Essera et la Segre, chargée elle-même des deux Nogueras, qu'elle reçoit à Mequinenza, ainsi que la précédente ; sur la rive droite : l'Ulron, l'Oroncillo, le Taron, la Najerilla, l'Iregua, le Cidacos, l'Alama, l'Huecha, le Jalon, fournis par les monts Ibériens ; l'Aguas, le San-Martin, la Xiloca et le Bergantes ; ces trois derniers sont les plus gros de la rive droite.

Sous les Romains, l'Ebre (*Iberus*, qui a donné son nom à l'Ibérie) partageait l'Espagne en deux régions, l'Espagne citérieure et l'Espagne ultérieure. Cette division remontait au temps des guerres puniques, où l'Ebre séparait les possessions romaines des possessions carthaginoises; celles-ci comprenaient, d'après le traité signé par le consul Lutatius Catulus, l'Espagne ultérieure, c'est-à-dire celle qui, pour les Romains, était située au delà de l'Ebre. Dans l'ancienne division politique de la péninsule, il séparait la Castille de la Navarre et la Catalogne du royaume de Valence.

Son lit rapide, sinueux, semé d'obstacles, entravé par les rochers et les amoncellements de sables, rend l'Ebre très-peu propre à la navigation. On a pourtant cherché à l'utiliser sur divers points ; dans d'autres, des canaux ont été creusés pour que la batellerie pût tourner les obtacles. Ce n'est qu'à Tudela, après avoir reçu les eaux de l'Aragon, qu'il commence à être navigable, mais il est trop rapide pour être remonté ; on ne l'utilise véritablement qu'entre Tortose et Saragosse, où il porte les chargements de blés débarqués à son embouchure, au port des Alfaques. Au-dessous de Saragosse, un canal parallèle au fleuve a été creusé jusqu'à Tudela ; un autre canal côtoie la Segre, son principal affluent de la rive gauche, et débouche à Mequinenza; un troisième canal, destiné à relier l'Ebre au Duero, est encore inachevé. Le mouvement commercial du fleuve ne repose guère que sur les blés qui remontent l'Ebre, de Tortosa à Tudela, par le canal de l'Aragon ; les affluents amènent aussi au fleuve de nombreux trains de bois à destination des côtes. A l'embouchure de l'Ebre, de grands travaux ont été exécutés : le delta formé par les sables du fleuve a été rendu navigable ; deux petits ports, Alfaques et Amposta, reliés entre eux par un chenal accessible aux navires, ont été construits ; un nouveau port, d'une date plus récente, San-Carlos, a été creusé, et, pour faciliter le mouvement commercial, le gouvernement espagnol s'est efforcé de peupler les îles d'Alfaques, jusque-là restées à peu près désertes.

Les eaux de l'Ebre sont douces et salubres ; très-bonnes pour le blanchiment du linge et les bains, elles sont aussi excellentes à boire ; on leur attribue même quelques vertus sanitaires, et elles sont expédiées en tonneaux dans toutes les localités environnantes. La pêche y est fructueuse. Comme tous les fleuves d'Espagne, l'Ebre est renommé pour le goût délicat de ses poissons ; les pêcheries de truites sont assez nombreuses sur ses bords ; mais les brochets de l'Ebre et un autre poisson de rivière d'une grosseur variable, la vandoise ou dard, sont surtout recherchés pour la finesse et la saveur de leur chair.

L'Ebre est traversé par plusieurs grandes routes ; celle de Santander à Burgos le coupe par un pont à Reynosa ; celle de Bayonne à Madrid, à Miranda ; celle de Barcelone à Madrid, à Saragosse ; celle de Barcelone à Valence, à Tortose. Le chemin de fer de Bayonne à Madrid le croise à Miranda ; celui de Bilbao à Barcelone court parallèlement avec lui, sur sa rive droite, de Miranda à Saragosse, où il le traverse.

La canalisation de l'Ebre a toujours été une des grandes préoccupations du gouvernement espagnol. Le canal de Tauste, dont la prise d'eau est à 4 kilom. au-dessous de Tudela, a été entrepris dès 1252 ; ce n'est qu'un simple canal d'irrigation. Sur la rive droite, le canal d'Aragon ou canal Impérial est beaucoup plus important. Il a été commencé sous Charles-Quint, qui en confia l'exécution à des ingénieurs flamands ; la prise d'eau est un peu au-dessous de celle du canal de Tauste, au lieu dit Bocal del Rey ; il devait ne rejoindre l'Ebre qu'à 72 kilom. au-dessous de Saragosse, après un parcours d'environ 200 kilom., mais des difficultés de terrain durent faire modifier le premier plan. Ce canal s'arrête à Burgos, un peu au-dessous de Saragosse, après un parcours de 130 kilom. Il ne fut achevé que sous Charles III, à la fin du XVIII[e] siècle. Le travail d'art le plus remarquable de ce canal était une voûte construite sous le Jalon, un des affluents de la rive droite ; ce magnifique travail a été abandonné et remplacé par un pont jeté au-dessus du Jalon, à l'aide duquel les eaux du canal le traversent entre deux lignes parallèles de pierres de taille. Il se rattache à cette partie du canal Impérial une singulière histoire : en 1775, lors de l'achèvement des travaux, les Navarrais, voisins de Tudela, jaloux d'une œuvre qui ruinait les muletiers, crevèrent la digue et firent écouler les eaux. Le chanoine de Saragosse Pignatelli, chargé de la direction des travaux par Charles III, monta à cheval et, arrivé devant la brèche, déclara qu'il allait la faire boucher avec les têtes des coupables. De fait, une douzaine de Navarrais, pris au hasard, furent décapités séance tenante, et leurs têtes jetées dans l'ouverture de la digue.

De nos jours, l'idée de l'achèvement d'un canal débouchant dans la mer a été reprise. Après différentes tentatives en 1833 et en 1843, on a commencé, en 1849, à l'embouchure de l'Ebre, des travaux destinés à prolonger jusqu'à Saragosse le petit canal construit entre le port des Alfaques et Tortosa. Ce canal a été creusé jusqu'à Estracon, au-dessus de Mequinenza, et il ne reste plus qu'une centaine de kilomètres pour rejoindre l'extrémité délaissée du canal Impérial. La navigation sera alors complète de Tudela à la mer.

ÉBRÉCHÉ, ÉE (é-bre-ché) part. passé du v. Ebrécher. Qui a une brèche ou des brèches : *Couteau* ÉBRÉCHÉ. *Sabre* ÉBRÉCHÉ. *Assiette* ÉBRÉCHÉE. *Au-dessus de la cheminée s'élevaient un fragment de miroir, un briquet, trois verres, des allumettes et un grand pot blanc tout* ÉBRÉCHÉ. (Balz.) *Sa demeure indiquait son dénûment ; je suis sûr qu'on n'y aurait pas trouvé six bonnes cuillers d'étain ni trois assiettes non* ÉBRÉCHÉES. (X. Marmier.)

Je vis Martin Fréron, à la mordre attaché,
Consumer de ses dents tout l'ébène *ébréché*.
VOLTAIRE.

— Par anal. Endommagé, en partie démoli ou dégradé : *Un mur* ÉBRÉCHÉ. *Eventrées par les assauts*, ÉBRÉCHÉES *par le temps, disjointes par l'envahissement de la végétation, les hautes tours tombent pierre à pierre*. (Th. Gaut.)

— Fig. Amoindri, diminué : *Sa fortune est bien* ÉBRÉCHÉE. ‖ Peu puissant, peu énergique ; à qui l'on a porté atteinte : *Dieu vous a remis le glaive de sa puissance et celui de sa justice, prenez garde de les lui rendre* ÉBRÉCHÉS. (Chateaub.) *La parole est une arme* ÉBRÉCHÉE. (Lamart.)

ÉBRÉCHEMENT s. m. (é-bré-che-man — rad. *ébrécher*). Action d'ébrécher ; état d'un objet ébréché.

ÉBRÉCHER v. a. ou tr. (é-bré-ché — du préf. *é*, et de *brèche*. Change le second *é* fermé en *è* ouvert, devant une syllabe muette : *J'ébrèche, que tu ébrèches* ; excepté au futur et au conditionnel : *j'ébrécherai, tu ébrécherais*). Faire une brèche ou des brèches à : ÉBRÉCHER *un rasoir, un couteau, une assiette*.

— Par anal. Endommager, démolir ou dégrader en partie : *Le canon* AVAIT ÉBRÉCHÉ *les remparts*.

— Fig. Amoindrir, diminuer, porter atteinte à : *Le monde préfère la raison qui fait fortune à l'élan qui* ÉBRÈCHE *le patrimoine*. (L. Laya.)

Vous ne casserez pas la grande loi : personne
N'*ébréchera* la faux du spectre qui moissonne.
BARTHÉLEMY.

Sur l'auteur dont l'épiderme
Est collé tout près des os,
La mort tarde à frapper ferme
De peur d'*ébrécher* sa faux.
PIRON.

S'ébrécher v. pr. Devenir ébréché : *Ce couteau* S'EST ÉBRÉCHÉ.

. . . . Un grand banc de rocher,
Promontoire du mont plus lent à *s'ébrécher*,
Etendait de niveau quelques pieds de surface.
LAMARTINE.

— Fig. Diminuer d'énergie ou d'influence : *Le gouvernement* S'ÉBRÈCHE *à combattre l'opinion. C'est une sottise qu'un homme d'esprit ne commet pas ; il y perd son pouvoir, il s'y* ÉBRÈCHE. (Balz.)

— Ebrécher à soi : *Il* S'EST ÉBRÉCHÉ *deux dents*.

EBREISCHDORF, bourg d'Autriche, dans la basse Autriche, au S.-E. de Vienne, sur la Fircha ; 1,100 hab. Filatures de coton très-importantes.

EBREMAR ou **EVERMER**, patriarche de Jérusalem, né à Cickes, près de Térouanne. Il vivait dans la première partie du XII[e] siècle. C'était un prélat beaucoup plus distingué par son zèle et sa bravoure que par sa science. Ayant suivi la première croisade, il fut créé chanoine du Saint-Sépulcre par Godefroi de Bouillon, et patriarche en 1103, lorsque Daimbert eut été déposé. A son tour, il fut dépossédé par Baudouin, et relégué sur le siége de Césarée en 1107. Deux ans auparavant, lors de l'invasion de la Palestine par le calife d'Egypte, il avait montré la plus grande énergie, et contribué puissamment à relever le courage des croisés.

ÉBRENÉ, ÉE (é-bre-né) part. passé du v. Ebrener : *Un enfant soigneusement* ÉBRENÉ.

ÉBRENER v. a ou tr. (é-bre-né — du préf. priv. *é*, et du vieux français *bren*, excrément. L'*e* muet du radical se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'ébrène, j'ébrènerai*). Nettoyer de ses excréments, particulièrement en parlant d'un enfant : ÉBRENER *un marmot*. ‖ On a dit aussi ÉBERNER.

ÉBRENEUR, EUSE s. (é-bre-neur, eu-ze — rad. *ébrener*). Personne qui est chargée d'ébrener quelqu'un, particulièrement un enfant : *La Vrillière était tout feu roi, conséquemment tout bâtard, lié avec eux par la Maintenon leur* ÉBRENEUSE. (St.-Sim.)

ÉBREUIL, bourg de France (Allier), ch.-lieu de cant., arrond. et à 10 kilom. O. de Gannat, sur la Sioule ; pop. aggl. 2,108 hab. — pop. tot. 2,287 hab. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, est l'ancienne église abbatiale d'un monastère de bénédictins ; elle date de plusieurs époques : la nef et les bas côtés sont du X[e] siècle ; le transept et l'abside sont du XII[e] siècle, et la partie orientale du XIII[e] siècle. Le porche est surmonté de deux tours carrées du XII[e] siècle. Les vantaux et les ferrures de la porte occidentale attirent l'attention ; à l'intérieur, on remarque la châsse de saint Léger, patron de l'abbaye. L'origine de cette petite ville est, dit-on, fort ancienne. La tradition prétend que Sidoine Apollinaire y possédait une habitation qui fut ravagée par les barbares. Jusqu'en 971, elle appartint en propre aux rois francs ; à cette époque, Lothaire la concéda à une congrégation monastique qui y fonda un couvent, sous l'invocation de saint Léger, évêque d'Autun. Ce couvent, qui, dès 1080, passa à l'ordre de Saint-Benoît, était placé sous la protection immédiate du saint-siége, et régissait, en 1115, cinquante-deux églises, outre divers prieurés et chapelles. Les reliques de saint Maixent, qui attiraient de nombreux pèlerins, avaient prodigieusement contribué à la richesse du monastère. A partir du XVII[e] siècle, l'abbaye d'Ebreuil déclina ; et, en 1765, Louis XV et l'évêque de Clermont la supprimèrent, pour y établir un hôpital desservi par des religieux de la Charité.

Ebreuil est aujourd'hui morne et triste, malgré sa situation pittoresque et la beauté de ses environs.

ÉBRIATION s. f. (é-bri-a-sion — lat. *ebriatio* ; de *ebrius*, ivre). Ivresse. ‖ Vieux mot.

ÉBRIÉ ou **GRAND-BASSAM**, rivière de l'Afrique occidentale, arrose la Guinée supérieure, ainsi que la partie de cet Etat plus particulièrement désignée sous le nom de côte d'Ivoire, et se jette dans le Grand-Bassam, après un cours dont la longueur n'est pas connue. D'après les récits des voyageurs qui ont récemment exploré les bords de l'Ebrié, ce serait moins une rivière qu'une vaste lagune parsemée d'une grande quantité d'îles et hérissée de rochers. Une grande île, nommée île des Oiseaux, diviserait cette lagune en deux branches. C'est à son embouchure qu'est construit le comptoir du Grand-Bassam. La rive gauche est très-découpée, et de nombreuses peuplades y font un commerce de poisson sec et d'huile de palme ; la lagune recèle également une quantité notable d'or.

ÉBRIÉTÉ s. f. (é-bri-é-té — lat. *ebrietas* ; de *ebrius*, ivre). Etat d'une personne ivre ; ivresse : *Le prince est gris. — Vraiment? dis-je à Jérôme, très-inquiet, car cette* ÉBRIÉTÉ *eût cruellement contrarié mes projets*. (E. Sue.) *Il nous déclara qu'il se trouvait dans un état de réplétion et d'*ÉBRIÉTÉ *fort délectable*. (G. Sand.)

— Par ext. Folle exaltation : *Cette nouvelle le mit dans un état d'*ÉBRIÉTÉ *fort risible. Ce n'est plus de la discussion, c'est de l'*ÉBRIÉTÉ. (Edm. Texier.) *Arrière, formes du cauchemar et de l'*ÉBRIÉTÉ, *ébauchées au hasard dans l'ivresse et la folie de la création!* (Th. Gaut.)

— Encycl. V. IVRESSE.

ÉBRIEU s. m. (é-brieu). Ancienne forme du mot HÉBREU.

ÉBRIEUX, EUSE adj. (é-bri-eu, eu-ze — du lat. *ebriosus*, ivre). Causé par l'ivresse : *Ne reconnaît-on pas jusqu'aux hallucinations* ÉBRIEUSES *dans l'erreur d'Agavé ivre, qui prend son fils Penthée pour un lion?* (A. Maury.) ‖ Inus.

ÉBRILLADE s. f. (é-bri-lla-de — du préf. *é*, et de l'italien *briglia*, bride). Manég. Secousse donnée à la bride d'un cheval pour l'arrêter ou le faire tourner. ‖ Mot vieilli.

EBRINGTON (Hugues, vicomte), homme politique anglais. V. FORTESCUE.

ÉBRIOSITÉ s. f. (é-bri-o-zi-té — lat. *ebriositas* ; de *ebrius*, ivre). Habitude de l'ivresse. ‖ Etat d'ivresse, ébriété : *Malgré l'*ÉBRIOSITÉ *croissante des convives, tout bruit cessa comme par enchantement*. (X. de Montépin.)

EBRODUNUM, nom latin d'EMBRUN, et d'YVERDUN en Suisse.

ÉBROÏCIEN, IENNE s. et adj. (é-bro-i-siain, iè-ne — lat. *Ebroici*, nom d'un peuple gaulois). Géogr. Habitant d'Evreux ; qui appartient à Evreux ou à ses habitants : *Les* ÉBROÏCIENS. *La société* ÉBROÏCIENNE.

EBROICUM, nom latin d'EVREUX.

ÉBROIN ou **EBERWEIN**, célèbre maire du palais de Neustrie, sous le règne de Clotaire III (659). Cet homme remarquable, dont l'autorité sembla tyrannique à l'indépendance farouche des nobles francs, tenta une chose impossible alors : établir l'unité et fonder la royauté quand tout tendait à la dispersion et que les grands se fortifiaient de toutes parts. Un des moyens qu'il employa eût été fécond en résultats s'il eût été applicable : il consistait à choisir les ducs et les chefs dans une autre province que celle où ils avaient leurs possessions, leurs esclaves et leurs clients, afin qu'ils ne pussent rendre les charges héréditaires dans leurs familles. Il paraît même avoir eu l'inspiration, bien supérieure à son époque, d'unifier les lois et les usages de toutes les tribus franques. Les grands, les leudes et les prélats, décimés et dépouillés par ce rude réformateur, se soulevèrent sous la conduite de saint Léger, évêque d'Autun, et se joignirent aux grands d'Austrasie pour marcher contre Ebroïn, qui venait précisément alors de blesser les usages les plus chers à la nation, en donnant, de sa propre autorité, le titre de roi à Théodoric III (670), lors de la mort de Clotaire, au lieu de convoquer les grands pour élire un nouveau roi. Théodoric fut assassiné, le jeune Childéric II reconnu roi de Neustrie et d'Austrasie, et Ebroïn enfermé au monastère de Luxeuil, ou saint Léger, qui avait tant contribué à ce mouvement, ne tarda pas à être jeté à son tour. Après que Childéric eut été assassiné dans la forêt de Chelles, les deux prisonniers sortirent ensemble de Luxeuil, réconciliés en apparence, mais prêts à profiter de la double

révolution qui venait de s'accomplir dans les deux royaumes et de l'anarchie qui les ensanglantait. Ébroïn s'empara de nouveau du pouvoir en Neustrie, fit proclamer un nouveau roi, et vengea Childéric en faisant mettre saint Léger à mort. Attaqué de nouveau par les Austrasiens, commandés par Pépin et Martin, il écrasa tous ses ennemis, attira ensuite Martin à une conférence et le fit assassiner; il marcha alors contre l'Austrasie; mais il fut assassiné lui-même par le leude Hermanfried, qu'il avait menacé de mort (681). « Comme Frédégonde, il avait défendu avec succès la France de l'Ouest, et retardé de vingt années le triomphe des grands austrasiens. Sa mort leur livra la Neustrie. » (Michelet.) Cette mort ouvrait en effet la voie à Pépin et préparait la victoire des grands sur le parti populaire et l'autorité royale, de la Gaule germanique sur la Gaule romaine.

Ebroïn ou le **Maire du palais**, tragédie en cinq actes et en vers, d'Ancelot, représentée, pour la première fois, sur le théâtre de la Comédie-Française, le 16 avril 1823. Ebroïn, maire du palais, veut s'emparer du trône de France. Il attend impatiemment que la succession des rois qui l'occupent légitimement soit éteinte, et il hâte cet instant de ses vœux et de ses forfaits. Après avoir fait enfermer le vieux roi Thierry dans un monastère, et répandu le bruit de sa mort, il proclame roi le fils de Clotaire, compétiteur de Thierry, le jeune Clovis, sous le nom duquel il espère gouverner. Afin de mieux enchaîner le monarque par l'apparence de ses bienfaits, Ebroïn l'unit à la fille de Thierry, Bathilde, qui n'a jamais connu son père que par le récit de ses malheurs, et qui oublie, en s'unissant à l'époux qu'elle aime, que cet époux a été l'instrument de la chute de Thierry. Cependant, Clovis s'indigne de la tutelle où le retient Ebroïn; il veut régner par lui-même. L'audacieux sujet, effrayé de cette volonté, révèle alors au roi qu'il n'est point le fils de Clotaire; que, soldat obscur et sans nom, il n'a été élevé sur le trône que pour l'occuper jusqu'au moment où Ebroïn jugera convenable d'y monter. Clovis, complice innocent de cette ruse criminelle, éprouve de touchants remords, et veut, en quittant le trône, publier la vérité. Mais Thierry n'est pas mort. Échappé du cloître où le retenait Ébroïn, qui apprend et surveille sa fuite, il vient dans le palais pour se faire connaître à sa fille. Le maire ambitieux, pensant alors qu'il dominera plus facilement la vieillesse épuisée de Thierry que l'indocile jeunesse de Clovis, propose à son ancien maître de le rétablir sur le trône. Thierry y consent, et, ne voyant dans Clovis que l'usurpateur de sa couronne et le séducteur de sa fille, il exige de Bathilde qu'elle quitte son époux, qui doit bientôt périr sur l'échafaud. Bathilde veut en vain détromper son père, il est trop tard; Clovis, empoisonné par l'ordre d'Ebroïn, se justifie pourtant aux yeux de Thierry, qui, épouvanté de tant de forfaits, ne veut plus remonter sur le trône. « Il faut régner, » lui répond Ebroïn, conservant ainsi jusqu'à la fin l'audace et l'ambition de son caractère. On voit combien il était difficile de mettre en scène, dans de justes proportions, un semblable sujet. Il est développé et conduit avec sagesse. Ebroïn domine toute l'action d'une manière imposante. Clovis, confiant, plein de vertus et de gloire, offre un contraste naturel et parfait avec le caractère sombre et ambitieux du cruel Ebroïn. L'amour du jeune prince pour Bathilde ajoute encore à l'intérêt qu'il inspire. Cette tragédie, jouée pour la première fois au bénéfice de Baptiste aîné, n'obtint d'abord qu'un succès contesté. On lui rendit plus de justice les jours suivants. Talma créa, avec un talent inouï, le rôle d'Ébroïn. Michelot et Mlle Duchesnois se firent applaudir à ses côtés, ce qui n'est pas un mince éloge.

ÉBRONDEUR s. m. (é-bron-deur). Techn. Ouvrier qui est chargé de désoxyder le fer, après que le chauffage y a développé de la rouille.

ÉBROSSÉ, ÉE (é-bro-sé). Syn. d'ÉBROUSSÉ.

ÉBROSSER v. a. ou tr. (é-bro-sé). Syn. d'ÉBROUSSER.

ÉBROUAGE s. m. (é-brou-a-je — rad. *ébrouer*). Techn. Préparation qu'on donne à la laine en la tenant plongée dans l'eau de son.

ÉBROUDAGE s. m. (é-brou-da-je — rad. *ébrouder*). Techn. Action d'ébroudir les fils métalliques.

ÉBROUDEUR s. m. (é-brou-deur — rad. *ébrouder*). Techn. Ouvrier chargé d'ébroudir les fils métalliques.

ÉBROUDI, IE (é-brou-di) part. passé du v. Ebroudir. *Des fils de fer* ÉBROUDIS.

ÉBROUDI s. m. (é-brou-di — rad. *ébroudir*). Techn. Fil métallique ébroudi. ‖ On dit aussi ÉBROUDIN.

ÉBROUDIR v. a. ou tr. (é-brou-dir). Techn. Faire passer dans la filière, en parlant des fils métalliques : ÉBROUDIR *des fils de fer.* ‖ On dit aussi ÉBROUDER.

ÉBROUÉ, ÉE (é-brou-é) part. passé du v. Ébrouer : *Du drap* ÉBROUÉ.

ÉBROUEMENT s. m. (é-broû-man). Manég. Sorte de ronflement caractéristique par lequel un cheval exprime sa frayeur ou sa surprise : *Le banquet fut bruyant, grâce au partage du jeune prince; il ne cessa de discourir de son cheval..., des* ÉBROUEMENTS *de son cheval dans les terres labourées.* (Chateaub.) ‖ Respiration haletante, convulsive. ‖ Sorte d'éternument volontaire des animaux, produit par une aspiration forte et sonore, et accompagné d'un vif mouvement de la tête.

— **Encycl.** L'*ébrouement* est produit par une contraction brusque et violente des muscles expirateurs, toujours précédée d'une forte inspiration. Pour l'exécution de cet acte, les animaux allongent le cou, dilatent les narines, secouent la tête en bas, et font entendre tout à coup un bruit plus ou moins sonore, prolongé et tremblotė, déterminé par la sortie rapide de l'air des cavités nasales. Cette expulsion de l'air pousse souvent au loin, en les disséminant, les mucosités ou les matières du jetage accumulées dans le nez.

L'*ébrouement* a lieu très-ordinairement chez le cheval, mais bien plus rarement chez le bœuf, le mouton et le chien en bonne santé. Il est provoqué, chez le cheval, lorsque des poussières irritantes pénètrent dans les cavités nasales, lorsque, par exemple, il tire du râtelier des foins poudreux et vasés; chez les moutons, l'*ébrouement* a lieu quand ils voyagent sur des routes poussiéreuses. Enfin le tabac à priser et la poudre de racine d'ellébore, introduits dans les cavités nasales, provoquent l'*ébrouement.* « Dans le cheval, dit M. Delafond, on peut au besoin provoquer l'*ébrouement* en rapprochant exactement avec une main les ailes des deux ouvertures nasales, et de l'autre main en fermant la bouche, de manière à suspendre pendant un certain temps l'entrée de l'air dans les voies respiratoires, et titiller la membrane pituitaire. Il est rare qu'après quelques instants l'animal qui a été soumis à cette manipulation n'allonge pas la tête et n'ébroue pas fortement à plusieurs reprises. » On provoque souvent l'*ébrouement* chez les chevaux dans le but d'obtenir l'expulsion des mucosités accumulées dans les cavités nasales, afin de reconnaître la nature et le siége des maladies qui ont occasionné ces sécrétions morbides.

A l'état pathologique, l'*ébrouement* répété, accompagné de l'expulsion d'une matière muqueuse plus ou moins épaisse, indique le début du catarrhe nasal aigu de tous les animaux. L'*ébrouement* a lieu très-souvent chez le cheval et le chien qui ont des vers prionodermes attachés sur la membrane pituitaire. Enfin, cet acte se produit aussi très-fréquemment pendant le cours de la morve du cheval, de la maladie des jeunes chiens et du catarrhe nasal du mouton.

ÉBROUER v. a. ou tr. (é-brou-é — L'origine de ce terme est fort obscure. On a bien pensé à *bourre*, le cheval faisant sortir de ses naseaux comme une *bourre.* Mais, comme le fait avec raison observer M. Littré, cela ne convient ni aux sens ni aux formes diverses du mot. On a indiqué le bas breton *broez*, *brouez*, emportement, pouvant sans doute se rattacher à la racine sanscrite *bhar*, frapper, gronder, blâmer. Diez remarque que *brave*, s'il a existé dans l'ancienne langue, ce qui est très-vraisemblable, y a existé sous la forme *brou* ou *breu*, comme *bleu* ou *blou*, et que c'est de là qu'il a donné *é-brouer*, rendre bruyant, emporté, et *rabrouer*, maltraiter en paroles. M. Littré trouve cette étymologie aussi plausible qu'ingénieuse. D'autres étymologistes font venir ce mot de l'allem. *brühen*, laver à l'eau chaude). Techn. Laver, plonger dans l'eau, en parlant des laines et des étoffes, que l'on veut ainsi débarrasser des ordures qu'elles contiennent.

S'ébrouer v. pr. Art. vétér. Produire l'ébrouement, en parlant d'un cheval surpris ou effrayé : *L'animal effrayé* S'ÉBROUA, *se cabra, renversa son cavalier.*

— Par anal. Faire bouillonner l'eau dans laquelle on est plongé, en y respirant fortement : *Gérard avait coutume de* S'ÉBROUER *dans l'eau tout à l'aise.* (E. About.)

— Fam. Souffler, renifler dans quelque vive émotion : *Estrées revint à soi le premier, se secoua,* S'ÉBROUA, *regarda la compagnie comme un homme qui revient de l'autre monde.* (St-Sim.)

ÉBROUEUSE s. f. (é-brou-eu-ze — du préf. priv. *é*, et de *brou*). Femme qui casse des noix.

ÉBROUISSAGE s. m. (é-brou-i-sa-je — rad. *ébrouer*). Opération que les teinturiers font subir aux étoffes de laine.

— **Encycl.** Lorsqu'on veut teindre à l'indigo les étoffes de laine, la moindre trace de matière grasse suffit pour empêcher la fixation de la substance colorante; il est donc nécessaire de les dépouiller entièrement de leur graisse. Pour cela on leur fait subir une opération connue sous le nom d'*ébrouissage.* On les met bouillir dans un sac de toile avec du son, dont la quantité est égale au quart du poids de la laine. Après un quart d'heure, on retire les laines, qui sont lissées, puis replongées dans le bain pendant une heure; elles sont ensuite retirées, lavées, passées à l'alun, et peuvent dès lors fixer l'indigotine.

ÉBROUSSÉ, ÉE (é-brou-sé) part. passé du v. Ébrousser : *Un arbre* ÉBROUSSÉ.

ÉBROUSSER v. a. ou tr. (é-brou-sé). Agric. Effeuiller : ÉBROUSSER *les arbres.* ‖ On dit ÉBROUFFER dans quelques départements.

ÉBROUTÉ, ÉE (é-brou-té) part. passé du v. Ebrouter : *Feuilles* ÉBROUTÉES.

ÉBROUTER v. a. ou tr. (é-brou-té — du préf. privat. *é*, et de *brou*). Écon. rur. Débarrasser la feuille de mûrier des brindilles avec lesquelles elle a été cueillie.

ÉBRUITATION s. f. (é-brui-ta-sion — rad. *ébruiter*). Action d'ébruiter. ‖ Peu usité.

ÉBRUITÉ, ÉE (é-bruité) part. passé du v. Ébruiter. *Une affaire* ÉBRUITÉE. *Un secret* ÉBRUITÉ. *Je lui racontai le tout, mais sous le secret, et, comme c'était un bon gars, bien prudent, il n'en fut rien* ÉBRUITÉ. (G. Sand.)

ÉBRUITEMENT s. m. (é-brui-te-man — rad. *ébruiter*). Action d'ébruiter : *Il était convenu qu'un peu d'*ÉBRUITEMENT *devait être d'avance donné à ma vocation d'homme d'État.* (Balz.) ‖ Peu usité.

ÉBRUITER v. a. ou tr. (ébruité — du préf. *é*, et de *bruit*). Divulguer, répandre, faire connaître au public :

> . . . N'allons donc pas *ébruiter* une affaire
> Qui me touche en époux et vous regarde en père.
> RACINE.

> Le *Moniteur* lui-même, officiel recueil,
> Est contraint d'*ébruiter* ces histoires de deuil.
> BARTHÉLEMY.

— Mettre en réputation, donner de la notoriété à : *Le tapage de ce duel m'*AVAIT *vraiment beaucoup* ÉBRUITÉ. (Balz.) ‖ Inus.

S'ébruiter, v. pron. Se divulguer, se répandre, être ébruité : *La chose* S'ÉBRUITA.

ÉBRUN s. m. (é-brun). Agric. Nom du blé ergoté dans quelques localités.

EBSAMBOUL ou **IBSAMBOUL**, village de la basse Nubie, sur la rive gauche du Nil, à 45 kilom. S.-O. de Deyr, par 22° 20' de lat. N. Cette localité est célèbre par ses magnifiques excavations formant deux temples, œuvre de l'époque de Sésostris. Les *grottes sacrées* ou *spéos d'Ebsamboul* sont peut-être ce que l'antiquité égyptienne nous a légué de plus merveilleux et de plus intéressant. Elles sont situées sur les bords du Nil, dans l'une des parties les plus désolées de la Nubie inférieure, au pays des Kennous, entre la première et la seconde cataracte. Il y a deux spéos principaux, le *grand spéos d'Ebsamboul* ou de *Phré* et le *petit spéos d'Ebsamboul* ou *spéos d'Hâthor.* Le *grand spéos* ou *spéos de Phré* est pratiqué dans les flancs d'une colline de grès peu élevée, nommée *Djebel-Ebsamboul* (montagne d'Ebsamboul), qui vient se plonger dans le Nil à la hauteur d'Aboceis. Il est précédé d'une façade qui s'ouvre dans les flancs mêmes de la colline, et qui, se découvrant tout d'un coup au milieu de l'encombrement des sables mouvants du désert, frappe d'étonnement et d'admiration le voyageur attristé par l'aspect pauvre et désolé du pays. Cette façade, qui mesure en tout 38 m. de base sur 28 m. 50 d'élévation, a pour principal motif de décoration quatre gigantesques statues d'un travail admirable, qui représentent toutes quatre Rhamsès III, dit le Grand, ou Sésostris, assis les mains sur les genoux et la tête ornée de sa coiffure civile surmontée du *pschent*, symbole de la souveraineté sur la haute et la basse Égypte. Entre les fauteuils des deux statues médianes, on voit une porte étroite : c'est l'entrée du spéos. Au-dessus de cette porte, il y a une cinquième statue colossale, haute de 6 m.; c'est celle du dieu-soleil Phré, auquel fut consacré ce spéos. A droite et à gauche, un bas-relief fort bien sculpté se dessine sur la muraille; enfin, à la partie supérieure, au-dessus des têtes des quatre statues colossales, court une frise hiéroglyphique. En franchissant l'étroite porte, on pénètre dans l'intérieur du spéos, qui est digne en tous points de la façade : il est divisé en plusieurs salles, le *pronaos*, le *naos* ou *cella*, le *sekos*, et deux autres salles moins importantes. Le *pronaos* est la première dans laquelle on entre; elle est large de 16 m. et profonde de 17 m. 50; elle est soutenue par huit piliers isolés, alignés sur deux rangées, et contre lesquels sont adossées huit statues de 10 m. chacune, taillées dans le roc comme les piliers eux-mêmes : ces huit statues sont debout, les mains croisées sur la poitrine; elles représentent encore Rhamsès le Grand et les conquêtes de ce Pharaon sont retracées dans une file de grands bas-reliefs historiques qui ornent les parois. Un de ces bas-reliefs, représentant son char de triomphe accompagné de groupes de prisonniers nubiens, nègres, etc., de grandeur naturelle, offre une composition de toute beauté et du plus grand effet. L'ensemble de cette vaste et mystérieuse enceinte, qui ne reçoit de jour que par la porte, est saisissant, et les huit statues colossales qui soutiennent le plafond lui donnent un air de grandeur et de solennité fort imposant. Du *pronaos*, on passe dans le *naos* ou *cella*, salle moins spacieuse, que supportent par le milieu quatre gros piliers. Puis on entre par trois portes différentes dans une troisième pièce, moins grande encore, qui communique au *sekos*, ou sanctuaire, petite salle profonde de 7 m., au fond de laquelle sont assises sur un même banc quatre belles statues plus grandes que nature et d'un très-bon travail, représentant les trois divinités de la *Trimourti* ou Trinité indienne, Ammon-Ra, Phré et Phtha, puis, assis au milieu d'elles, Rhamsès le Grand. De chaque côté du sanctuaire, il y a une petite pièce dont l'entrée s'ouvre sur la *cella.* Ces deux petites salles ne semblent pas avoir été terminées. Tel est le plan de ce vaste et magnifique spéos, aussi admirable par les proportions imposantes, colossales de l'ensemble que par la parfaite exécution des statues et des bas-reliefs dont chaque salle est décorée : ces statues et ces bas-reliefs paraissent avoir été enduits d'une couche de stuc et peints par-dessus de couleurs riches et variées. Le fond du plafond est bleu; une bordure tricolore, ornée d'oiseaux symboliques, l'encadre. C'est en mars 1816 que ce splendide vestige de l'ancienne civilisation égyptienne fut visité pour la première fois par un Européen. Encore, le savant voyageur auquel est dû l'honneur de cette découverte, le chevalier Drovetti, consul général de France en Égypte, ne put-il en admirer que la façade : rien, pas même l'appât du gain, ne put faire consentir les superstitieux habitants à permettre l'entrée du temple : les plus grandes calamités devaient fondre sur ces braves gens si le temple était une fois ouvert aux chrétiens. Un an plus tard, Belzoni, voyageur anglais, fut plus heureux; il fit déblayer l'entrée et pénétra jusqu'au sanctuaire : il trouva même dans la grande salle deux sphinx à tête d'épervier (symbole de Phré le dieu-soleil), qu'il fit transporter en Angleterre. Depuis cette époque, le temple d'Ebsamboul, rendu célèbre par les relations de ces premiers visiteurs, n'a pas cessé d'être le principal but des excursions des Européens et le sujet de leur admiration. « C'est la plus gigantesque conception qu'ait jamais enfantée le génie des Pharaons, » dit M. Lenormant (*Esquisse de la basse Nubie*, dans la *Revue française*, novembre 1839). « Le temple d'Ebsamboul vaut à lui seul le voyage de Nubie, » a dit de son côté M. Champollion jeune (*Lettres écrites d'Egypte et de Nubie en 1828 et 1829*). Malheureusement toutes ces merveilles se dégradent de plus en plus chaque jour.

Quant à l'antiquité de ce spéos, quelques écrivains le considèrent comme le modèle primitif de toute l'architecture égyptienne; mais les légendes hiéroglyphiques et les sujets des bas-reliefs montrent clairement que ce temple a été consacré par Rhamsès le Grand ou Sésostris, qui ouvre, comme on sait, la 19e dynastie des Pharaons; ce qui fait remonter la construction de ce temple à quinze ou seize cents avant Jésus-Christ, antiquité encore assez respectable.

Le *petit spéos d'Ebsamboul* est situé à environ une journée au-dessus d'Ibrim, l'ancienne Premnis, sur le flanc de la même colline dans laquelle est creusé le grand spéos d'Ebsamboul, mais plus près du Nil et parallèlement à ce fleuve, à plus de 25 pieds au-dessus des eaux. La façade de ce petit spéos est moins considérable, mais tout aussi remarquable par la perfection des sculptures que celle du grand spéos de Phré : elle est également taillée dans le roc et décorée de six statues colossales de 12 m. environ de hauteur qui se détachent en haut-relief sur la masse compacte du rocher. Sa longueur totale est de 27 m. et sa hauteur de 12 m. Ce petit spéos est connu sous le nom de *petit temple d'Ebsamboul* ou de *spéos d'Hâthor.* Hâthor (la Vénus égyptienne) est la divinité à laquelle ce spéos a été dédié par la reine Nofré-Ari, la femme de Sésostris. Les six colosses de la façade, formant deux groupes composés d'une figure de femme entre deux figures d'homme et répétés symétriquement de chaque côté de la porte, représentent, dit-on, la reine Nofré-Ari entre deux figures de son royal époux : contre les jambes de chaque colosse, on voit deux figures de dimension moindre, quoique double cependant, de la stature humaine : ces figures représentent les fils et les filles du roi et de la reine avec leurs noms et leurs titres : les fils sont aux pieds de leur père, les filles à ceux de leur mère. Toutes ces statues sont d'une sculpture excellente et très-finie; les corps de femme surtout ont toute la rondeur et tout le moelleux de la nature; les autres statues sont fort élégantes aussi, quoique leur principal mérite consiste dans leur style grave, noble et imposant. L'intérieur de cet élégant spéos, pour être moins remarquable que la façade, n'est pas cependant sans intérêt : il est divisé, comme le grand temple, en plusieurs pièces, le *pronaos*, le *naos* ou *cella*, le *sekos* ou sanctuaire, et deux autres petites pièces de chaque côté de la *cella.* Il mesure 23 m. de profondeur sur 16 m. de largeur. Le plafond du *pronaos* est supporté par six piliers carrés un peu massifs posant sur un large socle et couronnés par une tête de femme sculptée en relief. Les parois de chacune des salles sont ornées de bas-reliefs peints d'un bon style et d'un travail excellent, ainsi que d'un grand nombre d'ornements sculptés et d'hiéroglyphes. Le plafond, peint en bleu, est encadré d'une bordure de trois couleurs. Tous ces ornements sont assez bien conservés, mais seulement un peu enfumés, par suite des feux qu'y allumèrent les Kennous, auxquels ce temple sert de refuge. Il y a déjà longtemps, en effet, que les habitants de Beyllagy, village situé à une demi-lieue au sud, et ceux des villages voisins, s'y réfugient avec leurs troupeaux, pour échapper aux attaques des Bédouins du Gharbue de la

Libye. Le *spéos d'Hâthor* est de la même époque que celui de Phré ; il remonte au siècle de Sésostris, c'est-à-dire au XVe siècle av. J.-C.

ÉBUARD s. m. (é-bu-ar). Techn. Coin de bois dur qui sert à fendre des bûches.

ÉBÛCHETER v. n. ou intr. (é-bu-che-té — du pref. *é*, et de *buchette*). Ramasser du menu bois. ‖ On disait anciennement ÉBUSCHETER.

ÉBUDES, nom ancien des îles HÉBRIDES.

ÉBULLIOSCOPE s. m. (é-bu-li-o-sko-pe — du lat. *ebullire*, bouillir, et du gr. *skopeô*, j'examine). Techn. Appareil de forme variable qui sert à déterminer, au moyen de l'ébullition, la richesse en alcool des liqueurs spiritueuses : ÉBULLIOSCOPE *à cadran*. ÉBULLIOSCOPE *de Franckton*. ‖ Ce mot hybride devrait être abandonné.

— **Encycl.** Les physiciens ont établi par de nombreuses observations que les liquides entrent en ébullition, sous la pression de l'atmosphère, à des températures constantes pour un même liquide et variables pour des liquides différents; de plus, que des liquides mélangés bouillent à des températures qui varient avec la nature et les proportions du mélange. On a cherché à appliquer ces principes à l'analyse des mélanges commerciaux d'eau et d'alcool : eaux-de-vie, esprits, vins, etc., et on y est arrivé au moyen d'instruments nommés *ébullioscopes*. Le principe en est très-facile à concevoir. Sous la pression atmosphérique de 0 m. 760, le point d'ébullition de l'eau est 100°; dans les mêmes conditions, celui de l'alcool pur est 78°. Si on mélange ces deux liquides en proportions variées on aura des produits qui entreront en ébullition à des températures différentes, comprises entre 78° et 100°, d'autant plus rapprochées d'une des limites que l'un des liquides sera plus abondant. Si donc on fait une série de mélanges d'eau et d'alcool par, variant suivant une certaine loi, et si on détermine les points d'ébullition des liquides ainsi obtenus, en mettant sous forme de table les résultats, il deviendra très-facile à un moment donné de faire l'analyse d'un mélange composé d'eau et d'alcool : il suffira de le porter à l'ébullition, de mesurer à l'aide d'un thermomètre la température de cette ébullition, enfin de chercher dans la table la proportion du mélange bouillant à cette température. Dans ces conditions, les choses sont susceptibles, comme on le voit, d'une grande simplicité et d'une grande exactitude; mais il n'en est plus de même dès que l'eau et l'alcool mélangés tiennent en solution, comme dans le vin ou dans certaines liqueurs, des matières étrangères : sucre, crème de tartre, matières salines diverses, éthers, etc.; toutefois, lorsqu'on n'a affaire qu'à des substances du genre de celles qui précèdent, l'erreur que peut entraîner leur présence est assez faible et sans inconvénient pour des déterminations commerciales. Il n'en serait plus de même s'il s'agissait de matières très-avides d'eau, comme le chlorure de calcium, le carbonate de potasse, etc. L'*ébullioscope* de M. Conaty est un des meilleurs; il consiste en un thermomètre à mercure portant une graduation spéciale, calculée d'après la table dont il a été question plus haut. Le point 100° est marqué 0 : il correspond, en effet, à l'ébullition des liquides qui ne renferment pas d'alcool; le point 78° est marqué 100° : il correspond à l'ébullition de l'alcool pur; enfin, l'espace compris entre ces limites est divisé en 100 degrés, espacés de telle manière qu'ils correspondent à des centièmes d'alcool vrai. Si un liquide alcoolique en ébullition marque 56° à l'*ébullioscope*, il renfermera 56 pour 100 d'alcool. La pression atmosphérique peut, par ses variations, influer sur l'exactitude des déterminations : d'après M. Bussy, l'appareil de Conaty est exact à 1 centième près, quand les liqueurs expérimentées ne renferment pas en dissolution des substances capables d'influer notablement sur la température de leur ébullition. Avant M. Conaty, M. l'abbé Brossard-Vidal avait imaginé un instrument basé sur les mêmes principes; seulement les indications étaient fournies, non plus directement par l'allongement de la colonne mercurielle dans le thermomètre, mais par une aiguille qui se mouvait sur un cadran gradué, au moyen d'un mécanisme comparable à celui qu'on emploie dans les baromètres à cadran, c'est-à-dire deux poids équilibrés aux extrémités d'un fil dont les mouvements commandaient une poulie et par contre l'aiguille; l'un des contre-poids, un peu plus pesant que l'autre, était mû par la colonne mercurielle lorsqu'elle s'élevait ou s'abaissait. L'*ébullioscope* de Brossard-Vidal était plus compliqué que celui de Conaty, sans présenter en échange aucun avantage bien appréciable. D'ailleurs, ces instruments sont peu employés : on préfère généralement suivre la méthode d'analyse due à Gay-Lussac, et qui consiste à distiller les liquides tant qu'il passe de l'alcool, à ajouter de l'eau au produit distillé, de manière à le ramener au volume du liquide employé, puis à déterminer la proportion d'alcool vrai, au moyen de l'alcoomètre centésimal; on obtient ainsi des résultats très-exacts.

ÉBULLITION s. f. (é-bu-li-sion — du lat. *ebullitio*; de *ebullire*, bouillir). Phys. Trouble produit dans un liquide par les bulles de gaz dont la chaleur a déterminé la formation, et qui s'élèvent tumultueusement vers la surface à cause de leur faible densité : *Entrer en* ÉBULLITION. *Être en* ÉBULLITION. *La vapeur qui provient de l'*ÉBULLITION *jouit d'une puissance considérable.* (L. Figuier.) ‖ Bouillonnement de matières en fusion : *Cette contrée arrachée du continent par de violentes convulsions, par la furieuse* ÉBULLITION *de mille volcans, semble une tourmente de granit.* (Michelet.)

— Par anal. Dégagement tumultueux de gaz au sein d'un liquide : ÉBULLITION *de la bière, de l'eau de Seltz.*

— Fig. Effervescence, Mouvement actif des passions : *Il y a des personnes qui ont des* ÉBULLITIONS *d'esprit, comme il y en a qui ont des* ÉBULLITIONS *de sang, c'est-à-dire que leur esprit paraît partout.* (Nicole.) *Je suis pour le bon sens et ne saurais souffrir les* ÉBULLITIONS *du cerveau de nos marquis de Mascarille.* (Mol.) *J'étais alors dans toute l'*ÉBULLITION *de mes plus vertes et plus âpres années.* (Lamart.) ‖ Fermentation populaire : *Paris était en* ÉBULLITION. *La Galilée était, au temps de Jésus, une vaste fournaise où s'agitaient en* ÉBULLITION *les éléments les plus divers.* (Renan.)

— Pathol. Eruption cutanée : *Après vingt-quatre heures de vomissements, une* ÉBULLITION *me couvrit le corps et le visage; une petite vérole confluente se déclara.* (Chateaub.)

— **Syn. Ébullition, effervescence, fermentation.** L'*ébullition* est proprement le mouvement d'un liquide qui bout, et ce mouvement provient des petites bulles formées par les parties du liquide que la chaleur a vaporisées; par extension, on dit quelquefois *ébullition* pour grande *effervescence*. Celle-ci est le mouvement qui s'excite dans une substance quand une combinaison chimique y donne naissance à des bulles de gaz d'une nature particulière. La *fermentation* est un travail intérieur, lent, caché, qui s'opère de lui-même dans certaines substances organiques, quand les circonstances sont favorables. Au figuré, l'*ébullition* est une éruption de boutons, de pustules qui se forment sur la peau; l'*effervescence* est une agitation des esprits qui se manifeste brusquement et qui souvent s'apaise bientôt d'elle-même; la *fermentation* est sourde, muette, et, quand elle dure longtemps, elle conduit à la révolte.

— **Encycl.** Lorsqu'on fait chauffer un liquide, les premières bulles qui se dégagent sont dues à l'air qu'il contient; elles produisent ce que l'on nomme le *frémissement*; celles qui viennent ensuite, formées par la vaporisation du liquide en contact avec les parois du vase, se résolvent par la condensation avant d'arriver à la surface; les dernières, enfin, traversent le liquide échauffé par les précédentes et s'échappent de la surface en produisant un mouvement violent, connu sous le nom d'*ébullition*. Les substances dissoutes dans un liquide en retardent l'*ébullition*, lorsqu'elles ne sont pas elles-mêmes volatiles. La nature du vase a aussi son influence : Gay-Lussac a remarqué le premier que l'eau bout à 101° dans un vase de verre, et que cette température s'élève à 104°, 105° et même 106°, si ce vase est bien nettoyé avec de la potasse. Si, au moment de l'expérience, on jette un fragment de métal dans le liquide, l'*ébullition* retombe exactement à 100°, comme si elle avait eu lieu dans un vase métallique.

Le phénomène de l'*ébullition* est soumis aux deux lois suivantes :

1° La température d'*ébullition* augmente ou diminue avec la pression;

2° La température reste stationnaire pendant toute la durée de l'*ébullition*, quelle que soit l'intensité de la source de chaleur. Si, au lieu d'observer la chaleur au niveau des mers et sous la pression de 0m,76, on la prend au sommet d'une montagne élevée, l'*ébullition* se produit avec la même effervescence à une température inférieure à 100°; sur le mont Blanc, elle a lieu à 84°.

L'expérience prouve que, sous la pression moyenne de l'atmosphère, tous les liquides ne commencent pas à bouillir au même degré de température; ceux qui sont les plus volatils entrent le plus promptement en *ébullition*; ainsi l'éther nitrique et l'éther muriatique sont tellement volatils que la chaleur de la main suffit pour les faire bouillir.

TABLEAU DES TEMPÉRATURES D'ÉBULLITION DE QUELQUES MATIÈRES SOUS LA PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.

	degrés.
Eau	100,0
Ether sulfurique	37,8
Sulfure de carbone	47,0
Carbure d'hydrogène	225,0
Esprit de bois	65,5
Alcool	78,4
Dissolution saturée de sulfate de soude	100,7
Dissolution saturée d'acétate de plomb	102,0
Dissolution saturée de chlorure de sodium	106,9
Dissolution saturée de chlorhydrate d'ammoniaque	114,4
Dissolution saturée de nitre	115,6
Dissolution saturée de tartre	116,7
Dissolution saturée de nitrate d'ammoniaque	125,3
Dissolution saturée de sous-carbonate de potasse	140,0
Essence de térébenthine	157,0
Phosphore	290,0
Soufre	299,0
Acide valérique	175,0
Ether acétique	74,0
Butyrate de méthylène	93,0
Acide sulfurique	310,0
Huile de lin	316,0
Mercure	360,0
Ether valérique	113,5
Acide formique	100,0
Acide acétique	120,0
Acide butyrique	164,0
Térébène	156,0
Essence de citron	165,0

— Art vétér. Le mot *ébullition* a pour synonymes : *échauboulure*, *feu d'herbe*, *congestion de la peau*. Cette maladie consiste dans une congestion du tissu cutané. Elle est caractérisée par l'éruption de plaques, de boutons ou de tumeurs aplaties, de forme et de dimensions variables. Elle attaque très-souvent les solipèdes, plus rarement les ruminants et ne se montre presque jamais dans les autres espèces domestiques. On l'observe surtout au printemps et pendant la belle saison.

« Le tempérament sanguin, dit M. Lafosse, le jeune âge, toutes les causes qui augmentent la masse du sang, telles que le repos, une nourriture substantielle ou contenant beaucoup de principes dont l'absorption intestinale peut s'emparer : les grains, les graines, les tubercules féculents, les fourrages artificiels, le vert, prédisposent à cette affection. » Les exercices violents, la chaleur, l'insolation, la haute température des habitations, les refroidissements, la pluie, l'immersion sont aussi des causes de l'échauboulure. L'éruption spéciale qui caractérise l'échauboulure peut apparaître sur toutes les parties du corps, mais plus spécialement aux épaules, sur la poitrine, le long du dos, sur les faces de l'encolure. Quand l'éruption se fait sur toute la surface de la peau, l'*ébullition* est dite *générale*, et partielle quand elle est circonscrite à une ou plusieurs régions.

L'*ébullition partielle* est caractérisée par de petites tumeurs aplaties, parfaitement circonscrites à leur circonférence, dont le diamètre varie depuis celui d'une pièce de 1 fr. jusqu'à celui d'une pièce de 5 fr., écrasable par la pression, n'occasionnant pas de prurit. Ces petites tumeurs apparaissent à l'improviste; il arrive qu'elles disparaissent subitement sous l'influence de la fraîcheur de l'air, pour reparaître de nouveau lorsque l'air se réchauffe; parfois leur disparition est définitive. Très-souvent un fluide séreux suinte à travers l'épiderme, agglutine les poils qui tombent bientôt, et laisse la peau dénudée et rougeâtre. Cette terminaison a lieu du douzième au vingtième jour.

— *Ebullition générale.* Cette maladie s'annonce quelquefois par des symptômes généraux. L'animal perd l'appétit, s'affaiblit, devient moins sensible au fouet. Puis, dans le court espace de quelques heures, des petites tumeurs de la même nature que les précédentes se manifestent sur toute la surface cutanée, à l'exception de la peau des membres qui n'est pas ordinairement atteinte. « Les tumeurs, dit M. Reynal, sont quelquefois en nombre infini. Alors la surface du tégument est irrégulièrement bosselée, anfractueuse et inégale. De ces bosselures, les unes, petites, n'ont qu'un diamètre qui égale à peine celui d'une pièce de 2 fr.; les autres, plus étendues, mesurent 0m,05, 0m,06 et 0m,07 de surface. Leur élévation au niveau de la peau est quelquefois proportionnelle à leur étendue; les plus grosses peuvent faire des saillies de plus de 0m,01 de hauteur. Elles sont plus ou moins éloignées les unes des autres, quelquefois juxtaposées, quelquefois distinctes et séparées, quelquefois réunies et tout à fait confluentes. »

La maladie arrive à son apogée de six à vingt-quatre heures; elle peut se terminer par délitescence, par métastase ou par secrétion, comme dans le cas d'*ébullition* partielle. Le traitement de l'*ébullition* est des plus simples. Le plus souvent, la nature médicatrice se suffit pour la cure de l'*ébullition* partielle. Cependant il est toujours bon de diminuer la ration des animaux, de leur donner des aliments rafraîchissants, de les saigner s'ils sont trop pléthoriques et de leur administrer des boissons nitrées ou acidulées. Lorsque l'*ébullition* est générale, la saignée, la diète, les tempérants sont rigoureusement indiqués, ainsi que l'emploi des purgatifs salins, de la crème de tartre. Lorsque des croûtes se sont produites à la surface du corps, il faut lotionner les animaux avec de l'eau savonneuse, et les sécher ensuite par des bouchonnements et des promenades au soleil.

EBULO (Pierre D'), poëte latin et chroniqueur sicilien de la fin du XIIe siècle. Il nous a laissé en mauvais vers un récit des événements arrivés en Sicile sous Tancrède et l'empereur Henri VI. Cette pièce, assez importante pour l'histoire de l'époque, a été publiée à Bâle en 1746, sous ce titre : *Petri d'Ebulo carmen de motibus siculis.*

ÉBULOPHILE s. m. (é-bu-lo-fi-le — du lat. *ebullire*, bouillir, et du gr. *philos*, ami). Écon. domest. Ustensile destiné à empêcher le lait de tomber dans le feu, quand il monte. ‖ Ce mot est barbare à tous égards.

EBURA, nom latin de l'Eure. ‖ Ville de l'Espagne ancienne, dans la Lusitanie, la même que Ebora. ‖ Autre ville de l'Espagne ancienne, dans la Bétique, aujourd'hui Alcala la Real.

EBURI, nom ancien d'EBOLI.

ÉBURIE s. f. (é-bu-rî—du lat. *ebur*, ivoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, voisin des cérambyx, et comprenant plus de cinquante espèces, toutes américaines : *Les* ÉBURIES *sont d'une taille assez élevée.* (Chevrolat.)

— **Encycl.** Ces insectes sont d'une assez grande taille et de formes sveltes; la couleur prédominante varie du brun au cendré; leurs élytres, tronqués à l'extrémité et munis d'une longue épine à chaque angle, portent des taches en relief, couleur d'ivoire jauni, souvent doubles, allongées et cerclées de noir. Les *éburies* produisent avec leur corselet le son qui est particulier aux capricornes et aux genres voisins; les unes vivent sous les écorces et dans l'intérieur des arbres vermoulus; les autres se tiennent sur les feuilles, en rabattant leurs antennes le long du dos, et, dès qu'on les touche, s'échappent vivement et se laissent tomber à terre. On en connaît plus de cinquante espèces, toutes américaines.

ÉBURIPHORE s. m. (é-bu-ri-fo-re — du lat. *ebur*, ivoire, et du gr. *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, voisin des clairons, et comprenant une seule espèce, qui habite Madagascar.

ÉBURNATION s. f. (é-bur-na-si-on — du lat. *eburneus*, d'ivoire). Syn. d'ÉBURNIFICATION.

ÉBURNE s. f. (é-bur-ne — du lat. *eburneus*, d'ivoire). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, formé aux dépens des buccins et des ancillaires, et qui n'a pas été adopté : *Toutes les* ÉBURNES *sont couvertes d'un épiderme.* (Deshayes.)

ÉBURNÉ, ÉE adj. (é-bur-né — du lat. *eburneus*, d'ivoire). Qui a ou qui a pris la couleur ou la consistance de l'ivoire.

— Pathol. Qui a subi l'éburnification : *Cartilage* ÉBURNÉ. ‖ On dit aussi ÉBURNIFIÉ.

—Anat. *Substance éburnée*, Ivoire des dents.

ÉBURNÉEN, ÉENNE adj. (é-bur-né-ain, é-e-ne — du lat. *eburneus*, d'ivoire). Qui a l'aspect de l'ivoire, la blancheur de l'ivoire : *La transparence* ÉBURNÉENNE, *traversée de veines bleuâtres et de blancheurs rosées, joue la chair a faire illusion.* (Th. Gaut.)

ÉBURNIFICATION s. f. (é-bur-ni-fi-ka-sion — du latin *ebur*, ivoire; *facere*, faire). Pathol. Transformation des cartilages ou d'autres matières en matière éburnée. ‖ Transformation de la substance d'un os, qui prend un degré de compacité considérable. ‖ Encroûtement de certaines tumeurs par des phosphates et des carbonates de chaux. ‖ On dit aussi ÉBURNATION.

ÉBURNIN, INE adj. (é-bur-nain, i-ne — lat. *eburneus*; de *ebur*, ivoire). Qui ressemble à de l'ivoire : *Une substance* ÉBURNINE.

ÉBURNINÉ, ÉE adj. (é-bur-ni-né — rad. *éburne*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'éburne.

— s. f. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, formant une division de la famille des turbinellidées, et qui a pour type le genre éburne. Ce genre n'a pas été adopté.

ÉBURON, ONE s. et adj. (é-bu-ron, o-ne). Géogr. anc. Peuple qui habitait le pays situé entre la Meuse et le Rhin; qui a rapport à ce peuple : *Les* EBURONS. *La nation* ÉBURONE.

ÉBURONS, ancien peuple de la Gaule Belgique qui se trouvait dans la Germanie IIe, sur les bords de la Meuse, entre le Rhin et le pays des Sicambres à l'E., les Atuatiques et les Condruses au S., la Dyle et les Ménapiens à l'O. et au N. S'étant révoltés contre les Romains, ils défirent, sous les ordres d'Ambiorix, une légion composée de cinq cohortes. César exerça contre les vainqueurs de sanglantes représailles, et établit les Tungrii ou Tongres sur leur territoire, qui est aujourd'hui compris dans la province belge de Liége.

ÉBUROVICES, peuple de la Gaule, dans la Lyonnaise IIe et la confédération des Aulerques. Le pays qu'il occupait forme aujourd'hui le territoire d'Évreux.

EBUS, l'une des îles Philippines, sur la côte N.-O. de Mindoro, avec laquelle elle forme un excellent port. Circonf. 3 kilom. environ. V. PHILIPPINES.

EBUSUS, nom ancien d'une île de la Méditerranée, dans le groupe des Pityuses. C'est aujourd'hui Iviça.

EC préf. V. É.

ÉCACHÉ, ÉE (é-ka-ché) part. passé du v. Écacher. Brisé, écrasé; aplati par un coup : *Des noix* ÉCACHÉES. *Du sel* ÉCACHÉ. *Ragotin, poussant la porte de l'autre côté, la fit donner si rudement contre le visage de la pauvre dame, qu'elle en eut le nez* ÉCACHÉ. (Scarron.)

— Fam. Naturellement aplati, écrasé, en parlant du nez : *Un nez* ÉCACHÉ.

ÉCACHEMENT s. m. (é-ca-che-man — rad. *écacher*). Techn. Action d'écacher : *L'*ÉCACHEMENT *des noix.* ‖ État de ce qui est écaché.

— Chir. Meurtrissure par écrasement.

ÉCACHER v. a. ou tr. (é-ka-ché — du lat. *coactus*, serré, comprimé). Ecraser en aplatissant : ÉCACHER *une noix*. ÉCACHER *des limaçons. Les éléphants* ÉCACHENT *et détruisent dix fois plus de plantes avec leurs pieds qu'ils n'en consomment.* (Buff.)

— Par exagér. Presser fortement : *Vous m'*AVEZ ÉCACHÉ *le doigt.*

— Techn. Aplatir au laminoir : ÉCACHER *du fil de fer.* ‖ Comprimer, en parlant des feuilles de papier qu'on met à la presse pour expulser l'air interposé. ‖ Pétrir et amollir, en parlant de la cire. ‖ Dresser sur la meule, en parlant d'une faux, d'une lime et d'autres outils.

S'écacher v. pron. Etre écaché : *Le fil de fer* S'ÉCACHE *au laminoir.*

— Ecacher à soi : S'ÉCACHER *le doigt.*

— Techn. S'écraser, être cassant sous le marteau. ‖ Ne se dit que du fer rouverin.

ÉCACHEUR s. m. (é-ka-cheur — rad. *écacher*). Techn. Ouvrier qui écache. ‖ Ouvrier qui aplatit les fils métalliques. ‖ Ouvrier qui pétrit la cire. ‖ Ouvrier qui dresse les faux ou autres outils sur la meule.

ÉCADE s. f. (é-ka-de — de l'angl. *shad*). Nom populaire de l'alose. ‖ Patois de Boulogne-sur-Mer.

ÉCAFÉ, ÉE ou **ÉCAFFÉ, ÉE** (é-ka-fé) part. passé du v. Ecafer ou Ecaffer : *De l'osier* ÉCAFÉ.

ÉCAFER ou **ÉCAFFER** v. a. ou tr. (é-ka-fé). Techn. Refendre, en parlant de l'osier : ÉCAFER *de l'osier.*

ÉCAFIGNON s. m. (é-ka-fi-gnon, *gn* mll.). Pop. Exhalaison puante.

ÉCAFLOTE s. f. (é-ka-flo-te — du bas lat. *scuffa*, cosse). Art culin. Peaux de légumes qui restent dans la passoire, lorsqu'on passe une purée.

ÉCAGE, ancien petit pays de France, dans la ci-devant province de Normandie; les lieux principaux étaient Ecajeul et Authieux-en-Ecage, compris actuellement dans le département du Calvados.

ÉCAGNE s. f. (é-ka-gne, *gn* mll. — bas lat. *scagna*, même sens). Techn. Portion d'un écheveau divisé : *Une* ÉCAGNE *de soie.*

ÉCAILLAGE s. m. (é-ka-lla-je, *ll* mll. — rad. *écailler*). Action d'écailler : *L'*ÉCAILLAGE *du poisson.*

— Défaut d'un objet qui s'écaille : *L'*ÉCAILLAGE *est un défaut commun à quelques beaux marbres. L'*ÉCAILLAGE *des peintures est dû souvent à ce qu'on les a vernies avant de les laisser sécher.*

— Action d'ouvrir les écailles des huîtres.

— Techn. Défaut que présentent certaines poteries composées, surtout les faïences communes, et qui consiste en ce que la glaçure, n'étant pas adhérente à la pâte, se détache et tombe sous forme de lamelles très-minces ou écailles : *On prévient l'*ÉCAILLAGE *en rendant la pâte assez calcaire pour qu'il y ait suffisamment d'affinité chimique entre les deux éléments, pâte et glaçure.* (Salvetat.) ‖ Action de détacher par écailles le sel qui adhère aux parois d'une chaudière.

ÉCAILLAIRE s. f. (é-ka-llè-re — *ll* mll.) Bot. Syn. de SQUAMAIRE.

ÉCAILLE s. f. (é-ka-lle, *ll* mll. — lat. *squama*. Ce mot est d'origine germanique : gothique *skalja*, tuile; ancien allemand *scala*, enveloppe, écaille, coque, écale; anglo-saxon *scala*, *sceala*, *scyll*, enveloppe, écaille, gousse, écale; islandais *skal*, même sens; allemand *schale*, écaille, etc. Toutes ces formes correspondent au sanscrit *chadi*, *chadis*, *chadman*, toit, couvert, de *chad*, couvrir; comparez *chada*, *chadana*, couverture, *châdani*, peau, etc. De la même racine dérivent le gothique *skadus*, couvert, couverture, ombre; l'anglo-saxon *scadu*, couvert, abri; l'ancien allemand *scato*, couverture, ombre, etc., etc., et l'irlandais *caidhidhe*, toit; comparez *caidh*, peau. Le sanscrit *chaduran* signifie aussi tromperie, fraude, et, comme on trouve *chala* avec le même sens, on peut presumer un changement du *d* en *l*, dont on a d'ailleurs d'autres exemples. C'est ce qui conduit à rattacher à la racine germanique *skad*, en sanscrit *chad*, les formes germaniques données plus haut : le gothique *skalja*, tuile; scandinave *skâli*, toit, maison, *skyla*, ombre; ancien allemand *scala*, enveloppe, écaille, coque, etc., formes auxquelles correspondent l'irlandais *scail*, *scalan*, ombre; erse *sgail*, même sens, et *sgailean*, chaumière, tente). Chacune des plaques dures, cornees, qui couvrent le corps d'un grand nombre de poissons, de certains reptiles, et une partie de celui des oiseaux et de quelques mammifères : *Oter les* ÉCAILLES *d'un poisson. Ce lézard est couvert d'*ÉCAILLES *vertes. Les oiseaux ont les pieds couverts d'*ÉCAILLES. *La queue du castor est garnie d'*ÉCAILLES. (Buff.)

> Tout son corps est armé d'*écailles* jaunissantes.
>
> RACINE.

> L'eau frémit, le poisson changeant
> Emaille la vague d'argent
> D'*écailles* blondes.
>
> TH. DE BANVILLE.

— Par anal. Objet quelconque se détachant en petites plaques : *Ce marbre s'en va en* ÉCAILLES. *Çà et là, sur les murs qui s'effritent et s'en vont par* ÉCAILLES, *on voit les restes de peintures effacées d'anges, de saints et de martyrs.* (L. Enault.) ‖ Fragment de peau qui se détache sous forme d'écailles, dans certaines affections. ‖ Croûte de pain soulevée. ‖ Chacune des petites lames de métal, imitant des écailles de poisson, dont se composent certaines armures : *Les jugulaires de nos shakos sont formées d'*ÉCAILLES *de cuivre. Ma foi! j'aime mieux ma gonelle jaune et rouge que ces* ÉCAILLES *de fer et d'acier.* (V. Hugo.)

> Turnus a revêtu l'or de ses longs cuissards,
> Et déjà, sur son sein avide de batailles,
> Sa cuirasse d'airain hérisse ses *écailles*.
>
> DELILLE.

— Par ext. Chacune des valves d'une coquille bivalve : *Une* ÉCAILLE *d'huître. Une* ÉCAILLE *de moule.*

> Tenez, voilà, dit-elle, à chacun une *écaille*.
>
> BOILEAU.

> Tenez, la cour vous donne à chacun une *écaille*.
>
> LA FONTAINE.

> Gardons-nous de plaider, on nous pille, on nous gruge,
> On nous mine par des longueurs;
> On fait tant, à la fin, que l'huître est pour le juge,
> Les *écailles* pour les plaideurs.
>
> LA FONTAINE.

‖ Chacune des deux parties du test d'une tortue; matière fournie par le même test : *Une* ÉCAILLE *de tortue. Une tabatière d'*ÉCAILLE. *La lyre d'Apollon était une* ÉCAILLE *de tortue sur laquelle étaient tendues trois ficelles.* (A. Karr.)

> Ondée autour du front, sa brune chevelure
> Se moire des reflets de l'aile d'un corbeau;
> De son peigne d'*écaille*, impuissante morsure,
> S'échappe sur son cou plus d'un rebelle anneau.
>
> H. CANTEL.

‖ Poussière très-légère qui couvre les ailes des papillons : *Les papillons ont des ailes couvertes d'*ÉCAILLES *fines comme la poussière, et brillantes des plus belles couleurs.* (B. de St-P.)

— Fig. Par allusion aux écailles d'huîtres, Reste inutile : *Un tiers sans droit mangea l'huître et laissa les* ÉCAILLES *aux prétendants.* (St-Sim.)

— Archit. Ornement d'architecture formé d'arcs de cercle qui se touchent sur la même ligne et s'alternent d'une ligne à l'autre. On l'emploie particulièrement sur des couvertures d'édifices, pour imiter un toit d'écailles. ‖ Ardoises arrondies par le bout, qui produisent un effet analogue.

— Monn. *Ecaille d'azur*, Poudre d'acier que l'on place sous le carré, pour le hausser plus ou moins.

— Techn. Eclat de marbre détaché d'un bloc que l'on travaille. ‖ Tesson sur lequel on verse le savon en fusion pour essayer son degré de cuisson. ‖ Croûte qui se forme à la surface du fer vivement chauffé. ‖ Plaque de cuivre dont les émailleurs se servent pour confectionner le bleu de Turquie. ‖ Rouge sombre dont les relieurs font usage pour colorer la tranche des livres : *L'*ÉCAILLE, *qui n'est plus guère en usage aujourd'hui, se fait avec une forte décoction de bois de Fernambouc, auquel on joint de l'alun et même de la cochenille.* (Lesne.) ‖ *Ecaille de mer*, Pierre très-dure, spontanément séparée de la roche, et dont on se sert pour broyer les couleurs. ‖ *Ecaille de Bergame*, Tapisserie en forme d'écailles qu'on fabrique à Bergame.

— Hist. sainte. Sorte de matière concrétée qui tomba des yeux de saint Paul lorsqu'il recouvra la vue : *Jésus-Christ fit tomber en un instant des yeux de Saul cette espèce d'*ÉCAILLE *dont ils étaient couverts.* (Boss.) ‖ Fig. *Les écailles sont tombées de ses yeux*, Il voit la lumière de la vérité : *Cependant* LES ÉCAILLES *ne me* SONT *pas encore* TOMBÉES DES YEUX. (Volt.) *La suite des années a peu à peu fait* TOMBER LES ÉCAILLES *de tant d'*YEUX *et fait regretter M. le duc d'Orléans.* (St-Sim.)

— Hist. *Ordre de l'Ecaille*, Ordre religieux militaire d'Espagne. Cet ordre fut créé en 1418, par don Juan II, roi de Castille, pour protéger la religion catholique et combattre les Maures. L'ordre, en espagnol, porte le nom de *la Scuama*. La marque distinctive de l'ordre était une croix d'écaille de poisson sur un habit blanc.

— Ichthyol. *Grande écaille*, Espèce de chétodon.

— Entom. Syn. d'ARCTIE ou CHÉLONIE, genre de papillons nocturnes.

— Bot. Nom donné à de petites lames minces, sèches et coriaces, souvent colorées, qui entourent et recouvrent certains organes végétaux, tels que les fleurs des composées, des graminées, des joncées, la tige de l'orobanche, les bourgeons de presque tous nos arbres et arbrisseaux, etc. ‖ Fragment d'écorce qui se détache spontanément : *L'écorce du platane se détache en* ÉCAILLES. ‖ Chacune des écales d'un fruit bivalve : *Les* ÉCAILLES *de la noix.* ‖ Peu usité dans ce sens.

— **Epithètes.** Epaisse, dure, forte, solide, lourde, mince, faible, légère, fragile, unie, polie, luisante, brillante, étincelante, azurée, dorée, argentée, bigarrée, riche, précieuse, magnifique, grossière, commune. — Pl. — Epaisses, pressées, serrées, impénétrables, hérissées, glissantes, azurées, argentées, dorées, nuancées, bruyantes, sonores, sonnantes, retentissantes, brillantes, étincelantes, éclatantes, jaunissantes.

— **Encycl.** On donne le nom d'*écailles* à des plaques de substance cornée, dure, mais flexible, qui recouvrent tout ou certaines parties du corps de divers animaux. L'analyse chimique a trouvé dans les *écailles* de l'albumine coagulée, des phosphates de chaux et de soude, de l'oxyde de fer et un corps huileux auquel elles doivent leur flexibilité. On rencontre ces organes dans presque toutes les classes du règne animal. Parmi les mammifères, les pangolins et les phatagins en sont entièrement couverts; les *écailles* des tatous sont juxtaposées, adhérentes à la peau, et deviennent osseuses; elles affectent la forme de lames minces sur la queue de quelques singes, des rats, des castors, des capromys, des sarigues. Les oiseaux n'ont en général d'*écailles* que sur les pattes; on en trouve aussi néanmoins sur les petites ailes des manchots et des sphénisques. Tous les reptiles proprement dits ont le corps couvert d'*écailles*. Celles des cheloniens ou tortues forment des plaques assez larges, épaisses, imbriquées et jaspées. Celles des sauriens ou lézards et des ophidiens ou serpents sont disposées par petites lames et souvent sous forme de tubercules. C'est chez les crocodiles qu'elles atteignent leur plus grand développement : elles sont osseuses, rangées par bandes, ovalaires sur les jeunes individus, carrées chez les adultes. Petites, plates, ordinairement pentagonales chez les lézards, elles se terminent en pointe épineuse sur la queue des cordyles; en crête dentelée ou pectinée sur le dos des iguanes; en lames cornées continues sur la tête des boas et des couleuvres; en tubercules chez les acrochordes, en anneaux circulaires chez les amphisbènes. Les batraciens sont entièrement dépourvus d'*écailles*. C'est surtout dans la classe des poissons que les *écailles* acquièrent une haute importance et constituent une partie essentielle de l'organisation; elles sont quelquefois si petites, chez les gymnotes et les lamproies par exemple, que la peau semble être complètement nue. Les *écailles* sont en partie renfermées dans des capsules formées par des prolongements de la peau; chacune d'elles est en outre enveloppée d'une tunique ou membrane très-mince. De nombreuses espèces ont la peau protégée par des plaques entièrement ossifiées, et dans ce cas seulement les *écailles* adhèrent entre elles. En général, les *écailles* des poissons recouvrent la peau, s'étendent en lames minces et transparentes, à reflets colorés et métalliques, et sont unies aux téguments par de petits vaisseaux nourriciers; elles se crispent et se roulent sur elles-mêmes par l'action du feu. Elles présentent, dans leur forme et leur structure, des différences qui n'ont été bien étudiées que dans ces derniers temps, par suite de la découverte de nombreuses espèces fossiles dont on n'avait souvent que l'empreinte. M. Agassiz a reconnu que la disposition de l'enveloppe écailleuse qui protège le corps des poissons est liée par d'étroits rapports à leur organisation intérieure, comme elle l'est aux circonstances extérieures au milieu desquelles vivent ces animaux. Etudiées sous ce point de vue, les *écailles* peuvent être considérées comme le reflet superficiel de ce qui se passe à l'intérieur et à l'extérieur du poisson. Au milieu de l'infinie variété que présentent ces organes, M. Agassiz a reconnu quatre types bien distincts, qui lui ont servi de base pour une division de la classe des poissons en quatre ordres, d'après la forme et la structure des *écailles*; ce sont les suivants : 1° *cténoïdes* (du gr. *kteis*, peigne). Les *écailles* de ces poissons offrent sur leur bord postérieur des dentelures profondes comme les dents d'un peigne; elles sont formées seulement d'une lame cornée et d'une lame osseuse, sans couche d'émail qui les recouvre; ex. : la perche, le muge, la sole; 2° *cycloïdes* (du gr. *kuklos*, cercle). Chez ces poissons, les *écailles* sont à bords arrondis, polies à la surface et formées de lames cornées ou osseuses, mais toujours dépourvues d'émail; ex. : le brochet, la carpe, le goujon; 3° *ganoïdes* (du gr. *ganos*, éclat). Cet ordre est caractérisé par des *écailles* anguleuses, très-brillantes, composées de plaques osseuses ou cornées que revêt une mince lame d'émail; ex. : le silure, l'hippocampe, l'esturgeon; 4° *placoïdes* (du gr. *plax*, plaque élargie). Les poissons de cet ordre sont caractérisés par des plaques d'émail qui recouvrent leur peau d'une manière irrégulière; quelquefois ces plaques sont très-grandes, d'autres fois elles se réduisent à des tubercules aigus ou même à de petits points. Ex. : les raies, les squales, les lamproies. — Les *écailles* varient beaucoup de forme, de dimensions, de consistance, de nombre, d'espacement, etc.; ces différences sont étroitement liées à la forme de chaque espèce et à sa manière de vivre. Leur tissu est en général très-perméable à l'eau, et il n'est pas douteux qu'elles ne remplissent un rôle plus ou moins important dans les fonctions respiratoires. On observe, de chaque côté du corps, une file entière d'*écailles* portant une saillie allongée et dont l'ensemble constitue la ligne médiane. Enfin, on trouve des *écailles* d'une structure particulière et très-délicate, formant une poussière colorée, sur les ailes des papillons, sur certains coléoptères, sur les lépismes et sur quelques arachnides ou autres animaux inférieurs.

— Bot. En botanique, on appelle *écailles* de petites lames plus ou moins minces, de substance plus ou moins sèche, appliquées assez étroitement sur les organes qui les portent ou qui les accompagnent. Elles paraissent n'être que des feuilles avortées ou restées à l'état rudimentaire. Leur forme, leur grandeur, leur nombre varient beaucoup. On les trouve sur les diverses parties du végétal. Souvent elles sont imbriquées ou appliquées en recouvrement les unes sur les autres, comme les tuiles d'un toit; parfois même elles finissent par se souder ensemble et former un seul corps. Les bourgeons des arbres et des arbrisseaux sont ordinairement recouverts par des *écailles* imbriquées et très-serrées qui les protègent contre l'action directe des agents extérieurs. On donne quelquefois aussi le nom d'*écailles* ou de *productions écailleuses* aux bractées imbriquées qui forment l'involucre de l'immortelle, de la centaurée et des autres composées; à celles qui accompagnent les chatons des saules et des peupliers ou la fleur des graminées; à la glande nectarifère placée à l'onglet de chacun des pétales des renoncules, etc. Il est des plantes, comme les orobanches, où les feuilles manquent complétement et sont remplacées par des *écailles*. Ces organes sont encore très-abondants sur les rhizomes ou tiges souterraines de certaines fougères, telles que les polypodes, où ils forment une sorte de duvet membraneux.

— Indust. On désigne sous le nom d'*écaille*, dans les arts industriels, une substance d'apparence cornée, qui recouvre la carapace d'une tortue marine appelée *chélonée imbriquée* ou *tuilée*, et vulgairement *caret*; cette tortue habite les mers d'Amérique et l'océan Indien, et sa taille ne dépasse guère un demi-mètre.

L'*écaille* présente, à l'extérieur, la plus grande analogie avec la corne; mais elle n'a pas, comme celle-ci, une structure fibreuse ou lamelleuse. Elle paraît être plutôt une exsudation de matière muqueuse et albumineuse solidifiée, dont le tissu homogène peut être coupé et poli dans tous les sens. Pour l'obtenir, il suffit de présenter devant un foyer ardent la face convexe de la carapace; les plaques ou *écailles* se redressent, se détachent, et forment alors l'*écaille brute* du commerce; chaque tortue fournit en moyenne un ou deux kilogrammes de ces plaques. On distingue plusieurs sortes d'*écaille*. La première et la plus estimée est celle qui nous vient des mers de la Chine, et notamment des côtes de Manille. Elle est épaisse, solide, peu flexible, noire, marquée de taches jaune pâle, passant quelquefois au rougeâtre, et paraît d'un rouge vineux lorsqu'on regarde la lumière au travers. On désigne sous le nom d'*écaille jaspée* les plaques à fond brun nuancé de rouge. L'*écaille* des Seychelles nous arrive par l'île de la Réunion, et forme la seconde sorte; elle est plus forte et plus épaisse que la précédente, d'une couleur vineuse nuancée de jaune clair et moins transparente. La troisième sorte vient de Bombay, par Alexandrie; aussi l'appelle-t-on *écaille d'Egypte*; elle est en feuilles généralement plus petites, plus minces, plus terreuses, souvent sujettes à se dédoubler. Enfin l'Amérique nous fournit la quatrième sorte, qui est en feuilles plus grandes et plus épaisses que celles des autres sortes, solides, verdâtres en dehors, noirâtres en dedans, rougeâtres par transparence et à grandes jaspures. L'*écaille brute* présente des courbures et des épaisseurs inégales. On la redresse facilement, car cette matière se ramollit tellement par l'action de la chaleur, qu'on peut agir sur elle comme sur une masse molle, sur une pâte flexible et ductile qui se laisse étendre et souder, à laquelle, en un mot, on peut imprimer toutes les formes que l'on désire. Ainsi, en plongeant ces plaques pendant quelques minutes dans de l'eau très-chaude, puis en les comprimant et les laissant refroidir entre des lames de métal ou de bois dur, on leur donne une forme plate, qu'elles conservent ensuite. Ainsi étalées, elles sont grattées et amenées, à l'aide du rabot, à une épaisseur convenable. On peut alors les employer séparément; mais, comme elles n'ont pas toujours la longueur ou la largeur voulue, on les soude l'une à l'autre en juxtaposant leurs bords, préalablement taillés en biseau, puis en les comprimant entre des plaques métalliques et plongeant le tout dans l'eau bouillante. D'autres fois on les trouve trop minces; dans ce cas on les superpose, de manière que leurs parties minces et épaisses se correspondent réciproquement. Les rognures et les râpures d'*écaille* sont soigneusement recueillies; on les réunit avec des fragments plus ou moins volumineux; le tout est mis dans des moules métalliques, plongé dans l'eau bouillante et comprimé graduellement jusqu'à ce qu'on obtienne une masse compacte, que l'on désigne dans les arts sous le nom d'*écaille fondue*. On utilise surtout pour cet usage l'*onglon*, ou dépouille des pattes de la tortue. On trouve quelquefois une *écaille* toute blanche, et une autre mouchetée de noir; mais elles sont très-rares et par suite très-estimées. On imite assez bien l'*écaille* avec la corne, que l'on prépare de la même manière, bien que cette dernière substance soit moins transparente et moins dure; pour donner tout à fait à la corne l'apparence caractéristique de l'*écaille*, on la teint avec des sels d'or ou d'argent, qui produisent des taches noirâtres ou d'un brun rouge. On fabrique aussi une autre sorte d'*écaille* artificielle avec du caoutchouc durci.

L'*écaille* est une matière coûteuse. Elle s'emploie cependant à une fabrication considérable de peignes, de lorgnons, de manches d'ustensiles divers, d'éventails, de bonbonnières, de tabatières, etc.; on en fait aussi de beaux revêtements de meubles. La Renaissance s'est

servie de l'*écaille*. Quelques beaux cabinets florentins, que l'on conserve dans les collections, ont des vantaux en *écaille*. *L'écaille* figure également dans les beaux meubles de l'époque Louis XIII et dans la marqueterie du célèbre Boule. On cite quelques riches objets décoratifs, des crucifix entre autres, où elle est heureusement alliée à l'ébène et à l'argent. Un grand nombre de boîtes ou de tabatières d'*écaille* ont été ornées, sous Louis XIV et depuis, d'émaux du fameux Petitot; mais c'est assez dire que la valeur de la matière n'est plus rien ici à côté de la valeur du travail de l'artiste. De telles boîtes atteignent dans les ventes des prix extrêmement élevés.

— Archit. et sculpt. Les *écailles* furent souvent employées, au moyen âge, comme motifs d'ornementation, pour décorer les rampants de contre-forts, talus de chéneaux, flèches de pierre, couronnements de pinacles. Ces *écailles* paraissent être une imitation de la couverture de bardeaux de bois. C'est du reste dans les pays où était usitée cette couverture que l'on voit apparaître vers le XIIe siècle l'ornement des *écailles*. Les formes les plus anciennes données à ces *écailles* présentent une suite de carrés ou de billettes, ou de petits arcs plein cintre et brisés. Ces formes furent plus variées à partir du XIIIe siècle; on y donna aussi aux *écailles* un plus grand relief. Les *écailles* appartenant aux monuments construits dans les provinces où les couvertures de pierre ont été adoptées dès l'époque romane diffèrent de celles qui ont été appliquées aux édifices dans les pays où la couverture de bardeaux a servi de modèle. Les ombres fines et les lumières qui courent sur ces petites surfaces découpées donnent de l'élégance, de la légèreté aux couronnements; aussi les architectes de la Renaissance gardèrent-ils le système décoratif des *écailles*.

ÉCAILLÉ, ÉE adj. (é-ka-llé; *ll* mll. — rad. *écaille*). Qui a des écailles : *Les poissons* ÉCAILLÉS *et les poissons sans écailles. Il y a beaucoup d'animaux qui engendrent sans copulation, comme les poissons* ÉCAILLÉS, *les huîtres, les pucerons.* (Volt.)

Ses flancs, de taches d'or et d'azur émaillés,
Déroulent à longs plis leurs cercles *écaillés*.
DESAINTANGE.

‖ On dit plus ordinairement ÉCAILLEUX.

— Par anal. Couvert d'objets en forme d'écailles : *Le grand côté de ce carrefour trigonal est orné d'un méchant beffroi* ÉCAILLÉ *d'ardoises.* (V. Hugo.) ‖ Peu usité.

— Blas. Dont les écailles sont d'un émail différent de celui du corps : *Dragon d'or* ÉCAILLÉ *d'azur*.

— Rem. Cet adjectif a le tort d'offrir, avec un sens opposé, une forme identique à celle du participe du verbe *écailler*, et pour cette raison il est peu usité. Il faut reconnaître toutefois qu'il est plus régulièrement formé que le verbe auquel on le sacrifie; *écailler*, en effet, ne serait exact de forme que si l'on appelait *cailles* ce qu'on nomme *écailles;* sa forme régulière serait *désécailler;* mais l'on s'est habitué à tort à voir dans la première syllabe du verbe *écailler* un préfixe privatif.

ÉCAILLÉ, ÉE (é-ka-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Écailler. Dépouillé de ses écailles : *Un poisson* ÉCAILLÉ. ‖ Dont on a ouvert les écailles, la coquille : *Des huîtres* ÉCAILLÉES.

— Par ext. Qui se délite, qui se détache en écailles : *Un mur* ÉCAILLÉ. *Du marbre* ÉCAILLÉ.

— Bot. Qui se détache par plaques très-régulières : *Une surface* ÉCAILLÉE.

ÉCAILLEMENT s. m. (é-ka-lle-man; *ll* mll. — rad. *écailler*). Action d'écailler : *L'*ÉCAILLEMENT *du poisson.* ‖ Action de s'écailler : *L'*ÉCAILLEMENT *d'une pierre, d'un marbre.*

— Techn. Écaille de cuivre des chaudronniers.

ÉCAILLER v. a. ou tr. (é-ka-llé; *ll* mll. — rad. *écaille*). Dépouiller de ses écailles : ÉCAILLER *un poisson.* ‖ Ouvrir les écailles, la coquille de : ÉCAILLER *des huîtres, des moules.*

— Par ext. Faire tomber en écailles, en plaques minces : *Le docteur ne voulait pas* ÉCAILLER *les dorures.* (Th. Gaut.)

— Techn. Couvrir d'ornements en forme d'écailles : ÉCAILLER *un dôme.* ÉCAILLER *une boîte.* ‖ Donner la couleur de l'écaille de tortue à : ÉCAILLER *une table.* ‖ Gratter jusqu'au vif, en parlant du plomb qu'on veut souder. ‖ *Écailler le caillou*, En détacher, au moyen du marteau à deux pointes, des écailles ou éclats de la longueur, de la grosseur et de la forme qui conviennent pour en faire ensuite des pierres à fusil.

S'écailler v. pr. Se détacher en écailles, en plaques minces : *Cette peinture* S'EST ÉCAILLÉE. *Ce marbre* S'ÉCAILLE *à l'air. Sa peau* S'EST ÉCAILLÉE *durant sa maladie. A l'extrémité opposé, noircit et* S'ÉCAILLE *une peinture médiocre, qui représente le jugement de Salomon.* (V. Hugo.)

— Fig. Se montrer à nu, tel qu'on est :

Tel est couvert d'un beau vernis;
Il *s'écaille*, le sot se montre.
DE LABOUISSE.

ÉCAILLER, ÈRE s. (é-ka-llé; *ll* mll. — rad. *écailler* v.). Personne qui ouvre des huîtres ou qui en vend : *Mme Évrard, dans sa jeunesse, était une des trente belles* ÉCAILLÈRES *que Paris a célébrées.* (Balz.)

— Encycl. Paris, au dire de la statistique, engloutit en moyenne 300 millions d'huîtres par année. Voilà bien des *écaillères* occupées! Les unes courent la ville tout le jour, poussant ou faisant pousser devant elles une voiture à bras, et criant : *A la barque, à la barque!* Les autres vont, aux heures du déjeuner et du dîner, le blanc tablier serré à la taille, le couteau à la main, le sourire aux lèvres, se tenir, en manière d'avant-postes, à l'entrée des restaurants, attendant qu'un garçon vienne d'une voix chantante s'écrier : *Une douzaine! deux douzaines!* ou même : *Douze douzaines! Ouvrez!* Une ordonnance de police du 25 septembre 1771 faisait défense aux *écaillères* d'exposer, de colporter, de crier et de vendre leur marchandise « depuis le dernier avril jusqu'au 10 septembre de chaque année, à peine de 200 livres d'amende et confiscation des marchandises. » Cette ordonnance est depuis longtemps tombée en désuétude; car il n'est pas si mince gastronome qui ne sache aujourd'hui que tous les mois d'où la lettre *r* est absente sont peu favorables à la bonne qualité des huîtres. Il se trouve donc que, durant les mois de mai, de juin, de juillet et d'août, mesdames les *écaillères* ont des loisirs. *Deus nobis hæc otia fecit*, se disent-elles, non pas en latin, car elles n'ont d'autre latin que le latin de cuisine, mais en langue française mâtinée de poissard. « Un dieu nous a fait ces loisirs, profitons-en. » Comment en profiter? Celles qui ont dépassé l'âge du *Cadran-Bleu* n'entrent pas en religion, comme les vieilles actrices démodées; mais elles changent de profession, et, renonçant à la cloyère, à ses pompes et à ses œuvres, elles écoutent la voix qui leur dit : « Il fait chaud! » et se font marchandes de coco et de sucre d'orge. Quant à celles qui, portant fine cornette posée en papillon sur une mine gaillarde, ne songent point encore à prendre congé et des amours et du commerce, celles-là s'occupent consciencieusement de soutenir le renom avantageux attribué, de longue date, à la corporation, renom de beauté, vous le savez; car l'épithète de *belle* est depuis longtemps inséparable d'*écaillère*.

Et c'est ici le cas de le remarquer, la plupart des professions exercées par les femmes (je dis par les jeunes, bien entendu) sont précédées, dans le langage usuel, d'un qualificatif qui d'un coup décerne à toutes celles qui en font partie un brevet de gentillesse, d'amabilité ou de beauté. Préjugés, dira-t-on. Préjugés, soit! mais comme ce sont les préjugés qui gouvernent ce pauvre globe terraqué, il s'ensuit que toute couturière doit nécessairement être *gentille;* toute blanchisseuse (de fin, messieurs, de fin!), toute blanchisseuse, *aimable;* toute bergère, *naïve* (ô Estelle! ô Némorin! ô M. de Florian!); que toute meunière est *sensible;* toute vivandière... (v. BÉRANGER); toute bouquetière, *jolie*. Et ne dites pas aux classiques de la table et de l'amour de vous abandonner ces adjectifs tant soit peu arbitraires en plus d'une occasion : ils vous jetteraient à la tête leurs auteurs, qui sont les dramaturges et les vaudevillistes, les romanciers et les chansonniers de tous les temps et de tous les pays. Ces derniers surtout n'ont-ils pas enchâssé dans leurs flonflons toutes sortes d'adjectifs qui, à force d'être redits, ont fini par faire loi?

L'écaillère ne pouvait donc manquer d'être baptisée, elle aussi, d'une façon galante.

Déjà l'*écaillère*
Saute à bas du lit,

chante Désaugiers dans son *Tableau de Paris à cinq heures du matin*, et, rien qu'à la leste façon dont cela est annoncé, nous prévoyons tout de suite qu'elle ne peut être ni vieille ni laide, cette *écaillère* qui *saute à bas du lit*, car ce n'est pas à tout âge qu'on *saute à bas du lit*, et ce n'est pas à tout âge non plus qu'un membre du Caveau daigne vous mettre en ses vers égrillards. Donc l'*écaillère*, sans être de la première jeunesse, est jeune; sans être de la première beauté, elle est belle; elle a cette jeunesse qui touche à la maturité, cette beauté succulente des belles pêches que le soleil a caressées et peut-être même un peu mordues; elle a cela du moins dans la fiction et, souvent aussi dans la réalité. Regardez plutôt, sur le repos de l'escalier d'un restaurant en renom, cette superbe fille aux doigts agiles, qui, fraîche et bien meublée de bas en haut, l'œil éveillé, l'air avenant, la bouche en cœur, nous arrache au passage cette appellation consacrée : « la belle *écaillère!* »

Belle *écaillère!* c'est bientôt dit; mais savez-vous comment ce surnom lui est venu et combien elle a payé cher le privilège de le porter? Payé cher, oui, car il y a du sang et des larmes, un amour insensé et un crime horrible dans ces deux mots qui d'abord vous alléchaient si fort : *belle écaillère!*

Il y avait une fois (ceci commence comme un conte et finit comme un noir mélodrame), il y avait une fois, vers l'année 1830, rue de Seine, une jolie et mignonne *écaillère* nommée Louise Leroux, ou plutôt la *belle écaillère*. Cette fille avait un amant, le pompier Montreuil, qui, dans un accès de jalousie, plongea son sabre dans le corps de sa maîtresse. Cet abominable forfait rendit célèbre aussitôt par toute la France et par toute l'Europe la *belle écaillère*, et la légende, en attendant le théâtre, s'empara de sa vie et de ses amours. Une sorte de mystère planait d'ailleurs sur ses derniers jours, et l'on s'occupa d'autant plus de sa fin malheureuse que son meurtrier était parvenu à se soustraire à toutes les recherches de la justice. Plus tard, on sut qu'il s'était sauvé en Angleterre et que, fixé à Londres, il y exerçait vers 1834 la profession de maître d'armes et de comparse au Théâtre-Français. Le pompier fut flétri et la pauvre *écaillère* fut vengée par les refrains d'une célèbre romance que nos mères ont chantée. Enfin la Gaîté trouva en 1837 un de ses plus grands succès en mettant sur sa scène l'histoire tragique de Louise Leroux, sous ce titre de la *Belle écaillère*, qui était le nom sous lequel elle avait toujours été et était encore connue.

Ce nom, depuis elle, toutes les ouvreuses d'huîtres l'ont plus ou moins mérité, mais à peu près toutes l'ont porté. Elles ont seulement renoncé au pompier traditionnel, comme étant d'un commerce peu sûr. A défaut de pompiers, il en est qui ont captivé des notaires, d'autres des agents de change, et l'on en cite une qui a fait tourner une tête ministérielle, mais une vraie forte tête, qui finit par adorer les huîtres jusqu'à en avaler trente-deux douzaines chaque jour avant son déjeuner. Et savez-vous ce qui l'avait à ce point mis en goût pour les mollusques d'Ostende et de Cancale? Une simple repartie de l'*écaillère*, dont plus d'une fois d'ailleurs il avait en passant lorgné les robustes appas. « Plus que jamais, lui disait un ami en franchissant certain jour le seuil du restaurant, plus que jamais la France danse sur un volcan. — Des bêtises! s'était écriée l'*écaillère*, elle saute sur un banc d'huîtres. » Le mot, recueilli par une oreille attentive, parut le lendemain dans un journal de l'opposition, qui trouva qu'il s'appliquait merveilleusement « aux imbéciles » qui pour lors prétendaient gouverner le monde. On voit par là que les *écaillères* ne se contentent pas seulement d'être belles, et que parfois aussi elles ont de l'esprit. Je pourrais vous citer le nom de l'une d'elles qui, après avoir débuté au Palais-Royal, derrière les vitrines d'un restaurant bien connu, est aujourd'hui une fort grande dame ayant équipage et hôtel au faubourg Saint-Germain. Mieux vaut finir par ce trait qui contient une judicieuse leçon de grammaire. On préparait une nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie, de ce fameux dictionnaire

Qui, toujours très-bien fait, reste toujours à faire,

et il fallait différencier ces deux locutions : *de suite, tout de suite*. Personne n'était d'accord, on allait se prendre aux cheveux, lorsque, s'il faut en croire l'histoire, une simple *écaillère* illettrée, — était-ce même une *belle écaillère?* la chronique ne le dit pas, — lorsqu'une simple *écaillère*, disons-nous, vint, à elle seule, tirer d'affaire nos quarante immortels. « Bah! s'était écrié Népomucène Lemercier, allons déjeuner chez Ramponneau, cela vaudra mieux que de nous disputer; on tranchera, s'il le faut, la question au dessert. — Accepté, » répondit Nodier. Et voilà nos académiciens qui s'acheminent vers les hauteurs de Rochechouart. Parseval-Grandmaison, qui était l'ordonnateur du menu, s'adresse à l'*écaillère* : « Ouvrez-nous *de suite*, lui dit-il, quarante douzaines d'huîtres, et servez-les-nous *tout de suite*. — Mais, monsieur, répondit l'*écaillère*, si vous voulez que je les ouvre *de suite*, je ne peux pas vous les servir *tout de suite*. » Nos académiciens se regardèrent étonnés : le problème était résolu. Et c'est ainsi qu'une ouvreuse d'huîtres collabora au dictionnaire des quarante : l'Académie n'en est pas plus fière pour cela.

ÉCAILLETTE s. f. (é-ka-llè-te; *ll* mll. — dimin. d'*écaille*). Petite écaille.

ÉCAILLEUX, EUSE adj. (é-ka-lleu, eu-ze; rad. *écaille*). Couvert d'écailles, muni d'écailles : *Un poisson* ÉCAILLEUX.

Le limaçon, vêtu de sa frêle coquille,
Des poissons *écailleux* rappelle la famille.
DELILLE.

— Formé d'écailles : *Le fruit du pin est* ÉCAILLEUX. *La bulbe du lis est* ÉCAILLEUSE. *Les animaux de cette famille offrent comme caractère particulier un test* ÉCAILLEUX *et dur, recouvrant leur tête, leur corps et souvent leur queue.* (L. Figuier.)

— Qui se détache par écailles : *Ardoise* ÉCAILLEUSE.

— Anat. *Os écailleux*, Moitié supérieure de l'os frontal. ‖ *Suture écailleuse*, Suture du temporal et du pariétal.

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de squale.

— Minér. Se dit de la cassure d'un minéral, quand la surface de ses fragments présente de petites écailles ou esquilles soulevées, mais non entièrement détachées, semblables à celles que l'on remarque sur les cassures de la cire : *L'agate et le pétrosilex ont la cassure* ÉCAILLEUSE. (Maigne.) ‖ On dit aussi CÉROÏDE et ESQUILLEUX.

— Antonyme. Alépidote.

ÉCAILLIÈRE s. f. (é-ka-llè-re; *ll* mll. — rad. *écailler*). Écon. domest. Instrument qui sert à ouvrir les huîtres. ‖ On l'appelle aussi OUVRE-HUÎTRE.

ÉCAILLON s. m. (é-ka-llon; *ll* mll.). Art vétér. anc. Canine du cheval. ‖ Vieux mot.

— Techn. Ouvrier chef d'une ardoisière.

ÉCAILLURE s. f. (é-ka-llu-re; *ll* mll. — rad. *écaille*). Pellicule qu'on enlève de la surface du plomb lorqu'on l'écaille.

— Zool. Test formé par une réunion d'écailles : *L'*ÉCAILLURE *dorsale de ces sauriens se compose de petites pièces rhomboïdales.* (Lacép.)

ÉCAJEUL, village de France, départ. du Calvados, arrond. et à 9 kilom. de Lisieux, cant. et à 3 kilom. de Mézidon, à 48 kilom. de Caen; 373 hab. C'est sur son territoire que fut fondée en 1060, par Odon Stigaud, seigneur de Mézidon, l'abbaye de Sainte-Barbe en Auge. Cette abbaye avait d'immenses possessions en France et même en Angleterre, comme on le voit dans les chartes des ducs de Normandie.

ÉCALE s. f. (é-ka-le — altérat. du mot *écaille*). Enveloppe de certains fruits, formant une sorte d'écorce coriace : *Des* ÉCALES *de noix. Des* ÉCALES *d'amande. Des* ÉCALES *de châtaigne.* ‖ On dit aussi BROU.

— Par ext. Gousse de fève ou de pois. ‖ Pellicule qui se détache des pois que l'on fait cuire. ‖ Coquille d'œuf.

— Techn. Portion de soie dont les fils sont maintenus par un gommage léger, dans la fabrication des blondes. ‖ Sorte de fosse dans laquelle se place l'ouvrier qui pose les flans sur le carré. ‖ Gros fragment de pavé provenant de la taille et qui peut servir à certains pavages moins soignés.

— Mar. Syn. d'ESCALE.

ÉCALÉ, ÉE (é-ka-lé) part. passé du v. Écaler. Dépouillé de ses écales : *Des noix* ÉCALÉES.

— Agric. Se dit des terres qui, ne faisant partie d'aucune ferme, se louent isolément à des particuliers ou à des fermiers : *On recherche beaucoup l'acquisition des terres* ÉCALÉES. (Tessier.)

ÉCALER v. a. ou tr. (é-ka-lé — rad. *écale*). Dépouiller de son écale : ÉCALER *des noix, des amandes.* ÉCALER *des pois.* ‖ On dit ÉCALOFFER dans certains patois.

S'écaler v. pr. Être écalé : *Les noix* S'ÉCALENT *à la veillée.* ‖ Se dépouiller spontanément de son écale : *Les noix tombent lorsqu'elles* S'ÉCALENT.

— Techn. Se séparer par lames, en parlant d'une pièce de bois.

ÉCALEUR, EUSE s. (é-ka-leur, eu-ze — rad. *écaler*). Personne qui écale ou qui casse des noix.

ÉCALIPE s. f. (é-ka-li-pe — rad. *écale*). Coquillage vide : *Les enfants des ports de mer s'amusent à ramasser des* ÉCALIPES *sur la plage.* Patois de Boulogne-sur-Mer.

ÉCALOT s. m. (é-ka-lo — rad. *écale*). Agric. Noix dépouillée de son écale. ‖ Variété de noix.

— Entom. Nom du hanneton, dans quelques localités.

ECALTHAÏ, lieutenant du kan des Tartares, dans l'Asie Mineure, à ce que nous apprend Deguignes. Il est célèbre par l'ambassade qu'il envoya à saint Louis. Le chef de cette députation, David, remit au roi des lettres dans lesquelles Ecalthaï se disait converti à la foi chrétienne et faisait des vœux pour le triomphe de cette cause; il annonçait que le grand kan de Tartarie était baptisé depuis trois ans. Malgré l'exagération de ces nouvelles, on accourut voir les ambassadeurs du prince Ecalthaï, que les soldats regardaient « comme un des premiers barons de la Tartarie. » Saint Louis et le légat du pape le chargèrent de lettres et de présents. Matthieu Pâris, Guillaume de Nangis et Zenfliet racontent tout au long cette singulière ambassade. Joinville la célèbre comme les autres chroniqueurs. M. Deguignes a supposé que cette ambassade n'était qu'une supercherie de moines arméniens. M. Abel Rémusat n'admet pas cette opinion.

ÉCALURE s. f. (é-ka-lu-re — rad. *écaler*). Pellicule dure de certains fruits, de certaines graines : ÉCALURES *de café*.

ÉCALYPTRÉ, ÉE adj. (é-ka-li-ptré — du préf. privat. *é*, et du gr. *kaluptra*, voile). Bot. Dépourvu de coiffe : *Hépatique* ÉCALYPTRÉE.

ÉCALYPTROCARPE adj. (é-ka-lip-tro-karpe — d'*écalyptré*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Dont le fruit est dépourvu de coiffe.

ÉCANE s. m. (é-ka-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères, voisin des érotyles.

ÉCANÉ, ÉE adj. (é-ka-né — rad. *cane*). Pathol. Déhanché, qui marche comme une cane.

ÉCANG s. m. (é-kan). Écon. rur. Instrument dont on se sert pour écanguer.

ÉCANGAGE s. m. (é-kan-ga-je — rad. *écanguer*). Techn. Action d'écanguer : *L'*ÉCANGAGE *du chanvre, du lin.*

— Encycl. *L'écangage* consiste à secouer vivement le chanvre et le lin broyés, de manière à débarrasser la filasse des fragments de tige qui peuvent s'y trouver mêlés. Pour cela, on se servait autrefois d'une planche verticale, le long de laquelle on laissait pendre la filasse, que l'on frappait avec un couteau de bois. Le couteau est aujourd'hui remplacé avec avantage par une roue, dont la circonférence est munie de plusieurs lames de bois, et à laquelle on imprime, à l'aide d'une

pédale, un rapide mouvement de rotation. Cette machine accélère beaucoup le travail, et l'*écangage* est d'autant plus énergique que la planche est plus rapprochée de la roue.

ÉCANGE s. f. (é-kan-je). Forme ancienne du mot ÉCHANGE.

ÉCANGUÉ, ÉE (é-kan-ghé) part. passé du v. Ecanguer : *Du lin* ÉCANGUÉ.

ÉCANGUER v. a. ou tr. (é-kan-ghé — rad. *écang*). Econ. rur. Broyer et détacher de la paille, en parlant du chanvre et du lin.

ÉCANGUEUR, EUSE s. (é-kan-gheur, eu-ze — rad. *écanguer*). Econ. rur. Ouvrier qui écangue le chanvre ou le lin.

ECAQUELON, village et comm. de France, (Eure), cant. de Montfort-sur-Rille, arrond. et à 18 kilom. de Pont-Audemer, 722 hab. On a trouvé, tant à Ecaquelon même que sur son territoire, notamment au hameau de la Prée et à la ferme de la Houssaye, de nombreux débris d'antiquités romaines, notamment des hachettes de silex, une sorte de flûte ou tibia d'os, des figurines de Vénus Anadyomène, des lampes de terre cuite rougeâtre, des médailles de bronze du Bas-Empire. Non loin de là se trouve l'enceinte romaine connue sous le nom de *Bosbinard-Commin*. Ecaquelon était au moyen âge le siége d'une seigneurie, dont les titulaires ont compté parmi eux Guillaume de Bourneville, Nicolas de La Vieille, et enfin Morin de La Rivière (1776).

ÉCAQUEUR s. m. (é-ka-keur — du préf. *é*, et de *caque*). Pêch. Pêcheur qui met les harengs en caque.

ÉCARASSE s. f. (é-ka-ra-se). Techn. Machine pour ouvrir, écarter la laine qui sort de la teinture.

ÉCARBOUILLÉ, ÉE (é-kar-bou-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Ecarbouiller : *Avoir le visage* ÉCARBOUILLÉ.

ÉCARBOUILLER v. a. ou tr. (é-kar-bou-llé; *ll* mll. — du mot lat. fictif *excarbunculare*, réduire en menu charbon, formé du préf. *ex*, et de *carbunculus*, petit charbon). Pop. Ecraser, écorcher, mettre en compote, comme on dit encore familièrement : ÉCARBOUILLER *le visage à quelqu'un. Bon fusil, ma foi! quel calibre! ça vous* ÉCARBOUILLE *une cervelle.* (Mérimée.)

— Ce mot populaire, qui a le sens d'écraser, aplatir, ne s'emploie guère que dans l'expression : *Ecarbouiller la chandelle, la mèche d'une chandelle*, c'est-à-dire Ouvrir cette mèche afin que la chandelle éclaire mieux. ‖ *Ecarbouiller* est, dans ce sens, un mot particulier au patois de Boulogne-sur-Mer; il est aussi usité dans d'autres parties de la France, mais dans le sens plus général d'écraser.

— Pop. *Ecarbouiller la tête à quelqu'un*, Le réprimander vertement.

S'écarbouiller v. pr. Ecarbouiller à soi : S'ÉCARBOUILLER *le visage*. ‖ Ecarbouiller quelque partie de son corps : S'ÉCARBOUILLER *en tombant*.

— Rem. Beaucoup de personnes prononcent *escarbouiller*, ce qui est conforme à l'ancienne orthographe : *Ez ungs* ESCARBOUILLOIT *la cervelle, ez autres rompoit bras et jambes.* (Rabelais.)

ECARD, ECCARD ou **EGHARD** (Henri). V. ECKHART.

ÉCARDONNEUR s. m. (é-kar-do-neur — du préf. privat. *é*, et du lat. *carduus*, chardon, parce que cet oiseau mange les graines du chardon). Ornith. Nom vulgaire du chardonneret. ‖ On dit aussi ÉCARDONNEUX.

ÉCARLATE s. f. (é-kar-la-te — On a indiqué comme origine l'arabe ou le persan *escarlat*, *serkelat*; mais ces mots sont modernes et paraissent venir, l'un du français ou de la forme espagnole correspondante *escarlate*, l'autre de l'anglais *scarlet*. Cela écarté, dit M. Littré, reste le latin *galaticus*, de *Galatia*, la Galatie, province d'Asie où l'on recueillait beaucoup de kermès; *galaticus rubor* a signifié, en effet, *écarlate*. Cette conjecture est très-plausible, ajoute M. Littré; elle serait indiscutable si l'on trouvait quelque forme intermédiaire entre *galaticus* et *escarlate*.] Mais, il faut le reconnaître, il y a loin, grammaticalement parlant, de *galaticus* à *escarlate*. Au XVe siècle, *écarlate* paraît signifier étoffe en général). Rouge vif, qui a pour type la teinte que donne la cochenille traitée par la crème de tartre et le chlorure d'étain : *Rouge comme l'*ÉCARLATE. *Une tapisserie couleur d'*ÉCARLATE. *Un sourd et muet, à qui l'on demandait comment il se figurait le son de la trompette, répondait sans hésiter en indiquant la couleur de l'*ÉCARLATE. (Ste-Beuve.)

— Par ext. Etoffe qui a la couleur de l'écarlate : *Un manteau d'*ÉCARLATE.

> Les bourgeois que flatte
> Un speech verbeux
> Craignent l'*écarlate*
> Comme les bœufs.
> TH. DE BANVILLE.

‖ Robe rouge :

> Y voit-on des savants en droit, en médecine,
> Endosser l'*écarlate* et se fourrer d'hermine?
> BOILEAU.

> Gens vêtus d'or et d'*écarlate*,
> Pendant un mois chacun vous flatte.
> BÉRANGER.

— Par anal. Couleur de premier choix, d'une teinte parfaite : ÉCARLATE *bleue, verte, noire*. ‖ Vieux en ce sens.

— Fig. Elite, premier choix, ce qu'il y a de plus distingué : *L'*ÉCARLATE *de la noblesse*. ‖ Vieux en ce sens.

— Fam. *Avoir les yeux bordés d'écarlate*, Avoir le bord des paupières rouge, comme il arrive dans certaines ophthalmies : *Je n'ai pas eu toujours les yeux éraillés et bordés d'*ÉCARLATE. (Volt.) ‖ *Etre rouge comme l'écarlate* ou *rouge écarlate*, Etre très-confus ou très-ému : *La mère n'eut pas plutôt jeté les yeux sur moi, qu'elle devint* ROUGE ÉCARLATE; *sa confiance l'abandonna.* (Chateaub.)

— Comm. *Ecarlate de Venise* ou *des Gobelins*, Celle que l'on obtient par un mélange de kermès, d'alun et de crème de tartre. ‖ *Ecarlate de Hollande*, Celle qui s'obtient en traitant la cochenille par la crème de tartre et le chlorure d'étain. ‖ *Graine d'écarlate*, Cochenille. ‖ *Ecarlate de graine* ou *de Venise*, Kermès. ‖ La cochenille et le kermès sont des insectes de forme sphérique, mais non des graines.

— Erpét. Couleuvre de la Caroline.

— Bot. Nom vulgaire du lychnis croix de chevalier. ‖ *Ecarlate jaune*, Variété d'agaric.

— Adjectiv. Qui est comme l'écarlate; qui appartient à l'écarlate; qui a la couleur de l'écarlate : *La couleur* ÉCARLATE. *Un rouge* ÉCARLATE. *Un manteau* ÉCARLATE. *Les doubles portes du boudoir s'ouvrirent et laissèrent voir une toute petite salle à manger, dont les murs étaient rehaussés de peintures* ÉCARLATE *et or.* (E. Sue.) *Elle possédait une robe de chambre de flanelle* ÉCARLATE. (A. de Muss.)

> Meure le Richelieu qui déchire et qui flatte!
> L'homme à la main sanglante, à la robe *écarlate!*
> V. HUGO.

— Gramm. Bien que ce mot soit primitivement substantif féminin, il varie quand il est employé adjectivement : *Des étoffes* ÉCARLATES.

— **Encycl.** La couleur dite *écarlate* a été tirée de substances très-diverses, selon les temps et les lieux. Vers 1760, Frauzen, propriétaire à Haguenau, introduisit la culture de la garance en Alsace, et, peu de temps après, de 1762 à 1774, un Arménien catholique de Julfa, faubourg chrétien d'Ispahan, Johann Althen, importa cette culture dans le territoire d'Avignon, et dota ainsi le midi de la France d'une industrie qui devait plus tard acquérir de tels développements, que, année commune, le département de Vaucluse récolte pour 20 millions de francs de garance. Ce qu'il y a de singulier à l'égard de cette précieuse racine, c'est que, dans le moyen âge, on la cultivait avec un grand succès dans les environs de Caen, d'où elle a aujourd'hui complètement disparu. Son exportation constituait même une des branches les plus lucratives du commerce de cette ville. On trouve dès 1122, dans le cartulaire de Troarn, des transactions pour la dîme de la garance, et il y en a une de 1320, passée entre l'abbé de Troarn et le curé de cette paroisse, par laquelle ils conviennent de partager par moitié la dîme de la garance. Villani, écrivain du XIVe siècle, nous apprend dans son *Histoire de Florence*, que, dès le XIIe siècle, les dames italiennes faisaient usage, pour leur habillement, de l'*écarlate* de Caen, c'est-à-dire des draps et des étoffes de laine teints en rouge avec la garance cultivée dans la basse Normandie, et que la seule ville d'Ypres pouvait entrer en concurrence avec celle de Caen dans ce genre de manufacture. Depuis plus de deux siècles, la garance est inconnue en Normandie.

Il est très-probable que ce sont des Français réfugiés qui ont porté cette culture en Zélande.

— *Ecarlate de Venise*. Jadis, à Venise, on consommait beaucoup de kermès pour la fabrication de la couleur sur laine; il portait alors le nom d'*écarlate de Venise*; cette *écarlate* ne doit pas être confondue avec l'*écarlate* de Hollande, faite d'une autre variété de kermès, et qui fut préparée beaucoup plus tard. Cette *écarlate de Hollande* n'est autre chose que l'*écarlate* des Gobelins. Pour avoir cette couleur, on fixe la matière colorante de la cochenille au moyen d'une composition d'étain et de tartre. V. COCHENILLE.

ÉCARLATIN, INE adj. (é-kar-la-tain, i-ne — rad. *écarlate*). Qui a la couleur de l'écarlate : *Une étoffe* ÉCARLATINE. *Un drap* ÉCARLATIN. ‖ Peu usité. On dit plus ordinairement ÉCARLATE.

— Comm. *Cidre écarlatin*, ou, substantiv., *Ecarlatin*, Cidre du Cotentin.

— Pathol. *Fièvre écarlatine*, Ancien nom de la fièvre scarlatine.

— s. m. Etoffe de laine rouge.

ÉCARNANT (é-kar-nan) part. prés. du v. Ecarner : *Descartes, en* ÉCARNANT *ses cubes, en a vu naître le soleil, l'or et la lumière même.* (Pluche.)

ÉCARNÉ, ÉE (é-kar-né) part. passé du v. Ecarner : *Une pierre* ÉCARNÉE.

ÉCARNER v. a. ou tr. (é-kar-né — du préf. privat. *é*, et de *carne*). Enlever les carnes, les angles de : ÉCARNER *une pierre*.

ÉCARQUILLÉ, ÉE (é-kar-ki-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Ecarquiller. Grand ouvert : *Des yeux* ÉCARQUILLÉS. *Qu'ils étaient gourmands, ces chers amis! Il était impossible de s'y méprendre à leurs narines ouvertes, à leurs yeux* ÉCARQUILLÉS, *à leurs lèvres vernissées, à leur langue promeneuse.* (Brill.-Sav.) *Marthe, les yeux* ÉCARQUILLÉS, *contempla le louis et regarda Jean pour bien s'assurer qu'il ne s'était pas trompé.* (H. Berthoud.) ‖ Grandement écarté : *Marcher les jambes* ÉCARQUILLÉES. *Il se gratte l'oreille avec l'ongle rose de son petit doigt coquettement* ÉCARQUILLÉ. (Th. Gaut.)

— Par ext. Qui a les jambes écarquillées :

> Nous voyons tous les jours ces messieurs les galants
> Marcher *écarquillés* ainsi que des volants.
> MOLIÈRE.

ÉCARQUILLEMENT s. m. (é-kar-ki-lle-man; *ll* mll. — rad. *écarquillé*). Action d'écarquiller; état de ce qui est écarquillé : *L'*ÉCARQUILLEMENT *des jambes a été un défaut à la mode. L'usage du cheval produit l'*ÉCARQUILLEMENT *des jambes.*

ÉCARQUILLER v. a. ou tr. (é-kar-ki-llé; *ll* mll. — rad. *écart*, qui a donné primitivement *écartiller*). Ouvrir tout grand, en parlant des yeux : ÉCARQUILLEZ *vos yeux. Le singe grince des dents et* ÉCARQUILLE *les yeux, au grand effroi de l'animal civilisé.* (Th. Gaut.)

> M'as-tu de tes gros yeux assez considéré?
> Comme il les *écarquille* et paraît effaré!
> MOLIÈRE.

> . . . Les spectateurs, dans une nuit profonde,
> *Ecarquillaient* leurs yeux et ne pouvaient rien voir.
> FLORIAN.

‖ Ecarter beaucoup : ÉCARQUILLER *les jambes*. ÉCARQUILLER *les bras*. ‖ Faire ouvrir, en parlant des yeux : *Le démon de la curiosité lui* ÉCARQUILLAIT *les yeux.* (Balz.)

S'écarquiller v. pr. Devenir écarquillé : *Ses yeux* S'ÉCARQUILLENT.

ÉCARRI, ÉCARRIR, ÉCARRISSAGE, ÉCARRISSEMENT, ÉCARRISSEUR, ÉCARRISSOIR. Autre orthographe des mots ÉQUARRI, ÉQUARRIR, etc.

ÉCARRURE s. f. (é-ka-ru-re). Carré d'un habit. ‖ Vieux mot.

ÉCART s. m. (é-kar — du préf. *é*, et de *carte*, d'où le mot *écarter*, usité dans le jeu de cartes). Action de s'écarter, de se détourner brusquement de son chemin ou de sa position : *Heureusement je fis un* ÉCART, *et j'évitai le coup. Le cheval fit un* ÉCART *et me jeta dans le ruisseau. Tous les chevaux firent un* ÉCART *et s'arrêtèrent en hennissant.* (Ph. Chasles.) ‖ Irrégularité dans la manière de marcher :

> Si le vin trouble un peu ma vue,
> Amis, pardonnez mes *écarts*.
> DÉSAUGIERS.

‖ Action de tenir dans une position tendue quelque partie de son corps : *Il sortit de chez le traiteur en faisant des* ÉCARTS *de poitrine comme un homme fort content de sa personne.* (Le Sage.)

— Lieu écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin des centres : *Le service des* ÉCARTS *est onéreux pour l'administration des postes.*

— Par ext. Variation, différence avec un point qui sert d'origine ou de terme de comparaison : *Les plus grands* ÉCARTS *du thermomètre correspondent avec les latitudes les plus élevées.*

— Fig. Action de sortir de la voie ordinaire, de dire ou de faire des choses étranges : *Des* ÉCARTS *d'imagination. Des* ÉCARTS *d'esprit. Le génie de M. de Voltaire est trop beau, et l'humanité lui doit trop, pour ne point lui pardonner ses* ÉCARTS. (Grimm.) *Les esprits qui ne se reposent jamais sont sujets à beaucoup d'*ÉCARTS. (J. Joubert.) *Le latin ramène toujours au sujet et ne souffre pas les* ÉCARTS *de l'imagination.* (C. Dollfus.) *Les* ÉCARTS *de l'amour-propre sont une des causes les plus fréquentes des aberrations du jugement.* (Théry.) *On se tue autant par les* ÉCARTS *de l'imagination que par les* ÉCARTS *du régime.* (Raspail.)

> Vous êtes si fertile en pareils contre-temps,
> Que vos *écarts* d'esprit n'étonnent plus les gens.
> MOLIÈRE.

‖ Manière d'agir différente de la manière dont on agit ordinairement : *La fiction qui produit le monstrueux semble avoir les* ÉCARTS *de la nature pour exemple.* (Marmontel.) ‖ Mise en oubli des règles ordinaires de la morale ou de la bienséance : *Des* ÉCARTS *de jeunesse. Des* ÉCARTS *de conduite. Vainement on cherche à justifier ses* ÉCARTS *par la passion.* (La Rochef.-Doud.) *Quand une fois on est sorti de la ligne du devoir, chaque* ÉCART *conduit à un autre.* (Ferrand.)

> L'homme est dans ses *écarts* un étrange problème.
> ANDRIEUX.

> . . . . Un diable de neveu
> Me fait, par ses *écarts*, mourir à petit feu.
> PIRON.

> Quant à moi, ma maxime est qu'entre bons amis
> Quelques petits *écarts* doivent être permis.
> DESTOUCHES.

— Jurispr. anc. Droit prélevé par le seigneur sur le bien d'un bourgeois, lorsqu'il passait à un forain.

— Mar. Surface de jonction de deux laizes de voile. ‖ Jonction de deux feuilles de tôle d'une chaudière ou d'un navire en fer. ‖ Surface suivant laquelle s'opère la jonction de deux pièces de bois qui doivent se prolonger en tout ou en partie : *Deux pièces de bois qui se suivent exactement, comme le bordé des ponts et de la carène, sont réunies par un* ÉCART *simple.* (Aubry.) ‖ *Ecart à sifflet*, Celui qui se forme en coupant en biseau les deux pièces de bois qu'on veut réunir. ‖ *Ecart à empature*, Celui qui ressemble à l'écart à sifflet, mais dans lequel le biseau vient aboutir au tiers de l'épaisseur du bois, au lieu d'arriver jusqu'à la surface. ‖ *Ecart à croc*, Celui qui s'obtient en pratiquant, sur le biseau des deux bois préparés pour un écart à empature, deux dents, l'une rentrante, l'autre saillante, qui s'emboîtent mutuellement quand les deux pièces sont assemblées.

— Techn. Nom donné aux fragments de grès qu'on emploie comme revêtement.

— Pathol. Relâchement des ligaments destinés à maintenir deux parties voisines ou en contact.

— Art. vétér. Entorse de l'articulation de membres antérieurs, que se donne un cheval en faisant un grand effort des jambes : *Se donner un* ÉCART. ‖ *Faux écart*, Ecart très-léger.

— Jeux. Action de mettre de côté une partie de ses cartes pour ne point s'en servir; cartes ainsi mises de côté : *Faire un* ÉCART. *Laissez ces cartes, c'est mon* ÉCART. *Au piquet, l'*ÉCART *du premier à jouer peut être de cinq cartes au plus. A l'écarté, on peut faire plusieurs donnes sur* ÉCART, *jusqu'à ce que le talon soit entièrement épuisé.* ‖ Fig.

> Je ne sais si souvent vous jouez au piquet,
> Mais au moins faites-vous des *écarts* admirables.
> MOLIÈRE.

L'auteur a joué ici sur les mots, et il parle à la fois d'un *écart* de conduite et d'un *écart* en terme de jeu.

— Bourse. Différence qui existe entre le cours des valeurs à terme ferme et celui des valeurs à prime : *L'*ÉCART *est l'augmentation que le vendeur exige pour subir les conditions d'une limitation des risques courus par l'acheteur : si, par exemple, la rente 3 pour 100 vaut ferme 70 fr., et se vend à prime 70 fr. 30, dont 1 fr., l'*ÉCART *est de 30 centimes. Quand la spéculation est lente, quand les mouvements ne se prononcent pas ou semblent incliner à la baisse, l'*ÉCART *est faible; au contraire, lorsque les mouvements sont précipités et tendent à la hausse, l'*ÉCART *se tend, c'est-à-dire est fort.*

— Chorégr. Manière de porter le pied de côté en dansant : *Faire un* ÉCART. ‖ Pop. *Faire le grand écart*, Ecarter en dansant les jambes de façon à toucher le sol avec la partie postérieure des cuisses.

— Blas. Chacune des parties de l'écu divisé en quatre par une ligne perpendiculaire et une ligne horizontale. ‖ On dit aussi ÉCARTELURE et QUARTIER.

— Loc. adv. *A l'écart*, Dans un lieu écarté, isolé, séparé : *Se tenir* À L'ÉCART. *Aller* À L'ÉCART. *S'entretenir* À L'ÉCART. *Resté seul, éveillé, j'allai m'asseoir* À L'ÉCART *sur une racine qui traçait au bord du ruisseau.* (Chateaubr.)

> Moi, j'étais à *l'écart*, à genoux sur la pierre.
> A. GUIRAUD.

> Dans cette grotte sombre un berger amoureux
> Déplorait à *l'écart* son destin malheureux.
> SEGRAIS.

‖ En réserve, à part : *Mettre de l'argent* À L'ÉCART.

— Fig. Dans une sorte d'isolement moral, en dehors de certaines relations : *Il n'est pas mal de se tenir quelque temps* À L'ÉCART : *c'est presque le seul préservatif contre l'envie et contre la calomnie.* (Volt.)

> Viens! je connais le monde et ses vanités folles,
> Ses préjugés honteux et ses amours frivoles;
> Nous vivrons seules à *l'écart*.
> Mlle DE POLIGNY.

‖ En dehors de certains droits, de certains avantages : *Pourquoi tenir* À L'ÉCART *ceux qui ont les mêmes droits que vous?* ‖ En dehors de la question, de l'affaire discutée ou traitée : *Mettons cette question* À L'ÉCART.

— *Se jeter à l'écart*, Faire une digression volontaire, se jeter hors de la question : *Dans une cause mauvaise, c'est toujours gagner quelque chose que de* SE JETER À L'ÉCART *et faire perdre la suite d'un raisonnement.* (Boss.)

— Loc. prép. *A l'écart de*, Loin de : *Se tenir* À L'ÉCART *des affaires publiques.*

— **Encycl.** Art vétér. Dans le langage vétérinaire moderne, on entend par le mot *écart* une boiterie dont le siége probable, d'après toutes les données diagnostiques réunies, est dans les régions de l'épaule et des bras.

Les causes de ce que l'on appelle les *écarts* consistent dans une action violente ressentie par les muscles antagonistes aux mouvements excessifs que les rayons du scapulum et de l'humérus sont susceptibles d'exécuter l'un sur l'autre dans les différentes fonctions du membre, soit comme agent d'impulsion, soit comme colonne de support. Ainsi, les causes les plus ordinaires des *écarts* sont : les glissades sur les terrains glaiseux, humides, ou sur le sol couvert de verglas ou de glace; les positions très-écartées du tronc que prennent les membres antérieurs dans les efforts énergiques que font les limoniers lorsque, sur un plan incliné, ils s'arc-boutent du devant contre le sol pour résister à l'impulsion du fardeau auquel ils sont attelés; les chutes qui surviennent quelquefois dans ces conditions; les efforts violents que font en pareil cas les animaux énergiques pour se

relever sous la charge; les mouvements désordonnés auxquels les animaux se livrent lorsque, après s'être cabrés, ils retombent dans l'attitude quadrupédale, avec l'un de leurs membres antérieurs engagé dans un obstacle quelconque. Dans toutes ces circonstances, les lésions qui se produisent portent sur l'appareil musculaire; mais ces lésions ne sont pas les seules causes déterminantes possibles des *écarts*; il peut en exister d'autres dans l'articulation même; celles-ci consistent soit dans le dépoli des surfaces articulaires, soit dans leur rayure, soit encore dans le gonflement des os à leur point de contact, ou enfin dans l'inflammation aiguë ou chronique de la synoviale. « Ces différentes lésions, dit M. Bouley, peuvent être déterminées par des causes directes, comme dans le cas du heurt violent d'un animal en mouvement contre un obstacle; du choc d'un limon; d'un coup de pied de cheval; d'une chute violente contre une pierre, etc. Elles peuvent dépendre d'un état diathésique qui se traduit par des subinflammations des jointures ou des gaînes synoviales; exemple: dans la morve, la gourme et la convalescence des inflammations thoraciques. Elles peuvent résulter enfin, comme dans toutes les jointures, de la fréquence même des mouvements et de leur exagération, comme aussi des modifications organiques que l'âge entraîne souvent à sa suite. » Enfin, une des variétés de boiterie comprises sous le nom générique d'*écarts* reconnaît pour causes des lésions nerveuses, des compressions du plexus brachial. Les maladies des artères peuvent aussi avoir leur part dans la production des boiteries qui procèdent de la région de l'épaule.

Chez les chevaux atteints d'*écarts*, l'angle formé par l'articulation du scapulum et de l'humérus est engorgé; ces deux derniers os sont immobiles l'un sur l'autre; l'épaule et le bras se déplacent en masse par un mouvement d'arrière en avant; la flexion du radius sur l'humérus est limitée, et par suite, le pas étant raccourci, l'animal *fauche*, pose le pied sur le sol dans toute l'étendue de la surface plantaire; les rayons inférieurs du membre conservent une attitude normale qui contraste avec l'instantanéité de l'appui. La boiterie de l'épaule ne se manifeste pas toujours par des signes certains, objectifs et rationnels; c'est alors que son diagnostic présente de très-grandes difficultés, que le vétérinaire ne surmonte qu'après avoir exploré successivement les régions inférieures des membres et avoir acquis la certitude que ces parties sont dans des conditions de parfaite netteté; que rien en elles, par conséquent, ne donne la raison de la claudication dont il cherche la cause. C'est ainsi, par voie d'exclusion, que le praticien peut, sans crainte, placer le siége de la boiterie dans l'épaule.

Les boiteries qui procèdent de l'épaule sont toujours graves, non parce qu'elles compromettent la vie des animaux qui en sont affectés, mais parce qu'elles les déprécient considérablement en les rendant impropres à l'usage auquel ils peuvent être appliqués, ou en diminuant tellement leur aptitude au travail, que leurs forces sont en grande partie annulées. Le traitement de l'*écart* varie selon que cette maladie est récente ou ancienne. Lorsque l'*écart* est récent, il faut d'abord immobiliser le membre malade en le maintenant dans son attitude physiologique, en entravant ensemble les deux membres antérieurs et en appliquant, sur la région de l'épaule, des substances irritantes qui, en exaltant la sensibilité, bornent les mouvements des parties malades. Si l'*écart* s'accompagne d'une douleur locale très-intense, il est bon de pratiquer des saignées à la jugulaire et de mettre en usage les boissons blanches laxatives ou diurétiques et les anodins. Mais lorsque l'*écart* date déjà d'un certain temps, il faut recourir à des moyens révulsifs énergiques, tels que les sétons à la région de l'aisselle, la cautérisation actuelle et les caustiques potentiels.

— Blas. On met au premier et au quatrième *écart* les armes principales de la maison, au second et au troisième celles des alliances. Pour déterminer le numéro d'ordre des *écarts*, il faut examiner si l'écu est écartelé en croix ou en sautoir. (V. ÉCARTELÉ.) Si c'est en croix, le premier *écart* occupe l'angle dextre du chef, et le second est à l'angle senestre, tandis que le troisième et le quatrième se trouvent respectivement à l'angle dextre et à l'angle senestre de la pointe. Si l'écu est écartelé en sautoir, le premier *écart* est en chef, le second en pointe, le troisième au flanc dextre et le quatrième au flanc senestre.

ÉCARTABLE adj. (é-kar-ta-ble — rad. *écarter*). Jeux. Ce que l'on peut écarter: *Cette carte n'est pas* ÉCARTABLE. *Voilà un jeu facilement* ÉCARTABLE.

— Fauconn. *Faucon écartable*, Celui qui a l'habitude de monter en essor, lorsqu'il est pressé par le chaud.

ÉCARTANT (é-kar-tan) part. prés. du v. Ecarter: *Des refus* ÉCARTANT *les solliciteurs. Je n'ai jamais connu le malheur qu'en m'*ÉCARTANT *de la vertu.* (B. de St-P.) *Vous avez eu, à la fleur de la jeunesse, la prudence d'un sage, en ne vous* ÉCARTANT *pas du sentiment de la nature.* (B. de St-P.)

ÉCARTÉ, ÉE (é-kar-té) part. passé du v. Ecarter. Mis, tenu ou situé à l'écart, dans un lieu ou un état séparé, éloigné, distant: *Se tenir* ÉCARTÉ *de la foule. Tenir les doigts* ÉCARTÉS. *Ces livres sont mal rangés; ils sont trop* ÉCARTÉS.

Horace les voyant l'un de l'autre *écartés*.
CORNEILLE.

Enée et ses vaisseaux, par le vent *écartés*.
BOILEAU.

. . . . . . L'un de l'autre *écartés*,
Nous avons su toujours nous aimer et nous taire.
RACINE.

‖ Détourné, dévié:

Et chaque voyageur, de sa route *écarté*,
Y jouissait des droits de l'hospitalité.
A. MARTIN.

— Par anal. Détourné, extraordinaire, exceptionnel, différent de ce qui a lieu habituellement: *Les artistes, craignant d'être imitateurs, cherchent des routes* ÉCARTÉES. (Volt.)

— Solitaire, non fréquenté, isolé: *Je passai dans l'allée* ÉCARTÉE *où elle était, et, dès qu'elle m'aperçut, elle détourna les yeux de moi.* (B. de St-P.)

Mais un canal, formé par une source pure,
Se trouve en ces lieux *écartés*.
LA FONTAINE.

. . . Un brigand fameux et redouté
Se cache après ses vols dans un antre *écarté*.
LA FONTAINE.

En vain les profondeurs de cet antre *écarté*
Des doux rayons du jour ignoraient la clarté.
DELILLE.

— Tenu à distance, empêché de venir ou de s'approcher: *Il prit ses précautions pour que les importuns fussent* ÉCARTÉS *de chez lui. Cette armée, se défendant avec courage, ne put empêcher les impériaux de pénétrer dans l'Alsace, dont Turenne les avait tenus* ÉCARTÉS. (Volt.)

— Fig. Repoussé, rejeté, mis à l'écart, laissé de côté, abandonné: *Sa demande fut* ÉCARTÉE *par une fin de non-recevoir. Ce point* ÉCARTÉ, *la question devint facile à résoudre. Ces propositions de quelques esprits emportés furent* ÉCARTÉES. (Thiers.) ‖ Dissipé: *Ses soupçons n'ont pu être* ÉCARTÉS *par tous ces raisonnements.* ‖ Conjuré: *Une fois le danger* ÉCARTÉ, *elle reprit ses sens.*

— Jeux. Mis à l'écart: *Cartes* ÉCARTÉES. *Jeu* ÉCARTÉ.

— s. f. pl. Arachn. Nom d'un groupe d'araignées.

— **Allus. litt. Un endroit écarté, Où d'être homme d'honneur on ait la liberté,** Allusion à deux vers de Molière. V. ENDROIT.

ÉCARTÉ s. m. (é-kar-té — rad. *écarter*). Jeu de cartes d'origine française, qui se joue à deux, et qui est ainsi appelé parce que les joueurs y écartent des cartes: *Jouer à l'*ÉCARTÉ. *J'ai perdu cent francs à l'*ÉCARTÉ. *Organiser une table d'*ÉCARTÉ. *Voulez-vous faire une partie d'*ÉCARTÉ? *L'*ÉCARTÉ *est une modification de la triomphe.* (P. Boiteau.) *On peut aimer la bouillotte, chérir le whist, raffoler du boston, et se lasser cependant de tout cela; mais on revient toujours à l'*ÉCARTÉ; *c'est un hors-d'œuvre.* (Alex. Dumas.)

— **Encycl.** Jeux. L'*écarté* se joue avec un jeu de piquet, le roi étant la plus haute carte, et l'as prenant rang après le valet. Toutefois, pour que la marche de la partie soit plus expéditive, on emploie ordinairement deux jeux dont on se sert alternativement. Après chaque coup, celui qui a donné ramasse les cartes étalées sur la table, les assemble et les place à la droite de son adversaire, pendant que celui-ci donne avec le second jeu. La main se tire au sort: elle appartient à celui qui a coupé la plus forte carte. Après avoir mêlé et fait couper, le donneur distribue cinq cartes à son adversaire et à lui-même, soit par deux et trois, soit par trois et deux, à sa volonté; puis il retourne la onzième, qui indique la couleur de l'atout. Cette couleur l'emporte sur toutes les autres. La distribution terminée, celui qui doit jouer le premier joue, s'il est content de son jeu, telle carte que bon lui semble. Dans le cas contraire, il demande de nouvelles cartes, en disant: *Je propose, je demande* ou *si vous voulez.* Le second, c'est-à-dire le donneur, est libre d'accepter ou de refuser. S'il refuse, il dit: *Jouez* ou *veuillez jouer.* S'il accepte, il dit: *Combien?* et alors, mais seulement alors, son adversaire indique le nombre de cartes qu'il désire remplacer. La proposition acceptée, le donneur prend le talon, donne à son adversaire autant de cartes qu'il lui en a été demandé, puis il s'en donne à lui-même autant qu'il le juge à propos. Les cartes que chacun a ôtées de son jeu sont placées en tas du côté opposé au talon, et on ne peut les reprendre sous aucun prétexte. Si, par distraction ou autrement, l'un des joueurs venait à les regarder, il devrait jouer à jeu découvert, parce qu'il serait censé connaître l'écart de son adversaire. Il est, en outre, à remarquer que, lorsqu'on a demandé ou accepté, on ne peut plus se rétracter. De même, celui qui a déclaré écarter un nombre quelconque de cartes ne peut plus changer ce nombre.

Si, après la seconde donne, le premier en main ne trouve pas encore ses cartes assez belles, il a le droit d'en demander d'autres jusqu'à l'épuisement complet du talon; mais le donneur conserve toujours la liberté d'accepter ou de refuser. Quand, après plusieurs donnes sur écart, il ne reste plus au talon assez de cartes pour satisfaire les deux parties, le premier prend d'abord celles dont il a besoin. Quant au second, il est obligé de s'en tenir à celles qu'il possède, ou, s'il a déjà écarté, il complète le nombre de ses cartes en puisant au hasard dans l'écart.

La partie se joue en cinq points. Il faut faire trois levées pour marquer un point, et la vole, ou les cinq levées, pour en compter deux. Le roi, qui est la principale carte du jeu, vaut un point à celui qui le retourne ou dans le jeu duquel il se trouve; dans ce dernier cas, le joueur qui a le roi doit l'annoncer avant de jouer, si ce joueur est premier en main, ou en couvrant la première carte de son adversaire, s'il est second. Quand le joueur qui est premier joue sans avoir proposé, il perd deux points s'il ne fait pas au moins trois levées. De même si, le premier proposant, le second refuse, celui-ci perd deux points s'il ne parvient pas à faire trois levées. Toutefois, il n'en perd qu'un si son refus a lieu après un premier écart. Les joueurs sont obligés d'annoncer la couleur qu'ils jouent, et ils ne peuvent jeter qu'une carte de cette couleur. Si, par distraction, l'un d'eux joue une autre couleur, il est tenu, si l'adversaire l'exige, de reprendre sa carte et de jouer dans la couleur annoncée, et, s'il n'a pas de cette couleur, de jouer de la couleur indiquée par l'adversaire. Dans tous les cas, quand la carte a été couverte, elle ne peut plus être reprise. Il est interdit de renoncer, c'est-à-dire de ne pas jouer la couleur demandée quand on en a, ou de sous-forcer, c'est-à-dire d'abandonner la levée quand on a une carte supérieure à celle que l'adversaire a jetée. Si quelqu'un renonce ou sous-force, et qu'on s'aperçoive de la faute, chacun reprend ses cinq cartes, et l'on joue de nouveau; mais celui qui a renoncé ou sous-forcé ne gagne rien s'il fait le point, et ne gagne qu'un point s'il fait la vole. A mesure qu'on fait une levée, on ramasse les cartes et on les met de côté, les couleurs en dessous. Il n'est pas permis de regarder les levées de son adversaire; si l'un des joueurs commet cette faute, il est obligé de jouer à découvert. Cependant, si un coup paraît incertain à l'un des joueurs, il a le droit d'y revenir, et, par conséquent, de regarder les cartes relevées; mais il doit faire sa réclamation aussitôt, et, de plus, nommer les cartes avec lesquelles a été joué le coup qui lui semble équivoque. L'*écarté* se joue souvent en partie liée, c'est-à-dire que la partie se compose de trois manches de cinq points chacune. Dans ce cas, la victoire appartient à celui qui gagne deux manches sur trois. Du reste, rien n'est changé aux règles du jeu.

Le plus souvent l'*écarté* se joue en partie simple ou en partie liée; il peut y avoir toujours des personnes qui parient pour l'un ou pour l'autre joueur. Sauf convention contraire, les parieurs ont le droit de donner des conseils à celui pour lequel ils parient. La partie terminée, ils sont libres de continuer à parier pour le même joueur ou de passer du côté de l'adversaire. Ordinairement, plusieurs des parieurs veulent prendre part au jeu en tenant eux-mêmes les cartes. Dans ce cas, on convient que, après chaque partie, le perdant cédera la place à un nouvel entrant.

ÉCARTELÉ, ÉE (é-kar-te-lé) part. passé du v. Ecarteler. Qui a subi le supplice de l'écartèlement: *Condamné* ÉCARTELÉ. *A quatre-vingt-quatre ans, Carvajal fut* ÉCARTELÉ, *sans montrer aucun remords du passé, sans témoigner aucune inquiétude sur l'avenir.* (Raynal.)

— Blas. Se dit de l'écu partagé en quatre quartiers ou écarts, et de la croix, du sautoir, de la fasce et de la bande, qui sont divisés par suite de l'écartelure.

— s. m. Manière dont un écu est écartelé. ‖ *Ecartelé en croix*, Celui qui est formé par une ligne perpendiculaire et une ligne horizontale. ‖ *Ecartelé en sautoir*, Celui qui est produit par deux lignes diagonales allant, l'une de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe, et l'autre de l'angle senestre du chef à l'angle dextre de la pointe.

— s. f. pl. Arachn. Nom d'un groupe d'araignées.

— **Encycl.** Blas. Se dit, en armoiries, de l'écu divisé en quatre parties égales par un coupé et un parti, c'est-à-dire par une ligne verticale et une ligne horizontale. Chaque partie s'appelle *quartier*.

Il y a deux espèces d'*écartelés*: l'un en croix, c'est celui dont on vient de parler; l'autre en sautoir. L'*écartelé* en sautoir est une répartition formée par le tranché et le taillé, c'est-à-dire par deux lignes diagonales, l'une à dextre, l'autre à senestre, qui se terminent aux angles de l'écu et le divisent en quatre triangles égaux, nommés aussi *quartiers*.

Il y a des *écartelés* simples et d'autres qui sont chargés de diverses pièces ou meubles.

La croix qui sert à écarteler un écu peut aussi elle-même être *écartelée* dans l'écu, mais c'est dans un sens un peu différent, qui tient au mélange des émaux et des couleurs.

Les écus *écartelés* sont généralement composés de plusieurs familles réunies par des alliances; cependant on a un grand nombre d'exemples qui montrent que dès l'origine les armes de certaines maisons ont été *écartelées*.

Plusieurs causes principales ont donné lieu à l'écartelure: les alliances, la multiplicité des fiefs, les dignités, les prétentions, les substitutions, les concessions, le patronage, la dévotion, la reconnaissance, l'adoption et l'obligation de briser et de se distinguer des aînés sont autant de motifs pour lesquels on a *écartelé*.

L'usage d'écarteler, selon quelques héraldistes, viendrait de René, roi de Sicile, qui, vers le milieu du XVe siècle, pour se dédommager de n'être possesseur réel d'aucun des royaumes auxquels il prétendait avoir droit, et pour annoncer ses prétentions et ses droits, écartela de Naples-Sicile, d'Aragon, de Jerusalem, etc. Wulson de La Colombière, dans sa *Science héroïque*, compte douze façons d'écarteler; d'autres en comptent davantage; mais ce sont plutôt des partitions quelconques de l'écu que des manières proprement dites d'écarteler, c'est-à-dire de subdiviser en quatre le quartier d'un écu déjà *écartelé*. Voici les partitions de l'écu le plus en usage:

Parti en pal, quand l'écu est divisé du chef à la pointe.

Parti en croix, quand la ligne verticale est traversée d'une ligne horizontale d'un côté de l'écu à l'autre.

Parti de six pièces, quand l'écu est divisé en six parts ou quartiers.

Parti de dix, de douze, de seize, de vingt et de trente-deux, quand l'écu est subdivisé en autant de parties ou quartiers. V. PARTITIONS.

Les femmes n'ont pas eu des armoiries en même temps que les hommes; car, n'ayant nul usage des armes, elles n'avaient par conséquent ni écu, ni cotte d'armes, ni bannière où elles pussent les porter. Elles prirent les armes de leurs maris comme elles en portaient le nom. Plus tard, elles joignirent les armes de leurs pères à celles de leurs maris: telle a été l'origine des écussons *partis*.

La multiplicité des fiefs a contribué le plus à propager l'usage de l'écartelure. Froissart, au premier volume de ses *Chroniques*, chapitre CCIV, dit que Béraud, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, leva bannière *écartelée* d'Auvergne et de Melgueil. Ferdinand III, ayant uni les royaumes de Castille et de Léon, qu'il tenait, l'un de son père, l'autre de sa mère, en joignit les armoiries par une écartelure. Aujourd'hui, il y a peu de souverains qui ne soient obligés d'écarteler par rapport à cette multiplicité des fiefs.

Les dignités ont aussi contribué à introduire les écartelures; ainsi, un grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbés et d'abbesses ont *écartelé* les armoiries de leurs maisons avec celles de leurs églises. Les évêques d'Angleterre, depuis l'hérésie, continuèrent cet usage, et la plupart le conservent encore aujourd'hui. Autrefois, en Allemagne, où les évêques étaient princes et seigneurs temporels des terres de leurs diocèses, l'écartelure était devenue une règle. Nos anciens pairs ecclésiastiques, particulièrement ceux de Reims, de Laon, de Langres, de Noyon, de Chalon et de Beauvais, portaient *écartelé* de leurs maisons et de leurs pairies.

Les prétentions multiplient aussi les quartiers des armoiries et obligent par conséquent à écarteler. Ainsi les rois d'Angleterre, qui prenaient encore pendant les premières guerres de la Révolution française le titre de roi de France, écartelaient d'Angleterre et de France. Les ducs de Savoie portaient de Chypre et de Jérusalem.

Les substitutions, les alliances et les majorats ont introduit dans les armoiries tant de quartiers, qu'il deviendrait presque impossible de blasonner un écu sans cette ingénieuse méthode d'écarteler. Pour n'en citer qu'un exemple, les ducs d'Uzès et comtes de Crussol portent: *écartelé* aux 1 et 4 de Crussol fascé d'or et de sinople, parti de Lévis d'or à trois chevrons de sable, pour l'alliance de Louis, fils de Géraud, avec Jeanne de Lévis, fille unique de Lévis de Florensol; aux 2 et 3, *écartelé* de Genouillac et d'Acier, pour l'alliance de Charles de Crussol, fils de Jacques, avec Jeanne Galiote de Genouillac, dame d'Acier, fille de Jacques de Genouillac, dit Galiot, sieur d'Acier, grand maître de l'artillerie et grand écuyer de France. Enfin ils mettent sur le tout d'Uzès de gueules à trois branches d'or, pour l'alliance de Jacques, fils de Louis, avec Simonne, vicomtesse d'Uzès, fille unique et héritière de Jean, vicomte d'Uzès.

Les concessions amenèrent encore des écartelures: la maison d'Albert écartelait de France par concession.

Les grands maîtres de l'ordre de Malte écartelaient les armoiries de l'ordre avec celles de leurs maisons.

Par reconnaissance, la plupart des cardinaux écartelaient leurs armoiries de celles du pape qui les avait nommés.

Les écartelures servent aussi aux puînés pour briser: ils écartèlent des armoiries de leurs mères, afin de se distinguer de leurs aînés.

Familles qui portent un *écartelé* simple sur leurs écus: **Cosno**, *alias* **Scesnes**: *écartelé* d'argent et de gueules. — **Courceulle**, en Normandie: *écartelé* d'argent et d'azur. — **Noyelles**, en Artois: *écartelé* d'or et de gueules. — **Lens**, en Artois: *écartelé* d'or et de sable. — **Decolla**, en Provence: *écartelé* de sable et d'argent. — **Candole**, en Provence: *écartelé* d'or et d'azur. — **Varax**, en Bresse: *écartelé* de vair et de gueules. — **Auson**, en

Auvergne : *écartelé* d'or et d'azur. — **Montagut**, en Guyenne et Gascogne : *écartelé* d'or et de sable. — **Le Bouteiller de Senlis**, dans l'Ile-de-France : *écartelé* d'or et de gueules; *alias* de gueules à trois coupes d'or; quelques branches cinq, d'autres six coupes d'or. — **Mondenard**, en Guyenne et Gascogne : *écartelé* d'argent et d'azur. — **Cordon**, en Bresse : *écartelé* d'argent et de gueules. — **Heusoff**, en Bretagne : *écartelé* d'or et de gueules, l'or chargé d'une fasce de sable. — **Bouvilard**, en Languedoc : *écartelé* aux 1er et 4 d'argent; au 2 d'azur; au 3 de gueules. — **Gontaut de Biron**, en Guyenne : *écartelé* d'or et de gueules. — **La Rochebriant**, en Auvergne : *écartelé* d'or et d'azur. — **Varèze**, en Guyenne et Gascogne : *écartelé* d'or et de gueules. — **Chaugy**, en Bourgogne : *écartelé* d'or et de gueules. — **Bussy-Brion**, en Bourgogne : *écartelé* d'argent et d'azur. — **La Laude**, en Limousin : *écartelé* d'argent et d'azur. — **Eschizadour**, en Limousin : *écartelé* d'argent et de gueules. — **Tournemines**, en Bretagne : *écartelé* d'or et d'azur. — **Sévigné**, en Bretagne : *écartelé* d'argent et de sable.— **Kersymon**, en Bretagne : *écartelé* d'or et de gueules. — **Prudhon** : *écartelé* d'argent et de sinople à la bordure du même. — **La Chaussée**, en Poitou : *écartelé* de sable et d'argent.— **Bussy**, en Bresse : *écartelé* d'argent et d'azur. — **Cordebœuf**, en Auvergne : *écartelé* en sautoir d'hermine et de sable, à la bordure contre-*écartelée* de même. — **Blanc**, en Dauphiné : *écartelé* en sautoir d'argent et d'azur. — **Vairax**, en Bresse : *écartelé* de vair et de gueules. — **Manas**, en Guyenne et Gascogne : *écartelé* d'or et de gueules. — **Beyniers**, en Bourgogne : *écartelé* d'azur. — **Brigneul** : *écartelé* d'argent et d'azur. — **Du Saix**, en Bresse : *écartelé* d'or et de gueules.— **Savary** : *écartelé* d'argent et de sable. — **Contremoret**, en Berry : *écartelé* d'or et de gueules. — **Beauvoir**, en Dauphiné : *écartelé* d'or et de gueules. — **Feillens**, en Bresse et Bourgogne : *écartelé* d'argent et de gueules. — **Sainte-Marie**, en Normandie : *écartelé* d'or et d'azur. — **Leroux**, en Bretagne : *écartelé* d'argent et de gueules. — **Dubois-Berthelot**, en Bretagne : *écartelé* d'or et de gueules. — **Rivaud**, en Orléanais : *écartelé* de gueules et de sable. — **Myon**, en Bourgogne : *écartelé* d'or et de gueules. — **Bouthilier**, en Lorraine : *écartelé* d'or et de gueules. — **Draves**, dans l'Ile-de-France et l'Orléanais : *écartelé* d'argent et de sable. — **Vissec de la Tude** : *écartelé* d'argent et de sable. — **Ponthieu**, dans l'Aunis et la Saintonge : *écartelé* d'or et de gueules. — **Thésan**, en Languedoc : *écartelé* d'or et de gueules.— **Crévant d'Humières**, en Touraine : *écartelé* d'argent et d'azur. — **Arrel**, en Bretagne : *écartelé* d'argent et d'azur. — **Batarnay**, dans l'Anjou et la Touraine : *écartelé* d'or et d'azur. — **Fontenelles**, en Bauvaisis : *écartelé* d'argent et de sable. — **Sainte-Colombe**, en Beaujolais : *écartelé* en sautoir d'azur et d'argent. — **Baxu**, en Bourgogne : *écartelé* en sautoir d'argent et de sable. — **Adalbert**, en Languedoc : *écartelé* d'or et de sable, à la bordure de l'un en l'autre. — **Beaucaire** : *écartelé* d'or et de gueules; l'écu sommé de trois fleurs de lis et accolé de l'ordre de Saint-Michel du même. — **La ville de Marsal**, en Lorraine : *écartelé* d'or et de gueules. — **La ville de Tarbes** : *écartelé* d'or et de gueules.

ÉCARTÈLEMENT s. m. (é-kar-tè-le-man — rad. *écarteler*). Supplice qui consistait à faire tirer en sens inverse par quatre chevaux les quatre membres du patient, jusqu'à ce qu'ils fussent détachés du tronc : ÉCARTÈLEMENT *d'un criminel. L'*ÉCARTÈLEMENT *durait quelquefois plusieurs heures, et le plus souvent le bourreau était obligé de couper les muscles à coups de hache. Les criminels les plus célèbres qui subirent l'*ÉCARTÈLEMENT *furent Poltrot, assassin du duc de Guise, Châtel et Ravaillac; Damiens est le dernier à qui on l'ait appliqué.*

— Blas. Division de l'écu en quatre quartiers ou écarts. ‖ On dit mieux ÉCARTELURE.

— **Encycl.** L'*écartèlement*, l'un des supplices les plus atroces que la cruauté humaine ait inventés, était pratiqué dès l'antiquité la plus reculée. Chez les anciens, le patient était le plus ordinairement tiré à quatre chevaux; quelquefois, on l'attachait par les bras et par les jambes à deux arbres violemment courbés l'un vers l'autre, qui, en se redressant pour reprendre leur position naturelle, déchiraient le corps du malheureux supplicié. On assure que ce genre d'*écartèlement* était encore en usage, au commencement du siècle, dans quelques parties reculées de l'Indoustan, où le contact de la civilisation européenne n'avait pas encore adouci la férocité des mœurs indigènes. Il arrivait encore que des misérables, condamnés à être écartelés, étaient mis en pièces par des navires lancés en sens contraire à grande force de rames. Metius Fuffetius, dictateur d'Albe, convaincu d'avoir soulevé contre Rome la ville de Fidènes, et condamné à mort par Tullus Hostilius, fut attaché à deux chars attelés de quatre chevaux et dirigés en sens contraire, dont l'effort eut bientôt déchiré et dispersé ses membres sanglants. Pendant l'ère des persécutions, plusieurs martyrs chrétiens payèrent de cet affreux supplice la constance de leur foi.

L'*écartèlement* était en usage chez les Germains; Jornandès raconte que le roi goth Amanaric fit écarteler par des chevaux sauvages la femme d'un déserteur. Ce fait est rapporté d'une manière très-dramatique dans l'*Edda* de Sœmund.

Dans l'Allemagne féodale, le supplice de l'*écartèlement* fut appliqué aux traîtres et aux déserteurs.

La pénalité barbare de nos anciennes lois réservait la peine de l'*écartèlement* pour la punition des crimes de lèse-majesté au premier chef, c'est-à-dire pour l'expiation des attentats qui s'attaquaient à la personne sacrée du roi. On l'employa néanmoins quelquefois pour punir ceux qui étaient commis sur la personne des princes du sang; ainsi, l'échanson accusé, peut-être à tort, d'avoir empoisonné le dauphin fils de François Ier, Poltrot de Méré, qui avait assassiné le duc de Guise, et Salcède, qui avait comploté l'assassinat du duc d'Anjou, frère de Henri III, furent tirés à quatre chevaux.

Le supplice de l'*écartèlement* était une torture effroyable; le patient, couché sur le dos, était solidement fixé par des liens de fer au milieu d'un échafaud peu élevé; des cordes solides s'enlaçaient à ses bras et à ses jambes et allaient s'attacher aux traits de quatre chevaux vigoureux, harnachés comme pour haler un bateau; au signal donné, les chevaux, lancés dans des directions opposées, disloquaient les membres du condamné et lui faisaient souffrir des douleurs horribles. Le grand art du bourreau consistait à prolonger le supplice en retenant les chevaux et en les faisant tirer par petites secousses. Puis, quand on voulait en finir, les coups de fouet redoublaient; les bourreaux, et souvent la populace, excitaient les chevaux qui, tirant de toutes leurs forces, arrachaient les membres auxquels ils étaient attachés. Il arrivait quelquefois que les chevaux ne pouvaient venir à bout de leur sanglante besogne, et que l'exécuteur des arrêts de la justice était obligé de les aider, en coupant les tendons et les muscles qui ne se déchiraient pas assez vite et qui résistaient à tous les efforts. Enfin, il ne restait plus du patient qu'un tronc informe ou la vie et la faculté de souffrir, entretenues par l'excès même de la douleur, ne s'éteignaient que quand la dernière goutte de sang s'échappait des artères ouvertes.

Souvent on combinait cet affreux supplice avec d'autres tortures, qui en augmentaient encore l'horreur; c'est ainsi que le condamné, avant d'être tiré à quatre chevaux, était tenaillé aux mamelles, au gras des bras, des jambes et des cuisses; puis, sur les plaies ouvertes, on versait un mélange de plomb fondu, d'huile bouillante, de soufre et d'autres substances semblables, de sorte que les bourreaux épuisaient sur le corps de leur victime tous les raffinements de leur science infernale.

Chose digne de remarque et qu'il n'est pas inopportun de noter, à propos de ce supplice, peut-être le plus cruel de tous, c'est que l'art de torturer arrivait à sa diabolique perfection, précisément au moment où la civilisation moderne s'éveillait sous l'influence de la Renaissance; il semble que les instincts féroces et sanguinaires du vieux monde se soient déchaînés sur l'Europe avec une brutale énergie, en même temps que la lumière des grandes traditions de l'antiquité dissipait les ténèbres du moyen âge.

ÉCARTELER v. a. ou tr. (é-kar-te-lé — du préf. *é*, et du lat. *quartus*, quatrième. Prend un accent grave sur l'avant-dernier *e* devant une syllabe muette : *J'écartèle, il écartèlera.* Ainsi le veut l'Académie pour ce verbe et pour seize autres qui se trouvent exactement dans le même cas; mais pourquoi déroger ainsi à la règle qui veut que les verbes en *eler*, comme *appeler*, doublent la consonne *l* dans une syllabe muette?) Tirer à quatre chevaux, faire subir l'écartèlement à : ÉCARTELER *un condamné. Oh! bienheureux celui qu'on scie entre deux planches et qu'on* ÉCARTÈLE *à quatre chevaux.* (V. Hugo.)

— Rem. L'allusion à ce supplice est finement rendue dans l'anecdote suivante : Le chancelier Maupeou, en 1771, ne se montrait à Paris que dans une superbe voiture attelée de six chevaux. L'indignation publique, excitée par la révolution parlementaire dont il fut l'auteur, enfanta, dans le temps, ces deux vers :

Sex trahitur Maupœus equis; jam murmura vulgi
Nulla forent, quatuor si traheretur equis.

« On est indigné que Maupeou soit traîné par six chevaux, mais les plaintes cesseraient bientôt, s'il était tiré par quatre. »

— Par anal. Arracher les membres à : *Que deviendrais-je, ô ciel! si tous les insectes que j'ai mutilés,* ÉCARTELÉS, *empalés, m'apparaissaient à cette heure?* (G. Sand.)

— Blas. Partager un écu en quatre parties ou écarts : ÉCARTELER *un écu en croix, en sautoir. Vous verrez ces gens-là armorier leurs équipages,* ÉCARTELER *leurs écussons.* (P.-L. Courier.) ‖ Intransitiv. Porter l'écu écartelé : *Il* ÉCARTÈLE *de telles et telles armes, de tels et tels émaux.* (Acad.)

S'écarteler v. pr. Être écartelé : *Aujourd'hui les criminels ne* S'ÉCARTÈLENT *plus.*

ÉCARTELURE s. f. (é-kar-te-lu-re — rad. *écarteler*). Blas. Division d'un écu en quatre parties ou écarts; position des pièces dans les quartiers : *Les Chabot ont toujours conservé leurs chabots en* ÉCARTELURE. (St-Sim.)

ÉCARTEMENT s. m. (é-kar-te-man — rad. *écarter*). Action d'écarter, de séparer; état de ce qui est écarté : *Quand on monte souvent à cheval, l'*ÉCARTEMENT *des jambes finit quelquefois par rendre difforme. L'*ÉCARTEMENT *des molécules par la chaleur est une loi générale et constante de la nature.* (F. Pillon.) ‖ Disjonction, séparation de choses qui doivent être ou qui sont naturellement jointes : *Il y a eu de l'*ÉCARTEMENT *dans ce mur.* (Acad.)

— Distance, espace qui sépare deux objets écartés l'un de l'autre : *La largeur de la raie que la charrue laisse ouverte est déterminée par l'*ÉCARTEMENT *que l'on ménage entre la partie postérieure du versoir et la face gauche de la charrue.* (Math. de Dombasle.) *Les maîtres de danse ont tort d'exagérer l'*ÉCARTEMENT *des pointes des pieds : ce n'est pas là la marche naturelle.* (Maquel.)

— Monn. Accident par lequel le bouton d'argent, dans l'essai de la coupelle, s'écarte et se fend, faute de chaleur suffisante.

ÉCARTER v. a. ou tr. (é-kar-té—rad. *écart*). Séparer, disjoindre, mettre de la distance ou plus de distance entre : ÉCARTER *les jambes. Ces fauteuils sont trop rapprochés;* ÉCARTEZ-*les.* ‖ Mettre de côté, détourner, déranger de sa position : ÉCARTER *un meuble pour se faire un passage.* ÉCARTEZ *vos cheveux qui vous couvrent le visage.* ÉCARTEZ *le voile qui me dérobe vos traits. Les rennes se servent de leurs bois comme de pelles et de bêches pour* ÉCARTER *la neige qui cache les mousses et les plantes dont ils se nourrissent.* (B. de St-P.)

La nymphe *écarte* au bain les branches des ormeaux,
Et la jeune dryade agite ses rameaux.
TH. DE BANVILLE.

— Tenir à distance, empêcher d'approcher : ÉCARTER *un enfant du bord de l'eau, d'une fenêtre, d'un fossé.*

Laissez-moi de l'autel *écarter* une mère.
RACINE.

‖ Eloigner de soi, se garantir de la présence de : ÉCARTER *un importun. Quand vous avez trouvé les flatteurs, les* AVEZ-VOUS ÉCARTÉS? (Fén.) ‖ Disperser, chasser, éloigner :

D'un souffle l'aquilon *écarte* les nuages.
RACINE.

— Fig. Détourner, faire dévier : *Ses mauvaises fréquentations l'*ONT ÉCARTÉ *de la bonne voie. Tel est le sort de l'humanité : la raison nous montre le but, et les passions nous en* ÉCARTENT. (J.-J. Rouss.) *Le travail de la réflexion tend beaucoup moins à nous ramener sur nous-mêmes qu'à nous en* ÉCARTER. (Mme Guizot.) *Un peu de philosophie* ÉCARTE *de la religion, et beaucoup y ramène.* (Rivarol.) ‖ Diviser, désunir : *Le vice* ÉCARTE *les hommes, comme la vertu les unit.* (J. de Maistre.) ‖ Mettre de côté, négliger, éluder, ne pas tenir compte de : ÉCARTER *de la discussion toutes les questions oiseuses.* ÉCARTER *une demande par une fin de non-recevoir. Avides de connaissances utiles, les premiers hommes ont dû* ÉCARTER *d'abord toute spéculation oiseuse.* (D'Alemb.) *Pour* ÉCARTER *une difficulté, on prépare, on suscite une révolution.* (E. de Gir.) ÉCARTER *les questions embarrassantes est plus facile que de les résoudre.* (E. de Gir.) ‖ Dissiper, empêcher, éloigner de son esprit, se soustraire ou soustraire quelqu'un à : ÉCARTEZ *ces noires idées. Une pensée* ÉCARTE *une autre pensée. Le travail* ÉCARTE *l'ennui, le vice et la misère.* (Voltaire.) ÉCARTEZ *d'injustes défiances, capables de réveiller quelquefois les sentiments qui les ont produites.* (J.-J. Rouss.) *Dès qu'on* ÉCARTE *une illusion, il faut y substituer une qualité réelle.* (Mme de Staël.) *La vertu est le moyen le plus sûr que la nature nous offre pour* ÉCARTER *les sentiments affligeants et rassembler les sentiments agréables.* (De Pouilly.) *L'attente d'un grand plaisir* ÉCARTE *le sommeil.* (L. Blanc.)

Ecartez des terreurs dont le poids vous afflige.
VOLTAIRE.

Du chagrin le plus noir elle *écarte* les ombres,
Et fait des jours sereins de mes jours les plus sombres.
RACINE.

Ah! mon seigneur! ah! mon maître! *écartez*
De mon esprit toutes ces vanités.
VOLTAIRE.

— Chass. En parlant d'un fusil, Lancer le plomb en l'éparpillant : *Votre fusil* ÉCARTE *le plomb*, ou absol., ÉCARTE. *On connaît peu de moyens efficaces pour empêcher un fusil d'*ÉCARTER. (E. Blaze.) ‖ Pop. *Ecarter du fusil*, Lancer une pluie de salive en parlant. On a dit aussi ÉCARTER LA DRAGÉE : *Une vieille carogne qui* ÉCARTAIT LA DRAGÉE *prit la parole.* (***)

— Jeux. Oter de son jeu, en parlant des cartes dont on juge à propos de se défaire : *Le nombre des cartes que l'on peut* ÉCARTER *est fixé par la règle. Au piquet, le premier à jouer a le droit d'*ÉCARTER *cinq cartes. A l'écarté, quand le premier joueur n'est pas content de son jeu, il dit : J'*ÉCARTE *ou je propose. En* 1791, *on publia une caricature qui représentait Louis XVI jouant aux cartes avec un sans-culotte : la légende faisait dire à ce ce prince : « J'*AI ÉCARTÉ *les cœurs, il a les piques; je suis capot. »*

Notre homme *écarte* et ses as et ses rois.
LA FONTAINE.

S'écarter v. pr. S'éloigner, être éloigné; être divergent : ÉCARTEZ-VOUS, *vous êtes trop près l'un de l'autre. Ce chemin* S'ÉCARTE *trop de la ville. Ces deux rues partent du même point, et* S'ÉCARTENT *ensuite de plus en plus. La poussière qu'on jette sur une pirouette pendant qu'elle tourne s'en* ÉCARTE *aussitôt.* (Desc.) ‖ S'éloigner d'un endroit, aller au loin : *Il* S'ÉCARTA *tellement, qu'il ne put retrouver son chemin. La chèvre aime à* S'ÉCARTER *dans les solitudes, à grimper sur les lieux escarpés, à se placer et même à dormir sur la pointe des rochers et sur le bord des précipices.* (Buff.)

Mais ne *t'écarte* point, prends un guide fidèle.
RACINE.

Quiconque ne sait pas dévorer un affront,
Loin de l'aspect des rois qu'il *s'écarte*, qu'il fuie.
RACINE.

— Se mettre de côté pour livrer passage à quelqu'un ou à quelque chose : *Les courtisans* S'ÉCARTÈRENT *pour laisser passer le roi.*

Lorsque vous admiriez le jeune Bonaparte
Passant comme un simoun devant qui tout *s'écarte.*
BARTHÉLEMY.

— Fig. Dévier, s'éloigner, différer : *Le Tasse, Milton, le Camoëns,* SE SONT ÉCARTÉS *de la route battue.* (Buff.) *La nature ne* S'ÉCARTE *jamais des lois qui lui sont prescrites.* (Buff.) *On n'arrive à la raison que par un chemin, et l'on* S'EN ÉCARTE *par mille.* (La Bruy.) *On appelle naturel ce qui ne* S'ÉCARTE *pas de la manière habituelle d'agir.* (Bayle.) *C'est où nous nous tenons le plus serrés contre l'histoire et la réalité qu'Aristophane* S'EN ÉCARTE *le plus librement.* (St-Marc Gir.) *Le droit naturel est un point fixe dans la vérité; on ne* S'EN ÉCARTE *qu'aux dépens de la justice et de l'équité.* (Troplong.)

Jamais de la nature il ne faut *s'écarter.*
BOILEAU.

Et plus de votre cœur Dieu paraît *s'écarter*,
Plus par vos actions songez à l'arrêter.
BOILEAU.

‖ S'égarer, divaguer :

Quand je suis seul, je fais au plus sage un défi,
Je *m'écarte*, je vais détrôner le sofi.
LA FONTAINE.

— Manég. Faire un écart : *Ce cheval est très-sujet à* S'ÉCARTER.

— **Syn. Ecarter, détourner, éloigner.** V. DÉTOURNER.

— **Antonymes.** Comprimer, condenser, presser, serrer, rapprocher, tasser.

ÉCARTEUR s. m. (é-kar-teur — rad. *écarter*). Homme qui, dans les combats de taureaux, provoque l'animal et l'attire à lui.

— **Encycl.** Se dit des modestes *toreadors* du midi de la France. Leur rôle se borne à peu près à celui des *chulos* dans les cirques espagnols, et c'est là en effet tout ce que permet la législation française, qui n'autorise pas la mise à mort du taureau, mais qui laisse les *écarteurs* parfaitement libres de jouer leur vie dans une lutte d'adresse et d'agilité avec le redoutable animal. Ce divertissement, qui n'est pas sans danger, quoique le taureau soit tenu comme en laisse par le *teneur de corde*, est encore fort en faveur dans les Landes, l'ancien Béarn, l'Armagnac, et passionne au plus haut point, non-seulement les lutteurs et les amateurs spéciaux, mais les populations entières. Dans ces régions, il n'y a si petit village qui n'ait au moins une fois l'an ses courses de taureaux, complément obligé de la fête patronale; Dax, Mont-de-Marsan, Grenade, Cazères, ont des courses renommées. Dans les grands centres, il y a des arènes spéciales aménagées à cet effet; dans les villages, un enclos palissadé, une cour de métairie sont jugés très-suffisants. Chaque village a ses *écarteurs*, jeunes gens au pied leste, qui s'exercent à ce divertissement dans toutes les fêtes; mais des *écarteurs* plus célèbres, et qui se font presque de cette spécialité une profession, sont engagés dans des courses plus importantes. Presque partout la commune dispose, en faveur du plus adroit, de prix qui sont rarement au-dessous de 100 francs, et atteignent parfois 500 et 1,000 francs; ces prix sont le fruit de contributions volontaires que tout le monde s'impose pour jouir du divertissement favori.

Ce qui fait la différence entre les courses du Midi et celles de l'Espagne, c'est qu'il s'agit chez nous, pour ceux qui se livrent à ce brillant et périlleux exercice, non pas de tuer, mais d'*écarter* le taureau ou de le *franchir*. On dit *écarter*, lorsque l'agile lutteur, placé devant le taureau lancé à fond de train, le laisse arriver jusqu'à deux ou trois pas et l'évite par une jetée rapide à droite ou à gauche; un bon *écarteur* doit attendre que les cornes l'effleurent, que le taureau « lui souffle sur le ventre, » suivant l'expression consacrée. *Franchir* est une manœuvre plus audacieuse; au lieu d'éviter le taureau, l'*écarteur*, profitant du moment où la bête s'élance tête baissée, la franchit d'un bond et retombe derrière elle. Assez fréquemment, soit que l'élan ait été mal calculé, soit que le taureau déjoue la ruse, on reçoit à ce jeu un coup de corne; aussi, les *écarteurs* qui savent franchir adroitement sont-ils les plus renommés. La longe que tient le teneur de corde a 8 ou 10 mètres de longueur, et laisse par conséquent à l'animal une liberté suffisante, tout en permettant de le maintenir et de le ramener. Tous les *écarteurs*, et il y en a souvent dix ou quinze dans une course, s'exercent sur le même taureau, qui n'est rentré que lorsqu'il est jugé fatigué et qui fait alors place à un autre; et c'est à qui des *écarteurs* montrera, parmi ses rivaux en adresse, le plus d'agilité et de sang-froid, à qui se dis-

tinguera par sa témérité. Cinq ou six taureaux, et plus parfois, suivant l'importance de la course, sont amenés successivement dans l'arène. C'est pour ainsi dire le *turf* national du Midi.

ÉCARTILLEMENT, ÉCARTILLER. Formes anciennes des mots ECARQUILLEMENT, ECARQUILLER.

ÉCARVÉ, ÉE (é-kar-vé) part. passé du v. Ecarver : *Mâts* ÉCARVÉS.

ÉCARVER v. a. ou tr. (é-kar-vé — rad. *écart*). Mar. Ajuster deux pièces de bois entaillées : ECARVER *deux bordages* (deux parties d'un même mât).

ÉCASTOPHYLLE s. m. Bot. Syn. d'HÉCASTOPHYLLE.

ECASTOR et **MECASTOR**, Formules de serment employées par les femmes chez les Romains. C'était une abréviation de *Me Castor juvet!* (Que Castor me soit en aide!)

ECATERINENBOURG, ville de la Russie d'Asie. V. IEKATERINENBOURG.

ECATERINOSLAV, ville et gouvernement de la Russie d'Europe. V. IÉKATERINOSLAV.

ÉCATI, IE (é-ka-ti) part. passé du v. Ecatir : *Drap* ÉCATI.

ÉCATIR v. a. ou tr. (é-ka-tir — du préf. *é*, et de *catir*). Techn. Faire subir l'écatissage à : ECATIR *du drap.*

ÉCATISSAGE s. m. (é-ka-ti-sa-je — rad. *écatir*). Techn. Opération qui consiste à donner aux draps du lustre et de l'apprêt, en les pressant à froid.

ÉCATISSEUR s. m. (é-ka-ti-seur — rad. *écatir*). Techn. Ouvrier qui écatit les draps.

ÉCATOIR s. m. (é-ka-toir). Techn. Ciselet dont le fourbisseur se sert pour sertir les pièces d'une garde d'épée et les faire tenir dans la monture.

ÉCAUDE adj. (é-kô-de — du préf. *é*, et du lat. *cauda*, queue). Se disait autrefois des vers auxquels il manquait un ou plusieurs pieds : *Il y a dans Virgile plusieurs vers* ÉCAUDES.

ÉCAUDE s. f. (é-kô-de). Anc. cout. Batelet très-étroit dont on se sert en Normandie sur les fossés et les petits cours d'eau : *Les habitants payaient des redevances pour le droit d'avoir* ÉCAUDE *ou bateau.* (Robin.)

ÉCAUDÉ, ÉE adj. (é-kô-dé — de *é* préf. privat., et du lat. *cauda*, queue). Zool. Se dit des animaux dépourvus de queue ou ayant une queue très-courte, comme le coq sans croupion.

— s. m. pl. Erpét. Syn. d'ANOURE.

ÉCAUSSINES-D'ENGHIEN, bourg et commune de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 24 kilom. N.-E. de Mons, sur la Senne; 2,700 hab. Exploitation de pierre de taille et de calcaire dit *petit granit*, qui se travaille et s'emploie comme marbre; scieries à vapeur et ateliers de travail et de polissage. Sur le territoire de cette commune, on remarque un vaste et antique château flanqué de quatre tours.

ÉCAUVAGE s. m. (é-kô-va-je). Forme ancienne du mot ÉCOUAGE.

ÉCAVAGE s. m. (é-ka-va-je). Excavation. ‖ Vieux mot.

ÉCAVEÇADE ou **ÉCAVESSADE** s. f. (é-ka-ve-sa-de—du préf. *é*, et de *caveçon*). Manège. Secousse, mouvement brusque imprimé à la tête du cheval avec le caveçon. ‖ Vieux mot.

ÉCAYER s. m. (é-ka-ié). Mar. Bateau normand qui est construit comme le foncet, mais sur des dimensions moins considérables.

ECBALION ou **ECBALLION** s. m. (è-kba-li-on — du gr. *ekballô*, je lance dehors). Bot. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées : *L'*ECBALLION *a une tige charnue.* (Lemaire.)

— **Encycl.** Ce genre comprend une seule espèce, l'*ecbalion élatère*, plus connu sous les noms de *concombre sauvage*, *concombre d'âne*, *giclet*, etc. C'est une plante annuelle, charnue, aqueuse et couverte de poils rudes dans toutes ses parties. La tige, très-rameuse et couchée sur le sol, porte des feuilles alternes, un peu cordiformes et ondulées sur les bords, et des fleurs jaunâtres. Le fruit, qui ressemble pour la forme et le volume à un cornichon, est hérissé de poils; il devient jaune à la maturité et se détache alors du pédoncule, soit spontanément, soit au moindre choc, en lançant vivement par l'ouverture de sa base un jet de liquide dans lequel se trouvent les graines. Cette plante est très-commune au bord des chemins et dans les lieux incultes du midi de la France, où les enfants se font un jeu de la fouler aux pieds pour en faire *partir* les fruits. Ce jeu n'est pas sans danger; le suc visqueux que renferment ces fruits est assez âcre et corrosif; il enflamme la peau des doigts, et, s'il s'en introduit dans les yeux, il y cause des douleurs très-vives, un gonflement érésipélateux aux paupières, si l'on néglige de laver promptement avec de l'eau pure et fraîche l'organe atteint. Dans le Nord, cette plante, qui n'a rien de flatteur dans son aspect, n'est cultivée que dans les jardins botaniques. Sa racine a une saveur nauséabonde et d'une amertume insupportable, qu'elle perd par la macération dans l'alcool. Elle était autrefois employée en médecine, mais son usage est à peu près abandonné aujourd'hui. L'extrait des fruits de cette cucurbitacée est connu sous le nom d'*élatérion*. Les anciens en ont parlé. Théophraste dit qu'il peut se conserver pendant deux siècles et plus, et qu'il s'améliore en vieillissant. On lui attribuait des vertus merveilleuses, notamment pour guérir les maladies des yeux; on l'a préconisé aussi contre la goutte et l'hydropisie; on l'a fréquemment employé comme émétique et purgatif; mais ce médicament énergique et dangereux a beaucoup perdu de son crédit, et c'est à peine si l'on s'en sert encore quelquefois en médecine vétérinaire.

ECBASE s. f. (è-kba-ze — gr. *ekbasis*, sortie; de *ek*, hors de; *bainô*, je vais). Rhétor. Syn. de DIGRESSION.

ECBASIOS (du gr. *ekbairein*, débarquer). Myth. Surnom sous lequel on désignait Apollon, lorsqu'on lui offrait un sacrifice après une navigation heureuse.

ECBATANE, grande et belle ville de l'Asie ancienne, capitale de la Médie, au centre de cette contrée, à 235 kilom. N. de Suse, à 360 kilom. N.-E. de Babylone. Cette ville est appelée dans la Bible *Ahmeta*, mot que la version grecque des Septante transcrit *Amatha* (Esdras, VI, 2). Suivant le témoignage d'Hérodote, elle eut pour fondateur Dejocès, premier roi des Mèdes; mais, si l'on en croit Diodore de Sicile ou plutôt Ctésias, son existence remonte à une bien plus haute antiquité : elle devrait son origine à Sémiramis. Hérodote désigne cette place par le nom d'*Agbatane*, *Agbatana*. Strabon écrit *Ecbatane*, *Ekbatane*. Diodore de Sicile, Polybe ont suivi la même orthographe. Dans l'ouvrage d'Isidore de Charax, on lit, par suite d'une erreur de copiste, *Apobatana* au lieu de *Agbatana*; mais le véritable nom de cette ville était *Ahmeta*, ainsi que nous l'apprenons par le livre d'Esdras. Les Grecs, comme il est facile de le voir, ont seulement substitué un B au M, changement qui a souvent eu lieu dans des noms propres de villes ou d'hommes. M. Rawlinson a recherché quelle pouvait avoir été l'origine de cette dénomination. Il suppose que ce nom dérive d'une racine chaldaïque qui signifie *garder*, *conserver*. « Mais, dit M. Quatremère, on ne saurait admettre cette étymologie. Est-ce réellement dans la langue des Chaldéens qu'il faut chercher l'origine du nom de la capitale des Mèdes? A coup sûr, c'était plutôt à l'idiome de ce dernier peuple que ce nom avait dû être emprunté. Comme ce langage nous est complétement inconnu, il est impossible de présenter sur ce sujet une opinion qui offre un caractère de certitude. Si l'on voulait absolument proposer une conjecture, même hasardée, on pourrait penser que ce nom, avec la modification que lui avait fait subir la langue des Mèdes, répondait au terme persan *ahmata*, qui désigne un lieu habité. »

Les modernes veulent retrouver Ecbatane dans la ville persane actuelle d'*Hamadan*, où Morier et Ker Porter virent encore des ruines assez considérables. Ce qui semble justifier cette opinion, c'est que toutes les stations marquées dans l'*Itinéraire* d'Isidore de Charax comme situées sur la route de Séleucie à Ecbatane sont les mêmes que celles qui ont été relevées par les voyageurs modernes sur la route de Bagdad à Hamadan. Une opinion nouvelle a été émise en ces dernières années par le colonel Rawlinson, qui l'a appuyée sur des preuves plus que spécieuses. Il croit qu'il existait deux villes principales du nom d'Ecbatane dans la Médie : l'une dans la Médie inférieure (*Media magna*), dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par Hamadan; l'autre dans la Médie supérieure ou Atropatène, au lieu même occupé par les ruines de Takht-i-Soleiman, c'est-à-dire le tombeau de Salomon, dans l'Aderbaidjan. Il cite à l'appui de son assertion divers passages des écrivains anciens et du moyen âge, et même de plusieurs écrivains orientaux. Hyde rapproche le nom de cette ancienne et célèbre cité du mot persan *abadan* (*abad*), endroit cultivé, terminaison générique d'un grand nombre de villes persanes; Ilgen cherche à l'expliquer par des racines sémitiques et croit y reconnaître un mot syriaque signifiant *rempart*. La Bible attribue la fondation d'Ecbatane à Arphaxad, roi des Mèdes, qui paraît être le même que Phraorte et qui régnait vers l'an 600 av. J.-C. Suivant les historiens grecs, elle fut bâtie vers l'an 705 par Déjocès.

Sur l'enceinte d'Ecbatane, on trouve dans Hérodote des renseignements de la plus grande précision, mais que Larcher a traduits d'une façon peu satisfaisante; la traduction que nous en donnons ici nous semble être à la fois plus exacte et peindre plus nettement la singulière construction de cette ville célèbre, qui n'était pas sans ressemblance avec celle de plusieurs villes encore existantes de la Chine. « Les Mèdes, dit Hérodote (liv. Ier), bâtirent à Déjocès, qu'ils avaient reconnu pour roi (710 av. J.-C.), un château muni de bonnes fortifications; ensuite on bâtit la ville. Ce roi fit faire de grandes et fortes murailles enfermées les unes dans les autres. Ce sont autant de cercles, dont le plus grand (le premier) n'est surpassé par celui qui est à l'intérieur que de la hauteur des créneaux. L'assiette du lieu, qui est une colline, favorise cette gradation de hauteur, et l'industrie des hommes en a profité. Ces enceintes successives, qui communiquent l'une avec l'autre, sont au nombre de sept. Dans la dernière sont le château et le trésor du roi; la plus spacieuse est à peu près égale à l'enceinte d'Athènes. Les créneaux de la première sont peints en blanc; ceux de la seconde, en noir; ceux de la troisième, en pourpre; ceux de la quatrième, en bleu; ceux de cinquième, en sandaraque (ou en roux); et la pour les deux dernières, les créneaux de l'une sont argentés, et ceux de l'autre, dorés. »

C'est là encore aujourd'hui la disposition générale de plusieurs villes de la Chine, et cette disposition est encore plus marquée dans toutes les villes de l'Inde, soit pour la variété de la couleur donnée aux murailles, soit pour le nombre des enceintes.

L'étendue d'Ecbatane est assez bien déterminée par l'historien voyageur grec. Hérodote donne à la plus grande enceinte de la capitale des Mèdes la même étendue qu'à celle d'Athènes telle qu'elle était de son temps. Or, d'après les calculs de d'Anville, l'enceinte d'Athènes était d'environ trois de nos lieues communes.

C'est dans la dernière enceinte que se trouvaient le palais et les trésors du roi. Ce palais, selon Diodore, était situé au-dessous de la citadelle et avait 7 stades de tour (environ 1,550 mètres.

En 561, Cyrus devint maître d'Ecbatane, et les rois de Perse, dont elle ne fut que la seconde capitale, venaient y passer l'été. Darius, vaincu par Alexandre, s'y réfugia en 331; mais celui-ci s'empara bientôt de cette ville, où il trouva d'immenses richesses; c'est là aussi que le conquérant macédonien fit assassiner Parménion et perdit Héphestion. Dans cette ville, où les despotes de l'Asie avaient entassé tant de richesses, Antiochus III, roi de Syrie, put encore trouver 4,000 talents (25,500,000 fr.), malgré les pillages successifs qui avaient dû épuiser les trésors de la capitale de la Médie. Les juifs persans regardaient cette ville comme la *Susa* de la Bible et prétendaient reconnaître dans un de ses monuments le tombeau d'Esther et de Mardochée. ‖ Il ne faut pas confondre l'Ecbatane capitale de la Médie avec une autre Ecbatane qui, suivant Hérodote et Pline, était située en Phénicie, à peu de distance du mont Carmel. C'est là que mourut Cambyse.

ECBATANE DES MAGES, ville de l'ancienne Perse, où résidaient les mages. C'est aujourd'hui la ville de Gherden, dans la Perse moderne.

ECBOLÉ s. f. (è-kbo-lé — gr. *ekbolê*; de *ek*, hors de; *ballô*, je lance). Anc. mus. Altération du genre enharmonique, dans laquelle une des cordes était accidentellement élevée de cinq demi-tons au-dessus de son accord ordinaire.

ECBOLIQUE adj. (è-kbo-li-ke — gr. *ekbolê*, expulsion; de *ek*, hors de; *ballô*, je lance). Méd. Abortif, qui produit l'avortement ou accélère l'accouchement.

— s. m. Médicament ecbolique : *Employer les* ECBOLIQUES.

ECBYRSOME s. m. (è-kbir-so-me — du gr. *ek*, hors de; *bursa*, peau). Méd. Saillie d'un os à travers les parties molles.

ECCANTHIS s. f. (èk-kan-tiss — du gr. *ek*, hors de; *kanthos*, coin de l'œil). Méd. Caroncule qui se forme au coin de l'œil.

ECCARD (Jean), compositeur allemand, né à Mulhausen en Thuringe en 1553, mort en 1611. Selon Winterfeld, il aurait été d'abord l'élève de Joachim de Burgk, et aurait ensuite passé sous la direction du célèbre Orlando di Lasso, avec lequel il serait même venu à Paris en 1571; mais on n'a pas de renseignements bien certains sur cette époque de sa vie. En 1578, il se trouvait au service de Jacob Fugger, à Augsbourg; il fut appelé peu de temps après à Kœnigsberg en qualité de second maître de chapelle et d'adjoint au maître de chapelle de la cour, Théodore Riccius, auquel il succéda à sa mort (1599). En 1608, il fut nommé maître de chapelle de l'électeur de Brandebourg, à Berlin. Il nous est resté, soit imprimées, soit manuscrites, un grand nombre de chansons de sa composition, parmi lesquelles on trouve parfois des perles précieuses, surtout dans les *Chants de fête prussiens*, qu'il publia avec le concours de Stobée. Aux processions que les sociétés chorales allemandes exécutent autour du chœur de la cathédrale de Berlin, on chante encore très-souvent les compositions d'Eccard.

ECCATHARTIQUE adj. (èk-ka-tar-ti-ke — du préf. *ek*, et de *cathartique*). Méd. Syn. de CATHARTIQUE.

ECCE HOMO s. m. (èk-sé-o-mo — mots lat. qui signifient : *Voilà l'homme*). Nom sous lequel on désigne la représentation de Jésus-Christ portant la couronne d'épines et vêtu du manteau de pourpre, tel que Pilate le montra aux Juifs en disant : *Ecce homo : Un* ECCE HOMO. *Des* ECCE HOMO. *Les plus remarquables* ECCE HOMO *ont été peints par le Titien, le Corrége, Rembrandt, Rubens, Callot, etc.*

— Fam. Personne dont le visage est pâle et amaigri : *Vous voilà passé à l'état d'*ECCE HOMO. *Imaginez-vous une figure... un* ECCE HOMO, *quoi!*

— **Encycl.** Iconog. On lit dans l'Evangile de saint Jean (ch. XIX) : « Alors Pilate fit prendre Jésus et le fit flageller. Les soldats ensuite faisant une couronne avec des épines, la lui mirent sur la tête et le couvrirent d'un manteau de pourpre. Puis, s'approchant de lui, ils disaient : « Roi des Juifs, je vous salue; » et ils lui donnaient des soufflets. Pilate, sortant de nouveau, dit aux Juifs : « Voilà » que je vous l'amène dehors, pour vous dé» clarer que je ne trouve en lui aucun sujet » de condamnation. » Jésus sortit donc avec une couronne d'épines et un manteau de pourpre, et Pilate leur dit : « Voilà l'homme, » *Ecce homo!* » Les grands prêtres et les officiers s'écrièrent dès qu'ils le virent : « Cru» cifiez-le! crucifiez-le! » Pilate leur dit : « Prenez-le vous-mêmes et crucifiez-le; car » pour moi, je ne trouve point en lui de quoi » le condamner. » Les Juifs lui répondirent : « Nous avons une loi, et, selon cette loi, il » mérite la mort, parce qu'il s'est fait passer » pour fils de Dieu. » Cette scène, que l'on intitule quelquefois la *Présentation au peuple* ou le *Christ présenté au peuple*, a été fréquemment représentée par les artistes, tantôt dans des compositions comprenant un grand nombre de figures, tantôt dans des tableaux où figurent simplement le Christ, Pilate et un bourreau, tantôt même dans des peintures réduites à la seule figure de Jésus couronné d'épines, ayant sur les épaules le manteau de pourpre et à la main le sceptre de roseau. C'est ce dernier genre de représentation qu'on a coutume, en iconographie, d'appeler un *Ecce Homo*; mais ce titre s'applique souvent aussi aux compositions à plusieurs personnages.

Parmi les nombreux artistes qui ont peint ou gravé des *Ecce Homo*, nous citerons : L. de Vinci (gravé par F. Fleischman, 1825); Bartolommeo Montagna (musée Napoléon III); le Corrége (National Gallery); le Titien (musées de Madrid, du Belvédère, du Louvre); le Tintoret (pinacothèque de Munich et galerie du duc de Northumberland); Annibal Carrache (musée de Munich); le Guide (musées de Dresde, du Belvédère, du Louvre); le Guerchin (musée de Munich); le Dominiquin (gravé par F. Andriot); Sébastien del Piombo; Bart. Schidone (musée des Studj, à Naples); Jacopo Ligozzi (gravé par R. Sadeler et par J. Grandhomme); le chevalier d'Arpino (gravé par Fiesinger); Cherubino Alberti (estampe); Alessandro Turchi (galerie de Dresde); Fr. Solimena (gravé par P.-J. Gaultier); G.-M. Crespi (galerie de Dresde); le Cigoli (musée de Naples); un artiste de l'école du Caravage (musée Napoléon III, nº 241); Moralès (musées de Madrid et de Dresde); V. Juanès (musée de Madrid); Albert Dürer (aux Procuratie Nuove, à Venise); Martin Schon (musée de Bruxelles); Lucas de Leyde (galerie des Offices, à Florence); Benckelaer (musée de Berlin et galerie des Offices); F. Francken le vieux (musée du Belvédère, à Vienne); Rubens (gravé par C. Galle le jeune, par Lauwers, par Dannoot); Van Dyck (musée du Belvédère); Constantin Franck (musée de Madrid); un artiste inconnu de l'école allemande de la fin du XVe siècle (musée d'Anvers); Erasme Quellyn (gravé par P. van Ballin); Abraham van Diepenbeek (gravé par P. van Ballin); un inconnu de l'école flamande du XVe siècle (musée du Louvre, nº 593, et musée d'Anvers); Lucas Cranach le père (musée du Belvédère); Israël de Meckenen (diverses estampes); Nic. Vleughels (gravé par Nic. Edelinck); Jean Mabuse (musée d'Anvers); A. de Gelder (musée de Dresde); Pierre Mignard (musée du Louvre et musée de Rouen, gravé par G. Chambert); Ant. Dieu (gravé par J. Audran); Ch. Coypel (gravé par F. Joullain), etc.

Ecce homo (*A survey of the life and work of Jesus Christ*). [*Coup d'œil sur la vie et l'œuvre de Jésus-Christ*] (Londres, 1867, 1 vol. in-8º de 330 pages). Ce livre remarquable a eu un succès rare pour les œuvres théologiques, même en Angleterre. Il a fait à peu près dans ce pays autant d'impression, quoique en un autre sens, que la *Vie de Jésus*, de Renan, chez nous. Dix éditions en ont été enlevées coup sur coup. L'auteur, qui ne se nomme pas, mais que tout le monde connaît, est le professeur Seeley. Le livre parut neuf, étrange et énigmatique à la plupart des lecteurs orthodoxes, mais d'autres en prirent la défense au nom même de la piété. De là d'ardentes controverses. Nous allons sommairement résumer ce livre, qui a fait événement en Angleterre.

Préface. Christ a fait deux choses essentiellement : 1º il a agrandi, élevé, ennobli l'idéal de vertu; exemple significatif : il a fait de la bienfaisance, de la charité, la pierre de touche du chrétien; 2º il a voulu constituer un mécanisme propre, s'il fonctionnait régulièrement, à faciliter, à encourager le déploiement individuel et collectif de la vertu : c'est l'Eglise, qui est loin du reste d'avoir rempli toute sa mission, qui a souvent favorisé le despotisme, arrêté le progrès, et qui retombe aujourd'hui dans l'insipidité, le plus grand des vices pour une société destinée à être l'école de vertu du monde entier.

PREMIÈRE PARTIE : *Jean-Baptiste.* Rôle négatif, ou du moins purement préparatoire; ses impressions sur Christ se résument dans la métaphore d'un *agneau* : c'est là ce qu'il attend du Messie, qui baptisera d'*enthousiasme* comme lui baptise *d'eau*.

La tentation. Sous des formes probablement mythiques, légendaires et exagérées, c'est là trace des premières luttes intérieures

que Jésus traversa, avant d'être tout à fait décidé à se livrer à l'humanité, sans user de ses dons surnaturels autrement que pour la sauver.

Le royaume et la royauté de Christ. Christ voulait rétablir la théocratie telle qu'elle existait au temps de David, mais avec d'autres formes et plus de spiritualité. Les Juifs ne l'auraient pas livré s'il se fût présenté à eux comme roi; mais ils ne voulaient pas un roi philosophe, qui répudiait l'usage de la force. Christ voulait pour lui une royauté, un pouvoir spirituel, dans un but moral; il se considérait comme maître du ciel et de l'enfer (spirituellement).

Les titres de créance de Christ. Les miracles de Jésus furent un grand moyen de succès; mais ce qui fit plus, c'est l'assurance de sa supériorité sur les autres hommes. Il se montre insensible aux richesses et à tout ce que les hommes peuvent donner. Il se soumet à une vie de labeurs et de privations pour leur faire du bien par bonté, par amour.

Christ et son van. La nouvelle législation différait de l'ancienne en ce que tous les hommes étaient appelés à faire partie du peuple de Dieu, et que les peines n'étaient plus temporelles, mais éternelles, après la mort, d'après la croyance à l'immortalité de l'âme. Christ appela les hommes au sacrifice, et les invita à renoncer à tout pour s'attacher au bien.

Conditions d'entrée dans le royaume de Christ et le baptême. Ce n'est qu'après la mort de son fondateur que le christianisme devint l'obéissance aux règles de vie posées par lui et l'acceptation de sa théologie, savoir : la nature de Dieu, les relations de l'homme avec Dieu et avec le monde invisible. Plus tard, on donna bien le titre de chrétien à des hommes qui, malgré leurs efforts, avaient encore des vices ou des défauts grossiers, mais on le refusa à ceux qui n'adoptaient pas tous les enseignements théologiques du Maître; on oubliait qu'il n'est pas moins difficile de croire que de bien faire, et que l'homme dont les notions spéculatives sont le plus erronées peut posséder ce germe de bien que Christ appelait la *foi*, et sans lequel l'observation scrupuleuse de la loi ne servait de rien pour le salut. Jésus institua le baptême comme signe obligatoire pour tous ses disciples.

Réflexions sur la nature de la société fondée par Christ. La volonté de Dieu est que le bien, c'est-à-dire le progrès moral, s'accomplisse sur la terre. Socrate et les philosophes voulaient rendre l'homme bon en agissant sur l'intelligence, en raisonnant, en expliquant ce qui est bien. Christ agit sur le cœur et dispose les hommes à faire le bien; il veut rendre les bons meilleurs et les mauvais bons, en les attachant d'abord fortement à sa personne, puis en leur mettant devant les yeux son exemple, qui est l'idéal qu'ils doivent poursuivre.

Seconde partie. *La législation de Christ. Comparaison avec les systèmes philosophiques.* Les paroles et les actions de Jésus forment la loi chrétienne exposée dans le *sermon sur la montagne.* Tout en s'y occupant des principes généraux, il ne dédaigne pas les détails et les cas particuliers; il s'y occupe plus de pratique que de philosophie. Son objet est le bien, non la vérité. Il attaque le sensualisme, mais en différant tout à fait des systèmes philosophiques : l'épicurisme, l'ascétisme et le stoïcisme. Il ne dit ni : « Recherchez le plaisir, » ni « Affranchissez-vous des besoins du corps. » Il dit : « Vous avez besoin de ces choses, mais ne vous y attachez pas. Le monde est noble et glorieux, mais renoncez au monde. »

République chrétienne. Le fondement de la société chrétienne est l'idée d'une charité absolument désintéressée jusqu'à l'amour des ennemis. Elle a pour autres traits l'horreur de tout calcul et de l'hypocrisie. Fraternité de *tous* les hommes fondée sur le dévouement. La seule exception à cette règle est à l'égard des esclaves.

Le chrétien se servant de loi à lui-même. Toutes les mauvaises passions doivent disparaître dans une âme adonnée à la passion du bien, jusqu'à l'enthousiasme, l'exaltation. Le chrétien doit non-seulement tenir en bride ses désirs coupables, mais il doit ne pas en avoir; c'est là la sainteté, état dans lequel l'âme ne peut concevoir que des désirs légitimes.

L'enthousiasme de l'humanité. Aimer son prochain comme soi-même, c'est la première loi, le plus grand devoir, d'autant plus nécessaire que, dans le monde, l'égoïsme faisait partie du code moral. Aimer chaque homme pour le bien qui est en lui, ou, comme disaient ses disciples, « aimer Christ en chaque homme, Christ un vrai cœur d'homme, élevé et attrayant, qui a donné à la race humaine une gloire immortelle par l'amour qu'il lui a témoigné et que chaque homme doit imiter. »

La Cène du Seigneur. La cène est le symbole de l'union de l'Église et de l'humanité, union fondée sur Christ par lui-même. Ses prétentions incroyables, quant à sa personne, la calme conviction avec laquelle il réclame un empire universel sur les âmes, ont contrasté avec son humilité, sa tendresse et son humanité presque féminines, son horreur des distinctions et de l'élévation matérielles, l'amour particulier qu'il avait pour les malheureux, les pauvres et les enfants.

La morale active et la loi de philanthropie. La morale de l'Ancien Testament était passive, elle se réduisait à ce qu'il ne fallait pas faire; la nouvelle loi spécifie ce qu'il faut faire, c'est une loi d'action. Jésus commande à ses disciples de s'occuper du soulagement des besoins et des souffrances de leurs semblables. Aujourd'hui la philanthropie ne soulage plus seulement, elle cherche à prévenir les souffrances et les besoins, ou s'étudie à découvrir la cause des maux, puis leur remède, afin d'améliorer la société et de faire disparaître le mal. Il ne faut donc plus s'en tenir à la philanthropie du Nouveau Testament.

La loi d'édification. Obligation de travailler à l'augmentation de l'Église et au progrès de ses membres vers la perfection par la prédication, les affections de famille et l'éducation des enfants.

La loi de miséricorde et la loi du ressentiment. Christ haïssait le mal plus que ses contemporains, mais il ne haïssait pas le pécheur comme eux; il fréquentait les gens de mauvaise vie, mais comme un médecin de l'âme, pour les guérir. La loi établissait une limite entre les gens vertueux et les malfaiteurs, et l'ignominie se perpétuait du père au fils. Jésus convertit les pécheurs et en fait des hommes de bien; la grandeur des crimes ne le rebute pas. Si Jésus est compatissant pour les pécheurs, il est plein d'indignation pour les pharisiens, dont les bonnes œuvres extérieures ne cachent que des vices et de l'orgueil; et, comme ils ne changeaient pas, nous le voyons toujours leur dire : « Race de vipères, comment échapperez-vous à la perdition? »

La loi du pardon. Comme il a toujours pardonné les offenses personnelles, même à ceux qui ne connaissaient pas leurs fautes, à ses ennemis, ainsi devons-nous faire. Il a dit aussi : « Si ton frère pèche contre toi, pardonne-lui, s'il se repent, et même s'il ne se repent pas, n'aie contre lui aucun ressentiment, tout en étant indigné et attristé de son endurcissement. »

Conclusion. L'Église chrétienne est donc une république qui demande de ses membres des sacrifices illimités. Ses lois sont généralement admises et régnent dans les cœurs sans être à l'état de statuts écrits; elles développent la sensibilité morale et créent une foule de nouveaux devoirs, acceptés par le chrétien avec enthousiasme; cet enthousiasme est l'imitation de Jésus-Christ, qui nous révèle la perfection morale en l'homme. C'est cet enthousiasme qui a étendu l'Église chrétienne sur une vaste portion du globe; et, si elle a dégénéré, c'est que les chrétiens se sont imaginé posséder la seule, l'unique révélation. A elle seule, elle ne peut suffire au bonheur de l'homme. La science en est une autre nécessaire au progrès du bien-être physique; c'est le trésor particulier de notre siècle, et ceux qui veulent du christianisme sans la science ressemblent à ceux qui étaient les ennemis de la lumière au temps du Christ.

Ecce Homo, tableau du Corrége, à la National Gallery (Londres). Pilate montre au peuple le Christ dépouillé de ses vêtements, les mains liées, le visage résigné. La Vierge s'évanouit à la vue de son Fils abandonné aux outrages de la populace. Un bourreau se tient près du Christ et attend le moment où il lui sera livré. Ce tableau, qui a figuré dans la collection du comte Prati, de Parme, dans la galerie du palais Colonna, à Rome, dans les cabinets de sir Clarke, du roi Murat, du marquis de Londonderry, a été acheté de ce dernier, en 1834, par le gouvernement anglais, qui a déboursé pour cette acquisition et celle de l'*Éducation de l'Amour*, du même auteur, la somme énorme de 11,550 livres sterling. Quelques connaisseurs regardent cet *Ecce Homo*, non-seulement comme un chef-d'œuvre du Corrége, mais comme une des plus belles peintures du monde. La composition a été gravée par Augustin Carrache, en 1587, et la National Gallery en possède une copie qu'on attribue à Louis Carrache. D'autres connaisseurs pensent que le tableau acheté au marquis de Londonderry pourrait bien n'être aussi qu'une copie, et n'est en tout cas qu'une peinture médiocre. « L'*Ecce Homo* ne me paraît ni l'œuvre du Corrége, ni surtout une très-belle œuvre, dit M. Viardot. D'abord la copie et la gravure des frères Carrache ne prouvent absolument rien, car le tableau qu'on nomme l'original peut tout aussi bien être lui-même une copie, et, s'il fallait choisir, je n'hésiterais pas à préférer celle de Louis Carrache, où les défauts que je vais indiquer dans l'autre me semblent affaiblis ou corrigés. Ces défauts sont de plusieurs espèces; j'en vois dans la composition, dans la couleur, dans le dessin. D'abord la composition me paraît incompréhensible, et l'on pourrait défier l'artiste le plus ingénieux d'achever la scène en donnant aux personnages des corps entiers. La tête de la Vierge, qui se renverse évanouie, est d'une grande beauté, par l'expression de profonde douleur, par la hardiesse de la pose, par la délicatesse du *faire*. On ne peut lui reprocher qu'une trop grande jeunesse. C'est la partie du tableau vraiment digne du Corrége. Quant au Christ, il me paraît plutôt languissant que résigné, et sa patience pourrait bien s'appeler de la niaiserie. Sa poitrine est, je crois, trop étroite, ses mamelles trop hautes, et le bras enchaîné qu'il croise devant lui, ainsi que la main qu'étend Pilate, ne sont vraiment, par la forme, le modèle et le travail du pinceau, que d'informes ébauches. Encore une fois, j'ai peine à retrouver là le génie et la main qui ont tracé l'*Antiope*, de Paris, et la *Nuit*, de Dresde. » Le musée du Louvre possède un *Ecce Homo* ou *Christ couronné d'épines*, exécuté dans la manière du Corrége; c'est une figure en buste, de grandeur naturelle; les épaules sont couvertes d'une draperie blanche; les mains liées tiennent un roseau. Cette peinture a passé pour être une œuvre originale du Corrége; elle a été gravée au trait dans le recueil de Landon. Le musée de Naples a aussi un *Christ couronné d'épines* peint dans le style du Corrége.

Ecce Homo, tableau du Titien, au musée du Belvédère, à Vienne. Cette toile, qui mesure environ 3 mètres de longueur sur 2m,50 de haut, ne comprend pas moins de vingt-trois figures. Le Christ, tout souillé de sang et revêtu des insignes d'une royauté dérisoire, a été amené sur le haut de l'escalier du prétoire et est présenté au peuple par Pilate. On assure que le Titien s'est représenté lui-même et a représenté plusieurs personnages de son temps dans cette composition. C'est ainsi qu'il faudrait voir en Pilate le portrait de l'Arétin; dans un cavalier armé, l'empereur Charles Quint; dans un personnage costumé à l'orientale, le sultan Soliman. Un papier placé sur les degrés de l'escalier porte la signature du peintre : *Titianus Eques Cæs. F.* 1543.

Le musée de Madrid possède deux *Ecce Homo* du Titien : l'un, qui nous montre le Christ présenté au peuple, composition de plusieurs figures à mi-corps; l'autre, qui se réduit à la figure également à mi-corps du Messie couronné d'épines, ayant les bras liés et portant un manteau rouge. Ces deux peintures, qui ont dû être fort belles, ont malheureusement poussé au noir. La première provient de l'Escurial. Un autre *Ecce Homo* du Titien se voit au Louvre : le Christ, dépouillé en partie de ses vêtements, est placé entre un bourreau et un soldat ayant un casque et une armure; ces figures sont à mi-corps et de grandeur naturelle. Le tableau a été attribué à Schiavone et à Pâris Bordone.

Ecce Homo, tableau d'Annibal Carrache, à la pinacothèque de Munich. Le Christ, vu à mi-corps, revêtu du manteau écarlate, la tête couronnée d'épines, le roseau placé dans ses mains liées, lève vers le ciel son visage empreint d'une sublime résignation. Ce visage, vu de profil, est vraiment beau. Sur la droite de la composition, on aperçoit un flambeau allumé. Ce tableau, peint sur marbre, offre les grandes qualités de dessin qui ont fait d'Annibal Carrache un des premiers maîtres de l'école bolonaise. Un *Ecce Homo*, du même artiste, peint sur un petit panneau de 0 m. 19 sur 0 m. 16, a été payé 3,600 fr. à la vente Laborde de Méréville, en 1802 : cette composition ne comprend pas moins de cinq figures à mi-corps; elle a reparu à la vente de l'expert Lebrun, en 1800, et a été vendue 1,010 fr. Vers la fin du XVIIe siècle, F. Andriot a gravé, d'après Annibal Carrache, un *Christ couronné d'épines.*

Ecce Homo, tableau du Guide, au Louvre (no 328). Le Christ, vu de face, la tête couronnée d'épines et entourée d'une auréole lumineuse, lève les yeux vers le ciel; le sceptre de roseau est appuyé sur son épaule. Cette figure, de grandeur naturelle, a été souvent copiée et gravée. Ce tableau a fait partie de la collection de Louis XIV, à qui il fut donné, en 1696, par le commandeur de Hautefeuille.

Le Guide a peint un grand nombre d'*Ecce Homo* ne différant guère de celui que nous venons de décrire que par le plus ou moins de soin dans l'exécution; parmi les meilleurs, nous citerons ceux du musée du Belvédère à Vienne, de la galerie de Dresde, de la collection Baring, à Londres, etc.

Ecce Homo, tableau de Van Dyck, au musée du Belvédère, à Vienne. Le Christ, dépouillé de ses vêtements, couronné d'épines et tenant le sceptre de roseau, est représenté à mi-corps et de face. Sa tête, qui est fort belle, se dessine dans la demi-teinte; son torse, admirablement modelé, est en pleine lumière. Dans la pénombre, un soldat couvre du manteau de pourpre les épaules de Jésus. Cette peinture a été gravée par Vosterman, Daret, Blotelingle.

Une autre magnifique composition de Van Dyck, qu'on intitule improprement *Ecce Homo*, se voit dans la galerie de Potsdam; elle représente le Christ assis dans sa prison et entouré par sept soldats qui le bafouent et l'outragent. Elle a figuré au Louvre, sous le premier Empire, et a été gravée par Bolswert, Falck, Drevet, Michel von Lochon, etc.

Van Dyck a gravé lui-même un *Christ couronné d'épines* ou *Ecce Homo*, sans doute d'après un de ses tableaux.

Ecce Homo, tableau du Guerchin, à la pinacothèque de Munich. Pilate, personnage à longue barbe rousse, coiffé d'un turban bleu, tient l'un des bouts du manteau écarlate dont est revêtu le Christ, et regarde le spectateur d'un air chagrin; il semble dire aux Juifs : « Prenez-le vous-mêmes et crucifiez-le; car, pour moi, je ne trouve point en lui de quoi le condamner. » Jésus a la poitrine nue, les poignets liés par une corde, et tient le roseau de la main droite; un jeune soldat, couvert d'une armure de fer, enfonce la couronne d'épines sur la tête de l'Homme-Dieu. Les trois figures sont vues jusqu'aux genoux. La tête du Christ, à demi éclairée, est fort belle; la bouche ouverte et la contraction des sourcils décèlent seules une douleur physique. Les yeux regardent le ciel avec une sublime résignation. J. David, G. Betti, P. Fontana ont gravé des *Ecce Homo* d'après le Guerchin, qui a traité plusieurs fois ce sujet.

ECCE HOMO! (*Voilà l'homme!*), paroles que prononça Pilate, lorsqu'il montra aux Juifs Jésus-Christ ayant à la main un roseau pour sceptre et une couronne d'épines sur la tête.

Ces mots se disent au figuré et familièrement d'un homme pâle et maigre : Il a l'air d'un *Ecce Homo*; ou à l'arrivée d'une personne impatiemment attendue : *Ecce homo.*

« M. de Lally-Tollendal harangua aussi Sa Majesté le 17 de juillet, mais ses apostrophes étaient pour les assistants : « Le voilà, criait-il, » le voilà, ce roi! » Et il continua sur le même ton une longue et pathétique paraphrase de l'*ecce homo!* Car les mêmes circonstances amènent les mêmes expressions. »

Rivarol.

« Pie VI, prisonnier, à moitié expirant, dépouillé des marques de sa puissance, était arrivé à Valence; le peuple, entourant la maison où il était déposé, l'appelait à grands cris; le vicaire de Jésus-Christ se traîne à une fenêtre, et, se montrant à la foule, dit : « *Ecce homo!* »

Chateaubriand.

ECCÉITÉ s. f. (èk-sé-i-té — du lat. *ecce*, voilà). Philos. scolast. Présence, qualité de ce qui est présent : *De là ces entités, ces quiddités, ces* eccéités *et toutes les barbaries de l'école.* (Volt.)

ECCE ITERUM CRISPINUS, mots latins qui signifient : *Voici encore Crispinus.* V. Crispinus.

ECCELINI DE ROMANO. V. Romano.

ECCHELLENSIS. V. Echellensis.

ECCHYMOSE s. f. (ek-ki-mô-ze — gr. *ekchumôsis*; de *ek*, dehors, et *chumos*, humeur). Chir. Extravasation du sang dans le tissu cellulaire; tache violacée ou jaune qui en résulte : *Les* ecchymoses *sont ordinairement le résultat d'une contusion.*

— **Encycl.** Nom donné en chirurgie à une tache livide, noirâtre ou jaunâtre, qui résulte de l'extravasation du sang et de son infiltration dans les aréoles du tissu cellulaire. Des influences nombreuses et variées donnent naissance aux *ecchymoses.* Le froissement et la contusion, qui déchirent les mailles des tissus ainsi que les petits vaisseaux qu'elles contiennent, sont les causes les plus fréquentes de leur apparition. La succion est un autre moyen très-efficace de les produire, parce qu'elle attire le sang dans la partie sucée au point de dilater outre mesure et de rompre enfin les rameaux capillaires qui les nourrissent. La distension violente et la rupture des muscles, des tendons et des ligaments de toutes les parties qui affermissent les articulations, entraînant toujours la lésion du tissu cellulaire environnant et de ses vaisseaux, donnent ordinairement lieu à de vastes *ecchymoses.* Les violentes contractions musculaires produisent quelquefois le même effet. Les *ecchymoses* dépendent, dans beaucoup de cas, de la solution de continuité des artères ou des veines. Les congestions violentes dans lesquelles le sang est porté avec une force extrême vers le cerveau, l'œil, les membranes muqueuses ou séreuses, y provoquent fréquemment de véritables *ecchymoses.* Certaines personnes, et spécialement les femmes, dont la peau fine et délicate admet une grande quantité de vaisseaux capillaires sanguins et recouvre un tissu cellulaire abondant en graisse et fort injecté, sont très-exposées aux *ecchymoses.* Il suffit quelquefois chez elles d'une pression un peu rude avec les doigts, d'un toucher prolongé sur un corps un peu dur, ou de toute autre cause légère et presque inaperçue, pour déterminer la lésion dont nous nous occupons. Les tissus abondants en vaisseaux sanguins, tels que celui du cerveau, les membranes oculaires, le visage, sont plus exposés que les autres aux *ecchymoses.* On sait enfin que, chez certaines femmes, l'époque menstruelle est annoncée par une tache bleuâtre, une sorte d'*ecchymose* au-dessous de la paupière inférieure. Ces remarques peuvent paraître minutieuses, mais elles trouvent souvent leur application en médecine légale, lorsqu'on cherche à reconnaître, d'après les caractères de la lésion qu'on observe, si elle a été ou non provoquée par une violence extérieure. Quant aux *ecchymoses* spontanées, nous ne pensons pas qu'elles puissent avoir lieu chez des sujets sains et indépendamment de toute irritation locale; admettre l'opinion contraire, ce serait établir qu'il existe des effets sans cause. Les *ecchymoses* sont caractérisées par la présence du sang infiltré dans les aréoles des tissus. Ce liquide communique aux parties blanches une teinte rougeâtre, bleue, livide ou noire. A mesure qu'il séjourne plus longtemps dans les mailles cellulaires, ses molécules, délayées par la matière de l'exhalation interstitielle, sont portées au loin, de telle sorte que la tache qui annonce l'existence de l'*ecchymose* s'élargit et s'étend, en même temps que sa

couleur devient plus pâle, jusqu'à ce qu'enfin elle disparaisse. On observe constamment que les *ecchymoses* des parties profondes ne se manifestent à l'extérieur que plusieurs jours après l'accident qui les a provoquées : les entorses, les luxations fournissent des exemples multipliés de ce fait. La peau ne devient immédiatement bleuâtre ou violette que quand les vaisseaux capillaires du derme ou du tissu cellulaire sous-cutané ont eux-mêmes été déchirés. L'*ecchymose* se termine ordinairement d'une manière prompte et heureuse, quand elle est médiocrement étendue et due à une cause externe; bientôt le sang qui en forme la matière est résorbé, et le centre des parties ecchymosées revêt successivement les teintes de plus en plus claires que nous avons indiquées, jusqu'à ce qu'il ait repris son état normal; en même temps le sang se répand au loin et communique la teinte ecchymosée à des parties qui paraissaient intactes dans l'origine. Mais, si l'*ecchymose* dépend d'une cause interne, sa terminaison est subordonnée à celle de l'altération du sang qui y a donné naissance. Dans les *ecchymoses* qui apparaissent chez les individus affectés de phlébite, le sang altéré qui s'épanche paraît avoir des qualités délétères; il irrite vivement les parties qu'il touche, et les enflamme à un degré tel, que la suppuration arrive promptement, et qu'avec elle survient le sphacèle des parties, à peu près comme la chose arrive aux organes vers lesquels se font des fusées urineuses. Lorsque le médecin est appelé à titre d'expert pour examiner un corps vivant ou un cadavre qui présente des *ecchymoses*, il doit : 1° reconnaître l'existence de cette lésion; 2° rechercher les causes qui l'ont produite; 3° déterminer l'époque à laquelle elle a été faite. On peut confondre les *ecchymoses* avec des taches gangréneuses, soit à la peau, soit sur les membranes séreuses ou muqueuses. Ces méprises ne sauraient cependant avoir lieu lorsqu'on se rappelle que les téguments gangrenés et noirs sont en même temps froids, insensibles, flétris, et que l'escarre est presque toujours circonscrite et entourée d'un cercle inflammatoire plus ou moins vif, dont il reste des traces après la mort. Les portions privées de la vie, sur les membranes muqueuses, sont molles, ordinairement grisâtres, faciles à détacher par le frottement. Il en est de même sur les membranes séreuses, où l'escarre est plus foncée. Dans tous les cas de ce genre, en incisant sur la tache, on reconnaît l'infiltration du sang, s'il y a *ecchymose*, et, en lavant la partie, on lui rend sa couleur première : rien, au contraire, ne saurait faire disparaître la lividité gangréneuse. Les varices sous-cutanées, diverses taches rougeâtres congéniales, les traces récentes d'un vésicatoire, peuvent donner à la peau l'apparence de l'*ecchymose*; mais il est facile, en examinant attentivement la partie, de ne pas se tromper. Enfin, on distingue les *ecchymoses* des lividités et vergetures cadavériques en ce que ces dernières ne surviennent que plusieurs heures après la mort, occupent les parties les plus déclives du corps et sont produites par la distension et non par la rupture des vaisseaux capillaires de la peau. Il suffit d'inciser ces parties livides pour démontrer qu'elles recouvrent des tissus parfaitement sains. Les vergetures cadavériques disparaissent, d'ailleurs, spontanément en quelques heures, lorsqu'on place le corps dans une situation opposée à celle qui y a donné naissance, ce qui ne permet plus de douter de leur nature. Il est souvent fort difficile de déterminer à quelle cause on doit rapporter les *ecchymoses* que l'on observe. Cependant, en considérant la forme de la macule, l'intensité de sa couleur, ses limites plus ou moins tranchées, le gonflement qui l'accompagne, le médecin pourra réunir des éléments assez nombreux pour résoudre la question. Ainsi les *ecchymoses* très-foncées, bien circonscrites, de forme ovalaire ou allongée, et peu étendues, sont ordinairement produites par la succion. Un corps contondant, qui agirait avec assez de force pour déterminer à la peau une lésion semblable, porterait aussi son action sur les tissus sous-jacents, et l'irritation de ces tissus s'annoncerait en peu d'heures par un gonflement, une rougeur et une élévation de température plus ou moins considérable, que l'on n'observe pas dans le cas dont il s'agit. Les *ecchymoses* produites par les congestions sanguines ou par les inflammations sont accompagnées de la rougeur et de l'injection des parties voisines, ainsi que d'une tension qui ne permet pas de les méconnaître. Ici la macule est beaucoup plus faible, relativement à l'inflammation qui l'environne. Les taches que laissent après elles les congestions sanguines et les inflammations sur les intestins ne sauraient être attribuées à des causes mécaniques, parce qu'elles sont irrégulièrement disséminées sur toutes les parties du tube digestif, et qu'elles n'en occupent pas les parties les plus extérieures. L'*ecchymose* produite par la blessure d'un tronc vasculaire peut être facilement reconnue en ce qu'elle augmente graduellement d'intensité, de la circonférence vers le point de la lésion, où il existe presque toujours un foyer sanguin au milieu duquel se trouve le vaisseau divisé. Lorsqu'elles sont le résultat d'hémorragies symptomatiques, les *ecchymoses* diffèrent de celles qui dépendent de violences extérieures en ce qu'elles sont accompagnées d'un état morbide plus ou moins manifeste du sujet. Elles sont d'ailleurs larges, superficielles, multipliées, et les causes mécaniques qui seraient capables de les produire détermineraient aussi dans les parties voisines de tels désordres, qu'une vive irritation locale et la fièvre en seraient la suite. Nous ne parlons pas de la douleur et de la difficulté dans les mouvements qui surviendraient également alors, parce que les malades peuvent simuler ces symptômes, et qu'en médecine légale il faut toujours, autant que possible, puiser les signes dont on fait usage dans les phénomènes organiques indépendants de la volonté des sujets, et dont l'absence ou la manifestation ne saurait induire en erreur. La teinte moins foncée que prennent graduellement les taches qui accompagnent les *ecchymoses* peut servir à faire connaître approximativement l'époque où les lésions ont été faites. Enfin disons que toutes les fois que le médecin examine un corps privé de la vie, il doit inciser sur toutes les *ecchymoses* qu'il observe, afin de juger exactement de leur profondeur; il doit même porter le scalpel sur les parties saines en apparence, dans l'intention de s'assurer si elles ne recouvrent pas des lésions cachées.

ECCHYMOSÉ, ÉE (èk-ki-mô-zé) part. passé du v. Ecchymoser : *Contusion* ECCHYMOSÉE.

ECCHYMOSER v. a. ou tr. (èk-ki-mô-zé — rad. *ecchymose*). Produire une ecchymose sur : *Cette contusion vous* A ECCHYMOSÉ *la face.*

S'ecchymoser v. pr. Devenir le siége d'une ou de plusieurs ecchymoses : *Les tissus ambiants s'infiltrent, s'enflamment*, S'ECCHYMOSENT, *se colorent d'irisations de mauvais augure.* (Raspail.)

ECCHYMOTIQUE adj. (èk-ki-mo-ti-ke — rad. *ecchymose*). Méd. Qui a rapport à l'ecchymose; qui tient à l'ecchymose : *Les jambes présentaient une teinte* ECCHYMOTIQUE *très-prononcée.* (Rev. med.)

ECCLESFECHAN, petite ville d'Ecosse, à 20 kilom. E. de Dumfries; 876 hab. Foires et marchés importants. Dans les environs s'élèvent le *château de Hoddam*, qui appartient au général Matthieu Sharpe, et la *tour du Repentir* qui servait autrefois de fanal. « On raconte, dit M. Alphonse Esquiros, que sir Richard Steele vit un jour dans cet endroit un jeune berger qui lisait la Bible; il lui demanda ce qu'il apprenait par cette lecture : « Le chemin du ciel, répondit le jeune garçon. — Et pouvez-vous me le montrer? reprit Steele en plaisantant. — Il faut y aller par là, répondit le berger, » et il désigna du doigt la tour du Repentir.

ECCLES (Salomon), sectaire anglais de la fin du XVII[e] siècle. Il se livra d'abord avec succès à la composition musicale; mais, pris tout à coup d'une espèce de folie religieuse, il brûla ses instruments, écrivit même contre la musique, et s'occupa dès lors des moyens de reconnaître les élus sur la terre. Il inventa pour cela un procédé : il faisait enfermer pendant sept jours les personnages réputés les plus saints, leur imposait un jeûne absolu et proclamait élus ceux qui avaient résisté à cette épreuve. L'épreuve, comme on voit, n'était pas sans danger pour les faux élus; aussi Eccles fut-il mis plusieurs fois en prison, et l'on assure que la solitude suffit pour le guérir de sa folie. D'autres affirment qu'il fut déporté à la Nouvelle-Angleterre.

ECCLESFIELD, ville d'Angleterre, comté de York (West-Riding), à 8 kilom. N. de Sheffield; 13,900 hab. Manufactures de quincaillerie et de clouterie. Ruines d'un fort romain.

ECCLESHALL, ville d'Angleterre, comté et à 11 kilom. N.-O. de Stafford, sur la Sow; 4,800 hab. C'est dans l'église de la Sainte-Trinité de cette ville que l'évêque Halse cacha la reine Marguerite, après son évasion du château de Mucklestone. Près du même endroit se trouve *Eccleshall Castle*, résidence des évêques de Lichfield, fondée à une époque fort reculée, rebâtie en 1310 et restaurée en 1695.

ECCLESIÆ, nom latin d'IGLESIAS.

ECCLÉSIAL, ALE adj. (èk-klé-zi-al, a-le). Forme ancienne du mot ECCLÉSIASTIQUE.

ECCLÉSIARQUE adj. (èk-klé-zi-ar-ke — du gr. *ekklêsia*, église; *archos*, chef). Hist. relig. Officier qui remplissait, dans l'ancienne Eglise grecque, à peu près les mêmes fonctions que les bedeaux et les sacristains de nos églises.

ECCLÉSIASTE s. m. (èk-klé-zi-a-ste — gr. *ekklêsiastês*, celui qui harangue dans une assemblée). Livre de l'Ancien Testament, attribué par les uns à Salomon et par les autres à l'un des ministres de Zorobabel ou d'Ezéchias. ‖ Nom par lequel on désigne l'auteur inconnu du même livre.

— Hist. relig. Titre que prit Luther au moment de ses attaques contre l'épiscopat : *Luther prit le titre* d'ECCLÉSIASTE *ou de prédicateur de Wittemberg.* (Boss.)

— **Encycl.** Le livre de l'*Ecclésiaste* est un des trois livres attribués à Salomon. Il a pour titre : *Discours de l'Ecclésiaste, fils de David, roi de Jérusalem.* Le mot hébreu, que la traduction grecque a assez bien rendu par *ecclesiastès*, est *kohéleth*, c'est-à-dire celui qui convoque une assemblée, qui parle dans une assemblée. Les Allemands appellent ce livre le *Prédicateur (der Prediger).* C'est un livre didactique qui forme un tout, et ne se compose pas seulement de sentences détachées et sans suite, comme le livre des *Proverbes*. Il n'est cependant pas bien facile d'y suivre toujours la liaison des idées, et l'auteur semble avoir quelquefois laissé sa plume courir à l'aventure. L'ensemble du livre constitue un discours sur la vanité des choses humaines. Attribué à Salomon par toute l'antiquité juive et chrétienne, et aujourd'hui encore par quelques savants ultra-conservateurs, l'*Ecclésiaste* passe maintenant pour n'être pas authentique, même auprès de critiques comme Jahn, Movers, Hævernick, Keil, Hengstenberg, etc. Grotius est le premier qui en ait révoqué en doute l'authenticité.

L'*Ecclésiaste* n'a pu être écrit avant le retour de la captivité de Babylone, et il faut même le rapporter à une date bien postérieure à cet événement. Ewald place la composition de l'*Ecclésiaste* dans les dernières années de la domination persane, c'est-à-dire dans la seconde moitié du IV[e] siècle avant J.-C. On pourrait même descendre sans crainte jusqu'à l'époque de la domination syrienne (III[e] siècle). Certains passages du livre indiquent que le temple avait été reconstruit, et le culte lévitique rétabli. L'auteur, dont le style fourmille de chaldaïsmes, se plaint de ce que son temps voit produire beaucoup de livres. Enfin, le caractère général de l'*Ecclésiaste* se rapporte bien à la période que nous venons d'indiquer. Les Juifs se trouvaient alors privés de leur indépendance; la vie politique était tout à fait absente chez eux, et ils ne semblaient pas animés d'un bien vif désir de recouvrer leur antique liberté. Ils n'avaient plus du passé que les souvenirs, et, dans l'état de tranquillité relative où ils se trouvaient, ils s'adonnaient volontiers aux jouissances matérielles, et leur foi religieuse s'affaiblissait peu à peu au contact de l'étranger. Il en fut ainsi jusqu'au moment où les persécutions d'Antiochus Épiphane (voir l'article DANIEL) vinrent ranimer leur zèle. C'était donc une époque d'abattement moral et de scepticisme, et le livre de l'*Ecclésiaste* réfléchit fidèlement l'esprit du temps. — Un écrivain qui nous est demeuré parfaitement inconnu, auquel la vie paraît sans but, l'étude inutile et vaine, qui semble fatigué des plaisirs, compose, sous le nom du roi Salomon, un discours où il expose ses tristes idées sur les vicissitudes des choses humaines et sur le peu de fruit que retire l'homme de son travail. De tous les personnages que pouvait lui offrir l'histoire de son peuple, le roi Salomon était certainement celui qu'il devait préférer pour lui faire exposer ses propres idées, car la tradition le représentait comme ayant possédé tout ce qui contribue, d'après les idées vulgaires, à rendre l'homme heureux. C'est dans sa bouche que notre auteur met des maximes comme celles qui vont suivre : « Vanité des vanités, tout est vanité! Quel profit revient à l'homme de tout le travail auquel il se livre sous le soleil? » — « Qui amasse science amasse douleur. » — « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » — « Durant ma vie, qui n'a été que vanité, j'ai tout vu. Il est tel juste qui périt par sa justice, et tel méchant qui prolonge sa vie par la perversité. Ne sois donc pas trop juste ni sage à l'excès. Pourquoi périrais-tu? » — « J'ai fait l'éloge du plaisir, parce qu'il n'y a d'autre bonheur pour l'homme sous le soleil que de manger, de boire et de se réjouir; il ne lui reste que cela du travail auquel il se livre pendant les jours de vie que Dieu lui accorde sous le soleil. » — « Tous les vivants espèrent, car un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort; et les vivants savent qu'ils mourront, pendant que les morts ne savent rien; il n'y a plus de récompense pour eux, car leur souvenir est effacé. » — « Qui sait si le souffle de l'homme monte en haut, et si le souffle de la bête descend dans la terre? » Au milieu de ces désolantes maximes on retrouve cependant çà et là quelques échos, quelques souvenirs de la religion d'Israël, mais qui sont loin de suffire pour faire de l'*Ecclésiaste* un livre édifiant : c'est un produit du scepticisme pratique, tel qu'il pouvait se manifester en Judée au IV[e] et au III[e] siècle av. J.-C. La fin du livre a cependant une tout autre couleur : « Crains Dieu et garde ses commandements; » mais ces paroles ne sont plus placées dans la bouche de Salomon, et un certain nombre de critiques (Dœderlein, Bertholdt, Knobel, etc.) pensent que ces derniers versets ont été ajoutés plus tard, peut-être lors de l'admission du livre dans le canon, comme un correctif aux idées exposées dans le reste de l'*Ecclésiaste*. Saint Jérôme nous rapporte, et, après ce que nous venons de voir, il n'y aurait là rien d'étonnant, que l'*Ecclésiaste* ne fut pas admis dans le canon biblique sans rencontrer une certaine opposition.

ECCLÉSIASTIC s. m. (èk-klé-zi-a-stik — gr. *ekklêsiastikos*, qui appartient à l'Église). Clergé : *L'*ECCLÉSIASTIC, *la noblesse et le peuple.* (Et. Pasq.) ‖ Vieux mot.

ECCLÉSIASTICO-SLAVE adj. Linguist. Se dit quelquefois de l'ancienne langue slave ou bulgare : *Idiome* ECCLÉSIASTICO-SLAVE.

ECCLÉSIASTIQUE adj. (èk-klé-zi-a-sti-ke — gr. *ekklêsiastikos*; d'*ekklêsia*, assemblée). Qui a rapport, qui tient au clergé ou à l'Eglise : *Ordre* ECCLÉSIASTIQUE. *État* ECCLÉSIASTIQUE. *Auteur* ECCLÉSIASTIQUE. *Affaires* ECCLÉSIASTIQUES. *Discipline* ECCLÉSIASTIQUE. *Histoire* ECCLÉSIASTIQUE. *Costume* ECCLÉSIASTIQUE. *Droit* ECCLÉSIASTIQUE. *L'observance du dimanche est moins une loi* ECCLÉSIASTIQUE *qu'une loi naturelle.* (Ventura.) *La France a conservé, sur tout ce qui se rattache au clergé et à l'établissement* ECCLÉSIASTIQUE, *une susceptibilité extraordinaire.* (Guizot.) *La société* ECCLÉSIASTIQUE *ne met pas les femmes dans l'Eglise, mais elle les met tout près.* (St-Marc Girard.) *Le célibat est tout simplement un objet de discipline* ECCLÉSIASTIQUE. (Martin.)

— Diplom. Se disait au moyen âge des lettres onciales.

— Administr. *Division ecclésiastique*, Division du pays soumise, pour le culte ou les affaires religieuses, à un dignitaire ecclésiastique.

— s. m. Membre du clergé : *Un* ECCLÉSIASTIQUE. *Les devoirs des* ECCLÉSIASTIQUES. ECCLÉSIASTIQUES : *flatteurs des princes quand ils ne peuvent être leurs tyrans.* (Montesquieu.) *Les* ECCLÉSIASTIQUES *sont intéressés à maintenir les peuples dans l'ignorance; sans cela, comme l'Evangile est simple, on leur dirait : Nous savons tout cela comme vous.* (Montesquieu.)

— Bibliogr. Nom d'un des livres de l'Ancien Testament : *Les protestants rejettent l'*ECCLÉSIASTIQUE. *L'*ECCLÉSIASTIQUE *n'est pas la même chose que l'Ecclésiaste.* (Acad.)

— **Antonyme.** Laïque.

— **Encycl.** Sous le nom d'*ecclésiastiques* on comprend les personnes qui sont vouées par état au service de l'Église. « Le mot a un peu plus et un peu moins d'extension que celui de clergé, dit l'abbé J.-H.-R. Prompsault : un peu moins, parce qu'il exclut toute espèce de laïques, même ceux qui remplissent des fonctions cléricales; un peu plus, parce qu'il s'étend à toutes les personnes vouées spécialement au service de l'Église. »

Il y avait, avant 1789, des *ecclésiastiques* réguliers et des *ecclésiastiques* séculiers. Les religieux, les moines et les chanoines réguliers étaient les *ecclésiastiques* réguliers. Les archevêques, les évêques, les chanoines ordinaires, les curés, les vicaires, les bénéficiers et autres personnes engagées dans les ordres, ou même simplement tonsurées, étaient, par état, des *ecclésiastiques* séculiers.

— *Ecclésiastiques guerriers* ou *ecclésiastiques qui ont porté les armes.* Les prêtres ont été et sont, suivant les religions, les temps et les pays, étrangers à la profession des armes ou libres de faire la guerre, forcés ou dispensés d'y paraître pour y servir d'une manière active. La Bible nous montre les lévites armés pour la défense du tabernacle et de leur temple; mais ils ne marchaient pas à la guerre, à moins que le tabernacle n'y fût emporté et encore ne connaissons-nous pas d'exemples d'une part active prise par eux à une bataille.

En Grèce et à Rome, les prêtres ne devaient jamais combattre; cependant il arriva souvent que, pour la défense des temples, les prêtres prirent les armes; ainsi firent ceux de la Grèce pendant les guerres sacrées.

Un décret romain, qui prouve la terreur que nos ancêtres inspiraient aux habitants du Latium, ordonna qu'à la première nouvelle d'une incursion des Gaulois, les prêtres mêmes fussent astreints au service militaire. Cette obligation était la conséquence passagère d'une loi d'exception et de salut public; le service des prêtres ne devait durer qu'un temps, et nous croyons même que les Latins ne furent jamais forcés de mettre ce décret à exécution. Il est donc assez curieux de remarquer que la religion chrétienne, religion de paix s'il en fut, a été la seule où il fut non-seulement permis, mais encore ordonné aux *ecclésiastiques* de porter les armes d'une manière permanente, d'après des lois féodales qui, au nom du principe de la religion, semblèrent vouloir faire régner partout la force. L'exemple de prêtres armés pour la défense du pays fut d'abord donné pendant les invasions barbares et les guerres épouvantables qui les suivirent. Alors des prêtres prirent les armes, et ce fait n'a rien d'étonnant si l'on songe qu'il s'agissait non-seulement de défendre le pays, mais encore la religion; le service, d'ailleurs, n'avait rien de permanent. Nos historiens rapportent que Sagittarius, évêque de Gap et son frère Salonius, évêque d'Embrun furent les premiers chrétiens qui coiffèrent tour à tour la mitre et le casque. Grégoire de Tours dit « qu'ils se montrèrent la cuirasse sur le dos en 572, et versèrent de leurs mains le sang humain. »

Mais lorsque la constitution de l'Etat se fut altérée à l'avénement de la seconde race et de la féodalité, le service militaire devint pour les prêtres une loi, une obligation que nul ne pouvait se dispenser de remplir. La législation ne vit dans le seigneur qu'un homme noble ayant mission de se battre; rien ne pouvait le dispenser de ce devoir, pas même le caractère de prêtre.

Quand Pépin et Carloman, pour complaire à un peuple dévot et rattacher l'Église au gouvernement appelèrent au champ de Mai la classe des prélats, les comices militaires se changèrent en synodes et la législation des armées s'imprégna de dispositions cléricales. Pendant la première période de la féodalité, les évêques et les gens d'Église servaient soit de leur plein gré et par amour pour la guerre, soit à raison des fiefs qu'ils tenaient et pour lesquels ils étaient astreints à des redevances militaires.

Le concile de Soissons, en 744, défendit aux abbés d'aller à la guerre; mais cette défense fut un contre-sens au point de vue de la politique, parce que les prêtres fieffés, à titre de feudataires et de vassaux, devaient un service féodal au suzerain de leurs terres.

En 769, Charlemagne interdit aux personnages sacerdotaux, dans ses capitulaires, « l'abus du vin, la vie des camps, la pluralité des femmes; » il leur défend, en 801, « de hanter les tavernes, de prendre des femmes étrangères, de répandre le sang des chrétiens. » Dans ces mêmes capitulaires, il prétend que les prêtres ne doivent paraître aux armées que revêtus du caractère sacerdotal; mais c'était un remède vicieux d'une coutume non moins vicieuse, puisque les prêtres étaient chefs de fiefs; aussi résistèrent-ils, pour conserver leurs droits seigneuriaux. Charlemagne avait un but en défendant aux évêques de porter les armes : il espérait leur arracher leur pouvoir avec leur épée; mais les prêtres éludèrent constamment ses interdictions, et en 803, au dire de Voltaire, « un parlement se plaignit à Charlemagne du trop grand nombre de prêtres qu'on avait tués à la guerre. »

Après la mort de ce monarque, on ne voit plus qu'abbés et *ecclésiastiques* guerriers.

Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés et évêque de Paris, marche en personne à la tête d'une armée contre le roi et dévaste toute la contrée qu'il parcourt; il s'oppose aux Normands en 885, lorsqu'ils mettent le siége devant Paris; le carquois sur le dos, la hache à la ceinture, il combattait sur la brèche; il trouva la mort en immolant une foule d'ennemis.

Eboles ou Ebles, neveu de Gozlin et abbé du même couvent, court sur la brèche, armé d'un javelot qui ressemblait à une broche et crie à ses compatriotes : « Portez ceux-ci à la cuisine, ils sont embrochés. » Deux ans après, cet Ebles succède à l'évêque Gozlin dans le gouvernement de Paris.

Au concile de Reims, tenu en 1049, le légat de Léon IX, nommé le diacre Pierre, anathématise les prêtres et les moines qui quittent les habits sacerdotaux pour courir au meurtre et au pillage; mais sa voix est impuissante à déraciner des usages et des abus invétérés.

A la date de 1115, Etienne de Garlande, quoique diacre, exerçait l'office de grand sénéchal, ce qui lui donnait le commandement des armées. Quelquefois, c'est à titre de seigneurs féodaux ou sous les insignes de hautes fonctions publiques, que les hommes du sacerdoce marchent à la tête des troupes; les uns servent par nécessité, les autres par ambition, et le nombre des chevaliers *ecclésiastiques* ne fait qu'augmenter. C'est vers cette époque qu'ils s'arrogèrent le droit de se battre en duel ou de se faire représenter sur le terrain par des champions. Dans quelques pays toutefois les duels des prêtres ne devaient avoir lieu que du consentement de l'autorité; une loi de Guillaume le Conquérant porte : *Si clericus duellum sine episcopi licentia susceperit*, etc. (Si quelque *ecclésiastique* est assez osé pour se battre en duel sans l'autorisation de son évêque, etc.). Ici, le duel est à peu de chose près analogue au jugement de Dieu.

L'usage d'appeler aux armées les évêques devint de plus en plus fréquent sous la troisième race, parce qu'alors triomphait la *grande féodalité*. Les prêtres nobles n'étaient pas seuls à suivre les armées. Les roturiers étaient souvent tenus d'imiter leur exemple et les couvents ou les chapitres versaient des redevances de guerre; ainsi, au XIIe siècle, le chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois devait fournir à l'évêque de Paris, quand il faisait la guerre, deux muids de blé et un cheval de bataille. Les abbayes possédant de riches terres avec les paysans qui les cultivaient, ces derniers devaient, au premier signal, venir se ranger sous les bannières de leur abbé et marcher sous ses ordres. C'est de cette époque que date la rivalité entre le clergé et la noblesse, les prêtres aspirant partout à s'emparer du pouvoir temporel et combattant les comtes les armes à la main. Il existe, près d'Angoulême, un château féodal qui devait être imprenable. C'est là que les évêques de cette ville rassemblaient leurs troupes, quand ils étaient en guerre contre les comtes de l'Angoumois.

En 1197, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, est fait prisonnier, ainsi que son archidiacre, sous les murs de cette ville; Richard Cœur de Lion retient captif ce prélat, et le pape Célestin III, sur les sollicitations de Philippe-Auguste, écrit au roi d'Angleterre qu'il est fort étonné qu'on ait osé mettre la main sur un évêque. Richard lui répond en envoyant à Sa Sainteté le haubert de l'évêque encore teint de sang et y joint ces paroles empruntées de l'histoire de Joseph : *Vide utrum tunica filii tui sit, an non :* « Vois si c'est la tunique de ton fils, oui ou non. » Le même évêque, sorti de prison, combat à la bataille de Bouvines en 1214, et s'y escrime à coups de massue. Pour ne pas contrevenir aux ordres de l'Eglise, qui défend aux prêtres de verser le sang des chrétiens, il assomme les ennemis. Ainsi devait combattre un siècle plus tard le brigand Jean sans Pitié, évêque de Liége, et capitaine d'une grande compagnie. Dans cette journée de Bouvines, Guerin, évêque de Senlis, est chef d'état-major; il range en bataille l'armée de Philippe-Auguste. Jusqu'au temps où les milices communales de France marchent en campagne accompagnées de leurs curés, les hommes d'Eglise, surtout ceux de haut parage, continuent à se montrer aux armées comme combattants; mais, pour ne pas encourir le reproche de désobéissance, ils occisent leurs ennemis à coups d'armes contondantes, prétendant par là se conformer aux décrétales romaines, qui leur interdisent l'effusion du sang.

Absalon, évêque de Roschildt, en Danemarck, qui vivait vers cette même époque, était à la fois général en chef de Waldemar Ier et missionnaire chargé de prêcher la foi dans les pays septentrionaux.

Pendant que les princes de l'Eglise commandent les armées et combattent comme soldats, les curés accompagnent leurs paroissiens à la guerre, sous le nom de *myres*.

Au XIVe siècle, le chantre de la cathédrale d'Auxerre, tout le temps qu'il entonnait la messe, tenait un épervier sur le poing.

Montagu ou Montaigu, archevêque de Sens, a été rangé parmi les brigands célèbres du XVe siècle, et Monstrelet nous apprend que ce prêtre mourut en 1415, à Azincourt, sous le harnais d'un chevalier. Vers 1440, le cardinal Vittelechi commandait l'armée du pape contre les Milanais. Sismondi nous dit que ce prélat accordait, par chaque olivier que ses soldats détruisaient, une gratification, qui consistait en cent jours d'indulgence en purgatoire. Dans la croisade de 1464, les troupes embarquées sur les galères de l'expédition se donnèrent le plaisir de ravager les points mal défendus où flottait l'étendard de Mahomet. Le légat du pape y commandait l'escadre pontificale et assista au sac et à l'incendie de Smyrne. Les soldats lui firent hommage de 137 têtes, pour lesquelles ils reçurent autant de ducats.

Au XVe siècle, on remit sur le tapis la question de savoir si les prêtres pouvaient porter les armes. Les docteurs raisonnèrent à perte de vue sur ce sujet, et la conclusion de cette discussion très-savante et très-longue fut que les évêques « qui ont contés (comtés) sont tenus de aller en les batailles, et les *ecclésiastiques* doivent avant tuer que fouir (donner la mort plutôt que de fuir). »

Cependant la féodalité, ou du moins la grande féodalité, commençait à être abattue; la rivalité entre la noblesse et le clergé était terminée, grâce au triomphe presque inespéré de la monarchie française : le service des prêtres n'avait donc plus rien d'indispensable au point de vue féodal; mais la tradition existait, et on la respecta.

A la bataille de Fornoue (1494), André d'Epinay, cardinal archevêque de Lyon, de Bordeaux, etc., combat vaillamment aux côtés de Charles VIII. Son surplis cache sa cuirasse, et le casque qui lui tient lieu de mitre est renforcé d'un morceau de bois de la vraie croix. C'était alors l'époque où le prêtre Borgia passait sa vie à la tête des armées, devenait capitaine au service de Louis XII et se trouvait dans l'armée française en compagnie d'une foule de prélats, parmi lesquels l'évêque de Liége et l'archevêque de Sens conduisaient en personne des compagnies de cavalerie.

La passion dominante du pape Jules II fut celle des armes; plus actif et plus vigilant que les généraux de son armée, il les animait par son exemple et venait lui-même hâter la reddition des places qu'il attaquait. On a écrit qu'il jeta les clefs de saint Pierre dans le Tibre.

Jurant à nos aïeux une implacable guerre,
Jules, coiffé du heaume, a renié saint Pierre;
Dans la fange du Tibre il a précipité
Les clefs du paradis, et le seul cimeterre
Dont s'escrimait saint Paul arme Sa Sainteté.

Le cardinal de Sion, que ses contemporains ont surnommé « déloyal et foy mentie, » commande en 1515 à la bataille de Marignan.

A l'époque de la Renaissance, les évêques, qui jusque-là n'avaient marché qu'en vertu de la tenure des terres, commencent à être dispensés du service, moyennant une contribution d'argent ou d'hommes. Louis XIII confirma cette exemption par un contrat passé avec le clergé le 29 avril 1636. Cependant un grand nombre de prêtres continuèrent à être soldats, car nulle loi ne les privait du droit de porter les armes; aussi allons-nous voir encore une longue liste d'*ecclésiastiques* militaires.

Au XVe siècle, le cardinal Ximénès revêt la cuirasse, et, au XVIe, la plupart des gouverneurs de Paris sont cardinaux et archevêques. Tels sont, en 1522, Filhoti, archevêque d'Aix; en 1536, le cardinal Dubellay; en 1544, Sanguin, cardinal de Meudon; en 1551 et en 1557, Charles de Bourbon, archevêque de Rouen.

Pendant les guerres de religion, temps où l'Eglise est vraiment militante, des moines cuirassés passaient la revue sous des curés sergents de bataille, et portaient en sautoir le crucifix sur le mousquet. L'un d'eux, à la revue du Pont-Neuf (5 juin 1590), faillit tuer Cajetan, légat du pape, qui en fut quitte pour la peur et un chapelain tué à côté de lui.

Le jésuite Négri, supérieur des novices de Paris, rassemble tous les novices de cet ordre en France; il les conduit jusqu'à Verdun au-devant de l'armée du pape et les enrégimente dans cette armée, qui n'a laissé en France que les traces de la plus horrible dissolution.

Cette passion des prêtres pour le service militaire a éveillé les brocarts de Scarron et les sanglantes railleries de la *Satire Ménippée*.

En 1617, le cardinal de Guise tire l'épée contre Gonzague, duc de Nevers, et le 21 novembre, le cardinal de Richelieu troque sa barrette contre un chapeau à panache; il ceint l'épée, prend l'habit brodé, endosse la cuirasse et marche à la tête de l'armée au secours de Casal. Son chef d'état-major était le cardinal La Valette, archevêque de Toulouse, qui fut général en Italie et en Piémont; détesté de ses soldats, il meurt les armes à la main, mais sans réputation, parce que ses troupes aimaient mieux se faire battre que de contribuer à sa gloire; cependant Turenne se flattait d'avoir été son élève.

A la même époque, le cardinal de Sourdis commande l'armée navale. En 1638, l'archevêque de Bordeaux commande la flotte devant Fontarabie, fait une descente et pousse vigoureusement une des attaques du siége.

Au siége de Saint-Omer, qui a lieu dans la même année, l'évêque d'Auxerre obtient de Richelieu un commandement, et en 1643 le cardinal de Retz se battait en duel, tout en sollicitant un archevêché.

En 1648, Mazarin ajoute à son cardinalat un brevet de colonel de dragons.

Sous Louis XIV, les prêtres furent ramenés, a-t-on dit, à la décence et aux mœurs; cependant Villeroi, archevêque de Lyon, associait l'épée et la croix et commandait à Lyon avec une autorité absolue. Tout tremblait sous lui, la ville, les troupes, etc. Il fut peu archevêque et plutôt commandant. L'histoire nous apprend que le grand prieur de Vendôme passa sa vie dans les camps et qu'elle y fut peu exemplaire.

La guerre de 1741 offre un incident qui ne s'était pas produit depuis le cardinal de Sourdis : le prince de Clermont, abbé de Saint-Germain-des-Prés, fit la guerre en vertu d'une permission particulière de Clément XII. Il dirigea en 1744 les principales attaques du siége d'Ypres.

En 1791, le cardinal de Rohan commandait un corps d'émigrés, et, pendant ces mêmes campagnes, un nombre considérable d'*ecclésiastiques* troquèrent le froc contre le mousqueton. En l'an VII, dans la campagne d'Ancône, le cardinal Ruffo se fit général et s'empara de Naples.

Ecclésiastique (L'), un des livres sapientiaux de l'Ancien Testament, que le concile de Trente a déclaré canonique, quoique les juifs ne l'admettent pas comme tel. L'auteur de ce livre, Jésus, fils de Sirach, natif de Jérusalem, s'y est nommé lui-même au chapitre L, et c'est la seule indication que nous ayons sur lui. C'est un recueil de préceptes moraux, d'apophthegmes ou d'instructions pieuses pour la conduite de la vie. Son nom vient de ce qu'on le lisait dans les assemblées de religion, ou parce qu'il a du rapport avec l'*Ecclésiaste* de Salomon.

La version latine de l'*Ecclésiastique* contient plusieurs passages qui ne sont point dans le grec; mais ces additions n'ont pas une grande importance.

ECCLÉSIASTIQUEMENT adv. (èk-klé-zi-a-sti-ke-man — rad. *ecclésiastique*). A la façon des ecclésiastiques; en ecclésiastique : *Vivre* ECCLÉSIASTIQUEMENT. ‖ Au point de vue des lois, des règlements de l'Eglise : *Le cardinal de Tournon était*, ECCLÉSIASTIQUEMENT *parlant, l'égal du cardinal de Lorraine*. (Balz.)

ECCLÉSIE s. f. (èk-klé-zî — du grec *ekklêsia*, même sens). Antiq. gr. Assemblée du peuple à Athènes : *Il y avait deux sortes d'*ECCLÉSIES *: l'une s'appelait* curie *et l'autre* synclète. (Compléм. de l'Acad.)

— Hist. ecclés. Assemblée générale de certains sectaires grecs.

ECCLÉSIEN s. m. (èk-klé-zi-ain — du gr. *ekklêsia*, église). Hist. ecclés. Nom donné aux partisans du saint-siége par leurs adversaires, les partisans de l'empereur de Constantinople.

ECCLÉSIOLOGUE s. m. (èk-klé-zi-o-lo-gue — du gr. *ekklêsia*, église; *logos*, discours). Théol. Auteur qui écrit l'histoire d'une ou de plusieurs églises particulières : *L'abbé Lebeuf est le plus savant des* ECCLÉSIOLOGUES *parisiens*. (Encycl.)

ECCLÉSIOPHOBE adj. (èk-klé-zi-o-fo-be — du gr. *ekklêsia*, église; *phobeô*, j'ai peur). Qui a l'Eglise en horreur, qui déteste ou redoute l'Eglise : *Un écrivain* ECCLÉSIOPHOBE.

— Substantiv. : *Les* ECCLÉSIOPHOBES.

ECCLÉSIOPHOBIE s. f. (èk-klé-zi-o-fo-bi — du gr. *ekklêsia*, église; *phobos*, crainte). Haine ou peur de l'Eglise, horreur qu'on a pour l'Eglise : *L'*ECCLÉSIOPHOBIE *des encyclopédistes*.

— **Encycl.** Ce mot a été forgé par un Allemand, le célèbre théologien Richard Rothe, et spirituellement naturalisé par un écrivain français, M. P. Goy. Par ce mot, l'un et l'autre désignent cette peur exagérée qu'ont certaines gens de tout ce qui, de près ou de loin, rappelle l'Eglise et la religion. Si d'autres siècles ont péché par excès de docilité à l'Eglise, on a vu dans le XVIIIe et le XIXe siècle, au contraire, beaucoup d'excellents esprits pousser à leur tour la réaction jusqu'à l'injustice et fuir jusqu'à l'apparence de choses en elles-mêmes très-louables, sans doute pour affirmer l'indépendance de la raison vis-à-vis de l'Eglise. Les encyclopédistes, Diderot, d'Holbach, Voltaire, du Marsais, Naigeon, et tant d'autres, qui ne finissent pas à MM. Michelet et Quinet, sont autant d'*ecclésiophobes*.

ECCLERS, joli village d'Angleterre, comté de Norfolk, sur les bords de la rivière Irwell. Il est environné de charmantes promenades et tire son nom de sa vieille église, qui apparet nait à l'abbaye de Whalley. Manufactures de soie et de coton.

ECCLESTON, gracieux village d'Angleterre, aux environs de Chester. L'église, beau spécimen du style gothique, renferme le mausolée de la famille Grosvenor.

ECCLINUSE s. f. (èk-kli-nu-ze — du gr. *ekklinês*, incliné). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sapotacés, comprenant une seule espèce qui croît au Brésil.

ECCLISE s. f. (èk-kli-ze — du gr. *ek*, hors de; *klisis*, inclinaison). Chir. Luxation. ‖ Peu usité.

ECCLISSE s. f. (èk-kli-se — du gr. *ekklinô*, je plie). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des vorticelles.

ECCLISTRE s. m. (èk-kli-stre). Eclair. ‖ Vieux mot.

ECCO DE REPGOW. V. EYKE.

ECCOPE s. f. (èk-ko-pe — gr. *ekkopê*; de *ek*, de; *koptô*, je coupe). Chir. Division de tissus, produite par un instrument tranchant dans un sens oblique à la surface, sans perte de substance.

ECCOPEUR s. m. (èk-ko-peur — du gr. *ek*, de; *koptô*, je coupe). Chir. Variété de lithotriteur, instrument propre à diviser les fragments de calculs urinaires.

ECCOPROTIQUE adj. (èk-ko-pro-ti-ke — du gr. *ek*, dehors; *kopros*, excrément). Méd. Qui purge légèrement.

— s. m. Médicament qui purge légèrement : *L'emploi des* ECCOPROTIQUES.

ECCOPTE s. m. (èk-ko-pte — du gr. *ek*, de; *koptô*, je coupe). Entom. Syn. de ZYGOPS, genre d'insectes.

ECCOPTOGASTRE s. m. (èk-ko-pto-ga-stre — du gr. *ekkoptô*, je coupe; *gaster*, ventre). Entom. Syn. d'HYLÉSINE.

ECCORTHATIQUE adj. (èk-kor-ta-ti-ke — du gr. *ek*, hors de; *korthuô*, j'amoncelle). Méd. Purgatif, laxatif. ‖ Peu usité.

ECCRÉMOCARPE s. m (èk-kré-mo-kar-pe — du gr. *ekkremês*, suspendu; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des bignoniacées et type de la tribu des eccrémocarpées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent au Pérou.

— **Encycl.** Les *eccrémocarpes* sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, pennées, terminées en vrilles; les fleurs, assez grandes, longuement pédonculées, disposées en grappes lâches et pendantes, sont généralement d'un beau rouge, souvent lavé de jaune et de vert. Ces arbrisseaux habitent le Chili et le Pérou. L'*eccrémocarpe sabre* peut croître en pleine terre dans le midi et l'ouest de la France, et même dans quelques localités privilégiées des environs de Paris. Il fleurit abondamment depuis juin jusqu'en octobre, et fait un très-bon effet quand il est palissé contre un mur ou sur un treillage; mais il demande une exposition chaude et abritée. Si on le sème en mars sur couche, et qu'on le repique en pots, il fleurit dès la première année.

ECCRÉMOCARPÉ, ÉE adj. (èk-kré-mo-karpe). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'eccrémocarpe.

— s. f. pl. Tribu de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre eccrémocarpe et regardée par quelques auteurs comme une famille distincte.

ECCRINOLOGIE s. f. (èk-kri-no-lo-jî — du gr. *ekkrinein*, sécréter; *logos*, discours). Méd. Partie de l'art médical relative aux sécrétions. ‖ Peu usité.

ECCRINOLOGIQUE adj. (èk-kri-no-lo-ji-ke — rad. *eccrinologie*). Méd. Qui a rapport à l'eccrinologie ou aux sécrétions : *Science* ECCRINOLOGIQUE.

ECCYCLÈME s. m. (èk-si-klè-me). V. ENCYCLÈME.

ECDÉMIQUE adj. (èk-dé-mi-ke — du gr. *ek*, hors de; *dêmos*, population). Méd. Se dit d'une maladie dont la cause est étrangère aux localités où elle sévit, et qui n'attaque pas les masses.

— Syn. **Ecdémique, endémique, épidémique.**

ECDICE ou **ECDICIUS**, seigneur gaulois, né à Nîmes dans le Ve siècle. Il n'est connu que par un acte de lâcheté. Edovic, son ami, ayant été vaincu par Constance, vint se réfugier dans le château qu'habitait ce traître près de Nîmes. Ecdice lui coupa la tête et la porta à Constance, qui, indigné, ordonna à l'infâme de sortir immédiatement de son camp.

ECDICE, **ECDICIUS** ou **HECDICIUS**, patrice gaulois, fils de l'empereur Avitus, vivait sur la fin du Ve siècle. En 471 il traversa presque seul, en plein jour, le camp des Goths, qui assiégeaient Clermont, se jeta dans la ville, et obligea l'ennemi à en lever le siége.

Non moins charitable que brave, il nourrit, pendant une famine qui ravagea la Gaule, jusqu'à quatre mille personnes.

ECDIQUE s. m. (è-kdi-ke — du lat. *ecdicus;* du gr. *ek*, de, et *dikê*, justice). Antiq. rom. Sorte de tribun des municipes.

— Hist. ecclés. Officier de l'Eglise de Constantinople.

ECDORE s. f. (è-kdo-re — du gr. *ek*, dehors; *dora*, excoriation). Chir. Excoriation. ‖ Peu usité.

ECDYSANTHÈRE s. f. (ek-di-zan-tè-re — du gr. *ekdusas*, dépouillé; *anthera*, anthère). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées et de la tribu des échitées, comprenant une seule espèce qui croît en Chine.

ECDYSIES s. f. pl. (è-kdi-zî — du gr. *ekduô*, je dépouille). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Latone, qui se célébraient à Phæste, ville de Crète, en mémoire de la métamorphose d'une jeune fille en homme, opérée par cette déesse.

ÈGE, ESSE, AISSE, son final dans les noms féminins, lequel s'orthographie en général par *esse*. Ex. : *abbesse, adresse, caresse, faiblesse, noblesse*, etc. Il faut excepter : 1° *abaisse, baisse, caisse, laisse;* 2° *espèce, nièce, pièce, fèces* (plur.); 3° *vesce* (plante fourragère ou graine).

ÉCÉLÉNORE s. m. (é-sé-lé-no-re — du gr. *eikeloneiros*, vain, semblable à un songe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, qui habitent l'Australie.

ÉCEPPER v. a. ou tr. (é-sè-pé — du préf. privat. *é*, et de *cep*). Arracher le cep de : ÉCEPPER *des vignes*. ‖ Vieux mot.

ÉCERVELÉ, ÉE adj. (é-ser-ve-lé — du préf. privat. *é*, et de *cervelle*). Qui est sans cervelle, sans réflexion ; étourdi, évaporé : *Un écolier* ÉCERVELÉ.

— Substantiv., Personne écervelée : *Un* ÉCERVELÉ. *Une* ÉCERVELÉE. *J'ai lu tous les mémoires de Beaumarchais; j'ai peur que cet* ÉCERVELÉ *n'ait, au fond, raison contre tout le monde.* (Volt.)

J'ai bonne opinion, je vous l'ai déjà dit,
D'un jeune *écervelé* quand il a de l'esprit.
VOLTAIRE.

Je ne l'ai jamais vu; mais on m'en a parlé
Comme d'un petit fat et d'un *écervelé*.
REGNARD.

A quoi bon seconder la bizarre entreprise
D'un jeune *écervelé* qui fait une sottise?
GRESSET.

— Syn. **Écervelé, étourdi, évaporé, éventé, imprudent, inconsidéré, malavisé.** L'*écervelé* manque de cervelle, par conséquent il ne peut jamais agir avec sagesse. L'*étourdi* n'est pas privé de bon sens, mais il n'écoute pas toujours la raison et se laisse trop dominer par la vivacité de ses sensations. L'*évaporé* est sans consistance, agit au hasard, et sa légèreté est un peu vaniteuse. L'*éventé* manque de discrétion, de retenue. L'*imprudent* manque de prudence; il ne craint rien, ne se défie de rien, et se jette témérairement au milieu des périls. L'*inconsidéré* se décide trop vite à agir, il ne veut pas se donner la peine d'examiner ce qu'il y a de mieux à faire. Le *malavisé* voit mal; il prend le plus mauvais parti en croyant prendre le meilleur, et commet à tout instant des bévues.

ECGONINE s. f. (èk-go-ni-ne — du gr. *ek*, de; *gonos*, génération). Chim. Substance particulière que l'on obtient en faisant réagir l'acide chlorhydrique sur la cocaïne.

— Encycl. L'*ecgonine* a été découverte par Niemann. C'est un des produits du dédoublement qu'éprouve la cocaïne sous l'influence de l'acide chlorhydrique concentré, et qui peut être représenté par la relation suivante :

$$C^{34}H^{21}AzO^{8} + 2H^{2}O^{2} = C^{18}H^{15}AzO^{3}$$

Cocaïne. Ecgonine.

$$+ \quad C^{14}H^{6}O^{4} \quad + \quad C^{2}H^{4}O^{4}.$$

Acide benzoïque. Acide méthylique.

Pour isoler l'*ecgonine*, on agite le produit de cette réaction avec de l'éther pour enlever l'acide benzoïque, et on évapore la liqueur aqueuse à siccité. Elle laisse du chlorhydrate d'*ecgonine*. On décompose ce sel par l'oxyde d'argent et on purifie l'*ecgonine* par des cristallisations dans l'alcool. L'*ecgonine* est soluble dans l'eau et insoluble dans l'éther. Elle fond à 198° en se décomposant. Elle ne paraît pas être le seul produit alcalin du dédoublement de la cocaïne. Les sels cristallisent.

ÉCHAFAUD s. m. (é-cha-fo — de l'italien *catafalco*, par la forme intermédiaire *escaffauld*, d'où l'anglais *scaffold*. L'italien dérive du germanique; ancien haut allemand, *palco*, poutre, de la racine sanscrite *pritch*, joindre; grec, *plekô;* latin, *plico*, d'où *plier*. Les Italiens ont adopté ce mot dans le sens de plancher, échafaud, loge, mais le *p* s'est changé en *f* dans leur composé *catafalco*, catafalque, estrade, etc. *Cata* pour *skata*, ancien allemand, spectacle; suédois, *skaoda*, regarder. La forme moderne *échafaud* a été imitée par les Allemands, qui en ont fait *schaffot*, sans se douter que le mot français est composé d'éléments germaniques. Comparez le portugais, *cadafalso*, échafaud ; l'espagnol, *cadahalso*, hangar, *cadalso*, échafaud. La présence d'un *d* en français et en anglais pourrait faire croire que le second composant est le mot germanique *falt*, pli, ainsi que l'admet M. Littré; cependant comme il existe d'autres exemples d'une gutturale remplacée en français par une dentale, nous croyons pouvoir maintenir l'identité de *échafaud* avec l'italien *catafalco*). Plancher de bois que les ouvriers dressent pour travailler en un point élevé au-dessus du sol : *Poser des* ÉCHAFAUDS. *Construire un* ÉCHAFAUD *volant. Enlever les* ÉCHAFAUDS.

Les *échafauds* oisifs reposent dans les airs,
Les chantiers sont muets. . .
DELILLE.

— Par anal. Estrade, tribune provisoire où se placent des spectateurs : *Le menuisier de la ville avait dressé des* ÉCHAFAUDS *sur lesquels devaient se tenir les dames invitées.* (Alex. Dumas.) ‖ Tréteaux, plancher d'un théâtre : *Il faut faire imprimer sa drogue; ensuite les comédiens donnent notre orviétan sur leur* ÉCHAFAUD, *s'ils le veulent ou s'ils peuvent.* (Volt.)

— Particulièrem. Plancher élevé sur une place publique et servant à l'exécution ou à l'exposition des condamnés : *Dresser un* ÉCHAFAUD. *Monter sur l'*ÉCHAFAUD. *Aller à l'*ÉCHAFAUD. *Mourir sur l'*ÉCHAFAUD. *Mériter l'*ÉCHAFAUD. *L'innocence sur l'*ÉCHAFAUD *fait pâlir le tyran sur son char de triomphe.* (Robespierre.) *De petites bagatelles, tolérées dans un enfant, peuvent le faire aller à l'*ÉCHAFAUD *par de plus grandes.* (Boiste.) *Les girondins ont fait, il est vrai, merveille à l'*ÉCHAFAUD; *mais qui ne donnait pas alors tête baissée sur la mort?* (Chateaub.) *L'*ÉCHAFAUD *est un autel.* (J. de Maistre.) *L'*ÉCHAFAUD, *parmi nous, n'est plus que l'autel de la peur, sur lequel la loi tremblante ordonne d'offrir des victimes humaines.* (Lamenn.) *Le jour où je verrai tomber les derniers fers et le dernier* ÉCHAFAUD, *je consens que ce soit le dernier de ma vie.* (De Tracy.) *Il n'y a pas si longtemps que c'était une vertu en France de dénoncer son père et de l'envoyer à l'*ÉCHAFAUD. (Fourier.) *L'*ÉCHAFAUD *est le seul édifice que les révolutions ne démolissent pas.* (V. Hugo.) *L'*ÉCHAFAUD *est le complice du bourreau.* (V. Hugo.) *De tous les* ÉCHAFAUDS, *l'*ÉCHAFAUD *politique est le plus abominable, le plus funeste.* (V. Hugo.) *Du tribunal à l'*ÉCHAFAUD *le trajet est trop court.* (E. Sue.) *Si l'on ne veut l'*ÉCHAFAUD *pour aucun, il faut vouloir la tribune pour tous.* (E. de Gir.) *Il est aussi difficile de renverser l'*ÉCHAFAUD *politique qu'il est facile de l'empêcher de se dresser.* (E. de Gir.) *J'exagère la critique pour mieux mettre en vue le danger; quand j'étais petit garçon, ma bonne mère me disait souvent : Tu finiras sur l'*ÉCHAFAUD *si tu continues à mettre du sable dans ta casquette.* (E. About.) *Les femmes ont bien le droit de monter à la tribune puisqu'elles ont celui de monter à l'*ÉCHAFAUD. (Olympe de Gouges.) *Les statistiques judiciaires constatent que ce sont surtout les illettrés qui alimentent nos* ÉCHAFAUDS. (L. Jourdan.)

Adieu; sur l'*échafaud* portez le cœur d'un prince.
ROTROU.

Le crime fait la honte, et non pas l'*échafaud*.
TH. CORNEILLE.

Au pied de l'*échafaud* j'essaye encor ma lyre.
A. CHÉNIER.

L'*échafaud* n'est honteux que pour le criminel;
Quand l'innocent y monte, il devient un autel.
FRÉVILLE.

Au pied de l'*échafaud*, sans changer de visage,
Elle s'avançait à pas lents.
C. DELAVIGNE.

Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage :
Quand un savant crayon dessinait mon image,
J'attendais l'*échafaud*, et je pensais à vous!!
BOUCHER.

— Fig. Moyen de production, tout ce qui sert de base à une combinaison de plans, d'idées, de systèmes : *Les pièces justificatives sont l'*ÉCHAFAUD *avec lequel on bâtit, mais l'*ÉCHAFAUD *ne doit plus paraître quand on a construit l'édifice.* (Volt.) *Si chaque jour ajoute à l'immensité des sciences, chaque jour les rend plus faciles; les méthodes se multiplient avec les découvertes, l'*ÉCHAFAUD *s'élève avec l'édifice.* (Turgot.)

— Mar. Grand treillis de bois sur lequel on fait sécher la morue à Terre-Neuve. ‖ On dit aussi CHAFAUD. ‖ *Echafaud volant*, Assemblage de quelques planches soutenues par deux barres transversales qui débordent de chaque côté, et sur lesquelles sont amarrés les cordages qui servent à suspendre l'appareil le long du bord d'un bâtiment et partout où cela est nécessaire.

— Encycl. Constr. Les *échafauds* ont été employés de tout temps. Plus ou moins compliquées, suivant le but que l'on se propose, ces constructions provisoires sont adhérentes à la maçonnerie ou en sont indépendantes. Les architectes romains et du moyen âge élevaient leurs édifices au moyen d'*échafauds* tenant à la maçonnerie; ils les posaient au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et les composaient simplement de boulins scellés dans les murs et soutenus par des pièces verticales. C'est à l'aide de ces *échafauds* légers et économiques qu'ils ont construit les monuments que nous admirons encore aujourd'hui, tant pour leur hardiesse d'exécution que pour leur grande conception. A cette époque, où l'on ne faisait pas de ravalement, les *échafauds* ne devaient porter aucune pierre d'appareil ni aucune charge; ils n'étaient établis que pour permettre aux ouvriers de se tenir au niveau de la maçonnerie qu'ils élevaient et d'opérer la pose et le rejointoyement avec facilité. Lorsque les architectes du moyen âge avaient à construire une tour cylindrique d'un grand diamètre et d'une grande élévation, ils établissaient des *échafauds*, en disposant les boulins en spirale autour de l'énorme cylindre extérieur. Sur cette hélice en pente douce, ils montaient les matériaux sans autre engin que le rouleau, et ils exécutaient la maçonnerie sans embarras d'étais et de poteaux verticaux. Ces *échafauds*, très-curieux, se composaient de chevrons engagés dans la maçonnerie et soulagés par des liens inférieurs également scellés dans le mur. Toute cette ossature rigide, fixée de quatre mètres en quatre mètres environ, supportait un plancher sur lequel se plaçaient les travailleurs. Le constructeur établissait ainsi, en même temps qu'il élevait sa bâtisse, un chemin en spirale, dont l'inclinaison peu prononcée permettait de monter les matériaux sur de petits chariots tirés par des hommes au moyen de treuils placés de distance en distance. M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du* XI^e *au* XVI^e *siècle*, cite, comme ayant été construit avec cette sorte d'*échafaud*, le donjon de Coucy, sur la surface extérieure duquel on remarque une suite de trous de boulins disposés en spirale, et formant, à cause de la largeur extraordinaire du diamètre du cylindre, une pente douce. Lorsqu'il s'est agi de construire les flèches des édifices gothiques, pour lesquelles il était difficile d'établir des échafaudages de fond, les constructeurs employaient des *échafauds* suspendus, laissant la partie inférieure des façades complètement libre; il en était de même lorsqu'on avait une reprise ou une restauration à faire. Dans le premier cas, ils étaient montés et maintenus à l'intérieur de l'édifice, et c'est par là qu'on les démontait. Dans le second cas, on établissait extérieurement une suite de points principaux au moyen de poutres engagées dans la maçonnerie, dont la bascule était maintenue par de grands liens et par des moises pendantes. Ces *échafauds*, qui n'embarrassaient pas les rez-de-chaussée, coûtaient beaucoup moins cher que des charpentes montant de fond. Ils convenaient parfaitement pour des édifices construits avec de petits matériaux, mais étaient insuffisants pour les constructions de pierre de taille. Les changements que subirent la construction des édifices et l'ornementation des façades, après la décadence du style gothique, demandant un ravalement complet de l'édifice, les *échafauds* tenant à la maçonnerie furent remplacés par des *échafauds* indépendants, montant de fond, et présentant une très-grande solidité. Les échafaudages, qui jusqu'alors n'avaient été considérés que comme un accessoire coûtant très-cher d'établissement et ne représentant rien après l'achèvement de l'édifice, devinrent des chefs-d'œuvre de charpenterie dans lesquels on rencontre une savante application des règles de la mécanique et des combinaisons très-ingénieuses.

De nos jours, on peut diviser les *échafauds* en deux grandes classes : ceux qui sont élevés par les charpentiers pour la construction des ouvrages importants; ceux qui sont faits par les maçons, et qui sont le plus ordinairement employés. Les premiers, dont la durée peut être très-longue, demandent à être construits suivant toutes les règles de l'art de la charpenterie; leur ensemble, divisé en travées, se compose de montants verticaux, le plus souvent de très-fortes dimensions et moisés de distance en distance par des madriers horizontaux simples ou doubles. Sur ceux-ci repose généralement un plancher jointif ou non jointif, suivant le cas, qui partage la hauteur de l'*échafaud* en un certain nombre d'étages, auxquels on arrive par des escaliers ou des échelles. Tout ce système, qui exige une rigidité parfaite à cause des efforts considérables qu'il est appelé à supporter, est contreventé par des madriers posés en écharpe ou en croix de saint André. La disposition de ces échafaudages varie avec la nature de l'ouvrage à construire et l'usage que l'on veut en faire; quand ils servent simplement à l'édification d'un monument, leur construction est très-simple et rentre dans celle que nous venons d'indiquer sommairement; quand, au contraire, ils doivent porter un pont de service, un chemin de fer, une grue roulante, etc., ou enfin être soumis, à leur partie supérieure, à une charge permanente ou roulante, etc., leur établissement rentre dans celui des constructions ordinaires de la charpenterie, et il faut ajouter, suivant le cas, à l'ensemble général décrit plus haut, des entretoises, des contre-fiches, des écoinçons, etc., et quelquefois même des poutres armées. En règle générale, ces sortes d'*échafauds*, dont la durée, quoique assez longue, est cependant très-limitée comparativement à celle qu'aura la construction qu'ils servent à établir, doivent joindre à une très-grande résistance et une solidité parfaite le plus de légèreté possible, et par suite la plus stricte économie, afin de ne pas dépenser en pure perte un argent qui peut être réparti avec plus de fruit entre certains points difficiles de l'ouvrage à établir. Cette classe d'*échafauds* comprend encore les *échafauds* mobiles, que l'on peut faire marcher tout montés pour exécuter des travaux qui doivent se faire successivement sur les faces ou dans les parties élevées des grands édifices, ou pour le montage des grandes charpentes de bois et de fer. Ces *échafauds*, dont on fait aujourd'hui un usage fréquent dans les constructions importantes, furent imaginés en 1773 par Pierre Albertini, chef des ouvriers de la fabrique de Saint-Pierre de Rome, pour restaurer les ornements et la dorure de la grande nef de cet édifice. Ces constructions provisoires sont établies en forme de tour circulaire ou rectangulaire, et sont montées sur des roues ou des rouleaux, de manière à pouvoir être poussées ou tirées simplement par des hommes ou des animaux à l'aide de cabestans ou de quelques autres machines. L'*échafaud* construit par Pierre Albertini est un des plus remarquables en ce genre; c'était une espèce de cintre de 25 mètres de diamètre, reposant sur la saillie de la corniche de l'ordre intérieur de l'église; il était disposé de manière qu'on pouvait le faire aller d'un bout de la nef à l'autre par le moyen de moufles. Parmi les *échafauds* mobiles employés de nos jours, nous citerons comme le plus remarquable celui qui a servi à l'érection de la grande charpente de tôle, de 40 mètres d'ouverture, au-dessus des voies du chemin de fer de Paris à Versailles et à Saint-Germain. Cet *échafaud*, construit sur les avis et les données de M. Flachat, était établi conformément à toutes les règles de l'art et aux principes que nous avons rapportés précédemment.

Les *échafauds* de la deuxième classe, dont la durée est très-limitée, et dont la solidité doit seulement être suffisante pour supporter les ouvriers qui travaillent dessus, ainsi que les matériaux qui peuvent y être accumulés, présentent une légèreté très-grande et quelquefois même outrée. Ces constructions se divisent : 1° en *échafauds* sur plans verticaux, qui servent à construire les pans de mur, les pans de bois, les cheminées, et à restaurer les ravalements de toute nature; 2° en *échafauds* sur plans horizontaux, que l'on emploie pour construire les plafonds, et faire les rejointoyements et enduits de voûtes; 3° en *échafauds volants*, dont on fait usage dans les ravalements partiels ou autres ouvrages qui n'ont pas besoin d'être échafaudés à fond. Les premiers se font avec des pièces de bois de brin, appelés *échasses* ou *écoperches*, que l'on dresse verticalement, et que l'on relie au mur avec d'autres morceaux de bois ronds d'aune ou de chêne, auxquels on donne le nom de *boulins*, et sur lesquels on place le plancher. Ces *échafauds* s'élèvent au fur et à mesure que la maçonnerie du bâtiment monte, c'est-à-dire que l'on établit les boulins de l'étage supérieur lorsque la construction a atteint la hauteur à laquelle on a l'habitude de placer ces pièces au-dessus les unes des autres, à 1 m. 75 environ.

Les *échafauds sur plans horizontaux* se dressent au moyen de boulins que l'on pose verticalement, en les appuyant contre les murs de la chambre dont on veut faire le plafond; ces pièces sont reliées entre elles par des écoperches ou de morizets (pièces de bois d'environ 4 mèt. de longueur), sur lesquels on place le plancher.

Les *échafauds volants* se construisent de différentes manières, selon la nature des travaux et la disposition des lieux où on les exécute. Quand il y a impossibilité de faire reposer le pied des écoperches sur le sol, on place dans les ouvertures des fenêtres de fortes pièces de bois, que l'on équilibre à l'intérieur du bâtiment et à l'extrémité extérieure desquelles on élève les écoperches, comme dans le premier système d'*échafauds*. Quelquefois, pour ne pas gêner l'intérieur d'un bâtiment habité, on a recours à une pièce inclinée, dont l'une des extrémités repose contre le pied du mur et l'autre reçoit les boulins que l'on y attache; ceux-ci portent un plancher sur lequel on élève les échasses. Le plus souvent, pour les réparations accidentelles, les *échafauds* ne se composent que d'une ou de deux planches placées sur deux boulins liés aux extrémités de cordages qui passent au sommet du mur et vont s'accrocher contre la face opposée de celui-ci, soit à des crampons, soit à des pièces de bois chargées de pierres.

On peut classer parmi ces sortes d'*échafauds* la *corde à nœuds* qu'emploient les badigeonneurs et les fumistes. L'ouvrier s'assied sur une sellette de bois garnie de deux bretelles, qui viennent s'accrocher à la corde à l'aide d'agrafes de fer; en outre, aux jambes de l'ouvrier, au-dessous des genoux, se trouvent fixées des lanières, également armées d'agrafes qui s'accrochent comme les précédentes. Ce système d'attache rend non-seulement libres les mains de l'ouvrier, mais lui permet encore de descendre ou de monter, sans trop de fatigue, le long de ce hauban que l'on fixe préalablement au sommet du mur ou sur les pannes des combles.

Depuis quelques années on se sert d'un système d'*échafauds* volants qui a remplacé, dans beaucoup d'applications, la corde à nœuds; ces appareils, connus sous le nom d'*échafauds Célard*, sont des espèces de ponts volants suspendus par des cordes passant dans des moufles et formant des palans, sur lesquels les ouvriers agissent pour monter ou descendre le système. Ces *échafauds* mobiles

s'attachent, comme la corde à nœuds, au sommet du mur ou sur les pannes.

— Législ. crimin. Jamais la question de la peine capitale n'a été plus agitée, plus contradictoirement examinée, plus combattue, plus défendue que de nos jours. Devant la traiter ailleurs, nous nous bornerons ici à rappeler, pour et contre, deux mots qui, tout en laissant la question pendante, ont néanmoins pour effet d'éveiller l'attention. Le premier est l'un des bons parmi les excellents qu'Alphonse Karr a écrits sur les questions les plus diverses : *Messieurs les assassins*, dit-il, *commencez les premiers*. L'autre, qui est du domaine public, et, par conséquent, fort banal, n'en a pas moins toute la portée d'un argument irréfutable : *La vie des hommes est à Dieu, et non aux hommes.*

Quoi qu'il en soit, l'*échafaud* est encore dressé par intervalles devant les portes des prisons, et tant qu'il se montrera il aura le privilège de tendre les esprits. Une question subsidiaire est celle de savoir si les exécutions doivent ou non demeurer publiques. Personne n'ignore (car les relations des journaux en ont instruit ceux mêmes qui n'en ont point été témoins) jusqu'à quel point le peuple, et aussi des gens chez lesquels l'éducation devrait éteindre l'ardeur de certaines curiosités, montrent d'avidité pour avoir une bonne place durant ces horribles scènes. Mais ce qu'on sait moins, c'est que l'effet produit ne répond en aucune manière au but que se propose le gouvernement en donnant toute publicité aux exécutions. Dans la foule des assistants, ceux qui pourraient le plus naturellement redouter pour eux-mêmes une mort ignominieuse ne voient dans la chute du couperet qu'un dénouement aléatoire, et non pas un épouvantail proposé à leurs mauvais instincts. Ils viennent là, en quelque sorte, pour s'aguerrir ou bien comme les jeunes peintres vont en Italie pour étudier les maîtres. Quant aux spectateurs honnêtes, que leur sert-il d'apprendre comment on punit des forfaits dont ils ne se rendront jamais coupables? Il y a dans les plaisanteries sinistres que les artistes en charges prêtent aux plus inoffensifs spectateurs un fond de cruauté qui ne fait certes pas l'éloge de l'humanité. Donc, si ce drame est sans enseignement pour les uns et sans utilité directe pour les autres, à quoi bon maintenir les représentations publiques? Quelques personnes judicieuses, des moralistes et même des jurisconsultes, ont proposé un moyen terme qui nous paraît, quant à nous, excellent. Il consisterait à faire exécuter le coupable dans l'intérieur de la maison de force où il se trouverait, et cela en présence, non-seulement de ses codétenus, mais aussi d'un jury nommé spécialement, ou mieux encore de celui devant lequel s'est instruite l'accusation et qui a rendu l'arrêt. De cette façon, l'on aurait un témoignage authentique de la force restée à la justice humaine, tout en lui enlevant le caractère scandaleux que lui prêtent des spectateurs trop passionnés ou irrévérencieux.

Tout en renvoyant au mot GUILLOTINE, nous dirons pourtant comment se dresse et comment fonctionne l'*échafaud*. Dans la nuit qui précède l'exécution, d'habiles charpentiers, accoutumés à cette besogne, dressent avec une promptitude surprenante la plate-forme et l'armature de pièces de bois dans laquelle se meut le couteau. Bien entendu, le tout est toujours prêt pour l'heure fixée. A partir de ce moment, des escouades de soldats repoussent la foule jusque sur la limite de l'approche réglementaire, et on attend ainsi dans le silence. Nous ne dirons rien de ce qu'il y a de lugubre dans ces divers préparatifs dont le lecteur le moins assidu a dû lire plusieurs fois déjà la relation dans les livres et les journaux modernes. Nous passerons également sous silence les contrastes que fournit une foule venue dans des sentiments divers, quelques-uns même, suivant une expression consacrée, *pour leur plaisir*. Car plusieurs se lèvent avant le jour pour ne pas manquer le spectacle; plusieurs même ne se couchent pas du tout dans la crainte de ne pouvoir se réveiller et se préparent à la solennité par un souper souvent excessif, de même qu'on part aux courses ou à une revue l'estomac bien en garde contre la faim. Ceux-là sont presque toujours en costume de liesse, et il faut avouer que ce n'est pas une des choses les moins stupéfiantes de l'aspect général. Mais l'heure fatale sonne. Le bourreau, venu en voiture et assisté pour l'ordinaire d'un de ses confrères, monte sur la plate-forme, suivi de ses aides, et cela au dernier moment; il jette un dernier coup d'œil sur la machine, pour s'assurer si tout est en état; puis le condamné, arrivé à son tour, est expédié en un tour de main, qui lui permet à peine d'avoir conscience de ce qui se passe autour de lui.

— **Allus. littér. Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud**, Allusion à un vers de Thomas Corneille, dans sa tragédie du *Comte d'Essex*, acte IV, scène III. Le comte d'Essex, favori de la reine Elisabeth, a été condamné à mort pour crime de rébellion; son intraitable orgueil l'empêche de se décider à un acte de soumission qui lui attirerait certainement sa grâce. Le comte de Salisbury, son ami, vient le visiter dans sa prison et l'engage à consentir à cette démarche en lui représentant l'opprobre de la mort qui pèsera sur sa mémoire :

LE COMTE D'ESSEX.
J'ai vécu glorieux, et je mourrai de même.
. . . .

SALISBURY.
Vous mourrez glorieux! Ah! ciel! pouvez-vous [croire
Que sur un échafaud vous sauviez votre gloire?
Qu'il ne soit pas honteux à qui s'est vu si haut...

LE COMTE D'ESSEX.
Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

Tertullien avait dit avant Th. Corneille : *Martyrem facit causa, non pœna* (La cause, et non le supplice, fait le martyre).

Ce beau vers, qui exprime si énergiquement que le supplice n'a rien d'infamant pour l'innocence, est toujours d'un emploi relevé. On le retrouve, sous la plume de Charlotte Corday écrivant à son père quelques jours avant son exécution :

« J'ai pris pour défenseur Gustave Doulcet de Pontécoulant. Un tel attentat ne permet nulle défense; c'est pour la forme. Adieu, mon cher papa, je vous prie de m'oublier ou plutôt de vous réjouir de mon sort. La cause en est belle. J'embrasse ma sœur, que j'aime de tout mon cœur. N'oubliez pas ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

C'est demain à huit heures que l'on me juge. »

« Les vingt accusés eurent en outre à payer les frais du procès, frais énormes et dont le recouvrement devait laisser sans pain ceux d'entre eux qui possédaient quelques ressources. La plupart des condamnés entendirent leur sentence sans manifester la moindre émotion :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud,

s'écria Sourdon. »

ACHILLE DE VAULABELLE.

« Quatre jours après le crime, le comte de Hornes et son complice, le chevalier de Mille, furent roués vifs en place de Grève, comme de simples vilains, au grand scandale de la noblesse. En vain les représentants les plus considérables de la famille de Hornes avaient fait observer au régent quelle honte ce procès jetterait sur une maison qui appartenait à presque tous les souverains de l'Europe; le régent répondit par ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

E. DE BIÉVILLE.

ÉCHAFAUDAGE s. m. (é-cha-fô-da-je — rad. *échafauder*). Action d'élever un échafaud; assemblage des pièces d'un échafaud : ÉCHAFAUDAGE *de bois de charpente. Il en a coûté beaucoup pour l'*ÉCHAFAUDAGE. (Acad.) *De tous côtés on faisait les préparatifs; on plaçait des chaises, on dressait des* ÉCHAFAUDAGES. (Alex. Dum.) *Combien de temps encore nous faudra-t-il subir les* ÉCHAFAUDAGES, *les baraques et les échoppes?* (Vitet.)

— Fam. Amas d'objets entassés les uns au-dessus des autres : *Faire un* ÉCHAFAUDAGE *de volumes. Elle était arrêtée par l'*ÉCHAFAUDAGE *de sa chevelure.* (Berquin.)

— Fig. Ce qui sert à établir, à fonder : *Chaque échelon de moins dans l'ordre de succession légitime était un degré de plus dans l'*ÉCHAFAUDAGE *de sa fortune.* (Ste-Beuve.) ‖ Série de pensées, d'idées, d'imaginations bizarrement ou artificiellement déduites les unes des autres ou combinées les unes avec les autres : *Tout cet* ÉCHAFAUDAGE *de raisonnement repose sur une idée fausse. Avec quelle amertume il voyait s'écrouler pièce à pièce tout son* ÉCHAFAUDAGE *de gloire et de poésie!* (V. Hugo.) *Je sens trembler sous moi l'*ÉCHAFAUDAGE *de mes idées.* (E. Augier.) *Une erreur suffit à renverser tout l'*ÉCHAFAUDAGE *de la politique et de la morale.* (Fourier.)

ÉCHAFAUDÉ, ÉE (é-cha-fô-dé) part. passé du v. Échafauder. Combiné, arrangé, déduit : *Plan mal* ÉCHAFAUDÉ. *Ce roman est très-habilement* ÉCHAFAUDÉ. *Le cinquième acte est* ÉCHAFAUDÉ *à la manière de nos jeunes poëtes.* (Grimm.)

Ces systèmes affreux, *échafaudés* dans l'ombre.
V. HUGO.

‖ Fondé, établi, basé : *Un présent* ÉCHAFAUDÉ *sur des ruines n'a point d'avenir.* (E. de Gir.)

ÉCHAFAUDER v. n. ou intr. (é-cha-fô-dé — rad. *échafaud*). Construire un échafaud, faire un échafaudage : *Avant de se mettre à construire, on commence par* ÉCHAFAUDER. *On n'a pas* ÉCHAFAUDÉ *solidement; il arrivera des malheurs.*

— Activ. Dresser l'un sur l'autre, amonceler : ÉCHAFAUDER *des meubles pour atteindre jusqu'à une fenêtre.*

— Fig. Arranger, combiner, disposer : ÉCHAFAUDER *un roman.* ÉCHAFAUDER *le plan d'une harangue. Il* ÉCHAFAUDE *et construit à son aise de longues périodes d'argumentations indéfinies.* (Cormen.) ‖ Baser, fonder, établir : *Ma mère, comptons un peu toutes nos richesses, s'il vous plaît : j'ai besoin d'un total pour* ÉCHAFAUDER *mes plans.* (Alex. Dum.)

— Anc. législ. Exposer sur un échafaud à la risée publique au mépris universel : ÉCHAFAUDER *un criminel.*

S'échafauder v. pr. Etre échafaudé, établi, fondé : *Tout le corps humain* S'ÉCHAFAUDE *autour de la colonne vertébrale.*

— Dresser l'échafaudage dont on a besoin : *Leur premier soin fut de* S'ÉCHAFAUDER *solidement.*

— Fig. Reposer, s'appuyer :

Une puissance illégitime
Qui s'*échafaude* sur le crime
Ne peut se soutenir longtemps.
* * *

ÉCHAFAUDEUR s. m. (é-cha-fô-deur). Mar. Celui qui, à Terre-Neuve, établit l'échafaud à sécher les morues.

ÉCHAFAUDIER s. m. (é-cha-fô-dié). Mar. Celui qui, à Terre-Neuve, surveille les morues qui sèchent sur l'échafaud.

ÉCHAILLON (L'), hameau de France (Savoie), commune de Saint-Jean-de-Maurienne. Source thermale jaillissant près du chemin de fer de Paris à Turin et vis-à-vis du confluent de l'Arvan et de l'Arc. Le roi Charles-Emmanuel III y fonda un bel établissement thermal, qui a été détruit par un éboulement et par une inondation de l'Arc.

ÉCHAILLON (L'), hameau de France (Isère), comm. de Veurey, cant. de Sassenage, arrond. et à 15 kilom. de Grenoble. Aux environs se trouvent des carrières de marbre à teinte rosée et de pierres calcaires très-recherchées. Source d'eau thermale, sulfureuse, calcaire, et petit établissement de bains. Près du hameau se dresse un escarpement abrupt connu sous le nom de *Bec de l'Echaillon*, et d'où l'on découvre de beaux points de vue sur la vallée de l'Isère et les montagnes qui la dominent.

ECHALAR, bourg d'Espagne, province et à 38 kilom. N.-O. de Pampelune, au pied des Pyrénées, sur la rive droite de la Bidassoa; 2,000 hab. Commerce de vin et de laine.

ÉCHALAS s. m. (é-cha-lâ. — M. Littré le rapporte au bas latin *carratium*, échalas, avec prothèse de *es*, du gr. *charax*, pieu; mais nous préférons adopter l'opinion de M. Delâtre. Ce dernier savant le fait dériver du latin *expallatio*, par la suppression du *p* et le changement de l'*x* en *ch*, qui n'est nullement extraordinaire. Le latin *expallatio* dérive de *palus*, pieu, contraction de *paxillus*. Ce dernier mot se rattache à la racine sanscrite *paç*, lier, joindre, d'où *paç-a*, corde, qui a fourni à la langue latine *pac-s-illus*, *paxillus*, petit pieu, proprement ce qui lie, attache, ou plutôt ce qui est lié, attaché). Agric. Perche mince qu'on met à côté des plantes dont la tige ou les rameaux sont trop faibles pour se soutenir naturellement dans une direction verticale : *C'est dans les vignobles du centre et du nord de la France que se fait la plus grande consommation d'*ÉCHALAS. (Bosc.)

Les rois boiront
Tous en rond;
Les lauriers serviront
D'*échalas* à nos vignes.
BÉRANGER.

‖ On dit aussi PAISSEAU, PIEU, RAME, TUTEUR.

— Pop. Jambe, et surtout jambe longue et maigre : *Joue des guiboles, mon garçon; prends tes* ÉCHALAS *à ton cou, file chez l'auteur et demande-lui de la copie.* (X. de Montepin.) ‖ Personne extrêmement maigre et à la taille très-élancée : *C'est un véritable* ÉCHALAS. *Il y a longtemps que je vois, dit-elle, que vous me préférez cet* ÉCHALAS. (Balz.) *Quel est donc l'animal qui écrit de pareilles sottises? — Jean L'Huillier, le menuisier; un joli garçon! — Oui, un grand* ÉCHALAS! (Scribe.)

— Loc. fam. *Se tenir droit, roide comme un échalas*, Se tenir tout droit, avoir une extrême roideur dans le maintien.

— Techn. Bâton de frêne servant à faire une raquette. ‖ Bâton de treillage.

— **Encycl.** Les *échalas* sont surtout employés dans la culture de la vigne, et c'est dans les vignobles du centre et du nord de la France que s'en fait la plus grande consommation. Le chêne, le châtaignier, le robinier ou acacia, sont les essences qui conviennent le mieux pour la fabrication des *échalas*; à défaut, on emploie le frêne, le noisetier, le saule ou d'autres bois. Il est bon de dépouiller de leur écorce les tiges ou perches destinées à cet usage, et de fendre dans le sens de la longueur celles qui sont d'un assez grand diamètre; puis, de les plonger dans l'eau, où on les laisse immergées durant tout l'hiver, et, s'il est possible, pendant un an. Dans ces dernières années, on a essayé, pour augmenter la durée des *échalas*, de les faire pénétrer par des dissolutions salines; les sulfates de cuivre et de fer employés pour cet objet produisent bien le résultat désiré, mais au prix d'une grande dépense, devant laquelle reculent beaucoup d'agriculteurs. Dans certains pays, on empile les *échalas* sur la vigne même. Quand le moment d'*échalasser* est venu, c'est-à-dire avant le premier labour, on les plante au pied de chaque souche, après en avoir taillé en pointe l'extrémité qu'on enfonce dans le sol; cette dernière opération se fait ordinairement pendant l'hiver. Dans quelques localités, on met trois *échalas* à chaque souche. Du reste, chaque pays a ses usages; l'essentiel est que les sarments soient fixés de manière à bien éprouver l'action des rayons solaires.

ÉCHALASSÉ, ÉE (é-cha-la-sé) part. passé du verbe Echalasser. Muni d'échalas : *Vigne* ÉCHALASSÉE. *Arbustes* ÉCHALASSÉS.

ÉCHALASSEMENT s. m. (é-cha-la-se-man — rad. *échalas*). Agric. Action d'échalasser. ‖ On dit aussi ÉCHALASSAGE et ÉCHALADAGE.

ÉCHALASSER v. a. ou tr. (é-cha-la-sé — rad. *échalas*). Agric. Soutenir avec des échalas : ÉCHALASSER *la vigne.* ‖ On dit aussi ÉCHALADER.

— Absol. : *On va bientôt commencer à* ÉCHALASSER.

ÉCHALIER ou **ÉCHALLIER** s. m. (é-cha-lié — rad. *échalas*). Branches d'arbres entrelacées et servant de clôture à un champ : *Le commandant le rejoignit au moment où il attachait tranquillement son cheval au pivot d'un* ÉCHALIER. (Balz.) *Comme il allait passer l'*ÉCHALIER, *il aperçut beaucoup de gens réunis à la porte du presbytère.* (E. Souvestre.) ‖ Petite échelle, grosse pierre ou tronc d'arbre, qu'on place contre une haie, pour pouvoir passer par-dessus.

ÉCHALIS s. m. (é-cha-li — rad. *échalas*). Agric. Passage au-dessus d'une haie sèche, d'un échalier.

ÉCHALOTE s. f. (é-cha-lo-te — du lat. *ascalonia*, de *Ascalo*, ville de Phénicie, d'où on apporta cette plante. *Echalote*, ancienne forme *eschalote*, est une altération de *escalone*, forme primitive du mot). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ail, cultivée pour ses bulbes, qui ont une saveur analogue à celle de l'oignon : *La première* ÉCHALOTE *fut envoyée d'Egypte à Athènes par Alexandre de Macédoine.* (Cussy.) *L'*ÉCHALOTE *est recherchée parce qu'elle ne laisse à la bouche aucun arrière-goût.* (Raspail.) ‖ *Echalote d'Espagne*, Nom vulgaire de la rocambole.

— Techn. Petite lame de laiton demi-cylindrique, qui sert de languette aux tuyaux d'anche, dans les orgues.

— **Encycl.** L'*échalote* est originaire de l'Orient, d'où elle a été rapportée à l'époque des croisades. C'est aux environs de la ville d'Ascalon qu'on l'a trouvée; de là le nom scientifique *allium ascalonicum*, dont, par corruption, on a fait successivement *eschaloigne*, *échalogne* et enfin *échalote*. On la cultive depuis longtemps dans nos jardins, où elle a produit plusieurs variétés. Le semis, faisant attendre trois ans la première récolte, n'est employé que pour obtenir des variétés nouvelles. On propage toujours l'*échalote* par ses bulbes, ou oignons, composées de plusieurs bulbilles réunies, comme celles de l'ail, sous une enveloppe commune. Après avoir enlevé celle-ci et mis à part les grosses bulbilles pour l'usage, on sème les plus petites à une exposition chaude, dans une terre bien labourée et bien fumée; souvent on les place en bordure. On donne un ou deux binages, et quelques arrosements pendant les grandes chaleurs. Au commencement d'août, les tiges se dessèchent; on procède alors à la récolte; après avoir arraché les bulbes, on les laisse étalées sur le sol pendant quelques jours, puis on les renferme, pour les conserver, dans un lieu sec et aéré. L'*échalote* a une saveur plus douce que celle de l'ail; aussi est-elle généralement préférée. On emploie ses bulbes et ses feuilles en assaisonnement et comme fourniture de salade. En médecine, l'*échalote* était jadis réputée vermifuge et alexipharmaque.

ÉCHAMPEAU s. m. (é-chan-po). Pêche. Bout de ligne auquel est attaché l'hameçon avec lequel on pêche la morue.

ÉCHAMPELÉ, ÉE adj. (é-chan-pe-lé). Agric. Se dit de la vigne dont les boutons ne se sont pas formés avant les chaleurs.

ÉCHAMPI, IE (é-chan-pi) part. passé du v. Echampir : *Moulures* ÉCHAMPIES.

ÉCHAMPIR v. a. ou tr. (é-chan-pir — du pref. *e*, et de *champ*). Techn. Faire ressortir du champ, du fond, rehausser, en terme de peinture en bâtiment : ÉCHAMPIR *des moulures.* ‖ On dit quelquefois ÉCHAMPER, et plus souvent RÉCHAMPIR.

ÉCHANCRÉ, ÉE (é-chan-kré) part. passé du v. Echancrer. Évidé, taillé, découpé en dedans sur le bord : *Collet* ÉCHANCRÉ. *Il était minuit à peu près; la lune,* ÉCHANCRÉE *par sa décroissance et ensanglantée par les dernières traces de l'orage, se levait derrière la petite ville d'Armentières.* (Alex. Dum.) *Son corsage noir,* ÉCHANCRÉ *en V, laissait presque à découvert la moitié de deux seins d'ivoire.* (E. Sue.)

— Hist. nat. Syn. d'ÉMARGINÉ.

— s. f. pl. Arachn. Nom d'une famille d'aranéides, dont l'unique espèce se trouve aux environs de Paris.

ÉCHANCRER v. a. ou tr. (é-chan-kré — du préf. *é*, et de *chancre*). Evider, tailler, découper, creuser en dedans, sur le bord : ÉCHANCRER *le collet d'un habit.* ÉCHANCRER *un corsage. Le chancelier Duprat était devenu si gros et si gras, qu'il fallut faire* ÉCHANCRER *sa table pour faire place à son ventre.* (Sallentin.)

Le temps, qui toujours marche, avait, pendant deux [nuits,
Échancré, selon l'ordinaire,
De l'astre au front d'argent la face circulaire.
LA FONTAINE.

S'échancrer v. pr. Etre échancré : *Son pantalon rapiécé* S'ÉCHANCRAIT *sur des bottes de maroquin éculées.* (E. Sue.)

ÉCHANCRURE s. f. (é-chan-kru-re — rad.

échancrer). Entaille, coupure rentrante faite sur les bords : ÉCHANCRURE *d'un collet. L'*ÉCHANCRURE *d'un plat à barbe. Il paraît évident, par les* ÉCHANCRURES *des terres que l'Océan baigne, que les deux hémisphères ont perdu plus de 2,000 lieues d'un côté et qu'ils ont regagné de l'autre.* (Volt.) *La seule passe praticable est l'*ÉCHANCRURE *par laquelle la rivière Satledje se précipite du Thibet.* (L. Figuier.) *Le costume grec sied à la pauvreté comme à la richesse; il laisse, par la robe tombante à mi-jambe, par l'*ÉCHANCRURE *du corsage et par l'entaille des manches, la liberté et la souplesse à toutes les formes du corps de la femme.* (Lamart.) *L'antique Tibur, juché devant nous, formait un groupe admirable couronnant l'*ÉCHANCRURE *de la montagne.* (Mme L. Colet.)

— Par ext. Partie que l'on enlève en échancrant :

J'en ai mangé cette *échancrure;*
Le reste vous sera suffisante pâture.
LA FONTAINE.

— Mar. Arc rentrant taillé sur chacun des côtés et au bas de la voile : *L'*ÉCHANCRURE *des voiles hautes empêche la ralingue de fond de porter sur l'étai, celle des basses voiles laisse libre la place de la drome.*

ÉCHANDOLE s. f. (é-chan-do-le — bas lat. *scandula*, de *scindere*, fendre). Petit ais de merrain servant à couvrir les toits dans certaines contrées.

ÉCHANFREINER v. a. ou tr. (é-chan-frè-né — rad. *chanfrein*). Mécan. Raccourcir les dents d'une roue d'engrenage.

— **Encycl.** Pour *échanfreiner* les dents d'une roue d'engrenage, on les coupe par une circonférence concentrique à la roue, de façon que chacune d'elles ne reste pas trop longtemps en prise avec la dent correspondante de l'autre roue.

Le frottement des dents d'un engrenage produit un travail résistant d'autant plus grand que le contact a lieu plus loin de la ligne des centres (V. ENGRENAGE, FROTTEMENT) : il y a donc avantage à diminuer la durée du contact; d'un autre côté, il importe encore plus qu'il n'y ait pas d'intermittence dans la transmission du mouvement. On s'arrange généralement de façon à ce que, au moment où deux dents se trouvent en contact sur la ligne des centres, celles qui les précèdent immédiatement se quittent, tandis que celles qui les suivent commencent à entrer en prise un peu avant la ligne des centres.

Pour déterminer le rayon du cercle à la circonférence duquel on doit limiter les dents, il suffit, dans la disposition de l'épure de l'engrenage, de placer deux dents en prise sur la ligne des centres, les distances du point de contact des deux dents suivantes aux centres des deux roues donnant pour chaque roue le rayon du cercle par lequel on doit *échanfreiner*. On allonge un peu chacune de ces distances pour être bien certain que le contact des deux dents ne cesse pas avant que les suivantes soient venues en contact sur la ligne des centres.

ÉCHANGE s. m. (é-chan-je — du préf. *é*, et de *change*). Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre, acceptée comme équivalente ou jugée propre à la remplacer : *L'Etat fait souvent des* ÉCHANGES *de terrains avec les communes et les particuliers. Mentor conseilla à Idoménée de faire avec les Peucètes, peuple voisin, un* ÉCHANGE *de toutes les choses superflues qu'on ne voulait pas souffrir dans Salente avec ces troupeaux qui manquaient aux Salentins.* (Fén.)

— Sur les côtes de la Manche, Sorte de troc que les familles anglaises et françaises font souvent de leurs enfants, pour apprendre aux uns la langue anglaise, et aux autres la langue française : *Il a été en* ÉCHANGE, *il prononce très-bien l'anglais.*

— Fig. Acte réciproque, acte fait par quelqu'un et répété par un autre : ÉCHANGE *d'idées.* ÉCHANGE *de services.* ÉCHANGE *de compliments. La culture intellectuelle de l'Europe est un vaste* ÉCHANGE *où chacun donne et reçoit à son tour. La vie sociale n'est qu'un* ÉCHANGE *de devoirs réciproques.* (Cormen.) *La politesse est un* ÉCHANGE *secret de sacrifices volontaires.* (De Custine.) *La guerre n'est autre chose qu'un* ÉCHANGE *sanglant d'idées, à coups d'épée et à coups de canon.* (V. Cous.)

— Econ. polit. Troc librement consenti d'une valeur ou d'un service : *Le commerce est basé sur l'*ÉCHANGE. *La confiance est absolument nécessaire dans le commerce, et, pour l'établir, il faut, dans les* ÉCHANGES *de valeur pour valeur, une mesure commune qui soit exacte et reconnue pour telle.* (Condill.) *L'argent et l'or, ces gages d'*ÉCHANGE, *doivent être des mesures invariables.* (Volt.) *L'*ÉCHANGE *est l'âme du mécanisme social.* (Fourier.) *Ce sont les pays les moins favorisés qui gagnent le plus dans les* ÉCHANGES. (F. Bastiat.) *L'*ÉCHANGE *est à la fois cause et effet de la séparation des occupations.* (F. Bastiat.) *L'*ÉCHANGE, *c'est l'économie politique, c'est la société tout entière, car il est impossible de concevoir la société sans* ÉCHANGE *et l'*ÉCHANGE *sans société. L'*ÉCHANGE *s'opère entre des peines, des efforts, des travaux.* (F. Bastiat.) *La monnaie ne sert dans les* ÉCHANGES *que comme instrument.* (J.-B. Say.) *Quand deux peuples font librement l'*ÉCHANGE *de leurs productions, ils s'enrichissent tous les deux.* (Mich. Chev.) *L'égalité est l'essence de l'*ÉCHANGE *: avec lui le parasitisme devient impossible.* (Proudh.) *L'utilité est la condition nécessaire de l'*ÉCHANGE; *mais ôtez l'échange, et l'utilité devient nulle.* (Proudh.) *On peut définir l'*ÉCHANGE *une application de la loi de division à la consommation des produits.* (Proudh.) *Le système des dépenses et des recettes du gouvernement n'est au fond qu'un* ÉCHANGE. (Proudh.) *Chez les Grecs, le commerce par simple* ÉCHANGE *était encore en usage au temps d'Homère.* (A. Maury.) *L'*ÉCHANGE *des produits ne tarde pas à être suivi de l'*ÉCHANGE *des idées.* (E. de Gir.) *La réciprocité des* ÉCHANGES *implique la liberté de consommation.* (E. de Gir.) *La liberté de la mer ne tarde pas à appeler à elle la liberté des* ÉCHANGES. (E. de Gir.) *Les* ÉCHANGES *sont, dans le système industriel, le fait primordial qui engendre tous les autres.* (Ch. Coquelin.) *Tout* ÉCHANGE *est une forme de la sociabilité et l'homme n'existe que par l'*ÉCHANGE. (C. Dollfus.)

Aux *échanges* l'homme s'exerce;
Mais l'impôt barre le chemin.
BÉRANGER.

‖ *Libre échange*, Liberté du commerce international assurée par la suppression des interdictions, des privilèges et des droits fiscaux : *Le* LIBRE ÉCHANGE, *aux yeux d'un conservateur, est une des mille faces du socialisme.* (Proudh.) *La démocratie a donné la main au* LIBRE ÉCHANGE. (Proudh.) ‖ *Commerce d'échange* ou *par échange*, Echange de produits contre d'autres produits, et non contre un signe représentatif, comme la monnaie. ‖ *Banque d'échange*, Plan de banque imaginé par Proudhon pour bannir la monnaie métallique des échanges et, par ce moyen, réaliser la gratuité du crédit. V. BANQUE.

— Dr. des gens. *Echange de prisonniers*, Remise, restitution réciproque, par chacune des nations belligérantes, des prisonniers faits pendant la guerre.

— Diplom. Communication, envoi de notes de gouvernement à gouvernement : *Un* ÉCHANGE *de notes diplomatiques. L'*ÉCHANGE *des ratifications d'un traité.*

— Féod. Droits seigneuriaux et féodaux qui faisaient partie des petits domaines.

— Techn. Syn. d'ÉCHANGEAGE, dans les papeteries. ‖ *Roue, pignon d'échange*, Roue, pignon dont le plan fait un angle avec celui de son pignon ou de sa roue, et qui sert ainsi à changer la direction du mouvement.

— Loc. adverb. *En échange*, Par contre, par compensation : *Les peuples lui ont confié la puissance et l'autorité, et se sont réservé,* EN ÉCHANGE, *ses soins, son temps et sa vigilance.* (Mass.)

. . . . Va, cher ange,
Ton père t'aime aussi, diablement, *en échange.*
E. AUGIER.

— Loc. prépos. *En échange de*, Pour prix de, en retour de : *On obtient une vieillesse heureuse* EN ÉCHANGE *d'une vertueuse jeunesse.* (Mme de Puizieux.)

Il m'a donné son cœur *en échange* du mien.
SCARRON.

— **Encycl.** Fin. *Banque d'échange.* Deux grands faits économiques se sont produits en 1848 : nous voulons parler des associations ouvrières et de la création de la banque d'*échange*. Ni les unes ni l'autre n'ont donné, il est vrai, les résultats qu'attendaient les promoteurs d'idées aussi grandes, et il faut s'en prendre uniquement aux détracteurs de parti pris, aux hommes de mauvaise foi qui, après avoir poussé à l'émeute les ouvriers dont l'association leur portait ombrage, ont jeté par des calomnies odieuses le discrédit sur une institution destinée, dans un avenir prochain, à assurer le bien-être des classes laborieuses. La banque d'*échange* a cessé de fonctionner; mais l'idée est restée, et nous la retrouvons appliquée déjà, en partie du moins, dans les sociétés coopératives. C'est de cette banque d'*échange* que nous avons à nous occuper. Le promoteur et le fondateur de cette banque fut le célèbre logicien Proudhon. Voici en quels termes il développa ses idées, dans la séance du 31 juillet 1848, à la Constituante : « La cause de la crise industrielle qui sévit sur la France, dit l'éminent philosophe, ne réside ni dans l'impuissance de la consommation, ni dans celle de la production, mais dans les entraves apportées à la circulation. Ces entraves sont : le prêt à intérêt, le loyer, la rente des capitaux. Supprimez tous les péages accordés aux détenteurs de terres, de capitaux mobiliers ou immobiliers; rendez gratuit l'usage des capitaux et des terres, et aussitôt, la circulation étant désobstruée, la production prendra un essor indéfini et subviendra bientôt à toutes les nécessites de la consommation. Ce résultat peut être atteint par la création d'une banque gratuite ou banque d'*échange*, qui prêterait sans aucune redevance des capitaux à tous ceux qui en auraient besoin. Tous les citoyens devant nécessairement s'adresser à cet établissement, elle absorberait successivement tout le capital de la nation et finirait par pourvoir à tous les besoins de la production. L'Etat fournirait le premier capital de la banque, et comme ce capital n'est pas facile à trouver dans les circonstances actuelles, on procéderait de la manière suivante : remise serait faite pendant trois ans à tous les débiteurs du tiers de leurs créances. Ce tiers, évalué à environ 1,500 millions par an, serait divisé en deux parts : l'une demeurerait acquise aux débiteurs, l'autre entrerait dans les coffres de l Etat. Sur cette seconde part, 200 millions serviraient à fonder la banque d'*échange*. L'impôt du tiers devant durer trois ans, au bout de cette époque son capital social s'élèverait à 600 millions. » L'Assemblée repoussa cette proposition par un ordre du jour ainsi motivé : « L'Assemblée, considérant que la proposition du citoyen Proudhon est une atteinte odieuse aux principes de la morale publique, qu'elle viole la propriété, qu'elle encourage la délation et fait appel aux plus mauvaises passions, passe à l'ordre du jour. »

Proudhon ne se tint pas pour battu; réduit à ses propres forces et malgré tout le discrédit jeté sur son projet par le vote de l'Assemblée, il essaya de demander aux particuliers le capital de sa banque, que lui refusait l'Etat. Il associa à son œuvre MM. Le Chevalier et Ramon de la Sagia, et le 31 octobre 1868 le numéro spécimen du journal le *Peuple* contenait un manifeste ainsi conçu : « 1° La totalité du fruit du travail doit revenir au travailleur; 2° il faut au travailleur le sol et le capital; 3° ce résultat ne peut être atteint que par la mise de la communauté, qui constitue l'Etat, en possession du sol et d'un capital social permettant de mettre les instruments de travail à la disposition du travailleur; 4° l'agglomération des capitaux entraînant inévitablement la formation d'une classe oisive, il faut l'empêcher en supprimant l'intérêt, personne ne devant alors penser à entasser des richesses stériles; 5° l'intérêt peut être supprimé par l'anéantissement du signe représentatif de la valeur, la monnaie, et par l'organisation du crédit gratuit réciproque; 6° par le fait de la suppression de l'intérêt, on supprimerait naturellement le fermage, la rente, le loyer, le revenu, et l'on provoquerait ainsi indirectement l'anéantissement de la propriété. » Le 31 janvier 1849, la société était formée par acte authentique; l'ouverture des bureaux eut lieu le 11 février suivant. D'après les statuts, la société avait pour but : 1° de procurer à tous, au plus bas prix, l'usage de la terre, des maisons, des machines, instruments de travail, capitaux, produits et services de tout genre; 2° de faciliter à tous l'écoulement de leurs produits aux conditions les plus avantageuses. Elle reposait sur les principes suivants, que nous résumons d'après M. Legoyt. « Toute matière première est fournie gratuitement à l'homme par la nature; ainsi, dans l'ordre économique, tout produit vient du travail et réciproquement tout capital est improductif; toute opération de crédit se résolvant en un *échange*, la prestation des capitaux et l'escompte des valeurs ne doivent donner lieu à aucun intérêt. En conséquence, la banque du peuple ayant pour base la gratuité du crédit et de l'*échange;* pour objet la circulation des valeurs, non leur production; pour moyen le consentement réciproque des producteurs et des consommateurs, peut et doit opérer sans capital. Son organisation seule et son fonctionnement en exigent un. Le but qu'elle se propose, ce à quoi elle doit arriver, c'est obtenir l'adhésion de tous les producteurs et de tous les consommateurs. »

Telles furent les déclarations de Proudhon et de ses deux coopérateurs. L'illustre chef de l'école socialiste ajoutait à ces statuts la déclaration suivante : « Ceci est mon testament de vie et de mort; à celui-là seul qui pourrait mentir en mourant je permets d'en soupçonner la sincérité. Si je me suis trompé, la raison publique aura bientôt fait justice de mes théories; il ne me restera qu'à disparaître de l'arène révolutionnaire, après avoir demandé pardon à la société et à mes frères du trouble que j'aurais jeté dans leurs âmes et dont je suis, après tout, la première victime. Que si, après ce démenti de la raison générale et de l'expérience, je devais chercher un jour, par d'autres moyens, par des suggestions nouvelles, à agiter encore les esprits et entretenir de fausses espérances, j'appellerais sur moi dès maintenant le mépris et la malédiction des honnêtes gens. » Mais revenons à la banque d'*échange*. Pour atteindre le but qu'ils s'étaient proposé, les fondateurs de la banque d'*échange* la constituèrent au capital de 5 millions, divisé en un million d'actions à 5 francs chacune, ne portant pas intérêt. Le papier de la banque, nommé bon de circulation, fut de la coupure de 5 à 100 francs. Ce bon, à la différence des billets de banque à ordre qui sont payables en espèces, était un ordre de livraison revêtu du caractère social rendu perpétuel et payable à vue par tout sociétaire et adhérent en produits ou services de sa profession ou de son industrie. Les bons étaient acceptables pour tous payements chez tous les membres de la société; leur remboursement en espèces fut déclaré facultatif pour la banque, mais elle en garantit obligatoirement l'acceptation par ses adhérents. Tout intéressé doit prendre l'engagement de se fournir de préférence, et pour tous les objets de sa consommation que la société serait à même de lui procurer, auprès des adhérents à la banque, c'est-à-dire que tout sociétaire doit réserver à ses coadhérents ou coassociés la faveur de ses commandes. Tout producteur ou négociant adhérent doit s'engager de son côté à livrer aux autres adhérents, à prix réduits, les objets de son commerce et de son industrie. Les bons de circulation devaient servir à payer ces ventes et ces achats. La banque s'engageait en outre à l'escompte du papier de commerce à deux signatures et au taux de 2 pour 100. Cet intérêt devait être réduit au fur et à mesure des progrès de la société. Indépendamment de ces opérations de crédit réel, la banque fit aussi des opérations de crédit personnel, et toute entreprise offrant des garanties suffisantes d'habileté, de moralité et de succès pouvait recourir à ses avances. Enfin cette banque devait réunir ses profits à son capital.

Il est facile de juger par ces statuts de l'immensité de l'idée et du bien que sa mise en pratique aurait produit. Malheureusement Proudhon avait trop compté sur lui et fait ses calculs d'après des probabilités d'honnêteté et de probité que l'on rencontre rarement. Le moment n'était pas venu, d'ailleurs, et la société devait encore supporter le poids de chaînes nouvelles avant de comprendre que la solidarité des intérêts populaires est seule assez forte pour lutter contre la tyrannie. Sans examiner combien étaient vastes les idées de Proudhon, combien philanthropique son système, on ne voulut juger que sur la mise en œuvre de cette idée, sans lui donner le temps de produire un résultat. Les contradictions étaient nombreuses entre les théories et la pratique; on s'arrêta à ces contradictions, sans s'apercevoir qu'elles étaient plus apparentes que réelles, ou, tout au moins, sans reconnaître de bonne foi qu'elles étaient nécessaires et provenaient uniquement de l'application de mesures transitoires. Nous n'avons pas à défendre Proudhon; qu'il nous suffise de le dire : s'il avait trouvé de la part de l'Etat l'appui qu'il réclamait le 31 juillet 1848, sa banque aurait opéré sans appel de capital, ainsi qu'il l'avait annoncé; les sociétaires, à qui la banque aurait offert toute garantie, n'auraient pas craint de prendre le double engagement qu'on leur demandait : vendre et acheter entre eux exclusivement tout ce qu'ils auraient consommé ou produit, et en second lieu payer ces ventes et ces achats avec les bons de circulation; sur cette simple confiance qu'en France surtout inspire tout établissement protégé, les fournitures auraient été faites à découvert. Mais Proudhon, trop grand pour son époque, trop probe pour notre siècle, ne pouvait pas être compris. Il faisait appel au dévouement, il devait mourir d'inanition sur une caisse vide.

La durée de la banque de Proudhon fut de deux mois. Comme il venait de publier dans son journal le *Peuple* des articles pleins de cette conviction énergique dont il semble avoir emporté le secret dans la tombe, on l'accusa d'avoir voulu se faire condamner à dessein à l'amende et à la prison. Pour répondre à ces infamies, il proclama qu'en présence de la haine puissante de ses adversaires il ne lui était plus possible de continuer l'essai d'un système qu'il considérait comme la solution définitive des questions sociales. En conséquence, il fit la liquidation de sa banque.

MM. Bonnard et Cie de Marseille, profitant de l'expérience faite par Proudhon et adoptant une partie des idées émises par lui, ont établi à Marseille une banque qui rend les services les plus signalés. Il y a, dira-t-on, entre les deux systèmes des différences notables. Cela est évident; mais c'est toujours jouer sur les mots. Proudhon n'a jamais nié la nécessité d'un capital; seulement il demandait ce capital à l'Etat, c'est-à-dire à tout le monde, pour les besoins de tout le monde. L'avenir, d'ailleurs, lui donnera raison. V. BANQUE, LIBRE ÉCHANGE.

Ce qu'on vient de lire a été écrit, on le voit aisément, par un admirateur passionné de toutes les idées de Proudhon. Quoique le *Grand Dictionnaire* se fasse honneur de reconnaître le mérite éminent du grand penseur, il se croit pourtant obligé de dire que si la banque d'*échange* n'a pu se soutenir, c'est qu'il y avait réellement quelque chose de défectueux dans sa base.

Échange (L'), comédie de Voltaire. V. COMTE DE BOURSOUFLE (le).

Échange (L'), paroles imitées d'une chanson napolitaine, par Alexandre Dumas, musique de Reber. On est heureux de voir une œuvre si délicate et si distinguée atteindre les honneurs d'une vraie popularité. Ce succès de franc aloi console des ovations enthousiastes qui accueillent la chansonnette et la farce triviales imposées par les sectaires de Joseph Kelm et les fanatiques de Thérésa. Quant à l'inspiration du musicien, il suffit de la lire pour l'apprécier.
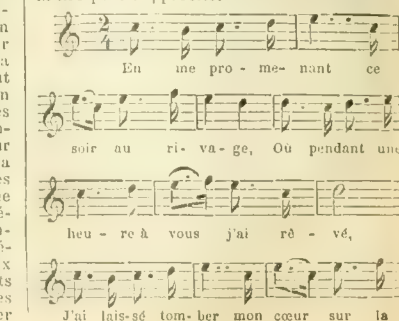
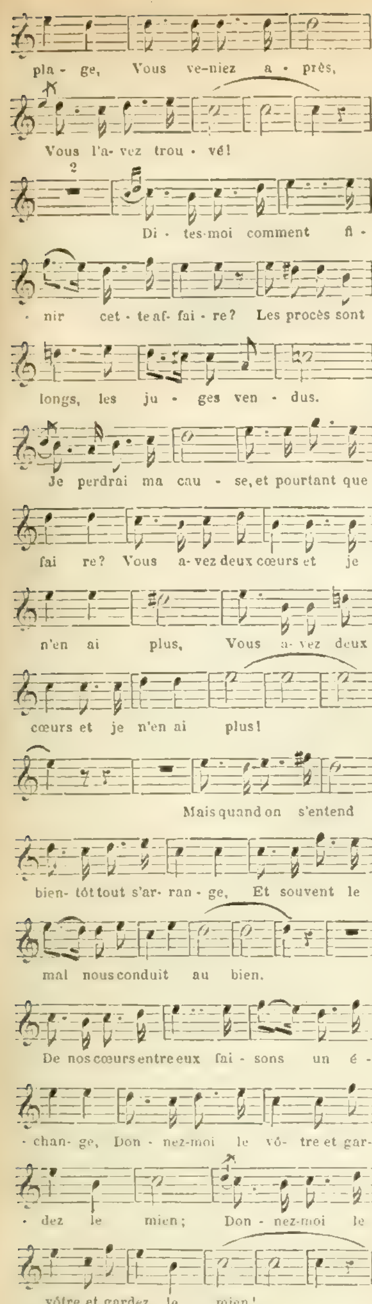

ÉCHANGÉ, ÉE (é-chan-jé) part. passé du v. Echanger. Qui a été, qui est l'objet d'un troc, d'un échange : *Valeurs* ÉCHANGÉES. *Prisonniers* ÉCHANGÉS. *Les produits sont* ÉCHANGÉS *contre des produits ou contre la monnaie, qui en est le signe représentatif. La valeur est une quantité de choses susceptibles d'être* ÉCHANGÉES. (Droz.) *Tout produit peut être* ÉCHANGÉ *pour un autre.* (Proudh.)

— Communiqué réciproquement : *Des notes, des propositions furent* ÉCHANGÉES *entre les deux puissances.*

— Fig. Donné en retour de quelque chose : *La vie nous a été donnée pour que chacune des minutes dont elle se compose soit* ÉCHANGÉE *contre une parcelle de vérité.* (Ste-Beuve.) ‖ Qui est l'objet d'une réciprocité : *Idées* ÉCHANGÉES. *Avis* ÉCHANGÉS. *Services* ÉCHANGÉS. *Bons offices* ÉCHANGÉS *entre amis.*

ÉCHANGEABILITÉ s. f. (é-chan-ja-bi-li-té — rad. *échangeable*). Qualité de ce qui est échangeable : *L'*ÉCHANGEABILITÉ *d'un produit vient de son utilité.* ‖ Peu usité.

ÉCHANGEABLE adj. (é-chan-ja-ble — rad. *échanger*). Qu'on peut échanger; qui peut être l'objet d'un échange : *Tout travail dont le produit est* ÉCHANGEABLE *concourt à la création de la richesse.* (Smith.) *Rien d'*ÉCHANGEABLE *s'il n'est utile.* (Proudh.) *L'agriculture produit la seule richesse* ÉCHANGEABLE *dont la mode ne passe point.* (J. Simon.)

ÉCHANGEAGE s. m. (é-chan-ja-je — rad. *échanger*). Techn. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication, afin d'en égaliser le grain, et qui consiste à empiler plusieurs fois la feuille et à la soumettre à l'action d'une presse, en ayant soin chaque fois de changer leur position relative, afin d'établir le contact entre deux points différents. ‖ Se dit, par corruption, pour ESSANGEAGE du linge.

ÉCHANGER v. a. ou tr. (é-chan-jé — du préf. *é*, et de *changer*. Prend un *e* après le *g*, devant les voyelles *a, o* : *Il échangea, nous échangeons*). Faire troc, échange de : ÉCHANGER *un tableau contre un livre. Lorsque deux hommes veulent* ÉCHANGER *les produits qui se trouvent en leur possession réciproque, c'est que ces produits ont, pour chacun des acquéreurs, une valeur plus grande que pour chacun des vendeurs.* (Lemonnier.) *Lycurgue permettait que les époux* ÉCHANGEASSENT *leurs femmes.* (Maquel.)

— Se donner mutuellement : ÉCHANGER *des coups de fusil, des coups de canon.* ÉCHANGER *des soufflets.* ‖ Diriger mutuellement l'un vers l'autre, adresser mutuellement l'un à l'autre : ÉCHANGER *des regards.* ÉCHANGER *un salut.* ÉCHANGER *un sourire.* ÉCHANGER *quelques paroles.*

Enfants, en rêve on dit qu'avec les anges
Vous *échangez*, la nuit, les plus doux mots.
BÉRANGER.

‖ Se poursuivre mutuellement de :

Toujours barons et serfs, fronts casqués et pieds nus,
Chasseurs et laboureurs *ont échangé* des haines.
V. HUGO.

— Fig. Laisser pour autre chose : *N'*ÉCHANGEZ *jamais le bonheur contre le plaisir.* (La Rochef.-Doud.) *Il n'est pas un seul individu qui ne consentit à* ÉCHANGER *son ennui pour une véritable douleur.* (Alibert.) *Tant de gens* ÉCHANGENT *volontiers l'honneur contre les honneurs!* (A. Karr.)

Sans simonie on put contre un bien temporel
Hardiment *échanger* un bien spirituel.
BOILEAU.

— Absol. : *Quand les hommes* ÉCHANGENT, *c'est qu'ils arrivent par ce moyen à une satisfaction égale avec moins d'efforts.* (F. Bastiat.)

— Dr. des gens. *Echanger des prisonniers de guerre,* En faire la remise réciproque.

— Diplom. Se communiquer mutuellement : ÉCHANGER *des notes, des propositions entre puissances.* ÉCHANGER *les ratifications d'un traité.*

— Techn. *Echanger du linge,* Le laver à l'eau pour en enlever tout ce qui peut être dissous sans le secours des alcalis : *C'est une bonne pratique d'*ÉCHANGER LE LINGE *avant de le couler.* ‖ En ce sens, le mot est une corruption d'ESSANGER, ou plutôt c'est un véritable barbarisme. ‖ *Echanger le papier,* Le soumettre à l'opération de l'échangeage.

— Intransitiv. *Echanger de,* Faire échange de : *Le pâtre* ÉCHANGEAIT *alors d'annales avec le firmament, et de même qu'il avoit écrit les fastes des étoiles parmi ses troupeaux, il écrivait les fastes de ses troupeaux parmi les étoiles.* (Chateaub.) ‖ Inus.

S'échanger v. pr. Etre échangé : *Les produits* S'ÉCHANGENT *contre des produits ou contre un signe représentatif. Les services* S'ÉCHANGENT *contre des services.* (F. Bastiat.) *C'est à Lyon que* S'ÉCHANGEAIENT *autrefois les produits de la Lombardie avec les produits de nos provinces de l'Est.* (Thiers.)

— Syn. **Echanger, changer, permuter,** etc. V. CHANGER.

ÉCHANGISTE s. m. (é-chan-ji-ste — rad. *échanger*). Personne qui se livre au commerce des échanges; personne qui fait un échange de valeurs : *Lorqu'un échange se pratique dans un pays, le gain que peut faire l'un des* ÉCHANGISTES *ne sort pas de ce pays, qui, pour cette raison, n'a rien à redouter du libre échange.* (Dumesnil-Marigny.) *Les souscripteurs et endosseurs ne sont pas connus de tous les* ÉCHANGISTES *auxquels le papier peut être presenté.* (Proudh.) *L'idée de faire du gouvernement, au point de vue de l'impôt, un simple* ÉCHANGISTE, *est encore assez neuve.* (Proudh.) ‖ On trouve aussi ÉCHANGEUR.

— *Libre échangiste,* Partisan de la liberté du commerce international : *Richard Cobden est un célèbre* LIBRE ÉCHANGISTE.

ÉCHANSON s. m. (é-chan-son — du bas latin *scancio, scantio, schanco, scanso,* qui se rapporte au germanique; ancien haut allemand *scencan,* verser à boire; ancien allemand *schenken,* anglo-saxon *scencan,* irlandais *skencka,* danois *skiænke,* suédois *skenka,* hollandais *schenken,* allemand moderne *schenken,* également verser à boire. De là l'ancien allemand *scinko, schencho,* échanson; l'islandais *skiencare,* danois *skiœnk,* allemand *schenk.* L'échanson est ainsi désigné comme le *versant à boire,* celui qui verse à boire). Officier qui était chargé de verser à boire au roi ou à quelque grand personnage : *Office d'*ÉCHANSON. *La Fable a donné aux dieux un* ÉCHANSON. *Nous devons aux Romains les* ÉCHANSONS *et les écuyers tranchants.* (De Cussy.) *Les buveurs d'Holbein remplissent leurs verres avec une sorte de fureur pour écarter l'idée de la mort, qui, invisible pour eux, leur sert d'*ÉCHANSON. (G. Sand.)

Aux mains des *échansons* rendons nos coupes d'or;
Dans l'ivresse toujours notre raison s'endort.
LACHAMBEAUDIE.

Tout nous atteste que le vin
De tous les maux est le remède,
Et les dieux n'ont pas fait en vain
Un *échanson* de Ganymède.
DÉSAUGIERS.

— Par ext. Personne qui sert à boire : *Cet enfant s'acquitte fort bien de son office d'*ÉCHANSON. *Je veux être votre* ÉCHANSON.

— **Encycl.** *Echanson,* en latin *pincerna,* officier royal dont les fonctions consistaient à verser à boire au roi et aux principaux membres de sa famille. Les mythes de Ganymède et d'Hébé, l'histoire du grand *échanson* égyptien dont Joseph expliqua le songe dans sa prison, sont une preuve que cette fonction était connue dès la plus haute antiquité. On ignore s'il y avait un *échanson* à la cour des empereurs romains, ainsi qu'à celle des rois mérovingiens; mais, à la cour de Charlemagne, on trouve un *magister pincernarum.* Les charges de grand *échanson* et de boutillier étaient distinctes, au moins depuis Hugues Capet; et, par un reste des coutumes de l'ancienne famille germanique, où les emplois de domesticité étaient honorables, ces deux officiers prenaient rang parmi les plus grands personnages de l'Etat, et signaient les lettres patentes et les ordonnances données par le roi. Il serait peut-être difficile de déterminer en quoi différaient leurs attributions. Le boutillier avait, dit-on, la surintendance des boissons du palais et étendait sa juridiction sur tous les cabaretiers des domaines royaux; l'*échanson* était chargé des achats, de la distribution intérieure, et présentait à boire au roi. Il y eut, à certaines époques, jusqu'à treize *échansons* à la cour de France; le premier d'entre eux portait seul le titre de grand *échanson.*

Les fonctions de ce grand officier tombèrent peu à peu en désuétude et finirent par ne plus s'exercer qu'au sacre des rois, aux entrées, aux festins de cérémonie, à la cène du jeudi saint, etc. La charge même ne fut pas toujours occupée. Le dernier grand *échanson* de l'ancienne monarchie fut Marc-Antoine de Beaupoil, marquis de Lamernary. Il avait été appelé à ce poste le 3 septembre 1702. Lors de la Restauration, au milieu de la résurrection ridicule des coutumes du passé, elle fut rétablie par Louis XVIII, mais disparut définitivement après la révolution de 1830.

En Allemagne, la dignité de grand *échanson* appartenait au roi de Bohême. Sa fonction était de présenter, couronne en tête, s'il le jugeait convenable, la première coupe à l'empereur lorsqu'il tenait la cour impériale.

ÉCHANSONNERIE s. f. (é-chan-so-ne-rî — rad. *echanson*). Corps des échansons affectés au service d'un prince. ‖ Endroit d'un palais royal où se faisait la distribution du vin.

ÉCHANT (é-chan). Agric. Intervalle entre deux rangées de vignes, qu'on ensemence ou qu'on plante.

ÉCHANTIGNOLLE s. f. (é-chan-ti-gno-le; *gn* mll. — rad. *chanteau*). Techn. Pièce de charpente qui soutient, dans un comble, le tasseau d'une panne. ‖ Chacun des deux morceaux de bois emmortaisés pour recevoir en dessous l'essieu des roues de devant dans une charrette.

— Mar. Nom donné à de forts taquets que l'on place sous les flasques de l'affût de certaines bouches à feu, pour remplacer les roues et diminuer le recul.

ÉCHANTIL s. m. (é-chan-ti — du préf. *é,* et de la même racine qui a donné naissance au mot *canton.* Pour plus de détails, v. CANTON). Etalon de mesures publiques. ‖ Vieux mot.

ÉCHANTILLÉ, ÉE (é-chan-til-lé; *ll* mll.) part. passé du v. Echantiller : *A cette place sera établi un poids, à votre diligence, pesant 150 livres, avec des balances, le tout bien* ÉCHANTILLÉ. (Règlement sur les mines.) ‖ On dit aujourd'hui ÉCHANTILLONNÉ.

ÉCHANTILLER v. a. ou tr. (é-chan-ti-llé; *ll* mll. — rad. *échantil*). Ancienne forme du mot ÉCHANTILLONNER.

ÉCHANTILLON s. m. (é-chan-ti-llon; *ll* mll. — rad. *échantil*). Petite portion, fragment d'une marchandise quelconque, qui sert à apprécier la qualité du tout : *Un* ÉCHANTILLON *d'étoffe. Un* ÉCHANTILLON *de blé. Un* ÉCHANTILLON *de vin. On contait qu'Arlequin l'autre jour, à Paris, portait une grosse pierre sous son petit manteau; on lui demanda ce qu'il voulait faire de cette pierre; il dit que c'était l'*ÉCHANTILLON *d'une maison qu'il voulait vendre.* (Mme de Sév.)

— Par ext. Fragment, morceau détaché d'un ouvrage et pouvant servir à faire apprécier l'ouvrage lui-même : *Je n'ai vu qu'un* ÉCHANTILLON *de son livre. Voilà une scène de cette tragédie; vous jugerez de la pièce par l'*ÉCHANTILLON. (Volt.)

— Marque prise pour preuve d'un coup tiré avec adresse au pistolet, à l'arbalète, à la carabine : *Coup à prendre* ÉCHANTILLON.

— Fig. Modèle, type, exemple, moyen d'apprécier par induction : *Il vient de vous donner un* ÉCHANTILLON *de son savoir-faire. Il semble que la nature ne nous ait montré que des* ÉCHANTILLONS *de grands hommes.* (Fonten.) *Milan a des* ÉCHANTILLONS *de tout ce qui fait la beauté et le charme de l'Italie.* (St-Marc Gir.)

— Loc. fam. *Juger de la pièce par l'échantillon,* Se contenter de ce qu'on sait ou de ce qu'on a vu d'une personne ou d'une chose, pour la juger.

— Administr. Objet qui, étant considéré comme impropre à l'usage, et expédié seulement comme spécimen, est exempté des droits de douanes : *Les douanes admettent comme* ÉCHANTILLONS *les coupons d'étoffes de moins de 0 m. 40 pour vêtements, et de 2 m. 40 pour meubles, les gants et les bas dépareillés, les objets non entiers ou non finis.* (Dézobry.) ‖ Objet de petite dimension qu'on peut expédier par la poste à un prix inférieur à celui des dépêches : *Les* ÉCHANTILLONS *sont reçus, pour l'intérieur de l'empire, la Corse et l'Algérie, à raison de 0 fr. 01 par chaque 5 gr. jusqu'à 50 gr., 0 fr. 10 de 50 à 100 gr., et, au-dessus de 100 gr., 0 fr. 01 par 10 gr.* (Dézobry.)

— **Mar.** Dimension du corps d'un navire ou des pièces qui entrent dans sa construction; épaisseur de sa muraille relative à ses dimensions : *Une frégate trop faible d'*ÉCHANTILLON. *Des bordages trop faibles d'*ÉCHANTILLON. *La Tonnante était d'un bien plus faible* ÉCHANTILLON *que son adversaire, et les boulets du Cumberland faisaient d'affreux ravages dans sa muraille.* (E. Sue.)

— Comm. Contre-partie de la taille sur laquelle certains commerçants indiquent le crédit fait à chacun de leurs clients : *Un* ÉCHANTILLON *de boulanger.*

— Techn. Planche sur laquelle sont entaillées les moulures d'un canon. ‖ Outil de charpentier et de menuisier, qui sert à donner aux pièces l'épaisseur voulue. ‖ Outil dont on se sert pour égaliser les roues de rencontre dans un ouvrage d'horlogerie.

— Constr. Type déterminé et adopté pour certaines espèces de matériaux, afin que le constructeur soit toujours sûr de pouvoir se les procurer dans les mêmes formes et les mêmes dimensions : *Pavés, briques d'*ÉCHANTILLON. *Bois, lattes d'*ÉCHANTILLON. ‖ Partie des ardoises non recouverte par les ardoises superposées.

— Métrol. Matrice type avec laquelle on confronte les poids, les mesures, les monnaies.

— **Encycl.** Monn. Les *échantillons* de monnaie sont des pièces prélevées, au hasard et sans choix, sur la masse des espèces composant une *brève* ou fonte, et adressées à la commission des monnaies pour qu'elle en fasse constater le poids et le titre. C'est d'après le titre et le poids de ces *échantillons* que le reste de la fabrication est jugé dans les limites ou hors des limites des tolérances, et que les pièces de la brève sont mises en circulation ou refondues. On voit que le prélèvement des *échantillons* de monnaie a une importance réelle, et qu'il est très-nécessaire que cette opération soit faite de façon à offrir toutes les garanties possibles de sécurité contre la fraude ou contre une complaisance coupable pour les intérêts du directeur de la fabrication. C'est de la sincérité de cette opération, on peut le dire, que dépendent le bon aloi des espèces en circulation et la confiance du commerce dans les monnaies françaises. Les règlements de l'administration ont déterminé la manière dont se fait le prélèvement des *échantillons* par le commissaire des monnaies et le contrôleur au monnayage, en présence du directeur de la fabrication ou d'une personne déléguée par lui à l'effet de le remplacer. Lorsqu'une brève ou fonte est monnayée, le contrôleur prévient le commissaire qui, de son côté, avertit le directeur. Ces trois fonctionnaires étant réunis dans la salle du monnayage, on leur présente les mannes ou plateaux d'espèces monnayées composant la brève, et dans chaque manne ou plateau, le commissaire et le contrôleur, après avoir fait le mélange des pièces, en prennent chacun un certain nombre *au hasard et sans choix.* Ce nombre est de trois pour les pièces d'or, de quatre pour l'argent et de cinq pour le bronze. Les pièces prélevées de la sorte sur chaque manne ou plateau sont mises à part, et sur la quantité totale de ce prélèvement, lorsque le mélange en a encore été opéré, le commissaire et le contrôleur prennent au hasard chacun trois, quatre ou cinq pièces d'or, d'argent ou de bronze, en tout six pour l'or, huit pour l'argent et dix pour le bronze, qui sont renfermées sous un paquet cacheté et scellé à la cire, en présence des trois fonctionnaires assistant au prélèvement, qui y apposent chacun leur cachet particulier. Ce paquet est immédiatement envoyé à la commission des monnaies, avec un procès-verbal constatant l'opération du prélèvement et énonçant le numéro de la brève à laquelle il se réfère, le nombre et la nature des pièces envoyées comme *échantillon.* Ce procès-verbal est signé du commissaire, du contrôleur et du directeur de la fabrication.

A la réception du paquet contenant les *échantillons,* la commission des monnaies s'assure que les cachets sont intacts ainsi que l'enveloppe, et que nulle soustraction ou substitution n'a pu être faite depuis le moment où les *échantillons* ont été envoyés par la commission jusqu'à celui où ils sont arrivés au siége de l'administration. Le paquet est alors ouvert et les pièces en sont retirées; la commission constate que leur nombre et leur nature sont de tous points conformes aux énonciations du procès-verbal, et elle fait d'abord procéder à la vérification du poids de ces *échantillons.* Si le poids total de ces pièces donne pour chacune d'elles une moyenne excédant les limites de la tolérance accordée par la loi en dessus ou en dessous du poids droit, la commission rend immédiatement un jugement ordonnant la destruction et la refonte de toutes les pièces composant la brève sur laquelle ont été prélevés ces *échantillons,* et avis en est donné sans retard au com-

missaire chargé d'assurer l'exécution du jugement. Dans le cas où l'épreuve du poids est favorable aux *échantillons*, la commission en fait vérifier le titre au laboratoire des essais de la Monnaie de Paris, après avoir fait disparaître, à l'aide d'un poinçon de biffage, les différents signes qui indiquent l'établissement monétaire et le directeur qui a fabriqué ces espèces. Cette mesure a pour objet de garantir la sincérité des opérations des essayeurs, en ne laissant aucun moyen de reconnaître la provenance des matières à analyser. De la sorte, les fonctionnaires du laboratoire des essais ne peuvent être accusés d'avoir favorisé par complaisance un directeur quelconque au détriment du public. Les pièces d'*échantillon* étant biffées, comme il vient d'être dit, la commission leur donne un numéro d'ordre, qui servira à reconnaître, lorsqu'ils reviendront du laboratoire des essais, à quelle brève ils se rapportent : la série de ces numéros se renouvelle chaque jour. C'est alors que ces pièces sont envoyées aux essayeurs chargés d'en vérifier le titre, ainsi qu'il sera dit au mot ESSAI. Lorsque l'essai est terminé, le procès-verbal en est adressé sans retard à la commission, avec les résidus des pièces sur lesquelles il a été opéré et celles qui n'ont pas servi. La commission fait enfermer ces matières dans une caisse à trois serrures et les renvoie, à l'expiration de chaque trimestre, aux commissaires des monnaies chargés d'en faire la remise aux directeurs de la fabrication.

Autrefois la vérification du titre des espèces n'avait lieu qu'à la fin de chaque année sur les *deniers de boîte* ou *emboîtés*, qui étaient adressés à la cour des monnaies par les directeurs particuliers. Le prélèvement de ces deniers se faisait de la même façon que celui des *échantillons*, et, comme eux, ils servaient à établir le titre des monnaies, avant leur mise en circulation.

ÉCHANTILLONNAGE s. m. (é-chan-ti-llo-na-je; *ll* mll. — rad. *échantillonner*). Action d'échantillonner : *L'*ÉCHANTILLONNAGE *des étoffes.*

ÉCHANTILLONNÉ, ÉE (é-chan-ti-llo-né; *ll* mll.) part. passé du v. Echantillonner : *Les poids de ce trebuchet ont été* ÉCHANTILLONNÉS *à la Monnaie.* (Acad.)

ÉCHANTILLONNER v. a. ou tr. (é-chan-ti-llo-né; *ll* mll. — rad. *échantillon*). Comparer à l'échantillon, à la matrice : ÉCHANTILLONNER *un poids, une mesure, pour en vérifier l'exactitude.*

— Couper, préparer des échantillons de : ECHANTILLONNER *des étoffes.*

— Techn. *Echantillonner les peaux*, En couper les issues, c'est-à-dire retrancher la queue, le front et les mamelles.

— Intransitiv. Comm. Faire une collection d'échantillons de diverses marchandises pour les soumettre aux clients : *Les tailleurs* ÉCHANTILLONNENT *à l'entrée de chaque saison.*

ÉCHANVRÉ, ÉE (é-chan-vré) part. passé du v. Echanvrer : *Filasse* ÉCHANVRÉE.

ÉCHANVRER v. a. ou tr. (é-chan-vré — du pref. privat. *é*, et de *chanvre*). Econ. rur. Séparer de la chènevotte, en parlant de la filasse : ECHANVRER *de la filasse.*

ÉCHANVROIR s. m. (é-chan-vroir — du préf. privat. *é*, et de *chanvre*). Agric. Instrument au moyen duquel on sépare la filasse de la chènevotte, dans la préparation du chanvre et du lin.

— **Encycl.** L'*échanvroir* est un appareil à l'aide duquel on sépare la filasse de la chènevotte dans la préparation du chanvre. Il consiste essentiellement en une sorte de peigne, dont les dents varient de longueur, de grosseur et d'espacement. On le fixe à hauteur d'appui dans un gros morceau de bois. Cet instrument, qu'on appelle aussi *sérançoir*, est, comme on le voit, d'une construction fort simple; il peut être établi sur des dimensions variables. On l'emploie à diviser la filasse du chanvre et du lin, à la peigner; en un mot, l'*échanvroir* n'est, à vrai dire, qu'un peigne. On donne quelquefois le nom d'*échanvroir* à la broie, à la cangue, instruments qui servent aussi à séparer la filasse des chènevottes.

ÉCHAPOTER v. a. ou tr. (é-cha-po-té). Techn. Syn. de CHAPOTER.

ÉCHAPOTIN s. m. (é-cha-po-tain). Techn. Syn. de CHAPOTIN.

ÉCHAPPADE s. f. (é-cha-pa-de — rad. *échapper*). Grav. Trait que trace le burin sur une partie déjà gravée, lorsque, par accident, il échappe des mains.

— Techn. Système d'enfournement qui consiste à placer les poteries sur des planchers établis les uns au-dessus des autres, au moyen de plaques de terre réfractaire supportées par des colonnettes ou pilets de même matière : *Enfourner en* ÉCHAPPADE. *Cuire en* ÉCHAPPADE. ‖ Nom donné quelquefois aux lignes ou séparations verticales que forment les pilets des divers planchers.

Loc. adv. *En échappade*, A la dérobée : *Qu'as-tu là sur la tête, qui te la rend grosse comme une citrouille? — C'est une calèche; nous savons bien ce qui nous va, et croyez bien qu'une calèche a ses petits avantages... D'abord les regards partent* EN ÉCHAPPADE. (Dider.)

ÉCHAPPANT (é-cha-pan) part. prés. du v. Echapper : *Des phénomènes* ÉCHAPPANT *à l'observation.*

. . . La lave de mon génie
Déborde en torrents d'harmonie
Et me consume en s'*échappant*.
LAMARTINE.

ÉCHAPPATOIRE s. f. (é-cha-pa-toi-re — rad. *échapper*). Défaite, ruse, moyen détourné employé pour éluder une question ou se tirer d'une situation embarrassante : *Les cas de conscience sont un magasin de subtilités où l'intérêt choisit ses* ÉCHAPPATOIRES. (Balz.)

Je ne chercherai pas de vaine *échappatoire;*
Puisqu'un mot m'a trahie, écoute mon histoire.
E. AUGIER.

— Adjectiv. Se dit d'un moyen subtil employé pour se tirer d'affaire : *Un savant théologien dédaigne les moyens* ÉCHAPPATOIRES. (G. Sand.)

ÉCHAPPE s. m. ou f. (é-cha-pe — rad. *échapper*). Fauconn. Action de mettre en liberte le gibier qu'on tient en main, pour lancer ensuite sur lui l'oiseau de proie. ‖ *Oiseau d'échappe*, Oiseau qui s'est dressé de lui-même, sans aucune direction.

— Techn. *Echappes*, Pièces du métier à galon.

ÉCHAPPÉ, ÉE (é-cha-pé) part. passé du v. Echapper. Sauvé, enfui : *Un cheval* ÉCHAPPÉ. *Un prisonnier* ÉCHAPPÉ. *Un galérien* ÉCHAPPÉ *du bagne. Un oiseau* ÉCHAPPÉ *de sa cage. Un écolier* ÉCHAPPÉ *du collège. Un seul tigre* ÉCHAPPÉ *de la forêt suffit pour alarmer tout un peuple.* (Buff.) ÉCHAPPÉ *du lieu qui le tenait captif, l'oiseau s'élance dans l'air avec joie.* (Marmontel.)

Tel, d'un coup incertain par un prêtre frappé,
Mugit un fier taureau de l'autel *échappé*.
DELILLE.

— Fam. Sorti d'un lieu où l'on se trouvait plus ou moins contraint : *Les jeunes gens, à peine* ÉCHAPPÉS *de l'école, déclaraient que la science et le bon sens ne dataient que de leur arrivée dans ce monde.* (A. Martin.)

— Par ext. Tombé faute d'avoir été retenu : *Ce vase,* ÉCHAPPÉ *de sa main, alla se briser sur le sol.*

Les roses et les lis *échappés* de ses mains
Tombent, et des enfers parsèment les chemins.
MICHAUD.

— Emis, sorti, lancé par mégarde ou autrement : *Un mot* ÉCHAPPÉ. *Une parole* ÉCHAPPÉE *de la bouche. Une parole* ÉCHAPPÉE *est irrévocable.* (Théry.)

D'un geste ou d'un soupir *échappé* pour lui plaire...
RACINE.

Il dit, et sur la terre en chantant il se couche;
Et quelques mots encore *échappés* de sa bouche
Annoncent qu'un doux rêve égarant ses esprits
Le transporte vivant au palais des houris.
FELLENS.

— Soustrait, délivré : *Un homme* ÉCHAPPÉ *à la mort. La terre,* ÉCHAPPÉE *comme d'un naufrage, en offrait surtout les débris.* (Marmontel.)

Le ciel me rend un frère à la rage *échappé*.
RACINE.

Il te tarde déjà qu'*échappé* de mes mains
Tu ne coures me perdre et me vendre aux Romains.
RACINE.

A grand'peine *échappés* de leurs derniers naufrages,
Ils vont tout de nouveau défier les orages.
REGNARD.

Voyez ce papillon *échappé* du tombeau;
Sa mort fut un sommeil, et sa tombe un berceau.
DELILLE.

— Fig. Délivré de certaines entraves : *L'imprudence est la liberté* ÉCHAPPÉE *à la raison.* (V. Cousin.)

— Manég. Engendré, en parlant d'un cheval dont le père et la mère appartiennent à des races différentes : *Cheval* ÉCHAPPÉ *d'arabe.* ‖ Fam. Issu, appartenant à une race ou à un type déterminé, en parlant d'une personne : *Homme* ÉCHAPPÉ *de juif.* ‖ S'emploie substantivement dans les deux cas :

Regarde Dorilas, cet *échappé* d'Esope.
***

— Loc. fam. *Cheval échappé*, Homme pétulant, d'un caractère vif, emporté et irréfléchi.

— Prat. *N'est pas échappé qui traîne son lien*, Ce n'est pas être débarrassé d'une chose que d'y rester moralement attaché : *Ne perdons pas de temps pour rédiger ma démission...* N'EST PAS *bien* ÉCHAPPÉ QUI TRAÎNE SON LIEN. (Th. Leclercq.)

— Fauconn. *Gibier échappé*, Celui qu'on a lâché pour le faire voler aux oiseaux de proie.

— Substantiv. Personne échappée, sortie, évadée : *Un* ÉCHAPPÉ *de prison. Un* ÉCHAPPÉ *de collège. Une* ÉCHAPPÉE *de couvent.*

— Pop. *Echappé d'Hérode*, Benêt, innocent, par allusion au massacre des innocents qui fut fait par Hérode.

— *Echappé de galères*, Homme sans aveu ou de très-mauvaise mine : *Vous l'eussiez pris pour un* ÉCHAPPÉ DE GALÈRES.

— *Echappé des Petites Maisons, de Charenton, de Bedlam*, Fou, homme dépourvu de bon sens.

ÉCHAPPÉE s. f. (é-cha-pé — rad. *échapper*). Action de s'échapper; sortie, promenade, instant de liberté dont on profite : *Dans mes* ÉCHAPPÉES *du dimanche, je me répandais dans la campagne avec des jeunes gens de mon âge.* (J.-J. Rouss.)

— Escapade, action étourdie qui échappe au caractère : *C'est une* ÉCHAPPÉE *de jeune homme. Il a fait plusieurs* ÉCHAPPÉES. (Acad.)

— Par ext. Court instant pendant lequel une chose a lieu : *Profiter d'une* ÉCHAPPÉE *de beau temps. Ce n'était déjà plus l'automne, c'était un doux hiver encore éclairé et attiédi par moments des* ÉCHAPPÉES *de soleil entre les nuages.* (Lamart.)

— *Echappée de vue* ou simplement *échappée*, Espace libre, mais resserré, par lequel la vue peut plonger au loin : *Une* ÉCHAPPÉE DE VUE *entre deux collines nous permit d'apercevoir le village. En tournant le coin de la rue, une* ÉCHAPPÉE DE VUE *s'est ouverte sur des collines éloignées.* (Chateaub.) *Par-dessus le cimetière, le regard s'étendait, par une* ÉCHAPPÉE DE VUE, *sur des flancs de montagnes incultes.* (Lamart.) *Toutes les fois qu'il y a dans un endroit une belle* ÉCHAPPÉE, *une perspective riante, on est sûr d'y trouver un kiosque, une fontaine.* (Th. Gaut.) ‖ Perspective, instant passager où il est permis d'entrevoir des événements lointains : *Ces* ÉCHAPPÉES DE VUE *sur l'horizon de nos vies futures avaient fini par nous attrister.* (Lamart.) *Il faut se ménager dans la vie, comme dans les jardins, des* ÉCHAPPÉES DE VUE *qui nous montrent le ciel.* (A. d'Houdetot.)

— Peint. *Echappée de lumière*, Jour que le peintre fait passer entre des objets noyés dans la demi-teinte, pour venir mettre en lumière une partie du tableau : *Rembrandt a des* ÉCHAPPÉES DE LUMIÈRE *plus admirables que logiques.*

— Archit. Espace ménagé au tournant d'une cour ou d'une remise pour faciliter l'entrée des voitures. ‖ Distance ménagée entre les marches d'un escalier et la voûte que les autres marches forment directement au-dessus.

— Mar. Rétrécissement des formes vers l'arrière du navire.

— Chass. *Chasser l'échappée*, Chasser hors de la piste du gibier, en parlant des chiens.

— Econ. rur. Action des bestiaux qui s'échappent et envahissent les terrains mis en défends.

— Loc. adv. *Par échappées*, D'une façon interrompue, sans suite, par intervalles : *Il se mêlait peu, surtout depuis deux ans, à la société, qu'il entrevoyait* PAR ÉCHAPPÉES. (Balz.) *Le peu qu'il savait, il l'avait appris là,* PAR ÉCHAPPÉES. (A. Houssaye.)

Les pauvres gens n'avaient de leur amour
Encor joui, sinon *par échappées*.
LA FONTAINE.

ÉCHAPPEMENT s. m. (é-cha-pe-man — rad. *échapper*). Mécan. Mouvement du fluide moteur qui s'échappe du cylindre : *L'*ÉCHAPPEMENT *du cylindre. Le tuyau d'*ÉCHAPPEMENT. ‖ Appareil qui, adapté à un pendule, sert à régulariser, en l'arrêtant par intervalles égaux, le mouvement que la force motrice tendrait à accélérer : ÉCHAPPEMENT *à recul, à repos.* ÉCHAPPEMENT *à ancre, à cylindre.* ‖ *Echappement libre*, Celui dans lequel la force motrice n'agit sur le balancier qu'à l'origine de son oscillation, et l'abandonne ensuite à lui-même : *Tout chronomètre ou garde-temps a un* ÉCHAPPEMENT LIBRE.

— **Encycl.** Techn. *Horlogerie. L'échappement* est un mécanisme par lequel la dernière roue d'une montre ou d'une horloge transmet l'action du ressort au balancier ou au pendule, et arrête le mouvement du rouage pendant que le balancier achève une oscillation. Il sert à modérer, à régulariser le mouvement. C'est ordinairement à la dernière roue, la plus rapide, dite *dernier mobile*, qu'on applique ce régulateur. Un poids ou un ressort agissant sur un rouage, si rien ne diminuait son action, les roues entreraient en mouvement accéléré et la machine, outre qu'elle épuiserait en peu de moments la puissance motrice, ne serait donc pas propre à mesurer des durées égales. Mais si l'on dispose sur le dernier mobile un obstacle qui permette et défende alternativement et régulièrement la rotation, il est clair que les mouvements du rouage pourront devenir propres à mesurer des durées égales, puisque la machine se retrouvera périodiquement dans des états identiques après chaque arrêt. Le régulateur est ou un pendule qu'on fait osciller ou un balancier dirigé, dans ses excursions, par un ressort spiral qui se meut en va-et-vient (fig. 1). Dans les deux cas, les frottements

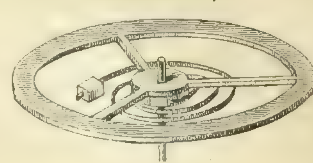

Fig. 1.

et la résistance de l'air ne tarderaient pas à éteindre le mouvement que l'on aurait imprimé à ce régulateur, si la force motrice de l'horloge ne le rétablissait sans cesse. La pièce qui communique à ce régulateur la force de réparer ses pertes est l'*échappement. L'échappement* des montres et des pendules en est la partie la plus importante et la plus délicate, et l'on peut dire que, suivant la manière dont il est conçu et suivant qu'il est plus ou moins bien exécuté, la machine sera bonne ou mauvaise, la parfaite exécution des autres pièces n'étant, pour ainsi dire, que d'un intérêt secondaire.

L'importance de l'*échappement* a engagé les artistes à diriger spécialement leurs recherches sur cette partie du mécanisme, dont on a, en effet, varié les conditions d'une multitude infinie de manières. Ce serait la matière d'un traité spécial d'horlogerie que de décrire tous les *échappements*, d'en indiquer les défauts et les avantages et de montrer les divers perfectionnements dont l'art doit s'occuper à l'avenir. Ce plan ne peut être suivi dans un ouvrage de la nature de notre Dictionnaire; nous devons nous borner à la description des *échappements* qui sont le plus en usage, à en signaler l'utilité et à laisser de côte tous les détails qui s'écarteraient de ce but; nous allons donc passer en revue les principaux.

On distingue deux sortes d'*échappements :* les *échappements à recul* et les *échappements à repos*. Dans les premiers, la roue animée par le moteur exécute, à chaque arrêt, un petit mouvement rétrograde qui se fait sentir à toute la machine, et par suite il y a des frottements inutiles qui tendent à user, à désorganiser les parties en contact. Dans l'*échappement* à repos, le régulateur, en revenant à sa première position, au lieu de trouver une dent qui lui résiste comme dans le cas précédent, ne rencontre qu'un arc concentrique à ses excursions, sur lequel il se meut sans trouver de résistance, jusqu'à ce qu'il ait rencontré la dent qui doit le pousser pour réparer ses pertes. Cet arc se nomme l'*arc de repos*, parce que le régulateur le décrit sans recevoir l'action du rouage, la force motrice n'agissant plus que sur l'axe du balancier. Ce mode diminue les frottements et permet des excursions plus fréquentes et plus étendues, ce qui est toujours très-avantageux, l'emploi des huiles y offre moins d'inconvénients, etc., enfin les *échappements* à repos sont, sans contredit, les meilleurs; mais ce sont aussi les plus coûteux et les plus difficiles à exécuter.

— *Echappement à roue de rencontre et à verge.* On ignore quel est l'inventeur de cet ingénieux appareil; il offre des inconvénients pour ce qui concerne l'exacte régularité des mouvements; mais sa grande simplicité et son bas prix le rendent précieux. Les montres et les horloges qu'on fait en grand et en manufacture, pour les livrer au commerce, sont presque toutes établies sur ce principe.

Le volant ou la roue sans dent R (fig. 2)

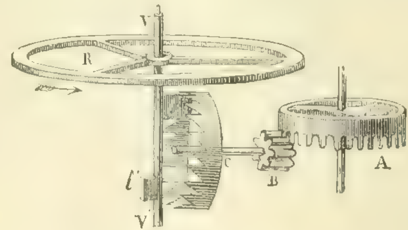

Fig. 2.

est ce qu'on appelle un *balancier;* sa verge ou l'axe VV', qui lui est perpendiculaire, porte en deux points de sa longueur les palettes ou dents *l l'* convenablement écartées; une roue de champ C, dite *de rencontre*, présente l'une de ses dents à la palette *l*, qu'elle chasse devant elle; le balancier pirouette sur son axe, en sorte que l'autre palette *l'* vient se présenter à la dent diamétralement opposée, qui presse à son tour cette palette *l'* et fait tourner le balancier en sens contraire. Le nombre des dents de la roue de rencontre doit être impair, pour qu'il n'y ait qu'une seule palette en prise à la fois. Quand une palette se présente à une dent, elle la fait reculer par l'impulsion que lui donne le balancier, puis la dent reprend le dessus et chasse à son tour la palette, parce que l'impulsion de celle-ci s'est éteinte et que le moteur conserve sa puissance.

On aide à l'effet du mécanisme au moyen d'une lame fine d'acier, courbée en spirale, attachée par l'une de ses extrémités à la tige du balancier, et par l'autre aux pièces fixes ou platines. Le balancier ne peut produire ses vibrations qu'en forçant ce faible ressort à s'enrouler autour de sa tige, mais ensuite il se déroule avec une force de restitution égale à

celle qui l'a bandé. Ce spiral n'est pas nécessaire dans l'*échappement* à verge, mais il accélère les oscillations et les rend à peu près deux fois plus rapides.

Chaque vibration du balancier doit être de plus d'un quart de cercle, tandis que l'arc décrit par la palette, pendant qu'elle est conduite et poussée par la dent, n'est que de 20 degrés. Les plans des palettes doivent être inclinés l'un sur l'autre de 95 à 98 degrés; la partie plane des dents de la roue de champ doit être inclinée de 25 à 27 degrés sur l'axe de cette roue; cette face de la dent est seule en contact; l'autre bord est évidé en ligne droite ou courbé; il suffit qu'il laisse passer la palette. L'*échappement* à roue de rencontre est quelquefois employé dans les horloges; le balancier est alors remplacé par un pendule solidement attaché à la verge, qui est armée de palettes et disposée horizontalement.

Il est superflu de discuter les nombreux défauts de cet *échappement;* mais il a de si grands avantages, qu'on doit le regarder comme le meilleur de tous les *échappements* pour les pièces qui n'exigent pas une marche fort précise.

— *Echappement à ancre.* La roue E (fig. 3)

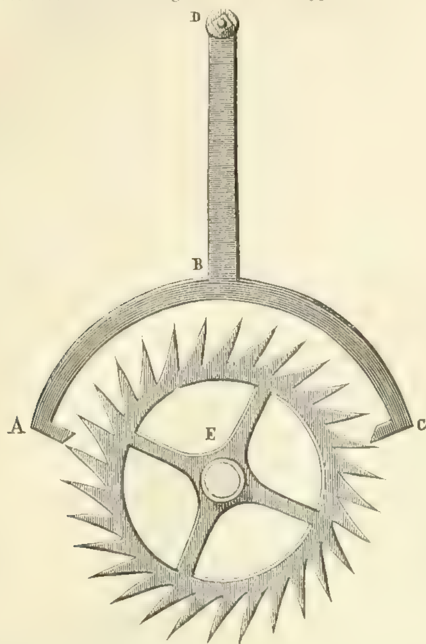

Fig. 3.

est à rochet; le système d'engrenage, mû par un poids ou ressort, la pousse sans cesse; mais elle est arrêtée par la branche ABC de la pièce ABDC nommée *ancre*, laquelle est fixée au pendule. Lorsque celui-ci, dans son mouvement d'oscillation, passe alternativement de l'un à l'autre côté de la verticale, l'ancre laisse passer une dent d'un côté et en arrête une de l'autre un instant après. A chaque double oscillation, il ne passe qu'une seule dent de la roue d'*échappement*, et la pression que cette dent, sous l'influence du moteur, exerce contre les extrémités de l'ancre, restitue au pendule les pertes qu'il éprouve par la résistance; en sorte que le mouvement continue tant que le moteur agit, et avec uniformité, pourvu qu'il y ait une égalité parfaite dans les amplitudes d'oscillation. Ce mécanisme est fréquemment employé dans les pendules d'appartement; on varie beaucoup la forme de l'ancre, mais la plus ordinaire est celle de la figure 3. La levée de l'ancre dépend de l'étendue de l'excursion du pendule, et par suite de l'intensité de la force motrice.

Cet *échappement*, qui était aussi à recul, a été inventé par un horloger de Londres, nommé Thomas Mudge, ou, selon d'autres, par Clément. Mais Graham lui a donné un grand perfectionnement en lui ôtant le recul; pour cela, il a formé les palettes de l'ancre en arc de cercle. On trouvera, dans l'*Essai sur l'horlogerie* de Berthoud, les règles à suivre pour donner aux faces de l'ancre la courbure convenable. Ainsi construit, l'*échappement* à ancre devient à repos, et les oscillations sont isochrones. On peut faire les palettes de rubis, qui, travaillés sur la forme convenable et collés avec de la gomme laque, dans une fourche de l'ancre, donnent au mouvement du pendule une régularité extrême.

Bréguet a apporté divers perfectionnements à l'*échappement* à ancre dans la forme des parties et leurs dispositions; on trouvera ces détails dans l'ouvrage intitulé : *Principes généraux de l'exacte mesure du temps*, par Jurgensen. L'*échappement* à ancre peut être employé avec avantage dans les montres; on fait alors la roue d'*échappement* et l'ancre d'acier trempé, et l'on fixe des rubis en plans inclinés aux bouts de l'ancre.

— *Echappement à cheville* (fig. 4). C'est un

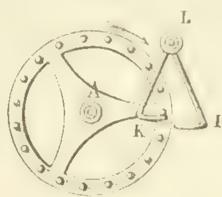

Fig. 4.

horloger de Paris, nommé Amant, qui a inventé ce mécanisme très-simple, qu'on applique souvent aux pendules. Une roue plate et sans dents AK porte une rangée circulaire

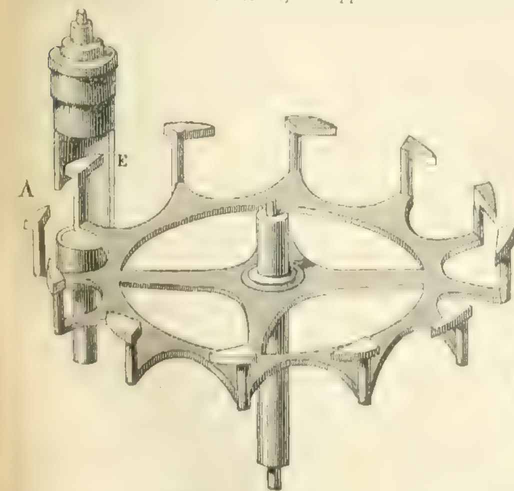

Fig. 5.

Fig. 6.

de chevilles implantées perpendiculairement à son limbe; deux bras KL et LI sont liés invariablement au pendule, dont les oscillations les font successivement élever ou abaisser. Les choses sont disposées de manière que quand le bras IL est arrêté et pressé par une cheville, l'autre bras KL est libre; mais bientôt le premier va s'écarter, et la branche KL sera saisie par une cheville dès que IL aura quitté la sienne. Quand la cheville est rendue libre, la roue tourne, et la palette L reçoit le choc, puis s'enfonce en glissant sous la cheville, tandis que la roue demeure immobile. L'oscillation revenant en sens opposé, la cheville agit sur le plan incliné et rend le mouvement.

Quelquefois on dispose les chevilles alternativement sur les deux faces de la roue, et les bras sont dans des plans parallèles, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, par rapport à la roue d'*échappement.*

— *Echappement à cylindre.* Cet appareil, imaginé par Graham, est celui qu'on met en usage dans la plupart des montres confectionnées avec soin, et surtout des montres à secondes. Le balancier a pour axe un cylindre creux A (fig. 5 et 6), entaillé d'une fenêtre dans une petite partie de sa longueur, de manière à présenter un demi-tuyau concave du côté de la roue d'*échappement.* Cette roue est bordée par des dents terminées par des becs transversaux, qu'on nomme *plans inclinés*, et qui sont destinés à pousser le cylindre comme il va être expliqué. Toutes les pointes des plans inclinés doivent être sur une même circonférence. La forme que présente le cylindre est telle que, coupé transversalement à la hauteur de la fenêtre, il offre une demi-couronne circulaire. On voit en E un plan incliné qui presse le tranchant de ce demi-tube, le pousse devant lui et contraint le balancier à pirouetter sur son axe. Cette action est fort courte, à cause de la grande vitesse du balancier; la dent E chasse le tranchant du cylindre devant elle, celui-ci tourne et va présenter sa partie concave et interne à la dent, qui alors glisse et repose jusqu'à ce que l'excursion du balancier soit achevée : c'est un temps de repos. Mais bientôt le retour du balancier ramène le bord du tranchant du cylindre contre la dent, qui passe alors librement, et la dent suivante arrive en prise à son tour.

Un des avantages de l'*échappement* à ancre consiste en ce qu'il est presque insensible aux inégalités de la force motrice, et que la montre est facile à régler dans toutes les positions où on la met. On donne au cylindre une épaisseur un peu moindre que la distance entre les bouts les plus rapprochés de deux plans inclinés successifs, et le diamètre intérieur doit être plus grand que la longueur de chaque plan incliné, puisque celui-ci doit s'y loger entièrement à une certaine époque. L'entaille du cylindre est à très-peu près de 160 degrés; l'un des tranchants de ce demi-tube est arrondi, l'autre en un plan incliné. Cet *échappement* fait peu de bruit lorsqu'il est bien exécuté.

Comme le frottement tend à user le cylindre, et que, dès qu'il est attaqué, la machine fonctionne mal et est bientôt mise hors d'usage, on rend les frottements le plus doux possibles. La roue et le cylindre sont de bon acier trempé très-dur. Bréguet a imaginé d'en prolonger la durée en les exécutant de rubis.

Après avoir travaillé cette pierre en demi-tuyau, avec la grandeur convenable, M. Mathieu, horloger de Paris, préfère la coller par chacune de ses extrémités avec de la gomme laque, au bout de deux tampons ou cylindres d'acier qui pivotent et portent le balancier. Le cylindre est alors formé de trois pièces unies bout à bout en une seule, savoir les deux bouts d'acier et la pierre qui les sépare. On ménage même une rainure aux pièces d'acier pour y faire entrer les bouts de la pierre. Il est bien entendu qu'on fait, en outre, rouler les pivots sur des trous foncés en pierre.

— *Machines à vapeur.* Dans les machines à vapeur, on donne le nom d'*échappement* à la sortie de la vapeur par la lumière placée entre les orifices d'admission; cette lumière est constamment couverte par le tiroir, et elle correspond au conduit ou tuyau *d'échappement*, par lequel la vapeur se rend dans l'atmosphère ou au condenseur. Dans les locomotives, l'*échappement* se fait de manière à activer le tirage et, par suite, la production de la vapeur. Pour rendre l'*échappement* variable, on dispose l'orifice de manière à faire varier à volonté sa section; à cet effet, on termine la tuyère ou partie supérieure du tuyau d'*échappement* par un ajutage rectangulaire formé de deux faces planes et parallèles, entre lesquelles on fait mouvoir deux valves légèrement cintrées, dont le rapprochement ou l'écartement font varier la section de la sortie, sans que le jet de la vapeur cesse de passer par l'axe de la cheminée.

La vitesse d'écoulement de la vapeur dans la cheminée, et par suite le tirage, sont d'autant moins considérables que l'orifice d'*échappement* est plus grand; il faut donc rétrécir l'ouverture pour activer le tirage d'un autre côté. En élargissant l'orifice du tuyau d'*échappement*, lorsque la vaporisation est suffisamment active, on diminue la résistance à l'écoulement de la vapeur; par suite, on réduit la contre-pression et on augmente l'effet utile de la vapeur, ainsi que la puissance et la vitesse de la machine.

On donne le nom d'*échappement anticipé* au mode d'action de la vapeur, qui résulte de l'avance que l'on fait prendre au tiroir, en calant les excentriques dans une position telle, que celui-ci ait dépassé le milieu de sa course quand le piston arrive au bout de la sienne.

L'avance à l'*échappement* ou l'*échappement anticipé* est la quantité dont le tiroir ouvre l'orifice par lequel doit se faire l'évacuation au condenseur ou dans l'atmosphère, avant que le piston soit à son point mort. Cette avance doit être plus grande que celle de l'admission, pour que toute la vapeur qui a produit son effet soit évacuée lorsque la direction du mouvement du piston va changer.

L'*échappement* a lieu à une distance d'autant plus grande de la fin de la course du piston, que la détente doit être plus prolongée; lorsqu'il a lieu trop tard, il nuit à la puissance de la machine, quand le mécanisme ne fonctionne pas à une grande vitesse; autrement, il facilite le dégagement de la vapeur pendant la course rétrograde.

ÉCHAPPER v. n. ou intr. [é-cha-pé. — Nous trouvons, dans les vieux auteurs, deux formes anciennes, *escaper* et *escamper*, qui répondent à deux étymologies complètement distinctes : *es-caper* vient du bas latin *excappare*, sortir de la cape, se mettre à découvert (v. CHAPEAU); l'italien, remarque Diez, à l'appui de cette étymologie, a encore *in-cappare*, tomber dans; quant à *escamper*, cette forme se rattache au bas latin *ex-campare*, sortir du champ, s'en aller (v. CHAMP)]. S'évader, fuir : *Chercher à* ÉCHAPPER. ÉCHAPPER *de prison. Ils furent tous faits prisonniers; nul ne put* ÉCHAPPER.

Tes yeux cherchent en vain; tu ne peux *échapper.*
RACINE.

— Se soustraire; se tirer sain et sauf : ÉCHAPPER *à la mort.* ÉCHAPPER *a ses ennemis.* ÉCHAPPER *d'un naufrage. Ce malade n'*ÉCHAPPERA *pas. L'innocence* ÉCHAPPE *difficilement aux soupçons et aux mauvais bruits.* (Fléch.) *Il n'y a d'asile sûr que celui où l'on peut* ÉCHAPPER *à la honte et au repentir.* (J.-J. Rouss.) *On* ÉCHAPPE *souvent à la critique des autres par la sienne.* (La Rochef.-Doud.) *Même âgée, la femme ne veut pas* ÉCHAPPER *à l'influence de l'amour.* (Mme Romieu.) *Tandis qu'on veut* ÉCHAPPER *aux préjugés, on devient dupe de son imagination.* (A. Maury.) *L'homme ne peut supporter l'isolement parce que, seul, il ne peut* ÉCHAPPER *à la pensée de son néant.* (P. Janet.) *Les peuples ne doivent jamais désespérer d'*ÉCHAPPER *au pouvoir absolu.* (Bignon.) *Par le moyen des besicles, l'œil* ÉCHAPPE, *pour ainsi dire, à l'affaiblissement sénile qui opprime la plupart des autres organes.* (Brill.-Sav.) *Rien de ce que produit le temps n'*ÉCHAPPE *aux conditions du temps.* (Lamenn.) *Les gouvernements n'*ÉCHAPPENT *pas plus aux conséquences de leurs fautes que les individus.* (Chateaub.) *La France sacrifie la liberté pour* ÉCHAPPER *à la Révolution.* (Guizot.) *Il est de certaines injures qui* ÉCHAPPENT *à la loi; mais elles ne peuvent* ÉCHAPPER *au mépris.* (Boitard.) *La mort n'a de puissance que sur la forme : l'essence de tout lui* ÉCHAPPE. (A. Martin.) *Ce n'est que par le travail que l'homme sage* ÉCHAPPE *à l'inquiétude.* (Azaïs.) *Il y a des douleurs auxquelles l'homme ne peut* ÉCHAPPER. (J. Sim.) *L'homme qui assure son honneur en risquant sa vie ne fait qu'*ÉCHAPPER *à la caducité.* (E. de Gir.)

L'assassin, sous cette ombre, *échappe* à ma vigueur.
CORNEILLE.

. . . . . Les fards ne peuvent faire
Que l'on *échappe* au temps, cet insigne larron.
LA FONTAINE.

Ah! que plutôt l'injure *échappe* à ma vengeance
Qu'un si rare bienfait à ma reconnaissance!
RACINE.

— Éluder les intentions de quelqu'un, se soustraire à ses exigences ou à ses raisonnements : *Vous ne m'*ÉCHAPPEREZ *pas, cette fois; il faut vous expliquer. Il voudrait déloger sans payer; mais je le tiens, il ne m'*ÉCHAPPERA *pas.* ÉCHAPPEZ *a ce dilemme, si vous pouvez.*

— Tomber ou se déplacer, pour n'être pas suffisamment retenu : *Votre canne vous* ÉCHAPPE *des mains à tout moment. La plume* ÉCHAPPA *de mes doigts.*

Sa redoutable épée *échappe* de ses mains.
VOLTAIRE.

Le fer *échappe* à leurs mains défaillantes.
VOLTAIRE.

— Se découdre ou se détacher; sortir de sa place : *Cette couture* ÉCHAPPERA *bientôt. Plusieurs mailles de son filet* ÉCHAPPÈRENT. *Une natte de cheveux* ÉCHAPPA *de son bonnet.*

— Ne pas être, ne pouvoir être perçu par les sens : *Ces animaux sont si petits qu'ils* ÉCHAPPENT *à l'œil. L'oreille a une échelle fixe; les sons trop graves ou trop aigus lui* ÉCHAPPENT. *Des émanations qui* ÉCHAPPENT *à notre odorat sont facilement perçues par celui du chien. Les ailes du troglodyte battent d'un mouvement si vif que les vibrations en* ÉCHAPPENT *à l'œil.* (Buff.) *L'être incompréhensible n'est ni visible à nos yeux ni palpable à nos mains; il* ÉCHAPPE *à nos sens.* (J.-J. Rouss.) *Le sauvage saisit mille nuances qui* ÉCHAPPENT *à l'homme civilisé.* (Renan.) *L'homme est une harpe dont les cordes* ÉCHAPPENT *à la vue.* (Ste-Beuve.)

Rien n'*échappe* aux regards de notre curieuse.

Rien ne m'*est échappé* de leurs tons ricaneurs,
De leurs propos légers, de leurs souris moqueurs
PALISSOT.

. . . . . Sachez qu'il ne m'*échappe* rien,
Que j'ai parfaitement vu vos yeux en coulisse
Chercher effrontément ceux de votre complice.
E. AUGIER.

— N'être pas trouvé; rester invisible ou inconnu : *Le coupable* A ÉCHAPPÉ *à la justice.* ‖ Ne pas être perçu, compris, saisi, remarqué : *Le sens de cette phrase m'*ÉCHAPPE. *Bien des passages des chœurs de Sophocle* ÉCHAPPENT *aux traducteurs. Dans l'agencement des affaires humaines, il y a mille choses qui nous* ÉCHAPPENT. (Volt.) *Il est, dans le style de La Fontaine, une foule de petits détails et de traits délicats qui* ÉCHAPPERONT *à l'étranger le plus instruit.* (Boissonade.) *La définition de la divinité* ÉCHAPPE *à l'intelligence.* (Proudh.)

Je vois que rien n'*échappe* à votre prévoyance.
RACINE.

‖ N'être pas présent au souvenir, être oublié : *Le nom de cette ville m'*ÉCHAPPE. *Vous me le rappelez, ce détail* M'AVAIT ÉCHAPPÉ.

J'ai retenu le chant, les vers m'*ont échappé*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Etre dit, émis, lancé, lâché par mégarde, sans réflexion : *Le mot* M'EST ÉCHAPPÉ. *Qu'aucun geste ne vous* ÉCHAPPE. *Les aveux vraiment flatteurs ne sont pas ceux que nous faisons, ce sont ceux qui nous* ÉCHAPPENT. (Ninon de Lenclos.)

Ce mot m'*est échappé*, pardonnez ma franchise.
VOLTAIRE.

Peut-être, si la voix ne m'eût été coupée,
L'affreuse vérité me *serait échappée*.
RACINE.

‖ Etre produit sans beaucoup de réflexion : *MM. Cramer m'ont rendu un très-mauvais service en publiant les fadaises qui me* SONT *souvent* ÉCHAPPÉES. (Volt.)

— Fig. S'évanouir, disparaître; être perdu, ravi, dissipé : *Je sens que la vie m'*ÉCHAPPE. *Il y a des affaires qu'il ne faut pas quitter; elles* ÉCHAPPENT *des mains dès qu'on s'en éloigne.* (Mme de Sév.) *Il me semble toujours que ce qui m'est bon va m'*ÉCHAPPER. (Mme de Sév.) *Tout nous* ÉCHAPPE, *tout fuit, tout court rapidement se précipiter dans le néant.* (Mass.) *Les richesses nous sont enlevées par la violence des hommes ou nous* ÉCHAPPENT *par leur propre fragilité.* (Fléch.) *Lorsque nous croyons tenir la vérité par un endroit, elle nous* ÉCHAPPE *par mille autres.* (Vauven.) *Il n'y a rien de si indifférent que l'on ne tâche de ressaisir au moment où il nous* ÉCHAPPE. (Mme de Staël.) *Le bien nous* ÉCHAPPE *souvent, faute d'y croire.* (La Rochef.-Doud.) *Le temps est comme un amant infidèle : plus on voudrait le retenir, plus il* ÉCHAPPE *vite.* (Mme E. Ferrand.) *Les femmes qui inspirent les passions absolues sont celles qui peuvent nous* ÉCHAPPER *à chaque instant.* (F. Soulié.) *Le passé est soldé, le présent vous* ÉCHAPPE; *songez à l'avenir.* (Lévis.)

... Plus prompt que l'éclair, le passé nous *échappe*.
RACINE.

‖ Etre manqué, ne pas être obtenu, ne pas arriver en la possession d'une personne : *Cet emploi que j'espérais m'*A ÉCHAPPÉ. *Il fut son légataire universel; mais les plus gros morceaux lui* AVAIENT ÉCHAPPÉ. (St-Sim.) ‖ Ne plus être, ne plus pouvoir être contenu : *La patience finit par* ÉCHAPPER *aux plus tolérants. Taisez-vous; la patience m'*ÉCHAPPERA. (Mariv.)

— *Laisser échapper*, Ne pas retenir ou ne pas contenir, sortir, se répandre, se renverser : *Ne* LAISSEZ *donc pas* ÉCHAPPER *votre plume.*

Ne *laisser* de sa bourse *échapper* une maille.
BOILEAU.

. . . . . . Comme un précieux vase
Dont on craint de *laisser* une goutte *échapper*.
V. HUGO.

‖ Laisser se découdre, se défaire : LAISSER ÉCHAPPER *une couture, une maille.* ‖ Laisser cours à : LAISSER ÉCHAPPER *une larme, un cri, un soupir.*

. . . . . L'amour le plus discret
Laisse par quelque marque *échapper* son secret.
RACINE.

‖ Laisser perdre, ne pas profiter de : LAISSER ÉCHAPPER *le moment favorable. Ceux qui réfléchissent beaucoup* LAISSENT *souvent* ÉCHAPPER *l'occasion tandis qu'ils délibèrent.* (St-Evrem.)

— Impersonnellem. : *Il lui* ÉCHAPPE *souvent de vilaines expressions. Il* ÉCHAPPE *toujours quelque péché à la fragilité humaine.* (Boss.) *S'il lui* ÉCHAPPAIT *de parler contre moi, je saurais lui fermer la bouche.*

S'il m'*échappait* un mot, c'est fait de votre vie.
RACINE.

— Manége. *Laisser* ou *Faire échapper un cheval de la main*, Le faire partir de la main, le lancer au galop.

— Transitiv. Eviter, se soustraire, se dérober à : ÉCHAPPER *un grand péril.* ÉCHAPPER *la colère d'un ennemi. Dieu sait que rien ne peut* ÉCHAPPER *ses mains souveraines.* (Boss.) ‖ Ce sens a vieilli, excepté dans la locution qui suit :

— Fam. *L'échapper belle*, Se tirer heureusement d'un mauvais pas, d'un danger : *Je suis plus heureux que sage, et il faut avouer que je* L'AI ÉCHAPPÉ BELLE. (Le Sage.)

— Rem. Dans cette locution : *L'avoir échappée belle*, on hésite souvent pour le genre du participe *échappé*, et l'on est tenté de le mettre au féminin, à cause de l'adjectif *belle*, qui est lui-même du féminin, et qui paraît exiger un accord. Dans tous les exemples où ce cas se présente, *échappé* est toujours masculin, et s'il nous était difficile d'en trouver la raison rigoureusement grammaticale, c'est Molière lui-même que nous appellerions à notre aide :

Nous l'avons, en dormant, madame, *échappé* belle.

— Manége. *Echapper un cheval*, Lui rendre la main pour le mettre au galop. ‖ Vieille locution.

S'échapper v. pr. Prendre la fuite; s'évader, sortir d'un lieu où l'on était retenu : *Le prisonnier* S'ÉCHAPPA. *Ce collégien* S'EST ÉCHAPPÉ. *Cet enfant* S'EST ÉCHAPPÉ *de la maison de ses parents. Le boutiquier aime à* S'ÉCHAPPER *de chez lui pour courir les champs. Elle* S'ÉCHAPPA *un instant du salon pour aller donner des ordres.*

— Tomber, sortir de sa place, s'épancher hors d'un récipient : *L'eau* S'ÉCHAPPE *par une fente du rocher. Des pleurs* S'ÉCHAPPÈRENT *de mes yeux. Des flammes* S'ÉCHAPPAIENT *du sommet de la montagne.* (Barthél.)

L'air comprimé par l'eau *s'échappe* en mille bulles.
A. BARBIER.

Le fleuve, emprisonné dans des rocs tortueux,
Lutte, *s'échappe* et va, par des pentes fleuries,
S'étendre mollement sur l'herbe des prairies.
A. CHÉNIER.

— Fig. Se dissiper, s'évanouir, cesser, disparaître : *Le bonheur* S'ÉCHAPPE *par la première issue qu'il peut trouver. Elle vit* S'ÉCHAPPER *le dernier espoir qui lui restait.* (Acad.) ‖ Se faire jour; se manifester, déborder : *On a beau faire, la vérité* S'ÉCHAPPE *et perce toujours les ténèbres qui l'environnent.* (Montesq.)

Du choc des sentiments et des opinions,
La vérité jaillit et *s'échappe* en rayons.
COLARDEAU.

Là s'épanche le cœur : le plus pénible aveu,
Longtemps captif ailleurs, *s'échappe* au coin du feu.
DELILLE.

‖ Avoir des moments d'oubli, des distractions, des défaillances : *Il a des moments où son esprit* S'ÉCHAPPE. (Mol.) ‖ S'abandonner, se laisser aller à dire ou à faire certaines choses : S'ÉCHAPPER *en reproches continuels. Je me reproche d'être trop sage, et je pourrais* M'ÉCHAPPER. (Danc.)

Lorsqu'un vieux fou *s'échappe*
D'être amoureux sur ses vieux ans,
Il faut qu'il mette la nappe
Et qu'on boive à ses dépens.
REGNARD.

— *S'échapper à soi-même*, Perdre le sens, le sentiment de son être, mourir : *Je meurs et je* M'ÉCHAPPE *insensiblement à moi-même.* (Fléch.)

— Arboric. Dépérir, en parlant d'un arbre sur lequel poussent des gourmands nombreux, qui affament ses autres branches : *Beaucoup de causes peuvent déterminer un arbre à* S'ÉCHAPPER. (Bosc.)

— Gramm. Comme verbe neutre, *échapper* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* ou avec *être*, selon qu'on a plus en vue l'action ou l'état. En parlant des choses que l'inattention, la négligence a laissé faire ou dire, c'est toujours l'auxiliaire *être* qu'il faut mettre : *Il lui* EST ÉCHAPPÉ *une parole imprudente, une grosse bévue.* C'est au contraire *avoir* qu'on emploie quand on parle de choses qu'on n'a pas su voir : *J'ai compté dix fautes dans ce devoir, et il y en a d'autres peut-être qui m'*ONT ÉCHAPPÉ. ‖ *Echapper de* signifie Sortir de. *Echapper à* veut dire *N'être pas pris, n'être pas aperçu, ne pas tomber dans.*

Le participe est toujours variable dans le verbe réfléchi : *Ils* SE SONT ÉCHAPPÉS.

— **Syn. Échapper, réchapper.** *Echapper* veut dire se sauver d'un péril, sortir d'une fâcheuse position, quelle qu'elle soit. *Réchapper* ne se dit qu'en parlant de la mort ou d'un péril très-grand : *Clovis, étant dans un grand danger à la bataille de Tolbiac, fit vœu, dit-on, de se faire chrétien s'il en* RÉCHAPPAIT. (Volt.)

— **Échapper (S'), s'enfuir, s'esquiver, s'évader, se sauver.** *S'échapper* marque simplement l'action de tromper la surveillance, de rendre nuls les efforts de ceux qui cherchent à retenir. *S'enfuir* fait penser à la vitesse avec laquelle on décampe pour éviter les poursuites dont on est ou dont on peut être l'objet; il suppose le désir d'aller loin, le plus loin possible. *S'esquiver* suppose de l'adresse, de la ruse. On *s'évade* furtivement, la nuit, en prenant toutes les précautions pour n'être pas découvert. Enfin on *se sauve* d'un grand péril, c'est-à-dire qu'on s'en retire sans être atteint, en restant *sauf*.

ÉCHAQUETTE s. f. (é-cha-kè-te). Syn. d'ÉCHAUGUETTE.

ÉCHARBON s. m. (é-char-bon). Bot. Nom vulgaire des fruits des tribules, genre de rutacées.

ÉCHARBOT s. m. (é-char-bo — altérat. du mot *escarbot*). Bot. Nom vulgaire de la macre ou châtaigne d'eau.

ÉCHARCON, village et commune de France (Seine-et-Oise), canton, arrond. et à 9 kilom. S.-O. de Corbeil, dans la vallée de l'Essonne; 382 hab. Exploitation de tourbe; très-importante fabrique de papier produisant annuellement près de 100,000 kilogr. de papiers de tous genres.

ÉCHARD, ARDE adj. V. ÉCHARS.

ÉCHARD (Laurent). V. EACHARD.

ECHARD (Jacques), érudit français, né à Rouen en 1644, mort en 1724, savant dominicain, fils d'un secrétaire du roi. Il prit l'habit à Paris, dans la maison de l'ordre, où il fut justement considéré pour des ouvrages écrits en latin, dans lesquels se fait remarquer le fruit d'un immense travail et d'une vaste érudition. Son œuvre la plus importante est une biographie des écrivains de l'ordre des frères prêcheurs, dont voici le titre : *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti* (1719-1721, 2 vol. in-fol.). Cet ouvrage, qui avait été commencé par le P. Quétif, est suivi de celui-ci : *Sacrum gynæceum dominicanum seu Sorores ordinis prædicatorum quæ scriptis claruerunt.* D'après Prosper Marchand, cette bibliothèque biographique est excellente dans son genre et pleine de recherches curieuses et intéressantes. Lenglet-Dufresnoy en dit également beaucoup de bien. On a, en outre, du P. Echard : *Thomæ Summa suo autori vindicata, sive de V. F. Vincentii Bellovacensis scriptis dissertatio in qua quid de speculo morali sentiendum aperitur* (1708, in-8°).

Un autre ECHARD, qui vivait à la fin du XVIIe siècle, s'est occupé d'histoire ecclésiastique. On a de lui une *Histoire de tous les archevêchés et évêchés de l'univers*, suivie d'un *Dictionnaire où l'on trouve l'explication de ce qu'il y a de plus curieux* (Rome et Paris, 1700). Il a donné aussi des *Vies des saints* (1701-1704), œuvre d'érudition et de saine critique, et une *Lettre à l'abbé Leclerc*, pour prouver que Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, n'a jamais appartenu à l'ordre des frères prêcheurs.

ECHARD ou **ESCHARD** (Charles), peintre de marines et de paysages, né à Rouen ou à Caen en 1748, mort à Paris vers le commencement de ce siècle. Il apprit les principes de son art à l'école de peinture et de dessin dirigée à Rouen par J.-B. Descamps, puis alla passer quelques années en Hollande, où il étudia les admirables chefs-d'œuvre des maîtres qu'a produits ce pays. Revenu dans sa patrie, Ch. Echard se fit connaître en exposant au Louvre (1791) une *Vue de Marseille*, une *Joute et une fête sur l'eau*, une *Vue du port de Harlem*. En 1798, son contingent à l'Exposition fut : une *Vue du mont Blanc* et une *Vue de Hollande aux environs de Groningue*. Un autre tableau du même genre, *Vue d'un canal de prolongement autour d'une ville de Hollande*, fut offert par son auteur au musée de Rouen, qui le possède encore. Echard, qui, suivant quelques appréciateurs, avait un pinceau correct, spirituel dans la touche et agréable dans le coloris, a aussi gravé à l'eau-forte un certain nombre de sujets très-recherchés des amateurs. Ces gravures représentent, pour la plupart, des *Bergers*, des *Gueux* et des *Pêcheurs*. Echard était agrégé à l'École de peinture.

ÉCHARDE s. f. (é-char-de — du lat. *cardeus*, chardon). Petit fragment d'un corps quelconque, qui s'introduit par accident entre la chair et la peau ou l'ongle : *S'enfoncer une* ÉCHARDE *sous l'ongle. Une* ÉCHARDE *cause un panaris.* (Raspail.)

— Ichthyol. Nom vulgaire de l'épinoche.

ÉCHARDONNAGE s. m. (é-char-do-na-je — rad. *échardonner*). Agric. Action d'échardonner : *L'*ÉCHARDONNAGE *d'un champ.*

— **Encycl.** Le chardon est une des plantes les plus nuisibles à l'agriculture. Le nombre considérable de graines qu'il produit, la facilité avec laquelle elles sont dispersées par le vent, font qu'un seul pied de chardon peut bientôt infester une grande étendue de terrain, où cette mauvaise herbe se développe au détriment des céréales ou des autres végétaux cultivés. Pour soustraire les cultures à ses fâcheux effets, un moyen se présente naturellement à l'esprit : détruire le chardon, et, pour cela, le couper, ou mieux l'arracher. Cette opération, qui se fait à la main, au couteau ou à l'aide d'un instrument particulier nommé *échardonnette*, constitue à proprement parler l'*échardonnage*. Mais, pour obtenir de bons résultats, il faudrait la pratiquer d'une manière générale. A quoi bon, en effet, échardonner un champ, qui ne tarderait pas à être de nouveau infesté par les chardons qu'on aurait laissés sur pied, soit dans les champs voisins, soit dans les lieux incultes, au bord des chemins, etc.? On répondrait à tort que cette opération entraînerait de grands frais : l'*échardonnage*, même pratiqué sur une vaste échelle, n'est pas aussi onéreux qu'on pourrait le croire. Les chardons qu'on a arrachés peuvent d'ailleurs être utilisés pour la nourriture du bétail, après toutefois qu'on les a battus au fléau pour briser leurs épines. V. CHARDON.

A propos de l'*échardonnage*, nous avons lu, dans un journal qui s'occupe sérieusement de toutes les questions relatives à l'agriculture, un article de M. J. d'Airoles, que nous croyons utile de citer :

« Les maires ne pourraient-ils pas prendre des arrêtés pour empêcher certaines gens, par leur paresse ou au moins leur négligence, d'infester les terres voisines de celles qu'ils cultivent si mal, qu'ils laissent se couvrir de mauvaises plantes qui fleurissent, et dont les graines sont emportées par le vent? Si nous étions maire d'une commune, nous voudrions, nous aidant de l'autorité du préfet et d'une décision de notre conseil municipal, rendre un arrêté qui prescrivît l'*échardonnage* et la coupe en temps opportun des mauvaises plantes dommageables pour l'agriculture. Le mal serait bien plus grand encore si les oiseaux du ciel, ces pauvres petits oiseaux, ne venaient en aide à l'homme pour le besoin de la société. Etendons donc notre protection sur ces intéressants petits êtres pour lesquels le Créateur a semé sur la terre une nourriture, comme il l'a fait pour les hommes. Les moineaux mangent du blé, des pois, des fruits, mais ils détruisent les chenilles, les hannetons, les frelons, les guêpes et tant d'autres insectes nuisibles à nos récoltes! il faut bien que nous les nourrissions, comme les chats qui mangent ou détruisent les rongeurs qui nous mangeraient sans eux. Les chardonnerets portent bien quelque dommage aux graines potagères, aux salsifis, aux laitues, etc., dont ils sont très-friands; mais il est encore aisé de préserver ces semences; tandis qu'ils nous rendent de vrais services en dévorant avec avidité les graines des chardons, des seneçons si nuisibles aux champs et aux jardins. Nous demandons donc aussi protection contre la destruction des oiseaux par les chasseurs au filet et à la pipée et par les enfants sur les nichées. Nous appelons de toute la force de notre voix l'attention, la vigilance de l'autorité compétente sur ces questions, qui sont d'une plus grande importance que beaucoup de gens ne le pensent. Nous voudrions que ces quelques lignes pussent trouver écho dans toutes les revues agricoles qui vont sous les yeux des habitants des campagnes, du plus petit au plus grand. »

ÉCHARDONNER v. a. ou tr. (é-char-do-né — du préf. privat. *é*, et de *chardon*). Agric. Débarrasser de chardons : ÉCHARDONNER *un terrain.*

— Absol. : *MM. Sykes et Ogden ont seuls exposé leur machine à* ÉCHARDONNER, *qui jouit d'un certain crédit.* (L. Reybaud.)

ÉCHARDONNETTE s. f. (é-char-do-nè-te — rad. *échardonner*). Agric. Instrument qui sert à échardonner, et qui est tantôt un fer crochu et tranchant, tantôt une sorte de houlette, tantôt une tenaille de bois. ‖ On dit aussi ÉCHARDONNET et ÉCHARDONNOIR s. m.

ÉCHARNAGE s. m. (é-char-na-je — rad. *écharner*). Action d'écharner les peaux. ‖ On dit aussi ÉCHARNEMENT.

ÉCHARNÉ, ÉE (é-char-né) part. passé du v. Echarner : *Cuir* ÉCHARNÉ. *Peau* ÉCHARNÉE.

ÉCHARNER v. a. ou tr. (é-char-né — du préf. privat. *é*, et du lat. *caro*, *carnis*, chair). Techn. Retrancher des peaux les chairs qui y sont restées adhérentes, ainsi que la queue, les oreilles et les tetines : ÉCHARNER *un cuir de bœuf.* ÉCHARNER *une peau de mouton.* ‖ *Couteau à écharner*, Outil semblable aux planes de charron, et servant à écharner les peaux.

S'écharner v. pr. Etre écharné : *Les cuirs doivent* S'ÉCHARNER *avec précaution.*

ÉCHARNIR v. a. ou tr. (é-char-nir — de l'anc. haut allemand *scherzen*, se moquer). Railler, agacer, dans le patois du haut Maine.

ÉCHARNOIR s. m. (é-char-noir — rad. *écharner*). Techn. Instrument qui sert à écharner les cuirs, couteau à écharner.

ÉCHARNURE s. f. (é-char-nu-re — rad. *écharner*). Techn. Fragment de chair enlevée d'un cuir, d'une peau de bête en l'écharnant. ‖ Façon donnée au cuir par l'écharnage.

ÉCHARPAGE s. m. (é-char-pa-je — rad. *écharper*). Action d'écharper la laine ou autres matières textiles.

ÉCHARPE s. f. (é-char-pe — de l'anc. haut allem. *scherbe*, poche, sens qu'a eu le mot *écharpe* lui-même. Pour plus de détails, voir l'art. encycl.). Large bande d'étoffe que l'on porte en sautoir ou autour de la ceinture : ÉCHARPE *blanche, rouge, jaune, tricolore.* ÉCHARPE *de soie et d'or.* ÉCHARPE *de maire, de commissaire. Les chevaliers portaient des* ÉCHARPES *aux couleurs de leurs dames. Le premier consul donna trois* ÉCHARPES *aux trois maires de la ville de Lyon.* (Thiers.) *On a beau être noceur, gouapeur, flâneur et gobichonneur, faut toujours en finir par l'*ÉCHARPE *de M. le maire.* (X. de Montépin.)

— Bande d'étoffe légère que les femmes jettent sur leurs épaules : *Pour ménager son* ÉCHARPE *du dimanche, elle l'avait pliée et mise sur ses genoux.* (G. Sand.) *Elle devint aussi blanche que la gaze de son* ÉCHARPE. (Balz.)

— Fig. *Changer d'écharpe*, Passer d'un camp dans un autre, trahir son parti, changer d'opinion :

Notre maire tourne à tout vent;
D'*écharpe* il *change*.
BÉRANGER.

Plusieurs se sont trouvés qui, d'*écharpe changeant*,
Aux dangers, ainsi qu'elle, ont souvent fait la figue.
Le sage dit, selon les gens :
Vive le roi! vive la Ligue!
LA FONTAINE.

— Chir. Bandage passé autour du cou pour soutenir une main ou un bras blessés.

— **Poétiq.** *Écharpe d'Iris*, Arc-en-ciel :

. . . . Le ciel, en essuyant ses pleurs,
Déroule avec Iris l'*écharpe* aux sept couleurs.
TH. DE BANVILLE.

— Loc. adv. *En écharpe*, Suspendu au moyen d'une écharpe : *Je l'ai trouvé le bras* EN ÉCHARPE. *L'un d'eux soutenait péniblement avec son bras droit son bras gauche* EN ÉCHARPE, *qu'une chute venait de briser.* (Ph. Chasles.)

— De biais, obliquement, de côté : *Recevoir une estafilade* EN ÉCHARPE. ‖ En bandoulière, en sautoir : *Porter le grand cordon* EN ÉCHARPE. ‖ Prov. *Le lit est l'écharpe de la jambe*, Quand on a la jambe malade, il faut se tenir au lit, afin qu'elle soit soutenue, de même qu'on soutient le bras avec une écharpe lorsqu'il est malade.

— Fig. *Avoir l'esprit en écharpe*, N'être pas à son affaire; avoir des distractions, des absences : J'AVAIS L'ESPRIT EN ÉCHARPE *et je ne songeais pas à ce que je faisais.* (Mol.)

— Mar. *Cordage en écharpe*, Cordage disposé obliquement.

— Art milit. Dans un sens oblique par rapport au but que l'on vise : *Battre* EN ÉCHARPE *le flanc d'un bastion, le front de l'armée ennemie. L'artillerie russe prenait* EN ÉCHARPE *et en flanc nos lignes qu'elle abattait.* (De Ségur.)

— Mar. Pièce de bois contournée qui part du dessus des bossoirs et se termine à l'extrémité de la guibre. On dit mieux HERPE. ‖ Armature de fer ou de cordage qui entoure la caisse d'une poulie.

— Archit. Petite moulure, qui forme, pour ainsi dire, le lien du coussinet de chaque volute dans le chapiteau ionique.

— Constr. Pièce de bois munie d'une poulie à l'une de ses extrémités, et qui fait l'office d'une demi-chèvre. ‖ Cordage qui sert à retenir le fardeau que l'on monte avec une grue. ‖ Cordage dont se servent les maçons pour monter et descendre les objets de construction dont ils ont besoin. ‖ Pièce du bâti d'un parquet.

— P. et chauss. Exhaussement pratiqué suivant la ligne de plus grande pente d'une route inclinée, pour rejeter les eaux dans les fossés. ‖ Tranchée pratiquée dans les terres pour réunir les eaux qui s'écoulent d'une montagne. ‖ Tirant de fer fixé d'un bout à la partie supérieure d'un poteau tourillon, et de l'autre au bas du poteau busqué d'une porte d'écluse, pour empêcher les assemblages de céder sous l'action continue du poids de cette porte.

— Pièce de bois placée diagonalement dans un bâti de menuiserie. ‖ Chacun des deux morceaux d'étoffe taillés en biais qui accompagnent une pente dans la décoration des deux côtés d'une alcôve. ‖ Pièce de fer ou de bois qui soutient la roue d'une poulie et porte le boulon.

— Chorégr. Nom d'une figure du cotillon qui s'exécute ainsi : un cavalier se place au milieu du salon en tenant une écharpe à la main, et toutes les dames forment un rond autour de lui; il jette alors son écharpe sur les épaules de l'une de ces dames, et fait avec elle quelques tours de valse ou de polka, pendant que les autres sont ramenées à leurs sièges par leurs cavaliers respectifs.

— Blas. Bande ou fasce qui représente une espèce de ceinture ou de baudrier militaire; c'est quelquefois un meuble de l'écu, et quelquefois encore un ornement extérieur, comme ces baudriers ou écharpes qui accompagnent de part et d'autre l'épée royale dans les armes du grand écuyer.

— Ichthyol. Nom vulgaire de deux poissons des genres baliste et chétodon.

— Hist. *Ordre* ou *Compagnie des dames de l'Écharpe*, Ordre portugais créé en l'honneur des dames de Palencia, qui, en 1390, s'illustrèrent dans le siége de cette ville par les Anglais.

— **Epithètes.** Riche, brillante, éclatante, brodée, dorée, argentée, superbe, magnifique, précieuse, apparente, flottante, ondoyante, voltigeante, tricolore, municipale, respectée, redoutée.

— **Encycl.** Ling. On disait autrefois *escharpe*, *escherpe* :

En sonjant, *escharpe* et bordon
Prist Rustebues, issi s'esmuet.
RUTEBŒUF, t. II.

Lors fait faire commandement
Par le bannier qui en l'ost crie,
Que tout homme de sa patrie
Face tant, comme qu'il la tranche,
Qu'il soit seignez d'*escherpe* blanche,
Pour être au férir conneuz...
(*Branche des royaux lignages*, t. II)

Suivant M. Littré, le sens primitif serait poche, sacoche pendue au cou, ce qui justifierait l'étymologie germanique donnée par Diez : ancien haut allemand *scherbe*, poche; idiome du Bas-Rhin *schirpe*, même sens. Le même savant prétend que la signification de morceau d'étoffe taillé obliquement ne paraît que plus tard; contrairement à Scheler, qui pense que, en ce dernier sens, *écharpe* vient de l'ancien verbe *charper* ou *charpir*, tailler, découper, il estime qu'il n'est pas besoin de faire intervenir ce verbe; l'*écharpe*, poche, étant suspendue, les liens qui la retenaient auraient donné, selon lui, le nom à l'*écharpe* qui soutient le bras ou une arme, et dont la forme fut déterminée par l'usage. Cependant il est probable que le mot *écharpe*, même dans le sens de poche, se rattache réellement à une signification voisine de celle de morceau d'étoffe taillé et se rapporte à une racine présentant l'idée de tailler, découper. Il pourrait bien dériver alors du vieux allemand *scarbôn*, découper, diviser, déchirer, écharper; anglo-saxon *scearpan*, *sceorfan*, même sens; allemand *scharben*, *schœrben*, découper, écharper, d'où *scharpe*, *schœrpe*, écharpe; suédois *skiœrp*, écharpe, *skarf*, coupon de toile, lambeau. Toutes ces formes germaniques appartiennent sans doute à la même famille que le sanscrit *karpâni*, couteau, ciseaux; *kalpana*, glaive, de *klarp*, *kalp*, préparer, faire; comparez *kalpana*, action de former et de couper; arménien *kharp*, glaive; latin *scalprum*, de *scalpo*; irlandais *sgeilpin*, petit couteau, de *sgealpaim*, *scalpaim*, fendre, couper; anglo-saxon *screope*, couteau, de *screopan*, couper, *sceorfan*, découper; ancien allemand *screfôn*, couper, *scurfjan*, fendre, etc.; lithuanien *kirpti*, couper, tondre; russe *kliapika*, couteau de cordonnier, tranchet. Ces formes se rattacheraient toutes à une racine *karp*, *kalp*, ou *skarp*, *skalp*. Grimm admet une racine perdue *scerf*, *scarf*, *scurf*, d'où l'ancien allemand *scarf*, aigu, acéré, anglo-saxon *scearp*, qui auraient pu donner directement le tudesque *scarbôn*, et l'anglo-saxon *scearpan*, *sceorfan*.

— Hist. *Écharpe militaire.* Sorte d'*écharpe* qui, suivant les temps et les lieux, a été une parure, une livrée, un insigne ou une ceinture de commandement. C'était autrefois une bande d'étoffe, que l'on portait sur l'armure, placée obliquement d'une épaule à la hanche opposée. Son usage est très-ancien. Joinville rapporte qu'au moment de partir pour la terre sainte il alla trouver le prieur du lieu où il avait fait son vœu, « qui lui bailla l'*écherpe* et le bourdon de pèlerin. » Cependant Voltaire ne croit pas ce passage authentique. Pour désigner une *écharpe*, Monstrelet se sert du mot *bande* et Guyart d'*escherpette*. Quelques auteurs prétendent que l'usage de porter l'*écharpe* aurait succédé aux croix blanches dont les drapeaux français avaient été armoriés depuis Clovis; d'autres croient que l'*écharpe* est une imitation du cordon des pèlerins. Voici, selon nous, la véritable origine de la coutume que prirent les chevaliers de porter des *écharpes*. Les hommes, emprisonnés dans des vêtements de fer, se virent contraints de porter extérieurement, faute de poche, un morceau d'étoffe, un suaire, dont ils pouvaient se servir pour essuyer la sueur de leur front ou étancher le sang d'une blessure. Dans nos vieux auteurs, *écharpe*, *visagère* et *visière* sont même chose. L'écharpe ne servait donc ni de baudrier ni de ceinturon; elle ne distinguait encore le chevalier par aucune couleur saillante. La mode, la vanité, la galanterie s'emparèrent bientôt de ce signe extérieur; l'*écharpe* ne fut plus un simple mouchoir, une visière, une bande de premier appareil : ce fut un tissu, reçu des mains de quelque noble châtelaine, ou une faveur octroyée à un chevalier par la dame de ses pensées. Chaque guerrier, ayant ou voulant passer pour avoir une maîtresse adorée, porta ce qu'il appelait ses couleurs, sa livrée, chiffons que les femmes livraient en s'en dépouillant. Souvent l'objet donné était blanc, parce que c'était la nuance la plus générale des tissus de lin et de l'habillement des vierges. Une autre cause donna de la vogue à l'*écharpe* blanche. L'Église, qui avait affecté le blanc à la Vierge Marie, fit revêtir aux chevaliers néophytes la couleur de l'innocence, de la pureté, le jour de leur baptême d'initiation. L'*écharpe* blanche devint donc la couleur des chevaliers ou du moins du plus grand nombre et celle des hérauts d'armes; mais elle n'a jamais positivement été l'*écharpe* de la nation. D'ailleurs l'*écharpe*, devenue un objet de mode, de coquetterie, n'avait plus rien qui fût militairement nécessaire. Lorsque la chevalerie cessa d'exister, l'*écharpe* blanche continua d'être portée par quelques troupes, qui, à cause de la grande et longue illustration de la chevalerie, s'enorgueillissaient de déployer des emblèmes qui en rappelaient les coutumes; il ne faut cependant pas en conclure, comme Daniel et ceux qui l'ont copié, que l'*écharpe* blanche fut l'*écharpe* française. Ainsi que nous l'avons dit, l'*écharpe* était devenue un ornement de pur caprice; mais la frivolité même produit souvent des résultats qui ne sont pas dépourvus de quelque utilité. Quand les chevaliers commencèrent à servir par grandes masses, on reconnut qu'il manquait aux armures de fer une marque qui pût, un jour d'action, être un signe de ralliement. On recourut, pour ce motif, à une *écharpe* d'une couleur convenue. C'est ainsi que nous voyons, au XIIIe siècle, l'*écharpe* des croisés prendre une importance qui ressemble quelque peu à celle que la ceinture militaire avait eue plus anciennement à titre d'armement d'honneur. L'*écharpe* devint bientôt le signe de chaque nation ou de la confédération de plusieurs nations; elle croisait la cotte d'armes, désignative de l'individu. Bien que la couleur nationale fût le *pourpre de l'oriflamme*, les *écharpes* françaises n'en étaient pas moins blanches sous le règne de Louis IX; mais ce n'était que comme couleur (d'alliance) entre chevaliers croisés de diverses provinces. Voilà pourquoi alliance et *écharpe* étaient alors synonymes. Il ne faudrait pas croire que tous les chevaliers de cette époque la portassent blanche; un des vitraux de la cathédrale de Chartres représente saint Louis avec une *écharpe* blanche; mais un guerrier qui l'accompagne, dans le même tableau, en a une rouge. Quand l'armure plate commença à redevenir d'un usage général, l'*écharpe* se maintint et devint un attribut, une distinction, on pourrait presque dire un effet d'uniforme. Ainsi c'est vers 1350 que l'*écharpe* commença à s'attacher au fer de lance et à se changer en bannière. L'*écharpe* a été portée de plusieurs manières. Dans les premiers temps, on la mettait en bandoulière sur l'épaule; plus tard, pendant la fin de la guerre des Anglais, elle était devenue une ceinture; puis on la mit indifféremment d'une manière ou de l'autre. Quant à sa couleur, l'*écharpe* des guerriers a varié à l'infini. Chaque parti avait sa couleur, chaque individu même cherchait à se distinguer par la sienne. Les Anglais avaient adopté l'*écharpe* blanche, et le prince, afin de trancher sur les coutumes de ses compatriotes, portait une *écharpe* noire. Les armagnacs avaient une *écharpe* blanche, et, à ce moment de nos discordes civiles, les *écharpes* de cette couleur devinrent tellement à la mode qu'on en affublait même les images des saints. La chute de la chevalerie n'entraîna pas immédiatement celle de l'*écharpe*. Comme les premières milices n'avaient pas d'uniforme qui pût faire distinguer leur nation ni le corps auquel appartenaient les soldats, l'*écharpe* devint un signe de reconnaissance. Charles VII, créateur des compagnies d'ordonnance, voulut que leur *écharpe* fût blanche. Charles VIII les fit disparaître : on les trouvait embarrassantes et inutiles depuis l'invention des armes à feu. Elles reparurent sous le règne de Henri II; ce roi les fit reprendre aux compagnies d'ordonnance. Chaque homme en avait deux qui se croisaient sur la poitrine : l'une rouge ou nationale; l'autre d'une couleur désignée par le capitaine. Pendant les guerres de religion, l'*écharpe* devint un signe religieux : ceux qui la portaient rouge étaient des royalistes catholiques; les *écharpes* blanches distinguaient les huguenots; les noires désignaient les ligueurs. Pendant la minorité de Louis XIII et celle de Louis XIV, les chefs de partis donnaient chacun une couleur à leurs *écharpes*, que l'on mettait en bandoulière. La couleur de Condé était isabelle; celle de Mazarin était verte. Enfin, pendant le siècle de Louis XIV, les *écharpes*, ne désignant plus de partis politiques, devinrent nationales. Elles se portèrent en ceinture, furent blanches, et généralement faites d'un tissu de soie. Voici, à cette époque, les couleurs d'*écharpes* de divers peuples : le duc de Savoie, ainsi que le roi d'Angleterre, faisait porter à ses troupes une *écharpe* bleue; l'*écharpe* des Espagnols était rouge; celle des Hollandais était orange; celle des Autrichiens, noire et jaune, etc. Cependant ces couleurs n'avaient rien d'absolu; ainsi nous voyons, en 1632, Wallenstein imposer aux Autrichiens l'*écharpe* rouge, *sous peine de mort*. Les Autrichiens eurent beau gémir, rapporte l'histoire, il leur fallut porter des couleurs qui n'étaient pas celles de la nation. Bientôt même l'usage des *écharpes* fut abandonné; on reconnut que c'était une décoration inutile depuis l'introduction des uniformes dans les armées françaises. Il fut question des *écharpes* pour la dernière fois à la bataille de Steinkerque, gagnée en 1692 sur les Anglo-Allemands. A cette bataille célèbre, où l'ennemi nous attaqua à l'improviste, les princes français de Bourbon, de Vendôme, de Conti, de Chartres (plus tard régent), surpris par les Anglais, n'eurent que le temps, avant de se mettre à la tête des gardes françaises et des gardes suisses, d'attacher l'*écharpe* autour de leur cou, en manière de cravate. Cette victoire étant devenue populaire, toutes les modes furent à la Steinkerque, et les élégants établirent dans le civil l'usage de porter de larges cravates ou *écharpes* que l'on appelait des *steinkerques*. A partir de cette époque, l'*écharpe* fut remplacée par la cocarde, ou du moins il n'en est plus fait mention ni dans l'histoire ni dans aucune ordonnance. Il n'en est resté d'autre vestige que la cravate des drapeaux, qui est une *écharpe* et qui a elle-même plusieurs fois changé de forme.

L'*écharpe* aux couleurs nationales devint à l'époque de la Révolution le signe distinctif des fonctionnaires publics élus, représentants du peuple, maires, officiers municipaux, juges de paix, etc., ainsi que des officiers généraux. Les représentants et les premiers fonctionnaires municipaux la portèrent en sautoir; les fonctionnaires de second ordre, commissaires, juges de paix, etc., en ceinture, ainsi que les dignitaires de l'armée.

L'*écharpe* du maire était ornée d'une frange d'or ou de couleur d'or; celle du procureur de la commune, d'une frange violette; celles des officiers municipaux, d'une frange blanche.

Dans les grandes fédérations de 1790, et généralement dans toutes les fêtes publiques de la Révolution, on voyait souvent figurer des troupes de jeunes filles vêtues de blanc et ornées d'*écharpes* en ceinture dites *à la nation*, c'est-à-dire tricolores.

Comme la cocarde et le drapeau, l'*écharpe* était vénérée du peuple; elle était le signe de la loi, l'emblème de la démocratie, l'ornement des magistratures populaires, comme autrefois la pourpre chez les Romains. Sa seule apparition suffisait quelquefois pour calmer une émeute, de même qu'un simple ruban tricolore, comme celui qu'on mit autour de la prison du Temple, arrêtait la colère du peuple soulevé et était une barrière infranchissable pour lui.

Le maire d'Étampes, Simoneau, ayant été tué en voulant résister à une émeute causée par la cherté des grains, l'Assemblée législative décréta (4 mai 1792) que son *écharpe* serait suspendue à la voûte du Panthéon. Il y a dans l'histoire de la Révolution de nombreux exemples d'*écharpes* devenues ainsi des espèces de reliques nationales.

La constitution de l'an III, en réglant le costume d'apparat des directeurs et des membres du conseil des Cinq-Cents et du conseil des Anciens, l'avait combiné de telle sorte que l'ensemble était tricolore. Ainsi les Cinq-Cents avaient le manteau écarlate, la tunique ou toge blanche, la toque bleue, ainsi que l'*écharpe* en ceinture. Les Anciens, par un autre arrangement, avaient l'*écharpe* écarlate en sautoir; les membres du Directoire la portaient bleue, à franges d'or, et en ceinture; les ministres, blanche, en ceinture; les membres du tribunal de cassation, rouge; les officiers municipaux, tricolore, comme par le passé; seulement on ajouta une mince *écharpe* tricolore entourant leur chapeau rond, orné en outre d'une plume panachée aux trois couleurs. Les députés aux deux conseils étaient également coiffés d'un chapeau avec *écharpe* et panache.

L'écharpe militaire a failli reparaître pendant la Restauration. A cette époque, où tous les regards étaient tournés vers le passé, où l'on ne trouvait rien de plus noble et de plus glorieux que la chevalerie, on essaya de l'exhumer. Il y eut même, en 1816, une ordonnance royale qui rendait l'écharpe aux troupes; mais le ministre de la guerre la fit adroitement disparaître, au dire du général Bardin. Aujourd'hui l'*écharpe*, en France, n'est plus que d'un usage civil; toutefois les commandants de place, les maréchaux, les officiers généraux, les chefs d'armées portent encore des *écharpes* tricolores, qui sont le signe de leur commandement. Elles se portent en ceinture.

L'*écharpe* avait été reprise également par les représentants du peuple pendant la république de 1848.

Dans quelques pays étrangers, l'*écharpe* existe encore; ainsi, en Autriche, tous les officiers en sont pourvus; elle est, dans ce pays, le signe du grade d'officier et remplace alors l'épaulette des Français.

— P. et chauss. Les *écharpes* sont les petites digues ou bourrelets que l'on établit sur la surface des routes à forte pente longitudinale, pour forcer l'eau à s'écouler latéralement. Pour que ces digues ne forment pas obstacle au roulage, on leur donne du côté d'aval une pente très-douce. Si la route est bombée, les *écharpes* ont la forme d'un chevron; elles partent de l'axe et sont dirigées suivant la ligne de plus grande pente. Si la route n'a qu'une pente transversale, ce qui arrive lorsqu'elle est établie sur le penchant d'un coteau, l'*écharpe* est tout entière placée dans la même direction, et c'est alors véritablement une *écharpe*. On donne aux *écharpes* du côté d'amont une pente d'environ $0^m,05$ en sens contraire de celle de la route.

— Méd. L'*écharpe* est une sorte de bandage destiné à tenir l'avant-bras fléchi sur le bras et appliqué contre la poitrine. Elle se fait avec une serviette ou avec un grand mouchoir plié en triangle. On a inventé plusieurs *écharpes* différentes : l'*écharpe* de Petit; l'*écharpe* de Mayor, bandage ingénieux qui peut s'appliquer à toutes les lésions qui nécessitent un repos absolu de l'épaule; l'*écharpe* de Velpeau, celles de Desault et de Boyer, qui se mettent avec des bandes, sont spécialement inventées pour les fractures de la clavicule.

Écharpe (ORDRE DES DAMES DE L'). V. DAME.

Écharpe (ORDRE DE LA BANDE OU DE L'), créé en Espagne, en 1330, par Alphonse XI, roi de Castille, pour donner une marque de distinction à la noblesse. Il n'y admit que des hommes appartenant aux plus illustres familles d'Espagne. Ils devaient avoir pendant dix ans servi contre les Maures. Cet ordre fut réuni, plus tard, à celui du Lis. La marque distinctive des chevaliers était un large ruban rouge passé en *écharpe* ou en *bande*.

Écharpe (L') et la Fleur, comédie de Calderon. Dans aucune autre de ses œuvres, dont le ton est si varié et qui embrassent tout, depuis le mysticisme le plus élevé, la passion la plus sombre, jusqu'à l'intrigue amoureuse et cavalière, jusqu'à la simple églogue, le grand poëte espagnol n'a rencontré une inspiration plus jeune et plus fraîche; jamais il n'a fait sourire avec plus de grâce le masque souvent rigide de son drame. Un souffle de printemps circule dans toutes les scènes de cette comédie qui se passe au milieu des bouquets de lauriers-roses, et l'intrigue, aussi légère, aussi aérienne que possible, semble suivre les sinuosités et les détours coquets du parc où elle se noue. C'est une idylle en trois actes, non l'idylle robuste et naïve, au teint brûlé et sentant l'ail des moissonneurs, mais l'idylle

fleurie du mois de mai, ayant pour parfums les muguets et les violettes.

Don Enrique, un parfait gentilhomme, tient pour principe avéré et pour règle de conduite que le plus grand mérite qu'on puisse avoir aux yeux d'une femme, c'est d'en aimer une autre. Partant de là, comme il aime passionnément Lisida, c'est à Clori qu'il adresse ses plus tendres propos. Ce sont deux sœurs, qu'il compare à « deux flèches d'amour et de dédain qui toujours vont ensemble. » Aussi, expliquant sa conduite, bizarre au premier coup d'œil : « Je regarde celle-ci, dit-il, et j'aime celle-là ; j'en sers une, et je suis fou de l'autre ; j'en demande une, et c'est l'autre que j'espère. » Il a bien tort de se donner tant de mal, car toutes les deux raffolent de lui. Il les rencontre dans le parc ; les deux femmes, voilées, font avec lui assaut de madrigaux, et en récompense de sa galanterie lui donnent l'une une fleur, une rose avec ses feuilles vertes, l'autre une écharpe bleue. On se sépare, et don Enrique ne sait pas bien qui a donné la fleur, qui a donné l'écharpe. Dans le doute, il place l'écharpe sur sa poitrine et la fleur à la ganse de son chapeau. On le rencontre encore paré de ces deux trophées : « Regardez mon chapeau, » dit-il à l'une, et à l'autre : « Voyez l'écharpe. » Entre elles, les jeunes femmes se disputent à qui aura fait le cadeau le plus galant ; Lisida, qui a donné la fleur, plaide sa cause en une jolie strophe : « Le vert, dit-elle, est la vraie couleur de la nature, la couleur qui fait toute sa beauté, puisque le printemps se revêt d'habits verts. La vue la plus agréable est celle de cette verte parure ; les fleurs aux couleurs variées, les fleurs qui sont les étoiles du vent, naissent à sa voix, à son souffle, dans un berceau vert. » Clori a la réplique toute prête : « Le vert est la couleur des champs, il se foule aux pieds et s'efface ; mais quand le printemps s'habille de vert, le ciel s'habille de bleu. C'est ce voile bleu du printemps qui rend les fleurs belles ; elles lui empruntent leurs vives couleurs ; et dites-moi ce qui est le plus beau, un champ semé de fleurs ou un ciel semé d'étoiles ? » — « Mais le vert des champs est vrai et solide, voilà pourquoi cette couleur est le symbole de la constance ; le bleu du ciel est une fiction, un effet de la lumière sur nos yeux ; d'ailleurs le moindre nuage peut le ternir, voilà pourquoi le bleu est le symbole de l'instabilité. » Cette métaphysique galante est exprimée en vers charmants.

Il faut pourtant que don Enrique se déclare. Lisida, qui parvient à le voir seul, le décide à s'expliquer : il lui fait très-volontiers le sacrifice de l'écharpe que lui a donnée Clori, sans savoir que Clori est là, qui l'observe et l'entend, derrière un bouquet de lauriers-roses. Mais en quittant Lisida et dans le salut qu'il lui fait, il laisse tomber la fleur de son chapeau. Clori la ramasse lestement, sans que l'autre la voie, et il y a là une jolie scène entre les deux femmes : « Voilà votre écharpe, dit l'une, et le cas qu'il en fait. — Voilà votre fleur, répond l'autre, c'est lui qui me l'a donnée. » Don Enrique revient chercher la fleur tombée : « Ingrat ! » lui dit Clori. « Parjure ! » lui dit Lisida. Et il reste dépossédé de ses deux gages amoureux. Cependant Clori, que don Enrique ne paraît aimer que pour rendre Lisida jalouse, est aimée véritablement du duc de Florence. Celui-ci veut faire servir son gentilhomme, puisqu'il possède si bien l'art de faire la cour aux femmes, à connaître les sentiments secrets de celle qu'il aime. Il ne peut agir directement, puisque son rôle est de faire semblant d'aimer Clori pour son propre compte ; mais en captivant une troisième femme, Nice, cousine et confidente de Clori, il pourrait savoir ce que celle-ci pense des galanteries du duc. Don Enrique refuse, Nice étant fiancée à son ami Octavio, de lui faire le moindre doigt de cour, et le duc irrité parle de l'envoyer en exil. Première disgrâce. D'un autre côté, Lisida apprend de Nice que la fleur, son gage d'amour, est bien réellement tombée du chapeau, qu'Enrique ne l'a pas donnée à sa rivale ; elle est donc décidée à laisser voir enfin combien l'amour d'Enrique lui est agréable et à le lui dire à la première rencontre, lorsque Clori vient la supplier d'user d'un stratagème pour savoir qui des deux il aime : feindre de l'amour pour lui ; on verra à ses réponses quels sont ses sentiments véritables. Ce stratagème cadre tout à fait avec les vues de Lisida, et elle débite à don Enrique les aveux les plus passionnés. Par malheur, un laquais a entendu la conversation des deux sœurs, en a averti Enrique, et celui-ci, ne voyant dans les aveux de Lisida qu'un stratagème, lui répond par les plus galantes railleries. Il quitte la scène brouillé avec ces deux amoureuses, et, jugeant le moment bon, puisqu'on le rebute, de faire un peu la cour à Nice, pour le compte du duc, il vient la nuit lui donner une aubade sous sa fenêtre. La scène est bien espagnole : des musiciens chantent une séguidille en raclant leurs guitares ; un valet ronfle dans un coin, enveloppé de son manteau ; les amoureux causent à travers la grille des jalousies. Mais Enrique est entendu par les deux sœurs, qui sont avec Nice, et surpris par Octavio qui rôde dans la rue. Le père sort de la maison, au beau milieu de la sérénade, butte dans le laquais, et tout le monde s'enfuit. Les duels commencent : le vieillard, qui se croit outragé, vient demander justice au duc ; il faut qu'Enrique épouse Clori, compromise depuis si longtemps par ses manéges, car il ne peut admettre que ce gentilhomme aime les trois femmes à la fois, suivant la définition grammaticale qu'il lui en a donnée, de même qu'il y a trois temps dans un verbe, le passé, le présent et le futur. « Il aime donc Clori, le traître ! dit le duc. J'en fais mon affaire. » Octavio, de son côté, veut le tuer, à cause de la sérénade donnée à Nice. Enfin tout se dénoue dans les appartements du duc. Lisida, qui erre à l'aventure, entendant du bruit, se cache dans un cabinet. C'est le duc de Florence et Enrique. Celui-ci a beau dévoiler son manége, jurer qu'il ne feignait d'aimer Clori que pour rendre Lisida jalouse, il lui faut mettre l'épée à la main. En se défendant, il est acculé au cabinet, dont la porte s'ouvre et se referme sur lui. Cette fois, le danger que court son amant fait desserrer les dents de la belle Lisida ; elle lui parle en termes si brûlants que don Enrique ne peut que se laisser convaincre. Le père et le duc se déclarent satisfaits l'un et l'autre de cette union ; on marie Nice avec Octavio, désabusé sur les causes de la sérénade nocturne. Clori seule reste fille, par une petite vengeance du duc, dépité de n'avoir pas obtenu ses bonnes grâces.

Cette charmante comédie, qui fourmille des plus jolis détails de style et de dialogue, dut être représentée en 1632, car on y voit, comme un hors-d'œuvre d'occasion, le récit de la prestation de serment des gentilshommes à l'infant don Balthazar, prince des Asturies, qui eut lieu cette année-là. Schlegel l'a traduite en allemand, comme un des chefs-d'œuvre de Calderon ; en français, il en a été fait une imitation par Lambert, sous le titre de : *les Sœurs jalouses*, ou *l'Écharpe et le bracelet* (1658).

ÉCHARPÉ, ÉE (é-char-pé) part. passé du v. Écharper. Divisé, en parlant de certaines matières textiles : *Laine* ÉCHARPÉE. *Crin* ÉCHARPÉ.

— Par exagér. Gravement blessé, maltraité, mutilé : *Avoir le bras* ÉCHARPÉ, *la figure* ÉCHARPÉE. *Sans votre secours inespéré, j'étais* ÉCHARPÉ *par ces misérables*. (E. Sue.) ‖ Taillé en pièces : *Le régiment fut* ÉCHARPÉ *par l'artillerie ennemie*.

ÉCHARPEMENT s. m. (é-char-pe-man — rad. *écharper*). Art milit. Manœuvre d'un corps d'armée qui écharpe, qui s'avance obliquement.

ÉCHARPER v. a. ou tr. (é-char-pé — du préf. *é*, et de *charpie*). Techn. Pratiquer l'écharpage ; diviser les brins de la laine ou des autres matières textiles : *On* ÉCHARPE *et on carde la laine à matelas. Le crin neuf est tressé ; on l'*ÉCHARPE *avant de l'employer*.

— Par exagér. Blesser grièvement, mutiler : ÉCHARPER *son adversaire*. ÉCHARPER *la figure de quelqu'un*. ‖ Tailler en pièces : *Notre armée* ÉCHARPA *les ennemis. Les fanatiques du Languedoc et des Cévennes occupaient des troupes qui en* ÉCHARPAIENT *quelques pelotons de temps en temps*. (St-Sim.)

— Constr. *Écharper un fardeau*, Faire passer autour, pour le lever, un cercle auquel on fixe une écharpe portant une poulie.

— Intransitiv. Art milit. Marcher d'écharpe, en suivant une ligne oblique : *Nous crûmes prudent d'*ÉCHARPER *pour surprendre l'ennemi*.

S'écharper v. pr. Se meurtrir, se mutiler soi-même : *Je* M'ÉCHARPAI *en tombant*. ‖ Mutiler à soi-même : S'ÉCHARPER *la figure dans les broussailles*.

— Se maltraiter, se mutiler l'un l'autre ; se tailler l'un l'autre en pièces : *Ces gamins* SE SONT ÉCHARPÉS. *Ces deux régiments* S'ÉCHARPAIENT *avec fureur*.

ÉCHARPILLÉ, ÉE (é-char-pi-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Écharpiller : *Laine* ÉCHARPILLÉE. *Crin* ÉCHARPILLÉ.

ÉCHARPILLER v. a. ou tr. (é-char-pi-llé ; *ll* mll. — rad. *écharper*). Même sens qu'*écharper*, mais avec une nuance plus familière, dans le sens de blesser et de tailler en pièces.

ECHARRI-ARANAZ, bourg d'Espagne, province de Navarre, à 30 kilom. de Pampelune ; 1,058 hab. En 1834, un vif engagement y eut lieu entre les troupes carlistes et une division de l'armée du Nord. Son territoire est d'une prodigieuse fertilité.

ÉCHARS, ARSE adj. (é-char, ar-se — du lat. *e*, de ; *carpere*, prendre, retrancher). Avare, chiche. ‖ Vieux mot.

— Anc. mar. *Vents échars*, Vents faibles et changeants. ‖ On écrivait aussi ÉCHARDS.

— Anc. monn. Se disait d'une pièce dont le titre était au-dessous des remèdes de loi ou tolérances : *Louis* ÉCHARS. *Pièce* ÉCHARSE.

— s. m. Quantité dont une monnaie était au-dessous du titre : *Ce louis a un dixième d'*ÉCHARS. *La fabrication fut mise en* ÉCHARS *par ordre du roi*.

ÉCHARSEMENT adv. (é-char-se-man — rad. *échars*). Chichement, avec avarice. ‖ Vieux mot.

ÉCHARSER v. a. ou tr. (é-char-sé — rad. *échars*). Anc. monn. Fabriquer au-dessous du titre : ÉCHARSER *les espèces d'or, d'argent, de billon*. ‖ On a dit aussi ÉCHARSETER.

— Intransitiv. Mar. Faiblir, éprouver des variations, en parlant du vent : *Le vent* ÉCHARSE.

ÉCHARSETÉ s. f. (é-char-se-té — rad. *échars*). Avarice. ‖ Vieux mot.

— Anc. monn. Affaiblissement du titre des monnaies, opéré en remplaçant l'or ou l'argent par de l'alliage. ‖ *Écharseté de loi dans le remède*, Affaiblissement du titre des espèces dans la limite permise par la loi : *Le directeur n'était tenu qu'au remboursement de l'*ÉCHARSETÉ DE LOI DANS LE REMÈDE. ‖ *Écharseté de loi hors le remède*, Affaiblissement du titre au-dessous des tolérances : *L'*ÉCHARSETÉ DE LOI HORS LE REMÈDE *entraînait pour le directeur, outre la restitution des sommes représentant cette écharseté, une amende et même des peines plus graves, suivant les circonstances*.

ÉCHASSE s. f. (é-cha-se — anc. flamand *schætse*, même sens). Bâton muni sur sa longueur d'une saillie sur laquelle on appuie le pied, lorsqu'on veut marcher à une certaine hauteur au-dessus du sol : *Marcher avec des* ÉCHASSES. *Les bergers des Landes montent sur des* ÉCHASSES *pour garder leurs troupeaux. Les enfants s'amusent à marcher sur des* ÉCHASSES. *Nous avons beau monter sur des* ÉCHASSES, *encore faut-il marcher sur nos jambes*. (Montaigne.) *Celui dont la grandeur ne porte que sur de vains titres ressemble à un nain monté sur des* ÉCHASSES. (S. Dubay.)

— Fig. Moyen de s'élever, d'atteindre à la grandeur morale ou intellectuelle, réelle ou apparente : *On reproche à Corneille ses grands mots et ses grands sentiments ; mais pour nous élever et ne pas être salis par les bassesses de la terre, il nous faut en tout des* ÉCHASSES. (J. Joubert.)

> Les *échasses* de l'étiquette
> Guindent bien haut un cœur bien bas.
> BÉRANGER.

‖ Affectation de grandeur, bouffissure dans le style ou dans la manière de s'exprimer :

> Rejetez des grands mots l'ambitieuse *échasse*.
> DELILLE.

— Pop. Jambe, et particulièrement jambe longue et maigre : *Un homme monté sur d'interminables* ÉCHASSES.

— Loc. fam. *Marcher, monter sur des échasses*, Employer de grands mots, parler avec emphase : *Il ne faut pas toujours que Melpomène* MARCHE SUR DES ÉCHASSES. (Volt.) ‖ Se rengorger, se donner de grands airs, faire l'important : *Si vous étiez grand, vous ne* MONTERIEZ *pas* SUR DES ÉCHASSES. (De Levis.)

> Le nain *monte sur des échasses ;*
> Que de nains couronnés paraissent des géants !
> VOLTAIRE.

— Hist. *Combat des échasses*, Sorte de jeu public usité à Namur.

— Constr. Nom donné à deux règles de bois dont se servent les architectes pour mesurer la hauteur des pierres. ‖ *Échasses d'échafaud*, Perches superposées servant à la construction des échafauds pour les bâtiments.

— Ornith. Genre d'oiseaux, de l'ordre des échassiers, comprenant sept espèces : *Les jambes des* ÉCHASSES *sont d'une longueur extraordinaire*. (Gérard.)

— **Encycl.** Hist. *Combat des échasses*. Ce combat allégorique offrait un spectacle des plus curieux à l'étranger. Toute la jeunesse de Namur se divisait, pour la circonstance, en deux camps, sous les noms de *Mélans* et d'*Avresses*, qui appartenaient, dit-on, à deux anciennes familles du pays, dont la rivalité engendra maintes luttes intestines. Mais certains historiens et antiquaires repoussent cette explication. Voici quelques détails sur ce combat. Chaque parti, au nombre de 700 à 800 hommes montés sur des *échasses*, est organisé comme une véritable petite armée, avec son capitaine et ses officiers ; il a sa cocarde distinctive et son drapeau, qui, durant l'action, flotte aux fenêtres de l'hôtel de ville. A l'heure marquée, les deux armées, musique en tête, arrivent par les deux extrémités de la Grand'Place, champ de bataille ordinaire, paradent un moment sur leurs *échasses*, puis, après avoir été haranguées par leur capitaine, s'élancent gaiement dans la lice, au son des instruments guerriers. On ne peut se servir, pour se renverser, que des coudes ou des *échasses*. Tous luttent avec un acharnement incroyable, qui est surexcité par la présence d'une grande foule de spectateurs, et aussi par des jeunes filles qui se glissent entre les combattants, encourageant ceux qui faiblissent et relevant ceux qui sont tombés.

Ces combats furent souvent livrés en l'honneur et en présence de souverains, par exemple de Charles-Quint, de Pierre le Grand et de Bonaparte. Les magistrats de Namur les suspendirent dès la fin du XVIII[e] siècle, en considération des dangers qu'ils présentaient. Ils ont reparu depuis, mais de loin en loin seulement. Le dernier a eu lieu en 1814, devant le prince d'Orange.

— Ornith. Les *échasses*, qui doivent leur nom à la longueur démesurée de leurs jambes, forment un genre d'échassiers longirostres, caractérisé par un bec long, droit, cylindrique, grêle et pointu ; une tête ronde et assez petite ; des narines linéaires ; un cou de longueur moyenne ; un corps très-allongé ; des ailes très-longues, aiguës, à rémiges étagées ; une queue courte, égale, composée de douze rectrices ; des jambes presque entièrement nues ; des tarses grêles, réticulés, égalant, avec la jambe, une fois et demie la longueur du corps ; trois doigts de médiocre dimension, unis entre eux par une double membrane et terminés par des ongles noirâtres et très-petits. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces mal déterminées, dont la mieux connue est l'*échasse* d'Europe ou à manteau noir (*himantopus melanopterus*), connue sous le nom vulgaire de *jambier*. Cet oiseau a une longueur totale d'environ 0m,50. Toutes les parties supérieures de son corps sont noires, à reflets verdâtres ; les inférieures, d'un beau blanc qui prend une teinte rosée sur la poitrine et sur le ventre ; le cou est blanc ; le bec et l'occiput, noirs ; les rectrices, cendré ; l'iris et les pieds, d'un rouge vif. La femelle se distingue par une taille plus petite, un plumage d'un noir moins vif et sans reflets verdâtres. Cet oiseau se trouve dans une partie de l'Europe ; il fréquente surtout les vastes marais salants de la Hongrie et de la Russie, où il niche d'habitude. Essentiellement migrateur, il arrive dès les premiers jours d'avril dans les régions méridionales de la France, qu'il quitte dans le courant du mois d'août. Il ne fait que de rares apparitions sur les côtes de l'Océan, et c'est accidentellement qu'on le trouve dans les contrées du Nord. On cite comme un fait très-singulier qu'un couple d'*échasses* ait niché, en 1818, aux environs d'Abbeville. C'est sur le rivage de la mer, au bord des étangs et des marais salés qui en sont peu éloignés, que se plaisent les *échasses*. Leurs jambes, avons-nous dit, sont très-longues ; elles sont encore très-grêles et flexibles au point de pouvoir subir sans se briser une courbure très-prononcée. Par contre, ces oiseaux sont mauvais marcheurs ; leur progression est vacillante et embarrassée ; on les voit balancer leur corps de côté et d'autre, se dandiner en quelque sorte d'une manière gauche ; aussi se tiennent-ils beaucoup moins sur la terre ferme que dans la vase et même dans les terrains couverts d'eau, où ils s'enfoncent souvent jusqu'à la poitrine, sans mouiller leur plumage. On voit souvent les *échasses* se ranger en ligne au bord des eaux, pour chercher ensemble leur nourriture, qui se compose de frai de grenouille, de mouches, de cousins, d'insectes aquatiques, de larves, de vers, de petits mollusques, etc., qu'elles prennent avec une adresse remarquable. Leur vol est très-rapide ; elles présentent alors un aspect singulier, grâce à leurs longues jambes qu'elles portent tendues en arrière pour suppléer à la brièveté de la queue. L'*échasse* est d'un naturel triste, défiant, taciturne ; elle se tient ordinairement solitaire et fait entendre un petit cri qui peut se traduire par *speït speït*. Mais à l'époque des amours les *échasses* se réunissent en troupes plus ou moins nombreuses. Elles nichent au milieu des marais, sur des buttes qu'elles exhaussent encore pour se soustraire aux inondations, et qui sont souvent placées en grand nombre les unes à côté des autres, de manière à occuper un espace considérable. Le nid est composé d'herbes et de brindilles ; la femelle y dépose quatre œufs du volume de ceux de la perdrix et d'une couleur verdâtre tachetée de gris cendré ou pointillée de brun rougeâtre. Les différents couples restent chacun sur leur nid et vivent entre eux en bonne intelligence. Pendant que les femelles couvent, les mâles montent la garde autour d'elles ; aussi, au moindre danger, tous les oiseaux s'envolent, suivent l'importun en poussant des cris et ne le quittent que lorsqu'il est suffisamment éloigné. Quand ils redescendent, ils font semblant de battre des ailes, comme s'ils étaient blessés et poussent des cris prolongés, manœuvre qui paraît être une ruse pour détourner de leur nid l'attention des chasseurs. Les autres espèces d'*échasses* ressemblent beaucoup à la précédente, à tel point que plusieurs auteurs les regardent comme de simples variétés de celle-ci. L'*échasse* d'Amérique présente néanmoins d'assez grandes différences pour mériter d'être élevée au rang d'espèce distincte ; son cri peut se traduire par *click click*. Au reste, ces oiseaux sont migrateurs, cosmopolites même, et on les retrouve dans presque toutes les parties du globe.

Échasses de maître Pierre (LES), roman par M. Edmond About (Paris, 1858). La fable tient peu de place dans cet ouvrage, consacré surtout à des théories politiques, philosophiques, agronomiques et autres. Nous aurons donc tout dit relativement au roman quand nous aurons signalé les charmantes pages consacrées aux amours de Marinette et de maître Pierre. Pour le surplus, nous allons donner l'opinion de M. Émile Montégut : « M. About, dit-il, a des ambitions de plus d'un genre, entre autres l'ambition politique. Il a voulu prouver qu'il serait, au besoin, tout comme un autre, un homme pratique, après avoir montré qu'il était un homme d'esprit. C'est à cette prétention qu'on doit les *Échasses de maître Pierre*, où l'auteur expose, sous forme de récit et de dialogue, ses idées sur le drainage et l'amélioration des landes. Quelques chapitres assez vifs ne suffisent pas pour racheter l'ennui profond qu'inspire cette composition artificielle, imitation malheureuse des dialogues économiques de Voltaire, et principalement de sa fameuse dissertation si connue sous le nom de l'*Homme aux quarante écus*. Maître Pierre parle comme Voltaire, ou du moins comme M. About, et l'on dirait que l'ingénieux bienfaiteur des Landes, pour faire la conquête de l'écrivain,

a préalablement lu ses livres et emprunté son esprit. » M. Cuvillier-Fleury adresse les mêmes reproches à ce prétendu roman : « *Maître Pierre*, dit-il, est une thèse d'économie agricole encadrée dans un roman. L'invention n'est pas neuve. Combien n'en a-t-on pas lu de ces romans qui n'étaient que des thèses habillées de fictions? A un peu de science agronomique (où l'agronomie va-t-elle se nicher?) il a joint beaucoup d'esprit, beaucoup trop. Tous ses personnages parlent la même langue, la langue de M. About, raffinée, leste, agréablement monotone, correctement tranchante. Maître Pierre lui-même, l'homme aux défrichements, le héros du livre, rappelle, sauf la différence du style, le *Tailleur de pierre* de M. de Lamartine, espèce de philosophe de la montagne, comme Pierre l'est de la lande bordelaise, sentencieux et prolixe, vantard avec un air de simplicité, professeur croisé de vagabond. Le maire de Buloz serait une figure assez comique s'il parlait la langue de son ridicule; il parle celle de son historien. Il a l'air de se moquer de lui-même, ce qui n'est permis qu'aux gens d'esprit. Combien on aimerait mieux le maire de Buloz s'il n'était qu'un lourdaud! En résumé, cette thèse d'agronomie transcendante dans un cadre romanesque est bien légère si c'est un traité, bien technique si c'est un roman. »

ÉCHASSERI s. m. (é-cha-se-ri). Hortic. Variété de poire fondante.

ÉCHASSÉRIAUX aîné (Joseph), conventionnel, gendre de Monge, né à Corme-Royal, près de Saintes, en 1753. Il fut d'abord avocat, administrateur de la Charente, et envoyé par son département à l'Assemblée législative, puis à la Convention. Il siégea sur les bancs de la Montagne, vota la mort de Louis XVI et se fit du reste peu remarquer jusqu'à la chute de Robespierre. Il entra alors au comité de Salut public, passa, en 1795, au conseil des Cinq-Cents, s'y montra l'ennemi des prêtres réfractaires et des émigrés, y défendit les clubs rétablis sous le nom de *cercles constitutionnels*, fit néanmoins partie du tribunat après le 18 brumaire et remplit des missions diplomatiques dans le Valais (1804) et auprès de la princesse de Lucques et de Piombino (1806). Il reçut de l'empereur le titre de baron (1810) et disparut de la scène politique après les événements de 1814. Son principal ouvrage a pour titre : *Lettres sur le Valais* (1806, in-8°).

ÉCHASSÉRIAUX jeune (René), conventionnel, frère du précédent, né à Corme-Royal en 1754, mort en 1831. Il fut député suppléant à la Convention, où il ne siégea qu'après la mort de Louis XVI et se montra moins ardent que son frère. Élu, comme lui, au conseil des Cinq-Cents, il y lut, en 1798, un remarquable rapport pour le rétablissement des haras, défendit la liberté de la presse, entra au Corps législatif après le 18 brumaire, devint maire de Saintes, membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours et de celle des députés en 1820 et en 1827. En 1830, il figura au nombre des 221. — Son fils, CAMILLE, né en 1800, mort en 1834, siégea aussi à la Chambre de 1831 jusqu'à sa mort, parmi les membres de la majorité.

ÉCHASSÉRIAUX (René-François-Eugène, baron), député français, de la famille des précédents, né le 25 juillet 1823 près de Saintes (Charente-Inférieure), fils d'un ancien représentant du peuple. Reçu avocat à Paris, il ne fit parler de lui ni au barreau, ni en politique, jusqu'en 1849, époque à laquelle il fut élu représentant du peuple, aux élections complémentaires, dans la Charente-Inférieure. Il prit place à l'Assemblée législative dans les rang de la majorité, qui se substitua bientôt au parti républicain. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il fit partie de la commission consultative qui se forma autour du prince-président pour lui donner son appui. En 1852, il fut présenté comme candidat officiel dans la 3e circonscription de son département. Il y a été élu trois fois, en 1852, en 1857 et en 1863. Plus heureux qu'un grand nombre de ses collègues, loin de voir sa popularité électorale s'affaiblir, il recevait aux dernières élections un nombre de suffrages plus considérable qu'aux précédentes, 27,300 sur 33,278. Il est, en outre, membre du conseil général de la Charente-Inférieure et chevalier de la Légion d'honneur. Il a été, pendant sa première législature, secrétaire de la Chambre des députés.

ÉCHASSIER adj. m. (é-cha-sié — rad. *échasse*). Ornith. Qui a des jambes très-longues, semblables à des échasses.

— s. m. pl. Ordre d'oiseaux, caractérisé surtout par la longueur des jambes : *La cigogne, le flamant, la grue sont des* ÉCHASSIERS. *La plupart des* ÉCHASSIERS *sont des oiseaux migrateurs.* (Gérard.)

— s. m. Pop. Personne qui a des jambes longues et maigres.

— **Encycl.** Ornith. Les *échassiers* constituent un ordre d'oiseaux caractérisé surtout, comme son nom l'indique, par des jambes fort longues, plus ou moins grêles et en partie dénudées, que l'on a comparées à des échasses. A ce caractère viennent s'en ajouter d'autres : le bec a la forme d'un cône très-allongé, comprimé, le plus souvent droit, rarement déprimé ou aplati, présentant du reste chez certains genres des configurations variées et même étranges; le cou est également long et fréquemment dénudé; les pieds ont deux ou trois doigts antérieurs, et souvent un postérieur, articulé au niveau des autres ou plus élevé; la plupart ont des ailes bien conformées pour un vol soutenu; mais la queue, chez presque tous, est d'une brièveté remarquable. Leurs yeux sont petits, ainsi que la conque auriculaire. Les os sont moins fistuleux et contiennent plus de moelle que ceux des oiseaux supérieurs. La capacité du crâne est généralement en raison inverse du volume de l'animal. Le rapport du cerveau à la masse du corps les place au-dessous de tous les autres ordres, à l'exception des gallinacés et des palmipèdes. Leur estomac, simplement membraneux, est dépourvu de gésier. L'ordre des *échassiers*, qui de prime abord paraît très-naturel, est loin d'être nettement déterminé. Les auteurs ne sont pas d'accord sur ses limites et sur les divisions que l'on doit y établir. Cuvier y établit cinq familles principales que voici, avec les genres qu'elles comprennent. I. *Pressirostres* : bec médiocre et un peu variable; pouce nul ou très-court et ne touchant pas à terre. Genres : outarde, pluvier, œdicnème, vanneau, huîtrier, courevite, cariama. — II. *Cultrirostres* : bec gros, long, fort, souvent même tranchant, et dont chaque mandibule représente assez bien la lame d'un couteau. Genres : grue, agami, courlan, savacou, héron, cigogne, marabout, jabiru, ombrette, bec-ouvert, drome, tantale, spatule. — III. *Longirostres* : bec en alène, droit ou courbé, souvent beaucoup plus long que la tête. Genres : ibis, courlis, bécassine, rhynchée, barge, maubèche, sanderling, falcinelle, combattant, phalarope, tourne-pierre, chevalier, échasse, avocette, cocorli, chaïa, lobipède, alouette de mer, leptorhynque, etc. — IV. *Macrodactyles* : doigts fort longs, souvent bordés de membranes propres à marcher dans les herbes des marais, ou même à nager. Genres : jakana, kamichi, mégapode, poule d'eau, râle, talève, foulque. — V. *Brévipennes* : Ailes très-courtes et impropres au vol. Genres : autruche, casoar, émou. A la suite de ces familles s'en trouvent trois petites, comprenant chacune un seul genre, dont la place est incertaine; ce sont les *vaginales*, genre chionis, qui ont la base du bec entourée d'un étui corné; les *glaréoles*, genre glaréole ou perdrix de mer, à bec court et à jambes médiocres, et les *flamants*, genre flamant ou phénicoptère, à bec coude, jambes et cou très-longs, et à doigts palmés. M. Temminck a profondément modifié l'ordre des *échassiers*, tel qu'il avait été établi par Cuvier; il en a retiré d'abord la tribu des brévipennes, puis les genres grue, cariama, chaïa, kamichi, glaréole, foulque et phalarope, dont il a fait les ordres des coureurs, des alectorides et des primatipèdes; l'ordre des *échassiers*, ainsi réduit, a reçu de lui le nom de *gralles*. D'un autre côté, les ornithologistes anglais ont réuni, dans leur ordre des struthionés, les brévipennes et les outardes; puis ils ont ajouté aux *échassiers* le genre cincle, rangé jusqu'alors parmi les passereaux, et en ont retiré le genre flamant. Du reste, les *échassiers* formant le passage des gallinacés aux palmipèdes, il n'est pas étonnant qu'ils renferment des genres douteux. Reprenons maintenant le groupe des *échassiers*, en l'embrassant, avec Cuvier, dans son acception la plus large, sinon la plus naturelle. Ce sont presque tous des oiseaux bon coureurs, perchant peu ou point. Quelques-uns volent mal, comme les outardes et les agamis; d'autres, tels que l'autruche et le casoar, ne volent pas du tout; leurs ailes remplissent simplement l'office d'une sorte de voile ou de parachute, qui aide ces oiseaux à courir plus vite ou à s'abattre moins brusquement sur le sol. Toutefois, les autres *échassiers*, et c'est la très-grande majorité, ont un vol puissant et soutenu, et, dans cet acte, ils ne replient pas leurs ailes sous le ventre, comme les autres oiseaux, mais les étendent en arrière, et en font ainsi un contrepoids à leur long cou. Ils sont généralement bons voiliers et se livrent à de longs voyages. Bien plus que les autres oiseaux, ils ont la faculté et la singulière habitude de se tenir perchés sur une seule patte, même pendant leur sommeil; aussi restent-ils dans cette attitude durant des heures entières, en tenant l'autre patte repliée à angle droit. D'après l'observation de Duméril, cette faculté dépend de la disposition particulière du genou; en effet, la petite tête du péroné s'engageant dans une échancrure du condyle externe du fémur, l'articulation fémoro-tibiale présente une sorte d'engrenage à peu près semblable à celui du ressort d'un couteau. Les jambes étant fort longues, au moins dans la plupart des genres, et dégarnies de plumes au-dessus du genou, excepté chez les bécasses, les *échassiers* peuvent entrer dans l'eau et y marcher à gué jusqu'à une certaine profondeur; aussi la plupart de ces oiseaux sont-ils, comme les palmipèdes, essentiellement aquatiques. La disposition de leurs doigts est du reste assez variée. Certains genres (cigognes, flamants, ibis) ont les doigts antérieurs réunis par une membrane plus ou moins développée; d'autres (barges, grues, hérons) ont une seule membrane réunissant le doigt externe au médian; d'autres encore (bécasses, foulques, poules d'eau) ont les doigts entièrement séparés, ou même bordés d'une membrane, tantôt courte, tantôt très-développée; enfin il est des genres (échasses, huîtriers, œdicnèmes) chez lesquels le pouce manque, et d'autres, comme les autruches, qui n'ont que deux doigts. Il est aisé de comprendre que ces variétés de structure doivent beaucoup influer sur le séjour habituel et sur la manière de vivre des divers *échassiers*. Pour ne prendre que les deux termes extrêmes de la série (on classera facilement les intermédiaires), on voit que les *échassiers*, dont tous les doigts sont réunis par une membrane, doivent être des oiseaux aquatiques au plus haut degré, presque des palmipèdes. Ceux, au contraire, dont les doigts sont entièrement libres, se rapprochent des gallinacés, et vivent loin des eaux, sur les terrains secs et même dans les sables; l'autruche en présente un exemple bien connu. Le bec n'a pas moins d'importance chez ces oiseaux; après les calaos et les toucans, c'est chez les *échassiers* que l'on trouve les becs les plus volumineux. On y rencontre même des formes très-bizarres de cet organe, notamment chez les spatules, les flamants, les savacous, etc. Ceux qui ont le bec robuste, comme les hérons ou les cigognes, se nourrissent de reptiles, de poissons, de viande ou même de charognes; ceux dont le bec est mince et débile, comme les bécasses, les pluviers et les vanneaux, vivent d'insectes, de vers et de mollusques; enfin, il est des genres tels que les autruches, les grues, les outardes, qui ont, au moins en partie, un régime végétal. Les uns happent leur proie au passage, les autres la poursuivent en nageant. La plupart des *échassiers* vivent solitaires ou par paires et ne se rassemblent en troupes qu'à l'époque des amours ou des migrations. En général peu intelligents, d'un naturel triste, sauvage, indolent, ils passent la journée dans un état d'inaction et comme d'engourdissement; ce n'est qu'au crépuscule qu'ils retrouvent un peu d'activité; à cet égard ils se rapprochent des animaux nocturnes. Certains genres, néanmoins, tels que les agamis, les cariamas, les chevaliers, les combattants, les flamants, etc., ont des instincts sociaux, supportent assez bien la captivité et sont même plus ou moins susceptibles de domestication. Leur livrée, qui varie suivant l'âge, le sexe, la saison et les mues auxquelles ils sont sujets, ne présente de couleurs vives et brillantes que dans un petit nombre de genres, parmi lesquels on doit citer surtout les agamis, les flamants et les ibis. Ce n'est pas non plus dans cet ordre qu'il faut chercher des oiseaux chanteurs; leur voix, toujours désagréable, se réduit quelquefois à un cri aigre, à un sifflement, ou même, comme chez les cigognes, à un simple claquement de bec. Ils nichent à terre, sur les arbres ou les édifices, et pondent un nombre d'œufs qui varie beaucoup. Quelques *échassiers* (outardes, bécasses) ont une chair estimée; chez d'autres (cigognes, grues, hérons), la chair est dure et sèche; on ne les chasse que pour leurs plumes, et l'on sait combien est recherché le beau plumage de l'autruche.

L'époque de l'incubation est un temps de persécution pour une foule d'oiseaux *échassiers* et nageurs. Les dégâts des chasseurs sont dix fois moindres que ceux du maraudeur, qui court partout pour s'emparer des œufs et les vendre aux gourmands. Les œufs du vanneau huppé sont très-recherchés en Angleterre; ils abondent dans les marais de l'Écosse, dans les tourbières de l'Irlande, dans les garennes sablonneuses et dans les marais de l'Yorkshire, dans les marécages du Lincolnshire et du Cambridgeshire, d'où ils sont naturellement apportés à Londres. Les œufs ont encore pour plus grand ennemi ailé la corneille mantelée, qui épie l'instant où une couveuse quitte momentanément son nid pour fondre sur sa proie, qu'elle emporte transpercée au bout de son bec, en dépit des cris et des dispositions belliqueuses de nombreuses troupes de vanneaux qui unissent leurs efforts contre cet ennemi commun. Les œufs du combattant, du chevalier aux pieds rouges, du pluvier doré, de beaucoup d'autres *échassiers* vermivores et de plusieurs espèces de mouettes et d'hirondelles de mer ressemblent presque exactement à ceux du vanneau; aussi les marchands les font-ils souvent passer les uns pour les autres. Au reste, cette tromperie a peu d'importance, puisqu'ils sont tous également délicats.

Les œufs du goëland à manteau noir, du guillemot, du pingouin torde sont aussi l'objet d'un trafic important sur les côtes britanniques, dont les précipices (où ces oiseaux vont pondre) sont constamment explorés, pendant les mois de mai et de juin, par de hardis escaladeurs (*cragsmen*). Ce trafic des œufs, considérés comme un article alimentaire, se borne à un petit nombre d'espèces d'oiseaux; mais le haut prix qu'en payent les amateurs a énormément contribué à la diminution de nos espèces les plus rares. Qu'en est-il advenu? C'est que d'honnêtes marchands, qui se flattaient de connaître toutes les ruses du métier, y ont été pris. Cet art a, en effet, été poussé à un degré surprenant de perfection. D'abord la nuance extérieure de beaucoup d'œufs des plus communs, comme ceux des oies et des dindons, est enlevée au moyen de procédés chimiques; puis on leur donne la teinte de fond et les taches de l'œuf qu'on veut imiter, avec une exactitude si parfaite, que non-seulement les amateurs les prendraient pour des échantillons d'un cabinet d'histoire naturelle, mais que les plus instruits de nos ovologistes y seraient pris eux-mêmes.

— Paléont. Les *échassiers* sont un des ordres les plus abondants à proportion dans les terrains tertiaires anciens, et on en a trouvé dans le terrain crétacé d'Amérique. On a décrit une outarde du terrain diluvien de Quedlimbourg et un cariama dans les cavernes d'Amérique. On cite des ossements de flamants dans le miocène d'Auvergne, des cigognes dans le terrain de Wiesbaden, des ossements voisins du héron dans le terrain tertiaire d'Auvergne. On a trouvé une espèce voisine de l'ibis dans les gypses de Montmartre, et une autre analogue aux alouettes de mer, etc.

ÉCHASSIÈRES, village et comm. de France (Allier), cant. d'Ébreuil, arrond. et à 15 kilom. de Gannat; 936 hab. Extraction de kaolin. Le château de Beauvoir, aujourd'hui en ruine, occupe un des points les plus élevés du département; c'était, avant son démantèlement, un beau spécimen de l'architecture militaire du moyen âge.

ÉCHAUBOULÉ, ÉE adj. (é-chô-bou-lé — du préf. *é*, de *chaud* et de *boule*). Qui a des échauboulures : *Avoir le corps* ÉCHAUBOULÉ. *Il est tout* ÉCHAUBOULÉ.

ÉCHAUBOULURE s. f. (é-chô-bou-lu-re — rad. *échauboulé*). Nom que l'on donne vulgairement à de petites élevures rouges qui se manifestent à la peau et qui causent de vives démangeaisons : *Avoir le corps couvert d'*ÉCHAUBOULURES.

— Art vétér. Maladie éruptive du cheval et du bœuf.

— **Encycl.** On donne le nom d'*échauboulure* aux petites bouffissures rouges qui se développent parfois sur la peau pendant les chaleurs de l'été. Cette sorte d'éruption cause une démangeaison très-vive. Les vétérinaires appellent *échauboulure* une maladie exanthématique analogue à l'urticaire et particulière au bœuf et au cheval. L'éruption de l'*échauboulure* n'a pas de siége de prédilection; elle se rencontre sur toutes les parties du corps et est précédée d'un accès de fièvre assez léger pour passer souvent inaperçu. Le traitement de cette maladie se compose d'une saignée générale et de boissons rafraîchissantes, laxatives et nitrées.

ÉCHAUDAGE s. m. (é-chau-da-je — du préf. *é*, et de *chaux*). Techn. Action de blanchir un mur avec un lait de chaux. ‖ Lait de chaux dont on se sert pour blanchir les murs. ‖ Macération, dans du lait de chaux, des matières destinées à la préparation de la colle-forte. ‖ Action de laver la vaisselle, dans quelques provinces.

ÉCHAUDAN (L'), hameau de France (Alpes-Maritimes), au débouché d'un ravin. Près de là se trouve le col de ce nom, tellement étroit, qu'il n'y a place que pour la rivière de la Vésubie et la route. « Cette dernière, dit M. Adolphe Joanne, taillée dans le roc, passe sous une espèce de porte triomphale, puis dans un petit tunnel au delà duquel on se trouve au fond d'un abîme entouré de parois à pic de 200 à 400 mètres de hauteur. »

ÉCHAUDÉ, ÉE (é-chô-dé) part. passé du v. Échauder. Trempé, lavé, plongé dans l'eau chaude : *Pâte* ÉCHAUDÉE. *Volaille* ÉCHAUDÉE. *Cochon de lait* ÉCHAUDÉ. ‖ Brûlé avec de l'eau chaude ou avec un autre liquide : *Avoir le corps* ÉCHAUDÉ *par un bain trop chaud.*

— Fig. Qui a subi quelque mésaventure, qui a reçu quelque rude leçon : *Il n'y reviendra pas; il a été suffisamment* ÉCHAUDÉ. *Ma foi! ces ambitions bourgeoises méritent bien d'être un peu* ÉCHAUDÉES. (E. Augier.)

— Prov. *Chat échaudé craint l'eau froide*, Quand on a déjà éprouvé les inconvénients d'une chose, on en redoute même les fausses apparences.

— Pêche. *Harengs échaudés*, Harengs que l'on a poussés à un feu trop vif.

— Agric. *Blé échaudé*, Blé dont le grain maigre, sec, ridé et flétri contient peu de farine, accident qu'on attribue d'ordinaire à un coup de chaleur : *Le* BLÉ ÉCHAUDÉ *fait de bon pain.* (Tessier.)

— Hortic. Se dit des graines dont le germe a péri parce qu'elles ont été semées sur des couches trop chaudes.

— **Encycl.** Agric. Lorsque le grain de blé est maigre, sec, ridé, flétri, et qu'il contient peu de farine, on dit, suivant les localités, qu'il est *échaudé* ou *retrait*. On ne connaît pas bien la cause de cet accident; en général, on l'attribue au défaut de nourriture dans l'épi lorsque le blé est versé, ou aux fortes chaleurs qui surviennent brusquement. Le blé *échaudé* n'est pas perdu pour cela; il n'y a diminution que sur la quantité. Sa farine est belle, et on peut en faire de bon pain. On peut aussi l'utiliser pour les semailles, et il lève aussi bien que le blé le plus sain, à moins qu'il ne survienne des gelées au moment où il est ramolli par la germination.

ÉCHAUDÉ s. m. (é-chô-dé — de *échauder*). Gâteau très-léger fait de pâte échaudée, d'œufs, de beurre et de sel : *La collation vient, composée de quelques laitages, de gaufres, d'*ÉCHAUDÉS. (J.-J. Rouss.) *Les* ÉCHAUDÉS *datent de* 1202. (Cussy.) *Les ouvrages de ces messieurs les beaux esprits ressemblent aux* ÉCHAUDÉS *dont le dedans est vide.* (V[illegible]s.)

— Nom que l'on donnait autrefois à un *pâté*

de maisons entouré de trois rues en triangle, parce que les échaudés avaient ordinairement la forme triangulaire; peut-être le mot *pâté* lui-même n'était-il pas étranger à cette origine : *La fontaine de l'*ÉCHAUDÉ.

ÉCHAUDEMENT s. m. (é-chô-de-man — *échauder*). Agric. et hortic. Etat du blé échaudé, des graines échaudées.

ÉCHAUDER v. a. ou tr. (é-chô-dé — du préf. *é*, et de *chaud*). Brûler ou chauffer légèrement et très-vite : ÉCHAUDER *une volaille.* ‖ Laver, rincer à l'eau chaude : ÉCHAUDER *une cruche.* ÉCHAUDER *des feuillettes.* ‖ Tremper, plonger dans l'eau chaude : ÉCHAUDER *de la pâte.* ‖ Se dit particulièrement de quelques animaux que l'on prépare ainsi pour les dépouiller plus facilement de leur poil : *On* ÉCHAUDE *l'agouti comme le cochon de lait, et on l'apprête de même.* (Buff.) ‖ Brûler avec un liquide chaud : *Il m'A* ÉCHAUDÉ *la main en renversant sa tasse de bouillon.*

— *Echauder la vaisselle*, La laver. ‖ Ne se dit que dans quelques provinces.

— Agric. Syn. de CHAULER, en parlant du blé.

— Techn. Laver un plafond de plusieurs couches d'eau de chaux très-claire, avant de le mettre en blanc.

S'échauder v. pr. Etre, devoir être échaudé : *Pour certains gâteaux, la pâte* S'ÉCHAUDE.

— Se brûler avec un liquide chaud : S'ÉCHAUDER *avec de l'eau bouillante.* ‖ Se brûler de même quelque partie du corps : S'ÉCHAUDER *la main avec de l'huile bouillante.*

— Fig. Se fourvoyer, s'engager dans une mauvaise passe, s'exposer à quelque mésaventure : *N'allez pas là;* VOUS VOUS ÉCHAUDERIEZ. *Je veux que mes critiques* S'ÉCHAUDENT *à injurier Sénèque en moi.* (Montaigne.)

. . . . Raton
N'était pas content, ce dit-on.
Ainsi ne le sont pas la plupart de ces princes
Qui, flattés d'un pareil emploi,
Vont s'*échauder* en des provinces
Pour le profit de quelque roi.
LA FONTAINE.

— Agric. Se dit des plantes dont les bourgeons humides sont noircis par un coup de soleil soudain et violent.

ÉCHAUDEUR, EUSE s. (é-chô-deur, eu-ze — rad. *échauder*). Celui, celle qui échaude.

ÉCHAUDI ou **ÉCHAUDIS** s. m. (é-chô-di). Mar. Grosse boucle de fer triangulaire qui sert à amarrer la liure du beaupré.

ÉCHAUDILLON s. m. (é-chô-di-llon, *ll* mll. — rad. *échauder*). Techn. Morceau de fer qu'on soumet à l'action du feu avant de le souder.

ÉCHAUDOIR s. m. (é-chô-doir — rad. *échauder*). Techn. Endroit d'un abattoir où les bouchers échaudent les animaux après l'abatage : *L'abatage des bœufs a lieu dans l'*ÉCHAUDOIR. (P. Vinçard.) ‖ Vaisseau dans lequel on échaude les animaux abattus. ‖ Lieu où les teinturiers échaudent et dégraissent les laines; vaisseau dans lequel ils font ces opérations.

ÉCHAUDURE s. f. (é-chô-du-re — rad. *échauder*). Brûlure occasionnée par un liquide chaud.

ÉCHAUFFAISON s. f. (é-chô-fê-zon — rad. *échauffer*). Pathol. Eruption cutanée, vulgairement attribuée à un excès de chaleur interne ou externe.

ÉCHAUFFANT (é-chô-fan) part. présent du v. Echauffer : *Je le trouvai* ÉCHAUFFANT *dans ses mains les pieds de son enfant.*

ÉCHAUFFANT, ANTE adj. (é-chô-fan, ante — rad. *échauffer*). Qui échauffe, qui donne de la chaleur : *Vêtement* ÉCHAUFFANT. *Suivant Aristote, le soleil doit sa faculté* ÉCHAUFFANTE *à l'action qu'il exerce en vertu de son mouvement circulaire sur le fluide éthéré qui l'environne.* (Libes.)

— Qui augmente à l'excès la chaleur animale : *Mets* ÉCHAUFFANTS. *Boisson* ÉCHAUFFANTE. ‖ Se dit vulgairement des mets et des boissons qui produisent la constipation.

— Fig. Qui cause une excitation morale : *De pareilles querelles sont trop* ÉCHAUFFANTES.

Il entasse au hasard les visions qu'enfante
De son cerveau fiévreux cette veille *échauffante.*
PONSARD.

— s. m. Mets ou boisson qui échauffe, qui développe un excès de chaleur animale : *Un* ÉCHAUFFANT. *Des* ÉCHAUFFANTS.

— **Antonyme.** Rafraîchissant.

ÉCHAUFFE s. f. (é-chô-fe — rad. *échauffer*). Techn. Etuve dans laquelle les tanneurs disposent leurs cuirs pour les rendre plus faciles à épiler.

— Techn. Partie du travail auquel on se livre sur plusieurs espèces de peaux, particulièrement sur les peaux chamoisées, et qui consiste à les soumettre à la chaleur d'une étuve, afin de dilater leurs pores, pour que le corps gras dont on les a imprégnées puisse bien pénétrer dans toutes leurs parties. ‖ Etuve dans laquelle on place les peaux.

— **Encycl.** V. CUIR.

ÉCHAUFFÉ, ÉE (é-chô-fé) part. passé du v. Echauffer. Rendu chaud ou plus chaud : *Liquide légèrement* ÉCHAUFFÉ. *La terre,* ÉCHAUFFÉE *par le soleil, donne à l'homme l'existence.* (Libes.)

Du coussin *échauffé* par le verre qui roule
La matière éthérée en longs ruisseaux s'écoule.
DELILLE.

— Par ext. Se dit de toute matière dans laquelle s'est produit un travail de fermentation qui en a détérioré les principes : *Sirop* ÉCHAUFFÉ. *Blé* ÉCHAUFFÉ. *Bois* ÉCHAUFFÉ. *Pâte* ÉCHAUFFÉE. *Chanvre, coton* ÉCHAUFFÉ.

— Fig. Animé, surexcité : *Etre* ÉCHAUFFÉ *par le vin, par la colère. Avoir l'imagination* ÉCHAUFFÉE *par la lecture des romans.*

— *Teint échauffé*, Teint rouge, coloré, qui paraît être le signe d'un échauffement : *Avoir le teint* ÉCHAUFFÉ.

— Substantiv., Personne échauffée, ardente, animée : *Dans les émotions populaires, les* ÉCHAUFFÉS *ne veulent pas se désheurer.* (De Retz.)

— s. m. Etat, caractère des matières échauffées, fermentées : *Ce sirop sent l'*ÉCHAUFFÉ.

ÉCHAUFFÉE s. f. (é-chô-fé — rad. *échauffer*). Techn. Première opération des sauniers pour chauffer le fourneau.

ÉCHAUFFEMENT s. m. (é-chô-fe-man — rad. *échauffer*). Action de rendre chaud ou plus chaud : *La suppression des bois produit sur le sol un* ÉCHAUFFEMENT *sensible.*

— Fig. Surexcitation morale; ardeur excessive, violence de l'expression : *Les* ÉCHAUFFEMENTS *de la colère. On ne raviverait pas leur imagination par des figures de rhétorique; on ne ranimerait pas leur courage par les* ÉCHAUFFEMENTS *de la parole.* (Cormen.) *Un des caractères les plus propres à la manière de Lamartine, c'est une facilité dans l'abondance, une sorte de fraîcheur dans l'extase, et avec tant de souffle l'absence d'*ÉCHAUFFEMENT. (Ste-Beuve.)

— Méd. Etat maladif provoqué par une élévation excessive de la chaleur animale : *Sous ce régime, son teint eût pris la couleur rougeâtre que donne un constant* ÉCHAUFFEMENT. (Balz.) ‖ Nom donné vulgairement à la constipation. ‖ Blennorrhagie légère, dans le langage vulgaire.

— Art vétér. *Echauffement de la fourchette*, Maladie particulière du pied des solipèdes.

— **Encycl.** Ce terme est usité dans la médecine populaire de l'homme pour désigner l'irritation, l'inflammation et l'état général d'un sujet chez lequel il existe déjà une phlegmasie locale, mais peu sensible. Il est souvent pris dans le sens de constipation et d'urétrite. En art vétérinaire, on lui donne une acception beaucoup plus étendue; on entend par ce mot un état particulier de l'économie, dans lequel la température du corps est plus élevée qu'à l'ordinaire, la soif plus intense, l'urine plus fréquente, huileuse ou rougeâtre, les excréments plus rares, desséchés et noirâtres, la bouche et la peau sèches, les muqueuses injectées, la respiration vite, la circulation accélérée, la peau plus ou moins couverte de boutons, et qui amène la chute du poil et des crins. « Ces phénomènes, dit d'Arboval, ne sont pas de nature à constituer une maladie; ils ne sont que des symptômes qui précèdent ou annoncent le premier degré de plusieurs maladies, et ils peuvent se manifester à la suite de travaux forcés, de l'usage d'aliments altérés, trop ou trop peu substantiels, de la disette, du séjour prolongé au soleil ou dans des logements trop exactement fermés, etc. » Pour faire disparaître ces symptômes et prévenir le développement de l'affection qu'ils font redouter, il faut en faire cesser les causes; il suffit souvent, pour arriver à ce résultat, de soumettre les animaux à un régime doux, à un exercice modéré, et de leur administrer des lavements émollients, des boissons blanches, tièdes et nitrées, etc.

ÉCHAUFFER v. a. ou tr. (é-chô-fé — du préf. *é*, et de *chauffer*). Rendre chaud ou plus chaud : ÉCHAUFFER *un appartement. Les oiseaux* ÉCHAUFFENT *leurs petits sous leurs ailes.* (Acad.)

— Donner de l'échauffement à, développer un excès de chaleur animale chez : *Ces veilles prolongées lui* ONT ÉCHAUFFÉ *la poitrine.* (Acad.) *Je pourrais me laisser aller à quelques excès de colère qui m'*ÉCHAUFFERAIENT *le sang.* (Scribe.) ‖ Se dit vulgairement dans le sens de CONSTIPER. *Le chevalier croit que le café l'*ÉCHAUFFE, *et moi en même temps, bête de compagnie comme vous me connaissez, je n'en prends plus.* (Mme de Sév.) ‖ Produire un commencement de fermentation dans : *Après la pluie le soleil* ÉCHAUFFE *les bois.*

— Fig. Exciter, animer, enflammer : *Il y en a qui parlent bien et qui n'écrivent pas de même; c'est que le lieu et les assistants les* ÉCHAUFFENT. (Pasc.) *On voit des hommes que le monde* ÉCHAUFFE *et d'autres qu'il refroidit.* (Vauven.) *Le faux désespoir stérilise l'âme au lieu de l'*ÉCHAUFFER *et de la vivifier.* (St-Marc Girard.) *La charité éclaire l'intelligence en même temps qu'elle* ÉCHAUFFE *le cœur.* (Géruzez.)

Que dans tous vos discours la passion émue
Aille chercher le cœur, l'*échauffe*, le remue.
BOILEAU.

‖ Donner du feu, de l'animation, de l'entrain à : *Tous ces orages du cœur que Racine excelle à peindre* ÉCHAUFFENT *la scène et attachent vivement le spectateur.* (Geoffroi.) *Corneille* ÉCHAUFFA *son puissant génie à la flamme de Calderon.* (Villem.)

— Absol. *Les conseils de la vieillesse éclairent sans* ÉCHAUFFER, *comme le soleil de l'hiver.* (Vauven.) *Ce n'est pas par la nature des aliments que le maigre* ÉCHAUFFE. (J.-J. Rouss.) *Les discours académiques ressemblent aux lustres de cristal : ils brillent mais n'*ÉCHAUFFENT *pas.* (***.)

— *Echauffer le sang, la tête, la bile, les oreilles de quelqu'un* ou *à quelqu'un*, L'impatienter, exciter sa colère, l'irriter par ses paroles ou par ses actions : *Si vous lui* ÉCHAUFFEZ LES OREILLES, *vous vous en repentirez.* (Acad.)

Tout à la fois conspire à m'*échauffer la bile.*
COLLIN D'HARLEV.

Mes yeux sont trop blessés, et la cour et la ville
Ne m'offrent rien qu'objets à m'*échauffer la bile.*
MOLIÈRE.

L'impertinent bavard! — Oh! c'est un homme habile!
Très-habile! — D'accord, à m'*échauffer la bile.*
ROLLAND et DU BOYS.

— Techn. *Echauffer une étoffe*, Lui donner des plis en la foulant à l'excès.

— Vèner. *Echauffer la voie*, La suivre avec ardeur. ‖ *Echauffer les faisans*, Donner aux jeunes femelles de faisans une nourriture échauffante pour les disposer à la ponte.

S'échauffer v. pr. Devenir chaud ou plus chaud : *La chambre* S'ÉCHAUFFE *peu à peu.* (Acad.) *Notre hémisphère* S'ÉCHAUFFE *dans toute sa circonférence.* (B. de St P.)

— Prendre de l'échauffement, provoquer en soi un dégagement excessif de chaleur animale : S'ÉCHAUFFER *par un excès de travail. Prenez garde de* VOUS ÉCHAUFFER *en mangeant trop de ces viandes. On donne de l'herbe à l'éléphant pour le rafraîchir, car il est sujet à* S'ÉCHAUFFER. (Buff.)

— Entrer en fermentation : *Ce sirop commence à* S'ÉCHAUFFER. *Ce bois* S'ÉCHAUFFE.

— Fig. S'animer, s'enflammer; s'emporter, prendre feu : *Quand l'imagination* S'ÉCHAUFFE, *la raison se trouble. Un homme* S'ÉCHAUFFE *lui-même par de faux raisonnements.* (Boss.) *Sitôt qu'on dispute on* S'ÉCHAUFFE; *la vanité, l'obstination s'en mêlent, la bonne foi n'y est plus.* (J.-J. Rouss.)

Ma bile alors *s'échauffe*, et je brûle d'écrire.
BOILEAU.

Tu me contais alors l'histoire de mon père.
Tu sais combien mon âme, attentive à ta voix,
S'échauffait au récit de ses nobles exploits.
RACINE.

‖ Devenir animé, prendre de l'entrain : *La dispute commence à* S'ÉCHAUFFER. *La partie ne* S'ÉCHAUFFE *que vers la fin. Le démêlé* S'ÉCHAUFFAIT *chaque jour.* (Guizot.)

— *S'échauffer la bile, s'échauffer le sang*, S'impatienter, se mettre en colère : *Pourquoi* VOUS ÉCHAUFFER LA BILE *sans motif?*

— Vèner. *S'échauffer sur la voie*, La suivre avec ardeur.

— **Syn. Echauffer, chauffer.** V. CHAUFFER.

— **Antonymes.** Attiédir, glacer, rafraîchir, refroidir, transir.

ÉCHAUFFOURÉE s. f. (é-chô-fou-ré — rad. *échauffer*). Coup de main téméraire; entreprise imprudente, malheureuse : *L'*ÉCHAUFFOURÉE *de Strasbourg. L'*ÉCHAUFFOURÉE *de Boulogne. Au printemps de 1816, un mouvement insurrectionnel échouait aux portes de Grenoble : c'était une* ÉCHAUFFOURÉE *de paysans qu'on reçut à coups de fusil, et qui occasionnèrent bien des scènes sanglantes.* (J. Sandeau.)

— Art. milit. Rencontre imprévue; engagement peu important de deux corps de troupes : *Ce ne fut pas un combat, ce ne fut qu'une* ÉCHAUFFOURÉE. (Acad.)

— Pratiq. Incident de procédure qui tourne contre la partie qui l'a fait naître.

— Jeux. Aux échecs, Coup hardi et malheureux.

ÉCHAUFFURE s. f. (é-chô-fu-re — rad. *échauffer*). Légère tuméfaction de l'épiderme produite par l'échauffaison.

— Phys. Altération qui se produit dans les substances qui s'échauffent.

— Techn. Plis, rides que l'on imprime à une étoffe par une pression trop grande : *Il faut que le drap soit exposé le moins possible aux accidents, aux déchirures et aux* ÉCHAUFFURES. (Alcan.)

— Econ. dom. Maladie des dindons.

ÉCHAUGUETTE s. f. (é-chô-ghè-te — de l'allem. *schaar*, troupe, et de *guetter*). Art milit. Petite guérite de pierre, de forme ronde et terminée par une calotte dallée, que l'on plaçait pendant le moyen âge, et même plus tard, au sommet des tours et aux saillants des courtines : *Les* ÉCHAUGUETTES *avançaient en encorbellement hors de la muraille, afin de permettre aux sentinelles de voir le fossé. La silhouette d'une ville allemande, avec ses portes massives, ses remparts crénelés, ses tours flanquées d'*ÉCHAUGUETTES, *sa flèche de cathédrale découpée en scie, ses pignons pointus, remplit pittoresquement le fond du tableau de M. Leys.* (Th. Gaut.) ‖ Se disait plus anciennement de toute espèce de tour. ‖ Aujourd'hui, Guérite de bois que l'on place dans un lieu élevé pour y poser une sentinelle. ‖ On écrivait anciennement ÉCHAUGAITE.

— Fam. *Etre en échauguette*, Se mettre en observation : ÊTRE EN ÉCHAUGUETTE *à voir de quel côté tombera la fortune.* (Montaigne.) ‖ Vieille loc.

— **Encycl.** L'*échauguette*, qui fut primitivement de bois, puis de maçonnerie, a été fort employée pendant le moyen âge. Les *échauguettes* sont extrêmement variées de forme; elles représentaient de petits pavillons carrés ou cylindriques, fermés ou couverts, munis de cheminée ou non, et ne présentant qu'une faible saillie sur les angles et le long des courtines. Ces *échauguettes*, établies particulièrement dans le voisinage des portes, aux angles des gros ouvrages et au sommet des donjons, étaient provisoires ou permanentes; ces dernières semblent ne pas être antérieures au XIIe siècle. Le plus souvent l'*échauguette* ne pouvait contenir qu'un homme; cependant on en trouve qui sont de véritables petits postes pouvant renfermer deux ou trois soldats. Dans les constructions du moyen âge, il faut distinguer les *échauguettes* destinées uniquement à la surveillance au loin de celles qui servent en même temps de guette et de défense. Les premières, qui consistaient en une tourelle dominant les alentours par-dessus les crénelages et les combles, ne présentent rien de particulier; la sentinelle de jour et de nuit se tenait à son sommet; de là elle sonnait du cor pour avertir la garnison en cas de surprise, de mouvement extraordinaire à l'extérieur ou d'incendie; pour annoncer le lever du soleil, le couvre-feu, la rentrée d'un corps de troupes, l'arrivée des étrangers et le départ ou le retour de la chasse. Les *échauguettes* organisées pour la défense étaient ordinairement bâties en encorbellement, aux angles des logis; souvent aussi elles remplaçaient les tours que l'on ne pouvait monter de fond, et parfois même, en temps de guerre, on augmentait de beaucoup leur force, en les munissant de hourds de bois. Jusqu'au XIVe siècle, les *échauguettes* flanquantes posées sur les courtines sont rarement employées et ne se rattachent pas au système général de défense; mais, à partir de cette époque, on les voit régulièrement en usage, soit pour suppléer aux tours, soit pour défendre les courtines entre les tours, qui alors étaient séparées par des fronts plus allongés qu'avant le XIIe siècle, à cause de la perfection apportée aux armes de jet. Dans l'architecture militaire, les *échauguettes* n'ont été abandonnées qu'après Vauban; on les regardait comme utiles, même avec l'artillerie à feu, pendant le XVIe et le XVIIe siècle. Les angles saillants des bastions portaient encore ces appendices il y a deux cents ans; ils n'étaient plus destinés qu'à abriter les sentinelles. On en trouve encore dans quelques anciennes fortifications, telles que celles de Brest et de Rochefort. Les dernières *échauguettes* sont en forme de poivrière, très-étroites, portées en cul-de-lampe, et ne pouvant servir que de guérites. Sur les boulevards de terre et les clayonnages, dont on fit un grand usage pendant les guerres du XVIe siècle pour couvrir d'anciennes fortifications, on établissait des *échauguettes* de bois en dehors de l'angle saillant des bastions et au milieu des courtines, afin de permettre aux sentinelles de voir ce qui se passait au fond des fossés. Ce mode de guette fut employé jusqu'au XVIIe siècle. En France, on ne trouve plus d'*échauguettes* de charpente à demeure; mais en Allemagne il en existe encore quelques-unes. La petite ville de Lindau possède une tour qui remonte au XIVe siècle, sur laquelle on voit quatre *échauguettes* de bois posées sur des encorbellements de pierre. Dans la campagne, et surtout dans les pays de plaines, les combles des châteaux étaient garnis d'*échauguettes* pour découvrir ce qui se passait au loin. On retrouve encore la tradition de ces ouvrages dans la plupart des châteaux de la Renaissance. Ce ne fut que sous le règne de Louis XIV, lorsque apparurent les combles à la Mansard, que s'effacèrent ces derniers restes de la guette du château féodal. Les combles des beffrois de ville étaient souvent munis d'*échauguettes* de bois, et c'est du haut de ces constructions suspendues qu'un guetteur avait charge de sonner les cloches pour annoncer le bannissement de quelque malfaiteur, les incendies qui se déclaraient dans la ville ou dans la banlieue, enfin l'arrivée d'une troupe ennemie, afin de prévenir les sentinelles placées aux portes. Le son différent des cloches mises en branle faisait connaître aux habitants le motif pour lequel on les réunissait. Ce guetteur, d'après M. Dusevel, dans sa description du beffroi et de l'hôtel de ville d'Amiens, recevait pour traitement un écu par an, plus une cotte de drap moitié rouge et moitié bleu; il logeait dans la tour, devait jouer de sa pipette à la sonnerie du matin, cornait pour annoncer aux bourgeois rassemblés hors la ville, à l'occasion de quelque fête ou cérémonie, qu'ils pouvaient être en paix et que rien de fâcheux ne survenait dans la cité. Il lui fallait aussi jouer certains airs lorsque les processions circulaient dans la ville.

Les églises qui, pendant le moyen âge, furent fortifiées, portaient des *échauguettes* établies sur leurs contre-forts. Dans bien des circonstances ces constructions rendirent des services. Au XVIe siècle, on les disposa pour recevoir de petites bouches à feu, afin de mettre les édifices religieux à même de résister aux bandes qui inondaient certaines

parties de la France à l'époque des guerres de religion. De nos jours, les *échauguettes* ont entièrement disparu de nos constructions. Du reste, la création des corps de surveillance a rendu ces petits postes d'observation complètement inutiles.

ÉCHAULÉ, ÉE (é-chô-lé) part. passé du v. Echauler : *Blé* ÉCHAULÉ.

ÉCHAULER v. a. ou tr. (é-chô-lé — du préf. *é*, et de *chaux*). Agric. Syn. de CHAULER.

ÉCHAUME s. m. (é-chô-me). Mar. Autre orthographe du mot ÉCHOME.

ÉCHAUMER v. a. ou tr. (é-chô-mé — du préf. *é*, et de *chaume*). Agric. Arracher les chaumes de : ÉCHAUMER *un champ*.

ECHAURI, village d'Espagne, prov. de Navarre, à 13 kilom. de Pampelune ; 600 hab. Ce village donne son nom à une charmante vallée, que dominent de hautes montagnes, et où jaillissent des sources minérales fréquentées par un grand nombre de malades. Les gras pâturages dont elle est couverte nourrissent une quantité considérable de bêtes à cornes et à laine qui constituent la principale richesse des habitants.

ÉCHAUX s. m. (é-chô — corrupt. de *échenaux*, pl. de *échenal*). Agric. Fossé ou rigole servant à l'irrigation des prairies ou à l'écoulement des eaux.

ÈCHE ou **AICHE** s. f. (è-che — du lat. *esca*, nourriture). Pêch. Nom que les pêcheurs parisiens donnent aux vers qui leur servent d'amorce. ‖ On dit aussi ACHÉE.

— Vieux mot qui signifiait *amadou*, et qui est encore usité en Provence sous la forme *ésco*, ce qui justifie très-bien l'étymologie que nous avons donnée.

ECHEA s. m. pl. (e-ché-a — gr. *échein*; de *échô*, écho, son). Nom latin de certains vases de bronze ou de terre, qui avaient à peu près la forme d'une cloche, et qui étaient employés dans la construction des théâtres pour renforcer la voix des acteurs.

— **Encycl.** Antiq. Constr. La grandeur des *echea* était proportionnée à l'étendue du théâtre. Leur conformation était telle, qu'ils rendaient toutes les consonnances depuis la quarte et la quinte jusqu'à la double octave. On les disposait entre les siéges dans des niches faites *ad hoc*, leur ouverture tournée vers le bas, et leur côté de derrière placé sur le fond de la niche, le côté de devant sur de petites cales et tourné vers la scène. De plus ils étaient disposés de manière à ne point toucher le mur. Dans les théâtres de grandeur moyenne, il n'y avait qu'une seule rangée de ces vases, qu'on disposait au milieu de la hauteur de l'édifice. On pratiquait treize niches pour autant de vases. Dans la niche du milieu, on plaçait celui qui donnait le son fondamental, et des deux côtés de celui-là ceux qui donnaient les accords. Il en résultait que la voix qui sortait de la scène, comme du centre, en se répandant dans la salle, venait frapper les parois de ces vases et produisait un son plus accentué au moyen de la consonnance de ces différents accords. Dans les grands théâtres, on divisait la hauteur en trois parties et on y rangeait trois lignes de vases : celle d'en bas enharmonique, celle du milieu chromatique et celle d'en haut diatonique. Selon Vitruve, il y avait des *echea* dans le théâtre de Corinthe, d'où Lucius Mummius, lors de la prise de cette ville, les enleva pour les transporter à Rome. Les théâtres de Rome, construits en bois, n'avaient pas besoin du secours sonore des *echea*, le bois lui-même renvoyant suffisamment les ondes vocales. On employa quelquefois ce moyen dans les constructions du moyen âge, principalement dans les églises, autour du chœur où se tenaient les chantres. On en a retrouvé, à Strasbourg, dans une ancienne église de dominicains devenue temple protestant. M. Viollet-le-Duc a noté que les architectes du moyen âge ont placé parfois à l'intérieur des édifices religieux, dans les parements des murs, des pots acoustiques de terre cuite. On les rencontre fréquemment dans les chœurs des églises du XIIe et du XIIIe siècle. Ces poteries sont généralement engagées dans la maçonnerie, ne laissant voir à l'intérieur que leur orifice au nu du mur. Elles sont placées à différentes hauteurs et parfois en quinconces, mais particulièrement près des angles.

Quelques archéologues avaient supposé d'abord que ces vases, pris dans la masse de maçonnerie, enveloppés de ciment et entourés d'éclats de pierre, n'avaient d'autre but que d'économiser quatre choses précieuses pour un architecte : la matière, le temps, la charge et la dépense. Vers 1780, un architecte français, M. de Saint-Fart, conçut même le projet de renouveler ces expériences, et c'est en procédant à ces essais qu'il arriva à composer la brique creuse ; mais on dut reconnaître bientôt qu'on avait affecté à ces vases une destination plus utile que celle de simples matériaux.

Un architecte scandinave, M. Mandelgeen, et deux architectes russes, MM. Stassaf et Gernestaeff, éveillèrent à ce sujet l'attention de nos savants et leur demandèrent si, dans les églises de France, on trouvait des cornets et des pots de terre cuite, soit dans les murs, soit dans les voûtes, ainsi qu'on en avait trouvé en Suède, en Danemark et en Russie.

Un correspondant du Comité des arts et monuments signala la récente découverte de cornets de terre cuite dans l'église Saint-Blaise d'Arles, dont il faisait remonter la construction au XIIIe siècle. Ces cornets, ayant environ 0m,22 de diamètre, étaient placés dans l'intérieur du mur, et nul doute ne saurait exister quant à leur destination, d'après un document extrait des *Chroniques de la ville de Metz*, ayant trait à des pots semblables, document exhumé par M. de Bouteiller, et publié par lui dans sa *Notice sur le couvent des célestins de Metz* : « En cest année dessus » dit (1432), au mois d'aoust, la vigile de l'As- » somption Nostre-Dame, après que frère Ode » Leroy, prieur de céans, fust retournez du » chapitre de dessus dict, il fist ordonner de » mettre les pots au cuer de l'église de céans, » portant qu'il avoit vu altre part en aucune » église, pensant qu'il y fesoit meilleur chanter » et qu'il cy resonneroit plus fort, et furent » mis en ung jour ; on print tant d'ouvriers qu'il » suffisoit. Mais je ne sais si on chanta mieux » qu'on ne faisoit. Et c'est une chose à » croire que les murs furent grandement » croulés et deshochiés... » Efficace ou non, il est certain que le procédé était en usage. On a trouvé aussi des *echea* dans l'abside carrée de l'église de Montréal (Yonne), dans l'église de Saint-Laurent en Caux, à l'abbaye de Montivilliers, dans les églises de Contremoulins, près de Fécamp, de Pernelle, etc. La Normandie est la province où ces poteries semblent avoir été le plus employées.

ÉCHÉABLE adj. (é-ché-a-ble — rad. *échoir*). Qui doit, qui peut échoir : *Billet* ÉCHÉABLE *à telle époque*.

ÉCHÉANCE s. f. (é-ché-an-se — rad. *échoir*). Epoque où échoit le payement d'une dette, terme auquel on s'est engagé à payer : *Payer un effet à l'*ÉCHÉANCE. *L'homme de loi, l'homme d'argent ne connaît que l'*ÉCHÉANCE. (Michelet.) ‖ Délai à parcourir pour arriver à l'échéance : *Faire des effets à courtes* ÉCHÉANCES.

J'aime fort les effets d'une courte *échéance*.
ANDRIEUX.

‖ Billets échus ou à échoir : *Il se coucha l'âme satisfaite comme un négociant qui a payé ses* ÉCHÉANCES. (F. Soulié.) *J'ai, cette fin de mois, une* ÉCHÉANCE *fort chargée*. (Fertiault.)

— Par ext. Epoque fixe, terme décisif : *Toutes les démocraties n'ont donné le pouvoir suprême qu'à de très-courtes* ÉCHÉANCES. (Barthél. St-Hil.) *La répudiation n'était que la polygamie successive à diverses* ÉCHÉANCES. (E. Pelletan.)

Le mois à trente jours ; jusqu'à cette *échéance*
Jeûnerons-nous, par votre foi ?
LA FONTAINE.

— **Encycl.** L'*échéance* est la date à laquelle un effet de commerce, lettre de change ou billet à ordre, sera payé par le signataire ou par le tiré après acceptation. Cette date doit être indiquée dans le corps de l'effet, ainsi que le lieu où le payement sera opéré. L'effet de commerce étant une sorte d'obligation, les contractants peuvent prendre les dispositions qui leur conviennent quant au mode de payement et quant à sa date, c'est-à-dire à l'*échéance*. Mais quand l'effet a été accepté il devient impossible d'y apporter aucune modification. Dans le cas où, après avoir souscrit ou donné son acceptation à un effet, le souscripteur ou le tiré acquerrait la certitude de n'être point en mesure d'effectuer le payement à la date fixée ou acceptée par lui, il devrait s'entendre avec celui à qui il a remis ce billet pour le détruire et en souscrire un nouveau à une autre *échéance*. Il faudrait pour cela que ce billet fût resté en portefeuille et ne fût pas entré dans la circulation, c'est-à-dire qu'il n'eût pas été endossé. Mais ce n'est pas de cette façon qu'on en use dans le commerce. Quand le signataire prévoit qu'il ne sera pas en mesure de payer à l'*échéance*, il en avise le tireur, afin que celui-ci paye à sa place, et, en échange de ce billet ainsi acquitté, il lui en délivre un autre à *échéance* nouvelle. C'est là ce qu'on appelle faire un *renouvellement*. Il va sans dire que cette transaction, non-seulement n'est pas obligatoire, mais encore qu'elle est relativement rare : elle ne peut avoir lieu qu'entre des personnes qui ont une confiance mutuelle et qui par leur situation ou par d'anciennes relations peuvent s'offrir des garanties réciproques.

La lettre de change, le mandat, qui diffère peu de la lettre de change, et la traite sont payables à vue, à un ou à plusieurs jours, à un ou à plusieurs mois, à une ou à plusieurs années de vue, à un ou à plusieurs jours, à un ou à plusieurs mois, à une ou à plusieurs années de date, à jour fixe ou à jour déterminé, et enfin en foire. C'est la formule de l'effet qui détermine lequel de ces modes d'*échéance* est adopté. Quand la lettre de change est à plusieurs jours, plusieurs mois ou plusieurs années de vue, l'*échéance* est fixée par la date de l'acceptation, et, à défaut de celle-ci, par le protêt. Quand l'effet est à plusieurs jours, plusieurs mois ou plusieurs années de date, l'*échéance* est déterminée par le nombre de jours, de mois ou d'années indiqué par l'effet à partir du lendemain de la date de sa souscription, et suivant l'ordre des mois, tels qu'ils sont marqués dans l'almanach grégorien. Si une lettre de change est payable en foire, l'*échéance* se trouve être la veille du jour de la clôture de cette foire, ou le jour même, dans le cas où elle ne dure qu'un jour. Enfin lorsque l'*échéance* d'un effet est à un jour férié légal, c'est-à-dire au dimanche, au 1er janvier, aux fêtes de l'Eglise acceptées par le Concordat et aux fêtes nationales, telles que le 15 août sous le régime actuel, le payement doit être fait la veille de ce jour, mais le protêt n'en peut être fait que le lendemain.

Pour les billets à ordre, les modes d'*échéance* sont les mêmes que pour la lettre de change, sauf cependant qu'ils ne peuvent être à vue, puisque le souscripteur est à la fois le tireur et le tiré, et qu'il n'est besoin pour cet effet d'aucune acceptation. Les *échéances* les plus ordinaires sont à trente ou à quatre-vingt-dix jours de date, suivant les usages du commerce spécial et la nature des marchandises livrées.

Il n'est peut-être pas inutile d'indiquer sommairement ici les raisons pour lesquelles un grand nombre d'affaires se traitent à trente ou à quatre-vingt-dix jours, et non au comptant. Quand le commerçant ou le fabricant achète des marchandises, ce n'est point pour les consommer et les appliquer à un usage personnel ou pour satisfaire un besoin propre ; c'est pour les revendre ou leur donner une façon qui doit en accroître la valeur et l'utilité. Comme ces deux industriels n'ont pas toujours les avances suffisantes pour payer comptant, le marché a pour condition tacite que les marchandises achetées ne seront payées qu'au jour probable de leur écoulement. Dans certaines industries, où cet écoulement est présumé devoir être peu rapide, dans d'autres où la fabrication exige un temps assez long, le délai de payement est fixé à quatre-vingt-dix jours. On suppose que c'est la mesure moyenne de temps nécessaire, soit pour la vente au détail, soit pour la préparation ou la façon à donner aux marchandises. On règle donc à cette *échéance*. D'autres produits sont, par leur nature, d'une vente plus facile et plus rapide ou n'ont besoin que de peu de travail. Pour la vente de ceux-là, on règle à trente jours. C'est la pratique journalière qui indique à laquelle de ces deux classes appartiennent les divers produits, et ce sont les coutumes traditionnelles suivies dans chaque commerce qui y font loi. Cette règle n'est point inscrite, on le comprend, dans les codes, mais elle est d'usage et paraît si rationnelle, que presque toujours le vendeur accorde l'escompte à l'acheteur qui paye comptant ; cet escompte est de 2 ou 3 pour 100, suivant le commerce et les marchandises.

Il arrive souvent que l'*échéance*, quoique déterminée, n'est pas précise ; ainsi les effets portent tantôt, comme date d'*échéance*, la formule : *fin courant*, *fin avril*, *fin mai*, *fin juillet*, etc. Dans ce cas, le jour d'*échéance* est le dernier jour du mois indiqué, soit le 30, soit le 31, soit même le 28, si le mois se trouve être celui de février. Quand on a employé la formule *à trente jours de date*, l'*échéance* est au trentième jour, en comptant du lendemain de la date que porte l'effet. Cette *échéance* est celle qu'on désigne sous le nom d'*usance*.

Pour que le porteur de l'effet puisse, en cas de non-payement, avoir recours contre le souscripteur ou le tiré, il faut qu'il le présente au jour précis fixé comme *échéance*, et qu'il fasse constater le défaut de payement par un officier ministériel, le lendemain de ce jour. (Art. 161 et 162 du Code de commerce.)

Il est donc de la plus grande utilité pour toute personne qui a souscrit des effets de commerce, et surtout pour un commerçant, de prendre note des *échéances* des billets qu'il peut avoir en circulation, aussi bien d'ailleurs que de celles des effets qu'il peut avoir en portefeuille. Ces notes forment ce qu'on appelle le *carnet d'échéances*. Ce carnet est divisé par mois, comme un *memento*, et tenu en deux parties, l'une pour les effets à recouvrer, l'autre pour les effets à payer. Dès qu'on a souscrit ou accepté un billet à ordre, une lettre de change, un mandat ou une traite, on l'inscrit à l'une des pages consacrées au mois dans lequel se trouvera l'*échéance*, en indiquant la date précise de celle-ci, aussi bien que celle de la souscription ou de l'acceptation. De cette façon il suffit d'un regard jeté sur ce carnet pour se rendre compte des sommes qu'on devra payer tel ou tel jour. Non-seulement cette régularité dans les écritures permet de se mettre en mesure pour les payements qu'on aura à opérer, mais encore elle empêche de les accumuler pour une même date, ce qu'on appelle dans le commerce *charger les échéances*. Lorsqu'on a à souscrire un effet, on consulte son carnet et on voit immédiatement combien on aura à payer et à recevoir à telle date, de telle sorte qu'au lieu de donner pour *échéance* aux nouveaux billets le 30 avril, par exemple, ce qui pourrait causer de sérieux embarras si on n'agissait point avec prévision, on recule cette *échéance* au 5 ou au 10 mai, laissant ainsi cinq ou dix jours d'intervalle pendant lesquels on pourra réaliser des ventes ou faire de nouveaux recouvrements.

Les mandats ou traites qui portent la formule : *à présentation*, ou *à vue*, sans autre indication, n'ont pas naturellement d'*échéance* fixe, puisqu'ils ne doivent être payés que le jour où ils seront présentés, de telle sorte qu'ils peuvent, lorsque la signature jouit d'un certain crédit, rester longtemps dans la circulation. Le billet de la Banque de France est, comme on le sait, un billet à vue, c'est-à-dire qui doit être remboursé en numéraire sur la demande du porteur, le jour où il est présenté à sa caisse. L'*échéance* est donc, pour ces billets et pour les effets de commerce à présentation ou à vue, au jour où le porteur en demande le remboursement, et il suffit pour les faire protester de les faire présenter par un huissier qui, après avoir constaté le défaut de payement, libelle le protêt comme pour tous les autres effets.

Il y avait autrefois des délais de faveur, de grâce, d'usage ou d'habitude locale pour le payement des lettres de change ; mais ces délais ont été et restent abrogés.

— *Echéance moyenne*. Dans le commerce, on appelle *échéance* moyenne une *échéance* qui, comme son nom l'indique, est comprise entre plusieurs autres, et qu'on prend comme terme moyen quand on échange des effets à dates diverses contre un effet nouveau. Prenons un exemple. A est en relation avec Z ; il lui adresse trois effets à *échéances* différentes : l'un au 15 mai, le second au 30 mai et le dernier au 5 juin, lui demandant de lui en envoyer un montant à une somme égale et à *échéance* moyenne. Si l'on ne comptait que les jours, il serait facile de trouver cette *échéance*. Du 15 au 30 mai, il y a un intervalle de quinze jours, et du 30 mai au 5 juin un autre intervalle de cinq jours, ce qui donne un total de vingt jours ; l'*échéance* moyenne serait donc de dix jours après celle du premier effet et de dix jours avant celle du dernier. Mais il faut tenir compte des sommes de chaque effet, qui peuvent être différentes, et dont la différence pourra changer ces proportions, puisque, dans ces *échéances*, on entend que l'escompte de l'effet à *échéance* moyenne sera égal, ou à très-peu de chose près, à celui que doivent produire les trois effets réunis, en tenant compte de leur diversité de dates. Supposons que le premier effet soit de 3,500 fr., le second de 5,200 fr. et le troisième de 4,000 fr. ; voici comment on opérera :

3,500 fr.	— 15 mai, sans escompte.	
5,200 fr.	— 30 mai, diff. de 15 jours.	78,000
4,000 fr.	— 5 juin, — 5 jours.	23,000
12,700 fr.		101,000

La somme des trois effets est de 12,700 fr. ; l'effet que Z devra envoyer sera donc de 12,700 fr. La proportion de l'escompte pour ces effets et pour les vingt jours est indiquée par les nombres 78,000 et 23,000 qu'on obtient en multipliant les sommes par les jours de différence. Il reste à diviser le total 101,000 par l'autre total 12,700, ce qui donne au quotient $7\frac{121}{127}$. On voit par la fraction qu'il s'en faut de très-peu de chose, $\frac{6}{127}$, que le nombre 8 ne soit entier ; on peut donc prendre ce chiffre pour fixer l'*échéance* moyenne, qui sera ainsi huit jours après la première, celle du 15 mai, c'est-à-dire le 23 mai pour un effet de 12,700 fr. Puisque les différences des trois effets donnaient pour l'escompte un nombre total que nous avons vu être de 101,000, il faut, si notre calcul est juste, qu'en multipliant, comme nous l'avons fait précédemment, la somme du nouvel effet par le nombre de jours qu'il aura à courir, nous retrouvions le même total de 101,000 (ou à peu près), qui représente l'escompte. Si on fait l'opération, on verra qu'elle donne pour résultat : 101,600. L'écart est de $\frac{6}{127}$, le même que nous avions trouvé dans la division et qui est inévitable, puisqu'on ne peut fractionner un jour, du moins dans le cas qui nous occupe. On voit qu'il y a une différence entre l'*échéance* qu'on aurait prise si on n'avait considéré que les intervalles de jours entre les divers effets et celle qu'on a prise en combinant ces intervalles avec le montant de chacun. C'est cette dernière qui est la véritable *échéance* moyenne.

ÉCHÉANCIER s. m. (é-ché-an-sié — rad. *échéance*). Carnet sur lequel les négociants consignent les diverses échéances des billets à payer ou à recevoir.

ÉCHÉANDIE s. f. (é-ché-an-dî). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, comprenant une seule espèce qui croît au Mexique.

ÉCHÉANT (é-ché-an) part. prés. du v. Echoir : *De nombreux billets à payer* ÉCHÉANT *à la fin du mois le mettaient dans l'inquiétude*.

— *Le cas échéant*, A l'occasion, si le cas se présente : *Il jura de le venger*, LE CAS ÉCHÉANT. *Il comprit qu'il venait de se faire un ami sur lequel*, LE CAS ÉCHÉANT, *il pourrait compter*. (Alex. Dum.)

ÉCHÉANT, ANTE adj. (é-ché-an, an-te — rad. *échoir*). Qui échoit : *Les billets* ÉCHÉANTS. *Les termes* ÉCHÉANTS.

ECHEBERT. V. EGBERT.

ÉCHEBRUNE, bourg de France (Charente-Inférieure), cant. et à 8 kilom. de Pons, arrond. et à 26 kilom. de Saintes, entre la Seugne et le Né ; 888 hab. Nous ne mentionnons cette petite localité que parce qu'elle est le siége d'une fabrication assez importante de l'eau-de-vie de qualité supérieure connue

dans plusieurs pays, et surtout à Paris, sous le nom de *fine champagne*. On sait que cette désignation lui a été donnée, non pas à cause de la province française où l'on récolte le fameux vin de Champagne, mais bien à cause de l'ancien petit pays de même nom, si renommé pour ses eaux-de-vie, dites *de Cognac*, et compris aujourd'hui dans les départements de la Charente et de la Charente-Inférieure.

ÉCHEC s. m. (é-chèk — de l'ancien haut allem. *schâh*, butin, ou des verbes *échoir*, *choir;* étym. douteuse). Revers, dommage, insuccès : *Eprouver des* ÉCHECS *continuels. Il a subi un grand* ÉCHEC. *Le premier* ÉCHEC *de l'adversité renversera tout cet édifice de philosophie.* (Mass.) *Par suite de l'imbroglio italien, la France est en présence d'un immense* ÉCHEC. (Proudh.) *Quiconque connaît le pauvre cœur de l'homme sait qu'il est souvent plus difficile de se résigner aux* ÉCHECS *de la vanité qu'aux malheurs de la vie.* (St-Marc Girard.) *Après de grands* ÉCHECS *ou de grands malheurs, les Romains fouettaient les statues de leurs dieux.* (H. Rigault.) *Le monopole du commerce du monde par l'empire britannique éprouve chaque jour de nouveaux* ÉCHECS. (Math. de Dombasle.)

Et toutefois il ne put si bien faire
Que son honneur ne reçût quelque *échec*.
LA FONTAINE.

Et si de quelque *échec* notre faute est suivie,
Nous disons injures au sort.
LA FONTAINE.

Mais la fatuité de l'homme est si têtue
Qu'il lui faut vingt *échecs* pour se croire battue.
E. AUGIER.

— **Antonymes**. Succès, triomphe, victoire.

ÉCHECS s. m. pl. (é-chè — du persan *sha*, roi; la locution *échec et mat*, qui signifie en persan *le roi est mort*, aurait donné le nom du jeu; peut-être serait-il plus exact de s'en tenir à l'étymologie du mot *échec* au singulier). Jeu qui se joue à deux, sur un damier de soixante-quatre cases, avec huit pièces et huit pions pour chaque joueur : *Jouer aux* ÉCHECS. *Faire une partie d'*ÉCHECS. *Le jeu des* ÉCHECS *n'est pas assez jeu; il divertit trop sérieusement.* (Montaigne.) *Pour être un bon joueur d'*ÉCHECS, *il ne faut pas avoir trop d'esprit.* (J.-J. Rouss.) *Le jeu d'*ÉCHECS *rappelle la composition des armées indiennes, qui, jusqu'aux temps modernes, ont consisté dans les éléphants, les cavaliers, les chars et les fantassins.* (L. Reybaud.) *Le meilleur joueur d'*ÉCHECS *de la chrétienté ne peut guère être autre chose que le meilleur joueur d'*ÉCHECS. (Baudelaire.) *En somme, tout calcul n'est pas en soi une analyse; un joueur d'*ÉCHECS, *par exemple, fait fort bien l'un sans l'autre.* (Baudelaire.) ‖ Pièces qui servent à ce jeu : ECHECS *de bois, d'ivoire, d'argent.*

— Au sing. Situation du roi ou de la reine, au jeu des échecs, lorsque ces pièces se trouvent sur une case battue par une des pièces de l'adversaire : *Faire* ÉCHEC *au roi, à la reine.* ÉCHEC *à votre roi. Parez l'*ÉCHEC. *Couvrez cet* ÉCHEC. *On ne peut se couvrir de l'*ÉCHEC *du cavalier.*

Enfin l'heureux vainqueur donne l'*échec* fatal.
DELILLE.

— *Echec et mat*, Coup décisif par lequel on met le roi en échec sans lui laisser la possibilité de changer de case ou de se couvrir, ce qui constitue le gain de la partie : *Faire un* ÉCHEC ET MAT *en cinq coups. Je ne sais quel joueur d'entre eux eut un* ÉCHEC ET MAT *qui lui fit perdre la partie.* (Piron.)

— Fig. *Faire, donner échec, un échec à quelqu'un*, Le mettre dans une position difficile, embarrassante; le gêner, le paralyser : *Je voudrais bien* DONNER UN ÉCHEC *au duc de Savoie, un mat au prince d'Orange.* (Mme de Sév.) *Ce n'est pas la pensée misérable de* FAIRE ÉCHEC À *Cicéron qui guidait César.* (Napol. III.) *La duplicité d'actions est la mise en jeu de forces contraires destinées à se* FAIRE ÉCHEC *et à se paralyser.* (Toussenel.) *Charron taquine l'homme et lui* FAIT ÉCHEC *sur tous les points, mais sans rire comme Montaigne.* (Ste-Beuve.) ‖ *Mettre, tenir quelqu'un en échec*, Lui faire tête, contre-balancer ou entraver son action : TENIR EN ÉCHEC *l'armée ennemie. Une fois ou deux Barnave parut embarrasser Mirabeau, et il eut l'honneur de le* TENIR EN ÉCHEC. (Ste-Beuve.) ‖ *Donner, faire échec et mat à quelqu'un*, Le réduire, le vaincre, s'en rendre maître : *L'opposition* DONNA ÉCHEC ET MAT *au ministère, et le renversa. Ce général* FIT ÉCHEC ET MAT *au général ennemi.* ‖ *Donner échec et mat à quelque chose*, N'en rien laisser du tout : *Se courbant sur son assiette, il* DONNE ÉCHEC ET MAT À *tous les plats, quoiqu'il se plaigne toujours qu'on mange tout sans lui.* (D'Ablanc.)

Et n'était, quel qu'il fût, morceau dedans le plat,
Qui des yeux ou des mains n'eût *un échec et mat.*
RÉGNIER.

— Adjectiv. Jeux : *Etre échec*, Avoir son roi ou sa reine en échec : *Quand on* EST ÉCHEC, *on ne peut pas roquer.* ‖ Fig. Se trouver dans une position difficile, embarrassante : *La vie de la cour est un jeu sérieux, mélancolique, qui applique; il faut arranger toutes ses pièces, et, après toutes ses rêveries et toutes ses mesures, on* EST ÉCHEC *et quelquefois mat.* (La Bruy.)

— Blas. Pièce du jeu d'échecs servant de meuble dans l'écu : *Bernard de Rezé : D'argent, à deux fasces ondées d'azur, au chef de sable, chargé de trois* ÉCHECS *ou cavaliers d'or.*

— **Encycl.** Si ce n'était manquer de respect à la gravité de cet ouvrage que de ne pas s'occuper de l'origine du jeu des *échecs*, nous laisserions là les Chinois, les Grecs et les Indiens, qui se vantent de l'avoir inventé, pour ne parler que des belles et savantes parties qui, depuis Greco jusqu'à Morphy, ont fait l'admiration et le désespoir des joueurs. Quand nous disons que les Grecs se vantent d'avoir créé ce noble jeu, nous calomnions leur modestie bien connue : ils n'ont jamais prétendu à tant d'honneur. Parce que les poursuivants de Pénélope, suivant Homère, jouaient avec de petits cailloux devant la porte du palais d'Ulysse, il nous paraît un peu hardi d'en conclure que Palamède, avec Achille ou Calchas, passait son temps à faire manœuvrer des *échecs* sous les murs de la ville de Priam. Si ce jeu eût été connu à Athènes, on en retrouverait des traces dans ses poëtes et ses historiens; certainement Plutarque nous eût appris que Platon était un joueur rempli d'imagination, que Xénophon avait des manœuvres très-savantes, mais que rien n'approchait de la fougue et des inépuisables combinaisons d'Alcibiade et de Périclès. Laissons donc les Grecs de côté : ils ont bien assez de titres de gloire sans que l'on veuille leur accorder ceux qui ne leur appartiennent pas : *Suum cuique.*

Nous ne savons pas la langue de la Chine et nous nous méfions de ceux qui l'enseignent; aussi n'avons-nous pas été demander aux savants sinologues de renseignements à ce sujet. Jusqu'à plus ample informé, nous repoussons la prétention qu'a l'Empire du Milieu à être considéré comme la terre natale des *échecs*.

D'après l'opinion de tous les savants modernes, de Fréret entre autres, qui a très-doctement traité cette question, l'honneur de l'invention des *échecs* reviendrait à un brahmane indien, nommé Sissa ou Sisla, qui vivait au commencement du ve siècle. On raconte qu'il l'inventa dans le même but qui inspirait des fables à Esope, c'est-à-dire pour faire entrer quelques idées justes dans la tête des grands. Malgré tout le respect dû à Sissa, nous doutons qu'un *mat* ait jamais adouci les mœurs d'un roi, et, pour notre compte, si nous avions une grâce à demander à un prince, nous éviterions soigneusement de nous adresser à lui au moment où il serait forcé de s'avouer vaincu sur l'échiquier. Tamerlan, pour écrire le nom de ce conquérant dans sa vieille orthographe française, était un grand joueur d'*échecs*, et Tamerlan n'a jamais eu une réputation de douceur bien établie.

Quoi qu'il en soit, il existait dans les Indes, du temps du brahmane Sissa, un roi nommé Sirham, qui fut tellement ravi de la nouvelle distraction offerte à ses loisirs, qu'il voulut en récompenser l'auteur. Les princes payent mieux, en général, ceux qui les amusent que ceux qui les servent. Le modeste Sissa demanda qu'on lui fit don de la quantité de blé que l'on obtiendrait en mettant 1 grain sur la première case de l'échiquier, 2 sur la seconde, 4 sur la troisième, et toujours ainsi en doublant jusqu'à la soixante-quatrième. Le roi, qui n'était pas très-fort mathématicien, y acquiesça de grand cœur; mais il avait, à ce qu'il paraît, un trésorier qui savait compter. Ce trésorier-là prouva à son maître que, pour satisfaire à la requête, il faudrait que l'empire de Sirham eût 16,384 villes, ayant chacune 1,080 greniers, dans chacun desquels il y aurait 174,762 mesures de blé, et dans chaque mesure 32,768 grains. Le trésorier calculait comme feu Barême, on peut s'en assurer en vérifiant l'exactitude du compte. Il va sans dire que, pour avoir trop voulu, Sissa n'eut rien; mais c'était un philosophe; on en trouvait autrefois parmi les brahmanes.

Du reste, si l'origine du jeu lui-même n'est pas bien établie, celle du nom qu'on lui donne l'est beaucoup mieux : en sanscrit et en persan le mot *schah* signifie roi; or ce jeu est bien le *jeu du roi*, puisque c'est le roi qui en est le héros ou la victime. Sissa, connaissant les mœurs des cours et la valeur moyenne des princes, en a fait un personnage de peu d'initiative, marchant pas à pas, sans se plaindre cependant de la grandeur qui l'enchaîne. Mais, en revanche, tous ceux qui l'entourent, depuis le plus humble jusqu'au plus grand, se font tuer pour le défendre avec un courage digne des beaux jours de.... la monarchie. Pour faire comprendre et expliquer ce dévouement, disons que le roi du jeu n'a pas de gothiques préjugés : que le dernier valet de son armée, *pion* en français, en italien *pedone*, en allemand *bauer*, en anglais *man*, traverse le camp ennemi; aussitôt le bon prince en fait un général.

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

On était plus sage aux Indes, au temps de Sirham, qu'en France au temps de Louis XIV.

Après le roi, la pièce capitale des *échecs* est celle qu'à tort nous appelons la *reine*. Singulière reine, en effet, que ce personnage qui d'une enjambée parcourt l'échiquier, le champ de bataille tout entier et en tous sens, se mêlant aux cavaliers, aux fantassins, et faisant à elle seule plus de victimes que toutes les autres pièces ensemble! Non, ce n'est pas là une reine, ce n'est pas là une femme; l'idée d'une telle virago n'est jamais entrée dans le cerveau du bon Indien; nous nous étonnons même qu'elle ait pu sortir d'une tête française. Primitivement, cette pièce, comme on le voit dans le *Roman de la Rose*, s'appelait *fierge*, *ferce* ou *fierce*, en latin *fercia*, tous noms dérivés de l'indien *phars* ou *ferz*, qui veut dire général. A la bonne heure! On ne s'étonne plus de la belliqueuse ardeur du personnage. Mais qu'il veille sur lui! car s'il est abattu avant le général du camp ennemi, son prince est bien exposé! Cependant, on le voit quelquefois embrasser la mort, *ferocior morte*, suivant la belle expression d'Horace, pour entraîner deux de ses puissants ennemis, et, par ce beau trépas, assurer la victoire « à son roi qui le pleure. » A côté du roi et de la prétendue reine se placent deux pièces d'égale valeur et de même forme, que nous autres Français, comme dit l'abbé Roman dans son poëme des *Echecs*, « peuple falot, » avons nommées des *fous* : on ne sait en vérité pourquoi. Il est vrai qu'ils sont près des puissants; il est vrai encore qu'ils ont la marche oblique; mais s'il fallait envoyer à Charenton tous les courtisans et tous ceux, y compris les femmes, qui ne marchent pas droit, quelle besogne! Ces prétendus fous portent d'autres noms sur les échiquiers étrangers : les Espagnols les appellent *alferez*, aides de camp, du mot *fers* général — les Allemands, *laufer*, coureurs — les Anglais, *bishop*, évêques, pour garder sans doute la mémoire du bon vieux temps, où les prélats se battaient si bien.

Les deux pièces qui viennent se ranger à côté des *fous* portent, dans toutes les langues de l'Europe, sauf en Allemagne, où on les appelle *springer*, sauteurs, le nom de *cavaliers*. Ils sont ainsi parfaitement désignés, car ils sautent par-dessus les combattants pour renverser leurs ennemis ou prendre la place qui leur convient. Ce singulier tour de force, que peut seulement accomplir un cavalier bien monté, les rend très-dangereux dans l'attaque, très-légers pour la retraite. Ils combattent, comme le comte Ferrand à la bataille de Bouvines, certains de pouvoir, quand ils seront trop pressés, trouver un refuge derrière les rangs de l'infanterie dont nous parlerons bientôt. Aux deux extrémités de cette ligne de bataille, composée de hauts barons, se trouvent deux pièces lourdes et massives qui se nomment des *tours*. Ces tours, dans les jeux indiens, sont portées sur des éléphants, qui, dans la langue des bords du Gange, s'appellent *rokh*. Les tours, ou les éléphants, comme il convient à de si grosses masses, roulent droit devant elles. Pendant le combat, elles se tiennent en général à l'arrière-garde; mais, quand le champ de bataille est un peu éclairci, elles font de terribles ravages; si vous les voyez *se doubler*, c'est-à-dire se placer l'une devant l'autre, soyez sûr que vous allez assister à un grave événement. C'est la charge des cuirassiers à Waterloo qui se prépare, et elle n'a pas toujours une si triste fin.

Voilà les grands guerriers de l'échiquier; viennent ensuite les hommes des communes; et, comme il convient d'agir avec des manants, on a soin de les mettre en première ligne.

Braves *pions*, combien tombent à la première charge! Cependant, soyons juste, tous les grands seigneurs, depuis le roi jusqu'à la tour, s'efforcent au besoin de les défendre, et on a vu, ce dont l'histoire ne nous offre pas d'exemple, des reines mourir pour en sauver un. Mais aussi il est donné, quelquefois, d'assister à ce beau spectacle d'un roi porté à la victoire par deux ou trois pions, seuls débris vivants de son armée.

Ces pièces se meuvent sur un échiquier de soixante-quatre cases; c'est sur ce terrain qu'elles rencontrent l'armée ennemie, parée d'une couleur différente, mais composée du même nombre de pièces de valeur égale et disposées dans un ordre semblable; la reine se tient à côté du roi, sur la case de sa couleur; ensuite viennent, à droite et à gauche de ce groupe principal, les *fous*, les *cavaliers*, les *tours*.

A présent, la partie peut commencer; son but final est de faire *mat* un des deux rois. Le roi est mat lorsqu'il est mis en prise sur la case qu'il occupe par une pièce adversaire et qu'il ne peut ni se *couvrir*, ni se *dérober* en se plaçant sur une des quatre cases qui entourent celle qu'il remplit. Dans ce cas, la partie est gagnée. Elle est nulle ou remise quand un roi se trouve placé dans la singulière position de ne pouvoir quitter la case qu'il occupe sans tomber sous un *échec* et qu'aucune autre pièce ne peut être jouée; alors on dit que le *roi est pat* : c'est une suprême ressource qu'emploie un joueur aux abois, lorsque son adversaire n'y prend pas garde; un joli *pat* fait rire la galerie et console d'une partie mal conduite.

Quand et comment ce jeu, que les anciens Romains ne connurent pas, parvint-il en Europe? On ne saurait le dire; mais il est bien certainement antérieur aux croisades; il aura été apporté d'Orient par quelque négociant, ou de Syrie par quelque pèlerin ou par quelque juif. Avant la Révolution, on montrait au trésor de Saint-Denis un jeu d'*échecs* d'ivoire qui avait appartenu à Charlemagne, et il est fait allusion aux *échecs* dans de très-anciennes chroniques et dans les vieux fabliaux. Les *échecs* ont, du reste, outre les traités didactiques, une littérature qui leur est propre, et leur popularité dut être d'autant plus rapide que l'Eglise ne les a jamais formellement proscrits, comme les cartes et les dés, parce que c'est un jeu d'honneur et non d'argent : la gloire de vaincre suffit; aussi n'a-t-il jamais fait la ruine ou la fortune de personne. C'est tout au plus si quelques joueurs en ont vécu bien modestement; encore est-ce presque toujours en qualité de professeurs. Le célèbre Gioachino Greco, dit *il Calabrese*, paraît avoir été de ce nombre. Il vivait du temps de Louis XIV. Greco parcourut les différentes capitales de l'Europe sans y rencontrer d'adversaire de sa force. Le *Mercure galant* de décembre 1695 contient un madrigal en son honneur, fait à l'occasion d'une partie qu'il gagna contre le duc de Nemours, Arnauld le carabin et Chaumont, qui passaient pour les plus forts joueurs de la cour. Il a laissé un traité, le *Jeu des échecs*, qui, traduit de l'italien, a été jusqu'à Philidor la règle et l'étude des joueurs; mais il en existait d'autres bien antérieurs. William Caxton, qui introduisit l'imprimerie dans son pays, publia à Londres, en 1474, — et ce fut le premier livre imprimé en Angleterre, — le *Jeu d'échecs moralisé*, traduit du français en anglais, composé d'abord en latin par un excellent docteur en théologie : « ouvrage, dit Caxton, plein d'une pieuse sagesse et nécessaire aux hommes de tous les états et de tous les rangs. » Le mot *nécessaire* est superbe! Tous les joueurs d'*échecs* lettrés ont lu le poëme de Vida, publié à Rome en 1527, *Scacchia ludus*, traduit en italien par Pindemonte et en français par Desmasures et Levée. Le célèbre Warton en a parlé avec les plus grands éloges. Nous avons sur les *échecs* deux poëmes français, l'un par l'abbé Roman, l'autre par Cerutti; ce jeu a aussi inspiré la muse facile de Méry, qui était un joueur fort distingué. Jusqu'à notre siècle, le traité le plus savant et le plus méthodique sur le jeu qui nous occupe était l'*Analyse des échecs* que l'harmonieux Philidor a publiée à Londres en 1749. La science a fait de grands progrès depuis; l'illustre La Bourdonnais, dans l'ouvrage qu'il publia en 1833, l'a bien dépassé, mais il est encore bon à lire et à consulter. M. La Bourdonnais a été, jusqu'à la dernière heure de sa vie, le plus redoutable en même temps que le plus brillant joueur de l'Europe. Les ressources de son génie et la promptitude de son coup d'œil étaient admirables. Il jouait rapidement; — l'ère de l'école lente de nos jours n'était point encore arrivée; — ses parties les plus célèbres n'ont jamais duré plus de quatre heures. La Bourdonnais avait, en France, pour émule M. des Chapelles, et pour élèves M. Saint-Amand, éditeur du *Palamède, journal des Echecs*, et MM. Mouret, Boncourt et Laroche. Malgré leur mérite, leur maître mort, le sceptre des *échecs* passa de la France à l'Angleterre et à l'Allemagne, représentées, l'une, par MM. Sauton et Lowenthal; l'autre, par M. Andersen, de Breslau. La Russie a eu MM. Jenich et Petroff. Parmi tous ces rudes lutteurs, tous remarquables, pas un ne possédait et ne possède l'écrasante supériorité de La Bourdonnais. Disons cependant que M. Andersen gagna avec éclat le grand *match* de Londres de 1851, et que l'on pouvait le considérer comme le plus fort joueur connu, lorsque, en 1858, Morphy, né aux Etats-Unis, vint en Europe. Quoique jeune, il arrivait précédé d'une réputation que l'on considérait, il faut bien l'avouer, comme exagérée. M. Andersen accourut courtoisement à Paris à la rencontre de son jeune adversaire. La lutte s'engagea; elle fut décisive, et nous avons entendu M. Andersen proclamer M. Morphy le joueur d'*échecs* le plus fort qui fût et qui ait été. Coup d'œil d'aigle, calme imperturbable, science profonde, puissance d'analyse qui n'a jamais été égalée, telle est l'idée, encore incomplète, qu'on peut se faire de ce prodigieux talent. Paris le fêta avec enthousiasme, et la ville de New-York, à son retour, lui fit don d'un splendide échiquier, en souvenir de ses victoires. Ses parties ont été recueillies avec soin et presque toutes publiées; mais il serait bien à désirer qu'il se décidât à donner un ouvrage que tous les amateurs attendent avec impatience et qui ferait époque dans l'histoire des *échecs*. Ce livre, il a promis de l'écrire; tiendra-t-il la parole donnée au plus élégant joueur que la France possède aujourd'hui, M. A. de Rivière? Il faut l'espérer.

Parlons maintenant d'un tour de force dont, au café de la Régence, il a rendu témoin tout Paris. Philidor avait, à Londres, joué *simultanément*, contre de forts joueurs, trois parties *sans voir les échiquiers*. La Bourdonnais, avec beaucoup de peine, en jouait deux. Morphy, dans ces conditions et devant tous, terrassa les huit plus forts champions que Paris put lui opposer. Il fut superbe de netteté, de verve, et ce prodigieux travail ne sembla lui coûter aucun effort. Nous l'avons vu, chez feu le duc Decazes, jouer deux parties sans voir, tout en causant de l'Amérique avec la duchesse et les dames qui remplissaient le salon. Depuis, M. Paulsen a joué vingt parties, et M. Mazousky dix, à Paris; mais ce ne sont pas des œuvres de maître. On n'y retrouve pas, comme dans celles de Morphy, la griffe du lion.

Nos amateurs d'*échecs* nous en voudront-ils de leur donner une belle partie *inédite* de Morphy? Nous ne le pensons pas; la voici :

	M. Morphy.	M. Arnous de Rivière.
1.	Pion, 4e roi.	Pion, 4e roi.
2.	Cavalier, 3e fou, roi.	Cavalier, 3e fou, dame.
3.	Fou, 5e cavalier, dame.	Cavalier, 3e fou, roi.
4.	Roque.	Pion, 3e dame.
5.	Pion, 4e dame.	Pion prend pion.
6.	Cavalier prend pion.	Fou, 2e dame.
7.	Fou prend cavalier.	Pion prend fou.
8.	Cavalier, 3e fou, dame.	Fou, 2e roi.
9.	Pion, 3e tour, roi.	Pion, 4e fou, dame.
10.	Cavalier, roi, 2e roi.	Roque.
11.	Pion, 4e fou, roi.	Fou, 3e fou, dame.
12.	Cavalier, 3e cavalier, roi.	Cavalier, 2e dame.
13.	Dame, 3e dame.	Tour, case, cavalier, dame.
14.	Pion, 3e cavalier, dame.	Fou, 3e fou, roi.
15.	Fou, 2e dame.	Fou, 5e dame, *échec.*
16.	Roi, case, tour.	Pion, 3e cavalier, roi.
17.	Tour, dame, case, roi.	Dame, 5e tour, roi.
18.	Cavalier, dame, 2e roi.	Fou, 2e cavalier, roi.
19.	Pion, 4e fou, dame.	Cavalier, 3e fou, roi.
20.	Cavalier, 3e fou, dame.	Fou, 2e dame.
21.	Cavalier, roi, 2e roi.	Cavalier, 4e tour, roi.
22.	Roi, 2e tour.	Pion, 4e fou, roi.
23.	Pion, 5e roi.	Fou, 3e fou, dame.
24.	Pion, 3e cavalier, roi.	Dame, case, dame.
25.	Pion, 6e roi.	Tour, case, roi.
26.	Cavalier, case, cavalier, roi.	Dame, case, fou.
27.	Cavalier, 5e dame.	Cavalier, 3e fou, roi.
28.	Fou, 3e fou, dame.	Cavalier prend cavalier.
29.	Fou prend fou.	Cavalier prend pion, fou, roi.
30.	Tour prend cavalier.	Roi prend fou.
31.	Dame, 3e fou, dame, *échec.*	Roi, case, cavalier.
32.	Pion, 7e roi.	Dame, 3e tour, dame.
33.	Tour, 2e roi.	Roi, 2e fou.
34.	Pion, 4e cavalier, roi.	Tour prend pion.
35.	Tour prend tour, *échec.*	Roi prend tour.
36.	Dame, 7e cavalier, *échec.*	Roi, case, dame.
37.	Dame, 8e cavalier, *échec.*	Roi, 2e dame.
38.	Dame prend pion, tour, *échec.*	Roi, case, fou.
39.	Tour, 2e fou.	Pion prend pion.
40.	Pion prend pion.	Fou, 5e roi.
41.	Dame, 7e roi.	Dame, 3e fou, dame.
42.	Tour, 2e roi.	Pion, 4e dame.
43.	Pion prend pion.	Fou prend pion.
44.	Cavalier, 3e tour, roi.	Roi, 2e cavalier.
45.	Cavalier, 4e fou, roi.	Tour, case, tour, roi, *échec.*
46.	Roi, 3e cavalier.	Fou, 8e tour (*).
47.	Tour, 3e roi.	Pion, 4e cavalier, roi.
48.	Dame prend pion.	Dame, 3e tour, dame.
49.	Dame prend pion, fou.	Dame prend pion, tour.
50.	Dame, 5e cavalier, *échec.*	Roi, case, tour.
51.	Tour, 8e case, roi, *échec.*	Tour prend tour.
52.	Dame prend tour, *échec.*	Roi, 2e cavalier.
53.	Dame, 5e cavalier, dame, *échec.*	Roi, case, fou.
54.	Pion, 5e cavalier, roi.	Pion, 3e fou, dame.
55.	Dame, 5e fou, *échec.*	Roi, 2e cavalier.
56.	Dame, 7e fou, *échec.*	Roi, 3e cavalier.
57.	Pion, 6e cavalier, roi.	Dame, 7e dame.
58.	Pion, 7e cavalier.	Dame, 8e roi, *échec.*
59.	Roi, 4e cavalier.	Dame, 8e cavalier, *échec.*
60.	Roi, 5e fou.	Dame, 4e fou, *échec.*
61.	Roi, 6e fou.	Dame, 5e dame, *échec.*
62.	Roi, 7e roi.	Dame, 4e fou, *échec.*
63.	Roi, 7e dame.	Dame, 5e dame, *échec.*
64.	Roi, 8e fou, dame.	. . . .

M. Arnous de Rivière abandonne. Le faux coup qu'il avait joué, et que nous avons indiqué par un astérique, lui a fait perdre la partie.

Parmi les hommes célèbres qui ont joué aux *échecs*, il faut compter Voltaire, Rousseau, le grand Frédéric et Napoléon, qui n'était que d'une force très-médiocre.

Nous n'avons parlé jusqu'ici du jeu d'*échecs* qu'en termes trop généraux pour que les personnes qui ne le connaissent pas puissent s'en former une idée nette. Nous allons donner des détails plus précis.

Commençons par la définition de quelques termes adoptés par les joueurs d'*échecs*, et dont l'emploi nous permettra ensuite d'abréger.

La bande horizontale de cases la plus rapprochée de chaque joueur s'appelle la *base de l'échiquier*; le roi et la reine donnent leur nom à celles qui se trouvent de leur côté. Ainsi la tour, le cavalier et le fou du côté du roi s'appellent la *tour du roi*, le *cavalier du roi*, etc., et il en est de même pour les pièces du côté de la reine. Les huit pions étant rangés sur les cases de la seconde bande, de façon qu'il y en ait un devant chaque grande pièce, chacun prend le nom de la pièce qu'il couvre; de là les expressions *pion du roi*, *pion de la reine*, *pion de la tour du roi*, *pion de la tour de la reine*, etc.

Les pièces étant placées, les joueurs, assis en face l'un de l'autre, tirent au sort à qui aura le *trait*, c'est-à-dire à qui jouera le premier. Pour cela, l'un d'eux, mettant un pion noir dans une main et un pion blanc dans l'autre, donne à son adversaire la couleur à deviner, et, si celui-ci devine juste, c'est à lui qu'appartient la primauté. Chaque joueur est libre d'engager la lutte comme il l'entend; mais, au début, il ne peut, à l'exception des cavaliers, se servir de ses grandes pièces : il faut qu'il fasse marcher un pion ou un cavalier. Ainsi que nous l'avons déjà dit, le but qu'on se propose en jouant aux *échecs* est d'attaquer le roi de l'adversaire de telle sorte qu'il ne puisse être défendu par aucune pièce, ni se sauver lui-même en passant sur une autre case; c'est pour faciliter cette attaque que l'on cherche à s'emparer des autres pièces, ce qui prive le roi de ses défenseurs naturels. Toute pièce qui prend se met à la place de celle qu'elle enlève; mais on n'est jamais forcé de prendre, excepté dans le cas où l'on n'a pas d'autre moyen de jouer; car il est de rigueur que chaque adversaire joue à son tour.

Toutes les pièces ne marchent pas et ne prennent pas de la même façon. Les pions marchent toujours en avant, allant du jeu du joueur qui les conduit vers le jeu ou dans le jeu de l'adversaire, et ils ne peuvent jamais rétrograder. Ils conservent invariablement la bande perpendiculaire sur laquelle ils ont été primitivement placés, à moins qu'ils ne prennent, ce qu'ils ne peuvent faire qu'obliquement à droite ou à gauche, c'est-à-dire par l'un des deux angles antérieurs. La première fois qu'un pion se meut, il est libre de faire un pas ou deux à volonté; mais, ce premier coup joué, il ne peut faire qu'un pas à chaque coup suivant. Toutefois, il y a une circonstance où le droit que possède le pion de faire deux pas au premier coup est restreint : c'est lorsqu'en effectuant ce mouvement il passe près d'un pion ennemi occupant une des bandes perpendiculaires qui touchent immédiatement la sienne; dans ce cas, il peut être pris au passage par le pion de l'adversaire, à moins que celui-ci ne veuille lui laisser continuer sa route, ce qui se nomme *passer prise*. Quand, par le progrès de sa marche, un pion est parvenu sur la base de l'échiquier, on dit qu'il est arrivé *à dame* : il cesse alors d'être pion, et devient dame ou toute autre grande pièce qu'il plaît à son possesseur de choisir parmi celles qui lui ont été déjà enlevées. Les *tours* se meuvent carrément, c'est-à-dire marchent sur les lignes de cases parallèles aux côtés de l'échiquier, soit horizontalement, soit perpendiculairement. Elles vont dans tous les sens : en avant, en arrière, à droite, à gauche. Enfin elles peuvent faire autant de pas qu'il convient au joueur, même aller d'une extrémité de la ligne à l'autre, à moins qu'une autre pièce ne leur barre le passage. Les *fous* marchent diagonalement et dans tous les sens. Ils peuvent aussi aller d'un bout à l'autre de l'échiquier, ou bien s'arrêter sur une case voisine; mais ils ne doivent jamais quitter la couleur sur laquelle ils se trouvent. Ainsi l'un d'eux ne va que sur les cases noires et l'autre sur les cases blanches. Pour cette raison, le premier se nomme *fou noir* et le second *fou blanc*. La *dame* réunit la marche des tours et des fous. Elle peut donc se mouvoir, soit carrément, soit en diagonale, et d'une extrémité à l'autre de la ligne. Le *roi* se meut absolument comme la reine, mais avec cette restriction qu'il ne peut faire qu'un seul pas à la fois, en se portant, à la volonté de celui qui le conduit, sur une des cases qui l'avoisinent immédiatement. Il existe cependant un coup dans la partie où le roi peut faire deux pas à la fois, ce qui s'appelle *roquer*. Ce coup a lieu quand l'espace qui est entre lui et la tour est entièrement vide; alors le roi peut se mouvoir du côté de sa propre tour ou du côté de celle de la dame. Dans le premier cas, la tour du roi se place à la case de son fou, et, en même temps, le roi saute par-dessus et se place à la case de son cavalier. Dans le second cas, la tour de la dame vient occuper la case de la dame, et le roi celle du fou de la dame; mais, pour que le roi puisse roquer, il faut que ni lui ni la tour n'aient fait aucun mouvement antérieur. Il ne faut pas non plus qu'il soit sur une case battue par une des pièces de l'adversaire, ce qui se nomme *être en échec*, ou qu'en se plaçant sur la nouvelle case il se mette dans cette position, ce qu'on appelle *tomber sous l'échec*. Remarquons, en passant, que les deux rois ne peuvent jamais s'approcher de plus près qu'à une case d'intervalle. La marche des *cavaliers* est toute différente de celle des autres pièces. Ils vont du noir au blanc en sautant une case noire, et du blanc au noir en sautant une case blanche. Une propriété qui leur est particulière, c'est que le joueur peut les faire sauter aussi bien par-dessus les pièces de l'adversaire que par-dessus les siennes propres.

Les joueurs attribuent aux pièces des valeurs relatives. Ainsi la dame, la plus forte de toutes, est estimée correspondre à deux tours, ou bien à une tour, à un cavalier et à un pion; ou encore à un cavalier, à un fou et à deux pions. Les tours, qui viennent immédiatement après, valent chacune un cavalier et un pion, ou un fou et un pion. Les cavaliers et les fous ont à peu près la même valeur : chacun vaut trois pions au commencement d'une partie et deux seulement à la fin. Toutefois on préfère généralement le fou du roi, que l'on nomme *fou d'attaque* parce qu'il peut aller attaquer le pion du roi adverse. Les pions sont les pièces les plus faibles; mais ils peuvent, par les circonstances du jeu, acquérir autant d'importance, plus même que les pièces les plus grandes. En outre, comme nous venons de le voir, quand ils arrivent sur la première bande de l'échiquier, ils deviennent des dames, des tours, des cavaliers ou des fous, suivant que le juge à propos celui à qui ils appartiennent.

En conséquence du but que l'on se propose en jouant aux *échecs*, le rôle de chaque joueur consiste à faire marcher ses pièces de manière à défendre son roi le mieux possible et à attaquer, c'est-à-dire *mettre en échec*, celui de l'adversaire avec le plus de vivacité. Or il est de règle que le roi ne peut jamais être attaqué par surprise. Quand donc on attaque le roi, en d'autres termes quand on joue une pièce qui le mettrait dans le cas d'être pris au coup suivant, il faut en prévenir son adversaire en disant : *Échec au roi*, ou simplement *Au roi*. Le roi, ainsi attaqué, doit *parer l'échec*, c'est-à-dire faire cesser l'attaque, soit en prenant la pièce qui donne *échec*, soit en passant sur une autre case, soit enfin en interposant une pièce, ce qui se nomme *couvrir l'échec*; mais ce dernier moyen ne peut être employé quand l'agresseur est un pion ou un cavalier; car le pion ne laisse pas d'intervalle entre lui et la pièce qu'il attaque, et le cavalier saute par-dessus tous les obstacles.

On appelle *échec à la découverte* celui qui a lieu quand une pièce est masquée par une autre, et qu'en déplaçant celle-ci la pièce démasquée fait *échec*. Ce genre d'attaque est très-meurtrier parce que, pendant que le roi manœuvre pour se soustraire au danger, la pièce déplacée a le temps d'enlever, sans aucun risque, une pièce importante. Il peut même l'être davantage, s'il y a un *échec double*, ce qui arrive lorsque les deux pièces, la pièce démasquée et la pièce déplacée, donnent *échec* en même temps. On appelle *mat aveugle* celui qui a lieu sans que l'agresseur s'en aperçoive, ce qui arrive quelquefois. Un autre genre de mat, nommé *mat étouffé*, se fait quand le roi, étant entouré de toutes parts, soit de ses pièces, soit de pièces adverses qu'il ne peut prendre, reçoit par-dessus ces pièces un *échec* d'un cavalier ennemi. Dans tous les cas, il ne peut y avoir de partie gagnée sans un *échec* et mat, et, aussitôt que ce coup est fait, la victoire est décidée, quels que soient d'ailleurs le nombre et la nature des pièces que possède le joueur maté. La partie peut même être terminée sans qu'aucune pièce ait été prise de part et d'autre. Pour cela, on exécute le coup appelé, on ne sait pourquoi, *échec du berger;* mais un joueur un peu habile n'a guère de peine à l'éviter. La partie est nulle dans chacune des circonstances suivantes : 1o quand le roi de celui qui doit jouer est *pat*, c'est-à-dire quand, sans être en *échec*, il ne peut se mouvoir sans s'y mettre, et que le joueur n'a aucune autre pièce qu'il puisse faire marcher; le pat est forcé lorsque l'un des combattants reste avec son roi et un pion, tandis que l'autre n'a que son roi, mais placé en avant du pion adverse; 2o quand l'un des joueurs donne un *échec perpétuel*, c'est-à-dire quand la position de ses pièces lui permet de mettre continuellement le roi ennemi en *échec*, sans que ce roi puisse faire autre chose que changer de case; 3o quand les deux joueurs persistent dans un cercle de coups qui reviennent toujours les mêmes; 4o quand il est impossible, avec les pièces qui restent, d'arriver au coup décisif, ce qui a lieu quand il n'y a plus qu'une tour contre un cavalier ou un fou, ou une tour contre un cavalier et deux pions ou un fou et deux pions; ou une tour et un cavalier ou un fou contre une dame; ou enfin une dame contre une tour et deux pions.

Les *échecs* étant un jeu excessivement difficile, ce n'est que par une longue pratique que l'on peut en apprendre les innombrables combinaisons; encore même est-il indispensable de joindre à l'assiduité la plus soutenue une aptitude naturelle que rien ne saurait remplacer. Toutefois il y a des principes dont l'application peut hâter beaucoup les progrès. Ces principes se résument en deux maximes fondamentales, que les deux joueurs ne doivent jamais perdre de vue, savoir : 1o découvrir le point vulnérable du jeu de l'adversaire; 2o concentrer rapidement la masse des forces dont on peut disposer, et les diriger avec habileté sur ce point. L'observation de la première maxime exige une grande puissance de coup d'œil, qui est plutôt une chose d'inspiration qu'un produit de l'étude. Quant à la seconde, on ne peut s'y conformer que par une connaissance parfaite des évolutions propres à toutes les pièces, afin de combiner leur action simultanée de manière à être en état de prendre toujours l'offensive.

Outre les règles générales qui ont été indiquées plus haut, il en est encore un certain nombre dont il est utile de dire quelques mots. L'usage veut que la case angulaire blanche de l'échiquier soit à la droite des joueurs. Si l'échiquier est mal placé, celui qui s'en aperçoit a le droit de faire recommencer la partie; mais il faut qu'il parle avant de jouer le quatrième coup; ce coup joué, l'adversaire est libre de continuer ou de recommencer. Si les pièces sont mal rangées, le joueur qui s'en aperçoit a également le droit de rectifier ou de faire rectifier cette irrégularité; mais il faut encore qu'il la signale avant le quatrième coup, sans quoi la partie doit être continuée dans la position où se trouvent les pièces, à moins que l'adversaire ne consente à ce qu'elles soient mises à leur véritable place. Quand on a touché une pièce, on est tenu de la jouer, à moins qu'en la touchant on n'ait dit : *J'adoube*. Il faut même avoir préalablement prononcé ce mot pour relever une pièce qui serait tombée sur l'échiquier. Quand on a joué une pièce et qu'on l'a abandonnée, on ne peut plus la reprendre pour la jouer ailleurs; mais, tant qu'elle n'est pas abandonnée, on est maître de la poser où l'on veut. Celui qui a touché une pièce de l'adversaire sans dire : *J'adoube* peut être obligé de prendre cette pièce, si c'est son tour de jouer. Si cette pièce n'est point prenable, le joueur qui l'a touchée doit, pouvant le faire, jouer son roi; dans le cas contraire, la faute n'entraîne aucune conséquence. Celui qui, par inadvertance, a joué une pièce de l'adversaire au lieu de jouer une des siennes propres peut être forcé, au gré de ce dernier, ou de prendre la pièce, si elle est prenable, ou de la laisser à la place où il l'a mise, ou de la remettre sur sa case primitive et de jouer son roi. Quand on a pris une pièce de l'adversaire avec une pièce qui ne pouvait pas la prendre, on est tenu de la prendre avec une autre pièce, si cela se peut, ou de jouer la pièce touchée, à la volonté de l'adversaire. Quand on a pris une de ses propres pièces avec une autre de ses propres pièces, l'adversaire a le droit de faire jouer celle des deux pièces touchées qu'il juge à propos. Celui qui a fait une fausse marche peut être obligé, au choix de l'adversaire, soit de laisser la pièce mal dirigée où elle se trouve, soit de la jouer régulièrement, soit de la remettre sur sa case primitive et de jouer le roi. Dans toutes les circonstances où l'on peut être forcé de jouer le roi, s'il ne peut se mouvoir sans se mettre en *échec*, cette partie de la peine n'est pas applicable.

Il y a eu de tout temps des joueurs d'*échecs* très-habiles. Nous en avons déjà nommé quelques-uns; nous citerons encore : à la fin du XVe siècle, le Portugais Damiano de Goa; au XVIe, l'Espagnol Ruy Lopez de Segura et don Juan d'Autriche; au XVIIe, Gioachino Greco, dit le *Calabrais*, et le duc Augu de Brunswick-Lunebourg; au XVIIIe l'Arabe Stamma, le Hollandais Elias Stein, et les Italiens Cozio, Ercole del Rio, Lolli et Ponzi; enfin, dans le nôtre, Bilguer et Heydebrand de la Lasa, en Allemagne; Lewis, Staunton et Walker, en Angleterre; A. Alexandre, Kieseritzki, Saint-Amans, de Rivière, en France; Grasseau et Clerc en Algérie; Petroff et le major Jænisch, en Russie.

Il n'est pas rare que les forts joueurs de différents pays jouent, à distance, des parties qui durent un ou plusieurs mois, même une année entière; ils se servent, pour cela, d'échiquiers dont les cases sont numérotées.

L'échiquier en usage chez les Birmans contient, comme le nôtre, 64 cases. Le nombre des pièces est aussi le même : seize de chaque côté; mais ces pièces diffèrent essentiellement des nôtres par leurs noms, par leur force et par la manière dont on les place. Le roi et son ministre (les Orientaux n'ont pas de reine) sont montés sur des éléphants. Ceux-ci sont défendus par deux tours ou *yettay*, deux cavaliers, *ménd;* deux officiers

à pied appelés : l'un *min*, l'autre *chekey*, et huit *mundeley* ou fantassins (pions). Les forces de chaque parti sont rangées sur trois lignes, ce qui fait qu'il reste dans ces trois lignes huit cases vides. Aucune des pièces n'est aussi forte que notre reine. Le jeu, ainsi restreint, est plus compliqué et plus difficile que le nôtre.

Les Orientaux avaient emprunté au jeu d'*échecs* plusieurs locutions proverbiales. C'est du moins ce que nous lisons dans un de leurs poëtes, Aboul-Gassem-el-Kosrewi, de Boukhara, qui avait pris ce jeu en horreur. Il composa contre les *échecs* une *rissaleh* où il disait, entre autres choses, ceci qui, chez nous du moins, n'est pas prouvé :

« Tout amateur d'*échecs* est avare s'il est riche, et parasite s'il est pauvre. »

On a emprunté à ce jeu plusieurs locutions, qui toutes s'emploient en signe de mépris. On donne, en se moquant, le nom de *pion* à un homme de petite taille, comme dit le poëte Najdim :

« O toi qui ressembles au pion des *échecs*, pour la taille et le mérite ! »

En parlant d'un homme qui est tombé dans le malheur ou qui a péri de la main d'un ennemi, on dit, avec le poëte Abdallah-ben-el-Moutaz :

« Dis au malheureux : « Tu es tombé dans » le filet, et un coup de la *tour* a emporté ton » *roi*. »

En face d'un parasite qui se comporte à table avec effronterie : « Voyez la main de ce malotru ; ne dirait-on pas *la tour sur l'échiquier?* » Si l'on veut désigner une chose superflue et dont on n'a pas besoin, on dit : « Une mule est de trop dans l'échiquier. » Enfin, quand on veut se moquer d'un homme qui fait une chute, on lui dit : « Quelle est ta place aux *échecs?* »

— *Problème d'Euler sur le jeu des échecs.* Il existe, au sujet du jeu des *échecs*, un problème qui a beaucoup occupé les mathématiciens des deux derniers siècles, et dont le célèbre Euler a donné une solution analytique dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* (1759). Ce problème consiste à faire parcourir successivement au cavalier les 64 cases de l'échiquier sans passer plus d'une fois sur la même.

En partant d'un coin de l'échiquier, numérotons toutes les cases suivant l'ordre dans lequel elles doivent être parcourues (fig. 1) ;

42	59	44	9	40	21	46	7
61	10	41	58	45	8	39	20
12	43	60	55	22	57	6	47
53	62	11	30	25	28	19	38
32	13	54	27	56	23	48	5
63	52	31	24	29	26	37	18
14	33	2	51	16	35	4	49
1	64	15	34	3	50	17	36

Fig. 1.

nous aurons ainsi tracé la route du cavalier : 1, 2, 3, jusqu'à 64. Quand il est parvenu à 64, il a parcouru toutes les cases. On voit aisément que le cavalier pourrait aussi bien partir d'un angle quelconque. En commençant par la case 64, et en suivant la série 64, 63, 62, jusqu'à 1, on reproduirait la même route dans un ordre inverse, etc. ; mais il s'agit de résoudre la question dans toute sa généralité, c'est-à-dire d'indiquer une route qui satisfasse au problème, quel que soit le point de départ adopté pour cela. Euler remarque que toute la difficulté consiste à trouver une route où la case 64 soit éloignée de la case 1 par un saut de cavalier, de manière que la pièce puisse sauter de la première sur la dernière ; car il est évident qu'on pourra alors commencer par une case quelconque, continuer, suivant l'ordre des nombres, jusqu'à la case 64, d'où, en sautant sur la case 1, le cavalier suivra l'ordre des numéros jusqu'à ce qu'il soit revenu à son point de départ. Voici cette route, que Euler appelle *route rentrante en elle-même* (fig. 2).

42	57	44	9	40	21	46	7
55	10	41	58	45	8	39	20
12	43	56	61	22	59	6	47
63	54	11	30	25	28	19	38
32	13	62	27	60	23	48	5
53	64	31	24	29	26	37	18
14	33	2	51	16	35	4	49
1	52	15	34	3	50	17	36

Fig. 2.

Ce genre de questions ayant beaucoup perdu de son intérêt aux yeux des modernes, nous nous bornons à recommander aux amateurs de fixer dans leur mémoire la route que nous venons d'indiquer, les renvoyant, pour la démonstration, au travail d'Euler, mentionné plus haut, et aux *Mémoires de l'Académie des sciences* de 1771.

On peut figurer la marche du cavalier par un trait continu ; et, si l'on numérote, de 1 à 64, toutes les stations du cavalier dans cette route, on arrive à ce résultat étrange : l'addition des nombres inscrits, dans les cases d'une même ligne ou d'une même colonne, donne toujours le nombre fixe 260.

50	11	24	63	14	37	26	35	8	260
23	62	51	12	25	34	15	38	7	260
10	49	64*	21	40	13	36	27	[illegible]	260
61	22	9	52	33	28	39	16	5	260
48	7	60	1**	20	41	54	29	4	260
59	4	45	8	53	32	17	42	3	260
6	47	2	57	44	19	30	55	2	260
3	58	5	46	31	56	43	18	1	260
A	B	C	D	E	F	G	H		
260	260	260	260	260	260	260	260		

* Arrivée.

** Départ.

Terminons par une fantaisie. Il est souvent fait mention du jeu d'*échecs* dans les anciens romans de chevalerie, et l'on sait qu'Haroun-al-Raschid avait envoyé un magnifique échiquier à Charlemagne. Voici un épisode du roman de *Garin de Montglane* (l'un des quatre fils Aymon), où il est question d'une partie jouée dans de singulières conditions. Garin de Montglane a pris le chemin de *douce France* et est venu chercher fortune à la cour de Charlemagne. L'empereur, alors en guerre avec Childéric, retient le jeune homme, dont la valeur lui est d'un grand secours, et qu'il nomme son conseiller, puis maître gonfalonier, et enfin maître sénéchal et maître d'hôtel. Les affaires du jeune héros vont bien ; mais, pour son malheur, la reine, nommée Galienne, ne peut le voir sans ressentir pour lui une passion criminelle. Bien qu'il n'y eût pas de femme plus belle dans la chrétienté, Garin, attiré dans une chambre écartée, n'écoute que son devoir, et prend le parti de s'éloigner en abandonnant, comme Joseph, son manteau entre les mains de la reine. Les cris de Galienne, en le voyant partir, attirent Charlemagne. « Qu'avez-vous, lui dit-il, et de quoi vous plaignez-vous? — Sire, lui répond-elle, je ne mérite pas votre affection ; ce n'est pas vous que j'aime, c'est Garin, c'est de lui que j'attends le bonheur de ma vie. En vain je lui ai déclaré mon amour ; il m'a repoussée. Tuez-moi si vous voulez ; mais je ne puis faire autrement que de l'aimer. » Ces aveux sincères font excuser la reine ; mais ils ne peuvent calmer le dépit et l'amour outragé du mari. Comment Charlemagne se débarrassera-t-il de Garin ? Celui-ci a de nombreux parents, et des milliers de bras prendraient sa défense contre une provocation injuste. Il le fait venir, et le voit arriver accompagné de ses frères et de leurs clients, tous armés sous leur manteau de cour. « Garin, dit l'empereur, qu'avez-vous fait ces jours derniers ? — Sire, nous sommes restés au logis, jouant aux tables, aux *échecs*, sans trop de profit ni de perte. — Ah ! vous avez joué aux *échecs?* Mais vous avez aussi tenu de mauvais discours contre moi ! Nous jouerons donc, à notre tour, notre partie d'*échecs*, et voici mes conditions : Si je perds, vous recevrez tel don qu'il vous plaira, même ma couronne et ma femme ; si je gagne, je vous fais aussitôt trancher la tête. — Sire, reprend Garin, la partie ne serait pas égale : je ne veux pas de la couronne de France, elle est vôtre, non mienne ; et quant à recevoir la mort, c'est un étrange salaire de mes services et de ma loyauté. » Charlemagne insiste ; il faut, ou mourir sur l'heure, ou jouer la mort contre la couronne de France. Alors on apporte la croix et l'Evangile ; tous deux jurent de tenir les conditions faites, et la partie commence. Le jeu est ce magnifique échiquier que Charlemagne reçut d'Haroun-al-Raschid, et dont il reste une seule pièce à la Bibliothèque impériale : l'éléphant, qui est la tour du jeu moderne. Derrière l'empereur sont les Francs de France, tous disposés à obéir à son premier signal ; derrière Garin sont ses deux frères et plus de 400 de ses compagnons d'armes. Pendant ce temps, la reine se lamente dans un coin de la salle. La première pièce est emportée par Charlemagne : c'est un roi ; Garin, après une oraison, répare cette perte en prenant un chevalier et un éléphant. Le roi, furieux, frappe alors l'échiquier d'un terrible coup de poing, et les deux joueurs vont se battre, quand les barons s'interposent et les obligent à continuer convenablement la partie. C'est le tour de Charles : d'un pion il prend un éléphant, puis le second roi de son adversaire. Les Aquitains s'émeuvent, cette fois ; on en vient aux mains ; mais, après quelques têtes tranchées de part et d'autre, l'empereur et Garin se mettent une troisième fois au jeu. Ce dernier reprend un avantage décisif ; il presse le roi, le réduit à ne plus savoir comment se défendre : « Arrêtons-nous, s'écrie-t-il ; je ne vous materai que si vous l'exigez ! » Charles alors se met à la disposition de son vainqueur, qui, loin d'user d'un droit acquis, demande noblement grâce au vaincu, et sollicite seulement l'honneur ou le fief d'un château retenu par un vassal rebelle et mécréant.

Voici maintenant une autre partie d'*échecs* qui sauva la vie à un prince et lui donna le trône.

Mohammed VI, roi de Grenade, monta sur le trône en 1396, au préjudice de son frère Jusef, qu'il fit immédiatement enfermer dans la forteresse de Salobréna, pour n'avoir rien à redouter de sa part. « Douze ans plus tard, dit l'auteur de l'*Histoire de la domination des Arabes en Espagne*, il était encore en prison, lorsque Mohammed, atteint d'une maladie mortelle, voulut assurer la couronne à son fils, et envoya l'ordre de tuer Jusef. Cet ordre, adressé au gouverneur du fort, était ainsi conçu : « Alcaïde de Salobréna, mon servi- » teur, aussitôt que l'officier de mes gardes te » remettra cet écrit, tu ôteras la vie à Cid » Jusef, mon frère, et tu m'enverras sa tête » par le retour du messager ; je compte sur ton » zèle à me servir. » Lorsque Ahmed, l'envoyé de Mohammed, arriva à Salobréna, il trouva le prince jouant aux *échecs* avec l'alcaïde. Ils étaient assis l'un et l'autre sur des coussins de soie brodés d'or ; des tapis de la même étoffe couvraient le parquet, le prince ayant été traité avec magnificence. L'alcaïde n'eut pas plutôt parcouru l'écrit fatal, qu'il ne put maîtriser son trouble ; car il avait conçu pour son prisonnier l'affection la plus vive. Le messager le pressait d'accomplir les ordres qu'il lui apportait, et le malheureux alcaïde ne savait à quoi se résoudre. Jusef, soupçonnant la triste vérité, prit l'ordre des mains de l'alcaïde et lui demanda seulement le temps de prendre congé de ses femmes et de sa famille. Le messager disant que l'exécution ne pouvait être différée, parce qu'on lui avait fixé l'heure précise à laquelle il devait être de retour à Grenade : « Au moins, » répliqua Jusef, qu'il me soit permis de finir » ma dernière partie d'*échecs*. » Le messager y ayant consenti avec peine, le prince reprit le jeu, et invita l'alcaïde à continuer ; mais celui-ci était si agité, qu'il ne pouvait conduire ses pièces avec justesse, tandis que le prisonnier jouait avec le plus grand sang-froid. Au moment où la partie finissait, deux cavaliers de Grenade, arrivés au galop de leurs chevaux, entrèrent dans la salle où était le prince, annoncèrent la mort de Mohammed, et lui baisèrent la main comme au souverain de Grenade. Jusef osait à peine croire à ce changement de fortune, lorsque d'autres cavaliers vinrent confirmer la nouvelle et dire au prince que le peuple l'attendait avec la plus vive impatience. »

— Bibliogr. Th. Hyde, *De ludis orientalibus libri II, quorum prior historiam Shahiludii continet*, etc. (Oxonii, 1694, 2 parties, petit in-8°) ; *The philosopher's game*, invented by W. F. (London, 1563, in-16 ; article *Fulco*) ; Th. Actius, *De ludo scacchorum in legali methodo tractatus* (Pisauri, 1583, in-4°) ; *Ludus scacchiæ, chess plays...*, written by G. B. Blochimo (London, 1597, in-4°) ; *Libro nel quale si tratta della maniera di giuocar' a scacchi*, composto da Hor. Gianutio della Mantia (Torino, 1597, in-4°) ; *Trattato dell' inventione et arte liberale del gioco di scacchi*, di Aless. Salvio (Napoli, 1604, petit in-4°) ; *Das Schach oder Konigsspiel*, von Gust. Selenus (Leipzig, 1616, in-fol.) ; *Il giuoco degli scacchi*, da P. Carrera (Militello, 1617, in-4°) ; *Osservazioni sopra il giuoco degli scacchi, ossia il giuoco degli scacchi*, esposte da G.-B. Lolli (Bologna, 1763, in-fol.) ; *Il giuoco degli scacchi*, dal conte Carlo Cozio (Torino, 1766, 2 vol. in-8°) ; *Analyse du jeu des échecs*, par Philidor (Londres, 1777, in-8°) ; *Nouvelle manière de jouer aux échecs*, selon la méthode de Ph. Stamma (Utrecht, 1777, in-12) ; la *Supériorité au jeu des échecs mise à la portée de tout le monde, même des dames* (Campen, 1792, 2 vol. in-8°, avec pl.) ; *Nouveau jeu des échecs* ou *Jeu de la guerre*, invention de Giacometti (Gênes, 1801, in-8°) ; *A treatise on the game of chess*, by J.-H. Sarratt (London, 1822, in-8°) ; *Traité théorique et pratique du jeu des échecs*, par une société d'amateurs (Stoupe, Paris, 1775 et 1786, in-12) ; *Nouvelle notation des parties et coups d'échecs*, compris dans les traités faits sur ce jeu par une société d'amateurs et par Philidor (Paris, 1823, in-8°) ; *Chess rendered familiar by tabular demonstrations of the various positions and movements of the game*, by J.-G. Pohlman (London, 1819, gr. in-8°) ; *Nouveau traité du jeu des échecs*, par L.-C. de La Bourdonnais (Paris, 1833-1834, 2 part. en 1 vol. in-8°, avec 60 pl.) ; *Encyclopédie des échecs* ou *Résumé comparatif, en tableaux synoptiques, des meilleurs ouvrages écrits sur ce jeu*, par A. Alexandre (Paris, 1837, in-fol. oblong) ; les *Echecs simplifiés et approfondis*, par le comte abbé de Robiano (Bruxelles, 1848, in-8°, avec fig.) ; *Collection des plus beaux problèmes d'échecs, au nombre de plus de deux mille*, recueillis par A. Alexandre (Paris, Dufour, 1846, in-8° ; cet ouvrage a été aussi publié en allemand) ; le *Palamède*, revue mensuelle des *échecs*, par L.-C. de La Bourdonnais, etc. (Paris, 1836-1839, 3 vol. in-8°) ; 2e série, publiée par Saint-Amant (1842-1847, 7 vol. in-8°) ; la *Régence*, journal des *échecs*, rédigé par une société d'amateurs et publié par Kieseritzky (1849-1850, 3 vol. in-8°) ; *Traité des applications de l'analyse mathématique au jeu des échecs, précédé d'une introduction à l'usage des lecteurs, soit étrangers aux échecs, soit peu versés dans l'analyse*, par C.-F. de Jænisch (Saint-Pétersbourg, 1862, 2 vol. gr. in-8°, avec 31 pl.) ; *Traité du jeu des échecs*, par W. Lewis, traduit de l'anglais par H. Witcomb (Paris, 1846, in-8°). Le texte anglais, sous le titre : *The Chess-board companion* (in-12), avait déjà eu dix éditions en 1858. Ed.-Marie Œttinger, *Bibliothèque du jeu des échecs*, en allemand (Leipzig, 1844).

Autres variétés du jeu des échecs : *Oriental chess, or specimens of Hindostanee excellence in that celebrated game*, by W. Lewis (London, 1817, 2 vol. in-12) ; *Chess player's chronicle*, edited by Howard Staunton (London, 1841-1852, 13 vol. in-8°). La 2e série est en cours de publication, à raison d'un volume par année. Trevangadacharya Shastree : *Essays on chess, adapted to the european mode of play...*, translated from the original sanscrit (Bombay, 1814, in-4°) ; *The Caturanga, or game of chess*, by Abdalmalek, B. Marvin Noah ben Nasser, translated from the persian by Mrs. Col. Hartley (London, 1841, in-8°).

— **Allus. littér. Aux échecs, les fous sont les plus près du roi,** Allusion à un vers de Régnier, que l'on emploie pour dire que les gens les moins raisonnables sont ceux qui, d'ordinaire, approchent le plus de la personne du souverain. Voici le vers de Régnier :

Les fous sont, aux échecs, les plus proches des rois.

— **On ne prend pas le roi aux échecs,** Mot historique que l'on rappelle quelquefois, par allusion à la réponse que fit Louis le Gros à la bataille de Brenneville. Ce prince, voyant que la victoire lui échappait, fit d'héroïques efforts pour rétablir la face du combat ; il se vit sur le point de tomber entre les mains des ennemis. Un archer anglais, saisissant la bride de son cheval, s'écria plusieurs fois que le roi de France était pris. *Ne sais-tu pas*, dit Louis en se dressant sur ses étriers et en lui fendant la tête d'un effroyable coup d'épée, *ne sais-tu pas qu'on ne prend jamais le roi aux échecs?*

Échecs (LES), poëme de Jérôme Vida, de Crémone, publié vers 1545. L'idée du sujet n'appartient pas à Vida. Un poëte du Ier siècle, Saleius Bassus, dans son *Eloge de Calpurnius Pison*, avait déjà célébré en vers latins le jeu d'échecs ; mais ce n'était qu'un épisode de son poëme, tandis que Vida en a fait le sujet unique du sien. Pour le rendre intéressant, il l'a d'ailleurs orné de toutes les richesses de la poésie et de la mythologie. Nous sommes en plein Olympe ; on célèbre les noces de la Terre avec l'Océan, et Mercure et Apollon, pour distraire l'assemblée des dieux, entament une partie d'échecs. C'est à leur lutte que Vida nous fait assister. Un incident dérange la partie ; Mars s'amuse à replacer sur le damier les pièces perdues par Apollon ; sa fraude est découverte et il est expulsé comme un trouble-fête. Mercure se pose en défenseur de l'honnêteté... au jeu ! et finit par remporter la victoire. Cette fiction ingénieuse n'est là que pour servir de cadre à l'explication de la marche du jeu et pour voiler sous des ornements poétiques l'aridité des détails techniques. La fin du poëme est gracieuse. L'auteur nous donne l'origine du nom du jeu : Mercure, ayant ravi la virginité de la nymphe Eschique, lui consacra un nouveau jeu qu'il venait d'inventer et auquel il donna son nom. Eschique est la marraine mythologique de l'échiquier. De nos jours, les nymphes ne se contenteraient pas d'un échiquier, à moins qu'il ne fût d'or massif.

L'ouvrage de Vida est un travail de patience, comme le jeu d'échecs, et, malgré le véritable talent de versificateur qu'il a déployé, c'est à peine s'il a réussi à nous intéresser à ce poëme didactique. Les trente vers dans lesquels Saleius Bassus a traité le même sujet valent mieux que tout le poëme de Vida, sans compter l'inappréciable avantage de la brièveté. Le poëte de Crémone aurait dû savoir qu'on ne refait pas les anciens, et que ce n'est que dans l'imagination de ses confrères

Qu'un Auguste aisément peut faire des Virgiles.

Il a néanmoins déployé un courage digne d'une meilleure cause et n'a pas laissé d'obtenir quelques succès... d'estime pour les évolutions prodigieuses qu'il a fait exécuter à Pégase mis depuis longtemps à la réforme. Ses vers, et c'est un vrai tour de force, sont assez coulants, et il n'a pas mal calqué ses modèles. Nous ne pouvons pas donner une idée plus exacte du tour de force qu'il a réussi qu'en citant quelques vers d'une vieille traduction publiée en 1557 par Louis des Mazures, qui fut obligé de traduire en marge certains passages de sa traduction.

. . . . . . Et d'une boîte il verse
Sur ce tablier de parure diverse
Des corps de buis bien polis alentour
D'hommes armés, par art tournés au tour,
Corps contrefaits, aux nôtres ressemblants,
D'ouvrage exquis, tant des noirs que des blancs,
Deux bataillons en divers appareil,
De force égale et en nombre pareil.
C'est à savoir seize vaillants gendarmes
Aux harnais blancs et seize aux noires armes.
Comme chacun d'une et d'une autre sorte
A le visage et chacun son nom porte,
Ainsi ont-ils chacun la charge sienne
Et faut qu'à part son ordre chacun tienne.

Là sont les rois, à qui d'une couronne
De pareil prix le haut chef s'environne,
Des rois aussi les femmes avec eux
En guerre ayant courages belliqueux.
Aucuns à pied (*les pions*) endurent les travaux,
Les autres (*les cavaliers*) sont montés sur fiers chevaux.
D'autres (*les fous*) y a qui de leurs bras puissants
De çà, de là, tirent les traits perçants,
Puis d'animaux encore (*les tours*) n'y a faute
Chargés de tours en éminence haute.
Un seul penser, une entente, un désir...

Échec et mat, comédie en cinq acte, en prose, par MM. Octave Feuillet et Paul Bocage, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Odéon, le 23 mai 1846. Cette pièce fut, à peu de chose près, le début des deux auteurs, et c'est à ce titre surtout que nous lui donnons place dans ce recueil. Le roi Philippe IV aime en secret la belle et jeune duchesse Sidonia Cœli. Pour en faire sa maîtresse, il veut la marier et la marie en effet à un grand d'Espagne, le duc d'Albuquerque, qu'il espère bientôt éloigner de la cour en le chargeant d'une mission. Mais le duc pénètre les intentions de son souverain, et il oppose l'habileté à la ruse pour sauver son honneur. Fort heureusement, du reste, il est secondé par un coquin dont il tient la vie en ses mains, et qui, pour obtenir sa grâce, se voue tout entier au service du duc, et le met au courant de tout ce qui se trame au palais contre lui. Le duc d'Albuquerque finit donc, après avoir tenu le roi en échec pendant cinq actes, par mettre à néant ses méchantes intentions. Mais Philippe IV n'est pas aussi heureux avec un jeune hidalgo rêveur, qui ne bornait pas à la pure contemplation son amour pour la reine, pendant que le roi la délaissait pour les beaux yeux de la duchesse d'Albuquerque; et, non content de s'être laissé mettre en échec d'un côté, le roi se laisse faire... mat de l'autre.

En y regardant d'un peu près, on trouverait peut-être bien des rapprochements à faire entre le roi d'Espagne courtisant la femme d'un de ses favoris, et le comte Almaviva mariant Suzanne avec Figaro et tâchant d'éloigner celui-ci pour lui prendre sa femme. Il y a bien aussi, dans la pièce de Beaumarchais, un jeune page amoureux de la comtesse Almaviva et qui parvient à faire le comte... mat. Mais cela n'ôte nullement à la comédie de MM. Octave Feuillet et Paul Bocage la fermeté, la bonne disposition du plan, l'allure vive et hardie des situations et l'élégante correction du style, qui en font le principal mérite. Un des motifs du succès qui a accueilli cette pièce, et qu'il serait injuste d'oublier, c'est que le principal rôle était rempli par Bocage, qui interprétait ainsi l'œuvre de son neveu.

ÉCHÉCRATE, Thessalien qui s'éprit d'une jeune prêtresse de Delphes, et l'enleva de force. Pour éviter le retour de pareils accidents, on décida qu'à l'avenir les oracles du dieu seraient rendus par une femme âgée d'au moins cinquante ans.

ÉCHÉCRATE, général thessalien. Il fut placé par Ptolémée Philopator à la tête des forces grecques et de la cavalerie mercenaire, et se distingua surtout à la bataille de Raphia (217 av. J.-C.).

ÉCHÉDORE (*Echedorus*), rivière de l'ancienne Macédoine, tributaire du golfe Thermaïque.

ÉCHÉE s. f. (é-ché — V. l'étym. du mot *écheveau*). Comm. Réunion de vingt-deux écheveaux ou macques de fils de laine, produisant ensemble une longueur de 1,493 m. 60 : *L'*ÉCHÉE *est surtout usitée à Sedan et aux environs.*

ÉCHÉE s. f. (é-ché — du gr. *échos*, son). Antiq. Nom donné à des vases d'airain que l'on plaçait sous les degrés des théâtres pour répercuter la voix des acteurs et en accroître le volume. V. ECHEA.

ÉCHELADE s. f. (é-che-la-de — rad. *échelle*). Art milit. Escalade au moyen d'échelles : *La hauteur des anciens remparts d'Avignon n'atteint pas partout le minimum donné aux bonnes défenses pour les mettre à l'abri des* ÉCHELADES. (Viollet-le-Duc.) ‖ Vieux mot.

ÉCHELAGE s. m. (é-che-la-je — rad. *écheler*). Dr. cout. Droit de poser une échelle sur l'héritage d'autrui pour construire ou réparer un bâtiment ou un mur.

— Techn. Partie du fourneau des grosses forges.

ÉCHELER v. a. ou tr. (é-che-lé — rad. *échelle*. Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'échelle; nous échellerons*). ‖ Escalader. ‖ Vieux mot.

— Art. milit. Syn. d'ÉCHELONNER.

— Anc. législ. Exposer sur une échelle : *La mère de Louis IX avait fait* ÉCHELER, *nu, en chemise, un orfèvre de Saint-Césaire, accusé d'avoir juré.* (Encycl.)

ÉCHELET s. m. (é-che-lè — rad. *écheler*). Ornith. Genre de passereaux ténuirostres, du sous-ordre des grimpeurs, comprenant six espèces, qui toutes habitent l'Australie.

— **Encycl.** Ce genre de passereaux ténuirostres paraît se placer entre les soumangas et les tichodromes. Il est caractérisé par un bec court et comprimé dans toute sa longueur, par des pieds robustes, à doigts très-longs, que terminent des ongles très-forts et crochus. Les *échelets* sont d'une couleur brune ou grise, variée de jaune et de roux; leur taille est d'environ 0m,15. On en connaît deux espèces, qui habitent l'Océanie. La plus connue est désignée sous le nom vulgaire de *picumne;* elle habite les îles de la Malaisie et le nord de l'Australie. L'autre est l'*échelet* grimpant, de l'Australie orientale. On sait fort peu de chose sur les mœurs de ces oiseaux.

ÉCHELETTE s. f. (é-che-lè-te — dimin. d'*échelle*). Petite échelle qu'on place à côté du bât d'une bête de somme pour y suspendre des bottes de paille, de foin, d'herbes ou de legumes. ‖ Ridelle qu'on met sur le devant d'une charrette pour en maintenir le chargement. ‖ Petite échelle à montants recourbés, qu'on met au fond d'un cuvier pour faciliter l'écoulement de la lessive.

— *Faire l'échelette*, Se dit d'un oiseau apprivoisé, que l'on tient sur l'index d'une main, et qu'on fait monter sur le même doigt de l'autre main, ce qui fait qu'il a l'air de monter à l'échelle.

— Mus. Instrument de percussion, composé de lames de bois de diverses longueurs, que l'on frappe avec deux baguettes. V. CLAQUEBOIS.

— Mar. Laize de toile à voile, dont le droit fil ne correspond pas à la laize qui est au-dessus.

— Techn. Instrument usité dans les fabriques de tapis, pour la lecture des dessins, et qui est une simple variété de l'escalette ordinaire.

ÉCHELETTE s. f. (é-che-lè-te — rad. *écheler*). Ornith. Genre d'oiseaux. Syn. de TICHODROME. ‖ Nom vulgaire du grimpereau des murailles.

ÉCHELEUR s. m. (é-che-leur — rad. *écheler*). Anc. art milit. Soldat d'un corps organisé spécialement pour l'escalade : *Charles VIII avait une compagnie d'*ÉCHELEURS. (Complém. de l'Acad.)

— **Encycl.** On a désigné sous le nom d'*écheleurs* des soldats qui portaient des échelles pour l'escalade. Il en existait dans la milice française au temps de Charles VIII. Lorsque ce roi traversa le Dauphiné en 1492, il lui vint à l'idée de faire explorer, ou, comme on disait alors, de faire escheller le mont Aiguille, peu distant de Grenoble et réputé inaccessible. Les *écheleurs* l'escaladèrent et y firent grimper avec eux un prêtre qui y dit la messe. Le récit de cette ascension est relaté tout au long dans les archives de la cour des comptes de Grenoble. Ce mont, qui avait été gravi pour la première fois en 1492, le fut pour la seconde fois en 1854. On trouva sur son plateau une muraille provenant des débris de l'autel que les *écheleurs* y avaient dressé.

ÉCHELIER s. m. (é-che-lié — rad. *échelle*). Constr. Sorte d'échelle, composée d'une seule perche traversée par des chevilles qui servent d'échelons.

ECHELIUS. V. EICHEL.

ÉCHELLE s. f. (é-chè-le — lat. *scala*, qui se rapporte probablement à la racine sanscrite *skal*, aller, vaciller, d'où le sanscrit *cala*, mobile). Appareil composé de deux montants reliés entre eux par des pièces transversales fixées de distance en distance, pour permettre de monter ou de descendre : ÉCHELLE *de bois, de fer, de corde. Le sommet, le pied de l'*ÉCHELLE. *Tenir le pied de l'*ÉCHELLE *de peur qu'elle ne glisse.*

On voit au pied des murs les *échelles* dressées.
DELILLE.

Vous seul, seigneur, vous seul, une *échelle* à la main,
Vous portâtes la mort jusque sur leurs murailles.
RACINE.

. . . . . La nuit, dans les mains d'un amant,
Une *échelle* de corde est un bel instrument.
PIRON.

— Particulièrem. Gibet; supplice du gibet, à cause de l'échelle par laquelle montait le patient : *Monter à l'*ÉCHELLE. *Cette action peut le conduire à l'*ÉCHELLE. *Je sais me démêler des galanteries qui sentent tant soit peu l'*ÉCHELLE. (Mol.) ‖ Ancien insigne de haute justice.

— Par ext. Ligne graduée donnant la dimension qu'on a arbitrairement choisie pour représenter l'unité véritable sur une carte ou un plan; rapport des distances véritables à leurs figures : ÉCHELLE *à cinq millièmes. Mesurer d'après l'*ÉCHELLE. ‖ Proportion dans laquelle on a fait une réduction ou une amplification : *L'*ÉCHELLE *choisie pour la grande carte de France. Ces figures sont réduites à une trop petite* ÉCHELLE. *Ces animalcules sont amplifiés sur une* ÉCHELLE *de* 10,000 *pour* 1.

— Fig. Terme, moyen de comparaison ou d'évaluation : *Il n'y a pas d'*ÉCHELLE *pour estimer si un cabillaud, une sole ou un turbot valent mieux qu'une truite saumonée, un brochet de haut bord, ou même une tanche de six ou sept livres.* (Brill.-Sav.) *Les historiens du* XIXe *siècle n'ont rien créé, seulement ils ont un monde nouveau sous les yeux, et ce monde nouveau leur sert d'*ÉCHELLE *rectifiée pour mesurer l'ancien monde.* (Chateaub.) *Nous mesurons les desseins éternels sur l'*ÉCHELLE *de notre courte vie.* (Chateaub.) *Le bonheur des sociétés humaines se mesure à l'*ÉCHELLE *des libertés de la femme.* (Toussenel.) ‖ Gradation; série, suite continue et progressive ou comparée d'êtres ou de faits; moyen de progression : *L'*ÉCHELLE *des êtres. L'*ÉCHELLE *sociale. L'*ÉCHELLE *de la nature pourrait n'être pas simple, et jeter de côté et d'autre des branches principales qui pousseraient elles-mêmes des branches subordonnées.* (Bonnet.) *De la justice dépend l'ordre public; les juges sont au premier rang de l'*ÉCHELLE *sociale.* (Napol. Ier.) *Le militaire et le bourreau occupent les deux extrémités de l'*ÉCHELLE *sociale.* (J. de Maistre.) *Le bonheur se trouve aux deux extrémités de l'*ÉCHELLE *sociale.* (Balz.) *C'est bien peu de chose qu'un degré de plus ou de moins sur cette grande* ÉCHELLE *pourrie de l'imperfection humaine.* (A. de Musset.) *La vie est une* ÉCHELLE *qu'on gravit; le découragement est l'échelon qui se brise.* (A. d'Houdetot.) *Les systèmes sont les* ÉCHELLES *au moyen desquelles on monte à la vérité.* (V. Hugo.) *La beauté du corps n'est que le premier degré de cette* ÉCHELLE *du beau, qui commence sur la terre et qui aboutit aux cieux.* (St-Marc Gir.) *Comptez les journaux d'un peuple, vous aurez son rang dans l'*ÉCHELLE *de la civilisation.* (Laboulaye.)

— *Echelle double, échelle de jardin* ou *de tapissier*, Echelle composée de deux échelles ordinaires, réunies par le haut au moyen de charnières qui permettent de les rapprocher ou de les écarter, et de placer ainsi l'appareil debout sur ses pieds, dans un endroit isolé.

— *Echelle de meunier*, Escalier très-roide et à jour : *On parvenait à ce grenier par un escalier de bois blanc, appelé dans l'argot du bâtiment* ÉCHELLE DE MEUNIER. (Balz.)

— *Echelle à incendie*, Echelle de fer portée sur un chariot et se repliant sur elle-même, dont on se sert pour les secours à porter dans les incendies.

— *Echelle à glace*, Echelle destinée à opérer le sauvetage des personnes tombées sous la glace, lorsque, pour une cause quelconque, on ne peut s'approcher du point où elles ont disparu. Elle se compose de plusieurs parties qui s'ajustent les unes au bout des autres. Pour s'en servir, on la fait glisser à plat sur la glace, de manière qu'une de ses extrémités repose sur le bord de l'eau, tandis que l'autre extrémité atteint l'endroit où la fracture a eu lieu. Un sauveteur se glisse alors sur l'appareil, et se livre à la recherche du noyé par les moyens ordinaires. Quand il est nécessaire que l'échelle soit flottante, on obtient ce résultat en attachant un tonneau vide ou une caisse à air à son extrémité libre, c'est-à-dire à celle sur laquelle le sauveteur se tient.

— *Faire la courte échelle*, Monter les uns sur les autres pour offrir à une personne des sortes d'échelons, qui lui permettent de s'élever à une hauteur plus ou moins grande : *Tous trois me* FIRENT LA COURTE ÉCHELLE *et j'escaladai le mur du jardin. Merci de m'*AVOIR FAIT LA COURTE ÉCHELLE. (Scribe.) ‖ Fig. *Faire la courte échelle à quelqu'un*, L'aider en quelque chose, lui prêter son appui, son concours : *Une fois entrés dans la vie, ils se* FIRENT *mutuellement* LA COURTE ÉCHELLE, *et réussirent tous deux.*

— *Sur une grande*, ou *large*, ou *vaste échelle*, Largement, en grand, avec beaucoup d'extension : *Pratiquer le commerce* SUR UNE GRANDE ÉCHELLE. *Quand vingt mille prisonniers s'égorgeaient pour amuser un Néron, n'était-ce pas là de la terreur* SUR UNE GRANDE ÉCHELLE? (Chateaub.) *La spoliation par l'impôt s'exerce* SUR UNE IMMENSE ÉCHELLE. (F. Bastiat.) *Le vol du gibier se pratique, la nuit et le jour,* SUR UNE LARGE ÉCHELLE. (Toussenel.)

— Loc fam. *Tirer l'échelle après quelqu'un* ou *quelque chose*, Reconnaître qu'en dehors de cette personne ou de cette chose il n'est personne ou rien de comparable : APRÈS LUI, TIREZ L'ÉCHELLE; *c'est le premier buveur de l'univers. Oh!...* APRÈS CELLE-CI, IL FAUT TIRER L'ÉCHELLE, *on y connaîtra le fonds et le tréfonds des intrigues.* (Dancourt.) Se disait primitivement pour désigner un grand coquin, parce que lorsqu'on exécutait plusieurs complices, le plus coupable était pendu le dernier, et l'on *tirait l'échelle* après lui.

— Pop. *Monter à l'échelle*, Prendre au sérieux les plaisanteries et les quolibets des autres.

— Blas. Meuble qui se trouve sur certains écus. *Ebra, en Allemagne : D'azur à une* ÉCHELLE *à six échelons posée en bande, d'argent. — Chiron, en Limousin : D'azur, à trois* ÉCHELLES *d'or, posées deux et une, accompagnées de trois étoiles du même, deux en chef et l'autre en pointe. — L'Eschelle : D'or, à l'aigle éployée de sable, portant en ses serres une* ÉCHELLE *de cinq échelons d'argent.*

— *Droit d'échelle*, Droit qui consistait à avoir une échelle pour marque de la haute justice. C'était une espèce de carcan dont quelques seigneurs se servaient à cet effet. On voyait autrefois dans Paris une échelle de ce genre, qui servait de signe patibulaire à la justice du Temple.

— Hist. sainte. *Echelle de Jacob*. V. JACOB.

— Art milit. *Echelle double*, Large échelle d'assaut sur laquelle deux soldats peuvent monter de front.

— Mar. Escalier fixe ou mobile : L'ÉCHELLE *de la dunette.* ‖ Sorte de bec très-avancé, ayant la forme d'un triangle équilatéral, et qui se trouve sur certains bâtiments latins de la Méditerranée. ‖ Escalier d'un quai. ‖ *Echelle de commandement*, Escalier de tribord formé de trois ou quatre échelons, avec des plates-formes en saillie, par où montent les officiers, les visiteurs, et qu'on démonte au moment de prendre la mer. ‖ *Echelle de poupe*, Echelle formée de deux montants en cordage garnis d'échelons de bois, et qui, suspendue aux arcs-boutants de l'arrière, sert aux canotiers pour descendre dans les embarcations filées à l'arrière. ‖ *Echelle de pointage*, Tableau indiquant, suivant les distances, le point du navire ennemi qu'on doit viser pour atteindre le but qu'on veut frapper. ‖ *Echelle de solidité* ou *de déplacement*, Tracé graphique indiquant, pour un tirant d'eau donné, le poids en tonnes que contient le navire, et réciproquement. ‖ *Faire échelle*, Relâcher dans un port : *Notre navire* FIT ÉCHELLE *à Geylan et à Madras.* ‖ On dit aussi dans le même sens FAIRE ESCALE.

— Navig. Divisions marquées sur les piles d'un pont ou sur un autre corps fixe, pour faire connaître la hauteur des eaux au-dessus d'un point particulier, qui est ordinairement celui de l'étiage ou des plus basses eaux observées : *L'*ÉCHELLE *du pont Royal à Paris.*

— Comm. Nom donné à différents ports, particulièrement à des ports de l'Orient, où les Européens ont des établissements commerciaux : ÉCHELLES *barbaresques.* ÉCHELLES *de l'Inde.* ÉCHELLE *de Tunis.* ‖ *Echelles du Levant*, Places de commerce les plus fréquentées par les Européens, sur les côtes de la Grèce, de la Turquie et de la Barbarie.

— Min. *Echelle mobile*, Machine employée dans les mines pour faire monter et descendre les ouvriers, et quelquefois les bennes, les cuffats, les berlines et les wagons. V. FAHRKUNST.

— Econ. polit. *Echelle mobile*, Système de tarifs qui consistait à élever les droits de l'exportation, des grains et à les abaisser sur l'importation, lorsque le prix de vente sur les marchés de l'intérieur dépassait une limite préalablement fixée.

— Perspect. *Echelle de front*, Ligne horizontale sur laquelle les distances égales sont représentées par des longueurs égales. ‖ *Echelle fuyante*, Ligne qui se dirige d'un des points de la ligne de terre vers le point de vue, et sur laquelle les distances égales sont représentées par des longueurs de plus en plus petites, à mesure qu'on se rapproche du point de vue.

— Phys. Série de divisions tracées par un instrument pour graduer les indications : *Il n'est pas sûr que les degrés de l'*ÉCHELLE *thermométrique, tous égaux entre eux, correspondent à des additions égales de calorique.* (Proudh.)

— Mathém. *Echelle logarithmique*, Petit appareil formé de deux règles, dont l'une porte les nombres et l'autre leurs logarithmes, et qui sert à effectuer mécaniquement les calculs que l'on fait d'ordinaire à l'aide des tables de logarithmes. ‖ *Echelle arithmétique*, Progression arithmétique qui détermine les valeurs relatives des chiffres simples dans un système quelconque de numération. ‖ *Echelle des dixmes*, Echelle de proportion à un dixième.

— Comm. *Echelle de proportion*, Tableau graphique ou numérique indiquant par des divisions linéaires ou par des nombres les variations successives de hausse et de baisse éprouvées par des valeurs commerciales. ‖

— Dessin lin. Figure contenant les multiples et sous-multiples de l'unité de longueur réelle ou fictive.

— Mus. Succession des sons dans l'ordre diatonique ou harmonique : *Les anciens se servaient des lettres de l'alphabet pour désigner les tons de leur* ÉCHELLE *et les cordes de leurs instruments.* (Castil-Blaze.) ‖ *Echelle diatonique* ou *naturelle*, Série des sept intervalles de cinq tons et de deux demi-tons dont se compose la gamme ordinaire. ‖ *Echelle chromatique*, Série des douze demi-tons dont se compose la gamme dite chromatique. ‖ *Echelle enharmonique*, Série de parties de tons ou commas moindres que le demi-ton, sur laquelle se fonde le genre enharmonique.

— Techn. Série de nuances dont les teinturiers varient leurs couleurs. ‖ *Echelle campanaire*, Echelle qui indique les dimensions à donner aux cloches, suivant les divers tons qu'on veut obtenir.

— Jurispr. *Tour d'échelle*, Espace déterminé où l'on peut établir des échelles sur la propriété du voisin; droit d'établir ces échelles. ‖ Espace de 1 mètre qu'un propriétaire possède au delà du mur de clôture.

— Agric. Sorte de crible qui sert à nettoyer le grain.

— Bot. *Echelle-de-Jacob*, Nom vulgaire de la polémoine bleue.

— **Encycl.** *L'échelle* est l'instrument bien connu dont on se sert pour s'élever à une certaine hauteur. Elle se compose ordinairement de deux montants de bois traversés de distance en distance par des bâtons qu'on nomme *échelons*, disposés de manière qu'on puisse s'en servir pour monter et pour descendre. On distingue deux sortes d'*échelles : l'échelle* simple et l'*échelle* double. Cette dernière est composée de deux *échelles* simples assemblées à leur partie supérieure par une tige boulonnée ou par des charnières. Pour s'en

servir, il suffit d'éloigner les deux *échelles* l'une de l'autre, et l'on règle leur écartement au moyen d'une corde ou d'un long crochet. Quelquefois, dans la construction des *échelles* grossières, on remplace l'une d'elles par une simple barre de bois, qui sert, comme dans le cas précédent, lorsqu'on veut s'élever sans pouvoir appuyer l'*échelle* à un endroit quelconque; elle offre beaucoup moins de solidité que l'*échelle* double, et n'est guère employée que par les jardiniers pour cueillir les fruits. Les *échelles* doubles se nomment aussi *échelles* de peintre, de jardinier, etc.

Revenons à la construction de l'*échelle* simple. Nous avons dit qu'elle est formée de deux montants ou perches à section ronde ou parallélogrammique, percées, dans toute leur longueur et à des distances égales d'environ 3 décimètres, d'un égal nombre de trous, circulaires si les échelons sont cylindriques, rectangulaires s'ils sont parallélogrammiques, placés sur les deux perches à la même hauteur. Ces trous servent de mortaises aux échelons. Cette sorte d'*échelle* est employée dans une infinité d'arts industriels, parce qu'elle est commode, légère, et cependant assez forte pour supporter un homme sans se rompre.

Au lieu de perches rondes ou quadrangulaires, on prend souvent de forts linteaux de sapin, dans lesquels on pratique des mortaises carrées au lieu de trous ronds; les bâtons sont remplacés par des linteaux prismatiques. Ces *échelles* présentent plus de solidité sans être beaucoup plus lourdes.

Dans toutes les *échelles*, on empêche les échelons de sortir des montants, soit en les y chevillant de deux en deux, soit au moyen d'une ou de deux tringles de fer qui traversent les montants et sont boulonnées extérieurement.

Nous avons dit plus haut qu'en accolant deux *échelles* simples par le haut, au moyen de deux fortes charnières ou d'une tringle boulonnée, on obtient une *échelle* double qui n'a besoin d'aucun appui. Pour donner à ces sortes d'*échelles* toute la solidité nécessaire, on ne place pas les deux longues perches de chaque *échelle* parallèlement entre elles, mais on leur fait faire un angle d'autant plus ouvert qu'on veut s'élever plus haut, de sorte que les quatre perches des deux *échelles* semblables, accolées comme nous l'avons dit, représentent les quatre arêtes d'une pyramide quadrangulaire, dont deux faces opposées sont garnies d'échelons d'un bout à l'autre.

Quoique cette particularité appartienne spécialement aux *échelles* doubles, on fait aussi des *échelles* simples dont les montants ne sont pas parallèles, mais concourants, surtout lorsque ces *échelles* sont très-élevées. Lorsqu'une *échelle* est très-longue, on est forcé, pour assurer une assiette convenable, de donner aux échelons d'en bas une longueur égale à quatre, cinq ou six fois la longueur de ceux d'en haut; en ce cas, les échelons inférieurs deviendraient quelquefois trop longs pour présenter une résistance suffisante, ou bien ils devraient atteindre une grande largeur ce qui rendrait l'échelle beaucoup trop lourde. On évite cet inconvénient de la manière suivante : dans l'intervalle des deux perches latérales on place une, deux, trois ou quatre perches percées de trous comme les précédentes, dans lesquels les échelons sont enfilés et se trouvent soutenus. Ces perches intermédiaires touchent toutes par terre, mais ne s'élèvent qu'à des hauteurs suffisantes pour que les échelons, qui ne sont soutenus que par leurs bouts, aient assez de consistance pour ne pas s'échapper de leurs mortaises. On voit de ces sortes d'*échelles* dans tous les vastes jardins; elles servent pour tailler et écheniller les arbres ou pour cueillir les fruits à la main.

On nomme *échelle* de meunier une espèce d'escalier dont les perches longues sont remplacées par de larges jumelles de bois placées de champ, et dans lesquelles sont ajustées à tenons et à mortaises des planches qui forment des marches larges et plates. C'est de cette manière que sont construites les *échelles* de bibliothèques et d'endroits où l'espace manque pour laisser un escalier à demeure.

L'*échelle* à incendie est spécialement construite pour pénétrer dans les édifices incendiés. On en distingue trois variétés principales : l'*échelle à l'italienne*, l'*échelle droite pliante* et l'*échelle à crochets*. L'*échelle* dite *à l'italienne* est formée de plusieurs petites *échelles* indépendantes ajustées les unes à la suite des autres. Elles ont environ 2 mètres de longueur et sont plus larges à un bout qu'à l'autre. Elles sont disposées de telle sorte, que la partie étroite de chacune d'elles s'assemble exactement sur la partie large de celle qui la surmonte immédiatement et y soit solidement maintenue par des échancrures pratiquées sur les montants et dans lesquelles se logent des échelons de fer. En général, on n'emploie que cinq *échelles* au maximum, parce que, avec un plus grand nombre, l'appareil n'aurait pas assez de solidité. L'*échelle droite pliante* se compose de trois parties réunies deux à deux, à leurs extrémités, par des boulons faisant l'office de charnières. Pour le transport, les trois parties sont ramenées les unes sur les autres, de manière à n'être guère plus embarrassantes qu'une *échelle* ordinaire. Quand l'*échelle* est entièrement développée, elle présente une longueur de 17 mètres. L'*échelle* *à crochets* est formée de deux parties longues chacune de 2 mètres, qui se replient l'une sur l'autre au moyen d'un boulon et d'une double charnière. La moitié supérieure est terminée par deux demi-cercles de fer, un à l'extrémité de chaque montant, et ces demi-cercles ou crochets ont un développement suffisant pour pouvoir embrasser la tablette d'une baie de croisée et s'y fixer solidement. A l'aide d'une manœuvre fort simple, l'*échelle* à crochets permet de s'élever successivement à tous les étages d'une maison.

— Mines. On emploie différents moyens pour monter et descendre les ouvriers dans les puits de mines. On peut les monter au moyen des appareils qui servent à amener au jour les produits de l'abatage, mais ce procédé ne doit être pratiqué qu'autant que ces appareils sont munis de *parachutes*, en prévision du danger toujours menaçant de la rupture du câble. Or, cette condition ne peut être remplie que dans les puits munis d'un guidage convenable.

Dans les autres cas, on établit dans un compartiment spécial, à côté des pompes, des *échelles* destinées à la circulation des ouvriers. Ce mode de locomotion offre de nombreux inconvénients : d'abord il est excessivement lent; il fait perdre aux ouvriers une bonne partie de leur temps et les amène sur les travaux déjà fatigués. De plus, les *échelles*, à cause du voisinage des pompes, sont mouillées et glissantes, ce qui fait que leur parcours ne s'accomplit pas sans de certains dangers. Enfin, si les *échelles* sont exposées à l'humidité, les ouvriers qui y circulent le sont aussi, et ils arrivent aux chantiers ou au jour plus ou moins mouillés.

Ces considérations ont fait imaginer les *échelles mobiles* ou machines à monter les ouvriers, appelées *fahrkunst* en Allemagne, où elles ont été inventées. Ces appareils procurent une bien plus grande rapidité que les anciennes *échelles* et même que le montage dans les cages guidées, et offrent en même temps une sûreté beaucoup plus grande. V. EXTRACTION, EXPLOITATION DES MINES, PUITS DE MINE.

— Législ. crim. Selon Ducange, l'*échelle* était autrefois le symbole de la haute justice. C'était une espèce de pilori ou de carcan dressé dans un lieu public où l'on exposait ceux que l'on voulait noter d'infamie. Dans un concile tenu à Tours en 1236, on voit que cette peine était toujours suivie ou précédés du fouet. On attachait à l'*échelle* les blasphémateurs, les parjures et les bigames. Les hauts justiciers, à Paris, avaient chacun une *échelle* dans les lieux où ils faisaient exécuter les coupables. Celle de l'évêque de Paris était dans le parvis; celle du prieuré Saint-Eloi à la porte Baudet, appelée plus tard Baudoyer; celle du prieur de Saint-Martin-des-Champs dans le cloître de Saint-Nicolas, entre la porte de l'église et la rue Aumaire; celle du chapitre de Notre-Dame près du port Saint-Landri. Au commencement du XVIIe siècle, l'*échelle* de l'évêque de Paris fut détruite. On y substitua, en 1767, un carcan fixé à un poteau. C'est de ce poteau que partaient toutes les distances itinéraires de la France. Au XVIIIe siècle on voyait encore une de ces *échelles* dans la rue de l'*Echelle*-du-Temple. Les *petits-maîtres* la brûlèrent pendant la minorité de Louis XIV, mais elle fut presque aussitôt rétablie.

— Art milit. On appelle *échelle d'escalade* celle que l'on emploie pour *escalader* les murailles dans les siéges offensifs. Il y a eu des *échelles* d'escalade dans tous les temps et dans tous les pays. Tous les historiens de l'antiquité, dans les récits qu'ils font des siéges de leur époque, rapportent qu'on employait toujours des *échelles*. Les Grecs, assiégeant Troie, se servirent inutilement de ce moyen pour escalader les murailles ennemies; il leur fallut recourir au célèbre cheval de bois. Aratus, assiégeant la citadelle de Sicyone, se servait d'*échelles* qui se démontaient en plusieurs pièces et se transportaient dans des caisses; telles étaient les *sambuques de guerre*. On a prétendu que le toit où se cachait une tortue d'escalade servait de point d'appui aux *échelles*. Maizeroy fait mention des *échelles* que les anciens appelaient *coriaceæ*, et dont on gonflait les montants en les soufflant comme des outres; il en décrit qui étaient montées sur roues, et parle de celles qu'on appelait *reticulatæ*. D'après lui, c'étaient des *échelles* de corde garnies de crochets ou de harpons. Le même écrivain nous apprend, en outre, que Héron en inventa « qui se soutenaient sur des pivots; » dans le haut, un mantelet couvrait un soldat qu'on y faisait monter pour observer. L'invention de Héron fut reprise et perfectionnée au moyen âge. On en fit des *aubettes* ou échauguettes; on rangeait alors les *échelles* au nombre des artifices, et on leur donnait dans ce cas le nom d'*escale* ou d'*eschale*. On avait dressé, pour les manœuvrer et pour les transporter, des soldats auxquels on donnait le nom d'écheleurs. Elles étaient de différentes longueurs, suivant qu'elles devaient servir à escalader une muraille, une tour ou un donjon. On n'avait pas de manière régulière de les construire; mais, en général, elles avaient des échelons de corde, ce qui en facilitait le transport par le rapprochement des montants, qui se liaient l'un à l'autre et ne formaient plus qu'un seul arbre. Deux verges de bois ou de métal étaient, au moment de l'assaut, attachées en haut et en bas et servaient d'entretoises. Ces verges suffisaient pour tenir les montants écartés l'un de l'autre; une pointe de fer en garnissait le pied. Lorsqu'on voulait monter sur un rempart, on appliquait ces *échelles* contre la muraille; mais l'ennemi, qui était préparé à cette attaque et dressé à se défendre, jetait par les mâchicoulis des pierres qui écrasaient l'assaillant. Armés de crocs, les assiégés cherchaient à renverser les *échelles*, et ils y parvenaient facilement si celles-ci étaient trop longues, c'est-à-dire si elles dépassaient la partie supérieure du rempart; alors l'assiégé avait une grande prise sur elles et les renversait à la main. C'est pourquoi l'on se servait d'*échelles* à peine plus longues que les murailles attaquées. Le système du moyen âge a été à peu près complétement imité par les modernes. On emploie aujourd'hui comme autrefois les *échelles* d'escalade, mais moins fréquemment cependant, parce qu'il y a moins de murailles à franchir, ou plutôt parce que, dans le nouveau système de fortification, elles sont moins élevées. La dernière fois que l'on s'en est servi, ce fut au fameux assaut de la tour Malakof. Les *échelles* dont on fit usage étaient garnies de crochets à la partie supérieure; on s'en était aussi servi au siége d'Acre, mais elles s'étaient trouvées trop courtes, ainsi qu'à Anvers, et n'avaient pu être d'aucun secours. Pour obvier à ces inconvénients, on a calculé qu'une *échelle* d'escalade doit, afin de n'être ni trop longue ni trop courte, avoir 1m,50 de plus que la hauteur à laquelle elle doit atteindre, en calculant la longueur qu'elle perdra en s'enfonçant dans la terre ou dans la vase sur laquelle elle doit avoir les pieds appuyés. Lorsqu'on applique une *échelle* contre un rempart, on doit laisser entre cette *échelle* et le pied du mur une distance égale à peu près au quart de la hauteur. On s'est souvent servi de petites *échelles* que l'on ajustait ensemble pour en faire de longues; elles sont plus faciles à transporter.

On recommande aux porteurs d'*échelles* de les espacer au plus d'un demi-mètre, afin que les assaillants s'appuient réciproquement et puissent se raccrocher si le pied vient à leur manquer. On leur enjoint aussi d'appliquer les *échelles*, non au milieu des courtines, mais vers les angles saillants.

— Dess. lin. *Echelles de proportion*. On nomme *échelle* de proportion une figure contenant les multiples et sous-multiples de l'unité adoptée dans un dessin. Les subdivisions décimales sont celles que l'on adopte généralement aujourd'hui. L'unité principale sera donc partagée en 10 parties égales; chacune de ces parties sera elle-même subdivisée en 10 autres plus petites, et ainsi de suite.

On trouve dans le commerce des *échelles* toutes tracées sur des règles de buis, d'ivoire ou de cuivre; mais il est utile de pouvoir les construire soi-même, car souvent on a besoin de les établir spécialement pour chaque dessin. Nous distinguerons l'*échelle* simple et l'*échelle* progressive.

— *Construction d'une échelle simple*. On tire une droite indéfinie AB (fig. 1), sur laquelle on porte 10 parties égales A1, 1-2, 2-3, etc.;

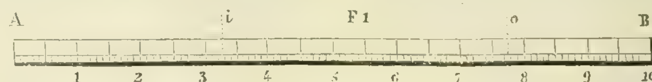

Fig. 1.

chacune de ces parties représente 1 mètre ou 1 décimètre, etc., suivant la grandeur du papier qui doit contenir le dessin à établir. On divise ensuite chaque partie en 10 parties égales, qui représentent des décimètres, des centimètres, etc. Supposons que AB soit la longueur adoptée pour représenter 10 fois l'unité linéaire, on la partagera d'abord en 10 parties égales A-1, 1-2,..., 9-B; puis on partagera chacune des divisions en 2 parties égales, dont chacune figurera 5 dixièmes de l'unité; enfin on partagera chacune de ces dernières parties en 5 : on aura ainsi marqué les dixièmes de l'unité. La figure indique comment se marquent les crans de divisions des diverses parties et comment on dispose les indications pour rendre facile la lecture d'une distance.

Si les divisions principales A-1, 1-2, etc., représentent des mètres, et qu'on veuille représenter une longueur de 7m,75, par exemple, on ouvrira le compas de A en O et l'on portera cette longueur sur le papier à l'endroit convenable.

Réciproquement, si l'on a sur le dessin une longueur dont on veuille connaître la mesure, on la prendra avec le compas et on la portera sur l'*échelle* de A en *i*, par exemple. L'extrémité *i* tombant entre les grandes divisions 3 et 4 et entre les petites sous-divisions 2 et 3, on en conclura que la distance est comprise entre 3m,20 et 3m,30; mais le point *i* étant plus près de la petite division 3 que de la petite division 2, on estimera à peu près à 0,07 le complément à ajouter à 3m,20, et on conclura que la distance cherchée est de 3m,27.

— *Echelle progressive*. On appelle ainsi une *échelle* dont les parties décimales sont portées sur des parallèles différentes, dans le but d'éviter la confusion des points de subdivision. Pour construire cette *échelle*, on tire

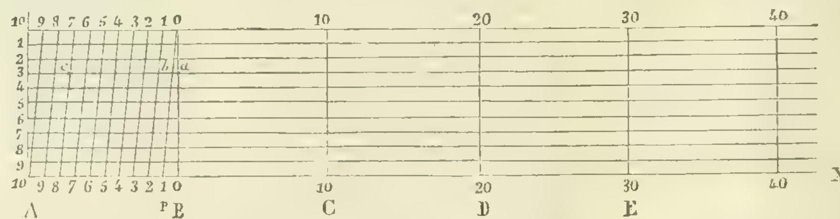

Fig. 2.

une ligne indéfinie AX (fig. 2); puis, avec une ouverture de compas égale à l'unité principale réelle ou figurée, on porte les distances égales AB, BC, CD, DE, etc. On élève, aux points de division, des perpendiculaires A-10, B-0, C-10, D-20, E-30, etc.; on porte 10 longueurs égales arbitraires sur la perpendiculaire A-10, et par chaque point de division on mène une parallèle à la ligne AX. On divise AB en 10 parties égales; on tire une ligne droite *p*0, qu'on nomme transversale, et par les autres divisions de AB on mène des parallèles à *p*0; enfin, on numérote les divisions comme le montre la figure.

La partie comprise entre B-0 et A-10 se nomme *talon;* elle contient les dixièmes et les centièmes de l'unité principale AB. En effet, la distance *ab*, par exemple, est de 3 centièmes; celle de *a* à *c* est de 0,73. Ainsi, l'*échelle* donne trois sortes d'unités décuples les unes des autres, les mètres, par exemple, les décimètres et les centimètres; ou les hectomètres, les décamètres et les mètres, si l'unité principale AB représente un hectomètre.

Cette *échelle* peut se tracer sur le bord d'une bande de papier; elle se trouve quelquefois gravée sur une règle d'ivoire à biseau ou sur une plaque de cuivre, ce qui rend son usage commode, puisqu'on peut se dispenser de se servir du compas. Pour apprécier une longueur prise au compas sur un plan, on place une des pointes de l'instrument sur celle des lignes perpendiculaires C, D, E, etc., de l'*échelle* dont la distance à A surpasse l'ouverture du compas, et dont la distance à B est surpassée par cette même ouverture. On transporte alors le compas sur les différentes parallèles, en plaçant toujours l'une de ses pointes sur la perpendiculaire déterminée précédemment, et on s'arrête lorsque l'autre se trouve le plus près possible de tomber sur une des transversales parallèles à *p*0. Il suffit alors de compter le nombre des divisions principales qui est fourni par le rang de la perpendiculaire, compté à partir de B, le nombre des divisions qui est donné par le rang de la transversale, compté à partir de *p*0, et le nombre des centièmes, qui est fourni par le rang de la ligne horizontale, compté à partir de la base supérieure du rectangle.

— *Echelle des plans* (géographie, géométrie, topographie, architecture). On désigne sous ce nom la ligne divisée et subdivisée en parties égales qui sert à indiquer le rapport des distances ou dimensions marquées sur une carte avec les distances réelles.

Le plan d'un terrain ou d'un objet quelconque ne pouvant être reproduit avec ses véritables dimensions, on les réduit proportionnellement dans un rapport déterminé par la

grandeur de la feuille de papier, et le dessin doit être accompagné d'une *échelle* qui indique ce rapport. Cette *échelle* contient en raccourci l'unité principale et ses subdivisions. On construit, du reste, cette *échelle* comme il a été dit plus haut.

Les *échelles* adoptées, suivant l'usage particulier auquel on les destine, sont :

1° *L'échelle* de $\frac{1}{100}$ pour les plans de bâtiments, d'usines, de projets d'architecture;

2° *L'échelle* de $\frac{1}{1000}$ pour les terres en culture dans lesquelles on doit tenir compte de certains détails, routes, ruisseaux, haies, etc., comme cela arrive souvent pour éclairer une affaire dans les procès par expertise;

3° *L'échelle* de $\frac{1}{2000}$ pour les plans des places de guerre;

4° *L'échelle* de $\frac{1}{500}$ pour les plans généraux des cours d'eau, abordements, etc.;

5° *L'échelle* de $\frac{1}{625}$ pour les petits détails des plans du cadastre;

6° *L'échelle* de $\frac{1}{2500}$ pour les plans généraux du cadastre;

7° *L'échelle* de $\frac{1}{5000}$ pour les plans de détails des forêts et des pays à grande culture.

Enfin, lorsqu'il s'agit de plans d'ensemble, on fait usage des *échelles* suivantes :

de $\frac{1}{10000}$, de $\frac{1}{20000}$, de $\frac{1}{40000}$, de $\frac{1}{15000}$ et de $\frac{1}{25000}$.

Pour la carte de France, Cassini a employé l'*échelle* de $\frac{1}{86400}$.

— Géom. descript. *Echelles de pente.* Une ligne droite est complètement déterminée lorsqu'on connaît sa projection horizontale et les cotes de deux de ses points. Supposons, en effet, que, connaissant la projection AB d'une droite, et les cotes α et β des deux points dont A et B sont les projections, on veuille déterminer la cote x du point dont C est la projection. Concevons aux deux points A et B des perpendiculaires au plan de projection. Ces perpendiculaires iront rencontrer en D et en E le plan de comparaison; la droite MN, qui passe par les points D et E, sera l'intersection du plan de comparaison avec le *plan projetant* de la droite donnée. Si, à partir des points D et E, on porte des longueurs DA′, EB′, respectivement égales aux valeurs α et β, la ligne A′B′ sera la droite dans l'espace. Par le point A′ menons, dans le plan projetant, la droite A′H. Les deux triangles semblables A′B′G, A′C′H donneront la proportion

$$(1)\qquad \frac{A'G}{A'H} = \frac{GB'}{HC'},\ \text{ou}\ \frac{AB}{AC} = \frac{\beta-\alpha}{x-\alpha}\ldots,$$

dans laquelle x est seule inconnue. Si, au contraire, x était connue et qu'on voulût connaître la projection du point correspondant, l'inconnue serait AC.

La proportion (1) va nous permettre de trouver, sur la projection AB, l'intervalle L qui sépare deux points dont les cotes diffèrent d'une unité. Il suffit de remplacer x-α par 1 et AC par L; il vient alors

$$\frac{AB}{L} = \frac{\beta-\alpha}{1},\quad \text{d'où } L = \frac{AB}{\beta-\alpha}.$$

Si, après avoir évalué numériquement la longueur L, on porte cette longueur sur la droite AC, à partir du point A, on obtiendra le point Q, dont la cote est égale à $\alpha + 1$. En portant ensuite la longueur L de Q en C, on trouvera un second point ayant pour cote $\alpha + 2$, et ainsi de suite. Quand on aura trouvé tous les points qui répondent aux cotes 1m, 2m, 3m, etc., on pourra diviser chaque intervalle en 10 parties égales, et on aura une série de points répondant aux cotes qui diffèrent de 1 décimètre.

Fig. 3.

La droite qui sert ainsi à déterminer les cotes de tous les points d'une ligne s'appelle l'*échelle* de pente de cette ligne.

Il suffit d'appliquer l'*échelle* de pente d'une droite le long de sa projection horizontale pour y lire aussitôt les cotes de tous les points, pourvu toutefois qu'on connaisse préalablement la cote d'un d'entre eux.

Pour indiquer un des usages de l'*échelle* de pente, proposons-nous seulement d'évaluer la vraie distance de deux points situés dans l'espace, et donnés par leurs projections horizontales sur un même plan. Soient A′ et B′ les deux points donnés, A et B leurs projections, on cherchera, au moyen de l'*échelle* de pente, les deux cotes α et β des deux points, et la distance A′B′ sera l'hypoténuse d'un triangle rectangle, dont les deux autres côtés seraient A′G = AB, B′G = $\beta - \alpha$. L'intervalle AB se lit sur l'*échelle* horizontale du dessin, et l'on a ainsi, pour la distance cherchée

$$d = \sqrt{\overline{AB}^2 + (\beta-\alpha)^2}.$$

Un plan a aussi son *échelle* de pente. Dans la pratique, un plan est toujours limité; il se représente conséquemment par la projection horizontale de son contour, dont chaque angle a sa cote. Imaginons que, sur le plan de projection, on ait figuré, à un mètre l'un de l'autre, un certain nombre de droites parallèles à la trace horizontale du plan donné. Chacune de ces droites, appelées *sections de niveau,* aura une cote unique pour tous ses points. Si l'on mène une perpendiculaire commune aux sections de niveau, cette perpendiculaire sera évidemment la projection de la ligne de plus grande pente du plan. En cotant les points où elle rencontre les sections de niveau et en subdivisant les intervalles, elle constituera l'*échelle* de pente du plan, parce qu'elle fournira immédiatement la cote d'un point quelconque de ce plan, pourvu qu'on en connaisse la projection horizontale.

L'*échelle* de pente du plan s'indique par un trait double (fig. 4). Lorsqu'un plan est horizontal, il n'a pas d'*échelle* de pente; une seule cote suffit pour le désigner. Si le plan donné est vertical, il est déterminé par sa trace horizontale.

Fig. 4.

— Mus. Dans son sens général, le mot *échelle* signifie la série successive et ininterrompue de tous les sons dont se compose un système musical; celle du système européen, basé sur la gamme de sept sons, doit donc comprendre tous les sons de cette gamme répétée autant de fois qu'il est nécessaire pour correspondre à l'étendue des différentes voix et des divers instruments. Pour être complète, notre *échelle* musicale devrait même comprendre les demi-tons chromatiques dont se compose la gamme chromatique.

« Chaque système musical, dit d'Ortigue dans son *Dictionnaire de plain-chant*, a son *échelle* particulière où les sons sont divisés selon la constitution de ce même système. L'*échelle* est en quelque sorte l'alphabet propre à chaque idiome musical, c'est-à-dire à chaque tonalité. Les intervalles sont plus ou moins distants les uns des autres, et ils revêtent entre eux des propriétés, des affinités différentes, selon les divers modes propres à la tonalité à laquelle appartient l'*échelle*, en sorte que dans chaque tonalité on doit distinguer, en premier lieu, l'*échelle* générale des sons, et en second lieu les *échelles* particulières des divers modes, c'est-à-dire la gamme et ses modifications, telles que la gamme majeure et mineure dans notre tonalité. Les Orientaux divisent leurs *échelles* par tiers et quarts de tons; la nôtre est divisée par demi-tons; celle du plain-chant, fondée sur l'ordre diatonique, procède par tons entiers, sauf les deux demi-tons inhérents d'ailleurs à l'ordre diatonique, et le demi-ton accidentel. » Tout cela est parfaitement juste, car il s'agit de la constatation de faits authentiques; ce qui nous le paraît moins, c'est ce que dit ensuite d'Ortigue, en se lançant dans des considérations purement hypothétiques. « Plus les mœurs sont efféminées chez un peuple, plus son *échelle* musicale affecte de petits intervalles rapprochés; plus, au contraire, un peuple est grave, plus il est attaché aux doctrines religieuses, et plus son *échelle* tend à multiplier les grands intervalles. » A ce compte, il faudrait admettre que les Grecs, dont le système musical se fractionnait par quarts de ton, avaient des mœurs efféminées et qu'ils n'étaient point attachés aux doctrines religieuses! Voilà pourtant à quels résultats absurdes on arrive avec des systèmes préconçus!

Nous préférons le passage suivant où d'Ortigue nous semble être davantage dans le vrai. « Ceci soit dit pour protester contre l'opinion de Rousseau et de plusieurs autres théoriciens (ranger Rousseau parmi les théoriciens en musique est cependant un peu fort), à savoir que la coordination des intervalles dont se compose toute l'*échelle* musicale est le produit d'une délibération, d'un choix, d'un calcul. Les *échelles* musicales ne sont pas le fait des hommes, pas plus que les alphabets, pas plus que les langues; elles sont le produit spontané de mille causes, de mille circonstances de climat, de langage, d'aptitudes, etc. Ce que les hommes y ont mis, ils l'ont mis par instinct, mais ils n'y ont rien mis délibérément. C'est l'œuvre de tous, ce n'est l'œuvre de personne en particulier; c'est l'expression de la civilisation. On conçoit que l'*échelle* des Indous, par exemple, constituée sur quarts de ton et composée de vingt-deux intervalles, présente avec celle du plain-chant ou avec la nôtre des dissemblances telles, que l'oreille, éduquée selon les conditions de l'une, est toute déroutée lorsqu'elle est frappée par les intervalles de l'autre. Qu'est-ce que cela, si ce n'est une constitution euphonique absolument différente, par conséquent un autre idiome, un autre langage? Or, en quoi les hommes, les peuples, ont-ils délibéré sur la création de leur langage? Pour délibérer sur un langage, il faudrait les connaître tous; pour créer une tonalité, il faudrait les posséder toutes. »

Par tout ce qui précède, nous avons vu que l'*échelle*, au point de vue général, comprend toute la série des notes dont se compose un système, et que, au point de vue particulier, elle englobe seulement la série des notes formant la division rationnelle de ce système. Par conséquent, et sous ce dernier rapport, notre *échelle*, à nous, se compose des sept notes formant la gamme diatonique (avec le redoublement de l'octave), c'est-à-dire *ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut*, auxquelles on pourra joindre les cinq demi-tons chromatiques qui complètent le système. Ce que nous nommons aujourd'hui *échelle*, les Grecs l'appelaient *diagramme;* mais leur système se basant sur le tétracorde, qui, comme l'indique son nom, ne se composait que de quatre notes, leur *diagramme* particulier ne comportait que quatre degrés ou quatre sons.

On emploie souvent le mot *échelle* pour exprimer l'étendue des intervalles que peut fournir telle voix ou tel instrument. On dit en ce sens : « Ce baryton a une *échelle* d'une octave et demie, » ou : « Cet instrument donne une *échelle* de quatre octaves pleines. » Une signification très-usitée aussi du mot *échelle* est celle qui s'applique aux lignes de la portée du plain-chant, que l'on a appelée l'*échelle* du chant. « Dans le plain-chant, dit Poisson, les quatre traits suffisent pour neuf notes, qui sont l'étendue la plus ordinaire. Dans la musique, l'*échelle* a cinq traits ou barres horizontales, parce qu'elle a plus d'étendue. »

— *Echelle spirite.* On a donné ce nom au tableau des différents ordres d'esprits d'après le spiritisme, tableau indiquant les degrés qu'ils ont à parcourir successivement pour s'élever jusqu'à Dieu. Elle comprend trois ordres principaux : les esprits imparfaits, les bons esprits, les purs esprits, divisés en neuf classes, dont voici le tableau synoptique. V. SPIRITISME.

3e ORDRE. *Esprits imparfaits.*	9e classe :	Esprits impurs, vulgairement nommés démons.	Prédominance habituelle de la matière sur la pensée et la volonté.
	8e —	Esprits légers (follets, lutins, gnomes, farfadets).	
	7e —	Esprits faux savants.	
	6e —	Esprits faibles, neutres.	
2e ORDRE.	5e —	Esprits bienveillants.	Prédominance habituelle de la pensée et de la volonté sur la matière.
	4e —	Esprits savants.	
	3e —	Esprits sages.	
	2e —	Esprits supérieurs.	
1er ORDRE.	1re —	Esprits purs (vulgairement nommés anges, archanges, séraphins).	Influence de la matière nulle.

— *Echelle campanaire.* On se sert de cette expression, qui a pour synonymes *bâton de Jacob* et *brochette*, pour désigner la base qui sert à mesurer les proportions des cloches. Cette base, qui est déterminée par la seule expérience, se transmet, chez les fondeurs, de génération en génération et sans subir de modifications sensibles. Elle repose sur les données quantitatives de l'alliage, mais surtout aussi sur des proportions analogues au module architectural et dont le fondeur ne doit jamais se départir, sous peine de tomber dans l'erreur et de produire des sons inharmoniques. Le bord de la cloche, c'est-à-dire le point où elle est le plus épaisse, sert d'étalon de mesure et constitue le point de départ de toutes les autres dimensions. L'*échelle campanaire* se compose de lignes horizontales s'appuyant sur une ligne verticale, et donnant, au moyen de points convenus, l'épaisseur du bord suivant le poids de la cloche. (Consulter l'ouvrage de M. Guettier, sur la fonderie et son application.) V. CLOCHES, leurs proportions.

— *Echelle de marée.* V. MARÉE.

— **Allus. hist. Échelle de Jacob,** Echelle mystérieuse que Jacob vit en songe lorsque, pour se soustraire à la colère de son frère Esaü, il se rendait chez son oncle Laban. S'étant couché dans un lieu désert nommé depuis Béthel, il s'endormit, et vit une échelle dont le pied s'appuyait sur la terre et dont le haut touchait au ciel. Des anges montaient et descendaient le long de cette échelle, et en même temps Dieu prédisait à Jacob que sa postérité serait nombreuse comme la poussière de la terre.

Les allusions à l'*échelle de Jacob* sont très-variées et appartiennent surtout au langage philosophique. Le plus souvent, l'extrémité de cette échelle, c'est l'idéal, auquel n'arrive le génie qu'après avoir gravi péniblement tous les échelons inférieurs. Cette image est une des allusions les plus élevées et les plus poétiques de toutes celles qui se rencontrent en si grand nombre dans les archives du christianisme.

En voici plusieurs exemples empruntés aux écrivains modernes :

« Architecture, sculpture, peinture, musique, poésie, tels sont les degrés par lesquels il est donné à l'imagination humaine de tendre jusqu'à l'immortelle beauté. C'est là l'*échelle de Jacob* sur laquelle s'élèvent constamment les rêves de l'esprit de l'homme. D'un côté, elle s'appuie sur la terre; de l'autre, elle touche au ciel. »

EDGAR QUINET.

« Nous renonçons à mesurer cette *échelle* de maux que parcourt l'humanité; elle prend à l'âge le plus tendre et se prolonge jusqu'à la vieillesse; *échelle* monstrueuse qui ne s'élève pas vers le ciel, comme *celle de Jacob*, au contraire, mais dont chaque degré est une souffrance, parfois une chute, qui, pour beaucoup, commence par une faute et finit par un crime. »

ALPHONSE ESQUIROS.

« J'ai soif de voluptés exorbitantes, car je suis un homme carré par la base; je méprise l'amour en bonnet de coton et j'adore le danger. Le danger, c'est ma vie à moi. Je veux des *échelles* de soie longues comme *celle de Jacob*, des citadelles à escalader, des baisers corrosifs, tous les soirs, à la barbe des maris et des eunuques noirs. »

CHARLES DE BERNARD.

« Nous avons lu ce roman signé d'un nom nouveau avec la bienveillance obligée pour tout débutant loyal. Hélas! l'auteur ne nous paraît pas avoir le pied solide sur le premier échelon de cette terrible *échelle de Jacob* qui monte de l'obscurité à la gloire, et le long de laquelle on rencontre autant de génies avortés qui dégringolent que de talents heureux qui grimpent résolûment. »

MAXIME DU CAMP.

« Le vrai contrat social, celui dont Dieu lui-même est le souverain, ne se résilie pas dans la poussière de ce globe. Au contraire, il se renoue, se recompose et se développe indéfiniment plus haut, de vertu en vertu, de

sainteté en sainteté, de grandeur en grandeur, dans une société toujours croissante et toujours multipliante, pour multiplier les adorations par les adorateurs, les forces par les facultés, les vertus par les œuvres, dans cette *échelle ascendante par laquelle monta le Jacob symbolique*, et qui rapproche du Dieu de vie ses hiérarchiques créations.

LAMARTINE.

Échelle céleste (L') ou la **Vision de Jacob**, sujet traité par Raphaël, par Ribera et par divers autres artistes. V. VISION.

Échelle de femmes (L'), roman par M. Emile Souvestre (Paris, 1835). L'échelle dressée par M. Souvestre a quatre échelons : la *femme du peuple*, la *grisette*, la *bourgeoise* et la *grande dame*. Suivons nous-même cet ordre. Le maçon Cosquer est une de ces grossières créatures, nées bonnes, mais sur lesquelles, depuis le berceau, le vice ne cesse d'étendre la main. Marguerite, sa femme, supporte avec résignation les injures et les coups du père de son enfant; mais, un jour qu'il n'y a plus d'argent à la maison, elle lui demande du pain. Furieux, Cosquer s'arme d'une hache et va frapper, quand son ami Barazer arrive à temps pour l'arrêter. Ce Barazer est un escroc qui apprend à l'autre comment on peut vivre sans travailler. Bientôt la police les surprend et le bagne les reçoit. Au bout de longues années, Cosquer, Marguerite et Barazer sont installés dans une auberge. Les deux forçats sont en rupture de ban ; la femme, démoralisée par l'influence de son mari, est devenue la pire des débauchées. Un bon coup se présente; les deux hommes tuent un voyageur, et tous trois, car la femme est accusée de complicité, finissent sur l'échafaud. Ce premier tableau sue le sang et le crime ; mais il est bien exécuté, et malheureusement il est vrai.

La *grisette* est une jeune fille de province qui travaille parce qu'elle est pauvre, et qui donne son cœur parce que c'est un besoin de ce cœur. Le jeune homme qui l'a séduite est de trop bonne maison pour pouvoir réparer sa faute et il ne s'inquiète que de son avenir, comme s'il n'avait pas détruit une existence avec un serment.

La *bourgeoise*, c'est cette jeune fille qui pâlit dans un magasin sur les livres de comptabilité de son père. Il lui est interdit d'avoir d'autre pensée que celle du gain et des chiffres. Par hasard, une âme noble est entrée dans son cercle aride et borné; elle aime son cousin Edmond, jeune homme qui croit à la poésie comme d'autres au trois pour cent. Mais le malheureux veut faire fortune pour obtenir la main de sa cousine, et il meurt à Paris sans avoir pu atteindre le bonheur qu'il avait rêvé. Quant à elle, on devine son sort : un marchand l'épouse, c'est-à-dire l'achète à son père et s'en arrange sans s'inquiéter si l'échange est mutuel.

Quant à la *grande dame*, qui semble commander à tout ce qui l'entoure, elle ne s'appartient pas. Ses soucis sont recouverts d'un voile gracieux, mais n'en sont pas moins cuisants. Ne rencontrant partout que vanité, mensonge, hypocrisie; ne se heurtant qu'à des âmes glacées, elle se prend un jour à regarder de loin l'amour qui console; puis elle s'approche, puis elle entre dans la corruption. Alors elle ferme les yeux et marche sans crainte parce qu'elle a appris la ruse. Sa vie n'est plus qu'une mauvaise action, et, quand sa mort vient favoriser ses héritiers, il n'y a de larmes que sur les draps funéraires.

De tout cela, que ressort-il? C'est que la douleur est partout et qu'à tous les degrés de l'échelle sociale on rencontre, sous des apparences diverses, le hideux masque de la souffrance ou de la misère. Ce livre est fermement écrit et vigoureusement pensé. Il préludait avec honneur aux grandes peintures sociales qui devaient se produire quelques années plus tard pour aboutir enfin aux *Mystères de Paris*.

Échelle de soie (L'), par M. Hippolyte Lucas (Paris, 1842). Ce livre est un recueil de récits, une macédoine, une mosaïque, un salmigondis, tout ce qu'on voudra, pourvu que ce soit quelque chose d'intéressant et d'agréable. Le *Souper des lions*, qui ouvre le livre et qui en est la partie la plus considérable, est une peinture qui, pour avoir quelque peu perdu de son actualité, n'en est pas moins attrayante. C'est un de ces festins après le bal de l'Opéra, festins luxueux, effrénés, babyloniens, que se sont donnés des héros du boulevard de Gand, la terreur de la *fosse* à laquelle ils ont donné leur nom, dite aussi la *loge infernale*. Là apparaissent les diverses variétés de l'espèce : le lion jockey-club proprement dit, le lion colonel, le lion romancier, le lion journaliste; et, d'autre part, la *panthère*, le *rat*, le *bas-bleu*, la femme vaporeuse, l'âme incomprise. C'est une sorte de *Décaméron* avec un dénoûment où figure toujours quelqu'un des assistants. Après cette espèce de comédie viennent l'*Échelle de soie*, qui a donné le titre au volume, et les *Deux lettres*, deux drames très-courts, mais d'un intérêt saisissant. Citons enfin, à défaut d'analyse, les titres des pièces de ce recueil qui nous paraissent les plus remarquables : les *Yeux de verre*, *Coquetterie*, *Un dévouement inutile*, les *Morts fatales*, le *Poitrinaire*, *Un de plus*. Il y a aussi une très-fine satire politique du *ministre impossible*, impossible parce qu'il est honnête homme. C'est une vérité que l'auteur vous amène à poser vous-même de la façon la plus piquante. La *Jeunesse de Scarron* est un tableau de genre d'une parfaite vérité locale. C'est une historiette de Tallemant des Réaux, l'un des acteurs de cette nouvelle, fondue dans une scène du *Roman comique* de Scarron, le héros de la pièce. Nous ne pouvons oublier la merveilleuse histoire du soldat Labresac, cet incroyable Gascon, qui, entré par ruse au paradis, irait sans façon, si on ne l'arrêtait, passer l'anneau nuptial au doigt de la Vierge. Tout cela est terminé par... de très-curieuses observations sur le *Dictionnaire de l'Académie*.

ÉCHELLEMENT s. m. (é-chè-le-man — rad. *écheler*). Action d'écheler.

ECHELLENSIS ou **ECCHELLENSIS** (Abraham), savant maronite, né à Eckel en Syrie, mort en Italie en 1664. Il étudia à Rome, y prit le grade de docteur en théologie et en philosophie, y professa quelque temps le syriaque et l'arabe et vint en France en 1630 pour travailler à la Bible polyglotte de Lejay. Chargé de revoir le travail de quelques autres orientalistes, il se brouilla naturellement avec eux et revint en Italie, où il mourut. Ses ouvrages, généralement écrits en latin, sont très-nombreux. Outre les textes arabe et syriaque et la traduction latine des livres de Ruth et des Macchabées, qui font partie de la Bible polyglotte, nous citerons : *Linguæ syriacæ sive chaldaicæ brevis institutio* (Rome, 1628); *Sancti Antonii Magni epistolæ viginti* (Paris, 1641); *Sancti Antonii Magni regulæ, sermones, documenta, admonitiones, responsiones et vita duplex* (Paris, 1646); *Chronicon orientale nunc primum latinitate donatum, cui accessit supplementum historiæ orientalis* (Paris, 1665); une traduction latine du catalogue d'Hebed-Jesu (Rome, 1653).

ÉCHELLER, **ÉCHELLIER**. Formes anciennes des mots ÉCHELER, ÉCHELIER.

ÉCHELLES (LES), bourg et commune de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de Chambéry, sur le Guiers ; pop. aggl. 569 hab.—pop. tot. 798 hab. A 4 kilom. du bourg se dresse un mur de rochers de 260 m. de hauteur, percé d'une galerie de 308 m. de longueur sur 7 à 8 m. de largeur, pratiquée par ordre de Napoléon Ier pour donner passage à une route carrossable. Autrefois le chemin traversait, dit-on, une véritable grotte naturelle; mais, pour atteindre l'ouverture de cette grotte, il fallait monter plusieurs échelles; de là vint le nom donné au village. Charles-Emmanuel II, de Savoie, fit pratiquer dans le roc, en 1670, une route de chars, comme le constate une inscription.

ÉCHELLES DU LEVANT. Ce nom, qui vient du turc *Iskele*, espèce de jetée sur pilotis avec des marches pour débarquer les marchandises, est donné aux ports marchands de la Méditerranée orientale soumis à la domination turque, tels que Constantinople, Smyrne Alep, Alexandrie, Tripoli, Saïd, etc. Les paquebots des grandes compagnies desservent aujourd'hui les communications entre les diverses échelles du Levant.

ÉCHELLET s. m. (é-chè-lè — rad. *échelle*). Mus. Se dit quelquefois pour ÉCHELETTE. V. CLAQUEBOIS.

ÉCHELON s. m. (é-che-lon — dimin. d'*échelle*). Pièce fixée entre les deux montants d'une échelle et sur laquelle on appuie le pied pour monter ou descendre : *Une porte basse et large communiquait avec le sol au moyen d'une épaisse échelle de bois à trois* ÉCHELONS. (V. Hugo.)

Un maçon tomba d'une échelle :
« Etes-vous blessé? lui dit-on.
— Moi? point du tout. — Le saut est bon;
Dieu vous a fait, mon cher, une grâce bien belle.
— Grâce! reprit le compagnon,
Pas seulement d'un *échelon*. »

***

— Fig. Moyen de s'élever : *Tout ce qu'apprend l'homme, tout ce qu'il découvre est un* ÉCHELON *qu'il monte et qui le rapproche de Dieu*. (E. de Gir.) ‖ Chacun des degrés d'une série continue et progressive : *Le premier* ÉCHELON *des êtres. Le dernier* ÉCHELON *de l'échelle sociale. Parcourir tous les* ÉCHELONS *de la fortune. Nous pouvons supposer dans l'échelle de notre globe autant d'*ÉCHELONS *que nous connaissons d'espèces*. (Bornet.) *Quand l'homme atteint au plus haut degré de civilisation, il est au dernier* ÉCHELON *de la morale*. (Chateaub.) *L'échelle sociale ne comporte que deux* ÉCHELONS, *placés l'un trop haut, l'autre trop bas*. (A. d'Houdetot.) *Plus l'*ÉCHELON *d'où l'on est parti est bas, plus il a fallu de courage et de talent pour atteindre le sommet*. (Mme E. de Gir.)

— Mar. Marche, coche ou taquet où l'on pose le pied pour monter.

— Art milit. *Disposer des troupes, des postes en échelons, par échelons*, Les répartir sur divers points pour qu'ils puissent se soutenir mutuellement.

— **Encycl.** *L'échelon tactique* est un ordre de bataille tel, que chaque bataillon ou chaque groupe de plusieurs bataillons se trouve sur une ligne de bataille plus avancée ou plus reculée que l'*échelon* voisin, de manière à tracer, en quelque sorte, sur la projection horizontale, de vastes degrés d'escaliers. On a souvent confondu l'ordre en échiquier avec l'ordre en *échelons*; mais il y a une différence : l'ordre en échiquier figure un damier; l'échelonnement figure un plan comparable aux marches d'un gradin ou d'une échelle de meunier. Le premier qui pratiqua cette manière fut Epaminondas, au dire de quelques historiens. Les Suisses s'en servirent aussi, et les Français, à la bataille de Dreux, y eurent pour la première fois recours. Mirabeau, grand admirateur de la Prusse, nous montre les troupes de ce pays manœuvrant par *échelons* sur deux lignes, chaque *échelon* étant d'un à trois bataillons. A la bataille d'Austerlitz, Lannes chargea le général Suchet d'enfoncer la droite de l'ennemi. Suchet disposa, dans ce combat, son armée en *échelons* par régiments. La force élémentaire de l'*échelon* a donc varié très-souvent, se composant tantôt d'un bataillon, tantôt d'un régiment; il n'y a point de règle à cet égard; les ordonnances qui s'en sont occupées ne sont point d'accord. Chaque *échelon* est ordinairement en ordre déployé. On dit qu'un *échelon* est direct si sa capitale est perpendiculaire au front primitif; dans le cas contraire, il est oblique. *L'échelon* oblique dévie vers un des points extrêmes de la ligne.

ÉCHELONNÉ, ÉE (é-che-lo-né) part. passé du v. Echelonner. Disposé, réparti par échelons; placé de distance en distance : *Nous débouchâmes sur une plaine où 19,000 hommes étaient* ÉCHELONNÉS. (Ph. Chasles.) *Je veux huit relais* ÉCHELONNÉS *sur la route qui me permettent de faire cinquante lieues en dix heures*. (Alex. Dum.) *De distance en distance, nous rencontrions des postes de troupes* ÉCHELONNÉS *sur la route*. (Lamart.)

ÉCHELONNER v. a. ou tr. (é-che-lo-né — rad. *échelon*). Disposer par échelons, répartir, placer de distance en distance : *Dumouriez, à cheval dès le point du jour, visitait sa ligne,* ÉCHELONNAIT *ses corps entre Sainte-Menehould et Gizaucourt*. (Lamart.)

— Fixer à des époques distantes les unes des autres : ÉCHELONNER *ses échéances*. *J'ai* ÉCHELONNÉ *mes voyages de trois mois en trois mois*.

S'échelonner v. pr. Etre échelonné : *Suivant les cas, les troupes* S'ÉCHELONNENT *ou doivent au contraire être réunies sur un même point. De l'autre côté du torrent, des peupliers* S'ÉCHELONNENT *sur la côte verdoyante*. (H. Taine.) ‖ Se disposer par échelons, se répartir, se placer de distance en distance : *Au lever du jour, nous étions en bataille sur la rive gauche; la grosse cavalerie* S'ÉCHELONNAIT *aux ailes, la légère en tête*. (Chateaub.)

Tout le camp rassemblé, de colonne en colonne,
Sur la route du Caire en ordre *s'échelonne*.

MÉRY et BARTHÉLEMY.

— Se suivre par époques distantes les unes des autres : *De toutes les cérémonies qui doivent* S'ÉCHELONNER *durant la vie de la femme indienne, le premier tatouage, la fête de la nubilité, est la plus importante*. (X. Saintine.)

ECHEMUS, roi d'Arcadie, petit-fils de Céphée, vivait, pense-t-on, au XIIIe siècle av. J.-C. Il vainquit, près de Corinthe, les Doriens qui avaient envahi le Péloponèse, tua de sa propre main Hyllus, fils d'Hercule, et imposa aux Héraclides une paix de cent ans. Certains historiens citent ce prince parmi ceux qui accompagnèrent Castor et Pollux dans leur expédition en Attique. Il est impossible de démêler dans ces récits ce qui appartient à l'histoire et ce qui est du domaine de la fable.

ÉCHENAÏS s. f. (é-che-na-iss — du gr. *echeneis*, nom d'un poisson épineux). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées et de la tribu des carduacées, comprenant une seule espèce, qui est semblable à un chardon, et qui croît sur le Caucase.

ÉCHENAL s. m. (é-che-nal — autre forme du mot CHÉNEAU). Constr. Gouttière de bois qui règne le long d'un toit et qui empêche les eaux de pluie de couler sur les murs ou sur le fonds voisin. ‖ On dit aussi ÉCHENET ; on a dit également ÉCHENEZ.

— Techn. Rigole qui sert de conduit au métal en fusion, dans les ateliers de fonderie.

ÉCHENEAU ou **ÉCHENO** s. m. (é-che-nô). Techn. Bassin de terre fine, en forme de carré long, qui reçoit la matière fondue au sortir du fourneau. ‖ Petit bassin de brique ou d'argile qui remplit le même office quand on coule les statues, et auquel aboutissent les tuyaux qui, dans ce cas, distribuent la matière sur les divers points du moule.

— Canal construit pour la conduite des eaux. ‖ Dans ce sens, on disait aussi ESCHENEZ et ÉCHENAL.

ÉCHÉNÉIDE s. m. (é-ké-né-i-de — du gr. *echeneis*, même sens). Ichthyol. Genre de poissons discoboles, comprenant quatre espèces : *Les* ÉCHÉNÉIDES *sont remarquables par un disque aplati qu'ils portent sur la tête*. (A. Guichenot.) ‖ On dit aussi ÉCHENE.

— **Encycl.** Les *échénéides* sont des poissons malacoptérygiens, que Cuvier a rangés dans sa famille des discoboles. Ce genre est caractérisé par un corps allongé, revêtu de petites écailles; une seule nageoire dorsale; la tête tout à fait plate en dessus; les yeux sur les côtés; la bouche fendue horizontalement, arrondie, à mâchoire inférieure proéminente et garnie de petites dents en carde. « Les *échénéides*, dit A. Guichenot, sont remarquables entre tous les poissons par un disque aplati qu'ils portent sur la tête et qui se compose d'un certain nombre de lames cartilagineuses transversales, obliquement dirigées en arrière, dentelées ou épineuses à leur bord postérieur, et mobiles, de manière que le poisson, soit en faisant le vide entre elles, soit en accrochant les épines de leurs bords, se fixe aux différents corps, tels que rochers, vaisseaux, poissons, etc. » On connaît quatre espèces de ce genre; deux d'entre elles ont acquis une haute célébrité sous les noms de *naucrate* et de *rémora*. *L'échénéide rayé*, caractérisé surtout par le nombre (dix) des lames qui composent sa plaque ovale et par sa nageoire caudale terminée en pointe, atteint 0 m. 13 de longueur et habite l'océan Pacifique; on l'a vu quelquefois adhérer à des tortues. La quatrième espèce, beaucoup moins connue, est appelée *ostéochir*.

ÉCHENILLAGE s. m. (é-che-ni-lla-je; *ll* mll. — rad. *écheniller*). Agric. Action d'écheniller : *L'*ÉCHENILLAGE *peut avoir quelques inconvénients réels*. (Bosc.)

— **Encycl.** Les dégâts incalculables que les chenilles causent à l'agriculture sont suffisamment connus; malheureusement on connaît beaucoup moins les moyens de s'en préserver. Nous n'avons à nous occuper ici que d'un seul de ces moyens, qui consiste à rechercher et à détruire les chenilles, et que l'on nomme *échenillage*, procédé on ne peut plus simple en théorie, mais dont l'application présente des difficultés décourageantes, sinon insurmontables. Les auteurs anciens ont donné sur la destruction des insectes nuisibles des conseils fort judicieux, mêlés à des indications, à des préjugés dont la lecture seule nous fait aujourd'hui sourire. C'est ainsi que Columelle recommande, pour préserver la vigne des vers qui la rongent, de frotter, lors de la taille, l'arbuste avec du sang d'ours et la serpe avec une peau de castor. Au moyen âge, et dans des temps même plus rapprochés de nous, on se contentait de lancer contre les chenilles des réquisitoires ou des menaces d'excommunication. Ce n'est guère qu'au XVIIIe siècle que l'on commence à envisager la question à un point de vue sérieux.

En 1732, des arrêts des parlements de Paris et de Metz prescrivent de couper et de brûler toutes les branches sur lesquelles se trouvent des nids de chenilles et prononcent des amendes plus ou moins fortes contre les personnes qui négligent d'écheniller. Par une loi du 28 septembre 1791, l'Assemblée constituante recommandait, entre autres choses, aux corps administratifs d'encourager par des primes les habitants des campagnes à détruire les animaux et les insectes nuisibles aux récoltes. La loi du 26 ventôse an IV s'est inspirée des arrêts de 1732. Par cette loi, l'*échenillage*, pris dans un sens assez large (enlèvement des chenilles, des bourses et des toiles) est rendu obligatoire; il doit être fait en hiver et terminé avant le 20 janvier, sous peine, pour les retardataires, d'une amende de trois à dix journées de travail. Les administrateurs des départements doivent, à la même époque, avoir fait écheniller les arbres des domaines nationaux non affermés. Les maires doivent surveiller l'exécution de la loi et faire opérer d'office l'*échenillage*, aux dépens de ceux qui l'auraient négligé; ils sont responsables des négligences qui pourraient être découvertes.

Cette loi, qui témoigne certainement d'excellentes intentions en faveur de l'agriculture, est évidemment imparfaite, tout au moins incomplète sur plusieurs points, malgré les modifications qu'elle a subies à diverses époques. Elle ne s'applique qu'aux chenilles et à leurs nids, et cela seulement pendant une partie de l'année; elle laisse les forêts en dehors de son action; enfin, faute de connaissances pratiques et scientifiques de la part des agents, elle est toujours mal appliquée, et souvent même n'est pas du tout. En fixant l'hiver pour l'époque de l'*échenillage*, la loi n'atteint pas un certain nombre de chenilles qui devraient être recherchées et détruites dans d'autres saisons. D'ailleurs, s'il est des insectes qu'on doit poursuivre sous la forme de chenille, il en est aussi qu'il serait bien plus facile et plus efficace d'atteindre à l'état parfait ou à celui de nymphe. En outre, les forêts sont privées de l'opération de l'*échenillage*; elles peuvent donc devenir des foyers d'invasion pour les cultures voisines et rendre ainsi superflus les soins que l'on prend pour débarrasser celles-ci de leurs ennemis. D'un autre côté encore, toutes les chenilles ne vivent pas sur les arbres, et par suite un grand nombre d'espèces des plus nuisibles peuvent croître et pulluler en toute liberté. Enfin il ne faudrait pas s'occuper exclusivement des chenilles, mais aussi des insectes en général et sous tous leurs états. Mais, on ne saurait trop le répéter, la loi sur l'*échenillage*, quelque insuffisante qu'elle soit, produirait encore quelques bons résultats, si elle était bien exécutée partout; or c'est ce qui n'a pas lieu, tant s'en faut; on se ferait difficilement une idée de la négligence qui règne sur ce point dans nos campagnes. Aussi n'est-il pas rare de voir en été les arbres fruitiers, et particulièrement les pommiers, présenter le spectacle d'une entière dévastation; l'apathie des cultivateurs à cet endroit n'a pas d'excuse. Sans doute on ne peut espérer, même par l'*échenillage* le plus rigoureux, détruire complete-

ment tous les insectes nuisibles; mais on pourrait du moins en diminuer de beaucoup le nombre.

L'opération, pour produire un effet utile, doit être conduite avec soin et avec ensemble; des demi-mesures ou de la négligence feraient ici plus de mal que de bien. En procédant à la légère, comme on le fait trop souvent, on n'enlève qu'une partie des bourses; les chenilles restées sur l'arbre ne tardent pas à sortir de leur retraite dès les premières chaleurs du printemps et à se répandre sur les branches, qu'elles ont bientôt dépouillées de leurs feuilles. Très-petites d'abord, elles croissent rapidement, au point qu'on a pu croire quelquefois à des invasions spontanées de chenilles. Leur voracité est extrême; aussi quelques jours leur suffisent-ils pour rendre un arbre aussi complètement nu qu'en plein hiver. Il ne suffit pas non plus de faire tomber ou de jeter sur le sol les chenilles, bourses ou toiles qui sont sur les rameaux; il faut les enfouir profondément dans un sol ou un fumier humides, et mieux encore les brûler sur place; sans quoi les arbres seraient bientôt infestés de nouveau. Il faut aussi écraser les chenilles qu'on voit ramper sur le sol.

Voici un moyen indiqué par le *Nouvelliste du Gard* pour préserver le chou des chenilles. D'après une expérience faite récemment par les frères Poërmel, cultivateurs d'une habileté éprouvée, le genêt a la propriété de faire périr les chenilles du chou. Il en résulte que, pour préserver les choux de ce vorace parasite, il suffit de placer des branches de genêt vert dans les plants de choux. Un rameau de genêt suffirait pour 3 mètres carrés. Il serait à désirer que l'expérience vînt confirmer l'efficacité d'un procédé d'*échenillage* si simple.

ÉCHENILLÉ, ÉE (é-che-ni-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Écheniller : *Arbres* ÉCHENILLÉS. *Plantes* ÉCHENILLÉES.

ÉCHENILLER v. a. (é-che-ni-llé; *ll* mll. — du préf. privat. *é*, et de *chenille*). Agric. Débarrasser de chenilles : *Il existe des lois qui obligent d'*ÉCHENILLER *les arbres.* (Bosc.)

— Fig. Débarrasser, purger : *Peut-être est-il temps d'*ÉCHENILLER *cette histoire des vils intérêts matériels.* (Balz.) *Il est temps d'*ÉCHENILLER *la France de ses moines.* (Balz.) *Toute rose a son puceron; toute femme a des tas de parents dont il faut l'*ÉCHENILLER *soigneusement, si l'on veut cueillir un jour le fruit de sa beauté.* (Th. Gaut.)

S'écheniller v. pr. Etre échenillé : *Les arbres* S'ÉCHENILLENT *à l'entrée de l'hiver.*

ÉCHENILLEUR s. m. (é-che-ni-lleur; *ll* mll. — rad. *écheniller*). Personne employée à écheniller les arbres.

— Ornith. Genre de passereaux, qui se nourrissent de chenilles : *Les* ÉCHENILLEURS *vivent en troupes sur les arbres élevés.* (Gérard.)

— **Encycl.** Ce genre de passereaux dentirostres est caractérisé par un gros bec légèrement bombé, échancré à la pointe et élargi à la base; des narines latérales, ovoïdes, cachées par les plumes du front; des ailes de moyenne longueur, à première rémige plus courte; la queue très-large, étagée, présentant douze rectrices à baguettes roides, souvent terminées en pointes aiguës; des pieds faibles, courts, à doigts latéraux inégaux. Le plumage n'est généralement pas brillant; les couleurs dominantes sont le noir, le gris, le vert et le bleu foncés. Les femelles se distinguent des mâles par une coloration moins vive encore, tandis que les jeunes tiennent des deux sexes par leur livrée. Les *échenilleurs* sont répandus dans les diverses régions de l'Afrique et des îles indiennes. Ils se tiennent en troupes sur les arbres les plus élevés et les plus touffus, où ils poussent des cris faibles et rares. Ils se nourrissent de mouches, de larves et surtout de chenilles; de là leur nom vulgaire; de là aussi l'ancien nom scientifique *campephaga*, remplacé aujourd'hui par *ceblepyris*. On connaît une douzaine d'espèces de ce genre, parmi lesquelles nous citerons : l'*échenilleur* gris, dont la longueur totale est de 0m,22 et qui se trouve au Cap de Bonne-Espérance et à Madagascar; l'*échenilleur* noir, un peu plus petit et des mêmes régions; l'*échenilleur* à barbillons, qui habite Sierra-Leone, et les *échenilleurs* tricolores et à bandes, propres à l'Australie.

ÉCHENILLOIR s. m. (é-che-ni-lloir; *ll* mll. — rad. *écheniller*). Agric. Instrument qui sert à écheniller les arbres.

— **Encycl.** L'*échenilloir* le plus simple consiste en deux pièces ou branches mobiles d'inégale longueur et réunies en forme de ciseaux. La plus grande est fixée sur un long manche de bois; l'autre, mobile sur la première, reçoit une corde à son extrémité inférieure. Lorsque l'ouvrier veut s'en servir il tient le manche de la main gauche, la corde de la main droite, et, en tirant et relâchant alternativement celle-ci, il engage entre les deux lames et coupe les branches ou mieux les extrémités des branches sur lesquelles se trouvent des nids de chenilles. Cet instrument, qui a été modifié de plusieurs manières, est aujourd'hui d'un usage très-répandu.

ÉCHENO. V. ÉCHENEAU.

ÉCHÉNOÏDE adj. (é-ké-no-i-de — rad. *échénéide*). Zool. Qui a la forme d'une échénéide.

— s. m. pl. Famille de poissons, qui a pour type le genre échénéide.

ÉCHENOZ-LA-MÉLINE, village et commune de France (Haute-Saône), cant., arrond. et à 3 kilom. de Vesoul, dans un étroit vallon; 891 hab. Sur le territoire de cette commune se trouvent deux grottes remarquables : l'une remplie d'une eau extrêmement limpide et appelée Trou de la Roche, et l'autre désignée sous le nom de Trou de la Baume. C'est en 1827 que M. Thirria, ingénieur des mines à Vesoul, découvrit, en explorant le Trou de la Baume, un grand nombre d'ossements fossiles, et particulièrement des ossements de lion, de tigre, d'hyène et d'ours, parmi les carnassiers (les ossements d'ours surtout étaient très-abondants et paraissaient se rapporter à trois espèces d'ours différentes); des ossements d'éléphant et de sanglier, parmi les pachydermes; des ossements de cerf et de bœuf, parmi les ruminants (Thirria, *Statistique minéralogique du département de la Haute-Saône*, 1833). Le limon qui forme le sol de la grotte dans laquelle on a trouvé les ossements fossiles renfermait aussi des débris de stalagmites.

ÉCHET s. m. (é-chè — rad. *échoir*). Anc. jurispr. Redevance, ce qui est échu.

— Techn. Syn. d'ÉCHEVEAU : *Les fils de malines dont on se sert pour la fabrication et le raccommodage des dentelles se vendent en* ÉCHETS *ou écheveaux.* (Encycl.)

ÉCHETLUS (du grec *echetlê*, manche de charrue), nom sous lequel les Grecs, d'après l'ordre de l'oracle, honoraient un héros inconnu, qui, sous le costume d'un paysan, vint combattre dans leurs rangs à la journée de Marathon et disparut après la bataille, pendant laquelle il avait tué un grand nombre d'ennemis, bien qu'il n'eût pour toute arme qu'un simple manche de charrue.

ÉCHETUS, roi d'Épire. Homère fait ce prince contemporain d'Ulysse et le représente comme un monstre de cruauté. Sa fille, Métope, s'étant abandonnée à Echmodicus, son amant, Echetus lui fit crever les yeux et la condamna à moudre des grains de fer, promettant de lui rendre la vue si elle parvenait à en faire de l'orge mondé. Il invita ensuite Echmodicus à un festin et lui fit couper les extrémités de tous les membres.

ÉCHEVEAU s. m. (é-he-vo — On a dit autrefois *escaigne*, *eschagne*, *eschief*, *ékignee*, *écagnon*, *écaigne*, *ecane*. *Eschief* a donné les diminutifs *eschevette*, *eschevel*; ce dernier est devenu *écheveau*. Les anciennes formes se rattachent sans doute à l'anglais *skein*, écheveau, lequel provient probablement du celtique : écossais *sgein*, *sgeinne*, écheveau; irlandais *sgaine*; gaélique *cengyl* (prononcez *kengyl*), peut-être de la racine sanscrite *sarg*, *srag*, avec suppression de la semi-voyelle *ar*. Cette racine signifie proprement jeter, répandre, puis étendre, entrelacer, d'où *srag*, guirlande, puis enfin tricoter, comme l'interprète Weber dans un passage sanscrit où il est question de travail de femme. Kuhn, qui traite de cette racine, compare l'ancien allemand *strecchan*, étendre, d'où *stric*, *stricch*, lacet, corde, et *stricchan*, nouer; allemand moderne *stricken*, tricoter, etc. Il y ramène également *strang*, corde, ainsi que le grec *strango* et le latin *stringo*, et présume une racine primitive *starg*, *strag*. Toutefois le *t* pourrait avoir été ajouté par les trois langues ci-dessus auxquelles le groupe initial *sr* est étranger. L'irlandais, en effet, qui possède bien le groupe *str*, nous offre cependant *sreangaim*, serrer, *sreang*, corde, lacet, fibre, qui ont pu donner *sgain*, *sgaine*, par l'abréviation de la première syllabe. En grec même on trouve *sarganê*, lien, corde et ouvrage tressé, corbeille, mais aussi, il est vrai, *targanê*, tous deux peut-être de *starganê*. M. Littré pense que les formes qui ont un *f* ne peuvent se rattacher à l'élément celtique; il rejette cependant pour *écheveau* l'étymologie *es-chevel*, pour ainsi dire *échevelé*, qui n'est pas le sens propre, mais il se réunit à Scheler pour proposer *scapellus*, diminutif du latin *scapus*, rouleau. *Scapellus* pourrait donner, en effet, *eschevel*, et le sens de poutre ou poutrelle, qu'a eu jadis *escheveau*, appuierait cette opinion). Long fil mouliné, replié sur lui-même en forme de cercle, et dont le bout est lié pour tenir tous les tours assujettis ensemble : ÉCHEVEAU *de fil, de laine, de soie, de coton. Dévider un* ÉCHEVEAU. *Débrouiller un* ÉCHEVEAU. *Je lui fis présent d'un* ÉCHEVEAU *de lin cru et préparé dans les jardins du roi son père.* (B. de St-P.) *Ses cheveux étaient aussi blancs que les* ÉCHEVEAUX *de laine qui floconnaient sur la table autour de sa quenouille.* (Lamart.)

— Fam. Dédale, réunion d'objets confusément entremêlés : *Je l'ai reconduite à travers un* ÉCHEVEAU *de rues assez embrouillé.* (Gér. de Nerv.)

— Fig. Assemblage de choses longues, confuses, compliquées, embrouillées : *On n'aurait jamais fait à retourner sur le passé; c'est un* ÉCHEVEAU *qui ne finirait point.* (Mme de Sév.) *Le hasard ne s'amuse point à mêler le grand* ÉCHEVEAU *des choses humaines.* (Ph. Chasles.)

— Comm. Assemblage de dix échevettes.

— Anc. art milit. Tortis de crins, de nerfs ou d'autres matières, qui formaient le ressort de certaines armes balistiques.

ÉCHEVELÉ, ÉE (é-che-ve-lé) part. passé du v. Écheveler. Qui a les cheveux ou les crins flottants, épars, en désordre : *Cette enfant est tout* ÉCHEVELÉE.

Elle accourt l'œil en feu, la tête *échevelée*.
BOILEAU.

. . . Deux fiers chevaux, buvant au flot des airs,
Courent *échevelés* dans le feu des déserts.
TH. DE BANVILLE.

. . . D'Apollon le ministre terrible,
Impatient du dieu dont le souffle invincible
Agite tous ses sens,
Le regard furieux, la tête *échevelée*,
Du temple fait mugir la demeure ébranlée
Par ses cris impuissants.
J.-B. ROUSSEAU.

— Poétiq. S'applique à tout objet qui porte des appendices offrant quelque ressemblance avec une chevelure en désordre :

Sous les coups réunis de l'âge et des autans,
Tombe du haut sapin la tête *échevelée*.
BAOUR-LORMIAN.

Ces comètes *échevelées*,
Qui fendent l'air d'un vol brûlant,
Égarent leurs sphères ailées
Aux yeux du vulgaire tremblant.
LEBRUN.

— Fig. Dépourvu d'ordre, de sagesse, de clarté : *Écoutez-la : une fois partie, elle arrive au pathos le plus* ÉCHEVELÉ *que jamais professeur de philosophie allemande ait dégurgité à son auditoire.* (Balz.) ‖ Insensé, effréné, désordonné : *Danse* ÉCHEVELÉE. *Il pensait à l'honneur que lui ferait dans la province la passion* ÉCHEVELÉE *d'une dame de ce rang et de cet esprit.* (G. Sand.) *Il danse des galops frénétiques, exécute des cachuchas* ÉCHEVELÉES; *quand il a bien dansé, il a chaud et veut prendre une glace.* (Th. Gaut.)

— Hist. littér. Se dit des poëtes romantiques, plus souvent appelés par raillerie *poëtes chevelus* :

O poëtes sacrés, *échevelés*, sublimes!
V. HUGO.

— **Syn. Échevelé, déchevelé.** V. DÉCHEVELÉ.

ÉCHEVELER v. a. ou tr. (é-che-ve-lé — du préf. *é*, et de *cheveu*. Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'échevelle; tu échevelleras*). Déranger, ébouriffer les cheveux de : *Une vieille loi allemande ordonne la mort de celui qui a mis la main sur la vierge et l'a* ÉCHEVELÉE. (Michelet.)

S'écheveler v. pr. Etre, devenir échevelé : *Avec de tels cheveux on* S'ÉCHEVELLE *au moindre vent. Dans le cadavre d'un cheval, la crinière qui* S'ÉCHEVELLE, *la queue qui s'écarquille ont quelque chose de pittoresque et de poétique.* (Th. Gaut.)

ÉCHEVELET s. m. (é-che-ve-lè — dimin. d'*écheveau*). Petit écheveau : *Un* ÉCHEVELET *de soie.*

— Fig. Choses confuses, embrouillées :

O pauvre enfantelet! du fil de tes pensées
L'*échevelet* n'est encor débrouillé.
MICHELET.

ÉCHEVELLEMENT s. m. (é-che-ve-le-man — rad. *écheveler*). Désordre dans les cheveux ou dans les crins.

— Manque de cheveux, calvitie : *Les années finissent par faire autour d'une tête un* ÉCHEVELLEMENT *vénérable.* (V. Hugo.)

ÉCHEVER v. a. ou tr. (é-che-vé). Eviter, échapper à : ÉCHEVER *la prison.* ‖ Vieux mot.

ÉCHEVÉRIE s. f. (é-che-vé-rî — du nom d'*Echeveria*, peintre de fleurs). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des crassulacées.

— **Encycl.** Les *échevéries* sont des plantes grasses, dont le port rappelle celui des joubarbes; leurs feuilles, ordinairement groupées en rosettes radicales, sont épaisses, charnues, glauques; leurs fleurs, écarlates ou lavées de jaune et de rouge, sont diversement groupées au sommet des rameaux. Ce genre comprend une quinzaine d'espèces qui croissent au Mexique, et dont plusieurs sont cultivées en Europe comme végétaux d'ornement. Elles fleurissent beaucoup mieux dans une terre légère, maigre et arrosée très-modérément. Une des plus belles est l'*échevérie* écarlate, dont la tige, haute d'environ 1 mètre, se termine par un bouquet de fleurs d'un beau rouge safrané.

ÉCHEVETTE s. f. (é-che-vè-te — dimin. d'*écheveau*). Unité de mesure pour le titrage de la laine peignée : *L'*ÉCHEVETTE *française est de 720 mètres, tandis que l'*ÉCHEVETTE *anglaise n'est que de 300 yards ou* 264m,20.

ÉCHEVIN s. m. (é-che-vain — du bas lat. *scabinus*, *scavinus*, juge subalterne, échevin; du germanique : ancien saxon *scepeno;* ancien haut allemand *sceffeno*, *sceffen*; ancien allemand *schoppen*, *scheppen*, *scheffen;* même idiome, dérivés de *schopfen*, *schaffen*, régler, arranger, accommoder, régler une affaire, rendre la justice; allemand moderne *schœpfe*, *schœppe*, *scheffen*, *schœffe*, juge, échevin; hollandais *schepen*). Ancien magistrat qui était nommé par élection et chargé, pour un certain temps, de la direction de la police et des affaires de la commune : *Les* ÉCHEVINS *furent supprimés en* 1789. *A Paris, les* ÉCHEVINS *étaient deux ans en charge.* (Acad.) *La ville de Paris fit ouvrir l'assemblée dans chaque district par un* ÉCHEVIN *ou conseiller de ville.* (De Laborde.)

Aux *échevins* on dira franchement :
L'argent surtout est chose nécessaire.
LA FONTAINE.

‖ Homme de loi que les seigneurs choisissaient pour rendre la justice à leurs vassaux. ‖ Titre que portent les magistrats adjoints aux bourgmestres dans les villes des Pays-Bas. ‖ Nom que l'on donne aux marguilliers dans certaines provinces.

— Hist. *Échevins du palais*, Assesseurs ou conseillers qui, sous les rois de la première race, aidaient de leurs avis le comte du palais lorsqu'il avait à juger un procès : *Aigulphe, comte du palais sous Clovis II, était assisté de plusieurs* ÉCHEVINS DU PALAIS. (Complém. de l'Acad.)

— **Encycl.** Les *échevins* étaient appelés *scabinii*, *scabinei*, *scabini*, quelquefois *scavini*, *scabiniones*, *scaviones* ou *scapiones*. On leur donnait aussi les noms de *sagi barones* ou *viri sagi* et de *senatores*.

Le moine Marculphe, qui vivait vers l'an 660, fait mention dans ses *Formules* des *échevins* qui assistaient le comte ou son viguier, *vigarius*, c'est-à-dire lieutenant, pour le jugement des causes. Aigulphe, comte du palais à la même époque, avait pour conseillers des gens d'épée comme lui, qu'on nommait *échevins* du palais, *scabini palatii*. Il est aussi fait mention de ces *échevins* du palais dans une chronique du temps de Louis le Débonnaire et dans une charte de Charles le Chauve.

Les capitulaires de Charlemagne, des années 788, 803, 805 et 809; de Louis le Débonnaire, en 819, 829, et de Charles le Chauve, des années 864, 867, ainsi que plusieurs autres, font également mention des *échevins* en général, sous le nom de *scabini*; suivant ces capitulaires et plusieurs anciennes chroniques, les *échevins* étaient élus par le magistrat même avec les principaux citoyens. « A partir du règne de Charlemagne, dit Augustin Thierry, et tant que dure son empire, on trouve l'administration de la justice organisée d'une manière uniforme dans les villes et hors des villes; une nouvelle magistrature apparaît dans toutes les causes, soit des Francs, soit des Romains, soit des Barbares vivant sous une loi originelle. Ces juges, que les capitulaires nomment *scabini*, *scabinei*, sont choisis par le comte, l'envoyé de l'empereur et le peuple. Ils joignent à leur titre le nom de la loi suivant laquelle ils ont mission de juger; il y en a de saliques, de romains et de goths. Les anciens tribunaux germaniques et la justice municipale sont également soumis à cette innovation judiciaire, et c'est pour la première fois qu'une même règle s'applique à deux ordres de juridiction entre lesquels jusque-là il n'y avait eu rien de commun. Sous le nom de *scabins*, depuis Charlemagne, l'histoire doit voir dans les villes, sinon la curie tout entière, au moins une portion de la curie; car ce fut sans nul doute parmi ses membres les plus notables que le comte et les habitants désignèrent les juges dont la loi remettait la nomination à leur choix. Les *scabins* francs, ceux du comte ou du canton étaient de simples juges; mais les *scabins* romains, ceux de la cité, réunissaient le double caractère de juges et d'administrateurs; c'est de là que provient l'institution de l'échevinage, institution qui, elle-même, n'est qu'un nom nouveau donné à quelque chose d'ancien, à la municipalité gallo-romaine. Sous la féodalité, le scabinat cantonal disparut, le scabinat urbain subsista seul; alors ce que Charlemagne avait établi pour tous les tribunaux de son empire se resserra dans le régime municipal et fit corps avec lui. Dès le xe siècle, ceux auxquels les actes publics ou privés donnent le titre de *scabini* sont de vrais *échevins* dans le sens moderne du mot : ils ne tiennent plus rien de la réforme judiciaire à laquelle leur nom se rattache; ils administrent en même temps qu'ils jugent, et leur droit de justice, en concurrence avec la justice seigneuriale, reste comme une dernière garantie de la vieille liberté civile, comme une tradition qui, de siècle en siècle, remonte jusqu'au VIe. Dans les villes du Midi, le titre d'*escavins* ou *escafins*, que laissent voir sous leurs formules plusieurs actes du xe siècle, fut d'abord effacé çà et là par les noms plus anciens de *syndics*, *jurats*, *prud'hommes;* il fut complétement balayé au XIIe siècle par la grande réforme qui propagea et fit prévaloir celui de *consuls*. Pour les villes du Nord et du centre, le titre d'*échevins*, que la plupart d'entre elles conservèrent, est le signe de la durée non interrompue de leur juridiction municipale. »

Ce sont les *échevins* qui, au moyen âge, entre la féodalité toute-puissante et la royauté encore bien faible, contribuèrent pour une grande part à faire pencher la balance du côté de cette dernière, soit en établissant directement le pouvoir royal chez eux, soit en préparant indirectement son règne par la ruine de leurs seigneurs. Ce sont eux qui retrouvèrent la science de l'administration perdue depuis les Romains, et qui, au milieu du désordre et de l'incurie de tous les autres pouvoirs, donnèrent des exemples de bon ordre, d'économie et de comptabilité publique.

C'est par ce côté-là surtout que les *échevins* et consuls du moyen âge ont mérité qu'on les considérât comme les pères et les précurseurs naturels des politiques de la Constituante et de la Convention. Ces derniers appliquèrent en grand et étendirent à toute la nation ce que les premiers avaient fait ou tenté de faire dans l'enceinte étroite de leurs cités.

A l'époque dont nous parlons, les *échevins* étaient élus à peu près partout de la même manière : c'étaient les anciens *échevins* qui, en sortant de charge, désignaient leurs successeurs. En quelques endroits, les magistrats en cours d'exercice offraient au peuple, pour chaque place vacante, deux ou trois candidats et c'était au peuple qu'appartenait en dernier lieu la nomination. Ce système donna de bonne heure naissance à des abus considérables, mais exceptionnels en somme. Tant que les communes gardèrent la vitalité de l'indépendance entre la féodalité qui s'affaiblissait de jour en jour et le pouvoir royal encore mal organisé, les officiers municipaux restèrent presque partout dans le devoir. Ils dépendaient du peuple, sous les yeux duquel ils administraient.

La corruption se répandit parmi eux à mesure que le pouvoir royal prit de l'autorité sur les villes, parce qu'il était dans les principes et dans les usages systématiques du pouvoir royal de défendre toujours les détenteurs du pouvoir municipal contre leurs administrés. Aussi, à la suite de l'absolutisme, vit-on sous Louis XIV les corps de ville, *échevins*, consuls et maires, porter au plus haut degré l'infidélité et la concussion. Ils gardaient pour eux les revenus des propriétés appartenant aux communes, les rentrées des octrois, etc., etc. Ils louaient ou vendaient les uns et les autres à des parents et à des amis, sans adjudication et moyennant des prix dérisoires. Tout ce qu'on peut imaginer d'abus en pareil genre se commettait chaque jour et dans toutes les villes. MM. les *échevins* avaient-ils besoin ou envie de faire un voyage à la cour ou ailleurs? ils supposaient à la ville une affaire, un procès, qu'au besoin ils faisaient naître, puis ils partaient sous prétexte d'aller défendre les intérêts de leurs administrés et se faisaient allouer des subventions considérables. Grâce à ces dilapidations, la plupart des villes étaient complètement ruinées, insolvables, leurs biens engagés, saisis, leurs revenus nuls ou aux mains du corps de ville qui n'en rendait aucun compte. On ne croirait jamais qu'un pareil état de choses, une prévarication si générale ait pu exister, si elle n'était attestée par l'autorité elle-même, par les dépêches des ministres et des intendants, et encore plus par le nombre des ordonnances rendues contre ces abus, sous l'inspiration de Colbert.

Ce qui mettait les citoyens à la merci de leurs officiers municipaux, c'est que ceux-ci, choisis naturellement parmi les bourgeois riches, bien apparentés, avaient formé une ligue de toutes les familles de leur classe; ils empêchaient, par ruse ou par force, qu'on leur nommât des successeurs pris ailleurs que dans le sein de leur ligue et se ménageaient ainsi des remplaçants dévoués à qui ils ne rendaient que des comptes dérisoires et souvent même pas de comptes. Voici, par exemple, où on en était à Pont-Audemer. Les *échevins*, « en une assemblée tenue pour la nomination d'un *échevin* (nouveau), voyant que les habitants ne se portaient pas à nommer une personne à leur dévotion, mais recherchaient un homme d'honneur pour remédier aux abus du passé et en empêcher de semblables à l'avenir, se sont levés de leurs sièges et retirés sans avoir voulu recevoir les voix des habitants, qui sortirent fort scandalisés de l'affront et jugèrent qu'on ne leur faisait cette insulte que pour les rebuter de plus se trouver aux assemblées de ville... » C'était hardi : voici qui est rusé ; nous sommes toujours à Pont-Audemer. « Les *échevins*, pour ôter aux assemblées de ville le moyen de faire leurs remontrances, ont interdit la fonction de procureur-syndic depuis douze ou quinze ans. » C'était du même coup empêcher les assemblées de parler, car le procureur-syndic était leur organe, et en outre les mettre dans l'impossibilité d'intenter contre l'échevinage un procès devant la cour des comptes, car c'était encore le syndic qui seul avait qualité pour cela. Aussi les *échevins* se portent-ils impunément aux excès les plus scandaleux. « Depuis quarante ans, *échevins* ni receveurs n'ont rendu compte. Ayant reçu 3 ou 4,000 livres de remboursement d'étapes des gens de guerre (les villes payaient d'abord les frais causés par le passage des troupes; le roi ou la province remboursait après), ils n'en ont pas encore restitué un denier à ceux qui en font les avances. Ceux qui ont eu l'administration de l'Hôtel-Dieu n'ont pas rendu compte et détiennent les deniers du pauvre, depuis seize ou dix-sept ans, sans aucun intérêt. De plus, ils n'ont pas laissé d'aller, comme ils le font encore, à Paris, à Rouen et autres lieux, où ils ont dépensé depuis deux ans plus de 3,000 des deniers des habitants. » Au reste, la ville « est surchargée d'impositions ordinaires et extraordinaires, ce qui réduit les habitants à la dernière pauvreté. »

A Paris, les *échevins* portaient un costume particulier. Les *Grandes chroniques de Saint-Denis* rapportent qu'en 1377 les *échevins* de Paris allèrent au-devant de l'empereur vêtus de robes mi-parties de blanc et de violet. L'élection des *échevins* se faisait avec une certaine forme qui mérite d'être rapportée. Le jour de la Saint-Roch, les notables bourgeois étaient convoqués à l'hôtel de ville. D'abord on nommait quatre scrutateurs : l'un d'eux, appelé scrutateur royal, était ordinairement un *échevin;* le second se prenait parmi les conseillers de ville ; le troisième entre les quarteniers, et le quatrième chez les notables bourgeois. Sur les quatre *échevins*, d'après la déclaration du 20 avril 1617, il y en avait deux choisis parmi les notables marchands et deux parmi les gradués et autres notables bourgeois. La charge des *échevins* durait deux ans, et, comme on en élisait deux chaque année, il y en avait toujours deux anciens et deux nouveaux. A Paris, les quatre *échevins* avaient juridiction sur la Seine et les rivières qui s'y jettent, sur toutes les marchandises apportées par eau ; ils connaissaient des procès relatifs aux rentes sur l'hôtel de ville, fixaient le prix des marchandises, jugeaient des contestations qui pouvaient s'élever entre les divers fournisseurs qui se rendaient sur le marché, réglaient le temps et le lieu des ventes, etc. Les appels de leurs jugements étaient portés au parlement.

Louis XIV changea, à la fin de son règne, l'ancienne constitution des bureaux de villes, consulats, échevinages, etc. Il fit de ces officiers électifs, sortis du peuple par le vote, au moins en principe, des magistrats royaux achetant leur charge du prince et la transmettant à leurs héritiers ou la revendant avec l'autorisation du prince, exactement comme cela se pratiquait alors pour les magistrats de l'ordre judiciaire. On se tromperait si on pensait que Louis XIV accomplit ce changement radical dans les vues de réformation ou même dans le dessein d'étendre son autorité sur les villes; il n'y mit pas de si hautes intentions : il fut simplement déterminé par une pensée fiscale et ne vit dans cette affaire qu'une opération de finances et une multitude de charges à vendre dont le produit remplirait un instant le vide toujours renaissant du trésor royal. Cette mesure ne servit donc que le despotisme au détriment de la liberté. On sait comment la Révolution française vint en arrêter les conséquences. Les *échevins* furent supprimés par la loi du 14 décembre 1789.

ÉCHEVINAGE s. m. (é-che-vi-na-je — rad. *échevin*). Charge, fonctions d'échevin ; exercice des mêmes fonctions : *Briguer l'*ÉCHEVINAGE. *Quelque bourgeois y a gravé les insignes de sa noblesse de clocher, la gloire de son* ÉCHEVINAGE *oublié*. (Balz.) ‖ Corps des échevins : *Lorsque des personnes de ma qualité sont dans un lieu, dit-elle au gouvernement et à l'*ÉCHEVINAGE *un peu étonnés, elles y sont les maîtresses*. (Ste-Beuve.) ‖ Juridiction municipale : *L'*ÉCHEVINAGE *de Paris fut aboli par Charles VI*.

ÉCHEVINAL, ALE adj. (é-che-vi-nal, a-le — rad. *échevin*). Qui concerne l'échevinage : *Fonctions* ÉCHEVINALES. *Maison* ÉCHEVINALE.

ÉCHIDNA s. f. (é-ki-dna — mot gr. qui signifie *vipère*). Astr. Ancien nom de la constellation appelée aujourd'hui l'Hydre.

ÉCHIDNA, fille de Chrysaor et de Callirhoé, divinité terrible et monstrueuse, moitié femme et moitié serpent. Tout le torse de cette nymphe était d'une beauté admirable. Sa tête, divinement blanche, aux yeux noirs, aux joues fleuries, reposait gracieusement sur de belles épaules; mais le bas de son corps se terminait en queue de serpent, couverte d'écailles aux mille couleurs, aux mille replis. Elle avait pour repaire les rochers et surtout une vaste caverne, loin des dieux et des hommes. Cette nymphe immortelle sur laquelle la vieillesse n'a nul pouvoir, cette terrible Echidna a été ainsi confinée par les dieux chez les Arimes, dans les profondeurs de la terre. Elle aima. Son époux fut le vent fougueux et véhément, Typhaon. Elle en eut des enfants vigoureux, c'est-à-dire des monstres dignes du père et de la mère. Ce furent : 1º le chien Orthrus, qu'elle mit au monde pour Géryon dont il gardait les troupeaux, et qui fut tué par Hercule; 2º le chien Cerbère, gardien des enfers, monstre terrible aux cinquante têtes, à la voix d'airain, impudent, avide de sang, d'une force irrésistible; 3º l'hydre de Lerne, nourrice de Junon, qui fut tuée par Hercule; 4º la Chimère, monstre cruel, énorme, aux trois têtes, aux langues enflammées, tuée par Bellérophon; 5º l'aigle de Prométhée. Echidna, après s'être unie à Typhaon, s'unit à son propre fils Orthrus, le chien de Géryon, et de ce monstrueux et incestueux accouplement provinrent le Sphinx, si funeste aux descendants de Cadmus, et le lion de Némée, qu'éleva Junon et qui fit la terreur des hommes jusqu'au jour où il succomba sous les coups d'Hercule. Il est curieux de voir comment, selon les étranges conceptions des Grecs, tous ces animaux monstrueux se rattachaient aux dieux par leur origine et remontaient jusqu'à Uranus ou Cœlus, le plus ancien des dieux. M. le comte de Clarac a donné à ce sujet un intéressant tableau généalogique que nous croyons utile de rapporter ici.

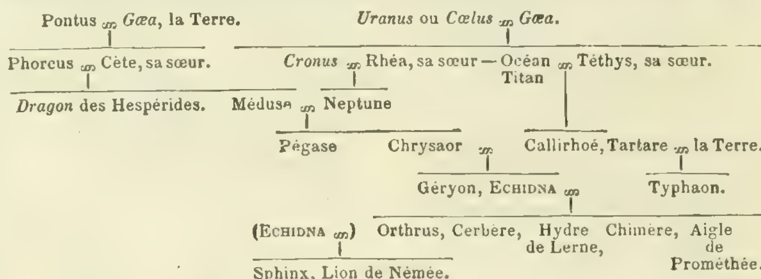

ÉCHIDNE s. f. (é-ki-dne — du gr. *echidna*, vipère). Erpét. Genre d'ophidiens venimeux, formé aux dépens des vipères et comprenant six espèces d'Afrique et des Indes.

— Moll. Genre de mollusques céphalopodes, formé aux dépens des orthocères et qui n'a pas été adopté.

— Echin. Syn. d'ÉCHIS, genre d'échinodermes.

ÉCHIDNÉ s. m. (é-ki-dné — du gr. *echidna*, vipère). Mamm. Genre de mammifères monotrèmes, voisin des ornithorhynques : *Les* ÉCHIDNÉS *viennent de la terre de Van-Diémen*. (P. Gervais.)

— Ichthyol. Nom d'une espèce d'anguille ou de murène.

— **Encycl.** Ce singulier genre de mammifères est caractérisé par un museau très-mince et très-allongé, terminé par une bouche fort petite et dépourvue de dents; une langue très-extensible; un corps ramassé, recouvert de piquants peu saillants, quelquefois entremêlés de poils; une queue tout à fait courte, distincte seulement à l'extérieur par la direction des piquants qu'elle supporte; des pieds courts, armés d'ongles robustes, propres à fouiller la terre ; un ergot au pied de derrière des mâles, à pointe percée d'une ouverture par où s'écoule une liqueur que l'on a cru être venimeuse. Les *échidnés* habitent l'Australie et paraissent se réduire à une seule espèce; les deux types spécifiques admis par Cuvier ne sont que deux âges différents du même animal. L'organisation intérieure est celle des monotrèmes. La taille de l'*échidné* dépasse un peu celle du hérisson. Son corps est couvert, surtout chez l'adulte, de piquants longs de 0m,03 environ, dirigés en arrière, blanchâtres dans la plus grande partie de leur longueur et noirs à l'extrémité. Ses mœurs, à l'état sauvage, sont peu connues; on sait qu'il se creuse des terriers, qu'il se cache sous terre pendant les sécheresses et ne sort que par la pluie; il se nourrit de fourmis qu'il prend, comme le fourmilier, à l'aide de sa langue. En captivité, il a été mieux observé. Les naturalistes qui ont pris part aux dernières expéditions scientifiques ont pu se procurer des *échidnés* vivants et les conserver pendant assez longtemps, mais ces animaux sont morts avant leur arrivée en Europe. MM. Quoy et Gaymard ont fait sur un *échidné* les observations suivantes : « Cet animal, dont nous fîmes l'acquisition à Hobart-Town, capitale de la terre de Van-Diémen, vécut à bord de l'*Astrolabe*. Pendant le premier mois, il ne prit aucune espèce de nourriture et maigrit sensiblement sans paraître en souffrir. Apathique, stupide, il recherche l'obscurité, se blottit au grand jour et fuit l'éclat de la lumière; il se ramasse en portant la tête entre les jambes, mais sans pouvoir se rouler en boule comme le hérisson, et présente, ainsi que lui, de toutes parts, une masse de piquants à ses ennemis. Malgré le peu de mouvement que semble se donner l'*échidné*, il paraît cependant aimer la liberté, car il faisait sans cesse des efforts pour sortir de la vaste cage dans laquelle nous le tenions enfermé. Il fouit avec une rapidité vraiment étonnante; lorsque nous le mettions sur une grande caisse pleine de terre qui contenait des plantes, en moins de deux minutes il parvenait au fond de la caisse. Son museau, quoique d'une sensibilité très-vive, aide dans ce travail ses pieds, qui sont très-robustes. Après un mois d'abstinence, il se mit d'abord à lécher, puis à manger un mélange liquide d'eau, de farine et de sucre, dont il consommait à peu près un demi-verre par jour. Nous pensons qu'il serait assez facile de transporter de ces animaux en Europe, sur un navire qui s'y rendrait directement, d'autant mieux qu'ils demeurent engourdis pour peu que le froid se fasse sentir. Notre *échidné* mourut pour avoir été lavé trop fortement. » L'état de léthargie de l'*échidné* se renouvelle fréquemment durant sa captivité et dure quelquefois trois ou quatre jours. D'après Eydoux, pour réussir à transporter vivant cet animal en Europe, il faudrait le nourrir de bouillon de gélatine, auquel on ajouterait de la viande hachée très-menu ou des insectes vivants, tels que blattes et autres, qui pullulent souvent à bord des navires. Ce savant naturaliste ajoute ce qui suit aux observations de MM. Quoy et Gaymard : « Lorsque notre *échidné* se promenait dans sa cage, il grattait fortement la terre avec ses deux pattes de devant et paraissait éprouver un vif sentiment de plaisir dans cet exercice ; mais il s'en dégoûtait bientôt, sans doute parce que le peu de profondeur de la terre sur laquelle il opérait ne satisfaisait pas son goût impatient de creuser un terrier convenable. En l'inquiétant avec une baguette, on lui faisait pousser un cri faible qui tenait beaucoup du grognement. Cependant il se laissait caresser avec complaisance et manifestait même une sorte de plaisir. Lorsqu'on lui présentait quelque objet, son premier mouvement était de se retirer; puis il avançait son long museau, paraissait flairer et chercher à reconnaître ce corps en le touchant avec l'extrémité de son nez, qui est molle et flexible et peut jouer le rôle d'un organe du toucher. » L'ergot dont est armé le pied de derrière des mâles est une sorte d'ongle recourbé, cylindrique, pointu, translucide, libre dans les chairs, enveloppé à sa base par un cône corné, brun, qu'une traction un peu forte peut enlever sur l'animal vivant, et par un tubercule spongieux dans lequel il se cache en partie. Il est parcouru dans toute sa longueur par un conduit interne, qui paraît être un vrai canal, et non point, comme dans la dent venimeuse du serpent, un simple repli de paroi. Dans l'état ordinaire, cet organe paraît rudimentaire et incapable de produire aucune lésion; du moins on n'a pas d'exemple d'accident occasionné par sa piqûre. Peut-être devient-il plus fort à certains moments, par exemple à l'époque des amours; mais on ne possède encore que fort peu de données sur ce sujet.

ÉCHIDNINE s. f. (é-ki-dni-ne — du gr. *echidna*, vipère). Chim. Nom donné à la substance organique qui forme la base du venin de la vipère.

— **Encycl.** Les principes immédiats de l'*échidnine* sont : une matière colorante jaune, une substance soluble dans l'alcool, de la mucosine, une matière grasse et des sels (sulfates et chlorures). L'*échidnine* s'obtient en coagulant le venin, lavant sur un filtre d'abord avec l'alcool, qui entraîne les principes précédents moins la mucosine, ensuite goutte à goutte par l'eau, qui entraîne le reste des sels, l'*échidnine*. La mucosine est devenue insoluble par l'action de l'alcool. L'*échidnine* a tous les caractères des substances organiques : elle est neutre, d'aspect gommeux, mais azotée, soluble dans l'eau froide, non coagulée par l'eau à 100º. L'alcool la précipite, mais l'eau la redissout, ce qui la distingue des autres substances organiques. Elle ressemble en cela à la ptyaline, mais s'en distingue en ce qu'elle est précipitée par le sulfate de sesquioxyde de fer. Elle empoisonne comme le venin de vipère; comme lui elle noircit le sang et empêche la fibrine de se coaguler.

ÉCHIDNITE s. f. (é-ki-dni-te — du gr. *echidna*, vipère). Minér. Espèce d'agate dont il est fait mention chez les auteurs anciens.

ÉCHIE s. m. (é-kî — du gr. *echis*, serpent). Erpét. Genre de serpents venimeux.

ÉCHIELLE s. f. (é-chiè-le). Forme ancienne du mot ÉCHELLE.

ÉCHIF, IVE adj. (é-chiff, i-ve — de l'allem. *schen*, timide, farouche). Vén. Vorace, affamé, gourmand : *Oiseau* ÉCHIF. *Chien* ÉCHIF. *Bête* ÉCHIVE.

ÉCHIFFE s. m. (é-chi-fe — du bas lat. *eschiffa*, maisonnette). Archit. Mur rampant qui porte les marches d'un escalier. ‖ On dit ordinairement ÉCHIFFRE.

— Echarde, éclat de bois qui pénètre dans les chairs. ‖ Usité dans le patois lyonnais.

ÉCHIFFRE s. m. (é-chi-fre — même étym. que pour le mot précéd.). Archit. Mur rampant qui porte les marches d'un escalier. ‖ Charpente d'escalier, comprenant les limons, les patins et les rampes.

— **Encycl.** La plus simple des dispositions que l'on puisse adopter dans la construction d'un escalier consiste à former chaque marche d'une seule pièce scellée dans deux murs latéraux : un tel escalier est dit à repos; mais, le plus souvent, on emploie des escaliers en vis à jour, dans lesquels les marches s'engagent d'un côté dans le mur de la cage, et de l'autre dans une pièce de charpente à laquelle on donne le nom de limon ou d'*échiffre*. Les murs fixes qui remplacent le limon dans les escaliers à repos sont appelés murs d'*échiffre*. Si on suppose un escalier formé de parties rectilignes réunies par des parties circulaires, la projection horizontale du limon se composera de deux courbes parallèles, dont l'une (la courbe intérieure) est appelée courbe de jour. Pour éviter qu'en prenant la disposition la plus naturelle, c'est-à-dire les arêtes saillantes des marches normales à cette courbe, le limon se trouve brisé et présente une forme disgracieuse, on opère ce qu'on nomme le balancement des marches. Aujourd'hui, on emploie fréquemment des escaliers dans lesquels l'*échiffre*, terminé en dessous par une surface gauche, est taillé à la partie supérieure en crémaillère pour recevoir les marches. Il y a un autre système moins employé, dans lequel le limon dépasse les marches en dessus et se

termine, en dessus comme en dessous, par une surface gauche analogue à celle formée par les arêtes saillantes des marches. L'*échiffre* est formé de plusieurs pièces assemblées, dont le nombre augmente, d'ailleurs, avec la courbure du limon. On appelle cylindre moyen de l'*échiffre* un cylindre vertical ayant pour trace sur le plan horizontal une courbe équidistante de la courbe de jour et de la courbe de gironnement ou ligne de foulée, tracée parallèlement à la courbe de jour à une distance de 0^{m},48 ou 0^{m},50; ce cylindre vertical est parallèle aux faces latérales de l'*échiffre*. On appelle enfin courbe moyenne de l'*échiffre* la courbe qui résulterait de l'intersection du cylindre moyen avec une surface gauche identique à celle des faces supérieure et inférieure du limon et placée entre les deux à égale distance. Cela posé, l'assemblage de deux parties de l'*échiffre* en un point considéré se compose de trois parties planes : les deux extrêmes sont des plans parallèles au plan normal à la courbe moyenne de l'*échiffre;* la partie intermédiaire est un plan passant par la tangente à cette courbe et perpendiculaire au plan vertical tangent au point considéré ou cylindre moyen. Pour tailler la pièce, on en détermine le parallélipipède capable, dont l'équarrissage ne doit pas dépasser 0^{m},50 ou 0^{m},60. Dans les escaliers, le limon est relié pour chaque révolution à une poutrelle qui traverse la cage; cette pièce est scellée par ses deux extrémités aux murs de la cage, et le limon vient s'y assembler. Le plus souvent, la partie horizontale du limon est taillée dans la poutrelle, qui doit alors être prise sur une pièce d'assez fort équarrissage. Si on manque de pièces convenables, on fait à part cette partie du limon et on la boulonne fortement sur une poutrelle qui est alors rectangulaire. Dans l'escalier anglais, il n'y a pas d'*échiffre;* les marches sont massives, reposent les unes sur les autres et sont seulement soutenues par leur encastrement dans le mur. Pour imiter l'escalier anglais, on a employé le système à limon taillé en crémaillère : les marches sont les mêmes que dans l'escalier ordinaire; l'*échiffre* est entaillé suivant la moulure des marches, et la contre-marche vient s'assembler à onglet avec la partie verticale de la crémaillère.

Dans une autre acception, on emploie le mot *échiffre* pour désigner la construction de bois ou de maçonnerie que l'on établit au pied d'un escalier pour contre-buter la poussée provenant de l'inclinaison forcée des limons. Dans les escaliers de pierre de grandes dimensions, l'*échiffre* atteint parfois des proportions considérables, que l'on atténue par la construction de voûtes en plein cintre ou en ogive supportant une partie du rampant; de cette façon, on ne reporte sur la retombée qu'une portion souvent insignifiante du poids de la maçonnerie. Pour les escaliers de bois, on établit l'*échiffre* soit de maçonnerie, soit de bois; avec la première nature de matériaux, on rentre dans le système des escaliers de pierre; avec la seconde, qui ne présente pas les facilités d'exécution de la précédente, on est quelquefois obligé d'avoir recours à de véritables butées, qui demandent un empâtement considérable pour s'opposer à la déformation de l'ensemble. Ces butées s'établissent avec des pièces placées parallèlement aux marches, espacées entre elles d'une certaine quantité et entretoisées par des croix de saint André ou des moises transversales. Cette ossature, contre laquelle le pied des limons vient buter, s'appuie par le côté opposé à ces derniers, soit sur le redan d'une maçonnerie horizontale, soit contre des contre-fiches ou écoinçons faisant équilibre à la poussée. Dans tous les cas, quelle que soit la forme d'un escalier, on peut toujours se rendre compte de la valeur des effets que son poids et les charges qu'il supporte engendrent à son pied ou retombée. Un escalier étant toujours incliné plus ou moins, suivant son but et le bâtiment qui le renferme, on détermine la valeur de la poussée en recherchant la réaction du limon sur ses appuis et en composant cette réaction avec le poids de la pièce; la résultante de ces deux efforts représente la force qui pousse l'*échiffre*. Cette résultante se compose, comme on le voit, de la réaction, qui n'est autre que la poussée horizontale sous laquelle le limon tend à glisser sur sa base, et du poids de l'ensemble, qui est favorable à sa stabilité. Dans les escaliers de fonte ou de fer, que l'on commence à appliquer, on remplace l'*échiffre* par un assemblage du limon avec un sabot scellé dans la maçonnerie; on fait aussi usage de cornières ou équerres rivées au limon et retenues également par des boulons de scellement. Ce mode d'assemblage, ou pour mieux dire ce genre d'*échiffre*, occupe peu de place et n'exige que des pièces d'une faible dimension, à cause de la très-grande résistance du fer. Dans ce cas, les boulons de scellement sont soumis à des efforts de traction sous la poussée horizontale, et les patins résistent à l'effort d'écrasement engendré par la force verticale du poids.

ÉCHIGNOLE s. f. (é-chi-gno-le; *gn* mll. — dimin. du vieux fr. *eschaigne*). Techn. Bobine servant à dévider et à disposer les soies dont se sert le passementier.

ÉCHIK AGASSI-BACHI s. m. (é-chi-ka-ga-si-ba-chi). Grand maître des cérémonies à la cour de Perse.

ÉCHILIDIUM s. m. (é-ki-li-di-omm). Zool. Genre d'entozoaires, de l'ordre des nématoïdes, longtemps mis à côté des vibrions, parmi les infusoires.

ÉCHILLAIS, village et commune de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., à 4 kilom. de Rochefort; 825 hab. Belle église du XI^{e} ou du XII^{e} siècle, classée parmi les monuments historiques.

ÉCHILLON s. m. (é-chi-llon; *ll* mll.). Mar. Nom donné dans les parages du Levant à des nuages noirs, qui se terminent en trombe ou en siphon.

ÉCHIMIN, INE adj. (é-ki-main, i-ne). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'échimys.

— s. m. pl. Tribu de rongeurs ayant pour type le genre échimys.

ÉCHIMYS ou **ÉCHIMIS** s. m. (é-ki-miss — du gr. *echinos*, hérisson; *mus*, rat). Mamm. Genre de rongeurs, de la famille des muriens : *Les* ÉCHIMYS *ont été partagés en plusieurs genres.* (P. Gervais.) ‖ On dit mieux, mais plus rarement, ÉCHINOMYS.

— Paléont. V. PSAMMORYCTINS.

— **Encycl.** Les *échimys* sont des rongeurs voisins des rats et surtout des campagnols. Ce sont des animaux de taille moyenne, dont le corps, allongé comme celui des rats, est couvert, surtout dans ses parties supérieures, de poils ordinaires et d'autres poils très-durs, courbés, aplatis, carénés, aigus, qui représentent des sortes de piquants. La bouche, terminée par un petit mufle, renferme vingt dents, savoir : deux incisives à chaque mâchoire et huit molaires simples, à couronne, présentant des lames transverses, réunies par un bout deux à deux ou isolées. Les oreilles sont assez grandes, membraneuses et ovalaires. La queue est arrondie, plus ou moins longue, rarement nue, plus souvent revêtue, dès son origine, de poils et d'écailles en proportion variable. Ces rongeurs ont cinq doigts aux membres postérieurs et quatre seulement avec un rudiment de pouce aux antérieurs. On connaît six ou sept espèces de ce genre, qui toutes habitent l'Amérique du Sud. Les *échimys* sont des animaux fouisseurs, qui se nourrissent en partie de fruits et de racines. Nous citerons particulièrement l'*échimys huppé*, appelé par Buffon *rat à queue dorée*, qui habite la Guyane; sa longueur est de 0^{m},25, non compris la queue, qui est beaucoup plus longue. L'*échimys roux* ou *épineux*, appelé aussi *rat épineux*, plus petit que le précédent, doit son nom à la force de ses piquants; il vit toujours solitaire.

ÉCHIMYSIDÉ, ÉE adj. (é-ki-mi-zi-dé). Mamm. Syn. d'ÉCHIMIN.

— s. f. pl. Famille de mammifères rongeurs, ayant pour type le genre échimys.

ÉCHIMYSITES s. m. pl. (é-ki-mi-zi-te). Mamm. Division de rongeurs, de la famille des muridées et de la tribu des muriens, ayant pour type le genre échimys.

— **Encycl.** Cette famille est caractérisée par un pelage épineux qui a longtemps fait ballotter ces animaux entre les genres rat, loir et porc-épic. Elle renferme des espèces assez peu nombreuses, particulières à l'Amérique du Sud et dont le type est le rat de la Guyane ou *echimys guyannensis*. Ces rongeurs présentent pour la plupart, dans leurs parties supérieures et principalement au-dessus de la tête, parmi les poils ordinaires, quelques piquants assez analogues, quoique moins bien fournis, à ceux du porc-épic.

ÉCHIN s. m. (é-chain — altérat. de l'arabe *hakim*, médecin). Médecin du sérail.

ÉCHINACANTHE s. m. (é-ki-na-kan-te — du gr. *echinos*, hérisson; *acanthos*, acanthe). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées et de la tribu des ruelliées, comprenant une seule espèce qui croît au Népaul.

ÉCHINACÉE s. f. (é-ki-na-sé — du gr. *echinos*, hérisson). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées et de la tribu des sénécionées, comprenant cinq ou six espèces qui croissent dans le nord de l'Amérique.

ÉCHINADES, îles de la mer Ionienne, à l'E. de Céphalonie, à l'entrée du golfe de Corinthe, vis-à-vis de l'embouchure de l'Achéloüs. Elles étaient ainsi nommées, selon quelques auteurs, des filles du devin Échinus, qui furent changées en îles pour avoir oublié dans un sacrifice le dieu Achéloüs; mais il est plus vraisemblable qu'elles tiraient leur nom des oursins ou hérissons de mer, appelés en grec ἐχῖνοι, qui se plaisent et qu'on trouve en grande abondance du côté des plages orientales de ces îles. Pausanias croyait qu'elles devaient un jour se joindre au continent de ce côté-là, et que si cette jonction n'était pas encore opérée cela tenait à ce que les Étoliens, chassés de leur pays, avaient laissé longtemps leurs terres incultes; de telle sorte que l'Achéloüs, ne charriant plus la même quantité de limon, n'avait pu combler l'espace qui est entre ces îles et la terre ferme. Il allègue pour preuve le Méandre, qui, traversant la Phrygie et la Carie, pays très-cultivés, a fait en assez peu de temps un continent du bras de mer qui était entre Priène et Milet, en y portant beaucoup de limon avec ses eaux.

Dulichium, la plus grande et la plus habitée des Échinades, faisait partie, à ce qu'on croit, des domaines ou bien, si l'on veut, du royaume d'Ulysse. Elle était moins éloignée de la terre ferme que l'île d'Ithaque, qui touchait presque à Samé ou Céphalonie, dont elle n'était séparée, selon Pline, que par un canal de quinze mille pas ou de cinq lieues. Ces îles portent aujourd'hui le nom de Curzolaires.

ÉCHINAIRE s. f. (é-ki-nè-re — du gr. *echinos*, hérisson). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées et de la tribu des pappophorées, comprenant une seule espèce qui croît sur les bords du bassin méditerranéen.

ÉCHINALYSION s. m. (é-ki-na-li-zi-on — du gr. *echinos*, hérisson; *alusis*, chaîne). Bot. Syn. d'ÉLYTROPHORE.

ÉCHINANTHE s. m. (é-ki-nan-te — du gr. *echinos*, hérisson; *anthos*, fleur). Échin. Nom d'un groupe d'échinides.

— Bot. Syn. d'ÉCHINOPS, genre de composées.

ÉCHINANTHITE s. m. (é-ki-nan-ti-te — rad. *échinanthe*). Section des clypéastres, genre voisin des oursins.

ÉCHINARACHNIE s. f. (é-ki-na-rak-nî — du gr. *echinos*, oursin; *arachnion*, araignée). Échin. Groupe d'échinides.

ÉCHINASTÉRIN, INE adj. (é-ki-na-sté-rain, i-ne). Échin. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'échinastre.

— s. m. pl. Tribu d'échinodermes, ayant pour type le genre échinastre.

ÉCHINASTRE s. m. (é-ki-na-stre — du gr. *echinos*, oursin; *aster*, étoile). Échin. Genre d'échinodermes, voisin des astéries : *Les* ÉCHINASTRES *ont les bras cylindriques.* (P. Gervais.)

ÉCHINASTRÉE s. f. (é-ki-na-stré — du lat. *echinus*, oursin, et d'*astrée*). Zooph. Genre de polypiers pierreux : *Les* ÉCHINASTRÉES *étaient contenues dans des loges en forme d'étoiles.* (E. Dujardin.)

— **Encycl.** Les *échinastrées* sont des polypiers pierreux, dont l'animal est inconnu. On sait seulement que les polypes sont renfermés dans des loges mamelonnées en forme d'étoiles assez irrégulières, fortement lamelleuses, épineuses. Ces loges sont distribuées à la face supérieure d'un polypier calcaire, libre ou fixé, en forme de large plaque à bords lobés ou relevés, dépourvu de pores en dehors et présentant à l'intérieur des stries entremêlées de fortes épines. Ce genre comprend cinq espèces qui habitent les mers australes et intertropicales, et dont le type vit dans les mers de l'Amérique. On y rapporte aussi avec doute une espèce fossile, trouvée dans le calcaire jurassique du Wurtemberg.

ÉCHINE s. f. (é-chi-ne. — V. l'étym. à la partie encycl.). Épine dorsale; partie postérieure du corps des animaux vertébrés, comprise entre la tête et le bassin : *Se rompre l'*ÉCHINE *en tombant. Éprouver des douleurs le long de l'*ÉCHINE. *L'avenir a une odeur de cuir de Russie, de sang, d'impiété et de force coups de bâton; je conseille à nos neveux de venir au monde avec une bonne et épaisse peau sur l'*ÉCHINE. (H. Heine.)

L'*échine* j'allongeais comme un âne rétif.
RÉGNIER.

. . . Le long de ton *échine*
Je grimperai premièrement.
LA FONTAINE.

— *Crotté jusqu'à l'échine*, Très-crotté; extrêmement sale ou gueux :

. . . . . Colletet, *crotté jusqu'à l'échine*,
Va mendier son pain de cuisine en cuisine.
BOILEAU.

Jamais *jusqu'à l'échine* un poëte *crotté*
A d'illustres banquets ne sera présenté.
COLNET.

— *Frotter, ajuster l'échine à quelqu'un*, Lui donner des coups de bâton sur le dos :

Ah! vous y retournez!
Je vous *ajusterai l'échine.*
MOLIÈRE.

— *Avoir l'échine souple, flexible*, Se dit d'un homme qui a de basses complaisances, qui se plie honteusement aux volontés d'autrui, qui est rampant : *Il arrivera : il* A L'ÉCHINE FLEXIBLE.

— Archit. Moulure courbe ou arrondie, qui est sous le tailloir du chapiteau dorique : *Le chapiteau dorique grec a une* ÉCHINE *très-ample.* (Complém. de l'Acad.) ‖ Ornement elliptique du chapiteau ionique, plus souvent appelé OVE.

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient du gr. *echinos*, hérisson, parce que l'ornement d'architecture ainsi nommé est semblable à une châtaigne ouverte, laquelle ressemble elle-même à un hérisson. Quant au grec *echinos*, il se rapporte à un groupe étendu dans les langues aryennes, groupe qui offre des variations de forme considérables. A *echinos*, en effet, correspondent l'arménien *ozni*, l'anglo-saxon et l'ancien allemand *igil*, le scandinave *igull*, le lithuanien *ezys*, l'ancien slave *jeji*, le russe *eju*, le polonais *jez*, l'illyrien *josc*, etc. Si l'on retranche partout les suffixes, il reste une racine *ech*, *ig*, *ez*, *oz*, ou plutôt un thème *echi*, etc., corrélatif au sanscrit *ahi*, que nous étudierons tout à l'heure et qui désigne le serpent. La liaison des deux significations est encore manifeste dans le grec *echinos*, qui dérive de *echis*, serpent, vipère, comme le sanscrit *ahina*, espèce de grand serpent, de *ahi*. On ne s'étonnera pas que le hérisson soit comparé à un reptile, car il rampe plutôt qu'il ne marche; aussi en cymrique est-il appelé *sarth*, en cornique *sart*, *sort*, du verbe *sarthu*, ramper. Il nous reste maintenant à étudier le sanscrit *ahi*, serpent, *ahina*, espèce de grand serpent, pâli et mahratte *ahi*, bengalais *ohi*. Dans le *Rigvêda*, *Ahi* est le nom du puissant démon Vartra, que combat et terrasse le dieu Indra. Avant de rechercher l'origine probable de ce mot, constatons d'abord ses analogies aryennes. En zend *ahi* devient régulièrement *azi* ou *aji*, en arménien *ij* et *ôdz*, ce qui explique *ozni*, hérisson. Le serpent créé par Ahriman pour détruire la pureté des mondes est appelé, dans l'*Avesta*, *Aji dahâka*, le destructeur, le démon *Zôhak* des traductions persanes. Comparez le persan *adjahâ*, *adjank*, *ajdar*, dragon, pehlwi *azdeman*, serpent, etc. A ces formes iraniennes se lient de près les formes slaves : russe *uju*, couleuvre; polonais *wâz*, serpent, avec un *w* inorganique, comme dans *wiêgel*, correspondant à l'ancien slave *âglu*, angle. L'ancien slave a dû être *âju* ou *âzu*, avec une nasale qui se montre clairement dans le lithuanien *angis*, serpent, à côté de *ezys*, qui est devenu hérisson. Le grec *echis* et *echidna*, vipère, *echinos*, hérisson, nous ramène directement au sanscrit *ahi*, tandis que le latin *anguis* reproduit la nasale du lithuanien et du slave. En germanique, où l'*h* devient *g*, nous avons déjà retrouvé *ahi* dans les noms du hérisson; il se trouve encore dans celui du lézard, l'ancien allemand *egidehra*, et dans ceux de l'anguille et de la sangsue. Le scandinave *ôglir*, couleuvre, est sans doute une forme dérivée. La nasale reparaît aussi dans l'ancien allemand *unc*, basilic; allemand moderne *unke*, serpent et grenouille. Ainsi, à l'exception des langues celtiques, où il ne paraît plus se trouver, ce nom du serpent est resté dans tous les idiomes aryens. Quant à son origine étymologique, elle semble se reconnaître dans la racine védique *ah*, embrasser, enserrer, d'où *ahi*, celui qui enserre sa proie, le serpent, le *constrictor*. De là aussi, avec une nasale intercalée, les dérivés *ahnu*, étroit, serré; *anhas* et *anhati*, anxiété, malheur, péché; *anhura*, anxieux, malheureux. La forme primitive de cette racine a dû être *agh*, *angh*, à en juger par *agha*, mauvais, dangereux, mal, douleur, péché; *angha*, *anghas*, péché, correspondant à *anhas*. Il est curieux de voir ainsi la langue primitive rattacher à la même racine les noms du mal, du péché et du serpent. Ces deux formes *agh* et *angh* se retrouvent d'ailleurs avec une foule de dérivés et des transitions du sens matériel au moral, dans toute la famille aryenne. Elles se maintiennent souvent à côté l'une de l'autre et suivent fidèlement les variations phoniques du nom du serpent. Ainsi, en persan, *azidan*, molester, chagriner; en russe *uziti*, rétrécir; *ujati*, serrer, presser; *uzkii*, étroit; *uje*, plus étroit; en lithuanien *anksztis*, étroit; en grec *anchô*, je serre, j'étrangle, *anchônê*, anxiété; puis, sans la nasale, *achô*, je chagrine; *achomai*, *achnumi*, je suis triste, anxieux; *achos*, angoisse, crainte, douleur, correspondant au sanscrit *agha;* en latin *ango*, *angor*, *angustus*, *anxius;* en gothique *agan*, craindre; *agis*, terreur, puis *aggous*, étroit, resserré; *aggoitha*, anxiété; ancien allemand *angust*, allemand *angst*, même sens, avec tous les termes qui s'y rattachent; enfin, en irlandais *agh*, crainte, *ang*, *ing*, danger, péril, etc., et en cymrique *angu*, embrasser, contenir, comprendre, d'où *ang*, large, grand, par une liaison d'idées exactement contraire à celle qui conduit au sens de *angustus*. Nous n'avons fait qu'indiquer rapidement les termes principaux de ce groupe, qui a pris une extension très-considérable. Dans toute la série, c'est le gr. *anchô* et le latin *ango* qui ont le mieux conservé la forme et la signification primitives de la racine.

ÉCHINÉ, ÉE adj. (é-ki-né — du gr. *echinos*, hérisson). Bot. Syn. d'ÉPINEUX. ‖ Peu usité.

ÉCHINÉ, ÉE (é-chi-né) part. passé du v. Échiner. Qui a l'échine brisée : *Un homme* ÉCHINÉ *par un coup de bâton.*

— Par exagér. Meurtri, battu à outrance : *Ils le laissèrent* ÉCHINÉ *sur la place.* ‖ Exténué, harassé, excédé de fatigue : *Il revint* ÉCHINÉ, *suant sang et eau.*

ÉCHINÉE s. f. (é-chi-né — rad. *échine*). Quartier du dos d'un porc.

ÉCHINÉEN, ÉENNE adj. (é-ki-né-ain, é-è-ne — du gr. *echinos*, hérisson). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'échidné.

— s. m. pl. Section de l'ordre des monotrèmes, ayant pour type le genre échidné.

ÉCHINELLE s. f. (é-ki-nè-le — dimin. du gr. *echinos*, hérisson). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve, formé aux dépens des troques ou toupies et qui n'a pas été adopté.

— Infus. Genre d'infusoires, de la famille des bacillariées, comprenant sept ou huit espèces.

— Bot. Genre d'algues d'eau douce.

ÉCHINELLÉ, ÉE adj. (é-ki-nèl-lé). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte aux échinelles.

— s. m. pl. Groupe d'infusoires, ayant pour type le genre échinelle, et formant une section de la famille des bacillariées.

ÉCHINER v. a. ou tr. (é-chi-né — rad. *échine*). Briser, rompre l'échine à : *Il lui a donné sur les reins un coup de bâton qui l'a* ÉCHINÉ. (Acad.)

— Par ext. Tuer, massacrer, battre à plate couture : *Se faire* ÉCHINER *dans un combat.*

— Par exagér. Meurtrir, battre à outrance : *Ils m'*ONT ÉCHINÉ *de coups. Si je le trouve, je le veux* ÉCHINER. (Mol.)

... On vous happe notre homme,
On vous l'*échine*, on vous l'assomme.
LA FONTAINE.

‖ Accabler, fatiguer, lasser extrêmement : *Vous m'*ÉCHINEZ *à me faire marcher aussi vite. Il parle un peu dur, il* ÉCHINE *un peu l'ouvrier; mais, dame! il paye, faut voir.* (G. Sand.)

— Absol. : *C'est un de ces braves de profession, de ces gens qui sont tout coups d'épée, qui ne parlent que d'*ÉCHINER. (Mol.)

S'échiner v. pr. Se briser l'échine : *Il* S'EST ÉCHINÉ *en tombant.*

— S'exténuer de fatigue : *Si j'ai travaillé avec vos charpentiers, c'était pour les empêcher de* S'ÉCHINER *en pure perte.* (G. Sand.)

— Se battre l'un l'autre à outrance : *C'est bête de* S'ÉCHINER *les uns les autres quand on n'en veut pas.* (E. Sue.)

— Rem. Le peuple prononce et l'on a écrit quelquefois ÉCHIGNER : *Mes enfants, on ne vous défend pas de poursuivre les ennemis quand ils s'enfuiront; mais je ne veux pas que vous alliez vous faire* ÉCHIGNER *mal à propos sur la contrescarpe de leurs autres ouvrages.* (Vauban, cité par Racine.)

ÉCHINIDE adj. (é-ki-ni-de — du gr. *echinos*, oursin; *eidos*, aspect). Echin. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'oursin. ‖ On dit aussi ÉCHINIDÉ, ÉCHININÉ, ÉCHINITE et ÉCHINOÏDE.

— s. m. pl. Ordre de la classe des échinodermes, ayant pour type le genre oursin.

— **Encycl.** Les *échinides*, plus communément désignés sous le nom d'*oursins*, forment, dans la classe des échinodermes, un ordre caractérisé par un corps ovoïde ou arrondi, revêtu d'un test calcaire composé de pièces anguleuses et percé d'une quantité innombrable de petits trous, par lesquels passent les pieds membraneux ou cirrhes. La surface de ce test est couverte d'épines articulées sur de petits tubercules et mobiles au gré de l'animal, tandis que les tubercules sont eux-mêmes immobiles. Ces épines forment, avec les pieds situés entre elles, les organes locomoteurs. Le corps, non contractile, est dépourvu de lobes rayonnants. La bouche, armée ou non, est percée dans une échancrure du test toujours inférieure; l'anus est toujours distinct, mais très-variable dans sa position; l'intestin, fort long, attaché par un mésentère aux parois du tégument solide. L'appareil générateur présente quatre ou cinq orifices disposés autour du sommet dorsal. Blainville a divisé les *échinides* en quatre groupes, d'après la position de la bouche, qui peut d'ailleurs être armée ou non. M. Agassiz en fait trois familles, sous les noms de *cidarites*, *clypéastres* et *spatangues*. Cet ordre comprend les genres oursin, spatangue, ananchite, nucléolite, échinoclypée, échinolampe, cassidule, fibulaire, échinonée, échinocyame, clypéastre, lagane, échinodisque, scutelle, cidarite, etc.

ÉCHINIPÈDE adj. (é-ki-ni-pè-de — du lat. *echinus*, oursin; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Dont les pattes sont hérissées de poils roides ou de piquants.

ÉCHINIPÈRE s. m. (é-ki-ni-pè-re — du gr. *echinos*, hérisson; *pera*, sac). Mamm. Section du genre péramèle.

ÉCHINITE adj. (é-ki-ni-te). Echin. Syn. d'ÉCHINIDE.

— s. m. Oursin pétrifié ou fossile.

ÉCHINOBOTHRIE s. f. (é-ki-no-bo-trî — du gr. *echinos*, oursin; *bothros*, trou). Helminth. Genre de vers cestoïdes.

ÉCHINOBOTRYON s. m. (é-ki-no-bo-tri-on — du gr. *echinos*, oursin; *botrus*, grappe). Bot. Syn. de DÉMATION, genre de champignons.

ÉCHINOBRISSE ou **ÉCHINOBRYSSE** s. m. (é-ki-no-bri-se — des mots gr. *echinos* et *brissos* ou *brussos*, qui signifient également oursin). Echin. Genre d'echinides. Syn. de NUCLÉOLITE.

ÉCHINOCACTE s. m. (é-ki-no-ka-kte — du lat. *echinus*, oursin, et de *cactus*). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des cactées. ‖ On dit aussi ECHINOCACTUS.

— **Encycl.** Ce beau genre de cactées renferme des plantes à tige charnue, presque globuleuse, relevée de côtes longitudinales fortement saillantes et armées de faisceaux d'épines; les fleurs naissent dans les aréoles. On connaît environ cent cinquante espèces d'*échinocactes*, qui toutes habitent l'Amérique centrale, où elles sont répandues depuis le Mexique jusqu'à Montevideo. Un grand nombre d'entre elles sont cultivées dans nos serres tempérées. C'est dans ce genre que l'on trouve les cactées les plus colossales. Un pied d'*échinocacte visnaga*, conservé au jardin botanique de Kew, avait 2m,50 de hauteur sur plus de 3 mètres de tour; son poids était à peu près d'une tonne. Cette gigantesque espèce croît au Mexique, où ses longues épines servent à faire des cure-dents. L'*échinocacte d'Otton*, originaire du même pays, est une des espèces les plus répandues dans nos cultures; ses grandes fleurs, d'un jaune citron, durent plusieurs jours et se ferment la nuit. L'*échinocacte à fleurs sessiles* et l'*échinocacte rosacé* ont des fleurs moins grandes, mais qui se succèdent pendant tout l'été. L'*échinocacte myriastigma* présente cinq côtes qui simulent une astérie ou étoile de mer; ses fleurs, d'un jaune pâle, ne s'épanouissent qu'au soleil. Les *échinocactes* demandent pour la plupart la serre tempérée, et on leur applique la culture générale des cactées.

ÉCHINOCARDE s. m. (é-ki-no-kar-de — du gr. *echinos*, oursin; *kardia*, cœur). Echin. Genre d'échinides, voisin des spatangues.

ÉCHINOCARPE adj. (é-ki-no-kar-pe — du gr. *echinos*, hérisson; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits hérissés de piquants.

— s. m. Genre d'arbres, de la famille des bixacées, comprenant une seule espèce qui croît à Java.

ÉCHINOCAULON s. m. (é-ki-no-kô-lon — du gr. *echinos*, hérisson; *kaulon*, tige). Bot. Genre d'algues marines, comprenant deux espèces dont l'une croît dans l'Adriatique.

ÉCHINOCÈRE s. m. (é-ki-no-sè-re — du gr. *echinos*, oursin; *keras*, corne). Bot. Syn. de CÉRAMIE, genre d'algues marines.

ÉCHINOCHLOÉ s. m. (é-ki-no-klo-é — du gr. *echinos*, hérisson; *chloê*, herbe verte). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

ÉCHINOCIDARITE s. f. (é-ki-no-si-da-ri-te — du lat. *echinus*, oursin, et de *cidarite*). Echin. Section du genre cidarite.

ÉCHINOCLYPÉE s. m. (é-ki-no-kli-pé — du lat. *echinus*, oursin; *clypeus*, bouclier). Echin. Genre d'échinides, voisin des oursins.

ÉCHINOCNÈME s. m. (é-ki-no-knè-me — du gr. *echinos*, hérisson; *knêmê*, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la Chine.

ÉCHINOCÔNE s. m. (é-ki-no-kô-ne — du lat. *echinus*, oursin, et de *cône*). Echin. Syn. de GALÉRITE.

ÉCHINOCOQUE s. m. (é-ki-no-ko-ke — du gr. *echinos*, hérisson; *kokkos*, noyau). Helminth. Genre d'entozoaires, de l'ordre des cystoïdes, très-voisin des cœnures et caractérisé par plusieurs corps ou têtes sur la même vessie : *On trouve l'*ÉCHINOCOQUE *dans le cerveau du cochon et d'autres mammifères.*

— **Encycl.** Les *échinocoques* se rencontrent le plus souvent en grande quantité dans des vésicules particulières appelées *acéphalocystes*. L'acéphalocyste se présente sous forme d'une petite vessie ronde ou ovoïde, d'une grosseur variable, depuis celle d'un grain de chènevis jusqu'à celle d'un fœtus à terme. Les parois sont minces, homogènes, tantôt incolores, tantôt grisâtres ou verdâtres, présentant parfois des épaississements en forme de choux-fleurs. La cavité de la vessie est remplie d'un liquide incolore et limpide; l'ensemble forme un véritable kyste sans communication vasculaire avec les tissus environnants. La vésicule n'est point animée comme on le croyait autrefois; elle sert uniquement d'enveloppe de protection à l'*échinocoque* en voie de formation ou déjà formé. Les acéphalocystes sont stériles ou fertiles. Les premiers, qui ne contiennent point d'animalcules et qui ne peuvent en contenir, sont composées d'une seule membrane, tandis que les seconds contiennent la même membrane plus une deuxième sous-jacente, qui est la membrane fertile. (Ch. Robin.) Celle-ci est fort mince, transparente, continue ou rompue, tantôt tapissant la face interne de la précédente, tantôt flottant dans le liquide. Sa structure est granuleuse, homogène, contenant dans la substance qui la constitue de grosses gouttes d'huile. C'est à la face interne de la tunique fertile que naissent, en continuité de substance avec elle, les *échinocoques*, isolés ou par faisceaux, qui adhèrents, pédiculés ou non, finissent par se détacher et tombent dans le liquide où ils flottent librement. (Robin.) Dans cet état, après la destruction de la membrane, on les voit tantôt isolés l'un de l'autre, tantôt réunis par groupe de cinq à vingt, ayant un quart de millimètre ou un millimètre de diamètre. Si l'on examine au microscope un seul animal séparé de tout ce qui l'entoure, on lui trouve un corps de forme sphéroïdale plus ou moins régulière, un peu plus large à la partie postérieure qu'à la partie antérieure. Son volume, chez le bœuf, est de trois à quatre dixièmes de millimètre de longueur sur quinze à dix-huit centièmes de millimètre de largeur. Chez l'homme, les dimensions sont un peu plus petites, de sorte qu'à l'œil nu, lorsqu'on a ouvert une vésicule contenant des *échinocoques*, il semble qu'on voit une multitude de petits grains de poussière grisâtre, qu'il est très-facile de confondre avec des granulations graisseuses contenues dans les acéphalocystes stériles. Le corps de l'animal se divise en tête, tronc et pédicule. La partie décrite sous le nom de tête comprend la trompe, la couronne de crochets et les ventouses; cette partie est rarement séparée du corps par un rétrécissement. La trompe est un appendice mamilliforme ou conique, imperforé, et dont la base est entourée d'une double couronne de crochets; cet organe, ordinairement saillant, est susceptible de rentrer dans la masse du corps, et les crochets seuls forment alors l'extrémité céphalique. On appelle crochets de petits corps allongés, jaunâtres, d'aspect corné et disposés circulairement autour de la trompe en forme de rayons. Derrière la couronne des crochets se trouvent quatre ventouses, ovales ou circulaires, légèrement saillantes en dehors, de manière à élargir le corps à leur niveau. Un conduit linéaire, plissé, s'étend depuis la trompe et les crochets jusqu'à la surface du corps. Lorsque la tête fait saillie au dehors et que la trompe n'est point rentrée, le tronc de l'*échinocoque* est peu distinct. Si, au contraire, la tête est invaginée, on voit le corps globuleux, ovoïde ou en forme de cul de bouteille, strié dans le sens de sa longueur. Il est formé d'une enveloppe extérieure, très-épaisse relativement à la grosseur de l'individu; elle est transparente, homogène et contractile, mais elle ne permet pas de distinguer d'organes intestinaux. La partie postérieure du corps, qui souvent se trouve rentrée en dedans, porte un pédicule allongé, strié longitudinalement et fixé la plupart du temps à la membrane fertile ou à son dédoublement. Le pédicule est parfois coupé et il reste alors suspendu comme une queue à la partie postérieure du corps. Les *échinocoques* ne sont autre chose qu'une des phases de l'évolution d'un helminthe par génération alternante ou hétéromorphe (Robin); mais on ne sait pas encore quels sont les êtres ou les formes dont ils dérivent, ni si de la forme *échinocoque* en dérive une autre d'organisation plus ou moins compliquée. Les *échinocoques* se reproduisent par gemmation ou bourgeonnement, et leur génération s'opère de deux manières différentes parfaitement bien décrites par M. Robin dans son dictionnaire. 1° Le cas le plus commun, selon cet auteur, est celui de la production d'un mamelon granuleux directement à la face interne de la membrane fertile; au centre de celui-ci apparaît une cavité au fond de laquelle se montre une saillie claire, arrondie, qui est l'origine de la trompe imperforée; puis, simultanément, on voit grossir le mamelon, s'agrandir sa cavité, dont les parois s'amincissent, et apparaître derrière la trompe une zone claire sur laquelle naissent, de toutes pièces, les crochets, qui sont d'abord très-pâles, transparents. Peu à peu, enfin, s'élèvent les ventouses et le reste du corps. L'animal se trouve alors isolé dans une poche ou dédoublement provenant de la membrane fertile, et qui n'est autre chose que le reste du mamelon granuleux, au centre duquel il est né et qu'il a distendu. Mais bientôt, à la face externe de cette poche, se développent, comme à la surface de la membrane fertile, d'autres mamelons donnant naissance, de la même manière, chacun à un animal dont la loge propre finit par communiquer avec celle du premier. 2° Il naît bientôt, soit à la face externe, soit à la face interne de l'enveloppe de ce groupe d'êtres, des bourgeons ou mamelons arrondis, puis coniques ou en massue, qui sont l'origine directe chacun d'un animal; ils sont contractiles avant que les crochets apparaissent; ceux-ci se montrent après la trompe, mais avant les ventouses. Ce mode de génération est plus répandu que l'autre et se continue lors même que les masses sont devenues libres, ou sur les restes de membrane fertile portant plusieurs *échinocoques* qui s'en détachent en s'irradiant. Les *échinocoques* vivent de vingt-quatre à soixante-douze heures après la mort de l'animal qui les portait. Ce genre d'entozoaires n'a été encore trouvé que chez les mammifères. Les espèces les mieux connues sont l'*échinocoque* de l'homme, l'*échinocoque* du singe et l'*échinocoque* des ruminants.

— *Pathologie.* Nous avons dit plus haut que les *échinocoques* étaient réunis en groupes plus ou moins nombreux dans des vésicules closes nommées acéphalocystes; l'histoire pathologique des *échinocoques* est donc inséparable de celle des acéphalocystes qu'on appelle encore *hydatides*. Comme les affections causées par ces dernières n'ont pas été traitées à l'article ACÉPHALOCYSTE, nous allons maintenant les faire connaître. Laennec, en 1804, avait donné le nom d'acéphalocystes à de prétendus vers consistant en une vessie pleine d'un liquide transparent, n'offrant aucune apparence de corps ni de tête, libres de toute espèce d'adhérence, et contenus dans un kyste. Cette opinion a régné quelque temps dans la science, mais les recherches modernes, facilitées par le microscope, ont clairement démontré que les prétendus vers de Laennec n'étaient autre chose qu'une simple poche servant à loger les *échinocoques* en plus ou moins grand nombre. Les acéphalocystes, ou poches à *échinocoques*, peuvent se développer dans tous les tissus de l'économie sans qu'on puisse déterminer la cause qui les fait naître. On a cependant remarqué qu'ils se montrent presque toujours chez les ruminants exposés à l'humidité ou nourris avec de l'herbe humide. Quoique tous les organes du corps puissent être affectés, il en est cependant que les *échinocoques* semblent choisir de préférence : tel est surtout le foie; viennent ensuite, par ordre de fréquence, les ovaires, les reins, les poumons, le cerveau, la rate, l'utérus, la dure-mère, les bourses muqueuses, les muscles et les os.

— *Description.* Les acéphalocystes sont, comme nous l'avons dit plus haut, des vésicules dont la grosseur varie depuis celle d'un grain de chènevis jusqu'à celle d'un fœtus à terme; le plus souvent leur volume égale une aveline ou une noix. Leur forme est ovoïde ou arrondie; leurs parois, minces et fragiles. Le liquide qui les distend est neutre ou alcalin; sa densité est à peine un peu plus grande que celle de l'eau; on y trouve du chlorure de sodium et des traces d'albumine. Le nombre des acéphalocystes sur le même individu est très-variable : il peut n'y en avoir qu'un seul, mais on a pu en compter plus de mille. Quel que soit leur nombre, les acéphalocystes sont toujours renfermées dans un kyste résistant, composé ordinairement de plusieurs feuillets, dont l'épaisseur varie avec l'ancienneté de la vésicule. Les parois subissent quelquefois la transformation cartilagineuse ou osseuse; rarement elles contractent des adhérences avec les parties voisines, qui sont refoulées, condensées, et parfois même atrophiées. Dans certains cas, les acéphalocystes sont ridés et flétris; le liquide qu'ils renferment est opaque et purulent, et quelquefois même tellement condensé qu'il offre l'aspect d'une matière crayeuse ou analogue au mastic des vitriers; on y trouve, en outre, presque toujours des débris d'*échinocoques*. Les symptômes qui révèlent la présence des acéphalocystes ne sont pas toujours bien caractérisés et les phénomènes morbides qui les accompagnent sont parfois très-obscurs, surtout lorsque les kystes sont profondément situés dans les viscères. Ainsi, une tumeur acéphalocystique de l'intestin peut produire tous les accidents du volvulus; dans le crâne, le kyste produit des phénomènes morbides analogues à ceux qu'occasionne une tumeur quelconque comprimant le cerveau. Dans les cas où l'acéphalocyste proémine à l'extérieur, son exploration peut fournir quelques caractères importants. Sa forme est généralement arrondie; elle offre une résistance élastique, de la fluctuation, et lorsqu'on la percute, le doigt qui frappe éprouve la sensation d'une espèce de mouvement vibratoire qu'on a comparé au frémissement qu'on produit en percutant une montre à répétition sur la face opposée au verre. M. Piorry a donné à ce phénomène le nom de *bruit* ou *frémissement hydatique*; c'est le seul caractère pathognomonique des tumeurs dont nous parlons. Il est produit sans aucun doute par la collision des *échinocoques* mis en mouvement dans le liquide par la percussion du kyste. Ce signe cependant n'existe pas toujours et on comprend qu'il est impossible de le trouver dans les acéphalocystes stériles. Les autres symptômes sont de peu d'importance; la douleur est presque nulle; si le kyste, par son développement, ne comprime pas trop les organes voisins, le malade ne s'en préoccupe guère, surtout parce que la tumeur n'augmente que très-rarement de volume. Dans quelques cas cependant la nutrition est altérée. Les individus languissent et dépérissent; ils ont du malaise, de la fièvre; il survient des douleurs vives et lancinantes, accidents qui indiquent presque toujours une phlegmasie de la tumeur, ayant pour résultat la transformation du contenu de l'acéphalocyste. La maladie peut se terminer heureusement par la rupture du kyste et l'expulsion des *échinocoques* au dehors; mais elle peut aussi avoir une terminaison funeste, soit par la gêne que produit dans certaines fonctions l'augmentation de volume de la tumeur, soit par une suppuration abondante avec les accidents qui l'accompagnent quelquefois. Dans quelques cas, le kyste se resserre et se transforme en un noyau fibreux. La durée de la maladie est très-variable; elle est rarement moindre de cinq ou six mois; plus fréquemment elle persiste pendant plusieurs années. La gravité de la maladie qui nous occupe est relative à la position des acéphalocystes. Toutes choses égales d'ailleurs, on conçoit que celles qui se développent dans le cerveau ou dans le rachis seront beaucoup plus dangereuses que celles qui envahissent le foie, le rein, etc. Celles qui par leur volume compriment des organes importants, comme le larynx, les bronches, les artères, sont également fort dangereuses.

— *Traitement.* Le traitement médical est nul; le médecin, ignorant la cause qui produit l'acéphalocyste, ne peut rien faire pour en prévenir le développement : la chirurgie seule offre quelques ressources contre ce mal. Le meilleur moyen employé jusqu'ici consiste dans la ponction du kyste avec un trocart, ou bien dans plusieurs applications successives du caustique de Vienne pour ouvrir la tumeur et en expulser le contenu; on fait ensuite des injections iodées dans l'intérieur des acéphalocystes et un pansement convenable selon le cas.

— *Echinocoques du foie.* Le foie est l'organe où l'on rencontre le plus souvent des

échinocoques sans qu'on puisse se rendre compte de cette particularité par sa structure ou par la nature de ses fonctions. Les kystes occupent plutôt le centre que la périphérie de l'organe, et le lobe droit est plus fréquemment atteint que le lobe gauche. Les symptômes qui caractérisent cette affection sont une tumeur plus ou moins volumineuse au niveau de l'hypocondre droit, une douleur sourde et obtuse, et le frémissement hydatique beaucoup plus marqué ici que partout ailleurs. Si la poche qui renferme les *échinocoques* se trouve du côté de l'estomac, cet organe peut être comprimé : de là les digestions difficiles accompagnées quelquefois de vomissements. Dans d'autres cas, il peut y avoir compression des canaux biliaires, de la vessie-porte, du diaphragme, et par suite ictère, ascite, dyspnée, etc. Si le kyste vient à se rompre, il peut s'ouvrir dans le péritoine, dans la plèvre, dans l'estomac, dans les poumons, à travers les parois abdominales, et chacun de ces modes de rupture produira des accidents différents. Dans le premier cas, il survient une péritonite promptement mortelle ; dans les autres cas, la mort n'est pas toujours inévitable, mais elle est souvent à craindre. Cette maladie est donc toujours grave. Le seul traitement rationnel consiste à ouvrir la tumeur acéphalocystique au moyen de plusieurs application successives du caustique de Vienne, et, après en avoir fait évacuer le contenu, à administrer des injections avec la teinture d'iode ou l'alcool dans le but d'amener une cicatrisation. (V. HYDATIDES.)

ÉCHINOCORYS s. m. (é-ki-no-ko-riss — du gr. *echinos*, oursin ; *korus*, casque). Echin. Genre d'échinides, voisin des spatangues. ‖ Section du genre ananchite.

ÉCHINOCORYTE adj. (é-ki-no-ko-ri-te). Echin. Qui ressemble ou qui se rapporte aux échinocorys.

— s. m. pl. Groupe d'échinides spatangoïdes, ayant pour type le genre échinocorys.

ÉCHINOCRINE s. m. (é-ki-no-kri-ne — du gr. *echinos*, oursin ; *krinon*, lis). Echin. Genre d'échinodermes, voisin des encrines.

ÉCHINOCYAME s. m. (é-ki-no-si-a-me — du gr. *echinos*, oursin ; *kuamos*, fève). Echin. Genre d'échinides, voisin des oursins, et qu'on trouve quelquefois dans les intestins des poissons.

— **Encycl.** Ce genre d'échinides est caractérisé par un corps ovalaire, plus large en arrière, déprimé, un peu excavé en dessous, couvert de tubercules arrondis assez gros ; une bouche presque centrale, régulière, armée de cinq dents ; un anus ouvert inférieurement entre la bouche et le bord ; des pores génitaux au nombre de quatre. Le genre *échinocyame* a pour type une espèce qui vit dans les mers de l'Europe, près des côtes, et dont la longueur ne dépasse guère 0m,01. Il doit son nom à cette particularité que l'espèce dont nous parlons a été trouvée quelquefois dans les intestins de certains poissons, et particulièrement des turbots.

ÉCHINOCYSTE s. m. (é-ki-no-si-ste — du gr. *echinos*, oursin; *kustis*, vessie). Helminth. Genre de vers intestinaux.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées, voisin des concombres, et dont l'espèce type habite l'Amérique.

ÉCHINODACTYLE s. m. (é-ki-no-da-kti-le — du gr. *echinos*, oursin ; *daktulos*, doigt). Echin. Nom donné aux pointes d'oursins.

ÉCHINODERMAIRE adj. (é-ki-no-dèr-mè-re). Echin. Syn. d'ÉCHINODERME.

— s. m. pl. Syn. d'ÉCHINODERMES.

ÉCHINODERME adj. (é-ki-no-dèr-me — du gr. *echinos*, hérisson ; *derma*, peau). Zooph. Qui a son enveloppe extérieure hérissée de piquants, comme la peau d'un hérisson : *Zoophytes* ÉCHINODERMES.

— s. m. pl. Classe de zoophytes caractérisés par leur enveloppe extérieure, en général calcaire et hérissée de piquants, comme les oursins, les astéries, les holothuries, etc. : *Les* ÉCHINODERMES *sont des animaux parfaitement radiaires pour la plupart.* (P. Gervais.)

— s. m. Moll. Syn. d'ÉCHION.

— **Encycl**. Les *échinodermes*, dont l'oursin présente un type assez familier, ont été connus des anciens, notamment d'Aristote et de Pline, qui les ont confondus avec les mollusques testacés. Rondelet le premier a démontré leurs affinités avec les zoophytes ou animaux rayonnés. Linné les a rangés dans l'ordre des mollusques de sa classe des vers. Bruguière, se basant sur les épines dont sont armés la plupart des genres, leur a donné le nom d'*échinodermes ;* à ce terme, plus consacré aujourd'hui par l'usage que par sa justesse, Blainville a proposé de substituer celui de *cirrhodermaires*, c'est-à-dire animaux dont la peau est armée de *cirrhes* tentaculiformes.

Les *échinodermes* forment la première classe de l'embranchement des *radiaires, rayonnés* ou *zoophytes*. Chez la plupart d'entre eux, en effet, on retrouve cette forme rayonnée, qui est un indice d'infériorité dans l'organisation. Cependant, chez les espèces les plus élevées, cette forme se rapproche assez du type binaire ou symétrique des animaux supérieurs pour qu'on puisse y reconnaître un côté droit et un côté gauche de l'extrémité antérieure et de l'extrémité postérieure.

Le tégument extérieur ou *peau* varie beaucoup chez ces radiaires ; le plus souvent, comme chez les oursins, il est incrusté de pièces calcaires qui lui donnent l'apparence d'un véritable test; d'autres fois, comme dans les holothuries, le derme est très-épais, mais ne présente aucune incrustation ; quant à l'épiderme, il paraît manquer complètement.

Nous avons vu que, dans la plupart des genres, la peau est couverte d'épines ou de poils distribués sur toute la surface du corps. Un caractère beaucoup plus général, car il est commun à tous ces animaux, est la présence d'une multitude de cirrhes qui sortent de la peau. Ces singuliers organes sont de petits cylindres creux, très-extensibles, renflés à leur extrémité en un petit disque formant ventouse et contractiles dans toutes leurs parties. L'autre extrémité ou la base, qui reste dans l'intérieur du corps, forme une sorte de vésicule, où s'épanche un liquide qui peut, au gré de l'animal, se porter dans la portion cylindrique extérieure, qu'elle distend, ou bien rentrer dans la première, et alors l'autre s'affaisse. Ces petits pieds ou cirrhes sont rangés dans une disposition rayonnante et ne peuvent mieux se comparer qu'aux petits tentacules qui bordent le manteau des mollusques acéphales. C'est en les allongeant que les *échinodermes* exécutent leurs mouvements de progression ; ces organes paraissent servir aussi au toucher et à la respiration.

Le système nerveux de ces animaux est peu connu; il présente la disposition rayonnée et consiste le plus souvent en une série de ganglions qui forment, du moins chez certaines espèces, une sorte de collier autour de la cavité buccale.

L'appareil digestif est appliqué contre la paroi interne du test calcaire et retenu dans cette position au moyen d'une sorte de mésentère. Chez certains genres, tels que les oursins, le canal intestinal a deux orifices, et la bouche, distincte de l'anus, est armée de pièces calcaires très-compliquées auxquelles on a donné le nom de dents ; chez d'autres, comme les astéries ou étoiles de mer, c'est un simple sac que l'animal peut faire sortir par sa bouche en le retournant, et duquel naissent des branches en cul-de-sac en même nombre que l'astérie a de rayons et présentant la même disposition. Ces branches se prolongent dans l'intérieur du corps par autant d'appendices plus ou moins longs, en forme de cœcum.

« Les *échinodermes*, dit A. Richard, sont pourvus d'organes circulatoires assez compliqués. Ainsi, on trouve, au bord externe des circonvolutions intestinales des holothuries, un vaisseau artériel présentant des pulsations et formant à la partie supérieure du canal digestif un anneau vasculaire, duquel naissent un grand nombre de branches qui se rendent aux principaux organes. Les veines ont une position inverse elles occupent le côté interne de l'intestin. Près des organes de respiration, elles forment un très-grand nombre de branches tout à fait analogues aux vaisseaux branchiaux des animaux supérieurs, et ensuite constituent un vaisseau unique qui s'abouche avec le tronc commun du système artériel. »

On ne connaît pas bien encore les organes de la génération chez les *échinodermes;* on ignore si tous possèdent l'organe mâle et l'organe femelle. Ce qui est certain, dit M. P. Gervais, c'est que leurs ovaires sont très-développés, et qu'ils peuvent engendrer sans le secours d'un autre individu.

Une particularité remarquable chez ces animaux, c'est la faculté de reproduire certaines de leurs parties ; ainsi, une seule branche d'une astérie suffit pour reproduire un individu entier.

Les *échinodermes* sont tous des animaux marins ; abondants surtout dans les mers des contrées chaudes, les espèces et les individus vont en diminuant de nombre à mesure qu'on s'avance vers les pôles. Plusieurs genres, notamment les oursins et les holothuries, fournissent un aliment assez délicat et qui est souvent d'une grande ressource pour les populations des bords de la mer. Les *échinodermes* sont aussi très-nombreux à l'état fossile et comptent plusieurs genres aujourd'hui éteints.

Cette classe de radiaires comprend trois types principaux, *oursin* (*echinus*), *astérie* ou *étoile* et *holothurie*, qui ont donné leur nom aux trois ordres des *échinides*, des *stellérides* et des *holothurides* (v. ces mots, pour le détail des genres).

On désignait autrefois sous le nom d'*échinodermes apodes* les genres *molpadie, minyade, priapule, siponcle, bonellie*, etc., dont les uns doivent être réunis aux holothuries et les autres rangés dans des classes toutes différentes.

ÉCHINODION s. m. (é-ki-no-di-on — du gr. *echinos*, hérisson). Bot. Syn. d'ACANTHOSPERME.

ÉCHINODISCOÏDE adj. (é-ki-no-di-sko-i-de — d'*échinodisque*, et du gr. *eidos*, aspect). Echin. Qui ressemble ou qui se rapporte aux échinodisques.

— s. m. pl. Groupe d'échinides, ayant pour type le genre échinodisque.

ÉCHINODISQUE s. m. (é-ki-no-di-ske — du gr. *echinos*, oursin ; *diskos*, disque). Echin. Groupe d'oursins caractérisé par un test arrondi et aplati en forme de disque.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses et de la tribu des dalbergiées, à fruit épineux, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale.

ÉCHINODORE s. m. (é-ki-no-do-re — du gr. *echinos*, hérisson ; *doru*, lance). Bot. Syn. d'ALISME ou PLANTAIN D'EAU.

ÉCHINOENCRINE s. m. (é-ki-no-an-kri-ne — du lat. *echinus*, oursin, et d'*encrine*). Echin. Syn. d'ENCRINE.

ÉCHINOGALE s. m. (é-ki-no-ga-le — du gr. *echinos*, hérisson ; *galê*, belette). Mamm. Genre de mammifères insectivores peu connu.

ÉCHINOGALÈRE s. m. (é-ki-no-ga-lè-re — du lat. *echinus*, oursin, et de *galérite*). Echin. Section des clypéastres.

ÉCHINOGLYQUE s. m. (é-ki-no-gli-ke — du gr. *echinos*, oursin ; *glukus*, doux, agréable). Echin. Division des clypéastres.

ÉCHINOGYNE s. f. (é-ki-no-ji-ne — du gr. *echinos*, hérisson ; *gunê*, femelle). Bot. Syn. de METZGÉRIE, genre d'hépatiques.

ÉCHINOÏDE adj. (é-ki-no-i-de). V. ÉCHINIDE.

ÉCHINOÏDIEN, IENNE adj. (é-chi-no-i-diain, ie-ne — du gr. *echinos*, oursin ; *eidos*, aspect). Mamm. Qui a des piquants semblables à ceux des oursins.

— s. m. pl. Mamm. Tribu d'insectivores.

— **Encycl.** Les *échinoïdiens* sont des animaux marcheurs et se creusent rarement des terriers. L'humérus est sans apophyse pour le muscle grand pectoral. La crête deltoïdienne antérieure est peu marquée, l'épitrochlée peu saillante, l'olécrâne élargi d'avant en arrière, les molaires à pointes et à collines très-obtuses, la dernière étant très-petite. La tribu des *échinoïdiens* comprend : les hérissons, les tanrecs, les galerix et les échinogales.

ÉCHINOLAMPE s. m. (é-ki-no-lam-pe — du gr. *echinos*, oursin; *lampas*, flambeau). Echin. Genre d'échinides à test ovale ou arrondi, aplati, à épines éparses et très-petites.

— **Encycl.** Ce genre, désigné par plusieurs auteurs sous le nom d'*échinanthe*, est caractérisé par un corps ovalaire ou arrondi, aplati, un peu bombé en dessus, légèrement concave en dessous, élargi et arrondi en avant, rétréci en arrière, composé de grandes plaques polygonales et couvert d'épines égales, éparses, probablement fort petites ; une bouche ronde, presque centrale, un peu antérieure ; un anus tout à fait terminal et des pores génitaux au nombre de quatre. Le genre *échinolampe* doit ses différents noms à sa forme, qui l'a fait comparer à une fleur ou à un flambeau. L'espèce type de ce genre est encore incomplètement connue.

ÉCHINOLÈME s. f. (é-ki-no-lè-me — du gr. *echinos*, hérisson ; *lema*, fermeté). Bot. Syn. d'ACICARPHE.

ÉCHINOLÈNE s. f. (é-ki-no-lè-ne — du gr. *echinos*, hérisson ; *laina*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées et de la tribu des panicées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

ÉCHINOLYTRE s. m. (é-ki-no-li-tre — du gr. *echinos*, hérisson ; *elutron*, enveloppe, écaille). Bot. Syn. de FIMBRISTYLE.

ÉCHINOME s. m. (é-ki-no-me). Mamm. Syn. d'ÉCHIMYS.

ÉCHINOMÉLOCACTE s. m. (é-ki-no-mé-lo-ka-kte — du lat. *echinus*, oursin ; *melo*, melon, et de *cactus*). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des cactées, qui tient des échinocactes et des mélocactes.

ÉCHINOMÉRIE s. f. (é-ki-no-mé-rî — du gr. *echinos*, hérisson ; *méros*, jambe, tige). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées et de la tribu des sénécionées, voisin des rudbeckies, et dont l'unique espèce croît dans l'Amérique boréale.

ÉCHINOMÈTRE s. m. (é-ki-no-mè-tre — du gr. *echinos*, oursin ; *metra*, matrice, ventre). Échin. Division des cidarites, érigée en genre particulier par quelques auteurs.

ÉCHINOMÉTRITE adj. (é-ki-no-mé-tri-te). Echin. Qui se rapporte à l'échinomètre.

— s. m. pl. Groupe d'échinides, formant une section des cidarites, et ayant pour type le genre échinomètre.

ÉCHINOMITRION s. m. (é-ki-no-mi-tri-on — du gr. *echinos*, hérisson; *mitra*, coiffe). Bot. Syn. de METZGÉRIE, genre d'hépatiques.

ÉCHINOMYIE s. f. (é-ki-no-mi-î — du gr. *echinos*, hérisson; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches : *La larve de l'*ÉCHINOMYIE *géante vit dans les bouses de vache.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *échinomyies* sont des insectes diptères, assez semblables aux mouches. Leur corps est grand, épais, hérissé de poils roides, d'où le nom du genre. Les antennes, qui ont le second article plus long que les autres, sont terminées par une soie nue. Les balanciers sont recouverts par deux grands cuillerons. On connaît environ vingt-quatre espèces de ce genre, dont les deux tiers appartiennent à l'Europe. Les *échinomyies* paraissent au commencement du printemps et à la fin de l'été; elles fréquentent les terrains secs et voltigent sur les fleurs des ombellifères. Leurs larves se développent dans le corps des chenilles ; néanmoins, celle de l'*échinomyie* géante vit dans les bouses de vache.

ÉCHINOMYS s. m. (é-ki-no-miss — du gr. *echinos*, hérisson ; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs. ‖ On dit plus ordinairement, mais moins bien, ÉCHIMYS.

ÉCHINON s. m. (é-chi-non). Econ. dom. Boîte cylindrique dans laquelle on met le caillé destiné à faire du fromage.

ÉCHINONÉ s. m. (é-ki-no-né — du gr. *echinos*, oursin). Echin. Genre d'échinodermes pédicellés, voisin des galérites, et comprenant six espèces, dont le type habite les mers asiatiques. ‖ On dit aussi ÉCHINONÉE s. f.

— **Encycl.** Ce genre d'échinides est voisin des fibulaires et des galérites. Il est caractérisé par un corps ovale ou circulaire, un peu déprimé, garni de plusieurs rangées de pores, qui forment des ambulacres complets, rayonnant du sommet à la base, au nombre de cinq; des tubercules spinifères à peu près égaux et régulièrement distribués ; une bouche centrale ou presque centrale, et dépourvue de dents ; un anus inférieur situé près de la bouche ; des pores génitaux au nombre de quatre. Ce genre ne comprend guère que six espèces : les unes, parmi lesquelles on remarque l'*échinoné* à bouche ronde, habitent les mers d'Asie et d'Amérique ; les autres ne se trouvent qu'à l'état fossile et sont assez répandues dans les terrains crétacés.

ÉCHINONYCTANTHE s. m. (é-ki-no-ni-ktan-te — du gr. *echinos*, oursin ; *nux, nuktos*, nuit; *anthos*, fleur). Bot. Syn. d'ÉCHINOCACTE.

ÉCHINOPE s. m. (é-ki-no-pe — du gr. *echinos*, hérisson ; *pous*, pied). Mamm. Genre de mammifères monotrèmes.

— s. f. Bot. Syn. d'ÉCHINOPS.

ÉCHINOPÉ, ÉE adj. (é-ki-no-pé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'échinops.

— s. f. pl. Section de la tribu des carduacées, dans la famille des composées, ayant pour type le genre échinops.

ÉCHINOPHILE adj. (é-ki-no-fi-le — du gr. *echinos*, coque de châtaigne; *philos*, ami). Bot. Se dit de quelques champignons qui se développent sur la coque de la châtaigne.

ÉCHINOPHORE adj. (é-ki-no-fo-re — du gr. *echinos*, hérisson ; *phoros*, qui porte). Hist. nat. Qui porte des épines ou des piquants.

— s. m. Moll. Coquille univalve d'une espèce de cassidaire, fort commune dans la Méditerranée. ‖ Nom vulgaire de la bucarde hérissée, coquille bivalve.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères et de la tribu des smyrnées, comprenant cinq ou six espèces qui croissent au pourtour du bassin méditerranéen.

— **Encycl.** Les *échinophores* sont des plantes vivaces, rigides, souvent épineuses, à feuilles très-découpées, à fleurs groupées en ombelles terminales, à ombellules composées de fleurs mâles qui entourent une fleur femelle centrale; le fruit est recouvert par l'involucre et par les pédicelles des fleurs mâles, qui deviennent épineux. L'espèce type est l'*échinophore* épineux, plante à tige forte, cannelée, haute de 0m,30, portant des feuilles presque bipennées, découpées en segments étroits, aigus et terminés en épine. Cette plante habite les côtes maritimes du midi et de l'ouest de la France. L'*échinophore* à feuilles étroites habite les rivages de l'Italie méridionale.

ÉCHINOPHTHALMIE s. f. (é-ki-no-fta-lmî — du gr. *echinos*, hérisson, et d'*ophthalmie*). Pathol. Inflammation des paupières dans laquelle les cils demeurent hérissés.

ÉCHINOPHTHALMIQUE adj. (é-ki-no-ftal-mi-ke). Pathol. Qui a rapport à l'échinophthalmie : *Inflammation* ÉCHINOPHTHALMIQUE.

ÉCHINOPLAQUE s. f. (é-ki-no-pla-ke — du gr. *echinos*, oursin; *plax, plakos*, croûte). Echin. Section des clypéastres.

— Bot. Genre de lichens qui croissent à la Guyane.

ÉCHINOPODE s. m. (é-ki-no-po-de). Bot. Syn. d'ÉCHINOPE.

ÉCHINOPOGON s. m. (é-ki-no-po-gon). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

ÉCHINOPORE s. m. (é-ki-no-po-re — du lat. *echinus*, oursin, et de *pore*). Zooph. Genre de polypiers pierreux, dont l'unique espèce habite les mers de l'Australie.

ÉCHINOPS s. m. (é-ki-nopss — du gr. *echinos*, hérisson ; *ops*, aspect). Mamm. Genre de mammifères insectivores, voisin des hérissons et des tanrecs, et réuni aux érioules.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées et de la tribu des carduacées, comprenant environ vingt-cinq espèces, répandues dans l'hémisphère septentrional.

— **Encycl.** Bot. Ce genre comprend des plantes herbacées, à feuilles épineuses, ayant un peu le port des chardons, mais s'en distinguant aisément à première vue par leurs

capitules globuleux, généralement d'un beau bleu, plus rarement blanchâtres. Leurs propriétés médicales sont aussi celles des chardons, mais à un moindre degré. Leurs feuilles ont été préconisées contre la pleurésie, la goutte et la sciatique. Le duvet cotonneux qui recouvre les feuilles de plusieurs espèces est employé en guise d'amadou; il paraît qu'on en fait aussi des moxas. Les *échinops* sont, pour la plupart, des végétaux d'un port élégant, et, à ce titre, plusieurs d'entre eux sont admis dans les jardins.

ÉCHINOPSÉ, ÉE adj. (é-ki-no-psé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'échinops. ‖ On dit aussi ÉCHINOPSIDÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des composées, ayant pour type le genre échinops.

ÉCHINOPSILON s. m. (é-ki-no-psi-lon — du gr. *echinos*, hérisson; *psilon*, aigrette). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées et de la tribu des kochiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent autour du bassin méditerranéen.

ÉCHINOPSIS s. m. (é-ki-no-psiss — du gr. *echinos*, oursin; *opsis*, apparence). Échin. Division des cidarites.

— Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des cactées.

— **Encycl.** Bot. Ce beau genre de cactées renferme des plantes à tige sphéroïdale, charnue, munie de côtes anguleuses, recouvertes au sommet d'un duvet laineux, épais; les fleurs, blanches ou rougeâtres, s'épanouissent la nuit, et ne durent que peu de jours. Les fruits qui leur succèdent sont des baies velues, d'un jaune verdâtre, renfermant une pulpe blanche dans laquelle sont disséminées de nombreuses graines noires. Ce genre comprend environ vingt-cinq espèces, qui croissent, en général, dans les parties chaudes de l'Amérique du Sud, et dont la plupart sont cultivées dans nos serres tempérées, comme les échinocactes, dont ce genre est du reste très-voisin.

L'une des plus intéressantes est *l'échinopsis* de Pentland, originaire du Pérou, d'où il a été importé en 1843. Cette espèce, qui a produit un grand nombre de variétés, a de fort jolies fleurs et des fruits dont la pulpe a une odeur suave et une saveur qu'on a comparée à celle de l'ananas. *L'échinopsis* turbiné se recommande par ses fleurs, larges de $0^{m},10$, et dont l'odeur agréable rappelle celle du jasmin, odeur qui se retrouve aussi dans *l'échinopsis* de Zuccarini, et surtout dans *l'échinopsis* multiple originaire du Brésil. Les fleurs de ce dernier, longues de $0^{m},25$, larges de $0^{m},10$ à $0^{m},13$, sont blanches ou d'un blanc rosé, et s'épanouissent dans le cours de l'été.

ÉCHINORHIN s. m. (é-ki-no-rain — du gr. *echinos*, hérisson; *rhinos*, peau). Ichthyol. Section du genre squale.

ÉCHINORHODE s. m. (é-ki-no-ro-de — du gr. *echinos*, oursin; *rhodon*, rose). Échin. Section des clypéastres.

ÉCHINORHYNQUE s. m. (é-ki-no-rain-ke — du gr. *echinos*, hérisson; *rhugchos*, bec). Helminth. Genre de vers intestinaux: *Les* ÉCHINORHYNQUES *forment à eux seuls la famille des acanthocéphalés.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *échinorhynques* forment un genre de vers intestinaux, dont les caractères ont été résumés comme il suit par Blainville. Le corps est mou, un peu coriace, presque cylindrique, plus ou moins allongé, en forme de sac, ridé transversalement, quelquefois d'une manière assez régulière pour paraître presque articulé, obtus aux deux bouts; son extrémité antérieure est pourvue d'un orifice arrondi, terminal, d'où sort une trompe de forme variable, munie d'aiguillons et percée d'un orifice buccal simple; l'extrémité postérieure est également percée d'un orifice médian et terminal; l'appareil de la génération présente les deux sexes séparés sur deux individus différents; l'organe mâle est prolongé en un petit appendice médian et postérieur; l'organe femelle se termine en dehors par un orifice situé vers le tiers antérieur.

Le genre des *échinorhynques* compte plus de soixante espèces; aucune ne se rencontre dans le corps de l'homme. Ces helminthes se trouvent chez les diverses classes d'animaux vertébrés, et même chez quelques genres de crustacés et de mollusques. La forme allongée de leur corps et les rides transversales dont il est marqué les ont fait confondre quelquefois avec les ténias. Ils se tiennent dans les intestins, auxquels ils adhèrent le plus souvent par leur trompe, munie de crochets, dont le nombre peut dépasser soixante. Lorsqu'un *échinorhynque* veut se fixer sur un point quelconque, il enfonce sa trompe, en la déroulant comme un doigt de gant, dans la membrane muqueuse; il pénètre ainsi assez avant, au point de percer quelquefois la muqueuse et de venir tomber dans la cavité abdominale. Lorsqu'il veut se détacher, il fait rentrer sa trompe dans son cou ou dans son corps, et les crochets, cessant alors d'être dirigés en bas, ne le retiennent plus. Quand on veut enlever de vive force un *échinorhynque* adhérent, on ne peut le faire qu'en brisant sa trompe ou bien en arrachant le morceau de l'intestin auquel il est fixé. Si l'on met ces vers dans l'eau, ils ne tardent pas à absorber une quantité considérable de liquide qui occasionne une forte distension de leurs téguments; les rides du corps disparaissent alors tout à fait, et la trompe devient bien plus apparente. Ce dernier organe paraît servir aussi à la locomotion de l'animal. L'organisation intérieure de ces helminthes, et notamment du canal intestinal, n'est pas encore bien connue.

On ignore aussi comment se fait la fécondation. On a remarqué que les *échinorhynques* mâles sont plus petits et moins nombreux que les femelles. Il est probable qu'il n'y a pas d'accouplement réel, mais que la liqueur séminale est répandue par le mâle au milieu des mucosités de l'intestin, et que les œufs déposés par la femelle sur quelque surface voisine, sont simplement fécondés par leur contact avec ces mucosités ainsi imprégnées.

On a divisé les *échinorhynques* en deux groupes distincts, suivant que le corps et le cou sont inermes ou armés; ils se subdivisent ensuite d'après la longueur du cou et la forme de la trompe. Nous citerons comme types: *l'échinorhynque* géant, qui atteint une longueur de $0^{m},03$ à $0^{m},04$, et qui est très-répandu dans les intestins des sangliers et des cochons; *l'échinorhynque* de la baleine, un peu plus petit que le précédent, et dont le corps représente assez bien une massue très-finement annelée; *l'échinorhynque* strié, beaucoup plus petit, parasite des oiseaux aquatiques; ceux de la grenouille et du brochet; enfin *l'échinorhynque* miliaire et *l'échinorhynque* diffluent, qui vivent dans le corps et vers le dos des crevettes d'eau douce.

ÉCHINOSINUS s. m. (é-ki-no-si-nuss — du lat. *echinus*, oursin; *sinus*, sein, golfe). Échin. Division des clypéastres.

ÉCHINOSOME s. m. (é-ki-no-so-me — du gr. *echinos*, hérisson; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes orthoptères, à corps hérissé de poils roides, formé aux dépens des forficules, et dont l'unique espèce se trouve en Afrique.

ÉCHINOSOREX s. m. (é-ki-no-so-rèkss — du lat. *echinus*, hérisson; *sorex*, musaraigne). Mamm. Genre de mammifères insectivores, voisin des hérissons et synonyme de GYMNURE.

ÉCHINOSPATANGUE s. m. (é-ki-no-spatan-ghe — du lat. *echinus*, oursin, et de *spatangue*). Échin. Syn. de SPATANGUE, genre d'échinides.

ÉCHINOSPERME adj. (é-ki-no-spèr-me — du gr. *echinos*, hérisson; *sperma*, graine). Bot. Dont les graines sont hérissées de poils rudes.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des boraginées et de la tribu des cynoglossées, voisin des myosotis et comprenant une quinzaine d'espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

ÉCHINOSPHÉRITES s. m. pl. (é-ki-no-sféri-te — du lat. *echinus*, oursin; *sphæra*, sphère). Échin. Groupe d'échinodermes formant une section des encrines.

ÉCHINOSTACHYS s. m. (é-ki-no-sta-kiss — du gr. *echinos*, hérisson; *stachus*, épi). Bot. Syn. de PYCNOSTACHYS.

ÉCHINOSTOME adj. (é-ki-no-sto-me — du gr. *echinos*, hérisson; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche hérissée de poils rudes, de dents ou de crochets.

— s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux, voisin des fascioles ou douves: *Les* ÉCHINOSTOMES *ont le corps mou.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *échinostomes* forment un genre de vers intestinaux, voisin des fascioles, aux dépens desquelles ce genre a été établi. Ils ont le corps mou, inarticulé, ordinairement cylindroïde, terminé en avant par un renflement céphalique armé de crochets et présentant une fossette antérieure terminale, une sorte de ventouse, occupant le milieu d'un disque ou accompagnée de deux larges lobes, entourée ou bordée de piquants, et une ventouse abdominale plus ou moins reculée. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, qui vivent en parasites dans le corps des animaux vertébrés de diverses classes; on peut citer comme type *l'échinostome* trigonocéphale.

ÉCHINOTE s. m. (é-ki-no-te — du gr. *echinos*, hérisson; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant une seule espèce, qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

ÉCHINULÉ, ÉE adj. (é-ki-nu-lé — dimin. du lat. *echinus*, hérisson). Hist. nat. Qui est hérissé de petites épines ou de petits tubercules.

ÉCHINURE adj. (é-ki-nu-re — du gr. *echinos*, hérisson; *oura*, queue). Zool. Dont la queue est hérissée d'épines.

ÉCHINUS s. m. (é-ki-nuss — nom latin du *hérisson* et de *l'oursin*). Antiq. rom. Nom que l'on donnait, en architecture, au membre elliptico-circulaire d'un chapiteau dorique placé immédiatement sous l'abaque. ‖ Nom donné par Horace à un ustensile de table dont il n'indique pas l'usage particulier.

— Bot. Nom donné à un arbuste de la Cochinchine, à fruit hérissé, et qui paraît appartenir au genre mappa.

ÉCHIOCHILON s. m. (é-ki-o-ki-lon — du gr. *echis*, épine; *cheilos*, lèvre). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des borraginées et de la tribu des borragées, comprenant une seule espèce, qui croît dans le nord de l'Afrique.

ÉCHIOGLOSSE s. m. (é-ki-o-glo-se — du gr. *echis*, épine; *glôssa*, langue). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées et de la tribu des vandées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'île de Java.

ÉCHIOÏDE adj. (é-ki-o-i-de — du lat. *echium*, vipérine, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la vipérine.

— s. m. Syn. de MYOSOTIS, de NORMÉE et de LYCOPSIS, plantes qui ressemblent à la vipérine.

ÉCHION s. m. (é-ki-on — du gr. *echis*, épine). Moll. Nom donné autrefois au genre établi par Poli pour l'animal du genre anomie.

— Bot. Syn. de VIPÉRINE. ‖ Peu usité.

ÉCHION, géant célèbre qui tenta d'escalader le ciel, et qui fut terrassé par les dieux, comme ses compagnons. Minerve le pétrifia à l'aide de la terrible tête de Méduse.

ÉCHION, fils de Mercure et d'Antianire. Il fut mis en scène par Valérius Flaccus dans les *Argonautiques*, et s'est rendu célèbre par sa ruse et sa prudence.

ÉCHION, un des compagnons de Cadmus et un des quatre guerriers nés des dents du dragon qui survécurent aux autres et purent travailler à la fondation et à la construction de Thèbes. On sait, en effet, que les héros légendaires de la Grèce antique ne ressemblent en rien aux princes de nos jours: ils mettent la main à l'œuvre et ne reculent devant aucune besogne. Eumée, fils d'un roi, se contente, en guise de retraite, d'une place de porcher chez Ulysse; ce qui n'empêche pas le bon Homère de l'appeler invariablement *conducteur de peuples.* Qu'on ne s'étonne donc pas de voir Échion présider à la construction de Thèbes, et remplir les fonctions de simple architecte, malgré son origine et son mariage brillant avec Agavé, fille de Cadmus. Ovide a fait allusion à l'histoire, ou plutôt à la légende d'Échion, dans sa IIIe *métamorphose* (v. 311); dans la Ve épître des *Tristes*, et dans la Ve *élégie* (v. 53).

ÉCHION, autre prince thébain, dont les deux filles se dévouèrent comme victimes sur les autels des dieux pour arrêter une grande sécheresse qui affligeait la contrée. On voit que l'idée de l'expiation par le sang date de loin. Des cendres de ces deux martyres volontaires, il sortit deux jeunes hommes couronnés, qui célébrèrent leur mort généreuse.

ÉCHION, un de ceux qui prirent part à la chasse du sanglier de Calydon; il lança le premier trait au monstre, et se distingua, en d'autres occasions, par son adresse et sa légèreté à la course.

ÉCHION, peintre grec qui vivait vers l'an 352 av. J.-C. Pline et Cicéron ne font aucune difficulté de le ranger à côté d'Apelle. Ses tableaux les plus connus étaient: *Bacchus*, la *Tragédie et la Comédie*, et surtout le *Couronnement de Sémiramis*, dont quelques auteurs pensent que les *Noces aldobrandines* du Vatican sont une reproduction.

ÉCHIOPSIS s. m. (é-ki-o-psiss — du gr. *echis*, épine; *opsis*, apparence). Bot. Syn. de LOBOSTEMON.

ÉCHIQUETÉ, ÉE adj. (é-chi-ke-te — rad. *échiquier*). Didact. Divisé en carrés égaux et de couleur alternée, comme les cases d'un échiquier.

— Blas. Se dit de l'écu, lorsqu'il est divisé en un nombre de carrés contigus au moins égal à 24. ‖ Se dit des pièces divisées en carrés égaux, comme un échiquier: *Bouillon: D'or, à la fasce* ÉCHIQUETÉE *d'argent et de gueules de trois traits.*

— **Encycl.** Le premier carreau de *l'échiqueté* est à l'angle dextre supérieur de l'écu, d'une fasce, d'une bande ou d'un sautoir, et c'est l'émail de ce premier carreau qu'on doit exprimer.

Vailly, en l'Ile-de-France: *échiqueté* d'argent et de sable. — **Durat**, en Bourbonnais: *échiqueté* d'or et d'azur. — **Noé**, en Languedoc: *échiqueté* d'or et de gueules. — **Orgeay**, dans l'Ile-de-France: *échiqueté* d'argent et de sable. — **Trémereuc**, en Bretagne: *échiqueté* d'argent et de gueules. — **Kergouruadech**, en Bretagne: *échiqueté* d'or et de sable. — **Volpilière**, en Auvergne: *échiqueté* d'azur et d'argent. — **Le Nain**: *échiqueté* d'or et d'azur. — **Montgon**, en Bourbonnais: *échiqueté* d'or et de sable. — **Dameraucourt**: *échiqueté* d'or et d'azur. — **Le Fer de Bonnaban**, en Bretagne: *échiqueté* d'or et de gueules. — **Flavigny d'Aubilly**, en Champagne: *échiqueté* d'or et d'azur. — **Soudeilles de Saint-Hirieix**, en Limousin: *échiqueté* d'argent et d'azur. — **Lavantgarde**, en Lorraine: *échiqueté* d'or et de sable. — **Mareuil**, en Orléanais: *échiqueté* de sinople et d'argent. — **Digoine**, en Nivernais: *échiqueté* d'argent et de sable. — **Ternant**, en Nivernais et en Bourgogne: *échiqueté* d'or et de gueules. — **Vento**, en Provence: *échiqueté* d'argent et de gueules. — **Auxy**, en Artois: *échiqueté* d'or et de gueules. — **L'Aigue**, en Berry: *échiqueté* d'argent et de gueules. — **Forges**, en Berry: *échiqueté* d'argent et de gueules. — **Donges**, en Bretagne: *échiqueté* d'or et d'azur. — **Dreux**, dans l'Ile-de-France: *échiqueté* d'or et d'azur, à une bordure de gueules. — **Aimini**, dans le comtat Venaissin: *échiqueté* de sable et d'or de douze pièces, le sable chargé de six besants d'argent. — **Laire**, en Dauphiné: d'or, au chef *échiqueté* de vair et de gueules de quatre traits. — **Bocksozel-Montgontier**, en Dauphiné: d'or, au chef *échiqueté* d'argent et d'azur de deux tires. — **Baden**, en Alsace: *échiqueté* d'argent et de sable de quatre tires. — **Meulant**: *échiqueté* d'azur et d'or. — **Housse**, en Lorraine: d'argent, au chef *échiqueté* d'or et d'azur de trois traits. — **Du Verney La Garde**, en Forez et en Lyonnais: d'azur, au chef *échiqueté* d'argent et de gueules de trois traits. — **Satornay**, en Beaujolais: *échiqueté* d'or et de gueules de neuf pièces. — **Drincam**, en Flandre: *échiqueté* d'argent et d'azur, à la bordure de gueules. — **Bauchereau**, dans l'Ile-de-France: *échiqueté* d'or et de gueules, au chef du premier émail, chargé de trois roses du second. — **Noue**, en Champagne: *échiqueté* d'argent et d'azur, au chef de gueules. — **Maubruny**, en Berry: *échiqueté* d'or et d'azur, au chef d'argent. — **Flavigny**, dans l'Ile-de-France: *échiqueté* d'argent et d'azur, à l'écusson de gueules posé en cœur. — **Fontenay**, dans l'Ile-de-France: *échiqueté* d'or et d'azur, au franc-canton d'hermine. — **Beaugency**, dans l'Orléanais: *échiqueté* d'or et d'azur, à une fasce de gueules. — **Passac**, dans l'Orléanais: *échiqueté* d'argent et d'azur, à trois pals de gueules. — **Courcelles**, en Poitou: *échiqueté* d'or et de gueules. — **Roussillon**, en Dauphiné: *échiqueté* d'or et d'azur. — **La Houssaye**, en Bretagne: *échiqueté* d'argent et d'azur. — **Loupières**, en Normandie: *échiqueté* d'or et de gueules, au chef d'argent chargé d'un loup de sable. — **Haye**, en Normandie: *échiqueté* de gueules et d'argent, au chef de sable, chargé de trois besants d'or. — **Quarré d'Aligny**, en Bourgogne: *échiqueté* d'argent et d'azur, au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé de gueules. — **D'Albert de Sillans**, en Provence: *échiqueté* d'or et d'azur, au chef d'argent, chargé de trois demi-vols de sable. — **Rodule**, en Provence: *échiqueté* d'or et de gueules, chargé d'une lice au pont de bois et d'une étoile d'or. — **Esterville**, en Normandie: *échiqueté* d'or et d'azur, à la fasce du premier émail brochante. — **Avogadro**, en Champagne: *échiqueté* de gueules et d'or, coupé de gueules, à trois fasces ondées d'or. — **Rochebaron**, en Forez: de gueules, au chef *échiqueté* d'argent et d'azur de deux traits. — **Roux**, en Guyenne et Gascogne: écartelé, aux 1 et 4 *échiquetés* d'or et de gueules; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or. — **Meulan**, dans l'Ile-de-France: *échiqueté* d'or et de gueules. — **Lotin de Charny**, dans l'Ile-de-France: *échiqueté* d'argent et d'azur. — **Donges**, dans l'Ile-de-France: *échiqueté* d'or et d'azur. — **Ventadour**, en Limousin: *échiqueté* d'or et de gueules. — **Braine**, en Beauvaisis: *échiqueté* d'or et d'argent. — **Beron**, dans l'Orléanais: *échiqueté* d'argent et d'azur. — **Glatigny**, en Beauvaisis: *échiqueté* d'or et d'azur. — **Bouvier de Portes**, en Dauphiné: *échiqueté* d'argent et de sable de quatre traits. — **Martilly**: *échiqueté* d'argent et d'azur. — **Angest**, en Picardie: *échiqueté* d'or et de gueules. — **Monstot**: *échiqueté* d'or et de gueules. — **Piedefer de Chanlost**: *échiqueté* d'or et d'azur. — **Poulmic**, en Bretagne: *échiqueté* d'argent et de gueules. — **Quesnoy**: *échiqueté* d'or et de gueules. — **Nantouillet**: *échiqueté* d'argent et de gueules. — **Talouet**: *échiqueté* d'argent et de sable. — **Du Vert**: *échiqueté* d'or et d'azur. — **Saint-Priest**, en Forez: *échiqueté* d'or et d'azur de neuf pièces.

ÉCHIQUIER s. m. (é-chi-kié — rad. *échec.* Pour de plus amples détails, v. l'art. encycl.). Surface plane, divisée en soixante-quatre carrés de couleur blanche et de couleur noire alternées, sur laquelle on joue aux échecs: *On voit au musée de Cluny, à Paris, un précieux* ÉCHIQUIER, *que Du Sommerard regardait comme celui qui, selon Joinville, fut donné à Louis IX par le Vieux de la Montagne.* (Bachelet.)

— Par anal. Surface couverte de carrés égaux et contigus, offrant deux couleurs alternées: *Les étoffes dites écossaises, en* ÉCHIQUIER *rouge et noir, étaient naguère à la mode.* ‖ Disposition d'objets en carrés égaux et contigus: *Arbres plantés en* ÉCHIQUIER.

— Par ext. Champ de bataille sur lequel on fait manœuvrer les troupes comme les pièces d'un jeu d'échecs: *L'empereur se penche légèrement en avant, sur l'arçon de sa selle, comme pour accompagner le regard qu'il promène autour de l'horizon, le regard du capitaine étudiant l'*ÉCHIQUIER *où se joue la formidable partie.* (Th. Gaut.)

— Fig. Objet disposé, organisé avec une régularité parfaite: *L'*ÉCHIQUIER *de l'administration a ses rois et ses pions. C'étaient les pions de l'*ÉCHIQUIER *bureaucratique.* (Balz.)

— Fin. Abaque dont on se servait autrefois pour le calcul des impôts. ‖ *Billets de l'Échiquier*, Nom que l'on donne, en Angleterre, aux bons du Trésor.

— Blas. *Écu en échiquier*, Écu divisé en cases carrées contiguës et de couleurs ou de métaux alternés. ‖ On dit aussi ÉCU ÉCHIQUETÉ.

— Entom. Nom que l'on donne vulgairement à un papillon diurne du genre hespérie.

— Mar. Disposition d'une flotte sur deux lignes parallèles, au plus près du vent, de manière à ce que chacun des vaisseaux d'une ligne corresponde à l'intervalle laissé entre deux vaisseaux de l'autre : *Ordre d'*ÉCHIQUIER *babord. Ordre d'*ÉCHIQUIER *tribord.*

— Art milit. Disposition dans laquelle les troupes, massées en carrés, sont séparées par des intervalles égaux aux masses : *Se former en* ÉCHIQUIER.

— Pêche. Filet carré soutenu par deux demi-cerceaux qui se croisent et dont le milieu est assujetti à une grande perche : *L'*ÉCHIQUIER *sert à la pêche du petit poisson.*

— Législ. Assemblée des hauts justiciers de Normandie, que Louis XII érigea en parlement. ‖ Juridiction anglaise qui règle toutes les affaires de finances : *Le chancelier de l'*ÉCHIQUIER. *La cour de l'*ÉCHIQUIER. ‖ Fig. Trésor : *La madone de Notre-Dame de Lorette est plus riche qu'aucun roi de la terre; car il ne sort jamais un schelling de son* ÉCHIQUIER. (Volt.)

— **Encycl.** Linguist. *Echiquier*, dans sa signification primitive, vient du mot *échec*. La cour de l'*Echiquier*, en Angleterre, était ainsi nommée, parce que la table autour de laquelle elle tenait ses séances était recouverte d'un tapis divisé en carreaux, comme un *échiquier*. « C'est ainsi, fait observer M. Littré, que *bureau*, étoffe, a pris le sens de table sur laquelle on écrit, et d'office où l'on expédie les affaires. » Cependant on rapporte aussi *échiquier*, dans le sens de trésor et de cour de finances, au bas latin *scacarium, scaccarium*, qui signifiait primitivement le trésor royal. Plus tard, le mot *échiquier* aurait désigné, outre le trésor, la cour de justice où l'on jugeait les affaires qui concernaient le fisc. Le bas latin *scacarium*, trésor royal, se rattache au germanique : ancien allemand *scaz, schaz*, contribution, impôt, taxe, rétribution, mais dont la signification primitive est celle d'argent monnayé, monnaie, pièce d'argent, trésor; gothique *skatts*, même sens; anglo-saxon *sceat;* scandinave *skattr;* allemand *schoss*, taxe, impôt, *schatz*, trésor. Ces derniers mots sont tous liés très-intimement à l'ancien slave *skotu, skotina*, bétail, troupeau, et à l'irlandais *scath*, troupeau, diminutif *scottan, sgottan;* ce rapprochement n'a rien qui doive étonner. Dans l'origine, en effet, comme le bétail et ses produits constituaient la principale richesse des peuples pasteurs, et, par suite, leur moyen habituel d'échanger, l'objet de leur ambition comme butin de guerre, la source des libéralités et des salaires, etc., on rencontre des affinités fréquentes rattachant le nom de la propriété, de l'argent, du butin, à ceux du bétail et du troupeau. Festus fait cette observation relativement au latin *pecunia*, monnaie, argent, et *peculium*, pécule, de *pecus*, troupeau; on en trouve ailleurs des exemples multiples. V. ÉCOT.

— Dr. anc. En Normandie, on donnait le nom d'*échiquier* à certaines assemblées de commissaires délégués pour réformer les sentences des juges inférieurs et juger en dernier ressort. Le rédacteur du *Grand coustumier* dit : « L'on appelle *eschiquier* assemblée de haultz justiciers à qui il appartient amender ce que les bailifz et les aultres mendres justiciers ont mal faict et maulvaisement jugié, et rendre droict à ung chascun sans delay, ainsy comme de la bouche au prince, et à garder ses droictz et rappeler les choses qui ont esté mises maulvaisement hors de sa main, et à regarder de toutes partz ainsi comme des yeulx au prince, toutes les choses qui appartiennent à la dignité et honnesteté au prince. »

Outre son *échiquier* des causes, la Normandie a eu aussi son *échiquier* des comptes. Le grave Ducange, ce savant prodigieux, n'hésite pas à montrer les juges de ce tribunal réunis dans une salle dont le pavé était formé de dalles carrées, noires et blanches, comme le damier d'un jeu d'échecs. M. Floquet, auquel on doit une savante histoire de l'*échiquier* de Normandie, croit que cette cour étant tout à la fois tribunal et chambre des comptes, on se servait, pour la comptabilité, de compartiments d'*échiquier*, et que le nom fut tiré de cet usage. Quoi qu'il en soit, l'origine de l'*échiquier* de Normandie paraît remonter à la conquête de cette province par les Normands, en 912. Suivant la tradition, ce tribunal aurait été constitué par Rollon. Il fut d'abord ambulatoire, comme le parlement de Paris. Philippe le Bel ordonna, en 1302, qu'il se tiendrait chaque année, à Rouen, deux *échiquiers;* mais cette ordonnance ne fut pas toujours exécutée à la lettre. Les états généraux de Normandie, réunis en 1498, reconnurent la nécessité de l'*échiquier* perpétuel; ils demandèrent à Louis XII de l'ériger en cour sédentaire dans la ville de Rouen. Ce prince fit droit à leur requête, et, par un édit du mois d'avril 1499, il établit dans la ville de Rouen une cour souveraine sédentaire et perpétuelle, composée de quatre présidents, dont le premier et le troisième devaient être clercs, et le second et le quatrième laïques; de treize conseillers clercs et quinze laïques; de deux greffiers, etc., etc. François Ier, à son avènement au trône, confirma par lettres patentes la cour de l'*échiquier* dans tous les privilèges que son prédécesseur lui avait concédés; mais il voulut que le nom d'*échiquier* fût changé en celui de *parlement.*

Les autres cours souveraines connues sous le nom d'*échiquiers* étaient :

1° *L'échiquier* de l'archevêque de Rouen. C'était un tribunal particulier que les prélats de cette ville prétendaient avoir le droit de posséder, et qui était, suivant eux, indépendant de l'*échiquier* général de Normandie. En 1515, pour mettre fin aux discussions auxquelles cette prétention donnait lieu, le parlement de Rouen ordonna aux officiers que l'archevêque commettait pour tenir la juridiction temporelle de son archevêché, de qualifier cette juridiction du titre de *hauts jours*, et non de celui d'*échiquier*.

2° Les *échiquiers* des apanages. On appelait ainsi les *grands jours* des princes auxquels avaient été concédées, à titre d'apanages, des terres situées en Normandie. Chacun de ces *échiquiers* avait son nom particulier : tels étaient les *échiquiers* des comtes d'Evreux, de Beaumont-le-Roger, etc. Ces *échiquiers* étaient, comme le précédent, indépendants du grand *échiquier* de Normandie.

3° *L'échiquier* d'Alençon était aussi indépendant de l'*échiquier* de Normandie; il avait sans doute été établi lorsque le comté d'Alençon avait été donné à un prince de la maison de France. Des lettres patentes de Henri II ordonnèrent, en 1550, malgré l'opposition du parlement de Paris et celle des habitants d'Alençon, que toutes les causes du bailliage de cette ville seraient renvoyées au parlement de Rouen, pour y être jugées souverainement. Les choses furent rétablies dans leur état primitif, et enfin, après plusieurs tentatives faites par le parlement de Paris pour s'emparer de cette juridiction, l'*échiquier* d'Alençon fut supprimé par lettres patentes du mois de juin 1584, et, jusqu'à la Révolution, le bailliage d'Alençon ressortit au parlement de Rouen.

— Art milit. *L'échiquier* ou *quinconce* est un ordre de bataille comprenant plusieurs carrés ou plusieurs subdivisions sur deux ou plusieurs lignes présentant au regard l'image d'un damier, les pleins représentant les cases noires et les vides les cases blanches. Comme l'ordre en *échiquier* a été souvent et est encore adopté par les tacticiens, un grand nombre d'auteurs ont écrit à son sujet et fait des recherches sur son origine. Quelques-uns en ont attribué l'invention à Palamède, qui, au siége de Troie, aurait le premier disposé une armée dans cet ordre de bataille. On dit même que, voulant démontrer aux officiers de sa suite le jeu des petites phalanges grecques, il fut amené à inventer le damier, et, par suite, le jeu des échecs. Le plus grand nombre des auteurs que nous avons consultés veulent que cette invention soit romaine et postérieure au siége de Véies; mais il est aujourd'hui acquis et certain que les Chinois employaient cet ordre bien longtemps avant l'invention de notre tactique européenne. L'ordre en *échiquier* nous serait-il venu de la Chine? Cela est peu probable. Les Chinois n'ont rien fourni à notre civilisation : ni l'artillerie, ni l'imprimerie; mais il est assez curieux de considérer comment deux groupes de populations, séparés par un immense espace, entre lesquels il n'existe absolument aucune communauté de langues, d'histoire, de mœurs, et n'ayant jamais eu entre eux aucune relation, sont arrivés à une civilisation, sinon presque identique, du moins analogue.

Quoi qu'il en soit, l'ordre en *échiquier* était employé fréquemment par les Romains, qui l'avaient substitué à l'ordre beaucoup plus naturel, beaucoup plus primitif, que l'on appelle l'*ordre en ligne*. L'ordre en quinconce, qui avait été très-utile en Europe, fut désavantageux en Afrique et en Asie, parce que les ennemis des Romains lançaient sur les manipules ces énormes éléphants, terreur de l'Européen. Pour résister avec plus de facilité, ou du moins pour ouvrir un plus facile passage à ces éléphants et leur laisser traverser l'armée sans y jeter le désordre, on se vit forcé d'employer d'autres manières de combattre, ou du moins c'est ce que fit Régulus à la bataille de Tunis.

Lorsque les armées romaines se composèrent d'une immense quantité de soldats, l'ordre en *échiquier* fut abandonné, parce qu'il était impraticable, laissant vulnérables une trop grande quantité de flancs. On ne commença à s'en servir de nouveau qu'à la renaissance moderne de l'art tactique. Les Espagnols, les Hollandais, les Suédois, les Prussiens en reprirent successivement l'usage. Les Français ne l'adoptèrent que postérieurement à la guerre de Trente ans. A cette époque, il devint fondamental dans les armées françaises, et était considéré comme un moyen infaillible pour le passage des lignes. On a essayé plusieurs fois de substituer à l'expression *échiquier tactique* celle de *terrain stratégique* ou de *théâtre de la guerre.* On l'a appliquée aux feux de peloton, aux feux en avançant, à d'autres feux d'infanterie; on a voulu la faire synonyme d'*échelon* (v. ÉCHELON TACTIQUE) et de *bataille rangée;* mais on y a renoncé.

Le général qui a le mieux su employer cet ordre de bataille est Frédéric II, qui le goûtait particulièrement. Il s'en servait avec une étonnante précision, et on lui attribue l'invention de l'attaque et de la retraite en *échiquier* flanquées par des divisions en potence. Il soutenait ses retraites en *échiquier* au moyen d'un carré qui restait ferme, tandis que l'*échiquier* marchait. Bonaparte l'a employé rarement; il ne le considérait propre qu'aux avant-gardes et au passage des rivières par une armée en retraite. De nos jours, il serait très-difficile d'en faire usage, les armées étant trop considérables. On ne peut plus l'employer que pour les corps d'armée, pour les divisions, mais non pour une armée nombreuse. C'est une manœuvre théâtrale qui demande l'imperturbable habileté, nous dirions presque l'infaillibilité des Frédéric II et des Bonaparte. Un grand nombre d'ordonnances françaises s'en sont occupées et l'ont souvent modifiée dans ses applications. Nous citerons le règlement de 1791, qui considère l'ordre en *échiquier* comme une manœuvre de ligne, et l'ordonnance de 1831, qui, en apportant quelques modifications à ses dimensions, ne le reconnaît praticable qu'en retraite. Toutes les évolutions employées en Europe avant Frédéric II ont été abandonnées dans la tactique contemporaine; l'*échiquier* seul a été conservé, et encore ne peut-il être que bien rarement employé et seulement pour les troupes peu considérables.

— Hist. *Cour de l'Echiquier*. Sous les premiers rois normands, la *cour de l'Echiquier* fut, en Angleterre, une institution d'une grande importance; elle tenait ses séances dans le palais du roi, qui les présidait souvent lui-même; les plus illustres seigneurs et les hauts barons y siégeaient avec les grands dignitaires du royaume. Son nom venait, comme nous l'avons dit plus haut, d'un tapis bigarré, semblable à un *échiquier* et divisé en carrés de différentes couleurs, qui couvrait la table autour de laquelle la cour tenait séance; comme la *cour de l'Echiquier* encaissait les recettes de l'Etat, on avait trouvé que cette disposition du tapis aidait aux opérations et permettait de compter l'argent plus facilement. La principale fonction de cette cour était d'administrer les revenus de la couronne, et toute affaire qui se rapportait directement ou indirectement au domaine royal était portée devant elle. Mais bientôt les attributions de la *cour de l'Echiquier* s'étendirent à l'infini, et voici à l'aide de quelle subtilité légale elle en arriva à être la haute cour de justice d'Angleterre. Les revenus du roi étaient alimentés soit par le produit de ses domaines, épars sur toute l'étendue du sol, soit par des droits divers, tels que aubaines, amendes, confiscations et autres redevances féodales, soit enfin par les droits de douanes, les subsides, les tailles et autres taxes. Tous ces revenus divers étaient perçus par les shérifs des différents comtés, qui, tantôt les transmettaient directement à la *cour de l'Echiquier*, tantôt les encaissaient pour leur compte en qualité de fermiers du revenu public; par la même occasion, après avoir reçu ces fonds, ils en déléguaient une partie pour le payement de certains services publics. Il leur fallut donc dresser des comptes périodiques pour constater ce qu'ils avaient reçu et ce qu'ils avaient déboursé, et en vertu de quel mandat ils avaient agi. La *cour de l'Echiquier* examinait ces comptes chaque année, à Pâques et à la Saint-Michel, dans deux sessions spécialement destinées à recevoir le revenu des mains des shérifs et autres comptables. Si un de ces comptables ne se présentait pas, séance tenante on procédait juridiquement contre lui devant la cour, qui se trouvait être, en même temps, un tribunal et une chambre des comptes. On ne porta d'abord devant la *cour de l'Echiquier* que les affaires pendantes entre le roi et ses débiteurs; bientôt tous les débiteurs du roi jouirent du privilége d'appeler devant ce tribunal quiconque avait une contestation avec eux, même pour une cause étrangère aux revenus de la couronne. Cette action était introduite au moyen d'un acte de procédure appelé *writ of quo minus*, par lequel le débiteur du roi alléguait que celui qu'il appelait en jugement lui devait une certaine somme et ne la lui payait pas, ce qui le rendait moins capable lui-même de s'acquitter envers le roi. Or, comme dans le royaume tout individu était soumis à la taxe, tout individu était débiteur du roi et pouvait en conséquence porter son affaire devant l'*Echiquier*. De cette façon, la royauté trouvait le moyen d'étendre son influence et de se substituer peu à peu aux justices seigneuriales; il en avait été de même en France, et c'est ainsi que la féodalité avait été sourdement minée et détruite.

A la tête de la *cour de l'Echiquier* était le lord chief justicier, personnage le plus élevé en dignité après le roi, et qui le suppléait en son absence, gouvernant le royaume à sa place. Son pouvoir était si grand, qu'on jugea cette charge dangereuse pour la sûreté de l'Etat et qu'on la supprima sous Edouard Ier. Les fonctions judiciaires de la *cour de l'Echiquier* furent alors exercées par un chief baron et trois ou quatre barons puînés. Pour ce qui regardait les opérations financières, le trésorier hérita de l'importance et du pouvoir hiérarchique du chief justicier. Sous le règne de Charles II, l'*Echiquier* devint la banque du gouvernement; on y versait les revenus de l'Etat et on y puisait les fonds nécessaires pour le payement des services publics. A la suite de ces modifications, les banquiers et les marchands prirent l'habitude d'avancer de l'argent au gouvernement sous la garantie des revenus votés par le parlement; les sommes ainsi versées étaient remboursées, avec intérêts, après la rentrée des impôts. En 1672, Charles II, qui avait besoin d'argent pour soutenir la guerre avec la Hollande, ferma tout à coup les caisses de l'*Echiquier*, et s'empara d'environ 1,300,000 liv. sterl., qui y avaient été déposées; il refusa de rendre cette somme et consentit seulement à en payer l'intérêt sur le pied de 6 pour 100. Cet intérêt ne fut pas payé, et les malheureux prêteurs se virent pendant longtemps dans l'impossibilité de faire reconnaître leurs droits. En 1699, la dette fut consolidée et l'intérêt leur fut payé sur le pied de 3 pour 100. Ces fonds forment encore une partie de la dette nationale de l'Angleterre.

Aujourd'hui la *cour de l'Echiquier* a deux attributions bien distinctes : elle est à la fois cour judiciaire et établissement financier. Comme cour judiciaire, elle figure parmi les trois tribunaux supérieurs de droit commun qui siégent à Westminster, en compagnie de la cour du banc de la reine et de la cour des procès civils. Ces trois tribunaux se composent chacun d'un président appelé *lord chief justice*, à la cour du banc de la reine et à la cour des procès civils, et lord chief baron à la *cour de l'Echiquier*. Chacune de ces cours a encore quatre juges ou assesseurs qui prennent le titre de barons à l'*Echiquier*. Autrefois les attributions de ces trois cours différaient beaucoup entre elles; mais peu à peu leur compétence s'est rapprochée et, à beaucoup d'égards, confondue; souvent le demandeur peut s'adresser indifféremment à celle qui lui convient. Outre les autres branches de sa compétence, la *cour de l'Echiquier* possède exclusivement le droit de prononcer sur des matières fiscales.

Comme centre financier, l'*Echiquier*, depuis 1834, est réduit à n'être plus qu'un bureau chargé d'exercer un contrôle sur l'emploi des fonds publics, pour s'assurer qu'il est conforme à la loi de répartition, et de préparer les bons du Trésor appelés *bons de l'Echiquier*. La confection de ces titres est confiée au contrôleur de l'*Echiquier* et fait peser sur lui une lourde responsabilité; car plusieurs fois ces valeurs ont donné lieu à des fraudes et à une vaste fabrication de faux titres. En 1842, la perte subie par le gouvernement s'éleva à 202,000 liv. sterl.; aussi les précautions les plus grandes sont-elles prises pour prévenir le retour de semblables fraudes.

Le tribunal de l'*Echiquier*, établi en Angleterre par les Normands, après la conquête de Guillaume le Conquérant, était une imitation du fameux *échiquier* de Rouen, cour souveraine de Normandie instituée par Rollon, premier duc de cette province, au commencement du Xe siècle. L'appel des premiers juges, baillis et sénéchaux, était porté à l'*échiquier*, qui décidait en dernier ressort, tant au civil qu'au criminel. Pendant plusieurs siècles, cet *échiquier* fut ambulatoire et suivit le prince dans ses tournées, comme le faisait le parlement de Paris. La logique subtile du moyen âge expliquait ainsi le nom donné à cette cour de justice : elle disait que *échiquier* venait d'*échec*, attendu qu'une des parties matait toujours l'autre. Cette assemblée était composée des nobles, des seigneurs, des évêques, qui venaient ouïr les contestations et les juger d'après les avis donnés par les *sages assistants*, les *attournés* et les *conteurs*, qui étaient une sorte de répertoire vivant et qui attestaient les coutumes et les jugements rendus précédemment. Chacun opinait tout haut. Il était ordonné aux avocats « de s'entre oyr et entendre parfaictement et paisiblement, sans hocqueter. » Et comme ils avaient déjà l'habitude de s'injurier, on leur défendait de le faire au delà des limites nécessitées par la cause. Celui qui contrevenait à cette ordonnance devait faire amende honorable à son adversaire « par lui baillant le pli de son mantel, le genouil fleschy, en lui requerant merci. » Si cette sage loi était encore observée, on ne verrait pas les avocats se livrer à des diatribes si scandaleuses, et diffamer si outrageusement leurs adversaires. Le principal soin de l'*échiquier* était de s'opposer aux empiétements des tribunaux ecclésiastiques, qui voulaient attirer toutes les affaires à eux et savaient toujours trouver un côté par lequel ils y pouvaient atteindre. Pourvu qu'il y eût un serment, que le contrat se rapportât de près ou de loin à quelque cérémonie de l'Eglise, les officialités se déclaraient compétentes et confisquaient l'affaire à leur profit. Les plaideurs eux-mêmes préféraient les juges d'Eglise, à cause de leur indulgence excessive, mais indulgence intéressée : « eust-il mangé une charrette ferrée, l'accusé en sortait toujours bagues sauves, hormi de la bource. » Louis XII rendit stable l'*échiquier*, qui devint le parlement de Normandie, dont M. Floquet a écrit une histoire si intéressante.

ÉCHIQUIER (îles de), îles de l'Océanie, dans la Mélanésie, au N. de la Nouvelle-Guinée, près du groupe de l'Amirauté, par 1° 13′ de lat. S. et 142° 53′ de long. E. Ces îles, au nombre de trente, sont basses et semées de récifs. Bougainville les découvrit en 1768.

ÉCHIRÉ, bourg et commune de France (Deux-Sèvres), cant., arrond. et à 9 kilom. de Niort, sur la Sèvre Niortaise : 1,027 hab.

Carrières de pierres à bâtir. Aux environs du bourg se dressent les ruines pittoresques et imposantes du château fort du Couldray-Salbart, qui servit de prison, au XVe siècle, au duc Jean V de Bretagne, et dont il subsiste encore six grosses tours du XIIIe siècle, reliées par des murs fortifiés. Le château de Mursay, qui se voit aussi non loin du bourg, rappelle le souvenir de Mme de Maintenon, qui y fut élevée par une de ses tantes. La vieille châtelaine employait, dit-on, à garder des dindons celle qui devait tenir plus tard en main les destinées de la France.

ÉCHIS s. m. (é-kiss — du gr. *echis*, vipère). Erpét. Genre de serpents venimeux, formé aux dépens des vipères, et comprenant deux espèces propres aux Indes orientales.

ÉCHITE s. f. (é-ki-te). Minér. Pierre nommée par Pline, et que l'on croit être une agate.

— Bot. Syn. d'ÉCHITÈS.

ÉCHITÉ, ÉE adj. (é-ki-té). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre échitès.

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des apocynées, ayant pour type le genre échitès.

ÉCHITÈS s. m. (é-ki-tèss — du gr. *echis*, épine). Echin. Nom donné à un oursin fossile du genre clypéastre.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, et type de la tribu des échitées. ‖ On dit aussi ÉCHITE s. f.

— **Encycl.** Ce genre d'apocynées renferme des arbrisseaux ou des arbustes, le plus souvent volubiles, à feuilles opposées, à fleurs grandes et brillantes, diversement groupées et présentant de nombreuses nuances de blanc, de jaune et de rouge; les fruits qui leur succèdent sont des follicules grêles et allongées, renfermant des graines dont le sommet est surmonté d'une aigrette. Tous les *échitès* laissent échapper, des lésions faites à leurs tiges ou à leurs feuilles, un suc laiteux, blanchâtre, âcre, doué de propriétés souvent vénéneuses. Une des espèces les plus remarquables est l'*échitès biflore*, arbuste sarmenteux haut de 6 à 7 m., qui croît sur les plages maritimes des Antilles et de l'Amérique équatoriale, où ses longues spirales s'enroulent autour du tronc des palétuviers et portent de grandes fleurs blanches. L'*échitès à corymbes* est encore un arbuste grimpant, à belles fleurs rouges, qui croît à Saint-Domingue. Une espèce plus curieuse encore est l'*échitès à feuilles verticillées*, que Rumphius a désigné sous le nom de *lignum scholare* (arbre des écoliers). Voici ce qu'en dit Lamarck : « Cette espèce est remarquable par son port, la disposition de ses feuilles à stries nerveuses et latérales, la ténuité de ses fruits filiformes et géminés (ils ont jusqu'à 0m,50 de longueur). Ses fleurs sont blanchâtres. Toutes les parties de cet arbre contiennent un suc laiteux, âcre, amer, un peu piquant; on attribue à son écorce beaucoup de propriétés médicinales. Son bois est beau, fort blanc, tendre, facile à travailler; on en fait de petites planchettes, longues et minces, ornées d'un côté de figures ou de paysages, et où il y a un trou pour les pendre; elles servent aux enfants pour y écrire leurs leçons, on en efface l'écriture en les polissant avec les feuilles d'une espèce de figuier (*folium politorium*), et elles sont de nouveau propres au même usage. On fait aussi avec ce bois divers ouvrages; quand le tronc est assez gros, on le débite en planches, en madriers; on prétend que ce bois rend la voix sonore dans les appartements et les cabinets qui en sont lambrissés; mais il est peu durable. » Cette espèce croît aux Indes orientales.

ÉCHIUM s. m. (é-ki-omm — du gr. *échis*, vipère). Bot. Nom scientifique du genre vipérine.

ÉCHIURE adj. (é-ki-u-re — du gr. *echis*, épine; *oura*, queue). Zool. Dont la queue est hérissée de piquants.

— s. m. Annél. Syn. de THALASSÈME.

ÉCHIURIDE adj. (é-ki-u-ri-de — d'*échiure*, et du gr. *eidos*, aspect). Annél. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'échiure.

— s. m. pl. Famille d'annélides à branches, ayant pour type le genre échiure ou thalassème.

ÉCHKENDJI s. m. (èch-kain-dji). Hist. ottom. Corps de janissaires en activité de service.

ECHMALOTARQUE s. m. (è-kma-lo-tar-ke). Autre orthographe du mot ÆCHMALOTARQUE.

ECHMATACANTHÉ, ÉE adj. (è-kma-ta-kanté — du gr. *echma*, *echmatos*, appui, et d'*acanthe*). Bot. Se dit des plantes de la famille des acanthacées qui ont un rétinacle sous chaque graine.

— s. f. pl. Tribu de la famille des acanthacées, comprenant les genres qui présentent le caractère indiqué ci-dessus.

ÉCHO s. m. (é-ko — du gr. *échô*, son, qui se rapporte à la racine sanscrite *ah*, parler, usitée seulement dans quelques temps du verbe défectif *brû*, d'ailleurs sans dérivés, mais qui se retrouve dans le grec *échê*, *échos*, cri, bruit, discours, parole, *échô*, écho, *échéô*, je bruis, je résonne, etc. L'écho serait ainsi le *parleur*). Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui, heurtant un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles : ÉCHO *simple*, *double*, *triple*, *multiple*. ÉCHO *monosyllabique*, *polysyllabique*. *Tout ce qui peut réfléchir les rayons sonores peut être la cause d'un* ÉCHO. (A. Libes.) *L'*ÉCHO *est le miroir du son et une image du bruit.* (J. Joubert.)

> Il appelle... l'*écho* redouble sa frayeur.
> DELILLE.

> Et mes éclats joyeux sonnaient dans le silence
> Comme l'*écho* des pas dans une église immense.
> PONSARD.

> Reine des flots, sur ta barque rapide,
> Vole en chantant au bruit des longs *échos*.
> BÉRANGER.

> De tant d'*échos* résonnant jusqu'à nous,
> Les plus lointains nous semblent les plus doux.
> BÉRANGER.

> Adore ici l'*écho* qu'adorait Pythagore;
> Prête avec lui l'oreille aux célestes concerts.
> LAMARTINE.

> *Echo* rit, *écho* pleure, *écho* jure, *écho* chante,
> *Echo* dit non, *écho* dit oui,
> Tour à tour, sans effort, toujours d'après autrui,
> Des gens sans caractère image assez plaisante.
> ...

‖ Obstacle qui produit l'écho, cause de l'écho; en ce sens, le mot est souvent personnifié et l'on conçoit qu'on ait été naturellement porté à donner la vie à la cause qui produit des sons articulés : *L'*ÉCHO *se plaît à redire les chansons des bergers et à exprimer le son rustique de leur musette dans le creux de quelque rocher.* (D'Ablanc.) *Les* ÉCHOS *de la montagne répètent sans cesse le bruit des vents qui agitent les forêts voisines et le fracas des vagues qui se brisent au loin sur les récifs.* (B. de St-P.) *Le mugissement de nos bœufs charme les* ÉCHOS *champêtres de nos vallées.* (Chateaub.) *L'*ÉCHO *renouvelle les sons affaiblis du cor et les cris de la meute.* (E. Sue.)

> Le rossignol, sous ces tendres ombrages,
> Chante aux *échos* son doux retour.
> MOLIÈRE.

> Un jeune Grec sourit à des tombeaux.
> Victoire! il dit. L'*écho* redit : Victoire!
> BÉRANGER.

> Pauvres enfants! l'*écho* murmure encore
> L'air qui berça votre premier sommeil.
> BÉRANGER.

— Par anal. Lieu où se redisent, où se répètent certaines choses : *Son salon était l'*ÉCHO *de tous les bruits, de toutes les médisances et de tous les commérages du département.* (Balz.) *Paris est l'*ÉCHO *de toutes les voix et la voix de tous les* ÉCHOS. (E. Deschamps.)

— Fig. Répétition, redite : *Peut-être que notre ami vous dira tout ceci et que ma lettre ne sera qu'un misérable* ÉCHO. (Mme de Sév.)

> L'hymne éternel de la prière
> Trouvera partout des *échos*.
> LAMARTINE.

‖ Reproduction, imitation, manifestation considérée par rapport à l'effet qui l'a produite : *L'esprit n'est pas le miroir de l'âme; les sentiments qu'il exprime sont l'effet de l'*ÉCHO. (Galiani.) *La Ligue n'a pour* ÉCHO *que la Fronde, misérable brouillerie qui se perdit dans le plein pouvoir de Louis XIV.* (Chateaub.) *Les opinions de la femme sont en général l'*ÉCHO *plus ou moins fidèle de ses émotions.* (Cerise.) *Le magnétisme n'est pas une révélation, mais un* ÉCHO. (A. de Gasparin.) *Le langage est l'*ÉCHO *de l'âme.* (Ampère.) *La mythologie est un second langage, né comme le premier de l'*ÉCHO *de la nature dans la conscience, aussi inexplicable que le premier par l'analyse.* (Renan.) *Le monde extérieur est un* ÉCHO *qui ne s'éveille qu'aux sons de notre voix et ne redit que ce que nous lui confions.* (St-Marc Girard.) *Malheur à toute loi écrite qui n'est pas un fidèle* ÉCHO *de la loi morale!* (J. Simon.) *Le sentiment moral est l'*ÉCHO *de tous les jugements moraux et de la vie morale tout entière.* (V. Cousin.) *Toute crise de la nature est un* ÉCHO *de ce qui se passe dans l'âme de l'homme.* (Proudh.) *La langue des premiers hommes ne fut en quelque sorte que l'*ÉCHO *de la nature dans la conscience primitive.* (A. Maury.) *La tristesse purement morale, ÉCHO prolongé de la douleur, est particulière à l'homme.* (Prévost-Paradol.) ‖ Personne qui se fait l'expression exacte, l'imitateur fidèle ou servile d'une pensée, d'un fait, d'un individu : *Le législateur doit être l'*ÉCHO *de la raison, et le magistrat l'*ÉCHO *de la loi.* (Pythagore.) *Le despotisme de Napoléon était tel, qu'il avait réduit les hommes à n'être que des* ÉCHOS *de lui-même.* (Mme de Staël.) *Shakspeare a cela de particulier, que, fidèle* ÉCHO *des passions et du génie des temps barbares, il offre des sympathies profondes avec le cœur de l'homme tel qu'il existe en tout pays.* (Villem.) *Mme de Sévigné, du fond de sa masure des Rochers, est l'*ÉCHO *d'un règne.* (Lamart.) *Le public est un* ÉCHO *qui a la prétention de parler le premier.* (St-Marc Girard.)

> Que d'*échos* comptés pour des hommes!
> LAMOTTE.

*Ménippe est l'oiseau paré de divers plumages qui ne sont pas à lui; il ne parle pas, il ne sent pas, il répète des sentiments et des discours, se sert même si naturellement de l'esprit des autres, qu'il y est le premier trompé et qu'il croit souvent dire son goût ou expliquer sa pensée, lorsqu'il n'est que l'*ÉCHO *de quelqu'un qu'il vient de quitter.* (La Bruyère.) *On a vu trop d'auteurs* ÉCHOS *des erreurs de l'antiquité.* (Voltaire.)

> Mieux vaut vendre du poivre, auner du calicot,
> Que d'être un impuissant ou que d'être un *écho!*
> ROLLAND et DU BOYS.

> Loin de ce médisant infâme,
> Qui de l'imposture et du blâme
> Est l'impur et bruyant *écho*.
> GRESSET.

> Mais je ne puis du tout approuver sa chimère
> Et me rendre l'*écho* des choses qu'elle dit.
> MOLIÈRE.

> J'écoute peu ces bruits que le peuple répète,
> *Echos* tumultueux d'une voix plus secrète.
> VOLTAIRE.

> Quel favorable *écho*, pendant que je soupire,
> Répète mes frayeurs avec un tel empire?
> P. CORNEILLE.

‖ Objet vide de sens, et qui n'a que des apparences : *Le fréquent usage des expressions sonores change une tête pensante en un* ÉCHO *verbeux.* (Pythagore.) ‖ Adhésion, sympathie : *Sa motion ne trouva pas d'*ÉCHO. *Il y a de l'*ÉCHO *en France quand on prononce les mots d'honneur et de patrie.* (Le général Foy.) *On brave aisément une assemblée muette et qui n'a pas d'*ÉCHO *dans l'opinion.* (Ed. Laboulaye.)

— *Se faire l'écho de*, Accueillir, répéter, propager : *Il* SE FAIT L'ÉCHO DES *nouvelles les plus invraisemblables. Il ne faut jamais* SE FAIRE L'ÉCHO DE *la médisance.* (L.-J. Larcher.)

— *En écho*, En faisant écho :

> . . . . . . Le parterre *en écho*
> Avec tous mes amis répéterait bravo!
> VIGÉ.

— Théâtre. Variation exécutée dans un ballet par un danseur ou une danseuse : ÉCHO *brillant*, *long*, *fatigant*, etc.

— Littér. Titre sous lequel on désigne, dans les journaux, les nouvelles qui circulent dans la ville, dans les salons et les lieux publics : *Il est chargé des* ÉCHOS *dans le* Constitutionnel. ‖ Petit vers consistant dans la répétition de la dernière syllabe du vers précédent. En voici des exemples :

> Songez que tout amant
> *Ment*
> Dans ses fleurettes.
> PANARD.

> Que me fera l'époux dans sa cour souveraine?
> — *Reine*.
> Et que donne le monde aux siens le plus souvent?
> — *Vent*.
> PIERRE DE SAINT-LOUIS.

> Quel est l'auteur de ces maux advenus?
> — *Vénus*.
> Qu'étais-je avant d'entrer dans ce passage?
> — *Sage*.
> Qu'est-ce qu'aimer et se plaindre souvent?
> — *Vent*.
> J. DU BELLAY.

> Paris est un séjour charmant,
> Où promptement
> L'on s'avance.
> Là, par un manége secret,
> Le gain qu'on fait
> Est immense;
> On y voit des commis
> *Mis*
> Comme des princes,
> Qui sont venus
> *Nus*
> De leur province.
> PANARD.

> Comment nomme-t-on à la ronde
> Un époux commode, indul*gent?*
> *Jean, Jean, Jean.*
> Et que dirait-on dans le monde
> De mes équipages de *prix?*
> *Pris, pris, pris.*
> Et, si dans un cercle on me nomme;
> J'entendrai dire tout à *coup:*
> *Cou, cou, cou.*
> J'aime mieux rester honnête homme;
> Le remords éveille en sur*saut.*
> *Sot, sot, sot.*
> De Paris je sortirai comme,
> Comme en entrant je suis *venu,*
> *Nu, nu, nu.*
> ...

— **Mus.** Répétition adoucie d'une ou plusieurs notes, imitant un écho. ‖ Jeu spécial dans l'orgue qui produit l'effet de l'écho. ‖ *Note en écho*, Note très-faible que l'on produit en appuyant légèrement les doigts sur une des cordes de la guitare.

— **Peint.** *Echos de lumière*, Rappels de lumière sur des plans différents : *Il y a dans ce tableau des* ÉCHOS DE LUMIÈRE *qui ajoutent du piquant à son effet.* (Acad.)

— **Homonymes.** Ecot.

— **Epithètes.** Long, prolongé, immense, bruyant, retentissant, éclatant, répété, renvoyé, répercuté, réfléchi, redoublé, sonore, indiscret, babillard, révélateur, accusateur, perfide, lointain, discret, assoupi, mourant, affaibli, faible, imperceptible, sourd, reculé, solitaire, muet, silencieux, fidèle, tendre, triste, attendri, doux, flatteur, harmonieux, mélodieux, suave, enchanteur, pieux, sacré, religieux, poétique, impie, singulier, bizarre, curieux, remarquable, étonnant, extraordinaire, prodigieux.

— **Encycl.** Acoustique. Personne n'ignore que le son est produit par les ondulations de l'air, c'est-à-dire que l'air, une fois agité et mis en mouvement par les vibrations d'un corps sonore, va frapper le tympan et provoque en nous la sensation du son. Le son, en effet, frappe notre oreille comme la lumière frappe nos yeux; mais là ne se borne pas le rapprochement, et, au sujet de l'*écho*, on a pu dire très-justement que la réflexion constitue une étroite analogie entre le son et la lumière. « Comme les rayons lumineux, dit M. Radau, les sons se réfléchissent sur les obstacles qu'ils rencontrent, et de même que la surface unie d'un miroir renvoie plus de lumière qu'une surface dépolie, les différents corps ne sont pas tous également propres à répercuter les ondes sonores. Les corps durs et résistants les réfléchissent beaucoup mieux que les corps mous et flexibles, qui ne se redressent pas sous le choc qu'ils reçoivent. »

Pourtant les lois de la réflexion, en ce qui concerne le son, ne semblent pas être aussi simples que celles qui régissent les mouvements des rayons lumineux; on sait, en effet, que les ondes sonores ont la faculté de se propager suivant des lignes courbes et qu'au besoin elles savent tourner les obstacles qu'elles rencontrent sur leur route. Mais prenons d'abord la démonstration en ce qu'elle a de plus simple et choisissons un exemple dans les données les plus claires.

La réflexion s'accomplit toujours dans une direction telle, que l'angle de réflexion soit égal à l'angle d'incidence. Supposons deux miroirs concaves sphériques *ab* et *cd* (fig. 1), éloignés l'un de l'autre de 4 à 6 mètres, mais disposés de façon que leurs axes

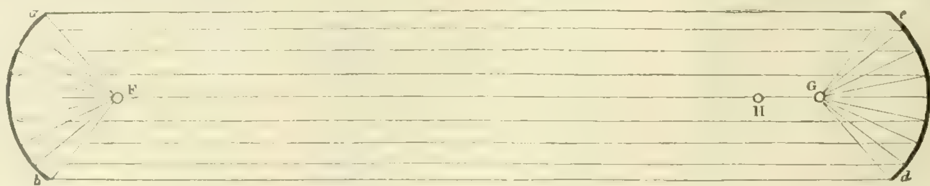

Fig. 1.

coïncident exactement. Si vous suspendez une montre au foyer F du miroir *ab*, et que vous appliquiez l'oreille au foyer G du second miroir, vous entendrez très-distinctement le tictac de cette montre, car toutes les ondes sonores parties du foyer F seront réfléchies par le miroir *ab* parallèlement à l'axe de celui-ci, iront ensuite frapper l'autre miroir *cd*, et seront de nouveau réfléchies par lui, mais dans la direction de son foyer G, où elles se concentreront. Cependant si vous éloignez l'oreille de ce foyer G et que vous la placiez en H, elle cessera de percevoir le son, bien que plus rapprochée alors du foyer F. L'explication du phénomène de l'*écho* repose tout entière sur ce principe général de la réflexion des ondes sonores suivant un angle égal à l'angle d'incidence.

Supposons encore que la voix partie du point A (fig. 2) rencontre un mur BB au point C; elle sera renvoyée à D, c'est-à-dire dans une direction symétrique de la première par rapport à la normale FE. L'angle que cette normale fait avec AF est l'angle d'incidence; celui qu'elle fait avec FD est l'angle de réflexion. Ces deux angles sont toujours égaux, et le rayon réfléchi FD est toujours dans le même plan que AF et la normale FE.

Par ces principes, nous voyons de quelle façon se produit le phénomène de l'*écho*, qui, nous l'avons dit, consiste dans la répercussion d'un son allant heurter un obstacle plus

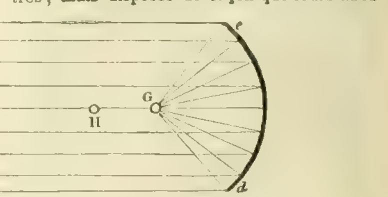

Fig. 2.

ou moins éloigné. Admettons d'abord, comme

pour le mur BB, une seule surface réfléchissante. L'observateur qui voudra entendre l'*écho* de sa propre voix devra se placer sur la normale FE. Si, au contraire, il veut saisir l'*écho* d'un bruit produit au point A, il faudra qu'il se place au point D; mais, avant d'entendre la réflexion du son qui parcourt la ligne brisée ACD, il entendra naturellement le son lui-même, qui arrive directement de A en D avec plus de rapidité qu'il ne le fait pour aller d'abord en C, puis en D. Dans les deux cas, l'observateur entendra successivement deux sons qu'il pourra distinguer l'un de l'autre, à la condition toutefois que le premier ait cessé de se faire entendre lorsque arrivera le second; cette condition, nécessaire pour que l'*écho* soit distinct, dépend naturellement de la différence des distances à parcourir par le son direct et par le son réfléchi.

Occupons-nous d'abord du cas que nous présente le son revenant au point précis d'où il est parti. L'expérimentateur, alors placé en E, entend premièrement le son de sa voix au moment même où il l'émet et ensuite après que ce son a parcouru deux fois la distance CE. Mais, comme il faut au moins un dixième de seconde pour prononcer une syllabe (encore pour cela faut-il parler très-vite, car en moyenne on n'articule pas plus de cinq syllabes dans l'espace d'une seconde), si l'obstacle est trop rapproché, la première syllabe reviendra avant que la seconde ou la troisième ait été prononcée; la confusion s'ensuivra, l'*écho* ne se produira que pour les dernières syllabes ou même ne se produira pas du tout.

On sait que le son parcourt environ 340 mètres par seconde; il franchira donc 34 mètres en un dixième de seconde et 68 mètres en un cinquième de seconde. Par conséquent, un obstacle distant de 34 mètres en ligne droite renverra le son en un cinquième de seconde, car celui-ci aura mis un dixième de seconde pour aller et autant pour revenir. Cette distance suffira donc pour produire un *écho* monosyllabique ou la répétition d'une seule syllabe. Si la distance qui sépare l'observateur de l'obstacle est moindre de 34 mètres, le son réfléchi empiétera déjà sur le son articulé; si, au contraire, elle est plus considérable, il s'écoulera un temps plus ou moins long entre le moment où la syllabe aura été articulée et celui où l'*écho* la répétera.

Tout ce qui vient d'être dit au sujet de l'*écho* monosyllabique s'applique à l'*écho* polysyllabique, c'est-à-dire qui répète plusieurs syllabes; on n'aura qu'à multiplier la distance qui sépare le point de départ du son de la surface qui le réfléchit, dans la proportion du nombre des syllabes qui doivent être répétées. Il faudra naturellement pour deux syllabes 68 mètres; pour trois, 102 mètres; pour quatre, 136 mètres, et ainsi de suite. Toutefois, ces distances pourront être un peu raccourcies pour les personnes qui prononceraient plus de cinq syllabes en une seconde, et, au contraire, allongées pour celles qui en prononceraient moins. Mais la base d'observation reste invariable, et elle consiste toujours en ceci: qu'il faut une distance assez considérable pour permettre au son d'aller et de revenir pendant le temps que met l'observateur à prononcer la phrase que l'*écho* doit répéter.

Si l'on prononce plus de syllabes que l'*écho* n'en peut rendre d'une façon distincte, celles qui sont répercutées les premières se trouvent couvertes par les dernières qui ont été prononcées et l'*écho* ne donne qu'une répétition tronquée de la phrase; on peut alors établir avec l'*écho* une sorte de dialogue par demandes et par réponses. Cardan rapporte à ce sujet le fait suivant. Un homme voulait traverser un cours d'eau et ne trouvait pas le gué; désagréablement surpris, il pousse un gros soupir: *oh!* aussitôt répété par l'*écho*. Croyant alors n'être pas seul et que quelqu'un lui avait répondu, il dit à haute voix: *Onde devo pasar?* (Où dois-je passer?) L'*écho* répond: *Pasa* (Passe). — *Qui?* (Ici?) — *Qui* (Ici). Mais, comme à l'endroit où il se trouvait l'eau formait un tourbillon dangereux, il demanda encore: *Devo pasar qui?* (Dois-je passer ici?) et l'*écho* fit: *Pasa qui* (Passe ici). Alors l'homme crut avoir affaire au diable et rebroussa chemin sans oser se risquer. Le lendemain, il alla conter son aventure à Cardan, qui s'en amusa et lui donna l'explication du fait.

L'*écho* qui ne répète qu'une fois est dit *simple*, même quand il est polysyllabique; ceux qui répètent successivement plusieurs fois une ou plusieurs syllabes prononcées sont dits *multiples* ou *polyphones*. Ces *échos* se produisent lorsque plusieurs obstacles, placés à diverses distances, agissent soit isolément, soit ensemble, en se renvoyant le son par des réflexions successives. On en connaît beaucoup de cette espèce, en divers pays, qui répètent jusqu'à dix, quinze, vingt fois et plus. L'un des plus fameux est celui qu'on observe au château de Simonetta, près de Milan. D'une fenêtre percée à l'étage supérieur, dans l'aile gauche du château, et donnant sur la grande cour, un coup de pistolet est répété de quarante à cinquante fois; le bruit de la voix se reproduit de vingt-quatre à trente fois. Monge et Addison ont vérifié le fait, et Bernoulli a affirmé qu'il avait compté jusqu'à soixante répétitions. Au sépulcre de Metella, femme de Crassus, il y avait un *écho* qui répétait cinq fois ce qu'on lui disait. On parle d'une tour de Cyzique où l'*écho* le redisait sept fois. Mais le plus bel *écho* dont on ait entendu parler est celui dont un commentateur allemand, Bartius, fait mention dans les notes sur la *Thébaïde* de Stace (liv. VI, vers 30) et qu'il dit répéter jusqu'à dix-sept fois les paroles qu'on prononce. Bartius assure qu'il a compté lui-même les dix-sept répétitions de cet *écho*, qui est sur les bords du Rhin, entre Coblentz et Bingen. Il est aussi parlé, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, d'un *écho* extraordinaire. Tandis que les *échos* ordinaires ne répètent la voix que quelque temps après qu'elle a été émise, celui-ci fait qu'on n'entend presque point celui qui chante ou qui parle auprès; il absorbe en quelque sorte la voix, qu'on n'entend bien que quand le son est répercuté, et toujours avec des variations singulières, inattendues et très-irrégulières, l'*écho* semblant tantôt se rapprocher et tantôt s'éloigner. Quelquefois on entend la voix très-distinctement; d'autres fois on ne l'entend presque plus. De ceux qui sont à la portée de cet *écho*, l'un entend une seule voix, l'autre plusieurs; l'un entend à droite, l'autre à gauche. Enfin, selon les différents endroits où se placent, sur deux lignes l'une au-dessus de l'autre, ceux qui écoutent et celui qui parle ou qui chante, on entend l'*écho* différemment.

Citons encore l'*écho* qu'on rencontre dans les environs de Bruxelles et qui répète quinze fois; celui de Rosneath, près de Glascow, où les rives de la Clyde font entendre trois fois un air joué par une trompette, et chaque fois sur un ton plus grave: ce fait, il faut l'avouer, paraît un peu extraordinaire; il est cependant affirmé par Birsch dans son *Histoire de la Société royale de Londres;* l'*écho* de Woodstock, dans le comté d'Oxford, qui donne dix-sept répercussions; celui de Genetay, à deux lieues de Rouen, qui présente une particularité singulière: quand on traverse en chantant la grande cour semi-circulaire où il se produit, on ne distingue que sa propre voix, tandis que des auditeurs placés en d'autres points n'en entendent que l'*écho*, lequel est simple ou multiple, selon la position occupée par chacun d'eux. Il en est d'autres encore dans les environs de Verdun, près de Heidelberg, à Aderbach (Bohême), à Avignon, etc., etc.

Lorsque les obstacles qui servent à produire les *échos* successifs se rapprochent entre eux en même temps qu'ils sont plus éloignés de l'observateur, au lieu d'être également espacés, les résonnances se confondent en partie, le second *écho* arrivant avant la fin du premier, le troisième avant la fin du second, et ainsi de suite. Le P. Kircher, dans sa *Musurgia*, indique le parti qu'on pourrait tirer de ce fait pour obtenir toute une phrase avec un mot. Il suppose un *écho* à cinq résonnances, et le mot *clamore* pour sujet: si le deuxième obstacle est assez rapproché pour que le son des deux consonnes *cl* se confonde avec la fin du premier *écho*, *clamore*, on ne percevra la seconde fois que le mot *amore;* si les obstacles suivants sont suffisamment rapprochés pour que ce résultat se continue, le troisième *écho* se réduira à *more*, le quatrième à *ore*, le cinquième à *re*. Si quelqu'un alors s'écrie à haute voix:

Tibi vero gratias agam, quo clamore?
(Par quels accents dois-je te remercier?)

l'*écho* répondra:

Clamore — Amore — More — Ore — Re.
(Par la voix, l'amour, la conduite, les lèvres et l'action.)

Voilà de l'ingéniosité un peu tirée par les cheveux.

Au reste, les *échos* sont pour la plupart très-variés, et l'on n'a pu encore déterminer exactement, quant à ce qui les concerne, les lois de la réflexion du son. « L'*écho*, dit M. Radau, est une personne exigeante, dont il n'est pas toujours facile de deviner les caprices. » Et ailleurs: « Les *échos* que l'on rencontre dans les villes et dans toutes les contrées un peu accidentées offrent des qualités très-variées. Tantôt la voix qui répond à l'appel est sourde et comme enrouée, tantôt elle est claire, vibrante et parfaitement accentuée. Ces différences dans la qualité, qui dépendent évidemment de la nature des surfaces réfléchissantes, nous obligent à admettre qu'il y a dans l'*écho* encore autre chose qu'une simple réflexion. Il est hors de doute que les phénomènes de résonnance y jouent aussi un certain rôle. Tous les faits observés démontrent d'ailleurs que la réflexion du son peut se faire d'une manière remarquablement nette et distincte sur une surface très-irrégulière: un vieux rempart, une tour en ruine, un arbre, une colline, une gorge boisée, voilà les obstacles qui forment les meilleurs *échos*. L'image lumineuse est d'autant plus pure que la surface qui la forme est plus unie; l'image sonore n'est pas assujettie à cette condition. Il faut donc croire que, dans la plupart des cas, le mode d'action des surfaces qui forment un *écho* a quelque analogie avec les effets des miroirs courbes. Peut-être aussi que la résonnance des obstacles mêmes et celle des masses d'air qu'ils emprisonnent contribuent pour une large part à la production du phénomène. Ce qui est certain, c'est que les circonstances dont le concours doit être considéré comme utile et nécessaire à la formation d'un *écho* sont loin d'être connues. La théorie et l'expérience sont ici également en défaut. Dans quelques cas, il est vrai, les dispositions locales qui, d'après la théorie des réflexions, doivent donner un *écho* d'une certaine nature, le donnent en effet; mais souvent notre attente est trompée sans qu'il soit possible d'en découvrir la raison. »

Ainsi, dans les forêts, on croit que la production de l'*écho* dépend beaucoup de la façon dont les arbres sont groupés. Dans certaines maisons, les murs donnent un *écho* lorsque les fenêtres sont fermées, ou bien lorsqu'elles sont ouvertes, mais que les portes sont fermées. Il est des souterrains où l'*écho* ne se produit que sous l'influence de certaines notes déterminées. Les voiles des navires forment *écho*, ainsi que les vagues de la mer, lorsqu'elles atteignent une grande hauteur. Souvent on observe des *échos* multiples sous les arches des grands ponts suspendus, quand les piles en sont convenablement espacées, et les réflexions successives qui se produisent sur les piles opposées multiplient le son indéfiniment, pour peu que celui-ci ait une certaine intensité. Les vallées profondes, les berges creusées par l'agitation d'une rivière, présentent souvent des *échos* très-remarquables.

On sait qu'en général les voûtes des édifices ont la faculté de former des *échos* souvent très-curieux; ceux-ci s'expliquent plus ou moins heureusement par les propriétés connues des courbes géométriques. Ainsi, dans une ellipse, on trouve à l'intérieur du contour deux points *a*, *b* (fig. 3), appelés *foyers*, parce que chacun

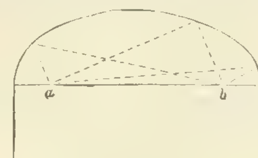

Fig. 3.

d'eux reçoit la totalité des rayons lumineux ou sonores qui, partis de l'autre, ont été se réfléchir sur les parois de la voûte. Une personne placée à l'un des deux foyers d'une voûte en forme d'ellipse entendra donc parfaitement les paroles prononcées à voix basse à l'autre foyer. C'est ce qu'on voit au Conservatoire des arts et métiers de Paris, où il y a une grande salle carrée à voûte elliptique qui présente le phénomène d'une manière remarquable. De même, deux personnes postées à chacune des extrémités d'un mur bâti en hémicycle allongé pourront causer à voix basse, sans qu'il soit possible de les entendre d'aucun autre point. A Muyden, près d'Amsterdam, on connaît un mur de ce genre. Dans certaines voûtes fermées, on peut observer des *échos* multiples dont la succession de résonnance occasionne un renforcement tout à fait exceptionnel du son; c'est ainsi que, dans un des caveaux du Panthéon, un coup sec frappé sur le pan d'un vêtement produit un bruit analogue à la détonation d'un canon; il va sans dire que le gardien qui conduit les visiteurs n'oublie jamais de leur faire admirer ce prodige. Un phénomène semblable s'observe dans l'*Oreille de Denys*, caverne qui se trouve dans les carrières de Syracuse, et dans la fameuse *grotte de Mammouth*, dans le Kentucky, au sud de Louisville. La grotte de Fingal présente un phénomène d'un autre genre: le fond de cette caverne, dont la voûte est soutenue par d'énormes piliers de basalte, est fermé et absolument obscur; si l'on pénètre jusqu'à l'extrémité de la grotte, on aperçoit, presque à fleur d'eau, une espèce d'antre d'où s'échappent, chaque fois qu'une vague vient s'y engouffrer en franchissant le bord, des sons doux, harmonieux et mélancoliques. Aussi, dans tout le pays de Galles, la grotte mystérieuse est-elle connue généralement sous le nom de *Llaimh-binn* (cave à musique).

— **Anecdotes**. Dans une société, quelques jeunes gens s'entretenaient de certains *échos* remarquables, qui reproduisaient deux, trois, quatre et même cinq syllabes. Chacun citait, exagérait même, lorsqu'un Gascon, qui n'avait encore rien dit, s'écria: « Que me dites-vous là, mes amis? Eh! doncque! quels chiens d'*échos* que tout cela! Vive celui de mon pays! On lui dit: *Echo*, comme te portes-tu? Et l'*écho* répond: Je me porte bien. Voilà un *écho* cela! »

∴

Selon Ebell, il existe à Derenbourg un *écho* assurément incomparable, qui, dit-il, répète très-distinctement les vingt-sept syllabes de la phrase barbare suivante:

Conturbabantur Constantinopolitani innumerabilibus sollicitudinibus.

On se demande seulement ce qui est le plus remarquable, de l'*écho* qui reproduit cette phrase ou de la mâchoire prodigieuse capable de l'articuler correctement.

∴

Un Anglais, qui voyageait en Italie, rencontra sur sa route un *écho* tellement beau qu'il voulut l'acheter. L'*écho* était produit par une maison isolée. L'Anglais la fit démolir, numérota toutes les pierres, et les emporta avec lui en Angleterre, dans une de ses propriétés, où il fit rebâtir la maison exactement comme elle avait été. Il choisit pour emplacement un endroit de son parc qui était à une distance du château égale à celle où l'*écho* avait été distinct en Italie. Quand tout fut prêt, l'heureux propriétaire résolut de pendre la crémaillère de son *écho* d'une manière solennelle. Il invita tous ses amis à un grand dîner, et leur promit l'*écho* pour le dessert. On mangea bien: l'histoire ne dit pas si l'on ne but pas mieux... Quand on fut arrivé au dessert, l'amphitryon annonça qu'il allait inaugurer son phénomène, et se fit apporter sa boîte aux pistolets. Après avoir chargé lentement les deux armes, il s'approcha de la fenêtre ouverte et tira un coup. Pas l'ombre d'un *écho!* Alors il prit le second pistolet et se brûla la cervelle.

∴

L'*écho* le plus singulier, le plus extraordinaire, le plus merveilleux, est sans contredit celui dont parle Pons de Verdun dans les vers suivants:

Ces jours passés, chez madame Arabelle,
Damis vantait un écho merveilleux:
« Bah! lui répond certain marquis joyeux,
Un tel *écho* n'est qu'une bagatelle.
—Mais, savez-vous, marquis, pour en parler
Qu'il redit tout neuf ou dix fois? — Tarare!
C'est dans mon parc, c'est là qu'il faut aller,
Lorsque l'on veut entendre un *écho* rare.
— Plus rare? — Oh! oui. — Parbleu, nous l'entendrons,
Et dès demain, sans faute, nous irons.
— A demain, soit; j'y compte, point d'excuse. »
Le marquis sort, méditant quelque ruse,
Rentre à l'hôtel et demande Sancho,
Son vieux laquais: « Tu passes pour habile;
S'il le fallait, ferais-tu bien l'*écho?*
— Oui-dà, monsieur, car rien n'est plus facile.
Dites-moi: *oh!* je vais répéter *oh!*
— Ecoute donc l'ordre que je te donne.
Demain matin, nous irons au château;
Dans un bosquet, près de la pièce d'eau,
Va te cacher sans rien dire à personne.
Là, par degrés affaiblissant ta voix,
Comme un *écho* répète au moins vingt fois
Ce que viendra te crier l'un et l'autre.
— Suffit, monsieur, vous serez satisfait;
J'entends cela mieux que ma patenôtre.
Le lendemain, placé dans un bosquet,
L'oreille en l'air, Sancho faisait le guet.
Voici venir toute la coterie.
Chacun disait: « C'est une raillerie
Qu'un tel *écho!* — Vous l'entendrez. — Chansons!
— Quand nous serons près de cette clairière,
J'aurai bientôt dissipé vos soupçons.
Nous y voici, madame; commençons.
Interrogez mon *écho* la première;
Mais songez bien qu'il faut enfler vos sons,
Et les enfler de la bonne manière.
— A vous, marquis; pour cette épreuve-là,
Les grosses voix sont toujours les meilleures. »
Lors le marquis de crier: « Es-tu là? »
L'*écho* répond: « J'y suis depuis deux heures. »

— **Musiq.** On nomme *écho*, en musique, l'effet produit par une partie, soit vocale, soit instrumentale, qui répète immédiatement et exactement un dessin ou motif exécuté d'abord par une autre partie. En réalité, cela constitue un véritable effet d'*écho*, surtout si la répétition de la mélodie est produite par une voix ou un instrument éloigné, avec une moindre intensité de son, comme cela a lieu, par exemple, dans les attaques de cors qui précèdent le beau chœur des gardes-chasse au deuxième acte du *Songe d'une nuit d'été*, de M. Ambroise Thomas. C'est un procédé qu'on emploie souvent dans la musique dramatique, et qui généralement plaît beaucoup à l'auditeur, comme tout ce qui, dans un art de sensation pure, se rapproche de l'imitation exacte des phénomènes naturels. Dans *Zémire et Azor*, de Grétry, dans *Beniowsky*, de Boieldieu, on trouve des *échos*, ainsi que dans le *Charme de la voix*, de Berton, où un duo tout entier est écrit à l'aide de ce procédé. Au troisième acte de l'*Etoile du Nord*, toute la scène de folie de Catherine forme un long duo en *échos* exécuté par elle et la flûte. L'un des plus grands succès de Musard père, lorsqu'il dirigeait les concerts qui portaient son nom, fut un quadrille charmant, intitulé les *Echos*, qu'il composa, et dans lequel il avait introduit des effets de ce genre pour tous les instruments à vent, dont une partie était placée dans l'orchestre, tandis que l'autre était placée dans un lieu éloigné; chaque instrument caché reproduisait, avec un grand affaiblissement de son, le motif établi d'abord par celui qui figurait visiblement dans l'orchestre.

— **Poésie.** On appelle *écho* une pièce de vers où sont répétées à dessein les dernières syllabes de quelques mots. On trouve des pièces de ce genre dans l'*Anthologie;* on lit aussi dans Martial une épigramme en *écho*. Les poëtes français du moyen âge et de la Renaissance ont usé fréquemment de ce procédé assez puéril; c'est toujours la rime qu'ils répètent. Le dialogue de Joachim du Bellay entre un amant et *Echo* fut fort admiré des contemporains et a été souvent cité. En voici quelques vers:

Quel est l'auteur de ces maux advenus?
Vénus.
Qu'étais-je avant d'entrer dans ce passage?
Sage.
Et maintenant que sens-je en mon courage?
Rage.
Qu'est-ce qu'aimer et s'en plaindre souvent?
Vent.
Que suis-je donc lorsque le cœur en fend?
Enfant.
Sent-elle point la douleur qui me point?
Point.

Sous le règne du roi-soleil, lorsque tous les poëtes se croyaient obligés de brûler au moins une cassolette d'encens en l'honneur de la grande idole, on composa la pièce suivante, qui est bien dans l'esprit du temps :

Nos yeux par ton éclat sont si fort éblouis,
Louis,
Que lorsque ton canon, qui tout le monde étonne,
Tonne,
D'un si profond respect nous sentons nos esprits
Pris,
Que ton seul nom partout, ton bras et ta personne,
Sonne.

Depuis le XVIIe siècle, ce genre de poésie a été presque complètement abandonné. Il se trouve cependant quelquefois employé avec bonheur dans des vaudevilles. Tout le monde connaît le spirituel couplet de Panard sur Paris :

On y voit des commis
Mis
Comme des princes,
Qui sont venus
Nus
De leurs provinces.

M. Victor Hugo, qui, unissant au génie la curiosité d'un artiste habile, s'est plu à vaincre toutes les difficultés de la versification, a composé en *écho* la ballade intitulée la *Chasse du burgrave :*

Daigne protéger notre chasse,
Châsse
De monseigneur saint Godefroi,
Roi.
Si tu fais ce que je désire,
Sire,
Nous t'édifirons un tombeau
Beau, etc.

L'*écho* a quelquefois été employé dans la prose; c'est ce qu'a fait Erasme dans le dialogue grec et latin intitulé : *Juvenis et Echo*, et Rabelais dans le chapitre intitulé : *Comment Panurge se conseille à Pantagruel, pour sçavoir s'il se doibt marier.*

ÉCHO, nymphe, fille de l'Air et de la Terre. Au nombre des fables qui nous ont été léguées par la mythologie grecque, on en trouve qui avaient pour but évident d'interpréter certains phénomènes physiques, que l'état borné de la science ne permettait pas d'expliquer; en première ligne, dans cet ordre d'idées, se place celle de la nymphe Echo. Echo, fille de la Terre et de l'Air, d'après Ovide, faisait partie de la suite de Junon, qu'elle divertissait par son bavardage, tandis que Jupiter courtisait les nymphes de son altière épouse. Mais celle-ci, ayant découvert la ruse, voulut punir Echo de l'aide qu'elle avait ainsi prêtée à Jupiter; à cet effet, elle la priva en partie de l'usage de la parole et la condamna à ne plus pouvoir répéter que la dernière syllabe des mots qui frapperaient son oreille. Cette allégorie charmante, qui nous présente sous le plus aimable aspect la riante imagination des Grecs, pouvait les satisfaire au moyen d'une explication aussi gracieuse que simple; ils étaient d'ailleurs conséquents, dans cette fiction, avec le principe de la physique, puisque Echo était fille de l'Air et que c'est l'air qui est le générateur et le véhicule du son.

La pauvre Echo se retira non loin d'Athènes, sur les rives du Céphise, au pied du mont Pentélique, et c'est là qu'elle devint si éperdument éprise de Narcisse, qu'elle le suivait partout, à la chasse, au milieu des bois, au fond des antres obscurs, au bord des claires fontaines, reproduisant dans les lieux solitaires la voix de ce jeune prince, afin de l'y attirer lui-même. Mais il dédaigna son amour, et elle, confuse et désolée, se retira dans la plus grande profondeur des forêts et s'en alla pleurer et cacher sa douleur dans les cavernes les plus reculées.

Depuis lors, l'infortunée dépérit de jour en jour et ne se montra plus jamais au milieu des nymphes ses compagnes. En vain celles-ci cherchèrent-elles à découvrir sa retraite, afin de ramener parmi elles la malheureuse Echo; elles n'y purent jamais parvenir. On continua seulement d'entendre sa voix plaintive, qui, dans les cavernes, dans les montagnes, dans les bois, dans les ruines abandonnées, persistait à répéter avec un charme et une harmonie inconnus les dernières syllabes de la voix humaine. Aussi prétendit-on que ses os, seuls restes de ses formes naguère si belles et si pures, avaient été changés en rocher, en conservant la voix de la nymphe. Au reste, Némésis prit soin de la venger, et, dans ce but, inspira à l'indifférent Narcisse le triste amour de soi-même. Sans cesse penché sur le miroir des lacs et des fontaines, par lequel était réfléchie son image qu'il ne cessait de contempler avec une jouissance insensée, il finit par périr victime des indignes feux qu'il ressentait pour lui-même.

Nous ne terminerons pas cet article sans citer le gracieux épisode dans lequel Ovide rappelle les malheurs d'Echo. « Un jour que Narcisse poussait dans ses toiles des cerfs timides, car il était grand chasseur, il fut aperçu par une nymphe,

La nymphe qui jamais ne parle la première,

Echo, qui ne sait point se taire quand on lui parle, mais dont la voix ne peut redire que les sons qui la frappent. Alors c'était une nymphe et non une simple voix; mais sa voix, comme à présent, lui servait seulement à répéter les dernières paroles qu'elle avait entendues. A peine Narcisse, errant au fond des bois, a-t-il frappé ses regards, qu'elle s'enflamme et suit furtivement la trace de ses pas; plus elle le suit, plus la flamme descend dans son cœur. Que de fois elle voulut l'aborder d'une voix caressante et employer de douces prières! La nature s'y oppose et lui défend de commencer; mais du moins, puisque la nature le permet, elle veut recueillir les accents de Narcisse et lui répondre à son tour. Par hasard l'enfant, séparé de ses fidèles compagnons, s'écrie : « Quelqu'un est-il près de moi? — Moi, » répond Echo. Narcisse reste immobile de surprise. Après avoir porté ses regards de tous côtés : « Viens! » dit-il à haute voix. Echo appelle celui qui l'appelait. Il se tourne, et, ne voyant personne : « Pourquoi me fuis-tu? » ajoute-t-il; et son oreille reçoit autant de paroles que sa bouche en a proféré. Trompé par la voix, image de la sienne : « Unissons-nous, » dit-il. Echo répète : « Unissons-nous. » Alors elle paraît à ses yeux, mais il la fuit. Elle a beau faire, l'amour qu'elle lui témoigne est dédaigné. On sait le reste; elle sèche d'amour et est changée en rocher, mais en rocher qui a sa douce voix de femme. » (Ovide, *Métamorphoses*, l. III.)

Dans les ingénieuses fictions de l'antique mythologie, tout prend ainsi, comme le dit Boileau,

Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage;
Chaque vertu devient une divinité.
Minerve est la Prudence et Vénus la Beauté.
Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre,
C'est Jupiter armé pour effrayer la terre.
Un orage terrible, aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots.
Echo n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.

Otez la fable, dit Corneille dans sa *Défense de la mythologie :*

Un berger chantera ses déplaisirs secrets,
Sans que la triste Echo répète ses regrets.

Le berger grec, dans les vallons d'Arcadie, du Taygète ou de l'Erymanthe, chantant son amour ou dédaigné ou malheureux, n'entendait pas sans quelque adoucissement Echo prendre part à sa peine et répondre à ses plaintes par un son plaintif. Alcide, à qui les naïades ont enlevé son jeune et cher compagnon Hylas, va, vient, le cherche, crie : « Hylas! Hylas! » Echo lui répond : « Hylas! » Il crie mille et mille fois, et toutes les fois Echo lui répond de même, du fond des roseaux ou de l'antre voisin, et la voix amie d'Echo adoucit sa peine; il sent que la nymphe le plaint; il n'est pas seul.

Echo, enfin, était une douce et chère nymphe. Ce son venant on ne savait d'où, cette voix d'un être invisible répondant à la voix humaine devait en effet préoccuper les hommes qui les premiers l'entendirent. Quel est ce son? d'où vient cette voix plaintive? qui es-tu, toi qui de loin répètes les derniers mots de ce que je dis? C'est une voix de femme, une voix touchante. Même quand je parle d'un ton irrité, ma dernière parole, en revenant à moi prononcée par l'autre voix, prend un accent presque douloureux. Où es-tu, belle nymphe? car tu dois être belle et jeune et douce comme ta voix; quel est ton malheur? Ah! c'est Narcisse qui t'a méprisée.

Nous trouvons dans l'*Anthologie grecque*, sur Echo, un centon d'un anonyme (382) intitulé : le *Premier qui entendit Echo.* « Amis, héros grecs, serviteurs de Mars, me tromperai-je ou dirai-je la vérité? N'importe, il faut que je parle. A l'extrémité d'un champ où s'élèvent de grands arbres habite une déesse qui parle d'une manière étrange, une déesse ou une mortelle. On crie, on appelle, et, si elle entend crier ou appeler, elle répète exactement ce qui a été dit; mais pourquoi entrer dans de longs détails? Je ne puis ni la voir ni la comprendre; mais le mot que tu auras dit, tu l'entendras. »

Celui-ci encore sur le même sujet, et composé également par un anonyme (177), rapporte un effet singulier produit par Echo. « Près de la tombe de l'intrépide Ajax, un Phrygien se mit à vociférer ce vers injurieux à sa mémoire : *Ajax plus ne résiste.* Mais celui-ci lui répondit de dessous terre : *Il résiste.* Et le vivant s'enfuit à la voix du mort. »

Écho et Narcisse, opéra en trois actes, paroles du baron de Tschudy, musique de Gluck, représenté à l'Opéra en 1779. Le poëme est monotone et triste, et le ton qui règne dans l'ouvrage n'a pas permis au compositeur de varier son style. L'air : *O transport! ô désordre extrême!* est digne encore de l'auteur d'*Orphée*, d'*Armide* et d'*Iphigénie;* le rôle d'Echo est traité avec originalité; celui de l'Amour est plein de finesse, d'esprit et de grâce. Toutefois, l'opéra eut peu de succès : c'était le chant du cygne du grand compositeur. Nous reproduisons la *Chanson de l'Amour*, un des passages de l'opéra dans lequel la mélodie est le plus accentuée.
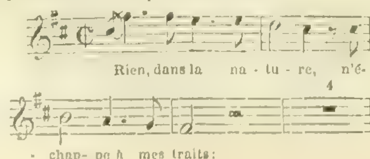
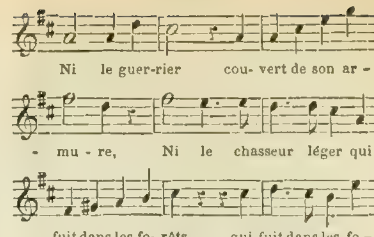

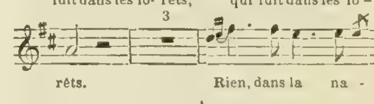

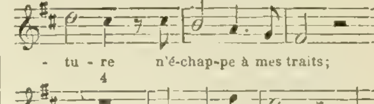

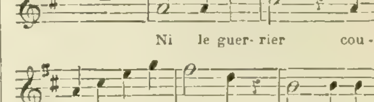

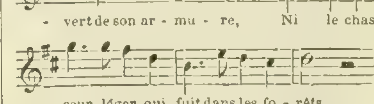

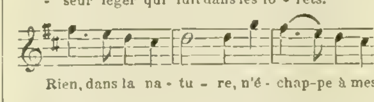

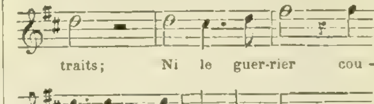

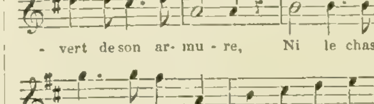

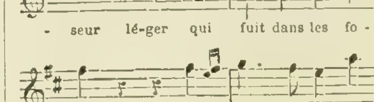

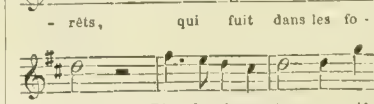

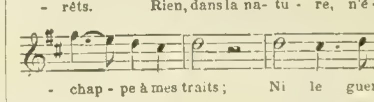

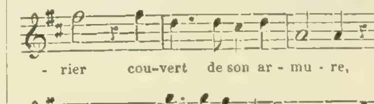

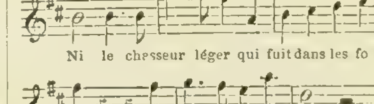

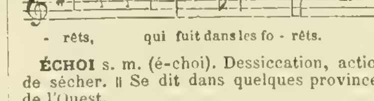

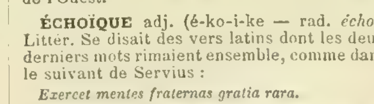

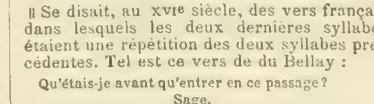

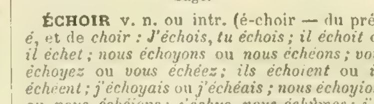

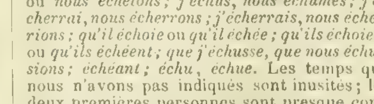

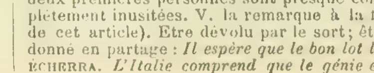

ÉCHOI s. m. (é-choi). Dessiccation, action de sécher. ‖ Se dit dans quelques provinces de l'Ouest.

ÉCHOÏQUE adj. (é-ko-i-ke — rad. *écho*). Littér. Se disait des vers latins dont les deux derniers mots rimaient ensemble, comme dans le suivant de Servius :

Exercet mentes fraternas gratia rara.

‖ Se disait, au XVIe siècle, des vers français dans lesquels les deux dernières syllabes étaient une répétition des deux syllabes précédentes. Tel est ce vers de du Bellay :

Qu'étais-je avant qu'entrer en ce passage?
Sage.

ÉCHOIR v. n. ou intr. (é-choir — du préf. *é*, et de *choir : J'échois, tu échois; il échoit* ou *il échet; nous échoyons* ou *nous échéons; vous échoyez* ou *vous échéez; ils échoient* ou *ils échéent; j'échoyais* ou *j'échéais; nous échoyions* ou *nous échéions; j'échus, nous échûmes; j'écherrai, nous écherrons; j'écherrais, nous écherrions; qu'il échoie* ou *qu'il échée; qu'ils échoient* ou *qu'ils échéent; que j'échusse, que nous échussions; échéant; échu, échue.* Les temps que nous n'avons pas indiqués sont inusités; les deux premières personnes sont presque complètement inusitées. V. la remarque à la fin de cet article). Etre dévolu par le sort; être donné en partage : *Il espère que le bon lot lui* ÉCHERRA. *L'Italie comprend que le génie est le don le plus haut et le plus saint, et qu'il n'*ÉCHOIT *qu'aux élus du ciel.* (Mme L. Colet.) *Le mot allode indique que les premiers alleux furent les terres qui* ÉCHURENT *aux vainqueurs par tirage au sort ou partage.* (Guizot.) *Il n'y a de pouvoir véritable que le pouvoir respecté, et c'est à la supériorité seule que le respect peut* ÉCHOIR. (Guizot.) *La gloire n'*ÉCHOIT *qu'au génie bienfaisant.* (Alibert.) *La morale théologique trébuche aujourd'hui devant la tâche sociale qui* ÉCHOIT *au pouvoir spirituel.* (E. Littré.) *L'homme devient meilleur en raison du bien-être qui lui* ÉCHOIT. (H. Berthoud.)

— Arriver à échéance : *Le premier terme* ÉCHOIT *à la Saint-Jean. Le premier payement doit* ÉCHOIR *le 10 du mois prochain.* (Acad.) *En octobre, les lettres de change* ÉCHURENT; *le banquier les renouvela gracieusement.* (Balz.)

— Tomber, se rencontrer, arriver : *Cette invitation* ÉCHOIT *mal.*

Nous ne pouvions que bien *échoir.*
LA FONTAINE.

Pour un enfant qui sort du monastère
C'était *échoir* en digne compagnon.
GRESSET

— Impersonnell. *Il lui* EST ÉCHU *un héritage qu'il n'attendait pas.*

— Gramm. Les temps composés de ce verbe prennent ordinairement l'auxiliaire *être : Cela lui* EST ÉCHU *en partage.* Cependant, si l'on voulait parler du moment précis où l'échéance a eu lieu, il semble qu'on pourrait employer *avoir : On vous a payé le jour même où le billet* A ÉCHU.

— Rem. I. Beaucoup de grammairiens, contredits en cela par l'Académie, ne donnent pas à ce verbe de première ni de seconde personne, et la raison en est que, l'échéance ne pouvant affecter une personne, nul ne saurait dire *j'échois* ni dire à quelqu'un *tu échois.* Sans nous arrêter à prouver que le verbe *échoir* peut s'appliquer à une personne, contentons-nous de dire qu'en général les raisons de cette espèce sont mauvaises. En dehors du langage pratique auquel elles s'appliquent, il existe un langage exceptionnel qu'elles n'atteignent pas. L'esprit peut très-bien concevoir ou du moins supposer un billet de commerce qui prend la parole et qui, pour indiquer l'époque de son échéance, dit : J'ÉCHOIS *le* 1er *mai.* On conçoit plus aisément encore un commerçant qui converse avec un de ses billets et lui demande : *Quand* ÉCHOIS-*tu?* Or une langue vraiment complète ne doit pas être faite seulement pour tous les cas usuels, mais aussi pour tous les cas possibles. A ce point de vue, les grammairiens ont grand tort de proscrire comme irrégulières les formes qui leur paraissent *inusitées*, c'est-à-dire dont, à leur connaissance, on n'a pas eu à se servir avant eux.

— II. L'Académie prétend que *il échoit* se prononce *il échet;* si cet usage a existé, il a disparu, et quant à *il échet*, on ne l'écrit plus guère.

ÉCHOISELÉ, ÉE (é-choi-ze-lé) part. passé du v. Echoiseler : *Vigne* ÉCHOISELÉE.

ÉCHOISELER v. a. ou tr. (é-choi-ze-lé). Agric. Labourer pendant l'hiver, en parlant des vignes : ÉCHOISELER *ses vignes.*

ÉCHOITE s. f. (é-choi-te — rad. *échoir*). Anc. dr. cout. Succession collatérale. Beaumanoir, jurisconsulte du temps de saint Louis, dit qu'il y a *eschoite* quand l'héritage descend de côté, parce que celui qui meurt n'a point d'enfants, de sorte que les héritages *eschoient* à son plus proche parent. Cet exemple montre qu'on écrivait anciennement ESCHOITE.

ÉCHOME s. m. (é-cho-me). Mar. Tolet, cheville de fer ou de bois qui sert à maintenir l'aviron d'un bateau.

ÉCHOMÈTRE s. m. (é-ko-mè-tre — du gr. *échos*, son; *métron*, mesure). Physiq. Instrument propre à mesurer la durée, les intervalles et les rapports des sons.

ÉCHOMÉTRIE s. f. (é-ko-mé-trî — rad. *échomètre*). Archit. Art de construire les bâtiments suivant les lois de l'acoustique.

— Phys. Art de mesurer les rapports des sons avec l'échomètre.

ÉCHOMÉTRIQUE adj. (é-ko-mé-tri-ke — rad. *échométrie*). Qui a rapport à l'échométrie : *Science, calculs* ÉCHOMÉTRIQUES.

ÉCHONELÉ, ÉE (é-cho-ne-lé) part. passé du v. Echoneler : *Avoine* ÉCHONELÉE.

ÉCHONELER v. a. ou tr. (é-cho-ne-lé — double la consonne *l* devant une syllabe muette : *j'échonelle, tu échonelleras*). Agric. Rassembler l'avoine avec des râteaux après qu'elle a été coupée.

ÉCHOPPAGE s. m. (é-cho-pa-je — rad. *échopper*). Techn. Action d'échopper.

ÉCHOPPE s. f. (é-cho-pe — du bas lat. *scopa, schoppa*, échoppe, boutique, qui se rapporte à l'élément germanique : ancien allemand *scopf, schopf*, construction de bois, adossée contre un mur, appentis, hangar, portique, vestibule; ancien haut allemand *schupfa;* anglo-saxon *sciop, skiop, sceoppe*, irlandais *skap;* danois, *schab;* suédois *skaop, skop;* hollandais *schap, schapraai;* allemand *schoppe, schoppen, schupfe*, échoppe; anglais *shop*, boutique. Toutes ces formes se rapportent sans doute à la racine sanscrite *chup*, toucher, le sens propre de l'ancien allemand étant celui de construction adossée; l'échoppe serait ainsi ce qui touche à la maison. C'est

à cette même racine *chup* que l'on rapporte le latin *scopæ*, *scopula*, balai, de *scopa*, brin, petite branche ; irlandais-erse *scuab*, *squab*, balai ; cymrique, *ysgub*, et aussi le gothique *skuft*; ancien allemand *scuft*, *scufi*, chevelure ; allemand moderne *schopf*, bouquet, crête. queue, etc. ; polonais *czub*, touffe, crête, plumet, *czuprina*, touffe de cheveux, *czubac*, arracher, cueillir ; lithuanien *czopti*, prendre, saisir, *czupoti*, toucher, *czupikkas*, touffe de cheveux. Le corrélatif sanscrit semble se trouver dans *kshupa*, *kshumpa*, *chupa*, buisson, ce qui se rapproche beaucoup des acceptions de balai, touffe, plumet, bouquet. La racine donne pour sens primitif ce qui est touché, saisi, cueilli, réuni. Bien que ces derniers mots diffèrent par le sens des mots germaniques donnés plus haut, ils s'en rapprochent cependant par la forme, et cela s'expliquerait facilement dans l'hypothèse d'une racine commune). Baraque, petite boutique de planches : *L'*ÉCHOPPE *d'un savetier. Combien de temps encore nous faudra-t-il subir les échafaudages, les baraques et les* ÉCHOPPES ? (Vitet.)

— Féod. *Droit d'échoppe*, Droit perçu par le seigneur sur les marchands qui, aux jours de foire et de marché, installaient des échoppes le long des rues.

— **Encycl.** L'*échoppe* était au vieux Paris ce que le lierre est aux vieux arbres. Elle s'accrochait à lui, se collait à ses murs, grimpait après ses palais. Le Louvre, le Palais-Royal, les quais, les rues se trouvaient rapetissés, encombrés, obstrués par les *échoppes*. Au Carrousel s'étaient installés les petits libraires ; sur le Pont-Neuf, les marchands d'habits ; à la porte des hôtels, dans les coins, les écrivains publics et les savetiers ; sur le parvis Notre-Dame, au flanc des églises, au-dessous des saints et des gargouilles, s'élevaient, pourrissaient les *échoppes* des marchands de médailles et des allumeuses de cierges. Les pèlerins allaient se munir là de christs bénis, de scapulaires bleus, de chapelets rouges ; ils achetaient aussi une petite chandelle sainte qu'ils faisaient brûler devant l'image de la Vierge ou la statue de saint Gourgon. L'*échoppe* fleurit encore le long des murs tristes dans les rues étroites des bourgs et des villes de province ; à Strasbourg, à Reims, à Chartres, elle s'abrite sous le portail des cathédrales, dans les saillies des monuments. A Paris, l'*échoppe* se meurt, l'*échoppe* est morte. Elle est tombée, ruinée par le temps ou écrasée sous les pierres des vieux quartiers que le baron Haussmann fait sauter comme des châteaux de cartes. Pourtant, dans ces taudis de planches, pendant des siècles, toute une population de travailleurs vécut, souffrit et mourut. L'*échoppe* du savetier était la plus connue. Elle était humble, modeste, cachée. Pauvre *échoppe*, triste comme un cabanon, grande comme une cage ! Elle servait en effet de cage à la pie, oiseau du cordonnier, qui, au seuil de la baraque, se pavanait comme une commère. On voyait à travers les vitres brouillées l'artisan qui travaillait. Il coupait le cuir avec le tranchet, tirait le tire-pied, cirait le fil, faisait sa grimace, et cela du soir au matin ; derrière sa tête, des coloriages d'Epinal rougissaient les murs. Eh bien, dans cette niche de bois mal joint, souvent grouillait une famille tout entière ; on s'entassait sur les vieux souliers et l'on attendait, abrité sous ce toit frêle, qu'on pût avoir de nouveau un grenier dans quelque maison pauvre.

Les horlogers avaient aussi des *échoppes* : ils faisaient chanter des coucous à leur porte et raccommodaient des oignons derrière leur vitrine. Les plus heureux parmi les échoppiers étaient les marchands de bric-à-brac du quai de la Ferraille et les fripiers du Temple. Certains jours on emplissait l'*échoppe* de bouquets et l'on vendait des fleurs ; l'odeur des violettes et des roses parfumait ces guenilles qui tremblaient au vent de la rue. Le Temple était bordé d'*échoppes*, ce Temple où la pauvreté joyeuse trouvait à s'habiller sans se ruiner, où allait Rigolette sans se cacher, où la misère en habit noir se faufilait honteuse. Chaque *échoppe* bourdonnait comme une ruche, et la raillerie des marchandes vous piquait souvent comme un dard de guêpe. Elles retournaient vos habits comme des peaux de lapin, raillaient l'entorse de vos talons et les fissures de vos culottes.

Le Temple aujourd'hui n'a plus d'*échoppes*; les boutiquiers sont devenus négociants. Tout se transforme, les palais et les *échoppes*, les princes et les savetiers. Le temps a mis au Paris de planches le feu que Néron avait mis à la Rome de briques. Les palais et les casernes ont remplacé les nids charmants, mais aussi les *échoppes*. Qui s'en plaindrait ?

ÉCHOPPE s. f. (é-cho-pe — de l'ancien français *eschalpre*, dans Diez, couteau à racler, du latin *scalprum*, ratissoire. On trouve *escopel*, avec le sens d'aiguillon à bœuf ; ce mot paraît être une altération pour *escorpel* ou *escarpel*, du latin *scalpellum*, diminutif de *scalprum*. Le latin *scalprum*, de *scalpo*, correspond au sanscrit *karpâni*, *karpanikâ*, couteau, ciseaux, *karpâna*, glaive ; *kalpanî*, ciseaux, de *klarp*, *kalp*, préparer, faire ; comparez *kalpana*, action de former et de couper ; arménien *kharp*, glaive ; irlandais *sgeilpin*, petit couteau, de *sgealpaim*, *scalpaim*, fendre, couper ; anglo-saxon *screope*, ratissoire, étrille, de *screopan*, racler. Comparez *sceorfan*, couper peu à peu, ancien allemand *scréfon*, couper, *scurfjan*, fendre, et le lithuanien *kirpti*, couper, tondre ; russe *kliapiku*, couteau de cordonnier, tranchet. Le roseau, en latin *scirpus*, ancien allemand *sciluf*, moderne *schilf*, aura reçu son nom de sa feuille tranchante et semblable à un couteau. Ici, comme dans d'autres cas, la différence des suffixes propres aux diverses langues n'empêche pas d'admettre comme très-probable l'existence d'un nom primitif du couteau, dérivé de la racine *karp*, *kalp* ou *skarp*, *skalp*). Grav. Pointe d'acier dont on se sert pour graver à l'eau-forte. ‖ Ciseau avec lequel les serruriers exécutent des graveurs grossières. ‖ Ancien outil d'essayeur, qui servait à détacher les parcelles d'argent qu'on voulait essayer.

ÉCHOPPER v. a. ou tr. (é-cho-pé — rad. *échoppe*). Techn. Travailler avec l'échoppe. ‖ Enlever avec un ciseau les jets d'un métal fondu.

S'échopper v. pr. Etre échoppé : *Les ouvrages de fonderie* S'ÉCHOPPENT.

ÉCHOPPIER, IÈRE s. (é-cho-pié — rad. *échoppe*). Personne établie dans une échoppe, dans une boutique de planches : *La transformation de Paris a chassé les* ÉCHOPPIERS *du centre de la ville et a relégué dans les quartiers populeux ceux qu'elle n'a pas fait disparaître.*

ÉCHORTER v. n. ou intr. (é-chor-té). Econ. rur. Avorter, en parlant des femelles des animaux domestiques. ‖ Se dit dans les provinces de l'Ouest.

— Fig. Ne pas réussir, ne pas avoir lieu.

— Prov. *Quand il tonne dans l'avent, l'hiver échorte*, S'il tonne au temps de l'avent, l'hiver ne sera pas rigoureux.

ÉCHORTIN s. m. (é-chor-tain — rad. *échorter*). Avorton. ‖ Mot usité dans l'Ouest.

ÉCHOTIER s. m. (é-ko-tié — rad. *écho*). Littér. Rédacteur chargé des échos dans un journal : *O muse, soutiens ma voix grêle de simple* ÉCHOTIER, *donne un coup d'éperon a ma phrase placide.* (J. Rousseau.)

ÉCHOUAGE s. m. (é-chou-a-je — rad. *échouer*). Terme de mar. Action d'un bâtiment qui échoue ; situation d'un bâtiment échoué : *On relève le bâtiment de son* ÉCHOUAGE. *La violence du vent et des courants, dans ces parages semés de hauts-fonds, conduisait l'*Astrolabe *à un* ÉCHOUAGE *inévitable.* (Dumont-d'Urville.) ‖ Endroit où échoue volontairement un bâtiment : *Un bon* ÉCHOUAGE. *Dans la Méditerranée, les pêcheurs de sardines viennent à l'*ÉCHOUAGE *en rentrant de leur expédition.* (Legoarant.)

ÉCHOUÉ, ÉE (é-chou-é) part. passé du v. Echouer. Se dit d'un bâtiment qui touche de la quille et ne peut plus flotter : *Navire* ÉCHOUÉ *près de la côte.*

Qu'est-ce ? qu'est-ce ? Un bateau d'*échoué* sur la côte.
A. DE MUSSET.

‖ Se dit aussi de tout objet qui, poussé par les flots ou par le vent, atterrit, atteint le rivage ou un bas-fond : *Baleine* ÉCHOUÉE. *Futaille* ÉCHOUÉE. *Bientôt nous fûmes comme deux êtres* ÉCHOUÉS *sur une île déserte.* (Balz.)

— Fig. Manqué, empêché, avorté : *Projet misérablement* ÉCHOUÉ. ‖ Perdu sans ressource, qui a manqué complètement son but : *Je le plains, je le tiens* ÉCHOUÉ, *ce rigide censeur ; il s'égare et il est hors de route.* (La Bruy.)

— Substantiv. Navire échoué ; navigateur échoué :

L'avis de celui-ci fut d'abord trouvé bon
Par les trois *échoués* aux bords de l'Amérique.
LA FONTAINE.

ÉCHOUEMENT s. m. (é-choû-man — rad. *échouer*). Action d'échouer un navire : *L'*ÉCHOUEMENT *est quelquefois une opération nécessaire. Le navire est souvent défoncé par l'*ÉCHOUEMENT. (Legoarant.)

— Fig. Insuccès, échec : *Par l'*ÉCHOUEMENT *de ces deux partis, il fut obligé de sortir de Pologne.* (L'abbé de Choisy.)

— Jurispr. marit. *Echouement simple*, Celui qui n'empêche pas de continuer le voyage et ouvre seulement action en avaries. ‖ *Echouement avec bris*, Celui qui empêche le voyage et ouvre action en délaissement.

ÉCHOUER v. n. ou intr. (é-chou-é — L'origine de ce mot n'est pas complétement certaine. Diez propose le latin *cautes*, rocher, écueil. C'est exactement le sanscrit *kâtha*, pierre, rocher, *kathikâ*, *kathinî*, craie, *kathalya*, sable, *kathinâ*, sucre cristallisé. Si l'on compare *kathara*, *kathôra*, *kathôla*, *kathina*, dur, rigide, ferme, sévère, *kâthina*, *kathinatâ*, dureté, on ne saurait douter du sens primitif de ce nom de la pierre. La racine *kath*, mener une vie malheureuse, ou, comme nous dirions, mener une vie dure, d'où *kathêra*, un homme dans la misère, doit avoir signifié plus généralement *être dur*, ou, comme la racine alliée *çath*, blesser et faire mal. De cette dernière forme dérive *çatha*, mauvais, méchant, qui désigne aussi le fer, ce qui nous ramène à la notion de dureté. Cette signification se retrouve, en effet, dans le lithuanien *kietos* ou *ketas*, dur, *kêtybe*, *kêtumnas*, dureté, etc., et l'irlandais *caid*, rocher, correspond peut-être au sanscrit *kâtha*. Il est probable aussi que le lithuanien *katas*, ancien slave et russe *kotva*, polonais *kotwica*, bohémien *kotew*, ancre, a désigné dans l'origine la grosse pierre qui en tenait lieu. En sanscrit, *kathina* signifie encore un vase à cuire, c'est-à-dire un vase dur, solide, résistant au feu. Bopp a déjà comparé le latin *catinus*, poêle à frire, plat, et il faut ajouter aussi *catillus*, même sens, et la pierre inférieure de la meule. Ce dernier nom a passé du latin dans le gothique *katils*, vase d'airain, anglo-saxon *cytel*, scandinave *kétill* et *kati*, ancien allemand *chezzil*, *chezzi*, etc., ce que prouve l'absence du changement régulier des consonnes. On doit croire, d'après cela, que le lithuanien *katilas*, ancien slave et russe *kotelu*, illyrien *kotla*, polonais *kociel*, sont également dérivés de *catillus*, ce qui s'explique par le fait que les vases métalliques et la poterie romaine étaient l'objet d'un commerce lointain. Aussi retrouve-t-on le latin *catinus* jusque dans l'arabe *katin*, plat, à moins qu'il n'y soit venu de l'Inde. L'affinité de ces termes divers entre eux ne saurait guère être mise en doute. Sans aller si loin, enfin, ne pourrait-on pas rattacher *échouer* à *écueil*, qui vient du latin *scopulus*. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subjonct. : *Nous échouïons, que vous échouïez*). Mar. Rester sur le fond et ne pouvoir plus naviguer ; se trouver sur un bâtiment auquel cet accident arrive : *Notre navire* ÉCHOUA *sur un banc de sable. Nous* ÉCHOUÂMES *en sortant du port.* ‖ Venir à l'échouage, en parlant d'un bâtiment : *Les bateaux plats* ÉCHOUENT *presque sans effort.* ‖ Etre poussé à la côte, sur les bas-fonds, en parlant d'un objet quelconque : *Une baleine vint* ÉCHOUER *au rivage. Une grande quantité de marchandises portées par les flots vinrent* ÉCHOUER *à la côte.*

— Fig. Ne pas réussir, avorter, manquer ; ne pas arriver au but qu'on se proposait : *Leur tentative* ÉCHOUA. *Nous* ÉCHOUÂMES *complétement. J'aime mieux* ÉCHOUER *avec honneur que réussir avec honte.* (Sophocle.) *Ceux qui réussissent dans le monde, nous les appelons heureux ; ceux qui* ÉCHOUENT *nous paraissent dignes d'être plaints.* (Mass.) *Il y a dans les affaires un point principal contre lequel toutes les chicanes* ÉCHOUENT. (Volt.) *Les projets, les espérances de l'homme* ÉCHOUENT *sans cesse contre les malheurs réels attachés à la nature humaine.* (X. de Maistre.) *Les plus ignorants savent démolir, les plus habiles* ÉCHOUENT *à reconstruire.* (Royer-Collard.) *Contre des difficultés insurmontables, les prêtres* ÉCHOUENT *aussi bien que le reste des mortels.* (B. Const.) *Rien ne compromet plus le pouvoir que d'*ÉCHOUER *tout à fait dans une accusation capitale.* (Guizot.) *Toute combinaison* ÉCHOUE, *qui n'est pas radicale, absolue, qui cherche à vivre avec les contraires.* (Ledru-Rollin.) *Puisque le précepte de charité* A *toujours* ÉCHOUÉ *dans la production du bien social, cherchons dans la raison pure les conditions de la concorde et de la vertu.* (Proudh.) *Jusqu'ici tous les moyens* ONT ÉCHOUÉ *contre le paupérisme.* (Cormen.) *La tentative d'une littérature officielle* ÉCHOUERA *toujours devant l'impossibilité de donner de l'originalité à ceux qui n'en ont pas et de discipliner ceux qui en ont.* (Renan.)

Dans ses projets un faquin réussit,
Tandis que dans les siens un honnête homme *échoue.*
LEBRUN.

. . . Il est des temps où tout l'effort humain
Tombe sous la fortune et se débat en vain,
Où la prudence *échoue*, où l'art nuit à soi-même.
VOLTAIRE.

‖ Faire une fin malheureuse : *Les bals et les comédies sont deux écueils où* ONT ÉCHOUÉ *la sagesse et la pudeur de bien des femmes.* (Max. orient.)

Nous allons *échouer* tous au même rivage.
LAMARTINE.

Au vent de la Terreur qui déchirait ses voiles,
S'en allait *échouer* la jeune Liberté.
A. BARBIER.

— v. a. ou tr. Conduire à l'échouage ; pousser volontairement à la côte, sur les bas-fonds : *Ce pilote* ÉCHOUA *son bâtiment.* ‖ Faire échouer, emporter violemment sur les bas-fonds, en parlant des causes physiques : *Les tempêtes engloutissent les vaisseaux, les courants les* ÉCHOUENT. (Lamart.)

— *Se faire échouer*, Faire échouer son bâtiment : *Strabon raconte qu'un pilote carthaginois, voyant arriver un vaisseau romain,* SE FIT ÉCHOUER *pour ne lui pas apprendre la route d'Angleterre, et qu'il en fut généreusement récompensé par le sénat africain.* (Ledru-Rollin.)

— Peint. Représenter un navire, un bateau échoué : *Isabey, n'oublions pas ce titre de gloire, est aussi un de nos premiers peintres de marine ; nul ne sait mieux que lui* ÉCHOUER *une barque sur les vases qu'abandonne la marée.* (Th. Gaut.)

S'échouer v. pr. Toucher à la côte, sur les bas-fonds ; pousser son navire à la côte, sur les bas-fonds : *Le capitaine essaya de* S'ÉCHOUER. *Le* Formidable, *après avoir mis le* Pompée *hors de combat, vint* S'ÉCHOUER *sans secousse, car la brise en tournant avait faibli.* (Thiers.) ‖ Être porté à la côte, en parlant d'un objet quelconque : *Une baleine vint* S'ÉCHOUER *au rivage. Quelques débris du navire* S'ÉCHOUÈRENT *sur un banc de sable voisin.*

— **Antonymes**. Déchouer ou deséchouer, renflouer.

ÉCHOUERIE s. f. (é-choû-ri — rad. *échouer*). Echouage, endroit propre à l'échouement des navires : *La panthère fait entendre la nuit ses amoureux rugissements jusqu'aux* ÉCHOUERIES *du Spitzberg.* (B. de St-P.)

ECHREF, ville de Perse, prov. de Mazanderan, à 2 kilom. de la mer Caspienne, à 200 kilom. N.-E. de Téhéran ; 16,000 hab. C'est une ville bien déchue. Abbas II, qui l'affectionnait beaucoup, eut un moment l'idée d'y fixer sa résidence. Il y fit bâtir un palais et y installa les chantiers de ses armées navales. Le palais d'Abbas est aujourd'hui en ruine, et les magnifiques jardins qui l'entouraient ont presque complétement disparu.

ÉCHRÉFITE s. m. (é-kré-fi-te). Hist. ottom. Membre d'un ordre monastique turc.

ECHT ou **EGT**, bourg de Hollande (Limbourg), à 15 kilom. S.-O. de Ruremonde, sur la rive droite de la Meuse ; 1,800 hab. Jadis l'une des villes les plus fortes de la Hollande, ce n'est plus aujourd'hui qu'un village formé d'une seule rue. Dans ses environs, on remarque les ruines de l'ancien château fort de *Huis-te-Echt*.

ECHTERNACH, bourg du grand-duché de Luxembourg, sur la rive droite de la Sure, arrond. et à 13 kilom. de Diekirch ; 4,025 hab. Gymnase ; fabriques de boutons, lainages, tanneries ; moulins à céréales, scieries, faïenceries. La célèbre abbaye d'Echternach, fondée vers 698 par Willebrod, apôtre de la Frise, qui mourut évêque d'Utrecht en 739, a été transformée en fabrique de faïence. L'église paroissiale possède les reliques de saint Willebrod. Tous les ans, le mardi de la Pentecôte, a lieu à Echternach une procession dans laquelle chaque assistant est tenu de sauter trois pas en avant et deux en arrière depuis le pont jusqu'à l'église. Un bas-relief avec cette inscription : *Deæ Dianæ Q. Postumius potens V. S.*, a été découvert près de ce bourg.

ECHTHRE s. m. (è-ktre — du gr. *echthros*, ennemi). Entom. Section du genre xoride, de l'ordre des hyménoptères porte-scie et de la famille des ichneumons, comprenant trois espèces, qui habitent l'Europe et vivent en parasites sur des chenilles.

— Bot. Syn. d'ARGÉMONE, genre de papavéracées.

ÉCHU, UE (é-chu) part. passé du v. Echoir. Dévolu par le sort, donné en partage : *Bien* ÉCHU *en partage à une personne.*

Andromaque à Pyrrhus est *échue* en partage.
CHATEAUBRUN.

— Arrivé à échéance : *Billet* ÉCHU. *Lettre de change* ÉCHUE.

Le terme *échu*, le créancier les presse.
LA FONTAINE.

ÉCHUTE s. f. (é-chu-te — rad. *échoir*). Dr. féod. Droit dévolu aux seigneurs d'hériter de leurs mainmortables, dans certaines circonstances déterminées ; héritage ainsi acquis : *Je ne veux ni mainmorte ni* ÉCHUTE *dans ce petit coin de terre que j'habite ; je ne veux être ni serf ni avoir des serfs.* (Volt.)

ÉCIDIE s. f. (é-si-dî). Bot. Syn. d'ÆCIDIE.

ÉCIDINÉ, ÉE adj. (é-si-di-né). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'æcidie.

— s. f. pl. Tribu de petits champignons parasites, ayant pour type le genre æcidie.

ECIJA, autrefois *Astigi*, *Colonia Augusta Firma*, ville d'Espagne, prov. et à 92 kilom. N.-E. de Séville, à 55 kilom. de Cordoue, sur la rive gauche du Genil ou Xenil, dans une vallée souvent ravagée par les débordements de la rivière ; 2,400 hab. Vue des hauteurs qui la dominent, la ville d'Ecija se présente sous un aspect riant et pittoresque avec ses beaux jardins et ses tours élancées. Sous la domination des Arabes, on entrait dans Ecija par quatre portes dont deux existent encore.

« Dans l'intérieur de la ville, dit M. Germond de Lavigne, on remarque quelques habitations élégantes, entre autres celles du marquis de Peñaflor, de la marquise de Villaseca et de la marquise de la Garantia, de nombreux *patios* (promenades) dans le style de ceux de Séville, clos de jolies grilles de fer, ornés de vases de fleurs et couverts l'été de tentes qui en interdisent l'entrée aux rayons du soleil. Les eaux y sont copieuses, les jardins nombreux et bien tenus ; mais cette abondance de verdure et de fontaines n'adoucit pas la température brûlante de cette vallée encaissée. On a surnommé cette ville la *Sarten* (le poêle de l'Andalousie). »

Parmi les monuments d'Ecija, nous signalerons l'église de *Santiago*, ornée d'un précieux tableau représentant *Nuestra Señora de los dolores* ; l'église de *Santa Cruz*, dans laquelle se voit une image de la *Virgen del valle* (Vierge de la vallée), que la tradition attribue à saint Luc ; la chapelle du couvent de la Merced, ornée d'un magnifique retable, sculpté, dit-on, par le célèbre Montañez ; le théâtre, qui se passe de toiture à cause de la douceur du climat ; les palais de Benameji, de Peñaflor et la maison de ville, qui bordent la *plaza Mayor*, au milieu de laquelle s'étend un *salon* (allée) planté d'arbres et entouré de siéges ; à l'une des extrémités de cette place s'élève une fontaine que décorent de belles statues. La *plaza de Toros*, où se donnent des courses dans la saison d'automne, occupe l'emplacement d'un ancien cirque et peut recevoir 10,000 spectateurs.

« Ecija, dit M. Théophile Gautier, est une ville d'une physionomie toute particulière et

très-originale. Les clochers, qui forment les angles les plus aigus de sa silhouette, ne sont ni byzantins, ni gothiques, ni Renaissance ; ils sont chinois, ou plutôt japonais; vous les prendriez pour les tourelles de quelque *miao* dédié à Kong-fu-Tzée, Bouddha ou Fo, car ils sont revêtus entièrement de carreaux de porcelaine ou de faïence coloriés des teintes les plus vives et couverts de tuiles vernissées, vertes et blanches, disposées en damier et de l'aspect le plus étrange du monde. Le reste de l'architecture n'est pas moins chimérique et l'amour du contourné y est poussé jusqu'à ses dernières limites. Ce ne sont que dorures, incrustations, brèches et marbres de couleurs chiffonnées comme des étoffes, que guirlandes de fleurs, lacs d'amour, anges bouffis, tout cela enluminé, fardé, d'une richesse folle et d'un mauvais goût sublime.

« La *calle de los Caballeros*, où demeure la noblesse et qui renferme les plus beaux hôtels, est vraiment quelque chose de miraculeux en ce genre; l'on a peine à croire que l'on soit dans une rue réelle, entre des maisons habitées par des êtres possibles. Les balcons, les grilles, les frises, rien n'est droit, tout se tortille, se contourne, s'épanouit en fleurons, en volutes, en chicorées. Ce pompadour hollando-chinois amuse et surprend en Andalousie. »

Entre le Genil et la route s'étend une promenade de 535 mètres de longueur, ornée de fontaines, de jardins et de pavillons, et précédée d'une colonne (*el Triunfo*) que surmonte la statue dorée de saint Paul.

Dans les fertiles campagnes qui avoisinent Ecija, et qui produisent en grande abondance les céréales et l'olive, on élève des chevaux estimés et de magifiques taureaux de course.

ÉCIMABLE adj. (é-si-ma-ble — rad. *écimer*). Qu'on peut écimer; qui doit être écimé : *Arbre* ÉCIMABLE.

ÉCIMAGE s. m. (é-si-ma-je — rad. *écimer*). Agric. Action d'écimer les végétaux. ‖ Action d'écimer un champ.

— **Encycl.** L'*écimage*, comme l'indique son nom, consiste à supprimer la cime ou la partie supérieure d'un végétal, pour l'empêcher de croître en hauteur et forcer la sève à se porter plus abondamment dans les parties latérales. Cette opération est fréquemment usitée en agriculture, notamment dans la greffe et la taille des arbres fruitiers. On écime aussi le tabac, pour que les feuilles soient moins nombreuses, mais plus grandes et mieux nourries; le maïs, pour favoriser l'accroissement et hâter la maturité des épis; les courges, les melons, les fèves et plusieurs plantes potagères, afin que les fruits déjà formés gagnent en volume et en qualité.

ÉCIMÉ, ÉE (é-si-mé) part. passé du v. Ecimer. Etêté, dont on a coupé la cime : *La voiture suivit d'abord une avenue plantée d'arbres* ÉCIMÉS *et trapus.* (Th. Gaut.) ‖ Dont la partie supérieure est coupée, supprimée : *Au centre de la façade s'élevait un grand pavillon flanqué de deux ailes et surmonté d'un toit formant un triangle* ÉCIMÉ. (Th. Gaut.)

— Blas. Se dit du chevron dont la pointe est coupée horizontalement : *La Rochefoucauld : Burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules brochant, le premier* ÉCIMÉ.

— Agric. *Champ écimé*. Champ auquel on a fait subir l'opération de l'écimage.

ÉCIMER v. a. ou tr. (é-si-mé — du préf. privat. *é*, et de *cime*). Enlever la cime d'un arbre ou d'une plante : ÉCIMER *des poiriers.* ÉCIMER *des pieds de tabac.* ‖ *Écimer un champ*, En retourner une partie, en rejetant la terre qu'on en retire sur la partie voisine laissée intacte.

— Par anal. Retrancher le sommet de : ÉCIMER *un monument.*

— Fig. Diminuer, amoindrir, abaisser : *Si on laissait faire la médiocrité jalouse, elle* ÉCIMERAIT *tout ce qui la dépasse.* (Mme C. Bachi.)

S'écimer v. pr. Agric. Etre écimé, étêté; être soumis à l'écimage, en parlant d'un champ : *Tous les arbres ne* S'ÉCIMENT *pas. Ces terres* S'ÉCIMENT *avec avantage.*

ÉCIR s. m. (é-sir). Nom qu'on donne, en Auvergne, à certains ouragans : *L'Auvergne est sujette à des ouragans terribles; ceux qui éclatent en hiver sont redoutables; on les nomme* ÉCIRS. (A. Hugo.)

ÉCITON s. m. (é-si-ton — du gr. *ekistos*, très-petit). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des fourmis, dont l'espèce type habite la Guyane.

ECK (Jean MAYR, dit D'), théologien et polémiste allemand, né à Eck, en Souabe, en 1486, mort en 1543. Il est surtout connu pour avoir été le plus fougueux adversaire de Luther. Issu d'une famille de paysans, il étudia la théologie et acquit en peu de temps une connaissance profonde de la Bible et des Pères de l'Église. Il était fort érudit et possédait surtout une grande habileté de discussion; aussi reçut-il le titre de docteur en théologie. Il devint chanoine d'Eichstædt, puis vice-chancelier et professeur à l'université d'Ingolstadt. En 1518, il lança contre les fameuses thèses de Luther un opuscule intitulé *Obelisci*, qui fit une grande sensation et amena une longue dispute entre lui et Carlostad, dispute qui eut lieu publiquement à Leipzig, du 27 juin au 16 juillet 1519, et qui se continua dans des brochures qu'il échangea avec Luther et Mélanchthon. Il mit une grande passion dans cette querelle; poussé par la haine et par quelques chefs du haut clergé, il prit l'initiative d'une dénonciation formelle contre les nouvelles doctrines, alla lui-même à Rome en 1520 et en rapporta la fameuse bulle d'excommunication que Luther brûla plus tard en public. Il fut très-mal reçu dans beaucoup d'endroits à son retour, entre autres à Leipzig où il dut se réfugier dans un couvent pour échapper à la colère du peuple. Dès lors, il semble s'être calmé pour quelque temps; mais, en 1530, on le voit reparaître à la diète d'Augsbourg, où il collabore à l'acte de réfutation rédigé par les catholiques, et où il prend part aux délibérations infructueuses qui devaient préparer les voies à une réunion des protestants avec les catholiques. On retrouve encore Eck aux colloques de Worms (1540) et de Ratisbonne (1541). Ce qu'il cherchait surtout dans la discussion, c'était une occasion de faire briller la facilité de sa parole; quant au fond des questions, il n'y touchait guère, payant d'assurance et criant plus fort que ses adversaires. L'opposition qu'il faisait à Luther était essentiellement une affaire de calcul : il voulait faire parler de lui à tout prix et gagner la faveur du pape et des princes catholiques. Même dans ses sermons, il s'attachait beaucoup moins à prêcher l'Evangile qu'à vomir, à la façon des cléricaux de tous les temps, les injures les plus grossières sur ses adversaires religieux. Il avait publié, outre ses livres de polémique, une traduction du Nouveau Testament qui n'était qu'un plagiat de la traduction de Luther, quoiqu'il eût prétendu faire mieux que ce dernier. Sa vie a été écrite par Wiedemann (Ratisbonne, 1865, en allemand).

ECK (Philippe-Bernard), théologien allemand, né à Roda, en Thuringe, dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il fit ses études à Iéna et fut nommé prédicateur à Bendorf (1684) et à Schmœllen (1687). Ses ouvrages sont : *Disputatio de historia Eccardi II, marchionis Misniæ* (Iena, 1680, in-4°); *Das lutherische Christenthum* (Altenbourg, 1708).

ECKARD ou **AICARDUS**, théologien allemand, mort en 1327. Il fut professeur de théologie au collége Saint-Jacques, à Paris, jusqu'en 1302, époque à laquelle il fut nommé provincial de Saxe. On a de lui : *Commentaria sententiarum in IV libros; In Canticum canticorum; In Evangelium Johannis; Super orationem dominicam; Sermones de tempore et sanctis; Convivium de paupertate spiritus*, etc., etc.

ECKARD ou **ECKHARD Ier**, margrave de Misnie, mort en 1002. Il succéda à son oncle Riedag en 985 et reprit à Boleslas II, duc de Bohême, la partie de la Misnie dont il s'était emparé. Devenu ami intime de l'empereur Othon III, il en reçut la Thuringe et se porta inutilement comme prétendant à sa succession. Il fut assassiné par un ami de son père, lorsqu'il revenait de Paderborn dans ses Etats. — ECKARD II, fils du précédent, succéda à Hermon, son frère aîné, après s'être distingué avec lui dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre Boleslas Chobri, duc de Pologne. Il mourut sans enfants mâles.

ECKARD, versificateur et historien suisse, moine de Saint-Gall, qui vivait vers 1040. Il a laissé une histoire de son monastère que l'on a continuée jusqu'en 1204.

ECKARD, dit **le Petit**, autre moine du même couvent. Il a écrit une *Vie de Notker le Bègue*, reproduite dans un grand nombre de compilations.

ECKARD, abbé d'Urangen, diocèse de Wurtzbourg, dans la seconde moitié du XIIe siècle. Il a laissé, entre autres écrits : *Libellus de expeditione sacra Hierosolymitana*, et une *Chronique*. Ces deux ouvrages ont été imprimés.

ECKARD (Jean), homme de lettres, né à Versailles en 1761, mort à Paris en 1839. Il a publié des écrits historiques ayant généralement pour but de résoudre quelques problèmes relatifs à l'histoire de la Révolution française, notamment à la mort de Louis XVII, à l'état civil de Napoléon Bonaparte, etc. Il a écrit aussi une *Biographie sommaire* des personnages qui ont illustré sa ville natale.

ECKART le Fidèle, l'un des héros des légendes allemandes, et en quelque sorte la personnification de l'antique fidélité germanique. Il ne nous est parvenu aucun *lied* qui lui soit particulièrement consacré et ce n'est que dans la *Wilkina saga* (saga de Wilkin), que l'on trouve sur son compte ce qui suit : Eckart, précepteur des deux harlungs, Fritel et Imbreck, neveux d'Ermanarich, apprend à la cour de ce dernier que le traître Sibich va se mettre à la tête d'une expédition secrète dirigée contre ses élèves. Il monte aussitôt à cheval, et, suivi de ses fils, chevauche nuit et jour pour devancer l'armée et prévenir les harlungs, qui habitent dans leur château de Breisach (aujourd'hui Brisach), sur le Rhin. Arrivé sur les bords du fleuve, Eckart ne veut pas attendre le bac, et lui et ses fils se mettent à la nage, tirant leurs coursiers après eux : à cette hâte, les harlungs reconnaissent aussitôt qu'un grand danger est proche... Il y a auprès de Brisach une colline qui s'appelle encore aujourd'hui *montagne d'Eckart* (Eckartsberg), et le nom de ce dernier est devenu proverbial en Allemagne pour désigner un serviteur fidèle et qui veille constamment sur ses maîtres.

ECKARTSBERGA, bourg de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 40 kilom. S.-O. de Mersebourg; ch.-l. de cercle, sur le Finnberg; 1,600 hab. Fabrique de vitriol, de toile et de bas de laine. Une montagne voisine recèle du bleu de Prusse naturel. Le cercle d'Eckartsberga a une superficie de 415 kilom. car. et une population de 138,000 hab. Il renferme deux régions, l'une montagneuse presque stérile, l'autre basse et fertile, et arrosée par l'Unstrut, la Wipper et autres petits cours d'eau. Blé, chanvre, lin, fruits et vins.

ECKARTSHAUSEN (Charles D'), publiciste allemand, né au château de Haimhausen en 1752, mort à Munich en 1803. Il était fils naturel du comte de Haimhausen. Il reçut au collége de Munich une éducation des plus distinguées, devint successivement conseiller aulique, censeur de la librairie, conservateur des archives de la maison électorale. Il a publié jusqu'à soixante-dix-neuf ouvrages, parmi lesquels on distingue plusieurs pièces de théâtre, entre autres la comédie du *Bouffon de cour;* une *Histoire des chevaliers;* des *Eclaircissements sur la magie*; les *Nuits mystiques*, et enfin *Dieu est l'amour pur*, ouvrage qui a eu près de soixante éditions en Allemagne et qui a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe.

Ecke, roman d'aventures du cycle des Niebelungen. Il date du premier âge de la littérature germanique, mais il a subi de nombreux remaniements au XIIIe et au XIVe siècle. Ecke est un jeune guerrier qui, ayant entendu raconter les nombreux exploits de Théodoric, fait vœu de l'amener pieds et poings liés à la dame de ses pensées. Les deux preux se rencontrent dans une forêt près de la frontière de la Lombardie, et il s'engage entre eux un combat qui dure deux jours. Théodoric, couvert de blessures, finit par tuer son adversaire. « Hélas! qu'ai-je fait! s'écrie alors le héros vainqueur; le meurtre de ce jeune chevalier me couvre d'une honte éternelle. » Les yeux inondés de larmes, il creuse une tombe, ensevelit le corps du vaillant Ecke et s'éloigne, emportant la tête du vaincu à l'arçon de sa selle.

Chemin faisant, il rencontre une demoiselle poursuivie par la meute furieuse du géant Fassolt, le frère d'Ecke. Théodoric pend les chiens aux arbres, combat le géant et l'oblige à se rendre prisonnier. Mais, tandis qu'il se repose au bord d'un ruisseau, le perfide Fassolt va réclamer l'assistance de la princesse Rachin, qui habite un château voisin. Cette belliqueuse dame endosse aussitôt sa cuirasse et se rend auprès de Théodoric qui dormait : « Allons, chevalier, s'écrie-t-elle, mets-toi en garde; le *diable lui-même* ne t'arrachera pas vivant de mes mains. »

Le prince veut user d'abord de courtoisie en se tenant sur la défensive, mais il est blessé et attaqué alors sérieusement. A ce moment accourent à l'aide de Rachin ses deux fils et le géant Fassolt; Théodoric les pourfend depuis les épaules jusqu'à la ceinture; puis il se rend au château de la maîtresse du malheureux Ecke; il s'avance vers elle, son épée sanglante à la main : « Pourquoi t'es-tu fait un jeu d'exposer la vie de ton amant, en l'engageant à me défier au combat? Que les larmes et le désespoir soient désormais tes fiancés! » A ces mots, il jette sur les genoux de la dame la tête du jeune chevalier et s'éloigne sans se laisser émouvoir par ses cris.

ECKEBERT ou **ECHEBERT**, chanoine de Bonn, dans le diocèse de Cologne, mort en 1145. Il renonça à son bénéfice pour entrer dans l'ordre de Saint-Benoît et devint abbé de Saint-Florin de Schonau, près de Trèves. Il a écrit, outre quelques œuvres de piété et de théologie, trois livres des révélations de sa sœur, sainte Elisabeth, révélations assez bizarres dont, de toute façon, il passe pour être l'auteur.

ECKEBRECHT (Philippe), astronome allemand, né à Nuremberg en 1594, mort en 1667. Il sut allier la pratique des affaires commerciales aux spéculations astronomiques. Encouragé par Kepler, il étudia la comète de 1618, écrivit une *Réfutation des cycles de Ptolémée*, et fit graver sur cuivre une mappemonde que Kepler a publiée dans ses tables astronomiques.

ECKER (Jean-Alexandre), médecin bohémien, né à Trinitz en 1766, mort en 1829. Il fut d'abord chirurgien dans l'armée autrichienne, devint professeur à Fribourg-en-Brisgau, puis conseiller privé du grand-duc de Bade. Il a publié, outre des ouvrages de médecine qui sont : *Mémoire sur les causes qui peuvent rendre mortelles les blessures légères faites par des instruments tranchants ou contondants* et une traduction allemande de la *Nosographie* de Pinel, un ouvrage géographique intitulé : *Description et usage d'une nouvelle carte du monde, en deux hémisphères.*

ECKERMANN (Jean-Pierre), littérateur allemand, né à Winsen (Hanovre) en 1792, mort en 1854. Il est surtout connu par l'étroite amitié qui l'unissait à l'illustre Gœthe. Après avoir fait comme volontaire la campagne de 1813 et 1814 contre Davout, dans le nord de l'Allemagne, il fut attaché en 1815 à la chancellerie du ministère de la guerre à Hanovre. Bien qu'il approchât de sa vingt-cinquième année, il n'eut pas honte d'aller s'asseoir sur les bancs du gymnase de cette ville et s'adonna ensuite, à l'université de Gœttingue, à l'étude du droit, de la philosophie et de l'histoire. En 1821, il publia un premier recueil de poésies, revint l'année suivante à Hanovre et envoya de cette ville à Gœthe le manuscrit de ses *Documents pour la poésie* (Stuttgard, 1823), envoi qui fut le début de relations très-étroites entre eux. Eckermann se rendit lui-même à Weimar, vers la fin de l'année 1823, et devint le secrétaire particulier de Gœthe, qui lui fit obtenir la protection du grand-duc. En 1827, il prit le titre de docteur de l'université d'Iéna et devint, en 1829, professeur d'anglais et d'allemand du grand-duc héritier. En 1830, il fit un voyage en Italie avec les fils de Gœthe et fut nommé plus tard conseiller aulique à Weimar et bibliothécaire de la grande-duchesse (1838).

Eckermann doit son principal titre littéraire à l'ouvrage intitulé : *Conversations avec Gœthe* (Leipzig, 1836, t. I et II; Magdebourg, 1848, t. III), qui renferme de précieux documents pour la dernière période de la vie de l'immortel auteur de *Werther* et qui a été traduit dans la plupart des langues modernes, même en langue turque. Il s'occupa, en outre, pendant les années 1832 et 1833, d'éditer les œuvres posthumes de son ami, qui l'en avait chargé par son testament, et donna en outre, plus tard, deux éditions de ses œuvres, l'une en deux volumes, en collaboration avec Riemer (Stuttgard, 1837), et l'autre en quarante volumes, qui renferment dans un ordre méthodique toutes les œuvres de Gœthe (1839-1840). Comme poëte et comme auteur original, Eckermann ne possède pas lui-même un grand mérite littéraire, si l'on en juge du moins par le recueil de *Poésies* qu'il a publié (Leipzig, 1838).

ECKERNFŒHRDE, ville de Prusse, prov. de Slesvig-Holstein, ch.-l. de cercle, régence et à 15 kilom. S.-E. de Slesvig, sur une petite baie; 4,500 hab. Le port est un des meilleurs de la province. Le commerce, qui est assez actif, a surtout pour objet les céréales, les graines oléagineuses et les peaux. Le 1er février 1864, trois vaisseaux de guerre danois, qui défendaient l'entrée du port, durent se retirer devant le feu des canons rayés prussiens, et laisser ainsi leurs ennemis s'établir dans la ville.

ECKERSBERG (Christophe-Guillaume), peintre danois, né à Sundewitt (Holstein) en 1783, mort en 1853. Admis comme élève en 1803 à l'Académie de Copenhague, il y obtint en 1805 et en 1809 des prix qui le mirent à même d'entreprendre un voyage en France et en Italie. Dans ces deux contrées, il se livra avec ardeur à l'étude des maîtres anciens, et, de retour dans son pays, se fit connaître, en 1817, par son tableau : *Moïse traversant la mer Rouge*, qui, au point de vue du style, de la couleur et de la composition, peut être rangé parmi les meilleures œuvres contemporaines. La même année, il fut nommé professeur à l'Académie de Copenhague, et fit don à cette société de sa toile représentant la *Mort de Baldur*, d'après le poëme de l'*Edda*, œuvre imposante, d'un style et d'une composition grandioses. Une de ses meilleures œuvres historiques après celle-là est la toile où il a retracé un épisode du poëme d'Œhlenschlæger, intitulé : *Axel et Walburg*. Comme peintre de portraits, Eckersberg s'est également fait une place éminente parmi les artistes de notre époque, ainsi que le prouvent son tableau représentant la famille royale (1821) et les portraits de Thorwaldsen, d'Œhlenschlæger, etc., qui sont conservés à l'Académie de Copenhague. Il ne se fit pas une réputation moins brillante comme peintre de marine, et, parmi ses tableaux les plus estimés en ce genre, on cite celui qui représente la *Rade d'Helsingœr*, qui excita l'admiration universelle à l'exposition de 1826. Eckersberg traitait avec la même ardeur les différents genres qu'il abordait, et nous devons joindre à ceux qui sont mentionnés ci-dessus, le genre biblique; mais ce sont ses compositions historiques que l'on estime le plus. Parmi ces dernières, il faut encore citer un cycle de quatre tableaux retraçant des épisodes empruntés à l'histoire danoise, dans la salle du trône, à Copenhague, et une autre toile qui décore la salle des Chevaliers, à Christianborg.

ECKERSDORF, bourg de Prusse, gouvernement de Breslau, cercle de Gatz; 1,360 hab. Belle église catholique. Ruines d'un château très-ancien à côté d'un autre château de construction moderne, qu'entoure un parc magnifique, dans lequel on voit une belle orangerie. Fabrique de sucre de betteraves. ‖ Autre bourg de Prusse, même gouvernement, cercle de Namslau; 1,400 hab. Château. Tuileries renommées.

ECKERT (Charles-Antoine-Florian), violoniste, pianiste et compositeur, né à Postdam en 1820. A l'âge de trois ans, il fut adopté par Mme de Fœrstein, femme d'un littérateur distingué, qui lui fit donner une éducation musicale complète. Devenu élève de Zetter en 1830 et encouragé par les éloges de Spontini, il composa deux opéras pour le théâtre de Kœnigstadt. Il avait alors dix-sept ans. En 1840, il prit des leçons de Mendelssohn à Berlin, puis partit pour l'Italie où il séjourna deux ans. Son re-

tour fut signalé par la partition de *Guillaume d'Orange*, représentée avec un prodigieux succès. Les événements de 1848 le firent s'expatrier; il voyagea en Belgique et en Hollande, puis vint à Paris, fort de la protection de Mme Sontag qui l'avait pris en affection; mais il ne put réussir à obtenir un poëme d'opéra pour un des théâtres lyriques de Paris, et se vit forcé d'accepter une place d'accompagnateur au Théâtre-Italien, se bornant à composer pour Mme Sontag des morceaux de chant qu'elle intercalait dans la leçon d'*il Barbiere*. Il nous souvient particulièrement d'une tyrolienne à trois voix, chantée par MMmes Sontag, Gardoni et Lablache. En 1852, Eckert obtint la direction de l'orchestre de ce théâtre, puis, en 1853, fatigué d'attendre vainement une occasion de se produire comme compositeur, il quitta Paris, se rendit à Vienne où la place de chef d'orchestre du Théâtre-Italien lui fut confiée. Une cabale montée contre lui en 1860 le força de résigner ses fonctions. Depuis ce temps, Eckert a disparu de la scène musicale. Outre ses opéras, ce compositeur a écrit une symphonie, une ouverture, un trio pour piano, violon et violoncelle, et des lieders.

ECKHARD (Tobie), érudit et littérateur saxon, né à Jüterbock en 1662, mort en 1737. Il devint recteur de Quedlinbourg en 1704. Ses ouvrages, extrêmement importants, sont aussi fort nombreux; nous citerons les principaux : *Mémoire* (en allemand) *sur les bibliothèques publiques de Quedlinbourg* (Stade, 1715, in-4o); *Technica sacra* (Stade, 1715, in-4o); *Schediasma de Tabulariis antiquis* (Stade, 1717, in-4o); *Codices manuscripti Quedlinburgenses* (Wittemberg, 1723, in-4o); *Observationes philologicæ ex Aristophanis* Pluto, *dictioni Novi Fœderis illustrandæ inservientes* (Goslar, 1733, in-4o), etc., etc. Il a écrit aussi plusieurs biographies, notamment celles de Frid. Kettner, de Gerhard Meier, d'Albert de Stade, etc. — Christian-Henri ECKHARD, fils du précédent, né à Quedlinbourg en 1716, mort dans la même ville en 1751. Il professa à Iéna l'éloquence, la poésie et la jurisprudence. Il a publié, outre une vie de son père (Iéna, 1739, in-4o), un assez grand nombre d'ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Introductio in rem diplomaticam* (Iéna, 1742, in-4o); *Commentatio de C. Asinio Pollione, inique optimorum latinitatis auctorum censore* (Iéna, 1743, in-4o). — Paul-Jacques ECKHARD, neveu de Tobie, né Jüterbock en 1693, mort en 1753. Il étudia à Quedlinbourg, sous son oncle, entra au collége des prédicateurs de Sainte-Sophie et y fut élevé au diaconat. On lui doit une *Dissertation sur des armes et des médailles sclavones découvertes à Jüterbock*, une *Histoire ecclésiastique des Wendes*, et quelques autres œuvres moins importantes. — ECKHARD (Jean-Frédéric), philologue et littérateur saxon, parent des précédents, né à Quedlinbourg en 1723, et mort en 1794. Il était directeur et bibliothécaire du collége d'Eisenach, et publia une centaine de dissertations ou de programmes académiques, qui offrent de l'intérêt au point de vue de la philologie et de l'histoire littéraire.

ECKHARD (Louis), peintre, né à Hambourg en 1769, mort dans la même ville en 1794. Il excella dans le portrait. Il a écrit un supplément au *Dictionnaire des peintres* de Fuessli; cet ouvrage est estimé.

ECKHART ou **ECKEHARD** (maître), dominicain allemand du XIVe siècle, que l'on peut regarder comme le véritable père de la philosophie spéculative en Allemagne. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort, mais cette dernière doit se placer vers 1329. Maître Eckhart était en 1302 ou 1304 provincial de l'ordre des frères prêcheurs. Il devint plus tard vicaire général de Bohême, et déploya une activité remarquable et toujours couronnée de succès pour la réforme des couvents de son ordre; mais il se fit en même temps de puissants ennemis. En 1310, il fut élu provincial de la haute Allemagne; cependant son élection ne fut pas ratifiée. En 1320, on le trouve remplissant à Francfort les fonctions de prieur, mais ayant déjà à répondre à une accusation d'hérésie; enfin, en 1327, il est à Cologne; il n'y occupe aucune dignité religieuse, mais l'évêque de cette ville, Henri, son ennemi le plus acharné, qui déjà à plusieurs reprises l'a accusé d'idolâtrie auprès du pape, l'a cité devant le tribunal de l'inquisition et poursuit son procès avec une haine infatigable. La condamnation d'Eckhart fut prononcée par une bulle du pape, en date du 27 mars 1329, et il paraît en avoir lui-même reconnu la justice en rétractant ses erreurs avant sa mort. Il ne nous est parvenu que bien peu de chose des nombreux écrits de ce philosophe, dont l'existence était inconnue en Allemagne au commencement de ce siècle. Pfeiffer a inséré, dans le second volume des *Mystiques allemands* (Leipzig, 1817), les fragments de ses sermons et de ses traités qu'on a pu retrouver.

Eckhart était un homme d'un vaste et puissant génie, un penseur de premier ordre, dont les idées profondes et incompréhensibles pour les esprits vulgaires de son époque attirèrent sur lui la colère et la haine de la plupart des philosophes et des théologiens allemands. Il se trouva cependant des hommes qui surent le comprendre, comme l'atteste le nombre immense de ses élèves, parmi lesquels furent Tauler et Suso, ainsi que la réputation dont il jouit de son vivant en Allemagne, et à laquelle sa condamnation ne porta aucune atteinte. Eckhart est en outre, comme écrivain, un vrai maître; son style est d'une rare pureté et il traite les matières les plus ardues avec une merveilleuse clarté : aussi peut-on le ranger à juste titre parmi les meilleurs prosateurs de l'Allemagne. Sa vie et sa doctrine ont été à notre époque l'objet d'un grand nombre de dissertations et d'études critiques, parmi lesquelles il faut citer celles de Schmidt insérées dans les *Etudes critiques et théologiques allemandes* (1839) et dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques* (Paris, 1847). On peut encore consulter à ce sujet Martensen, *Maître Eckhart, Etude théologique* (Hambourg, 1842), et Bach, *Maître Eckhart, le père de la spéculation allemande* (Vienne, 1864).

ECKHART ou **ECCARD** (Jean-Georges D'), historien et érudit allemand, né à Duingen en 1674, mort en 1730. Il fut l'ami de Leibnitz, qui lui procura une chaire d'histoire à Helmstædt, avec le titre de conseiller et d'historiographe de la cour de Hanovre. Chargé de diverses missions pour l'Etat, on doit croire qu'il aurait pu amasser des sommes considérables; mais sa femme en dissipait de plus considérables encore, et le malheureux professeur se vit bientôt réduit à chercher toute sorte d'expédients pour apaiser ses créanciers. Celui de tous qui lui réussit le mieux fut de s'enfuir à Cologne et d'y abjurer le luthéranisme. Protégé dès lors par les cardinaux, le pape et l'empereur, il s'établit à Wurtzbourg et y cumula les fonctions de conseiller de l'évêque, d'historiographe et de bibliothécaire; il fut même anobli par l'empereur. Eckart a publié un très-grand nombre d'ouvrages fort estimés pour la clarté de la méthode, la science des recherches, la justesse de la critique. Voici les principaux : *Historia studii etymologici linguæ germanicæ* (Hanovre, 1711, in-8o); *De imaginibus Caroli Magni et Carolomani in gemma et nummo judaico repertis disquisitio* (Lunebourg, 1719, in-4o); *Leges Francorum salicæ et Ripuariorum* (Francfort, 1720, in-fol.); *Historia genealogica principum Saxoniæ Superioris* (Leipzig, 1722, in-fol.); *Corpus historicum medii ævi* (Leipzig, 1723, 2 vol. in-fol.); *De origine Germanorum* (Gœttingue, 1750, in-4o).

ECKHARTH (Frédéric), paysan et littérateur allemand, mort à Scheibe, dans la haute Saxe, en 1736. Eckhart est une de ces singulières figures que l'histoire ne rencontre guère que dans l'érudite Allemagne. Livré aux rudes travaux des champs, il passait une partie des nuits à lire sans choix les rares ouvrages qu'il pouvait se procurer, mettant à cette occupation une passion voisine de la fureur. Il ne se contentait pas de lire, il a écrit dans un style rude, sans doute, mais non sans un remarquable bon sens, plusieurs ouvrages d'histoire et de morale composant ensemble trois volumes in-8o et sept in-4o. — Gotthelf-Traugott ECKHARTH, fils aîné du précédent, né à Herwigsdorf en 1714, était paysan comme son père, dont les travaux littéraires n'avaient pas enrichi la famille. Il a publié aussi quelques travaux historiques. — Théophile ECKHARTH, son frère, a produit quelques poésies.

ECKHEL (Joseph-Hilaire), célèbre numismate, né à Enzesfeld, en Autriche, le 13 janvier 1737, mort à Vienne le 16 mai 1798. Fils d'un intendant du comte de Sinzendorf, il reçut une excellente instruction, entra à quatorze ans dans l'ordre des jésuites, étudia à Leoben et à Græz les langues anciennes, la philosophie et les mathématiques, et devint de bonne heure professeur dans les écoles de Steyer. Il eut un avancement très-rapide, mais sa mauvaise santé l'empêchant de professer des cours, on lui confia en 1772 la charge de conservateur du cabinet des médailles des jésuites. Quoiqu'il se fût déjà occupé de numismatique, il fit un voyage en Italie pour compléter ses études sur l'antiquité. A Florence, Edmond Cocchi le pria de mettre en ordre le cabinet de médailles, ce qu'il fit avec une grande habileté. Il revint à Vienne au moment où l'ordre des jésuites venait d'être supprimé en Autriche; mais, sur la recommandation de l'archiduc Léopold, Marie-Thérèse le nomma professeur d'antiquités et de numismatique à l'université de Vienne, et peu après directeur du cabinet impérial des monnaies. Pendant vingt-quatre ans, il remplit ces deux fonctions avec la plus grande distinction, travaillant sans relâche et apportant, dans la science dont il avait fait sa spécialité, des lumières toujours nouvelles et toujours plus grandes. Aussi modeste que consciencieux, il discutait avec modération et impartialité. Son principal mérite est d'avoir indiqué une classification plus rationnelle des monnaies, et d'avoir écarté de ses explications tout le bagage d'érudition inutile que les savants ses prédécesseurs étalaient à propos de chaque médaille. Ces qualités se remarquent déjà dans ses deux premiers ouvrages : *Nummi veteres anecdoti* (Vienne, 1775, 2 vol. in-4o), et *Catalogus Vindobonensium nummorum veterum* (1779, 2 vol. in-fol.). Le second de ces ouvrages, outre le catalogue du cabinet dont Eckhel était conservateur, donne sous forme de préface l'histoire de ce cabinet, et réfute les attaques injustes du savant Pellerin; il est indispensable à tous ceux qui veulent étudier la numismatique. Avant Eckhel, on classait les médailles d'après le métal dont elles étaient faites et d'après leur module; Eckhel comprit que cette manière de procéder était tout artificielle et ne pouvait servir la science; il fallait avant tout rapprocher les monnaies de même provenance et de même date, afin d'en faire une sorte de commentaire historique. Il établit donc deux classes principales : l'une comprenant les monnaies des villes, des peuples et des rois, dans l'ordre géographique, de l'ouest à l'est, et chronologique; l'autre se composant de monnaies romaines. D'après ce système, la suite des monnaies d'une ville est un document historique d'une valeur incontestable. Nous passons rapidement sur les ouvrages secondaires d'Eckhel : *Sylloge nummorum veterum* (Vienne, 1786, in-4o); *Descriptio nummorum Antiochiæ Syriæ* (1786); *Choix de pierres gravées du cabinet impérial des Antiques, représentées en quarante planches décrites et expliquées* (Vienne, 1788, in-fol.), pour en arriver à son œuvre capitale : *Doctrina nummorum veterum* (1792-1798, 8 vol. in-4o), travail qui n'a point encore été surpassé, et que tous les savants ont salué comme une révélation. L'appréciation la plus juste en a été faite par Millin, qui compare la *Doctrina* au système de Linné : « L'esprit philosophique et analytique, à quelque science qu'on l'applique, procède toujours de la même façon lorsqu'il s'agit d'observer et d'examiner. Eckhel a créé un système général des monnaies anciennes, tout comme Linné avait créé un système général de la nature. Son livre est ordonné suivant la méthode dont il est l'auteur. En tête de l'ouvrage, puis au commencement de chaque classe, il a inséré des « considérations générales, » qu'on pourrait appeler une philosophie de la numismatique, et comparer avec la philosophie de la botanique du naturaliste suédois, parce qu'elle résume les règles essentielles de la science, énumère les expressions techniques, les indices principaux, indique les sources littéraires et les éléments de la critique. Eckhel n'admet pas dans son système toutes les médailles, mais seulement celles qui sont les plus dignes d'attention; en outre, il renvoie aux ouvrages où elles sont le mieux représentées ou décrites, et très-souvent il ajoute à sa propre description un commentaire plus développé, où se condensent d'innombrables faits nouveaux et caractéristiques, ayant trait à la géographie, à la chronologie, à la mythologie, aux arts et à l'histoire. Chacune des deux divisions de l'ouvrage a son index complet. La méthode d'Eckhel a eu tant de succès en Europe, que depuis lors elle sert de base à tous les ouvrages sur la numismatique, et qu'elle est suivie pour le classement de tous les cabinets. Elle a sur le système botanique de Linné l'avantage de n'être pas établie sur des caractères secondaires, en sorte qu'elle n'est pas exposée à des modifications; on pourra sans doute corriger quelques erreurs de détail, perfectionner les descriptions d'après des exemplaires mieux conservés; mais, dans son ensemble, cette méthode restera la même, tant pour le fond que pour la forme. » On peut aussi regretter que l'auteur n'ait pas visité un plus grand nombre de musées; il eût certainement pu donner à quelques parties de son livre une plus grande extension; mais la tâche de ses successeurs est grandement facilitée. Il est impossible de faire la moindre recherche historique sans avoir recours constamment à la *Doctrina nummorum*; les épigraphistes en particulier y trouvent de précieuses indications. Eckhel avait aussi publié en allemand (Vienne, 1786) un précis de numismatique et avait écrit quelques essais de poésie latine et allemande, des discours et une *Explication grammaticale des prophéties d'Heggée* (*Magasin encyclopédique*, t. II, p. 461). Sur sa vie, voir la notice de Millin (*Magasin encycl.*, 1799, t. II, p. 458).

ECKHOFF (Conrad), acteur et auteur dramatique allemand, né à Hambourg le 12 août 1720, mort le 16 juin 1778. Né de parents pauvres, il devint d'abord clerc chez un avocat qui possédait une belle bibliothèque, ce qui lui permit de satisfaire son goût pour la lecture. Par ce moyen il s'instruisit lui-même et conçut l'idée de devenir acteur. De 1740 à 1769, il parut sur les théâtres secondaires de l'Allemagne. En 1769, il joua à Hanovre et devint plus tard directeur du théâtre de la cour ducale de Gotha. Le poëte Iffland a dit de lui que toutes les qualités supérieures d'un acteur étaient admirablement réunies en Eckhoff. Ses contemporains l'avaient surnommé le Roscius et le Garrick allemand. Il dirigea le théâtre de Gotha depuis 1775 jusqu'à sa mort, et montra dans ces fonctions autant de probité que de talent. On lui doit plusieurs pièces de théâtre, entre autres, l'*Ile déserte*, une traduction de l'*Ecole des mères*, et une autre traduction en vers du *Philosophe marié*, de Destouches.

ECKHUNG-TCHOU, ruisseau du Thibet, le plus grand de ceux qui, par leur réunion, forment l'Indus. Il a sa source dans les monts Caïlas, par 31° 25′ lat. N. et 79° 20′ long. E., coule au N.-E. et prend le nom d'Indus par 76° 40′ long. E. environ. V. INDUS.

ECKIUS ou **ECHIUS** (Jean). V. ECK.

ECKIUS (Léonard), jurisconsulte allemand, né en 1480, mort à Munich en 1550. Il fut conseiller du margrave d'Anspach et du duc de Bavière. Charles-Quint le consulta souvent sa réputation de science était telle, que l'on regardait comme vaine toute décision prise sans l'avoir consulté et qu'après sa mort on disait communément, dans les affaires embrouillées : Si Eckius était là, il éclaircirait le fait en trois mots.

ECKLES (Salomon). V. ECCLES.

ECKLONIE s. f. (è-klo-nî — de *Ecklon*, botan. angl.). Bot. Genre d'algues marines, formé aux dépens des laminaires. || Syn. de TRIANOPTILE.

ECKMUHL ou **EGGMUHL**, village de Bavière, cercle de la Basse-Bavière, à 19 kilom. S. de Ratisbonne, sur la rive gauche de la Grande-Laber; 70 hab. En 1809, victoire décisive de Napoléon Ier sur les Autrichiens.

Eckmühl (BATAILLE D'). Lorsque l'Autriche, en 1809, oubliant ses défaites récentes, voulut courir de nouveau le hasard des combats, elle crut faire œuvre de profonde politique en profitant de l'éloignement de Napoléon, qui était alors en Espagne, pour recommencer la guerre presque sans déclaration officielle. L'archiduc Charles, généralissime de l'armée autrichienne, reçut l'ordre de se jeter sur la Bavière, notre alliée, qui ne s'attendait pas à cette brusque invasion. Mais l'Allemagne était encore en partie occupée par nos troupes, et, en attendant l'arrivée de Napoléon, l'archiduc allait trouver des généraux capables de lui tenir tête, malgré l'écrasante supériorité de ses forces. Le maréchal Davout était à Ratisbonne, Masséna à Ulm, Oudinot à Augsbourg, tandis que le quartier général se tenait à Strasbourg. Le maréchal Lefebvre commandait trois divisions bavaroises placées à Munich, à Landshut et à Straubing; les Wurtembergeois étaient à Heidenheim, les Saxons devant Dresde, les Polonais du grand-duché sous Varsovie. Nous avions donc partout de solides centres de résistance, car nos forces s'élevaient à plus de 100,000 combattants, conduits par des hommes d'une expérience et d'une énergie éprouvées. La masse principale de ces troupes était concentrée entre Ulm, Augsbourg et Ratisbonne.

Dans la soirée du 12 avril (1809), Napoléon, de retour à Paris, apprit le passage de l'Inn par les Autrichiens; il monta aussitôt en voiture pour se rendre sur le théâtre des opérations et commencer cette admirable campagne qui allait se terminer par le coup de foudre de Wagram. Arrivé le 17 à Donauwerth, il envoya à Masséna, qui était à Augsbourg, l'ordre de venir le rejoindre. Davout, qui était à Ratisbonne, où il reçut les mêmes instructions, se mit aussitôt en mouvement, battit les Autrichiens à Tengen, et arriva, après une marche hardie entre le Danube et l'armée de l'archiduc Charles, sur le plateau d'Abensberg où l'attendait Napoléon. Le lendemain (20 avril) eut lieu la bataille d'Abensberg, où une partie de l'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Louis, perdit 7,000 à 8,000 hommes. Napoléon poursuivit en personne l'armée autrichienne sur Landshut, où il lui fit 6,000 à 7,000 prisonniers, tandis que le maréchal Davout suivait les corps de Hohenzollern et de Rosenberg, qui allaient occuper les positions que leur avait assignées l'archiduc Charles sur le penchant des hauteurs, entre la vallée de la Grande-Laber et la plaine de Ratisbonne. Ces deux corps, croyant avoir affaire à la masse principale de l'armée française, se replièrent sur la chaussée de Landshut à Ratisbonne, à droite et à gauche d'Eckmühl. Davout, n'ayant avec lui que les divisions Friant et Saint-Hilaire, se déploya hardiment en face des Autrichiens, et engagea avec eux une effroyable canonnade, qui dura jusqu'à la nuit. Au bruit du canon, qu'il entendait sur sa gauche vers Eckmühl, l'empereur, renseigné d'ailleurs par le général Piré, que Davout lui expédia en toute hâte, comprit aussitôt que son lieutenant avait en face de lui la grande armée autrichienne, celle que l'archiduc Charles commandait en personne. S'il lui était resté quelque doute, il aurait été dissipé par la prise de Ratisbonne, où le maréchal Davout n'avait laissé qu'un seul régiment, forcé de se rendre après une résistance désespérée; or cet événement rendait l'archiduc Charles maître des deux rives du Danube. Convaincu qu'il fallait immédiatement se rabattre à gauche, Napoléon se rendit lui-même à Eckmühl avec Masséna et donna l'ordre à ses autres généraux de se porter rapidement sur ce point; ce qui devait élever l'effectif de nos troupes devant Eckmühl à 90,000 hommes. Napoléon fit prévenir le maréchal Davout qu'il arriverait entre midi et une heure, et qu'il annoncerait sa présence par plusieurs salves d'artillerie, signal auquel il faudrait attaquer.

Par une coïncidence assez curieuse, l'archiduc avait fixé la même heure que Napoléon pour commencer le combat. Il avait distribué son armée en trois colonnes : la première, forte de 24,000 hommes, était commandée par Kollowrath; la seconde, qui comptait 12,000 combattants, était sous les ordres du prince Jean de Lichtenstein avec l'archiduc généralissime à sa tête. Ces deux premières colonnes formaient la droite de l'armée autrichienne. Enfin la troisième, forte de 40,000 hommes, formait la gauche, et se composait du corps de Rosenberg, de celui de Hohenzollern, d'une réserve de grenadiers et des cuirassiers. La masse de cette gauche

faisait face au maréchal Davout : Rosenberg établi à mi-côte sur les hauteurs qui bordent la Laber, derrière les villages d'Ober-Leuchling et d'Unter-Leuchling ; Hohenzollern occupant le château d'Eckmühl et les environs ; les grenadiers et les cuirassiers se tenant sur le revers de la plaine de Ratisbonne. Or, c'est sur cette aile gauche que Napoléon marchant au secours du maréchal Davout allait se ruer avec toutes ses forces. Celui-ci disposa vers sa gauche la division Friant et vers sa droite la division Saint-Hilaire pour attaquer de front les deux villages que nous venons de citer, et que les Autrichiens occupaient en forces, tandis que Friant les aborderait par derrière. Pas un coup de fusil ou de canon ne troubla les airs avant midi ; il n'y eut que des mouvements de troupes. Sur les coteaux boisés ou dans les prairies verdoyantes, on voyait se dessiner les longues lignes blanches de l'armée autrichienne.

Vers midi, d'épaisses colonnes débouchèrent par la direction de Landshut : c'étaient les divisions Morand et Gudin, précédées des Wurtembergeois et suivies des maréchaux Lannes et Masséna, derrière lesquels Napoléon lui-même accourait au galop. La bataille s'engagea aussitôt entre les avant-gardes des deux armées, et, au premier coup de canon, l'intrépide Davout ébranla ses deux divisions. Tandis que son artillerie vomissait une grêle de mitraille sur le front des Autrichiens, Friant et Saint-Hilaire s'avançaient pour emporter les villages d'Ober-Leuchling et d'Unter-Leuchling, auxquels s'appuyait la droite des corps de Rosenberg et qui n'étaient situés qu'à une portée de fusil l'un de l'autre. Tandis que Friant tournait la position par les sommets boisés des hauteurs en arrière des deux villages, la division Saint-Hilaire y pénétrait baïonnettes baissées, en chassait les Autrichiens malgré une résistance opiniâtre, et les acculait sur un point resserré de la chaussée d'Eckmühl, pendant que les fantassins wurtembergeois, rivalisant d'ardeur avec les nôtres, pénétraient de vive force dans le château de ce nom. Napoléon, jugeant que le moment de l'attaque décisive était arrivé, lança Lannes à droite, à la tête de la division Gudin, sur les hauteurs boisées de Roking, où était établie une partie de la brigade Biber, qui se défendit opiniâtrément. La cavalerie bavaroise et wurtembergeoise s'élança alors sur ce terrain, qui présentait une montée assez rapide, et se heurta contre la cavalerie légère des Autrichiens. Celle-ci, ayant pour elle l'avantage d'un terrain en pente, se précipita impétueusement sur nos alliés, qu'elle ramena, en les culbutant, jusque sur les bords de la Grande-Laber. Mais alors les cuirassiers français, s'ébranlant à leur tour, gravirent la pente au galop et renversèrent les cavaliers autrichiens, au moment où la division Gudin apparaissait sur la hauteur de Roking, qu'elle venait de conquérir.

A gauche, la lutte n'était pas moins vive entre la division Saint-Hilaire et les troupes de Hohenzollern. La cavalerie autrichienne déploya la même valeur qu'à droite ; mais notre infanterie, avec un calme imperturbable, arrêta toutes ses charges en lui présentant la baïonnette, et la ramena en désordre sur les bords de la chaussée de Ratisbonne qu'elle couronna d'un côté, tandis que l'infanterie Gudin la couronnait de l'autre. Les troupes de Rosenberg et de Hohenzollern, débordées sur leur droite et sur leur gauche, vinrent alors chercher un abri derrière la masse des cuirassiers autrichiens, rangés en bataille à Egglofsheim. Notre cavalerie, appuyée à gauche par l'infanterie de Friant et de Saint-Hilaire, à droite par celle de Gudin, les suivait au grand trot. Bientôt les dix régiments de cuirassiers de Nansouty et de Saint-Sulpice, faisant retentir la terre sous les pas de leurs chevaux, débouchèrent en masse derrière les cavaliers bavarois et wurtembergeois, nos alliés. La nuit approchait : il était sept heures du soir. Néanmoins un choc terrible était inévitable entre la cavalerie autrichienne et la cavalerie française, la première voulant couvrir la plaine où se repliait l'archiduc Charles, la seconde résolue à la conquérir à tout prix pour empêcher ce ralliement. A la lueur du crépuscule, les cuirassiers autrichiens abordent bravement les nôtres, qui les attendent de sang-froid, font une décharge de toutes leurs armes à feu, puis s'élancent à leur tour, prennent en flanc les cavaliers ennemis, les renversent et les poursuivent avec ardeur. Alors d'autres cuirassiers autrichiens, dits de l'Empereur, secondés par les braves hussards de Stipsicz, tentent un effort désespéré sur nos intrépides cavaliers : ils sont aussi culbutés et rejetés en désordre au delà d'Egglofsheim. Trouvant une plaine marécageuse, ils veulent regagner la chaussée et se heurtent de nouveau contre nos cuirassiers. Au milieu d'une nuit déjà épaisse, on ne voit que les éclairs répétés qui jaillissent des armes étincelantes ; on n'entend qu'un effroyable cliquetis d'épées s'abattant sur les casques et les cuirasses, retentissements terribles auxquels se mêlent les cris des combattants et les hennissements des chevaux. Jamais, depuis vingt ans de guerres implacables, champ de bataille n'avait présenté pareille scène de désolation. Mais les cavaliers autrichiens, démoralisés par leur défaite, luttent en vain contre la fureur des nôtres ; d'ailleurs, ne portant la cuirasse que sur la poitrine, une foule de ces malheureux tombent sous les coups de pointe qu'ils reçoivent par derrière. La nuit mit enfin un terme à cette lutte sanglante. Napoléon arrivait en ce moment à Egglofsheim avec Lannes et Masséna. Il eut un instant la pensée de poursuivre l'ennemi à outrance ; mais ne sachant quelle quantité de troupes rangées en bataille il était exposé à rencontrer dans le désordre d'une poursuite, il adopta le parti le plus sage, celui de bivouaquer sur place, résolu à livrer une seconde bataille le lendemain si l'archiduc l'attendait sous les murs de Ratisbonne. D'ailleurs ses troupes étaient harassées de fatigue, surtout celles qui étaient venues de Landshut ; les trois divisions de Masséna n'étaient même pas encore arrivées. La nécessité de leur présence ne s'était pas fait sentir et Napoléon n'eut à engager que la moitié de l'armée française (22 avril 1809).

Cette journée nous coûta environ 2,500 hommes, appartenant presque tous au corps de Davout, qui eut à supporter, mais aussi à recueillir la plus glorieuse part de la bataille d'Eckmühl. Les Autrichiens eurent 6,000 morts ou blessés et perdirent 8,000 à 10,000 prisonniers, une grande quantité d'artillerie et 15 drapeaux. Comme résultat stratégique, la journée d'Eckmühl enlevait à l'archiduc Charles sa ligne d'opération, la Bavière, ainsi que la grande route de Vienne, et le rejetait en désordre sur la Bohême après l'avoir séparé définitivement du corps de Hiller et de l'archiduc Louis.

Cette journée, dont le maréchal Davout avait préparé le brillant succès par son indomptable opiniâtreté, et dans laquelle il combattit avec son intrépidité ordinaire, est aussi restée pour lui son plus noble, son plus légitime titre de gloire : Napoléon le créa prince d'Eckmühl, et jamais récompense n'avait été mieux méritée.

ECKMÜHL (prince D'). V. DAVOUT.

ECKOUT. V. EECKOUT.

ECKSTEIN (François D'), médecin hongrois, né vers 1769, mort en 1834. Il professa la chirurgie et l'obstétrique à Pesth, devint premier chirurgien des hôpitaux de l'insurrection hongroise (1809 à 1810), puis directeur de l'Institut chirurgical de Munich. Il a publié quelques ouvrages : *Casus chirurgici tres* (Pesth, 1803) ; *Relatio generalis de nosocomiis pro militia Hungariæ erectis* (Bade, 1810) ; *Akologia* (Bade, 1822). Ce dernier ouvrage est une description détaillée des instruments et appareils employés dans la chirurgie tant ancienne que moderne.

ECKSTEIN (Ferdinand, baron D'), publiciste et philosophe, né à Copenhague ou à Altona en 1790, mort en 1861. Il embrassa le catholicisme pendant un séjour qu'il fit à Rome en 1806, servit contre la France, dans les volontaires de Lützow, en 1813 et en 1814 ; après quoi il prit du service en Belgique. Il était gouverneur de Gand lorsque Louis XVIII s'y réfugia pendant les Cent-Jours. Les égards que M. d'Eckstein eut pour le roi lui valurent la faveur de ce prince. Entré en France à sa suite, il fut nommé d'abord commissaire central de police à Marseille, puis inspecteur général du ministère de la police, en 1818. Sa faveur croissant toujours, il reçut le titre de baron et fut attaché, en qualité d'historiographe, au ministère des affaires étrangères. Durant la Restauration, d'Eckstein collabora activement à diverses feuilles ultra-royalistes, entre autres le *Drapeau blanc* et la *Quotidienne*, et il fonda une revue politico-religieuse, le *Catholique* ; mais, après 1830, il se livra exclusivement à la littérature. Rédacteur de l'*Avenir*, il envoyait à la *Gazette d'Augsbourg* une correspondance parisienne très-agressive contre les hommes du nouveau régime. En outre, il écrivait dans la *Revue archéologique*, le *Correspondant*, la *Revue indépendante* et donnait des articles à l'*Encyclopédie des gens du monde*. On a de lui de nombreux ouvrages : *De l'Espagne*, livre inspiré par l'ultramontanisme le plus fougueux ; *Des Jésuites ; De l'état actuel des affaires* (1828) ; *De l'Europe* ; les *Éléments de la vie sociale et politique chez les peuples pasteurs ; Des sources de l'opinion publique en Europe*, et enfin un résumé des *Voyages du docteur David Livingstone*. Au moment de sa mort, d'Eckstein, qui était aussi un orientaliste distingué, préparait les matériaux d'une *Histoire des origines de l'humanité*. Il est permis de penser que la perte de cet ouvrage, qui ne pouvait être conçu que dans un esprit de système, n'est point un grand dommage pour la science historique. D'Eckstein était assurément un esprit vif, un polémiste ardent et convaincu ; des qualités semblables ont fait, dans le même parti, un nom célèbre, peut-être immortel, à J. de Maistre ; mais d'Eckstein ne les a pas possédées au même degré, et un homme exceptionnel comme de Maistre peut seul assurer la gloire de son nom dans la défense des idées fausses et rétrogrades. D'Eckstein vient de mourir, et il est déjà oublié.

ÉCLABOTER v. a. ou tr. (é-kla-bo-té). Forme ancienne du mot ÉCLABOUSSER.

ÉCLABOUSSÉ, ÉE (é-kla-bou-sé) part. passé du v. Éclabousser. Sali ou mouillé de boue, ou d'une autre matière plus ou moins liquide, qui a rejailli : *Être* ÉCLABOUSSÉ *par une voiture. Avoir son habit* ÉCLABOUSSÉ. *Mes bas de soie sont* ÉCLABOUSSÉS. (Balz.)

— Par ext. Couvert de taches éparses : *Le plafond, assez grossier, laisse voir ses poutrelles* ÉCLABOUSSÉES *de chaux.* (Feydeau.)

— Fig. Qui a subi quelque résultat fâcheux d'une chose qui concernait d'autres personnes : *On ne peut suivre ces industriels dans la boue où ils pataugent sans être* ÉCLABOUSSÉ.

ÉCLABOUSSEMENT s. m. (é-kla-bou-se-man — rad. *éclabousser*). Action d'éclabousser quelqu'un ou quelque chose ; résultat de cette action : *L'*ÉCLABOUSSEMENT *des piétons est un divertissement que les cochers se donnent volontiers.*

ÉCLABOUSSER v. a. ou tr. (é-kla-bou-sé — de l'ancienne forme *esclaboter*, qui paraît à M. Littré une transformation irrégulière de l'ancien verbe *esclafer*, qui veut dire *faire éclater* et dont le radical *claf* ou *clif* se trouverait sans doute dans *clifoire*. Mais, à mesure qu'on s'est éloigné de la forme primitive pour se fixer à *éclabousser*, l'usage n'y a plus vu qu'un composé tel quel d'*éclat* et de *boue*). Salir ou mouiller avec de la boue ou une autre matière plus ou moins liquide que l'on fait jaillir : *Cette voiture m'a* ÉCLABOUSSÉ, A ÉCLABOUSSÉ *mon habit :*

> Je saute vingt ruisseaux, j'esquive, je me pousse ;
> Guénaud sur son cheval en passant m'*éclabousse*.
> BOILEAU.

> Le char de l'opulence
> M'*éclabousse* en passant.
> BÉRANGER.

— Fig. Traiter outrageusement ou avec ironie : *La fortune* ÉCLABOUSSE *souvent ceux qui la poursuivent.* (A. Houssaye.) ‖ Écraser de son luxe, de son dédain, de son mépris : *Ce petit monsieur veut* ÉCLABOUSSER *tout le monde. Quand on a* ÉCLABOUSSÉ *de son équipage les amis qui vont à pied, on cache son indigence comme un vice et sa faim comme un opprobre.* (G. Sand.) *Le jour où un capucin reçoit le chapeau rouge, il acquiert le droit d'*ÉCLABOUSSER *toute la noblesse romaine.* (E. About.)

S'éclabousser v. pr. Faire jaillir sur soi de la boue ou quelque autre matière plus ou moins liquide : S'ÉCLABOUSSER *en sautant un ruisseau.*

ÉCLABOUSSURE s. f. (é-kla-bou-su-re — rad. *éclabousser*). Parcelle de boue ou d'autre matière plus ou moins liquide, qui jaillit sur une personne ou sur une chose : *Être couvert d'*ÉCLABOUSSURES.

— Par ext. Fragment de matière solide qui se détache et vole en éclats.

— Fig. Fange, boue, action basse et honteuse : *Peut-on citer un seul homme dont l'honneur ait été atteint par ces* ÉCLABOUSSURES *du ruisseau que les plumes, les épées et les marottes ont remué à plaisir ?* (L. Ulbach.) ‖ Contre-coup qui résulte d'un acte ou d'un événement fâcheux : *Ne vous mêlez pas de cette affaire, ou craignez les* ÉCLABOUSSURES. ‖ Ricochet, fait secondaire qui résulte d'un fait principal : *On est surtout baron pour ses domestiques ; il leur en revient quelque chose : ils ont ce qu'un philosophe appellerait l'*ÉCLABOUSSURE *du titre, et cela les flatte.* (V. Hugo.)

— Véner. Nom que l'on donne aux gouttes d'eau que la bête fait jaillir dans sa course, et qui servent à reconnaître sa voie.

ÉCLACTISME s. m. (é-kla-kti-sme — gr. *eklaktismos* ; de *eklaktizô*, je rue). Antiq. gr. Pas de danse, ou plutôt tour de force qui consistait, pour le danseur, à élever le pied en arrière assez haut pour qu'on le vît pardessus son épaule.

ÉCLADOUÈRE s. f. (é-kla-dou-è-re). Chass. Sorte de filet d'oiseleur.

ÉCLAIR s. m. (é-kler — du préf. *é*, et de *clair*). Météorol. Lueur vive et instantanée qui part des nuages lorsqu'il s'y produit une décharge électrique : *Les éclairs brillent. Il a fait toute la nuit de grands* ÉCLAIRS. (Acad.) *L'*ÉCLAIR *est le baiser des nuages, orageux, mais fécond.* (A. Toussenel.)

> L'*éclair* dans un ciel noir poursuit, croise l'*éclair*.
> GILBERT.

> Sur des ailes de feu l'*éclair* brille et serpente.
> BAOUR-LORMIAN.

> L'*éclair* laisse en fuyant l'horizon triste et noir.
> A. DE MUSSET.

> Le ciel brille d'*éclairs*, s'entr'ouvre, et parmi nous
> Jette une sainte horreur qui nous rassure tous.
> RACINE.

> Les *éclairs* redoublés dans la profonde nuit
> Poussent un jour affreux qui renaît et qui fuit.
> VOLTAIRE.

‖ *Éclair fulminant*, Celui qui décrit avec une extrême rapidité une ligne de feu en zigzag, plus ou moins étendue. ‖ *Éclair sphérique*, Celui qui affecte la forme d'une boule de feu et se déploie lentement dans l'espace. ‖ *Éclair en nappe*, Celui qui se montre en lumière diffuse occupant un espace du ciel plus ou moins étendu. ‖ *Éclair de chaleur*, Celui qui paraît à l'horizon, le plus souvent pendant les soirées d'été, sans nuage visible et sans bruit perceptible.

— Par ext. Lumière vive et instantanée : *En entrant, je fus aveuglé par les* ÉCLAIRS *du gaz et des bougies. Leurs épées, en se croisant, lançaient des* ÉCLAIRS. *Des* ÉCLAIRS *partaient de dessous les sabots des chevaux. Il vit un* ÉCLAIR *et entendit une détonation.*

> . . . D'un plomb qui suit l'œil et part avec l'*éclair*,
> Je vais faire la guerre aux habitants de l'air.
> BOILEAU.

‖ Éclat vif, scintillant, mobile : *L'*ÉCLAIR *des regards. Les* ÉCLAIRS *des diamants.*

> Leurs yeux rouges de sang lançent d'affreux *éclairs*.
> DELILLE.

> L'*éclair* du diamant jaillit de sa ceinture.
> BÉRANGER.

> Hélas! sans frissonner quel cœur audacieux
> Soutiendrait les *éclairs* qui partent de vos yeux?
> RACINE.

— Fig. Révélation soudaine ; ce qui sert à découvrir, à faire voir une chose : *Ce mot échappé à son ami fut un* ÉCLAIR *pour lui. La vie de l'athée est un effroyant* ÉCLAIR *qui ne sert qu'à découvrir un abîme.* (Chateaub.) ‖ Produit éclatant et instantané ; manifestation soudaine et passagère ; fait qui ne dure pas : *Un* ÉCLAIR *de joie. Un* ÉCLAIR *de génie. Nous nous acharnons les uns contre les autres pour un* ÉCLAIR *de réputation, qui, hors de notre petit horizon, ne frappe les yeux de personne.* (Volt.) *Nos douleurs sont des siècles, nos plaisirs sont des* ÉCLAIRS. (Lemontey.) *L'à-propos est l'*ÉCLAIR *de l'esprit.* (La Rochef.-Doud.) *Le regard est l'*ÉCLAIR *de l'âme.* (Latena.) *Une sensibilité excessive allume l'imagination et quelquefois en fait jaillir des* ÉCLAIRS *de génie.* (Latena.) *Raynouard, avec des* ÉCLAIRS *du génie philologique, manquait par l'idée philosophique élevée qui embrasse tous les rapports d'un sujet.* (Ste-Beuve.)

— *Comme l'éclair, comme un éclair*, Avec une excessive rapidité : *Le roi d'Angleterre passe par la Bretagne* COMME UN ÉCLAIR *et s'en va droit à Brest.* (Mme de Sev.) *Le soupçon passa* COMME UN ÉCLAIR *dans son âme.* (Balz.) ‖ *Prompt, rapide comme l'éclair ; plus prompt, plus rapide que l'éclair*, Extrêmement prompt ou rapide :

> Mais *plus prompt que l'éclair* le passé nous échappe.
> RACINE.

— Loc. fam. *Voir mille éclairs*, Être abasourdi, ébloui, ahuri : *Un aveuglant coup de cravache, qui me fit* VOIR MILLE ÉCLAIRS, *me tomba à travers la figure.* (B. d'Aurevilly.)

— Pêche. Éclat lumineux qui se montre sur la mer au moment du passage d'une troupe de harengs : *Voilà les* ÉCLAIRS *du hareng.* (Michelet.)

— Chim. Lumière étincelante qui paraît à la surface du bouton d'or ou d'argent qui reste sur la coupelle.

— Pâtiss. Espèce de gâteau.

— Moll. Nom donné aux anomies, sur les côtes de la Manche.

— Bot. Nom vulgaire de la chélidoine.

— **Homonymes.** Éclaire, et éclaire, éclaires, éclairent (du verbe *éclairer*) ; clair et clerc.

— **Épithètes.** Prompt, vif, rapide, passager, subit, soudain, long, prolongé, continuel, redoublé, incessant, immense, lumineux, étincelant, perçant, brillant, éblouissant, radieux, brûlant, menaçant, sillonnant, illuminant, livide, pâle, affreux, terrible, horrible, effroyable, épouvantable, lointain, rare, léger, muet, silencieux.

— **Encycl.** Linguist. Un fait très-remarquable dans l'histoire des langues, c'est que le mot *éclair*, qui, en sanscrit, c'est-à-dire chez le représentant le plus important de la famille indo-européenne, se dit *hamar* et *açman*, mots qui contiennent la racine primitive *ak*, aigu (*acutus*), sert de chef de file à toute une série de mots très-nombreux. Ces mots contiennent tous la racine *ak*, avec les différentes modifications phonétiques conformes aux lois connues, et M. Schmidt, un élève de M. Schleicher, dans sa monographie de la racine *ak*, rattache tous ces termes à la signification originaire d'*éclair*. Ainsi l'aigle, AQ-*uila*, c'est le porteur de l'*éclair*, le cheval, AÇ-*vas*, en sanscrit, et EQ-*uus*, en latin, c'est l'animal rapide comme l'*éclair* ; le char, en sanscrit HA-*sas*, en grec *axis* (AK-*sis*), c'est le véhicule du tonnerre, probablement à cause de l'analogie du bruit produit par le roulement. On connaît, du reste, la légende grecque de ce roi qui imitait le grondement du tonnerre avec un char lancé à toute vitesse sur une espèce de pont sonore ; le char est en outre un des attributs du dieu du tonnerre chez les Germains particulièrement (V. Grimm, *Sur les noms du tonnerre*) ; l'eau, en sanscrit *ap*, en latin AQ-*ua*, c'est le liquide qui, pendant l'orage, tombe, comme l'*éclair*, du ciel sur la terre ; l'épine, en sanscrit AIH-*vatundi*, en grec AK-*anos*, c'est la forme matérielle, la personnification de l'*éclair* caractérisé par son acuité ; l'esprit humain, en sanscrit AH-*ma*, c'est l'émanation du feu céleste ; le serpent, en grec OPH-*is*, c'est ou l'incarnation du dieu de l'*éclair*, ou plutôt l'assimilation de l'*éclair* caractérisé ici par ses tortuosités et ses meandres éblouissants ; l'œil, en sanscrit AK-*si*, en latin OC-*ulus*, c'est le symbole de l'*éclair*, du regard, ou peut-être du soleil qui, comme nous allons le voir par l'exemple suivant, se rattache immédiatement à l'*éclair* ; les rayons, en sanscrit AK-*tus*, en grec AK-*tis*, ces *pointes* lumineuses projetées dans l'espace par l'*éclair* ou par le soleil. On pourrait encore grossir cette liste d'un nombre considérable de mots ; on pourrait y ajouter particulièrement le nom de certaines armes, de certains instruments qui rappellent par leurs fonctions, leurs formes ou leurs effets, directement ou indirectement l'*éclair*. Ainsi, par exemple, la pierre lancée par la fronde, le *carreau*, en sanscrit

aç-*man*, aç-*an*; le marteau, aç-*man* également ou ha-*mar* (remarquez l'identité complète de *hamar* avec l'allemand *hammer*, même sens); la lance, en grec aich-*mé*. Et qu'on n'aille pas croire que ce soient là des rapprochements ingénieux reposant sur des hypothèses gratuites; ce sont les résultats d'investigations scientifiques dirigées d'après les méthodes les plus sévères. Il est, en effet, à peu près hors de doute aujourd'hui, grâce aux beaux travaux de l'école allemande en général, et à ceux de Max Müller et de Kuhn en particulier, que les phénomènes météorologiques ont exercé la plus grande et la plus incontestable influence sur la formation des idées primordiales des peuples indo-européens, c'est-à-dire des ancêtres de notre race. Aussi n'y a-t-il rien d'extraordinaire ni d'invraisemblable à voir, avec M. Schmidt, dans la série de mots que nous avons étudiés plus haut, un groupe, un cycle, qui se rattache doublement au phénomène météorologique de la fulguration: 1° par le lien phonétique; tous ces termes sont par le son proches parents les uns des autres; ils contiennent tous la racine *ak* soit à l'état pur, soit modifiée d'après des procédés connus; 2° par le lien de la filiation des idées la plus normale, on pourrait presque dire la plus organique.

— Phys. V. foudre.

Éclair (l'), drame lyrique en trois actes, paroles de Saint-Georges et Planard, musique d'Halévy, représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Opéra-Comique, le 30 décembre 1835. Cette délicieuse partition prouve toute la souplesse du talent du compositeur qui, par son magnifique opéra de la *Juive*, dix mois auparavant, avait étonné le monde musical. Les auteurs du poëme ont imaginé qu'un jeune officier de marine a été aveuglé par l'éclat de la foudre dans une tempête; qu'il a été l'objet des soins d'une jeune fille habitant, avec sa sœur, un château au bord de la mer; qu'ayant recouvré la vue, il se méprend sur l'objet de sa reconnaissance; mais que bientôt les sentiments de son cœur l'emportent sur l'erreur de ses yeux. Sur ce livret plus ou moins vraisemblable, Halévy a écrit une musique charmante, pleine de science et de goût. La donnée du livret est originale, le dialogue spirituel et les personnages sympathiques. La partition de l'*Éclair* a achevé de consacrer la réputation d'Halévy. L'ouverture est étincelante de verve. A peine le rideau est-il levé, qu'on entend le duo charmant des deux sœurs. Le caractère rêveur et doux d'Henriette, et l'humeur sémillante de Mme Darbel, y forment le plus piquant contraste. Le trio qui suit est presque entièrement syllabique et a été écrit dans le goût des meilleurs morceaux de l'ancien opéra-comique. L'air de Lionel: *Partons, la mer est belle*, est charmant et plein de sentiment. La prière, l'air du sommeil, la grande scène de l'orage, le trio dramatique qui suit, enfin les accents de douleur du jeune marin frappé de cécité, tout cela forme une suite de tableaux d'un intérêt toujours croissant jusqu'à la fin du premier acte. Dans le deuxième, on distingue surtout le quatuor plein de finesse et le duo d'amour: *Comme mon cœur bat et palpite!* La romance délicieuse du troisième acte, chantée par Chollet:

Quand de la nuit l'épais nuage
Couvrait mes yeux de son bandeau...

est une mélodie inspirée et accompagnée avec un goût exquis par la clarinette. Dans le quatuor scénique qui suit, le compositeur a déployé les ressources d'une harmonie neuve, riche en modulations imprévues et toujours agréables. Nous rappellerons encore la prière du marin, la chanson provençale et l'air au refrain si connu:

Car j'ai fait ma philosophie
A l'université d'Oxford.

Les rôles ont été créés par Chollet, Couderc, Mmes Pradher et Camoin. Lors de la reprise de cet ouvrage, en mars 1847, Roger a été admirable dans le rôle de Lionel, comme chanteur et comme acteur. Il a été bien secondé par Jourdan, Mlles Grimm et Levasseur.

Donnons ici une des perles de ce brillant écrin que tout le monde connaît, que tous les amateurs chantent, que tous les connaisseurs admirent:

1er Couplet. *Andantino.*

Quand de la nuit l'é- pais nu-
a - ge Couvrait mes yeux
de son ban- deau, Tu me mon-
- trais, a - près l'o - ra - ge,
L'é - clat pro - chain d'un jour nou-
veau. Tu me di - sais: dans la souf-
- fran - ce, Qui vient en - cor
nous se-cou - rir? C'est l'es- pé-
ran - ce En l'a-ve - nir! Sans es- pé-
- ran - ce Mieux vaut mou- rir.
C'est l'espé - ran - ce En l'a-ve - nir;
Sans es- pé - ran - ce
Mieux vaut mou - rir!

DEUXIÈME COUPLET.

Grâce à tes soins, quand ma paupière
En se rouvrant a pu te voir;
J'ai condamné ta vie entière
A la douleur, au désespoir.
Et cependant, à la souffrance
Le dernier bien qu'on doit ravir,
C'est l'espérance
En l'avenir
Sans espérance
Mieux vaut mourir! } *bis.*

ÉCLAIRAGE s. m. (é-klè-ra-je — rad. *éclairer*). Action d'éclairer: *Procéder à l'*éclairage *d'une salle de bal, de spectacle. L'*éclairage *de cette salle ne demande pas moins de deux heures.* ‖ Moyen, manière d'éclairer, luminaire, flambeau: *Cet* éclairage *est très-coûteux. L'*éclairage *de cette salle n'est pas suffisant. L'*éclairage *au gaz est adopté dans toutes les villes. L'*éclairage *électrique est toujours à l'étude.*

— *Gaz d'éclairage*, Carbure d'hydrogène, généralement employé aujourd'hui pour éclairer les villes.

— Mar. *Éclairage des côtes*, Système des feux, fanaux et phares servant de points de repère aux navigateurs.

— **Encycl.** Dès l'origine des sociétés, et surtout sous les climats où la lumière du soleil fait souvent défaut, c'est-à-dire dans les pays du Nord, le besoin de l'*éclairage* artificiel s'est fait tout d'abord sentir. Les branches enflammées des arbres résineux furent sans doute le premier moyen d'*éclairage* auquel les hommes eurent recours; puis ils employèrent la graisse des animaux, dans laquelle ils plongeaient en guise de mèches les fibres de certaines plantes ligneuses. Ce n'est, on le conçoit, qu'après de nombreux tâtonnements et des recherches laborieuses qu'on en est arrivé à l'*éclairage* tel que nous le possédons de nos jours. Entre la torche fumeuse de bois de pin et la bougie de l'Etoile, il s'est écoulé de longs siècles.

Nous allons exposer en premier lieu les principes scientifiques sur lesquels sont établis les divers systèmes d'*éclairage*.

Les éléments combustibles ne sont propres à l'*éclairage* qu'autant qu'ils sont naturellement gazeux, ou qu'ils le deviennent sous l'influence de la chaleur. Les corps brûlent, en effet, sans flamme, lorsque leurs éléments ne peuvent pas se gazéifier; ainsi le bois, la poudre, la résine s'enflamment, parce que leurs principes combustibles, séparés par la chaleur, prennent la forme gazeuse. Le fer ne peut être propre à l'*éclairage*, puisqu'il ne devient qu'incandescent, et qu'il ne prend pas l'état aériforme. Dans une lampe à esprit-de-vin, c'est la vapeur de l'alcool qui, en brûlant, produit la flamme et la lumière; dans une bougie, la décomposition ignée de la cire donne le mélange gazeux de carbures d'hydrogène qui produit la flamme.

Les matières employées à l'*éclairage* peuvent être solides, liquides ou gazeuses; les premières sont: les branches d'arbres résineux; les chandelles, qui se fabriquent avec le suif provenant du bœuf, du bouc et du mouton; les bougies, qui se font avec la cire d'abeilles, avec le blanc de baleine ou spermaceti, et les acides margarique et stéarique. Les secondes sont: les huiles grasses, telles que l'huile d'olive, de colza, de navette et d'œillette ou pavot, qui sont le plus généralement employées; les huiles siccatives, dont on ne fait pas usage à cause de leur durcissement rapide à l'air; les huiles volatiles ou essentielles, qui ne brûlent qu'avec fumée et dégagent une odeur fort désagréable; les huiles de schiste, de pétrole, etc.; les troisièmes sont les gaz extraits de la houille, des résines, des acides gras de toute nature, et de presque toutes les matières organiques, qui donnent par la distillation des carbures d'hydrogène gazeux.

— *Pouvoir éclairant.* Pour comparer, par expérience, les pouvoirs éclairants de différentes lumières, on prend une base fixe, à laquelle on rapporte toutes les autres. Les expérimentateurs ont pris tantôt la lampe Carcel, tantôt la bougie stéarique, brûlant 9 gr.,60 de matière par heure. On peut appeler *pouvoir éclairant* d'une lumière le nombre de bougies normales qu'elle peut remplacer, ces bougies étant maintenues dans le meilleur état d'entretien de la mèche. Lorsque l'on dit qu'un bec de gaz a une puissance de 8 bougies, on entend que sa lumière équivaut à 8 fois celle de la bougie normale. M. Péclet a adopté comme type de la lumière celle que fournit une lampe Carcel dépensant 42 gr. d'huile à l'heure. Les Anglais adoptent celle de la bougie de blanc de baleine de 6 à la livre, brûlant 8 gr.,207 à l'heure. En France, on a généralement pris pour terme de comparaison la lumière de la bougie stéarique, dite *de l'étoile*.

Pour comparer les pouvoirs éclairants de deux lumières, on emploie un procédé indiqué par Rumford, et qui consiste à faire éclairer à la fois, par ces deux lumières et sous un même angle, une surface translucide, devant laquelle on interpose un corps opaque. L'ombre portée par chacune des lumières est éclairée par l'autre, et on fait varier les distances de manière que les deux ombres observées par derrière paraissent de même teinte. Si *a* et *b* représentent les distances des deux lumières au plan de l'écran, on a, pour le rapport des pouvoirs éclairants,

$$x = \frac{b^2}{a^2}.$$

— *Titre d'un gaz.* Le titre d'un gaz est le nombre de bougies nécessaires pour équivaloir à la lumière fournie par un nombre de becs suffisant pour brûler en une heure 100 lit. de ce gaz. Ainsi lorsque le titre d'un gaz est de 10 bougies, la lumière fournie par un ou plusieurs becs brûlant 100 lit. de ce gaz en une heure représente celle de 10 bougies. Connaissant la puissance du bec *b* et sa dépense *d* en une heure, on calcule son titre au moyen de la formule

$$x = \frac{100\ b}{d},$$

dont le résultat fournit le nombre *b* de bougies à déterminer.

Le titre des matières éclairantes, solides ou liquides, est le nombre de bougies nécessaires pour équivaloir à la lumière fournie par la combustion de 9 gr.,60 de chacune de ces matières. Ainsi le titre de l'huile brûlée dans une lampe étant de 2 bougies, la combustion de 9 gr.,60 de cette huile en une heure fournit la même quantité de lumière que deux bougies.

Lorsqu'on allume une chandelle ou une bougie, la partie supérieure du suif ou de la cire se liquéfie et ne tarde pas à monter dans les interstices capillaires de la mèche, où, exposée à une température suffisante, elle se transforme en carbures, qui s'enflamment au contact de l'oxygène de l'air et entretiennent ainsi la combustion. Afin d'éviter l'inconvénient de moucher les mèches des bougies, comme on fait pour celles des chandelles et des lampes vulgaires, on les tresse de manière que la partie supérieure se consume en se recourbant sur la flamme.

M. Penot a conclu, d'une série d'expériences faites avec des chandelles de 5 à la livre et de fabrications différentes, que, pour obtenir avec celles-ci des ombres égales à celles que produit une bougie normale, il fallait placer cette dernière à 0m,881 du plan éclairé, et les chandelles à 0m,843 du même plan; on en conclut, pour la chandelle, un pouvoir éclairant de 0b,917, et un titre de 0b,990; c'est-à-dire qu'à poids égal la bougie et les chandelles fournissent sensiblement la même quantité de lumière; d'où l'on peut conclure que le suif et l'acide stéarique ont un pouvoir éclairant égal. En n'ayant égard qu'à la quantité de lumière fournie dans le même temps par une bougie et par une chandelle, on voit qu'il faut environ 10 chandelles pour éclairer autant que 9 bougies, à la condition toutefois que la mèche soit bien entretenue et bien mouchée; car s'il en était autrement on pourrait perdre jusqu'à 50 pour 100 de la lumière pour la chandelle, et 12 pour 100 pour la bougie.

D'après M. Penot, les bougies anglaises de blanc de baleine, comparées aux bougies stéariques, ont un pouvoir éclairant de 0b,919 et un titre de 1b,075. Ces résultats indiquent que, à poids égal, le spermaceti éclaire un peu mieux que l'acide stéarique; mais que, si on n'a pas égard à la quantité de matière brûlée dans un même temps, la lumière d'une bougie anglaise n'équivaut qu'aux 9/10 environ de celle d'une bougie française.

M. d'Hurcourt a toujours trouvé la même égalité de lumière en comparant la bougie de l'étoile à une bougie stéarique de première qualité d'une autre fabrique. Nous indiquons, dans le tableau ci-dessous, la quantité de chandelles (de 6 au 1/2 kilogr.) et de différentes bougies consommée par heure avec la clarté relative obtenue, celle de la bougie de cire de 8 au kilogramme étant représentée par 100:

MATIÈRES DIVERSES.	CONSOMPTION PAR HEURE EN GRAMMES.	CLARTÉ RELATIVE.
Chandelles de suif de 6. . .	9.53	81
Bougies stéariques de 4. . .	10,63	98
Bougies stéariques de 5. . .	10,16	92
Bougies stéariques de 6. . .	9,84	89
Bougies stéariques de 8. . .	9,22	82
Bougies de cire de 4.	9,37	100
Bougies de cire de 6.	8,59	92
Bougies de cire de 8.	7,66	83
Bougies de blanc de baleine de 4.	10,31	118
Bougies de blanc de baleine de 5.	9,22	100
Bougies de blanc de baleine de 6.	8,53	96

En divisant les nombres de la troisième colonne par ceux de la deuxième, on a les quantités relatives de lumière produites par le même poids des diverses matières; on trouve ainsi que le pouvoir éclairant de la cire étant 100, les pouvoirs moyens du suif, de l'acide stéarique et du blanc de baleine sont respectivement 80, 84 et 104.

L'*éclairage* à l'huile s'obtient en brûlant ce liquide dans des appareils de formes variées, composés essentiellement d'un réservoir et d'un bec ou s'opère la combustion. La lampe la plus ancienne et la plus vulgaire consiste simplement en une mèche plongeant dans un bain d'huile, que l'effet de la capillarité fait monter dans les fibres en quantité suffisante pour alimenter la flamme. La mèche, n'étant exposée à l'action de l'air qu'à son pourtour, brûle imparfaitement avec une teinte rougeâtre; elle abandonne une partie charbonneuse qu'il faut enlever de temps à autre, et dégage constamment des vapeurs fuligineuses. Les tubes de verre dont on surmontait autrefois le foyer de la lampe servaient à régulariser l'accès de l'air, à rendre la lumière plus étendue et plus uniforme; mais il fallait arriver à faciliter la combustion dans tous les sens et surtout intérieurement; tel est le perfectionnement que l'on trouva pour la première fois, en 1783, dans la lampe à double courant d'air fabriquée par Argant. Une mèche circulaire de coton, tressée, est maintenue, au moyen d'un anneau, sur un cylindre métallique communiquant inférieurement avec le réservoir d'huile. La flamme, alors circulaire, est accessible à l'air à l'intérieur et à l'extérieur. A cette invention, on a ajouté celle de pouvoir élever ou abaisser à volonté le tube de verre et le porte-mèche, indépendamment l'un de l'autre, afin d'activer ou de modérer le tirage. On a en outre imaginé divers systèmes pour maintenir constamment l'huile en excès au niveau de la mèche et pour opérer la combustion à blanc, c'est-à-dire sans fumée; ainsi sont installées les lampes Carcel et les lampes à modérateur. Dans les premières, un piston, mû par un mécanisme d'horlogerie, aspire et refoule le liquide de manière à le projeter dans un tube d'ascension. Dans les secondes, un piston, que l'on élève à la partie supérieure du réservoir par l'intermédiaire d'un pignon et d'une crémaillère, redescend graduellement sous la pression d'un ressort à boudin et force l'huile à monter par un tuyau d'ascension.

D'après les expériences de M. Penot, un quinquet brûlant par heure 31 gr.,94 a un pouvoir éclairant de 6b,150 et un titre de 1b,848. Une lampe modérateur d'un petit modèle, dépensant en une heure 28 gr.,60 d'huile, a un pouvoir éclairant de 6b,210, et le titre de l'huile est de 2b,09. D'après M. Péclet, une lampe Carcel brûlant 42 gr. d'huile à l'heure équivaut à 7 bougies, ce qui donne pour l'équivalent de 100 gr. d'huile 16,67.

— Hist. *Eclairage domestique.* On n'a pas toujours employé les flambeaux et autres supports pareils, dit Legrand d'Aussy, pour illuminer les salles des festins. Grégoire de Tours (liv. V, chap. viii) dit en parlant d'un certain Rauching, homme d'une méchanceté atroce: « Si un esclave tenoit devant lui, comme c'est la coutume, un cierge allumé pendant son repas, il lui faisoit mettre les jambes nues, et le forçoit d'y appliquer le cierge jusqu'à ce que la chair du malheureux fût entièrement brûlée. » Dans les habitations des nobles, on laissait brûler une torche de cire pendant la nuit. Lacurne de Sainte-Palaye dit que, dans le *Roman de Perceforêt*, il est question de luminaires placés aux quatre coins de la salle pour l'éclairer. Un autre roman, cité par le même auteur, rapporte que, pendant la nuit, une personne se mit à crier si haut, que celle qui couchait en sa chambre s'en éveilla, et, approchant le mortier de cire qui brûlait, lui vint demander si elle se trouvait mal. Les lois somptuaires de Philippe le Bel ne permirent l'usage de la cire

qu'à un petit nombre de personnes élevées en dignité. Les torches de cire furent par la suite spécialement réservées aux cérémonies religieuses, et le mot *cierge*, qui ne s'applique qu'aux lumières employées dans les églises, est dérivé du latin *cereus* (chandelle de cire). Une ordonnance du monarque que l'on vient de citer, rendue en 1313, défend de mêler du suif avec de la cire.

Quoique l'usage des chandeliers se fût plus tard répandu, les grands continuèrent néanmoins à se servir de torches pour éclairer leurs convives, parce que c'était une occasion d'étaler leur faste et leurs nombreuses livrées. Dans l'état de la maison de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, on voit six valets servants destinés à l'office de porte-flambeaux. Froissart, décrivant la magnificence du comte de Foix, dit : « Quand de sa chambre venoit pour souper en la salle, devant lui avoit douze torches allumées que douze varlets portoient : et icelles douze torches tenues estoyent devant sa table, qui donnoient grande clarté en la salle. » Aux obsèques du comte, le même cérémonial fut observé : « Ardoyent continuellement et sans cesse, de nuict et de jour, tout à l'entour du corps, vingt et quatre gros cierges ; lesquels cierges estoyent tenus de quarante et huit varlets, dont il y en avoit vingt et quatre qui veilloient tout au long de la nuit, et les autres vingt et quatre tout au long du jour. » On se servait de domestiques pour porter les flambeaux dans les fêtes et les divertissements de la cour. Il y en avait à ce bal masqué auquel Charles VI vint avec quelques seigneurs de la cour, habillés comme lui en sauvages et attachés l'un à l'autre par une chaîne. Ce fut un de ces porte-flambeaux qui, par mégarde, mit le feu aux habits des seigneurs, les brûla vifs, et aurait consumé le roi lui-même, sans la présence d'esprit d'une femme, qui sauva le monarque en l'enveloppant de ses propres habits. Aux fêtes fameuses que Louis XIV donna, en 1664, à Versailles, le lieu de l'assemblée était éclairé, indépendamment d'autres luminaires, par deux cent valets de pied qui tenaient en main des torches. François I[er] avait tenté de remplacer ce service ambulatoire et incommode par un autre à poste fixe. Il avait commandé à Benvenuto Cellini douze statues d'argent, de proportion naturelle, pour faire cet office autour des tables.

Dès le XV[e] siècle, on commença à désigner les chandelles de cire par le nom de *bougies*, du nom de la ville de Bougie, en Afrique, d'où l'on tirait, dit-on, beaucoup de cire. Cependant l'usage des chandelles de cire et de suif est fort ancien. Dès l'année 1061 les artisans qui les fabriquaient étaient réunis en communauté, du moins à Paris. Leur marchandise se vendait en boutique et se colportait aussi dans les rues, annoncée par ce cri :

> Chandoile de coton, chandoile,
> Qui plus ard cler que nule estoile.

Au reste, il existe une ordonnance du XVI[e] siècle en leur faveur, laquelle prouve qu'à cette époque on savait déjà faire de la chandelle plongée et de la chandelle moulée. Un règlement de Charles VI, pour la réception des bouchers, ordonnait que le récipiendaire payerait, entre autres choses, une *bougie roulée*. De Serres, dans son *Théâtre d'agriculture* (t. II, p. 661, col. 2), rapporte que de son temps, c'est-à-dire vers 1600, on faisait des bougies de toutes les couleurs, jaunes, vertes, rouges, jaspées, etc. Toutefois, ajoute-t-il, l'usage de ce luminaire ne convenait qu'aux *princes et grands seigneurs* et les autres états devaient se contenter de chandelles de suif.

Par l'ancienne étiquette de la cour de France, les reines veuves étaient condamnées à passer les six premières semaines de leur veuvage *sans voir fors de la chandelle*.

L'usage de l'huile à brûler, et des lampes qu'elle alimente, a fait une véritable révolution dans l'*éclairage* domestique. En 1785, Quinquet inventa la lampe qui a conservé son nom. Longtemps avant Quinquet, d'ailleurs, on s'était préoccupé des moyens de faire entrer l'huile dans l'*éclairage* domestique. Les *Mémoires de l'Académie des sciences*, pour les années 1755, 1760, 1763, font mention de lampes d'une invention nouvelle, que différents particuliers lui avaient présentées pour avoir son approbation : « Le pied est celui d'un chandelier ordinaire ; mais il est creux pour contenir l'huile. Au-dessus s'élève un cylindre de fer-blanc en forme de bougie, creux de même, et portant une petite pompe qui fait monter l'huile jusqu'à la mèche. » Depuis Quinquet, des perfectionnements multipliés ont permis de remplacer, par une lumière à la fois douce et brillante, l'ancien système d'éclairage. Aujourd'hui tous les établissements publics et beaucoup de maisons particulières sont éclairés au gaz.

— *Éclairage public.* Les différents modes d'*éclairage* suffisaient aux besoins domestiques des particuliers, mais ils n'offraient que de faibles ressources comme moyens d'utilité publique. La police, à l'origine, se bornait à recommander aux habitants attardés de se faire précéder de valets portant torches et lanternes. Les rues de nos cités furent longtemps dangereuses à parcourir dès que la nuit était arrivée, et quand on voulait préserver les citoyens des attaques des *mauvais garçons*, on ordonnait, comme on le fit, par exemple, en 1524, 1526 et 1553, à tout propriétaire de maison, de placer, après neuf heures du soir, sur la fenêtre du premier étage, une lanterne allumée. A Paris, il n'était pas prudent, durant le moyen âge, de s'engager la nuit à travers le labyrinthe boueux et solitaire des rues. Le silence des nuits parisiennes était quelquefois troublé « par le prêtre de Notre-Dame, de Saint-Gervais ou de Saint-Leu, s'en allant porter, à la lueur des flambeaux et sous le dais sombre, l'hostie et les consolations dernières à un mourant... Puis les cris et le cliquetis d'épées qui annoncent une mort violente, la plainte étouffée de quelque malheureux frappé dans l'ombre, le fracas d'une fenêtre qui s'ouvre et qui se referme après le bruit produit par la chute d'un corps au milieu de quelque flaque fangeuse ; ou bien encore, devers la porte de Nesle, la lourde chute d'une masse d'eau, car c'est là le petit séjour des *esbattements* clandestins ; c'est là que passe sa nuit

> Cette reine
> Qui commanda que Buridan
> Fût jeté dans un sac en Seine. »

M. Edouard Fournier, auquel nous empruntons ce passage, ajoute : « Dès quatre heures du soir, en hiver, Paris devenait une ville dangereuse, les rues ne pouvaient plus en être fréquentées sans péril. » En 1559, le président Minard fut tué en revenant du palais, « sur quoy, écrit Etienne Pasquier, en une note de son *Dialogue des advocats*, fut faite l'ordonnance appelée la *Minarde*, pour sortir du palais à quatre heures du soir en hyver. » Ces ordonnances, aussi bien celles des échevins que celles du parlement, n'étaient malheureusement que des *précautions inutiles*. Aux gens du guet les bons bourgeois avaient ajouté le contingent de la garde assise, instituée par une ordonnance du 6 mars 1362. Mais les postes, clair-semés du reste, étaient bien loin d'assurer la sécurité des citoyens dans les lieux mêmes où ils avaient été établis. « Ces bonnes gens, grelottant de froid et de peur, se morfondaient toute la nuit à la lueur des chandelles fumeuses que leur délivraient messieurs les échevins, puis le matin venu, sans avoir rien vu, sans avoir surtout cherché à rien voir, ils rentraient chez eux plus morts que vifs.

» Au milieu de tout cela, l'idée, si simple pourtant, d'un *éclairage* un peu régulier et permanent, qui eût rassuré les bourgeois et effrayé les voleurs, ne venait à personne, ou bien, quand par hasard elle se faisait jour, ne s'exécutait pas et était aussitôt oubliée.

» Durant tout le moyen âge, Paris ne connut de lanternes que celles qui se portaient à la main et qui se fabriquaient chez les *peigniers-tabletiers*, à cause de la tablette de corne ou d'ivoire aminci qui y tenait lieu de vitre ; quant aux lanternes qui s'appendent dans les rues, à l'angle des carrefours, il ne les connaissait encore qu'en peintures. Les seules qui s'y voyaient alors, et qui ont laissé leur nom aux rues de la *Lanterne*, en la Cité, de la *Lanterne-des-Arcis* et de la *Vieille-Lanterne*, se trouvaient sur des enseignes. La *Lanterne à la pierre au let*, dont parle Villon, n'était pas elle-même autre chose. Aussi le narquois ne faisait-il que se moquer, quand, par une ironie à l'adresse de messieurs de l'échevinage, désignant aux bourgeois cette lanterne peinte pour qu'ils s'en éclairassent, il a dit dans son *Grand Testament* :

> Et aux piétons qui vont daguet
> Testonnant, par ces establis,
> Je leur laisse deux beaux rubis
> La *Lanterne à la pierre au let*. »

On le conçoit sans peine, avec un tel système les rues de Paris ne pouvaient être sûres. Pendant les guerres malheureuses du règne de François I[er], Paris se peuple d'*aventuriers* sans solde, dont se grossit la bande des *mauvais garçons*. « Dès 1524, dit M. Edouard Fournier, ils sont maîtres de la ville, brûlant, pillant, massacrant partout. Le guet n'ose plus sortir, la garde assise, certaine d'être égorgée dans ses postes, refuse le service ; alors, à défaut du roi, qui se trouve au delà des monts, le parlement se décide à prendre des mesures. » Cette cour décréta : « que chacun allast au guet de nuict, et qu'on mist des chandelles allumées dedans les lanternes devant les huis, de nuict, depuis neuf heures. » En 1526, le roi est prisonnier à Madrid ; les *mauvais garçons* recommencent leurs brigandages avec autant d'audace et plus d'impunité. On se contenta de renouveler l'ordonnance de 1524. Vingt ans se passent, et pendant ce laps de temps on n'entreprend rien de durable pour remédier au mal qui se perpétue. Cependant la Chambre des vacations, par un règlement du 29 octobre 1558, prescrit et ordonne « qu'il y aura, au coin de chaque rue, un falot ardent depuis les dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin ; et, où lesdictes rues seront si longues que ledict falot ne puisse esclairer d'un bout à l'autre, en sera mis ung au milieu desdictes rues, ou plus, selon la longueur d'icelles. » Un mois après, le parlement décide qu'au lieu de falots remplis de poix résine on aura des *lanternes ardentes et allumantes*. Tout semble faire prévoir une organisation sérieuse et prochaine : les lanternes sont commandées, non aux dépens du roi, il est vrai, mais aux frais du peuple ; les points sur lesquels elles doivent être placées sont en quelque sorte désignés ; on n'a plus qu'à se mettre à l'œuvre. Mais, soit nonchalance, soit *nécessité du temps et pauvreté des manants et habitants*, l'exécution de ce projet est encore ajournée ; le parlement ordonne, le 21 février 1559, que « les matières desdites lanternes, potences pour icelles asseoir et pendre, et autres choses à ce nécessaires, qui n'avaient été mises en œuvre, » seraient vendues aux enchères publiques, et que le prix en serait distribué aux pauvres ouvriers.

Un siècle complet se passe pendant lequel on fait, mais en vain, quelques efforts pour la mise en pratique de l'utile règlement du 29 octobre 1558. On prit aussi quelques autres mesures afin d'assurer la sécurité publique ; par exemple, il fut ordonné que chaque maison n'eût plus qu'une porte sur la rue, et que les autres fussent strictement closes ; si un logis devait rester inhabité, le propriétaire était tenu d'y laisser un gardien pendant tout le temps de son absence. De plus, comme les *volеries* nocturnes devenaient plus que jamais fréquentes, chaque maison, à son tour, devait fournir un homme de guet. Malgré toutes ces précautions, un bourgeois, à cette époque, n'osait guère se hasarder à sortir pendant la nuit sans porter sa lanterne avec lui, car les voleurs assommaient impunément les passants attardés, et les laquais de bonne maison, l'épée à la main, insultaient et frappaient les roturiers « qui avaient l'audace de se trouver sur leur passage. »

Enfin l'année 1662 vit tenter un nouvel essai sur l'*éclairage* public. Au mois de mars parut une ordonnance ainsi conçue :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc. Les vols, meurtres et accidents qui arrivent journellement en nostre bonne ville de Paris, faute de clarté suffisante dans les rues, et d'ailleurs la pluspart des bourgeois et gens d'affaires n'ayant pas les moyens d'entretenir des valets pour se faire éclairer la nuit, pour vaquer à leurs affaires, n'osant pour lors se hasarder d'aller et venir par les rues, et sur ce que nostre bien-aimé le sieur Laudati Caraffe nous a fait entendre que, pour la commodité publique, il serait nécessaire d'establir en nostre ville et faubourgs de Paris, et autres villes de nostre royaume, des porte-lanternes et porte-flambeaux pour conduire et éclairer ceux qui voudront aller et venir par les rues, etc. Sçavoir fesons que, pour ces causes et autres particulieres considérations, avons, par ces présentes, audit sieur Laudati Caraffe à l'exclusion de tous autres, accordé et accordons le pouvoir, faculté, permission, privilége d'avoir et d'establir des porte-flambeaux et porte-lanternes à louage ; pour dudit privilége jouir et user par ledit sieur, ses hoirs, successeurs et ayants cause pleinement, paisiblement et perpétuellement. Voulons et nous plaist que les lanternes qui sont aux coins et au milieu des rues de nostre ville et faubourgs de Paris y soient conservées ainsi que de coutume. Si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers, etc., etc. Registrées à Paris, en parlement, le 26 aoust 1662. »

L'arrêt d'enregistrement au parlement mit à la concession du privilége des conditions fort curieuses. « Tous les flambeaux, y est-il dit, dont le sieur Laudati de Caraffe ou ses commis se serviront, seront pris et acheptez chez les maistres espiciers de ceste ville de Paris, seront d'une livre et demie, et marquez des armes de la ville. Ceux qui voudront se servir desdits flambeaux payeront 5 sols pour chacune des dix portions esgalles du flambeau, et celle desdites portions qui sera entamée sera payée 5 sols ; à l'esgard des porte-lanternes, ils seront divisés par postes, qui seront chacun de 800 pas, valant 100 toises, pour lequel poste sera payé, par ceux qui s'en voudront servir, 1 sol marqué. Pourront aussi, lesdits porte-lanternes, esclairer ceux qui vont en carrosse ou en chaise, et pour chascun quart d'heure sera payé 5 sols. A ces effets, lesdits porte-lanternes auront un sable, juste d'un quart d'heure, marqué aux armes de la ville, qu'ils porteront attaché à leur ceinture, et les gens de pied qui voudront se servir desdites lanternes payeront, par chaque quart d'heure, 3 sols ; le tout sans que personne puisse estre contrainct de se servir desdits porte-flambeaux ou porte-lanternes. »

Enfin, dans un opuscule du temps, espèce d'annonce-réclame, intitulé : *Establissement de porte-flambeaux et porte-lanternes à louage dans la ville et faux-bourgs de Paris, et toutes autres villes du royaume, par lettres patentes du Roy, vérifiées en parlement, et réglement fait par ladite cour, des salaires desdits porte-flambeaux et porte-lanternes*, on lit toutes les *commodités* de ce nouveau mode d'*éclairage* public :

« Comme Sa Majesté prend plaisir à donner diverses commoditez à ses subjets, et surtout aux habitants de sa bonne ville de Paris, cela donne occasion aux esprits d'en rechercher tous les jours de nouvelles, comme entre autres celles de porte-flambeaux et porte-lanternes.

» Pour donner l'intelligence de la commodité que doit apporter au public cet establissement, il faut premièrement sçavoir, à l'esgard des porte-flambeaux, que lesdits porte-flambeaux se placeront aux environs du Louvre, du Palais, lieux d'assemblees, carrefours et places publiques, afin que ceux qui n'auront pas de valets et flambeaux à point nommé puissent se retirer chez eux à toute heure qu'il leur plaira, et estre conduits et esclairez partout où bon leur semblera ; lesquels flambeaux seront du poids d'une livre et demie de bonne cire jaune, afin que la bonté et la durée d'iceux oblige un chacun à s'en servir, et marquez des armes de la ville pour estre connus de louage.

» Et comme il n'y a point de carrosses ny de chaises qui dans une traitte d'un quart d'heure ne se rendent où bon leur semble en quelque endroit de la ville qu'ils puissent estre, ils trouveront un grand avantage à se servir de cette commodité, tant pour le peu de frais qu'il y a, que parce que ces lanternes feront autant de clarté qu'aucun flambeau et que leur feu ne se peut esteindre.

» Et s'il arrivoit que le nombre d'iceux (porte-flambeaux) allast jusques à quinze ou seize cens, pour lors on pourra les poster aux coins et au milieu des rues, de trois cens à trois cens pas, ce qui donnera une troisième commodité au public d'estre éclairé de poste en poste, pour chacun desquels postes sera payé un sol marqué.

» Et cette commodité de pouvoir aller et venir, et d'estre éclairé à si peu de frais, fera que les gens d'affaires et de négoce sortiront plus librement, que les rues en seront bien plus fréquentées de nuit (ce qui contribuera beaucoup à exempter la ville de Paris de voleurs) et que l'on pourra fort souvent rencontrer des occasions d'estre éclairé sans qu'il en couste rien, en suivant lesdits porte-flambeaux et porte-lanternes lorsqu'ils éclaireront d'autres personnes.

» Outre les commoditez que cet establissement apporte à ceux qui se feront esclairer, il en donne d'autres à ceux qui seront employez à cet exercice, par exemple à quantité de manœuvres, de beaucoup de sortes de mestiers, qui dans la saison d'hyver ne peuvent trouver aucun travail pour gaigner leur vie, et à quantité de pauvres gens d'y faire occuper leurs enfans de quinze à seize ans, qui bien souvent ne font rien et leur sont à charge.

» Le bureau est estably rue Saint-Honoré, près les pilliers des Halles, et sera ouvert le quatorzieme octobre 1662. »

Malgré toutes ces *commodités*, le système de l'abbé Laudati Caraffe n'eut pas un grand succès. Cinq ans après l'établissement des *lampadophores*, en 1667, le premier lieutenant de police, La Reynie, conçut le projet d'éclairer Paris avec quelque régularité. On suspendit d'abord une lanterne garnie d'une chandelle allumée, à chaque extrémité de rue, et une autre au milieu. Louis XIV fut si content de cette innovation, qui faisait *briller son règne*, qu'il fit frapper une médaille avec cette légende : *securitas, nitor.*

Ce nouveau mode d'*éclairage* fit tout d'abord fortune. Les bourgeois de Paris en étaient enthousiastes, et beaucoup d'entre eux s'amusaient fort à voir descendre et monter la machine. La *Gazette* de Robinet ne manqua pas d'enregistrer ce fait dans ces rimes boiteuses :

> C'est que vray comme je le dy,
> Il fera, comme en plein midy,
> Clair la nuit, dedans chaque rue,
> De longue ou de courte étendue,
> Par le grand nombre de clartés
> Qu'il fait mettre de tous côtés
> En autant de belles lanternes.

M[me] de Sévigné aussi paya sa dette à cette nouvelle invention : « Nous trouvâmes plaisant, écrit-elle à sa fille le 4 décembre 1673, d'aller ramener M[me] Scarron, à minuit, au fin fond du faubourg Saint-Germain, fort au delà de M[me] de La Fayette, quasi auprès de Vaugirard, dans la campagne... Nous revînmes gaiement *à la faveur des lanternes*, et dans la sûreté des voleurs. »

Cette lettre, écrite six bonnes années après l'établissement de ces lanternes, montre que l'enthousiasme n'avait pas diminué à ce moment, ce qui est d'autant plus extraordinaire qu'en France on se lasse vite de tout, même des meilleures choses.

Les étrangers allèrent encore plus loin que nous dans leur enthousiasme. Dans le *Saint-Evremoniana* (p. 415), l'auteur de la *Lettre italienne* sur Paris s'exprime ainsi : « L'invention d'éclairer Paris, pendant la nuit, par une infinité de lumières, mérite que les peuples les plus éloignés viennent voir ce que les Grecs et les Romains n'ont jamais pensé pour la police de leurs républiques. Les lumières, enfermées dans des fanaux de verre suspendus en l'air et à une égale distance, sont dans un ordre admirable et éclairent toute la nuit. Ce spectacle est si beau et si bien entendu, qu'Archimède même, s'il vivait encore, ne pourrait rien ajouter de plus agréable et de plus utile. »

Lister, l'Anglais Lister, est tout aussi chaud que l'Italien : c'est presque de l'extase chez lui. En effet, dans la relation de son voyage, fait en 1698, il s'écrie : « Les rues sont éclairées tout l'hiver et même en pleine lune. Les lanternes sont suspendues au milieu de la rue, à une hauteur de 20 pieds et à une distance de vingt pas l'une de l'autre. Le luminaire est enfermé dans une cage de verre de 2 pieds de hauteur, couverte d'une plaque de fer ; la corde qui les soutient, attachée à une barre de fer, glisse de sa poulie dans une coulisse scellée dans le mur. Ces lanternes ont des chandelles de quatre à la livre qui durent en-

core après minuit. Ce mode d'*éclairage* coûte, dit-on, pour six mois seulement, 50,000 liv. sterl. (c'est-à-dire 1,500,000 fr.). Le bris des lanternes publiques entraîne la peine des galères. J'ai su que trois jeunes gentilshommes, appartenant à de grandes familles, avaient été arrêtés pour ce délit et n'avaient pu être relâchés qu'après une détention de plusieurs mois, grâce aux protecteurs qu'ils avaient à la cour. »

Cet *éclairage* n'avait lieu, à l'origine, que depuis le 1er novembre jusqu'au dernier jour de février. Plus tard, par un arrêt en date du 23 mai 1671, on ordonna qu'à l'avenir les lanternes seraient allumées depuis le 20 octobre jusqu'au dernier jour de mars. Ensuite, les lanternes furent allumées pendant neuf mois, dont on exceptait encore les huit jours de lune.

Ce mode d'*éclairage*, quelque défectueux qu'il fût encore, fut appliqué à toutes les villes du royaume en 1697. L'ordonnance de juin, publiée à ce sujet, exaltait les avantages de cette institution : « De tous les établissements qui ont été faits dans notre bonne ville de Paris, disait le roi, il n'y en a aucun dont l'utilité soit plus sensible et mieux reconnue que celui des lanternes qui éclairent toutes les rues; et, comme nous ne nous croyons pas moins obligé de pourvoir à la sûreté et à la commodité des autres villes de notre royaume qu'à celles de la capitale, nous avons résolu d'y faire le même établissement et de leur fournir les moyens de le soutenir à perpétuité. » Les principales villes de France furent en effet éclairées comme Paris, et, comme à Paris, il ne manqua pas en province de poëtes pour chanter les nouvelles lanternes. A Dijon, La Monnoye remplit, en leur honneur, le fade sonnet en bouts rimés qui suit :

Des rives de Garonne aux rives du *Lignon*,
France, par ordre exprès que l'édit *articule*,
On construit des falots d'un usage *mignon*,
Où l'avide fermier peut bien ferrer la *mule*.

Partout dans les cités, j'en excepte *Avignon*,
Où ne domine pas la royale *férule*,
Des verres lumineux, perchés en rang d'*oignon*,
Te remplacent le jour quand sa clarté *recule*.

Tout s'est exécuté sans bruit, sans *lanturlu*;
O le charmant spectacle! on n'en a jamais *lu*
De plus beau dans Cyrus, Pharamond ou *Cassandre*.

On dirait que, rangés en tilleuls, en *cypres*,
Les astres ont chez toi, France, daigné *descendre*,
Pour venir contempler les beautés de plus *près*.

En 1743, l'abbé Matherot de Preigney et Bourgeois de Châteaublanc inventèrent un nouveau système de lanternes pour l'éclairage public. Ils adressèrent sur ce sujet, à l'Académie des sciences, un travail qui fut inséré, en 1744, dans les *Mémoires* de cette compagnie. Ces lanternes obtinrent tout d'abord un succès prodigieux. Elles eurent même l'honneur d'exciter la verve des poëtes de l'époque. Un certain Valois d'Orville publia, en 1746, un poëme à leur louange, intitulé : les *Nouvelles Lanternes*. C'est un débat entre *Phébus* et la *Nuit* :

Sur son char entouré d'une vive lumière,
Par ses rayons naissants Phœbus chassait la Nuit.
« Quoi! dit-elle, déjà je finis ma carrière!
Quel ennemi sans cesse me poursuit?
Toujours marcher et changer d'hémisphère!
Ne pourrai-je jamais sur un même réduit,
Pour mon repos, devenir sédentaire?
Et ne plus voir cet astre qui me nuit,
De qui l'aspect excite ma colère? »
Phœbus l'entend, la regarde : elle fuit...

Mais la Nuit ne se tient pas pour battue : elle sait attendre, et

Du céleste lambris s'empare doucement.
Bientôt l'astre qui nous éclaire
La voit paraître en pâlissant...

Phébus irrité

D'essuyer chaque jour un si cruel outrage....

s'adresse à Jupiter et le prie de faire cesser le combat et de punir l'audacieuse Nuit, qui ose l'outrager. Jupiter répond ainsi au dieu du jour :

Calme-toi. . . . .
Pour tes bienfaits plein de reconnaissance,
Le terrestre séjour soudain
Va se charger de ta vengeance;
Le règne de la Nuit désormais va finir.
Des mortels renommés par leur sage industrie
De leurs climats sont prêts à la bannir :
Vois les effets de leur génie.
Avec un verre épais une lampe est formée.
Dans son centre une mèche avec art enfermée
Frappe un *réverbère* éclatant
Qui, d'abord la réfléchissant,
Porte contre la nuit sa splendeur enflammée.
Globes brillants, astres nouveaux
Que tout Paris admire au milieu des ténèbres,
Dissipez leurs horreurs funèbres
Par la clarté de vos flambeaux.
Déjà, pour lever tous obstacles,
Du monarque français on implore l'appui.
Nous ne favorisons les humains que par lui;
Des dieux les rois sont les oracles.
Pour ne rien hasarder, enfin,
Il charge de Thémis les ministres fidèles
D'examiner les machines nouvelles.
Quel avantage on leur trouve soudain!
Chacun y reconnaît l'utilité publique,
On raisonne, on combine, on juge, on applaudit.
En leur faveur, tout haut, l'intégrité s'explique.
Au mécanisme tout souscrit,
Jusqu'au sénat académique.

Mercure, en qualité de patron des voleurs, fait aussi entendre ses plaintes pour intéresser le bon *Jupin* à ses sujets. Vénus même

... Vient se plaindre à son tour
Que cet événement est nuisible à l'amour.
Qu'allez-vous devenir, hypocrites femelles,
Modestes au logis, au dehors infidèles,
Dont les airs ingénus font l'erreur des époux,
Pour de nocturnes rendez-vous
Qui de l'Amour prenez les ailes
Et revenez à petit bruit?
L'ombre ne va donc plus favoriser ces belles,
Vertueuses le jour et profanes la nuit.

Mais le maître des dieux, dans son omniscience, a réponse à tout. Il dit à la mère de l'Amour :

Rassurez-vous aussi, galants dont les richesses
Font l'amour des objets dont vous êtes flatté,
Une favorable clarté
Vous montrera de vos Lucrèces
Jusqu'où va l'infidélité,
Et que l'on est de leurs caresses
Victimes plus souvent que de leur cruauté.

Ce qu'il faut remarquer dans tout le pathos qui précède, c'est que ces lanternes sont appelées pour la première fois *réverbères*; et elles porteront ce nom **resplendissant** jusqu'à ce qu'elles soient à leur tour détrônées par les *becs de gaz*.

En 1763, lors du concours ouvert à l'Académie des sciences sous le patronage de M. de Sartine, en vue d'arriver, disent les *Mémoires secrets*, « à la meilleure manière d'éclairer une grande ville en embrassant, autant que possible, la sûreté, la durée et l'économie, » un nommé Rabiqueau, l'un des plus actifs industriels de ce temps-là, proposa de nouvelles lanternes appelées *rabicaux-réverbères*. Mais, en 1769, Bourgeois de Châteaublanc l'emporta sur tous ses concurrents; et à partir de ce moment il fut chargé de l'*éclairage* général de la ville de Paris. La concession lui fut faite pour vingt ans. Le nombre des *réverbères* (il faut bien les appeler de leur nom) augmenta successivement. La capitale comptait, en 1769, 7,000 becs compris dans 3,500 réverbères; il y en avait 11,050 en 1809, et en 1821, 12,672.

Un peu avant la Révolution, un ingénieur des ponts et chaussées, chimiste distingué, Philippe Lebon, songea à utiliser pour l'*éclairage* les gaz combustibles provenant de la distillation du bois. Peut-être avait-il eu connaissance de quelques observations déjà faites avant lui sur les gaz inflammables, telles que celles de Delsemius, qui eurent lieu à Paris en 1686; celles du docteur anglais Clayton, en 1739, sur le même objet, et celles qui se trouvent consignées dans un mémoire que Driller avait lu, en 1787, à l'Académie des sciences de Paris, où il indiquait les moyens d'employer à l'*éclairage* ces mêmes gaz. Quoi qu'il en soit, Lebon fit ses premières expériences à sa maison de campagne vers 1786. Il fit part de sa découverte à l'Institut, prit un brevet d'invention en 1800 et publia le résultat de ses recherches dans un mémoire intitulé : ***Thermolampes ou poêles qui chauffent, éclairent avec économie, et offrent avec plusieurs produits précieux une force motrice applicable à toute espèce de machines.*** Mais il ne se borna pas alors, et c'est là, pour ainsi dire, le côté original et particulier de sa découverte, il ne se borna pas, disons-nous, à préparer un gaz inflammable : il s'occupa aussi de purifier ce gaz, de le débarrasser des matières étrangères et de l'odeur dues à la présence d'un acide nommé, en chimie, acide *pyroligneux*. Philippe Lebon avait commencé par distiller le bois pour en recueillir le gaz, l'huile, le goudron et l'acide pyroligneux; mais son mémoire indiquait la possibilité de distiller toutes les matières grasses. L'appareil qu'il avait nommé *thermolampe* était des plus simples et son inventeur voulait l'adapter comme un meuble de ménage dans les appartements. C'est au Havre qu'il tenta d'établir les premiers *thermolampes*. Il revint à Paris, et dans l'hôtel Seignelay, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, il établit un atelier pour la confection desdites lampes. Les appartements, les cours et les vastes jardins de l'hôtel furent éclairés par des jets de lumière sous la forme de gerbes, de rosaces, de fleurs. Toute cette lumière n'était que le gaz provenant de la houille. Dans son mémoire sur ses thermolampes, il invita tout Paris à en venir voir les brillants effets. L'invention cependant était loin d'avoir atteint la perfection à laquelle on est arrivé depuis. Le gaz de Lebon était impur et fétide, et sa combustion donnait naissance à des produits nuisibles; l'inventeur fut contraint d'abandonner une entreprise qui l'avait ruiné. Philippe Lebon mourut à Paris en 1805, âgé de trente-six ans, pauvre et presque inconnu.

Après la mort de Philippe Lebon, on ne donna pas de suite en France à ses expériences. Mais en Angleterre, où l'idée avait pénétré, on ne resta pas inactif. Déjà, en 1798, un ingénieur anglais, Murdoch, connaissant les résultats obtenus par son devancier, avait éclairé, au moyen du gaz retiré de la houille, le bâtiment principal de la manufacture de James Watt. Mais ce gaz laissait encore beaucoup à désirer sous le rapport de la pureté. Enfin un Allemand, nommé Windsor, forma en Angleterre, vers 1804, une société industrielle pour l'application à l'*éclairage* public du gaz extrait de la houille. Windsor chercha à introduire en France cette importante industrie, et il obtint l'autorisation d'éclairer au gaz le passage des Panoramas; mais il succomba devant les obstacles que soulevèrent alors quelques intérêts particuliers. Enfin, en 1818, grâce à la protection de Louis XVIII, l'*éclairage* au gaz fut repris à Paris, et l'entreprise ne tarda pas à être couronnée de succès. Presque toutes les villes de France, aujourd'hui, ont adopté ce mode d'*éclairage*, et déjà la science cherche un agent plus puissant dans la lumière électrique.

Avant de passer des réverbères au gaz, l'*éclairage* de Paris faillit prendre une forme intermédiaire. Un imprimeur savant et distingué, M. Dondey-Dupré, dans un projet qu'il soumit au premier Consul en floréal an X, proposa d'établir à Paris de vastes phares pour son illumination. Dans ce projet, après avoir fait ressortir tous les inconvénients de l'ancien système, M. Dondey-Dupré dit : « Placés à des distances et à des hauteurs calculées, ces fanaux produiront une lumière proportionnée à leurs diamètres, à la quantité de substances qui en formeront l'aliment; par conséquent ils donneront tel degré de lumière que l'on voudra en obtenir. Le phare principal sera élevé sur la place de la Révolution, d'où il dominera une atmosphère immense, comme la clarté d'un grand incendie; d'autres phares, distribués avec combinaison dans les places principales de la ville, établiront une correspondance de lumière propre à dissiper toute obscurité. Ces divers foyers, inondant à la fois l'horizon de leurs feux, envelopperont Paris comme un météore artificiel; il ne sera pas difficile d'en faire diverger et réfléchir les rayons de manière à écarter *toutes* les ombres; la catoptrique et la dioptrique nous répondent du succès à cet égard.

« La matière servant à l'entretien des phares est ***le secret de l'auteur***, qui se réserve de la faire connaître lors de l'expérience publique dont il sollicite l'autorisation. »

L'inventeur de ce nouveau mode d'*éclairage* donnait, en outre, la forme particulière que ces phares devaient avoir et les moyens de les construire. Il proposait même de faire élever ces monuments sans que le trésor public ni les bourses particulières en fussent grevées, une compagnie spéciale devant s'en charger.

Le procédé proposé par Dondey-Duprey ne fut pas même essayé.

De nos jours, l'*éclairage* des grandes villes et même des localités de deuxième et de troisième ordre a fait d'immenses progrès. L'*éclairage* au gaz se répand de toutes parts, et avant la fin de ce siècle, les bourgades elles-mêmes seront peut-être dotées de cette précieuse amélioration.

Comme nous l'avons dit, l'application du gaz à l'*éclairage* des rues et des places publiques est relativement récente. Après l'insuccès de la tentative de Philippe Lebon, la question fut reprise et résolue définitivement en Angleterre. C'est seulement en 1818 que l'*éclairage* au gaz fut inauguré en France.

Le gaz propre à l'*éclairage* s'obtient de plusieurs manières et se tire de plusieurs substances différentes; celui que produit la distillation de la houille est le plus employé et le plus économique; il se compose d'hydrogène protocarboné et d'hydrogène bicarboné mélangés dans des proportions variables; d'un peu d'hydrogène, d'azote, d'acide sulfhydrique, d'oxyde de carbone et de quelques carbures volatils ayant une odeur empyreumatique particulière. Toutes les houilles ne sont pas également propres à la fabrication du gaz d'*éclairage;* on préfère celles qui contiennent les plus fortes proportions de carbures d'hydrogène. Une houille qui donne par 100 kilogrammes 18 à 20 mètres cubes d'un gaz ayant un pouvoir éclairant convenable peut être employée avec avantage dans les usines à gaz. Le pouvoir éclairant des gaz carbonés résultant de la distillation des houilles est dû au carbone interposé dans la flamme; aussi peut-on rendre éclairant un gaz qui l'est très-peu, en le chargeant de carbone au moyen d'un carbure volatil (térébenthine, benzine, etc.).

Pour distiller la houille, on l'expose à la température du rouge cerise dans des cylindres de fonte, placés dans un four de maçonnerie; les produits gazeux s'échappent par des tubes qui plongent de quelques centimètres dans un cylindre de fonte ou barillet, contenant du liquide, goudron et eau ammoniacale. Le gaz, après s'être refroidi dans des réfrigérants, où se condense en même temps la plus grande partie des matières solides entraînées, se rend dans un épurateur contenant de la chaux vive, où il se débarrasse de la vapeur d'eau et de l'acide sulfhydrique qu'il renferme. Un tube l'amène ensuite de cet appareil dans un réservoir ou gazomètre, forme d'une cloche retournée et reposant sur l'eau que contient un bassin de maçonnerie dans lequel elle entre. Enfin, un autre conduit distribue le gaz de la cloche dans les diverses directions où il doit être transporté. La substance grise, légère, poreuse et d'un reflet métallique, qui reste dans les cornues, est le coke, que l'on emploie comme combustible. La flamme du gaz de l'*éclairage* est d'autant plus brillante que la densité de ce gaz est plus grande, que l'hydrogène contient plus de carbone, que les particules de carbone sont plus abondantes et que la température de l'air d'alimentation, et par suite celle de la flamme, sont plus élevées. Le pouvoir éclairant du gaz de la houille est à celui du gaz tiré de l'huile dans le rapport de 100 à 272.

Les becs que l'on emploie le plus ordinairement pour brûler le gaz sont ceux d'Argand; le tuyau s'évase à l'extrémité et prend la forme d'un anneau dans lequel on soude une couronne métallique percée de trous circulaires, dont le diamètre varie de 1/4 à 1/2 millimètre, et par lesquels le gaz s'échappe. Le nombre de trous que les expériences ont fait reconnaître comme étant le plus avantageux est de 20; ils sont espacés de 3 millimètres de centre en centre, et par suite percés sur une circonférence de $0^{m},02$ de diamètre. Un tel bec fournit une lumière de 409, une dépense de 289 et une intensité relative de 141.

Nombre de trous. .	8	10	15	20	25
Lumière.	360	360	391	409	382
Dépenses	367	318	296	289	375
Intensité relative. .	98	118	132	141	139

Les becs dits *chauves-souris* ou en éventail sont formés d'une sphère creuse d'acier de 6 millimètres de diamètre, réunie à un pas de vis par une petite gorge, et dans laquelle on pratique à la scie une fente de 1/6 de millimètre environ de largeur, par laquelle s'échappe le gaz.

Des expériences de M. Penot il résulte que le titre du gaz varie considérablement suivant la nature du brûleur et l'intensité de la pression : ainsi, un bec qui est vendu pour dépenser 75 litres par heure, sous la pression de 10 millimètres, étant employé sous celle de 8 millimètres seulement, brûle 58 litres à un titre de plus de 4 bougies; le même bec, sous une pression de 50 millimètres, dépense 180 litres et n'a plus qu'un titre inférieur à 2 bougies.

D'après M. Péclet, un bec de la ville de Paris, brûlant 100 litres de gaz à l'heure, produit une lumière équivalant en intensité aux 0,77 de celle de la lampe Carcel brûlant 42 grammes d'huile. Un bec brûlant 140 litres équivaut à 1,10; enfin, un bec brûlant 200 litres équivaut à 1,72, la lampe Carcel étant prise pour unité.

Des expériences de M. Penot sur le gaz *au suinter*, il résulte que le bec qui dépense 45 litres sous la pression de 13 millimètres, produit le maximum d'effet.

Le *suinter* propre à la fabrication du gaz est extrait des eaux grasses provenant du lavage de la laine. Dans une notice sur l'*éclairage* au gaz, qui a paru dans le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse* (1853), M. Jeanneney, ingénieur civil, donne un exposé succinct de l'opération que l'on fait subir aux eaux grasses pour fabriquer le suinter; nous en extrayons le passage suivant, qui présente un caractère intéressant, le gaz du suinter étant très-avantageux pour les maisons qui peuvent produire elles-mêmes cette matière première. « On a deux réservoirs, dans chacun desquels peuvent arriver les eaux grasses, par écoulement naturel ou au moyen d'une pompe. Quand un réservoir est plein, on y fait arriver de la chaux délayée dans l'eau grasse elle-même, et on agite fortement pendant cinq à dix minutes; puis, pour déterminer la formation du savon de chaux insoluble, on laisse reposer le liquide pendant huit à dix heures. Il se forme alors deux couches, l'une inférieure, d'eau épaisse, et l'autre supérieure, d'eau claire. On laisse écouler l'eau claire, chargée d'alcali soluble qui se perd, et on recueille celle chargée de savon de chaux sur des filtres de toile d'emballage. Quand la graisse renfermée dans l'eau vient plutôt du savon que du suint, la précipitation et le filtrage se font avec une très-grande facilité, et le suinter obtenu est gras et riche. Après un ou deux jours de filtrage, on possède une boue ferme, qu'on enlève à la pelle, qu'on charge sur une voiture et qu'on transporte au lieu où elle doit être conservée ou séchée immédiatement. Pendant l'hiver, on entasse les boues et on les met à l'abri de la gelée, car si celle-ci les saisit, on n'en obtient, après la dessiccation, qu'une poussière donnant peu de gaz. La boue est transportée sur la terre unie pour y sécher au soleil, et on facilite la dessiccation en retournant une fois ou deux la matière. Par un beau temps, un mois suffit pour obtenir le produit définitif avec lequel on fait le gaz. »

D'après les remarques de M. Penot sur le gaz au bois que l'on tire du pin sauvage et que l'on emploie dans quelques villes d'Allemagne, chaque bec dépense en moyenne 115,57 litres par heure, avec une puissance de $4^{b},237$ et un titre de $3^{b},700$. D'après le même expérimentateur, un bec qui dépense 28 litres de gaz de boghead-cannel-coal d'Écosse a une puissance de $7^{b},91$ et un titre de $28^{b},26$. Le gaz boghead est si riche en gaz oléfiant, qu'on ne peut le brûler qu'avec des becs à faible dépense, sans s'exposer à les voir fumer. On peut le brûler avantageusement, après l'avoir bien lavé, avec des becs de 30 à 33 litres; toutefois, il convient très-bien aux becs de 22 à 25 litres.

Comparaison des diverses natures d'éclairage, la puissance et le titre de la bougie étant représentés par 1.

NATURE DE L'ÉCLAIRAGE.	PUISSANCE EN BOUGIES	TITRE
Bougie (5 à la livre)	1,000	1,000
Chandelle (5 à la livre)	0,917	0,990
Bougie de sperma ceti	9,909	1,078
Quinquet	6,150	1,848
Lampe à modérateur (petit modèle)	6,210	2,090
Gaz à la houille de l'usine de Mulhouse	7,124	6,280
Gaz à suinter à Wesserling	8,294	18,901
Gaz au bois à Heilbronn	4,237	3,700
Gaz boghead	28,260	7,910

Tableau comparatif des diverses natures d'éclairage, produisant l'unité de lumière, c'est-à-dire la lumière d'une bougie stéarique de l'Etoile (de l'éclairage au gaz par M. d'Harcourt).

NATURE DE L'ÉCLAIRAGE	EXPLICATIONS	MATIÈRE BRULÉE EN 1 H^re	PRIX DE LA MATIÈRE	VALEUR DE L'UNITÉ DE LA LUMIÈRE
Bougie stéarique dite de l'Etoile.	1 livre de bougies (485 gr.) donne 50 heures d'éclairage	gr. 9,60	fr. 1,60 la liv.	centimes 3,07
Chandelle	A poids égal, elle donne autant de lumière que la bougie (M. Penot)	9,60	0,90 la liv.	1,73
Huile	Lampe Carcel, 42 gr., lumière de 7 bougies (42 gr. à 1 fr. 60 le kil., 6 c. 72, mèche et entretien 0 c. 40, total 7 c. 12), soit pour l'unité de lumière	6,00	1,60 le kil.	1,02
	Lampe modérateur dépensant 28 gr.; lumière, 6 bougies 20 (28 gr. à 1 fr. 60 le kil., 4 c. 48, mèche et entretien 0 c. 40, total 4 c. 88) soit pour l'unité de lumière	4,51	1,60 le kil.	0,79
Gaz de houille	Bec d'Argand, dit Benghel, sans panier, dépense 105 litres, lumière de 7 bougies, pour l'unité de lumière	lit. 15	0,30 le mèt.	0,45
	Bec fendu, largeur de la fente 0 m. 0006, pression 0 m. 007, dépense 138 litres, lumière de 7 bougies, pour l'unité de lumière (expérience)	19,7	0,30 le mèt.	0,59
	Usine à gaz de Mulhouse, titre 6,28 (M. Penot)	15,92	0,30 le mèt.	0.48
Gaz boghead	Expérience de Mulhouse, titre 28,20	3,53	1,20 le mèt.	0,42
Gaz portatif	Titre de 25	4,00	1,20 le mèt.	0,48
	Titre de 30	3,33	1,20 le mèt.	0,40
	Mixtures grasses, titre de 40	2,50	1,20 le mèt.	0,30
Gaz hydrogène	Titre maximum 5,22	19,1	0,30 le mèt.	0,57

Il résulte des rapports de plusieurs commissions que les prix de revient des différents modes d'*éclairage*, ramenés au titre de 12 bougies, peuvent se représenter de la manière suivante :

	Dépense par heure en centimes.
Gaz boghead	2,70
Gaz de houille	6,00
Gaz portatif à Paris	4,00
Gaz dans la banlieue	5,20
Huile de schiste	8,20
Huile de colza	11,80
Gazogène	15,00
12 bougies de l'Etoile	38,00

— *Eclairage de la ville de Paris.* L'*éclairage* de la ville de Paris a été concédé, par décret impérial du 25 juillet 1855, à une seule compagnie gazière réunissant, par fusion, toutes les sociétés qui existaient autrefois et qui avaient à cette époque, sous les rues de Paris, 446 kilomètres de conduites et 13,910 becs destinés à l'*éclairage* public.

Cette Société, à laquelle la concession a été faite pour cinquante années à partir du 1er janvier 1856, est soumise au texte d'un cahier des charges auquel le nouveau traité du 25 janvier 1861 a apporté des additions et des modifications. Nous en extrayons quelques articles intéressants au point de vue des dispositions de l'*éclairage* public en particulier, et de la vérification du pouvoir éclairant :

« L'*éclairage* sera fait par le gaz extrait de la houille; celui-ci sera parfaitement épuré et son pouvoir éclairant devra être tel, que, sous une pression de 2 à 3 millimètres d'eau, l'éclat de la lampe Carcel brûlant 42 grammes d'huile de colza épurée à l'heure puisse être obtenu avec une consommation de 105 litres de gaz à l'heure en moyenne.

» Les expérimentateurs prendront pour type du brûleur du gaz le bec Benghel de porcelaine, à 30 trous, brûlant sous 2 à 3 millimètres d'eau de pression avec un verre de 0m,20 de hauteur, et 0m,049 de diamètre en bas et 0m,052 en haut. Ils en régleront la flamme pour avoir une lumière d'une valeur égale à celle de la lampe Carcel brûlant 42 grammes d'huile à l'heure, sous les conditions spécifiées dans l'instruction de MM. Dumas et Regnault, jointe au présent traité (v. plus loin).

» Les deux flammes ayant été maintenues bien exactement égales en intensité pendant le temps nécessaire pour brûler 10 grammes d'huile, les expérimentateurs mesureront le gaz consommé, qui devra s'élever en moyenne à 25 litres. Les essais se feront au moyen de l'appareil décrit et suivant le mode indiqué dans l'instruction de MM. Dumas et Regnault. Les essais seront effectués de huit à onze heures du soir. Les expérimentateurs feront trois essais à une demi-heure d'intervalle, et ils en prendront la moyenne. »

Vérification du pouvoir éclairant. Instruction pratique de MM. Dumas et Regnault. « La flamme de la lampe Carcel prise pour type et celle du bec de gaz normal sont amenées et maintenues à une égale intensité sous le rapport du pouvoir éclairant. Quand la lampe a brûlé 10 grammes d'huile, le bec doit avoir brûlé 25 litres de gaz s'échappant sous la pression de 2 à 3 millimètres d'eau.

1° *Description des appareils. Lampe Carcel.* Diamètre extérieur du bec, 0m,0235 ; diamètre intérieur du bec (ou du courant d'air intérieur), 0m,017 ; diamètre du courant d'air extérieur, 1m,0455 ; hauteur totale du verre, 0m,290 ; distance du coude à la base du verre, 0m,061 ; diamètre extérieur au niveau du coude, 0,047 ; diamètre extérieur du verre pris au haut de la cheminée, 0,034 ; épaisseur moyenne du verre, 0m,002.

Conditions de la mèche. Mèche moyenne, dite mèche des phares. La tresse est composée de 75 brins. Le décimètre de longueur pèse 3g,6. Les mèches doivent être conservées dans un endroit sec, ou, si le local est humide, dans une boîte contenant de la chaux vive dans un double fond ; cette chaux sera renouvelée avant sa complète extinction.

Conditions de l'huile. On emploiera de l'huile de colza épurée.

Bec à gaz. Le bec d'essai est un bec Benghel de porcelaine à 30 trous, avec panier et sans cône. Hauteur totale du bec, 0m,80 ; distance de la naissance de la galerie au sommet du bec, 0m,031 ; hauteur de la partie cylindrique du bec, 0m,046 ; diamètre extérieur du cylindre de porcelaine, 0m,0225 ; diamètre du courant d'air intérieur, 0m,009 ; diamètre du cercle sur lequel sont percés les trous, 0m,0165 ; diamètre moyen des trous, 0m,0006 ; hauteur du verre, 0m,200 ; épaisseur du verre, 0m,003 ; diamètre extérieur du verre : en haut, 0m,052, en bas, 0m,049 ; nombre de trous percés dans le panier, 109 ; diamètre des trous du panier, 0m,003. Les becs qui seront employés aux essais devront avoir été préalablement comparés aux becs types conservés sous scellés.

2° *Préparation de l'essai.* L'essai comprend l'allumage et les mesures.

Allumage de la lampe. Mettre une mèche neuve; la couper à fleur du porte-mèche. Remplir la lampe exactement d'huile, jusqu'à la naissance de la galerie. Monter la lampe, l'allumer, en maintenant d'abord la mèche à 5 ou 6 millimètres de hauteur. Placer le verre. Pour régler la dépense, on élève la mèche à une hauteur de 0m,010, et le verre de telle sorte que le coude soit à une hauteur de 0m,007 au-dessus du niveau de la mèche. Pour obtenir ces conditions, on fait affleurer la pointe inférieure du petit appareil qui est adapté au porte-mèche avec la mèche elle-même, et la pointe supérieure, avec un trait au diamant marqué sur le col du verre. La lampe doit consommer 42 grammes d'huile à l'heure, et il importe de la régler à ce chiffre. Quand la consommation descend au-dessous de 38 grammes ou qu'elle s'élève au-dessus de 46 grammes, l'essai est annulé.

Allumage du bec. On allume le bec, en ayant soin de faire porter la partie inférieure du verre sur la base de la galerie. On le laisse brûler, ainsi que la lampe, une demi-heure avant de commencer l'opération. On mesure la pression sur le manomètre adapté au porte-bec. Elle doit être de 0,002 à 0,003 d'eau.

Mesures. Tarer la lampe; pour cela, la placer dans le cylindre fixé à l'un des plateaux de la balance, et établir l'équilibre au moyen de grenailles de plomb. Ajouter, sur le plateau où se trouve la lampe, un petit poids supplémentaire A. Etablir la communication du fléau de la balance avec le timbre. S'assurer, au moyen de mires, que la flamme de la lampe et celle du bec sont à la même hauteur et à une même distance de l'écran. Ramener au zéro l'aiguille mobile sur l'axe du compteur à gaz et celle du compteur à secondes.

3° *Essai.* Se placer derrière la lunette. Pour obtenir des lumières égales dans les deux moitiés de l'écran, on fait varier la dépense du gaz au moyen d'un robinet à vis placé sur le compteur. Il est commode, pour apprécier plus sûrement les intensités relatives des deux lumières, de se servir de petites lames mobiles au moyen d'une vis, qui servent à diminuer le champ de l'instrument. Quand le marteau frappe sur le timbre, on fait partir l'aiguille du compteur en tirant à soi le levier qui met en mouvement les deux aiguilles. Accrocher le poids B au plateau dans lequel se trouve la lampe. Rétablir la communication du fléau avec le timbre. Pendant tout le temps que durera l'essai, on doit observer dans la lunette si l'égalité des deux lumières se maintient; au besoin, on la rétablit en réglant l'arrivée du gaz à l'aide du robinet à vis. Au moment où le marteau frappe de nouveau sur le timbre, on presse sur le levier pour arrêter les deux aiguilles.

4° *Résultat de l'essai. Calcul.* Lire la dépense sur le cadran du compteur. Lire la pression sur le manomètre adapté au porte-bec.

Exemple du calcul. Le compteur marque 24l,5 ; comme le poids B pèse 10 grammes, la dépense de gaz pour 42 grammes d'huile sera $2,45 + 42 = 102^l,9$. Cet essai sera répété trois fois, de demi-heure en demi-heure. La lampe et le bec, allumés au commencement de l'opération, serviront, dans les mêmes conditions, pour le reste de l'expérience. On prendra la moyenne des trois résultats. La consommation normale de la lampe étant de 42 grammes d'huile à l'heure, pour brûler 10 grammes d'huile, il faudra 14 min. 17 s. Ainsi, le compteur à secondes permet de déterminer, dans chaque expérience, la consommation d'huile que la lampe fait par heure, et de reconnaître si l'on est dans les limites indiquées plus haut. Par exemple, le compteur à secondes marque 15′ 30″, soit 15′,5; d'après la proportion suivante on aura $\frac{10}{15} = \frac{x}{60}$, d'où $x = 38g,7$ consommation d'huile de la lampe par heure.

5° *Vérification du compteur.* Elle doit être faite tous les huit jours, en présence d'un agent de la compagnie.

Préparation de l'expérience. Pour cela, on ouvre le robinet qui donne accès au gaz, et, en même temps, celui qui laisse écouler l'eau. Recueillir dans un vase l'eau qui s'échappe et l'introduire dans le réservoir supérieur. Le gazomètre étant plein de gaz, fermer le robinet inférieur. On doit s'assurer alors s'il n'y a pas de fuite dans l'ensemble des appareils. Pour cela, on ferme le robinet du porte-bec, on ouvre le robinet qui met en communication le gazomètre et le compteur, ainsi que le robinet à vis. On fait couler un peu d'eau du réservoir dans le gazomètre, jusqu'à ce que le manomètre marque une pression de 0m,05 d'eau. Si cette pression n'a pas varié au bout de cinq minutes, il n'y a pas de fuite dans l'appareil.

Expérience. Ramener à zéro l'aiguille du compteur. Ouvrir en plein le robinet du compteur et celui du porte-bec. Faire écouler l'eau du réservoir dans le gazomètre au moyen du robinet disposé à cet effet. On règle l'écoulement de l'eau au moyen de ce robinet, de telle sorte que la pression indiquée par le manomètre ne dépasse pas 0m,003. Quand le niveau de l'eau dans le gazomètre se trouve au zéro de l'échelle, faire partir l'aiguille mobile du compteur; quand le niveau de l'eau arrive dans le gazomètre au degré 25, on arrête l'aiguille du compteur. On lit la division marquée par cette aiguille; si ces deux nombres sont d'accord, le compteur est exact. Dans le cas où le nombre de litres représenté par la marche du compteur et celui qui serait indiqué par le gazomètre ne seraient pas d'accord, on répétera l'expérience trois fois par jour, pendant toute la semaine, et on prendra la moyenne. Si la dépense du compteur, mesurée au gazomètre, présente des variations qui dépassent 1 pour 100, c'est-à-dire 0l,25, ou bien 2,5 divisions pour les 25 litres du compteur, celui-ci doit être mis en réparation et remplacé. (Pour la vérification de la bonne épuration du gaz, v. ÉPURATION.)

Eclairage public. Il y aura trois séries de becs. La dimension de la flamme de ces becs sera en minimum, savoir :

1re série, consommant 100 litres à l'heure, 0m,057 de largeur sur 0m,029 de hauteur.

2e série, consommant 140 litres à l'heure, 0m,067 de largeur sur 0m,032 de hauteur.

3e série, consommant 200 litres à l'heure, 0m,094 de largeur sur 0m,045 de hauteur.

Le prix est fixé par heure :

Pour les becs de la 1re série à 0f,015
Pour les becs de la 2e — à 0, 021
Pour les becs de la 3e — à 0, 030

Lorsque le gaz sera livré au compteur, il sera payé à raison de 0f,15 le mètre cube. Les modèles des brûleurs seront déterminés par le préfet de police. L'*éclairage* public est divisé en *éclairage* permanent et en *éclairage* variable. L'*éclairage* permanent fonctionne du soir au matin sans interruption. L'*éclairage* variable est subordonné aux besoins des localités. »

Dans la combustion de l'alcool, de l'hydrogène pur ou de tout autre corps qui ne charrie pas dans la flamme de matières solides, la lumière est faible et comme transparente. Dans le cas contraire, comme dans la combustion du phosphore, qui dépose de l'acide phosphorique, la flamme est très-vive; de même la cire, les huiles, le gaz de l'*éclairage* déposent du carbone très-divisé, qui devient incandescent et donne un vif éclat au point où il s'accumule. On obtient des effets lumineux très-puissants par la combinaison directe de l'oxygène et de l'hydrogène concentré sur un fragment de chaux, d'alumine et de magnésie; mais ce procédé paraît peu susceptible d'entrer dans le domaine de l'industrie et de la pratique. Toutefois, les recherches continuent dans ce sens. On voudrait obtenir une flamme plus blanche que celle que donne le gaz employé jusqu'ici, et on y est parvenu, en effet; mais les expériences faites par la ville de Paris, notamment sur la place de l'Hôtel-de-Ville, ont peut-être fait ressortir un prix de revient trop élevé. Cependant nous croyons devoir signaler le gaz d'*éclairage* tiré du pétrole d'après le système Brin, nommé par l'inventeur *gaz aérifuge*, et dont l'usage donne une économie de 21 pour 100 sur l'emploi du gaz tiré de la houille. Pour une personne non prévenue, il n'y a, à première vue, aucune différence entre l'*éclairage* au gaz de houille et l'*éclairage* au gaz aérifuge : point d'odeur, même éclat, fixité absolue de la lumière ; mais, avec un peu d'attention, on s'aperçoit bientôt que la flamme du gaz aérifuge est « plus nourrie, » parce que le nouveau gaz est beaucoup plus riche en carbone et d'une intensité constamment la même. Le gaz aérifuge est appelé à un grand avenir, surtout dans les localités dans lesquelles une consommation trop faible ne permet pas l'installation d'une usine pour distiller la houille. V. GAZ.

— *Eclairage électrique.* La question de l'*éclairage* électrique, sur lequel on fait tous les jours de nouvelles expériences, est encore loin d'être résolue. C'est J. Davy qui a le premier fait connaître les effets puissants de la lumière électrique; il venait de faire construire la grande pile de 2,000 couples de la Société royale de Londres; il plaça deux cônes de charbon aux deux pôles, et les rapprocha suffisamment pour opérer la décharge. Il obtint un arc dont la lumière était comparable à celle du soleil. Le manque de persistance des courants que procuraient les piles dont on disposait alors et la combustion des cônes de charbon rendaient cette lumière de courte durée; bientôt même la tension du courant était insuffisante pour opérer la décharge, et les charbons demeuraient incandescents. La pile de Grove, modifiée plus tard par Bunsen, remédia au premier inconvénient, et on corrigea le second en faisant avancer les charbons à la main. M. Léon Foucault fit, en 1843, d'importantes applications de l'expérience de Davy à toutes les recherches d'optique où l'on a besoin de la lumière solaire; il constata l'analogie qui existe entre ces deux lumières; il trouva, avec M. Fizeau, que l'éclat de l'arc voltaïque est à celui du soleil dans le rapport de 1 à 3 et que son intensité dépend surtout de celle de la pile. Quarante-huit éléments de Bunsen, et des charbons distants de 0m,007, produisent une lumière dont l'intensité équivaut à 572 bougies. On a depuis créé les appareils appelés *régulateurs électriques* ou *lampes photo-électriques*, pour maintenir les charbons à une distance invariable. L'installation de ces instruments est telle, que la position des charbons est réglée par le courant même de la pile qui produit la lumière. Après avoir tenté de se servir d'un mécanisme indépendant, capable de rapprocher les pôles avec une vitesse uniforme en rapport avec l'usure des charbons, on eut recours au seul moyen qui offrait le grand avantage d'être lié étroitement aux variations de distances des deux pôles. Plus tard, on construisit les appareils à rapprochement et à recul, aisément manœuvres à distance, et qui écartent automatiquement les charbons dès qu'ils se touchent. C'est de cette façon qu'est établi le régulateur de M. Serrin, expérimenté au Conservatoire des arts et métiers, à la Sorbonne, au collège Chaptal, et pendant un mois à l'établissement des phares. Cet appareil, qui a donné les meilleurs résultats, ne laisse pas toutefois, même

en dehors de son prix de revient, que de donner prise à de graves objections relativement à l'emploi pratique de l'électricité comme source de lumière.

Une nouvelle machine à *éclairage* électro-magnétique, de M. J. Vanmalderen, a été achetée par l'administration des phares et a fonctionné, pendant six semaines sans interruption, à l'établissement du quai de Billy. La lumière qu'elle a donnée a été égale à 125 becs Carcel, chaque bec représentant 8 bougies. La dépense en coke de la locomobile a été évaluée à 18 centimes par heure.

On peut former le tableau suivant du prix de revient par heure, pour les divers modes d'*éclairage*, à intensité égale, 350 bougies, par exemple, sans y comprendre la main-d'œuvre :

	fr.
Lumière électrique fournie par la machine de M. Vanmalderen. .	0,063
Gaz de houille à 15 centimes le mètre cube.	0,800
Gaz au prix de vente aux particuliers.	1,600
Huile de colza épurée.	3,030
Lumière électrique des piles . . .	3,000

On a installé en 1861, au-dessus de la porte d'entrée du Palais-Royal, une lampe électrique alimentée par une machine à vapeur de trois chevaux; elle remplaçait tous les becs de gaz de la place. Aucune intermittence ne s'est produite dans la marche de cette lampe, dont les charbons fonctionnaient seuls sans exiger le secours de la main.

Des études ont été entreprises depuis cette époque par l'administration municipale, en vue d'apprécier les avantages que le nouveau système pourrait offrir dans ses applications à l'*éclairage* public. On fait tous les jours des expériences pour arriver à une conclusion; on a déjà même appliqué cette nouvelle ressource à l'*éclairage* des chantiers de construction du grand hôtel du Louvre de la rue de Rivoli, ainsi que de ceux de l'Exposition universelle de 1867.

— *Eclairage par le gaz à l'eau.* Dans ces derniers temps, M. Isoard a proposé un système qui consiste à injecter, à l'aide d'une pompe, une certaine quantité d'eau dans un appareil où elle se vaporise instantanément. La vapeur sort par un orifice où elle rencontre une quantité proportionnelle de goudron injecté par une autre pompe. Ce mélange se décompose, par une surchauffe convenable, en hydrogène et en oxyde de carbone, qui sont ensuite comprimés dans un appareil contenant des carbures d'hydrogène plus ou moins légers, suivant que le gaz est destiné au chauffage ou à l'*éclairage*. Le prix de revient du gaz ainsi fabriqué est fort élevé.

— *Eclairage des mines.* L'*éclairage* des mines, réduit aux conditions ordinaires, est excessivement simple. Les conditions de construction des lampes, pour lesquelles il n'est pas besoin, d'ailleurs, de formes spéciales, sont d'être portatives, solides, et de ne pas laisser échapper l'huile, quelle que soit leur position, et lors même qu'on les laisse tomber. Il faut, en outre, qu'elles puissent contenir de l'huile pour brûler dix heures.

La forme la plus ordinaire est celle d'un ellipsoïde très-aplati horizontalement, suspendu à une fourche qui, elle-même, tient à un crochet. La mèche est ronde; elle trempe directement dans l'huile et passe avec frottement à travers un porte-mèche fixe. Une aiguille pour la gouverner, suspendue à une petite chaîne, complète l'appareil.

Ces lampes primitives ont évidemment besoin d'être perfectionnées. La mèche se charbonne facilement; elle est toujours ou trop serrée ou trop lâche dans le porte-mèche, parce qu'elle n'est jamais calibrée; enfin elle se gouverne mal, avec le simple crochet dont on se sert. Il serait à désirer que l'on se servît de lampes mieux construites, à mèche plate, calibrée. Les mineurs y verraient beaucoup mieux, avec la même consommation d'huile.

Dans quelques mines, on brûle de la chandelle; ces chandelles sont courtes et petites. On en fait environ 200 par kilogramme, et les ouvriers en consomment 25 par poste. On les brûle sur des chandeliers armés d'une pointe horizontale, que les mineurs enfoncent dans les boisages ou dans la roche.

L'*éclairage* devient une question de la première importance, lorsqu'il s'agit d'éclairer les travaux d'extraction de la houille, par exemple. Il s'agit, en effet, de parer aux effets funestes qui résultent de l'inflammation du mélange détonant d'air et de grisou, par la flamme libre de la lampe.

Depuis longtemps on avait reconnu que l'aérage seul, si bien entendu qu'il fût, ne pouvait pas suffire pour mettre les mineurs à l'abri. La solution du problème résidait dans l'*éclairage*, et de nombreux essais avaient été tentés, lorsque Davy découvrit la lampe de sûreté.

Avant lui, on se servait d'un très-petit nombre de lumières placées dans les endroits les plus bas, et à distance des tailles. Les ouvriers surveillaient ces lampes, pour les éteindre ou s'éloigner rapidement et avec précaution, lorsque la flamme donnait les premiers indices de la présence du grisou.

On se servait, dans les mines les plus infectées, de diverses substances phosphorescentes, et surtout d'un mélange de farine et de chaux fabriquée avec des écailles d'huîtres, dit *phosphore de Canton*. La clarté douteuse produite par ces matières était, en définitive, une faible ressource.

On avait aussi observé que l'hydrogène protocarboné était d'une inflammation assez difficile, et que la chaleur rouge ne suffisait pas pour la déterminer. Ainsi un charbon ou un fer rouge pouvait être impunément en contact avec un mélange détonant. On mit à profit cette découverte en éclairant les tailles au moyen d'une roue d'acier, que l'on faisait tourner rapidement contre un morceau de grès. Il n'arrivait que très-rarement que les étincelles ainsi produites, qui éclairaient passablement, missent le feu au grisou. Cette découverte, bien qu'imparfaite, n'en fut pas moins un progrès réel.

Les choses en étaient là lorsque Davy découvrit la lampe de sûreté qui porte son nom. Nombre de mines étaient abandonnées, et celles qui restaient en activité ne produisaient la houille qu'au prix de la vie d'un grand nombre d'hommes. La découverte de Davy, qui supprime tout danger, vint donc rendre un service éminent à l'industrie minière et à cette classe intéressante de l'humanité, qui vit de son travail, au milieu de dangers sans nombre. V. les articles DAVY, GRISOU (*feu*), EXPLOSIONS DANS LES MINES, LAMPES DE MINEURS.

Dans ces derniers temps, M. Ponson a proposé l'emploi de l'électro-magnétisme à l'*éclairage* des mines et des haldes des puits, pour opérer la réception des vases, le criblage des produits, etc., etc. Cette lumière, libre ou brûlant dans le vide, éclairerait les chambres d'accrochage, les galeries principales et les chantiers d'arrachement, sans que le mineur eût à craindre la détonation du grisou; car il suffirait, pour se préserver de l'inflammation du gaz, de placer l'appareil sous une cloche de verre dont la base, plongeant dans l'eau, formerait un obturateur hydraulique. M. Ponson admet que la dépense ne saurait être prise en considération, puisqu'une machine électro-magnétique, de 1 à 2 chevaux, fournirait un foyer lumineux égal à celui de 1,260 bougies, et ne coûterait que 0 fr. 60 par heure. V. MINE, PHARE, VENTILATION.

— Photogr. *Eclairage du modèle.* L'artiste photographe ne peut évidemment modifier la lumière, quant à son incidence et à sa force, que pour les portraits, les groupes et les scènes qu'il fait dans son atelier. Au dehors, la nature se présente à lui tout d'une pièce, il n'a rien à modifier; mais, hâtons-nous de le dire, il lui reste à choisir. Ce choix équivaut presque à une modification, puisque le soleil éclairant, dans une même journée, un paysage de plusieurs manières différentes, il s'en trouvera toujours une au moins que l'artiste reconnaîtra la meilleure à ses yeux, et à laquelle il s'arrêtera. Ceci se résume en une question d'heure et quelquefois de raison.

Pour le portrait, il en est tout autrement, et cette partie si précieuse et si difficile de la science photographique demande que nous en disions quelques mots à part. On est quelquefois, trop souvent, étonné de voir une image photographique ne ressemblant pas, dans l'acception artistique, humaine du mot, au modèle qui l'a produite. Ce fait tient à l'*éclairage*, au moyen duquel l'artiste peut modifier non la forme, mais l'aspect de son modèle, vérité dont il est bien facile de se convaincre en comparant les portraits d'une même personne faits dans une chambre, en plein air ou dans un atelier spécial.

L'*éclairage* en plein air, favorable seulement à la rapidité des opérations, donne une lumière trop forte au front, à l'arête du nez, à la lèvre supérieure, surtout si celle-ci est recouverte d'une moustache. L'ovale de la figure semble plus court, et, par opposition, les ombres des orbites, des narines, des lèvres, du cou, deviennent beaucoup trop accentuées; de là cet aspect de tête de mort qui n'a rien d'agréable.

Dans une chambre, près d'une fenêtre, des effets analogues se produisent, mais dans un autre sens. Le seul moyen d'éviter ces accidents consiste à ne faire du modèle qu'un profil éclairé, qui peut donner de beaux effets, si l'on place le sujet de façon que la lumière pénètre entre lui et l'objectif. Si l'on fait poser le modèle en face de la fenêtre, il faut un objectif à très-court foyer, parce que la lumière décroît très-rapidement dans l'intérieur de l'appartement, et même, avec un semblable instrument, on risque des déformations choquantes et disgracieuses produites par l'aberration sphérique des lentilles.

Dans un atelier spécial, au contraire, toutes les facilités sont réunies. Pour bien éclairer le modèle d'un portrait, on fait arriver la lumière à 45° sur le grand côté du visage, en ayant soin de ménager en même temps, sur le petit côté, un effet de lumière réfléchie ou diffuse qui produise du clair-obscur, en accentuant les traits dans la demi-teinte. Ce jour diffus, opposé à la grande lumière, est le secret de l'effet général d'un portrait; un rapport exact n'est pas toujours facile à établir, et souvent il faut enlever par des rideaux une partie de la grande lumière directe, pour que la reflexion ait assez de force proportionnelle.

C'est au défaut d'équilibre entre ces deux lumières qu'on doit les portraits blancs et noirs, sans demi-teintes, si difficiles à éviter en été. La lumière diffuse du petit côté doit être suffisante pour accentuer les plis des vêtements sur lesquels elle frappe; c'est elle qui joue en produisant des reflets. Sur les vêtements de velours, la lumière doit être beaucoup plus vive, et c'est une difficulté d'harmoniser cette étoffe avec le visage, parce que le temps de pose de chacun est aussi différent que possible.

On peut employer, pour éviter l'ombre trop forte portée sous les orbites, quand la lumière, en été, est perpendiculaire, un réflecteur horizontal, espèce de châssis en deux parties, s'ouvrant comme un livre, se plaçant devant le modèle et soutenu par un chevalet mobile qu'on y adapte. Ce système est très-bon; mais il a, comme tout en ce monde, ses inconvénients, quand l'emploi n'en est pas judicieux et modéré. Le portrait manque quelquefois de vigueur, parce que les ombres portées sont toujours doubles. D'un autre côté, on est obligé d'y renoncer dans quelques cas, parce que la lumière renvoyée aux yeux est assez vive pour qu'un certain nombre de personnes ne puissent la supporter.

ÉCLAIRANT (é-klè-ran) part. passé du v. Eclairer : *Des flambeaux* ÉCLAIRANT *une salle.*

ÉCLAIRANT, ANTE adj. (é-klè-ran, an-te — rad. *eclairer*). Qui éclaire, qui a la propriété de donner de la clarté : *Le pouvoir* ÉCLAIRANT *du gaz. La puissance* ÉCLAIRANTE *du soleil. L'acétone brûle avec une flamme très-*ÉCLAIRANTE. (Encycl.) *L'hydrogène, en brûlant dans l'air, se combine avec l'oxygène et forme de l'eau; sa flamme est peu* ÉCLAIRANTE, *parce qu'elle ne contient aucune particule solide.* (Pelouze.)

ÉCLAIRCI, IE (é-klèr-si) part. passé du v. Eclaircir. Rendu clair ou plus clair : *Voila le temps* ÉCLAIRCI.

> Sur la montagne errant, je vois le jour éclore ;
> Il plonge ses rayons dans l'azur *éclairci*.
>
> J. AUTRAN.

‖ Rendu plus brillant, plus net : *Cette glace n'est pas assez* ÉCLAIRCIE.

— Rendu moins foncé : *Cette teinte a besoin d'être un peu* ÉCLAIRCIE. ‖ Rendu moins épais : *Sirop* ÉCLAIRCI. *Sauce* ÉCLAIRCIE. ‖ Rendu moins serré, moins épais, moins fourni : *Bois* ÉCLAIRCI. *Cheveux* ÉCLAIRCIS.

> Par la fuite et la mort tous les rangs *éclaircis*
> N'offraient aux yeux des chefs que des bandes flottantes.
>
> MASSON.

— Fam. Diminué, amoindri : *Sa fortune est bien* ÉCLAIRCIE.

— Fig. Expliqué, résolu; rendu plus clair, plus intelligible, plus facile à saisir : *Question* ÉCLAIRCIE. *Nos doutes sont* ÉCLAIRCIS. *Les étrangers se plaignent que notre dictionnaire est sec et décharné, et qu'aucun des doutes qui embarrassent tous ceux qui veulent écrire n'y est* ÉCLAIRCI. (Volt.) ‖ Informé, renseigné, instruit, édifié :

> De vos desseins secrets on est trop *éclairci*.
>
> RACINE.
>
> Je veux de tout le crime être mieux *éclairci*.
>
> RACINE.

— s. m. Espace du ciel qui s'est éclairci : *Il y a un peu d'*ÉCLAIRCI *vers le nord.*

ÉCLAIRCIE s. f. (é-klèr-sî — rad. *éclaircir*). Espace clair, lumineux, qui se manifeste sur un point d'un ciel chargé de nuages : *Une* ÉCLAIRCIE *s'est formée à l'ouest, dans les nuages : c'est le pied du vent; demain, le vent soufflera de ce côté.* (Chateaub.)

— *Eclaircie du jour*, A signifié Jour naissant : *Advint que, sur l'*ÉCLAIRCIE DU JOUR, *sortit de sa chambre, et regarda en mer tout autour de lui et au loin, tant que sa vue put aviser.* (Jean d'Auton.)

— Par ext. Espace découvert ménagé entre des objets qui couvrent la vue : *A travers les* ÉCLAIRCIES *du feuillage bleuissait la ligne de la haute mer.* (Ad. Meyer.)

— Fig. Changement favorable : *Il y a une grande* ÉCLAIRCIE *dans l'horizon menaçant dont j'étais entouré.* (V. Jacquemin.)

— Sylvic. Coupe qui consiste à enlever çà et là quelques arbres, dans les massifs trop serrés. ‖ Opération qui consiste à débarrasser un bois des ronces et des arbrisseaux qui gênent le développement des arbres.

— Hortic. Opération qui consiste à retrancher une partie des fruits encore verts, pour faire prospérer les autres, ou une partie des feuilles ou des végétaux dans un but analogue.

— **Encycl.** Tout végétal exige pour croître un certain espace, tant sur le sol que dans l'air; cet espace, qui lui est nécessaire pour y étendre ses racines et ses rameaux, augmente avec l'âge. Ainsi les plants qui composent un massif forestier, dans les premières années, ne pourront y trouver place lorsque chacun d'eux aura acquis un plus grand volume; il s'ensuit que le nombre de ces plants doit diminuer au fur et à mesure de leur accroissement. Dans une forêt abandonnée à elle-même, cette diminution s'opère naturellement; dans la lutte continue qui a lieu entre les jeunes arbres, les plus faibles, successivement étouffés par les plus forts, ne tardent pas à dépérir, à sécher et à se décomposer. Les arbres restants, trouvant alors plus d'espace pour s'accroître, deviennent plus forts et plus vigoureux. On imite ce phénomène naturel, on le perfectionne même, au point de vue des besoins de l'homme, par l'opération que les forestiers désignent sous le nom d'*éclaircies*. Elle présente cet avantage qu'on n'attend pas, pour enlever les arbres faibles, qu'ils aient langui pendant plusieurs années, tout en nuisant à la croissance des autres; on utilise ainsi leur bois, pendant qu'il est encore sain et plein de vie, et d'un autre côté on place bien plus tôt les arbres conservés dans les conditions où ils se développent librement et donnent de bons produits.

Les *éclaircies* font donc partie des coupes d'amélioration; elles sont dites ordinairement *éclaircies périodiques*, parce qu'on les renouvelle à des époques fixes. C'est surtout dans l'exploitation des futaies qu'elles sont appliquées avantageusement. L'opération consiste à couper les sujets les plus faibles, les plus malvenants, ceux dont la végétation languit, qui sont surmontés ou près de l'être, les bois blancs et les autres essences de qualité inférieure, et aussi quelques tiges bien venantes, là où le bois est trop épais; mais, dans ce dernier cas, il faut agir avec beaucoup de circonspection, laisser le bois dans un état convenablement serré, et, comme disent les forestiers, n'interrompre nulle part et jamais le massif. Si l'on n'observait pas cette règle, si les arbres restaient trop clair-semés, ils croîtraient moins bien en hauteur, résisteraient moins aux vicissitudes atmosphériques, et le sol laissé à découvert serait bientôt envahi par des plantes nuisibles. L'âge auquel on doit entreprendre la première *éclaircie* varie avec la rapidité de la croissance des arbres, qui dépend elle-même de l'essence, du sol et du climat; on doit aussi prendre en considération les dangers que pourraient faire courir à la forêt, en raison de sa situation, les vents, la neige ou le givre. En général, on se trouvera bien de ne l'entreprendre que lorsque le bois est arrivé à l'état de gaulis ou de perchis, c'est-à-dire quand les brins les plus forts ont 0m,10 de diamètre à la base.

Quant à l'intervalle de temps à laisser d'une *éclaircie* à la suivante, il varie aussi, suivant la rapidité de la végétation, dans les limites de cinq à vingt ans.

Dans les forêts d'arbres résineux, on peut éclaircir d'une manière plus énergique, c'est-à-dire laisser plus d'espace entre les arbres conservés, parce que ces essences ont une prédisposition plus marquée à croître en hauteur.

Bien que les *éclaircies* s'appliquent surtout aux futaies, on peut néanmoins les pratiquer avec avantage dans les taillis, pour que ceux-ci soient soumis à une révolution un peu longue, en d'autres termes exploités à un âge assez avancé; ici il y aura lieu de les rapprocher un peu plus, de les renouveler par exemple tous les dix ans.

Il n'est pas besoin d'insister sur les avantages que présentent les *éclaircies* bien faites. Les jeunes pieds d'arbres qui auraient péri dans les forêts, étouffés par les autres, rentrent dans la consommation générale, et l'enlèvement de ces produits accessoires ne fait qu'augmenter la quantité et la qualité du produit principal; car les arbres conservés, recevant plus d'air et surtout plus de lumière, croissent plus rapidement et donnent un bois plus dense, plus fort, plus ample, et par conséquent plus propre aux usages industriels ou économiques. Enfin on a remarqué que les forêts convenablement *éclaircies* sont bien moins sujettes que les autres aux ravages des insectes.

ÉCLAIRCIR v. a. ou tr. (é-klèr-sir — du préf. *e*, et de *clair*). Rendre clair ou plus clair : *Le vent* A ÉCLAIRCI *l'horizon.* (Acad.) ‖ Donner une teinte moins foncée à : ÉCLAIRCIR *le ciel d'un tableau.* ÉCLAIRCIR *le teint.* ‖ Faire reluire, donner du brillant, de la transparence à : ÉCLAIRCIR *un miroir.* ÉCLAIRCIR *de l'argenterie.* ÉCLAIRCIR *la lame d'une épée.* ÉCLAIRCIR *des vitres, de la vaisselle.* ‖ Rendre plus liquide ou plus limpide : ÉCLAIRCIR *une sauce.* ÉCLAIRCIR *du café.* ÉCLAIRCIR *du vin.*

— Par ext. Rendre plus net, plus éclatant, plus perçant : *On prétend que l'œuf cru* ÉCLAIRCIT *la voix. L'eau claire, dit-on,* ÉCLAIRCIT *la vue; ce qui est certain, c'est que le vin la trouble.*

— Rendre moins épais, moins serré, moins touffu : ÉCLAIRCIR *un tissu.* ÉCLAIRCIR *le feuillage d'un arbre.*

> Les séparations et les longs désespoirs
> N'*ont*-ils pas *éclairci*, dis-moi, ses cheveux noirs?
>
> LAMARTINE.

— Fam. Diminuer, amoindrir : *La mort* A ÉCLAIRCI *nos rangs. Ses folles dépenses* ONT *singulièrement* ÉCLAIRCI *son patrimoine.*

— Fig. Rendre moins sombre, donner plus d'expansion, plus de gaieté à :

> *Eclaircissez* ce front où la tristesse est peinte.
>
> RACINE.

‖ Rendre plus compréhensible, plus intelligible; donner la solution ou l'explication de : *L'objet de la psychologie est d'*ÉCLAIRCIR *ce que la conscience sait de nous-même.* (Jouffroy.) *Quoi qu'on fasse, on n'*ÉCLAIRCIRA *pas, par le français, les rapports du sanscrit avec le latin.* (Littré.)

> Ce terme est équivoque, il le faut *éclaircir*.
>
> BOILEAU.
>
> Lui seul *éclaircira* vos doutes ridicules.
>
> BOILEAU.

Un moment quelquefois *éclaircit* plus d'un doute.
RACINE.

‖ Renseigner, instruire, édifier : *Je crains que vous ne soyez malade ;* ÉCLAIRCISSEZ-*m'en au plus vite.* (Volt.)

... Je tremble ; hâtez-vous d'*éclaircir* votre mère.
RACINE.

— Absol. : *Tout ce qui simplifie* ÉCLAIRCIT. (E. Laya.)

— Technol. *Eclaircir la grille d'un fourneau*, La débarrasser de tout ce qui peut boucher le passage de l'air. ‖ *Eclaircir des clous d'épingles*, Les polir, en les agitant dans un sac, avec du son. ‖ *Eclaircir des bas*, Les repasser légèrement au chardon. ‖ *Eclaircir des peaux*, Les lustrer du côté de la fleur avec du suc d'épines-vinettes.

— Agric. Supprimer des plantes ou des branches, des feuilles, des fruits, quand ils sont trop serrés, pour qu'ils puissent se développer et donner un bon produit : ECLAIRCIR *un bois.* ECLAIRCIR *un carré de laitues.* ECLAIRCIR *des pêches.*

S'éclaircir v. pr. Devenir clair ou plus clair : *Le ciel* S'ECLAIRCIT *peu à peu. La mer, comme disent les marins, était tombée, et le ciel* S'ÉTAIT ÉCLAIRCI. (Chateaub.) ‖ Se clarifier, devenir plus limpide : *Le vin que nous avons collé il y a huit jours ne* S'EST *pas* ÉCLAIRCI.

— Acquérir plus de netteté, de clarté : *Sa voix commence à* S'ÉCLAIRCIR. *Ma vue ne* S'ÉCLAIRCIT *pas, au contraire.* ‖ Devenir moins sombre, moins rembruni ; prendre plus d'expansion, de gaieté : *Son teint* S'EST ÉCLAIRCI, *ses yeux se sont animés.* (Mol.)

Son visage a changé, son teint *s'est éclairci.*
MOLIÈRE.

Comme depuis tantôt son front *s'est éclairci!*
C. D'HARLEVILLE.

— Fam. Diminuer, s'amoindrir : *Nos rangs* S'ÉCLAIRCISSENT *de jour en jour. La troupe* S'ÉCLAIRCISSAIT *peu à peu.* (D'Ablanc.)

— Fig. Devenir plus intelligible, plus clair, plus compréhensible ; être expliqué, résolu : *La question commence à* S'ÉCLAIRCIR. *Il faut qu'il y ait là-dessous quelque mystère que je ne puis comprendre, mais qui* S'ÉCLAIRCIRA *peut-être avec le temps.* (J.-J. Rouss.)

Tous vos doutes, mon fils, bientôt *s'éclairciront.*
RACINE.

‖ S'édifier, s'instruire : *Je veux* M'ÉCLAIRCIR *sur ce point. En voulant* S'ÉCLAIRCIR *de bonne foi sur ces matières, il s'était enfoncé dans les ténèbres de la métaphysique.* (J.-J. Rouss.)

Quoi! de vos sentiments je ne puis *m'éclaircir!*
RACINE.

‖ Devenir moins sombre, moins menaçant : *L'horizon politique ne* S'ÉCLAIRCIT *pas.*

— **Syn. Éclaircir, développer, expliquer.** V. DÉVELOPPER.

— **Éclaircir, éclairer.** Le premier se dit des choses qui ont été, depuis longtemps, un objet de recherches ou d'études, et qui n'ont pu être clairement expliquées : on *éclaircit* un point de doctrine obscur, un doute, une difficulté. *Eclairer* signifie proprement remplacer la nuit, l'obscurité, par la lumière ; rendre visible ce qui ne l'était pas ou clairvoyant celui qui était aveugle. Ainsi on *éclaire* l'esprit d'un ignorant en l'instruisant : on *éclaire* un fait historique resté jusqu'ici presque inaperçu, en montrant les points de vue nouveaux par lesquels il se rattache aux faits contemporains ou postérieurs. Si Pascal, Bossuet et d'autres grands écrivains ont dit quelquefois : *éclaircir* un esprit, une âme, dans le sens d'*éclairer*, c'est que la commune étymologie de ces deux mots les a induits à les confondre, et que d'ailleurs la distinction que nous avons signalée ne s'était pas encore nettement dessinée de leur temps.

— **Antonymes.** Assombrir, embrouiller, obscurcir, troubler.

ÉCLAIRCISSAGE s. m. (é-klèr-si-sa-je — rad. *éclaircir*). Techn. Action d'éclaircir, c'est-à-dire de polir et de doucir à la meule les verres de montre.

— Agric. Action d'éclaircir des arbres, des plantations. ‖ On dit aussi ÉCLAIRCISSEMENT.

— **Encycl.** Agric. En général, il vaut mieux semer clair que trop dru. Quand ce dernier cas se produit, les jeunes plants trop serrés se nuisent, s'affament mutuellement ; il devient donc nécessaire d'enlever les plants surabondants, c'est-à-dire d'éclaircir les semis, et, par la même occasion, on utilise les plants enlevés en les repiquant sur les places où le semis aurait manqué. L'*éclaircissage*, fréquemment usité en agriculture, l'est surtout dans la culture maraîchère, où les graines de légumes sont souvent semées à la volée dans les planches. Appliquée aux forêts, cette opération prend le nom d'*éclaircie*.

ÉCLAIRCISSEMENT s. m. (é-klèr-si-se-man — rad. *éclaircir*). Action de rendre clair, compréhensible ce qui ne l'était pas ; commentaire explicatif d'un texte ou d'un fait : *L'école française applique les travaux dans les langues orientales à l'*ÉCLAIRCISSEMENT *de l'hébreu.* (Renan.) ‖ Vérification d'une chose douteuse ou mise en doute ; explication justificative donnée ou demandée au sujet d'un fait, d'un propos que l'on juge équivoque ou blessant : *Demander un* ÉCLAIRCISSEMENT *immédiat. J'exige des* ÉCLAIRCISSEMENTS *ou une rétractation de ce que vous avez avancé.*

. . . . Oh! qui va rondement
Ne daigne pas entrer en *éclaircissement.*
PIRON.

Vous craindrez-vous sans cesse, et vos embrassements
Ne se passeront-ils qu'en *éclaircissements ?*
RACINE.

Vous voulez éluder un *éclaircissement ;*
Mais il faut me répondre, et positivement.
DESTOUCHES.

‖ Renseignement :

. . . . . . Dans un âge si tendre,
Quel *éclaircissement* en pouvez-vous attendre?
RACINE.

— Agric. Syn. d'ÉCLAIRCISSAGE.

ÉCLAIRCISSEUR s. m. (é-klèr-si-seur — rad. *éclaircir*). Celui qui éclaircit, qui explique, qui élucide des choses obscures : *Un* ÉCLAIRCISSEUR *de textes. De respectables jésuites allemands se sont donné beaucoup de peine pour éclaircir Martial ; leurs travaux ont servi à m'en épargner à moi ; c'est là quelquefois toute la gloire de ces infatigables* ÉCLAIRCISSEURS *d'antiquités.* (Nisard.) ‖ Peu usité.

— Techn. Ouvrier employé à éclaircir et à décrasser le fil de laiton.

ÉCLAIRE s. f. (é-klè-re — rad. *éclairer*). Pêch. Ouverture pratiquée dans le bateau pour permettre au pêcheur de faire tomber le poisson dans la cale.

— Patois. Se dit pour soupirail, dans les environs de Boulogne-sur-Mer.

— Bot. *Grande éclaire*, Nom donné à la chélidoine, plante dont les hirondelles se servent, croyait-on autrefois, pour guérir les yeux malades de leurs petits. ‖ *Petite éclaire*, Nom vulgaire de la renoncule ficaire.

— **Homonymes.** Eclair, et éclaire, éclaires, éclairent (du verbe *éclairer*), et clair, et clerc.

ÉCLAIRÉ, ÉE (é-klè-ré) part. passé du v. Eclairer. Qui reçoit de la lumière, des rayons lumineux ; sur qui les rayons lumineux tombent d'une certaine façon ou dans certaines conditions déterminées : *Une salle* ÉCLAIRÉE *par des bougies. Un monument* ÉCLAIRÉ *de face. Un tableau a besoin d'être* ÉCLAIRÉ *d'en haut. Les yeux des enfants se portent toujours du côté le plus* ÉCLAIRÉ *de l'endroit qu'ils habitent.* (Buff.) *Près de Noyon, j'ai vu le mont Blanc assez à découvert ; mais l'heure n'était pas favorable, il était mal* ÉCLAIRÉ. (Sénancourt.) *Toute la nuit, la terre et les cieux sont* ÉCLAIRÉS *de feux innombrables qui remplacent le jour.* (Lamart.)

Je voyais les moissons, du soleil *éclairées*,
Ondoyer mollement sur les plaines dorées.
SAINT-LAMBERT.

— A qui l'on fournit l'éclairage : *Employé logé et* ÉCLAIRÉ.

— Poétiq. Qui jouit de l'éclat d'un objet déterminé :

Je vais être de près *éclairé* des beaux yeux
Dont la force m'impose un joug si précieux.
MOLIÈRE.

J'ai quelquefois aimé : je n'aurais pas alors
Contre le Louvre et ses trésors,
Contre le firmament et sa voûte céleste
Changé les bois, changé les lieux
Honorés par les pas, *éclairés* par les yeux
De l'aimable et jeune bergère....
LA FONTAINE.

— Fig. Qui est visible, public, qui se passe au grand jour : *Allons droitement et honnêtement comme des hommes qui sont en plein jour et dont toutes les actions sont* ÉCLAIRÉES. (Boss.) ‖ Mis en lumière, rendu plus éclatant : *Le mérite d'une femme a besoin d'être* ÉCLAIRÉ *par un rayon de beauté.* (M^me^ de Guibert.) ‖ Rendu clair, facile à comprendre ou à connaître : *Texte* ÉCLAIRÉ *par des commentaires. Complot* ÉCLAIRÉ *par des révélations.*

Le dédale des cœurs en ses détours n'enserre
Rien qui ne soit d'abord *éclairé* par les dieux.
LA FONTAINE.

‖ Espionné, surveillé : *Conjurés* ÉCLAIRÉS *de près par la police.* ‖ Qui possède des lumières intellectuelles ; qui est instruit, intelligent, qui connaît et comprend ; qui est dit, fait ou pensé avec intelligence : *Esprit* ÉCLAIRÉ. *Juge* ÉCLAIRÉ. *Critique* ÉCLAIRÉE. *Conseils* ÉCLAIRÉS. *Il y a trois choses qui rendent une âme* ÉCLAIRÉE : *le recueillement, l'humilité et la charité.* (Fléch.) *L'âme n'est jamais forte que lorsqu'elle est* ÉCLAIRÉE. (Volt.) *Plus les hommes seront* ÉCLAIRÉS, *et plus ils seront libres.* (Volt.) *Quand les hommes* ÉCLAIRÉS *disputent longtemps, il y a toute apparence que la question n'est pas claire.* (Volt.) *Il y a deux sortes de barbarie, l'une qui précède les siècles* ÉCLAIRÉS, *l'autre qui leur succède.* (Condill.) *L'homme de génie crée les choses, l'homme clairvoyant en déduit les principes, l'homme* ÉCLAIRÉ *en fait l'application.* (Dider.) *Le despotisme n'est pas à craindre pour un peuple* ÉCLAIRÉ. (Grimm.) *On ne doit ambitionner les éloges que de ceux dont le suffrage est* ÉCLAIRÉ. (M^me^ d'Epinay.) *Les hommes* ÉCLAIRÉS *sont toujours contemporains des siècles futurs par leurs pensées.* (M^me^ de Staël.) *Le théisme des hommes* ÉCLAIRÉS *est de la véritable philosophie.* (M^me^ de Staël.) *De nos jours, une nation* ÉCLAIRÉE *ne peut rien faire de pis que de se remettre entre les mains d'un homme.* (M^me^ de Staël.) *Nous vivons dans un temps où les peuples sont plus* ÉCLAIRÉS *que les gouvernements qui le sont le plus.* (Royer-Collard.) *Il faut en convenir, chez un peuple* ÉCLAIRÉ, *le despotisme est l'argument le plus fort contre la réalité de la Providence.* (B. Const.) *La haine même doit être* ÉCLAIRÉE *pour ne pas faire de sottises.* (Chateaub.) *Etre* ÉCLAIRÉ, *c'est être capable de se servir de son entendement sans le secours d'autrui.* (J. Tissot.) *Les convictions individuelles doivent être* ÉCLAIRÉES *et libres.* (Guizot.) *Le diamant ne brille qu'à la lumière, et le génie que dans un pays* ÉCLAIRÉ. (Petit-Senn.)

L'homme *éclairé* suspend l'éloge et la censure.
GRESSET.

Le cygne de Cambrai, l'aigle brillant de Meaux,
Dans ce temps *éclairé* n'ont-ils pas des égaux?
VOLTAIRE.

‖ Instruit, renseigné, informé, mis à même de savoir ou de comprendre : *Après toutes vos explications, je ne suis pas plus* ÉCLAIRÉ *qu'avant. Ceux qui demandent conseil le font plus souvent pour être applaudis que pour être* ÉCLAIRÉS. (La Rochef.) *Les juges politiques se croient toujours assez* ÉCLAIRÉS *pour condamner.* (L.-J. Larcher.)

Plus on crut pénétrer, moins on fut *éclairé.*
BOILEAU.

— Peint. Se dit des parties et des figures d'un tableau, par rapport à la manière dont la lumière leur est distribuée : *Les figures de ce peintre sont en général mal* ÉCLAIRÉES.

— **Syn. Éclairé, instruit.** L'homme *éclairé* connaît ce qu'il faut savoir et a de plus l'intelligence nécessaire pour en tirer bon parti. L'homme *instruit* a beaucoup étudié et sa mémoire est richement pourvue des notions scientifiques, littéraires, etc.

— **Antonymes.** Aveugle, ignorant, obscur, ténébreux.

ÉCLAIRER v. a. ou tr. (é-klè-ré — du préf. *é*, et de *clair*). Dissiper l'obscurité, jeter de la clarté sur : ECLAIRER *une chambre. Le soleil* ÉCLAIRE *la terre. Des centaines de bougies* ÉCLAIRAIENT *la salle. Dieu a fait le soleil pour* ÉCLAIRER *ce grand théâtre du monde.* (Boss.) *Cette terre est un million de fois plus petite que le soleil qui l'*ÉCLAIRE. (Buff.) *De même que les incendies* ÉCLAIRENT *toute la ville, les révolutions* ÉCLAIRENT *tout le genre humain.* (V. Hugo.) *Colbert fit* ÉCLAIRER *Paris par cinq mille fanaux.* (L.-J. Larcher.)

A peine un faible jour nous *éclaire* et nous guide.
RACINE.

Prends garde que jamais l'astre qui nous *éclaire*
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.
RACINE.

. . . . Le jour teignit les nues ;
Sa lueur m'*éclaira* des plages inconnues.
LAMARTINE.

— Donner de la lumière à, faire du jour avec un flambeau sur les pas de : *Eclairez madame. Un homme entre dans ma chambre, un flambeau à la main : il* ÉCLAIRAIT *une dame qui me parut belle.* (Le Sage.) ‖ En ce sens, le verbe était neutre autrefois : on disait *éclairer à quelqu'un.*

— Par ext. Servir à guider, à diriger ; précéder pour servir de guide : *L'avant-garde* ÉCLAIRAIT *notre marche. Le regard arrête, assure et* ÉCLAIRE *tous les pas du corps.* (Boss.) ‖ Epier, espionner : ÉCLAIRER *quelqu'un, les pas, les démarches de quelqu'un.*

Au diable le fâcheux qui toujours nous *éclaire!*
MOLIÈRE.

J'ai voulu vous parler en secret d'une affaire,
Et suis bien aise ici qu'aucun ne nous *éclaire.*
MOLIÈRE.

— Poétiq. Briller au moment de l'accomplissement d'un fait, en parlant du jour ou du soleil :

. . . . La journée
Qui devait *éclairer* notre illustre hyménée.
RACINE.

‖ Briller pour une personne, en parlant du jour ; se dit pour exprimer que cette personne est vivante : *Tant que le jour* M'ÉCLAIRERA.

— Fig. Rendre clair, intelligible, compréhensible, facile à saisir ou à connaître : *On a dit avec raison que l'histoire était la maîtresse de la vie des peuples et que le passé* ÉCLAIRAIT *le présent.* (Am. Thierry.) *Le présent tient un flambeau dont la lueur, projetée en arrière,* ÉCLAIRE *à son tour le passé.* (Am. Thierry.) *Jadis la raison, comme le soleil, courait autour du monde des faits pour les* ÉCLAIRER *de sa lumière.* (H. Heine.) *La douleur est une lumière qui nous* ÉCLAIRE *la vie.* (Balz.)

L'art n'a pas de détours qu'un œil perçant n'*éclaire.*
LEMERCIER.

Le divin Molière, une lampe à la main,
Eclaira devant tous les plis du cœur humain.
TH. DE BANVILLE.

‖ Redresser, mener dans la voie du vrai ou du juste : ÉCLAIRER *les recherches d'un savant.* ÉCLAIRER *la conduite d'un jeune homme.* ÉCLAIRER *la conscience d'un juge. La religion* ÉCLAIRE *la marche de l'homme dans les ténèbres du monde.* (Géruzez.) ‖ Montrer, faire ressortir, mettre en évidence : *La même parure qui a autrefois embelli sa jeunesse* ÉCLAIRE *les défauts de sa vieillesse.* (La Bruy.) *Elle avait un beau teint pour* ÉCLAIRER *sa laideur.* (Ste-Beuve.) ‖ Instruire, tirer de l'ignorance ou de l'erreur ; donner des lumières à : *Le plus noble prix de la science est le plaisir d'*ÉCLAIRER *l'ignorance.* (L'abbé de St-Pierre.) *Celui qui* ÉCLAIRE *ses semblables est un bon citoyen.* (Dumarsais.) *La vérité, comme le soleil, est faite pour* ÉCLAIRER *le monde entier.* (Dumarsais.) *De quoi sert que la raison nous* ÉCLAIRE *quand la passion nous conduit?* (J.-J. Rouss.) *Pour rendre les hommes meilleurs, il faut les* ÉCLAIRER. (Duclos.) *L'ami véritable est celui qui ne craint pas de nous déplaire pour nous* ÉCLAIRER. (La Rochef.-Doud.) *Dieu* ÉCLAIRE *ceux qui pensent souvent à lui et qui lèvent les yeux vers lui.* (J. Joubert.) ÉCLAIRER *notre raison, c'est élever notre âme.* (Villem.) *Pour les femmes comme pour les hommes, ce qui* ÉCLAIRE *l'esprit ne peut nuire à rien et peut s'appliquer à tout.* (M^me^ de Salm.) ÉCLAIREZ *les peuples, et leurs passions seront toujours grandes et dans l'intérêt de l'humanité.* (A. Martin.) *Entre ceux qui conduisent les nations et ceux qui les égarent, il y a ceux qui les* ÉCLAIRENT. (Nisard.) ÉCLAIRER *le peuple, c'est le moraliser.* (V. Hugo.) *Rien n'est inutile de ce qui peut* ÉCLAIRER *les masses.* (Proudh.) *On ne peut améliorer les hommes sans les* ÉCLAIRER. (Ch. Fauvety.) *Ce qui tue les républiques, c'est l'ignorance ;* ÉCLAIREZ *le peuple, si vous craignez le despotisme.* (Ed. Laboulaye.) *Il n'y a guère que l'homme qui puisse nous* ÉCLAIRER *sur l'homme.* (J. Simon.) *L'égoïsme nous* ÉCLAIRE *sur nos droits et nous trompe sur les droits des autres.* (J. Simon.)

Souffrons que la raison *éclaire* enfin nos âmes.
CORNEILLE.

Faites choix d'un censeur solide et salutaire,
Que la raison conduit et le savoir *éclaire.*
BOILEAU.

Des riens approfondis dans un long répertoire,
Sans *éclairer* l'esprit, surchargent la mémoire.
VOLTAIRE.

. . . . . . Eh bien! fille des cieux,
Eclaire ma raison, à défaut de mes yeux.
DELILLE.

. . . . Marchons, le flambeau dans les mains,
Et, pour les affranchir, *éclairons* les humains.
C. DELAVIGNE.

Ma muse, qui souvent s'adresse aux potentats,
Cherche à les *éclairer*, mais ne les flatte pas.
VIENNET.

Vous qui vous prétendez les pasteurs de nos âmes,
Voulez-vous *éclairer* ce docile troupeau?
Eteignez des bûchers les dévorantes flammes,
La torche n'est pas le flambeau.
AUG. HUMBERT.

— Jeter de la vie, de l'animation sur : *M^lle^ de Flamarens disait que M. de Forcalquier* ÉCLAIRAIT *une chambre en y entrant.* (Henault.)

— Absol. : *Cette lampe n'*ÉCLAIRE *pas. Il y a des lumières qui éblouissent au lieu d'*ÉCLAIRER. (Fléch.) *Les conseils de la vieillesse* ÉCLAIRENT *sans échauffer, comme le soleil d'hiver.* (Vauven.) *Le flambeau de la critique ne doit pas brûler, mais* ÉCLAIRER. (Favart.) *Un volcan* ÉCLAIRE, *mais l'aube* ÉCLAIRE *encore mieux.* (V. Hugo.) *La peur aveugle, mais la prévoyance* ÉCLAIRE. (E. de Gir.)

Dieu, maître de son choix, ne doit rien à personne ;
Il *éclaire*, il aveugle, il condamne, il pardonne.
VOLTAIRE.

— Peint. Distribuer la lumière sur : ÉCLAIRER *une figure. Savoir habilement* ÉCLAIRER *les masses.*

— Jeux. *Eclairer le tapis* ou simplement *Eclairer*, Mettre sur table l'enjeu que l'on a propose : *Je ne jouerai pas avant que vous* ÉCLAIRIEZ LE TAPIS. ÉCLAIREZ, *nous jouerons ensuite.*

— v. n. ou intr. Etre lumineux, brillant : *Les yeux des chats, les vers luisants* ÉCLAIRENT *pendant la nuit.* (Acad.)

S'éclairer v. pr. Devenir éclairé, être illuminé : *En un clin d'œil, le théâtre* S'ÉCLAIRA. *L'orient commençait à* S'ÉCLAIRER. *L'intérieur des maisons* S'ÉCLAIRE *vaguement.* (V. Hugo.)

— Fournir à son éclairage : *Dépenser beaucoup pour* S'ÉCLAIRER.

— Prendre son jour : *Donnez-moi donc une de ces jolies petites chambres qui* S'ÉCLAIRENT *sur la cour.* (Alex. Dum.)

— Eclairer sa marche : *Le général eut soin de* S'ÉCLAIRER.

— Fig. Devenir visible, se révéler : *Les vices de l'abbé Maury* S'ÉCLAIRÈRENT *plus visiblement dans la pourpre.* (Ste-Beuve.) ‖ S'instruire, acquérir du savoir ou de l'intelligence : *L'esprit humain* S'ÉCLAIRE *même par ses égarements.* (Dumarsais.) *Ou la morale serait une idée fausse, ou il est vrai que plus on* S'ÉCLAIRE *et plus on s'y attache.* (M^me^ de Staël.) *Les hommes en tout ne* S'ÉCLAIRENT *que par le tâtonnement de l'expérience.* (Turgot.) *La morale se dévoile à tous les esprits, à mesure qu'ils* S'ÉCLAIRENT. (B. Const.) *La perception du bien et du mal s'obscurcit à mesure que l'intelligence* S'ÉCLAIRE. (Chateaub.) S'ÉCLAIRER *est un besoin, éclairer les autres est un devoir.* (M^me^ C. Fée.) *Celui qui cherche à* S'ÉCLAIRER *est supérieur à celui qui ne pense pas et qui croit.* (Goddet.) *Pendant que les Etats* S'ÉCLAIRENT, *d'innombrables générations languissent, comme par le passé, dans l'abrutissement et dans la misère.* (Vitet.) *Qu'on* S'ÉCLAIRE *et qu'on persévère : à ce double prix seulement, Dieu donne la force et permet le succès.* (Guizot.) *Le peuple ne* S'ÉCLAIRE *pas pour rien,* S'ÉCLAIRER, *c'est s'affranchir.* (F. Pyat.) *Notre esprit ne* S'ÉCLAIRE *que par l'étude, par l'analyse, par la science, et quant à l'enthousiasme, qui ne consiste pas dans une adhésion ardente et passionnée aux vérités recherchées et démontrées par la raison, il est pire que l'ignorance.* (Peyrat.)

— Réciproq. S'instruire mutuellement, arriver en commun à l'éclaircissement d'une chose : *On ne* S'ÉCLAIRE *qu'en s'écoutant les uns les autres.* (G. Sand.)

— **Syn. Éclairer, éclaircir.** V. ÉCLAIRCIR.

— **Antonymes.** Aveugler, obscurcir.

ÉCLAIRER v. impers. (é-klè-ré — rad. *éclair*). Faire des éclairs : *Il* ÉCLAIRAIT *à me roussir les moustaches.* (V. Jacquemin.) *A Besançon, les bonnes femmes ont l'habitude, quand il* ÉCLAIRE, *de se signer.* (Proudh.)

— Fig. Menacer, faire prévoir un mal, un châtiment prochain : *Il appartient à Dieu d'*ÉCLAIRER *et de tonner dans les consciences.* (Boss.)

ÉCLAIRETTE s. f. (é-klè-rè-te — dimin. d'*éclaire*). Bot. Nom vulgaire de la renoncule ficaire.

ÉCLAIREUR s. m. (é-klè-reur — rad. *éclairer*). Art milit. Soldat isolé ou faisant partie d'un petit corps isolé, qui va en avant à la découverte : *La guerre d'embuscades continuait entre les postes avancés russes et nos* ÉCLAIREURS *volontaires.* (De Bazancourt.)

— Mar. Bâtiment détaché naviguant à l'avant ou sur les flancs d'une flotte pour en éclairer la marche.

— Fig. Homme qui en devance d'autres auxquels il prépare les voies : *Socialistes!* ÉCLAIREURS *perdus de l'avenir, pionniers dévoués à l'exploration d'une contrée ténébreuse.* (Proudh.) ‖ Ceux qui éclairent l'esprit, qui fournissent des lumières intellectuelles : *Du musée nous allons à la bibliothèque ; les grands esprits humains,* ÉCLAIREURS *des générations, sont logés là comme ils méritent de l'être.* (Mme L. Colet.)

— **Encycl.** Art milit. Le mot *éclaireur* avait autrefois pour synonymes *découvreur, avant-coureur, enfant perdu, batteur d'estrade,* etc. On nomme *éclaireurs* les soldats, fantassins ou cavaliers, qui précèdent les marches en pays ennemi, pour l'explorer à l'avance, et prévenir l'armée des embuscades, des surprises, etc. Les cavaliers sont surtout envoyés en *éclaireurs* dans les contrées de plaines, et les fantassins dans les régions de bois, de montagnes.

L'utilité des *éclaireurs* est évidente. Au reste, si l'on voulait consulter l'histoire on verrait que la faute de n'avoir pas d'*éclaireurs* a été souvent funeste à des armées. A la bataille de Trebbia, 1,000 fantassins et 1,000 cavaliers tombent sur Sempronius, qui n'avait pas fait fouiller le terrain sur ses derrières. Trasimène vit Flaminius écrasé avec 30,000 des siens pour n'avoir pas pris la précaution d'envoyer à la découverte.

Pendant la campagne de Russie, Napoléon attacha aux lanciers polonais de la garde un escadron d'*éclaireurs*, qui portaient le nom de *Tartares lithuaniens.* En 1813, il y avait trois régiments d'*éclaireurs* dans la garde : le 1er, aux grenadiers à cheval; le 2e, aux dragons, et le 3e, aux lanciers. Ces corps, qui avaient un effectif de 6,000 hommes, furent supprimés en 1814. En 1819, on eut le projet d'attacher des *éclaireurs de légion,* des *compagnies d'éclaireurs à cheval* aux *légions départementales,* que l'on formait. L'abolition des légions mit bientôt à néant ce projet.

Nous ne nous occuperons que des *éclaireurs* protégeant, à la guerre, la marche des corps d'armée. C'est dans ce sens que l'on prend ordinairement ce mot.

Les *éclaireurs* marchent en tête et sur les flancs des corps d'armée. Les premiers sont les *éclaireurs* proprement dits; les seconds prennent plutôt le nom de *flanqueurs.* Ils sont à 300 ou 500 pas de l'avant-garde, qu'ils ne doivent pas perdre de vue; ils doivent aussi toujours être en communication avec les *éclaireurs* voisins.

« On jette les *éclaireurs* à l'entour des corps d'armée; ces soldats en sont les yeux ; ils ne doivent ni attaquer à fond, ni résister sérieusement; au contraire, si une action s'engage, ils se rallient aux corps chargés de les soutenir, ou bien ils combattent en tirailleurs avec les troupes qu'on envoie pour les appuyer. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

« Les *éclaireurs* et les flanqueurs sont les soldats disposés en tirailleurs, en avant, en arrière et sur les flancs d'un corps en mouvement, de manière à former autour de lui une chaîne de vedettes et de sentinelles mobiles qui le gardent dans sa marche.

» Les *éclaireurs* et flanqueurs sont astreints, dans leurs mouvements généraux, aux règles de l'école de tirailleur, quant à la manière de se déployer, de marcher, de se resserrer, de s'étendre, de combattre et de se retirer. » (Maréchal Bugeaud, *Maximes, conseils et instructions sur l'art de la guerre.*)

Les *éclaireurs* sont partagés en petits groupes nommés *découvertes.*

« Trois hommes suffisent à chaque découverte; le plus ancien dirige les deux autres. Ils ne font usage de leurs armes que lorsqu'ils tombent dans une embuscade ou qu'ils vont être pris : c'est le seul moyen d'annoncer l'ennemi. On connaît le beau trait du chevalier d'Assas qui, ayant donné dans une patrouille ennemie et se voyant menacé de la mort s'il faisait le moindre bruit, cria de toutes ses forces : « A moi, Auvergne; ce » sont les ennemis ! » Il tomba percé de coups ; mais, par son dévouement, il donna l'éveil et sauva ses frères d'armes. C'est ainsi que la mort héroïque de Winkelried ouvrit le chemin de la victoire aux confédérés près de succomber sur la colline de Sempach. » (Général Dufour, *Cours de tactique.*)

Les *éclaireurs*, en s'avançant, se couvrent au moyen des haies, des bois, des broussailles, des éminences, de façon à voir sans être vus. Ils rendent compte de tout ce qu'ils rencontrent au commandant du détachement. Ils fouillent les ravins, les bouquets d'arbres, avec le plus grand soin. Ils entrent les premiers dans les villages, interrogent les habitants sur les positions de l'ennemi, explorent au besoin les maisons, pendant que l'avant-garde, qui a fait halte, attend pour avancer le résultat de leurs investigations.

Nous n'en finirions pas si nous voulions donner toutes les prescriptions que les *éclaireurs* doivent suivre : c'est une mission qu'on ne doit confier qu'à des hommes intelligents, alertes et braves. Ils doivent observer le plus religieux silence, prêter l'oreille au moindre bruit, avoir l'œil à tout. « De nuit, dit Xénophon, les yeux doivent être remplacés par les oreilles. »

ÉCLAMÉ adj. m. (é-kla-mé — rad. *esclame*). Se dit d'un oiseau qui a la patte ou l'aile cassée.

ÉCLAMPSIE s. f. (é-klan-psî — du gr. *eklampsis*, apparition soudaine). Pathol. Affection caractérisée par des spasmes épileptiques et qui est particulière aux femmes en couches : *Dans l'*ÉCLAMPSIE, *la paralysie est générale.* ‖ Convulsions des jeunes enfants.

— **Encycl.** Sous le nom général d'*éclampsie*, on comprend deux affections convulsives, dont l'une s'observe dans le bas âge et l'autre pendant la durée de l'état puerpéral. Cet article sera donc divisé en deux parties : 1o *éclampsie des enfants; 2o éclampsie puerpérale.*

— I. ÉCLAMPSIE DES ENFANTS. On donne ce nom aux convulsions sympathiques ou idiopathiques qui ne sont liées à aucune lésion matérielle appréciable des centres nerveux.

Certains auteurs comprennent sous le nom général d'*éclampsie* toutes les affections dont le symptôme principal est le mouvement convulsif; d'autres regardent cette maladie comme une forme particulière de l'épilepsie; M. Dugis la considérait comme une affection spéciale due à l'irritation de l'encéphale. Cette maladie avait été aussi nommée à tort *épilepsie puérile.* Nous laisserons de côté toutes ces opinions pour ne nous occuper que de l'*éclampsie* proprement dite, que nous définissons : une affection caractérisée par des convulsions essentielles et différentes de l'épilepsie.

Les mouvements convulsifs constituent le seul symptôme de l'*éclampsie.* Quelquefois les convulsions sont accompagnées de fièvre; souvent aussi elles apparaissent en dehors de tout état morbide. Le début de cette maladie est très-variable. Quelquefois les convulsions apparaissent tout à coup, sans que rien n'ait pu avertir de leur approche, d'autres fois elles sont précédées de troubles manifestes. Les enfants sont tristes, irritables, agités, leur sommeil est troublé, ils ont le regard fixe et brillant, la face colorée. Ces prodromes ne sont constatés que chez les malades déjà sortis de la première enfance et sont bientôt suivis de mouvements convulsifs.

Les attaques sont de deux natures : convulsions générales et convulsions partielles.

Les convulsions générales sont celles qui offrent le plus de gravité. A peine l'enfant est-il atteint, que sa figure prend une expression de douleur et d'effroi, les yeux sont brillants, les pupilles dilatées; tous les muscles du visage se contractent au point de changer complétement les traits; bientôt le corps se renverse en arrière, les yeux se ferment ou s'ouvrent démesurément, les membres se roidissent, des mouvements brusques et violents, des secousses répétées se produisent; le visage est livide, les lèvres violettes, la respiration haletante et pénible, le pouls petit et rapide, la peau est couverte d'une sueur abondante, l'enfant pousse des cris plaintifs, la sensibilité est abolie, la connaissance et l'intelligence nulles, l'accès est à son paroxysme; enfin les muscles se détendent, les secousses diminuent, les mouvements cessent peu à peu, la respiration redevient normale, la figure reprend son apparence habituelle et le calme se rétablit. La crise est généralement suivie d'un profond sommeil ; la durée de ces convulsions varie de quelques minutes à un quart d'heure.

Les convulsions partielles, beaucoup moins violentes que celles que nous venons de décrire, sont bornées, ainsi que le mot l'indique, à une partie du corps. Le cou, la face, les membres, une partie du tronc servent de siége aux mouvements convulsifs. Pendant ces attaques, l'enfant conserve souvent la jouissance de ses facultés; la sensibilité persiste généralement. On a vu chez des enfants nouveau-nés des accès d'*éclampsie* caractérisés seulement par une accélération des mouvements respiratoires, avec pâleur et fixité des yeux. Ces phénomènes disparaissent souvent au bout de quelques secondes et ne sont accompagnés ni suivis d'aucun trouble fonctionnel.

La marche de l'*éclampsie* est très-variable ; quelquefois la maladie se borne à un accès. Plus généralement les attaques reparaissent après des intervalles plus ou moins longs. La durée de l'affection est très-irrégulière; on a vu des enfants succomber après une journée pendant laquelle les accès convulsifs s'étaient répétés plusieurs fois. Souvent aussi les convulsions se reproduisent pendant plusieurs jours de suite. On a remarqué que les convulsions étaient bien plus fréquentes pendant le jour que pendant la nuit, et quelques personnes ont attribué ce fait à l'influence de la lumière solaire. Chez quelques enfants, les fonctions se rétablissent tout d'un coup après l'attaque; d'autres, au contraire, ne recouvrent que graduellement leurs facultés. Si les convulsions sont partielles et de peu de durée, et si surtout l'intervalle de calme est assez considérable, l'état des enfants est à peu près le même après l'attaque qu'avant. Mais si les convulsions sont violentes et se succèdent rapidement, elles sont suivies de coma, et les fonctions ne se rétablissent que péniblement et parfois même incomplétement; l'enfant perd l'usage d'un ou de plusieurs sens et reste paralysé d'un membre.

Lorsque la maladie se termine heureusement, les symptômes peuvent cesser tout à coup ou graduellement. Dans le premier cas, les accès ne reparaissent plus; dans le second, ils diminuent d'intensité et s'éloignent toujours davantage jusqu'à ce qu'ils disparaissent complétement.

L'*éclampsie* se termine souvent par la mort. On a vu des enfants succomber à une seule attaque; mais, en général, les accès se succèdent et sont accompagnés chaque fois d'un coma plus prolongé, d'une perte plus considérable de l'intelligence, d'un trouble fonctionnel plus profond. La mort survient par suite de congestion cérébrale, d'asphyxie, par syncope ou par suppression de l'innervation.

Il est admis maintenant que le fœtus peut être atteint d'*éclampsie.* M. Jules Guérin a établi que plusieurs des cas de torticolis, de pieds bots et des déviations du rachis devaient être la suite d'attaques éclamptiques subies par l'enfant dans le sein de sa mère.

Plus un enfant est jeune, plus il est exposé aux attaques d'*éclampsie.* Les enfants nerveux, irritables, ceux dont le sommeil est agité sont prédisposés à cette maladie. Quelques personnes pensent que les enfants dont la tête est très-grosse sont plus exposés aux convulsions; cette opinion n'est pas admise par la plupart des auteurs. L'influence la plus remarquable est celle de l'hérédité. Les causes occasionnelles sont très-nombreuses et très-multiples. Les convulsions éclatent chez les enfants prédisposés sous l'influence de la peur, de la colère, d'une douleur vive, du chatouillement prolongé, de l'excès du froid ou de la chaleur, de l'état électrique de l'atmosphère à l'approche de l'orage, etc., etc. La dentition doit être signalée comme l'une des causes les plus fréquentes des convulsions. La présence des corps étrangers dans les voies digestives, les vers, l'accumulation des matières fécales, la rétention du méconium, le sevrage prématuré, une hémorragie, etc., les quintes de coqueluche et les fièvres éruptives peuvent aussi provoquer l'*éclampsie.* On peut citer comme exemple la fièvre scarlatine.

— *Traitement.* Le traitement doit nécessairement se modifier suivant la cause de la maladie. Aussi le médecin doit-il tout d'abord rechercher avec le plus grand soin tout ce qui peut l'éclairer sur ce point. Si les convulsions ont frappé un enfant en pleine santé et sans que rien n'en ait annoncé l'approche, on se trouve en face d'une *éclampsie* essentielle. Si, au contraire, l'enfant était déjà souffrant depuis plusieurs jours, les convulsions deviennent un symptôme secondaire, et il faut tâcher avant tout de bien déterminer l'affection préexistante. On doit tout d'abord déshabiller l'enfant et le placer dans un endroit bien aéré; cette simple précaution a suffi quelquefois pour faire cesser des convulsions légères.

Le dérangement des fonctions digestives est l'une des causes les plus fréquentes de l'*éclampsie.* On devra donc s'informer du régime de l'enfant et faire remonter l'examen à plusieurs jours. On a cité l'exemple d'une enfant convalescente qui fut prise de convulsions violentes. Sa nourriture était exclusivement composée de lait d'ânesse et de purée de pommes de terre. Sous l'influence d'un vomitif et de la titillation de la luette, elle rejeta avec de violents efforts une quantité de purée non digérée bien plus considérable que ce qu'elle avait pu manger en un seul jour. A peine l'évacuation terminée, les mouvements convulsifs avaient cessé.

Dès que l'on peut supposer une perturbation quelconque des voies digestives, il faut administrer des vomitifs. Dans certains cas, une légère émission sanguine pratiquée avant l'administration du vomitif peut en hâter l'effet. On aura aussi recours aux frictions irritantes, aux lavements répétés, aux affusions d'eau froide sur la tête.

Si l'enfant est à l'époque de la dentition, on pourra faire avec succès le débridement des gencives les plus enflammées.

Si l'on ne peut remonter à la cause de l'*éclampsie* et que l'enfant soit fort et pléthorique, on combattra la congestion par des révulsifs promenés sur les extrémités inférieures, par des sangsues appliquées derrière les oreilles et par de légers minoratifs.

Si l'on soupçonne l'existence de vers intestinaux, on administrera des vermifuges.

Nous ne citerons que pour mémoire la compression des carotides, ce moyen, qui n'est pas sans danger, n'ayant donné jusqu'ici que des résultats incomplets. Les bains tièdes prolongés sont encore indiqués.

Enfin, lorsque les convulsions persistent, on prescrit les antispasmodiques : le musc, qui peut être donné à la dose de 0g,10, 0g,20, 0g,40, 0g,60, 0g,75, et même 1 gr.; l'oxyde de zinc mêlé à de la jusquiame, dont la dose est de 0g,30 à 0g,80 par jour; l'assa-fœtida, la valériane, le succinate d'ammoniaque, le camphre, etc. L'opium est rarement prescrit, bien qu'il puisse être très-utile en vue d'une indication précise. On a tenté aussi des inhalations de chloroforme pour provoquer le sommeil anesthésique; cette méthode a réussi quelquefois. Notons en passant que les enfants les plus jeunes supportent très-bien le chloroforme.

Les convulsions récidivent très-facilement; il faudra donc s'efforcer d'éloigner des enfants toute cause de rechute. On prescrira un régime doux et rafraîchissant, des bains, de légers purgatifs; enfin, on a conseillé, pour quelques enfants prédisposés, d'entretenir un vésicatoire à la nuque ou au bras et l'usage des antispasmodiques, principalement des pilules de valériane ou d'oxyde de zinc.

— II. ÉCLAMPSIE PUERPÉRALE. Sous ce nom d'*éclampsie*, on doit comprendre une affection puerpérale, c'est-à-dire survenant pendant la grossesse, pendant ou après l'accouchement, caractérisée par une série d'accès de convulsions générales, avec abolition plus ou moins complète et plus ou moins prolongée de l'intelligence et de la sensibilité. Cette maladie est assez rare. Suivant Mme Lachapelle, il y aurait à peu près un cas sur deux cents accouchements. Les accoucheurs anglais signalent un cas sur quatre cent quatre-vingt-cinq accouchements.

L'*éclampsie* ne se manifeste guère avant les trois derniers mois de la gestation. Le plus souvent elle se déclare pendant le travail et même plus communément après l'accouchement, quelques heures ou quelques jours après la délivrance.

Connues surtout depuis quelques années, les causes de l'*éclampsie* sont distinguées en prédisposantes et occasionnelles.

La principale cause prédisposante est l'existence de l'albuminurie chez les femmes enceintes.

En effet, toutes les éclamptiques sont albuminuriques; mais la réciproque n'est pas vraie, car sur six femmes enceintes albuminuriques, l'*éclampsie* ne s'observe guère qu'une fois.

L'altération du sang caractérisée par la présence de l'urée en excès (*urémie*) paraît être aussi une cause puissante d'*éclampsie.*

Les causes occasionnelles peuvent être rangées en deux groupes :

1o Irritation *directe* des nerfs de l'utérus ou de la cavité pelvienne : la primiparité, le rachitisme qui amène la conformation vicieuse du bassin, la conformation vicieuse des voies génitales, le volume exagéré du fœtus, sa conformation monstrueuse, la grossesse gémellaire, l'hydropisie de l'amnios, le spasme utérin; toutes ces causes peuvent donner lieu, à la longue, à une hypérémie, puis à une inflammation des reins par la compression de la veine rénale. Toutes les circonstances qui compliquent la délivrance : enkystement et adhérence du placenta, caillots volumineux dans l'utérus, renversement de cet organe, doivent aussi être rangées dans les causes directes.

2o Irritation nerveuse sympathique : accumulation de fèces, helminthes, corps étrangers dans l'intestin, indigestion, rétention d'urine.

Les anciens auteurs admettent encore un grand nombre de causes dont l'influence est très-douteuse, telles que : habitation des villes, vêtements trop serrés, nourriture succulente, coït exagéré, passions déprimantes, etc. Ajoutons que l'épilepsie ne prédispose pas à l'*éclampsie*, comme on l'a dit.

— *Symptômes.* Ils se divisent en symptômes prodromiques et en symptômes des accès.

1o *Symptômes prodromiques.* Ils existent toujours et précèdent quelquefois d'un ou deux mois l'attaque éclamptique : l'albuminurie, le caractère irascible, la diminution de la mémoire, de l'intelligence, l'hémicranie, des vomissements, des vertiges, des éblouissements, des tintements d'oreille, des douleurs épigastriques, une céphalalgie intense.

2o *Symptômes de l'attaque.* Soit que les symptômes prodromiques aient apparu longtemps avant l'attaque, soit qu'ils ne la précèdent que de quelques heures, ils sont suivis d'une courte période pendant laquelle la malade est dans une immobilité absolue. Peu à peu de petits mouvements se produisent dans les muscles de la face. Ces mouvements, d'abord très-légers, augmentent graduellement et dégénèrent bientôt en contractions horribles; le visage est méconnaissable; la langue, souvent rejetée hors de la bouche, est violemment serrée et souvent déchirée par les dents; une écume sanguinolente s'échappe de la bouche; la respiration est pénible et désordonnée; bientôt les muscles deviennent le siége de convulsions toniques, les membres se roidissent, le tronc et les mem-

bres inférieurs sont également agités de secousses, mais sans déplacement; le cou est gonflé; le pouls, plein et dur au début, devient bientôt petit et presque insensible; la peau, d'abord sèche, se couvre d'une sueur abondante annonçant la terminaison prochaine de l'accès.

Il existe, en outre, un spasme du pharynx qui rend la déglutition impossible.

Pendant l'accès, l'insensibilité est complète; l'utérus tantôt reste inerte, tantôt expulse rapidement le fœtus, sans que la femme en ait conscience.

Les accès convulsifs se manifestent presque toujours au début d'une douleur (contraction utérine); leur disparition n'est jamais soudaine. Ils sont le plus souvent multiples et se suivent à des intervalles plus ou moins rapprochés; leur durée varie d'une à six ou huit minutes.

Dans l'intervalle, la prostration diminue progressivement, les fonctions intellectuelles se rétablissent peu à peu quand le calme est revenu; mais si les accès se succèdent rapidement, la malade finit par rester dans le coma et ne sort de cet état que pour tomber dans un nouvel accès.

— *Terminaison.* La guérison succède d'ordinaire aux accès éloignés, peu nombreux et de courte durée; mais elle est accompagnée d'un affaiblissement plus ou moins considérable des facultés intellectuelles.

La mort arrive généralement à la suite d'accès violents et répétés, suivis d'un coma prolongé. Si elle survient dans la période convulsive, elle est due à l'asphyxie et est le résultat de la congestion cérébrale; si elle survient dans la période du coma, elle est due à l'apoplexie. Quelques personnes pensent qu'elle peut être causée par un arrêt des battements du cœur.

L'éclampsie peut amener à sa suite des complications diverses : rupture de l'utérus, congestion, apoplexie cérébrale, méningite, congestion pulmonaire.

— *Diagnostic.* *L'éclampsie* doit être distinguée de l'hystérie, de l'épilepsie, de la catalepsie, du tétanos, de l'apoplexie et de l'ivresse. L'hystérie s'en distingue par l'absence de convulsions toniques, par la sensation d'une boule, par la durée plus longue de l'attaque et l'absence de coma. Le plus souvent, après l'accès d'hystérie, les malades sont sujettes à des cris, des pleurs, des rires immodérés.

L'épilepsie est très-difficile à distinguer de *l'éclampsie;* dans *l'éclampsie*, pas de cri initial et surtout présence d'albumine dans l'urine; mais une femme épileptique peut être éclamptique. La connaissance des antécédents éclairera beaucoup le diagnostic; coma moindre ou nul après l'attaque d'épilepsie.

La catalepsie, le tétanos s'en distinguent facilement.

— *Pronostic.* Il est très-grave. Suivant Mme Lachapelle et Prestat, la moitié des femmes atteintes succomberaient; d'après Cazeaux et Braun, le tiers seulement. Il est impossible de baser le pronostic sur la quantité d'albumine contenue dans l'urine; tel n'est pas cependant l'avis de M. Blot. La diminution de l'œdème vers la fin de la grossesse est un symptôme fâcheux, une prédisposition probable à l'urémie. Les conditions qui aggravent le pronostic sont : l'époque avancée de la grossesse, le degré du travail, la persistance du coma, l'absence des douleurs, l'accélération du pouls, la dyspepsie, etc. Quand les accidents ont disparu, l'albumine diminue en général rapidement et disparaît au bout de cinq ou six jours. Parfois l'albumine persiste dans l'urine plusieurs semaines après l'accouchement. Dans ce cas, des affections chroniques définitives des reins ont quelquefois succédé aux maladies aiguës et transitoires.

L'éclampsie est aussi grave pour le fœtus que pour la mère. Elle est une cause fréquente d'avortement ou d'accouchement prématuré; le fœtus succombe très-souvent par suite des troubles apportés dans la circulation maternelle pendant les accès d'*éclampsie.*

— *Traitement.* Avant l'apparition des attaques d'*éclampsie* puerpérale, il est souvent donné au médecin d'en constater les prodromes; il peut ainsi quelquefois en combattre le développement. On devra donc établir deux divisions principales dans le traitement : 1° traitement préventif ou prophylactique; 2° traitement curatif. Ce dernier comporte deux modes : le traitement médical et le traitement chirurgical ou obstétrical.

1° *Traitement préventif.* Le traitement prophylactique devra être employé chez toutes les femmes primipares, infiltrées, albuminuriques, chez toutes celles qui présentent quelques prodromes d'*éclampsie.* Ce traitement variera suivant les constitutions et suivant la période de la grossesse où la maladie se manifeste. Plusieurs agents thérapeutiques ont été préconisés pour prévenir *l'éclampsie*, mais les saignées ont toujours été mises au premier rang. Nous commencerons donc l'étude du traitement par celle des émissions sanguines.

Tous les accoucheurs célèbres s'accordent à regarder la saignée comme le moyen le plus efficace. Pour Mme Lachapelle, c'est le seul moyen qui lui inspire quelque confiance. Voici, d'ailleurs, une observation concluante recueillie par M. Cazeaux. « Une dame primipare, qui, vers la fin de sa grossesse, éprouvait de fréquentes douleurs de tête, négligea de se faire saigner et éprouva dès le début du travail une attaque d'*éclampsie* grave, à laquelle toutefois elle survécut. Pendant sa seconde grossesse, elle fut saignée assez abondamment et accoucha sans accident. A sa troisième et à sa cinquième grossesse, la saignée ne fut pas pratiquée et elle fut prise de convulsions, tandis qu'aux autres gestations elle eut recours à ce moyen et accoucha très-heureusement. On peut donc conclure que la saignée est le meilleur, sinon l'unique moyen prophylactique contre *l'éclampsie* puerpérale. »

Les saignées modérées et faites à propos sont excellentes, mais il faut agir prudemment et ne pas oublier qu'une saignée trop abondante peut amener des syncopes et même l'hydropisie. La constitution de la malade, l'époque de la grossesse doivent aussi être sérieusement prises en considération. Si la femme est vigoureuse et vraiment pléthorique, on doit avoir recours à l'émission sanguine. Chez une femme à pléthore séreuse, on conseillera, au contraire, un régime mixte d'alimentation et même des toniques, tels que fer, quinquina, etc. Si la femme est faible et anémique, on ne devra user de la saignée que dans des cas exceptionnels et alors qu'une congestion du cerveau est manifeste. Les potions antispasmodiques seront plus généralement prescrites. Plusieurs femmes sont en proie à une constipation opiniâtre; on combattra cette disposition par des laxatifs et même des purgatifs légers.

Si les prodromes éclamptiques apparaissent pendant les premiers mois de la grossesse, on ne devra user de la saignée qu'avec une grande prudence. La perte du sang peut augmenter la susceptibilité nerveuse et provoquer l'avortement. Ce danger diminue à mesure que la grossesse approche de son terme. On pourra même, en pareil cas, répéter plusieurs fois la saignée, surtout si l'on a constaté l'existence de convulsions dans les grossesses précédentes. L'infiltration ne contre-indique pas toujours les émissions sanguines.

Les saignées locales sont peu employées; leur action est très-limitée.

Passons maintenant en revue les différents moyens qui ont été employés, soit seuls, soit simultanément avec les saignées pour combattre *l'éclampsie* puerpérale.

Les diurétiques doivent être employés avec réserve, car, s'ils sont parfois très-utiles, dans d'autres cas ils peuvent avoir des inconvénients. Lorsque la quantité d'urine excrétée n'est pas diminuée, on ne doit pas en user. En effet, dans les cas d'albuminurie, la proportion d'albumine du sang est considérablement diminuée; il serait donc d'une mauvaise thérapeutique de l'amoindrir encore par des diurétiques. Au contraire, si la malade urine peu, il nous paraît nécessaire de favoriser la sécrétion urinaire, afin d'empêcher l'intoxication urémique. Cette indication est encore plus formelle si la femme est infiltrée.

On prescrira donc les diverses préparations de scille, de digitale, de reine-des-prés, de genièvre, etc.

Chez les infiltrées, outre les diurétiques dont nous avons parlé, on devra mettre en usage tous les autres moyens propres à diminuer le volume des parties distendues par l'infiltration; ainsi on prescrira des dérivatifs sur le canal intestinal; on emploiera modérément le calomel, le jalap, la scammonée, l'aloès, les sels de soude, de magnésie; les eaux de Sedlitz, de Pullna, la limonade Roger, etc. On pratiquera encore des mouchetures, soit avec des épingles, soit avec une lancette.

Lorsque le travail est commencé, on doit prévenir autant que possible toutes les causes de dystocie. Si les contractions utérines deviennent irrégulières, tétaniques, l'accoucheur les ramènera à leur type régulier en donnant des bains, des opiacés, de la belladone. S'il existe des phénomènes de congestion vers le cerveau, il faudra pratiquer une saignée. Beaucoup d'accoucheurs préconisent en pareil cas les inhalations de chloroforme. On ne doit jamais oublier de vider la vessie et le gros intestin avant ou au début du travail.

Si l'on observe des symptômes saburraux ou si l'estomac est chargé d'aliments indigestes, on devra solliciter les vomissements.

Après l'accouchement, il faut s'assurer si l'utérus est bien revenu sur lui-même et s'il ne contient pas de corps étrangers.

Ces explorations doivent être pratiquées avec la plus grande prudence et après avoir soumis la femme à des inhalations de chloroforme.

On peut aussi user de potions calmantes et antispasmodiques.

2° *Traitement curatif.* — *a. Traitement médical.* Ici encore nous retrouvons la saignée conseillée par tous les accoucheurs comme le moyen le plus efficace. Tout ce que nous avons dit des émissions sanguines à propos du traitement préventif doit trouver ici sa place; nous y renvoyons donc le lecteur.

L'opium est un médicament précieux dans les affections de l'appareil nerveux : cependant plusieurs accoucheurs, et Mme Lachapelle entre autres, pensent qu'il n'est pas à propos de l'administrer dans *l'éclampsie.* Ils reprochent à ce médicament de favoriser le coma. MM. Jonhson et Collins ont vanté un mélange d'opium et d'émétique, qui avait pour résultat de provoquer des nausées sans vomissements.

On prescrit depuis quelques années des injections sous-cutanées narcotiques. L'action de ce traitement est très-prompte et beaucoup plus rapide que celle que l'on obtient par les mêmes agents administrés par les voies digestives. Les affusions froides sont très-efficaces selon quelques auteurs.

Au premier rang des révulsifs se trouvent les ventouses; viennent ensuite l'hémostase, les sinapismes, les vésicatoires, les cataplasmes très-chauds, etc. Signalons en passant la compression des carotides. Les antispasmodiques sont aussi fort employés; l'éther, ajouté à une tisane, l'armoise, les fleurs d'oranger, l'huile d'ambre, la teinture de castor, l'esprit de sel, l'ammoniaque liquide, le musc à haute dose, etc., etc. Le chloroforme est le seul agent anesthésique employé dans le traitement de *l'éclampsie.* Découvert en 1831 par Soubeiran et Liebig, il fut appliqué aux accouchements par Simpson, qui avait remarqué qu'il paralysait les douleurs sans affaiblir les contractions utérines. Depuis, un grand nombre de médecins l'ont employé avec avantage pour combattre les suites fâcheuses des attaques d'*éclampsie.*

b. Traitement chirurgical ou *obstétrical.* Lorsque la maladie a éclaté avant le commencement du travail, l'accoucheur doit-il provoquer un accouchement prématuré? Les avis sont partagés à ce sujet et surtout il est impossible de tracer une règle absolue. Le médecin se décidera suivant l'état de la malade et l'ensemble des symptômes.

Si la femme est en travail, il est clair que tous les efforts de l'accoucheur doivent tendre à hâter la délivrance, afin d'enlever ainsi une cause d'irritation. Pour arriver à ce but, plusieurs moyens sont proposés : la dilatation du col à l'aide des doigts, des irrigations d'eau tiède, de l'extrait de belladone, etc. M. Velpeau a même conseillé l'incision du col. Ce dernier moyen ne doit être employé que dans les cas de rigidité absolue ou d'altération organique.

Si le travail est lent, pénible, que les accès soient violents et se succèdent rapidement, l'accoucheur doit agir et faire usage du forceps. Le chloroforme est toujours indiqué en pareille circonstance. Si, au contraire, le travail marche bien et que les accès ne soient pas trop violents, il faut laisser l'accouchement se terminer d'une manière naturelle.

ÉCLAMPTIQUE adj. (é-klan-pti-ke). Pathol. Qui a rapport à l'éclampsie : *Spasmes* ÉCLAMPTIQUES. ‖ Qui est atteint d'éclampsie : *Femme* ÉCLAMPTIQUE.

ÉCLANCHE s. f. (é-klan-che — de l'anc. haut allem. *hlancha*, flanc. Pour plus de détails, v. l'article encycl.). Epaule de mouton séparée du corps de la bête : *Grosse, petite, maigre* ÉCLANCHE. *Je ne me sentais pas des dents d'acier pour déchirer l'*ÉCLANCHE. (Brill.-Sav.) *Ils avaient des mains noueuses comme du vieux bois et rouges comme des* ÉCLANCHES. (L. Reybaud.) ‖ A signifié Gigot :

Eclanche de moi tant chérie,
Près de qui jamais étourneau
Au sage humain ne fit envie,
Auprès d'une perdrix rôtie,
Gigot, que tu me sembles beau!
D'ASSOUCY.

— **Encycl.** Linguist. L'origine du mot *éclanche* est peu connue et le sens en est mal déterminé. Ainsi Rabelais semble distinguer *l'éclanche* de l'épaule aussi bien que du gigot. On a proposé l'ancien haut allemand *hlancha*, flanc. Chevallet a indiqué aussi dans le même idiome *scinca*, jambe; ancien allemand *scinha*, jambe, *scincal*, jambon, cuisse, éclanche; anglo-saxon *skenc, scene;* danois *skanke*; suédois *skanka ;* hollandais *skink ;* allemand *schinken*, même sens; reste alors, il est vrai, à expliquer l'introduction de la lettre *l.* Génin rattache le mot *éclanche* à l'ancien adjectif *esclanche*, gauche, du wallon *hleing, clinche, hlinche*, disant que le cavalier qui monte à cheval a la main gauche du côté de l'épaule du cheval, qu'ainsi le côté antérieur de l'animal a été son côté gauche, et que *éclanche* doit signifier épaule. Cette opinion nous paraît admissible. Quant aux formes wallonnes dont Génin fait dériver l'ancien adjectif *esclanche*, on pourrait peut-être les rapprocher d'un nom de la gauche commun à trois langues européennes : savoir, le grec *laios*, le latin *lævus* et l'ancien slave *lievu*, d'où *lievitsa*, main gauche. *Laios* pour *laghios*, avec digamma, et *lævus* pour *lavius*, appartiennent sans doute à *luô, louô*, formes grecques, latin *luo, lavo*, je lave, je purifie, dont la racine *lu*, dans l'acception de dissoudre, défaire, c'est-à-dire diviser, pourrait bien être alliée au sanscrit *lû*, fendre, couper. Le dérivé *laghios, lavius*, etc., qui doit être purifié, lavé, parfaitement analogue au sanscrit *lavya*, devant être coupé, et appliqué à la main gauche, aurait ainsi signifié la main qui doit être lavée. Voici la cause de cette appellation bizarre. Par suite de l'infériorité naturelle de la main gauche, celle-ci se trouvait chargée tout spécialement des fonctions dont l'exercice aurait terni la pureté de la main droite. Certaine opération quotidienne qu'il n'est pas besoin de nommer offrait surtout, aux temps primitifs, et pour la main officiante, des périls qui n'existent plus, grâce aux progrès de la civilisation et à l'invention du papier. Le sens primitif attribué à *laios, lævus*, etc., paraît ainsi suffisamment justifié, mais l'addition du *c* ou de l'*h* dans les formes wallonnes ne l'est pas autant; aussi vaudrait-il mieux peut-être rattacher celles-ci à un nom de la gauche, commun, quant à sa racine, aux langues gothiques et aux langues celtiques, et que nous allons étudier. Le gothique *kleiduma, kleidumei*, main gauche, est un superlatif dont le sens primitif est encore discuté. Grimm présume un rapport avec l'ancien allemand *hlita*, pente, de *hlinen;* le grec *klinô;* le latin *re-clino, clivus*, etc., ce qui rattacherait la gauche à la notion d'obliquité comme dans d'autres cas. Bopp, par contre, compare le positif hypothétique *hlei* avec le sanscrit *çri*, bonheur, d'où *çrimant*, heureux, excellent, puis *çrêyas*, meilleur, etc., et cherche dans le nom gothique un euphémisme, comme le nom grec *euônumos*, littéralement, de bon augure. Pictet croit que l'on pourrait, avec plus de probabilité, prendre la racine germanique *hli*, qui se montre dans le gothique *hlija* et *hleithra*, hutte, tente; l'anglo-saxon *hleo*; scandinave *hlie*, ombre, ombrage, *hlid*, couverture; anglo-saxon *gehlid ;* ancien allemand *lid*, même sens, et dont la signification a dû être *cacher, couvrir.* La main gauche serait ainsi désignée comme la main cachée, la main recouverte. Les langues celtiques nous offrent de même, pour la gauche, l'ancien irlandais *cli*, irlandais moyen *cle*, irlandais moderne et erse *clith*, ainsi que le cymrique *cledd*, armoricain *kleiz, klei.* Or ces dernières formes, augmentées d'un suffixe, se lient évidemment à l'irlandais *cleith*, occultation, couverture, *cleithe*, caché, couvert. Cet accord étymologique avec les langues germaniques appuie fortement la conjecture de Pictet, et la signification de ce nom de la gauche serait parfaitement justifiée par les mœurs primitives; en effet, tandis que la droite, la main pure, était mise en évidence et offerte en signe de bienvenue ou comme gage de foi, la gauche était retirée. Tel est le sens du sanscrit *apashtha*, gauche et opposé, contraire de *apa-stha*, grec *apostateô.* Les Romains tenaient aussi la gauche habituellement cachée dans les plis de leur toge, *sinus togæ*, d'où l'on a tiré une étymologie pour *sinister*, bien qu'ici le comparatif ne donne pas un sens bien compréhensible. C'est également à cet usage de cacher ou de couvrir la main gauche que semblent se rapporter le grec *skaios* et le latin *scævus*, dont la racine serait la même que celle de *skutos* et *scutum*, bouclier, du sanscrit *sku*, couvrir. De ces deux explications, nous préférerions de beaucoup l'opinion qui les rattache à ce dernier nom de la gauche; car elle ne s'écarte pas autant que la première des lois ordinaires qui régissent les mutations phonétiques.

ÉCLANCHER v. a. ou tr. (é-klan-ché). Techn. Faire disparaître les faux plis d'une étoffe. ‖ On dit aussi ÉCRANCHER.

ÉCLANCHEUR s. m. (é-klan-cheur — rad. *éclancher*). Techn. Ouvrier qui éclanche les étoffes. ‖ On dit aussi ÉCRANCHEUR.

ÉCLAT s. m. (é-kla — pour l'étymologie, v. ÉCLATER). Fragment de corps résistant détaché avec violence : *Un* ÉCLAT *de pierre, de bois, de verre. Un* ÉCLAT *d'obus. Le canon, donnant dans la muraille, en fit voler des* ÉCLATS. (Acad.) *Il fut blessé d'un* ÉCLAT *de grenade.* (Mass.) *J'ai tremblé d'un* ÉCLAT *de bombe qui a aplati la garde de l'épée du petit Grignan sur sa hanche.* (Mme de Sév.)

La branche en longs *éclats* cède au bras qui l'arrache.
RACINE.

Le timon cède et s'envole en *éclats*.
VOLTAIRE.

L'essieu crie et se rompt; l'intrépide Hippolyte
Voit voler en *éclats* tout son char fracassé.
RACINE.

La flamme fait craquer le temple souverain,
Et le cèdre en *éclats* jette un baume divin.
A. BARBIER.

— Action d'éclater, de se briser violemment; fracas d'un corps qui éclate : *L'*ÉCLAT *des bombes nous éveilla en sursaut.* ‖ Fente, rupture sans division complète des parties : *L'*ÉCLAT *est fréquent dans les bois employés verts.* ‖ Bruit éclatant, tumulte, fracas; explosion, manifestation soudaine et bruyante : *Les* ÉCLATS *du tonnerre, de la foudre. Des* ÉCLATS *de voix. Des* ÉCLATS *de rire. Rire aux* ÉCLATS.

Que la foudre en *éclats* ne tombe que sur moi.
VOLTAIRE.

Qu'est-ce, amis, nos *éclats*, nos jeux se ralentissent?
A. CHÉNIER.

Je l'allais aborder, quand d'un son plein d'*éclat*
L'autre m'a fait prendre la fuite.
LA FONTAINE.

. . . . Avocat,
De votre ton vous-même adoucissez l'*éclat*.
RACINE.

Adieu le vin, l'amour et les folles chansons!
Adieu les grands *éclats*, les longues pâmoisons!
A. BARBIER.

Et mes *éclats* joyeux sonnaient dans le silence,
Comme l'écho des pas dans une église immense.
PONSARD.

— Par ext. Scandale, acte qui a un retentissement regrettable; mesure extrême, rupture éclatante : *Eviter l'*ÉCLAT. *En venir à un* ÉCLAT. *Ce procès a eu un fâcheux* ÉCLAT. *Par le hideux* ÉCLAT *de ses désordres, Dubois effa-*

çait tout et semblait accaparer le mépris public. (L. Blanc.)

Ce n'est point mon humeur de faire des *éclats*.
MOLIÈRE.

Du rang où notre esprit une fois s'est fait voir,
Sans un fâcheux *éclat* nous ne saurions déchoir.
BOILEAU.

. . . . Avec ce pied plat,
Il faudra que j'en vienne à quelque grand *éclat*.
MOLIÈRE.

— Particulièrem. Clarté brillante, qualité de ce qui est lumineux, resplendissant : *L'*ÉCLAT *du feu blesse la vue. On ne saurait soutenir l'*ÉCLAT *du soleil.* (Acad.) *Les Romains aimaient à manger à l'*ÉCLAT *des bougies.* (De Cussy.) *Une passion dominante éteint les autres dans notre âme, comme le soleil fait disparaître les astres dans l'*ÉCLAT *de ses rayons.* (Chateaub.) *Il existe un certain nombre d'étoiles dont l'*ÉCLAT *varie périodiquement.* (A. Maury.)

Je ne sais où je suis ; l'*éclat* du jour me blesse.
REGNARD.

Je le cherche, je cours ; mais des astres des cieux
L'*éclat* pâle et voilé trahit mes faibles yeux.
CELTIBÈRE.

‖ Brillant, qualité de ce qui scintille et reluit ; vivacité des couleurs ; aptitude plus ou moins grande des surfaces à refléter la lumière : *L'*ÉCLAT *des pierreries. L'*ÉCLAT *du teint, du coloris. L'*ÉCLAT *du marbre poli. La valeur des pierres brillantes n'est fondée que sur leur rareté et leur* ÉCLAT *éblouissant.* (Buff.) *Il en est de l'honneur comme de la neige, qui ne peut jamais reprendre son* ÉCLAT *dès qu'elle l'a perdu.* (Duclos.) *En Russie, la neige a plus d'*ÉCLAT *que le soleil.* (De Custine.)

Que votre *éclat* est peu durable,
Charmantes fleurs, honneurs de nos jardins !
Mme DESHOULIÈRES.

— Fig. Luxe, faste ; relief ; apparence séduisante, brillant dehors : *L'*ÉCLAT *du rang, de la fortune. L'*ÉCLAT *de la renommée. L'*ÉCLAT *de la beauté. La fortune ressemble au verre : elle en a l'*ÉCLAT *et la fragilité.* (Prov. lat.) *Les rois, non plus que le soleil, n'ont pas reçu en vain l'*ÉCLAT *qui les environne ; il est nécessaire au genre humain, et ils doivent, pour le repos autant que pour la décoration de l'univers, soutenir une majesté qui n'est qu'un rayon de celle de Dieu.* (Boss.) *La modestie est le seul* ÉCLAT *qu'il soit permis d'ajouter à la gloire.* (Duclos.) *Il est certains défauts qui donnent de l'*ÉCLAT *aux grandes qualités.* (Beauchêne.) *La probité est la règle de tous nos devoirs ; c'est elle qui donne de l'*ÉCLAT *à toutes nos actions.* (Gardanne.) *Rien ne va moins à tout ce qui est chrétien que le bruit et l'*ÉCLAT. (Lacordaire.) *La cour offre un asile à beaucoup de vanités qu'elle fait servir à l'*ÉCLAT *du trône.* (Guizot.)

De votre dignité soutenez mieux l'*éclat*.
BOILEAU.

Heureux qui voit de loin l'*éclat* de la couronne !
LEFRANC.

Jamais sous les malheurs un grand cœur ne s'abat,
Et c'est d'où la vertu tire le plus d'*éclat*.
TH. CORNEILLE.

. . . . En vain je prétends vous tenter
Par l'*éclat* d'un fardeau trop pesant à porter.
BOILEAU.

Tous les discours sont des sottises
Partant d'un homme sans *éclat*.
MOLIÈRE.

Du faux *éclat* qui t'environne
Serons-nous toujours éblouis ?
J.-B. ROUSSEAU.

Écrivain ou guerrier, artiste ou magistrat,
Chacun cherche bien moins le bonheur que l'*éclat*.
DELILLE.

Le temps peut effacer les plus brillants attraits ;
L'*éclat* de la vertu ne se ternit jamais.
FRÉVILLE.

Toute votre félicité
En un moment tombe par terre,
Et comme elle a l'*éclat* du verre,
Elle en a la fragilité.
CORNEILLE.

Un fier coursier marchait sous un riche attelage ;
Un âne l'admirait : « Ah ! que d'or, que d'*éclat* ! »
Mais voyant qu'il portait cette pompe au combat :
« Tout bien pesé, dit-il, mon bât vaut davantage. »
* * *

‖ Vivacité, caractère brillant des pensées ou de l'élocution : *M. Nicole dit que l'éloquence et la facilité de parler donnent un certain* ÉCLAT *aux pensées ; cette expression m'a paru belle et nouvelle ; le mot* ÉCLAT *est bien placé, ne le trouvez-vous pas ?* (Mme de Sév.) *Les* ÉCLATS *de lumière, dans la poésie de quelques écrivains, sont comme des feux de paille, brillants, vifs, mais passagers.* (Csse de Blessington.) *C'est presque toujours par les idées fausses soutenues avec* ÉCLAT *que les peuples se sont perdus.* (E. Quinet.) *Chez Horace, l'expression est vive, concise, serrée et polie jusqu'à l'*ÉCLAT. (Ste-Beuve.) *Chez Gui Patin, la trame du style est sans véritable* ÉCLAT *et sans nouveauté.* (Ste-Beuve.)

— *D'éclat*, Éclatant, brillant, qui attire fortement l'attention : *Action* D'ÉCLAT. *Dans les occasions* D'ÉCLAT, *l'homme est comme sur le théâtre.* (Mass.) *Les vertus* D'ÉCLAT *ne sont point le partage des femmes, mais bien les vertus simples et paisibles.* (Mme de Lambert.) *Les actions* D'ÉCLAT *inspirent plus d'envie que d'admiration.* (Mme de Lambert.) *La gloire est une récompense morale accordée par la société aux actions et aux vertus* D'ÉCLAT. (Duclos.)

— Minér. *Éclat-de-Jersey*, Sorte de pierre à aiguiser.

— Agric. Fragment d'un végétal qui sert à la production d'un nouveau pied : ÉCLATS *de pied, de souches, de racines. Multiplier des végétaux par* ÉCLATS. *L'*ÉCLAT *ne diffère de l'œilleton que par le petit nombre de racines qui lui sont propres.* (Raspail.)

— Bot. Variété de pomme cultivée surtout en Normandie.

— **Syn. Éclat, brillant, lustre, splendeur.** V. BRILLANT.

— **Homonyme.** Hécla.

— **Encycl.** Minér. La lumière est bien éloignée de se comporter de la même manière à la surface de tous les minéraux ; on sait que la couleur des substances minérales varie avec la nature des rayons réfléchis ; mais l'aspect des corps ne tient pas seulement à leur couleur : il dépend aussi de ce que l'on appelle l'*éclat*. L'*éclat* est dû à la fois à l'intensité de la lumière réfléchie et à certaines modifications de teintes très-difficiles à définir, mais que tout le monde a observées. L'*éclat* des différents corps de la nature est très-variable, et l'on a établi, pour les distinguer, les subdivisions suivantes : l'*éclat* métallique, qui est propre aux minéraux métalliques (métaux natifs, métaux sulfurés, métaux oxydés, etc.) et qui se trouve presque toujours lié à une grande opacité. Il peut être plus ou moins intense ou plus ou moins parfait. L'*éclat* métalloïde, qui est une fausse apparence métallique offerte par certaines substances pierreuses ou combustibles et qui n'est que superficiel, disparaissant presque aussitôt qu'on vient à rayer la surface pour faire place à une couleur blanche ou grise. Certaines variétés d'anthracite, de mica, de diallages peuvent être citées comme offrant l'*éclat* métalloïde. L'*éclat* adamantin, qui est intermédiaire entre l'*éclat* métallique et l'*éclat* vitreux. C'est celui qui est propre à certains cristaux d'un grand pouvoir refringent, comme ceux du diamant, du zircon, du carbonate de plomb, etc., dont les faces perdent leur aspect vitreux pour prendre une apparence métallique lorsqu'on les incline convenablement par rapport à l'œil. L'*éclat* nacré ou perlé, semblable à celui de la nacre de perle et qui est comme un mélange de l'*éclat* argentin avec l'*éclat* vitreux. Il paraît être occasionné par des fissures planes et ne se montre que sur certaines faces du cristal, sur celles qui répondent à un clivage très-faible ou à une structure d'agrégation lamellaire. Il est souvent parallèle à la base des cristaux prismatiques, surtout dans ceux qui ont un axe principal. On peut citer le calcaire spathique, l'apophyllite, le corindon, les micas, les stilbites et le gypse laminaire, comme présentant l'*éclat* nacré ou perlé. L'*éclat* soyeux, qui ressemble à celui des étoffes moirées et résulte d'une structure composée de fibres droites très-serrées et d'égale grosseur. Le gypse fibreux, le calcaire fibreux présentent, entre autres minéraux, l'*éclat* dont nous nous occupons. L'*éclat* gras, qui se présente dans certaines pierres à cassures vitreuses et dont la surface semble avoir été frottée d'huile, par exemple, dans le quartz gras, l'éholithe, etc. L'*éclat* résineux, qu'on observe dans certains asphaltes et dans les opales, et qui tient en quelque sorte le milieu entre l'*éclat* gras et l'*éclat* vitreux. Enfin l'*éclat* vitreux, analogue à celui du verre et que possèdent la plupart des cristaux dont le pouvoir réfringent est relativement faible.

— Agric. Les *éclats*, en agriculture, sont des portions de végétaux séparées par fracture ou par division. Toutefois on applique plus particulièrement ce terme aux fragments de la racine ou mieux de la souche des plantes qu'on sépare brusquement, soit à la main, soit à l'aide d'un instrument tranchant, et qui, placés dans des conditions convenables, doivent produire de nouveaux pieds. Ce mode de propagation est surtout employé dans les jardins pour multiplier les plantes vivaces. Il présente l'avantage de faire gagner deux ou trois ans dans la production de nouveaux sujets et de conserver les variétés avec tous leurs caractères distinctifs ; mais il a aussi un inconvénient : les végétaux propagés de cette manière finissent souvent par s'affaiblir et dégénérer à la longue. C'est ainsi que plusieurs variétés de bananier ou d'autres plantes, multipliées par *éclats* de temps immémorial, produisent des fruits dépourvus de graines fertiles. Il est vrai de dire que cet état, qui constitue une dégénérescence, une véritable maladie, au point de vue physiologique, est au contraire une amélioration, si on le considère par rapport aux besoins ou aux désirs de l'homme. Néanmoins il est bon, en thèse générale, pour conserver des types vigoureux, de renouveler de temps en temps, de *retremper* les races au moyen des semis. On emploie aussi la multiplication par *éclats* pour quelques arbres et arbustes, et en général pour les végétaux vivaces qui donnent peu ou point de graines, ou dont la multiplication par semis présente des lenteurs ou des difficultés. Quelle que soit l'espèce sur laquelle on opère, il faut procéder avec précaution, ne pas agrandir inutilement la plaie, la *parer* ou l'unir avec la serpette ou tout autre instrument tranchant, afin de faire disparaître les inégalités où l'eau pourrait séjourner, ce qui entraînerait fréquemment la pourriture et la mort du sujet. Par la même raison, il faut arroser modérément les *éclats*, avant l'époque où ils commencent à végéter.

— **Allus. litt. Et comme elle a l'éclat du verre, Elle en a la fragilité,** Allusion à deux vers de *Polyeucte*. V. VERRE.

ÉCLATABLE adj. (é-kla-ta-ble — rad. *éclater*). Susceptible d'éclater, de se briser en éclats, de se fendre.

ÉCLATANT (é-kla-tan) part. prés. du v. Éclater : *Des coups de tonnerre* ÉCLATANT *à de courts intervalles.*

C'est en *éclatant* sur nos têtes
Que la bombe nous éclaira.
BÉRANGER.

ÉCLATANT, ANTE adj. (é-kla-tan, an-te — rad. *éclater*). Sonore, retentissant : *Sons* ÉCLATANTS. *Voix* ÉCLATANTE. *Fanfare* ÉCLATANTE.

Le pinson remplit l'air de sa voix *éclatante*.
MICHAUD.

Alors on entendit une voix *éclatante*.
PONSARD.

Le trombone, le cor, l'*éclatante* cymbale
Règlent des bataillons la marche triomphale.
BARTHÉLEMY ET MÉRY.

‖ Qui répercute fortement le son : *Voûte* ÉCLATANTE.

— Qui brille, qui jette un vif éclat : *Lumière* ÉCLATANTE. *Couleurs* ÉCLATANTES. *L'iris de marais porte sur une haute tige des fleurs d'un jaune très-*ÉCLATANT. (A. Karr.)

...... Dans ce désordre à mes yeux se présente
Un jeune enfant couvert d'une robe *éclatante*.
RACINE.

Ne perdez point de vue, au fort de la tempête,
Ce panache *éclatant* qui flotte sur ma tête.
VOLTAIRE.

— Fig. Luxueux, riche, fastueux ; qui brille d'un séduisant éclat : *Toilette* ÉCLATANTE. *Fête* ÉCLATANTE. *Beauté* ÉCLATANTE. *Style* ÉCLATANT. *La plus* ÉCLATANTE *fortune n'est qu'un songe flatteur.* (Fén.) *C'est une littérature* ÉCLATANTE *qui a mis les bourgeois au niveau des grands de la terre.* (Ch. de Rémusat.) ‖ Qui fait du bruit, qui a du retentissement : *La gloire elle-même ne saurait être pour une femme qu'un deuil* ÉCLATANT *du bonheur.* (Mme de Staël.) *La gloire et la puissance sont* ÉCLATANTES, *non grandes.* (Chateaub.) *En littérature, la gloire la plus* ÉCLATANTE *est en même temps la plus fragile.* (A. Fée.) ‖ Glorieux, signalé, capable de donner de la gloire ou de la réputation : *Action* ÉCLATANTE. *Service* ÉCLATANT. *Faits* ÉCLATANTS. *Thésée était appelé à toutes les expéditions* ÉCLATANTES. (Barthél.) *A peine le nouveau chevalier jouissait-il de toutes ses armes, qu'il brûlait de se distinguer par quelques faits* ÉCLATANTS. (Volt.) *Mahomet est la plus* ÉCLATANTE *réaction du génie de l'Orient contre l'Occident.* (St-Marc Gir.)

Le mérite a toujours des charmes *éclatants*.
CORNEILLE.

J'ai vu de mes pareils les revers *éclatants*.
RACINE.

Sur d'*éclatants* succès ma puissance établie
A fait jusqu'aux deux mers respecter Athalie.
RACINE.

‖ Qui jouit d'un grand renom, d'une grande gloire : *Nous voyons, depuis le commencement du siècle, les rois, les héros, les hommes* ÉCLATANTS *devenir les dieux des nations.* (De Jussieu.) *La Trappe était le lieu où Bossuet se plaisait le mieux : les hommes* ÉCLATANTS *ont un penchant pour les lieux obscurs.* (Chateaub.) ‖ Irrécusable, manifeste : *Vérité* ÉCLATANTE. *Ce que vous venez de faire est d'une* ÉCLATANTE *déloyauté. La reconnaissance des gouvernements libéraux par les gouvernements absolus nous semble le plus* ÉCLATANT *hommage que la force brutale puisse rendre au droit.* (A. de La Forge.)

Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire,
Mais tout caché qu'il est, pour révéler sa gloire
Quels témoins *éclatants* devant lui rassemblés !
Répondez, cieux et mers ; et vous, terre, parlez.
RACINE.

— *Éclatant de*, Qui brille par : *Salon* ÉCLATANT DE *lumière. Costume* ÉCLATANT D'*or et de pierreries. Les Romains, autrefois assis sur des escabelles à leur banquet modeste, se couchèrent sur des lits* ÉCLATANTS DE *pourpre, d'or et d'ivoire.* (De Ségur.)

— s. m. Comm. Nom que les bijoutiers donnaient autrefois à des pierres tendres, douées d'un grand éclat.

— Ornith. Espèce de grimpereau des côtes d'Afrique.

— s. f. Pyrotechn. Fusée qui produit un très-grand éclat.

— **Antonymes.** Fané, flétri, mat, obscur, sombre, terne, terni.

ÉCLATÉ, ÉE (é-kla-té) part. passé du v. Éclater. Qui a éclaté, volé en éclats ; qui s'est fendu ; qui est divisé en éclats : *Bombe* ÉCLATÉE. *Chaudière* ÉCLATÉE. *Bois* ÉCLATÉ.

— Blas. Se dit des lances, des bâtons et des chevrons qui sont brisés : *De la Fage : D'argent, à deux lances* ÉCLATÉES *de gueules, passées en sautoir, un chevron de sable brochant sur le tout.* ‖ *Écu éclaté*, Celui dont les divisions sont tracées en zigzag.

ÉCLATEMENT s. m. (é-kla-te-man — rad. *éclater*). Action d'éclater, de voler en éclats : *L'*ÉCLATEMENT *d'une bombe. Tout le monde a vu un vitrier, armé d'une petite pointe de diamant, tracer sur le verre un imperceptible sillon qui en fend la croûte et qui permet ensuite de le diviser par* ÉCLATEMENT. (Babinet.) ‖ Peu usité.

— Arboric. Action d'éclater, de briser à demi des branches trop vigoureuses.

— **Encycl.** Il arrive souvent que certaines branches d'un arbre s'emportent, c'est-à-dire se développent d'une manière exagérée et au détriment des autres branches. Leur suppression radicale aurait des inconvénients ; on y supplée avec avantage par l'*éclatement*. Pour pratiquer cette opération, on plie la branche, comme si on voulait la casser tout à fait ; mais dès qu'elle a craqué on s'arrête, on la relève, on rapproche avec du jonc ou de l'osier les parties disjointes, et on recouvre le tout d'onguent de saint Fiacre. La branche ainsi affaiblie ne nuit plus à l'équilibre de l'arbre.

ÉCLATER v. n. ou intr. (é-kla-té — rad. *éclat*). Se rompre, se briser violemment, voler en éclats : *Une bombe vint* ÉCLATER *près de nous. Son fusil* A ÉCLATÉ *entre ses mains.*

. . . . La machine succombe,
Et son corps entr'ouvert chancelle, *éclate* et tombe.
BOILEAU.

‖ Se fendre, se rompre sans division complète des parties : *Le bois vert est sujet à* ÉCLATER.

— Produire un bruit subit et violent : *Les applaudissements* ÉCLATÈRENT *de toutes parts.*

Au séjour de la nuit vos voix *ont éclaté*.
VOLTAIRE.

La foudre vole, *éclate* dans les airs.
SAINT-LAMBERT.

— Briller d'un vif éclat, resplendir : *L'or et les pierreries* ÉCLATAIENT *de toutes parts.* (Acad.) *Cet oiseau dont le plumage* ÉCLATE *des plus vives couleurs.* (Buff.)

Force brillants sur sa robe *éclataient*.
LA FONTAINE.

La rose printanière *éclate* sans rivale.
BAOUR-LORMIAN.

Dieu d'un sourire a béni la nature ;
Dans leur splendeur les cieux vont *éclater*.
BÉRANGER.

O nuit ! que de choses sublimes
Éclatent sur ton large sein !
A. BARBIER.

Notre prunelle *éclate* et dit : « Je suis ce nain ! »
Nous avons dans nos yeux notre moi misérable.
V. HUGO.

— Par ext. Avoir du retentissement ; faire du bruit, du scandale : *L'affaire* A ÉCLATÉ. ‖ Se manifester, se produire soudainement et violemment : *L'orage menace d'*ÉCLATER. *Les hostilités* ÉCLATÈRENT *inopinément. Une conspiration vient d'*ÉCLATER. *La bombe* A ÉCLATÉ. *La nouvelle* ÉCLATA *comme une bombe. La guerre de Trente ans* ÉCLATA *d'abord dans une ville de Bohême.* (B. Const.) *L'anarchie n'*ÉCLATE *en bas que lorsqu'elle existe en haut.* (É. de Gir.) *La Révolution que le siècle dernier a fait* ÉCLATER *a été une révolution sociale.* (Guizot.) *Lorsque la guerre* ÉCLATE *entre deux nations, toutes les autres y sont plus ou moins intéressées.* (Proudh.)

Souffrez qu'en liberté mon désespoir *éclate*.
CORNEILLE.

Il faut que mon secret *éclate* à votre vue.
RACINE.

‖ Se révéler, se montrer, se trahir avec éclat : *La grandeur de la foi* ÉCLATE *davantage lorsqu'on tend à l'immortalité par les ombres de la mort.* (Pasc.) *Un pouvoir divin* ÉCLATE *dans la sensation du dernier des insectes.* (Volt.) *Une certaine unité* ÉCLATE *dans la civilisation de divers États de l'Europe.* (Guizot.) *L'impuissance des philosophes* ÉCLATE *dans leur prétention à révéler l'inconnu, l'infini ou la divinité.* (H. Castille.)

Votre zèle pour moi visiblement *éclate*.
MOLIÈRE.

Dieu fait dans la faiblesse *éclater* sa puissance.
RACINE.

Combien je vais sur moi faire *éclater* de haines !
RACINE.

C'est dans les grands périls qu'*éclate* un grand
[courage.
REGNARD.

Sion, le jour approche où le Dieu des armées
Va de son bras puissant faire *éclater* l'appui.
RACINE.

‖ Donner cours tout à coup à sa colère ou à des sentiments violents : *Bossuet n'*ÉCLATE *que quand son silence serait une défection de son épiscopat, une déshonoration de son caractère.* (Lamart.)

Le roi n'*éclata* point : les cris sont indécents
A la majesté souveraine. . . . . . .
LA FONTAINE.

. . . . Il faut qu'enfin j'*éclate*,
Que je lève le masque et décharge ma rate.
MOLIÈRE.

— Fig. Être éminent, briller d'un grand éclat : *A cette époque, Hippocrate* ÉCLATA *parmi les autres.* (Boss.) ‖ Faire une fin soudaine et éclatante : *Ceux qui ont forgé l'épée de la royauté de Juillet ont introduit dans sa lame une paille qui tôt ou tard la fera* ÉCLATER. (Chateaub.)

— *Eclater en*, Se répandre en, manifester sa colère par : ÉCLATER EN *injures*, EN *reproches.*

Sixte, Philippe, Rome *éclataient en* menaces.
VOLTAIRE.

Ne crains pas toutefois que j'*éclate en* injures.
CORNEILLE.

Toute la Grèce *éclate en* murmures confus.
RACINE.

Ce n'est qu'*en* mots fâcheux qu'*éclata* votre ardeur,
Et je ne vis jamais un amour si grondeur.
MOLIÈRE.

— *Eclater de rire* ou simplement *éclater*, Rire aux éclats, rire bruyamment : *Il ne put s'empêcher d'*ÉCLATER DE RIRE. *Il* ÉCLATE DE RIRE *de voir dans son armoire son chien qu'il a serré pour sa cassette.* (La Bruy.) *Est-il moins dans la nature de s'attendrir sur le pitoyable que d'*ÉCLATER *sur le ridicule.* (La Bruy.)

— v. a. ou tr. Faire éclater, faire rompre avec effort : *Prenez garde de trop baisser cette branche de peur de l'*ÉCLATER. (La Quintinie.) ‖ Vieux en ce sens.

— Techn. Enlever l'émail dont une pièce d'orfèvrerie était couverte.

— Hortic. Diviser par éclats : ÉCLATER *des racines.*

S'éclater v. pr. Se briser, se rompre en éclats :

De ces dards joints ensemble un seul ne *s'éclata.*
LA FONTAINE.

— *S'éclater de rire*, Rire aux éclats : *La surprise est cause qu'on* S'ÉCLATE DE RIRE. (Desc.)

Le premier qui les vit *de rire s'éclata* :
Quelle farce, dit-il, vont jouer ces gens-là?
LA FONTAINE.

— Rem. L'emploi du verbe pronominal *s'éclater* était parfaitement justifié lorsque le verbe *éclater* avait le sens actif de rompre en éclat; aujourd'hui, sauf deux cas spéciaux qui n'appartiennent pas à la langue usuelle, le verbe *éclater* est exclusivement neutre, et, par conséquent, *s'éclater* serait un barbarisme.

— **Encycl.** Linguist. Quelques étymologistes prétendent que le mot *éclater* s'est formé tout simplement par onomatopée et se contentent de le comparer au grec *klaô*, briser; il nous semble préférable de rapporter, avec M. Littré, le mot *éclater* à l'ancien haut allemand *skleizân*, rompre; allemand moderne *schleissen*, *schlitzen*; la diphthongue *ei* de l'ancien haut allemand correspondant d'ordinaire à l'*a* français. L'ancien haut allemand *skliezân* se rapporte sans doute comme le grec *klân*, qui lui correspond, à une racine qui a fourni un grand nombre de mots aux langues aryennes et qui a le sens de fendre, briser, rompre, blesser : savoir la racine sanscrite *car, cal.* C'est probablement elle qui a produit le sanscrit *khala*, aire, qui n'a pas d'étymologie certaine, mais qui a dû appartenir à une racine s'approchant du sens de fouler ou battre. En persan on trouve *kâlidan*, fouler aux pieds, presser, rompre, mettre en pièces. La même racine reparaît dans le lithuanien *kulti*, frapper, battre le blé, d'où *kultuwas*, le fléau. Comparez : ancien slave *klati*, russe *koloti*, fendre, couper, piquer, tuer, etc. Le lithuanien *kloti*, stratifier, paver, planchéier et réparer l'aire, doit avoir signifié primitivement battre le sol pour l'égaliser, et de là dérive le nom lithuanien de l'aire, *klojimas*, et de l'airée, *kloyis*, qui semblent ainsi alliés au sanscrit *khala*. C'est encore cette racine qui a fourni le groupe aryen des noms de la massue : persan *kalah*, comparez *kâlidan*; ossète *gil*, latin *clava*, comparez le grec *klan*; irlandais *cuaille*, cymrique *cwlbren*, lithuanien *kule*, massue; *kulbé*, maillet, comparez *kulti*, frapper, rompre; polonais *kula*, comparez l'ancien slave *klati*. La massue est ainsi désignée comme l'arme qui brise, met en pièces. Cette même racine, dans le sens de blesser et de tuer, a produit un grand nombre d'autres mots. On peut aussi mettre en regard de l'ancien haut allemand *skleizan* la racine sanscrite *skhal*, commettre une faute, un délit, qui a eu probablement dans l'origine le sens de rompre, et d'où le latin *scelus*, crime, proprement transgression, rupture de la loi, d'où aussi le gothique *skulan*, devoir; *skula*, débiteur, *sculdô*, dette; anglo-saxon *scyld*, scandinave *skulld*, ancien allemand *sculd*, etc., crime, délit; *sculdig*, coupable. Quant à notre français *éclater*, on comprend comment le sens de se rompre en éclats a passé par une métaphore aussi bien au sens de bruyant qu'au sens de brillant, le son qui se fait entendre, la lumière qui brille étant comme un éclat qui va frapper les oreilles ou les yeux. L'ancien français avait *esclate*, race, extraction; ce dernier mot vient de l'ancien haut allemand *slahta*, race; allemand *geschlecht*. L'ancien germanique *slahta* se rapporte évidemment au sanscrit *carana*, famille, race, de la racine *car, cal*, errer çà et là. Ce nom paraît remonter aux temps de la vie pastorale; d'autant mieux que de la même racine dérivent plusieurs termes qui s'appliquent au pâtre, au pâturage ou au bétail. Comme *car* devient *cal*, d'où *calana*, errant; *calat*, mobile, etc., on peut comparer l'ancien slave *kolieno*, race, tribu; russe *pokoliene*, famille, etc. Il est probable que l'ancien slave *clovieku*, homme, russe *celovieku*, polonais *czlowiek*, etc., dérivent de la même racine et désignent l'homme comme l'être actif et mobile. Telle est également la signification du sanscrit *carshani*, qui s'emploie au pluriel pour *peuple*, et que le dictionnaire de Pétersbourg rapporte à la racine *car.* Un autre terme d'une affinité encore plus immédiate est l'ancien slave et russe *celiadi*, famille; polonais *czeladz*, bohémien *celed.* Ces noms, conservés fidèlement par les Slaves, semblent indiquer, ainsi que d'autres encore, que ces peuples sont restés plus longtemps attachés à la vie pastorale, dans les steppes de l'Asie, que leurs autres frères de la famille européenne. A la même forme sanscrite ou au synonyme *kula*, en persan *kul, kuli*, famille, race, de la racine *kul*, voisine de *cal*, se rapportent aussi le cymrique *cenedl* et l'irlandais erse *clann, cland*, qui désignent collectivement les enfants, la descendance, et il est évident que l'ancien haut allemand *slahta*, race, doit s'y rapporter également.

ÉCLÈCHE, ÉCLÉCHÉ, ÉE, autres formes des mots ESCLÈCHE et ESCLÉCHÉ.

ÉCLECTE s. m. (é-klè-kte — du gr. *eklektos*, choisi). Ornith. Nom scientifique d'une section du genre perroquet, comprenant sept espèces, qui toutes habitent les Moluques.

ÉCLECTIQUE adj. (é-klè-kti-ke — gr. *eklektikos*; de *eklegein*, choisir). Philos. Qui a rapport, qui tient à l'éclectisme : *Philosophie* ÉCLECTIQUE. *Philosophe* ÉCLECTIQUE. *Nous avertissons la postérité que tous ces chefs de l'*ÉCLECTIQUE *université, que tous ces professeurs de métaphysique quintessenciée seront pour elle des auteurs intraduisibles, puisque nous, leurs contemporains, nous ne les comprenons pas.* (Cormen.) *On ne sait pas bien l'histoire de notre école* ÉCLECTIQUE *moderne.* (Ste-Beuve.) ‖ On a dit quelquefois ÉCLECTICIEN, IENNE.

— Par ext. Qui compose un système à l'aide d'emprunts faits à des systèmes divers : *Tycho-Brahé imagina un moyen terme, un système* ÉCLECTIQUE, *comme on dit dans notre philosophie française.* (L. Figuier.) *A la suite de l'éclectisme moderne des métaphysiciens, quelques médecins se sont dits* ÉCLECTIQUES. (Robin.)

— s. m. Partisan de l'éclectisme : *Les* ÉCLECTIQUES *ont choisi dans les diverses doctrines les points fondamentaux de leur philosophie. Ces honnêtes* ÉCLECTIQUES *ont assuré un jour que, d'après le sens commun, ils consentiraient à croire à l'intelligence.* (E. Quinet.)

— *Franc-maçonnerie éclectique*, Régime maçonnique fondé à Francfort-sur-le-Mein en 1783, à la suite du convent de Wilhelmsbad, par le baron de Knigge, avec le concours des grandes loges de Francfort et de Wetzlar. Leur système, le seul fondé en raison et en histoire, consiste à ne pratiquer que les trois grades symboliques, apprenti, compagnon et maître, et à considérer comme inutiles tous les hauts grades. Cependant ils n'en défendent pas la pratique, laissant à cet égard une liberté absolue à tous les maçons et à toutes les loges; mais ils refusent à ces hauts grades toute influence sur la direction générale des affaires de l'ordre. C'est la tolérance intelligente et raisonnée du sage; que le Grand-Orient et le suprême conseil de France en sont encore éloignés!

— **Encycl.** V. ÉCLECTISME.

ÉCLECTIQUEMENT adv. (é-klè-kti-ke-man — rad. *éclectique*). D'une façon éclectique, à la manière des éclectiques : *Système* ÉCLECTIQUEMENT *conçu.*

ÉCLECTISER v. n. ou intr. (é-klè-kti-zé — rad. *éclectique*). Néol. Procéder suivant la méthode éclectique.

ÉCLECTISME s. m. (é-klè-kti-sme — du gr. *eklektismos*; de *eklegein*, choisir). Philos. Système philosophique qui consiste à combiner d'autres systèmes ou des opinions empruntées à divers systèmes : ÉCLECTISME *ancien.* ÉCLECTISME *moderne. L'*ÉCLECTISME *philosophique admet un Dieu sans action dans la société.* (De Bonald.) *L'*ÉCLECTISME *choisit dans tout pour avoir le droit de tout contester.* (Ch. Nod.) *L'*ÉCLECTISME *est l'hérésie des hérésies ou le choix des choix philosophiques.* (Chateaub.) *C'est Vico qui a reconnu l'autorité du sens commun, en l'opposant à l'abstraction philosophique, et fondé ainsi l'*ÉCLECTISME *moderne.* (Lerminier.) *L'*ÉCLECTISME *est la philosophie nécessaire du siècle.* (V. Cousin.) *L'*ÉCLECTISME *est la lumière de l'histoire de la philosophie.* (V. Cousin.) *Nous n'avons emprunté l'*ÉCLECTISME *à personne; l'*ÉCLECTISME *est donc une doctrine toute française et qui nous est propre.* (V. Cousin.) *L'*ÉCLECTISME *pur, l'*ÉCLECTISME *systématique, l'*ÉCLECTISME *pour l'*ÉCLECTISME *est une chimère.* (P. Leroux.) *Comme méthode, l'*ÉCLECTISME *ne supporte pas l'examen.* (P. Leroux.) *La philosophie, en produisant l'*ÉCLECTISME, *s'est disséquée de ses propres mains.* (Proudh.) *L'étude de l'histoire de la philosophie dispose à l'*ÉCLECTISME. (J. Droz.) *L'*ÉCLECTISME *est, en fait de rêveries philosophiques, le commencement de la fin.* (H. Castille.) *L'*ÉCLECTISME *est le système de ceux qui sont incapables d'en faire un.* (A. Guyard.) *Le matérialisme est mort, l'athéisme est mort; l'*ÉCLECTISME, *qui est le choix de ce qui paraît bon et vrai, l'*ÉCLECTISME *lui-même est mort.* (Laurentie.) *L'*ÉCLECTISME *a produit une foule de caractères éminemment honnêtes et de têtes consciencieux travailleurs.* (Renan.) *L'*ÉCLECTISME *est en un sens la méthode obligée de notre siècle et de la France en particulier.* (Renan.)

— Méd. Doctrine médicale fondée sur la fusion de divers systèmes : ÉCLECTISME *médical ancien.* ÉCLECTISME *médical moderne.*

— Par ext. Méthode fondée sur un choix fait dans des idées ou des systèmes déjà connus : *L'*ÉCLECTISME *dans l'art est la négation de l'art. Il n'y a pas d'*ÉCLECTISME *en mathématiques.* (Proudh.)

— **Encycl.** L'*éclectisme* est un système qui consiste à prendre dans chaque doctrine philosophique et religieuse les éléments d'une doctrine générale, qui serait un sommaire de la vérité. Les civilisations primitives n'ont jamais vu de spécimen d'un pareil projet. Pour qu'une idée de ce genre puisse naître, il est nécessaire que le scepticisme ait envahi les intelligences, et qu'à défaut de convictions individuelles, les sages comprennent l'utilité de réunir en un faisceau l'ensemble des croyances et des idées qui ont eu cours antérieurement et qui restent partiellement en faveur auprès de quelques-uns. Le premier essai d'*éclectisme* connu naquit au sein de l'école d'Alexandrie, au IIe siècle de notre ère. Dans son introduction aux *Vies des philosophes illustres*, Diogène Laërce constate ainsi l'origine de la doctrine *éclectique* : « Une école éclectique fut fondée par Potamon l'Alexandrin, lequel choisissait les doctrines qui lui avaient convenu dans chaque école; il lui parut que le criterium de la vérité est multiple. » Les adhérents de la nouvelle doctrine se proposaient de soumettre les données historiques de la raison à une élaboration critique, de manière à ne repousser aucune des conceptions religieuses, morales et métaphysiques qui constituaient l'avoir intellectuel de la civilisation. Leur tentative n'eut pas de succès : après deux cents ans d'efforts dépensés en pure perte à établir une encyclopédie de la pensée, ils échouèrent, vaincus par l'indifférence, par le christianisme, par les barbares, par la chute violente de la civilisation classique. La liberté de penser n'était pas faite pour réussir en Orient. Les fondateurs de l'*éclectisme* alexandrin avaient pourtant fait preuve d'un grand esprit de tolérance. Dans leur panthéon Orphée coudoyait Pythagore; Aristote était mis sur la même ligne que Platon; les cosmogonies de l'Inde et de la Grèce avaient été accueillies avec honneur. En réalité, une entreprise individuelle aurait mieux réussi. Aristote est un éclectique; si l'on cherchait bien, on trouverait dans les œuvres de Platon l'intention d'élever à la pensée un temple dont aucune opinion ne serait exclue. Dans les temps modernes, l'idée de tracer de l'esprit humain un tableau historique et impartial, qui serait un dictionnaire à consulter, il est vrai, plutôt qu'une doctrine positive, se trouve en divers endroits des œuvres de Leibnitz; mais nul avant Cousin n'avait songé sérieusement à faire de l'*éclectisme* une philosophie active, qui dominerait à la fois les cultes et les systèmes, et dont le cadre, assez large pour tout comprendre, ne repousserait qu'une chose, l'intolérance.

Au sortir de la Révolution, la philosophie végétait obscurément entre les sciences naturelles et mathématiques, sacrifiée, suspecte, victime des expériences toutes matérielles qui ont lieu dans les laboratoires de chimie. La pharmacie s'était emparée d'elle par voie de conquête. Le premier devoir de quiconque essayerait de l'émanciper était de la tirer d'une pareille officine. Laromiguière n'était guère propre à cette besogne; Royer-Collard était un moraliste et n'avait pas de doctrine personnelle à proposer; Cousin, à son début, n'en avait pas encore; mais il était jeune, fort, d'une intelligence facile et d'une imagination chaude. Ce sont ces splendeurs d'une riche organisation qui réveillèrent l'amour des études abstraites dans l'esprit d'une jeunesse ardente et aux facultés oisives. Le maître dut faire la part des circonstances. L'influence des idées pures avait disparu avec la vie abstraite, à laquelle avait succédé la vie industrielle, qui allait devenir le cachet propre de la société nouvelle. Désormais, il sera nécessaire d'offrir à l'intelligence des faits positifs, même en métaphysique : les idées n'auront d'empire qu'avec eux pour supports. Dans la littérature, le voyage, le roman et le drame ont détrôné la poésie; en histoire, le récit remplace la discussion; en philosophie, Cousin va lui faire tenir lieu des systèmes. En 1827, Jouffroy, le principal disciple de Cousin, caractérisait ainsi dans le *Globe* la doctrine éclectique : « Publier les systèmes, et des systèmes tirer la philosophie, tel est, en deux mots, le plan que M. Cousin a conçu; nul homme n'est capable de l'exécuter à lui seul. La seule publication des monuments, avec les interprétations nécessaires, est une tâche immense, qu'une vie ne saurait accomplir. M. Cousin, dans la conscience solitaire de la grandeur et de la beauté de son dessein, consumera sa vie à son service, léguant à ses successeurs les travaux commencés et renonçant au bonheur de voir l'édifice achevé. » Ce fut sur ces entrefaites que l'avènement du ministère Martignac permit à Cousin de remonter dans sa chaire de la Sorbonne et de tracer, pour la première fois, un programme complet de sa doctrine (*Cours d'histoire de la philosophie moderne*, par Victor Cousin; 1828, t. II, 1re série, 24e leçon). C'est ce programme que nous allons exposer : « La philosophie n'a plus aujourd'hui que l'une de ces trois choses à faire : ou abdiquer, renoncer à l'indépendance, rentrer sous l'ancienne autorité, revenir au moyen âge; ou continuer à s'agiter dans le cercle des systèmes usés, qui se détruisent réciproquement; ou enfin dégager ce qu'il y a de vrai dans chacun de ces systèmes, pour en fonder un qui les gouverne tous en les dominant tous, qui ne soit plus telle ou telle philosophie, mais la philosophie elle-même, dans son essence et dans son unité. » Comme on le suppose, il se range à ce dernier avis. Les philosophies qui s'agitent autour de lui l'y convient d'ailleurs; ce sont : 1o le sensualisme, représenté en Angleterre par Locke et en France par Condillac; 2o la philosophie écossaise, illustrée par un grand nombre d'esprits d'élite, tels que Thomas Reid et Dugald-Stewart; 3o enfin la philosophie allemande, que personnifie Kant. L'auteur ne prononce pas le nom de la nouvelle école panthéiste, sur laquelle Hegel, Schelling et Fichte étaient en train de jeter un si grand éclat, mais qu'il était prématuré de vouloir juger en connaissance de cause. Aucune des trois écoles que nous avons citées ne satisfaisait Cousin. Locke et Condillac étaient des empiriques; l'école écossaise, parlant au nom du sens commun, était timide et trop étroite dans ses conceptions; Kant était abstrait, manquait de sens pratique, s'abandonnait d'ailleurs à des témérités de langage et de raisonnement fort dangereuses. « Nous sommes convaincu, dit Cousin, qu'une partie considérable de la connaissance échappe à la sensation. » Ces paroles condamnent Locke et son disciple Condillac. Le mysticisme, fondé sur la théorie du sentiment moral considéré comme la source légitime de nos connaissances, ne lui plaît pas davantage. « Le sentiment n'est une base ni assez ferme, ni assez large pour porter la connaissance humaine. » Comme système, il n'y a pas à s'en préoccuper. D'autre part, l'auteur a passé deux ans dans les souterrains de la doctrine kantienne, où, s'il faut l'en croire, il ne ferait pas absolument clair. L'*éclectisme* « est pour tous les systèmes qui sont eux-mêmes pour la raison. » Il ne répudie pas le sentiment, mais il n'en faut pas trop; on ne peut l'admettre qu'autant qu'il fortifie la raison. « Nous sommes persuadés que la raison ne se peut développer sans des conditions qui lui sont étrangères, ni suffire au gouvernement de l'homme sans le secours d'une autre puissance; cette puissance, qui n'est pas la raison et dont la raison ne saurait se passer, c'est le sentiment. » Malgré tout, la philosophie de la sensation n'est pas dépourvue de fondement non plus. On ne saurait s'en passer sans inconvénient; mais il est nécessaire d'éviter de lui accorder trop. Les trois écoles dans l'enseignement desquelles le chef de l'école éclectique va puiser de quoi inaugurer une philosophie nouvelle ne représentent pas toutes les connaissances humaines; mais il n'y a pas lieu de l'examiner ici. Cousin n'aspire pas à innover; il ne cède à aucune ambition personnelle. Il est simplement contraint de faire un choix « par l'impossibilité manifeste, en présence de trois ordres de faits incontestables, de rejeter arbitrairement aucun d'eux. » Des trois côtés, ses convictions se trouvent engagées, d'une manière différente si l'on veut, mais néanmoins de manière à ce qu'il ne puisse nier qu'une part considérable de vérité ne soit dans chaque camp. Ce n'est pas sa faute « si Dieu a fait l'âme humaine plus grande que tous les systèmes. » Du reste, il admet implicitement, sinon un système, au moins une méthode qui équivaut à un système. En effet, dans l'économie des facultés de l'âme, il faut à Cousin une *maîtresse pièce*. Une maîtresse pièce est une faculté prépondérante à laquelle les autres sont tenues d'obéir. Celle du chef de l'école éclectique est la raison : il est donc rationaliste. Si nous ne nous trompons, cela s'appelle avoir un système. Pourtant il n'exclut pas les pouvoirs de l'âme qui ne procèdent pas de la raison; il reconnaît qu'ils sont nécessaires au crédit de la raison, « car, toute seule, elle ne va point. » En définitive, il lui accorde le droit d'exercer sur les divers objets de la philosophie un contrôle éminent et décisif. Ce rôle de la raison constitue pour la philosophie une situation nouvelle qu'elle est destinée à conserver; car l'*éclectisme* est, suivant lui, le dernier mot de la philosophie. « Son excellence est dans sa nécessité. » Cousin n'est pas sans inquiétude néanmoins; il se demande avec anxiété si en pratique il a satisfait aux exigences de sa méthode. Il se pourrait bien, en effet, qu'affichant le devoir de prendre dans tous les systèmes les éléments d'une vérité multiple qui n'existe entière nulle part, il ait, à son insu, sacrifié à des préjugés et se soit rendu coupable d'intolérance; mais non : afin de le démontrer, il passe en revue les systèmes qui se sont succédé depuis l'origine de la philosophie jusqu'à nos jours, note, chemin faisant, ce qu'il a pris et rejeté de chacun, et finit par décider qu'il n'a rien à se reprocher par rapport à l'intolérance. Son examen de conscience commence par Aristote : Aristote est le père du sensualisme grec; Locke, dans son *Traité de l'entendement humain*, n'est que son continuateur. Eh bien! il a fait de nombreux emprunts à l'empirisme d'Aristote; mais il a dû faire la part du faux. On ne saurait prétendre sans injustice que la vérité ne pénètre en nous que par l'intermédiaire obligé des sens; ce serait exagérer. Pourtant les sens président au déve-

loppement normal de nos facultés; leur perfection influe sur ce développement, et s'ils ne sont pas la cause de nos connaissances, ils en sont une condition essentielle. Il n'y a pas à contester que Cousin n'ait fait dans son enseignement la part de ce côté vrai du sensualisme, et cela dans toutes les branches du savoir philosophique : en métaphysique, en esthétique, en théodicée et même en morale, où on ne croirait pas à première vue que le sensualisme pût intervenir, sinon d'une façon négative, c'est-à-dire pour nier. « Mon Dieu! s'écrie Cousin, l'homme n'est pas un pur esprit. » Il a des organes, il est pourvu d'un corps qui sert d'enveloppe à la partie supérieure de lui-même. Ce corps, à le bien prendre, a du bon; ce n'est pas une prison, comme l'ont avancé mal à propos Platon et Malebranche; « mais bien plutôt une fenêtre ouverte sur la nature, et par laquelle l'âme communique avec la nature. » La tolérance de Cousin va jusqu'à admettre la légitimité des objections de Locke contre les idées innées de Descartes. L'expérience a certainement une valeur considérable; en philosophie, on ne saurait faire un pas sans avoir à l'invoquer. Elle sauve des nombreux dangers auxquels la déduction est sujette; elle engage le penseur à se tenir en garde contre les séductions de l'esprit géométrique, qui serait fatal, si on en faisait un usage abusif et si on perdait la réalité de vue, au profit d'abstractions qui ne sont propres qu'à égarer la raison. C'est pour avoir négligé de recourir à la méthode expérimentale que Spinoza, malgré la vigueur étonnante de son génie, en est venu à construire un échafaudage monstrueux d'erreurs néanmoins très-logiques, et qui n'avaient que le tort de n'être pas conformes à ce que l'expérience nous enseigne. Le même abus de l'abstraction a mené Condillac à vouloir déduire toutes nos connaissances d'un fait mal observé. Grâce à ce fait et au moyen de transformations purement verbales de propositions n'ayant pas d'objet, Condillac a fini par tomber dans un nominalisme n'ayant d'analogue que chez les scolastiques de la plus mauvaise époque. Cousin rend donc pleine justice aux bienfaits qu'on peut tirer de l'expérience en philosophie. Il y a beaucoup de choses qui n'en dépendent pas, suivant lui; pourtant, il n'y a pas de science à espérer sans elle. Il cite des exemples du fait : s'il n'y avait pas de corps, on ne pourrait se faire une idée de l'espace, qui n'est pas un corps; sans les phénomènes que l'expérience seule nous fait connaître, nous n'aurions pas l'idée du temps, qui est une abstraction née du spectacle de la succession des événements autour de nous. En un mot, la raison serait impuissante à nous procurer des idées générales, si les sens ne nous les indiquaient en nous en donnant le commencement, avec le concours de la conscience, il est vrai. D'ailleurs, une dose convenable d'empirisme soustrait au péril instant de se laisser entraîner à un idéalisme énervant. Cousin a une peur intime du penchant qui entraîne l'homme au mysticisme; chaque fois que l'enivrement causé par ce poison dangereux le menace de trop près, Locke lui rend le service précieux d'éloigner le fantôme. Le chef de l'école éclectique tient Locke « pour un des hommes les plus sensés et les meilleurs qui aient été; il est parmi ces conseillers secrets et illustres » qu'il donne à sa faiblesse. Il lui demande avis dans ses recherches les plus abstruses. De plus, Locke est pour lui le génie le plus original et le plus modéré de l'école empirique. Quoique enfermé dans les limites étroites d'un système, il sait y conserver une rare liberté d'esprit; il a été compromis en France par Condillac. Enfin le fondateur de l'école empirique moderne est un des créateurs de la psychologie et mérite à ce titre le respect des amis de la pensée.

Il ne faudrait pas croire que la part brillante faite à Locke par Cousin, dans l'économie de sa doctrine éclectique, l'empêche d'avoir pour le système opposé, c'est-à-dire pour l'idéalisme, une admiration lyrique. Il est bon de noter ici que l'idéalisme de Cousin est d'une espèce particulière et se confond avec l'abstraction. L'idéalisme, tel que l'*éclectisme* le conçoit, remonte à Socrate; Platon lui a donné une formule magnifique, et, dans les temps modernes, il a été renouvelé par Descartes, le messie philosophique de Cousin. Au fait, Descartes s'est contenté de mettre un habit neuf aux théories platoniciennes qu'avait amendées l'école d'Alexandrie. Plus encore que l'empirisme, l'idéalisme a droit aux égards et au respect des éclectiques. Il parle à l'homme de ce qu'il y a de plus noble dans l'homme; il revendique les droits de la raison; il rétablit dans la science, dans la morale, dans l'art, des principes fixes et invariables. Il mérite à ce titre d'être de beaucoup préféré à l'expérience d'Aristote et de Locke. De plus, les qualités individuelles de ceux qui l'ont personnifié depuis Descartes sont propres à jeter sur lui un éclat tout à fait singulier; ce sont, parmi plusieurs autres, Thomas Reid et Kant. On pourrait reprocher à Reid de manquer d'élévation et d'audace; Kant a d'autres défauts. Sa philosophie a deux grands aspects : elle a un côté analytique que l'*éclectisme* admet; il en rejette la dialectique. Cousin cite les travaux de Kant auxquels il a dû le plus emprunter pour élaborer sa méthode; ce sont : la *Critique de la raison spéculative*, la *Critique du jugement*, la *Critique de la raison pratique*. Le mérite intrinsèque de l'idéalisme résulte de ce que la raison est la faculté du vrai, du beau et du bien; ces trois derniers mots ont servi, il y a quelques années, de titre à un des livres le plus justement estimés de Cousin. Que la raison soit la faculté du vrai, c'est sa fonction; le beau est l'œuvre du goût, et le goût n'est pas un produit rationnel, le bien non plus. La raison est indifférente au bien et au mal, dont la distinction est due au sens moral ou religieux, qui est une faculté à part, différente de la raison et contradictoire avec elle; mais la maîtresse pièce de l'*éclectisme* étant la raison, il faut bien, sous peine d'être en défaut, pouvoir lui rapporter même ce qui ne lui appartient pas. Afin de mieux établir la légitimité de sa prépondérance sur les autres pouvoirs moraux de l'âme, l'*éclectisme* pose en axiome qu'elle est infaillible, situation dans laquelle elle a remplacé le pape : il y a des jugements universels et nécessaires. Cela peut paraître difficile à concilier avec l'observation, qui nous atteste que l'intelligence, à l'exemple de tous les êtres de la nature, naît, vit et meurt; en un mot est sujette à se modifier suivant l'âge qu'on a, l'éducation qu'on reçoit et le milieu social dans lequel on se trouve placé; mais la science étant la religion de l'*éclectisme* et ayant besoin d'un fondement normal et toujours identique à lui-même, il faut qu'il y ait des jugements universels et nécessaires, et il n'y en a pas seulement en matière scientifique; il y en a également en esthétique et aussi en morale. L'*éclectisme* ne craint pas d'affirmer que l'idée du bien et du mal est une idée absolue, comme si chaque époque, chaque civilisation, chaque individualité philosophique éminente n'avaient pas eu du bien et du mal une idée différente et souvent opposée, ce qui est un fait d'expérience historique palpable aux yeux de quiconque consent à examiner la chose sans préjugés.

Revenons à Kant; l'*éclectisme* lui reproche d'avoir construit une philosophie purement subjective et se demande à quoi sert d'établir la vérité si, en dehors de notre esprit, il n'y a pas de certitude à espérer. Dire qu'il n'y a point de principe de causalité ou dire que ce principe n'a aucune force en dehors du sujet qui le possède, n'est-ce pas la même chose? Évidemment. « Nous avons renversé ce scepticisme d'une forme nouvelle en restituant à la raison son vrai caractère, ce caractère impersonnel qui est le titre même de son autorité. La vérité n'est pas à nous; elle arrive jusqu'à nous par l'intermédiaire d'une faculté qui est en nous sans se confondre avec la volonté, qui constitue singulièrement la personne. » Il fallait enregistrer cette déclaration afin de fournir une idée exacte de l'*éclectisme*, à propos de la vérité et de l'intervention de la raison individuelle dans la recherche de cette vérité au point de vue éclectique; mais, quoique l'idéalisme obtienne de l'*éclectisme* une part si brillante dans l'économie des connaissances humaines, le sentimentalisme, dont Rousseau et Jacobi ont été, au siècle dernier, deux interprètes estimés, a un apport à mettre dans la construction de l'édifice éclectique. « Oui, dit Cousin, il y a un plaisir exquis attaché à la contemplation de la vérité, à la reproduction du beau, à la pratique du bien; il y a en nous un amour inné pour toutes ces choses, et quand on ne se pique pas d'une grande rigueur, on peut très-bien dire que c'est le cœur qui discerne la vérité, que les grandes pensées viennent du cœur, que le cœur est et doit être la lumière de notre vie. » L'illustre écrivain pense, avec Quintilien et Vauvenargues, que « la noblesse des sentiments fait la hauteur des pensées, » et que « l'enthousiasme est le principe des grands travaux comme des grandes actions. » On le voit, l'*éclectisme* accorde aux données de chaque pouvoir de l'âme une légitimité qui leur est propre; en ce sens, il est plus large qu'un système isolé, et sa supériorité est tout entière dans ce fait d'avoir accordé aux diverses facultés le droit d'apporter leur contingent à la vérité. Par contre, il prélève au profit de la raison des droits sur les facultés collatérales de l'intelligence qui nuisent à celles-ci, et en dernier lieu sa méthode tend à faire de la philosophie une grammaire de la pensée et de ceux qui l'acceptent des érudits plutôt que des penseurs, ce qui est fatal; car la philosophie ne consiste pas à savoir telle ou telle chose, mais à penser par soi-même, à posséder un instrument pensant, c'est-à-dire une âme ayant la plus grande culture et le plus d'initiative possible. A propos du sentiment, le chef de l'école éclectique remarque avec justesse qu'un acte de sentiment est une émotion et non un jugement; l'un n'a pas la même origine que l'autre. Le cœur « jouit, souffre, aime, hait; il ne connaît pas. » Le mal est que l'*éclectisme* l'admet comme appendice de la raison, tandis que chez la plupart il dirige; car la pensée est l'apanage d'un petit nombre et le sentiment existe chez tous. Le genre humain a commencé à vivre par là; la raison n'est venue que très-tard, et de longs siècles se sont écoulés pendant lesquels on n'a fait que sentir, si bien que la faculté de sentir est, à tout prendre, la plus généralement développée; tandis que celle de connaître n'a encore reçu qu'un développement artificiel qu'on obtient par le procédé appelé *instruction*.

Cet examen critique des systèmes, qui forme les trois quarts du programme éclectique, n'est, s'il faut l'en croire, qu'un acheminement vers un but plus élevé : la théodicée. La théodicée ou science de Dieu est le point délicat des philosophies qui se proposent d'énoncer une doctrine formelle, et l'*éclectisme* ayant fait son apparition dans une chaire officielle, la chaire d'histoire de la philosophie de la Faculté des lettres de Paris, était tenu à observer des ménagements qui n'eussent pas été nécessaires ailleurs. Il a dû faire la part de la situation; mais la prudence en un sujet pareil aurait passé pour une forme détournée du scepticisme. Cousin, plutôt que de prêter au soupçon, aima mieux s'exposer au danger que court toute doctrine qui se produit sous une forme affirmative, celui d'être attaquée de front et détruite en détail par ses adversaires. Les idées éclectiques exprimées plus haut sur le vrai, le beau et le bien n'étaient que des prémisses; l'auteur de la doctrine éclectique les a placées à quelque distance des conclusions qu'il veut en tirer, afin de n'être point accusé de les avoir établies pour le besoin de sa cause. Toujours est-il que sa théorie du vrai, du beau et du bien, présentée comme offrant tous les caractères d'une certitude nécessaire et universelle, lui sert ensuite à démontrer l'existence de Dieu. En effet, ce sont des idées relatives; s'il y a une vérité relative, un beau relatif, un bien relatif, il doit y avoir une vérité absolue dont l'autre n'est qu'une étincelle, une beauté parfaite dont la beauté relative n'est qu'un rayon, un bien absolu dont le bien relatif est l'œuvre; ces idées absolues, personnifiées en un seul être, c'est Dieu. Comme des preuves directes prêteraient trop à la controverse, l'*éclectisme* préfère invoquer des autorités. Il se fonde, pour affirmer l'existence de Dieu, sur l'autorité de Platon et sur celle de saint Augustin, et, dans les temps modernes, sur l'autorité de Descartes, de Malebranche, de Bossuet, de Fénelon, de Leibnitz et de Newton; s'il se trompe, il le fait en excellente compagnie. Il est certain que l'argument a une valeur considérable. Le génie a toujours été l'ami de Dieu; l'école éclectique veut rester dans cette tradition, qui est celle de l'humanité considérée dans les meilleurs parmi ceux qui la représentent devant l'histoire. Dieu est donc au sommet de l'édifice éclectique; il en est la clef de voûte. En philosophie comme dans la région des faits matériels, tout vient de lui et tout mène à lui; il est le soleil de la raison comme le principe du sentiment, l'origine de la sensation, le père de notre volonté; il réclame à ce titre notre respect de chaque jour; il est la cause et la fin de l'homme. Dans l'intervalle qui sépare notre naissance de notre mort, il nous conserve; il tient dans ses mains augustes le faisceau des forces dont nous sommes l'œuvre, et nous avons le devoir strict de l'adorer. On l'a toujours fait d'ailleurs, et, quelle que soit la forme qu'on y met, on continue de le faire partout. Toutes les religions qui couvrent la terre ont pour fondement la religion naturelle; par là, l'*éclectisme* entend « non pas la religion à laquelle l'homme peut arriver dans cet état hypothétique qu'on appelle l'état de nature, mais la religion que nous révèle la lumière naturelle accordée à tous les hommes sans le secours d'une révélation particulière. » Dans les lignes qui précèdent, on voit que l'école éclectique se sépare nettement du catholicisme et même du christianisme; il ne le rejette pas formellement, il l'admet en principe; il l'appellerait à l'occasion une codification magnifique autant que minutieuse de la religion naturelle. En face des religions, il procède comme au sujet des systèmes; il n'en repousse aucune, n'en accepte aucune exclusivement; il prend dans chaque culte les éléments qui lui paraissent convenir le mieux à une théorie générale et harmonique des idées religieuses. Les systèmes religieux, pris isolément, ont tous du bon et du mauvais, fruit des passions des hommes ou des conditions climatériques du sol. Il s'agit de dégager le bien, de l'extraire de partout, afin de l'additionner après de manière à pouvoir en faire un corps de doctrine.

L'*éclectisme* est resté ce que Cousin en avait fait, une philosophie d'école; Jouffroy, s'il avait vécu et s'il eût consenti à le défendre, aurait pu lui donner un grand lustre. On a l'habitude de classer ce dernier parmi les disciples de l'*éclectisme* : il n'était que le disciple de lui-même. Placé par les événements dans le voisinage d'une école investie du privilége de l'enseignement philosophique et désirant participer à cet enseignement, il lui fallut en accepter le programme; son tempérament maladif, inquiet et d'une tristesse mélancolique, n'était pas celui d'un homme propre à pérorer dans une chaire. Certes, la spéculation et le silence eussent été pour son esprit un meilleur viatique. De fait, il était sceptique; ce fut le scepticisme qui le réduisit au rôle de simple critique par incapacité de rien établir qui fût ou lui parût incontestable. Garnier, qui lui succéda dans sa chaire, était un professeur éminent, mais dépourvu d'initiative et de personnalité. L'analyse des systèmes et le soin d'en faciliter l'intelligence à autrui ont absorbé ses jours et l'ont empêché d'apporter un secours utile à la doctrine qu'il avait prise pour enseigne. « Nous n'aimons pas, disait-il, à être seul dans notre voie; nous ne sommes à l'aise que quand nous marchons avec la foule sur les grands chemins battus de tous. » On peut en dire autant de Damiron et de Saissot : chacun d'entre eux possédait un talent de professeur peu commun; mais ni l'un ni l'autre n'ont innové; ils se sont contentés d'exposer le programme édité par Cousin. Il serait peut-être malaisé d'exprimer ici une opinion sur ceux qui occupent aujourd'hui leur chaire; il suffira de constater qu'ils sont, sous ce rapport, semblables à leurs prédécesseurs; ils savent, racontent, commentent souvent avec art, quelquefois avec éloquence; ils n'ont rien ajouté à la doctrine qu'ils servent.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'*éclectisme* soit en décadence : il a cédé la place à l'école dite *critique*, que représentent MM. Renan et Havet, entre autres; cette décadence était facile à prévoir en songeant à l'origine de la doctrine. L'*éclectisme* naquit dans une chaire, se donna de prime abord pour un compromis entre l'ancien régime et la Révolution; l'État l'accueillit à ce titre, et il fut immédiatement astreint aux exigences de son caractère officiel, qui lui interdisait l'audace en même temps que le plus petit écart; aussi n'a-t-il pas eu beaucoup d'influence en dehors de l'Université, sa mère.

En définitive, la doctrine éclectique telle qu'elle aime à se formuler elle-même n'est point une philosophie originale, mais, comme nous l'avons déjà dit, une grammaire de la pensée, et cette grammaire n'a pas d'autre fonction que les grammaires ordinaires : celles-ci sont utiles à consulter pour connaître le squelette d'une langue, mais ne nous rendent pas maîtres de cette langue; celle-là, de son côté, est utile à consulter pour avoir le squelette de la pensée, ainsi que le programme des questions qui se posent d'habitude devant nous. Mais, de même qu'une grammaire ne nous fait pas écrivains, la doctrine éclectique est incapable de faire de ses adeptes des penseurs éminents, de leur conférer l'initiative nécessaire : c'est de la pédagogie intellectuelle. Quiconque aspire à l'indépendance de son âme est contraint, au sortir de chez elle, de chercher ailleurs un bâton de voyage pour affronter la vie.

Néanmoins l'*éclectisme* reste, en l'absence d'idées qui lui soient particulières, un exercice intellectuel propre à n'offusquer personne et à combler un vide immense dans l'enseignement; il aura le sort de la scolastique, depuis longtemps finie en qualité de doctrine et cependant vivante à titre d'archéologie scientifique. L'*éclectisme* est d'ailleurs commode à professer dans une chaire : il ne menace rien, il n'est rien, il n'aspire à rien; il a le mérite de la médiocrité en général, qui n'est pas dangereuse et laisse la porte ouverte à toutes les nouveautés. C'est déjà quelque chose de tenir le terrain libre et l'esprit de la jeunesse en jachère.

On peut consulter, au sujet de l'*éclectisme*, Cousin : le *Cours de* 1828, 13e leçon; le *Cours de* 1829, 4e leçon; la *Préface* des *Premiers fragments philosophiques* (1826); la *Préface* du *Manuel de Tennemann*, traduit par Cousin; Jouffroy : *De l'histoire de la philosophie; De l'éclectisme en morale*, dans les *Mélanges philosophiques;* Damiron : *Histoire de la philosophie au* IXe *siècle* (1828, 1 vol. in-8°).

Éclectisme (DE L'), par M. Nicolas, docteur en théologie, professeur de philosophie à la Faculté de théologie protestante de Montauban (Paris, 1840, 1 vol. in-8°). Cousin était ministre au moment où parut l'ouvrage, et l'éclectisme régnait; l'auteur célèbre cette victoire sans précédent. L'éclectisme, suivant lui, est la philosophie de l'avenir comme celle du présent. M. Nicolas invoque au profit de son opinion ces paroles de Leibnitz : « J'ai trouvé que la plupart des sectes ont raison dans une bonne partie de ce qu'elles avancent, mais non pas tant en ce qu'elles nient. » Au contraire, l'éclectisme ne nie rien et admet tout; on n'est pas plus conciliant. Cependant ses partisans constatent avec regret qu'il a deux sortes d'adversaires : les sensualistes du XVIIIe siècle et les débris de l'école scolastique. Cousin s'arrangeait volontiers de leur hostilité. « Il était inévitable, dit-il, que tous les systèmes exclusifs se soulevassent contre un système qui entreprenait de mettre fin à leurs querelles, en brisant leurs prétentions opposées et en les pliant à une discipline commune. Tous les partis extrêmes se sont donc ligués contre l'éclectisme sous l'honorable drapeau du maintien de la discorde. » Est-il bien sûr que la domination de l'éclectisme ne soit pas un interrègne, et que sa prétention de soumettre toutes les doctrines à une discipline commune, celle du doute, ne soit pas la négation systématique de la vérité? Que le XIXe siècle se soit reconnu un moment dans l'éclectisme, ce n'est pas douteux; mais qu'il soit le rendez-vous de tous les siècles comme l'enseigne le baron d'Eckstein, c'est une autre question. Le XIXe siècle a convié les idées de chaque siècle à une revue générale; il les regarde passer avec une certaine curiosité; sans en adopter aucune, il nomme *sagesse* l'abstention dans laquelle il se complaît. Ne serait-ce pas plutôt de l'impuissance et l'aveu qu'il n'a la force de croire à rien, qu'il est désormais indifférent aux choses de la pensée et assiste impassible au spectacle de la vie? « Si nous examinons, dit M. Nicolas, l'état des esprits de la génération actuelle, nous resterons convaincus que l'éclectisme est la philosophie nécessaire du siècle et qu'elle est la seule qui soit conforme à ses besoins et à son esprit; car tout ce siècle aboutit à une philosophie qui le représente.

Ce qui distingue cette génération, c'est l'absence complète de tout amour et de toute haine pour les formes et les idées du passé. Elle est prête à admirer tout ce qu'il y a eu de grand et de beau dans les camps opposés; mais elle n'a pris parti pour aucune des anciennes factions, parce qu'elle sait qu'elle vaut mieux que tout cela, parce qu'elle ne veut plus d'aucun exclusivisme. Libre de tout engagement avec les siècles précédents, elle sait ce qu'elle leur doit; héritière des travaux de tous, elle veut bien les continuer, mais non sous la forme que tel ou tel parti leur a donnée. »

Sous ces grands mots, un seul fait est visible; ce fait est l'indifférence du XIXe siècle : il ne croit à rien, n'éprouve le besoin de croire à rien. Il lui reste une passion, la curiosité; elle lui sert à explorer l'histoire. En philosophie, il assiste aux évolutions historiques de la pensée comme on assiste à une féerie, sans y prendre part; il est blasé; il ne pense plus, il est érudit; c'est un phénomène qu'on retrouve dans l'histoire des peuples au moment où ils quittent l'âge viril pour entrer dans la vieillesse. Comme les individus, ils deviennent tristes, ennuyés; ils sont incapables d'avoir une opinion; celle d'autrui leur est à charge. Ils attendent la mort avec cette impatience sénile que trahissent les gens sur qui les passions n'ont plus d'empire. Certes, l'éclectisme a sa raison d'être; il est, à beaucoup d'égards, la philosophie d'aujourd'hui; mais il signifie ce que nous venons de dire, et il n'y a pas lieu d'être fier de sa tâche et de son œuvre.

On sait que l'éclectisme fut, sous la monarchie de Juillet, un moyen d'action du gouvernement autant qu'une doctrine philosophique. M. Nicolas entre parfaitement dans l'esprit de son rôle. « En politique, dit-il, même modération, même absence de tout amour et de toute haine. Les luttes des monarchistes et des démocrates la touchent peu; elle sait que ni les uns ni les autres ne donneront aux hommes ce qu'ils demandent, et que la dispute roule tout entière sur des choses d'autrefois. Elle déteste également toutes les tyrannies, autant celle des peuples que celle des rois : elle veut être libre; mais elle veut aussi être heureuse, et elle ne comprend pas trop bien comment un bonheur sans mélange deviendra le partage de l'agriculteur et de l'ouvrier, dès qu'ils auront le droit de déposer leur scrutin dans une urne. »

L'ouvrage est, en dernière analyse, une théorie de l'éclectisme à la fois naïve et cynique. L'éclectisme personnifie la mort morale, celle de la pensée, indifférente désormais à quoi que ce soit. Transportez le fait en politique et vous aurez un idéal de la chose. Sous la plume du génie, les doctrines peuvent conserver un prestige qu'elles ne méritent pas; il faut les voir exposées dans leur nudité réelle pour en comprendre la pauvreté et l'impuissance. A ce point de vue, le docteur Nicolas a rendu un service éminent à la philosophie.

Éclectisme (RÉFUTATION DE L'), *où se trouve exposée la vraie définition de la philosophie et où l'on explique le sens, la suite et l'enchaînement des divers philosophes, depuis Descartes*, par Pierre Leroux (Paris, 1839). Ainsi que le dit l'auteur dans sa préface, ce volume est la réimpression pure et simple de l'article ÉCLECTISME qui parut en 1838 dans l'*Encyclopédie nouvelle*; seulement on y a joint, en forme d'appendice, deux articles sur le même sujet, publiés en 1833 dans la *Revue encyclopédique*. Dans le préambule qui précédait l'article de l'*Encyclopédie*, Pierre Leroux écrivait : « Par un certain concours de circonstances, l'absence et la négation de toute philosophie a pris aujourd'hui la place de la philosophie sous le nom d'*éclectisme*. » Cette phrase suffirait à elle seule pour faire connaître l'esprit dans lequel est conçu l'ouvrage qui nous occupe. L'auteur n'entend pas, en effet, blâmer les esprits chercheurs qui étudient consciencieusement toutes les opinions afin de les juger et de choisir dans chacune d'elles ce qu'elles contiennent de sage, de fondé, même de vraisemblable. Cet éclectisme, Pierre Leroux le comprend, l'approuve et le met en pratique. Comme l'a dit Diderot, « il n'y a point de chef de secte qui n'ait été plus ou moins éclectique. Pour former son système, Pythagore mit à contribution les théologiens de l'Égypte, les gymnosophistes de l'Inde, les artistes de la Phénicie et les philosophes de la Grèce. Platon s'enrichit des dépouilles de Socrate, d'Héraclite et d'Anaxagore; Zénon pilla le pythagorisme, le platonisme, l'héraclitisme, le cynisme. Tous entreprirent de longs voyages. Or quel était le but de ces voyages, sinon d'interroger les différents peuples, de ramasser les vérités éparses sur la surface de la terre et de revenir dans leur patrie remplis de la sagesse de toutes les nations? » Agir ainsi, c'était vraiment pratiquer la sagesse et se montrer digne de l'enseigner. Pierre Leroux le savait bien. Aussi n'est-ce pas à cet éclectisme bien entendu qu'il s'en prend. Ce qu'il attaque avec une force d'argumentation irrésistible, c'est le système qui consiste à examiner les opinions avec cette idée préconçue que celle que l'on professe est la seule bonne; c'est l'éclectisme systématique, l'éclectisme de Cousin, qui n'a eu dans cette voie que deux prédécesseurs : Potamon d'Alexandrie et Juste-Lipse. Cette doctrine funeste, Pierre Leroux la dénonce comme dangereuse, et voici, d'après lui, le sort qu'elle fait à la France : elle enchaîne les esprits, elle ôte à l'intelligence ses forces; elle empêche tout sentiment religieux, social, patriotique, de germer et de croître; « elle jette dans la société et dans le gouvernement de la société, non pas seulement de la léthargie et une lâche torpeur, mais le principe de la démoralisation et de la corruption. » L'auteur de la *Réfutation de l'éclectisme* prend Cousin corps à corps; il passe au creuset chacune de ses assertions, et toutes sont trouvées fausses et contradictoires entre elles. Il ne se laisse arrêter ni par les applaudissements qui ont accueilli la doctrine nouvelle, ni par la faveur dont ses représentants jouissent auprès du gouvernement, qui leur a prodigué les distinctions honorifiques. C'est là un motif de plus pour qu'il la combatte, et il a raison. Toute philosophie de l'Etat, toute doctrine officielle sera toujours odieuse. Or on sait que « l'Empire, ayant rompu toutes les traditions du passé, s'était mis en réaction contre la philosophie du XVIIIe siècle. L'Ecole normale participa à cette réaction et devint comme un séminaire, où l'on s'efforça de cultiver les langues, la littérature et les matières philosophiques pour elles-mêmes, et indépendamment de la vie politique et sociale. » Il s'agissait de former des rhéteurs et des dialecticiens, comme à l'Ecole polytechnique des ingénieurs et des officiers d'artillerie. Le principe de la division du travail régnait, et Napoléon n'avait qu'un but : fragmenter les hommes pour en faire des instruments. Cousin était bien fait pour servir des vues semblables. Il vint et déprécia, insulta la tradition philosophique du XVIIIe siècle, sans avoir à donner pour excuse aucun attachement sincère pour le christianisme, sans pouvoir même invoquer sa fidélité à des principes philosophiques bien arrêtés. De principes, Cousin n'en eut jamais. Tour à tour kantiste, alexandrin, hégélien, éclectique, Cousin n'a jamais été un véritable philosophe. Pierre Leroux le compare à un très-habile ouvrier qui s'en irait voyager chez les autres et qui rapporterait de toutes sortes de machines qu'il aurait vues des pièces très-belles et admirablement taillées, mais sans avoir précisément pu deviner le lien qui, dans les modèles, en faisait des machines. Les pièces ne font, réunies, aucun mécanisme. « M. Cousin, dit Pierre Leroux, n'a jamais eu de ses formules, de l'usage légitime qu'on en peut faire, la profonde conscience qu'a de ses idées tout inventeur. » Selon Pierre Leroux, le chef de l'éclectisme a méconnu une vérité : c'est que « les grandes pensées viennent du cœur. » Telle est la clef de toute philosophie. Or, il est facile de s'en convaincre, toutes les erreurs de Cousin ne sont que la suite de cette erreur fondamentale. Cette lacune de sentiment se retrouve dans ce qu'il appelle sa méthode, sa psychologie, son ontologie, sa notion de la philosophie, son histoire de la philosophie et enfin son éclectisme. La philosophie de Cousin n'a ni patrie ni famille; elle est sans ancêtres et sans postérité. L'humanité n'existe pas pour lui, et quant à Dieu, s'il en parle, c'est uniquement à titre de cause première; car autrement, comment en parlerait-il, ne le sentant réellement ni en lui-même ni dans l'humanité? Ou mène une telle philosophie? Partie de l'égoïsme, elle aboutit à l'égoïsme. « Le XVIIIe siècle, dit Pierre Leroux, n'est pas venu à un pur criticisme, à une pure négation; mais il s'est résumé dans une doctrine positive et virtuellement organique : la doctrine de la perfectibilité. Turgot et Condorcet en furent les principaux formulateurs et Saint-Simon fit, au nom de cette doctrine, appel à l'avenir. » C'est cette doctrine qui a constamment inspiré l'auteur. Voici, dans un résumé concis, le *nœud* des idées au moyen desquelles Pierre Leroux a eu raison de l'éclectisme et de Cousin.

Selon l'adversaire de la nouvelle école, la philosophie et la religion sont, au fond, une seule et même chose. Il ne veut pas que l'on puisse exclure de la philosophie tous les grands hommes religieux, qui les premiers enseignaient la sagesse. Il trouve qu'il est « d'une *grande absurdité* » de vénérer et même, comme le font les catholiques, d'adorer ces mêmes hommes à titre de messies ou de saints, et pourtant, en n'osant pas discuter avec eux, de les exclure par là même du rang de penseurs. « Quelle étrange fortune que celle de ces messies et de ces saints! Leurs dévots les adorent; mais ne dirait-on pas qu'en même temps ils les méprisent, puisqu'ils vont chercher leur service ailleurs? Ainsi les uns ont fait des anciens maîtres de la religion des espèces de momies enveloppées de bandelettes, devant lesquelles ils se prosternent sans beaucoup de profit. Les autres ne voient là que des cadavres, et en ont une sorte de dégoût et d'horreur, comme on a des cadavres. Idolâtrie d'un côté, irréligion de l'autre, voilà la conséquence. La négation du progrès par les uns a amené l'irréligion chez les autres. Élever la religion dans une sphère fabuleuse, au-dessus de l'homme et de la terre, revient à l'enlever de la terre. C'est le catholicisme qui a forcé l'esprit humain à proclamer provisoirement le divorce absolu de la religion et de la philosophie. » Ces deux choses doivent cependant être unies; leur alliance est nécessaire, indispensable, et Pierre Leroux proclame cette alliance au nom de la *doctrine de la perfectibilité*. La philosophie moderne, qui s'est déclarée indépendante, qui a le sentiment de suffire à l'humanité, doit remplacer la religion ou, pour mieux dire, devenir la religion. Mais, pour cela, il faut qu'elle arrive à donner une formule de la vie; car la religion étant la science de la vie, la philosophie, « qui aspire à la remplacer et qui prétend pouvoir le faire, doit réellement tenir sa place sur ce point le plus important et sans lequel elle doit rendre les armes à la révélation et se déclarer sujette. » Suivant Pierre Leroux, la philosophie n'est pas seulement une métaphysique ou une psychologie; elle est encore une politique et une morale. Elle a trois aspects simultanés, et de même que la religion chrétienne, à l'exemple de bien d'autres d'ailleurs, reconnaît une trinité, *formule de la vie*, il existe aussi pour la philosophie une trinité de l'esprit humain : *sensation, sentiment, connaissance*, indivisiblement unis; d'où il résulte que la philosophie ou la religion est indivisiblement politique, morale, métaphysique. Or, comme politique, la philosophie moderne est la doctrine de l'égalité; comme morale, elle est la doctrine du progrès et de la perfectibilité, la doctrine de l'idéal; comme science enfin ou comme métaphysique, elle est la « doctrine de la trinité, puisque, depuis deux siècles, le résultat de tous les travaux philosophiques est, en psychologie, cette formule de l'être de la vie. » Enfin l'auteur donne un nom spécial et collectif à la philosophie unie, alliée à la religion : *la doctrine de la perfectibilité*. « Quant à un nom collectif pour exprimer l'*unité* de la philosophie, s'il en fallait un autre que celui de *religion* ou de *philosophie*, nous appellerions volontiers, dit Pierre Leroux, l'ensemble de ce que nous venons de définir : doctrine de la perfectibilité; » et il ajoute : « L'école française, qui a résumé dans cette formule le grand mouvement de destination du christianisme, en tant que forme, et de l'ordre moral et politique qui correspondait à cette forme fausse, a mérité de servir de tige à cet arbre de l'avenir, qu'elle a, pour ainsi dire, planté de ses mains; mais, quelque nom que l'avenir donne à cette unité de la science, du sentiment et de l'activité humaine, ce qui est certain, c'est que cette unité est constituée par ces trois termes : *trinité, idéal, égalité*. Egalité sous le nom de fraternité, idéal sous le nom de Verbe, trinité avec l'anthropomorphisme d'une des personnes divines constituaient également le christianisme. La philosophie n'est qu'un progrès sur le christianisme; mais c'est un progrès. Les grandes choses ont toujours fait suite aux grandes choses qui avaient précédé. »

ÉCLEFIN s. m. (é-kle-fain). Ichthyol. Autre forme du mot AIGLEFIN.

ÉCLEGME s. m. (é-klè-gme — gr. *ekleigma*, électuaire; de *ekleichein*, lécher). Méd. Nom donné anciennement à des médicaments dont on enduisait les bâtons de réglisse, pour qu'on les suçât plus lentement. ‖ On disait aussi ÉCLIGME.

ÉCLEPSIS s. f. (é-klè-psiss — gr. *eklepsis*; de *ekleipô*, je délaisse). Mus. gr. Intervalle descendant.

ÉCLI s. m. (é-kli — de l'anc. haut allem. *kliozan*, fendre). Mar. Petit éclat séparé d'une pièce de bois quelconque; espèce de languette qui s'élève suivant le fil du bois, soit en le travaillant, soit sous un effort accidentel.

ÉCLIDON s. m. (é-kli-don). Agric. Sorte de traîneau employé dans les départements de l'Ouest.

ÉCLIÉ, ÉE adj. (é-kli-é — rad. *écli*). Mar. Se dit d'une pièce qui donne des éclis ou éclats de bois par l'effet d'une forte flexion : *Mât* ÉCLIÉ. *Vergue* ÉCLIÉE.

ÉCLIMÈTRE s. m. (é-kli-mè-tre — du gr. *klinô*, j'incline; *metron*, mesure). Instrument propre à faire connaître la distance zénithale d'un objet.

— **Encycl.** L'*éclimètre* est composé d'un arc de cercle gradué, d'une lunette munie d'un réticule et d'un niveau à bulle d'air. Quand l'instrument est installé, le zéro du cercle se trouve sur la verticale; la lunette, mobile dans un plan vertical autour de l'axe du cercle, est dirigée vers l'objet dont on cherche la cote et donne l'inclinaison que fait avec la verticale du lieu le rayon visuel mené à cet objet : de là le nom de l'instrument.

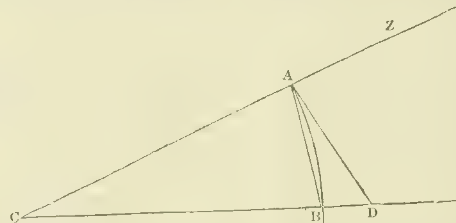

Si l'on veut prendre la différence de niveau BD des deux points A et D, on commencera, à l'aide de l'*éclimètre*, par évaluer du point A la distance ZAD = δ. Puis, remplaçant l'arc AB compris entre les verticales des deux points par la corde qui le sous-tend, on résoudra le triangle ABD. Appelons K la distance rectiligne supposée connue de A en B,

$$\text{L'angle BAC} = 90^{\circ} - \tfrac{1}{2}C,$$
$$\text{L'angle BAD} = 90^{\circ} - (\delta - \tfrac{1}{2}C,$$
$$\text{L'angle ADB} = \delta - C.$$

On a donc

$$BD = \frac{K \cos(\delta - \tfrac{1}{2}C}{\sin(\delta - C)}.$$

Telle est la différence de niveau cherchée. On l'ajoute algébriquement à la hauteur absolue de la station A, et l'on a celle de l'objet observé. V. HAUTEUR.

ÉCLINGURE s. f. (é-klain-gu-re). Mar. Syn. de RÂBLURE.

ÉCLIPSE s. f. (é-kli-pse — du gr. *ekleipsis*; de *ekleipein*, faire défaut; de la préposition *ek*, de, et du verbe *leipein*, quitter, qui se rapporte à la racine sanscrite *laip*, mouvoir, courir; d'où aussi le gothique *laupa*, latin *labor*, même sens). Astron. Disparition d'un astre, produite par l'interposition d'un corps entre cet astre et l'œil de l'observateur, ou entre le même astre et le soleil, auquel il doit sa lumière : *Calculer, prédire une* ÉCLIPSE. *Les* ÉCLIPSES *des satellites de Jupiter ont permis de calculer la vitesse de la lumière. La première* ÉCLIPSE *a été observée* 2,155 *ans avant Jésus-Christ*. (Chateaub.) *La physique a tué la crainte de la foudre en ce qu'elle avait d'imaginaire, comme l'astronomie a tué la crainte des* ÉCLIPSES. (F. Pillon.) *Les* ÉCLIPSES *n'étonnent que les enfants et n'effrayent que les sauvages*. (Montalemb.) *On raconte des habitants de l'Arcadie qu'ils étaient tellement ignorants, qu'au moment d'une* ÉCLIPSE *ils firent ouvrir un âne, qu'ils accusèrent d'avoir mangé la lune, parce que l'image de la lune disparut dans l'eau où l'âne buvait au moment de l'*ÉCLIPSE. ‖ *Eclipse de soleil*, Disparition du soleil produite par l'interposition de la lune entre cet astre et la terre : *Une* ÉCLIPSE DE SOLEIL *n'a jamais lieu en même temps pour toute la terre*. (Arago.) ‖ *Eclipse de lune*, Disparition de la lune produite par l'ombre de la terre projetée sur cet astre. (Raspail.) ‖ *Eclipse totale*, Disparition complète de l'astre. ‖ *Eclipse partielle*, Celle qui ne cache qu'une partie de l'astre. ‖ *Eclipse annulaire*, Eclipse de soleil dans laquelle la partie de l'astre restée visible affecte la forme d'un anneau lumineux. ‖ *Eclipse apparente*, Celle dans laquelle l'astre éclipsé n'est pas privé de lumière, comme il arrive pour le soleil. ‖ *Eclipse vraie*, Celle dans laquelle l'astre éclipsé est privé de lumière, comme il arrive pour la lune.

— Fam. Absence, disparition : *A force d'esprit, d'agrément et d'adresse, Mme de Caylus répara tout, et sa longue* ÉCLIPSE *fut comme non avenue*. (Ste-Beuve.)

— Fig. Déchéance, défaillance, moment de défaveur; disparition complète ou partielle : *Sachez que la France ne peut souffrir d'*ÉCLIPSE *qui ne soit funeste à l'Angleterre, et que son dernier jour serait un présage de notre prochaine nuit*. (Elisabeth d'Angleterre.) *A certains moments, la conscience civilisée subit une* ÉCLIPSE. (Proudh.) *Le naufrage d'un spéculateur ébranle l'attention publique pour plus longtemps que l'*ÉCLIPSE *d'une gloire littéraire*. (L. Ulbach.) *L'idéal est une belle chose; mais il est bien loin et il a ses* ÉCLIPSES. (Ste-Beuve.)

— **Epithètes.** Solaire, lunaire, totale, complète, partielle, visible, invisible, rare, curieuse, extraordinaire, terrible, effrayante, subite, soudaine, inattendue, imprévue, prévue, supputée, calculée, prédite, annoncée, observée, étudiée.

— **Encycl.** Antiq. et Linguist. Les anciens Aryas ne connaissaient assurément pas la véritable cause des *éclipses*, et les données diverses qui nous sont fournies par la science et la critique nous portent à croire qu'ils les expliquaient, ainsi que plusieurs des nations auxquelles ils ont donné naissance, par un combat de la terre contre quelque puissance hostile et mystérieuse.

C'est là, en effet, une hypothèse dont la poésie est éminemment propre au génie des races primitives, et d'ailleurs elle semble résulter de la comparaison des mythes et de plusieurs termes relatifs aux *éclipses*, ainsi que Pictet l'a fort clairement démontré dans ses savantes recherches sur les origines aryennes.

Le mythe indien du combat est exposé tout au long dans le *Mahâbhârata*, au chapitre du barattement de l'ambroisie.

Le démon Râhu a bu à la dérobée le breu-

vage d'immortalité destiné aux dieux; mais il a été aperçu par le soleil et la lune, qui le dénoncent à Vichnou, probablement par un sentiment de devoir bien compris et pour obéir à leur conscience. Vichnou irrité tranche aussitôt la tête de Râhu, et cette tête, devenue immortelle, poursuit sans cesse les deux astres délateurs pour les engloutir et les dévorer.

Nous retrouvons le même récit dans le *Vishnupurâna*, et c'est évidemment de ce mythe que sont venus les noms sanscrits de l'*éclipse*, tels que *râhugrâha*, *râhusansparça*, l'attaque, le combat de Râhu, ou simplement *grahâna*, la prise, ou encore *aupagrastika*, *devoratio*, de *upagras*, dévorer.

Ce mythe est assurément fort ancien, bien qu'il ait pu se modifier dans la tradition suivant le génie particulier des peuples ou des poëtes. Il a passé de l'Inde chez les Mongols, où le démon a pris de Râhu le nom d'*Aracho*. Selon Bergmann, les Mongols feraient même un grand bruit pour effrayer le monstre pendant les *éclipses* et le forcer ainsi à lâcher prise.

Les Scandinaves ont un mythe différent, mais du même genre.

Suivant eux, deux loups énormes, *Sköll* et *Hati*, poursuivent sans cesse le soleil et la lune, et le dernier, appelé aussi *Mânagarm*, le chien de la lune, finira par avaler cet astre à la fin des temps.

Un souvenir de cette tradition s'est conservé, d'après Grimm, dans la locution bourguignonne : *Dieu garde la lune des loups*, en parlant ironiquement d'un danger lointain.

La coutume de pousser de grands cris pour venir au secours de l'astre n'avait pas encore entièrement disparu au moyen âge, et l'Église la combattait et la chargeait d'anathèmes comme une superstition païenne. Au Ve siècle, saint Maxime de Turin, et deux siècles plus tard saint Éloi, avaient déjà prêché fortement contre cette coutume.

Les Romains avaient aussi le même usage, comme on le voit dans Juvénal :

> . . . *Jam nemo tubas, nemo aera fatigat*
> *Una laboranti poterit succurrere lunæ.*

Mais Pictet trouve assez singulier que chez eux, non plus que chez les Grecs, il ne soit fait aucune mention du mythe primitif.

L'*ekleipsis* de ces derniers et le latin *defectio* ne le rappellent pas, en effet, avec beaucoup de précision.

Le souvenir du mythe est perdu complétement chez d'autres peuples de la famille aryenne; mais les noms mêmes de l'*éclipse* s'y rapportent parfois très-clairement.

Ainsi le persan *girift*, de *giriftan*, saisir, répond au sanscrit *graha* pour *grabha*, *capere*, et rappelle ainsi l'attaque de la tête monstrueuse et dévorante de Râhu.

L'irlandais *camman*, *éclipse*, d'après O'Reilly, paraît signifier le combat, si l'on compare *cam* et surtout le cymrique *camawn*, combat.

Un autre terme ancien, *erchrae*, *erchrœ* (Zeuss, 839), *earera* (O'Reilly), serait encore plus expressif, si, comme le croit Pictet, il est composé de *earc*, soleil, et de *rae*, combat, ce qui correspondrait à un composé sanscrit *arkarava*, littéralement combat « contre le soleil. »

Beaucoup d'autres noms, rapportés par Pictet, n'expriment que l'idée d'une défaillance ou d'une maladie de l'astre.

Ces divers rapprochements laissent peu de doute sur l'existence du mythe en question chez les Aryas primitifs. Du reste, on découvre en d'autres pays des traces de légendes et de superstitions analogues, et la coutume de produire un grand vacarme avec toutes sortes d'instruments pendant les *éclipses* a été observée chez un grand nombre de nations sauvages, chez les Groenlandais par exemple, ainsi que chez plusieurs peuplades africaines.

— Astron. On entend, en général, par *éclipse* une privation de lumière réelle ou apparente. Elle est réelle si le corps cesse de recevoir la lumière qu'il empruntait d'un autre : c'est le cas de la lune, qui n'a point de lumière propre. Elle est apparente si la lumière propre du corps est seulement interceptée par un autre corps opaque qui passe devant lui : c'est le cas du soleil. La terre et la lune étant des corps opaques, toutes les fois que l'un de ces corps se trouve placé, suivant certaines conditions, entre le soleil et l'autre corps, il y a *éclipse*. Les *éclipses* se divisent en lunaires et en solaires, selon que la lune ou le soleil sont éclipsés. Les *éclipses* de lune ont lieu lorsque la terre se trouve placée entre le soleil et la lune, et que cette dernière traverse l'ombre projetée par la terre, de façon à ne plus recevoir de lumière du soleil.

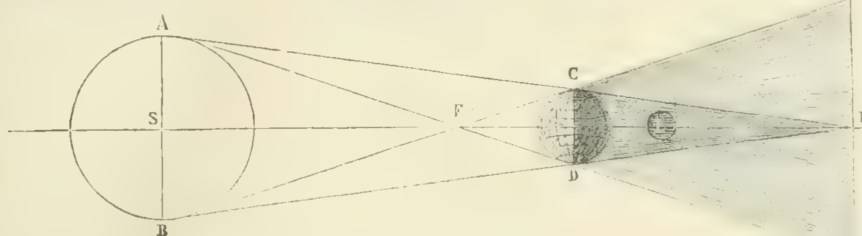

Fig. 1.

Soit S le soleil et T la terre; si l'on mène les tangentes communes AE et BE, elles détermineront les limites de l'ombre de la terre. Lorsque la lune L entre dans cette ombre, elle présente une suite de phases décroissantes depuis l'instant où elle la touche jusqu'à celui où elle disparaît, et une suite de phases croissantes depuis le moment où elle commence à en sortir jusqu'à celui où elle est entièrement dégagée. Au reste, la lune ne s'éclipse pas subitement; sa lumière s'affaiblit par dégradations successives, dès qu'elle approche de l'ombre, parce qu'elle pénètre auparavant dans la pénombre, qui est la demi-teinte renfermée entre les tangentes BC AD.

Il ne peut y avoir *éclipse* de lune que vers les oppositions, c'est-à-dire lorsque la lune est pleine; mais il faut d'ailleurs que les centres des trois astres se trouvent alors à peu près en ligne droite, sans quoi l'ombre de la terre passerait au-dessus ou au-dessous de la lune. Cette condition n'est généralement pas satisfaite, parce que le plan de l'orbe lunaire faisant avec celui de l'écliptique un angle d'environ 5°, le prolongement du rayon mené du soleil à la terre au moment d'une opposition peut faire, avec le rayon mené de la terre à la lune au même instant, un angle quelconque compris entre 0° et 5°. Pour qu'il y ait *éclipse*, il faut qu'au moment de l'opposition la lune ne se trouve pas trop éloignée de l'un de ses nœuds.

Les positions relatives des trois corps déterminent alors les particularités de l'*éclipse*. Si elles sont telles que le disque de la lune puisse pénétrer en entier dans le cône d'ombre de la terre, l'*éclipse* de lune est totale; si l'ombre ne couvre qu'une partie de ce disque, l'*éclipse* de lune est partielle.

On comprend, à l'aide de ces notions, comment on peut calculer approximativement les *éclipses* lunaires d'une année proposée; car le problème se réduit à trouver, parmi les pleines lunes de cette année, celles qui arrivent lorsque la lune est près de ses nœuds.

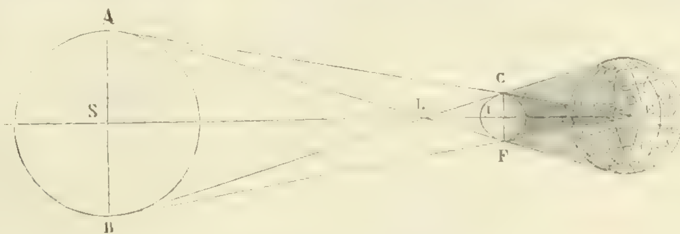

Fig. 2.

Les *éclipses* de soleil sont produites par l'interposition de la lune entre le soleil et la terre. Lorsque la terre entre dans le cône d'ombre projetée par la lune, les points de sa surface qui sont plongés dans cette ombre ne reçoivent plus les rayons du soleil et se trouvent dans une obscurité complète. Le cône d'ombre est limité par les tangentes AC, BF. L'ombre est d'ailleurs accompagnée d'une pénombre limitée par les tangentes BC, AF, qui se croisent en L, entre la lune et le soleil. Cette pénombre ne produit plus ici, comme dans le cas des *éclipses* de lune, une diminution de lumière pour l'observateur placé dans son intérieur, mais bien la disparition d'une partie du disque solaire : l'*éclipse* commence, pour cet observateur, au moment où le lieu qu'il occupe passe sur une des limites de la pénombre, et se termine lorsque le contact s'effectue avec la limite opposée; ce lieu ne devient entièrement obscur que lorsque le cône d'ombre lunaire est assez grand pour l'atteindre, ce qui produit alors pour lui une *éclipse* totale. Les *éclipses* de soleil ne peuvent avoir lieu que lors des conjonctions ou lorsque la lune est nouvelle, et encore lorsque la lune est assez voisine d'un de ses nœuds.

Si l'axe du cône d'ombre projeté par la lune passe par les centres des trois corps, l'*éclipse* de soleil sera centrale; si les distances de la lune et du soleil à la terre (distances variables, comme on sait) sont telles que le diamètre apparent de la lune surpasse celui du soleil, l'*éclipse* sera totale avec durée; si ces diamètres apparents sont égaux, l'*éclipse* sera encore totale, mais sans durée; enfin elle sera annulaire si, outre la condition posée en premier lieu, le diamètre apparent de la lune est plus petit que celui du soleil. Les *éclipses* de soleil qu'on observe le plus souvent sont partielles; car il arrive rarement que toutes les conditions nécessaires à l'*éclipse* soient satisfaites, et qu'en même temps l'œil de l'observateur se trouve précisément sur la ligne qui joint les centres du soleil et de la lune. On conçoit, du reste, facilement qu'une *éclipse* de soleil puisse être partielle pour un lieu terrestre et en même temps totale pour un autre. On remarquera aussi que, en raison des mouvements relatifs des trois astres, l'*éclipse* de soleil commence par la droite et celle de lune par la gauche de l'observateur. Il y a cette différence entre les *éclipses* de lune et celles de soleil : que les premières sont visibles de tous les points de la surface de la terre pour lesquels la lune est au-dessus de l'horizon et y présentent les mêmes phases, tandis que les secondes varient d'un lieu à un autre en durée et en étendue. Cette différence tient à ce que, dans un cas, la lune perd très-réellement sa lumière, et que la partie éclipsée cesse d'être visible de quelque point que ce puisse être, tandis qu'il n'en est pas de même du soleil, qui a une lumière propre. Si l'on compare le temps des révolutions périodiques de la lune et du soleil, on trouve un moyen très-simple de prévoir approximativement les époques où les *éclipses* auront lieu; il suffit pour cela de connaître une période de temps après laquelle le soleil ou la lune se trouvent à très-peu près dans les mêmes positions, par rapport aux nœuds de l'orbite lunaire. La révolution synodique de la lune s'effectuant en 29j,530588 et celle des nœuds de l'orbite lunaire en 346j,61963, il s'ensuit, ces nombres étant à peu près dans le rapport de 19 à 223, qu'après 223 révolutions synodiques de la lune le nœud sera revenu 19 fois à la même position par rapport au soleil. 223 mois lunaires font 18 ans et 10 jours; de sorte qu'après cet intervalle de temps, toutes les *éclipses*, soit de soleil, soit de lune, doivent reparaître dans le même ordre. Toutefois les inégalités auxquelles les mouvements de la lune et du soleil sont assujettis font que l'ordre observé s'altère à la longue. Cette période si remarquable paraît avoir été connue des plus anciens astronomes chaldéens, qui lui avaient donné le nom de *saros*. De nos jours, on calcule le retour des *éclipses* par des méthodes beaucoup plus sûres. On détermine à l'aide des épactes astronomiques les instants des conjonctions et des oppositions, ainsi que la distance pour ces instants du soleil au nœud de la lune, et on voit si cette distance tombe dans les limites où il peut y avoir *éclipse*, soit de soleil, soit de lune. Pour les *éclipses* solaires, si la distance du soleil au nœud est plus petite que 13° 33′, l'*éclipse* est sûre; si elle est plus grande que 19° 44′, l'*éclipse* est impossible; pour les *éclipses* lunaires, si la distance du soleil au nœud est plus petite que 7° 47′, l'*éclipse* est sûre; si elle est plus grande que 13° 21′, l'*éclipse* est impossible. Entre ces valeurs extrêmes, que l'on nomme *limites écliptiques*, l'*éclipse* est possible, mais douteuse; il faut alors, pour s'en assurer, faire un calcul plus exact des syzygies. A l'inspection de ces limites, on voit que pour toute la terre les *éclipses* de soleil doivent être plus fréquentes que celles de lune; mais, pour un lieu déterminé, il y a plus d'*éclipses* de lune que de soleil (à peu près trois fois). « Dans l'espace de 18 ans, dit Arago, on peut observer sur toute la terre 70 *éclipses* : 29 de lune et 41 de soleil. » Jamais, dans une année, il n'y a plus de 7 *éclipses*; jamais il n'y en a moins de 2. Quand elles se réduisent à ce nombre dans une année, elles sont toutes deux de soleil. Pendant le XVIIIe siècle, on n'a vu qu'une *éclipse* totale de soleil à Paris, celle de 1724. Dans le siècle actuel, il n'y en a pas eu encore et il n'y en aura pas. On évalue ordinairement la valeur des *éclipses* en divisant le diamètre lunaire en 12 parties, qu'on nomme *doigts*, et subdivisant chaque doigt en 60 minutes. Lorsqu'on parle de la grandeur d'une *éclipse* sans spécifier l'instant du phénomène, on entend toujours la grandeur totale, c'est-à-dire celle qui a lieu lorsque la distance des centres est la plus petite.

Terminons cet article tout scientifique par une anecdote. Une dame,

Ce sexe est sans pitié!

(elles veulent que les hommes, les savants, même les astronomes, soient les esclaves de leurs caprices et fassent tout pour elles, tout jusqu'à l'impossible); donc une dame, une dame du très-grand monde, avait lu dans le *Mercure galant* que Cassini annonçait une *éclipse* totale de lune pour le soir même, à 11 heures 30 minutes. Vite elle donne des ordres à ses femmes d'atours, et la toilette commence. « Mais, madame, s'écria une jeune soubrette, il faut nous dépêcher; car c'est à 11 heures et demie que... — Oh! voyez donc la petite niaise, qui ignore que le grand Cassini est de mes intimes, et qu'il retardera son *éclipse* s'il voit que je ne suis pas encore arrivée. » En effet, quand on fut rendu à l'Observatoire, minuit sonnait; le galant astronome cherchait à s'excuser. — Bah! bah! s'écria la charmante, vous recommencerez bien pour moi?

N, i, ni, c'est fini,
Répondit Cassini.

Éclipse (L'), journal satirique hebdomadaire fondé en 1868 par François Polo. L'*Eclipse* naquit en pleine sixième chambre. A la suite d'une spirituelle charge d'André Gill, les *Lutteurs masqués*, la *Lune*, assignée en police correctionnelle pour avoir traité de matières politiques, fut condamnée à disparaître. « Q allez-vous faire, demanda-t-on à Polo, maintenant qu'il y a éclipse? — Je ferai l'*Eclipse*, » répondit le jeune et courageux directeur de mille publications charmantes. Quinze jours après la suppression de la *Lune*, l'*Eclipse* parut. On sait l'immense faveur dont elle jouit dans le public. Molière a dit : « L'étrange entreprise que de faire rire les honnêtes gens! Avoir de l'esprit tous les jours, à heure fixe, quelle gageure! Et quelle tâche décourageante en présence d'une censure armée de longs ciseaux. Est-il possible de donner au public une comédie nouvelle tous les matins? » Cette entreprise, l'*Eclipse* l'a menée à bonne fin. Chaque numéro apporte au public une comédie nouvelle, et si M. Polo et ses collaborateurs n'ont pas de l'esprit tous les jours, il ne faut s'en prendre qu'au genre de périodicité qu'ils ont adopté. En une fois, d'ailleurs, ils en donnent pour une semaine. Frondeuse par tempérament, n'adorant aucun fétiche, n'ayant aucun parti pris, l'*Eclipse* prend la célébrité du moment, quels que soient ses titres, d'où qu'elle vienne, à quelque opinion qu'elle appartienne. De Veuillot à Rochefort, de Sallot dit *Casque de fer* à Bismark, de Cora Pearl à Ricord, toutes ont posé devant Gill, toutes ont eu leur histoire contée en dix lignes par le *Cousin Jacques*, un Plutarque passé maître dans les portraits à la plume. A cet élément de succès il convient de joindre de charmants articles de fantaisie signés Bienvenu, d'Hervilly, Humbert — le père de Boquillon, — Georges Petit, etc., etc.; une revue des théâtres lestement et finement écrite, enfin ces nouvelles à la main et à l'emporte-pièce dans lesquelles excelle Emile Blondet.

Éclipse totale (L'), comédie en un acte et en vers, mêlée d'ariettes, paroles de M. de La Chabeaussière, musique de Dalayrac, représentée pour la première fois sur le théâtre de la Comédie-Italienne le 7 mars 1782. « La fable si connue de l'astrologue qui se laisse tomber au fond du puits paraît avoir fourni l'idée de cette petite pièce, » dit un critique. Solsticius, grand partisan de l'astrologie, et de plus très-jaloux d'Isabelle, sa pupille, qu'il veut épouser malgré elle, se trouve abandonné de tous ceux qui l'entouraient au moment où une éclipse qu'il observe devient totale. Isabelle et Léandre, qu'elle aime, profitent de l'obscurité pour fuir ensemble. Solsticius, courant après eux, tombe dans un puits démoli, d'où on ne le retire qu'à la condition qu'il ne s'opposera plus au mariage des deux amants. Ce poëme très-léger rappelle aussi un peu, on le voit, les *Folies amoureuses*. La protection de Marie-Antoinette facilita à Dalayrac la réception de son opéra et lui valut un tour de faveur. L'ouvrage obtint

un très agréable succès. On applaudit le duo d'Isabelle et de Lisette : *Quoi, ce billet vient de Léandre!* et l'ariette d'Isabelle : *Amour, bannis ma crainte.* « La partition de l'*Eclipse totale* est devenue assez rare, observe Adolphe Adam. Il en existe une manuscrite à la bibliothèque du Conservatoire ; encore est-elle incomplète et ne renferme-t-elle pas les derniers morceaux de l'ouvrage. C'est la seule que j'aie pu consulter, et j'avoue que rien ne m'a paru y justifier le succès de l'ouvrage et les éloges que la musique en particulier reçut de tous les recueils du temps qui rendirent compte de la pièce. » L'étude musicale de cette partition n'offre donc rien de bien intéressant. On y remarque cependant une instrumentation moins nue que celle des œuvres contemporaines de Grétry et de Monsigny ; mais l'harmonie est pauvre, sans finesse et dénote encore l'amateur. La mélodie est facile et abondante, mais un peu commune. On voit qu'Adam n'a pu étudier le sextuor : *Je vais parler ; faites silence*, morceau qui présageait un maître, mais que le public n'apprécia guère à cause de sa prédilection pour les pontsneufs. Les rôles furent créés par Narbonne, Trial, Clairval et Rosière ; Mmes Trial et Billioni.

L'*Eclipse totale* est le premier ouvrage rendu public de Dalayrac, qui en a tant composé depuis pour la scène française. A ce titre, la reproduction d'un morceau de cette partition offrirait un véritable intérêt de curiosité ; mais il n'est pas la seule qualité du petit air que nous donnons ici, et qui se distingue par une rare franchise de rhythme et une réelle facilité.
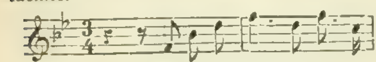
Oui, je le dis de bon- ne

foi, En ce mo- ment mon plaisir est ex -

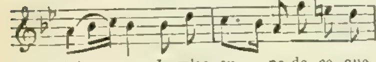

- trê - me, Je m'oc- cu - pe de ce que

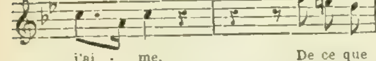

j'ai - me, De ce que

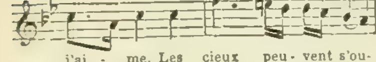

j'ai - me. Les cieux peu- vent s'ou-

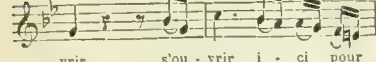

- vrir, s'ou - vrir i - ci pour

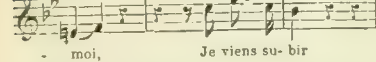

- moi, Je viens su- bir

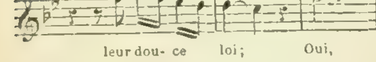

leur dou- ce loi; Oui,

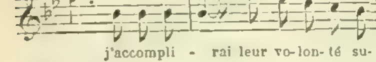

j'accompli - rai leur vo- lon- té su-

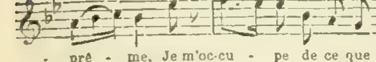

- prê - me, Je m'oc-cu - pe de ce que

j'ai - me. De ce que

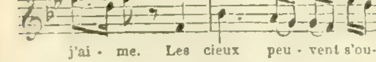

j'ai - me. Les cieux peu - vent s'ou-

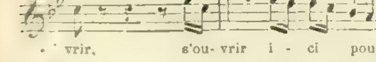

- vrir, s'ou- vrir i - ci pour

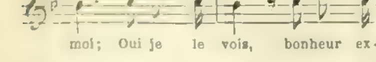

moi; Oui je le vois, bonheur ex-

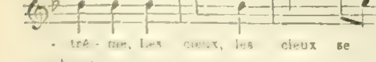

- trê- me, Les cieux, les cieux se

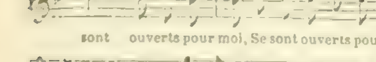

sont ouverts pour moi, Se sont ouverts pour

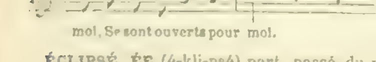

moi, Se sont ouverts pour moi.

ÉCLIPSÉ, ÉE (é-kli-psé) part. passé du v. Eclipser. Caché ou obscurci par une éclipse : *Astre* ÉCLIPSÉ. *Le soleil est* ÉCLIPSÉ *par la lune; la lune est* ÉCLIPSÉE *par la terre.*

— Par ext. Caché par un obstacle interposé ; disparu en général : *Le soleil est* ÉCLIPSÉ *par un nuage.*

Dieu! quel ravissement, quand il revoit les cieux,
Qu'il croyait pour jamais *éclipsés* à ses yeux!
DELILLE.

— Poétiq. Obscurci, affaibli :

Tout homme, en te voyant, reconnaît dans tes yeux
Un rayon *éclipsé* de la grandeur des cieux.
LAMARTINE.

— Fig. Effacé, surpassé : *Etre* ÉCLIPSÉ *par ses rivaux. Malgré ses richesses, la maison des Médicis fut* ÉCLIPSÉE *par la maison de France.* (Balz.) *Jusque-là Robespierre n'avait été qu'un discuteur d'idées, un agitateur subalterne infatigable et intrépide, mais* ÉCLIPSÉ *par les grands noms.* (Lamart.)

ÉCLIPSEMENT s. m. (é-kli-pse-man — rad. *éclipser*). Action d'éclipser. ‖ Peu usité.

— Fig. Disparition, suppression. ‖ Vieux mot.

ÉCLIPSER v. a. ou tr. (é-kli-psé — rad. *éclipse*). Produire l'éclipse de : *La lune* ÉCLIPSE *quelquefois le soleil.* (Acad.)

— Par ext. Cacher, faire disparaître, dérober aux regards : *Un gros nuage* ÉCLIPSA *le soleil.*

La nuit n'a pas encore *éclipsé* la lumière.
M.-J. CHÉNIER.

— Fig. Détruire, chasser ; remplacer, succéder à : *Une valse rapide, dans un salon éclairé de mille bougies, jette dans les cœurs une ivresse qui* ÉCLIPSE *la timidité.* (H. Beyle.) *La cruauté du bourreau* ÉCLIPSE *les torts du fanatique.* (Laboulaye.) *Les victoires d'Alexandre avaient des lendemains où le disciple d'Aristote* ÉCLIPSAIT *le roi de Macédoine.* (Jouffroy.) ‖ Effacer, surpasser : *Corneille* ÉCLIPSA *tous les poëtes tragiques qui l'avaient précédé.* (Volt.) *La physionomie supplée à la beauté et l'*ÉCLIPSE *quelquefois.* (J.-J. Rouss.) *La gloire de l'auteur d'une découverte* ÉCLIPSE *celle des savants qui l'ont préparée.* (Condorcet.) *Une femme ne doit* ÉCLIPSER *en rien son mari, pas même par la toilette.* (Piozzi.)

S'éclipser v. pr. Etre éclipsé, disparaître par l'effet d'une éclipse : *Le soleil ne* S'ÉCLIPSE *qu'à la nouvelle lune, et la lune que lorsqu'elle est pleine.* ‖ Avec suppression du pronom réfléchi :

. . . . Un accident pareil
Devrait faire d'horreur *éclipser* le soleil.
MAIRET.

— Par ext. Se voiler, s'obscurcir ; disparaître par l'interposition d'un obstacle : *Le soleil* S'EST *aujourd'hui* ÉCLIPSÉ *plus de vingt fois.*

Ce Dieu d'un seul regard confond toute grandeur;
Des astres devant lui *s'éclipse* la splendeur.
L. RACINE.

— Fam. S'esquiver, s'en aller, se dérober, se cacher, disparaître : *Tous deux* S'ÉCLIPSÈRENT *précipitamment derrière le vitrail du balcon, qui se referma.* (V. Hugo.) *Au moment du combat, les chefs du mouvement projeté* S'ÉCLIPSÈRENT. (Lamart.)

Le jeune dieu *s'éclipsa* dans les airs.
J.-B. ROUSSEAU.

Je me suis *éclipsée* en confidente habile.
PIRON.

A la veille, morbleu, d'avoir un régiment,
Planter là l'univers, *s'éclipser* brusquement!
GRESSET.

— Fig. Etre anéanti, supprimé ; périr, disparaître : *Dans la carrière de l'industrie, des fortunes nouvelles surgissent chaque jour ; d'autres* S'ÉCLIPSENT. (Math. de Domb.) *Le sentiment de la justice et de la patrie ne* S'EST *point* ÉCLIPSÉ. (Montalemb.) *Tant que le génie d'un peuple ne* S'ÉCLIPSE *pas, c'est un signe irrécusable que ce peuple doit renaître.* (Mme L. Colet.) ‖ Etre effacé, surpassé : *L'autorité des grands noms* S'ÉCLIPSE *devant l'autorité des faits.* (Rostan.)

Tel brille au second rang qui *s'éclipse* au premier.
VOLTAIRE.

Le bel esprit *s'éclipse* auprès de la raison.
ARNAULT.

— Réciproq. Se surpasser l'un l'autre, s'effacer mutuellement : *Elles s'étudiaient à* S'ÉCLIPSER *les unes les autres.* (G. Sand.)

— **Syn. Éclipser, effacer, obscurcir.** *Eclipser*, c'est surpasser les autres par quelque qualité brillante et souvent passagère, dont l'éclat empêche de voir ce qui frappait les yeux auparavant. *Effacer*, c'est rendre nul pour ainsi dire, ou faire, par la supériorité de son propre mérite, qu'on n'aperçoive plus ce qui pourtant n'est pas dénué de toute valeur réelle : *Une femme qui en* ÉCLIPSE *une autre par sa parure a quelquefois la douleur de voir cette autre l'*EFFACER *par son esprit.* L'action d'*obscurcir* est plus faible ; elle diminue l'éclat, elle fait qu'on est moins regardé, mais elle ne fait pas totalement disparaître.

— **Allus. littér. Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier,** Allusion à un vers de la *Henriade*. V. BRILLER.

ÉCLIPTE s. f. (é-kli-pte — du gr. *eklipês*, imparfait). Bot. Syn. de BLAINVILLÉE.

ÉCLIPTIQUE s. f. (é-kli-pti-ke — rad. *éclipse*, parce que le soleil et la terre étant toujours dans le plan de l'écliptique, il ne peut y avoir d'éclipse de lune ou de soleil que lorsque la lune se trouve dans ce même plan). Astron. Grand cercle de la sphère décrit par le mouvement annuel du soleil, dans le système des anciens, ou par le mouvement annuel de la terre, dans le système des modernes ; plan déterminé par ce cercle : *L'*ÉCLIPTIQUE *coupe l'équateur en deux points diamétralement opposés. Le plan de l'*ÉCLIPTIQUE *se déplace lentement dans le ciel de siècle en siècle.* (Acad.) *C'est à l'inclinaison de l'*ÉCLIPTIQUE *sur l'équateur qu'est due la différence des saisons.* (Laplace.)

Phébus eut un ordre formel
De revenir en poste au ciel,
Pour reprendre dans l'*écliptique*
Au plus tôt sa course elliptique.
***

‖ *Obliquité de l'écliptique*, Angle que forme l'écliptique avec l'équateur. ‖ *Axe de l'écliptique*, Diamètre de la sphère perpendiculaire au plan de l'écliptique. ‖ *Pôles de l'écliptique*, Points où l'axe de l'écliptique rencontre la sphère.

— Adjectiv. Qui a rapport à l'écliptique : *On appelle orbite* ÉCLIPTIQUE *la trace idéale du mouvement de translation dans l'espace.* (L. Figuier.) ‖ Qui a rapport aux éclipses : *Conjonction* ÉCLIPTIQUE. ‖ *Doigts écliptiques*, Chacune des douze parties qui servent à diviser le diamètre apparent des astres éclipsés. ‖ *Limites écliptiques*, Positions extrêmes de la lune où les éclipses peuvent avoir lieu.

— **Encycl.** Le mot *écliptique*, qui ne désigne plus aujourd'hui que l'orbite apparente du soleil, avait jadis encore un autre sens. Il se disait de tout ce qui est relatif aux éclipses. Par exemple, cette phrase, qu'on trouve dans les anciens traités : « Toutes les nouvelles lunes ne sont pas *écliptiques*, » signifiait qu'il n'arrive pas d'éclipse à toutes les nouvelles lunes.

On appelait *termes écliptiques, termini ecliptici* (limites des éclipses), l'espace dans lequel la lune doit nécessairement se trouver pour qu'il y ait éclipse, soit de lune, soit de soleil. Cet espace, compté à partir des nœuds de la lune, est d'environ 15°. V. ÉCLIPSE.

Les doigts *écliptiques* sont les douzièmes parties du soleil ou de la lune, qui servent à exprimer la grandeur de la région éclipsée.

Aujourd'hui on appelle plus particulièrement *écliptique* le grand cercle de la sphère céleste que le centre du soleil paraît décrire d'occident en orient, dans l'intervalle d'une année, par le fait de son mouvement propre apparent. Le nom donné à ce cercle lui vient de ce que toutes les éclipses de soleil et de lune arrivent près des points où il est rencontré par l'orbite de la lune.

Dans le système de Copernic, que personne ne conteste plus, le soleil est immobile au centre du monde. C'est donc le centre de la terre qui décrit l'*écliptique*. Ainsi l'*écliptique* est l'orbite réelle que la terre parcourt dans l'intervalle d'une année dans le sens direct, c'est-à-dire aussi de l'ouest à l'est. Cette orbite, qui est à peu près circulaire, est partagée en 12 arcs égaux ou signes, dont on verra les noms et les positions respectives à l'article ZODIAQUE. Le soleil semble parcourir, et en réalité la terre parcourt, un de ces arcs par mois.

Le cercle dont l'*écliptique* est la circonférence s'appelle *cercle de l'écliptique*. La droite perpendiculaire au plan de ce cercle et qui passe par son centre est l'axe de l'*écliptique*. Elle coupe la sphère céleste en deux points, qui sont les pôles de l'*écliptique*.

Pour nous conformer à l'usage, nous parlerons le langage des apparences, qui suppose le soleil en mouvement autour de la terre immobile. Si nous considérons l'*écliptique* et l'équateur, qui sont tous deux des grands cercles de la sphère céleste et qui ont par conséquent même centre, ces deux grands cercles font entre eux un angle connu sous le nom d'*obliquité de l'écliptique*. Pour constater et calculer cette obliquité, les astronomes déterminent chaque jour l'ascension droite et la déclinaison du soleil à son passage au méridien, et ils reportent sur un globe les positions successives qui en résultent. Par ce procédé, on trouve que toutes ces positions, qui sont les différents points de l'*écliptique*, sont situées sur un grand cercle incliné sur l'équateur d'environ 23° 27′ 30″ : c'est là l'obliquité en question.

Les deux points où l'*écliptique* rencontre l'équateur sont appelés *points équinoxiaux* (v. ÉQUINOXE). Ainsi le soleil, chaque année, traverse deux fois l'équateur à six mois d'intervalle : la première fois, vers le 20 mars, au moment où il entre dans la constellation du Bélier pour parcourir la moitié de l'*écliptique*, qui est située dans l'hémisphère boréal ; la seconde fois, vers le 22 septembre, au moment où il entre dans la Balance pour parcourir l'autre moitié de l'*écliptique*, dans l'hémisphère austral. Sur les deux moitiés de l'*écliptique*, et à égale distance des équinoxes, se trouvent deux points qui sont plus éloignés que tous les autres de l'équateur. Ces deux points sont appelés *points solsticiaux* ; c'est par eux que passent les tropiques (v. SOLSTICES). Le soleil atteint celui qui est dans l'hémisphère austral vers le 21 juin et celui qui est dans l'hémisphère boréal vers le 22 décembre. Si, à une de ces époques, on suppose un grand cercle passant par le centre du soleil et perpendiculaire au plan de l'équateur, l'arc de ce cercle compris entre le soleil et l'équateur représente précisément l'obliquité de l'*écliptique*.

Une grande question parmi les astronomes modernes a été de savoir si l'obliquité de l'*écliptique* est fixe ou variable. Suivant Lacaille, elle diminue de 47″ par siècle ; suivant Lalande, de 33″ ; suivant Delambre, de 48″. L'obliquité de l'*écliptique* a été, en effet, mesurée par un grand nombre d'astronomes, depuis les Chinois, les Grecs et les Arabes jusqu'à nous, et les valeurs trouvées, par des procédés très divers, ont toujours été en décroissant. Pour concevoir la cause de cette diminution, il faut revenir à la réalité du phénomène, c'est-à-dire se rappeler que l'*écliptique* est réellement l'orbite de la terre et non celle du soleil. Cela étant, la terre est soumise à l'attraction des autres planètes du système solaire, principalement de Jupiter et de Vénus, et cette attraction compliquée a eu pour effet jusqu'ici de la rapprocher insensiblement de l'équateur ; mais ce rapprochement ne peut continuer indéfiniment jusqu'à annuler l'obliquité de l'*écliptique*, ce qui aurait pour résultat de confondre l'*écliptique* avec l'équateur, devenu ainsi la route de la terre, et de produire pour celle-ci un équinoxe perpétuel. D'après Lagrange, la diminution d'obliquité de l'*écliptique* doit se changer en augmentation. Laplace assigne pour limites à ces variations un arc de 2° 42′. V. SOLEIL, TERRE, ORBITE.

ÉCLISSAGE s. m. (é-kli-sa-je — rad. *éclisse*). Chem. de fer. Système d'éclisses : *L'amélioration de l'*ÉCLISSAGE *est une question qui préoccupe les ingénieurs anglais aussi bien que ceux du continent.* (Perdonnet.) ‖ Pose des éclisses : *Commencer, visiter, terminer l'*ÉCLISSAGE *de la voie.*

ÉCLISSE s. f. (é-kli-se — de l'ancien haut allemand *kliozan*, fendre). Eclat de bois en forme de coin : *Les bourreaux enfoncent dans les plaies de l'ami de Chactas des* ÉCLISSES *de pin enflammées.* (Chateaub.)

— Chir. Petite lame de bois ou bande de carton résistant, que l'on applique le long d'un membre fracturé pour le maintenir dans une certaine position.

— Méd. ancien. Espèce de seringue qu'on appelait aussi CLISSOIRE.

— Art vétér. Nom donné aux attelles que l'on pose sous le pied du cheval, pour maintenir le pansement appliqué sur la sole ou la fourchette.

— Artill. Petit coin de sapin servant à assujettir les bombes dans l'âme des mortiers, et les obus dans celle des obusiers de siége.

— Chem. de fer. Plaque destinée à opérer la jonction des rails entre eux : *Chaque jonction est toujours prise entre deux* ÉCLISSES.

— Techn. Plaque de tôle destinée à assujettir les parties d'une pièce fracturée. ‖ Bois fendu propre à être plié, pour servir à confectionner divers ouvrages légers : ÉCLISSES *de seaux, de tambours.* ‖ Plaque de bois très mince, propre à faire les côtes d'un luth, le corps d'un violon ou d'un autre instrument de la même famille. ‖ Petit ais qui soutient les plis d'un soufflet. ‖ Second rang de morceaux de bois disposé dans un four à charbon.

— Econ. domest. Rond d'osier que l'on met sur une table, pour poser dessus un plat ou une bouteille. ‖ Vieux en ce sens.

— Econ. rur. Rond ou moule d'osier dans lequel on fait égoutter les fromages.

— **Encycl.** Chem. de fer. On nomme *éclisses* des pièces de fonte destinées à rendre autant que possible invariables les jointures des bouts de rails sur les voies ferrées. Ces joints se font simplement en juxtaposant bout à bout les deux rails, coupés suivant un plan perpendiculaire aux arêtes. Les *éclisses* viennent alors saisir le rail des deux côtés, de façon à rendre toute la voie solidaire et à empêcher sa déformation aux joints.

Les deux *éclisses* sont reliées par des boulons *a b*, *a′ b′* (fig. 1 et 2). L'emploi des

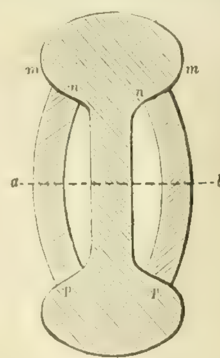

Fig. 1.

éclisses a naturellement dû être pris en considération pour fixer la forme du champignon. En effet, si la théorie indique que le rail résistera mieux lorsque le profil *mn* sera fortement incliné, la pratique montre que, dans ce cas, l'*éclisse np* fatigue beaucoup lors du passage des trains, et même qu'elle finit par

être chaussée à l'extérieur. On remédia d'abord à cet inconvénient sur le chemin de fer dit Grand-Central, en rabotant les bouts de rails, sur toute la longueur où porte l'*éclisse*, suivant le profil moins incliné *mn'* (fig. 2). Mais

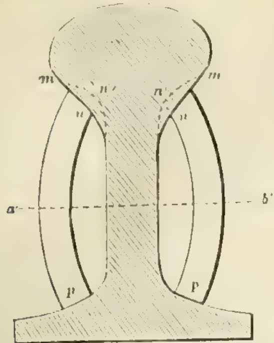

Fig. 2.

cette solution crée beaucoup d'embarras, donne lieu à une main-d'œuvre dispendieuse et affaiblit le rail précisément à l'endroit où il fatigue le plus.

Il vaut mieux donner à tout le rail un profil tel, que le glissement de l'extrémité *n* sur *nm* ne soit plus possible. L'inclinaison théorique à donner à *mn* (fig. 1) pour atteindre ce résultat sera celle qui correspond au coefficient de frottement de la fonte sur le fer. Cette condition a été sensiblement remplie dans le profil des rails Vignolles employés sur la ligne du Nord. Ce tracé est détaillé à l'article RAIL.

Ce qu'il y a de mieux pour bien assujettir les *éclisses* est de faire l'une d'elles lisse et l'autre munie d'une rainure dans laquelle vient se loger une tête de boulon carrée; mais alors on est obligé d'avoir deux modèles différents. Dans le cas où les deux *éclisses* sont lisses, on fait les trous en tronc de cône, avec des têtes de boulons spéciales pour empêcher tout glissement. On peut faire dans chaque *éclisse* trois trous de boulons, de sorte qu'il y ait un boulon sur chaque rail et un troisième boulon *a* entre les deux rails (fig. 3). Cette dis-

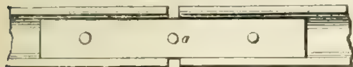

Fig. 3.

position a l'inconvénient d'affaiblir l'*éclisse* au milieu, à l'endroit où elle fatigue le plus. Il vaut mieux mettre quatre boulons, deux sur chaque rail (fig. 4).

Fig. 4.

Les *éclisses* s'emploient indifféremment avec les rails à patins et les rails à double champignon; mais, dans ce dernier cas, l'*éclisse* empêche de mettre un coussinet, de sorte que le joint est en porte-à-faux, tandis qu'il serait bien plus avantageux qu'il fût sur une traverse.

On a remédié à cet inconvénient, sur le chemin de fer de l'Ouest, au moyen du coussinet-*éclisse* (fig. 5). Il se compose de deux parties

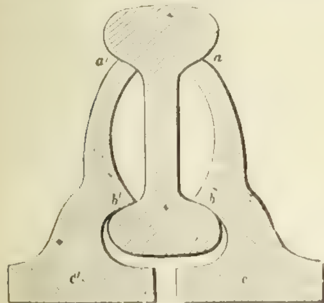

Fig. 5.

symétriques *a b c*, *a' b' c'*, qui supportent le rail en *a a'* et le maintiennent en *b b'*, sans être comprimées par lui, de sorte que le rail n'est pas martelé au passage des trains. Ces coussinets-*éclisses* sont de fer laminé et ont une certaine longueur, de façon à bien maintenir le rail. Leur seul défaut est d'être passablement coûteux. V. RAIL, CHEMIN DE FER, COUSSINET, etc.

— Lutherie. Les *éclisses* sont les deux planchettes de bois de forme identique qui, dans les violons, les altos et les contre-basses, servent à réunir le fond et la table et forment avec eux la caisse de l'instrument. « Tout a été prévu, dit M. Fétis (*Notice sur Antoine Stradivarius*), dans la conformation du violon, non-seulement pour la production de ses sons, mais pour assurer sa solidité, sa conservation, et pour remédier aux accidents imprévus. Par exemple, il était nécessaire qu'on pût l'ouvrir pour faire les réparations devenues indispensables. Pour atteindre ce but, on a eu l'ingénieuse idée de donner aux deux tables une étendue suffisante, pour que leurs bords dépassent les *éclisses* d'environ 2 millimètres; ce qui, d'une part, permet de donner un point d'appui à l'outil qui sert à décoller les tables, et, de l'autre, ne laisse pas de traces de l'opération de recollage... » Ceci détermine exactement la façon dont sont posées les *éclisses*. Le choix du bois est aussi important pour cette partie de l'instrument que pour toutes les autres, et, tandis que la table est de sapin, le fond et les *éclisses* doivent être d'érable. La hauteur à donner aux *éclisses* est aussi de la plus haute importance, car c'est cette hauteur qui détermine la capacité de la caisse dans ses rapports avec le plan de la table et du fond, et qui, par conséquent, fixe la quantité d'air introduite dans l'instrument. « Et c'est ici, comme le dit encore M. Fétis, que l'action de la masse d'air contenue dans une caisse sonore fait voir son importance à l'égard de la production des sons. En donnant à un violoncelle des dimensions proportionnelles à celles du violon, les tables devraient avoir 35 pouces et la largeur devrait être de 20 pouces; car le *la* de cet instrument est à la douzième inférieure de la chanterelle du violon, et il est nécessaire que le volume du son soit proportionné à la gravité de l'intonation; cependant ces grandes dimensions seraient incommodes pour l'exécutant. Stradivarius a donné à ses violoncelles des tables dont la longueur est seulement de 26 à 27 pouces et la largeur de 15 à 16 au plus; mais il a trouvé dans la hauteur des *éclisses* une compensation nécessaire pour la masse d'air, leur donnant 4 pouces au lieu de 3, qui auraient été la proportion exacte si les tables eussent été plus grandes. Adopter les proportions de Stradivarius et de Guarnerius pour la hauteur des *éclisses* des violons est une nécessité pour mettre en rapport harmonique le son de l'air avec celui des tables. » On voit que dans la facture des instruments à cordes rien n'est donné au hasard et que cette facture constitue un art véritable et très-difficile.

ÉCLISSÉ, ÉE (é-kli-sé) part. passé du v. Eclisser. Soutenu, assujetti par des éclisses : *Membre* ÉCLISSÉ. *Fracture* ÉCLISSÉE. *Poutre* ÉCLISSÉE. *Rails* ÉCLISSÉS.

ÉCLISSER v. a. ou tr. (é-kli-sé — rad. *éclisse*). Assujettir par des éclisses : *La première occupation du docteur fut de lui* ÉCLISSER *la jambe. On* ÉCLISSE *les rails pour les maintenir dans une position invariable.*

— Fam. Asperger d'eau avec une seringue. ECLISSER *quelqu'un*. ‖ Vieux mot.

— Fauconn. *Eclisser l'oiseau*, Lui jeter quelques gouttes d'eau avec les doigts.

ÉCLISSETTE s. f. (é-kli-sè-te). Petite éclisse.

ÉCLOGAIRE s. m. (é-klo-ghè-re). Syn. d'ÉGLOGAIRE.

ÉCLOGE s. m. (é-klo-je — gr. *eklogeus*, de *eklegô*, je perçois). Antiq. gr. Percepteur des impôts à Athènes.

ÉCLOPÈS s. m. (é-klo-pès). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées et de la tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

ÉCLOPPÉ, ÉE (é-klo-pé) part. passé du v. Eclopper. Blessé, perclus, mal accommodé, réduit à se traîner péniblement : *Homme* ÉCLOPPÉ. *Cheval* ÉCLOPPÉ. *Mme de La Fayette est toujours languissante, M. de La Rochefoucauld toujours* ÉCLOPPÉ. (Mme de Sév.)

Hors l'esprit qu'il a droit, il a tout *écloppé*.
BOURSAULT.

Là viennent tous les ans, exacts au rendez-vous,
Les vieillards *écloppés*...
DELILLE.

— Blas. Se dit d'un écu qui est irrégulièrement taillé et tranché : *Ecu* ÉCLOPPÉ.

— Substantiv. Personne écloppée : *N'allez pas si vite, ce pauvre* ÉCLOPPÉ *ne peut nous suivre.*

— **Encycl.** **Art** milit. Dans le principe, on donnait le nom d'*écloppé* à un homme de troupe momentanément hors d'état de marcher dans les rangs; aujourd'hui, ce terme s'applique aux chevaux comme aux hommes. On comprend en général sous ce nom tous les soldats blessés, malades ou indisposés qui voyagent, soit pour se rendre à l'hôpital, soit pour être transportés par les convois. Les *écloppés* de toutes les compagnies d'un corps se réunissent et partent un peu avant lui, sous la conduite d'un sous-officier, qui reçoit le titre de *chef d'écloppés*. Ils marchent d'un pas réglé sur le pas des plus indisposés ou des moins ingambes. Lorsque quelques *écloppés* restent en retard et sont hors d'état de suivre, ils sont recueillis par l'arrière-garde, qui les fait conduire doucement par un caporal jusqu'à l'étape ou qui les remet aux voitures. Il est réservé des billets de logement aux *écloppés* attardés, qui doivent, malgré leur état, se trouver à la revue de subsistance. Les *écloppés* partent une heure et demie avant le corps.

— **Antonymes**. Ingambe, valide.

ÉCLOPPER v. a. ou tr. (é-klo-pé — du préf. *é*, et de *clopper*). Estropier, rendre boiteux : *Ma dernière chute m'A complétement* ÉCLOPPÉ. *Sans vous, je l'*AURAIS *déjà* ÉCLOPPÉ. (Scribe.)

S'éclopper v. pr. Devenir écloppé; se mettre soi-même en piteux état : *L'un* S'ÉCLOPPE, *l'autre s'enivre et se fend la tête.* (Dider.)

ÉCLORE v. n. ou intr. (é-klo-re — du préf. *é*, et de *clore*. N'est usité qu'aux temps suivants, et ne l'est guère à la première et à la deuxième personne : *J'éclos, tu éclos, il éclôt, nous éclosons, vous éclosez, ils éclosent; j'éclosais, nous éclosions; j'éclôrai, nous éclôrons; j'éclôrais, nous éclôrions; que j'éclose; éclos, ose*). Naître d'un œuf, sortir de son œuf : *Les vers à soie n'*ÉCLOSENT *que dans les pays chauds. Les poissons* ÉCLOSENT *généralement sans incubation. Si la poule se lasse de couver, les petits ne pourront pas* ÉCLORE. (Buff.) *Les serins* ÉCLOSENT *au bout de treize ou quatorze jours.* (Buff.) *On connaît les fours des Egyptiens, dans lesquels ils font* ÉCLORE *à la fois des centaines ou même des milliers de poulets.* (Bonnet.) ‖ S'ouvrir pour laisser sortir le petit, en parlant de l'œuf : *L'œuf d'une poule peut* ÉCLORE *au moyen de la chaleur artificielle.*

La saison fuit, l'œuf *éclôt*, et sa vie
N'est que printemps, que musique et qu'amour.
LAMARTINE.

—Par ext. En parlant des végétaux, S'ouvrir, fleurir, s'épanouir : *Les coquelicots et les bluets* ÉCLOSENT *dans des oppositions ravissantes.* (B. de St-P.) *Au printemps, les mille fleurs sauvages des prairies* ÉCLOSENT *au moindre rayon de soleil.* (E. Sue.)

Et retenez vos fleurs qui se pressent d'*éclore*.
J.-B. ROUSSEAU.

Si l'herbe *éclôt* plus rare et fleurit tristement,
Vous répandez sur elle un riche amendement.
ROSSET.

Ne forcez point d'*éclore* au sein de la froidure
Des fruits qu'à d'autres temps destinait la nature.
DELILLE.

— Poétiq. Commencer, apparaître : *Le jour ne tardera pas à* ÉCLORE. *Votre existence* ÉCLÔT *à peine, et déjà vous vous désespérez!*

A genoux! Le jour vient d'*éclore*.
C. DELAVIGNE.

Mon fils! je vais mourir, mon éternelle aurore
De ma dernière nuit va tout à l'heure *éclore*.
LAMARTINE.

Ma vie à peine a commencé d'*éclore*.
Je tomberai comme une fleur
Qui n'a vu qu'une aurore.
RACINE.

— Fig. Se produire, se réaliser, se manifester : *A Athènes, le gouvernement populaire de Solon n'eut qu'une existence éphémère, car avant sa mort il vit* ÉCLORE *la tyrannie de Pisistrate.* (Machiavel.) *Les vices d'un gouvernement font souvent* ÉCLORE *la vérité.* (Dumarsais.) *Les germes de nos qualités bonnes ou mauvaises doivent fatalement* ÉCLORE. (A. Fée.) *Les religions du passé meurent, mais la religion de l'avenir germe dans leurs ruines et n'attend pour* ÉCLORE *qu'un rayon d'en haut.* (Lamenn.) *Le génie des lettres* ÉCLÔT *à la suite de longues interruptions de la pensée, par les révolutions ou par la guerre.* (Lamart.) *Toute liberté qui* ÉCLÔT *ou qui s'accroît suscite un accès de fièvre inévitable, mais passager.* (E. de Gir.)

Une forme périt afin qu'une autre *éclose*.
LAMARTINE.

La sereine mélancolie
Vient *éclore* au fond de mon cœur.
TH. DE BANVILLE.

— *Faire éclore*, Couver; amener à l'éclosion : *La chaleur artificielle peut* FAIRE ÉCLORE *des œufs.*

Elle bâtit un nid, pond, couve et *fait éclore*
A la hâte; le tout alla du mieux qu'il put.
LA FONTAINE.

‖ Fig. Enfanter, produire, donner naissance à : *La paresse fait avorter plus de talents que l'activité n'en* FAIT ÉCLORE. (Mlle de l'Espinasse.) *Nulle métamorphose de l'intérêt ne peut* FAIRE ÉCLORE *un plaisir attaché au seul désintéressement.* (V. Cousin.) *Pour* FAIRE ÉCLORE *les idées, il faut la chaleur d'ardentes convictions.* (E. de Gir.) *C'est la vanité qui* FAIT ÉCLORE, *dans le cœur d'une mère, une haine monstrueuse contre sa fille coupable d'être née après elle.* (Latena.)

Chaque instant *fait éclore* une nouvelle horreur.
VOLTAIRE.

Dès que l'impression *fait éclore* un poëte,
Il est esclave né de quiconque l'achète.
BOILEAU.

— v. a. ou tr. Faire éclore, faire naître, produire :

Notre âme est un soleil qui resplendit en nous;
Elle *éclôt* nos pensers et les parfume tous.
BOULAY-PATY.

‖ Inus.

— Techn. *Eclore un moulin*, En retenir les eaux. ‖ Vieille locution.

— Gramm. Ce verbe prend toujours l'auxiliaire *être* dans ses temps composés : *Ces fleurs* SONT ÉCLOSES *cette nuit.* (Acad.)

ÉCLOS, OSE (é-klô, ô-ze) part. passé du v. Eclore. Né, sorti de l'œuf : *Petits poussins nouvellement* ÉCLOS. *Lorsque les petits des hirondelles sont* ÉCLOS, *les pères et mères leur portent sans cesse à manger.* (Buff.) *Il faut que tous les faisandeaux soient* ÉCLOS *du 20 mai au 20 juin.* (E. Chapus.)

Que ne puis-je franchir cette noble barrière!
Mais, peu propre aux efforts d'une longue carrière
Je vais jusqu'où je puis,
Et, semblable à l'abeille en nos jardins *éclose*,
De différentes fleurs j'assemble et je compose
Le miel que je produis.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ En parlant de l'œuf, Ouvert pour donner passage au petit : *Des œufs* ÉCLOS *artificiellement.*

— Par ext. Epanoui, ouvert : *Un bouton de rose* ÉCLOS *pendant la nuit.*

Mes yeux cherchent en vain les fleurs fraîches *écloses*.
DELILLE.

— Fig. Surgi, né, produit, enfanté : *Une idée* ÉCLOSE *dans un cerveau malade. N'est-ce rien que la multitude innombrable de talents créateurs qui sont* ÉCLOS *sous le soleil du christianisme?* (Laurentie.) *Les gens du monde s'imaginent que tout est lestement conduit dans les amours* ÉCLOS *entre deux coulisses; erreur, il y a de la vertu partout.* (Méry.) *L'architecture n'est qu'une végétation de pierres* ÉCLOSE *au souffle de l'homme.* (E. Deschanel.) *Notre civilisation n'est qu'une jolie fleur* ÉCLOSE *entre deux éruptions au bord d'un cratère.* (H. Taine.) *L'enfant apprend à lire dans un conte de fées, hochet de son intelligence à peine* ÉCLOSE. (L. Figuier.)

Minuit! L'année expire, et l'année est *éclose*.
Mme DESBORDES-VALMORE.

Sitôt que passe en nous un seul rayon d'amour,
L'âme entière est *éclose*, on la sait en un jour.
SAINTE-BEUVE.

Où règnent les amusements
Il est toujours des fleurs *écloses*,
Et les plaisirs font le printemps.
GRESSET.

ÉCLOSION s. f. (é-klô-zion — rad. *éclore*). Action d'éclore; sortie des petits hors de l'œuf : *L'*ÉCLOSION *de ces petits poussins se fait bien attendre. Six semaines seulement séparent l'*ÉCLOSION *des vers de la récolte des cocons.* (L. Reybaud.)

— Par ext. Epanouissement des fleurs ou des bourgeons : *L'*ÉCLOSION *d'une fleur, d'un bouton.*

— Fig. Production, apparition, manifestation : *L'*ÉCLOSION *d'une vérité. L'*ÉCLOSION *d'un talent. Ce doit être charmant l'*ÉCLOSION *d'un amour pur dans une jeune âme.* (E. Augier.) *L'*ÉCLOSION *future, l'*ÉCLOSION *prochaine du bien-être universel est un phénomène divinement fatal.* (V. Hugo.)

ÉCLOT s. m. (é-klo). Sabot dans certains patois de l'Ouest et du Centre. ‖ V. ESCLOT.

ÉCLUSE s. f. (é-klu-ze — du bas lat. *exclusa*, qui se trouve dans les plus anciens textes, la loi des Visigoths, Grégoire de Tours et Fortunat: *exclusa aqua*, eau exclue; de *excludere*, exclure, composé de *ex*, hors de, et *claudere*, *cludere*, fermer, de la racine sanscrite *klu*, fermer, cacher, couvrir, etc. — V. CLORE et CLEF). P. et chauss. Barrière, digue munie d'une ou de plusieurs portes qu'on peut ouvrir et fermer, ou lever et baisser à volonté, pour laisser couler les eaux librement ou en élever le niveau : *L'usage des* ÉCLUSES *en Europe remonte à 1481. Du pied de la colline de Béziers, je suis comme un long escalier de huit* ÉCLUSES *contiguës.* (Marmontel.) ‖ Porte du même ouvrage : *Lever, baisser l'*ÉCLUSE. *Ouvrir, fermer les* ÉCLUSES. ‖ *Ecluse simple*, Celle qui ne soutient les eaux qu'à un seul niveau à la fois. ‖ *Ecluse double*, Celle qui peut soutenir les eaux à deux hauteurs différentes. ‖ *Ecluse carrée*, Celle qui n'a qu'un seul vantail glissant dans des coulisses. ‖ *Ecluse à sas*, Système de deux écluses entre lesquelles se trouve un sas ou bassin dans lequel entre le bateau qui veut monter ou descendre la chute que soutient l'écluse. ‖ *Ecluse à tambour*, Celle dont les bajoyers sont percés d'un petit canal voûté qui s'ouvre au delà des portes. ‖ *Ecluse en éperon*, Celle dont les portes forment un angle. ‖ *Ecluse de chasse*, Retenue d'eau destinée à entraîner les matières qui encombrent un canal. ‖ *Ecluse de fuite*, Celle qui est destinée à vider le trop-plein d'une écluse de chasse.

— Fortif. *Ecluse provisionnelle*, Réservoir ménagé pour inonder au besoin le fossé d'une forteresse.

— Par anal. Obstacle qui se trouve sur le passage d'un liquide et qui fonctionne ou que l'on suppose fonctionner à la manière d'une écluse : *Les* ÉCLUSES *du cœur.* (Desc.)

Mais avant qu'il lâchât les *écluses* des cieux...
BOILEAU

Le jour où tombera la séculaire *écluse*
Qui sépare deux mers de Suez à Péluse...
BARTHÉLEMY.

— Fig. Ce qui arrête, ce qui empêche : *Dès qu'une nation a très-impolitiquement abattu les supériorités sociales reconnues, elle ouvre des* ÉCLUSES *par où se précipite un torrent d'ambitions secondaires.* (Balz.) *Il est une faute dans laquelle les Français retombent toujours : c'est la faute qui consiste à fermer les* ÉCLUSES *de la liberté, dès que l'autorité est victorieuse.* (E. de Gir.)

— Pop. et bas. *Lâcher les écluses*, Uriner. ‖ On dit aussi ÉCLUSER.

— Pêch. Parc de pierres disposé de façon à retenir le poisson amené par la marée.

— Encycl. Les barrages de terre, de bois ou de maçonnerie, que l'on établit sur un canal, sur une rivière ou à l'entrée d'un bassin, prennent le nom d'*écluses*, lorsqu'ils sont munis d'une ou de plusieurs portes se levant ou s'abaissant, s'ouvrant ou se fermant, pour livrer passage à l'eau qu'ils retiennent.

On distingue plusieurs sortes d'*écluses* : 1° les *écluses simples*, qui ne soutiennent les eaux qu'à un seul niveau à la fois; 2° les *écluses doubles*, qui peuvent soutenir les eaux à différentes hauteurs; 3° les *écluses à sas*, qui se composent de deux *écluses* séparées par un sas; 4° les *écluses à tambour*, dans les bajoyers desquelles on pratique un petit canal voûté, dont l'entrée est au delà des portes; 5° les *écluses de chasse*, qui servent à créer des courants artificiels pour entraîner la vase qui encombre un port, un canal, un bassin, etc.; 6° les *écluses de fuite*, employées pour vider le trop-plein d'un bassin; 7° les *écluses provisionnelles*, destinées à inonder au besoin les fossés d'une forteresse; 8° enfin les *écluses à pierres sèches*, munies d'une ouverture grillée pour la sortie des eaux de mer, et dans lesquelles on parque les huîtres et autres coquillages.

De toutes ces *écluses*, nous ne décrirons que les *écluses* à sas, qui sont les plus communément employées dans la construction des canaux et des bassins.

Les *écluses* à sas ont pour but, dans les canaux et les rivières canalisées, de permettre le passage des bateaux d'un bief dans un autre; elles sont formées de deux fermetures séparées par un intervalle appelé *sas*, capable de contenir un ou plusieurs bateaux.

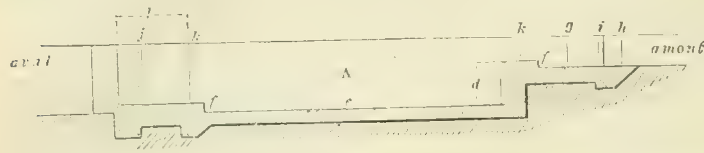

Fig. 1.

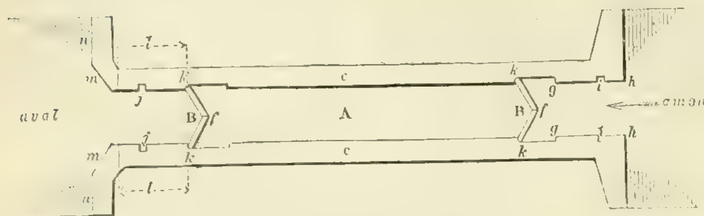

Fig. 2.

Une *écluse* à sas se compose : d'une chambre A, ou sas, séparée des biefs d'amont et d'aval par des portes busquées B doubles ou simples, selon la largeur que l'on donne au sas; de deux murs latéraux C, appelés bajoyers; d'un mur de chute *d*, dont la hauteur varie de 1m,30 à 4 mètres; d'un radier *e*, de béton, de madriers ou de maçonnerie; de buses *f*, de pierre ou de bois, contre lesquels viennent butter les portes busquées, et dont la saillie est suffisante pour empêcher l'eau de s'échapper au-dessous de celles-ci, qui ne doivent pas porter du bas sur le radier, pour que l'on puisse les faire tourner facilement; des épaulements de défense *gh* de l'amont, dans lesquels on pratique des enclaves *i*, où se placent les vantaux des portes, quand elles sont ouvertes; des enclaves *j*, creusées dans les bajoyers d'aval; des chardonnets *k*, contre lesquels s'appuient les poteaux-tourillons des portes; des épaulements de fuite *l* en aval; des murs en aile *m* et des murs en retour *n*.

Pour faire passer un bateau du bief inférieur ou d'aval dans le bief supérieur ou d'amont, on tient les portes d'aval ouvertes et celles d'amont fermées; le bateau étant entré dans le sas, on l'amarre sur le terre-plein de l'*écluse*, pour le rendre stable, et l'on ferme les portes d'aval; puis on introduit dans le sas l'eau de la retenue, en levant les ventelles dont sont munies les portes d'amont; l'eau, en s'élevant, soulève le bateau, et, quand le sas est plein, on ouvre la porte d'amont et l'on fait entrer le bateau dans le bief supérieur. Si le bateau doit descendre, la manœuvre est inverse, c'est-à-dire que l'on commence par remplir le sas en maintenant fermées la porte d'aval et celle d'amont; puis on ouvre cette dernière pour laisser passer le bateau. Lorsqu'il est entré dans le sas, on ferme cette porte, on vide le sas au moyen des ventelles de la porte d'aval, et, quand le niveau est descendu à celui d'aval, on ouvre cette dernière porte pour faire sortir le bateau et le conduire dans le bief inférieur.

On donne généralement aux *écluses* à sas une forme rectangulaire, dont la longueur varie de 32 à 35 mètres et la largeur de 5 à 6 mètres; il suffit que cette dernière excède de 0m,32 celle des bateaux et que leur longueur soit telle que l'on puisse ouvrir et fermer la porte d'aval. Sur le canal du Midi, on a construit des *écluses* aux bajoyers desquelles on a donné une forme curviligne et un agencement tel que le milieu du sas pût contenir deux bateaux dans la largeur, soit 11m,10; sur le même canal, il existe une *écluse* dont le sas est circulaire et débouche dans trois branches du canal, de niveaux différents. M. Mary a fait construire, sur le canal de l'Ourcq, des *écluses* disposées de façon que deux bateaux montants ou descendants puissent y passer à la fois; les deux sas sont séparés par un mur d'une faible épaisseur, environ 0m,60; ils ont 50 mètres de longueur et 3 mètres de largeur; les portes d'amont et d'aval sont à un seul vantail.

Lorsque deux ou plusieurs *écluses* se succèdent, elles prennent le nom d'*écluses multiples*, d'*écluses à sas contigus* ou *accolés*.

On donne aux sas des *écluses* des bassins la longueur des plus grands bâtiments qu'ils doivent recevoir; leur largeur est de 8 à 14 mètres pour le commerce; de 18 mètres pour les vaisseaux de guerre de premier rang et de 21 mètres pour les paquebots transatlantiques. Lorsque deux bassins communiquent par une *écluse*, on les munit de deux portes busquées en sens contraire, pour pouvoir vider l'un des bassins sans que l'eau de l'autre puisse s'échapper.

—*Portes d'écluses*. Les *portes d'écluses* s'exécutent de bois, de fer, de fonte et avec le mélange de ces trois matières; elles sont perpendiculaires aux bajoyers, comme les portes simples, ou bien elles font un angle avec ceux-ci; dans ce cas, on dit qu'elles sont busquées ou en éperon.

Quelles que soient les matières employées à leur construction, chaque vantail de porte se compose : d'un poteau-tourillon, ayant la même courbure que le chardonnet, portant au bas une crapaudine et maintenu en haut par un collier placé au-dessus du niveau des eaux supérieures; d'un poteau busqué, contre lequel vient butter l'autre vantail; ces poteaux, qui ne doivent pas descendre au delà de 0m,05 à 0m,06 au-dessus du radier, sont réunis entre eux par des entretoises distribuées, suivant une certaine loi, entre l'inférieure, qui ne dépasse pas leur niveau, et la supérieure, placée à 0m,10 au-dessus du niveau des eaux navigables. Les poteaux et les entretoises sont toujours reliés, dans les portes de bois, par une pièce inclinée, appelée *bracon*, dirigée suivant la ligne qui joint l'extrémité inférieure du poteau tourillon à l'extrémité supérieure du poteau busqué. Les madriers qui forment le revêtement de la porte sont alors posés parallèlement à cette pièce, et, pour obvier à l'inconvénient que présentent les embrèvements à faire dans les entretoises, on relie l'extrémité inférieure du poteau busqué à l'extrémité supérieure du poteau-tourillon par une écharpe ou tirant de fer, sur laquelle se trouve placée une moufle à coins, pour relever la porte si elle venait à baisser.

Pour remplir et vider les sas, on se sert de ventelles ou petites vannes de bois, de tôle ou de fonte, placées entre les entretoises inférieures. Ces appareils sont à mouvement rectiligne ascensionnel ou tournants; dans le premier cas, des crics et quelquefois des vis fixées à un balancier servent à les élever; dans le second cas, on les manœuvre au moyen de pignons et d'engrenages qui les font tourner, pour livrer passage à l'eau d'entrée ou de sortie. Afin de pouvoir manœuvrer les ventelles, on fixe à la partie supérieure de la porte, du côté d'amont, un fort madrier, que l'on soutient par des corbeaux; une main courante établie sur la porte permet le passage de ce pont étroit.

Pour ouvrir et fermer les portes d'*écluses*, on se sert de balanciers, de béquilles simples ou à treuils, de quarts de cercle dentés, de barres dentées, de chaînes et de cabestans, etc., etc.

Au canal du Nivernais, on a fait des portes dans lesquelles le poteau-tourillon et les entretoises sont de fonte creuse avec une âme de bois à l'intérieur; le poteau busqué est formé d'une bande de fer encastrée dans un poteau de bois et le revêtement est de feuille de tôle. Au canal de l'Ourcq, on a construit quelques portes de bois, avec un revêtement de tôle, et on les a consolidées par un bracon et des équerres de fonte et une écharpe de fer forgé. Au canal du Rhône au Rhin, M. Detzenc, ingénieur des ponts et chaussées, a établi des portes de tôle dans lesquelles le poteau-tourillon est formé d'un tube creux, dont la paroi est construite de deux pièces de tôle de 0m,015 d'épaisseur, reliées entre elles par des rivets; le poteau busqué se compose d'une pièce prismatique de bois de chêne, embrassée sur toute sa hauteur du côté d'amont par une pièce de tôle recourbée de 0m,015; les entretoises sont faites d'une seule pièce de tôle dont la section a la forme d'un fer à cheval; les ventelles, qui ont 0m,63 de hauteur sur 0m,89 de largeur, sont construites avec une plaque de tôle de 0m,005 d'épaisseur, et glissent entre deux coulisses de bronze; le bordage est de tôle de 0m,003 d'épaisseur.

Au barrage incliné du petit bras de la Seine à Paris, les parois des portes sont formées d'une série de demi-cylindres de tôle, rivés entre eux dans toute la longueur et placés horizontalement, de manière à présenter leur convexité aux eaux d'amont.

En comparant ces divers systèmes, l'expérience a fait tirer les conclusions suivantes :

1° Les revêtements de tôle doivent être préférés aux bordages de bois, toutes les fois que l'on a intérêt à ménager l'eau, puisque avec l'emploi du métal on évite presque entièrement les fuites.

2° La carcasse de bois seule doit être préférée dans les canaux de navigation ordinaire, où l'on se procure facilement des bois qui ont généralement des dimensions ordinaires.

3° Les poteaux de fonte avec entretoises de bois, renforcées ou non de tôle, doivent être employés sur les rivières fréquentées par de grands bateaux, où la navigation est très active et où il ne doit pas y avoir de chômage. Il faut alors éviter de placer une entretoise à peu près au niveau de l'étiage, parce que, dans cette position, elle durerait peu et serait difficile à remplacer.

4° Les entretoises et les poteaux busqués présentent des dangers, parce qu'ils peuvent être rompus par le choc des bateaux et que ces ruptures occasionnent de graves inconvénients.

5° Les bracons et les écharpes sont inutiles avec des revêtements de tôle, qui offrent une résistance illimitée dans le sens vertical.

6° Les portes de bois avec écharpes de fer sont les plus économiques que l'on puisse employer, lorsque ces dernières rendent les bracons inutiles, qu'elles ont les madriers verticaux et que les coulisseaux des ventelles s'élèvent de l'entretoise inférieure à l'entretoise supérieure; enfin quand la traverse horizontale qui réunit les deux poteaux reçoit le cric d'élévation des ventelles.

D'après Gauthey, la perte qui résulte de l'emploi des portes d'*écluses* de bois, pour chaque branche des canaux à point de partage, est de 1,000 mètres cubes par jour; M. Minard estime qu'elle ne va pas au-dessous de 200 à 300 mètres cubes par 24 heures et qu'elle s'élève quelquefois à 1,200 mètres cubes. Lorsque l'on emploie les portes de métal bien construites, on réduit ces chiffres à 600 ou 800 mètres cubes par 24 heures.

Dans les bassins, les *écluses* sont fermées par des portes d'Ebbe, ou de flot, ou des bateaux-portes, dont les dimensions sont beaucoup plus grandes que les précédentes et qui supportent des charges bien plus considérables, environ 100 à 125 tonnes; leur poids est de 25 à 60 tonnes.

Les portes d'*écluses* supportent en même temps l'action verticale de leur propre poids et l'action horizontale de la pression de l'eau. Les tensions qui s'établissent dans la direction des pièces de fer qui assujettissent le collier du poteau-tourillon sont déterminées par la condition que leur résultante fasse équilibre, autour du pivot, au poids de la porte qui tend à la faire tourner sur ce point. La solidité de la construction exige que la charpente de la porte ne puisse se détacher du poteau-tourillon, et que la figure rectangulaire ne puisse être altérée. Ces conditions sont satisfaites par l'emploi du bracon ou du tirant incliné; le premier supporte une pression longitudinale $\frac{G}{\cos \varphi}$; G étant un poids suspendu, à l'extrémité de la traverse supérieure, au sommet du poteau busqué, et φ l'angle que fait le bracon avec le poteau-tourillon; dans ce cas, la traverse supérieure est soumise à une tension longitudinale G tang φ. Le tirant incliné attaché au sommet du poteau-tourillon et à la base du poteau busqué supporte une tension longitudinale $\frac{G}{\cos \varphi}$, φ étant l'angle qu'il fait avec le poteau busqué. La totalité du poids de la porte repose sur la partie inférieure du poteau tourillon, celle qui est comprise entre le niveau du radier et le dessous de la traverse inférieure. Les traverses sur la longueur desquelles une partie du poids de la charpente est distribuée peuvent se trouver dans trois conditions différentes. 1° Elles sont assemblées dans les deux poteaux, de manière qu'elles puissent tourner librement sur leurs points d'assemblage; dans ce premier cas, elles résistent comme des pièces supportées aux deux extrémités. 2° Elles sont assemblées avec le poteau-tourillon seulement, de manière qu'elles ne puissent tourner sur le point d'assemblage; dans ce deuxième cas, elles résistent comme des pièces encastrées horizontalement à une extrémité. 3° Elles sont assemblées avec les deux poteaux, de manière que leurs directions ne puissent varier aux points d'assemblage; dans ce troisième cas, elles résistent comme des pièces encastrées horizontalement à une extrémité et dont l'autre extrémité est assujettie à la condition que la tangente à la courbe y demeure horizontale. Lorsque la porte est supportée par une roulette placée sous le poteau busqué, ce qui arrive le plus souvent pour les portes des bassins et de grandes dimensions, le cadre ne tend pas à changer de forme, et l'on peut supprimer le bracon et le tirant, si l'on attache par des liens les traverses aux deux poteaux. Dans ce système, les traverses ne résistent plus comme précédemment, sauf cependant pour le premier cas; pour le deuxième, on les considère comme des pièces encastrées horizontalement à une extrémité et supportées à l'autre; dans la troisième, elles se comportent comme des pièces encastrées horizontalement aux deux extrémités.

Lorsque les portes sont fermées, la pression de l'eau tend à faire fléchir les traverses qui sont assemblées dans les poteaux. Cette pression, qui aux divers points de la hauteur d'une porte noyée seulement sur une face est proportionnelle à la hauteur d'eau au-dessus de ces divers points, peut être représentée par la surface d'un triangle ayant pour hauteur la profondeur de l'eau contre la porte et pour base la même profondeur, qui est proportionnelle à la pression sur les points les plus bas de la porte; ainsi, H étant la profondeur d'eau, la pression totale sur chaque unité de largeur de porte est $\frac{H^2}{2}$, et la pression moyenne, à laquelle doit pouvoir résister l'ensemble des entretoises, est $\frac{H}{2}$. L'espacement des traverses, si elles ont les mêmes dimensions, doit être tel que chacune d'elles supporte la même charge; pour le déterminer, on divise le triangle cité plus haut en autant de parties équivalentes qu'il y a d'entretoises, par des droites parallèles à la base; appelant h_1, h_2, h_3 les distances de ces dernières au-dessous du sommet du triangle, et n le nombre d'entretoises ou divisions de la profondeur H, on a respectivement

$$h_1^2 = H^2\frac{n-2}{n-1};\quad h_2^2 = H^2\frac{n-3}{n-1};\quad h_3^2 = H^2\frac{n-4}{n-1}.$$

C'est à la hauteur des centres de gravité des trapèzes formés par ces lignes qu'il faut placer les entretoises, et la surface de chacune de ces figures représente la pression que supporte chacune d'elles.

Lorsque les entretoises sont également espacées, on peut admettre que cette pression est représentée par la demi-somme des surfaces du trapèze inférieur et du trapèze supérieur. Si la porte est noyée des deux côtés, à des niveaux différents, la pression sur la face d'aval détruit l'augmentation de pression sur la face d'amont, et l'excès de pression sur chacun des éléments de porte inférieurs au niveau le plus bas est constant et égal à la différence H des niveaux; il en résulte donc que la pression totale de l'eau, pour rompre les entretoises, est représentée par la surface d'un triangle rectangle ayant H pour hauteur et pour base, plus la surface d'un rectangle ayant H pour base et pour hauteur la distance de l'arête inférieure de la porte au niveau le plus bas.

Dans les portes simples, l'action de la pression de l'eau sur chaque traverse peut être assimilée à celle d'un poids uniformément réparti sur la longueur d'une pièce horizontale supportée aux extrémités; mais, pour les portes busquées, il s'établit en outre, dans le sens de la longueur des traverses, une pression qui résulte de l'effort exercé de la part d'une porte sur l'autre, ou, pour mieux dire, la pression que les deux traverses exercent l'une contre l'autre en venant se butter sous l'action de l'eau qui les presse.

Le poids de la charpente fait fléchir la traverse verticalement et l'action de l'eau horizontalement, en tendant à la compression, comme on l'a vu pour les portes busquées.

Les principaux ouvrages que l'on peut consulter, pour compléter ces renseignements, sur une question aussi intéressante que l'est celle de l'établissement des *écluses*, sont : la *Mécanique appliquée*, de Navier; les *Cours de navigation*, de MM. Minard et Frissard, et les ouvrages de MM. Perronet, Chezy, Belidor, Gauthey, Prony, Sganzin et Reibell.

ÉCLUSE (L'), en hollandais *Sluys*, ville de Hollande, province de Zélande, à 27 kilom. S.-O. de Middelbourg; 2,000 hab. Petit port sur la mer du Nord. En 1340, défaite des Français par les Anglais. V. ci-après.

Écluse (BATAILLE NAVALE DE L'). Edouard III venait de monter sur le trône d'Angleterre, avec des talents et une ambition qui devaient coûter cher à la France. C'est sous le règne de ce prince et sous celui de Philippe IV de Valois que s'ouvrit cette implacable lutte entre la France et l'Angleterre, qui fut la plus terrible, la plus sanglante qu'ait vue l'Europe

moderne. Edouard III, qui prétendait avoir des droits à la couronne de France, du chef de sa mère Isabelle, eut l'habileté de ne les invoquer que lorsqu'il se crut assez fort pour les soutenir les armes à la main. En attendant, il remplit ses devoirs de vassal envers Philippe, quoique frémissant intérieurement d'une orgueilleuse colère. Jusqu'en 1336 il conserva vis-à-vis de ce prince les formes les plus modérées et parut tourner toute son activité vers l'Ecosse; mais une sourde inimitié divisait profondément les rois de France et d'Angleterre, le premier trop puissant, le second trop hautain et trop ambitieux pour que la bonne intelligence régnât longtemps. Les éternelles querelles de Philippe avec la Flandre fournirent à Edouard une occasion naturelle de se mêler aux affaires du continent. Les communes flamandes, exaspérées par les violences du roi de France et du comte Louis, qui les gouvernait, tournèrent leurs regards vers Edouard. Cependant Artevelde, leur chef, n'osant entraîner son pays dans une guerre offensive contre le seigneur immédiat et le seigneur souverain, tant était puissant alors le lien féodal, fit insinuer à Edouard que la Flandre ne suivrait pas le roi d'Angleterre contre le roi de France, mais qu'elle pourrait suivre le *roi de France* contre le roi *trouvé* (c'est le sobriquet injurieux que ses ennemis donnaient à Philippe de Valois). C'était singulièrement aller au-devant des vues secrètes d'Edouard. De son côté, Philippe acheva de dissiper tous les scrupules de son rival en commettant les premiers actes d'hostilité contre l'Aquitaine et la côte d'Angleterre. Edouard fit aussitôt publier sa déclaration de guerre à son de trompe dans Rochester; puis il écrivit à l'empereur pour requérir son alliance « contre Philippe de Valois, qui se prétend roi de France. » Les hostilités commencèrent presque aussitôt; mais, jusqu'en 1340, Edouard vit toutes ses espérances déçues, sinon par des défaites, du moins par la difficulté de se créer des alliés. A cette époque, il réussit à entraîner complètement les Flamands dans son parti en prenant les armes et le titre de roi de France, et lança un manifeste qu'il adressa à tous les prélats, barons et bonnes villes du royaume, manifeste dans lequel il faisait valoir les droits qu'il tenait de saint Louis, son trisaïeul maternel. Dès lors la guerre changea de face en Flandre, où Philippe fit sans grands succès ravager plusieurs territoires. Le 22 juin 1340, Edouard s'embarqua avec l'élite des chevaliers et des archers d'Angleterre et cingla de Douvres vers l'Escaut. Nous laissons ici parler M. Henri Martin, qui a donné de la bataille de l'Ecluse un récit très-dramatique et très-pittoresque, dont il a emprunté les éléments aux chroniques contemporaines : « La flotte française, forte de 140 grosses nefs, « sans » les moindres, » et chargée de plus de 40,000 hommes, l'attendait entre Blankenberghe et l'Ecluse. Cette armée navale, sous les ordres de l'amiral Hugues Quiéret, du trésorier Nicolas Béhuchet et du corsaire ligurien Barbevaire, avait, depuis deux ans, fait un mal immense au commerce anglais, prenant les bâtiments, massacrant les équipages, opérant des descentes à Plymouth, à Douvres, à Southampton, à Sandwich, à Rye. L'Angleterre ne respirait que la vengeance. Elle ne l'eût point obtenue si la flotte française eût été bien commandée. Celle-ci, grâce à ses auxiliaires de Gênes, avait une grande supériorité numérique; mais ses trois chefs ne s'entendaient pas : Béhuchet, gros bourgeois qui avait fait son apprentissage de marin dans les finances du roi et que Philippe avait eu l'absurdité d'associer aux amiraux, voulait en remontrer au vieil écumeur de mer Barbevaire; Hugues Quiéret, l'amiral en titre, n'était guère plus habile que Béhuchet. Ils entassèrent la flotte dans une anse étroite de la côte de Flandre, comme si la question, pour une armée de mer, n'eût été que de choisir un poste « sûr et bien défendable. » « Le roi Edouard et les siens, qui s'en venoient cinglant, regardèrent et virent devant l'Ecluse si grande quantité de vaisseaux que des mâts ce sembloit droitement un bois. Le roi en fut fortement émerveillé, et demanda quelles gens ce pouvoit être. — Sire, lui dit-on, c'est l'armée des Normands que le roi de France tient sur mer et qui vous a fait moult de dommage, et *ars* (brûlé) la bonne ville de Hantonne (Southampton), et conquis *Christophe*, votre grand vaisseau, et occis ceux qui le gardoient. — Oh! fit le roi, j'ai de longtemps désiré que je les pusse combattre; nous les combattrons, s'il plaît à Dieu et à saint Georges : car vraiment ils m'ont fait tant de contrariétés, que j'en veux prendre vengeance. » Après quoi, il disposa sagement et habilement ses navires, mettant les plus forts devant et ordonnant à l'avantage ses gens d'armes et ses archers. Et il manœuvra et « tournoya » pour avoir le vent et le soleil en poupe. Les Normands croyaient qu'il virait de bord pour s'enfuir; mais le chef des auxiliaires génois ne s'y trompa point.

« Quand Barbevaire (Barbavara) vit approcher les nefs anglaises, il dit à l'amiral et à Nicolas Béhuchet : « Seigneurs, voici le roi d'Angleterre *à toute sa navire* qui vient sur nous : si vous voulez croire mon conseil, vous vous tirerez en haute mer; car si vous demeurez ici, tandis qu'ils ont pour eux le soleil, le vent et le flot de l'eau, ils vous tiendront si court que vous ne vous pourrez aider ni manœuvrer. » A quoi répondit Nicolas Behuchet, qui mieux se savoit mêler d'un compte à faire que de guerroyer en mer : « Pendu soit-il qui se départira; car ici nous attendrons et prendrons notre aventure! — Seigneur, repartit Barbevaire, puisque vous ne m'en voulez croire, je ne me veux mie pendre, et me mettrai avec mes galères hors de ce trou. » Et il sortit du havre avec toutes les galères d'Italie et ne s'occupa plus que de son escadre.

« Edouard attaqua aussitôt et commença par reprendre à l'abordage le grand vaisseau *Christophe*, que les Normands lui avaient enlevé l'an passé : l'équipage fut pris, tué ou jeté à la mer, et le combat s'engagea dans toute la largeur du havre. « La bataille fut dure et forte des deux côtés, et archers et arbalétriers de tirer roidement les uns contre les autres, et gens d'armes d'approcher et de combattre main à main âprement, et, pour mieux lutter de plain-pied, ils avoient grands crocs tenant à chaînes de fer, et les jetoient d'une nef à l'autre et les attachoient ensemble. »

« On se battit depuis six heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi avec un extrême acharnement; Béhuchet lui-même se conduisit comme un vrai chevalier; mais tout le courage du monde ne pouvait réparer sa faute. « Les nefs françoises étoient si entassées dedans leur ancrage qu'elles ne se pouvoient aider. » Leur nombre ne leur servait de rien; les Anglais les abordaient les unes après les autres. La résistance néanmoins était si furieuse que le sort de la journée eût pu changer encore avec l'assistance de Barbevaire, qui manœuvrait sur les flancs des Anglais; mais un renfort considérable de Flamands, arrivés de Bruges et des pays voisins par l'Ecluse, décida la perte de la flotte française. « Bref, le roi Edouard et les siens gagnèrent la place et l'eau; et furent les Normands et tous les autres François déconfits, morts et noyés, et onc n'en échappèrent, car ils ne se pouvoient réfugier à terre, pour les Flamands qui les attendoient sur la plage. » Les Anglais ne faisaient presque aucun quartier; Hugues Quiéret fut, dit-on, égorgé de sang-froid après s'être rendu; Behuchet fut pendu au mât de son vaisseau « par dépit du roi de France. » Barbevaire parvint à opérer sa retraite et à prendre le large avec ses 40 galères génoises; mais les Français furent exterminés. On prétend que leur perte monta jusqu'à 30,000 hommes. Les Anglais avaient acheté cher leur victoire, mais elle était complète : la marine française était anéantie; ce fut là le début maritime de la dynastie des Valois (24 juin 1340). »

Ce fut aussi le prélude de cette longue et épouvantable lutte qui devait durer plus de deux cents ans, et pendant laquelle la noblesse, par son orgueil, son ignorance et son indiscipline, jeta vingt fois la France sur les bords d'un abîme auquel put seul l'arracher le bras d'une jeune fille du peuple, que la noblesse du royaume, son roi en tête, devait ensuite laisser lâchement brûler comme sorcière.

ÉCLUSE (L'), village et commune de France (Pyrénées-Orientales), cant., arrond. et à 11 kilom. de Céret, sur le Rome; 101 hab. Ce village existait déjà sous la domination romaine. Il est cité dans l'histoire sous le nom de *Clausuræ Spaniæ* (portes d'Espagne). Les Wisigoths s'en emparèrent en 673 et augmentèrent ses fortifications. Aux environs se trouve le fort de Bellegarde.

ÉCLUSE (L'), hameau de France (Ain), commune de Collonges, au pied du Grand-Crédo; 24 hab. Ce hameau est célèbre par son fort, bâti par les ducs de Savoie, reconstruit par Vauban, détruit en partie par les Autrichiens en 1814 et réédifié en 1824. Il ferme entièrement la vallée du Rhône, la seule issue par laquelle on puisse sortir des montagnes.

ÉCLUSE DES LOGES (Pierre-Mathurin DE L'), historien français, né à Falaise en 1715, mort à Paris vers 1783. Il entra dans l'état ecclésiastique et devint docteur en Sorbonne. Il est surtout connu par son édition des *Mémoires de Sully* (Paris, 1745, 3 vol. in-4°), édition qui est une nouvelle rédaction du texte embrouillé et confus du célèbre ministre. On a fait sur l'entreprise délicate de l'abbé de l'Ecluse beaucoup de critiques qui ne sont peut-être pas sans fondement; mais d'autre part, depuis l'apparition de son édition, toute réimpression des mémoires originaux est devenue impossible et a toujours échoué; ce fait est peut-être une justification suffisante de l'audace du jeune abbé.

ÉCLUSEAU s. m. (é-klu-zô). Bot. Syn. d'ÉCLUSETTE.

ÉCLUSÉE s. f. (é-klu-zé — rad. *écluse*). P. et chauss. Quantité d'eau qui s'écoule pendant que l'écluse reste ouverte; ce qu'il faut tirer d'eau du canal supérieur pour faire monter ou descendre un bateau d'un sas à l'autre.

— Navig. fluv. Train de bois de charpente ou de sciage qui est construit de manière à passer dans toutes les écluses qu'il doit traverser. ‖ Chacune des parties dont ce train est composé.

— **Encycl.** On appelle *éclusée* le volume d'eau tiré du bief supérieur pour remplir le sas d'une écluse. Ce volume est égal au prisme qui a pour base celle du sas et pour hauteur la différence de niveau des deux biefs ou la *chute* de l'écluse. Si P est ce volume et B celui de l'eau déplacée par le bateau, il est facile d'évaluer la quantité d'eau dépensée pour le passage d'un bateau; en effet, lorsque ce dernier monte du bief d'aval dans celui d'amont, on est forcé de faire passer, de celui-ci dans celui-là, un volume d'eau égal à

$$V = P + B;$$

quand, au contraire, le bateau descend, la dépense d'eau est de

$$V = P - B;$$

d'où l'on conclut que chaque bateau qui monte une branche de canal à point de partage pour redescendre l'autre dépense deux prismes de remplissage, ou $P + B + P - B$, d'où

$$V = 2P.$$

Lorsque la navigation est active dans un canal, on réduit la dépense à P en utilisant le remplissage du sas qui a servi à la remonte, pour faire descendre un bateau de même section et de même tirant d'eau. Si le bateau descendant passait le premier, la dépense serait de deux *éclusées*. Quand une écluse est multiple, ou composée de plusieurs sas accolés, la montée d'un bateau exige que l'on tire du bief supérieur autant d'*éclusées* qu'il y a de sas contigus. On ne dépenserait que deux *éclusées* s'il y avait croisement de bateaux et que le passage commençât par le bateau descendant.

Si les bateaux montaient à vide, pour prendre charge au bief de partage, la dépense serait modifiée. S étant la section horizontale d'un de ces bateaux, *h* son tirant d'eau à vide, H son tirant d'eau sous charge, C la chute de l'écluse, la dépense d'eau à l'arrivée dans le bief sera $SC + Sh$; en descendant, elle sera $SC - CH$, et au total

$$V = 2SC + S(h - H) = S(2C + h - H),$$

volume d'autant plus petit que H est plus grand et *h* plus petit.

Si les hauteurs de chute des écluses sont inégales, la dépense d'eau, pour la montée ou la descente d'un bateau, est toujours d'une *éclusée* plus ou moins le volume de fluide déplacé; mais c'est l'écluse de plus grande hauteur de chute qui détermine le volume de l'*éclusée*. En général, il faut, pour le passage d'un bateau d'un bief dans un autre, un volume d'autant moindre que la hauteur de chute est moindre.

Quelquefois on a été obligé de placer plusieurs sas à la suite les uns des autres; ainsi à Fonserane, près de Béziers, il y a sept sas, dans lesquels le passage d'un bateau montant absorbe un volume d'eau égal à $7P + B$, et celui d'un bateau descendant un volume $P - B$. Quand tous les sas sont vides, et c'est le cas ordinaire, il faut encore ajouter à la dépense le prisme d'eau nécessaire pour faire flotter le bateau dans le premier sas supérieur; de sorte que, pour *n* chutes, la dépense d'eau est, en montant,

$$nP + (n - 1)F + B,$$

F étant le prisme de flottaison; et en descendant $P + 2F - B$. Au total, pour tout le canal à point de partage, le volume d'eau dépensé devient

$$V = P(n - 1) + F(n + 1).$$

Cette disposition est celle qui absorbe le plus d'eau et exige le plus de temps.

Pour ménager l'eau employée à faire passer les bateaux dans le sas des écluses, on a essayé plusieurs systèmes plus ou moins compliqués, qui n'ont pas encore rendu de services bien importants : tels sont ceux qui ont été proposés par M. de Béthancourt, M. le colonel Congrève et M. Girard. Le premier mode qui vint à l'idée fut la construction, à côté du sas, d'un bassin ayant une section égale à ce dernier, et dont le fond descendait aux deux tiers de la hauteur de chute; il recevait le tiers de l'*éclusée* et le rendait ensuite dans le sas pour le passage d'un autre bateau.

ÉCLUSER v. a. ou tr. (é-klu-zé — rad. *écluse*). P. et chauss. Fermer au moyen d'une écluse : ÉCLUSER *un bassin.* ‖ Munir d'écluses : ÉCLUSER *un canal, une rivière.*

— Nav. fluv. Faire passer une écluse à : ÉCLUSER *un bateau, un train.*

— Pop. et bas. Uriner. ‖ On dit aussi LÂCHER LES ÉCLUSES.

ÉCLUSETTE s. f. (é-klu-zè-te). Bot. Nom vulgaire d'un champignon vénéneux, l'agaric élevé, qu'on appelle aussi ÉCLUSEAU et COULEMELLE.

ÉCLUSIER, IÈRE adj. (é-klu-sié, iè-re — rad. *écluse*). Qui a rapport, qui tient à l'écluse : *Porte* ÉCLUSIÈRE.

— *Maison éclusière*, Habitation du garde de l'écluse ou éclusier.

— Substantiv. Homme ou femme préposé à la garde et à la manœuvre de l'écluse, et à la perception du péage.

ÉCLYPE s. f. (é-kli-pe). Forme ancienne du mot ÉCLIPSE.

ÉCLYSE s. f. (é-kli-ze — gr. *eklusis;* de *ekluô*, je délie). Mus. anc. Altération du genre enharmonique, qui avait lieu lorsqu'une des cordes était accidentellement baissée de trois quarts de ton au-dessous de son accord ordinaire.

ECMARTURIE s. f. (è-kmar-tu-rî — gr. *ekmarturia*; de *ek*, hors de, et *marturia*, témoignage). Antiq. gr. Témoignage d'un absent transmis par des témoins présents.

ECMÈLE adj. (è-kmè-le — du gr. *ek*, préf. privat., et *melos*, mélodie). Antiq. Se disait, chez les Grecs, du caractère de la voix parlante, par opposition à celui de la voix chantante.

ECNÉPHIAS s. m. (è-kné-fi-ass — gr. *ecknephias*, tempête). Météorol. Vent violent qui semble souffler des nuages.

ECNOME, montagne et promontoire de la Sicile ancienne, sur la côte S., à l'E. d'Agrigente; célèbre par la victoire navale de Regulus et de Manlius Vulso sur les Carthaginois, 256 av. J.-C. C'est aujourd'hui le *monte di Licata* ou *Serrato*.

Ecnome (BATAILLE NAVALE D'). Dès que Rome eut engagé la guerre avec Carthage, guerre implacable qui n'a d'analogue dans l'histoire que la lutte sanglante de la France avec l'Angleterre vers la fin du moyen âge, l'orgueilleuse république n'eut plus qu'une pensée, inspirée d'ailleurs par une profonde politique : celle de porter hardiment la guerre en Afrique. Enlever à Carthage ses possessions d'Europe ne constituait pour Rome qu'un résultat précaire, incapable d'empêcher les vaisseaux et les armées de sa rivale de venir à chaque instant la troubler dans ses conquêtes. Carthage était une menace perpétuelle pour son ambition. Elle marcha donc droit au but, avec la conscience du danger qu'elle allait courir, mais aussi avec le sentiment de sa force et peut-être l'instinct secret qui lui faisait déjà entrevoir l'empire du monde. Comme la principale puissance de Carthage consistait dans ses vaisseaux, Rome comprit qu'elle ne pourrait entamer la lutte avec quelques chances de succès tant qu'elle n'aurait pas une flotte capable de tenir tête à celle des Carthaginois. Elle acheta, au prix de plusieurs défaites, l'expérience qui crée la supériorité maritime. La ténacité de ses efforts fut récompensée, et un jour elle fut tout orgueilleuse d'apprendre que son consul Duilius avait vaincu les Carthaginois sur leur propre élément. Dès lors la domination exclusive de la mer échappait à Carthage; cette république était perdue, car les redoutables légions romaines allaient être portées jusque sous ses murs.

Il y avait huit ans déjà que durait la première guerre punique, avec des alternatives de succès et de revers pour les deux peuples. Les Romains, décidés à porter la guerre sur le sol africain, et comprenant les dangers d'une telle entreprise, avaient fait de formidables préparatifs. Les Carthaginois, de leur côté, avertis de l'orage qui se préparait à fondre sur eux, avaient mis en mer leurs meilleurs vaisseaux, leurs équipages et leurs soldats les plus braves, les plus expérimentés. De part et d'autre les apprêts étaient terribles. La flotte des Romains ne comptait pas moins de 330 vaisseaux, portant 140,000 hommes; elle était commandée par les consuls Regulus et Manlius Vulso. Celle des Carthaginois, sous les ordres d'Amilcar et d'Hannon, comprenait quelques vaisseaux de plus seulement. Après avoir mouillé à Messine, les Romains, laissant la Sicile à leur droite, cinglèrent vers Ecnome, ville située sur la côte méridionale de Sicile (aujourd'hui Licata). Les Carthaginois firent voile vers Lilybée, et de là à Héraclée de Minos. Comme elles s'avançaient en sens opposé, les deux flottes ne tardèrent pas à se trouver en présence. La lutte devint donc imminente.

Les Romains s'y préparèrent résolûment. Sachant par expérience que la plus grande force des Carthaginois consistait dans la légèreté de leurs navires, les consuls songèrent à adopter une disposition qui fût difficile à rompre et prévînt le danger d'être enveloppés. En conséquence, Regulus et Manlius placèrent en tête de leur ordre de bataille les deux vaisseaux qu'ils montaient respectivement, et qui étaient à six rangs de rames; puis ils firent suivre chacun de ces vaisseaux d'une longue ligne de bâtiments qui allait en s'écartant de l'autre ligne, de manière à figurer les deux côtés d'un triangle dont une troisième ligne formait la base, reliant les deux ailes l'une à l'autre. L'espace qui s'étendait entre ces trois côtés restait vide. Cette troisième ligne remorquait les vaisseaux de charge, placés derrière elle. Enfin une quatrième ligne, servant d'arrière-garde ou de réserve, s'étendait en arrière de la base du triangle de manière à déborder des deux côtés la ligne qui la précédait. Les amiraux carthaginois réglèrent leurs dispositions sur celles des Romains, c'est-à-dire de manière à rendre nulle la prévoyance des consuls. Ils partagèrent leur flotte en trois corps, formant le centre et les deux ailes et rangés sur une seule ligne. Ils étendirent, du côté de la haute mer, leur aile droite, en s'éloignant du centre, comme pour envelopper leurs ennemis, et renforcèrent leur aile gauche d'une quatrième ligne rangée en demi-cercle et s'appuyant à la côte. Hannon, qui commandait l'aile droite, avait sous ses ordres les vaisseaux et les galères les plus propres, par leur légèreté, à exécuter la manœuvre favorite des Carthaginois; Amilcar s'était réservé le centre et la gauche, composés de vaisseaux plus solides et plus capables, par le fait, de supporter le choc des lourds bâti-

ments romains. Le coup d'œil exercé d'Amilcar eut bien vite reconnu la force des dispositions adoptées par les consuls. Pour rompre cette ordonnance, qui devait opposer une inébranlable résistance à toutes ses attaques, il donna l'ordre à son centre de plier et de simuler la retraite, espérant que la flotte romaine se désunirait dans la poursuite. Cette ruse, en effet, faillit perdre les Romains, qui se laissèrent emporter par une aveugle impétuosité et rompirent la masse formidable de leurs vaisseaux. Tout à coup un signal s'élève du vaisseau d'Amilcar : alors les fuyards virent de bord, reviennent avec fureur sur ceux qui les poursuivent, et une lutte terrible s'engage de ce côté des deux flottes. Les Carthaginois, plus légers, plus habiles, plus expérimentés, vont et viennent autour des vaisseaux ennemis, et ne cessent de les assaillir sur toutes leurs faces; les Romains, plus aguerris, plus calmes dans la mêlée, combattant d'ailleurs sous les yeux de leurs généraux, qui ne cessent de les animer du geste et de la voix, opposent une résistance inébranlable à toute la science, à tous les assauts de leurs adversaires.

Pendant ce temps-là Hannon, qui commandait l'aile droite, s'était rabattu sur la réserve des Romains et y avait jeté le trouble et la confusion, tandis que les Carthaginois de l'aile gauche, formés en ligne semi-circulaire, changeaient de position et fondaient sur les vaisseaux qui formaient la base du triangle de la flotte romaine. Les vaisseaux de charge, que ces derniers traînaient à leur remorque, lâchent aussitôt leurs cordes et en viennent aux mains de leur côté, de sorte que les deux flottes, divisées chacune en trois parties qui s'assaillaient respectivement, présentaient le spectacle de trois combats distincts et assez éloignés l'un de l'autre. La victoire resta longtemps en suspens; mais enfin le centre, que commandait Amilcar, fut enfoncé et mis en désordre. Cette fois la fuite ne fut pas une feinte, car un grand nombre de vaisseaux restèrent au pouvoir de Manlius, qui dirigeait l'action sur ce point. En même temps, Regulus accourait avec les vaisseaux de la ligne de droite, qui n'avaient pas souffert, au secours de sa ligne de réserve qui pliait sous les efforts de l'ennemi. Les équipages de ces vaisseaux reprennent alors courage et reviennent au combat avec une nouvelle ardeur. Chargés de tous côtés avec fureur et enveloppés à leur tour, les Carthaginois cherchent leur salut dans la fuite. En ce moment se présente Manlius, déjà vainqueur d'Amilcar; il voit la troisième ligne des Romains acculée contre la côte et près d'être détruite par les Carthaginois de l'aile gauche; il se joint alors à Regulus, qui vient de dégager les vaisseaux de charge, et tous deux s'avancent pour secourir la ligne menacée, qui eût déjà infailliblement éprouvé un désastre, si la crainte des redoutables grappins des vaisseaux romains n'eût tenu les Carthaginois à distance. Ceux-ci furent alors entourés et pour ainsi dire broyés entre les deux consuls : 50 vaisseaux, avec tous leurs équipages, restèrent aux mains des vainqueurs. Les autres, se dirigeant vers la côte, au risque de s'échouer ou de se briser, parvinrent à s'échapper grâce à leur légèreté.

La bataille était finie : les Romains étaient vainqueurs sur tous les points; leur énergie et leur ténacité avaient triomphé de la ruse, de l'habileté et de la valeur des Carthaginois. Ceux-ci perdirent 30 de leurs vaisseaux, qui furent coulés à fond, et 64 qui restèrent au pouvoir des vainqueurs (256 av. J.-C.). Les Romains n'avaient perdu que 24 vaisseaux coulés à fond; pas un seul ne put servir de trophée à leurs ennemis.

La bataille d'Ecnome portait un coup terrible à Carthage : non-seulement elle diminuait le prestige de sa supériorité maritime, mais encore elle ouvrait aux Romains le chemin de l'Afrique, vers laquelle cinglèrent les deux consuls dès qu'ils eurent remis la flotte en état d'effectuer cette traversée.

ÉCOBAN s. m. (é-ko-ban). Mar. Ancienne forme du mot ÉCUBIER.

ÉCOBUAGE s. m. (é-ko-bu-a-je — rad. *écobuer*). Agric. Action de brûler sur un terrain les plantes qui le couvrent et la couche superficielle de terre qu'on a détachée avec elles : *L'effet de l'*ÉCOBUAGE *est de rendre les substances organiques renfermées dans le sol immédiatement propres à la végétation.* (De Morogues.) *L'action produite par l'*ÉCOBUAGE *est celle d'un véritable engrais, quoique l'on n'ajoute rien au sol par ce procédé.* (Math. de Dombasle.) *L'*ÉCOBUAGE *est un moyen fréquemment employé pour le défrichement de certains terrains.* (Math. de Dombasle.) *L'*ÉCOBUAGE *n'est une bonne opération que dans les terrains substantiels et humides.* (Rozier.)

— **Encycl.** L'*écobuage* consiste à enlever par tranches, à quelques centimètres de profondeur, la couche superficielle du sol couverte de plantes; à couper ces tranches en morceaux carrés pour en faire de petits fourneaux qu'on allume et qu'on brûle à feu étouffé; puis à répandre sur le terrain les cendres obtenues. Cette pratique est fort ancienne; Virgile en fait mention. De l'Italie elle passa en France vers le milieu du XVII^e siècle; aujourd'hui elle est usitée dans presque toute l'Europe. Pour bien apprécier son importance, rappelons en quelques mots l'action des cendres sur la végétation et l'influence qu'elles exercent sur le sol. Voici ce que dit de Candolle à ce sujet :

« L'action des cendres sur les terrains cultivés est, comme la nature de cette même matière, complexe et variable. Les cendres tiennent le milieu entre les amendements et les engrais, sous ce rapport, que entre les matières terreuses qui en constituent la masse, elles contiennent toujours une certaine quantité de sels et de débris organiques. Considérée comme amendement, leur action est variable, selon que, fournies par divers combustibles, elles peuvent contenir des quantités très-variables de matières terreuses différentes et de sels différents. On peut dire, en général, que : 1° qu'elles agissent mécaniquement en divisant les sols trop compactes, et, sous ce rapport, plus elles sont siliceuses, plus elles ont d'action; 2° elles ont une action hygroscopique, en absorbant l'humidité; 3° elles paraissent accélérer la décomposition du terreau; 4° peut-être agissent-elles à titre d'excitant... Il est donc évident, et la pratique confirme cette théorie, que l'*écobuage* est utile : 1° dans les terrains trop argileux, pour les diviser et les rendre moins hygroscopiques; 2° dans les terrains très-chargés de mauvaises herbes, et en même temps très-humides; 3° dans les climats où l'humidité de l'air est très-continue; 4° dans les terrains marécageux, tourbeux ou froids, couverts de mousses, de joncs, de lichens, etc., pour les exciter, par les molécules alcalines des cendres, et accélérer leur décomposition. »

L'*écobuage*, à proprement parler, ne rentre pas dans les pratiques agricoles ordinaires; c'est plutôt une opération spéciale de défrichement. Rarement employé sur les sols fertiles, productifs, soumis à un assolement régulier, il convient surtout pour la mise en culture des marais et des fonds tourbeux, des landes, des bois, des pâturages, des friches et des bruyères, des prairies naturelles ou artificielles qu'on veut convertir en terres à grains, en un mot de tous les sols dont la fécondité n'est pas en rapport avec la proportion de débris végétaux qu'ils renferment. Inutile ou même nuisible dans les terrains siliceux, meubles et secs, il produit surtout de bons résultats dans les fonds argileux, humides, acides, couverts de broussailles ou de mauvaises herbes.

On écobue de deux manières, ou à bras d'homme, en se servant de l'écobue ou d'autres instruments, ou avec une forte charrue à versoir; cette seconde manière est plus économique; mais la première est plus efficace. Quelque procédé qu'on emploie, la grande habileté dans l'*écobuage* consiste à enlever seulement la portion de terre pénétrée par les racines, mais en conservant toute la terre qui adhère à ces organes. On coupe ensuite les tranches de terre carrément, et, après les avoir fait sécher au soleil, on les dispose les unes sur les autres, de manière à en faire de petits fourneaux; il faut surtout veiller à ce que la partie inférieure de la tranche soit à l'extérieur, et la partie supérieure chargée d'herbes à l'intérieur du fourneau.

Après avoir rempli ce fourneau de feuilles ou d'herbes sèches, on y met le feu, et on a soin de boucher presque entièrement la petite ouverture qui lui sert de porte, afin de ne point établir de courant de flamme, mais un feu étouffé, qui, gagnant lentement et de proche en proche, consume les racines jusqu'à l'extérieur de la tranche. On doit visiter les fourneaux plusieurs fois par jour et boucher exactement les fentes ou crevasses qui ne manqueraient pas de s'y former si le feu avait trop d'activité; la fumée pénètre ainsi la terre, comme l'eau pénètre une éponge, et se dissipe peu à peu dans l'air. Quelques agriculteurs, avant de mettre le feu aux fourneaux, mouillent et pétrissent la terre tout autour.

« Cette opération, dit Rozier, est fort bonne, lorsque l'eau est dans le voisinage; on lute pour ainsi dire les tranches les unes contre les autres, car c'est toujours dans leur point de réunion que la flamme s'ouvre un passage lorsqu'on ne prend pas cette précaution, ou du moins lorsque la terre n'est pas assez serrée dans ces endroits. » Quand on veut faire sécher promptement les tranches de terre, on les réunit les unes contre les autres par leur sommet; elles forment ainsi un triangle dont le sol est la base; le courant d'air aide l'action du soleil et hâte l'évaporation de l'humidité. Si l'on est moins pressé, cette opération coûteuse est inutile; le soleil suffit, excepté dans les pays froids ou sous les climats pluvieux.

Lorsque les fourneaux ont cessé de fumer, et qu'en retirant la tranche qui formait la porte on ne sent plus au dedans aucune chaleur, on les démolit, on émiette les tranches, et on répand uniformément les débris sur le sol. Néanmoins, dans beaucoup de localités, on relève soigneusement les monceaux affaissés par la combustion, et on les dispose en tas coniques pour les répandre seulement au moment de la semaille. Cette dernière méthode est préférable, parce que généralement, après un *écobuage* bien fait, on seme sur un labour unique. Les endroits où étaient les fourneaux donnant toujours les plus belles récoltes, on ne doit pas y laisser de cendres lors de l'épandage, qui se fait de préférence par un temps calme et pluvieux.

L'*écobuage*, outre l'amendement qu'il fournit au sol, présente encore cet avantage de détruire radicalement les graines des mauvaises herbes, ainsi que les animaux nuisibles et leurs repaires. L'utilité de cette opération en elle-même est donc incontestable, mais il faut l'appliquer à propos et d'une manière intelligente. Mathieu de Dombasle compare avec juste raison un terrain écobué à un cheval très-ardent, dont peut facilement abuser un voiturier malhabile, mais dont on peut tirer d'excellents services au moyen des ménagements convenables.

Dans les forêts, l'*écobuage* se pratique quelquefois comme nous venons de le décrire. D'autres fois, on se borne à brûler sur pied les herbes et les arbustes qui couvrent le sol. Ce dernier mode est avantageux, d'abord en ce qu'il économise les frais de main d'œuvre, ensuite parce qu'il peut être exécuté sur les sols légers ou inclinés. Dans ce cas, en effet, le sol n'étant pas remué conserve toute sa compacité et sa cohésion. Si d'ailleurs on laisse s'écouler quelque temps entre l'*écobuage* et le semis, si par exemple on écobue à l'automne pour semer au printemps, les cendres restées à la surface sont en grande partie dispersées par les vents, et leurs effets sont d'ailleurs neutralisés par la fraîcheur et l'amendement que la forêt procure au sol. Cette opération doit être interdite dans les sables mouvants, les pentes escarpées et les terrains crayeux ou siliceux.

ÉCOBUE s. f. (é-ko-bû — rad. *écobuer*). Agric. Sorte de pioche ou de houe qui sert à écobuer : *On écroûte un terrain, soit à l'aide d'un instrument à main appelé* ÉCOBUE, *soit à l'aide de la charrue.* (Math. de Dombasle.)

— s. f. pl. Plantes et racines qui peuvent servir à l'écobuage.

ÉCOBUÉ, ÉE (é-ko-bu-é) part. passé du v. Ecobuer : *Terrain* ÉCOBUÉ. *Terres* ÉCOBUÉES. *Les terrains marécageux peuvent être* ÉCOBUÉS *avec avantage.* (Bosc.)

ÉCOBUER v. a. ou tr. (é-ko-bu-é — du lat. *scopare*, en prov. *escoubar*, balayer. Etym. dout.). Agric. Pratiquer l'écobuage sur : ECOBUER *une terre. Pour* ÉCOBUER *un champ, il faut enlever toute la superficie du sol en gazon un peu épais.* (Raspail.) ECOBUER *un terrain, c'est en écroûter le gazon, que l'on fait sécher et brûler ensuite.* (Math. de Dombasle.)

ÉCOBULE s. f. (é-ko-bu-le — dimin. du lat. *scopæ*, en prov. *escoubo*, balai). Bot. Nom vulgaire de la canche gazonnante.

ÉCOCHELAGE s. m. (é-ko-che-la-je — rad. *écocheler*). Agric. Action d'écocheler : ECOCHELAGE *des blés.*

ÉCOCHELÉ, ÉE (é-ko-che-lé) part. passé du v. Ecocheler : *Champ* ÉCOCHELÉ.

ÉCOCHELER v. a. ou tr. (é-ko-che-lé — double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'écochelle, tu écochelleras*). Agric. Ramasser, réunir avec le râteau les céréales ou les autres plantes que l'on vient de faucher : ECOCHELER *des blés.*

ÉCŒURANT (é-keu-ran) part. prés. du v. Ecœurer : *Des plats* ÉCŒURANT *par leur seule odeur.*

ÉCŒURANT, ANTE adj. (é-keu-ran, an-te — rad. *écœurer*). Qui inspire le dégoût, qui fait perdre l'appétit : *Boisson* ÉCŒURANTE. *L'engraissement forcé des bestiaux ne donne qu'une viande aussi malsaine qu'*ÉCŒURANTE. (Raspail.)

— Fig. Qui inspire de la répulsion, du dégoût : *C'est bien triste, c'est bien* ÉCŒURANT, *ma petite, d'avoir toujours affaire à de pareilles gens.* (P. Féval.) *Quel volume insipide, affadissant, nauséabond et d'une lecture* ÉCŒURANTE ! (Ste-Beuve.)

ÉCŒURÉ, ÉE (é-keu-ré) part. passé du v. Ecœurer. Dégoûté : *Etre* ÉCŒURÉ *par une cuisine trop fade.*

— Fig. Dont le cœur est troublé, abattu, découragé : *En faisant nos dernières emplettes, j'étais* ÉCŒURÉE, *nous ne savions vraiment plus pourquoi nous achetions.* (E. Sue.)

ÉCŒUREMENT s. m. (é-keu-re-man — rad. *écœurer*). Action d'écœurer; état d'une personne écœurée.

ÉCŒURER v. a. ou tr. (é-keu-ré — du préf. priv. *é*, et de *cœur*). Causer du dégoût, affadir l'estomac à : *Les boissons trop sucrées m'*ÉCŒURENT. *Cette cuisine m'*ÉCŒURE. *Les viandes trop grasses m'*ÉCŒURENT. *Oh! j'avais bien faim, dit-elle; mais de voir des batteries, ça m'*ÉCŒURE *; je n'ai plus d'appétit.* (E. Sue.)

— Fig. Causer de la répugnance, inspirer du dégoût à; abattre, décourager, affadir le cœur de : *La pêche à la baleine est une boucherie dont les détails m'*ÉCŒURENT. (Toussenel.)

Les détails journaliers de ma maison m'*écœurent.*
E. AUGIER.

S'écœurer v. pr. Se dégoûter, s'affadir l'estomac : *N'entrez pas à la cuisine, vous vous* ÉCŒUREREZ.

ÉCOFRAI s. m. (é-ko-frè — du bas lat. *escofferius*, marchand de cuir). Techn. Grosse table sur laquelle les ouvriers en cuir découpent leur ouvrage. ‖ On dit aussi ÉCOFROI.

ÉCOINÇON ou **ÉCOINSON** s. m. (é-kouin-son — du préf. *é*, et de *coin*). Techn. Ouvrage de menuiserie ou de maçonnerie destiné à être placé dans l'angle d'une pièce d'appartement : *Armoire en* ÉCOINÇON. ‖ Pierre qui forme l'encoignure de l'embrasure d'une porte ou d'une fenêtre.

— **Encycl.** Un *écoinçon* est une pièce triangulaire, de bois ou de pierre, que l'on place dans les angles rentrants d'une construction, soit pour les cacher, soit pour les décorer. En charpenterie, l'*écoinçon* sert à fortifier les assemblages, et quelquefois même il remplit le rôle de corbeau ou de console. Il est alors principalement utilisé dans la construction des cintres et des pans de bois, où il est nécessaire d'avoir une rigidité parfaite. Placés de chaque côté de deux pièces qui s'assemblent à tenons et mortaises ou autrement, les *écoinçons* combattent la tendance au glissement et à l'arrachement du tenon sous des efforts n'agissant pas suivant l'axe des pièces assemblées. Dans certains cas, ils sont employés pour augmenter la surface d'appui d'une pièce sur une autre; ce sont alors de véritables bases qui doivent travailler comme telles. Lorsque les *écoinçons* font l'office de consoles, on se rapproche autant que possible du solide d'égale résistance; leurs dimensions sont alors beaucoup plus grandes que dans les deux cas précédents, et ils deviennent de véritables pièces de construction. On les emploie généralement comme consoles, lorsque les pièces à assembler se coupent suivant des plans perpendiculaires et que l'une d'entre elles ne présente pas à l'endroit de l'assemblage un appui suffisant pour y fixer l'autre, ainsi que pour soulager un tenon horizontal, qui présente toujours une section très-faible comparativement à celle de la pièce à l'extrémité de laquelle il est fait. Les *écoinçons* de pierre présentent peu de solidité lorsqu'ils sont détachés des pierres dont ils détruisent l'angle : aussi ne les emploie-t-on que très-peu de cette manière; on les taille généralement avec l'une des pierres, ce qui permet de compter sur leur résistance, soit comme écrasement, soit comme flexion. Dans la menuiserie, on fait un grand usage d'*écoinçons* pour relier entre elles deux planches ou planchettes; ce sont alors de petites baguettes de faibles dimensions que l'on colle ou que l'on cloue contre les morceaux à réunir; ils font alors partie intégrante de l'assemblage; ce mode est surtout employé pour la confection des tiroirs et des boîtes. Dans l'ébénisterie, on fortifie les angles des meubles par des *écoinçons* de bois collés ou cloués contre les planches à joindre; ils sont surtout utiles dans les meubles de grandes dimensions, qui, exécutés avec des bois minces, tendent toujours à se dévoyer.

ÉCOISSON s. m. (é-koi-son). Agric. Nom donné dans quelques localités aux sillons les plus courts.

ÉCOLAGE s. m. (é-ko-la-je — rad. *école*). Etat d'écolier : *Etre en* ÉCOLAGE. ‖ Rétribution payée par les écoliers : *Prix d'*ÉCOLAGE. *Payer son* ÉCOLAGE. ‖ Mot vieilli.

ÉCOLAMPADE. V. ŒCOLAMPADE.

ÉCOLÂTRE s. m. (é-ko-lâ-tre — rad. *école*). Hist. ecclés. Professeur de théologie et d'humanités attaché à une cathédrale : *Jadis Odon d'Orléans,* ÉCOLÂTRE *de la cathédrale de Tournay, assis pendant la nuit devant le portail de l'église, enseignait à ses disciples le cours des astres, leur montrant du doigt la voie lactée et les étoiles.* (Chateaub.) ‖ Chanoine prébendier qui enseignait gratuitement la philosophie et les humanités à ses confrères et aux écoliers indigents. ‖ Ancien titre des chanceliers ou notaires des abbayes. ‖ Aujourd'hui, Chanoine chargé de l'inspection des écoles d'un diocèse.

— **Encycl.** L'*écolâtre* était le chanoine ou le prébendier chargé de surveiller les écoles. Dans le principe, c'était lui qui faisait l'école tenue par le chapitre. « Cette dignité, dit l'abbé S.-H.-R. Prompsault, n'a été conservée en France que dans les chapitres d'Arras, de Châlons et d'Orléans. Cependant, il y a peu de chapitres qui n'aient une école spéciale pour les enfants de chœur, un maître pour la diriger et un chanoine spécialement chargé de la surveiller. Par conséquent, il y a peu de chapitres dans lesquels les fonctions d'*écolâtre* ne soient réellement exercées par quelqu'un. »

A Orléans, l'*écolâtre* porte le nom de *scolastique*.

L'institution des *écolâtres* remonte au moins au VIII^e siècle. Alcuin, précepteur de Charlemagne, avait rempli cette fonction à Saint-Martin de Tours; Gerbert, précepteur de l'empereur Othon III, fut *écolâtre* et depuis archevêque de Reims.

ÉCOLÂTRIE s. f. (é-ko-lâ-trî — rad. *écolâtre*). Dignité, fonctions d'écolâtre.

ÉCOLE s. f. (é-ko-le — lat. *schola*, formé du gr. *scholê*, loisir). Etablissement public d'enseignement : *C'est faire cause commune avec le diable que d'attacher si peu d'importance aux* ÉCOLES *du peuple.* (Martin Luther.) *C'est aux magistrats seuls d'autoriser les livres admissibles dans les* ÉCOLES. (Volt.) *Une* ÉCOLE *doit être l'asile de l'égalité, c'est-à-dire de la justice.* (Guizot.) *Il n'y a que l'*ÉCOLE *publique où l'enfant puisse apprendre la pratique de la justice et de l'égalité.* (Vacherot.) *L'*ÉCOLE *publique est le berceau de la cité.* (Vacherot.) *Permettre aux ministres de la religion d'élever sans contrôle des*

ÉCOLES, *c'est leur permettre d'enseigner au peuple la haine de la révolution et de la liberté.* (Napol. III.) ‖ Se dit particulièrement d'un établissement public d'enseignement primaire : *Aller à l'*ÉCOLE. *Envoyer un enfant à l'*ÉCOLE. *Entre la conquête de l'Angleterre et la mort du roi Jean, les Normands établirent cinq cent cinquante-sept* ÉCOLES. (H. Taine.) *Ouvrir une* ÉCOLE *aujourd'hui, c'est fermer une prison dans vingt ans.* (L. Jourdan.) *Les* ÉCOLES *ne sont que l'ombre de ce qu'elles devraient être.* (Mich. Chev.) *Toutes les* ÉCOLES *devraient être gratuites.* (A. Martin.) ‖ Local où les élèves se réunissent : *Construire une* ÉCOLE. *Sortir de l'*ÉCOLE. ‖ Fonctions, travail de celui qui dirige un établissement de ce genre : *Faire l'*ÉCOLE *à des enfants. Tenir une* ÉCOLE.

Moi je sais le blason, j'en veux tenir *école.*
LA FONTAINE.

‖ Ecoliers; personnel d'une école : *A cette nouvelle, toute l'*ÉCOLE *fut en rumeur. L'*ÉCOLE *tout entière protesta contre cette mesure.*

— Etablissement où se donne un enseignement spécial : ÉCOLE *de dessin.* ÉCOLE *de musique.* ÉCOLE *militaire.*

— Certains établissements portent des titres particuliers suivant le mode d'enseignement qui y est pratiqué ou la qualité des personnes auxquelles il est confié. ‖ *Ecoles charitables*, Ecoles confiées à un institut fondé en 1686 pour l'instruction des enfants. ‖ *Ecoles chrétiennes*, Ecoles dirigées par des frères ou par des sœurs, qui donnent aux garçons ou aux filles l'instruction primaire : *Frères des* ÉCOLES CHRÉTIENNES. *Sœurs des* ÉCOLES CHRÉTIENNES. ‖ *Ecole laïque*, Ecole primaire dirigée par un instituteur ou une institutrice laïques. ‖ *Ecole mutuelle*, Celle qui est divisée en plusieurs classes graduées suivant l'instruction des élèves et dont chacune a un professeur-élève appelé *moniteur :*

Au fouet ignorantin la jeunesse rebelle
Redemande à grands cris l'*école mutuelle.*
VIENNET.

‖ *Ecoles d'agriculture*, Ecoles instituées pour former des agronomes et des cultivateurs capables de répandre les méthodes nouvelles. On les appelle plus ordinairement FERMES MODÈLES. ‖ *Ecoles d'application*, Titre commun à toutes les écoles où l'on n'admet que des sujets ayant terminé leurs études générales et voulant se livrer à des études d'une nature spéciale. ‖ *Ecole d'application d'artillerie et du génie*, Ecole établie à Metz pour les jeunes gens sortis de l'Ecole polytechnique qui se destinent au génie ou à l'artillerie de terre ou de mer. ‖ *Ecole d'application du corps d'état-major*, Ecole où l'on forme des officiers d'état-major. ‖ *Ecole d'application du génie maritime*, Ecole où l'on forme des ingénieurs pour les constructions navales. ‖ *Ecoles d'arts et métiers*, Ecoles fondées à Aix, à Angers et à Châlons-sur-Marne, pour l'enseignement des arts mécaniques. ‖ *Ecole des beaux-arts*, Ecole instituée à Paris pour l'enseignement de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. ‖ *Ecole des canonniers*, Bâtiment sur lequel les matelots apprennent la théorie et la pratique des bouches à feu de la marine : *Brest et Toulon ont chacun une* ÉCOLE DE CANONNIERS. ‖ *Ecole de cavalerie*, Ecole fondée à Saumur pour l'instruction des élèves qui se destinent à la cavalerie, et pour former des instructeurs des corps de troupes à cheval. ‖ *Ecoles centrales*, Ecoles secondaires fondées en 1795 dans chaque département, et remplacées depuis par les lycées. ‖ *Ecole centrale des arts et manufactures*, Etablissement public où l'on forme des ingénieurs civils. ‖ *Ecole centrale des travaux publics*, Nom primitif de l'Ecole polytechnique. ‖ *Ecole des chartes*, Ecole fondée à Paris pour l'enseignement de la paléographie et l'étude des archives. ‖ *Ecole de droit*, Ecole destinée à l'enseignement du droit, et instituée au siége de chaque Faculté. ‖ *Ecoles ecclésiastiques*, Ancien nom des grands et des petits séminaires. ‖ *Ecole forestière*, Ecole instituée pour former des gardes généraux des forêts. ‖ *Ecole des fusiliers*, Ecole établie à Lorient, où les matelots fournis par le recrutement et appelés à former les compagnies de débarquement apprennent les premiers éléments du métier. ‖ *Ecole des langues vivantes orientales*, Ecole établie près de la Bibliothèque impériale de Paris pour l'enseignement des langues de l'Orient. ‖ *Ecole de Mars*, Ecole fondée à Paris en 1794, pour donner l'instruction militaire à des jeunes gens envoyés par les districts. ‖ *Ecole de médecine*, Ecole instituée près de chaque Faculté pour l'instruction des jeunes gens qui se destinent à la médecine. ‖ *Ecole militaire*, Ecole fondée par Louis XV pour les jeunes gens de famille noble, et dans laquelle on admit ensuite, sans distinction d'origine, tous les jeunes gens qui possédaient certaines connaissances requises. ‖ *Ecole des mines*, Ecole fondée à Paris pour former des ingénieurs spéciaux. ‖ *Ecoles des mineurs*, Ecoles instituées à Saint-Etienne et à Alais pour donner les connaissances pratiques nécessaires dans l'exploitation des mines. ‖ *Ecoles de navigation*, Ecoles fondées dans divers ports pour enseigner la navigation et les sciences qui s'y rattachent. ‖ *Ecole normale primaire*, Ecole instituée dans chaque département pour fournir des professeurs à l'enseignement primaire. ‖ *Ecole normale supérieure*, Etablissement de l'Etat destiné à former des professeurs pour l'enseignement secondaire. ‖ *Ecoles de pharmacie*, Ecoles fondées à Paris, à Montpellier et à Strasbourg, pour l'instruction des aspirants au diplôme de pharmacien. ‖ *Ecole polytechnique*, Ecole fondée à Paris pour le haut enseignement des sciences mathématiques, physiques et chimiques, et ouverte à des jeunes gens destinés à divers services publics, tant civils que militaires. ‖ *Ecole des ponts et chaussées*, Ecole où l'on forme des ingénieurs pour le service public des routes, des rivières, des canaux et, en général, des voies de communication. ‖ *Ecoles spéciales de commerce*, Ecoles annexées aux établissements publics d'instruction secondaire, pour l'enseignement des sciences et des arts nécessaires aux industriels et aux commerçants. ‖ *Ecole primaire*, Ecole d'enseignement primaire. ‖ *Ecoles régimentaires*, Ecoles attachées aux régiments français pour l'instruction des officiers, des sous-officiers et des soldats. ‖ *Ecoles secondaires*, Celles où l'on enseigne les humanités et les éléments de la langue grecque et de la langue latine, comme sont les lycées, les colléges, les petits séminaires. ‖ *Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr*, Ecole destinée à former des officiers pour les armées de terre. ‖ *Ecoles vétérinaires*, Ecoles fondées à Alfort, à Lyon et à Toulouse, pour former des vétérinaires.

— Philosophie scolastique et ses adeptes : *Les termes de l'*ÉCOLE. *La philosophie moderne a banni le langage de l'*ÉCOLE. *C'est ainsi que l'*ÉCOLE *parle.* (Acad.) *La révolution de deux idées antithétiques ou une troisième d'ordre supérieur est ce que l'*ÉCOLE *nomme synthèse.* (Proudh.) ‖ Ensemble des adeptes d'une doctrine ou d'un maître : ÉCOLE *philosophique.* ÉCOLE *littéraire.* ÉCOLE *de peinture.* ÉCOLE *d'Alexandrie.* ÉCOLE *de Platon.* ÉCOLE *de Raphaël. Autant d'*ÉCOLES, *autant de sentiments.* (Mass.) *Les* ÉCOLES *se détruisent les unes les autres, le nom des grands hommes seul reste.* (Grimm.) *Michel-Ange est le génie de sa propre* ÉCOLE, *car il n'a rien imité, pas même les anciens.* (Mme de Staël.) *Le mystère de la Trinité est emprunté de l'*ÉCOLE *de Platon.* (Chateaub.) *Dupaty touche à cette nouvelle* ÉCOLE *qui bientôt allait substituer le sentimental, l'obscur et le maniéré, au vrai, à la clarté et au naturel de Voltaire.* (Chateaub.) *Thalès fut le père de l'*ÉCOLE *ionique, Pythagore celui de l'*ÉCOLE *italique.* (Chateaub.) *Virgile s'était fait de cœur disciple de l'*ÉCOLE *de Pythagore et de Platon.* (P. Leroux.) *Le Sylla de Montesquieu est un peu Sylla de tragédie ; il est académique de l'*ÉCOLE *de David ; il y a du drapé, du nu et des cambrures.* (Ste-Beuve.) *Un des premiers soins de l'*ÉCOLE *d'André Chénier a été de retremper le vers flasque du* XVIIIe *siècle.* (Ste-Beuve.) *La France appartient à une* ÉCOLE *qui considère le pouvoir comme un mal nécessaire.* (Carné.) *Les* ÉCOLES *sont en philosophie ce que les partis sont en politique.* (Renan.) *Une des* ÉCOLES *qui essayèrent de relever la cause du spiritualisme et de la religion donna tout à Dieu.* (Renan.) *Les* ÉCOLES *païennes marchaient à tâtons dans la nuit, s'attachant aux mensonges comme aux vérités dans leur route de hasard.* (V. Hugo.) *S'il n'y avait qu'une* ÉCOLE *et qu'une doctrine dans l'art, l'art périrait vite, faute de hardiesse et de tentatives nouvelles.* (G. Sand.)

— Fam. Manières gauches et pédantesques des écoliers : *Ce jeune homme ne sent pas l'*ÉCOLE.

Ce visage et ce port n'ont point l'air de l'*école.*
MOLIÈRE.

— Fig. Ce qui forme le cœur, orne l'esprit, développe l'intelligence de quelqu'un, l'instruit de ce qu'il doit savoir, le dresse à ce qu'il doit faire : *Chacun s'instruit à l'*ÉCOLE *du malheur. C'est une* ÉCOLE *que votre conversation, et j'y viens toujours attraper quelque chose.* (Mol.) *Il n'est point de meilleure* ÉCOLE *ni plus nécessaire que la familiarité.* (Vauven.) *Il n'y a point de meilleure* ÉCOLE *de sagesse que celle des voyages.* (Lamothe-le-Vayer.) *C'est une bonne* ÉCOLE *pour un jeune homme que la maison d'une femme d'esprit.* (Ste-Beuve.) *Le travail est l'*ÉCOLE *du caractère.* (E. Laboulaye.) *C'est aujourd'hui une vérité triviale que la commune est l'*ÉCOLE *de la liberté.* (E. Laboulaye.) *Une immense* ÉCOLE *nous est ouverte : l'élection.* (E. de Gir.) *La France et l'Angleterre sont deux grandes* ÉCOLES *ouvertes pour l'instruction du monde.* (E. Scherer). *Le malheur est une belle* ÉCOLE *de probité pour les enfants, lorsque le père est honnête homme.* (Raspail.) *La Bible n'est pas la meilleure* ÉCOLE *possible de morale pour l'enfance et la jeunesse.* (Vacherot.) *L'*ÉCOLE *du malheur est une* ÉCOLE *de pitié.* (Parisot.)

Il n'est rien qui corrompe autant que le bonheur,
Et la meilleure *école* est celle du malheur.
FRÉVILLE.

Les camps sont quelquefois l'*école* des grands cœurs,
Et souvent les vaincus embrassent les vainqueurs.
DELILLE.

‖ En mauvaise part, Ce qui dispose à certains vices : *Les plaisirs publics sont devenus des* ÉCOLES *de lubricité.* (Mass.) *Le commerce est l'*ÉCOLE *de la tromperie.* (Vauven.) *Le commerce est l'*ÉCOLE *de la ruse.* (Beauchêne.) *La milice ne devient une* ÉCOLE *de paresse et de vice pour la plupart des enrôlés que parce qu'elle dégénère en métier.* (Vacherot.) *La prison est l'*ÉCOLE *du vice.* (L.-J. Larcher.) ‖ Source d'un premier enseignement : *Nourri au milieu de la Corse, Bonaparte fut élevé à cette* ÉCOLE *primaire des révolutions.* (Chateaub.)

— *Maître d'école*, Instituteur qui dirige une école primaire : *Si j'étais* MAÎTRE D'ÉCOLE, *j'estimerais mon humble métier au-dessus de tous les métiers du monde.* (Cormen.) ‖ Fig. :

Nature, jeunesse, santé,
Sont trois bons *maîtres d'école.*
SEDAINE.

— *Faire école*, Rallier autour de son système un grand nombre d'imitateurs ou d'adeptes : *Michel-Ange, Raphaël* ONT FAIT ÉCOLE.

Je ne le connais pas, mais... il doit *faire école;*
Il est du dernier bien. . . . .
AL. DUVAL.

‖ Se propager, prendre du crédit : *Une idée de Rousseau, idée chère à tous les pouvoirs révolutionnaires et qui* FAIT ÉCOLE, *c'est que le meilleur moyen d'arriver à la liberté est de passer par la dictature.* (St-Marc Gir.)

— Loc. fam. *Prendre le chemin de l'école*, Prendre un chemin long et détourné : *Il fait beau, nous sommes en avance,* PRENONS LE CHEMIN DE L'ÉCOLE. ‖ *Dire les nouvelles de l'école*, Révéler ce qui se dit ou se fait dans une réunion, dans une société : *Il ne faut pas* DIRE LES NOUVELLES DE L'ÉCOLE. (Acad.) ‖ *Renvoyer quelqu'un à l'école*, Lui reprocher son ignorance en quelque matière. ‖ *Aller à une école, être à une école*, Aller, se trouver auprès de gens capables de former, d'initier : ALLER, ÊTRE À UNE *bonne* ÉCOLE.

Vous *êtes* là, ma mie, *en* très-mauvaise *école.*
REGNARD.

Avant que Lise *allât* en cette *école*,
Lise n'était qu'un misérable oison.
LA FONTAINE.

On juge bien qu'*étant à* telle *école*,
Point ne manqua du don de la parole
L'oiseau disert. . . . .
GRESSET.

‖ *Aller à l'école de quelqu'un*, Prendre des renseignements, des informations auprès de lui : *Il faut* ALLER À VOTRE ÉCOLE *pour apprendre cela.* ‖ S'emploie quelquefois ironiquement :

Tous les ingrats *iront* en foule *à votre école*,
Puisqu'on y devient quitte en payant de parole.
CORNEILLE.

— Hist. Chacun des sept corps de troupes qui composèrent la garde de l'empereur depuis Constantin : *Les sept* ÉCOLES *formaient un effectif de* 3,500 *hommes.* (Complém. de l'Acad.) ‖ *Ecole du palais*, Ecole fondée par Charlemagne, dirigée par Alcuin, et qui suivait l'empereur partout où il se transportait. ‖ *Ecole philosophique*, Ecole historique qui attribue à la raison et à la liberté humaines la série complète des faits consignés dans l'histoire. ‖ *Ecole fataliste*, Celle qui ne voit dans l'histoire qu'un enchaînement de faits dus à la fatalité. ‖ *Ecole historique*, Celle qui s'attache à montrer l'enchaînement des faits, à en expliquer les causes, à exposer l'état des mœurs et le caractère des institutions. Se dit aussi de l'opinion de ceux qui veulent fonder la pratique politique sur les données de l'histoire. ‖ *Ecole descriptive*, Celle qui s'attache à exposer les faits sans les commenter, les expliquer, les apprécier. ‖ *Ecole de la grande assemblée*, Nom donné parmi les bouddhistes au second concile bouddhique dans lequel fut arrêtée la réduction des cinq recueils ; le *Tripitaka*, composé de trois recueils : 1º les *Soutras*, ou livre de la prédication ; 2º le *Vinaya*, ou le livre de la discipline ; 3º l'*Abhidanma*, ou la métaphysique, qui furent arrêtés dans le premier concile qui se tint après la mort de Sakya-Mouni, près de Radjagriha ; à ces trois recueils, le second concile en joignit deux autres : le *Recueil des mélanges* et le *Recueil des formules magiques.*

— Mar. *Ecole* ou *Vaisseau-école*, Vaisseau à bord duquel étudient les élèves de l'école navale : *Le* VAISSEAU-ÉCOLE *stationne ordinairement en rade de Brest.*

— Art milit. Série d'exercices : ÉCOLE *de peloton.* ÉCOLE *de bataillon.*

— Artill. Nom donné aux garnisons d'artillerie : *Il existe aujourd'hui en France treize* ÉCOLES *d'artillerie, établies dans les villes suivantes : Auxonne, Besançon, Bourges, Douai, La Fère, Grenoble, Metz, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Valence, Versailles, Vincennes.*

— Manége. Aptitude du cheval aux travaux de haute école : *Ce cheval a de l'*ÉCOLE, *fournit bien à l'*ÉCOLE. *C'est un bon cheval d'*ÉCOLE. ‖ *Haute école*, Travaux de deux pistes au trot, au galop : *Faire de la* HAUTE ÉCOLE. *Dans les cirques, on fait faire de la* HAUTE ÉCOLE *aux chevaux.* ‖ *Basse école*, Exercices élémentaires des élèves qui apprennent à monter à cheval. ‖ *Cheval hors d'école*, Celui qui a oublié son exercice. ‖ *Pas d'école*, Allure que l'on emploie pour modérer l'ardeur d'un jeune cheval.

— Littér. *Ecole classique*, Celle qui recherche surtout la richesse et la pureté de la forme, et qui prend ses modèles dans les auteurs anciens ainsi que dans ceux du XVIe et du XVIIe siècle. V. CLASSIQUE. ‖ *Ecole romantique*, Celle qui s'affranchit des règles acceptées par les classiques. V. ROMANTIQUE. ‖ *Ecole réaliste*, Celle qui n'a pour but que d'exprimer la vérité telle qu'elle est, avec la seule préoccupation de rester scrupuleusement dans le vrai. V. RÉALISTE.

— Peint. Série de peintres qui ont illustré une nation ou une contrée : ÉCOLES *italiennes.* ÉCOLE *bolonaise.* ÉCOLE *espagnole.* ÉCOLE *française.* ÉCOLE *hollandaise.* ÉCOLE *allemande.* ÉCOLE *anglaise. Le coloris de l'*ÉCOLE *française est presque toujours faible et faux.* (Grimm.) ‖ V., pour les diverses écoles, les mots ANGLAIS, ESPAGNOL, FRANÇAIS et autres qui déterminent le pays auquel ces écoles appartiennent.

— Mus. Qualité de la facture : *Il y a de l'*ÉCOLE *dans ce finale. Ce duo est un morceau d'*ÉCOLE.

— Jeux. Au trictrac, Faute commise par un joueur : *J'ai fait trois* ÉCOLES *dans cette partie. Vous faites* ÉCOLE *sur* ÉCOLE. *Si je faisais des* ÉCOLES, *il me disait, en profitant, que je me dépêchais trop.* (Balz.)

C'est une dupe, il fait en un tour vingt *écoles.*
REGNARD.

. . . . Une *école* maudite
Me coûte en un moment douze trous tout de suite.
REGNARD.

‖ Se dit plus spécialement de la faute d'un joueur qui oublie de marquer, avant de jouer, tous les points qu'il aurait dû gagner ou qu'il gagne réellement, ce qui donne le droit à l'adversaire de les marquer pour son propre compte. ‖ Dans le langage ordinaire, Lourde faute, étourderie, sottise, pas de clerc : *Faire une cruelle* ÉCOLE. *Caroline devient d'un rouge écarlate en comprenant l'*ÉCOLE *qu'elle a faite.* (Balz.) ‖ *Ecole de l'école*, Faute que commet un joueur quand, son adversaire ayant fait une école, il ne s'en aperçoit pas ou bien oublie de la marquer. ‖ *Ecole impossible*, Nom donné à l'école qui a lieu lorsqu'un joueur, ayant amené des points qu'il ne peut marquer par impuissance, vient ensuite à les oublier. ‖ *Fausse école*, Faute du joueur qui marque à son profit une école que l'adversaire n'a pas faite, ce qui autorise celui-ci à la marquer pour son propre compte. ‖ *Envoyer son adversaire à l'école*, Se marquer les points qu'il a omis de marquer à son profit.

— Rem. Locut. prov. *Ecole buissonnière.* Nous allons compléter ici les explications que nous avons déjà données à ce sujet au mot BUISSONNIER. Nous avons dit qu'au XVIe siècle on appelait *école buissonnière* les écoles que les protestants tenaient dans la campagne à l'ombre des buissons, pour ne pas être découverts par le chantre de l'église métropolitaine qui présidait aux écoles publiques. Le parlement de Paris, par arrêt du 9 août 1552, défendit ces écoles buissonnières. Roquefort présume que c'est de là qu'est venu le proverbe *faire l'école buissonnière*, les écoles ayant toujours été tenues dans les grandes villes, et jamais dans les campagnes. L'histoire ne cite qu'un exemple du contraire, fait observer Roquefort avec plus ou moins de vérité : c'est celui du docte Abailard quand il se retira dans la solitude du Paraclet, et certes on ne soupçonnera jamais les disciples du savant docteur de s'être amusés à faire l'école buissonnière. M. Moisant de Brieuc part ainsi de l'origine de cette façon de parler : « Cette locution est née au village, et M. de Cotgravé, dans son *Dictionnaire*, l'explique ainsi : « Chercher » des nids de petits oiseaux. » Par où il marque qu'il a cru qu'un enfant est dit faire l'école buissonnière lorsqu'au lieu d'aller à l'école il s'amuse à chercher des nids dans les haies et dans les buissons, ce qui est assez le divertissement des enfants. Claudien, dans l'épithalame de Celerine, parlant des Amours qui s'étaient épandus çà et là lorsque Vénus dormait, dit :

Pars vigiles ludunt, aut per virgulta vagantes
Scrutantur nidos avium.

Mais M. Goulart semble donner lieu de croire qu'il a pensé qu'un enfant faisait l'école buissonnière quand, au lieu d'aller à l'école par crainte d'être châtié pour quelque faute, il se cachait derrière un buisson. »

Ménage estime que la première étymologie indiquée par M. Moisant de Brieuc est la véritable ; il cite à l'appui ces vers de Marot :

Où pas à pas, le long des buissonnets,
Allais cherchant le nid des chardonnets.

Il remarque aussi que Marot a employé cette façon de parler dans son coq-à-l'âne à Lyon Janet :

Vray est qu'elle fut *buissonnière*
L'école de ceux de Pavie.

Voici une autre explication : au moyen âge, chaque écolier faisant partie des petites écoles de Paris payait une rétribution à son maître, qui à son tour en payait une au chantre de Notre-Dame. Quelques maîtres, pour se soustraire à cette redevance, tenaient leur école dans des lieux écartés ou même dans les champs et les bois qui environnaient la capitale : d'où les *écoles* auraient pris le nom d'*écoles buissonnières*. Telle serait l'origine du proverbe *faire l'école buissonnière.* Il faut dire cependant que cette explication ne concorde guère avec le sens actuel.

— **Encycl.** Hist. Après la conquête des Gaules, les Romains s'efforcèrent par tous les moyens possibles d'affermir leur domination dans ce pays. En habiles politiques qu'ils étaient, ils s'emparèrent de l'instruction, et, dans toutes les capitales de ce vaste territoire, fondèrent des établissements qui ou-

rent, il ne faut pas en douter, une grande influence sur les rapports entre les vainqueurs et les vaincus. Ainsi, l'ancienne capitale des Eduens, Autun, vit s'élever dans son sein une *école* où furent enseignées la langue latine, la législation et les sciences romaines. Bientôt des établissements analogues furent fondés à Marseille, à Lyon, à Toulouse, à Arles, à Vienne, et les lettres grecques et latines y brillèrent d'un vif éclat. De plus, dans la maison de tout riche particulier romain, il y avait une *école* où les jeunes esclaves étaient instruits par des pédagogues esclaves eux-mêmes. Durant les guerres civiles qui désolèrent la Gaule au Ier et au IIe siècle de notre ère, la plupart de ces établissements furent détruits; mais ils reparurent sous les règnes de Constance Chlore et de Constantin. Constance, en faisant rebâtir la ville d'Autun, ruinée lors de la première révolte des bagaudes, y rétablit les académies qui l'avaient fait surnommer l'*Athènes des Gaules*. Il y appela les professeurs les plus illustres de la Grèce et de l'Italie, et en confia la direction au rhéteur Eumène, auquel il écrivit une lettre curieuse qui nous a été conservée et qu'il termine ainsi : « Pour te témoigner la considération particulière que nous avons de ton mérite, nous t'assignons une somme annuelle de 300,000 sesterces. » Mais les nouvelles *écoles*, appelées d'abord *municipales*, et plus tard *impériales*, ne purent résister à l'influence toujours croissante du christianisme et à la décadence intérieure de l'empire. « Les classes supérieures, dit M. Guizot, étaient en pleine dissolution; les *écoles* tombaient avec elles; les institutions subsistaient encore, mais vides : l'âme avait quitté le corps. » Vers la fin du Ve siècle, les grandes *écoles* municipales de Bordeaux, de Trèves, de Poitiers, de Vienne, etc., avaient disparu, et à leur place s'élevèrent les *écoles* dites *cathédrales* ou *épiscopales*, parce que chaque siège épiscopal avait la sienne. Quelques diocèses en possédaient encore d'autres dont il serait difficile de faire connaître l'origine; telle fut l'*école* de Mouzon, qui devint très-célèbre, quoique Reims, dans le diocèse duquel elle était située, eût aussi une *école* épiscopale. Bientôt des *écoles* furent annexées à la plupart des monastères, et l'on vit le clergé créer dans les campagnes les *écoles* ecclésiastiques, dont le concile de Vaison, en 1539, recommandait instamment la propagation. « D'après la coutume d'Italie, est-il dit dans les actes de cette assemblée, tous les prêtres de la campagne recevront chez eux les jeunes lecteurs non mariés, pour les élever ainsi que de bons pères, pour leur apprendre à lire et à écrire, et pour les instruire dans la loi de Dieu. »

Les *écoles* épiscopales paraissent avoir eu un but et un emploi très-restreints : elles étaient destinées à fournir aux besoins de l'église et de l'évêque; on s'attachait surtout à y former des lecteurs et des chantres pour l'office divin : c'étaient plutôt des séminaires que des *écoles* proprement dites. Il n'en était pas de même des *écoles* monastiques, où les lettres profanes faisaient souvent partie des études. La règle prescrivait aussi de copier les manuscrits, de s'exercer au chant, etc. On y donnait en outre les notions astronomiques et mathématiques nécessaires pour déterminer les fêtes mobiles et composer les cycles qui en fixaient l'époque. Cependant, dans tous les établissements, la théologie était la base de l'enseignement; les autres sciences n'y étaient étudiées que sous le point de vue de leurs rapports avec celle-là.

Les *écoles* épiscopales les plus florissantes du VIe au VIIIe siècle furent celles de Poitiers, de Paris, du Mans, de Bourges, de Vienne, de Chalon-sur-Saône, d'Arles et de Gap. A Clermont, en Auvergne, il y avait, outre l'*école* épiscopale, une *école* où l'on enseignait le code théodosien. Parmi les *écoles* monastiques les plus remarquables, on doit citer celles de Luxeuil, de Fontenelle ou Saint-Vandrille, de Sittrin, en Normandie, de Saint-Médard à Soissons et enfin celle de Lerins dans les îles d'Hyères; mais, sous les derniers rois mérovingiens, ces *écoles* étaient tombées dans une complète décadence, par suite de l'usurpation de la plupart des possessions ecclésiastiques par les seigneurs laïques. Charles Martel et Pépin cherchèrent à les faire revivre; mais c'était à Charlemagne qu'était réservée la gloire d'une entière restauration. Ce prince, secondant le mouvement littéraire qui se manifestait de toute part, fonda dans les évêchés et les monastères des *écoles* où les laïques eux-mêmes devaient être admis. « Que votre dévotion agréable à Dieu, écrit-il à l'abbé Baugulf, sache que, de concert avec nos fidèles, nous avons jugé utile que, dans les épiscopats et dans les monastères confiés par la faveur du Christ à notre gouvernement, on prît soin, non-seulement de vivre régulièrement et selon notre sainte religion, mais encore d'instruire dans la science des lettres et selon la capacité de chacun ceux qui peuvent apprendre avec l'aide de Dieu... Car quoiqu'il soit mieux de bien faire que de savoir, il faut savoir avant de faire... Or, plusieurs monastères nous ayant, dans ces dernières années, adressé des écrits dans lesquels on nous annonçait que les frères priaient pour nous pendant les saintes cérémonies et dans leurs pieuses oraisons, nous avons remarqué que dans la plupart de ces écrits les sentiments étaient bons et les paroles grossièrement incultes; car ce qu'une pieuse dévotion inspirait bien au dedans, une langue malhabile et qu'on avait négligé d'instruire ne pouvait l'exprimer sans faute. Nous avons dès lors commencé à craindre que, de même qu'il y avait peu d'habileté à écrire, de même aussi l'intelligence des saintes Écritures ne fût beaucoup moindre qu'elle ne devait être. Nous vous exhortons donc, non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à travailler d'un cœur humble et agréable à Dieu, pour être en état de pénétrer facilement et sûrement les mystères des saintes Écritures. Or, il est certain que, comme il y a dans les saintes Écritures des allégories, des figures et autres choses semblables, celui-là les comprendra plus facilement et dans leur vrai sens spirituel qui sera bien instruit dans la science des lettres. Qu'on choisisse donc pour cette œuvre des hommes qui aient la volonté et la possibilité d'apprendre et l'art d'instruire les autres... Ne manque pas, si tu veux, d'envoyer un exemplaire de cette lettre à tous les évêques suffragants et à tous les monastères. »

Cette recommandation de Charlemagne et les efforts des évêques ne restèrent pas vains : partout des *écoles* s'élevèrent d'où devaient sortir les hommes les plus illustres du siècle suivant; par exemple, celles de Ferrière, en Gatinais; de Fulde, dans le diocèse de Mayence; de Reichenau, dans celui de Constance; d'Aniane, en Languedoc; de Fontenelle ou Saint-Vandrille, en Normandie. Les laïques furent admis dans ces *écoles*, car il n'y avait plus de séparation entre la société civile et la société religieuse : le clergé avait repris son véritable rôle de promoteur du développement intellectuel. On lit dans un capitulaire de Théodulf, évêque d'Orléans, les deux articles suivants : « Si quelqu'un des prêtres veut envoyer à l'*école* son neveu ou tout autre de ses parents, nous lui permettons de l'envoyer à l'église de la Sainte-Croix, ou au monastère de Saint-Aignan, ou de Saint-Benoît, ou de Saint-Lazare, ou à tout autre des monastères confiés à notre gouvernement. Que les prêtres tiennent des *écoles* dans les bourgs et les campagnes; et si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses petits enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne se refusent point à les recevoir et à les instruire, mais qu'au contraire ils les enseignent avec une parfaite charité, se souvenant qu'il a été écrit : « Ceux qui auront été » savants brilleront comme les feux du firmament, et ceux qui en auront instruit plusieurs » dans la voie de la justice luiront comme les » étoiles dans toute l'éternité. » En outre, qu'en instruisant les enfants, ils n'exigent pour cela aucun prix et ne reçoivent rien, excepté ce que les parents leur offriront volontairement et par affection. »

Le moine de Saint-Gall parle aussi d'une *école* d'enfants que Charlemagne aurait instituée et confiée à l'Écossais Clément, et il raconte à ce sujet une de ces anecdotes très-peu authentiques dont il est fort prodigue, mais qui peignent si bien la cour du monarque franc. Pour mieux encourager les efforts du clergé, Charlemagne donna lui-même l'exemple en fondant l'*école* palatine, qui le suivait partout dans ses expéditions et à la tête de laquelle il avait placé Alcuin. Parmi ceux qui assistaient aux leçons d'Alcuin se trouvaient les trois fils de Charlemagne : Charles, Pépin et Louis, sa sœur et sa fille Gisla; les conseillers ordinaires : Adalhard, Angilbert, Flavius Damœtas, Eginhard, l'archevêque de Mayence Riculf, et Rigbod, archevêque de Trèves. Le maître parlait là de toutes choses. Il nous reste une *disputatio* ou conversation entre Alcuin et Pépin qui donne une singulière idée de ces leçons. On peut en juger par l'extrait suivant :

PÉPIN. Qu'est-ce que l'écriture?

ALCUIN. La gardienne de l'histoire.

PÉPIN. Qu'est-ce que la parole?

ALCUIN. L'interprète de l'âme.

PÉPIN. Qu'est-ce qui donne naissance à la parole?

ALCUIN. La langue.

PÉPIN. Qu'est-ce que la langue?

ALCUIN. Le fouet de l'air.

PÉPIN. Qu'est-ce que l'air?

ALCUIN. Le conservateur de la vie.

PÉPIN. Qu'est-ce que la vie?

ALCUIN. Une jouissance pour les heureux, une douleur pour les misérables, l'attente de la mort.

PÉPIN. Qu'est-ce que la mort?

ALCUIN. Un événement inévitable, un voyage incertain, un sujet de pleurs pour les vivants, la confirmation des testaments, le larron des hommes.

PÉPIN. Qu'est-ce que l'homme?

ALCUIN. L'esclave de la mort, un voyageur passager, hôte dans sa demeure.

PÉPIN. Comment l'homme est-il placé?

ALCUIN. Comme une lanterne exposée aux vents.

Si ces questions et ces réponses offrent un certain caractère mystique qui était dans l'esprit du moyen âge, elles avaient du moins, dans leur sens plus ou moins obscur, l'avantage de frapper plus vivement le génie un peu abrupt des hommes de cette époque. Lorsque ce célèbre Alcuin fut nommé abbé de Saint-Martin de Tours et chargé par Charlemagne de réformer ce monastère, il s'occupa surtout de l'*école* qui en dépendait et qui eut une si grande renommée pendant tout le siècle suivant. Voici en quels termes il rend compte à l'empereur de ses nombreux travaux : « Aux uns, dit-il, j'offre le miel de l'Écriture; je m'efforce de nourrir les autres des fruits de la subtilité grammaticale. Il en est que j'enivre du vin des sciences antiques; il en est un petit nombre que j'éclaire de la splendeur et de l'ordre des astres. » Cette organisation de l'enseignement nous offre le premier exemple du système d'instruction suivi dans tout le moyen âge, et qui avait pour base le *trivium*, comprenant la grammaire, la rhétorique et la dialectique, et le *quadrivium*, comprenant l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie, divisions déjà adoptées du reste dans les *écoles* antiques. Il ne faut pas oublier de dire que dans l'*école* de Tours il y avait une salle spécialement destinée aux copistes des manuscrits; on y voyait une inscription en vers, composée par Alcuin, qui enjoignait aux copistes la plus minutieuse exactitude et leur recommandait expressément de ne pas mettre un mot pour un autre et de ponctuer avec soin.

Ce serait une erreur de croire que la mort de Charlemagne ait entraîné immédiatement la décadence des établissements d'instruction qu'il avait fondés; sous ce point de vue, ses successeurs, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, continuèrent son œuvre. Dans le concile de Paris tenu en 829, les évêques demandèrent au roi Louis que, suivant la *tradition paternelle*, il fondât trois *écoles* publiques dans les trois villes les plus considérables de son royaume. Ces *écoles* publiques ressemblaient assez à celles qui plus tard prirent le nom d'*universités*. Un autre fait assez curieux, c'est la fondation, en 824, d'une *école* gratuite à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, par Adalard, parent de Charlemagne. Charles le Chauve, comme on sait, avait eu pour les lettres le même goût, le même amour que son père. « Il philosophe bien, dit un auteur contemporain, et il tient les rênes des philosophes de son empire... Son palais est une *école* des arts libéraux. On contemple avec admiration, dans la cour de la dignité royale, le gymnase de toutes les sciences. » Ce prince releva l'*école* palatine en y appelant des savants étrangers, et elle prospéra tellement « que, suivant le même chroniqueur contemporain, la Grèce aurait envié le sort de la France, et que la France n'avait rien à envier à l'antiquité. » Les esprits furent si frappés de l'éclat que jeta la culture des lettres sur la cour de ce prince, qu'au lieu de dire l'*école du palais*, on disait le *palais de l'école*. Il faut encore ajouter que dans deux conciles, tenus l'un en 855 et l'autre en 859, des dispositions furent prises pour relever l'enseignement des lettres divines et humaines. Malgré les terribles désastres qui signalèrent la chute de la dynastie carlovingienne, on ne peut pas dire que, dans la série des travaux intellectuels, il y ait eu solution de continuité du IXe au XIe siècle. Les *écoles* de Paris, de Reims, de Fleury-sur-Loire, de Lyon et de Tours, qui ne cessèrent de prospérer, unissent sous ce rapport la France carlovingienne à la France capétienne. Plusieurs autres *écoles*, qui étaient tombées en décadence, se relevèrent même pendant cette période; telles furent celles de Marmoutiers et de Saint-Riquier. Seulement, tandis que le Midi semblait oublier de plus en plus la tradition gréco-romaine, qui s'était longtemps perpétuée dans ses antiques *écoles*, les Normands, nouvellement convertis, en bâtissant une multitude d'églises et de monastères, multiplièrent les *écoles* dans la partie du territoire où ils s'étaient établis, de telle sorte qu'au milieu du Xe siècle la Normandie se trouva le pays de France où il y avait le plus de vie intellectuelle. Parmi les *écoles* les plus illustres de cette contrée, il faut citer : l'*école* cathédrale de Rouen, celles de Saint-Ouen, de la Trinité, de Jumièges, de Fontenelle, de Fécamp, de Lisieux, de Caen, du Mont-Saint-Michel, et surtout celle de l'abbaye du Bec.

Cependant l'*école* de Paris surpassa bientôt toutes les autres. Par l'avénement des capétiens, cette ville prit une importance considérable : elle devint, du reste, par ce fait la capitale naturelle du royaume. Dès l'an 900, on avait vu Remi, moine de Saint-Germain d'Auxerre, venir y enseigner la philosophie scolastique. Il fut remplacé par son disciple Odon, auquel succédèrent d'illustres docteurs, comme Roscelin, Guillaume de Champeaux, et l'élève en même temps que le rival de celui-ci Abailard. Les *écoles* les plus célèbres étaient sur la montagne Sainte-Geneviève, qu'un poëte contemporain appelle *mons ambitionis*. De toutes les parties de l'Europe on venait étudier à Paris. Sous le règne de Louis VII, ou, au plus tard, au commencement du règne suivant, les Anglais et les Danois y avaient des colléges fondés pour eux. Bientôt, le nombre toujours croissant des maîtres et des élèves, la diversité des nations auxquelles appartenaient ceux-ci, enfin la variété des études firent sentir le besoin d'une organisation. On vit alors les maîtres des différentes *écoles* de Paris se réunir en corporation et reconnaître un chef. Les élèves se partagèrent en même temps en quatre grandes nations, sous les noms de *France*, *Angleterre*, *Normandie* et *Picardie*. Telle fut l'origine de l'Université de Paris, qui absorba toutes les *écoles* de la capitale, et à l'exemple de laquelle les autres grandes villes du royaume eurent bientôt aussi leurs universités. V. UNIVERSITÉ.

— Littér. *Chefs d'école*. Nous ne voulons point faire ici l'histoire de toutes les *écoles* littéraires, c'est-à-dire de toutes ces applications différentes de diverses théories sur le beau, de ces règles de l'art, de ces règles du goût qu'un siècle proclame souveraines et qu'un autre siècle déclare impuissantes; nous ne voulons qu'esquisser rapidement quelques traits de la physionomie de ceux que la faveur publique met au-dessus de tous leurs contemporains, et en qui plusieurs générations d'hommes de talent cherchent leur inspiration et leurs modèles; idoles magnifiques, quelquefois dignes de l'admiration générale, mais toujours exposées aux brusques caprices de la popularité.

Nous n'hésiterions pas à mettre Homère au premier rang, parmi les chefs d'*école*, s'il était prouvé que Homère eût existé. Mais il faut pour le croire, depuis les grands travaux de la critique allemande, une foi robuste. Sans doute, les premiers siècles de la civilisation grecque ont vu se développer tout un cycle d'épopées, toute une *école* de poëtes épiques, chantres de la grande lutte de l'Orient contre l'Occident. *École*, le mot n'est peut-être pas exagéré, car il dut y avoir comme une sorte d'enseignement poétique se transmettant parmi ces aèdes assis à la table des rois, et plus tard parmi ces rhapsodes dont la mémoire fidèle a livré à un siècle plus cultivé les magnifiques lambeaux de l'imagination primitive. Mais les chefs de cette *école*, la nuit des temps les a pour jamais enveloppés, ou plutôt ces essais, qu'aucune œuvre achevée n'a jamais surpassés, sont nés spontanément, sans culture littéraire, sans réflexion critique, sans modèle, sans imitation. Ces *écoles*-là n'ont pas de chefs.

L'*école* véritable, enrégimentée, façonnée aux théories et docile aux préceptes, ne se forme pas même autour de ces génies hardis, solitaires, qui marchent les premiers dans les sentiers inconnus, et dont les œuvres sont plutôt des révélations nouvelles et soudaines que le résultat naturel d'une civilisation avancée et d'un état social déjà fort perfectionné. Le sombre et terrible Eschyle n'a ni disciples ni imitateurs. Sophocle lui-même, génie déjà plus poli et qui possède tout ensemble et la grandeur de son prédécesseur, et l'élégante beauté de ses successeurs, Sophocle n'est pas chef d'*école*. Il faut arriver à Euripide, à cet art dramatique tout particulier que produit, comme un fruit mûr, la société grecque d'alors, toute pleine de fermentations politiques et grammaticales, philosophiques et littéraires. Son drame est l'écho de tous les sentiments, la voix harmonieuse de tous les instincts du peuple athénien. Aussi autour de lui se forme une véritable *école* d'imitateurs, et ce drame passera de la Grèce à l'Italie cent fois traduit, à la fois dernier éclat d'une littérature déjà en décadence et initiateur d'une littérature naissante. Sentiments humanitaires et cosmopolites, intrigues romanesques, développements philosophiques, pathétique puissant et profond, voilà ce que le maître transmet à ses imitateurs grecs et latins, depuis son fils jusqu'à Ennius et jusqu'à Sénèque. La comédie nous offre le même spectacle. Aristophane, le sublime, le hardi, à quelques rivaux, il n'a point d'élèves; c'est un peu plus tard, aux inventeurs de la comédie nouvelle, pleine de délicatesses, de grâces raffinées, que s'attachera la comédie grecque et latine.

A Rome, le goût public fut longtemps, même après l'invasion de la culture grecque, trop grossier, trop ennemi de la réflexion littéraire et du goût érudit, pour qu'il se formât de véritables *écoles*. Plaute mettait ailleurs son ambition : faire rire était son but, s'enrichir, sa récompense; médiocre littérateur, sans doute, mais homme de génie. Tout autre fut Térence, élevé parmi les délicats, écrivant pour les gens de bien (*boni*) avec tout le soin et le raffinement d'un académicien : véritable académie, en effet, que cette société élégante et polie des Scipions, qui ne faisait point *école* seulement en politique, en stratégie, en philosophie, mais en littérature et en grammaire même. Le satirique Lucilius satirisait sur l'orthographe, et tout une école de grammairiens et de critiques devait ensuite sortir de là avec Ælius Stilo et Varron. Mais tout cela était encore trop au-dessus du mouvement général; il faut qu'un chef d'*école* soulève autour de lui l'opinion de la foule, et Térence ne fut pas la passionner. Ce ne sont encore que des essais d'*école*.

L'éloquence à Athènes avait eu ses factions; aussi Démosthène avait marché seul et sans disciple, comme son maître, sur les hauteurs inaccessibles de la perfection oratoire. Ce fut autour d'orateurs moins politiques, moins agissants que la Grèce fit son éducation. Isocrate, l'habile et élégant parleur, le polisseur éternel de périodes arrondies, fut le maître favori de toute une génération de beaux diseurs qui laissèrent périr la liberté. A Rome, on vit deux *écoles* en lutte : celle de Cicéron, aux longues et harmonieuses périodes, à l'abondance asiatique, aux grâces oratoires, aux délicatesses du langage; puis celle de Brutus et de ceux qui s'appelaient les *attiques*, à la phrase brève et sévère, au raisonnement sec et nerveux; ceux-là n'eurent pas le bonheur de trouver un

Démosthène dans leurs rangs. Cicéron l'emporta et charma de son éloquence fleurie un demi-siècle ; tout en parlant, le grand orateur, honnête mais indécis, oublia d'agir. Il se réveilla quand la République n'existait plus : il fit les *Philippiques;* mais cette dernière éloquence, où il s'était surpassé lui-même, ne fit pas *école*. La mort en fut le prix, et la tyrannie qui naissait alors dut décourager les imitateurs.

Toutefois, le style de Cicéron régna longtemps encore, jusqu'au moment où un autre favori du goût public montra de nouvelles voies : c'était Sénèque, l'homme aux sentences aiguisées, aux brillantes pensées, au style taillé à facettes, que Quintilien fustigea vivement de sa férule sévère. Il eut des imitateurs nombreux ; mais le métier de chef d'*école* devenait décidément dangereux, dès qu'on glissait sous une forme nouvelle les vieux sentiments de dignité humaine et d'indépendance courageuse. Il reçut l'ordre de s'ouvrir les veines : il l'exécuta.

Le moyen âge nous fait assister au même phénomène que la Grèce primitive. C'est (moins l'admirable perfection) la même production d'innombrables épopées, romans, chansons de gestes, les cycles interminables de Charlemagne et de la Table ronde, les exploits des paladins, les merveilles du Graal, les magnifiques créations des *Niebelungen*, un prodigieux et actif mélange d'esprit enthousiaste, satirique, de chevalerie, de mysticisme païen ou chrétien, tout cela souvent sans noms d'auteurs, sans qu'il soit possible de distinguer les modèles des imitations, les initiateurs des disciples. La *Chanson* de Roland, le plus beau monument de cette féconde période, est attribuée par conjecture tantôt à l'un, tantôt à l'autre.

Mais avec la Renaissance devaient se former, à la ressemblance de Rome et de la Grèce, des sociétés de lettrés, unissant leurs efforts, soumis à une discipline commune, se précipitant avec ardeur dans une voie nouvelle; c'est la grande *école* de la *Pléiade*. Ronsard en fut le chef; il connut toutes les douceurs de ce rôle, il en a éprouvé depuis toutes les vicissitudes. Certes, jamais *école* ne se grossit plus rapidement, ne s'épandit avec plus d'activité, ne se développa avec plus de succès; nourris dans l'adoration de l'antiquité, Ronsard et ses amis révélèrent et firent goûter cette antiquité à la France entière. Du Bellay leva contre la langue du moyen âge l'étendard de la révolte et sonna le clairon. Une immense faveur accueillit les nouveaux essais du maître et des élèves. Ronsard devint un oracle; la nation écouta ses vers d'une oreille avide; il fut l'ami des rois et des grands, des savants et des gens de cour. Il n'était pas jusqu'aux femmes que ne séduisît sa langue, si hérissée pourtant de doctes latinismes et d'hellénismes savants. Quelques dames de la cour eurent auprès d'elles des interprètes chargés de leur expliquer les beautés trop abstruses du grand poète. Ronsard marchait enivré de sa gloire au milieu d'un concert de louanges intarissables. L'Apollon du Vendômois devenait un dieu de son vivant; il se reconnaissait pourtant encore simple mortel, car il allait, à la tête de ses fidèles, sacrifier à Arcueil un bouc à Bacchus, dieu de la tragédie. Mortel! il ne l'était que trop, et la suite le fit bien voir. Un demi-siècle, en effet, n'était pas écoulé, qu'un gentilhomme maigre, sec et grincheux, qui faisait des vers et goûtait peu ceux des autres, s'amusait à biffer dans Ronsard tous les vers qu'il trouvait mauvais. L'exemplaire qu'il illustrait ainsi se trouva à la fin biffé tout entier, et personne ne protesta contre cette plaisanterie, qu'on eût autrefois trouvée sacrilége.

Ce novateur revêche était le chef d'une nouvelle *école :* Malherbe, aussi étriqué dans sa poésie que l'autre avait été redondant; aussi difficile que l'autre avait été facile ; sec et laborieux, il mettait à faire dix vers autant de temps que Ronsard à faire un chant d'épopée; il martelait consciencieusement ses productions, quelquefois grandes, toujours roides et sans ampleur. C'était l'avare après le prodigue. Il avait auprès de lui quelques malheureux élèves qu'il tenait sous sa verge de fer, courbés sur le travail patient et les ratures innombrables. La discipline la plus rigoureuse succédait à la fougue la plus désordonnée ; on entrait dans le siècle de la docilité. Malherbe, le « tyran des lettres et des syllabes, » était un Richelieu à sa façon ; il n'avait gardé qu'un des travers de celui dont il abolissait la mémoire : c'était l'extrême susceptibilité; quand il avait passé un jour, comme disait Regnier,

> A regratter un mot douteux au jugement,

il n'entendait pas raillerie, et le railleur risquait fort de recevoir des coups de bâton pour corriger son mauvais goût.

En même temps, un autre oracle régularisait la prose : Balzac, qui créait le style un peu oratoire du XVIIe siècle et revêtait de formes somptueuses les fragments d'idées qu'il tirait de son cerveau un peu vide ; lui aussi, incapable de supporter la satire, dans son inaltérable admiration de lui-même.

C'est de ces deux maîtres que procéda le XVIIe siècle, dont les beaux génies se ressentent peut-être un peu trop de la tyrannie [illegible] régime littéraire sous lequel ils étaient [illegible] Toutefois, leur grandeur dépassa ces étroites limites. Corneille, Racine, Pascal, Bossuet sont hors d'*école*. En revanche, le genre classique, après avoir eu ses chefs d'*école*, eut son maître d'*école*, Nicolas Boileau!

Longue et durable fut cette influence de Boileau; elle passa la Manche, et l'Angleterre, jusqu'alors si puissamment originale, subit la discipline avec Pope, ainsi que les littérateurs de la Restauration, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. En France, Voltaire, bien docile encore en poésie, fit *école* en prose avec son style alerte et acéré; mais il n'eut pas le temps d'être chef d'*école*, car cela exige des loisirs, et les intérêts des persécutés, qu'il défendait si énergiquement, ne lui en laissaient guère.

C'est à la fin du XVIIIe siècle que les grandes *écoles* naissent, avec Lessing et Gœthe, en Allemagne; Gœthe, qui eut cette gloire singulière d'être le grand poëte et le grand critique. Puis vint en France le romantisme, qui rendit la vie à notre poésie; elle se mourait d'inanition avec les tragiques et les bardes essoufflés du premier empire. On appréciera ailleurs ce grand chef d'*école*, Victor Hugo.

— Philos. *Ecole stoïcienne*. V. STOÏCIENNE (école).

— Instr. publ. La France possède aujourd'hui un grand nombre d'établissements publics pour l'enseignement; nous allons énumérer les principaux, en renvoyant, pour les autres et pour les détails relatifs à ceux que nous nommons ici, au mot qui spécifie le genre d'enseignement particulier à chaque école.

Écoles primaires. La Convention, par un décret du 15 septembre 1793, décida qu'il serait établi trois degrés progressifs d'instruction : le premier, pour les connaissances indispensables aux artistes et aux ouvriers de tous les genres ; le deuxième, pour les connaissances plus élevées ; et le troisième, pour les objets d'instruction supérieure. Cette division subsiste encore, à peu de chose près, aujourd'hui, et répond à l'organisation actuelle de l'enseignement réparti entre les écoles primaires, les écoles secondaires ou colléges, et les Facultés.

La *Déclaration des droits de l'homme* disait : « L'instruction est le besoin de tous; la société doit favoriser de tout son pouvoir le progrès de la raison publique et mettre l'instruction publique à la portée de tous les citoyens. » En vertu de ces principes, les législateurs s'occupèrent de rendre le premier degré d'instruction obligatoire et gratuit. Un décret du 25 décembre 1793 déclara l'instruction du premier degré, c'est-à-dire l'instruction primaire, obligatoire. Les pères, les mères, les tuteurs et les curateurs étaient tenus d'envoyer leurs enfants ou pupilles aux écoles du premier degré après l'âge de six ans et avant celui de huit, et de ne les en retirer qu'après une fréquentation de ces écoles au moins pendant trois ans consécutifs. Les parents qui ne se seraient pas conformés à cette obligation devaient être dénoncés au tribunal de police correctionnelle, et ceux qui n'auraient pas présenté d'excuse valable condamnés, pour la première fois, à une amende égale au quart de leurs contributions, et, en cas de récidive, à une amende double, avec privation pendant dix ans de l'exercice des droits de citoyen. La loi du 17 novembre 1794 aggrava encore la sévérité de ces dispositions : elle portait que les jeunes citoyens n'ayant pas fréquenté les écoles primaires seraient examinés en présence du peuple, à la fête de la Jeunesse, et que s'ils étaient reconnus ne pas avoir les connaissances nécessaires à des citoyens français, ils seraient écartés, jusqu'à ce qu'ils les eussent acquises, de toutes les fonctions publiques. Cette même loi, votée sur le rapport de Lakanal, décidait que les instituteurs du premier degré seraient salariés par la République, et que l'instruction serait donnée gratuitement.

On ne peut méconnaître la haute portée de ces décisions, ni l'influence qu'aurait exercée sur le développement de l'intelligence dans notre pays le système de l'instruction primaire gratuite et obligatoire, s'il avait pu s'y maintenir depuis l'époque où la Convention tenta de l'imposer. En effet, suivant la parole de J.-B. Say, une nation n'est pas civilisée tant que tout le monde ne sait pas lire, écrire et compter. Malheureusement, les agitations et les transformations politiques, le caractère national, dont la légèreté répugne à toute obligation nouvelle, l'habitude établie d'employer les enfants aux travaux de l'agriculture, empêchèrent l'exécution des lois de 1793 et de 1794; elles furent bientôt lettre morte. On ne peut rien dire de l'enseignement primaire sous le règne de Napoléon Ier, tellement il occupa peu de place dans les préoccupations du gouvernement et du public. Sous la Restauration, des tentatives d'amélioration produisirent quelques bons résultats, bientôt étouffés par l'influence congréganiste. A l'époque de la Révolution de 1830, il y avait en France 27,365 écoles publiques ou privées, comptant 969,349 élèves garçons. Conformément au décret du 17 mars 1808, on apprenait dans ces écoles « à lire, à écrire et à chiffrer. »

La loi du 28 juin 1833 apporta dans le système des écoles primaires une véritable révolution, féconde en heureuses conséquences. Elle y rendit obligatoire l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures. Elle créa en outre l'instruction primaire supérieure, qui ajoutait à l'instruction primaire élémentaire les éléments de la géométrie, le dessin linéaire, l'arpentage, les notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, le chant, les éléments de l'histoire et de la géographie, et surtout de l'histoire et de la géographie de la France. La loi de 1833 amena une amélioration considérable. La statistique de 1840 constate que le nombre des écoles pour les garçons était alors de 39,460, fréquentées par 2,051,369 élèves, et qu'il y avait, à la même époque, 15,882 écoles de filles, fréquentées par 1,240,272 élèves. En y comprenant les salles d'asile, les ouvroirs, les écoles d'apprentis, le nombre des enfants des deux sexes recevant l'instruction à des degrés divers était environ de 3,800,000. On peut juger des progrès accomplis jusqu'en 1869, en voyant ce chiffre porté à 5 millions. Il s'en faut pourtant de beaucoup que tout soit fait, et, pour atteindre le but, c'est-à-dire pour arriver à ce que tous les enfants fréquentent les écoles primaires, il est besoin du concours de l'Etat, des communes et des particuliers. La carte de l'instruction élémentaire présente encore beaucoup de points qui malheureusement doivent être marqués de teintes sombres. De l'examen de cette carte il résulte que, dans les départements composés d'un grand nombre de petites communes, le chiffre des élèves qui suivent les écoles est très-considérable relativement à la population; qu'au contraire, dans les départements qui comprennent des communes populeuses, la proportion entre la population et le chiffre des enfants qui suivent les écoles est bien plus faible. Ainsi, dans la Haute-Marne, dans les Vosges, la Meurthe, la Meuse, la Moselle, le Bas-Rhin, la Côte-d'Or, le Jura, le Doubs, la Haute-Saône, départements qui renferment un très-grand nombre de communes, le nombre des élèves qui suivent les écoles est en moyenne de 10 pour 100 du chiffre de la population. Dans le Puy-de-Dôme, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, la Vendée, la Vienne, les Côtes-du-Nord, l'Indre, la Haute-Vienne, le Finistère et le Morbihan, la proportion n'est que de 3 ou 4 pour 100. Cette différence paraît provenir de ce que, dans les derniers départements, le nombre des élèves par chaque commune est trop considérable pour un seul instituteur, en sorte qu'il faudrait créer un plus grand nombre d'instituteurs ou du moins d'instituteurs adjoints.

Le budget consacré aux écoles primaires, en 1869, comprend les sommes suivantes :

Inspection des écoles primaires.	1,236,600
Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'Etat.	8,251,700
Dépenses imputables sur les fonds départementaux.	10,261,000
Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires.	650,000
Subvention pour construction de maisons d'école.	1,100,000
Total.	21,499,300

En 1846, la moyenne du traitement des instituteurs n'était que de 493 fr. ; le minimum, fixé d'abord par la loi du 15 mars 1850 à 600 fr., a été porté par le décret du 19 avril 1862, pour les maîtres titulaires depuis cinq ans, à 700 fr.; en outre, un instituteur sur vingt peut, après dix ans de bons services, recevoir un traitement de 800 fr. ; un instituteur sur vingt peut, après quinze ans de services honorables, jouir d'un traitement de 900 fr. Enfin, à la suite d'intéressantes discussions au Corps législatif, une somme de 300,000 fr., économisée sur le budget ci-dessus, a été affectée à l'augmentation des pensions de retraite (V. INSTITUTEURS PRIMAIRES). Le système de l'instruction publique gratuite et obligatoire a été chaleureusement soutenu par M. Duruy, dans un rapport à l'empereur; malheureusement ce rapport n'a pas abouti.

Dans les pays étrangers, le niveau de l'instruction primaire est loin d'être partout le même. On peut mettre au premier rang la Prusse, où l'intervention de l'Etat en fait d'instruction a été portée aussi loin que possible. En vertu de la loi de 1819, les parents sont obligés d'envoyer les enfants à l'école publique, à moins qu'ils ne justifient d'une instruction suffisante donnée par d'autres moyens. Des pénalités ont été édictées pour assurer l'observation de la loi. Ces pénalités sont des remontrances adressées aux parents par les comités locaux, des amendes, la prison, des travaux au profit de la commune, l'exclusion des secours publics et la faculté pour l'autorité de faire conduire les enfants à l'école par un agent de police. En Autriche, la fréquentation des écoles est obligatoire pour les enfants de six à douze ans ; mais cette disposition légale n'y a jamais été appliquée aussi rigoureusement qu'en Prusse et dans quelques autres parties de l'Allemagne.

L'Angleterre pratique le système de la liberté entière de l'enseignement. Il est pourvu, en général, aux frais de l'instruction, par des libéralités individuelles ou des souscriptions que recueillent des associations spéciales. Cependant, la Chambre des communes vota en 1839 une première subvention de l'Etat pour l'instruction primaire. Cette subvention, qui fut primitivement de 30,000 livres sterling, a été depuis lors successivement accrue ; l'Etat, en échange, a obtenu, non un droit de surveillance, mais la faculté de connaître ce qui se passe dans les écoles. Un comité, qui a reçu le nom de *conseil privé de l'éducation*, veille à la répartition des fonds, et, après avoir entendu les comités locaux des écoles, adresse des rapports au parlement. En 1844, près du tiers des hommes et près de la moitié des femmes qui se présentaient pour contracter mariage, en Angleterre et dans le pays de Galles, ne savaient pas signer leur nom. Un grand progrès s'est accompli depuis cette époque. Il y a 2,800,000 enfants de cinq à douze ans et demi qui reçoivent l'instruction ; il en reste environ 300,000 qui ne fréquentent pas l'école. La moitié des écoliers recensés sont des élèves payants. L'Ecosse est, pour l'éducation populaire, le plus avancé des trois royaumes. Dès 1615, un acte du conseil privé d'Ecosse prescrivit la création d'écoles dans toutes les paroisses du royaume et affecta à leur entretien un impôt territorial, qui s'est maintenu avec la même affectation jusqu'à nos jours. A côté de ces écoles, la Société de la propagation des doctrines chrétiennes a établi un grand nombre d'autres écoles primaires.

La Belgique a suivi, comme l'Angleterre, le système de l'enseignement libre; tout citoyen peut y fonder, sans aucune justification ni autorisation préalable, des écoles à quelque degré que ce soit. L'enseignement primaire n'y est pas obligatoire; il est gratuit pour tous ceux qui manquent de ressources et qui en réclament le bénéfice. Cet enseignement comprend la morale et la religion, la lecture, l'écriture, le système des poids et mesures, les éléments du calcul et les principes de la langue maternelle ; on y joint, dans beaucoup d'écoles, le chant, le dessin linéaire, la gymnastique, les notions élémentaires d'histoire et de géographie. La situation des instituteurs primaires est meilleure en Belgique qu'en France : leur traitement, résultant des subsides fournis par l'Etat et par les provinces, ne descend pas au-dessous de 900 fr. ; ils ont en outre la rétribution des enfants qui peuvent payer. Les deux cinquièmes des élèves fréquentant les écoles publiques jouissent de la gratuité.

Au nombre des Etats dans lesquels la propagation des écoles primaires a fait le plus de progrès, il faut ranger les Etats-Unis d'Amérique. Dès le siècle dernier, la constitution de l'Ohio formulait le principe suivant : « La religion, la moralité et l'instruction sont essentiellement nécessaires à l'établissement d'un bon gouvernement et au bonheur des hommes. » Pour appliquer ce principe, en ce qui regarde l'instruction, il fut décidé que toute commune de cinquante familles élèverait une école, subviendrait à son entretien et à tous les frais de l'instruction primaire. Tous les habitants étaient dans l'obligation d'y envoyer leurs enfants. En 1812, l'Etat de New-York régularisa le système des écoles primaires et pourvut largement à leurs besoins. Les autres Etats ne tardèrent pas à suivre cet exemple. En 1840, l'Union possédait 47,209 écoles primaires, fréquentées par 1,844,244 élèves, dont 468,261 à la charge du public. Depuis lors, l'instruction élémentaire a fait aux Etats-Unis des progrès très-considérables, qui ont été facilités surtout par les bibliothèques existant dans chaque commune.

Parmi les contrées où l'instruction est restée le plus en arrière dans notre siècle, on cite surtout l'Espagne et la Turquie. Toutefois, même dans ces deux pays, il a été réalisé des progrès importants. En Espagne, l'instruction primaire, longtemps abandonnée à la bienfaisance publique et soutenue avec le produit de fondations pieuses, fut en 1825 l'objet d'un règlement qui soumit les instituteurs à des examens et ordonna l'établissement de commissions communales pour encourager les efforts particuliers. Il y a quelques années, on y comptait 283 écoles primaires supérieures, fréquentées par 22,000 garçons et 15,000 filles; 7,847 écoles primaires complètes, fréquentées par 341,000 garçons et 96,000 filles; 7,510 écoles primaires incomplètes, fréquentées par 147,000 garçons et 56,000 filles : en tout, 15,640 écoles, fréquentées par 510,000 garçons et 154,000 filles.

En Turquie, l'éducation publique, jusqu'en 1846, était concentrée entre les mains des ulemas; elle était presque exclusivement religieuse. La réorganisation de l'instruction publique opérée en 1846 a eu surtout pour objet de séculariser l'enseignement et de substituer l'enseignement de l'Etat à celui de la mosquée. L'instruction primaire a été déclarée gratuite et obligatoire. Quand la bienfaisance privée ne suffit pas à l'entretien de l'école et au salaire de l'instituteur, l'Etat se charge de la dépense. L'enseignement, outre les principes de la religion et de la morale, ne comprend que la lecture et les éléments de l'orthographe. Chaque village de la Turquie a son école primaire. Constantinople en possède plus de 400.

Écoles chrétiennes, de la Doctrine chrétienne (FRÈRES DES), appelés encore *frères*

ignorantins. La fondation de cette congrégation date de 1679; mais elle fut précédée ou accompagnée de divers essais qui méritent d'être mentionnés.

Un ancien avocat au parlement de Paris, Pierre Tranchot, institua à Orléans, en 1652, une école de charité où il instruisait lui-même les enfants pauvres. Après sa mort, un assez grand nombre d'écoles semblables s'établirent à Blois, à Tours et dans les campagnes environnantes. Etendant l'œuvre de Pierre Tranchot, un prêtre nommé Charles Denia fonda de nombreuses écoles de charité dans le diocèse de Lyon et institua dans cette ville un établissement destiné à former des maîtres d'école. Chaque matin, vingt-quatre maîtres ou frères sortaient de cette maison pour aller faire la classe aux enfants dans les divers quartiers de la ville. Dénia tenta sans succès de rallier les écoles d'Orléans à celles de Lyon. En 1686, un minime, le P. Barré, touché de l'ignorance générale et profonde du peuple, entreprit de former en divers lieux des noviciats de maîtres et de maîtresses d'école; il ne réussit qu'imparfaitement.

Vers la même époque naissait la congrégation des frères des Ecoles chrétiennes, qui a pris depuis un si grand développement. Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de la cathédrale de Reims, fils d'un conseiller au présidial de cette ville, se dévoua de bonne heure à l'éducation de la jeunesse. Il dirigea d'abord, à Reims, une communauté de sœurs enseignantes; en 1679, avec le concours de quelques personnes charitables, il érigea dans la même ville des écoles gratuites de garçons; puis, en 1681, il compléta son œuvre en organisant une congrégation destinée à former des maîtres, congrégation dont il fut naturellement le supérieur. Le but de l'institution de Jean-Baptiste de La Salle était d'enseigner gratuitement aux enfants du peuple les éléments de la religion et de l'instruction primaire; bientôt des frères allèrent s'établir à Rethel, à Guise, à Laon et dans les campagnes qui avoisinent ces villes. L'abbé de La Salle donna la pauvreté et la charité pour base à sa congrégation. Après trois ans d'essai, en 1684, les membres du corps enseignant qu'il avait fondé commencèrent à faire des vœux dont la durée était de trois ans; ils adoptèrent le costume qu'on leur voit encore aujourd'hui et prirent le nom de frères des Ecoles chrétiennes. Dans la crainte des mauvais conseils de la solitude, les statuts ne permettent pas à un frère d'enseigner seul; les frères sont tenus de venir chaque année, au temps des vacances, se retremper au foyer de la maison mère; les frères doivent vivre dans le silence et la retraite, tout entiers à leur vocation. La congrégation prit en peu de temps une très-grande extension. L'abbé de La Salle fut appelé à Paris en 1688, et les frères qu'il avait amenés avec lui ouvrirent leurs premières écoles dans la rue Princesse; un noviciat fut fondé à Vaugirard. En 1705, la maison mère fut transférée à Rouen, où Jean-Baptiste de La Salle mourut en 1719. L'ordre fut approuvé en 1724 par le pape Benoît XIII.

En 1789, la congrégation des frères des Ecoles chrétiennes possédait 121 maisons, occupées par 1,000 frères; sous la Révolution, elle partagea le sort des autres établissements religieux et fut supprimée en 1792. En 1805, cette institution fut relevée et on y réunit les frères de la Doctrine chrétienne. Napoléon Ier se montra favorable à la congrégation, qui fut reconnue par décret du 17 mars 1808. Ce décret porte, article 109, que les frères des Ecoles chrétiennes seront brevetés et encouragés par le grand maître de l'Université, qui visera leurs statuts intérieurs, les admettra au serment, leur prescrira un habit particulier et fera surveiller leurs écoles. Il ajoute que les supérieurs de ces congrégations pourront être membres de l'Université.

Bien que l'ordre ne soit pas exempt de faiblesses et de défauts, on ne saurait contester les services qu'il a rendus. Les hommes les moins suspects de partialité, MM. Villemain Cousin, Guizot, les ont reconnus en diverses circonstances.

La maison mère des Ecoles chrétiennes existe à Paris, rue Oudinot. L'ordre est dirigé par un supérieur général élu, mais l'administration est plus particulièrement confiée à un dignitaire nommé procureur. La *procure* de la maison mère est l'administration centrale de toutes les maisons. Tous les établissements, relevant de la maison mère, sont fondés par elle et soumis à sa direction; c'est elle qui règle les budgets de chaque fondation, pourvoit à leurs besoins, veille à l'exécution des règlements, établit l'unité de principe, de régime en tous lieux. Une Ecole normale et des noviciats forment des directeurs pour les écoles et des frères pour l'enseignement. Chaque année, la maison mère réunit les frères du département et ceux des départements voisins dans une retraite générale.

Depuis que la liberté de l'enseignement secondaire a été proclamée, l'institut des Ecoles chrétiennes ou de la Doctrine chrétienne a pris de nouveaux développements.

Notre impartialité nous fait un devoir de reconnaître que les frères ont été utiles, comme le seront toujours ceux qui, dans un but quelconque, apprendront à lire aux enfants du peuple; mais nous ne serons rassuré sur l'avenir même de la nation que le jour où, le nombre des instituteurs laïques étant suffisant, les frères n'auront plus de raison d'exister. Peut-être alors quitteront-ils leur costume et adopteront-ils le nôtre avec nos idées. Alors ils auront moins à craindre les statistiques des cours d'assises et des tribunaux correctionnels.

Écoles normales primaires. C'est un fait démontré par l'expérience et la raison d'une manière invincible que, pour avoir de bons maîtres, habiles et instruits, versés dans la connaissance et la pratique des meilleures méthodes, il faut les avoir préparés, dans des écoles spéciales, à la pratique de leur profession. C'est le sentiment de cette vérité qui a présidé à la création de l'Ecole normale supérieure, d'où sortent les professeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur; c'est lui aussi qui a présidé à la fondation des Ecoles normales primaires, destinées à fournir à la France de bons et habiles instituteurs.

Napoléon Ier, au retour de l'île d'Elbe, avait projeté un vaste établissement qui fournirait des maîtres à toutes les parties de l'empire. Ce projet ne fut pas réalisé; mais, en 1810, un des préfets de l'empire, le comte de Lezay de Marneria, préfet du Bas-Rhin, avait fondé à Strasbourg la première Ecole normale primaire. Le gouvernement de la Restauration encouragea la fondation de ces modestes écoles, qui étaient appelées à rendre tant de services à l'instruction et à la moralisation du peuple. Mais l'amour des Bourbons pour l'enseignement du peuple n'était qu'un amour platonique. Au témoignage de M. Ambroise Rendu (*Considérations sur les Ecoles normales primaires en France*), et lorsque fut promulguée la loi du 28 juin 1833, il n'existait en France que 47 écoles de ce genre. Le texte de la loi de 1833 fut impératif: « Tout département, disait l'article 11, sera tenu d'entretenir une Ecole normale primaire, soit par lui-même, soit en réunissant un ou plusieurs départements. » Ces dispositions portèrent bientôt à 75 le nombre de ces écoles.

Aujourd'hui, il existe des Ecoles normales primaires d'instituteurs dans les villes suivantes: Aix (Bouches-du-Rhône), Ajaccio (Corse), Albertville (Savoie), Albi (Tarn), Alençon (Orne), Alger (Algérie), Amiens (Somme), Angers (Maine-et-Loire), Auch (Gers), Aurillac (Cantal), Auxerre (Yonne), Avignon (Vaucluse), Barcelonnette (Basses-Alpes), Besançon (Doubs), Blois (Loir-et-Cher), Bourg (Ain), Bourges (Cher), Caen (Calvados), Carcassonne (Aude), Châlons-sur-Marne (Marne), Charleville (Ardennes), Chartres (Eure-et-Loir), Châteauroux (Indre), Chaumont (Haute-Marne), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Colmar (Haut-Rhin), Commercy (Meuse), Dax (Landes), Dijon (Côte-d'Or), Douai (Nord), Draguignan (Var), Evreux (Eure), Foix (Ariège), Gap (Hautes-Alpes), Grenoble (Isère), Guéret (Creuse), La Grande-Sauve (Gironde), Lagord (Charente-Inférieure), Laon (Aisne), Laval (Mayenne), Le Mans (Sarthe), Le Puy (Haute-Loire), Lescar (Basses-Pyrénées), Loches (Indre-et-Loire), Lons-le-Saunier (Jura), Mâcon (Saône-et-Loire), Melun (Seine-et-Marne), Mende (Lozère), Metz (Moselle), Mirecourt (Vosges), Montauban (Tarn-et-Garonne), Montbrison (Loire), Montpellier (Hérault), Moulins (Allier), Nancy (Meurthe), Napoléon-Vendée (Vendée), Nice (Alpes-Maritimes), Nîmes (Gard), Orléans (Loiret), Parthenay (Deux-Sèvres), Périgueux (Dordogne), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Poitiers (Vienne), Privas (Ardèche), Rennes (Ille-et-Vilaine), Rodez (Aveyron), Rouen (Seine-Inférieure), Saint-Lô (Manche), Strasbourg (Bas-Rhin), Tarbes (Hautes-Pyrénées), Toulouse (Haute-Garonne), Troyes (Aube), Tulle (Corrèze), Valence (Drôme), Vassy (Nièvre), Versailles (Seine-et-Oise), Vesoul (Haute-Saône), Villefranche (Rhône).

Le cours d'études dans les Ecoles normales primaires est de trois ans et le régime auquel sont soumis les élèves est l'internat; les élèves des Ecoles normales primaires reçoivent le nom d'élèves maîtres. Chaque année, dit le programme d'admission aux Ecoles normales primaires, publié par Jules Delalain, le ministre détermine, sur l'avis du conseil départemental, selon le besoin du service, le nombre des élèves maîtres qui peuvent être admis dans chaque Ecole normale, soit à leurs frais, soit aux frais du département et des communes, soit aux frais de l'Etat. Le taux de la pension et de la bourse est basé sur l'importance de la ville, siége de l'Ecole normale; il varie de 300 fr. à 360 et à 400. Tous les élèves maîtres sont tenus en outre d'apporter un trousseau complet à leur entrée à l'Ecole. Ils ne peuvent être admis qu'au commencement de chaque année scolaire et à la suite d'un examen. L'examen d'admission aux Ecoles normales primaires comprend des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites sont au nombres de quatre: 1° une page d'écriture cursive en gros, en moyen et en fin; 2° une dictée d'orthographe dont le texte est tiré d'un auteur classique; 3° une narration sur un sujet simple ou bien un récit tiré de l'Ecriture sainte ou de l'histoire de France; 4° des exercices pratiques de calcul, et la solution raisonnée d'une ou plusieurs questions d'arithmétique.

Les épreuves orales portent sur es matières suivantes:

1° Lecture. . . .	Lecture du français. Explication de la signification des mots, du sens des phrases et du passage lu. Lecture du latin et des manuscrits.
2° Instruction religieuse. . . .	Catéchisme. Histoire sainte. Evangiles des dimanches.
3° Eléments de la langue française.	Premiers principes de grammaire. Principales règles de la syntaxe. Explication d'un texte français.
4° Arithmétique.	Pratique des quatre règles et calcul mental. Principales questions sur la théorie des quatre règles. Système métrique: théorie et pratique.
5° Histoire et géographie. . .	Résumé de l'histoire et de la géographie de la France.

Ces épreuves sont obligatoires, mais il en est aussi de facultatives; ainsi les candidats qui en font la demande au moment de l'examen peuvent être interrogés sur les matières suivantes: 1° histoire générale; 2° chant et orgue; 3° dessin.

Le maximum des points est fixé à dix pour chaque composition; tout candidat qui, dans les épreuves écrites, n'obtient pas vingt points au *minimum*, n'est pas admis aux épreuves orales.

Une fois entrés à l'Ecole, voici l'enseignement que reçoivent les élèves maîtres: la première série des matières à enseigner comprend l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, la langue française, le calcul, le système légal des poids et mesures, et le chant religieux. Les matières facultatives sont: l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques, les éléments de l'histoire et de la géographie, des notions de physique et d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène, l'arpentage, le nivellement et le dessin linéaire, enfin la gymnastique. Longtemps le directeur a été personnellement chargé de la principale partie de l'enseignement; pour le reste et pour la surveillance, il était assisté de deux maîtres au plus, non compris l'aumônier. La collaboration de maîtres étrangers était sévèrement interdite, sauf le cas où elle devenait nécessaire pour l'enseignement du chant.

De nombreuses et heureuses modifications ont été apportées par M. Duruy dans l'organisation des Ecoles normales primaires. « D'abord les matières facultatives, réservées par le décret de 1851 pour l'enseignement de la troisième année du cours d'études, sont enseignées aujourd'hui dès la deuxième année, et même dès la première, ce qui permet de leur donner plus de développements et de ne pas retenir durant deux années entières les élèves maîtres sur des matières qui leur sont familières, comme la lecture, l'écriture et le système légal des poids et mesures.

» Les Ecoles normales ont été associées à des travaux scientifiques pour lesquels leur concours a été jugé utile. Ainsi la circulaire du 13 août 1864 a invité les directeurs à tenir registre des phénomènes météorologiques, coups de vent, trombes, orages, chute de grêle, de pluie ou de neige, qui se produiraient dans la localité, et à transmettre à l'Observatoire impérial les observations ainsi recueillies.

» L'enseignement musical, compris dans la partie obligatoire du cours d'études, a été soumis à un règlement nouveau, qui en définit les matières, les répartit entre les trois années d'études, affecte cinq heures par semaine aux leçons de musique et de plain-chant, sans permettre toutefois qu'il soit fait usage d'autres instruments que de l'orgue, de l'harmonium et du piano.

» Enfin l'enseignement agricole a été l'objet de soins tout particuliers. Il y a peu d'écoles qui n'aient un vaste terrain où les élèves maîtres sont exercés aux pratiques usuelles de la culture maraîchère et de celle du verger, avec l'assistance et sous la direction d'un professeur qui leur donne aussi des connaissances théoriques. Par la circulaire du 22 décembre 1864, ces utiles et salutaires exercices ont été placés sous le contrôle des inspecteurs généraux de l'agriculture. Ils n'étaient suivis dans l'origine que par les élèves de troisième année; le décret du 2 juillet 1866 les a répartis entre les trois années d'études, de sorte qu'ils fussent rendus obligatoires pour les élèves, pendant toute la durée de leur séjour à l'Ecole. » (Th. Jourdain, *Rapport sur les progrès de l'instruction publique en France*.)

Tel est l'enseignement que reçoivent ces modestes, mais utiles fonctionnaires de l'Université, qui ont pour mission de répandre l'instruction dans les campagnes et dans les classes laborieuses du peuple. Les critiques n'ont pas manqué à cet enseignement, on l'a trouvé trop chargé; dès 1847 (séance du 4 juin), Cousin s'exprimait ainsi à la Chambre des pairs: « On a cru faire merveille d'élever outre mesure l'instruction littéraire et scientifique dans les Ecoles normales primaires. Il en sort des jeunes gens fort instruits, versés dans toutes les difficultés de la grammaire et du calcul. Il n'y a qu'un petit inconvénient, c'est qu'aucun de ces petits savants ne se soucie de devenir maître d'école de village, et si on l'y contraint, il est loin de porter dans ces nobles et humbles fonctions l'esprit de contentement et de paix, surtout l'esprit de pauvreté sans lequel il n'y a pas de bon instituteur du peuple. » L'homme le plus égoïste du XIXe siècle pouvait seul prononcer de semblables paroles. Le Sénat, qui a recueilli quelques épaves de la Chambre des pairs, anachronismes vivants, a entendu, il y a quelques années, le baron Vincent soutenir une thèse semblable. Eh bien! au baron Vincent et à ses pareils nous répondrons ce que nous aurions répondu à Cousin: les Ecoles normales sont calomniées. A leur tête se trouvent des hommes pénétrés de leurs devoirs et dignes de la mission qui leur est confiée, et il n'en est pas de plus honorable. Tout en rappelant à leurs élèves, par leur exemple autant que par leurs leçons, que la modestie est une vertu nécessaire à l'instituteur, ils leur apprennent aussi que l'instruction est une qualité qu'ils doivent avant tout posséder. Les Ecoles normales ne forment pas des demi-savants. Elles s'efforcent, et il est juste de reconnaître qu'elles y réussissent, elles s'efforcent de donner à la jeunesse des maîtres sachant le plus possible et le sachant de façon à l'enseigner. Nous avons connu de nombreux instituteurs, tous instruits et dévoués; ils ne se posaient pas en petits savants sacrifiés à une position inférieure à leur mérite; tous étaient contents de leur sort; tous accomplissaient leur tâche avec amour, tous cherchaient à s'instruire davantage, car tous étaient pénétrés de cette vérité profonde que les *instituteurs du peuple* ne sauraient être trop instruits.

Écoles normales primaires de filles. Outre les Ecoles normales primaires d'instituteurs dont nous venons de parler, il existe des Ecoles normales primaires de filles, destinées à former des institutrices. Moins nombreuses que les écoles d'instituteurs, ces écoles ont été fondées dans les villes suivantes: Aix (Bouches-du-Rhône), Ajaccio (Corse), Argentan (Orne), Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), Besançon (Doubs), Lons-le-Saunier (Jura), Mézières (Ardennes), Nevers (Nièvre), Orléans (Loiret), Rumilly (Haute-Savoie), Strasbourg (Bas-Rhin).

Toute fille, pour être admise dans une Ecole normale primaire, doit être âgée de dix-sept ans. Chaque aspirante est tenue de produire son acte de naissance et un certificat délivré par les autorités locales, constatant qu'elle est digne, par sa bonne conduite, d'aspirer aux fonctions d'institutrice. Les aspirantes subissent un examen d'admission dont le programme est le même que pour l'admission aux Ecoles normales primaires d'instituteurs; mais, et c'est justice, aux épreuves écrites est jointe une épreuve de couture dont la nullité est une cause d'élimination. Le cours d'études est ordinairement de trois années; cependant, à la différence du cours que suivent les aspirants instituteurs dans leurs écoles particulières, le cours normal des institutrices peut n'être que de deux ans. Le régime de ces écoles est l'internat.

Comme dans les Ecoles normales primaires d'instituteurs, il est accordé par les villes, par les départements et par l'Etat, des bourses, des demi-bourses et des trois quarts de bourse aux aspirantes institutrices. Il peut être en outre reçu dans ces écoles quelques élèves pensionnaires libres qui manifestent un goût prononcé et une aptitude sérieuse pour l'enseignement; mais ce n'est là qu'une exception. Pour ces élèves, le prix de la pension varie de 300 à 360 et à 400 fr., selon l'importance des villes.

Les élèves maîtresses, après avoir terminé le cours triennal d'études, se présentent devant les commissions d'examen chargées de délivrer le brevet de capacité de l'instruction primaire. Les aspirantes qui obtiennent ce brevet ont droit aux places d'institutrices communales qui peuvent se trouver vacantes. Le titre d'institutrice provisoire est donné à celles qui n'ont pas atteint l'âge réglementaire: à défaut d'emplois vacants, elles sont placées autant que possible comme institutrices adjointes. (Ordonnance du 30 août 1842; circulaire des 8 octobre 1850 et 17 octobre 1863; arrêté du 31 décembre 1867.)

Telle est l'organisation des Ecoles normales primaires de filles. Quelles observations pouvons-nous présenter sur cette organisation? La plus importante est celle-ci: le nombre en est insuffisant. Pourtant les institutrices, surtout depuis la loi de 1866 qui astreint toute commune comptant au moins 500 habitants à payer une institutrice, sont appelées à rendre à nos campagnes d'éminents services. Qu'on enlève quelques centaines de mille francs au budget de la guerre pour les reporter au budget de l'instruction publique. La France y gagnera.

École normale supérieure. *Historique.* Le 9 brumaire an III, un mois après la fondation de l'Ecole polytechnique, la Convention créait l'Ecole normale par le décret suivant:

Art. 1er. Il sera établi à Paris une Ecole

normale où seront appelés de toutes les parties de la République des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles, pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres, l'art d'enseigner.

Art. 2. Les administrations de districts enverront à l'Ecole normale un nombre d'élèves proportionné à la population. La base proportionnelle sera de 1 pour 20,000 habitants. A Paris, les élèves seront désignés par l'administration du département.

Art. 3. Les administrations ne pourront fixer leur choix que sur des citoyens qui réunissent à des mœurs pures un patriotisme éprouvé et les dispositions nécessaires pour recevoir et pour répandre l'instruction.

Lakanal, le rapporteur du projet de loi, s'exprimait ainsi sur le but de l'institution : « Dans ces écoles, ce n'est pas les sciences qu'on enseignera, mais l'art de les enseigner ; au sortir de ces écoles, les disciples ne devront pas être seulement des hommes instruits, mais des hommes capables d'instruire. Pour la première fois, les hommes les plus éminents en tous genres de sciences et de talents, les hommes qui jusqu'à présent n'ont été que les professeurs des nations et des siècles, les hommes de génie vont donc être les premiers maîtres d'école d'un peuple. »

Les cours s'ouvrirent le 19 janvier 1795, dans l'amphithéâtre du Muséum d'histoire naturelle. Les *premiers maîtres d'école* du peuple français, comme disait Lakanal, furent, pour les mathématiques : Lagrange, Laplace, Monge; pour la physique : Haüy ; Daubenton pour l'histoire naturelle ; Berthollet pour la chimie ; Thouin pour l'agriculture ; Buache pour la géographie ; Volney pour l'histoire ; Bernardin de Saint-Pierre pour la morale ; Sicard pour la grammaire générale ; La Harpe pour la littérature ; Vandermonde pour l'économie politique. « Dans cet âge héroïque de l'école, dit M. E. Despois, on s'adressait à des hommes qu'on supposait pourvus d'une instruction suffisante et qui l'étaient en effet, si nous en jugeons par les discussions sténographiées auxquelles les assistants prenaient part. Parmi les élèves se trouvaient des esprits déjà mûrs pour la science la plus haute et appelés bientôt aux chaires de l'enseignement supérieur, entre autres Fourier et Laromiguière. » (Le *Vandalisme révolutionnaire*, p. 75.)

Ecoutons encore M. Despois raconter la séance d'ouverture : « Il ne fut pas fait de discours d'apparat ; pour toute cérémonie, Lakanal annonça qu'il allait lire le décret fondateur. Aussitôt, maîtres et élèves, d'un mouvement spontané, se découvrirent, et tous debout écoutèrent avec une respectueuse émotion cette lecture, que suivit une acclamation unanime et enthousiaste. Puis Laplace, Monge, Haüy, occupèrent successivement le fauteuil et donnèrent une première et courte leçon, plutôt un programme qu'une leçon. » (*Vandalisme révolutionnaire*, p. 77.)

L'esprit de la première Ecole normale fut ce qu'il a toujours été depuis, patriotique et démocratique. Nous en trouvons la preuve dans une curieuse anecdote rapportée par M. Despois dans son excellent livre : « Dans une leçon sur le style propre à l'histoire naturelle, le bonhomme Daubenton, alors âgé de près de quatre-vingts ans, obtint un succès à l'éclat duquel le paisible et méthodique octogénaire ne s'attendait évidemment pas. Il critiquait, du reste avec beaucoup de réserve, certaines descriptions de son ami Buffon, entre autres celle du lion ; il fait la lecture de ce dernier portrait : *Le lion est le roi de la nature*, etc., et il ajoute fort posément : « Voilà » certainement le lion peint en beau ; mais » voyons sans préjugés de quelle valeur sont » ces assertions. Le lion n'est pas le roi des » animaux ; il n'y a point de roi dans la na- » ture. » Sur ces très-simples paroles, l'orateur est interrompu par une explosion formidable d'applaudissements et d'acclamations ; de façon que le journal du cours ne put s'empêcher de rapporter dans une note cet incident de la leçon : « C'était vraiment, dit-il, l'esprit » public qui jaillissait dans toute sa pureté et » toute sa force du foyer de l'instruction. Ja- » mais la haine de la royauté ne s'est mani- » festée avec plus d'énergie et l'amour de la » République avec plus d'éclat. » (*Vandalisme révolutionnaire*, p. 85.)

Cet esprit de l'Ecole en amena la suppression. La contre-révolution prenait chaque jour des forces nouvelles, et l'institution était mal vue des partisans de l'ancien régime. A une époque où dans les conseils dominaient les députés nommés sous l'influence des comités royalistes, soudoyés par le prétendant, l'Ecole normale, dont il était devenu de mode de médire, comme de l'Institut, autre fondation conventionnelle qui résista, l'Ecole normale fut licenciée, ne laissant après elle que le recueil en plusieurs volumes des *Leçons et conférences* de ses illustres professeurs.

Napoléon, dans ses plans nouveaux, voulut cependant avoir une institution semblable, mais pour lui seul, pour la perpétuité de son système de gouvernement, pour la perpétuité de sa dynastie, une sorte de collège de cardinaux sous sa dépendance et à sa dévotion, chargé de lui préparer des prêtres, des apôtres de la religion napoléonienne qu'il voulut fonder. Il lui fallut une Ecole normale, son Ecole normale. Les vues, les aspirations de la Convention ne pouvaient être les siennes : l'intérêt général de la civilisation avait inspiré celles-là ; l'intérêt personnel et dynastique inspira celles-ci. Aussi procéda-t-il tout autrement que la République dans la fondation de son Ecole normale. Vie commune, discipline de cloître, sorties absolument interdites, enseignement intérieur sans publicité, engagement de dix ans au service de l'Université, voilà l'idée première et fondamentale. Napoléon avait en tête de donner à l'instruction un développement ultérieur plus conforme encore à ses projets, et de temps en temps perçait, dans ses paroles, l'intention de rendre le mariage difficile aux membres de l'Université et de les enchaîner peut-être dans le célibat : l'esprit du couvent combiné avec celui de la caserne ! Dans son système, sans l'autorisation du grand maître, personne n'aurait pu quitter l'Université, même après trois sommations exigées et légales, sans encourir la peine de *radiation*, qui emportait avec elle l'incapacité d'être appelé à aucune fonction. Tel était le plan de Napoléon ; mais, par des circonstances indépendantes de sa volonté, le temps ne permit pas que toutes ses intentions fussent suivies d'effet.

Déjà la guerre d'Espagne agitait l'empereur de cruels soucis ; l'occupation militaire de la Prusse, l'inquiétude au sujet de son alliance avec l'Autriche mal cimentée par son mariage, le blocus continental, les luttes avec le pape occupaient sa pensée de tout autres projets que l'organisation d'établissements intérieurs qu'il croyait pouvoir toujours reprendre à loisir. Il lui fallait aller au plus pressé. Le soin de veiller à la fondation et à la rédaction des statuts de l'Ecole normale fut donc presque entièrement abandonné à Fontanes et au conseil de l'Université, où siégeaient des hommes assurément très-dévoués à l'empereur, mais qu'il ne lui avait pas été donné de choisir assez ennemis de tous principes de progrès. Ils rédigèrent le décret du 17 mars 1808, dans lequel se trouvent les dispositions suivantes :

Art. 110. Il sera établi à Paris un pensionnat normal destiné à recevoir jusqu'à trois cents jeunes gens qui y seront formés à l'art d'enseigner les lettres et les sciences.

Art. 111. Les inspecteurs d'académie choisiront chaque année dans les lycées, d'après des examens et des concours, un nombre déterminé d'élèves âgés de dix-sept ans au moins, parmi ceux dont le progrès et la bonne conduite auront été les plus constants et qui annonceront le plus d'aptitude à l'administration et à l'enseignement.

Art. 113. Ces aspirants suivront les cours du Collège de France, de l'Ecole polytechnique ou du Muséum d'histoire naturelle, selon qu'ils se destineront à enseigner les lettres ou les divers genres de sciences.

Art. 114. Les aspirants, outre ces leçons, auront dans leur pensionnat des répétiteurs choisis parmi les plus anciens et les plus capables de leurs condisciples, soit pour revoir les objets qui leur seront enseignés dans les écoles spéciales ci-dessus désignées, soit pour s'exercer aux expériences de physique et de chimie, et pour se former à l'art d'enseigner.

Ces dispositions, qui faisaient de l'Ecole normale un internat et une sorte de succursale du Collège de France et du Muséum, furent complétées par le règlement du 30 mars 1810. « Son personnel, dit M. Jourdain, se composait alors du conseiller, chef de l'Ecole, du directeur des études, d'un aumônier, de maîtres surveillants, de répétiteurs et d'un économe. Le membre du conseil auquel échut le premier la mission de gouverner l'établissement fut Bernard Guéroult, qui autrefois avait enseigné la rhétorique avec beaucoup d'éclat au collège d'Harcourt. En novembre 1810, la nouvelle Ecole fut installée dans les anciens bâtiments du collège du Plessis, qui formaient une dépendance du lycée Louis-le-Grand, alors lycée Impérial. Elle comptait un effectif de 37 élèves seulement. Une partie de l'enseignement y était confiée à des professeurs de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences. L'empereur lui destinait un vaste édifice, qui devait être bâti pour elle sur la rive gauche de la Seine. En attendant l'exécution de ce projet, elle quitta en 1813 son premier asile et émigra rue des Postes, dans les spacieuses constructions du séminaire du Saint-Esprit. » (*Rapport sur les progrès de l'instruction publique en France.*)

La Restauration accepta d'abord l'Ecole normale comme une nécessité de l'Université, et même elle lui fut favorable à l'origine. Les règlements de 1815 portèrent de deux à trois ans le cours normal ; dans le personnel furent introduits pour la première fois des maîtres de conférences, assimilés aux professeurs de Faculté. Mais bientôt l'institution devint suspecte au gouvernement clérical de Louis XVIII. L'esprit de l'Ecole était toujours ce qu'il avait été à la fondation : libéral, démocratique et libre penseur ; l'Ecole fut bientôt dénoncée comme un foyer d'insubordination et d'opposition politique et religieuse. Le clergé l'attaqua avec une violence inouïe ; son sort fut bientôt décidé : le 6 septembre 1822 une ordonnance contre-signée par M. de Corbières licencia les 58 élèves qui la composaient.

On voulut la remplacer par des écoles normales partielles établies près des collèges royaux, à Paris et dans les départements ; mais l'administration supérieure ne tarda pas à reconnaître l'inefficacité de ces écoles. L'évêque d'Hermopolis, alors ministre de l'instruction publique, voulut rétablir l'Ecole normale ; mais, pour ne pas alarmer les réactionnaires et le clergé, au beau nom d'Ecole normale il substitua le titre insignifiant d'Ecole préparatoire (9 mars 1826). Cette école ne compta d'abord que 19 élèves ; en 1829 elle en comptait 49.

Le gouvernement de Juillet rendit son ancien nom à l'Ecole et fit de nombreuses innovations dans les règlements. Les plus importantes furent l'établissement d'un concours annuel pour l'admission des élèves, et la division des bourses en bourses entières et en demi-bourses, les premières réservées, à titre de récompense, aux meilleurs élèves de chaque promotion. L'Ecole alors jouissait d'un renom populaire. Les classes élevées voyaient en elle la plus haute expression et la plus sûre garantie de l'enseignement laïque ; le peuple se souvenait qu'un élève de l'Ecole normale, Georges Farcy, était tombé à la porte de l'hôtel de Nantes, en combattant pour la liberté aux glorieuses journées de Juillet. De 1830 à 1845, le budget de l'Ecole reçut de notables modifications, et le nombre de ses élèves fut porté jusqu'à 100. C'est au gouvernement de Juillet que l'Ecole normale supérieure doit l'édifice qu'elle occupe aujourd'hui. Napoléon Ier avait voulu donner à l'Ecole un logement digne d'elle. Ce projet ne fut réalisé qu'en 1842. A cette époque, des constructions vastes et appropriées aux besoins de l'école furent entreprises rue d'Ulm, et au mois d'octobre 1846 l'Ecole, avec ses 100 élèves, prit possession de sa nouvelle demeure.

La révolution de Février fut favorable à l'Ecole normale. M. Carnot, ministre de l'instruction publique, réclama au nom de l'égalité républicaine, dans l'intérêt des études et dans celui des familles pauvres, la gratuité absolue pour tous les élèves de cette grande Ecole. « Ce privilége de la gratuité, disait, dans la séance du 20 juillet 1848, M. Bourbeau, au nom du comité de l'instruction publique, ce privilége de la gratuité, appliqué dès l'origine à l'Ecole normale, conservé par l'Empire et la Restauration, se justifie par un motif qui place cette Ecole dans une catégorie particulière. Ce motif se rattache à la nature du dévouement qu'exige la carrière ouverte aux élèves, destinés presque tous à l'enseignement secondaire. Il faut là une vocation ardente, l'abnégation du talent qui se résigne à s'exercer sans éclat, un travail opiniâtre qui compromet les organisations les plus robustes. » En même temps s'accroissait la popularité de l'Ecole ; les élèves étaient de toutes les fêtes républicaines ; c'est l'un d'eux qui portait le contrat social dans la grande fête du Champ-de-Mars; conduits par leur directeur, Dubois (de la Loire-Inférieure), et par Vacherot, leur directeur des études, ils combattirent aux journées de Juin : douze d'entre eux furent portés pour la croix ; onze refusèrent une décoration qu'ils méritaient, mais qui leur eût rappelé à tout jamais le triste souvenir des guerres civiles.

Cette période de prospérité populaire ne fut pas de longue durée. Aux ministres démocrates tels que M. Carnot succédèrent les ministres cléricaux comme MM. de Falloux, de Parieu et Fortoul. Ce dernier sacrifia presque entièrement l'Ecole au clergé qui la redoutait. Le décret du 10 avril commença par supprimer la philosophie : « Cette Ecole, disait-il, est essentiellement littéraire et scientifique; la philosophie n'y est enseignée que comme une méthode d'examen pour connaître les procédés de l'esprit humain dans les lettres et dans les sciences. » D'après ce même décret, les élèves de l'Ecole normale ne pouvaient se présenter aux épreuves des différents ordres d'agrégation qu'après un noviciat de trois ans dans les lycées. Un règlement, conforme à l'esprit étroit du ministère Fortoul, vint en même temps charger les élèves de contraintes intérieures.

Nous laissons à M. Jourdain le soin d'apprécier l'effet de ces réformes antilibérales : « Beaucoup de vocations, dit-il, furent découragées, et le nombre des candidats qui se faisaient inscrire annuellement pour entrer à l'Ecole diminua sensiblement. A l'intérieur de l'Ecole on vit le travail des élèves éprouver, en seconde année, un ralentissement ou du moins une déviation funeste. Pour le plus grand nombre, l'étude des auteurs grecs et des auteurs latins, celle de la littérature française, les compositions elles-mêmes, se trouvèrent réduites à une préparation étroite et technique aux épreuves de la licence. L'histoire et la philosophie étaient négligées, et les maîtres de conférences chargés de les enseigner n'avaient devant eux que des auditeurs distraits, parce que les matières des cours ne faisaient pas partie du programme des examens. Les choses en vinrent à ce point, que plus d'une fois l'administration, faute de sujets, fut embarrassée de pourvoir aux vacances survenues dans l'enseignement historique et philosophique des lycées et des colléges. »

Le successeur de M. Fortoul, M. Rouland, s'efforça, nous lui devons cette justice, de réparer une partie du mal causé à l'Ecole par son prédécesseur. Il commença par réduire à un an (1857) le noviciat que les normaliens devaient faire dans les lycées avant de se préparer à l'agrégation. Il donna à l'Ecole un directeur pris parmi les membres de l'Académie française, M. Désiré Nisard, et nomma maître de la conférence de littérature française M. Sainte-Beuve. L'Ecole commença à se relever des coups successifs que lui avait portés M. Fortoul. Tout noviciat préparatoire aux épreuves de l'agrégation fut supprimé, et les élèves furent autorisés à se présenter à la licence dès la fin de la première année. Le budget de l'Ecole, descendu à 178,000 fr., remonta successivement à 228,000 fr., à 275,000 fr. et à 291,000 fr. Enfin on créa à l'Ecole un laboratoire de chimie, sous la direction de l'éminent professeur Henri Sainte-Claire Deville, laboratoire fécond d'où sont sortis de précieux travaux, tels que la préparation de l'aluminium et du platine.

Ce n'était pas encore assez. Il était réservé au ministère Duruy de rendre à l'Ecole son ancienne prospérité, et sa splendeur. L'enseignement de la philosophie fut rétabli dans les lycées, sur les instances de M. Th. Bénard, professeur à Charlemagne, et avec cet enseignement l'agrégation de philosophie. Dès lors les aptitudes particulières purent se dessiner à l'Ecole, sans crainte de se voir violemment comprimées. De tous temps il avait existé à l'Ecole normale des maîtres surveillants chargés, ainsi que le porte le règlement de 1810, « d'inspecter les élèves pendant les études et les récréations, aux heures du lever et du coucher, et pendant la nuit. » M. Duruy (octobre 1867) supprima ces maîtres surveillants, et, tout en augmentant la responsabilité des élèves, augmenta le sentiment qu'ils doivent avoir de leur dignité. Signalons une dernière innovation : les cours de troisième année ont été, par un sage libéralisme, ouverts aux maîtres répétiteurs des lycées de Paris pourvus du diplôme de licencié.

Il nous reste à parler du licenciement de 1867. Au mois de mai, M. Sainte-Beuve défendit au Sénat la cause de la libre pensée. Les élèves de l'Ecole normale crurent à propos de féliciter leur ancien maître de l'attitude qu'il avait prise en face d'une assemblée hostile à la liberté. L'adresse qu'ils lui envoyèrent fut imprimée dans l'*Avenir national*. Grand émoi au ministère de l'instruction publique. Le directeur de l'Ecole, qui s'était procuré, on ne sait comment, le nom de l'élève rédacteur de l'adresse, met cet élève à la porte de l'Ecole. Tous les camarades de M. Lallier, c'est le nom de cet élève, signataires de l'adresse à M. Sainte-Beuve, se déclarent solidaires de leur camarade ; ils se déclarent résolus à quitter l'Ecole si M. Lallier n'y est pas réintégré ; on leur répond en les menaçant de les *faire sabrer ;* ils répondent en quittant l'Ecole, sans bruit, sans forfanterie, en bon ordre. C'était le 9 juillet 1867. Le 10 juillet, par décision prise en conseil des ministres, l'Ecole était licenciée provisoirement. Etaient alors à la tête de l'Ecole normale : Désiré Nisard, directeur; Pasteur, administrateur, et Jacquinet, directeur des études. Pendant les vacances, M. Nisard fut nommé sénateur, M. Pasteur professeur de chimie à la Sorbonne, et M. Jacquinet inspecteur général ; on rappela les élèves et on les mit en présence d'une nouvelle administration composée de M. Francisque Bouillier, inspecteur général de l'Université, et de M. Bertin, ancien doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg. Ici s'arrête l'historique de l'Ecole normale supérieure.

— *Conditions d'admission à l'Ecole normale supérieure.* Les places d'élève à l'Ecole normale sont données à la suite de concours et d'épreuves qui ont lieu chaque année, pour le nombre de places déterminé par le ministre, d'après les besoins de l'enseignement. L'inscription des candidats a lieu du 15 janvier au 1er mars, au secrétariat des académies. Ils doivent être Français ou admis à jouir des droits civils. Les pièces à produire pour les candidats sont : 1° l'acte de naissance, constatant qu'au 1er janvier de l'année dans laquelle le candidat se présente il était âgé de dix-huit ans au moins, et de vingt-quatre ans au plus ; si le candidat est âgé de plus de vingt ans, il doit produire un acte de libération du service militaire, signé par le maire de sa commune et par le préfet du département ou le sous-préfet de l'arrondissement où le tirage a eu lieu ; 2° un certificat de vaccine, dûment légalisé; 3° un certificat délivré par le médecin de l'académie, constatant que le candidat n'est atteint d'aucune infirmité qui le rende impropre à l'enseignement; 4° l'engagement de se vouer pour dix ans à l'instruction publique, si le candidat est majeur, et, en cas de minorité, une déclaration du père ou du tuteur, dûment légalisée, l'autorisant à contracter cet engagement; cette déclaration doit être faite sur papier timbré et se rapporter à l'année même du concours; 5° une note signée de lui, indiquant, avec la profession de son père, la demeure de sa famille, les lieux qu'il a habités depuis l'âge de quinze ans et les établissements dans lesquels il a fait ou terminé ses études; 6° un certificat d'aptitude morale aux fonctions de l'enseignement, délivré par les chefs des établissements auxquels il peut avoir appartenu, soit comme élève, soit comme maître.

Les candidats de la section des lettres doivent, en outre, justifier d'une année complète et distincte de philosophie. La justification de ce cours de philosophie est faite par le certificat du chef d'établissement public ou libre dans lequel le candidat a fait ou terminé ses études. Ce certificat doit être visé par le recteur, qui s'assure de la véracité des déclarations faites par le chef d'établissement. Les

candidats qui auraient fait des études domestiques doivent produire, s'ils sont mineurs : un certificat de leur père ou tuteur, visé par le maire de la commune où ils résident; s'ils sont majeurs, leur déclaration personnelle, attestée par deux notables de leur commune et visée par le maire. Les recteurs font parvenir au ministre, avant le 15 mai de chaque année, les renseignements qu'ils ont recueillis sur les antécédents et l'aptitude morale des candidats, et ils y ajoutent leur avis motivé. Le ministre, après avoir pris connaissance de ces documents, fixe la liste des candidats qui peuvent être admis à prendre part aux épreuves et notifie sa décision aux recteurs, qui en instruisent immédiatement les jeunes gens qu'elle concerne.

Les épreuves pour l'admission à l'Ecole normale se composent de deux séries : les unes portent sur tous les candidats autorisés à concourir et déterminent l'admission ou la non-admission de chacun d'eux aux épreuves orales; les autres ont lieu entre les candidats jugés admis à l'épreuve orale pour décider de leur admission définitive. Les premières épreuves, qui consistent en compositions écrites, sont subies dans les académies où les inscriptions ont eu lieu; elles commencent dans les derniers jours de juin. Ces compositions sont faites chacune le même jour, durant le même espace de temps et sur le même sujet, dans toutes les académies. Elles sont rédigées sous la surveillance immédiate du recteur, écrites sur feuilles à tête imprimée et transmises au ministre le jour même de la dernière composition. Elles sont différentes, selon que les candidats se destinent à l'enseignement des lettres ou à celui des sciences.

Les compositions pour la section des lettres sont : une dissertation de philosophie, en français; un discours latin; un discours français; une version latine; un thème grec; une pièce de vers latins; une composition historique. Les compositions pour la section des sciences sont, outre la dissertation de philosophie et la version latine : la solution d'une ou de plusieurs questions de mathématiques; la solution d'une ou de plusieurs questions de physique. Il est accordé six heures pour la question de philosophie, le discours latin et le discours français, les vers latins, les compositions d'histoire, de mathématiques et de physique; quatre heures pour la version latine et le thème grec. Les candidats de la section des sciences ne peuvent apporter d'autres livres qu'une table de logarithmes, et ceux de la section des lettres que les dictionnaires de classe indispensables.

Les procès-verbaux, notes et compositions, sont renvoyés à deux commissions nommées par le ministre, l'une pour les lettres, l'autre pour les sciences. Elles décident l'admission des candidats à l'épreuve orale, d'après le mérite de leurs compositions. Deux listes par ordre alphabétique, contenant un nombre de candidats double de celui des places à donner, sont dressées en conséquence, signées par les membres de la commission et transmises au ministre, de telle sorte que la liste générale des candidats admis à l'épreuve orale puisse être arrêtée par le ministre avant la fin du mois de juillet. Les candidats admis à l'examen oral sont invités par le recteur à se trouver présents à l'Ecole normale dans les premiers jours d'août, afin d'y subir la seconde série d'épreuves qui doit décider de leur admission définitive. Outre les pièces déjà remises, ils doivent alors produire les pièces suivantes : 1º le diplôme de bachelier ès lettres ou le diplôme de bachelier ès sciences, selon la section d'études à laquelle ils se destinent; 2º l'engagement légalisé du père, de la mère ou du tuteur, de restituer à l'État le prix de la pension dont ils auront joui, dans tous les cas où, par leur fait, ils ne rempliraient pas l'engagement décennal qu'ils ont contracté en se faisant inscrire. Les candidats doivent prendre les mêmes engagements s'ils sont majeurs ou s'ils doivent le devenir pendant leur séjour à l'Ecole. Tout engagement fait pour un concours n'est plus valable pour un autre concours. Les candidats qui n'ont point produit lesdites pièces ne peuvent être admis à subir la seconde série d'épreuves. Ces dernières épreuves consistent : pour la section des lettres, en explications et interrogations grammaticales, historiques et littéraires sur les auteurs étudiés dans les classes de rhétorique et de philosophie; pour la section des sciences, en interrogations sur les matières comprises dans le cours de l'année de mathématiques spéciales des lycées impériaux. En outre, les candidats admis à l'examen oral pour la section des sciences exécutent une épure sur une question de géométrie descriptive et copient une tête au trait. L'épreuve de l'interrogation et de l'explication est subie devant les membres des commissions et dure une heure au moins pour chaque candidat. Cette épreuve donne lieu à une liste par ordre de mérite, pour la rédaction de laquelle les juges tiennent compte de l'aptitude morale et intellectuelle des candidats. Les membres de chaque commission, après avoir comparé les résultats de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale avec les renseignements divers recueillis sur les candidats, dressent en conséquence et proposent au ministre la liste de ceux qui doivent être définitivement admis. L'admission est prononcée par arrêté du ministre.

(Voir : décrets des 10 avril 1852, 22 août 1854, 20 juillet et 10 novembre 1858; arrêtés des 7 décembre 1850, 21 février 1853, 22 décembre 1855, 17 janvier 1859, 12 mai 1863, 23 novembre 1863 et 13 mai 1865; circulaires des 29 janvier et 28 mai 1866.)

Pour de plus amples détails, voir le *Programme* d'admission à l'Ecole normale supérieure, publié par Delalain.

— Cours d'études. Le cours normal d'études est de trois ans et diffère naturellement selon que les élèves appartiennent à la section des lettres ou à la section des sciences.

— Section des lettres. Première année. La première année est exclusivement consacrée à la préparation des examens de la licence ès lettres. Comme travaux écrits, les élèves font des dissertations en latin, des dissertations en français, des vers latins et des thèmes grecs. Les trois conférences de langue et de littérature latines, de langue et de littérature grecques, de langue et de littérature françaises, sont consacrées à la correction de ces différents travaux et à la préparation grammaticale et littéraire des textes grecs, latins et français portés au programme de la licence ès lettres. Les élèves de première année suivent en outre un cours d'histoire ancienne comprenant l'histoire des Égyptiens, des Mèdes, des Perses, des Babyloniens, des Grecs et des Romains, et un cours de philosophie. Dans ces deux conférences, les élèves commencent déjà à jouer un rôle actif, en faisant eux-mêmes quelques leçons qui dessinent leurs aptitudes particulières pour l'enseignement de l'histoire ou de la philosophie. A la fin de la première année, les élèves sont présentés aux épreuves de la licence ès lettres. Ceux qui échouent à la session de juillet tentent de nouveau le sort à la session de novembre; mais tous, et c'est là une des meilleures innovations introduites à l'École par M. Duruy, doivent entrer licenciés en seconde année.

Sont en ce moment maîtres de conférences de la première année des lettres : *littérature grecque* : M. Chassang, ancien élève de l'École; *littérature latine* : M. Julien Girard, ancien élève de l'École; *littérature française* : M. de La Coulonche, ancien élève de l'École; *philosophie* : M. Lachelier, ancien élève de l'École; *histoire ancienne* : M. Thiénot. Outre ces cinq conférences, il existe en première année un cours de langues et de littératures anglaise et allemande; mais ce cours est facultatif.

Deuxième année. Entrés licenciés ès lettres en seconde année, les élèves consacrent cette année à l'étude approfondie des littératures classiques. Ils doivent chaque mois remettre aux maîtres de conférences un assez long travail en français sur un sujet choisi par eux-mêmes dans les littératures grecque, latine ou française. Le professeur rend compte de ces travaux en conférence, et les élèves sont appelés eux-mêmes à soutenir leurs propres travaux et à discuter ceux de leurs camarades. Les élèves qui se destinent à l'enseignement de l'histoire et de la philosophie peuvent remplacer ces travaux de littérature par des travaux spéciaux d'histoire et de philosophie. Outre ces travaux mensuels, les élèves de seconde année font des leçons de littérature, d'histoire et de philosophie, et c'est d'après l'ensemble de ces travaux et de ces leçons qu'est dressée la liste d'admission en troisième année et qu'est fait le classement en sections spéciales.

Sont en ce moment (juillet 1868) maîtres de conférences de la deuxième année des lettres : *littérature grecque* : M. Jules Girard, ancien élève de l'École; *littérature latine* : M. Gaston Boissier, ancien élève de l'École; *littérature française* : M. Lenient, ancien élève de l'École; *philosophie* : M. Albert Lemoine, ancien élève de l'École; *histoire* : M. Zeller.

Troisième année. Pendant les deux premières années de cours normal, les élèves suivent toutes les conférences, quel que soit d'ailleurs l'enseignement particulier auquel ils se destinent. Au début de la troisième année, ils sont classés en quatre sections spéciales, d'après les aptitudes qu'ils ont manifestées pendant les deux premières années : 1º section de philosophie; 2º section de littérature; 3º section d'histoire; 4º section de grammaire. Entrés dans ces sections particulières, les élèves se préparent pendant toute la troisième année aux épreuves des différents ordres d'agrégation de philosophie, de lettres, d'histoire et de grammaire, soit par des leçons qu'ils font à tour de rôle, soit par des corrections de copies, soit par l'étude des textes portés aux programmes de l'agrégation. Pendant toute la troisième année, les élèves occupent à eux seuls les conférences; c'est une véritable année de professorat; les maîtres de conférences se bornent au rôle d'auditeurs et de correcteurs. Au mois de mai de chaque année, les élèves de la troisième année sont distribués dans les divers lycées de Paris, et là s'exercent pendant un mois ou six semaines à la pratique difficile du professorat. A la fin de l'année, les élèves sortants se présentent aux épreuves de l'agrégation.

Sont en ce moment professeurs de la troisième année des lettres : *littérature grecque* : M. Jules Girard; *littérature latine* : M. Gaston Boissier; *littérature française* : M. Lenient; *philosophie* : MM. Lachelier et Albert Lemoine; *histoire* : MM. Zeller et Thiénot; *géographie* : M. Albert Desjardins; *grammaire* : M. Thurot.

— Section des sciences. Première année. Les élèves de la section des sciences sont aussi divisés en trois années. Pendant la première, les élèves suivent à la Sorbonne et au Collége de France les cours de chimie inorganique et organique, de calcul infinitésimal et de minéralogie. Les conférences de l'Ecole sont destinées à reviser et à compléter les cours de la Sorbonne et du Collége de France. Chaque élève a pour ses travaux et ses recherches propres un laboratoire de chimie. A la fin de la première année, les élèves subissent les deux demi-licences ès sciences physiques et ès sciences mathématiques. Ceux d'entre eux qui sont refusés cessent de faire partie de l'École.

Sont maîtres de conférences pour la première année des sciences : *chimie* : M. Henri Sainte-Claire Deville, de l'Institut; *minéralogie* : M. Descloizeaux; *calcul infinitésimal* : MM. Puiseux, ancien élève de l'École, Hermite, de l'Institut; *botanique* : M. Van Tieghem, ancien élève de l'École; *dessin graphique* : M. Kiœs; *dessin d'imitation* : M. Leloir.

Deuxième année. Les élèves qui ont subi avec succès les deux premières parties des licences ès sciences physiques et mathématiques sont admis en seconde année. Ils continuent à suivre les cours de la Sorbonne et du Collége de France, qu'ils complètent par des conférences faites à l'École. L'enseignement de la seconde année comprend la physique, la mécanique rationnelle, l'astronomie, la zoologie, la géologie et le dessin graphique et d'imitation. A la fin de la seconde année, les élèves subissent la dernière partie de leurs examens de licence.

Sont en ce moment maîtres de conférences pour la deuxième année des sciences : *physique* : M. Bertin-Mourot, ancien élève de l'École; *mécanique* : M. Briot, ancien élève de l'École; *astronomie* : M. Puiseux, ancien élève de l'École; *zoologie* : M. Lacaze-Duthiers; *géologie* : M. Delesse, inspecteur général des mines; *dessin graphique et d'imitation* : MM. Kiœs et Leloir.

Troisième année. Au début de cette année, les élèves, licenciés ès sciences physiques et licenciés ès sciences mathématiques, sont divisés en deux sections : l'une comprenant les sciences mathématiques, et l'autre les sciences physiques et naturelles. L'enseignement de la troisième année est exclusivement consacré à la révision des cours des deux premières années et à la préparation du concours d'agrégation. Comme dans la section des lettres, les élèves s'exercent au professorat en faisant eux-mêmes les leçons des conférences; les professeurs des deux premières années se partagent l'enseignement de la troisième année.

Nous ne pouvons pas, en parlant de la section des sciences de l'École normale supérieure, ne pas dire un mot des laboratoires de chimie créés dans cette École. L'un, le laboratoire de chimie inorganique, dirigé par l'illustre Henri Sainte-Claire Deville, a donné à la science le platine, l'aluminium, le thallium et de nombreux travaux qu'il serait trop long de mentionner; l'autre, le laboratoire de chimie organique, dirigé par M. Pasteur, a vu produire de remarquables travaux sur les vins et sur les vinaigres. Ces deux laboratoires ont déjà absorbé des millions; mais ils rendent au centuple, en découvertes utiles, ce qu'ils coûtent au pays.

Telle est l'organisation de l'enseignement à l'École normale supérieure. Cette organisation est-elle parfaite? quelques réformes, particulièrement dans la section des lettres, ne seraient-elles pas nécessaires? Sur ce point délicat, nous laissons la parole à un juge compétent en pareille matière, nous voulons dire à M. Gaston Boissier, maître de conférences à l'École normale supérieure et professeur au Collége de France. Voici comment l'éminent professeur s'exprimait dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1868 :

« Il ne viendra sans doute à la pensée de personne de nier ou d'amoindrir les services que l'École normale a rendus aux lettres françaises depuis cinquante ans. Plusieurs des écrivains qui les ont le plus honorées en sont sortis. Encore aujourd'hui beaucoup d'anciens élèves de cette École publient des livres remarqués, remportent les prix de nos académies, maintiennent dans notre littérature cette façon d'écrire saine et naturelle qui est dans la tradition de la France. On remarque chez eux les aptitudes les plus diverses; ils sont philosophes, politiques, économistes, critiques, romanciers, quelques-uns même ont fait jouer des vaudevilles applaudis, et, parmi cette diversité de vocations, la moins commune est précisément celle qui devrait être la plus ordinaire : ils sont rarement des savants. Les étrangers s'en étonnent beaucoup; ils se demandent comment il peut se faire que d'une École instituée pour former des professeurs il soit sorti tant de journalistes et si peu d'érudits. On lit beaucoup en Allemagne les *Mariages de Paris* et le *Journal de Thomas Graindorge;* mais ceux que ces livres amusent le plus ne peuvent parvenir à comprendre comment ils sont le produit naturel de ce qu'ils appellent un séminaire philosophique. Certes nous ne songeons pas à nous plaindre que l'École normale ait produit des écrivains comme MM. About, Taine et Prévost-Paradol; nous n'en sommes pas même trop surpris, car, dans ce temps de vie facile et dissipée, les trois années qu'on y passe dans les études austères et dans le commerce des grands hommes de l'antiquité sont un excellent apprentissage de l'art d'écrire. Il est pourtant à regretter que les élèves de l'École n'aient pas toujours tenu à prendre dans la philosophie et l'érudition le rang qu'ils occupent dans les lettres, et qu'ils se soient tenus trop à l'écart de ce mouvement scientifique dont l'Allemagne est le centre.

» Un corps enseignant qui veut conserver quelque mouvement et quelque activité doit nécessairement être un corps savant. Il faut qu'il contienne une élite d'hommes éminents au courant des progrès de la science et capables d'y contribuer; il faut que les autres ne soient pas tout à fait étrangers aux recherches des premiers, qu'au moins ils les comprennent et puissent les suivre avec intérêt. C'est à cette condition seule que la vie circulera dans le corps chargé d'instruire la jeunesse. Si, au contraire, tout le monde s'en tient à sa tâche, ne s'occupant que de la bien accomplir et sans être capable de la dépasser, après quelques années l'enseignement est pétrifié. Les méthodes deviennent des mécaniques, les préceptes se changent en formules, les procédés ne sont plus que des routines. Rien ne se renouvelant plus, l'assoupissement et la mort se répandent partout.

» M. Duruy s'est préoccupé de ce danger. Il a l'intention, pour l'éviter, de permettre à quelques élèves de l'École normale, chez qui on aura reconnu de véritables vocations scientifiques, de prolonger d'un an ou de deux leur séjour à Paris. Les historiens compléteraient leur instruction à l'École des chartes, les littérateurs et les philosophes suivraient des cours de la Sorbonne et du Collége de France, et même on les enverrait dans quelque université étrangère. C'est une excellente mesure, mais elle n'est pas suffisante, elle ne profite qu'à quelques élèves; elle fait de la science une exception, et il faut autant que possible qu'elle devienne une règle générale. Je ne me dissimule pas qu'il n'est pas facile d'y arriver. Ce qui rend le problème fort délicat, c'est que le temps est très-rempli à l'École normale, qu'on n'y peut pas introduire d'études nouvelles sans en supprimer d'autres, et qu'il serait dangereux d'abolir ou de réduire ces exercices littéraires qui ont produit de si heureux résultats. Après y avoir bien réfléchi, il me semble que c'est sur la première année que les réformes doivent porter et qu'il n'y aurait pas trop d'inconvénient à en changer le caractère. Elle est tout entière occupée par la préparation de la licence ès lettres. On y refait les travaux des colléges, dissertations, thèmes grecs, vers latins; ce n'est, à tout prendre, qu'une rhétorique supérieure. Elle est assurément utile; mais elle pourrait l'être bien davantage, employée autrement. Il faudrait donc que l'élève entrât licencié à l'école ou qu'on le dispensât de la licence. Délivré de cet examen dont la perspective l'effraye et dont la préparation l'absorbe pendant toute une année, il se livrerait à d'autres études auxquelles on a peine à comprendre qu'il reste étranger. Croirait-on, par exemple, qu'une partie seulement des élèves de lettres à l'École normale suit le cours de grammaire? Les autres sont condamnés à l'ignorer toute leur vie, et les choses sont si singulièrement réglées, qu'on regarde comme un privilége de ne pas l'apprendre et qu'on ne l'enseigne qu'à ceux qui sont destinés aux classes inférieures des lycées. C'est pourtant à l'École normale qu'Eugène Burnouf a professé le premier cours de grammaire comparée qu'ait eu la France. Les élèves suivaient ce cours avec le plus vif intérêt; il avait déjà produit les meilleurs résultats. Aussi s'empressa-t-on de le supprimer par économie. La grammaire ferait donc le fond des études de première année; on y joindrait des explications approfondies de quelques textes difficiles, quelques notions de paléographie, pour rendre les élèves capables de se servir d'un manuscrit, et quelques connaissances philologiques et épigraphiques. De ces diverses sciences on apprendrait les méthodes plus encore que les curiosités, de manière à éveiller les vocations qui se satisferaient et se compléteraient plus tard dans les loisirs que laissera l'enseignement. La seconde et la troisième année pourront rester ce qu'elles sont, l'une destinée à une sorte de revue de l'histoire littéraire, l'autre remplie par des exercices pratiques qui apprennent son métier au futur professeur et le préparent à l'agrégation. De cette sorte, chacune d'elles aurait son but déterminé et ses occupations nettement définies. La première année serait l'année de philologie, la seconde l'année de littérature, la troisième l'année de pédagogie, et l'on peut affirmer que l'élève qui les aurait traversées toutes les trois avec le zèle et le soin qu'elles méritent serait en sortant un bon professeur de lycée, très-propre à devenir plus tard un savant professeur de Faculté. »

— Les anciens élèves. Ainsi que le constatent les paroles de M. Boissier, que nous venons de citer, les aptitudes des normaliens sont très-variées; c'est ainsi que d'anciens condisciples de savants aujourd'hui membres de l'Institut se sont fait un nom dans le jour-

nalisme. Le *Grand Dictionnaire* doit à ses lecteurs une liste des anciens normaliens qui se sont fait connaître à des titres divers.

L'Ecole normale compte parmi ses anciens élèves :

Victor Cousin, de l'Académie française, ancien ministre.
Gaillard, inspecteur général.
Augustin Thierry, de l'Académie française, historien.
Dutrey, inspecteur général.
Guigniaut, de l'Institut.
Patin, de l'Académie française.
Pouillet, de l'Institut, physicien.
Viguier, inspecteur général.
Cayx, historien.
Ozanneaux, helléniste.
Dubois, de la Loire-Inférieure, ancien député, ancien directeur de l'école.
Poisson, historien.
Corneille, ancien député.
Delafosse, de la Faculté des sciences de Paris, naturaliste.
Ragon, historien.
Damiron, de l'Institut, philosophe.
Ansart, historien.
Alexandre, helléniste.
Bouillet, inspecteur général.
Théry, recteur de l'Académie de Caen.
Gibon, helléniste.
Rinn, ancien recteur.
Stiévenart, helléniste.
Géruzez, de la Faculté des lettres de Paris.
Hachette, libraire.
Sonnet, mathématicien.
Charma, philosophe.
Cournot, philosophe et mathématicien.
Anquetil, historien.
Jourdain, de l'Institut.
Berger, de la Faculté des lettres de Paris.
Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris.
Etienne Vacherot, philosophe.
Amiot, mathématicien.
Charles Bénard, philosophe.
Chéruel, historien, recteur à Strasbourg.
Gaillardin, historien.
Duruy, historien, ancien ministre de l'instruction publique.
Quet, physicien.
Desains, physicien.
Wallon, historien.
Danton, inspecteur général.
Ernest Havet, publiciste.
Amédée Jacques, philosophe.
Hauser, mathématicien.
Lorquet, philosophe.
Jules Simon, de l'Institut, député.
Bouillier, directeur de l'Ecole.
Puiseux, astronome.
Benoît, de la faculté de Nancy.
Jacquinet, inspecteur général.
Wiesener, historien.
Bersot, de l'Institut, philosophe.
Zévort, historien.
Barni, philosophe à l'université de Genève.
Briot, géomètre.
Eugène Despois, homme de lettres.
Deschanel, homme de lettres.
Lévêque, de l'Institut, philosophe.
Waddington-Kastus, philosophe.
Bouquet, mathématicien.
Révillout, historien.
Texte, historien.
Julien Girard, maître de conférences à l'Ecole.
Martha, de la Faculté des lettres de Paris.
Robion, orientaliste.
Bertin-Mourot, sous-directeur à l'Ecole.
Corréard, littérateur.
Emile Saisset, philosophe.
Hippolyte Rigault, homme de lettres.
Paul Janet, de l'Institut, philosophe.
Lissajoux, physicien.
Thurot, maître de conférences à l'Ecole.
Lamy, physicien.
Verdet, physicien.
Boissier, maître de conférences à l'Ecole.
Grenier, journaliste.
Hatzfeld, critique.
Magy, philosophe.
Pasteur, de l'Institut.
Beaussire, philosophe.
Gandar, de la Faculté des lettres de Paris.
Jules Girard, maître de conférences à l'Ecole.
Albert Lemoine, maître de conférences à l'Ecole, philosophe.
Beulé, de l'Institut.
Caro, de la Faculté des lettres de Paris.
Glachant, inspecteur général.
Mézières, de la Faculté des lettres de Paris.
Chassang, maître de conférences à l'Ecole.
Eugène Véron, journaliste.
Frédéric Morin, journaliste.
Alfred Assolant, journaliste.
Debray, chimiste.
De La Coulonche, maître de conférences à l'Ecole.
Lenient, maître de conférences à l'Ecole.
Weiss, journaliste.
Hervé, journaliste.
Paul Albert, critique.
Merlet, critique.
Sarcey, journaliste.
Edmond About, homme de lettres.
Taine, homme de lettres.
Belot, historien.
Troost, physicien.
Levasseur, de l'Institut, économiste.
Prévost-Paradol, de l'Académie française.
Fustel de Coulange, historien.
Lachelier, philosophe.
Michel Bréal, philologue, au Collège de France.
Perroud, homme de lettres.
Frary, journaliste.
Goumy, journaliste.
Herbault, philosophe.
Georges Perrot, archéologue.
Mascart, physicien.
Van Tieghem, naturaliste.

Nous n'avons pu, dans cette liste déjà si longue, qu'indiquer ceux des anciens normaliens dont la réputation est déjà solidement établie. Nous pouvons dire, d'une manière générale, d'après les statistiques de Th. Jourdain, que, sur 1,700 élèves entrés à l'Ecole normale, 788 ont obtenu le titre d'agrégé, savoir : 113 pour la grammaire ; 268 pour les classes supérieures des lettres ; 56 pour la philosophie ; 60 pour l'histoire ; 201 pour les mathématiques ; 70 pour la physique ; 20 pour les langues vivantes. En somme, parmi ceux qui survivent aujourd'hui, 13 anciens normaliens siégent à l'Institut ; 2 à l'Académie française : MM. Patin et Prévost-Paradol ; 4 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres : MM. Guigniaut, Wallon, Beulé et Quicherat ; 1 à l'Académie des sciences : M. Pasteur ; 6 à l'Académie des sciences morales et politiques : MM. Jules Simon, Janet, Lévêque, Bersot, Vacherot, Levasseur. On trouve en outre, à l'heure où nous écrivons ces lignes (1869), 3 anciens normaliens au conseil de l'instruction publique ; 9 inspecteurs généraux ; 9 recteurs ; 17 proviseurs ; 65 professeurs de Facultés.

— *L'Ecole contemporaine. Mœurs, physionomie.* Il nous reste maintenant à donner une idée de la physionomie de l'Ecole normale. C'est peut-être la partie la plus difficile de notre tâche, car beaucoup de traits sont mobiles dans cette physionomie ; nous essayerons d'esquisser les plus frappants. Prenons les élèves au saut du lit : la cloche a sonné le réveil à cinq heures ; personne ne répond à son appel ; mais à cinq heures vingt minutes, au second coup de cloche, tous sortent précipitamment du lit et s'engouffrent dans les escaliers ; c'est une avalanche. Arrivés dans les salles d'études, ils achèvent leur toilette ; puis les uns dorment, les autres travaillent. A sept heures et demie, la cloche résonne une seconde fois ; personne n'est paresseux à son appel, car cette fois elle convie au déjeuner. Après la récréation qui suit le déjeuner, commencent les conférences ; les élèves se dispersent dans l'Ecole, selon les sections auxquelles ils appartiennent ; les maîtres arrivent et les travaux commencent. Ces conférences sont souvent très-animées, surtout lorsqu'un élève fait une leçon ; alors ses camarades sont tout yeux et tout oreilles ; bienveillants les uns pour les autres, ils aiment pourtant à trouver quelque chose à reprendre dans le travail d'un camarade ; c'est pure affaire d'émulation, non de jalousie. Après les conférences du matin, l'étude recommence ; mais elle est entrecoupée par une longue visite aux... comment dirai-je?... parlons anglais... aux *water-closets.* Ils sont vastes, ces water-closets, et précédés d'une immense antichambre où les élèves tiennent leur cercle pendant les longues études du matin. Tout le monde n'est pas du Jockey!... Après avoir parlé pendant deux heures la langue de Bossuet, la langue de Cicéron et celle de Démosthène, on aime bien à parler un peu l'argot des boulevards ; alors on se rend dans l'antichambre susdite. C'est là, naturellement, qu'on parle des *cocottes* en vogue ; puis, moins naturellement cette fois, des acteurs et des actrices en renom ; c'est là qu'on éreinte les réputations littéraires usurpées ; c'est là qu'on cherche à la loupe le prestige de Bourbeau ; c'est là qu'on fait justice des succès éphémères que rien ne justifie. Parfois, sur un mot lancé par un élève, une discussion s'engage, serrée, pressante, tumultueuse ; toutes les têtes s'animent ; tous les visages s'échauffent, prennent feu ; aucun ne reste étranger, indifférent. Souvent même la discussion se prolonge si longtemps que la cloche du dîner vient l'interrompre. Alors tout conflit s'apaise devant cet appel, car les estomacs sont creux ; on va se restaurer ; mais le dîner à peine fini, on recommence de plus belle. La récréation de midi n'est pas la plus attrayante ; quand il n'y a pas quelque discussion commencée, les uns font de la gymnastique, les autres jouent au whist et fument leurs pipes ; d'autres enfin se promènent tranquillement comme de vrais péripatéticiens qu'ils sont ; un grand nombre dorment dans les niches sculptées de la cour d'honneur. Pendant l'hiver, quand il pleut, quand il neige, cette récréation se passe dans la salle d'études, dans les couloirs. Ce sont alors des discussions à n'en plus finir, et, pour peu que la politique ou la religion se mette de la partie, on se dirait en plein Corps législatif. Les orateurs succèdent aux orateurs sur le grand poêle de la salle ; on applaudit, on interrompt, on grogne, on enlève la parole, on la donne ; vous croiriez voir des législateurs en herbe. Souvent ces discussions, sérieuses à l'origine, dégénèrent en bouffonneries, pour peu qu'un malin — et ils sont nombreux à l'Ecole normale — lâche son quolibet au milieu des aphorismes d'un orateur sérieux.

A deux heures on monte à la bibliothèque, vaste, bien disposée. Composée d'abord des livres de Georges Cuvier, cette bibliothèque ne compte pas moins aujourd'hui de 40,000 volumes. On y va un peu pour consulter ces volumes, beaucoup pour lire le *Grand Off* que l'administration y fait déposer chaque jour. C'est surtout pendant les séances du Corps législatif que la salle de la bibliothèque présente un aspect animé. Les élèves se groupent autour de l'un d'entre eux qui lit à haute voix les éloquents discours de leur ancien, Jules Simon, de Jules Favre et d'Eugène Pelletan, et l'on applaudit ; de temps à autre des murmures s'élèvent ; quand, par exemple, M. Granier de Cassagnac déblatère contre la liberté ; des grognements significatifs accueillent ses paroles. L'administration cherche bien parfois à entraver ces lectures souvent passionnées : peine perdue ; les élèves répondent par un argument invariable et irrésistible : « Nous sommes électeurs ; nous devons donc connaître les affaires du pays, c'est-à-dire les nôtres. »

Après la séance à la bibliothèque, les conférences ; même répétition que le matin. Après les conférences, une courte récréation que suit une longue étude de trois heures. C'est là que s'élaborent les longs travaux, les solides leçons qui défrayeront les conférences pendant la semaine suivante. La récréation du soir est la plus agréable : pendant l'hiver, elle est consacrée alternativement à de petits bals intimes et à de curieuses représentations dramatiques. Les bals sont des bals d'hommes, bien entendu ; aussi la plus grande décence ne cesse d'y régner. Seulement, pour donner un peu plus de couleur à la chose, ceux qui *font la femme* se mettent en bras de chemise. Les représentations dramatiques sont des plus attrayantes. On a grand soin de n'y pas jouer des pièces grecques, comme au séminaire de M. Dupanloup ; on n'y joue même pas de classiques ; rien que des parodies, toutes plus bouffonnes les unes que les autres. Les acteurs, ceux qui jouent les femmes surtout, ont un succès d'enthousiasme. J'oubliais les décors : ils sont faits par les meilleurs dessinateurs du lieu et brossés à la manière de Cambon. Le cabinet de physique, avec ses piles et ses appareils électriques, fait les frais de l'éclairage. A dix heures le coucher, mais non pas toujours le sommeil. Les discussions recommencent aux dortoirs, aussi animées que pendant le jour. L'Ecole normale est peut-être le lieu de France où l'on discute le plus.

Cette vie recommence la même tous les jours, et, malgré son animation, elle serait un peu monotone si quelques incidents ne venaient en varier le cours. Par exemple, au début de chaque année, revient régulièrement ce que les élèves appellent d'un nom significatif le *canularium des conscrits.* Disons en passant que les élèves de première année s'appellent *conscrits,* ceux de seconde *carrés,* et ceux de troisième *cubes.* Chaque année donc les conscrits sont soumis à certaines brimades bénignes et purement littéraires. Chacun d'eux monte sur le poêle immense qui décore la grande salle d'études, et là, au milieu des huées, des grognements, du tapage des carrés et des cubes réunis, il lui faut entendre débiter un assez long discours tout en calembours sur son nom, ses prénoms, ses habitudes connues et inconnues. Il en est quitte pour cela, et la séance se termine par une danse diabolique, la *sarabande des conscrits.* Si quelque malheureux ne rentre pas au jour fixé par l'administration, comme il n'a pu avoir sa part dans le *canularium* général, on lui prépare une petite fête pour lui seul. Le pauvre diable, il eût bien mieux aimé n'avoir à subir qu'un discours tintamarresque, quelque long qu'il eût été. En effet, on le berne, et de quelle façon! Jugez : le matin, un cube à barbe vénérable vient annoncer solennellement dans la salle des conscrits que le jour même les inspecteurs généraux viendront faire un examen de commencement d'année. Le nouveau venu, qui n'y voit pas malice, se met à repasser ses cours, à relire ses auteurs ; son cœur bat ; c'est son premier examen à l'Ecole qu'il va subir, et en public! A l'heure dite, toute l'Ecole est réunie dans une salle de conférences ; des fauteuils attendent les inspecteurs généraux, qui ne tardent pas à venir. Leur arrivée fait taire les conversations particulières. Carrés ou cubes, il n'y a qu'une heure, ces inspecteurs généraux sont si bien grimés, ils ont l'air si vénérables dans leur large cravate blanche, sous leur calotte de velours, avec leur rosette d'officier à la boutonnière, avec leurs lunettes bleues et leurs serviettes toutes bourrées de livres et de manuscrits, que leur seul aspect terrifie. L'examen commence ; les questions ne sont pas aussi sérieuses qu'aux examens de la Sorbonne ; elles sont pourtant plus embarrassantes. On demande, par exemple, au malheureux assis sur la sellette de commenter le fameux sonnet de M. Veuillot sur les normaliens,

Qui vont en Grèce avec des onguents dans leur malle,
Et ne peuvent s'asseoir que sur certains coussins.

On lui demande ce qu'il pense du 2 Décembre, du savant M. Leverrier, de l'homme de lettres Jubinal, de Léonide Leblanc, enfin de toutes les magnifiques choses de l'empire. La pièce se termine par quelque bonne plaisanterie ; par exemple, un inspecteur cacochyme, pris d'une attaque d'épilepsie, se met tout à coup à danser la pyrrhique ou la cordace aux yeux épatés du patient qui ne sait qu'en penser, et toute l'École en glose pendant huit jours.

Pendant l'hiver, les soirées qu'offre le directeur rompent un peu la monotonie de la vie ordinaire. On se fait pour quelques heures homme du monde et l'on coudoie dans les salons de la direction toutes les célébrités de l'Université, depuis le ministre jusqu'aux préparateurs du Muséum. On est là en famille.

Chaque dimanche les élèves catholiques entendent la messe dans la chapelle de l'Ecole. Ils ont pour aumônier un jeune prêtre éloquent et libéral, à la figure franche, ancien élève de Lacordaire ; il tient M. Veuillot pour rien moins que saint et fait quelquefois des conférences sur les points scabreux du catholicisme. Les élèves lui envoient leurs objections ; il les discute avec eux, en famille, et tout le monde est content. On est on ne peut plus tolérant à l'Ecole normale ; on respecte toutes les convictions quelles qu'elles soient ; on ne leur demande que la sincérité ; à ce compte, toutes les opinions trouvent grâce devant les normaliens. Aussi voient-ils en leur aumônier un ami d'opinions différentes sur quelques points, mais non pas un adversaire. De plus cet aumônier est homme d'esprit, ce qui ne gâte rien..., à l'Ecole normale moins que partout ailleurs. Ainsi, pour ne citer qu'un trait, un jour, à la messe, l'enfant de chœur était absent ; l'aumônier attendait à l'autel ; aucun élève ne se présentait pour donner la réplique ; le prêtre se tourne alors vers les normaliens : « Messieurs, dit-il, que celui-là vienne répondre la messe qui est le moins suspect de cléricalisme. » A ces mots il s'en présenta cinquante.

L'Ecole, en effet, on ne saurait se le dissimuler, est un peu voltairienne. Que voulez-vous! cela tient peut-être aux persécutions que dirigent contre elle le clergé et les évêques. M. Dupanloup et M. Veuillot en disent pis que pendre, chaque fois que l'occasion s'en présente ; il est vrai que les normaliens le rendent à ces messieurs à l'occasion : c'est de bonne guerre. Mais je crois que si messieurs du clergé voyaient la belle humeur des élèves, ils seraient désarmés. Ce ne sont pas, en effet, des Brutus moroses ; entendez-les rire, regardez-les jouer aux barres, se cacher autour d'un grand bassin qui se trouve dans la cour centrale et pêcher des grenouilles, divertissement toléré par le portier, qui ne protège que les poissons rouges et les axolotls du Mexique, la seule chose que nous ait rapportée la trop célèbre campagne de ce nom. Mais revenons au bassin... Figurez-vous des grenouilles qui servent aux expériences des physiciens et passent une partie de leur journée sous la machine pneumatique, puis sont pêchées par les littéraires qui les confient généralement aux philosophes. Les philosophes les attellent à de petits bateaux faits exprès, après les avoir entourées de liége, pour qu'elles ne replongent pas, et l'on organise des paris pour la course. On ne sait pas ce que peut faire une grenouille bien dressée, entraînée par un normalien un peu turfiste. Il est de tradition que Jules Simon a perdu une fois 45 sous sur une seule grenouille, *la grise!*

Car on les connaît par leurs noms, par leurs couleurs ; ce sont des grenouilles historiques et immortelles, pas fières, un peu boudeuses, rêveuses parfois ; mais quel caractère! Presque toutes mères et familières avec les jeunes gens. Et puis elles ont vu des révolutions : 1830, 1848, le 3 juillet 1867, la bataille de Clichy de décembre 1868, Pietri et Pinard. Lors de l'affaire Lallier, l'administration voulut se venger sur elles et les livrer à M. Pasteur pour servir à ses travaux. Mais leur vieillesse, leurs bons services trouvèrent grâce devant les rigueurs administratives.

Pour terminer d'une façon sérieuse ce long article sur l'Ecole normale supérieure, nous ne pouvons mieux faire que de citer une page sincère et émue de Sainte-Beuve. Jamais jugement plus juste n'a été porté.

« Qu'on veuille se représenter, écrivait le regretté professeur, ce que doivent produire de pensée intense et active, de pensée accumulée, trois ou quatre années de séminaire philosophique, intellectuel, chez de jeunes esprits ardents et fermes, lisant tout, jugeant tout. Je suppose encore une fois que ces esprits, ces cerveaux ne sont pas de ceux que tant d'étude surcharge et accable, mais de ceux qu'elle excite et qu'elle nourrit. Dans ces heures de solitude et de silence, sous la lampe nocturne, quel effet leur font les œuvres souvent si incomplètes et si légères qui occupent le monde et passionnent pour un temps la curiosité de la foule! Combien de fois, eux qui ont accès aux sources antiques, qui ont présents et familiers les différents termes de comparaison, et qui tiennent en main les mesures, doivent-ils se dire devant ces chefs-d'œuvre d'un jour : « J'en ferais bien autant, » ou peut-être : « Je n'en voudrais pas faire » autant! » Combien de fois ont-ils dû prendre en dédain les discussions écourtées et superficielles, les bévues tranchantes des prétendus aristarques en crédit ; pourtant, on a beau être savant et d'une pénétrante intelligence, comme on est jeune, comme on a soi-même ses excès intérieurs de force et de désirs, comme on a ses convoitises et ses faiblesses cachées, il y a des illusions aussi que peuvent faire ces œuvres toutes modernes du dehors et qui s'adressent à la curiosité la plus récente ; on les voit comme les premières

jeunes femmes brillantes que l'on rencontre et à qui l'on croit plus de beauté qu'elles n'en ont; on leur suppose parfois un sens, une profondeur qu'elles n'ont pas; on leur applique des procédés de jugement disproportionnés, et on les agrandit en les transformant. On leur prête, en un mot, de ce sérieux qu'on a en soi, et on en fait autre chose que ce qu'elles sont en réalité. Quoi qu'il en soit de ces légères erreurs et de ces séductions dont les plus méfiants ne savent pas toujours se garantir, quiconque a la noble ambition de se distinguer et de percer à son tour trouve là, durant ces années riches, tout le loisir de méditer sa propre force, ses éléments d'invention ou d'arrangement, ses formes de jugement et de compréhension, de combiner fortement son entrée en campagne et sa conquête.

« Que si l'on veut rompre avec l'École en en sortant, si l'on se sent épris des fantaisies, des descriptions mondaines, piqué du démon de raillerie et curieux du manége des passions, on s'y jouera dès l'abord avec un art d'expression plus savant, plus consommé, et une ivresse plus habile que celle de personne. Il n'y a plus de noviciat à faire en public, il s'est fait auparavant et à huis clos. Si l'on est critique, si l'on veut rester dans les voies de la science et de l'histoire littéraire, on paraîtra complet dès le début et on ne sera pas de ceux qui se jettent dans la mêlée à l'improviste et ont dû achever de s'armer vaille que vaille en combattant; on aura sa méthode, son ordre de bataille, son art de phalange macédonienne à travers les idées et les hommes. Si épaisse que soit la foule, c'est une manière sûre de faire sa trouée et que chacun bientôt dise de vous en vous montrant du doigt : « En voilà un vraiment nouveau. »

École des langues orientales vivantes. L'enseignement des langues orientales était représenté au Collége de France, avant la Révolution, par une chaire d'hébreu et de syriaque, une chaire de turc et de persan, et une chaire d'arabe. Les professeurs avaient là pour but d'enseigner les langues de l'Orient au point de vue scientifique. La Convention, sentant l'utilité que pourrait avoir l'enseignement de ces langues considéré sous le rapport des relations politiques et commerciales, fonda dans ce but, et sans vouloir établir une rivalité aux leçons du Collége de France, l'École spéciale des langues orientales vivantes. Le décret de cette création fut rendu le 2 avril 1795. Il portait que les professeurs feraient connaître à leurs élèves les rapports politiques et commerciaux de la France avec les nations dont ils enseignaient les langues; qu'ils auraient à composer en français les grammaires de ces langues; qu'ils seraient tenus de faire un cours de deux heures quatre fois par décade, sauf le temps des vacances. Quand la semaine reprit la place de la décade, les cours furent au nombre de trois par semaine.

L'École des langues orientales fut établie, par le même décret, dans l'enceinte de la Bibliothèque nationale; mais cet édifice ne présentant pas d'abord de salle qui pût être affectée à l'École nouvelle, on la plaça sous une sorte de hangar élevé dans une petite cour, du côté de la rue Neuve-des-Petits-Champs. Les cours se firent jusqu'en 1834 dans ce local incommode. On mit, à cette époque, une salle de la Bibliothèque à la disposition des professeurs. En 1869, par un décret signé de M. Duruy, ministre de l'instruction publique, l'École des langues orientales vivantes a été transférée dans les bâtiments du Collége de France.

L'École ne compta d'abord que trois chaires : celle du persan et du malais; celle de l'arabe littéral et vulgaire; celle du turc et du tartare de Crimée. La première fut occupée par Langlès, qui avait amené par ses sollicitations la création de l'École; la seconde fut confiée à l'illustre Silvestre de Sacy, et la troisième à Venture. Moins de quatre mois après la fondation de l'École, on y annexa une chaire d'archéologie, dont le titulaire fut le savant Millin. En 1797 eut lieu la création d'une chaire de grec moderne, qu'occupa d'Anse de Villoison. La chaire d'arménien fut établie en 1801 pour M. de Cirbied. En 1805, le cours d'arabe fut divisé en deux : Silvestre de Sacy conserva l'enseignement de l'arabe littéral; un religieux maronite, dom Raphaël, fut chargé du cours d'arabe vulgaire. Une ordonnance royale, en date du 22 mai 1838, réorganisa l'École des langues orientales vivantes; elle existe encore conformément à cette ordonnance. On y enseigne l'arabe littéral, l'arabe vulgaire, le grec moderne avec la paléographie grecque, l'arménien, le turc, le persan, le malais, le javanais, l'indoustani, le chinois, le japonais. Outre les professeurs désignés plus haut, on cite surtout, parmi ceux qui ont enseigné à cette école, les noms de MM. Jaubert, de Chézy, Hase, Reinaud, Caussin de Perceval, Quatremère, etc.

L'École des langues orientales vivantes n'a pas produit tous les heureux résultats qu'on pouvait s'en promettre. Les cours en ont été généralement peu fréquentés. La cause en est sans doute qu'elle ne mène à rien, à aucun but pratique, à aucune fonction désignée, ceux qui suivent son enseignement. Les cours sont publics; n'importe! qui peut les suivre sans autre but que celui d'apprendre? Ils ne conduisent à aucun examen. Dans des matières si ardues et si spéciales, les désœuvrés, dont se compose trop souvent l'auditoire des cours publics, sont bien vite dégoûtés et ne reviennent plus. Ceux qui sont préoccupés d'une position à acquérir ne peuvent non plus suivre longtemps une école sans résultat pratique. Il ne reste donc, comme auditeurs habituels, que le petit nombre de ceux qui espèrent, par une étude approfondie, conquérir un fauteuil à l'Institut ou s'asseoir un jour dans la chaire de leurs professeurs. Il est arrivé souvent, on le sait, qu'un professeur a enseigné devant un seul élève; il est arrivé même quelquefois que le professeur s'est retiré devant la salle complétement vide. Cependant l'École des langues orientales n'a pas été sans gloire pour la France, et plusieurs des orientalistes étrangers les plus fameux ont suivi ses cours et profité de son enseignement.

École française d'Athènes, créée par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique (décret du 11 septembre 1846). Le but de cet établissement est de fournir aux jeunes professeurs agrégés de l'Université et à quelques artistes les moyens de visiter l'Orient et de séjourner surtout dans cette admirable patrie des arts et de la littérature. En voici le programme : « L'École française d'Athènes, qui ressortit au ministère de l'instruction publique, a pour but de donner aux jeunes professeurs les moyens de se perfectionner dans l'étude de la langue, de l'histoire et des antiquités grecques. L'École se compose de trois sections : 1° une section des lettres; 2° une section des sciences; 3° une section des beaux-arts. Peuvent être admis à faire partie de la section des lettres : 1° après un examen spécial, les professeurs et agrégés des lettres et d'histoire âgés de moins de trente ans; 2° avec dispense d'examen dans les mêmes conditions d'âge que ci-dessus, les professeurs et les agrégés pourvus du diplôme de docteur ès lettres, et tout candidat reçu le premier au concours de l'agrégation des lettres ou d'histoire. Peuvent être admis à faire partie de la section des sciences, les agrégés des sciences physiques et naturelles âgés de moins de trente ans. Sont admis dans la section des beaux-arts, les élèves pensionnaires de l'Académie de France à Rome envoyés en Grèce par le ministère d'État pour y continuer leurs études. Les membres des deux premières sections sont nommés pour deux années. Ils peuvent être autorisés à passer une troisième année à l'École. Pendant la durée de leur mission, ils jouissent d'un traitement annuel de 3,600 francs. Les membres de l'École professeurs titulaires qui ont été signalés par le directeur pour leur bonne conduite et leurs travaux reçoivent, à leur retour en France, après le temps réglementaire, un avancement de classe : les agrégés sont nommés titulaires dans les lycées impériaux. L'examen spécial d'admission pour la section des lettres a lieu dans un concours public qui est ouvert à mesure que se présentent des vacances; l'inscription des candidats a lieu au ministère de l'instruction publique. Cet examen porte sur la langue grecque ancienne et la langue latine, sur les éléments d'archéologie et d'histoire de l'art, sur l'histoire et la géographie comparée de la Grèce et de l'Italie. » Suit l'indication des auteurs à étudier, parmi lesquels figurent d'ordinaire Sophocle, Thucydide, Aristophane, Platon, Strabon, Pausanias, Virgile, Horace, Ovide, Tite-Live, Tacite, principalement pour les parties de leurs œuvres qui peuvent fournir le plus de lumières aux études archéologiques.

Ce n'est pas sans quelques tâtonnements que l'on est arrivé à donner à l'École française d'Athènes sa forme définitive et sa constitution actuelle. Un des membres les plus célèbres de l'École, Edmond About, a résumé en quelques lignes les vicissitudes de cet établissement. « En France, dit-il, l'École avait contre elle un bon nombre d'ennemis que je ne blâme pas. Les gens économes pouvaient sans injustice blâmer une institution fort coûteuse et qui semblait assez stérile; il est vrai que les jeunes professeurs que le ministre envoyait à Athènes en revenaient plus savants et plus artistes; mais le public n'en savait rien, et les éplucheurs de budget n'en croyaient rien. Pour satisfaire les esprits positifs, un décret, en date du 7 août 1850 (ministère de M. de Parieu), plaça l'École d'Athènes sous le patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et décida que chaque membre enverrait tous les ans à l'Académie une étude sur quelque question d'histoire, d'archéologie ou de géographie grecque. Ce décret fut provoqué par M. Guigniaut, membre de l'Institut, qui protégea l'École dès sa naissance, qui la défendit contre ses ennemis, et qui lui servit, comme il l'avoue en souriant, de père nourricier. Dès ce jour l'École fut préservée de la mort violente; mais elle faillit mourir de mort naturelle. Les candidats ne se présentaient point. Les professeurs de notre Université n'ont pas les goûts nomades : ceux qui sont à Paris aspirent à y rester; ceux qui n'y sont pas aspirent à y venir. Personne ne se souciait en ce temps-là d'aller voir le roi Othon sur son trône. Mais, au milieu de l'année 1852, un des membres de l'École, M. Beulé, fit une fouille heureuse, une belle découverte et un bon livre, l'*Acropole d'Athènes*. Son nom acquit en peu de mois une grande célébrité, dont il retomba quelque chose sur l'École. L'émulation s'empara de nos jeunes professeurs. Athènes leur parut un séjour plus désirable que Chaumont ou Poitiers, et les places vacantes se remplirent comme par enchantement. Aujourd'hui l'École est au complet. Ces jeunes érudits apprennent le grec moderne sans autre maître que le peuple grec, et la géographie sans autre maître que le pays. Ils se dispensent d'enseigner le français aux petits Athéniens, qui ne leur en sauraient aucun gré. Ils écrivent pour l'Institut des mémoires sérieux, pour la Sorbonne des thèses savantes; lorsqu'ils retourneront en France, rien ne les empêchera de devenir en quelques mois docteurs ès lettres et professeurs de Faculté. En attendant, leurs études ne les absorbent pas tellement qu'ils ne puissent jouir de l'ombre en été et du soleil en hiver. »

Voilà pour l'institution. Quelques noms doivent trouver place ici tout naturellement. Le premier directeur de l'École française d'Athènes a été M. Daveluy, mort seulement en 1866; son successeur est M. Émile Burnouf, le savant commentateur des *Védas*. Quant aux élèves de l'École d'Athènes, ils ont pour la plupart fait leur chemin dans l'Université; quelques-uns aussi ont abandonné l'*Alma mater* pour chercher ailleurs des succès plus brillants ou des résultats plus solides. Citons, parmi les premiers, MM. Émile Burnouf, le directeur actuel de l'École; Jules Girard, professeur à la Sorbonne et à l'École normale, cet esprit si délicat que Sainte-Beuve appelle l'Attique; Eugène Gandar, le savant professeur que la Sorbonne a perdu l'an dernier; Mézières, son collègue; Fustel de Coulange, l'auteur de la *Cité antique*, un livre digne de l'érudition allemande, et très-français par la forme; Georges Perrot, qui commença à Athènes les fortes études dont le résultat a été la célèbre découverte du testament d'Auguste à Ancyre; Foucart, qui a commencé sur l'emplacement de Delphes des fouilles que l'on n'a pu malheureusement poursuivre jusqu'à un entier résultat; Victor Guérin, qui s'est distingué depuis dans plusieurs missions scientifiques; de La Coulonche, Le Barbier, Bertrand, Bantau, Raynald, Lacroix, Charles Benoît, auteur d'un travail sur Ménandre, couronné par l'Académie; Hauriot, Guigniaut, fils du membre de l'Institut, et le seul qui ait succombé aux rudes atteintes du climat d'Orient; Dumont, qui vient de faire en Thrace d'intéressantes explorations; et quelques autres professeurs qui ont rapporté de Grèce, dans leurs chaires universitaires, un goût vif et délicat, une admiration éclairée et sans banalité des œuvres antiques. Voici les titres de quelques-uns des utiles travaux qu'ont produits leurs explorations, et au moyen desquels l'histoire et la littérature grecque s'éclairent d'une plus vive lumière : sur la topographie des dèmes de l'Attique, sur l'île d'Eubée, sur l'île d'Égine, sur l'île de Thasos, sur l'emplacement de Sparte, sur l'Arcadie, ce pays à l'étrange nature et à l'antique mythologie; sur le Pnyx, sur le lac Copaïs, sur le Pélion et l'Ossa, et autres monographies savantes, dont le titre peut faire sourire quelques dédaigneux, mais qui n'en sont pas moins d'une réelle importance pour les travaux de la science moderne et qui ont servi à maintenir un peu dans notre pays le goût des études précises dont les savants allemands croient avoir seuls le privilége et le génie. Citons encore, parmi les membres de l'École française d'Athènes, un artiste, M. Garnier, l'architecte du nouvel Opéra, où cependant le souvenir du Parthénon ne paraît être entré que pour une bien faible part.

Nous avons omis à dessein dans cette énumération les deux gloires de l'École d'Athènes, l'une sérieuse et l'autre rieuse, Beulé et Edmond About; revenons-y. C'est en 1852 que M. Ernest Beulé, à la suite de longues et habiles fouilles, a découvert enfin l'escalier des *Propylées* et l'entrée de l'*Acropole*. On sait que cette colline escarpée, à la fois temple et citadelle, était le centre religieux, politique et militaire d'Athènes. Aussi les Athéniens avaient-ils pris plaisir à y accumuler toutes les merveilles de leur art, et l'on y voyait à côté du Parthénon, ce type éternel de la beauté architecturale, presque tous les chefs-d'œuvre de Phidias. Périclès, qui fit exécuter la plupart de ces grandes choses, avait voulu que l'avenue et l'entrée de cet admirable sanctuaire de l'art grec répondissent au reste de l'œuvre. Il fit construire les Propylées, ce vaste vestibule composé de cinq rangs de colonnes de marbre du Pentélique d'une éclatante blancheur. On arrivait à ce vestibule par un large escalier de marbre blanc bifurquant vers son milieu en deux rangées de marches qui laissaient entre elles un chemin creux également dallé de marbre. A droite et à gauche de cette éclatante avenue s'élevaient deux petits édifices de l'art le plus élégant et le plus raffiné, la Pinacothèque et le temple de la Victoire sans ailes. Voilà ce que, par ses fouilles et ses conjectures ingénieuses, M. Beulé a su reconstruire dans un livre, l'*Acropole d'Athènes*, l'un des plus profondément pénétrés, à notre connaissance, du sentiment de la beauté antique. Il reste peu de chose de toutes ces merveilles; mais, grâce à ces travaux, l'imagination peut aisément reconstruire l'Athènes incomparable du siècle de Périclès. M. Beulé a fait graver sur le lieu même de sa découverte une inscription grecque dont voici la traduction :

LA FRANCE
A DÉCOUVERT LA PORTE DE L'ACROPOLE,
LES MURS, LES TOURS ET L'ESCALIER.
MDCCCLIII. BEULÉ.

Si cette découverte a rendu célèbre l'École d'Athènes, tout autre est la célébrité que lui a procurée un autre de ses élèves, Edmond About. Lorsque le spirituel normalien, après avoir épuisé la série des succès universitaires et avoir brillé dans le vers latin (ce dont il s'est bien vengé depuis), partit pour Athènes, il y emportait peu de goût pour l'érudition patiente et pesante et une grande disposition à railler impitoyablement tout ce qui lui tomberait sous la griffe. Il fallut bien cependant passer sous les fourches caudines de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et rédiger un mémoire savant. Il s'en tira à son honneur. L'excellent rapporteur de l'Académie, M. Guigniaut, loua fort cette étude soignée sur l'île d'Égine, tout en avançant avec mille précautions que le jeune explorateur « ne se défendait pas assez de l'imitation d'une école historique qui tranche les questions de critique par le paradoxe plus ou moins brillant, ne se défend ni de l'antithèse ni de l'épigramme, et dans le silence des faits a recours aux conjectures les plus hasardées, pourvu qu'elles soient piquantes. » Pour un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, c'était définir assez bien le futur About du journalisme. Le mémoire d'About était, du reste, écrit avec charme, et, partout où il n'avait fallu que sentir et admirer, c'était un petit chef-d'œuvre. Quant à l'érudition qui y est déployée, la bibliothèque de l'École française en avait, dit-on, fait presque tous les frais. Le voyage très-gai qu'About fit à Égine en compagnie de son ami Garnier ressembla peu à une exploration grave et minutieuse. Le fusil d'About, la pique de Garnier, la querelle du cheval borgne et de son guide, les escapades d'*Epaminondas*, autre coursier, toutes ces aventures à mourir de rire eussent bien scandalisé la grande ombre de Wolfen de d'Anse de Villoison. En somme, comme About le disait en terminant son mémoire, « la plus intéressante ruine que l'on puisse venir étudier en Grèce, c'est encore le peuple grec. » Or de cette étude-là il s'en donna à cœur joie. On sait ce qui en est sorti : la *Grèce contemporaine*, un chef-d'œuvre dans son genre. Jamais l'auteur de *Rolla* n'a été plus spirituel et plus mordant; jamais il n'a uni tant de gaieté à tant de méchanceté. Je me figure que, porté par lui, l'uniforme de l'École, l'habit brodé violet et or, devait inspirer une certaine terreur dans les soirées du *beau* monde grec, et même aux bals de la cour, qu'il nous a dépeints avec tant de verve. Le roi qui n'a pas assez de santé, la reine qui en a trop; la reine qui signe, sans les lire, tous les actes que le roi a lus sans les signer; les ministres qui reçoivent, sans s'en plaindre, des coups de pied de leurs créanciers; les bourgeois qui se mouchent dans leurs doigts et s'essuient après avec leur mouchoir; le peuple vaniteux, ingrat, sale et sot, rien ne lui échappe. Un seul homme a trouvé grâce devant lui, c'est Petros, le domestique de l'École d'Athènes, utile, honnête, et qui fait d'excellent café. Les deux ans qu'About a passés en Grèce à observer, à écouter, à causer avec Ganthe, la femme de six maris, et à mystifier les sous-préfets du Péloponèse, tout cela a beaucoup contribué à la gaieté française, mais peu à la réputation des pauvres descendants de Thémistocle, et l'auteur fera bien, dit-on, de ne jamais remettre les pieds en Grèce.

Telle qu'elle est, et sans donner des résultats bien positifs, l'École d'Athènes est une excellente institution, très-propre à rendre originaux et attrayants ceux qui doivent plus tard enseigner ou écrire en France; elle conservera dans notre pays la tradition de ce goût artistique et délicat dont nos savants et leurs voisins d'Allemagne ne sauront jamais parer leur science. L'esprit français est trop athénien pour ne pas remonter avec plaisir vers sa source! Tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas. Mais le cadre de cette institution est assurément trop étroit, et, pour en tirer de plus grands profits, il faudrait l'élargir dans tous les sens. Le nombre des élèves de l'École d'Athènes est trop restreint pour exercer sur l'enseignement une réelle et vaste influence. Leur traitement peut-être aussi est trop restreint pour attirer là avec une véritable émulation des jeunes gens qui sont la plupart sans fortune, et les décider à aller, pour l'amour de l'art et de la science, rechercher les traces des Muses grecques au prix de quelque fièvre paludéenne. Les avantages qu'on leur offre en retour sont trop modestes pour qu'ils se résignent aisément à aller à Athènes, qu'il faudra bientôt quitter pour Albi ou Niort. Autre défaut, et plus grave. Ce n'est pas pendant trois mois qu'il faudrait laisser à Rome et en Italie les élèves de l'École d'Athènes, mais pendant un an au moins; en outre l'École grecque ne devrait être que le dernier terme d'un long voyage à travers tous les trésors que l'Italie offre à l'érudition et à l'art. Il faudrait enfin généraliser cette création de M. de Salvandy, de telle sorte que les jeunes savants, pendant ces premières années où le

corps est aussi robuste que l'esprit est actif, eussent les moyens de s'abattre sur les musées, les bibliothèques, les universités de l'Europe et d'y faire leur butin au profit de notre pays, qui, trop content de lui-même, néglige d'aller chercher ailleurs ce qu'il n'a pas. Les missions historiques, scientifiques et littéraires doivent être singulièrement multipliées si l'on veut faire revivre en France les études; mais il faudrait assurément pour cela un peu de ce qui est trop exclusivement aujourd'hui le *nerf de la guerre :* il faudrait que l'on employât à faire revivre les siècles passés une partie de ce que l'on dépense pour la destruction des générations actuelles, et nous craignons bien que la science n'attende longtemps sa part du budget, dévoré par les armées permanentes.

Ecole d'administration. L'Ecole d'administration, fondée par arrêté du gouvernement provisoire en date du 8 mars 1848, ouverte le 8 juillet suivant sous la dictature du général Cavaignac, avait pour objet de pourvoir au recrutement des diverses carrières administratives, comme l'Ecole polytechnique pourvoit à celui des diverses carrières techniques et militaires. Cette institution, dont Napoléon Ier et le grand Cuvier avaient reconnu la nécessité dans un pays depuis trop longtemps livré au népotisme, répondait à des besoins trop impérieux pour ne pas être favorablement accueillie par l'opinion publique. Chacun aimait à voir dans les futurs élèves de l'Ecole d'administration une pépinière d'élite où les divers ministères pourraient, à un moment donné, recruter des agents nourris aux saines doctrines, probes, intelligents et ennemis de tous ces abus que plusieurs générations s'étaient évertuées à combattre. Le conseil d'Etat et les conseils de préfecture pourraient compter désormais sur des membres familiers avec le contentieux; les arrondissements allaient voir à leur tête des sous-préfets versés dans le droit administratif; les contributions directes seraient pourvues de contrôleurs experts en ces matières difficiles; l'enregistrement trouverait quoi répondre aux agents d'affaires les plus retors. Nous le répétons, la création de l'Ecole d'administration fut saluée de toutes parts comme un bienfait. Les demandes d'admission furent nombreuses. Le choix fait, l'Ecole installée, la commission put rendre publiquement le meilleur témoignage de l'assiduité, du zèle laborieux, de la bonne tenue des élèves, au milieu de circonstances très-difficiles et malgré les incertitudes que l'on faisait planer sur l'avenir de l'établissement. Des examens publics qui eurent lieu à la mi-octobre, sur les diverses branches de l'enseignement, et qui furent dirigés par des personnes étrangères à l'Ecole, donnèrent des résultats qui dépassèrent les espérances des maîtres et des élèves.

Mais déjà la réaction se faisait. Des attaques injustes, des appréhensions irréfléchies étaient dirigées contre l'Ecole d'administration la création la plus précieuse de la république de 1848. Le 3 août 1849, la suppression en fut demandée, et six jours après, le 9 août, l'Assemblée nationale mettait à néant ce que, le 8 mars 1848, le gouvernement provisoire avait établi. Nous croyons devoir analyser ici le rapport dans lequel M. Boulatignier, conseiller d'Etat, rendait à l'institution que nous regrettons encore un témoignage aussi complet qu'éclairé. L'introduction du rapport présente un exposé complet des diverses vicissitudes subies par l'Ecole d'administration.

Un décret du gouvernement provisoire, en date du 8 mars 1848, a décidé qu'il serait établi une école publique destinée au recrutement des diverses branches d'administration dépourvues jusqu'à présent d'écoles préparatoires. Un second décret du 7 avril 1848 rattacha cette Ecole au Collège de France.

Le 31 août suivant, le ministre de l'instruction publique présenta à l'Assemblée nationale un projet de loi ayant pour objet de faire consacrer par un vote l'institution fondée par son prédécesseur, mais inaugurée par lui-même.

La commission chargée d'examiner ce projet fit connaître le résultat de ses délibérations le 16 décembre; le projet fut mis à l'ordre du jour et il allait être discuté, lorsqu'à la séance du 22 janvier 1849 le ministre apporta, au nom du gouvernement, deux projets de loi nouveaux : l'un retenait la proposition du 31 août concernant l'Ecole d'administration; l'autre avait pour but de compléter et d'organiser l'enseignement du droit public et du droit administratif dans toutes les facultés de droit de la République. Le lendemain, 23 janvier, M. Bourbeau, alors député de la Vienne, aujourd'hui ministre de l'instruction publique, usant du droit d'initiative qui, à cette époque, appartenait à chaque représentant, apporta à la tribune une proposition destinée à maintenir l'Ecole d'administration. Cette proposition, qui n'était en réalité que la reproduction du projet de loi préparé par la première commission de l'Assemblée, fut renvoyée aux bureaux pour la nomination d'une nouvelle commission d'examen.

Cette commission nouvelle ne crut pas que le travail approfondi de ses prédécesseurs pût la dispenser d'étudier elle-même très-sérieusement les questions qu'avait fait naître l'institution d'une Ecole d'administration.

Ces questions pouvaient, ainsi que le fit remarquer M. Bourbeau, être ramenées à cinq points principaux, savoir :

1º L'utilité d'un enseignement spécial destiné à former des sujets pour les fonctions administratives;

2º L'organisation de cet enseignement spécial;

3º Les matières que devait embrasser cet enseignement;

4º La position des élèves pendant la durée du temps d'études et après ce temps expiré;

5º Les dépenses que devait entraîner l'institution.

Nous allons examiner une à une chacune de ces questions, en nous servant du rapport même de M. Boulatignier.

1º L'utilité d'un enseignement spécial destiné à former des agents pour les branches des services administratifs qui exigent des connaissances techniques n'est plus en discussion : elle est consacrée par des institutions dont l'origine est plus ou moins ancienne; mais longtemps on a prétendu que pour remplir convenablement les fonctions administratives proprement dites, il suffisait d'une sorte d'instinct secondé par la pratique des affaires. Aujourd'hui, tous les hommes sérieux reconnaissent qu'il y a une science administrative composée d'éléments très-variés, très-complexes, et qu'en France surtout on ne peut dignement remplir les fonctions administratives sans y être préparé par des études spéciales, qui ne portent pas seulement sur diverses branches de législation, mais qui embrassent en outre une foule d'objets.

Sans doute, les notions acquises par ces études ne formeraient pas à elles seules un administrateur : la pratique doit les compléter; mais elle ne les supplée pas. Sans une forte instruction scientifique, la pratique dégénère trop souvent en routine. Qui peut douter, d'ailleurs, qu'il faille dans l'application des connaissances administratives la sagacité qui sait approprier les mesures aux temps, aux lieux, quelquefois même aux personnes? C'est là un don que Dieu ne départit pas à tous les hommes; mais cette heureuse faculté perdelle ses avantages, lorsque son exercice se règle et s'appuie sur des connaissances positives?

2º Quant à l'organisation d'un enseignement spécial pour former des administrateurs, trois propositions principales ont été faites :

Créer une école spéciale d'administration;

Organiser dans les facultés de droit existantes une faculté ou section spéciale pour les sciences politiques et administratives;

Combiner l'enseignement actuel de ces facultés avec un enseignement plus étendu du droit administratif et du droit public, et, à l'aide de cette combinaison, où des grades nouveaux s'ajouteraient aux grades déjà établis, créer des diplômes spéciaux pour les candidats aux fonctions administratives.

Cette partie du sujet est celle qui a le plus spécialement fixé l'attention de la commission.

La pensée d'une école d'administration est fondée sur une opinion exprimée par les hommes qui ont le plus approfondi la science de l'administration : Cuvier, de Gérando, Monnier, Rossi; à savoir, qu'il y a un fonds commun de notions nécessaires à tous ceux qui se destinent à la carrière administrative, quelle que soit leur vocation spéciale pour telle ou telle branche du service public. Ces notions générales sont très-nombreuses et très-éparses, si l'on peut parler ainsi; leur enseignement ne se trouve encore réuni dans aucun établissement public, et à raison soit de la multiplicité, soit de la nature des objets qu'il embrasserait, cet enseignement ne paraît pas pouvoir se rattacher convenablement aux facultés de droit; sous certains rapports même, il s'éloignerait trop du but de l'institution. Il ne s'agit pas seulement, en effet, de donner l'instruction aux jeunes gens qui se destinent à l'administration publique : il importe surtout qu'ils reçoivent une éducation administrative, pour se former de bonne heure aux habitudes de la carrière des emplois publics. Cette carrière a des traditions; les abandonner serait nuire à l'influence des fonctionnaires, partant à la chose publique. Or l'éducation administrative exige plus que des cours; elle veut le contact habituel du maître avec l'élève, des conférences, des travaux intérieurs, au moyen desquels les jeunes gens reçoivent constamment des directions utiles que l'enseignement proprement dit ne comporte pas; aussi a-t-on fait à cette proposition différentes objections.

L'Ecole d'administration, telle qu'elle avait été fondée et qu'on proposait de la maintenir, devait tendre à constituer dans l'Etat un corps privilégié de fonctionnaires, à resserrer les liens de la centralisation administrative en appelant à Paris l'élite de la jeunesse des départements, pour substituer une instruction administrative purement théorique et artificielle à l'instruction qu'ils puiseraient naturellement dans l'étude des faits, au contact des administrations locales. On ajoutait enfin : l'internat enlèvera une portion de la jeunesse aux influences de la vie de famille pour la soumettre à des influences officielles.

Au premier de ces griefs, on répondit qu'il fallait avant tout remarquer qu'il ne s'agissait pas de créer une école où se recruteraient exclusivement tous les services publics non encore pourvus d'écoles préparatoires. L'Ecole d'administration qu'il importait de maintenir devait seulement préparer un certain nombre de sujets pour certaines carrières administratives, dont l'entrée devait du reste continuer à être ouverte à tous, mais où les élèves admis auraient élevé le niveau de leurs connaissances.

Pour que le second grief eût été sérieux, il eût fallu non-seulement que l'Ecole d'administration eût été un préliminaire indispensable pour toutes les carrières administratives, mais encore qu'elle eût enlevé, pour de longues années, les jeunes gens des départements à leurs familles et à leurs contrées. Or il s'agissait uniquement d'un séjour de trois années, égal à celui qu'exige impérieusement le cours des études pour obtenir le grade de licencié dans les facultés de droit; quant au noviciat qui devait suivre la sortie de l'Ecole, rien n'indiquait qu'il dût être fait dans les administrations centrales plutôt que dans les administrations locales. Plus tard, d'ailleurs, ces novices, venus des départements, ne devaient-ils pas fournir à ces mêmes administrations locales des chefs exercés à la gestion de leurs intérêts et plus aptes que d'autres, en raison même de leur origine, à défendre les départements et les communes contre les excès de la centralisation?

L'internat ne faisait pas l'objet d'une question sérieuse et rien ne s'opposait à ce que les élèves restassent externes. La première promotion avait fourni à ce sujet des garanties telles, que la commission, reconnaissant l'inutilité du casernement, renonçait à demander le crédit nécessaire à son installation.

Un point restait qui ne manquait pas, en apparence du moins, d'importance. « L'idée d'organiser dans les facultés de droit une section ou faculté spéciale pour les sciences politiques et administratives séduit d'abord, avouait le rapporteur, parce qu'elle paraît répondre au besoin de propager, de vulgariser, en quelque sorte, les notions politiques et administratives, besoin signalé depuis longtemps et devenu plus pressant dans un nouvel ordre politique; mais ne dépasserait-on pas la limite des besoins réels qu'on veut satisfaire, si, dès à présent, on organisait auprès des facultés de droit de grands centres d'enseignement politique et administratif? Ces facultés nouvelles ne pourraient, il faut le reconnaître, répondre à la pensée qui a fait créer l'Ecole d'administration qu'autant qu'on y instituerait des cours nombreux et moyennant une dépense considérable. D'ailleurs est-il téméraire (c'est toujours le rapporteur qui parle) d'affirmer que l'état de la science, autant que celui de nos mœurs, ne comporte pas, dès à présent, un tel développement, et qu'en pourrait avoir à redouter pour cette œuvre prématurée le double écueil, ou que l'enseignement s'égarât dans des généralités plus ou moins périlleuses, ou qu'il s'enfermât dans une étroite exégèse?

« En réalité, ce que l'intérêt public commande, c'est qu'on étende l'enseignement du droit public et du droit administratif dans les facultés existantes, soit pour les hommes qui se destinent au barreau, à la magistrature ou à des carrières analogues, soit pour tous autres citoyens désireux de s'instruire sur ces matières.

« On peut faire davantage, disait M. Boulatignier. L'Etat peut encourager les départements, les communes, les sociétés savantes ou des associations particulières, à établir, en dehors des facultés de droit, des enseignements politiques et administratifs appropriés aux besoins de telle ville ou de telle contrée. »

En résumé, la commission ne pouvait qu'approuver toutes les combinaisons qui auraient pour objet d'initier les citoyens à la pratique sincère de nos institutions; mais ni l'extension de l'enseignement dans les facultés de droit, ni l'institution de cours spéciaux en dehors de ces facultés, ne lui paraissaient faire obstacle à l'établissement d'une Ecole centrale d'administration.

3º La question de savoir quelle serait l'organisation de l'enseignement spécial à l'Ecole d'administration était loin de présenter autant de difficultés que l'organisation de l'Ecole elle-même. Si les dispositions du droit administratif sont celles que l'administration doit appliquer le plus habituellement, l'enseignement de l'Ecole ne peut cependant se borner à l'étude de cette branche du droit, même en y ajoutant celle du droit public. L'administration doit connaître les fondements de la législation civile et criminelle et posséder des notions certaines dans les diverses branches de l'économie politique. Enfin cet enseignement ne peut rester étranger au droit international et surtout à l'histoire des institutions politiques et administratives, sans lesquelles il est bien difficile d'apprécier sainement les institutions actuelles. Sur ce point, chacun est d'accord; mais, tout en reconnaissant la nécessité pour l'administrateur de posséder les connaissances que nous venons d'énumérer, la commission eut à examiner comment devait être distribué l'enseignement de ces diverses matières. Les uns voulaient voir dans l'Ecole d'administration une institution supérieure aux facultés de droit, et ils se montraient disposés à exiger des candidats à l'Ecole nouvelle la production du diplôme de licencié en droit. Les autres soutinrent que les matières qui font l'objet de l'enseignement dans les facultés de droit devaient être enseignées dans des proportions et d'une manière différentes, selon que les auditeurs se destinaient à la magistrature et au barreau ou bien aux carrières administratives. La majorité de la commission ne se crut pas obligée de résoudre cette question. Elle pensa que, dans notre démocratie française, avec la médiocrité ordinaire des fortunes, il fallait s'attacher avant tout à ne pas imposer de trop lourds sacrifices aux familles qui destineraient leurs fils à l'administration publique.

4º L'instruction devait être gratuite; mais l'entretien des élèves devait rester à la charge des familles, sauf à l'Etat à accorder, à titre d'encouragement, des bourses aux jeunes gens qui auraient révélé d'heureuses dispositions dans le cours de leurs études classiques et que leurs parents ne pourraient entretenir auprès de l'Ecole d'administration.

Quant à la situation des élèves à la sortie, la commission pensait avec raison que, sous peine d'éloigner de l'Ecole les jeunes gens qui n'appartenaient pas à des familles riches, et c'était le plus grand nombre, il fallait admettre que les élèves porteurs du diplôme de sortie auraient droit à une position rétribuée.

5º Enfin, bien que l'Ecole d'administration fût séparée du Collège de France, les frais d'entretien étaient modiques.

M. Boulatignier, dont nous avons essayé de résumer le plus clairement possible le remarquable rapport, terminait ainsi : « Si rapides que soient les indications qui précèdent, nous espérons qu'elles pourront convaincre l'Assemblée que la commission n'a pas éludé les difficultés du sujet. Nous avons constaté que la pensée de l'Ecole d'administration n'est pas éclose dans l'effervescence d'une révolution; qu'elle était mûrie par des hommes de savoir et d'expérience dont les croyances politiques étaient différentes, mais qui s'étaient rencontrés dans l'idée qu'une institution semblable était essentiellement profitable au pays. Depuis bien des années déjà cette idée avait acquis un degré d'évidence et de précision tel, que plusieurs fois, sous le gouvernement précédent, une Ecole d'administration avait été sur le point d'être constituée. Aujourd'hui l'essai a été fait, et, quoique dans des circonstances bien défavorables, il a produit des résultats qui nous ont paru de nature à dissiper les craintes dont nous avons recueilli l'expression. De ces craintes, la plus sérieuse est celle d'enchaîner le libre arbitre du pouvoir exécutif dans le choix des agents administratifs et de le contraindre ainsi à aliéner sa responsabilité. La commission a pesé ces alarmes et elle reste convaincue qu'en réalité l'Ecole d'administration soulagerait la responsabilité du gouvernement. Grâce à cette école, il aurait à sa disposition une pépinière où il pourrait être certain de trouver des sujets préparés aux fonctions administratives par des études spéciales et des noviciats sérieux. Il pourrait échapper ainsi à cette foule de solliciteurs qui, même dans des temps moins agités que les nôtres, se disputent l'entrée des carrières administratives et n'ont souvent d'autres titres pour se les faire ouvrir que leur impuissance à se créer une situation utile dans les professions privées, ou leur participation aux troubles publics. A cela, il n'y aurait pas seulement avantage pour le pouvoir exécutif, il y a aussi pour le pays un intérêt de bonne administration et même de sécurité. »

Malgré les conclusions d'un rapport aussi solidement développé, l'Assemblée législative décréta, le 9 août 1849, la suppression de l'Ecole d'administration. Nous avons donné les pièces du procès fait à cette création du gouvernement provisoire par des esprits prévenus qui l'ont mal jugée. Nos lecteurs apprécieront. Pour nous, l'idée nous semble utile et nous souhaitons ardemment qu'elle soit reprise et menée à bonne fin.

Ecoles (FÊTE DES), instituée par Mgr Sibour, archevêque de Paris (lettre pastorale du 16 novembre 1853), et célébrée pour la première fois le 27 du même mois, onze jours seulement après son institution. Le prélat se proposait, par cette cérémonie pieuse, « d'effectuer et de consolider l'alliance de la religion et de la science. » Chaque année, dans le cours de cette solennité, un orateur sacré doit prononcer le panégyrique d'un saint célèbre par son savoir, lequel est désigné par l'archevêque lui-même et devient le patron de la fête, qui en change ainsi tous les ans. A cette cérémonie, qui a lieu à l'église Sainte-Geneviève, à Paris, sont conviés les chefs de l'instruction publique et privée, les notabilités de l'enseignement, des lettres et des sciences, les instituteurs, les professeurs et les élèves des écoles supérieures et spéciales, ainsi que les élèves les plus distingués des lycées et des institutions.

La fête instituée par Mgr Sibour semble rappeler une coutume de l'ancienne Université de Paris au XIIIe siècle, coutume en vertu de laquelle les différentes écoles se réunissaient annuellement dans l'église Saint-Etienne-des-Grès, afin d'y entendre une messe célébrée solennellement par l'évêque de Paris. Ce qu'il y a de plus évident, c'est que le moderne fondateur de la fête des écoles a voulu réconcilier la science avec la religion. On sait que ce but, qui nous semble difficile à atteindre, est poursuivi par un certain nombre d'esprits élevés qui nous paraissent obéir à un sentiment de libéralisme plus généreux que réalisable. En hommes intelligents, ils voient le péril, ils le sentent, et ils voudraient

le conjurer par une alliance qui nous paraît, répétons-le, impossible.

École centrale des arts et manufactures. V. ARTS.

École de droit. V. DROIT.

École de médecine. V. MÉDECINE.

École de musique religieuse. V. MUSIQUE RELIGIEUSE (*école de*).

École de pharmacie. V. PHARMACIE.

École de Rome. V. ROME.

École des beaux-arts. V. BEAUX-ARTS.

École professionnelle. V. ENSEIGNEMENT.

École des chartes. V. CHARTES.

École des mines. V. MINES.

École des ponts et chaussées. V. PONTS ET CHAUSSÉES.

Écoles d'agriculture. V. AGRICULTURE.

Écoles du dimanche. V. DIMANCHE.

Écoles des arts et métiers. V. ARTS.

Écoles publiques aux États-Unis (LES). V. ETATS-UNIS (*écoles aux*).

Écoles secondaires. V. LYCÉES et COLLÉGES.

— Art milit. A l'armée, on appelle *école* toute instruction donnée à des officiers, à des sous-officiers ou à des soldats. Il y a trois sortes d'*écoles* militaires : les *écoles* régimentaires, les *écoles* spéciales et les *écoles* tactiques.

— ÉCOLES RÉGIMENTAIRES. Les *écoles* régimentaires sont celles qui sont fondées dans chaque régiment pour commencer ou pour compléter l'instruction primaire des soldats et des sous-officiers. Ces *écoles* se divisent en *écoles* régimentaires d'infanterie et de cavalerie ; *écoles* régimentaires de l'artillerie ; *écoles* régimentaires du génie ; *écoles* de commandement vocal ; *écoles* de construction d'ouvrages de campagne ; *écoles* de danse ; *écoles* de démontage des armes ; *écoles* de natation ; *écoles* d'escrime. Nous allons passer en revue chacune de ces *écoles*.

1° *Ecoles régimentaires d'infanterie et de cavalerie.* Ces *écoles* ont été créées et sont entretenues dans les corps de troupes, dans le double but de donner aux sous-officiers et aux soldats une instruction élémentaire suffisante pour les mettre en état de mieux servir et d'avancer dans leur carrière, de leur ménager l'avantage de rapporter dans leurs foyers une instruction qu'ils n'y auraient pas acquise, et de les rendre ainsi aptes soit à remplir des emplois civils, soit à exercer avec plus d'intelligence la profession qu'ils embrasseront ou qu'ils reprendront.

Les *écoles* régimentaires des corps d'infanterie et de cavalerie sont : les *écoles* d'enseignement mutuel et simultané ; les *écoles* de tambours, de clairons et de trompettes ; les *écoles* d'escrime ; les *écoles* de natation ; les *écoles* de gymnastique ; les *écoles* de tir.

Ecoles d'enseignement mutuel et simultané. Chaque régiment d'infanterie et de cavalerie possède deux sortes d'*écoles* d'enseignement mutuel et simultané : l'*école* du premier degré, destinée aux simples soldats, aux caporaux ou aux brigadiers, et dirigée d'après le mode d'enseignement mutuel. Les cours de cette *école*, dans laquelle on apprend la lecture, l'écriture et le calcul, sont obligatoires dans toutes leurs parties. L'*école* du second degré, destinée aux sous-officiers, est dirigée d'après le mode simultané. L'enseignement de cette *école* comprend la grammaire française, l'arithmétique, la comptabilité des compagnies ou des escadrons, la géographie, l'histoire militaire de la France, les éléments de géométrie, les éléments de fortification passagère, la levée des plans. Les trois premiers cours sont seuls obligatoires ; les autres sont pour l'instruction des sous-officiers une espèce de seconde classe, dans laquelle ne sont admis que les élèves ayant une connaissance assez approfondie des matières enseignées dans les cours obligatoires. Dans l'infanterie, chaque bataillon a une *école* du premier degré et une *école* du second degré. Dans la cavalerie, il n'en est point établi pour les escadrons détachés.

Le personnel des *écoles* régimentaires se compose : d'un directeur, lieutenant ou sous-lieutenant, sortant, autant que possible, de l'Ecole de Saint-Cyr ; d'un capitaine en second dans les régiments de cavalerie ; d'un moniteur général, ordinairement sergent-major ou maréchal des logis chef, et de moniteurs pris parmi les sous-officiers, les caporaux, les brigadiers et les soldats.

Les cours de ces *écoles* commencent chaque année du 1er au 15 octobre et finissent du 1er au 15 juillet. La durée des leçons est de deux heures. Les sujets qui ont obtenu le plus de succès sont mis à l'ordre du régiment à la fin de chaque trimestre, et leurs noms sont affichés dans un lieu apparent de l'*école*, le trimestre suivant. Il est bien entendu qu'on leur tient compte de cette mention à l'époque de l'établissement des listes d'avancement. Quant aux sous-officiers, ils ne peuvent être portés sur la liste de proposition d'avancement qu'après avoir subi, devant l'inspecteur général, un examen prouvant qu'ils parlent et écrivent correctement la langue française, et qu'ils possèdent d'une manière satisfaisante les autres connaissances enseignées.

Dans l'infanterie, les hommes ne sont admis à l'*école* que lorsqu'ils ont acquis le degré d'instruction militaire nécessaire pour monter la garde, et dans la cavalerie, que lorsqu'ils sont à l'*école* d'escadron. Obtiennent la dispense de suivre les cours du deuxième degré les sous-officiers qui en font la demande et justifient, par examen, de connaissances suffisantes. Sont aussi dispensés ceux qui remplissent des fonctions spéciales, et ceux qui, âgés de plus de trente ans, sont reconnus incapables de suivre les cours avec fruit. Un militaire qui, après trois mois d'*école*, n'a fait aucun progrès, est rayé du contrôle des élèves ; c'est le colonel qui prononce la radiation.

Dans chaque quartier, dans chaque caserne, des salles convenablement appropriées et aménagées sont affectées à l'enseignement régimentaire. Leur mobilier comprend des tables, des bancs, des tableaux et des modèles de toute espèce, suivant les procédés autorisés.

Nous ne dirons qu'un mot des autres *écoles* régimentaires, confondues autrefois dans le service des corps, sans allocation spéciale, et dont l'existence n'est devenue régulière qu'à partir de 1827, lorsque M. de Clermont-Tonnerre, voulant faire cesser l'abus des masses d'économie ou masses secrètes, proposa au roi de reconnaître la nécessité de certaines dépenses auxquelles il n'était pas légalement pourvu, et de faire face à ces dépenses au moyen d'abonnements dont les corps seraient dotés. Tous ces établissements sont pourvus du matériel nécessaire, réglé par des décisions ministérielles, soit aux frais de l'Etat, par les soins du génie ou de l'intendance militaire, soit au moyen d'abonnements alloués.

2° *Ecoles régimentaires de l'artillerie.* Ces *écoles* ont pour objet l'instruction pratique et théorique des officiers, des sous-officiers et des canonniers. On voit qu'elles diffèrent beaucoup des *écoles* régimentaires dont nous venons de parler. Les *écoles* régimentaires de l'artillerie, établies dans les places de garnison habituelle des corps de troupes de l'arme, sont divisées en deux classes :

Ecoles de 1re classe.

Versailles, pour l'artillerie de la garde impériale ;

Strasbourg, pour trois régiments d'artillerie de la ligne ;

Vincennes, Metz, Grenoble, Toulouse, Rennes : Chacune pour deux régiments d'artillerie de la ligne.

Ecoles de 2e classe.

Douai, La Fère, Besançon, Auxonne, Valence, Bourges : Chacune pour un régiment d'artillerie de la ligne.

Les *écoles* qui comprennent un des six premiers régiments d'artillerie reçoivent aussi l'escadron du train d'artillerie correspondant. Chaque *école* se trouve sous les ordres du général de brigade commandant l'artillerie dans la division militaire où elle est située ; indépendamment de cet officier général, son état-major est ainsi composé : un lieutenant-colonel (celui qui est adjoint au général) ; un professeur de sciences appliquées à l'artillerie ; un professeur de fortification, de dessin et de construction de bâtiments ; deux gardes d'artillerie, un de première classe et un de deuxième. On attache en outre à l'*école :* le nombre d'officiers inférieurs nécessaire pour faire les cours théoriques dont les professeurs ne sont pas chargés ; un capitaine de première classe, assisté de deux lieutenants en premier, qui a le titre de directeur du parc de l'*école ;* un capitaine en premier pris dans le régiment des pontonniers, ayant la direction de la portion de l'équipage de pont nécessaire à l'instruction spéciale de ce corps, et la direction du matériel de l'artillerie affecté à cette instruction.

L'instruction des *écoles* régimentaires de l'artillerie se divise en instruction théorique et en instruction pratique. Le cours annuel, partagé par semestres, comprend l'instruction d'été et l'instruction d'hiver. La première commence, suivant les localités, du 1er avril au 1er mai, et la seconde du 1er octobre au 1er novembre. Les instructions d'été et d'hiver se subdivisent à leur tour en instruction d'*école* et en instruction de régiment. La première comprend toutes les instructions théoriques et pratiques communes aux divers corps, qui exigent le concours des moyens particuliers de l'*école*, l'emploi de ses professeurs, de ses leçons, etc. ; la deuxième a lieu dans l'intérieur des régiments et des divers corps de l'artillerie, sous la direction des chefs de corps, avec les moyens qui sont à leur disposition. Le chef du corps des pontonniers dirige l'instruction toute spéciale des pontonniers, d'après les bases indiquées par les règlements.

Chaque *école* d'artillerie a son hôtel, l'hôtel de l'*école*, où sont réunis les salles de théorie et de dessin, la bibliothèque, les dépôts des cartes et plans, les salles des machines, des instruments et des modèles, le cabinet de physique, le laboratoire de chimie, etc. Chaque *école* a de plus à sa disposition un emplacement nommé polygone, destiné aux manœuvres d'artillerie, dans lequel sont établies des batteries permanentes et mobiles, et où les hommes apprennent non-seulement l'exercice du tir, mais les manœuvres de force, la construction du fascinage et des batteries de campagne.

3° *Ecoles régimentaires du génie.* Ces *écoles* régimentaires, au nombre de trois et situées dans chacune des trois villes de garnison du corps du génie, Arras, Montpellier et Metz, ont une grande analogie avec celles de l'artillerie, sauf la spécialité de l'arme. L'instruction donnée dans ces *écoles* a pour but de procurer aux officiers, aux caporaux, aux brigadiers et aux soldats du génie, les connaissances spéciales théoriques et pratiques dont ils ont besoin. L'instruction complète se compose d'une instruction générale ou de régiment, destinée à former le soldat, et d'une instruction spéciale ou d'*école*, ayant pour but de former le sapeur ou le mineur. Chacune de ces instructions est divisée en instruction théorique et en instruction pratique, comme il suit :

Instruction théorique du régiment. Service intérieur, exercices et manœuvres d'infanterie, service des places, service en campagne, entretien des armes, tir à la cible, paquetage des effets et des outils portatifs, gymnastique, administration militaire, législation pénale militaire.

Instruction pratique du régiment. Exercices et manœuvres d'infanterie, tir à la cible, marches militaires, escrime, danse et chant, gymnastique et natation, instruction spéciale théorique, enseignement primaire, sciences mathématiques et physiques, dessin, fortification et diverses branches de l'art de l'ingénieur, géographie, histoire de France.

Instruction spéciale pratique. 1° *Pour tout le régiment :* fortification de campagne, sape, mines, ponts, fours, jet de la grenade. 2° *Pour une partie du régiment :* nomenclature et encaissage des outils, chargement et déchargement des voitures et des chevaux de bât, fabrication de la chaux et des briques, artifices, levés.

Cette instruction comprend aussi, comme application des *écoles* de sape et de mines, des simulacres de siége et de guerre souterraine.

Un chef de bataillon de l'état-major du génie commande l'*école*, assisté de deux capitaines pris dans le même état-major, et de deux gardes, dont l'un remplit les fonctions de gérant pour les dépenses de l'*école*. Le colonel du régiment a la direction supérieure de l'instruction. Le lieutenant-colonel dirige et surveille, sous ses ordres, l'ensemble et les détails de l'instruction du régiment.

Trois professeurs civils, nommés au concours, sont attachés à chaque *école* régimentaire pour l'instruction spéciale théorique : un pour la grammaire, un pour le dessin, un pour les mathématiques. Les cours sont professés et distribués comme il suit :

Enseignement primaire pour les soldats, les brigadiers et les caporaux : arithmétique élémentaire, grammaire française (2e division) ;

Pour les brigadiers, les caporaux et les sous-officiers : dessin ;

Pour les sous-officiers : grammaire française (1re division), comptabilité et service du génie dans les places, arithmétique complète, géométrie complète, algèbre élémentaire, trigonométrie, géométrie descriptive, levés, éléments de fortification, notions sur l'art des constructions, théories sur les écoles pratiques, géographie, histoire de France ;

Pour les sous-lieutenants : sciences mathématiques et physiques, fortification passagère et fortification permanente, service du génie dans les places ;

Pour les lieutenants et les capitaines : attaque et défense des places, mines, art et histoire militaires.

A la fin de chaque cours, il est tenu compte, pour l'établissement des tableaux d'avancement, de la liste de mérite des élèves dressée pour chaque cours.

La saison d'hiver est plus particulièrement consacrée aux cours de l'instruction spéciale théorique, qui commencent au 1er novembre et finissent presque toujours au 1er avril. La saison d'été, du 1er avril au 15 septembre, est celle durant laquelle se fait l'instruction spéciale pratique.

Les *écoles* de tambours, de clairons ou de trompettes, d'escrime, de natation, de gymnastique, de tir, sont organisées dans les régiments d'artillerie et du génie comme dans les régiments d'infanterie.

4° *École de commandement vocal.* C'est une sorte d'*école* régimentaire à laquelle les officiers français doivent être exercés pour obtenir l'uniformité du ton de commandement. L'instruction du 1er mai 1769 est la première qui ait prescrit la création de ce genre d'*école*. Depuis, différents autres règlements ont été donnés.

5° *Ecole de construction d'ouvrages de campagne.* Elle fut décrétée par le règlement du 1er mars 1768. Plusieurs écrivains se sont demandé comment il a pu se faire qu'on ne se soit jamais conformé à cette importante disposition.

6° *Ecole de danse.* On permet, et l'on encourage même dans les casernes l'institution des *écoles* de danse. Les inspecteurs généraux sont chargés de s'assurer si les dispositions relatives à ces *écoles* sont observées.

7° *Ecole de démontage des armes.* Elle fut établie par les ordonnances du 30 mars 1822 et du 21 juillet 1826. Cette institution a pour objet de mettre les recrues à même de démonter et de remonter leurs fusils, conformément à des règles fixes et de manière à ne pas endommager leurs armes. Les colonels d'infanterie attachent à ces *écoles* les officiers qu'ils jugent les plus propres à ce genre de démonstration. Le lieutenant-colonel en a la surveillance.

8° *Ecole de natation.* Elle a été instituée par l'ordonnance du 13 mai 1818 et maintenue par celle du 2 novembre 1833. Une circulaire du 22 janvier 1827 allouait une somme annuelle de 50 fr. par bataillon pour les frais de cette *école* qui est suivie de nos jours avec assez de fruit. Un grand nombre de soldats apprennent ou étudient la natation. Malheureusement, la méthode d'enseignement est un peu trop théorique, et cela se conçoit, car il n'est qu'une saison où l'on puisse pratiquer la natation.

9° *Ecole d'escrime.* Cette *école* régimentaire fut autorisée, sous le nom de salle d'escrime, par l'ordonnance du 1er juillet 1788, qui la considérait comme propre « à augmenter la force, la grâce, l'adresse militaire du soldat. » Mais le gouvernement autorisait l'enseignement de l'escrime sans le rendre obligatoire ni même l'encourager efficacement ; aussi beaucoup de soldats n'apprenaient-ils pas l'escrime, parce qu'ils ne pouvaient faire la dépense exigée par cette instruction. En 1818 un officier fut, dans chaque corps, chargé de diriger l'*école*, de choisir les maîtres, de les surveiller, de fixer le prix des leçons. Une décision du 26 octobre 1824 a ordonné l'établissement d'une *école* d'escrime dans chaque corps régimentaire. L'enseignement devait y être gratuit pendant les six premiers mois.

— II. ÉCOLES SPÉCIALES. Ces sortes d'*écoles* sont ainsi nommées parce qu'elles ne sont pas établies au sein des régiments ou des corps, mais qu'elles forment corps à part et sont placées sous la direction de l'un des bureaux du ministère de la guerre. Nous distinguerons parmi les *écoles* spéciales : 1° l'*Ecole d'application du génie et de l'artillerie ;* 2° l'*Ecole de Mars ;* 3° l'*Ecole de sous-officiers ;* 4° l'*Ecole d'enfants de troupe ;* 5° l'*Ecole d'état-major ;* 6° l'*Ecole militaire préparatoire de La Flèche ;* 7° l'*Ecole militaire ;* 8° l'*Ecole polytechnique ;* 9° l'*Ecole de pyrotechnie ;* 10° l'*Ecole de Saint-Cyr ;* 11° l'*Ecole de Saumur ;* 12° l'*Ecole normale de gymnastique.*

On remarquera, dans l'historique que nous donnons de ces différentes *écoles* spéciales, qu'elles sont pour la plupart tout au plus contemporaines de la Révolution. Pourtant, il y a bien longtemps qu'un écrivain, Delanoue-Bras-de-Fer, avait émis l'idée d'une *école* militaire. Le cardinal Mazarin, dans l'intention d'en créer une, avait constitué le collége qui portait son nom, où l'on devait enseigner quelques exercices gymnastiques. Malheureusement, cette *école* ne pouvait être réellement militaire, puisqu'il n'existait pas encore de rudiments de l'art de la guerre. D'ailleurs, l'Université vit d'un mauvais œil cette tentative du cardinal, la contraria, la combattit, et, après la mort du ministre, parvint à faire un collége de l'*école* qu'il avait fondée. Louvois eut aussi l'intention de créer une *école* aux Invalides, mais son projet avorta. En 1724, Pâris Duverney reprit l'idée de Louvois, dressa un mémoire et fit accepter ses plans. Son frère, en 1750, fit revivre ce projet, mais sur un plan moins vaste. Vers la même époque, il existait en Suède, à Berlin, à Dresde, à Stuttgart et à Neustadt, près de Vienne, des *écoles* militaires. Celle de Berlin surtout attirait tous les regards de nos écrivains militaires. Il faut bien l'avouer, la Prusse était alors en avance sur nous et nous en étions réduits à la copier. Frédéric II faisait élever à ses frais 372 gentilshommes pauvres et 236 cadets, qui formaient la pépinière des officiers inférieurs de son armée. Les immenses succès de Frédéric II furent la cause d'une réorganisation générale de l'armée française ; on peut dire que son *école* devint le modèle de la nôtre. L'*Ecole* militaire fut enfin fondée par édit de 1751.

Une annexe de l'*Ecole* militaire, un pensionnat préparatoire fut formé à La Flèche. Les deux *écoles* contenaient 750 élèves, et l'on tirait de La Flèche, pour être admis à l'*Ecole* militaire, ceux qui montraient le plus de dispositions pour la profession des armes. En 1776, l'*Ecole* militaire fut fermée ; on en répartit les élèves en divers colléges provinciaux, auxquels on donna le nom d'*écoles* militaires. C'étaient ceux d'Auxerre, de Beaumont, de Brienne, de Dôle, d'Effiat, de Pont-à-Mousson, de Pontlevoy, de Rebais, de Sorrèze, de Tournon, de Thiron, de Vendôme. Les élèves qui sortaient de ces colléges devaient entrer dans les régiments en qualité de cadets gentilshommes. En juillet 1777, l'*Ecole* militaire fut ouverte de nouveau et reçut un certain nombre de sujets choisis dans les colléges provinciaux. Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1787, l'*Ecole* de Paris fut de nouveau fermée, et les 700 élèves qu'elle contenait durent être disséminés dans les colléges militaires des provinces. Enfin arriva la Révolution, qui créa Saint-Cyr et presque toutes les *écoles* militaires que nous possédons encore. Les colléges militaires furent fermés,

ce qui n'était point un grand mal au point de vue de l'art de la guerre; car ce n'étaient point des *écoles* militaires dans le sens propre et rigoureux du mot : c'étaient de véritables établissements d'instruction secondaire, et l'on y formait des magistrats et des administrateurs aussi bien que des hommes d'épée. Bonaparte, qui avait été élevé à Brienne, comprenait l'importance des bonnes *écoles* militaires; il encouragea celles que l'on avait créées avant lui, et en fonda de nouvelles. Il y avait même, sous le premier empire, un gouverneur général de toutes les *écoles* militaires; : c'était le général Bellavène.

École d'application du génie et de l'artillerie. Cette école, connue aussi sous les noms d'Ecole de Metz et d'Ecole d'application, est destinée à fournir des officiers au génie militaire et à l'artillerie de terre et de mer. Les élèves de l'Ecole d'application ont le titre officiel de sous-lieutenants élèves du génie ou de l'artillerie, le grade de sous-lieutenant et un traitement spécial moins élevé que celui des sous-lieutenants du génie sortant de la troupe et faisant les fonctions de lieutenant en second. Les cours de l'Ecole sont communs aux élèves du génie et de l'artillerie. Ils durent deux années, au bout desquelles le sous-lieutenant élève devient lieutenant du génie ou lieutenant d'artillerie, s'il a satisfait aux examens.

Les élèves de l'Ecole d'application sont exclusivement choisis parmi les élèves sortis de l'Ecole polytechnique. Ils sont casernés dans l'intérieur de l'établissement; en outre, on admet à suivre les cours, mais seulement à titre d'externes, des sous-lieutenants français tirés du génie, de l'artillerie de terre et de l'artillerie de mer, et des officiers étrangers.

L'organisation actuelle de l'Ecole d'application remonte au 4 octobre 1802. Elle a été réglée par un arrêté des consuls en date du 12 vendémiaire an XI. Aux termes de l'article 1er de cet arrêté : « Les Ecoles d'artillerie et du génie, la première établie à Châlons, et la deuxième à Metz, seront réunies dans cette dernière place; elles formeront une seule école commune aux deux armes, qui portera le nom d'École d'artillerie et du génie. » Disons en quelques mots ce qu'étaient ces deux écoles avant d'être réunies. Les Vénitiens ont eu les premiers l'idée de créer des établissements où les officiers destinés à l'artillerie viendraient acquérir une instruction spéciale. En 1506, nous voyons déjà une de ces écoles fonctionner chez eux. En France, les écoles d'artillerie n'existent que depuis le siècle dernier. La principale, celle de Châlons, n'a été établie qu'en 1790, en vertu d'un décret de la Constituante. Les autres écoles étaient à Auxonne, à Besançon, à Bourges, à Douai, à Grenoble, à La Fère, à Lyon, à Metz, à Mézières, à Perpignan, à Reims, à Strasbourg, à Toulouse, à Valence et à Vincennes.

La première école du génie organisée en Europe fut celle de Mézières. Dès le milieu du XVIIIe siècle, nous voyons les Etats voisins solliciter comme une faveur l'autorisation pour leurs officiers de suivre des cours dont la réputation était universelle. « On place communément en l'année 1748, dit M. Angoyat, la fondation de l'Ecole du génie de Mézières, parce qu'elle eut en effet un commencement d'existence cette année-là; mais elle n'a été établie d'une manière définitive que le 16 juin 1749. Il n'y eut point d'ordonnance. » Conservons, à titre de souvenir, le nom du premier professeur de mathématiques attaché à l'Ecole, le sieur Lyon. Voici le texte de la lettre de nomination qui l'appelait à ce poste. Elle émane du ministre d'Argenson et porte la date de 1749 : « Le roi vous a nommé, monsieur, pour remplir la place de professeur de mathématiques dans l'école que Sa Majesté veut établir à Mézières pour l'instruction des ingénieurs. Les appointements attachés à cet emploi seront de 1,500 livres par an, dont vous jouirez à compter du premier jour d'avril de cette année. »

M. de Chastillon, commandant du génie à Mézières, fut placé à la tête de l'Ecole; on lui adjoignit des officiers ingénieurs qui partageaient avec lui le service de cette place importante. Les examens pour l'admission à l'Ecole de Mézières datent de 1751. L'examinateur était alors M. Camus, qui écrivait, le 16 décembre 1751, les lignes suivantes, bien faites pour donner une idée de l'esprit qui présidait au choix des candidats : « Il n'est pas douteux que, dans la concurrence, le gentilhomme ne soit préféré à celui qui ne le sera pas, à mérite à peu près égal, ni que les militaires réformés ou qui voudraient renoncer à des emplois qu'ils auraient actuellement dans les régiments ne fussent préférés. Mais il n'y a pas d'exclusion pour ceux qui ne sont pas gentilshommes ou qui n'ont pas encore servi. » Toujours est-il que l'entrée d'un vilain à l'Ecole de Mézières était une assez rare exception. « L'Ecole de Mézières, dit M. Angoyat, était loin d'être, en 1757, ce qu'elle a été quelques années après; M. de Chastillon se plaignait d'être seul pour la plupart des parties de l'enseignement. Le chevalier de Gomer, de l'artillerie, commandant en second, avait de l'esprit et des connaissances, mais peu de goût pour le service de l'Ecole; il s'occupait à polir des verres de lunettes. Le commandant en troisième était M. Duvignau, ingénieur, qui n'était pas encore au fait des objets qu'il convient de traiter, mais sur qui M. de Chastillon fondait les plus grandes espérances, qui, du reste, se réalisèrent. » A cette époque, l'École de Mézières comptait aussi au nombre de ses professeurs l'abbé Bossut, auteur du premier *Traité d'hydrodynamique*. Ce savant mécanicien fut chargé, en mars 1777, de concert avec Decaux de Blacquetot, de réorganiser l'Ecole de Mézières. Le règlement eut pour rédacteur le major de Villelongue. Aux termes de l'article 2 de ce règlement : « Tout sujet qui désirera être admis à l'Ecole du corps royal du génie sera tenu de justifier préalablement qu'il est né sujet de Sa Majesté, qu'il a quinze ans révolus et qu'il est noble ou fils d'un officier ayant un grade supérieur, savoir : celui de colonel, de lieutenant-colonel, de major ou au moins de capitaine, chevalier de Saint-Louis. » Cet article est plus franc, plus net que la lettre de Camus précédemment citée. La mesure prise par Decaux de Blacquetot peut suffire pour faire connaître son esprit. Cet inspecteur de l'Ecole « empêcha désormais, dit l'historien déjà cité, les fils de charpentiers et de maçons de venir s'instruire dans les gâcheries de l'école, et d'y étudier la charpente et la coupe des pierres. » Tel était l'esprit aristocratique qui dominait une institution organisée d'une façon défectueuse, mais remarquable déjà par l'enseignement qui s'y donnait. Indépendamment de Lyon et de l'abbé Bossut, l'Ecole de Mézières avait pour maîtres Monge et Savart. Ces grands noms ne purent la sauver; elle parut muscadine et aristocrate au représentant Hentz, qui en obtint la fermeture.

Cependant, malgré les vices que nous avons signalés, l'Ecole avait un but utile; elle répondait à un besoin que les progrès de nos voisins dans l'art des fortifications rendaient de jour en jour plus impérieux. La Convention le comprit, et un décret du 24 pluviôse an II (2 février 1794) la rétablit, en lui adjoignant l'Ecole des mineurs. Seulement, pour lui faire perdre ses anciennes traditions de gentilhommerie, on la plaça dans un milieu nouveau, et on la transféra à Metz. Cette translation se fit en février 1794. L'Ecole fut établie dans le quartier de la Haute-Seille, en attendant que l'ancien collége de Saint-Simon fût approprié pour la recevoir. Le génie militaire venait d'être institué; la loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795) choisit la ci-devant abbaye de Saint-Arnould pour y établir l'Ecole des ingénieurs militaires. D'après cette loi, les élèves avaient le grade et le traitement de sous-lieutenant. Ils n'étaient admis qu'après avoir passé trois années à l'Ecole polytechnique et avoir satisfait aux examens de sortie de cette Ecole. L'arrêté du 4 floréal an V (23 avril 1797) donna à la nouvelle école formée de la réunion de l'Ecole du génie et de l'Ecole des mineurs, le nom officiel d'Ecole du génie. Enfin l'arrêté des consuls du 12 vendémiaire an XI (4 octobre 1802) réunit à Metz les diverses écoles d'application destinées à fournir des officiers au corps du génie et à celui de l'artillerie, tant de terre que de marine. L'école prit le nom d'Ecole d'application du génie et de l'artillerie, et, sauf quelques légères modifications de détail, l'organisation en fut établie telle qu'elle est de nos jours.

École de Mars. Cette école militaire spéciale ne vécut pas tout à fait cinq mois. L'idée en appartient à Carnot. Elle fut créée, sur la proposition de Barrère, par un décret de la Convention nationale du 13 prairial an II (1er juin 1794). Elle était destinée à fournir des soldats aux corps de l'artillerie, de la cavalerie et de l'infanterie. Les pupilles de la garde ne furent qu'une espèce de résurrection de l'Ecole de Mars. Voici la réflexion que le général Bardin fait à propos de ces deux corps : « Les milices ou la plupart des milices de l'Europe ne se doutent guère que c'est à ces deux phalanges de bambins français qu'elles sont ou ont été redevables de l'usage des cheveux à la Titus, du shako d'infanterie, du pantalon collant, des infirmiers sous la tente ou au quartier, de la demi-guêtre, des souliers carrés, du sabre-poignard, de l'enseignement mutuel, des fourneaux économiques, des sacs de peau en forme de valise, des nids d'hirondelle qui ornent les épaules des tambours. »

L'Ecole de Mars était établie dans la plaine des Sablons, près de Paris. Quant au caractère de l'institution, rien ne peut en donner une idée plus exacte que le décret du 13 prairial lui-même : « Il sera, dit l'article 1er, envoyé à Paris, de chaque district de la République, six jeunes citoyens, sous le nom d'élèves de Mars, de l'âge de seize à dix-sept ans et demi, pour y recevoir, par une éducation révolutionnaire, toutes les connaissances et les mœurs d'un soldat républicain. Les agents nationaux des districts feront sans délai le choix de six élèves parmi les enfants des sans-culottes. La moitié des élèves sera prise parmi les citoyens peu fortunés des campagnes, l'autre moitié dans les villes, et par préférence parmi les enfants des volontaires blessés dans les combats ou qui servent dans les armées de la République. L'Ecole de Mars sera placée à la plaine des Sablons. Les élèves seront habillés, armés, campés, nourris et entretenus aux frais de la République. Ils seront exercés au maniement des armes, aux manœuvres de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie. Ils apprendront les principes de l'art de la guerre, les fortifications de campagne et l'administration militaire. Ils seront formés à la fraternité, à la discipline, à la frugalité, aux bonnes mœurs, à l'amour de la patrie et à la haine des rois. Les élèves resteront sous la tente tant que la saison le permettra. Aussitôt que le camp sera levé et en attendant qu'ils aillent faire leur service aux armées, ils retourneront dans leurs foyers, où ils seront admis à d'autres genres d'instruction, suivant l'aptitude et le zèle qu'ils auront montrés. L'Ecole de Mars est placée sous la surveillance immédiate du comité de Salut public, qui, pour remplir l'objet de cette institution, choisira les instituteurs et agents qui doivent être employés près des élèves, et les plus propres à leur donner les principes et les exemples des vertus républicaines. » C'était un camp, en effet, que cette Ecole de Mars, où les infirmeries et les hôpitaux étaient des baraques de toile. Il n'y avait de baraques de sapin que les écuries, près de la porte Maillot, la salle d'armes, arsenal où l'on déposait les armes après l'exercice, et enfin un local servant de salle d'étude et de prétoire, dans lequel Robespierre, Peyssard et Lebas venaient haranguer les élèves, au pied d'une statue de la Liberté de dimensions colossales. Le logement, le quartier des élèves étaient entourés de palissades, et le tout était gardé par un bon nombre de sentinelles. Les élèves étaient partagés en quatre divisions : artillerie, cavalerie, fusiliers et piquiers. Chaque division comprenait elle-même : des décuries, dont le chef était un décurion, commandant une tente; des centuries, à la tête desquelles se trouvaient des centurions, ayant autorité sur dix tentes; des milleries, commandées par les millérions ou chefs de cohorte, qui avaient sous leurs ordres dix centurions. Chaque élève d'une tente remplissait à son tour les fonctions de décurion. Enfin chacun des élèves, une décade durant, apprenait le métier de centurion ou de millérion, sous la surveillance des vieux soldats qui avaient été nommés à ces différents grades. Parmi eux se trouvait Fischer, chef de la cavalerie, qui s'était acquis une grande renommée dans de précédentes guerres.

« La Convention, dit M. Thiers, trembla d'être en butte aux attaques de cette effervescente jeunesse, parce que Labretèche était dévoué aux jacobins; elle dépêcha Barras à la plaine des Sablons; il y courut à cheval et entraîna les élèves jusqu'aux portes de la Convention. » L'historien est dans l'erreur; ce ne fut pas Barras, ce furent Bentabolle et Brivard qui s'acquittèrent de ce message et amenèrent l'Ecole aux Tuileries. Elle y rangea ses pièces de canon sur la terrasse du jardin du côté du Manége. A mesure que les cris des élèves : Vive la Convention! étouffaient les cris : Vive la Montagne! poussés ou à côté d'eux ou parmi eux, à mesure que l'opinion, d'abord chancelante, semblait se prononcer en faveur de l'Assemblée, la bouche des pièces, d'abord offensive, se tournait peu à peu défensivement, et l'Assemblée décrétait que l'armée de Mars avait bien mérité de la patrie. Ce remercîment officiel fut répété trois fois pendant la journée. Cependant cette armée mourait de faim : une collecte, une réquisition de bouteilles de vin et de pâtés fut faite en toute hâte au Palais-Royal et dans les environs; des charrettes chargées arrivèrent. Ce ravitaillement eut un résultat décisif; il était plus succulent que la nourriture journalière des élèves, qui se composait d'eau claire et de lard rance provenant des magasins de la marine.

« Par ce *donativum*, comme disaient les Romains au temps des empereurs, la Convention s'assura tous les cœurs par tous les estomacs; son triomphe cessa d'être douteux. Qui peut dire ce qui fût advenu en France, en Europe, si les vivres eussent été fournis par les soins et la bourse de Robespierre ou de ses adhérents, au lieu de l'être par ses antagonistes? car le concours que la légion de Mars prêta aux représentants attaqués par Hanriot et la Commune décida de la chute du tyran. » (Bardin.)

Le lendemain de cette journée, le 10 thermidor, Barras prit le commandement de l'Ecole; mais, quoique les élèves de Mars eussent renversé Robespierre, on n'était pas sûr de leurs sentiments; Tallien crut devoir les représenter comme des séides du tyran anéanti. Un décret du 26 brumaire an III (23 octobre 1794) prononça la dissolution de l'Ecole de Mars. Quelques élèves entrèrent dans l'armée; le plus grand nombre, retirés dans leurs foyers, ne tardèrent pas à reprendre les armes à la première réquisition.

Le commandant en chef, le général de brigade Labretèche, avait reçu quarante-deux coups de sabre au combat de Jemmapes, en arrachant Bournonville aux mains des ennemis. Mais au-dessus de lui, avec une autorité presque sans bornes, étaient les représentants du peuple.

L'uniforme de l'Ecole mérite une mention spéciale. Il se composa d'abord d'une blouse de coutil blanc et d'un bonnet de police. Un peu plus tard, David se chargea d'en donner le modèle : tunique à la polonaise, ornée de nids d'hirondelle en guise d'épaulettes et de brandebourgs; gilet châle; fichu à la Colin, comme cravate; pantalon collant, rentrant dans des demi-guêtres de toile noire. Ce qu'il y avait de plus bizarre dans ces costumes, c'est que tous n'étaient pas de la même couleur, les étoffes provenant de réquisitions chez les drapiers des Halles. La coiffure était un shako avec plumet. L'homme à pied avait un sabre à la romaine, à fourreau rouge et soutenu par un baudrier noir, sur lequel on lisait *Liberté*, *égalité*, au-dessus d'une épée nue dominant une rangée d'épées. Les cavaliers portaient le sabre des chasseurs à cheval. La giberne était à la corse.

Le service des élèves n'était autre que le service des troupes en campagne. Au point du jour, ils étaient éveillés par une pièce de 36, leur indiquant l'heure de la prière; cette prière était l'hymne connu que Méhul a mis en musique et qui commence par ce vers :

Père de l'univers, suprême intelligence.

Les élèves figuraient aussi dans les fêtes républicaines et y servaient d'ornement. David ne manquait jamais, lui, le grand ordonnateur, de les y faire paraître.

École de sous-officiers. Elle a existé de 1810 à 1814 et a été souvent appelée Ecole de Fontainebleau. Sa fondation avait été inspirée par le besoin de former des militaires d'une instruction moyenne. Elle tenait le milieu entre le régiment des pupilles et l'Ecole de Saint-Cyr. On n'y enseignait pas les sciences physiques et à peine y montrait-on la géométrie; mais on y avait établi un cours de fortification passagère et d'artillerie pratique. L'Ecole se recrutait parmi les conscrits destinés à la jeune garde, les plus dispos et les mieux élevés. Après y être restés deux années, les élèves les plus capables passaient sergents dans la ligne; les moins avancés devenaient caporaux. Le général Damrémont avait été élève de Fontainebleau.

École d'état-major ou **École d'application du corps impérial d'état-major.** Elle est établie à Paris, dans la rue de Grenelle-Saint-Germain, près de la place des Invalides. Elle est destinée à fournir des sujets à l'état-major général, au corps impérial de l'état-major. Cette école est moins vieille que le siècle : elle a été créée par ordonnance du 6 mai 1818, le jour de la création du corps d'état-major, sous le ministère de Gouvion-Saint-Cyr. « Notre Ecole d'état-major, dit le général Bardin, a quelque analogie avec la classe du collége militaire anglais nommée *Senior department* de la même milice. Le *Senior department* est lui-même une imitation de l'Ecole militaire qu'avait créée Frédéric II, et qu'avait dirigée Jarry, officier français. Ce même Jarry a été le créateur du collége militaire de l'Angleterre; c'est une remarque que nous recommandons à l'attention du lecteur. »

L'utilité de l'Ecole d'état-major ressort de celle du corps d'état-major lui-même : « Un bon état-major, dit le général Jomini, est indispensable pour bien constituer une armée; il faut le considérer comme la pépinière où le général en chef doit puiser les instruments dont il se sert, comme une réunion d'officiers dont les lumières doivent seconder les siennes. Il y a aussi harmonie entre le génie qui commande et les talents de ceux qui doivent appliquer ses conceptions. » Et plus loin : « Un bon état-major a l'avantage d'être plus durable que le génie d'un seul homme; il conserve les traditions; c'est la meilleure sauvegarde d'une armée. Il est à l'armée ce qu'un ministère habile est à l'Etat. »

L'organisation de l'Ecole d'état-major a été modifiée par l'ordonnance du 16 décembre 1826, et les bases de son organisation actuelle sont posées dans le règlement du 16 février 1833. La durée des études est de deux ans; l'Ecole compte 50 élèves, 25 par promotion, chaque année. Les 25 élèves qui, tous les ans sortent lieutenants d'état-major, après avoir satisfait aux examens de sortie, sont remplacés par 25 sous-lieutenants, dont 3, sortis de l'Ecole polytechnique, sont admis sans examen, les 22 autres au concours ouvert entre 30 sous-lieutenants en activité, ayant au moins une année de grade et au plus vingt-cinq ans d'âge, et les 30 premiers élèves de l'Ecole de Saint-Cyr.

C'est à l'Ecole d'état-major qu'on a confié les travaux des ingénieurs géographes militaires, supprimés par ordonnance royale du 22 février 1831.

Les sous-lieutenants élèves de l'Ecole d'état-major, passés lieutenants au bout de deux années d'études, vont faire deux ans de stage dans l'infanterie et deux ans dans la cavalerie. La première des deux années de stage régimentaire est consacrée au service de compagnie ou d'escadron. Les lieutenants d'état-major dans les régiments commandent une section ou un peloton, et ils concourent avec les lieutenants et les sous-lieutenants du corps pour le service de la semaine. Ils font le service de place concurremment avec les autres officiers de la garnison. A la fin de la première année de leur stage, les lieutenants d'état-major sont examinés par l'inspecteur général, qui fait sur eux un rapport particulier. Quand ils sont reconnus avoir rempli convenablement les fonctions de leur grade, ils sont désignés pour remplir celles d'adjudant-major. Le but du stage régimentaire pour les officiers d'état-major est de compléter leur instruction, de leur donner l'habitude des troupes et en même temps la connaissance des détails du métier.

École de La Flèche ou **Prytanée impérial militaire.** C'est une école préparatoire militaire destinée à recevoir les fils des officiers, des sous-officiers et des soldats morts en campagne, dont on veut récompenser les services, et qui n'ont pas laissé de quoi pourvoir à l'éducation de leurs enfants. Les lettres patentes de Louis XV portant création de l'Ecole militaire de La Flèche, école préparatoire à l'Ecole militaire du Champ-de-Mars, sont du 7 avril 1764. L'Ecole fut établie dans l'ancien collége des jésuites, collége fondé par Henri IV et qui avait vu les règnes du Béarnais, de Louis XIII et de Louis XIV. L'abbé Donjon fut le premier directeur de l'Ecole. On y admit des fils de gentilshommes, des fils d'officiers blessés à la guerre et même des fils de chevaliers de Saint-Louis qui n'étaient pas gentilshommes.

En 1776, l'Ecole de La Flèche fut supprimée; les élèves furent répartis dans différents colléges de province : Sorèze, Tournon, Brienne, Vendôme, etc., où ils continuèrent leur éducation militaire pour entrer comme cadets gentilshommes dans les régiments.

Le décret du 24 mars 1808 transporta le Prytanée de Saint-Cyr à La Flèche, qui devint alors une école militaire auxiliaire de Saint-Cyr. Ainsi fut fondé le premier prytanée militaire.

« Le Prytanée militaire de La Flèche était soumis à une organisation peu connue. Sur près de 800 élèves, à peine y en avait-il 300 qui fussent Français. Véritable maison d'otage, on y remarquait les enfants des premières familles d'Italie : les Doria, les Brignoli, etc., auxquels avaient été adressées des lettres de nomination, avec injonction de se rendre à La Flèche sous peine d'y être conduits par la gendarmerie. On y voyait également des Espagnols, des Hollandais, des Belges, dont les parents, pour la plupart, étaient venus s'établir dans la petite ville de La Flèche, pour être moins séparés de leurs enfants; enfin, près de 300 Croates ou Illyriens, ne parlant pas un mot de français, y avaient été conduits. On conçoit toutes les difficultés que rencontrait l'éducation que l'on voulait donner à cet amas de différentes nations qui a existé jusqu'en 1814. Le décret du 30 juillet 1814 supprima le Prytanée impérial et établit une école préparatoire de l'Ecole militaire de Paris. C'était revenir, comme on le voit, à l'édit de 1764. Une ordonnance du 23 septembre de la même année réorganisa l'Ecole, en même temps que toutes les écoles militaires. Aux termes de ce règlement, les candidats devaient être âgés de huit à dix ans; la noblesse n'était plus une condition. La position d'élève était d'autant plus recherchée que nul ne pouvait entrer à Saint-Cyr s'il ne sortait de La Flèche. Indépendamment des élèves remplissant les conditions voulues pour être boursiers, on admettait des élèves pensionnaires à la nomination du roi. Le prix de la pension, qui n'était auparavant que de 800 fr., fut porté à 1,200 fr.

L'Ecole de La Flèche, en 1815, lors de la suppression de celle de Saint-Cyr, resta un moment la seule école militaire en France. Bardin rapporte qu'en 1827 il y avait à La Flèche 352 élèves, dont 47 pensionnaires seulement; on entretenait 167 fonctionnaires : aumônier, professeurs, chefs ou employés; un fonctionnaire pour deux élèves. L'éducation d'un élève revenait à 1,500 fr. par année. « C'est ainsi, ajoute le même auteur, que se dilapident les finances de l'Etat. »

L'Ecole ne pouvait durer dans ces conditions; elle disparut encore en 1830 (ordonnance du 12 avril), pour réapparaître, par ordonnance du 21 février 1831, sous le nom de Collége royal militaire de La Flèche; en 1848, ce fut le Collége national militaire; enfin, par décret du 6 janvier 1853, portant nouvelle organisation de l'Ecole de La Flèche, cette École reprit le nom de Prytanée impérial militaire, qu'elle porte encore de nos jours.

A part l'exercice et le régime militaires, le Prytanée impérial est un vrai lycée pour l'instruction. Nul n'y est admis que par voie de concours. Le nombre des élèves est de 600, dont 400 aux frais de l'État : 300 comme boursiers, et 100 comme demi-boursiers. Les enfants de la ville de La Flèche peuvent suivre comme externes les cours de l'École, moyennant une rétribution mensuelle de 5 fr. Le prix de la pension est de 850 fr. et celui de la demi-pension de 450 fr.

Le personnel du Prytanée se compose d'un général de brigade, commandant en chef et directeur des études, d'un colonel ou lieutenant-colonel, sous-directeur, d'un capitaine, de trois lieutenants, de trois sous-lieutenants; de sous-officiers en nombre nécessaire, de médecins, de chirurgiens, d'un aumônier et du corps des professeurs.

École militaire. L'édit de fondation de cette École porte qu'elle sera consacrée aux enfants de la noblesse pauvre et pourra recevoir 500 jeunes gentilshommes, qui y seront élevés dans toutes les sciences convenables et nécessaires à un officier. Dans le choix de ces 500 élèves, dit encore l'édit, on préférera ceux « qui, en perdant leurs pères à la guerre, sont devenus les enfants de l'Etat. » La création de l'École militaire était une chose excellente, toutes réserves faites à l'égard de l'injuste et exclusif privilége des enfants nobles au détriment des fils de braves officiers roturiers qui n'y pouvaient prétendre. L'Ecole militaire, institution dans laquelle on sent l'influence de la Prusse, ou plutôt une préoccupation inspirée par ce pays remuant sur lequel Frédéric le Grand forçait tous les yeux de se fixer, l'Ecole militaire, disons-nous, avait pour objet de former les jeunes gens qu'on lui confiait dans les sciences militaires et de les plier à la discipline régulière du soldat, première et absolue condition de la victoire. Après cent ans, cette préoccupation de la Prusse renaît en France, et le dernier projet de loi sur l'armée n'en est que l'écho : la France, on le voit, tourne dans un cercle continuel. L'Ecole militaire devait être, dans l'esprit de ses fondateurs, la première étape de ce grand voyage dont l'hôtel des Invalides, fondé par Louis XIV, était la dernière. L'édit original lui donna le nom d'*Ecole royale militaire*. Il est curieux de connaître les conditions alors requises pour l'admission des élèves. Voici dans quel ordre le choix en était fait : 1° enfants dont les pères avaient été tués au service ou qui étaient morts de leurs blessures, soit au service, soit après l'avoir quitté; 2° enfants dont les pères étaient morts au service d'une mort naturelle ou qui ne s'en étaient retirés qu'après trente ans de commission; 3° enfants qui étaient restés à la charge de leurs mères, leurs pères ayant été tués au service ou étant morts de leurs blessures, soit au service, soit après s'en être retirés pour cause de blessures; 4° enfants demeurés à la charge de leurs mères, leurs pères étant morts au service d'une mort naturelle ou après s'être retirés du service au bout de trente ans de commission; 5° enfants dont les pères étaient morts au service; 6° enfants dont les pères avaient quitté le service en raison de leur âge, de leurs infirmités ou pour quelque autre cause légitime; 7° enfants dont les pères n'avaient pas été militaires, mais dont les ancêtres avaient servi; enfin, 8° enfants de tout le reste de la noblesse pauvre, sans distinction de service militaire préalable ou non, obligée de recourir, pour l'éducation de ses enfants, au secours du roi et à ses institutions.

L'Ecole militaire commença à s'organiser à Vincennes, pendant que l'architecte Gabriel construisait le bâtiment actuel du Champ-de-Mars; l'emplacement choisi n'était pas précisément le Champ-de-Mars, mais une portion de la plaine de Grenelle (ainsi nommée par corruption, à cause d'une garenne qui avait appartenu jadis à l'abbaye de Saint-Germain). Cette fondation de l'Ecole militaire avait été décidée non pas seulement sous l'influence d'une préoccupation étrangère, mais encore sous l'inspiration directe de Mme de Pompadour, alors toute-puissante, et qui prit pour ainsi dire sur elle de faire exécuter les premiers travaux. C'est à la construction de l'Ecole militaire que se rattache le curieux épisode de la vie de Beaumarchais qui motiva l'éloquent mémoire que l'on connaît contre le comte de Lablache et le président Goëzman. Beaumarchais avait fourni une somme importante à M. de Lablache, intéressé dans l'affaire; n'en pouvant rien retirer, il se décida, comme on sait, à un procès resté célèbre. Nous ne pouvons, pour les détails, que renvoyer au *Mémoire;* mais ce fait peu connu devait avoir sa place dans cette étude historique.

Cependant on ne pouvait laisser les travaux longtemps suspendus; on dut aviser à couvrir les frais par des moyens plus certains; mais l'argent, à cette époque, se faisait rare. Louis XV imagina d'appliquer aux frais de construction de l'Ecole militaire trois revenus assez incertains : 1° produit des droits perçus sur les cartes à jouer; 2° une loterie; 3° les revenus de l'abbaye de Laon, alors vacante. L'Ecole militaire, commencée, comme nous l'avons dit, sous la direction de Gabriel, l'architecte du ministère de la marine et de la place de la Concorde actuelle, en 1752, fut achevée, ou du moins mise en état de recevoir les élèves, quatre ans plus tard, en 1756. Le nombre de ces élèves, qui, à la création, n'était encore que de 80 en 1753, à Vincennes, avait atteint, lorsqu'on prit possession de l'école définitive, un chiffre beaucoup plus considérable. La chapelle de l'Ecole militaire ne fut terminée que beaucoup plus tard : la première pierre, bénite par l'archevêque, en fut posée seulement en 1769 par le roi.

Le bâtiment proprement dit de l'Ecole militaire forme un parallélogramme d'une superficie totale de 116,128m,28. La façade principale donne sur le Champ-de-Mars. Elle est décorée d'un seul avant-corps de colonnes corinthiennes; au centre s'ouvre un vestibule à quatre rangs de colonnes d'ordre toscan, sur lequel trois portes s'ouvrent de chaque côté. C'est dans ce vestibule que se voyaient jadis les statues suivantes : celle du maréchal de Turenne, par Pajou; celle du prince de Condé, par Lecomte; celle du maréchal de Luxembourg, par Mouchy, et celle du maréchal de Saxe, par d'Huez. Le bâtiment, du côté de la cour, est décoré d'un ordre de colonnes doriques, surmonté d'un second ordre ionique; au centre s'élève, comme sur la façade qui regarde le Champ-de-Mars, un avant-corps corinthien dont les colonnes embrassent les deux étages. Cet avant-corps est couronné d'un fronton et d'un attique avec un dôme bien proportionné, orné de sculptures par d'Huez, et qui embrasse et relie les deux façades. La façade principale donne de plain-pied sur le Champ-de-Mars : la façade postérieure donne sur une série de cours dont la dernière est fermée par une grille parallèle à l'avenue de Lowendall, et d'où part, pour aboutir à la rue de Sèvres, l'avenue de Saxe. Les deux extrémités de cette grille sont rejointes par deux corps de bâtiment en ailes, qui partent du corps principal. Dans un de ces bâtiments existait, en 1788, un manége qui avait une grande réputation; l'un d'eux a également servi, vers le même temps, aux observations astronomiques de M. de Lalande, le célèbre savant aux mœurs si bizarres. Le surplus de l'Ecole militaire se compose de cours adjacentes, jardins, dépendances diverses qui ne méritent pas une mention spéciale.

Le corps principal, surmonté du dôme, tel que nous l'avons décrit, est d'un bel aspect et fait à l'architecte Gabriel le plus grand honneur. Nous ne serions pas loin d'en préférer le style à celui si vanté du siècle de Louis XIV; la majesté en est tempérée par la grâce; ici, nulle raideur, on sent le XVIIIe siècle, et cependant l'artiste, par un compromis habile, est parvenu à échapper aux mièvreries de son époque. L'Ecole militaire est aujourd'hui, sous les tons grisâtres que le temps lui a donnés, un des plus beaux édifices de Paris. L'effet, quand on la regarde du pont d'Iéna, à travers cet immense espace vide du Champ-de-Mars, en est des plus imposants.

Avant d'arriver au changement de destination que l'Ecole militaire finit par subir, nous devons donner quelques détails oubliés sur son aménagement intérieur, alors qu'elle servait véritablement d'école militaire. Nous avons parlé plus haut de ses abords : les avenues de Saxe et de Lowendall; cette dernière, plantée par Brongniart, était à l'origine séparée de la grille par un fossé. On vantait le réfectoire de l'Ecole, pièce immense où tous les élèves pouvaient s'asseoir à l'aise; la bibliothèque, qui contenait environ cinq mille volumes, et parmi eux des livres fort rares, disparus aujourd'hui, ou du moins dispersés, sur l'art militaire. Une machine hydraulique, réformée depuis, posée alors sur quatre puits, faisait mouvoir quatre pompes et fournissait à la maison quarante muids d'eau par heure. Quant à la direction de l'Ecole, elle se composait d'un gouverneur, d'un inspecteur général des colléges du royaume, d'un directeur des études, d'un capitaine de la compagnie des cadets, d'un contrôleur général et de quelques autres officiers inférieurs. Pour le spirituel, l'Ecole militaire était placée sous l'autorité directe de l'archevêque de Paris. Ajoutons aux détails que nous avons donnés plus haut, sur les conditions requises pour y être admis, cette dernière condition fondamentale : on n'entrait à l'Ecole militaire qu'après avoir justifié d'au moins quatre degrés de noblesse du côté paternel.

Un grand nombre d'objets d'art ornaient, avant la Révolution, l'Ecole militaire; tous ont à peu près disparu. Au milieu de la cour, dite cour Royale, opposée au Champ-de-Mars, s'élevait la statue pédestre de Louis XV, fondateur de l'Ecole, par Le Moyne. Le monarque, suivant la ridicule tradition classique, était tête nue et cuirassé. La chapelle, fort belle, et dont nous avons dit un mot plus haut, contenait onze tableaux relatant les principaux épisodes de la vie de saint Louis : *Saint Louis remettant la régence à sa mère Blanche de Castille; Saint Louis s'embarquant pour la croisade; Saint Louis recevant l'hommage du Vieux de la montagne*, etc. Ces tableaux étaient dus aux pinceaux de Restout, de Lépicié, de Hallé, de Taraval, de Vien, de Beaufort, de Lagrenée aîné, de Brenet, de Du Rameau et de Carle Vanloo. Le maître-autel était orné d'un tableau de Doyen, représentant *Saint Louis, malade de la peste à Tunis, recevant le viatique.* La chambre du conseil de l'Ecole militaire, siége habituel des directeurs de l'Ecole ou des réceptions officielles, était ornée d'un beau portrait de Louis XV, par Vanloo, et de plusieurs tableaux de siéges et de batailles principalement relatifs au règne de ce monarque et dus au pinceau de Le Paon.

Mentionnons encore, sur les frontons des deux faces des bâtiments en aile qui se prolongent jusqu'à la première grille, des grisailles à fresque par Gibelin, la première représentant deux athlètes, dont l'un arrête un cheval fougueux; la deuxième représentant l'Etude avec ses attributs, toutes deux d'un bon travail.

Telle était l'Ecole militaire, quand une ordonnance royale en décréta la première fois la dissolution en 1776; l'Ecole ne fut cependant pas supprimée, ou tout au moins se reconstitua-t-elle en 1778 sur des bases financières solides : une disposition royale lui alloua la même année une dotation de quinze millions. Grâce à ce secours, l'Ecole militaire prospéra. Bientôt une décision du roi qui avait succédé à Louis XV vint en altérer, heureusement, la pensée fondamentale. Le vent de la Révolution soufflait déjà, et plus d'un écrivain commençait à prendre à partie cette institution militaire qui n'ouvrait ses portes qu'à quatre degrés de noblesse et les fermait impitoyablement au vrai mérite roturier. Un arrêt du 26 mars 1790 vint donner satisfaction à l'opinion. Cet arrêt « abolit et révoque les dispositions des règlements qui exigent, pour l'entrée à la maison royale de Saint-Cyr, à l'*Ecole* royale militaire et aux maisons royales d'éducation, des preuves de degrés de noblesse; veut qu'à l'avenir les enfants des officiers de ses troupes de terre et de mer puissent y être reçus sans aucune distinction de naissance. » Mais l'heure de la chute de l'Ecole militaire avait sonné : très-peu de temps après l'arrêt que nous venons de résumer, un projet fut mis à l'étude, qui n'avait en vue rien moins que d'installer l'Hôtel-Dieu dans le bâtiment du Champ-de-Mars. La réédification de l'Hôtel-Dieu, qui a lieu en ce moment, est, comme on le voit, un projet qui ne date pas d'hier. Quoi qu'il en soit, Brongniart fut chargé de modifier les bâtiments de l'Ecole militaire dans le sens du projet, et le changement allait être accompli, quand la Révolution éclata et arrêta tout.

A partir de cette époque, l'histoire de l'Ecole militaire se résume dans quelques faits sommaires, échos des grands événements qui se passèrent alors en Europe; mais, comme école, son rôle était fini. Le 13 juin 1793, la Convention décréta la vente des biens formant la dotation de l'hôtel, et convertit l'hôtel même en quartier de cavalerie et en dépôt de farines. Bonaparte, premier consul, inscrivit bientôt sur sa façade ces mots révélateurs de l'avenir : *Quartier Napoléon.* Rappelons ici que ce fut dans une chambre de l'Ecole militaire qu'eut lieu, en 1797, l'arrestation des conspirateurs royalistes Duverne de Presle, Brottier et La Villeheurnois, au moment même où ils développaient leurs plans au chef d'escadron Malo. Napoléon, devenu empereur, installa sa garde à l'Ecole militaire. Elle y resta jusqu'en 1815 et fit place à la garde royale des Bourbons. L'Ecole militaire a continué à servir de quartier sous la monarchie de Juillet. Depuis le nouvel empire, on a démoli les deux vieux bâtiments qui flanquaient la façade principale de l'édifice proprement dit et qui menaçaient ruine. Ces deux bâtiments, reconstruits dans une architecture en harmonie avec le style de l'Ecole, forment aujourd'hui deux quartiers : le premier, celui de l'est, de cavalerie; le second, celui de l'ouest, d'artillerie. Napoléon III y a installé, ainsi que dans les bâtiments adjacents, sa garde impériale. Le maréchal commandant de la garde, M. le maréchal Bazaine ainsi que plusieurs officiers d'état-major, sont aussi logés à l'Ecole militaire.

École polytechnique. Créée spécialement dans le but de fournir des élèves aux écoles des ponts et chaussées, des mines, d'application, de l'artillerie et du génie, des constructions maritimes, d'état-major, et des manufactures, l'Ecole polytechnique fournit aussi à la marine des commissaires et des aspirants de 1re classe.

Lomblardie, directeur de l'Ecole des ponts et chaussées, eut le premier l'idée d'une école dans laquelle tous les corps d'ingénieurs recevraient une éducation commune, une instruction scientifique haute et saine. Il communiqua son idée à Monge, qui la fit adopter au comité de Salut public, avec le concours de Carnot et de Prieur (de la Côte-d'Or). Fourcroy fut chargé de l'organisation de cette école, en l'an II, et le décret du 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794) institua, sous le nom d'*Ecole centrale des travaux publics*, celle qui devait devenir l'Ecole polytechnique par la loi du 1er septembre 1795. Les savants qui les premiers y professèrent, ses parrains, en un mot, sont :

Lagrange. . . . . Analyse.
Prony. . . . . Mécanique.
Monge et Hachette. . . . . . Stéréotomie.
Delorme et Baltard. . . . . . Architecture.
Fourcroy, Vauquelin, Berthollet, Chaptal, Guyton de Morveau, etc. . . . . Chimie.

Il n'y a rien à ajouter à de pareils noms.

Les élèves admis l'année de la création étaient au nombre de 349 : ils étaient internes et jouissaient d'une indemnité de 1,200 fr. L'École fut établie d'abord dans le Palais-Bourbon.

Cette Ecole, à peine créée, était déjà devenue célèbre, tant à cause du nom de ses professeurs que de l'excellence de son organisation et de son enseignement. Fourier, Berthollet et Monge l'avaient fait connaître d'ailleurs en associant à leurs travaux et à leurs dangers 39 élèves, qui les suivirent dans leur expédition en Egypte. Après le traité de Lunéville, pendant les quelques mois de paix qui suivirent ce traité, nous voyons venir la visiter les Volta, les Rumford, les Humboldt. La diplomatie elle-même s'occupe d'elle dans les traités. La capitulation conclue entre la France et la Suisse, le 22 septembre 1803, dit : « Qu'il y sera admis, sur la présentation du landamman de la Suisse, 20 jeunes gens de l'Helvétie, après avoir subi les examens prescrits par les règlements. »

Les élèves n'étaient plus externes : à la suite de troubles au Théâtre-Français, le décret du 27 messidor an XII les avait casernés. Napoléon les organisa militairement en 1804; ils reçurent un drapeau avec cette inscription : *Pour la patrie, les sciences et les arts.* C'est assurément la plus belle des devises. L'Ecole fut transportée dans l'ancien collége de Navarre, et, pendant qu'on appropriait le local, un nouveau décret du 16 juillet 1804 portait que les élèves payeraient une pension de 800 fr. Napoléon Ier n'aima jamais beaucoup l'Ecole polytechnique; il ne la visita

qu'une fois durant les Cent-Jours, alors que la conduite de l'Ecole en 1814 avait pu modifier ses sentiments.

« Parmi les institutions nées de notre Révolution, l'Ecole polytechnique s'est montrée la plus fidèle à son origine. Si notre mémoire ne nous trompe pas, l'empereur s'en plaignit souvent et accordait, dans son affection, la préférence à l'Ecole militaire, surtout depuis qu'à la suite d'une légère insurrection, qui fut comprimée par les baïonnettes de deux compagnies de la garde, on trouva écrits avec de la craie, sur tous les tableaux des classes, les deux vers suivants :

Le monde est un atome, où rampe avec fierté
L'insecte usurpateur qu'on nomme Majesté. »

(*Constitutionnel*, n° du 11 septembre 1833.)

Napoléon estimait du reste l'Ecole à sa valeur. En 1814, alors que le géant allait tomber pour la première fois, lorsque l'Ecole demande en masse à aller combattre, à aller mourir avec les soldats qui défendaient la patrie, Napoléon refuse, disant qu'il n'en était pas encore réduit à tuer sa poule aux œufs d'or. Il fallut pourtant bien céder à la nécessité. Un décret impérial ordonna bientôt la formation d'un corps d'artillerie de la garde nationale se composant de 12 compagnies : 6 se recrutaient parmi les militaires invalides de l'hôtel, 3 parmi les étudiants en droit et en médecine et 3 parmi les élèves de l'Ecole polytechnique.

« Nous devons rappeler ici un fait glorieux pour les élèves de l'Ecole polytechnique. En 1814, lors de l'invasion des alliés, ils formèrent spontanément une compagnie d'artillerie. Une batterie servie par eux et par des vétérans, s'étant trop engagée sur l'avenue de Vincennes afin de tirer contre la cavalerie ennemie, fut tournée par quelques escadrons qui la prirent à revers. Les héroïques jeunes gens, rejetés sur leurs pièces, résistèrent vaillamment; heureusement secourus par la garde nationale et par un détachement de dragons, ils eurent la gloire de ramener leurs canons à Paris et continuèrent à défendre la capitale. » (Le comte de Chesnel.)

Pendant les Cent-Jours les élèves n'abandonnèrent pas l'homme que tant d'autres trahirent; ils firent leur service d'artilleurs, et cela jusqu'au jour de la rentrée de Louis XVIII à Paris. Alors les études reprirent un moment, sous la direction des Poisson, des Arago, des Binet, des Cauchy, etc. Mais il y avait toujours un vieux levain, une vieille rancune entre la royauté et les combattants de 1814. L'Ecole était soupçonnée, accusée de mauvais esprit. Un mouvement d'indiscipline la fit licencier le 3 avril 1816. Comme néanmoins tout le monde comprenait son utilité, on la reconstitua par l'ordonnance du 4 septembre 1816, sous la protection du duc d'Angoulême. Les élèves, qui avaient été un moment libres, furent de nouveau casernés et soumis au régime militaire; la pension atteignit le chiffre actuel, 1,000 fr.

Arrive une période de tranquillité, ou plutôt de fatigue et d'épuisement, pour la France entière. Les élèves sont tout entiers à leurs travaux jusqu'en 1830, où leur conduite fut au-dessus de tout éloge; les documents ci-dessous en sont la preuve et se passent de tout commentaire.

« Nous, Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, considérant les services distingués que les élèves de l'Ecole polytechnique ont rendus à la cause de la patrie et de la liberté, et la part glorieuse qu'ils ont prise aux héroïques journées des 27, 28 et 29 juillet,

» Avons arrêté et arrêtons :

» Art. 1er. Tous les élèves de l'Ecole polytechnique qui ont concouru à la défense de Paris sont nommés au grade de lieutenant.

» Art. 2. Ceux d'entre eux qui se destinent à des services civils recevront, dans les diverses carrières qu'ils embrasseront, un avancement analogue.

» Art. 3. Ils ne passeront point d'examens pour leur sortie de l'Ecole, mais seront classés d'après les notes qu'ils auront obtenues pendant la durée du séjour qu'ils y ont fait.

» Art. 4. Un congé de trois mois leur est accordé.

» Art. 5. Vu la difficulté de reconnaître parmi tant de braves ceux qui sont le plus dignes d'obtenir la croix de la Légion d'honneur, les élèves désigneront eux-mêmes douze d'entre eux pour recevoir cette décoration. »

Le commissaire au département de la guerre reçut la lettre suivante :

« Mon général,

» Nous venons, au nom de l'Ecole polytechnique, vous exprimer notre reconnaissance au sujet des croix d'honneur que l'on a bien voulu nous accorder; mais cette récompense nous paraissant au-dessus de nos services, et d'ailleurs aucun de nous ne se jugeant plus digne que ses camarades de l'accepter, nous vous prions de nous permettre de ne pas la recevoir.

» Il est maintenant une grâce que nous vous demandons : un de nos camarades (Vanneau) a succombé dans la journée du 27; nous recommandons à votre bienveillance son père, employé du gouvernement dans les contributions indirectes. Nous recommandons encore à votre bienveillance, mon général, un de nos camarades (Charras) renvoyé de l'Ecole par le général Bordesoulle, à cause de ses opinions. Nous demandons qu'il rentre dans nos rangs, où il a si bien servi ces jours derniers.

» Au nom de l'Ecole polytechnique,

» Les deux élèves envoyés au ministère par leurs camarades,

» J. DUFRESNE, FERRI-PISANI. »

Vanneau a donné son nom à une rue de Paris. Quant à Charras, mort colonel, la Révolution de 1848 a mis son nom trop en relief pour qu'il soit utile d'en parler ici.

A l'avénement de la seconde République, l'Ecole polytechnique se montra digne de son glorieux passé. « L'Ecole polytechnique, dit M. de Moléon, n'a pas besoin d'être louée devant la France, ni même devant l'étranger. Son plus brillant panégyrique se trouve dans les mesures prises par les nations civilisées pour imiter cette institution. L'auteur de cet article a entendu dire à l'empereur Alexandre, au congrès d'Aix-la-Chapelle, que c'était une des plus belles institutions humaines, et cette opinion a été partagée par tous les souverains. »

L'Ecole est maintenant régie par les décrets du 1er et du 25 novembre 1852. Les candidats ne sont admis à l'Ecole que par voie d'examen. Un arrêté du ministre de la guerre, rendu public le 1er avril, fait connaître le programme des matières de cet examen. Les candidats doivent avoir seize ans au moins et vingt ans au plus. Les militaires ayant deux ans de service effectif sous les drapeaux ont droit de se présenter à l'Ecole polytechnique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. La pension est de 1,000 fr., le trousseau de 600 fr. La durée des cours est de deux ans. Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie sont admis dans les services publics. La liste des différentes places qui leur sont accordées leur est communiquée au moins officieusement, et chacun à son tour, par ordre de mérite, remet à l'administration un bulletin dans lequel il indique par ordre les services pour lesquels il se sent le plus d'aptitude.

École centrale de pyrotechnie militaire. Elle fut créée par l'ordonnance du 19 mai 1824, dans le but de former des sujets qui pussent, après leur temps d'étude, porter dans les régiments d'artillerie, en qualité d'artificiers, la parfaite connaissance de l'art pyrotechnique, en ce qui concerne la manipulation et la confection des artifices de guerre d'après des règles uniformes appuyées sur les meilleures doctrines. Cette Ecole est établie à Metz et fonctionne sous l'autorité du général de brigade commandant l'arme dans l'arrondissement.

Dès 1815 (au mois d'août), il avait été créé à Toulouse une compagnie d'artificiers destinée à fournir aux régiments d'artillerie des artificiers habiles. Une commission d'artifices, instituée en juillet 1818, fut rattachée en 1821 à l'Ecole d'artillerie de Metz, où ses opérations commencèrent alors seulement à prendre quelque importance. Le recrutement et l'organisation de la compagnie d'artificiers furent modifiés en août 1821. Enfin l'ordonnance du 19 mai 1824, tout en établissant l'Ecole de pyrotechnie actuelle, supprima cette compagnie.

Le personnel de l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire comprend :

1 colonel, directeur;
1 chef d'escadron, sous-directeur;
1 capitaine en premier;
2 ou 3 autres officiers, suivant les besoins du service;
1 garde de 2e classe;
4 maîtres artificiers;
1 chef artificier;
1 batterie d'artillerie, dite batterie de fuséens et détachée de l'un des régiments d'artillerie désigné par le ministre de la guerre. Cette batterie n'est attachée à l'Ecole que depuis la lettre ministérielle du 28 mars 1842. Elle doit toujours être complète en officiers.

Les élèves de l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire sont choisis parmi les maréchaux des logis d'artillerie, brigadiers ou candidats brigadiers inscrits au tableau d'avancement du corps. Le séjour des élèves à l'Ecole est ordinairement de deux ans : ceux qui, au bout de la première année d'étude, n'ont fait preuve d'aucune aptitude ou qui ont eu une mauvaise conduite, sont renvoyés à leur corps pour y achever leur temps de service; ceux, au contraire, qui ont montré les meilleures dispositions peuvent être autorisés par le ministre de la guerre à faire une troisième année pour compléter leur instruction.

L'instruction spéciale donnée aux élèves de l'Ecole de pyrotechnie se compose :

1° D'un cours théorique et pratique de pyrotechnie, augmenté d'un cours de chimie et de physique pour ceux qui restent une troisième année à l'Ecole.

2° De cours accessoires professés par les officiers de l'Ecole, sur la grammaire, l'arithmétique, la géométrie, le tracé et la construction des batteries, les fonctions de comptabilité d'un garde du parc dans une batterie détachée.

L'instruction pratique consiste en manipulations d'artifices, et dans la confection de toutes les espèces d'artifices de guerre. Les élèves sont employés au chargement des fusées, des projectiles creux et des fusées de guerre; celles-ci y sont surtout l'objet d'un enseignement tout spécial. Ils prennent aussi part aux travaux de polygone, notamment durant les écoles de tir; mais ils ne participent pas au service des régiments.

La batterie de fuséens est spécialement chargée de suivre tous les travaux relatifs aux fusées de guerre, soit sous le rapport du tir, soit sous celui du matériel à approprier à cette arme.

Un conseil d'instruction, formé des officiers de l'état-major de l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire, présidé par le général commandant l'artillerie, arrête les programmes, rédige les cours théoriques, dirige les recherches, épreuves et expériences qui regardent le perfectionnement des diverses branches de la pyrotechnie militaire.

Chaque année, avant l'époque de l'inspection générale, des examens permettent de classer les élèves et de désigner ceux qui sont jugés susceptibles d'avancement. Le tableau de classement est soumis à l'inspecteur général. D'autres examens, à la fin de l'année d'études, sont passés par les élèves devant le général commandant de l'artillerie et servent à déterminer la capacité de chacun comme artificier.

Indépendamment de l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire établie à Metz, une ordonnance du 18 décembre 1840 a créé à Toulon, pour les besoins de la marine, une Ecole de pyrotechnie qui centralise l'enseignement de cette branche importante de l'artillerie.

École de Saint-Cyr. V. CYR (SAINT-).

École de Saumur ou **École d'application de cavalerie.** L'Ecole de Saumur a été instituée par ordonnance du 10 mars 1825, pour répandre dans les régiments de cavalerie, et au moyen des élèves qu'elle forme, les saines notions d'équitation, d'hippiatrique, de maréchalerie et des manœuvres à cheval.

Le duc de Choiseul, comprenant toute l'importance de l'instruction des troupes à cheval, est le premier qui songea à établir en France des écoles de cavalerie. Une ordonnance du 21 août 1764 en créait quatre, sous le nom d'Ecoles d'équitation, dans les villes de Metz, Douai, Besançon et Angers. Ces Ecoles, dont les élèves les plus distingués devaient être réunis à Paris dans une Ecole centrale, ne furent jamais bien organisées, disparurent bien vite, et leurs débris contribuèrent à former une nouvelle Ecole, celle de Saumur, créée en 1771. Tout colonel d'un régiment de cavalerie pouvait envoyer à Saumur 4 officiers et 4 sous-officiers. L'Ecole de Saumur fut supprimée en 1790 par l'Assemblée constituante; mais, comme on sentit bientôt le besoin de cette institution, l'Ecole nationale d'instruction des troupes à cheval fut fondée, le 2 décembre 1796, dans la ville de Versailles, et un arrêté du 9 septembre 1799 établit deux nouvelles Ecoles, sous le même titre, l'une à Angers, l'autre à Lunéville. Celles-ci n'eurent qu'une existence éphémère, si bien qu'en 1809 l'Ecole de Versailles seule existait encore. Le décret du 8 mars 1809, qui la supprima, créa à sa place l'Ecole spéciale de cavalerie de Saint-Germain. L'effectif des élèves était de 500, dont 150 seulement, chaque année, passaient lieutenants de cavalerie. Pour entrer à Saint-Germain, il fallait sortir de l'Ecole militaire : plus d'officiers, plus de sous-officiers venant des régiments. L'Ecole de Saint-Germain subsista jusqu'en 1814, époque à laquelle elle fut supprimée par ordonnance du 30 juillet. Une seconde fois Saumur posséda une Ecole de cavalerie : on la plaça dans l'ancienne caserne des carabiniers de cette ville. Les officiers et sous-officiers des régiments de cavalerie n'en furent point exclus. En 1822, des événements politiques, des troubles auxquels cette Ecole prit part la firent dissoudre. Le 5 novembre 1823, une Ecole de cavalerie fut fondée à Versailles, dans le bâtiment connu sous le nom des Ecuries d'Artois. Comme autrefois à l'Ecole de Saint-Germain, les élèves sortant de Saint-Cyr furent seuls admis. Il y avait là un vice : on manquait surtout de bons instructeurs et pour les former Saumur était indispensable. Par ordonnance du 11 novembre 1824 et pour la troisième fois, l'Ecole fut transférée à Saumur. Depuis, elle n'a plus quitté cette ville.

L'Ecole de Saumur, réédifiée par l'ordonnance du 10 mars 1825, a vu son règlement plusieurs fois modifié depuis cette époque. Son organisation actuelle lui a été donnée, en 1853, par un décret constitutif auquel une décision impériale du 21 mai 1860 a apporté quelques changements.

Cette Ecole a pour but de former des instructeurs, officiers et sous-officiers, qui vont porter dans les corps les meilleures méthodes de l'enseignement de l'équitation, de l'hippiatrique, de la maréchalerie et des manœuvres à cheval. Peuvent entrer à l'Ecole de Saumur : 1° ceux des jeunes officiers sortant de l'Ecole spéciale militaire qui sont désignés pour l'arme de la cavalerie; 2° les officiers des troupes à cheval désignés pour l'emploi d'officiers instructeurs; 3° des aides-vétérinaires; 4° des sous-officiers de cavalerie (un par deux régiments); 5° les brigadiers élèves instructeurs; 6° les volontaires admis après examen; 7° les militaires qui ont exercé la maréchalerie.

L'Ecole de Saumur possède en outre une école de dressage et un atelier d'arçonnerie.

Les officiers, durant leur séjour à l'Ecole, ont le titre d'officiers d'instruction, et les sous-officiers, celui de sous-officiers d'instruction.

Le personnel de l'Ecole de Saumur se compose de : 1 général de brigade commandant, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 12 chefs d'escadrons instructeurs, 1 major, 8 capitaines instructeurs, 1 capitaine trésorier, 1 capitaine d'habillement, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant sous-écuyer, 1 sous-lieutenant porte-étendard, 1 lieutenant, directeur des ateliers, 1 chirurgien-major, 3 chirurgiens aides-majors, 1 pharmacien aide-major, 1 adjudant d'administration comptable, 2 vétérinaires, 1 professeur de maréchalerie et 3 écuyers civils.

Les officiers qui suivent les cours de l'Ecole de Saumur ne sont pas casernés : ils portent l'uniforme de leurs corps respectifs, excepté dans les services de l'Ecole, pour lesquels ils ont un uniforme particulier, le même pour tous.

École normale de gymnastique. Elle fut établie, à la redoute de la Faisanderie, près de Vincennes, dans le but de former des élèves qui, retournant dans leurs corps après leur éducation dans l'art de la gymnastique, fussent en état d'y porter les vrais principes de cet art.

Il est fait pour la première fois mention de cette Ecole dans l'*Annuaire* de 1853; pour la première fois aussi, le *Journal militaire* en parle, la même année, dans une circulaire ministérielle du 11 janvier.

Tout porte donc à croire que la création de l'Ecole normale de gymnastique est de date récente. N'ayant pas de décret, d'ordonnance ou de décision qui l'institue, nous sommes fondé à penser que c'est le résultat de transformations successives du Gymnase normal et des gymnases divisionnaires, dont nous allons dire quelques mots.

Le Gymnase normal fut fondé à Paris en 1820. Il n'a cessé de figurer au nombre des établissements officiellement reconnus qu'en 1840, époque à laquelle le colonel Amoros, fondateur et directeur de ce gymnase, fut nommé inspecteur des gymnases divisionnaires, établis, par décision du 26 décembre 1831, au nombre de sept, à Arras, à Metz, à Strasbourg, à Lyon, à Montpellier, à Rennes et à Toulouse. Dès 1836, les gymnases divisionnaires de Rennes et de Toulouse n'existaient plus : les autres ont successivement été supprimés depuis la fondation de l'Ecole normale de gymnastique. De ces quelques notions historiques il ressort que l'Ecole normale de gymnastique n'est que le Gymnase normal rétabli, ce gymnase du colonel Amoros, auquel nous sommes redevables d'un enseignement large et raisonné de la gymnastique en France, et dont les élèves sont devenus les professeurs zélés et habiles qui ont aidé à fonder les gymnases divisionnaires et ensuite les gymnases régimentaires.

L'Ecole a pour commandant un chef de bataillon ou un capitaine d'infanterie, assisté de trois lieutenants ou sous-lieutenants instructeurs. Elle reçoit un sous-officier ou caporal de chaque corps d'infanterie stationné en France, plus quinze sous-lieutenants pris dans les mêmes corps, suivant un ordre de roulement. Ces élèves, d'une conduite irréprochable dans leur corps, doivent avoir encore trois ans au moins à passer sous les drapeaux et être pris parmi les plus aptes aux exercices gymnastiques par une bonne constitution, de la justesse et de l'agilité naturelle.

Les chefs de corps ne désignent, autant que possible, aucun militaire ne ou ayant sa famille à Paris, afin d'éviter tout sujet de distraction qui nuirait aux progrès des exercices.

Le génie et l'intendance militaire pourvoient, chacun dans sa spécialité, aux soins de l'entretien et du renouvellement du mobilier.

— III. ÉCOLES TACTIQUES. Au temps de Xénophon, la Grèce institua des écoles tactiques dans chacune de ses villes principales. Les Romains, d'après Végèce, avaient aussi des institutions analogues. Rien de pareil dans les Etats modernes. Jusqu'à la Révolution, on ne s'occupa d'instruction que pour l'artillerie, le train, les troupes légères, les voltigeurs, etc. L'ordonnance du 13 mai 1818 prescrivit l'ouverture des écoles tactiques, dont le programme a été modifié par l'ordonnance du 4 mars 1831. L'école tactique est l'ensemble de la démonstration des évolutions tactiques. Cette école est incomplète, faute d'écoles de brigade et de division. On distingue : 1° l'école de bataillon; 2° l'école de brigade; 3° l'école de peloton; 4° l'école du soldat.

1° *École de bataillon.* C'est l'ensemble des instructions et des préceptes pour les manœuvres des bataillons. D'après l'instruction du 17 avril 1862, l'école de bataillon se divise ainsi en six leçons :

PREMIÈRE LEÇON

1. Ouvrir les rangs.
2. Serrer les rangs.
3. Maniement des armes et charge à volonté.
4. Les divers feux par le premier et par le second rang.

DEUXIÈME LEÇON.

1. Rompre le peloton à droite ou à gauche de pied ferme et pour continuer à marcher.
2. Marcher en colonne au pas cadencé longtemps de suite, changer de direction, rompre et former les pelotons en marchant, marcher en retraite.
3. Arrêter la colonne et la former à gauche ou à droite en bataille, former la colonne à droite ou à gauche en bataille en marchant.
4. Exécuter la contre-marche et répéter les mêmes mouvements.
5. Former quelquefois la colonne par inversion à droite ou à gauche en bataille, de pied ferme ou en marchant.

TROISIÈME LEÇON.

1. Rompre par peloton en arrière, à droite ou à gauche, de pied ferme, et pour continuer à marcher.
2. Marcher quelquefois au pas de route, faire exécuter à la colonne les divers mouvements prescrits dans l'article de la colonne en route et la remettre en marche au pas cadencé.
3. Former la colonne sur la droite ou sur la gauche en bataille.
4. Marcher par le flanc et former les pelotons en ligne en marchant.
5. La colonne arrivant en avant ou en arrière de la ligne de bataille, la prolonger sur cette ligne et la former à gauche ou à droite en bataille.
6. Changer de front en avant et en arrière sur la droite ou sur la gauche, dans une direction perpendiculaire ou oblique, et changer de front sur un peloton du centre.
7. Marcher par le flanc droit ou par le flanc gauche, changer de direction par file et se former sur la droite ou sur la gauche par file en bataille.
8. Passer le défilé en retraite par l'aile droite ou par l'aile gauche.

QUATRIÈME LEÇON.

1. Rompre par division en arrière à droite ou à gauche de pied ferme ou pour continuer à marcher.
2. Marcher en colonne par division, rompre et former les divisions.
3. Serrer la colonne à demi-distance sur la division de la tête ou sur celle de la queue, rappeler les mouvements en marchant.
4. Marcher en colonne à demi-distance et changer de direction.
5. La colonne étant à demi-distance, former le carré.
6. Le bataillon étant en carré, le former en colonne pour marcher en avant ou en retraite; arrêter la colonne ou reformer le carré; marcher en carré par une de ses faces.
7. Rompre le carré.
8. Serrer la colonne en masse sur la division de la tête ou sur celle de la queue de pied ferme et en marchant.
9. Marcher en colonne serrée et changer de direction par le front des subdivisions, et, étant en masse, former la colonne contre la cavalerie.
10. Prendre les distances par la tête de la colonne ou bien sur la division de la tête ou sur celle de la queue.
11. Rompre les divisions, et, la colonne étant par peloton, faire exécuter quelquefois les mouvements indiqués aux n^{os} 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 de cette leçon; la colonne étant à demi-distance ou en masse, la former en bataille à gauche ou à droite sur la queue de la colonne.
12. La colonne étant par peloton, former les divisions de pied ferme.
13. Former quelquefois la colonne par division à gauche ou à droite en bataille, la colonne étant de pied ferme ou en marche.

CINQUIÈME LEÇON.

1. Le bataillon étant en bataille, le ployer en colonne serrée par division sur la division de droite, sur celle de gauche, ou sur une division du centre, la droite ou la gauche en tête; ployer le bataillon en marchant sur une des ailes.
2. Exécuter la contre-marche.
3. Changer de direction à droite ou à gauche par le flanc de la colonne.
4. Déployer la colonne sur la division de droite, sur celle de gauche ou sur une division de l'intérieur, de pied ferme ou en marchant.
5. Ployer quelquefois le bataillon en colonne par division à distance de peloton.
6. Ployer quelquefois le bataillon en colonne serrée par peloton et le former sur la droite ou sur la gauche en bataille.
7. Ployer le bataillon en colonne double sur le centre, à distance de peloton, de section, ou serrée en masse, de pied ferme ou en marchant.
8. Marcher dans cet ordre et changer de direction, rompre et former les pelotons.
9. Arrêter la colonne et la déployer; déployer la colonne double sans l'arrêter.
10. La colonne double étant à distance de peloton, de section ou en masse, la former quelquefois en bataille, face à droite ou face à gauche; exécuter ces mouvements en marchant.
11. Passer de la colonne double à la colonne simple, et réciproquement.

SIXIÈME LEÇON.

1. Marcher en bataille longtemps de suite en avant ou en retraite; former quelquefois les colonnes de division et faire exécuter les divers passages d'obstacle.
2. Changer de direction en bataille plusieurs fois en avant ou en retraite.
3. Marcher obliquement en bataille.
4. Faire battre la berloque et rallier le bataillon en bataille et en colonne par peloton.

Cette école, c'est-à-dire le recueil des principes qui y sont libellés, ne remonte qu'à 1788. L'ordonnance de 1831 n'admet plus dans l'école de bataillon que l'usage du pas accéléré.

2° *Ecole de brigade.* C'est l'ensemble des instructions et des préceptes nécessaires pour les manœuvres des brigades. Ces instructions existent dans un grand nombre de milices. La milice suédoise, entre autres, possède sur l'école de brigade et sur l'école de division des règlements assez précis. Malheureusement nos règlements français ne s'en sont jamais occupés. On a vaguement compris ces deux écoles dans les évolutions de ligne; les détails en sont mal déterminés. Il serait pourtant utile de traiter, à la suite de l'école de bataillon, des règles propres aux colonnes par bataillon, aux arrière-jalonnements, aux formations, etc. Une décision du 12 août 1825 prescrivait des manœuvres d'ensemble tendant à ce but; mais cette décision n'a pas reçu d'exécution.

3° *Ecole de peloton.* Cet enseignement préparatoire est nécessaire avant d'aborder l'école de bataillon. L'école de peloton est l'ensemble des règles, des principes indispensables aux mouvements des pelotons. D'après l'instruction du 17 avril 1862, l'école de peloton se divise en six leçons graduées.

PREMIÈRE LEÇON.

1. Ouvrir les rangs.
2. Alignements à rangs ouverts.
3. Maniement des armes.
4. Serrer les rangs.
5. Alignement et maniement d'armes à rangs serrés.

DEUXIÈME LEÇON.

1. Charge en quatre temps et à volonté.
2. Feu de peloton.
3. Feu de deux rangs.
4. Feu par rang.
5. Feu par le second rang.

TROISIÈME LEÇON.

1. Marche en bataille en avant.
2. Arrêter le peloton marchant en bataille et l'aligner.
3. Marche oblique en bataille.
4. Marquer le pas, marcher le pas accéléré, le pas en arrière et quelquefois le pas gymnastique.
5. Marcher en bataille en retraite.

QUATRIÈME LEÇON.

1. Marcher par le flanc.
2. Changer de direction par file.
3. Arrêter le peloton marchant par le flanc et le remettre face en tête.
4. Le peloton étant en marche par le flanc, le former sur la droite ou sur la gauche par file en bataille.
5. Le peloton étant en marche par le flanc, le former par peloton ou par section en ligne et lui faire exécuter les à-droite et les à-gauche en marchant.

CINQUIÈME LEÇON.

1. Rompre en colonne par section ou par peloton, de pied ferme et pour continuer à marcher.
2. Marcher en colonne.
3. Changer de direction.
4. Arrêter la colonne.
5. Etant en colonne par section ou par peloton, la former à gauche ou à droite en bataille, de pied ferme et en marchant.

SIXIÈME LEÇON.

1. Rompre et former le peloton.
2. Mettre des files en arrière et les faire rentrer en ligne.
3. Marcher en colonne de route et exécuter les divers mouvements qui en dépendent.
4. Contre-marche.
5. Etant en colonne par section ou par peloton, se former sur la droite ou sur la gauche en bataille.

L'école de peloton vient à la suite de l'école du soldat.

4° *Ecole du soldat.* On nomme ainsi l'ensemble des premiers principes que reçoivent les soldats en arrivant au corps, et sur la marche et sur le maniement des armes. Voici ce que dit à ce sujet M. Vial : « Arrivés sous les drapeaux, ils apprennent individuellement à marcher en cadence et au pas militaire, c'est-à-dire d'un pas moyen que tous les hommes puissent prendre aisément. Ils apprennent en même temps à manier leurs armes régulièrement et facilement, et cette première instruction forme l'école du soldat. » Nous n'entrerons pas dans de grands détails sur l'école du soldat; nous indiquerons seulement les divisions générales de cet enseignement et les principaux mouvements que l'on fait exécuter aux recrues.

L'école du soldat est divisée en trois parties, dont chacune est divisée en quatre leçons.

PREMIÈRE PARTIE.

1re *leçon.*	Position du soldat sans arme; mouvement de tête à droite et à gauche.
2e	—	A droite; à gauche; demi-tour à gauche.
3e	—	Principes du pas ordinaire direct.
4e	—	Principes du pas ordinaire oblique.

DEUXIÈME PARTIE.

1re *leçon.*		Principes du port d'armes.
2e	—	Maniement des armes.
3e	—	Charge en quatre temps et à volonté.
4e	—	Feux directs, obliques et de deux rangs.

TROISIÈME PARTIE.

1re *leçon.*		Réunion de six à neuf hommes pour les principes d'alignement.
2e	—	Marche de front et les différents pas.
3e	—	Marche de flanc.
4e	—	Principes des conversions et des changements de direction.

L'école du soldat n'est mentionnée dans les ordonnances que vers le milieu du siècle dernier; ses règles n'ont pris de l'importance qu'à partir de 1774.

— Mar. Un pays doté comme la France d'une ligne côtière de plus de 2,630 kilomètres, et baigné par trois mers, devait s'adonner de bonne heure à la navigation. Nous allons passer en revue les principaux établissements destinés à l'instruction des marins.

École navale. Lorsque, après les tentatives infructueuses et peut-être prématurées de Charles V et de François I^{er}, Richelieu posa les premières bases de notre marine, il s'occupa immédiatement de fonder une Ecole destinée à former dans l'avenir de bons capitaines pour les vaisseaux du roi; cinquante-cinq ans plus tard, en 1682, trois compagnies de gardes de la marine devenaient la pépinière de ce corps, qui, à peine éclos sous l'impulsion de Colbert et de Seignelay, remplissait déjà le monde du bruit de ses exploits. Malgré l'imperfection de ces premières Ecoles, on peut juger de l'importance que l'on y attachait par le soin apporté à l'organisation des cours et des exercices, ainsi qu'au choix des professeurs, dont quelques-uns ont marqué dans les annales de la science. Cet essai demeura pourtant infructueux et fut abandonné. Plus tard, sous l'influence du mouvement scientifique qui agitait alors les esprits, le duc de Choiseul encouragea l'institution des gardes de la marine et prépara cette brillante renaissance navale qui illustra le siècle de Louis XVI.

La première Ecole navale régulière fut établie au Havre par ordonnance royale du 29 août 1773. Elle avait surtout pour but de supprimer les gardes de la marine et les gardes du pavillon, dont l'incapacité était devenue notoire. L'Ecole du Havre avait 80 élèves; pour y être admis, il fallait être gentilhomme, n'avoir pas plus de quatorze ans et avoir 600 livres de pension assurées par la famille. Les examens d'entrée étaient très-faciles à subir : il suffisait d'avoir une écriture lisible et de savoir les quatre règles de l'arithmétique. Les élèves portaient un uniforme de « drap ou camelot bleu, veste et culotte écarlate, boutons de cuivre dorés et timbrés d'une ancre. » Au Havre, les élèves de l'Ecole royale s'instruisaient dans la théorie du service de mer. Pendant l'été, ils faisaient sur les côtes de France une campagne de trois ou quatre mois. Après trois ans de cet apprentissage, ils subissaient des examens publics, à la suite desquels ceux qui étaient reconnus propres au service de la marine étaient nommés aspirants gardes de la marine et répartis entre les trois ports de Brest, de Toulon et de Rochefort. Parmi les *fruits secs*, comme on dirait aujourd'hui, c'est-à-dire parmi ceux dont les examens avaient été reconnus insuffisants, les uns, les plus capables, étaient déclarés propres au service de terre et passaient dans les régiments des colonies; les autres étaient purement et simplement renvoyés à leur famille. On le voit : la supériorité que s'arrogent les officiers du grand corps sur les officiers de terre date de longtemps et se trouvait autrefois justifiée par les règlements de l'Ecole du Havre.

En 1784, M. de Castries, brisant définitivement avec le passé, établit sur des bases entièrement nouvelles, à Brest et à Toulon, des Ecoles flottantes complétées par des collèges préparatoires à Vannes et à Alais. Vers cette époque, le corps des officiers de vaisseau, se recrutant depuis trente ans dans des pépinières entretenues avec soin, encouragé et éclairé par les travaux de l'Académie de marine, exercé par des campagnes lointaines et par cette guerre d'Amérique qui lui révéla le génie des Suffren, des d'Estaing, des La Motte-Piquet, était arrivé au plus haut degré d'une prospérité que rien ne semblait pouvoir détruire désormais. Il ne lui fallait plus que quelques années pour s'affermir et se consolider; mais ces quelques années ne lui furent pas données. Dans l'espace de dix-neuf ans, sept ministres s'étaient succédé au département de la marine, et chacun d'eux avait cru devoir bouleverser l'ordre établi par son prédécesseur. M. de Sartines, entre autres, frappé de la science et des capacités des officiers de vaisseau, avait effacé, pour leur faire place, toutes les autres spécialités de la marine, et il en était résulté une perturbation qui eut plus tard une funeste influence. Ebranlé, en effet, par des secousses successives, ce corps, qui venait de rendre à son pays de si éclatants services, se vit sacrifié par l'Assemblée constituante. D'une part, comme le remarque très-bien J. de Crisenoy dans l'une de ses études sur la marine, la suppression des Ecoles; de l'autre, la guillotine, achevèrent l'œuvre de destruction dont la République et l'Empire supportèrent les tristes conséquences. Un jour arriva cependant où Napoléon I^{er}, profitant des leçons de l'expérience, comprit qu'il ne suffisait pas à la France d'être invincible sur terre. C'était en 1810 : il résolut de reconstituer une marine puissante et s'occupa avant tout de rétablir à Toulon et à Brest les deux Ecoles, qui ne tardèrent pas à porter leurs fruits, si l'on en croit les termes mêmes d'un rapport adressé, six années plus tard, au roi Louis XVIII, pour demander la suppression de ces établissements. Dans ce rapport, le ministre déclarait que 640 aspirants formés par ces Ecoles pouvaient prétendre, par leur instruction, à la 1re classe de leur grade. Le corps des officiers de vaisseau ne put guère profiter des bonnes dispositions de l'empereur : il manquait encore de cohésion, de science et de traditions, lorsque la Restauration vint le désorganiser de nouveau en décimant ses membres et en fondant à Angoulême un collège de marins, qui, après avoir soulevé pendant dix années les réclamations unanimes et incessantes des amiraux, finit par s'affaisser de lui-même sous le poids de sa défectueuse constitution. C'est alors qu'en présence du vide énorme que présentaient les cadres et de l'absence complète d'éléments propres à les combler le conseil d'amirauté fut chargé, de concert avec une commission présidée par M. le baron de Mackau, de chercher un remède à une situation qui s'aggravait tous les jours, et, après quelques tâtonnements, il aboutit, en 1827 et 1828, à l'organisation de l'Ecole navale telle qu'elle existait en 1860. A cette époque, les règlements de l'Ecole ont été modifiés par suite de la suppression à bord des bâtiments de la flotte des aspirants de 2e classe. La limite d'âge fixée de treize à seize ans a été portée à quatorze et dix-huit. Le nombre des élèves à admettre est fixé chaque année par un décret. La liste des admis est publiée par le *Journal officiel* vers le milieu de septembre. La rentrée a lieu le 1er octobre.

Les *anciens* (élèves de première année) et les *fistots* (nouveaux) ne se voyaient jamais, il y a quelques années; ils ne communiquaient pas ensemble, et, renfermés sur le même vaisseau, vivant côte à côte pendant un an, sortaient du *Borda* sans se connaître. Cette mesure, incompréhensible au premier abord, était plus que suffisamment motivée par les *brimades*, les vexations de toute espèce que les anciens faisaient subir aux fistots. Tantôt on coupait le raban d'amarrage du hamac, et l'infortuné *bordachien* se trouvait précipité brusquement, au milieu de son sommeil, sur le pont de la batterie, d'une hauteur de 1m,50; tantôt on trouvait un fistot solidement amarré dans la mâture, où il s'était imprudemment aventuré. Quelques-uns se soumettaient en riant; mais dans le nombre il s'en trouvait de grincheux qui se fâchaient tout rouge; la dispute s'envenimait, et bientôt l'Ecole était divisée en deux camps ennemis, qui se livraient des batailles quelquefois sanglantes. Peu à peu cette habitude ridicule a disparu, et aujourd'hui anciens et fistots vivent en commun en parfaite intelligence.

On peut affirmer que la discipline de l'Ecole navale est la plus dure de toutes, la plus rigide, comparée même à celle de l'Ecole polytechnique et à celle de Saint-Cyr. Les punitions sont très-sévères. Pour la moindre faute, on envoie le futur officier en vigie sur le pont, pendant une heure, l'arme au bras, tandis que ses camarades fument leur pipe; c'est la punition la plus légère. La seconde est la police : au moment du branle-bas du soir, le maître d'armes appelle ceux qui sont condamnés à cette peine; les coupables vont chercher leurs hamacs aux bastingages; mais, au lieu de les accrocher pour s'y endormir, ils les laissent dans la batterie pour suivre l'adjudant de service, le *molosse*, dans le langage du bord, qui les conduit chacun dans une cabine noire du faux-pont, meublée d'un lit de camp de gaïac, sur lequel, enveloppé dans une capote de laine grise, l'amiral en herbe réfléchira jusqu'au lendemain à cinq heures, en se retournant sur la planche froide et dure ses membres endoloris. La prison et le cachot complètent le système répressif de l'Ecole.

Pour savoir commander, il faut avoir appris à obéir, dit la sagesse des nations; si les officiers de marine ne savent pas commander, c'est certainement leur faute, car on ne leur ménage pas les leçons d'obéissance.

Placée sous la haute surveillance du vice-amiral préfet maritime de Brest, l'Ecole navale est commandée par un capitaine de

vaisseau. Les professeurs sont des ingénieurs hydrographes, des lieutenants de vaisseau et des maîtres. Deux fois par semaine, en guise de récréation, les élèves vont mettre en pratique, à bord de la corvette d'instruction, les leçons théoriques de manœuvres de l'officier chargé du cours. Ils font la fonction de matelots, occupant successivement et à tour de rôle les divers postes; le gabier de la veille devient timonier ou homme du pont le lendemain. Dans la dernière moitié de la seconde année, la manœuvre est commandée par un élève qui remplit les fonctions d'officier de quart.

Excepté le lavage du pont, le *bordachien* est assujetti à tous les travaux d'un matelot. Cette vie active, dans laquelle les exercices du corps et de l'esprit ont une place également importante, forme ces officiers vigoureux et distingués dont s'enorgueillit à si juste titre notre marine.

La durée des études est de deux ans; les élèves y apprennent les mathématiques pures, les éléments du calcul différentiel et du calcul intégral, la mécanique, l'astronomie, la navigation, la construction navale, le canonnage, la manœuvre, l'histoire maritime, l'anglais, la physique, surtout celle du globe, et la chimie des métaux. Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie sont, après un congé de deux mois, embarqués à bord du *Jean-Bart*, sur lequel ils vont faire un voyage de circumnavigation. Sur le *Borda*, ils ont appris leur métier de matelot; sur le *Jean-Bart*, ils ont rang d'aspirants de seconde classe et apprennent leur métier d'officier. Après deux ans d'embarquement, ils sont nommés aspirants de première classe, grade qui équivaut à celui de lieutenant en premier d'artillerie.

École des pupilles de la marine. Cet établissement a été institué en 1862, en faveur d'orphelins et d'enfants d'officiers mariniers et marins. Il est établi à Brest, sous la surveillance immédiate du préfet maritime, auquel appartient la haute direction de tout ce qui concerne l'ordre, la discipline et l'instruction de l'École. Sont admis dans l'établissement : 1° les orphelins de père et de mère, fils d'officiers mariniers et de marins morts au service ou en jouissance soit d'une pension de retraite, soit d'une pension dite demi-solde; 2° les enfants des officiers mariniers et des marins ci-dessus mentionnés et dont les mères existent encore; 3° les enfants qui ont perdu leur mère, et dont le père, officier marinier ou marin, est en activité de service; 4° les orphelins ou enfants de marins victimes d'événements de mer à bord de navires de commerce ou de bateaux de pêche. Sont admis, dans l'ordre de préférence ci-dessous, les orphelins des officiers mariniers et matelots morts au service de l'État ou en jouissance d'une pension de retraite; des officiers mariniers ou matelots comptant au moins six années de services à l'État et morts en jouissance d'une demi-solde; des marins morts par suite d'accidents de mer en naviguant pour le commerce ou la pêche; les enfants ayant perdu leur mère et dont le père, officier marinier ou marin, est au service de l'État; enfin les enfants des marins morts dont les mères existent encore. Les orphelins de père et de mère peuvent être admis à l'établissement des pupilles dès l'âge de sept ans; les enfants compris dans les autres catégories ci-dessus indiquées n'y sont reçus qu'à partir de neuf ans révolus. L'admission des pupilles est prononcée par le ministre de la marine, sur la proposition des préfets des cinq arrondissements maritimes, et après examen d'une commission permanente siégeant à Brest. Les pupilles qui ne sont plus jugés aptes au service de la marine sont rayés des contrôles et rendus à leurs familles. Les pupilles, dès qu'ils ont atteint l'âge de treize ans, sont admis à l'École des mousses avec les autres enfants de marins. L'institution des pupilles est soumise aux règles de la comptabilité des autres corps de la marine. Les recettes se composent : 1° des dons et legs; 2° des secours donnés par la caisse des invalides de la marine aux enfants et orphelins qui sont admis dans l'établissement; 3° des subventions accordées par les départements et les communes.

École des mousses. Cette institution a été créée par un décret en date du 5 juin 1856, sur l'organisation du personnel des équipages de la flotte. Elle est établie à Brest, à bord du vaisseau l'*Inflexible*, et se compose des élèves sortis des pupilles et des enfants d'officiers mariniers ou matelots. On y entre à treize ans, on en sort à quinze. L'instruction des mousses se divise ainsi qu'il suit : manœuvre, canonnage, timonerie, voilerie, école élémentaire, instruction religieuse. L'instruction relative à la manœuvre comprend : 1° l'école de matelotage (nœuds, épissures, amarrages, etc.); 2° la confection et la mise en place du gréement, le passage des manœuvres courantes; 3° les exercices divers de mâture et de voilure; 4° la manœuvre des ancres, 5° l'embarquement et la mise à l'eau des chaloupes et canots; 6° les évolutions sous voiles; 7° la manœuvre des embarcations à la voile et à l'aviron. Des bâtiments annexes sont attachés à l'école de l'*Inflexible*. Ces bâtiments appareillent tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche, sous le commandement des lieutenants de vaisseau commandant les compagnies de mousses. Quand le temps et la marée le permettent, ces bâtiments sortent de la rade pour évoluer. L'instruction pratique du canonnage comprend l'exercice du canon et de la caronade d'un bord et des deux bords, les amarrages et les changements d'affûts. Chacun de ces exercices est commandé par les mousses à tour de rôle. Il doit y avoir, une fois par trimestre, un exercice à poudre, à bord de la frégate, et un exercice à boulets, à bord des bâtiments annexes. Chaque mousse doit, avant de quitter l'École, avoir pris part à deux exercices à feu, l'un à poudre, l'autre à boulets. Ceux qui touchent le but ont droit aux gratifications de tir allouées aux marins des bâtiments armés. Les mousses apprennent à remplir les fonctions de timonier. Ils doivent connaître la rose des vents et les numéros des pavillons des diverses séries en usage à bord des bâtiments de la flotte. Ils doivent être exercés à frapper, à hisser et à interpréter rapidement les signaux. Ils gouvernent à tour de rôle les bâtiments annexes. Tous les soirs, en été, ils font l'exercice de la sonde. Ils sont exercés à coudre les voiles, à faire des hanets, des bagues, etc., etc. Ils raccommodent eux-mêmes leurs effets aux jours et heures fixés, sous la direction du maître voilier. Un professeur nommé par le ministre dirige l'école élémentaire, dont le programme comprend la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, l'arithmétique jusqu'aux proportions inclusivement. Un aumônier de la marine dirige l'instruction religieuse et fait aux mousses, une fois par semaine, des leçons sur le catéchisme. Ajoutons qu'il existe à Bordeaux, à Marseille, à Cette et à Ajaccio quatre Écoles libres de mousses, que l'État subventionne.

Écoles diverses de la marine. A quinze ans, les mousses passent dans les équipages, où des leçons données par un officier marinier leur permettent de poursuivre les études commencées sur l'*Inflexible*. Devenus matelots, ils se rencontrent avec des hommes provenant soit du recrutement, soit de l'engagement, soit de l'inscription maritime. Ces éléments divers n'arrivent pas avec une instruction égale; l'État répare autant qu'il est en lui cette inégalité; il reprend son œuvre pour les uns, il la continue pour les autres. Dans les cinq ports militaires, il ouvre des écoles pour les matelots des équipages à terre; sur les bâtiments, il fait donner l'instruction élémentaire aux hommes embarqués. En outre, dans les ports, un cours spécial est affecté à ceux qui se destinent à la comptabilité; c'est ce qu'on appelle l'École de comptabilité pour les élèves fourriers; dans un sens, c'est une espèce d'enseignement professionnel. Mais il n'y a pas dans la marine qu'un seul élément : à côté du matelot, qui est lui-même un être assez complexe, puisqu'il est employé soit à la manœuvre, soit à la timonerie, soit au canonnage, il y a, tant au point de vue militaire qu'au point de vue professionnel, des catégories de plus d'une sorte : il y a les professions qui se rapportent au matériel naval, celles de charpentiers, de voiliers, de calfats; il y a aussi une profession toute moderne, qui se rapporte à la marche, au mouvement des bâtiments, c'est celle des mécaniciens et chauffeurs; enfin il y a les corps purement militaires, qui sont placés sous les ordres du ministre de la marine, pour concourir, avec le personnel naval, à la défense de nos établissements maritimes et de nos côtes : ce sont l'artillerie et l'infanterie de marine et les bataillons de marins fusiliers. A tous ces corps, à toutes ces catégories, l'État doit assurer l'instruction qui fait sortir des rangs l'homme intelligent et lui procure une situation meilleure en échange des services plus grands qu'il rend. Dans les ports où le service des arsenaux exige la présence d'ouvriers, nous retrouvons encore les Écoles élémentaires pour les apprentis des ateliers; la durée des études y est de trois ans. On ajoute ici à l'étude du calcul celle du dessin linéaire. Toutefois il ne s'agit encore que de former des ouvriers. Plus loin, on trouve des institutions d'un degré plus élevé : ce sont les Écoles de maistrance établies à Brest, à Rochefort et à Toulon, pour l'instruction théorique des ouvriers de la marine qui se destinent à la maistrance des arsenaux. Cet enseignement, qui se rapporte plus directement à l'art professionnel, comprend le dessin linéaire, l'arithmétique avec les logarithmes, la géométrie, les éléments de la géométrie descriptive, de l'algèbre et de la mécanique usuelle, la tenue de la comptabilité des ateliers. Au sortir de l'École de maistrance, les élèves obtiennent un certificat de classement, qui leur ouvre l'accès des fonctions d'aide contre-maître, de contre-maître et de maître, de conducteur de travaux hydrauliques, etc. Sans sortir du cercle des professions, nous arrivons à l'École théorique et pratique des mécaniciens et chauffeurs de la flotte, établie à Brest, sur le *Vulcain*, et à Toulon, sur l'*Iéna*. On y reçoit le complément d'éducation qui doit conduire le mécanicien aux grades les plus élevés de sa spécialité. Dans la sphère purement militaire, la marine a doté les régiments d'infanterie de marine, le régiment d'artillerie de marine et les bataillons des apprentis fusiliers marins d'écoles régimentaires analogues à celles qui existent dans les corps de l'armée de terre. L'enseignement y est de deux degrés, le premier destiné aux soldats et aux caporaux, le second aux sous-officiers ainsi qu'aux caporaux qui ont terminé les études de premier degré. Au premier degré, l'instruction élémentaire; au second, le perfectionnement dans le sens professionnel, comprenant l'étude de la langue, de la comptabilité des compagnies, la géographie, l'histoire militaire, les éléments de la géométrie et de la fortification, et le levé des plans. Dans le même ordre d'idées, nous mentionnerons l'École d'enseignement élémentaire à l'usage des apprentis canonniers et timoniers, sur le vaisseau *le Louis XIV*, à Toulon. La série des établissements d'enseignement créés par la marine se termine et se complète par l'institution des écoles hydrographiques, au nombre de quarante-deux, où les marins du commerce viennent acquérir les connaissances techniques exigées pour obtenir le grade de capitaine au long cours et de maître au cabotage. Mais les efforts faits par l'État pour répandre les bienfaits de l'instruction dans les rangs inférieurs de la marine manqueraient en partie leur but et n'aboutiraient qu'à un résultat insuffisant, si l'on n'avait pris soin de fournir un aliment à l'esprit éveillé par les enseignements de l'École, si l'on n'avait donné à ce besoin de jouissances intellectuelles que l'on a provoqué des moyens de satisfaction permanents et durables. Afin de mettre toutes les aptitudes à même de se développer par l'effort libre et individuel, et en même temps pour tromper les ennuis des longues traversées par des distractions instructives, le département de la marine a placé des bibliothèques dans les ports et sur les bâtiments de la flotte.

Nous avons terminé la longue revue des institutions diverses qui portent le nom d'*écoles*; il nous reste à analyser les ouvrages de toute sorte (littérature et beaux-arts) dans le titre desquels entre ce mot.

École de Salerne (L') [*Schola Salernitana*], poëme didactique médical qui offre le résumé des doctrines de la célèbre école salernitaine. L'époque de sa composition est indécise; les noms de ses auteurs sont restés inconnus; c'est une œuvre collective. Quelques noms de médecins salernitains qui ont été mis en avant, Jean de Milan, Novoforo, Arnauld de Villeneuve, ne doivent être considérés que comme les noms d'éditeurs successifs. A l'origine, c'était un petit poëme latin de 369 vers, rédigé peut-être à l'occasion d'une consultation royale, comme le ferait penser le premier vers de la dédicace, par les principaux de l'école, au nom de l'école tout entière :

Anglorum regi scribit schola tota Salerni.

On ignore entièrement à quel roi d'Angleterre il est ici fait allusion; les manuscrits français portent : *Francorum regi*. Par la suite, des adjonctions successives, de nouveaux distiques ajoutés en marge des manuscrits originaux, complétant et quelquefois contredisant la rédaction primitive, sont parvenus à faire de la *Schola Salernitana* un tout assez compacte de 3,520 vers, dans lequel il y a à prendre et à laisser.

Les nombreuses éditions qui furent faites de ce poëme attestent son succès, sa célébrité pendant tout le moyen âge. M. Baudry de Balzac en a compté *deux cent quarante*, de 1474 à 1846; les manuscrits antérieurs sont également fort nombreux, et la bibliothèque Mazarine possède le plus curieux de tous. Un grand nombre de vers de l'école de Salerne sont passés en proverbe; ce sont surtout ceux qui ont rapport aux préceptes de l'hygiène. Ils sont la plupart bien frappés, d'un tour heureux, empreints parfois d'une naïveté qui n'est pas sans charme; il ont, comme le remarque leur dernier éditeur, M. Ch. Daremberg (Paris, 1861, in-8°), « je ne sais quoi de vivant qu'on ne s'attendrait pas à trouver dans un poëme didactique. » Il ne faut pas oublier que l'école de médecine de Salerne servit de modèle à toutes les universités du moyen âge, et que ses doctrines, fondées sur les préceptes de Galien, étaient presque universellement reconnues.

Le poëme est divisé en neuf parties, neuf chants si l'on veut, mais quelques-uns méritent à peine ce nom et leur intérêt est fort inégal. C'est dans la première, qui traite de l'hygiène, et dans la deuxième qui, sous le titre de *Matière médicale*, enseigne les vertus des simples, que l'on trouve le plus de vers heureux. La médecine a fait de grands progrès et les préceptes empiriques ont fait leur temps; c'est ce qui explique la durée et, pour ainsi dire, la pérennité de certaines parties de cette doctrine, tandis que d'autres sont depuis longtemps tombées dans le discrédit. Le premier chant, le plus curieux de tous, celui auquel on emprunte généralement les citations, traite de l'hygiène de l'homme, d'abord suivant les saisons, puis mois par mois, et enfin examine les diverses fonctions quotidiennes, les repas, le sommeil, la promenade, etc. Le printemps, suivant l'école de Salerne, est le moment de se faire saigner, de prendre de l'exercice, de jouir modérément des plaisirs :

Usus tunc homini Veneris confert moderatus.

En été, les mets froids, les bains, la sobriété sont de règle. Vénus doit être mise à la porte : *Sit Venus extra*, dit le poëte. L'automne, l'homme doit boire du vin à plein verre pour se garder des coliques engendrées par les fruits. L'hiver est la saison où l'on a bon appétit; il faut user des toniques, boire frais, comme dit Rabelais, et manger salé :

Et tunc venereus in mense valet usus.

Ce qui épouvante, c'est le nombre de saignées que prescrivent les médecins de Salerne; il est vrai qu'ils y mettent de la variété : en février, saignée au pouce; en avril, au pied; en mai, n'importe où; en septembre, au bras; en décembre, à la veine frontale. Et leurs malades en réchappaient!

Dans ce qui regarde les généralités de l'hygiène, on rencontre un grand nombre de vers bien frappés, faciles à retenir et renfermant de sages préceptes. C'est là que l'on trouve le distique célèbre sur les heures permises au sommeil :

Sex horis dormire sat est juvenique senique,
Septem vix pigro; nulli concedimus octo.

Voilà le vrai précepte salernitain. Mais, — ce qui peint bien la confusion de rédaction de ce poëme, — les distiques suivants permettent de dormir tant qu'on voudra, pourvu que ce ne soit ni sur le ventre, ni sur le dos, et s'étendent même sur la cruauté qu'il y aurait à arracher quelqu'un au sommeil!

Nous citerons encore quelques-uns des vers les plus connus :

Sit brevis aut nullus tibi somnus meridianus.

Défense presque absolue de faire la sieste à midi.

Post cœnam stabis aut passus mille meabis.

« Après dîner tu te tiendras debout ou tu parcourras environ mille pas. »

Mane petas montes, medio nemus, vespere fontes.

« Le matin tu graviras les collines, à midi tu gagneras les bois, le soir les bords de l'eau. »

Les recommandations contre les excès de la table sont en nombre infini. On pourrait dire que l'hygiène de l'école de Salerne tient presque tout entière dans ce précepte :

Disce parum bibere, sis procul a Venere.

Boire peu, s'abstenir des plaisirs, se faire saigner souvent, là réside tout le secret de la bonne santé. Sous toutes les formes, graves ou plaisantes, menaçant de mort ou jouant sur les mots et se permettant jusqu'au calembour, chaque médecin apporte ce précepte, alambiqué en distique :

Ut sis nocte levis, sit tibi cœna brevis.
Pone gulæ metas, ut sit tibi longior ætas.
Si vox est rauca, bibe vinum quod bibit ancha.

« Pour que la nuit te soit légère, fais ton dîner court. — Impose des bornes à ton appétit, si tu veux vivre longtemps. — Si ta voix devient rauque, bois ce vin que boit le canard. » C'est de l'eau, bien entendu, qu'il s'agit dans ce vers facétieux.

Singula post ova pocula sume nova.

« Après chaque œuf, un coup de vin. » On remarquera que la plus grande partie de ces vers riment à l'hémistiche; ce mode de versification, fatigant dans un poëme de longue haleine, est ici bien à sa place, comme excellent moyen mnémotechnique.

Après les boissons, que le poëme énumère avec toutes leurs qualités et tous leurs défauts, le cidre, qu'il appelle « le jus du pommier neustrien, » tout comme Delille; l'hydromel, qui, paraît-il, est mauvais à boire en juin et tape sur la tête des buveurs; la cervoise, etc., viennent les viandes, le gibier, le poisson, les légumes, les fruits. Cette revue est amusante. Il faut manger de la chair jeune, paraît-il, et du poisson vieux :

Carne frui juvene (consulo), pisce sene.

La soupe au vin apaise la faim et éclaircit la vue. L'habitude de manger la pêche au vin et le raisin avec des noix est fort ancienne; elle est consacrée par ces deux vers :

Persica cum musto vobis datur ordine justo
Sumere; sic est mos nucibus sociare racemos.

La figue est l'objet d'une remarque singulière et bien contradictoire :

Pediculos Veneremque facit, sed cuilibet obstat.

Il en est de même de la châtaigne :

Ante cibum strangit; post, glans castanea solvit.

Les autres parties du poëme, plus sérieuses, moins contradictoires, sont aussi moins goûtées. Excepté le second chant, qui traite de la vertu des simples et de certains médicaments, les autres ne peuvent guère être consultés que pour se rendre compte de l'état des connaissances médicales au XIIe et au XIIIe siècle. Dans la *Materia medica*, les plus sages préceptes se trouvent associés, suivant la pratique d'alors, à des recettes de bonne femme. Les propriétés du camphre, du sirop de pin y sont décrites comme on le ferait de nos jours; le pin est préconisé pour les affections de poitrine et la phthisie; les vertus anaphrodisiaques du camphre, du lis d'eau sont très-finement remarquées :

Camphora per nares castrat odore mares,

dit le poëte, avec un jeu de mot assez spirituel. Mais on y trouve aussi que l'absinthe mêlée au fiel de bœuf guérit les tintements d'oreille; mêlée au vin, elle dissipe le mal de mer; l'oseille guérit de la morsure des scorpions; la patience (*lapathum acutum*) est souveraine pour le mal de dents. On croirait à un jeu de mots si le vers était écrit en français.

Il existe un assez grand nombre de traductions françaises de l'*École de Salerne* sous ce titre : *Régime de santé pour conserver le corps humain et vivre longuement* ou le *Regimen sa-*

nitatis en françois, datant de la fin du XVe siècle ou des commencements du XVIe. On trouve même l'*Eschole de Salerne en vers burlesques*, par Martin, suivie de poëmes macaroniques sur les huguenots (1651, in-12). La dernière traduction a été faite en vers d'une élégance et d'une précision suffisantes par M. Meaux de Saint-Marc (Paris, 1861, in-18), avec une savante introduction de M. Ch. Daremberg sur la célèbre école salernitaine.

École des mœurs, *Réflexions morales et historiques sur les maximes de la sagesse*, par l'abbé Blanchard. Cet ouvrage, publié pour la première fois sans nom d'auteur en 1773, était intitulé : le *Poëte des mœurs* ou les *Maximes de la sagesse*, avec des remarques morales et historiques, utiles aux jeunes gens et aux autres personnes, pour se conduire sagement dans le monde (2 vol. in-12). Plus tard, on le réimprima, et il devint alors *Maximes de l'honnête homme* (1779, 3 vol. in-12), avec nom d'auteur. Enfin, sous le titre d'*École des mœurs*, il a eu un grand nombre d'éditions, soit à Paris, soit dans les provinces. Ce traité renferme une infinité de leçons et de conseils qui peuvent être de la plus grande utilité. Propre à empêcher l'homme de s'égarer dans le chemin de la vie, une fois qu'il y est entré, le livre de l'abbé Blanchard peut encore l'y introduire avec sûreté et sous les plus heureux auspices. Il n'est point de cours de morale plus complet. Tous les vices y sont démasqués et combattus, toutes les vertus préconisées et rendues d'un accès moins difficile. Malheureusement cet ouvrage est déjà vieux, moins encore par la date de sa composition que par les événements qui depuis 1789 ont changé la face du monde moral. Tel vice s'y présentait sous une forme, qui se montre aujourd'hui sous une autre; telle vertu devait y être exercée de telle manière, qui a besoin de se produire d'une nouvelle façon. Beaucoup d'institutions ont été dépouillées de leur prestige et de leur empire, et ce n'est plus des exemples qu'elles fournissent qu'on peut aujourd'hui s'autoriser. Les traits cités avec succès il y a un certain nombre d'années par l'abbé Blanchard ont également perdu de leur intérêt à force d'être répétés.

Nous ne rendrons pas responsable de cette diminution d'à-propos l'auteur, qui ne pouvait pas ne pas être de son temps; mais nous lui reprocherons des fautes qui lui sont personnelles, des redondances, des redites nombreuses, des digressions fatigantes, l'absence d'un ordre rigoureux, un style trop inégal, bien qu'il ne soit pas dénué de la clarté simple et modeste qui convenait au sujet. Nous ne ferons pas non plus à l'abbé Blanchard un crime de son manque d'originalité; le sujet même le condamnait à être banal. En effet, tout avait été dit avant lui sur les devoirs de l'homme envers Dieu, et, par rapport à la religion, sur le respect que l'on doit à ses père et mère, aux instituteurs, aux bienfaiteurs, aux vieillards, aux supérieurs en général, sur l'esprit d'obligeance qui doit unir les membres d'une même famille, sur les devoirs du mariage, sur les égards que le maître doit aux gens de sa maison, sur la probité, la loyauté, la bienfaisance, sur la discrétion dans les bienfaits, sur le pardon des injures, sur la modestie; sur le courage dans le malheur, sur la charité à l'égard des absents, sur l'indulgence, sur la déférence pour les bons conseils, sur la nécessité d'éviter la précipitation dans les jugements, sur les inconvénients des procès, sur le prix du temps, sur la réserve dans le langage, sur la prudence dans le choix des amis, sur la régularité des mœurs, sur les dangers du jeu, en un mot, sur la prééminence du devoir sur le plaisir et l'intérêt. Le livre de l'abbé Blanchard n'est donc qu'une compilation des philosophes de l'antiquité, des pères de l'Église et des moralistes modernes. Pascal, Fénelon et Jean-Jacques Rousseau ont été surtout mis largement à contribution. Mais n'est-ce donc rien que d'avoir su ramener à un petit nombre de préceptes tout le système de la morale philosophique et religieuse, pour rendre cette morale accessible à toutes les intelligences comme à tous les cœurs? Or l'abbé Blanchard a eu cet incontestable mérite; son livre est clair comme un catéchisme, comme doit l'être toute œuvre qui intéresse à divers degrés tous les êtres pensants et responsables. Cet hommage légitime rendu à l'auteur, nous exprimerons le regret qu'il n'ait pas relevé la banalité de son sujet par quelques pensées neuves et profondes, et qu'il soit parfois descendu à des détails puérils sur les convenances sociales.

Parmi les meilleures éditions, il faut placer celle de Lemaire, publiée en 1818. Afin, sinon de faire disparaître, au moins d'atténuer le défaut que nous avons signalé, et de rendre le livre, sinon plus instructif, au moins plus agréable à lire, condition indispensable, surtout lorsqu'on s'adresse à la jeunesse, Lemaire a entièrement remanié, et souvent avec bonheur, l'*École des mœurs*. Il l'a divisée en douze chapitres, parmi lesquels on remarque surtout l'article du commencement, qui traite des droits et des devoirs de la religion. L'article primitif contenait plusieurs passages d'une grande beauté, mais il était déparé par un style souvent obscur, mystique et déclamatoire. Grâce à Lemaire, ces défauts ont fait place à un style clair, rapide, net et concis; les beautés sont demeurées intactes, et l'article est devenu un des chefs-d'œuvre du genre. D'autres éditeurs, après Lemaire, ont encore essayé de faire mieux que lui pour rajeunir l'abbé Blanchard, ce qui prouve en faveur de l'*École des mœurs*.

École des pères (L'), roman de Rétif de La Bretonne (1776, 3 vol.). Ce roman est en quelque sorte un traité sur l'éducation, une contrefaçon de l'*Émile*. « J'ai noyé l'instructif et fait disparaître l'agréable de cette production, a dit Rétif, en me livrant à des détails qui n'étaient propres qu'à un livre élémentaire. » Rétif se montre plus exagéré encore que Rousseau, et développe tout ce que ses paradoxes offrent de plus chimérique et de plus étrange. Il fait un grand éloge de l'institution morave du comte de Zinzendorf; il voudrait établir une communauté fondée à peu près sur les mêmes principes. Son livre finit par une petite encyclopédie rustique aussi curieuse que tout le reste. Ce roman ne vaut pas le *Paysan perverti ;* mais il est, à beaucoup d'égards, supérieur à la plupart des autres ouvrages du même auteur. Grimm en parle en ces termes dans sa *Correspondance :* « On peut regarder M. Rétif comme un des plus robustes cyclopes de la forge de Jean-Jacques. Il n'a certainement ni l'éloquence, ni le goût du philosophe genevois, mais il en a quelquefois la force et l'originalité; il paraît surtout en avoir épousé les principes et la philosophie. Cette nouvelle production de sa plume infatigable est une espèce de caricature d'*Émile*, à l'usage des fermiers et des marchands de la rue Saint-Denis; cependant, au milieu d'un fatras de vues mal dirigées et de situations communes et triviales, vous trouverez des idées fortes, des peintures neuves, et surtout des détails de la plus grande vérité. Toute la conduite de ce roman est extravagante, absurde; mais, au moment où vous êtes prêt à jeter le livre, vous rencontrez une page heureuse et des morceaux de dialogue d'un naturel et d'une simplicité rares. On ne se fait point l'idée d'une tête plus singulièrement organisée, d'un mélange plus étonnant de platitude et de génie, d'ignorance et d'instruction, de sagesse et de folie. »

C'est à peu près ce que dit un écrivain plus rapproché de notre temps, et il ajoute : « Rétif trace des caractères avec habileté; la fable qu'il invente attache presque toujours. Il y a dans son dialogue une vérité naïve qui charme; il écrit des pages délicieuses de naturel et de douce volupté; il trouve des tableaux frais et riants; il appelle tour à tour le rire de réflexion, la pensée profonde, et presque toujours jette dans le cœur une émotion extrême. »

École d'Alexandrie (HISTOIRE DE L'), étude publiée en 1840 par M. Matter. Cet ouvrage est fait pour étonner le lecteur; car, s'il est savant et utile, en revanche la philosophie, qui devrait en occuper la plus grande partie, y tient fort peu de place. Alexandrie, cette colonie grecque qu'Alexandre fonda dans sa course à la conquête du monde, vit fleurir dans son sein les arts de la Grèce, et, pendant que la métropole en proie aux guerres civiles voyait s'éteindre peu à peu cet amour des lettres qui avait fait sa gloire, Alexandrie, sous la domination des Lagides, composa une bibliothèque, établit un musée, rassembla les érudits et prit en quelque sorte la place d'Athènes à la tête de la civilisation grecque. On voit cette activité littéraire s'étendre et s'accroître presque sans interruption jusqu'aux premiers siècles de notre ère, puis tout à coup Alexandrie abandonne la philologie et les lettres, jusque-là son unique étude, et s'attache à la philosophie, qu'elle avait cultivée avec moins d'éclat. C'est alors que se produit l'école néoplatonicienne, dans laquelle viennent s'absorber toutes les philosophies de la Grèce et de l'Orient, et qui lutte seule pendant cinq cents ans, pour les dieux et la tradition, contre le christianisme et l'esprit nouveau. Cette grande école occupe une telle place, non-seulement dans l'histoire des systèmes, mais dans l'histoire générale de l'esprit humain, que tous les travaux précédents accomplis à Alexandrie ne semblent destinés qu'à la préparer et à la rendre possible. Il y a donc une unité parfaite dans cette histoire, qui embrasse près de dix siècles. L'école néoplatonicienne est tout, et ce qui précède ne semble être là que pour concourir à la former. Une histoire de l'école d'Alexandrie doit faire ressortir cette filiation; elle doit montrer comment cette unique philosophie résume toutes les philosophies, toutes les religions, toutes les mœurs de l'antiquité. Il faut qu'en la comparant avec le christianisme elle éclaire à la fois la philosophie qui va naître et celle qui va finir, et que l'on voie apparaître dans un même moment et avec une égale évidence ce qui fait la force et la durée du polythéisme antique, et ce qui fait au fond sa faiblesse et son néant.

C'est faute d'avoir suivi ce programme, résumé des leçons professées par M. Jules Simon sur le même sujet, que M. Matter n'a pas écrit une histoire suffisante de l'école d'Alexandrie. En outre, il n'a pas été frappé de l'importance de la question philosophique. Tout l'intéresse au même titre dans ce qu'il raconte, ou plutôt la philosophie et tout ce qui s'y rapporte le préoccupent moins que le reste; car il mentionne seulement en passant les noms de Plotin et de Proclus, et ce n'est que dans un volume publié plus tard qu'il expose leurs doctrines. Ce n'est pas une heureuse inspiration que d'avoir mis de côté la philosophie dans l'histoire d'une école qui doit à la philosophie son importance et son éclat. On ne se douterait guère, en lisant M. Matter, que pendant une période de cinq siècles, où le christianisme grandissait tous les jours, les Alexandrins ont été à la tête de la résistance, qu'ils ont lutté pour les doctrines du paganisme dont ils étaient alors les uniques représentants; que, pour opposer avec quelque chance de succès ces vieux systèmes de la Grèce et de l'Orient aux doctrines toutes nouvelles qu'ils s'efforçaient d'arrêter dans leur marche, ils ont amassé plus d'érudition, remué plus d'idées, construit plus de systèmes qu'il ne s'en trouve en dix siècles d'une époque ordinaire. « M. Matter, dit M. Jules Simon, traverse en indifférent tout ce champ de bataille; il n'a d'admiration ni pour les vainqueurs ni pour les vaincus; il ne se doute pas de la grande lutte qui remplit tous les siècles dont il croit faire l'histoire; il attribue la chute des écoles grecques et le triomphe du christianisme à Constantin, à Théodose, à Justinien. Il ne sait pas que la conversion des empereurs est un effet et non une cause, que ce ne sont pas les événements qui gouvernent les idées, mais les idées qui gouvernent les événements. Il bannit de son livre avec un soin si scrupuleux, non-seulement toute histoire des doctrines philosophiques, mais toutes les réflexions qu'auraient suggérées à un penseur les faits mêmes qu'il raconte, que l'on reconnaît sans peine qu'il y a de sa part un parti pris, une résolution bien arrêtée de se borner au récit des événements matériels : sans cela la philosophie serait entrée dans son livre malgré lui; elle se serait fait jour quelque part. A coup sûr Diogène Laërce n'est qu'un biographe qui n'a pas de prétention au titre de philosophe, et pourtant, à l'aide de ses indications, on a pu retrouver et reconstruire des théories tout entières. M. Matter ne donne pas d'indications pareilles; il a tenu jusqu'au bout cette singulière gageure d'écrire l'histoire d'une philosophie qui dure cinq siècles et déploie une activité prodigieuse, sans prononcer un seul mot qui, de près ou de loin, ait trait à la philosophie. » Ce jugement est sévère, mais il acquiert une grande autorité dans la bouche d'un homme qui a donné une histoire si complète de l'école d'Alexandrie. Une autre lacune qu'a signalée également M. Jules Simon, c'est le peu d'importance accordée par M. Matter à la naissance et au progrès du christianisme. Il tient plus de compte de la création d'un nouveau musée. La dernière moitié de cette histoire, qui devait nous montrer le monde ancien aux prises avec le monde nouveau, tout le passé et tout l'avenir de la civilisation dans une seule lutte, cette période de grandeur et d'éclat pour l'école d'Alexandrie semble à son historien une époque de décadence. En effet les idées s'agrandissent, les systèmes se coordonnent, la philosophie est défendue avec enthousiasme et illumine le monde de ses clartés. Mais les bâtiments du musée commencent à tomber en ruine; on déserte ce palais pour une autre école fondée par les chrétiens à Alexandrie. Les savants n'ont plus au milieu d'eux, comme au temps des Lagides, un roi qui les interroge et les écoute; ils ne tiennent plus le même rang dans les rues de la cité et sur les places publiques; mais c'est le moment où ils remplissent l'histoire. Si M. Matter ne l'a pas vu, c'est, et ce mot expliquera l'esprit de son travail, qu'il a envisagé la question plutôt en antiquaire qu'en historien. Les monuments le préoccupent plus que les idées; de là une grande erreur. Suivant M. Matter, la décadence de l'école d'Alexandrie commence à la chute des Ptolémées, tandis qu'au contraire cette époque est le commencement de sa gloire. Néanmoins, l'ouvrage de M. Matter offre un intérêt tout particulier. C'est une mine de matériaux pour les futurs historiens de l'école d'Alexandrie, mine que le critique de M. Matter, M. Jules Simon, a su exploiter habilement.

École d'Alexandrie (HISTOIRE DE L'), publiée en 1844 par M. Jules Simon. Pendant plusieurs années, M. Jules Simon prit cette école pour sujet de ses leçons à la Sorbonne et en écrivit l'histoire. Après l'avoir caractérisée et brièvement appréciée dans une préface riche d'aperçus métaphysiques, il se donne tout entier au principal objet de son ouvrage et s'attache à nous faire connaître dans tous ses détails la philosophie alexandrine, depuis ses principes les plus abstraits jusqu'à ses dernières conséquences. Cette vaste exposition, qui n'avait jamais été faite et dont seul M. Vacherot avait donné une idée, dans un mémoire couronné par l'Académie en 1840, où se déploient avec éclat une intelligence philosophique et un talent de style de l'ordre le plus élevé, nous dévoile un système d'une grandeur et d'une originalité inattendues, et sans lequel il est impossible de se rendre un compte exact du rôle qu'Alexandrie a joué dans le monde, des luttes qu'elle a soutenues contre l'Église naissante, de l'influence qu'elle a exercée sur les développements du christianisme, enfin des causes essentielles qui, après l'avoir élevée si haut, ont amené sa décadence et ses revers.

Nous ne suivrons pas M. Jules Simon dans les hautes sphères de la spéculation, qu'il a traversées si heureusement; nous nous contenterons de mentionner le résultat de ses recherches. Il a divisé en trois périodes, parfaitement caractérisées, l'histoire de l'école d'Alexandrie. La première et la moins éclatante, mais la plus féconde, est celle de sa fondation, vers la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne, par Ammonius Saccas, et de son rapide essor avec Plotin, Origène et Longin. L'école se développe lentement, se discipline intérieurement et se donne un point d'appui solide par un système. Bientôt Plotin, qui en est l'auteur, l'enseigne à Rome avec un éclat extraordinaire. C'est alors que l'école d'Alexandrie entre dans sa seconde phase. Avec Porphyre, avec Jamblique, elle devient une sorte d'Église qui prétend disputer à l'Église chrétienne l'empire du monde. Le christianisme monte sur le trône avec Constantin; l'école d'Alexandrie l'en fait descendre et s'y place à son tour avec Julien. On a beaucoup déclamé contre l'empereur apostat, et sans doute il a fait la plus grande faute que puisse commettre un homme d'État, il n'a pas compris le christianisme; mais cette faute est-elle sans excuse? Julien était un enfant de la Grèce, un fils de Platon, un Athénien passionné pour les lettres et les arts, pénétré du sentiment de la dignité de l'esprit humain. A ses yeux, les chrétiens étaient des barbares; il ne comprenait rien à cette foi farouche, il n'y voyait qu'ignorance et folie. Plein de mépris pour la rudesse des galiléens, il ne leur enviait que leurs vertus. Et que d'esprit, que de grandeur dans ses desseins! Quel ensemble dans les mesures! Quelle modération dans un homme si jeune et si passionné! Que de choses accomplies ou tentées en si peu de temps! Quelle trace profonde laissée dans l'histoire par un empereur qui régna quelques mois! Avec Julien disparaît la puissance politique et religieuse de l'école d'Alexandrie. Le christianisme, à la mort de Constantin, n'avait rien perdu de sa force, parce que sa force était tout entière dans les idées. L'école d'Alexandrie, dépassée par l'esprit nouveau, et s'épuisant en vain pour le ramener en arrière, tomba dès que le bras qui la soutenait fut brisé. Ici commence sa dernière époque, celle où brille encore le nom de Proclus. Elle redevient une école de pure philosophie et, se rapprochant plus que jamais du platonisme, elle cherche à ressaisir par la pensée spéculative l'influence qu'elle a perdue; mais l'esprit du siècle s'était retiré d'elle; elle s'éteint sous Justinien.

« Si l'on peut reprocher à M. Jules Simon, dit M. Saisset, d'être trop favorable aux alexandrins, quand il expose leur doctrine et leur suppose peut-être trop d'originalité, il faut reconnaître qu'il est juste et sévère pour eux quand il discute et apprécie la valeur de leurs spéculations. C'était là la partie la plus difficile de la grande tâche qu'il s'est proposée; il s'en est acquitté, en ce qui touche le mysticisme alexandrin, d'une manière supérieure. Il est impossible de remonter aux causes du mysticisme de Plotin avec une sagacité plus pénétrante, et de mettre à nu avec plus de vigueur et de solidité l'illusion sur laquelle repose cet étrange et curieux système. »

C'est au nom d'un système aussi bien qu'en historien philosophe que l'auteur juge l'école d'Alexandrie. A la théorie de Plotin sur la raison, il oppose la sienne, qui se résume en deux principes fondamentaux : l'idée de l'absolu ou de l'infini est le dernier fonds de la raison; nous ne pouvons avoir toutefois de la nature de l'infini aucune connaissance positive. Par le premier de ces principes et, en général, par sa manière d'entendre l'absolu, M. Jules Simon se rattache à la nouvelle philosophie allemande, celle de Schelling et de Hegel; par le second, il se rapproche plutôt de Kant et de l'esprit général de la philosophie critique, laquelle dans le fond ne conteste pas la notion, ni même l'existence de l'absolu, mais seulement la possibilité de le connaître, d'en faire la science. Cette théorie ne manque pas d'une certaine puissance; mais M. Jules Simon ne la suit pas exclusivement, car, par une contradiction apparente, il se montre dans tout le cours de son ouvrage partisan éclairé et éloquent du dogme de la Providence. Du reste, il est impossible de recueillir avec plus de sagacité, d'analyser avec plus d'ordre et de netteté, de grouper d'une manière plus saillante les différences des deux systèmes chrétien et alexandrin. Aussi les deux chapitres sur l'établissement du christianisme et sur les rapports de la trinité chrétienne avec celle d'Alexandrie sont-ils les plus intéressants du premier volume. Dans le second, le principal chapitre est celui que l'auteur a consacré à l'empereur Julien. La cause des idées et de la philosophie ne doit à Julien aucune prédilection; elle ne lui doit, comme à ses adversaires, que la plus stricte impartialité. C'est ce qu'a eu le mérite de comprendre M. Jules Simon; la lutte de Julien contre les chrétiens comme empereur et comme philosophe, sa conduite, sa doctrine, ses écrits sont appréciés avec une équité pénétrante, avec une décision d'esprit qui élèvent la manière de l'auteur à toute la plénitude de la gravité historique.

Pourquoi M. Jules Simon n'a-t-il pas abordé toutes les faces de la question qu'il traitait? Pourquoi n'a-t-il pas consacré quelques pages aux arts et aux sciences, aux travaux de

l'histoire, de la critique littéraire, de l'astronomie et de la médecine? Pourquoi a-t-il, lui écrivain démocrate, laissé bruire au-dessous de lui le flot populaire, sans essayer de noter quelques-uns de ses accents? Pourquoi n'a-t-il pas plus tenu compte de l'école juive d'Alexandrie, si célèbre avec Philon? Pourquoi la lutte d'Arius et d'Athanase n'a-t-elle pas trouvé en lui un historien? C'est peut-être que son respect pour le christianisme l'a détourné de recherches qui eussent démontré que l'usage des prières, l'abstinence, le jeûne, le culte extérieur ne sont pas un produit du christianisme, mais bien la suite de la combinaison d'emprunts faits par lui à la philosophie juive et à la théurgie orientale, emprunts qu'il s'est fort habilement assimilés.

« L'*Histoire de l'école d'Alexandrie* est le résultat d'un cours savamment professé pendant plusieurs années; si on l'ignorait, dit M. Lerminier, on pourrait s'en apercevoir à la lecture, à ces longs développements, à ces analyses détaillées qui sont un des devoirs de l'enseignement. La manière d'écrire de M. Jules Simon est toujours élégante; elle a parfois de l'éclat, parfois aussi de la diffusion. Il semble dans certains endroits que l'historien de l'école d'Alexandrie, qui, comme professeur, connaît à fond les idées qu'il expose, ne s'est pas donné le temps nécessaire, comme écrivain, pour les revêtir d'une expression assez précise, assez lumineuses. Qui mieux que M. Jules Simon peut connaître les difficultés du style philosophique? Il faut à la fois ne rien sacrifier de la vérité des pensées et les rendre accessibles à chacun, rester profond tout en devenant intelligible, même, s'il est possible, agréable et populaire, car enfin l'écrivain ne s'adresse pas tant à ceux qui savent les choses qu'il sait qu'à ceux auxquels il désire les enseigner. Ces réserves faites, signalons dans l'*Histoire de l'école d'Alexandrie* une composition solide et forte, remarquable dans plusieurs parties, excellente dans quelques-unes; il y a peu de livres où les deux grandes questions du mysticisme et du panthéisme aient été si bien touchées et qui fassent un aussi réel honneur à l'Université de Paris. »

École d'Alexandrie (HISTOIRE CRITIQUE DE L'), par E. Vacherot, directeur des études à l'École normale, ouvrage couronné par l'Institut (Académie des sciences morales et politiques; Paris, librairie philosophique Ladrange, 1846-1851, 3 vol. in-8°).

M. Vacherot fut, comme nous l'avons dit à propos du travail de M. Jules Simon, couronné par l'Académie en 1840, sur le rapport de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Voici quel était le programme du sujet de l'Académie, programme que suivit M. Vacherot, dans son mémoire d'abord, et ensuite dans son livre, plus complet que le mémoire, qui avait dû être achevé rapidement :

1° Faire connaître par des analyses étendues et approfondies les principaux monuments de l'école d'Alexandrie, depuis le II^e siècle de notre ère, où elle commence avec Ammonius et Plotin, jusqu'au VI^e siècle, où elle s'éteint avec l'antiquité philosophique, à la clôture des dernières écoles païennes par le décret célèbre de 529, sous le consulat de Decius et sous le règne de Justinien.

2° Insister particulièrement sur Plotin et sur Proclus; montrer le lien systématique qui rattache l'école d'Alexandrie aux religions antiques, et le rôle qu'elle a joué dans la lutte du paganisme expirant contre la religion nouvelle.

3° Après avoir reconnu les antécédents de la philosophie d'Alexandrie, en suivre la fortune à travers les écoles chrétiennes du Bas-Empire et du moyen âge, et surtout du XVI^e siècle, dans cette philosophie qu'on peut appeler philosophie de la Renaissance.

4° Apprécier la valeur historique et la valeur absolue de la philosophie d'Alexandrie.

5° Déterminer la part d'erreur et la part de vérité qui s'y rencontre, et ce qu'il est possible d'en tirer au profit de la philosophie de notre siècle.

M. Vacherot s'est appliqué à répondre à toutes les exigences de ce programme, sans rien perdre de son initiative personnelle, non plus que de l'originalité et de la profondeur de son rare esprit. Esquissons rapidement la physionomie de son ouvrage.

Pour lui, l'école d'Alexandrie commence vers 193 et finit vers 529. Pendant une période de plus de trois siècles, elle change, dans le cours de son développement, de situation, de rôle et de théâtre; elle garde invariablement ses principes et son esprit, tout en subissant l'influence des hommes et des circonstances. Essentiellement rationnelle avec Ammonius, Plotin et Porphyre, elle dégénère en pratiques théoriques avec Jamblique, Chrysanthe, Maxime et Julien; puis elle reprend une forme plus sévère et un esprit plus platonicien avec Syrianus, Proclus et Damascius. Ces variations sont donc ramenées par M. Vacherot à trois périodes distinctes :

1° *Période de développement et de formation*. Ammonius fonde une tradition que Plotin et Porphyre convertissent en doctrine écrite.

2° *Période de décadence et de corruption*. C'est alors que Jamblique, Chrysanthe, Maxime, Julien appliquent la philosophie de l'école à la théurgie et en font une doctrine politique et religieuse.

3° *Période de régénération*. Tel est le caractère de l'école d'Athènes, laquelle s'efforce de restituer au néoplatonisme sa rigueur spéculative et ses tendances platoniciennes.

Mais M. Vacherot ne veut pas transporter brusquement et à l'improviste le lecteur dans l'analyse des monuments de l'école d'Alexandrie. Il lui semble à bon droit nécessaire : 1° de remonter aux origines du néoplatonisme; 2° de retracer les circonstances philosophiques, politiques, religieuses, qui en ont précédé ou accompagné l'apparition. Ce point n'était pas indiqué dans le programme de l'Académie et ne figurait pas dans le mémoire, mais il se rattachait trop intimement au sujet pour que M. Vacherot ne lui donnât pas place dans son livre. Pour saisir le rôle que joue l'école d'Alexandrie dans ce grand drame de l'esprit humain dont le triomphe du christianisme fut le dénoûment, il lui fallait évoquer toutes les grandes écoles qui y figurent à la suite de Platon, telles que celle de Philon, la Gnose, la philosophie des Pères de l'Église. Ce dernier point était délicat à traiter pour le directeur des études de l'École normale; plus hardi que M. Jules Simon, professeur à la Sorbonne et à l'École normale, M. Vacherot n'a pas eu peur. D'ailleurs, il le déclare franchement dans sa préface : « Notre profond respect pour le christianisme n'arrêtera ni ne gênera jamais le développement de notre pensée. La philosophie doit être libre dans l'histoire comme dans la science pure; elle n'a pas, comme la politique, ses questions délicates et réservées. Son droit comme son devoir est de tout comprendre, de tout expliquer, de tout juger, dans la mesure des forces que Dieu a départies à l'intelligence humaine. Tel est l'esprit de ce livre dans l'histoire aussi bien que dans la critique des doctrines. »

Après avoir raconté les antécédents de l'école d'Alexandrie et les trois périodes qu'il assigne à son histoire, M. Vacherot étudie la chute, la mort violente, l'assassinat de cette école, pouvons-nous dire, ainsi que ses débris épars dans les diverses écoles du moyen âge; restes mutilés et vivants cependant, de cette vie indomptable attachée aux plus nobles conceptions de l'esprit humain. « L'école d'Alexandrie avait essayé de ranimer de son souffle puissant la civilisation expirante. Elle s'était assise sur le trône avec Julien, le dernier héros de la noble antiquité. Mais l'ancienne société qu'elle voulut défendre et transformer l'entraîna bientôt dans sa chute et l'ensevelit encore vivante sous ses ruines. La destruction du Sérapéum, le massacre d'Hypathie (ordonné par le saint évêque Cyrille), l'exil des derniers philosophes de l'école d'Athènes sont les tristes épisodes de sa défaite. Mais la clôture des écoles païennes par l'édit de Justinien anéantit l'école d'Alexandrie, et non pas ses doctrines. Le néoplatonisme, recueilli dans d'obscures compilations, passa à travers les écoles du Bas-Empire dans la philosophie du moyen âge, et inspira tous les esprits rebelles au joug d'Aristote et de la scolastique, les mystiques comme Scot-Érigène, Hugues et Richard de Saint-Victor, Gerson, etc.; puis, à la Renaissance, cette philosophie, retrouvée tout entière dans ses principaux monuments, devint la source de toutes les doctrines, idéalistes ou mystiques, du XVI^e siècle. » M. Vacherot suit ainsi la longue et profonde trace des idées néoplatoniciennes depuis les premières écoles chrétiennes jusqu'aux temps modernes.

Mais cela fait, la tâche de l'histoire n'est pas terminée. Il lui reste à apprécier toute cette philosophie. Qu'y a-t-il de solide au fond de ces spéculations hardies? Qu'y a-t-il de fécond dans ces subtilités? Dans une doctrine dont les méthodes et le langage répugnent tant à nos habitudes modernes de rigueur et de précision, discerner le vrai du faux, dégager la pensée des formes qui en voilent l'immortelle vérité, devient une tâche difficile que M. Vacherot aborde avec hardiesse et souvent avec succès, tandis que le timide M. Jules Simon s'est contenté de tourner autour.

Le beau livre de M. Vacherot, dont nous venons de donner le plan, comprend donc quatre parties bien distinctes : l'introduction, l'analyse, l'histoire et la critique. Ces quatre parties forment près de 1,800 pages ou 3 gros volumes in-8°. Les deux premiers (parus en 1846) contiennent l'introduction et l'analyse; le troisième (paru en 1851) comprend l'histoire et la critique.

Il suffit de lire l'*Histoire critique de l'école d'Alexandrie* pour aimer son auteur. Nul philosophe plus sympathique, nul savant plus attrayant que M. Vacherot. Un de ses adversaires philosophiques, d'un esprit clair sinon pénétrant, l'un des membres de la jeune école spiritualiste, M. Paul Janet, consacre à l'auteur de l'ouvrage dont nous parlons quelques pages hostiles, mais non acrimonieuses, d'où nous extrayons les lignes suivantes, auxquelles, bien que que notre drapeau philosophique ne soit pas celui de M. Janet, nous adhérons à un autre point de vue. Elles expliquent assez bien comment et pourquoi M. Vacherot est si sympathique à l'école idéaliste d'Alexandrie.

« M. Vacherot est avant tout un métaphysicien, et c'est par là qu'il se distingue de tous les esprits critiques et sceptiques auxquels on est tenté d'associer son nom. Parmi ceux-ci, les uns nient entièrement la métaphysique, les autres s'en font une de fantaisie qu'ils mêlent en passant à toute autre chose. Pour lui, il vit, il respire, il plane avec une joie sereine et candide, avec une liberté et une souplesse singulière, au sein des idées métaphysiques. Ce sont pour lui, comme dirait Malebranche, des viandes solides ou savoureuses auprès desquelles les viandes réelles ne sont que de pures apparences. Il peut dire encore, comme Jouffroy, lorsqu'on le forçait de quitter ses contemplations intérieures pour les nécessités quotidiennes de la vie, qu'il abandonne le monde des réalités pour entrer dans celui des ombres et des fantômes... C'est un plaisir de discuter avec de tels esprits, car on sent qu'ils ne veulent pas nous tromper. Entre eux et nous, il n'y a qu'un seul juge : ce n'est pas l'opinion, ce n'est pas la foule, ce n'est pas tel ou tel parti, c'est la raison même. »

Malheureusement, tout le monde n'est pas d'avis que la raison seule doit juger les choses de la pensée. Lorsque M. Vacherot fit paraître, en 1851, son troisième volume de l'*Histoire de l'école d'Alexandrie*, où il jugeait avec une noble liberté les rapports du christianisme et du néoplatonisme, ainsi que les emprunts faits par le premier au second; où, donnant dans sa conclusion son appréciation générale sur l'école d'Alexandrie, il ne cachait pas ses prédilections pour les principes idéalistes de cette grande école, un prêtre catholique, rhéteur boursouflé et sans profondeur, l'aumônier même de l'École normale, M. Gratry, publia contre l'auteur un gros et lourd pamphlet dénonciateur où l'historien de l'école d'Alexandrie était traité de « sophiste, d'ignorant, » etc. Malheureusement, alors comme aujourd'hui, le clergé était tout-puissant; le prince-président destitua M. Vacherot des fonctions de directeur de l'École normale, fonctions qu'il avait remplies pendant dix-huit ans avec autant de talent que d'abnégation.

Mais, en 1868, l'Académie des sciences morales et politiques qui, en 1840, avait couronné l'*Histoire de l'école d'Alexandrie*, s'est honorée en appelant, malgré les protestations du clergé, M. Vacherot dans son sein, au moment même où l'Académie française croyait devoir offrir un des quatre fauteuils à l'abbé Gratry; et celui qui signa comme président de la république la révocation de M. Vacherot a signé comme empereur la ratification de son élection.

École (L'), étude politique et sociale publiée en 1865, par M. Jules Simon. Dès l'année 1538, Luther écrivait aux magistrats de toute l'Allemagne, qu'il invitait à fonder des écoles : « La prospérité de l'État ne dépend pas seulement de l'abondance des revenus, de la solidité des remparts, de la beauté des édifices. Posséder des citoyens instruits, polis, honorables, d'une raison éclairée, voilà son premier intérêt, son salut et sa force. » Telle est la thèse que soutient éloquemment M. Jules Simon : « La loi humaine est le progrès; tout progrès a pour principe la volonté humaine et l'intelligence humaine. Fortifier la volonté, développer l'intelligence, c'est d'abord accomplir un progrès, et c'est de plus rendre possibles, faciles, nécessaires tous les progrès ultérieurs. Le peuple qui a les meilleures écoles est le premier peuple; s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain. » En partant de cette donnée, l'auteur va s'attaquer résolûment à une des questions les plus délicates de la politique contemporaine, la question de l'instruction obligatoire.

« Quelque spécial que paraisse un sujet, dit M. Vapereau, traité par un esprit aussi large et aussi élevé, il met en cause les principes sur lesquels repose la science de l'homme. Les questions sociales réclament souvent la solution préalable de la plupart des questions morales, psychologiques, métaphysiques et religieuses. Le droit et le devoir dominent toutes les relations des hommes entre eux et se rattachent eux-mêmes à tout un ensemble d'idées sur notre nature et notre destination. Le problème de l'enseignement populaire et des devoirs qu'il impose à la société dépend des droits que la raison reconnaît à l'individu. Un livre consacré à élucider cette question contiendra donc, au moins implicitement, tout un traité de philosophie morale. C'est le premier caractère de l'*École :* la philosophie spiritualiste s'y reconnaît sous ses meilleurs aspects. » C'est que, quand les philosophes descendent dans l'arène des questions à l'ordre du jour, ils rattachent les débats aux principes que les intérêts ou les passions des partis font aisément perdre de vue.

Ce n'est cependant pas là le côté le plus saillant de l'*École*. Le but évident de l'auteur a été d'écrire un plaidoyer habile et éloquent en faveur de l'instruction primaire obligatoire, plaidoyer qui se divise en quatre points principaux : l'examen de la législation qui régit l'instruction primaire et l'instruction que reçoivent actuellement les filles; la proposition de l'établissement de l'obligation et de la gratuité pour l'enseignement, et enfin les preuves de la nécessité de la liberté dans l'enseignement.

M. Jules Simon commence par établir en droit que l'instruction du peuple est nécessaire à l'intérêt de la société comme à la dignité de l'individu; puis il montre en fait qu'elle est encore en France dans un état de déplorable insuffisance. L'exposé de la situation de l'empire en 1863 avouait que 10,111 communes ne possédaient pas d'école, et que, pour en faire bâtir, l'État grèverait son budget de 38 millions. Qu'est-ce que cela pour une nation qui donne, sans compter, 26 millions pour la construction d'un Opéra? Il serait plus utile d'accorder à l'instruction primaire tous les millions dont elle a besoin et de faire passer l'utile avant l'agréable. Et encore les garçons sont privilégiés en comparaison des filles, dont cependant, au point de vue économique, l'éducation est aussi importante, car leur influence sur les mœurs est considérable. L'instruction primaire des filles n'est pas à améliorer, mais à créer, par suite du peu de secours accordé par l'État aux institutrices. De la même cause découle le danger qui réunit dans des écoles mixtes des garçons et des filles.

Le seul remède à l'état actuel des choses est, d'après M. Jules Simon, d'imposer l'instruction primaire aux familles, et il s'attache à prouver tour à tour la nécessité, la possibilité, la légitimité de cette obligation. Il appelle à son aide toutes les ressources de la science et du talent. Il déroule les chiffres de la statistique, les analyses de la psychologie, les priviléges de la morale, les enseignements de la science économique, le tout animé par les entraînements de l'éloquence. Son argumentation repose sur ce principe, que le père doit à ses enfants l'éducation dans ses éléments essentiels, c'est-à-dire la nourriture de l'esprit comme celle du corps. A défaut de la famille négligeant un tel devoir ou hors d'état de le remplir, la société doit à l'enfant l'instruction de première nécessité, comme elle doit le premier soutien de la vie matérielle à l'orphelin. La gratuité des écoles ne suffit pas; il faut forcer le père à l'accomplissement d'un devoir qui répond à un droit sacré. La fameuse maxime du *compelle intrare*, inadmissible partout ailleurs, est ici de toute rigueur. L'instruction est à la fois un devoir et un intérêt social avec lequel on ne peut ni on ne doit transiger. L'*Exposé de la situation de l'empire* ne le dit pas formellement, mais ne le fait-il pas entendre par ces paroles : « Il faut que le pays se pénètre bien de cette vérité, que l'argent dépensé pour les écoles sera épargné pour les prisons? »

M. Jules Simon combat ensuite vigoureusement les adversaires de l'instruction obligatoire et démontre péremptoirement qu'elle est possible, puisqu'elle existe en Prusse, en Saxe, en Hanovre, en Wurtemberg, dans les grands-duchés de Bade, de Saxe-Weimar, de Saxe-Cobourg, de Hesse-Darmstadt, dans la Hesse électorale, dans les duchés de Nassau, de Brunswick, en Autriche, en Bavière, en Suède, en Norvége, en Danemark, dans dix-huit cantons de la Suisse sur vingt-deux, en Portugal, en Turquie et dans une grande partie des États-Unis de l'Amérique. Qu'on vienne ensuite dire que c'est une mesure impraticable et illibérale! Est-ce que par hasard nous serions mieux traités sous le rapport de la liberté que la Suisse et l'Amérique? A moins qu'on ne veuille nous faire revenir au bon vieux temps où l'on ne croyait pas qu'il fût bon qu'un serviteur devînt un homme, et où l'on s'efforçait de le réduire à l'état de machine, il faut adopter le principe de l'instruction obligatoire. Le motif qui fait repousser ses propositions, M. Jules Simon ne craint pas de le dire, est un motif politique : c'est un parti pris. Là encore il prend ses adversaires en faute et leur prouve, par une citation de M. Cousin, que la crainte leur fait perdre le bon sens jusqu'à les pousser à agir contre leurs intérêts. Le 21 mai 1833, M. Cousin disait à la Chambre des pairs : « Un pays qui veut être libre doit être éclairé, ou ses meilleurs sentiments lui deviennent un péril, et il est à craindre que, ses droits surpassant ses lumières, il ne s'égare dans leur exercice le plus légitime. » Les conclusions de M. Jules Simon sont que l'État doit donner l'instruction et obliger les particuliers à venir la recevoir : 1° pour affirmer par l'enseignement la doctrine morale qu'il affirme par la loi; 2° pour maintenir dans tous les degrés d'enseignement un niveau de capacité ou de moralité qu'on ne pourrait attendre avec sécurité, soit des efforts de l'industrie, soit même des associations désintéressées; 3° pour fonder des écoles dans les communes pauvres, reculées, à demi désertes, qui, sans lui, n'en posséderaient pas; 4° enfin pour que le bienfait de l'instruction gratuite ne soit pas, pour ceux qui en ont besoin, seulement une heureuse éventualité, mais bien une certitude et un droit incontestable.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces projets que les adversaires de M. Jules Simon prétendent repousser au nom de la liberté, c'est également au nom de la liberté que M. Jules Simon les met en avant, et, comme il lui a donné certes plus de gages qu'eux, nous n'hésitons pas à nous ranger à son avis. Nous ne nions pas que la solution qu'il propose pour ce problème si délicat, bien que vraie absolument, ne doive admettre dans la pratique des transactions et des atermoiements, et qu'elle n'ait à vaincre certaines répugnances; mais nous croyons fermement qu'avec le temps elle finira par être adoptée. Déjà, on le sait, l'ancien ministre de l'instruction publique, M. Duruy, avait pris sous son patronage les idées développées par M. Jules Simon, et, quoiqu'il ait été momentanément

désavoué, son autorité est d'un grand poids dans la question. En outre, on ne saurait le méconnaître, l'instruction, nécessaire en tout temps, l'est aujourd'hui plus que jamais; pour quatre motifs, dirons-nous avec M. Jules Simon : « 1º à cause de l'égalité sociale : l'égalité dans la loi n'est que la reconnaissance du droit; l'égalité dans l'instruction, ou du moins dans la partie de l'instruction sans laquelle on ne peut pas étudier tout seul, est la possibilité du fait; 2º à cause des progrès de l'industrie, qui de plus en plus cesse d'employer les hommes comme force matérielle et les utilise comme force intellectuelle; 3º à cause du suffrage universel : le juge doit savoir ce qu'il fait, il doit pouvoir s'éclairer par lui-même; 4º à cause des derniers traités de commerce : le travail national n'étant plus protégé, la richesse d'un pays dépend désormais de la capacité de sa population, et par conséquent de son instruction ; car l'instruction augmente la capacité, et même la capacité professionnelle. » Toutes ces idées de progrès, l'auteur les émet avec tant d'atticisme, dans un style si élégant et si harmonieux, que nous comprenons, sans y souscrire, l'appréciation de M. Vapereau : « La plus grande séduction de la thèse de M. Jules Simon, c'est de l'avoir trouvé pour défenseur. »

— *Écoles au théâtre.* Depuis plus de deux siècles, les critiques, les historiens, les moralistes commentent sur tous les tons la fameuse devise improvisée par Santeuil pour le théâtre d'Arlequin : *Castigat ridendo mores.* On a répété à satiété que le théâtre doit être l'école des mœurs, et que la scène est une tribune d'où le comédien, interprète des sentiments intimes de l'auteur dramatique et faisant cause commune avec lui, doit tonner sans relâche contre les vices et les ridicules de l'espèce humaine. Nous n'entrerons pas dans l'examen de cette importante question, qui exigerait de longs développements déplacés ici, et qui d'ailleurs se produiront plus naturellement à d'autres articles, tels que l'article THÉÂTRE ; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire en passant que nous trouvons cette prétention de la comédie au moins fort exagérée, et nous n'en voulons pour preuve que l'exemple suivant. Les parents d'un fesse-mathieu de la plus insigne lésinerie l'entraînent un soir au spectacle, en lui payant sa place, bien entendu. On jouait l'*Avare*, de Molière. Ils espéraient que les rires provoqués par la ladrerie d'Harpagon l'amèneraient à faire sur lui-même un retour salutaire. Au sortir du spectacle, ils s'empressent de lui demander s'il a trouvé cette comédie de son goût, et quel effet elle a produit sur lui. « C'est une charmante pièce, répond notre avare, une pièce de beaucoup de mérite, et que je me propose bien de voir jouer encore, car on peut y puiser d'excellentes leçons d'économie. » Et voilà comme quoi la comédie *castigat ridendo mores.* Il n'en est pas moins vrai que beaucoup d'auteurs dramatiques ont pris fort au sérieux le rôle de législateurs dont on les a gratifiés si bénévolement, et il ne faut, pour s'en convaincre, que jeter un coup d'œil rapide sur la liste des pièces de théâtre, où cette intention se révèle si manifestement, que le titre lui-même suffit à la dévoiler. Que d'*écoles*, grand Dieu ! Tous les âges, toutes les professions, toutes les conditions sociales ont été passés en revue; depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, depuis le célibataire jusqu'au veuf, depuis le paysan jusqu'aux princes et aux rois, chacun a reçu, par l'organe du comédien, des leçons sévères et de vertes semonces dont il aura dû profiter. Si, dans la foule de ces œuvres, quelques-unes ont obtenu un succès très-légitime d'ailleurs, l'honneur en revient beaucoup moins à l'intention prêtée aux auteurs de châtier un vice ou un travers qu'à l'habileté avec laquelle ils ont su choisir un sujet, et le revêtir d'une forme ingénieuse et intéressante. Voici l'analyse des principales pièces données sous le titre d'*Écoles :*

École des maris (L'), comédie en trois actes et en vers, de Molière, représentée en 1661. Cette pièce est une date dans la carrière dramatique de Molière ; elle marque la grande manière de l'auteur substituant cette fois à des personnages de fantaisie des caractères observés. Le héros est ici Sganarelle ; ce personnage a tous les travers de l'égoïsme : entêtement, bizarrerie, brutalité, vanité, etc. Il ne veut sacrifier ni à la convenance, ni à la mode du jour, ni au goût et à l'intérêt d'autrui, ni à la raison, bien qu'il s'estime fort prudent et fort raisonnable. Sganarelle est le tuteur d'une jeune fille, Isabelle, orpheline, que son père a fiancée à son ami par testament. Il aime sa pupille, mais à sa façon d'égoïste tyran. Satisfait, et au delà, de son propre consentement, il se considère déjà comme investi de l'autorité d'époux. Sa précaution constante est de ne souffrir chez la jeune fille aucun plaisir, aucune distraction, aucun objet qui puisse éveiller sa jalousie systématique. Isabelle, qu'il suppose formée à bonne école et convaincue de sa théorie, n'est que résignée. Pour Sganarelle, le plan d'éducation a réussi ; il se prépare donc à épouser Isabelle, à cueillir le fruit en sa maturité vermeille, et d'emblée il triomphe, dès la première scène, en démontrant à son frère Ariste, qui a élevé avec indulgence Léonor, sœur d'Isabelle, la supériorité de son système d'éducation sur le sien. C'est par sa vanité et par sa malveillance, les deux principaux ressorts de son caractère, que Sganarelle va perdre tous les avantages présumés de sa position et de son système. De ces deux vices naîtront toutes les situations où il aura à se défendre. Isabelle aime Valère. C'est Sganarelle lui-même qui servira de messager. Une fausse confidence réussit toujours à tromper un homme vaniteux. Isabelle dira à Sganarelle qu'il est aimé, pour qu'il aille dire à Valère qu'il ne l'est pas, et il ira pour le plaisir d'humilier un rival. Valère ne prend pas le change; il interprète en bonne part la nouvelle qui devait le chagriner et l'étonner tout au moins, si elle eût contenu la vérité. Or Isabelle, inquiète sur le résultat de son stratagème et tirant toujours parti des défauts de son tuteur, qu'elle doit bien connaître, veut que toute méprise soit impossible. Il faut que Valère sache tout et qu'il le sache pertinemment. Une lettre lui révèlera tous les mystères de la position et du cœur d'Isabelle. Cette lettre sera un prétendu billet de Valère, qu'on lui renvoie sans avoir daigné l'ouvrir. Sganarelle, toujours heureux des malheurs d'autrui, tant que son intérêt n'en souffre pas, s'empresse de faire la commission. Grâce à sa maligne complaisance, Valère sait qu'il est aimé et qu'Isabelle ne veut pas d'autre mari que lui; mais une entrevue ne déplaira pas aux deux amants, et cette entrevue, ménagée par Sganarelle, tournera à son dommage et à sa honte. Sganarelle amène donc Valère par la main devant Isabelle. Ici Molière a tracé cette scène piquante où Isabelle, attentive à ne désigner clairement aucun des compétiteurs, supplie celui qu'elle aime de la délivrer de celui qu'elle n'aime pas. Sganarelle s'applique à lui-même l'aveu et la requête, et, dans le transport de sa vanité satisfaite, il donne sa main à baiser à Isabelle. Bien plus, comme Valère sort pour se préparer à recevoir la captive émancipée, il l'embrasse pour compatir à sa douleur. Le soir, à la faveur de la nuit, Isabelle va s'échapper de la maison ; sur le seuil, elle rencontre Sganarelle. Sortir si tard ! voilà de quoi inspirer des doutes ; mais l'ivresse du triomphe fait passer sur tous les indices révélateurs. Sganarelle accepte de confiance le conte imaginé à l'instant même par la fugitive. Elle a cédé la place, elle a laissé sa chambre à Léonor pour entretenir son amant par la fenêtre qui donne sur la rue. Tant mieux, très-bien ! pense Sganarelle, qui se donnera le plaisir de trouver en faute la pupille de son frère. Isabelle le prévient, lui assure qu'il est plus séant qu'elle renvoie sa sœur, entre dans sa chambre, simule des reproches à sa sœur, et bientôt la prétendue Léonor sort pour aller au logis de Valère. Cependant Sganarelle, qui s'est tenu caché, est sorti sur les pas d'Isabelle, qu'il prend pour Léonor, et il l'a vue entrer chez Valère. Heureux du chagrin d'autrui, il court informer son frère Ariste du dommage, sans doute irréparable, fait à son honneur. La vérité se découvre. Sganarelle est convaincu d'avoir travaillé à sa perte. Il n'y a plus qu'à marier les deux jeunes gens; le notaire, qui n'est pas loin, vient prêter son ministère.

Le dénoûment, l'un des meilleurs imaginés par Molière, n'est pas exempt d'un sans-façon qui a sa naïveté. Le personnage d'Isabelle, l'un des plus hardis parmi les caractères de femmes, déplairait certainement si l'auteur n'avait entouré sa conduite de toutes sortes de justifications préalables. Ariste ouvre la série des frères et des amis raisonneurs autant que raisonnables du théâtre de Molière.

« Après le sel un peu gros, mais franc, du *Cocu imaginaire*, et l'essai pâle et noble de *Don Garcie*, l'*Ecole des maris*, a dit Sainte-Beuve, revient à cette large voie d'observation et de vérité dans la gaieté. Sganarelle, que le *Cocu imaginaire* nous avait montré pour la première fois, reparaît et se développe par l'*Ecole des maris;* Sganarelle va succéder à Mascarille dans la faveur de Molière. Le Sganarelle de Molière, dans toutes ses variétés de valet, de mari, de père de Lucinde, de frère d'Ariste, de tuteur, de fagotier, de médecin, est un personnage qui appartient en propre au poëte, comme l'a-nurge à Rabelais, Falstaff à Shakspeare, Sancho à Cervantes ; c'est le côté du laid humain personnifié, le côté vieux, rechigné, morose, intéressé, bas, peureux, tour à tour piètre ou charlatan, bourru et saugrenu, le vilain côté, et qui fait rire. A certains moments joyeux, comme quand Sganarelle touche le sein de la nourrice, il se rapproche du rond Gorgibus, lequel ramène au bonhomme Chrysale, cet autre comique cordial et à plein ventre. Sganarelle, chétif comme son grand-père Panurge, a pourtant laissé quelque postérité digne de tous deux, dans laquelle il convient de rappeler Pangloss et de ne pas oublier Gringoire. »

Ecoutons à son tour M. Nisard : « La création de Sganarelle de l'*Ecole des maris*, c'est la création du premier homme dans la comédie. Qui ne connaît pas Sganarelle? Qui n'est pas un peu Sganarelle? Ses travers, c'est la vanité, l'entêtement, l'esprit de système, la bizarrerie, l'amour de soi, et qui de nous n'en tient pas un peu? Mais, chez la plupart des hommes, il s'y mêle des qualités qui compensent les défauts et qui souvent les cachent. Sganarelle n'est qu'un fort vilain homme. Un mot le résume, c'est l'égoïste. » Non-seulement, dans cette pièce, les situations naissent des caractères, mais d'autres caractères sortent de ceux-là. « Sganarelle, ajoute M. Nisard, est le vrai père d'Isabelle ; de même qu'Arnolphe, dans l'*Ecole des femmes*, en voulant faire d'Agnès une sotte, en fait une fille de sens, qui aura plus de ressources pour lui échapper que son jaloux pour la retenir. Sganarelle, Arnolphe donnaient même à Molière le droit de faire finir leurs pupilles malhonnêtement; car l'égoïsme mérite l'ingratitude, et le désordre doit être le fruit d'une absurde contrainte. Mais, écrivant pour la comédie, il n'a pas voulu rendre la vérité triste pour la rendre plus forte; il a donné pour amants aux deux jeunes filles d'honnêtes jeunes gens qui respectent ce qu'ils aiment, et c'est encore un trait charmant de vérité qu'elles aient conservé, malgré leurs précepteurs, un sens moral qui rend leurs tromperies innocentes par la pudeur qu'elles savent y garder. »

Tous ces éloges sont quelque peu affaiblis, sous le rapport moral, par ces réflexions de Geoffroy : « Sous le rapport de l'art et du comique, dit-il, l'*Ecole des maris* est un chef-d'œuvre; la morale était fort relâchée dans le temps où la pièce a paru : il n'y a qu'à lire le livre de Fénelon sur l'éducation des filles pour voir ce que ce prélat pensait des divertissements et des plaisirs que Molière recommande pour l'éducation des demoiselles. L'instituteur comédien ne devait pas avoir la même méthode qu'un pieux archevêque; cependant on n'a jamais reproché à Fénelon une austérité outrée : il faut en conclure que Molière n'a pas eu sur cet article important la sévérité nécessaire, et que les bals, les fêtes et les spectacles ne sont pas la meilleure école pour une jeune personne ; cette même comédie est au niveau des mœurs actuelles et de nos principes d'éducation. Molière semble avoir deviné le changement qui devait s'opérer dans nos idées et dans notre système d'institution ; il l'a préparé et pour ainsi dire appelé par ses comédies ; il a favorisé la pente générale des esprits vers un régime plus doux, » et peut-être plus périlleux, faut-il ajouter.

Trois auteurs, Térence, Boccace et Lope de Vega, ont fourni à Molière le fond et quelques détails de cette pièce, qui, sous le rapport de l'art et du comique, est un véritable chef-d'œuvre. Molière, suivant son habitude, a embelli tout ce qu'il a emprunté, et, dans tout ce qu'il ajoute, il se montre toujours supérieur à ses modèles. Le titre de la pièce n'est pas strictement exact, puisqu'il s'agit de deux personnages qui ne sont pas encore mariés. Ces deux frères sont pris à Térence ; à la place des deux filles, ce sont deux jeunes gens qu'élèvent les vieillards du poëte latin. L'*Ecole des maris* est la première pièce que Molière ait cru pouvoir imprimer; elle est dédiée à « Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roi. »

École des femmes (L'), représentée le 26 décembre 1662. Cette pièce fut applaudie à outrance par les uns et blâmée énergiquement par les autres. Les *enfants faits par l'oreille* et la *fameuse tarte à la crème* soulevèrent les précieuses et les prudes; les *chaudières bouillantes* et l'*enfer* mirent en révolution la bande noire des tartufes. Les hypocrites de vertu jetèrent les hauts cris pour le ... *ruban.* Molière fut déclaré par le tribunal des béguines coupable de lèse-moralité et de lèse-religion.

Plusieurs hommes de goût, Boileau entre autres, prirent la défense du poëte, qui plaida lui-même sa cause devant l'opinion publique dans la *Critique de l'Ecole des femmes.* « Il s'attacha, dit M. Taschereau, à faire retomber sur ses détracteurs le ridicule des accusations portées contre lui, à faire ressortir leur mauvaise foi, et il eut le talent de mettre de l'esprit là où tout autre n'eût mis que de l'amour-propre. » Molière introduit sur la scène une précieuse qui, en arrivant, se jette sur un fauteuil prête à s'évanouir d'un mal de cœur affreux, pour avoir vu *cette méchante rapsodie de l'Ecole des femmes.* Elle est soutenue par un de ces marquis turlupins que Molière avait déjà joués dans les *Précieuses*, en y faisant paraître des valets qui étaient les singes de leurs maîtres. V. CRITIQUE DE L'ECOLE DES FEMMES.

Cette pièce a quelque analogie avec l'*Ecole des maris*, du même auteur; on y voit un homme qui, imbu de l'idée qu'une femme ne peut être sage et vertueuse qu'autant qu'elle est ignorante et niaise, élève dans sa maison, sous la garde d'un valet et d'une servante aussi niais eux-mêmes qu'il a pu les trouver, une jeune fille, nommée Agnès, qu'on croit orpheline et dont il veut faire sa femme. Sa recette, comme on le prévoit bien, ne lui réussit pas. La fable est extrêmement simple, mais, quoique toute en récits, elle est ménagée avec tant d'art, que tout paraît être en action. « Elle passe, dit Voltaire, pour être inférieure en tout à l'*Ecole des maris* et surtout dans le dénoûment, qui est aussi postiche dans l'*Ecole des femmes* qu'il est bien amené dans l'*Ecole des maris.* On se révolta généralement contre quelques expressions qui paraissaient indignes de Molière : on désapprouva le *corbillon*, la *tarte à la crème*, etc. ; mais aussi les connaisseurs admirèrent avec quelle adresse Molière avait pu attacher et plaire pendant cinq actes par de simples récits. Il semblait qu'un sujet ainsi traité ne dût fournir qu'un acte; mais c'est le caractère du vrai génie de répandre sa fécondité sur un sujet stérile et de varier ce qui semble uniforme. »

Jamais pièce, depuis le *Cid* du grand Corneille, n'eut un plus grand nombre d'admirateurs et de détracteurs.

Le commandeur voulait la scène plus exacte;
Le vicomte indigné sortait au second acte.

On vit un certain original, qui passait pour un grand philosophe, « écouter toute la pièce avec un sérieux le plus sombre du monde, et tout ce qui égayait les autres ridait son front; à tous les éclats de risée, il haussait les épaules et regardait le parterre en pitié, et quelquefois aussi, le regardant avec dépit, il lui disait tout haut : « Ris donc, parterre; ris donc ! » Ce fut une seconde comédie que le chagrin de ce philosophe. Il la donna en galant homme à toute l'assemblée, et chacun demeura d'accord qu'on ne pouvait pas mieux jouer qu'il fit. » Ainsi s'exprime Molière dans la *Critique de l'Ecole des femmes.* Au même moment, à Versailles, la pièce obtenait les suffrages de la cour, et Loret en parla dans sa *Muse historique :*

Pour divertir seigneurs et dames,
On joua l'*Ecole des femmes*,
Qui fit rire Leurs Majestés
Jusqu'à s'en tenir les côtés.

Pour son compte, Boileau, encore couvert de la poussière du greffe, annonçait à la France qu'elle avait à honorer une œuvre de génie :

En vain mille jaloux esprits,
Molière, osent avec mépris
Censurer un si bel ouvrage ;
Ta charmante naïveté
S'en va pour jamais d'âge en âge
Enjouer la postérité.

L'un des détracteurs les plus acharnés de la pièce, le sieur de Visé, après avoir dit qu'elle était mal conduite, que jamais on ne vit tant de méchantes choses ensemble, se dément lui-même sous l'impulsion de sa conscience : « Mais il y en a de si naturelles, qu'il semble que la nature ait elle-même travaillé à les faire : il y a des endroits qui sont inimitables et qui sont si bien exprimés, que je manque de termes assez forts et assez significatifs pour les bien faire concevoir. Il n'y a personne au monde qui les pût si bien exprimer, à moins qu'il n'eût son génie, quand il serait un siècle à les tourner. Ce sont des portraits de la nature qui peuvent passer pour des originaux : il semble qu'elle y parle elle-même, et ces endroits ne se rencontrent pas seulement dans ce que dit Agnès, mais dans tous les rôles de la pièce. » A la bonne heure ! voilà qui est d'un honnête ennemi ! Le même de Visé a remarqué que le fond de la pièce est emprunté à différents conteurs italiens et espagnols. Ce qui est peu contestable, c'est que le premier acte et le second sont imités de la *Précaution inutile* de Scarron et du *Jaloux* de Michel Cervantes. La quatrième *Nuit* de Straparole a fourni le sujet des deux actes suivants. On y trouve toutes les confidences d'Horace à Arnolphe; mais le cinquième acte n'a pas d'autre créancier que Molière lui-même. C'est un tableau vivant de la folle passion qu'il éprouvait pour Armande Béjart et de ses tourments pendant la première année de son mariage.

École des jaloux (L') ou le **Cocu volontaire**, comédie en trois actes et en vers alexandrins, de Montfleury, représentée sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne en 1664. Santillane est obligé de venir à Cadix avec sa femme Léonor pour assister à la noce de sa belle-sœur, qui va épouser don Carlos, gouverneur de cette ville. La ridicule jalousie de Santillane fait former à don Carlos le dessein de jouer un tour à ce brutal. Le vaisseau qui le porte est attaqué et pris par un prétendu navire turc. Santillane, jeté à fond de cale, est supposé conduit à Constantinople. Comme don Carlos a été autrefois amoureux de Léonor, avant de songer à épouser sa sœur, il a craint qu'on ne soupçonnât qu'un reste de passion ne le fît agir, et il a chargé son valet Gusman de l'exécution de cette plaisanterie. C'est donc Gusman qui joue le rôle du grand sultan. Il feint d'éprouver une vive passion pour Léonor, à laquelle il offre de la faire sultane. On peut juger du désespoir et des craintes de Santillane lorsque Gusman lui dit :

. . . . Deçà, par un arrêt tout neuf,
Prononcé de mon chef, je vous déclare veuf,
Faisant dès à présent défense très-expresse
A vous, époux défunt de la Grande Turquesse,
D'en être à l'avenir ni triste, ni mari,
Ni de vous en jamais qualifier marri,
A peine de vous voir raser votre perruque
Et vous voir régaler d'une charge d'eunuque.

Pour pousser Santillane à bout, le feint Grand Turc lui commande d'engager Léonor à partager son amour, attendu que cette belle lui oppose toujours le devoir et la vertu, auxquels elle veut rester fidèle. On menace d'empaler Santillane si elle ne se rend. Alors le jaloux est lui-même forcé de la prier de mettre en oubli ce qu'elle lui doit. Une lettre de don Carlos, adressée à Gusman, met fin à la mystification; mais cette missive est conçue en termes qui font croire au jaloux qu'il a réellement été exposé à être houssé (*sic*). « Cette pièce est plutôt une farce qu'une comédie, disait un critique; mais, telle qu'elle est, on y rit, et bien souvent, de choses assez comiques. Il ne faut pas y chercher d'autre mérite. » Il nous semble que ce mérite-là a bien son prix ; c'est celui de diverses pièces

de Molière, qui sont restées, pour cette raison, au répertoire. Un reproche mieux fondé à adresser à Montfleury, c'est de pousser trop loin la licence des expressions et des situations; c'était du reste son péché mignon. La comédie de Montfleury est restée très-longtemps au répertoire sous le titre de la *Fausse Turque*.

École des amants (L'), comédie en trois actes et en vers, de Joly, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 18 octobre 1718. On trouve dans l'*Ecole des amants* une intrigue agréable et très-habilement conduite, des scènes filées avec art et un style toujours correct et souvent poétique. Un critique remarque que « Joly, par sa comédie de l'*Ecole des amants*, a détrompé le plus grand nombre des partisans de la foire, qui croyaient qu'on ne pouvait plus divertir le public qu'à force de pointes et d'équivoques. Ces messieurs, depuis la représentation de l'*Ecole des amants*, sont revenus, pour la plupart, de ce préjugé si fatal au bon goût et au progrès de la véritable comédie. Ils conviennent même à présent que, si les auteurs dramatiques avaient tous assez de talent pour orner la scène française de pièces semblables à la comédie de l'*Ecole des amants*, les spectacles de la foire seraient moins fréquentés. » Mlle Dangeville créa le rôle de Lucile avec un charme extrême; Quinault l'aîné, Poisson père et fils se distinguèrent aussi dans cet ouvrage, qui fut repris plusieurs fois avec un égal succès. Il est étrange que la Comédie-Française, qui ressuscite à tort et à travers tant de pauvretés, n'ait pas encore songé à remettre en lumière l'œuvre de Joly.

École des bourgeois (L'), comédie spirituelle de Dallainval, dont le succès fut grand et mérité. « On y trouve, dit Geoffroy, un naturel, une vérité, une force comique, un but moral qu'on cherche en vain dans les productions philosophiques et pédantesques de tous nos petits dramaturges. L'auteur, qui avait un vrai talent, n'en était pas moins un pauvre diable dont le nom est aujourd'hui presque inconnu. »

L'*Ecole des bourgeois* est une attaque hardie contre les nobles et les grands seigneurs. Dallainval cherche à dégoûter les riches bourgeois de l'alliance des courtisans. Sa pièce a été comparée au *Tartufe* de Molière et au *Turcaret* de Le Sage. La comparaison est un peu trop flatteuse, selon nous; mais il faut reconnaître que Dallainval, jusqu'à un certain point, nous rappelle et la profondeur de vues que nous admirons dans le *Tartufe* et la finesse d'observation que nous prisons tant dans *Turcaret*. Dans l'*Ecole des bourgeois*, il a peint avec beaucoup de gaieté et de naturel, et non sans vigueur toutefois, tantôt l'engouement stupide des roturiers, leur aveugle admiration, leur respect involontaire et machinal pour les airs de cour, tantôt ce singulier mélange d'insolence et de politesse, de bassesse et d'orgueil qui distinguait les courtisans. Il n'a point craint de forcer les lignes et les couleurs. Regardez-y bien : ces nobles si élégants de manières, si dégagés d'allure, sont bien près d'être des fripons et des fourbes. Ce marquis de Moncade, à part son titre et son air de noblesse, n'est pas loin d'être un escroc ou au moins un intrigant. Il est vrai que les gens qu'il insulte ou qu'il trompe ne sont guère plus sympathiques : ce sont des agioteurs, des usuriers, des juifs. Mme Abraham et M. Mathieu ne valent pas mieux que M. de Moncade.

« Cette *Ecole des bourgeois*, dit Geoffroy, déjà cité, n'est pas aujourd'hui d'une grande utilité morale, puisqu'il n'y a plus de bourgeois que les pauvres, et de nobles que les riches; mais elle est toujours fort amusante pour ceux qui connaissent les ridicules qu'on y peint. » Geoffroy parlait trop vite quand il supposait la noblesse et la bourgeoisie à jamais remplacées par la richesse et la pauvreté. Les préjugés que combattait Dallainval sous la Régence n'ont pas encore disparu de la société, tant s'en faut. L'*Ecole des bourgeois* pourrait encore être à l'ordre du jour, quoi qu'en dise Geoffroy. Il est vrai que ce célèbre critique écrivait les lignes que nous venons de citer le 23 messidor an II, et alors il ne se doutait pas de la malheureuse réaction qui devait suivre nos grandes réformes et notre glorieuse Révolution.

École des mères (L'), comédie en un acte et en prose, suivie d'un divertissement, de Marivaux, représentée sur le théâtre de la Comédie-Italienne le 26 juillet 1732. Eraste est amoureux d'Angélique, fille de Mme Argante. Il se déguise en valet, et Lisette, soubrette de la jeune personne, le fait passer pour son parent Laramée, afin de lui ménager un tête-à-tête avec Angélique. Frontin, valet de Mme Argante, se défie de cette prétendue parenté d'Eraste avec Lisette, dont il est amoureux; celle-ci se décide à lui avouer la vérité, et il se charge alors de ménager l'entrevue qu'Eraste demande pour empêcher le mariage que Mme Argante est prête à conclure entre Angélique et le vieux Damis. Ce Damis n'est autre que le père d'Eraste, qui a pris ce nom pour dérober à tout le monde et surtout à son fils la connaissance de son prochain mariage, quoiqu'il ignore encore qu'Eraste soit son rival. Mme Argante trouve le faux Laramée s'entretenant avec Frontin; celui-ci fait passer Eraste pour un de ses cousins qui cherche condition, et Mme Argante lui promet de le faire entrer au service de M. Damis. Restée seule avec Lisette, Mme Argante l'interroge sur les sentiments d'Angélique à l'égard de Damis. Le résultat est loin de répondre à son espérance; elle n'est pas plus satisfaite des réponses d'Angélique, qui ne songe qu'à Eraste. La jeune fille est d'une candeur adorable; elle répond à Lisette, qui lui fait observer que, malgré sa résistance, elle sera la femme de Damis : « Eh bien! ma mère n'a qu'à l'aimer pour nous deux; car, pour moi, je n'aimerai jamais qu'Eraste; c'est lui qui est aimable, qui est complaisant, et non pas ce M. Damis, que ma mère a été prendre je ne sais où, qui ferait bien mieux d'être mon grand-père que mon mari, qui me glace quand il me parle et qui m'appelle toujours « ma belle personne, » comme si on s'embarrassait beaucoup d'être belle ou laide avec lui; au lieu que tout ce que me dit Eraste est si touchant; on voit que c'est du fond du cœur qu'il parle, et j'aimerais mieux être sa femme huit jours que de l'être toute ma vie de l'autre. » Damis ne tarde pas à se présenter; il prie Mme Argante de lui permettre un moment d'entretien avec sa future épouse. Angélique lui avoue, avec sa naïveté ordinaire, qu'elle ne l'aime pas; il apprend même qu'il a un rival, et, à la faveur d'un rendez-vous nocturne, Damis reconnaît cet amant aimé pour son fils. Après diverses péripéties, le vieillard, revenu à la raison, conseille à Mme Argante de rendre ces deux amants heureux; elle y consent. On commence alors une fête que Damis avait fait préparer pour lui-même; il demande qu'elle serve pour le mariage de son fils avec Angélique. Lisette obtient aussi, en récompense de son dévouement à Angélique, la permission d'épouser Frontin. La pièce finit par un vaudeville, dont voici deux couplets :

Si mes soins pouvaient t'engager!
Me dit un jour le beau Sylvandre,
D'un air tendre.
Que ferais-tu, dis-je au berger?
Il demeura comme un idole
Et ne répondit pas un mot.
Le grand sot!
Il faut l'envoyer à l'école.

L'autre jour à Nicole il prit
Une vapeur auprès de Blaise;
Sur sa chaise,
La pauvre enfant s'évanouit.
Blaise, pour secourir Nicole,
Fut chercher du monde aussitôt.
Le nigaud!
Il faut l'envoyer à l'école.

Cette comédie, vivement intriguée et écrite avec le soin habituel à son auteur, obtint treize représentations consécutives. Mlle Sylvia créa à miracle le rôle d'Angélique, dans lequel elle se montra d'un naturel exquis. La pièce resta au répertoire de la Comédie-Italienne.

École de la jeunesse (L'), comédie en trois actes et en vers libres, mêlée d'ariettes, paroles d'Anseaume, musique de Duni, représentée sur le théâtre de la Comédie-Italienne le 24 janvier 1765. Cléon, le héros de la pièce, est un jeune homme livré à la mauvaise compagnie et absorbé par la passion qu'il a pour Hortense, jeune veuve coquette. Quand la pièce commence, Oronte, oncle de Cléon, arrive en courroux et dit à Dubois, le valet de son neveu, qu'il a renoncé à accorder à ce dernier la main de Sophie, sa nièce, qu'il lui destinait. Dubois cherche à l'adoucir en mettant sur le compte de la jeunesse les égarements de Cléon. Oronte consent à accorder à son neveu une trêve de vingt-quatre heures et déclare à Sophie qu'elle ne doit plus compter sur son hymen avec Cléon, qu'il a fait pour elle un meilleur choix; mais la jeune fille prend la défense du mauvais sujet, qu'elle aime en dépit de sa volonté. Cléon arrive et s'émancipe jusqu'à vouloir l'embrasser; Sophie le repousse et lui dit de réserver ses transports pour Hortense. Cléon offre de lui jurer un amour éternel; mais elle demande pour preuve de son serment de presser leur hymen. Cléon s'en défend ainsi :

Mais nous sommes encor bien jeunes tous les deux;
Pour s'aimer, est-il nécessaire
De faire venir le notaire?
Soyons tous deux d'accord et nous serons heureux.

Sophie, indignée de cette réponse, se retire en protestant qu'elle va faire tous ses efforts pour oublier l'ingrat qui se joue de sa tendresse. Oronte arrive en ce moment, et Cléon, par un faux repentir, obtient le pardon de son oncle. Damis, rival de Cléon, propose à celui-ci de renoncer à Hortense ou de se battre avec lui. L'étourdi n'a pas le temps de répondre; il est assailli par ses créanciers, dont il finit par se débarrasser provisoirement, et il donne rendez-vous à Damis. Le second acte se passe chez Hortense, qui est indignée d'une lettre qu'elle vient de recevoir d'Oronte. Cléon arrive, et, conseillé par Mondor, ami d'Hortense, il achète à un juif pour 500 louis de diamants; mais, lorsqu'il est question de payer, le marchand ne veut point se contenter d'un billet de Cléon, qui est obligé de lui donner 200 louis comptant et le reste de la somme en billets au porteur. Il y a soirée chez Hortense; des joueurs viennent faire la partie de Cléon, qui perd une somme énorme. Damis se présente masqué et rappelle à Cléon le cartel qu'il a accepté; ils sortent ensemble. Le valet du jeune homme accourt bientôt tout essoufflé; il dit aux conviés : « Vous êtes ses amis; pour cette fois du moins, soyons-lui bons à quelque chose; car en ce moment on l'égorge peut-être. » Le troisième acte se passe chez Oronte. Cléon a blessé Damis. Le perfide Mondor lui persuade que son duel peut avoir des suites redoutables pour sa liberté et que, s'il aime Hortense, il doit fuir avec elle; il ajoute que, pour voyager, il faut beaucoup d'argent. Cléon avoue qu'il est sans ressources; Mondor réplique qu'à sa place il serait moins embarrassé. Cléon se décide à voler son oncle. Il s'introduit dans le cabinet d'Oronte et avance jusqu'au secrétaire, dont il a la clef. Un remords le saisit, il veut fuir; mais, en retirant sa main, le secrétaire s'ouvre et il aperçoit un écrit d'Oronte qui le nomme son légataire universel. Il se hâte de quitter ce lieu maudit. Au dénoûment, Oronte, qui a tout appris, pardonne à Cléon en voyant le repentir de ce dernier, qui anéantit le testament en s'écriant :

La bonté le dicta, le crime le déchire.

Cette pièce, dont le sujet est tiré de *Barnevelt* ou le *Marchand de Londres*, tragédie anglaise de Thompson, renfermait de véritables qualités au double point de vue des situations et du style. La partition était très-remarquable. On distingua surtout le finale du premier acte et l'ariette : *Taisez-vous, ma tendresse*. Caillot, Ichesse, Clairval, Laruette, Trial et Mme Laruette se distinguèrent dans les rôles principaux de cet ouvrage, qui fut repris le 11 octobre 1779, avec une nouvelle musique de Prati.

École de la médisance (L'), en anglais *The School for scandal*, la meilleure ou du moins la plus célèbre des comédies de Sheridan, représentée le 8 mai 1776. L'auteur préludait à ses succès parlementaires dans l'opposition anglaise par cette spirituelle comédie, où la médisance et même la calomnie sont dépeintes de la manière la plus vive. Sheridan avait été témoin de ces mille bavardages de société qui dénaturent les faits, les grossissent à vue d'œil, et de légères peccadilles font quelquefois des crimes monstrueux. C'est contre cette manie des gens désœuvrés et portés à la méchanceté par les sourires encourageants du monde que Sheridan s'est élevé à la hauteur des plus grands poëtes comiques. Il y a beaucoup de verve et d'esprit dans cette œuvre. En homme qui devait être l'émule des Fox et des Burke et contrarier la fortune de Pitt, il s'est étudié dans les personnages de deux frères, dont l'un est hypocrite et l'autre étourdi, à montrer le peu de cas que l'on doit faire des jugements ordinaires de la société. Joseph Surface, tartufe de mœurs, passe pour un parangon de toutes les vertus, tandis que sir Charles, vrai dissipateur et incapable de dissimuler ses défauts, est l'objet des plus fabuleuses appréciations. Sir Olivier, oncle des deux frères, qui a fait sa fortune dans l'Inde, revient incognito en Angleterre et se présente à ses deux neveux sous un nom supposé. Il s'offre à Charles en qualité de brocanteur et lui achète la collection de ses portraits de famille, dernière ressource du jeune prodigue; mais, parmi ces portraits, il en est un que Charles ne veut pas vendre : c'est celui de son oncle Olivier, qui a eu des bontés pour lui. L'oncle est singulièrement touché de ce souvenir. Cette scène est charmante et pleine de traits excellents. « Je lui pardonne tout, » s'écrie le brave oncle, et, bien qu'on lui dise du mal de son neveu, il reprend toujours : « Mais il n'a pas voulu vendre mon portrait! » La visite à Joseph, sous le nom de *Stanley*, un parent du côté maternel, pauvre diable tombé dans la misère et que Charles a obligé plusieurs fois, met à découvert l'âme ingrate et fausse du second neveu. Joseph le renvoie avec de doucereuses paroles. Sir Olivier sait désormais à qui il laissera ses richesses. Charles épousera Marie, qu'il aime et qu'on a prévenue contre lui. A cette intrigue se mêlent les amours de lady Peter-Teazle avec Joseph, tandis qu'on la croit occupée de Charles, et ces amours donnent lieu à plusieurs scènes piquantes. Sir Peter trouve sa femme cachée dans la chambre de Joseph, et lady Sneerwell, méchante langue, ainsi que son entourage, en font leurs gorges chaudes d'une manière très-amusante. Un personnage nommé Snake, homme d'intrigues, grand fabricateur de lettres anonymes et d'insertions calomnieuses dans les journaux, comme il s'en trouve dans les bas-fonds de toute société, aide lady Sneerwell dans ses diffamations. « Qu'y a-t-il, dit M. Taine, dans cette célèbre *Ecole de la médisance?* et comment l'auteur a-t-il fait pour jeter sur cette comédie anglaise, qui allait s'éteignant chaque jour davantage, l'illumination d'un dernier succès? Il prit deux personnages de Fielding : Blifil et Tom Jones; deux pièces de Molière, le *Misanthrope* et le *Tartufe*, et de ces deux substances puissantes, condensées avec une dextérité admirable, il a fait un feu d'artifice le plus brillant qu'on ait jamais vu. Chez Molière, il n'y a qu'une médisante, Célimène; les autres personnages ne sont que pour lui fournir la réplique; c'est bien assez d'une pareille moqueuse, encore raille-t-elle avec une certaine mesure. Molière met en scène les méchancetés du monde et ne les grossit pas; c'est le contraire dans cette pièce. « Merci de ma vie, dit sir Peter, » une réputation tuée à chaque parole! » En effet ils sont féroces et c'est une vraie curée. Voyez aussi le changement qu'entre ses mains a subi l'hypocrite. Sans doute, tout le grandiose du rôle a disparu : Joseph Surface ne porte plus, comme Tartufe, tout le poids de la comédie; il n'a plus, comme son grand-père, un tempérament de cocher, une audace d'homme d'action, des façons de bedeau, une encolure de moine. Il est simplement égoïste et prudent; s'il s'engage dans une intrigue, c'est un peu malgré lui; il n'y tient qu'à demi, en jeune homme correct, bien habillé, passablement renté, assez timide et méticuleux de son naturel, de façons discrètes et dépourvu de passions violentes; tout est chez lui douceâtre et poli; il est de son temps; il ne fait pas étalage de religion, mais de morale; c'est un gentleman à sentences, à beaux sentiments, disciple de Johnson ou de Rousseau, faiseur de phrases. Sur ce pauvre homme assez plat, il n'y a pas de quoi bâtir un drame, et les grandes situations que Sheridan prend à Molière perdent la moitié de leur force en s'appuyant sur un si mesquin support. Mais comme la rapidité, l'abondance, le naturel des événements couvrent cette insuffisance! Comme l'adresse supplée à tout, même au génie! Comme le spectateur rit de voir Joseph pris dans son sanctuaire, ainsi qu'un renard dans son terrier; obligé de dissimuler la femme, puis de cacher le mari; forcé de courir de l'un à l'autre, occupé à renfoncer l'un derrière son paravent et l'autre dans son cabinet; réduit à se jeter dans ses propres piéges, à justifier ceux qu'il voulait perdre : le mari aux yeux de la femme, le neveu aux yeux de l'oncle; à perdre la seule personne qu'il tienne à justifier (j'entends le précieux et immaculé Joseph Surface); à se trouver enfin ridicule, odieux, bafoué, confondu, en dépit de ses habiletés et justement par ses habiletés, coup sur coup, sans trêve ni remède; à s'en aller, le pauvre renard, la queue basse, le pelage gâté, parmi les huées et les cris! Et comme en même temps, tout à côté, les prises de bec de sir Peter et de sa femme, le souper, les chansons, la vente des portraits chez le prodigue viennent mettre une comédie dans la comédie et renouveler l'intérêt en renouvelant l'attention! On cesse de penser à l'atténuation des caractères, comme on a cessé de songer à l'altération de la vérité; on se laisse emporter par la vivacité de l'action, comme on s'est laissé éblouir par le scintillement du dialogue; on est charmé, on bat des mains; on se dit qu'au-dessous de la grande invention, la verve et l'esprit sont les plus agréables dons du monde; on les savoure à leur heure et l'on trouve qu'ils ont aussi leur place au festin littéraire. » Sheridan a aussi flétri avec énergie dans cette pièce « les lâches et obscurs dénonciateurs, qui vous assassinent moralement et qui ravissent quelquefois l'honneur à un jeune étourdi avant qu'il ait assez de raison pour en connaître le prix. » Il a foudroyé ces viles accusations qui se trament derrière leurs victimes et n'osent jamais se produire en face. En résumé, l'*Ecole de la médisance* offre un tableau fidèle et piquant des mœurs anglaises; le dialogue est plein de naturel et d'esprit. Le seul défaut de cette pièce, comme de la plupart de celles du théâtre anglais, c'est une double intrigue, qui nuit à la marche de l'action et fait languir par instants le spectateur au milieu de scènes pleines, il est vrai, de détails charmants, mais qui ne tiennent pas au fond de l'intrigue. Malgré cette imperfection, c'est une comédie d'un rare mérite, et l'on a lieu de s'étonner de la faible imitation qui en a été faite sur la scène française sous ce titre bizarre : le *Tartufe de mœurs*. L'*Ecole de la médisance* a été fort bien traduite par M. de Wailly.

M. Villemain s'exprime ainsi : « Sheridan avait ce mérite au plus haut degré, et nulle part il ne l'a porté plus loin : son expression, sa vivacité, son feu d'esprit est à lui; son style en prose est aussi naturellement gai que les meilleurs vers comiques de Regnard; ses bons mots sont si radicalement plaisants, qu'ils peuvent se traduire, ce qui, comme on sait, est l'épreuve la plus périlleuse pour un bon mot; enfin Sheridan a inventé quelquefois dans cette pièce, et très-heureusement. La scène de la vente des tableaux de famille; le moment où le jeune prodigue, en marché avec l'usurier qui lui achète toute sa collection, s'arrête avec attendrissement devant le portrait de son vieil oncle et trahit ainsi son bon cœur au milieu de son inconduite et de sa folie, toute cette situation enfin est de la nouveauté la plus piquante. »

École des mœurs (L') ou les **Courtisanes**, comédie en trois actes et en vers, de Palissot, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre-Français, le 26 juillet 1782. Cette pièce fit événement; elle était d'abord intitulée : les *Courtisanes*, et c'est même sous ce titre qu'elle est le plus généralement connue. Nous saurons plus loin quel motif la fit baptiser l'*École des mœurs*. Le fonds et l'intrigue de cet ouvrage sont fort peu de chose; mais il contient des détails agréables. On y trouve des traits qui caractérisent la frivolité et l'inconséquence des femmes galantes que l'auteur met en scène. Leur impudence, leur effronterie, leurs façons de parler saugrenues, leurs mœurs enfin y sont peintes avec un certain art. Rosalie étale tout l'attirail de la galanterie, déploie toutes les ruses de la séduction pour se faire épouser par Hernance,

homme de condition, très-riche, bien amoureux et surtout crédule à l'excès. Circonvenu par cette femme, qui se sert de toutes ses armes pour le retenir auprès d'elle ; trompé par une espèce de philosophe (Palissot fit, toute sa vie, la guerre aux philosophes, qu'il a mis en scène, on le sait, d'une façon audacieuse), trompé, disons-nous, par une espèce de philosophe, qui n'est autre chose que le protecteur de ces honnêtes intrigues ; trompé aussi par une soubrette adroite, qui lui donne le change sur toutes les actions de sa maîtresse, notre homme allait infailliblement tomber dans le piége qu'on lui tendait, sans Lisimon, son parent, qui l'éclaire sur la condition, les mœurs et la fortune de son amante. Il n'en croit pas tout d'abord ce parent, cet ami, tant sa passion l'égare ; il va même jusqu'à soupçonner Lisimon d'avoir des vues sur Rosalie. Cependant on envoie chercher un fiacre, qui, à défaut de la voiture de Mondor, doit conduire les deux futurs époux au bal ; mais le cocher veut faire son prix avant de partir. Il monte, malgré la soubrette, et reconnaît sa sœur dans la belle Rosalie. Cette circonstance achève de porter la conviction dans l'âme de Gernance, qui se tire fort heureusement de ce mauvais pas. Le dénoûment est même fort comique.

La pièce de Palissot était composée depuis longtemps et même imprimée lorsqu'elle fut jouée. Présentée en 1774 au comité de lecture, les dames de la Comédie-Française avaient trouvé le sujet trop peu décent. Palissot s'adressa à la police, qui, par l'intermédiaire du censeur Crébillon, approuva les *Courtisanes* sans aucune espèce de restriction. Muni de cette approbation, il demanda aux sociétaires une nouvelle assemblée. Cette assemblée eut lieu dans le courant de mars 1775 ; les comédiens s'y trouvèrent au nombre de vingt-quatre : cinq voix furent favorables à l'admission de la pièce, dix-neuf se prononcèrent pour le rejet. Cette imposante majorité, piquée de l'opiniâtreté de l'auteur, lui écrivit que, par égard seulement, et pour ne pas trop froisser son amour-propre, le refus primitif avait été fondé sur la seule indécence du titre et du sujet de la comédie des *Courtisanes ;* mais qu'indépendamment de ces défauts les sociétaires en trouvaient d'un autre genre et de plus essentiels; que sa pièce, en un mot, pourrait être jouée quand il y aurait mis une action, de l'intérêt, du goût, une intrigue. Palissot, furieux et bien en cour depuis ses *Philosophes,* en appela au roi, à l'archevêque de Paris, au public. Il imprima sa pièce sous le premier titre d'abord, c'est-à-dire les *Courtisanes ;* ensuite il chercha le titre exigé par la mode, le sous-titre obligé, et, parce qu'on avait dit que sa comédie était indécente, il l'appela additionnellement l'*Ecole des mœurs.* En outre, il fit paraître une épître, dans laquelle il ne ménageait pas le personnel féminin de notre première scène, intitulée : *Remerciments des demoiselles du monde aux demoiselles de la Comédie-Française, pour la protection dont ces dernières ont bien voulu les honorer à l'occasion de la comédie des* Courtisanes. La querelle s'envenima, comme on doit bien le penser. Après un tel éclat, on était fondé à croire que jamais les *Courtisanes* ne paraîtraient au Théâtre-Français. Sept ans après tout ce tapage, Palissot obtenait pourtant gain de cause. « Le fait est, dit Fleury dans ses *Mémoires,* que Louis XVI ayant plus d'une fois pesté contre le crédit et l'influence pernicieuse de ces dames sur les mœurs des jeunes gens de sa cour, Palissot, instruit par ses protecteurs des dispositions du roi, parvint à lui faire présenter sa comédie, à laquelle il avait fait d'heureux changements et l'addition de quatre vers que je citerai et qui ne pouvaient manquer d'entraîner le suffrage du monarque. L'ordre péremptoire de jouer les *Courtisanes* (avec nouveaux changements au second titre, qui cette fois devint l'*Ecueil des mœurs*) fut donné, et les comédiens, faute de pouvoir faire mieux, se résignèrent de bonne grâce. » Le rédacteur des *Mémoires* de Fleury ne peut nous faire oublier que le comédien qui est censé parler ainsi est juge et partie dans cette cause ; la balance penche évidemment, dans le passage où il est question de Palissot, pour ses collègues les sociétaires. Quoi qu'il en soit, l'*Ecole des mœurs,* et non l'*Ecueil des mœurs,* fut jouée. Elle eut du succès ; on en distingua le style, on y remarqua beaucoup de vers heureux. Voici ceux auxquels Fleury fait allusion :

Ces coupables excès ont duré trop longtemps
Et j'oserai m'attendre à d'heureux changements;
Le Français suit toujours l'exemple de son maître,
Tout m'invite à penser que les mœurs vont renaître.

On ne manqua pas de faire l'application de ce passage au roi. Il fut fort applaudi ; car, de toute sa cour, Louis XVI était peut-être le seul qui aimât les mœurs. On admira surtout Mlle Contat, qui préluda en quelque sorte par le rôle de Rosalie à sa brillante réputation. En somme, malgré l'arrêt sévère des premiers juges, qui réclamaient une action, de l'intérêt, du goût, une intrigue, la pièce de Palissot jouit d'une vogue soutenue, et il fallut bien avouer qu'elle remplissait parfaitement les conditions de l'insolent programme de 1775. Le jour même de la première représentation des *Courtisanes,* plusieurs courtisanes fameuses, la Guimard, la Duthé, la d'Hervieux, Sophie Arnould, etc., etc., affectèrent de se placer au balcon et d'applaudir les traits les plus vifs de l'ouvrage. Elles rirent beaucoup, et la Guimard s'écria même en remontant en carrosse : « Je ne croyais pas qu'il fût si amusant de se voir pendre en effigie. » Il se trouva de galants seigneurs pour trouver charmante la cynique contenance de ces drôlesses, dont un public moins corrompu eût sans nul doute fait justice.

École des pères (L'), comédie en cinq actes et en vers, par Pieyre, donnée aux Français en 1787. Cette pièce est fort remarquable. Courval a une femme qui le trompe et un fils qui, pour satisfaire aux caprices de sa maîtresse, ne craint pas de forcer le coffre-fort paternel. Grâce à la sagesse qu'il déploie, le père parvient à ramener dans la bonne voie ceux que la passion a un moment égarés.

La principale situation de la pièce est empruntée ou plutôt imitée d'une tragédie anglaise de Thompson, le *Marchand de Londres ;* mais l'auteur français a beaucoup adouci l'original, où le jeune dissipateur est conduit par ses crimes jusqu'à l'échafaud. Que dire de la discipline domestique de Courval? Si on veut la juger par ce qui se passe dans la vie réelle, où l'on voit plus d'un fils libertin et mainte femme légère, on la trouvera bonne, défectueuse ou même inutile ; car la conduite et le caractère des pères varient ou ont varié selon les mœurs générales de la société. La conversion tardive de Mme Courval nous intéresse peu, sa faute ne consistant que dans quelques étourderies et quelques impertinences envers son mari. On prend plus de part à la conversion du jeune homme.

La pièce de Pieyre n'est ni un drame, ni une comédie; c'est un tableau réaliste. Le quatrième acte est remarquable par l'intérêt qu'il développe ; il est chaud et véhément ; il y a des situations fortes et des incidents bien amenés. Il y en a peu de plus belles au théâtre que celle de l'entrevue de Courval et de son fils. Lorsque le jeune homme est ébranlé par l'ascendant de l'honneur, le corrupteur arrive et d'un mot il le fait rétrograder jusqu'à la limite du vol. Il hésite ; il s'arrête à temps. La prévoyance paternelle l'a sauvé de lui-même; heureux que cette précaution ait pu réussir avec lui! On comprend cette indulgence; mais la longanimité de Courval envers une femme qui lui marque si peu de considération ne s'explique pas. La fermeté qu'il déploie est bien tardive. Cette situation d'un vieillard qui a une jeune femme mondaine a été imitée par Casimir Delavigne, dans sa comédie de l'*Ecole des vieillards.* Le style de la pièce est parfois négligé; mais il y règne une facilité extraordinaire. Les personnages sont toujours dans leur caractère et la multiplicité des incidents ne détruit point l'intérêt du plan général. La pièce de Pieyre est restée en possession de l'estime des connaisseurs. Elle contient, cependant, trop de morale et trop peu de force comique.

École des jeunes femmes (L') ou les **Mœurs du jour,** comédie en cinq actes et en vers de Collin d'Harleville, pièce célèbre, qui a beaucoup de qualités, mais qui n'est pas sans défauts, comme l'a fort judicieusement remarqué Geoffroy. On y trouve sans doute nombre de jolis vers, de détails charmants, de traits naïfs, de saillies heureuses, de sentiments honnêtes, des scènes fort bien conduites et presque entièrement irréprochables ; mais on doit y reconnaître aussi, pour être impartial, certaines taches, certaines longueurs ennuyeuses, une foule de petits détails puérils à force de vouloir être naïfs, des conversations traînantes qui entravent l'action, un vain babil, un caquetage frivole qui cache mal le vide de quelques scènes. La pièce pèche surtout par l'ensemble ; elle est mal composée. C'est une suite de dialogues plus ou moins élégants et faciles ; ce n'est pas une comédie véritable, c'est-à-dire le développement net et ferme d'une action. Voici l'intrigue, si intrigue il y a.

Mme Dirval est une jeune et jolie femme qui vit à la campagne. Son mari est en voyage ou plutôt à l'armée. Elle est libre ; mais elle n'est point tentée de mésuser de sa liberté. Il faut dire, pour diminuer son mérite, qu'elle a près d'elle deux mentors des plus dévoués : l'un, M. Formont, franc campagnard, frère plus incommode qu'un mari ; l'autre, Mme Euler, maîtresse de dessin, qui vaut une duègne pour la vigilance et les conseils. Malgré ces argus, M. d'Héricourt, ami de la maison, a décidé la fidèle Pénélope à égayer son veuvage momentané en venant faire un voyage à Paris. Mme Dirval est une sorte d'Agnès, malgré le mariage ; elle est bien peu avancée en matière de galanterie. Elle ignore que le don d'un portrait tire à conséquence, que l'ami d'une jeune femme est toujours un amant, et qu'un amant fait tort au mari, surtout quand celui-ci a l'indiscrétion de s'absenter. Elle se laisse conduire à un bal suspect; elle écoute le langage passionné de d'Héricourt. Mais cet adroit séducteur n'est pas adroit jusqu'au bout : il est impatient; il se déclare trop tôt et trop crûment, et

.... perd tout en voulant tout gagner.

La jeune femme n'a pas encore dépouillé tous les préjugés de sa province : la témérité de son amant lui rend toute sa vertu et fait d'elle une Lucrèce. Elle s'arrache courageusement des bras de ce nouveau Tarquin et retourne au logis, où elle trouve son mari revenu de l'armée juste à point. Il la ramène prudemment au village et il n'est que temps; car Paris est, pour les jeunes femmes, une école où elles font de rapides progrès.

Telle est l'action; mais, pour analyser entièrement la pièce, il faudrait se perdre dans un labyrinthe de détails minutieux et de scènes accessoires où l'on nous permettra de ne pas nous engager. Un mot encore sur les caractères. D'Héricourt est peu sympathique ; c'est un personnage qui pouvait et devait être mis davantage en relief. En revanche, le jeune cousin de la belle Mme Dirval est une image très-naturelle et très-heureusement exacte des agréables, les gandins du temps de Collin d'Harleville. MM. Bassel et Morand, deux agioteurs, deux enrichis, sont des types assez originaux, malheureusement un peu inutiles et déplacés dans la pièce. Les deux rôles les plus importants et les plus soignés sont ceux de Formont, le frère mentor, et de Mme Dirval ; l'un était joué par Fleury avec un grand succès, l'autre par Mlle Mezeray, une célébrité du temps. L'*Ecole des jeunes femmes* est en somme une bonne comédie de second ordre.

École des vieillards (L'), comédie en cinq actes et en vers, de Casimir Delavigne, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 6 décembre 1823. C'est été un tableau bien triste et bien usé qu'un vieillard amoureux, dupé par une jeune coquette, s'avilissant par faiblesse et ne vengeant son honneur que par de stériles imprécations. L'ancienne comédie a largement exploité ce ridicule ; il fallait trouver d'autres ressorts, d'autres combinaisons. C'est sans doute par cette réflexion que Casimir Delavigne a été conduit à considérer son sujet sous un point de vue plus sérieux, peut-être plus moral, en cherchant à l'égayer par tous les détails comiques dont il est susceptible. « Danville, riche armateur, a épousé à soixante ans Hortense, une jeune personne remplie d'attraits et même de qualités qui lui semblaient devoir le rendre heureux, dit un critique. Il ajoute bientôt à cette imprudence celle de l'envoyer à Paris pour solliciter une place, avec sa grand'mère, vieille folle dont la vanité va l'entraîner dans mille inconséquences. Il lui a même confié 50,000 fr., qu'elle devait déposer à la Banque, mais qui sont déjà dissipés en dépenses de luxe lorsque Danville arrive lui-même à Paris. Il gronde bien un peu Hortense ; mais on lui répond qu'il a fallu lui monter une maison convenable à l'emploi de receveur général qu'il sollicite, et il se rend ou feint de se rendre à cette raison. Le pis de l'affaire, c'est que les deux dames ont été prendre leur appartement dans l'hôtel du jeune duc d'Almare, qui, ayant vu en Normandie la belle Hortense, avait déjà conçu pour elle un goût fort vif et qui se trouve ainsi tout à portée de le cultiver. Le jour où Danville arrive à Paris, on donne un bal chez un ministre, oncle du duc : il apporte des billets d'invitation à ces dames ; grands débats pour savoir si l'on ira. Danville veut souper en famille avec l'ami Bonnard, qui vient d'arriver de la province. Hortense, déjà en toilette de bal, se résigne à faire le sacrifice de son plaisir ; mais le duc revient en l'absence de Danville, il presse Hortense ; la grand'mère se joint à lui. Elle cède et part accompagnée de celle-ci, en laissant un mot d'excuse à son pauvre mari. Danville, fort étonné de ne pas retrouver sa femme au logis, délibère s'il doit aller la rejoindre au bal ou tenir compagnie à son ami Bonnard. Mille pensées l'agitent, la jalousie, la crainte de la faire voir; mille tourments se partagent et déchirent son cœur ; mais il cède au plus cruel, il se rend au bal. De son côté, Hortense y était à peine arrivée que, déjà tourmentée du chagrin qu'elle allait causer à son mari et des poursuites du duc, elle s'échappe et revient chez elle avec sa grand'mère. Malheureusement sa voiture s'est croisée avec celle de Danville, qui la cherchait en vain dans la cohue. Elle était rentrée dans son appartement lorsque le bruit d'une voiture se fait entendre dans la cour. Hortense, croyant que c'est son mari qui revient, se prépare à lui faire des excuses ; mais c'est le jeune duc, dont l'apparition à cette heure est inconvenante. Hortense est déconcertée ; mais elle ne fait pourtant aucun effort pour sortir de cette situation. Le duc n'était entré, lui dit-il, que pour lui reprocher d'avoir abandonné le bal si vite et pour lui remettre le brevet de la place que Danville sollicitait. A ce moment, celui-ci se fait entendre; il est sur l'escalier, il n'y a plus moyen de lui cacher la visite du duc. Hortense, épouvantée de sa situation, perd la tête, et comme si elle était coupable, elle fait cacher le duc dans un cabinet; mais bientôt son trouble apprend tout au mari : il ordonne à Hortense de le laisser seul; elle obéit et il force alors le duc à sortir du cabinet. Ici commence une scène admirable, presque tragique, mais traitée avec un talent supérieur, avec une grande énergie et une égale élévation de sentiment dans les deux personnages. Il s'ensuit un duel et pour que la leçon soit complète, Danville y est désarmé ; mais au dénoûment, il a la consolation d'apprendre que sa femme n'a été qu'imprudente ; il en voit la preuve dans un billet qu'Hortense écrivait au duc pour lui ordonner de ne jamais la revoir. Enfin elle supplie son mari de l'éloigner de Paris et de la reconduire au Havre, où toute la famille va retrouver le repos. »

On trouve dans cet ouvrage, où le sérieux domine, un personnage très-plaisant, c'est celui de l'ami Bonnard, qui se moque des complaisances de Danville pour sa femme et qui veut ensuite profiter des bonnes grâces du duc pour obtenir une recette générale. Les caractères principaux sont tracés de main de maître. Hortense est imprudente, coquette même, sans être coupable, et Danville faible, sentant sa faiblesse et offensé sans être avili. Sa scène avec le duc est une des plus belles qu'on ait vues au théâtre ; elle rappelle bien celle du second acte du *Mariage de Figaro* et celle du paravent dans le *Tartufe de mœurs ;* mais elle est au-dessus de toute comparaison par le mérite d'une belle poésie et d'une morale plus pure et plus énergique. Le style et la conduite de la pièce ne méritent que des éloges; mais on y trouve des inconvenances graves et un caractère, celui de la grand'-mère, odieux et vil, sans être assez motivé. Le succès de l'*Ecole des vieillards* fut très-brillant. Talma, qui avait réclamé le rôle de Danville, s'y montra admirable ainsi que Mlle Mars dans celui d'Hortense. Devigny, Armand, Monrose et Mme Tousez complétaient un excellent ensemble. Cette comédie est restée au répertoire jusqu'en 1858.

École des dévots (L'), comédie en trois actes, de Charles Immermann, représentée en 1829. Un libertin est exilé d'une cour qui subitement s'est jetée dans la dévotion. Pour rentrer en faveur, il prend le parti de suivre la mode; mais il noue des rapports spirituels avec une jeune veuve qui habite la terre d'un de ses amis, et qui, depuis quelque temps, se livre aussi aux pratiques de la dévotion. Sur ces entrefaites, arrive le premier amant de la belle Cléanthe, qu'elle a congédié par excès de piété. Le domestique de Cléanthe, drôle avisé, conseille à son maître de porter le masque de la piété pour regagner les bonnes grâces de Céphise; il veut aussi écarter M. de Caméléon, le libertin hypocrite, en le menaçant de lui amener une jeune fille qu'il a jadis séduite et qui veut retourner auprès de lui ou se venger de sa perfidie. Tout irait bien si Céphise, la dévote, n'était blessée dans sa vanité par Cléanthe qui, pour mieux feindre, a traité ses charmes de vulgaires et son teint de grossier. Remplie de dépit, elle promet sa main à M. de Caméléon; mais bientôt sa colère se dissipe et avec la douleur qu'elle vient aussi la raison, qui chasse bien loin la dévotion. Dans une scène très-belle et très-pathétique, les deux amants se réconcilient. Cléanthe avoue son hypocrisie et l'excuse par la pureté de son intention. Céphise est embarrassée pour revenir sur la promesse qu'elle a faite à M. de Caméléon; mais Mascarille, le domestique de Cléanthe, se charge de lui faire plier bagage. La soubrette s'appelle Lisette, comme la maîtresse trahie jadis par Caméléon. Mascarille l'aposte de nuit, auprès de la chambre de Caméléon ; elle soupire devant sa porte et le fat, tourmenté par ses remords, croit que c'est sa victime. Mascarille le menace de tout publier s'il ne renonce pas à la main de Céphise ; dans ce dernier cas, il s'engage à la faire partir. Caméléon, après une longue hésitation, consent. A la fin de la pièce, il reçoit de la cour une lettre qui lui apprend l'avénement d'un nouveau prince et son rappel. Cette pièce, écrite en vers alexandrins très-coulants, étincelle de traits de satire contre toutes les hypocrisies et surtout contre celle qui renie les affections terrestres de l'homme. Le caractère de Céphise surtout est peint avec une extrême délicatesse.

École des journalistes (L'), comédie en cinq actes et en vers, par Mme Emile de Girardin (Paris, 1840). Cette pièce avait été reçue à l'unanimité par le comité de lecture du Théâtre-Français, sa représentation était impatiemment attendue ; mais la censure est venue apposer son *veto* et l'*Ecole des journalistes* n'a pas vu le feu de la rampe. [illegible] journalistes craintifs et [illegible] sont singulièrement exagéré [illegible] l'œuvre. Quant à l'enthousiasme des comédiens relativement à l'admission de la pièce, il est certain qu'ils s'étaient laissé séduire par un secret désir de vengeance contre la foule insupportable des critiques du lundi et des autres jours. En résumé, l'*Eco*[illegible] *listes* est une comédie assez m[illegible] intérêt et sans intrigue, et qui n'e[illegible] pas résisté à l'épreuve du théâtre. Ce n'est pas que le sujet ne soit bien choisi et très-susceptible de prêter à une piquante satire; mais Mme de Girardin ne nous paraît pas en avoir tiré le meilleur parti possible et cependant, vivant depuis nombre d'années au milieu des journalistes, elle connaissait à fond leurs allures. On voit, par exemple, que l'observation a guidé sa plume quand elle a voulu peindre une société de bons vivants fondant un journal au milieu d'une orgie et débutant par l'insulte, le mensonge et la calomnie dès le premier numéro d'une feuille intitulée : *la Vérité.* Il est malheureusement trop vrai qu'un tel scandale peut se produire parfois ; mais il est souverainement injuste de confondre dans une même réprobation tous les écrivains, et de prétendre que journaliste et honnête homme soient fatalement deux qualités inconciliables. Une semblable assert[illegible] sort des bornes de la critique et [illegible] l'effet qu'on pouvait attendre [illegible] Tous les personnages du journ[illegible] appartiennent à l'espèce la moins [illegible]

l'un est un poète manqué qui se montre l'esclave d'une danseuse d'opéra, vieille, laide et maussade; autre est un ivrogne qui puise dans la bouteille toutes ses inspirations; un troisième n'est que ce qu'on appelle vulgairement un viveur, un bon enfant, mais sans talent ni valeur morale quelconque; enfin le feuilletoniste envieux, médiocre, qui ne taille sa plume que pour calomnier le génie et le réduire au désespoir, complète le personnel de rédaction que Mme de Girardin nous a proposé comme en nous disant : *Ab uno disce omnes.* De tels personnages ne peuvent exciter nul intérêt; leurs paroles ne provoquent que le dégoût. Le grand tort de Mme de Girardin a été de ne peindre que le plus méprisable côté de son sujet. Il est vrai que, pour racheter sans doute ce défaut, elle introduit dans l'action un nommé Edgar, qui revient d'Afrique, où il était officier dans les spahis, et qui, après s'être indigné, depuis le commencement de la comédie, contre toutes les turpitudes dont il se trouve le témoin, se décide enfin à se faire journaliste par dévouement. Il achète la *Vérité* aux abois et dépose l'épée pour saisir la plume, afin de consacrer sa vie à dévoiler au public les fourberies de ceux qui le trompent et de livrer une guerre terrible aux charlatans de la presse périodique. Ce nouveau Curtius est peu propre, en vérité, à donner une valeur bien grande à la moralité de la comédie, d'autant mieux que chacun y a voulu voir une allusion qu'on pourrait difficilement en effet, se défendre d'apercevoir.

Le style de la pièce se ressent de la trivialité de la plupart des situations et nous ne pouvons que répéter ce que nous disions en commençant : que rien ne justifie l'enthousiasme des comédiens ni la colère des journalistes et qu'il eût été fort désirable qu'on permît à cette comédie de se présenter au tribunal de son vrai juge, le public.

M. Théophile Gautier, dans les lignes suivantes, nous semble pécher par excès d'indulgence :

« L'*École des journalistes* semblait faite exprès pour mettre en relief le talent de lectrice de Mme Émile de Girardin. Dans sa préface, l'auteur la caractérise ainsi : au premier acte, l'*École des journalistes* est une sorte de vaudeville semé de plaisanteries et de calembours; au deuxième acte, c'est une espèce de charge où le comique du sujet est exagéré, à l'imitation des œuvres des grands maîtres; au troisième acte, c'est une comédie; au quatrième, c'est un drame; au cinquième, c'est une tragédie. Dans le style, même sentiment, même variation : au premier acte, le style est satirique; au quatrième acte, il est simple et grave; au cinquième acte, il tâche d'être pathétique; l'auteur l'a voulu ainsi. Il y avait dans l'*École des journalistes* la tentative hardie d'une comédie nouvelle et arrachée aux entrailles mêmes de nos mœurs. Cette pièce, très-vraie à cette époque (1839), où le journalisme usait et abusait d'une liberté presque illimitée dans une société trop habituée, malgré son scepticisme, à le croire sur parole, semblerait peut-être exagérée aujourd'hui. Elle n'en peint pas moins d'une façon fidèle et frappante une phase de mœurs disparue, et si quelques détails n'en sont plus exacts, il y reste assez de vérité éternelle pour en faire une œuvre durable. »

École du monde (L'), comédie en cinq actes et en prose du comte Walewski, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 8 janvier 1840. « Nous allons faire de notre mieux l'analyse de cette pièce intéressante, sinon par elle-même, dit M. Théophile Gautier, du moins par le rang de l'auteur et la curiosité qu'elle avait excitée dans un certain monde. Le général de Sérigny a de grandes obligations à M. de Cormon, ancien négociant ruiné, père d'une jolie fille nommée Émilie. Le général, qui est fort riche, veut marier son fils Charles avec Mlle Émilie; ce sera une manière délicate de relever la fortune de M. de Cormon et de lui prouver sa reconnaissance; mais un certain d'Ampré, le héros de la pièce, tourne autour de la jeune fille et ne dédaignerait pas de la déshonorer au lieu de s'en faire aimer, ce qui serait plus simple pour un homme de haut parage, riche, élégant et séducteur de profession; il s'amuse à lui tendre toutes sortes de petits piéges infâmes. Il confie devant Émilie à Charles qu'il aime depuis longtemps une femme et qu'il en est aimé. Vous pensez bien que le jeune homme ne veut plus épouser Émilie, qu'il adore cependant; le général ne craint pas, malgré ses cinquante-six ans, de prendre la place de son fils et Mlle de Cormon devient Mme de Sérigny. Un an s'est passé; nous sommes à Paris, dans l'hôtel du général; un formidable escadron de fauteuils, de canapés dans le goût rococo le plus pur, montre que nous sommes à l'acte des conversations. Les visites commencent à affluer; voici M. de Miremont, fat de second ordre, et l'illustre d'Ampré, puis enfin la cheville ouvrière de la pièce, la duchesse. Eh quoi! c'est là une duchesse, cet idéal de toutes les jeunes imaginations? Les duchesses parlent ainsi? Les duchesses ont de semblables manières? Nous ne nous en serions jamais douté. Il est vrai que nous ne sommes pas homme du monde; avec notre simplicité de manant littéraire, nous n'aurions jamais osé mettre dans une bouche aristocratique des cancans supportables tout au plus dans la loge du concierge. Mlle Plessy, habillée avec une élégance suspecte, ressemble à une duchesse de la rue du Helder à s'y méprendre. Il est vrai que toute la faute n'est pas de son côté. La duchesse vient pour confesser Mme de Sérigny; elle ne peut pas concevoir qu'elle n'ait pas d'amant. Comme elle ne peut rien faire avouer à *son amie*, par l'excellente raison que celle-ci n'a rien à dire, elle ne trouve rien de mieux à faire que de l'accuser d'avoir du penchant pour Charles ou d'*aimer dans son intérieur.* Nous mentionnerons en passant une scène imitée du *Misanthrope*; il n'y manque que la rime, le style et l'esprit, peu de chose en vérité. Au troisième acte, il y a un feu roulant de déclarations; tous les lions lèvent à la fois leur griffe gantée de blanc sur Émilie : « Aimez-moi, ou je vous déshonore! » voilà à peu près le fond de leur rhétorique. La pauvre femme a la funeste idée d'écrire à d'Ampré pour lui demander un entretien explicatif. « Va, dit-elle à son domestique, porte cette lettre à M. d'Ampré, et qu'elle lui parvienne en *quelque lieu que ce soit.* » Celui-ci est en soirée chez une marquise; la duchesse s'y trouve. Le domestique, trop consciencieux, paraît avec la lettre sur un plat d'argent. La vieille marquise et la duchesse demandent à d'Ampré d'où lui vient cette lettre (question incroyable et que personne n'a jamais faite). Le misérable fat se laisse arracher le billet par les deux femmes, qui le lisent et le font passer de main en main. La lettre voyage si bien, que lorsque Mme de Sérigny entre dans le salon, personne ne la salue. Le scandale est si grand, que le bruit en vient jusqu'aux oreilles de son mari; il s'approche de d'Ampré et lui dit qu'il ira reprendre cette lettre chez lui. Au dernier acte, nous sommes chez M. d'Ampré. Au lieu de M. de Sérigny, le général, nous voyons arriver son fils Charles, capitaine des chasseurs d'Afrique, puis Mme de Sérigny elle-même, qui veut empêcher le duel. Du fond du cabinet où d'Ampré le fait entrer, Charles entend la naïve justification d'Émilie; il voit qu'elle n'a jamais aimé ce fat et que la confidence de ce dernier n'était qu'une calomnie. Sur ces entrefaites paraît M. de Miremont, témoin de d'Ampré, qui, outrepassant les pouvoirs qui lui ont été donnés, a fait au général de Sérigny les plus formelles excuses au nom de son adversaire; l'affaire est arrangée, le général arrive et se réconcilie avec le lovelace. L'innocence d'Émilie est reconnue, et, pour laisser à cette fâcheuse affaire le temps de s'assoupir, son mari la mène à la campagne de M. de Cormon. Charles tire à part M. d'Ampré et lui dit : « A Vincennes, demain! un duel *à mort!* » comme s'il y avait des duels à vie! Cet imbécile de Charles aurait dû commencer par là. La morale de cette trop longue fable nous paraît être qu'il ne faut pas écrire légèrement un billet à un homme du monde et surtout se garder de le lui faire porter *en quelque lieu que ce soit;* voilà tout ce que nous avons compris. Nous avons entendu dire que cette pièce s'appelait d'abord la *Coquette sans le savoir.* Nous n'avons pas démêlé la moindre nuance de coquetterie dans le caractère de Mme de Sérigny avec ou sans conscience. Elle nous a plutôt fait l'effet d'une provinciale embarrassée et timide qui ne sait pas fermer sa porte aux fâcheux et leur fait dire par ses domestiques : « Je n'y suis pas! » Voilà donc la pièce d'un homme du monde! Assurément aucun de nous ne l'aurait faite plus mauvaise; il est plus aisé d'avoir de beaux chevaux, des toilettes somptueuses, d'être un lion qu'un auteur comique. Cela n'est pas donné au meilleur gentilhomme d'être poëte quand il veut; un poëte deviendrait plutôt gentilhomme au besoin. Il est vrai, les poëtes ont souvent des gilets ridicules, des bottes grimaçantes, un chapeau effondré et bossué par l'inspiration; comme le rêveur de la fable de Schiller, ils sont arrivés trop tard au partage de la terre; pendant que l'on faisait les parts, ils étaient occupés à contempler l'auguste face de Jupiter et ce sourcil qui entraîne le monde en se fronçant; mais, s'ils n'ont pas la terre, ils ont le ciel; ils feraient, nous en convenons, une figure très-maussade au Bois ou dans une loge d'avant-scène; mais, quand ils ont au poing leur plume d'or, ils effacent tous les dandys possibles. A chacun sa besogne; c'est déjà une assez belle science que de dépenser noblement une grande fortune et de réaliser ce que les autres rêvent. Soyez beaux, soyez magnifiques, faites l'amour; nous ferons des vers; tout n'en ira que mieux. »

Le poëte voulut garder l'anonyme; personne n'ignorait cependant que M. de Walewski, rédacteur du *Messager*, était l'auteur du nouveau chef-d'œuvre; car c'est ainsi que la pièce était proclamée à l'avance par le grand monde parisien. Lue au comité par Mlle Anaïs, sociétaire, protégée par des célébrités littéraires qui en suivaient avec complaisance les répétitions, par Victor Hugo, par Casimir Delavigne, l'*École du monde* ne réussit guère devant le public, en dépit des efforts de Menjaud et de Mmes Desmousseaux, Anaïs et Plessy. Une polémique s'engagea pour prouver que la critique et les journaux avaient eu le plus grand tort de méconnaître l'œuvre d'un homme du monde.

École des riches (L'), drame de Gutzkow, représenté en 1841. Ce drame n'est qu'un long roman dialogué. Un riche marchand de Londres, Walter Thompson, perd en un jour son immense fortune, et ses fils, que l'opulence avait corrompus, se réhabilitent dans la pauvreté. L'aîné des fils, Harry, est la principale figure du drame; c'est un roué de bas étage dans les deux premiers actes. Une scène originale et forte nous le montre arrivant dans la maison paternelle; les constables, qui viennent de sceller la porte, le repoussent; il reste seul la nuit dans la rue sombre, en butte aux railleries de ses compagnons de débauche. Une bière, portée par deux hommes noirs, passe; c'est un enfant que le cheval de Harry a tué le matin même. Ce dernier accompagne en sanglotant ce pauvre cercueil jusqu'au cimetière, et, à partir de ce moment, sa réhabilitation commence. La pièce se termine en idylle, et le talent vigoureux et énergique de Gutzkow se trouve mal à l'aise dans les bucoliques de Harry, devenu jardinier fleuriste. Jules Sandeau, dans *Madeleine*, a tiré des effets gracieux de la même situation; son élégance et son charme étaient à la hauteur d'un pareil sujet.

Nous allons maintenant donner la liste à peu près complète des pièces qui ont paru au théâtre sous le titre d'*école*, et auxquelles nous n'avons pas jugé à propos de consacrer un compte rendu.

École des cocus (L') ou la **Précaution inutile**, comédie en un acte et en vers, par Dorimond, représentée en 1661.

École des femmes (LA PETITE) ou **Bon naturel et vanité**, comédie en un acte et en vers, par N.-F. Dumolard, représentée à Paris avec succès en 1808.

École des jaloux (L'), divertissement en trois actes par écriteaux, donné à la foire Saint-Laurent en 1712. Les amours de Mars et de Vénus et la jalousie de Vulcain forment le sujet de cette pièce.

École des filles (L'), comédie en cinq actes et en vers, par Montfleury, représentée avec un grand succès sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne en 1666.

École galante (L') ou l'**Art d'aimer**, comédie en trois actes et en vers, par Dominique, représentée à la salle de l'Opéra de Lyon en septembre 1710.

École des amants (L'), pièce en un acte et en prose, mêlée de couplets, par Le Sage et Fuzelier, représentée à la foire Saint-Germain en 1716. Cet opéra-comique était tiré d'un conte de fées intitulé : le *Palais de la vengeance*.

École des amants (L'), opéra-ballet, paroles de Fuzelier, musique de Niel; composé d'un prologue et de trois entrées : la *Constance couronnée*, la *Grandeur sacrifiée*, l'*Absence surmontée*; représenté à l'Opéra le 11 juin 1744. L'année suivante, les auteurs ajoutèrent une nouvelle entrée : les *Sujets indociles*.

École des pères (L'), comédie en cinq actes et en vers, par Baron, pièce trouvée dans les papiers du célèbre acteur après sa mort.

École des pères (L'), comédie en prose du P. Ducerceau, représentée dans les colléges, mais non imprimée.

École des pères (L'), comédie en cinq actes et en vers, par Piron, représentée sur le Théâtre-Français en octobre 1728, pièce médiocre, quoique retouchée ensuite par l'auteur.

École des pères (L') ou l'**Étourdi corrigé**, comédie en trois actes et en vers, par Pierre Rousseau, de Toulouse, représentée une seule fois au Théâtre-Italien le 8 août 1750. Un acteur s'étant avisé, à cette représentation, de déclamer emphatiquement ce vers :

Le mensonge est en l'air, et je le vois partir,

le parterre s'écria tout d'une voix : *Ouvrez les loges!* et ce fut le signal d'une effroyable tempête de sifflets.

École des pères (L'), comédie en trois actes et en vers, par Desaintange, le traducteur d'Ovide; pièce imprimée à Paris en 1782, mais non représentée.

École des pères (L') ou l'**Artisan philosophe**, comédie en un acte et en prose, par de Pompigny (Paris, 1788, in-8o).

École des pères (LA PETITE), comédie en un acte et en prose, par Étienne de Gaugiran-Nanteuil (Paris, 1803, in-8o).

École des amis (L'), comédie en cinq actes et en vers, par M. Nivelle de la Chaussée, représentée sur le Théâtre-Français le 25 février 1737; elle obtint un grand succès.

École de l'hymen (L') ou l'**Amante de son mari**, comédie en trois actes et en vers, précédée d'un prologue en prose et suivie d'un divertissement, par l'abbé Pellegrin, représentée sur le Théâtre-Français le 28 septembre 1737.

École des veuves (L'), opéra-comique en un acte (prose mêlée de vaudevilles), par Valois d'Orville, représenté à l'Opéra-Comique le 28 juillet 1738.

École des veuves (L'), divertissement en trois actes et en vers, par Gustave-Fabien Pillet, représenté sur le théâtre de l'Odéon, à Paris, le 30 août 1826.

École des veuves (L') ou le **Philosophe de vingt ans**, comédie en trois actes et en vers, par Ch. Brunet (Paris, 1840).

École du temps (L'), comédie en un acte et en vers libres, avec un divertissement, par Pesselier, représentée avec succès au Théâtre-Italien le 11 septembre 1738.

École de la raison (L'), comédie en un acte et en vers, par de Lafosse, représentée au Théâtre-Italien le 20 mai 1739. Cette pièce, qui était la première de l'auteur, reçut du public un accueil très-favorable.

École du monde (L'), comédie allégorique en un acte et en vers libres, attribuée à l'abbé de Voisenon, représentée sur le Théâtre-Français le 14 octobre 1739.

École d'Asnières (L'), opéra-comique en un acte (prose et vaudevilles), représenté le 19 mars 1740.

École des petits maîtres (L'), comédie en prose, représentée au collége des Quatre-Nations le 11 août 1740 (anonyme).

École des mères (L'), comédie en cinq actes et en vers libres, par Nivelle de La Chaussée, représentée sur le Théâtre-Français le 27 avril 1744 avec un grand succès; le genre larmoyant créé par l'auteur était alors à la mode.

École des amours grivois (L'), opéra-comique en un acte (prose mêlée de vaudevilles), suivi de divertissements flamands, de chants et de danses grotesques, par Favart, La Garde et Le Sueur; représenté à la foire Saint-Laurent le 16 juillet 1744. Cet opéra-comique, dont la vogue se soutint pendant trois mois, ce qui était alors inouï dans les fastes de l'art dramatique, dut son principal succès à l'acteur l'Écluse, qui jouait dans la pièce le personnage d'un tambour appelé Joly-Cœur, et qui excellait dans ces sortes de rôles.

École amoureuse (L'), comédie en un acte et en vers libres, par Bret, représentée avec succès sur le Théâtre-Français le 11 septembre 1747. Cette pièce, imitée du *Pastor fido*, de Guarini, est la première de l'auteur.

École des jeunes militaires (L'), drame en cinq actes et en vers, par le P. du Rivet, représenté au collége des jésuites le 15 mai 1748.

École de la jeunesse (L'), comédie en cinq actes et en vers, par Nivelle de La Chaussée, représentée sur le Théâtre-Français le 22 février 1749; succès médiocre.

École de la jeunesse (L'), comédie en trois actes et en vers libres, mêlée d'ariettes, paroles d'Anseaume, musique de Duni. V. ci-après.

École de la jeunesse (L'), comédie en cinq actes et en vers, par Théodore et Achille Dartois (Paris, 1822).

École des prudes (L'), comédie en trois actes et en prose, par J.-B. Jourdan, représentée au Théâtre-Italien le 10 décembre 1750; trois représentations seulement.

École des tuteurs (L'), opéra-comique en un acte (prose mêlée de vaudevilles), par Rochon de La Valette, représenté à la foire Saint-Germain le 4 février 1754. Cette pièce, froidement accueillie, était tirée du *Mari cocu, battu et content*, conte de La Fontaine.

École de la magie (L'), comédie en trois actes, avec spectacle et trois divertissements, par Guerini, représentée au Théâtre-Italien en 1755.

École des faux nobles (L'), comédie en un acte et en prose, par M***, représentée à Avignon le 16 août 1755. L'auteur de cette pièce, attribuée à l'abbé La Baume Desdossat, chanoine d'Avignon, avait d'abord composé un dialogue sur la fausse noblesse. Il le communiqua à Montesquieu, qui lui conseilla d'en faire une comédie. Le bon abbé tourne très-gaiement en ridicule ceux qui veulent absolument passer pour nobles; mais, en homme prudent, et pour ne point s'attirer de méchante affaire, il proteste contre toute allusion personnelle. Une pièce satirique sur un sujet analogue avait déjà paru en 1665 sous ce titre : l'*Escuyer* ou les *Faux nobles mis au billon*, comédie en cinq actes et en vers, dédiée aux *vrais nobles de France*, par Jean Claveret, avocat à Orléans (Paris, in-12).

École des épouses, comédie en un acte et en vers, par Villemain d'Abancourt, représentée en 1765 sur un théâtre de société; pièce non imprimée.

École de mœurs (L'), ou les **Suites du libertinage**, drame en cinq actes et en vers, par de Falbaire de Quingey, représenté sur le Théâtre-Français en 1776.

École des francs-maçons (L') ou les **Francs-maçons sans le savoir**, comédie en un acte et en prose, par André-Honoré (Paris, 1779), pièce non représentée.

École des vieillards (L'), comédie en trois actes et en vers, par le comte de Boisboissel (Paris, 1785).

École de l'adolescence (L'), comédie en deux actes et en prose, par A.-L. d'Antilli, pièce représentée avec succès sur le théâtre de la Comédie-Italienne en 1789.

École des frères (L') ou l'**Incertitude paternelle**, comédie en deux actes et en prose, par Ponteuil, représentée à Lyon en 1792 (Lyon, Garnier, in-8o).

École de village (L'), opéra-comique en un acte (prose et ariettes), par A.-B. Sewrin (Paris, an II).

École de la bienfaisance (L') ou les **Montagnards**, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, par J.-B. Pujoulx (Paris, an II, in-8°).

Ecole de la société (L'), ou la **Révolution française de la fin du XVIII^e siècle**, tragi-comédie historique en cinq actes et en prose, avec intermèdes, par V.-F.-S. Rey (Paris, 1795).

École des parvenus (L'), ou la **Suite des Deux petits Savoyards**, opéra-comique en un acte (prose mêlée d'ariettes), par J.-B. Pujoulx (Paris, an VI, in-8°).

École des ministres (L'), comédie en cinq actes et en vers, par F.-J. Depuntis; pièce non représentée (Paris, Barba, 1806, in-8°).

École des censeurs (L'), comédie en cinq actes et en vers, par François Rey, représentée à Paris en 1813.

École des familles (L') ou l'**Intrigante**, comédie en cinq actes et en vers, par Etienne, représentée sur le Théâtre-Français le 6 mars 1813 (Barba, in-8°). Cette pièce, quoiqu'elle ait paru à une époque qui n'était guère à la comédie, fut accueillie avec faveur, grâce à un plan bien conçu, à des situations attachantes, à des caractères bien tranchés et à un style facile et correct.

École des Français (L'), comédie en cinq actes et en vers (anonyme, 1821); pièce non représentée.

École du scandale (L') ou **Londres au XIX^e siècle**, comédie en cinq actes et en prose, imitée de Sheridan, par Châteauneuf, représentée sur le théâtre de Versailles le 18 août 1824.

Écoles (LES DEUX) ou le **Classique et le Romantique**, comédie en trois actes et en vers, par Léonard et Ader (Paris, 1825).

École des électeurs (L') ou une **Journée d'élections**, comédie en cinq actes et en prose (anonyme), représentée en 1837 (Paris, Lenormant, in-8°).

École des députés (L'), comédie en cinq actes et en vers, par le vicomte Alexandre de Querelles, représentée en 1838 (Paris, Dentu, in-8°).

École des riches (L'), drame de Gutzkow.

École de singes (L'), tableau de David Teniers, au musée royal de Madrid. On sait que Teniers, avant Chardin, avant Decamps, avant J. Stevens, a fait d'amusantes caricatures de l'homme sous la figure du singe. Ici la gent écolière est on ne peut plus spirituellement saisie dans sa pétulance, dans sa mutinerie; les petits singes, occupés, les uns à étudier leurs leçons, les autres à écrire leurs devoirs, d'autres à bayer aux corneilles, sont ravissants Le magister, babouin de la plus haute gravité, s'apprête à donner le fouet à un élève insubordonné ou paresseux qui est agenouillé piteusement devant lui. Un autre élève, un bon petit camarade, s'est mis à genoux aussi, mais pour implorer la grâce du coupable. Cette scène est rendue de la façon la plus comique. Le tableau, peint sur cuivre, est de petite dimension.

École du soir (L'), chef-d'œuvre de Gérard Dov, musée d'Amsterdam. Le pédagogue, coiffé d'une toque rouge, est assis devant son pupitre, sur lequel sont posés un sablier et une chandelle allumée; il menace du doigt un petit garçon, qui paraît tout contrit. Tout près du maître, une petite fille, vue de profil et penchée contre la table, épelle des lettres en les suivant du bout du doigt. A gauche, un jeune garçon, assis et vu de dos, fait du calcul sur une ardoise à la lueur d'une chandelle tenue par une fillette qui est debout et qui montre les chiffres de la main gauche. Dans le fond, plusieurs écoliers sont assis autour d'une table qu'éclaire faiblement une chandelle, près d'un escalier en colimaçon, par lequel descend une figure presque imperceptible. Une quatrième chandelle brûle dans une lanterne posée par terre, vers le milieu de la pièce. Une grande draperie brunâtre, accrochée au plancher, sur le devant, cache une partie des fonds, artifice employé sans doute pour mieux concentrer les effets de clair et d'ombre sous cette sorte de rideau de théâtre.

Ce que l'on admire le plus dans ce tableau, c'est l'adresse avec laquelle l'artiste a rendu l'effet produit par le combat des quatre lumières qui éclairent la scène. C'est là un tour de force, une curiosité, auxquels l'art véritable est étranger; la difficulté vaincue est vraiment prodigieuse. Smith vante beaucoup ce tableau dans son *Catalogue raisonné;* mais, après avoir dit que « rien ne peut surpasser l'effet magique de la lumière et de l'ombre dans cette peinture, » il ajoute : « Le maître semble avoir choisi des difficultés afin de montrer avec quelle supériorité de talent il saurait les vaincre. Quelques connaisseurs considèrent ce tableau comme le chef-d'œuvre de G. Dov, depuis la perte de la fameuse *Chambre de l'accouchée*, peinture achetée 14,100 florins à la vente Braamcamp (1771) pour le compte du czar, et qui fut engloutie avec le navire qui l'emportait à Saint-Pétersbourg; mais plusieurs tableaux du maître possèdent un plus haut fini et sont plus agréables à la fois dans la composition et dans l'effet. Il est un peu regrettable aussi que le temps ait fait pousser au noir cette peinture, circonstance qui lui est très-défavorable. » M. Waagen dit que, bien que le tableau ait noirci, l'effet des diverses lumières est admirable; il ajoute : « La composition révèle un sens profond du pittoresque; on remarque surtout la naïve expression du gamin réprimandé par le maître et celle de la petite fille en train d'épeler. » Ce tableau est peint sur un petit panneau de 1 pied 8 pouces de hauteur et de 1 pied 3 pouces de largeur. Il a été lithographié par Van Loo et a été payé 4,000 florins à la vente de M^{me} C. Backer, à Leyde, en 1766, et 17,500 florins à la vente Van der Pot à Rotterdam, en 1808. C'est par erreur que M. Viardot a cité l'*Ecole du soir* du musée d'Amsterdam comme étant la composition désignée sous ce titre à la vente Page, en 1786. Nous ignorons ce qu'est devenu ce dernier tableau; il représente un magister occupé à tailler sa plume près d'une chandelle à laquelle un écolier veut allumer la sienne; dans le fond, une servante porte une lanterne.

Au musée de Florence, se trouve une troisième *Ecole du soir* de Gérard Dov; les figures sont ici au nombre de cinq : le maître, coiffé d'un bonnet de fourrure, tient d'une main une férule et de l'autre un compas avec la pointe duquel il montre les lettres d'un livre, que doit répéter une jeune écolière placée devant lui. Quatre autres écoliers attendent leur tour pour dire leurs leçons. La scène est éclairée par une chandelle posée sur la table et par une lanterne qui est à terre. Cette peinture est charmante.

Une autre *Ecole* de Gérard Dov a été payée 1,030 florins à la vente Van Loo, en 1713, et est passée depuis dans la collection de lord Fitzwilliam, à Cambridge. Le pédagogue, tenant d'une main sa férule et de l'autre un crayon, apprend à lire à un petit garçon; trois autres écoliers, dont un debout tient un livre à la main, complètent cette composition, qui est peinte avec une extrême délicatesse.

École d'Athènes (L'), célèbre fresque de Raphaël, dans la *Camera della Segnatura*, au Vatican. Cette peinture murale, une des merveilles de l'art, nous montre une cinquantaine de personnages costumés à l'antique, assemblés dans un magnifique vestibule : les uns sont groupés au bas d'un large escalier, les autres sur les degrés, d'autres au sommet. On a longuement disserté sur le sens de cette composition. Vasari, Borghini, Lomazzo y ont vu l'union de la philosophie et de la théologie par le moyen de l'astronomie, et le premier de ces auteurs a même désigné saint Matthieu comme étant l'un des personnages du premier plan. Giorgio Mantuano, dans la gravure qu'il publia en 1550, intitule ce tableau : *Saint Paul disputant à Athènes avec les épicuriens et les stoïciens.* Scanelli a cru reconnaître dans les deux figures qui occupent le centre de la composition saint Pierre et saint Paul prêchant l'Évangile aux philosophes grecs, et Ph. Thomassin, dans la planche qu'il grava d'après cette fresque, a même ajouté des auréoles à ces deux figures. Bellori est le premier qui ait donné une explication plausible de cette peinture, où la *Philosophie*, titre sous lequel on la désigne quelquefois, est représentée par les hommes qui ont le plus illustré cette science chez les anciens, par opposition à la *Religion*, représentée dans la fresque de la *Dispute du saint sacrement*, qui est justement placée en face. « Au point de vue moral, a dit M. de Toulgoët, cette opposition de l'*Ecole d'Athènes* et de la *Dispute du saint sacrement* est saisissante. D'un côté, toutes les écoles de philosophie se heurtent, se choquent sans en arriver à connaître ces vérités primordiales qu'on appelle Dieu, l'immortalité, le devoir et qui restent toujours enveloppées des ténèbres du doute; de l'autre, le christianisme apparaît avec son unité merveilleuse. » M. Passavant, dans son beau livre sur Raphaël, s'est attaché à démontrer que l'illustre artiste, guidé sans doute par les indications de quelque érudit de son intimité, du comte Castiglione ou de Sadolet par exemple, ou prenant peut-être lui-même pour guide l'ouvrage alors très-répandu de Diogène Laërce sur les philosophes anciens, a entrepris de présenter dans son tableau le développement historique de la philosophie grecque. « Raphaël, dit M. Passavant, a toujours conçu et créé des ouvrages de raison et c'est là ce qui l'a fait surnommer le *peintre philosophe*. Ici donc, ayant accepté la tâche si difficile de représenter la philosophie chez les Grecs, il n'a fait que suivre ses errements ordinaires, et son sublime génie se révèle à nous par la haute intelligence de l'art avec laquelle il a su aborder son sujet par le seul côté qui pût se traduire en peinture, tout en exécutant un chef-d'œuvre majestueux et splendide. » Partant de cette conviction, M. Passavant a essayé, le livre de Diogène Laërce à la main, de reconnaître dans l'*Ecole d'Athènes* les personnages les plus remarquables, tels qu'ils doivent être placés chronologiquement et historiquement. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ses explications en les abrégeant pour ce qui touche aux considérations historiques et en les complétant sur d'autres points.

Au premier plan, à gauche, se trouvent quatre créateurs de systèmes philosophiques, Pythagore, Anaxagore, Héraclite et Démocrite; on reconnaît en eux des chefs d'école à ce qu'ils sont placés chacun auprès d'un socle isolé, signe de leur indépendance. Le plus âgé est Pythagore de Samos, assis au milieu de ses élèves et écrivant dans un livre où il semble consigner ses découvertes sur les rapports harmoniques des nombres; car, devant lui, un jeune homme accroupi, probablement son fils Téléphane, tient une tablette sur laquelle sont notés les accords des tons, octave, quinte, quarte, avec les mots grecs Διάπασον, Διάπεντα et Διατέσσαρον. L'homme chauve et barbu qui, la plume à la main, semble interroger Pythagore, derrière lequel il est assis, est, à ce qu'on croit, Archytas, l'inventeur de la doctrine des *Catégories*. Un peu en arrière, on voit une femme de profil et levant deux doigts de la main, qui paraît être Théano, femme de Pythagore, et un Arabe coiffé d'un turban, qui se penche avec curiosité sur le livre où écrit le philosophe de Samos; on croit généralement que ce dernier personnage est Averroës, qui transplanta la philosophie grecque dans la littérature arabe; mais M. Passavant fait remarquer que Averroës appartient non pas à l'école de Pythagore, mais à celle d'Aristote, de qui il a expliqué les doctrines; on pourrait donc voir simplement dans cette figure un « mythe ingénieux de l'initiation des Arabes à la philosophie grecque ou peut-être des perfectionnements qu'ils apportèrent à la science des nombres. » A la droite du groupe formé par les pythagoriciens, le philosophe debout, qui s'incline vers Pythagore et qui montre du doigt un passage d'un livre qu'il tient ouvert, est Anaxagore, l'ami de Périclès. Plus à droite encore, l'homme assis, accoudé sur un socle de marbre, dans l'attitude d'une méditation profonde, a été désigné par quelques iconographes comme étant Arcésilas; mais, selon M. Passavant, il faut voir en lui Héraclite d'Ephèse, le chef de l'école ionienne, occupé à écrire ses théories quelque peu nébuleuses sur la substance des choses. Pour faire contraste à cet austère penseur, le joyeux Démocrite d'Abdère est placé à la gauche des pythagoriciens, à l'extrémité même du tableau; couronné de lierre, le visage épanoui, il s'appuie sur la base d'une colonne et feuillette un livre soutenu par un bambino rieur que porte un vieillard. Le jeune homme qui pose ses mains sur les épaules de Démocrite est sans doute un de ses nombreux adeptes, peut-être Nausiphane, qui devint à son tour le maître d'Epicure. Les onze personnages dont il vient d'être parlé sont groupés au bas de l'escalier qui conduit au temple; tout près d'eux, deux autres figures, placées sur la première marche et regardant le spectateur, paraissent indifférentes aux discussions des philosophes : l'une est celle d'un beau jeune homme en qui on a reconnu le duc d'Urbin, Francesco Maria della Rovere, l'ami et le protecteur de Raphaël; l'autre est celle d'un jeune garçon d'une dizaine d'années, Frederico de Gonzaga, duc de Mantoue.

Sur la droite du tableau, au bas de l'escalier, neuf personnages forment un groupe qui balance celui que nous venons de décrire. Ce second groupe représente les mathématiques pratiques, tandis que le premier, dont Pythagore est le centre, représente les mathématiques spéculatives. Un géomètre, penché vers la terre et tenant à la main un compas, mesure une figure isogonique tracée sur une tablette et que regardent attentivement quatre jeunes élèves. Raphaël a donné les traits de Bramante, son maître d'architecture, à ce personnage que l'on désigne généralement comme étant Archimède et en qui M. Passavant incline à voir Euclide, le plus grand mathématicien de l'antiquité. Les jeunes disciples expriment très-nettement différents degrés d'aptitude : l'un, agenouillé et penché vers la figure géométrique, n'a pas encore saisi la démonstration, tandis que le compagnon d'étude qui s'appuie sur lui paraît l'avoir déjà comprise; un troisième, également à genoux, possède le sujet et s'en entretient avec le camarade qui regarde par-dessus son épaule et qui témoigne son admiration par un geste naïf. Debout près de ces jeunes gens, deux figures, tenant chacune un globe à la main, symbolisent l'astronomie et la géographie : l'une, vue de dos, ayant sur la tête une couronne et sur les épaules un manteau royal, passe pour être le géographe Ptolémée, que par une erreur très-accréditée on a cru être un souverain d'Egypte; l'autre, vue de face, coiffée d'une sorte de mitre et ayant une grande barbe, serait Zoroastre, regardé comme un des inventeurs de l'astrologie. A côté de ces deux figures, à l'extrémité droite du tableau, Raphaël s'est placé lui-même avec son maître le Pérugin. « Le jeune et beau Sanzio, dit M. Lavice, nous lance un de ces regards de côté que lui seul sait rendre si expressifs. Près de lui, le Pérugin n'est plus qu'un homme bien intelligent, mais vulgaire. »

Sur les marches de l'escalier, au milieu de la composition, dans l'espace qui sépare les deux groupes dont nous avons fait connaître les personnages, un homme au crâne chauve, aux jambes et aux bras nus, est nonchalamment assis, nous devrions dire couché; il a près de lui une écuelle de bois et tient à la main une tablette dont la lecture l'absorbe tout entier. Cet homme, on l'a reconnu tout de suite, c'est Diogène le Cynique, isolé au milieu de l'illustre assemblée. Un jeune homme aux cheveux bouclés, au riche costume, gravissant l'escalier et qu'on croit être Aristippe, montre d'un geste dédaigneux le philosophe au tonneau et se moque sans doute de sa grossièreté en s'adressant à Epicure, le chef d'école qui enseignait à chercher la félicité dans l'harmonie des jouissances morales et des jouissances sensuelles.

Au sommet de l'escalier, qui précède une vaste nef d'architecture somptueuse, sont rangées plus de trente figures. Au milieu sont les deux personnages que quelques iconographes ont pris pour saint Pierre et saint Paul, et qui ne sont autres que Platon et Aristote : Platon, l'homme de l'*idée*, le représentant le plus illustre de la philosophie spéculative, contemplative, tenant de la main gauche son *Timée* et montrant de la main droite le ciel, Dieu, de qui tout dérive et à qui tout retourne; Aristote, l'homme de la science, le représentant de la philosophie pratique, soutenant de la main gauche son livre de l'*Ethique* et tendant la main droite en avant, comme pour affirmer que les sciences ont pour objet la morale et l'application de l'expérience. De nombreux disciples de tout âge font cortége aux deux grands philosophes et prêtent à leurs paroles une oreille attentive. A gauche, du côté de Platon, on a prétendu reconnaître Speusippe, son neveu, Ménédème d'Erétrie, Xénocrate le Chalcédonien, Phœdros et Agathon, à qui le maître a donné les places les plus distinguées dans son *Symposion;* à droite, à côté d'Aristote, Zénon, le chef des stoïciens, vieillard à la barbe longue, à l'attitude pleine de fierté et de noblesse; Théophraste, que Aristote institua son héritier et son successeur; Cléanthe, Eudème, Dicéarque, Aristoxène. Les deux personnages qui marchent derrière les stoïciens rappellent le nom de péripatéticien donné aux disciples d'Aristote. Plus à droite, un jeune homme appuyé contre le soubassement d'une des colonnes du vestibule, en équilibre sur une jambe et croisant l'autre en l'air, écrit sur son genou « non pas ce qui lui ont appris ses propres recherches, mais ce qu'il a entendu de ci et de là; il représente l'éclectisme qui commence. » Debout, à côté de lui, un personnage à mine sardonique lance un regard moqueur au jeune éclectique; ce personnage est Pyrrhon, le fondateur de l'école sceptique. Plus à droite encore, le philosophe qui, par un mouvement d'hésitation, tourne la tête d'un côté et le corps de l'autre, paraît être Arcésilas, le fondateur de la nouvelle Académie, dont la théorie penchait vers le scepticisme, la pratique vers le stoïcisme; non loin de lui, à l'extrémité du tableau, sont trois autres personnages, dont l'un s'avançant, un bâton à la main, pourrait bien être un de ces cyniques de la décadence que Lucien nous montre allant de ville en ville, le sac au dos. Du côté gauche, non loin de Platon, auquel il tourne le dos, Socrate s'entretient avec un groupe de gens de toutes conditions, parmi lesquels on reconnaît Alcibiade, beau jeune homme en costume de guerre; Xénophon, accoudé sur un stylobate; Aristippe de Cyrène, vieillard à mine vénérable. Derrière Alcibiade, un homme en costume d'artisan, que l'on croit être Eschine, semble vouloir, par un geste véhément, confondre et écarter les sophistes Gorgias, Critès et Diagoras. Ce dernier, accourant à demi vêtu avec ses écrits à la main, est placé un peu au-dessus de son maître Démocrite.

L'architecture qui encadre cette magnifique composition a quelque chose de solennel, de majestueux. Selon Vasari, Bramante en aurait été l'ordonnateur, et comme le superbe vestibule dessine une croix grecque avec une coupole, il est vraisemblable qu'il donne une idée du plan que l'illustre architecte s'était proposé de réaliser à Saint-Pierre de Rome. Parmi les statues qui ornent les niches, entre les colonnes, celles qu'on voit de face représentent Apollon et Minerve : le dieu de la poésie, du côté des anciens philosophes idéalistes, dont plusieurs furent poëtes; la déesse de la sagesse et de la science, du côté des philosophes de la raison, de l'expérience, de la vie pratique. Au-dessous de la statue d'Apollon, deux bas-reliefs superposés, un *Combat sanglant* et l'*Enlèvement d'une Nymphe par un Triton*, sont des allégories de la colère et de la lubricité, passions que sait apaiser le dieu de la poésie. Sous la statue de Minerve, une figure de femme, avec un sceptre à la main et deux génies servants à ses côtés, symbolise la victoire de la sagesse sur les instincts brutaux.

Il va sans dire qu'à l'exception de la tête de Socrate, pour laquelle Raphaël s'est évidemment inspiré des portraits transmis par l'antiquité, les diverses figures de ce tableau ne sauraient être considérées comme offrant les traits des philosophes que nous avons nommés. Ces philosophes ne se reconnaissent qu'à l'action, au rôle qu'ils accomplissent dans le tableau. Plusieurs d'entre eux ont été désignés sous des noms différents de ceux que nous avons donnés d'après M. Passavant. C'est ainsi que le personnage si profondément absorbé dans ses réflexions, assis au premier plan et accoudé sur un socle de marbre, serait le sceptique Arcésilas, fondateur de la seconde Académie; c'est cette même figure que Vasari a dit être celle de l'évangéliste saint Matthieu. Zoroastre serait bien l'un des deux personnages que l'on voit à droite, tenant chacun un globe; mais au lieu d'être, comme nous l'avons dit, celui qui est vu de face, ce serait le personnage couronné et ayant un manteau royal, qui tourne

le dos au spectateur et que M. Passavant croit être Ptolémée. A l'appui de cette interprétation, on fait remarquer que Zoroastre était roi des Bactriens. Quant à l'autre savant tenant un globe, ce serait Euclide. Le philosophe, couronné de lierre, que nous avons dit être Héraclite, serait Epicure. On a cru voir enfin, parmi les personnages placés en haut des marches, Empédocle, Nicomaque, etc.

Il est fort probable que Raphaël, suivant sa coutume, aura pris pour modèles des principaux personnages de cette composition ses amis, ses protecteurs, les hommes illustres qui vivaient à Rome de son temps. Nous avons signalé, d'après Vasari, les portraits du duc d'Urbin, du duc de Mantoue, du Bramante, du Pérugin, de Raphaël lui-même ; nous avons rectifié toutefois, d'après l'autorité de M. Passavant, l'opinion de Vasari, qui a voulu reconnaître, dans l'un des jeunes gens agenouillés près d'Archimède, Frederico de Gonzaga ; ce prince était à peine âgé de dix ans lorsque Raphaël peignit l'*Ecole d'Athènes* et le jeune homme agenouillé paraît en avoir dix-huit. Des écrivains postérieurs ont prétendu voir dans la figure énergique du stoïcien Zénon, vieillard à longue barbe et à tête chauve, le portrait du cardinal Pietro Bembo; mais celui-ci n'avait que quarante ans lors de l'exécution de cette fresque et il ne laissa croître sa barbe que beaucoup plus tard, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa correspondance avec le Titien. Montagnani a supposé que ce stoïcien était le portrait du cardinal Bessarion, qui a traduit en latin la *Métaphysique* d'Aristote et qui est mort en 1472 ; mais, comme les prêtres n'avaient pas encore au XV^{e} siècle la coutume de laisser croître leur barbe, cette conjecture semble au moins douteuse. Torrigo a commis une erreur plus évidente encore quand il a cru reconnaître dans la figure de l'astronome le portrait du comte Castiglione ; car cette figure n'a pas la moindre ressemblance avec le beau portrait que Raphaël a fait de ce personnage et que possède le Louvre. Elle ne représente pas davantage, comme on l'a cru, Giovanni della Casa, qui, à l'époque de la mort de Raphaël, n'était encore qu'un enfant.

Nulle part, Raphaël n'a développé son merveilleux génie avec plus de force et d'éclat que dans l'*Ecole d'Athènes.* « En ce qui concerne les détails d'érudition de cette composition, dit M. Passavant, il est possible et assurément très-probable que Raphaël ait consulté les savants, ses amis. Quoi qu'il en soit, c'est à lui seul qu'appartient le mérite immense d'avoir su traduire en une image vivante et lumineuse le développement de la philosophie grecque. C'est lui seul qui a inventé le groupement des personnages selon le rang qu'ils occupent dans l'histoire, qui a répandu sur ces philosophes un sentiment analogue à leurs tendances, qui les a caractérisés non-seulement par des rapprochements ingénieux, mais par leur action, par leurs attitudes et leurs physionomies. Cette fresque, où il s'est élevé à une dignité si magistrale, à un style si grandiose, est considérée, à juste titre, comme l'œuvre la plus magnifique que le divin maître ait jamais produite. Elle réunit, en effet, à la sévérité léguée par les écoles anciennes, l'expérience technique du dessin, de la couleur et de la touche, conquêtes des écoles plus modernes. La symétrie traditionnelle des peintres de Sienne et de Florence au XIV^{e} siècle, que le Pérugin observa toujours, se retrouve encore dans l'*Ecole d'Athènes;* mais elle y est si supérieurement employée, dans la disposition des groupes, que l'œil ne s'arrête pas même à ces combinaisons profondes et qu'il jouit naïvement de la beauté des lignes. En outre, les figures sont toutes très-individualisées, sans être traitées cependant comme des portraits. Préoccupé de plus en plus de la signification caractéristique, Raphaël s'attachait surtout à l'esprit moral des traits, si l'on peut ainsi dire, et il évitait les formes trop accidentelles de la nature. Il réalisa de la sorte, par l'union du caractère et de la beauté, ce que les vieux maîtres italiens avaient toujours cherché : il donna un corps à l'idée. Il est également admirable dans la manière dont il a traité le costume grec, quoiqu'on ne connût pas alors encore beaucoup de peintures et de sculptures antiques. Personne, en cela, n'a montré depuis autant de sûreté, de goût et de style. Toutes ces qualités superbes et fondamentales des arts du dessin, Raphaël les a déployées dans l'*Ecole d'Athènes ;* il y a déployé aussi, pour la première fois, toutes les ressources particulières à la peinture. Les mouvements y sont libres, les groupes variés, la lumière et l'ombre largement distribuées ; la perspective y est très-habile. L'*Ecole d'Athènes* est certainement un des ouvrages du XVI^{e} siècle qui réunit le mieux toutes les qualités composant ce qu'on appelle le grand style. » M. Charles Blanc a exprimé en termes non moins vifs son admiration pour ce chef-d'œuvre : « Il n'est certainement pas de livre, a-t-il dit, qui puisse donner une idée plus rapide et plus juste du caractère des anciens philosophes que cette fresque où Raphaël s'est élevé si facilement au sublime de la peinture historique et à l'apogée de son propre génie. Quelle merveilleuse pénétration d'esprit n'a-t-il pas fallu et que de souplesse pour passer ainsi de la représentation des dogmes et des mystères catholiques à la mise en scène de toutes les idées qui éclairaient le monde païen, personnifiées par les sages de la Grèce ! D'un seul trait, le peintre d'Urbin nous en dit plus que Diogène Laërce ; le geste d'une figure, son attitude, son costume lui suffisent pour caractériser un penseur, pour exprimer la nature de ses idées et, si j'ose le dire, le tempérament de ses doctrines. Que de nuances délicates et pourtant faciles à saisir entre le divin Platon, dont la pensée monte aux cieux, et le positif Aristote, dont la raison n'abandonne point la terre ! Socrate, qui raisonne en tenant de sa main gauche l'index de sa main droite, a l'air de compter sur ses doigts les déductions qu'il arrache à son interlocuteur et semble dire, comme il disait toujours : « Vous m'accordez ceci et puis cela. » Quelle ostentation dans la nudité du philosophe cynique, dans sa misère étalée ! Comme elle est bien exprimée, par sa seule posture, l'indifférence du pyrrhonien qui regarde pardessus l'épaule du jeune aspirant si empressé d'écrire les paroles d'Aristote, et quelle grâce de mouvement et de draperie dans la figure de celui (Aristippe) qui, montant les degrés, s'est adressé d'abord à Diogène, et, rebuté sans doute par lui, se fait montrer les grands, les vrais maîtres de la philosophie ! Qui jamais a su indiquer les divers degrés de l'intelligence aussi clairement que l'a fait Raphaël en peignant les quatre écoliers d'Archimède, et comme l'attention visuelle de ces géomètres est peu semblable à l'attention mentale des disciples de Pythagore méditant sa doctrine mystérieuse sur les consonnances harmoniques et sur les nombres ! Non, le génie antique n'a pas eu d'interprète plus digne et il est douteux que Apelle eût mieux représenté l'assemblée des philosophes de son pays. Que dis-je ? La peinture antique, si supérieure à la nôtre dans l'expression d'une seule figure, n'a pas connu cet art dont Raphaël a dit le dernier mot, cet art de grouper en un tableau, de distribuer, de faire agir un grand nombre de personnages, d'y mettre à la fois de l'ordre et du mouvement, de la symétrie et de l'imprévu, de parvenir à l'unité d'impression par la variété des figures, de représenter enfin une seule action avec beaucoup d'acteurs, comme l'antique avait su composer un corps homogène avec des membres choisis. »

La bibliothèque Ambrosienne, à Milan, possède le carton original de l'*Ecole d'Athènes*, dessiné à la pierre noire. En 1799, il fut transporté à Paris en plusieurs morceaux, que le peintre d'histoire Bouillon rejoignit avec grand soin. Ce précieux carton fut restitué à Milan en 1815. On voit dans la collection de l'université d'Oxford diverses études et esquisses originales de certaines parties de la composition ; ces dessins ont été gravés pour la plupart dans l'*Italian School of design*, de W.-Y. Ottley. Une belle étude pour le groupe de Pythagore appartient à la collection Albertine, à Vienne ; elle a été gravée par Robert et Lesueur, par J.-Th. Prestel (1785), par Ferd. Ruschweyh (1807), et lithographiée par Pilizotti.

Il existe plusieurs copies de l'*Ecole d'Athènes*. Le Louvre en possède une, peinte sur toile, de la grandeur de l'original, qui a été commandée par Colbert pour être exécutée en tapisserie aux Gobelins. M. Balze en a fait, il y a quelques années, une reproduction remarquable sur le mur de l'escalier de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Une autre copie, attribuée à Le Brun, se voit au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

Cette fresque immortelle a été souvent reproduite par la gravure, soit dans son ensemble, soit dans ses détails. La composition entière a été gravée par les artistes suivants : Giorgio Mantuano (2 feuilles, 1550), Nicolai Nelli (2 feuilles, 1572), J.-B. de Cavalleriis (2 feuilles), Ph. Thomassin (2 feuilles, 1617 et 1648), Gasparo Osello, L. Cossin, Cholet, Fr. Aquila, J. Volpato, D. Cunego (1792 et 1799), G. Mochetti, Fr. Putinati da Verona, Landon, Réveil, etc. Des figures détachées ont été gravées par Agostino Veneziano, Marc-Antoine, F. Dien, P. Fidanza, Riepenhausen, Mich. Bisi, D. Cunego, Laugier, etc.

École de garçons et de filles (UNE), tableau de Jean Steen, collection de lord Egerton. Au milieu d'une vaste salle, devant une table, le maître et la maîtresse d'école sont assis ; le premier, les bésicles sur le nez, le dos renversé sur sa chaise, est occupé à tailler une plume ; la seconde fait répéter à un écolier sa leçon. Vingt-huit autres enfants forment divers groupes ; parmi eux, on remarque un jeune garçon qui s'est endormi sur le plancher, près d'une fillette qui se tient gravement avec son livre sous le bras. Cette composition, remarquable par la vérité des expressions et des attitudes enfantines, a été payée 1,000 florins à la vente Lormier, en 1763 ; 1,200 florins à la vente Braamcamp, en 1771 ; 1,040 guinées à la vente du marquis de Cambden, en 1841. Elle a passé en Angleterre, dans la collection J. Greenwood, après la vente Braamcamp, et a été gravée en 1772 par Valentin Green, sous ce titre : l'*Ecole hollandaise.*

Jean Steen a traité plusieurs fois le même sujet. Nous citerons, entre autres, un tableau payé 115 guinées à la vente Philipps, en 1815, et 89 guinées seulement à la vente Cholmoridley, en 1831, et qui a été exposé dans la Galerie britannique en 1818 ; le magister, vêtu d'une veste jaune à manches rayées et coiffé d'un chapeau noir, s'apprête à châtier à coups de férule un écolier qui pleure de tout son cœur ; un autre gamin (cet âge est sans pitié) rit de la mine piteuse que fait son camarade ; d'autres enfants, diversement occupés, complètent la composition. Smith décrit, dans son *Catalogue raisonné*, trois autres *Ecoles* de Jean Steen : l'une faisant partie de la riche collection Baring et qui a été payée 337 florins à la vente de M^{me} Becker, à Leyde, en 1760 ; l'autre, qui figure dans la collection J.-R. West, à Stratford-sur-Avon ; la troisième, qui appartient au baron Verstolk de Soelen et que l'on désigne aussi sous ce titre : le *Maître d'école endormi*. Un beau dessin à l'encre de Chine, représentant un *Intérieur d'école*, par Jean Steen, fait partie de la collection Suermondt, à Aix-la-Chapelle.

École turque (L'), peinture de Decamps (Salon de 1842). C'est une des plus spirituelles compositions qu'ait produites le pinceau de Decamps. Quelle animation ! quelle vie dans ce groupe de petits écoliers en déroute ! Quelle espièglerie sur toutes ces petites faces mutines ! Comme tout cela court, saute, gambade en riant, en criant, en se poussant ! Où la scène se passe-t-elle ? Dans quelque faubourg de Smyrne ou plutôt dans quelque village. C'est l'heure de la sortie de l'école : le muezzin appelant du haut des minarets les fidèles à la prière du soir n'est pas plus religieusement écouté. L'heure du départ vient donc de sonner (ceci par métaphore ; car, dans ce pauvre village, y a-t-il une horloge et le maître de cette pauvre école a-t-il seulement jamais vu une montre ?). Mais qu'importe ! le déclin du soleil marque le temps écoulé et le signal est donné. En un clin d'œil, toutes ces petites figures blanches, noires, cuivrées, auxquelles l'ennui faisait faire la moue la plus comique, s'éveillent ; les livres se jettent au loin ; on escalade les bancs et les tables ; la porte s'ouvre (pauvre porte soumise journellement aux mêmes assauts !), et voilà notre volée d'écoliers qui prend à la débandade la clef des champs, cherchant à se devancer les uns les autres, tombant et se relevant pour mieux courir, comme une nichée d'oiseaux qui s'échappe d'une cage à tire-d'ailes. L'air retentit de leurs cris ; sous leurs pieds s'élève un nuage de poussière. C'est en vain que la voix du maître essaye de dominer le tumulte ; elle n'est pas écoutée : le vieillard en est pour ses menaces. Demain, il saura punir les coupables et trouver dans leurs oreilles à qui parler. Mais de tous ces malins étourneaux, lequel, par Mahomet ! pense au lendemain ? Ils sont libres maintenant, vive la liberté ! vive le maïs, et à bas la férule ! comme dirait le gamin de Paris.

Il y a tout cela dans la charmante aquarelle de Decamps.

École turque (L'), tableau de Decamps, collection de M. le marquis Maison, à Paris. Cette école est une salle d'asile, d'après ce que nous apprend le catalogue du Salon de 1846, où le tableau fut exposé pour la première fois. Le vieux pédagogue est étendu comme un pacha sur son divan, avec son écolier d'affection. Les autres élèves sont accroupis à droite dans le clair-obscur. Sur la muraille du fond brille un gai rayon de soleil, qui pénètre par une fenêtre ouverte à gauche. Les petits Orientaux groupés dans cet intérieur ont toute la vivacité d'attitudes et d'expression des gamins de nos pays. « Vous pensez, dit M. Bürger, qu'il ne s'agit pas beaucoup d'étudier ; nous sommes chez les Turcs et dans une salle d'asile. Les heureux Turcs d'avoir, dans le peuple, des enfants si bien costumés, avec leurs petits turbans, leurs vestes orangées, écarlates, vertes et brunes ! C'est comme un monceau de belles étoffes et de pierreries où apparaissent des têtes rubicondes et malicieuses. Ce groupe d'enfants est de la belle qualité de couleur de Decamps. » M. Bürger ajoute que l'artiste s'est souvenu de Rembrandt et de Pieter de Hooch pour peindre l'effet de lumière de ce tableau. Un autre critique, M. A. Guillot, a exprimé dans la *Revue indépendante* une opinion tout autre : « Avec la meilleure volonté du monde, a-t-il dit, nous ne saurions aimer les tons violacés que nous avons devant les yeux, ni cette troupe de magots qui représentent des enfants. » Suivant G. Planche, « pour donner plus de valeur au rayon qui pénètre par la fenêtre, dans le fond, Decamps a volontairement exagéré l'ombre qui enveloppe les figures, surtout celles du premier plan, et il a poussé si loin cette exagération, que la forme des figures est presque abolie. Il n'y a guère que la figure du maître d'école qui soit éclairée suffisamment. Il est donc permis de dire qu'en cette occasion la puissance de l'artiste n'a pas traduit nettement sa volonté. Il s'est proposé une difficulté digne de son pinceau ; mais il ne l'a pas résolue d'une façon complète. » Tout en reconnaissant que l'exagération de l'ombre atténue par trop le relief des figures du premier plan, M. Chaumelin (*Decamps, sa vie, son œuvre*), vante l'effet général de ce tableau, effet qui, selon lui, a quelque chose de la manière de Rembrandt.

Decamps a peint plusieurs écoles turques. Une de ses plus charmantes compositions en ce genre est la *Sortie de l'école turque*, simple aquarelle qui, à la vente de M^{me} la comtesse Lehon, en 1861, a atteint le prix énorme de 31,000 fr. V. SORTIE DE L'ÉCOLE TURQUE.

Parmi les tableaux consacrés par d'autres artistes aux écoles et aux écoliers, nous citerons : le *Maître d'école*, chef-d'œuvre d'Adrien van Ostade, et la *Maîtresse d'école* de G.-M. Crespi, qui appartiennent au musée du Louvre ; l'*Ecole des garçons*, de John Opie, gravée par Valentin Green (1785) ; une *Ecole hollandaise*, par Horemans, au musée des Offices, à Florence ; l'*Ecole des garçons* et l'*Ecole des filles*, gravées par G. Keating, d'après Pasqualini (1788) ; l'*Ecole juive*, lithographiée par Mouilleron, d'après Robert Fleury ; un *Intérieur d'école*, tableau de M. Dargelas (Salon de 1868) ; l'*Ecole de village* de M. Ferdinand de Braeckeleer, exposée en 1855 et appartenant au musée des Académiciens d'Anvers ; une *Sortie d'école*, par M. E.-F. de Block (Exposition universelle de 1855) ; un *Écolier*, tableau de M. Ch.-L. Müller (Salon de 1868) ; l'*Ecole des filles de Ravenoville*, de M. Trayer (Salon de 1869) ; la *Sortie de l'école des garçons* et la *Sortie de l'école des filles*, deux charmants pendants, par M. Ed. Frère (Salon de 1869), etc. Il y a aussi d'autres *Ecoles*, qui ne sont rien moins qu'enfantines, comme l'*Ecole de l'amour*, gravée par J.-J. Leveau, d'après G. Clermont ; l'*Ecole domestique*, gravée par J. Ingram, d'après Boucher, et une autre *Ecole*, très-sentimentale, gravée par F.-P. Charpentier, d'après le même ; l'*Ecole buissonnière*, de M. Heullant (Salon de 1869), composition très-originale et très-gracieuse, où l'on voit deux adolescents costumés à l'antique en train d'étudier la carte du Tendre, etc.

École (LE MAÎTRE D'), chef-d'œuvre d'Adr. van Ostade. V. MAÎTRE.

ÉCOLER v. a. ou tr. (é-ko-lé — rad. *école*). Instruire, enseigner. ‖ Vieux mot.

ÉCOLÉRÉ, ÉE (é-ko-lé-ré — du préf. *é*, et de *colère*). Emporté, excité par la colère : *Nous allions partir, quand des bruits de voix* ÉCOLÉRÉES *et des tumultes sourds comme ceux d'une querelle se firent entendre.* (G. Sand.) ‖ Inus. *Encoléré* vaudrait mieux.

ÉCOLERIE s. f. (é-ko-le-rî — rad. *école*). Ensemble des écoliers : *On n'a jamais vu pareils débordements de l'*ÉCOLERIE. (V. Hugo.)

ÉCOLIER, IÈRE s. (é-ko-lié, iè-re — rad. *école*). Elève qui suit les cours d'une école primaire ou secondaire : *Que d'*ÉCOLIERS *ont brillé dans la routine des classes et se sont éclipsés dans la vaste sphère des lettres !* (B. de St-P.) *Les* ÉCOLIERS, *en général, n'aiment pas à travailler.* (G. Sand.)

Tout est aux *écoliers* couchette et matelas.
LA FONTAINE.

Et ne sais bête au monde pire
Que l'*écolier*, si ce n'est le pédant.
LA FONTAINE.

Adolescent qui s'érige en barbon,
Jeune *écolier* qui vous parle en Caton,
Est à mon sens un animal bernable.
VOLTAIRE.

‖ Personne qui reçoit les leçons d'un maître, d'un professeur : *L'*ÉCOLIER *d'un maître de danse, d'escrime, de musique. Mon nouvel* ÉCOLIER *avait l'intelligence si épaisse, que mes premières leçons furent en pure perte.* (Le Sage.)

— Par ext. Qui règle sa conduite, ses idées, ses sentiments sur quelqu'un ou quelque chose : *L'hôtel Rambouillet a favorisé le genre épistolaire, qu'une de ses dernières* ÉCOLIÈRES, *M^{me} de Sévigné, a porté à la perfection.* (V. Cous.)

N'allez pas de l'amour devenir *écolière.*
LA FONTAINE.

— Fam. Novice, apprenti : *Ce n'est encore qu'un* ÉCOLIER. *Quand les vieilles duchesses s'avisent d'économiser, Harpagon près d'elles n'est qu'un* ÉCOLIER. (Balz.) ‖ Personne gauche, empruntée, qui n'a pas d'aisance dans les manières :

Quelque *écolier* qu'il soit, je disais qu'aujourd'hui
Peu de nos gens de cour sont mieux taillés que lui.
DESTOUCHES

— *Faute d'écolier*, Erreur, bévue qui annonce de l'ignorance, de l'inexpérience ou une extrême maladresse : *Ce ministre a fait une* FAUTE D'ÉCOLIER.

— *Espièglerie, tour, malice d'écolier*, Espièglerie comme en font les écoliers : *La mort a dans son bissac des* TOURS D'*un* ÉCOLIER *narquois.* (Chateaub.)

— *Prendre le chemin des écoliers*, Prendre le chemin ou le moyen le plus long : *Vous avez mis bien du temps à venir ; vous* AUREZ PRIS LE CHEMIN DES ÉCOLIERS. ‖ On dit plus ordinairement le CHEMIN DE L'ÉCOLE.

— Hist. Nom que portaient les étudiants de l'Université au moyen âge. ‖ *Lettres d'écolier*, Diplôme qu'on obtenait en justifiant de six mois d'études consécutifs dans l'Université. ‖ *Ecolier juré*, Titre que prenait l'écolier muni de ses lettres d'écolier.

— Hist. ecclés. *Congrégation des écoliers*, Ordre de chanoines réguliers qui fut fondé en Italie, près de Bologne. ‖ *Écolières*, Titre que prennent les chanoinesses de Mons, deux ans après leur réception.

— Adjectiv. Comm. *Papier écolier*, Papier blanc de qualité moyenne, dont on se sert en général dans les établissements d'instruction.

— **Syn. Écolier, disciple, élève.** V. DISCIPLE.

— **Encycl.** On donnait le nom d'*écoliers* aux étudiants qui fréquentaient les écoles au moyen âge. Lorsque les écoles des principales villes eurent pris le nom d'*universités*, les évêques conservèrent sur ces établissements l'autorité qu'ils avaient eue sur les écoles annexées à leurs églises. Les désordres des étudiants étaient punis par des peines ecclésiastiques et même par l'excommunication. Ils allaient se faire absoudre à Rome; mais comme ces fréquents pèlerinages donnaient lieu à de nouveaux dérèglements, Innocent III conféra à l'abbé de Saint-Victor le pouvoir de prononcer ces absolutions, mais seulement pour les *écoliers* de Paris.

Jacques de Vitry, dans son *Histoire occidentale*, a tracé un tableau énergique des désordres auxquels se livraient les *écoliers* et dont ils semblaient se faire un point d'honneur : ivrognerie, libertinage, rapines, querelles, batailles et quelquefois homicides étaient pour eux de simples jeux. « Dans la maison, dit-il, se trouve à l'étage inférieur un lieu de prostitution. En haut le maître fait la lecture, et en bas les filles publiques exercent leur honteux métier. Peu des clercs étudiants s'instruisent; à cause de la diversité de leurs opinions et de leurs pays, ils ne cessent de se quereller... Les Anglais sont ivrognes et poltrons; les Français, fiers, mous et efféminés; les Allemands, furibonds et obscènes dans leurs propos de table; les Normands, vains et orgueilleux; les Poitevins, traîtres et avares; les Bourguignons, des brutaux et des sots; les Bretons, légers et inconstants; les Lombards, avares, méchants et lâches; les Romains, séditieux, violents et se rongeant les mains; les Siciliens, tyrans et cruels; les Brabançons, hommes de sang, incendiaires, routiers et voleurs; quant aux Flamands, ils sont prodigues, aiment le luxe, la bonne chère et la débauche, et ont des mœurs très-relâchées. » Mais le scandale le plus criant était celui qui provenait de la rivalité des maîtres et des doctrines enseignées. Ces désordres prenaient en général un caractère fort grave, à cause de l'âge avancé des *écoliers*. En effet, on n'étudiait guère le droit canon ou le droit civil que de vingt-cinq à trente ans, et dans les autres facultés on comptait parmi les élèves beaucoup de clercs, de bénéficiers et même de curés. Les bénéficiers qui recevaient dans les écoles particulières de leurs diocèses des leçons de théologie avaient d'abord seuls été dispensés de la résidence; mais ce privilège fut bientôt étendu à tous les élèves des universités, même à ceux qui n'étudiaient que la jurisprudence. Souvent les supérieurs des couvents envoyaient dans les grandes écoles quelques-uns de leurs religieux, qu'ils y entretenaient à leurs frais. Ainsi des bulles de Nicolas et de Boniface VIII permettent à plusieurs communautés religieuses d'acquérir des maisons dans la ville ou dans les faubourgs de Paris, pour y loger les religieux qu'on y envoyait étudier la théologie et les arts libéraux. Telle fut l'origine de plusieurs collèges. Les *écoliers* qui venaient du même pays conservaient entre eux, à l'université, des relations très-étroites; souvent ils mettaient leurs intérêts en commun. De là vint la division des étudiants par nations ou par provinces. On en comptait quatre à l'Université de Paris : c'étaient celles de France, de Picardie, de Normandie et d'Angleterre. Cette dernière nation ne fut remplacée qu'au XV^e siècle par celle d'Allemagne.

Chaque nation était représentée, et à certains égards gouvernée par un syndic ou procureur; ces officiers tenaient des registres où ils inscrivaient, moyennant rétribution, les noms des étudiants dont ils devaient défendre les intérêts et surveiller la conduite; c'est à partir de l'établissement de ces registres que l'on commence à voir apparaître les grades de bachelier, de licencié, de maître ou docteur. Paris était le lieu où les étudiants se rendaient de préférence. « Jamais, dit un chroniqueur du XII^e siècle, on n'avait vu ni dans Athènes, ni en Égypte, ni dans aucun lieu du monde, une telle affluence d'étudiants. Ils sont attirés non-seulement par les charmes du séjour et par les biens de toute nature qui y surabondent, mais surtout par la liberté et les immunités dont ils jouissent. » Aussi jamais université ne fut plus célèbre que l'Université de Paris. Les poëtes du temps chantaient à l'envi ses louanges, et l'on en trouve un écho dans un poëte du XIV^e siècle, Eustache Deschamps, qui dit en parlant de Paris :

> C'est la cité sur toutes couronnée,
> Fontaine et puits de sens et de clergie,
> Sur le fleuve de Seine située;
> Vignes et bois et terres et prairie,
> De tous les biens de cette mortelle vie
> A plus qu'autres cités n'ont;
> Tous étrangers l'aiment et l'aimeront;
> Car pour déduit et pour être jolie,
> Jamais cité telle ne trouveront.

Écolier limousin (L'), dans Rabelais (*Pantagruel*, l. II, ch. VI). Rabelais a voulu, dans ce chapitre, railler le travers, alors fort commun, de ceux qui jonchaient de mots latins la langue française et parlaient un jargon pédantesque inintelligible. C'est une plaisanterie large, plantureuse, *haute en graisse*, comme toutes celles du joyeux curé de Meudon : « Quelque jour, je ne sçay quand, Pantagruel se pourmenoit après soupper, avecque ses compaignons, par la porte dont l'on va à Paris; là il rencontra ung escholier tout joliet, qui venoit par icelluy chemin; et après qu'ils se feurent saluez, lui demanda : « Mon » amy, dont viens-tu à ceste heure? » L'escholier luy respondit : « De l'alme, inclyte et » celebre academie que l'on vocite Lutece. — » Qu'est-ce à dire, dist Pantagruel à ung de » ses gens? — C'est, respondit-il, de Paris. — » Tu viens doncques de Paris? dist-il. Et à » quoy passez-vous le temps, vous aultres » messieurs les étudians au dict Paris? » Respondit l'escholier : « Nous transfretons la » Sequane au dilucule et crepuscule; nous » deambulons par les compites et les quadri» vies de l'urbe; nous despumons la verboci» nation latiale, et comme verisimiles amo» rabonds, captons la benivolence de l'omni» juge, omniforme et omnigène sexe feminin; » certains diécules nous invitons les lupa» naires de Champ-Gaillard, de Matcon, de » Cul-de-sac, de Bourbon, de Huslieu, et, en » extase venereïque, inculcons nos veretres » es penilissimes recesses des pudendes de » ces merotricules amabilissimes... » Il continue ainsi longtemps au grand esbahissement de son interlocuteur. « Et bren, bren, dist » Pantagruel, qu'est-ce que veut dire ce fol? » Je croys qu'il nous forge ici quelque lan» guaige diabolicque, et qu'il nous charme » comme un enchanteur. » A quoy dist ung de ses gens : « Seigneur, sans doubte, ce gal» lant veut contrefaire la langue des Pari» sians, mais il ne faict qu'escorcher le latin, » et cuide ainsi pindariser. Et luy semble bien » qu'il est quelque grand orateur en françois » parce qu'il dedaigne l'usance commune de » parler. » Pantagruel parvient enfin à comprendre que l'estudiant est Limousin : « Tu es » Limosin, pour tout potaige, et tu veulx icy » contrefaire le Parisian. » Lors le print à la gorge luy disant : « Tu escorches le latin : » par sainct Jean, je te ferai escorcher le re» gnard, car je t'escorcheray tout vif. » Lors commença le paovre Limosin à dire : « Vée, » dicou, gentillastre, ho sainct Marsault, ad» jouta mi, hau, hau, laissas à quo au nom de » Dicus, et ne me touquas grou. » A quoi dist Pantagruel : « A cette heure, parles-tu natu» rellement. » Et ainsi le laissa, car le paovre Limosin conchioit toutes ses chausses. » Cette farce si rabelaisienne était dirigée, suivant Pasquier, contre la demoiselle Hélizaine, qui avait traduit quatre livres de l'*Enéide* et écrit sa propre vie sous le titre de : *Angoisses douloureuses qui procèdent d'amour*. Son style avait, paraît-il, quelque ressemblance avec celui du paovre Limosin. Elle disait : *pigrité* pour paresse; *Veinus circondée d'une nuée aureine; aménicule passion*, le *refulgent curre du soleil, populeuse et inclyte cité*. Il est fort possible que Rabelais ait songé à cette latinisante; mais il est certain que le travers qu'il attaquait était alors fort commun; enivrés de la lecture des auteurs latins, les savants voulaient leur emprunter non-seulement des leçons de goût, mais encore toute une langue. La rude leçon de Pantagruel au jeune pédant, cet avertissement du bon sens rabelaisien n'empêchera point la pléiade de tomber dans cet excès et n'ouvrira point les yeux à Ronsard,

> Dont la muse en français parle grec et latin.

Écolier de Cluny (L') ou le **Sophisme**, roman historique publié en 1832 par Roger de Beauvoir. Le fond de ce roman, si tant est que l'on puisse qualifier ce livre de roman, n'est autre que celui de la pièce si connue d'Alexandre Dumas, la *Tour de Nesle*. Il s'agit de Jehanne de Bourgogne, cette reine de France qui, la nuit, guettait les passants, les invitait à monter chez elle comme la plus éhontée des courtisanes, et le lendemain les faisait jeter dans la Seine. Le héros du livre, c'est l'écolier Buridan, qui survit miraculeusement à l'aimable attention de la reine. Buridan ne vit plus que pour la vengeance, et cependant on sent que, malgré lui, il est resté au fond de son cœur un doux souvenir de la nuit passée entre les bras de la Messaline française. Voilà la justification du premier titre, l'*Ecolier de Cluny*; nous allons expliquer le second, le *Sophisme*. L'écolier est devenu homme; longtemps il a mûri sa vengeance, mais il la veut complète; il faut qu'elle trouve de l'écho dans les siècles futurs. Il a parcouru le monde, étudiant sans relâche, et quand il revient à Paris, le jour des thèses publiques, il choisit ce sujet, qui plus tard de la théorie passera dans la pratique : *Il est permis de tuer une reine*. La manière dont il développe sa thèse est encore plus audacieuse que la thèse elle-même : il empoisonne la reine, à moitié folle de douleur et de remords, et s'empoisonne avec elle.

L'histoire des amours et de la vengeance de Buridan n'est qu'un cadre destiné à entourer tout un monde de revenants. C'est le siècle de Jehanne de Bourgogne qui revit sous la plume de M. Roger de Beauvoir. Ce sont les clercs de la basoche qui reviennent sur la scène avec leurs anciens costumes et leur langage; c'est la résurrection des premiers temps de l'Université et de ses privilèges. Voulez-vous des descriptions de monuments gothiques? Désirez-vous connaître tous les vieux jurons : par le ciel! par Satan! par tous les saints du paradis? Aimez-vous les tableaux d'orgies fantastiques? Lisez l'*Ecolier de Cluny*. Mais vous y trouverez encore autre chose : des renseignements précieux et exacts sur les mœurs et l'archéologie. Ce qui donne du prix à cette résurrection, c'est que toutes les ombres ainsi évoquées sont vivantes et animées. Comme Lazare, elles ont jeté leur suaire et s'en donnent à cœur joie; elles font une débauche de vitalité. Le style contribue puissamment à entretenir l'illusion; c'est un habile pastiche du langage du temps; on serait tenté de croire que l'auteur a découvert dans quelque coin poudreux de la Bibliothèque impériale, qui, elle aussi, a ses oubliettes, les *Mémoires de Buridan*, l'*Ecolier de Cluny*.

Écolier de Salamanque (L') ou les **Généreux ennemis**, tragi-comédie en cinq actes et en vers de Scarron, représentée sur le théâtre du Marais en 1654. Don Félix de Cespède trouve caché chez Léonore, sa fille, un comte, son amant aimé, mais qui ne veut point l'épouser. Furieux de ce procédé outrageant, dont son âge l'empêche de tirer lui-même vengeance, il fait venir son fils don Pèdre, écolier à Salamanque, pour défendre l'honneur de sa famille. En arrivant à Tolède, lieu de la scène, don Pèdre prend querelle avec don Louis, frère du comte, sans le connaître, le blesse, est poursuivi par les amis de don Louis et sauvé de leurs mains par le comte lui-même. Ils se trouvent être ennemis au suprême degré; mais le comte ayant promis son appui à don Pèdre et celui-ci lui devant la vie, leurs mutuels ressentiments sont enchaînés. L'amour de don Pèdre pour Cassandre, sœur du comte, achève de les réconcilier, ce dernier consentant enfin à épouser Léonore et donnant Cassandre à son frère. La pièce se termine par un troisième mariage entre Crispin, valet de don Pèdre, et Béatrix, suivante de Léonore. Cette comédie est la première où le personnage de Crispin ait été introduit. Scarron avait pour elle une grande prédilection. « L'*Ecolier de Salamanque*, dit-il dans son épître dédicatoire, est un des plus beaux sujets espagnols qui aient paru sur le Théâtre-Français depuis la belle comédie du *Cid*. Il donna dans la vue à deux écrivains de réputation (Thomas Corneille et Boisrobert) en même temps qu'à moi. Ces redoutables concurrents ne m'empêchèrent pas de le traiter. » Nous devons signaler ici un fait de piraterie littéraire que nous empruntons à un biographe. « L'abbé de Boisrobert fut du nombre de ceux à qui Scarron fit lecture de sa comédie de l'*Ecolier de Salamanque*, traduite en partie d'une pièce espagnole. Boisrobert en trouva le sujet à son goût et ne se fit pas scrupule de recourir à l'original pour en composer les *Ennemis généreux*, comédie qui fut représentée à l'Hôtel de Bourgogne, alternativement avec celle des *Illustres ennemis*, de Thomas Corneille, avant que Scarron eût fait paraître la sienne sur le théâtre du Marais. Boisrobert ajouta à l'infidélité qu'il avait commise envers Scarron le mauvais procédé de parler peu obligeamment de l'*Ecolier de Salamanque*. Scarron ne put lui pardonner cette conduite. » Il en donna une preuve bien sanglante dans une lettre à Marigny. Voici le passage : « Quand je songe que j'étais né assez bien fait pour avoir mérité les respects des Boisrobert de mon temps!

> Vous savez bien que ce prélat bouffon,
> De beaucoup d'impudence et de peu de mérite,
> Est par-dessus Fabri, l'archifripon,
> Un très-grand sodomite. »

La comédie de Scarron est très-convenable pour l'époque. On y trouve du mouvement, de la gaieté, des saillies piquantes et un intérêt réel. Les personnages secondaires de deux coquins, Zamorin et La Taillade, sont pris sur le vif. Ils n'ont que le tort d'exciter plutôt le rire que le dégoût. L'*Ecolier de Salamanque* obtint un succès complet.

Écolier d'Oxford (L'), comédie en trois actes et en prose, par Wafflard et Picard, représentée sur le théâtre de l'Odéon le 29 juillet 1824. C'est un passage d'Horace qui a donné l'idée de cette pièce, laquelle se trouve être ainsi le développement du texte de cette strophe de l'ode VII (liv. II) : « Le pin le plus superbe est aussi le plus en butte au courroux des vents; plus une tour est élevée, plus la chute en est éclatante, et c'est sur les plus hautes montagnes que tombe la foudre. » Mais cet aperçu philosophique n'a pas paru suffisant aux auteurs. Ils y ont joint une seconde leçon en mettant en action une fable orientale de Pilpay, intitulée le *Géant et le Nain*. Le nain et le géant voyagent de compagnie. Lorsqu'il y a quelque danger à courir, le géant met en avant le nain et recueille ensuite pour lui-même le prix des efforts de son camarade. C'est, sous une autre forme, *Bertrand et Raton*, le *Renard et le Bouc* de La Fontaine. Nous n'aborderons pas l'analyse de cette pièce; les invraisemblances y abondent et un compte rendu ne pourrait qu'être sans intérêt.

ECOLISMA, nom latin d'ANGOULÊME.

ÉCOLLAGE s. m. (é-ko-la-je — du préf. *é*, et de *colle*). Techn. Écharnement des peaux; opération qui fournit des débris destinés à la fabrication de la colle forte.

ÉCOLLETER v. a. ou tr. (é-ko-le-té — rad. *écollette*. Double le *t* devant une syllabe muette : *J'écollette, tu écolletteras*). Techn. Élargir au marteau le bord supérieur d'une pièce creuse d'orfèvrerie.

ÉCOLLETTE s. f. (é-ko-lè-te — du préf. *é*, et de *collet*). Techn. Rétrécissement du diamètre d'une pièce d'orfèvrerie.

ÉCOMMOY, bourg de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-E. du Mans; pop. aggl. 1,689 hab. — pop. tot. 3,684 hab. Elève de poulains; engrais de bestiaux. Métiers à toiles; blanchisseries, faïencerie, tuilerie, fours à chaux. Eglise ogivale moderne, renfermant un beau groupe de plâtre de saint Martin et de jolis vitraux. L'ancienne église, de style ogival, avait une tour carrée surmontée d'un clocher pyramidal.

ÉCONDUIRE v. a. ou tr. (é-kon-dui-re — du préf. *é*, et de *conduire*). Congédier, faire entendre qu'on ait à se retirer, qu'on ne saurait être reçu ou souffert : ÉCONDUIRE *poliment un visiteur*.

> S'il me voit, ce vieillard m'*éconduira* peut-être
> Fort incivilement. . . . .
> REGNARD.

— Par ext. Refuser, repousser avec certains ménagements les demandes de : ÉCONDUIRE *un soupirant. Je lui avais fait une prière, mais il m'a* ÉCONDUIT. *Il faut* ÉCONDUIRE *avec civilité ceux qui nous font quelque prière quand on ne leur veut rien accorder*. (Trév.)

> *Éconduire* un lion rarement se pratique.
> LA FONTAINE.

> On peut sans bruit *éconduire* les gens :
> Un air froid avertit les moins intelligens.
> DE BIÈVRE.

ÉCONDUISEMENT s. m. (é-kon-dui-ze-man — rad. *éconduire*). Action d'éconduire. ‖ Vieux mot.

ÉCONDUISEUR s. m. (é-kon-dui-zeur — rad. *éconduire*). Homme qui a pour habitude d'éconduire les gens qui s'adressent à lui : *Il trouvait dans* ***Voysin*** *un homme à peine visible et fâché d'être vu, refrogné,* ÉCONDUISEUR, *qui coupait la parole*. (St-Sim.) ‖ Peu usité.

ÉCONDUIT, UITE (é-kon-dui, ui-te) part. passé du v. Éconduire. Congédié, repoussé, prié de se retirer : *Un tel homme devrait être* ÉCONDUIT *de toutes les sociétés*.

— Par ext. Rebuté, à qui l'on refuse ce qu'il sollicite : ÉCONDUIT, *il insiste; repoussé, il tient bon*. (P.-L. Cour.)

> C'est trop d'être *éconduit* et traité de caduc.
> E. AUGIER.

— Prov. *Vous ne serez pas battu et éconduit tout à la fois*, Se dit pour encourager une personne à faire une démarche.

ÉCONDUITE s. f. (é-kon-dui-te — rad. *éconduire*). Action d'éconduire quelqu'un : *Une* ÉCONDUITE *polie, mais sèche, empêchera sûrement les familiarités*. (St-Sim.) ‖ Vieux mot.

ÉCONOMAT s. m. (é-ko-no-ma — rad. *économe*). Charge, emploi d'économe : *L'*ÉCONOMAT *d'un hôpital, d'un lycée, d'un couvent*. ‖ Bureaux de l'économe : *Je me suis présenté à l'*ÉCONOMAT *et n'y ai trouvé personne*.

— Hist. ecclés. Nom que l'on donnait anciennement à l'administration des revenus d'un évêché, d'une abbaye ou de tout autre bénéfice, pendant le temps de leur vacance : *Louis XIV confia à Pellisson le revenu du tiers des* ÉCONOMATS. (Volt.) ‖ Bureau d'administration des bénéfices vacants.

ÉCONOME s. (é-ko-no-me — gr. *oikonomos*; de *oikia*, maison; *nomos*, règle. Pour plus de détails, v. l'article encycl.). Personne chargée des dépenses et du matériel d'une maison ou d'un établissement : *Un habile, un sage* ÉCONOME. *L'*ÉCONOME *d'un lycée. L'*ÉCONOME *d'un couvent. Une femme doit être la vigilante* ÉCONOME *de sa maison. Tel croit être un bon père de famille et n'est qu'un vigilant* ÉCONOME. (J.-J. Rouss.)

— Personne qui a de l'économie, qui règle sagement sa dépense : *L'*ÉCONOME *est sage, l'avare est fou. Le plus riche des hommes, c'est l'*ÉCONOME; *le plus pauvre, c'est l'avare*. (Chamfort.) ‖ Avare : *On fait mal sa cour aux* ÉCONOMES *par des présents*. (Vauven.)

— Par ext. Personne qui règle et distribue les diverses fonctions : *Dieu, à titre de suprême* ÉCONOME, *a dû préférer l'association, gage de toute économie*. (Fourier.) *Comment supposer pareille inconséquence chez le suprême* ÉCONOME, *qui a si justement réparti toutes les impulsions, que nul animal n'ambitionne de s'élever à un autre bonheur que le sien?* (Fourier.)

> Le ciel nous envoya, dans ces temps corrompus,
> Le sage et doux pasteur des brebis de Fréjus,
> *Économe* sensé, renfermé dans lui-même.
> VOLTAIRE.

— Hist. ecclés. Celui qui veillait à l'administration des revenus d'un bénéfice vacant : *Le roi nomma un* ÉCONOME *à cette abbaye*. (Acad.)

— Anc. pratiq. *Econome séquestre*, Celui à qui était confiée la garde des biens mis en séquestre.

— Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de campagnol.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *économe* vient directement du latin *œconomus*, du grec *oikonomos*, de *oikos*, maison, et de *nomos*, règle. *Econome* signifie donc *régulateur, administrateur de la maison*. Le grec *oikos* est le même que le latin *vicus*, village, et se rapporte comme lui au sanscrit *véça, véçana, véçman, nivêça*, etc., demeure, maison; de la racine *viç*, entrer, aborder, s'établir, etc. Le grec

oikos est en effet pour *hoikos*, avec digamma; la racine primitive est conservée dans *ikô*, *hikô*, *ikanô*, *ikneomai*, venir, arriver, entrer, etc. A la même racine se rapporte le zend *viç*, maison, habitation, hameau, village; le latin *vicus*, village, *villa* de *vicula*, *vicinus*, voisin; l'irlandais *fich*, village, cymrique *gwig*, maison, armoricain *gwik*, village; le gothique *veihs*, même sens, anglo-saxon *wic*, ancien allemand *wich*, le *c* et *ch* irréguliers; l'ancien slave et russe *vesi*, bourg, polonais *wies*, *winska*, bohémien *wes*, etc., avec *s* pour *ç*. Quant à *nomos*, il a des acceptions bien diverses, et l'étude de ce terme est fort curieuse. *Nomos* signifie en même temps pâturage, ordre, loi, demeure, habitation. Il dérive directement de *nemô*, faire paître, d'où le sens de pâturage, mais aussi accorder, distribuer, et moyen *nemomai*, se nourrir et posséder. De là les autres acceptions de *nomos* comme distribution, ordre, loi, coutume, et de *nomos* comme demeure, habitation. Tout jusqu'ici est assez logique; mais les difficultés commencent quand on veut remonter à l'idée première. A *nemô*, en effet, correspond le gothique et anglo-saxon *niman*, prendre, ancien allemand *neman*, scandinave *nema*, même sens et s'emparer, occuper, ainsi que l'ancien slave *nimati* dans *su-nimati*, rassembler, russe *s-nimati*, ôter, enlever, *pere-nimati*, prendre, *pri-nimati*, recevoir, *pod-nimati*, ramasser, *vy-nimati*, enlever, saisir, etc. Si nous recourons au sanscrit, nous rencontrons la racine *nam* avec le sens encore différent de incliner, courber, s'incliner pour vénérer, d'où *namas*, salut, inclination, vénération. Comparez le zend *nemanh*, culte, perse *namâz*, même sens, et *namîdan*, incliner vers, désirer, etc. Cela ne concilie guère, au premier coup d'œil, les acceptions précédentes. Toutefois les dérivés de *nam* suggèrent quelques rapprochements assez frappants. Ainsi le védique *namas*, *nêma*, nourriture, comparé au zend *nimata*, herbe, c'est-à-dire ce que l'on offre, ce que l'on prend, semble concilier le grec *nemô*, paître, et le gothique *niman* et au slave *nimati*. D'un autre côté, au grec *nomos*, habitation, répond le lithuanien *namas*, maison, demeure, d'où *namati*, habiter, et beaucoup d'autres dérivés, et ceci nous rapproche du sens du grec *nemomai*, posséder. Ces divers rapprochements indiquent certainement une origine commune. Kuhn observe que l'on s'incline pour prendre et que le bétail baisse la tête pour paître. On s'incline également pour offrir avec respect, et c'est là sans doute la notion primitive qui semble le mieux concilier toutes les divergences indiquées. Le latin *nemus*, bocage, bois, mais primitivement pâturage, qui est assurément d'une origine fort ancienne, est le corrélatif exact du grec *nomos*, *nemos*, *nomê*, pâturage.

— Admin. L'*économe*, dans un lycée, est chargé de la surveillance du service matériel et de la gestion économique. Il surveille et dirige les garçons; il veille particulièrement au bien-être des élèves, au régime alimentaire. Sa vigilance prévient les abus; sa surveillance exercée sur tous les détails du service assure d'heureuses économies et sert efficacement la prospérité financière du lycée. Il manie les finances et les matières, dont il rend des comptes annuels soumis au jugement de la cour des comptes. Les *économes* sont divisés en trois classes. Leur traitement se compose d'appointements fixes, d'une gratification et d'un casuel. Le traitement fixe est de 2,000 fr. pour la première classe, de 1,800 fr. pour la deuxième, et de 1,500 fr. pour la troisième. A la fin de chaque année, le ministre de l'instruction publique, en approuvant les comptes des économes, leur accorde, si leur gestion a été bonne, une gratification du quart de ce traitement fixe, ce qui le porte à 2,500 fr. pour la première classe, à 2,250 fr. pour la deuxième, et à 2,000 fr. pour la troisième. Quant au casuel, il se compose du centième des frais de pension des internes et des demi-pensionnaires libres; il ne peut pas être inférieur à 600 fr. L'*économe* est aidé dans son service par un commis d'économat qui, outre le logement, la nourriture, le chauffage et l'éclairage, a un traitement de 1,000 fr., 1,200 fr. ou 1,500 fr., selon qu'il est de troisième, de deuxième ou de première classe. Dans les lycées importants, au commis d'économat est adjoint un commis aux écritures, qui est chargé de tenir les livres et qui a un traitement de 800 fr. Pour entrer dans l'économat des lycées, il faut être muni du diplôme de bachelier ès lettres ou de bachelier ès sciences, avoir fait un stage d'un an et subi un examen spécial par suite duquel on a été reconnu apte à remplir les fonctions de commis aux écritures. V. pour plus de détails une circulaire ministérielle dans le *Bulletin* administratif de l'instruction publique, en date du 31 mars 1863.

ÉCONOME adj. (é-ko-no-me. V. l'étym. du mot précéd.). Qui règle sagement ses dépenses, qui n'est pas dépensier : *Un homme* ÉCONOME. *Une femme* ÉCONOME. *Être* ÉCONOME *de son argent. Quand on ne s'enrichit que lentement et à force de travail, on peut être* ÉCONOME; *mais on dissipe quand l'argent se reproduit facilement.* (Condill.) *Il n'est pas possible d'être généreux sans être* ÉCONOME. (Mme de Genlis.) *Les hommes* ÉCONOMES *et laborieux deviendront des riches; les dépensiers, les paresseux, les malades retomberont dans la misère.* (Chateaub.) *Alexandre Sévère, prince* ÉCONOME *et de bon sens, consacra presque tout son règne à des réformes.* (Chateaub.) *A parents* ÉCONOMES, *enfants dépensiers.* (A. de Muss.)

Un vrai négociant est toujours *économe*.
ETIENNE.

Sois frugal, *économe* et crains de t'endetter :
On se ruine bientôt à force d'emprunter.
MOREL-VINDÉ.

— Qui mesure quelque chose avec parcimonie : *Etre* ÉCONOME *de son temps. Etre* ÉCONOME *de paroles. Être* ÉCONOME *de louanges. Le monde est* ÉCONOME *d'éloges et prodigue de critiques.* (De Ségur.) *Le joueur est souvent* ÉCONOME *du pain qu'il donne à ses enfants.* (Latena.)

— **Antonymes.** Bourreau d'argent, dépensier, dilapidateur, dissipateur, gaspilleur, mange-tout, mauvais ménager, panier percé, prodigue, viveur.

ÉCONOMICO (é-ko-no-mi-ko — rad. *économique*). Préfixe que l'on emploie devant certains mots auxquels il ajoute un des sens propres au mot *économique* : *Un poêle* ÉCONOMICO-*hygiénique. Le fatalisme* ÉCONOMICO-*politique. Cet écrivain commence-t-il à comprendre que ses oscillations* ÉCONOMICO-*socialistes sont beaucoup plus innocentes qu'il n'aurait cru?* (Proudh.)

ÉCONOMIE s. f. (é-ko-no-mî — gr. *oikonomia*; de *oikos*, maison, et *nomos*, loi, règle. On a écrit anciennement ŒCONOMIE et YCONOMIE). Règle, mesure dans la dépense; vertu qui porte à régler sagement la dépense : *Avoir de l'*ÉCONOMIE. *Recommander l'*ÉCONOMIE. *J'aime mieux voir rire mon peuple de mon* ÉCONOMIE, *que de le voir pleurer de ma prodigalité.* (Louis XII.) *L'avarice est plus opposée à l'*ÉCONOMIE *que la libéralité.* (La Rochef.) *La sordide avarice et la folle prodigalité, tempérées l'une par l'autre, produisent la sage* ÉCONOMIE. (La Bruy.) *Rien ne contribue plus à l'*ÉCONOMIE *et à la propreté que de tenir chaque chose en sa place.* (Fén.) *L'*ÉCONOMIE *est vertu dans la pauvreté, sagesse dans la médiocrité et vice dans l'opulence.* (Fonten.) *Celui qui sait rendre ses profusions utiles a une grande et noble* ÉCONOMIE. (Vauven.) *L'*ÉCONOMIE *est la source de l'indépendance et de la libéralité.* (Mme Geoffrin.) *J'appellerais volontiers l'*ÉCONOMIE *la seconde providence du genre humain.* (Mirab.) *La bonne* ÉCONOMIE *est le milieu entre la prodigalité et l'avarice.* (Oxenstiern.) *L'*ÉCONOMIE *est le plus riche revenu.* (Stobée.) *L'*ÉCONOMIE *consiste souvent à dépenser beaucoup.* (Mich. Chev.) *L'*ÉCONOMIE *est l'art de s'enrichir de ce qu'on ne dépense pas.* (Latena.) *L'*ÉCONOMIE *devient une vertu quand elle est un sacrifice à la bienfaisance.* (Latena.) *L'avarice est l'aberration de l'*ÉCONOMIE. (Raspail.) *La parcimonie augmente le pécule du pauvre; l'épargne, la réserve du travailleur; l'*ÉCONOMIE, *la fortune du riche.* (Descuret.) *Comme toutes ses sœurs, l'*ÉCONOMIE *est une vertu placée entre deux vices.* (Descuret.) *Dépense bien ordonnée, maison bien réglée : voilà l'*ÉCONOMIE. (Descuret.) *L'*ÉCONOMIE *est fille de l'ordre et de l'assiduité.* (Lévis.) *C'est une triste* ÉCONOMIE *que celle qui s'en prend aux aliments.* (Raspail.) *Le mariage est une association dans laquelle l'homme doit représenter le travail et la femme l'*ÉCONOMIE. (E. de Gir.) *L'*ÉCONOMIE *est chose prosaïque et qui séduit peu l'imagination; mais c'est par l'*ÉCONOMIE *que le peuple s'est successivement émancipé.* (E. de Gir.) *L'*ÉCONOMIE *est indispensable dans toutes les situations de la vie.* (Math. de Domb.)

Donnons tout au besoin, rien à la fantaisie :
On se soutient par l'ordre et par l'*économie*.
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Epargne, restrictions qu'on apporte à une dépense : *Faire des* ÉCONOMIES. *Les grandes* ÉCONOMIES *du ménage portent toujours sur des objets à bon marché.* (Ch. Dupin.) *Tout ce qui révèle une* ÉCONOMIE *est inélégant.* (Balz.) *Il n'y a pas de petites réformes, il n'y a pas de petites* ÉCONOMIES, *il n'y a pas de petite injustice.* (Proudh.) ‖ Pécule, argent amassé par l'épargne : *Mes* ÉCONOMIES *se réduisent à quelques centaines de francs. Avez-vous quelques* ÉCONOMIES? *Il a dévoré toutes ses* ÉCONOMIES. *Les* ÉCONOMIES *que l'on réalise aux dépens du corps ne profitent ni ne durent.* (Joigneaux.)

— Par ext. Sobriété, mesure, restriction que l'on s'impose dans l'usage de quelque chose : *L'*ÉCONOMIE *des paroles profite à l'énergie des actes.* (Michelet.) *Une* ÉCONOMIE *de temps équivaut à une* ÉCONOMIE *d'argent.* (Mich. Chev.) ‖ Discernement dont on use dans l'emploi de quelque chose : *Ce n'est pas assez d'avoir de grandes qualités, il faut en avoir l'*ÉCONOMIE. (La Rochef.)

— Fig. Réserve, chose dont on n'use pas actuellement et dont on profitera plus tard : *Les privations de cette vie sont des* ÉCONOMIES *que nous retrouverons dans un autre monde.* (Latena.)

— Particulièrem. Ordre qui préside dans la distribution des parties d'un ensemble : *L'*ÉCONOMIE *d'un édifice. L'*ÉCONOMIE *d'une pièce de théâtre. L'*ÉCONOMIE *d'un système philosophique. Il n'est pas juste que tout un corps souffre et que son* ÉCONOMIE *soit troublée, pour mettre quelqu'un de ses membres plus à l'aise que les autres.* (Vauban.) *Tout est disposé dans l'univers avec une* ÉCONOMIE *digne de l'auteur de la nature.* (Volt.) *La division de l'Eglise universelle en diverses sections ou diocèses est une* ÉCONOMIE *d'ordre et de police ecclésiastique.* (Mirab.) ‖ Se dit spécialement de la distribution des organes et des lois qui président à l'ensemble de leurs fonctions, dans les animaux et les végétaux : *Le moindre vaisseau qui se rompt ou qui se bouche, interrompant le cours du sang et des humeurs, ruine l'*ÉCONOMIE *de tout le corps.* (Nicole.) *L'étude profonde que M. Duhamel avait faite de l'*ÉCONOMIE *végétale lui avait montré entre les plantes et les animaux une foule d'analogies frappantes.* (Condorcet.) *Jusque dans les derniers détails l'*ÉCONOMIE *tout entière des poissons contraste avec celle des oiseaux.* (Cuv.) *Les vents brûlants de l'Afrique exercent sur l'*ÉCONOMIE *une influence fâcheuse.* (A. Maury.) *En faisant vibrer des systèmes opposés ou des organes antagonistes, on rappelle nécessairement l'*ÉCONOMIE *à son équilibre.* (Virey.)

— *Economie domestique* ou *privée*, Administration des ménages, des familles, des maisons privées : *Le bœuf est d'une grande utilité pour l'*ÉCONOMIE DOMESTIQUE. (L. Ardent.) *L'*ÉCONOMIE PRIVÉE *nous enseigne à régler convenablement les consommations de la famille.* (J.-B. Say.)

— *Economie agricole* ou *rurale*, Science qui a pour but de rechercher les moyens les plus efficaces et les moins dispendieux pour tirer du sol les plus grands profits possibles durant un temps aussi long que possible : *Dans un pays où l'*ÉCONOMIE RURALE *fut longtemps l'étude et l'occupation générale, un grand nombre d'écrivains durent en donner les préceptes.* (Musset-Pathay.) *L'*ÉCONOMIE AGRICOLE *est pour le cultivateur d'une importance incontestable.* (Math. de Domb.) ‖ *Economie du bétail*, Ensemble des principes sur lesquels repose l'élève du bétail en elle-même et dans son application à la culture du sol : *On ne peut tirer du sol tout le profit possible sans associer l'*ÉCONOMIE DU BÉTAIL *à la culture de la terre.* (Math. de Domb.) *Il est rare que l'*ÉCONOMIE DU BÉTAIL *soit entièrement séparée des autres branches de l'économie agricole.* (Math. de Domb.) ‖ *Economie industrielle*, Règles qui régissent la production industrielle et qui ont pour but d'en rendre la pratique aussi utile que possible aux producteurs et à la société : *L'*ÉCONOMIE INDUSTRIELLE *n'est que l'application de l'économie politique aux choses qui tiennent à l'industrie.* (J.-B. Say.) ‖ *Economie charitable*, Science des règles qui doivent présider à l'organisation de la charité, pour arriver au meilleur emploi possible des fonds dont elle dispose. ‖ *Economie nationale*, Ensemble des règles qui régissent les intérêts généraux d'une nation; science de ces règles.

— *Economie politique* ou simplement *Economie*, Science de la production, de la répartition et de la consommation des richesses : *L'*ÉCONOMIE POLITIQUE *est la science des intérêts de la société.* (J.-B. Say.) *L'*ÉCONOMIE POLITIQUE *est la science du droit naturel.* (J.-B. Say.) *L'*ÉCONOMIE POLITIQUE *est la science qui montre comment la richesse se forme, se distribue et se consomme.* (J.-B. Say.) *L'*ÉCONOMIE POLITIQUE *ne s'occupe que de la richesse en capitaux ou richesse évaluée, et de la richesse de bien-être ou richesse d'usage.* (Du Mesnil-Marigny.) *L'*ÉCONOMIE POLITIQUE *est la science de la richesse.* (Rossi.) *Le caractère distinctif de l'*ÉCONOMIE POLITIQUE *grecque et romaine, c'est l'esclavage; la tendance irrésistible de la nôtre, c'est la liberté.* (A. Blanqui.) *L'*ÉCONOMIE POLITIQUE *est une science toute d'observation et d'exposition.* (F. Bastiat.) *L'*ÉCONOMIE POLITIQUE *est le recueil des observations faites jusqu'à ce jour sur les phénomènes de la production et de la distribution des richesses.* (Proudh.) *Le soleil de l'*ÉCONOMIE POLITIQUE *ne luit pas pour le monde gouvernemental.* (Proudh.) *Le travail est l'axe sur lequel se meut l'*ÉCONOMIE POLITIQUE. (Proudh.) *L'*ÉCONOMIE POLITIQUE *est l'histoire naturelle des coutumes, traditions, pratiques et routines les plus apparentes et les plus universellement accréditées de l'humanité, en ce qui concerne la production et la distribution de la richesse.* (Proudh.) *L'*ÉCONOMIE POLITIQUE *est la science des lois du monde industriel.* (Ch. Coquelin.) *Le but de l'*ÉCONOMIE POLITIQUE *est de rendre l'aisance aussi générale qu'il est possible.* (Droz.) *L'*ÉCONOMIE POLITIQUE *enseigne comment les intérêts matériels se créent, se développent et s'organisent.* (Mich. Chev.) *L'*ÉCONOMIE POLITIQUE *bat en brèche tous les privilèges.* (L. Faucher.) *L'*ÉCONOMIE POLITIQUE *est l'art de s'enrichir par l'ordre dans le travail.* (E. Paignon.) *Nous ne sommes, en* ÉCONOMIE, *ni des partisans du* statu quo, *ni des révolutionnaires.* (H. Baudrillart.)

— *Economie sociale*, Ensemble des lois qui régissent la société et règlent ses intérêts, au point de vue moral et matériel; science qui fait connaître ces lois; se confond quelquefois avec l'économie politique : *Le mariage est le point sur lequel roule l'*ÉCONOMIE SOCIALE. (Chateaub.) *L'*ÉCONOMIE SOCIALE *mène le monde.* (Proud.) *L'*ÉCONOMIE SOCIALE *est un vaste système de balances dont le dernier mot est l'égalité.* (Proudh.) *L'*ÉCONOMIE SOCIALE *est encore aujourd'hui plutôt une aspiration vers l'avenir qu'une connaissance de la réalité.* (Proudh.)

— Fam. *Economie de bouts de chandelles.* Epargne mesquine, qui s'applique à des choses d'une valeur presque nulle.

— **Syn. Économie, épargne, ménage, parcimonie.** L'*économie* et le *ménage* consistent à régler ses dépenses; mais l'*économie* suppose une vue d'ensemble et s'applique ordinairement à des dépenses considérables; *ménage* convient surtout aux petits détails ou aux petites fortunes. Un ministre des finances doit administrer avec *économie* les revenus de l'Etat; dans l'intérieur des familles, l'*économie* convient au mari, la qualité de *ménagère* convient surtout à la femme. L'*épargne* et la *parcimonie* consistent à modérer les dépenses, à s'imposer des privations pour dépenser moins; mais l'*épargne* a quelque chose de plus général et la *parcimonie* est plus vétilleuse. Les deux mots *épargne* et *économie* se prennent aussi dans le sens de : argent mis de côté, mis en réserve; alors ils ont un sens différent : les *épargnes* viennent des privations qu'on s'est imposées, tandis que les *économies* résultent de la bonne direction donnée à toute la manière de vivre.

— **Antonymes.** Dilapidation, dissipation, gaspillage, mauvais ménage, prodigalité, profusion.

— **Encycl.** *Economie politique.* Les publicistes qui se sont occupés de l'*économie* politique ne l'ont pas tous définie de la même manière. D'après Aubert de Vitry, c'est la science de l'acquisition, de la conservation et de l'emploi des biens, des choses que l'on possède, appliquée à l'intérêt du possesseur et au plus grand avantage de la société; en deux mots, la science des richesses.

Aristote, dont nous parlerons plus loin avec détail, dit que l'*économie* sociale s'occupe de la prospérité matérielle d'un pays, ce qui est resté pendant longtemps le point de vue étroit dans lequel se sont renfermés les économistes. J.-J. Rousseau s'exprime ainsi : « *Economie* ou *œconomie* vient de οἶκος, maison, et de νόμος, loi, et ne signifie ordinairement que le sage et légitime gouvernement de la maison pour le bien commun et de toute la famille. Le sens de ce terme a été, dans la suite, étendu au gouvernement de la grande famille, qui est l'Etat. Pour distinguer ces deux acceptions, on l'appelle, dans ce dernier cas, *économie générale* ou *politique*, et dans l'autre, *économie domestique* ou *particulière*. » Rousseau ajoute : « Je prie mes lecteurs de bien distinguer l'*économie* politique, que j'appelle gouvernement, de l'autorité suprême, que j'appelle souveraineté, distinction qui consiste en ce que l'une a le droit législatif et oblige en certains cas le corps même de la nation, tandis que l'autre n'a que la puissance exécutrice et ne peut obliger que les particuliers... La première et la plus importante maxime du gouvernement légitime ou populaire, c'est-à-dire de celui qui a pour objet le bien du peuple, est de suivre en tout la volonté générale. » Il faut ensuite, toujours d'après le même auteur, que toutes les volontés particulières se rapportent à la volonté générale. D'où ces deux corollaires, que la liberté doit présider à l'expression de la volonté générale formulée dans la loi, et que la vertu doit régler l'exécution de la loi, pour qu'elle ne dégénère pas en oppression. En un mot, pour Rousseau, l'*économie* politique consiste dans l'administration des biens et le gouvernement des personnes.

D'après de Sismondi, l'*économie* politique, c'est l'administration préservatrice et ménagère de la fortune. « Car c'est parce que nous disons, dans une sorte de tautologie, *économie* domestique pour l'administration d'une fortune privée, que nous avons pu dire *économie* politique pour l'administration de la fortune nationale. » De Sismondi définit encore l'*économie* politique : l'une des deux branches du gouvernement qui se proposent pour but le bonheur des hommes vivant en société. « La haute politique, dit-il, doit enseigner à donner aux nations une constitution qui, par la liberté, élève et ennoblisse l'âme des citoyens, une éducation qui forme leur cœur à la vertu et ouvre leur esprit aux lumières, une religion qui leur présente les espérances d'une autre vie, pour les dédommager des souffrances de celle-ci. Elle doit chercher, non ce qui convient à un homme ou à une classe d'hommes, mais ce qui peut rendre plus heureux, en les rendant meilleurs, tous les hommes soumis à ses lois. Le bien-être physique de l'homme, autant qu'il peut être l'ouvrage de son gouvernement, est l'objet de l'*économie* politique. Tous les besoins physiques de l'homme pour lesquels il dépend de ses semblables sont satisfaits au moyen de la richesse. C'est elle qui commande le travail, qui achète les soins, qui procure tout ce que l'homme a accumulé pour son usage et pour ses plaisirs. La science qui enseigne au gouvernement le vrai système d'administration de la richesse nationale est par là même une branche importante de la science du bonheur national. »

Adam Smith, dans son traité *De la nature et des causes de la richesse des nations*, définit ainsi l'*économie* politique : « Considérée comme une branche de la science d'un homme d'Etat ou d'un législateur, elle se propose deux objets distincts : 1o de procurer au peuple un bon revenu ou une subsistance abondante, ou pour mieux dire de le mettre en état de se les procurer lui-même; 2o de pourvoir à ce que l'Etat ou la communauté ait un revenu suffisant pour les charges publiques. »

Le titre du livre de Say est à lui seul une

définition : « *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent ou se consomment les richesses.* » Say dit ensuite : « L'objet de l'*économie* politique semble avoir été restreint jusqu'ici à la connaissance des lois qui président à la formation, à la distribution et à la consommation des richesses. C'est ainsi que je l'ai considérée moi-même dans mon traité d'*économie* politique. Cependant on peut voir dans cet ouvrage que cette science tient à tout dans la société, qu'elle se trouve embrasser le système social tout entier. »

J.-B. Say a dit encore : « L'*économie* politique est la science qui traite des intérêts de la société... Sous quelque gouvernement que vivent les nations, quelques climats qu'elles habitent, elles subsistent, s'entretiennent suivant les lois naturelles où les faits se lient à leurs causes et à leurs résultats. C'est cet enchaînement qui tient à la nature des choses que l'*économie* politique fait connaître. On a pu remarquer que dans l'*économie* générale de la société nous sommes soumis à une somme de maux dans lesquels sont compris les sacrifices et les dépenses nécessaires pour acquérir une somme de biens que l'on peut représenter par une certaine quantité, une certaine somme de richesses. La science économique consiste à savoir les apprécier et à connaître les moyens d'augmenter les uns et de diminuer les autres. »

Voici enfin une dernière note de Say, trouvée après sa mort dans ses papiers : « L'*économie* politique est la science des intérêts de la société, et comme toutes les sciences véritables, elle est fondée sur l'expérience, dont les résultats, groupés et rangés méthodiquement, sont devenus des principes, des vérités générales. »

Storch s'exprime ainsi : « L'*économie* politique est la science des lois naturelles qui déterminent la prospérité des nations, c'est-à-dire leur richesse et leur civilisation. »

Malthus dit que « l'*économie* politique consiste dans les recherches sur la production et la consommation de tout ce que l'homme désire comme utile et agréable. »

Pour Mac Culloch, « l'*économie* politique est la science des lois régulatrices de la production, de la distribution et de la consommation des produits matériels qui ont une valeur échangeable et qui sont nécessaires, utiles ou agréables à l'homme. »

L'Académie française définit l'*économie* politique « une science qui traite de la formation, de la distribution et de la consommation des richesses. »

L'*Encyclopædia americana* voit dans l'*économie* politique « une science qui traite des causes générales influant sur la production, la distribution et la consommation des choses qui ont une valeur échangeable, et des effets de cette production, de cette distribution et de cette consommation sur la richesse et le bien-être d'une nation. L'*économie* politique ne s'attache qu'aux causes générales qui influent sur les agents de production ou les moyens productifs d'une nation, c'est-à-dire à la faculté et aux ressources qu'elle possède pour créer des produits d'une valeur échangeable. Ainsi la constitution du gouvernement, les lois, les institutions judiciaires, sociales et financières, les écoles, la religion, les mœurs, le sol, la position géographique, le climat, les arts, en tant que ces circonstances influent sur le caractère et la condition d'un peuple, relativement à la richesse publique, en d'autres termes, à la production, à la distribution et à la consommation des choses utiles ou agréables à la vie, sont du ressort de l'*économie* politique. C'est donc, sans contredit, une science d'un caractère élevé et libéral qui, si elle ne s'identifie pas avec la politique, y tient au moins de très-près, étant de fait une des branches de cette dernière; car un homme serait peu propre à s'occuper de la législation d'un Etat s'il ignorait les lois générales qui régissent ses moyens de production. »

Fr. Bastiat a dit : « C'est une vaste et noble science, en tant qu'exposition, que l'*économie* politique : elle scrute les ressorts du mécanisme social et les fonctions de chacun des organes qui constituent ces corps vivants et merveilleux qu'on nomme les sociétés humaines. Elle étudie les lois générales selon lesquelles le genre humain est appelé à croître en nombre, en richesse, en intelligence, en moralité; et néanmoins, reconnaissant un libre arbitre social, comme un libre arbitre personnel, elle dit comment les lois providentielles peuvent être méconnues ou violées, quelle responsabilité terrible naît de ces expérimentations fatales et comment la civilisation peut se trouver ainsi arrêtée, retardée, refoulée et pour longtemps étouffée. »

Rossi ne donne pas de définition; il préfère avouer lui-même que la première des questions que doit examiner tout homme désireux d'étudier ce sujet est celle-ci, qu'il considère comme étant encore sans réponse : « Qu'est-ce que l'*économie* politique; quels en sont l'objet, l'étendue, les limites? »

Charles Coquelin, dans le *Dictionnaire d'économie politique*, dit que l'*économie* politique est « la science des lois du monde industriel, » et il ajoute : « On peut dire toutefois, si l'on veut, que c'est la science des échanges, car les échanges sont, dans le système industriel, le fait primordial qui engendre tous les autres; mais l'expression dont nous nous sommes servi nous paraît à la fois plus noble, plus compréhensible et plus exacte. »

Proudhon enfin s'exprime ainsi : « La théorie de la justice humaine, dans laquelle la réciprocité de respect se convertit en réciprocité de service, a pour conséquence de plus en plus rapprochée l'égalité en toutes choses. Elle seule produit la stabilité dans l'Etat, l'union dans les familles, l'éducation et le bien-être pour tous, la misère nulle part. L'application de la justice à l'*économie* est donc la plus importante des sciences. L'ordre du développement intellectuel voulait que ce fût la dernière. »

Et plus loin, dans ses *Contradictions économiques* : « Aussi l'*économie* politique ne se justifie ni par ses maximes, ni par ses œuvres; quant au socialisme, toute sa valeur se réduit à l'avoir constaté. Force nous est donc de reprendre l'examen de l'*économie* politique, puisqu'elle seule contient, du moins en partie, les matériaux de la science sociale, et de vérifier si ses théories ne cacheraient pas quelque erreur dont le redressement concilierait le fait et le droit, révélerait la loi de l'humanité et donnerait la conception positive de l'ordre. »

Proudhon dit encore : « Représentons-nous l'*économie* politique comme une immense plaine jonchée de matériaux préparés pour un édifice. Les ouvriers attendent le signal et brûlent de se mettre à l'œuvre; mais l'architecte a disparu sans laisser de plan. Les économistes ont gardé mémoire d'une foule de choses; malheureusement ils n'ont pas l'ombre d'un devis. Ils savent l'origine et l'historique de chaque pièce, ce qu'elle a coûté de façon, quel bois fournit les meilleures solives, et quelle argile les meilleures briques. Les économistes ne peuvent se dissimuler qu'ils ont sous les yeux les fragments jetés pêle-mêle d'un chef-d'œuvre, mais il leur a été impossible jusqu'à présent de retrouver le dessin général, et toutes les fois qu'ils ont essayé quelques rapprochements, ils n'ont rencontré que des incohérences. Désespérés à la fin de combinaisons sans résultat, ils ont fini par ériger en science l'inconvenance architectonique de la science, ou comme ils disent, les *mouvements* de ses principes; en un mot, ils ont nié la science. »

Examinons maintenant ce qu'a été, depuis l'origine des sociétés, la science de l'*économie* politique.

L'histoire de l'*économie* politique comprend plusieurs grands cycles à travers lesquels nous allons suivre, non pas la réalisation du grand problème social, mais toujours et avant tout la misère et les souffrances des classes pauvres. La science n'est pas éternelle, mais les besoins qu'elle a pour mission de satisfaire, les douleurs qu'elle doit combattre et anéantir, préexistent à toute organisation, à toute tentative de soulagement. Cependant, dès les temps les plus anciens, quelques esprits d'élite s'étaient déjà préoccupés du terrible problème de la vie sociale; seulement comme l'idée d'égalité n'avait pas pénétré dans les mœurs, il était impossible que les penseurs dégageassent suffisamment, dans leurs exposés, le véritable rôle de l'*économie* politique. Pour eux, il y avait deux classes d'individus : les exploiteurs et les exploités; mais non plus, comme aujourd'hui, par la fatalité économique. Chez les anciens, cette inégalité était de droit, c'était le résultat nécessaire de l'exercice du droit de la force. Les vainqueurs opprimaient et exploitaient les vaincus. Or toute la science de l'économiste se réduisait à ceci : tirer du vaincu la plus grande somme de travail possible. Il n'y a pas d'*économie* sociale possible avec des principes tels que ceux que nous allons emprunter au livre de la *Politique* d'Aristote : « La nature a créé certains êtres pour commander et d'autres pour obéir. C'est elle qui a voulu que l'être doué de prévoyance commandât en maître et que l'être capable par ses facultés corporelles d'exécuter des ordres obéît en esclave, et c'est par là que l'intérêt du maître et celui de l'esclave se confondent. » Toute la pensée économique du temps est là; d'homme à esclave, de Grec à barbare, elle est la même. Qu'est-ce donc, sinon une tentative d'organisation du vol, de la spoliation et de l'exploitation? Il serait temps de laisser de côté les phrases banales et consacrées par l'usage. Ainsi Aristote, l'homme logique par excellence, dit d'une part que la justice est une nécessité sociale, que la vertu est indispensable, etc., et, quelques lignes plus bas, il ajoute que la famille, pour être complète, doit comprendre des esclaves et des individus libres. Il va plus loin : il examine si l'esclavage est un fait contre nature, et il répond sans sourciller, lui, le grand philosophe de Stagyre : « Quand on est inférieur à ses semblables, autant que le corps l'est à l'âme, la brute à l'homme, et c'est la condition de tous ceux chez qui l'emploi des forces corporelles est le meilleur parti à espérer de leur être, on est esclave par nature. »

On ne peut nier que, pour l'organisation de la société, les premiers principes soient d'abord la liberté et la dignité humaines, autrement dit, la justice. Par conséquent, comme dans les écrits des prétendus philosophes de l'antiquité il ne se rencontre aucun éclair de véritable raison sociale, il ne faut pas craindre de déclarer hautement que l'*économie* politique était nulle chez les anciens. Il ne suffit pas, pour prétendre à l'universalité, d'avoir laissé échapper quelques mots tels que ceux-ci, qu'on rappelle toujours lorsqu'il s'agit d'Aristote : « L'argent est une marchandise intermédiaire destinée à faciliter l'échange entre deux autres marchandises. » Sans doute, et nous en convenons, la définition est bonne en soi; mais qu'est-ce qu'une marchandise? et, avant tout, à qui destinez-vous par privilége ces biens que vous payez avec l'argent intermédiaire? Non : Aristote n'avait pas même entrevu le vrai rôle de l'*économie* politique; il avait tous les préjugés de l'époque où il vivait, époque qui ressemblait certes à d'autres beaucoup plus modernes. On peut juger de la moralité économique du philosophe par le fait suivant, qu'il rapporte avec les plus grands éloges :

« Thalès de Milet avait en astronomie des connaissances assez approfondies pour prévoir, dès l'hiver, que la récolte des olives serait abondante; et, dans le but de répondre à quelques reproches sur sa pauvreté, il employa le peu d'argent qu'il possédait à fournir des arrhes pour la location de tous les pressoirs de Milet et de Chios; il les eut à bon marché, en l'absence de tout autre enchérisseur. Quand le temps fut venu, les pressoirs furent recherchés tout à coup, et il les sous-loua au prix qu'il voulut. »

On le voit, ses principes ressemblent fort à ceux qui guident aujourd'hui nos grands financiers. La société était déjà à l'état de guerre économique, et il est impossible de retrouver, dans l'histoire économique des Grecs et des Latins, la trace des vrais principes, qui ne commencent d'ailleurs à se dégager qu'à partir du XIXe siècle. Si quelque chose se trouve en germe dans l'*économie* ancienne, ce sont les faux principes dont nous avons tant de peine à nous dégager. Examinons maintenant chacune des questions qui caractérisent l'organisation économique de la Grèce :

Colonisation. Le peuple grec a jeté des colonies sur tous les points du monde connu des anciens : Milet, Ephèse, Rhodes, Syracuse, Agrigente, Sybaris, Crotone, Cumes, Massilia, etc.

A l'est étaient d'abord les colonies les plus remarquables : celles des côtes de l'Asie, fondées par les Eoliens, les Ioniens et les Doriens. Ces colonies avaient même origine et même langue. Les colonies de l'ouest ne s'établirent que plus tard, mais elles restèrent inférieures, au point de vue commercial, à leurs sœurs de l'est, bien qu'elles aient brillé davantage par la législation et le développement politique.

Le principe ionien et le principe dorien représentaient en Grèce la lutte du principe oligarchique et du principe démocratique. Ce serait une erreur de croire que la Grèce eût, en établissant ces colonies, un plan, un système arrêté. Plus tard, nous verrons les Phéniciens et les Romains tenter d'enserrer le monde dans un réseau commercial ou politique. Mais en Grèce les colonies s'établissaient au caprice de quelques aventuriers, ou bien encore, après des dissensions intestines, les vaincus, frappés par l'ostracisme, s'exilaient et allaient au loin fonder une nouvelle patrie. De plus, enfin, la population tendant toujours à s'accroître, le trop-plein se déversait dans l'Asie Mineure.

Cependant quelques établissements avaient été réellement fondés dans un but commercial; mais ce n'était certes pas le plus grand nombre.

En thèse générale, ces colonies étaient indépendantes et n'avaient conservé avec la métropole aucun lien de soumission. Les rapports qui existaient entre les colonies et la mère patrie résultaient de conventions et de traités; seulement il était naturel que ces conventions fussent fréquentes. On se souvient cependant que lorsque la Grèce, menacée par les Perses, demanda du secours aux colonies siciliennes, Syracuse répondit : « Quand les Carthaginois m'ont menacée, je n'ai reçu aucun secours de la Grèce. Vous êtes restés chez vous; je reste chez moi. »

Monnaie. « Dans le monde ancien, dit Rossi dans ses *Mélanges d'économie politique*, la diffusion des métaux précieux, et en conséquence la monnaie, était loin d'être aussi facile, aussi prompte et aussi rapide qu'aujourd'hui. D'un côté, la masse métallique et monétaire était moins considérable; de l'autre, les communications de peuple à peuple, les relations de marché à marché étaient également moins aisées. »

La monnaie venait particulièrement de l'étranger, soit de l'Asie ou de l'Afrique. On parle du Lydien Pithius qui, d'après les calculs, devait posséder assez de métaux précieux pour équivaloir à 84 millions de monnaie actuelle.

En tous cas, la circulation de la monnaie était nulle; il y avait épargne, accaparement, entassement de richesses, mais de mouvement économique quelconque, de théorie de l'échange, il n'en faut pas chercher. Les conquêtes d'Alexandre bouleversèrent, pendant quelque temps, l'état des richesses du monde grec et asiatique. Mais peut-on bien appeler richesses ces masses métalliques qui ne sont pas animées par le commerce et vont s'accumuler dans des trésors ou elles restent enfouies, n'ayant aucun des caractères mobiles de la marchandise d'échange?

Impôts. Les sources des revenus publics étaient de nature diverse.

Il y avait un domaine de l'Etat, biens, propriétés appartenant à l'Etat, et dont il tirait un revenu. Quelle était l'origine de ces propriétés, ainsi que de celles des temples et des communes? La conquête et la confiscation, il n'y a pas à en douter.

Le domaine public des Athéniens était affermé, donné à bail et par petits lots. Un fermier général était chargé de recevoir les redevances et de les verser dans le trésor public. Le fermage se payait, soit en nature, soit en argent. On employait les enchères publiques et il y avait un cahier des charges. Voici un des cahiers des charges publiés par Rossi :

« Sous l'archonte Archyse et le démarque Phrymoïs, les Piréens afferment, aux conditions suivantes, les côtes, les salines, le Théseum et les autres biens sacrés :

» Ceux qui afferment pour plus de 10 drachmes donneront un gage suffisant pour prix de l'amodiation, et ceux qui affermeront pour moins auront un garant qui engagera son bien.

» A ces conditions, ils afferment ces objets francs de charges et d'impôts. Si, après cela, il survient une contribution, les habitants du bourg contribueront.

» Il ne sera pas permis aux amodiateurs d'emporter le bois et la terre hors du Théseum et des autres fonds sacrés. Ceux qui affermeront le Thermophorium ne pourront transporter le bois dans les autres parties des fonds. Ils payeront le fermage de six en six mois. »

Le domaine public renfermait des mines. Les historiens disent qu'elles étaient données à bail à perpétuité. On n'est pas d'accord sur le sens de cette assertion : était-ce une aliénation moyennant une somme une fois payée? était-ce une concession à long terme? L'Etat aurait toujours alors conservé le domaine direct.

Evidemment, le vrai caractère de l'impôt, chez les Grecs, était le tribut imposé aux nations vaincues. De plus, les Athéniens percevaient des sommes considérables de leurs confédérés. Chaque Etat devait fournir annuellement une contribution pour la défense du territoire commun; mais ces recouvrements présentaient de très-grandes difficultés. Ces revenus étaient payés, tantôt en argent, tantôt en hommes ou en vivres.

Quant aux droits de douanes, ils se payaient toujours en argent.

Il y avait encore le droit de déchargement, le droit de port, qui était à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui droits de tonnage ou d'ancrage, et le droit d'entrepôt. Ce n'étaient pas d'ailleurs les seules perceptions indirectes des Athéniens : ils percevaient un droit très-important sur les marchandises vendues à l'*agora*. Il y avait aussi ce qu'on appelait l'impôt des esclaves, ou droit sur la vente des esclaves.

Les frais de justice, les amendes, les confiscations et autres peines pécuniaires constituaient aussi une forte part du revenu.

Après cela, on peut avec Rossi se poser cette question : l'*économie* politique existait-elle chez les Grecs à l'état de science? Répondons hardiment : Non.

— *Economie politique chez les Romains*. Ce qui caractérise avant tout l'*économie*, ou plutôt l'absence d'*économie* de l'Etat romain, c'est l'organisation du patriciat, ayant à la fois les fonctions du sacerdoce, l'administration de la chose publique, le commandement et la direction des forces de l'Etat. L'histoire romaine n'est autre chose que la lutte des plébéiens contre les patriciens; mais les révolutions ne profitaient qu'aux patriciens.

Servius Tullius divisa le peuple romain en cinq classes, formées d'un nombre plus ou moins considérable de centuries. La première classe comprenait les plus riches, et c'était celle dans laquelle il y avait le plus de centuries; la deuxième classe comprenait la seconde catégorie de riches; enfin on arrivait à la dernière classe, qui comprenait ceux qui ne possédaient rien. Ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que la classe la plus nombreuse, celle des pauvres, ne formait qu'une centurie et que son vote ne pouvait rien contre celui des deux autres ordres : c'était l'aristocratie de la richesse, c'était, point important, la substitution du cens à la race. L'expulsion des rois, loin d'être un progrès économique, fut au contraire le retour à l'aristocratie de naissance. Les consuls annuels étaient pris dans le sénat, dans l'ordre des patriciens. La résistance plébéienne ne tarda pas à se produire et à se faire représenter par le tribunat, magistrature dont le but fut d'abord la défense des intérêts populaires : c'était en quelque sorte le conseil de surveillance de la plèbe romaine. Le premier avantage remporté par les plébéiens fut l'établissement de la loi des Douze Tables; les plébéiens romains se figuraient qu'à partir de la publication de cette loi ils seraient indépendants; mais bientôt ils comprirent que l'étude était nécessaire et ils devinrent jurisconsultes.

Dès la dernière moitié du IVe siècle, ils étaient admissibles à toutes les dignités; mais, chez eux, cette revendication de droits imprescriptibles était considérée plutôt comme un moyen de garantie que comme un but.

La propriété foncière se trouvait presque tout entière entre les mains des patriciens : les plébéiens étaient prolétaires, débiteurs. De là la fameuse querelle des lois agraires. Ce fait *économique* dominait la société romaine.

Le patriciat romain était en proie à deux passions qui le perdirent : la cupidité et l'esprit de conquête. Par la cupidité, il s'aliénait chaque jour de plus en plus l'esprit des masses, en réalité plus nombreuses et plus fortes; par l'esprit de conquête, il attirait dans l'État romain des éléments nouveaux qui changeaient insensiblement l'esprit de la vieille société : c'était une invasion des idées grecques.

Peu à peu, Rome ne respirant plus que guerre et conquêtes, son état politique changea forcément par l'incorporation des provinces dont les habitants n'étaient pas Romains, mais *peregrini :* malheureux que les magistrats romains écrasaient sous leurs exactions, et pour qui le proconsul était roi, et roi absolu.

Les provinces devinrent bientôt une cause de dissolution, et l'ancien ordre de choses ne devait pas tarder à disparaître. Les plébéiens, supérieurs aux *peregrini* comme citoyens, s'élevaient insensiblement au niveau des patriciens; il se formait une aristocratie de notabilités; le sénat se composait peu à peu d'hommes nouveaux. Un malaise se faisait sentir; mais, comme toujours, on ne se rendait pas compte des véritables causes qui l'avaient produit. Des convulsions profondes amenèrent successivement les Gracques, Marius, Sylla, César et Pompée. « C'était, dit Rossi, une fièvre périodique qui se renouvelait par des accès de plus en plus violents : lutte pour le droit de cité, lutte pour les privilèges, lutte pour le partage des terres, alternative continuelle de triomphes et de défaites pour les deux partis en présence.

Insensiblement, et sans que les problèmes économiques se dessinassent nettement, arriva la période de corruption : la période impériale; et, chose singulière, la science du droit se développa en raison inverse de la science économique.

Quelles étaient d'ailleurs les institutions économiques de Rome? Comme en Grèce, nous trouvons d'abord l'*ager privatus* en opposition avec l'*ager publicus*. Les successions étaient réglées par cet article des Douze Tables : *Paterfamilias uti legasset super pecunia tutelave suæ rei, ita jus esto.*

On avait agité cette question de savoir si le droit de posséder était réservé au patriciat seulement. Quoi qu'il en soit, il y avait de la part des patriciens accaparement des propriétés. Les plébéiens revendiquaient l'*ager publicus*, et c'est là le véritable sens des tentatives des Gracques, si peu compris de tous ceux qui les ont désignés comme de fougueux démagogues.

Des sources de capital, il n'en existait que deux : la guerre et les épargnes sur le produit net de la terre. Or le Romain était avare plutôt qu'économe. La rente territoriale allait toujours en augmentant, et de plus il n'y avait pas de frais de main-d'œuvre à payer puisque l'esclave faisait partie du capital. L'épargne devenait bientôt considérable.

A quel usage le Romain l'employait-il? Il faut le dire, c'était au prêt usuraire. Les patriciens romains prêtaient aux petits propriétaires, aux légionnaires; et si le débiteur ne s'acquittait pas, il devenait un *nexus*, esclave déguisé, qui avait perdu la moitié de sa liberté. En cas de non-payement ultérieur, on emprisonnait le débiteur, on le menait au marché. On a même cru comprendre que, si plusieurs créanciers avaient droit sur la personne d'un débiteur, on pouvait se partager le corps physique et matériel de son débiteur.

D'un autre côté, les métiers étaient organisés par corporations : Numa, dit-on, en établit neuf. Il y avait donc certaines idées de commerce et d'industrie.

Mais un des caractères distinctifs de cet esprit de prévoyance que nous remarquons chez les Romains, c'est la société commerciale et l'assurance mutuelle. Caton assurait ses navires contre les risques maritimes et il avait un gérant qui veillait à ses intérêts. Quant aux transactions, aux échanges, à ce qui fait, en un mot, la vie économique, nous ne voyons faire aucun progrès.

La profession de mercenaire était considérée comme la plus vile; les ouvriers proprement dits n'étaient regardés que comme des esclaves. On avait en médiocre estime ceux qui achetaient pour revendre immédiatement, ceux qui faisaient du petit commerce.

Quant au grand commerce, on voulait bien accorder qu'il ne fût pas complètement méprisable.

Le travail libre, bien qu'existant, était donc peu honoré.

Le système des *latifundia*, des grands domaines, se développait de plus en plus. Il y eut, par suite des conquêtes et de l'extension des possessions romaines, une énorme augmentation des prix de la propriété territoriale au centre de l'Italie.

La quantité de métaux précieux s'accroissant également dans une énorme proportion, les dépenses des Romains nous paraissent fabuleuses aujourd'hui. Les grandes constructions s'élevaient de toutes parts. Dans tout cela encore nous ne pouvons voir un véritable mouvement économique : loin de là. La richesse mobilière est immense, les dépenses excessives, cela est vrai; mais la multitude est pauvre; un petit nombre d'hommes opulents jouissent de revenus immenses, qu'ils dépensent follement. Les hommes riches ne donnent que peu de travail aux classes pauvres et font venir à grands frais ce qui leur est nécessaire des provinces les plus éloignées.

A quoi bon s'inquiéter de créer une activité commerciale dont le trésor public aurait bénéficié? Rien ne lui manquait : les tributs des alliés, les tributs plus considérables encore que payaient les provinces, soit en argent, soit en nature, les tributs des parties de l'*ager publicus* qui étaient affermées ou sur lesquelles on percevait des droits, les revenus des douanes, les revenus provenant des mines, enfin la taxe sur les affranchis, suffisaient amplement à un budget que des guerres heureuses et un butin immense ne cessaient d'alimenter.

Les choses en étaient là quand survint l'empire, et ce nouveau régime n'était pas fait pour améliorer la situation.

On avait partagé entre les soldats des fractions plus ou moins considérables, soit de l'*ager publicus*, soit des terrains enlevés aux propriétaires; mais ces soldats n'avaient aucune habitude du travail et n'attachaient pas de prix à leurs possessions; la plupart d'entre eux se hâtèrent même de s'en débarrasser à bon marché. Les petites propriétés ne furent donc jamais nombreuses, et le peuple n'améliora pas sa position. Cependant, il faut le reconnaître, l'empire amena une période de paix et d'ordre et une administration des provinces beaucoup plus régulière. Par suite, il y eut augmentation dans le développement de la richesse nationale, plus d'activité dans les relations commerciales, et des rapports plus faciles entre Rome, le grand foyer de la consommation, et les diverses parties de l'empire.

Alors eut lieu dans l'empire un fait analogue au mouvement qui s'est révélé en France après 1815, c'est-à-dire le passage du système absolument agricole au système industriel et manufacturier. Les Romains avaient acquis par la guerre un grand nombre d'esclaves industriels. On trouve dans le *Digeste*, au titre *De publicanis et vectigalibus*, une nomenclature fort curieuse des marchandises payant le *vectigal* et qui prouve qu'on importait les objets de luxe les plus coûteux, les tissus les plus fins, les pierres les plus précieuses, les denrées les plus recherchées. Il y eut forcément des ateliers, des fabriques pour employer ces matières premières. Il serait intéressant d'examiner ici en détail la situation que le droit romain faisait à l'industrie; mais cette étude nous entraînerait trop loin. Bornons-nous à constater que la propriété territoriale se concentrait de plus en plus; seulement, les propriétaires n'ayant ni capitaux ni intelligence, on ne tirait aucun parti de la grande culture. Les deux greniers de l'empire étaient l'Égypte et la Sicile.

Les classes inférieures ne vivaient que de distributions, d'aumônes; l'empire, loin de s'enrichir, allait en s'appauvrissant : du luxe apparent et rien de plus. D'immenses richesses entassées, et, à côté de cela, la misère profonde et continuelle. Comme sous la république, les patriciens romains ne faisaient personnellement aucun commerce; l'échange ne profitait pas à la capitale. En effet, les métaux précieux arrivaient à Rome par le moyen de l'impôt, et ils retournaient de là dans les provinces, pour payer les objets de luxe que celles-ci avaient fournis. Quant à la métropole, rien n'y restait que des valeurs qui ne pouvaient être mises en circulation.

Le christianisme. Le premier caractère de la révolution chrétienne, c'est que le pouvoir politique, jusque-là appuyé seulement sur la force, cherche des auxiliaires dans la raison, dans les croyances. « Il s'entoure, dit Blanqui, et se fortifie du prestige de l'autorité religieuse; chaque opprimé devine que l'heure de la liberté va sonner pour lui. Les antiques prérogatives du citoyen sont restaurées : élection publique, prédication renouvelée du forum, assemblées générales, admission aux plus hautes dignités sans distinction de fortune ou de naissance, le christianisme régénéra tout cela; de plus, la bienfaisance était découverte. Sans le principe nouveau de l'égalité devant Dieu, l'esclavage grec et romain infecterait encore le monde, la faiblesse serait toujours à la merci de la force, et la richesse serait encore produite par les uns pour être consommée par les autres sans dédommagement. Égalité et bienveillance caractérisent la nouvelle organisation. La démarcation, autrefois infranchissable, qui séparait le riche du pauvre, le patricien du plébéien, disparaît. La civilisation antique, fondée sur l'esclavage, est remplacée par la civilisation moderne, fondée sur la liberté. Les problèmes ne se résolvent pas encore, mais du moins le christianisme les pose : instruction populaire, répartition équitable des profits du travail. »

Ainsi que nous avons pu le voir dans l'histoire de l'*économie* politique, l'antiquité ne pose aucun principe, tout au plus laisse-t-elle après elle quelques embryons d'organisation; mais rien n'est fixé, rien n'est défini, rien ne parle ni à l'esprit ni à la logique. La justice est inconnue. Jouir est le seul but. Les plus forts sacrifient les plus faibles à leur caprice, et ces faibles eux-mêmes arrivent à un tel point de dégradation, qu'ils oublient jusqu'à la notion de leur droit, qu'ils considèrent leurs oppresseurs comme étant d'une nature supérieure à la leur, et qu'ils sont tentés de les adorer comme des dieux.

— *Économie politique au moyen âge.* Le mouvement des barbares envahissant le monde ancien n'était pas fait pour aider au développement de l'*économie* politique. Le seul point intéressant à cette époque, c'est l'organisation de la propriété. Les hordes germaniques se répandent de toutes parts sur le sol romain et le partagent entre elles. « La terre, dit Proudhon dans sa *Théorie de la propriété*, est assimilée à un butin, fractionnée en lots et tirée au sort : d'où le nom d'*allod*, *lot*, *alleu*. Aussitôt, comme par une inspiration supérieure, les conquérants renoncent à leur mode de possession et adoptent le principe de propriété. En effet, chez les Germains, d'après Tacite, la terre, partagée selon les grades, restait à l'état de simple possession. L'occupation par la conquête fut, pour une bonne part, l'affranchissement du sol.

» Les Germains, en partageant la terre, conservent leur association : les villes laissées aux Romains, la campagne est découpée en cantons, les cantons en centeniers, les centeniers en dizainiers, les dizainiers en manoirs particuliers. Ce qui reste en dehors du manoir est propriété commune ou marche. Chaque canton a à sa tête un comte, chaque centaine un centenier, chaque dizaine un dizainier, qui tous ont leur juridiction comme le comte. C'est la propriété quiritaire, où le père de famille est roi et chef des siens. »

Le christianisme avait fait disparaître l'esclavage, la société nouvelle invente le servage. Par les grandes donations de terres qu'il fit à l'aristocratie guerrière et à l'Église, Charlemagne dota ses sujets de la corvée et de la taille, et fit au peuple une situation qui, pendant mille ans, a pesé sur lui.

A la mort de Charlemagne, les grands bénéficiers demandèrent à la royauté l'indépendance et l'hérédité; ils l'obtinrent. Leurs bénéfices furent convertis en alleux, et cela au détriment des petits propriétaires, dont les biens furent ainsi absorbés.

Une fois la féodalité organisée, l'*économie* politique se perd de plus en plus dans une absence absolue de principes. Les rois de la troisième race ne songent qu'à tirer de l'argent de leurs sujets par tous les moyens en leur pouvoir; les ordonnances contre les juifs pullulent; ce sont des exactions continuelles. Sous Philippe le Bel, cinquante-six ordonnances sont rendues sur les monnaies royales et seigneuriales, et plus de dix concernant les juifs et les marchands italiens. L'altération des monnaies constitue une des principales sources du revenu des souverains. L'industrie n'existe plus. Chaque château, chaque donjon, chaque village est transformé en place forte. Viennent les croisades : tous les bras sont enlevés au travail; les rois ne songent qu'à empêcher l'exportation du numéraire; ils interviennent dans toutes les opérations d'achat ou de vente des marchandises; le maximum est établi à plusieurs reprises; l'exportation des grains est interdite.

Cependant, les expéditions aventureuses en terre sainte impriment une certaine activité à la navigation. Les navires s'agrandissent, s'améliorent. En France et en Allemagne, la propriété mobilière s'élève à côté de la propriété immobilière. Les rois, las des luttes féodales, protègent les habitants des grandes cités formées en corporations, les autorisent à élire des magistrats, à se gouverner et à se défendre eux-mêmes. De ce mouvement naissent les communes. Mais le commerce est encore inconnu en France, l'industrie ne peut s'y développer, entourée qu'elle est de difficultés et d'obstacles.

Les travailleurs subalternes gémissaient sous une oppression absolue. L'ouvrier ne pouvait se marier avant d'être maître, et il n'obtenait la maîtrise qu'après avoir produit un chef-d'œuvre, jugé par ceux-là mêmes avec lesquels il allait se trouver en rivalité d'intérêts. Une fois maître, il devait s'en tenir à son état et ne se livrer à aucune autre profession; c'était la négation constante des principes de l'éducation professionnelle. De fortes amendes punissaient toute dérogation à ces règles absolues. Philippe-Auguste rendit quatre célèbres ordonnances, dont la première menace les juifs, la seconde les dépouille, la troisième les chasse et la quatrième libère leurs débiteurs.

Tout le commerce se faisait alors par les villes hanséatiques. De nombreux vaisseaux, partis de ces cités, emportaient les grains, la cire et le miel de la Pologne, les métaux de la Bohême et de la Hongrie, les vins du Rhin, les toiles de l'Orient, les épices de l'Inde. Ces villes entretenaient des relations suivies avec la Norvège, la Suède, la Russie, l'Angleterre. Venise, de son côté, établissait sa puissance par le commerce et l'industrie. En 1157, elle avait établi une banque publique. En 1349, ce fut le tour de Barcelone. D'autres banques furent établies, en 1407 à Gênes, en 1609 à Amsterdam, en 1619 à Hambourg, et en 1694 en Angleterre.

Venise avait donné l'élan, et comme pour prouver que toute richesse, tout bien-être, toute vie vient du commerce, la république encourageait les beaux-arts, étalait une grande pompe dans ses fêtes et un grand luxe dans ses monuments; les ouvriers affluaient par milliers dans ses arsenaux; ses flottes étaient montées par d'innombrables marins. Venise accaparait le commerce du monde entier.

« C'était par des courtiers vénitiens, dit M. Galibert, que devaient s'effectuer les échanges, par des navires vénitiens et montés par des matelots de la république que devaient s'opérer les transports. Nulle marchandise dont elle faisait la contrebande n'était admise sur ses marchés, ou du moins celle que l'on y menait était frappée d'un droit énorme, qui équivalait à une prohibition absolue. Les droits et les amendes formaient la plus grande partie du revenu public. On attirait par des largesses l'ouvrier que l'on savait habile, tandis que l'on ordonnait de rester à l'ouvrier du pays qui voulait transporter son industrie ailleurs; sur son refus, on emprisonnait sa famille, puis l'on envoyait des émissaires secrets pour le tuer. Ces vexations, plus que la découverte du cap de Bonne-Espérance et la prise de Constantinople par les Turcs, portèrent un coup fatal à l'industrie vénitienne. Une ligue puissante se forma contre elle; des fabriques s'élevèrent de toutes parts. Aux vexations on répondit par des vexations, aux mesures restrictives par des mesures restrictives. Charles-Quint signala son avènement au trône en doublant les impôts que les Vénitiens payaient dans ses États. Dès lors, Venise, qui avait mis à contribution l'Europe, ne pouvant résister à des coups si nombreux et si rudes, succomba pour ne plus se relever. »

Vint alors la découverte du nouveau monde par Christophe Colomb. Ici le moyen âge se renouvelle, et l'on peut dire qu'on voit briller les lueurs encore incertaines de la science économique. L'Amérique fournissait des métaux précieux : mais le premier résultat de cette découverte fut le rétablissement de l'esclavage par l'importation des nègres sur le territoire américain.

Charles-Quint, à son avènement, réunit sous sa domination les deux Amériques et les pays les plus riches et les plus industrieux de l'Europe : l'Espagne, la plus grande partie de l'Italie, de la Flandre et de l'Allemagne. Mais, dès le principe, les guerres furent si fréquentes et si dispendieuses, que l'or de l'Amérique ne put y suffire. Quant au commerce et à l'industrie, ils furent promptement ruinés; les dettes publiques augmentaient dans une proportion effrayante, le luxe de François Ier et de Henri VIII les entraînant à des prodigalités hors de proportion avec leurs revenus.

Ces faits frappèrent les hommes intelligents; une foule d'écrits parurent et le système mercantile se constitua.

M. Galibert, déjà cité, définit ainsi le système mercantile, le premier qui ait été érigé en principe et qui ait constitué une sorte de science : « Favoriser le développement de l'industrie nationale au détriment de l'industrie étrangère, prohiber ensuite la sortie des matières propres aux manufactures étrangères et l'entrée des produits manufacturés à l'étranger, ou bien autoriser l'introduction de ces produits, mais en les grevant de droits si exorbitants qu'ils ne pussent soutenir la concurrence; agir toujours d'après ce principe que la somme des produits nationaux vendus aux étrangers doit excéder celle des articles qu'on leur achète... »

Colbert représente en France le système mercantile. Son attention fut attirée d'abord par la situation des pauvres qui pullulaient dans le royaume; mais cette situation était générale dans toute l'Europe. En Angleterre, les pauvres étaient fustigés, mutilés : ainsi le voulaient les lois draconiennes de Henri VIII. Colbert fit rendre un édit par lequel étaient établies des maisons de refuge pour les indigents, qui devaient être reçus comme membres vivants de Jésus-Christ et non pas comme membres inutiles de l'État (avril 1656). Un autre édit, du mois de juin 1662, fonda un hôpital dans chaque ville et bourg du royaume, où étaient accueillis les malades, les pauvres et les orphelins, qui devaient y être formés aux métiers dans lesquels ils se pouvaient rendre utiles. En 1670 fut fondée la première maison d'enfants trouvés. La déclaration du 25 janvier 1671 défendait de saisir les bestiaux des fermiers. « Il ne fallait pas, dit Necker, que le malheur fût puni par l'impuissance de le réparer. » L'ordonnance de juillet 1656 prescrivait le dessèchement des marais. Un arrêt du conseil, du 17 octobre 1665, ordonna l'établissement des haras.

Dans l'industrie, Colbert créa les conseils des prud'hommes. L'ordonnance de mars 1673, le premier code de commerce, régla le négoce de la lettre de change.

Colbert rendit à la navigation des services remarquables. Avant l'ordonnance sur la marine, le commerce maritime était presque nul en France; mais, sous l'impulsion de ce ministre, des colonies peuplèrent Cayenne, le Canada, Madagascar. Le code noir fut la première charte constitutionnelle de ces pays que l'Europe devait affranchir un jour (mars 1685). Colbert fit planter une pépinière dans le faubourg du Roule; il établit des coches d'eau sur la Seine; il créa la petite poste et perfectionna la grande. « Il faut épargner cinq sous sur les choses non nécessaires, di-

sait Colbert à Louis XIV, et jeter des millions quand il est question de l'intérêt ou de la gloire du pays. Un repas inutile de trois mille livres me fait une peine incroyable; et, lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, j'engagerais ma femme et mes enfants, et j'irais à pied toute ma vie pour y fournir. »

Suivons la marche du système mercantile en Angleterre : la lutte s'engagea entre l'Angleterre et la Hollande. A l'estimation de sir William Pitty, le tonnage des navires hollandais montait, en 1690, à plus de 900,000 tonneaux. Middlebourg faisait le commerce des vins, Flessingue trafiquait avec les Indes occidentales, Saardam était peuplée de constructeurs de navires, Sluys de pêcheurs de harengs. La Grande-Bretagne opposa à la Hollande son fameux acte de navigation, qui assurait à la marine anglaise le monopole des transports par des prohibitions absolues en certains cas et par de fortes taxes dans d'autres, sur la navigation étrangère.

Il était fait défense à tous sujets non anglais de commercer dans les établissements et les colonies de la Grande-Bretagne sous peine de confiscation.

En 1664, une guerre acharnée éclata. La France y joua son rôle contre les Hollandais, en publiant son tarif cette même année. Adam Smith (*Richesse des nations*, liv. IV, chap. II) a justifié l'acte de navigation en ces termes : « Comme la sûreté de l'Etat est d'une plus grande importance que sa richesse, l'acte de navigation est peut-être le plus sage de tous les règlements de commerce de l'Angleterre. »

Cependant, le principal résultat de cet acte fut de diminuer, dans une forte proportion, le commerce de l'Angleterre avec les autres nations européennes. L'acte de navigation ne fut supprimé définitivement qu'en 1849. Il fut d'ailleurs soumis à de nombreuses modifications antérieures, pendant les guerres de tarifs, de 1792 à 1815, par le traité de 1823 avec la Prusse. Il fut refondu une première fois en 1825 et une seconde fois en 1845, sous le ministère de Robert Peel.

Voici l'opinion de M. d'Hauterive sur le système prohibitif : « La théorie des lois prohibitives est écrite en lettres de sang dans l'histoire de toutes les guerres, depuis quatre siècles. Elle mit partout l'industrie aux prises avec la force, opprimant l'une, corrompant l'autre, dégradant la morale politique, infectant la morale sociale et dévorant l'espèce humaine. Le système colonial, l'esclavage, les haines de l'avarice, qu'on appelle haines nationales, les guerres de l'avarice, qu'on appelle guerres de commerce, ont fait sortir de cette boîte de Pandore l'inondation des erreurs, des fausses maximes, des richesses excessives, corruptives et mal réparties, de la misère, de l'ignorance et des crimes qui ont fait de la société humaine, dans quelques époques de l'histoire des peuples modernes, un tableau si odieux, qu'on n'ose s'y arrêter de peur d'avoir à se prononcer contre le développement de l'industrie et contre les progrès mêmes de la civilisation. »

Fénelon, par son *Télémaque*, tenta de ramener les idées vers le travail de la terre. Vauban, pris de compassion pour les misères du peuple, tenta d'y porter remède. Il parcourut la France dans tous les sens, étudia le commerce et l'industrie des provinces, compara leurs richesses et leurs cultures respectives, puis réunit tous ces matériaux. Lorsque Bois-Guilbert eut fait paraître son *Détail de la France sous Louis XIV*, Vauban donna son *Projet de dixme royale*, ouvrage dans lequel il peint l'état de chaque province, de chaque classe, la situation du peuple, les abus et les malversations qui se pratiquaient dans la levée des tailles, des aides, des douanes et de la capitation, et dans lequel il donne un tableau sombre et triste de l'ensemble du pays.

Par le système de Law, la propriété foncière sortit pour la première fois de l'état de torpeur où l'avait si longtemps maintenue le système féodal. Ce fut un véritable réveil pour l'agriculture, et la terre, dès ce moment, s'éleva au rang de puissance productive. Elle venait de passer du régime de la mainmorte à celui de la circulation. Les nouveaux propriétaires, presque tous sortis des rangs des travailleurs, cultivèrent la terre avec toute l'ardeur de leurs habitudes et avec la facilité que leur donnait l'abondance des capitaux. Aussi l'orage qui venait de la bouleverser semblait-il n'avoir fait que la rafraîchir, et dès lors commença pour elle une ère nouvelle. Tout le monde s'y attacha comme à la plus sûre des valeurs, au point que, malgré les mécomptes essuyés par les autres industries pendant la débâcle du système, un système nouveau succéda presque immédiatement à celui qui venait de s'éteindre, non sans jeter un vif éclat, avant de passer comme lui. On devine aisément qu'il s'agit du système de Quesnay et des économistes.

Mais il est nécessaire de dire quelques mots du système de Law et de l'introduction du papier-monnaie dans les opérations commerciales.

A la mort de Louis XIV, la dette publique était de 3 milliards : la banqueroute semblait imminente; la commission du visa ordonnait d'examiner la validité des droits des divers créanciers de l'Etat. Alors surgit la proposition d'établissement d'une banque de circulation et d'escompte; cette proposition émanait de Law, banquier écossais. Il s'agissait d'établir les premières bases du crédit. L'idée première de Law consistait dans l'organisation d'une banque générale chargée de pourvoir aux besoins de l'Etat en percevant ses revenus. C'était une grande ferme et rien de plus. Ce plan ne fut pas adopté; Law obtint seulement le droit d'établir une banque privée semblable à la Banque de France de nos jours. Le fonds social était de 6 millions de francs, divisés en 200 actions de 5,000 fr. chacune. La banque se chargeait de l'escompte des lettres de change, de l'émission des billets payables au porteur. Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans des détails qui trouveront place ailleurs, mais il nous suffit de dire que cette première tentative eut pour résultat commercial le rétablissement du crédit; l'usure cessa ses ravages.

Law avait formé un plan magnifique, mais qui avait le défaut de confondre les capitaux avec le numéraire : il s'imaginait que la richesse est dans l'abondance des espèces ou des richesses conventionnelles; mais quand on augmente dans un pays la masse du numéraire sans augmenter proportionnellement la masse de toutes choses, on ne fait qu'élever les prix sans accroître la richesse réelle. Dans cet essai, il y avait une idée juste, bientôt défigurée par l'agiotage et la corruption.

Quesnay et les physiocrates. Quesnay s'exprime ainsi : « Le droit est méconnu surtout parce que personne, homme d'Etat, prêtre ou savant, ne l'a mis en lumière. » Combler cette lacune de la philosophie devint l'œuvre la plus chère à son activité intellectuelle. Le médecin de Louis XIV procéda selon la méthode que commençaient à adopter les véritables savants, en se livrant à ce qu'il appelait la recherche des lois de l'ordre. Quesnay voulut évidemment créer ce que J.-B. Say a nommé plus tard la science physiologique de la société. Il tendait, comme écrivain, à la connaissance de toutes les lois naturelles et constantes sans lesquelles les sociétés humaines ne sauraient subsister ou prospérer, connaissances qu'il regarde comme constituant la politique rationnelle. De l'aveu de J.-B. Say, elle tient à tout dans la société.

D'après Quesnay, l'ordre naturel est le jeu régulier des lois physiques et morales établies par la Providence pour assurer le perfectionnement de notre espèce. Par lois physiques, Quesnay n'entend pas précisément les lois de la matière, mais bien plutôt la direction utile que l'intelligence humaine peut donner à ces lois. Que l'on cultive ou non le sol, l'une ou l'autre hypothèse ne changera en rien les lois physiques de la végétation; mais si l'homme n'eût pas labouré la terre et ne se fût pas appliqué au perfectionnement de l'agriculture, cette négligence eût compromis son développement dans le domaine de l'ordre moral.

« On entend par loi physique, dit Quesnay, le cours réglé de tout événement (phénomène) physique de l'ordre naturel, évidemment le plus avantageux au genre humain. On entend par loi morale la règle de toute action humaine de l'ordre moral conforme à l'ordre physique, évidemment le plus avantageux au genre humain. C'est de cette perception qu'est née l'*économie* politique. »

La justice naturelle est la conformité des actes humains avec les lois de l'ordre naturel : d'où il suit qu'il n'y a pas de droits sans devoirs ni de devoirs sans droits.

« Ceux-là, dit Menier de La Rivière, sont le principe et la mesure de ceux-ci; les devoirs ne peuvent être enfin établis dans la société que sur la nécessité dont ils sont à la conservation des droits qui en résultent. »

L'ensemble des lois physiques et morales de l'ordre naturel constitue ce que les physiocrates appellent tantôt le droit naturel, tantôt la loi naturelle, tantôt, et simplement, l'ordre. Ce droit est reconnu par eux instinctivement avant toute autre société que celle de la famille, qui paraît être contemporaine du premier âge du monde. Cette opinion sur la famille est aussi celle de Rousseau et de Condorcet.

Quesnay ajoute : « Tous les hommes et toutes les puissances humaines doivent être soumis aux lois souveraines de l'ordre naturel instituées par l'Etre suprême. Elles sont immuables et irréfragables, et les meilleures lois possibles, par conséquent la base du gouvernement le plus parfait et la règle fondamentale de toutes les lois positives; car les lois positives ne sont que des lois de manutention relatives à l'ordre naturel, évidemment le plus avantageux au genre humain. »

Voici ce qui caractérise le système des physiocrates :

Division de la nation en trois classes de citoyens : classe productive, classe des propriétaires, classe stérile.

La première comprend tous ceux qui se consacrent à l'agriculture; la seconde se compose de tous ceux qui vivent de la rente de la terre ou du produit net qu'en retirent les cultivateurs; la troisième renferme les fabricants, les commerçants, les domestiques, agents très utiles, reconnaît Quesnay, mais dont le travail n'augmente aucunement le fonds national, et qui ne subsistent que de ce que leur fournissent les deux autres classes.

L'agriculture était regardée par Quesnay comme la seule industrie donnant un produit net; il voulait que tous les frais du gouvernement retombassent sur l'agriculture et proposait d'abolir toutes les contributions qui existaient alors, pour leur substituer un seul impôt direct sur la rente de la terre.

Ce système, soutenu par Condorcet, Condillac, Turgot, Raynal, fut attaqué par Beccaria, Ortes et d'autres. Le comte de Verri, dont les *Méditations sur l'économie politique* furent publiées en 1771, combattit violemment les opinions admises par les économistes touchant la supériorité de la faculté productive du travail appliqué à l'agriculture, et il montra qu'en réalité toutes les opérations de l'industrie consistent à modifier la matière préexistante. Mais Verri n'indiqua pas les conséquences qui découlent de ce principe important, et, ne possédant point des notions précises sur la richesse, il ne tenta point de découvrir les moyens qui rendent le travail plus facile.

— *L'économie politique depuis la Révolution.* En 1776, Adam Smith publia la *Richesse des nations*, ouvrage qui a fait pour l'*économie* politique ce que le traité de Grotius avait fait pour le droit public. Pour la première fois, la science fut traitée avec tous ses développements. Des principes fondamentaux furent expliqués; Smith montra que le travail est la source unique de la richesse, et que le désir d'augmenter notre fortune et d'agrandir notre position dans le monde nous pousse à épargner et à accumuler; il montra aussi que le travail, appliqué à l'industrie et au commerce, produit la richesse aussi bien que la culture de la terre. Smith adopta les découvertes déjà faites et se les appropria. On peut le regarder comme le véritable fondateur de la théorie moderne de l'*économie* politique.

Suivant sa doctrine, on ne peut donner le nom de produits aux choses dont la consommation a lieu au moment même de leur formation. J.-B. Say répond : « Si l'on descend aux choses de pur agrément, on ne peut nier que la représentation d'une bonne comédie ne procure un plaisir aussi réel qu'une livre de bonbons ou un feu d'artifice, qui, dans la doctrine de Smith, portent le nom de produits. Il est raisonnable que tout talent soit considéré comme productif. »

Smith détrôna l'or et l'argent : il prouva qu'ils n'étaient rien, mais que la richesse consistait seulement dans l'abondance des articles nécessaires, utiles et agréables à l'homme; qu'il est raisonnable de laisser à chacun le droit de consulter son propre intérêt et de se régir soi-même librement; qu'il est antinaturel de forcer quelqu'un à embrasser une branche d'industrie incompatible avec ses aptitudes, car, en ce cas, il est plus nuisible qu'utile à la masse de ses concitoyens; que le commerce international ne doit être réglé par aucune loi quant à l'espèce de ce commerce; enfin, que la source de tout développement industriel et économique réside dans la concurrence entre les consommateurs et les producteurs. C'est l'avènement de la fameuse formule : *Laissez faire! laissez passer!* L'agriculture et le commerce intérieur paraissent à Smith les branches les plus importantes du système économique : à son avis, tout travail appliqué à un ouvrage non négociable est nul et inutile, donc non productif. Enfin, il ajoute que la valeur du blé ne varie jamais, et il veut que les propriétaires soient seuls passibles de contributions sur la propriété foncière.

Louis de Ricci, citoyen modenais, s'efforça de prouver, en 1787, que les établissements de bienfaisance augmentent le nombre des pauvres au lieu de le diminuer, que rien n'est plus funeste à la société que la bienfaisance illimitée. Nous verrons plus loin comment Malthus développa cette même idée.

La Révolution française consacra les principes de la liberté de l'industrie, de la libre concurrence et de la liberté du commerce, l'égalité de partage des successions, etc. Les craintes de la politique poussèrent à décréter le maximum et le cours forcé d'un papier discrédité. Enfin, sous le Directoire, des prohibitions et des droits de douane furent établis pour protéger l'industrie nationale. Les droits s'accrurent sous les régimes qui suivirent.

A la fin de l'Empire, le blocus continental donna un grand accroissement à l'industrie du continent; mais les mers furent définitivement soumises à l'Angleterre : à la paix, celle-ci se trouvait pour ainsi dire maîtresse du monde et du commerce international.

La question de l'esclavage fit à la même époque un pas décisif; la Révolution proclama la liberté des esclaves : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » L'Angleterre poursuivit plus tard l'abolition de la traite et l'émancipation coloniale.

En 1798, parut un livre qui devait faire époque, soulever bien des critiques et bien des enthousiasmes, le livre de Malthus, économiste anglais, *Essay on the principle of population.*

Malthus, comme statisticien, a une grande valeur : il considéra et fit ressortir les progrès et la décadence de la population dans les diverses contrées de l'univers et s'attacha à démontrer que les stimulants artificiels, au lieu de contribuer à l'augmentation de la population, ne servaient au contraire qu'à la diminuer et à l'abâtardir; l'unique moyen de l'accroître sans résultat fâcheux était, selon lui, d'augmenter, dans une proportion presque illimitée, la production des articles nécessaires à notre existence; car la population, au lieu de rester au-dessous du niveau des produits et des moyens de subsistance, est toujours au-dessus. Si l'homme ne sait pas réprimer le penchant qui le pousse quand même à la reproduction, les vices, la misère et la nature elle-même réprimeront l'accroissement de la population.

En 1815, furent imprimés les *Principes d'économie politique* de David Ricardo. Ce livre contient une analyse claire et exacte des lois qui servent à déterminer la valeur d'échange des articles qui constituent la richesse. Il emprunta à Malthus le principe de la hausse et de la baisse de la rente de la terre et l'appliqua à plusieurs parties de la science; il releva en outre une erreur importante commise par Smith dans l'indication des causes qui influent sur les salaires.

Un des hommes qui ont rendu les plus grands services à l'*économie* politique, c'est sans contredit J.-B. Say, qui popularisa cette science en France et l'enrichit de découvertes importantes. Il reprit le système d'Adam Smith et le développa avec une grande clarté. Il démontra le premier que la demande dans les marchés ne dépend absolument que de la production, et que la surabondance des marchandises ne vient pas de ce que les facultés productives ont augmenté, mais de la mauvaise application du travail.

Pour terminer cette histoire de l'*économie* politique, il nous reste à examiner l'origine et les progrès de divers systèmes : le communisme, le saint-simonisme, le socialisme, etc.

Ainsi que nous l'avons dit en parlant des Gracques, la loi agraire de ces tribuns n'avait aucun rapport avec le communisme, tel qu'il est compris aujourd'hui. C'est sous la Révolution que les principes de ce système se développent et s'affirment. Antonelle écrivait dans l'*Orateur plébéien* : « Babeuf et moi nous parûmes un peu tard au monde l'un et l'autre, et nous y vînmes avec la mission de désabuser les hommes sur le droit de propriété... Tout ce qu'on peut espérer, c'est un degré supportable d'inégalité dans les fortunes. »

Félix Lepelletier ajoutait : « Les hommes, réunis en société, ne peuvent trouver le bonheur que dans la communauté des biens. » Babeuf, qui partait de ce principe que la nature a donné à tout homme un droit égal à la jouissance de tous les biens, disait que le peuple français devait être proclamé unique propriétaire du territoire national. On trouve dans ce système le travail obligatoire, la répartition des fonctions incommodes, l'abolition de tous privilèges quels qu'ils soient, et surtout la limitation du savoir, la plus solide garantie, à son avis, de l'égalité sociale. Défense était faite à la presse d'offrir ou de demander au delà. Babeuf, se posant comme le messie de l'égalité absolue, fut incarcéré en mai 1796 et condamné à mort en mai 1797, avec Darthé, son ami et son séide.

Babeuf est respectable à plus d'un égard; il disait, la veille de sa mort : « Je n'avais d'autre but que de rendre les hommes heureux par le bonheur commun. »

Quelques réformateurs contemporains, tout en prêchant l'association, ont répudié le communisme. Fourier fut un de ses adversaires les plus convaincus, les inégalités de toute nature constituant à ses yeux un des ressorts principaux de l'activité humaine.

Robert Owen reprit le thème communiste et l'appliqua même dans un essai qui ne réussit point. La publication intitulée *Constitution et lois de la société des religionistes rationnels pour la communauté universelle* donne le code de la société nouvelle telle qu'il la comprenait. Cette constitution comporte : abolition de la propriété, suppression du commerce de la monnaie, échange direct des produits contre les produits, éducation universelle, obligatoire et gratuite, abolition de toute espèce de châtiment ou de récompense, divorce et non-responsabilité de l'homme.

« Je déclare au monde entier, dit Robert Owen, que l'homme, jusqu'à ce jour, a été l'esclave d'une trinité monstrueuse : la propriété privée, des systèmes religieux absurdes et irrationnels, enfin le mariage. »

Robert Owen devinait du reste toute la puissance de la coopération. Il rencontra de grandes difficultés quant à la proclamation de la non-contrainte en fait de religion. Il mourut en 1859 sans avoir réussi.

Le plus franchement communiste après Robert Owen fut Cabet : « La communauté n'a pas les inconvénients de la propriété : elle fait disparaître l'intérêt particulier, pour le confondre dans l'intérêt public; l'égoïsme, pour lui substituer la fraternité; l'avarice, pour la remplacer par la générosité; l'isolement, l'individualisme, pour faire place à l'association, au dévouement et à l'unité. »

L'archevêque de Paris, Sibour, attaqua vivement ce système, qui d'ailleurs rencontra peu de sympathies.

Aujourd'hui, le système communiste est à peu près abandonné : il a ses illusions, mais aussi ses dangers, ses imperfections; disons-le, les vices en sont si palpables, si frappants, que tous les hommes raisonnables s'effrayent de ces théories négatives de la liberté et de l'individualité.

Le saint-simonisme eut, à un certain moment, une immense popularité. La devise de cette école est celle-ci : amélioration du sort

moral, physique et intellectuel de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre; la société est constituée en une vaste association de travailleurs ayant tous droit à un salaire; mais ce salaire doit être attribué à chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres. Le chef de l'association hiérarchiquement organisée, à la fois chef spirituel et temporel, législateur et juge, sera le distributeur de la fortune sociale, l'hérédité étant abolie, et répartira les salaires en raison de la capacité et du travail, dont il sera souverain appréciateur.

D'après Saint-Simon, le seul titre à la propriété doit être la capacité du travail pacifique; le seul titre à la considération, les œuvres. Nous ajouterons, pour préciser notre pensée, que ce titre doit être direct pour chaque propriétaire; ce qui comprend implicitement cette autre idée: que le seul droit conféré par la propriété est la direction, l'emploi, l'exploitation de la propriété.

Cette doctrine, où partout on voit un chef, partout des inférieurs, des patrons, des clients, des maîtres et des apprentis, a un caractère hiérarchique qui répugne à nos instincts égalitaires. Du reste, le saint-simonisme est déjà passé à l'état légendaire, et la mort récente de M. Enfantin lui a ôté toute chance de résurrection. Il serait cependant injuste de ne pas reconnaître que nous devons au saint-simonisme un immense et nouveau développement des facultés industrielles du pays. Les banquiers ont donné aux affaires une impulsion remarquable, le plus souvent dans une mauvaise voie, il est vrai, mais en somme le mouvement subsiste, et nous verrons sans doute cette organisation produire de grands résultats. C'est au saint-simonisme qu'il faut dès à présent attribuer la création des voies ferrées, les souscriptions publiques. Le saint-simonisme a sa place au nombre des plus importants mouvements économiques.

Enfin nous devons dire quelques mots d'une nouvelle école d'économistes, connus sous le nom de socialistes, qui s'est appliquée à chercher les moyens de prévenir ou d'atténuer les malheureux résultats de notre état social par une meilleure organisation du travail, organisation qui tendrait à rendre le travail plus ou moins indépendant du capital.

Le principe du socialisme se trouve dans l'opuscule de Campanella, la *Cité du Soleil*. Campanella fait travailler les Solariens en commun. Les arts mécaniques et spéculatifs sont exercés par les deux sexes; les travaux durs sont exécutés par les hommes; les femmes trayent les brebis et font le fromage. La *Cité du Soleil* de Campanella constitue une de ces utopies ridicules à force d'être irréalisables.

Le travail attrayant est un des plus importants principes du socialisme spéculatif. « Fourier pose en principe, dit M. Ott, que le but de l'homme est le bonheur. Le vrai bonheur ne consiste qu'à satisfaire ses passions. L'homme doit donc suivre uniquement les attractions naturelles qu'il trouve en lui. Tous ces caprices philosophiques qu'on appelle devoirs n'ont aucun rapport avec la nature. »

Le socialisme tend aujourd'hui à se dépouiller de plus en plus de ces conceptions utopiques. Le système actuel, expliqué et préconisé par Proudhon, se nomme le mutuellisme.

L'histoire de l'*économie* politique nous a conduits à travers les âges jusqu'à l'époque actuelle. On ne peut dire encore que la science économique soit arrivée à des solutions complètes; mais, en réalité, elle s'éclaire et se simplifie tous les jours. Les questions de banque, d'échange, de travail, sont étudiées aujourd'hui avec le plus grand soin et avec la saine appréciation des buts et des moyens. Il y a donc tout lieu d'espérer que le système mutuelliste, qui rallie autour de lui tous les hommes intelligents, donnera enfin la véritable solution des problèmes qui sont pendants depuis tant de siècles.

— *Société d'économie politique.* Les fondateurs de cette société ont eu pour objet de grouper les amis de la science économique, dans le but de veiller à ses intérêts, de l'asseoir sur des bases solides et de la diriger activement dans la voie du progrès.

La première société fut constituée en 1842 par les soins de M. Destemo et mise sous la présidence de M. Rossi; mais on lui donna une forme trop académique: ce fut là son écueil, et, après un petit nombre de séances, elle cessa d'exister.

Il s'en forma une autre dans des conditions bien différentes. MM. Adolphe Blaise, Joseph Garnier et Guillaumin en furent les fondateurs. Tout en recherchant les résultats que la première société avait essayé d'atteindre, ils eurent recours à des moyens nouveaux et adoptèrent la forme agréable d'un dîner mensuel dans lequel les questions s'agitèrent avec les libres allures de la conversation, de la discussion, tour à tour vive, piquante et familière; bref, avec cet entrain de bon goût qu'on peut attendre en telle circonstance de gens distingués, sérieux et passionnés pour une science qui se propose de dégager peu à peu les lois du bien-être social.

Le 15 novembre 1842 eut lieu à la Maison-Dorée la première réunion; aux trois fondateurs s'adjoignirent deux autres convives, M. Eugène Dair, le principal annotateur de la collection des économistes, qui mourut quelques années après, et un autre qui, transfuge de l'*économie* politique, a passé dans le camp du protectionnisme douanier. Dans une deuxième réunion se trouvèrent un plus grand nombre de convives, parmi lesquels on n'eut à compter que des hommes notables dont l'activité et le dévouement au progrès de la science ont depuis rendu de grands services. Comme nous l'avons dit, les réunions étaient mensuelles. C'est surtout vers la fin du repas que la conversation se portait tout entière sur les questions économiques dont on examinait et éclairait toutes les faces. Depuis 1868, les dîners de la *Société d'économie politique* ont lieu au Grand-Hôtel.

Aujourd'hui le nombre des sociétaires s'élève à près de cent; ce sont des membres de l'Institut, des anciennes Chambres législatives, de l'ancien et du nouveau conseil d'État, des hommes éminents appartenant à l'administration, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à l'enseignement, à la magistrature, aux lettres, et collaborant tous au *Journal des économistes*. Dans ces importantes réunions, le président appelle l'attention des membres de la société sur toutes les questions économiques, de fait ou de doctrine, qui se trouvent mises en relief par les événements. La Société d'*économie* politique ne s'est donné aucun règlement minutieux; elle s'en remet pour toutes choses à son secrétaire, qui la guide en tout ce qui touche à ses attributions et aux exigences qui ressortent de son existence et du but qu'elle se propose. Elle examine scrupuleusement les titres des nouveaux membres, et ceux-ci ne peuvent être admis qu'après avoir publié des travaux économiques d'une sérieuse valeur; elle invite, elle admet à ses réunions les étrangers de distinction de passage à Paris, dont les recherches ou les occupations se rapportent aux saines études et aux travaux de la société.

Depuis qu'elle a été instituée, la Société d'*économie* politique a, concurremment avec le *Journal des économistes*, rendu de grands services. Plusieurs de ses conversations, dont malheureusement un trop petit nombre a été rendu public, ont attiré l'attention des économistes. On cite surtout celles qui traitent des attributions naturelles et des fonctions de l'État, de la nature et de l'organisation du crédit foncier, de la rente du sol, etc. Tout y est discuté; mais la question constamment à l'ordre du jour est le développement de l'*économie* politique.

Parmi les hommes que la Société d'*économie* politique s'honore d'avoir eus dans son sein, on doit citer Théodore **Fox**, auteur des *Observations sur les classes ouvrières*, mort en 1846; Eugène Dair, qui a fait sur la doctrine des physiocrates un excellent Mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques; Pellegrino Rossi, auteur d'un *Cours d'économie politique*, d'un *Cours de droit pénal* et de nombreux et remarquables travaux; on sait qu'il fut ambassadeur de France à Rome, et que, choisi par le pape comme ministre libéral, il fut traîtreusement poignardé en 1848 sur les marches du palais du parlement où il se rendait, malgré les avis de ses amis, pour soutenir des réformes avec lesquelles il espérait donner satisfaction aux idées modernes. Après ce savant et cet homme politique, si bien doué à tant de titres, nous ne ferons plus que transcrire les noms de A. Raid, traducteur et commentateur des œuvres de Ricardo, et qui mourut jeune à Paris en 1849; de Frédéric Bastiat, l'illustre auteur des *Harmonies économiques*, des *Sophismes économiques*, etc., représentant du peuple, mort à Rome en 1850.

Depuis longtemps il existe à Londres, sous le nom de *Political economy club*, une Société d'*économie* politique qui se propose le même but que la nôtre, et qui compte dans son sein de hautes illustrations, des travailleurs infatigables, des hommes animés du zèle le plus fervent pour le bonheur et l'harmonie des sociétés. L'Espagne compte, elle aussi, des sociétés qui s'occupent des progrès des arts économiques à l'instar de la Société d'encouragement de Paris.

— *Économie rurale.* L'*économie* rurale est l'ensemble des règles et des moyens qui font obtenir de la terre la plus grande somme de produits. Le nom d'*économie* rurale, employé fréquemment de nos jours, se confond, la plupart du temps, avec l'agronomie. Ce dernier mot a cependant un sens plus restreint. L'agronomie s'occupe plus spécialement encore de la théorie de l'agriculture, et laisse à l'*économie* rurale le soin de discerner les procédés plus ou moins fructueux. « L'agronomie, dit Joseph Garnier, fait de la science pure, et les principes de l'*économie* rurale indiquent à l'agriculture s'il y a une bonne application à faire des découvertes du savant. »

De la nature des contrées dépend le plus souvent le genre d'industrie d'un peuple. Là où le terroir est fertile, les habitants s'adonnent à l'agriculture; le commerce prospère surtout dans les pays insulaires, dans les continents bordés de vastes rivages ou arrosés par de grands fleuves; enfin, les pays favorisés de la nature cherchent des moyens d'existence et des éléments de richesse dans l'industrie manufacturière; mais l'agriculture est la première des industries. Dans son magnifique ouvrage de la *Réforme sociale*, M. Le Play assigne avec raison à l'industrie du sol le premier rang parmi les forces sociales. Moins les empires ont méconnu ce rôle supérieur et prédominant de l'agriculture dans les sociétés civilisées, plus ils ont conquis de stabilité, d'harmonie, d'esprit de tolérance, de force, de richesse, de gloire et de libertés privées, communales, provinciales et politiques. Les progrès de l'*économie* rurale sont dus principalement en France aux travaux de Tessier, d'Yvart, de Thouin, de Bos, de Vilmorin, de Morel-Vindé, de Mathieu de Dombasle, de Boussingault, de Liebig, de Payen, de Moll, de Joigneaux, etc.

A Rome, l'industrie agricole était considérée, dès les premiers âges, comme un véritable culte, et nous voyons Romulus donner aux premiers prêtres qu'il institua le nom d'*arvales* (de *arva*, terres labourables). Les prêtres offraient aux dieux les prémices de la terre et leur demandaient des récoltes abondantes. Dès les premiers siècles de la république, les généraux déposent le commandement suprême pour se vouer à l'agriculture. « Du Capitole où ils étaient montés triomphants, dit Pline, ils redescendaient vers leurs champs enorgueillis d'être cultivés par leurs mains victorieuses. » Cicéron recommande à son fils l'étude de l'agriculture. *Omnium rerum ex quibus aliquid exquiritur*, *nihil est agricultura melius*, *nihil uberius*, *nihil dulcius*, *nihil homine libero dignius*. L'admiration enthousiaste avec laquelle les Romains accueillirent les *Géorgiques* de Virgile prouve hautement le véritable culte que ce peuple professait pour l'industrie agricole. Bien avant l'invasion romaine, l'agriculture était également en grand honneur chez les Gaulois.

Charlemagne voulut faire refleurir l'agriculture, que la domination barbare avait abaissée et ruinée; ses essais furent presque anéantis par l'invasion des Normands et par la féodalité. Plus tard, l'agriculture semble renaître grâce à l'affranchissement des communes. Les *Établissements de saint Louis* contiennent des instructions qui peuvent être consultées avec fruit, notamment sur la pêche, le glanage, le mode de jouissance des biens communaux, l'industrie des abeilles. Diverses ordonnances de Jean le Bon règlent les rapports entre le serviteur et le maître et s'occupèrent déjà de l'organisation des salaires, grave question que le XIIIe siècle commença à poser et que le XIXe n'a point encore résolue. Charles VI institua les gardes champêtres et fit employer tous les mendiants aux travaux agricoles.

« Au moyen âge, dit Dalloz, la majeure partie du sol était inculte: les seigneurs, propriétaires, soit par la force, soit par le droit, des terres vagues et vaines, reconnaissant la nécessité d'attirer près d'eux, dans l'intérêt de leurs domaines, les populations agricoles, leur concédèrent, à titre de pâturages, de vastes plaines où la charrue, depuis l'invasion des barbares, n'avait pas tracé de sillons; mais bientôt, mécontents de l'alliance des communes avec la royauté, ils voulurent retirer leurs concessions: de là l'origine des actions en triage, ou en règlement, qui consistaient à distraire le tiers des biens communaux d'une paroisse au profit du seigneur dont ils étaient réputés provenir par concession gratuite. Ces actions en règlement, espèce de révolution territoriale de commune à seigneur, au moment où elles furent intentées, nuisirent d'abord aux communautés, en diminuant l'étendue du parcours, mais leur profitèrent en définitive par la mise en culture successive de terrains d'une immense étendue, jusqu'alors à peu près improductifs. »

De Charles VI à Henri IV, l'agriculture sembla sommeiller; elle devait se réveiller sous l'admirable administration de Sully qui a dit, dans le préambule de l'édit de 1599: « La force et la richesse des rois et princes souverains consiste en l'opulence et nombre de leurs sujets; et le plus légitime gain et revenu des peuples, même des nôtres, procède principalement du labour et culture de la terre. » Sous Henri IV de grands progrès s'accomplirent. Ce roi s'occupa du défrichement des marais, de la destruction des animaux nuisibles, des voies de communication, de l'élevage des vers à soie. L'industrie agricole reste ensuite stationnaire jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Sous Louis XIV, en effet, Colbert ne voyait la fortune des peuples que dans le commerce. Mais sous Louis XVI, grâce à Malesherbes et à Turgot, l'agriculture redevint prospère; à cette époque, le partage des biens communaux est ordonné; aux anciens triages succède le cantonnement des usages dans les bois, les corvées sont abolies, les mérinos d'Espagne sont introduits en France, l'élevage du bétail est encouragé. Malgré ces sages innovations, une foule de lois absurdes entravaient le droit de propriété et empêchaient de donner à la science agricole un complet développement.

L'Assemblée constituante vint et rendit deux décrets dont le premier, du 4 août 1789, lève tous les obstacles, porte le dernier coup à la féodalité, abolit le droit de chasse et des garonnes ouvertes, dont l'exercice était si nuisible aux intérêts ruraux. Le second décret est daté du 6 octobre 1791. Il consacre les grands principes sur lesquels doit reposer le code rural, que la Constituante promulgue: égalité des charges, inviolabilité privée, liberté du sol, liberté de culture. L'Assemblée enjoint à tous les corps administratifs d'apporter à l'industrie agricole des améliorations de toute espèce. La police rurale, si négligée jusqu'alors, est mise entre les mains des officiers municipaux et des juges de paix; elle s'occupe des moyens de prévenir ou d'arrêter les épizooties, de multiplier les chevaux, les troupeaux et les bestiaux de race étrangère, et édicte des peines modérées pour réprimer les contraventions et les délits: « Telle est, dit Dalloz dans son *Répertoire de législation*, cette loi célèbre qu'on a désignée sous le nom de code rural, et que le docte Merlin, membre de l'Assemblée constituante, déclarait impossible à faire, sans remarquer assez que toute loi est possible, quand le législateur se borne à enregistrer des principes qu'un peuple intelligent a d'avance compris et proclamés comme une nécessité impérieuse de son existence et de son avenir. Or, que voulait la France agricole? *La liberté du cultivateur et l'égalité des charges.* Mais la loi lui apportait ces deux bienfaits, puisqu'en tête de ce code se trouvait ce principe si fécond et si vrai, « que le territoire français est » libre comme les hommes qui l'habitent. » Comment une pareille loi n'aurait-elle pas été reçue par les populations avec reconnaissance? Aussi le rapporteur Heurtaut-Lamerville disait: « Ce projet de loi n'est pas seu» lement le travail de huit comités, c'est celui » de toute l'Assemblée, c'est celui de tous les » départements. » Il ajoutait: « Les habitants » des campagnes n'auront pas besoin d'autre » catéchisme que le code des lois rurales, et il » fera plus pour la tranquillité des champs que » votre constitution. » Comme code rural, le décret de 1791 est une loi incomplète et qui est devenue insuffisante par suite des progrès et des changements qui se sont opérés dans l'agriculture et dans l'état des campagnes depuis un demi-siècle; comme principe de vérité et de liberté, c'est un code qui méritera toujours de servir de modèle aux nations.

Aux termes de l'art. 1er du décret de 1791, le territoire de la France, dans toute son étendue, est libre comme les personnes qui l'habitent. Ainsi toute propriété territoriale ne peut être sujette envers les particuliers qu'aux redevances et aux charges dont la convention n'est pas défendue par la loi, et envers la nation qu'aux contributions publiques établies par le Corps législatif et aux sacrifices que peut exiger le bien général sous la condition d'une juste et préalable indemnité. Tels sont les admirables principes de la propriété rurale posés par le législateur de 1791: liberté et inviolabilité de la propriété, affranchissement de toute puissance féodale, égalité devant l'impôt.

L'art. 2 ajoute que les propriétaires sont libres de varier à leur gré la culture et l'exploitation de leurs terres. Les arrêts et règlements antérieurs à 1791 avaient porté des entraves aux modes de culture et d'exploitation des terres. C'est ainsi que des lettres patentes de 1599 défendaient de fumer les terres avec du fumier de pourceau pour y semer des plantes de jardinage. L'emploi comme engrais des matières fécales, à moins qu'elles ne fussent entièrement consommées, était prohibé par une ordonnance de police de 1697. D'après un arrêt du conseil d'État du 5 juin 1731, on ne pouvait faire aucune plantation de vignes, parce que les plants existants occupaient une trop grande quantité de terres propres à produire des grains ou à servir aux pâturages, augmentaient la cherté du bois par la consommation des échalas, et multipliaient tellement la quantité des vins qu'ils en détruisaient la valeur et le renom. Les tribunaux avaient été obligés de décider que l'autorité municipale ne pouvait point ordonner aux laboureurs de n'enlever leurs chaumes et de n'en disposer que jusqu'à concurrence de huit arpents par chaque charrue, le surplus demeurant réservé aux pauvres.

Il est facile par là de voir jusqu'à quel point de semblables dispositions, qui formaient la législation rurale avant 1791, portaient de graves atteintes au droit de propriété et à la liberté d'exploitation.

Les économistes ont émis bien des systèmes relativement à la production territoriale. Le plus célèbre professeur qu'ait eu la France pour les doctrines économiques d'importation anglaise disait à ce sujet: « Les économistes du XVIIIe siècle prétendaient que, dans la production agricole, il n'y a de richesses produites que ce qu'ils nommaient le produit net, c'est-à-dire la valeur qui reste quand les cultivateurs ont prélevé sur les produits les frais de leur entretien, et quand les avances faites à l'aide du capital ont été remboursées. Ce sont ces prélèvements qu'ils appelaient des reprises. Le produit net, seul profit nouveau, suivant eux, revenant tous les ans à la société et servant à son entretien, est représenté par le loyer des fermes, par le fermage que l'on paye aux propriétaires des terres; c'est par les mains de ces derniers (toujours suivant les anciens économistes), que le revenu annuel se répand dans toutes les classes de la société. Ils n'accordaient le nom de productive qu'à cette industrie qui nous procure de nouvelles matières, à l'industrie de l'agriculteur, du pêcheur, du mineur. Ils ne voyaient pas que ces matières ne sont des richesses qu'en raison de leur valeur; car de la matière sans valeur n'est pas richesse, témoin l'eau, les cailloux, la poussière. Or, si c'est uniquement la valeur de la matière qui fait la richesse, il n'est nullement

nécessaire de tirer de nouvelles matières du sein de la nature, pour créer d'autres richesses : il suffit de donner une nouvelle valeur aux matières qu'on a déjà, comme lorsque l'on fait du drap avec de la laine. Ce n'est donc pas la seule industrie agricole qui produit des richesses. » Les économistes du XVIIIe siècle répondaient en disant que la valeur additionnelle qu'un manufacturier donne à un produit se trouve balancée par la valeur qu'il a consommée pendant sa fabrication. La concurrence qui existe entre les manufacturiers, ajoutaient-ils, ne leur permet point d'élever leurs prix au delà de ce qui suffit pour les indemniser de leurs propres consommations; par conséquent, la société ne retire de leur travail aucun accroissement de richesse, puisque les besoins détruisent d'un côté ce que leur travail produit d'un autre. A cet argument, M. Say répond avec beaucoup de logique : « Il aurait fallu que les économistes prouvassent, en premier lieu, que la production des artisans et manufacturiers est nécessairement balancée par leurs consommations. Or, ce n'est point un fait. Il y a probablement, au contraire, plus d'épargnes faites et plus de capitaux accumulés sur les profits des manufacturiers et des négociants que sur ceux des cultivateurs. » D'ailleurs, suivant M. Say, les profits que produit l'industrie manufacturière n'en ont pas moins été réels et acquis, parce qu'ils ont été consommés et qu'ils ont servi à l'entretien des manufacturiers et de leurs ouvriers : « Ils n'ont même servi à leur entretien, ajoute-t-il, que parce que c'étaient des richesses tout aussi réelles que celles qui alimentent les propriétaires fonciers et les cultivateurs. »

De son côté, Adam Smith prétend que tout produit, qu'il soit nouveau ou qu'il soit ancien, représente toujours un travail, mais ne vaut ni plus ni moins que ce qu'a coûté ce travail. Suivant lui, chaque produit donne à celui qui le possède le droit d'obtenir en échange une quantité de produits ayant coûté la même somme de travail; néanmoins, il reconnaît à la terre un pouvoir de production indépendant du travail de l'homme : « Le fermage, dit-il, peut être regardé comme le produit des pouvoirs de la nature dont le propriétaire prête l'usage au fermier. Le fermage est plus petit ou plus grand selon l'étendue de ces pouvoirs, selon la fertilité naturelle ou acquise du sol. C'est l'ouvrage de la nature qui est payé en sus de ce qui peut être considéré comme le travail productif de l'homme. »

Suivant d'autres économistes, le travail seul est productif, et l'action d'un fonds de terre ne donne aucun produit, aucune valeur. Ainsi, d'après la doctrine de M. de Tracy, tous nos trésors consistent uniquement dans nos facultés; le travail, qui constitue l'emploi de ces facultés, est la seule richesse qui ait par elle-même une valeur primitive, naturelle et nécessaire, qu'elle communique à toutes les choses auxquelles on l'applique. Mais un tel système ne repose point sur des bases vraies : le travail n'est point, comme le soutient M. de Tracy, la seule richesse qui ait par elle-même une valeur primitive et nécessaire; en effet, le travail de la terre, le travail des animaux, celui des machines ont aussi une valeur, puisqu'on y met un prix, puisqu'on l'achète.

Le seul producteur n'est donc pas le travail de l'homme : il y a une portion de valeur qui excède celle du travail qui a concouru à la créer.

Dans ses *Principes d'économie politique*, publiés en 1817, David Ricardo suppose un pays complètement vierge et où il existe plus de terres qu'on n'en peut cultiver. Dans ce pays, on commencera naturellement par les terres les plus fertiles. Leurs produits auront une valeur égale aux avances en travail et en capital que leur culture aura exigées; mais le service rendu par le sol ne sera pas payé aussi longtemps qu'il existera des terres également fertiles non encore cultivées; car celles-ci pouvant l'être sans exiger la dépense d'un loyer, l'entrepreneur qui aurait cette dépense à supporter ne pourrait soutenir la concurrence de ceux qui ne la payeraient pas. Cependant les habitants se multiplient; ils croissent en aisance, et le produit des meilleures terres ne suffit plus à leur consommation. Alors le prix des produits territoriaux, du blé si vous voulez, s'élève au point qu'il convient de cultiver les terres de seconde qualité. Celles-ci, avec le même capital, le même travail, ne rendent que 90 hectol. sur le même espace où les terres de première qualité rendent 100 hectol. Dès cet instant, les propriétaires de première qualité peuvent obtenir un fermage; car si un cultivateur trouve son compte à exploiter un terrain qui ne rapporte que 90 hectol., un autre trouvera son compte à payer un loyer de 10 hectol., pour être autorisé à exploiter un terrain qui en rapporte 100. En effet, après avoir payé 10 hectol. au propriétaire, il lui en reste 90 dont le prix suffit pour lui rembourser toutes ses autres avances, en y comprenant ses profits. Enfin, si la population et le prix du blé augmentent encore, il arrivera un moment où il conviendra de cultiver les terres de troisième qualité, celles, par exemple, qui ne rapportent que 80 hectol. Les propriétaires des terres de seconde qualité pourront alors trouver à les louer moyennant un fermage de 10 hectol.; de leur côté, ceux qui possèdent des terres de première qualité pourront les louer pour un fermage de 20 hectol.; car, après avoir payé 20 hectol., il en restera 80 aux fermiers, c'est-à-dire le même produit qu'on retire des terres de troisième qualité.

La théorie de Ricardo repose sur des données exactes. Elle est, du reste, la même que celle qu'exposait avant lui Adam Smith dans son ouvrage, la *Richesse des nations*. Le fermage, suivant Ricardo, varie non-seulement en raison de la fécondité de la terre, mais en raison de sa situation et des circonstances de la société. Si, dit-il, le prix élevé du blé était l'effet et non la cause du profit foncier, le prix serait plus haut ou plus bas, suivant que le profit serait élevé ou non, et le profit foncier constituerait une portion du prix. Mais le blé qui a coûté le plus grand travail doit servir de base au prix du blé, et le profit foncier ne fait point partie, ne peut pas le moins du monde faire partie du prix du blé.

Les frais de production sont, d'ailleurs, compris dans le prix où montent les produits, bien que la cause primitive de ce prix soit le besoin que nous en avons. Ce besoin est le motif pour lequel nous cultivons les plus mauvaises terres qui coûtent beaucoup en main-d'œuvre et en engrais; et cependant le blé qui pousse sur des terres mauvaises ne se vend pas plus cher que celui que nous récoltons sur les bonnes, où la culture exige bien moins de frais.

Certains autres économistes ont voulu prouver que le propriétaire foncier lui-même n'est redevable de rien aux forces productives de la terre. Suivant eux, le fond ne vaut que parce qu'il a été défriché, et le fermage n'est autre chose que l'intérêt d'un capital que le propriétaire a avancé. Que fait un homme qui a tout à la fois de l'argent à placer et des terres à mettre en culture? Il calcule ce qu'un défrichement peut lui rapporter. Si le produit lui donne simplement l'intérêt, même modéré, de la dépense, il aimera mieux ce placement que tout autre, parce qu'il le considérera comme le plus solide de tous.

Cette doctrine est victorieusement combattue par M. Say : « Ce raisonnement assez spécieux, dit-il, n'a pourtant quelque fondement que lorsque la demande des produits agricoles ne s'élève pas au point de donner une valeur aux forces productives du sol, indépendamment du prix qu'elle met à l'action des capitaux et de l'industrie qui les sollicitent. Du moment que les besoins et les richesses de la société sont tels qu'elle consent à payer les produits à un prix qui excède la valeur des avances et l'intérêt du capital engagé, alors le propriétaire fait valoir son droit : il demande et obtient le prix de la coopération de son instrument; de même que le propriétaire d'un terrain qui se trouve enveloppé dans les agrandissements d'une ville croissante vend son terrain ou en tire un loyer, bien qu'il soit absolument nu. Un fonds de terre a la faculté de développer des végétaux ou de porter des maisons; mais cette faculté n'a une valeur que là où l'on a besoin d'en faire usage. Le sol alors devient un instrument dont le service acquiert du prix, de même que la coopération des autres instruments de l'industrie, de même que les facultés industrielles elles-mêmes. Si, grâce aux progrès de la société, un fonds de terre absolument nu a une valeur vénale ou locative, le propriétaire auquel il appartient ne se contente pas d'en retirer seulement le remboursement ou l'intérêt du capital qu'on y répandra. S'il s'agit d'y construire un bâtiment, il n'en fera la dépense qu'autant que le loyer lui rapportera un revenu pour le fonds indépendamment de l'intérêt de son capital. Il y a donc un produit résultant des seules facultés productives du fonds de terre, quand les besoins de la société réclament leur concours. De ce que ces facultés ne produisent pas dans certains cas, il ne faut pas conclure qu'elles ne sont productives dans aucun. Si un homme habile se trouve jeté dans un désert où son talent ne peut être apprécié de personne, ce talent n'aura certes aucune valeur; mais si la civilisation arrive jusqu'à lui et l'entoure, son travail pourra acquérir un très-haut prix et ses journées être chèrement payées. Serait-on fondé à dire que son travail n'est pas productif, parce qu'à une certaine époque ce genre de travail n'avait dans le même lieu aucune valeur? »

D'après un célèbre économiste, M. Buchanan, qui a publié à Edimbourg un commentaire sur l'ouvrage de Smith, l'origine du profit que le propriétaire cède au fermier sous le nom de fermage vient du prix élevé où les besoins de la société portent les productions rurales; mais il ne considère dans ce profit que le résultat du monopole que l'organisation sociale attribue au propriétaire foncier. Sans ce monopole, le blé coûterait moins cher. Le haut prix qui donne lieu au profit foncier, tandis qu'il enrichit le propriétaire qui vend des produits agricoles, appauvrit, dit-il, dans la même proportion le consommateur qui les achète. C'est pourquoi on ne doit point considérer le profit du propriétaire foncier comme une addition au revenu national.

D'autres auteurs vont jusqu'à soutenir que les terres sans aucun travail seraient complètement improductives. Cette affirmation ne peut provenir que d'un abus de mots : « Il résulte pour l'homme des pouvoirs productifs de la terre une utilité. Lorsqu'il n'est pas obligé de la payer, elle peut, de même que la lumière et la chaleur du soleil, passer pour une richesse naturelle; mais la terre ne saurait développer tout son pouvoir qu'au moyen de l'appropriation qui fait de ses produits des biens qu'il faut payer, et qui, dès lors, sont des richesses sociales. » La puissance végétative de la terre peut, dans un certain état de la société, avoir une valeur, indépendamment de tout capital répandu sur le sol, indépendamment d'aucun travail qui le sollicite; cela est vrai. Mais dans quelles proportions l'industrie n'augmente-t-elle point les facultés productives du sol!

L'agriculture est une des bases les plus solides de la prospérité publique : « A ce point de vue, dit M. Eugène Marie, l'agriculture est digne de toute la sollicitude du gouvernement, qui, sans intervenir dans ses procédés et ses méthodes, peut néanmoins contribuer efficacement à ses progrès. Cette action de l'Etat sur les choses agricoles s'exerce par la voie des encouragements et des subventions, et à l'aide des lois et des règlements qui ont pour but d'assurer le libre développement de la production agricole. C'est ainsi que la loi sur les irrigations, par exemple, est venue permettre au cultivateur d'utiliser des eaux jusqu'alors improductives, et, par suite, de créer de nouvelles prairies, d'améliorer les anciennes, d'augmenter, en un mot, les ressources fourragères de son exploitation. De là, comme conséquence, l'accroissement du bétail entretenu sur une surface donnée, l'abondance de l'engrais et une élévation proportionnelle dans le rendement des récoltes. Sans prendre en main la charrue, sans substituer son action à celle des exploitants, l'Etat peut donc, par des institutions sagement combinées, préparer le milieu dans lequel l'agriculture trouvera les conditions les plus favorables de bien-être et de succès. C'est en se plaçant à ce point de vue que le législateur a successivement pourvu au dessèchement des marais et des étangs, à la fixation des dunes sur les cours d'eau, à l'amélioration des animaux domestiques, au défrichement des terres incultes, à la pratique des irrigations et du drainage, à l'établissement du crédit foncier, à la création de l'enseignement professionnel de l'agriculture, à l'organisation des chambres consultatives d'agriculture, à la conservation des bois, à la confection et à l'entretien des chemins vicinaux, etc., sans parler des lois de douane, qui, par l'élévation ou l'abaissement des tarifs, réagissent d'une manière si puissante sur les industries qu'elles protègent d'intention, sinon de fait... Mais l'action gouvernementale demeurerait complètement stérile si elle n'était puissamment secondée par l'activité particulière. Le temps n'est plus, fort heureusement, où l'on pouvait redouter les effets de cette inaction. Un mouvement très-prononcé entraîne nos agriculteurs dans la voie du progrès, et, en considérant les résultats déjà obtenus, il est permis d'augurer favorablement des promesses de l'avenir. »

Certes, le gouvernement peut exercer la plus grande influence sur les intérêts agricoles; nous pouvons dire que depuis quelques années il veille sur eux d'une manière toute spéciale; l'institution des concours est venue donner à l'agriculture une vive impulsion. Mais que de progrès il reste encore à réaliser! La dernière enquête agricole a révélé de nombreux besoins qui sont loin d'être satisfaits. Le réseau vicinal, si favorable aux transactions agricoles, prend tous les jours une plus grande extension, cela est vrai, mais il existe une autre catégorie de chemins qui devraient faire l'objet d'une loi spéciale : nous voulons parler des chemins ruraux. La législation, si prévoyante et si minutieuse à l'égard des chemins vicinaux, est tout à fait insuffisante et incomplète en ce qui touche les voies rurales. Ces chemins, bien que d'une moindre importance, sont nécessaires à l'exploitation des différents cantons de terres arables. L'autorité publique ne devrait donc pas rester étrangère à leur régime et accorder plus de surveillance et plus de protection à cette partie de la propriété communale. Ainsi, le conseil d'Etat a décidé en plusieurs circonstances que les communes ne sauraient être autorisées à faire des expropriations de terrains, ni à contracter des emprunts, ni à s'imposer extraordinairement pour l'amélioration de leurs chemins ruraux. Pourquoi cette différence entre les chemins vicinaux et les voies rurales? Celles-ci peuvent bien, il est vrai, être classées comme voies vicinales, mais les voies vicinales dépendent uniquement de la volonté du préfet, qui souvent n'est pas à même d'apprécier la convenance d'un tel classement.

— Biol. *Loi d'économie dans la constitution du règne animal*. Lorsqu'on jette les yeux sur les animaux innombrables qui peuplent la surface de la terre ou qui vivent dans le sein des eaux, on est frappé de la variété extrême qui règne parmi ces êtres. Chaque espèce diffère de tout le reste de la création : dans une même espèce la ressemblance n'est jamais complète entre les individus, et si l'on vient à comparer l'individu à lui-même, on voit encore qu'en avançant dans la vie il change sans cesse. Les organismes ne sont réellement identiques ni dans le temps ni dans l'espace, et la diversité des produits semble être la première condition imposée à la nature dans la formation des animaux.

A côté de cette loi de diversité se place une seconde loi non moins importante, sur laquelle M. Milne Edwards a appelé l'attention et qu'il a désignée sous le nom de *loi d'économie* : « Lorsqu'on vient à étudier, dit-il, cette multitude d'animaux variés, on ne tarde pas à s'apercevoir que la nature, tout en satisfaisant si largement à la loi de la diversité des organismes, n'a pas eu recours à toutes les combinaisons physiologiques qui auraient été possibles. Elle se montre, au contraire, toujours sobre d'innovations; on dirait qu'avant de recourir à des ressources nouvelles elle a voulu épuiser, en quelque sorte, chacun des procédés qu'elle avait mis en jeu; et autant elle est prodigue de variété dans ses créations, autant elle paraît économe dans les moyens qu'elle emploie pour diversifier ses œuvres. La loi d'*économie* étend son influence sur le règne animal tout entier; mais elle ne pèse pas du même poids sur toutes les parties des organismes; son action semble être proportionnée à l'importance des choses, et la variété est toujours d'autant plus grande que les dissemblances sont le résultat de modifications organiques plus légères. »

M. Milne Edwards cite de nombreux exemples de cette alliance de la diversité dans les produits avec l'*économie* dans l'emploi des procédés. Chacun a dû admirer la variété extrême qui règne parmi les oiseaux : les zoologistes en connaissent aujourd'hui plus de sept mille espèces, et les individus de chaque espèce diffèrent entre eux suivant le sexe, l'âge et les conditions d'existence. Cet immense résultat a été obtenu cependant à peu de frais. Dans ces milliers d'espèces et dans ces variétés dont le nombre nous échappe, tout ce qui reste essentiel est invariable; partout dans ce groupe l'organisme se compose des mêmes matériaux et se développe sur un même tracé. Pour diversifier tous ces êtres, la nature n'a eu recours à aucune création organique nouvelle; elle s'est bornée à changer dans d'étroites limites les proportions de quelques parties et à varier les décorations sans toucher au caractère essentiel ni des murs, ni des fondations de l'édifice. C'est sans porter aucune atteinte au plan général de structure dont le scarabée ou le hanneton nous offre le modèle, que la nature a su former cette immense légion de coléoptères dont le catalogue est encore bien incomplet, mais dont on compte déjà plus de quarante mille espèces réunies dans les musées entomologiques. A l'aide de quelques modifications légères dans le mode de constitution propre à la mouche commune, elle a produit tout le groupe des insectes diptères, qui paraît devoir être presque aussi riche en espèces que l'ordre des coléoptères. Enfin, pour peu que l'on compare entre eux les scarabées, les mouches, les sauterelles, les papillons et les abeilles, on voit que ces insectes se ressemblent tous par les caractères les plus importants et les plus nombreux de leur organisation; que tous ont été créés d'après un même plan général, et que c'est en variant les détails d'exécution seulement que la nature a tiré d'une seule et même combinaison physiologique plus de cent mille animaux d'espèces différentes.

La loi générale d'*économie* se manifeste par une loi partielle qu'on appelle *loi de répétition*. Le volume d'un corps vivant dépend du nombre d'organes dont la réunion constitue l'individu et de la grandeur de chacun de ces instruments physiologiques. Or, la manière la plus économique d'obtenir une augmentation dans le nombre des organes est évidemment de multiplier, pour ainsi dire, les exemplaires d'une ou de plusieurs de ces créations, de même que c'est par l'élévation du nombre de leurs parties constitutives similaires que la masse de chacun de ceux-ci doit pouvoir s'accroître le plus facilement. Aussi voyons-nous toujours la nature procéder de la sorte dans ses premières œuvres; c'est en se répétant ainsi elle-même qu'elle arrive d'abord à enrichir les organismes, et elle semble être avare de créations nouvelles tant que les parties déjà formées peuvent, en se multipliant, subvenir au besoin du travail physiologique dont l'individu doit être le siége. Lors même qu'elle introduit dans la machine vivante le plus grand nombre d'éléments hétérogènes, on reconnaît encore les traces de cette tendance à l'*économie*; on voit toujours dans le même animal un certain nombre d'organes qui sont la répétition plus ou moins servile d'un type unique, et dans chacun de ces organes on trouve, comme matériaux consécutifs, une foule de parties similaires.

C'est chez les animaux inférieurs que la tendance au développement des organismes par voie de répétition se manifeste au plus haut degré et exerce sur la constitution générale du corps l'influence la plus grande. Nous en voyons un exemple des plus remarquables dans la structure des ténias. Le corps de ces helminthes se compose d'une multitude de segments ou anneaux qui offrent tous les mêmes caractères extérieurs et qui renferment les mêmes organes; à mesure que l'animal grandit, il s'enrichit de nouveaux anneaux modelés d'après les segments préexistants, et chacun de ces éléments de l'organisme ne se développe que peu, comparativement à l'accroissement de l'individu. Chez les annélides, c'est aussi par la multiplication de parties similaires que la masse du corps augmente le plus. Une néréide, par exemple, ne possède en naissant que quatre ou cinq anneaux

bientôt on compte huit, dix, vingt de ces segments placés bout à bout; à mesure que le ver grandit, de nouveaux anneaux se constituent à la suite des précédents, il s'en forme quelquefois plus de cent; mais ces parties nouvelles, dont l'organisme est doté successivement, ne sont pas le résultat d'autant de conceptions particulières : ce sont seulement des répétitions de ce qui avait été précédemment créé pour constituer le corps imparfait du jeune individu.

Cette tendance à l'*économie* par la répétition, nous la retrouvons chez les polypes, les méduses et les autres radiaires, dont le corps se compose de quatre, de cinq, de huit ou même d'un plus grand nombre de portions disposées autour d'un point central et présentant les mêmes formes, la même structure, les mêmes propriétés physiologiques; chez les crustacés, les insectes et surtout les myriapodes, qui sont pourvus d'un grand nombre d'organes similaires groupés des deux côtés de la ligne médiane du corps et se succédant longitudinalement. Moins marquée dans l'embranchement des mollusques, cette même tendance semble reprendre son empire chez les vertébrés. Dans la charpente solide du corps des mammifères, des oiseaux, des reptiles et des poissons, on voit les mêmes formes reproduites par un grand nombre de parties distinctes; à la suite d'une vertèbre se montre une autre vertèbre, puis une troisième et ainsi de suite dans toute la longueur du tronc; des côtes presque identiques entre elles s'attachent à un nombre plus ou moins considérable de ces vertèbres; enfin les membres ne sont pas seulement semblables des deux côtés du corps, ils se répètent les uns les autres, et paraissent avoir été construits d'après un type unique.

Une seconde manifestation du principe d'*économie* est ce que M. Milne Edwards appelle le système des *emprunts physiologiques*. En quoi consistent ces emprunts? En ceci, que lorsque la nature enrichit l'organisme d'une fonction nouvelle, elle ne crée pas tout d'abord pour cette fonction un organe spécial, mais elle la fait remplir par des organes destinés jusqu'alors à des usages différents. En un mot, la nature tend à économiser les créations organiques au moyen d'emprunts faits aux systèmes préexistants : « La tendance générale de la nature, dit M. Milne Edwards, est de varier de plus en plus les instruments physiologiques dont la réunion constitue l'organisme animal à mesure qu'elle produit des espèces plus parfaites; mais, en marchant ainsi du simple au composé, elle semble vouloir utiliser autant que possible chacun des matériaux dont elle enrichit successivement la machine vivante. Lorsqu'une fonction se montre d'abord ou commence à se localiser, elle est confiée à un agent qui existait avant que ce perfectionnement se fût introduit, et qui est alors un peu modifié seulement pour s'approprier à son rôle nouveau. Puis, ce n'est plus à l'aide d'un emprunt matériel que l'instrument nouveau est obtenu : la partie de l'organisme dont il se compose n'existait pas chez les animaux inférieurs conformés d'après le même plan; mais on ne peut cependant la considérer comme un élément de création nouvelle, car elle n'est au fond que la répétition d'une partie déjà créée et adaptée ailleurs à d'autres usages. Puis, enfin, ces matériaux homologues ne suffisent plus aux exigences croissantes de la loi de diversité; un élément organique entièrement nouveau s'introduit dans la constitution de l'animal et fournit à la fonction pour laquelle il a été créé des instruments spéciaux. »

De cette tendance à l'*économie* par voie d'emprunt physiologique nous trouvons de nombreux exemples, lorsque nous comparons les animaux sous le rapport de telle ou telle fonction, lorsque, montant les degrés de l'échelle organique, nous voyons cette fonction se perfectionner de plus en plus. Ainsi, lorsque la respiration cesse d'être entièrement diffuse et qu'elle se localise dans une cavité, l'instrument affecté au service de cette fonction n'est pas d'abord un organe nouveau dans l'organisme : c'est ordinairement une portion du tube alimentaire qui, tout en continuant d'agir comme un agent de digestion, devient l'organe au moyen duquel s'établissent les relations entre l'animal et l'atmosphère. Dans toute la classe des tuniciers, par exemple, la chambre pharyngienne est le siége de ce phénomène, et chez la plupart de ces molluscoïdes, ce sont les parois mêmes de cette cavité qui constituent l'appareil branchial. Chez les biphores la division du travail commence à s'établir; l'acte de la respiration s'effectue toujours dans le vestibule de l'appareil digestif; mais, au lieu de n'avoir pour instrument que les tuniques du tube alimentaire, il devient l'apanage d'un organe particulier suspendu comme une écharpe au milieu de cette cavité. Enfin, chez d'autres mollusques, dont l'organisation est plus parfaite, la fonction de la respiration n'emprunte plus rien à l'appareil digestif et s'exerce à l'aide d'instruments qui ne semblent avoir été créés que pour servir à son usage. Dans la plupart des gastéropodes, ainsi que chez les céphalopodes, il existe effectivement une chambre respiratoire particulière servant à loger les branchies ou le réseau pulmonaire; souvent elle vient à son tour en aide aux organes excréteurs; mais d'autres fois, chez l'onchidie, par exemple, elle n'a qu'un seul usage et ne conserve plus aucune connexion avec le canal digestif.

Dans l'embranchement des vertébrés nous voyons aussi la respiration emprunter d'abord tous ses instruments à l'appareil digestif, puis acquérir peu à peu des organes qui lui appartiennent en propre. Chez l'amphyoxus, de même que chez les tuniciers, c'est la cavité buccale ou pharyngienne qui constitue la chambre respiratoire et ce sont les parois de cette portion du tube alimentaire qui jouent le rôle de branchies. Chez les poissons ordinaires, la respiration s'effectue dans une chambre particulière; mais les parties qui forment la voûte de cette cavité constituent en même temps le plancher du vestibule digestif, et c'est par l'intermédiaire de ce vestibule seulement que le fluide respirable peut arriver aux branchies. Chez les batraciens, les voies aériennes deviennent presque entièrement distinctes des voies digestives. L'appareil pulmonaire n'emprunte plus au tube digestif tout ce qui est nécessaire pour qu'il puisse se mettre en communication avec l'atmosphère; mais c'est encore la cavité pharyngienne qui vient en aide à cet appareil pour y déterminer, par des mouvements de déglutition, le renouvellement du fluide respirable. Chez la plupart des reptiles, ainsi que chez les oiseaux, les agents mécaniques de la respiration ne sont plus fournis par l'appareil digestif, et les parois de la cavité destinée à loger les poumons sont disposées pour fonctionner à la manière d'une pompe aspirante et foulante alternativement. Enfin, chez les mammifères, la spécialité des instruments est portée plus loin encore, puisque la chambre thoracique qui constitue cette pompe respiratoire devient complétement distincte de la cavité viscérale commune dont elle se trouve séparée par le muscle du diaphragme.

La même tendance se montre sous une autre forme lorsque le travail respiratoire se localise et se perfectionne chez les animaux annelés. Les turbellariés, dont la membrane tégumentaire est partout molle et perméable, respirent certainement par tous les points de la surface du corps. Chez quelques annélides, tels que les néréides, la peau devient beaucoup plus vasculaire vers la base des pattes que partout ailleurs; et ces organes, en agissant comme instruments de locomotion, renouvellent à chaque instant la couche d'eau aérée qui est en contact avec cette portion des téguments communs; aussi le travail respiratoire y devient plus actif que dans le reste du corps. Chez d'autres annélides, les cirrhatules, par exemple, certaines parties de ces mêmes pattes, désignées par les zoologistes sous le nom de cirrhes, deviennent les organes spéciaux de la respiration; mais chez des espèces où la constitution de l'appareil destiné à l'exercice de cette fonction se perfectionne davantage, ce ne sont plus les pattes qui servent de branchies, et l'on trouve sur le dos de l'animal des organes vasculaires particuliers, qui semblent avoir été créés dans le seul but d'assurer l'action de l'air sur le fluide nourricier.

Dans la classe des crustacés, la respiration emprunte aussi ses instruments à l'appareil de la locomotion avant de s'exercer à l'aide d'organes créés pour son usage spécial. Chez les branchipes et les lymnadies, les pattes, membraneuses et foliacées, servent en même temps comme rames natatoires et comme branchies; il en est probablement de même chez les trilobites. Chez les édriophthalmes, la division du travail s'établit; mais ce sont toujours les pattes qui fournissent les instruments pour la respiration; il y a des pattes ambulatoires et des pattes respiratoires. Enfin, chez les crabes, les écrevisses et les autres décapodes, où les branchies se trouvent renfermées dans des cavités particulières, c'est encore au système appendiculaire que la nature emprunte les instruments mécaniques de la respiration, et ce sont les mâchoires de la seconde paire qui, détournées en majeure partie de leurs usages ordinaires, constituent les espèces de palettes dont les mouvements déterminent le courant nécessaire à l'exercice de cette fonction.

— *Economie de croissance.* Il arrive souvent, lorsqu'une portion de l'organisme acquiert un volume considérable ou se développe à un haut degré par la répétition de ses éléments constitutifs, qu'un phénomène contraire se manifeste dans quelque autre partie de l'*économie* animale, comme si les forces vitales ne pouvaient suffire aux exigences du travail génésique, dans l'appareil ainsi favorisé, qu'en se retirant des autres systèmes, dont le développement devient languissant ou incomplet. Cette tendance de la nature, découverte par Gœthe et Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, et désignée sous le nom de *loi de compensation* ou de *balancement organique*, peut être rattachée à la loi générale d'*économie*. Voici comment Gœthe formule cette loi de compensation : « En considérant avec la notion d'un type, ne fût-il qu'ébauché, les animaux supérieurs appelés mammifères, on trouve que la nature est *circonscrite dans son pouvoir créateur*, quoique les variétés de formes soient à l'infini à cause du grand nombre des parties et de leur extrême modificabilité. Si nous examinons attentivement un animal, nous verrons que la diversité des formes qui le caractérise provient uniquement de ce que l'une de ses parties devient prédominante sur l'autre. Ainsi, dans la girafe, le cou et les extrémités sont favorisés aux dépens du corps, tandis que le contraire a lieu dans la taupe. Il existe donc une loi en vertu de laquelle une partie ne saurait augmenter de volume qu'aux dépens d'une autre, et *vice versa*. Telles sont les barrières dans l'enceinte desquelles la force plastique se joue de la manière la plus bizarre et la plus arbitraire sans pouvoir jamais les dépasser; cette force plastique règne en souveraine dans ces limites, peu étendues, mais suffisantes à son développement. Le total général au budget de la nature est fixé; mais elle est libre d'affecter les sommes partielles à telle dépense qu'il lui plaît. Pour dépenser d'un côté, elle est forcée d'économiser de l'autre; c'est pourquoi la nature ne peut jamais ni s'endetter ni faire faillite. » Ailleurs, Gœthe, rendant compte de la célèbre discussion de Cuvier et de Geoffroy Saint-Hilaire sur l'unité de composition, s'exprime dans les termes suivants : « M. Geoffroy s'est pénétré de cette grande vérité, que la prévoyante nature s'est fixé un budget, un état de dépenses bien arrêté. Dans les chapitres particuliers, elle agit arbitrairement, mais la somme générale reste toujours la même; de sorte que, si elle dépense trop d'un côté, elle retranche de l'autre. »

On peut encore rapporter au principe général d'*économie* ce que M. Darwin a appelé la loi d'*use and disuse*, loi qui lie la résorption des matériaux organiques, l'atrophie et l'annihilation d'un organe à l'inactivité fonctionnelle de cet organe. Il semble bien que la loi de compensation organique et la loi d'*use and disuse* sont deux effets d'une même cause. On sait que chez les animaux l'influx vital se porte de préférence vers les organes qui agissent beaucoup, de sorte que l'abondance de nourriture et de vie que reçoit chaque organe dépend de son activité. Doit-on voir un fait primitif, une tendance primitive de la nature dans la cause unique à laquelle paraissent se rattacher la loi de compensation et la loi d'*use and disuse*, c'est-à-dire dans le principe général d'*économie?* S'il en était ainsi, cette tendance de la nature à l'*économie* devrait être considérée comme un principe téléologique et pourrait être invoquée en faveur des causes finales. M. Darwin incline à voir dans l'*économie* de croissance un fait dérivé et à rapporter ce fait à l'élection naturelle : « Je soupçonne, dit-il, que quelques-uns des cas de compensation organique qu'on a cités, et de même quelques autres faits, dérivent d'une loi plus générale : c'est que l'élection naturelle essaye continuellement d'économiser sur chaque partie de l'organisation. Ainsi, lorsque, sous des conditions de vie changeantes, un organe autrefois utile devient d'une moins grande utilité, l'élection naturelle s'empare des tendances de résorption, si légères qu'elles soient, qu'il manifeste, parce qu'il doit être avantageux à chaque individu de l'espèce de ne plus perdre autant de forces nutritives à construire un organe inutile. C'est ainsi que j'ai pu m'expliquer un fait dont j'ai été vivement frappé en étudiant les cirrhipèdes et dont on pourrait encore trouver beaucoup d'autres exemples : c'est que, lorsqu'un cirrhipède est le parasite interne d'un autre et que par cela même il se trouve protégé, il perd plus ou moins complètement sa propre coquille ou carapace. Tel est le cas de l'ibla mâle, et on l'observe chez le protéolépas dans des circonstances encore plus frappantes : chez tous les autres cirrhipèdes, la carapace présente un énorme développement de trois segments antérieurs de la tête qui sont les plus importants de tous, en ce qu'ils sont généralement pourvus de gros nerfs et de muscles puissants. Au contraire, chez le protéolépas, protégé par ses habitudes parasites, toute la partie antérieure de l'armure de la tête est réduite à de simples rudiments attachés à la base des antennes préhensiles. Or, il est évident que lorsque, par suite des habitudes parasites acquises par le protéolépas, certains organes très-compliqués et très-développés lui devinrent superflus, l'épargne de ces organes, bien qu'effectuée lentement et peu à peu, a pu être décidément avantageuse à chacun des représentants successifs de l'espèce. Dans la lutte que chaque être doit soutenir contre d'autres êtres, ces protéolépas, ainsi modifiés, devaient avoir plus de chance que les autres de l'emporter, ayant à perdre une moins grande quantité de forces nutritives au développement d'organes devenus inutiles à leur conservation. Ainsi, selon moi, l'élection naturelle réussira toujours, dans la longue suite des temps, à réduire et à épargner tout organe, ou partie d'organe, aussitôt qu'il aura cessé d'être nécessaire ou utile, sans que pour cela d'autres parties ou organes se développent en un degré correspondant, si ce développement est sans aucune utilité. Réciproquement, l'élection naturelle peut fort bien développer considérablement un organe quelconque, sans nécessiter en compensation la réduction de quelque autre partie de l'organisme. »

D'après cette explication, on ne devrait pas ranger les phénomènes de compensation et d'*économie* de croissance parmi les causes primitives des variations entre lesquelles l'élection naturelle est appelée à prononcer. Cette même interprétation, appliquée à la loi d'*use and disuse* et aux phénomènes de corrélation de croissance, peut seule donner à la doctrine darwinienne l'unité logique qui lui manque dans l'ouvrage du naturaliste anglais, en fermant sans retour la porte à toute idée de finalité naturelle. M. Darwin ne s'est pas cru fondé à accorder à l'accident, au hasard, d'une part, et à l'élection naturelle, de l'autre, une action si étendue et si exclusive.

— Bibliogr. Economie politique, avec les applications de cette science à l'économie sociale.

HISTOIRE, DICTIONNAIRES, COLLECTIONS.

Histoire de l'économie politique en Europe, depuis les anciens jusqu'à nos jours, suivie d'une bibliographie raisonnée, par M. Adolphe Blanqui (2e édit. Paris, 1842, 2 vol. in-8o; 3e édit., 1847, 2 vol. in-12; 4e édit., 1860, 2 vol. gr. in-18); *Histoire de l'économie politique*, par le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont (Paris, 1841, 2 vol. in-8o); Rob. von Mohl, *Die Geschichte und Literatur der Staatswissenschaften, in Monographien dargestell* (Erlangen, 1855-1858, 3 vol. gr. in-8o); *Della economia politica del medio evo*, di Luigi Cibrario (Torino, Fontana, 1841, 3 vol. in-8o). Trad. en français par M. Barneaud, précédé d'une introduction par M. Wolowski (Paris, Guillaumin, 1859, 2 vol. in-8o); *Dictionnaire de l'économie politique contenant par ordre alphabétique l'exposition des principes, l'opinion des écrivains, la bibliographie générale de l'économie politique, par noms d'auteurs et par ordre de matières, avec des notices biographiques, etc.*, sous la direction de Ch. Coquelin et Guillaumin (Paris, Guillaumin, 1851-1855, 2 vol. gr. in-8o); *Das Staats-Lexikon. Encyclopædie der sæmmtlichen Staatswissenschaften für alle Stænde. In Verbindung mit vielen der angesehensten Publicisten Deutschlands herausgegeben* von Karl von Rotteck und Karl Welcker. 3e umgearb., verb. und verm. Auflage. Herausg. von Karl Welcker (Leipzig, 1862-1863, 12 vol. in-8o); *Collection des principaux économistes* (Paris, Guillaumin, 1843-1848, 15 vol. gr. in-8o); *Répertoire général d'économie politique ancienne et moderne*, par A. Sandelin (La Haye, 1846-1848, 6 vol. gr. in-8o, à 2 col.); *Histoire de l'économie politique en Italie*, ou *Abrégé critique des économistes italiens*, par le comte Jos. Pecchio, trad. de l'italien par Léonard Gallois (Paris, 1830, in-8o); *Scrittori classici italiani di economia politica* (Milano, 1803, 50 vol. in-8o).

PRINCIPES GÉNÉRAUX ET COURS PUBLICS.

Les *Œconomiques*, par Dupin (1744, 3 vol. in-4o); *Traicté de l'économie politique*, par Ant. de Montchrestien (Rouen, 1615, in-4o); *Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, par MM. J. Garnier, Maurice Block et Guillaumin (Paris, 1844 et années suivantes, 1 vol. in-18 par année; le premier est épuisé); *Eléments de l'économie politique, exposé des notions fondamentales de cette science*, par Joseph Garnier; 4e édition augmentée (Paris, Guillaumin, 1860, gr. in-18); *Traité d'économie politique*, par Jos. Garnier; 5e édit., considérablement augmentée (Paris, Guillaumin, 1863, in-18); *Recherches des principes de l'économie politique*, par James Steuart, trad. en français (Paris, 1789, 5 vol. in-8o); Ad. Smith, *Inquiry on the wealth of nations; Nuovo prospetto delle scienze economiche*... da Melch. Gioja (Milano, 1816, 6 vol. in-4o); *Opere maggiori di Melch. Gioja, contenenti le opere principali* (Lugano, 1838-1840, 18 vol. in-8o); *Opere minori del medesimo, contenenti varie operette, trattati, lettere, opuscoli, ora per la prima volta raccolte* (Lugano, 1832-1837, 17 vol. in-8o); *Principles of political economy, considered with a view to their practical application*, by P.-R. Malthus (London, 1820, 2 vol. in-8o). Trad. de l'anglais par F.-S. Constancio (Paris, 1820, 2 vol. in-8o). Trad. par Fonteyraud (Paris, Guillaumin, 1859, in-8o); *Definitions in political economy*, by P.-R. Malthus (London, 1827, in-8o); *On the principles of political economy and taxation*, by S. Ricardo, third edit. (London, 1821, in-8o). Trad. de l'anglais par F.-S. Constancio, avec des notes par J.-B. Say (Paris, 1818 [2e édit., 1835], 2 vol. in-8o); *Œuvres complètes de David Ricardo*, trad. en français par Constancio et Alc. Fonteyraud (Paris, Guillaumin, 1847, gr. in-8o); *Principes d'économie politique...*, par Mac-Culloch, trad. de l'anglais sur la 4e édit. (Lond., 1849), par Aug. Planche (Paris, Guillaumin, 1851 [4e édit, 1864], 2 vol. in-8o). Du même auteur : *Treatise on economical policy* (Edinburgh, 1853, in-8o); *Treatise on the principles and practical influence of taxation and the funding system*, second edit. (Lond., 1852, in-8o); *Literature of political economy, a classified catalogus of books on the science* (Lond., 1845, in-8o); *Traité d'économie politique*, par J.-B. Say, 7e édit. (Paris, Guillaumin, 1860, gr. in-18); *Cours complet d'économie politique pratique*, par J.-B. Say (Paris, 1828-1830, 6 vol. in-8o; 3e édit. Paris, Guillaumin, 1852, 2 vol. gr. in-8o); *Mélanges et correspondances d'économie politique*, par le même (Paris, 1833, in-8o); *Des systèmes d'économie politique, de la valeur comparative de leurs doctrines, et de celle qui paraît la plus favorable aux progrès de la richesse*, par Ch. Ganilh, 2e édit. (Paris, 1821, 2 vol. in-8o); la *Théorie de l'économie politique*, par Ch. Ganilh, 2e édit. (Paris, 1822, 2 vol. in-8o); *Principes d'économie politique et de finances, appliqués aux fausses mesures des gouvernements, aux spéculations du commerce, etc.*, par Ch.

Ganilh (Paris, 1835, in-8o); *Cours d'économie politique*, ou *Exposition des principes qui déterminent la prospérité des nations*, par M. Storch (Saint-Pétersbourg, 1815, 6 vol. in-8o), ou nouv. édit., avec des notes par J.-B. Say (Paris 1823, 5 vol. in-8o); *Nouveaux principes d'économie politique*, par Simonde de Sismondi, 2e édit. (Paris, 1826, 2 vol. in-8o); *Etudes des sciences sociales*, par Simonde de Sismondi (Paris, 1836-1838, 3 vol. in-8o. Les tomes II et III font suite à l'article ci-dessus); *Nouveau traité d'économie politique sociale...*, par M. Ch. Dunoyer (Paris, 1830, 2 vol. in-8o; rare); nouv. édit. sous ce titre : *De la liberté du travail* (Paris, Guillaumin, 1845, 3 vol. in-8o); *Philosophie de l'économie politique*, ou *Nouvelle exposition des principes de cette science*, par J. Dutens (Paris, 1835, 2 vol. in-8o); *Des rapports de l'économie publique avec la morale et le droit*, par Minghetti, trad. par Saint-Germain-Leduc (Paris, Guillaumin, 1863, in-8o et in-12); *Sconvenevollezza delle teoriche del valore, insegnate da Smith, da Malthus e Say, e dagli scrittori più celebri di pubblica economia, ecc.*, da Mich. Agazzini (Milano, 1834, in-8o); *Cours d'économie politique*, par M. Rossi, 3e édit. (Paris, Guillaumin, 1854-1858, 4 vol. in-8o); *Principles of political economy, with some of their applications to social philosophy*, by John Stuart Mill, 3e edit. (London, 1852, 2 vol. in-8o); il a paru depuis un 4e édit.; trad. en français par MM. H. Dussard et Courcelle-Seneuil (Paris, Guillaumin, 1854, 2 vol. in-8o); *Etudes d'économie politique et de statistique*, par M. L. Wolowski (Paris, Guillaumin, 1848, in-8o); *Cours d'économie politique fait au Collège de France*, par Mich. Chevalier (Paris, Capelle, 1842-1844-1850, 3 vol. in-18; nouv. édit. refondue, 1857, vol. I et II); *Cours d'économie politique*, par M. G. de Molinari; 2e édit., rev. et augm. (Bruxelles, 1863, 2 vol. in-8o); *Mélanges d'économie politique et de finances*, par Léon Faucher (Paris, Guillaumin, 1856, 2 vol. in-8o, ou 2 vol. gr. in-18); *Etudes de philosophie morale et d'économie politique*, par Henri Baudrillart (Paris, Guillaumin, 1859, 2 vol. gr. in-18); *Principles of political economy*, by H.-C. Carey [Production and distribution of wealth; improvement in the physical and condition of man; increase in the numbers of mankind; political conditions of man] (Philadelphia and London, 1837-1840, 4 part. en 3 vol. in-8o); *Principes de la science sociale*, par H.-C. Carey, trad. en français par MM. Saint-Germain-Leduc et A. Planche (Paris, Guillaumin, 1861, 3 vol. in-8o, avec deux planches); *Mélanges d'économie politique*, par Alcide Fonteyraud; *Notice sur la vie et les ouvrages de Ricardo*, par Joseph Garnier (Paris, Guillaumin, 1853, in-8o); *Principes d'économie politique*, par Guil. Roscher, trad. en françois sur la 2e édit. et annotés par M. Wolowski (Paris, Guillaumin, 1857, 2 vol. in-8o); *Traité théorique et pratique d'économie politique*, par J.-G. Courcelle-Seneuil (Paris, Guillaumin, 1858-1859, 2 vol. in-8o); *De la richesse dans les sociétés chrétiennes*, par Ch. Périn (Paris, Lecoffre, 1861, 2 vol. in-8o); *Bibliotheca española economico-politica*, por J. Sempere (Madrid, 1801-1821, 4 vol. pet. in-8o); *Curso de economia politica*, por D. Alvaro Florez Estrada, segunda edicion augmentada (Paris, 1831, 2 vol. in-8o), trad. en français par L. Galibert (Paris, 1833, 3 vol. in-8o); *Instituiçoes de economia politica*, por José Ferreira Borges (Lisboa, 1834, in-8o); *Elementos de economia politica*, por Adr. Perreira-Forjaz de Sampaio (Coimbra, 1839, in-8o); *Die National-Oekonomie, ein philosophischer Versuch über den Notionalreichthum und über die Mittel ihn zu befœrdern*, von Jul. Graf von Soden (Leipzig, Aarau und Nürnb., 1705-1821, 8 tom. en 10 part., in-8o); *Economie politique*, ouvrage trad. de l'allemand de Th. Schmalz, par M. Jouffroy, et annoté par M. Fritot (Paris, 1826, 2 vol. in-8o); *Lehrbuch der politischen Oeconomie*, von K.-H. Rau, 6e vermehrte und verbesserte Auflage (Heidelb., 1858-1860, 3 vol. in-8o); *Traité d'économie nationale*, par Ch.-H. Rau, trad. de l'allemand sur la 3e édit., par Fréd. de Kemmeter (Bruxelles, Hauman, 1839, gr. in-8o).

SYSTÈMES MODERNES D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Journal des économistes, revue mensuelle (Paris, Guillaumin; 1re série, années 1842 à 1853, 37 vol. gr. in-8o; 2e série, commençant en janvier 1854, et continuée depuis à raison de 4 vol. par année); *Œuvres de politique, de morale, etc.*, de l'abbé de Saint-Pierre [Ch.-Irénée Castel] (Amsterdam et Paris, 1738-1740, 14 vol. in-12); *Sytème national d'économie politique*, par Frédéric List; trad. de l'allemand par H. Richelot (Le Mans, et Paris, chez Capelle, 1851, in-8o); *Fried. List's sæmmtliche Werke, herausgeg*, von Hausser (Leipzig, 1851, 3 vol. in-8o); *Leçons d'économie politique faites par M. Frédéric Passy*, recueillies par MM. Emile Bertin et Paul Glaize, 1860-1861, 2e édit. (Montpellier et Paris, Guillaumin, 1861, 2 vol. in-8o); *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, mises en ordre, revues et annotées d'après les manuscrits de l'auteur (Paris, Guillaumin, 1855, 6 vol. in-8o, et aussi 1860, 6 vol. gr. in-18; 2e édit., Paris, 1862); *Questions de mon temps* (1836 à 1856), par Emile Girardin (Paris, Serrière, 1858, 12 vol. in-8o [tomes I à IX, questions politiques; X à XII, questions financières]); *Tendance de l'économie politique en Angleterre et en France* (*Revue des Deux-Mondes*, article de Ch. Gouraud, 15 avril 1852). Consultez encore Bachelet, *Dictionnaire des lettres et des arts*, à l'article ÉCONOMIE POLITIQUE, où l'on trouvera une liste assez complète des ouvrages importants sur cette matière.

ÉCONOMIE RURALE.

Les ouvrages relatifs à l'économie rurale sont fort nombreux. Nous nous contenterons d'indiquer les principaux : les *Annales de l'agriculture française*, par Tessier Bosc, composées de dix-huit années, de 1799 à 1817; *Bibliothèque des propriétaires ruraux*, publiée depuis 1803 jusqu'à 1813; *Agriculture complète* ou l *Art d'améliorer les terres*, ouvrage traduit de l'anglais, de Mortimer; *Economie de l'agriculture*, par Crud (1820); *Manuel des propriétaires ruraux*, par Sonnini; *Mémoires et expériences sur l'agriculture, et principalement sur la culture des terres*, par Varennes-Genilles; *Moyens d'améliorer l'agriculture dans les provinces les moins riches*, par Bigot de Morogues; *Essais sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux*, par M. Decosta; *Cours d'agriculture*, de l'abbé Rosier; *Rapport sur les établissements agricoles*, de Fellemberg; *Eléments de chimie agricole*, en un cours de leçons, par sir Humphry Davy, traduit de l'anglais, en 1819, par Bulos; *Chimie appliquée à l'agriculture*, par le comte Chaptal; *Cours élémentaire d'agriculture*, de MM. Girardin et Dubreuil; *Précis d'agriculture*, de MM. Payen et Richard.

Économie rurale (TRAITÉ D'), par Marcus Terentius Varron, composé l'an 17 de notre ère. Suivant l'exemple de Caton, qui avait écrit sa *Chose rustique* dans sa vieillesse, Varron était âgé de plus de quatre-vingts ans lorsqu'il mit la main à son *Traité d'agriculture*. Se sentant près d'atteindre au terme de sa carrière, il voulut laisser quelques conseils à sa femme Fundania pour la gestion de ses propriétés, et ce qui devait d'abord n'être qu'une lettre familière devint sous la plume de l'auteur, entraîné par son sujet, un code rural complet. Mais Varron n'était pas simplement un agriculteur, il avait encore la réputation d'un écrivain de mérite; aussi a-t-il traité son sujet en agronome distingué et en artiste de style. Il adopta la forme dialoguée comme plus propre à répandre de la variété dans son ouvrage, qu'il divisa en trois livres. Le premier traite de l'agriculture en général, le second de l'éducation des bestiaux, le troisième des animaux nourris dans l'intérieur de la métairie, des abeilles, des garennes et des viviers. Ce n'est pas, comme chez Caton, un recueil de recettes mises à la suite l'une de l'autre sans ordre ni plan régulier, ce sont des dialogues d'une lecture agréable, qui font songer à ceux de Cicéron. Le tableau des occupations champêtres prêtait matière à d'heureux développements : « Nulle part, dit M. Pierron, la faiblesse de l'âge ne se laisse apercevoir, si ce n'est par ses qualités aimables et son expérience; son imagination n'est point flétrie; son style est encore coloré et plein de sève. Il aime néanmoins, comme tous les vieillards, à faire de longs discours ou plutôt à en prêter de longs à ses personnages. Mais il n'oublie jamais son sujet ni le but où il tend; il dit tout, mais il ne dit rien de trop, et s'il fait quelque étalage d'érudition, cette érudition est toute spéciale et a toujours trait à la matière agricole. C'est le vieux Nestor transporté de la vie héroïque aux humbles choses du monde champêtre et parlant de ce qu'il sait à fond sans jactance. C'est le vieillard d'Ascra, moins le génie poétique et la langue divine. Varron aime à mêler, comme Hésiode, les sentences morales aux préceptes du labourage et de l'économie domestique. »

Comme les sujets, les interlocuteurs varient dans les trois livres, qui forment trois dialogues différents, tous trois dédiés à Fundania. C'est dans le temple de Tellus, le jour de la fête des semailles, qu'a lieu le premier entre Varron, Fundanius, son beau-père, le socraticien Agrius, chevalier romain, et le fermier de l'Etat, Agrasius. En face de l'admirable végétation de l'Italie, qui donne le blé de la Campanie et de l'Apulie, le vin de Falerne et l'huile de Venabrum, l'entretien tourne tout naturellement à l'agriculture. Les interlocuteurs se demandent si l'agriculture est un art et examinent son point de départ, son but et les espaces intermédiaires qu'elle parcourt. Varron démontre que c'est un art et des plus étendus, puisqu'elle nous apprend à connaître les terrains, les travaux qui les font fructifier et les différents genres de culture appropriés à leur nature particulière. Caton avait recommandé comme le meilleur fonds celui qui se trouve situé au pied d'une montagne et exposé au midi; Varron, d'accord avec lui, recommande de bâtir les métairies dans des lieux élevés, à l'abri des dangers. Puis il fait, tout en causant, un cours d'agronomie basé sur la pratique, qui fait encore autorité de nos jours.

Varron place le deuxième entretien au temps de la guerre des pirates, quand il commandait la flotte grecque, et il converse avec quelques-uns de ses amis, grands propriétaires de bestiaux en Epire. Le sujet leur étant familier, ils en parlent en maîtres. Dans le troisième dialogue, l'auteur suppose que, durant les comices pour l'édilité, son ami Axius et lui allèrent se mettre à l'ombre dans un jardin public, où ils trouvèrent une agréable compagnie. La société se compose d'interlocuteurs portant des noms d'oiseaux entre lesquels s'engage une discussion sur la basse-cour, dans laquelle *Pica* (la pie), *Pavo* (le paon), *Passer* (le moineau), font naturellement entendre leur ramage. Le troisième entretien est le plus agréable, sinon le plus instructif; on y remarque de délicieuses descriptions, telles que celle de la volière de Varron et de ses magnifiques métairies. Mais ce qu'il y a de plus saillant, c'est l'étude sur les abeilles, si exacte comme histoire naturelle, et dont s'est largement inspiré le P. Vannière dans son *Prædium rusticum*. Virgile, qui a également profité du traité de Varron, surtout pour la division de ses *Géorgiques*, a sur son devancier la supériorité des vers sur la prose; mais, comme vérité de détails, il est bien au-dessous de Varron. Aurait-il jamais songé à une semblable réflexion : « Dans un rayon de cire il existe une foule de petites cellules hexagonales composées d'autant de côtés que l'abeille a de pattes, conformément à l'énoncé géométrique que tout hexagone inscrit dans un cercle contient plus de surface que toute autre figure qui aurait moins de côtés inscrite dans le même cercle? »

Outre les profondes connaissances en agronomie qu'il dénote, le *Traité d'économie rurale* révèle chez son auteur un grand talent comme écrivain et nous peint Varron comme un homme de beaucoup d'esprit. On y remarque des réflexions fines et piquantes, des mots heureux, une agréable philosophie et surtout une sorte de bonhomie enjouée égayant l'aridité de la science par des détails pleins de charme. Le style est du bon siècle, on le sent. Est-il rien de plus gracieux que ces quelques lignes de préambule adressées à sa femme : « Si je disposais d'un entier loisir, Fundania, je donnerais une meilleure forme à cet ouvrage; mais tu l'auras tel que je le puis faire avec l'idée qu'il faut me dépêcher, car si l'homme, comme on le dit, est une bulle d'air, à plus forte raison un vieillard. En effet, la quatre-vingtième année m'avertit de plier bagage avant de partir de la vie. Donc je vais te donner mes conseils à propos du domaine que tu viens d'acheter. Je tâcherai que mes instructions te profitent, et pendant ma vie et après ma mort. Quoi! la sibylle ne s'est pas contentée de prononcer des oracles à l'usage de ses contemporains : même depuis sa mort ses paroles servent à des hommes qu'elle n'a pu connaître, et ses livres, après tant de siècles, sont encore solennellement consultés toutes les fois qu'il y a parti à prendre à l'apparition de quelque prodige; et je ne pourrais, de mon vivant, donner quelques avis utiles à ceux qui me touchent de si près! Je vais donc te laisser ces trois livres comme des oracles pour te servir de guides après ma mort. » Comme l'aimable vieillard se peint dans ces quelques lignes, qu'on croirait écrites sous un berceau de feuillage, au milieu du gazouillement des oiseaux et au murmure d'une source limpide!

Économies royales, ou *Mémoires du duc de Sully*, publiées en 1638 par l'auteur lui-même, sous la rubrique d'Amsterdam. Une suite, d'égale étendue, fut donnée en 1662 par Jean le Laboureur (2 vol. in-fol.). Il ne faut pas confondre cette longue relation du règne de Henri IV avec l'élégant résumé que l'abbé de l'Ecluse, écrivain du XVIIIe siècle, composa de seconde main. Sully n'est auteur de ces Mémoires qu'en un sens. « Pour en comprendre seulement la forme, dit un historien distingué (M. Bazin), il faut se représenter, dans une salle du château de Villebon ou de Sully, quatre hommes de plume dont chacun vient tour à tour, après avoir passé de longues journées à feuilleter notes, relations, lettres, mémoires ou états entassés dans une armoire, lire au seigneur du lieu, lequel écoute, approuve ou reprend, le récit de ce qu'il a fait, vu, dit et entendu, s'adressant, non pas au public comme les écrivains de métier, non pas à des lecteurs choisis comme les plus modestes des hommes célèbres, mais à lui-même, en face, au héros, au témoin, au personnage de tous les faits qu'ils racontent. Si les choses se sont ainsi passées, si ce n'est pas là un artifice d'auteur qui recherche l'originalité, il n'y a rien assurément de plus piquant, dans tout ce livre si plein de renseignements précieux, que la façon même dont il a été rédigé; il ne s'y trouve pas de scènes plus curieuses que celle où l'on peut se figurer un homme d'Etat assis pour entendre le compte à lui rendu de ses propres actions, auditeur patient de sa vie, donnant la réplique à son historien et se prêtant pour ainsi dire à essayer la gloire. » La tâche imposée à ces secrétaires rapporteurs était d'abréger et de réduire de plus amples mémoires, recueillis au fur et à mesure des événements, presque depuis la naissance de Maximilien de Béthune jusqu'à la mort de Henri IV et à la retraite de son principal ministre. Ces mémoires primitifs étaient l'ouvrage de trois secrétaires, dont un seul a pris part à la seconde rédaction, qui fut commencée plusieurs années après la mort de Henri IV. Ainsi furent composées les deux premières parties ou livres. Le premier livre contenait le récit des faits depuis l'année 1570 jusqu'au commencement de l'an 1601, à partir de la paix qui prépara le massacre de la Saint-Barthélemy jusqu'à la paix de Savoie et au mariage du roi avec Marie de Médicis. Le second livre menait la suite du récit à la fin de l'année 1605. Cette partie fut écrite sous le ministère du cardinal de Richelieu, qui avait ramené la marche des affaires à la politique de Henri IV. Le complément de l'ouvrage, publié par le savant Jean le Laboureur, ne fut pas écrit des mêmes mains que les parties précédentes. Tous ces détails méritent d'être relatés, parce que ces diverses particularités influent sur le degré d'authenticité et de confiance à accorder aux Mémoires de Sully. Ce troisième récit, tout à fait semblable pour la prolixité du style et la liberté des digressions aux deux premières relations, part du point où celles-ci s'arrêtaient, du commencement de l'année 1606, et marche du même pas environ jusqu'au mois de février 1611, époque à laquelle le duc de Sully fut destitué de ses charges. Le surplus se compose de « plusieurs manuscrits de ces temps-là, ramassés par les mêmes secrétaires parmi les papiers qui étaient en confusion dans le cabinet de leur maître et qu'ils transcrivent sans ordre, remettant à ceux qui voudront les lire le soin de les ranger. » Ce sont premièrement des discours sur les desseins du roi Henri le Grand, projets de règlements, états de recettes et dépenses, états des armées, recueils de maximes et de conseils politiques; puis des notes critiques sur les mémoires de Villeroy; un discours sur le gouvernement des affaires après la mort de Henri IV; plusieurs lettres de ce roi; une lettre anonyme adressée au roi Louis XIII contre le maréchal d'Ancre; des remarques fort aigres sur plusieurs historiens contemporains; un autre discours sur le règne de Louis XIII jusqu'à la prise de La Rochelle (qui est un extrait des Mémoires du duc de Rohan); enfin une lettre du duc de Sully, adressée au roi Henri IV et omise dans les Mémoires.

La personne du duc de Sully tient tant de place dans le volumineux recueil de ses secrétaires, que les *Economies royales* sont une longue biographie qui se termine à l'année 1611, époque où le ministre de Henri IV cessa de diriger les finances et de siéger dans les conseils. C'est fort heureusement la plus belle, la plus glorieuse période de sa vie, mêlée à de grands événements de notre histoire. Henri IV semble respirer dans ce livre. « Le duc de Sully lui-même, dit M. Bazin, y tient le second rang, aimant son maître avec passion, mais d'un amour grondeur et jaloux, semblant ne vouloir laisser personne s'en approcher, mordant également qui le menace et qui le caresse. Il est presque inutile de dire qu'on doit se tenir en garde contre les jugements portés sur les hommes et sur les choses par les rédacteurs des Mémoires. Ce n'est pas sans doute un grand mal de prendre trop haute estime de l'homme d'Etat qui les a fait écrire; mais c'en serait un de flétrir, sur la foi de sa mauvaise humeur, les réputations moins bien traitées que la sienne. Ici même il n'y a pas la haine ou la complaisance des partis; le duc de Sully n'épargne personne : huguenots et jésuites, catholiques et politiques, d'Epernon comme du Plessis-Mornay, Lesdiguières comme le comte d'Auvergne, amis, ennemis, parents, maîtresses, collègues ou devanciers du ministre, tout est coupable et suspect, tout subit une impitoyable censure. Il faut aussi ne pas accepter aveuglément l'importance de certains faits où le duc de Sully figure, et ne pas renfermer toute l'histoire, surtout des premières années, dans la part que le jeune Rosny a pu y prendre. Enfin, lorsqu'on trouvera de si longs et de si fréquents développements sur ce que les rédacteurs appellent « les hauts et magnifiques desseins de Henri » le Grand, » on aura soin de se rappeler que la rédaction définitive et la mise en ordre des Mémoires est postérieure de vingt ans au moins à la mort de ce roi, que c'est une œuvre de vieillesse et de retraite, de chagrin et de regret. » Est-il vrai que l'envie de blâmer le présent ait conduit le vieux Sully à *magnifier* le passé, et qu'il ait prêté à l'ancien règne des projets et des rêveries que le positif Henri IV était loin de partager et d'encourager? Cette république européenne ne serait-elle qu'une imagination de ministre quinteux et oisif? Tout en admettant que cette conception n'était qu'un idéal, une tendance générale à imprimer à la politique française, M. Henri Martin répond aux historiens sceptiques : « Nier cette *utopie*, c'est nier Henri IV tout entier; car elle résume évidemment la pensée de toute sa vie. » En effet, il y a dans les *Economies royales* des Mémoires très-développés sur les moyens d'exécution, des plans si détaillés, si complets, qu'il n'y manque que la signature des parties contractantes.

L'ouvrage complet a été réimprimé plusieurs fois, en 1663 in-12, en 1664 in-fol., et en 1725, à Trévoux, sous l'indication d'Amsterdam, dans le format petit in-12. Il faut surtout consulter les éditions de Sully contenues dans le recueil de Petitot et dans celui de Michaud et Poujoulat (2e série.)

Économie politique (LEÇONS D'), publiées par Antoine Genovesi, sous le titre plus modeste de *Lezioni di Commercio*. Cet ouvrage, le plus important des travaux de Genovesi, renferme la substance des cours qu'il fit, à partir de 1754, dans la première chaire d'économie politique fondée à Naples. L'auteur y démontre que la grandeur d'une nation réside dans le nombre de ses habitants, sa richesse

dans le sol et dans le travail, et par conséquent que le peuple le plus riche est celui qui cultive le mieux le meilleur sol; que l'or et l'argent dont l'Amérique a inondé l'Europe ont produit la plus grande partie de nos misères; que le prix des choses qui sont dans le commerce est déterminé, non par la loi civile positive, mais par la proportion géométrique de ces choses avec nos besoins; que la cause la plus fréquente de disette est une récolte abondante lorsque l'exportation en est prohibée, et tant d'autres vérités d'autant plus utiles qu'elles retentissaient pour la première fois à Naples, c'est-à-dire dans un pays qui cultivait des sciences inutiles, protégeait les industries étrangères, possédait des terres fertiles et incultes et encourageait la fainéantise des *lazzaroni*. Camille Ugoni remarque bien que Genovesi, philosophe avant tout, n'évite pas assez l'écueil des théories platoniciennes; « mais, ajoute le critique italien dont nous traduisons ici l'appréciation, son enthousiasme pour le bien public, source de quelques illusions qu'il s'est faites dans ses *Lezioni di Commercio*, suffit à lui seul pour lui faire pardonner ce travers. Bon nombre des théories de Genovesi sont si justes que, malgré les progrès immenses qu'ont faits les sciences économiques depuis le dernier siècle, elles sont encore citées avec respect par ceux qui professent aujourd'hui cette science. Les économistes sont d'accord, par exemple, pour reconnaître qu'on n'a jamais rien dit d'aussi vrai ni d'aussi sensé sur le luxe que ce qu'on lit dans les *Lezioni di Commercio*. Mais ces principes, reconnus aujourd'hui, étaient non-seulement nouveaux, mais presque inintelligibles à une époque et dans un pays où un citoyen était mal venu à se mêler de la chose publique. *Nulla cogitatio Reipublicæ, tanquam alienæ*, disait Tacite. »

Économie politique (MÉDITATIONS SUR L') (*Meditazioni sull' Economia politica*), par Pierre Verri. Cet ouvrage est divisé en onze chapitres, dans lesquels sont traitées toutes les questions les plus importantes de l'économie publique. La première moitié du livre s'occupe spécialement du commerce et de ses lois, et l'auteur s'y prononce ouvertement pour la liberté commerciale; la seconde moitié concerne l'agriculture, la nature et l'assiette de l'impôt. Après avoir examiné tous les systèmes proposés, Verri se décide pour l'impôt territorial. Seulement, au lieu de faire peser l'impôt exclusivement sur les terres, comme le prétend l'école économique, Verri voudrait qu'une partie du tribut portât sur les marchandises tant à l'entrée qu'à la sortie de l'Etat, et cela par équité et pour encourager les manufactures nationales. Dans son *Traité d'économie politique*, J.-B. Say, parlant des *Méditations*, assure que Verri est, de tous les économistes qui ont précédé Smith, celui qui s'est le plus rapproché des véritables lois qui dirigent la production et la consommation des richesses. Ces *Méditations* parurent au moment où la lutte était le plus vive entre les physiocrates, défendus par Quesnay, et les colbertistes, appuyés par Galiani. Au milieu de cette lutte d'opinions, l'ouvrage de Verri eut un grand succès; il fut traduit en français et en allemand et atteignit sept éditions, de 1771 à 1773. Il fut attaqué par deux critiques: un nommé Bistkoven, qui publia à Verceil un *Examen succinct* (*Esame breve succinto*) des *Méditations*, et J.-B. Carli, qui les annota.

Économie politique (TRAITÉ D'), ou *Simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses*, par J.-B. Say. Ce livre, préparé dès 1799, parut en 1803 (2 vol. in-8°). « Cet ouvrage, dit M. Blanqui (*Hist. de l'économie politique*), est le principal titre de gloire de notre plus célèbre économiste. Il a eu cinq éditions successives du vivant de l'auteur, qui les a revues toutes avec un soin infini. Il a été traduit dans toutes les langues de l'Europe... De ce livre date réellement la création d'une méthode simple, sévère et savante pour étudier l'économie politique... Le caractère distinctif des écrits de l'auteur, la lucidité, brille surtout dans les questions qui avaient été embrouillées par les économistes de tous les temps et de tous les pays, et principalement dans celle des monnaies... Mais ce qui assure une renommée immortelle à l'écrivain français, c'est sa *Théorie des débouchés*, qui a porté le dernier coup au système exclusif et préparé la chute du régime colonial. »

L'étude de cet ouvrage apprend aux gouvernements à mieux diriger l'emploi de leurs moyens. Avec Say, l'économie politique est devenue une véritable science. Nous n'insisterons pas davantage sur cette œuvre remarquable qui se trouve dans toutes les bibliothèques, pour céder la place à un économiste distingué, qui apprécie à sa juste valeur le livre de J.-B. Say. Voici comment s'exprime M. Dunoyer:

« Ce livre, si propre par la méthode qui y est observée à assurer et à hâter la marche de toutes les parties de la science sociale, a été particulièrement utile aux progrès de celle qu'il enseigne. L'économie politique y est incontestablement plus avancée que dans les recherches de Smith. Les trois phénomènes de la production, de la distribution et de la consommation des richesses y sont mieux séparés et surtout mieux analysés. Je n'oserais pas affirmer que notre auteur a perfectionné la science partout où il s'est écarté des idées de son illustre devancier; mais s'il est douteux que certaines de ses corrections aient été heureuses, combien, sous une multitude de rapports, l'économie politique n'a-t-elle pas gagné à ses travaux!... Il est peu de livres de science qu'on lise avec aussi peu de fatigue. Je ne sais pas s'il en est beaucoup qu'on puisse lire avec plus de fruit. On doit à M. Say d'avoir popularisé l'économie politique en Europe; c'est un mérite que lui reconnaissent même les compatriotes de Smith, et Ricardo avoue que notre auteur a plus fait à lui seul que tous les autres économistes ensemble pour inculquer aux nations de l'Europe les principes de la science dont Smith a été le principal fondateur. Le livre de M. Say est devenu le manuel en quelque sorte obligé de quiconque veut s'initier aux matières d'économie publique. Il peut, sous quelques rapports, être inférieur à d'autres ouvrages. J'avoue qu'Adam Smith me paraît plus rationnel et plus vrai, lorsqu'il fait tout dériver du travail de l'homme, que M. Say, lorsqu'il assigne trois sources primitives à la production. Je trouve dans M. de Sismondi, sur l'industrie agricole, des développements précieux qui ne sont pas dans M. Say, et notamment deux excellents chapitres sur les lois qui s'opposent à la division et à la libre circulation des propriétés territoriales. L'ouvrage de M. de Tracy renferme, sur la nature et les effets du crédit et des emprunts, des notions plus étendues et plus complètes que celui de M. Say. Ricardo avait devancé l'auteur du *Traité d'économie politique* dans la connaissance approfondie de la matière des monnaies; mais, en somme, l'ouvrage de M. Say est incontestablement celui dans lequel se trouve exposée dans l'ordre le plus lumineux la plus grande masse d'idées justes. »

Économie politique des Athéniens, par le célèbre savant allemand Auguste Bœckh (Berlin, 1817, 2 vol. in-8°). On sait que l'économie politique est une science toute moderne qui s'appuie sur les statistiques du commerce, de l'industrie, sur les recensements et les budgets. Souvent il se glisse dans les chiffres, même officiels, de graves erreurs, et l'on peut douter qu'il soit possible d'obtenir sur les peuples anciens des détails certains. Si l'on en était réduit aux indications des auteurs, on serait en effet dans le plus grand embarras, car les contradictions abondent et les copistes ont presque toujours altéré les chiffres. Pour les Romains, les essais tentés jusqu'ici ont donné des résultats bien peu sûrs.

Pour Athènes, au contraire, nous possédons de précieux renseignements dont l'autorité ne peut être contestée. On a retrouvé une quantité de documents de la plus haute importance, qui nous donnent une idée de l'administration financière et du contrôle sévère auquel elle était soumise. L'usage voulait que tous les magistrats, toutes les commissions particulières tinssent des comptes détaillés de leurs recettes et de leurs dépenses, comptes qui étaient ensuite gravés sur la pierre et exposés au public. Chaque citoyen pouvait ainsi vérifier l'emploi des fonds publics et les malversations étaient à peu près impossibles. Le texte de ces inscriptions, d'accord en cela avec les récits des auteurs, nous montre que toutes les dépenses devaient être votées par le peuple, mais que l'administration financière était aux mains du sénat des Cinq-Cents, qui soumettait au peuple les projets de lois, en surveillait l'exécution, vérifiait chaque mois l'état de toutes les caisses publiques et les comptes de tous les trésoriers. Bœckh a réuni dans l'ouvrage dont nous parlons tous les documents de ce genre qu'il a pu trouver; en comparant leurs données avec celles des écrivains anciens, en groupant tous les détails dans un ordre systématique, il nous a donné un tableau des plus complets de l'administration athénienne et de tout ce qui rentre de nos jours dans le domaine de l'économie politique.

L'ouvrage se divise en quatre livres. Le premier traite du prix des denrées, des salaires et de l'intérêt de l'argent. Après avoir donné un aperçu du système monétaire et de la valeur des métaux précieux, l'auteur discute le chiffre de la population de l'Attique, question obscure sur laquelle les savants ne sont pas d'accord; il arrive à la conclusion qu'en moyenne cette population devait être de 500,000 âmes, dans laquelle les esclaves sont en immense majorité. Bœckh compte que sur 100 habitants il y a 80 esclaves, soit les quatre cinquièmes. Il étudie ensuite l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et fait remarquer combien la vie était peu chère, ce qu'il attribue à la faible circulation de l'argent et à l'immense fertilité du sol; le bas prix de certains produits provenait aussi de l'impossibilité de les exporter; c'est ce qui avait lieu, par exemple, pour le vin. L'auteur passe en revue les prix des principales marchandises, des terres et des maisons. Le bon marché dépendait des endroits et des époques. Certaines choses étaient fort chères, en dépit de la règle générale. A Athènes même, le prix d'une maison variait entre 250 et 10,000 francs. Parmi les animaux domestiques, on remarque la cherté des chevaux. Un bon coureur se vendait jusqu'à 900 fr. ou 1,000 francs, tandis qu'un bœuf ne montait guère qu'à 60 ou 80 francs. Le blé et le pain semblent avoir fréquemment varié par suite des famines, beaucoup plus fréquentes dans l'antiquité que de nos jours. D'une étude analogue sur les vêtements, la nourriture, etc., l'auteur conclut que la plus pauvre famille devait dépenser au moins 400 francs par an. L'intérêt de l'argent variait entre 10 et 36 pour 100.

Le second livre expose l'administration financière et le budget des dépenses; les différentes caisses sont énumérées avec les magistrats qui leur sont préposés. On voit qu'il y avait un trésorier général, nommé pour quatre ans, de qui dépendaient les autres caissiers publics; puis des trésoriers particuliers étaient attachés à divers temples. Les percepteurs étaient en général distincts des payeurs. Il n'est pas probable, cependant, qu'il y ait eu un budget régulier; dans chaque cas particulier, le conseil proposait au peuple de voter la dépense, et la loi indiquait en même temps à quelle caisse on prendrait l'argent nécessaire; c'est seulement à la fin de l'année qu'on faisait un compte rendu général. Parmi les dépenses figurent les frais de construction d'édifices publics, les mesures de police, les fêtes, les distributions au peuple, la solde qu'on payait aux citoyens qui prenaient part aux assemblées du peuple, aux membres du conseil, aux juges. Il faut compter, en outre, les dépenses d'assistance publique, du matériel de guerre, de l'entretien de la flotte. A ces dépenses régulières ou ordinaires venaient s'ajouter les dépenses extraordinaires en cas de guerre. Bœckh examine à cette occasion la force des troupes athéniennes et les frais qu'elles pouvaient occasionner.

Le troisième livre traite des revenus ordinaires, qui sont de diverse nature. Il y a d'abord le produit des domaines appartenant à l'Etat, aux communes et aux temples; puis viennent les revenus des mines, des douanes et octrois, des impôts, des amendes (à cette occasion, on examine comment on procédait envers les débiteurs de l'Etat), des confiscations. Un autre genre de recettes provenait des tributs payés par les alliés; sur ce point, les inscriptions nous fournissent des renseignements complets et dont Bœckh a fait un usage fort intelligent. Il calcule ensuite le total des revenus annuels et donne une histoire générale du trésor athénien. Enfin il est amené à parler aussi des impositions en nature qui pesaient sur les riches et dispensaient ainsi l'Etat d'un grand nombre de dépenses (liturgies, chorégie, gymnasiarchie, hestiase, etc.).

Le quatrième livre comprend des détails sur divers points déjà traités dans le troisième, quoiqu'il ait pour titre: « Des revenus extraordinaires de l'Etat athénien et des mesures financières usitées chez les Grecs en général. » Il y est parlé de l'impôt sur la fortune, du bien-être et des moyens employés pour le maintenir, de l'organisation du cadastre, des emprunts et des changements apportés au titre de la monnaie. Il se termine par des considérations excellentes sur les Etats anciens comparés à ceux d'aujourd'hui. On y voit que Bœckh n'est pas un de ces archéologues à courte vue qui trouvent tout plus beau et meilleur dans le passé que dans le présent; il fait parfaitement sentir les avantages et les désavantages de la constitution d'Athènes et des autres cités de l'antiquité: le grand développement de la liberté et de l'initiative individuelle du citoyen, et d'autre part le morcellement exagéré des peuples helléniques, l'incapacité où ils se sont trouvés de former une nation unie.

Le second volume est consacré presque tout entier à la reproduction des principaux monuments, des inscriptions, d'où l'on peut tirer des éclaircissements; chaque inscription est suivie d'un commentaire complet. L'auteur a encore ajouté plus tard un troisième volume aussi intéressant que les deux premiers et qui concerne exclusivement la flotte athénienne; ce sont les comptes des chantiers du Pirée et les listes des vaisseaux, découverts également dans des inscriptions et qui ont fourni matière à une étude de la plus grande importance (la *Marine athénienne*, Berlin, 1831, 1 vol. in-8°). Les deux premiers volumes ont eu une seconde édition (Berlin, 1851) qui est non pas augmentée, mais doublée; c'est la seule qu'il faille consulter.

Économie politique et de l'impôt (PRINCIPES DE L'), par David Ricardo (Londres, 1817, 2 vol. in-8°). L'auteur s'est proposé, non de développer l'ensemble des principes qui président à la formation et à la consommation des richesses, mais de rechercher les véritables sources de nos revenus et particulièrement du revenu des propriétés foncières. Il prétend que la terre par elle-même ne fournit pas de revenu et ne rend que l'intérêt du capital qui la met en valeur. Un autre objet que l'auteur anglais semble s'être spécialement proposé, c'est d'examiner dans quelles proportions les diverses sortes d'impôts pèsent sur les différentes classes de la société. Il est opposé au système des économistes du XVIII^e siècle. Ceux-ci croyaient que les propriétaires de terres portent en définitive tout le fardeau de l'impôt; l'auteur anglais pense qu'ils n'en supportent pas la plus petite part. Dans son chapitre sur les changements soudains dans les canaux du commerce, il explique la détresse où se sont trouvés le commerce et les manufactures d'Angleterre après la paix continentale de 1815. De ces observations il résulte que, dans tout pays commerçant et manufacturier, de semblables détresses doivent se reproduire presque périodiquement. « Ce mal, ajoute Ricardo, est un de ceux auxquels une nation riche doit se soumettre. Il ne serait pas plus raisonnable de se plaindre qu'à un riche négociant de s'affliger que son navire soit exposé aux dangers de la mer, pendant que la chaumière de son pauvre voisin se trouve à l'abri de tout risque. » Cette question est celle de savoir s'il convient à une nation de donner à son industrie des développements exagérés qui l'exposent, à certains moments, à une ruine imminente. Ricardo soutient plusieurs autres thèses que le commentateur de son livre, J.-B. Say, a attaquées avec l'autorité acquise à ses travaux économiques.

Nous devons citer une note de Say contenant une appréciation générale de l'ouvrage de Ricardo: « Si j'osais me permettre de faire une critique générale de la doctrine de Ricardo et de sa manière de traiter plusieurs questions d'économie politique, je dirais qu'il donne aux principes qu'il croit justes une telle généralité qu'il en regarde les résultats comme infaillibles. De ce principe, que la classe qui vit de salaires ne gagne que ce qui est rigoureusement nécessaire pour se perpétuer et s'entretenir, il tire cette conséquence qu'une industrie qui fait travailler sept millions d'ouvriers n'est pas plus avantageuse qu'une industrie qui en fait travailler cinq millions, se fondant sur ce que, dans l'un et l'autre cas, les ouvriers consommant tout ce qu'ils gagnent, il ne reste pas plus du travail de sept millions que du travail de cinq millions. Cela ressemble tout à fait à la doctrine des économistes du XVIII^e siècle, qui prétendaient que les manufactures ne servent nullement à la richesse d'un Etat, parce que la classe salariée, consommant une valeur égale à celle qu'elle produit, ne contribuait en rien à leur fameux produit net. »

Économie politique (NOUVEAUX PRINCIPES D'), par de Sismondi (Paris, 1819, 2 vol.). L'esprit et la doctrine de ce livre ne peuvent être bien compris qu'en tenant compte des faits particuliers qui en ont précédé et dicté la composition. Dans un ouvrage antérieur (la *Richesse commerciale*, 1803, 2 vol.), de Sismondi, alors fervent admirateur de la théorie d'Adam Smith, avait réclamé la complète liberté du commerce et la suppression des monopoles, des douanes, des privilèges coloniaux, de toutes les mesures restrictives et prohibitives qui entravent la prospérité d'un pays. Cette théorie avait trouvé son application en Angleterre. De Sismondi la vit à l'œuvre; il se rendit compte aussi des excès de la production illimitée: il vit la guerre des intérêts réduisant des populations entières à la famine; il vit l'homme converti en machine, l'enfance abrutie et fauchée par des travaux écrasants, les campagnes transformées en manufactures, la grande industrie supprimant les petites propriétés et les petits métiers, le paysan et l'artisan changés en prolétaires et le prolétaire en mendiant légal. Frappé de ce désolant spectacle, de Sismondi se demanda si l'économie politique était une science meurtrière. Il poussa un cri d'alarme, prétendant que le but de l'économie politique est moins la production abstraite de la richesse que son équitable distribution, et soutenant même que tous les membres de la société avaient droit au travail et au bonheur. Toute la doctrine de ses *Principes d'économie politique* est renfermée dans cette double formule, qui semble empruntée à Babeuf ou à la *Déclaration des droits* de Robespierre. Dans le premier volume de son ouvrage, l'auteur traite de la richesse territoriale et de la condition des cultivateurs, et dans le second, de la richesse commerciale et de la condition des habitants des villes. Il s'élève contre les effets du grand fermage et du système manufacturier appliqué à la terre, qui transforment les champs de blé en pâturages et substituent aux hommes des troupeaux ou bien des machines; il attaque les abus de la concurrence et les excès de la production illimitée; il déplore enfin avec éloquence les bouleversements qu'amènent les crises d'une industrie affolée.

« M. de Sismondi, dit M. Mignet, excelle à montrer le mal, mais il n'indique pas le remède. Nulle part il n'ose attribuer à la société le pouvoir de modérer le mouvement et de régler la distribution de la richesse publique; car, dans ce cas, elle devrait présider elle-même à la production de toutes les valeurs, disposer de toutes les propriétés, diriger les facultés les plus libres de l'homme, contenir ses élans, limiter ses entreprises, circonscrire sa science. Aussi M. de Sismondi a-t-il posé le problème sans le résoudre. Toutefois, ses avertissements ont été opportuns et salutaires; ils ont puissamment contribué à éveiller l'attention des économistes et la sollicitude des gouvernements. S'ils ont pu conduire des imaginations généreuses, mais téméraires, à des systèmes impraticables sur l'organisation du travail, s'ils n'ont pas été étrangers à beaucoup de rêves que l'esprit, du reste assez peu chimérique, de notre temps laissait sans danger, ils ont inspiré aux producteurs plus de circonspection dans leurs entreprises, aux maîtres plus de bienveillance envers leurs ouvriers, aux ouvriers eux-mêmes un plus grand esprit d'ordre et d'économie. Grâce à cette utile impulsion, l'Etat »

travaillé, dans la mesure de ses pouvoirs, à l'amélioration et au bien-être des classes laborieuses; il a modéré le travail des enfants, ouvert des salles d'asile, multiplié les écoles primaires, établi des caisses d'épargne, fondé des conseils de prud'hommes et facilité, pour ces classes si dignes d'intérêt, l'instruction, la propriété, la justice. »

Économie politique (PRINCIPES D'), par Malthus (1820 et 1836). L'auteur ne dédaigne pas la théorie de la science sociale, mais il préfère en considérer les principes sous le rapport de leur application pratique; il a voulu les vérifier par l'examen des résultats immédiats : sa méthode est l'inverse de celle de Ricardo. Son ouvrage n'est pas un exposé complet et méthodique des phénomènes de la science, mais une étude de règles générales contrôlées par l'expérimentation et un tableau des causes diverses qui concourent à la production des phénomènes particuliers. Malthus s'attache surtout à éclaircir les questions sur lesquelles les meilleurs esprits s'étaient divisés et à expliquer les faits relatifs à la production des richesses. Il considère la constance des lois de la nature et de la relation entre les effets et les causes comme le fondement de toute connaissance. Il reconnaît pleinement la puissance des axiomes fondamentaux; il en constate l'autorité dans l'ordre des idées économiques; mais il prétend que cette faculté de généralisation a dégénéré en abus, et l'observation nécessaire de tous les phénomènes en un examen incomplet et superficiel; des analyses imparfaites et des synthèses prématurées ont conduit à des conclusions exagérées ou fausses. Après avoir examiné les formes et les mesures de la valeur, la nature de la richesse et la productivité du travail, les règles qui gouvernent l'offre et la demande et les frais de production, l'auteur aborde séparément l'étude de la rente de la terre, des salaires du travail, des profits du capital, et finit par montrer comment les choses issues de l'action de ces trois instruments de production se distribuent entre les individus et les nations, se transforment pour renaître avec un excédant ou disparaissent pour satisfaire des besoins immédiats et s'absorber dans une consommation définitive. L'esprit général de sa doctrine est le même que celui des physiocrates : respect de la propriété, liberté du travail et des échanges, responsabilité individuelle. Il est en désaccord avec Ricardo et Say sur la mesure de la valeur, sur la nature de la richesse, du travail productif et de la consommation improductive, sur les résultats de l'accumulation du capital et de l'engorgement général des produits. La pratique est la raison constante de ses opinions. Il recherche la mesure générale de la valeur afin d'apprécier les conditions du marché et les rapports des échanges; il refuse de la voir dans l'argent, qui est un type insuffisant; il la trouve dans la quantité de travail contre laquelle une marchandise peut s'échanger. La monnaie n'est une mesure passagère de la valeur qu'autant qu'elle conserve constamment les mêmes rapports avec le travail, le travail agricole surtout. Déterminant la nature de la richesse ou l'espèce de travail qui la produit en réalité, il la place dans tout ce qui satisfait les besoins de l'homme au moyen d'objets matériels; il en exclut les services personnels, les produits immatériels, où il ne voit que de simples stimulants de la production. Pour Malthus, tous les grands résultats tiennent à des *proportions*; le terme moyen est celui qui réunit le plus d'avantages. Même ligne de conduite dans l'appréciation de l'origine et de l'accumulation des capitaux : l'épargne poussée trop loin, ou la parcimonie, éteint la production en lui ôtant l'aliment d'une consommation abondante. Sur la question des débouchés, il établit que l'offre se proportionne toujours à la *quantité*, et la demande à la *valeur*. Il applique cette règle des éliminations proportionnelles à l'énergie productive et aux besoins de l'individu, à la consommation improductive, aux résultats de la division des propriétés, à l'existence d'une dette nationale et à la réforme douanière. Une série de définitions des termes de l'économie politique sert de clef à l'ouvrage.

En étudiant les lois organiques de la science de la richesse, Malthus, quelquefois subtil et obscur, a déployé une partie des qualités qui distinguent son premier ouvrage : l'observation qui constate la marche des faits, la sagacité qui en comprend la véritable portée, la finesse d'analyse qui saisit les rapports les plus éloignés des phénomènes, la force synthétique qui les coordonne, l'esprit de suite et le bon sens. Son traité est plus pratique que celui de Ricardo, plus méthodique que celui d'Adam Smith, plus critique que celui de J.-B. Say et moins absolu que celui de Turgot.

Économie publique en Italie (L'). Sous ce titre, le comte Giuseppe Pecchio a résumé, dans une série d'aperçus rapides (Lugano, 1832, in-8°), les titres de gloire des principaux économistes italiens depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Sans offrir à l'étude un champ aussi vaste que l'Angleterre et la France, l'Italie peut, sous le rapport de l'économie politique, être placée dans un bon rang; ses hommes d'État, ses philosophes, ses publicistes se sont tour à tour préoccupés de ces graves problèmes qu'indiquait d'ailleurs à leurs méditations la prospérité, si déchue depuis, des républiques italiennes du moyen âge. Le premier qui ait abordé ces questions vitales, c'est Gasparo Scaruffi, de Reggio (1582). Sans doute, on pourrait trouver dans Machiavel et dans les harangues des hommes d'État de Venise ou de Florence des traces de préoccupations économiques, de sages maximes générales, mais ce ne sont que des généralités; les grandes questions qui touchent au capital, au salaire, à la population, n'y sont pas et n'y pouvaient pas être abordées. On concevait seulement alors un ensemble de règles embrassant l'administration intérieure et le commerce. G. Scaruffi mit le doigt sur une des plaies de l'époque, le trouble causé dans les relations commerciales par la diversité du numéraire, par la fausse monnaie, suite nécessaire de cette diversité. Le *morbus numericus* affectait alors profondément l'Italie, tant de fois prise et perdue par les Espagnols et les Français, et que le conquérant accablait de son numéraire, souvent de mauvais aloi. Tous les rois étaient alors des faux-monnayeurs; on n'y regardait pas de si près. Scaruffi eut le premier l'idée d'une réforme encore désirée aujourd'hui et qui se réalise peu à peu, l'unité monétaire. Le Florentin Davanzati, traducteur de Tacite, s'occupa aussi de cette question des monnaies et du change. Peu de temps après lui, Antonio Serra écrivait son *Breve trattato delle cause che possono fare abundare i regni d'oro e d'argento* (1613). Son titre de gloire est d'avoir signalé le pouvoir productif de l'industrie. Il faut aller jusqu'au milieu du XVIII^e siècle pour trouver un traité complet sur les principes généraux de l'économie publique. Il est d'Antonio Bandini. Broggia, quelques temps après (1743), s'occupa de la question spéciale des impôts. Au XVIII^e siècle, l'économie était la science à la mode; l'abbé Galiani la traita tantôt *ex professo*, comme dans son livre *Des monnaies* (1728), ouvrage qui offre cette particularité d'une étude approfondie, sérieuse, due à un jeune homme de vingt ans, tantôt sous cette forme badine, spirituelle, qui faisait alors l'immense succès de Voltaire. Ses *Dialogues sur les grains* sont des modèles de ce genre. Ce fut pour ces dialogues qu'il imagina l'expression aujourd'hui proverbiale « lire entre les lignes. » — « Ne lisez-vous pas le blanc de mes ouvrages? dit-il à Suard dans une de ses lettres. Ceux qui ne lisent que le noir n'auront rien vu de décisif dans mon livre; lisez le blanc, lisez ce que je n'ai pas écrit et ce qui y est pourtant. » Pagnini fit un ouvrage précieux : *Del giusto pregio delle cose* (1751), qu'il fit suivre plus tard (1764) de son *Corollaire indispensable au tableau de la valeur des denrées en regard des monnaies*. Après lui, on arrive au grand nom de Beccaria, dont les *Leçons sur l'économie publique* (1768) tiennent la même place dans cette science ardue que, dans un ordre de conceptions plus élevées, son *Traité des délits et des peines*. Dès cette époque, Beccaria préconisait la division du travail, principe développé aussi par Say et qu'Adam Smith reconnaît avoir été découvert par l'économiste italien; il abordait aussi la question des salaires et de la main-d'œuvre, les fonctions du capital. « Beccaria, dit Say, analysa pour la première fois les vraies fonctions du capital productif. » A côté du nom de Beccaria peut se placer sans défaveur celui de Filangieri, dont le volume relatif aux lois économiques, dans sa *Scienza della legislazione* (1780-1785, 7 vol.), offre un traité complet de la matière. Beccaria fut commenté par Voltaire, Filangieri par Benjamin Constant. Ce fut un des premiers champions de la liberté commerciale; il y conviait l'Angleterre, au nom de son intérêt, cinquante ans avant qu'elle prît dans le monde cette grande initiative. Enfin Ludovico Ricci, pour ne citer ici que les plus grands noms, aborda le premier les rapports si intéressants de la population et des subsistances. Son livre, où se dessinent pourtant les fameuses théories de l'économiste anglais sur les causes du paupérisme et les dangers de l'assistance publique, fut loin d'encourir la même réprobation.

Cette rapide revue, que nous résumons d'après le livre du comte Pecchio, est un fragment on ne peut plus substantiel de l'histoire de l'économie publique. Il fait voir le rang qu'y obtient l'Italie, essayant de reconquérir par la science l'influence européenne que Florence, Venise et Gênes occupaient autrefois par leur commerce. Ainsi qu'il le remarque, du temps que ces trois reines de l'Italie servaient de lien entre l'Orient et l'Occident, la science économique n'existait pas; elles ne durent donc pas à l'application de saines théories, savamment professées, leur prodigieux développement. Mais ces républiques étaient libres, c'est là le secret de leur puissance; la science économique, venue plus tard, n'a fait que panser les plaies du despotisme et arrêter, autant qu'elle le pouvait, la décadence où les précipitait la perte d leur liberté.

Économie des machines et des manufactures (DE L'), par Ch. Babbage (Londres, 1832, 1 vol. in-4°). Ce remarquable ouvrage, qui a fait époque dans l'histoire des publications industrielles, a pour but d'établir par de nombreux exemples que la prospérité de l'Angleterre se trouve intimement liée à la prospérité de ses manufactures et à la fabrication de plus en plus parfaite des machines qui confectionnent les produits, de sorte que tout obstacle apporté au développement de ces deux sources de richesse s'oppose au développement de la puissance anglaise, soit qu'il résulte de l'ignorance de la classe ouvrière ou du défaut de lumières du législateur. Mais l'ouvrage du publiciste anglais ne se réduit pas à un intérêt local; par la gravité et l'étendue des questions, alors nouvelles, qu'il cherche à résoudre, par l'importance des résultats et l'authenticité des faits qu'il met en lumière, cet ouvrage s'impose à l'attention des économistes, des législateurs et des industriels de tous les pays. Le traité de M. Babbage se divise en deux parties. La première, qui sert en quelque sorte d'introduction, fait connaître la nature des agents mécaniques et les applications diverses des forces qu'ils exercent; la seconde expose les considérations manufacturières qui règlent l'emploi de ces agents matériels. Après un coup d'œil rapide sur la puissance industrielle de l'Angleterre et l'accroissement incroyable de sa population manufacturière depuis le commencement du siècle, l'auteur présente une exposition sommaire des avantages généraux qui résultent de l'emploi des machines et dont le plus grand est l'économie du temps dans l'exécution. Il démontre ces divers avantages par des exemples faciles à comprendre, et rappelle surtout les deux principes qui doivent servir de guide dans toutes les opérations de la mécanique pratique : l'un, c'est que les machines ne peuvent produire de la force; l'autre, que, dans leurs divers modes d'action, tout ce qui est gagné en force est perdu en vitesse, principes élémentaires dont l'oubli ou l'ignorance a causé la ruine de plus d'un inventeur. Il présente ensuite l'exposition développée de ces mêmes avantages, en les examinant dans tous leurs détails secondaires, tels que l'économie des matières employées, l'accumulation d'une force quelconque ou la prolongation du temps pendant lequel elle peut agir, l'identité et la perfection des objets fabriqués par les machines, enfin la facilité qu'elles offrent pour copier d'après un modèle donné. Dans tous ces développements, la marche du lecteur est éclairée par une série d'exemples choisis avec un art infini et qui embrassent systématiquement toute la variété des procédés mécaniques, depuis les opérations les plus délicates, les plus minutieuses, jusqu'à celles que l'homme ne peut exécuter qu'à l'aide des forces naturelles qu'il a su s'approprier. La deuxième section de l'ouvrage, la plus étendue, est consacrée au développement des considérations d'économie politique ou privée qui s'appliquent à l'industrie commerciale. Cette section peut se diviser en deux parties assez distinctes, l'une relative aux manufactures en général, l'autre limitée à des observations spéciales sur l'importance extrême pour l'Angleterre de la fabrication des machines; car, suivant l'auteur, ce genre de fabrication est pour elle l'élément le plus certain d'une prépondérance industrielle immense et constante sur les autres nations. L'auteur entre successivement dans des aperçus, des développements et des réflexions, des conjectures même qu'il est plus facile d'indiquer que d'exposer. Ainsi il établit la différence qui existe entre faire un objet de commerce et le fabriquer; il traite de la monnaie considérée comme moyen d'échange; il décrit les causes constantes ou variables qui modifient les prix du commerce; il expose ensuite avec étendue le principe de la division du travail, principe que l'Angleterre a poussé jusqu'à ses dernières limites, en sorte que l'ouvrier est réduit au rôle de machine. Autour de cette idée fondamentale de la division du travail viennent se grouper plusieurs chapitres : sur l'augmentation de valeur qu'acquièrent les matières premières par le travail de l'homme, sur le prix de chaque détail de fabrication, sur les causes qui contribuent à l'établissement des grandes fabriques, sur les localités où elles se fixent de préférence; dans cette discussion variée, l'auteur montre que c'est au moyen de la division du travail que tout renaît et se reproduit sous la main de l'industrie. D'autres chapitres présentent des observations intéressantes sur l'enquête qui doit précéder toute tentative d'un nouveau genre de fabrication et sur un nouveau système d'association manufacturière qui fixerait d'une manière plus équitable les parts de bénéfice assignées respectivement au capital et au travail; sur les coalitions des maîtres fabricants contre le public, et celles des maîtres et des ouvriers les uns contre les autres; sur le monopole des denrées et des aliments, système odieux de despotisme, lequel consiste à payer les ouvriers en marchandises, au lieu de les payer en argent, et qui réduit la classe ouvrière à un véritable esclavage. Venant à examiner l'influence que peuvent exercer les impôts et les restrictions légales sur le développement de l'industrie, restrictions de deux sortes, les unes pesant sur la fabrication de l'intérieur, les autres sur les importations de l'étranger, M. Babbage condamne entièrement ces dernières; il les regarde comme une taxe prélevée injustement sur la classe générale des consommateurs, au profit d'une classe particulière d'individus incapables de soutenir leurs établissements sans cette espèce de charité publique. La législation douanière le conduit à réclamer la liberté complète de l'exportation des machines hors de l'Angleterre; d'après lui, la construction des machines est l'élément le plus certain de la puissance industrielle de l'Angleterre. Il cite des rapports d'ingénieurs et de fabricants déclarant que la France ne pourra jamais approcher de la supériorité de l'Angleterre pour l'invention et la construction des machines, tant que les habitudes de son peuple ne seront pas devenues semblables à celles du peuple anglais. Ces convictions ont dû être ébranlées depuis l'ouverture des expositions universelles et depuis le jour où les Anglais ont vu des locomotives françaises rouler sur leurs voies ferrées. L'industrie anglaise ne conserve que trois avantages : l'immensité du capital, l'abondance du fer, du cuivre et du charbon, et la facilité des moyens de transport; chaque année, la France lui dispute cet avantage, et chaque année aussi l'Angleterre est obligée de prendre à la France des ouvriers spéciaux et des dessinateurs.

Blanqui appelle ce traité un hymne en faveur des machines. M. Ed. Biot en a donné une traduction française, qui a beaucoup contribué à répandre les idées, alors neuves, du publiciste anglais sur le principe de la division du travail, sur l'emploi plus fréquent des machines dans la fabrication industrielle et même sur le libre échange, qui est pour l'Angleterre une impérieuse nécessité.

Économie politique (COURS D'), par Rossi. C'est le recueil des leçons professées par cet économiste au Collège de France. L'ouvrage se compose de quatre volumes publiés, les deux premiers par Rossi lui-même, en 1840, les deux derniers après sa mort, par les soins de ses fils et sur les notes sténographiées d'un de ses plus assidus auditeurs, M. Porée, en 1854. Les premiers mots du *Cours d'économie politique* montrent l'importance que l'auteur attachait à la science économique : « Appelé à étudier la science de l'économie politique, il me paraît superflu, dit-il, d'insister sur l'utilité de cette étude, d'en faire sentir l'importance, on peut même dire l'indispensable nécessité pour ceux qui aspirent à prendre quelque part aux affaires publiques. Tout rend témoignage aujourd'hui du rang que la science économique doit occuper dans l'ordre des sciences sociales. Le développement prodigieux de l'industrie, les voies nouvelles où il entraîne les sociétés, les intérêts qu'il a créés, les souffrances qu'il occasionne, les vives questions qu'il soulève, tout concourt à fixer l'attention du public sur une science à laquelle on croit pouvoir demander compte de ces faits divers. L'importance de l'économie politique est également attestée par la confiance de ses amis et par les clameurs de ses ennemis. » Il indique ensuite l'origine des divers systèmes qui se sont succédé au sein de la science. Adam Smith et J.-B. Say voulaient que l'économie politique embrassât les phénomènes de la production, de la distribution et de la consommation des richesses; selon Rossi, elle n'a pour champ d'études que la production et la distribution. « La consommation, dit-il, est affaire d'hygiène ou de nombre; en tant qu'elle intéresse l'économiste, elle rentre ou dans la production ou dans la distribution. Ce qu'on appelle consommation productive n'est autre chose que l'emploi du capital. » Il faut louer Rossi d'avoir séparé nettement cette consommation dite *productive* ou *reproductive*, de la consommation improductive à laquelle seule convient véritablement le nom de consommation.

Une distinction importante faite par Rossi est celle de l'économie politique rationnelle et de l'économie politique *appliquée*. L'homme d'État sera peut-être conduit et fondé à restreindre en certains cas l'application des principes abstraits de l'économie politique, parce qu'il a à tenir compte non-seulement des considérations économiques, mais de considérations politiques et morales : l'économie politique n'est pas toute la sociologie. C'est ainsi que l'intérêt politique commande de favoriser la production nationale des objets ou des animaux utiles à la guerre, contrairement aux doctrines libre-échangistes; c'est ainsi encore que le travail des enfants dans les manufactures, qui peut être utile, même en ses exagérations, à l'accroissement de la richesse, est trop funeste à la santé des populations et à la puissance des armées pour que la loi n'intervienne pas.

Sur la valeur, Rossi revient à la distinction faite par Smith entre la valeur en usage et la valeur intrinsèque. Sur la mesure des valeurs, il ne consent pas à se borner à la loi d'offre et de demande, et se jette, après Ricardo, dans l'appréciation des frais de production, ne s'apercevant pas qu'il tourne dans un cercle vicieux. Il adopte la théorie ricardienne de la rente, qu'il expose avec lucidité, et développe celle de Malthus sur l'élément fatal qu'apporte le mouvement de la population dans la condition économique des peuples. Il montre mieux qu'on ne l'avait fait avant lui la difficulté de séparer dans le sol l'instrument naturel de production du capital incorporé. « Pour ce qui concerne la terre, dit-il, je me borne à vous faire remarquer qu'il est des portions de capital incorporées depuis longtemps et d'une manière si intime au sol que c'est une pure abstraction que de prétendre qu'on puisse toujours discerner la puissance naturelle de l'instrument de la puissance capitalisée. On peut toujours reconnaître les effets d'une digue, d'un canal, d'une construction considérable; mais les modifications que produisent

à la longue sur le sol un labour profond et réitéré, l'emploi de certains engrais et de certains mélanges, une culture savante, qui pourrait, après un nombre plus ou moins considérable d'années, les distinguer avec quelque exactitude des qualités naturelles du terrain? » En poursuivant ses études sur la production, il a l'occasion d'exprimer son opinion sur le travail immatériel, et il le fait en excellents termes. Ce n'est pas à lui cependant que la science doit la vraie théorie de la production immatérielle, et, quoique supérieur à Say sur ce point, il a tort de ne voir dans les travaux intellectuels et les services publics que des moyens indirects de production.

Les questions qui se rapportent à la production agricole forment l'une des parties les plus étudiées et les plus achevées du *Cours d'économie politique*. L'érudition si variée de Rossi devait surtout briller dans l'exposition des transformations successives de la propriété territoriale, qui reflète exactement partout les changements considérables des sociétés. Après avoir défendu, tant au nom de la justice qu'au nom de l'utilité, la propriété privée, il condamne sans restriction les possessions de mainmorte, les majorats, les usufruits progressifs, les charges féodales et toutes les autres institutions analogues. Aucun économiste, si ce n'est Sismondi, n'avait avant lui approfondi avec autant de soin les questions relatives à la grande et à la petite propriété, à la grande, à la moyenne et à la petite culture. Il termine ses études sur la propriété territoriale par l'examen des diverses lois de succession; il montre ces lois devenant de plus en plus humaines, de plus en plus justes, de plus en plus égalitaires à mesure que la civilisation corrige nos erreurs et améliore nos sentiments; il se prononce hautement en faveur de la législation française, dont il approuve toutes les restrictions en ce qui concerne la liberté testamentaire.

Nous arrivons aux deux derniers volumes. Rossi y traite de la distribution des richesses. Il expose la nature des trois sortes de revenus que nous pouvons toucher: la rente, le profit, le salaire; il en rappelle les sources cachées, en suit les courants sans cesse variables avec un soin extrême et une sagacité merveilleuse. Avant M. John Stuart Mill, il exprime l'espoir qu'au salariat se substituera dans l'avenir l'association des travailleurs et des entrepreneurs. « Pourquoi les salaires ne seraient-ils pas un fait transitoire, dit-il, ou du moins un fait non absolument dominant, une pure variété des arrangements économiques? L'état de copartageant en proportion de sa mise et l'état de vendeur de son travail, en d'autres termes, de salarié, sont-ils les mêmes? Il ne faut se faire aucune illusion: dès le moment qu'au fait de partage on substitue celui de la vente préalable du lot de l'ouvrier, il est évident que sa position est profondément changée; car alors, au lieu de se trouver dans le rôle d'associé, il se trouve dans le rôle de vendeur vis-à-vis de l'acheteur; et il n'y a pas d'homme qui ne sache que si quelquefois les acheteurs sont placés plus défavorablement que les vendeurs, c'est, dans le cours ordinaire des choses, le vendeur qui est placé le plus défavorablement. Par conséquent, le jour où le travailleur pourrait dire: « Je ne » veux pas vendre ma portion, je veux con» server mon droit, je suis associé, je veux » courir les chances de la commune industrie, » reglons seulement quelle sera la loi du » partage; » je dis que ce jour-là sa condition serait changée, je dis qu'elle serait alors véritablement libre; je dis que non-seulement sa position économique, mais même sa dignité d'homme serait complétement relevée. Maintenant faut-il arriver à cet état de choses par voie directe, par des institutions positives, en appelant à son secours le gouvernement social ou la loi, ou bien est-ce là un but auquel il faut tendre constamment par le cours et le développement naturel des choses et en travaillant continuellement à l'amélioration du sort de l'ouvrier, de façon qu'il puisse avoir un jour devant lui de quoi attendre le résultat final et la réalisation des produits industriels? Voilà au fond une des plus belles et des plus grandes questions de la distribution de la richesse. » Rossi aurait, on le voit, applaudi au mouvement coopératif que nous voyons s'accomplir en ce moment.

La dernière partie du *Cours* de Rossi est consacrée à l'étude des causes physiques, morales et politiques qui influent sur la production. On ne peut nier l'influence du climat sur le développement économique des peuples. Comment croire, en effet, que le climat ne soit pour rien dans les différences qui séparent les habitants de la Hollande, ces modèles achevés d'activité et de sagesse, des nonchalants et imprévoyants colons du Cap de Bonne-Espérance? Mais c'est surtout par des causes intellectuelles, morales, politiques, que s'expliquent la grandeur et la décadence des nations. « A quoi ont servi à l'Espagne, telle que Philippe II et ses successeurs l'ont faite, dit Rossi, sa belle et nombreuse population, son riche territoire, son admirable climat, les mers qui la baignent, sa position presque insulaire et ses vastes possessions dans l'autre hémisphère? A quoi lui ont servi tous ces éléments de prospérité, à partir du jour où la superstition et le despotisme ont empêché le peuple espagnol de connaître le bien, à partir du jour où l'ignorance, les préjugés et l'oppression ont paralysé en même temps le pouvoir et la volonté de faire? »

L'étude de l'influence des institutions sur la production conduit naturellement Rossi à parler de l'impôt et, par suite, des attributions de l'État. Sur ce point, il s'éloigne beaucoup des opinions du maître par excellence de l'économie politique française, de J.-B. Say. Il parle avec le plus absolu dédain des personnes qui veulent renfermer le pouvoir dans un rôle de gardien de l'ordre et de la sécurité. « L'État, assure-t-il, est l'association générale: s'il protége les individualités, il doit en même temps songer au développement et au progrès de l'association générale. » Tout en accordant à l'État des attributions plus étendues que la plupart des économistes, il fait une critique sensée et fine des plans d'association intégrale et d'organisation universelle rêvés par les socialistes, notamment par Owen. « J'ai certainement, dit-il, beaucoup de foi dans la puissance, dans les avantages de l'organisation, mais j'ai aussi une grande confiance dans l'individualité, dans la liberté, dans ses variétés. Je crois à l'unité, mais je crois en même temps à l'efficacité du libre développement, plus encore qu'à la puissance de la symétrie. J'avoue qu'autant je désire pour ma part que les forces individuelles s'organisent, lorsqu'elles sont par elles-mêmes impuissantes, autant j'ai peine à me faire une idée d'une société qui, pour toutes choses, a ses cases faites d'avance et symétriquement disposées; et que, pour l'avenir de la nature humaine (s'il dépendait de quelqu'un), j'aimerais mieux plus de liberté dans l'action, dans le mouvement, qu'une règle établie, une ornière tracée pour tous. »

Économie politique (TRAITÉ D'), par M. Michel Chevalier (1840-1852). Les trois volumes dont se compose cet ouvrage sont le résumé du cours que l'auteur professa au Collége de France, comme successeur de M. Rossi, pendant vingt-deux ans. Les qualités qui les distinguent surtout sont l'érudition et la connaissance des faits. D'autres économistes ont donné à leur enseignement un but et un accent plus élevés en le renfermant dans les principes et dans les problèmes. M. Michel Chevalier a suivi une autre marche: c'est au détail qu'il s'est attaché de préférence. Tenant pour démontrées les facultés spéculatives, il a mis la science, pour ainsi dire, en action, en a suivi les effets et tiré les conséquences. Parfois il emprunte avec un art ingénieux à l'histoire ses procédés; au lieu de traiter dogmatiquement une question, il en fait le récit, la prend à son origine et la conduit jusqu'à nous à travers les périodes qu'elle a parcourues. Çà et là des épisodes reposent l'attention que pourraient lasser les notions techniques et l'aridité des calculs. Cette méthode est pleine d'attrait, et, si elle pèche par la portée, elle captive davantage; si elle force moins à réfléchir, elle s'adresse par conséquent à un plus grand nombre d'esprits. Pour rendre l'économie politique populaire, il n'en est pas de plus sûre, et tel a été le but de M. Michel Chevalier. Peu de gens étaient aussi capables que lui d'entreprendre l'éducation du public sur une foule de matières qui défrayent aujourd'hui les livres et dont on parle un peu au hasard: les institutions de crédit, les voies de communication, l'enseignement professionnel, la fonction de la monnaie, l'application de l'armée à certains travaux, le rôle des machines, l'organisation industrielle, les avantages de l'association, l'intervention du gouvernement, soit directe, soit indirecte, et prenant la forme tantôt d'une surveillance et tantôt d'un concours. Ces divers sujets amènent dans l'ouvrage autant de leçons instructives. En un mot, M. Michel Chevalier traite des questions qui sont depuis longtemps et demeureront longtemps encore au premier plan parmi celles dont les hommes de gouvernement et d'administration doivent se préoccuper: dans quelle mesure l'État est-il appelé à participer aux grands travaux publics et quel rôle est assigné aux compagnies? Est-il possible d'employer les bras des armées permanentes? Quelle serait la meilleure organisation de l'industrie et quels efforts ont été tentés jusqu'à ce jour pour introduire l'ordre et la discipline, sans exclure la liberté, dans l'armée des travailleurs? Enfin comment conquérir au profit de toutes les classes le bon marché des produits?

On ne s'attend pas à ce que nous indiquions ici, ne fût-ce que par une rapide analyse, les opinions exprimées sur chacune de ces graves matières; il suffit de les énumérer pour signaler l'intérêt qu'elles présentent à notre époque, alors qu'un grand essor est imprimé de toutes parts aux travaux publics, particulièrement aux chemins de fer, alors que les divers gouvernements de l'Europe portent de plus en plus leur sollicitude vers l'examen des moyens pratiques à l'aide desquels il serait possible de régulariser l'industrie. Nous dirons cependant que l'auteur se déclare pour la concurrence et le libre échange contre la protection; mais que, selon nous, il accorde une part trop large à l'intervention de l'État et admet d'une façon trop absolue l'introduction régulière de l'armée dans les travaux publics. En tout cas, il a fait faire un grand pas à l'économie politique. Après les révolutions que nous avons traversées, cette science n'a plus à craindre que, sous prétexte qu'elle est peu divertissante, on dédaigne ses enseignements et sa recherche incessante des lois qui gouvernent le monde matériel. Le *bon marché*, par exemple, qui occupe une grande place dans le *Traité* de M. Michel Chevalier, tient-il une place moindre dans nos idées, dans nos besoins de chaque jour? Où réside-t-il? Quels sont ses éléments? Comment y arriver sans secousses et sans périls? L'auteur a bien raison de dire que c'est là une question vitale pour la société moderne. A certaines heures, le bon marché, le *vrai* bon marché devient une condition de vie ou de mort pour les gouvernements.

Même en n'adhérant pas à toutes les propositions du savant économiste, surtout au sujet de la lisière gouvernementale dont il prétend entourer les premiers pas de l'industrie, nous ne saurions lui refuser le mérite d'avoir très-clairement exposé les problèmes de la science, d'avoir fourni souvent de bonnes solutions et toujours de bons éléments pour trouver celles qu'il n'indique pas. Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que ses préoccupations au sujet des intérêts matériels le laissent étranger ou indifférent aux questions morales. M. Michel Chevalier a toujours su parfaitement saisir le rôle considérable que l'économie politique est appelée à remplir dans ces domaines supérieurs, où elle est digne d'avoir accès. Outre de nombreuses preuves qui établissent les notables affinités de la science qu'il professe, son *Traité* renferme une démonstration souvent éloquente de l'influence qu'elle exerce dans l'ordre moral comme dans l'ordre des intérêts purement matériels.

Nous aurions désiré voir, en tête de ce *Traité*, figurer la lettre écrite dans les *Débats* par l'auteur, en réponse à quelques mots du président du Sénat qui, en 1852, avait représenté l'économie politique comme « une théorie funeste, un piége adroit imaginé en vue d'anéantir nos fabriques et de ruiner notre production nationale. » Empruntant habilement ses arguments à cette phrase du *Mémorial de Sainte-Hélène*: « Nous devons nous rabattre sur la libre navigation des mers et l'entière liberté d'un suffrage universel, » et l'appuyant de comparaisons de tarifs, M. Chevalier établissait qu'en dépit du *blocus continental* le premier empire s'était montré, somme toute, en matière de douanes, plus libéral que le second. Cette lettre, si honorable pour M. Michel Chevalier, aurait fait bonne figure au frontispice d'un traité sur une science de progrès comme l'économie politique.

Économie politique (TRAITÉ D'), par M. Joseph Garnier (1846). Cet ouvrage est l'exposé didactique des principes et des applications de cette science et l'étude de l'organisation économique de la société. Plusieurs écoles, notamment celle des ponts et chaussées, et plusieurs universités, parmi lesquelles figurent celles d'Espagne et de Belgique, l'ont adopté pour l'enseignement élémentaire. Il a même été traduit dans l'Amérique méridionale. C'est un cours condensé, mais complet, d'économie politique, dans lequel le côté moral et civilisateur des lois économiques est mis en relief. « L'économie politique, dit J.-B. Say, n'est pas la politique; elle ne s'occupe point de la distribution ni de la balance des pouvoirs, mais elle fait connaître l'économie de la société; elle nous dit comment les nations se procurent ce qui les fait subsister. Elle nous enseigne comment les richesses sont produites, distribuées et consommées dans la société. » — « C'est la constatation des rapports nécessaires et harmoniques des intérêts, » d'après M. Garnier. « C'est, ajoute Joseph Droz, le meilleur auxiliaire de la morale. »

A notre époque, où les problèmes sociaux sont à l'ordre du jour, il n'est plus permis d'ignorer les éléments de cette science, qui guide l'administration rationnelle et progressive des États, et indique les véritables théories de l'industrie et du commerce des nations. M. Garnier a voulu présenter à ses lecteurs l'exposé et la démonstration des doctrines les plus généralement acceptées par les économistes, écrire en quelque sorte la *grammaire* de la science économique en s'appuyant sur les meilleures autorités. Il a fait tous ses efforts pour que ce résumé se distinguât par des définitions exactes et claires, et qu'à ce premier mérite il réunît l'ordre dans les matières, l'enchaînement des propositions acceptées et des problèmes à résoudre, la clarté et la justesse des démonstrations, la sobriété dans les faits et les chiffres.

L'auteur se rend d'abord compte de la nature de la science économique et du rang qu'elle occupe parmi les autres sciences morales et politiques; il donne une première notion de la *richesse*, objet de la science, des *besoins* qu'elle satisfait et des qualités qui la constituent: l'*utilité* et la *valeur*. De ces premiers développements surgissent les notions d'*intérêt individuel* et *général*, de *propriété*, d'*échange* et de *monnaie*.

Après ces premières notions, M. Garnier expose comment les *produits*, le *travail* et les *services*, que les hommes échangent entre eux pour la satisfaction de leurs *besoins* et qui constituent la *richesse*, sont obtenus par la triple action de l'*industrie* humaine (c'est-à-dire par l'application des facultés données à l'homme), des autres agents que lui offre la nature et des instruments qu'elle est parvenue à se créer, ayant soin de montrer quelles sont les conditions naturelles pour obtenir la *production* la plus active et la plus féconde.

Dans ce but, M. Garnier fait l'analyse du phénomène de la production, analogue dans toutes les branches de l'*industrie* humaine, et nous voyons quels sont les *agents personnels* de la production et les *agents matériels*, soit naturels, soit créés par l'homme. Il détermine comment se font les *progrès en industrie* et quels sont les éléments des *frais de production*. Il établit ensuite la *classification* de toutes les *industries* ou branches de l'activité humaine.

L'auteur examine successivement la nature des trois instruments généraux de l'industrie, le *travail*, le *capital* et la *terre*, et nous signale les différentes questions qui se rapportent plus directement à ces divers sujets. Il passe ensuite en revue les conditions favorables ou nécessaires à la production et étudie successivement le principe de *propriété*, clef de voûte de la société, le principe de *liberté*, ressort de l'activité sociale, et, à ce sujet, il constate les inconvénients des entraves à la liberté: *monopoles*, *priviléges*, *corporations*, *réglementations*, *intervention irrationnelle de l'autorité*, *organisation artificielle* de l'industrie. Il fait ressortir l'importance de la *sécurité*, les avantages de l'*instruction* et des *bonnes habitudes morales* des travailleurs, les avantages et les limites naturelles de l'*association*, les avantages de la *division du travail* et de l'emploi des *machines* et *inventions*, à propos desquelles il constate la supériorité de l'industrie moderne dans la production. Là s'arrête la première partie.

Dans la seconde, l'auteur groupe tous les sujets plus particulièrement relatifs à l'*échange* et à la *circulation* de la richesse, et traite successivement de l'*échange* et des *débouchés*, de la *valeur*, du *prix* de la *monnaie* et des *métaux précieux*, des *signes* qui les représentent, du *crédit*, des *banques* et des autres institutions de crédit, de la *circulation* en général et en particulier, de la *circulation* en monnaie et en signes représentatifs, de la *liberté des échanges* et des théories opposées connues sous les noms de *système mercantile* ou *balance du commerce* et *système protecteur* ou de *la protection*.

Dans la troisième partie, relative à la *répartition* de la *richesse*, M. Garnier formule les principes et le mécanisme de la *répartition*. Il analyse ensuite les questions se rattachant aux diverses parts du résultat de la production: part du *travail*, *salaire* et *bénéfice*; part du *capital*, *intérêt* ou *loyer* et *bénéfice*; part de la *terre*, *rente*, ou *fermage*, ou *bénéfice*.

La quatrième partie est consacrée à l'examen des questions que fait naître l'emploi ou la *consommation* de la richesse privée et publique. L'auteur traite, dans des chapitres différents, de la *consommation* en général; des *consommations privées*, à propos desquelles surgissent diverses questions, celles du luxe, de l'absentéisme, etc.; des *consommations publiques*, c'est-à-dire des *dépenses publiques*.

De là quatre parties dans ce traité: 1° la production de la richesse; 2° la circulation, l'échange et les débouchés de la richesse; 3° la répartition de la richesse; 4° la consommation ou l'emploi de la richesse. Un dernier chapitre traite de la *population*, à la fois but et moyen de la richesse, de la loi de son accroissement, des conditions de son *bien-être* et des moyens de prévenir la *misère*.

Le meilleur éloge que nous puissions faire de cet ouvrage consciencieux autant que libéral, et qu'on pourrait appeler le *Manuel* ou le *Catéchisme de l'économie politique*, c'est de citer un extrait du rapport qu'en a fait à l'Académie des sciences morales et politiques son président, M. Dunoyer: « M. Joseph Garnier n'est point de l'école de ces intrépides faiseurs qui pullulent trop souvent dans le monde des affaires, et qui troublent et brouillent tout du mieux qu'ils peuvent, en prétendant tout régler à leur façon; qui ne consentent pas à tenir le moindre compte de la force cachée qui gouverne les choses de ce monde et qui pensent non-seulement qu'elles peuvent toutes être arbitrairement ordonnées, mais encore qu'elles se développeront infiniment mieux en se pliant à leurs artifices qu'en obéissant aux lois naturelles auxquelles l'Ordonnateur suprême a voulu qu'elles fussent assujetties. Il n'appartient ni à l'école protectionniste et réglementaire, ni à aucune des variétés des écoles socialistes; il est de l'école de ces observateurs modestes et judicieux qui se bornent à étudier la nature même des choses et à examiner suivant quelles lois se développe la société. Il est, en un mot, de l'école libérale, de l'école de Turgot, de Smith et de leurs successeurs les plus éclairés. Son livre peut être classé parmi les meilleures publications sur l'économie politique. »

Économie politique (PRINCIPES DE L') par M. John Stuart Mill, le plus remarquable ouvrage publié en Angleterre sur cette matière; aussi est-il répandu dans la plupart des nations et a-t-il été traduit en plusieurs langues. Il se distingue par la profondeur et la solidité du raisonnement, par la logique serrée et l'éclat du style, par la vaste intelligence de la plupart des questions sociales, par l'amour profond de l'humanité que respirent toutes ses pages, par la philanthropie réelle qu'elles

renferment et qui n'est égalée que par la science de l'auteur.

La clef de voûte du système de M. Mill est la loi de population formulée par Malthus. Nous n'avons pas à faire ici la critique de cette loi, qui est discutée à différents mots (v. MALTHUS, POPULATION, PRODUCTION, etc.). Nous nous bornerons à exposer les conclusions que M. Mill tire de ce principe appliqué à l'économie politique, appliqué non pas comme le font les conservateurs-bornes et nos économistes officiels, mais comme pouvait le faire un noble et libéral esprit, se refusant à souscrire au verdict de désespoir rendu par tous nos modernes malthusiens.

Nous préférerions citer les paroles de l'illustre auteur en même temps que nous exposons ses idées; mais la longueur de ces extraits dépasserait les limites assignées à cet article. En conséquence, nous nous contenterons de donner la substance de ce remarquable ouvrage.

L'auteur explique d'abord la faculté de se multiplier, inhérente à l'espèce humaine comme à tous les autres êtres vivants. Il démontre, après Malthus, que cette faculté est immense, si elle n'est pas entravée, et dit que c'est un calcul fort modéré de supposer que chaque génération, si la condition sanitaire est bonne, pourrait être le double de celle qui l'a précédée, tant que la puissance d'engendrer ne serait pas limitée par diverses causes. Il examine ensuite ces causes, comme Malthus, et dit qu'il n'est nullement difficile de les discerner. L'augmentation des animaux inférieurs est limitée par la mort de l'excédant de la progéniture qui périt, soit parce qu'elle n'a pas de nourriture suffisante, soit parce qu'elle est tuée par ses ennemis. Il en est de même chez les peuples non civilisés; mais la prévoyance, qui constitue le trait distinctif de l'homme civilisé, l'empêche de mettre au monde des enfants qu'il ne peut pas élever. En conséquence, la population est entravée par la peur du besoin plutôt que par le besoin même, par l'obstacle préventif plutôt que par l'obstacle répressif, et cela à proportion que l'homme s'élève en civilisation. La crainte de perdre une position sociale et d'avoir à renoncer au luxe et au bien-être est la forme que ce sentiment de prudence affecte dans les parties élevées de la société.

La population est limitée, dans un état social très-peu civilisé, par la faim, qui généralement apparaît sous la forme de famines périodiques. Au contraire, dans un état plus élevé, la population est moins limitée par le grand nombre des décès que par le petit nombre des naissances. Cet obstacle préventif agit de diverses manières dans les différents pays. Dans quelques-uns, spécialement en Norvége et dans quelques parties de la Suisse, il provient d'une contrainte prudente. Les classes laborieuses s'aperçoivent qu'en ayant des familles nombreuses, elles tomberont au-dessous de la condition de bien-être à laquelle elles sont accoutumées; c'est pourquoi elles reculent devant les mariages irréfléchis et devant la procréation d'un trop grand nombre de rejetons. Dans ces pays, la vie moyenne est plus élevée que partout ailleurs en Europe; les naissances et les décès y ont la proportion la plus basse relativement au chiffre de la population; il y a moins d'enfants et plus d'adultes que dans toute autre partie du monde.

Quelques pays européens ont des lois spéciales sur les pauvres; dans ces pays, le mariage est partout défendu entre ceux qui reçoivent des secours. Il est peu de ces pays qui permettent l'union matrimoniale, à moins que l'homme ne puisse prouver qu'il est à même de nourrir une famille. C'est le cas en Bavière, en Norvége, à Lübeck, à Francfort et dans bien d'autres endroits. Ailleurs, en Prusse, en Saxe, etc., chaque homme est obligé de servir quelque temps dans l'armée, et, pendant cet intervalle, il lui est défendu de se marier. Dans quelques parties de l'Italie, selon une habitude qui règne dans toutes les classes de la société, un seul fils se marie dans une famille et les autres restent garçons.

Malgré tout, la somme énorme du pouvoir reproducteur, qui se trouve réprimée par ces obstacles préventifs ou par d'autres, est toujours prête à se donner carrière dès que la pression est enlevée. Il en résulte qu'une amélioration quelconque dans la condition des classes laborieuses n'a généralement d'autre effet que de permettre à cette faculté de s'épanouir un peu; et la multiplication redoublée qui s'ensuit enlève tout avantage et amène bientôt l'état de choses d'autrefois. A moins qu'on n'élève le type de bien-être mentionné par Malthus, type au-dessous duquel ils ne veulent plus se multiplier, les meilleurs efforts qu'on fait pour améliorer la condition des ouvriers aboutissent à nous donner une population accrue en nombre, il est vrai, mais nullement en bonheur.

On compte trois éléments de production : la terre, le travail et le capital. Le premier diffère des deux autres en ce qu'il ne peut pas s'augmenter indéfiniment. Il est limité en quantité et en puissance productive, et c'est ce fait qui constitue la borne réelle de l'accroissement de la production. Mais, puisqu'il reste encore beaucoup de terrains incultes et que ceux qui sont cultivés pourraient produire bien plus qu'ils ne font; en un mot, puisque nous n'avons pas encore épuisé les ressources de la terre, on pense communément que cette borne de la production et de la population est encore bien éloignée : « Je crois, dit M. Mill, que ceci est non-seulement une erreur, mais l'erreur la plus sérieuse dans tout le domaine de l'économie politique. La question est plus importante et plus fondamentale qu'aucune autre. Elle embrasse le sujet entier des causes de la pauvreté dans une communauté riche et industrieuse; et, à moins que cette matière ne soit parfaitement comprise, il est inutile de poursuivre notre enquête. » M. Mill compare ensuite l'obstacle de la production (et par conséquent de la population) dû à cette cause, non à un mur immobile placé bien loin de nous, mais à une bande élastique qui, quelque fortement tendue qu'elle soit, peut toujours être tendue davantage, qui nous enferme toujours et d'autant plus étroitement que nous nous approchons davantage des limites.

La loi fondamentale de l'industrie agricole est que, après la première phase, toute augmentation de produit est obtenue à des conditions de plus en plus difficiles. M. Mill exprime cette loi ainsi : « Après une certaine phase, phase qui n'est pas bien avancée dans les progrès de l'agriculture, c'est la loi de production de la terre que, dans un état quelconque de l'habileté et des connaissances agricoles, l'augmentation du travail n'amène pas une augmentation du produit au même degré; doubler le travail ne double pas le produit, ou, pour exprimer la même chose en d'autres termes, tout accroissement du produit s'obtient par une augmentation plus que proportionnée de l'application du travail à la terre. »

« Cette loi générale de l'industrie agricole, ajoute M. Mill, est la proposition la plus importante de l'économie politique. Si cette loi était différente, presque tous les phénomènes de la production et de la distribution des richesses seraient autres qu'ils ne sont. Les erreurs les plus fondamentales qui ont encore cours sur ce sujet proviennent de ce qu'on ne voit pas cette loi à l'œuvre au-dessous des agents les plus superficiels sur lesquels se fixe l'attention. »

On tire la preuve de cette loi du fait que des terrains inférieurs sont cultivés; car le mot même de « terrain inférieur » signifie un sol qui produit moins avec autant qu'un autre de travail. De plus, la culture faite dans les meilleurs districts agricoles de l'Angleterre et de l'Ecosse est une preuve de la vérité de cette loi : car cette culture supérieure coûte beaucoup plus en proportion que le labourage simple. En Amérique, où les bonnes terres sont abondantes et où la main-d'œuvre est chère, cette exploitation soigneuse de la terre ne se voit pas, parce qu'elle ne serait pas profitable. C'est cette loi, en vertu de laquelle les produits proportionnels du travail tendent toujours à s'amoindrir de plus en plus, qui fait que l'accroissement de la production est souvent accompagné d'une diminution de bien-être chez les producteurs.

Aussi, d'après M. Mill, l'obstacle préventif de la population devrait-il être non-seulement maintenu, mais même graduellement augmenté, pour permettre à la société de se préserver simplement et de garder son bien-être sans les améliorations constantes qui facilitent la production.

Cette nécessité de limiter la population n'est pas, comme on l'a souvent pensé, particulière à un état social où la propriété est inégalement partagée. Cette circonstance n'accroît pas même le mal, qui dépend du fait qu'un assemblage plus nombreux d'hommes ne peut être nourri aussi bien qu'une troupe moins nombreuse; c'est tout au plus si elle fait qu'on s'en ressente plus vite.

Le taux d'accroissement de la population en France est le plus bas de l'Europe. Dans les dix années de 1817 à 1827, l'augmentation annuelle de cette nation ne fut que de 63 centièmes sur 100, tandis que celle des Anglais était de 1 six-dixièmes et celle des Américains de 3. On a calculé, sur les tables de recensement de la France, que, pendant les dernières cinquante années, l'accroissement annuel n'a été que de 1 sur 200; et même cette légère augmentation est due à la diminution dans le chiffre des décès, car celui des naissances est presque resté stationnaire. Cependant les produits de la France ne se sont, à aucune époque de notre histoire, accrus avec plus de rapidité que dans ces cinquante années, et, par suite, il y a une amélioration remarquable dans la condition des classes ouvrières.

Le plus souvent, les salaires sont réglés par la concurrence; ils dépendent en conséquence de l'offre et de la demande du travail, en d'autres termes, de la proportion entre les ouvriers et le capital. Rien autre chose, d'après M. Mill, n'est capable de les affecter. S'ils haussent, c'est uniquement parce qu'il y a plus de capital ou moins d'ouvriers; s'ils baissent, c'est simplement parce qu'il y a moins de capital ou plus d'ouvriers.

M. Mill ne se dissimule pas que plusieurs opinions très-répandues sont en contradiction apparente avec ce fait : celles, par exemple, qui prétendent que les salaires sont élevés quand les affaires vont bien, que les prix élevés des denrées font hausser les salaires, que les salaires varient avec les prix des aliments, etc.; mais il pense que ce ne sont là que des complications des phénomènes concrets qui obscurcissent et masquent seulement l'action de la loi des salaires et qui sont parfaitement compatibles avec cette loi.

Le bien-être des travailleurs dépend fort peu, d'après M. Mill, des différents plans proposés pour améliorer quelque peu la condition des classes laborieuses et qui sont presque toujours à l'ordre du jour, comme l'abrogation de la loi des céréales, etc. Tout soulagement léger et temporaire que de pareils moyens apportent aux maux dont elles souffrent est bien vite effacé par l'accroissement de la population que ce soulagement produit généralement, et l'état des choses devient aussi mauvais qu'auparavant. On ne peut espérer un avantage durable qu'à la suite de quelque amélioration réelle, considérable et soudaine, qui élève le bien-être des ouvriers d'une façon assez marquée pour les amener à mettre des bornes à leur faculté de procréer, de peur de perdre les bénéfices acquis. Le meilleur exemple d'une situation de ce genre a été donné par la France après la Révolution.

La condition des classes ouvrières ne peut s'améliorer qu'en changeant en leur faveur la proportion entre le capital et le nombre d'ouvriers : « Tout plan d'amélioration qui n'est pas basé sur cette vérité est illusoire, parce que le progrès ne durera pas. »

L'extrême pauvreté de la population rurale de quelques comtés du sud de l'Angleterre nécessite souvent des interventions de la charité nationale. Dans ces districts, les gens se marient d'aussi bonne heure et produisent autant d'enfants que s'ils vivaient en Amérique. M. Mill regrette qu'on traite généralement ces maux avec sensiblerie et non conformément au sens commun. Pendant que la sympathie pour les pauvres s'accroît, presque tout le monde se refuse à reconnaître la cause réelle de leurs souffrances. Il y a un accord tacite de passer complétement sous silence la loi de Malthus ou de la rejeter cavalièrement. Si la population manufacturière n'acquérait pas journellement plus de lumières et ne pratiquait pas plus de prévoyance, rien n'empêcherait que notre population agricole ne tombât un jour dans un état de misère analogue à celui de l'Irlande. M. Mill ne pense pas que ce soit la raison qui empêche d'admettre les doctrines de Malthus; il croit que c'est plutôt une aversion sentimentale.

On a tenté, à bien des reprises, de trouver un moyen d'augmenter les salaires sans être obligé de mettre des obstacles à l'augmentation du chiffre de la population; on a entre autres choses proposé de créer des comités d'industrie locaux, composés de délégués des ouvriers et des maîtres et chargés de fixer un taux raisonnable des salaires, l'Etat étant chargé de procurer de l'ouvrage à ceux qui n'en trouveraient pas. Ces tentatives sont toutes restées infructueuses.

M. Mill insiste, en présence de ces résultats négatifs, sur la nécessité d'arrêter les progrès de la population, et déploie une dialectique dont il est impossible de nier la force et dont il est difficile, le point de départ de Malthus admis, de contester la rigueur.

Lorsqu'un homme ne peut se nourrir sans aide, ceux qui lui donnent des secours ont le droit d'exiger qu'il ne mette pas au monde des enfants qui tomberont à la charge des autres. Si l'Etat garantissait de l'ouvrage à tous ceux qui naissent, il devrait, pour ne pas être ruiné, empêcher la naissance de tout homme sans son consentement; car si l'Etat enlève les freins naturels de la population, le besoin et la peur du besoin, il faut qu'il mette d'autres freins à la place; s'il se charge de nourrir les habitants, il faut qu'il se charge aussi de surveiller leur augmentation, et si, au contraire, il laisse pleine liberté à leur accroissement, il ne peut se charger de les nourrir. Lorsque les obstacles naturels à cet accroissement sont enlevés, ni la charité, ni la promesse de travail ne pourront faire de bien et produiront, au contraire, beaucoup de mal. Mais si les habitants sont placés dans une situation qui encourage des habitudes de prévoyance et d'indépendance, qui enseigne à reculer devant une multiplication indue, alors l'avantage sera réel. Il n'y a pas la moindre raison d'espérer augmenter les salaires tant que les moyens employés n'agissent pas en même temps sur les idées et les habitudes du peuple. Citons, pour donner une idée de la manière de M. Mill, l'éloquent passage dans lequel il cherche à démontrer à quel point toutes les idées communes sur la pauvreté, tous les remèdes en dehors de celui qui limite la faculté de reproduction, sont illusoires aux yeux des économistes éclairés.

« Par quels moyens peut-on combattre la pauvreté? Comment peut-on remédier au mal des salaires inférieurs? Si les expédients qu'on recommande d'ordinaire sont mal adaptés au but, ne peut-on pas en trouver d'autres? Le problème ne peut-il être résolu? L'économie politique ne peut-elle faire autre chose que d'élever des objections contre tous et de démontrer qu'on ne saurait rien effectuer? S'il en était ainsi, l'économie politique aurait à accomplir une tâche nécessaire, il est vrai, mais ingrate et triste. Si la masse des hommes doit rester ce qu'elle est maintenant, — un composé d'esclaves condamnés à un travail qui n'a pas d'intérêt pour eux et auquel ils ne prennent, par conséquent, aucun intérêt, — d'êtres qui sont à la peine depuis le matin jusqu'au soir pour gagner le strict nécessaire et qui souffrent de toutes les privations intellectuelles et morales que cet état de choses implique, — d'êtres qui n'ont pas de ressources mentales, qui sont ignorants parce qu'il est impossible de les instruire mieux qu'on ne les nourrit; — d'êtres égoïstes, parce qu'ils sont forcés de concentrer toutes leurs pensées sur eux-mêmes, qu'ils n'ont aucun intérêt, aucune aspiration comme citoyens et membres de la société, et que leur cœur est rongé par un ressentiment contre l'injustice, ressentiment provoqué par l'idée de ce qu'ils ne possèdent pas, comme par celle de ce que possèdent les autres; — s'il en était ainsi, je ne sais pas ce qui pourrait inciter un homme capable de raisonner à s'occuper des destinées de la race humaine. La seule sagesse pour tous serait de tirer de la vie, avec l'indifférence d'un épicurien, tous les plaisirs personnels qu'elle peut lui offrir, à lui et à ceux qui lui sont chers, sans faire de mal à autrui, et de laisser passer avec insouciance le vain tumulte de ce qu'on est convenu d'appeler l'existence civilisée; mais une telle conception des destinées humaines n'a pas de raison d'être. »

Après ces paroles, que nous avons essayé de traduire avec la plus minutieuse fidélité, M. Mill déclare que la seule méthode possible d'élever les salaires et de faire du bien aux pauvres est de les amener à contrôler davantage leurs facultés de reproduction. Il dit qu'on n'a jamais essayé cette méthode sérieusement; mais qu'au contraire tous les hommes publics, les politiques aussi bien que les moralistes et les ecclésiastiques, ont plutôt encouragé que découragé le mariage et la multiplication, à condition que cette dernière fût sanctionnée par l'union matrimoniale. Beaucoup d'entre eux ont encore un préjugé religieux contre la vraie doctrine et croient qu'il est contraire à la bonté de Dieu et à la bienfaisance habituelle de la nature que la satisfaction d'une passion naturelle puisse amener tant de souffrances. « La confusion des idées est, dit-il, due en grande partie à la délicatesse de mauvais aloi qui empêche la libre discussion des questions sexuelles; cependant les maladies de la société ne peuvent être prévenues ou guéries, comme les maladies du corps, sans qu'on en parle franchement. »

M. Mill estime que le grand but de la politique devrait être d'élever la somme de bien-être dans les classes ouvrières, de rendre leur situation telle qu'elles comprennent clairement que leur bonheur dépend d'elles-mêmes et du contrôle qu'elles sont toujours maîtresses d'exercer sur la faculté de reproduction. A cet effet, il conseille d'abord de créer un vaste plan d'émigration, afin de produire une amélioration frappante et subite dans la condition des travailleurs et d'élever la somme de bien-être. Il propose ensuite de disséminer la vérité sur le principe de population, autant que possible, afin d'élever un puissant sentiment public contre une multiplication indue de la part de chaque individu, sentiment qui ne manquerait pas d'influer puissamment sur la conduite de chacun. Il conseille enfin de faire tous les efforts possibles pour nous débarrasser du système du travail actuel, du système du patron et de l'ouvrier, et pour adopter dans une grande mesure celui de l'industrie indépendante ou de l'association. Il en donne pour raison qu'un travailleur salarié, qui n'a pas d'intérêt personnel dans son ouvrage, est généralement imprévoyant et insouciant, qu'il vit au jour le jour et ne contrôle guère sa faculté de procréation. Au contraire, l'ouvrier dont l'intérêt personnel est engagé, qui est animé du sentiment d'indépendance et de confiance que donne la possession de la propriété, a des motifs plus puissants de se contraindre et voit plus clairement les effets d'une famille nombreuse; le paysan qui possède la terre qu'il cultive et le membre d'une association ouvrière en sont des exemples. Mais M. Mill déclare que des mesures de ce genre, pour être efficaces, doivent être fortes et décidées, car, dit-il, « quand on a pour but d'élever la condition permanente d'un peuple, de petits moyens ne produisent pas seulement de petits effets, mais ils n'en produisent même pas du tout. A moins que le bien-être ne devienne chose habituelle pour toute une génération comme l'indigence l'est de nos jours, rien n'est accompli et des demi-mesures faibles gaspillent simplement des ressources qu'il vaudrait bien mieux tenir en réserve jusqu'à ce que les progrès de l'opinion publique et de l'éducation fassent surgir des hommes politiques qui ne croient pas que, du moment qu'un plan promet beaucoup, il soit dans le rôle de l'administration de ne pas s'en occuper. »

Telles sont les idées de M. John Stuart Mill sur l'économie politique. Si l'on peut regretter que ce grand esprit se soit trop inféodé aux doctrines malthusiennes, on ne peut méconnaître que ses arguments n'aient, en une certaine mesure, la plus grande valeur et qu'on ne doive en tenir quelque compte. Mais c'est surtout par les détails que se distingue le remarquable ouvrage dont nous venons de donner une idée, et nous ne pouvons qu'engager, en terminant, nos lecteurs à lire dans son intégrité ce livre, le plus remarquable qui ait paru en Angleterre sur l'économie politique.

Économie publique avec la morale et avec le droit (DES RAPPORTS DE L') [*Della Economia pubblica e delle sue attinenze con la morale e col diritto*], par M. Minghetti, ancien président du conseil et ministre des finances d'Italie, publié en Italie en 1859. Cette œuvre, la plus importante qu'ait produite la science économique dans ces dernières années, a été traduite par M. Saint-Germain Leduc et publiée dans la *Bibliothèque des économistes* de Garnier, en 1863, avec une introduction de M. Hypp. Passy.

L'idée fondamentale du livre est la démonstration de la nécessité de subordonner l'économie politique non-seulement aux règles de la justice, mais aussi à celles de la morale. L'auteur tire de cette idée des conséquences et des doctrines pour la plupart heureuses et fécondes. Modifiant en certains points et complétant en d'autres les principes d'où sont partis Carey et Bastiat, il révèle de nouvelles sources d'harmonie sociale et détermine les liens qui, à son avis, placent les sciences économiques sous la dépendance de la morale et du droit. Cette idée, déjà traitée par Cousin, par Baudrillart, par Rapet et par Walras, n'avait jamais été développée avec une telle originalité de pensées, une telle force de raisonnement, une telle richesse d'arguments.

Dans sa préface, M. Minghetti indique très-nettement l'objet, le but et la portée de son œuvre.

Le premier livre est une sorte d'introduction où il trace très-brièvement l'histoire de l'économie politique et où il démontre que les principales erreurs économiques ont pris naissance dans de fausses notions sur la morale et sur le droit. Il justifie la science d'accusations injustes dont il fait voir l'inanité.

Le deuxième livre est consacré à la définition de l'économie comme science et comme art. Pour la définir, l'auteur l'envisage non-seulement en elle-même, mais dans ses points de contact avec les institutions civiles. L'analyse des idées de richesse et de valeur, qui sont le fondement de l'économie, l'amène à discuter quelques-unes des théories les plus célèbres, et à porter la lumière dans les contestations auxquelles ces théories ont donné lieu.

Dans le troisième livre, l'auteur, examinant les lois les plus générales de l'économie, recherche les conditions de la plus grande production, de la plus équitable répartition, de l'échange le plus facile, de la consommation la plus aisée. Ces parties se relient étroitement entre elles, et chacune d'elles et toutes ensemble exigent l'observation de la loi morale.

Le quatrième livre est comme la preuve du précédent, mais avec une méthode toute différente. L'observation de la loi morale a généralement pour effet d'établir en toute chose la proportion voulue, c'est-à-dire un juste équilibre. Or c'est précisément une loi d'équilibre qui régit toutes les parties de l'économie et les relie entre elles. Les harmonies et les antinomies qu'on a trouvées dans l'économie confirment cette assertion, car elles dépendent principalement de la coexistence ou de l'absence de conditions morales. Ce raisonnement conduit à examiner les rapports qui existent entre les deux termes *richesse* et *vertu*, et à montrer comment ces deux choses se concilient dans la perfection civile.

Le cinquième livre enfin traite des rapports de l'économie avec le droit privé domestique, public et international. Ici se présentent d'elles-mêmes les recherches et les questions sur la liberté et sur la propriété; ici, plus que partout ailleurs, la méthode historique s'allie à la méthode rationnelle, et, tout en exposant son idéal pour l'avenir, l'auteur examine les raisons qui justifient plusieurs institutions du passé.

Tel est le vaste tableau que Minghetti s'est proposé de tracer, et quiconque a lu son livre doit être convaincu que l'illustre économiste a été à la hauteur de l'entreprise.

En résumé, l'idée de Minghetti est celle-ci : les lois suivant lesquelles la richesse se produit, se répartit et se consomme, veulent que l'homme agisse librement, suivant les règles du *juste* et de l'*honnête;* alors seulement la proportion existera entre les différents éléments de la prospérité publique. « Pour réaliser un ordre économique parfait, il ne suffit pas que l'intérêt privé s'arrête devant le droit d'autrui, ni que les relations entre citoyens soient juridiquement définies et sanctionnées par l'autorité. » Le bon sens, la prudence, la bienveillance et la charité des particuliers sont nécessaires, indispensables, pour que la concurrence cesse d'être dangereuse, pour que l'association devienne fructueuse, pour que le crédit s'élargisse et s'affermisse. En un mot, l'économie politique est étroitement et nécessairement liée, non-seulement avec le droit, mais aussi avec la morale, laquelle est absolument indispensable pour tempérer les rigoureuses exigences de la justice. Tels sont les principes professés par l'éminent économiste.

Économie politique du moyen âge (DE L'), ouvrage italien de Cibrario, traduit en français par Barneaud et précédé d'une introduction par Wolowski. Il fait partie de la *Collection des économistes* de Guillaumin (Paris, 1859, 2 vol. in-8°) et a été traduit en allemand par le professeur Buss. Cette œuvre importante, écrite en 1836, 1837 et 1838, a eu cinq éditions en Italie; la première parut à Turin en 1839 (Imprimerie royale, 1 vol. in-8°); la deuxième édition et la troisième sont de 1842 (3 vol.); la quatrième est de 1854 (1 vol.), et la cinquième, revue et considérablement augmentée, a paru, en 2 vol. in-8°, en 1861. L'ouvrage est divisé en trois parties.

Le premier livre traite des conditions *politiques* du moyen âge : fiefs, hiérarchie sociale, organisation municipale, prospérité et décadence des communes, juridiction ecclésiastique, régime intérieur et droit international. Le second livre examine les conditions *morales:* puissance des idées religieuses, des œuvres de charité, mœurs, fêtes, sciences, lettres et beaux-arts. Le troisième livre s'occupe des conditions *économiques* du moyen âge : industrie et agriculture, police de la salubrité publique et des bâtiments, conditions diverses de la propriété, population, trésor public, système monétaire, lois maritimes, navigation, découvertes géographiques, commerce, prix du grain et théorie du crédit à cette époque.

Le livre est complété par une curieuse table des prix de la main-d'œuvre et des matériaux, des salaires et de diverses dépenses. On y trouve pour la première fois la comparaison entre les monnaies anciennes et les monnaies modernes. Cibrario a été un des premiers à confirmer la théorie de l'économie politique par l'autorité de documents historiques nouveaux et irréfragables.

On peut dire que dans cet ouvrage le moyen âge est pris sur le fait; les usages et les coutumes de cette curieuse époque y sont reproduits avec autant de détails que l'intérieur d'une maison hollandaise dans un tableau de Gérard Dov.

Cette œuvre savante et profonde est en même temps une singulière mosaïque de faits et de recherches historiques ordonnés avec un rare talent; on y remarque surtout la renaissance de l'Italie qui, sortie des ruines de l'empire romain, fut la première à codifier les lois, à relever le commerce, à vulgariser la monnaie. La banque, la spéculation et les négoces, méprisés ailleurs, s'y développent avec une ostentation royale; la république de Venise, à peine fondée, transforme bientôt sa marine marchande en marine militaire pour combattre les Turcs; la petite commune de Gênes, sortie des ruines sarrasines, devient si prospère et si florissante, que les seigneurs voisins échangent volontiers leurs droits féodaux contre ceux de citoyen génois, bâtissent des palais, ouvrent leur livre d'or au commerce, forment une marine de guerre avant de songer à une marine marchande, pour se protéger contre les incursions des Sarrasins, auxquels ils enlèvent la Corse et la Sardaigne, et qu'enfin, prenant goût à ces expéditions, ils font le commerce en guerroyant et s'enrichissent même par la piraterie, comme aujourd'hui par l'agiotage.

Dans les croisades, les Génois gagnent énormément sur les nolissements et, laissant les couronnes et les titres nobiliaires aux croisés, ils s'emparent des ports et des stations maritimes pour enlever aux Vénitiens le commerce de l'Orient. Ainsi le commerce fut l'âme de leur politique, comme aujourd'hui il est celle de la politique anglaise.

L'ouvrage de Cibrario n'embrasse pas seulement l'histoire commerciale, mais aussi l'existence morale, intellectuelle et religieuse de cette période qui vit commencer le travail rénovateur de l'Europe moderne, et, à ce point de vue, c'est un livre précieux à consulter. M. Wolowski a dit dans son rapport à l'Institut : « C'est un livre qui doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques. »

Économie politique (ESSAIS DE MORALE ET D'), par Franklin. V. MORALE.

ÉCONOMIQUE adj. (é-ko-no-mi-ke — rad. *économie*). Qui a rapport à l'économie, à la sage administration des dépenses : *Il n'est pas encore au fait de la science* ÉCONOMIQUE *du ménage.* ‖ Qui réduit les frais, les dépenses; qui coûte peu : *Ce procédé est très*-ÉCONOMIQUE. *Le charbon de Paris est très*-ÉCONOMIQUE.

Il a poussé si loin l'ardeur philanthropique,
Qu'il nourrit tous ses gens de soupe *économique.*
ÉTIENNE.

— Qui a rapport à l'économie sociale ou politique : *C'est une belle chose que la science* ÉCONOMIQUE, *mais elle nous abrutira.* (Dider.) *Les nécessités* ÉCONOMIQUES *d'une société sont absolues comme les lois de l'arithmétique.* (Vacherot.) *L'association en matières* ÉCONOMIQUES *a des formes innombrables.* (H. Baudrillart.) *La science* ÉCONOMIQUE *est tout à la fois une théorie des idées, une théologie naturelle et une psychologie.* (Proudh.) *La science* ÉCONOMIQUE *est pour moi la forme objective et la réalisation de la métaphysique.* (Proudh.) *L'association est la seule issue possible à une situation* ÉCONOMIQUE *dont l'humanité doit nécessairement sortir.* (Ott.) *Le bien-être universel n'est qu'une question d'ordre* ÉCONOMIQUE *dont il faut trouver la loi éternelle.* (E. de Gir.) *La science* ÉCONOMIQUE *a pour but d'universaliser le travail, l'épargne et le bien-être.* (F. Pillon.) *La liberté n'est pas seulement un droit naturel, c'est un fait* ÉCONOMIQUE. (F. Pillon.) *Il y avait chez Volney un côté pratique,* ÉCONOMIQUE *et réel, qu'on ne s'attendait pas à trouver chez un érudit si passionné.* (Ste-Beuve.)

— s. m. Anc. législ. Exécuteur testamentaire.

— s. f. Science de l'économie : *C'est une règle d'*ÉCONOMIQUE *aussi bien que de politique.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— **Antonymes.** Coûteux, dispendieux, onéreux, ruineux.

Économique (L'), ou *Traité du ménage*, de Xénophon. C'est le code, le bréviaire, le livre par excellence de toute ménagère. L'auteur y trace la charmante esquisse d'un intérieur de famille athénienne à la campagne. C'est un tableau plein de grâce et de délicatesse. Rien de plus calme, rien de plus charmant que cette retraite animée, cette habitation sérieuse sans tristesse, heureuse par l'aisance, l'amour du travail et les plaisirs simples et purs. Au début de ce dialogue sur l'administration domestique et l'agriculture, Socrate et le jeune Athénien Critobule devisent sur la vie de famille. Le philosophe, procédant par interrogations, demande à son interlocuteur s'il est quelqu'un sur qui il se repose plus que sur sa femme des intérêts sérieux de la vie, et cependant s'il est une personne avec qui il converse moins souvent. — Personne! telle est dans les deux cas la réponse de Critobule. — C'est un tort, reprend Socrate, et il fait remarquer au jeune homme que la prospérité d'une maison dépend des efforts bien concertés du mari et de la femme, de la part que cette dernière prend aux affaires domestiques et des bons procédés dont elle est l'objet.

A l'appui de son dire, Socrate lui raconte l'histoire d'un propriétaire de campagne. Se trouvant un jour à la métairie d'Ischomaque, dont il admirait l'excellente exploitation, il apprit avec étonnement que la femme de son hôte suffisait à diriger les affaires de l'intérieur. Sa surprise redoubla, lorsqu'il apprit qu'Ischomaque l'avait épousée à quinze ans et l'avait formée lui-même. Ischomaque lui raconta comment, après l'avoir laissée prendre pendant quelque temps les habitudes de la société, il lui fit comprendre que, la maison et les biens leur appartenant en commun, ils devaient s'efforcer en commun de les régir et de les faire prospérer, et se rappeler que celui qui aurait le plus fait pour la communauté serait non celui qui aurait apporté le plus de biens, mais celui qui aurait le mieux soigné ceux que l'on possédait. Pleine de bonne volonté, la jeune épouse demanda ce qu'elle pouvait faire. Son mari lui expliqua que les aptitudes naturelles de l'homme et de la femme marquent bien par leur diversité la part qui doit revenir à chacun d'eux dans la direction des affaires domestiques. Robuste et courageux, l'homme s'occupe des travaux du dehors, semailles, labourage, récolte, voyages : il acquiert et protége. Le lot de la femme, d'une complexion plus faible, d'un caractère plus timide, est de conserver et d'organiser le bien-être intérieur. L'attention, l'esprit de suite, la bonne foi mutuelle conviennent également à tous deux. Soigneuse et prévoyante comme la reine des abeilles, la maîtresse de maison distribue la besogne à ses serviteurs, les envoie à leur travail, reçoit les provisions, décide de l'emploi qu'il en faut faire; on lui remet le produit de la tonte, elle partage la laine et fait filer les vêtements nécessaires. C'est encore elle qui doit soigner les serviteurs malades, afin de les rendre plus dévoués.

Docile à ces leçons, non-seulement elle gouvernait ses serviteurs, mais encore elle s'était faite leur institutrice, elle les formait, les encourageait, les récompensait et les punissait à l'occasion. La conséquence d'une conduite si exemplaire, c'est qu'Ischomaque jura à sa femme de l'aimer toujours, et cette bonne parole redoubla le courage de la vertueuse femme. Elle porta même si loin l'amour de ses devoirs que le moindre oubli la faisait rougir. Les deux époux établirent un ordre parfait dans leur demeure.

On remarque dans l'*Economique* une sorte de poésie, qui rappelle les meilleures pages du *Vicaire de Wakefield* de Goldsmith, des *Saisons* de Thompson, ou de l'*Hermann et Dorothée* de Gœthe. Xénophon a levé un coin du voile sous lequel s'abritaient les vertus obscures, force de la société grecque, et qui lui ont permis de vivre et d'être grande malgré les vices où elle semblait devoir s'abîmer. Les questions qu'embrasse l'*Economique* sont parfaitement traitées; l'agriculture, qui passait aux yeux des anciens pour une industrie respectable, remplit la partie la plus importante de l'ouvrage. Xénophon y traite des moyens de former de bons fermiers, de connaître les propriétés d'un terrain, les temps favorables au labour, le commerce des grains, mais si succinctement et d'une manière tellement sentimentale, que son livre ressemble plutôt à un catéchisme de morale qu'à un traité scientifique.

Le style de l'*Economique* est simple, clair, gracieux, et n'a rien d'artificiel ni d'artistement travaillé, bien qu'il laisse percer un certain art. L'écrivain vise plus à la solidité des arguments qu'à l'effet de la phrase, et cependant la douceur de sa diction est telle que, selon l'expression de Cicéron, les Muses ont parlé par sa bouche.

M. Prévost-Paradol, dans sa *Revue de l'histoire universelle*, a tracé une séduisante esquisse de l'*Economique*, qu'il compare à l'ouvrage de Caton *sur l'agriculture et la maison des champs romaine.* Xénophon, supérieur à Caton sous le rapport de la morale, lui est inférieur au point de vue pratique.

Économique (L'), traité sur la science économique, par Aristote. Plus de cinquante ans après que Xénophon eût écrit l'*Economique* ou le *Traité du ménage*, Aristote reprit le même sujet, mais d'une tout autre façon. Xénophon avait fait ressortir certains traits de son tableau, qui en résumaient, pour ainsi dire, la moralité. Aristote, laissant de côté toute la partie vivante du cadre, s'est renfermé dans la question technique; il a rédigé en formules les enseignements de Xénophon, en les modifiant d'après sa manière de voir. Elargissant le cadre, sans cependant aborder les questions que devaient examiner de nos jours les Quesnay, les Adam Smith, les Say et les Laboulaye, il comprend dans son traité, outre l'administration de l'homme privé, celle du roi, du gouverneur de province et celle de l'Etat. Cette division ne conduit pas à l'économie politique, car l'auteur commence au contraire par établir la distinction qui existe entre la politique et l'économie : « La science économique et la science politique diffèrent entre elles comme la famille et la cité, qui sont les objets respectifs de chacune de ces sciences. La science économique est par son origine antérieure à la politique; son objet est la famille, et la famille est une partie essentielle de la cité. » C'est sans doute pour rester fidèle à cette définition qu'Aristote ne dit que quelques mots des trois autres applications de l'économie, pour ne plus s'occuper que de l'économie privée. « Celui qui a le pouvoir d'acquérir des biens, d'après l'auteur, doit aussi avoir le talent de les conserver, sinon le pouvoir d'acquérir ne sert de rien; ce serait comme un crible ou un tonneau percé avec lequel on puiserait de l'eau. » Pour qu'un ménage ne ressemble pas au tonneau des Danaïdes, l'observation de quelques maximes fondamentales suffit : il faut, au talent d'acquérir, joindre celui de ménager et d'utiliser et surtout celui de calculer ses dépenses de façon qu'elles n'excèdent pas les recettes. Tout est là; c'est le grand secret de la science économique. Le reste de l'ouvrage est plutôt un guide du fermier qu'un traité d'économie proprement dite. Quels sont les éléments d'une maison au point de vue économique? se demande Aristote, et il répond avec Hésiode :

La maison d'abord, puis la femme et le bœuf labou-
[reur.

On voit par là que le philosophe fait entrer en première ligne de compte l'agriculture. La maison ainsi composée, la prospérité de cette petite communauté dépend de sa bonne direction; or cette bonne direction dépend à son tour de l'union des chefs de la communauté, le mari et la femme, et d'une habile répartition des travaux. L'un des sexes a été créé fort, l'autre faible. Celui-ci, par cela même qu'il est craintif, se tient davantage sur ses gardes; celui-là, par son courage, est plus propre à repousser l'attaque. Le premier apporte les biens du dehors, le dernier conserve les biens de l'intérieur. Dans la répartition des travaux, chacun doit prendre, non pas à sa convenance, mais selon les convenances. Les biens étant en commun, le mari et la femme doivent s'efforcer de les gouverner et de les faire prospérer. Sans rechercher de quel côté l'apport a été le plus considérable, il faut se mettre dans l'esprit que celui dont les soins seront les plus vigilants aura le plus donné à la communauté. Et quelle attention ne nécessitent pas tous les détails d'une maison, sans compter le point si délicat de la surveillance des esclaves, qu'Aristote, avec l'esprit étroit des anciens sur la liberté humaine, appelait « un instrument vivant susceptible de manier d'autres instruments! » Ces instruments vivants font naître sous la plume d'Aristote ces deux axiomes originaux, dont le premier a été si poétiquement traduit par La Fontaine : ce qui engraisse le cheval, c'est l'œil du maître. — Le meilleur fumier, ce sont les traces des pas du maître. — La partie technique du traité sur la science économique peut donc se réduire à ces deux maximes fondamentales : bien surveiller, et proportionner les dépenses aux recettes. Tel est le résumé du premier livre.

Le second est fort curieux. La matière n'en est plus du tout l'économie; il traite de l'acquisition des richesses et des solutions d'embarras pécuniaires, solutions à l'usage des gouvernements, par toutes sortes de stratagèmes que, pour la plupart, l'honnêteté réprouve et que la morale condamne. Aussi sommes-nous tenté de croire avec le docteur Hœfer que ce second livre, moins le premier chapitre, est un fragment étranger par son contenu à la science économique et qui probablement appartenait à un traité sur la *Richesse* que Diogène Laërce mentionne dans la liste des œuvres d'Aristote. De cette manière s'explique aussi la différence caractéristique du style de ces deux parties d'un même ouvrage. Le langage dogmatique, vigoureux, concis et parfois intentionnellement obscur du premier livre n'eût guère été de mise dans un recueil de faits historiques détachés, de stratagèmes singuliers, dont plusieurs sont peut-être textuellement empruntés à des historiens contemporains ou antérieurs du célèbre Stagirite. Le style en est clair, élégant, brillant et légèrement ironique. Nos lecteurs jugeront par une citation si Aristote rapportait simplement ou proposait comme un modèle à suivre des artifices du genre de celui-ci : « Mausolus, tyran de Carie, pressé

par le besoin d'argent, fit assembler les habitants de Mylases et leur dit : « Votre capitale » n'est point fortifiée, et le roi de Perse mar» che contre elle. » En conséquence, il ordonna à tous les citoyens de lui apporter la plus grande partie de leurs richesses en les assurant que, avec les richesses qu'on lui apporterait, il garantirait celles qui leur restaient. Par ce moyen il se procura beaucoup d'argent. Quant au mur de fortification, il prétendit que la divinité s'opposait, pour le moment, à sa construction. » Elle ne leva jamais son opposition, à ce qu'il paraît.

Qu'a de commun un pareil trait avec l'économie, à moins de conclure en disant de cette science ce que Bilboquet disait des affaires : L'économie, c'est l'argent des autres?

Économiques (LES), ouvrage du marquis de Mirabeau, en deux parties, dont la première parut en 1769 (2 vol. in-12) et la seconde en 1771 (2 vol. in-12). Il est signé des initiales L. D. H., qui veulent dire *l'Ami des hommes :* c'était le titre que se donnait le marquis de Mirabeau et que démentirent cent fois les persécutions qu'il fit souffrir à toute sa famille. Il dédia son livre au grand-duc de Toscane, qui avait pris en amitié quelques économistes et qui s'intéressait à leurs études. « Je mets sous la protection de Votre Altesse Royale, dit-il dans son épître dédicatoire, une instruction populaire dont elle a peut-être déjà aperçu la nécessité ; une instruction dont l'objet embrasse les intérêts de la nature entière, et qui fonde sur l'évidence des lois simples et immuables de la nature le bonheur des peuples et les droits des souverains. De même que le travail de tous est utile et nécessaire au succès de tous, l'instruction de tous, qui n'est autre chose que le guide de leur travail, est utile et nécessaire au bonheur de tous. »

La première partie des *Economiques* est un résumé de la science économique pour la classe productive et pour la classe des propriétaires. La seconde est consacrée à l'instruction de la classe stérile (gens de lettres, artistes, etc.) et à l'administration. L'auteur y examine le rapport des dépenses entre elles, le rapport des dépenses avec la population, avec l'agriculture, avec l'industrie, avec le commerce, enfin avec les richesses d'une nation. Dans les trois premiers volumes, il traite des droits et des devoirs de chacune des classes dont il s'occupe. Le patrimoine de la classe productive étant assis sur les avances primitives et annuelles de la culture et sur leur produit, le droit des agents de cette classe est de trouver les nécessités et les commodités de la vie dans la consommation annuelle d'une portion quelconque de ces avances. Leur devoir est de consacrer leurs soins et leurs travaux à l'emploi de ces avances, utile, naturel et reproductif, c'est-à-dire à la culture, qui, restituant toutes les avances qu'on lui confie avec surcroît, rapporte ainsi annuellement son patrimoine à la classe productive. Le patrimoine de la classe propriétaire étant assis sur ce surcroît annuel que rapporte la terre bien au delà de la restitution des avances annuelles et du montant de l'entretien des avances primitives, son droit est de recevoir ce surcroît et de jouir de tout l'excédant, après l'acquit des charges de la propriété foncière. Son devoir est d'entretenir les avances foncières qui facilitent les moyens d'exploitation. Enfin le patrimoine de la classe stérile étant assis sur la totalité des dépenses qui se font dans la société en achat d'ouvrages de cette classe, son droit est de jouir de toutes les portions réunies de son patrimoine. Son devoir est de tendre à obtenir ce patrimoine par son travail, sa vigilance, son industrie et sa bonne foi.

Ces distinctions bien établies, le marquis de Mirabeau donne, en les détaillant, les règles de conduite que doivent suivre les individus de chaque classe; puis il expose quelques idées générales sur l'économie politique. Il traite de la liberté, de l'égalité, des droits des riches et des pauvres, du partage des biens, etc. Voici, par exemple, ce qu'il pense de l'égalité des fortunes : « L'ordre naturel rend le riche dépendant du pauvre, dont il soudoie le travail pour perpétuer la richesse et pour en jouir. Le salaire du pauvre revient au riche, par les achats que le pauvre fait pour sa consommation, ce qui renouvelle à perpétuité la richesse de l'un et la rétribution de l'autre. L'ordre rend le pauvre dépendant du riche, dont les dépenses et les besoins soudoient son travail. Ainsi se perpétuent les richesses ; ainsi les dons de la nature se distribuent à tous les hommes réunis, pour ainsi dire, en communauté, et ne laissent au réel dans chaque main que ce qu'il en faut pour fournir à la subsistance et aux besoins de chaque personne. Nulle autre manière de partage que celle qui est prescrite et conduite par l'ordre naturel ne peut pourvoir plus complètement à la distribution des biens nécessaires aux hommes. Tout autre moyen quelconque d'institution humaine et prétexté des raisons les plus apparentes d'équité ne conduirait qu'au pillage, à la dissolution de toute la société, à la cessation des travaux humains de tous les genres, et à l'extinction de l'espèce humaine. »

Les *Economiques* obtinrent peu de succès; ils furent même assez mal accueillis par la critique. Cependant Grimm, qui n'aimait pas les économistes, accorda quelques éloges au style du marquis de Mirabeau, tout en condamnant ses doctrines et en avouant que son ouvrage n'était pas lu. Dans sa *Correspondance* du mois de janvier 1770, il disait que, de tous les rêveurs économiques, c'est lui qui valait le mieux ; « car je le trouve, ajoutait-il, moins creux et moins plat que ses confrères. Son style est barbare et raboteux, ou, comme il dirait, lui, *cassant ;* mais il rappelle quelquefois cette naïveté gauloise qui plaît encore. » Afin d'éviter la sécheresse, presque inévitable en semblable matière, le marquis de Mirabeau avait adopté la forme du dialogue ; il ne sut pas néanmoins donner à son livre assez d'intérêt pour en faire pardonner les longueurs et en faire oublier l'aridité.

ÉCONOMIQUEMENT adv. (é-ko-no-mi-ke-man — rad. *économique*). Avec économie, à peu de frais : *Vivre* ÉCONOMIQUEMENT. *Se chauffer* ÉCONOMIQUEMENT.

— D'après les règles ou au point de vue de l'économie politique ou sociale : *Que l'ancien monde se transforme* ÉCONOMIQUEMENT, *et il ne tardera pas à se transformer politiquement sans révolutions et sans guerres.* (E. de Gir.)

ÉCONOMISANT (é-co-no-mi-zan) part. prés. du v. Economiser : *Il s'est enrichi en* ÉCONOMISANT. *J'ai vu les ouvriers devant leurs métiers à coton, calmes, sérieux, silencieux,* ÉCONOMISANT *leurs efforts et persévérant tout le jour, toute l'année, toute la vie, dans la même contention de corps et d'esprit régulière et monotone.* (H. Taine.)

ÉCONOMISÉ, ÉE (é-co-no-mi-sé) part. passé du v. Economiser. Mis de côté, mis en réserve; épargné : *Argent* ÉCONOMISÉ. *Sa mère était venue lui apporter* 100,000 *fr.* ÉCONOMISÉS *sur les revenus de Givry.* (Balz.)

— Administré économiquement, d'après les règles de l'économie sociale : *Qu'est-ce qu'un Etat riche et bien* ÉCONOMISÉ? *C'est celui où tout homme qui travaille est sûr d'une fortune convenable à sa condition, à commencer par le roi et finir par le manœuvre.* (Volt.) ‖ Inus.

ÉCONOMISER v. a. ou tr. (é-ko-no-mi-zé — rad. *économie*). Epargner, mettre de côté par économie ; ménager : ECONOMISER *son argent.* ECONOMISER *ses revenus.* ECONOMISER *son bois, son huile.*

Il *économisa* vingt mille francs de rente
Sur ses appointements. . . . . . .
DELAVILLE.

— Fig. Ne pas prodiguer, être sobre, avare de : ECONOMISEZ *vos paroles. Il faut* ECONOMISER *vos forces. On regagne l'argent, mais le temps ne se regagne pas; il faut l'*ECONOMISER *plus encore que sa bourse.* (De Jussieu.) *La nature toute seule fait un esprit supérieur, et, comme elle n'*ÉCONOMISE *pas les hommes, elle le fait supérieur dans un genre exclusivement aux autres.* (De Bonald.) *On* ÉCONOMISE *son temps, son crédit, sa santé, aussi bien que ses richesses.* (J.-B. Say.) *La politique abuse de la force et la prodigue; la science l'utilise et l'*ÉCONOMISE. (E. de Gir.)

— Absol. Faire des économies, régler, modérer sa dépense : ECONOMISER *sur ses revenus. L'avare n'est prodigue que de raisons pour* ÉCONOMISER. (Petit-Senn.) *Quand les vieilles duchesses s'avisent d'*ÉCONOMISER, *Harpagon près d'elles n'est qu'un écolier.* (Balz.) *Qui* ÉCONOMISE *s'enrichit.* (Cormen.)

S'économiser v. pr. Etre économisé : *L'argent* S'ÉCONOMISE *lentement et se dépense vite.*

— Economiser, épargner pour soi : S'ÉCONOMISER *un petit capital.*

— **Antonymes.** Dilapider, dissiper, gaspiller, prodiguer.

ÉCONOMISME s. m. (é-ko-no-mis-me — rad. *économie*). Système, science des économistes : *Une immensité de gloire et de fortune est assurée à tout écrivain distingué qui osera le premier dénoncer les chimères dites politiques, moralisme,* ÉCONOMISME. (Fourier.) *Maintenant, le romantisme, comme l'*ÉCONOMISME, *comme le philosophisme, tout cela est usé.* (Proudh.) *M. Proudhon est l'homme de notre époque qui a le mieux critiqué l'*ÉCONOMISME *et le prétendu socialisme.* (Colins.) *L'*ÉCONOMISME *n'est pas une science, mais le simple catéchisme de la religion du hasard.* (Toussenel.)

ÉCONOMISTE s. m. (é-co-no-mi-ste — rad. *économie*). Celui qui s'occupe spécialement d'économie politique, qui croit à l'utilité pratique de cette science : *La valeur présente deux faces : l'une, que les* ÉCONOMISTES *appellent valeur, dosage, ou valeur en soi; l'autre, valeur en échange, ou d'opinion.* (Proudh.) *Les apôtres du vol, les pourvoyeurs de la mort, ce sont les* ÉCONOMISTES. (Proudh.) *Rien n'irrite un* ÉCONOMISTE *comme de prétendre raisonner avec lui.* (Proudh.) *L'*ÉCONOMISTE *qui réclame la liberté illimitée du commerce sourit au braconnier qui partage ses principes.* (Toussenel.) *Quand Galiani avait dit d'un homme : « C'est un* ÉCONOMISTE *et rien de plus, » il le croyait jugé et retranché de la sphère des hommes d'Etat.* (Ste-Beuve.) ‖ Nom donné aux écrivains du XVIII^e siècle qui s'occupèrent les premiers des théories économiques, et qui formèrent une sorte de coterie : *Les* ÉCONOMISTES *sont des chirurgiens qui ont un excellent scalpel et un bistouri ébréché, opérant à merveille sur le mort, et martyrisant le vif.* (Chamfort.)

— Adjectiv. : *Le fanatisme antiprohibitif par lequel se signale aujourd'hui la secte* ÉCONOMISTE *ne se comprend plus.* (Proudh.)

ECONOMY, colonie des Etats-Unis, dans le comté de Beaver (Pensylvanie), sur la rive droite de l'Ohio, à environ 25 kilom. N.-O. de Pittsbourg. Fondée en 1824 par les rappistes, ou adhérents de George Rapp, elle renferme aujourd'hui environ 200 maisons et se trouve dans l'état le plus prospère, grâce à l'industrie de ses habitants, qui fabriquent du drap, de la flanelle et du cuir, et sont en même temps agriculteurs. Les rappistes vivent dans la communauté des biens et rejettent le mariage; ils sont laborieux, économes et de mœurs paisibles; mais, depuis la mort de Rapp (7 août 1847), ils ont perdu le centre autour duquel ils s'étaient groupés, et leur société, comme toutes les théocraties fondées par des illuminés, ne semble pas devoir échapper à la dissolution. C'est au dernier vivant d'entre eux que doit un jour appartenir la totalité de leurs biens, qui ne laissent pas que d'être considérables. Si l'un d'eux quitte la société, on ne lui rend que ce qu'il avait apporté à la masse commune, sans tenir compte ni des intérêts ni de la plus-value. On n'admet de nouveaux membres qu'après qu'ils ont subi une épreuve de six mois.

ÉCOPE s. f. (é-ko-pe. — Ce mot, ainsi que certains autres mots analogues, *chope, chopine*, etc., dérive d'une racine germanique qui signifie puiser, vider, et qu'on retrouve sous une forme très-voisine du français dans l'allemand *schœpfen* et le hollandais *schoppen*, puiser. Nous rapprocherons *écope* des formes suivantes : en haut allemand ancien *scaph*, pelle creuse; en allemand moderne *schaufel*, en danois *skool*, en suédois *skopa*, etc. *Ecope* s'écrivait primitivement *escope ;* avec cette orthographe, la filiation étymologique devient plus facile à établir. Quant aux formes *chope, chopine*, nous en remarquons facilement l'analogue dans l'ancien allemand *chopha*, cruche, vase, seau, etc., dans l'anglo-saxon *schopen*, le suédois *scopa*, l'allemand moderne *schoppen*, etc.). Mar. Sorte de pelle de bois longue, étroite, creuse, recourbée et munie d'un manche, avec laquelle on prend et on rejette l'eau, pour laver l'extérieur d'un navire, mouiller les voiles, etc. ‖ *Ecope à main*, Autre pelle du même genre, mais où le manche est remplacé par une poignée, et qui sert à vider l'eau qui a pénétré dans une embarcation. On l'appelle aussi SASSE. ‖ On dit aussi ESCOPE dans les deux cas.

— Techn. Grande cuiller dont on se sert pour retirer de dessus son dépôt un liquide clarifié, dans les circonstances où l'on ne peut ni décanter ni employer le siphon.

— Machine que l'on emploie pour épuiser des enceintes fermées, telles que les bateaux, les fondations, les étangs d'une faible superficie, etc., etc.

— Econ. rur. Petite soucoupe très-évasée, dont on se sert pour écrémer le lait.

— Hortic. Ustensile de bois semblable à une écope de bateau, et qui sert à l'arrosage.

— **Encycl.** L'*écope* ordinaire, qui dans le baquetage à bras est préférable aux seaux, ne peut être utilisée qu'autant qu'il s'agit de petits épuisements, et que l'eau ne doit être élevée qu'à une faible hauteur; cet appareil se compose d'une traverse d'arrière, de deux côtés inclinés et d'un fond, qui sont réunis ensemble par des clous d'épingle. La traverse est percée d'un trou pour le passage du manche.

On estime qu'avec une *écope* un homme peut élever 48 mètres cubes d'eau à 1 mètre de hauteur dans sa journée de huit heures, et par suite produire un travail de 48,000 kilogrammètres par jour, ou 1km,666 par seconde. Des expériences faites à Auxonne ont donné 60 mètres cubes dans le même temps, ce qui porte le travail kilogrammétrique par seconde à 2km,08.

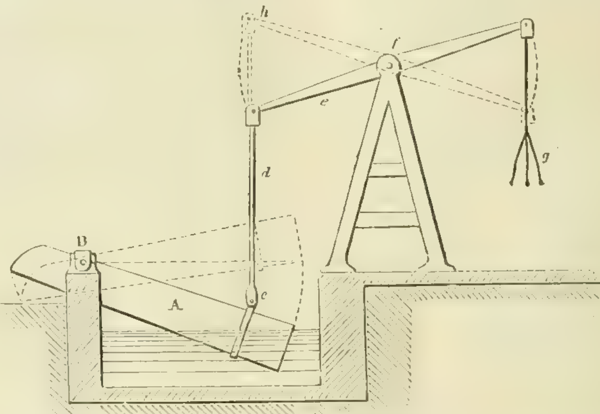

L'*écope* prend le nom de *hollandaise* quand elle est suspendue à un point fixe, comme l'indique la figure ci-dessus; elle n'est autre chose qu'une simple cuiller de bois A articulée en B et suspendue en *c* à une lanière ou bielle *d*, attachée à l'une des extrémités d'un balancier *e*, articulé en son milieu à un support fixe, et dont l'autre extrémité est tirée de haut en bas par des hommes agissant sur des cordelles ou tiraudes *g*. Le balancier, en se soulevant en *h*, comme l'indique le pointillé, fait lever la pelle, qui déverse en dehors du bassin l'eau qu'elle y a puisée.

Le travail que l'on peut effectuer avec cette machine dépend de l'habitude et de l'adresse des ouvriers. D'après une observation rapportée par Bélidor, l'effet utile est de 5km,566 dans une seconde, ce qui revient à 120,000 kilogrammètres par jour, ou 120 mètres cubes d'eau élevés par jour à 1 mètre de hauteur, en supposant 6 heures de travail, résultat considérable comparativement à celui que l'on obtient avec l'*écope* ordinaire. Cette machine, qui ne peut être employée que pour élever de grands volumes d'eau à des hauteurs qui ne peuvent guère dépasser 1 mètre, présente cet avantage que l'eau quitte la pelle avant que celle-ci ait atteint la hauteur à laquelle elle est élevée; en sorte que la vitesse qui lui est imprimée n'est point perdue pour l'effet utile.

ÉCOPER v. a. ou tr. (é-ko-pé — rad. *écope*). Mar. Vider d'eau avec une écope : ECOPER *un bateau.*

ÉCOPERCHE s. f. (é-ko-pèr-che — du vieux fr. *escot*, bâton, et de *perche*). Constr. Pièce de charpente posée debout et à l'extrémité de laquelle est fixée une poulie pour élever des fardeaux. ‖ Grande perche qui sert de support à un échafaudage.

ÉCOQUER v. a. ou tr. (é-ko-ké — du préf. *é*, et de *coq*). Chasse. Détruire les mâles de gallinacés, comme faisans, perdrix, etc., dans les chasses où ils sont trop abondants. ‖ On dit aussi ÉCOQUETER.

ÉCOQUER v. a. ou tr. (é-ko-ké — du préf. *é*, et de *coque* pour *coche*). Patois. Faire par accident une coche à; changer en simple coche l'ouverture de : ÉCOQUER *un trou d'aiguille, une boutonnière.* ECOQUER *l'oreille de sa nourrice, en lui arrachant un pendant.* ‖ Se dit dans le Boulonais.

ÉCORAGE s. m. (é-ko-ra-je — rad. *écorer*). Pêche. Action d'écorer, de régler les comptes d'un ou de plusieurs bateaux pêcheurs.

ÉCORÇAGE s. m. (é-kor-sa-je — rad. *écorcer*). Sylvic. Action d'écorcer : *L'*ÉCORÇAGE *des chênes.*

— **Encycl.** Les écorces jouent un rôle important dans la matière médicale et dans les arts industriels. Elles ont, dans certaines essences, une valeur assez élevée pour former l'objet principal ou même exclusif de l'exploitation. Qui ne connaît sous ce rapport la cannelle et le quinquina? Mais, sans chercher si loin des exemples, nous en trouverons d'assez remarquables parmi nos essences indigènes. Nous pouvons citer en première ligne le chêne, dont l'écorce est d'un usage très-répandu pour la tannerie, au point que dans certaines localités des massifs considérables de chênes sont soumis à l'*écorçage*, qui nécessite des règles spéciales d'exploitation. L'écorce du chêne est d'autant meilleure pour le tannage que l'arbre est plus jeune et qu'il a crû plus rapidement. De là la nécessité d'exploiter en taillis et à d'assez courtes révolutions les chênes destinés à cet usage. Quand on veut procéder à l'*écorçage*, il faut attendre que le bois soit en pleine sève; c'est alors seulement que l'écorce se détache sans peine. Lorsqu'on a coupé et enlevé tous les menus bois qui ne se prêteraient pas à cette opération, on écorce les arbres sur pied. Pour cela, on fait à leur pied une entaille circulaire qui pénètre jusqu'à l'aubier; puis, avec la pointe de la serpe, on pratique des incisions longitudinales et on enlève ainsi l'écorce par bandes, en s'aidant d'un instrument de fer ou de bois dur qui a la forme d'une spatule un peu recourbée. Quand la température est douce et que la sève est en mouvement, l'écorce se détache avec la plus grande facilité, et on l'arrache en commençant par le bas, jusqu'au point le plus élevé où l'on puisse atteindre. Quelquefois on arrache l'écorce de haut en bas, et c'est alors surtout que la coupure circulaire opérée au bas de l'arbre est indispen-

sable pour empêcher que la souche et les racines ne soient dénudées, ce qui nuirait à la reproduction des rejets. On coupe ensuite les chênes à fleur de terre, pour écorcer les parties supérieures qui n'ont pu être atteintes. Les écorces étant enlevées, on les expose pendant quelque temps au soleil pour les faire sécher, puis on les lie en bottes et l'on se hâte de les mettre à l'abri de la pluie, qui ne pourrait que les détériorer. Le bois écorcé perd un peu en quantité et beaucoup en qualité; mais cette perte est largement compensée par l'écorce, dont la valeur, dans une coupe, dépasse souvent celle du bois. Aussi l'*écorçage*, toutes les fois que les circonstances permettent de le pratiquer, est-il une source considérable de revenus pour le forestier. Il peut s'opérer tant que la séve est en mouvement, c'est-à-dire depuis le 15 avril jusqu'au 15 juin environ; toutefois, pour ne pas nuire à la reproduction, les règlements ne l'autorisent que du 15 mai au 1er juin. Le chêne n'est pas la seule essence de nos forêts qui soit soumise à l'*écorçage;* on récolte aussi, pour la tannerie, les écorces de bouleau, de mélèze, de pin sylvestre, etc. Celle du merisier, dont la couche extérieure est très-résistante, remplace souvent le cuir chez les cultivateurs peu aisés; elle a peu de valeur commerciale et s'emploie sur les lieux mêmes. L'écorce du tilleul, qu'on enlève après avoir abattu les arbres, sert à faire des cordages excellents et peu coûteux. On utilise pour la teinture en noir les écorces du frêne et surtout de l'aune. Un produit plus précieux encore est fourni à l'industrie par une espèce de chêne qui croît dans les régions méridionales : c'est le liége.

ÉCORÇANT (é-kor-san) part. prés. du v. Ecorcer :

Tantôt lisant, tantôt *écorçant* quelque tige,
Suivant d'un œil distrait l'insecte qui voltige.
LAMARTINE.

ÉCORCE s. f. (é-kor-se — lat. *cortex*, même signif.). Partie extérieure et superficielle qui recouvre la tige et les rameaux des plantes : *L'*ÉCORCE *existe aussi bien dans les végétaux herbacés que dans ceux qui sont ligneux. On fait des étoffes avec les* ÉCORCES *de certains arbres.* (Acad.) *Les tiges, les bois et les* ÉCORCES *occupent un des premiers rangs dans la thérapeutique.* (A. Richard.) *L'épiderme de l'éléphant ressemble assez bien à l'*ÉCORCE *d'un vieux chêne.* (Buff.) *Enlever l'*ÉCORCE *d'un arbre, c'est couper la communication entre les feuilles et les racines.* (Mirbel.) *Les Indiens tannent supérieurement la peau du bison avec l'écorce du bouleau.* (Chateaub.) *Paul-Louis Courier gravait sa vengeance comme d'autres leurs amours, jusque sur l'*ÉCORCE *d'un hêtre.* (Ste-Beuve.)

J'ai gravé son beau nom sur l'*écorce* des hêtres.
SEGRAIS.

‖ Enveloppe plus ou moins coriace de certains fruits : ÉCORCE *d'orange, de citron, de melon, de grenade. On a vu des soldats manger des pastèques et en jeter les* ÉCORCES *au visage de leurs officiers.* (Balz.)

Plus j'ai pressé le mot, plus je l'ai trouvé vide,
Et je l'ai rejeté comme une *écorce* aride
Que mes lèvres pressent en vain.
LAMARTINE.

— Par anal. Croûte extérieure : *La peau est l'*ÉCORCE *des animaux. Nous ne pouvons pénétrer que dans l'*ÉCORCE *de la terre, et les plus grandes cavités, les mines les plus profondes ne descendent pas à la huit-millième partie de son diamètre.* (Buff.) *A mesure que notre globe s'est refroidi, non-seulement son* ÉCORCE *s'est épaissie, mais son atmosphère est devenue moins vaporeuse.* (A. Maury.) *Les terrains éruptifs des époques anciennes forment une partie importante de l'*ÉCORCE *terrestre.* (Am. Burat.) *D'immenses déchirures ont éventré l'*ÉCORCE *solide de notre globe.* (L. Figuier.) *Le centre de la terre est le grand réservoir et le lieu d'origine de tous les matériaux qui forment aujourd'hui son* ÉCORCE. (L. Figuier.)

Et les tièdes zéphyrs de leurs chaudes haleines
Ont fendu l'*écorce* des eaux.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Apparence, dehors, forme extérieure; partie superficielle : *Le vulgaire s'arrête à l'*ÉCORCE *et aux apparences.* (Patru.) *Ceux qui parlent avec tant de facilité ne s'attachent d'ordinaire qu'à l'*ÉCORCE *des choses.* (St-Evrem.) *La gravité n'est que l'*ÉCORCE *de la sagesse, mais elle la conserve.* (J. Joubert.)

J'ai vu mille peines cruelles
Sous un vain masque de bonheur,
Mille petitesses réelles
Sous une *écorce* de grandeur.
GRESSET.

— *Juger du bois par l'écorce*, Juger une chose sur l'apparence :

On *juge du bois par l'écorce*
Et du dedans par le dehors.
SCARRON.

— Prov. *Entre l'arbre et l'écorce* ou *Entre le bois et l'écorce il ne faut point mettre le doigt*, Il ne faut pas s'interposer dans les querelles qui surviennent entre personnes d'une même famille :

Si puissant qu'on soit,
Entre l'arbre et son écorce,
Jamais *on ne doit,*
Comme on dit, *mettre le doigt.*
DE PIIS.

‖ *Quand on a pressé l'orange, on jette l'écorce*, Quand on a tiré de quelqu'un tout ce qu'on pouvait en espérer, on s'en débarrasse, on le néglige.

— Archit. Partie latérale des volutes du chapiteau ionique.

— Comm. et pharm. *Ecorce d'Angélina*, Nom d'une écorce indéterminée qui vient des Antilles et qui est employée avec succès comme vermifuge. ‖ *Ecorce d'angusture*, Ecorce du galipé, dit aussi cusparie fébrifuge. ‖ *Ecorce caryocostine* ou *caryostine*, Syn. de CANNELLE BLANCHE. ‖ *Ecorce éleuthérienne*, Syn. de CASCARILLE. ‖ *Ecorce de girofle*, Syn. de CANNELLE GIROFLÉE. ‖ *Ecorce des jésuites*, *Ecorce du Pérou*, *Ecorce du kin*, Anciens noms du quinquina :

Ce dieu, dis-je, touché de l'humaine misère,
Produisit un remède au plus grand de nos maux :
C'est l'*écorce du kin*, seconde panacée.
LA FONTAINE.

‖ *Ecorce de Lavola*, Ecorce de la badiane anisée. ‖ *Ecorce de Massoy*, Ecorce produite par un arbre inconnu, mais qu'on croit appartenir à la famille des laurinées. ‖ *Ecorce de Poggereba*, Nom d'une écorce d'Amérique, employée contre les dyssenteries, les flux hépatiques, etc. ‖ *Ecorce de Sogmida*, Ecorce d'une espèce de swétème, qui est employée dans l'Inde comme tonique. ‖ *Ecorce de Surinam*, Ecorce d'une espèce de geoffroya, anciennement employée comme vermifuge. ‖ *Ecorce de Winter* ou *de Magellan*, *Ecorce sans pareille*, Ecorce du drimys aromatique : *L'*ÉCORCE DE WINTER *jouit de propriétés antiscorbutiques.* (C. d'Orbigny.)

— Moll. *Ecorce-de-citron*, Nom vulgaire d'une coquille du genre cône. ‖ *Ecorce-d'orange*, Nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

— **Epithètes.** Tendre, molle, mince, légère, faible, fragile, fine, délicate, lisse, unie, polie, brillante, glissante, épaisse, solide, impénétrable, noueuse, raboteuse, gercée, ridée, durcie, dure, rude, grossière, commune, verte, mousseuse, vive, amère, douce, utile, recherchée, précieuse.

— **Encycl.** Bot. *L'écorce* est la partie extérieure et superficielle de la tige; on peut dire qu'à l'exception des cryptogames inférieurs (lichens, champignons, algues) elle existe dans tous les végétaux. Toutefois elle se présente dans les divers groupes avec des caractères spéciaux qui obligent à scinder son étude. Occupons-nous d'abord de *l'écorce* chez les végétaux exogènes ou dicotylédones, et parmi ceux-ci chez les espèces ligneuses, où elle se montre avec ses caractères les plus tranchés. Si l'on examine soigneusement *l'écorce* d'un arbre exogène, tel que l'orme ou le tilleul, on voit qu'elle présente, en allant de dedans en dehors, quatre couches bien distinctes, mais plus ou moins développées. A l'intérieur, presque en contact avec la zone extérieure du bois, séparé seulement par une mince lame de tissu cellulaire, on trouve le *liber*, ainsi appelé parce qu'il se compose de couches très-minces superposées comme les feuillets d'un livre et qui peuvent se séparer les unes des autres par la macération dans l'eau, ou même par la simple action du temps; le tilleul en présente un exemple remarquable. Le liber se compose de fibres vasculaires réunies en faisceaux et offrant en général une grande ténacité; aussi peut-on en extraire une matière textile qui sert à la fabrication des tissus ou des cordages; citons encore ici le tilleul et surtout le mûrier. C'est aussi dans le liber que se trouvent les vaisseaux propres ou laticifères, charriant un liquide souvent aqueux ou gommeux, incolore et par suite peu distinct, mais quelquefois aussi laiteux, blanchâtre, coloré et très-visible, comme dans l'érable plane, le mûrier à papier, le sumac de Virginie, etc. Vient ensuite l'enveloppe herbacée ou cellulaire, appelée aussi couche verte; elle est formée d'un tissu cellulaire lâche, coloré en vert par la chlorophylle, et présente la plus grande analogie avec la moelle, avec laquelle, du reste, elle communique par les rayons médullaires qui traversent le bois; aussi l'a-t-on appelée moelle externe. Cette couche est visible dans tous les végétaux, du moins jusqu'à un certain âge. La troisième couche est l'enveloppe subéreuse, ainsi appelée du mot latin *suber*, liége, dont on lui donne quelquefois le nom. Elle se compose aussi de tissu cellulaire, mais sa couleur est brune. Elle n'existe qu'à l'état rudimentaire dans la plupart des arbres; elle atteint un certain degré de développement dans l'orme et l'érable champêtre; mais nulle part elle ne se montre aussi épaisse et aussi bien caractérisée que dans le chêne-liége. Il ne faut pas confondre avec la couche subéreuse les lenticelles, sortes d'excroissances brunâtres qui se montrent sur les jeunes tiges; celles-ci appartiennent à l'enveloppe cellulaire et forment comme une hernie en dehors de la couche subéreuse. Enfin, tout à fait en dehors de *l'écorce* se trouve l'épiderme. Toutefois, l'existence de ce dernier n'est que temporaire; il est facile de s'en rendre compte si l'on observe le développement général de *l'écorce*. Tous les ans, il se forme une nouvelle couche de liber à l'intérieur de la précédente; dès lors on comprend sans peine que les couches les plus anciennes du liber et par suite les zones extérieures de *l'écorce*, étant sans cesse repoussées en dehors et exposées à l'influence des agents atmosphériques, ne pouvant d'ailleurs se prêter à une extension indéfinie, se désorganisent peu à peu; elles se détachent par plaques dans le platane et le pin sylvestre, en lanières dans le bouleau et le merisier, ou se déchirent en réseau irrégulier et distendu dans la plupart des arbres. En raison de sa structure plus délicate et de sa position extérieure, l'épiderme doit être détruit le premier, et c'est en effet ce qui arrive. Alors la couche de tissu cellulaire située immédiatement au-dessous se modifie au contact de l'air et devient un nouvel épiderme, que plusieurs auteurs ont désigné sous le même nom, et que Mirbel, avec plus de raison, a appelé *périderme*. Les lenticelles ou glandes lenticulaires continuent de subsister, et par elles *l'écorce* peut mettre ses couches les plus intérieures en contact avec l'air, après la disparition de l'épiderme, qui entraîne forcément celle des stomates. Un caractère bien remarquable de la structure de *l'écorce*, c'est qu'elle ne présente jamais de vaisseaux aériens, trachées ou fausses trachées, et qu'ainsi elle se distingue nettement du tissu ligneux, ou bois, qui en contient toujours. *L'écorce* des plantes dicotylédones herbacées présente une structure analogue, mais ses diverses parties sont moins développées; néanmoins le liber acquiert souvent une grande importance, comme on peut le constater dans le chanvre, dans le lin et dans la généralité des plantes textiles. *L'écorce* présente, dans certaines familles d'exogènes, quelques particularités qu'il serait trop long d'énumérer. Dans les conifères, elle offre des lacunes dans lesquelles s'amassent les matières résineuses. Dans les endogènes ou monocotylédones, *l'écorce* existe aussi; mais elle est beaucoup moins distincte, elle se compose en général : 1o de faisceaux de tubes fibreux, quelquefois réunis en une couche circulaire, continue, assez épaisse, mais à peine comparable au liber des exogènes; 2o d'une couche herbacée, colorée en vert; 3o d'un épiderme souvent rugueux, quelquefois aussi fort lisse, comme dans les roseaux. On a signalé aussi dans les dragonniers une couche subéreuse. *L'écorce* des acotylédones ou cryptogames est encore moins distincte; néanmoins elle existe toujours; chez les fougères arborescentes, elle acquiert une certaine épaisseur par la base persistante des feuilles qui se détachent successivement. *L'écorce* joue un rôle assez important : par ses couches extérieures, elle sert à la respiration du végétal, surtout dans le jeune âge; par les vaisseaux du liber à la circulation et à la nutrition. Toujours elle remplit l'emploi d'un organe de protection et abrite sous une couche plus ou moins épaisse les organes délicats de l'intérieur de la tige; aussi est-il nécessaire de la maintenir autant que possible en bon état, en la débarrassant avec soin des mousses et autres cryptogames qui l'envahissent souvent. Quant aux usages économiques des *écorces*, ils sont aussi nombreux que variés. Les quinquinas, la cascarille, les angustures, le sumac, le sassafras, le gaïac, le garou, le quassia, etc., enrichissent la matière médicale. Les mûriers commun et à papier, le tilleul, le genêt d'Espagne, le bois-dentelle, le chanvre, le lin et beaucoup d'autres végétaux fournissent des matières textiles, variables de force et de finesse, mais toutes fort recherchées. La cannelle assaisonne nos aliments. *L'écorce* du bouleau noir sert en Amérique à fabriquer des embarcations légères, mais imperméables à l'eau. Les pins, les sapins, les mélèzes, les lentisques, les styrax, les acacias, les cerisiers, etc., laissent écouler de leur *écorce* des sucs résineux ou gommeux utilisés dans la médecine ou dans l'industrie. Le liége est fourni par une espèce de chêne des régions méridionales. Enfin, les chênes, le redoul, le sumac produisent le tan qui sert à la préparation des cuirs et des peaux. V. ÉCORÇAGE.

ÉCORCÉ, ÉE (é-kor-sé) part. passé du v. Ecorcer : *Arbre* ÉCORCÉ. *Bois* ÉCORCÉ. *Le bois* ÉCORCÉ *s'appelle bois pelard.* (Acad.)

ÉCORCELER v. a. ou tr. (é-kor-se-lé). Agric. Syn. d'ECOCHELER.

ÉCORCEMENT s. m. (é-kor-se-man — rad. *écorcer*). Action d'écorcer un arbre : *On doit défendre l'*ÉCORCEMENT *pour les bois taillis.* (Buff.) *L'*ÉCORCEMENT *d'un arbre le fait mourir.* (Bosc.)

— **Encycl.** V. ÉCORÇAGE.

ÉCORCER v. a. ou tr. (é-kor-sé — rad. *écorce*. Prend une cédille sous le second *c* devant *a* et *o* : *Nous écorçons; vous écorçâtes*). Dépouiller de son écorce : ÉCORCER *un arbre.* ÉCORCER *une grenade, une orange. On* ÉCORCE *le bois en mai parce que la séve, qui est alors très-abondante, facilite la séparation de l'écorce.* (Acad.) *On* ÉCORCE *le tilleul pour faire des cordes avec son liber.* (Bosc.) ‖ Dépouiller de son enveloppe, de sa balle : ÉCORCER *du riz.*

S'écorcer v. pr. Etre écorcé : *Le bois* S'ÉCORCE *plus facilement en mai que dans les autres mois.* ‖ Se dépouiller de son écorce : *Cet arbre finira par* S'ÉCORCER *complétement.*

ÉCORCHANT (é-kor-chan) part. prés. du v. Ecorcher : *Je l'ai trouvé* ÉCORCHANT *un lapin.*

ÉCORCHANT, ANTE adj. (é-kor-chan, an-te — rad. *écorcher*). Fam. Discordant, qui écorche l'oreille : *Une voix* ÉCORCHANTE. *Des sons* ÉCORCHANTS. *Croyez-vous que la hauteur, un héros, tout le camp ennemi et mille autres heurtements semblables ne soient pas plus* ÉCORCHANTS *qu'une simple rencontre de voyelles que vos règles interdisent?* (D'Alemb.)

ÉCORCHÉ, ÉE (é-kor-ché) part. passé du v. Ecorcher : *Un lapin* ÉCORCHÉ. *Un cheval* ÉCORCHÉ. ‖ Dont la peau est en partie enlevée; enlevé en partie, en parlant de la peau : *Je suis tout* ÉCORCHÉ. *J'ai la peau toute* ÉCORCHÉE. *Si M. de Chate vous conte ce qui m'est arrivé à Savigny, il vous dira que j'eus le derrière fort* ÉCORCHÉ *d'avoir couru un cerf avec Mme de Sully.* (Mme de Sév.)

— Fam. Offensé, désagréablement affecté par des sons discordants :

Et moi, lorsque j'entends cet ignoble langage,
J'ai l'oreille *écorchée* et je suis aux abois.
SAINT-EVREMONT.

— Fam. Rançonné, à qui l'on fait surpayer ce qu'il achète : *Etre* ÉCORCHÉ *dans un hôtel. Il n'y a point de gîte, point d'hôtellerie où l'on soit mieux traité et moins* ÉCORCHÉ *qu'on l'est à Magallon.* (Le Sage.)

— Ironiq. *Brave comme un lapin écorché*, Se dit d'un homme extrêmement couard, d'un grand poltron.

— Blas. Se dit des loups, des ours et autres animaux qui, dans l'écu, sont de gueules ou de couleur rouge : *Aubes-Roquemartine, en Provence : D'or, à un ours* ÉCORCHÉ *de gueules.*

— s. m. Peint. et sculpt. Homme ou animal représenté complètement dépouillé de sa peau, pour rendre les muscles visibles, les faire ressortir et permettre l'étude des détails anatomiques : *Etudier sur un* ÉCORCHÉ. *L'*ÉCORCHÉ *de Houdon. L'*ÉCORCHÉ *de Bandinelli. La grâce est le vêtement naturel de la beauté; la force sans grâce, dans les arts, est comme un* ÉCORCHÉ. (J. Joubert.) *L'étude de l'*ÉCORCHÉ *est une des plus importantes qu'ait à faire le dessinateur.* (Boutord.)

— Moll. Nom vulgaire du cône strié.

— s. f. Moll. Nom vulgaire du cône géographique.

— **Encycl.** B.-arts. Dans les arts du dessin, on appelle *écorché* la statue d'un homme auquel on aurait enlevé la peau pour laisser ressortir les muscles, les veines et les articulations, telles qu'elles existent dans le corps humain. Quand l'élève en dessin ou en peinture a copié des bras, des jambes, des têtes, on lui fait étudier la nature sur le vif, le jeu des muscles, des tendons et des nerfs, afin qu'il puisse connaître la configuration exacte de chaque membre dans telle position donnée. Ces études se font sur des modèles spéciaux qui sont l'œuvre de grands artistes. L'antiquité nous a laissé plusieurs statues de Marsyas *écorché* par Apollon. Michel-Ange a fait également un *écorché* très-remarquable; mais les deux modèles qui servent le plus dans la pratique sont *l'écorché* de Houdon et *l'écorché* de Salvage. *L'écorché* de Houdon représente un homme à l'état de repos; celui de Salvage, au contraire, est un gladiateur dans la position de la lutte, et sous ce rapport il offre un modèle précieux à ceux qui veulent sérieusement étudier l'anatomie humaine. Ces études, aujourd'hui trop négligées, tenaient autrefois une grande place dans l'éducation artistique, et tous les peintres en comprenaient l'importance. La connaissance de l'anatomie était aussi utile pour eux que celle du caractère pour le romancier et le philosophe; ils poussaient si loin leur amour pour la vérité et l'exactitude, qu'ils dessinaient d'abord leurs personnages entièrement nus, et c'est seulement après s'être assurés de la vérité de leur attitude qu'ils les recouvraient de draperies; les croquis laissés par les plus grands peintres en font foi; c'est pour cela qu'ils ont créé des chefs-d'œuvre. C'était dans tous les genres qu'on voyait le souci de cette scrupuleuse fidélité. Talma, lui aussi, avait étudié profondément l'anatomie et l'économie du corps humain; de là sa facilité à donner à son visage l'expression qu'il voulait. Dans les études médicales, avant d'arriver à la dissection, on travaille sur *l'écorché*, et on peut en voir un modèle dans la bibliothèque de l'Ecole de médecine. M. Auzoux a inventé un nouveau genre d'*écorché :* ce sont des hommes, des animaux dont la peau est enlevée et qui restent avec les muscles, les veines, les tendons en relief, et avec la couleur qu'ils ont dans le corps humain; ces pièces ont, en outre, l'avantage de se démonter. On les voyait figurer à l'Exposition universelle de 1867, au Champ-de-Mars.

ÉCORCHE-CUL (À) loc. adv. Pop. En glissant sur le derrière : *Descendre une pente* À ÉCORCHE-CUL.

— Fig. A contre-cœur : *Ne céder qu'*À ÉCORCHE-CUL.

ÉCORCHELER v. a. ou tr. (é-kor-che-lé). Agric. Syn. d'ÉCOCHELER.

ÉCORCHEMENT s. m. (é-kor-che-man — rad. *écorcher*). Action d'écorcher : *L'*ÉCORCHEMENT *des castors se fait en commun après la chasse.* (Chateaub.)

Une marchande à des anguilles
Faisait subir l'*écorchement.*
Alors deux fillettes gentilles
De ces poissons plaignirent le tourment.
La marchande, les entendant,

Leur dit : « N'soyez pas alarmées ;
Ces bêt's y sont accoutumées. »
C. DALIN.

— **Encycl.** Hist. *Supplice de l'écorchement.* Dans l'antiquité, ce barbare supplice semble n'avoir guère été pratiqué qu'en Perse. Hérodote (liv. V, ch. XXV) rapporte que Cambyse, ayant fait mourir et écorcher un juge prévaricateur, nommé Sisamnès, fit couvrir de sa peau le siége où ce juge s'asseyait pour rendre ses arrêts, puis donna au fils la place du père, lui recommandant d'avoir toujours cet exemple présent à la mémoire. L'empereur Valérien, tombé en 260 au pouvoir de Sapor, fut, dit-on, écorché vif. Le célèbre hérésiarque Manès, condamné par le roi de Perse Varanès Ier, eut le même sort vers 274. Sa peau fut remplie de paille et exposée à l'une des portes de Djondischaour. Pareille chose arriva vers la fin du IVe siècle à Barkev, prince arménien révolté contre les Perses. Au siècle suivant, Chosroès Ier, pour punir la lâcheté d'un de ses généraux nommé Racoragan, le fit écorcher vif ; de sorte, ajoute Agathias, qui, dans sa *Vie de Justinien*, se livre à une dissertation sur ce supplice, « de sorte que sa peau, étant renversée depuis la tête jusqu'aux pieds, conservait encore la figure des membres d'où elle avait été arrachée. Il la fit ensuite recoudre et enfler, et attacher au haut d'un rocher. » Suivant Agathias, l'inventeur de ce supplice serait Sapor.

Chez les Européens, l'*écorchement* fut très rare. Nous en citerons deux exemples qui remontent au XIVe siècle.

Deux frères, Philippe et Gautier d'Aunay, ayant séduit les belles-filles de Philippe le Bel, furent, en 1314, punis d'une manière atroce et obscène. Laissons parler Guillaume de Nangis : « Ils expièrent, par un genre de mort et un supplice ignominieux, un si infâme forfait ; ils furent, à la vue de tous, écorchés tout vivants sur la place publique. On leur coupa les parties viriles et génitales, et, leur tranchant la tête, on les traîna au gibet public où, dépouillés de toute leur peau, ils furent pendus par les épaules et les jointures des bras. Ensuite, un huissier, qui paraissait à bon titre leur complice, et un grand nombre d'individus, tant nobles que gens du commun, de l'un et de l'autre sexe, soupçonnés d'avoir participé à ce crime ou de l'avoir connu, souffrirent la torture ; quelques-uns furent noyés, d'autres mis à mort secrètement. »

L'autre fait se passa trois ans plus tard, en 1317. Le pape Jean XXII, ayant dégradé Hugues Geraldi, évêque de Cahors, le livra ensuite au juge séculier d'Avignon pour être écorché vif, tiré à quatre chevaux et brûlé, comme coupable de sortiléges destinés à faire périr le pape.

Le XVIe siècle nous fournit l'exemple du général turc Mustapha qui, au mépris d'une capitulation, fit, en 1571, subir cet horrible supplice à un noble vénitien, Brogadino, coupable, à ses yeux, d'avoir pendant deux mois et demi défendu courageusement Famagouste contre lui. La peau fut bourrée de foin, placée sur une vache, promenée dans le camp et dans la ville, et attachée à la vergue d'une galère. Mustapha l'expédia ensuite à Constantinople, où, après avoir été pendant longtemps exposée dans le bagne à la vue des esclaves chrétiens et envoyée dans différentes villes de l'empire, elle fut enfin rachetée par la famille du pauvre Brogadino. Elle est aujourd'hui renfermée dans un tombeau de l'église Saint-Jean-et-Saint-Paul, à Venise.

ÉCORCHER v. a. ou tr. (é-kor-ché — lat. *excoriare* ; de *ex*, de, et de *corium*, cuir). Dépouiller de sa peau : ÉCORCHER *quelqu'un tout vif.* ÉCORCHER *un lapin.* ÉCORCHER *une anguille.* ‖ Egratigner, enlever une partie de la peau à : *Ces épines* M'ONT ÉCORCHÉ *toute la main. Vous* M'AVEZ ÉCORCHÉ *avec vos ongles.*

— Par exagér. Maltraiter violemment : *S'il me tenait seul à seul, il* M'ÉCORCHERAIT *vif comme un saint Barthélemy.* (L. Viardot.)

— Par anal. Ecorcer, dépouiller totalement ou en partie de son écorce : *Les charrettes, en passant,* ONT ÉCORCHÉ *cet arbre.* (Acad.) *Quand le feu du ciel* A ÉCORCHÉ *les chênes de la forêt ou les pins de la montagne, leur tronc majestueux, quoique nu, reste debout sur la lande brûlée.* (Chateaub.) ‖ Déchirer superficiellement, égratigner : ÉCORCHER *le sol.* ÉCORCHER *un meuble, une muraille. La charrue* ÉCORCHE *la plaine.* (Th. Viaud.)

. . . Qu'importe au fils de la montagne
Pour quel despote obscur envoyé d'Allemagne
L'homme de la prairie *écorche* le sillon !
A. DE MUSSET.

‖ Imprimer ou constituer une trace semblable à une écorchure : *Un sentier pierreux, en zigzag,* ÉCORCHE *la montagne verte de sa traînée blanchâtre.* (H. Taine.)

— Fam. Choquer, offenser, affecter désagréablement : *Cette musique* ÉCORCHE *les oreilles. Cette liqueur* ÉCORCHE *le gosier.*

. . . Des louanges pareilles
De nos dames d'à présent
N'*écorchent* point les oreilles.
LA FONTAINE.

Pour complaire à la dame, en dépit du bon sens,
J'ai dû de ses marmots louer les grands talents.
L'aîné m'offre en dessin la tête de Socrate ;
Au piano sa sœur *écorche* une sonate.
AL. DUVAL.

‖ Parler, expliquer, traduire d'une façon très incorrecte : ÉCORCHER *l'allemand.* ÉCORCHER *un texte grec. La chambrière de l'auberge* ÉCORCHE *un peu le français.* (Chateaub.) ‖ Mal prononcer, défigurer : ÉCORCHER *tous ses mots.* ÉCORCHER *un nom propre. En France, nous* ÉCORCHONS *sans pitié les noms étrangers les plus connus. Louis XV disait un jour au dauphin que Mme de Pompadour parlait parfaitement l'allemand : « Oui, sire, lui dit le prince, mais on trouve qu'elle* ÉCORCHE *furieusement le français. »*

— Fig. Rançonner, faire payer des sommes ou des prix exorbitants à : *C'est une hôtellerie où l'on* ÉCORCHE *les gens. Ce ministre* ÉCORCHAIT *les contribuables. Il faut être raisonnable et ne pas* ÉCORCHER *les malades.* (Mol.)

Les arabes ! les juifs ! ouf ! ouf ! je n'en puis plus !
Ose-t-on *écorcher* les gens de cette sorte !
Pour enterrer ma femme exiger cent écus !
J'aimerais presque autant qu'elle ne fût pas morte.
PONS DE VERDUN.

— Pop. *Ecorcher le renard*, Vomir.

— Loc. fam. *Il crie avant qu'on l'écorche*, Il crie avant de sentir la douleur ; il se plaint sans motif. On dit quelquefois : *Il ressemble aux anguilles de Melun*, IL CRIE AVANT QU'ON L'ÉCORCHE. ‖ *Il crie comme si on l'écorchait*, Il jette de grands cris pour peu de chose. ‖ *Ecorcher l'anguille par la queue*, Attaquer une affaire par le côté le plus difficile.

— Prov. *Il n'y a rien de si difficile à écorcher que la queue*, Le plus difficile, en toute chose, c'est la fin. ‖ *Il faut tondre les brebis et non pas les écorcher*, Il ne faut tirer des gens que ce qu'ils peuvent raisonnablement donner.

Il ne tirera point d'une main inhumaine
Le sang avec le lait, la chair avec la laine ;
Il permettra de tondre, et non pas d'*écorcher*,
De recueillir le fruit, mais sans l'arbre arracher.
LE P. LE MOYNE.

‖ *Jamais beau parler n'écorcha la langue*, Un langage décent, honnête, ne peut jamais nuire à celui qui le tient.

— Art milit. Endommager superficiellement, en parlant d'un mur de fortification : ÉCORCHER *le flanc d'un bastion.*

— Techn. *Ecorcher une figure*, Amoindrir le noyau d'une figure qu'on veut couler, d'une épaisseur équivalente à celle que doit avoir le métal ou le plâtre.

S'écorcher v. pr. Etre écorché : *L'anguille* S'ÉCORCHE *difficilement.* ‖ Etre égratigné, déchiré superficiellement : *Ce meuble* S'EST ÉCORCHÉ *dans l'escalier.*

— Se faire une écorchure : *L'homme est inexplicable : il craint de* S'ÉCORCHER *et vend tranquillement sa vie moyennant cinq sous par jour.* (Boiste.)

— Réciproq. Se faire des écorchures l'un à l'autre : *Ils cherchent à* S'ÉCORCHER *la figure.*

ÉCORCHERIE s. f. (é-kor-che-rî — rad. *écorcher*). Local où l'on écorche les animaux : *Envoyer un cheval à l'*ÉCORCHERIE. (Acad.)

— Fig. Etablissement public où l'on rançonne, où l'on écorche les clients : *C'est une vraie* ÉCORCHERIE. (Acad.) *Une superbe et grandiose enseigne dorée domine et complète cette magnifique* ÉCORCHERIE, *digne de Paris au moyen âge.* (V. Hugo.) ‖ Action d'écorcher, de rançonner : *L'indemnité annuelle de 50,000 fr. serait une* ÉCORCHERIE *dont il n'y a point d'exemple.* (Volt.)

ÉCORCHEUR s. m. (é-kor-cheur — rad. *écorcher*). Celui qui fait métier d'écorcher les bêtes mortes : *Ce cheval n'est plus bon qu'à envoyer à l'*ÉCORCHEUR. (Acad.) *Une exécution était alors un incident habituel de la voie publique, comme la braisière du talmelier ou la tuerie de l'*ÉCORCHEUR. (V. Hugo.)

— Fam. Celui qui écorche, qui exige des honoraires ou des prix exagérés : *Le malheureux cultivateur, qui se voit enlever le dixième de sa récolte par son curé, ne le regarde plus comme son pasteur, mais comme son* ÉCORCHEUR. (Volt.)

— Hist. Nom donné à des brigands qui portèrent le ravage dans la Bourgogne et quelques autres provinces, au moment de la guerre de Cent ans.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pie-grièche.

— **Encycl.** Ornith. L'*écorcheur* est une espèce de pie-grièche qui habite l'Europe. Sa longueur totale est de 0m,17 ; son plumage est d'un cendré bleuâtre sur la tête et le croupion, fauve sur le dos et les ailes, blanc sur la gorge, et d'un roux rosé aux parties inférieures ; une bande noire entoure l'œil et les oreilles ; les deux pennes médianes de la queue sont noires, les autres blanches, mais avec du noir à l'extrémité. La femelle se distingue par sa couleur d'un roux terne en dessus, blanche en dessous. Cette espèce, l'une des plus petites et des plus jolies du genre, est assez répandue dans toute l'Europe pendant l'été ; on la trouve aussi en Afrique et dans l'Amérique du Sud. L'*écorcheur* voyage en famille ; il arrive dans nos contrées au mois d'avril et les quitte au mois de septembre. Il niche dans les haies et dans les buissons, quelquefois aussi sur les arbres, en pleine campagne. La femelle, appelée aussi *écorcheur varié*, pond cinq ou six œufs obtus, roses avec des taches rougeâtres, ou jaunâtres avec des taches zonées vert cendre. L'*écorcheur* a un vol court et peu élevé ; il fréquente les grands buissons, les haies et la lisière des bois ; très-rusé de son naturel, il imite assez bien la voix des autres oiseaux. Les insectes forment la base de sa nourriture ; cependant il fait aussi la guerre aux petits volatiles. Son nom vulgaire semblerait indiquer chez lui un degré, ou, pour mieux dire, un raffinement de cruauté qu'on ne trouve pas chez les autres espèces. Il ne faudrait pas croire cependant que cet oiseau *écorche* sa proie avant de la dévorer. Toutefois il a l'habitude de détruire, sans nécessité du moins présente, les animaux auxquels il fait la chasse. Par un singulier instinct de prévoyance, lorsqu'il a rassasié sa faim, il continue encore à chasser ; mais alors, au lieu de dévorer les petits oiseaux ou les insectes qui tombent en son pouvoir, il les enfile aux épines des buissons, afin de pouvoir les retrouver au besoin. Cette habitude, du reste, n'est pas particulière à l'*écorcheur* ; on la retrouve chez une autre espèce de pie-grièche qui habite l'Afrique, et même aussi, à ce qu'on prétend, chez la pie-grièche rousse. Les mœurs de cet oiseau ressemblent d'ailleurs à celles de ses congénères.

— Hist. On a donné le nom d'*écorcheurs* à des bandits, organisés militairement, qui dévastèrent les provinces de France sous le règne de Charles VII. Ces bandes étaient composées en grande partie de cadets et de bâtards de familles nobles. C'est vers 1425 que ces malfaiteurs commencèrent les épouvantables ravages qui leur valurent le nom hideux sous lequel ils sont connus dans l'histoire. Ils se répandaient dans les campagnes, s'emparaient même des villes, pillant, brûlant, faisant rôtir ceux qui ne pouvaient payer rançon ou qu'ils supposaient avoir de l'argent caché. Le passage de ces bandes d'aventuriers féroces était suivi partout de la famine et de la peste. Des seigneurs de la plus haute noblesse, que la haine ou une ambition inassouvie avaient jetés hors des rangs de l'armée régulière, se placèrent parfois à la tête de ces bandits et les commandèrent. Parmi ces chefs, on cite : le bâtard de Bourbon, un fils du comte d'Armagnac, Rodrigue de Villandras, Guillaume et Antoine de Chabannes et même Xaintrailles et Lahire. Les *écorcheurs* n'appartenaient, au reste, à aucun parti, et ce n'est qu'en les soudoyant et en tolérant leurs excès qu'on parvint quelquefois à les enrôler contre les Anglais. Après l'expulsion de ces derniers et le rétablissement progressif de l'ordre, leur nombre diminua peu à peu ; le dauphin (depuis Louis XI) en incorpora quelques milliers aux troupes qu'il menait contre les Suisses (1444), et ils disparurent tout à fait après la création des compagnies d'ordonnance.

Les *écorcheurs* sont encore désignés par les auteurs contemporains sous les noms d'*armagnacs*, de *grandes compagnies*, de *routiers*, de *trente mille diables, quinze mille diables*, de *houspilleurs*, de *tondeurs*, etc.

ÉCORCHURE s. f. (é-kor-chu-re — rad. *écorcher*). Excoriation superficielle de la peau : *Je me suis fait une* ÉCORCHURE *à la jambe.*

En très-bonne santé j'arriverais ici,
Si je n'étais porteur d'une large *écorchure.*
REGNARD.

— Fig. Atteinte qui cause quelque dépit : *Cette vue raviva les* ÉCORCHURES *de son amour-propre.* (V. Hugo.)

— Techn. Nom donné, dans les ateliers de tissage, au manquement d'un ou de plusieurs des brins ou filaments réunis pour la formation d'un seul fil de chaîne ou de trame.

ÉCORCIER s. m. (é-kor-sié — rad. *écorce*). Techn. Endroit où l'on emmagasine les écorces dans une tannerie.

ÉCORÇON s. m. (é-kor-son — rad. *écorce*). Techn. Fragment d'écorce : *La peau est mise dans des cuves avec de l'eau et des* ÉCORÇONS *de chêne.* (Encycl.)

ÉCORE s. f. (é-ko-re). Mar. V. ACCORE, qui est plus usité.

ÉCORER v. a. ou tr. (é-ko-ré — rad. *écore*). Mar. V. ACCORER, qui est plus usité.

— Pêche. Tenir les comptes d'un bateau pêcheur : *Un même homme* ÉCORE *ordinairement un grand nombre de bateaux.*

ÉCOREUR s. m. (é-ko-reur — rad. *écorer*). Pêche. Homme qui écore, qui est chargé de tenir le compte du poisson livré aux marchands.

ÉCORNE s. f. (é-kor-ne — rad. *écorner*). Action d'écorner, dommage, atteinte portée : *Ceux qui reçoivent* ÉCORNE *dans leur mariage sont appelés cornards.* (Cholières.)

ÉCORNÉ, ÉE (é-kor-né) part. passé du v. Ecorner. Qui n'a plus de cornes : *Taureau* ÉCORNÉ. *Chevreuil* ÉCORNÉ.

— Par ext. Ebréché, entamé aux angles, sur les bords : *Livre* ÉCORNÉ. *Les plats, la soupière,* ÉCORNÉS *et raccommodés autant que la vaisselle des plus pauvres gens, inspiraient la pitié.* (Balz.) *Qu'on fasse mettre les chevaux à ma calèche ; elle est un peu* ÉCORNÉE *par le voyage, mais n'importe.* (Alex. Dum.)

— Fam. Réduit, diminué, amoindri : *Mon avoir est fort* ÉCORNÉ. *Mes trente louis, déjà fort* ÉCORNÉS, *ne pouvaient aller bien loin.* (Chateaub.)

Tout confus d'un édit qui rogne mes finances,
Sur mes biens *écornés* je règle mes dépenses.
VOLTAIRE.

— Argot. *Voleur écorné*, Voleur sur la sellette.

ÉCORNER v. a. ou tr. (é-kor-né — du préf. privat. *é*, et de *corne*). Arracher, couper, briser les cornes à : ÉCORNER *un taureau, un bœuf.*

— Par ext. Ebrécher, rompre, entamer les angles ou les bords de : *Vous* M'AVEZ ÉCORNÉ *cette boîte. Prenez garde d'*ÉCORNER *ces assiettes. Lorsqu'un polype s'est collé à une roche, on ne peut l'en arracher sans* ÉCORNER *la roche même.* (Fén.)

— Fam. Réduire, diminuer, amoindrir, faire une brèche à : ÉCORNER *son patrimoine. Lorsqu'on ne veut pas le bonheur pour soi, il ne faut pas* ÉCORNER *la part des autres.* (E. About.)

Et puis votre bonté pour moi n'a pas de bornes.
— Mais ma fortune en a, fripon, et tu l'*écornes* ;
Tu l'*écorneras* tant et tu feras si bien,
Vois-tu, qu'après ma mort tu ne trouveras rien.
E. AUGIER.

‖ Porter atteinte à :

Ma femme ne fut pas Vestale ;
Je lui pardonne toutefois
D'avoir, avec certain grivois,
Ecorné la foi conjugale.
(*Le Tombeau de maître André.*)

— Par exagér. *Vent à écorner les bœufs*, Vent très-violent.

— Argot. Injurier, faire les cornes à quelqu'un. ‖ *Ecorner les boucards*, Forcer les boutiques.

— Art milit. *Ecorner un convoi*, Le couper dans sa marche et s'emparer d'une partie.

S'écorner v. pr. Se rompre une corne ou les cornes : *Le taureau* S'ÉCORNA *en heurtant contre un pilier.*

— Fam. Diminuer, s'amoindrir : *Prenez garde, votre fortune* S'ÉCORNE *de plus en plus.*

ÉCORNIFLANT (é-kor-ni-flan) part. prés. du v. Ecornifler : *Je m'en vais* ÉCORNIFLANT *par-ci par-là les sentences qui me plaisent.* (Montaigne.)

ÉCORNIFLÉ, ÉE (é-kor-ni-flé) part. passé du v. Ecornifler : *Un dîner* ÉCORNIFLÉ.

ÉCORNIFLER v. a. ou tr. (é-kor-ni-flé — fréquent. de *écorner*). Fam. Se procurer par-ci par-là, en usant d'adresse ou de moyens détournés : ÉCORNIFLER *un dîner de temps en temps.* ÉCORNIFLER *quelques petits cadeaux.*

— Fig. Recueillir çà et là : ÉCORNIFLER *quelques bons mots.*

— Absol. Faire l'écornifleur : *Tu n'iras plus* ÉCORNIFLER *comme tu faisais.* (D'Ablanc.)

ÉCORNIFLERIE s. f. (é-kor-ni-fle-rî — rad. *écornifler*). Fam. Action d'écornifler : *Je ne vis que d'*ÉCORNIFLERIE. *L'*ÉCORNIFLERIE *est vue par tout le monde.* (D'Ablanc.)

ÉCORNIFLEUR EUSE s. (é-kor-ni-fleur, eu-ze — rad. *écornifler*). Fam. Personne qui fait métier d'écornifler, qui vit d'écorniflerie ; parasite : *Les* ÉCORNIFLEURS *suivent partout les mêmes maximes.* (D'Ablanc.) *Ce qui devrait nourrir vos enfants pendant toute la semaine, vous le mangez un jour de dimanche avec des flatteurs, avec des* ÉCORNIFLEURS, *avec des fripons.* (P. Lejeune.)

Nous sommes, dans ces lieux, à l'abri des visites
Des sots *écornifleurs* et des froids parasites.
REGNARD.

— Par ext. Plagiaire : *Je fais plus de cas d'un cordonnier que de tous ces* ÉCORNIFLEURS *du Parnasse.* (Volt.)

— **Syn. Ecornifleur, parasite.** Le premier s'emploie dans le langage familier, l'autre est de tous les styles. De plus, le mot *écornifleur* éveille des idées d'effronterie, de ruse, qui ne sont pas aussi essentielles à la signification de l'autre mot. Un *parasite* est un commensal qu'on souffre, qui plaît même quelquefois, quand il sait payer la faveur qu'on lui fait par quelques complaisances, par quelques bons mots ; l'*écornifleur* n'inspire que du mépris ; on le traite sans ménagement, on n'a qu'un désir, celui de l'empêcher de revenir.

ÉCORNURE s. f. (é-kor-nu-re — rad. *écorner*). Fragment d'une chose écornée : *L'*ÉCORNURE *d'une assiette, d'un plat.* ‖ Brèche de l'objet écorné : *Ce meuble est plein d'*ÉCORNURES.

ÉCORPELER (S') v. pr. (é-kor-pe-lé — du préf. *é*, et de *corps*). Patois. Se fatiguer, voir ses forces anéanties. ‖ Se dit dans le Forez.

ÉCOS, village de France (Eure), ch.-lieu de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. des Andelys ; pop. aggl., 367 hab. — pop. tot., 533 hab. Briqueterie ; commerce de bestiaux ; rouennerie. Eglise du XIIIe siècle.

ÉCOSSAIN adj. m. (é-ko-sain — rad. *écosse*). Agric. Se dit des grains de froment auxquels la balle reste attachée après le battage : *Grains* ÉCOSSAINS.

ÉCOSSAIS, AISE adj. (é-ko-sè, è-ze — rad. *Ecosse*). Qui est de l'Ecosse ; qui appartient, qui a rapport à l'Ecosse ou à ses habitants : *Les bardes* ÉCOSSAIS. *Le costume* ÉCOSSAIS. *Les mœurs* ÉCOSSAISES. *Il est impossible de ne pas apercevoir un fonds de mélancolie chez les femmes* ÉCOSSAISES. (H. Beyle.)

— *Hospitalité écossaise*, Hospitalité gracieuse et désintéressée, comme on la pratique en Ecosse.

— **Hist.** *Garde écossaise*, Première compagnie des gardes du corps du roi de France avant 1789, composée d'abord d'Écossais enrôlés sous Charles VII : *Quoique la* GARDE ÉCOSSAISE *ne fût plus composée que de Français, ses sentinelles avaient conservé l'usage de répondre en anglais :* I am here, — *J'y suis,* — *lorsqu'un clerc du guet venait les appeler.* (Complém. de l'Acad.)

— Philos. *Ecole écossaise*, Ecole philosophique qui a pour chefs Reid et Dugald-Stewart, et qui, exclusivement psychologique, base la certitude sur le sens commun et le devoir sur le sens moral.

— Comm. *Etoffes écossaises*, ou substantiv. *écossais*, Etoffes à carreaux de couleur alternée comme dans un damier, ou à lignes de couleurs variées croisées carrément.

— Franc-maçonn. *Rit écossais*, Une des grandes subdivisions de la franc-maçonnerie : *En France, le* RIT ÉCOSSAIS *est sous l'obédience d'un suprême conseil, dont le grand maître est actuellement le frère Crémieux.*

— Substantiv. Habitant de l'Ecosse, personne née en Ecosse : *Un* ECOSSAIS, *une* ECOSSAISE.

— s. m. Dialecte anglais parlé par les Ecossais des basses terres (*lowlands*).

— s. f. Techn. Instrument de fer pour fourgonner le feu.

— **Encycl.** Lang. et littér. Trois idiomes principaux sont parlés aujourd'hui en Ecosse, savoir : l'*anglais*, l'*écossais* et l'*erse* ou *gaélique écossais*, nommé aussi *albannach* et quelquefois *calédonien*.

Le plus ancien de ces idiomes est évidemment l'*erse*, qui appartient à la branche gaélique de la famille des langues celtiques. Peu connu hors de l'Ecosse, cet idiome paraît avoir été autrefois généralement usité dans ce pays, mais il ne s'est bien conservé que dans les *highlands* ou hautes terres ; en d'autres termes, il est resté pur seulement chez les montagnards *écossais*. On remarque surtout que les noms des montagnes, des rivières, des lacs, des baies, des détroits, des caps et des principales villes du nord de l'Ecosse et dans les îles Orkney, sont gaéliques. Cette remarque vient à l'appui des recherches des savants, à la tête desquels s'est placé le docteur Jamieson, et qui ont établi que les anciens Pictes étaient Celtes. Par conséquent, nous renvoyons aux mots CELTIQUE et ERSE pour ce qui concerne le langage des highlanders.

L'*écossais* proprement dit est parlé dans les *lowlands*, basses terres ou plat pays, par le peuple et quelques personnes âgées d'un rang plus élevé. C'était autrefois le langage d'une cour polie et d'une nation civilisée, et il s'emploie encore aujourd'hui dans la poésie nationale. Ce n'est pas, comme on a pu le croire, un dialecte corrompu de l'anglais, mais un idiome distinct composé d'un mélange, en plus ou moins grande quantité, de celte, d'anglo-saxon, de danois, de français, d'italien et même d'espagnol, en raison des rapports ou des alliances qui ont eu lieu entre les nations qui ont parlé ou qui parlent ces langues et le peuple *écossais*. Ainsi, la langue française y est entrée dans une plus large proportion, à cause des liens d'amitié qui unissaient les cours de France et d'Ecosse et des alliances qui ont conduit dans ce dernier pays beaucoup de seigneurs français avec leur suite. La langue *écossaise* est riche et très-expressive ; elle offre certaines tournures familières du plus pittoresque effet, dont on ne pourrait rendre le sens dans une autre langue sans faire usage de circonlocutions ; ces formes, que les Ecossais affectionnent et conservent comme leur rappelant de précieux souvenirs, s'attachent surtout aux mots qui expriment des idées de la vie patriarcale ou pastorale. L'*écossais* abonde en voyelles et supprime souvent les consonnes finales ; il a des terminaisons très-variées, et beaucoup de mots possèdent des diminutifs gracieux. Cette langue se prête à tous les genres, mais surtout à la poésie rustique, et sa simplicité l'a fait comparer au dialecte dorien des Grecs ; mais, chez les Ecossais, la prononciation a quelque chose de nasal et de traînant qui détruit le charme que devrait produire le concours fréquent des voyelles, si celles-ci avaient un caractère libre et sonore comme dans la langue italienne.

La langue nationale *écossaise*, avant la réunion de la couronne d'Ecosse à celle d'Angleterre, était en honneur dans les plus hautes classes de la société, et elle a produit une littérature justement estimée. A l'origine de cette littérature on trouve la poésie, et le premier nom qui se présente est celui d'Ossian. Toutefois, l'Ecosse ne peut plus aujourd'hui revendiquer ce poëte comme lui appartenant exclusivement. Bien que la mémoire et les chants du fils de Fingal soient encore vivants dans les montagnes de l'antique Calédonie, on sait qu'ils y ont accompagné l'immigration scot-irlandaise du VIe siècle. Ossian est un enfant de la verte Erin, où ses mélancoliques créations se sont conservées plus pures et plus complètes qu'en Ecosse. La Calédonie a produit des bardes inconnus qui ont aussi chanté dans la langue gaélique et dont on trouve encore des poésies d'une date antérieure au XIe siècle. Nous ne parlerons pas de la littérature chrétienne qui s'est produite au sein des couvents durant le moyen âge, car cette littérature est latine et non *écossaise ;* elle présente à l'examen du philologue surtout des chroniques, des annales, des histoires ecclésiastiques, des traités de philosophie scolastique, etc. Dès la fin du XIIIe siècle, la langue *anglo-écossaise* devint d'un usage général dans les basses terres, et Thomas d'Erceldone s'en servit pour écrire un poëme intitulé *Sir Tristram*, dont il ne reste que des copies assez modernes. Mais il faut arriver au XIVe siècle pour voir naître la véritable littérature *écossaise*. Le premier écrivain écossais de mérite que nous rencontrons est John Barbour, poëte et historien, qui a écrit en vers héroïques les *Aventures de Robert Bruce*. Il vécut de 1320 à 1396 et fut chapelain de David Bruce, petit-fils du héros dont il a célébré les hauts faits. Son talent poétique sut employer les riches ressources de la langue *écossaise* pour produire une versification harmonieuse et du style le plus pur. Il tenait des contemporains de son héros les faits qu'il raconte, et son ouvrage, auquel il donne le titre modeste de roman, est une histoire en même temps qu'un poëme épique. Barbour eut des émules et des imitateurs, et le mouvement poétique se continua sans interruption jusqu'au XVe siècle. A cette époque, la littérature *écossaise* avait atteint son apogée ; les écrits qu'elle produisit alors sont de beaucoup supérieurs en délicatesse à ceux des temps plus récents. L'étude des belles-lettres était d'ailleurs dans un état plus avancé en Ecosse que dans d'autres pays. Les rois d'Ecosse eux-mêmes n'ont pas dédaigné d'écrire. Jacques Ier, dont la jeunesse se passa en Angleterre dans la captivité, a laissé de gracieuses compositions que le malheur lui inspira. Dans *The King's Quhair* (le Livre du roi), ouvrage authentique, il peint en traits vifs et touchants l'amour qu'il ressentit pour lady Jane, la fille du duc de Somerset, qu'il avait aperçue des fenêtres de sa prison se promenant dans les jardins de son père. On sait que lady Jane devint reine d'Ecosse. Après ce roi, qui périt assassiné par ses barons, en 1437, on voit briller, vers le milieu du même siècle, une vingtaine de poëtes écossais véritablement remarquables, parmi lesquels Henryson, William Dunbar, George Douglas, David Lindsay et Henry l'Aveugle sont les plus connus. Ce dernier était un ménestrel errant, auquel on doit les *Aventures de sir William Wallace*, chronique rimée dont l'auteur paraît s'être inspiré des *Aventures de Robert Bruce*. Le poëme de Henry l'Aveugle, quoique inférieur à celui de Barbour, offre çà et là des beautés de premier ordre, en même temps qu'il est d'une grande vérité historique ; il est resté jusqu'à nos jours très-populaire en Ecosse. Parmi les prosateurs *écossais* du XVe siècle, le plus original est André de Wyntown, auteur d'une chronique d'Ecosse composée vers 1420, et qui, selon l'usage du temps, commence à l'origine du monde. Cette chronique a été publiée par Macpherson en 1795. Au XVIe siècle, on mentionne quelques ballades attribuées à Jacques V, père de Marie Stuart, qui elle-même cultiva les lettres, mais en anglais, en latin et en français. Jacques VI, fils de cette princesse, qui fut roi d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier, a composé une espèce d'art poétique où sont exposés les préceptes de la poésie *écossaise*. Mentionnons enfin, au XVIIIe siècle, les poëtes *écossais* Allan Ramsay et Robert Burns, resté si populaire.

Depuis la réunion de la couronne d'Ecosse à celle d'Angleterre, l'invasion de la langue anglaise en Ecosse a été rapide. Cette langue étreint de toutes parts les anciens idiomes nationaux, et l'usage en est répandu aujourd'hui jusque chez les highlanders, qui l'apprennent dans les écoles établies dans la haute Ecosse. Toutes les personnes bien élevées parlent l'anglais et l'écrivent dans toute sa pureté ; mais la prononciation nasale et traînante des Ecossais, qui nuit tant à la sonorité de leur idiome national, change cette langue en un dialecte rauque et désagréable à l'oreille. Tous les actes publics et les ouvrages en prose s'écrivent à présent en anglais dans toute l'Ecosse, mais les écrivains ont presque toujours soin de semer leurs écrits de quelques mots *écossais* qui leur donnent un cachet original. Depuis la fusion des deux royaumes, les auteurs *écossais*, sauf de rares exceptions, ont enrichi de leurs œuvres la littérature anglaise, dont on ne saurait les séparer. C'est ainsi que Hume, Robertson, Smollett, Ferguson, Mackensie, Armstrong, Thomson, Adam Smith, Reid, Dugald Stewart, Blair, Campbell, Makintosh, Walter Scott, etc., sont Anglais par les ouvrages qu'ils ont laissés. « Le caractère général des écrivains *écossais*, dit M. Philarète Chasles, n'est pas la hardiesse, mais une froideur subtile et souvent sceptique, une étude attentive et une pureté de style qui va jusqu'au purisme. » V. Ruddiman, *Glossary of the old scottish language, in C. Douglas Virgil's Æneis* (Edimbourg, 1710, in-fol.); Sinclair, *Observations on the scottish dialect* (Londres, 1782, in-8o); *Ancient scottish poems, with large notes and a glossary*, by Pinkerton (Londres, 1786, 2 vol. in-8o; 1792, 3 vol.); Jamieson, *An Etymological dictionary of the scottish language, with a Dissertation of its origine* (Edimbourg, 1808, 2 vol. in-4o; Supplément, 1825, 2 vol. in-4o); *New edition*, by Johnston (Londres, 1840, 2 part. in-4o); Motherby, *Taschenworterbuch des schottischen Dialekts* (Kœnigsberg, 1826-1828, 2 vol. in-8o); Brown, *Dictionary of the scottish language, comprehending all the words in common use in the writings of Scott, Burns, Wilson, Ramsay and other popular scottish authors* (Edimbourg, 1845, in-8o); Jamieson, *Dictionary of the scottish language* (1846, in-8o); Campbell, *Introduction to the history of poetry in Scotland* (Edimbourg, 1798, 2 vol. in-4o); Cunningham, *Songs of Scotland, ancient and modern, with an Essay and notes historical and critical, and characters of the most eminent lyrical poets of Scotland* (1826, 4 vol. pet. in-8o), etc.

— Hist. *Garde écossaise*. V. GARDE.

— Philos. *L'école écossaise* fut fondée en Angleterre et en Ecosse au XVIIIe siècle, par le docteur Hutcheson, professeur à l'université de Glascow ; à cette école appartiennent, à des titres divers, Adam Smith, Th. Reid, Beattie, Ferguson, Dugald-Stewart, et, en dernier lieu, Brown.

L'école écossaise n'a pas en vue d'émettre une doctrine sur n'importe quel point ou genre de connaissance. Elle consiste, à proprement dire, dans une méthode nouvelle. Les idées les plus hétérogènes se sont produites dans son sein, et cependant le programme d'Hutcheson et de Reid n'en a pas été atteint. On peut résumer ce programme dans une seule proposition : l'expérience est le seul moyen légitime d'arriver à la vérité. Ceux qui l'ont formulée étaient frappés de cette observation que depuis la Renaissance, moment où toutes les sciences humaines se sont renouvelées, les sciences physiques et naturelles ont fait des progrès immenses, tandis que les sciences morales et métaphysiques sont restées stationnaires, et ne sont parvenues dans aucune direction au degré de certitude et d'étendue où l'on voit les sciences naturelles. La philosophie est-elle donc une chimère, comme l'insinuent un si grand nombre d'esprits légers ou prévenus contre elle ? Non, certes, dans l'opinion des *écossais ;* mais le contraste étrange qu'on remarque entre ses progrès chétifs comparés à ceux des sciences physiques tient à trois causes ainsi énoncées par Jouffroy (préface des *Œuvres de Th. Reid*) : « La première, c'est que la méthode suivie par l'antiquité dans l'étude de la nature, méthode à laquelle, depuis Bacon, les sciences physiques ont renoncé, a continué jusqu'à nos jours de régner en philosophie. Comment, en effet, procédait l'antiquité dans la solution des questions que le seul spectacle du monde matériel et le sentiment du monde intérieur suggèrent à l'esprit ? Par l'analogie et par l'hypothèse. Par l'analogie, c'est-à-dire qu'on tirait l'explication de l'inconnu de quelque chose de semblable qui ne l'était pas ; par l'hypothèse, c'est-à-dire qu'à défaut d'analogie pour expliquer l'inconnu, on l'imaginait. Qu'a produit et que devait produire une telle méthode ? Des systèmes sur la réalité et non point une connaissance vraie de cette réalité. En effet, les œuvres de Dieu ne se devinent pas, et si au lieu de chercher à les connaître telles qu'il les a faites on veut les imaginer, il y a des millions de chances qu'on ne rencontrera pas juste. D'un autre côté, les œuvres de Dieu sont infiniment variées, et si des rapports qui existent entre quelques-unes, rapports qui le plus souvent même ne sont qu'apparents, on conclut à l'identité, il est encore bien probable qu'on se trompera. En appliquant une telle méthode à l'étude de la matière et de l'esprit, l'antiquité devait donc s'égarer : c'est ce qui lui est arrivé. »

L'œuvre de Bacon résulte tout entière de la découverte du caractère de fausseté de cette méthode. Au lieu de supposer aux œuvres de Dieu les qualités qu'elles peuvent ne point avoir, il faut, selon Bacon, les étudier directement, et la révolution opérée par lui dans les sciences est due aux règles qu'il a créées en vue de diriger cette étude directe. A la voix de Bacon, les sciences physiques ont renoncé à l'analogie et à l'hypothèse ; mais les sciences métaphysiques et morales ont conservé leurs anciens errements. Descartes avait entrevu la nécessité d'opérer en métaphysique la même réforme que Bacon avait réussi à faire admettre dans l'étude des sciences physiques ; il n'avait pas été écouté.

La seconde cause de l'infériorité moderne des sciences philosophiques dans l'esprit des *écossais*, reprend Jouffroy, « c'est que les philosophes n'ont pas reconnu les bornes posées par la nature à l'intelligence humaine, dans la science de l'esprit comme dans celle de la matière. Nous ne connaissons de la réalité que les phénomènes qui en émanent et les attributs dont elle est douée ; les causes et les substances nous échappent, et tout ce que nous pouvons en dire est et sera toujours purement hypothétique. La science de toute réalité s'arrête donc au phénomène et à l'attribut, et n'embrasse légitimement ni les causes ni la substance, dont nous ne pouvons rien savoir, sinon qu'elles existent, et dont, par conséquent, la science est impossible. Cette distinction, les sciences naturelles ne l'ont pas toujours faite ; longtemps elles ont prétendu déterminer les causes des phénomènes et pénétrer la nature de la matière ; tant qu'elles ont marché dans cette voie, elles n'y ont rencontré que des systèmes éphémères. Les sciences naturelles n'ont trouvé la certitude et le progrès que le jour où elles ont fait cette distinction de ce qu'il est possible et impossible de connaître dans le monde matériel. Déterminer les attributs généraux et spéciaux de chacun des corps qu'il contient, et les lois des phénomènes généraux et particuliers qui s'y produisent, voilà la tâche à laquelle se sont restreintes les sciences naturelles, et elles ont recueilli les fruits de cette sage réforme. »

Ce qui est vrai de la matière l'est aussi de l'esprit, au dire de la philosophie *écossaise*. Comme substance, il est aussi impossible à atteindre que la matière. On n'en peut connaître non plus que les phénomènes et les attributs, et il importe de borner ses efforts dans cette limite nécessaire. Découvrir les lois et les attributs de la substance spirituelle ou pensante, voilà tout l'objet de la philosophie.

Nous continuerons de citer Jouffroy. « La troisième cause à laquelle l'*école écossaise* attribue l'état présent de la science de l'esprit, c'est la confusion dans laquelle les philosophes sont tombés en mettant en question et en considérant comme devant être établies par cette science les vérités premières qu'elle présuppose et sans lesquelles elle ne pourrait faire un pas. Qu'on examine les différentes sciences et l'on verra qu'il n'en est pas une qui n'implique un certain nombre de vérités antérieures qu'elle prend pour accordées, sur la foi desquelles elle procède, et qu'elle ne pourrait mettre en doute sans se détruire elle-même. Par exemple, toutes les sciences physiques n'impliquent-elles pas l'autorité du témoignage des sens, la constance des lois de la nature, le principe que rien n'arrive qui n'ait une cause ? S'il y avait doute sur une de ces vérités, tout l'édifice de ces sciences ne s'écroulerait-il pas sur-le-champ ? Et cependant, ou en seraient ces sciences si, au lieu de prendre ces vérités pour accordées, elles avaient voulu, avant de passer outre, les établir et les démontrer ? » Cela est évident, mais les *écossais* retombent, malgré leur théorie, dans le champ de l'hypothèse. En effet, un grand nombre de vérités dites premières ne sont que des hypothèses concordant avec un certain nombre de phénomènes observés. Pour les admettre, on n'a eu d'autre motif que l'analogie contre laquelle ils s'élèvent avec tant de force. L'autorité du témoignage des sens est d'ailleurs contestable en maintes circonstances. Quant à la constance des lois de la nature, c'est aussi une hypothèse, et ici encore on est obligé d'avoir recours à l'analogie et à l'induction pour lui trouver un fondement. Il est très-facile d'écarter une démonstration comme inutile, parce qu'on n'est pas capable de la faire ; mais le procédé est loin d'être inattaquable. D'un autre côté, l'hypothèse et l'analogie paraissent des instruments nécessaires à la science, c'est par leur moyen que la plupart des sciences ont été créées ; les écarter systématiquement revient à se couper les ailes, et les limites étroites dans lesquelles la philosophie *écossaise* a dû se renfermer afin de rester fidèle à ses enseignements le prouvent de reste. Quoi qu'il en soit, il s'agissait de reconstruire à neuf la philosophie. Trois erreurs avaient contribué à en enrayer le progrès : l'une portait sur l'objet même de la science, l'autre sur la méthode, la dernière sur ses conditions véritables. La réforme à opérer consistait donc à remédier à ces trois inconvénients. L'*école écossaise* se flatte d'avoir réussi à les écarter : d'abord, dit-elle, elle a ramené l'étude de l'esprit humain à celle des attributs et des phénomènes de l'esprit, et de cette manière a fixé l'objet de la philosophie ; ensuite elle a réduit à l'observation et à l'induction les moyens de connaître les phénomènes de l'esprit, et par conséquent trouvé une méthode et un *criterium* sûrs ; enfin elle a séparé le domaine des vérités premières de celui des vérités secondes, et reconnu ainsi les conditions de la science et le champ qui lui est ouvert. Elle se vante d'avoir accompli dans les sciences morales et métaphysiques la même révolution que Bacon avait accomplie dans les sciences naturelles. Du reste, elle ne prétend pas avoir fait autre chose qu'appliquer le système de Bacon à la science de l'esprit. Restait à déterminer l'utilité de la science de l'esprit et à s'enquérir des difficultés que pouvait offrir l'observation dans cette direction nouvelle.

Pour ce qui est de l'utilité de la science de l'esprit, voici comme en parle l'*école écossaise :* « L'objet de la connaissance humaine varie... et de là la diversité des sciences ; mais l'instrument au moyen duquel nous connaissons demeure toujours le même, et cet instrument est l'intelligence humaine. Or, si nous nous servons le plus souvent de cet instrument sans le connaître, il ne s'ensuit nullement que nous ne nous en servirions pas mieux si nous le connaissions. Qui peut douter, en effet, que cet instrument n'ait ses imperfections, qu'il n'ait une certaine portée naturelle au delà de laquelle il cesse d'être sûr, qu'il n'ait ses lois enfin, conformément auxquelles il demande d'être manié, sous peine de ne pas rendre tout ce qu'il peut, sous peine aussi de tromper la main qui l'emploie et de rendre le faux pour le vrai ? Et comment se mettre en garde contre les défauts de cet instrument si on ne le connaît pas ? Comment éviter de le forcer en lui demandant plus qu'il ne peut, si l'on n'en sait pas la portée ? Comment, enfin, en tirer tout le parti possible et l'employer de la

manière à la fois la plus habile et la plus sûre, si l'on n'en a pas déterminé les lois ? »

Il est donc utile de l'étudier, d'en connaître les défauts, la portée, les lois. C'est l'objet de la logique, et la logique domine toutes les sciences, parce qu'elle détermine la manière de bien employer l'instrument qui les crée. D'autre part, l'esprit est aussi l'objet sur lequel un grand nombre d'arts se proposent d'agir. La poésie, la musique, l'éloquence ont pour but de lui plaire, de l'émouvoir ou de le convaincre. Les poëtes, les musiciens et les orateurs exercent leur art d'instinct le plus souvent. Cependant ils doivent se préoccuper de savoir comment le cœur est ému, la raison persuadée. S'il en était autrement, la rhétorique ne servirait à rien. Au fait, elle ne sert pas à grand'chose, et on voit bien que la philosophie *écossaise* est une école de professeurs où l'on confond le métier avec l'art et l'éloquence de convention avec le don d'émouvoir.

Mais si la science de l'esprit est utile aux arts, elle l'est encore davantage à l'éducation et à l'enseignement. « Former le cœur, éclairer l'esprit, dit Jouffroy, qui résume le sentiment de *l'école écossaise*, tel est le double but de l'éducation. Or, il faut connaître les instincts, les passions, tous les mobiles, tous les ressorts de la nature humaine pour en régler convenablement le mouvement et le plier, par l'habitude, aux lois et au but qu'on se propose; et il faut savoir de quelle manière la connaissance s'acquiert et connaître les lois des facultés mises en nous à cette fin, pour procéder convenablement dans l'art difficile de la transmettre. L'art tout entier de l'éducation présuppose donc encore la science de l'esprit et en dérive comme la conséquence dérive du principe. »

Enfin, la connaissance de l'esprit est nécessaire à la conduite tant publique que privée. La morale est faite pour la conduite privée, la politique pour la conduite publique. La morale et la politique sont à l'homme ce que la logique est à l'intelligence. De même que l'art de conduire son intelligence suppose la connaissance des lois qui régissent l'intelligence, de même l'art de se conduire dans les diverses circonstances de la vie suppose la connaissance de la fin de la nature humaine. Comment connaître cette fin, sinon par l'étude attentive de cette nature ellemême? Et l'étude se résume dans la connaissance de l'esprit.

A ceux qui prétendent que la science de l'esprit peut atteindre à la même perfection que la science du corps, on fait cette objection que l'observation intérieure est difficile. En effet, les opérations de l'esprit sont nombreuses, rapides, simultanées, et puis on ne les observe que dans l'homme arrivé à son complet développement, et c'est leur formation qui serait surtout propre à les faire connaître. De plus, l'observation ne peut se faire que sur soi-même, et l'on ne peut conclure d'autrui que par induction. Enfin, dès l'enfance, on contracte généralement l'habitude de déployer son attention au dehors, et, le pli une fois pris, il n'est pas aisé de faire rentrer l'attention à l'examen des phénomènes intérieurs de la conscience.

Il y a encore d'autres objections. D'abord, au lieu de se porter sur l'opération de l'esprit, l'attention se porte invariablement sur l'objet de l'opération. Ensuite il faut représenter, à l'aide d'un langage purement matériel, des opérations qui ne le sont pas.

A cela, les *écossais* n'ont pas grand'chose à répondre, sinon qu'il faut se défier de soi-même, par conséquent être modeste dans ses espérances et ne point s'imaginer que la science de l'esprit s'acquiert sans peine.

Néanmoins, il existe une méthode d'observation en ce genre. « Le monde intérieur se révèle à nous par un ensemble de phénomènes, résultat composé de différents principes dont l'esprit est doué. Quel doit être le but de la science et par conséquent de l'observateur? Il doit être de découvrir, par l'analyse de ces phénomènes, les principes simples et originels qui les produisent et les lois selon lesquelles ces principes agissent; et cela fait, d'expliquer synthétiquement par ces principes et leurs lois tous les phénomènes qui en émanent et dont on est parti pour les déterminer. Analyse, c'est-à-dire décomposition de l'effet pour déterminer les causes et leurs lois; synthèse, c'est-à-dire explication par les causes et leurs lois de l'effet produit, telles sont les deux parties successives et en quelque sorte les deux moments de la tâche à accomplir. Ainsi procèdent les sciences physiques dans l'étude des phénomènes et des lois de la nature matérielle; ainsi doit procéder la science de l'esprit. »

L'école écossaise est loin de croire que la philosophie soit prête à se constituer. Elle ne saurait être qu'une œuvre laborieuse. Un grand nombre de générations devront travailler à cette œuvre comme plusieurs générations de savants ont dû se succéder pour amener les sciences naturelles au point de développement où nous les voyons aujourd'hui.

Il y a donc, au point de vue de *l'école écossaise*, deux groupes de sciences tout à fait distincts; l'un se compose de rameaux divers se rattachant à la science de l'esprit : ce sont la grammaire, la logique, la rhétorique, la théologie naturelle, la morale, la législation, la politique et les beaux-arts; l'autre se compose des sciences mathématiques, telles que l'arithmétique et la géométrie, puis des sciences physiques proprement dites. Les deux groupes ci-dessus ne sont distincts que par rapport à leur objet : leur sujet est toujours le même, c'est-à-dire l'esprit humain, et il importe de ne pas perdre de vue cette unité; mais *l'école écossaise* l'a plutôt entrevue que saisie. D'un autre côté, son excès de prudence, son mépris absolu de l'imagination et de tout ce qui touche à l'imagination, l'ont tenue dans un terre à terre déplorable. Elle n'admet que le sens commun; elle s'interdit les doctrines personnelles, les considérations générales, ce qui revient à proscrire le génie et l'initiative. Cette disposition tient à la nature particulière de l'intelligence anglo-saxonne, ennemie de l'idéal et toujours prête à rejeter ce qui n'est pas purement expérimental. Ce n'est ni le matérialisme ni le sensualisme, non plus que le spiritualisme ou l'idéalisme, c'est la médiocrité systématique. Ceci est le secret du grand amour que *l'école écossaise* a inspiré à l'éclectisme français. Il a découvert entre elle et lui des liens de parenté; c'est pourquoi il a traduit ses livres, introduit sa doctrine dans notre enseignement universitaire.

En définitive, la philosophie *écossaise* a produit un résultat dont on ne peut nier l'importance : par sa méthode d'observation appliquée aux opérations intimes de l'entendement, elle a servi de point de départ à une science destinée à tenir dans l'ensemble futur de nos connaissances la première place et peut-être la plus importante. Il s'agit de la psychologie, que les anciens n'ont point connue, que les modernes n'avaient fait que deviner, mais dont Reid et Dugald-Stewart ont indiqué l'importance. L'illustre Jouffroy, et son successeur, Adolphe Garnier, ont profité de ces indications sommaires, et, quoiqu'ils aient dépassé leurs initiateurs, ils doivent à ceux-ci d'avoir pénétré dans une région inexplorée auparavant. Kant a une aussi grande part que Th. Reid dans ce mouvement. « Tous deux, dit Jouffroy, avaient dû à une psychologie plus complète de découvrir le vice de la philosophie de Locke et la source du scepticisme de Hume. Mais cette expérience commune a produit des effets différents dans des intelligences diversement préoccupées et préparées. Reid est resté plus frappé du moyen, c'est-à-dire de l'importance de la psychologie, et, dans un esprit nourri de la lecture de Bacon et familiarisé avec la méthode des sciences naturelles, cette première idée n'a pas tardé à se développer et à engendrer la conception que la psychologie est le point de départ de la philosophie et toute la réforme dans la construction et dans la méthode de la science qui en dérive. »

— Bibliogr. A consulter : Jouffroy, *Préface à la traduction des œuvres de Thomas Reid* (Paris, 1836, 7 vol. in-8°); Cousin, *Histoire de la Philosophie morale au* XVIIIe *siècle*, passim; W. Hamilton, *Fragments de Philosophie*, trad. Peisse (1 vol. in-8°, Paris, 1840).

— Franc-maç. *Rit écossais*. V. ÉCOSSISME.

Écossaise (L'), comédie en cinq actes, en prose, par Voltaire, représentée sur le Théâtre-Français le 26 juillet 1760. Elle était donnée comme une pièce anglaise d'un M. Hume, traduite en français par M. Jérôme Carré. C'est une satire personnelle dirigée contre Fréron, qui, après avoir loué Voltaire dans les feuilles de son *Année littéraire*, l'avait harcelé de traits et d'épigrammes. Une aventure arrivée à Mlle de Livry, qui, après avoir été sa maîtresse, devint marquise de Gouvernet, fournit à l'auteur les rôles de Lindane, de Fruport et de Fabrice. La scène se passe dans un café, à Londres. Fréron y est désigné sous le nom de *Frélon* ou sous celui de *Waps* (guêpe), suivant l'édition. La pièce n'était pas destinée à la représentation; elle fut imprimée à Genève sous la rubrique de Londres, et attribuée, comme il est dit ci-dessus, par le prétendu traducteur Jérôme Carré, natif de Montauban, à M. Hume, le frère du philosophe. L'auteur clandestin préparait déjà une seconde édition, et faisait graver une estampe où l'on voyait un âne en train de braire à la vue d'une lyre suspendue à un arbre; au bas de l'estampe on lisait :

Que veut dire
Cette lyre?
C'est Melpomène ou Clairon.
Et ce monsieur qui soupire
Et fait rire,
N'est-ce pas Martin Fréron?

Mais Fréron, ayant appris l'usage que son ennemi devait faire de cette estampe, annonça que Voltaire préparait une nouvelle édition qui serait ornée du portrait de l'auteur. Cette plaisanterie décida, dit-on, Voltaire à renoncer à son idée. Enfin, à la demande générale, le Théâtre-Français monta la pièce. Fréron eut le courage d'assister à la représentation. « Le comédien qui le joua, dit Jules Janin, a imité jusqu'à sa figure; il s'est même procuré un de ses habits; il s'est avancé sur le bord du théâtre, et il a dit : Je suis un voleur, un sot, un misérable, un mendiant, un venal; et pendant les cinq actes de la pièce il s'est jeté à lui-même de la boue au visage, et personne n'a pris la défense de cet homme, seul contre tous. » La femme de Fréron s'évanouit!... Un seul homme osa soutenir le malheureux journaliste contre la foule soulevée : c'était Malesherbes, qui défendit plus tard Louis XVI.

Voici comment Voltaire fait parler Frélon, lisant la gazette : « Que de nouvelles affligeantes!... Des grâces répandues sur plus de vingt personnes!... et aucune sur moi! Cent guinées de gratification à un bas officier, parce qu'il a fait son devoir! le beau mérite!... Une pension à l'inventeur d'une machine qui ne sert qu'à soulager des ouvriers!... une à un pilote!... des places à des gens de lettres!.. et à moi, rien!... Encore? encore?... et à moi, rien!... Cependant je rends service à l'Etat; j'écris plus de feuilles que personne; je fais enchérir le papier... et à moi, rien!... Je voudrais me venger de tous ceux à qui l'on croit du mérite. Je gagne déjà quelque chose à dire du mal; si je peux parvenir à en faire, ma fortune est faite. J'ai loué les sots, j'ai dénigré les talents; à peine y a-t-il là de quoi vivre; ce n'est pas à médire, c'est à nuire qu'on fait fortune. »

Ce n'est pas tout encore. Voltaire avait fait précéder son pamphlet dramatique d'autres morceaux non moins satiriques : une Epître dédicatoire du traducteur de *l'Ecossaise* à M. le comte de Lauraguais, une Préface, une *Requête* ou *Epître de Jérôme Carré à messieurs les Parisiens*, enfin un Avertissement. Fréron répondit : il soutint dans son *Année littéraire* que *l'Ecossaise* n'avait réussi qu'à l'aide d'une cabale dirigée par Sedaine, Diderot, Grimm et Lamorlière, ayant sous leurs ordres les typographes et les libraires de *l'Encyclopédie*, leurs garçons de boutique, des clercs de procureur, des écrivains sous les charniers, des apprentis chirurgiens et perruquiers, outre un corps de réserve de laquais et de Savoyards.

Le journaliste fit preuve de plus d'esprit en publiant dans sa Revue le compte rendu de la pièce et en feignant de croire que *l'Ecossaise* n'était pas de Voltaire. Voici un passage de ce compte rendu :

« Enfin, le gazetier qui joue un rôle postiche dans *l'Ecossaise* est appelé Frélon. On lui donne les qualifications d'*écrivain de feuilles*, de *fripon*, de *crapaud*, de *lézard*, de *couleuvre*, d'*araignée*, de *langue de vipère*, d'*esprit de travers*, de *cœur de boue*, de *méchant*, de *faquin*, d'*impudent*, de *lâche coquin*, d'*espion*, de *dogue*, etc. Il m'est revenu que quelques petits écrivailleurs prétendaient que c'était moi qu'on avait voulu désigner sous le nom de *Frélon* : à la bonne heure, qu'ils le croient ou qu'ils feignent de le croire, et qu'ils tâchent même de le faire croire à d'autres. Mais si c'est moi réellement que l'auteur de la comédie a eu en vue, j'en conclus que ce n'est pas M. de Voltaire qui a fait ce drame. Ce grand poëte, qui a beaucoup de génie, surtout celui de l'invention, ne se serait pas abaissé jusqu'à être le plagiaire de M. Piron, qui, longtemps avant *l'Écossaise*, m'a très-ingénieusement appelé Frélon; il est vrai qu'il avait dérobé lui-même ce bon mot, cette idée charmante, cet effort d'esprit incroyable, à M. Chévrier, auteur infiniment plaisant. De plus, M. de Voltaire aurait-il jamais osé traiter quelqu'un de fripon? Il connaît les égards; il sait trop ce qu'il se doit à lui-même et ce qu'il doit aux autres. Si je m'arrêtais à ce tas d'ordures, j'aurais peut-être l'air d'y être sensible, et je vous proteste que je m'en réjouis plus que mes ennemis mêmes. Je suis accoutumé depuis longtemps au petit ressentiment des écrivains... »

Voici maintenant un passage de l'appréciation de *l'Ecossaise*, par Grimm. « Le sujet de cette pièce est très-beau, dit-il. Il était susceptible des plus grands mouvements et de la plus forte exécution, et l'on a peine à concevoir comment l'auteur en a pu sentir toute la richesse et n'en faire qu'un ouvrage léger et croqué. Elle est écrite d'un style simple, élégant et facile; nul apprêt, nulle prétention, point de tirades; mais le vice de quelques-uns des caractères a empêché que le dialogue ne fût toujours naturel et vrai. »

Ce jugement est peut-être empreint d'un semblant de bienveillance, mais il nous paraît injuste. *L'Ecossaise* est une œuvre touchante et pleine d'intérêt, et la satire personnelle n'y tient qu'une place secondaire; quant à cette exécution de Fréron, l'acrimonieux ennemi des philosophes, elle était due et nécessaire, malgré l'opinion paradoxale de certains critiques de nos jours. Insultés, calomniés, traînés dans la boue, offerts au mépris public dans la fameuse pièce de Palissot et dans mille pamphlets, les philosophes se défendirent, et avec bien moins de violence que leurs ennemis n'en mettaient à les attaquer : quoi de plus légitime? Seulement, comme ils avaient plus de talent que leurs adversaires, leurs œuvres sont restées, et l'on feint d'ignorer maintenant que ces ménippées vengeresses avaient été cent fois provoquées par les plus basses attaques et les plus venimeuses dénonciations.

Il y a dans cette pièce un bon mot emprunté à une épigramme de Piron; c'est un dialogue entre deux Normands, dont l'un raconte à l'autre et lui donne pour certain un fait absurde et réellement incroyable :

LE PREMIER.
Fable! à d'autres! tu veux rire.
LE SECOND.
Non, parbleu! foi de chrétien!
Vrai comme je suis de Vire.
LE PREMIER.
En jurerais-tu?
LE SECOND.
Très-bien.
LE PREMIER.
Encor n'en croirai-je rien,
Qu'un louis il ne m'en coûte;
Le voilà : parie.
LE SECOND.
Ecoute,
Je te l'avoûrai tout bas :
J'en jurerais bien, sans doute,
Mais je ne parirais pas.

Écossaise (L') ou **Fanny Morna**, comédie de Favières, musique de Persuis. V. FANNY.

ÉCOSSANT (é-ko-san) part. prés. du v. Ecosser : *Voici pourtant la fille de l'empereur des Francs, assise dans une hutte de terre*, ÉCOSSANT *des châtaignes comme la pauvre enfant d'un esclave bûcheron.* (E. Sue.)

ÉCOSSAS s. m. (é-ko-sâ). Sculpt. Feuille convexe formant une palmette.

ÉCOSSE s. f. (é-ko-se). Ancienne forme du mot COSSE, qui est encore quelque peu usitée.

ÉCOSSE, en anglais *Scotland*, l'un des trois royaumes qui composent la monarchie de la Grande-Bretagne, entre 54° 39'-58° 40' de lat. N., et 4° 9'-8° 28' de long. O. L'Ecosse est bornée au N. et à l'E. par la mer du Nord, à l'O. par l'Atlantique, au S.-O. par le golfe de Solway; la Tweed et les monts Cheviot la séparent de l'Angleterre. Plus grande longueur, 450 kilom.; largeur variant de 160 à 280 kilom.; superficie, en y comprenant les îles, 7,577,600 hectares, dont 2,017,830 en culture, 5,560,220 incultes, 163,328 en lacs et rivières; pop. 3,170,769 hab.

— *Aspect général : orographie, hydrographie, climat.* La partie occidentale de l'Ecosse est très-échancrée; les eaux de l'Atlantique, en y pénétrant sur tous les points fort avant, ont formé des presqu'îles nombreuses, notamment celles de Galloway, de Cowal, de Cantyre, de Benediraloch, de Morvern, d'Ardnamurchan, de Moser, de Knoydart, de Glenelg, d'Applecross et de Greinard. Les eaux semblent ne s'être arrêtées qu'au pied des montagnes qui leur opposaient une barrière infranchissable. Outre les presqu'îles que nous venons de nommer, la côte occidentale offre une foule de baies, de golfes et de lochs (disons une fois pour toutes que *loch* est un mot écossais qui signifie lac); les plus remarquables sont : le golfe de Solway, les baies de Wigton et de Luce et le golfe de Clyde. Parmi les lochs, nous nommerons les lochs Long, Fine, Etive, Linnhe, Nevish, Ewet, Broom. Ces divers bassins naturels sont très-favorables au commerce du pays. Sur la côte E., les golfes du Forth et de la Tay servent à mettre en communication les contrées les plus fertiles de l'Ecosse. On ne trouve pas d'îles sur cette côte, et les presqu'îles de Tarba, de Cromarty et de Fife ne sont que des promontoires formés par des ramifications des montagnes qui couvrent l'Ecosse. « La ligne de partage d'eau qui sépare l'Ecosse en deux versants, le versant oriental et le versant occidental, n'est point, dit le *Dictionnaire géographique universel*, la ligne de faîte d'une chaîne de montagnes homogènes désignée par un nom général; elle n'indique qu'une élévation générale au-dessus du sol, et les plus hauts pics qu'elle présente ne semblent que des jalons placés à de très-grandes distances les uns des autres, ou des nœuds par lesquels elle se lie aux montagnes qui constituent les véritables massifs de la contrée et qui ont une direction transversale ou s'élèvent à quelque distance de cette ligne. Dans la division méridionale, le Hartfell est à la fois le point le plus élevé et le nœud de toutes les montagnes. Il voit naître l'Annan, la Tweed et la Clyde, les trois principaux cours d'eau de cette division; les Cheviot s'en détachent pour s'étendre à l'E., et ils donnent naissance, vers l'O., à une ramification considérable dont la ligne de faîte semi-circulaire est entre les sources du Nith, de la Dee, de la Cree et de la Luce, qui se rendent dans le golfe de Solway, et celles de l'Ayr, du Girvan et du Stincher, qui débouchent dans le golfe de la Clyde. Le Lowther-Hill, point le plus élevé de cette ramification, a environ 900 mètres. Les Pentland-Hills, qui quittent la ligne de partage d'eau à la source du Leith, qu'elles séparent de l'Esk, et les Lammermuir-Hills, qui partent du même point et limitent le bassin de la Tweed au N., sont les seules montagnes que l'on puisse citer encore dans la division méridionale. » Au S. du loch Etive commence la chaîne des Grampians, qui va se terminer sur la côte orientale entre Stonehaven et l'embouchure de la Dee. Les plus hauts sommets de cette chaîne sont : Ben-Mac-Dhui (1,320 m.), Cairngorn (1,215 m.), Cairntoul (1,270 m.), Bena-An (1,716 m.), Schehallion (1,085 m.), Ben-Lawers (1,200 m.), Ben-More (1,146 m.), Ben-Lomond (965 m.), Ben-Cruachan (1,025 m.) et Ben-Nevis (1,311 m.). Ce dernier est séparé des Grampians par le marais de Rannoch. Nous étendre sur les caractères physiques de cette division centrale, ce serait anticiper sur ce qui appartient à l'article GRAMPIANS; nous ferons remarquer seulement que la côte occidentale de cette division est très-découpée et très-abrupte, et que celle

de l'E., au contraire, est en général unie. De là le peu d'importance des cours d'eau qui débouchent sur la côte occidentale et parmi lesquels nous nous bornerons à signaler l'Awe et le Lochy; de là aussi l'importance des cours d'eau qui ont leur embouchure sur la côte orientale, tels que le Forth, le Tay, le South-Esk, le North-Esk, la Dee et le Don. Dans les vallées des principales ramifications des Grampians coulent le Doveran, le Spey, le Findborn et le Nairn. Dans cette division centrale est comprise la grande plaine de Moor of Rannoch, désert marécageux de près de 15 kilom. carr. « La division septentrionale, ajoute le *Dictionnaire géographique universel*, offre, sur la côte occidentale, près du lac Assynt, un district d'un caractère très-remarquable : là se trouvent épars des fragments de montagnes brisées, à côté de marécages et de lacs d'eau douce; la nature paraît y avoir été en convulsion, et l'on y trouve à peine, de loin en loin, une cabane. Cette division septentrionale a pour caractère distinctif l'âpreté de ses montagnes, qui laissent entre elles, principalement vers l'E., quelques vallées fertiles. Le Beauly, le Conan, le Shin et l'Helmsdal sont les principales rivières de cette division. »

Une large vallée, située entre la Clyde et le Forth, partage naturellement l'Ecosse en deux grandes contrées : les basses terres ou *lowlands*, et les hautes terres ou *highlands*. Mais si l'on tient compte de la diversité physique du sol, on est amené à diviser cette contrée en trois parties distinctes parfaitement caractérisées : l'Ecosse méridionale, l'Ecosse centrale et l'Ecosse septentrionale. L'Ecosse méridionale, contenant un plateau de 6 à 700 mètres d'élévation moyenne, que dominent quelques pics ou crêtes de montagnes parmi lesquelles on remarque les monts Cheviot, offre tour à tour des plaines verdoyantes, des vallées fertiles, des collines boisées, des forêts, des champs et des pâturages qui nourrissent de nombreux troupeaux. L'Ecosse centrale est parcourue par les chaînes les plus élevées de la Grande-Bretagne, qui y décrivent un grand arc en s'élevant abruptement à l'O. et en traversant tout le pays jusqu'à la mer d'Allemagne. L'Ecosse septentrionale offre une masse irrégulière de montagnes jetées pêle-mêle les unes sur les autres, tantôt nues, tantôt couvertes d'herbes et formant d'étroites et profondes fondrières.

L'Ecosse renferme un grand nombre de lacs d'eau douce dont les plus importants sont : les lacs Lomond, Ness, Maree, Awe, Tay, Earn, Katrine, Rannoch, Ericht, Leven, etc. En Ecosse, on donne aussi le nom de lacs à des bras de mer qui avancent à une grande profondeur dans l'intérieur des terres, surtout sur la côte de l'O., tels que les lacs Fine, Etive, Linnhe, Torridon, Hourn, Carron, Broom, etc. On trouve en Ecosse plusieurs sources d'eaux minérales. Un certain nombre sont utilisées pour la guérison des malades, notamment celles de Strathpeffer, près de Dingwall; de Moffat, de Saint-Bernud, à Stokbridge, dans le faubourg d'Edimbourg; de Bonnington, près d'Edimbourg; de Dunblanc, près de Stirling; de Pitcaithly, près de Perth, et d'Innerleithen, près de Peebles.

Bien que le climat de l'Ecosse soit très-variable, le froid et la chaleur ne sont jamais excessifs. La température moyenne annuelle peut être évaluée de 44° à 47° Fahrenheit. Les pluies y sont très-abondantes. Les vents y sont d'une violence extrême à l'époque des équinoxes. Le jour le plus long est de dix-huit heures, et le plus court de six. Un crépuscule lumineux remplace la nuit dans les grands jours d'été, et les longues nuits d'hiver sont éclairées par des aurores boréales.

— *Produits minéraux et agricoles*. L'Ecosse est riche en produits minéraux. On trouve, en effet : du plomb argentifère dans les montagnes qui séparent les comtés de Dumfries et de Lanark; du fer dans les comtés de Lanark, d'Ayr, de Clackmannan et de Stirling; du plomb, dans les Hébrides; de la plombagine, à Wanlockhead et à Lead-Hilles; de l'alun à Moffat, à Lead-Hilles, à Hurlett; des blocs de granit et d'ardoise, sur plusieurs points du pays; de riches mines de houille, le long des golfes de la Clyde et de Forth, etc.

Au point de vue des produits agricoles, on divise l'Ecosse en deux parties : les basses terres ou *lowlands* occupent le sud et l'est, les hautes terres ou *highlands*, le nord et l'ouest. Chacune de ces moitiés, avec les îles adjacentes, comprend environ 4 millions d'hectares.

La haute Ecosse est un immense rocher de granit, tout découpé de cimes aiguës et de profonds précipices. L'hiver y dure presque toute l'année. Plus des trois quarts des terres sont incultes; l'avoine elle-même ne mûrit pas toujours là où il est possible de la cultiver. La basse Ecosse est traversée par de nombreuses chaînes de montagnes. 2 millions d'hectares sur 4 sont à peu près improductifs; 1 million est pauvre, maigre et à peine susceptible de culture; 1 million seul est pourvu d'un sol véritablement riche et profond. Edimbourg étant à la latitude de Copenhague et de Moscou, la neige et la pluie y tombent sans interruption les trois quarts de l'année, et les fruits de la terre n'ont pour se développer qu'un été court et chanceux.

Malgré l'infertilité naturelle de son sol et de son climat, il n'y a pas aujourd'hui sous le ciel, dit M. Léonce de Lavergne, de région mieux ordonnée. Les denrées alimentaires s'y produisent avec une abondance qui permet tous les ans une immense exportation. Les 2 millions et demi d'hectares qui peuvent être cultivés, et qui le sont en effet, se décomposent ainsi : prés et pâtures, 1 million; avoine, 500,000; orge, 200,000; froment, 150,000; turneps, 200,000; trèfle, 200,000; pommes de terre, 100,000; jachères, 100,000; cultures diverses, 50,000; total 2,500,000 hectares.

Dans les lowlands, on suit généralement l'assolement quadriennal. La production végétale destinée à l'alimentation de l'homme peut être évaluée à 200 millions de francs, la production animale à 300 : total 500 millions. La population étant de 2,600,000 âmes, c'est une moyenne de 200 fr. par tête, comme dans l'Angleterre elle-même, le pays le mieux cultivé du globe. En France, la moyenne n'est que de 140. Et cependant l'Ecosse est la contrée la plus infertile et la plus inhabitable du continent européen.

La propriété y est encore moins divisée qu'en Angleterre, et l'usage des substitutions plus strict et plus général. La moyenne des propriétés dans les hautes terres est de 1,000 hectares, de 200 hectares dans les lowlands. On compte près de 255,000 fermiers payant environ 2,250 fr. de loyer. Les baux annuels sont inusités. Presque tous les fermiers ont des baux de 19 ans. Le capital d'exploitation n'est que de 2 à 300 fr. par hectare dans les lowlands et de 20 à 30 fr. dans les highlands, tandis qu'en Angleterre il monte de 300 à 400 fr.; mais les Ecossais rachètent cette infériorité par un plus grand esprit d'économie et par un labeur personnel plus rude et plus assidu. Outre que l'épargne est chez eux héréditaire, et que leur capital va vite s'accroissant, ils ont une plus grande part proportionnelle que les Anglais dans la distribution des produits. Le profit de l'exploitant atteint les deux tiers de la rente et même plus; ce résultat doit être attribué à la durée des baux et aussi à l'esprit de modération et de sagesse des propriétaires écossais, qui, ayant moins besoin de luxe et de dépense que les propriétaires anglais, peuvent être moins exigeants pour leurs rentes.

La possession d'un bail est considérée comme une propriété réelle ou immobilière, et comme telle dévolue tout entière au seul héritier légal; elle n'est pas divisible par portions égales entre les héritiers, comme en Angleterre, où la possession du bail est considérée comme propriété personnelle ou mobilière. Ce droit écossais a contribué à arrêter la trop grande division de la culture et à développer l'esprit d'industrie. Dans les baux, on évite avec soin tout ce qui peut imposer une charge inutile au fermier entrant et diminuer le capital dont il dispose. L'époque annuelle du renouvellement des baux est généralement fixée à la Pentecôte, c'est-à-dire au moment le plus favorable pour que les semailles aient le temps de se faire dans de bonnes conditions. Bref, tout ce qui tient à la théorie des baux n'a été nulle part l'objet d'études aussi approfondies, et tout est dirigé vers un but unique, la formation du capital des fermiers.

Une autre cause de progrès pour l'agriculture écossaise, c'est l'organisation de ses moyens de crédit, la meilleure connue. En Ecosse, l'esprit sagace et positif, l'exactitude, la sobriété, le génie de calcul, sont des qualités si nationales, que le système de crédit le plus large a pu s'établir sans inconvénients et produire les meilleurs résultats. On y compte dix-huit banques qui couvrent tout le pays de comptoirs. Chaque canton en a au moins une. Ces banques émettent du papier de circulation payable en espèces et à vue; tout le monde préfère les billets de banque à la monnaie métallique, pour les petits payements même. On ne suppose pas qu'il y ait dans toute l'Ecosse plus de 10 ou 12 millions de francs de numéraire.

Edimbourg est le siége de la Société d'agriculture d'Ecosse, qui se compose de près de 3,000 membres et distribue par an une foule de prix en plusieurs classes, et qui possède un musée rural renfermant les modèles des instruments aratoires usités en Europe, des échantillons des graines cultivées, et des représentations réduites des animaux primés. Des journaux spéciaux, de petits livres à bon marché, des *meetings* locaux, des associations de tous genres, des cours par souscription, des chaires spéciales favorisent les progrès de l'agriculture. L'industrie et le commerce, en prenant un essor inconnu il y a un siècle, ont largement contribué à la prospérité agricole de l'Ecosse. Ce sont les capitaux anglais qui, aidés du génie laborieux et frugal de l'Ecosse, ont transformé à ce point et en si peu d'années cette terre inerte qui rivalise aujourd'hui avec l'Angleterre, et par les productions du sol, et par ses houillères, et par ses usines, et par son immense navigation. Dans le seul comté d'Haddington, qui n'a pas 60,000 hectares, on comptait en 1853 cent quatre-vingt-cinq machines à vapeur employées à l'agriculture et quatre-vingt-une machines mues par l'eau. Les meilleures races de bœufs sont les west-highlands aux poils hérissés, les bœufs noirs d'Angus, et les bœufs sans cornes de Galloway, si appréciés sur les marchés anglais pour la qualité de leur chair. La demande croissante de laitage a fait naître la jolie race laitière d'Ayr, si renommée chez nos éleveurs français.

A mesure qu'on remonte vers le nord des lowlands, la richesse décroît; mais le drainage, la culture des turneps et des plantes fourragères, les engrais supplémentaires, les défoncements, les amendements calcaires convertissent de toutes parts en bonnes terres d'affreux marais, des rochers stériles et le sol des comtés les plus sombres et les plus glacés. Le produit brut de la basse Ecosse, dans son ensemble, est de 100 fr. par hectare, que l'on décompose ainsi : rente du propriétaire, 30; bénéfice du fermier, 25; impôts, 3; frais accessoires, 17; salaires, 25: total 100. Le bénéfice de l'exploitant, qui est en France le dixième du produit brut et le tiers de la rente, est en Ecosse le quart du produit brut et les quatre cinquièmes de la rente. Depuis 1695, les communaux ont été successivement livrés à la propriété. Pour juger du progrès qui s'est accompli dans les highlands, où l'on voyait il y a un siècle quelques rares arbres, à peine des bruyères, partout des rochers nus et escarpés, des torrents d'eau sous toutes les formes, lacs, cascades, ruisseaux écumants, immenses fondrières, des neiges et des pluies perpétuelles, il suffit de savoir que la population des hautes terres s'est élevée de 300,000 âmes en 1750, à 600,000 en 1855. Les profits comme les salaires de cette population se sont accrus beaucoup plus que les rentes mêmes dans les montagnes nécessairement dépeuplées.

— *Règne animal*. « Les pâturages de l'Ecosse, dit M. Adolphe Joanne, nourrissent un grand nombre de bestiaux de toute espèce. Le gros bétail est de taille moyenne, et, dans quelques contrées, il est dépourvu de cornes. Les moutons sont petits et courts; leur toison présente une laine très-fine et souvent égale aux laines d'Espagne. Tous ces bestiaux fournissent une chair excellente et des cuirs estimés. Le climat et le sol de l'Ecosse ne sont pas favorables à l'éducation de ses chevaux, qui sont en général d'une taille peu élevée. On estime, à cause de leur force et de leur agilité, une espèce de chevaux particulière au nord de l'Ecosse, que l'on désigne sous le nom de *poneys*; ils sont de petite taille et de formes arrondies. Le colley, ou vrai chien de berger, est aussi particulier à l'Ecosse. Le cerf et le chevreuil se trouvent dans les contrées montagneuses, mais leur chair n'est pas comparable à celle des bêtes fauves de l'Angleterre. Il y a beaucoup de renards, de blaireaux, de loutres, de chats sauvages, de hérissons, et quantité de lièvres et de lapins. A l'exception du rossignol, l'Ecosse possède tous les oiseaux chanteurs de l'Europe; les oiseaux domestiques sont aussi les mêmes; les oiseaux aquatiques sont très-multipliés aux Orcades, dans les îles Hébrides et sur le littoral de l'Ecosse occidentale. L'aigle, le faucon habitent les hauteurs et les forêts. Le ptarenigan, le coq de bruyère, sont abondants sur les hauteurs; les perdrix, les bécassines, les pluviers le sont dans les terrains bas. Les lacs d'eau douce et d'eau salée nourrissent un grand nombre de poissons. La pêche des saumons et des harengs se fait sur une grande échelle et donne des bénéfices assez considérables aux individus qui en font leur industrie. Depuis quelques années cependant leurs produits ont considérablement diminué. »

— *Habitants, mœurs et coutumes; littérature, administration de la justice, religion, instruction publique*. L'Ecosse est habitée par deux races bien distinctes et bien différentes par les mœurs et le langage : les highlanders et les lowlanders. Les highlanders, qui se sont établis dans les terres hautes, sont les derniers descendants d'une race celtique. Ils occupent les comtés de Dumbarton, Stirling, Perth, Aberdeen, Banff, Moray (en partie), Bute, Argyle, Inverness, Cromarty, Ross, Sutherland et Caithness (en entier), les Hébrides et les îles occidentales. Les highlanders ont conservé des usages spéciaux, une langue à part et des mœurs exceptionnelles. M. Adolphe Joanne explique ainsi ce fait : « Tandis que le système féodal des peuples germaniques s'établissait dans les lowlands, le système patriarcal des tribus gauloises se maintenait dans les highlands. Il y eut pendant bien des siècles en Ecosse deux peuples, deux langues, deux états de société, deux formes d'organisation. A l'époque où les lowlanders, qui parlaient l'anglais, étaient engagés dans les cadres politiques et territoriaux d'une société militaire, les sauvages highlanders, qui parlaient le gaélique, étaient divisés en clans, gouvernés par le chef de la parenté ou de la tribu, qu'on servait avec fidélité, pour lequel on se sacrifiait avec dévouement. Ils portaient tous le même nom dans le même clan et ils entretenaient de clan à clan pour les injures souffertes et les meurtres commis ces sentiments héréditaires de vengeance qui sont un des caractères principaux de l'état primitif où la société ne réside encore que dans la famille. Avec des mœurs presque immobiles, ils avaient des goûts changeants et un courage indomptable. Non-seulement ils se battaient fréquemment entre eux, mais ils descendaient souvent sur les propriétés de leurs voisins des terres basses pour les piller. Ils ne cultivaient aucun des arts de la paix. Les chefs habitaient des forteresses, généralement une tour carrée renfermant quatre ou cinq pièces et entourée d'une cour fortifiée; leur table était toujours surchargée d'énormes quartiers de viande rôtie; mais leurs vassaux étaient aussi mal logés que nourris. Ils demeuraient dans de petites huttes de pierre, couvertes de bruyère, divisées en deux parties par une cloison d'osier, l'une destinée au bétail et à la volaille, l'autre servant de salle à manger et de chambre à coucher pour toute la famille. Ils ne mangeaient que les mets les plus grossiers; cependant ils se faisaient remarquer autant par leur force athlétique que par leur bravoure et l'adresse avec laquelle ils maniaient leurs armes favorites, la *claymore*, le *dirk*, la *targe*. Leur costume ordinaire se composait du *kilt* ou *philabeg*, sorte de jupon plissé qui tombait jusqu'aux genoux; du *plaid*, espèce de manteau fait d'une étoffe de laine nommée tartan; des *trews*, ou demi-culotte cachée par le *kilt*, et d'un bonnet le plus souvent orné de plumes. Leur seule distraction un peu intellectuelle était la musique; chaque clan avait ses traditions qui formaient les thèmes d'histoires ou de légendes poétiques récitées par les bardes. Leur musique était grossière; ils n'avaient qu'un instrument, le *bug-pipe* ou cornemuse, mais ils l'aimaient passionnément, et dans tous les clans le *piper* était un personnage important. Les highlanders, ou descendants des Celtes, avaient su résister aux attaques des Romains, des Saxons, des Danois; ils résistèrent pendant bien des siècles aux souverains d'Ecosse et d'Angleterre; leur défaite définitive ne date que de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Quoique leurs vainqueurs se déshonorassent par d'abominables cruautés, leur triomphe fut celui de la civilisation sur la barbarie, de la liberté sur le despotisme. Non-seulement les highlanders furent désarmés, mais on leur interdit, sous peine de six mois d'emprisonnement et, en cas de récidive, de la déportation, de porter leur costume national et même l'étoffe appelée tartan. Cette mesure causa une forte irritation; mais aucun soulèvement n'eut lieu, et quand la défense fut levée, dans la vingt-deuxième année du règne de George III, presque personne n'en profita. On ne rencontre plus aujourd'hui, en Ecosse, de montagnards vêtus de l'ancien costume, si ce n'est dans certaines îles, ou les jours de cérémonies publiques; seulement la plupart des highlanders portent encore un bonnet et un plaid ou un châle de laine. » Quant aux lowlands, il y a longtemps que leurs mœurs, leur langage et leurs costumes sont conformes à ceux des comtés voisins de l'Angleterre.

L'Ecosse a trois hautes cours de justice : cour de session, cour criminelle suprême, et cour de l'échiquier, dont les membres se rendent deux fois l'an dans chaque comté. Au-dessous de la juridiction de ces trois cours se trouve la juridiction locale des juges de paix et des shérifs. Il y a de plus à Edimbourg une cour de l'amirauté.

L'Eglise nationale est l'Eglise presbytérienne, modelée en général sur celle de Genève, et comprenant plus de la moitié de la population. L'Ecosse est divisée en 1,023 paroisses ayant chacune un et quelquefois deux ministres dont le traitement annuel varie de 260 à 300 livres sterling. On donne le nom de *kirksession* à la réunion du ministre, des diacres et des anciens de la paroisse assemblés pour délibérer sur ce qui a trait aux affaires ecclésiastiques. Les ministres d'un certain nombre de paroisses situées dans le même rayon forment un presbytère qui juge les affaires ecclésiastiques de son district. Au-dessus viennent quinze synodes, formés d'ecclésiastiques et d'anciens des presbytères, et se réunissant deux fois par an; mais leurs décisions sont soumises à la cour suprême ecclésiastique, qui se compose de 361 représentants et dont les arrêts sont sans appel. Toutes les autres religions sont tolérées en Ecosse; il y a des églises catholiques dans les principales villes. Du reste les sectes sont fort nombreuses et le nombre des églises appartenant aux dissidents de toute sorte et de toute nuance s'élève à 1,500. L'Etat n'accorde pas de traitement aux membres du clergé dissident; c'est leur congrégation qui les paye.

L'Ecosse possède quatre universités : Saint-Andrews, Glascow, Edimbourg et Aberdeen. Dans chaque paroisse il y a au moins une école. Les écoles privées sont aussi très-nombreuses; on estime à 5,500 le nombre total des écoles en Ecosse. « Les universités écossaises, dit M. Saint-Prosper, n'ont rien de la discipline monacale des deux gothiques universités d'Angleterre, et offrent dans leur organisation beaucoup d'analogie avec celles de l'Allemagne. Toutes possèdent de riches collections de livres; toutefois les bibliothèques particulières sont moins nombreuses en Ecosse qu'en Angleterre. A la suite de l'essor que prit l'Ecosse vers le milieu du XVIIIe siècle, la littérature, tombée dans une profonde décadence pendant les troubles du XVIIe siècle, fleurit de nouveau dans ce pays, qui s'enorgueillit d'avoir donné le jour depuis cette époque à bon nombre des esprits les plus distingués qui font la gloire de la littérature anglaise. » Nous nommerons : Michel Scot (XIIIe siècle), John Drus (XIVe siècle), David Douglas, Elphinston, Hector Boyce, Buchanan, Robert Johnston, Dunbar, Bellenden, Baillie, Blair, Burnet, Campbell, Dikson, Erskine, Forbes, Haliburton, Macknight, Rutherford, parmi les théologiens et les moralistes; Dalrymple d'Hailes, Ferguson, Hume, Innes, Macpherson, Robertson, Smollett, Spot-

tiswood, Watson, Wodrow, parmi les historiens; Beattie, Campbell, Oswald, Reid, Smith, parmi les écrivains politiques; Crikmann, Allan, Armstrong, Blair, Burns, Draumond, Graham, Home, Jameson, Logan, Martine, Ogilvy, Ramsay, Thomson, Wilkie, parmi les poëtes et les peintres; Walter Scott, Bill, Black, Cullen, Gregory, Hunter, Hutton, Simson, Smellie, Whyte, parmi les physiciens; Ferguson, Gregory, Keil, Mac-Laurin, Napier, Robison, Simson, Stewart, parmi les mathématiciens et les naturalistes.

— *Industrie, commerce.* « L'industrie, dit M. Joanne, a fait d'immenses progrès en Écosse depuis la réunion de ce pays à la couronne d'Angleterre. Les manufactures les plus nombreuses et les plus prospères sont les filatures de fil et de coton, les fonderies de fer, les ateliers et les chantiers où l'on fabrique les machines à vapeur et autres, et où l'on construit des bâtiments soit de fer, soit de bois. Le commerce s'est développé avec autant de succès que l'industrie depuis le commencement de ce siècle. On évalue à 33 pour 100 l'augmentation du nombre des individus qu'il emploie. Les opérations les plus importantes se font avec l'Amérique et avec les Indes occidentales et ont principalement pour objet les étoffes de coton, de laine, de fil, les fers, le charbon, la bière, les esprits, les bestiaux et les produits de la pêche. »

— *Divisions administratives.* L'Écosse est divisée administrativement en trente-trois comtés et deux intendances :

Au nord.

COMTÉS.	CHEFS-LIEUX.
Orkney	Kirkwall.
Caithness	Wick.
Sutherland	Dornoch.
Ross	Tain.
Cromarty	Cromarty.
Inverness	Inverness.
Au centre.	
Argyle	Inverary.
Bute	Rothesay.
Nairn	Nairn.
Elgin ou Moray	Elgin.
Banff	Banff.
Aberdeen	New-Aberdeen.
Mearn ou Kincardine	Stonehaven.
Angus ou Forfar	Forfar.
Perth	Perth.
Fife	Cupar.
Kinross	Kinross.
Clackmannan	Clackmannan.
Stirling	Stirling.
Dumbarton	Dumbarton.
Au midi.	
Edimbourg ou Mid Lothian	Edimbourg.
Linlithgow ou West Lothian	Linlithgow.
Haddington ou East Lothian	Haddington.
Berwick	Berwick.
Renfrew	Renfrew.
Ayr	Ayr.
Wigtown	Wigtown.
Lanark	Lanark.
Peebles	Peebles.
Selkirk	Selkirk
Roxburgh	Jedburgh.
Dumfries	Dumfries.
Kirkcudbright	Kirkcudbright.

L'Écosse envoie à la Chambre haute 16 pairs élus, pour chaque session parlementaire, par le corps de la noblesse écossaise, et à la Chambre des communes 53 représentants, dont 30 nommés par les comtés et 23 par les cités, bourgs et villes. Ont droit de voter aux élections des députés des comtés tous les propriétaires ou fermiers possesseurs réels d'un immeuble ou d'une terre rapportant au minimum 10 livres sterling de rente.

— *Histoire.* Les premiers habitants de l'Écosse appartenaient à la race celtique; leur histoire est très-peu connue. Ce qui est certain, c'est que les Romains ne purent ni soumettre ceux qu'ils appelaient Calédoniens, ni pénétrer dans leurs montagnes du nord. Les maîtres du monde durent s'arrêter aux monts Grampians, et les Calédoniens, retranchés derrière ce rempart naturel, continuèrent à braver impunément les armées romaines, qui, pour se mettre à l'abri de leurs irruptions, élevèrent entre les deux golfes du Forth et de la Clyde une haute muraille flanquée de tours. Les écrivains latins qui parlent des habitants de l'Écosse septentrionale au IV^{e} siècle changent le nom de Calédoniens en celui de Pictes, et bientôt apparaissent aussi les Scots, autre peuplade celtique venue d'Irlande. « Quand, en l'an 420, dit M. Saint-Prosper, les Romains abandonnèrent la Bretagne à elle-même, les Pictes et les Scots accoururent bien vite porter le fer et la flamme dans les parties méridionales et civilisées de la Bretagne. Les Bretons appelèrent à leur secours les Saxons et les Angles qui, en l'an 449, réussirent effectivement à refouler les barbares de l'autre côté des grandes murailles ou remparts, mais qui, par contre, s'établirent eux-mêmes d'une manière définitive au midi de la Bretagne. Vers l'an 600, les Scots, commandés par leur prince Fergus, vinrent, eux aussi, se fixer sur la côte occidentale et dans les îles adjacentes, tandis que les Pictes habitaient le N. et l'E. Vers le milieu du VI^{e} siècle, saint Colomban répandit la foi chrétienne parmi les Pictes et les Scots. Il fonda dans l'île d'Iona un monastère qui devint le centre des lumières et de la civilisation dans ces contrées et d'où sortirent les confréries religieuses connues sous le nom de *cultores Dei*, qui, jusqu'au moyen âge, maintinrent l'Église d'Écosse indépendante de Rome. » Au IX^{e} siècle, la race des princes pictes étant venue à s'éteindre, Kenneth, roi des Scots, réunit les deux parties du pays en un seul royaume qui prit le nom de *Scotland*. Dans le siècle suivant, les Écossais, poussés par la soif des conquêtes, livrèrent de fréquents combats aux Anglais et obtinrent de ces derniers le Cumberland à titre de fief, sous la condition qu'ils les aideraient à repousser les Danois, qui faisaient de fréquentes incursions sur leur territoire. Cette alliance avec l'Angleterre attira aux Écossais la colère des Danois, qui ne tardèrent pas à envahir et à dévaster leur royaume. Vers le milieu du XI^{e} siècle, Duncan, roi d'Écosse, fut assassiné par son cousin Macbeth qui s'empara du trône, d'où il ne fut précipité qu'après dix ans d'un règne odieux et tyrannique, par le fils aîné de Duncan, Malcolm Canmore, aidé du comte de Northumberland et du roi d'Angleterre. Malcolm avait étudié la civilisation anglaise à la cour d'Édouard le Confesseur; il exerça pendant son règne une heureuse influence sur l'Écosse. David I^{er}, le plus jeune de ses fils, qui lui succéda après huit ans de guerres intestines entre les prétendants à la couronne, acquit par mariage le Northumberland et le Huntingdon, et se fit concéder, dans le nord de l'Angleterre, de vastes possessions que son petit-fils Malcolm IV se laissa enlever. A Malcolm IV succéda Guillaume le Lion, que les Anglais firent prisonnier et qui, pour recouvrer sa couronne, dut reconnaître la tenir à titre de fief relevant de l'Angleterre. Guillaume mourut en 1214, laissant pour successeur son fils Alexandre II, qui épousa la sœur du jeune Henri III d'Angleterre. Alexandre II essaya vainement de réduire à l'obéissance ses farouches sujets du comté d'Argyle et des Hébrides, toujours à demi indépendants; il mourut en 1249, laissant la couronne à son fils Alexandre III, qui épousa la fille du roi d'Angleterre Henri III. Vers 1265, Alexandre III eut à repousser une armée norvégienne, conduite par le belliqueux Hacon, roi de Norvège, qui revendiquait la suzeraineté des îles Hébrides, rangées désormais sous le joug de l'Écosse. Alexandre battit l'ennemi sur la côte occidentale de l'Écosse, et, moyennant une rente annuelle, acquit la paisible possession des Hébrides qu'il réunit à ses États. Ce roi mourut en 1286, laissant pour héritière de son trône une enfant née du mariage de sa fille avec le fils de Hacon, la princesse Marguerite de Norvège, âgée de huit ans. En 1290, Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, voyant dans cette circonstance la possibilité de réunir un jour l'Écosse à l'Angleterre, décida les états de l'Écosse à consentir aux fiançailles de cette princesse avec son fils aîné. Les calculs du monarque anglais furent déjoués par la mort de la princesse Marguerite qui succomba dans la traversée de la Norvège aux Orcades. Alors surgirent douze prétendants parmi lesquels, grâce à l'arbitrage de l'Angleterre, fut choisi John Baliol, arrière petit-fils du comte de Huntingdon. Baliol, traité comme un vassal par l'Angleterre, s'attira le mépris de la noblesse écossaise. S'étant ligué, en 1295, avec la France contre Édouard I^{er} d'Angleterre, il fut défait sous les murs de Dunbar et envoyé prisonnier à Londres. L'Écosse reçut un gouverneur et des administrateurs anglais. Indigné du joug qui pesait sur sa patrie, William Wallace leva l'étendard de la révolte, mais, l'appui des grands lui ayant fait défaut, il échoua dans sa noble entreprise. Quelque temps après, Robert Bruce, à la tête des gentilshommes qui avaient à cœur l'indépendance de leur patrie, expulsa les Anglais du pays et se fit couronner roi d'Écosse. Édouard II essaya de recouvrer l'Écosse, mais la défaite sanglante qu'il essuya sur les bords de la rivière de Bannockburn consolida la dynastie de Bruce et releva le courage des Écossais. En 1327, l'Angleterre signa même un traité aux termes duquel elle renonçait à toute prétention sur l'Écosse. L'avènement de Robert Bruce marqua pour l'Écosse le commencement d'une ère de prospérité que sa mort interrompit malheureusement en 1329. Pendant la minorité de son fils David, Édouard Baliol, fils du feu roi Baliol, secondé par la cour d'Angleterre, battit les troupes du régent dans le comté de Fife et se fit couronner roi à Scone. Pour se consolider, il fit hommage de sa couronne au roi d'Angleterre, et cet acte de vassalité honteuse mit, mais sans résultat, les armes aux mains des nobles indignés. Baliol ne fut chassé d'Écosse qu'en 1342. David II remonta alors sur le trône d'Écosse, et le désir de la vengeance le poussa, pendant qu'Édouard III assiégeait Calais, à entreprendre en Angleterre une expédition qui lui coûta la liberté. Édouard III lui rendit sa couronne peu de temps après, à la condition qu'il instituerait la dynastie anglaise héritière du trône d'Écosse; mais, à la mort de David II, les états d'Écosse, jaloux de l'indépendance du royaume, élevèrent sur le trône la maison des Stuarts dans la personne de Robert II, fils de Marjoria, fille de Robert Bruce. « C'est de cette élévation des Stuarts au trône que date, ajoute M. Saint-Prosper, la longue lutte qui s'établit alors entre la couronne et une orgueilleuse noblesse, lutte constamment renouvelée par les fréquentes minorités des rois, et qui faillit causer la ruine du royaume. » Robert II fut continuellement en guerre avec l'Angleterre. Robert III, qui lui succéda en 1390, sans force physique comme sans énergie morale, abandonna le soin du gouvernement à son frère cadet. Les hostilités entre l'Écosse et l'Angleterre recommencèrent, mais n'amenèrent que des engagements partiels, dont le plus célèbre fut la bataille d'Homildon, immortalisée par Shakspeare (1402). Le prince royal, que son père envoyait en France pour qu'il y fût élevé et en même temps pour qu'il s'y trouvât plus en sûreté, tomba au pouvoir des Anglais qui le retinrent prisonnier; le roi en mourut de chagrin. Bien qu'il fût prisonnier, le prince royal fut proclamé roi par le parlement sous le nom de Jacques I^{er}, mais le frère du feu roi, le comte d'Albany, régent du royaume, n'entreprit rien pour le faire mettre en liberté. A la mort d'Albany, son fils Murdoch lui succéda en qualité de régent et, las de gouverner, favorisa le retour de Jacques I^{er}, prince ferme et éclairé. Celui-ci mit tout en œuvre pour arrêter la décadence du royaume, mais le poignard des assassins ne lui laissa pas le temps de réaliser les grands projets qu'il avait conçus. Pendant la minorité de Jacques II, âgé de deux ans à la mort de son père, les sénateurs Crichton et Livingston, placés à la tête des affaires, combinèrent tous leurs efforts pour amener la chute de la maison de Douglas, qui menaçait les Stuarts de leur enlever le trône; mais, en 1452, le jeune roi eut beau égorger de sa propre main l'orgueilleux Douglas, « la famille de celui-ci, dit un historien, n'en subsista pas moins, toujours puissante et redoutable, dans le rameau collatéral des comtes d'Angus. » Jacques II, tué devant Roxburg des suites de l'explosion d'une pièce de canon, en 1460, eut pour successeur son fils Jacques III, pendant la minorité duquel le royaume fut encore en proie aux plus violentes convulsions intérieures. En 1470, le mariage de Jacques III avec la princesse Marguerite de Danemark valut à l'Écosse la possession des Orcades et des Shetland. Quelques années après, il tomba sous les coups de la noblesse conjurée et mécontente de l'éloignement où elle était tenue des affaires. Jacques IV, à l'encontre de son père, détestait les savants et les artistes, mais il aimait le luxe et la magnificence, et, sous son règne, les nobles qu'il attirait à sa cour eurent vite ressaisi l'autorité qu'ils avaient perdue sous les rois ses prédécesseurs. Une guerre qui avait éclaté entre l'Écosse et son éternelle rivale l'Angleterre se termina en 1502 par le mariage de Jacques IV avec la fille de Henri VII. Quelques années plus tard, nouvelle guerre avec l'Angleterre, sous le règne de Henri VIII qui convoitait l'Écosse. Jacques IV périt avec la fleur de la noblesse écossaise dans une bataille livrée le 9 septembre 1513 sur le mont Flodden. Jacques V n'avait que deux ans à la mort de son père. La reine Marguerite, qui avait pris la régence, épousa un an plus tard le comte d'Angus, qui exerça dès lors le pouvoir suprême, qu'il conserva jusqu'en 1528, malgré les efforts de la noblesse et du roi pour le lui enlever. Sommé par Henri VIII, son oncle, d'introduire la réforme dans ses États, Jacques V, loin d'obéir, resserra les liens qui l'unissaient à la France catholique, en épousant la princesse Marie de Guise. Henri VIII déclara la guerre à Jacques. Trahi par la noblesse, celui-ci, en 1540, fut obligé de fuir devant les troupes anglaises; deux ans plus tard, il mourait dévoré par un violent chagrin, laissant pour successeur sa fille Marie Stuart, âgée de quelques jours à peine. Comme nous venons de le voir, les règnes des cinq rois qui montèrent sur le trône d'Écosse avant Marie Stuart fut loin d'être heureux. Tous les cinq succombèrent à l'antagonisme de l'aristocratie écossaise ou à la cupidité de l'Angleterre. « Victimes d'une situation plus forte qu'eux, dit M. Mignet, ils étaient tombés jeunes encore sous des complots ou dans des batailles. Le plus âgé n'avait pas dépassé quarante et un ans, et tous avaient laissé des successeurs dans l'enfance. Pendant cinq minorités successives et prolongées, il y eut non-seulement suspension de l'œuvre royale, mais paralysie même de la royauté. La noblesse reprit ce qu'elle avait perdu de puissance, et l'Écosse retomba dans tous ses désordres. C'est ainsi que, malgré leurs desseins et leurs efforts, ces cinq rois, laissant subsister le même état de société, se transmirent les mêmes périls. Ces périls s'accrurent encore avec Marie Stuart, pendant la minorité de laquelle s'accomplit dans les croyances religieuses une révolution qui ajouta de nouvelles causes d'insubordination et de luttes aux anciennes. La réforme protestante vint fortifier et étendre l'anarchie aristocratique. » L'illustre historien que nous venons de citer résume ainsi, à la fin de sa belle histoire de Marie Stuart, le règne de cette reine dont le nom évoque des souvenirs aussi pénibles que touchants. « Pour commander en reine à une noblesse toute-puissante sans provoquer ses soulèvements; pour pratiquer le culte catholique sans exciter la défiance agressive des protestants; pour conserver la plénitude de son autorité souveraine vis-à-vis de l'Angleterre sans s'exposer aux menées et aux attaques de l'inquiète Élisabeth, qu'apportait Marie Stuart en Écosse à son retour de France? Elle ne connaissait pas les usages d'un pays qu'elle était appelée à régir, et elle en condamnait la religion. Sortant d'une cour brillante et raffinée, elle revenait, pleine de dégoûts et de regrets, au milieu des montagnes sauvages et des habitants incultes de l'Écosse. Plus aimable qu'habile, très-ardente et nullement circonspecte, avec une intelligence vive, mais mobile, elle apportait le goût des arts, l'amour des aventures, toutes les passions d'une femme jointes à l'extrême liberté d'une veuve. Ce n'est pas tout : les périls auxquels l'exposaient l'exercice de son pouvoir, les prétentions de sa naissance, les ambitions de sa foi, elle les aggrava par les torts de sa conduite privée. Le goût soudain qu'elle ressentit pour Darnley, les familiarités excessives qu'elle eut avec Riccio et la confiance qu'elle lui accorda, la passion effrénée qui l'entraîna vers Bothwell, lui furent également funestes. En élevant jusqu'à elle comme époux et comme roi un jeune gentilhomme dépourvu de tout, hors des agréments de la personne; en faisant son secrétaire et son favori d'un étranger et d'un catholique; en consentant à devenir la femme du meurtrier de son mari, elle anéantit elle-même son autorité. Après avoir perdu sa couronne, elle exposa inconsidérément sa liberté : elle chercha un asile, sans être assurée de l'y recevoir, dans le royaume même de son ennemie, et, après s'être mise à la merci d'Élisabeth, elle conspira contre elle avec bien peu de chances de la renverser. Du fond de la prison où elle avait été iniquement jetée et où elle était aussi iniquement retenue, elle crut pouvoir, de concert avec le parti catholique, préparer sa délivrance, tandis qu'elle ne travaillait qu'à sa perte. Ce parti était trop faible dans l'île, trop désuni sur le continent pour s'insurger ou pour intervenir utilement en sa faveur. Les soulèvements qu'il tenta en Angleterre, depuis 1569, et les trames qu'il y ourdit jusqu'en 1586, achevèrent de le ruiner en causant la mort ou la fuite de ses chefs les plus entreprenants. La croisade d'outre-mer, discutée à Rome, à Madrid, à Bruxelles, dès 1570, et convenue en 1586, pour abattre Élisabeth et relever Marie Stuart, loin de placer sur le trône de la Grande-Bretagne la reine des catholiques, la fit monter sur l'échafaud. L'échafaud, tel fut donc le terme de cette vie ouverte par l'expiation, semée de traverses, remplie de fautes, presque toujours douloureuse et un moment coupable, mais ornée de tant de charmes, touchante par tant d'infortunes, épurée par d'aussi longues expiations, finie avec tant de grandeur. Marie Stuart, victime de la vieille féodalité écossaise et de la nouvelle révolution religieuse, emporta avec elle les espérances du pouvoir absolu et du catholicisme. »

En 1603, la réunion des couronnes d'Écosse et d'Angleterre sur la tête de Jacques VI d'Écosse (Jacques I^{er} d'Angleterre) fut le prélude de l'incorporation des deux peuples. « Pendant un siècle encore, dit M. Ad. Joanne, l'Écosse eut une vie distincte, non-seulement de nom, mais de fait. A la hiérarchie épiscopale déjà décrétée par lui, Jacques voulut ajouter la liturgie du culte anglican; mais ses ordonnances ne purent pas être exécutées en Écosse, et lorsque Charles I^{er} essaya d'employer la force pour se faire obéir, l'Écosse tout entière, se soulevant avec indignation, jura le *covenant*, profession solennelle de religion calviniste, et s'arma pour la défense de sa liberté religieuse. Ce fut le signal de la révolution anglaise de 1640, qui, malgré le dévouement de Montrose, se termina par la décapitation de Charles I^{er}. »

Il est utile de le constater : le mouvement ne serait pas à ceux qui l'avaient organisé; les presbytériens furent dépassés par les indépendants et la révolution démocratique de l'Angleterre ne ressembla en rien à la révolution bourgeoise et constitutionnelle qu'avait voulue l'Écosse. Les mêmes hommes qui s'étaient armés contre Charles I^{er} s'armèrent pour Charles II. Cromwell envahit l'Écosse et la remit à l'Angleterre comme province conquise. Pendant sa vie, sa main de fer comprima toutes les réactions; mais, après sa mort, la restauration ou la contre-révolution partit d'Écosse (1660), comme la révolution en était partie vingt ans auparavant.

Toutefois, si l'enthousiasme des Écossais égala celui des Anglais, ils furent plus cruellement trompés dans leurs espérances. L'oubli de toutes les promesses y rendit peu à peu le gouvernement odieux à tous les partis. Une insurrection ne tarda pas à éclater. Vaincue à Pentland-Hill, elle devint une véritable guerre civile, qui commença par la défaite des soldats royalistes à London-Hill, et se termina par la déroute des covenantaires au pont de Bothwell. La réaction royaliste et catholique faisant chaque année de nouveaux progrès, le duc de Monmouth et le duc d'Argyle essayèrent de délivrer l'Angleterre et l'Écosse de la tyrannie et du bigotisme de Jacques II; ils payèrent de leur vie leur tentative malheureuse. Enfin la révolution de 1688 assura l'indépendance politique et la liberté religieuse de l'Angleterre et de l'Écosse, lesquelles, en vertu de l'acte d'union (1707) ne formèrent plus qu'un seul et même royaume. Les insurrections de 1715 et de 1745 en faveur des Stuarts furent les derniers efforts du parti jacobite, plutôt que du patriotisme des Écossais, et d'ailleurs elles

ne rencontrèrent un concours énergique que chez les highlanders. Une répression terrible suivit ces deux rébellions. Le désarmement des clans, la privation de leur costume, l'abolition des juridictions féodales, achevèrent d'établir en Ecosse cette unité nationale d'idées, de sentiments, de mœurs, de costumes, dont les dernières exceptions, si rares aujourd'hui, tendent à s'effacer de plus en plus. Quelque regret qu'on puisse en éprouver au point de vue poétique et pittoresque, on est obligé de s'en féliciter, car c'est en définitive la civilisation qui a triomphé de la barbarie.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES ROIS D'ÉCOSSE DEPUIS FERGUS JUSQU'À JACQUES VI.

Fergus II.	410
Eugene II.	427
Dongard.	449
Constantin Ier.	453
Congall Ier.	469
Gonran.	501
Eugène III.	535
Congall II.	558
Kinnatel.	568
Aydan.	570
Kenneth Ier.	604
Eugène IV.	605
Ferchard Ier.	622
Donald IV.	636
Ferchard II.	651
Malduin.	668
Eugene V.	688
Eugène VI.	692
Amber Chelet.	702
Eugène VII.	704
Mordach.	721
Etwin.	730
Eugène VIII.	761
Fergus III.	764
Solvatius.	767
Anchaius.	787
Congall III.	819
Dongal.	824
Alpin.	830
Kenneth II.	833
Donald V.	857
Constantin II.	858
Eth.	874
Grégoire.	875
Donald VI.	892
Constantin III.	903
Malcolm Ier.	943
Indulf.	958
Duff.	967
Culen.	972
Kenneth III.	976
Constantin IV.	984
Grim.	985
Malcolm II.	993
Duncan Ier ou Donald VII.	1033
Macbeth.	1040
Malcolm III.	1047
Donald VIII. 1093 à	1098
Duncan II, usurpateur. 1093 à	1095
Edgar.	1098
Alexandre Ier.	1107
David Ier.	1114
Malcolm IV.	1143
Guillaume.	1165
Alexandre II.	1214
Alexandre III.	1249
Interrègne. 1286 à	1306
Robert Bruce Ier.	1306
David Bruce II.	1329
Edouard Baliol.	1332
David II rétabli.	1341

STUARTS.

Robert II.	1370
Jean, dit Robert III.	1390
Jacques Ier.	1406
Jacques II.	1437
Jacques III.	1460
Jacques IV.	1488
Jacques V.	1513
Marie Stuart.	1542
Jacques VI. 1587 à	1625

— Bibliogr. Voici la liste des principaux ouvrages qui ont été publiés en différentes langues sur l'Ecosse :

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOSSE.

Descrittione del regno di Scotia, da P. Ubaldino (Anvers, 1588, in-fol.); *Roberti Sibbaldi Scotia illustrata* (Edinburgh, 1684, in-fol.); *Theatrum Scotiæ*, by J. Slezer (London, 1693, in-fol.); *Geo. Chalmer's Caledonia* (London, (1805-1824, 3 vol. in-4º); *Beauties of Scotland* (London, 1805, 5 vol. in-8º); *Statistical account of Scotland, drawn up from the communications of the ministers of the different parishers*, by John Sinclair (Edinburgh, 1791-1799, 21 vol. in-8º); *Selections of views in Scotland*, by J. Moore (London, 1794, in-4º); *Etchings chiefly of views in Scotland*, by J. Clerk (Edinburgh, 1825, in-fol.); *W. Beattie's Scotland*, illustrated with a series of views by Allom, Barlett, etc. (London, 1838, 2 vol. in-4º); *Scotland*, delineated by Stanfield (London, 1854, 2 part. in-fol.); *The scenery of the Grampian mountains*, illustrated by 40 etchings by G.-F. Robson (London, 1819, in-fol.); *Picturesque views on the river Clyde*, with histor. notes by J. Leighton (London, 1830, in-4º); *Views in Orkney and on the north-eastern coasts of Scotland* (in-fol.); Joan. Leslæus, *De origine, moribus et gestis Scotorum libri decem* (Romæ, 1578, in-4º); Dav. Camerarius, *De Scotorum fortitudine, doctrina et pietate* (Parisiis, 1631, in-4º); *An historical account of the ancient Culdees of Iona, and of their settlement in Scotland, etc.*, by J. Jamieson (Edinburgh, 1811, in-4º); *Critical dissertations on the origin, antiquities, language, etc., of the ancient Caledonians...* by J. Macpherson (London, 1768, in-4º); *J. Smith's gallic Antiquities* (Edinburgh, 1780, in-4º); *Miscellanea scotica, a collection of tracts relating to the history, antiquities, topography and literature of Scotland* (Glascow, 1818, 4 vol. in-12); *Analecta scotica: collections illustrative of the civil, ecclesiastical and literary history of Scotland* (Edinburgh, 1834-1837, 2 vol. in-8º); *Archæology and prehistoric annals of Scotland*, by D. Wilson (London, 1831, gr. in-8º, avec nombreuses gravures); *Archæologia scotica, or Transactions of the Society of antiquaries of Scotland; Nugæ derelictæ quas collegerunt J. M. et R. P.* (J. Maidment et R. Pictarin, Edinburgi, 1822, in-8º); *A critical essay on the ancient inhabitants of the northern parts of Britain or Scotland*, by Th. Innes (London, 1729, 2 vol. in-8º); *Remarks on Innes's critical essay on the ancient inhabitants of Scotland*, by Andrew Waddel (Edinburgh, 1733, in-4º de 32 pp.); *The roman account of Britain and Ireland, in answer to father Innes, etc.*, by Alex. Taitte (Edinburgh, 1741, in-12); Alex. Gordon, *Itinerarium septentrionale* (London, 1727, in-fol.); *Picturesque antiquities of Scotland*, by Ad. Cardonnel (London, 1788, in-8º); *Scotia depicta, or the antiquities, castles, etc., of Scotland*, by Nattes (London, 1804, gr. in-fol.); *Provincial antiquities and picturesque scenery of Scotland*, with descriptive illustrations by Walter Scott (Edinburgh, 1826, 2 vol. in-4º); *Baronial and ecclesiastical antiquities of Scotland*, by R.-W. Billing (1852, 4 vol. in-4º, contenant 240 grav. avec leur description et des vignettes sur bois); *Antiquities and scenery of the north Scotland* (London, 1780, in-4º); *Illustrations of northern antiquities* (Edinburgh, 1814, in-4º); *Joan. de Fordun Scoti chronicon* (Edinburgh, 1759, 2 vol. in-fol.); *The Wyntown's chronicle; Hect. Boethii historiæ Scotorum* (Paris, 1574, in-fol.); Geor. Buchanan, *Rerum Scoticarum historia* (Edinburgh, 1582, in-fol.); *Annals of the Caledonians, Picts and Scots, etc.*, by Ritson (Edinburgh, 1828, 2 vol. pet. in-8º); *Maitland's history and antiquities of Scotland* (London, 1757, 2 vol. in-fol.); *Robertson's history of Scotland*, sixth edit. (London, 1771, 2 vol. in-4º); *A general history of Scotland*, by Will Guthrie (London, 1767-1768, 10 vol. in-8º); *Rob. Heron's history of Scotland* (Perth, 1794-1799, 6 vol. in-8º); *History of Scotland*, by Patrick Fraser Tytler (Edinburgh, 1828-1840, 8 vol. in-8º; 2e édit., Edinburgh, 1864, 4 vol. in-8º); *Memorial of the royal progresses in Scotland*, by T.-Dick Lauder (Edinburgh, 1843, in-4º, avec 40 pl.); *Inscriptiones historicæ regum Scotorum...*, Joh. Jonstono authore (Amstelodami, 1602, in-4º); *Lives of Scottish worthies*, by Patrick Fraser Tytler (London, 1832-1833, 3 vol. in-12); *Lives of illustrious and distinguished Scotsmen*, by Rob. Chambers (Glascow, 1832, 2 vol. in-8º); *The martial atchievements of the Scots nation...*, by Patrick Abercromby (Edinburgh, 1711-1715, 2 vol. in-fol., réimprimé en 1762, 4 vol. in-8º); *l'Escosse françoise* (Paris, 1808, in-8º); les *Écossais en France et les Français en Écosse*, par Francisque Michel (Bordeaux et Londres, Trübner, 1862, 2 vol. in-8º de VII et 1107 pp., avec 406 blasons et gravures); *The history of Scotland, during the reign of Robert Ist, surnamed the Bruce*, by Rob. Kerr (London, 1811, 2 vol. in-8º); *An enquiry into the history of Scotland, preceding the reign of Malcolm III*, by J. Pinkerton (Edinburgh, 1814, 2 vol. in-8º); *Annals of Scotland; from Malcolm III to the accession of the house of Stuart*, by Dav. Dalrymple (London, 1762-1779, 2 vol. in-4º, or 1797, 3 vol. in-8º); *The history of Scotland, from the accession of the house of Stuart to that of Mary*, by J. Pinkerton (London, 1797, 2 vol. in-4º); *The chronicles of Scotland* (1436 to 1565), by Rob. Lindsay of Pitscottie (continued to 1604; Edinburgh, 1728, in-fol., or 1814, 2 vol. in-8º); *Epistolæ Jacobi IV, Jacobi V et Mariæ regum Scotorum eorumque tutorum et regni gubernatorum, ad imperatores, reges et alios, 1505-1545; interjectæ sunt quædam exterorum principum ac virorum illustrium litteræ* (Edinburgh, 1722, 2 vol. in-8º); *The history of the affairs of Church and State in Scotland, from the beginning of the reformation in the reign of James V, to the retreat of queen Mary into England*, 1568, by Rob. Keith (Edinburgh, 1734, in-fol.; new edition edited by John Parker Lawson, Edinburgh, 1845-1850, 3 vol. in-8º); *Lives of the queens of Scotland and English princesses connected with the regal succession of Great Britain*, by miss Agnes Strickland (Edinburgh and London, 1850-1856, 6 vol. pet. in-8º); *The history of Scotland, from the establishment of the reformation to the death of queen Mary*, by Gilb. Stuart (London, 1782, 2 vol. in-4º); *Histoire de la vie et mort de Jacques cinquiesme, roy d'Escosse; ensemble l'histoire de la belle Douglas, vray miroir de constance et de chasteté* (Paris, Rolin-Baragnes, 1621, in-12); *Miscellanea scotica containing the life and death of James V of Scotland; the navigation of the king round Scotland, and the Chamæleon, or crafty Statesman (Maitland)*, by Geo. Buchanan (Edinburgh and London, 1710, pet. in-8º, avec un portrait); *Archives, papiers d'Etat, pièces et documents historiques relatifs à l'histoire de l'Ecosse au XVIe siècle*, publiés, pour le Bannatyne Club d'Edimbourg, par A. Teulet (Paris, impr. de Plon, 1859, 3 vol. in-4º); *The expedition into Scotland of the prince Edward, duke of Somerset*, by Will Patten (London, 1548, in-8º); *Récit de l'expédition d'Ecosse en 1546...*, par Berteville (Edimbourg, 1825, in-4º); *The Complaynt of Scotland* (1548, in-16); *Discours particulier d'Ecosse, escrit par Jaq. Mackgill et Jean Bellenden, en* 1559 (Edimbourg, 1824, in-4º); *Staggering state of the Scots statesmen for one hundred years, viz. from* 1550 *to* 1650, by John Scott, new first published from an original manuscrit (by Walter Goodall; Edinburgh, 1754, petit in-8º); *Memorials of George Bannatyne*, 1545-1608 (Edinburgh, 1829, in-4º); *Robertson's History of Scotland; Histoire de la guerre d'Ecosse* par J. de Beaugué (Paris, 1556, in-8º): *Bannatyne Miscellany* (Edinburgh, 1824-1827, in-4º); *Miscellany of the Maitland club* (Edinburgh, 1832, in-4º); *Memoirs of James Melville* (Edinburgh, 1827, in-4º); *De vita Mariæ Scotorum reginæ authores XVI, recensuit Sam. Jebb* (London, 1725, 2 vol. in-fol.); *James Anderson's collections relating to the history of Mary queen of Scotland* (Edinburgh, 1727-1728, 4 vol. in-4º); *Histoire de Marie, reine d'Ecosse*, trad. du lat. de Buchanan (Edimbourg, 1572, in-8º); *Mariæ Stuartæ Scotorum reginæ... supplicium et mors pro fide catholica* (Coloniæ, 1587, in-8º); *A defense of the title of the queen dowager of France, queen of Scotland*, by Morgan Phillips (Liége, 1471, in-4º); *Historia de lo sucedido in Escocia y Inglaterra, en* 44 *años que vivio Maria Estuarda*, escrita por Ant. de Herrera (Madrid, 1589, in-8º). Sur Marie Stuart, reine d'Ecosse, v. le mot STUART (Marie). *Ragguaglio della nobil rotta data da' Scozzesi a gl' Inglesi* (Bologna, 1588, in-4º); *Report on the events and circumstances which produced the union of the kingdoms of England and Scotland...*, by J. Bruce (London, 1799, 2 vol. in-8º, privately printed); *The history of Scotland, from the union of the crowns on the accession of James VI to the union of the kingdoms in the reign of queen Anne*, by Malcolm Laing; the third edition... (London, 1819, 4 vol. in-8º); *The history and life of king James the sixt of Scotland* (Edinburgh, 1825, in-4º); *Rob. Chambers's history of the rebellions in Scotland, from* 1638 *to* 1660 (Edinburgh, 1828, 2 vol. in-12; in 1689 and 1715, Edinburgh, 1829, in-12; in 1745-1746, Edinburgh, 1828, 2 vol. in-12); *The Lockhart papers*, edited by Anth. Aufrere (London, 1817, 2 vol. in-4º; Affaires d'Ecosse, 1702-1745); *The history of the house of Douglas and Angus*, by Dav. Hume of Godscroft (Edinburgh, 1644, also 1648, in-fol., or 1743, 2 vol. in-12); *Mark Napier's, Montrose and the Covenanters, their character and conduct;* illustrated from private letters and original documents hitherto unpublished (London, 1838, 2 vol. in-8º, portr.); *The life and times of Montrose* (London, 1840, in-8º); *Memoirs of marquess of Montrose* (Edinburgh, 1856, 2 vol. in-8º; M. Napier a donné un autre ouvrage relatif à Montrose, en 2 vol. in-4º, impr. pour le Maitland Club); John Master (of Sainclair), *Memoirs of the insurrection in Scotland in* 1715 (London, Blackwood, 1859, in-4º); *The State papers and letters of sir Ralph Sadler* (Edinburgh, 1809, 2 vol. gr. in-4º); J. Anderson, *Diplomatum et numismatum Scotiæ thesaurus* (Edinburgh, 1735, in-fol.); *Numismata Scotiæ: or a series of the Scottish coinage, from the reign of William the Lion to the union*, by Adam de Cardonnel (Edinburgh, 1786, in-4º, fig.). V. *Revue des Deux-Mondes*, articles de F. Mercey: 1er septembre, 1er novembre 1837; 15 février, 15 juillet, 1er septembre 1838; 15 janvier 1839; 1er mai 1841. V. Carte particulière de l'Ecosse par Arrowsmith, 4 feuilles.

VOYAGES EN ÉCOSSE.

La *Navigation du roi d'Ecosse Jacques V autour de son royaume...*, par de Nicolay, sieur d'Arfeville (Paris, 1583, in-4º); *Journey from Edinburgh through parts of north Britain*, by Alex. Campbell (London, 1802, 2 vol. in-4º, fig.); *Tour in Scotland*, by Pennant (Chester, 1774, 3 vol. in 4º); *Tour through Scotland*, by J. Carr (London, 1809, gr. in-4º, fig.); *Vues pittoresques de l'Ecosse*, dessinées par A. Pernot, accompagnées d'un texte, par A. Pichot (Paris, 1826-1828, in-fol.); *Voyage dans les montagnes d'Ecosse et les Hébrides, fait en* 1786, par J. Knox (Paris, 1790, 2 vol. in-8º); *Voyage en Ecosse et aux îles Hébrides*, par L.-A. Necker de Saussure (Genève, 1821, 3 vol. in-8º, fig.). V. encore le *Tour du monde*, par Edouard Charton, *passim*, et *Année géographique*, par Vivier de Saint-Martin (1862-1870).

POÈTES ÉCOSSAIS.

Introduction to the history of poetry in Scotland, by Alex. Campbell (Edinburgh, 1798, 2 vol.); *Geschichte der Volksthümlichen Schottischen Lieder-Dichtung*, von Ed. Fiedler (Leipzig, 1857, 2 vol. in-8º); *The Caledonian Muse: a chronol. selection of Scottish poetry* (London, 1821, in-8º); *Scottish songs, ballads and poems*, by H. Ainslie (New-York, 1855, in-12); *Scottish tragic ballads*, published by J. Pinkerton (1781, in-8º); *Select Scottish ballads*, by Pinkerton (London, 1783, 2 vol. in-8º); *Collection of the works of the Highland bards*, collected in the Highlands and Isles, by Alex. and Donald Stewart (London, 1804, 2 vol. in-8º); George Bannatyne, *Ancient Scottish poems* (Leeds, 1815, in-8º); *Select remains of the ancient popular poetry of Scotland*, by D. Laing (Edinburgh, 1822, in-4º); *Ossian's poems*, by Macpherson; *Popular ballads and songs*, collected by R. Jamieson (Edinburgh, 1806, 2 vol. in-8º); *Scottish songs* (London, 1794, 2 vol. in-12); *Select Scottish songs*, by Rob. Burns, edited by Cromek (London, 1810, 2 vol. in-8º); *Scottish historical and romantic ballads, with a glossary*, by Finlay (Edinburgh, 1808, 2 vol. in-8º); *Ancient Scottish ballads...*, edited by G.-R. Kinloch, with a appendix (Edinburgh, 1827, in-8º); *The original cronykil of Scotland*, by Ands of Wyntown (London, 1795, 2 vol. in-8º); *Chronicle of Scottish poetry from the XIIIth century*, by J. Sibbald (Edinburgh, 1802, 4 vol. in-8º); *The metrical history of William Wallace*, by Henry (Perth, 1790, 3 part. in-12); *The Bruce written in Scottish verse*, by J. Babour (London, 1790, 3 vol. in-8º).

Écosse (CONCILE D'). Ce concile se tint en 1225. Le pape Honorius III ordonna ce concile provincial de toute l'Ecosse par une bulle datée du 19 mai. On y décréta 84 canons qui formèrent les statuts généraux de l'Eglise d'Ecosse. Citons les principaux : Les évêques, les abbés et les prieurs viendront tous les ans au concile de la province. On ne bâtira ni église ni oratoire sans la permission de l'évêque diocésain, laquelle sera aussi nécessaire pour faire l'office divin dans les églises déjà construites. On donnera aux vicaires de quoi se procurer une subsistance honnête. Il y aura dans chaque paroisse près de l'église une maison propre à recevoir l'évêque et l'archidiacre. Les curés ni les vicaires ne pourront aliéner les biens de leurs églises. Les religieux ne pourront point être exécuteurs testamentaires. Les églises défendront leurs immunités par rapport au droit d'asile. Les clercs vivront dans la continence et la sobriété, s'abstiendront du trafic et de l'entrée des cabarets.

Écosse (HISTOIRE D'), par W. Robertson. L'histoire d'Ecosse telle que nous l'a donnée Robertson ne commence, à proprement parler, qu'à la naissance de Marie Stuart, en 1542, bien qu'il l'ait fait précéder d'un *Coup d'œil sur l'histoire d'Ecosse avant la mort de Jacques V.* « C'est qu'avant cette époque, dit Campenon, les faits ne présentent point assez de certitude ou n'offrent point assez d'intérêt. A quelques événements près, trop importants pour avoir pu tomber dans l'oubli, on ne sait rien de bien positif sur ce qui s'est passé dans ce pays jusqu'en 1286. Les monuments historiques qui auraient pu dissiper les ténèbres de ces temps éloignés furent détruits ou dispersés par Edouard Ier, roi d'Angleterre. L'obscurité ne cesse qu'à la fin du XIIIe siècle. Alors seulement l'histoire de cette nation prend un caractère d'authenticité; mais jusqu'à la mort du roi Jacques V, en 1542, elle ne présente guère qu'une répétition continuelle des mêmes événements. Ce n'est que démêlés entre les rois et les barons, et ces démêlés finissent toujours par la chute ou par le meurtre des premiers. D'ailleurs, les affaires de l'Ecosse sont encore peu liées à celles des autres Etats, et l'on ne voit, dans ce royaume isolé, que des nobles rendus féroces par l'habitude des guerres, un peuple plongé dans l'ignorance et la servitude, et des rois sans autorité. » L'historien ne fait qu'indiquer les principaux événements dont l'Ecosse fut le théâtre, durant cette période de deux cent soixante ans; mais il s'arrête sur les mœurs et le caractère des Ecossais, sur l'esprit qui dominait alors parmi eux et sur la forme de leur gouvernement. Dans aucune contrée de l'Europe, le gouvernement féodal n'avait de plus profondes racines. C'était là surtout qu'il se montrait sous son véritable aspect. Robertson en retrace avec un grand talent l'origine, les progrès et les vicissitudes. Il en développe les ressorts et en fait sentir tous les vices. C'est par l'extrême abaissement de l'autorité royale, impuissante pour protéger le faible contre le fort, qu'il explique tous les maux auxquels ce pays fut si longtemps en proie. Cette introduction, qui est fort étendue, est d'un bout à l'autre remarquable par la justesse et la profondeur des aperçus. Robertson arrive ainsi à l'époque importante où, l'Ecosse étendant ses relations avec les autres puissances et prenant un rang politique en Europe, l'histoire de ce royaume se lie à celle du continent et devient intéressante même pour les étrangers, qui ne peuvent se dispenser de l'étudier, s'ils veulent se former une idée complète des révolutions principales du XVIe siècle. Dans l'époque qu'il embrasse, l'établissement de la réformation en Ecosse et la catastrophe qui précipita du trône Marie Stuart sont les deux événements importants. L'un et l'autre sont malheureusement de nature à prêter beaucoup aux préjugés de l'historien. On conçoit que le premier devait être capital aux yeux de Robertson, ministre presbytérien et zélé partisan des réformateurs; aussi n'est-ce pas sans fondement qu'on l'accuse d'une partialité marquée dans le récit de cet événement mémorable et dans le choix des autorités sur lesquelles il s'appuie. L'origine, les progrès, l'établissement de la réformation en Ecosse sont autant de faits dont il a d'avance approuvé tous les motifs, adopté toutes les conséquences. Tous les excès des novateurs pour fonder la reli

gion nouvelle semblent non pas justifiés, mais du moins excusés à ses yeux, par la seule raison qu'il lui paraissait nécessaire que cette grande révolution s'opérât dans sa patrie. Les deux annalistes qu'il consulte le plus sont John Knox et George Buchanan, les plus fougueux reformateurs de l'Ecosse, tous deux ardents persécuteurs de Marie Stuart et qualifiés d'*écrivains fanatiques* par David Hume, qu'on ne peut accuser d'obéir à un préjugé religieux. L'*Histoire de la réformation*, où Knox, ce farouche sectaire, préconise l'assassinat, suffirait pour prouver qu'il n'y a rien d'exagéré dans le portrait de Hume. Quant à Buchanan, tous les témoignages sont d'accord pour rendre justice à son rare savoir; mais il semble ne s'être livré au rôle d'historien que pour exhaler sa haine contre Marie Stuart, dont il n'avait reçu que des bienfaits et contre laquelle il écrivit des injures et des calomnies payées par Elisabeth. Quoi qu'il en soit, il résulte du récit même de Robertson que les réformateurs travaillèrent avec un zèle égal à la perte de Marie et à l'anéantissement de l'Eglise romaine. Mais, s'il fut impossible à Robertson de retracer cet événement avec impartialité, il n'en est pas de même de ce qui touche au règne de Marie Stuart. Ici les convenances de son état n'imposent aucune gêne à ses devoirs d'historien, et il est plus indulgent pour elle que Hume. Il combat même de toutes les forces de sa raison plusieurs des calomnies inventées par Knox et Buchanan pour avilir la reine d'Ecosse et récuse leur témoignage, « empreint, dit-il, de la violence de leurs préjugés. » Au reste, ce n'est que depuis Hume et Robertson que MM. Tyttler, Gilbert Stuart et Whitaker en Angleterre, et M. Mignet en France, ont découvert des documents favorables à la cause de Marie Stuart et parlé de plusieurs circonstances d'une certitude incontestable, toutes en faveur de la reine d'Ecosse et dont il n'est fait aucune mention dans l'*Histoire d'Ecosse*. Mais, du moins, au milieu de cette absence de preuves positives, Robertson a su éviter de présumer le mal et n'a imputé à cette princesse que les torts qui, par le défaut de témoignages contradictoires, semblaient avoir acquis à ses yeux une sorte d'évidence. On sait que, de tous les ouvrages de Robertson, c'est celui-ci qui obtint le plus de succès. Suard, l'élégant traducteur de l'*Histoire de Charles-Quint* par le même auteur, explique ce succès jusque-là sans exemple en Angleterre par une cause trop indépendante peut-être du mérite particulier de l'ouvrage. « On admire volontiers, dit-il, le premier ouvrage d'un auteur, parce qu'on s'étonne de trouver un grand mérite dans un homme encore inconnu et que, d'ailleurs, aucune prévention ne s'oppose à ce premier mouvement. » Mais, parmi les motifs qui ont concouru au succès de ce livre, il serait injuste de ne pas compter pour beaucoup l'art singulier avec lequel l'auteur intéresse aux moindres événements de ce déplorable règne de Marie Stuart et le point de vue tout à fait nouveau sous lequel il fait envisager le caractère d'Elisabeth. L'*Histoire de Charles-Quint* exigeait sans doute une plus grande étendue d'esprit, une aptitude plus marquée à saisir et à embrasser d'un seul coup d'œil un grand nombre d'objets divers et surtout une connaissance plus approfondie de tous les gouvernements de l'Europe; mais ici l'historien sait attacher par la simplicité même du sujet; lorsque les faits s'y prêtent, il donne à ses récits cette forme dramatique qui répand la chaleur et la vie sur la narration; ses digressions ont toujours un but moral et le mérite de tenir au fond du sujet; il excelle à peindre les mœurs des époques qu'il retrace, non point par des tableaux travaillés à dessein, mais par le simple exposé de quelques circonstances où se trouve une fidèle image des habitudes du temps; enfin son style, naturellement grave, prend quelquefois, lorsqu'il parle des infortunes de Marie Stuart, une teinte de douceur qui pénètre et qui charme. Il me semble que tant de causes d'intérêt ne se trouvent réunies, à un même degré, dans aucun autre ouvrage de Robertson. « Il y a, dit M. Villemain, grand admirateur de la formule *ad narrandum non ad probandum*, il y a une grande objection à faire contre Robertson; cet esprit si sage, si éclairé, si raisonnable, cède involontairement au besoin de corriger ce qu'il raconte; il répand une couleur de régularité, de justesse sur les caractères les plus violents, sur les temps les plus âpres, les plus désordonnés. Il en résulte que la forme du récit n'étant plus en rapport avec la violence des événements, on ne conçoit pas que quelque chose de si paisiblement raconté ait ébranlé le monde. Ainsi l'infidélité naît du malheur qu'a l'historien de n'avoir pas assez d'imagination et de passion. » L'illustre écrivain semble prendre ici la *couleur locale* pour la vérité historique, et cette objection, bien que fondée, est purement littéraire. L'*Histoire d'Ecosse* reçut les louanges les plus enthousiastes de Hume, de Gibbon, de Littleton, de H. Walpole et de Wamburton en Angleterre. En France, elle est considérée comme un ouvrage classique auquel les travaux plus récents n'ont point enlevé sa valeur. Plusieurs traductions en ont été faites, parmi lesquelles nous citerons celle qui fut publiée sans nom d'auteur et attribuée à Besset de La Chapelle (1764-1792) et l'excellente traduction de Campenon, de l'Académie française.

ÉCOSSE (NOUVELLE-), presqu'île de l'Amérique anglaise. V. ce mot, au *Supplément*.

ÉCOSSÉ, ÉE (é-koss-sé) part. passé du v. Ecosser : *Pois* ÉCOSSÉS. *Fèves* ÉCOSSÉES.

ÉCOSSER v. a. ou tr. (é-kos-sé — du préf. privat. *é*, et de *cosse*). Dépouiller de sa cosse : ÉCOSSER *des pois, des fèves, des haricots*.

— Fam. Eplucher, étudier minutieusement : *Ainsi ses conversations avec moi, dont j'*ÉCOSSAIS *avec soin chaque mot après son départ, pour en tirer des déductions...* (A. Karr.) ‖ Inusité.

S'écosser v. pr. Etre écossé : *Ces petits pois* S'ÉCOSSENT *difficilement. Toutes les légumineuses* S'ÉCOSSENT. (Bosc.)

ÉCOSSEUR, EUSE s. (é-ko-seur, eu-ze — rad. *écosser*). Personne qui écosse : *Dans la saison des pois, il occupe un grand nombre d'*ÉCOSSEURS *et d'*ÉCOSSEUSES.

ÉCOSSISME s. m. (é-ko-si-sme — rad. *Ecosse*). Fr.-maçonn. Nom donné aux divers systèmes maçonniques qui sont ou prétendent être originaires de l'Ecosse.

— **Encycl.** De tous les systèmes maçonniques qui se prétendent originaires de l'Ecosse, pas un ne se rattache directement ou indirectement à ce pays; car, sous prétexte de société mystérieuse et secrète, les intrigants, les charlatans, les illuminés, les amateurs du romantique et du merveilleux ont taillé à plein drap dans le champ de la légende et bâti des châteaux... en Ecosse. Nous allons tâcher de faire un peu de lumière historique et critique sur ce sujet.

Il y avait en Ecosse, comme en Angleterre, des compagnies de constructeurs organisées en loges et jouissant de certaines franchises qui leur avaient fait donner le nom de maçons libres (*free masons*). Deux anciennes chartes, qui paraissent authentiques, nous apprennent que le protectorat de ces corporations appartenait héréditairement à la famille des lords Roslin de Saint-Clair. Ces deux chartes ont été relevées par un bénédictin de Sainte-Geneviève de Paris, le chanoine Richard-Augustin Hay, d'origine écossaise, dans un travail manuscrit intitulé : *Hay's Memoirs* et contenant un recueil de pièces concernant des familles nobles de l'Ecosse. La première est sans date : c'est un acte récognitif des droits de la famille Roslin, droits tombés en oubli et dont le défaut d'exercice avait causé aux corporations un grand préjudice par les dissensions et les usurpations qu'avait engendrées l'absence d'un protectorat efficace. Elle est signée par William Shaw, qui prend le titre de directeur du travail (*master of work*); Thomas Wair, maçon à Edimbourg; Thomas Robertson, surveillant (*wardine*) de la loge de Dunfermline et Saint-André, et Robert Baillie, pour la loge de Haddington, etc. La seconde charte est datée de 1630. C'est encore un acte récognitif des droits de la même famille, destiné à remplacer un titre plus ancien brûlé dans l'incendie du château de Roslin. On y voit figurer des maçons de Dundee, d'Edimbourg, de Glascow, d'Ayre, de Stirling, de Dumferlyne, et aussi des représentants de corporations de forgerons et de tailleurs de pierre (*hammermen* et *squaremen*), et il ne s'agit, dans les deux titres, que des privilèges et des juridictions de corporations ouvrières. Cette maçonnerie était donc, en Ecosse comme en Angleterre, une association de travailleurs, une sorte de compagnonnage. Les loges écossaises ne connurent la franc-maçonnerie philanthropique et philosophique qu'après la transformation qui s'opéra en 1717 dans la Grande Loge de Londres et qui produisit un réveil analogue dans les trois royaumes. C'est dix-neuf ans après cette transformation de la maçonnerie opérative en maçonnerie spéculative (expression anglaise) dans la Grande Loge de Londres que les maçons écossais, dont les loges avaient cessé de travailler depuis 1695, se réunirent pour constituer une Grande Loge d'Ecosse. Le chef de la famille de Roslin, William de Saint-Clair, renonça, le 30 novembre 1736, au patronage héréditaire de sa famille et fut aussitôt élu grand maître à l'unanimité par l'assemblée qui se tenait à Edimbourg dans la chapelle Sainte-Marie. Le 24 juin 1737, la Grande Loge d'Ecosse décida qu'elle reviserait et confirmerait les titres de toutes les loges écossaises. Dans tout cela, il n'est nullement question de templiers, de croisades, de chevalerie, de rose-croix, etc., et la Grande Loge d'Ecosse n'a cessé de proclamer dans toutes ses circulaires qu'elle ne reconnaît que les trois grades symboliques : apprenti, compagnon et maître. Jusqu'ici, il y a donc une parfaite identité entre la maçonnerie proprement dite et la maçonnerie écossaise.

Mais en France, dès 1728, nous trouvons une maçonnerie chevaleresque, templière, se prétendant issue des croisades, se présentant comme supérieure à la franc-maçonnerie anglaise, qui avait pénétré dans notre pays en 1721. Nous connaissons l'auteur de cette maçonnerie qui s'appelle écossaise, alors que la franc-maçonnerie n'est pas encore née en Ecosse : c'est le baron de Ramsay (plus connu en France sous le titre de chevalier, parce qu'il avait reçu du roi l'ordre de Saint-Louis), noble écossais, jacobite ardent, précepteur du prétendant Charles-Edouard Stuart, converti au catholicisme par Fénelon, et qui s'occupa toute sa vie d'intrigues et de complots stuartistes. « Ramsay, dit M. A.-G. Jouaust dans son *Histoire du Grand Orient de France*, imagina d'ajouter à la maîtrise un Ecossais, un novice, un chevalier du temple et un royal-arche. Nous ne savons rien aujourd'hui sur les rituels dont il accompagna ces grades; mais il est certain, à nos yeux, que le chevalier du Temple de Ramsay n'est pas le templier moderne, successeur et vengeur de Jacques Molay. Ramsay, protestant converti au catholicisme et en rapports journaliers avec Rome et les jésuites pour les intérêts du parti stuartiste, n'a pu rêver une telle chimère. Il a seulement imaginé un grade illustre, destiné à relier par les croisades le temple de Salomon à celui de Jérusalem, et à donner l'éclat de la chevalerie au modeste compagnonnage des disciples d'Hiram. Voici, en effet, la thèse soutenue par Ramsay en 1738 dans un discours solennel prononcé devant la Grande Loge de France : « Le nom de *free masons* ne doit donc pas être pris dans un sens littéral, grossier et matériel, comme si nos instituteurs avaient été de simples ouvriers en pierre et en marbre ou des génies purement curieux qui voulaient cultiver les arts. Ils étaient non-seulement d'habiles architectes, qui voulaient consacrer leurs talents et leurs biens à la construction des temples extérieurs, mais aussi des princes religieux et guerriers qui voulaient édifier, éclairer et protéger les temples vivants du Très-Haut. C'est ce que je vais vous démontrer en vous développant l'origine et l'histoire de l'ordre. Du temps des guerres saintes dans la Palestine, plusieurs princes, seigneurs et citoyens entrèrent en société, firent vœu de rétablir les temples des chrétiens dans la Terre sainte et s'engagèrent par serment à employer leurs talents et leurs biens à ramener l'architecture à sa primitive institution. Ils convinrent de plusieurs signes anciens, de mots symboliques tirés du fond de la religion pour se distinguer des infidèles et se reconnaître des Sarrasins. On ne communiquait ces signes et ces paroles qu'à ceux qui promettaient solennellement, et souvent même au pied des autels, de ne les jamais révéler. Cette promesse sacrée n'était donc plus un serment exécrable, comme on le débite, mais un lien respectable pour unir les hommes de toutes les nations dans une même confraternité. Quelque temps après, notre ordre s'unit intimement avec les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Dès lors et depuis, nos loges portèrent le nom de loges de Saint-Jean dans tous les pays. Cette union se fit en imitation des Israélites, lorsqu'ils rebâtirent le second temple; pendant qu'ils maniaient d'une main la truelle et le mortier, ils portaient de l'autre l'épée et le bouclier. (*Esdras*, ch. IV, v. 16.) Les rois, les princes et les seigneurs, en revenant de la Palestine dans leur pays, y établirent des loges différentes. Du temps des dernières croisades, on voit déjà plusieurs loges érigées en Allemagne, en Italie, en Espagne, en France et en Ecosse, à cause de l'intime alliance qu'il y eut alors entre ces deux nations... »

» Ramsay, dit encore M. A.-G. Jouaust, était versé dans les études théologiques dès sa jeunesse; il lui fut facile d'accommoder la légende biblique à la rédaction des cahiers et instructions historiques de ces grades... Ramsay était Ecossais; il prétendit que ses élucubrations venaient d'Ecosse; il leur donna une illustre origine en les rattachant aux croisades, ce qui rendait ses grades bien plus agréables à la vanité des adeptes que la simple *free-masonry* de la Grande Loge de Londres, et il les distingua de la maçonnerie anglaise en leur donnant le titre d'écossais. Telle est l'origine la plus rationnelle de l'*écossisme* en maçonnerie. Plus tard, quand cette création se fut répandue avec succès en France et ailleurs, l'Ecosse ne manqua pas de revendiquer la maçonnerie écossaise, et l'on fit même remonter l'origine du rite d'Hérodom de Kilwining (l'une des branches de l'*écossisme*) jusqu'en l'an 1150, quoiqu'il soit presque certain que la Grande Loge de Kilwining ne date que de 1763. »

L'Ecosse maçonnique n'accepta pas tout entière ce prétendu *écossisme;* nous avons dit que la Grande Loge d'Edimbourg avait toujours protesté qu'elle ne reconnaissait que les trois grades de la maçonnerie anglaise; mais la Grande Loge d'Edimbourg n'avait pu réunir sous son autorité toutes les loges de l'Ecosse, et, parmi les dissidentes, il en était une qui s'empara de la fiction de l'*écossisme* pour s'ériger en autorité rivale.

La loge du petit bourg de Kilwining, au moment du réveil de la maçonnerie en Ecosse, avait prétendu être inscrite la première sur la liste des loges d'Ecosse, comme existant déjà sous Robert Bruce. Elle ne présentait aucun titre, tandis que la loge de Sainte-Marie en produisait un qui remontait à 1598; mais elle soutenait qu'il était de notoriété que Robert Bruce avait accepté le protectorat de ses maçons en récompense des services qu'ils lui avaient rendus dans une bataille contre les Anglais, et que les rois d'Ecosse avaient continué ce patronage. Ses prétentions ayant été repoussées comme non fondées, elle se donna le titre de Mère Loge royale, et, pour lutter contre la Grande Loge d'Edimbourg, elle se transporta à Edimbourg même et accueillit les innovations prétendues écossaises que Ramsay avait essayé inutilement de faire accepter par la Grande Loge de Londres. Elle se constitua un rite qui n'est qu'un remaniement de la fameuse maçonnerie de perfection pratiquée en France par le souverain conseil des empereurs d'Orient et d'Occident; elle le réimporta même en France, d'où il avait disparu, en créant à Rouen, en 1786, un grand chapitre métropolitain de l'ordre d'Hérodom de Kilwining.

Mais tout ceci ne suffisait pas encore aux amateurs du merveilleux, qui voulaient rattacher à la maçonnerie et à l'Ecosse la reconstitution de l'ordre des templiers. Ils imaginèrent de faire réfugier des templiers français dans les loges de l'Ecosse et de faire livrer, en récompense de cet asile, tous les secrets de l'ordre du Temple aux maçons écossais. C'est encore là une fable contre laquelle l'histoire proteste. Il y avait des templiers en Ecosse aussi bien qu'en France; leur ordre y fut dispersé, mais non persécuté; ils n'eurent pas besoin, par conséquent, de se réfugier dans les loges des maçons, qui n'étaient du reste, à cette époque, que des corporations ouvrières, tandis que l'ordre du Temple était composé de la meilleure noblesse de la chrétienté. Les templiers français n'eurent pas davantage besoin de se réfugier en Ecosse, parce qu'il leur était plus facile de passer soit en Allemagne, où la persécution fut nulle, soit en Espagne et en Portugal, où leur ordre ne fit que changer de nom. V. Michelet, *Histoire de France*.

Ainsi, toute cette légende de l'*écossisme* est un roman continuellement démenti par l'histoire, et il est regrettable de la voir servir de base à un grand nombre de rites maçonniques dont les adeptes font preuve d'une foi robuste.

Pour résumer ce long exposé, l'*écossisme* est le nom générique des maçonneries à hauts grades qui se prétendent supérieures à la maçonnerie symbolique et qui entretiennent dans la franc-maçonnerie la vanité, l'inégalité, les préjugés, les erreurs, les fausses doctrines; car ce n'est pas aux innovations de Ramsay que s'en sont tenus les pères de l'*écossisme*. Après Ramsay et ses sept grades sont venus les développements de l'*élu*, grade biblique fondé sur la vengeance tirée du meurtre d'Hiram; de l'élu on a tiré le kadosch (*illuminatus, sanctificatus*), élu templier, successeur et vengeur des anciens templiers; au-dessus des kadoschs, on a mis des princes de royal-secret, qui n'étaient pas princes et n'avaient aucun secret, royal ou autre; puis sont arrivés des inquisiteurs qui n'ont jamais brûlé personne (et c'est tout ce qu'on peut dire de mieux à leur endroit); puis des inspecteurs qui n'ont jamais rien inspecté. Quand un rite écossais s'est constitué en vingt-cinq degrés, ce qui fait déjà vingt-deux grades inutiles, il s'en constitue un autre quelques années plus tard en trente-trois degrés (le rite écossais ancien et accepté du suprême conseil). On croit qu'il y a dans ces trente grades de luxe une moisson suffisante pour la crédulité et la vanité humaine. Erreur! On invente bientôt un rite de Misraïm, renouvelé des Egyptiens, prétend-on, et divisé en quatre-vingt-dix degrés. Est-ce tout? Une autre imagination remonte à travers l'Egypte jusqu'à la Chaldée; elle retrouve dans des manuscrits chaldéens la véritable maçonnerie et la divulgue sous le titre de rite de Memphis ou oriental, en quatre-vingt-quinze degrés, dont le grand maître est un *grand hiérophante!*

Terminons par une citation de Thory, auteur peu suspect d'injustice envers l'*écossisme*, puisqu'il était secrétaire du saint-empire romain (titre modeste des dignitaires du suprême conseil sous le premier empire français). Dans le premier volume des *Acta Latomorum* (p. 214), on lit : « Une Grande Loge d'Amérique, se disant écossaise, adresse (à la Grande Loge d'Ecosse) une circulaire contenant la nomenclature d'un nombre infini de grades maçonniques qu'elle autorisait. La Grande Loge déclare qu'un pareil nombre de grades ne peut qu'inspirer le plus profond mépris pour la maçonnerie écossaise et qu'elle ne les reconnaît pas; qu'elle a toujours conservé les rites maçonniques selon la simplicité de leur primitive institution; qu'elle ne se départira jamais de son système à cet égard. » Ce système, c'est la maçonnerie anglaise, la maçonnerie symbolique à trois grades, apprenti, compagnon et maître. Il faut ajouter que les loges de Paris appartenant au rite écossais s'en tiennent actuellement aux trois grades primitifs, et qu'elles ont aboli de fait, sinon en principe, tous les hauts grades, ridicules hochets d'une vanité niaise.

ÉCOSSONEUX s. m. (é-ko-so-neu — rad. *écossoner*, pour *écosser*). Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil et du pivert.

ÉCOT s. m. (é-ko — du bas lat. *scotum*, contribution. Pour plus de détails, voir l'article de linguistique). Quote-part incombant à chacun dans une dépense commune : *Allons dîner au restaurant; chacun payera son* ÉCOT.

> Or est passé ce temps, où d'un bon mot,
> Stance ou dizain, on payait son *écot*.
>
> Mme DESHOULIÈRES.

— Montant de la note à payer chez un traiteur : *A la fin du repas, lorsqu'il fallut compter, j'eus avec le traiteur une dispute pour l'*ÉCOT. (Le Sage.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Compagnie réunie à une même table : *Il y a trois* ÉCOTS *dans le jardin.* (Acad.) *On nous avait apprêté à déjeuner dans une salle basse où il y avait des Allemands et des Italiens qui mangeaient à divers* ÉCOTS. (Th. de Viaud.)

Heureux l'*écot* où la commère
Apportait sa pinte et son verre !
BÉRANGER.

‖ Ensemble de personnes prenant part à une même action :

Il n'arrive rien dans le monde
Qu'il ne faille qu'elle en réponde :
Nous la faisons de tous *écots.*
LA FONTAINE.

— Fig. Part que chacun prend à quelque chose : *La complaisance est une monnaie à l'aide de laquelle tout le monde peut, au défaut de moyens essentiels, payer son* ÉCOT *dans la société.* (Volt.) *Frédéric II, dans une revue, ayant aperçu un officier qui avait une balafre, lui dit : « A quel cabaret avez-vous attrapé cela? — A Kolin, répondit celui-ci, où Votre Majesté paya l'*ÉCOT. »

— *Parlez à votre écot,* Se dit à une personne qui se mêle d'une conversation qui ne la regarde point :

. . . Taisez-vous, vous; *parlez à votre écot;*
Je vous défends tout net d'oser dire un seul mot.
MOLIÈRE.

— Prov. *A beau se taire de l'écot, qui rien ne paye,* Celui qui ne paye pas ne doit point se mêler de contester la dépense.

— Encycl. Linguist. *Ecot* vient du bas latin *scotum, scottum,* qui signifia d'abord taxe, contribution, impôt, puis cotisation, écot. Dans notre ancienne langue, *escot* avait également les deux significations. Ducange nous fournit dans son glossaire, à l'article SCOT, un exemple de la première signification, tiré d'une charte de l'empereur Philippe en faveur des habitants de Liége. Il y est dit que les Liégeois seront exempts de « *serviche,* taille et *escot.* » Dans le passage suivant, *écot* a la signification que nous lui donnons encore aujourd'hui :

Li moines
Ostes, me ferés-vous dont forche?
Li ostes
Oïl, se vous ne me paiés.
Li moines
Bien voi que je sui cunkiés,
Mais c'est li darraine fois.
Par mi chou m'en irai-je anchois
Qu'il reviegne nouviaus *escos.*
(*Li jus Adam* ou de la *Feuillie,* inséré dans le *Théâtre français au moyen âge*).

Le bas latin *scotum* dérivait du germanique : ancien allemand *scaz, schaz,* contribution, impôt, taxe, rétribution, dont la signification primitive est argent monnayé, monnaie, pièce d'argent, trésor ; gothique *skatts,* même sens, anglo-saxon *sceat,* scandinave *skattr,* allemand *schoss,* anglais *scot, shot;* le celtique a aussi le mot : ancien gaélique *sgot,* même sens. Tous ces noms se lient très-étroitement à l'ancien slave *skotu, skotina,* bétail, troupeau, et à l'irlandais *scath,* troupeau, diminutif *scottan, sgottan,* et ce rapport intime n'a rien qui doive étonner. Dans l'origine, en effet, le bétail et ses produits constituaient la principale richesse des peuples pasteurs, et par suite leur moyen habituel d'échange, l'objet de leur ambition comme butin de guerre, la source des libéralités et des salaires, etc. Aussi a-t-on remarqué depuis longtemps les affinités fréquentes qui rattachent les noms de la propriété, de l'argent, du butin à ceux du bétail et du troupeau. Festus fait déjà cette observation relativement au latin *pecunia* et *peculium,* et l'on en trouve ailleurs des exemples multipliés. Ainsi le gothique *faihu,* en latin *pecus,* bétail, désigne l'argent dans la version d'Ulphilas, et il traduit le grec *mammônas,* richesse, par *faihuthraihus,* littéralement abondance de bétail. Dans les lois lombardes et anglo-saxonnes, la dot paternelle est appelée *fader-fio, faedering-feoh,* et l'anglais *maidenfee,* dot de fille, ainsi que *fee,* salaire, récompense, ne rappelle plus en aucune manière le sens de bétail. Au gothique *arbi,* patrimoine, répond l'anglo-saxon *yrfe,* bétail. Il en est de même dans les langues celtiques, où, en irlandais, *bosluaiged,* richesse, dérive de *bo-sluag,* troupe de vaches, où *crodh, crudh,* signifie à la fois bétail, propriété, dot et argent, et *spreidh,* le cymrique *praidd,* latin *præda,* bétail et butin. L'irlandais *ealbha,* troupeau, prend l'acception de bien, gain, profit, dans le kymrique *elw,* d'où *elwa, elwi,* s'enrichir. En Orient, le sanscrit nous offre un exemple du même genre de transition de sens dans le mot *rûpya,* or, argent, puis monnaie, roupie, qui est provenu de *rûpa,* bétail. Avant l'usage de la monnaie, en effet, tout s'évaluait en têtes de bétail pour les échanges et les salaires. Dans Homère, les armures de Glaucus et de Diomède sont estimées valoir respectivement cent bœufs et sept bœufs. Chez les anciens Romains, un bœuf équivalait à dix moutons, et chez les Scandinaves une vache à douze béliers. Les Kymris, au moyen âge encore, estimaient tout en vaches et donnaient vingt-huit vaches pour sept chevaux, quatorze vaches pour quatre chiens, douze vaches pour une épée, six vaches pour un faucon, etc. En Irlande, d'après les lois de Brehon, les sept ordres de bardes étaient rétribués en vaches, depuis une jusqu'à vingt, lorsqu'ils étaient appelés à fonctionner. Chez les anciens Iraniens, le salaire des médecins consistait également en bétail, comme on le voit dans le *Vendidad,* et c'est aussi des vaches que recevaient dans l'Inde les brahmanes officiants. Aux temps épiques, on voit les rois les distribuer par milliers ; mais, à l'époque védique, on en était moins prodigue. Les épithètes de *çatagu, sahasragu,* qui possède cent ou mille vaches, indiquaient l'opulence ; mais on trouve aussi *daçagu,* possesseur de dix vaches, et un fils d'Angiras, nommé *Saptagu,* n'en avait que sept. D'autres épithètes analogues, formées en sanscrit avec *gu,* vache, se rapportent non plus au nombre, mais à la qualité des vaches possédées. Ainsi l'ancien prince *Ahînagu* en avait d'intactes, de prospères, et *Arishtagu, Sarvagu,* exprimaient la même chose. *Sugu* est celui qui a de bonnes vaches, *çâcigu,* de forts taureaux, *pushtigu,* des vaches grosses, et *karçagu,* des vaches maigres. Etre privé de vaches, *agu,* équivalait à être pauvre, et en avoir beaucoup, *bhûrigu,* indiquait la richesse. Les hymnes du *Rigvêda* offrent de fréquentes invocations aux dieux pour demander ce qui constituait alors le bien principal. Ainsi : « Accordez-nous la richesse et des centaines de vaches ! » Et : « O Dieu que le monde implore ! puissions-nous par le nombre de nos vaches surmonter la pauvreté malheureuse, » etc., etc.

ÉCOT s. m. (é-ko — anc. haut allem. *scuz,* même sens). Sylvic. Souche qui s'éclate quand on coupe l'arbre ; éclat de bois qui reste adhérent à l'arbre, lorsqu'on n'a scié qu'incomplètement le tronc ou les grosses branches.

— Techn. Nom donné, à Angers, aux saillies que les blocs de schiste ardoisier laissent adhérentes à la masse, quand ils se détachent et tombent au fond de la carrière.

— Blas. Figure d'un tronc d'arbre garni de branches rompues : *Jardins, en Normandie : De gueules à un* ÉCOT *de six branches d'or, posé en pal, chaque branche chargée d'une merlette de sable. — Le Grand, dans l'Ile-de-France : D'azur à deux* ÉCOTS *d'or, posés en sautoir, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable.*

— **Homonyme.** Echo.

ÉCÔTAGE s. m. (é-kô-ta-je — rad. *écôter*). Techn. Suppression des côtes du tabac. ‖ Opération qui consiste à faire passer le fil de fer dans une seconde filière, pour en faire disparaître les espèces de côtes que lui a imprimées la première.

ÉCOTARD s. m. (é-ko-tar). Mar. Ancien nom des porte-haubans.

ÉCOTÉ, ÉE adj. (é-ko-té — rad. *écot*). Blas. Se dit des troncs et des branches d'arbre dont on a retranché les menus rameaux. ‖ *Croix écotée,* Croix formé de bois non travaillé et présentant plusieurs chicots ou nœuds : *Thomassin : D'azur, à la* CROIX ÉCOTÉE *d'or.*

ÉCÔTÉ, ÉE (é-kô-té) part. passé du v. Ecôter : *Tabac* ÉCÔTÉ. *Feuilles de tabac* ÉCÔTÉES.

— Techn. *Fil de fer écôté,* Celui qui a été soumis à l'écôtage.

ÉCÔTER v. a. ou tr. (é-kô-té — du préf. privat. *e,* et de *côte*). Techn. Enlever les côtes des feuilles de tabac : ÉCÔTER *du tabac, des feuilles de tabac.* ‖ Faire subir l'écôtage au fil de fer.

S'écôter v. pr. Etre écôté : *Les feuilles de tabac* S'ÉCÔTENT *avant d'être séchées. Le fil de fer* S'ÉCÔTE *en le faisant passer dans une seconde filière.*

ÉCÔTEUR s. m. (é-kô-teur — rad. *écôter*). Techn. Ouvrier employé à l'écôtage du tabac ou du fil de fer.

ÉCOUAGE s. m. (é-kou-a-je). Dr. cout. Visite officielle d'un chemin, d'une rivière. ‖ Visite judiciaire du corps d'une personne dont la mort n'a pas été naturelle.

ÉCOUAILLES s. f. pl. (é-kou-a-lle ; *ll* mll. — du préf. *e,* et de *coue,* qui s'est dit pour *queue*). Econ. rur. Nom donné dans le Poitou à la laine du ventre et de la queue des moutons : *Les* ÉCOUAILLES *sont des laines de basse qualité.*

ÉCOUANE s. f. (é-koua-ne). Techn. Nom d'un grand nombre d'espèces de limes pour le bois, la corne, l'écaille et autres corps durs analogues, différant des limes ordinaires ou limes à métaux, surtout en ce qu'elles n'ont qu'une rangée de tailles, lesquelles ne sont pas croisées : *Les* ÉCOUANES *servent à effacer les traits profonds produits par les râpes.* ‖ On dit aussi ÉCOUENNE.

— Monn. Espèce de petite lime dont on se sert pour enlever de la matière sur la surface des flans dont le poids est trop lourd, avant de les soumettre au monnayage : *On a substitué à l'*ÉCOUANE *un rabot dont l'emploi ne laisse pas de traces sur la surface du flan. Les marques d'*ÉCOUANE *ne disparaissent pas toujours sous l'action des coins, et elles produisent même parfois sur les pièces des altérations qui deviennent une cause de rebut à la vérification.*

ÉCOUANER v. a. ou tr. (é-koua-né — rad. *écouane*). Techn. Limer avec l'écouane : ÉCOUANER *de la corne.* ÉCOUANER *des flans.*

ÉCOUANETTE s. f. (é-koua-nè-te — dimin. d'*écouane*). Techn. Petite écouane.

ÉCOUBER v. a. ou tr. (é-kou-bé — alter. du mot *écobuer*). Agric. Syn. d'ÉCOBUER.

ÉCOUCHE s. f. (é-kou-che). Agric. Outil de bois qui a la forme d'un sabre et qui sert à préparer le chanvre et le lin.

ÉCOUCHÉ, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. S.-E. d'Argentan ; pop. aggl. 1,316 hab. — pop. tot. 1,442 hab. Tanneries, teintureries, fabriques de tissus ; commerce important de chevaux, laines et farines. L'église offre un mélange du style flamboyant et du style de la Renaissance.

ÉCOUCHER v. a. ou tr. (é-kou-ché — rad. *écouche*). Techn. Battre avec l'écouche : ÉCOUCHER *du lin, du chanvre.*

ÉCOUÉ, ÉE (é-kou-é) part. passé du v. Ecouer : *Chat, chien* ÉCOUÉ.

ÉCOUEN, bourg et commune de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. de Pontoise, sur une colline boisée ; pop. aggl. 1,013 hab. — pop. tot. 1,296 hab. Le bourg d'Ecouen, dont l'origine est fort ancienne, puisque, en 632, son territoire fut donné par Dagobert aux moines de Saint-Denis, ne présente par lui-même rien de remarquable. Il tire toute sa célébrité du fameux château bâti sous François Ier par le connétable Anne de Montmorency, sur l'emplacement d'un vieux donjon féodal dont l'antiquité remontait, dit-on, au IXe siècle. Il est facile de reconnaître, de nos jours encore, dans les fondations du château actuel, les assises de grès des anciennes constructions. Bâti sur une colline abrupte, entouré de forêts, ce manoir des premiers Montmorency occupait un des sites les mieux choisis parmi tous ceux que les environs de la capitale pouvaient offrir, et pendant les premiers siècles de la monarchie ce fut plutôt un repaire qu'une habitation. Qui ne connaît le fameux Bouchard Barbe-Torte, grand chasseur et grand pillard devant Dieu, clouant sur les parois de sa grande salle, en guise de bois de cerfs et d'andouillers, les fers des chevaux et des mules des gens qu'il passait sa vie à détrousser? Le château d'Ecouen était le centre de ses opérations, et, puisque l'occasion nous est offerte, rappelons d'après la légende l'aventure qui lui advint. « Un jour qu'il déferrait la mule d'une de ses victimes de la nuit précédente, il fut stupéfait de voir que ses fers étaient d'argent. Elle devait appartenir aux abbés de Saint-Denis, qui, seuls, avaient la prérogative de ferrer ainsi leurs montures. Elle leur appartenait en effet. L'abbé, pour voir de près le célèbre écumeur de routes, s'était déguisé en marchand de bestiaux. Arrêté, il avait prétendu être un simple voleur et il attendait avec anxiété la décision qu'allait prendre Bouchard, lorsqu'il vit entrer celui-ci tout confus et la mine basse. Barbe-Torte, comme cela était fréquent au moyen âge, avait fait le vœu singulier de cesser sa vie de déprédations et de meurtres, en y mettant pour condition une circonstance qui, au premier abord, semblait difficile à réaliser. Deux voleurs, dont un saint, devaient auparavant passer la poterne de son château. Le vœu de Barbe-Torte était accompli ; il renvoya l'abbé à ses moines, se convertit et fit souche des premiers barons chrétiens. »

Le château actuel a été bâti par le connétable Anne de Montmorency, qui en fit une résidence princière, comparable aux plus belles résidences royales. Avant d'écrire l'histoire de ce premier monument de l'art au XVIe siècle, donnons-en la description en quelques lignes. Placé au sommet du mamelon d'Ecouen et formé de quatre corps de logis parallèles, le château, sans être immense, est d'un aspect et d'une tournure grandioses. C'est Bullant qui fut chargé de l'édifier, et comme il était à la fois architecte et statuaire, on lui doit non-seulement l'ensemble de l'édifice, mais encore la plus grande partie des mille détails qui s'imposent à l'admiration des artistes, ornements de sculpture, statues, médaillons, etc., etc. Dans son état complet d'achèvement et avant que les mutilations du temps l'eussent détérioré, le château d'Ecouen présentait sur sa face méridionale un magnifique portail à trois étages, inscrivant dans les angles de son fronton colossal la statue équestre du connétable, et sous la voûte duquel furent placés les *Deux esclaves* de Michel-Ange qui sont aujourd'hui au Louvre. La cour, enfermée entre ces trois corps de bâtiments et le portail, était pavée d'une mosaïque de marbre. L'aile gauche et le corps de logis du nord, couverts d'une profusion de sculptures, présentent entre eux la plus grande régularité. L'aile droite semble née d'un caprice de la Renaissance. La chapelle était surtout magnifique. On y remarquait un admirable autel sculpté par Bullant, de très-beaux vitraux dont le Primatice avait fourni les dessins, un groupe d'albâtre de Lagny, exécuté par Bullant et figurant l'*Education de la Vierge,* un superbe *Christ mort* de Rosso, des faïences de Bernard Palissy, des tableaux de maîtres, la *Cène* de Léonard de Vinci et la *Femme adultère* de Jean Belin. Le connétable de Montmorency, qui s'était retiré au château d'Ecouen après avoir encouru la disgrâce de François Ier, avait fait graver sur la porte principale ces premiers mots d'une ode d'Horace :

Æquam memento rebus in arduis
Servare mentem . . . . .

C'est là que pendant les longues années de son exil il tint une véritable cour, entouré d'officiers, de gentilshommes et d'artistes. François Ier avait visité cette magnifique résidence en 1527 ; il y avait signé le document connu sous le nom de déclaration d'Ecouen, et en 1541 il ne se souvenait déjà plus de la splendide réception que lui avait faite son hôte. Les rois oublient vite. « Six ans plus tard, dit M. Morel, à l'avénement de Henri II, le connétable, qui depuis longtemps était lié avec le nouveau monarque, remonta au faîte des grandeurs. Sous Charles IX, il fonda avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André un triumvirat, redoutable aux calvinistes. « Il était, en effet, catholique fervent, « ne manquant jamais, dit Brantôme, ni à ses dévotions, ni à ses prières, car tous les matins il ne failloit de dire et entretenir ses patenostres, fust qu'il ne bougeast du logis ou fust qu'il montast à cheval et allast par les champs aux armées, parmi lesquelles on disoit qu'il se falloit garder des patenostres de M. le connétable, car en les disant et mormottant, lorsque les occasions s'en présentoient, il disoit : « Allez-moi pendre un tel; attachez celui-ci » à un arbre; faites passer celui-là par les » piques tout à cette heure ou par les arque- » buses tout devant moi ; taillez-moi en pièces » tous ces marauds qui ont voulu tenir ce clo- » cher contre le roi ; bruslez-moi ce village, » boutez-moi le feu partout, un quart de lieue » à la ronde, » et ainsi tels ou semblables mots de justice et police de guerre proferoit-il selon ces occurrences, sans se desbaucher nullement de ses paters jusqu'à ce qu'il les eust parachevés, pensant faire une grande erreur s'il les eust remis à dire à une autre heure, tant il y étoit consciencieux. »

Henri II vint souvent à Ecouen où il signa divers édits, entre autres celui de 1559, qui rouvrit pour les luthériens l'ère des persécutions. Charles IX y fut aussi l'hôte des Montmorency. Louis XIII, ou plutôt Richelieu, confisqua le château d'Ecouen ainsi que toutes les terres qui en dépendaient. Cet arrêt de spoliation ordonna en même temps la décapitation du duc Henri II. Le domaine d'Ecouen passa alors des mains des Montmorency dans celles de la duchesse d'Angoulême, puis des Condé. Il revint aux Montmorency à la suite du mariage de Charlotte, la sœur du duc décapité, avec Henri de Bourbon, prince de Condé (1639). Un siècle et demi plus tard, le château d'Ecouen et les terres qui en dépendaient furent confisqués de nouveau. En 1791, un club de paysans patriotes fut établi dans les salles peintes par Primatice. M. Lenoir, si zélé pour la conservation des monuments nationaux, parvint à sauver les vitraux de la galerie et les déposa au musée des Augustins. Malheureusement un vitrier d'Ecouen, pour les rendre clairs, avait eu la sotte idée de les nettoyer avec de la poudre de grès. En 1793, la Convention décréta la fondation d'un hôpital militaire à Ecouen ; 1805 y vit établir une caserne pour les vélites de la garde ; enfin, en 1807, l'empereur y fonda la fameuse maison d'éducation de la Légion d'honneur sous la direction de Mme Campan. V. DENIS (*Elèves de Saint-*).

A cette époque déjà on avait à regretter bien des mutilations. Le portail d'entrée, qui menaçait ruine, avait été abattu en 1740. L'empereur fit élever à la place, pour masquer la grande cour, une bâtisse du plus mauvais goût. Le dallage de marbre de la cour avait disparu. On le remplaça par une grande mosaïque de grès blanc et noir, espèce de jeu de dames qui produisait l'effet le plus disgracieux. On s'en aperçut et l'on remplaça ce dernier par une croix de la Légion d'honneur. Les fresques de Primatice, dont les nudités ne convenaient plus à la destination nouvelle des salles, furent passées au lait de chaux. Il ne serait pas impossible, assure-t-on, de les faire revivre. Elles sont même visibles encore sous cette espèce de gaze grossière, de brouillard pâteux qui les couvre, et quelques parties ont déjà été remises en lumière avec succès. Dans les magnifiques salles de la Renaissance, à vitraux si richement coloriés, à poutres rehaussées d'or, on établit les dortoirs des pensionnaires et on frotta de rouge les carreaux.

En 1814, la maison impériale d'Ecouen, pour laquelle sa directrice, en présence des régiments de Cosaques campés tout autour, avait tremblé, fut évacuée par les filles de la Légion d'honneur. Louis XVIII réunit la maison d'Ecouen à celle de Saint-Denis, et restitua le château à son ancien propriétaire, le prince de Condé, qui le laissa dans un état complet d'abandon, préférant à cet immense monument sa gracieuse résidence de Chantilly. En 1830, par le testament du dernier des Condé, Ecouen devint la propriété du duc d'Aumale, sous la condition imposée par le testateur que là serait établie une maison de retraite pour les filles des anciens Vendéens et des soldats de l'armée de Condé. Le conseil d'Etat cassa cette clause comme contraire aux lois du pays, et Ecouen continua à rester désert. En 1838, la Légion d'honneur revendiqua le château et ses dépendances comme étant ses biens propres, achetés en 1806 des deniers de la fondation, et cette revendication, dont personne ne s'était encore avisé, obtint un plein succès.

La maison de Saint-Denis perçut, à partir de 1839, les revenus des terres dépendant du château d'Ecouen ; mais la maison mère n'y installa aucune succursale.

La république de 1848 vint, et après elle le prince-président. Celui-ci, qui préparait

déjà l'empire, avait pris à tâche d'exhumer, bonnes ou mauvaises, toutes les pensées de son oncle. Il rétablit à Ecouen les filles de la Légion d'honneur. Depuis 1853, cette maison a pris une extension nouvelle, et il ne serait pas surprenant qu'avant quelques années la maison des Loges fût versée dans celle d'Ecouen. La situation de l'ancien château des Montmorency, à la fois si pittoresque et si salubre, l'avait fait préférer avec raison par Napoléon Ier, qui le plaçait sous ce rapport bien au-dessus de Saint-Denis. De 1806 à 1814, sur une population de 2,000 pensionnaires, on n'a pas eu à constater un seul décès.

L'ancien parc des Montmorency et des Condé, réduit, à la suite de ventes successives, à une superficie de 18 hectares environ, ce qui du reste est encore assez considérable, est aujourd'hui entouré de murs élevés qui ont singulièrement modifié l'aspect du château. Cependant il domine si bien les plaines environnantes qu'il conserve toujours, à défaut de noblesse, un caractère de véritable grandeur.

L'église du bourg, classée à bon droit au nombre des monuments historiques, est surmontée d'une élégante tour de la Renaissance et ornée de beaux vitraux.

ÉCOUER v. a. ou tr. (é-kou-é — du préf. privat. *é*, et de *coue*, qui s'est dit pour *queue*). Couper la queue à : ECOUER *un chat*. ECOUER *un chien*. ‖ Ne se dit que dans quelques provinces.

ÉCOUET s. m. (é-kou-è — du préf. *é*, et de *coue*, qui signifiait *queue*). Mar. Amure de la grande voile et de la voile de misaine; cordage qui va en diminuant par un bout.

ÉCOUFLE ou **ÉCOUFFLE** s. f. (é-kou-fle — du bas breton *skoul*, milan). Ornith. Ancien nom du milan royal. ‖ On a dit aussi ÉCOUFFE.

— Jeux. Nom du cerf-volant dans quelques provinces.

ECOUFFLANT, village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. N.-E., arrond. et à 8 kilom. d'Angers, au confluent de la Sarthe et de la Mayenne; 1,027 hab. A 4 kilom. d'Ecouflant se voient les restes du château d'Eventard, démoli en 1809, et ancienne résidence d'été des évêques d'Angers. C'est au hameau d'Eventard, autrefois rendez-vous préféré des bourgeois et des étudiants angevins, qu'a été inauguré, en 1864, l'hippodrome servant aux courses d'Angers.

ÉCOUIS (*Escovium*), village et comm. de France (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arrond. et à 10 kilom. N. des Andelys; 967 hab. Petit séminaire. M. Le Prevost, dans ses notes sur le département de l'Eure, fait remarquer que le mot *Ecouis* se rapproche sensiblement du mot *Ecos*; sa forme la plus usitée au moyen âge était *Escouys*. Il ne paraît pas que ce fût un lieu important avant le XIVe siècle. Orderic Vital, qui connaissait parfaitement les lieux mentionnés dans le récit de la bataille de Bremulle, ne cite pas cette localité, tandis qu'il parle de Verclives, de Noyon-sur-Andelle, d'Etrépagny et des Andelys. Cependant le patronage de l'église d'Ecouis fut donné, vers 1140, à l'abbaye du Bec. Ce patronage entra ensuite par échange dans le domaine des rois de France, puis fut donné en 1308 par Philippe le Bel, ainsi que les terres du Vexin, qui avaient appartenu à l'abbaye du Bec, à Enguerrand de Marigny. Maître d'une fortune immense, Enguerrand fonda en 1310 la collégiale d'Ecouis et la dota richement. En 1312, il obtint du roi des lettres qui, en récompense de ses services, érigèrent des foires et marchés à Ecouis. En 1313, de nouvelles lettres du roi y établirent une foire dite de la Nativité, qui devait durer huit jours et où l'on permettait de vendre des draps, des pelleteries et toutes sortes de denrées. Prenant sous sa protection spéciale tous ceux qui viendraient à ladite foire, Philippe le Bel ordonna à ses officiers de justice de défendre les marchands contre ceux qui les troubleraient. Enguerrand fonda encore à Ecouis un hôpital sous le nom de Saint-Jean-Baptiste. La seigneurie d'Ecouis passa de la famille de Marigny dans celle de Fécamp; puis patronage et seigneurie échurent successivement par mariage à la maison de Gamache et à celle de Châtillon; Marguerite de Châtillon épousa, en 1452, Pierre de Roncherolles, troisième du nom, et depuis cette époque jusque dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la maison de Roncherolles est restée en possession de la seigneurie d'Ecouis.

L'église d'Ecouis, dont la fondation remonte à 1310, mérite d'attirer l'attention pour l'histoire de l'art. On y remarquait le tombeau d'Enguerrand de Marigny, détruit complètement pendant la Révolution. On y voit encore le tombeau de Jean de Marigny, frère consanguin d'Enguerrand et successivement évêque de Beauvais et archevêque de Rouen. Ce monument consiste en une statue de marbre blanc couchée sur une tombe de marbre noir, coiffée d'une mitre et revêtue d'une chasuble de forme antique, sur laquelle on voit le pallium. Dans l'une des deux anciennes chapelles se trouvait, parmi plusieurs autres tombeaux, le cercueil de deux époux réunis par un double inceste; l'épitaphe fameuse gravée sur le tombeau portait :

CI-GÎT L'ENFANT, CI-GÎT LE PÈRE,
CI-GÎT LE FRÈRE, CI-GÎT LA SŒUR
CI-GÎT LA FEMME ET LE MARI,
ET NE SONT QUE DEUX CORPS ICI.

Plusieurs auteurs, entre autres Millin dans ses *Antiquités nationales*, et M. Louis Dubois dans ses *Archives normandes*, ont prétendu donner exactement le nom et l'histoire des personnages que désignerait cette épitaphe; mais il a été positivement démontré qu'elle ne pouvait s'appliquer aux personnages en question et que les noms étaient restés jusqu'à ce jour inconnus.

ÉCOULAGE s. m. (é-kou-la-je). Opération du travail des peaux qui consiste à les racler avec le dos du couteau et à les écharner pour en faire tomber l'eau de chaux, etc. ‖ On dit aussi : DOSSOYAGE, ÉDOSSAGE et RECOULAGE.

ÉCOULÉ, ÉE (é-kou-lé) part. passé du v. Ecouler : *Eau complètement* ÉCOULÉE.

J'entends déjà des monts les neiges *écoulées*
En torrents orageux rouler dans les vallées.
SAINT-LAMBERT.

— Vendu ou employé : *Marchandises* ÉCOULÉES *en quelques semaines. Fortune* ÉCOULÉE *en peu de temps.*

— Fig. Passé, qui a cessé, qui n'est plus : *Temps* ÉCOULÉ. *Vie trop tôt* ÉCOULÉE. *Avant qu'un mois soit* ÉCOULÉ. *Les deux tiers de la vie sont* ÉCOULÉS; *pourquoi tant m'inquiéter sur ce qui m'en reste?* (La Bruy.) *La première enfance* ÉCOULÉE, *un vif essor entraîne l'imagination vers la poésie.* (Littré.)

Vous voilà, vains honneurs qui m'enflez le courage,
Ecoulés en un jour comme l'eau d'un orage.
ROTROU.

Quatre ans sont *écoulés* depuis qu'en Béotie
Pour la dernière fois le sort guida vos pas.
VOLTAIRE.

Douze ans sont *écoulés* depuis le jour fatal
Qu'un libraire, imprimant les essais de ma plume,
Donna pour mon malheur un trop heureux volume.
BOILEAU.

ÉCOULEMENT s. m. (é-kou-le-man — rad. *écouler*). Action de s'écouler; mouvement de ce qui s'écoule : *L'*ÉCOULEMENT *des eaux. La quantité d'eau se trouve prodigieusement augmentée par le défaut de l'*ÉCOULEMENT. (Buff.) *Lorsque l'ensemencement est terminé, on doit exécuter le travail des rigoles d'*ÉCOULEMENT. (Math. de Domb.)

— Par anal. Mouvement de personnes qui sortent, qui se retirent d'un endroit : *Procurer à la foule un* ÉCOULEMENT *rapide.*

— Fig. Conséquence, dérivation, suite naturelle : *L'idée des devoirs est simplement un* ÉCOULEMENT *de l'idée du droit.* (Laurentie.) ‖ Manifestation, émanation, action extérieure : *Si notre âme n'était secourue par cette activité infatigable qui répare les* ÉCOULEMENTS *perpétuels de notre esprit, nous ne durerions qu'un instant.* (Vauven.)

— Comm. Débouché, action ou faculté d'écouler des marchandises : *J'ai trouvé l'*ÉCOULEMENT *de mes fers. L'*ÉCOULEMENT *de ces denrées est très-difficile.*

— Phys. Mouvement d'un fluide liquide ou gazeux, qui abandonne progressivement le lieu ou le récipient qui le contenait : *L'*ÉCOULEMENT *de l'électricité par le paratonnerre.*

— Méd. Nom donné à quelques maladies dont le symptôme principal est un flux contre nature, comme la leucorrhée, la blennorrhée, la blennorrhagie : ÉCOULEMENT *sanguin.* ÉCOULEMENT *séreux.* ÉCOULEMENT *muqueux.* ÉCOULEMENT *des menstrues.* ÉCOULEMENT *blennorrhagique.*

— **Encycl.** Phys. *Ecoulement des liquides.* Si l'on pratique un orifice dans la paroi d'un vase, en un point baigné par le liquide qu'il contient, l'*écoulement* a lieu par cet orifice en vertu de la pression exercée de dedans en dehors, sur la tranche liquide qui occupe l'orifice et qui se renouvelle à chaque instant. Quelle que soit la direction des molécules lancées au dehors du vase, elles doivent décrire des paraboles, d'après ce que l'on sait sur les corps lancés obliquement. Le jet liquide aura donc la forme d'une parabole, si l'on fait abstraction de la résistance de l'air. Ce résultat, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, peut se vérifier expérimentalement.

Quand un liquide s'échappe par un orifice, la pression de dedans en dehors manque dans toute l'étendue de cet orifice, puisque là il n'y a pas de paroi. La composante horizontale de la pression sur l'élément opposé n'est donc plus détruite comme elle le serait si l'orifice était fermé, et elle pousse le vase dans le sens contraire de celui où a lieu l'*écoulement*. Cet effet se désigne sous le nom de réaction des liquides qui s'écoulent. Quand le vase est très-mobile, il peut être mis en mouvement par ce moyen, par exemple quand il est posé sur une plaque de liége flottant sur l'eau qui n'oppose qu'une faible résistance au mouvement.

Ordinairement on montre les effets de la réaction des liquides à l'aide du tourniquet hydraulique. Il se compose essentiellement d'un gros tube vertical pouvant pivoter sur un point fixe et tourner autour du col d'un entonnoir. Il porte à sa partie inférieure deux autres petits tubes horizontaux recourbés à leurs extrémités dans un plan horizontal et en sens contraires. Si l'on verse de l'eau dans le tube, elle s'échappe par les tubes recourbés, et tout le système tourne, parce que la pression exercée au coude sur une étendue égale à la projection de l'orifice du tube sur le coude n'est pas contre-balancée par la pression égale qui s'exercerait à l'orifice s'il était fermé.

On pourrait croire, et Newton était tombé dans cette erreur, que la force qui fait mouvoir le liquide est égale à la composante horizontale de la pression qui s'exercerait à l'orifice s'il était fermé. Mais les effets des pressions ne sont pas les mêmes quand le liquide est en mouvement et lorsqu'il est en équilibre.

On a utilisé la réaction de l'eau qui s'écoule pour mettre en mouvement des appareils nommés *roues à réaction*.

La quantité de liquide qui s'écoule par un orifice pendant un temps donné se nomme la dépense. Elle est proportionnée à la grandeur de l'orifice et à la vitesse du liquide à sa sortie. On nomme vitesse de l'*écoulement* l'espace parcouru pendant une seconde par une molécule s'échappant de l'orifice, en supposant que son mouvement reste uniforme pendant ce temps. Cette vitesse dépend essentiellement de la hauteur du liquide au-dessus du centre de gravité de l'orifice, hauteur que l'on nomme la charge. Si l'on suppose qu'il n'y a ni frottement aux bords de l'orifice ni autre cause perturbatrice, la vitesse est donnée par le principe suivant, dû à Torricelli :

La vitesse d'un liquide à la sortie d'un orifice en mince paroi est égale à celle qu'acquerrait un corps en tombant verticalement du niveau du liquide au centre de gravité de l'orifice; le vase étant supposé assez grand pour que les mouvements du liquide soient insensibles dans son intérieur. D'après ce principe, la vitesse sera exprimée par la formule

$$v = \sqrt{2gH},$$

dans laquelle H représente la charge.

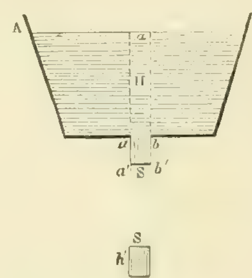

Pour démontrer ce principe, soient *ab* un orifice pratiqué dans la paroi d'un vase et *aba'b'* une tranche liquide infiniment mince sortie pendant un temps infiniment petit θ avec une vitesse v. Posons $ab = S$, $aa' = h$, $a\alpha = H$. La force qui a chassé hors du vase la masse Shd de la tranche $abb'a'$ (dont la masse spécifique est d) est égale au poids de la colonne liquide $ab\alpha$, c'est-à-dire à $HSdg$. La quantité de mouvement produite par cette force pendant le temps θ est d'ailleurs égale à $v \times Sdh$. Considérons maintenant un cylindre S du même liquide, de section s, et dont la hauteur infiniment petite h' soit telle que cette colonne tombe de sa propre hauteur pendant le temps θ que met la colonne $abb'a'$ à sortir du vase. La force qui met cette masse S en mouvement n'est autre chose que son propre poids $Sh'dg$, et la quantité de mouvement produite au bout du temps θ considéré est $v' \times S.d.h'$, en appelant v' la vitesse acquise par la colonne S après être tombée de la hauteur h'. Or les forces sont entre elles comme les quantités de mouvement; on aura donc

$$HSdg : Sh'dg = v \times Shd : v' \times Sh'd$$

ou bien $H : 1 = vh : v'$. Mais les espaces h et h', étant infiniment petits, sont entre eux comme les vitesses v et v'; on a donc

$$h : h' = v : v'.$$

Multipliant les deux dernières proportions l'une par l'autre et remarquant que

$$v' = \sqrt{2gh'},$$

il vient

$$Hh : h' = v^2 h : 2gh',$$

d'où

$$v = \sqrt{2gH}.$$

C'est à Varignon qu'est due la marche de cette démonstration.

Il résulte du principe de Torricelli que *la vitesse d'écoulement d'un liquide est proportionnelle à la racine carrée de la charge.* On voit aussi que cette vitesse ne dépend pas de la densité du liquide; de sorte qu'un même vase mettra toujours le même temps à se vider, quel que soit le liquide qu'il renferme. On peut se rendre compte de ce dernier résultat en observant que, si la force qui chasse la tranche liquide qui occupe l'orifice est proportionnelle à sa densité, la masse de cette tranche est aussi proportionnelle à la densité; d'où il résulte que, la force et la masse mise en mouvement variant dans le même rapport, la vitesse doit rester la même.

Nous avons supposé qu'il n'existait pas de pression extérieure à la surface du liquide ni à l'orifice. Si de semblables pressions existaient, il faudrait prendre leur différence, la remplacer par une colonne liquide équivalente et l'ajouter à H dans la formule qui donne la vitesse, ou l'en retrancher, suivant que la pression la plus grande agirait à la surface du liquide ou à l'orifice.

On peut vérifier le principe de Torricelli en déduisant la vitesse du liquide à sa sortie de l'amplitude du jet parabolique, et en comparant cette vitesse à celle que donne la formule.

On emploie pour cela un vase cylindrique vertical portant une cuvette très-large à sa partie supérieure, afin que le niveau du liquide ne varie pas sensiblement pendant l'expérience. Ce vase porte plusieurs orifices placés les uns au-dessus des autres. L'amplitude x du jet étant mesurée sur une droite horizontale, on en conclut la vitesse a à la sortie de l'orifice au moyen de la formule

$$y = x \operatorname{tang}\omega - \frac{gx^2}{2a^2 \cos^2\omega},$$

dans laquelle il faut faire $\omega = 0$, puisque la direction du jet est ici horizontale; on a alors

$$y = -\frac{gx^2}{2a^2},$$

d'où

$$a = x\sqrt{-\frac{g}{2y}}.$$

Nous avons dû supposer la vitesse d'*écoulement* constante; pour cela, il faut que le niveau soit toujours à la même distance de l'orifice. Pour y arriver, on se sert de différents appareils. V. les mots TROP-PLEIN, FLOTTEUR.

La dépense théorique n'est pas la même que la dépense pratique; cela tient principalement à la structure de la *veine* et à la disposition des ajutages. V. AJUTAGE.

— *Ecoulement des gaz.* Quand un gaz, renfermé dans un récipient percé d'un orifice, possède une force élastique plus grande que la pression extérieure, ce gaz s'échappe par l'orifice avec une vitesse qui dépend de la différence des pressions intérieure et extérieure.

La sortie du gaz est accompagnée d'une réaction qui tend à chasser le récipient en sens contraire de l'*écoulement* et qui s'explique de la même manière que pour les liquides. On peut démontrer cette réaction par l'expérience; en insufflant de l'air dans le tourniquet hydraulique, on lui voit prendre aussitôt un mouvement de rotation.

Le recul des armes à feu est dû à la même cause : la poudre, en se décomposant par la chaleur, produit dans un temps très-court un volume énorme de gaz qui presse de tous côtés avec une grande énergie. Mais le projectile étant chassé au dehors, la pression sur le fond de l'arme n'est pas contre-balancée par une pression opposée, et il y a déplacement en arrière. On met ce résultat en évidence au moyen de l'expérience du chariot à recul. Ce chariot, très-léger, porte un ballon de cuivre dans lequel on fait bouillir de l'eau au moyen d'une lampe à alcool. L'orifice du ballon dirigé horizontalement étant fermé par un bouchon qui ne doit adhérer que faiblement, la vapeur s'accumule, finit par chasser le bouchon et s'échappe avec bruit. En même temps le chariot s'élance du côté opposé à une distance de plusieurs mètres. C'est aussi à la réaction des gaz produits par la décomposition de la poudre que sont dus les mouvements qui animent certaines pièces de feu d'artifice, comme les soleils tournants, les fusées volantes.

La veine gazeuse sortant d'un orifice en mince paroi présente de nombreuses analogies avec la veine liquide. Pour rendre le gaz visible, Savart le faisait passer, à sa sortie, à travers une boîte contenant de la poudre de lycopode. Ayant disposé l'orifice de manière que le jet fût vertical, il distingua une section contractée et y remarqua des renflements animés de mouvements vibratoires prononcés. De semblables vibrations s'observent dans les flammes et dans les jets de vapeur. Une membrane opposée au jet produit un son intense. On distingue même un son sans le secours de la membrane, surtout quand le gaz passe par une longue fente, et c'est ainsi que s'explique le sifflement que produit le vent en passant par les joints des portes. La fumée est souvent, à sa sortie des cheminées, animée d'un mouvement vibratoire assez lent pour être distingué à l'œil et pouvant produire aussi un son très-grave, comme on l'observe quelquefois aux cheminées des bateaux à vapeur.

M. Sondhauss, ayant rendu la veine gazeuse visible au moyen de fumée de tabac, produisit, par le choc contre un disque, des nappes planes, concaves, convexes, comme avec les liquides. Deux veines opposées lui ont aussi donné une nappe qui prenait une position oblique quand il déplaçait un peu l'axe d'une des veines.

Quand un gaz s'échappe par un ajutage cylindrique, il n'exerce pas sur les parois de cet ajutage la même pression que dans l'état d'équilibre. Cette pression peut même devenir moindre que la pression du milieu dans lequel le gaz se répand. M. Lagerhjelm, qui a constaté ce résultat, employait un petit tube de verre coudé dont une des extrémités s'enfonçait plus ou moins dans l'intérieur de l'ajutage tandis que l'autre plongeait dans l'eau. Ce liquide montait dans le tube d'autant plus que la vitesse d'*écoulement* était plus grande et que le tube communiquait avec des parties plus rapprochées de l'axe de l'ajutage; d'où il a conclu que la vitesse d'*écoulement* diminue à mesure qu'on s'éloigne de cet axe.

La vitesse d'un gaz qui sort d'un orifice se

définit : *l'espace parcouru pendant une seconde par une molécule du gaz, que l'on suppose conserver pendant ce temps le mouvement qu'elle possédait à l'instant où elle quittait l'orifice.* Il résulte de cette définition que la vitesse doit se mesurer par le volume de gaz sorti pendant une seconde, et non par sa masse, celle-ci dépendant de la densité qui peut changer pendant la durée de l'*écoulement*.

En admettant avec D. Bernouilli que le principe de Torricelli s'applique aux gaz comme aux liquides, la vitesse serait donnée par la formule

$$v = \sqrt{2gH},$$

dans laquelle H est la hauteur d'une colonne homogène de gaz équivalente à la différence des pressions intérieure et extérieure.

Pour évaluer H en fonction des colonnes de mercure h et h' qui mesurent ces deux pressions, soit δ la densité du gaz à 0° et sous la pression de $0^{m},76$ par rapport à l'air dans les mêmes conditions. La densité du mercure étant 13,6, la hauteur d'une colonne d'eau équivalente à $h - h'$ serait donc

$$\frac{(h-h')\,13{,}6}{0{,}0013}.$$

Or la colonne de gaz, sous la pression intérieure h, a pour densité par rapport à l'air $\delta h : 0{,}76$; sa hauteur, pour produire la même pression, serait donc

$$H = \frac{(h-h')\,13{,}6}{0{,}0013} \times \frac{0{,}76}{\delta h}.$$

Portant cette valeur dans la formule, elle devient

$$v = \sqrt{2g\frac{(h-h')\,13{,}6}{0{,}0013} \times \frac{0{,}76}{\delta h}}$$

ou

$$v = 394^{m}\sqrt{\frac{h-h'}{h\delta}}.$$

On voit que la vitesse est en raison inverse de la racine carrée de la densité du gaz par rapport à l'air; elle augmente donc quand la densité diminue, ce que l'on conçoit bien, la masse de la tranche gazeuse qui doit être lancée hors de l'orifice par la même différence $h - h'$ étant proportionnelle à sa densité.

Si l'on veut connaître la vitesse avec laquelle un gaz se précipite dans le vide, il faut faire $h' = 0$ dans la formule et l'on a

$$v = 394 : \sqrt{\delta}.$$

Pour l'air on a $\delta = 1$, donc $v = 394$. On voit que ces résultats sont indépendants de la pression du gaz. On peut s'en rendre compte en remarquant que, la densité de la tranche gazeuse qui occupe l'orifice étant proportionnelle à la pression, la force qui la chasse varie dans le même rapport que la masse de cette tranche; la vitesse doit donc rester la même.

On a fait beaucoup d'expériences pour comparer la vitesse donnée par la formule avec la vitesse effective. Pour obtenir cette dernière, on mesure le volume du gaz sorti pendant un nombre t de secondes, en rapportant ce volume à la pression que possède le gaz avant sa sortie. Ce volume U, divisé par la section s de l'orifice et par le temps t, donne pour la vitesse

$$v = \frac{U}{ts}.$$

Des expériences ont été faites en Suède en 1782 par Gahu, puis par Banks en Angleterre vers 1802. M. Lagerhjelm a repris la question en 1822. Son appareil consistait en une cloche de cuivre remplie d'air et renversée dans une cuve pleine d'eau. L'air pouvait s'échapper au dehors par un tuyau courbé en siphon renversé, dont une des branches verticales s'ouvrait sous la cloche au-dessus du niveau de l'eau et dont l'autre portait l'orifice de sortie. La différence de niveau en dedans et en dehors de la cloche mesurait l'excès de pression du gaz intérieur sur l'air extérieur. Les expériences ont été faites avec des orifices en mince paroi, dont le diamètre variait de $0^{m},01$ à $0^{m},04$ et sous des pressions de $0^{m},10$ à $0^{m},20$ d'eau.

Ayant calculé la vitesse d'*écoulement* de l'eau sous les mêmes pressions et par les mêmes orifices, M. Lagerhjelm a trouvé que cette vitesse est à celle de l'air comme 100 : 2,875, c'est-à-dire en raison inverse des racines carrées des densités des deux fluides; d'où il conclut, comme Banks l'avait déjà fait, que les lois de l'*écoulement* des liquides et des gaz sont les mêmes quand on a soin de mesurer les pressions par des colonnes formées avec les fluides qui s'écoulent. Ce résultat montre que l'hypothèse de Bernouilli est vraie, au moins approximativement.

On peut en conclure aussi que la veine gazeuse éprouve la contraction comme la veine liquide, ainsi que le montre l'expérience; ce qui explique pourquoi la dépense effectuée est toujours moindre que la dépense théorique. D'Aubuisson a déduit de nombreuses expériences que le rapport entre ces deux dépenses est 0,65 pour un orifice en mince paroi, 0,93 pour un ajutage d'une longueur égale à sept ou huit fois le diamètre, et 0,95 pour un ajutage conique un peu évasé. On voit que le rapport relatif à l'orifice en mince paroi diffère peu de celui qui répond à la contraction de la veine liquide. Mais la loi de Bernouilli n'est plus vraie pour des différences d'*écoulement* considérables.

La vitesse d'*écoulement* est sensiblement constante depuis l'instant où l'air commence à entrer dans le récipient vide jusqu'à l'instant où le gaz introduit a acquis une densité égale aux $\frac{2}{5}$ de celle de l'air extérieur. Ensuite la dépense diminue, lentement d'abord, puis avec plus de rapidité.

— Méd. V. LEUCORRHÉE, BLENNORRHÉE, BLENNORRHAGIE.

ÉCOULER v. a. ou tr. (é-kou-lé — du préf. *é*, et de *couler*). Placer, vendre, en parlant d'une marchandise : ÉCOULER *toutes ses marchandises. L'Amérique* A ÉCOULÉ *tous ses cotons.*

— Techn. *Ecouler le cuir*, Le faire égoutter. ‖ *Ecouler une peau*, La racler avec le dos du couteau à écharner pour en faire tomber l'eau de chaux, etc. ‖ On dit aussi RECOULER, DOSSOYER et ÉDOSSER.

S'écouler v. pr. Couler, se répandre : *Le vin* S'ÉCOULE *du tonneau. L'eau* S'ÉCOULE *avec une vitesse proportionnelle à la pente. Qui n'a pas passé des heures entières, assis sur le rivage d'un fleuve, à voir* S'ÉCOULER *les ondes?* (Chateaub.)

Vois-tu, passant, couler cette onde
Et *s'écouler* incessamment?
Ainsi fait la gloire du monde,
Et rien que Dieu n'est permanent.
MALHERBE.

— Par anal. Se retirer en foule d'un endroit, d'une manière successive et continue : *Ce flot de monde a peine à* S'ÉCOULER. *La multitude* S'ÉCOULA *silencieuse. La pente des populations les incline à* S'ÉCOULER *vers les beaux climats.* (Chateaub.)

. . . . La foule
Avec un bruit confus par les portes *s'écoule*.
BOILEAU.

Le peuple ouvre les yeux, se ravise, et la foule
Sans avoir fait de choix tout doucement *s'écoule*.
ANDRIEUX.

Enfin de la prison les gonds puissants roulèrent;
A pas lents, l'œil baissé, les amis *s'écoulèrent*.
LAMARTINE.

— Par ext. Disparaître progressivement; être vendu ou employé : *L'argent* S'ÉCOULE *plus rapidement qu'il ne s'amasse. Mes marchandises* S'ÉCOULENT *lentement.*

— Fig. Passer, s'échapper, s'enfuir, disparaître, s'évanouir : *C'est une chose horrible de sentir* S'ÉCOULER *tout ce qu'on possède.* (Pasc.) *De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette origine est petite; leurs années se poussent successivement comme les flots; ils ne cessent de* S'ÉCOULER. (Boss.) *Cette vie passera bien vite; elle* S'ÉCOULERA *comme un jour d'hiver, où le matin et le soir se touchent.* (Boss.) *Les longues prospérités* S'ÉCOULENT *quelquefois en un moment, comme les chaleurs de l'été sont emportées par un jour d'orage.* (Vauven.) *La vie* S'ÉCOULE *en un instant.* (J.-J. Rouss.) *Combien de siècles* SE SONT *peut-être* ÉCOULÉS *avant que les hommes aient été à portée de voir d'autre feu que celui du ciel!* (J.-J. Rouss.) *La vie de Buffon* S'ÉCOULA *sans autres événements que ceux du travail.* (Villem.) *Nos années se suivent et* S'ÉCOULENT *comme les ondes.* (Flourens.)

Le bonheur des méchants comme un torrent *s'écoule*.
RACINE.

‖ Echapper, se manifester, se trahir : *Je suis percé comme un crible, et le secret d'un mensonge* S'ÉCOULE *chez moi de tous côtés*. (Brueys.)

. . . Il faut laisser la plainte
S'écouler librement du cœur,
Comme l'eau fuit d'une urne sainte.
A. BARBIER.

— Avec suppression du pronom relatif : *Laisser* ÉCOULER *l'eau. Voir* ÉCOULER *ses jours. Faire* ÉCOULER *ses marchandises.*

— Navig. fluv. *Faire écouler le flot*, Amener au port où l'on doit former le train les bois jetés à bûche perdue sur une rivière.

ÉCOUPE s. f. (é-kou-pe — du lat. *scopæ*, balai). Mar. Balai dont on se sert pour le lavage des vaisseaux. ‖ On dit aussi ÉCOUPÉE.

— Agric. Sorte de pelle de fer très-large.

ÉCOURE v. a. ou tr. (é-kou-re). Battre, secouer, frapper, dans les patois lyonnais et bressois.

ÉCOURGÉE s. f. (é-kour-jé — du préf. *é*, et du lat. *corrigium*, courroie). Fouet composé de plusieurs lanières de cuir : *Il ne faut pas se donner au diable ni jeter le manche après les* ÉCOURGÉES, *comme font les petits garçons qui fouettent le sabot.* (Bér. de Verv.) ‖ Coup donné avec l'écourgée : *Il ajoute qu'il a eu cinq fois trente-neuf coups de fouet, ce qui fait en tout cent quatre-vingt-quinze* ÉCOURGÉES *sur les fesses.* (Volt.) ‖ On dit aussi ESCOURGÉE.

— Fig. Peine afflictive, châtiment corporel : *L'*ÉCOURGÉE *est le fonds, la substance du gouvernement.* (Lamenn.)

ÉCOURGEON s. m. (é-kour-jon). Agric. Syn. d'ESCOURGEON.

ÉCOURTÉ, ÉE (é-kour-té) part. passé du v. Ecourter. Rendre plus court, diminuer en longueur : *Cet habit a besoin d'être* ÉCOURTÉ. *Si ses cheveux étaient un peu* ÉCOURTÉS, *il aurait meilleure façon.* ‖ Trop court : *Jupon* ÉCOURTÉ. *Il ne porte jamais que des vêtements* ÉCOURTÉS.

Le jour baissait, à peine il était nuit;
Il ne vit plus qu'une vieille édentée,
Au teint de suie, à la taille *écourtée*.
VOLTAIRE.

— Qui a la queue ou les oreilles coupées : *Chien, cheval* ÉCOURTÉ. *Toutes les bêtes à laine espagnoles sont* ÉCOURTÉES. (Tessier.)

— Fig. Tronqué, peu étendu, qui n'a pas le développement suffisant : *Un cinquième acte* ÉCOURTÉ. *On ne trouve dans Mably que des idées* ÉCOURTÉES. (Chateaub.)

— Substantiv. Animal écourté :

A ces mots il se fit une telle huée,
Que le pauvre *écourté* ne put être entendu.
LA FONTAINE.

ÉCOURTER v. a. ou tr. (é-kour-té — du préf. *é*, et de *court*). Rogner, diminuer la longueur : *Faire* ÉCOURTER *un habit. On* A *trop* ÉCOURTÉ *mon manteau.*

— Couper la queue à : ÉCOURTER *un chien, un chat.*

— Fig. Tronquer, abréger à l'excès, ne pas donner de développements suffisants à : ÉCOURTER *une citation.* ÉCOURTER *un compte rendu. Cet auteur* ÉCOURTE *trop ses idées. Quand vous vous interrompez les uns les autres, vous risquez d'*ÉCOURTER *une bonne réflexion qui vous en eût inspiré une meilleure.* (G. Sand.)

ÉCOUSSAGE s. m. (é-kou-sa-je). Techn. Tache noire empreinte sur la faïence et produite par la fumée ou le contact des doigts des ouvriers.

ÉCOUSSE s. f. (é-kou-se). Agric. Syn. d'ÉCOUCHE.

ÉCOUSSURE s. f. (é-kou-su-re). Agric. Portion du produit brut de la récolte que, dans quelques départements du Midi, l'on abandonne aux ouvriers qui ont fait la moisson et le battage des grains.

ÉCOUTABLE adj. (é-kou-ta-ble — rad. *écouter*). Que l'on peut écouter, qui mérite d'être écouté : *Cette musique n'est pas* ÉCOUTABLE. ‖ Peu usité.

ÉCOUTANT (é-kou-tan) part. prés. du v. Ecouter : *Des indiscrets* ÉCOUTANT *aux portes. C'est en nous* ÉCOUTANT *nous-mêmes par curiosité, par présomption, par goût de critique et d'indépendance, que nous tombons dans l'illusion.* (Fén.) *On ne s'éclaire qu'en s'*ÉCOUTANT *les uns les autres.* (G. Sand.)

Je tremble en l'*écoutant*; sa vertu me fait peur;
Je ne puis, comme lui, rire dans la douleur.
RACINE.

Venez, derrière un voile *écoutant* leurs discours,
De vos propres clartés me prêter le secours.
RACINE.

ÉCOUTANT, ANTE adj. (é-kou-tan, an-te — rad. *écouter*). Qui écoute : *Avez-vous pris la parole à cette réunion? — Je n'étais qu'É*COUTANT.

Je ne suis qu'*écoutant* parmi tant de merveilles.
LA FONTAINE.

— Par plaisant. *Avocat écoutant*, Celui qui ne plaide pas, qui n'exerce pas son état, mais qui fréquente cependant le barreau.

— s. m. Celui qui écoute; auditeur : *Personne ne s'est encore attaché à lui, et parmi tant d'*ÉCOUTANTS *il n'a pas encore gagné un seul disciple.* (Boss.)

Il ne faut jamais dire aux gens :
Ecoutez un bon mot, oyez une merveille;
Savez-vous si les *écoutants*
En feront une estime à la vôtre pareille?
LA FONTAINE.

J'ai vu dans le palais une robe mal mise
Gagner gros; les gens l'avaient prise
Pour maître tel, qui traînait après soi
Force *écoutants*. Demandez-moi pourquoi.
LA FONTAINE.

— Hist. ecclés. Nom donné à des pénitents que l'on admettait aux instructions religieuses avec les catéchumènes, mais qui étaient obligés de se retirer de la nef pendant les prières. ‖ Nom que les manichéens et les Bulgares donnaient aux disciples dont l'instruction était peu avancée.

— **Syn. Écoutant, auditeur.** V. AUDITEUR.

ÉCOUTE s. f. (é-kou-te — rad. *écouter*). Endroit d'où l'on peut écouter sans être vu; s'emploie le plus souvent au pluriel : *Il y avait en Sorbonne des* ÉCOUTES *où se tenaient les docteurs pour entendre les disputes publiques.* (Acad.)

— Lieu fermé, dans un couvent, d'où l'on peut suivre l'office sans voir ni être vu.

— *Etre aux écoutes*, Avoir l'oreille aux écoutes, *Se mettre aux écoutes*, Prêter pour entendre une attention suivie : *Voilà une heure que je* SUIS AUX ÉCOUTES, *et je n'ai pu saisir encore aucun bruit. Pendant une heure entière je ne remuai pas un muscle; il* ÉTAIT *toujours sur son séant,* AUX ÉCOUTES. (Baudelaire.) ‖ Recueillir avec soin ce qui se dit : *Après tout, lorsqu'il s'agit de décréter une constitution populaire, je n'ai que faire des docteurs; je* ME METS *tout simplement* AUX ÉCOUTES *du peuple.* (Cormen.)

— *Tribune aux écoutes*, Tribune d'où les docteurs de Sorbonne pouvaient, sans être vus, suivre commodément les discussions publiques.

— Art milit. Petites galeries de mine d'où l'on peut entendre si le mineur ennemi travaille et chemine. ‖ Sentinelles placées dans ces galeries pour suivre le travail de l'ennemi : *Au moyen âge, le connétable et le grand maître des arbalétriers avaient seuls le droit de poser des* ÉCOUTES.

— Vener. Nom donné aux oreilles du sanglier.

— Adj. f. *Sœur écoute*, Religieuse qui en accompagne une autre au parloir pour entendre la conversation échangée entre celle-ci et les visiteurs : *La* SŒUR ÉCOUTE, *avertie par l'abbesse, s'était retirée.* (G. Sand.)

ÉCOUTE s. f. (é-kou-te — du germanique : suédois *skot*, allemand *schote*, danois *shiöd*, anglais *sheet*, hollandais *schoot*, ancien haut allemand *scoz*, lambeau, anglo-saxon *sceat*, gothique *skauts*. Il est probable que ces dernières formes se rattachent à la racine sanscrite *kad*, *kand*, *skad*, *skand*, fendre, diviser, déchirer, mettre en pièces, d'où le grec *kedazô*, *skedazô*, fendre, diviser, le lithuanien *kedeti*, se fendre, et *kâsti*, mordre) Mar. Cordage qui sert à fixer le point inférieur de sous le vent d'une basse voile et les deux points des voiles hautes, ces dernières n'ayant, à proprement parler, pas d'amures : ÉCOUTE *de la misaine.* ÉCOUTE *du vent du grand hunier.* ÉCOUTE *de sous le vent du perroquet de fougue. A bord, une* ÉCOUTE, *un seul cordage imprudemment largué, une fausse impulsion donnée au gouvernail, peuvent compromettre la sûreté du navire et de l'équipage.* (E. Sue.) ‖ *Ecoute de revers*, Celle qui est fixée au point d'amure d'une basse voile, au vent, et par suite qui est actuellement sans usage. ‖ *Fausse écoute*, Ecoute supplémentaire servant à renforcer la première dans le gros temps. ‖ *Donner un coup d'écoute*, Appuyer sur l'écoute lorsqu'elle s'est peu à peu relâchée sous l'effort du vent. ‖ *Tenter un coup d'écoute*, Forcer de voiles par une forte brise, quand il est indispensable d'augmenter la vitesse du navire, dans une fuite ou une chasse. ‖ *Avoir le vent entre deux écoutes*, Marcher vent arrière. ‖ *Etre sous l'écoute d'un bâtiment*, Etre très-près de lui, sous le vent : *Le commandant du Foley saisit son porte-voix et intima au corsaire l'ordre de venir* SOUS SON ÉCOUTE. (Cooper.)

ÉCOUTÉ, ÉE (é-kou-té) part. passé du v. Ecouter. A qui ou à quoi l'on prête l'oreille, que l'on cherche à entendre : *Sermon* ÉCOUTÉ *sans dormir. Prédicateur* ÉCOUTÉ *avec recueillement. Musique* ÉCOUTÉE *avec plaisir.*

— Par extens. Accueilli favorablement; exaucé : *Un amant* ÉCOUTÉ. *Une prière* ÉCOUTÉE. *Je suis* ÉCOUTÉ *de la sœur de don Alphonse.* (Le Sage.)

Un hymen et des vœux dignes d'être *écoutés*.
RACINE.

‖ Dont on goûte les avis; que l'on goûte, en parlant des avis : *Un père* ÉCOUTÉ *de ses enfants. Des conseils* ÉCOUTÉS *avec respect. Esope était plus* ÉCOUTÉ *à la cour de César que Solon.* (De Ségur.)

Le docteur n'instruit plus dès qu'il devient pédant;
On n'est plus *écouté* quand on parle en grondant.
BOILEAU.

Un patelin est bien mieux *écouté*
Qu'un sage moniteur qui dit la vérité.
ROCHER.

— Fig. Dont on tient compte, que l'on prend pour règle de sa conduite :

Le sang de vos rois crie et n'est point *écouté*.
RACINE.

— Manége. *Mouvements écoutés*, Mouvements qui ont de la précision. ‖ *Pas écouté*, Pas d'école dans lequel le cheval se balance entre les talons sans se jeter ni sur l'un ni sur l'autre.

ÉCOUTEMENT s. m. (é-kou-te-man — rad. *écouter*). Action d'écouter, de prêter l'oreille : *Il ne faut qu'un moment, je ne dis pas d'attention, mais d'*ÉCOUTEMENT, *pour comprendre et recevoir en soi les beautés de la Bible.* (J. Joubert.) ‖ Inusité.

ÉCOUTER v. a. ou tr. (é-kou-té — du lat. *auscultare*, même sens. Pour plus de détails, v. l'article de linguistique). Prêter l'oreille pour ouïr, chercher à entendre : ÉCOUTER *un sermon.* ÉCOUTER *le bruit de la mer.* ÉCOUTER *un morceau de musique. Parlez bas, on nous* ÉCOUTE. *Après avoir fait un art d'apprendre la musique, on devrait bien en faire un de l'*ÉCOUTER. (D'Alemb.) *Il faut* ÉCOUTER *les orateurs et non les lire.* (Cormen.) *Celui qui s'empresse de parler invite les autres à se taire, mais non à l'*ÉCOUTER. (Beauchêne.) *Une chose qu'il faut* ÉCOUTER *pour la comprendre nous déplaît, car le Français n'écoute jamais que lui-même.* (Th. Gaut.)

Amis, dans ce palais, on peut nous *écouter*.
CORNEILLE.

Ah! demeurez, seigneur, et daignez m'*écouter*.
RACINE.

— Par ext. Prêter attention à, tenir compte des paroles de : *Je n'*ÉCOUTE *pas de pareilles sornettes. Ne l'*ÉCOUTEZ *pas, c'est un menteur. N'*ÉCOUTE *pas le médisant; il médira de toi comme il médit des autres.* (Max. orient.) *Pour faire* ÉCOUTER *ce qu'on dit, il faut se mettre à la place de ceux à qui l'on parle.* (J.-J. Rouss.)

Ce sont les beaux discours que l'on n'écoute pas.
A. DE MUSSET.

Écoutez tout le monde, assidu consultant :
Un fat quelquefois ouvre un avis important.
BOILEAU.

Apprenez que tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui *l'écoute.*
LA FONTAINE.

‖ Goûter, se complaire, prendre plaisir à, aux paroles de : ÉCOUTER *les avis d'un père.* ÉCOUTER *des propos galants.* ÉCOUTER *un amant. Gardez-vous d'*ÉCOUTER *des paroles douces.* (Fén.) ÉCOUTEZ *celui qui vous aime assez pour vous contrarier et vous déplaire en vous représentant la vérité.* (Fén.)

Je t'ai trop *écouté*; sans toi, sans tes discours,
Je connaîtrais la paix qui fait les heureux jours.
PONSARD.

‖ Accueillir, exaucer : ÉCOUTER *la prière d'un malheureux. Il remercia Neptune d'*AVOIR ÉCOUTÉ *ses vœux.* (Fén.)

Mais non, j'espère encor, Judith nous sauvera.
Elle a longtemps souffert et Dieu *l'écoutera.*
Mme E. DE GIRARDIN.

— Fig. Céder, obéir à, se laisser guider par : ÉCOUTER *la raison.* ÉCOUTER *sa colère. N'*ÉCOUTER *que son désespoir.* ÉCOUTER *la voix de la nature. Obéissons à la nature, nous connaîtrons avec quelle douceur elle règne, et quel charme on trouve, après l'*AVOIR ÉCOUTÉE, *à se rendre un bon témoignage de soi.* (J.-J. Rouss.) ÉCOUTEZ *votre conscience, elle vous dicte votre devoir.* (J.-J. Rouss.) *L'expérience ne suffit presque jamais à ceux à qui elle est nécessaire pour* ÉCOUTER *la raison.* (Senancourt.) *Ce n'est pas assez d'*ÉCOUTER *la nature, il faut l'interroger; ce n'est pas assez d'observer, il faut expérimenter.* (V. Cous.) *Quand l'opinion et la nature se combattent dans le cœur d'un citoyen, c'est la nature qu'il faut* ÉCOUTER. (Lamart.)

Sabine, *écoutez* moins la douleur qui vous pousse.
CORNEILLE.

Pylade, je suis las d'*écouter* la raison.
RACINE.

Les lois n'*écoutent* pas l'amitié paternelle.
VOLTAIRE.

Il *a* trop *écouté* son fol emportement.
C. DELAVIGNE.

— Absol. : *Qui parle sème; qui* ÉCOUTE *récolte.* (Anc. prov.) *La nature nous a donné deux oreilles et une seule bouche, pour nous apprendre qu'il faut plus* ÉCOUTER *que parler.* (Caton.) *Théophile* ÉCOUTE; *il veille sur tout ce qui peut servir de pâture à son esprit d'intrigue, de médiation ou de ménage.* (La Bruy.) *Bien* ÉCOUTER *et bien répondre sont une des plus grandes perfections que l'on puisse avoir dans la conversation.* (La Rochef.) *Les grandes douleurs n'accusent ni ne blasphèment, elles* ÉCOUTENT. (A. de Muss.) ÉCOUTER *est, de toutes les manières d'apprendre, celle qui donne le moins de peine.* (Andrieux.) ÉCOUTER *est pour la grande étude de l'humanité, ce que voir est pour celle du monde sensible.* (De Gerando.) *On n'est pas plus disposé à* ÉCOUTER *qu'à croire les autres plus spirituels que soi.* (Laténa.) *Savoir* ÉCOUTER *est une preuve de bon sens, de politesse et d'expérience.* (Laténa.) *Les enfants* ÉCOUTENT *peu, mais ils imitent volontiers.* (Mioland.)

. . . Il n'est rien de tel qu'*écouter* pour entendre.
E. AUGIER.

J'étais là, j'*écoutais* avec toute mon âme.
V. HUGO.

— S'emploie pour préparer un correctif, une parole que l'on va prononcer et que l'on juge opposée à l'opinion de ceux à qui l'on s'adresse : *Dame,* ÉCOUTEZ, *je ne pouvais pas me sacrifier pour lui.*

— *Ecoute, écoutez,* Se dit pour appeler quelqu'un, ou simplement pour éveiller son attention sur ce qu'on va dire : *Holà!* ÉCOUTE. *Un tel,* ÉCOUTEZ, *j'ai quelque chose à vous dire.* (Acad.)

Bajazet, *écoutez*, je sens que je vous aime!
RACINE.

Vois quel est Mahomet; nous sommes seuls; *écoute*:
Je suis ambitieux; tout homme l'est sans doute.
VOLTAIRE.

— *Se faire écouter,* Captiver l'attention : *Il ne suffit pas de parler, il faut savoir* SE FAIRE ÉCOUTER. *Sa voix se fait entendre à force de* SE FAIRE ÉCOUTER. (L. Enault.)

— *N'écouter que d'une oreille,* Écouter avec distraction, ne prêter qu'une faible attention : *J'ai beau lui faire des remontrances, il* NE *m'*ÉCOUTE QUE D'UNE OREILLE. (Acad.)

— *N'écouter que soi-même,* Ne prendre conseil que de soi, ne suivre l'avis de personne.

— *Ecouter son mal,* En prendre souci, s'en préoccuper à l'excès.

— Loc. prov. *Sonne comme il écoute,* Se dit par plaisanterie et en renversant la phrase *écoute comme il sonne,* lorsqu'une personne s'imagine entendre un bruit qui ne s'est pas produit.

— Manége. *Ecouter son cheval,* Veiller à ne pas le déranger de son allure, quand il manie bien. ‖ *Écouter les talons,* Se dit du pas qui ne se jette ni sur l'un ni sur l'autre talon.

— Théâtre. *Savoir écouter,* Avoir l'air bien attentif tandis que parle l'interlocuteur.

S'écouter v. pr. Etre écouté : *Une musique semblable doit* S'ÉCOUTER *avec recueillement.*

— Fam. Prendre trop de souci de sa personne, se préoccuper trop de sa santé, de son intérêt, de sa passion : *Il n'eut pas seulement un rhume et apprit bien vite à ne plus* S'ÉCOUTER, *à ne plus se plaindre à sa mère de ses petites souffrances.* (G. Sand.) ‖ A. Chénier a ennobli cette expression familière :

Le fer libérateur qui percerait mon sein
Déjà frappe mes yeux et frémit sous ma main,
Et puis mon cœur *s'écoute* et s'ouvre à la faiblesse.

— Fig. Prêter attention à ce que l'on dit, ne parler qu'avec réflexion : *Il est plus facile d'écouter les autres que de* S'ÉCOUTER *soi-même.* (Mme de Puisieux.) ‖ Tourner sur soi-même sa propre attention : *Qui* S'ÉCOUTE *vivre entend venir la mort.* (Bongeart.)

— *S'écouter parler* ou simplement *S'écouter,* Se complaire dans ses paroles, parler d'un air satisfait de soi : *Voltaire n'était pas comme beaucoup de personnes d'esprit, qui* S'ÉCOUTENT PARLER *avec une telle satisfaction d'elles-mêmes, qu'il n'en reste plus pour autrui.* (Mme d'Abrantès.) *Il n'y a pas de gens que l'on écoute moins que ceux qui* S'ÉCOUTENT *le plus.* (Naudé.)

— Réciproq. Ecouter les paroles l'un de l'autre : ÉCOUTEZ-VOUS, *si vous voulez vous comprendre et vous accorder.*

— **Encycl.** Linguist. *Ecouter* vient du latin *auscultare*, d'où l'italien *ascoltare*. Caper, grammairien latin, remarque qu'il ne faut point prononcer *ascultare*, ce qui prouve que, au temps où vivait Caper, cette prononciation était populaire ; elle a, du reste, été conservée par les langues romanes; quelques-unes ont changé l'*as* initial en *es*, par une méprise très-naturelle, ainsi que le fait très-judicieusement observer M. Littré, tant de mots commençant par *es*. Les étymologistes croient que *aus-cultare* est composé de *aus*, ancienne forme singulière d'*aures*, oreille, et *cultare* ou *clutare*, fréquentatif de *cluere*, entendre, percevoir par l'oreille. Le latin *cluo, cluere*, se rapporte à la racine sanscrite *çru*, entendre, d'où *çravas*, gloire, renommée, ce qui est entendu au loin; *çruta*, fameux. En grec, *çru* devient *klu*, et il en dérive *kleos*, gloire, pour *klefos*, avec digamma, exactement *çravos*, *klutos*, célèbre, *çruta*. Du latin *cluo* dérivent également *inclutus*, *inclitus*, célèbre. Les langues celtiques nous offrent également *clu* pour racine, dans l'ancien irlandais *cluu*, gloire, renommée; moderne *cliu*, même sens, *cliutach*, célèbre, *cloth*, renommée, louange. Comparez *clionim*, entendre, *clos*, audition, *cluas*, oreille. Cymrique *clod*, renommée, *clyw*, audition, *clust*, oreille. Les langues germaniques présentent une double forme *hru* et *hlu* dans l'ancien allemand *hruom*, *hrôm*, gloire; moderne *ruhm*, *hliumunt* et *leumund*, renommée, rumeur; l'anglo-saxon *hlysa*, *hliosa*, gloire, *hlysan*, ancien allemand *hlôsen*, célébrer, etc. Comparez le gothique *hliuma*, *hliuth*; ouïe, le scandinave *hlust*, oreille, etc. Enfin, l'ancien slave *sluti*, entendre, donne naissance à *sluttiiê*, *slava*, *slavitsa*, gloire, *slavinu*, glorieux, comme à *slovo*, parole, termes qui se retrouvent dans tous les dialectes. De là le lithuanien *szlowe*, gloire. Le nom même des Slaves se rattache à cette racine; ils se désignaient en effet par la dénomination d'*illustres*, de *glorieux*. Cet accord des formes dans toutes les langues aryennes est assurément remarquable et mérite bien d'être signalé.

— **Allus.** histor. **Frappe, mais écoute**, Réponse fameuse de Themistocle. V. FRAPPER.

ÉCOUTE-S'IL-PLEUT s. m. Moulin qui n'est alimenté que par des eaux sujettes à tarir, et qui a souvent besoin de la pluie pour fonctionner.

— Fam. Chose douteuse, sur laquelle on ne peut compter : *Monsieur l'évêque, l'immortalité de l'homme est un* ÉCOUTE-S'IL-PLEUT. (V. Hugo.)

ÉCOUTEUR, EUSE s. (é-kou-teur, eu-ze — rad. *écouter*). Personne qui écoute, qui prête attention à ce qu'on dit; auditeur : *Les bons* ÉCOUTEURS *font les bons pasteurs.* (Méré.) *Il se rongeait les poings de dépit de ne pouvoir compter sur assez de patience et de docilité dans ses* ÉCOUTEURS *les plus complaisants et les plus assidus.* (Ch. Nod.) *O volupté de l'*ÉCOUTEUR! *si bien connue des Arabes, lorsque le soir, assis sur leurs talons, les yeux mi-fermés, la tête ballante, ils se laissent aller aux récits du poëte.* (X. Saintine.) ‖ Personne qui cherche à surprendre les conversations, à pénétrer les secrets d'autrui : *Vous me savez assez alerte pour voir les gens sans qu'ils m'aperçoivent, et assez maligne pour persifler les* ÉCOUTEURS. (J.-J. Rouss.) *Ah! ah! fit l'*ÉCOUTEUR, *non pas aux portes, mais aux fenêtres; ah! ah! la visite était attendue!* (Alex. Dum.)

— Adjectiv. Manége. V. ÉCOUTEUX, qui est plus usité.

ÉCOUTEUX, EUSE adj. (é-kou-teu, eu-ze — rad. *écouter*). Manége. Se dit du cheval qui se laisse distraire par les bruits et les objets qui le frappent, ou qui ne part pas de la main franchement : *Cheval* ÉCOUTEUX. *Jument* ÉCOUTEUSE. ‖ On dit quelquefois ÉCOUTEUR.

ÉCOUTILLE s. f. (é-kou-ti-lle; *ll* mll.) Ouverture rectangulaire ménagée au milieu des ponts d'un bâtiment pour donner accès dans la cale : ÉCOUTILLE *d'avant.* ÉCOUTILLE *d'arrière. Ouvrir, fermer les* ÉCOUTILLES. ‖ *Écoutilles d'appareil,* Petites ouvertures pratiquées, le long du bord, sur le pont supérieur des pontons servant à un abatage en carène, pour le passage des garants de caliornes. ‖ *Écoutille de belle* ou *de baile,* Grand panneau ouvert entre le grand mât et le mât de misaine, par où passaient autrefois les chaloupes et canots qu'on embarquait quand on prenait la mer : *L'*ÉCOUTILLE DE BELLE *est ce que, au* XVIIIe *siècle et encore pendant les vingt premières années du* XIXe *siècle, on appelait la* grand'rue. (Jal.)

ÉCOUTILLON s. m. (é-kou-ti-llon; *ll* mll. — dimin. d'*écoutille*). Mar. Ouverture pratiquée dans le panneau d'une écoutille ou contre les mâts, dans les ponts supérieurs, pour recevoir le pied d'un mât de hune.

ÉCOUTOIR s. m. (é-kou-toir — rad. *écouter*). Appareil acoustique qu'on approche de l'oreille pour mieux entendre :

Déjà le cercle entier a, par un doux murmure,
Invité le lecteur qui se met en devoir;
Déjà, pour secourir son oreille peu sûre,
Orgon vers lui tourne son *écoutoir*.
DELILLE.

‖ Inus. On dit CORNET ACOUSTIQUE.

ÉCOUVETTE s. f. (é-kou-vè-te — dimin. de l'ancien français *escoube*, balai; du latin *scopæ*, *scopula*, balai; de *scopa*, brin, petite branche; irlandais erse, *scuab*, *sguab*, balai; cymrique *ysgub*. Comparez le gothique *skuft*, ancien allemand *scuft*, *scufi*, chevelure; l'allemand moderne *schopf*, bouquet, crête, queue; le polonais *czub*, touffe, crête, plumet, *czupryna*, touffe de cheveux, *czubac*, arracher, cueillir; le lithuanien *czopti*, prendre, saisir, *czupoti*, toucher, *czupikkas*, touffe de cheveux, etc. Le corrélatif sanscrit semble se trouver dans *kshupa*, *kshumpa*, *chupa*, buisson, sens qui se rapproche beaucoup des acceptions de balai, touffe, plumet, bouquet. La racine *chup*, toucher, exactement le lithuanien *czupoti*, est peut-être prendre, cueillir. Le lithuanien *czopti* et le polonais *czubac* donneraient au pluriel, pour sens primitif, ce qui est cueilli, saisi, réuni). Techn. Petit balai de bouleau pelé, avec lequel les épinceteuses époussètent le drap, afin d'en faire tomber toutes les épluchures qu'elles en ont extraites. ‖ Brosse à manche servant aux ouvriers apprêteurs pour humecter les plaques destinées à chauffer les étoffes pendant le pressage. ‖ Instrument dont on se sert pour mouiller le charbon sur la forge, et qui est le plus souvent un petit balai de bouleau ou de bruyère à manche court; quelquefois une simple poignée de vieux chiffons, de filasse ou de soies de sanglier, attachée à l'extrémité d'un manche. On dit aussi GOUPILLON.

ÉCOUVILLON s. m. (é-kou-vi-llon; *ll* mll. — V. ÉCOUVETTE pour l'étym.). Techn. Instrument composé d'un morceau de linge ou de feutre adapté à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer le four : *Elle me fit asseoir devant une table de pierre qu'elle couvrit d'une nappe qui avait l'air d'un* ÉCOUVILLON *de four.* (Le Sage.)

— Artill. Instrument composé d'une brosse cylindrique faite de poils de sanglier et emmanchée sur une longue hampe munie d'un tire-bourre, dont on se sert pour nettoyer l'âme des bouches à feu avant de les charger : *Dans l'artillerie de siége et de place, la même hampe porte d'un côté l'*ÉCOUVILLON *et de l'autre le refouloir. La brosse de l'*ÉCOUVILLON *actuel a remplacé une peau de mouton. Les premiers servants de droite et de gauche, après avoir enfoncé l'*ÉCOUVILLON *au fond de l'âme de la pièce, le tournent plusieurs fois dans le sens convenable pour faire prendre le tire-bourre, et ils le retirent en continuant à tourner dans le même sens; alors le premier servant de droite l'appuie sur le bourrelet de la pièce, le frappe plusieurs fois en dévirant, pour faire tomber la crasse et les culots de gargousse, et il le passe au deuxième servant qui le pose sur le pont.* (Canonnier marin.)

— Mar. *Ecouvillon d'abordage,* Ecouvillon dont la hampe, au lieu d'être de bois, est faite d'un bout de filin de 0m,06 à 0m,08 de diamètre, et dont on se sert quand les mantelets des sabords sont fermés ou que, deux bâtiments étant bord à bord, il est impossible de se servir de l'écouvillon ordinaire à manche rigide. ‖ *Ecouvillon de tube,* Baguette de fils de laiton tordus, munie à une extrémité d'une tête de poils de blaireau, et dont on se sert pour nettoyer les petits tubes.

— Chir. Sorte de petite brosse dont on se sert pour enlever les fausses membranes et les mucosités de la trachée-artère.

— **Encycl.** Artill. L'*écouvillon* est un des instruments principalement employés dans la manœuvre du canon, dont il aide à bourrer la charge et dont il nettoie l'intérieur après chaque coup. L'*écouvillon* est une tige rigide de bois assez fort, terminée, à l'une de ses extrémités, par un refouloir du diamètre du calibre de la pièce d'artillerie, et à l'autre extrémité par une brosse cylindrique que l'on mouille après chaque décharge, non-seulement afin de refroidir la pièce, mais encore pour que la brosse ne soit pas brûlée par la poudre enflammée qui reste logée dans les crevasses du métal.

« L'*écouvillon*, dit le général Bardin (*Dictionnaire de l'armée*), est composé d'un manche garni de peau de mouton; il est en usage depuis 1598, suivant Moritz-Meyer. En 1666, il était, dit-il, recouvert de peau de chèvre ou de brins de chanvre... En 1726, il commençait à être en manière de brosse. »

L'*écouvillon* peut devenir une arme de défense terrible entre les mains des servants, lorsque ceux-ci ont à soutenir le choc d'une prise d'assaut de la pièce qu'ils servent; il devient alors une massue propre à faire reculer les assaillants les plus intrépides. Aussi son importance dans les manœuvres de l'artillerie lui donne-t-elle une place marquée dans les emblèmes qui caractérisent cette arme; sa forme se prête, du reste, très-bien à entrer dans la composition d'un trophée de guerre, et les chants des artilleurs le célèbrent dans leurs vers :

Laissons là nos canons
Et nos *écouvillons.*
Plus tard, nous reviendrons
Charger nos batteries.
L'ennemi n'est pas là,
Mais, quand il reviendra,
Nous crierons : halte-là!
L'étranger ne pass' pas.

(V. CANON, ARTILLERIE, SERVANT, REFOULOIR, etc.)

— Chir. L'*écouvillon* est un instrument indispensable pour l'opération de la trachéotomie. On s'en sert aussitôt après l'incision de la trachée pour enlever les mucosités et les fausses membranes qui tapissent la trachée-artère dans les cas de croup. Il y a deux *écouvillons*. L'un, *écouvillon* d'éponge, est le plus généralement employé. C'est un petit morceau d'éponge très-fine attaché à l'extrémité d'une tige de baleine longue de 0m,16 à 0m,21. Une fois la trachée ouverte, on plonge cet instrument et on lui fait exécuter un mouvement de rotation. On le retire et, après avoir exprimé l'éponge et enlevé le mucus qui la recouvre, on répète l'opération. L'autre *écouvillon* est une espèce de petite brosse faite de cuirs très-souples et très-rapprochés, disposés entre les branches d'un fil de laiton replié sur lui-même. On l'introduit exactement de la même façon que l'*écouvillon* d'éponge, et l'on ne cesse de s'en servir que lorsqu'on a enlevé toutes les fausses membranes et mucosités qu'on entend dans la trachée.

ÉCOUVILLONNAGE s. m. (é-kou-vi-llona-je; *ll* mll. — rad. *écouvillonner*). Action d'écouvillonner : L'ÉCOUVILLONNAGE *du four.*

ÉCOUVILLONNÉ, ÉE (é-kou-vi-llo-né; *ll* mll.) part. passé du v. Ecouvillonner : *Canon* ÉCOUVILLONNÉ. *Pièce* ÉCOUVILLONNÉE.

ÉCOUVILLONNER v. a. ou tr. (é-kou-vi-llo-né; *ll* mll. — rad. *écouvillon*). Techn. Nettoyer avec l'écouvillon, en parlant d'un four : ÉCOUVILLONNER *le four.* ‖ Mouiller légèrement, en parlant du charbon.

— Artill. Nettoyer avec l'écouvillon, en parlant d'un canon : ÉCOUVILLONNER *la pièce.*

ECPÉRISPASME s. m. (è-kpé-ri-spa-sme — gr. *ekperispasma*; de *ek*, de; *peri*, autour; *spasma*, contraction). Antiq. gr. Evolution des troupes grecques, qui équivalait à trois quarts de conversion.

ECPHANTIDE, poëte comique athénien, qui vivait probablement vers 460 av. J.-C. Nous ne connaissons de lui que le titre d'une de ses comédies, les *Satyres*. Les poëtes, ses rivaux, l'avaient surnommé *Capnias* (l'Enfumé); on ignore la raison de ce sobriquet singulier.

ECPHANTUS, disciple de Pythagore, né vers 510 av. J.-C. Il attribuait à la terre un mouvement de rotation autour de son axe. La doctrine du mouvement de la terre avait, du reste, été adoptée par presque tous les pythagoriciens, Héraclide de Pont, Philolaüs de Crotone, etc., et aussi par Platon dans sa vieillesse.

ECPHONÈME s. m. (è-kfo-nè-me — gr. *ekphonêma*; de *ek*, de; *phonêma*, intonation). Didact. Exclamation, interjection, mots incomplets servant à exprimer la surprise ou une passion violente.

ECPHOROME s. m. (è-kfo-ro-me — du gr. *ekphorêma*, saillie). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, formé aux dépens des pimélies, et qui doit son nom à la saillie que forme chez lui la base du thorax.

ECPHRACTIQUE adj. (è-kfra-kti-ke — gr. *ekphraktikos*; de *ek*, de; *phrassein*, boucher). Méd. Apéritif : *Aliments* ECPHRACTIQUES.

— s. m. Remède, substance ecphractique : *Employer les* ECPHRACTIQUES.

— **Antonymes.** Astringent, catastaltique, constrictif, constringent, restringent, styptique, synérétique.

ECPHRASTE s. m. (è-kfra-ste — du gr. *ek*, de; *phrazô*, je parle). Interprète; traducteur. ‖ Peu usité.

ECPHYMOTE ou **ECPHIMOTE** s. m. (è-kfi-mo-te — du gr. *ekphuma*, produit). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des iguanes et dont l'unique espèce habite l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Ce genre de reptiles sauriens, voisin des marbres ou des polychres, appartient à la famille des iguaniens. Il a la tête couverte de plaques; des dents comprimées aux mâchoires et au palais; le corps garni de petites écailles rhomboïdales, carénées et imbriquées. Par la forme générale, les *ecphymotes* se rapprochent des agames. Le type de ce genre est l'*ecphymote à collier*, qui habite le Brésil. Ce saurien atteint environ

0m,25 de longueur totale, et son corps est un peu plus gros que le pouce; c'est à peu près la taille de nos geckos; sa couleur est d'un gris cendré, avec des taches blanchâtres et un demi-collier noir. Ses mœurs sont peu connues. Sa morsure est complètement inoffensive.

ECPHYSE s. f. (è-kfi-ze — du gr. *ek*, de; *phusis*, nature). Méd. Appendice quelconque du corps humain.

ECPHYSÈSE s. f. (è-kfi-zè-ze — gr. *ekphusêsis*, action de souffler). Méd. Essoufflement, expiration bruyante et rapide.

ECPIESME s. f. (è-kpi-è-sme — du gr. *ekpiezô*, je presse). Chir. Fracture du crâne dans laquelle les esquilles compriment la masse du cerveau.

ECPLECTIQUE adj. (è-kplè-kti-ke — rad. *ecplexie*). Méd. Qui a rapport à l'ecplexie, qui est de la nature de l'ecplexie : *Stupeur* ECPLECTIQUE.

ECPLÉOPE s. m. (è-kplé-o-pe — du gr. *ekpleos*, complet; *pous*, pied). Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des chalcides, et dont l'unique espèce habite le Brésil.

ECPLÉRÔME s. m. (è-kplé-rô-me — gr. *ekplêrôma*, complément). Chir. Coussinet qui sert de remplissage dans le pansement d'une fracture.

ECPLEXIE s. f. (è-kplé-ksî — du gr. *ekplêksis*, effroi). Pathol. Stupeur causée par une grande surprise.

ECPTOME s. m. (è-kptô-me — du gr. *ekptôma*, chute). Chir. Déplacement des parties d'une fracture ou des os luxés.

ECPYÈME s. m. (è-kpi-è-me — gr. *ekpuêma*, abcès). Méd. Suppuration, abcès.

ECPYÉTIQUE adj. (è-kpi-é-ti-ke). Méd. Suppuratif, qui a rapport à l'ecpyème.

ECQUEVILLY (Armand-François HENNEQUIN, marquis D'), général français, né en 1747, mort en 1830. Il servit d'abord dans les armées du roi et obtint, en 1788, le grade de maréchal de camp. Il émigra en 1791 et s'attacha à la personne du prince de Condé, qui lui confia le commandement d'un escadron de déserteurs. Il rentra en France à la suite de Louis XVIII, présida la commission militaire qui condamna à mort le général Gilly, fut nommé successivement directeur général du dépôt de la guerre, inspecteur général du corps des ingénieurs géographes, puis du comité de la guerre. Mis à la retraite en 1818, il reçut en 1820 le brevet de marquis. Il a écrit une relation de ses campagnes sous le prince de Condé, et un éloge du même prince qui fut publié par le *Moniteur*.

ÉCRABOUIR (S') v. pr. (é-kra-bou-ir). Techn. Syn. de S'ÉCACHER, en parlant du fer rouverin.

ÉCRACHE s. m. (é-kra-che). Argot. Passeport. ‖ *Ecrache-tarte*, Faux passe-port.

ÉCRACHER v. a. ou tr. (é-kra-ché — rad. *écrache*). Argot. Exhiber, en parlant d'un passe-port : ÉCRACHER *son passe-port*.

ÉCRAI s. m. (é-krè). Agric. Milieu de la raie faite par la charrue.

ÉCRAIGNE s. f. (é-krê-gne; *gn* mll.). Nom que l'on donnait autrefois en Bourgogne aux chaumières ou huttes construites par les paysans. ‖ Veillée que l'on faisait dans une de ces huttes : *Tabourot a écrit les* ÉCRAIGNES *dijonnaises*.

ÉCRAINIER s. m. (é-krè-nié — rad. *écran*). Nom que l'on donnait autrefois aux layetiers.

ÉCRAN s. m. (é-kran. — Pour l'étymologie voir l'article de linguistique ci-après). Petit instrument qu'on tient à la main pour se garantir la figure et surtout les yeux de l'action directe du feu : *Elle agitait un* ÉCRAN *fait de plumes d'oiseaux indiens*. (Balz.) *Autrefois, pour s'approcher des grandes cheminées, où l'on brûlait d'énormes tronçons d'arbres, on se garantissait par des* ÉCRANS *d'osier, ou bien l'on mettait ses jambes dans des espèces de paniers*. (Dezobry.) ‖ Petit meuble monté sur deux pieds et servant au même usage.

— Par ext. Ce qui remplit l'office de l'écran : *Se faire un* ÉCRAN *avec sa main, avec son chapeau*. ‖ Objet interposé qui empêche de voir ou qui protège : *L'iris est un* ÉCRAN *qui préserve la rétine d'une lumière trop vive*.

— Par dénigr. Mauvaise peinture, par allusion à celles dont on couvrait autrefois les écrans : *Ce sont des* ÉCRANS *que ces toiles sans air, sans profond, où les peintres craignent de mettre de la couleur*. (Balz.)

— Fam. Chaperon, ce qui met quelqu'un à couvert, ce qui substitue à sa responsabilité la responsabilité d'un autre : *Si je continuais à vous servir de paravent ou d'*ÉCRAN, *vous me mépriseriez singulièrement*. (Balz.)

— B.-arts. Toile blanche tendue sur un châssis, avec laquelle les peintres et les graveurs amortissent l'éclat du jour.

— Archit. Barrière à jour, de pierre, de bois ou de métal, qui sépare du reste de l'église le chœur, le sanctuaire ou une chapelle : *Il y a une grande quantité d'*ÉCRANS *richement sculptés dans les églises d'Angleterre*. (Dezobry.)

— Techn. Plaque de fer suspendue devant une forge pour garantir la figure des ouvriers : *Anciennement, les serruriers ne mettaient point d'*ÉCRAN *à leur forge : ils se servaient d'un masque percé*. (Landrin.) ‖ Cercle de bois couvert d'une toile, dont les verriers s'entourent la tête pour se garantir de l'ardeur du feu.

— Mécan. Plaque de tôle ayant la forme et la grandeur de l'ouverture du cendrier d'une machine à vapeur, et servant à boucher ce dernier lorsqu'on laisse tomber les feux : *Au moyen des* ÉCRANS, *qui arrêtent la circulation de l'air dans les foyers, on évite ces refroidissements subits qui fatiguent les tôles jusqu'au point de les faire éclater*.

— Chem. de fer. Plaque de tôle percée de trous munis de verres, que l'on place quelquefois sur la locomotive pour protéger le mécanicien contre le vent et la pluie. ‖ On l'appelle aussi LUNETTE.

— Phys. Tableau blanc sur lequel on fait tomber l'image d'un objet.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *écran* présente une analogie évidente avec l'anglais *screen*, d'origine douteuse, comme le français. Diez le tire de l'allemand *schragen*, chose dressée, qui se relie probablement par l'ancien germanique à la racine sanscrite *rag*, *arg*, *rêg*, primitivement se mouvoir en ligne droite, d'où l'acception secondaire de briller, se mouvoir en ligne droite comme le rayon. Cette racine *rag* apparaît dans le grec *ò-regô*, s'étendre en ligne droite, gothique *uf-rakjan*, étendre, etc., latin *rego* et *rectus*, anglo-saxon *recan* et *riht*, gothique *raihts*, scandinave *relts*, ancien allemand *reht*, d'une signification exactement semblable à celle du latin *rectus*. D'autres étymologistes tirent le mot *écran* de l'ancien haut allemand *scranna*, banc, qu'ils comparent au persan *kûrsi*, kourde *kursi*, chaise, lithuanien *krase*, *krasele*, même sens, *kreslas*, fauteuil, *krastis*, s'asseoir, russe *kresla*, polonais *krzesto*, fauteuil; mais ce rapprochement nous semble bien douteux. Si l'on pouvait expliquer l'intercalation de l'*r*, il vaudrait sans doute mieux rapprocher la forme germanique *scrauna* du latin *scamnum*, siége, banc, qui a aussi pour corrélatif dans le germanique même l'ancien allemand *scamal*, anglo-saxon *scemol*, *scamel*; ancien slave *skominu*, russe *skamia*, banc; lithuanien *skomia*, table. D'après Kuhn, *scamnum* est pour *scabnum*, comme l'indique le diminutif *scabellum*, et appartient à la racine sanscrite *skabh*, *skambh*, *skabhnôti*, *skambatê*, appuyer, soutenir, latin *fulcire*, comme à ce dernier verbe *fulcrum*, lit, sofa. Les formes lithuano-slaves et germaniques auraient alors perdu le *bh* de la racine. Cette étymologie est appuyée, du moins pour *scamnum*, par l'irlandais *scabhal*, échafaudage, porche, hutte, dont les significations différentes de *scabellum* s'expliquent également bien par la racine *skabh*.

ÉCRANCHER v. a. ou tr. (é-kran-ché). Syn. d'ÉCLANCHER. V. ce mot.

ÉCRAPER v. a. ou tr. (é-kra-pé — angl. *to scrape*, ratisser). Décrotter, gratter : ÉCRAPER *le bas de son pantalon*. ÉCRAPER *de vieilles briques pour les employer de nouveau*. ‖ Mot usité sur les côtes de la Manche.

ÉCRAPETTE s. f. (é-kra-pè-te — rad. *écraper*). Sur les côtes de la Manche, Petit balai de chiendent que l'on emploie à divers usages de propreté.

ÉCRASABLE adj. (é-kra-za-ble — rad. *écraser*). Qui peut être écrasé; qui mérite d'être écrasé : *Des pierres facilement* ÉCRASABLES. *Le Pogge, dans une de ses satires, avait appelé Philelphe bouc puant, monstre cornu, boute-feu exécrable et* ÉCRASABLE. (***.)

ÉCRASAGE s. m. (é-kra-za-je — rad. *écraser*). Action d'écraser, de broyer : ÉCRASAGE *de graines oléagineuses. L'écueil à éviter dans un* ÉCRASAGE *mécanique du raisin serait le broyage des rafles et des pepins*. (Morog.)

ÉCRASANT (é-kra-zan) part. prés. du v. Ecraser : *En* ÉCRASANT *l'anarchie, Bonaparte étouffe la liberté et finit par perdre la sienne sur son dernier champ de bataille*. (Chateaub.)

ÉCRASANT, ANTE adj. (é-kra-zan, an-te — rad. *écraser*). Qui écrase, qui produit l'écrasement : *La puissance* ÉCRASANTE *d'une machine*.

— Fig. Accablant, étourdissant; de beaucoup supérieur : *Un travail* ÉCRASANT. *Une nouvelle* ÉCRASANTE. *Des forces* ÉCRASANTES. *L'insolence de la politesse froide est plus* ÉCRASANTE *cent fois que la hauteur*. (P. de Ligne.) *Le ridicule est d'un poids* ÉCRASANT *chez la nation qui aime le plus à rire en Europe*. (P.-L. Courier.) *L'*ÉCRASANTE *rapidité d'une telle révolution, qui lui jetait sur le cœur événement sur événement, avait brisé Mme Danton*. (Michelet.)

ÉCRASÉ, ÉE (é-kra-zé) part. passé du v. Ecraser. Brisé par compression : *Fruits* ÉCRASÉS. *Insecte* ÉCRASÉ. *Pommes* ÉCRASÉES *pour faire du cidre*.

> Aussitôt, de tout le poids
> De la guimbarde qui passe,
> Serpent et guêpe à la fois
> Sont *écrasés* sur la place.
>
> FR. DE NEUFCHATEAU.

— Par exagér. Gravement meurtri par compression : *Un homme* ÉCRASÉ *sous les pieds des chevaux. Avoir la main* ÉCRASÉE *par une porte*.

— Par anal. Bas de forme, aplati : *Nez* ÉCRASÉ. *Edifice* ÉCRASÉ.

— Par ext. Surchargé : *Proposez à un artiste la lisière du jardin d'un vieil hôtel abattu, il vous y bâtit un petit Louvre* ÉCRASÉ *d'ornements*. (Balz.)

— Fig. Accablé : *Etre* ÉCRASÉ *de tracas. Etre* ÉCRASÉ *par les impôts. Le cadet de Briqueville demeurait comme* ÉCRASÉ *sous le poids de sa douleur*. (E. Berthet.) ‖ Humilié, rabaissé, insulté : *Ma destinée est d'être* ÉCRASÉ, *persécuté, vilipendé, bafoué, et d'en rire*. (Volt.) *Gilbert baissa la tête,* ÉCRASÉ *par ce mépris*. (Alex. Dum.) ‖ Effacé, relativement mesquin : *Un tableau* ÉCRASÉ *par ceux dont il est entouré*.

— Chem. de fer. *Rail écrasé*, Rail dont le champignon est décollé en partie.

— Moll. Se dit d'une coquille dont la spire en sens vertical est peu rapide, en comparaison de la spire en sens opposé.

ÉCRASEMENT s. m. (é-kra-ze-man — rad. *écraser*). Action d'écraser; résultat de cette action : *L'*ÉCRASEMENT *du raisin dans la cuve. Qui ne sait qu'il y en a à qui la vue des chats, des rats, l'*ÉCRASEMENT *d'un charbon emportent la raison hors des gonds?* (Pasc.)

— Fig. Abaissement, dégradation : *La religion a résolu le problème de la vertu sans orgueil et de l'humiliation sans* ÉCRASEMENT. (A. de Gasparin.)

— Mécan. *Ecrasement des chaudières*, Rupture des tôles de la chaudière sous l'effort de la pression atmosphérique, qui se produit parfois lorsque, à la suite d'un refroidissement soudain, la vapeur se condensant brusquement, le vide se fait dans la chambre de la chaudière.

— Chir. *Ecrasement linéaire*, Procédé par lequel, au lieu de couper les parties avec un instrument tranchant, on les coupe par l'écrasement et la constriction.

— **Encycl.** On donne le nom d'*écrasement* à l'effet produit par une force qui, dirigée dans le sens de la longueur d'un solide, tend à le comprimer en l'écrasant. On a fait beaucoup d'expériences sur la résistance des matériaux à l'*écrasement;* elles ont prouvé que, dans le cas de compression longitudinale, pourvu qu'on prenne les précautions convenables pour empêcher le solide de fléchir, et que la pression reste suffisamment inférieure à la valeur qui produit l'*écrasement*, la relation suivante donne la charge que le solide peut supporter :

$$N = E\omega i,$$

dans laquelle N est la charge totale normale à la section droite du solide; ω l'axe de cette section, E le coefficient ou module d'élasticité, et *i* le raccourcissement proportionnel (V. COMPRESSION).

— Chirurg. *Ecrasement linéaire*. Méthode opératoire introduite dans l'art chirurgical par M. Chassaignac et ayant pour but, selon les expressions de l'auteur, de substituer aux méthodes généralement employées jusqu'ici pour sectionner les tissus vivants un moyen qui donnât à la fois l'avantage d'obtenir des sections promptes sans effusion de sang, et celui de diminuer l'étendue des surfaces traumatiques. C'est à l'aide de chaînes métalliques, mises en mouvement par des appareils doués d'une grande puissance, que Chassaignac pratique l'*écrasement* linéaire sur différentes parties du corps humain. « Ces chaînes ou ligatures métalliques articulées, dit-il, offrent les avantages suivants : 1° elles permettent de pratiquer la constriction des tissus vivants avec des cordons beaucoup plus forts et plus volumineux que ceux qui constituent les ligatures ordinaires; 2° elles donnent lieu à des plaies sèches, c'est-à-dire non saignantes; c'est ce qui a été établi par de nombreuses expériences faites sur des animaux vivants et par des opérations plus nombreuses encore faites chez l'homme, sur des parties riches en vaisseaux et qui donnent lieu fréquemment à des hémorragies dangereuses; exemples : certains polypes, d'énormes tumeurs hémorroïdales, l'amputation de la langue, etc.; 3° comparé dans son mode d'action aux ligatures ordinaires avec ou sans serre-nœud, l'*écrasement* linéaire a pour avantage de diminuer les accidents inflammatoires et les douleurs presque intolérables inhérentes à l'action des ligatures; en outre, d'abréger la durée habituellement nécessaire pour la séparation des tissus; 4° un autre avantage, enfin, consiste dans l'exiguïté relative des surfaces traumatiques auxquelles donne lieu l'*écrasement* linéaire. On comprend, en effet, que si, avant d'opérer la section complète des tissus vivants, on les réduit par une pression très-énergique à la plus simple expression de volume qu'ils puissent présenter, la surface de section se trouve naturellement ramenée aux proportions les plus exiguës. » L'*écrasement* linéaire a pris différents noms, tels que : *broiement linéaire, sarcotripsie, incision sèche, amputation sèche, histotripsie;* mais l'auteur lui conserve toujours sa première dénomination. L'appareil instrumental de l'*écrasement* linéaire, tel qu'il a été conçu primitivement, se compose : 1° d'un écraseur à crémaillère simple et armé d'un levier coudé; 2° d'un écraseur à crémaillère double, et qui marche par l'action de deux crampons successivement mis en jeu à l'aide d'un levier; 3° d'un écraseur à crémaillère double armé de deux cliquets latéraux. La forme de l'écraseur ordinaire est celle d'une canule plate dont l'une des extrémités est terminée par une chaîne métallique en forme d'anse, laquelle s'articule par ses deux bouts avec la tige des crémaillères cachées dans l'intérieur de la canule. La seconde extrémité de celle-ci est armée de deux manches servant de levier pour la mise en mouvement des crémaillères. M. Chassaignac résume ainsi qu'il suit les avantages que le traumatisme de l'*écrasement* semble avoir sur celui qui est causé par l'instrument tranchant. « 1° L'inflammation qui succède aux opérations par *écrasement* est beaucoup moindre que celle qui s'observe à la suite des opérations par le bistouri; 2° la suppuration est diminuée dans des proportions énormes; 3° l'apaisement considérable de l'inflammation traumatique et l'amoindrissement si notable de la suppuration expliquent la cicatrisation rapide qu'on obtient par ce genre d'opération; 4° une des propriétés les plus remarquables de l'*écrasement* linéaire, c'est de prévenir les infiltrations purulentes par voisinage, qui succèdent si souvent aux opérations faites avec l'instrument tranchant; 5° la somme des douleurs consécutives à l'opération se réduit à très-peu de chose; 6° toute hémorragie, soit primitive, soit consécutive, est prévenue d'une manière à peu près certaine; 7° pas un seul exemple de délire nerveux, jamais de tétanos; 8° si l'*écrasement* linéaire ne met point d'une manière absolue à l'abri de l'infection purulente, ce grand écueil des opérations chirurgicales, du moins pouvons-nous dire qu'il en diminue singulièrement les chances; 9° suppression habituelle de tous ces accidents si fréquents du traumatisme ordinaire, tels que abcès, fusées purulentes, fétidité du pus, pourriture d'hôpital, érésipèle, angioleucite, etc.; 10° facilité d'exécuter une opération à plusieurs temps séparés par un intervalle, par exemple, de vingt-quatre heures. » M. Chassaignac a exagéré certainement les avantages de sa méthode; mais il n'en est pas moins vrai qu'il a fait faire un progrès à la science, et son nom restera toujours attaché à l'*écrasement* linéaire. Ce procédé est peut-être le meilleur mode d'ablation des tumeurs hémorroïdales.

ÉCRASER v. a. ou tr. (é-kra-zé — de l'ancien scandinave *krassa*, broyer, suédois *krasa*, anglais *crash* et *crush*. L'ancienne forme scandinave se rapporte sans doute à la racine sanscrite *car*, briser, rompre, mettre en pièces, d'où probablement le sanscrit *khala*, aire, qui n'a pas d'étymologie certaine, mais dont la racine, quelle qu'elle soit, a dû signifier fouler ou battre. En persan, on trouve *kâlidan*, fouler aux pieds, presser, rompre, mettre en pièces, d'où *kalah*, massue de fer, ossète *qil*; l'arménien *gal*, aire, est sans doute pour *kal*. La même racine reparaît dans le grec *klaô*, briser, rompre. Comparez : latin *clava*, massue, irlandais *cuaille*, kymrique *cwlbren*, même sens, et le lithuanien *kulti*, frapper, battre le blé, d'où *kultuwas*, le fléau, *kule*, massue, *kulbe*, maillet. Comparez aussi : ancien slave *kloti;* russe *koloti*, frapper, fendre, couper, tuer; polonais *kula*, massue. Le lithuanien *kloti*, stratifier, paver, planchéier, préparer l'aire, doit avoir signifié primitivement battre le sol pour l'égaliser, et de là dérivent les noms lithuaniens de l'aire, *klojimas*, et de l'airée, *kloyis*, qui semblent ainsi alliés au sanscrit *khala*). Briser, aplatir en comprimant : ÉCRASER *du raisin dans le pressoir*. ÉCRASER *un insecte avec le pied*. *Le P. du Tertre dit que si tous les nègres sont camus, c'est que les pères et mères* ÉCRASENT *le nez à leurs enfants*. (Buff.)

— Par exagér. Meurtrir par une forte compression : *Vous avez failli vous faire* ÉCRASER *par cette voiture. Vous m'*AVEZ ÉCRASÉ *le pied en marchant dessus*.

— Par anal. Faire paraître très-bas : *La hauteur des pavillons* ÉCRASE *trop ce corps de bâtiment*.

— Par ext. Faire succomber, abattre, perdre, anéantir : *Le travail, quand il* ÉCRASE *le corps, ôte à la pensée son action purifiante*. (Balz.) *Un parti qui l'emporte* ÉCRASE *le parti vaincu*. (Dupin.) *La dette, faisant la boule de neige, menaçait d'*ÉCRASER *l'emprunteur*. (Balz.) *L'homme aime mieux ce qui est grand, dût cette grandeur l'*ÉCRASER, *que ce qui est bon, dût cette bonté le secourir*. (J. Janin.)

> Il te peut, en tombant, *écraser* dans sa chute.
>
> CORNEILLE.

> Un livre est-il mauvais, rien ne peut l'excuser
> Est-il bon, tous les rois ne peuvent l'*écraser*.
>
> VOLTAIRE.

— Fig. Accabler, humilier : *Je veux l'*ÉCRASER *d'un éclatant démenti à la face du monde*. (G. Sand.) *Accablez-moi,* ÉCRASEZ-*moi sous votre mépris*. (V. Hugo.)

> En Perse il n'est point de sujets,
> Ce ne sont qu'esclaves abjects
> Qu'*écrasent* d'un coup d'œil les têtes souveraines.
>
> CORNEILLE.

‖ Rapetisser, rabaisser, faire ressortir la grande infériorité relative de : *Une femme cherche moins la parure pour être belle que pour* ÉCRASER *d'autres femmes. Dans ses opéras, Rameau a* ÉCRASÉ *tous ses prédécesseurs à force d'harmonie et de notes*. (Grimm.) *C'est trop d'*ÉCRASER *les gens de son luxe et à la fois de leur prouver qu'on ne se ruine pas*. (Ste-Beuve.) ‖ Jeter dans une sorte de stupeur : *Il est de ces nouvelles qui vous* ÉCRASENT. *La contemplation de l'univers* ÉCRASE *l'esprit de l'homme*.

— Pop. *Ecraser un grain*, Boire un verre de vin.

— Absol.: *L'infini* ÉCRASE. (V. Hugo.)

— Techn. *Ecraser une étoffe*, La frapper à l'excès.

S'écraser v. pr. Etre écrasé : *Les raisins* S'ÉCRASENT *dans une cuve.*

— Se tuer par l'écrasement.

Le monstre, furieux de se voir entendu,
Du roc se lance en bas et *s'écrase* lui-même.
CORNEILLE.

— Ecraser, meurtrir, aplatir à soi : S'ÉCRASER *un doigt.*

— Par ext. S'affaisser sur soi-même, ramasser son corps : *La panthère se leva, mais* S'ÉCRASA *tellement que son ventre et ses coudes rasaient le plancher.* (E. Sue.)

— Escrime. Fléchir en avant le genou droit, en se laissant affaisser, après le coup tiré, et lever le pied gauche : *Il ne faut pas* vous ÉCRASER *ainsi.*

— **Allus. littér. Ecrasons l'infâme,** Mot célèbre de Voltaire. V. INFÂME.

ÉCRASEUR s. m. (é-kra-zeur — rad. *écraser*). Celui qui écrase des personnes ou des choses : *Un* ÉCRASEUR *de pommes à cidre. La mode revient à Paris d'avoir des* ÉCRASEURS *pour cochers.* (Sallentin.)

— Chirurg. *Ecraseur linéaire*, Instrument qui sert à pratiquer l'écrasement linéaire.

ÉCRASURE s. f. (é-kra-zu-re — rad. *écraser*). Débris d'un objet écrasé : *Des* ÉCRASURES *de vaisselle.*

— Techn. Partie de velours où le poil est écrasé. ‖ On l'appelle aussi MÂCHURE.

ÉCRELET s. m. (é-kre-lè). Sorte de pain d'épice que l'on mange en Suisse : *La Fanchon me servit des gaufres, des* ÉCRELETS. (J.-J. Rouss.)

ÉCRÉMAGE s. m. (é-kré-ma-je — rad. *écrémer*). Action d'écrémer le lait.

— Techn. Opération consistant à enlever, au moyen d'instruments plats ou recourbés, les saletés qui se trouvent à la surface du bain de verre, au moment où il est prêt à être employé.

ÉCRÉMÉ, ÉE (é-kré-mé) part. passé du v. Ecrémer : *Lait* ÉCRÉMÉ.

— Fig. Où l'on a pris ce qu'il y avait de meilleur : *Livre* ÉCRÉMÉ.

ÉCRÉMER v. a. ou tr. (é-kré-mé — du préf. privat. *é*, et de *crème*). Change le deuxième *é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'écrème, qu'ils écrèment;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'écrémerai, ils écrémeraient*). Oter la crème qui surnage : ÉCRÉMER *le lait.*

— Fig. Prendre ce qu'il y a de mieux, de meilleur en : ÉCRÉMER *les pensées d'un livre.* ÉCRÉMER *une bibliothèque. L'avarice est un si riche sujet, qu'il pourrait fournir matière à cent volumes; mais il faut seulement l'*ÉCRÉMER. (Toussenel.)

— Techn. *Ecrémer le verre*, Enlever du verre en fusion les scories que l'ébullition a fait monter à la surface.

ÉCRÉMIÈRE s. f. (é-kré-miè-re — rad. *écrémer*). Moll. Moule d'eau douce dont la coquille sert pour écrémer le lait.

ÉCRÉMOIRE s. f. (é-kré-moi-re — rad. *écrémer*). Econ. rur. Ustensile de bois pour écrémer le lait : *Il faut attirer doucement la crème vers un des côtés du vase par le moyen d'une* ÉCRÉMOIRE. (Morog.)

— Techn. Outil qui sert à l'écrémage du verre fondu. ‖ Instrument de fer-blanc qui sert aux artificiers pour rassembler les matières broyées ou pour les puiser dans les boîtes.

ÉCRÉNAGE s. m. (é-kré-na-je — rad. *écréner*). Techn. Action d'écréner des caractères typographiques.

ÉCRÉNER v. a. ou tr. (é-kré-né — du préf. *é*, et de *cran*. Change le deuxième *é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'écrène, qu'ils écrènent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'écrénerai, ils écréneraient*). Techn. Dégager certains caractères, en retrancher un peu de matière qui les ferait porter à faux : *On n'*ÉCRÈNE *que les lettres longues.*

ÉCRÉNEUR s. m. (é-kré-neur — rad. *écréner*). Techn. Ouvrier qui pratique l'écrénage.

ÉCRENNE s. f. (é-krè-ne). Syn. d'ÉCRAIGNE.

ÉCRÉNOIR s. m. (é-kré-noir — rad. *écréner*). Techn. Instrument tranchant d'acier, dont on se sert pour écréner les caractères.

ÉCRÊTÉ, ÉE (é-krê-té) part. passé du v. Ecrêter. Dont on a coupé la crête : *Coq* ÉCRÊTÉ.

— Par ext. Dont le sommet est abattu : *Bastion* ÉCRÊTÉ. *Des squelettes détachés en avant sur quelques mamelons* ÉCRÊTÉS *dominaient la mêlée des morts.* (Chateaub.)

ÉCRÊTEMENT s. m. (é-krê-te-man — rad. *écrêter*). Art milit. Action d'écrêter un ouvrage, d'en abattre la crête : *L'*ÉCRÊTEMENT *d'un parapet.*

— Agric. Réparation des côtés d'un fossé, qui se pratique d'ordinaire au printemps. ‖ Opération qui consiste à gratter, au printemps, les côtés des trous pratiqués en hiver pour y planter des arbres.

ÉCRÊTER v. a. ou tr. (é-krê-té — du préf. privat. *é*, et de *crête*). Couper, retrancher la crête de : ÉCRÊTER *un coq.*

— Art. milit. Détruire la crête, le sommet d'un ouvrage : ÉCRÊTER *un parapet. Le canon a* ÉCRÊTÉ *le bastion.*

— P. et chauss. Abaisser : ÉCRÊTER *une route, une côte.*

— Agric. Couper les sommités de : ÉCRÊTER *du blé de Turquie.*

ÉCREVISSE s. f. (é-kre-vi-se — du latin *carabus*, qui se rapporte au sanscrit *çarabha*. Ce dernier nom désigne à la fois la langouste et la sauterelle. La racine pourrait être *çaz*, blesser, d'où *çara*, mal, dommage, blessure, flèche, etc. Le nom peut se rapporter aux piquants de la langouste ou aux déprédations de la sauterelle. Le latin *carabus* a passé à l'anglo-saxon *krabba*, scandinave *krabbi*, ancien allemand *krebazo*, *chrepazo*, comme le montre l'identité de la gutturale. Il est difficile de séparer de ce groupe l'irlandais *cruban*, erse *crubog*, cymrique *cruban*, bien que le verbe *crubain*, courber, suggère le sens d'animal tortu. Peut-être le terme ancien a-t-il été modifié en vue de l'étymologie). Crust. Genre de crustacés décapodes, type de la famille des astaciens : ÉCREVISSES *de rivière.* ÉCREVISSES *de mer. L'*ÉCREVISSE *fluviatile est ordinairement d'un brun verdâtre.* (H. Lucas.) *Les* ÉCREVISSES *survivent plusieurs jours à l'amputation de leur queue.* (Maquel.)

Mère *écrevisse* un jour à sa fille disoit :
Comme tu vas, bon Dieu ! ne peux-tu marcher droit?
LA FONTAINE.

— Loc. fam. *Rouge comme une écrevisse*, Très-rouge, à cause de la couleur que la cuisson donne aux écrevisses : *Il devint* ROUGE COMME UNE ÉCREVISSE. ‖ *Eplucher des écrevisses*, Perdre son temps à des questions futiles, à des discussions oiseuses; se dit parce que dans l'*écrevisse* il y a plus à éplucher qu'à manger : *Il faut éviter en propos communs les questions subtiles et aiguës, qui ressemblent aux* ÉCREVISSES, *où y a plus à* ÉPLUCHER *qu'à manger.* (Charron.) *Vous savez combien l'on hait dans ce pays-ci les démêlés des provinces; cela s'appelle* ÉPLUCHER DES ÉCREVISSES. (Mme de Sév.) ‖ *Eplucheur d'écrevisses*, Personne qui se plaît aux discussions stériles, aux questions futiles : *Vous appelez dom Robert un* ÉPLUCHEUR D'ÉCREVISSES. (Mme de Sév.) ‖ *Marcher, aller comme une écrevisse, à pas d'écrevisse*, Aller lentement ou dans un sens rétrograde; progresser peu ou reculer; se dit à cause de l'opinion vulgaire qui fait marcher les écrevisses à reculons : *Nous n'arriverons jamais, vous* MARCHEZ COMME UNE ÉCREVISSE. *Notre politique n'*AVANCE *qu'*À LA MANIÈRE DE L'ÉCREVISSE, *tout en se vantant du progrès rapide.* (Fourier.)

Les sages quelquefois, *ainsi que l'écrevisse*,
Marchent à reculons, tournent le dos au port.
LA FONTAINE.

Au commencement de 1793, *les gazettes allemandes ayant répandu le bruit que le prince de Brunswick avançait à pas de géant sur Paris, un soldat de l'armée parisienne fit l'impromptu suivant :*

Monsieur l'imprimeur allemand,
Rendez-nous un petit service ;
Effacez « à pas de géant, »
Et mettez *à pas d'écrevisse*

— Blas. Figure d'écrevisse, que l'on dispose en pal dans l'écu, la tête en haut et montrant le dos, et dont l'émail particulier est de gueules : *Antoine, en Champagne : D'or, à trois* ÉCREVISSES *de gueules. — Boucher, en Champagne : D'argent, à trois* ÉCREVISSES *de gueules. — Gergelasse, dans la Marche : D'azur, à une* ÉCREVISSE *de gueules. — Tarteron, dans l'Ile-de-France : D'or au crabe ou* ÉCREVISSE *de sable, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. — Thiard de Bissy, en Bourgogne : D'azur, à trois* ÉCREVISSES *d'or. — Pioger, en Bretagne : D'argent, à trois* ÉCREVISSES *de gueules.*

— Littér. anc. Vers ou mot qui avait un sens lorsqu'on le lisait à rebours. ‖ Cicéron, qui ne dédaignait pas le calembour, a terminé de la manière suivante une lettre à un de ses amis : *Legendo* metulas, *imitabere* cancros : « Lis comme marchent les écrevisses le mot *metulas* (*salutem*, salut). »

— Art culin. *Buisson d'écrevisses*, Plat d'écrevisses arrangées en forme de buisson.

— Pharm. *Yeux* ou *pierres d'écrevisse*, Petites concrétions blanches et pierreuses, qu'on trouve sous le corselet des écrevisses de rivière, au moment de la mue, et dont on faisait autrefois une poudre absorbante. ‖ Carbonate de chaux en poudre, qu'on emploie aujourd'hui au même usage.

— Anc. art milit. Cuirasse formée d'écailles chevauchées comme les anneaux du test de l'écrevisse.

— Mar. et constr. Instrument ou machine servant à retirer du fond de l'eau des objets pesants. ‖ Pierre à chaux à laquelle la calcination a donné une couleur rouge.

— Techn. Tenaille à l'usage des forgerons, et qui sert à traîner jusqu'à l'enclume les gros lopins de fer rouge.

— Astron. Nom de l'un des douze signes du zodiaque : *Le soleil entre dans le signe de l'*ÉCREVISSE *vers la fin de juin.* (Acad.) ‖ On l'appelle aussi CANCER.

— Adjectiv. Qui ne progresse pas, qui va à reculons : *Il existe des âmes* ÉCREVISSES *qui rétrogradent dans la vie plutôt qu'elles n'y avancent.* (V. Hugo.)

— **Encycl.** Crust. Les *écrevisses* sont les crustacés les plus connus; l'espèce fluviatile, commune dans toute l'Europe et dont il se fait partout une prodigieuse consommation, a été généralement prise comme type de cette classe et comme sujet ordinaire des études anatomiques et physiologiques qui la concernent. Connue dès la plus haute antiquité ; placée, par ses caractères extérieurs et sa manière de vivre, entre les poissons et les insectes, elle a successivement exercé la sagacité des naturalistes classificateurs. Nous avons vu, au mot CRUSTACÉ, les généralités qui rattachent l'*écrevisse* aux autres genres de cette classe; il nous reste ici à compléter cette étude. Pour cela, nous devons nous occuper de ce qui concerne en particulier le genre *astacus*.

Les *écrevisses* sont des crustacés à forme allongée, à peu près cylindrique; leur corps se divise en trois régions, la tête, le corselet et la queue. Les deux premières sont presque confondues ; on observe néanmoins une séparation marquée par une rainure ou suture profonde, semi-circulaire, à concavité tournée en avant. Le test s'étend sur les côtés et en dessous, jusque vers les pattes, en sorte qu'il fait le tour presque entier du corps. Le devant de la tête est prolongé en rostre ou en bec aplati, pointu, horizontal, muni d'épines dirigées en avant et formant une espèce de crête. De chaque côté se trouvent les antennules, filets grêles et déliés, composés de nombreux articles semblables à ceux des antennes. Ces antennes sont mobiles et disposées par paires, dont chacune est insérée sur une tige mobile beaucoup plus grosse, cylindrique et velue. Les antennes supérieures, aussi longues que tout le corps, à filet conique, terminées en pointe très-déliée, sont divisées en un grand nombre d'articles, ce qui les rend très-flexibles. Les yeux de l'*écrevisse* sont situés aux côtés de la longue pointe avancée de la tête, dans une dépression très-profonde; ils sont mobiles, et leur structure est telle que l'animal peut les retirer au fond de la cavité et les faire sortir à son gré ; il les retire toujours quand on les touche. L'œil est hémisphérique, noir, couvert d'une pellicule membraneuse et flexible, à surface luisante et d'apparence réticulée, comme dans les yeux des insectes, de telle sorte que chaque maille du réseau paraît être un œil distinct. Il est comme enchâssé dans une sorte de capsule ou fourreau cylindrique, à parois minces, mais dures et écailleuses. La membrane de l'œil est, au contraire, d'une extrême délicatesse; aussi cet organe courrait-il continuellement de grands dangers, si l'*écrevisse* n'avait la faculté de le retirer dans l'intérieur de sa tête, pour le mettre à l'abri des accidents. Ce crustacé paraît avoir la vue très-bonne; si on lui présente de loin un objet, il élève la tête, ouvre ses pinces et se met ainsi en état de défense. Au-dessous de la tête, entre la base des antennes et celle des pattes, et vis-à-vis de l'ouverture de la bouche, on trouve deux grosses dents, dures et émaillées, qui se meuvent latéralement; elles adhèrent avec beaucoup de force et servent à mâcher et à broyer les aliments. Autour de ces dents, on remarque deux lèvres, deux mâchoires, et quatre paires d'antennules ou palpes, sans compter les bras. Toutes ces parties concourent à l'acte de la manducation; il paraît que les palpes servent à tâter les aliments, les bras à les porter à la bouche, et les mâchoires à les y assujettir. Le corselet est recouvert supérieurement d'une carapace allongée, demi-cylindrique, terminée en avant par un rostre plus ou moins allongé, épineux et non comprimé, tronquée en arrière et marquée dans son milieu d'un grand sillon transversal derrière la région stomacale. L'abdomen, ou la queue de l'*écrevisse*, fait la moitié de la longueur de l'animal entier. Cette queue, que Gronovius appelle avec raison le tronc du corps, est plus convexe en dessus qu'en dessous et se compose de six pièces jointes les unes aux autres par des membranes flexibles. Ces pièces ou plaques peuvent glisser l'une sur l'autre et sont terminées, vers les côtés, en pointe ou en lame triangulaire et aplatie; mais, en dessous, chaque anneau n'a, au milieu, qu'une arête transversale, écailleuse, un peu cartilagineuse et voûtée, le reste étant couvert d'une peau membraneuse et flexible. Près du bord extérieur de chaque anneau sont attachés des organes qu'on nomme les filets de la queue; ces filets sont mobiles à leur base, et l'*écrevisse* les fait flotter dans l'eau, en avant et en arrière, comme de petites nageoires. C'est aussi à ces filets que la femelle attache ses œufs à mesure qu'ils sont pondus, et elle continue à les porter ainsi sous la queue jusqu'à la naissance des petits. L'abdomen est terminé par cinq pièces plates, minces, ovales, foliacées, écailleuses, un peu convexes en dessus, concaves en dessous et articulées au dernier anneau par des jointures mobiles. Ce sont de véritables nageoires, dont l'*écrevisse* se sert pour pousser et battre l'eau, en courbant et remuant en même temps la queue, avec laquelle elle donne des coups réitérés; c'est ainsi qu'elle nage, toujours à reculons, parce que les coups de queue sont dirigés vers la tête. Elle rapproche et écarte à son gré ces nageoires, et dans ce dernier cas elle les fait glisser les unes sur les autres, en les étalant comme un éventail. Les *écrevisses* respirent l'air et l'eau par des ouïes assez semblables à celles des poissons; dans l'inspiration et dans l'expiration, il se produit un petit bruit occasionné par l'entrée de l'eau ou la sortie des bulles d'air qui viennent crever à leur ouverture. Les pattes des *écrevisses* sont attachées en dessous et le long du corps à une peau dure et écailleuse; elles sont au nombre de dix, et disposées par paires. Les deux pattes antérieures ou serres sont fort longues, composées de cinq parties articulées ensemble et mobiles les unes sur les autres; elles se terminent par une grosse pince, couverte de petits tubercules et de petites pointes dures, et dont la branche intérieure seule est mobile. C'est avec les pinces que l'*écrevisse* prend sa proie, la serrant avec beaucoup de force; elles lui servent encore de défenses; car lorsqu'elle est irritée et qu'on lui présente le doigt, elle s'en saisit et fait d'autant plus de mal que tous les moyens qu'on emploie pour s'en débarrasser ne servent qu'à la faire serrer plus fort. Les huit autres pattes sont longues et effilées, divisées chacune en six articles un peu aplatis, unis ensemble par des membranes qui leur donnent le mouvement de la même manière que dans les grandes serres. Les organes de la génération étant placés en dessous du corps, l'accouplement, chez ces crustacés, se fait ventre contre ventre. Lorsque le mâle provoque la femelle, celle-ci se renverse sur le dos, et alors les deux sexes s'embrassent très-étroitement par les pattes et par la queue. Les *écrevisses* sont toutes ovipares. La femelle pond un très-grand nombre d'œufs, qu'elle attache aux filets mobiles dont est muni le dessous de la queue, et qu'elle y porte constamment jusqu'à ce que les petits éclosent. Au moment de leur naissance, les jeunes *écrevisses* sont molles, transparentes, mais en tout semblables aux adultes. Faibles et sans défense dans les premiers temps, elles se réfugient, au moindre danger, sous la queue de leur mère; mais, quinze jours environ après leur naissance, elles sont assez fortes pour pouvoir quitter cet asile. Les *écrevisses*, comme tous les autres crustacés, changent de peau tous les ans, au commencement de l'été. L'animal commence par se frotter les pattes les unes contre les autres, et sans changer de place; il les remue aussi séparément, se renverse sur le dos, replie sa queue, puis l'étend, agite ses antennes, etc., mouvements qui tous tendent à donner à chacune de ses parties un peu de jeu dans son fourreau. Après ces préparatifs, le crustacé gonfle son corps plus qu'à l'ordinaire; la membrane qui unit ses anneaux se rompt; son nouveau corps paraît; il se distingue, par sa couleur brun foncé, de l'ancienne écaille, qui est d'un brun verdâtre. L'*écrevisse* reste alors quelque temps en repos; elle recommence ensuite à agiter ses jambes et ses autres organes; enfin, elle gonfle et soulève plus qu'à l'ordinaire les parties recouvertes par le corselet, qui s'élève et se décolle; la membrane qui le tenait tout le long des bords du ventre se rompt. Cela fait, l'*écrevisse* tire sa tête en arrière; ses yeux sortent de leurs étuis; toutes les autres parties de son corps se dégagent peu à peu; les jambes sont celles qui présentent le plus de difficultés; cette partie du travail de la mue est des plus rudes pour les *écrevisses*: on en a vu mourir pendant cette opération; la queue sort la dernière. Quand l'*écrevisse* a tout à fait abandonné son ancienne dépouille, elle est couverte d'une membrane molle, mais qui ne reste pas longtemps dans cet état; au bout d'un jour ou deux, trois au plus, la nouvelle écaille a pris la dureté et la consistance de l'ancienne. Au moment de muer, les *écrevisses* ont toujours, aux côtés de l'estomac, deux masses calcaires, vulgairement appelées *yeux d'écrevisse*, qui diminuent peu à peu et disparaissent complétement lorsque la nouvelle enveloppe a acquis sa dureté normale. On avait cru d'abord que ces pierres servaient de nourriture à l'animal pendant la maladie que cause sa mue; mais Réaumur a constaté qu'elles sont dissoutes et que leur suc pierreux est porté et déposé dans les interstices que laissent entre elles les fibres de la peau; cette opinion est généralement adoptée aujourd'hui. Le même savant a remarqué qu'après la mue les *écrevisses* avaient augmenté d'environ un cinquième dans tous les sens; il conclut néanmoins que ces animaux croissent lentement, et en cela il est d'accord avec les pêcheurs, qui ont remarqué qu'une *écrevisse* de sept à huit ans est à peine marchande. On suppose qu'elles peuvent vivre un demi-siècle. Quelques espèces marines atteignent près de 1 mètre de longueur totale. Les plus grandes *écrevisses* d'eau douce ont près de 0m,20 de longueur sur 0m,05 à 0m,06 de diamètre. Les *écrevisses* fluviatiles se plaisent surtout dans les eaux courantes et rocailleuses des montagnes; on les trouve aussi dans les lacs et les étangs, mais leur chair y est d'une qualité inférieure, à moins que ces amas d'eau ne soient alimentés par des sources voisines. Elles se cachent, pendant le jour, dans des trous qu'elles se creusent sous les pierres ou sous les racines d'arbres : « Il est extrêmement difficile, dit Bosc, de peupler d'*écrevisses* un ruisseau, et encore plus un réservoir où il n'y en avait point. Peu d'ani-

maux aquatiques sont plus délicats sur la nature de l'eau où ils doivent vivre. On les a vues, à la suite de ces transplantations, sortir de l'eau (chose qu'elles ne font jamais dans leur ruisseau natal) et venir mourir sur la terre. C'est surtout lorsqu'on les prend dans une eau vive pour les mettre dans une eau stagnante qu'on remarque cet effet, quoique cette eau ne leur soit pas mortelle, puisque souvent d'autres *écrevisses* y vivent déjà; ce n'est jamais qu'à force de sacrifier des individus qu'on parvient à en accoutumer quelques-uns à leur nouvelle habitation. Les seules eaux qui soient réellement mortelles aux *écrevisses* sont celles qui sont dans un état réel de putréfaction; elles s'accoutument, avec le temps, aux fonds les plus vaseux. Comme elles multiplient beaucoup, il suffit de ne pas pêcher pendant quelques années dans un ruisseau épuisé, pour qu'il y en ait autant qu'auparavant. Leur nombre cependant se borne d'après la masse de substances qu'elles peuvent consommer. » Les *écrevisses*, comme tous les crustacés, se nourrissent de matières animales; elles sont très-voraces et se jettent indifféremment sur tout ce qu'elles peuvent saisir, petits poissons, larves, insectes, mollusques, viandes gâtées, etc. Quand la nourriture leur manque, surtout après la mue et tandis que leur peau est encore molle, elles se dévorent entre elles. Elles ont pour ennemis les mammifères aquatiques, tels que les loutres; les oiseaux qui fréquentent les eaux, notamment le héron; les poissons voraces, et même les larves de certains insectes: « Les *écrevisses* de mer (nous continuons à citer Bosc) aiment les côtes pierreuses, où il y a des rochers dans les fissures desquels elles puissent se cacher. Elles se trouvent dans toutes les mers, et, malgré la pêche continuelle qu'on en fait, elles ne sont point rares sur les côtes d'Europe. Les *écrevisses* de mer se prennent par hasard dans les filets, ou dans les parcs que l'on fait sur les bords de la mer, pour les arrêter à la marée descendante; on les prend aussi aux basses marées, dans des trous où il reste de l'eau, dans les fentes des rochers, etc. Il est rare qu'on puisse employer avec succès à leur égard les engins qui servent à prendre les crabes et autres crustacés comestibles. » L'*écrevisse* a généralement la vie assez dure. Elle présente aussi un phénomène des plus remarquables : c'est la faculté de reproduire les pattes, les antennes ou les mâchoires qui ont été amputées. On a cru pendant longtemps, et bien des personnes le croient encore, que ce crustacé marche à reculons; cela même est passé en proverbe. La Fontaine en a fait le sujet d'une fable, et chacun connaît la célèbre définition de l'*écrevisse* qu'on a plaisamment mise sur le compte de l'Académie française. Voici, pour ceux qui ne la sauraient pas, l'histoire de la bévue attribuée, malignement sans doute, à MM. les immortels : Un jour de séance académique, lorsque l'on travaillait à la rédaction du *fameux* dictionnaire qui... (le reste se devine), survint le célèbre Cuvier. On était précisément à la lettre E; il se fit lire l'article ÉCREVISSE, et le lecteur fit entendre la définition suivante : « Petit poisson rouge qui marche à reculons. » Le savant toussa, se moucha, et dit sur un ton légèrement ironique : « Mes chers confrères, l'*écrevisse* n'est pas un poisson; elle n'est point rouge, et elle ne marche nullement à reculons. Sauf ces légères rectifications, votre définition est parfaite. » Ce qui a pu donner naissance à l'opinion erronée qui veut que l'*écrevisse* marche à reculons, c'est que, lorsque l'*écrevisse* fuit le danger, elle nage en effet à reculons; nous disons qu'elle nage, parce qu'alors les pattes, après avoir donné la première impulsion, restent en repos. Mais lorsqu'elle cherche sa proie ou qu'elle se promène sans crainte au fond des eaux, elle marche fort bien en avant, comme les autres animaux.

Le genre *écrevisse* comprend sept espèces, qui se divisent en deux groupes. Les unes ont six pinces, et habitent les eaux douces. Ce sont l'*écrevisse* de rivière, à laquelle surtout s'appliquent les détails que nous avons donnés sur le genre, et l'*écrevisse* de Barton, qui vit dans l'Amérique du Nord. Les autres ont quatre pinces et habitent les eaux des mers; ce groupe renferme l'*écrevisse* norvégienne, fauve et bleue, des mers de l'Europe, l'*écrevisse* hérissée, de l'océan Indien, et l'*écrevisse* phosphorescente, des mers d'Amérique. Une autre espèce, rangée jadis parmi les *écrevisses*, forme aujourd'hui un genre à part et mérite d'ailleurs, par son importance, un article spécial : c'est le homard. V. HOMARD.

— Pêche. La pêche aux *écrevisses* est une pêche agréable et facile, qui n'exige pas une grande mise de fonds ni des connaissances spéciales, mais seulement un peu de patience, de l'instinct, un pied leste, un corps endurci à la fatigue. On prend les *écrevisses* soit à la main, soit dans des filets qu'on nomme *cerceaux* ou *balances*, à cause de leur forme. La pêche à la main n'est praticable que dans certains cas; encore est-elle presque toujours de la dernière imprudence, car souvent il arrive qu'au lieu de l'*écrevisse* que l'on espère trouver dans son trou on tombe soit sur une loutre, soit sur un serpent de la pire espèce, soit sur un rat d'eau, qui vous mord à belles dents, comme cela nous est arrivé personnellement (mais le scélérat l'a payé de sa vie).

Les engins et les amorces pour l'*écrevisse* ne sont ni dispendieux ni compliqués; les gens de la campagne riverains des ruisseaux se contentent de jeter dans l'eau un buisson d'épines serré au milieu par une corde et dans le centre duquel est enfermé un morceau de viande gâtée ou quelque animal mort et en décomposition. Ils laissent ces épines séjourner une nuit dans l'eau et les retirent le lendemain matin au petit jour. La réussite est presque infaillible; mais ce procédé est primitif. Les citadins, plus raffinés, ont cherché et trouvé un autre système d'engin tout aussi commode et moins malpropre. Un filet est tendu sur un cercle de gros fil de fer, d'un diamètre de 0m,10 à 0m,20. Au milieu du filet est attachée une balle de plomb du plus gros calibre, pour faire creuser le filet; on y pose également deux petites ficelles, pour retenir les amorces dont nous allons parler. L'instrument ainsi disposé se nomme pêchette ou balance. Trois cordelettes liées au cerceau se réunissent au-dessus de la pêchette, comme les chaînettes d'une balance, sur une longue ficelle qui sert à tenir, à jeter, à retirer la pêchette, et qu'on passe dans les branches d'une fourche flexible longue de 2 mètres environ; le maniement de l'engin à la main amènerait des chocs, des secousses et des culbutes qui mettraient en fuite l'*écrevisse*. L'amorce se compose soit de grenouilles fraîchement écorchées dont on rabat la peau sur la tête, soit de viande qu'on arrose d'assa fœtida, soit de chair corrompue. Toute viande ayant une odeur quelconque peut servir à amorcer l'*écrevisse*; on en a pêché avec des serpents écorchés attachés sur la balance. Quand la pêchette est en état, il s'agit de choisir les bonnes places : les dormants et les tourbillons, les endroits abrités, les vieilles souches ou les racines qui forment une cavité doivent être préférés. Toutefois, si les *écrevisses* sont plus grosses en ces endroits, elles y sont aussi plus expérimentées, plus lentes à se décider, et il faut laisser séjourner plus longtemps la balance que dans les petits courants ou les endroits qui n'accusent pas une grande profondeur. On doit laisser ses balances à demeure de trois à cinq et même dix minutes. Un vrai pêcheur d'*écrevisses* se charge ordinairement de dix balances, qu'il place et lève les unes après les autres. Quand il a levé la dernière, il peut remonter vers la première pour la lever, et ainsi de suite toute la journée, sans avoir un instant de repos; c'est à ce prix qu'on se procure une pêche abondante.

Le sel est fort du goût de ces crustacés; quelques pêcheurs se servent pour cette raison de vieux sacs ayant contenu du sel pour remplacer les balances, ou bien ils appâtent avec des tranches de morue salée. Quand le nombre des balances est insuffisant, on prend de longs bâtons fendus par un bout; dans cette fente, on introduit soit un des appâts cités plus haut, soit une grenouille écorchée. On met l'appât dans l'eau au devant des trous où se tiennent les *écrevisses*, et, lorsqu'un certain nombre d'entre elles s'y sont attachées, on les prend en faisant glisser en dessous une petite trouble ou un panier disposé pour cet usage.

De la pointe du jour à dix et onze heures du matin, par les grandes chaleurs, la pêche est fructueuse. Quand arrive le midi, on fera bien de se reposer jusqu'à quatre ou cinq heures du soir. La pêche de nuit est plus fructueuse, mais plus fatigante que celle de jour. Il faut se munir de bougies pour éclairer les bords, et de couvertures pour se mettre à l'abri de la rosée du matin. Les talus sont inabordables, et plus d'une chute est venue modérer l'ardeur même des plus vaillants; mais, en revanche, l'*écrevisse* mord plus rapidement que dans le jour; c'est de nuit qu'elle rôde et qu'elle chasse. On a peine alors à suffire à la levée des pêchettes.

Les procédés que nous venons d'indiquer s'appliquent à la pêche des *écrevisses* dans les ruisseaux et cours d'eau étroits. Dans les rivières, on les prend à la main. Ces *écrevisses* sont en général moins grosses que celles des ruisseaux; mais elles sont plus blondes, plus charnues et plus délicates. Les *écrevisses* de rivière ont les pattes rouges; dans les ruisseaux, notamment dans ceux qui proviennent de source, elles les ont blanches. Ces dernières meurent aussitôt qu'elles sont hors de l'eau et se gâtent rapidement : il faut les envelopper dans des orties fraîches, si l'on veut pouvoir les conserver jusqu'au soir. Les *écrevisses* à pattes rouges ont la vie plus dure et n'exigent pas ces précautions. Il faut se défier des *écrevisses* que l'on prend sous les touffes de verne; elles rongent l'écorce et les racines de l'arbre, sont amères et d'une couleur si boueuse qu'on les dirait trempées dans l'encre. En hiver, on ne pêche pas l'*écrevisse*. C'est pendant cette saison qu'elle change de carapace.

Les plus belles *écrevisses* connues, sinon les meilleures, sont les *écrevisses* de la Meuse et du Rhin; celles de l'Yonne ne sont point non plus à dédaigner. La Nièvre fournit aussi très-abondamment ce crustacé et approvisionne, nous a-t-on affirmé, les principaux restaurants de Paris, Véfour et Chevet.

La pêche aux *écrevisses* est le plus agréable, le plus aisé et le moins dispendieux des plaisirs champêtres; et plus d'un magistrat, d'un député, d'un préfet, d'un ministre même, attend avec impatience une échappée pour aller jeter la pêchette dans son ruisseau favori.

Le cas exceptionnel que les gourmets font de ce crustacé a inspiré depuis bien longtemps l'idée de travailler à le multiplier. Nous empruntons à ce sujet quelques renseignements intéressants au journal la *Patrie*. Le problème est difficile, et il ne paraît pas qu'il soit complètement résolu : « L'industrie d'élever ou de mettre en culture les *écrevisses* ne date pas d'hier. Pratiquée par les Romains, perdue pendant le Bas-Empire et le moyen âge, elle fut retrouvée au XIVe siècle et perdue de nouveau dans la tourmente révolutionnaire de 1793. Enfin, à ce qu'il paraît, la voici reconquise et mise efficacement en pratique aujourd'hui par M. Sauvadon, à Clairefontaine, près de Rambouillet, et à la Ferté-Alais, arrondissement d'Étampes, par M. de Selve. Personne avant eux, malgré la certitude de bénéfices considérables, n'était sur la trace du fameux secret des bernardins de Sillery et des bénédictins de Vaucelles, qui se faisaient avant la Révolution un gros revenu avec les *écrevisses* qu'ils élevaient, dont ils approvisionnaient toute leur province et qu'ils expédiaient même à Paris, malgré les difficultés de transport qui existaient à une époque où il n'était question ni de chemins de fer, ni de diligences, ni même de messageries régulières et quotidiennes. Suivant une expression à la fois commerciale et technique, on amène sûrement aujourd'hui les *écrevisses* à l'*état marchand*, c'est-à-dire qu'on les rend grasses, succulentes, de bonne taille et pesant de 60 à 100 grammes. Toutefois, les mâles âgés de sept ans atteignent seuls ce dernier poids, qu'ils dépassent très-rarement; les plus fortes femelles restent toujours au-dessous de 80 grammes. Les conditions indispensables aux *écrevisses* sont une eau claire, presque courante ou facile à renouveler et peuplée à foison de grandes herbes, qui permettent aux élèves de se livrer avec sécurité à l'opération délicate de la mue. Il faut encore ménager des anfractuosités et des trous de toutes formes et de toutes grandeurs le long et en bas des rives entre lesquelles coulent les eaux; l'*écrevisse* aime à posséder un gîte à elle seule, où elle se réfugie en cas de danger et où elle se blottit pour dormir. Quant à leur nourriture, malgré leur goût prononcé pour la chair en décomposition, ces crustacés s'accommodent à merveille des végétaux; quand on les en alimente exclusivement, leur chair prend même plus de blancheur, plus de fermeté, plus de délicatesse et plus de parfum. Les charagnes (herbe à récurer, lustre d'eau), plantes aquatiques qui ne demandent qu'à pousser partout, leur fournissent une pâture aussi abondante que peu coûteuse. »

— Art culin. et Pharm. L'*écrevisse* d'eau douce a une saveur toute particulière et fort agréable; aussi a-t-elle de bonne heure exercé le talent des cuisiniers. On la soumet à une foule de préparations diverses. La plus simple, la plus avantageuse, et par suite la plus fréquemment employée, consiste à plonger les *écrevisses* toutes vivantes dans un vase où on les fait cuire avec de l'eau fortement assaisonnée de sel, de poivre, de thym, de laurier, de muscade et de vinaigre. Quelquefois on les fait cuire dans du vin blanc. On en fait aussi des coulis, c'est-à-dire qu'on les pile dans un mortier pour les employer ensuite comme assaisonnement. Cette méthode est fort prisée des gourmets, la saveur de l'*écrevisse* se communiquant très-bien aux autres aliments. Quant aux espèces marines, on ne les mange guère que bouillies dans l'eau de mer et ensuite assaisonnées avec de l'huile, du vinaigre, du poivre, etc. La chair des *écrevisses* est très-nourrissante, mais assez difficile à digérer. On sait que leur test devient d'un beau rouge par la cuisson.

Ces crustacés jouissaient, dans l'ancienne médecine, d'une prodigieuse réputation; voici ce que dit à ce sujet Valmont de Bomare : « L'*écrevisse* de rivière est regardée comme un médicament alimenteux qui purifie le sang, qui le fouette, qui le divise, qui dispose les humeurs aux excrétions, qui ranime l'oscillation des vaisseaux et le ton des solides : en général, elle convient dans les chaleurs de poitrine et dans les indispositions qui proviennent d'une trop grande âcreté d'humeurs, pourvu qu'on en use modérément. En un mot, c'est un remède incisif et tonique; et on l'ordonne à ce titre dans les maladies de la peau dont le caractère n'est ni inflammatoire ni érésipélateux; on l'emploie encore dans les obstructions, les bouffissures, etc. » Toute cette réputation est bien tombée aujourd'hui, ainsi que celle des *pierres* ou *yeux d'écrevisse*, auxquels on attribuait des principes volatils qui les rendaient apéritifs, diurétiques et stomachiques, et dont l'action est identique à celle d'un morceau de craie.

— Techn. et Mar. L'*écrevisse* est un petit appareil dont on se sert dans les constructions pour retirer du fond de l'eau les pierres perdues des enrochements. Cette machine, qui a la forme d'un compas d'épaisseur, se compose de deux branches articulées en leur milieu sur un axe commun. Ces branches sont cintrées d'un côté de l'axe et droites de l'autre côté, pour pouvoir saisir tous les objets que l'on désire retirer de l'eau. L'arête extérieure de la partie courbe porte un œil percé dans le sens horizontal et qui correspond à un autre œil vertical traversant l'extrémité des branches droites retournées d'équerre; ces dernières, qui font entre elles un angle d'une certaine amplitude quand la partie courbe est fermée, sont reliées entre elles par une chaîne à anneau en un point situé au tiers de leur longueur à partir de leur extrémité. Pour se servir de l'*écrevisse*, on passe les bouts de deux câbles dans les yeux des branches droites et l'on amarre ces bouts dans les yeux correspondants de la partie cintrée; on forme avec une amarre une couronne que l'on passe dans l'anneau de la chaîne qui relie les branches supérieures et l'on attache un câble à cette couronne. Ces préparatifs terminés, on fait descendre l'*écrevisse* le long de deux gaffes ou perches, en la dirigeant et en la tenant ouverte au moyen des deux premiers câbles, de manière que la partie cintrée puisse embrasser et saisir l'objet à retirer. Celui-ci étant bien pris, on tire sur le câble attaché à l'anneau, en lâchant en même temps les autres câbles, afin de fermer l'*écrevisse* et de lui faire tenir fortement l'objet en question; on la remonte alors, soit à la main, soit à l'aide d'une chèvre, selon le poids qu'elle supporte. Cette machine est encore employée dans l'artillerie pour retirer les pièces du fond de l'eau; elle atteint alors des dimensions et des proportions qui varient avec le poids et le calibre du canon à enlever. Dans les grues roulantes sur rails et à volée variable, comme on en rencontre sur quelques lignes de chemin de fer, on fait aussi usage de l'*écrevisse* pour s'opposer au déversement qui peut résulter de l'application d'une charge trop considérable à l'extrémité de la volée. Dans ce cas, cet appareil, placé à l'opposé de l'effort qui agit sur la grue, pince les rails sous le champignon et aide le contre-poids, souvent insuffisant à équilibrer tout l'ensemble. Comme on le voit dans ces engins, l'*écrevisse* n'est plus une machine d'extraction, mais bien un appareil de retenue; c'est un ancrage volant qui a pour point d'appui une certaine longueur de la voie, qu'elle tend à soulever, pour faire équilibre à la tendance au déversement produit par la charge.

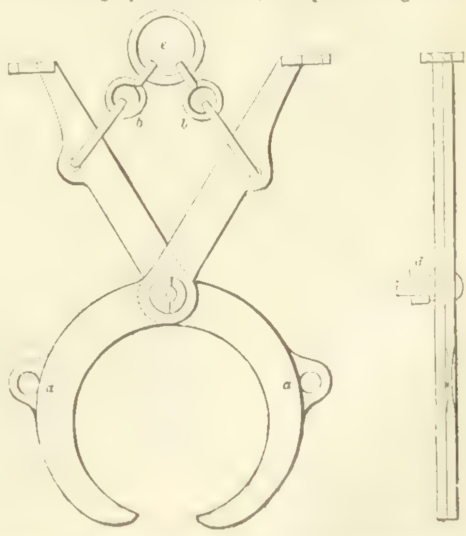

L'*écrevisse* destinée à repêcher les canons se compose de deux branches *a* réunies par un boulon *c*, que maintient une clavette double *d*. On distingue dans les branches les griffes, les oreilles et les pattes. Les pattes portent quatre mailles *b* dont deux ordinaires et deux tordues, réunies par un anneau *e* dans lequel on fixe un cordage. C'est en tirant sur ce cordage que l'on ferme l'*écrevisse*, dès que l'on a saisi une partie saillante du corps à soulever, comme les anses d'un canon, par exemple. Un cordage fixé directement à l'*écrevisse* sert

à la diriger dans les recherches. Cette machine ne pèse pas plus de 15 kilogr.

ÉCRHEXIS s. f. (èk-rè-ksiss — du gr. *ek*, de; *règnumi*, je romps). Chir. Rupture en général, et particulièrement rupture de l'utérus.

ÉCRHYTHMIQUE adj. (èk-ri-tmi-ke — du gr. *ek*, de, et du fr. *rhythmique*). Méd. Irrégulier : *Pouls* ÉCRHYTHMIQUE. ‖ On dit aussi ÉCRYTHME.

ÉCRIER v. a. ou tr. (é-kri-é — altérat. probable du mot *égriser*). Techn. Nettoyer le fil de fer en le frottant avec un linge chargé de grès.

ÉCRIER (S') v. pr. (é-kri-é — du préf. *é*, et de *crier*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous nous écriions. Que vous vous écriiez*). Pousser un cri, une grande exclamation : S'ÉCRIER *de peur, de surprise.*

L'ennemi nous découvre, il *s'écrie*, il menace.
MAIRET.

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie;
Pluton sort de son trône, il s'élance, il *s'écrie*.
BOILEAU.

‖ Dire, prononcer en criant : *Démophile se lamente et* S'ÉCRIE : « *Tout est perdu; c'en est fait de l'Etat!* » (La Bruy.)

Je *m'écriais* : Tenez-moi lieu de mère.
BÉRANGER.

C'était un bruit, un brouhaha!
On *s'écriait* : Bravo! Merveilles!
DEMOUSTIER.

— S'employait autrefois dans le sens de *se récrier*, exprimer son admiration par des exclamations, par des cris : *Nous ferons notre devoir de* NOUS ÉCRIER *comme il faut sur tout ce qu'elle dira.* (Mol.)

— *S'écrier à*, Dire en criant à :

Le plus vieux *au* garçon *s'écria* tant qu'il put :
Oh là! oh! descendez que l'on ne vous le dise.
LA FONTAINE.

‖ Cette locution a vieilli.

— Gramm. Le participe de ce verbe est toujours variable dans ses temps composés : *Ils* SE SONT ÉCRIÉS.

ÉCRIEUR s. m. (é-kri-eur — rad. *écrier*). Techn. Ouvrier qui écrie le fil de fer.

ÉCRILLE s. f. (é-kri-lle; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *grille*). Pêche. Sorte de clôture en clayonnage, qu'on dispose à la décharge d'un étang pour fermer l'issue aux poissons.

ÉCRIN s. m. (é-krain — lat. *scrinium*, même sens, dont l'origine est inconnue). Boîte, coffret de luxe qui sert à renfermer des bijoux ou autres objets précieux :

. . . Montrez-nous votre *écrin*.
— Volontiers; j'ai toujours quelque hasard en main.
Regardez ce brillant.
REGNARD.

‖ Joyaux contenus dans ce coffret : *Cette dame a vendu son* ÉCRIN *pour réparer les affaires de son mari.*

— Fig. Réunion d'objets éclatants ou précieux : *Les gouttes de rosée sont des perles tombées de l'*ÉCRIN *de la nature. Rien de ce qu'un peuple entier a admiré ne peut être sans valeur, et tout ce qui a une valeur doit trouver sa place dans cet immense* ÉCRIN *qu'on appelle l'intelligence française.* (Alex. Dum.) *La création est un vaste* ÉCRIN *dont chaque joyau a sa valeur sans rivale.* (G. Sand.)

es nuits de l'Equateur m'ont ouvert leurs *écrins*.
J. AUTRAN.

— **Encycl.** Aujourd'hui on fait généralement les *écrins* en maroquinerie doublée de satin ou de velours. Leur forme et leur grandeur correspondent à peu près à celles des bijoux qu'ils doivent contenir : bague, bracelet, montre, collier, etc. Le moyen âge et la Renaissance ont fait de leurs *écrins* de véritables objets d'art. L'écrinier, au XIVe siècle, par exemple, exerçait une industrie très-délicate. Ses boîtes à bijoux étaient de bois, d'ivoire, d'os, de marqueterie, de cuir, ornés de peintures, de dorures, d'émaux, de ciselures, et d'une grande légèreté. Il réunissait sous sa direction les arts de l'imagier, de l'orfèvre, du serrurier, du gaînier. Tels de ses coffrets contenaient toutes sortes de tiroirs, d'étuis. Dans les uns, on mettait les objets de toilette, peignes, épingles; dans les autres, les bijoux; ailleurs, les miroirs, les ciseaux, les linges, etc.; en un mot, c'étaient de véritables nécessaires de voyage. Les écriniers de cette époque fabriquaient des étuis de cuir d'une solidité et d'une durée remarquables, qualités dues aux minutieuses préparations que subissaient les peaux entre leurs mains. Le mot *écrin* désigne aussi le bijou et la parure contenus dans l'étui.

Écrin du compère (L'), roman de Berthold Auerbach. Philarète Chasles, en commençant un de ses articles sur la littérature allemande, prononce ces paroles : « Voici un des meilleurs livres que la littérature d'imagination ait donnés à l'Allemagne. Auerbach a fait un livre de morale populaire, non pas abstraite et pédantesque, mais poétique et rustique. » La scène est au village : il y a là un brave homme qui a beaucoup vu, beaucoup réfléchi et qui s'est formé une philosophie pratique d'une saveur originale. Etes-vous inquiet, chagrin, mécontent de vous-même, allez consulter le compère. On l'appelle ainsi parce qu'il est le parrain des bonnes pensées. Bien des gens qui désespéraient ont repris goût à la vie, en écoutant les histoires qu'il tire de son écrin. Cet écrin si bien rempli et toujours prêt à se vider, c'est la mémoire du compère et sa conscience; il sait aimer et admirer tout ce qui est beau. Trop souvent on n'a de regard que pour les objets qui brillent; on n'admire la vertu que chez les héros, la poésie que dans les œuvres consacrées, et pourtant que de choses vraiment grandes sous la forme la plus simple! Un des meilleurs chapitres du volume est celui que l'auteur a intitulé : *Monument de l'empereur Joseph. L'Histoire du paysan Xaveri* et celle *du cousin André* sont deux chefs-d'œuvre. La plupart de ces histoires sont de petits drames psychologiques. Le sujet est insignifiant en apparence; mais, en examinant avec attention, on découvre une étude précise, un développement magistral de passions. Il serait plus facile assurément d'imaginer quelque violent mélodrame, et il faut être sûr de soi pour se résigner à être si simple. Comment cette Allemagne, volontiers sympathique aux conceptions exagérées et fantasques, a-t-elle pu accueillir avec succès des narrations qu'un lecteur artificiel prendrait pour des contes de bonne femme? Ce n'est pas seulement l'habileté du style qui l'a charmée, c'est la science du cœur humain.

ÉCRINIER s. m. (é-kri-nié — rad. *écrin*). Techn. Ouvrier qui fait des écrins. ‖ Vieux mot.

ÉCRIRE v. a. ou tr. (é-kri-re — du lat. *scribere*, qui a probablement pour thème *grab*, avec prothèse d'un *s*, et qui est sans doute de la même famille que le gr. *graphein*. Le gr. *graphein* signifie proprement *creuser*; les anciens écrivaient en creusant des tablettes de cire avec des stylets. Au grec *graphein* et au latin *scribo* correspondent le gothique *graban*, creuser, ancien slave *grepsti*, creuser, puis ensevelir, d'où *grobu*, fosse, et divers mots relatifs à la navigation; le russe *greboku*, *greblo*, rame, ce qui creuse les flots, ancien slave *grepsti*, *grebâ*, ramer; *grebenii*, action de ramer : *J'écris, tu écris, il écrit, nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent; j'écrivais, nous écrivions; j'écrivis, nous écrivîmes; j'écrirai, nous écrirons; j'écrirais, nous écririons; écris, écrivons, écrivez; que j'écrive, que nous écrivions; que j'écrivisse, que nous écrivissions; écrivant; écrit, écrite*). Exprimer au moyen de signes (caractères ou lettres) les sons de la parole ou les idées : ÉCRIRE *un mot.* ÉCRIRE *une page.* ÉCRIRE *ses idées.* ÉCRIRE *un calcul.* ÉCRIRE *une équation.* ÉCRIRE *sa dépense.* ÉCRIRE *son adresse. Ne savoir* ÉCRIRE *son nom. Je crois qu'on fit des vers avant de les savoir* ÉCRIRE. (P.-L. Courier.)

J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi;
Dans son livre divin l'on m'apprend à la lire,
Et déjà de ma main je commence à l'*écrire*.
RACINE.

— Orthographier, composer de certaines lettres, de certains signes : *Comment* ÉCRIVEZ-*vous votre nom? On* ÉCRIT orthographe par *th*.

— Rédiger, en parlant d'un ouvrage; consigner dans un écrit destiné à la publicité : ÉCRIRE *un roman, une tragédie, un poëme épique.* ÉCRIRE *une brochure.* ÉCRIRE *un traité d'algèbre. Quand on* ÉCRIT, *faut-il tout* ÉCRIRE? *Quand on peint, faut-il tout peindre? De grâce, laissez quelque chose à suppléer par mon imagination.* (Dider.) *Quand l'opinion publique a la vertu pour base, laissez sans crainte au pervers le droit d'*ÉCRIRE *ce qu'il voudra.* (Loustalot.) *On* ÉCRIT *pour le public ou pour la postérité des poëmes, des histoires, des romans, des livres; on n'*ÉCRIT *pour la famille que des lettres.* (Lamart.) *Nous n'*ÉCRIVONS *pas nos livres quand ils sont faits; mais nous les faisons en les* ÉCRIVANT. (J. Joubert.) *Pour* ÉCRIRE *l'histoire de sa vie, il faut d'abord avoir vécu.* (A. de Muss.) *Pour* ÉCRIRE *d'une plume alerte vingt pages qui n'enseignent rien et qui plaisent par leur inanité, il est très-important de ne rien savoir.* (G. Planche.)

Sermons, romans, physique, ode, histoire, opéra,
Chacun peut tout *écrire*, et siffle qui voudra.
VOLTAIRE.

Quoi que vous *écriviez*, évitez la bassesse;
Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.
BOILEAU.

‖ Composer, en parlant d'une œuvre musicale : ÉCRIRE *un opéra.* ÉCRIRE *une partition.* ÉCRIRE *un morceau pour piano.* ÉCRIRE *une polka.*

— Exposer, affirmer dans un écrit : *Les Arabes* ONT ÉCRIT *que la plus grande pyramide fut élevée plusieurs siècles avant Abraham.* (Volt.)

— Mander par lettre, consigner dans une lettre; rédiger et expédier, en parlant d'une missive : ÉCRIVEZ-*moi de vos nouvelles. J'ai reçu le billet que vous m'*AVEZ ÉCRIT *par la poste. Vous aimez mieux m'*ÉCRIRE *vos sentiments que vous n'aimez à me les dire.* (Mme de Sév.)

— Poétiq. Tracer, empreindre, graver : *Les rides* ONT ÉCRIT *son âge sur son front.* (La Bruy.)

— Fig. Imprimer, marquer, fixer d'une manière durable : *Dieu a* ÉCRIT *sa loi dans nos cœurs.* ‖ Indiquer, signifier :

Son sang sur la poussière *écrivait* mon devoir.
CORNEILLE.

— Absol. Tracer des caractères qui expriment des idées ou les sons de la voix : *Apprendre à* ÉCRIRE. *Passer la nuit à* ÉCRIRE. *Savoir lire et* ÉCRIRE. ÉCRIRE *d'une façon illisible.* ÉCRIRE *en ronde, en bâtarde, en coulée. Les Chinois* ÉCRIVENT *de haut en bas.* (Volt.) *Il est des époques reculées où l'homme n'*ÉCRIVAIT *guère que sur l'airain et le marbre.* (Prévost-Paradol.) *Il y a des préparations chimiques au moyen desquelles on peut* ÉCRIRE *sur du papier ou sur du vélin des caractères qui ne deviennent visibles que lorsqu'ils sont soumis à l'action du feu.* (Baudelaire.)

Cet art de converser sans se voir, sans s'entendre,
Ce muet entretien, si charmant et si tendre,
L'art d'*écrire*, Abailard, fut sans doute inventé
Par l'amante captive et l'amant agité.
COLLARDEAU.

Un jour, il m'en souvient, le sénat équitable
Vous pressait de souscrire à la mort d'un coupable;
Vous résistiez, seigneur, à sa sévérité;
Votre cœur s'accusait de trop de cruauté,
Et plaignant les malheurs attachés à l'empire,
Je voudrais, disiez-vous, ne savoir pas *écrire!*
RACINE.

‖ Correspondre par écrit, envoyer des lettres : *Je lui* AI ÉCRIT *deux ou trois fois, il ne me fait point de réponse. Je vous* ÉCRIRAI *de Naples. Il vaut mieux ne point* ÉCRIRE *à ses amis que de leur* ÉCRIRE *pour les désobliger.* (J.-J. Rouss.) *Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu,* ÉCRIVIT *Charette à Louis XVIII.* (Vacquerie.)

L'empereur de la Chine, à qui j'*écris* souvent,
Ne m'a pas jusqu'ici fait un seul compliment.
VOLTAIRE.

‖ Composer des ouvrages; concourir à la rédaction d'un écrit : ÉCRIRE *en prose.* ÉCRIRE *en vers.* ÉCRIRE *facilement.* ÉCRIRE *péniblement.* ÉCRIRE *dans le* Moniteur. *Rien ne flattait davantage Calvin que la gloire de bien* ÉCRIRE. (Boss.) *En tout art et en toute science où il s'agit de la pratique, ceux qui n'ont qu'une pure spéculation ne sauraient bien* ÉCRIRE. (Fén.) *L'art d'*ÉCRIRE *et l'art de penser sont inséparables.* (Fontenelle.) *Il faut exprimer le vrai pour* ÉCRIRE *naturellement, fortement, délicatement.* (La Bruy.) *Un esprit médiocre croit* ÉCRIRE *divinement; un bon esprit croit* ÉCRIRE *raisonnablement.* (La Bruy.) *Un membre de l'Académie française* ÉCRIT *comme on* ÉCRIT; *un homme d'esprit* ÉCRIT *comme il* ÉCRIT. (Montesq.) *Pour bien* ÉCRIRE, *il faut posséder pleinement son sujet.* (Buff.) *Bien* ÉCRIRE, *c'est tout à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre; c'est avoir en même temps de l'esprit, de l'âme et du goût.* (Buff.) ÉCRIRE *vaguement et sans avoir rien à dire, c'est mâcher à vide.* (Volt.) *Il faut* ÉCRIRE *avec tant de retenue, qu'étourdi comme je suis je ne prends jamais la plume à la main que je ne tremble.* (Volt.) *On s'accoutume à bien parler en lisant souvent ceux qui* ONT *bien* ÉCRIT. (Volt.) *J'*AI *toujours* ÉCRIT *lâchement et mal quand je n'ai pas été fortement persuadé.* (J.-J. Rouss.) *Les autres auteurs* ÉCRIVENT *avec leur plume ou avec leur esprit; mais M. d'Arnaud* ÉCRIT *avec son cœur.* (J.-J. Rouss.) *Si je n'*AVAIS ÉCRIT *que pour* ÉCRIRE, *je suis convaincu qu'on ne m'aurait jamais lu.* (J.-J. Rouss.) *Ceux qui* ÉCRIVENT *comme ils parlent, quoiqu'ils parlent très-bien,* ÉCRIVENT *mal.* (Grimm.) *Les sages qui* ONT ÉCRIT *avant nous sont des voyageurs qui nous ont précédés dans les sentiers de l'infortune, qui nous tendent la main et nous invitent à nous joindre à leur compagnie, lorsque tout nous abandonne.* (B. de St-P.) *Il est temps de respecter la vérité; il y a deux mille ans que l'on* ÉCRIT *et deux mille ans que l'on flatte.* (Thomas.) *C'est pour l'éternité que le sage doit* ÉCRIRE. (Dumarsais.) *Le talent d'*ÉCRIRE *peut devenir une puissance dans un État libre.* (Mme de Staël.) *Qui veut penser, qui veut* ÉCRIRE *ne doit consulter que la conviction solitaire d'une raison méditative.* (Mme de Staël.) *On* ÉCRIT *aujourd'hui assez ordinairement sur les choses qu'on entend le moins.* (P.-L. Cour.) *Il faut se persuader qu'*ÉCRIRE *est un art, que cet art a nécessairement des genres et que chaque genre a des règles.* (Chateaub.) *Qui* ÉCRIT *dans l'espoir d'un nom sacrifie sa vie à la plus sotte comme à la plus vaine des chimères.* (Chateaub.) *Tous les poëtes qui* ÉCRIVENT *à une époque avancée de la civilisation* ÉCRIVENT *pour faire effet.* (B. Const.) *Lisez les codes de tous les peuples libres; c'est surtout contre le gouvernement que la faculté d'*ÉCRIRE *y est garantie.* (Pastoret.) *Pour bien* ÉCRIRE, *le mot propre et suffisant ne suffit réellement pas.* (J. Joubert.) *Pour bien* ÉCRIRE, *il faut une facilité naturelle et une difficulté acquise.* (J. Joubert.) *Tout l'art d'*ÉCRIRE *consiste à montrer sous les mots ce qui n'est point en eux.* (Lamenn.) *Amassez dans le silence comme un trésor de faits, de connaissances, de réflexions, puis, si votre génie vous sollicite d'*ÉCRIRE, *livrez-vous tout entier et sans crainte à votre inspiration.* (Lamenn.) *Une des raisons qui engagent les patriotes à* ÉCRIRE, *c'est le désir ardent d'améliorer la condition des peuples.* (L.-N. Bonap.) *Salluste* ÉCRIT *pour faire connaître son talent plutôt que pour faire connaître des faits.* (H. Taine.) *Il est plus difficile de bien* ÉCRIRE *que de bien parler.* (Cormen.) *Bien* ÉCRIRE *suppose une discipline austère, une habitude de châtier sa pensée et d'en sacrifier les excès.* (Renan.) *Bien* ÉCRIRE *en français est une opération singulièrement compliquée.* (Renan.) *L'art d'*ÉCRIRE *est moins l'art de beaucoup dire que de laisser beaucoup à penser.* (Bougeart.) *Il arrive parfois que l'on* ÉCRIT *seulement pour se faire plaisir à soi-même.* (L. Jourdan.)

Avant donc que d'*écrire* apprenez à penser.
BOILEAU.

N'*écris* plus, guéris-toi d'une vaine furie.
BOILEAU.

Qui ne sait se borner ne sut jamais *écrire*.
BOILEAU.

Pour bien *écrire* encor, j'ai trop longtemps *écrit*,
Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit.
P. CORNEILLE.

. . . Dans l'art dangereux de rimer ou d'*écrire*,
Il n'est point de degrés du médiocre au pire.
BOILEAU.

Ecrive qui voudra; chacun à ce métier
Peut perdre impunément de l'encre et du papier.
BOILEAU.

Il faut qu'un galant homme ait toujours grand em- [pire
Sur les démangeaisons qui nous prennent d'*écrire*.
MOLIÈRE.

Très-peu de gré, mille traits de satire
Sont le loyer de quiconque ose *écrire*.
VOLTAIRE.

Les auteurs d'autrefois *écrivaient* pour instruire,
Les auteurs de nos jours *écrivent* pour *écrire*.
LE P. DESMOLETS.

Eh bien! en vérité, les sots auront beau dire,
Quand on n'a pas d'argent, c'est amusant d'*écrire*.
A. DE MUSSET.

Vous n'*écrivez* que pour *écrire*,
C'est pour vous un amusement;
Moi, qui vous aime tendrement,
Je n'*écris* que pour vous le dire.
PRADON.

Là régnait Despréaux, leur maître en l'art d'*écrire*,
Lui qu'arma la raison des traits de la satire,
Qui, donnant le précepte et l'exemple à la fois
Etablit d'Apollon les rigoureuses lois.
VOLTAIRE.

‖ Composer une œuvre musicale, écrire de la musique : *Monsigny ne sait point du tout* ÉCRIRE, *et ses partitions sont barbares.* (Grimm.)

— *Ecrire comme un ange*, Ecrire admirablement, comme calligraphie ou comme style. ‖ V. au mot ANGE l'origine de cette locution.

— *Ecrire comme un chat*, Ecrire très-mal, écrire d'une manière illisible : *Ses lettres me font grand plaisir, quoiqu'il* ÉCRIVE *comme un chat.* (Volt.)

— *Ecrire de bonne encre* ou *de la bonne encre*, Employer une forme vive et sévère dans une lettre; écrire en termes précis, formels et vigoureux : *Soyez tranquille, je lui* ÉCRIRAI DE BONNE ENCRE.

— *Ecrire au courant de la plume*, Ecrire rapidement, sans prendre le temps de la réflexion.

— *Ecrire à la diable*, Ecrire dans un style bizarre et incorrect : *C'est un caquetage éternel de tabourets dans les* Mémoires *de Saint-Simon; dans ce caquetage viendraient se perdre les qualités incorrectes du style de l'auteur; mais heureusement il avait un tour à lui : il* ÉCRIVAIT À LA DIABLE *pour l'immortalité.* (Chateaub.)

— *Ecrire des volumes*, Ecrire beaucoup; faire de nombreux ouvrages.

— *En écrire à quelqu'un*, L'informer par lettre de quelque chose, lui écrire au sujet de quelque chose : *Si ma santé s'améliore, je* VOUS EN ÉCRIRAI.

— Pop. et bas. *Ecrire à un juif*, Employer du papier à certains usages de propreté.

— Loc. prov. *Avoir une belle voix pour écrire et une belle main pour chanter*, Avoir la voix fausse et une mauvaise écriture.

— Pratiq. Exposer ses raisons, les déduire dans un mémoire ou dans une requête : *Etre appointé à* ÉCRIRE *et produire.* ‖ *A mal exploiter bien écrire*, Se dit lorsque quelqu'un remédie par des écritures à certains défauts de forme qui se sont produits.

— Jeux. *Piquet à écrire*, Variété du jeu de piquet. ‖ V. PIQUET.

S'écrire v. pr. Etre, pouvoir être écrit, exprimé par écrit : *Cela se dit, mais ne* S'ÉCRIT *pas. Tout ce qui est bon à écrire est bon à dire; mais tout ce qui peut se dire ne* SE *doit pas* ÉCRIRE. (Vaugelas.) *Sitôt qu'une langue commence à* S'ÉCRIRE, *elle commence à s'altérer.* (Ballanche.) ‖ S'orthographier, être composé de telles ou telles lettres : *Ce mot* S'ÉCRIT *de telle façon. Comment* S'ÉCRIT *votre nom?*

— Etre rédigé, être mentionné dans un écrit, rédigé par écrit : *Tout ce qui vient du cœur peut* S'ÉCRIRE, *mais non ce qui est le cœur lui-même.* (A. de Muss.) *L'histoire d'un bon ménage est comme celle des peuples heureux : elle* S'ÉCRIT *en deux lignes et n'a rien de littéraire.* (Balz.)

— Inscrire son nom sur une liste *ad hoc*, pour marquer qu'on est venu prendre des nouvelles de la santé d'une personne : *Je lui montrai sur ma table du papier, de l'encre et des plumes destinés aux personnes qui venaient quelquefois* S'ÉCRIRE *chez la princesse sur un registre destiné à cet usage.* (E. Sue.)

— Correspondre mutuellement par lettres : *Quand vous serez parti, nous* NOUS ÉCRIRONS. *Quand deux amis peuvent* S'ÉCRIRE, *ils ne sont qu'à moitié séparés.*

— **Allus. littér. Je voudrais ne pas savoir écrire**, Allusion à une réponse célèbre de Néron, auquel on présentait à signer la sen-

tence de mort d'un criminel. Ce mot, qui est devenu proverbial, nous rappelle la petite anecdote suivante : Un paysan passait devant un homme qui avait été mis au pilori. Il demanda ce que disait l'écriteau attaché au-dessus de la tête du patient : « Il y a, répondit quelqu'un, que cet homme est un faussaire. — Et qu'est-ce qu'un faussaire ? — C'est un homme qui a contrefait la signature d'un autre. — Eh bien, mon pauvre diable, s'écria-t-il en approchant du coupable, voilà ce que c'est que *d'avoir appris à écrire!* »

« Chez les civilisés, on voit souvent de jeunes commis marchands, très-délicats au jeu avant le mariage, tricher au domino incontinent après. Je sais un riche négociant de Paris, autrefois démocrate, qui se plaignait à moi un jour de gagner trop d'argent sur le travail des pauvres ouvriers tisserands. C'était Néron *désespéré de savoir écrire.* Le même fit poursuivre avec acharnement un de ses amis pour une dette misérable. Quand on lui fit reproche de ce procédé odieux : « Que » voulez-vous ! répondit-il, j'ai à nourrir une » femme, deux enfants et deux chevaux ! »

TOUSSENEL.

ÉCRISÉE s. f. (é-kri-zé). Forme altérée du mot ÉGRISÉE.

ÉCRIT, ITE (é-kri, i-te) part. passé du v. Ecrire. Figuré, exprimé par l'écriture : *Discours* ÉCRIT. *Promesse* ÉCRITE. *La loi* ÉCRITE *fut donnée à Moïse* 430 *ans après la vocation d'Abraham.* (Boss.) *Toute constitution* ÉCRITE *est nulle.* (J. de Maistre.) *Les constitutions* ÉCRITES *n'appartiennent qu'aux peuples opprimés ou livrés aux sophistes.* (Valery.) *La loi doit être la justice* ÉCRITE. (De Lévis.) *Les discours* ÉCRITS *ne font point d'effet à la tribune.* (Cormen.) *Le droit coutumier a fait place au droit* ÉCRIT, *et la justice y a gagné.* (E. de Gir.) *Les constitutions* ÉCRITES *ne vivent pas.* (E. de Gir.) ‖ Qui contient de l'écriture, qui est couvert d'écriture : *Papier* ÉCRIT.

— Qui est fait avec certains caractères d'écriture ou avec des caractères qui ont certaines qualités ou certains défauts d'exécution : *Modèle* ÉCRIT *en ronde, en anglaise. Manuscrit* ÉCRIT *d'une façon illisible.*

— Rédigé, composé, en parlant d'un ouvrage : *Les belles choses ont besoin d'être bien* ÉCRITES. (Vauven.) *Les ouvrages bien* ÉCRITS *seront les seuls qui passeront à la postérité.* (Buff.) *Une chose ne mérite d'être* ÉCRITE *qu'autant qu'elle mérite d'être retenue.* (Frédéric II.) *Il ne faut jamais lire un ouvrage mal* ÉCRIT, *de peur d'en adopter l'élocution ; car l'habitude façonne l'oreille et la réconcilie avec les phrases les plus vicieuses.* (Mme Necker.) *Nul, dans une littérature vivante, n'est juge compétent que des ouvrages* ÉCRITS *dans sa propre langue.* (Chateaub.) *Les premières annales des peuples ont été* ÉCRITES *en vers.* (Chateaub.)

J'aime fort les journaux quand ils sont bien *écrits.*
ANDRIEUX.

‖ Bien rédigé, écrit avec habileté, avec art : *Voilà au moins un livre* ÉCRIT. *Cela n'est pas* ÉCRIT, *vraiment.*

— Mis en musique, noté : *Cette partition est très-savamment* ÉCRITE. *Si le drame de la vie était* ÉCRIT *en musique, il ne contiendrait que des soupirs.* (A. d'Houdetot.)

— Fig. Marqué, consigné, gravé, empreint : *Une coquette oublie que l'âge est* ÉCRIT *sur le visage.* (La Bruy.) *La langue du cœur n'a pas besoin de mots pour être comprise, c'est dans les yeux qu'elle est* ÉCRITE. (Mme Cottin.) *L'histoire des peuples est* ÉCRITE *dans leurs monuments.* (Lamenn.) *Les dangers de la congrégation des jésuites sont* ÉCRITS *dans l'histoire.* (Dupin.) *Tout enfant de la Grande-Bretagne porte sa nationalité* ÉCRITE *sur son front.* (L. Faucher.) *La vie de Bonaparte a été* ÉCRITE *dans toute l'Europe avec le fer, avec le feu, avec le despotisme, avec la liberté, avec la gloire.* (J. Janin.)

Dans ses yeux insolents je vois ma perte *écrite.*
RACINE.

Presque tous mes combats, presque tous mes services
Sont *écrits* sur mon corps en larges cicatrices.
V. HUGO.

‖ Décidé irrévocablement par le destin, par la Providence : *Le sort de chaque homme est* ÉCRIT *dans le ciel. Il était* ÉCRIT *que je ne la verrais plus.*

Ce que veut une femme est *écrit* dans le ciel.
LA CHAUSSÉE.

‖ Qui a quelque chose de fatal, qui se reproduit avec une sorte de persistance fatigante : *Allons! il est* ÉCRIT *qu'il viendra toujours m'interrompre.* (Scribe.)

— *Ce qui est écrit est écrit,* Il n'y a rien à changer à une chose écrite; on ne revient pas sur un écrit : *Je ne reviens pas sur ma parole ;* CE QUI EST ÉCRIT EST ÉCRIT. (Scribe.)

— Littér. *Langue écrite,* Langue littéraire, par opposition à la langue usuelle, qui est la langue parlée.

— Moll. *Cône écrit,* Espèce de cône qui est marqué de lignes colorées simulant des caractères d'écriture.

— **Allus. littér.** **C'était écrit,** Mots qui, dans l'application, expriment la résignation à un accident, à une perte légère. C'est avec cette formule fataliste que les Orientaux se consolent de tous les malheurs, qu'ils attribuent à un destin écrit et inévitable, reflet affaibli de ce caractère poétique, presque grandiose, que le fatalisme, mélange de sensibilité profonde et de sombre résignation, avait revêtu chez les anciens.

On connaît le mot du grand Arnaud sur la *Phèdre* de Racine : « C'est une femme vertueuse à qui la grâce a manqué, » et ces vers de Boileau, qui n'en sont que la traduction :

Et qui, voyant un jour la douleur vertueuse
De Phèdre, malgré soi, perfide, incestueuse...

« Quand le drame était encore, ou peu s'en faut, contenu dans ses limites naturelles, une analyse en cinq alinéas n'était pas la mer à boire : on voyait entrer la princesse, on entendait rugir le tyran à certains intervalles réguliers ; on était sûr de retrouver à leur place la scène d'amour et la scène de deuil : *c'était écrit!* pouvaient dire en ces temps reculés les critiques aux lecteurs, et les lecteurs aux critiques. »

J. JANIN.

« Si Clovis perdait une lettre ou s'il attrapait un rhume, *c'était écrit!* Si le feu ne prenait pas malgré le secours d'un soufflet dont il fatiguait la poche, ou s'il oubliait, chemin faisant, une commission dont il était chargé, *c'était écrit!* Et ces deux paroles sacramentelles, il les prononçait avec la résignation d'un derviche qui sait que rien ne prévaut contre Allah. »

AMÉDÉE ACHARD.

— **Ce qui est écrit est écrit,** Mots qui servent à caractériser une résolution inébranlable. Ces paroles sont la réponse même que fit Pilate aux Juifs, qui l'engageaient à changer l'inscription placée sur la croix de Jésus. V., pour plus de détails, QUOD SCRIPSI, SCRIPSI.

ÉCRIT s. m. (é-kri — lat. *scriptum* ; de *scribere,* écrire). Chose écrite, papier écrit : *Montrer un* ÉCRIT. *Tirer un* ÉCRIT *de sa poche.*

Tiens, perfide, regarde et démens cet *écrit.*
RACINE.

— Acte, traité, convention signée : *Faire un* ÉCRIT. *Signer un* ÉCRIT. *Avec les banquiers, les* ÉCRITS *seuls sont valables.* (Alex. Dum.) *Entre gens d'honneur, la parole vaut l'*ÉCRIT. (Balz.)

— Œuvre écrite, ouvrage littéraire : *C'est ordinairement la peine que s'est donnée un auteur à limer, à perfectionner ses* ÉCRITS *qui fait que le lecteur n'a point de peine en le lisant.* (Boil.) *Peu d'ouvrages sont éloquents ; mais on voit des traits d'éloquence semés dans plusieurs* ÉCRITS. (Vauven.) *Les* ÉCRITS *des femmes sont tous froids et jolis comme elles.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits* ÉCRITS. (Beaumarch.) *Les* ÉCRITS *de l'opposition sont toujours lus avidement.* (De Bonald.) *Il y a bien du mal à penser d'un homme qui vaut moins que ses* ÉCRITS. (Béranger.) *Jean-Jacques, misanthrope parce qu'il était malheureux, rompit en visière avec son siècle, et, dans ses* ÉCRITS, *prit le contre-pied de ce qu'il voyait.* (St-Marc Gir.) *Aujourd'hui la plupart des* ÉCRITS *sont jeux de style, fioritures, variations fantaisistes nées de la fumée de cigare et qui se dissipent comme elle.* (E. Deschanel.) *Un* ÉCRIT, *quel qu'il soit, ne fait que manifester une âme.* (H. Taine.) *On reconnait, en général, les* ÉCRITS *des vraies femmes à quelque chose de plus fin, de plus gracieux et aussi de plus négligé.* (E. Deschanel.) *Un* ÉCRIT *qui sent le travail n'est pas assez travaillé.* (Latena.)

Un *écrit* scandaleux sous votre nom se donne.
BOILEAU.

Mais je lui disais, moi, qu'un froid *écrit* assomme.
MOLIÈRE.

Surtout qu'en vos *écrits* la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
BOILEAU.

Il n'est valet d'auteur ni copiste à Paris
Qui, la balance en main, ne pèse les *écrits.*
BOILEAU.

Pour produire de bons *écrits,*
Nourrissez-vous de bons modèles.
ARNAULT.

Ainsi que des couleurs la toile prend la teinte,
Nos *écrits* de nos mœurs portent toujours l'em-[preinte.
FRÉVILLE.

Mais combien de grands noms, couverts d'ombres [funèbres,
Sans les *écrits* divins qui les rendent célèbres,
Dans l'éternel oubli languiraient inconnus !
J.-B. ROUSSEAU.

L'ami Fréron, ce barbouilleur
D'*écrits* qu'on jette dans la rue,
Sourdement, de sa main crochue,
Mutilera votre labeur.
VOLTAIRE.

— *Mot d'écrit,* Ecrit très-court, papier qui porte quelques mots d'écriture : *Envoyez-lui un petit* MOT D'ÉCRIT.

Que dites-vous du tour et de ce *mot d'écrit ?*
MOLIÈRE.

— Loc. adv. *Par écrit,* En note, avec de l'écriture : *Mettre* PAR ÉCRIT *sa dépense. Mettre* PAR ÉCRIT *une adresse.* ‖ Dans un écrit, dans une œuvre écrite : *Il est curieux qu'il soit permis de dire aux gens* PAR ÉCRIT *ce qu'on n'oserait pas leur dire en face.* (Volt.) *Je vous ai raconté mes imprudences et mes fautes ; vous voulez que je les mette* PAR ÉCRIT, *j'obéis à vos ordres ; en voici le résumé.* (J.-J. Rouss.) *La liberté est un vain mot si l'on ne peut exprimer librement* PAR ÉCRIT *ses pensées et ses opinions.* (L.-N. Bonap.)

Mais si peu qu'il ait fait, chacun trouve à son gré
De le voir *par écrit* dûment enregistré.
A. DE MUSSET.

‖ Avec des traces visibles :

Et les doigts des laquais, dans la crasse tracés,
Témoignaient *par écrit* qu'on les avait rincés.
BOILEAU.

‖ *Coucher par écrit,* Ecrire : *Je lui dois quelques petits remerciments* COUCHÉS PAR ÉCRIT. (Volt.)

. . . Tu te souviens qu'au village on t'a dit
Que ton maître est gagé pour *coucher par écrit*
Les faits d'un roi plus grand en sagesse, en vail-[lance,
Que Charlemagne, aidé des douze pairs de France.
BOILEAU.

— Scolast. Leçon écrite sous la dictée d'un professeur. ‖ On dit aujourd'hui CAHIER.

— Procéd. *Instruction par écrit,* Instruction dans laquelle chacune des parties écrit l'exposé de ses moyens. ‖ *Preuve par écrit,* Preuve qui résulte d'un écrit, d'une pièce écrite.

— **Allus. littér.** **Les paroles s'envolent, les écrits restent,** ou **Les paroles sont femelles et les écrits sont mâles.** V. VERBA VOLANT...

Écrits périodiques. V. JOURNAUX, PRESSE.

ÉCRITE s. f. (é-kri-te — rad. *écrit*). Anc. pratiq. Convention, concordat, atermoiement.

ÉCRITEAU s. m (é-kri-to — rad. *écrit*). Papier, carton ou planchette de bois portant une inscription destinée à servir d'avis ou de renseignement : *Mettre un* ÉCRITEAU *à une porte. Au moment du terme, presque toutes les portes de Paris ont des* ÉCRITEAUX. ‖ Inscription qu'on plaçait autrefois au-dessus de la tête des condamnés, pendant leur exposition publique.

— Fig. Ce qui sert à guider, à diriger, à indiquer la voie à suivre :

Les peuples ont leur lendemain.
Pour rendre leur route douteuse,
Suffit-il qu'une main honteuse
Change l'*écriteau* de chemin ?
V. HUGO.

— Loc. fam. *Mettre un écriteau à une femme,* L'afficher, la faire connaître pour sa maîtresse.

— *Pièce à écriteaux,* Genre de farce qui s'introduisit pour la première fois à Paris, dans la foire Saint-Germain de 1710, par suite de l'arrêt du parlement qui défendait toute représentation dramatique aux théâtres forains. Les écriteaux étaient des couplets écrits sur une pancarte, que chaque acteur, au moment venu, déroulait aux yeux du public. L'orchestre jouait l'air, et des gagistes, placés au parquet et à l'amphithéâtre, chantaient les paroles et engageaient ainsi toute la salle à les imiter. Deux ans plus tard, on fit descendre les écriteaux du cintre, afin de rendre aux acteurs la liberté d'exprimer par leurs gestes le sens des couplets. V. PIÈCES À LA MUETTE, aux mots MUET et MARIONNETTE.

— **Syn. Écriteau, épigraphe, inscription.** *Écriteau* est du style vulgaire ; il désigne quelques mots écrits en grosses lettres sur un morceau de papier, de carton, de bois, et destinés à annoncer quelque chose au public. *Épigraphe* est du style littéraire ; il désigne proprement une sentence, une phrase, un ou des vers cités après le titre d'un livre ou d'une brochure, pour faire ressortir l'intention de l'auteur, le but du travail. L'*inscription* se grave sur la pierre, sur le marbre, sur des colonnes, des monuments, des médailles, et elle a pour objet de rappeler la mémoire d'un fait, d'une date, d'une œuvre importante.

— **Encycl.** Administr. V. ENSEIGNE.

ÉCRITOIRE s. f. (é-kri-toi-re — lat. *scriptorium* ; de *scriptus,* écrit). Petit meuble qui contient de l'encre à écrire et le plus souvent aussi des plumes, de la poudre et autres objets dont on se sert lorsqu'on écrit : ÉCRITOIRE *de bronze, de porcelaine.* ÉCRITOIRE *de poche.* ÉCRITOIRE *de bureau. Mme de Genlis aurait certainement inventé l'*ÉCRITOIRE, *si l'invention n'avait pas eu lieu auparavant.* (Ste-Beuve.) *En brisant nos presses, on n'a pas mis le sceau sur nos* ÉCRITOIRES. (Proudh.)

En entrant au bureau, je n'avais, j'en fais gloire,
D'autre propriété que ma seule *écritoire.*
ÉTIENNE.

Il passe une moitié du jour en robe noire,
Triste harnais, et l'autre autour d'une *écritoire.*
E. AUGIER.

Gens à pamphlets,
A couplets,
Changez en gobelets
Vos larges *écritoires.*
BÉRANGER.

— Fig. Métier d'auteur ; art, action ou manie d'écrire : *La liberté des presses doit exister, comme nous avons toujours eu la liberté des* ÉCRITOIRES. (Rabaud St-Étienne.) *Tant que j'aurai vécu, je n'aurai pas laissé déshonorer mon* ÉCRITOIRE *véridique et républicaine.* (C. Desmoulins.) *En Europe, les fleurs de l'*ÉCRITOIRE *remplacent les pages écrites en Orient avec des couleurs embaumées.* (Balz.) *L'*ÉCRITOIRE, *aidée par le temps, est plus forte que l'épée.* (Balz.) *Je crois que nous autres, qui venons au monde pour écrire, grands ou petits, philosophes ou chansonniers, nous naissons avec une* ÉCRITOIRE *dans la cervelle.* (Béranger.) *Aujourd'hui on frête des vaisseaux, on tire le canon, on manœuvre le télégraphe pour les Montbazons de l'*ÉCRITOIRE *et les Montmorencys de la basoche.* (Cormen.)

Et Gallais, qui n'a point, mais qui donne la gloire,
Croit que le sort du monde est dans son *écritoire.*
M.-J. CHÉNIER.

— *Noblesse, nobles de l'écritoire,* Nom que la noblesse d'épée donnait par dédain à la noblesse de robe.

— Anc. prat. *Greffier de l'écritoire,* Nom donné autrefois aux officiers judiciaires qui assistaient aux visites, descentes et rapports ordonnés par justice, pour les ouvrages de charpente, de maçonnerie, etc., et qui en dressaient des procès-verbaux. Ce nom leur venait de ce qu'on a appelé *écritoire* le lieu où se tenaient les assemblées des maîtres jurés charpentiers de la ville et des faubourgs de Paris.

— Hist. ecclés. Nom que l'on donnait aux cellules de monastères dans lesquelles on copiait les manuscrits.

— **Encycl.** Au moyen âge, dans les couvents, on donnait le nom d'*écritoires* à des cellules qui se trouvaient au-dessous de la bibliothèque et tout le long du cloître, et qui servaient de demeures aux copistes chargés de transcrire les manuscrits. Ce *scriptorium* ou cabinet des scribes était, dès le VIIIe siècle, consacré par cette prière : « Daigne, Seigneur, bénir cette *écritoire* de tes serviteurs et tous ceux qui l'habitent, afin que tout ce qu'ils y liront ou y copieront des divers livres se retrouve dans leur intelligence et dans leurs paroles. » Une chose qui fait voir combien ces sortes de travaux étaient encouragés, c'est la légende suivante. Il y avait un démon appelé Titivitilarius ou Titivillus, le Vétilleux, par corruption d'un mot populaire de l'ancienne latinité ; ce démon apportait tous les matins en enfer un plein sac de syllabes que les moines avaient passées dans leur psalmodie de la nuit. Mais une autre tradition, plus encourageante pour les religieux de bonne volonté, raconte que chaque lettre des ouvrages qu'ils avaient transcrits, produite par leur ange gardien devant le tribunal du souverain juge, leur remettait infailliblement un péché. « Ecrivez, écrivez, disait un de leurs supérieurs ; une lettre tracée en ce monde vous sauve un péché dans l'autre. » Il faut penser que dans certaines abbayes le nombre des lettres comptées par l'ange l'emportait sur les syllabes recueillies par le démon. Avec l'imprimerie cessa l'usage des cellules destinées aux copistes ; mais ce nom subsista, et on le trouve encore employé, au siècle dernier, dans les abbayes de Cîteaux et de Clairvaux.

ÉCRITURE s. f. (é-kri-tu-re — lat. *scriptura* ; de *scribere,* écrire). Art d'écrire, de figurer la parole ou les idées par des signes convenus : *Ce furent les Phéniciens qui inventèrent l'*ÉCRITURE. (Buff.) *La peinture des objets mêmes fut la première* ÉCRITURE. (Grimm.) *L'*ÉCRITURE *n'est pas née par une progression lente et insensible ; elle a été bien des siècles avant que de naître, mais elle est née tout à coup comme la lumière.* (Duclos.) *Quand l'*ÉCRITURE *fut trouvée, plusieurs blâmaient cette invention non encore justifiée aux yeux de bien des gens.* (P.-L. Cour.) *La civilisation ne commence qu'avec l'*ÉCRITURE. (C. Renouvier.) *L'*ÉCRITURE *s'applique à saisir les sons plutôt qu'à garder les étymologies.* (Génin.) *La nécessité de l'*ÉCRITURE, *qui fixe et étend la parole, est évidente, puisque nulles autres sociétés au monde n'ont retenu toute la loi orale, que celles qui ont connu la loi* ÉCRITE. (De Bonald.) *Il y a des chiffres pour la pensée comme pour l'*ÉCRITURE. (Cabanis.) *L'onomatopée commença la parole, et l'hiéroglyphe l'*ÉCRITURE. (A. Fée.) *L'*ÉCRITURE *n'est qu'une parole figurée.* (Lamenn.) *L'*ÉCRITURE *fut connue en Abyssinie avant l'introduction du christianisme en ce pays.* (Renan.) *Les Hébreux ont sans doute emprunté l'*ÉCRITURE *aux Phéniciens.* (Renan.) *L'origine de l'*ÉCRITURE, *chez les Sémites comme chez tous les peuples, se cache dans une profonde nuit.* (Renan.) *L'*ÉCRITURE *est le geste de la pensée.* (T. Thoré.) *Je trouve l'*ÉCRITURE *trop lente pour rendre la parole, et je griffonne comme un chat.* (G. Sand.) *Thomasius ayant avancé que l'*ÉCRITURE *vient de Dieu, Heumann répondit : « Je le crois volontiers ; mais comment n'a-t-il point songé à enseigner aux hommes de la plus haute antiquité l'art typographique ? »*

L'*écriture* est un art bien utile aux amants ;
Petits soins, rendez-vous, doux raccommodements,
Promesse d'épouser, plainte, douceur, rupture,
Tout cela se trafique avecque l'*écriture.*
REGNARD.

— Ensemble de caractères écrits ; art ou manière de les former : *Belle* ÉCRITURE. *Mauvaise* ÉCRITURE. ÉCRITURE *difficile à lire.* ÉCRITURES *européennes.* ÉCRITURES *orientales. Je n'ai jamais su apprendre à lire l'*ÉCRITURE. (Mol.) *Les Phéniciens, en communiquant leurs caractères aux Grecs, leur rendirent un grand service en les d[illegible]vrant*

*de l'*ÉCRITURE *égyptienne.* (Volt.) *L'*ÉCRITURE *chinoise comprend environ cinquante mille signes, qui ne sont que des formes altérées de la figure des objets représentés.* (A. Maury.) *J'ai observé que toutes les* ÉCRITURES *tracées de la main droite sont variées, et que toutes les* ÉCRITURES *tracées de la main gauche se ressemblent.* (Alex. Dum.) *Les hiéroglyphes étaient une* ÉCRITURE *de contours, un dessin des objets.* (De Bonald.) *L'alphabet des inscriptions sinaïtiques nous représente la plus ancienne* ÉCRITURE *arabe connue.* (Renan.) *Une Française ne se compromet pas jusqu'à laisser à Satan de son* ÉCRITURE *; mais elle est en coquetterie avec lui.* (Mme E. de Gir.)

— Art d'écrire, de composer des livres :

Le règne du papier, l'abus de l'*écriture*,
Qui d'un plat feuilleton fait une dictature.
A. DE MUSSET.

— Par ext. Moyen de traduction, de reproduction, de représentation matérielle : *Le geste est la parole de l'imagination, et le dessin en est l'*ÉCRITURE. (De Bonald.)

— Fig. Enseignement, moyen d'instruction :

Il est sain de toujours feuilleter la nature,
Car c'est la grande lettre et la grande *écriture*.
V. HUGO.

— *Ecriture alphabétique, écriture phonétique*, Celle qui représente les sons de la voix au moyen d'un petit nombre de caractères figurant les sons et les articulations simples : *D'un bout du monde à l'autre, l'*ÉCRITURE ALPHABÉTIQUE *a été un bienfait des Sémites.* (Renan.) ‖ *Ecriture syllabique*, Ecriture phonétique dont les caractères représentent des syllabes. ‖ *Ecriture idéographique*, Ecriture qui représente directement les idées, comme est celle des Chinois. ‖ *Ecriture hiéroglyphique*, Ancienne écriture égyptienne qui représentait en général des mots, mais qui paraît cependant avoir figuré aussi des sons, ce qui en ferait un système complexe d'écriture phonétique et d'écriture idéographique. V. HIÉROGLYPHE. ‖ *Ecriture démotique*, Ecriture cursive des anciens Egyptiens.

— *Ecriture en chiffres* ou *chiffrée*, Signes de convention, chiffres le plus souvent, dont quelques personnes seulement ont la clef, et qui leur servent pour correspondre secrètement.

— *Belle écriture*, Art de tracer des caractères nets et agréables à l'œil : *Le compagnon du Prophète, et l'un de ses meilleurs successeurs immédiats, parcourant les écoles, ne cessait de répéter : « Apprenez à bien écrire ; la* BELLE ÉCRITURE *est une des clefs de la richesse. »* ‖ On dit aussi CALLIGRAPHIE.

— Calligr. *Ecriture anglaise*, Ecriture cursive dont les traits vont en obliquant de droite à gauche. ‖ *Ecriture bâtarde*, Ecriture à jambages pleins et à liaisons arrondies, tenant de la ronde et de la coulée.

— Relig. *Ecriture sainte, saintes Ecritures* ou simplement *Ecriture* et *Ecritures*, Livres sacrés des juifs et des chrétiens : *Des citations de l'*ÉCRITURE. *C'est aux pasteurs à nous expliquer les* ÉCRITURES, *les* SAINTES ÉCRITURES. (Acad.) *L'*ÉCRITURE SAINTE *n'est intelligible que pour ceux qui ont le cœur droit.* (Pasc.) *Les expressions de l'*ÉCRITURE *sont semées dans les écrits de saint Bernard à pleines mains.* (Mass.) *Il faut toujours qu'un chrétien s'en tienne à l'*ÉCRITURE, *quelque difficulté qu'il y trouve.* (Volt.) *La majesté des* ÉCRITURES *m'étonne; la sainteté de l'Evangile parle à mon cœur.* (J.-J. Rouss.) *L'*ÉCRITURE *a dit que le commencement de la sagesse était la crainte de Dieu; moi je crois que c'est la crainte des hommes.* (Chamfort.) *L'*ÉCRITURE *nous peint toujours la femme esclave de sa vanité.* (Chateaub.) *Le Dieu de l'*ÉCRITURE *se repent, il est jaloux, il aime, il hait.* (Chateaub.) *Luther opposa à l'autorité séculaire de la papauté la souveraineté de la raison individuelle et la libre interprétation des* ÉCRITURES. (Guéroult.) *L'histoire de Dieu et la parole de Dieu, voilà ce qu'on appelle l'*ÉCRITURE. (E. Scherer.)

— Loc. fam. *Entendre les Ecritures*, Etre habile et intelligent. ‖ *Concilier les Ecritures*, Accorder des choses qui semblent ou qui sont opposées.

— Prov. *Est un âne de nature qui ne sait lire son écriture*, Ne savoir lire ce qu'on a écrit soi-même, c'est donner une grande preuve d'ineptie.

— Pratiq. et jurispr. Ecrits qu'on fait à l'occasion d'un procès, d'une affaire litigieuse : *Multiplier les* ÉCRITURES. *Ces* ÉCRITURES *ne passent point en taxe.* (Acad.) ‖ *Ecriture privée*, Ecrits passés entre individus pour leurs affaires particulières : *Faux en* ÉCRITURE PRIVÉE. ‖ *Ecriture publique* ou *authentique*, Ecrits passés pour affaires qui ont un caractère de publicité ou d'authenticité : *Faux en* ÉCRITURE PUBLIQUE. ‖ *Ecritures par mémoire*, Petites écritures par lesquelles chacune des parties, en matière bénéficiale, cherchait à établir son droit. ‖ *Ecritures en fait d'affaires appointées*, Nom que l'on donnait autrefois à des écritures faites par les avocats et les procureurs des parties, touchant une affaire en litige. ‖ *Expert en écritures*, Expert assermenté, commis par un tribunal, soit pour juger de la façon dont sont tenus des livres de commerce, soit pour apprécier si les caractères d'une pièce du procès ont été tracés par telle ou telle personne.

— Comm. *Ecritures*, Ensemble des livres, des registres d'un négociant, d'un banquier, d'un commerçant, présentant la suite et la nature de leurs opérations : *Les* ÉCRITURES *sont en règle. Etre à jour de ses* ÉCRITURES. *Tenir les* ÉCRITURES *d'une maison. Les commerçants qui veulent que leurs* ÉCRITURES *puissent être facilement apurées font un inventaire de leur avoir et soldent leurs comptes tous les ans.* (J.-B. Say.) ‖ *Ecritures de banque*, Billets que se font entre eux les négociants qui ont des comptes en banque, pour en opérer le transfert. ‖ *Temps des écritures*, dans l'ancien commerce de Lyon, Quinze derniers jours des payements, pendant lesquels les négociants opéraient les virements des parties.

— Administr. *Commis aux écritures*, Expéditionnaire, commis employé à écrire, à copier.

— Moll. Nom vulgaire de diverses coquilles des genres cône, vénus, cythérée, etc., qui sont marquées de traits ou de lignes imitant plus ou moins des caractères d'écriture : ÉCRITURE *arabique, chinoise, hébraïque.*

— **Encycl.** La plupart des peuples se sont attribué l'invention de l'*écriture*. Les Chinois la rapportent à leur empereur Fou-hi, les Hébreux à Enoch, à Abraham ou à Moïse, les Grecs tantôt à Mercure, tantôt au Phénicien Cadmus, les Scandinaves à Odin, un grand nombre d'auteurs aux Egyptiens, qui l'attribuaient eux-mêmes à Thot, leur Hermès, d'autres aux Indiens, etc. C'est là une question depuis longtemps controversée et qui ne sera sans doute jamais résolue avec certitude. Cependant, en s'en tenant aux *écritures* sémitiques et occidentales, on peut admettre avec un grand nombre de savants que c'est à l'Egypte qu'on doit cet art de peindre la parole par des images et par des signes représentant les articulations de la voix humaine. Il se serait ensuite, suivant cette version, répandu dans la Chaldée, puis chez les Hébreux, et aurait été révélé aux contrées occidentales par les Phéniciens, que leurs courses aventureuses sur tous les rivages de la Méditerranée rendaient éminemment propres à cette mission civilisatrice. « Les Phéniciens qui vinrent en Grèce avec Cadmus, dit Hérodote, y introduisirent diverses sciences, et entre autres choses les lettres (*grammata*), que, selon mon opinion, les Grecs ne connaissaient pas avant leur arrivée. »

C'est cette tradition que Brébeuf a reproduite si poétiquement dans ces quatre vers de sa *Pharsale :*

C'est de là que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux,
Et, par des traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur et du corps aux pensées.

Toutes les traditions de l'antiquité sont unanimes sur ce point. Quant à l'opinion qui fait des Phéniciens eux-mêmes non-seulement les propagateurs, mais les inventeurs de l'*écriture*, elle est contredite par plusieurs témoignages et notamment par un fragment de Sanchoniaton, très-ancien écrivain phénicien : « Le fils de Misor (*Misr, Misraïm*, un des anciens noms de l'Egypte), Taut (*Thôôth;* les Grecs en ont fait Hermès, Mercure), inventa l'art d'écrire les premiers caractères; et il traça les portraits des dieux pour en former les caractères sacrés des Egyptiens. » Quoi qu'il en soit de ces vagues indications, les différentes *écritures* des peuples dont les usages nous sont connus ont été classées par la science en trois âges : l'*âge figuratif* ou *hiéroglyphique*, représentation figurée des objets et des idées; l'*âge transitoire*, représentation altérée et conventionnelle des objets et des idées; l'*âge alphabétique pur*, expression phonétique des articulations de la voix humaine. A l'âge figuratif appartiennent les premiers hiéroglyphes égyptiens, les premiers signes de l'*écriture* chinoise et les peintures mexicaines; à l'âge transitoire se rapportent l'*écriture* égyptienne appelée *hiératique*, l'*écriture* chinoise actuelle, les *écritures* japonaise et cochinchinoise, etc.; l'âge alphabétique comprend naturellement toutes les *écritures* alphabétiques. On pourrait ajouter à cette classification l'*âge symbolique*, caractérisé par certains signes conventionnels employés par les peuples pour conserver la mémoire des événements; tels sont les nœuds de corde en usage au Mexique, les *quipos* du Pérou et les cordelettes tressées des Chinois, qui ont précédé les trigrammes de Fou-Hi. Les principales *écritures* connues sont :

1° *Ecriture chinoise.* Le premier élément de cette *écriture* fut un simple trait (—) ou ligne droite combinée de diverses manières, qui est l'élément unique des trigrammes, dont l'invention est attribuée à l'empereur Fou-Hi (3460 av. notre ère). Un passage de Confucius nous prouve qu'on se servait auparavant de cordelettes nouées : « Les hommes de l'antiquité se servaient de nœuds de corde pour donner des ordres. Ceux qui leur succédèrent y substituèrent des signes ou figures. » (Confucius, *Y-King.*) Aux trigrammes s'ajoutèrent des signes représentant plus ou moins fidèlement les objets; c'est l'époque purement hiéroglyphique. On ne tarda pas, pour exprimer certaines idées, à grouper ensemble deux ou plusieurs images. C'est ainsi que les figures réunies du soleil et de la lune indiquèrent la lumière; une flèche et un oiseau, les espèces que l'on tue à la chasse; un homme sur une montagne, un ermite; les figures d'un oiseau et d'une bouche signifièrent chanter; celles d'une porte et d'une oreille, entendre; l'idée de larmes fut exprimée par la réunion des caractères de l'œil et de l'eau. Quelques-unes de ces images présentaient des allusions difficiles à saisir : ainsi le caractère qui désigne le tonnerre se composait de quatre roues réunies par des lignes en zigzag, ce qui ne s'explique que quand on sait que les Chinois représentent le génie qui préside à ce phénomène naturel sous la figure d'un jeune homme marchant sur des roues enflammées. Pour exprimer les idées abstraites, on détourna le sens des caractères indiquant les objets matériels. De cette façon, l'image d'un cœur représenta le sentiment, la pensée, etc. Il arriva ensuite que l'impossibilité de figurer tous les objets de la nature, surtout les noms propres, les idées abstraites, introduisit dans cette *écriture* imparfaite et compliquée un élément phonétique qui conserva cependant les inconvénients inhérents à l'*écriture* purement figurative. Le temps amena de nombreuses altérations dans la forme et dans la signification des signes; de nouvelles espèces d'*écritures* furent même inventées pour les besoins de la vie commune; mais, malgré ces modifications, l'*écriture* chinoise est à peine sortie de la période hiéroglyphique, ou du moins n'a pas dépassé l'âge transitoire et n'atteindra vraisemblablement pas à la simplicité de l'*écriture* alphabétique avant des siècles, si elle est abandonnée à sa propre impulsion. On comprend que cet état de choses est un obstacle énorme au progrès de la civilisation, et qu'il a contribué dans une proportion considérable à arrêter l'évolution progressive de ce peuple. En effet, son *écriture* est si compliquée, qu'une vie d'homme suffit à peine à l'apprendre; on y compte plus de 40,000 signes, et la science n'est que la culture exclusive de la mémoire, c'est-à-dire de la partie matérielle de l'intelligence, qui ne peut que s'atrophier dans un semblable exercice. L'*écriture* chinoise est le plus ordinairement tracée de haut en bas.

Plusieurs des peuples voisins de la Chine, tels que ceux de la Corée, du Tonquin et de la Cochinchine, ont adopté les signes écrits des Chinois; mais ils les lisent chacun dans sa propre langue. Les Japonais empruntèrent également leur *écriture* aux Chinois vers le IIIe siècle avant notre ère. En adoptant les caractères chinois, ils en prirent aussi la prononciation, c'est-à-dire qu'ils adoptèrent le petit nombre de sons que, dans la lecture, les Chinois rattachent à leurs caractères figuratifs et phonétiques, tout en modifiant cependant cette prononciation. Mais, comme l'introduction des signes représentatifs des idées trouvait au Japon une langue parlée toute développée, il arriva qu'on appliqua chaque signe ou caractère chinois au mot de la langue japonaise dont il représentait le sens; de sorte que chaque caractère ou signe graphique eut deux appellations appartenant à deux langues parlées différentes. Vers l'an 810 de notre ère, un religieux et un lettré japonais tirèrent de ces signes représentatifs deux syllabaires destinés à figurer syllabiquement tous les mots de la langue parlée dans le commerce ordinaire de la vie. Le plus répandu est celui que l'on désigne sous le nom de *kata-kana*.

2° *Ecriture égyptienne.* Les Egyptiens avaient trois sortes d'*écritures*. L'*écriture hiéroglyphique* servait pour les inscriptions monumentales et les prêtres seuls en avaient le secret. Les artistes mêmes qui étaient chargés de graver ces inscriptions, les *hiérogrammates*, appartenaient à la caste sacerdotale. Les hiéroglyphes se composaient de trois espèces de signes : les premiers purement *figuratifs*, c'est-à-dire qu'un ibis signifiait *ibis*, une flèche, *flèche*, etc.; les seconds *symboliques*, c'est-à-dire exprimant une idée métaphysique par la représentation allégorique d'un objet; enfin les troisièmes *phonétiques*, exprimant les sons de la langue parlée et jouant à peu près le même rôle que les lettres de l'alphabet dans d'autres *écritures*. Champollion a démontré que ces trois éléments étaient souvent employés dans le même texte. L'*écriture* hiéroglyphique s'écrivait indifféremment de droite à gauche, de gauche à droite ou de haut en bas. L'inscription commence du côté vers lequel sont tournées les têtes des animaux qui y sont figurés. V. CHAMPOLLION et HIÉROGLYPHES.

La deuxième *écriture* des Egyptiens était nommée *hiératique;* elle avait été inventée par les prêtres pour écrire plus rapidement sur le papyrus, et se composait de signes dont le trait n'exigeait pas la pratique du dessin. Ces signes n'étaient qu'une abréviation, une sorte de tachygraphie des signes hiéroglyphiques mêmes : ainsi chacun de ces derniers, figuratif, symbolique ou alphabétique, a son abrégé hiératique, lequel a la même valeur absolue que le signe même dont il est une réduction. L'élément phonétique domine dans cette *écriture*, qui s'écrivait de droite à gauche.

La troisième forme du système graphique des Egyptiens était l'*écriture démotique* ou populaire, réservée aux usages de la vie commune et composée de signes pris dans l'*écriture* hiératique, mais d'où les signes figuratifs étaient en général exclus et où l'on n'avait conservé que quelques signes symboliques pour les objets relatifs à la religion seulement. On voit qu'en s'altérant, ou plutôt en se développant, l'*écriture* égyptienne se rapprochait de plus en plus de la forme alphabétique pure. L'*écriture* démotique était la seule qu'on enseignât en dehors du clergé; encore n'était-ce qu'avec beaucoup de réserve. Dans les castes inférieures, les chefs de métier seuls la savaient parfaitement. Elle s'écrivait de droite à gauche. La plus facile à interpréter, elle est d'un grand secours pour l'étude des hiéroglyphes.

3° *Ecriture cunéiforme.* Outre l'ancien alphabet persan, en usage au temps des Sassanides et mis de côté par les conquérants arabes, on a retrouvé dans les ruines de Persépolis, de Babylone et d'autres villes de l'ancien empire de Darius, des inscriptions en caractères étranges dont les traits ressemblent à des clous ou à des coins et que, pour cette raison, on a nommés *cunéiformes*, en allemand *keilschrift*. Quelques savants pensent que le mot est impropre, parce que les figures ou les traits qui composent chaque signe ressemblent en réalité à des fers de lance. Dans tous les cas, c'est cet élément unique, le coin ou le fer de lance, qui, par ses nombreuses combinaisons avec lui-même, forme tous les groupes de cette écriture bizarre qui servait pour plusieurs idiomes. Elle est, au reste, purement monumentale. Niebuhr, qui, le premier, copia plusieurs de ces monuments épigraphiques, y reconnut de prime abord trois systèmes différents d'*écriture*, mais toujours formés par le même élément, le *coin*, d'où le nom d'*inscriptions trilingues* qui leur fut donné d'abord. Grotefend, et après lui Rask, Burnouf et Lassen ouvrirent la voie des découvertes et parvinrent à déchiffrer le premier des trois systèmes d'*écriture* que l'on avait reconnus dans ces inscriptions et qui représentait l'ancien perse ou l'iranien pur. Rawlinson a poursuivi leur découverte et continué leur œuvre, et il est prouvé aujourd'hui que, dans ce premier système graphique auquel on a donné le nom d'*écriture aryenne*, le coin formait des signes qui exprimaient des lettres, des voyelles et des consonnes, un alphabet en un mot dont les signes ne différaient que par la forme des signes des alphabets ordinaires, sans qu'on ait pu toutefois remonter à la forme primitive des lettres ainsi exprimées, ni à l'origine de ce curieux alphabet.

Les deux autres systèmes graphiques des inscriptions trilingues n'ont été éclaircis que dans ces dernières années, grâce aux savantes recherches de MM. Oppert, Hinks et Menant. M. Oppert est le premier qui les ait déchiffrés. Il est reconnu aujourd'hui que ces deux systèmes n'ont qu'une différence apparente, et que, identiques quant à l'origine, ils ne représentent que deux styles d'un même genre d'*écriture*, dissemblables dans la forme seulement, comme le sont deux variétés de l'*écriture* phénicienne. On a donné à ces deux variétés d'un même système qui représentent, l'une la langue mœso-scythique, idiome des populations touraniennes de la Médie, et l'autre la langue assyrienne, parlée à Ninive et à Babylone, le nom d'*écriture anaryenne*. Dans cette *écriture*, les caractères se prêtent à deux sortes d'expressions; ils peuvent représenter des idées ou des sons; ils sont *idéographiques* ou *phonétiques*. Les signes phonétiques expriment des articulations déterminées, c'est-à-dire des syllabes, et non pas des consonnes. L'*écriture anaryenne* offre de grandes complications qui ont amené des difficultés inouïes dans la reconstruction de ce système et dans la transcription de ses signes en caractères connus. V. CUNÉIFORMES.

4° *Ecritures sémitiques.* Les principales sont : le samaritain ou hébreu ancien, commun aux Juifs avant leur captivité et qui n'est qu'une forme plus ou moins altérée de l'*écriture* phénicienne; l'hébreu chaldéen; le syriaque; le koufique ou cufique, caractère en usage chez les Arabes lors des conquêtes de Mahomet et qui fut remplacé par le neskhi ou caractère arabe moderne. Ce dernier a été adopté avec de légères modifications par le persan moderne, malgré la différence des langues. Les *écritures* de la famille sémitique comprennent encore divers groupes de caractères, tous dérivés, suivant l'opinion que nous avons rapportée plus haut et qui emprunte une grande autorité au nom de Champollion, du système graphique des Egyptiens, mais développé jusqu'à l'état alphabétique et transmis aux nations de l'Asie par les Phéniciens. Toutes ces *écritures* sont tracées de droite à gauche.

5° *Ecriture sanscrite.* C'est l'alphabet le plus parfait des langues connues. Les Indiens prétendent qu'il leur a été révélé par les dieux et ils ont donné à une forme spéciale de leur *écriture* le nom de *devanâgari*, *écriture* des dieux. C'est dans cette forme très-ancienne de caractères que sont écrits la plupart des ouvrages de la littérature sanscrite. Cet alphabet, dont la nature est absolument différente des alphabets sémitiques, a donné naissance à tous ceux qui ont cours dans les deux presqu'îles de l'Inde, au Thibet, à l'île de Ceylan, etc. Sa direction est de gauche à droite, comme celle des *écritures* européennes, tandis que celle des alphabets sémitiques est constamment de droite à gauche. Il possède des signes spéciaux pour représenter les voyelles et les diphthongues, au nombre de 14; celui des consonnes s'élève à 34. Dans ce système, toutes les articulations de la parole

humaine ont été représentées méthodiquement, avec une richesse de nuances et une profondeur d'analyse qui fait l'admiration des savants et met bien en lumière les imperfections de nos alphabets européens. L'alphabet du *pali*, langue sacrée de l'empire birman et du royaume de Siam, est également dérivé de l'alphabet sanscrit. Seulement, chez les Birmans, le caractère est carré; chez les Siamois, il est de forme presque complétement circulaire. Les livres liturgiques des bouddhistes de ces contrées sont écrits avec cet alphabet.

6° *Ecriture zend.* C'est celle qui est employée dans les livres sacrés de Zoroastre, législateur religieux des anciens Perses (v. ce nom, ainsi que ZEND-AVESTA). Cet alphabet s'écrit de droite à gauche, comme dans les langues sémitiques, et ce n'est pas la seule différence qui le distingue de l'alphabet sanscrit, malgré l'analogie frappante des deux langues. Ce fait, ainsi que l'insuffisance de l'alphabet zend à rendre avec précision les articulations de l'idiome zend, a fait penser que ce caractère avait été, à une époque indéterminée, substitué ou imposé par la conquête. L'*écriture* de la langue pehlvie était dérivée du zend.

A ces notions sur les *écritures* de l'Orient il faut ajouter que les alphabets arménien et géorgien, composés de 38 lettres d'une forme lourde et carrée, s'éloignent des systèmes sémitiques en ce qu'ils s'écrivent de gauche à droite. Ils ont été composés au commencement du Ve siècle de notre ère par un Arménien célèbre, Mesrob.

7° *Ecritures occidentales.* En suivant toujours l'opinion précédemment exprimée, on admet que l'*écriture* phénicienne, connue seulement par quelques inscriptions et dérivée directement de l'*écriture* démotique des Egyptiens, a donné naissance aux *écritures* grecque et latine, comme elle avait engendré les alphabets sémitiques. Apportée en Béotie par la colonie cadméenne, elle fut ensuite répandue (vers le XVIe siècle av. J.-C.) dans toute la Grèce et en Italie par les navires phéniciens et par les tribus des Pélasges, d'où lui vint son nom de *pélasgique*. Primitivement, les Grecs écrivaient de droite à gauche. Il existait aussi parmi les Grecs et les Etrusques un système nommé *boustrophedon* (mot qui exprime l'action du bœuf de labour qui retourne sur ses pas en arrivant à l'extrémité du sillon) et qui consistait à tracer la première ligne de gauche à droite, la deuxième de droite à gauche, la troisième de gauche à droite, et ainsi de suite. L'*écriture* de gauche à droite, en usage aujourd'hui chez les Occidentaux, fut introduite en Grèce vers le temps d'Homère, suivant une version, par un certain Pronapidès d'Athènes. Elle fut ensuite adoptée par les peuples italiques. Quant aux modifications locales et aux variations qu'ont subies ces *écritures* dérivées d'une souche commune, on en retrouve les traces dans les inscriptions osques, étrusques, ombriennes, latines, dans les Tables eugubines, etc. Au reste, quelle que soit l'importance de ces altérations, il n'existe, suivant l'opinion de M. P. Fallot et de plusieurs autres philologues ou archéologues, aucune inscription authentique de l'Italie ou de la Grèce qui ne puisse être rapportée à l'alphabet pélasgique. Il n'y a pas à douter que les Gaulois ne connussent l'*écriture* alphabétique avant l'invasion romaine; les témoignages de César et de Strabon sont formels à cet égard; mais aucun monument ne nous a conservé les caractères qu'ils employaient. César parle de registres en caractères grecs trouvés dans le camp des Helvètes; ailleurs il nous apprend que les druides faisaient usage des caractères de l'alphabet grec. C'est tout ce que nous savons touchant l'*écriture* celtique. Avaient-ils reçu ces caractères des colonies grecques du littoral de la Méditerranée ou ne faut-il y voir que l'ancien alphabet répandu par les navigateurs phéniciens, dont l'analogie avec les anciennes lettres grecques aura trompé César? On en est réduit sur ces difficiles questions à d'aventureuses conjectures qu'aucun monument ne vient appuyer. Il faut mentionner encore l'alphabet runique qui fut en usage pendant plusieurs siècles dans le Danemark, la Norvége et l'Islande (v. RUNES). Il est également issu de l'alphabet latin et se compose presque exclusivement de lignes droites. Quant à l'*ogham*, en usage parmi les Celtes de l'Irlande depuis le XIIe siècle environ, quelques-uns ont voulu y retrouver l'*écriture* sacrée des druides; d'autres, au contraire, n'y voient qu'une *écriture* secrète inventée en Allemagne à une époque reculée du moyen âge. Pour les Germains, l'incertitude est la même; il paraît avéré qu'avant la conquête romaine plusieurs de leurs peuplades connaissaient l'*écriture* alphabétique, mais on ignore et l'espèce et l'origine de cette *écriture*.

Dans le nouveau monde, les plus avancées parmi les nations indigènes qu'y rencontrèrent les Espagnols lorsqu'ils en firent la conquête n'avaient que des moyens très-grossiers de représenter figurativement leurs pensées. Quand les sauvages d'Amérique virent pour la première fois des caractères écrits, ils s'imaginèrent que les feuilles chargées de ces caractères avaient la puissance de parler à ceux qui y jetaient les yeux.

On lit dans l'*Histoire de l'Orénoque* du P. Gumilla qu'un esclave indien, chargé par son maître de porter à une personne un panier de figues, avec une lettre qui lui était écrite, mangea, chemin faisant, une partie des figues et remit le reste avec la lettre à celui à qui elles étaient envoyées. Ayant lu la lettre et ne trouvant pas la quantité de figues dont elle faisait mention, le destinataire accusa l'esclave d'avoir mangé celles qui manquaient, au grand étonnement de l'Indien, qui se défendit comme il put, accusant le papier d'en avoir menti. Le même esclave fut chargé peu après d'une semblable commission pour la même personne. En chemin, il ne put résister au désir de manger encore une partie des figues, non toutefois sans prendre auparavant une précaution qui devait, croyait-il, le mettre à l'abri d'une nouvelle accusation d'infidélité; il cacha soigneusement sous une grosse pierre la lettre qui accompagnait l'envoi, se croyant assuré que si elle ne le voyait pas manger les figues, elle ne pourrait pas témoigner contre lui; mais le naïf voleur, accusé de nouveau, avoua sa faute et regarda avec étonnement la vertu magique du papier qui parlait.

Les différents caractères employés dans les *écritures* usitées en Europe depuis l'invasion des Barbares, d'après l'opinion générale, tirent leur origine de l'alphabet romain. L'*écriture* en France a été longtemps le privilége des clercs. Les gentilshommes se piquaient de ne savoir manier que l'épée, et, lorsqu'au commencement du XIIIe siècle les croisés français s'emparèrent de Constantinople, ils se moquèrent des Byzantins qui portaient des écritoires à leur ceinture. On connaît aussi la formule dont les nobles se servaient dans les actes authentiques : *Ledit seigneur a déclaré ne savoir pas écrire, attendu sa qualité de gentilhomme.* Les clercs, auxquels l'art de l'*écriture* était dévolu, se perfectionnèrent à un tel point que l'on admire encore de nos jours ces manuscrits du moyen âge dont la calligraphie est si merveilleuse et qui sont ornés de miniatures artistement dessinées.

Dans l'histoire de l'*écriture* en France, selon D. de Vaines, on distingue, depuis le Ve siècle, deux périodes distinctes : l'une va jusqu'à la fin du XIIe siècle, l'autre s'étend depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'au XVIe. Depuis cette époque, les *écritures* ne présentent plus aucune règle fixe; chaque écrivain suit *sa manière.* Les *écritures* usitées pendant ces deux périodes sont de différentes espèces, savoir, dans la première : 1° la *majuscule*, qui se divise en *capitale* et en *onciale;* 2° la *minuscule*, qui comprend la minuscule proprement dite et la minuscule diplomatique; 3° la *cursive;* 4° enfin l'*écriture mixte.*

L'*écriture capitale* n'est autre chose que la majuscule employée encore aujourd'hui pour les frontispices et les titres des livres; elle est de tous points conforme aux caractères de certaines inscriptions du siècle d'Auguste. La capitale parfaitement régulière se trouve rarement dans les manuscrits, mais on y trouve fréquemment une capitale irrégulière nommée *capitale rustique.* La non-séparation des mots est à peu près la seule difficulté que présente la lecture de cette *écriture* dans les diplômes et les manuscrits. L'âge de cette *écriture* est très-difficile à fixer. Il faut remarquer qu'il y a très-peu de manuscrits postérieurs au VIe siècle qui soient totalement écrits en capitales, et qu'il n'en existe point de postérieurs au VIIIe. Les titres des pages en capitales, dans un manuscrit aussi en capitales, sont un signe de haute antiquité. La belle majuscule ne fut en usage dans les manuscrits que jusqu'à la fin du Xe siècle et seulement dans les livres d'église. On trouve cependant encore au XIe siècle quelques chartes écrites dans ce caractère. L'*écriture onciale* (ainsi nommée du latin *uncia*, la douzième partie du pied romain) est une *écriture* majuscule dont les contours sont pour la plupart du temps arrondis et qui ne diffère de la capitale que par la forme des neuf lettres suivantes : A, B, E, G, H, M, Q, T, V. Cette *écriture* fut très en vogue sous les Mérovingiens; mais elle varia plusieurs fois. Celle dont on faisait usage du temps de Charlemagne et de ses deux premiers successeurs est facile à reconnaître à la beauté et à l'élégance des contours. On cessa dès le Xe siècle de s'en servir dans les manuscrits. Les diplômes de cette *écriture* sont très-rares. Cependant on en possède quelques-uns qui remontent au VIIe siècle. Les manuscrits écrits en onciales qui ne reproduisent point une partie de l'*Ecriture* sainte ou quelque ouvrage liturgique, ceux qui n'ont point été faits pour quelque prince, remontent au moins au VIIIe siècle; dans tous les cas, on ne peut attribuer une date postérieure au Xe siècle à ceux qui sont entièrement écrits en onciales, et l'on doit regarder comme appartenant à la plus haute antiquité ceux où l'on ne voit aucun ornement ni dans les titres des livres, ni en haut des pages, ni dans les lettres initiales des alinéas. On ne commença qu'au VIIIe siècle à orner les titres des pages, et l'usage de mettre en capitales les initiales des alinéas ne date que de la fin du VIIe siècle. L'onciale à jambages tortus, à traits brisés ou détachés, et qui réunit d'ailleurs quelques autres signes d'antiquité, est du XVe siècle; lorsque ces figures manquent, elle date au plus tard du commencement du VIIe siècle. La petite onciale, d'une élégante simplicité, sans bases ni sommets, anguleuse dans ses contours, avec peu de déliés, annonce aussi une très-haute ancienneté.

L'*écriture minuscule* est l'*écriture* onciale simplifiée. Elle répond au caractère romain de nos imprimeries. Elle se distingue de nos *écritures* en ce qu'elle est plus posée, disjointe et non liée. En usage sous les Mérovingiens, la minuscule, que l'on trouve très-souvent, à cette époque, mêlée de cursive, dégénéra jusqu'au commencement du VIIIe siècle; mais elle se renouvela alors et se perfectionna de nouveau par les soins de Charlemagne, d'où elle prit le nom d'*écriture caroline;* elle parvint sous les successeurs de ce prince au plus haut degré d'élégance. La minuscule *capétienne* lui succéda et, après s'être maintenue dans toute sa pureté pendant le Xe, le XIe et une partie du XIIe siècle, elle dégénéra en gothique vers le milieu du siècle suivant et devint alors serrée et anguleuse. Dans les chartes, elle est plus hardie et à montants plus élevés que dans les manuscrits, où elle est plus simple et moins chargée. Quant à la minuscule diplomatique, elle paraît à partir du XIe siècle et du XIIe. Elle se distingue de la précédente par le prolongement des hastes et des queues, et elle emprunte souvent quelques caractères à la cursive, sans cependant cesser d'appartenir par l'ensemble de ses formes au genre minuscule.

L'*écriture cursive* n'est autre chose que l'*écriture* liée, expéditive et usuelle. Sous les rois mérovingiens, ce n'était guère que la cursive romaine un peu altérée. Quand elle se montre très-liée et très-compliquée, elle remonte au VIIe siècle; on la trouve sur tous les diplômes des rois de la première race; depuis la fin du VIIIe siècle jusqu'au commencement du XIIe, elle se rapproche de plus en plus de la minuscule romaine non liée. Les manuscrits et les chartes du IXe et du Xe siècle offrent beaucoup de vestiges de la cursive romaine; mais un acte postérieur au XIe siècle et qui présenterait cette *écriture* devrait être regardé comme suspect. En effet, à cette époque, on lui substitua une minuscule qui ne diffère de celle des manuscrits que par ses montants fleuronnés et ses queues prolongées. On doit encore regarder comme se rattachant à l'*écriture* cursive celle que l'on appelle *écriture allongée*, parce qu'elle est extrêmement menue et d'une hauteur démesurée. On s'en servait dans les invocations, les souscriptions des rois, des chanceliers, etc., et elle fut très-employée depuis le VIIe siècle jusqu'au XIIIe. Celle du VIIe siècle est la plus difficile à déchiffrer, à cause de la confusion des mots; cette espèce d'*écriture* disparaît entièrement au XIVe siècle. Une autre *écriture*, que l'on appelle *tremblante*, peut aussi être considérée comme une *écriture* cursive. Cette sorte d'*écriture* succéda, dans le VIIIe siècle, à la mode des plis et des replis dont on entortillait les hautes lettres. Les lettres susceptibles de contours arrondis furent surtout celles que l'on affecta de *tremblements.* Les actes où cette *écriture* est employée commencent à devenir rares sur la fin du XIe siècle et disparaissent au XIIe.

L'*écriture mixte* est cette *écriture* que l'on rencontre dans un grand nombre de manuscrits antérieurs au IXe siècle. Elle a été désignée par les bénédictins sous le nom de *demi-onciale.* Elle emprunte ses lettres à la fois à la majuscule, à la minuscule et à la cursive. L'*écriture mélangée* est celle où l'on trouve des mots entiers et même des lignes entières d'une *écriture* d'un autre genre.

Les *écritures* dites de la seconde période se distinguent particulièrement des précédentes par leur forme, que l'on désigne sous le nom impropre de gothique. Les *écritures* gothiques, issues de la scolastique à une époque de décadence, ne sont autre chose que l'*écriture* latine dégénérée et chargée de traits hétéroclites. Elles ont pour principaux caractères : l'arrondissement des jambages dans les lettres dont les traits sont naturellement droits; l'aplatissement des lettres majuscules, ce qui les rend minuscules ou cursives; le prolongement des bases et des sommets de chaque lettre, et enfin le contraste des pleins les plus massifs avec les déliés les plus fins.

La *majuscule gothique* présente des formes si arbitraires, qu'il est difficile d'y retrouver bien exactement la distinction de la capitale et de l'onciale. Le caractère capital gothique est très-fréquent dans les inscriptions lapidaires et métalliques, mais excessivement rare dans les manuscrits du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle.

Dans la *minuscule gothique*, la plupart des lignes droites et des lignes courbes sont remplacées par des lignes brisées; c'est ce que l'on remarque surtout dans les lettres *i*, *m*, *n* et *u*, dont la tête incline vers la gauche et le pied vers la droite, tandis que la partie moyenne conserve la direction verticale. Les autres lettres, qui ont dans les autres espèces d'*écriture* des formes rondes ou ovales, sont, dans la minuscule gothique, comme taillées à facettes, et, grâce aux saillies anguleuses qui donnent à cette minuscule un aspect nouveau, il est facile de la distinguer au premier coup d'œil de celle qui appartient à la première période. Deux sortes de minuscules ont été employées pendant la période gothique. Dans l'une, on voit dominer les formes massives et anguleuses; l'autre est en général plus courte et plus fine; ses traits sont moins maigres et ne présentent pas le même contraste entre les pleins et les déliés. De plus, il y a quelquefois dans les diplômes une minuscule qui se distingue de celle des manuscrits par le prolongement des hastes, par le développement ou par la complication des signes abréviatifs. L'*écriture* minuscule gothique a été employée dans les livres d'église depuis saint Louis jusqu'à Henri IV.

La *cursive gothique* commence à paraître dans la deuxième moitié du XIIIe siècle; elle est essentiellement négligée; les lettres et les abréviations y sont très-irrégulières. Les abréviations se rattachent souvent à une des lettres des mots qu'elles doivent compléter, tandis que dans la minuscule les signes abréviatifs sont isolés et indépendants. Enfin, dans la cursive, ces signes dégénérèrent tellement qu'ils finirent par devenir tout à fait arbitraires et que leur figure n'eut plus aucun rapport avec leur signification.

Les chartes et les manuscrits de la période gothique présentent une *écriture* qui emprunte à la minuscule et à la cursive un certain nombre de caractères : c'est l'*écriture mixte gothique.* Cette *écriture* est postérieure aux premières années du XIVe siècle et tient de la cursive par la forme des lettres *a*, *b*, *d*, *f*, *h*, *l* et *s*, et de la minuscule par la régularité des caractères et l'absence des liaisons.

Voir, pour d'autres détails sur les formes de l'*écriture*, l'article encyclopédique du mot CALLIGRAPHIE.

Il reste à dire un mot des matières et des instruments qui ont été tour à tour employés, soit pour écrire les manuscrits, soit pour graver les inscriptions. Toutes les substances solides connues des anciens ont servi de matière subjective à l'*écriture :* le bois, les plantes, l'argile, les pierres, les métaux, l'ivoire, le bronze, l'écorce, la peau, etc. Les trois règnes de la nature ont été mis à contribution. Les plus anciens monuments écrits que l'on connaisse aujourd'hui sont sur bois. Les Anglais possèdent une inscription gravée sur une planche de sycomore provenant du cercueil du roi égyptien Mycerinus et trouvée en 1837 dans une des pyramides de Memphis. Elle remonte, dit-on, à plus de cinq mille ans. Les Chinois, avant l'invention de leur papier, écrivaient également sur des tablettes de bambou. L'histoire de tous les peuples nous fournit des exemples de cet usage d'écrire ou de graver sur des tables de bois, enduites ou non de cire ou de toute autre composition. Les lois de Solon avaient été gravées ou écrites sur de semblables tables (*axones*), et le Prytanée d'Athènes en conservait encore quelques débris dans le Ier siècle de l'ère chrétienne. Celles de Dracon avaient sans doute été publiées de la même manière. A Rome, avant l'usage des colonnes et des tables de bronze, on inscrivait les lois sur des planches de chêne qu'on exposait dans le Forum. L'*album* où les pontifes écrivaient les annales n'était pas autre chose qu'une planche enduite de blanc. Cette matière servit encore pendant longtemps à la confection des tablettes communes. S'il faut en croire Pline, les feuilles d'arbre sont la première substance sur laquelle on ait tracé des caractères; on en formait même des volumes. Les Grecs de Syracuse avaient conservé l'usage d'écrire sur des feuilles d'olivier (*petala*) le nom du citoyen qu'ils voulaient légalement proscrire, d'où le nom de *pétalisme* donné à cette sorte de bannissement, qui correspondait à l'ostracisme des Athéniens. L'usage d'écrire sur les feuilles rigides de certains arbres se retrouve de nos jours dans quelques parties de l'Inde et dans les îles de l'Océanie. La Bibliothèque impériale possède même plusieurs de ces étranges manuscrits. On se servit aussi, jusqu'au VIIe siècle de notre ère, de l'écorce extérieure de différents arbres, du *liber*, d'où l'on veut que soit dérivé le mot *livre.* La toile fut également employée dès la plus haute antiquité. Les Egyptiens renfermaient souvent avec les momies des linges couverts d'*écriture.* Les vieux rituels religieux des Samnites étaient tracés sur du lin; et il paraît que les fameux oracles sibyllins étaient également écrits sur toile. On retrouve encore cette substance employée pour les livres jusqu'au Ve siècle. Sidoine Apollinaire s'en servait pour écrire ses poésies. Les inscriptions publiques sur la pierre, sur le bronze, sur le marbre, sur le plomb, etc., ont été d'un usage trop universel pour qu'il soit nécessaire d'en parler. Disons seulement qu'on connaît des inscriptions simplement écrites au pinceau sur des matières dures, sur des parties de temples, sur des pierres brutes, sur des fragments de poterie, et dont le plus grand nombre a été observé en Egypte, où l'on retrouve aussi des quittances d'imposition sur des tessons. Ces derniers monuments appartiennent à l'époque des rois grecs. La plupart des inscriptions babyloniennes en caractères cunéiformes sont gravées sur la brique. Les Athéniens écrivaient leur suffrage, pour le bannissement d'un de leurs citoyens, sur une coquille (*ostrakon*), d'où est venu le nom d'*ostracisme* donné à cette sorte de jugement. L'emploi des peaux tannées paraît remonter à une époque assez reculée. Le parchemin proprement dit ne serait pas antérieur au IIe siècle avant notre ère, suivant plusieurs écrivains. C'est à Pergame qu'il fut, sinon inventé, au moins perfectionné. Les anciens en employaient du blanc, du jaune et même du pourpre et du violet pour les carac-

tères d'or et d'argent. Le *papyrus*, beaucoup plus ancien que le parchemin, était une sorte de papier fabriqué avec l'enveloppe membraneuse d'une espèce de roseau qui croissait dans les marais de l'Egypte, en Syrie et dans la Chaldée. Il y en avait de diverses qualités, et l'on parvint à lui donner des dimensions considérables (jusqu'à 2 mètres et plus). L'invention en est due aux Egyptiens, qui paraissent avoir conservé de tout temps le monopole de sa fabrication. D'après Champollion, il était employé en Egypte dès le XVIIIe siècle avant l'ère chrétienne. Les Grecs le connaissaient déjà l'an 400 av. J.-C.; mais on ignore à quelle époque il fut introduit en Italie. Son usage devint universel jusqu'à l'introduction du papier de coton en Occident (vers le XIe siècle). On croit que les Orientaux connaissaient ce dernier papier depuis plusieurs siècles. Les tablettes (*tabulæ*) étaient en usage dès la plus haute antiquité; on en trouve la preuve dans Hérodote et dans la Bible. Elles se composaient d'un assemblage de feuilles d'ivoire, de bois ou de métal, enduites d'une couche de cire verte ou noire sur laquelle on écrivait avec un poinçon ou style. Les anciens employaient des encres de couleur et même d'or et d'argent. Leur encre noire était un mélange de noir de fumée, de gomme et d'eau, auquel ils ajoutaient quelquefois un peu de vinaigre pour donner au liquide plus de solidité. Cette encre fut en usage jusqu'au XIIe siècle, époque où fut inventée celle dont nous nous servons aujourd'hui et qui est composée, comme on le sait, de sulfate de fer, de noix de galle, de gomme et d'eau. Les instruments qui ont tour à tour été employés pour écrire sont : le style de métal ou d'os (les styles de fer furent proscrits à Rome); le pinceau, dont se servaient les Egyptiens et dont se servent encore les Chinois; le roseau, que l'on taillait comme nos plumes et qui est encore en usage dans l'Orient; enfin la plume, qui est déjà mentionnée par quelques écrivains du Ve siècle.

— *Essai des écritures*, ou *vérification des faux en écriture*. Parmi les nombreux moyens employés pour commettre le crime de faux en *écriture*, les uns sont tels que les calligraphes peuvent à première vue reconnaître la falsification; d'autres, au contraire, sont moins imparfaits et nécessitent, pour être reconnus, l'emploi de recherches plus compliquées et souvent très-difficiles. On pourrait presque dire que l'*art du faussaire* s'est considérablement perfectionné avec les progrès de la chimie et a rendu de plus en plus difficile l'essai des *écritures*. Dès le XVIe siècle, la falsification des *écritures* à l'aide d'agents chimiques était pratiquée; on rencontre dans certains ouvrages des renseignements à ce sujet. Mais c'est surtout depuis le commencement du siècle, depuis la découverte des propriétés décolorantes du chlore, depuis que la science a mis entre les mains des faussaires les ressources les plus variées, que l'étude de cette question est devenue indispensable aux chimistes. Les sujets d'étude n'ont d'ailleurs pas manqué, puisque, de 1825 à 1831, il y a eu, en France seulement, 2,471 individus mis en jugement pour crime de faux; sur ce nombre, 1,396 ont été condamnés.

Parmi les savants qui se sont le plus occupés de rechercher les moyens de déceler les faux, on peut citer MM. Dulong, Darcet, Sérullas, Gay-Lussac, Chevreul, Thenard, Dumas, Regnault, Pelouze, Lassaigne, Chevallier, Orfila, etc.

Les moyens les plus généralement employés pour falsifier les *écritures* sont le *grattage*, dissimulé ensuite par un collage partiel ou par une application d'alun ou de résine sandaraque, et le *lavage* avec des agents chimiques très-divers. On doit donc soumettre les pièces soupçonnées de faux à deux examens : un examen physique et un examen chimique.

Pour procéder au premier, on interpose le papier entre l'œil et la lumière et, en s'aidant au besoin d'une loupe, on recherche s'il ne présente pas en certains endroits des marques transparentes, des marbrures dénotant un grattage pratiqué pour enlever des caractères. Des égratignures, des altérations dans la couleur du papier peuvent encore être aperçues ainsi et fournir d'utiles renseignements. On regarde ensuite si la couleur de l'encre est uniforme dans toutes ses parties, si elle n'a été altérée en aucun endroit par l'application d'un agent chimique dont l'action ne s'exerce parfois qu'au bout d'un certain temps. On examine si l'*écriture* est également pleine dans toutes les parties de l'acte ou si les traits se sont élargis par imbibition, comme cela a lieu quand on écrit sur du papier non collé, ce qui indiquerait soit un lavage, soit un grattage, soit encore un défaut de collage du papier. Les taches doivent aussi être observées avec soin; elles peuvent cacher des caractères, des mots, dont la seule suppression change le sens de la pièce. Si toutes ces recherches n'ont donné aucun résultat, on a recours à un procédé très-efficace dû à M. Coulier. On place l'*écriture* à examiner dans une feuille de papier joseph et l'on promène sur le tout un fer à repasser modérément chauffé; on voit souvent alors ressortir en jaune roux tous les traits de plume qui n'avaient pas été parfaitement enlevés par le faussaire; les parties lavées paraissent entourées de cernes plus ou moins colorés, ainsi que les parties collées après coup. Parfois les traces aperçues de cette manière donnent, lorsqu'on les traite par une solution d'acide gallique ou une infusion de noix de galle, des caractères assez marqués pour qu'on puisse lire l'*écriture* qui avait été supprimée. On a pu ainsi, dans plusieurs circonstances, reconnaître des feuilles de papier timbré qui, après avoir servi, avaient été lavées et blanchies, puis vendues comme papier timbré neuf; c'est ce procédé, ainsi qu'un autre peu différent, que l'administration de l'enregistrement indique à ses agents pour déceler la fraude. D'ailleurs, si un papier a été couvert d'une *écriture* enlevée ensuite par le lavage, cette *écriture* reparaît très-lisible lorsqu'on chauffe ce papier jusqu'au point de le roussir et de lui faire prendre une teinte jaune prononcée. Cette partie de l'examen des *écritures* nécessite une certaine habileté de la part de l'expert et surtout une connaissance approfondie des ressources innombrables des faussaires.

L'examen chimique consiste à étudier l'action de divers réactifs sur l'*écriture* incriminée. L'eau distillée est souvent utile pour reconnaître les grattages, les collages partiels. On place l'acte sur une lame de verre, et avec un pinceau imbibé d'eau on le mouille peu à peu : le papier, lorsqu'il a été aminci par le grattage ou attaqué par le lavage, s'imbibe beaucoup plus rapidement. Un simple mouillage avec de l'eau fournit, dans une foule de cas qu'il serait trop long de rapporter ici, des renseignements précieux. C'est ainsi qu'au moyen de l'eau M. Chevallier a pu lire en entier une lettre écrite par un prisonnier qui, de la Conciergerie, expliquait à l'un de ses complices du dehors les moyens de modifier les chiffres d'une lettre de change. Le papier était très-blanc et l'on n'avait pu, par aucun réactif, faire apparaître un seul caractère. Le mouillage fit acquérir à la partie écrite une semi-transparence qui permit de la lire : la lettre avait été tracée avec un morceau de bois taillé en pointe qui avait brisé la texture du papier. L'alcool sert à reconnaître les matières résineuses appliquées sur les parties grattées pour empêcher l'encre de s'étendre; il les dissout et devient alors précipitable par l'eau. Les papiers réactifs sont utilisés pour reconnaître les lavages à l'aide d'agents chimiques acides ou alcalins. Pour cela, on prend une feuille de papier de tournesol sensible, on la mouille et on la couvre d'une feuille de papier joseph, puis on applique le tout sur l'acte à essayer et l'on met quelques heures sous presse. Au bout de ce temps, on examine si la couleur du papier n'a été modifiée en aucune de ses parties. Le nitrate d'argent décèle très-facilement les lavages au chlore : un papier décoloré par cet agent abandonne à l'eau des traces de chlorure ou d'acide chlorhydrique qui précipitent le réactif en question. L'acide gallique, le prussiate jaune, l'acide sulfhydrique, le sulfure d'ammonium peuvent faire réapparaître les *écritures* enlevées par lavage, en donnant, avec les traces de fer que l'encre a laissées dans le papier, des composés colorés. Un grand nombre de procédés chimiques ont été indiqués dans ces dernières années pour déceler les falsifications de toutes sortes; mais les décrire serait beaucoup trop long; nous renverrons les lecteurs qui désirent les connaître au *Dictionnaire des falsifications*, de M. Chevallier, ainsi qu'aux traités spéciaux de chimie légale.

Les encres sympathiques peuvent être employées dans certains cas pour atteindre un but coupable; il est donc important de savoir reconnaître si un papier blanc ou un papier écrit ne contient pas une *écriture* invisible. On se sert d'abord des procédés indiqués précédemment, mouillage, chaleur, etc. Ils suffisent dans le plus grand nombre des cas. La pratique suivante donne encore de bons résultats lorsque l'encre renferme des matières glutineuses ou hygroscopiques : on saupoudre avec du charbon très-finement pulvérisé la feuille de papier à examiner, on la recouvre d'une autre feuille et l'on met à la presse un instant. On secoue ensuite la première feuille : la poudre reste alors adhérente aux tracés, qu'elle colore et rend visibles. L'emploi des réactifs qui donnent avec les métaux des précipités colorés conduit au même résultat.

En 1825, le blanchiment frauduleux du papier timbré causait au Trésor un tel dommage que le ministre de la justice consulta l'Académie des sciences sur les moyens propres à prévenir cette falsification. C'est à cette occasion que furent faits en grand nombre des travaux relatifs à l'essai des *écritures*. La commission nommée par l'Académie pour répondre à cette question proposa l'emploi d'*encres indélébiles* et celui de papiers dits *de sûreté*, susceptibles de signaler le travail des faussaires; mais ces deux moyens ont été depuis reconnus insuffisants et l'on a dû recourir à des procédés plus efficaces (V. TIMBRE).

— Bibliogr. On consultera avec fruit les ouvrages suivants :

1° RECUEILS D'ÉCHANTILLONS ET MODÈLES DES DIFFÉRENTES ÉCRITURES.

La operina di Lod. Vicentino da imparare a scrivere lettera cancellaresca (Roma, 1523, in-4°); *Thesauro de' scrittori, opera artificiosa... intagliata per Ugo da Carpi* (Roma, 1523, in-4°); *Giov.-Bat. Verini luminario, seu de elementis litterarum lib. IV* (Firenze, circa 1527, in-4°); la *Vera arte dello eccellente scrivere diverse sorti di lettere*, di Giov.-A. Tagliente (Vinegia, 1529, in-4°); l'*Art et Science de la vraie proportion des lettres attiques*, par Geof. Tory (Paris, 1529, in-fol.); *Libro nel qual s' insegna a scrivere ogni sorte di lettere, ec.*, opera di G.-B. Palatino (Roma, 1545, in-4°); *Il Peretto scrittore* di M. Giov.-Francesco Cresci (Venetia, nella stampa dei Rampazetti (vers 1560, in-4°); *Opere di frate Vespasiano, nel quale si insegna a scrivere varie sorti di lettere* (Vinegia, 1554, in-4°); *Arte por la qual se eseña a escrevir perfectamente*, hecho por J. de Yciar (Çaragoça, 1550, in-4°); *Ein nutzlich... Formular* (*Modèle d'écritures en quatre langues*), chez Wolfg. Fugger (Nuremberg, 1553, in-4°); *Libro sotilissimo para deprender a escrevir y cantar* (Çaragoça, 1555, in-4°); l'*Instruction de bien et parfaitement escrire, tailler sa plume, etc., avec quatrains moraux...*, par J. Le Moyne (Paris, 1556, in-16); *Alphabet de l'invention et utilité des lettres et caractères en diverses écritures*, par P. Hamon (Paris, 1567, in-4°); *Nouvel exemplaire pour apprendre à écrire* (Anvers, 1568, in-4°); *Exercitatio alphabetica nova et utilissima...*, Cl. Pereti industria edita (Antuerpiæ, 1569, in-fol. obl.); *Finances et trésor de la plume françoise*, par Est. Du Tronchet (Paris, 1572, in-8°); *Exemplaire pour bien escrire la lettre françoise* (Lyon, 1579, in-fol.); *Libellus... multa et varia scribendarum litterarum genera complectens* autore Urb. Vuyss (Tiguri, 1570, pet. in-4°); *Il secretario di Marcello Scalzini* (ou *Scalino*) *detto il Camerino* (Venetia, Domenico Nicolini, 1585, ou Torino, 1589, in-4° obl.); *Regole nuove e avertimenti del medesimo co' quali potrà ciascuno senza maestro imparar facilmente à scrivir bene e presto* (Brescia, Sabbio, 1591, in-4° obl.); le *Trésor de l'escriture*, par J. de Beauchesne (Lyon, 1580, pet. in-8°); *Arte de escrivir*, de Fr. Lucas (Madrid, 1580, in-4°); *Il teatro della cancellaresche corsive*, di Lud. Curione (Roma, 1588, in-4°); la *Calligraphie*, par Guill. Legangneur (Paris, 1599, in-4°); *Panchrestographie*, par J. de Beaugrand (1597, in-4°); *Jo. Veldii deliciæ variarum insignium scripturarum* (Harlem, 1604, pet. in-4° obl.); la *Technographie de l'écriture françoise*, par Legangneur (1599, in-4°); les *Œuvres de Lucas Materat*, ou la *Manière de bien escrire toute sorte de lettre italienne* (Avignon, 1608, in-4°); *Delle lettere majuscole romane*, trattati due di Cesare Domenichi (Romæ, 1602, in-4°); *Jod. Hondii theatrum artis scribendi* (Amstelodami, 1614, in-4°); *Nouveau livre d'écriture ronde, bâtarde et coulée*, d'après le sieur Roland, maître écrivain, avec différentes manières de faire les encres, gravé par Louis Borde (Paris, Ve Chereau, s. d., in-fol. obl., 16 feuillets); *Calligraphia, or the art of fair writing*, by Dav. Brown (Saint-Andrew, 1622, in-12); *The introduction to the true understanding the arte of expedition in teaching to write* (1638, in-4°); *Arte de escribir*, por T. Torio de la Riva (Madrid, 1798, in-4°); *Compositions avec écritures anciennes et modernes, exécutées à la plume* par J. Midolle, artiste écrivain compositeur, gravées et publiées à la lithographie de E. Simon fils, à Strasbourg (vers 1840, in-fol. obl., 80 ff., imprimé en couleur); *Trithemi polygraphia* (1518, in-fol.) V. POLYGRAPHIE.

2° ÉCRITURE A L'AIDE DE CHIFFRES OU DE SIGNES CONVENTIONNELS.

Opus novum... pro cypharis interpretandis, a Jac. Silvestro (Romæ, 1525, in-4°); *Il vero modo di scrivere in afra*, di G.-B. Bellato (Brescia, 1564, in-4°); *Traité des chiffres*, ou *Secrettes manières d'escrire*, par Bl. de Vigenère (Paris, 1587, in-4°); l'*Interprétation des chiffres, tirée de l'italien d'Ant. Mar. Cospi*, par le P. J.-Fr. Niceron (Paris, 1641, in-8°); la *Cryptographie, contenant la manière d'écrire secrètement*, par Jean-Rob. du Carlet (Tolose, 1644, in-12). V. CRYPTOGRAPHIE et FLEURS (langage des). *Secrétaire turc, contenant l'art d'exprimer ses pensées sans se voir, sans se parler et sans s'écrire*, par Du Vignau (Paris, 1688, in-12).

3° HISTOIRE DE L'ÉCRITURE.

Hermann Hugo, *De prima scribendi origine* (Trèves, 1738, in-8°); Astle, *Origin and progress of writting* (London, 1784, in-4°); Fortia d'Urban, *Essai sur l'origine de l'écriture en Grèce* (Paris, 1832); Berger de Xivrey, *Essais d'appréciations historiques, coup d'œil sur l'écriture* (Paris, 1837, 2 vol. in-8°); G. Pauthier, *De l'origine et de la formation des différents systèmes d'écriture* (in-4°); Kircher, *Polygraphia nova* (Rome, 1663); Funccius, *De sculptura veterum* (Marbourg, 1743); Balbi, *Aperçu sur les moyens graphiques employés par les différents peuples* (*Introduction de l'atlas ethnographique*, Paris, 1826); J. Klaproth, *Aperçu de l'origine des diverses écritures de l'ancien monde* (Paris, 1832, in-8°); Léon de Rosny, *Recherches historiques et philologiques sur l'écriture des différents peuples anciens et modernes* (Paris, 1857-58, in-4°); les *Écritures figuratives et hiéroglyphiques des différents peuples anciens et modernes* (1860, in-8°); Massias, l'*Influence de l'écriture sur la pensée et le langage* (Paris, 1828); Schleiermacher, *Influence de l'écriture sur le langage* (1835, in-8°). V. les mots PALÉOGRAPHIE, HIÉROGLYPHE.

Écriture sainte. C'est le nom que donnent toutes les Eglises chrétiennes au recueil de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'Eglise catholique y puise, comme dans la tradition, ses doctrines; pour les protestants, elle est seule la règle de la foi. Les premiers chrétiens, qui avaient assisté, de même que leur maître, au culte de la synagogue et qui, d'ailleurs, étaient juifs pour la plupart, conservèrent l'habitude de lire les Livres saints du judaïsme, et ce ne fut que plus tard qu'on joignit à cette lecture celle des Epîtres et des Evangiles. Nous raconterons plus loin l'histoire de la formation de ces deux recueils; nous ne voulons maintenant que rechercher le degré d'autorité dont ils jouirent chez les premiers chrétiens.

A l'origine, on les considérait simplement comme des ouvrages d'édification; le but dans lequel ils avaient été écrits et qui ne paraît pas encore être oublié ne permettait pas d'en faire un autre usage. Les lettres de Paul, par exemple, dues à des circonstances particulières, occasionnées par l'état où se trouvait quelqu'une des Eglises qu'il avait fondées, avaient circulé parmi les chrétiens à cause de la vénération dont la mémoire de l'apôtre était entourée; les Evangiles n'avaient été composés que pour fixer la tradition qui allait perdant tous les jours en précision, en netteté, en exactitude, ce qu'elle gagnait en richesse et en poésie. D'ailleurs, de même qu'on en appelait plus d'une fois aux apocryphes de l'Ancien Testament, de même on lisait dans les assemblées de l'Eglise primitive des écrits qui ne se retrouvent pas aujourd'hui dans nos recueils officiels. C'était l'épître de Barnabas, le *Pasteur* d'Hermas; d'autres encore, selon la convenance des communautés.

Cependant, avant que le canon de l'*Ecriture sainte* fût définitivement fixé, avant que l'Eglise eût fait son choix entre la multitude d'Evangiles qui avaient cours dans la chrétienté, nous voyons quelques-uns des Pères apostoliques, Barnabas en particulier, employer comme argument ces mots dont on a tant usé et abusé depuis : « Il est écrit. » Plus on avance, plus cette doctrine de l'inspiration des écrivains sacrés, et par suite de leur infaillibilité, s'accentue fortement. Justin Martyr et Athénagore déclarent que les auteurs de l'*Ecriture* n'ont été que des instruments entre les mains de Dieu : ils sont comme la harpe qui résonne sous les doigts de l'artiste, mais ils n'ont pas de volonté propre et ils dépouillent leur originalité et leur individualité. Théophile prétend que le même esprit a reposé sur les prophètes et sur les évangélistes. C'est la première fois qu'on affirme l'inspiration du Nouveau Testament; mais cette assertion ne tarde pas à devenir la pensée générale. La lutte contre les gnostiques ne fait que lui donner plus d'importance; on sent le besoin d'opposer une barrière invincible aux spéculations aventureuses de ces libres esprits, et on la trouve dans l'autorité de l'*Ecriture*, qui est invoquée par Irénée et Tertullien. Les mots mêmes ont été dictés par Dieu, en sorte que chaque syllabe a une valeur capitale. Cependant on ne limite pas aux livres saints l'action de l'esprit de Dieu; Tertullien l'étend aux ouvrages d'édification, et le même Théophile dont nous avons parlé l'étend aux livres sibyllins. Clément d'Alexandrie reconnaît la même inspiration chez les prophètes hébreux et chez les philosophes grecs, et Cyprien, évêque de Carthage, se déclare lui-même inspiré de Dieu. L'autorité de l'*Ecriture* n'est donc pas encore, à cette époque, parfaitement déterminée ni surtout bien circonscrite. Origène s'en fit une idée plus précise. Il reconnut l'action immédiate de l'Esprit saint sur l'esprit des auteurs sacrés; mais il admettait divers degrés dans l'inspiration, et surtout il veut que l'on distingue l'élément divin de l'élément humain : il a aperçu les divergences et les contradictions de l'*Ecriture*, et elle est de lui cette parole tout à fait capitale : « Les *Ecritures* ont besoin d'interprétation; car si on les prenait à la lettre, ce serait un livre monstrueux. » Eusèbe de Césarée montra moins de hardiesse et moins de clairvoyance : il croyait à l'inspiration littérale, et il estimait plus que téméraire celui qui eût osé avouer que, dans l'*Ecriture*, un nom a pu être substitué à un autre. Jean Chrysostome, tout en proclamant l'autorité du recueil sacré, ne se dissimulait pas qu'il renfermait des erreurs; quant à Augustin, les sentiments qu'il exprime en divers endroits sont assez contradictoires. Cependant on voit qu'il cède à l'opinion de son temps et qu'il incline à admettre l'inspiration littérale, par conséquent l'infaillibilité de l'*Ecriture*. « Les Evangiles, dit-il, sont exempts non-seulement de toute fausseté mensongère, mais encore de toute erreur d'omission. » Théodore de Mopsueste fut le seul qui eut le courage d'exprimer des doutes sur l'inspiration de certains livres du recueil sacré, spécialement du Cantique des cantiques, où il ne voyait qu'un épithalame composé par Salomon, à l'occasion de son mariage avec une princesse égyptienne. Quoi qu'il en soit, à partir du Ve siècle, le canon était fixé, sinon officiellement, du moins par l'usage, et l'autorité de l'*Ecriture sainte* reconnue.

Mais ce dogme n'acquit toute son importance qu'à l'époque de la Réformation. L'Eglise catholique, à côté de l'*Ecriture* qui renfermait les oracles divins, proclamait l'action incessante de l'Esprit saint au milieu d'elle. Mais lorsque les réformateurs sortirent

du catholicisme et protestèrent contre ses abus, ils eurent bientôt la conviction qu'une autorité extérieure leur était nécessaire, et ils la placèrent dans la Bible. La Bible fut, pour eux, la parole de Dieu. C'était la règle suprême, immuable, sans appel, par laquelle tout devait être jugé et que nul n'avait le droit de juger. Rien n'était vrai, qui ne pouvait être prouvé par elle. « Nous croyons, dit la Confession de foi de La Rochelle, que la parole qui est contenue en ces livres est procédée de Dieu, duquel seul elle tient autorité, et non des hommes. Et d'autant qu'elle est la règle de toute vérité, contenant tout ce qui est nécessaire pour le service de Dieu et notre salut, il n'est pas loisible aux hommes, ni même aux anges, d'y ajouter, diminuer ou changer D'où il s'ensuit que ni l'antiquité, ni les coutumes, ni la multitude, ni la sagesse humaine, ni les jugements, ni les arrêts, ni les édits, ni les décrets, ni les conciles, ni les visions, ni les miracles, ne doivent être opposés à cette *Ecriture sainte*, mais, au contraire, que toutes choses doivent être examinées, réglées et réformées par elle. » On voit quelle puissante arme de guerre les réformateurs avaient entre les mains; avec l'*Ecriture*, ils défiaient toute la tradition. Pour établir l'inspiration de la Bible, ils en appelaient à la Bible même; ils citaient volontiers ce passage de saint Paul à Timothée : « Toute l'*Ecriture* est divinement inspirée, » en commettant une erreur de traduction, et ils ne songeaient pas que les paroles de l'apôtre ne pouvaient attester, en tout cas, l'inspiration d'un recueil qui n'était pas encore formé. En dépit de la rigueur de ce dogme, Luther et Calvin en usèrent librement avec les livres sacrés. Luther appelait l'épître de saint Jacques une épître de paille, parce qu'elle ne met pas au premier plan la foi comme condition du salut, et il ne faisait pas grande estime de l'Apocalypse.

Les nécessités d'une polémique ardente poussèrent les disciples des réformateurs à exagérer les principes mêmes sur lesquels était basée la Réforme. Ils crurent que, pour sauvegarder l'autorité des *Ecritures*, il fallait leur accorder expressément l'infaillibilité. Au XVIIe siècle, Quenstedt enseigna que Dieu seul est l'auteur de l'*Ecriture sainte* et que les apôtres et les prophètes n'ont été que des secrétaires. Calov allait encore plus loin que lui. On sait que l'hébreu ne renferme pas de voyelles dans son alphabet, qu'on écrivait seulement au moyen des consonnes et que les points placés au-dessus ou au-dessous des lettres et qui servent aujourd'hui de voyelles n'ont été connus que beaucoup plus tard. Cela n'empêchait pas Calov d'affirmer que non-seulement les mots, mais aussi les points-voyelles, avaient été inspirés de Dieu, et la preuve, c'est que Jésus avait dit : « Pas un seul iota ne disparaîtra de la loi. » Du moment qu'on faisait Dieu auteur de la Bible, comment douter de la pureté de la langue et de la noblesse du style qui y étaient employés? Aussi Hollaz déclare-t-il que le style de l'*Ecriture sainte*, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, est digne de la majesté divine, qu'il n'est souillé par aucune faute de grammaire. Le contester serait un blasphème.

Une réaction était inévitable : Musæus s'en fit l'interprète; mais il fut bien vite accusé de nier l'inspiration. Les objections ne firent qu'exalter les dogmatistes luthériens. L'un d'entre eux, le surintendant G. Nitsch, de Gotha, osa poser sérieusement cette question : « L'*Ecriture sainte* est-elle Dieu lui-même ou une créature? » C'était le comble de l'extravagance. Des attaques simultanées contre la bibliolâtrie partirent à la fois du milieu des calvinistes, des catholiques, des sociniens et des arminiens. Louis Cappel, de l'Académie de Saumur, soutint que les points-voyelles ont été ajoutés au texte hébreux par les Massorètes, très-vraisemblablement dans le VIe siècle de notre ère. Les travaux de Richard Simon démontrent surabondamment qu'il ne croyait pas à l'inspiration littérale et qu'à ses yeux les écrivains sacrés ont été simplement dirigés par le Saint-Esprit. Socin ne s'éloignait guère de Richard Simon; il n'hésitait pas à reconnaître dans l'*Ecriture* de légères erreurs. Les remontrants restreignirent dans la Bible l'inspiration aux prophètes et ils la refusèrent aux livres historiques. Mais toutes ces tentatives d'opposition n'empêchèrent pas le dogme de l'autorité de l'*Ecriture* de se maintenir, tant dans le catholicisme que dans le protestantisme. Galilée fut condamné par le tribunal de l'inquisition, au nom de l'*Ecriture*, pour avoir déclaré le soleil immobile, malgré l'opinion de Josué. Ce fait, qui aurait pu passer inaperçu au milieu de tant d'autres du même genre, hâta cependant le discrédit de cette croyance. Les études critiques de l'Allemagne ruinèrent peu à peu l'inspiration littérale. En France, la controverse qui s'engagea sur ce sujet dans la *Revue de théologie*, à la suite de la démission de M. Ed. Scherer comme professeur à l'école de théologie de l'Oratoire à Genève, lui porta le dernier coup dans l'opinion générale du public protestant. Aujourd'hui ceux qui admettent l'autorité de l'*Ecriture* n'admettent cette autorité qu'en matière religieuse : or, qui est-ce qui déterminera ce qui est matière religieuse et ce qui ne l'est pas? Là est d'ailleurs la partie faible du système protestant. Les réformateurs disaient : « La Bible est infaillible; soit : mais il faut que je la lise, et si je ne connais pas le texte original, il faut que notre traduction soit infaillible comme le texte. L'Eglise romaine avait fort bien compris cette nécessité, lorsqu'elle avait déclaré qu'on pouvait employer indifféremment la Vulgate ou l'original. Mais en supposant que la version soit fidèle, parfaitement exacte, je vais la lire, c'est-à-dire je l'interprète, je la comprends avec mes lumières, mon intelligence, mes facultés; et l'interprétation que j'ai devinée, le sens que j'ai découvert restent à mes yeux seuls valables. En définitive, on avait voulu échapper à la conscience individuelle; on ne le peut pas : ce n'est pas la Bible qui est l'autorité suprême, c'est l'individu qui la lit et qui l'interprète. Aussi les partisans de la nouvelle école protestante, bien loin de placer la souveraineté dans l'*Ecriture*, la mettent dans la conscience. Les paroles des livres saints que je sens vraies, celles-là et celles-là seulement font autorité pour moi; la Bible n'est plus, comme autrefois, la parole de Dieu, mais la parole de Dieu se trouve dans la Bible, et c'est à chacun qu'il appartient de l'en dégager. »

ÉCRITURES SAINTES.

— Bibliogr. V. l'article BIBLE.

OUVRAGES CURIEUX.

Arrêts et ordonnances de la cour du royaume des cieux qui permettent les saintes Ecritures, trad. en français (1559, pet. in-12); *Nouveau commentaire littéral, critique, théologique, etc., sur les saintes Ecritures*, par Joseph-François Allioli, trad. par l'abbé C.-S. Dodille (Chalon-sur-Saône, Mulcey, 1865, in-18).

INTERPRÈTES DE L'ÉCRITURE SAINTE.

1° Interprètes juifs : *Biblia hebr., cum commentariis rabinorum* (Venetiis, 1547, 4 vol. in-fol.); *Jo. Buxtorfii Tiberias, sive Commentarius masoreticus* (Basileæ, 1620, in-4°); *Accentuum hebraicorum liber unus ab Ælio judæo editus. Masore de la Masore* (Basileæ, Henric. Petrus, 1539, 2 tom. en 1 vol. in-18); *More Nebuchim, seu liber doctor perplexorum*, auctore R. Mose Majemonide, arabico idiomate conscriptus, a R. Samuele Abben Thibbone in linguam hebræam translatus (Berolini, 1791-1795, in-4°; réimpr. à Vienne en 1828, in-4°). L'éd. de Jesnitz (1742, in-fol.) contient aussi les deux commentaires; *Pentateuchus hebr., cum comment.* (Bononiæ, 1482, in-fol.); *Levi Gersonidis comment. in Pentateuchum* (in-fol.), *Salomonis Jarchi commentarius in Pentateuchum, hebr.* (Regii, 1475, in-fol.); *Abrahami ben Ezrâ commentarius in Pentateuchum* (Neapoli, 1488, pet. in-fol.); *Isaaci Arama commentarius in Pentateuchum, hebraice* (Venet., 1547, in-fol.); *Prophetæ priores, cum comment. Kimchii* (Soncini, 1485, in-fol.); *Prophetæ posteriores, cum comment. Kimchii* (Soncini, 1485, in-fol.); *Psalterium hebr., cum commentar. Kimchii* (1477, in-fol.); *Levi Gersonidis commentarius in Job, hebr.* (Neapoli, 1487, pet. in-4°); *Dav. Kimchii commentarius in Jesaiam* (XVe siècle, in-fol.); *Proverbia, cum commentar. rabbi Immanuel, hebr.* (Neapoli, 1487, in-fol.); *Paralipomena, cum commentar. hebr.* (Neapoli, 1487, in-fol.); *R. Jacob ben Ascer quatuor ordines, hebr.* (Plebisacii, 1475, in-fol.); Rabb. Josephus, *Paraphrasis chaldaica in libros Chronicorum* (Amstelodami, 1715, in-4°); P. Col. Galatinus, *Opus de arcanis catholicæ veritatis* (Orthonæ - Maris, 1518, in-fol.).

2° Interprètes chrétiens : *Scripturæ sacræ cursus completus, ex commentariis omnium perfectissimis ubique habitis..... unice conflatus*; annotaverunt vero simul et ediderunt fr. J.-P. et V.-S. M. Migne (Paris., 1841-1844, 28 vol. gr. in-8°, à 2 col.); *Biblia magna, comment. illustrata* (Parisiis, 1643, 5 vol. in-fol.); *Biblia maxima* (Parisiis, 1660, 19 vol. in-fol.); *Nic. de Lyra postillæ in Vetus et Novum Testamentum* (Romæ, 1471, 5 vol. in-fol.); Paulus de Sancta Maria, *Scrutinium Scripturarum* (Romæ, 1470, in-4°); *Mammotractus, sive expositio in singulos libros Bibliorum* (Moguntiæ, 1470, in-fol.); Henr. Jerung, *Elucidarius Scripturarum* (Norembergæ, 1476, in-fol.); Hugo de Sancto-Caro, *Opera* (Venetiæ, 1754, 8 vol. in-fol.); le *Lucidaire* (Lyon, 1480, in-fol.); *Alph. Tostati in sacram Scripturam expositio, etc.* (Venetiæ, 1596, 13 vol. in-fol.); J. Tirinus, *Commentar. in sacram Scripturam* (Antuerpiæ, 1656 ou 1688, 2 vol. in-fol.); *Corn. a Lapide commentar. in sacr. Scripturam* (Antuerpiæ, 1681 - 1698, 11 vol. in-fol.); *Menochii comment. totius Scripturæ* (Parisiis, 1724, 2 vol. in-fol.); G. Estius, *In præcipua ac difficiliora sacræ Scripturæ loca* (Parisiis, 1683, in-fol.); la *Sainte Bible en lat. et en franç., avec le sens propre et le sens littéral*, par de Sacy (Paris, 1682, 32 vol. in-8°); la même, avec un commentaire par D. Calmet (Paris, 1724, 8 tomes en 9 vol. in-fol.); la même, avec un commentaire par de Carrières (Paris, 1750, 6 vol. in-4°); la même, avec des notes tirées de Calmet et de l'abbé de Vence (Avignon, 1767, 17 vol. in-4°); *Interpretatio sacræ Scripturæ per omnes Veteris et Novi Testamenti libros*, a Jo.-Nep. Alber. (Pesthini, 1801-1804, 16 vol. in-°8); collection des ouvrages de Jacq.-Jos. Duguet, relatifs à l'Ecriture sainte et à d'autres matières théologiques, savoir : *Règle pour l'intelligence de la sainte Ecriture* (1716 ou 1732, in-12); *Explication de l'ouvrage des six jours* (1731 ou 1740, in-12); *De la Genèse* (1732, 6 vol. in-12); *Des Rois, des Paralipomènes, d'Esdras, etc.* (1738-1742, 6 vol. in-12); *De Job* (1732, 4 vol. in-12); *Des Psaumes* (1733, 5 tom. en 9 vol. in-12); *Du Cantique des cantiques, etc.* (1754, in-12); *Du livre de la Sagesse, etc.* (1755, in-12); *D'Isaïe, de cinq chapitres du Deutéronome, d'Habacuc, etc.* (1734, 6 tom. en 7 vol. in-12); *Des mystères de la Passion, selon la concordance* (1733, 9 tom. en 14 vol. in-12); *Des mystères de la Passion* (1728, 2 vol. in-12); *Des caractères de la charité selon saint Paul* (Amsterdam, 1727, ou Bruxelles, 1735, in-12); *De l'épître de saint Paul aux Romains* (Avignon, 1756, in-12); *Dissertations sur les exorcismes du baptême, sur l'eucharistie et sur l'usure* (1727, 2 tom. en 1 vol. in-12); *Traité de la prière publique* (1707, ou Bruxelles, 1708, in-12); *Manuel de piété* (1726, in-12); *Conduite d'une dame chrétienne* (1725 ou 1730, in-12); le *Livre des psaumes*, avec des sommaires (1740, in-12); *Traité des principes de la foi chrétienne* (1736, 3 vol.); *Conférences ecclésiastiques* (1742, 2 vol. in-4°, ou Pavie, 1789, 6 vol. in-12) : à la fin du tome VI se trouve de plus le *Traité des devoirs d'un évêque*; *Traité des scrupules* (1717, in-12); *Lettres sur divers sujets de morale* (1727, 10 vol. pet. in-12); *Recueil de quatre opuscules* (Utrecht, 1737, in-12); *Institution d'un prince* (Leyde, 1739, 4 vol. in-12); l'*Esprit de Duguet*, par André (1764, in-12); *Explication de plusieurs textes difficiles de l'Ecriture sainte*, par J. Martin (Paris, 1750, 2 vol. in-4°).

OUVRAGES PHILOLOGIQUES SUR L'ÉCRITURE SAINTE.

Sixtus Senensis, *Bibliotheca sancta* (Neapoli, 1742, 2 vol. in-fol.); *Exhortation à la lecture des sainctes Lettres* (Lyon, Est. Dolet, 1542, in-16); Cl. Frassen, *Disquisitiones biblicæ* (Paris, 1683, in-4°); Editio altera plurimis notis et additionibus illustrata cura et studio Nic. Viviani (Lucæ, 1764, 2 vol. in-fol.); Idem, *In univers. Pentateuchum* (Parisiis, 1705, in-4°); Bern. Lamy, *Apparatus biblicus* (Lugd., 1696, in-8°), trad. en franç. sous le titre d'*Introduction à l'Ecriture sainte*, par Fr. Boyé (Lyon, 1709, in-4°, fig.; 1711, in-12); *Dissertations préliminaires* ou *Prolégomènes sur la Bible*, par L.-El. Dupin (Paris, 1701 ou 1726, 3 vol. in-8°, ou Amsterdam, 1701, 2 vol. in-4°); *Dissertations qui peuvent servir de prolégomènes de l'Ecriture sainte*, par D. Calmet (Paris, 1720, 3 vol. in-4°); Houbigant, *Prolegomena in sacr. Scripturam* (Paris, 1753, 2 vol. in-4°); *Introduction to the critical study and knowledge of the Holy Scriptures*, by Th. Hartwell Horne; the tenth edition (London, 1854, 4 vol. in-8°, cartes et fac-simile de mss.); *Introduction histor. et crit. aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, par l'abbé Glaire (Paris, Méquignon jeune, 1839, 6 vol. in-12; troisième édition (Besançon, 1852, 5 vol. in-8°); *Introductio in libros sacros Veteris Fœderis* in compendium redacta a Jo. Jahn (Viennæ, 1804, in-8°); Eadem, usibus academicis accommodata a Fouerio Ackermann (Viennæ, 1825, in-8°); *Introduction à la lecture des Livres saints*, par J.-F. Cellerier fils (Genève, 1832, in-8°); E.-F.-K. Rosenmüllers *Handbuch für die Literatur der bibl. Kritik und Exegese* (Gœttingen, 1797-1800, 4 vol. in-8°); *Horæ biblicæ*, by Ch. Butler (Oxford, 1807, 2 vol. in-8°); *Enchiridion hermeneuticæ generalis tabularum Veteris et Novi Fœderis*, auctore Jo. Jahn (Viennæ, 1812, in-8°, avec deux appendices datés de 1813 et de 1815); *Institutiones hermeneuticæ Scripturæ sacræ Veteris Testamenti*, quas Jo.-Nep. Alber tertium edidit (Pestini, 1827, 3 vol. in-8°); *Institutiones hermen. Scripturæ sacræ Novi Testamenti*, quas J.-N. Alber edidit (Pestini, 1818, 3 vol. in-8°); *Institutio interpretis Veteris Testamenti*, auctore Jo.-Henr. Pareau (Traj.-ad-Rhenum, 1822, in-8°); Edv. Grinfield, *Scholia hellenistica in novum Testamentum* (Lond., 1848, 2 vol. in-8°); *Herméneutique sacrée, ou Introduction à l'histoire sainte...*, par J. Hermann Janssens, trad. du latin par J.-J. Pacaud (Paris, 1827, 2 vol. in-8°); *Bibliotheca criticæ sacræ, circa omnes fere sacr. librorum difficultates, ex Patrum veter. traditione et probatiorum interpretum collecta, ab uno ord. carmelitarum discalc. religioso* [P. Cherubino a S. Joseph] (Lovanii, 1704, 4 vol. in-fol.); Lud. de Dieu, *Critica sacra, sive Animadversiones in loca quædam difficiliora Veteris et Novi Testamenti* : acced. *Apocalypsis* syriaca ex mss. Jos. Scaligeri, versione latina et notis illustrata (Amstelodami, 1693, in-fol.); *L. Capelli critica sacra* (Amstelodami, 1650, in-fol.); *Critici Sacri* (Amstelodami, 1698, 9 vol. in-fol.); *Thesaurus theologico - philologicus* (Amstelodami, 1701, 2 vol. in-fol.); *Thesaurus novus dissertationum in Vetus et Novum Testamentum* (Lugduni Batavorum, 1732, 2 vol. in-fol.); *M. Poli synopsis criticorum* (Ultrajecti, 1684, 5 vol. in-fol.); *Al. Symm. Mazochi spicilegium biblicum* (Neapoli, 1762-1766, 3 vol. in-4°); *Sal. Glassii philologia sacra* (Lipsiæ, 1795, 2 vol. in-8°); Jo. Dav. Michaelis, *Zerstreute kleine Schriften gesammelt* (Iena, 1793-1795, 3 part. en 1 vol. pet. in-8°); Jo. Golt. Carpzou, *Critica sacra Veteris Testamenti* (Lipsiæ, 1748, in-4°); *Commentatio critica ad libros Novi Testamenti* (Lipsiæ, 1730, in-4°); Ejusdem *Apparatus historico-criticus antiquitatum sancti codicis et gentis hebrææ*, cum uberrimis annotationibus in Th. Goodwini *Mosen et Aaron* (Lipsiæ, 1748, in-4°); *Repertorium für biblische und morgenlændische Literatur*, von J.-Gottl. Eichhorn (Leipzig, 1777-1786, 18 tomes en 9 vol. in-8°); *Eichhorn's allgemeine Bibliothek der biblischen Literatur* (Leipzig, 1788-1801, 20 tomes en 10 vol. in-8°); *Nouveau commentaire littéral, critique et théologique, avec rapport aux textes primitifs sur tous les livres des divines Ecritures*, par le docteur J.-F. d'Allioli, traduit de l'allemand en français sur la 6e édit. par M. l'abbé Gimarey (Paris, Vivès, 3e édit., in-8°, à 2 col., vol. I à VI, ces derniers en 1861); G. Eichhorn, *Kritische Schriften über das Alte und Neue Testament* (Leipzig, 1803-1820, 7 vol. in-8°; le 4e vol. est de 1795, et la 2e édit. du 5e, de 1820); J.-G. Eichhorn, *Einleitung in das Alte Testament* (Leipzig, 1823-1827, 5 vol. in-8°, 4e édit.); *Einleitung in das Neue Testament* (Leipzig, 1804-1827, 4 tom. en 5 vol. in-8°); F.-J.-V.-D. Maurier, *Commentarius grammaticus et criticus in Vetus Testamentum, in usum maxime gymnas. et acad. adornatus* (Lipsiæ, 1835-1848, 4 vol. in-8°); *Etudes critiques sur la Bible*, par M. Mich. Nicolas (Paris, 1861, in-8°); J. Jaehn, *Biblische Archæologie* (Wien, 1797-1805, 3 tom. en 5 vol. in-8°, fig.); *Archæologia biblica, in epitomen redacta, editio emendata* (Viennæ, 1814, in-8°); *Handbuch der biblischen Alterthumskunde*, von E.-F.-K. Rosenmüller; *Handbuch der biblischen Archæologie*, von J.-M. Augustin Scholz (Bonn, 1834, in-8°); *Handbuch der biblischen Alterthumskunde*, von Jos.-Frz. Allioli, etc. (Landshut, 1844, 2 vol. gr. in-8°); *Entwurf der hebræischen Alterthümer*, von H. Ehfr. Warnekros, 3e édition publiée par A.-G. Hoffmann (Weimar, 1832, in-8°); Jo. de Plantavit, *Thesaurus synonymicus hebr.-chald.-rabbinicus*; *Florilegium rabbinicum*; *Florilegium biblicum* (Lodoviæ, 1644-1645, 3 vol. in-fol.); G. Gesenii *Thesaurus philologico-criticus linguæ hebrææ et chald. Veteris Testamenti* (Lipsiæ, 1829-1841, 2 vol. in-4°); *Bayster's analytical hebrew and chaldee Lexicon, consisting in an alphabetical arrangement of every word and inflection contained in the Old Testament's Scriptures, precisely as they occur in the sacred text, etc.* (London, 1848, in-4°); *Geor. Raphelii annotationes in sanctam Scripturam, ex Xenophonte, Polybio, Arriano et Herodoto collectæ*, gr. et lat., observationes adj. Tib. Hemsterhuis (Lugduni-Batavorum, 1747, 2 vol. in-8°); J.-Chr. Biel, *Thesaurus philologicus in LXX interpretes gr. Veteris Testamenti* (Hagæ-Comit., 1779, 3 vol. in-8°); *Idem*, editus a J.-Fr. Schleusner (Lipsiæ, 1820, 5 vol. in-8°); *J. Simonis lexicon manuale hebr. et chald. in Vetus Testamentum* (Lipsiæ, 1828, in-8°); *Gesenii lexicon manuale hebraicum et chaldaicum in Vetus Testamentum*; editio locupletata (Lipsiæ, 1833, in-8°); *Nova scriptorum Veteris Testamenti sacrorum Janua*, id est *Vocum hebraicarum explicatio*, cui notæ in Gesenii Ewaldique grammaticas spectantes, etc., sunt adjectæ a Schroeder (Lipsiæ, 1834-1835, 3 part. in-8°); J. Robertson, *Clavis Pentateuchi* (Londini, 1825, in-8°); J.-D. Michaelis, *Einleitung in die gœttl. Schriften des alten Bundes* (Hamburg, 1787, pet. in-4°); *Einleitung in die gœttl. Schriften des N. Bundes* (Gœttingen, 1787-1788, 2 vol. in-4°); H. Middeldorff, *Curæ hexaplares in Jobum e cod. syriaco hexapl. ambrosiano* (Vratislaviæ, 1818, in-4°); *Vict. Bythneri Lyra prophetica, sive Analysis critico-practica Psalmorum* (Glasguæ, 1823, in-8°).

TRAITÉS SUR L'AUTHENTICITÉ ET LE CARACTÈRE DE L'ÉCRITURE SAINTE.

Traité de la vérité et de l'inspiration des livres du Vieux et du Nouveau Testament, par Jaquelot (Rotterdam, 1715, in-8°); *Conjectures sur les mémoires dont il paraît que Moyse s'est servi pour composer le livre de la Genèse*, par Astruc (Bruxelles [Paris], 1753, in-12); *Townsend's character of Moses established for veracity as an historian* (London, 1813-1815, 2 vol. in-4°, fig.); *The Pentateuch and book of Joshua critically examined*, by J.-W. Colenso (London, 1863, in-8°); les *Evangiles*, par Gustave d'Eichtal (Paris, Hachette, 1863, gr. in-8°, tom. I et II); *Des titres primitifs de la révélation*, par G. Fabrici (Romæ, 1772, 2 vol. in-8°); *Critical conjectures and observations in the New Testament, collected from various authors*, by Will. Bowyer, Barrington, Markland, etc.; 4e édition (London, 1812, in-4°); *The Scripture testimony to the Messiah, an inquiry with a wiew to a satisfactory determination of the doctrine taught in the Holy Scriptures concerning the person of the Christ*, by J. Pye Smith; seconde édition revue et augmentée (London, 1829 et 1837, 3 vol. in-8°); *Connexion between the sacred writings and the literature of Jewishs and heathen authors, particularly that of the classical ages, illustrated*, by Rob. Gray (London, 1819, 2 vol. in-8°); *De l'inspiration des livres sacrés*, par R. Simon (Rotterdam, 1687, in-4°); *Histoire critique du texte du Nouveau Testament*, par le même (Rotterdam, 1689, in-4°); *Histoire critique des versions du Nouveau Testament*, par le même (Rotterdam, 1690, in-4°); *Histoire critique des principaux commentaires du Nouveau Testament*, par le même (Rotterdam, 1693, in-4°); *Nouvelles observations sur le texte et les versions du Nouveau Testament* (Paris, 1695, in-4°).

TRAITÉS SUR LES TEXTES ET VERSIONS DE L'ÉCRITURE SAINTE.

Nouvelle méthode pour entrer dans le vrai sens de l'Ecriture sainte, par Du Contant de La Molette (Paris, 1777, 2 vol. in-12); *Essai sur l'Ecriture sainte*, ou *Tableau historique des avantages que l'on peut retirer des langues*

orientales pour l'intelligence des livres saints, par Du Contant de La Molette (Paris, 1775, in-12); *J. Morini exercitationes ecclesiast. et biblicæ* (Paris., 1669, in-fol.); *Jo. Blanchini Vindiciæ vulgatæ latinæ editionis* (Romæ, 1740, in-fol.); *Joan.-Aug. Carabelloni, De hagiographia primigenita et translatitia, adjectis ex hebræo textu divinis testimoniis ab apostolis et evangelistis e Vetere Testamento in Novum adscitis, revocatisque ad fontes nonnullis coptico-sacris fragmentis* (Romæ, 1797, in-4o); *Histoire critique du Vieux Testament*, par R. Simon, *et pièces qui y sont relatives* (Rotterdam, 1685, in-4o); *Sentiments de quelques théologiens de Hollande sur l'ouvrage précédent*, par J. Le Clerc (Amsterdam, 1685, in-8o); *Réponse aux sentiments de quelques théologiens, etc.*, par le prieur de Bolliville [R. Simon] (Rotterdam, 1686, in-4o); *Défense des sentiments de quelques théologiens*, par J. Le Clerc (Amsterdam, 1686, in-8o); *Hody (Humf.) De Bibliorum textibus et versionibus* (Oxonii, 1705, in-fol.); Benj. Kennicott, *Dissertat. super ratione textus hebr. Veteris Testamenti*, ex angl. lat. vertit G.-A. Teller (Lipsiæ, 1756, 2 vol. in-8o); *Aristeæ Historia LXX interpr., gr. et lat.* (Oxonii, 1692, in-8o); *Van Dale dissert. super Aristea, de LXX interpretibus, cui ipsius Aristeæ textus subjungitur cum versione lat.* (Amsterdam, 1705, in-4o); *Histoire du canon des Ecritures saintes dans l'Eglise chrétienne*, par Ed. Reuss (Strasbourg, 1863, gr. in-8o); Jo.-Geo. Rosenmüller, *Historia interpretationis Librorum sacrorum in Ecclesia christ., ab apostolorum ætate ad litterarum instaurationem* (Hildb., et Lipsiæ, 1795-1814, 5 part. pet. in-8o); *Versuch einer vollstændigen Geschichte der Schwedischen Bibelübersetzungen und Ausgaben, mit Anzeige und Beurtheilung ihres Werths....*, von J.-A. Schinmeyer (Flensborg, 1777-1782, 4 vol. in-4o); *Geschichte der Schrifterklærung....*, von Gottl.-Wilh. Meyer (Gœtt., 1802-1809, 5 vol. in-8o); *Illustrations of biblical literature, exhibiting the history and fate of the sacred writings, from the earliest period to the present century....*, by James Townley (London, 1821, 3 vol. pet. in-8o); Fr. Munter, *Commentatio de indole versionis N. Testamenti sahidicæ* (Hafniæ, 1789, in-4o); *A complete history of the several translations of the Bible into english*, by J. Lewis (London, 1739, in-8o).

Traité des écritures cunéiformes, par le comte de Gobineau (Paris, 1864, 2 vol. in-8o). Cet ouvrage contient un système tout nouveau, qui embrasse toutes les variétés d'écritures cunéiformes et qui abandonne, depuis le point de départ jusqu'aux derniers résultats, la voie suivie par tous les autres savants. Nous allons essayer, avec M. Mohl, de donner une idée de ce système. Quelques inscriptions des monuments assyriens se trouvent répétées dans plusieurs copies, et ces différentes copies offrent des variantes nombreuses; M. Botta avait même dressé la liste de ces caractères qui paraissaient pouvoir s'échanger. M. de Gobineau part de là; il refait les listes de caractères pouvant être employés les uns pour les autres par suite de leur ressemblance de forme, et, combinant ces caractères entre eux, il parvient, par ces deux procédés, à distribuer les six à sept cents caractères assyriens en vingt-deux classes, auxquelles il assigne, par un autre procédé fort hardi, la valeur des vingt-deux consonnes des alphabets sémitiques primitifs. Ensuite il distribue de nouveau ces vingt-deux classes, d'après la nature des sons, en sept sections, les gutturales, les labiales, etc., et établit en principe que toutes les lettres qui appartiennent à une de ces sept sections peuvent s'échanger entre elles, mais non avec les lettres comprises dans les six autres sections. Il montre cette possibilité d'échanges par des exemples tirés des dictionnaires arabes et par ce qu'il nomme la nature fluide des racines sémitiques, car, d'accord en cela avec les autres assyriologues, il admet que les textes assyriens devaient être écrits en arabe. Ayant ainsi fixé son alphabet, M. de Gobineau procède à l'interprétation des inscriptions, et trouve que ces nombreux textes ne forment qu'une seule et même inscription, plus ou moins complète ou raccourcie, et consistant en une invocation à Dieu, composée dans le système de l'allitération la plus stricte. De plus, chaque inscription peut être lue à rebours, et elle produit alors son antithèse, une imprécation. Il découvre même trois autres interprétations, dont deux sont également en sens contraire l'une de l'autre. Il transcrit et traduit d'après ce système, en les soumettant à l'épreuve des quatre ou cinq lectures contradictoires, un nombre considérable d'inscriptions assyriennes, et trouve la confirmation la plus éclatante de son système par la facilité avec laquelle elles subissent toutes ces manipulations. Il se tourne ensuite vers les inscriptions perses, et, après avoir réfuté le mode de lecture découvert par Burnouf et Lassen, il applique à ces inscriptions le même système de déchiffrement qu'aux textes assyriens, et, en les lisant en langue zende, il retrouve les mêmes textes qu'à Ninive, énonçant les mêmes bénédictions et malédictions, et pouvant supporter la même interprétation multiple. Il en fait autant pour les inscriptions médiques, qu'il lit en pehlwi et dont il obtient naturellement les mêmes résultats.

Il va plus loin et soumet les inscriptions à de nouvelles épreuves en les interrogeant par la valeur numérique des lettres, d'après des formules qu'il emprunte à la cabale des juifs. Il trouve alors que chaque texte se prête encore à d'autres interprétations plus nombreuses que les premières, et, en variant les formules, il ouvre la perspective d'une infinité de sens cachés. Cette nouvelle donnée lui permet de résoudre un certain nombre de problèmes qui étaient restés insolubles par la lecture alphabétique, et lui fournit un moyen de retrouver, sur les vases et les pierres gravés, les noms des rois que son alphabet ne lui donnait pas directement.

Pour répondre à l'incrédulité naturelle du lecteur qui se demande ce que veut dire une formule répétée sous des formes variées à l'infini et construite si artificiellement qu'elle se prête à des interprétations nombreuses et contradictoires, l'auteur expose le système théologique des Babyloniens et leur croyance à des paroles mystérieuses formant des talismans. Les inscriptions cunéiformes seraient des talismans savamment combinés et répétés jusqu'à satiété sur tous les objets possibles; enfin, nous posséderions dans la cabale le dernier reflet de la science des mages, et ses méthodes seraient très-légitimement applicables à l'interprétation des monuments de la Mésopotamie et de la Perse. M. de Gobineau termine son ouvrage par un long et intéressant chapitre sur l'influence que les idées araméennes ont exercée sur les juifs, les Perses et les chrétiens.

Le travail de M. de Gobineau renferme assurément un grand nombre d'observations fines et frappantes, et il témoigne d'une grande érudition. Quant à l'ensemble de son système, qu'il faut admettre en entier ou rejeter en bloc, car tout s'y tient enchaîné, il est certain qu'il n'a aucune valeur scientifique à côté de celui qui a été si savamment exposé par M. Oppert dans ses divers ouvrages et surtout dans son *Expédition scientifique en Mésopotamie*; par M. Ménant, dans ses *Eléments d'épigraphie assyrienne*, dans son *Exposé des éléments de la grammaire assyrienne* et dans son *Syllabaire assyrien*, et par M. Hinks, dans son *Mémoire sur la polyphonie des cunéiformes assyriens*. Voyez, dans ce dictionnaire, les comptes rendus consacrés à ces divers ouvrages, aux mots ÉPIGRAPHIE, EXPÉDITION, GRAMMAIRE, POLYPHONIE et SYLLABAIRE. Voyez aussi CUNÉIFORMES et ÉCRITURE CUNÉIFORME.

Écritures figuratives (ORIGINE ET FORMATION SIMILAIRE DES), par M. Guillaume Pauthier. L'auteur a cherché, dans la comparaison de certaines écritures figuratives, les principes de leur origine et de leur formation. Il a pris pour base de son étude l'écriture et la langue chinoises, auxquelles est consacrée la première partie de son travail. Cet ouvrage met à la portée du public le moins initié aux études orientales quelques-unes des découvertes les plus importantes de l'histoire moderne. L'auteur ramène à huit types principaux l'histoire de l'écriture chinoise: 1o l'écriture *kou-wèn*, qui date de la plus haute antiquité et dont la tendance était de figurer les objets; 2o l'écriture de la moyenne antiquité, *tà-tchouan*, ou image altérée des objets; 3o l'écriture de la basse antiquité, *siao-tchouan*, ou image encore plus altérée des objets. Les cinq autres écritures appartiennent aux temps modernes; ce sont: 4o l'écriture de bureau, *li-chou;* 5o l'écriture courante, *khing-chou;* 6o l'écriture cursive, *thsaò-chou;* 7o l'écriture d'impression, à formes carrées, *kiài-chou;* et 8o enfin l'écriture courante, *kiai-hing-chou*. L'écriture est, pour les Chinois, chose importante, et la calligraphie mène aux honneurs. « Les empereurs chinois, à diverses époques, publièrent, dit M. Pauthier, des édits concernant la forme, pour ainsi dire officielle, que l'on devait donner à l'écriture. » La Chine a symbolisé, dans des légendes fabuleuses, l'invention de l'écriture, que M. Pauthier croit avoir été importée chez elle par les Phéniciens ou les Egyptiens, selon une tradition un peu vague qu'il a recueillie dans les livres chinois. Cette importation a dû s'effectuer vers l'an 2353 avant notre ère; le fait est qu'en dehors de cette tradition même les plus anciens caractères chinois, les caractères de l'écriture kou-wen, « offrent une grande similitude d'origine et de formation avec les hiéroglyphes égyptiens qui datent à peu près de la même époque. » M. Pauthier fait suivre son analyse historique de l'écriture chinoise d'une étude sur les âges de l'écriture. Ces âges, selon lui, sont au nombre de trois: le premier comprend la représentation figurée des objets et des idées; le deuxième, la représentation altérée et conventionnelle des objets; le troisième, l'expression phonétique pure des articulations de la voix humaine. C'est à ce troisième âge qu'appartiennent les écritures alphabétiques. Mais le savant orientaliste pense que toutes les écritures ont passé par le premier âge et ont été figuratives avant de devenir phonétiques. Les traces de l'origine figurative se retrouvent encore dans certaines écritures intermédiaires et presque complètement syllabiques, telles que les écritures sanscrite, éthiopienne et persépolitaine. « Les alphabets modernes, ajoute-t-il, réduits à un petit nombre d'éléments vocaux par l'esprit d'analyse et d'abstraction, ne peuvent pas plus appartenir à l'âge primitif que le calcul infinitésimal. » En partant de cette opinion, il croit qu'on peut approximativement fixer l'ancienneté d'un peuple par son écriture, tous ceux dont l'écriture se rapproche le plus du premier âge figuratif devant être considérés comme les plus anciens. Les bases de son étude étant ainsi posées, il procède à son objet même. Dans la seconde section, qu'il intitule: *Histoire de l'écriture figurative hiéroglyphique*, après avoir rangé en différentes classes les caractères hiéroglyphiques, il établit l'analogie des déterminatifs génériques ou radicaux hiéroglyphiques avec les radicaux chinois. Cette partie, fort intéressante, de l'ouvrage de M. Pauthier l'amène à des aperçus linguistiques et historiques que l'espace nous empêche de reproduire ici. Il appelle encore à l'aide de ses opinions les inscriptions cunéiformes (entre autres celle de l'isthme de Suez, découverte par M. de Rozière), dont l'examen comparatif est une nouvelle confirmation de son système; les conclusions générales qu'il en tire sont d'une importance capitale, non-seulement pour l'étude des langues orientales, mais pour la formation et l'histoire du langage. Cet essai d'une synthèse des sciences philologiques pose donc à nouveau le problème du langage, si controversé (et inutilement) dans les écoles philosophiques, car ce problème ne peut être résolu que par la linguistique et par l'histoire.

— *Ecritures commerciales.* V. LIVRES DE COMMERCE.

— *Ecriture des aveugles.* V. AVEUGLE.

ÉCRITURER v. n. ou intr. (é-kri-tu-ré — rad. *écriture*). Fam. Passer son temps à faire des écritures, des copies.

ÉCRITURERIE s. f. (é-kri-tu-re-rî — rad. *écriture*). Néol. Manie d'écrire, de composer des ouvrages; ouvrage inspiré par cette manie: *Ceci est l'*ÉCRITURERIE *d'une faible femme qui aime à l'adoration ses trois enfants, et c'est pour leur donner du pain et une bonne éducation qu'elle a écrit cette histoire des infanticides!* (J. Janin.)

ÉCRITURIER s. m. (é-kri-tu-rié — rad. *écriturerie*). Néol. Mauvais écrivain ‖ On dit plus ordinairement ÉCRIVASSIER.

— Celui qui écriture, qui passe son temps à faire des copies.

ÉCRIVAILLANT (é-kri-va-ilan; *ll* mll.) part. prés. du v. Ecrivailler: *Des journalistes* ÉCRIVAILLANT *à qui mieux mieux.*

ÉCRIVAILLÉ, ÉE (é-kri-va-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Ecrivailler: *Ce roman est singulièrement* ÉCRIVAILLÉ.

ÉCRIVAILLER v. n. ou intr. (é-kri-va-llé; *ll* mll. — rad. *écrire*). Ecrire sans art, sans goût: *Il* ÉCRIVAILLE *dans quelques petits journaux. Un des ministres du roi tombé* ÉCRIVAILLE *sur l'histoire d'Angleterre après avoir si bien arrangé l'histoire de France.* (Chateaub.)

J'avais d'*écrivailler* une rage incurable.
A. DE MUSSET.

— v. a. ou tr. Ecrire sans goût, sans art, sans soin: ECRIVAILLER *des romans.*

ÉCRIVAILLERIE s. f. (é-kri-va-lle-rî; *ll* mll. — rad. *écrivailler*). Manie d'écrire, d'écrivailler: *L'*ÉCRIVAILLERIE *semble être quelque symptôme d'un siècle débordé.* (Montaigne.)

ÉCRIVAILLEUR, EUSE s. (é-kri-va-lleur; *ll* mll. — rad. *écrivailler*). Mauvais écrivain: *Chaque* ÉCRIVAILLEUR *politique s'imagine que le papier qu'il barbouille servira de voile au vaisseau de l'Etat.* (Boiste.) *Le grand Cervantes était appelé vieux et ignoble manchot par les* ÉCRIVAILLEURS *de son temps.* (Balz.)

Le moindre *écrivailleur* se croit un personnage.
DE LA VILLE

— **Syn. Ecrivailleur, écrivassier.** *L'écrivailleur* écrit beaucoup et il ne fait rien de bon. *L'écrivassier* a la manie, la démangeaison d'écrire sur des sujets vulgaires; il n'a pas plus de talent que l'écrivailleur, et il ne s'en distingue que par plus de bassesse dans l'esprit.

ÉCRIVAIN s. m. (é-kri-vain — bas lat. *scribanus*, du lat. *scriba*, scribe). Celui qui écrit; celui qui fait métier de rédiger les écritures des autres: *Un* ÉCRIVAIN *public.*

— Auteur, homme qui compose des livres, des écrits destinés à la publicité; homme qui écrit avec art, avec goût: *Un bon, un mauvais* ÉCRIVAIN. *Un* ÉCRIVAIN *médiocre. Un excellent* ÉCRIVAIN. *Les meilleurs* ÉCRIVAINS *du* XVIIIe *siècle. Les grands* ÉCRIVAINS. *Pour être un* ÉCRIVAIN *il faut d'abord avoir des idées. Sans un plan, le meilleur* ÉCRIVAIN *s'égare.* (Buff.) *Une foule d'*ÉCRIVAINS *s'est égarée dans un style recherché, violent, inintelligible, ou dans la négligence totale de la grammaire.* (Volt.) *Pour juger d'un* ÉCRIVAIN, *il me suffit de recevoir de lui une lettre de six lignes.* (Volt.) *Il n'y a aucun* ÉCRIVAIN *médiocre qui n'ait de l'esprit, et qui par là ne mérite quelque éloge.* (Volt.) *Il est dans la nature des choses qu'un* ÉCRIVAIN *essuie des persécutions ou reçoive des couronnes.* (Robespierre.) *Lorsqu'une langue est faite, elle est remise aux grands* ÉCRIVAINS, *qui s'en servent sans penser à créer de nouveaux mots.* (J. de Maistre.) *Les ouvrages des grands* ÉCRIVAINS *sont toujours nouveaux.* (De Bonald.) *Plus d'un* ÉCRIVAIN *est persuadé qu'il a fait son lecteur quand il l'a fait suer.* (Rivarol.) *L'*ÉCRIVAIN *original n'est pas celui qui n'imite personne, mais celui que personne ne peut imiter.* (Chateaub.) *La manie de tous les âges a été de se plaindre de la rareté des bons* ÉCRIVAINS *et des bons livres.* (Chateaub.) *Les* ÉCRIVAINS *qui condescendent à former le cortège du pouvoir sont généralement médiocres et subalternes.* (B. Const.) *Aucun* ÉCRIVAIN *qui se respecte ne consentirait à être censeur.* (B. Const.) *Il y a, dans la lecture des grands* ÉCRIVAINS, *un suc invisible et caché.* (J. Joubert.) *Il faut, pour être un grand* ÉCRIVAIN, *une perspicacité d'esprit, une finesse de tact plus grande que pour être un grand philosophe.* (J. Joubert.) *La vérité dans le style est une qualité indispensable et qui suffit pour recommander un* ÉCRIVAIN. (J. Joubert.) *Il faut que l'*ÉCRIVAIN *domine ses pensées et soit dominé par ses sentiments.* (Lamenn.) *Pour l'*ÉCRIVAIN *comme pour le sculpteur et le peintre, l'art a deux éléments: le modèle idéal, et la forme extérieure qui le rend perceptible aux sens.* (Lamenn.) *Hélas! souvent, chez l'*ÉCRIVAIN, *l'imagination n'est que de la mémoire; et tel semble composer qui raconte, voilà tout.* (Alex. Dum.) *L'*ÉCRIVAIN *supérieur ne doit pas écrire pour tous les goûts, mais pour le goût commun à tous.* (D. Nisard.) *Ce que nous aimons le mieux des grands* ÉCRIVAINS, *ce ne sont pas leurs ouvrages, c'est eux-mêmes.* (Lamart.) *Plus un* ÉCRIVAIN *est abondant, plus il a de limon à déposer dans sa course.* (Lamart.) *Montaigne est un* ÉCRIVAIN *admirable; c'est un dangereux moraliste.* (S. de Sacy.) *Un grand* ÉCRIVAIN *est un martyr qui ne mourra pas.* (Balz.) *A moins qu'on ne soit à la veille d'une révolution, tout* ÉCRIVAIN *factieux est un* ÉCRIVAIN *inutile.* (St-Marc Girard.) *Un bon* ÉCRIVAIN *est obligé de ne dire à peu près que la moitié de ce qu'il pense.* (Renan.) *Molière est mort depuis cent soixante ans: il est resté le plus jeune, le plus vivant et le plus vrai des grands* ÉCRIVAINS *de la France.* (J. Janin.) *La jeunesse de tous les* ÉCRIVAINS *célèbres se consume ordinairement, ou dans les angoisses du malaise, ou dans les embarras attachés à ce qu'on appelle le choix d'un état.* (Ste-Beuve.) *Courier restera dans la littérature comme un type d'*ÉCRIVAIN *unique et rare.* (Ste-Beuve.) *Lorsque les grands orateurs consentent à écrire, ils sont les plus puissants des* ÉCRIVAINS. (H. Heine.) *On porte en soi comme un spectateur intérieur qui fait provision d'idées et de couleurs à mesure que les événements passent devant lui; l'*ÉCRIVAIN *se forme pendant que l'homme agit.* (De Broglie.) *Pour imiter les* ÉCRIVAINS *il faut emprunter leur âme.* (Nisard.) *Le mérite des* ÉCRIVAINS *inférieurs, c'est d'être, par leurs défauts mêmes, des images plus fidèles du goût contemporain.* (Rigault.) *César est l'*ÉCRIVAIN *le plus attique de Rome.* (H. Taine.) *Plus l'*ÉCRIVAIN *tient de place dans la société, plus il l'élève à sa hauteur.* (E. Pelletan.) *Qu'on le veuille ou qu'on le nie, c'est l'*ÉCRIVAIN *qui représente le génie d'un peuple, c'est lui qui en élève sans cesse l'intelligence, c'est lui qui dirige moralement la société, qui la réforme, qui la transforme, qui l'achemine de progrès en progrès et dégage de siècle en siècle l'idée de droit, enfouie dans la conscience, pour la porter au pouvoir.* (E. Pelletan.) *La fidélité à sa propre pensée, voilà le suprême devoir de l'*ÉCRIVAIN. (V. de Laprade.) *Dans tout grand* ÉCRIVAIN *il doit y avoir un grand grammairien.* (V. Hugo.)

Qui dit froid *écrivain* dit détestable auteur.
BOILEAU.

Travaille pour la gloire, et qu'un sordide gain
Ne soit jamais l'objet d'un illustre *écrivain*.
BOILEAU.

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant *écrivain*.
BOILEAU.

Mais ne pardonnons pas à ces folliculaires,
De libelles affreux *écrivains* téméraires.
VOLTAIRE.

Trop heureux l'*écrivain* qui, dans sa solitude,
Amasse lentement les trésors de l'étude!
MILLEVOYE.

Je ne me suis pas fait *écrivain* politique,
N'étant pas amoureux de la place publique.
A. DE MUSSET.

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'*écrivain* du commun et poëte vulgaire.
BOILEAU.

‖ Se dit aussi en parlant d'une femme, sans changer de forme ni de genre: *Le premier* ÉCRIVAIN *de notre époque est une femme.* (Mme Romieu.) *Mme de La Vallière a beaucoup de goût pour les formules techniques; le candide* ÉCRIVAIN *n'y mettait point malice assurément.* (R. Cornut.)

— Fig. Auteur d'un objet que l'on représente par métaphore comme un livre:

Les cieux pour les mortels sont un livre entr'ouvert;
Chaque siècle avec peine en déchiffre une page
Et dit: Ici finit ce magnifique ouvrage;
Mais sans cesse le doigt du céleste *écrivain*
Tourne un feuillet du plus de ce livre divin.
LAMARTINE.

— Hist. Officier du roi de Perse attaché à la cour de chaque satrape, et qui recevait directement certains ordres du souverain. ‖ *Ecrivains jurés*, Communauté d'écrivains experts vérificateurs des écritures contestées en justice, fondée par le chancelier de L'Hôpital en 1570, investie dans la suite de diverses prérogatives, érigée en académie par Louis XV en 1729, et supprimée en 1789.

— Pratiq. *Expert écrivain*, Expert en écri-

tures : *L'art des* EXPERTS ÉCRIVAINS *est aussi peu fondé que l'art calligraphique ; des procès récemment jugés ont prouvé qu'il est rarement possible de s'assurer qu'un écrit ait été tracé par une main qui le nie.* (Francœur.)

— Mar. Nom que l'on donnait autrefois à l'officier civil de la marine qui, à bord d'un bâtiment du roi, tenait les rôles, les registres de consommations, etc., sous la direction du lieutenant en pied. ‖ Employé non entretenu qui remplit quelques fonctions des commis : L'ÉCRIVAIN *a qualité pour recevoir les testaments faits sur mer.* (Acad.) ‖ Employé chargé, à bord de quelques navires de commerce, de surveiller la cargaison et de tenir le registre des dépenses du bord. ‖ *Écrivain de fond de cale*, Nom donné par dérision au commis aux approvisionnements.

— Chancell. rom. *Ecrivain apostolique*, Secrétaire de la chancellerie du pape.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de perche.

— Entom. Nom vulgaire de l'eumolpe ou gribouri de la vigne.

— **Syn. Ecrivain, auteur.** V. AUTEUR.

— **Encycl.** *Ecrivains copistes.* Dans l'antiquité, la profession de copiste était entièrement abandonnée aux esclaves, ce qui aurait fait donner aux caractères cursifs employés par les hommes libres le nom de *litteræ ingenuæ*, par opposition à l'écriture à main posée, usitée dans les manuscrits. Au moyen âge, l'art d'écrire fut pendant plusieurs siècles, surtout en France, presque exclusivement cultivé par les moines et les clercs. Lorsque les études commencèrent à refleurir en Europe, le métier de copiste acquit une certaine importance. Il occupa alors une classe d'hommes fort considérable. Au XIIIe siècle, les laïques commencèrent à se livrer à des études et à des recherches scientifiques et à rivaliser avec les clercs pour la calligraphie. Au XIVe siècle, il se forma une corporation de maîtres *écrivains*, que rappelait, il n'y a pas longtemps encore, le nom de la *rue des Écrivains*. Les maîtres *écrivains* jouissaient des priviléges de l'Université; ils étaient en même temps peintres et enlumineurs. La découverte de l'imprimerie porta un coup fatal à l'art des maîtres *écrivains*.

— *Ecrivains jurés.* Un faussaire puni en 1569 pour avoir contrefait la signature de Charles IX donna lieu à la création d'une communauté d'*écrivains* experts vérificateurs, à laquelle, l'année suivante, le chancelier de L'Hôpital fit accorder des lettres patentes qui qualifient les membres de *maîtres jurés écrivains experts vérificateurs d'écritures contestées en justice.* Ces lettres furent enregistrées au parlement en 1571 et confirmées par Henri IV, qui, par d'autres lettres patentes du mois de décembre 1595, « exempta les maîtres experts jurés *écrivains* de commissions et charges de ville » et défendit expressément de les y nommer, élire et contraindre en quelque manière que ce fût, à l'exemple de tous les régents et maîtres ès arts de l'Université de Paris.

Cette communauté fut érigée en Académie par des lettres de Louis XV, au mois de décembre 1727, lettres portant homologation de leurs statuts. Les séances de la nouvelle Académie furent fixées au jeudi de chaque semaine; mais ce projet resta longtemps sans commencement d'exécution et l'Académie ne tint sa séance d'ouverture que le 25 février 1762, en présence des magistrats et d'un public nombreux.

Suivant ses règlements, cette Académie était composée d'un directeur et d'un secrétaire, nommés, chaque année, le jour de la Saint-Matthieu ; d'un chancelier, d'un garde perpétuel des archives, de quatre professeurs et de quatre adjoints annuels. Les quatre professeurs enseignaient, chacun dans un cours différent, l'écriture, le calcul, les vérifications et la grammaire, objets qui faisaient le but de l'érection de l'Académie.

Pour éterniser le souvenir de son établissement, cette société fit frapper une médaille d'or. Elle fut admise, le 13 avril 1763, à présenter au roi ses premiers ouvrages. Elle avait pour sceau un écusson d'azur à une main d'argent, posée de face, tenant une plume d'argent, avec deux billettes en chef et une billette en pointe, toutes trois aussi d'argent. Son patron était saint Jean l'Évangéliste. Elle accordait des lettres d'amateurs aux étrangers, aux gens de lettres et aux artistes dont les talents avaient quelque rapport avec les objets qu'elle enseignait.

Cette corporation rendit de grands services en propageant dans le peuple l'instruction primaire. Elle produisit de véritables artistes, entre autres Jarry, si connu par la beauté des manuscrits qu'il exécuta.

— Mœurs et cout. *Ecrivain public.* Qui de nous n'a remarqué ces huttes de planches, ces échoppes branlantes, que l'on voyait naguère encore tant bien que mal appliquées aux encoignures des monuments ou aux angles des carrefours? Les transformations successives de Paris ont fait disparaître peu à peu ces misérables refuges, et l'*écrivain public*, dont ils étaient à la fois le cabinet de travail et le logis, a été obligé de se mettre en chambre. Aussi est-ce un type perdu ou à peu près que celui de cet *artiste*... calligraphe. Essayons d'en fixer le souvenir par quelques traits rapides et nécessairement abrégés.

L'*écrivain public* était ordinairement un vieillard, homme instruit assez souvent, mais que des revers acharnés et une misère persistante avaient jeté dans les bas-fonds de la société. Possesseur d'une belle main et poëte au besoin, apte à exécuter une pièce d'écriture en dix-sept caractères différents et les traits à main levée les plus hardis, il rougissait bien un peu de prostituer sa plume au service des fruitières et des marchandes de marée, mais il fallait vivre. D'ailleurs la culture des muses le consolait et l'aidait à oublier le temps où, calligraphe épris de l'art pur, *maître écrivain* patenté et diplômé par M. Rossignol, il inscrivait les dix commandements de Dieu, le symbole des Apôtres, l'Oraison dominicale et une dédicace au roi dans un morceau de vélin de la grandeur exacte d'un petit écu. Les vers lui coûtaient peu à faire et il avait toujours en réserve un assortiment complet de chansons de fête, de compliments de bonne année, d'acrostiches simples et doubles, d'épithalames et d'épitaphes, le tout arrangé avec des variations applicables aux circonstances. La partie des *devises* était encore une des bonnes ressources de sa profession : douze sous la douzaine ; cela allait vite et c'était sitôt fait ! La *Pomme d'Or*, rue des Lombards, en consommait beaucoup et payait *recta* vers les premières années de ce siècle ; malheureusement, la *Pomme d'Or* en arriva à exiger des *quatrains*, qu'elle ne voulut payer que comme des *distiques*, car il se trouve toujours des gâte-métier pour faire, à bas prix, même des devises de confiseur.

Dès le matin, l'*écrivain public* ouvrait sa porte à sa clientèle, sa porte au-dessus de laquelle on lisait cette rassurante pancarte, cette parole engageante et fortifiante :

AU TOMBEAU DES SECRETS.

Si bien que tout de suite le passant était prévenu que là, derrière les quatre vitres blanchies grossièrement de la porte d'entrée, se tenaient une oreille et une main qui avaient la clef des infirmités humaines; que là s'abritait souriante et serviable la discrétion en chair et en os. Curieux de tout voir, vous vous approchiez ; quelques spécimens de pétitions au chef de l'État, rédigés sur papier ministre et collés par le moyen de pains à cacheter aux carreaux de l'unique petite croisée vous donnaient un avant-goût du savoir-faire du maître de l'endroit. Par surcroît, vous pouviez lire, placé de façon bien apparente, quelque écriteau échappé à une inspiration disciplinée par la rime, et même par la raison, et bien faite pour vous allécher aussitôt. La bâtarde, la coulée, la ronde, l'anglaise, la gothique se mariaient à plaisir dans ce morceau de haute saveur, sans compter les bouts de ligne terminés par des fleurons, la page encadrée par des spirales ornées, les majuscules compliquées d'arabesques, etc. Un jour nous lûmes un de ces écriteaux particuliers à la profession et nous le copiâmes avec un empressement que nous ne regrettons pas, aujourd'hui que l'échoppe où nous le vîmes vient d'être emportée, une des dernières, par le tracé de la rue Monge; cette échoppe, boîte de planches de 3 pieds carrés, d'où s'échappa pendant quarante ans un nombre incalculable de lettres, de placets, de pétitions, était située dans le quartier Saint-Victor, au bas de la rue des Fossés-Saint-Bernard. Celui qui l'occupait était un nommé Étienne Larroque, ancien huissier que des malheurs avaient réduit à ce pauvre métier. Âgé de près de quatre-vingts ans, ce doyen des *écrivains publics* était connu de tout le monde. Voici ce que son enseigne disait aux passants :

L'*écrivain* fait des couplets
Pour mariages ou banquets;
Des épitaphes pour tombeaux,
Diverses poésies à propos.
Sans y mêler de critique,
Il exerce l'art poétique.
Du chaste amour, dans ses vers,
Il peint les sentiments divers.
Venez à lui, jeunes amateurs,
Il garde le secret des cœurs.

Sans doute, quelques-uns de ces vers ne sont pas parfaits ; mais qui peut se vanter de l'être en ce monde? Il n'y a d'ailleurs qu'un pied de trop, et ce n'est point la peine d'en parler vraiment.

Vêtu d'une houppelande maltraitée par les ans, les coudes emprisonnés dans des manches de lustrine soigneusement attachées, l'*écrivain*, assis *à son bureau*, les lunettes sur le nez, toutes ses plumes taillées devant lui, se mettait avec un empressement parfait aux ordres de quiconque franchissait le seuil de sa porte ; quelquefois il devenait le confident de bien étranges révélations, l'instrument de bien des scandales et de bien des noirceurs. Mais aussi que de services ne rendait-il pas? Installé dans son fauteuil de canne, dont la garniture consistait en un coussin fatigué, évidé par le milieu et devenu rougeâtre à la longue, il prêtait gravement l'oreille aux petites bouches roses qui venaient tout lui dire comme à un confesseur ou à un médecin, et *mettait la main à la plume* pour le conscrit qui envoyait à sa vieille mère ou à sa payse *une bonne année accompagnée de plusieurs autres*. La providence des nourrices sur lieux, des bonnes d'enfants, des filles-mères, des cuisinières exportes à faire danser l'anse du panier et dont il réglait le carnet de façon à bonifier 7 livres 10 sous par semaine, il était surtout celle des Arianes délaissées et des Thésées perfides dont regorge la cavalerie. Plus d'une pauvrette venait auprès de lui gémir et pleurer, accuser le monstre qui avait juré de l'épouser ; plus d'un pompier en feu venait lui déclarer sa flamme; plus d'un fantassin épris, plus d'un gendarme en délire a fait appel à sa prose mirifique et à son irrésistible coulée pour battre en brèche et faire rendre les armes à une foule de *particulières que c'était ça, nom de nom!* Tous ces cœurs sensibles n'étaient pas toujours généreux, mais avec eux pas de crédit; 10 sous pour les civils, 25 centimes pour MM. les militaires et les bonnes sans place : avec cela, on vivotait encore, car le nombre est grand, plus grand qu'on ne le supposerait, de ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Mais voilà que Paris a voulu se mettre à neuf, et que de démolition en démolition on a réduit à néant l'humble industrie de ces bienfaiteurs de l'humanité, de l'humanité dénuée d'orthographe et de style. Puissent ceux qui ont chassé de nos murs l'*écrivain public* mettre l'ouvrier, le villageois, l'homme du peuple enfin à même par l'éducation de pouvoir se passer de ses lumières, un peu bornées parfois, mais peu coûteuses toujours!

Pour finir et mieux faire comprendre à nos neveux ce qu'aura été l'*écrivain public*, donnons un souvenir au brave homme qui, il y a vingt-cinq ans environ, tenait échoppe rue Montmartre, près de l'église Saint-Eustache. C'était le Mathusalem des scribes; il n'avait pas neuf cent soixante-neuf ans, mais pour sûr il paraissait les avoir. Ce patriarche était un homme instruit et sachant le français à lui tout seul comme les Quarante réunis. A vrai dire, Dumarsais le laissait assez indifférent; mais Girault-Duvivier était son homme, son grand homme. Il l'avait annoté, commenté, développé dans un gros livre qui n'a jamais vu le jour, hélas ! Il s'était proposé d'élaguer de notre langue toutes les irrégularités qui la déparent, et un de ses griefs contre l'Académie était que les immortels n'admettent aucune différence entre deux *temps* différents, comme, par exemple : Il *finit* sa besogne (*passé*); il *finit* sa besogne (*présent*). Le bonhomme joignait, lui aussi, aux mérites de la science les dons de l'imagination. Il rimait tant bien que mal et couchait son petit morceau de poésie fort proprement sur le papier. Voici l'enseigne qu'il avait placée au faîte de sa baraque et qui, malgré quelques chevilles, dénote une âme honnête :

Ma bonne plume, ô toi que l'on convie
A griffonner plus à tort qu'à raison,
Noircis ton bec pour me gagner la vie,
Noircis ton bec pour noircir le fripon.
Sois noire encore, alors qu'une coquette
Veut captiver un amant papillon;
Noircis toujours quand une humble soubrette
Dans un poulet singe dame de ton.
Mais si jamais de malfaisants génies
M'osaient dicter de criminels discours
Pour édifier de noires calomnies !!!
Ma bonne plume ! ah ! sois blanche toujours.

Par malheur, le père Lepage, c'est ainsi que s'appelait l'*écrivain*, n'était pas apprécié comme il le méritait. Son style ne convenait que médiocrement aux cuisinières possédées « du doux désir cher à Vénus ; » encore moins à mesdames de la Halle qui ne le trouvaient pas assez haut en couleur. Aussi le vieillard ne gagnait-il que misérablement sa vie. Cependant il s'acheminait paisiblement vers sa dernière heure et quatre-vingts ans venaient de sonner pour lui à l'horloge des *écrivains publics* et des rois, lorsque — mais non, vous ne le croirez pas? — lorsque l'Amour, sous les traits d'une jeune et jolie cliente délaissée par un infidèle, vint dans sa cahute sombre et triste le percer de ses traits les plus malins. Il n'osa pas déclarer sa flamme qui le *suivit au tombeau;* mais, pour l'apaiser, il écrivit un sonnet à la demoiselle, qui avait les cheveux roux et se nommait Durand. Puis il mourut d'amour... ou de faim... ou de vieillesse — on ne sait au juste — peut-être des trois choses à la fois — à l'heure même où la charmante Durand épousait l'amant retrouvé. Qu'on juge d'après cette histoire, qui n'est pas un conte, de quels drames ont été témoins les mille et une échoppes d'*écrivains publics!*

— **Allus. litt. Sans la langue... l'auteur le plus divin Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain,** Allusion à deux vers de Boileau. V. LANGUE.

ÉCRIVANT (é-kri-van) part. prés. du v. Ecrire : *On ne saurait, en* ÉCRIVANT, *rencontrer le parfait et surpasser les anciens que par l'imitation.* (La Bruy.) *Corriger est la seule fin qu'on doive se proposer en* ÉCRIVANT. (La Bruy.) *Rien n'est si ridicule que d'être sur le trépied en* ÉCRIVANT *à ses amis.* (La Harpe.)

Sans cesse en *écrivant* variez vos discours.
BOILEAU.

ÉCRIVANT, ANTE adj. (é-kri-van, an-te — rad. *écrire*). Qui écrit : *On a oublié déjà les tables tournantes, parlantes et* ÉCRIVANTES. *Ce n'est pas aux yeux que j'ai mal, c'est à la main* ÉCRIVANTE. (Volt.) ‖ Qui écrit des livres, qui compose des œuvres écrites; ne se dit guère que par dénigrement : *Je connus la canaille* ÉCRIVANTE, *la canaille cabalante, la canaille convulsionnaire.* (Volt.) *La révolution de 1789 est venue bien à temps pour donner enfin quelque débouché à ce trop-plein de la gent* ÉCRIVANTE. (J. Janin.)

ÉCRIVASSERIE s. f. (é-kri-va-se-rî — rad. *écrivassier*). Manie d'écrivassier : L'ÉCRIVASSERIE, *tu le sais, est chez nous un péché de famille du côté paternel.* (Chamf.)

ÉCRIVASSIER, IÈRE s. (é-kri-va-sié, iè-re — rad. *écrivant*). Par dénigr. Homme, femme auteur qui a la manie d'écrire, qui écrit beaucoup et mal : *Ne nous figurons pas, nous, pauvres* ÉCRIVASSIERS, *que nous soyons autre chose que des observateurs plus ou moins exacts.* (F. Bastiat.)

— Adjectiv.: *La gent* ÉCRIVASSIÈRE.

— **Syn. Ecrivassier, écrivailleur.** V. ÉCRIVAILLEUR.

ÉCRIVE s. f. (é-kri-ve—rad. *écrou*). Techn. Arbre de l'écrou de la presse à apprêter les draps.

ÉCRIVEUR, EUSE adj. (é-kri-veur, eu-ze — rad. *écrivant*). Qui écrit beaucoup, qui aime à écrire : *La maréchale de Villeroi n'est pas* ÉCRIVEUSE *de son naturel.* (Mme de Coulanges.) *On n'a jamais été plus décidément* ÉCRIVEUSE *que Mme de Genlis.* (Ste-Beuve.) ‖ Mme de Sévigné a dit plusieurs fois ÉCRIVEUX, ce qui paraît être un provincialisme.

— Substantiv. Personne qui écrit beaucoup, qui aime à écrire : *C'est un grand* ÉCRIVEUR. *Je ne suis pas une* ÉCRIVEUSE. (Mlle de Villeroi.)

ÉCROISTRE v. a. ou tr. (é-kroî-tre). Forme ancienne du mot ACCROÎTRE.

ÉCROS s. m. (é-kro). Lisière de drap, sur les côtes de la Manche : *Des chaussons d'*ÉCROS.

ÉCROTAGE s. m. (é-kro-ta-je — rad. *écroter*). Techn. Action d'écroter les salines, d'y enlever la première terre des ouvroirs. ‖ Terre ainsi enlevée et qu'on passe à la fonte sous le nom de *déblai*.

ÉCROTÉ, ÉE (é-kro-té) part. passé du v. Ecroter : *Ouvroir* ÉCROTÉ.

ÉCROTER v. a. ou tr. (é-kro-té — du préf. privat. *é*, et de *croûte*). Techn. Enlever la première terre d'un ouvroir de saline.

ÉCROU s. m. (é-krou — du bas latin *scroa*, *scrua*, un mémoire, une cédule ; *escroa*, cédule, bandelette de parchemin. Origine inconnue. Le sens, dit M. Littré, paraît être ce qu'on déchire, lambeau; d'où, lambeau de papier, registre d'écrou. L'anglais a dans le même sens *scroll*, et, comme cette langue n'en fournit pas l'étymologie, on peut conjecturer que c'est une altération de l'ancien français *escroele*, qui signifie une lanière dans ce vers d'un vieux fabliau :

Elle ne pot tenir as mains
Escroele, drapel ne pieche...

Peut-être que le bas latin *scroa* est voisin du latin *corium*, cuir, de la racine sanscrite *kar*, fendre, couper [v. CUIR]. Le sens de morceau de parchemin s'expliquerait ainsi très-facilement. On pourrait encore le rapprocher d'un autre côté de la racine germanique *scer*, *scar*, *scur*, couper, déchirer, répondant exactement à la racine sanscrite *kshur*, *khur*, *chur*, fendre, couper, déchirer). Article du registre des emprisonnements, indiquant le jour ou une personne a été incarcérée, la cause pour laquelle elle a été arrêtée et par l'ordre de qui s'est faite cette arrestation : *Dresser un* ÉCROU. *Le procès-verbal d'*ÉCROU *doit contenir plusieurs formalités dont l'inobservation entraîne la nullité de l'emprisonnement.* (Chabrol.) *En matière politique, il n'y a pas de registre d'*ÉCROU. (Alex. Dum.)

— *Lever l'écrou de quelqu'un*, L'élargir, lui rendre sa liberté.

— **Encycl.** Législ. Le mot *écrou* a signifié d'abord *élargissement*, *décharge*, et c'est dans ce sens que nous le voyons employé dans l'ordonnance de Charles VI, en 1413, et surtout dans celle de Louis XII, en 1498. Une ordonnance de François Ier, rendue en 1535, emploie encore le mot *écrou* en lui donnant la signification d'*élargissement;* mais, à partir de la fin du XVIIe siècle, ce mot n'est plus usité que dans une acception contraire à celle qu'il avait eue jusqu'alors.

Aujourd'hui, on entend par *écrou* l'acte par lequel un geôlier ou concierge reconnaît prendre à sa charge un prisonnier que remet entre ses mains l'officier public qui a fait ou ordonné la capture.

Voici quelles étaient, en matière civile ou commerciale, avant l'abolition de la contrainte par corps, les dispositions de la loi. *L'écrou* du débiteur devait énoncer : 1° le jugement; 2° les noms et domicile du créancier ; 3° l'élection de domicile, s'il ne demeure pas dans la commune; 4° les noms, demeure et profession du débiteur; 5° la consignation d'un mois d'aliments au moins ; enfin mention de la copie qui était laissée au débiteur tant du procès-verbal d'emprisonnement que de l'*écrou*. Aux termes de l'art. 790 du Code de procédure civile, le geôlier ou gardien devait transcrire sur son registre le jugement qui autorisait l'arrestation ; faute par l'huissier de représenter ce jugement, le geôlier ou gardien devait refuser de recevoir le débiteur et de l'écrouer.

En matière criminelle, tout exécuteur d'arrêt et de jugement de condamnation, de mandat d'arrêt, d'ordonnance de prise de corps confirmée par arrêt, est tenu avant de re-

ı gardien la personne qu'il conduit, *orientales* nscrire sur le registre l'acte dont il par Du Cdr. L'acte de remise ou *écrou* est écrit in-12); *J.*ésence. Le tout est signé tant par [illegible]que par le gardien. Le gardien lui en remet une copie signée de lui pour sa décharge.

ÉCROU s. m. (é-krou — Diez tire ce mot du latin *scrobis*, fossette; mais il est plus probable qu'il dérive du germanique : anglais *screw*, allemand *schraube*, hollandais *schrœf*, suédois *skruf*, danois *skrue*. Toutes ces formes se rapportent sans doute à la même racine que le grec *graphein*, creuser, latin *scribo*, écrire, gothique *graban*, savoir le radical *grab*, dont le sens primitif doit avoir été celui de creuser et qui doit être voisin de la racine sanscrite *kap*, *kop*, d'où le grec *skaptô*, creuser; ancien slave *kopati*, même sens. V. ÉCRIRE). Trou creusé en hélice pour recevoir une vis : ÉCROU *taraudé, fileté. Pratiquer un* ÉCROU *dans une plaque de fer.* ‖ Pièce ainsi creusée, qui sert à serrer certains objets, en s'engageant dans la vis d'un boulon : *Un* ÉCROU *de fer, de cuivre, de bois. L'*ÉCROU *d'un pressoir. Serrer un* ÉCROU.

— Fig. Ce qui comprime ou retient : *Tout ce qui resserre l'*ÉCROU *de la centralisation administrative donne des forces à la révolution.* (E. de Gir.)

— **Encycl.** Un *écrou* est une pièce de laquelle on aurait enlevé intérieurement, s'il était possible, une vis toute taillée, il présente une cavité que la vis correspondante remplit exactement. L'*écrou* est fixe ou mobile : dans le premier cas, la vis y pénètre en tournant; dans le second, c'est lui qui glisse dans le sens de l'axe de la vis en tournant autour d'elle. Si l'*écrou* est guidé entre deux glissières parallèles à l'axe de la vis et que celle-ci, reposant à ses deux extrémités sur des tourillons qui l'empêchent d'avancer ou de reculer, tourne autour de son axe, l'*écrou*, ne pouvant prendre le même mouvement, se déplace parallèlement à l'axe et avance d'un pas pour un tour et d'une fraction de pas pour une fraction de tour. C'est ainsi que, dans les machines à diviser, l'*écrou* avance de longueurs égales pour des rotations égales de la vis; cette disposition permet de marquer exactement les divisions égales des règles, des tubes thermométriques et barométriques, etc., etc.

On distingue plusieurs sortes d'*écrous :* les *écrous carrés*, avec ou sans chanfrein à la partie supérieure; les *écrous à six pans*, avec partie sphérique au sommet; les *écrous cylindriques*, toujours noyés, et dans lesquels deux trous permettent d'introduire une clef à griffes; les trous sont quelquefois remplacés par des entailles; les *écrous à entailles* ou *à dents*, dont la partie supérieure ou inférieure est garnie de dents sur lesquelles vient s'appuyer un ressort; les *écrous à oreilles*, de forme généralement conique et qui portent deux appendices pour faciliter le serrage à la main; les *écrous à chapeau*, le plus souvent à six pans, qui sont munis d'une embase tenant lieu de rondelle; les *écrous ronds*, que l'on manœuvre à la main en se servant du disque dentelé qu'ils portent au milieu de leur hauteur; ces *écrous* sont très-employés dans les instruments d'optique et de précision.

Les *écrous* peuvent être fortement ou peu serrés sur les pièces, selon que celles-ci sont fixes ou en mouvement. Pour empêcher les *écrous* peu serrés de se défaire, on emploie le *contre-écrou*, qui n'est autre chose qu'un second *écrou* pressant le premier autant qu'il est possible de le faire; ce système s'emploie dans les machines, pour les bielles, les chapeaux de paliers, etc. On fait encore usage, pour arrêter les *écrous*, de la goupille ou tige de fer que l'on introduit dans un trou du boulon, juste au-dessus de l'*écrou* ou quelquefois dans l'*écrou* lui-même, et de la clavette, pièce à faces parallèles. Dans les pièces en mouvement, on emploie, outre le second *écrou*, un ressort s'appuyant sur la cannelure; cette disposition permet de serrer par fraction de tour. Dans certaines machines, les *écrous* à six pans sont maintenus par une fourche mobile autour d'un axe de rotation, qui permet de serrer par sixième de tour. En Angleterre, on fait quelquefois l'*écrou* cylindrique en haut et hexagone à la partie inférieure; la partie cylindrique est alors enveloppée d'un chapeau qui laisse passer une vis filetée en sens inverse de la première; un ergot empêche alors le chapeau de tourner.

Les *écrous* se serrent au moyen de la clef anglaise ou de clefs droites en S, à fourche, à douille ou à béquille, à griffes, à crochet.

Les filets des *écrous* sont, comme ceux des boulons, carrés, rectangulaires, triangulaires et arrondis. Il existe une relation entre le pas, le diamètre et la profondeur du filet : 1º pour les filets carrés, le pas est les neuf centièmes du diamètre de la tige du boulon à fileter, augmentée de deux dix-millièmes; la profondeur du filet varie entre la moitié et le quart du pas; 2º pour les filets triangulaires, le pas est les huit centièmes du diamètre plus un millième, et la profondeur les dix-neuf trentièmes du pas.

Les *écrous* sont taraudés, filetés ou brasés, selon qu'ils sont faits avec des tarauds, avec le peigne, ou que la partie filetée, faite d'une autre matière que celle qui compose le corps de l'*écrou*, a été rapportée et soudée dans l'intérieur du trou.

Les *écrous* taraudés se font dans les bois liants, dans le cuivre et dans le fer, à l'aide d'un taraud en acier (v. TARAUD) que l'on passe deux ou trois fois pour approfondir le filet; on commence par le taraud conique et l'on termine par le taraud cylindrique. Pour qu'un *écrou* soit bien taraudé, il est nécessaire que le diamètre intérieur corresponde au plein du taraud et que le grand diamètre, celui qui correspond au fond de l'écuelle, soit bien le même que le diamètre extérieur du taraud mesuré sur le sommet des filets. On nomme écuelle la profondeur du sillon en hélice qui sépare les filets. Lorsque l'*écrou* est de fer, on se sert de tarauds à quatre ou cinq pans; quand il est de cuivre, le taraud à trois pans est préférable.

Les *écrous* filetés se font sur le tour avec un peigne ayant la forme d'un couteau dont le tranchant, au lieu d'être continu, est muni de dents pyramidales placées à côté les unes des autres. On emploie cet outil toutes les fois que la matière est trop cassante pour supporter la pression d'un taraud; tels sont l'ivoire, le bois, la corne, etc., etc. On se sert aujourd'hui de machines spéciales pour faire les *écrous* filetés; elles prennent le nom de tours à fileter. Dans ces appareils, il est nécessaire que l'outil parcoure un chemin égal au pas pendant que l'*écrou* fait un tour.

Les *écrous* brasés sont ceux dont le filet est rapporté et fixé au moyen de la brasure. On commence par faire la douille d'un diamètre tel qu'elle entre librement sur la vis dont elle sera l'*écrou;* on prépare le filet, en se servant de la vis elle-même pour motrice, puis on l'introduit dans sa boîte ou douille et l'on brase.

Le filet d'un *écrou* plus le creux se nomme le pas; celui-ci peut être plus ou moins incliné; cette inclinaison se nomme course ou rampant. Selon que l'on veut obtenir peu ou beaucoup de course, le filet est simple, double, triple, quadruple, quintuple, etc. Les *écrous* se serrent généralement à droite; cependant on en fabrique qui opèrent leur serrage en les tournant à gauche; on les distingue des autres en les nommant *écrous à gauche*.

Un *écrou* est réputé bien fait lorsque le trou intérieur est bien cylindrique, si telle est la forme qu'il doit avoir, ou régulièrement évasé, s'il doit être conique, il faut que les filets soient bien coupés, bien tranchants, sans brèches sur l'arête, pour le cas où ils sont triangulaires, et à arêtes vives pour celui où ils sont carrés.

En règle générale, les pleins doivent être égaux aux vides; mais si l'*écrou* est de même matière que la vis, il faut faire les pleins un peu plus forts que les vides; si l'*écrou* est plus dur que la vis, rien ne s'oppose à l'application de la règle générale et même à ce que les filets soient maigres et évidés, selon le rapport des degrés de dureté des matières entre elles. Ces dernières, ainsi que la force de l'*écrou*, déterminent non-seulement la forme à donner aux tarauds, mais encore le système à employer pour la fabrication. Ainsi un *écrou* dans le bois se fait depuis les plus petits diamètres jusqu'à ceux de 0m05 à 0m06, avec les tarauds de fer ordinaire; mais, passé ces dimensions, on emploie un appareil spécial, composé d'un cylindre de bois dur que l'on nomme fausse vis, tournée sur toute sa longueur et à l'extrémité duquel on a laissé une tête percée d'un trou, dans lequel on passe, pour le faire tourner, un levier dit tourne-à-gauche. Pour tracer la fausse vis, on porte sur une génératrice de ce cylindre la hauteur du pas autant de fois qu'elle peut la contenir; on décrit alors une hélice ayant l'inclinaison voulue, et on lui mène une parallèle distante d'elle de la hauteur d'un filet. Ce tracé terminé, on le découpe au moyen d'une scie à dossière, en donnant à celle-ci la hauteur de fer nécessaire pour ne pas dépasser le creux de la vis, puis on fait sauter avec un bec-d'âne le bois compris entre les filets. Lorsque la vis est faite et bien nettoyée, on l'enduit de graisse et on l'arme des grains-d'orge qui doivent couper le bois dans l'intérieur de l'*écrou*.

ÉCROUE s. f. (é-kroû — rad. *écrou*). Anc. cout. Déclaration, dénombrement et aveu d'héritages que les vassaux devaient remettre à leur seigneur. ‖ Écritures en justice qui renfermaient les faits et les raisons des parties. ‖ Rôles que les receveurs fournissaient aux sergents chargés de percevoir les tailles et amendes. ‖ Dans ces divers sens, *ecroue* s'est parfois écrit ÉCROU.

— s. f. pl. États ou rôles de la dépense de bouche de la maison du roi : *Les* ÉCROUES *n'étaient pas encore signées et arrêtées.*

ÉCROUÉ, ÉE (é-krou-é) part. passé du v. Écrouer. Emprisonné et inscrit au registre des écrous : *Un homme* ÉCROUÉ *pour dettes ne peut pas se présenter à la candidature.* (Balz.)

ÉCROUELLE s. f. (é-krou-è-le). Crust. Nom vulgaire des crevettes dans quelques localités.

— Ornith. *Agasse écrouelle*, Nom vulgaire du pic épeiche, oiseau blanc et noir comme la pie, et marqué au cou d'une tache rouge.

ÉCROUELLÉ, ÉE adj. (é-krou-è-lé — rad. *écrouelles*). Qui est atteint d'écrouelles. ‖ Vieux mot. On dit aujourd'hui SCROFULEUX et quelquefois ÉCROUELLEUX.

— Substantiv. Personne atteinte d'écrouelles : *Un* ÉCROUELLÉ. *Des* ÉCROUELLÉES.

ÉCROUELLES s. f. pl. (é-krou-è-le — lat. *scrofulæ*, même sens). Pathol. Maladie chronique caractérisée par la dégénérescence tuberculeuse des glandes superficielles et spécialement des glandes du cou : *Avoir les* ÉCROUELLES. *Le roi de France passait pour avoir le don de guérir les* ÉCROUELLES. *Les successeurs d'Édouard III ont continué de se décorer du titre de roi de France, uniquement pour se conserver le privilége de guérir les* ÉCROUELLES. (Rochester.) *Les rois de France guérissent leurs sujets de la roture à peu près comme des* ÉCROUELLES, *à condition qu'il en restera des traces.* (Rivarol.) *Il n'y a plus de main assez vertueuse pour guérir les* ÉCROUELLES. (Chateaub.)

> Le roi dit : « Je n'ai qualité
> Que pour guérir les *écrouelles.* »
>
> BÉRANGER.

‖ Les médecins disent généralement SCROFULES.

— **Encycl.** *Croyances populaires.* De tout temps on a exploité la crédulité publique. On dirait que, dans notre pauvre humanité, il est une classe d'individus qui ne saurait vivre sans le mensonge et l'hypocrisie. En France surtout, où la race moutonnière est si nombreuse et si tenace, cette exploitation eut lieu sur une grande échelle, et c'est à peine si encore aujourd'hui, au XIXe siècle, l'on est bien revenu de ces sottes billevesées. Pendant longtemps on accordait aux rois de France le don miraculeux de guérir les *écrouelles* en les touchant de leurs mains sur lesquelles on avait préalablement fait une onction avec la sainte ampoule. Cet usage remonterait à une époque fort ancienne. Un anonyme du XIIe siècle en parle déjà comme d'un privilége conféré par saint Marcou aux rois de France. Quelques écrivains pensent que Robert est le premier de nos rois qui obtint du ciel l'insigne honneur d'obtenir la guérison de cette maladie par l'attouchement. Il est certain qu'il n'en est point fait mention avant le XIe siècle. Guibert, abbé de Nogent, écrivain du commencement du XIIe siècle, en parle à l'occasion de Louis le Gros. Il dit que Philippe Ier, père de ce roi, avait la vertu de guérir les *écrouelles*. Guillaume de Nangis parle aussi des *écrouelles* dans l'*Histoire de saint Louis :* « En touchant les *écrouelles* pour la guérison desquelles Dieu a accordé une grâce particulière aux rois de France, le pieux roi adopta un usage particulier. Ses prédécesseurs se bornaient à toucher le mal en prononçant quelques paroles appropriées, paroles saintes et catholiques, mais sans faire aucun signe de croix. Saint Louis ajouta à ces paroles le signe de la croix, pour qu'on attribuât la guérison à la vertu de la croix et non à la dignité royale. » Raoul de Presle, dédiant à Charles V sa traduction de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, lui dit : « Vos devanciers et vous avez telle vertu et puissance qui vous est donnée et attribuée de Dieu, que vous faites miracles en votre vie, tels et si grands, que vous guérissez d'une très-horrible maladie qui s'appelle les *écrouelles.* »

Étienne de Conti, religieux de Corbie, vivant en 1400 et auteur d'une histoire de France manuscrite, qui se trouvait avant la Révolution à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, rapporte ainsi les formalités observées par Charles VI pour la guérison des *écrouelles :* « Après que le roi avait entendu la messe, on apportait un vase plein d'eau; et le roi, ayant fait ses prières devant l'autel, touchait le mal de la main droite et se lavait dans cette eau; et les malades en portaient sur eux pendant les neuf jours de jeûne auxquels ils se soumettaient ensuite. »

C'était le jour de son sacre, après la cérémonie, que le roi touchait pour la première fois les *écrouelles*. Il imposait les mains sur les malades qui lui étaient présentés et les touchait doucement en leur disant : « Le roi te touche, Dieu te guérit. » Outre cela, toutes les bonnes fêtes de l'année, on donnait rendez-vous aux malades qui venaient de tous les pays, mais principalement d'Espagne, dans le lieu où le roi voulait célébrer la fête, celle de Pâques, de Pentecôte ou autre. Aussitôt les malades arrivés, ils étaient visités par les premiers médecins de la cour; ceux qui étaient reconnus avoir vraiment des *écrouelles* étaient enrôlés, les autres renvoyés. Le jour venu, le grand aumônier préparait le roi à cette dévotion, le faisant confesser, ouïr la messe et communier. On faisait ranger les pauvres malades dans l'endroit destiné à cette cérémonie, tous à genoux et les mains jointes, invoquant l'aide de Dieu par le ministère du roi. La messe dite, le roi, ayant son grand ordre sur lui, arrivait au lieu où étaient réunis les malades, avec le grand premier aumônier et les seigneurs de sa cour; les médecins et les chirurgiens étaient derrière les malades; ils prenaient la tête de chacun d'eux et la tenaient assujettie, afin que le roi pût la toucher plus commodément. Le roi, en face du malade, étendait sa main nue du front au menton, puis d'une oreille à l'autre, en disant : « Le roi te touche, Dieu te guérit. » Et ainsi à chacun, en donnant sa bénédiction par le signe de la croix. Le roi était suivi par le grand aumônier, qui à chaque malade touché donnait une aumône, aux étrangers cinq sols et aux Français deux sols, puis on le faisait sortir incontinent, de peur d'embarras ou de peur qu'il n'allât prendre encore rang pour avoir deux aumônes. » Cependant, dit le manuscrit qui rapporte ce cérémonial, le premier maître d'hôtel ou le maître d'hôtel en second tient une serviette trempée de vin et d'eau pour bailler au roi à laver sa main après tant de sales attouchements, et de là le roi s'en va dîner, et d'ordinaire dîne mal, dégoûté de l'odeur et de la vue de ces plaies et glandes puantes; mais la charité chrétienne surmonte tout. » Les Espagnols ou étrangers tenaient toujours le premier rang parmi les écrouellés, et il n'était pas rare de voir des gentilshommes de cette nation venir demander la guérison de cette affreuse maladie.

On sait que ce singulier privilége avait fourni aux ennemis de Richelieu l'occasion d'un bon mot : « Le cardinal, disaient-ils, n'avait laissé à Louis XIII que le pouvoir de toucher les *écrouelles.* » Louis XIV, pour le sacre duquel on fit revivre des solennités féodales alors dénuées de sens et en opposition complète avec les mœurs, ne manqua pas de prouver aussi à Reims sa puissance surhumaine, et les mémoires du temps rapportent qu'il toucha près de deux mille malades rassemblés sur la place.

Les rois de France, du reste, n'étaient pas les seuls qui fussent en possession de cette vertu merveilleuse de guérir des scrofules; ce privilége appartenait aussi aux rois d'Angleterre, auxquels le ciel l'avait accordé en récompense des vertus de saint Édouard. Cette prérogative fut la dernière consolation de Jacques II réfugié à Saint-Germain et dont l'archevêque de Reims disait si plaisamment : « Oh! l'honnête homme, qui a perdu un royaume pour une messe! » Toutes les fois que l'occasion s'en présentait, il touchait les *écrouelles*, se contentant de peu, selon le précepte du sage. Delancre, le fameux démonographe du XVIe siècle, prétend que ceux qui naissent légitimement septièmes mâles, sans mélange de filles, guérissent également les *écrouelles* en les touchant. C'est ce que rapporte aussi la princesse palatine, qui voyait souvent les rois de France et d'Angleterre toucher les *écrouelles* et qui avait l'air de ne croire que médiocrement à leur merveilleux pouvoir : « On attachait autrefois dans ce pays tant d'importance à la naissance d'un septième garçon, dit-elle dans sa correspondance, que les rois donnaient une pension au père; cela a tout à fait cessé, car on a reconnu que ce n'était qu'une superstition. Quant à ce qu'on dit du pouvoir qu'a un septième garçon de guérir les *écrouelles*, je crois qu'il en est de cette faculté comme de celle dont se vante le roi de France. » On a écrit divers ouvrages sur ce singulier privilége des rois de France; les curieux pourront consulter celui de Dulaurens, premier médecin de Henri IV, intitulé : *De mirabili strumas sanandi vi, solis Galliæ regibus christ. divinitus concessa* (Paris, 1609).

— Pathol. V. SCROFULES.

ÉCROUELLET s. m. (é-krou-è-lè — rad. *écrouelles*). Art vétér. Tumeur de la région cervicale du bœuf.

ÉCROUELLEUX, EUSE adj. (é-krou-è-leu eu-ze — rad. *écrouelles*). Qui a rapport aux écrouelles, qui tient à la nature des écrouelles : *Affection* ÉCROUELLEUSE. *Cicatrices* ÉCROUELLEUSES. ‖ Qui est atteint des écrouelles : *Enfant* ÉCROUELLEUX.

— Substantiv. Personne qui a les écrouelles : *Les* ÉCROUELLEUX. *Une* ÉCROUELLEUSE

ÉCROUER v. a. ou tr. (é-krou-é — rad. *écrou*). Inscrire sur le registre des écrous d'une prison : *Le greffier de la prison se mit en devoir de m'*ÉCROUER.

— Par ext. Emprisonner : *On l'*A ÉCROUÉ *aux Madelonnettes.*

ÉCROUI, IE (é-krou-i) part. passé du v. Écrouir : *Quelques métaux ne peuvent être* ÉCROUIS *sans précaution; il en est qui se déchirent ou qui se brisent.* (Baudrimont.) *Le fer fortement* ÉCROUI *ne communique pas la polarité à une aiguille d'acier.* (Becquerel.)

ÉCROUIR v. a. ou tr. (é-krou-ir — L'origine de ce mot est douteuse. M. Littré propose *écrou*, si la filière a d'abord été le moyen de l'écrouissage). Techn. Battre un métal à froid ou le passer à la filière pour le rendre plus dense et plus élastique : ÉCROUIR *du fer.*

S'écrouir v. pr. Être écroui; devenir dense et élastique : *Le fer, quoique le plus robuste des métaux,* S'ÉCROUIT *comme les autres.* (Buff.) *L'or* S'ÉCROUIT *sous le marteau.* (Teyssèdre.) *Un fil qui vient d'être étiré dans l'ouverture d'une filière ne peut y être repassé ensuite, sans qu'il faille employer une certaine force; il s'allonge et* S'ÉCROUIT *davantage.* (Baudrimont.)

ÉCROUISSAGE s. m. (é-krou-i-sa-je — rad. *écrouir*). Techn. Action d'écrouir : *Dans l'horlogerie, toutes les pièces de laiton sont durcies par l'*ÉCROUISSAGE. (Francœur.)

— **Encycl.** Écrouir un métal, c'est le battre et le laminer à froid pour le rendre plus roide, plus dur et plus élastique.

L'*écrouissage* se fait au moyen du marteau, du balancier, du laminoir et de la filière.

Les corps susceptibles d'être écrouis ne doivent pas être fragiles, cassants, trop durs, trop élastiques; les métaux, sauf ceux qui sont susceptibles de se durcir à la trempe, sont les seuls corps sur lesquels on pratique l'*écrouissage;* ce sont principalement : l'or, l'argent, le cuivre, le fer, le platine, le palladium, le zinc, l'étain, le plomb, le nickel, le cadmium. A cette nomenclature, il faut ajou-

ter les principaux alliages, tels que le bronze, le laiton, le maillechort, le tam-tam, la soudure des plombiers et les alliages monétaires. Parmi ces métaux et ces composés, il en est pour lesquels l'*écrouissage* peut aller jusqu'à les faire fendre et casser. On est obligé, pour éviter cet inconvénient, de les soumettre à la trempe et au recuit. Après l'*écrouissage*, on leur rend les propriétés qu'ils avaient avant cette opération, en les recuisant s'ils ont été trempés, ou en les trempant s'ils ont été recuits.

De toutes les méthodes qui servent à écrouir, le martelage est la meilleure et la plus généralement mise en pratique. Les machines employées à cet effet sont le marteau à devant des forgerons, le martinet hydraulique ou à vapeur et le marteau-pilon.

Sous l'action du marteau, l'or devient cassant, et, après cette opération, il ne reprend ses propriétés que par la trempe. Le cuivre est peut-être de tous les métaux celui qui se comporte le mieux lorsqu'il est soumis à l'*écrouissage*; aussi peut-on l'écrouir à chaud et à froid, sans qu'il perde aucune de ses propriétés. Le laiton, le fer-blanc se martellent bien à froid; ils n'ont besoin d'aucune opération préliminaire ou secondaire; le bronze, composé de 20 parties d'étain et de 80 parties de cuivre, peut se forger après la trempe; il acquiert une sonorité particulière lorsqu'il est réduit en plaque mince. Le fer s'écrouit à chaud, ainsi que l'acier; ce dernier demande à être trempé à nouveau pour recouvrer ses qualités primitives.

Par la méthode du balancier, on obtient un *écrouissage* assez régulier, mais qui ne vaut jamais celui que produit le martelage; ce système est principalement réservé à la fabrication des médailles, des monnaies et des bijoux.

L'*écrouissage* par laminage se fait au moyen de laminoirs, dans lesquels les métaux s'allongent plus qu'ils ne s'élargissent. Les différents métaux rangés dans l'ordre de laminabilité décroissante présentent la liste suivante : or, argent, cuivre, platine, palladium, alliage d'argent et de cuivre, laiton, maillechort, plomb, cadmium, zinc, fer, nickel. Le laminage rend l'or et l'argent tellement roides qu'on est obligé de les recuire après cette opération. Le zinc se lamine très-bien à la température de 100° environ. Le fer et l'acier peuvent être passés au laminoir à partir de la température du rouge jusqu'à la température voisine de leur point de fusion.

La méthode de l'étirage consiste à faire passer les métaux dans les trous d'une filière; dans cette opération l'allongement, peut se faire par resserrement des molécules ou par diminution simple du diamètre primitif. M. Baudrimont, en faisant passer différents métaux à travers la même ouverture d'une filière, a remarqué que cette ouverture étant représentée par 1,950, le diamètre du fil était, pour l'alliage de 9 parties d'argent et 1 partie de cuivre, 1,8935; pour le cadmium, 1,8800; pour le laiton, 1,8735; pour le fer, l'étain et le cuivre, 1,8755; pour l'argent et le plomb, 1,8675. Il rapporte, en outre, un fait qui paraît contredire les précédents : c'est qu'un fil qui vient d'être étiré dans une filière ne peut y repasser sans qu'il faille exercer une certaine force, sans qu'il s'allonge et sans qu'il s'écrouisse de nouveau.

L'*écrouissage* obtenu par ce dernier procédé est moindre que celui qu'on obtient par le laminage ou le martelage. La densité du métal écroui par ces derniers modes est beaucoup plus grande que celle qui résulte de l'étirage; toutefois il y a une exception pour les fils de 0m,001 et au-dessous, qui présentent à peu près la même densité que s'ils étaient laminés ou martelés; la raison en est que l'étirage laisse toujours au centre une partie non écrouie.

Voici à peu près l'ordre dans lequel on doit placer les métaux suivant leur plus ou moins grande facilité à passer dans la filière : or, argent, platine, fer, cuivre, alliage d'argent et de cuivre, laiton, zinc, cadmium, palladium, étain, plomb, nickel.

A ces quelques renseignements généraux sur l'*écrouissage*, nous pouvons ajouter que le laminage écrouit le métal après l'avoir étiré, tandis que l'étirage l'étire après l'avoir écroui; ce sont sans doute ces différents modes d'action qui font que les métaux ne sont pas également aptes à subir les deux opérations.

ÉCROUISSANT (é-krou-i-san) part. prés. du v. Ecrouir : *L'action du balancier, en* ÉCROUISSANT *les monnaies, leur fait acquérir de la dureté et augmente leur durée.* (Baudrimont.)

ÉCROUISSEMENT s. m. (é-krou-i-se-man — rad. *écrouir*). Techn. Action d'écrouir; résultat de cette action : *Tous les métaux acquièrent un excès de dureté par l'*ECROUISSEMENT. (Lenormant.)

ÉCROULÉ, ÉE (é-krou-lé) part. passé du v. Ecrouler. Tombé à terre, en débris : *Maison* ÉCROULÉE. *Murs* ÉCROULÉS. *Des milliers d'hommes périssent sous les pans de murs* ÉCROULÉS, *sous la mitraille et dans les flammes.* (Lamart.)

— Fig. Anéanti, détruit, ruiné : *Trône* ÉCROULÉ. *Fortune rapidement* ÉCROULÉE.

ÉCROULEMENT s. m. (é-krou-le-man — rad. *écrouler*). Chute, éboulement d'un objet qui s'écroule : *L'*ÉCROULEMENT *d'une muraille. Les* ÉCROULEMENTS *des toitures, les sifflements de la flamme et des vents, les vociférations des soldats barbares, que l'ardeur de l'embrasement épouvantait, se confondaient en un seul cri.* (A. Guiraud.)

— Par ext. Amas d'objets confusément entassés comme des ruines : *L'éclair illumine de lueurs passagères les noirs* ÉCROULEMENTS *des nuages.* (Th. Gaut.)

— Fig. Ruine complète : *Il n'a pu survivre à l'*ÉCROULEMENT *de sa fortune, de ses espérances. L'*ÉCROULEMENT *de toute la fortune d'un tyran apprend qu'il existe un être qui préside aux destinées de la terre.* (Mass.) *Les* ÉCROULEMENTS *des erreurs et des préjugés font de la lumière.* (V. Hugo.) *Le despotisme est tout d'une pièce; pour peu qu'on entame les pouvoirs absolus, on prépare leur inévitable* ÉCROULEMENT. (L. Blanc.)

ÉCROULER (S') v. pr. (é-krou-lé — du préf. *é*, et de *crouler*). Tomber en débris en s'affaissant : *Cette maison vient de* S'ÉCROULER. *Cette muraille* S'ÉCROULERA *avant peu.*

Les noirs donjons *s'écroulèrent* d'eux-mêmes.
A. CHÉNIER.

Tombeaux, trônes, palais, tout périt, tout *s'écroule*
DELILLE.

Les tours *s'écrouleront* dans la cité dolente.
BARTHÉLEMY.

Puisse tout l'appareil de ton infâme fête,
Tes couteaux, ton bûcher, retomber sur ta tête!
Puisse le temple horrible où mon sang va couler,
Sur ma cendre, sur toi, sur les tiens *s'écrouler!*
VOLTAIRE.

— Par ext. Tomber ensemble confusément :

Les astres l'un sur l'autre un jour *s'écrouleront.*
THOMAS.

— Fig. Périr, s'anéantir : *Un empire qui* S'ÉCROULE. *Tout cet échafaudage de projets et d'espérances vient de* S'ÉCROULER. *Lorsque le pouvoir d'un prince n'est pas établi sur des bases solides, il ne peut manquer de* S'ÉCROULER. (Machiavel.) *Toujours la chute d'une religion a entraîné la chute des empires : le faîte tombe quand la base* S'ÉCROULE. (Chateaub.) *C'est à l'instant où le gouvernement paraît le mieux assis qu'il* S'ÉCROULE. (Chateaub.) *En Pie IX* S'EST ÉCROULÉ *le trône de saint Pierre.* (Proudh.) *Les aristocraties* S'ÉCROULENT. (V. Hugo.) *Otez la croyance à la liberté, et la société* S'ÉCROULE. (J. Simon.) *C'est pour avoir manqué de sagesse, de bon sens, de modération, que les monarchies* SE SONT *si souvent* ÉCROULÉES. (De Montalembert.) *Corrompue et affaiblie, la société* S'ÉCROULE *sous d'immenses catastrophes.* (E. Scherer.) *Tout passe, tout* S'ÉCROULE *sous la puissante et mystérieuse action du temps.* (G. Sand.)

Renversés par le temps, les empires *s'écroulent.*
M.-J. CHÉNIER.

Charge, emplois, honneurs, tout en un instant *s'é-*
[*croule.*
V. HUGO.

Tout tombe, tout *s'écroule* avec la grande croix;
Christ est aux mains des Juifs une seconde fois.
A. BARBIER.

— Avec ellipse du pronom réfléchi : *Laisser, faire* ÉCROULER *une maison. La flatterie est une mine que creuse le vice pour faire* ÉCROULER *la vertu.* (Mme d'Arconville.)

Terrible et dernier cri de l'âme évanouie,
Echo du coup qui fait *écrouler* une vie,
Et que jusqu'au tombeau j'entendrai...
LAMARTINE.

— **Syn. Ecrouler (s'), crouler, s'ébouler.** V. CROULER.

ÉCROÛTAGE s. m. (é-croû-ta-je — rad. *écroûter*). Agric. Action d'écroûter une friche, une terre inculte.

ÉCROÛTÉ, ÉE (é-croû-té) part. passé du v. Ecroûter. Dont on a ôté la croûte : *Un pain tout* ÉCROÛTÉ.

— Agric. Labouré superficiellement : *Une terre* ÉCROÛTÉE.

ÉCROÛTEMENT s. m. (é-kroû-te-man — rad. *écroûter*). Agric. Action d'écroûter la terre : *L'*ÉCROÛTEMENT *des friches.*

ÉCROÛTER v. a. ou tr. (é-kroû-té — du préf. privat. *é*, et de *croûte*). Oter la croûte de : *Il faut* ÉCROÛTER *le pain pour ceux qui n'ont pas de dents.* (Acad.)

— Agric. Labourer superficiellement; détacher par places la croûte de : *On* ÉCROÛTE *d'abord les terres que l'on veut écobuer. On* ÉCROÛTE *un terrain, soit à l'aide d'un instrument à main appelé écobue, soit à l'aide de la charrue.* (Math. de Dombasle.)

S'écroûter v. pr. Etre écroûté : *Quand le pain est bien cuit, il* S'ÉCROÛTE *facilement.*

ÉCRU, UE adj. (é-kru — du préf. *é*, et de *cru*). Comm. Se dit des tissus qui n'ont pas subi la préparation du blanchiment : *De la toile* ÉCRUE. *Des bas* ÉCRUS. *Elle avait une robe d'une étoffe* ÉCRUE *de couleur grisâtre.* (Balz.) ‖ Se dit de la soie qui n'a point été mise à l'eau bouillante : *Soie* ÉCRUE. ‖ Se dit du fil qui n'a point été lavé. ‖ Se dit du cuir qui n'a pas été préparé à l'eau : *Des brodequins de cuir* ÉCRU. ‖ Se dit du fer brûlé, mal corroyé et rempli de crasse.

— s. m. Qualité de ce qui est écru : *L'*ÉCRU *est une garantie de durée.* ‖ Etoffe écrue : *Des* ÉCRUS *de la Chine.*

— **Antonymes.** Blanchi, décrué.

ÉCRUE s. f. (é-krû — du préf. *é*, et de *crû*) part. passé du v. Croître. Eaux et for. Nom que l'on donnait autrefois aux bois qui avaient crû nouvellement sur des terres labourables : *Défricher des* ÉCRUES.

ÉCRYSIE s. f. (é-kri-sî — du gr. *ekrusis*, écoulement). Méd. Ecoulement de la liqueur fécondante qui n'a pas été retenue après l'accouplement.

ECSARCOME s. m. (èk-sar-ko-me — gr. *ecsarkoma*; de *ek*, hors de; *sarx, sarkos*, chair). Méd. Excroissance charnue.

ECSED, bourg d'Autriche (Hongrie), comitat et à 33 kilom. O.-N.-O. de Pzathmar, à l'extrémité occidentale des marais de son nom; 1,600 hab. Fabrication de paniers, nattes et autres articles de jonc et de roseau. La couronne de Hongrie fut longtemps conservée dans le château de Bathori dont les ruines se voient encore près d'Ecsed.

ECS-MIAZIN. V. EDCH-MIADZIN.

ECSTASE, ECSTATIQUE. Anciennes formes des mots EXTASE et EXTATIQUE.

ECTADION s. m. (èk-ta-di-on — du gr. *ektadios*, allongé). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des échitées, comprenant une seule espèce qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

ECTASE s. f. (èk-ta-ze — du gr. *ektasis*, extension). Prosod. gr. Licence qui consiste à employer comme longue une syllabe qui est naturellement brève : *L'*ECTASE *a fréquemment lieu en grec pour la conjonction* te *et en latin pour la conjonction* que, *répétées dans une énumération.* (Passerat.)

— Pathol. Distension de la peau. ‖ Tension morbide de l'iris. ‖ On dit aussi ECTASIE dans les deux cas.

ECTATOPS s. m. (èk-ta-tops — du gr. *ektatos*, étendu; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des lygéens, comprenant deux espèces qui habitent Java.

ECTATOSOME s. m. (èk-ta-to-so-me — du gr. *ektatos*, étendu; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, comprenant deux espèces qui habitent l'Australie : *Les* ECTATOSOMES *se distinguent par leur abdomen plus ou moins étroit et cylindrique.* (E. Duponchel.)

ECTÉNOPSIDE s. f. (èk-té-no-psi-de — du gr. *ektenês*, allongé; *opsis*, face). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des taons, comprenant une seule espèce, d'origine inconnue.

ECTHÉLYNSIE s. f. (èk-té-lain-se — du gr. *ekthêlusis*, mollesse). Chir. Relâchement d'un bandage.

— Pathol. Flaccidité des chairs et de la peau.

ECTHÈSE s. f. (èk-tè-ze — du gr. *ekthésis*, exposition). Hist. ecclés. Formules, profession de foi dressée au nom d'un concile, d'un empereur ou d'une autorité quelconque : *L'*ECTHÈSE *d'Héraclius en faveur du monothélisme.*

— **Encycl.** Le mot *ecthèse* s'applique surtout à un édit fameux publié en 639 par l'empereur Héraclius pour couper court aux dissensions interminables suscitées dans l'Eglise par la controverse monothélite.

Cette *ecthèse* ou exposition de la foi, composée par Sergius, patriarche de Constantinople, défendait expressément toute dispute au sujet de la question de savoir « s'il y avait une ou deux opérations dans le Christ; » elle renfermait néanmoins très-clairement la doctrine monothélite, c'est-à-dire d'une seule volonté. Plusieurs évêques d'Orient acquiescèrent à l'*ecthèse*; elle fut reçue avec soumission par leur chef Pyrrhus, qui, après la mort de Sergius, en 639, avait été élevé au siége de Constantinople. Mais le cas fut bien différent dans l'Occident. Le pape Jean IV assembla à Rome, en 639, un concile qui rejeta l'*ecthèse*, et condamna les monothélites.

Les choses n'en restèrent pas là; car, pendant que la dispute continuait, l'empereur Constant, par l'avis de Paul de Constantinople, donna, en 648, un nouvel édit connu sous le nom de *Type* ou de *Formulaire*, qui supprima l'*ecthèse* et ordonna aux parties contendantes de terminer leurs disputes « touchant la doctrine d'une seule volonté et d'une seule opération dans le Christ, » et de garder un profond silence sur ce sujet difficile et ambigu. Mosheim fait observer avec raison que Paul, qui était monothélite du fond du cœur et qui avait soutenu l'*ecthèse* avec beaucoup de zèle, n'agit de la sorte que pour apaiser le pape et les évêques d'Afrique, irrités contre lui à cause de son attachement pour la doctrine d'une seule volonté.

Le silence ordonné par le nouvel édit, si sagement enjoint dans une matière qu'il était impossible de décider à la satisfaction des deux parties, parut souverainement criminel aux moines fanatiques et disputeurs. Ils engagèrent donc le pape Martin à opposer son autorité à un édit qui les empêchait de causer des troubles et des disputes dans l'Eglise. Ils obtinrent aisément satisfaction. Le pape, ayant assemblé un concile de 500 évêques à Rome, en 649, y condamna le *Type* en même temps que l'*ecthèse*, mais sans faire mention des empereurs qui avaient publié ces édits, et lança de terribles anathèmes contre les monothélites et leurs adhérents, qu'il voua au diable.

L'empereur Constant irrité fit saisir le pape et le retint pendant un an prisonnier dans l'île de Naxos; il châtia également les moines mutins, en sorte que les papes suivants évitèrent de rallumer la querelle; mais, après la mort de Constant, son fils, Constantin Pogonat, réunit, par l'avis du pape Agathon, en 680, le sixième concile œcuménique, qui condamna définitivement l'*ecthèse*, le *Formulaire* et les monothélites, contre lesquels l'empereur déploya la plus grande rigueur.

ECTHÉSIEN s. m. (èk-té-ziain). Hist. eccles. Partisan de l'ecthèse d'Héraclius.

ECTHLIMME s. m. (èk-tlimm-me — du gr. *ekthlimma*, compression). Chir. Contusion ou excoriation superficielle de la peau, produite par compression.

ECTHLIPSE s. f. (èk-tli-pse — du gr. *ekthlipsis*, suppression; formé de *ek*, de, et *thlipsis*, écrasement). Prosod. lat. Elision d'une syllabe finale terminée par un *m*, devant un mot commençant par une voyelle, comme dans l'exemple suivant :

Monstrum horrendum, informe, ingens...

qui se lisait :

Monstr' horrend' inform' ingens...

‖ Plus anciennement, Suppression d'un *s*, comme dans *bonu' vir* pour *bonus vir*, ou même élision, devant un mot commençant par une voyelle, d'une syllabe finale terminée par un *s*, comme dans *content' atque beatus*, pour *contentus atque beatus*.

ECTHROPHYSE s. f. (è-ktro-fi-ze). Entom. V. ECTROPHYSE.

ECTHYMA s. m. (èk-ti-ma — du gr. *ekthuma*, éruption). Pathol. Légère éruption cutanée, en pustules larges, arrondies, auxquelles succède une croûte épaisse : *Les croûtes qui se forment dans l'*ECTHYMA *sont adhérentes, épaisses et élevées au centre.* (Chomel.) ‖ On dit aussi ECHTHYME.

— **Encycl.** Méd. Le mot *ecthyma* sert à désigner une éruption cutanée caractérisée par des pustules phlyzaciées, arrondies, peu nombreuses, d'un volume assez considérable, discrètes, à base rouge et enflammée, se couvrant de croûtes brunes, épaisses, adhérentes, auxquelles succède plus tard une tache rougeâtre marquée au centre d'une légère cicatrice. Cette maladie affecte surtout les hommes, les sujets débilités, misérables, malpropres, adonnés à l'ivrognerie ou qui exercent des professions nécessitant le contact avec la peau de substances irritantes. On la rencontre chez les femmes et les enfants mal nourris, spécialement dans les saisons chaudes; elle complique souvent diverses affections de la peau, telles que la variole et la gale. Il n'est pas rare de voir l'*ecthyma* se montrer sur les fesses des sujets atteints de fièvre typhoïde; mais dans ce cas il est dû à l'irritation produite par le decubitus, le contact des urines ou des matières diarrhéiques. Il constitue souvent un des accidents secondaires de la syphilis. L'*ecthyma* débute par des points rouges, durs, saillants, circonscrits; ils se gonflent peu à peu et dès le troisième jour on voit apparaître à leur centre une tache blanchâtre formée par une légère collection de pus. Les pustules deviennent plus rouges; leur base durcit, et, dès le septième jour, elles s'entrouvrent pour laisser échapper un liquide purulent qui se concrète et forme des croûtes brunes ou verdâtres. Celles-ci se détachent du douzième au quinzième jour et laissent souvent sur la peau des cicatrices ou de profondes ulcérations. L'*ecthyma* parcourt toutes ses phases sans exciter le moindre mouvement fébrile, à moins que les pustules ne soient très-confluentes et les malades affaiblis par quelque maladie constitutionnelle. L'*ecthyma* peut se présenter à l'état aigu, mais c'est surtout la forme chronique qu'on observe. Il peut se développer sur toute la surface du corps; cependant il choisit de préférence le cou, les épaules, les membres et la poitrine. Il est rare de le voir envahir plusieurs parties du corps à la fois; mais il passe facilement d'une région à une autre. Quel que soit d'ailleurs le siége qu'il occupe, il n'offre par lui-même aucune gravité; il n'est fâcheux qu'en raison de l'état de faiblesse, de cachexie avec lequel il coïncide le plus souvent chez les vieillards et les enfants.

Le traitement de l'*ecthyma* est des plus simples. Un régime adoucissant, des boissons délayantes, quelques bains tièdes, quelques laxatifs suffisent ordinairement pour triompher de l'état aigu. Quant à l'*ecthyma* chronique, comme il est entretenu généralement par l'état cachectique du malade, il faut combattre directement la diathèse et recourir aux bains de mer, aux toniques, aux ferrugineux.

— **Art vétér.** Jusqu'à présent, l'*ecthyma* a été fort peu étudié chez les animaux domestiques; mais il en a été tout autrement de l'espèce d'*ecthyma* que les vétérinaires peuvent contracter à la suite de manœuvres exécutées pendant la parturition de la vache. Cette dernière ne possède pas seule la propriété de faire développer sur les bras de l'homme un *ecthyma* : les médecins accoucheurs peuvent aussi en être atteints, et les vétérinaires qui délivrent la jument en sont parfois affectés. L'*ecthyma* des vétérinaires est une maladie commune, simple et bénigne;

elle n'a rien de spécial, de spécifique, de dangereux. Le fait est d'abord relativement assez rare, et de plus les éruptions contractées par les opérateurs dans des circonstances identiques peuvent être dissemblables dans leur nature. Ainsi certains vétérinaires auront un *ecthyma* simple, aigu ou chronique, tandis que d'autres, sous l'influence de la même cause, bien entendu, auront une éruption d'eczéma, d'herpès, d'urticaire, ou une autre éruption quelconque. Cette maladie réclame un traitement simple : du repos, des bains, des délayants et une légère diminution dans la quantité habituelle des aliments. Si le vétérinaire est d'une bonne et saine constitution, l'*ecthyma* disparaît promptement sans avoir modifié les conditions générales de sa santé.

ECTHYMOSE s. f. (è-kti-mo-ze — du gr. *ecthumôsis*, irritation). Pathol. Ebullition, agitation, bouillonnement du sang.

ECTILLOTIQUE adj. (è-kti-lo-ti-ke — du gr. *ektillô*, j'arrache). Méd. Qui est propre à épiler : *Pâte* ECTILLOTIQUE. ‖ On dit aussi ÉPILATOIRE.

— s. m. Substance ectillotique : *Les* ECTILLOTIQUES *sont généralement dangereux.*

ECTIME s. m. (è-kti-me — du gr. *ek*, de; *timê*, honneur). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nymphaliens, renfermant une seule espèce, qui est propre au Brésil et à la Guyane.

ECTINE s. m. (è-kti-ne — du gr. *ektenês*, allongé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des taupins, comprenant six espèces, presque toutes d'Europe.

ECTINOGONIE s. f. (è-kti-no-go-nî — du gr. *ekteino*, j'étends; *gonia*, angle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des buprestes, comprenant une espèce qui vit au Chili.

ECTOBIE s. f. (è-kto-bî — du gr. *ektos*, dehors; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes orthoptères, formé aux dépens des blattes, et dont l'unique espèce est répandue dans toute l'Europe.

ECTOCARPE s. m. (è kto-kar-pe — du gr. *ektos*, dehors; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'algues marines, semblables à des conferves, et comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent surtout les zones tempérées.

— **Encycl.** Le genre *ectocarpe* a été fondé par Lyngbye d'après quelques conferves dont la fructification est extérieure. Il est caractérisé ainsi : filaments membraneux, verts, olivâtres ou roux, très-rameux ; à rameaux alternes ou opposés, et dans ce cas pennés articulés. Articles ordinairement courts, diaphanes, contenant une matière granuleuse, ramassée vers le centre. Fructification de deux sortes sur des individus différents : 1° conceptacles le plus souvent globuleux, sessiles ou pédicellés, placés le long des rameaux, et contenant des granules brunâtres, condensés dans le centre et entourés d'un limbe apparent, transparent, plus ou moins large, formé par le périspore ; 2° propagules (spermatoïdes, Kütz. ; anthéridies, Meneg.) placées de même et aussi plus ou moins longuement pédicellées, lancéolées, ovales ou oblongues, contenant dans un périspore hyalin des grains arrondis, disposés sur plusieurs rangées transversales.

Les *ectocarpes* sont des algues cloisonnées semblables à des conferves; on ne les rencontre que dans la mer. On les distingue de celles-ci par la place qu'occupe leur fruit à l'extérieur du filament. Fixées en touffes plus ou moins fournies et par l'une de leurs extrémités, elles vivent souvent en fausses parasites sur d'autres algues. Le nombre des espèces dont ce genre est composé s'élève à seize environ. La plus commune, l'*ectocarpe littoralis*, se rencontre dans des limites moins restreintes. Kützing en a découvert dans des fleuves, à la vérité non loin de leur embouchure dans la mer.

ECTOCARPÉ, ÉE adj. (è-kto-kar-pé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux ectocarpes.

— s. f. pl. Tribu d'algues marines, de la famille des fucacées, ayant pour type le genre ectocarpe.

ECTOCYSTÉ, ÉE adj. (è-kto-si-sté — du gr. *ektos*, dehors; *kustis*, vessie). Bot. Qui a les spores placées en dehors des filaments.

— s. f. pl. Groupe peu naturel de cryptogames, renfermant des algues et des champignons (mucédinées) qui n'ont de commun que le caractère indiqué ci-dessus.

ECTOME s. f. (è-kto-me — du gr. *ektomê*, section). Chir. Amputation, ablation par excision.

ECTOPAGE s. m. (è-kto-pa-ge — du gr. *ektos*, en dehors; *pageis*, fixé). Tératol. Monstre double dont les deux corps sont réunis latéralement dans toute l'étendue du thorax, et qui a un ombilic commun.

— Adjectiv. : *Monstres* ECTOPAGES.

ECTOPAGIE s. f. (è-kto-pa-jî — rad. *ectopage*). Tératol. Conformation monstrueuse des ectopages.

ECTOPAGIEN, IENNE adj. (è-kto-pa-jiain, iè-ne — rad. *ectopage*). Tératol. Se dit des monstres doubles dont les thorax sont réunis par le côté : *Conformation* ECTOPAGIENNE.

ECTOPAGIQUE adj. (è-kto-pa-ji-ke — rad. *ectopagie*). Tératol. Qui offre les caractères de l'ectopagie.

ECTOPHLÉODE adj. (è-kto-flé-o-de — du gr. *ektos*, en dehors; *phloion*, écorce). Bot. Se dit des lichens qui croissent à la surface extérieure des plantes.

ECTOPIE s. f. (è-kto-pî — du gr. *ek*, hors de; *topos*, lieu). Chir. Situation anomale d'un organe, luxation, déplacement.

— **Encycl.** En médecine et en chirurgie, ce mot est employé pour désigner les anomalies de situation ou de rapports que peuvent présenter les organes sur les fœtus monstrueux. Ces déplacements sont plus fréquents pour certains organes que pour d'autres. Ainsi le cœur, les reins sont assez souvent déplacés. L'étude de ces anomalies intéresse autant le médecin que l'anatomiste, car il s'agit de savoir s'ils sont congénitaux ou s'ils ont été produits par une cause pathologique. Ainsi le cœur peut se trouver de naissance dans la cavité thoracique droite : c'est le seul cas qui mérite le nom d'*ectopie*; il peut aussi avoir été repoussé dans cette région par le fait d'un énorme épanchement pleurétique du côté gauche. Les degrés les plus élevés de l'*ectopie* du cœur, quand il y a manque absolu de la plus grande partie des téguments pectoraux ou abdominaux, ou bien quand le cœur est situé dans l'abdomen ou près du cou, rendent impossible la continuation de la vie. Par contre, on voit des personnes qui, avec un déplacement moindre, peuvent atteindre un âge avancé. L'*ectopie* de l'aorte est assez fréquente. Au lieu de se porter à gauche, elle gagne la cavité thoracique droite, et les fonctions diverses de cet organe et des organes voisins n'en sont pas troublées.

L'*ectopie* des reins est une des plus importantes à étudier et à connaître au point de vue du diagnostic différentiel des tumeurs de l'abdomen. Elle peut être : 1° congénitale et fixe; 2° pathologique; 3° momentanée par suite de mobilité. Quelle que soit la cause du déplacement, les difficultés du diagnostic surgissent dès que se développe une inflammation ou une tumeur quelconque. On ne peut alors deviner de quel organe il s'agit, à moins que l'on ne puisse reconnaître, par la palpation et la percussion, que les reins n'occupent plus leurs sièges normaux. Dans les hernies congénitales de l'ombilic, dites exomphales, on a trouvé parfois les reins. Enfin, les tumeurs développées dans les organes voisins, tels que le foie ou la rate, peuvent encore amener un déplacement, soit d'un seul organe, soit des deux à la fois. Du reste tous les organes peuvent être plus ou moins déplacés.

ECTOPISTE s. m. (è-kto-pi-ste — du gr. *ektos*, dehors; *pistos*, fidèle). Ornith. Section du genre pigeon.

ECTOPOCYSTE s. f. (è-kto-po-si-ste — du gr. *ectopos*, déplacé; *kustis*, vessie). Méd. Déplacement de la vessie.

ECTOPOCYSTIQUE adj. (è-kto-po-si-sti-ke — rad. *ectopocyste*). Pathol. Qui a rapport à l'ectopocyste.

ECTOPOGONE adj. (è-kto-po-go-ne — du gr. *ektos*, en dehors; *pôgôn*, barbe). Bot. Se dit des mousses dont l'urne est garnie de dents doubles ou fendues, composant un péristome externe.

— s. f. pl. Tribu de mousses qui offrent ce caractère.

ECTOSMIE s. f. (è-kto-smî — du gr. *ektos*, dehors; *osmê*, odeur). Bot. Syn. douteux du genre aténie.

ECTOSPERME s. m. (è-kto-spèr-me — du gr. *ektos*, dehors; *sperma*, graine). Bot. Syn. de VAUCHÉRIE, genre d'algues : *Les* ECTOSPERMES *sont plus ou moins rudes au toucher.* (F. Foy.)

— **Encycl.** Ces algues consistent en filaments simples ou rameux, tubuleux, inarticulés, plus ou moins transparents, plus ou moins rudes au toucher, généralement d'un vert foncé. Elles forment, au fond des eaux vives, des gazons, des nappes ou des touffes arrondies. Il n'est pas rare de voir quelques espèces continuer à croître là où les eaux se sont évaporées. On les trouve alors en masses enchevêtrées, présentant l'aspect d'un feutre ou d'une éponge. Les *ectospermes* fructifient vers la fin de l'automne ou au commencement du printemps. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles nous citerons l'*ectosperme hétéroclite*, très-commun dans nos eaux stagnantes.

ECTOZOAIRE s. m. (è-kto-zo-è-re — du gr. *ektos*, en dehors; *zôon*, animal). Entom. Nom donné par les médecins aux insectes parasites qui vivent à la surface extérieure du corps de l'homme, par opposition aux entozoaires qui vivent à l'intérieur.

ECTRICHODIDE adj. (è-ktri-ko-di-de). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ectrichodie.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères, ayant pour type le genre ectrichodie : *Les* ECTRICHODIDES *se distinguent par leur écusson bifide à l'extrémité.* (E. Duponchel.)

ECTRICHODIE ou **ECTRYCHODIE** s. f. (è-ktri-ko-dî — du gr. *ektrechô*, je cours, ou *ektruchô*, je tourmente). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des punaises, comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont le type habite le Brésil : *Les* ECTRICHODIES *sont principalement caractérisées par leurs antennes plus courtes que le corps.* (Duponchel.)

ECTRODACTYLE s. f. (è-ktro-da-kti-le — du gr. *ektrôsis*, avortement; *daktulos*, doigt). Chir. Absence d'un ou de plusieurs doigts.

ECTROME s. m. (è-ktro-me — du gr. *ektrôma*, avortement). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-scie, voisin des chalcides, et comprenant une seule espèce.

ECTROMÈLE s. m. (è-ktro-mè-le — du gr. *ektrôô*, je fais avorter; *melos*, membre). Tératol. Monstre qui manque d'un ou de plusieurs membres thoraciques ou abdominaux.

ECTROMÉLIE s. f. (è-ktro-mé-lî). Tératol. Conformation monstrueuse des ectromèles.

ECTROMÉLIEN, IENNE adj. (è-ktro-mé-li-ain, iè-ne). Tératol. Se dit des ectromèles : *Monstres* ECTROMÉLIENS.

— s. m. pl. Famille de monstres unitaires, créée par Geoffroy Saint-Hilaire et comprenant tous ceux qui se distinguent par l'avortement plus ou moins complet d'un ou de plusieurs membres, mais s'écartant peu ou point de l'ordre normal pour la structure du tronc et de la tête.

— **Encycl.** Les monstres *ectroméliens* présentent trois formes bien caractérisées d'anomalies, formes qui ont servi à constituer les trois genres phocomèle, hémimèle et ectromèle.

Les monstres *ectroméliens* ne sont pas, comme tant d'autres, frappés de mort à leur naissance; l'état incomplet de leurs membres ne les empêche pas d'arriver à l'âge adulte et de parcourir, avec les mêmes chances que les autres hommes, toutes les phases de la vie; mais ils sont obligés de suppléer par l'exercice à l'absence ou à l'impuissance de leurs membres, et les exemples d'hommes *ectroméliens* d'une rare adresse sont assez fréquents. Pour ne pas multiplier ces exemples, nous nous bornerons à mentionner un peintre affecté d'ectromélie bithoracique, cité par Geoffroy, et dont tout le monde a pu admirer les ouvrages : Ducornet, élève de Gros. Avec ses pieds, il maniait le pinceau, faisait et lançait une boulette de mie de pain avec autant d'adresse qu'on pourrait le faire avec la main. On a également vu à Paris une femme, jeune encore, affectée d'ectromélie bithoracique, exécuter avec habileté les travaux d'aiguille les plus délicats.

On distingue plusieurs genres d'*ectroméliens*. Le genre phocomèle doit son nom à la brièveté des membres thoraciques ou abdominaux, qui est telle que les mains et les pieds semblent s'insérer immédiatement sur le tronc, ce qui leur donne une ressemblance frappante avec les phoques. La phocomélie affecte quelquefois les quatre membres; on ne la voit que rarement affecter un seul membre thoracique ou abdominal. L'homme et les animaux présentent quelques exemples de phocomélie mais, chez les animaux, elle est très-fréquemment compliquée d'hydrocéphalie, qu'il ne faut pas confondre avec l'affection pathologique du même nom. L'hydrocéphalie est excessivement rare chez l'homme.

ECTROMÉLIQUE adj. (è-ktro-mé-li-ke — rad. *ectromélie*). Tératol. Qui a le caractère de l'ectromélie.

ECTROPHYSE ou **ECTHROPHYSE** s. f. (è-ktro-fi-ze — du gr. *ektropê*, détour, différence; *phusis*, nature). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la tribu des galéruques, dont l'espèce type est l'ectrophyse dissemblable, qui habite le Brésil.

ECTROPION s. m. (è-ktro-pi-on — gr. *ectropion*; de *ek*, hors de, et *trepein*, tourner). Méd. Etat des paupières qui, renversées en dehors, ne peuvent plus recouvrir le globe de l'œil.

— **Encycl.** L'*ectropion* peut occuper la paupière inférieure seulement, la paupière supérieure ou les deux paupières en même temps; on dit alors qu'il est double. Le plus fréquent est, sans contredit, celui de la paupière inférieure, et, dans ce cas, il peut être partiel ou général. MM. Josselin et Denonvilliers admettent trois degrés dans l'*ectropion*. Le premier est caractérisé par le déjet en avant du cartilage tarse, de telle façon que le bord libre de la paupière s'écarte du globe de l'œil et laisse voir une partie de la conjonctive palpébrale. Dans le second degré, le cartilage est devenu horizontal; son bord libre regarde en avant; sa face postérieure est devenue supérieure et la conjonctive est à découvert. Dans le troisième, le renversement est complet, et la face postérieure de la paupière est devenue tout à fait antérieure. Les principales causes de l'*ectropion* sont : l'inflammation de la muqueuse oculo-palpébrale qui se boursoufle, augmente de volume et rejette la paupière en dehors; la faiblesse ou la paralysie de l'orbiculaire, dont le relâchement laisse tomber la paupière en bas et en dehors par l'effet de son propre poids; enfin la cause la plus commune et la plus puissante est la formation d'un tissu cicatriciel qui succède, soit à une brûlure, soit à un ulcère syphilitique, à un cancer ou aux plaies accidentelles, avec ou sans suppuration. L'*ectropion* ne peut être confondu avec aucune autre maladie des paupières. Le cartilage tarse est renversé en dehors, surtout dans le troisième degré; la conjonctive est rouge, enflammée, fongueuse, et les larmes s'écoulent continuellement sur la joue. Elles ne peuvent pas s'échapper par le canal nasal, alors que le point lacrymal a éprouvé une déviation et que son ouverture supérieure se trouve tournée en bas et en dehors. L'*ectropion* est une maladie qui ne compromet jamais l'existence, mais elle est très-fâcheuse à cause de la difformité qu'elle constitue et des conséquences qui peuvent en résulter, c'est-à-dire la perte de la vue. En effet, lorsque le renversement est complet, le globe de l'œil ne se trouve plus protégé contre l'action des corps étrangers, et la moindre cause accidentelle amènera une kératite qui se renouvellera fréquemment et entraînera tôt ou tard la cécité. Le traitement de l'*ectropion* varie suivant l'espèce et le degré de la maladie. Si elle est produite par une inflammation de la conjonctive, on emploie les collyres astringents; la cautérisation avec le crayon de sulfate de cuivre ou de nitrate d'argent, les scarifications et l'excision de la partie boursouflée. Lorsque l'*ectropion* est dû à une paralysie faciale, on a recours aux moyens propres à combattre la paralysie elle-même; s'il est le résultat de la formation d'un tissu cicatriciel, le malade ne peut en être délivré que par une opération chirurgicale qu'on n'exécute guère qu'au troisième degré de la maladie.

— **Art vétér.** Cette affection, relativement assez rare chez les animaux, reconnaît pour causes l'inflammation chronique et la tuméfaction de la conjonctive, les plaies en général, avec perte de substance, les ulcères dartreux, galeux, claveleux, et les cicatrices de ces diverses lésions, qui, rendant le bord de la paupière épais et sans élasticité ni ressort, en produisent le renversement en dehors. L'*ectropion*, une fois formé, détermine des accidents qui tendent incessamment à s'accroître, en raison de l'action continuelle de l'air, qui irrite de plus en plus, tuméfie et boursoufle la membrane muqueuse affectée, augmente sa densité et sa consistance. Souvent la maladie est au-dessus des ressources de l'art. On essaye de calmer l'engorgement de la conjonctive par les saignées de la veine sous-orbitaire et par l'emploi des émollients; lorsque l'inflammation est chronique et qu'on s'est prémuni contre le contact irritant de l'air ou qu'on y a remédié, on a recours aux applications excitantes, qui doivent toujours être peu actives en commençant. Mais quand on veut guérir et ramener la paupière à sa situation naturelle, on est obligé, dans la plupart des cas, d'en venir à l'excision de la conjonctive. L'animal étant assujetti, un aide renverse la paupière avec son pouce sur l'index déjà apposé sur la face externe; l'opérateur saisit le pli qui cause le renversement avec des pinces, qu'il tient de la main gauche, et, la main droite armée de ciseaux courbes à lames minces, il excise le pli ou un lambeau de la conjonctive, dont la dimension à enlever doit être proportionnelle au renversement. Le sang fourni par les vaisseaux palpébraux s'étant spontanément arrêté, on panse pendant quelques jours avec de l'eau de mauve tiède, dont on imbibe les compresses qui doivent recouvrir la partie et être maintenues par le bandage de l'œil. La petite plaie fournit d'abord une suppuration muqueuse assez abondante, et commence ensuite à se cicatriser; à cette époque, on ne panse plus qu'avec l'eau fraîche de fontaine, autant que possible. Si le travail de la cicatrisation s'opérait trop lentement, ou si l'instrument n'avait pas emporté une assez grande étendue de la conjonctive, il serait à propos de toucher la solution de continuité avec le nitrate d'argent. Le chien et le chat sont les animaux chez lesquels le renversement des paupières est le moins rare.

ECTROSE s. f. (è-ktro-ze — gr. *ectrôsis*; de *ektrôô*, je fais avorter). Chir. Avortement.

ECTROSIE s. f. (è-ktro-zî — du gr. *ektrôsis*, avortement). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées et de la tribu des festucées, voisin des chloris et des fétuques, et comprenant deux espèces qui croissent en Australie.

ECTROTIQUE adj. (è-ktro-ti-ke — gr. *ektrôtikos*; de *ektrôô*, je fais avorter). Méd. Abortif, propre à faire avorter. ‖ *Méthode ectrotique*, Emploi de la cautérisation pour faire avorter certaines éruptions, comme les pustules varioliques, le zona, l'érésipèle.

— s. m. Substance abortive *Un* ECTROTIQUE.

— **Encycl.** L'*ectrotique* est la méthode thérapeutique qui consiste à pratiquer la cautérisation ou à faire l'application de certains médicaments dans le but de faire avorter la maladie que l'on veut combattre. Cette méthode est employée : 1° dans la variole, lorsqu'on se propose d'empêcher les pustules de laisser des traces sur le visage; on prend alors une épingle d'or ou d'argent chargée de nitrate d'argent, et, après avoir épointé les pustules, on les cautérise une à une. On pourrait encore les cautériser en masse à l'aide d'un pinceau trempé dans une solution de nitrate d'argent (0gr,80 pour une cuillerée et demie d'eau distillée); mais ce procédé

peut être dangereux à cause des douleurs qui en résultent et qui pourraient aggraver les symptômes généraux. On doit préférer la cautérisation des pustules une à une et la pratiquer seulement sur le visage le premier ou le second jour de l'éruption. Quelques médecins remplacent la cautérisation par l'application d'un emplâtre de Vigo qu'ils laissent en place tout le temps de l'éruption; 2° on fait avorter le furoncle en le cautérisant dès le début avec une aiguille rougie au feu; 3° la kératite ulcéreuse est combattue par les collyres abortifs au nitrate d'argent; 4° dans l'ophthalmie purulente, on cautérise les paupières avec une solution de nitrate d'argent, en ayant soin d'y passer immédiatement un pinceau chargé d'une dissolution de chlorure de sodium; 5° on arrête souvent une blennorrhagie commençante par une forte injection de nitrate d'argent.

ECTRYCHODIE s. m. (è-ktri-ko-de). Entom. Syn. d'ECTRICHODIE.

ECTYLOTIQUE adj. (è-kti-lo-ti-ke — du gr. *ek*, en dehors de; *tulos*, calus, durillon). Chir. Qui consume les durillons, qui résout les callosités.

— s. m. Substance ectylotique : *L'emploi des* ECTYLOTIQUES.

ECTYPE s. f. (è-kti-pe — du gr. *ek*, en dehors; *tupos*, type). Archéol. Objet monté en relief. ‖ Copie figurée d'une inscription, d'un monument antique.

ECTYPIQUE adj. (è-kti-pi-ke — rad. *ectype*). Qui est d'une parfaite conformité avec le modèle, qui en est la reproduction exacte. ‖ Peu usité.

ÉCU s. m. (é-ku — du latin *scutum*, bouclier, grec *skutos*, *kutos*, peau et cuir. Comparez : latin *cutis*, peau; ancien irlandais *sciath*, cymrique *ysgwyd*, ancien armoricain *scoit*, ancien slave *shtitu*, russe *shcitu*, illyrien *sctit*, albanais *skiut*, *skutüre*. Aufrecht rattache *scutum* et *skutos* à la racine sanscrite *sku*, couvrir, tout comme Miklosich l'ancien slave *shtitu* pour *shkitu*. Un *i* pour *u* montre aussi en celtique, où *sciath* et *ysgwyd* indiquent un thème ancien *scêta* : *ê* de *i* par gouna. Comparez le grec *skia*, ombre, peut-être de la même racine. Aufrecht sépare de *scutum*, avec raison, selon Pictet, le lithuanien *scydas*, *scyda*, bouclier, dont le *d* ne correspond pas, et le rapporte, ainsi que le gothique *skadus*, ombre, pour *skatus*, à la racine sanscrite *chad*, couvrir, dérivée de *skad*. Comparez : irlandais *sgathaim*, couvrir, *sgath*, ombre, etc. Il observe ensuite que *chadis*, demeure, c'est-à-dire couvert, se presente dans les *Védas* sous la forme plus complete *chardis*, ce qui indique une racine primitive *chard* ou *skard*, et cette racine lui paraît rendre compte du gothique *skildus*, anglo-saxon *scyld*, scandinave *skiolldr*, ancien allemand *scilt*, bouclier, qu'on serait tenté d'abord de rapprocher de *scutum*. Ces conjectures sont à coup sûr très-ingénieuses). Bouclier que portaient autrefois les cavaliers : *Avoir son* ÉCU *criblé de traits. Combattre avec la lance et l'*ÉCU. *L'*ÉCU *des chevaliers était orné de figures héraldiques et souvent d'emblèmes et de devises amoureuses.* (Encycl.)

Revenez du combat, ou vainqueurs ou vaincus,
M'accabler sous le poids de vos larges *écus*.

MAIRET.

— Anc. prov. *N'avoir plus ni écu ni targe*, Être désarmé, n'avoir plus aucun moyen de se défendre; être privé de toute ressource.

— Blas. Figure de bouclier de cavalier qui sert de champ aux armoiries : Écu *parti*, *coupé*, *tranché*, *écartelé*. L'ÉCU *de France porte trois fleurs de lis. Quand la poule d'eau se tient immobile, on la prendrait pour un oiseau en blason tombé de l'*ÉCU *d'un ancien chevalier.* (Chateaub.) *Saint Louis lui conceda un* ÉCU *de gueules, semé de fleurs de lis d'or.* (Chateaub.) ‖ *Écu bandé* ou *colicé*, Celui qui est coupé de nombreuses lignes diagonales à droite. ‖ *Écu barré* ou *colicé en barres*, Celui qui est coupé de nombreuses lignes diagonales à gauche. ‖ *Écu échappé*, Celui dont le champ est occupé par un chevron plein qui remonte jusqu'au chef et qui représente le fond sur lequel on peint les armoiries, fond qui semble entouré d'une chape d'un émail différent : *Dans les armes des frères prêcheurs et des carmes, l'*ÉCU *chapé est l'image de leurs habits, de leurs robes et de leurs chapes.* ‖ *Écu chaussé*, Écu dont le champ est occupé par un chevron plein renversé, et qui est entouré par le bas comme l'écu chapé l'est par le haut. ‖ *Écu coupé*, Écu divisé dans le sens de sa largeur. ‖ *Écu écartelé*, Écu divisé par deux lignes, l'une horizontale et l'autre verticale. ‖ *Écu écartelé en sautoir*, Celui qui est divisé par deux diagonales. ‖ *Écu enté en pointe*, Écu parti ou écartelé, entaillé à la pointe par des émaux arrondis, lorsqu'il est parti ou écartelé; écu sans partition, marqué de deux traits concaves partant du centre pour gagner les angles de la pointe. ‖ *Écu fascé* ou *burelé*, Celui qui est marqué de lignes horizontales multipliées. ‖ *Écu flanqué*, Celui dont les flancs sont divisés par deux portions de cercle qui se terminent aux angles du chef. ‖ *Écu nébulé*, Écu rempli de parties rondes, alternativement saillantes et creuses, dont la disposition rappelle celle des nuées. ‖ *Écu mantelé*, Sorte d'écu chapé n'ayant que la hauteur d'un chevron ordinaire. ‖ *Écu mi-parti*, Celui qui, étant coupé, est parti seulement en une de ses sections; réunion de deux écus divisés dans toute leur longueur par moitié et rapprochés de manière à ce qu'on ne voie que la moitié de chacun d'eux, ce qui est une façon de joindre les armoiries de l'homme et celles de la femme sans accoler deux écus. ‖ *Écu palé* ou *vergeté*, Celui qui est coupé de lignes verticales multipliées. ‖ *Écu parti*, Écu divisé en deux parties égales par une ligne verticale. ‖ *Écu parti en pal adextré* ou *senestré*, Celui dont les deux tiers au moins d'un côté sont d'un émail, et le reste d'un émail différent. ‖ *Écu plain*, Celui qui ne porte aucune figure héraldique. ‖ *Écu pointé*, Celui qui est rempli de pointes et qui a deux émaux différents en alternant. ‖ *Écu taillé*, Écu divisé par une ligne diagonale allant de gauche à droite. ‖ *Écu tranché*, Celui qui est divisé par une diagonale allant de droite à gauche. ‖ *Écu tiercé*, Écu divisé par deux lignes parallèles en trois parties égales. ‖ *Écu tiercé en pals*, Écu tiercé dans le sens de sa largeur. ‖ *Écu tiercé en fasces*, Écu tiercé dans le sens de sa hauteur. ‖ *Écu vêtu*, Écu couvert d'un carré dont les quatre pointes touchent les bords, carré qui devient alors le champ sur lequel sont représentées les figures héraldiques; les quatre angles, d'un émail différent, vêtissent l'écu.

— Hist. *Ordre de l'écu*, Ordre établi en 1369, par Louis II, duc de Bourbon, et conféré aux principaux seigneurs de sa cour assemblés à Moulins et qui lui avaient témoigné de l'affection et du dévouement. Plus tard il créa l'ordre de Notre-Dame-du-Chardon ou de Bourbon et réunit l'ordre de l'*Écu d'or* à ce dernier. La décoration était un écu à champ d'azur, avec une bande d'or ou de gueule transversale. Cette bande portait cette inscription : ALLEN.

— Astr. *Écu de Sobieski*, Petite constellation de l'hémisphère austral.

— Entom. Nom donné à la seconde pièce du thorax des insectes, celle qui précède immédiatement l'écusson.

— **Encycl.** L'*écu* est le fond sur lequel on peint, grave ou représente d'une façon quelconque les armoiries. Il symbolise le bouclier, la cotte d'armes, la bannière ou le pavillon sur lesquels on brodait ou émaillait les armes du chevalier. Il affecte diverses formes, et chaque nation en a adopté une qui lui est propre. Jadis, en France, il avait la forme exacte du bouclier; les hérauts d'armes lui ont assigné celle d'un quadrilatère de sept parties de largeur sur huit de hauteur, dont les angles inférieurs s'arrondissent d'un quart de cercle et dont le rayon est d'une demi-partie; deux quarts de cercle de même proportion, au milieu de la ligne horizontale du bas, se joignent en dehors de cette ligne et forment la pointe. Il en est un autre qu'on nomme *écu* en bannière et qui est carré. Les filles non mariées le portent en losange et quelquefois en ovale. On a cherché souvent à se rendre compte du motif qui avait fait adopter la forme rhomboïdale pour les *écus* des filles, et on a fini par reconnaître, avec les vieux symbolistes du temps passé, que l'*écu* représentait chez la femme le bouclier de son honneur, et que, conséquemment, il avait dû prendre la forme en harmonie avec l'attribut de son sexe. C'est pour ce motif que les veuves entourent leur *écu* d'une cordelière de soie noire et blanche entrelacée, et qu'elles la retirent dès qu'elles contractent un nouveau mariage.

L'*écu* d'une femme mariée se place à côté de celui de son époux et il prend alors la forme ordinaire; quelquefois deux *écus* accolés renferment aussi les armoiries de deux États soumis à la même souveraineté, comme l'*écu* de France et celui de Navarre, réunis et placés sous une seule couronne. L'*écu* penché ou couché n'a pas de destination particulière; c'est une position de fantaisie qui semble remonter à l'époque où il n'était pas d'usage de le timbrer. Cependant, de nos jours encore, l'*écu* se représente parfois légèrement incliné, mais à dextre, et, dans ce cas, le timbre se trouve posé sur l'angle gauche. En Portugal, en Espagne et en Flandre, l'*écu* est entièrement arrondi par le bas. En Italie, il est ovale ou affecte des formes arrondies à tous les angles. En Angleterre, il est à peu près semblable à l'*écu* français, avec cette différence que les angles du chef se prolongent en pointe. En Allemagne, terre classique des tournois, il a conservé sa forme primitive avec l'échancrure destinée à poser la lance.

L'*écu* est simple ou composé : simple lorsqu'il n'a qu'un champ sur lequel sont représentés divers meubles ou figures, composé lorsque, par suite des traits qui produisent les partitions, il offre, pour ainsi dire, la réunion de plusieurs armoiries; c'est en effet ce qu'il a dessein de représenter. L'usage de multiplier les divisions dans un *écu* pour en former des quartiers vient du désir de joindre les armoiries d'alliance aux siennes propres, de porter la marque de possession de plusieurs fiefs, de joindre à ses armes les armes concessionnées en récompense de services rendus, de se placer sous le patronage d'un plus puissant que soi, et enfin de la nécessité faite au puîné de modifier ses armes de façon qu'elles ne soient pas semblables à celles de leurs aînés. Ces différents motifs ont fait parfois diviser les *écus* à l'infini; toutefois y eût-il quarante-huit quartiers, les armes véritables et primitives de la famille sont celles qui figurent au quartier placé à l'angle gauche supérieur de l'*écu*. Il est d'usage, lorsque l'*écu* est écartelé des armes de la femme, que les armes du mari soient représentées dans les quartiers 1 et 4, et celles de la femme dans les quartiers 2 et 3.

L'*écu* est soumis à un grand nombre d'attributs; quand il est uni, c'est-à-dire quand il ne représente qu'une surface plane sur laquelle n'est figurée aucune pièce héraldique ou autre, on l'appelle *écu* plain. Famille Bordeaux de Puy-Faulin : D'or *plain*. Un *écu* peut lui-même être considéré comme pièce héraldique lorsqu'il est représenté sur un autre plus grand; dans ce cas il prend le nom d'écusson; c'est bien souvent une concession d'un souverain. Famille de Coëtlogon : De gueules à trois écussons d'hermine, posés 2, 1. Un *écu* placé sur le milieu d'une écartelure s'appelle écusson sur le tout; sur l'écartelure d'un écusson placé déjà dans cette position, on l'appelle écusson sur le tout du tout. C'est habituellement un petit *écu* qui doit tenir le neuvième de l'*écu* qu'il charge et qui représente les armes primordiales de la famille. L'*écu* est timbré d'un casque ou d'une couronne; il a des lambrequins, des supports, des tenants; il est placé sur un manteau et soutenu de la devise, du liston ou du cri. Tout *écu* non timbré constitue une armoirie bourgeoise, de communauté ou de corps de métier.

L'azur domine sur les *écus* français; la cause en est que les nobles ont choisi de préférence, pour peindre leurs armoiries, les couleurs du souverain, et ont tenu à honneur de les porter comme marques de sujétion et de nationalité. C'est cette même raison qui fait que beaucoup d'*écus* portent trois pièces ou figures à l'imitation des trois fleurs de lis de France; de même que, avant que Charles VI les eût restreintes à ce nombre, c'était en *semé* que les pièces étaient brodées sur les habits ou la cuirasse. La plupart des *écus* de Bourgogne ont le champ de gueules, et les Bretons celui d'hermine, à cause des ducs; comme les *écus* du Dauphiné ont des chefs en raison de la maison de Poitiers, ceux de la Franche-Comté des billettes et ceux de Guyenne et de Picardie des lions et des léopards, par suite de l'occupation anglaise.

Écus anglais. Les partitions de l'*écu* y sont très-multipliées; l'*écu* de chaque famille se compose d'un grand nombre de pièces de toute espèce, et la plupart des pièces honorables y sont surchargées de figures accessoires. Les léopards y jouent un grand rôle, ainsi que les roses, souvenirs de luttes sanglantes. L'hermine y montre ses rapports avec la Bretagne; les pièces engrêlées, les piles et les chantepleures y sont très-répandues.

Écus allemands. Ils sont remarquables par la simplicité des pièces qui les meublent. Ce sont presque toujours des instruments de guerre ou de chasse, mais très-rarement en nombre; chaque *écu* représente une pièce, et rien de plus. La plupart sont diaprés, c'est-à-dire damasquinés, ce qui leur donne une physionomie toute particulière. On y voit quelques partitions singulières et surtout des aigles. Les fleurs de lis y sont assez fréquentes. La différence de dextre à sénestre n'y est pas observée, et l'on trouve, en dépit des règles, des pièces de métal sur des *écus* de même, et des champs d'émail couverts de figures aussi d'émail.

Écus italiens. Ils sont presque toujours couverts d'armes parlantes; les chefs aux armes de France, ceux à l'aigle d'empire y sont très-communs. Les premiers étaient l'apanage des Guelfes, les seconds celui des Gibelins. Ces deux factions y ont fait représenter beaucoup de tours et de pièces crénelées et bretessées. Les partitions y sont fréquentes.

Écus espagnols et portugais. Plus encore qu'en Angleterre, ils sont chargés des pièces les plus nombreuses et les plus disparates; les pièces honorables y sont confondues avec les figures les moins héraldiques, par suite de l'habitude prise par les *ricos hombres* de réunir les armoiries de tous leurs fiefs à celles de leur famille. Les pièces les plus employées sont les croix fleurdelisées, les coquilles, les tourteaux, les croix de Saint-André, les échiquiers, les croissants, les châteaux et les lions. La bordure y figure beaucoup à titre de concession; comme partition, c'est le chapé et le tiercé qui y jouissent de plus de faveur.

Écus hollandais. La plupart sont de sinople, probablement à cause des grandes prairies des Pays-Bas, et couverts de pals et de fasces, comme symboles des nombreux canaux et rivières qui arrosent le pays, de sautoirs et de chevrons, qui représentent les digues levées; quelques fleurs de lis et des lions. On rencontre aussi un certain nombre d'*écus* qui remontent à l'époque où la comtesse de Montfort passa dans les Pays-Bas.

Écus polonais. Ils sont presque tous de gueules, couleur nationale, et les pièces d'argent représentent des objets militaires et chevaleresques; les paillis, les portes de champ, les pavillons y indiquent une haute noblesse. Il existe en outre sur ces *écus* un grand nombre de hiéroglyphes, complètement étrangers à la science du blason.

Écus suédois. Ils représentent presque tous des instruments de chasse ou de pêche, des poissons, des fasces et des bandes ondées, remplaçant les rivières, et généralement tout ce qui est analogue aux occupations de la noblesse suédoise.

Écus danois. A cela près qu'ils renferment beaucoup plus d'armes parlantes que les français, ils sont composés de la même façon; les partitions y sont communes et les pièces honorables fréquemment employées.

L'*écu* doit toujours être blasonné d'après la position qu'il occupe sur celui qui le porte et non d'après celle qu'il a pour celui qui regarde. Pour ce dernier, en effet, le côté dextre devient sénestre et réciproquement le sénestre paraît le dextre.

Les proportions géométriques de l'*écu* s'obtiennent en divisant sa largeur en sept parties égales; on ajoute une partie de plus pour sa hauteur, ce qui forme un parallélogramme. Les angles inférieurs sont arrondis d'un quart de cercle, dont le rayon est d'une demi-partie; deux quarts de cercle de même proportion au milieu de la ligne horizontale d'en bas se joignent en dehors de cette ligne et forment la pointe.

Outre les divisions générales et ordinaires de l'*écu* que nous avons énumérées et définies ci-dessus, il en est d'autres plus difficiles à expliquer, parce que les lignes ou traits suivent en se repliant différentes directions. Pour blasonner ces différentes partitions, il faut examiner dans quel sens les lignes partagent le champ et de quels traits principaux elles approchent davantage. Il était difficile de donner des définitions exactes de ces figures extraordinaires. Quelques exemples suffiront pour faire entendre la manière dont on doit les décrire en blasonnant.

Fromberg, en Bavière : mi-coupé, mi-parti vers la pointe, et recoupé d'argent et de gueules.

« On voit ici, ajoute Grandmaison, que l'on prend les demi-traits, l'un qui coupe à demi vers le chef, l'autre qui partit en descendant vers la pointe, et le troisième qui recoupe. »

Augsberg, en Bavière : mi-coupé en pointe, mi-parti, et recoupé vers le chef. — **D'Arpo** : mi-coupé en chef, failli en taillant et recoupé vers la pointe de gueules et d'argent. — **Aldermansteten**, en Souabe : parti d'argent et d'or, enté en pointe d'azur. — **Priesen**, en Misnie : tiercé en pairle d'argent de sable et de gueules. — **Kawsengen**, en Misnie : mi-tranché au-dessous du chef, mi-taillé en remontant vers le chef et retaillé au flanc de l'*écu* d'or et de gueules. — **Talo**, en Brunswick : écartelé en équerre de gueules et d'argent. — **Beurl**, en Styrie : de gueules, à un coude triangulaire d'or, mouvant de l'angle sénestre de l'*écu* en traverse, et recoupant en burelle, rempli de sable; autrement de gueules à une pointe de giron d'or, mouvantée du flanc sénestre de l'*écu* depuis le chef et chargée d'une autre pointe de sable. — **Kollere**, en Poméranie : de gueules vêtu d'argent, ou d'argent à une grande losange de gueules aboutissante aux quatre flancs de l'*écu*. — **Corado**, à Venise : coupé d'argent et d'azur, vêtu de l'un à l'autre, ou coupé d'argent et d'azur, à une grande losange de l'un à l'autre aboutissante aux quatre flancs de l'*écu*. — **Gleisenthal**, en Misnie : de sable à une fasce d'argent déjointe au milieu de l'*écu*, une moitié haussée vers le chef, l'autre abaissée vers la pointe, et accolées par le bout. — **Wodville**, en Angleterre : d'argent, à la fasce-canton à dextre de gueules. — **Yatton**, en Angleterre : d'argent à deux fasces de gueules, la plus haute à dextre fasce-canton. — **Lindecsu-Lizana** : d'azur, au giron d'or mouvant du canton dextre de la pointe, en forme de croissant versé vers la sénestre d'or. — **Heinspach** : tranché, cannelé d'or et d'azur. — **Die Hochsteter**, en Autriche : taillé, cannelé d'or et d'azur. — **Domantz**, en Silésie : d'argent, embrassé de gueules de sénestre à dextre. — **Tamberg**, en Bavière : de gueules à une pointe d'argent mouvante de deux coupeaux ronds. — **Seyboldorf**, en Bavière : taillé, pignonné d'argent et de gueules de trois pièces. — **Kunige**, en Tyrol : tranché d'argent et de gueules, fiché sur l'argent.

ÉCU s. m. (é-ku — à cause de l'*écu* d'armoiries qui figurait sur certaines monnaies). Métrol. Nom donné à plusieurs pièces de monnaie, et notamment à une ancienne pièce française qui valait 3 livres; on s'en servait très-souvent comme d'une unité monétaire : *Un* ÉCU. *Cent* ÉCUS. *Avoir mille* ÉCUS *de rente.*

Rendez-moi, lui dit-il, mes chansons et mon somme,
Et reprenez vos cent *écus*.

LA FONTAINE.

Soixante mille *écus* d'argent sec et liquide
Ont mis notre fortune en un vol bien rapide.

REGNARD.

Soixante mille *écus* nous feraient grand besoin;
Il faut, pour les avoir, mettre tout notre soin.

REGNARD.

Vous pensiez n'y gagner que mille *écus* de rente;
Sachez que la défunte en avait trois fois plus.

VOLTAIRE.

Au fond d'une taverne il fixe sa demeure,
Et gagne, sans bouger, deux mille *écus* par heure.

COLNET.

Loin de les rendre à ton Crésus,
Va boire avec ses cent *écus*.

BÉRANGER.

Guillot devait à son voisin Lucas,
Cent *écus* neufs depuis sept cent soixante.
Remboursement est toujours fâcheux cas;
Guillot niait et principal et rente.

Lucas piqué l'ajourne au tribunal.
« Jurez, Lucas, lui dit le sénéchal. »
Le débiteur lève sa main infâme,
Prêt à jurer; de quoi Guillot confus :
« Ah !.malheureux, dit-il, tu perds ton âme!
— Voire, dit l'autre, et toi tes cent *écus*. »

***

‖ Nom conservé abusivement pour désigner une somme de 3 francs : *Avoir un loyer de mille* ÉCUS. *Dépenser un* ÉCU *pour voir un nouvel opéra.* ‖ Monnaie allemande plus souvent appelée *risdale.* ‖ Monnaie autrichienne qui valait 2 fr. 60. ‖ Monnaie bâloise qui valait 4 fr. 56. ‖ Monnaie de Piémont qui valait 7 fr. 07. ‖ Monnaie de Prusse valant 4 fr. 71. ‖ Monnaie romaine qui valait 5 fr. 38. On l'appelait aussi PIASTRE. ‖ Monnaie sarde qui valait 4 fr. 70. ‖ Monnaie sicilienne qui valait 5 fr. 10. ‖ Monnaie vénitienne qui valait 6 fr. 70. ‖ *Petit écu,* Ancien écu français de la valeur de 3 livres, par opposition à l'écu de 6 livres et par abus. Somme de 3 fr. : *Avec ce* PETIT ÉCU, *tu prendras un cabriolet et tu iras rue des Lombards acheter une drogue; avec ces dix mille francs, tu annonceras ta drogue et... ta fortune est faite.* (J. Janin.) ‖ *Écu de banque* ou *Dollar d'Angleterre,* Monnaie anglaise qui vaut 5 fr. 41. ‖ *Écu blanc* ou *Louis d'argent,* Nom donné aux diverses pièces d'argent frappées sous Louis XIII, et qui valaient 3 livres. 30 sous, 15 sous et 5 sous. ‖ *Écu de cinq francs,* Nom donné vulgairement à la pièce actuelle de 5 fr. ‖ *Écu à la couronne,* Monnaie d'or frappée sous Charles VI et ainsi nommée à cause de la couronne qui se trouvait sur l'écu. ‖ *Écu à la croisette,* Nom donné par le peuple, sous François I[er], aux écus d'or au soleil, parce qu'ils portaient une petite croix carrée. ‖ *Écu à l'étoile poussinière,* Nom plaisamment forgé par Rabelais. ‖ *Écu heaume,* Monnaie frappée sous Charles VI et portant un heaume ou casque sur l'écu. ‖ *Écu à la lanterne,* Monnaie dont parle Rabelais, et qui paraît être un demi-teston d'argent, si toutefois ce n'est un mot forgé, comme l'écu à l'étoile poussinière. ‖ *Écu d'or,* Monnaie frappée par Philippe VI et par Jean II, et dans laquelle le premier de ces princes est représenté tenant un écu parsemé de fleurs de lis. ‖ *Double écu d'or,* Monnaie d'or frappée sous Henri II et portant quatre H couronnés et un croissant, avec cette devise : *Donec impleat orbem.* ‖ *Écu d'or au soleil,* Monnaie frappée sous Louis IX et sous Charles VIII, et portant un soleil au-dessus de la couronne. ‖ *Écu du palais,* Jeton aux armes de France, dont les gens de justice se servaient pour faire leurs calculs. On l'appelait aussi MONNAIE DE LA BASOCHE. ‖ *Écu au porc-épic,* Monnaie d'or fabriquée sous Louis XII et dont l'écu était soutenu par deux porcs-épics, armes de ce prince. ‖ *Écu-quart,* Ancienne monnaie de compte valant 64 sous : *On payait les épices de messieurs du parlement en* ÉCUS-QUARTS. (Acad.) ‖ *Quart d'écu,* Ancienne monnaie d'argent qui valait d'abord 15 ou 16 sous, et qui, plus tard, en a valu souvent davantage : *Tes paroles m'ont semblé si belles, que j'ai daigné les répéter ; mais je ne t'en donnerai pas un* QUART D'ÉCU *de plus.* (Vitet.) ‖ *Écu au sabot,* Monnaie citée par Rabelais et qui doit être un ancien écu d'or dont le champ d'armoiries se rétrécissait par le bas en forme de sabot ou de toupie. ‖ *Écu à la salamandre,* Monnaie frappée sous François I[er] et portant une salamandre de chaque côté de l'écu. ‖ *Écu de six livres,* Ancienne monnaie de France qui valait 5 fr. 80 à l'époque où elle a été supprimée : *Le maréchal de Saxe rompait avec ses doigts un* ÉCU DE SIX LIVRES. (L.-J. Larcher.) ‖ *Écu de trois livres,* Ancienne monnaie de France dont la valeur était tombée à 2 fr. 75. ‖ *Écu-sol,* Nom de la plus ancienne monnaie d'or appelée *écu.*

— Par ext. Argent, richesse ; monnaie : *Il a des* ÉCUS, *beaucoup d'*ÉCUS. *Le second million est plus aisé à gagner que le premier* ÉCU. (J.-J. Rouss.) *La victoire demeure à celui qui a le dernier* ÉCU *dans sa poche.* (Frédéric II.) *Pas un impôt ne se paye dont le premier* ÉCU *ne rentre dans la bourse des juifs.* (Toussenel.) *L'homme est fait pour entasser des* ÉCUS *dans des coffres.* (P. Meurice.) *L'*ÉCU *est devenu, s'il est possible, plus féodal, plus tyrannique que la terre.* (Ledru-Rollin.) *A Paris! dans nul pays l'axiome de Vespasien n'est mieux compris : là, les* ÉCUS *tachés de sang ou de boue ne trahissent rien et représentent tout.* (Balz.) *On ne doit pas demander aux citoyens un* ÉCU *de plus que n'exige le bien commun.* (Guizot.) *La génuflexion devant l'idole ou devant l'*ÉCU *atrophie le muscle qui marche et la volonté qui va.* (V. Hugo.)

Telles gens n'ont pas fait la moitié de leur course,
Qu'ils sont au bout de leurs *écus.*
LA FONTAINE.

Le courtisan, quêteur de faveurs et d'*écus,*
Des rois aux Turcarets promène ses saluts.
VIENNET.

Le but sacré de notre vie,
C'est d'avoir d'*écus* d'or une masse infinie.
A. BARBIER.

. . . Dans ma bourse il ne faut qu'un *écu*
Qui tourne les talons, et le reste est perdu.
A. DE MUSSET.

Oh ! l'estime publique! elle est vers les *écus;*
Elle suit le succès et quitte les vaincus.
PONSARD.

. . . . Ces avares
Se plaignent toujours que les *écus* sont rares,
Et qui prêtent les leurs, au lieu de s'en servir,
Jusqu'à ce que la mort les leur vienne ravir.
E. AUGIER.

— Loc. fam. *Avoir des écus à remuer à la pelle, à compter par boisseaux,* Etre fort riche : *Il semblait que j'*EUSSE DES ÉCUS À COMPTER PAR BOISSEAUX. (Le Sage.) ‖ *N'avoir pas un écu vaillant,* Etre fort pauvre. ‖ *Voici le reste de notre écu* ou *de nos écus,* Se dit en voyant arriver une personne importune ou en annonçant un fait qui doit mettre le comble à une situation ennuyeuse : *Ah! ah!* VOICI *justement* LE RESTE DE NOTRE ÉCU; *je ne vois que chagrin de tous côtés.* (Mol.) ‖ *C'est le père, c'est la mère aux écus, Il a des écus moisis,* Se dit d'un homme, d'une femme qui a beaucoup d'argent comptant et qui en est fort avare. ‖ *Cela ne lui fait pas plus peur qu'un écu à un avocat,* Cela ne lui inspire aucune frayeur, aucune répugnance, il l'accepterait volontiers : *Une bouteille de vin!* CELA NE LUI FAIS PAS PLUS PEUR QU'UN ÉCU À UN AVOCAT.

— Prov. *Vieux amis, vieux écus,* Les vieux amis sont les plus sûrs, comme les vieux écus sont de meilleur aloi.

— Administr. marit. *Écu de mer,* Congé que délivre la douane, dans certains ports du nord de l'Europe, au capitaine d'un bâtiment de commerce qui a déchargé sa cargaison.

— Anc. art milit. *Écu de campagne,* Somme allouée à un cavalier pour les cent cinquante jours de quartiers d'hiver.

— Comm. Papier de petite dimension : *C'est un petit journal imprimé sur* ÉCU, *sur de l'*ÉCU. *Vous prendrez du double* ÉCU *pour faire ces registres.*

— **Encycl.** Numism. La pièce de monnaie qui fut d'abord nommée *écu* reçut cette désignation à cause des armoiries dont elle portait l'empreinte. La première pièce frappée en France, avec l'écusson aux armes, est d'or. Leblanc et, après lui, Abos de Bazinghen l'attribuent au règne de Louis VII; mais M. Lenormant, dans le *Trésor de numismatique* (1846), fait remarquer avec raison que le travail élégant de cette pièce, la forme des caractères l'éloignent certainement de l'époque de Louis VII, et qu'elle doit plutôt avoir été frappée sous celui de saint Louis. Ce qui a fait attribuer cette belle pièce d'or à Louis VII, c'est que ce monarque fut le premier qui sema l'*écu* de France de fleurs de lis sans nombre, qui ne furent réduites à trois que par le roi Charles V; c'est de là que les blasonneurs désignèrent l'écusson aux fleurs de lis sans nombre par le terme consacré : *France-ancien.* Or l'*écu* dont il s'agit porte dans une rosace un écusson aux armes de France-ancien, c'est-à-dire d'azur semé de fleurs de lis sans nombre. On lit en légende circulaire : LVDOVICVS. DEI. GRATIA. FRANCOR. REX. Au revers est une croix fleuronnée, cantonnée de quatre fleurs de lis, avec cette légende : XPΣ (abréviation consacrée du nom du Christ, en grec ΧΡΙΣΤΟΣ) VNICIT (*sic* pour VINCIT). XPΣ. REGNAT. XPΣ. IMPERAT (Le Christ triomphe, le Christ règne, le Christ commande). C'est la première fois qu'on lit cette légende sur les monnaies françaises, où elle fut conservée jusque sous le règne de Louis XVI.

Bien que cette pièce porte tout le caractère distinctif de l'*écu,* il n'est pas certain qu'elle ait circulé sous cette dénomination, et il n'existe aucun titre qui autorise à lui en donner le nom. Leblanc dit que ce dut être 1 fr. ou 1 sol d'or. Philippe de Valois, successeur de Charles le Bel, fit fabriquer sept nouvelles sortes de monnaie, à la sixième desquelles il donna le nom de *denier d'or à l'escu* ou par abréviation *escu.* C'est en 1337 que parurent les premiers de ces *écus;* le roi y était représenté tenant de la main gauche l'*écu* de France-ancien. Ils étaient d'or fin, et on les appela *écus premiers.* En 1347, ils n'étaient plus qu'à 23 carats (environ 968 millièmes) ; on les nommait *écus deuxièmes.* Sur la fin du règne de Philippe de Valois, ils étaient tombés à 21 carats (875 millièmes). Cette monnaie reçut plus tard le nom d'*escus viels,* pour la distinguer des *écus d'or à la couronne* de Charles VI et des *écus au soleil* de Louis XI. L'*écu* d'or de France jouit dans toute l'Europe d'une faveur presque égale à celle du florin.

La Bibliothèque impériale possède un *écu d'or à la chaise,* qui fut frappé par Edouard III, roi d'Angleterre, comme signification de ses prétentions au trône de France ; il représente ce prince assis sur un trône gothique, portant une couronne ouverte fleurdelisée, tenant une épée nue levée de la main droite, et de la gauche un *écu* aux armes de France-ancien, avec cette légende : EDVVARDVS.DEI.GRA.ANGL.FRANCIE.REX. Au revers on voit, dans une rosace, une croix dont chaque branche est terminée par trois trèfles; la rosace est elle-même cantonnée de quatre trèfles; on lit autour de la légende: XPΣ.VINCIT.XPΣ.REGNAT.XPΣ.IMPERAT.

Le roi Jean fit aussi fabriquer sous son règne, de 1350 à 1360, des *écus* d'or qui n'étaient, comme ceux de Philippe de Valois, qu'à 21 carats (875 millièmes).

En 1384, Charles VI fit faire des *écus* qui se distinguèrent des précédents par une couronne surmontant l'écusson aux armes de France-moderne, c'est-à-dire d'azur à trois fleurs de lis seulement (2 et 1). Ils étaient d'or fin et pesaient 3 deniers 4 grains 4/5, à la taille de 60 au marc (le marc équivalait à 244gr,752923, ce qui mettait l'*écu* à la couronne au poids de 4gr,079215). On appela aussi ces pièces simplement *couronnes;* le chroniqueur Froissard les nomme *couronnes de France.* Il fut fabriqué beaucoup de cette nouvelle monnaie sous le règne de Charles VI et sous celui de Charles VII. Elle portait d'un côté l'écusson de France-moderne, surmonté d'une couronne, et de l'autre une croix fleurdelisée, cantonnée de quatre couronnes ouvertes, dans une rosace. La légende de l'écusson était: KAROLVS.DEI.GRATIA. FRANCORVM.REX.; celle de la pile était, comme celle des *écus* précédemment décrits : XPΣ. VINCIT., etc., avec une étoile entre chaque mot.

Par édit de novembre 1417, Charles VI créa une nouvelle sorte d'*écus,* qui ne se distinguent des *écus* à la couronne que par la substitution d'un heaume ou casque fermé dont est timbré l'écusson aux armes de France. Ces *écus* étaient plus pesants que les couronnes; leur taille étant de 48 au marc, ce qui donne pour chaque pièce un poids de 5gr,562567 ; mais ils n'étaient plus d'or fin ; leur titre était à 22 carats (environ 917 millièmes).

Le titre et le poids des *écus* d'or varièrent souvent sous les règnes de Charles VI et de Charles VII; ils subirent aussi quelques changements sous les règnes suivants. Le titre le plus bas fut celui des *écus heaumes* qui vient d'être rapporté; la taille la plus élevée fut de 67 au marc, ce qui mettait la pièce au poids de 3gr,653. Sous Charles VII on fit des *écus* qui n'étaient qu'à 16 carats (666mm,672); mais en 1436 le roi les fit faire d'or fin à la taille de 70 au marc (3gr,496 pour chaque pièce), et depuis cette époque on ne s'écarta guère de ce poids et de ce titre. En 1455 ils étaient à 23 carats 1/8 et de 60 au marc (chaque pièce au titre de 973mm,549, pesant 4gr,079 environ). Louis XI, Charles VIII et Louis XII conservèrent le même titre et ne s'écartèrent que très-peu de ce poids. En 1473, Louis XI les fit faire de 72 au marc, ce qui mettait l'*écu* au poids de 3gr,677.

Le 2 novembre 1475, Louis XI interrompit la fabrication des *écus* à la couronne et la remplaça par celle des *écus* au soleil. On ne sait pourquoi Louis XI mit un soleil au-dessus de la petite couronne surmontant l'écusson de France et supprima les fleurs de lis à côté de l'*écu.* Depuis cette époque on continua de mettre un soleil sur presque tous les *écus* d'or, qui, pour cette raison, furent souvent appelés *écus-sols.* L'*écu* d'or au soleil de Louis XI portait d'un côté l'écusson aux armes de France, surmonté de la couronne royale, et au-dessus un soleil avec cette légende : LVDOVICVS.DEI.GRA.FRANCORVM.REX., un point secret sous le N de *Francorum;* au revers une croix fleuronnée, avec la légende : XPΣ.VINCIT., etc., le point secret sous la dix-neuvième lettre.

Charles VIII continua la fabrication des *écus au soleil* et reprit celle des *écus à la couronne;* mais après lui il ne fut plus frappé que des *écus* d'or au soleil. La Bibliothèque impériale possède un exemplaire d'un *écu* d'or de Charles VIII frappé à Naples lors de la conquête de ce royaume, en 1494. Ce fut le 25 mars, c'est-à-dire trente-cinq jours après l'entrée solennelle de Charles VIII à Naples, que fut commencée la fabrication des monnaies aux coins et armes de ce prince. Ces *écus* étaient du même poids et du même titre que ceux frappés en France : à 23 carats 1/8 et de 70 au marc (chaque pièce à 973mm,5, pesant 3gr,496). Les *écus* napolitains portaient d'un côté l'écusson aux armes de France surmonté de la couronne royale; à gauche un K couronné, à droite la croix potencée des armes du royaume de Jérusalem, avec cette légende, commençant par la croix de Jérusalem : KARLVS.D.G.REX.FRANCORV.SIC.IE. (*Karlus,* pour *Karolus, Dei gratia, rex Francorum, Siciliæ, Jerosolimæ :* Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, de Sicile et de Jérusalem). Au revers était une croix fleurdelisée dans une rosace et sur la branche supérieure un K, avec la légende XPΣ.VINCIT., etc., commençant par une croix de Jérusalem.

A la mort du duc François de Bretagne, en 1488, Charles VIII, en raison de ses prétentions sur cette province, ordonna, par un édit daté de Nantes du 6 avril 1491, la fabrication en Bretagne de monnaies semblables à celles de France; seulement, pour distinguer ces pièces de monnaie de celles des autres provinces, on y plaça des hermines de chaque côté de l'écusson, et au revers la croix fleurdelisée fut cantonnée de quatre hermines surmontées de la couronne royale. Au mois de novembre 1491, la paix étant conclue entre les Bretons et les Français, et le mariage d'Anne, fille du duc François, avec Charles VIII ayant été décidé, on cessa partout en Bretagne de frapper des monnaies au coin de cette princesse.

Louis XII fit fabriquer sous son règne des *écus* et des *demi-écus* d'or au soleil semblables à ceux de ses prédécesseurs. On a de lui un *écu* d'or à son effigie, qui est mentionné par de Thou dans son *Histoire de France;* il porte d'un côté le buste du roi, de profil à droite, la couronne en tête, avec la légende : LVDO. FRAN. REGNIQ. NEAP. REX. (*Ludovicus, Francorum regnique neapolitani rex :* Louis, roi des Français et du royaume de Naples). Au revers est l'écusson aux armes de France, surmonté de la couronne royale avec la légende : ✠ PERDAM BABILLONIS (*sic*) NOMEN (J'anéantirai jusqu'au nom de Babylone). On sait que cette pièce fut faite à l'occasion des démêlés qui divisèrent Louis XII et le pape Jules II; la légende du revers est empruntée aux prophéties d'Isaïe. C'est Rome qui est ici désignée sous le nom de Babylone ; il est à remarquer que les sectes des cathares ou patarins, des albigeois, des vaudois et plus tard les réformateurs du XVI[e] siècle, donnèrent souvent le nom de Babylone nouvelle à la capitale des Etats de l'Eglise.

Le 19 novembre 1510, Louis XII cessa la fabrication des *écus* à la couronne et au soleil et fit faire des *écus* d'or auxquels on donna le nom populaire de *porcs-épics,* à cause des supports de l'écusson aux armes de France, qui étaient deux porcs-épics; ces animaux étaient empruntés à la devise de Louis XII, qui était un porc-épic avec ces mots : COMINVS ET EMINVS (De près et de loin). Les *porcs-épics* étaient d'ailleurs du même titre et du même poids que les *écus* frappés précédemment. Il ne fut fabriqué de ces sortes d'*écus* que sous le règne de Louis XII.

François I[er] reprit la fabrication des *écus* et *demi-écus* d'or au soleil et des *écus* à la couronne, dont le poids et le titre, primitivement identiques à ceux des règnes précédents, subirent par la suite d'assez nombreuses variations. En 1519, leur titre fut abaissé d'un quart de carat (10mm,416) et leur poids affaibli de 1 grain 3/4 (0gr,092951); pour les distinguer des premiers, on plaça un F couronné de chaque côté de l'écusson. En 1538, le titre fut encore abaissé de 3 carats (125 millièmes environ); mais la fabrication de ces *écus* affaiblis ne dura que quelques mois. En 1539, les *écus* furent au titre de 23 carats (958mm,341), au remède de 1/8 (tolérance de 5mm,208 en plus ou en moins), à la taille de 71 1/8 au marc, pesant 2 deniers 16 grains (3gr,399) trébuchant la pièce : ce poids et ce titre furent conservés pendant tout le règne de François I[er] et sous celui de Henri II, son successeur.

François I[er] fit faire des *écus d'or* qui furent appelés *écus à la croisette* à cause de la présence d'une petite croix carrée dans l'écusson, et *écus à la salamandre* à cause des deux salamandres qui accotaient l'*écu.*

Henri II fit fabriquer des *écus, demi-écus* et *quarts d'écu* d'or au même titre que ceux du règne précédent et de poids identiques. On fit des *écus* d'or qui prirent le nom d'*henris,* comme plus tard il y eut des *louis* et des *napoléons.* Ces pièces portaient d'un côté le buste du roi cuirassé, la couronne en tête, avec cette légende : HENRICVS.II.D.G.FRANCOR. REX., et de l'autre côté une croix formée de quatre H couronnés, cantonnée de croissants et de fleurs de lis, avec la légende : DVM.TOTVM.COMPLEAT.ORBEM (Jusqu'à sa plénitude). On sait que ces mots étaient la devise de Henri II, qui avait pris pour emblème un croissant. Ces henris d'or, dont il y eut des doubles et des demis, sont exclusivement particuliers au règne de Henri II.

Le 31 janvier 1548, ce monarque rendit un édit par lequel il était ordonné « qu'aux *écus* et *demi-écus* au soleil on mettrait son effigie *d'après le naturel,* ayant la couronne en tête et pour légende : HENRICVS D. G. FRANCORVM REX; de l'autre côté, l'écusson aux armes de France surmonté de la couronne royale; de chaque côté de l'*écu* un H couronné et la légende ordinaire : XPΣ VINCIT, etc., et à la fin le millésime. » Depuis cette époque, chaque monnaie porta toujours la date de sa fabrication, et de plus un chiffre romain placé après son nom pour indiquer si elle était la première, la seconde, etc., de ce nom. Cette indication s'était déjà trouvée sur quelques pièces de François I[er] et même de Louis XII, mais ces pièces étaient exceptionnelles. Ce ne fut une règle qu'à dater de l'édit de 1548.

On n'a aucune sorte d'*écus* ni de monnaies d'or du règne de François II, de 1559 à 1560; il n'en faudrait pas conclure cependant qu'il n'en a pas été fabriqué ; on sait au contraire qu'il fut frappé beaucoup de pièces posthumes de Henri II, les troubles politiques qui agitèrent le règne de François II et même le commencement de celui de Charles IX n'ayant pas permis de graver de nouveaux coins. On se servit donc des coins qui portaient le nom de Henri II, en changeant la date; ce ne fut que le 17 août 1561 que cessa la fabrication des monnaies à l'effigie de Henri II et qu'on commença à se servir des chiffres de Charles IX. La Bibliothèque impériale possède un teston d'argent et un henri d'or à cette date de 1561, cette dernière pièce frappée à Saint-Lô, ainsi que l'indique la lettre monétaire C.

Sous Charles IX, le poids des *écus* d'or fut diminué de 1 grain (0gr,003472). Sous Henri III le poids et le titre des *écus* et des *demi-écus* furent maintenus, comme sous le règne précédent, à 23 carats (958 millièmes environ), au remède de 1/4 (tolérance de 10mm,415 en plus ou en moins) et de 72 1/2 au marc, ce qui les mettait au poids trébuchant de 3gr,362 la pièce. On trouve aussi des doubles et des quadruples *écus* d'or de Henri III, bien qu'il n'en soit pas fait mention dans les ordonnances. C'est sous le règne de ce prince qu'on fit des coupures du franc d'or en monnaie d'argent; on les appelle *quarts* et *demi-quarts d'écu.* Le cardinal de Bourbon, proclamé roi par les ligueurs sous le nom de Charles X, Henri IV et Louis XIII firent fabriquer des *écus* d'or et des

quarts d'*écu* d'argent, au même poids et au même titre que précédemment. Sous le règne de Louis XIII, en l'année 1641, l'*écu* d'or cessa de porter ce nom pour prendre celui de *demi-louis*, le *double écu* fut le *louis* et le *quadruple écu* fut le *double louis*. Il est bon de faire observer que partout où il est parlé d'*écus* dans les ouvrages ou traités antérieurs à 1641, il faut toujours l'entendre de l'*écu d'or*, et que depuis cette époque, à moins de désignation formelle, il ne s'entend plus que de l'*écu d'argent* ou du louis d'argent, qui s'est en quelque sorte approprié le nom d'*écu*.

Les derniers *écus d'or*, dont la fabrication date de l'an 1600, au titre de 23 carats 8/32 (969 millièmes) et du poids de 62 grains (3^{gr},300), avaient pour type une croix cordonnée et fleurdelisée; au revers, l'*écu* aux armes de France surmonté d'une couronne. La valeur réelle de ces *écus* serait aujourd'hui de 10 fr. 62 à 10 fr. 65, celle des *doubles écus*, ou *louis* de 21 fr. 40 à 21 fr. 46, enfin celle des *quadruples écus* ou *doubles louis*, de 42 fr. 96 à 43 fr. 08.

Les premiers *écus* d'argent furent les divisions de l'*écu* d'or, quarts et demi-quarts d'*écu*, frappés en 1580 sous le règne de Henri III; les quarts d'*écu* étaient à 11 deniers d'argent fin (917 millièmes), du poids de 7 deniers 12 grains (9^{gr},561), valant 15 sols, et les demi-quarts d'*écu* en proportion. On donna le nom de *quart d'écu* à cette monnaie, parce qu'elle valait 15 sols, c'est-à-dire le quart de l'*écu* d'or fixé à 60 sols en 1575. Pour faire connaître que le *quart d'écu* d'argent ne valait que le quart de l'*écu* d'or, on mit dans le champ le chiffre romain IIII, séparé par l'écusson aux armes, et sur le demi-quart ou huitième d'*écu* on plaça de la même manière le chiffre VIII. Cette monnaie avait pour type une croix fleurdelisée avec la légende : HENRICVS.III.D.G.FRANC.ET.POL.REX (Henri III, roi de France et de Pologne), et le millésime; au revers, l'écusson aux armes de France surmonté de la couronne royale; de chaque côté, comme il vient d'être dit, les chiffres, séparés par l'écusson, indiquant la valeur de la pièce, et pour légende : SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDICTVM (Que le nom du Seigneur soit béni). Sous le règne de Henri III, en 1577, l'*écu* de 60 sols fut, sur l'avis de la cour des monnaies, substitué à la livre comme monnaie de compte; mais Henri IV, par édit du mois de septembre 1602, rétablit le compte à la livre et abolit celui à l'*écu*.

Louis XIII, par édit de septembre 1641, ordonna la fabrication des *écus blancs* ou *louis d'argent*; il en fut fait de quatre sortes : des louis de 60 sols, de 30, de 15 et de 5 sols. De ces quatre monnaies, il n'y eut que le louis de 5 sols qui garda sa première dénomination; le louis de 60 sols prit bientôt le nom d'*écu*, et les deux autres furent appelés simplement pièces de 30 et de 15 sols. La pièce de 30 sols était la moitié de l'*écu*, celle de 15 sols le quart, et le louis de 5 sols le douzième. Cette nouvelle monnaie, dont les types furent fournis par le célèbre graveur Warin, portait d'un côté l'effigie du roi regardant à droite, avec la légende : LVDOVICVS.XIII.D.G.FR.ET.NAV.REX., et de l'autre côté l'écusson aux armes de France, surmonté de la couronne royale, et la légende : SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDICTUM, le millésime à la suite, et en exergue la lettre monétaire. Toutes ces pièces furent fabriquées au moulin; jamais, depuis le temps des Grecs et des Romains, les monnaies n'avaient été aussi belles et aussi bien faites; elles avaient même sur les belles monnaies antiques un avantage, celui de présenter à leur circonférence un grènetis qui ne permettait pas de les rogner sans que cette fraude fût immédiatement remarquée. L'*écu* et ses divisions étaient au titre de 11 deniers de fin (917 millièmes), au remède de 2 grains (tolérance de 7 millièmes); le poids de l'*écu* était de 21 deniers 8 grains trébuchants (27^{gr},295), celui des moitiés, quarts et douzièmes en proportion.

La Catalogne s'étant donnée à la France en 1641, il fut frappé des *écus* et subdivisions de l'*écu* à Barcelone, à Girone et dans quelques autres villes de cette province, au coin de Louis XIII; l'écusson du revers de ces pièces porte pour légende : CATALONIÆ.COMES.; d'autres : CATALONIÆ.PRINCEPS.

Sous Louis XIV, la fabrication des *écus* et de ses subdivisions continua comme sous le règne précédent. Pour les facilités du commerce avec la colonie du Canada, on fit des pièces de 15 et de 5 sols d'argent, sur lesquelles on remplaça la légende du revers : SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDICTVM par celle : GLORIAM.REGNI.TUI.DICENT (Ils raconteront la gloire de ton règne). En 1685 on fabriqua pour les pays conquis sur les Flandres de nouvelles especes d'argent de 4 livres, de 2 livres, de 1 livre 10 sols et de 5 sols; ces pièces prirent le nom d'*écus de Flandre* ou *caramboles*; leur titre était à 10 deniers 7 grains (858 millièmes), c'est-à-dire inférieur de 17 grains (59 millièmes) à celui des *écus* blancs. Pour distinguer les nouveaux *écus*, qui n'eurent cours que dans les provinces des Pays-Bas, on écartela de Bourgogne l'*écu* de France. Sur plusieurs de ces pièces l'*écu* est placé entre deux palmes ou sur le sceptre, et la main de justice croisée derrière l'*écu*. C'est parce que la maison de France prétendait à la Flandre comme représentant les ducs de Bourgogne, que l'*écu* de France fut écartelé de celui de Bourgogne. Sous les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, les monnaies subirent beaucoup de variations dans leur valeur; les *écus* suivirent naturellement les vicissitudes du système monétaire; nous nous bornerons à indiquer, d'après les tables de Bonnet, les titres, poids et valeurs des principales espèces de la nature qui nous occupe en ce moment et que l'on est le plus exposé à rencontrer dans les collections.

1701. *Ecus* dits *aux armes*, au titre de 10 deniers 23 grains (913 millièmes), pesant 7 gros le grain (27^{gr},100); valeur réelle : 5 fr. 42; face : effigie du roi regardant à droite, avec la légende : LVD.XIIII.D.G.FR.ET.NAV.REX; revers : l'*écu* aux armes de France sommé de sa couronne et posé sur le sceptre, et la main de justice passée en sautoir derrière l'*écu*, avec la légende : SIT.NOMEN., etc.

1704. *Ecus* dits *aux huit* L, au même titre et au même poids que les précédents, à l'effigie du roi, portant au revers huit L adossés deux à deux, en forme de croix couronnée à chaque extrémité et cantonnée de quatre fleurs de lis.

— *Demi-écus* ou pièces de 30 sols, division du précédent, même titre et en proportion de poids, sur lesquels le buste du roi est remplacé par une fleur de lis épanouie, les huit L au revers comme aux *écus*.

1715. *Ecus* dits *aux trois couronnes*, au même titre, pesant 7 gros 68 grains (30^{gr},450); valeur réelle : 6 fr. 09; ayant pour empreinte l'effigie du roi et au revers trois couronnes, base à base, cantonnées de trois fleurs de lis.

1716. *Ecus* dits *aux armes*, au même titre et au même poids que les précédents, à l'effigie de Louis XV et à l'*écu* aux armes de France seulement.

1718. *Ecus* dits *de Navarre*, au même titre, pesant 6 gros 26 grains (24^{gr},350); valeur réelle : 4 fr. 87; à l'effigie du roi, portant au revers l'*écu* aux armes de France et de Navarre, sommé de la couronne royale.

1720. *Ecus aux armes*, même titre et même poids que les précédents, à l'effigie du roi, portant au revers l'*écu* de France seulement, surmonté d'une couronne.

1724. *Ecus aux lis*, même titre de 913 millièmes, pesant 6 gros 9 grains (23^{gr},450); valeur réelle : 4 fr. 69; à l'effigie du roi, cuirassé, tête laurée, présentant au revers quatre fleurs de lis, base à base, couronnées à chaque extrémité et cantonnées des lettres L doubles.

1726. *Ecus* de 6 livres *aux armes*, dont la fabrication fut ordonnée par édit de janvier 1726, au cours primitif de 5 livres, porté à 6 par arrêt du conseil du 26 mai suivant, avec divisions en demi, cinquième, dixième et vingtième en proportion; titre : 10 deniers 21 grains (906 millièmes); poids : 7 gros 48 grains (29^{gr},350); valeur réelle : 5 fr. 82. Ces *écus* portaient d'un côté l'effigie du roi Louis XV et au revers l'*écu* de France couronné entre deux palmes, avec la légende : SIT. NOMEN, etc., et sur la tranche la devise : DOMINE, SALVUM FAC REGEM. Ces légendes sont celles des *écus* ci-dessus décrits depuis 1685, époque à laquelle l'application du système inventé ou importé par l'ingénieur Castaing permit de marquer les pièces sur la tranche pour prévenir la fraude des rogneurs.

1791. *Ecus* dits *constitutionnels*, au même titre et au même poids que ceux de 1726, ayant pour type l'effigie de Louis XVI, *roi des Français*, et au revers le génie de la France debout, de profil à droite, gravant sur des tables appuyées sur un autel le mot CONSTITUTION; de chaque côté de la figure un faisceau surmonté du bonnet phrygien et un coq; légende : REGNE DE LA LOI.

1793. *Ecus* dits *républicains*, mêmes titre, poids et valeur que les précédents, ayant pour type le génie de la France décrit ci-dessus, et au revers la valeur de la pièce, au milieu d'une couronne de chêne, avec la légende : REPUBLIQUE FRANÇAISE, et à l'exergue : L'AN II.

Sur la ranche des *écus constitutionnels* on avait gravé ces mots : LA NATION. LA LOI. LE ROI. Sur celle des *écus* républicains, on mit les mots : LIBERTÉ. EGALITÉ, séparés par des ornements avec le bonnet phrygien et le niveau.

Les *demi-écus* ou *écus* de 3 livres étaient au même titre de 906 millièmes, mais les pièces de 30 et de 15 sols, quarts et huitièmes de l'*écu* de 6 livres, ne furent fabriquées qu'à 8 deniers de fin (667 millièmes), au poids de 2 gros 44 grains et 1 gros 22 grains (10 grammes et 5 grammes); leur valeur réelle ne serait que de 1 fr. 41 et 0 fr. 70.

Indépendamment de ces pièces, il en est d'autres dont il a été frappé une petite quantité ou qui ont fini par disparaître au point de ne pouvoir plus être mentionnées que comme curiosités numismatiques; elles sont recherchées par les amateurs pour leurs collections, et leur prix fort élevé est tout à fait hors de proportion avec leur valeur intrinsèque. Parmi ces pièces nous nous contenterons d'indiquer les suivantes :

Ecu d'or d'Anne de Bretagne, représentant cette princesse en pied, la couronne en tête, assise sur un trône, revêtue du manteau royal brodé de fleurs de lis et d'hermines, tenant de la main gauche le sceptre, et de la droite une épée nue. Légende : ANNA.D.G.FRAN.REGINA.ET.BRITONVM.DVCISSA (Anne, par la grâce de Dieu, reine des Français et duchesse des Bretons). Au revers est une croix cantonnée de quatre hermines surmontées de la couronne royale, avec la légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM, dont chaque mot est séparé du suivant par une hermine.

Autre *écu* d'or semblable au précédent, portant le millésime de 1498 et la lettre monétaire N, marque de la monnaie de Nantes.

Ces deux pièces paraissent avoir été frappées en Bretagne pendant l'intervalle qui sépara la mort de Charles VIII du second mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII. La date que porte l'une d'elles est fort remarquable, car on sait que, bien que certaines monnaies de François I^{er} aient un millésime, ce fut seulement sous le règne de Henri II qu'elles durent porter la date de leur fabrication. Il est donc probable qu'Anne de Bretagne, en faisant dater sa monnaie, a voulu laisser un souvenir de l'autorité qu'elle exerça seule en Bretagne pendant son veuvage; quant au titre de reine de France qu'elle y associe à celui de duchesse, on sait qu'elle avait le droit de le porter, ce titre étant imprescriptible et ne se perdant jamais, même après déchéance.

Ecu d'or au soleil, frappé sous François I^{er} en Dauphiné, à l'*écu* de France écartelé de celui du Dauphiné et portant de chaque côté la lettre monétaire R, qui était la marque de la monnaie des Romains; au revers on trouve un I ou un F, qui sans doute était le différent de l'officier monétaire.

Ecu d'or au soleil, frappé à Nantes sous le même règne, à l'*écu* couronné et surmonté du soleil, placé entre deux hermines surmontées de la couronne royale, avec cette légende : FRANCISCVS.D.G.FRANCOR.REX.BRITANIE.DVX. (François, par la grâce de Dieu, roi des Français, duc de Bretagne). Au revers, une croix fleurdelisée, cantonnée de deux hermines et de deux F couronnés, avec la légende : DEVS.IN.ADIVTORIVM.MEVM.INTENDE. (Seigneur, venez à mon secours). Cette légende, tirée du *Psaume* LXIX, v. 2, est terminée par la lettre N, marque de la monnaie de Nantes; elle présente à son autre extrémité un signe en fer de lance, qui est sans doute le différent de l'officier monétaire.

Ecu d'or au soleil, frappé à Toulouse, ainsi que l'indique la lettre M, et dont l'écusson est accoté de deux salamandres couronnées; la croix fleurdelisée du revers est aussi cantonnée de deux F et de deux salamandres couronnées; les légendes sont, des deux côtés, celles des *écus* d'or au soleil du règne de François I^{er}.

Ecu d'or au soleil, frappé à Milan, semblable aux *écus* frappés en France, à l'exception de la légende de la face, ainsi conçue : FRANCISCVS.D.G.FRANCOR.REX.DVX.M.(François, par la grâce de Dieu, roi des Français, duc de Milan). La légende de la pile présente, avant la première lettre, la guivre de Visconti.

Ecu d'or, fabriqué à Gênes, présentant d'un côté le coupe-tête de Gênes, surmonté d'un soleil, placé entre un F couronné et une fleur de lis, avec la légende : FRANCISCVS.DEI.GRA.REX.FRANCOR. Au revers, une croix fleurdelisée, avec la légende : ✠ CONRADVS.REX.ROMANOR. (Conrad, roi des Romains). A la suite de cette légende sont les lettres FA, qui paraissent être un différent monétaire.

Sous le règne de Louis XII, la formule *Conradus* avait disparu des *écus* frappés à Gênes, et l'un des côtés était occupé par les armes royales; sous François I^{er}, les deux types génois reparurent et la légende *Conradus* y fut rétablie comme aux temps de liberté de la république de Gênes, qui tenait de Conrad II, depuis 1139, le droit de monnaie et de glaive, *jus monetæ et gladii*.

Des *écus* d'or au soleil, frappés à Lyon en 1564 sous le règne de Charles IX, sont remarquables par cette particularité, que le monogramme XPΣ y est remplacé par le mot CHRISTVS ou CRISTUS dans la légende du revers.

L'*écu* d'or de Charles X, émis sous la Ligue, est aussi très-curieux; il en fut frappé en 1595 avec cette date, c'est-à-dire un an après l'entrée de Henri IV à Paris et six ans après la mort du cardinal de Bourbon, par les ordres du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, qui ne fit sa paix avec le roi de France qu'en 1598. Ces *écus* portent le différent monétaire de l'atelier de Nantes, qui était alors le chiffre 99.

Quelques quarts et demi-quarts d'*écu* d'argent, frappés en Béarn sous le règne de Henri IV, sont recherchés des amateurs; ces pièces sont rares. La légende : CHRISTUS REGNAT, etc., y est remplacée par celle des rois de Navarre, prédécesseurs de Henri IV : GRATIA.DEI.SVM.QVOD.SVM. (Par la grâce de Dieu, je suis ce que je suis). On y remarque les monogrammes DB (*Dominus Benearni*), et DBL (*Dominus Bigorri Lemovicensis*); on sait que les provinces de Bigorre et du Limousin faisaient partie des Etats d'Albret et de Bourbon.

Nous ne prétendons pas donner la nomenclature de tous les *écus* rares et curieux, aujourd'hui fort difficiles à trouver et que le hasard seul peut faire découvrir, en dehors des collections d'amateurs, où ils sont précieusement conservés. Nous fermerons cette liste déjà longue, quoique très-incomplète, en indiquant : l'*écu* de 4 livres 16 sols, dont la fabrication fut ordonnée par édit de Louis XIV en 1709; l'*écu* de 5 livres ou louis d'argent, à l'effigie de Louis XV, frappé en exécution de l'édit de décembre 1715; l'*écu* de 4 livres, dont la fabrication fut ordonnée par un édit de septembre 1724; l'*écu* de 6 livres, frappé en 1786 sous le ministère de M. de Calonne et auquel les amateurs ont donné le nom d'*écu de Calonne*.

Beaucoup de grands feudataires de la couronne firent frapper des *écus* à l'imitation des rois de France. On trouvera leur désignation consignée dans le très-remarquable ouvrage de M. Poex d'Avant, ***Monnaies féodales de France*** (Paris, 1858).

Les derniers *écus* furent ceux dits *républicains*, qui ont été décrits ci-dessus; l'adoption du système décimal pour les monnaies les fit remplacer par la pièce de 5 fr. et ses divisions, 2 fr., 1 fr., demi-franc et quart de franc; la dénomination d'*écu* resta longtemps à la nouvelle pièce qu'on appela *écu* de 5 fr. Les *écus* de 6 livres et ses fractions continuèrent de circuler concurremment avec les nouvelles espèces jusqu'à la fin de 1834, époque à laquelle fut achevée leur démonétisation, ordonnée par la loi du 14 juin 1829. C'est à dater du 1er octobre 1834 que ces pièces cessèrent d'avoir cours et ne furent plus reçues au change des monnaies que pour leur valeur intrinsèque, suivant leur poids et leur titre. Cette refonte fut très-onéreuse pour l'Etat à cause de la perte considérable que le frai de ces anciennes monnaies avait occasionnée, circonstance qui fut exploitée par la fraude au préjudice du Trésor; des *écus* de fabrication récente étaient altérés, rognés et mêlés avec de grandes quantités de vieux *écus* versés au change des monnaies, ce qui ne permettait pas, le plus souvent, de découvrir la fraude.

L'usage des *écus* fut si généralement adopté et dura si longtemps que, malgré leur disparition totale, leur dénomination est restée dans le langage familier comme synonyme de 3 fr. On dit volontiers 1,000 *écus* pour 3,000 fr. On l'emploie aussi pour exprimer la pensée d'un payement en espèces monnayées; on dit qu'une marchandise est payable en *écus* pour signifier que le solde n'en peut être réglé autrement qu'en espèces sonnantes. Il est encore employé dans le sens de fortune, d'avoir, d'aisance : il a des *écus*; le bonhomme aux *écus*, etc. Mais dans les actes publics et authentiques, son emploi est proscrit et l'on ne peut faire usage que des termes monétaires consacrés par la législation existante, le franc et les centimes.

— ETRANGER. L'*écu* de France jouit d'une très-grande faveur en Europe dès la première apparition de ces pièces, et beaucoup d'Etats en firent fabriquer à notre imitation. L'*écu* n'eut pas partout la même valeur; dans quelques pays, il fut fabriqué en or, dans la plupart en argent; de ces pays il en est qui sont restés fidèles à leur ancien système monétaire, d'autres qui ont suivi la France dans l'adoption du système décimal et ont, comme elle, démonétisé leurs anciennes espèces. Nous aurons soin d'indiquer, dans la liste ci-après, où les nations faisant usage de l'*écu* sont classées dans l'ordre alphabétique, celles qui ont retiré les espèces de la circulation. Nous nous attacherons moins à faire connaître les anciennes monnaies disparues du commerce et passées à l'état de curiosités numismatiques, qu'à donner exactement, d'après des documents authentiques puisés aux meilleures sources, la valeur réelle des pièces qui circulent aujourd'hui dans différents Etats du globe sous la dénomination d'*écu*.

— *Allemagne*. *Ecu de convention* ou *risdale*, ayant cours pour 1 florin 1/2, ayant pour type l'effigie de l'empereur et au revers l'aigle impériale, chargée en cœur de l'écusson aux armes particulières de la maison d'Autriche. On lit sur la tranche la devise VIRTUTE ET EXEMPLO, ou CLEMENTIA ET JUSTITIA. Ces pièces furent frappées en argent, conformément à la convention passée le 21 septembre 1753 entre les maisons d'Autriche et de Bavière, et à la suite de laquelle le système monétaire fut établi uniformément dans toute l'Allemagne. Les *écus* de convention étaient au titre de 13 loths 6 grains (833 millièmes ou 10 deniers), du poids de 28^{gr},05; leur valeur réelle est de 5 fr. 03; leur valeur courante, de 5 fr. 17. Ils n'ont pas été démonétisés et continuent à circuler, mais avec perte, dans les Etats de la Confédération germanique, qui ont conclu, le 24 janvier 1857, un traité pour l'établissement d'un système monétaire uniforme. D'après ce traité, les Etats de la Confédération germanique, moins les villes hanséatiques et les deux Mecklembourg, sont divisés en trois zones qui, indépendamment des monnaies particulières à chaque zone, ont adopté une monnaie d'argent dite *d'association*, qui a cours dans le territoire de chaque Etat : c'est le thaler et le double thaler. Ces nouvelles monnaies sont au titre de 900 millièmes.

Antérieurement à la convention de 1753, les différents cercles et villes impériales d'Allemagne avaient aussi leurs monnaies particulières. On voit des *écus de convention* de Hambourg, portant d'un côté l'aigle impériale à deux têtes surmontées d'une couronne, et au revers l'inscription : MON.HAMBURGENSIS AD LEGEM IMPERII, au milieu d'un cartouche surmonté d'une forteresse à trois tours, représentant les armes de la ville. Sur des pièces antérieures, cette forteresse est posée

dans un cartouche surmonté d'un trophée et soutenu quelquefois par deux lions. Autour se lit l'inscription ci-dessus.

Les *écus de convention* de Francfort ont également pour type l'aigle impériale, mais à une seule tête couronnée, avec la légende : NOMEN DOMINI TURRIS FORTISSIMA ; au revers, une croix fleuronnée ou la désignation de la valeur de la pièce; sur plusieurs, l'empreinte de la ville.

Les *écus de convention* de Ratisbonne ont pour type l'effigie de l'empereur et au revers l'empreinte de la ville, avec la légende : MONETA REIP. RATISP.

Ceux de Nuremberg sont également à l'effigie de l'empereur, avec l'empreinte de la ville au revers ou l'aigle impériale chargée en cœur de l'écu aux armes. On voit aussi des anciens *écus de constitution* aux mêmes empreintes.

Les *écus de convention* de Cologne ont pour type l'effigie de l'électeur archevêque, et au revers la légende : NON MIHI SED POPULO, au milieu d'une gloire. Sur d'autres on voit un écu à trois couronnes, qui sont les armes de la ville; cet écu est soutenu par deux lions, dont un ailé et surmonté d'un chapeau empanaché. Ces empreintes varient; on en trouve aussi qui représentent les trois mages visitant l'enfant Jésus, ou l'image de la Vierge.

Les *écus de convention* de Brandebourg-Anspach sont à l'effigie du prince électeur, avec l'écu aux armes au revers et la légende : SECURITATI PUBLICÆ.

Ceux de Bavière représentent la Vierge avec la devise : PATRONA BAVARIÆ, et au revers l'écu aux armes, avec la désignation des titres du prince; les écus de fabrication postérieure à 1800 portent en outre, du côté de l'écu, la légende : PRO DEO ET POPULO, au lieu de : CLYPEUS OMNIBUS IN TE SPERANTIBUS.

Les *écus de Wurtemberg* portent, du côté des armes, la légende : PROVIDE ET CONSTANTER.

On peut aussi reconnaître les *écus de convention* des différents cercles à l'inscription : AD NORMAM CONVENTIONIS, et à celle-ci : FEINE MARK, qui s'y rencontrent très-souvent du côté de l'écusson aux armes, notamment sur les monnaies de Saxe, de Wurtemberg, de Hanovre, de Brandebourg-Anspach et de Baireuth, de Francfort, de Bade-Durlach, etc. Les légendes qui règnent autour de la pièce, du côté de l'effigie, indiquent le pays auquel ces monnaies appartiennent.

Antérieurement à la convention de 1753, il y avait des *écus* dits *de constitution*, au titre de 14 loths 4 grains (889 millièmes, ou 10 deniers 16 grains), dont la valeur réelle était de 5 fr. 56 environ et la valeur courante de 5 fr. 68 à 5 fr. 70. Il n'en reste plus qu'un très-petit nombre en circulation. Ces *écus* ne diffèrent des *écus de convention* que par le millésime d'abord, qui est antérieur à 1753, et ensuite parce que, du côté de l'effigie, on voit à droite un petit écusson aux armes, et à gauche la Vierge tenant l'enfant Jésus; ces empreintes sont peu apparentes. Parmi ces *écus*, qui tendent à devenir extrêmement rares, il convient de signaler :

L'*écu de constitution* de Hambourg, ayant pour type l'aigle impériale et au revers la forteresse à trois tours soutenues par deux lions, avec la légende : MONETA NOVA HAMBURGENSIS.

Celui de Brandebourg-Bayreuth et de Brandebourg-Anspach, à l'effigie du margrave, avec l'écusson aux armes au revers, surmonté d'une couronne, soutenu quelquefois par deux lions ou entouré de deux branches de laurier. On voit sur plusieurs les mots BAYREUTH ou ANSPACH à l'exergue.

Plus rares encore sont les *écus vieux* de Nassau-Weilburg, fabriqués d'argent presque pur, à l'effigie et aux armes, du poids de 25gr,85, d'une valeur réelle de 5 fr. 53, d'une valeur courante de 5 fr. 65. Plusieurs pièces de cette nature, soumises à l'essai, ont donné le titre de 976 millièmes en moyenne.

— *Argentine* (*république*). *Ecu*, monnaie de compte dite *scudo d'oro*; il n'existe que des quadruples d'or, des demis, quarts et huitièmes de quadruple, monnaies d'or au titre de 868 millièmes. Le huitième de quadruple est donc le *scudo d'oro* ou *écu* d'or de Buenos-Ayres. Le quadruple, du poids de 27 grammes, a une valeur intrinsèque de 80 fr. 54, une valeur courante de 83 fr. 38 ; les demis, quarts et huitièmes en proportion.

— *Angleterre. Ecu de banque* ou *dollar de 5 schellings*, provenant de piastres espagnoles refrappées sans refonte, émis en 1804. V. DOLLAR.

— *Autriche. Ecu de constitution* et *écu de convention de* 1753, semblables à ceux que nous avons mentionnés pour l'Allemagne.

— *Bâle.* Antérieurement à l'adoption du système monétaire conforme à celui de la France, le canton de Bâle avait pour monnaie d'argent l'*écu* de 40 batz, au titre de 900 millièmes, du poids de 29gr,480, d'une valeur courante de 5 fr. 89; l'*écu* de 30 batz, au titre de 878 millièmes, pesant 23gr,390, valant 4 fr. 50, et l'*écu* de 15 batz, en proportion du précédent.

— *Brésil. Ecu d'or* (*escudo*) ou pièce de 20,000 reis, au titre légal de 916 millièmes, pesant 17gr,926, d'une valeur réelle de 56 fr. 31, d'une valeur courante de 56 fr. 70; des demis et quarts d'*écu* en proportion de poids et de valeur, ou pièces de 10,000 et de 5,000 reis.

— *Espagne. Ecus d'or* dits *petits écus* ou *quarts de pistole*, fabriqués au titre de 849 millièmes et ayant cours pour 20 réaux de vellon (5 fr. 44), à l'effigie du souverain et portant au revers l'écu aux armes, sommé de la couronne et entouré du collier de la Toison d'or. Il y a de ces pièces anciennes qui sont à deux titres différents, l'un de 906 millièmes, l'autre de 891; le premier de ces titres est celui des pièces antérieures à 1772, le second celui des *petits écus* des fabrications de 1772 à 1785. Depuis 1785 ils ont été fabriqués à 849 millièmes, comme il est dit ci-dessus. Ces *petits écus* constituent la monnaie d'or dite *provinciale*, ainsi nommée parce qu'elle ne se frappait qu'en Espagne, tandis que les pistoles se fabriquaient dans la Péninsule et en Amérique.

La valeur de ces pièces est, suivant la différence des titres, savoir : antérieurement à 1772, valeur intrinsèque, 5 fr. 24, valeur courante, 5 fr. 30; de 1772 à 1785, valeur intrinsèque, 6 fr. 14, valeur courante, 5 fr. 20; depuis 1785, valeur intrinsèque, 4 fr. 92, valeur courante, 4 fr. 95.

La pièce de 2 *écus* prit le nom de pistole ; il fut frappé aussi des pistoles de 4, de 8 *écus*, et des doublons de 4 et de 8 *écus*. V. DOUBLON et PISTOLE.

Ecu d'argent, pièce de fabrication moderne, au titre de 900 millièmes, pesant 13gr,145, d'une valeur de 2 fr. 60.

— *Etats ecclésiastiques.* Le premier pape qui fit frapper des *écus* d'or (sauf l'antipape Clément VII) fut Jean XXIII (Balthazar de Coscia ou Cossa, né à Naples) [1410 à 1415]. Il fit mettre au droit l'écusson de ses armes, surmonté de la tiare : d'argent à trois bandes de sinople, au chef de gueules chargé d'une *cuisse* (*coscia*) et jambe du champ ; ces armes sont parlantes, avec la légende : IOHES (pour *Johannes*) PP (*papa*) VIGESIMVS.III (Jean XXIII, pape). Au revers étaient les clefs de saint Pierre en sautoir, avec la légende : ✠ SANCTISS.PETRVS ET PAVLVS (Les très-saints Pierre et Paul). Jules II, de 1503 à 1513, paraît être le premier pontife qui fit mettre son effigie sur les *écus* d'or. Ces diverses pièces varient à l'infini dans leurs empreintes; aussi les regarde-t-on plutôt comme des médailles que comme des monnaies; les unes représentent la vue d'un port ou d'une place, l'intérieur d'une église, l'extérieur d'un temple, l'ange conducteur, etc.; d'autres, des inscriptions diverses; mais, au moyen de l'*écu* aux armes gravé au revers, il est toujours facile de distinguer ces pièces des monnaies des autres pays.

Aucune nation n'offre autant de variations, surtout pour les monnaies antérieures à 1750 ; ce n'est guère que depuis cette époque qu'on remarque un peu de stabilité dans les types. Toutes les monnaies d'or et d'argent de Rome qui portent l'empreinte du Saint-Esprit au milieu d'une gloire, avec la légende : VENI, LUMEN CORDIUM, ou celle-ci : UBI VULT SPIRAT, et d'autres plus anciennes, ont été fabriquées pendant la vacance du saint-siége; ce type invariable distingue ces pièces de celles frappées par les papes. Alors l'*écu* aux armes, au lieu d'être surmonté de la tiare, est sommé d'un chapeau de cardinal et presque toujours posé sur une croix de Malte ; on lit autour de la pièce l'inscription : SEDE VACANTE.

En 1853, il n'existait dans la circulation, en monnaie d'or, que des pièces de 5 et de 10 *écus* ; celles de 5 *écus*, du pontificat de Pie VII, étaient de 896 millièmes, pesant 8gr,700, et valaient 26 fr. 80. Par décret du 5 janvier 1835, la république romaine fit frapper des pièces d'or de 5 *écus* au même titre et au même poids et des pièces de 10 *écus* en proportion. Par édits des 21 juin 1853 et 14 avril 1858, la pièce d'or d'un *écu* (*scudo*) fut fixée au poids de 1gr,734 et fabriquée au titre de 900 millièmes; sa valeur réelle est de 5 fr. 36, sa valeur courante de 5 fr. 90; il a été fait aussi des pièces d'or de 2 *écus* et demi (2 1/2 scudi), en proportion de poids et de valeur, au même titre de 900 millièmes.

Ecu d'argent, du poids de 26gr,435, au titre de 917 millièmes, ayant cours pour 1 scudo (5 fr. 39), ses divisions en proportion, jusqu'en 1853, époque à laquelle le titre de 900 millièmes fut adopté pour les monnaies d'or et d'argent dans les États de l'Eglise. Les anciens *écus*, au même titre que les précédents, mais pesant 31gr,800, offrent la variété de types que nous venons de signaler pour les *écus* d'or; les autres ont assez uniformément pour empreinte l'Eglise sous la figure d'une femme portée sur un nuage, tenant d'une main un temple et de l'autre deux clefs avec la légende : AUXILIUM DE SANCTO, ou celle-ci : SUPRA FIRMAM PETRAM, et au revers l'*écu* aux armes, décoré de tous ses attributs, avec la désignation des titres du souverain pontife.

Les *écus* fabriqués sous le gouvernement de la république romaine, du même poids et du même titre que ceux du pape, représentent la déesse de la Liberté, tenant d'une main une figure et s'appuyant de l'autre sur un faisceau, avec la légende : REPUBLICA ROMANA. Au revers sont les mots SCUDO ROMANO au milieu d'une couronne de chêne.

Les nouveaux *écus* sont à l'effigie du pape Pie IX, avec la légende : PIUS IX.PONT.MAX. et la date; au revers sont les armes pontificales avec la désignation de la valeur de la pièce. Il y a l'*écu* de 100 baïoques, celui de 50 baïoques, ceux de 20 et de 5 baïoques. L'*écu* de 100 baïoques, pesant 26gr,835, au titre de 900 millièmes, vaut 5 fr. 32; celui de 50 baïoques et les autres, en proportion de poids et au même titre, valent 2 fr. 60, 1 fr. 06 et 0 fr. 26.

Les *écus* dits *de Bologne*, du même poids et au même titre que les anciens *écus* romains (31gr,800 à 917 millièmes), avaient pour type l'effigie du pape et, au revers, un temple en forme de dôme, avec la légende : ADVENTUS OPTIMI PRINCIPIS : ces *écus* étaient frappés à l'occasion du passage du souverain pontife. D'autres *écus* ont pour empreinte saint Pétrone en pied et en habits pontificaux; au revers, l'écu aux armes de Rome et de Bologne. La communauté de Bologne a fait aussi fabriquer des *écus* de 1 once 1 denier (29gr,440), au titre de 10 onces (833 millièmes), représentant la Vierge à l'enfant Jésus, portée sur un nuage qui plane au-dessus de la ville, avec cette légende : PRÆSIDIUM ET DECUS; au revers, l'écu aux armes pontificales et le mot LIBERTAS, surmonté d'une tête de lion, avec la légende : POPULUS ET SENATUS BONON.

— *Etrurie* ou *duché de Toscane*, aujourd'hui réuni au nouveau royaume d'Italie, lequel a adopté le système monétaire décimal conforme à celui qui est usité en France. *Ecu* ou *pièce de* 10 *pauls*, dits *léopoldines* et *francescones*, suivant les règnes sous lesquels ils ont été frappés. Ces pièces, du poids de 27gr,300, au titre de 906 millièmes, étaient à l'effigie du prince, portant au revers l'écu aux armes couronné et entouré du collier de la Toison d'or. Les armes de Toscane, gravées sur les anciennes monnaies, sont un *écu* parti : au premier, 3 fleurs de lis; au second, six tourteaux : on y trouve souvent unies celles de différents princes alliés, mais les armes particulières de Toscane sont toujours apparentes sur le tout. Sur plusieurs *écus*, l'écusson aux armes est soutenu par deux aigles ou porté en cœur par l'aigle impériale couronnée. On lit, autour des moins anciens, la légende : LEX TUA VERITAS, et sur ceux de fabrication antérieure, celle-ci : DIRIGE, DOMINE, GRESSUS MEOS, ou la suivante, plus ancienne encore : IN TE, DOMINE, SPERAVI. Ces espèces ont été toutes démonétisées; elles n'ont plus qu'une valeur de convention pour les collectionneurs, suivant leur rareté et leur degré de conservation. Leur valeur intrinsèque est de 5 fr. 41; leur valeur courante était de 5 fr. 50.

— *Francfort. Ecu* d'argent (*eine feine marck*), au titre de 833 millièmes, du poids de 28gr,400; valeur, 5 fr. 20; *écu* de convention.

— *Gênes.* Ancien *écu* d'argent, dit *de banque* ou *de saint Jean-Baptiste*, du poids de 726 grains (33gr,300), au titre de 10 onces 16 grains (889 millièmes ou 10 deniers, 16 grains de France anciens), et ayant cours pour 8 livres de Gênes (6 fr. 58); des demis, quarts et huitièmes en proportion. Ces pièces avaient pour type saint Jean-Baptiste debout, tenant de la main gauche une croix à bannière sur laquelle on lit la devise : ECCE AGNUS DEI, et élevant l'autre main vers le ciel. On lit autour la légende : NON SURREXIT MAJOR ; au revers, l'écu aux armes de Gênes, qui sont une croix pleine, couronnée et soutenue par deux aigles lions, avec l'inscription : DUX. ET GUB. REIP. GENU. Il y a d'anciens *écus de banque* ou *de saint Jean-Baptiste*, aux mêmes types que les précédents, de la valeur de 5 livres de Gênes et du poids de 446 grains (20gr,460), au titre de 11 onces (917 millièmes, ou 10 deniers anciens de France), et des fractions en proportion. Ces espèces ont été démonétisées.

Lorsque Gênes devint la *république ligurienne*, les *écus* eurent pour type la Liberté et l'Egalité, représentées, l'une par un guerrier casqué, tenant une pique surmontée d'un bonnet, et l'autre par une déesse tenant un triangle. Tous deux sont debout et unis de côté. On lit autour les mots LIBERTA.EGUAGLIANZA. Au revers était l'écu à la croix pleine, posé entre deux palmes et sur un faisceau d'armes surmonté du bonnet phrygien, avec la légende REPUBLICA LIGURÆ. On trouve en outre sur la tranche l'indication du poids et du titre de la pièce.

L'annexion de la république ligurienne au premier Empire français, en 1800, fit substituer le système monétaire français à l'ancien système du pays, et l'on fabriqua à la monnaie de Gênes des pièces de 5 fr., de 2 fr., de 1 fr., d'un demi-franc et d'un quart de franc comme en France, au même titre de 900 millièmes et au même poids. Ces pièces circulèrent sous le nom d'*écus* de 5 lires, de 2 lires, de 1 lire, d'une demi-lire et d'un quart de lire; elles valaient 5 fr., 2 fr., 1 fr., 0 fr. 50 et 0 fr. 25. Incorporée au royaume de Piémont en 1815, puis au royaume d'Italie en 1859, Gênes a naturellement suivi le système monétaire de ces pays et n'a plus de monnaies particulières. Les anciennes pièces de cet Etat ont donc été démonétisées et n'existent plus dans la circulation, à l'exception toutefois des *écus* de 5 lires et divisions, frappés de 1800 à 1815, qui ont cours encore pour leur valeur égale en francs, tant en France qu'en Italie, en Suisse et en Belgique.

— *Genève.* Antérieurement à la réunion de la république de Genève au premier Empire français, il circulait dans cet Etat une monnaie d'argent dite *gros écu*, du poids d'une once (30gr,034), au titre de 10 deniers 12 grains (875 millièmes) et ayant cours pour 3 livres 13 sous, ou 12 florins 9 sous (5 fr. 95); il y avait des *demi-écus* en proportion. Ces pièces avaient pour empreinte une gloire avec la devise POST TENEBRAS LUX ; au revers était l'écu aux armes (parti, au premier une demi-aigle éployée et couronnée; au second, une clef posée en pal) entre deux palmes, avec la légende : RESPUBLICA GENEVENSIS ; plusieurs portaient cette légende en français : REPUBLIQUE DE GENEVE. Bien que le titre légal des gros *écus* soit de 875 millièmes, ces espèces ne donnent guère à l'essai que 870 millièmes, et leur poids moyen est de 30gr,15, ce qui établit leur valeur réelle à 5 fr. 71 et leur valeur courante à 5 fr. 80. Ces pièces sont démonétisées depuis longtemps.

— *Hambourg. Ecu de constitution* ou *risdale* : d'argent à 879 millièmes, du poids de 29gr,24 ; valeur courante, 5 fr. 70.

— *Hanovre. Ecu* nommé *risdale écu*, qui est le *thaler* commun aux Etats du nord de l'Allemagne : titre, 765 millièmes; poids, 22gr,20; valeur courante, 3 fr. 75. — *Ecu* de convention, appelé *kroon thaler*, et demis en proportion : titre, 872 millièmes; poids, 29gr,25; valeur courante, 5 fr. 66.

— *Hesse-Cassel. Ecu* de 2 thalers, pièce de 3 florins et demi (traité du 30 juillet 1838) : titre, 919 millièmes; poids, 37gr,10; valeur courante, 7 fr. 50.

— *Lubeck. Ecu* ou pièce de 16 schellings, au titre de 737 millièmes, du poids de 9gr,30, valant 1 fr. 52; demis et quarts d'*écu* en proportion de poids et de valeur. Cet *écu* est l'expression métallique du *marc*, monnaie de compte de Lubeck, qui vaut 16 schellings ou 192 pfennings.

— *Lucques.* L'ancienne république de Lucques, qui subit des vicissitudes nombreuses au moyen âge et reconquit son indépendance au XVIe siècle, a frappé anciennement des *écus d'or*. Le *Trésor de numismatique et de glyptique*, auquel nous avons déjà fait de nombreux emprunts, décrit le suivant, frappé en 1552 : d'un côté la face de N.-S. Jésus-Christ, la couronne en tête, avec la légende : ✠ S. (*sanctus*) VVLTVS.DE.LVCA (la sainte Face de Lucques); à gauche est un écusson aux armes, qui sont sans doute celles du monétaire; au revers, l'écusson aux armes de Lucques (d'azur, au mot LIBERTAS en capitales d'or, posé en bande, entre deux cotices du même), avec la légende : CAROLVS.IMPERATOR. 1552. Ce millésime est coupé en deux par un soleil. Cette pièce est un *écu d'or au soleil*.

Ces *écus* d'or ont depuis longtemps disparu de la circulation, et en 1805, époque à laquelle Napoléon Ier érigea cet Etat en grand-duché de Lucques et Piombino, il n'y avait plus que des *écus* d'argent ayant cours pour 7 livres 10 sous (5 fr. 73), au titre de 914 millièmes, pesant 26gr,50, d'une valeur réelle de 5 fr. 30; il y avait des *demi-écus*, des tiers et des cinquièmes d'*écu* en proportion de poids et de valeur, au même titre de 914 millièmes (le titre officiel de ces monnaies était 917 millièmes [11 onces de Lucques], mais à l'essai elles ne donnaient que le titre commun de 914).

Les *écus* de Lucques avaient pour empreinte saint Martin à cheval se dépouillant de son manteau pour en couvrir un pauvre; au revers était l'écu aux armes couronné, ayant pour supports deux lions léopardés, avec la légende : RESPUBLICA LUCENSIS. On rencontre de ces monnaies qui représentent le Christ sur la croix et dont l'écusson est sans supports : ce sont les plus anciennes.

Le système monétaire français fut établi dans le grand-duché de Lucques, comme dans les États d'Italie soumis à l'Empire français, jusqu'en 1815. Après avoir été attribué à l'infante de Parme, puis cédé à la Toscane, l'Etat de Lucques fait aujourd'hui partie du royaume d'Italie, où le système monétaire français est en vigueur. Les *écus* de Lucques sont donc démonétisés.

— *Malte.* L'*écu* dont il est fait usage dans cette île est le *scudo*, ou *écu* d'argent, dont la fabrication remonte au temps des grands maîtres, c'est-à-dire avant 1798, époque à laquelle Bonaparte, allant en Egypte, conquit leur île et mit fin à leur existence politique. On sait que deux ans après les Anglais s'emparèrent de Malte et la gardèrent, au mépris des stipulations du traité d'Amiens ; depuis lors les monnaies d'Angleterre, d'Italie et d'Espagne ont cours dans ce pays.

Les *écus* d'argent particuliers à l'île de Malte avaient pour empreinte l'effigie du grand maître et présentaient au revers l'*écu* écartelé aux armes de Malte et du grand maître, posé sur une aigle éployée et couronnée, avec la légende : HOSPITALIS.ET.S.SEPUL.HIERUSAL., suivie du millésime.

Les *écus* les plus anciens étaient à la figure de saint Jean debout, portant une bannière, avec la légende : NON SURREXIT MAJOR ; au revers figurait l'écu aux armes de Malte, couronné, avec la désignation des titres du grand maître.

Les *écus* de Malte, du poids de 7 seizièmes 1 trapèze (12gr,370), au titre de 9 carats (750 millièmes, 9 deniers, ancien titre de France), avaient des divisions en demis, tiers, sixièmes et douzièmes en proportion de poids et de valeur. Ces titres et poids officiels sont supérieurs à ceux qu'on trouve communément dans le commerce, où ces pièces ne sont reçues

que d'après le titre de 733 millièmes et pour un poids de 12^{gr},52 l'*écu*, les divisions en proportion, ce qui donne à l'*écu* de Malte une valeur réelle de 1 fr. 92, et une valeur courante de 2 fr., avec une différence proportionnelle dans la valeur des divisions.

On trouve encore quelques *écus* et doubles *écus* anciens, à l'effigie et aux armes, dont le titre est supérieur aux précédents : il ressort à l'essai à 830 millièmes; le poids de ces *écus* est de 12 grammes et leur valeur de 2 fr. 15, les doubles en proportion.

Il circule encore des *écus* ou *scudi* de 14 grammes, au titre de 715 millièmes seulement, dont la valeur courante est de 2 fr. 15.

— *Milan.* Avant d'être pris par les Français en 1796, et de devenir la capitale de la république cisalpine, Milan avait des *écus* d'argent du poids de 18 deniers, 21 grains 7/12 (23^{gr},135), au titre de 10 deniers du grain (903 millièmes), ayant cours pour 6 livres (4 fr. 64), et des demi-*écus* en proportion. Les empreintes de ces pièces étaient : d'un côté, l'effigie du souverain, et, de l'autre, l'écu aux armes surmonté d'une couronne et placé entre deux palmes. Ces armes sont : une guivre couronnée à l'enfant issant de la bouche; on les trouve souvent jointes à celles d'Allemagne. On lisait autour de ces pièces la légende : MEDIOLANI ET MANT.DUX, ou seulement : MEDIOLANI DUX, suivie du millésime.

Les *écus* frappés sous le gouvernement de la république cisalpine, de même poids et au même titre que les précédents, avaient pour type la déesse de la Liberté, casquée, assise sur un cube et tenant sous le bras droit une pique. A genoux devant elle était une femme ayant à ses côtés un milan, symbole de la ville. Au revers était la désignation de la valeur de la pièce au milieu d'une couronne de chêne. On lisait en outre, sur la tranche, la devise : UNIONE.E.VIRTU. Sur le droit était cette légende : MILANAZ. FRANC. LA REP. CISAL. RICONOSCENTE. La valeur de ces *écus* était de 4 fr. 60 environ.

Rendu à l'Autriche par les traités de 1815, puis incorporé par le traité de Zurich dans le nouveau royaume d'Italie, sous le sceptre de Victor-Emmanuel, Milan a cessé d'avoir une monnaie particulière : ses anciens *écus* ducaux ou républicains sont donc démonétisés de fait.

— *Modène.* Du temps des ducs jusqu'en 1797, époque à laquelle cet Etat fut compris dans la république cisalpine, il y circula des *écus* d'argent du poids de 15 ferlins 3/4 (27^{gr},9), au titre de 11 deniers (917 millièmes), et ayant cours pour 15 livres (5 fr. 67), avec des 2/3 et 1/3 d'*écu* en proportion. Ils avaient pour type l'effigie du duc et présentaient au revers l'écu aux armes, surmonté d'une couronne et entouré du collier de la Toison d'or, avec cette devise : PROXIMA SOLI, suivie du millésime. Les armes de Modène sont une aigle couronnée : on y trouve souvent jointes celles de France, d'Allemagne et d'autres pays alliés.

Les anciens *écus* de Modène, plus forts de poids, sont à un titre plus faible (895 millièmes); ils ont pour type l'effigie et l'écu aux armes, autour duquel on lit la légende : VETERIS MONUMENTUM DECORIS. Le poids de ces *écus* est de 1 once 1/4 de ferlin (28^{gr},8), leurs divisions en proportion. Leur valeur en numéraire était la même que celle des *écus* ci-dessus désignés.

Les *écus* émis sous le duc Hercule III, le dernier régnant avant l'établissement de la république cisalpine, sont plus forts en poids, mais aussi d'un titre très-inférieur; ils furent fabriqués sur le pied de 2/3 d'argent fin contre 1/3 d'alliage, ou au titre de 8 deniers (667 millièmes). Ils représentaient, d'un côté, l'effigie du duc, avec la désignation de ses titres, etc., et de l'autre, l'écu aux armes, posé sur un trophée et surmonté d'une couronne. On lit autour la légende : DEXTERA DOMINI EXALTAVIT ME, suivie du millésime. Le poids de ces *écus* était d'une once (28^{gr},34); leur valeur en numéraire était de 12 livres (4 fr. 53), les fractions en proportion.

Sous l'Empire français, les *écus* de Modène furent de 5 lires, comme la pièce de 5 fr. de France, au titre de 900 millièmes, pesant 25 grammes. Rendue à la famille d'Este par le congrès de Vienne, en 1815, cette principauté fut réunie au Piémont en 1859-1860; ses monnaies particulières sont donc aujourd'hui démonétisées. Elles étaient d'ailleurs assez rares, non-seulement parce qu'il en avait été fabriqué très-peu, mais encore parce que les anciennes, celles de l'ex-duché de Modène, ont été presque toutes retirées de la circulation du temps de la république cisalpine. Les monnaies des anciens duchés de Milan et de Parme y avaient cours.

— *Pologne. Ecu* d'argent, à 833 millièmes, pesant 28^{gr},44; valeur courante, 5 fr. 25; réelle, 5 fr. 19. Ce sont des rixdales ou *écus* de convention, ayant pour type l'effigie du roi, et au revers l'écu aux armes, surmonté d'une couronne et accolé de deux palmes entourées d'une litre sur laquelle on lit ces mots : PRO FIDE REGE ET GREGE. La légende qui règne autour de la pièce est ainsi conçue : ✠ EX MARCA PURA COLONIEN, pour exprimer la quantité de pièces taillées dans un marc de Cologne, de matière pure. On lit, en outre, sur la tranche, la devise : FIDEI PUBLICÆ PIGNUS. Ces pièces sont anciennes et rares, mais n'ont pas cessé d'avoir cours, de même que les autres *écus* de convention des différents cercles et villes d'Allemagne.

— *Portugal. Ecu* d'or, *escudo de ouro* de 2,000 reis, au titre de 917 millièmes, du poids de 3^{gr},547, valant 11 fr. 17; valeur courante, 12 fr. 55. Cette pièce porte aussi le nom de couronne de 2,000 reis.

— *Prusse. Ecu* d'argent, dit *écu de Berlin* ou double thaler, du poids de 37^{gr},10, au titre de 919 millièmes, émis pour 3 florins 1/2, suivant la convention du 30 juillet 1838. Très-belle pièce de monnaie, très-recherchée dans le commerce, d'une valeur courante de 7 fr. 50

— *Sardaigne.* Antérieurement à l'année 1768, il ne s'est fabriqué dans cette île que des réaux et des espèces de cuivre; les monnaies de la Savoie et du Piémont y avaient cours. Les monnaies d'argent de Sardaigne furent des *écus*, du poids de 10 deniers 10 grains (23^{gr},59), au titre de 10 deniers 18 grains (896 millièmes ou 10 deniers 18 grains, titre ancien de France). Ils avaient cours pour 2 livres 10 sols (4 fr. 69) : il y avait des demis et des quarts d'*écu* en proportion. Ces pièces avaient pour empreintes l'effigie du souverain d'un côté, et de l'autre l'écu aux armes de Sardaigne (une croix cantonnée de quatre têtes de Maures), surmonté d'une couronne : la désignation des titres du prince composait la légende des deux côtés de la pièce. Ces monnaies sont démonétisées depuis que le système monétaire de la France a été établi en Sardaigne, à l'époque de la formation de la république subalpine.

— *Savoie et Piémont. Ecus* d'argent de diverses époques : les plus anciens, du poids de 21 deniers (26^{gr},9), sont au titre de 11 deniers (917 millièmes) : ils ont pour type l'effigie du souverain ou celles de la reine et du jeune roi, et au revers l'écu à la croix pleine, couronné et soutenu par deux lions. Ces *écus* avaient cours pour 4 livres (4 fr. 70); fractions de demis et quarts en proportion. On en trouve qui portent pour empreintes l'effigie et l'écu aux armes de Savoie : une aigle chargée en cœur d'une croix pleine ; cette aigle est quelquefois sur le tout d'un écu à différentes armes, parmi lesquelles on distingue celles de Sardaigne et de Montferrat.

D'autres *écus* plus modernes ont pour type l'effigie du souverain avec l'écu aux armes au revers, couronné et entouré du collier de la Toison d'or; les titres du souverain composent les légendes des deux côtés de la pièce. Ils sont au titre de 10 deniers 21 grains (906 millièmes), pesant 1 once 3 deniers 10 grains (35^{gr},12), et avaient cours pour 6 livres (7 fr. 06); les demis et quarts en proportion.

Les *écus* fabriqués sous le régime de la liberté piémontaise sont au même titre et du même poids que ceux ci-dessus : ils ont pour type la déesse de la Liberté passant près d'un rocher et tenant d'une main un faisceau d'armes surmonté d'un bonnet phrygien, avec ces mots en légende : LIBERTA, VIRTU, EGUAGLIANZA. Au revers est la désignation de la valeur de la pièce, au milieu d'une couronne de chêne, et autour l'indication de l'année de la liberté piémontaise.

Sous le gouvernement de la république subalpine, il a été frappé des pièces de 5 fr., semblables à celles de France pour le poids et le titre. Ces pièces ont pour empreinte deux déesses debout : l'une tient de la main droite une pique surmontée du bonnet de la Liberté, et de la main gauche un triangle; l'autre porte de la main droite une palme, et de la main gauche, passée sur l'épaule de l'autre déesse, une petite couronne de chêne. On lit autour l'inscription française : GAULE SUBALPINE. Au revers, on lit la valeur de la pièce et le millésime entre deux branches de laurier et de palmier, avec la légende : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, ERIDANIA.

Toutes ces espèces sont aujourd'hui démonétisées; la Savoie s'est annexée à la France, et le Piémont fait partie du nouveau royaume d'Italie, où le système monétaire décimal est en tout semblable au nôtre.

— *Saxe. Ecu* d'argent à 833 millièmes, du poids de 28^{gr},04, d'une valeur courante de 5 fr. 15. *Ecu* de convention semblable à ceux mentionnés au mot *Allemagne.*

— *Sicile.* L'ancien *écu* d'argent était du poids de 31 trapèzes (27^{gr},621), comme les pièces de 12 carlins de Naples, et au même titre de 10 onces 2 esterlins (840 millièmes ou 10 deniers 2 grains, titre ancien de France). Ils avaient cours pour 12 tarins (5 fr. 15); les divisions, en proportion de poids et de valeur et au même titre, étaient le demi-*écu*, le tiers, le sixième et le douzième d'*écu*. Ces pièces ont pour empreinte l'effigie du souverain, et, au revers, l'aigle couronnée des armes de Sicile; à l'exception des divisions de l'*écu*, qui portent une croix pattée, aiguisée de fleurs de lis et couronnée à chaque extrémité.

Ces espèces sont démonétisées, la Sicile ayant été conquise par Garibaldi au profit du royaume d'Italie, dont elle fait aujourd'hui partie, ainsi que l'ex-royaume de Naples.

— *Suède. Ecu* d'argent ou *rixdale d'espèce neuve*, au titre de 875 millièmes, du poids de 29^{gr},30, de la valeur de 5 fr. 75, ayant cours pour 48 escalins.

— *Suisse.* Ancien *écu* d'argent, du poids de 7 gros 61 grains (30 grammes), au titre de 10 deniers 19 grains (900 millièmes), et ayant cours pour 4 fr. (anciens) de Suisse (6 fr. de France); demi-*écu* et quart d'*écu* en proportion. Ces *écus* avaient pour type le sceau de la Confédération suisse, et, au revers, les armes du canton où ils avaient été fabriqués et la désignation de leur valeur. Les *écus* et divisions d'*écu* frappés sous le gouvernement de la république helvétique ont pour empreinte Guillaume Tell debout, tenant un drapeau, et au revers la valeur de la pièce au milieu d'une couronne de chêne.

Ces espèces sont démonétisées depuis 1860, la Suisse ayant, par une loi du 31 janvier de ladite année, ordonné l'adoption du système monétaire français.

— *Venise.* L'*écu* d'or, du poids de 1 once 60 carats (42^{gr},22), se fabriquait d'or fin, et avait cours pour 26 livres (140 fr. 80); il en existe fort peu; cette monnaie n'était point nationale et ne se frappait que pour le compte de divers particuliers. Elle avait pour type une croix fleuronnée au milieu d'un cercle, avec la désignation des titres du prince pour légende, et, au revers, le lion de saint Marc dans un écusson, autour duquel on lisait ces mots : SANCTUS MARCUS VENETUS.

L'*écu* d'argent, aux empreintes semblables à celles de l'*écu* d'or, était du poids de 1 once 10 carats (31^{gr},892) et au titre de 1,092 carats (984 millièmes ou 11 deniers 9 grains, titre ancien de France) : il avait cours pour 2 ducats ou 12 livres 8 sous (6 fr. 57); les divisions, demi et quart, étaient en proportion.

Lorsque Venise fit partie du royaume lombard-vénitien, il y fut frappé des *écus* dits *écus de Venise*, ou *gustine*, au titre de 826 millièmes, pesant 28^{gr},46, d'une valeur courante de 5 fr. 10.

— *Wurtemberg. Ecu* d'argent, ou *couronne gros écu* (kroon thaler), qui n'est autre que l'*écu* de convention décrit ci-dessus au mot *Allemagne.*

— *Zurich. Ecu* d'argent de la Confédération suisse, décrit ci-dessus au mot *Suisse.* Il y a eu en outre, à Zurich, des *écus* qui paraissent particuliers à ce canton : les uns à 885 millièmes, pesant 27^{gr},31, d'une valeur de 5 fr. 80; d'autres, à la date de 1761, au titre de 813 millièmes, du poids de 27^{gr},99, valant 5 fr. 10; d'autres enfin, au millésime de 1781, à 840 millièmes, pesant 25^{gr},05, d'une valeur de 4 fr. 65; ces derniers, subdivisés en demi-*écus* ou florins, au même titre, en proportion de poids et de valeur.

ÉCUAGE s. m. (é-ku-a-je — rad. *écuyer*). Féod. Service féodal auquel un écuyer était tenu; droit qu'il devait payer à son seigneur féodal, pour s'exempter du service ou pour se faire remplacer.

— Blas. Droit de porter l'écu, d'avoir des armes.

ÉCUANTEUR s. m. (é-ku-an-teur). Techn. Inclinaison en dehors des raies d'une roue de voiture, ce qui donne à l'ensemble l'aspect d'un cône creux.

ÉCUBIER s. m. (é-ku-bié). Mar. Chacune des ouvertures cylindriques pratiquées à l'avant, entre les dauphins, pour le passage des chaînes : *Il y a deux* ÉCUBIERS *de chaque bord dans les batteries basses et un dans la deuxième batterie des trois-ponts : ils sont doublés par un manchon de fer, en deux pièces débordant en dehors et en dedans, chassées à contre, se raccordant au milieu de la muraille, et chevillées d'une oreille à l'autre.* (Aubry.) ‖ *Ecubiers de pont*, Ouvertures garnies de manchons de fer, percées dans tous les ponts que traversent les chaînes pour aller du puits à la mer. ‖ *Ecubiers d'embossage*, Ecubiers en tout semblables à ceux de l'avant, mais situés à l'arrière dans la batterie basse. ‖ *Tape d'écubier*, Cylindre de bois muni d'une échancrure pour le passage des chaînes, avec lequel on ferme les écubiers à la mer, pour empêcher l'eau de pénétrer dans la batterie. ‖ *Guirlande d'écubier*, Pièce de bois horizontale, placée au-dessous des écubiers, et destinée à consolider cette partie pour qu'elle puisse résister aux secousses des chaînes.

ÉCUEIL s. m. (é-keull; *ll* mll. — du latin *scopulus*, rocher, qui dérive sans doute de la racine sanscrite *skabh*, affermir, appuyer, soutenir. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de rapprocher le latin *scopula*, balai, de *copa*, brin, petite branche, irlandais erse *scuab*, sanscrit *kshupa*, *kshumpa*, *chupa*, buisson, de la racine *chap*, toucher. Il ne semble pas naturel, en effet, que l'écueil ait pu tirer son nom de l'image d'un rocher balayé par les flots. Mais peut-être serait-il permis de rapprocher avec plus de vraisemblance la racine sanscrite *chup*, toucher, qui fournit déjà *scopa*, *scopula*, l'écueil touchant à la surface des flots). Rocher, récif, banc à fleur d'eau, caché dans la mer et dangereux pour les navires : *Naviguer dans une mer pleine d'*ÉCUEILS. *Eviter un* ÉCUEIL. *Donner sur un* ÉCUEIL. *Ce vaisseau s'est brisé contre un* ÉCUEIL. *Ce port est fermé par des* ÉCUEILS. *Eloignez le phare, le port devient l'*ÉCUEIL. (V. Hugo.)

— Fig. Obstacle, péril, inconvénient dangereux : *Le monde est plein d'*ÉCUEILS. *La fausse gloire et la fausse modestie sont les deux* ÉCUEILS *que la plupart de ceux qui ont écrit leur vie n'ont pu éviter.* (Card. de Retz.) *La maison d'une femme mondaine devient un* ÉCUEIL *d'où l'innocence ne sort jamais entière.* (Mass.) *Le premier* ÉCUEIL *de notre innocence, c'est le plaisir.* (Mass.) *La fausse gloire est l'*ÉCUEIL *de la vanité.* (La Bruy.) *La haine et la flatterie sont deux* ÉCUEILS *où la vérité fait naufrage.* (La Rochef.) *Le jeu est le dissipateur des biens et des richesses, la perte du temps et l'*ÉCUEIL *de l'innocence.* (J.-J. Rouss.) *L'habitude est le plus grand* ÉCUEIL *de la raison.* (De Livry.) *La nécessité d'écrire tous les jours me paraît l'*ÉCUEIL *du talent.* (B. Const.) *Pour quiconque n'a pas la grâce, la religion n'est pas un secours, c'est un* ÉCUEIL. (S. de Sacy.) *L'*ÉCUEIL *où la vérité se brise est partout, et son asile nulle part.* (Lamenn.) *L'instabilité des forces vitales a été l'*ÉCUEIL *où sont venus échouer tous les calculs des physiciens médecins du siècle passé.* (Bichat.) *Plaisanter est l'*ÉCUEIL *de l'esprit.* (Peyrat.) *La violence et la faiblesse sont les deux* ÉCUEILS *de toute puissance.* (C. de Rémusat.) *Les princes et les ministres sont entre deux* ÉCUEILS, *la paresse et les détails.* (Lévis.) *Tout pouvoir qui s'attaque aux hommes, au lieu de s'attaquer aux choses, prend le port pour l'*ÉCUEIL *et l'*ÉCUEIL *pour le port.* (E. de Gir.) *Une constitution est un* ÉCUEIL *et n'est pas un port.* (E. de Gir.) *Aux époques cultivées, où les hommes d'Etat et de guerre sont instruits aux lettres et ont aisément la plume en main, un* ÉCUEIL, *c'est qu'ils fassent trop les écrivains en se ressouvenant.* (Ste-Beuve.)

Il ne voit point d'*écueil* qu'il ne l'aille choquer.
BOILEAU.

Combien à cet *écueil* se sont déjà brisés!
CORNEILLE.

. . . . L'orgueil,
De la sagesse humaine est l'ordinaire *écueil.*
DESTOUCHES.

Le sceptre est un fardeau, le trône est un *écueil.*
LEFRANC DE POMPIGNAN.

On redoute l'*écueil* quand on a fait naufrage.
DESTOUCHES.

Nous sortons d'un *écueil* pour tomber dans un autre
ETIENNE.

Je vous montre l'*écueil* où sombrent les amours.
L. BOUILHET.

Tes yeux, sur ma conduite incessamment ouverts,
M'ont sauvé jusqu'ici de mille *écueils* couverts.
RACINE.

A mes vœux orgueilleux sans guide abandonné,
De quels *écueils* nouveaux je marche environné!
VOLTAIRE.

Je chante ce héros dont l'œil de la sagesse
Du milieu des *écueils* éclaira la jeunesse.
MALFILATRE.

. . . De tous les *écueils* dont la vie est semée,
Celui qu'on ne voit pas est le plus dangereux.
LACHAMBEAUDIE.

Rimant de travers,
Chez le dieu des vers
Je voulais marquer ma place;
Apprends, me dit-il,
Qu'un esprit subtil
Peut seul gravir le Parnasse.
Vois-tu l'*écueil*
Où trop d'orgueil
Nous mène?
Dans ce fossé
On est placé
Sans peine;
Ne crains pas l'affront
De tomber au fond, } *bis.*
Tu n'en auras pas l'étrenne.
(*Ancienne chanson.*)

— Topogr. *Relever un écueil*, Prendre note de sa situation, qui n'était pas ou était mal indiquée sur les cartes marines.

— **Epithètes.** Caché, secret, invisible, couvert, dangereux, périlleux, redoutable, terrible, redouté, effrayant, triste, funeste, fatal, mortel, orageux, glissant, inévitable, infranchissable, invincible, insurmontable, séduisant, attrayant, perfide.

ÉCUEILLÉ, bourg de France (Indre), ch.-l. de cant., arr. et à 44 kilom. N.-O. de Châteauroux, sur la Tourmente; pop. aggl. 1,247 hab.; — pop. tot. 1,928 hab. Taillanderie; carrières de pierres à bâtir.

ÉCUELLE s. f. (é-kuè-le — du lat. *scutella*, dimin. de *scuta*, plat). Petit vase rond et creux, qui sert communément à mettre une portion de nourriture liquide ou solide, pour une seule personne : ÉCUELLE *de bois, de terre, d'argent.* ÉCUELLE *à oreilles. Laver les* ÉCUELLES. *On se servait autrefois d'*ÉCUELLES *en guise d'assiettes. Diogène n'avait pour tout meuble qu'un bâton, une besace et une* ÉCUELLE. (Rollin.) *Un gueux à qui l'on prend son* ÉCUELLE *de bois est aussi affligé qu'un roi à qui l'on prend sa couronne.* (M[lle] Cornuel.)

— Pop. Assiette : *Approche ton* ÉCUELLE.

— *Laveuse d'écuelles*, Femme à gage qui lave la vaisselle.

— *Prendre l'écuelle aux dents*, Commencer à manger, se mettre à table :

Au fond d'un antre sauvage,
Un satyre et ses enfants
Allaient manger leur potage
Et *prendre l'écuelle aux dents.*
LA FONTAINE.

— Loc. fam. *Manger à la même écuelle*, Vivre dans une grande intimité, une grande familiarité; avoir les mêmes intérêts. Cette locution vient de l'ancien usage, qui subsiste encore dans certaines campagnes, de faire manger les nouveaux mariés dans la même écuelle, le jour de leurs noces. ‖ *Mettre tout par écuelles*, Ne rien épargner pour faire

faire grande chère à quelqu'un : *Quand il traite ses amis, il* MET TOUT PAR ÉCUELLES. (Acad.)

Morgué, pour aujourd'hui *j'ai tout mis par écuelles.*
REGNARD.

‖ *Rogner l'écuelle à quelqu'un*, Lui retrancher de sa subsistance, de son revenu. ‖ *Etre propre comme une écuelle*, Etre très-propre, très-soigné. S'emploie souvent avec une idée de raillerie :

Le monde *sera propre* et net *comme une écuelle*,
L'humanitairerie en fera sa gamelle.
A. DE MUSSET.

‖ *Etre propre comme une écuelle de chat*, Etre extrêmement sale, parce qu'on ne prend pas la peine de laver les écuelles des chats, ou, selon d'autres, Etre très-propre, parce que les chats nettoient leur écuelle en la léchant. ‖ *Etre pâle comme une* ÉCUELLE *de vendange*, Se dit d'un homme à la face rubiconde. ‖ *Se raccommoder à l'écuelle, comme les gueux*, Se réconcilier en mangeant ensemble. ‖ *Il a bien plu dans son écuelle*, Se dit d'une personne à qui il est arrivé beaucoup de bien. ‖ *Il n'y a ni pot-au-feu ni écuelles lavées*, Se dit d'une maison où tout manque pour la cuisine, où il n'y a rien à manger.

— Prov. *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné*, Quand on compte sur autrui, on est souvent trompé dans ses espérances : *Travaillez au grand jour, ne dépendez que de vous; ne mettez votre sort entre les mains de personne, car le proverbe est bien commun, mais il est bien vrai :* QUI COMPTE SUR L'ÉCUELLE D'AUTRUI COURT RISQUE DE DÎNER PAR CŒUR. (Th. Leclercq.)

— Cout. anc. *Droit de l'écuelle* ou *de l'escutelle*, Droit des pauvres sur les biens du roi. ‖ *Archer de l'écuelle*, Archer qui était chargé d'arrêter les mendiants et de les mener à l'hôpital.

— Mar. Plaque de fer de forme concave, qui porte un dé sur lequel tourne le pied de la mèche d'un cabestan. ‖ On l'appelle aussi CHAUDRON et SAUCIER.

— Techn. Vide compris entre deux filets consécutifs d'une vis : *On nomme* ECUELLE *la profondeur du sillon en hélice qui sépare les filets d'un écrou.*

— Ichthyol. Disque formé par la réunion des deux nageoires ventrales chez certains poissons.

— Bot. *Ecuelle-d'eau*, Nom vulgaire de l'hydrocotyle commune, plante qui croît dans les marécages, et dont les feuilles ont en dessus la forme d'un godet.

— Rem. Bien que ce mot soit de trois syllabes, quelques poëtes cependant le font de quatre :

L'écuelle du pauvre est par ses mains remplie.
DOMERGUE.

— **Allus. littér. Diogène brisant son écuelle en voyant un enfant boire dans le creux de sa main**, Allusion que l'on fait à un trait de la vie de Diogène, quand on reconnaît, par esprit philosophique, la superfluité d'un objet qu'on avait jusqu'alors regardé comme nécessaire. V. DIOGÈNE.

ÉCUELLÉE s. f. (é-kuè-lé — rad. *écuelle*). Contenu d'une écuelle pleine : *Une* ÉCUELLÉE *de soupe, de bouillon. Manger une* ÉCUELLÉE, *une grande* ÉCUELLÉE *de potage. Ils payaient un centime et demi une* ÉCUELLÉE *de pommes de terre.* (Balz.)

ÉCUELLES, village et commune de France (Seine-et-Marne), cant. de Moret, arrond. et à 14 kilom. de Fontainebleau, sur la rive droite du canal du Loing ; 361 hab. Près d'Ecuelles se voit un bloc de grès de 3m,35 de hauteur, qui a exercé et exerce encore la sagacité des antiquaires. Les uns, en effet, le regardent comme un dolmen, et les autres comme un monument commémoratif de la bataille que Frédégonde et Brunehaut se livrèrent en ce lieu au VIe siècle.

ÉCUELLIER s. m. (é-kuè-lié — rad. *écuelle*). Marchand ambulant d'écuelles, de faïences grossières, dans quelques départements de l'Ouest.

ÉCUIAGE s. m. (é-kui-ia-je — rad. *écuyer*). Etat, condition, service d'un écuyer. ‖ Vieux mot. On a écrit aussi ÉCUYAGE.

— Féod. *Tenir une terre par écuiage*, Tenir une terre seigneuriale à condition de servir d'écuyer au seigneur.

ÉCUILLÉ, village et commune de France (Maine-et-Loire), cant. de Briollay, arrond. et à 20 kilom. N. d'Angers, sur une colline, à la source de la Suine ; 580 hab. Beau château du Plessis-Bourré, édifice du XVe siècle dans un état admirable de conservation. Ce château présente la forme d'un quadrilatère régulier dont les côtés mesurent 59 mèt. du N. au S., et 68 mèt. de l'E. à l'O. ; chaque angle est flanqué d'une tour. Une porte crénelée donne accès dans une vaste cour d'où l'œil, comme de la cour du Louvre, embrasse l'ensemble des façades intérieures. Ce qu'on admire le plus à l'intérieur, c'est le plafond de bois de la salle des gardes, orné de peintures du XVe siècle. L'ensemble de ce bel édifice est entouré de larges douves que traverse un pont de sept arches.

ÉCUIREX s. m. (é-kui-rèkss). Mamm. Ancienne forme du mot ÉCUREUIL.

ÉCUISSAGE s. m. (é-kui-sa-je — rad. *écuisser*). Arbor. Action d'écuisser : *L'*ÉCUISSAGE *d'un arbre.*

ÉCUISSÉ, ÉE (é-kui-sé) part. passé du v. Ecuisser : *Arbre* ÉCUISSÉ.

ÉCUISSER v. a. ou tr. (é-kuis-sé — rad. *cuisse*). Faire éclater le tronc d'un arbre en l'abattant, au lieu de le trancher complétement avec la scie ou la cognée : *L'ordonnance veut qu'on abatte les arbres à coups de cognée, à fleur de terre, sans les* ÉCUISSER *ni les éclater.* (Richelet.)

S'écuisser v. pr. Etre écuissé : *Les arbres ne doivent pas* S'ÉCUISSER.

ÉCUISSES, village et comm. de France (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arrond. et à 33 kilom. de Chalon, sur le canal du Centre ; 1,202 hab. Nombreux étangs, dont le plus important, celui de Longependu, alimente le canal du Centre. Port des houillères de Longependu.

ÉCULÉ, ÉE (é-ku-lé) part. passé du v. Eculer. Rabattu sur le talon : *Un soulier* ÉCULÉ. *Des bottes* ÉCULÉES. *Je traînais de méchants souliers* ÉCULÉS, *qui sortaient à chaque pas de mes pieds.* (Chateaub.)

— Techn. *Cire éculée*, Cire façonnée en pains.

ÉCULER v. a. ou tr. (é-ku-lé — du préf. *é*, et de *cul*). Rabattre en marchant le talon de sa chaussure : ÉCULER *ses souliers, ses bottes. Malheur à l'écolier qui contractait la mauvaise habitude d'*ÉCULER, *de déchirer ses souliers, ou d'en user prématurément les semelles.* (Balz.)

— Techn. *Eculer la cire*, La façonner, la mouler en petits pains.

S'éculer v. pr. Etre, devenir éculé : *Quand un soulier est trop court, il* S'ÉCULE *facilement.* (Acad.)

ÉCULON s. m. (é-ku-lon — rad. *éculer*). Tchn. Vase à deux becs et à deux anses, de cuivre ou de fer-blanc, qui sert au cirier pour remplir les planches à pains.

ÉCUMAGE s. m. (é-ku-ma-je — rad. *écumer*). Action d'écumer : *L'*ÉCUMAGE *du pot-au-feu. L'*ÉCUMAGE *des métaux en fusion.*

ÉCUMANT (é-ku-man) part. prés. du v. Ecumer : *Des chiens* ÉCUMANT *de rage.*

On réprime, on ménage, on dompte son caprice ;
Il marche en *écumant*, mais il nous rend service.
VOLTAIRE.

ÉCUMANT, ANTE adj. (é-ku-man, an-te — rad. *écumer*). Qui écume; qui jette, qui produit de l'écume : *La mer* ÉCUMANTE. *Les vagues* ÉCUMANTES. *Des chevaux* ÉCUMANTS.

Là s'élance en grondant la cascade *écumante.*
DELILLE.

Les coursiers *écumants* franchissent les guérets.
VOLTAIRE.

Ici gronde le fleuve aux vagues *écumantes.*
LAMARTINE.

Sur son trépied divin la sibylle inspirée
Parle, et se couvre encor d'une *écume* sacrée.
LEGOUVÉ.

Il vaincra ces lions ardents,
Et dans leurs bouches *écumantes*
Il plongera sa main et brisera leurs dents.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Couvert d'écume : *Rochers* ÉCUMANTS.

Pourquoi bondissiez-vous sur la plage *écumante*,
Vagues dont aucun vent n'a creusé les sillons !
LAMARTINE.

— Fig. Plein de rage, furieux : *Un cercle de sangliers* ÉCUMANTS, *car ce n'étaient plus des hommes, enveloppait les jeunes gens, qui soutenaient avec une grande résolution leur situation difficile.* (Ph. Chasles.)

Là bornant son discours, encor tout *écumante*
Elle souffle aux guerriers l'esprit qui la tourmente.
BOILEAU.

Quoi ! reprend le coursier *écumant de colère*
Votre avis n'est dicté que par votre intérêt?
FLORIAN.

Personne n'entrera, ni tes gens, ni l'enfer !
Je te tiens *écumant* sous mon talon de fer.
V. HUGO.

— **Syn. Écumant, écumeux.** L'adjectif verbal *écumant* se distingue déjà du participe *écumant*, en ce qu'il s'éloigne de l'action pour se rapprocher d'un état permanent; mais *écumeux* se distingue à son tour d'*écumant*, en ce qu'il exprime un état plus permanent, plus essentiel, en ce qu'il suppose une plus grande abondance d'écume.

ÉCUME s. f. (é-ku-me. — La plupart des étymologistes font venir ce mot du latin *spuma*; mais cette étymologie est fort douteuse, car le français n'offre pas un seul exemple du changement de *p* en *c*, bien que cependant ce changement ait lieu quelquefois entre certaines langues, et notamment entre l'irlandais et le breton. *Ecume* se rattache à un primitif germanique : ancien haut allemand *scûm*, scandinave *skûm*, irlandais *skuum*, allemand *schaum*, hollandais *schuim*, anglais *scum*, suédois *skumm*. Ce mot se trouve aussi dans le celtique : gaélique *sgùm*, et se rattache sans doute à la racine sanscrite *sku*, couvrir, cacher, protéger. L'*écume* est en effet ce qui couvre les flots). Masse de vésicules légères formées par des gaz développés ou retenus dans un liquide agité, chauffé ou fermenté : *L'*ÉCUME *de la mer. L'*ÉCUME *de la bière. L'*ÉCUME *du pot-au-feu. Ce sirop fermente, car il est couvert d'*ÉCUME. *La surface plombée de la mer se creuse et se sillonne de larges* ÉCUMES *blanches.* (B. de St-P.) *Tout liquide en fermentation a son* ÉCUME. (E. de Gir.)

Tout le Niagara remonte en ciel d'*écume*.
SOUMET.

Sur la vague s'agite une légère *écume*.
TH. DE BANVILLE.

L'onde approche, se brise et vomit à nos yeux
Parmi les flots d'*écume* un monstre furieux.
RACINE.

De ce vin frais l'*écume* petillante
De nos Français est l'image brillante.
VOLTAIRE.

L'océan a l'*écume* et les fortes rumeurs,
Et la terre ses monts aux sublimes fraîcheurs.
A. BARBIER.

. . . . . . La folie agita ses grelots,
Et notre amour naissant sortit d'une rasade,
Comme autrefois Vénus de l'*écume* des flots.
A. DE MUSSET.

— Par anal. Bave mousseuse que jettent quelques animaux, et l'homme même quelquefois : *L'*ÉCUME *d'un cheval, d'un chien. L'*ÉCUME *d'un épileptique. Quand cet homme est en colère, l'*ÉCUME *lui sort de la bouche.* (Acad.)

Ils rougissent le mors d'une sanglante *écume*.
RACINE.

‖ Sueur mousseuse qui s'amasse sur le corps du cheval : *Ce cheval était tout blanc d'*ÉCUME.

— Par ext. Scories qui surnagent sur les métaux en fusion. ‖ Mâchefer employé dans certaines constructions en rocaille.

— Fig. Ramas de gens vils et méprisables : *L'*ÉCUME *de la société, de l'espèce humaine. L'*ÉCUME *des sociétés policées peut former quelquefois une société bien ordonnée.* (Raynal.) *Chaque soir, l'*ÉCUME *de la société algérienne va s'étaler dans l'égout des crapuleux plaisirs.* (Feydeau.) *Les révolutions ne sont que des vagues, où il ne faut être ni* ÉCUME *ni fange.* (V. Hugo.) *L'*ÉCUME *a besoin de tempêtes pour s'élever et surnager.* (Lamart.)

— Minér. *Ecume de terre*, Substance calcaire, lamelleuse, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre. ‖ *Ecume de fer*, Fer oligiste. ‖ *Ecume de manganèse*, Variété de manganèse terreux.

— Comm. *Ecume de mer*, Terre magnésienne blanche et légère, que l'on fait bouillir dans le lait, et qu'on pétrit ensuite avec de la cire et de l'huile de lin, pour en confectionner certains ouvrages, particulièrement des pipes : *Je jouissais de la double volupté de la méditation et d'une pipe d'*ÉCUME DE MER. (Baudelaire.) *L'*ÉCUME DE MER, *qui prend facilement des tons laiteux, jaunes et bruns, n'acquiert jamais de dureté, se raye au moindre contact, et, employée dans la sculpture, ne présente à l'artiste d'autre difficulté que sa trop grande friabilité.* (L. de Laborde.) *En Turquie, l'*ÉCUME DE MER *se nomme* lulé taché, *et l'hydrosilicate de magnésie qui sert à fabriquer ce produit se nomme* lulé topraghe. *Les carrières les plus abondantes d'*ÉCUME DE MER *sont à Manissa et à Kutahia.* ‖ Pipe faite de cette matière : *Une* ÉCUME DE MER. *Bourrer son* ÉCUME DE MER. ‖ Quelques-uns ont vu dans l'expression *pipe d'écume de mer* une altération de *pipe de Cummer*, ce qui ne paraît pas justifié. Il est assez probable que ce nom fait allusion à la blancheur et à la légèreté de la matière.

— Agric. *Ecume de mer*, Mélange de polypiers et de plantes marines que les flots rejettent sur le rivage, et qu'on emploie comme engrais.

— Zooph. *Ecume de mer*, Nom vulgaire de quelques alcyons.

— Entom. *Ecume printanière*, *écume de terre*, Nom vulgaire de l'écume produite par la larve du cercope écumeux. ‖ On l'appelle aussi CRACHAT DU COUCOU.

— **Épithète.** Blanche, blanchâtre, blanchissante, argentée, flottante, bouillonnante, jaillissante, rejaillissante, légère, épaisse, sanglante, venimeuse, empoisonnée.

— **Encycl.** Minér. Plusieurs minéraux ont reçu le nom familier d'*écume*. Nous citerons, entre autres, l'*écume* de manganèse, l'*écume* de mer et l'*écume* de terre. L'*écume* de manganèse n'est autre chose que de l'oxyde manganique renfermant 45 pour 100 d'oxygène et quelques centièmes de corps étrangers, qui sont, suivant l'échantillon que l'on examine, du fer, de la chaux carbonatée ou du quartz. Ce minéral se présente tantôt en filaments déliés, tantôt en petites masses composées de grains ou de paillettes brillantes, tantôt enfin en couches minces recouvrant le fer spathique. Dans ces trois circonstances, il a la couleur blanche un peu jaunâtre et presque l'éclat de l'argent. Il se laisse écraser entre les doigts et sa poussière est douce au toucher. On le trouve en petites masses dans les cavités du fer brun fibreux, par exemple dans la mine d'hématite d'Articol, dans le département de l'Isère. Il est aussi très-souvent étendu en couches minces sur le fer spathique de Baigorry, dans le département des Hautes-Pyrénées.

L'*écume de mer* ou magnésite est une substance d'un blanc grisâtre, poreuse, légère, et cependant assez tenace ; elle est sèche au toucher, et happe fortement à la langue. Elle constitue un silicate de magnésie hydraté, difficilement fusible et attaquable par les acides concentrés. Elle ne provient aucunement de la mer, comme son nom pourrait le faire croire; son gisement est dans les terrains de transition inférieurs, où elle se présente en amas très-étendus, accompagnée de silex et de giobertite. La magnésite la plus estimée, celle qui sert à la fabrication des pipes, provient de divers lieux de l'Asie Mineure, de l'île de Négrepont et de la Crimée. On la rencontre aussi près de Madrid, dans le département du Gard et dans le terrain tertiaire parisien. Pulvérisée, elle constitue la poudre à dégraisser ou poudre de Salinelles, qu'on trouve près de Montpellier, et avec laquelle on enlève facilement les taches de graisse ou d'huile sur les étoffes de soie.

Dans le commerce, on trouve aujourd'hui une très-grande quantité de pipes d'*écume de mer artificielle*; ce n'est autre chose que de la caséine (matière azotée du lait) à laquelle on a incorporé 6 parties de magnésie calcinée et 1 partie d'oxyde de zinc; en desséchant le mélange, on obtient une matière d'une éclatante blancheur, fort dure, susceptible d'être taillée et polie, qui imite à s'y méprendre le silicate de magnésie naturel. La préparation de l'*écume* artificielle est due à M. Wagner.

L'*écume* de terre est une variété de chaux carbonatée. Elle est ordinairement d'un blanc de nacre très-éclatant; elle a une consistance friable, une structure écailleuse ou soyeuse. Elle est douce au toucher et se présente sous la forme de bandelettes courtes appliquées sur une gangue ordinairement calcaire. On l'a trouvée à Géra, en Misnie, et surtout à Eisleben, en Thuringe, dans les montagnes de chaux carbonatée stratiforme.

ÉCUMÉ, ÉE (é-ku-mé) part. passé du v. Ecumer. Dont on a retiré l'écume : *Le pot est* ÉCUMÉ.

— Par ext. Recueilli çà et là :

Il n'est pas un bandit *écumé* dans nos villes,
Qui veuille mordre en France au pain des trahisons.
V. HUGO.

— Fig. Purgé, purifié : *Cette société avait grand besoin d'être* ÉCUMÉE. ‖ Dont on a retiré, enlevé, supprimé une certaine partie : *Depuis ces visites, mon petit pécule se trouve bien* ÉCUMÉ.

ÉCUMÉNICITÉ, ÉCUMÉNIQUE, ÉCUMÉNIQUEMENT. V. ŒCUMÉNICITÉ, ŒCUMÉNIQUE, ŒCUMÉNIQUEMENT.

ÉCUMER v. n. ou intr. (é-ku-mé — rad. *écume*). Se couvrir d'écume, jeter, produire de l'écume : *La mer* ÉCUME. *Ce vin, cette bière* ÉCUMENT. *Ce cheval* ÉCUME.

Le quadrupède *écume* et son œil étincelle.
LA FONTAINE.

Partout le vin *écume* et coule à longs ruisseaux.
THOMAS.

— Par ext. Etre dans une grande colère, être exaspéré, être furieux : *Il* ÉCUMAIT *de rage. Plus ce torrent d'hommes grossissait, plus il* ÉCUMAIT. (Lamart.) *Il ne me déplaît pas de faire quelquefois* ÉCUMER *un peu tels et tels à qui je songe en écrivant.* (L. Veuillot.)

— v. a. ou tr. Oter l'écume ou les scories qui s'élèvent à la surface de : ÉCUMER *le pot, la marmite.* ÉCUMER *du sucre, du sirop, des confitures.* ÉCUMER *de l'étain fondu.*

— Fam. Prélever une part de : ÉCUMER *la fortune d'un oncle. Les fonctionnaires* ÉCUMENT *l'impôt.* ‖ On dit dans le même sens ÉCUMER LE POT.

— Fig. Purifier, purger, débarrasser : *La société a parfois besoin qu'on l'*ÉCUME. *Je voudrais, s'il était possible,* ÉCUMER *votre cœur comme j'*ÉCUMAIS *votre chambre des fâcheux dont elle était remplie.* (Mme de Sév.) ‖ Recueillir çà et là : *Il va partout* ÉCUMER *des nouvelles.* (Acad.) *Maulevrier* ÉCUMA *des premiers ce qui se passait à l'égard de Nangis.* (St-Sim.)

— *Ecumer les mers, les flots, les côtes*, Exercer la piraterie : *Les corsaires ne cessaient d'*ÉCUMER *toutes les côtes et de faire mille ravages.* (Vaugelas.)

— Loc. fam. *Ecumer les marmites*, Vivre en parasite, en écornifleur.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui court sur le gibier que lancent les chiens. ‖ *Ecumer la remise*, Se dit de l'oiseau qui passe sur le gibier sans le voir.

S'écumer v. pr. Etre écumé : *Le pot-au-feu doit* S'ÉCUMER *avant l'ébullition.*

ÉCUMERESSE s. f. (é-ku-me-rè-se — rad. *écumer*). Techn. Grande écumoire de raffineur de sucre.

ÉCUMETTE s. f. (é-cu-mè-te — rad. *écumer*). Techn. Petite écumoire dont se servent le fabricant de papier et le fabricant de pipes.

ÉCUMEUR, EUSE s. (é-cu-meur, eu-ze — rad. *ecumer*). Celui, celle qui écume : *Une* ÉCUMEUSE *de pot-au-feu.*

— *Ecumeur de mer*, ou simplement *écumeur*, Pirate ou corsaire : *Les méchants voient le soleil comme les bons, et les mers ne font point meilleure mine à la barque d'un marchand qu'à la frégate d'un* ÉCUMEUR. (Malherbe.)

— Fig. Plagiaire : *Les* ÉCUMEURS *de la littérature recueillent avec avidité ces petites pièces dont le principal mérite est dans la propos, et en chargent leurs feuilles.* (Volt.) *Je viendrai à Paris aveugle comme Lamotte,*

et messieurs les ÉCUMEURS *littéraires s'en seront pas moins déchaînés contre moi.* (Volt.) *Je ne parle pas de ces* ÉCUMEURS *littéraires qui vendent leurs bulletins ou les affiches à tant de liards le paragraphe.* (Beaumarch.)

Fuyez surtout ces esprits téméraires,
Ces *écumeurs* de dogmes arbitraires.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fam. *Écumeur de marmites, de plats, de tables, de dîners*, etc., Parasite : *Un jour qu'il donnait à dîner à l'ambassadeur de France, il ne vit pas sans peine arriver deux* ÉCUMEURS DE TABLES. (Le Sage.)

ÉCUMEUX, EUSE adj. (é-ku-meu, eu-ze — rad. *écume*). Qui jette de l'écume, qui est chargé d'écume : *Bouche* ÉCUMEUSE. *Flots* ÉCUMEUX. *Des torrents* ÉCUMEUX *se précipitaient le long des flancs de la montagne.* (B. de St.-P.)

Votre ennemi superbe, en cet instant fameux,
Du Rhin, près de Tholus, fend les flots *écumeux*.
BOILEAU.

. . . . Un nocher, sur les flots *écumeux*,
Prend l'oubli de la terre à regarder les cieux.
A. DE MUSSET.

— **Syn. Écumeux, écumant.** V. ÉCUMANT.

ÉCUMOIRE s. f. (é-ku-moi-re — rad. *écumer*). Ustensile de cuisine fait en forme de large cuiller plate, criblée de plusieurs petits trous, et qui sert à écumer : ÉCUMOIRE *de cuivre, d'étain, de fer-blanc. La différence qu'il y a entre ces deux hommes, c'est que l'un lécherait l'*ÉCUMOIRE, *et que l'autre l'avalerait.* (Chamfort.)

— Loc. fam. *En écumoire, comme une écumoire*, Se dit d'un visage criblé de cicatrices par la petite vérole : *Ce vaste visage percé* COMME UNE ÉCUMOIRE, *où les trous produisaient des ombres, et refouillé comme un masque romain, démentait toutes les lois de l'anatomie.* (Balz.) *Mademoiselle a si bon cœur! dit le valet de chambre dont la face* EN ÉCUMOIRE *grimaça péniblement un sourire.* (Balz.)

— Mar. Plaque métallique percée de trous, placée à l'orifice d'un tuyau de conduite pour empêcher les débris solides d'y pénétrer. On dit aussi CREPINE, excepté pour celle du pied du tuyau d'une pompe de cale. ‖ Plaque de métal percée de trous, qui sert à égaliser et à polir les fils de caret.

— Techn. Sorte de cuiller dont on se sert pour ôter la crasse qui s'élève sur des métaux en fusion.

ÉCURAGE s. m. (é-ku-ra-je — rad. *écurer*). Action d'écurer : *L'*ÉCURAGE *de la vaisselle.*

— Techn. Nettoyage de la tôle destinée à la fabrication du fer-blanc.

ÉCURÉ, ÉE (é-ku-ré) part. passé du v. Ecurer. Nettoyé, rendu reluisant : *Vaisselle soigneusement* ÉCURÉE.

ÉCUREAU s. m. (é-ku-ro — rad. *écurer*). Techn. Ouvrier qui écure les chardons dans une manufacture de draps.

ÉCURÉE s. f. (é-ku-ré). Techn. Garniture d'une serrure de sûreté, qui a été brasée et dressée sur le tour.

ÉCUREMENT s. m. (é-ku-re-man — rad. *écurer*). Agric. Raie irrégulière tracée en divers sens dans les champs ensemencés, pour faciliter l'écoulement des eaux.

ÉCURER v. a. ou tr. (é-ku-ré — du préf. *é*, et de *curer*). Nettoyer, débarrasser de toute ordure : ÉCURER *un puits, un port. Il roule les yeux en mangeant ; la table est pour lui un râtelier ; il* ECURE *ses dents et il continue à manger.* (La Bruy.) ‖ Nettoyer, frotter, faire reluire, en parlant de certains ustensiles : ÉCURER *la vaisselle avec du sablon.* ÉCURER *des chaudrons, des chenets, des chandeliers.*

— Par ext. Débarrasser de tout corps étranger : *La méthode économique est l'art de faire la plus belle farine, d'en tirer la plus grande quantité possible, d'*ÉCURER *les sons sans les réduire en poudre.* (Soulange.)

— Prov. *Il faut à Pâques écurer son chaudron*, A Pâques, il faut purifier sa conscience par la confession.

— Techn. Nettoyer les chardons, enlever la bourre dont ils se sont remplis en peignant les draps.

S'écurer v. pr. Etre écuré : *Certains ustensiles* S'ÉCURENT *avec de la lie de vin.*

— Ecurer, nettoyer à soi : S'ÉCURER *les dents, les ongles, les oreilles.*

ÉCURETTE s. f. (é-ku-rè-te — rad. *écurer*). Techn. Sorte de grattoir qui sert au luthier pour gratter l'intérieur des chalumeaux, des musettes. ‖ Instrument avec lequel on écure les chardons.

ÉCUREUIL s. m. (é-ku-reull; *ll* mll. — lat. *sciurus*; du gr. *skiouros*, formé de *skia*, ombre, et *oura*, queue. Pour plus de détails, voir ci-dessous l'article de linguistique). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, comprenant plus de cent espèces remarquables par le grand développement de leur queue, qu'ils portent relevée en large panache : *L'*ÉCUREUIL, *d'une main adroite, élève la jolie tourelle qui le défendra de la pluie.* (Michelet.)

Un petit *écureuil*, bien vif, bien sémillant,
Avait son nid sur un vieux hêtre;
Vivant heureux, libre et content,
Dans le bois qui l'avait vu naître.
***

‖ *Ecureuil barbaresque* ou *de Barbarie*, ou *Ecureuil palmiste*, Syn. de RAT PALMISTE. ‖ *Ecureuil de Canada, écureuil gris, écureuil de Virginie*, Noms vulgaires du petit-gris. ‖ *Ecureuil de la Caroline, écureuil suisse, écureuil de terre.* V. SUISSE. ‖ *Ecureuil épileptique*, Nom vulgaire d'une espèce de loir. ‖ *Ecureuil jappant*, Nom vulgaire du cynomys social. ‖ *Ecureuil orangé*, Syn. de COQUALLIN. ‖ *Ecureuil volant*, Nom vulgaire des polatouches : *L'*ÉCUREUIL VOLANT *est originaire des contrées septentrionales.* (V. de Bomare.)

— Loc. fam. *C'est un écureuil, il est vif comme un écureuil*, Se dit d'une personne agile, vive, pétulante, qui ne tient pas en place.

— Ichthyol. Espèce de perche ou de persègue de l'Amérique du Nord.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon de nuit.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *écureuil* vient du latin *sciurus*, du grec *skiouros*, de *skia*, ombre, et *oura*, queue, l'animal qui se fait de l'ombre avec sa queue. *Skia*, ombre, se rapporte à la racine sanscrite *sku*, en zend *ski*, protéger, couvrir, à laquelle se rapporte également le latin *scutum*, bouclier, l'anglais *ski*, ciel, et l'irlandais *sceo*, même sens. Quant à *oura*, queue, c'est exactement le sanscrit *vâra*, irlandais *err*, *earr*, queue, ce qui couvre, ce qui protège, de la racine *var*, protéger, couvrir. Ceci nous permet de rapprocher, mais de loin il est vrai, du nom grec *skiouros* le persan *warwarah*, qui désigne l'*écureuil* et le *mus ponticus*. C'est une forme redoublée dont la racine simple paraît se retrouver dans *warigh*, *wargh*, belette. Les langues européennes nous offrent tout un groupe de noms analogues, avec ou sans réduplication, appliqués à l'*écureuil* et à d'autres petits rongeurs. Ainsi : le latin *viverra*, fouine, grec moderne *berberitza*, *écureuil* ; lithuanien *waiwéris*, masculin, *woweré*, féminin, même sens; *waiwaras*, belette, marte; letton *waweris*, écureuil ; polonais *wieworka*, bohémien *wewerka*, même sens ; illyrien *vivera*, *viveriza*, fouine, belette ; cymrique *gwiwer*, écureuil ; armoricain *gwiber*, *gwinver*, irlandais *feorog*, *iora*, *ir*, pour *fior*, *fierse*, *feorag*, *earrag*, même sens. Avec un suffixe différent, l'anglo-saxon *wern*, écureuil, en composition avec le nom du chêne *âcwern*, d'où, par contraction et corruption, le scandinave *ikorni*, *eykhyrning*, ancien allemand *eichorn*, *einhurnéo*, suédois *ekhorn*, danois *eggerne*, allemand *eichhorn*, *einhorn*, etc., formes qui ont beaucoup embarrassé les étymologistes germaniques à cause de cette corne, *horn*, dont ils ne savaient que faire, et qui s'expliquent par la tendance naturelle des langues à donner un sens quelconque aux termes composés dont la signification réelle est perdue. L'affinité de tous ces noms ne saurait guère en effet être mise en doute; ce qui est plus incertain, c'est le sens primitif qui s'y attachait. Le point de départ général paraît bien être la racine *var*, protéger, couvrir, déjà donnée plus haut et dont les formes désidératives et intensitives *vivarishati*, *varvarti*, *vâvriyatê*, etc., indiqueraient l'animal qui se cache volontiers. Mais sans quitter la racine *var*, il se présente encore d'autres modes d'interprétation, et l'on peut rattacher directement ces noms de l'*écureuil* et des animaux analogues au sanscrit *vâra*, queue, ce qui permet de les rapprocher davantage de la forme grecque *skiouros*, *oura* étant en grec le corrélatif exact du sanscrit *vâra*. Dans les langues aryennes, l'*écureuil* a, du reste, plusieurs noms qui le dépeignent et le caractérisent par sa queue; ainsi, en grec, ce joli petit rongeur est aussi appelé *kampsiouros*, queue recourbée, et *ippouros*, queue de cheval. En sanscrit, il se nomme *camara-puccha*, qui a la queue en forme de chasse-mouche.

— Mamm. Ce genre, l'un des plus intéressants de l'ordre des rongeurs, comprend des animaux de taille moyenne ou petite, dépourvus d'abajoues. Ses caractères essentiels sont : dépression des os frontaux légère, et saillie postérieure des mêmes os peu sensible; profil à peu près droit pour la face; cavité crânienne de la longueur des deux tiers de la face. Les dents sont au nombre de vingt-deux, savoir : deux incisives à chaque mâchoire, cinq molaires de chaque côté de la mâchoire supérieure, et quatre seulement à l'inférieure. Les pieds antérieurs ont quatre doigts avec un rudiment de pouce, les postérieurs en ont cinq; les ongles sont très-acérés. La queue est très-longue, touffue et à poils distiques. En y comprenant quelques genres formés aux dépens de celui-ci, on connaît plus d'une centaine d'espèces d'*écureuils* répandues dans toutes les régions du globe. La plus connue, la plus intéressante pour nous, est l'*écureuil d'Europe* ou *commun*. Ce rongeur a le pelage d'un roux vif en dessus, le ventre blanc; les oreilles portent à leur extrémité un pinceau de poils. On trouve des individus qui sont bruns en dessus, blanchâtres en dessous; on en voit encore de roux, roux piqueté de gris, gris cendré, gris ardoisé foncé, gris blanchâtre; d'autres, entièrement blancs ou noirs; le petit-gris est une des variétés les plus distinctes. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire le portrait que Buffon a tracé de ce mammifère. « L'*écureuil* est un joli petit animal qui n'est qu'à demi-sauvage, et qui, par sa gentillesse, par sa docilité, par l'innocence même de ses mœurs, mériterait d'être épargné; il n'est ni carnassier ni nuisible, quoiqu'il saisisse quelquefois des oiseaux. Sa nourriture ordinaire, ce sont des fruits, des amandes, des noisettes, de la faîne et du gland. Il est propre, vif, très-alerte, très-industrieux ; il a les yeux pleins de feu, la physionomie fine, le corps nerveux, les membres très-dispos. Sa jolie figure est encore rehaussée, parée par une belle queue en forme de panache, qu'il relève jusque sur sa tête, et sous laquelle il se met à l'ombre. On ne le trouve point dans les champs, dans les lieux découverts, dans les pays de plaine; il n'approche jamais des habitations; il ne reste point dans les taillis, mais dans les bois de hauteur, sur les vieux arbres des plus belles futaies. Il ne s'engourdit point comme le loir pendant l'hiver; il est en tout temps très-réveillé, et pour peu que l'on touche à l'arbre sur lequel il repose, il sort de sa bauge, fuit sur un autre arbre, ou se cache à l'abri d'une branche. Il a la voix éclatante et plus perçante que celle de la fouine; il a, de plus, un murmure à bouche fermée, un petit grognement de mécontentement qu'il fait entendre toutes les fois qu'on l'irrite. Il est trop léger pour marcher, il va ordinairement par petits sauts, et quelquefois par bonds; il a les ongles si pointus et les mouvements si prompts, qu'il grimpe en un instant sur un hêtre dont l'écorce est lisse. » L'*écureuil* habite l'Europe et le nord de l'Asie. Il se tient surtout dans les grandes forêts, où il vit par couples. C'est sur les arbres les plus élevés qu'il trouve sa nourriture, qu'il construit son gîte et qu'il élève ses petits. L'arbre que les *écureuils* ont choisi n'est pas pour eux une habitation passagère; c'est un petit domaine qu'ils ne laissent pas envahir par d'autres animaux ; ils y passent une grande partie de leur vie et ne s'en écartent que pour aller chercher leur nourriture, ou se jouer au milieu du feuillage. C'est toujours près de la réunion de deux ou de plusieurs branches qu'ils construisent leur petite demeure; celle-ci est à peu près sphérique et couverte de mousse qui ne permet souvent pas de la distinguer. Les *écureuils* y trouvent un refuge assuré contre les chats et les oiseaux de proie, qui dans nos contrées sont, avec l'homme, les seuls ennemis qu'ils aient à redouter. Ces petits animaux sont d'une grande propreté; leur demeure n'est jamais souillée d'aucun excrément, et ils sont fréquemment occupés à se lisser le pelage. Ils semblent craindre l'ardeur du soleil et demeurent presque tout le jour dans leur nid. Ce nid, artistement construit avec des bûchettes très-serrées, ne présente qu'une ouverture située vers le haut, et juste assez large pour laisser passer l'animal. Elle est surmontée d'une sorte de couverture en cône, qui abrite le tour et empêche la pluie de pénétrer. Modèle de prévoyance, l'*écureuil* a souvent plusieurs nids, placés à des distances assez considérables, et la femelle transporte ses petits de l'un à l'autre, dès qu'elle craint que son gîte n'ait été découvert. Il a aussi plusieurs magasins ou cachettes, où il entasse ses provisions; c'est là qu'il va puiser pendant les mauvais jours. Quelquefois il quitte sa retraite pour se jeter sur les jardins ou les vergers qui avoisinent les forêts, et commet souvent de grands ravages sur les arbres fruitiers. Cet animal n'est pas toutefois exclusivement frugivore; s'il trouve un nid d'oiseaux, il suce les œufs, dévore les petits et même la mère s'il peut la surprendre. L'*écureuil* ayant été introduit dans une forêt qui renfermait beaucoup d'oiseaux chanteurs, on a vu ceux-ci disparaître au bout de quelques années. Les *écureuils* entrent en amour dès la fin de l'hiver; ils font ordinairement trois ou quatre petits, qu'ils élèvent avec beaucoup de soin. La femelle, lors même qu'elle n'est pas inquiétée, change souvent ses enfants de domicile, en les transportant avec sa bouche d'un nid à l'autre. Le matin, quand elle n'entend aucun bruit, elle les descend l'un après l'autre sur la mousse, et les fait jouer. A la moindre alerte, elle en saisit un qu'elle transporte, non dans le nid, ce qui serait trop long, mais dans l'enfourchure d'une grosse branche, où elle le cache; puis elle revient chercher successivement tous les autres et les transporte de même. L'*écureuil* à terre a une démarche sautillante et peu rapide. Les auteurs anciens racontent que lorsqu'il est forcé de passer l'eau, il se sert d'un morceau d'écorce pour vaisseau et de sa queue pour voile et pour gouvernail; il n'y a rien de vrai dans ce récit. Les branches des arbres, voilà le véritable séjour de l'*écureuil*; il n'en descend guère que lorsqu'elles sont agitées par un grand vent. Quand il est au repos et qu'il veut manger, il se tient ordinairement assis sur ses pieds de derrière, le corps dans une position verticale, et se sert de ses pattes antérieures pour porter les aliments à sa bouche. Il saute d'un arbre à l'autre, souvent à la distance de plusieurs mètres, et déploie alors sa queue qui lui sert à diriger sa chute. Quand il est poursuivi, il a soin de se cacher derrière le tronc d'un arbre, autour duquel il tourne sans cesse pour se dérober à la vue du chasseur. Il n'en continue pas moins à grimper, et, quand il a atteint l'enfourchure d'une branche, il se cache, se blottit, s'aplatit en quelque sorte, au point que, même en s'éloignant beaucoup, c'est à peine si l'on peut apercevoir le bout de ses oreilles. Aussi est-il fort difficile de le tirer à coups de fusil, si l'on est seul ; le mieux, dans ce cas est, après avoir tiré le premier coup, de se cacher derrière un arbre, parce que l'*écureuil*, ne voyant plus son ennemi et croyant le danger passé, quitte l'endroit où il peut être retrouvé, et va se cacher plus loin; on peut alors le tuer tandis qu'il court sur les branches. Le meilleur moyen de diminuer le nombre de ces animaux nuisibles est de détruire leurs nids. On élève assez fréquemment l'*écureuil* en domesticité ; presque toujours on le renferme dans une cage cylindrique mobile autour de son axe, qu'il fait tourner très-rapidement; ce rongeur est assez familier, s'apprivoise facilement et procure un vrai passe-temps par son minois gracieux et la gentillesse de ses mouvements ; il est fâcheux que son urine ait une odeur forte et désagréable. La chair des *écureuils*, surtout des jeunes, est assez bonne; toutefois elle contracte une saveur déplaisante, lorsqu'ils ont mangé pendant quelque temps des graines d'arbres résineux. Le poil de leur queue est fort recherché pour faire des pinceaux. Enfin, leur peau, sans être de première qualité, est assez estimée comme fourrure. On recherche surtout pour ce dernier usage celle de la variété appelée *petit-gris*, dont quelques auteurs ont fait une espèce distincte. Le petit-gris se trouve dans le nord de l'Europe, mais il est surtout répandu en Sibérie. Sa fourrure est, en hiver seulement, d'un gris ardoisé piqueté de blanchâtre, chaque poil étant marqué d'anneaux alternativement gris blanchâtre et gris de souris; elle est du reste plus ou moins épaisse, plus ou moins obscure ou argentée, suivant les individus, et forme une pelleterie à la fois simple et élégante, souple, légère et douce au toucher. Les Lapons et les Samoyèdes font au petit-gris une guerre acharnée, à l'aide de chiens fort exercés à ces chasses, qui sont quelquefois des plus fructueuses. Les détails que nous venons de donner s'appliquent à l'*écureuil commun*. Les autres espèces, avec des mœurs assez semblables, présentent néanmoins quelques particularités. Tous les *écureuils* sont sédentaires et s'éloignent fort peu du lieu qui les a vus naître; mais les uns vivent par couples, les autres par troupes d'une centaine d'individus. Dans certaines contrées, notamment en Amérique, ils vivent de graines de maïs et de la sève sucrée de quelques graminées. Il est des *écureuils* qui grimpent peu, ont des mouvements lents ou vivent dans des terriers qu'ils se creusent. Gmelin dit qu'en Sibérie on les prend avec des trappes qu'on pose sur les arbres, et dans lesquelles on met en guise d'appât un morceau de poisson fumé. L'*écureuil* des Pyrénées, regardé pendant longtemps comme une simple variété de celui d'Europe, ressemble à celui-ci par sa taille et par ses proportions; mais il s'en distingue par son pelage d'un brun foncé, piqueté de blanc jaunâtre sur le dos, avec une bande fauve, les poils de la queue longs et noirs et les pieds fauves; sa tête est plus petite, et il présente aussi quelques différences dans ses mœurs. On le trouve dans les Alpes et les Pyrénées. Parmi les *écureuils* d'Afrique, on remarque l'*écureuil barbaresque*, d'un tiers plus petit que l'*écureuil* d'Europe, et dont le nom fait assez connaître la patrie ; l'*écureuil fossoyeur* ou *à pieds rouges*, ainsi nommé parce qu'on lui a attribué l'habitude de se creuser des terriers, et qui habite le Sénégal; l'*écureuil* de Madagascar, deux fois plus grand que notre espèce commune; enfin, les *écureuils schillu, brachyote, aguimp, d'Abyssinie, à queue annelée*, etc. L'espèce la plus intéressante de l'Amérique du Nord est l'*écureuil capistrate*, confondu par Buffon avec le petit-gris. Sa longueur totale est de $0^{m},65$; il a le pelage gris de fer, la tête noire, les oreilles et le bout du museau blancs. L'*écureuil de la Caroline*, qui n'est peut-être qu'une variété du précédent, est connu par les dégâts qu'il commet dans les champs de maïs. Citons encore les *écureuils à ventre roux, coquallin, de Botta, du Mexique, de la Californie*, etc. Les espèces de l'Inde et de la Malaisie forment aujourd'hui le genre funambule, et celles de l'Amérique du Sud, le genre guerlinguet. Il existe aussi quelques espèces fossiles. V. SCIURIENS.

ÉCUREUR, EUSE s. (é-ku-reur, eu-ze — rad. *écurer*). Personne qui écure la vaisselle, les ustensiles de ménage.

— Techn. Ouvrier qui écure les chardons.

Écureuse de chaudron (L'), tableau de Teniers; musée du Belvédère à Vienne. Une servante, accorte et potelée, est occupée à nettoyer un chaudron de cuivre; un vieux paysan se baisse sournoisement vers elle et lui passe une main sous le fichu, mais il est surpris par sa moitié, qui tend le nez par une lucarne. Cette composition, quelque peu égrillarde, est peinte avec beaucoup de légèreté et de finesse, dans une gamme de tons des plus harmonieuses. Elle est signée et datée de 1677. C'est un des meilleurs ouvrages de l'auteur. Le même musée possède une autre *Écureuse de chaudron*, de Teniers, qui a traité plusieurs fois encore ce sujet : ici, la servante s'acquitte de sa besogne sans encombre; dans le fond de la cuisine, où des chèvres et des poules prennent leurs ébats, une vieille femme et un garçon se chauffent près de l'âtre. Ce tableau, peint sur bois, ne vaut pas le premier. A la vente Merle, en 1784, une excellente toile de Teniers, représentant une cuisinière en corsage rouge occupée à récurer une marmite, a été vendue 4,802 livres;

elle avait fait partie précédemment du cabinet du prince de Conti. Beauvalet a gravé, d'après Greuze, une composition intitulée : l'*Écureuse*.

ÉCURIE s. f. (é-ku-rî — du bas lat. *scura*, *scuria*, qui se rapporte à l'élément germanique : ancien haut allemand *skûra*, *skiura*, étable ; hollandais *schuur* et allemand *scheuer*, grange, de la racine sanscrite *sku*, protéger, couvrir, qui a fourni un assez bon nombre de termes aux langues aryennes, par exemple le grec *skutos*, peau, cuir; latin *cutis* et *scutum*, bouclier, etc. [v. ÉCU]. On trouve aussi en sanscrit *chadis*, demeure, proprement couvert, de la racine *chad*, couvrir, pour *chardskard*, de la racine primitive *sku*). Lieu destiné à loger des chevaux, des mulets ou des ânes : *Mettre des chevaux à l'*ÉCURIE. *Le château de Vaillac renferme une* ÉCURIE *voûtée, flanquée de deux tours, et assez grande pour contenir cinq cents chevaux.* (A. Hugo.) *Dans les auberges, l'avoine est plus souvent bue par les garçons d'*ECURIE *que mangée par les chevaux.* (V. Hugo.)

J'ai, dit-il, dans mon *écurie*
Un fort beau roussin d'Arcadie.
LA FONTAINE.

— Matériel et personnel du service des écuries d'un prince ou d'un particulier : *La grande* ÉCURIE. *La petite* ÉCURIE *du roi. Il dépense beaucoup pour ses* ÉCURIES. *Le plus beau cheval de l'*ÉCURIE *du roi s'est échappé.* (Voltaire.)

— Fam. Logement très-malpropre : *Cette pièce est une véritable* ÉCURIE.

— *Langage, manières d'écurie*, Langage grossier, manières des gens qui hantent les écuries, des palefreniers.

— *Entrer quelque part comme dans une écurie*, Entrer sans saluer, sans donner les marques ordinaires de politesse.

— *C'est un cheval à l'écurie*, Se dit d'une chose qui nécessite des frais d'entretien, sans être d'une grande utilité.

— Mar. Bâtiment affecté spécialement au transport de la cavalerie.

— Loc. prov. *Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors*, Prendre des précautions quand le mal est arrivé, quand il n'est plus possible de l'éviter.

— **Encycl.** Sous les climats les plus divers, presque tous les animaux domestiques peuvent vivre en plein air et résister aux intempéries de l'hiver comme aux chaleurs de l'été. Des logements ne leur sont donc pas indispensables. On en voit qui, sans être incommodés, vivent sous des hangars ouverts, non-seulement en Afrique et en Arabie, mais dans les régions tempérées et même en Russie. Dans cette dernière contrée, les paysans, après avoir terminé les travaux des champs, vont, avec leurs chevaux, faire le service des fiacres dans les villes; les animaux et leurs conducteurs dorment et mangent dehors. En France, nous avions, il y a peu de temps, des haras sauvages, et il y a encore des chevaux qui passent toute l'année sur les herbages, dans la Camargue, les Landes, la Saintonge, la Vendée, la Normandie et même dans les montagnes du Morvan et du Charolais. Mais si les *écuries* ne sont pas indispensables à l'entretien des chevaux, elles n'en sont pas moins fort utiles; elles peuvent prévenir beaucoup de maladies, en offrant un abri aux animaux échauffés par le travail, aux femelles qui ont mis bas depuis peu de temps et aux animaux qui viennent de naître. Elles ont, en outre, l'avantage de faciliter la distribution de la nourriture et la production des engrais; de plus, les animaux exposés à l'air libre et au froid consomment plus de nourriture et produisent moins de lait et moins de graisse que ceux qui sont logés dans un lieu convenablement fermé; enfin les *écuries* sont indispensables quand on veut produire dans nos climats ces crins soyeux, ces poils doux, cette peau fine qui caractérisent les chevaux de race noble. Tous les chevaux de luxe élevés en France et en Angleterre ont vécu à l'*écurie*.

Les habitations des animaux doivent offrir, quant à leur position, à leur orientation, à leurs dimensions, à leur pavage, à leurs ouvertures et à leurs dispositions intérieures, certaines conditions de salubrité et de commodité. La position et l'orientation des *écuries* doivent être étudiées au point de vue des conditions atmosphériques et de la situation des autres bâtiments de la ferme et des terres de l'exploitation. Si ces points ne sont pas bien réglés, le fermier, quel que soit son zèle, ne saurait, ainsi que le dit Fromage de Feugré, obtenir un succès complet.

Chacune des expositions qui correspond aux quatre points cardinaux offre, selon les pays, des avantages ou des inconvénients. Dans nos climats, celles du nord et de l'est entraînent le froid; celle de l'ouest, l'humidité, et celle du sud, la chaleur. L'humidité est partout nuisible; il faut donc toujours chercher à éviter l'exposition qui l'entraîne. Il faut préférer l'exposition du nord ou celle du sud, selon que l'on a à craindre la chaleur ou le froid. Dans une grande partie de la France, l'exposition du midi est la plus favorable pendant huit ou neuf mois de l'année. Cependant, dans le Midi, où l'hiver est de courte durée et d'ailleurs peu rigoureux, on donne souvent la préférence à l'exposition nord, dont les inconvénients sont peu marqués et même nuls, si le lieu est abrité. Souvent, d'ailleurs, on se détermine, dans le choix de l'exposition, par des considérations de convenance, de commodité.

Relativement à la disposition des autres bâtiments de la ferme, il faut placer les *écuries* à l'est des habitations, de la laiterie et des autres bâtiments qui demandent un air pur; à l'ouest des égouts, de la fosse à fumier, des distilleries et de tous les établissements qui altèrent l'atmosphère. Beaucoup de maladies du bétail dépendent de l'assiette des *écuries*, qui sont tantôt sur un mauvais sol, d'autres fois dans un lieu trop bas ou exposées aux influences d'une masse d'eau impure ou d'un égout. On aura soin, si la terre sur laquelle on veut élever les *écuries* est humide ou malsaine, de n'y élever des constructions qu'après avoir exhaussé le niveau du sol avec des graviers, du sable grossier, du mâchefer. Il faut toujours placer les *écuries* dans un lieu sec et mettre le pavé au-dessus du niveau du sol extérieur, ou bien déblayer les terres environnantes et les entourer d'un fossé. Ces précautions sont nécessaires par rapport à l'hygiène et utiles au point de vue économique : on évite ainsi la fraîcheur et l'humidité du sol et des murs, qui sont, dit M. Huzard, la cause de boiteries rhumatismales qu'on s'efforce inutilement de guérir et auxquelles les animaux sont encore plus exposés que l'homme ; de cette façon, l'eau provenant de la pluie, des neiges et des pompes ne peut pénétrer, et l'on facilite le renouvellement de l'air, l'écoulement des urines, le lavage des crèches et du sol, la construction des fosses à fumier et la fabrication des purins. Quant à la réunion des *écuries* aux maisons, c'est une mauvaise disposition, pouvant occasionner des incendies, nuisible d'ailleurs à la santé des hommes et préjudiciable aux animaux. On doit, à plus forte raison, ne pas loger les bestiaux au rez-de-chaussée d'un bâtiment dont les étages supérieurs seraient habités par l'homme : les émanations qui s'élèvent sans cesse du fumier sont toujours insalubres, détériorent les planchers et gâtent les meubles. D'un autre côté, à moins que l'étable ne soit voûtée ou plafonnée, la poussière qui tombe des étages supérieurs peut, à la longue, déterminer des ophthalmies et des affections de poitrine. Enfin les pâturages et les abreuvoirs doivent être rapprochés des *écuries*. Malheureusement, le morcellement des terres oblige beaucoup de propriétaires à avoir des champs éloignés. C'est un grave inconvénient, dont il résulte une grande perte de temps et de fumier. En outre, les animaux se fatiguent inutilement pour aller au pâturage et en revenir; l'herbe qu'ils y prennent sert à peine à réparer les pertes occasionnées par ces voyages, et, s'il survient un orage, les animaux le reçoivent, n'ayant pas le temps de se rendre aux habitations.

Un des principes fondamentaux de la construction des *écuries* consiste dans leur bonne aération. On a calculé que, dans le seul acte de la respiration, un cheval de taille moyenne absorbe, dans les vingt-quatre heures, à peu près 120 mètres cubes d'air pur; mais, comme l'air pur qui entre dans les poumons en sort chargé des produits de la combustion, notamment d'acide carbonique, dans des proportions qui suffisent pour rendre irrespirable une quantité d'air quatre fois égale, on peut dire que, sur la totalité de l'air contenu dans une habitation, la partie réellement utilisée n'est guère que du cinquième. Ce calcul ne s'applique qu'aux altérations produites par la fonction pulmonaire; la proportion diminue encore si l'on considère les diverses altérations produites, soit par les excrétions de la surface cutanée, soit par celles des appareils digestif et urinaire. On voit par là quelle masse énorme d'air est nécessaire pour la bonne exécution des fonctions auxquelles ce fluide prend une part directe : on l'évalue approximativement à 30 mètres cubes par heure et par cheval. Donc, pour que les animaux puissent vivre dans les espaces étroits où nous les confinons, un renouvellement continu de l'air est absolument nécessaire. Si ce renouvellement ne s'effectue pas dans des proportions suffisantes, la constitution des animaux s'altère insensiblement et bientôt des affections redoutables se produisent. Une grande partie des maladies du bétail n'a pas d'autre cause que la présence d'un air vicié dans les logements où on les entasse.

L'aération des *écuries* peut s'effectuer par des moyens simples et peu dispendieux; il suffit d'établir des ouvertures à une hauteur convenable. Tout le monde connaît les inconvénients graves produits par les courants d'air ; il faut donc que les fenêtres des *écuries* soient percées à une assez grande hauteur au-dessus du niveau du corps des animaux qui y sont logés. Elles seront placées, autant que possible, en regard les unes des autres. La meilleure forme à leur donner est celle d'un carré long fermé par un vitrage basculant sur un axe horizontal. Une corde passée dans une poulie permettra de graduer l'aérage suivant les circonstances. Une seule porte, exposée au midi, assez large pour que deux chevaux harnachés puissent y entrer de front sans se blesser, sera généralement préférable, à moins que les nécessités du service n'exigent une autre disposition.

Le sol des *écuries* doit être uni, en pente, imperméable, non glissant. De tous les matériaux propres au pavage, les briques sont le plus convenable. Placées de champ sur une couche de béton et séparées par un léger intervalle que l'on garnit de ciment, elles constituent un sol uni sans être glissant, facile à nettoyer, imperméable, presque indestructible. Les pavés de grès ou de granit deviennent glissants par l'usure et il est difficile de garnir les espaces souvent considérables qu'ils laissent entre eux; les cailloux roulés donnent une surface trop inégale; les dalles sont trop chères, trop glissantes et trop froides; l'asphalte se ramollit, est poreux, retient les urines et devient un foyer d'infection. La pente du sol doit être de $0^m,015$ à $0^m,020$ par mètre, si le pavage est uni, et de $0^m,025$ à $0^m,030$, si le pavage est de cailloux.

Il sera nécessaire d'exhausser autant qu'on le pourra le plafond des *écuries*. M. Magne pense que les petites *écuries* simples (à un seul rang de stalles) ne doivent pas avoir moins de 4 mètres d'élévation; les petites *écuries* doubles, $4^m,56$; les moyennes, $5^m,50$, et les grandes, 6 mètres. L'espace réservé à chaque cheval doit être de $1^m,50$ de large sur 5 mètres de long.

Une autre condition non moins essentielle est la minutieuse propreté qui doit constamment régner dans les *écuries*. Les murs seront revêtus d'un crépissage uni et blanchi à la chaux. Les plafonds de plâtre sont les meilleurs; tout au moins devront-ils être formés par des planches bien jointes, reposant sur des solives bien équarries. Il serait à désirer que l'enlèvement des litières pût être effectué tous les jours; mais la bonne confection des fumiers s'oppose le plus souvent à ce qu'il en soit ainsi. Il est, en effet, indispensable que les litières séjournent pendant plusieurs jours sous les animaux, pour s'imprégner des déjections qui leur communiquent les propriétés fertilisantes. On pourra concilier les exigences de l'hygiène avec celles de l'agriculture en mettant tous les jours, ou même plusieurs fois par jour, une couche de litière fraîche sur l'ancienne. Dans tous les cas, le fumier ne doit jamais séjourner plus de huit jours sous les pieds des animaux. On doit avoir soin de laver ensuite l'*écurie* à grande eau et de laisser ouvertes les portes et les fenêtres aussi longtemps que cela est nécessaire pour entraîner au dehors les gaz malfaisants dont l'atmosphère a été imprégnée.

Nous avons donné plus haut la mesure de l'espace que les animaux doivent occuper dans les *écuries*; cette condition est très-importante; il est indispensable que chaque animal puisse prendre en paix ses repas et se livrer commodément au repos dont il a besoin. Dans la plupart des *écuries* anciennes, la mangeoire et le râtelier sont communs; ce système présente de nombreux inconvénients : il occasionne souvent des rixes entre les animaux et favorise les uns aux dépens des autres. Des mangeoires et des râteliers individuels sont à tous égards préférables. On en fabrique aujourd'hui de fonte ou de fer qui sont très-commodes, durent longtemps et ne coûtent pas très-cher. Ces râteliers sont généralement en forme de hotte; la mangeoire, placée au-dessous, peut servir en même temps pour l'abreuvage. Les râteliers, dans les fermes, sont en général trop inclinés et forcent ainsi les animaux à se tenir dans des attitudes fatigantes pour prendre leur nourriture. Pour être bien établi, un râtelier doit être fait de barreaux cylindriques, longs de $0^m,50$ à $0^m,60$ et écartés l'un de l'autre d'environ $0^m,10$; le fond doit être plein et à plan incliné en avant. Il n'est pas nécessaire que les barreaux soient tout à fait verticaux, mais ils le seraient que cette circonstance n'aurait aucun inconvénient; au moins faut-il qu'ils ne soient que très-légèrement inclinés. Tout le monde sait qu'il n'est pas sans danger de placer à côté les uns des autres, sans aucune séparation, les chevaux dans une même *écurie*, bien que cette disposition soit encore adoptée presque partout ailleurs que dans les *écuries* de luxe. Le système anglais des *boxes* serait assurément le meilleur; mais les dépenses qu'il exige restreignent son emploi aux logements des chevaux de prix. Dans l'armée, les chevaux ne sont généralement séparés les uns des autres que par une simple barre ; il en résulte des accidents qui devraient faire proscrire ce mode de séparation. Les stalles sont préférables à tout le reste; elles joignent à la sécurité le mérite du bon marché.

Les *écuries* peuvent contenir une seule ou bien deux rangées de stalles, suivant leur largeur et le nombre des animaux qu'elles doivent contenir. Dans les *écuries* doubles, la largeur du couloir ménagé entre les deux rangées de stalles doit être au moins de 3 mètres; dans les *écuries* simples, cette largeur peut n'être que de 2 mètres. Le couloir doit être légèrement bombé et bordé de rigoles sur chaque côté, de manière à faciliter l'écoulement des liquides. En général, il faut préférer les *écuries* petites ou moyennes.

Comme il est très-important que les bêtes malades soient séparées des autres, il devrait y avoir dans chaque ferme un logement spécial, une sorte d'infirmerie, où les bêtes atteintes de maladie seraient enfermées. Il arriverait ainsi que, d'une part, ces dernières seraient placées dans de meilleures conditions pour le traitement qu'elles auraient à subir, et que, de l'autre, les animaux sains ne seraient pas exposés au contact d'émanations presque toujours dangereuses. Il faut aussi avoir un logement spécial pour serrer les harnais : placés dans l'*écurie*, ils se détériorent plus vite et répandent une odeur de cuir désagréable.

Les charretiers, les palefreniers et les garçons d'écurie ne doivent jamais coucher dans le même logement que les chevaux. Cela serait sans doute préférable au point de vue de la facilité du service, mais pourrait nuire à leur santé; on ménagera donc, sur un des côtés de l'*écurie*, un espace entièrement séparé de celle-ci, afin d'y établir leur logement. Il n'est pas seulement du devoir des maîtres de veiller sur la santé et le bien-être de leurs serviteurs, c'est aussi leur intérêt; car, ainsi qu'on l'a dit fort justement, la santé du serviteur est un capital pour le maître.

— **Allus. mythol. Les écuries d'Augias.** V. AUGIAS.

ÉCURIEU s. m. (é-ku-rieu — anc. forme du mot *écureuil*). Blas. Figure d'écureuil dans des armoiries : *Fouquet : D'argent, à l'*ÉCURIEU *rampant de gueules.*

ÉCURY-SUR-COOLE, village de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. S. de Châlons; pop. aggl. 304 hab.—pop. tot. 319 hab. Huilerie; moulins. L'église est surmontée d'une flèche élégante.

ÉCUSSON s. m. (é-ku-son — dimin. d'*écu*). Blas. Petit écu qui s'emploie tantôt comme l'écu ordinaire, tantôt comme meuble de l'écu : *De Coëtlogon : De gueules, à trois* ÉCUSSONS *d'hermine.*

Tel, sur son *écusson*, porte un masque sans grille,
Dont le père autrefois a porté la mandille.
BOURSAULT.

L'étranger briserait le blason de la France!
On verrait, enhardi par notre indifférence,
Sur nos fiers *écussons* tomber son vil marteau!
V. HUGO.

Sous ces vénérables donjons,
Bordés de piques, d'*écussons*,
L'amour de la chevalerie
Dictait aux Renauds, aux Rolands,
Aux Tancrèdes, aux Azolans,
Les lois de la galanterie.
DEMOUSTIER.

‖ S'est dit anciennement de l'écu pointu par le bas, par opposition à l'écu ou bannière que portaient les comtes, les vicomtes et les barons : *La petite noblesse portait l'*ÉCUSSON.

— Fig. Illustration d'une famille, d'une race, d'un nom : *Ajouter à la gloire de son* ÉCUSSON. *La noblesse nouvelle a glorieusement aussi conquis ses* ÉCUSSONS *et les a payés de son sang.* (Dupanloup.) *Cette alliance entre l'honneur et la liberté compose ce que j'appelle l'*ÉCUSSON *politique de M. de Chateaubriand.* (Ste-Beuve.)

— Archit. Sorte de tablette ou de cartouche qui prend toutes les formes de l'écu d'armoiries ou du bouclier des anciens, et sur lequel on sculpte des pièces héraldiques, des inscriptions, des figures, etc. : *Les* ÉCUSSONS *étaient en usage chez les anciens, qui les appelaient* scuta, *boucliers.* (Complém. de l'Acad.) *Sous le balcon est un grand* ÉCUSSON *de pierre chargé d'armoiries.* (V. Hugo.)

— Mar. Partie inférieure de la poupe sur laquelle se trouve un emblème ou le nom du navire. ‖ Ornement par lequel on remplaçait quelquefois la figure de l'avant; pièce d'ornement de la poupe où l'on écrit le nom du bâtiment. ‖ *Courbes d'écusson*, Pièces de liaison parallèles au marsouin d'arrière et reliant toutes les barres d'arcasse.

— Techn. Plaque de métal qui orne les entrées de serrure et les heurtoirs de porte; platine quelconque de serrurerie servant d'ornement.

— Monn. Côté d'une pièce de monnaie qui est marqué de l'écu aux armes du prince ou du souverain : *Lorsque l'autre côté porte l'effigie, l'*ÉCUSSON *est synonyme de* pile *ou* revers; *il devient synonyme de* droit *ou* avers, *si l'autre côté ne présente que des emblèmes ou une inscription indicative de la valeur de la pièce; ainsi, dans les écus, l'*ÉCUSSON *a été le droit ou avers jusqu'à l'époque où le roi de France fit graver son effigie en buste sur l'un des côtés; il devint alors le revers ou la pile.*

— Anc. méd. Sachet ou emplâtre, taillé en forme d'écusson, que l'on appliquait autrefois sur l'estomac.

— Géol. *Écussons fossiles*, Fragments d'échinites ou d'oursins fossiles, qui ont la forme d'un écusson.

— Écon. rur. Sorte de plaque colorée qui s'étend des mamelles de la vache à des points variés du périnée et dont la disposition particulière est jugée propre à faire apprécier les qualités de l'animal sous le rapport du rendement en lait. ‖ On dit aussi GRAVURE.

— Arboric. Petite plaque d'écorce munie d'un bouton et destinée à la greffe dite en écusson : *Greffer en* ÉCUSSON. *Lever un* ÉCUSSON *n'est pas chose aussi facile qu'on pourrait le croire.* (Thouin.) ‖ *Écusson à œil poussant*, Celui que l'on pose au printemps et dont le développement se fait aussitôt. ‖ *Écusson à œil dormant*, Celui qui ne se pose qu'en été ou au commencement de l'automne et qui ne se développe qu'au printemps suivant.

— Bot. Conceptacle d'un lichen. ‖ Tache qu'on remarque sur la graine des céréales.

— Ornith. Chacune des lames cornées qui revêtent les pieds des oiseaux.

— **Ichthyol.** Nom donné à des plaques calcaires qui recouvrent tout ou partie du corps de certains poissons, tels que les esturgeons.

— **Entom.** Troisième pièce du thorax des insectes.

— **Moll.** Pièce calcaire qui se trouve sur le dos de la coquille des pholades et des térédines, et qui se détache quand l'animal est mort.

— **Encycl.** Blas. L'*écusson*, dans les armoiries, figure ordinairement en abîme quand il est seul et en bordure lorsqu'il est en nombre. L'*écusson*, selon quelques héraldistes, est presque toujours une concession d'un souverain. Voici une liste des familles qui portent un ou plusieurs *écussons* dans leurs armoiries : **Perthuis**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à trois *écussons* d'argent. — **Fontaine**, en Picardie : d'or, à trois *écussons* de vair, bordés de gueules. — **Le Roy**, en Picardie : d'azur, à trois *écussons* d'argent, chargés chacun d'une croix nattée de gueules. — **Abbeville**, en Beauvoisis : d'argent, à trois *écussons* de gueules. — **Bourgon** : de sable, à trois *écussons* d'or. — **Ribaupré** : d'argent, à trois *écussons* de gueules. — **Charny** : de gueules, à trois *écussons* d'argent, le 1 chargé d'une molette de sable. — **Trémigon**, en Bretagne : d'argent, à trois *écussons* de gueules, posés deux et un, chacun chargé de trois autres *écussons* d'or en fasce. — **Charbonneau**, en Bretagne : d'azur, à trois *écussons* d'argent, accompagnés de dix fleurs de lis d'or, quatre en chef, deux en fasce et trois et une en pointe. — **Fretel**, en Normandie : d'azur, à trois *écussons* d'or, frettés du champ et bordés d'argent, à la bordure componnée d'argent et de gueules de seize pièces. — **Riant**, en Bretagne : de gueules, à trois *écussons* d'argent, chacun chargé de trois hermines de sable, deux en chef et une en pointe. — **Champion**, en Bretagne : d'azur, à trois *écussons* d'argent, bordés et bandés de gueules. — **Lattre**, en Artois : d'or, à trois *écussons* d'azur, dont le premier est couvert par un franc-canton de gueules, chargé d'une molette d'éperon d'or. — **Ferrier**, en Provence : d'or, à cinq *écussons* de gueules, posés deux, deux et un. — **Pardaillan**, en Guyenne et Gascogne : d'argent, au lion de gueules, accompagné de huit *écussons* de sinople en orle. — **Mathefelon**, en Anjou et en Touraine : de gueules, à six *écussons* d'or. — **Bournel**, en Artois : d'argent, à un *écusson* de gueules, accompagné de huit perroquets de sinople en orle. — **Tournier de Saint-Victoret** : de gueules, à l'*écusson* d'or, chargé d'une aigle de sable, l'*écusson* embrossé de deux badelaires, les poignées vers le chef. — **Gontenay** : d'or, à l'*écusson* de gueules, et onze merlettes de même en orle. — **Pressigny**, dans l'Ile-de-France : de gueules, semé de croisettes d'argent à l'*écusson* du même. — **La Briffe**, en l'Ile-de-France : de gueules, à un *écusson* d'argent, chargé d'un lion de sable et accompagné de six merlettes du même, trois en chef, deux en flanc et une en pointe. — **Escalin des Aimars**, en Dauphiné : de gueules, à un *écusson* d'or, à trois bandes d'azur, mis au quartier dextre du chef, et aux trois autres trois croix vidées, cléchées et pommettées d'or. — **Beaumont**, en Champagne : d'azur, à l'*écusson* d'argent en abîme, à la bande de gueules, brochant sur le tout. — **Mouchy** : de gueules, à un *écusson* d'argent, accompagné de trois macles d'or. — **Sugny**, en Champagne : de sable, à un *écusson* d'argent, au bâton écoté du même, brochant sur le tout. — **Villers au Tertre**, en Artois : d'azur, à l'*écusson* d'argent, l'écu semé de billettes du même. — **Saint-Urain** : d'argent, au chef de gueules, chargé de trois *écussons* d'or. — **Comte**, en Normandie : d'argent, à l'*écusson* d'azur, chargé d'une bande d'or, surchargé de trois anilles de sable et accompagne de trois cœurs de gueules. — **Wingles**, en Artois : d'azur, à l'*écusson* d'argent, à la cotice engrêlée de gueules, brochant sur le tout. — **Grammer** : d'azur, à une bande d'argent, à l'*écusson* du même en chef, chargé d'un lion de sable. — **Buillemont**, en Artois : de sable, à l'*écusson* d'argent, à une cotice d'or, brochante sur le tout. — **Maillart**, en Champagne : d'azur, à l'*écusson* d'argent, au lion naissant du même. — **Barbesieux** : d'or, à un *écusson* d'azur. — **Mont-Saint-Jean** : de gueules, à trois *écussons* d'or. — **Chipre**, en Dauphiné : de gueules, à trois *écussons* d'or. — **Carville**, en Normandie : de gueules, à trois *écussons* d'hermine. — **Bailleu**, en Normandie : d'or, à trois *écussons* de gueules. — **Beaufort**, en Bretagne : de gueules, à trois *écussons* d'hermine, posés deux et un. — **Dos**, en Bretagne : d'argent, à trois *écussons* de gueules. — **Ruppe**, en Lorraine : d'argent, à trois *écussons* de gueules. — **Laire-Doby**, dans l'Ile-de-France : coupé d'azur et d'or, à trois *écussons* de l'un en l'autre. — **Masuroy**, en Lorraine : de gueules, à un *écusson* d'argent. — **Sorcey**, en Lorraine : d'or, à l'*écusson* de gueules. — **Carnasel** : d'azur, à l'*écusson* d'or. — **Montigny**, dans l'Ile-de-France : d'or, à un *écusson* de gueules. — **Dulac**, en Languedoc : de gueules, à l'*écusson* d'argent. — **Boulers**, en Flandre : d'argent, à l'*écusson* de gueules. — **Malberg**, en Lorraine : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à l'*écusson* d'argent ; aux 2 et 3 de gueules, à une croix ancrée du même. — **Malet**, en Artois : d'azur, à l'*écusson* d'or. — **Patay**, dans l'Orléanais : d'hermine, à l'*écusson* de gueules. — **Ferrières**, en Beauvoisis : de gueules, à un *écusson* d'hermine, avec un orle de fer à cheval d'or. — **Tancarville**, dans l'Ile-de-France : de gueules, à l'*écusson* d'argent et à un orle d'or. — **Bailleul** : d'hermine, à l'*écusson* de gueules. — **Heyne**, en Flandre : de gueules, à un *écusson* d'argent. — **Dangles**, en Picardie : d'azur, à l'*écusson* d'argent, posé en abîme, accompagné de trois molettes d'or. — **Du Bois**, en Picardie : d'or, à l'*écusson* de gueules en abîme, à l'orle de cinq coquilles de sable. — **Saint-Venant**, en Artois : d'azur, à l'*écusson* d'argent, au lambel à trois pendants brochant sur le tout. — **Cecire**, en Normandie : d'argent, à un *écusson* d'azur, accompagné d'un orle de huit merlettes du même. — **Semilly**, en Normandie : de gueules, à l'*écusson* d'argent, accompagné de six merlettes du même en orle. — **Brézé**, en Normandie : d'azur, à l'*écusson* d'argent enclos dans un trécheur d'or, à l'orle de huit croisettes du même. — **Saint-Aubin**, en Nivernais et Bourbonnais : d'argent, à l'*écusson* de sable, surmonté de trois merlettes du même, rangées en face. — **Jacobin**, en Bretagne : d'argent, à un *écusson* d'azur en abîme et six annelets de gueules en orle. — **La ville de Mayenne** : de gueules, à six *écussons* d'or. — **La province de Poitou** : d'or, à trois *écussons*, deux en chef diaprés d'azur et un en pointe diapré de gueules.

— Arboric. Pour pratiquer la greffe en *écusson*, on prend un œil ou bourgeon accompagné d'une partie de l'écorce qui l'entoure et découpé à peu près comme un *écusson* d'armoirie. On inocule cet œil entre le liber et l'aubier du sujet. Le fragment d'écorce qui encadre l'œil à greffer doit comprendre tous les feuillets du liber sans en excepter un seul. Il y a moins d'inconvénient à enlever une petite partie de l'aubier. Dans certains cas, quand le sujet est en grande séve, par exemple, il n'y aurait même aucun inconvénient à laisser une mince parcelle de bois sous l'écorce de l'*écusson* : on rend ainsi la jonction plus intime. Quand l'*écusson* est bien levé, il ne reste de bois que sous le bourgeon ; c'est le germe, sans lequel toute végétation serait impossible. Lorsqu'il est accompagné d'une esquille d'aubier en haut et en bas, on peut l'enlever en la détachant vivement par la sommité. Si on la soulevait par la base, on pourrait arracher le germe. En général, on retranche le moins possible ce morceau d'aubier, d'abord parce qu'on s'expose à trop fatiguer l'œil, et ensuite parce que, pour l'extraire, on est forcé de laisser trop longtemps l'*écusson* exposé à l'air. Avant tout, la greffe en *écusson* demande à être exécutée vivement ; à peine doit-on prendre le temps de recouper carrément les bords supérieur et inférieur irrégulièrement tranchés. Les *écussons* doivent être pris sur des rameaux de l'année, sains, vigoureux, en séve et suffisamment aoûtés. Le sujet doit être lui-même en séve. Le succès de l'opération dépend tout entier de l'existence de ces conditions et aussi de l'habileté du greffeur. Le sujet doit en outre être assez fort pour supporter sans danger l'ébourgeonnement de l'année suivante. Les yeux ou boutons des *écussons* ne doivent être ni incomplètement formés, ni trop disposés à fleurir avant d'avoir végété, ni avariés par les insectes. Aussitôt que l'*écusson* est détaché du rameau, on ouvre l'écorce du sujet avec le greffoir, en pratiquant sur toute son épaisseur deux incisions formant ensemble la lettre T ; on soulève ensuite les bords du trait longitudinal à son point de rencontre avec le trait transversal et l'on place l'*écusson*. Il est essentiel d'opérer avec promptitude, afin d'éviter la flétrissure des parties internes ou la soudure doit se faire. On complète le travail en rapprochant les écorces et en les maintenant serrées soit au moyen de fils de laine ou de coton, soit avec des brins de jonc, des nattes d'emballage ou des feuilles de massette. La laine ou les feuilles de massette sont les substances qui conviennent le mieux pour faire ces ligatures. La massette croît sur les bords des cours d'eau et des étangs ; elle se récolte vers la fin de l'été. Les feuilles desséchées servent l'année suivante. On fend dans le sens de la longueur, puis on pose sur champ et l'on cordelle légèrement, afin de donner à la ligature plus de solidité. Les points qui demandent à être le plus comprimés sont le sommet et la base de l'incision. Du reste, il faut éviter de serrer assez fortement pour érailler l'écorce. Si l'on opérait sur des arbres à gros yeux, le marronnier à fleurs, par exemple, il faudrait recourir à l'incision cruciale et placer l'*écusson* de manière que l'œil se trouvât au point d'intersection des deux traits ; cette méthode convient aussi pour les sujets doués d'une séve fougueuse. Le printemps et l'été conviennent également pour l'écussonnage : au printemps, on écussonne à œil poussant, et l'été à œil dormant. L'écussonnage à œil poussant doit être pratiqué de façon que le bourgeon se développe dans le courant de l'année où il a été greffé. On l'emploie pour des arbustes d'ornement, tels que le rosier, et pour les arbres fruitiers dont on veut précipiter la multiplication. On coupe les rameaux à greffer pendant l'hiver, alors que la végétation est encore engourdie. On les enterre ensuite à l'exposition du nord, en ayant soin de les coucher à une profondeur de 0m,08 à 0m,10. Le greffage s'exécute en temps convenable suivant les procédés ordinaires. Huit jours après, on commence à étêter le sujet. Cette dernière opération ne doit être terminée que lorsque les bourgeons écussonnés ont atteint une longueur d'environ 0m,20 et qu'ils sont assez solides pour être abandonnés à eux-mêmes. Les sujets sont alors définitivement étêtés à 0m,16 au-dessus du point d'écussonnage. Pour l'églantier, sujet du rosier, on n'écussonne pas seulement sur les rameaux de l'année précédente ; lorsque les premiers rejets du printemps ont atteint la grosseur d'une plume, ils peuvent recevoir l'*écusson* dans le mois de mai ou au commencement de juin. Afin d'opérer un temps d'arrêt dans la séve, condition favorable à la reprise de la greffe, on arque les rameaux du sujet en les attachant sur la tige. On étête ensuite comme à l'ordinaire et, en automne, on fait une dernière taille à 0m,05 au-dessus du point greffé. Passé le printemps, il y aurait danger à faire pousser l'*écusson* ; le bois serait trop tendre et souffrirait pendant l'hiver. L'*écusson* à œil dormant est celui qui ne doit pas végéter avant le printemps qui succède à son inoculation. Il a lieu, suivant les essences, pendant les mois de juin, de juillet, d'août et même de septembre. On le pratique pour certaines variétés de rosiers à bois moelleux, telles que les rosiers-thés, les rosiers mousseux, pour le prunier, le merisier, l'amandier, le poirier sauvageon, l'aubépine, le cognassier, le pommier, l'érable, le frêne, le marronnier, le lilas, etc. On ne doit écussonner à œil dormant ni lorsque la séve est au paroxysme de sa fougue, ni lorsque la saison chaude touche à sa fin. Dans le premier cas, l'œil court risque d'*être noyé*, comme disent les praticiens, et dans le second, la séve étant peu active, la reprise se fait difficilement. Avant d'écussonner, on lie les branches du sujet, afin de ralentir la séve, et aussitôt l'opération terminée on étête aux deux tiers. Il est bon de poser la greffe du côté du nord, afin de la préserver de l'ardeur du soleil ; si la chose n'est pas possible, on couvre l'*écusson* d'une feuille un peu large ou d'un morceau de papier. Au bout de trois semaines, on remplace les bourgeons qui ont manqué, ce que l'on reconnaît à leur épiderme noirci et ridé. Parmi les arbres fruitiers cultivés dans nos contrées, ceux qui sont le plus ordinairement soumis à l'écussonnage sont le pommier, le poirier, le prunier, le cerisier, le pêcher, l'abricotier, l'amandier et le figuier. Pour les pommiers, l'écussonnage se fait, autant que possible, dans la première année. Toutes les variétés y réussissent, mais surtout celles à gros fruits et d'autres qui forment souvent un arbre chancreux au verger, comme le calville blanc et la reinette franche. L'écussonnage à œil dormant est de tous les modes de greffage le plus favorable au poirier. On peut le pratiquer sur poirier franc dès la première année pour les sujets très-vigoureux, mais en général on attend la seconde ou même la troisième pour les sujets dont la végétation est le moins active. Le poirier étant peu sensible à l'action du froid, on peut pratiquer l'étêtage de bonne heure l'année suivante, même avant la fin des gelées. On greffe aussi en *écusson* le poirier sur cognassier. Cette opération s'exécute ordinairement dans la seconde moitié du mois d'août. Deux mois auparavant, on supprime les ramifications latérales jusqu'à 0m,15 du sol, et, dans les huit jours qui précèdent le greffage, on réunit les branches qui restent avec un lien. C'est sur ces branches inférieures que l'on pose ordinairement les *écussons*. Le poirier peut être greffé en *écusson* sur l'aubépine dès la première année. Le bouton se place encore plus bas que pour le cognassier. Si l'on veut obtenir une grande collection de variétés sur aubépine ou si l'on veut maintenir naines celles qui s'emportent en végétation, on observe la méthode suivante que nous devons à M. Charles Baltet : « Le sujet d'aubépine, dit-il, est d'abord écussonné rez de terre avec du cognassier commun ou avec du cognassier de Portugal ; l'étêtage du plant d'aubépine se fait en hiver, et le bourgeon de cognassier prend son essor au printemps. Vers le mois d'août de la même année, si le scion de cognassier est jugé assez fort, on l'écussonne avec du poirier à sa base, dans la gorge de son empâtement sur l'aubépine. Au mois de mars suivant, on tronçonne le cognassier à son tour et le poirier se développe. » L'inoculation des boutons à fruit peut se pratiquer sur le poirier de la même façon que l'écussonnage ordinaire ; seulement il est important de ne pas enlever la moindre esquille de la couche d'aubier adhérente à la base du bouton ; on se contente d'en polir toute la surface de façon à la rendre parfaitement adhérente. Le prunier demande à être écussonné de bonne heure ; il n'y a guère que la variété dite *myrobolan* que l'on puisse écussonner parfois à la fin du mois d'août. Le merisier se greffe en *écusson* depuis la fin de juin jusqu'à la mi-août. Les greffes sur tige sont préférables à celles des branches latérales. Pour le cerisier de *Sainte-Lucie*, on opère, autant que possible, dans l'été qui suit la plantation. L'écussonnage réussit mieux que toute autre espèce de greffage sur l'abricotier. On greffe en juillet ou en août suivant la vigueur de la séve. Dans le mois de juin, on nettoie avec soin la place destinée à recevoir l'*écusson*. Le bourgeon étant coudé ou muni d'un coussinet saillant, il faut le lever avec précaution et ne jamais détacher les esquilles d'aubier qui pourraient y adhérer, car il serait difficile de le faire sans vider l'œil. L'étêtage peut se faire dès le mois de février. On écussonne l'amandier sur sujet franc, en pied ou en tête.

— **Art milit.** *Ecusson de fusil*. Sorte d'*écusson* de fer qui est une des parties de la sous-garde. Il a sa branche traversée par une vis à bois et attachée à la poignée du fusil. Il est entaillé de coches et fixé à la crosse. C'est lui qui donne passage à la queue du battant. Au fusil que le général Gassendi nomme républicain, parce qu'il a été fabriqué pendant la Révolution, la branche, qui ne tenait pas à la pièce de détente, portait deux vis. L'*écusson* du mousqueton est de cuivre.

ÉCUSSONNABLE adj. (é-ku-so-na-ble — rad. *écusson*). Hortic. Qui peut être écussonné : *Arbre* ÉCUSSONNABLE.

ÉCUSSONNÉ, ÉE (é-ku-so-né) part. passé du v. Ecussonner. Greffé en écusson : *Arbre* ÉCUSSONNÉ.

— Fig. Greffé, transplanté, introduit : ÉCUSSONNÉE *par les mains de l'opposition sur le sauvageon de la liberté, la défiance peut porter des fleurs doubles, mais elle ne saurait jamais produire de fruits.* (E. de Gir.)

— Hist nat. Qui est muni d'un écusson ou dont l'écusson offre quelque particularité remarquable.

— Arachn. *Lingphie écussonnée*, Espèce d'araignée qui se trouve au printemps dans les buissons.

ÉCUSSONNER v. a. ou tr. (é-ku-so-né — rad. *écusson*). Arboric. Greffer en écusson : ÉCUSSONNER *des pêchers*.

— Absol. Pratiquer la greffe en écusson : *On peut* ÉCUSSONNER *tant qu'il y a de la séve.* (Thouin.)

ÉCUSSONNOIR s. m. (é-ku-so-noir — rad. *écussonner*). Arboric. Instrument propre à écussonner. V. GREFFOIR.

ÉCUY (Jean-Baptiste L'), polygraphe français. V. LÉCUY.

ÉCUYAGE s. m. (é-kui-ia-je). V. ÉCUIAGE.

ÉCUYER s. m. (é-kui-ié — du bas latin *scutarius*, de *scutum*, écu (V. ÉCU). L'écuyer est ainsi nommé parce qu'il porte l'*écu*, le bouclier de son maître. Barbazan faisait venir l'*écuyer portant l'écu* de *scutifer* ; l'*écuyer pour l'écurie*, de *equus* (V. ÉQUESTRE), et l'*écuyer tranchant*, qui sert à table, de *escarius*, de *esca*, aliment, du verbe *edo*, manger, qui se rapporte lui-même à la racine sanscrite *ad*, manger, dévorer. Mais, comme M. Littré le fait remarquer avec raison, les formes communes aux langues romanes montrent que le mot *écuyer* n'a pu venir que de *scutarius*, lequel a pris ensuite, dans le service de la maison féodale, diverses acceptions). Gentilhomme qui accompagnait un chevalier et qui portait son écu : *Un chevalier accompagné de son* ÉCUYER. *Le service de l'*ÉCUYER *consistait, en paix, à trancher à table, à servir lui-même les viandes, à donner à laver aux convives.* (Chateaub.) ‖ Titre que portaient anciennement les jeunes gens de la plus haute noblesse, jusqu'à ce qu'ils eussent été armés chevaliers. ‖ Titre que portaient autrefois, en France, les simples gentilshommes et les anoblis : *Il était défendu de prendre la qualité d'*ÉCUYER *si l'on n'était pas noble.* (Acad.) ‖ Titre que portent les membres de la deuxième classe de la basse noblesse en Espagne : *Les cavaliers, les* ÉCUYERS, *les hidalgos.* ‖ Titre purement honorifique dont les Anglais font généralement suivre leur nom, et qui se dit SQUIRE et ESQUIRE dans leur langue.

— Officier qui a la charge, l'intendance de l'écurie d'un prince, d'un grand seigneur : *Les* ÉCUYERS *du roi.*

— Celui qui enseigne l'équitation : *Quel est l'*ÉCUYER *qui tient ce manége?* ‖ Personne qui monte à cheval, qui mène, qui dresse un cheval : *Voilà un bon* ÉCUYER. *Pendant ces huit jours il fit manœuvrer son yacht autour de l'île, l'étudiant comme un* ÉCUYER *étudie son cheval.* (Alex. Dum.) ‖ Celui qui fait des exercices sur un cheval dans un spectacle public : *Les* ÉCUYERS *du cirque.*

— *Grand écuyer de France*, ou simplement *grand écuyer*, ou même *monsieur le grand*, Titre d'une des premières charges de la couronne, qui était un démembrement de celle de connétable : *Il n'est fait mention du* GRAND ÉCUYER *que sous Charles VII. Le* GRAND ÉCUYER *était couvert de sa cuirasse, armé et chaussé de larges bottes.* (A. de Vigny.)

— *Premier écuyer*, Titre de celui qui commandait aux écuries du roi en l'absence du grand écuyer. On l'appelait aussi MONSIEUR LE PREMIER.

— *Ecuyer de bouche, de cuisine*, Maître d'hôtel d'une grande maison. ‖ *Ecuyer-bouche*, Officier qui rangeait les plats sur la table de l'office avant qu'on vînt les prendre pour les porter sur la table du roi.

— *Ecuyer cavalcadour*, Officier dont les fonctions consistaient à prendre soin des chevaux et des équipages du roi : *Il y avait des* ÉCUYERS CAVALCADOURS *de la grande et de la petite écurie ; ils prêtaient serment entre les mains du grand écuyer de France et devaient être de condition noble. Ils jouissaient de tous les priviléges des commensaux.*

— *Ecuyer de main*, Celui qui donnait la main au souverain, à une princesse, pour monter en voiture.

— *Ecuyer tranchant*, Officier qui coupe les viandes à la table d'un prince, d'un grand seigneur, d'un homme riche : *Dans le dîner d'apparat, il faut indispensablement un* ÉCUYER

TRANCHANT *en costume.* (Boitard.) *Nous devons aux Romains les échansons et les* ÉCUYERS TRANCHANTS. (De Cussy.)

— Constr. Appui de bois fixé le long du mur d'un escalier, pour servir aux personnes qui montent ou qui descendent.

— Véner. Jeune cerf qui en accompagne un plus vieux.

— Agric. Faux bourgeon qui croît au pied d'un cep de vigne.

— **Epithètes.** Fidèle, dévoué, noble, généreux, courageux, intrépide, brave, valeureux. — (*Cavalier*) Habile, adroit, vif, prompt, léger, leste, dégagé, gracieux, élégant, charmant, expérimenté, infatigable, intrépide, inhabile, maladroit, inexpérimenté, novice, lourd, épais.

— **Encycl.** Hist. Sous les empereurs d'Orient, on désignait sous la dénomination de *scutarii* ou de *scutiferi* des cavaliers armés de lance et de bouclier qui constituaient l'élite de l'armée.

Au moyen âge, on appelait ainsi le jeune homme qui aspirait à l'honneur de la chevalerie et s'attachait à un chevalier par une sorte de domesticité. Ce titre, qui était alors à peu près le synonyme de varlet et de damoiseau, représentait le degré inférieur de l'ordre de la chevalerie.

Ecuyer désignait encore celui qui portait l'écu du chevalier dans les tournois et lui servait de second. Dans l'histoire sainte il est parlé des *écuyers* d'Abimélech, de Saül et de Jonathas; et dans l'histoire profane, de ceux d'Hector, d'Achille et de Diomède. Etienne Pasquier, dans ses *Recherches*, dit que sur le declin de l'empire il y eut deux sortes de gens de guerre, qui furent appelés les uns *gentils*, les autres *écuyers.* Julien l'Apostat comptait beaucoup sur leur valeur, particulièrement durant le séjour qu'il fit dans les Gaules. Ammien Marcellin, liv. XVII de son *Histoire*, en parle aussi avec honneur, au sujet de la prise de Sens : *Ideo confidentes quod nec* scutarios *adesse dixerant, nec gentiles.*

Les empereurs, faisant consister la meilleure partie de leurs forces dans les *gentils* et les *écuyers*, et voulant les récompenser avec distinction, leur donnèrent la meilleure part dans la distribution, qui se faisait aux soldats, des terres, à titre de bénéfice.

Les princes qui vinrent de la Germanie établir dans les Gaules la monarchie française imitèrent les Romains dans la distribution des terres conquises à leurs principaux capitaines; et les Gaulois, ayant vu sous la domination romaine les *gentils* et les *écuyers* tenir le premier rang entre les militaires et posséder les meilleures charges, appelèrent du même nom ceux qui succédèrent aux mêmes emplois et aux mêmes bénéfices sous la nouvelle monarchie.

L'état d'*écuyer* n'était pas même nouveau pour les Francs. En effet, Tacite, dans son livre *Des mœurs des Germains*, dit que lorsqu'un jeune homme était en âge de porter les armes, quelqu'un des princes, le père ou tout autre parent du jeune homme, lui donnait dans l'assemblée de la nation un écu et un javelot : *Scuto trameaque juvenem ornant.* Ainsi il devenait *scutarius*, *écuyer*, ce qui relevait beaucoup sa condition, car jusqu'à cette cérémonie les jeunes gens n'étaient considérés que comme membres de la famille; ils devenaient dès lors les hommes de la nation : *Ante hoc domus pars videntur, mox reipublicæ.*

Ce fut sans doute de là qu'en France ces *écuyers* furent aussi appelés gentilshommes, *quasi gentis homines*, au lieu de ceux que l'on appelait *gentiles.* La première origine paraît plus vraisemblable, car on écrivait alors *gentishome* et non pas *gentilhomme.*

Quoi qu'il en soit, comme les gentilshommes et *écuyers* n'étaient chargés d'aucune redevance pécuniaire, en raison des bénéfices ou terres qu'ils tenaient des princes, mais seulement obligés de servir le roi pour la défense du royaume, on appelait *nobles* tous les *gentilshommes* et *écuyers*, dont la profession était de porter les armes et qui étaient distingués du reste du peuple, qui était serf.

La plus ancienne noblesse, en France, est donc venue du service militaire et de la possession des fiefs, qui rendait ce service obligatoire, mais de différentes manières, selon la qualité du fief.

Celui que l'on appelait *vexillum* ou *feudum vexilli*, bannière, ou *fief banneret*, obligeait le possesseur non-seulement à servir à cheval, mais même à lever bannière; le chevalier était appelé *miles.*

Le fief de *haubert*, *feudum loricæ*, obligeait seulement le chevalier à servir avec une armure de fer.

Enfin, les fiefs appelés *feuda scutiferorum*, donnèrent leur nom aux *écuyers*, qui étaient armés d'un écu et d'un javelot; nous avons vu plus haut qu'on les appelait aussi *armigeri* ou *nobiles*, et en français *nobles*, *écuyers* ou *gentilshommes.*

Ces *écuyers* ou gentilshommes combattaient d'abord à pied; ensuite, lorsqu'on leur substitua les sergents que fournirent les communes, on mit les *écuyers* à cheval et on leur permit de porter des écus comme ceux des chevaliers; mais ceux-ci étaient les seuls qui pussent porter des éperons dorés.

Les *écuyers* ou possesseurs de simples fiefs avaient au-dessus d'eux les simples chevaliers, qu'on appelait aussi *bacheliers bannerets.*

Le titre de *noble* ou d'*écuyer* s'acquérait par la naissance ou par la possession d'un fief, lorsqu'il était parvenu à ce qu'on appelait alors la *tierce-foi.* Pour être autorisé à prendre le titre de *chevalier*, il fallait avoir été reconnu comme tel; pour devenir banneret, il était nécessaire d'avoir servi pendant quelque temps, d'abord en qualité d'*écuyer*, et ensuite de chevalier ou bachelier.

Les barons, les plus grands seigneurs, dit Viton de Saint-Allais, et même des princes du sang, se sont qualifiés *écuyers* dans leur jeune âge, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'ordre de chevalerie; ils étaient dans une subordination si grande à l'égard des chevaliers, qu'ils ne faisaient point de difficulté non-seulement de leur céder les places d'honneur en tous lieux, de ne point se couvrir en leur présence, de n'être point admis à leur table et de leur obéir, mais encore de porter leur écu ou bouclier. Cette grande subordination servait à les exciter d'un violent désir de se rendre dignes de la chevalerie, non-seulement par des actions de valeur et de bonne conduite, mais aussi par des preuves de vertu, qualité essentielle pour faire un parfait chevalier.

Les *écuyers* ne pouvaient sceller leurs actes comme les chevaliers, dont le sceau les représentait à cheval armés de toutes pièces. Dans le XIII^{e} et le XIV^{e} siècle, on voit certains *écuyers* attendre, pour autoriser les actes de leur sceau d'être parvenus à la chevalerie.

L'*écuyer* ne pouvait porter d'éperons dorés ni d'habits de velours; mais il portait des éperons argentés et des habits de soie. Il ne recevait jamais la qualification de *messire*, ni sa femme celle de *madame*; celle-ci était appelée seulement *demoiselle* ou *damoiselle*, quand même elle aurait été princesse; mais dès que son mari était devenu chevalier, elle pouvait se qualifier *dame* ou *madame*, et lui-même *messire* ou *monseigneur.*

Il y avait des *écuyers* qui n'avaient pas assez de biens pour parvenir à la chevalerie; c'est ce qui obligeait souvent les rois à établir une pension en faveur de ceux qu'ils créaient chevaliers, quand ils n'avaient pas de quoi soutenir cette dignité.

Les *écuyers* ne jouissaient, en temps de guerre, que de la demi-paye des chevaliers, à l'exception des chevaliers bannerets; ces derniers, se trouvant seigneurs de bannière et en état de mener à la guerre leurs vassaux, parmi lesquels il y avait quelquefois des chevaliers, avaient la paye des chevaliers bacheliers.

Suivant une convention faite entre le roi Philippe de Valois et les nobles, en 1338, l'*écuyer* était au-dessus des sergents et arbalétriers; il était aussi distingué du simple noble ou gentilhomme qui servait à pied.

L'*écuyer*, qui avait un cheval de vingt-cinq livres, avait par jour vingt sols tournois, ainsi que le chevalier banneret.

Le simple chevalier avait dix sols tournois.

L'*écuyer* qui avait un cheval de quarante livres avait sept sols six deniers.

Le simple gentilhomme, *nobilis homo pedes*, armé d'une tunique, de jambières et du bassinet, avait deux sols, et, s'il était mieux armé, deux sols six deniers.

L'*écuyer* avec un cheval de vingt-cinq livres au plus, non couvert, avait partout sept sols tournois, excepté dans les sénéchaussées d'Auvergne et d'Aquitaine, où il n'avait que six sols six deniers tournois.

Le chevalier qui avait double bannière et l'*écuyer* avec bannière avaient par tout le royaume la solde ordinaire.

On voit, par ce détail, que la qualité d'*écuyer* n'était pas alors le terme usité pour désigner un noble; que c'était le terme *nobilis* ou *miles* pour celui qui était chevalier; que l'*écuyer* était un noble non encore élevé au grade de chevalier, mais qui combattait à cheval; qu'il y en avait de mieux montés les uns que les autres; que quelques-uns enfin portaient bannière, et qu'on les payait à proportion de leur état.

Du temps du roi Jean, les *écuyers* servaient en qualité d'hommes d'armes comme les chevaliers; il en est fait mention dans une ordonnance de ce prince, du 20 avril 1363.

L'*écuyer* avait son siége plus bas que le chevalier et se tenait un peu écarté en arrière.

Un *écuyer* qui aurait frappé un chevalier, si ce n'était en se défendant, était condamné à avoir le poing coupé.

Dès qu'un gentilhomme avait atteint l'âge de sept ans, on le retirait des mains des femmes pour le confier aux hommes. Une éducation mâle et robuste le préparait de bonne heure aux travaux de la guerre, dont la profession n'était pas distinguée de celle de la chevalerie. A défaut de l'éducation paternelle, une infinité de cours de princes et de hauts seigneurs offraient des écoles toujours ouvertes, où la jeune noblesse recevait les premières leçons du métier qu'elle devait embrasser.

Les premières places que l'on donnait à remplir aux jeunes gentilshommes qui sortaient de l'enfance étaient celles de pages, varlets ou damoiseaux. Les fonctions de ces pages étaient le service ordinaire des domestiques auprès de la personne de leurs maîtres ou maîtresses. Ils les accompagnaient à la chasse, dans leurs voyages, dans leurs visites ou promenades, faisaient leurs messages, les servaient à table et leur versaient à boire. On leur donnait des leçons sur les devoirs qu'il leur fallait rendre aux dames et sur le respect dû au caractère de la chevalerie. C'était ordinairement des dames que les *écuyers* recevaient les premières notions de courtoisie et de galanterie; on les formait aussi à tous les exercices que réclamaient leur âge et leur naissance.

De l'état de page, le jeune gentilhomme passait à celui d'*écuyer;* il devait être âgé de quatorze ans pour parvenir à ce grade, qui lui était conféré en grande cérémonie religieuse. Le jeune gentilhomme nouvellement sorti hors de page était présenté à l'autel par son père ou par sa mère, qui, chacun un cierge à la main, allaient à l'offrande. Le prêtre célébrant prenait de dessus l'autel une épée avec sa ceinture sur laquelle il faisait plusieurs bénédictions, et l'attachait au côté du jeune candidat, déclaré seulement alors digne de la porter.

Il devait servir au moins sept ans en qualité d'*écuyer*, parce que l'âge fixé pour le grade de chevalier était vingt et un ans, à moins qu'une haute naissance ou de grandes actions le dispensassent de cette loi.

Les *écuyers* se divisaient en plusieurs classes, suivant les emplois auxquels ils étaient appliqués, savoir : l'*écuyer* du corps ou de la personne du maître; on l'appelait aussi l'*écuyer* d'honneur, l'*écuyer* de la chambre ou le chambellan; l'*écuyer* tranchant, l'*écuyer* d'écurie, l'*écuyer* d'échansonnerie, l'*écuyer* de paneterie, etc. C'était sur eux que les seigneurs se reposaient du soin de leur maison; ils servaient à table, découpaient les viandes, faisaient les honneurs aux étrangers qui venaient visiter leurs maîtres et les accompagnaient dans les chambres qu'ils leur avaient eux-mêmes préparées.

Ils avaient soin de dresser les chevaux à tous les usages de la guerre; ils tenaient les armes de leurs maîtres toujours propres et luisantes. Toutes les nuits un *écuyer* faisait la ronde dans les chambres et dans les cours du château.

Si le maître montait à cheval, les *écuyers* lui tenaient l'étrier; ils portaient son armure, l'aidaient à s'en revêtir, conduisaient en marche les chevaux de bataille, qu'ils donnaient à leurs maîtres lorsqu'il fallait combattre.

Ils restaient en arrière pour lui fournir des armes et le secourir le cas échéant; ils gardaient les prisonniers et s'assuraient enfin de tout ce qui pouvait contribuer au succès du combat dans lequel leurs maîtres se trouvaient engagés.

En temps de paix, pour ne point se laisser amollir par les douceurs de l'oisiveté, ils s'occupaient de tout ce qui pouvait les exercer à la fatigue et les rendre plus aptes par là à la carrière militaire, paraissaient dans les tournois, allaient souvent à la chasse, faisaient de longues courses à cheval, et tâchaient, par toutes sortes d'exercices, de mériter un jour l'honneur d'être reçus chevaliers. Guy Coquille, en parlant des *écuyers*, dit : « *Ecuyers* naissent, chevaliers se font par faits d'armes. »

Comme anciennement les nobles ou gentilshommes portaient presque tous les armes, et que la plupart d'entre eux faisaient le service d'*écuyer* ou en avaient le rang, ils prenaient communément tous le titre d'*écuyer*, de sorte que ce terme, peu à peu, fut regardé comme synonyme de noble ou de gentilhomme, et qu'il est enfin devenu le titre propre que les nobles ajoutaient à leurs noms et surnoms pour désigner leur qualité de noble. Il n'y a cependant guère plus de trois siècles que la qualité d'*écuyer* a prévalu sur celle de noble; et l'ordonnance de Blois, de l'année 1579, est la première qui ait fait mention de la qualité d'*écuyer* comme titre de noblesse. Depuis cette époque, le titre de *noble homme*, loin d'annoncer une noblesse véritable dans celui qui le prenait, dénotait au contraire qu'il était roturier. Cependant on aurait tort si l'on prenait cela pour un principe général et définitif, car il y a des provinces, comme la Normandie, la Provence et le Dauphiné où les véritables nobles n'ont, pour la plupart du temps, que la qualification de *nobilis* ou de *noble homme.*

La noblesse qui s'acquiert par les grandes charges ou offices, et surtout par le service dans les cours souveraines, ne conférait point, dans l'origine, la qualité d'*écuyer.* Les présidents et conseillers de cours souveraines ne prenaient d'abord d'autre titre que celui de *maître.* Les hommes d'armes ou gendarmes, qui étaient tous nobles nécessairement, étaient appelés *maîtres :* on disait *tant de maîtres*, pour signifier *tant de nobles* ou *cavaliers.* Plus tard, les gens de robe et autres officiers qui jouissaient du privilége de noblesse attaché à leurs fonctions prirent les mêmes titres que la noblesse d'épée; il y eut des présidents de parlement qui furent faits *chevaliers ès lois*, et depuis ce temps tous les présidents ont pris la qualité de *messire* ou celle de *chevalier.*

L'article 25 de l'édit de 1600 défendait à tous de prendre le titre d'*écuyer* et de s'inscrire au corps de la noblesse, s'ils n'étaient issus d'un aïeul et d'un père ayant fait profession des armes ou servi le public en quelques charges honorables qui, par les lois et les mœurs du royaume, pouvaient donner commencement de noblesse à la postérité, sans avoir fait jamais aucun acte vil ni dérogeant à ladite qualité.

La déclaration du mois de janvier 1624 poussa les choses encore plus loin, car l'art. 2 défendait à toutes personnes de prendre la qualité d'*écuyer* et de porter armoiries timbrées, à peine de deux mille livres d'amende, si elles n'étaient de maison et d'extraction nobles. La déclaration du 30 mai 1702 ordonna une recherche de ceux qui avaient usurpé les titres de chevalier ou d'*écuyer.*

Il n'était pas permis non plus aux *écuyers* de prendre des titres plus relevés que ceux qui leur appartenaient; ainsi, par un arrêt du 13 août 1633, rapporté au journal des audiences, faisant droit sur les conclusions du procureur général, il était défendu à tous gentilshommes de prendre la qualité de *messire* ou de *chevalier*, sinon en vertu de bons et de légitimes titres; et à ceux qui n'étaient point gentilshommes, de prendre la qualité d'*écuyer*, ni de timbrer leurs armes, le tout à peine de quinze cents livres d'amende.

Malgré tant de sages règlements, il n'en existait pas moins beaucoup d'abus, même de la part des nobles, qui, au lieu de se contenter du titre d'*écuyer*, usurpaient ceux de *messire* ou de *chevalier.*

Ce n'était pas un acte de dérogeance que d'avoir omis de prendre la qualité d'*écuyer* dans quelques actes; mais si celui qui voulait prouver sa noblesse n'avait pas de titres constitutifs de ce droit, et que la plupart des actes rapportés ne fissent pas mention de la qualité d'*écuyer* prise par lui, on le présumait roturier, parce que les nobles étaient ordinairement assez jaloux de cette qualité pour ne pas la négliger.

Il y avait certains emplois dans le service militaire et quelques charges qui donnaient le titre d'*écuyer*, sans attribuer à celui qui le portait une noblesse héréditaire et transmissible; la déclaration de 1651 et l'arrêt du grand conseil disaient que les gardes du corps du roi pouvaient se qualifier *écuyers;* les commissaires et contrôleurs des guerres et quelques autres officiers prenaient aussi le titre d'*écuyer.*

— *Grand écuyer de France.* V. GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE.

— *Ecuyer commandant la grande écurie du roi.* Cette charge consistait à commander, en l'absence du grand *écuyer* de France, la grande écurie et tous les officiers qui en dépendaient; cet officier prêtait serment de fidélité entre les mains du grand *écuyer.* Il avait le droit de se servir des pages de la grande écurie, de faire porter la livrée du roi à ses domestiques, et d'avoir son logement à la grande écurie. Indépendamment de l'*écuyer* commandant, il y avait trois *écuyers* ordinaires de la grande écurie, cinq *écuyers* de cérémonie et trois cavalcadours.

— *Premier écuyer du roi.* La charge de *premier écuyer* du roi est très-ancienne; par les titres de la chambre des comptes, principalement par les comptes des trésoriers des écuries, on voit qu'il y a eu distinctement une petite écurie du roi. Cette charge était, depuis le 20 janvier 1645, dans la maison de Beringhen, originaire des Pays-Bus; elle fut ensuite possédée par Henri Camille, marquis de Beringhen, qui prêta serment entre les mains de Sa Majesté le 7 février 1724.

Voici quelles étaient les fonctions et prérogatives attachées à cette dignité.

Le *premier écuyer* commande la petite écurie du roi, c'est-à-dire les chevaux dont Sa Majesté se sert le plus ordinairement, les carrosses, les calèches, les chaises à porteur; il commande aux pages et valets de pied attachés au service de la petite écurie, desquels il a droit de se servir, comme aussi des carrosses et chaises du roi.

Une des principales fonctions du *premier écuyer* est de donner la main à Sa Majesté, si elle a besoin d'aide pour monter en carrosse ou en chaise, et quand le roi est à cheval, de partager la croupe du cheval de Sa Majesté avec le capitaine des gardes, ayant le côté gauche, qui est celui du montoir.

C'est le *premier écuyer*, lorsqu'il se fait quelque détachement de la petite écurie pour aller à la frontière conduire ou chercher un prince ou une princesse, qui présente au roi l'*écuyer* ordinaire de Sa Majesté ou un *écuyer* de quartier pour être commandant de ce détachement.

Dans les occasions où le roi fait monter quelqu'un dans son carrosse, il fait l'honneur au *premier écuyer* de lui donner place.

Le *premier écuyer* a place au lit de justice, conjointement avec le capitaine des gardes du corps et le capitaine des Cent-Suisses, qui le précèdent, sur un banc particulier au-dessus des pairs ecclésiastiques. Cela s'est pratiqué ainsi, le roi séant en son lit de justice, le 12 septembre 1715 et le 22 février 1763.

Sous le *premier écuyer* sont un *écuyer* ordinaire, commandant la petite écurie, deux autres *écuyers* ordinaires, des *écuyers cavalcadours* et vingt *écuyers* en charge, qui servent pour la personne du roi par quartier. Il ne faut pas confondre les *écuyers* du roi avec ceux dont il est parlé du temps de Charles VI sous le nom d'*écuyers* du corps du roi, car ceux-ci formaient une garde à cheval composée d'*écuyers*, c'est-à-dire de gentilshommes, qu'on appelait à cette époque *écuyers* du corps.

Les *écuyers* du roi ont seuls les fonctions

du grand et du premier *écuyer*, en leur absence, pour le service de la main.

Les *écuyers* du roi servent par quartier et prêtent serment de fidélité entre les mains du grand maître de la maison du roi. L'*écuyer* doit se trouver au lever et au coucher du roi pour savoir si Sa Majesté monte à cheval. Si le roi va à la chasse et prend ses bottes, l'*écuyer* doit lui mettre ses éperons, comme aussi les lui ôter. Si le roi monte à cheval ou en carrosse, l'*écuyer* le suit à cheval. Pendant la journée, les *écuyers* suivent et entrent partout où le roi est, excepté le temps où le roi tiendrait conseil ou souhaiterait d'être seul; alors l'*écuyer* se tient dans le lieu le plus prochain de celui où est le roi. L'*écuyer* suit toujours immédiatement le cheval ou le carrosse de Sa Majesté. Le roi venant à tomber, l'*écuyer* le soutient ou le relève; il doit donner son cheval, si celui de Sa Majesté est blessé, soit à la chasse, soit à la guerre.

En l'absence du premier *écuyer*, l'*écuyer* du jour partage la croupe du cheval que le roi monte avec l'officier des gardes, mais il prend le côté gauche, qui est celui du montoir. Dans un détroit, dans un défilé, il suit immédiatement le roi, parce qu'en cette rencontre et à cause du service l'officier des gardes le laisse passer avant lui. Le roi passant sur un pont étroit, l'*écuyer* met pied à terre et vient tenir l'étrier de Sa Majesté, de crainte que le cheval du roi ne bronche ou ne fasse quelque faux pas. Si le grand ou le premier *écuyer* suivait le roi, il tiendrait l'étrier de droite, et l'*écuyer* de quartier ou de jour, celui de gauche. Sitôt que le roi a mis ses éperons, s'il ne ceint pas l'épée, l'*écuyer* de jour la prend sous sa garde. Si de dessus son cheval, le roi laisse tomber un objet quelconque, c'est à l'*écuyer* à le ramasser et à le lui mettre en main. A l'armée, l'*écuyer* du roi sert d'aide de camp à Sa Majesté; un jour de bataille, c'est à l'*écuyer* à mettre au roi sa cuirasse et ses autres armes.

Premier écuyer tranchant. Il exerce, ainsi que le grand panetier et le grand échanson, aux grands repas de cérémonie, comme ceux que l'on donne lors du sacre du roi ou à l'occasion d'une entrée du roi ou de la reine.

Le service ordinaire du roi se compose de douze gentilshommes panetiers, de douze gentilshommes échansons et de douze autres appelés *écuyers tranchants*.

On voit dans une ordonnance de Philippe le Bel, de 1306, que le premier valet tranchant, que nous appellerions aujourd'hui *premier écuyer tranchant*, avait la garde de l'étendard royal, et qu'il devait, dans cette fonction, marcher à l'armée « le plus prochain derrière le roi, portant son pannon, qui doit aller çà et là partout où le roi ira, afin que chacun connaisse où le roi est. »

Ces deux charges étaient possédées par la même personne sous Charles VII et sous Charles VIII, et il en a été presque toujours ainsi depuis. C'était sous cet étendard royal, nommé *cornette blanche*, que combattaient les officiers commensaux du roi, les seigneurs et gentilshommes de sa maison et les gentilshommes volontaires.

Les marques de la dignité de grand *écuyer tranchant* sont un couteau et une fourchette passés en sautoir, les manches terminés en couronne royale.

— *Écuyer-bouche.* Lorsque le roi mangeait à son grand couvert en grande cérémonie, l'*écuyer-bouche* devait porter les plats en arrivant, sur une table dressée à un des coins de la salle, du côté de la porte, pour les présenter proprement aux gentilshommes servants qui se tenaient près de la table du roi. Ceux-ci faisaient faire l'essai de chaque plat à chacun des officiers de la bouche.

— *Écuyers de la maison et de l'écurie du roi.* Par édit d'Henri III, du mois de mai 1579, les gentilshommes servants de la maison du roi et les *écuyers* d'écurie devaient être nobles de race; dans la suite, on exigea que les *écuyers* de la maison du roi, de celle de la reine, de celle de Monsieur et de M. le comte d'Artois fissent preuve de deux cents ans de noblesse.

Les *écuyers* de la maison d'Orléans et de la maison de Condé devaient aussi faire preuve de noblesse.

La plupart des charges dont nous venons de parler, abolies par la Révolution, rétablies sous le premier Empire et sous la Restauration, avaient disparu sous le règne de Louis-Philippe. Le nouvel Empire en a ressuscité quelques-unes: *grand écuyer*, *premier écuyer*, sept simples *écuyers*.

ÉCUYÈRE s. f. (é-kui-iè-re — fém. du mot *écuyer*). Manég. Dame qui monte à cheval: *Votre femme est une excellente* ÉCUYÈRE. ‖ Femme qui fait des exercices d'équitation dans un spectacle public: *Les* ÉCUYÈRES *de l'Hippodrome, du cirque de Franconi.*

L'Hippodrome les voit, fougueuses *écuyères*,
Bondir en déployant leurs grâces cavalières.

ANCELOT.

— *Bottes à l'écuyère*, Grandes bottes dont on se sert pour monter à cheval, particulièrement pour les exercices du manége et de la cavalerie: *Le lendemain, à midi, le marquis mit son habit vert, sa perruque la plus blonde, des gants et une culotte de peau de daim, des demi-*BOTTES À L'ÉCUYÈRE *armées de courts éperons d'argent en cou de cygne.* (G. Sand.)

— **Encycl.** Aux fêtes publiques et dans certaines foires, vous avez vu cette tente rapiécée, dont le tableau, délayé par les pluies, ne présente plus que des vestiges de figures incompréhensibles. Une plantureuse créature en jupe et en maillot, tout à fait taillée d'après le signalement de la Liberté, donné après Juillet par Auguste Barbier, affirme, entre deux bouts de suif, que les exercices de l'intérieur seront conformes aux peintures de la porte; exercices de haute voltige, s'il vous plaît, et de grande école. Cette forte femme « aux puissantes mamelles, à la voix rauque, » c'est la mère de toute cette dynastie de gars solides et de vestales à maillot rose, ou, si vous l'aimez mieux, d'écuyers et d'*écuyères* qui composent la troupe équestre du « Nouveau Cirque Olympique, » où pour trois sous (on ne paye qu'en sortant) vous allez pénétrer. Elle-même fut en son temps *écuyère;* elle eut ses joies, ses triomphes, et, debout sur des chevaux lancés à fond de train, nulle ne crevait plus intrépidement un cerceau de papier; nulle ne s'écriait plus hardiment *hop! hop!* en assénant un bon coup de cravache à sa jument fuyant ventre à terre dans l'arène. Mais l'âge est venu; l'embonpoint s'est jeté en travers d'une si glorieuse carrière: ne pouvant plus être *écuyère*, elle s'est mise à dresser des *écuyères*, ses propres enfants, pendant que son mari, un Franconi incompris, a, de son côté, initié ses fils à tous les secrets d'un art aussi dangereux, hélas! que peu considéré.

Ils sont là, les uns et les autres, forts, agiles et souples, posés comme des statues, chaque fille et chaque garçon avec sa franche nature de jeune animal, tandis que la caisse gronde, que les cymbales frémissent, que l'ophicléide ronfle, que les giffles volent! v'lan! v'lan! sur la joue du pitre qui encaisse par-dessus le marché dans sa sébile un coup de pied par-ci, un coup de pied par-là, et va se cogner le pif à tous les coins en se frottant le ventre. Cependant « le bourgeois » s'avance et la baguette à la main donne un résumé superlificocantieux de la rrreprrrésentation qui va avoir lieu. Il vante les exercices étonnants de chaque *écuyer* et s'arrête avec une complaisance calculée sur les mérites des *écuyères*. Celles-ci ne bronchent pas. Les cheveux noirs retenus par un bandeau de satin bleu flottant sur des épaules olivâtres et nues, vêtues d'une tunique blanche à bordure dorée, d'un corselet de velours à paillettes, la jambe strictement enclose dans un tricot qui dit toute la vérité, les pieds dans des chaussons de satin éraillés, elles écoutent immobiles, les regards perdus au loin, au delà de cette foule bigarrée qui gratis se livre à la muette concupiscence des yeux. Tout à coup le paillasse saisit le porte-voix, les trombones éclatent, les tambours crèvent leur peau et les cymbales font rage; de vingt poitrines à la fois s'échappe le prix des places; nos statues s'agitent comme des possédées et les belles filles tordent leurs lèvres de carmin pour crier, les doigts en l'air: « A trois sous! trois sous, par personne! Suivez le monde! Au manége! au manége! à trrrois sous! à trrrois sous!... Dix centimes seulement pour messieurs les militaires! »

Mais tout le monde est entré. Ces messieurs les *écuyers* disparaissent derrière le rideau du fond, qui, en se soulevant, montre le trapèze, la corde roide et l'arène couverte de sable fin. Ces demoiselles les *écuyères* s'éclipsent à leur tour; vous ne les reverrez plus que des drapeaux à la main, passant, aux sons d'une musique militaire, à travers les cerceaux que les clowns tiennent en l'air, et retombant avec grâce sur le cheval lancé au grandissime galop, applaudies, sans claqueurs, par tout un peuple, le vrai peuple, les ouvriers, les paysans et les soldats. Cette admirable agilité, cette grâce constante dans un constant péril paraissaient à Balzac le plus beau triomphe d'une femme, qu'elle fût une artiste nomade courant la France ou bien un sujet vanté et célébré du Cirque. La Cinti et la Malibran, la Grisi et la Taglioni, la Pasta et l'Essler, tout ce qui règne ou régna sur les planches ne lui semblait pas digne de délier les cothurnes de l'*écuyère*, qui sait descendre et remonter sur un cheval au galop, qui se glisse dessous à gauche pour remonter à droite, qui voltige comme un feu follet blanc autour de l'animal le plus fougueux, qui peut se tenir sur la pointe d'un seul pied et tomber assise les pieds pendants sur le dos de ce cheval toujours au galop, et qui, enfin, debout sur le coursier sans bride, tricote des bas, casse des œufs ou fricasse une omelette, à la profonde admiration des spectateurs.

L'*écuyère* que Balzac met en scène dans la *Fausse maîtresse* s'appelle Malaga, un nom de guerre porté jadis par une célèbre funambule du boulevard. Il fait d'elle un portrait qui peut s'appliquer à la plupart de ces amazones, presque toutes enfants sans famille, enfants trouvés, volés quelquefois, et qui, venues on ne sait d'où, s'en vont, belles d'un jour, on ne sait où. Ce portrait est en même temps un tableau de mœurs: « A la parade, jadis cette délicieuse Colombine portait des chaises sur le bout de son nez, le plus joli nez grec que j'aie vu. Malaga, madame, est l'adresse en personne. D'une force herculéenne, elle n'a besoin que de son poing mignon ou de son petit pied pour se débarrasser de trois ou quatre hommes. C'est enfin la déesse de la gymnastique... Insouciante comme une bohême, elle dit tout ce qui lui passe par la tête, elle se soucie de l'avenir comme vous pouvez vous soucier des sous que vous jetez à un pauvre, et il lui échappe des choses sublimes. Jamais on ne lui prouvera qu'un vieux diplomate est un beau jeune homme, et un million ne la ferait pas changer d'avis. Son amour est pour un homme une flatterie perpétuelle. D'une santé vraiment insolente, ses dents sont trente-deux perles d'un orient délicieux enchâssées dans un corail. Son mufle, elle appelle ainsi le bas de sa figure, a, selon l'expression de Shakspeare, la verdeur, la saveur d'un museau de génisse. Et ça donne de cruels chagrins. Elle estime de beaux hommes, des hommes forts, des Adolphe, des Auguste, des Alexandre, des bateleurs et des paillasses. Son instructeur, un affreux Cassandre, la rouait de coups, et il en a fallu des millions pour lui donner sa souplesse, sa grâce, son intrépidité... Elle m'aime... vous allez rire... uniquement parce que je suis Polonais! Elle voit toujours les Polonais, d'après la gravure de Poniatowski, sautant dans l'Elster; car, pour toute la France l'Elster, où il est impossible de se noyer, est un fleuve impétueux qui a englouti Poniatowski. — Mais où l'avez-vous vue? — A Saint-Cloud, au mois de septembre dernier, le jour de la fête. Elle était dans le coin de l'échafaud couvert de toiles où se font les parades. Ses camarades, tous en costumes polonais, donnaient un effroyable charivari. Je l'ai aperçue muette, silencieuse, et j'ai cru deviner des pensées de mélancolie chez elle. N'y avait-il pas de quoi pour une fille de vingt ans? Voilà ce qui m'a touché. »

On devine aisément ce que doit être non pas l'avenir (hélas! en ont-elles un?) mais le présent de ces pauvres et intrépides insouciantes; après s'être exposées vingt fois par jour à se rompre les os, elles ont à peine gagné leur nourriture, et chaque matin il leur faut savonner, étendre et repasser le costume dont les parera le soir un palefrenier chargé des fonctions d'*habilleuse.* Il en est qui épousent... devant la nature représentée par un lampion... un hercule ou un jocrisse, et qui font souche de saltimbanques; au troisième ou au quatrième enfant, madame l'Hercule ou madame Jocrisse prend sa jument par la tête, lui baise les naseaux, et dit adieu tout en pleurant à la brave et bonne bête, le seul ami qui ne l'ait jamais battue, toujours si docile à son signal et qui dans la simple intonation d'un *hop! hop!* saisissait un ordre ou une prière. C'en est fait, la famille, homme, femme, enfants, va désormais travailler à ses risques et périls et pour son propre compte. On va courir les foires l'été et les rues l'hiver. L'hercule lèvera à bras tendus des poids énormes et les enfants feront la colonne vivante ou danseront sur la corde, pendant que la femme, aussi court-vêtue qu'autrefois, mais dodue à crever le maillot, fera *rrrouler* la musique, déclamera le boniment et poussera à la recette. Si c'est à un jocrisse qu'elle a donné son amour, il y a cent à parier qu'elle sera douée de la *double vue* pour le restant de ses jours; elle dévoilera, dès lors, d'une voix de sibylle enrhumée, le présent et l'avenir; aux jeunes gens, elle dira le numéro exact qu'ils auront à la conscription; aux jeunes filles si elles se marieront dans l'année et si celui qu'elles épouseront sera blond ou brun; aux hommes mariés si leurs femmes sont fidèles, et aux femmes si leurs maris ne les trompent pas avec leurs servantes *ou n'importe qu'est-ce;* les garçons bouchers apprendront d'elles qu'un héritage les attend sous peu de jours, mais ils doivent prendre patience, attendu qu'une femme brune cherche à leur causer beaucoup de désagréments; les nourrices et les bonnes d'enfants seront informées qu'il y a dans la gendarmerie à cheval ou dans les cuirassiers un homme de six pieds six pouces qui n'attend plus que le moment de se déclarer.

Voilà pour les moins malheureuses, car il en est dont le mari se brise un membre ou se tue en pleine vigueur et en plein talent. Ces dernières sont le plus souvent réduites à la mendicité ou à quelque chose de pire encore. D'autres finissent elles-mêmes par être précipitées comme des masses inertes dans l'arène, on les emporte et le spectacle continue. Succombent-elles, la salle de dissection les attend; mais si elles survivent?... Si l'hôpital les renvoie éclopées?... Quand la chute les a bien déformées, tant mieux, car elles ont au moins la chance de trouver quelque affreux gredin qui saisira l'occasion de vivre d'elles en les montrant de ville en ville et de village en village, et qui un jour ou l'autre les déposera au bord d'un fossé et passera outre. Les mieux partagées, les plus *chanceuses*, sont celles qui d'un bond arrivent sur une scène de premier ordre. Les unes, il est vrai, se contentent de doubler l'été l'*écuyère* en renom et d'entrer l'hiver comme comparses au boulevard; elles logent au sixième étage, font sécher leur linge sur des cordes, ont un maigre amant ou un mari plus maigre encore. Les autres, plus en vue, mieux appointées d'ailleurs, logent dans le velours et la soie. Plusieurs sont fort honnêtes et sont des femmes fidèles, des mères dévouées; mais la plupart mènent la vie à grandes guides, soit dit sans jeu de mots. Leur existence est celle de toutes ces belles impures qui croquent si lestement les plus beaux héritages. On en voit aussi qui épousent des notaires de province par l'entremise des agents matrimoniaux; ce sont les raisonnables, les économes; dès qu'elles se sentent mûres, elles jettent la cravache aux orties, prennent une mise décente et cherchent dans leurs souvenirs si elles n'ont pas quelque part une mère quelconque et, s'il est possible, un père, et puis un beau jour ces étoiles du monde artistique et du monde galant disparaissent de l'horizon parisien. Nul, pas même leur dernier amant, ne sait ce qu'elles sont devenues. Comme les perroquets, elles se cachent pour vieillir et pour mourir, et si, dix ans plus tard, elles s'avisaient d'entreprendre la course des haies, on ne trouverait pas de cheval capable de porter le poids d'une dame de charité aussi pourvue d'embonpoint que de considération distinguée. Ce n'est plus Amanda, que les *noceurs* appelaient la *Rigoleuse*, ce n'est plus Azélina, dite la *Boulotte*, c'est Mme Bezuchet ou Mme Verdouillard, gros comme le poing. Elle est la légitime épouse d'un adjoint, rend le pain bénit et se confesse au plus jeune vicaire; ce dernier lui rappelle vaguement ce scélérat de petit vicomte qu'elle aima tout un mois presque autant que sa jument Caprice, et qui trime à l'heure présente dans un obscur emploi d'expéditionnaire pour avoir trop de fois rempli de champagne la baignoire de la future Verdouillard. Toutes ne se marient pas aussi avantageusement; pour la plupart l'argent compte peu; elles n'en sont friandes que pour mieux le jeter par toutes les fenêtres; l'or, entre leurs jolis doigts, a des reflets si vertigineux, que plus il y glisse vite pour rouler à terre où le ramassent des nuées d'oiseaux de proie, plus elles sont joyeuses et fières. Celles-ci vont tout droit à la borne. Marchandes de sucre d'orge et de coco ou balayeuses, voilà le sort qui les attend, ces vierges folles, si l'on ne veut pas d'elles comme ouvreuses de loges.

De notre temps quelques *écuyères* ont fait beaucoup parler d'elles: nous rappellerons entre autres la fameuse Céleste Mogador, qui eut, vers 1846, un grand succès de curiosité à l'Hippodrome, où sous son corsage orange elle exécutait à ravir la course des haies. Après une jeunesse orageuse, elle épousa, en 1853, le comte de Chabrillan, dont le second Empire fit un consul de France à Melbourne (Australie), où il est mort. Mme de Chabrillan, qui a publié ses *Mémoires*, s'est faite ensuite romancière, auteur dramatique, directrice de théâtre. Nous citerons aussi miss Adah Menken, cette belle Américaine qui, dans la course dite de Mazeppa, amena tout Paris à la Gaîté en 1866; *écuyère* en même temps que danseuse, tragédienne, poëte, elle mourut en pleine jeunesse et en pleine beauté à Paris, en 1867. Parmi celles qui, à diverses époques, ont eu ou ont encore de la réputation, il faut distinguer Mmes Minette Franconi, Mlles Lucie et Antoinette, Mlle Caroline Loyo, Mme Loyal, Mlle Clara Rach, Mlle Monfroy, Mlle Thérèse Vidal, Mlle Lehmann, Mme Pauline, dont les travaux équestres ont eu pour théâtres le Cirque et l'Hippodrome. Londres nous offre aussi ses célébrités: Eliza Adams, Palmyre Annato, Emmelina Lambert et Mathilde Monet, deux Françaises égarées sur les bords de la Tamise.

Partageant l'avis de Balzac, M. Théophile Gautier, dans ses feuilletons dramatiques, a maintes fois montré qu'il préférait les *écuyères* du Cirque aux danseuses de l'Opéra. Il s'est souvent extasié sur leur agilité, leur courage, leur vigueur, s'élevant seulement contre le maillot auquel on les condamne: les jambes, selon lui, ne sont pas plus indécentes que les bras. Les femmes du monde les plus vertueuses, les actrices les plus pudiques, ne se font aucun scrupule de paraître les bras nus, si elles les ont beaux; l'idée de les recouvrir de filoselle ou de soie n'est venue à personne. Il n'est pas plus nécessaire de mettre des pantalons que des manches.

« Lorsque, s'écriait-il en pleine République (mai 1848), lorsque l'on campe une jeune femme demi-nue à cheval sur une peau de panthère, c'est pour faire naître une sensation de beauté et de hardiesse: un être frêle et joli domptant une bête fougueuse d'une manière toute virile est un spectacle intéressant par lui-même; et si vous joignez une jambe d'une belle ligne, une belle cheville, un genou poli, vous ajoutez à l'amusement de l'exercice une valeur plastique et sculpturale. Un tricot d'un rose plus ou moins vif trahit l'art sans servir la morale; pour notre part, nous aimerions mieux des tuniques plus opaques, — la gaze était peu connue des Amazones, — et... pas de *maillot.* Tout doit être vrai sous une République; d'ailleurs, la chair, esclave et sacrifiée depuis dix-huit cents ans par l'esprit, ce dominateur aristocrate, a bien le droit, enfin, de se montrer à la lumière pure du jour. »

Après ce désir de poëte amoureux de la beauté humaine, après les sensualités du romancier épris de la sauvage Malaga, il nous paraît curieux de donner ici la lettre que le rigide Proudhon écrivait, le 13 juillet 1856, à une ancienne *écuyère* de l'Hippodrome, qui lui demandait, après un souper triste sans doute, des conseils pour rentrer dans la vie honnête. Ce document est assez rare et assez curieux pour que nous n'en retranchions rien.

« Madame,

« Je ne sais trop que penser de votre originale épître. Est-ce un accès de gaieté folle qui vous a suggéré l'idée de tenter la sagesse d'un pauvre père de famille fort au-dessous de sa réputation, ou bien une de ces lassitudes insurmontables qui forment la compensation amère des enivrements de votre état? Au ton moitié désolé, moitié ironique de votre lettre, je ne sais vraiment que juger, et je connais trop peu le monde où vous avez vécu

pour savoir ce qui peut passer par la cervelle d'une ancienne *écuyère* de l'Hippodrome.

» Dans cette incertitude, je prends le parti, madame, de faire comme vous; je répondrai à vos questions comme si elles étaient sérieuses, et je lâcherai un peu la bride à ma plume, comme si vous aviez plus envie de rire que de vous convertir.

» Posons-nous d'abord quelques principes.

» Vous ne croyez, dites-vous, pas plus à la vertu des hommes qu'à la vertu des femmes.

» Je ne m'en étonne point d'après la vie que vous avez menée. Mais, trêve de misanthropie aussi bien que de rigorisme! Il en est de la vertu, madame, comme de la santé; la vertu n'est même, à mon avis, que la santé du cœur, comme la santé est la vertu du corps. Combien pensez-vous qu'il y ait, sur cent individus pris au hasard, de sujets parfaitement sains? Pas cinq, peut-être pas trois; et la preuve, c'est qu'il y a fort peu de gens qui meurent de vieillesse après avoir passé leur existence sans maladie. *L'insanité* de corps, telle est donc aujourd'hui la condition commune de l'humanité, malgré les 100,000 conscrits soi-disant sains que prennent chaque année nos conseils de révision, malgré cette multitude de jolies femmes qui remplissent nos villes et nos campagnes.

» Eh bien, madame, cette rareté de santés parfaites vous fait-elle déclamer contre la santé? Prétendez-vous que la maladie est notre état naturel et normal? Soupçonnerez-vous le petit nombre de ceux qui se portent bien d'être des hypocrites, et concluez-vous qu'il faut s'abandonner aux hasards du chaud, du froid, de l'humide et d'une alimentation désordonnée?

» Non, certes; quelque chose nous dit, au contraire, que la santé est la loi des êtres vivants; que c'est elle qui fait le fonds de notre vie; que, quand on l'a perdue, il faut y revenir ou se laisser niaisement mourir d'inertie et d'inanition.

» Il en est ainsi de la vertu: elle est un peu partout, elle n'est entière presque nulle part. Je ne sais, madame, qui vous a façonné vos idées sur la vertu; il faut que vous les ayez reçues, jeune fille, dans quelque couvent. Mais de même qu'il y a encore en vous de la vie et de la santé, de la vigueur même (et votre lettre en déborde): de même, j'ose en jurer, il y a en vous de la vertu: le chagrin seul, le dépit de vos faiblesses, l'humiliation de vos mécomptes vous empêchent de l'apercevoir.

» Laissons de côté les Agnès et les Madeleine, ces types de l'innocence et du repentir; il y a en vous de la vertu, vous dis-je, et j'ai une excellente raison pour l'affirmer: c'est votre propre témoignage, c'est votre désir profond d'avoir encore plus de vertu, comme un convalescent qui aspire à une santé parfaite.

» Ce premier principe ne vous paraîtra pas trop désespérant, je pense; en voici un autre sur lequel j'appelle également votre attention.

» C'est un fait que les bêtes, je ne fais pas de comparaison, soyez tranquille, que les bêtes, dis-je, ne connaissent pas l'ennui, ni le dégoût, ni la satiété, ni le désespoir, ni aucune de ces maladies morales qui suivent la perte de la santé morale, c'est-à-dire, si vous me permettez actuellement d'employer le mot, de la vertu.

» La raison en est que les bêtes, infiniment moins passionnées que les hommes, obéissant à l'instinct et à ses lois inflexibles, ne sont pas, pour ainsi dire, exposées à perdre cet équilibre, cette santé de l'âme sans laquelle nous autres hommes ne pouvons vivre. De ce côté, l'existence des animaux est protégée par leur animalité même; je ne dis pas que ce soient de pures machines, mais je dis, au sens moral, au point de vue de cette vie supérieure qui nous caractérise, qu'ils n'ont véritablement pas d'âme.

» Où veux-je en venir avec cette observation d'histoire naturelle? Le voici: la nature est pleine d'analogies; à l'exemple des bêtes, les personnes occupées de choses sérieuses, triviales même, car ce que le commun des hommes appelle sérieux n'est pour les artistes que trivial; ces personnes-là, dis-je, laboureurs, artisans, savants, fonctionnaires, etc., etc., ne connaissent pas l'ennui, ou, du moins, le connaissent fort peu. Elles ne l'éprouvent, et avec lui le dégoût, la satiété, l'abattement, tous ces symptômes qui caractérisent chez un homme une corruption avancée, que lorsqu'il leur arrive de sortir de leurs occupations, de se livrer à l'oisiveté, au plaisir, à la débauche.

» Ces personnes-là sont-elles des bêtes, et vous, madame, et vos compagnes du théâtre de l'Hippodrome, et les fainéants qui *nocent* la vie avec vous, seriez-vous par hasard les créatures nobles, privilégiées, les rois et les reines de la création?...

» Je vous défie de me répondre affirmativement: vous pressentez quelle pourrait être ma réplique.

» Ainsi, voilà qui est établi: les gens de travail, d'étude, d'affaires, les âmes qui luttent, enfin, sont peu ou point sujettes à l'ennui et aux vices qui l'engendrent; au contraire, les gens qui jouent, qui s'amusent, qui flânent, qui batifolent, qui font l'amour, qui rêvent, qui *vivent*, qui mangent, qui dansent et qui chantent; les poëtes, les artistes, toute la bohême littéraire, je dirai même les gens d'Eglise et jusqu'aux trappistes, tout ce monde prétendu supérieur est livré irrémissiblement à la débauche, au dégoût, à la honte, pire que la mort.

» Encore un peu de patience, madame, je vais conclure.

» Je trouve dans votre lettre une phrase curieuse et qui vous peint tout entière: « Issue d'une famille honorable, j'aurais pu, » comme bien d'autres, épouser un brave » homme de bourgeois, avoir des enfants, etc. » Mais, bah! j'ai redouté les ennuis d'une » existence aussi peu accidentée, et je me » suis lancée à corps perdu dans les hasards » d'une existence au jour le jour! »

» Vous avez fait là, madame, une énorme sottise; mais comme il n'y a pas tout à fait de votre faute, le mal n'est pas non plus tout à fait sans remède.

» Toutes vos déceptions ont leur cause première dans un noble sentiment de la dignité humaine, sentiment qui doit vous réconcilier avec vous-même et vous rendre le courage. Vous avez au plus haut degré la conscience de la liberté et l'horreur de cette monotonie, de cette servitude que nous impose la nature, et qui se résume dans ce mot: le *travail*. Ici, madame, croyez-le, je ne fais pas d'ironie. Je vous blâme d'avoir méconnu la loi du travail, qui vous aurait retenue dans la voie de votre père; mais je vous loue d'avoir compris, quoique d'une manière confuse, que l'homme, tout en subissant la loi du travail, doit combattre sans cesse les trivialités de l'existence. Votre malheur a été de séparer par la pensée ces deux choses: *travail* et *liberté*, *travail* et *art*, *travail* et *amour*. Vous vous êtes dit: Je laisserai de côté cette servitude laborieuse et toute cette trivialité, tout ce convenu de la vie commune, et je me consacrerai exclusivement à la liberté, à l'art, à l'amour, et vous êtes devenue une femme libre, artiste, amoureuse, un être fantaisiste et passionné, poussant la fantaisie et la passion jusqu'à l'épuisement...

» Le résultat vous est connu. En ne suivant que le beau et l'idéal, vous êtes arrivée au grossier et à l'ignoble; de personne libre que vous étiez, vous vous êtes faite esclave, et les jouissances de la vanité, et celles de l'art, et celles de l'amour, n'étant plus soutenues par rien de réel, de sérieux, de vivant, de fort, ne vous ont laissé que souillure, vide, dégradation.

» Que faire à cette heure, me demandez-vous?

» Ici, madame, je ne puis plus vous convaincre ni par raisonnement, ni par votre propre expérience, puisque vous vous êtes placée en dehors des conditions de la vie normale. Je ne puis que vous affirmer la vérité de ce que je m'en vais vous dire. Vous suivrez mon conseil ou vous le dédaignerez: il y va pour vous de la vie ou de la mort, et, ce qui est plus, comme je vous ai dit, de l'honneur ou de l'infamie.

» Vous avez vingt-huit, ans la première période de votre jeunesse est passée; il vous reste la seconde: douze années de l'âge moyen d'une femme, vingt-huit à quarante. C'est encore un avenir.

» Rompez d'abord avec toute espèce d'amour. La première chose que vous avez à faire est d'apprendre à vous posséder vous-même, et, malheureuse, vous n'avez été jusqu'à ce jour que l'esclave d'autrui! Cela vous coûtera dans les commencements, il faut vous y attendre; mais si la lutte est pénible, le triomphe vous sera doux. Se *posséder*, entendez-vous, être affranchie, ennoblie dans son corps et dans son cœur, gouverner ses sens, c'est ce qu'on appelle *chasteté*. Vous n'êtes plus vierge, soit: la perte peut se réparer; vous pouvez encore être chaste.

» Deux ans au moins de ce régime vous sont nécessaires. Les tentations seront vives: ceux qui, vous ayant connue, vous verront changer de vie, ceux qui, ne connaissant de vous que votre vie nouvelle, auront vent de votre passé; tous trouveront piquant de refaire votre conquête et mettront tout en œuvre pour vous ramener sous leur joug. Ne faiblissez pas ou tout est perdu. Méprisez ceux qui vous tourneront en ridicule: il ne peut vous échapper, si peu que vous connaissiez le cœur des hommes, que le dépit aura plus de part à leurs sarcasmes que le zèle de la vertu. Une *écuyère* quitte ses amants avant que ses amants ne la quittent; c'est impardonnable!

» Avec l'abstinence absolue de l'amour, je vous prescris une vie sobre et laborieuse. N'accordez rien à la sensualité, et même faites quelquefois maigre chère. C'est ce que les prêtres nomment *mortification;* et je vous la conseille, non pas qu'il y ait dans ce régime aucune vertu magique, mais parce qu'il vous exerce peu à peu à dominer la nature, et qu'il spiritualise pour ainsi dire notre être.

» Vous ne me dites pas quels sont vos moyens d'existence, mais, quels qu'ils soient, il faut y ajouter encore, les développer, les appliquer, en choisissant une profession, en embrassant une carrière.

» Vous avez dans une large mesure l'intelligence, l'esprit même, une orthographe irréprochable, du style, une jolie main; je ne parle pas de vos autres talents, qui me sont inconnus. Rien ne vous manque, et vous pouvez vous distinguer encore dans la vie sérieuse, autant et plus que vous n'avez jamais fait sur les planches.

» Figurez-vous que vous êtes dans la société comme Robinson dans son île, seule, avec les quelques ressources que vous a laissées la fortune. Il faut vivre, et si déjà la vie vous est assurée, il faut élargir et élever de plus en plus cette vie. Seriez-vous morte lâchement, à la place de Robinson, au bord de la mer, au lieu de travailler comme il fit pendant vingt-cinq ans? Eh bien! vous êtes mieux que Robinson, et vous pouvez faire mieux que lui.

» Supprimez de vos lectures les romans et les vers. Votre imagination réclame quelque chose de plus fortifiant et de plus pur.

» Vous avez l'histoire, les voyages, la géographie, les sciences; allez jusqu'à la philosophie si vous voulez.

» En un mot, tout en restant ce que la nature vous a faite, artiste, travaillez, occupez-vous, entreprenez, et, reportant sur votre nouvelle vie votre talent d'artiste, ennoblissez sans cesse vos travaux et vos entreprises. Vous n'aimez pas l'économie domestique! C'est que vous n'en avez vu que le graillon et la fumée. Il faut bien du talent, sachez-le, à une femme, pour faire de son appartement un tableau et un paysage. Et c'est pourtant là qu'elles doivent tendre toutes: des marmites, des pots, des meubles, sont-ils donc plus dégoûtants à toucher que des couleurs et des brosses?

» Et après, m'allez-vous dire, le but, la fin de tout cela? Après! madame: il faut d'abord m'en croire sur parole, puisque vous m'avez pris pour votre médecin; commencez le traitement et suivez-le avec résolution, et quand votre guérison sera avancée, je vous dirai ce qu'il faut faire. Je vous montrerai le but supérieur de la vie universelle, but auquel votre bonheur sera d'avoir concouru de toutes vos forces.

» Je vous salue, madame, avec estime et affection.

» P.-J. Proudhon. »

Cette lettre magnifique, qui exprime les sentiments les plus élevés, est bien digne du profond penseur qui l'a signée. Mais l'*écuyère?* Est-ce bien véritablement une *écuyère*, ou n'est-ce pas un mythe? Est-ce une *écuyère* en chair et en os, une *écuyère* montant à cheval, et non un de ces monteurs de coup qui mettent en jeu le *fas et nefas* pour se procurer des autographes remarquables, et partant fructueux?... Nous en restons sur ces points d'interrogation.

ECZÉMA s. m. (è-kzé-ma — gr. *ekzema* ébullition; de *ekzein*, bouillir). Méd. Vésicules très-rapprochées les unes des autres et causant une chaleur brûlante.

— **Encycl.** Pathol. L'*eczéma*, désigné vulgairement sous le nom de dartre squameuse, dartre vive, est une affection de la peau caractérisée par une éruption de petites vésicules, très-nombreuses, agglomérées en un point nettement circonscrit, et remplies d'un liquide séro-purulent qui tantôt se résorbe et tantôt s'épanche au dehors pour former des squames ou croûtes légères. Depuis Biett, tous les auteurs qui ont décrit cette affection l'ont divisée en aiguë et en chronique. Les causes de cette maladie sont prédisposantes ou occasionnelles. Parmi les premières M. Rayer place la première et la deuxième dentition chez les enfants. L'âge critique chez les femmes, la peau fine et délicate chez tous les sujets en général favorisent le développement de cette maladie. Les causes occasionnelles les plus fréquentes sont: l'application sur la peau de substances irritantes, telles que les pommades alcalines ou mercurielles; les frictions sèches ou avec de l'huile de laurier, de croton tiglium; l'influence prolongée des rayons solaires (*eczema solare*, de Willan). L'abus que font certaines femmes de l'usage du peigne dans leur toilette de tête, dit M. Grisolles, produit le plus souvent l'*eczéma* du cuir chevelu. Certaines professions semblent y exposer particulièrement. Ainsi on rencontre fréquemment cette affection chez les cordonniers, les épiciers, les boulangers, les affineurs de métaux, les broyeurs de couleurs et tous ceux en général qui ont souvent les mains dans l'eau chargée de matières irritantes. L'*eczéma* peut se développer encore sous l'influence d'une émotion morale vive, d'un accès de colère ou de frayeur; on l'a vu quelquefois survenir pendant la grossesse et disparaître après l'accouchement. Il n'est pas contagieux. L'*eczéma* aigu présente trois variétés principales qui sont: l'*eczéma simple*, l'*eczéma rubrum* et l'*eczéma impétiginodes*. L'*eczéma* simple débute généralement sans prodromes. Les malades éprouvent un peu de fourmillement ou un léger sentiment de chaleur dans un point plus ou moins étendu de la peau. Immédiatement on aperçoit, quelquefois à la loupe seulement, une multitude de petites vésicules, de couleur normale, pleines d'une sérosité limpide et d'un aspect brillant. Un ou deux jours après le liquide se trouble et prend une teinte laiteuse; alors il est résorbé ou il s'épanche par la rupture des vésicules. Dans le premier cas, il se fait une desquamation de l'épiderme; dans le second, le liquide se concrète et forme de petites croûtes qui se détachent bientôt sans laisser de traces. La durée de cet *eczéma* n'est guère que de cinq ou six jours; mais il peut arriver que, pour calmer un léger prurit qui accompagne ordinairement l'éruption, le malade en se grattant irrite la peau et qu'alors l'éruption se renouvelle plusieurs fois. L'*eczéma* simple est toujours sans gravité, à moins qu'il n'occupe d'emblée toute la surface du corps, comme Biett l'a vu souvent chez les jeunes enfants. Il existe alors de la fièvre, de l'agitation, de l'insomnie et différents troubles du tube digestif. L'*eczéma rubrum* n'est pour ainsi dire qu'un degré d'intensité de plus de l'*eczéma* simple. La surface d'élection est généralement chaude, douloureuse, tendue, rougeâtre, souvent tuméfiée. Bientôt après elle se couvre de petites vésicules qui atteignent la grosseur d'une tête d'épingle. Rarement le liquide séro-purulent que celles-ci contiennent se résorbe; il s'épanche par suite de la rupture des vésicules, irrite la peau, l'enflamme, l'excorie et se concrète en lamelles ou squames, molles, peu adhérentes, qui, en se détachant, laissent à découvert une surface de couleur rouge ou brune disparaissant ensuite peu à peu. L'*eczéma impétiginodes* succède ordinairement à l'*eczéma rubrum.* Dans cette variété l'éruption est plus violente. La peau est très-rouge, la chaleur brûlante. Les vésicules se déchirent promptement. Elles fournissent un liquide abondant, roussâtre et très-irritant, qui forme des croûtes épaisses, jaunes, humides, imbriquées, auxquelles succèdent bientôt de nouvelles vésicules. Celles-ci se comportent exactement comme les premières, et, après plusieurs desquamations successives, il ne reste plus sur la peau que des taches brunâtres qui persistent quelquefois toute la vie. Le volume et le contenu des vésicules qui, dans certains cas, sont de véritables pustules, ont fait considérer, par MM. Rayer et Copland, l'*eczéma impétiginodes* comme un *eczéma rubrum* compliqué de pustules d'impétigo, mais MM. Grisolles, Biett, Cazenave et Schedel ne partagent point cette opinion. L'*eczéma* chronique peut succéder aux trois formes précédentes, mais surtout à la forme impétigineuse. La peau est alors tendue, luisante, fendillée et comme égratignée. Elle est continuellement mouillée par un liquide séro-purulent que fournit le derme altéré ou les pustules qui se renouvellent sans cesse. Ce liquide se concrète, forme des lames humides, épaisses, jaunâtres, qui tombent, pour se reproduire bientôt après. Quelquefois cependant la sécrétion est peu abondante; la peau, presque sèche, est comme farineuse et s'écaille au moindre frottement; les squames sont sèches et très-adhérentes. Quoi qu'il en soit, les malades éprouvent presque toujours un sentiment de prurit tellement intolérable, qu'ils ne peuvent résister au besoin de se gratter. Alors ils se déchirent avec les ongles et les corps les plus durs; les surfaces malades saignent abondamment et il en résulte un soulagement passager; mais les douleurs se renouvellent souvent et s'exaspèrent sous l'influence des boissons excitantes et des excès de table. L'*eczéma* chronique peut affecter tous les points du corps; cependant il semble avoir certains siéges de prédilection; tels sont: le cuir chevelu, où il peut produire une alopécie incomplète; les oreilles, où il se montre fréquemment, très-rebelle chez la femme; les mamelons chez les jeunes filles et les nourrices; les organes génitaux et les cuisses, où il cause des démangeaisons insupportables; enfin les mains, où il est le plus difficile à guérir.

Traitement. L'*eczéma* simple et aigu cède ordinairement aux boissons rafraîchissantes et acidulées, aux lotions mucilagineuses et narcotiques. On recouvre la partie malade de cataplasmes de fécule de pomme de terre ou de farine de riz. On fait encore usage de bains locaux alcalins, surtout dans les cas d'*eczéma rubrum* ou *impétiginodes* qui demandent le même traitement que l'*eczéma simple.* Lorsque l'affection est passée à l'état chronique, il faut insister sur les bains tièdes, alcalins et gélatineux; administrer à l'intérieur des limonades minérales ou des boissons rendues alcalines en y ajoutant 4 ou 5 gr. par litre de bicarbonate de soude. M. Cazenave rejette l'emploi des topiques irritants et en général toutes les pommades. On a vu cependant des cas nombreux de guérison produits par des onctions avec la pommade au goudron, au calomel ou à l'huile de cade. Le camphre calme les démangeaisons. On peut administrer encore avantageusement la solution arsenicale de Fowler ou de Devergie à la dose de 2 ou 3 gouttes par jour, qu'on augmente progressivement jusqu'à 15 gouttes. Enfin si l'*eczéma* chronique résiste à tous ces moyens, il ne faut pas hésiter à envoyer les malades aux eaux sulfureuses de Cauterets, d'Ax, de Luchon ou de Baréges.

— Art vétér. L'*eczéma* est une maladie très-commune chez nos animaux domestiques, parfois difficile à guérir, offrant différentes variétés, confondues trop souvent sous les noms de dartre ou de gale. L'*eczéma* se montre à tout âge. C'est à l'époque de la dentition que les jeunes sujets en sont spécialement atteints, les femelles, pendant l'allaitement, au sevrage; les animaux à peau fine en sont particulièrement affectés. Il se développe plus fréquemment dans les saisons chaudes de l'année. Nulle constitution, nul tempérament n'en paraît exempt. L'*eczéma* peut subvenir à la suite de toutes les influences irritantes agissant extérieurement. Quand il se développe sous l'action des rayons solaires, il constitue l'*eczéma solare* de Willan. L'emploi des pommades irritantes, des frictions alcalines, des frictions avec l'huile de laurier, ou de croton tiglium, en est une cause fréquente. L'*eczéma* occasionné par les frictions mercurielles est appelé *hydrargyris* ou

eczéma mercuriel. Chez les animaux comme chez les hommes, l'*eczéma* peut naître sous l'influence d'une vive émotion, d'un accès de frayeur, de fureur, surtout chez les femelles à l'époque de la parturition et de l'allaitement. On voit quelquefois cette maladie apparaître pendant la plénitude de l'utérus, et disparaître après le part. D'autres fois, l'éruption cutanée est sous la dépendance de troubles fonctionnels ayant leur siége, soit dans les voies digestives, soit dans le système nerveux. L'*eczéma* n'est pas contagieux.

L'*eczéma* aigu est caractérisé par la formation, à la surface de la peau, de petites vésicules miliaires, sans auréole inflammatoire, réunies ou disséminées irrégulièrement, pleines d'une sérosité limpide. Chez les animaux à peau blanche, leur aspect est brillant; ces symptômes sont bien plus faciles à distinguer chez le chat, le chien, le mouton, que chez les autres animaux. Après un jour ou deux, le liquide se trouble, prend une teinte laiteuse; alors, ou il est résorbé, ou il s'épanche par la rupture de la vésicule. Dans le premier cas, la vésicule se flétrit ou disparaît en donnant lieu à une légère desquamation; dans le second, le liquide se concrète en un petit disque squameux qui tombe très-rapidement. Un léger prurit accompagne cette éruption, qui dure sept ou huit jours et se dissipe sans laisser de traces. L'*eczéma* aigu ne provoque pas de fièvre; cependant, si des surfaces étendues sont envahies, ce qui est rare, la fièvre de réaction peut se produire. Dans la variété d'*eczema rubrum*, la peau rougit, s'enflamme avant qu'apparaisse l'éruption. Bientôt surgissent de très-petites vésicules, qui deviennent grosses comme des têtes d'épingle; elles ne tardent pas à se flétrir, et la peau reste parsemée de points arrondis, entourés d'un petit liseré blanchâtre; mais le plus souvent, au lieu de se résorber, le liquide, devenu lactescent, s'épanche par suite de la rupture des vésicules; la surface enflammée s'excorie et devient le siége d'une irritation vive, à mesure qu'elle est baignée par le suintement qui s'y établit. La matière de ce suintement se concrète en lames minces, molles, peu adhérentes, qui, en se détachant, laissent à découvert des surfaces enflammées et suintantes qui se recouvrent bientôt des mêmes sécrétions épidermiques. Cette variété, qui peut être entretenue par des éruptions successives, se termine ordinairement au bout de deux ou trois semaines. Assez ordinairement les poils tombent, surtout chez les jeunes animaux, ou se hérissent, quel que soit le caractère de l'éruption.

L'*eczéma* chronique peut être primitif ou succéder aux deux variétés précédentes. Il est constitué, soit par une éruption permanente, soit par une série indéfinie d'éruptions successives. Dans le premier cas, la peau est le siége d'un suintement séreux abondant; elle est tuméfiée, rouge, les poils sont hérissés et rares. Assez souvent des squames jaunâtres se forment et sont soulevées par le liquide. Cette variété est commune chez les jeunes chiens lymphatiques, aux oreilles, aux organes génitaux, autour de l'anus, aux pattes; chez les solipèdes, on l'observe aussi en bas des membres. Dans le second cas, la sécrétion est à peine sensible; les squames sont sèches, adhérentes. En tombant, elles laissent à découvert des surfaces peu enflammées. Tantôt la peau est blanche, comme farineuse, s'écaillant au moindre frottement, et en même temps elle est sèche et épaisse; tantôt elle est d'un rouge vif, mais sans aucune espèce de suintement. Elle est comme fendillée, recouverte de squames adhérentes. Une course, les couvertures, les écuries chaudes, l'irradiation solaire, les frottements des harnais, des aliments excitants, etc., provoquent des éruptions nouvelles ou exaspèrent celles qui existent déjà. On confond parfois cette variété, assez commune chez le cheval, avec la gale, surtout lorsqu'elle se généralise. Elle est ordinairement rebelle et peut durer, ainsi que la précédente, toute la vie de l'animal, en offrant de nombreuses variantes d'intensité. Le traitement qui convient au début de l'*eczéma* aigu est un traitement antiphlogistique, local ou général, selon l'intensité du mal. Dans l'*eczema rubrum*, s'il existe beaucoup de prurit, il faut employer les boissons acides, les lotions au bain d'eau de son, amidonnées ou narcotiques, le cataplasme de fécule et d'eau de guimauve. Plus tard, lorsqu'il y a tendance vers l'état chronique, les bains ou les lotions alcalines, les frictions de pommade de calomel sont très-utiles. L'*eczéma* chronique réclame un traitement local ou général, suivant l'étendue, l'intensité de la maladie, suivant qu'elle est liée ou non à une prédisposition spéciale. S'il existe un suintement abondant, il faut employer des poudres astringentes d'amidon, de suie, de tan, les lotions d'eau saturnée, alumineuse; les onctions d'onguent égyptiac pur ou mélangé, à doses variables, avec axonge ou pommade de peuplier, les purgatifs doux et les ferrugineux. Si le suintement est peu abondant, les solutions d'eau vinaigrée, d'eau de Goulard, d'alun, de sulfate de zinc, de borax, de carbonates alcalins, suffisent. Les frictions de pommade camphrée au calomel, à l'huile de cade, les frictions ou applications de ces deux dernières substances pures, de vésicatoires, de teinture de cantharides, produisent souvent d'assez bons effets. Enfin des aliments doux, délayants, des tisanes dépuratives additionnées d'acide arsénieux, de liqueur de Fowler ou de Pearson, constituent tout le traitement de l'*eczéma* chronique. Il faut, bien entendu, faire cesser toutes les causes externes qui provoquent ou excitent la maladie.

ECZÉMATEUX, EUSE adj. (è-kzé-ma-teu, eu-ze). Méd. Qui a le caractère de l'eczéma : *Éruption* ECZÉMATEUSE.

ÉDACITÉ s. f. (é-da-si-té — lat. *edacitas;* de *edax*, vorace). Poétiq. Cause qui consume et détruit lentement : *L'*ÉDACITÉ *du temps. L'*ÉDACITÉ *de l'Océan.*

ÉDAGE s. m. (é-da-je — lat. *ætas*, même sens). Age. ‖ Vieux mot.

EDAM, ville de Hollande, prov. de la Hollande septentrionale, arrond. et à 14 kilom. S. de Hoorn, à 24 kilom. N.-E. d'Amsterdam, avec un port de commerce sur l'Ilje, à 2 kilom. du Zuyderzée; 5,000 hab. Chantiers de constructions navales; raffinerie de sel; fonderie d'huile de baleine. Commerce important de ces excellents fromages dits de Hollande, qui sont transportés dans tous les pays. En 1825, la rupture des digues qui protégent cette ville causa de grands désastres dans toute la contrée environnante. « Suivant une légende locale, dit M. du Pays, des jeunes filles d'Edam, allant, en 1430, faire boire leurs vaches dans le lac de Purmer, trouvèrent une femme nue nageant à la surface de l'eau. Cette fille sauvage apprit à se vêtir, à manger du pain et à filer. Un bas-relief fixé sur un mur de la ville conserve le souvenir de cette histoire merveilleuse. » Le lac de Purmer a été desséché et converti en gras pâturages où l'on élève un grand nombre de bestiaux.

EDAY, île de l'Ecosse ou des Orcades, à 11 kilom. N. de Shapinsa, à 6 kilom. N.-E. de Stronsa, au S. des îles Westra et Sanda. Eday mesure 11 kilom. de longueur du N. au S., sur 4 kilom. de largeur de l'E. à l'O.; 1,000 hab. Elle est bien cultivée et possède des carrières de pierres de taille et des fabriques de sondes. Pêche de homard.

EDCH-MIADZIN, ECS-MIAZIN ou **ETCH-MIATZIN**, ville de la Russie d'Asie, dans l'Arménie russe, gouvernement de Géorgie, à 18 kilom. N.-O. d'Erivan, au pied du mont Ararat, et sur la route d'Erivan à Goumri; 3,000 hab. Place forte; célèbre monastère arménien; résidence du *catholicos* ou patriarche d'Arménie. Le couvent compte quatre archevêques, six évêques, douze archimandrites et une quarantaine de moines.

EDDA s. f. (èd-da. — Ce mot signifie proprement la bisaïeule. Cette dénomination a été donnée, non sans grâce, par les peuples germaniques du Nord, au recueil vénéré de leurs vieilles traditions. *Edda* est exactement le féminin sanscrit *attâ*, qui désigne la mère, une sœur aînée, une tante plus âgée que la mère, une aïeule, et trouve un autre corrélatif dans le gothique *aithei*, mère. Ce n'est évidemment qu'une articulation enfantine. On a remarqué, non sans raison, que les consonnes fortes figurent d'ordinaire dans les noms du père, comme les douces et les nasales dans ceux de la mère, symbolisation instinctive des sentiments naturels, laquelle se révèle généralement d'une manière assez prononcée. Cependant nous avons ici une exception à cette règle générale et dont on ne remarque ailleurs que peu d'exemples, tels que le finlandais *aiti*, le zamuca *ote*, le kolouche *attli*. Dans la famille aryenne, nous trouvons au masculin le persan *atâ*, *itâ*, l'ossète *ada*, le grec *atta*, le latin *atta*, termes de respect adressés aux vieillards; l'ancien irlandais *oite*, moderne *oide*, père nourricier, pour *oitte;* le gothique *atta*, ancien allemand *atto*, allemand suisse *aetti*, l'ancien slave *otitsi*, russe *otetsu*, bohémien *otez*, illyrien *otaz*, etc.). Nom d'un célèbre recueil mythologique des anciens peuples du Nord : *Un commentaire de l'*EDDA. *L'*EDDA *est un ouvrage de poésie plutôt qu'une histoire.* (Acad.) ‖ *Edda de Sæmond*, Recueil de trente-huit chansons islandaises qui roulent sur des sujets mythiques, et qui sont attribuées au scalde Sæmond Sigfusson, du XIe siècle : *L'*EDDA *de Sæmond est le plus ancien monument de la littérature scandinave. Les chansons de l'*EDDA *de Sæmond sont rimées par allitération.* (Complém. de l'Acad.) ‖ *Jeune Edda* ou *Edda de Snorri*, Recueil qui contient, outre les poésies de Snorri, les chansons de Sœmond dépouillées de leur rhythme.

— **Encycl.** Le mot *Edda* sert à désigner deux recueils des traditions mythologiques et légendaires des anciens peuples scandinaves. Le premier de ces recueils porte le nom du prêtre islandais Sœmond Sigfusson, Sœmond le Savant; celui-ci n'est assurément pas l'auteur du recueil auquel son nom est attaché irrévocablement depuis l'année 1643, époque à laquelle l'évêque Brynjolf écrivit de sa main sur le plus vieux manuscrit de l'*Edda : Edda Sæmondar hinns fróda.* Sœmond le Savant, qui vivait en l'an 1000, s'appliqua à réunir les traditions du paganisme scandinave, contrairement aux autres prêtres chrétiens qui, considérant cette inspiration comme absolument diabolique, firent de Sœmond un sorcier. Voilà tout ce qu'on sait de Sœmond, et ces renseignements sont loin de prouver qu'il soit même le compilateur et le collecteur de l'*Edda* qui porte son nom. Quoi qu'il en soit, ce recueil renferme trente-sept pièces qui, sauf deux, sont écrites en vers, vers marqués non par la rime, mais par l'allitération. Ces morceaux sont assez fréquemment entrecoupés de quelques lignes d'une prose purement explicative qu'on peut attribuer au compilateur, quel qu'il soit. Seize des pièces de l'*Edda* de Sœmond sont consacrées aux traditions de la mythologie scandinave, vingt et une autres contiennent des *sagas* héroïques. De ces poésies, les plus anciennes, selon la critique allemande, remontent au VIIIe siècle, et la plupart sont antérieures au IXe.

Le second recueil, l'*Edda* en prose, est attribué à Snorri Sturleson (1178-1241), ou, pour parler plus exactement, porte le nom de ce vieil historien germanique. Ce recueil, outre deux morceaux importants, l'*Aveuglement de Gylfi* et les *Entretiens de Braji*, renferme un art poétique à l'usage des jeunes scaldes. Ces deux recueils sont d'un égal intérêt, d'une égale importance pour l'étude des mœurs scandinaves. Les traditions qui y sont célébrées remontent assurément à une époque très-reculée et impénétrable à l'histoire, peut-être aux temps dont la philologie, l'étude de la grammaire comparée ont seules pu donner l'indication, aux temps incertains où les peuplades germaniques quittèrent les plateaux de l'Asie centrale. N'étaient-ce pas de semblables *sagas* que les premiers rois francs aimaient à entendre chanter pendant leurs repas? N'étaient-ce point des poëmes analogues que Charlemagne fit recueillir pour réjouir son âme guerrière, et dont au contraire s'offensait son fils, plus chrétien et plus scrupuleux, Louis le Débonnaire? N'est-ce point enfin l'*Edda* qui fournit les matériaux des *Niebelungen*, de la grande épopée germanique? Littérairement, la valeur des *Eddas* est incontestable. Les beautés de ces poëmes sont du genre, de la nature des beautés homériques : les scaldes et les rapsodes sont étroitement parents, parents aussi les mystiques auteurs des épopées indoues. Il y a dans la sauvage poésie de l'*Edda* une âpreté que rien ne peut adoucir et qui perce le voile de toutes les traductions. Les moindres exemples sont saisissants. Dans le chant de *Fafnir*, Sigurd s'écrie : « Je m'appelle un prodige et je marche çà et là sans avoir connu de mère. Je n'ai point non plus de père comme les autres hommes. Je m'avance solitaire. » Et Fafnir répond à Sigurd : « Ton père était un rude guerrier : à son fils, né après sa mort, il a transmis son âme. » C'est encore Sigurd qui exprime fièrement cette maxime : « Le courage au cœur vaut mieux que le fer quand les braves se rencontrent. » Et cependant, à travers cette rudesse primitive, éclate parfois, comme une fleur entre des pierres, une pensée d'une exquise tendresse; celle-ci, par exemple : « Les enfants des hommes ont besoin d'un clair regard quand il leur faut combattre bravement. »

La femme tient dans les *Eddas* le rang élevé que Tacite avait le premier signalé chez les Germains. Dans l'*Edda*, la vierge est magnifiquement idéalisée : « La belle vierge était sans reproches, et son corps sans souillure. » Le héros la respecte; quand, amené par les circonstances à reposer à ses côtés, il se rappelle qu'il doit avant tout obéir à la voix de l'honneur et du devoir, il plante son épée au milieu de la couche, entre la vierge et lui. La belle et poétique douleur que celle de Gudrun! « Et il advint que Gudrun désirait mourir, tandis que, pleine de soucis, elle était assise penchée sur Sigurd. Elle ne gémissait pas, elle ne frappait point ses mains l'une contre l'autre, elle ne pleurait pas comme font les femmes. » Le passage suivant égale, à notre avis, les plus beaux morceaux des épopées homériques : « Alors parla Gullrôd, fille de Giuki : « Quoi» que tu saches beaucoup de choses, ô tu» trice! tu ne sais pas comment il faut adou» cir la douleur d'une jeune épouse. » Et elle fit découvrir le corps du héros; elle enleva le linceul qui cachait Sigurd, et posa sa tête sur les genoux de sa femme : « Regarde ton bien» aimé et pose ta bouche sur ses lèvres, et » embrasse-le comme tu faisais quand il vi» vait encore. » Un instant seulement Gudrun leva les yeux : elle vit la chevelure du chef roidie par le sang, les yeux brillants du roi sans regard, et son cœur, le siége du courage, transpercé. La reine tomba en arrière sur les coussins du siége. Ses cheveux se dénouèrent, ses joues rougirent et un torrent de larmes inonda ses yeux. Alors elle pleura, Gudrun, la fille de Giuki!... » Ces sévères beautés ne furent pas goûtées de tout temps : l'Allemagne du XVIIIe siècle n'était point préparée à apprécier ce monument de l'antique génie de la race germanique. Ces compositions différaient trop de celles qu'avait consacrées le goût classique. « C'est seulement, dit avec beaucoup de raison un savant critique, depuis le soulèvement de l'esprit national contre la suprématie de Napoléon que la faveur du public s'est attachée à cette œuvre des anciens âges, qui avait aux yeux des bons patriotes le mérite de peindre avec une grande vigueur les mœurs guerrières et héroïques des vainqueurs de l'empire romain. » Depuis ce moment, les *Eddas* furent en honneur, et deux générations de critiques, d'érudits, d'enthousiastes et d'artistes s'attachèrent à ces vieux et magnifiques monuments et les vengèrent d'un long et absurde oubli. A cette noble tâche se sont voués principalement Zeune, von der Hagen, Simmrock, Mones, Lange, les illustres frères Grimm, von Karl Lachmann, A. von Schlegel, P.-C. Müller, von Spaun, Schœnhuth, L. Braunfels, A. Raszmann, S. Ettmüller, H. Fischer, Wilhelm Müller, Holtzmann, Mullenhoff. Max Rieger, R. von Liliencron, Zarnche, etc.; et, en France, MM. Edgar Quinet, Ozanam, Ampère, Philarète Chasles, Marmier, etc. Mlle du Puget a donné une traduction française des deux *Eddas* (*Bibliothèque étrangère*, 1839-1840). M. de Laveleye a traduit avec infiniment plus de fidélité et d'intelligence poétique la saga des *Niebelungen* dans les *Eddas* (Lacroix, 1866); enfin M. Léouzon-le-Duc a donné une version littérale et complète des *Eddas* (Lacroix, 1868). Il existe de nos jours encore trois manuscrits de l'*Edda*. Le premier, appelé le manuscrit de Worm, fut trouvé par Johnson Arnyum en 1628 et envoyé par lui à Ole Worm. Il est conservé à la bibliothèque de Copenhague, et est de beaucoup le plus complet. Le second, le plus ancien de tous, le *Codex regius*, découvert en 1640 par l'évêque Brynjulf Lvendsen, après avoir été perdu à la suite de l'incendie de Christianenbourg, en 1794, a été retrouvé en 1824. Enfin le troisième est celui d'Upsal, que Rugmann apporta d'Islande en Suède vers le milieu du XVIIIe siècle, et qu'il offrit au chancelier de La Gardie, qui le fit conserver à la bibliothèque d'Upsal. Dans aucun des manuscrits les textes ne sont identiques; l'un contient des chants entiers qui manquent dans l'autre, et, même dans ce qui leur est commun, il y a des divergences si notables que la plus grande confusion en est le résultat.

EDDY, géographe américain, né à New-York en 1784, mort en 1817. Il devint sourd à l'âge de douze ans et s'adonna tout entier à l'étude. Il s'occupa surtout de géographie et y fit de si grands progrès qu'il put, dès l'âge de vingt ans, publier une belle carte des environs de sa ville natale, suivie bientôt de celle de l'Etat de New-York. Il s'occupait d'un atlas général de l'Amérique, lorsque la mort vint interrompre ses travaux.

EDDYSTONE-ROCKS, récifs de la Manche, à 15 kilom. S. du cap Rame, vis-à-vis de la baie de Plymouth, par 50° 10' de lat. N. et 6° 35' de longit. O. Ces récifs sont composés de trois chaînes principales qui s'étendent dans la direction du N. au S. et ont de 300 à 350 mètres de longueur; à la marée haute, ils sont couverts par les flots, et les vagues viennent souvent se briser contre eux avec la plus terrible violence. Les dangers qu'offrent à la navigation ces récifs sont un peu atténués par le beau phare qu'y a élevé l'ingénieur Smeaton. Avant la haute tour rayée de larges zones rouges et blanches qui se dresse aujourd'hui sur le roc d'Eddystone, dit M. L. Renard dans ses *Merveilles des phares*, et dont la lanterne envoie ses rayons jusqu'à 13 milles, on en a compté successivement sur ce même écueil deux qui eurent pour parrains deux hommes restés célèbres, Henri Wistanley et John Rudyard. Le premier, dont le comté d'Essex n'a pas encore oublié les excentricités, éleva un monument fort singulier qui, avec ses galeries découvertes et ses grues en saillie, ressemblait assez à une pagode chinoise ou à ces belvédères que l'on voit de nos jours dans les jardins publics des faubourgs de Londres. Cette maison, toute chargée de devises et d'inscriptions, hérissée d'ornements fantastiques, n'avait qu'un défaut : elle n'était point solide; aussi, le 26 novembre 1703, un effroyable orage engloutit à la fois l'œuvre et l'ouvrier. La seconde construction élevée sur Eddystone par Rudyard, marchand de soieries de Ludgate-Hill, fut toute différente de la première, ce qui ne lui épargna pas une fin non moins tragique. Comme son prédécesseur, Rudyard employa le bois et la pierre disposés par assises. Seulement l'ouvrage de Wistanley était plein de coins et de recoins dans lesquels l'eau et le vent pénétraient tout à leur aise, tandis que celui de Rudyard était, au contraire, un petit cône solidement attaché au sol, tout uni, et autour duquel la mer et le vent mugissaient sans l'ébranler. Et qui sait? peut-être durerait-il encore si l'incendie n'avait triomphé en 1755, au bout de quarante-six ans, de ce qui avait résisté à la colère des tempêtes.

Les péages cessaient dès que la lumière s'éteignait et ne pouvaient être repris que lorsque la lumière se montrait de nouveau. L'intérêt des fermiers était donc de rebâtir le phare le plus promptement possible. Cette fois, ils consultèrent le plus habile ingénieur du temps, Smeaton, et, sur son avis qu'il fallait reconstruire le phare en granit, ils se soumirent d'eux-mêmes aux retards et au surcroît de dépenses qui devaient en résulter pour eux. Bien leur en a pris d'agir avec cette prudence, puisque le nouveau phare est toujours debout et que, de plus, il passe pour un des plus beaux spécimens du genre.

On raconte que c'est le hasard qui fournit à Smeaton les principes de sa construction. Il parcourait un jour la campagne de Plymouth ravagée par un récent ouragan. La bourrasque avait déraciné un bouquet d'arbres à l'ombre duquel Smeaton venait ordinairement se reposer pendant le cours de ses promenades. Un vieux chêne était seul resté debout, il avait impunément bravé le tourbillon dévastateur. Smeaton considéra longtemps ce vigoureux athlète que n'avait pu renverser aucun des orages si fréquents sur la côte du Devonshire, et il vint à penser que peut-être

devant lui se trouvait la solution du problème, objet de sa constante préoccupation. Smeaton lui-même a donné cette analogie entre le chêne et le phare qu'il a élevé. Alan Stevenson, qui construisit plus tard la tour de Skerryvore, prétend que cette comparaison n'est pas exacte et que Smeaton ne s'en serait servi que pour satisfaire des lecteurs incapables de comprendre le procédé plus profond grâce auquel il était réellement arrivé à la vérité. « Il n'y a pas d'analogie, dit-il, entre l'exemple de l'arbre et celui du phare, l'arbre étant attaqué à son faîte, le phare à sa base ; quoique Smeaton suppose l'arbre dépouillé de ses branches et l'eau venant baigner la base du chêne, il est à craindre que l'analogie n'en soit pas plus juste, puisque les matériaux composant l'arbre et les matériaux de la tour sont si différents qu'il est impossible d'imaginer que la même force d'attaque puisse être repoussée par les mêmes propriétés dans les deux termes de la comparaison. » La première pierre du monument fut posée le 15 juin 1757 et la dernière le 24 août 1759. On comprend, en voyant de loin s'élancer la tour fière et solitaire du milieu d'un cercle d'écume, l'étymologie du nom qui a été donné à l'écueil qui la soutient : *eddy*, en effet, signifie tourbillon. Mais c'est de près et en examinant sa structure qu'on peut apprécier la solidité du monument ; il ne forme, pour ainsi dire, qu'une seule pierre, tant les pièces de granit, assemblées, selon le langage des architectes, *à queue d'aronde*, s'incrustent et se confondent les unes dans les autres. Il faut qu'il soit bien solide ; car, de même que pour le phare du Longship, il arrive quelquefois, lorsque la mer est forte, que l'édifice entier disparaît derrière les vagues, qui montent de plusieurs mètres au-dessus de la lanterne.

Smeaton a écrit sur les assises de son phare : « A moins que le Seigneur ne construise lui-même la maison, ceux qui la bâtissent travaillent en vain. » Puis, sur la dernière pierre de l'édifice, au-dessus de la porte de la lanterne : *Laus Deo*, a-t-il ajouté, joyeux et reconnaissant. Une anecdote relative à la construction du monument, et que rapporte L. Renard dans ses *Merveilles des phares*, a sa place ici. On raconte qu'à l'époque où Smeaton était à l'œuvre, la guerre existant entre la France et la Grande-Bretagne, un corsaire français s'empara des ouvriers et les emmena prisonniers en France. Ce corsaire croyait bien faire : il se trompait. En apprenant cette capture, Louis XIV montra une grande colère et ordonna immédiatement que les ouvriers fussent tous délivrés et que ceux qui les avaient enlevés prissent leur place en prison : « Je suis en guerre avec l'Angleterre, dit le monarque, mais non avec le genre humain. »

EDDYSTONE (NEW-), îlot de l'Amérique anglaise du Nord, sur la côte occidentale, dans le Grand Océan boréal, en face des côtes du Nouveau-Cornouailles, par 55° 29′ de lat. N. et 133° 4′ de long. O. Vancouver l'a ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec le rocher qui porte le phare de Plymouth.

EDEBALY, célèbre cheik ottoman, né dans la Caramanie en 1210 ou 1211, mort en 1326, à l'âge de cent quinze ans. Il jouissait d'une telle réputation de science, que le fondateur de l'empire turc, Othman, venait lui-même le consulter fréquemment. Une fois, entre autres, il lui demanda l'explication d'un songe merveilleux qu'il avait eu ; le cheik, qui n'était pas moins rusé que savant, lui déclara que ce songe lui promettait un grand empire, à une condition, celle d'épouser sa fille à lui, la belle Malhoun-Katoun, ce qu'Othman s'empressa de faire.

ÉDÉFIEZ adj. m. (é-dé-fiéz). Loué, vanté, exalté. ‖ Vieux mot.

EDELBERGA, nom latin d'HEIDELBERG.

EDELCRANZ (Abraham-Nicolas, baron D'), littérateur et savant suédois, né à Abo en 1754, mort à Stockholm en 1821. Il s'occupa tour à tour de littérature, de physique, de mécanique, d'économie agricole et industrielle. Après avoir donné quelques pièces de théâtre, il inventa un nouveau télégraphe, une machine pneumatique appliquée à l'industrie, une lampe à mercure, un métier pour la fabrication de la toile, etc., etc. Pour récompenser tant de services, le roi de Suède le créa baron et chancelier de la cour.

ÉDÈLE s. f. (é-dè-le — du gr. *déloô*, je montre). Ornith. Syn. d'ORTHOTOME, genre d'oiseaux.

ÉDELFORSE s. f. (é-del-for-se — d'*Edelforss*, nom de lieu). Minér. Silicate de chaux naturel, ainsi appelé parce qu'on l'a découvert à Edelforss, en Suède. ‖ On écrit aussi ÉDELFORSITE.

— **Encycl.** L'*édelforse* est une substance blanche ou grisâtre, opaque, à cassure grenue et à éclat légèrement nacré. Elle est rayée par la phosphorite, mais elle raye le carbonate de chaux. Sa densité est de 2,584. Ce minéral n'a encore été rencontré qu'en masses fibreuses, disséminées dans des calcaires saccharoïdes. D'après les analyses de Beudant et de Hisinger, on le regarde comme un trisilicate de chaux répondant à la formule SiO^3CaO, et contenant, sur 100 parties, 62,28 de silice et 32,72 de chaux. On le trouve aujourd'hui, non-seulement à Edelforss, mais encore à Gjelleback, en Norvége, et à Cziklowa, dans le Banat.

ÉDELFORSITE s. f. (é-del-for-si-te — d'*Edelforss*, nom de lieu). Minér. Nom donné à deux substances qui se trouvent l'une et l'autre à Edelforss, en Suède, savoir : 1° à un silicate de chaux que l'on appelle aussi *édelforse* ; 2° à un hydrosilicate d'alumine et de chaux que l'on considère généralement comme une simple variété de heulandite.

EDELINCK (Gérard), graveur belge, né à Anvers en 1649, mort à Paris en 1707. Il vint à Paris compléter son éducation artistique sous la direction de Poilly, fut chargé de travaux importants par Louis XIV et entra à l'Académie de peinture et de sculpture en 1677. Edelinck opéra dans la gravure une véritable révolution par la substitution des tailles en losanges aux tailles carrées ; il fut aussi le premier qui changea le travail suivant la matière des objets et qui donna ainsi de la *couleur* aux gravures. Son œuvre se compose de plus de trois cents pièces, parmi lesquelles on cite surtout : la *Sainte Famille*, d'après Raphaël, célèbre estampe qui fit la réputation de l'artiste et dont il n'existe que deux exemplaires avant la lettre (la Bibliothèque impériale en possède un) ; le *Christ aux anges*, d'après Lebrun ; *Moïse*, d'après Philippe de Champaigne ; le *Combat des quatre cavaliers*, d'après Léonard de Vinci ; les portraits de *Lebrun*, de *Philippe de Champaigne*, de *Santeuil*, de *d'Hozier*, etc.

EDELINCK (Nicolas), graveur français, fils du précédent, né à Paris en 1680, mort en 1768. Il fut loin d'égaler son père. Sa gravure de la *Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après le Corrége, passe pour un de ses meilleurs morceaux. — JEAN, oncle du précédent et frère de Gérard, né en Belgique, avait étudié la gravure sous son illustre frère. On cite son *Déluge*, d'après le Véronèse. — GASPARD, frère de Jean et de Gérard, étudia aussi sous ce dernier, et ses œuvres, bien que de beaucoup inférieures, ont été souvent confondues avec elles, étant signées de même.

ÉDÉLITE s. f. (é-dé-li-te). Minér. Silicate double d'alumine et de chaux qui, après avoir constitué une espèce à part, est réduit maintenant par les minéralogistes à l'état de simple variété de mésotype.

— **Encycl.** L'*édélite* a été d'abord décrite par Kirwan et analysée par Bergmann. D'après celui-ci, l'*edélite* renferme, sur 100 parties de 62 à 69 de silice, de 18 à 20 d'alumine, de 8 à 16 de chaux et de 3 à 4 d'eau. L'*édélite* se présente sous forme de tubercules à texture fibreuse et rayonnée. Ses couleurs sont le gris, le jaunâtre, le verdâtre et le rougeâtre. Elle est assez dure pour faire feu sous le choc de l'acier, et c'est à peu près le seul caractère prononcé qui la distingue des autres mésotypes. Elle bouillonne au chalumeau et se fond en une masse bulleuse. Sa densité est égale à 2,51. On la trouve en Suède, à Edelforss et à Mosselberg, dans les fentes des trapps.

ÉDÉLITHE s. f. (é-dé-li-te). Minér. Variété de prehnite, renfermant sur 100 parties, d'après une analyse due à Thomson, 43,60 de silice, 23 d'alumine, 22,33 de chaux, 2 de protoxyde de fer et 4,41 d'eau.

— **Encycl.** L'*édélithe* se présente en masse compacte à texture fibreuse et souvent même radiée. Ses masses sont globuleuses, mais couvertes de tubercules irréguliers quoique arrondis comme les reins des bœufs. Elle est d'un vert foncé et susceptible de recevoir un poli assez vif. On la trouve près d'Oberstein, à 1 kilomètre de Reichenbach. Elle remplit plusieurs cavités d'un porphyre gris, qui renferme, en outre, des globules et de petits cristaux blancs de feldspath et qui se décompose facilement. On y a parfois reconnu la présence de l'oxyde de cuivre et même du cuivre métallique. Elle existe aussi, en Ecosse, à Frisky-Hall, entre Edimbourg et Glascow, et dans l'île de Mull. Dans ces nouveaux gisements, elle est en veines composées de fibres parallèles dans une cornéenne qui passe au basalte.

EDELMANN (Jean-Christian), théologien allemand, né à Weissenfels en 1698, mort à Berlin en 1767. La vie de cet homme et sa doctrine forment un tissu de contradictions qu'il faut attribuer autant peut-être à la société dans laquelle il vivait qu'à ses propres instincts. Tour à tour théologien, prédicateur et esprit fort, épris d'idées mystiques sur la divinité de la raison et même de la matière, niant avant Strauss la personnalité de Jésus et ne voyant en lui que l'humanité personnifiée, il aboutit, par ses doctrines, à un véritable panthéisme, et pour la vie sociale il réussit à se faire chasser de toutes les villes qu'il essaya d'habiter, de toutes les sociétés religieuses auxquelles il avait tenté de s'affilier, ne manquant pas de les railler d'une manière sanglante avant même d'avoir rompu avec elles. C'est ainsi qu'après avoir été frère morave et illuminé il écrivit contre ses anciens coreligionnaires son *Christ et Bélial* et ses *Coups bien appliqués sur le dos des sots*. Enfin, accueilli à Berlin par Steinburg, à la dure condition de ne plus écrire et de demeurer en paix, il en fit la promesse, la tint fidèlement et vécut tranquille à ce prix. Il avait publié plusieurs livres de controverse, parmi lesquels il faut citer *Moïse démasqué* et la *Divinité de la raison*, ouvrages dont Strauss a reproduit la doctrine avant de les avoir connus. Dans ses *Etudes sur les auteurs d'outre-Rhin*, M. Saint-René Taillandier a porté sur Edelmann le jugement suivant : « Edelmann, tel qu'il se montre à nous dans ses confessions, est un cœur naturellement pieux qui, ne trouvant pas dans les écoles théologiques du temps la satisfaction de ses instincts, à la fois mystiques et raisonneurs, rompit peu à peu avec l'Eglise et, de doute en doute, de négation en négation, fut conduit au panthéisme radical ; dans les révoltes de son esprit, il est facile de voir les impatiences d'un amour mystique mal dirigé. » Il a été publié par Henri Praktje une *Notice sur la vie, les ouvrages et la doctrine d'Edelmann* (Hambourg, 1753, in-8°).

EDELMANN (Jean-Frédéric), compositeur français, né à Strasbourg en 1749, mort en 1794. Il a produit quatorze sonates ou concertos pour le clavecin, un opéra joué à Paris, *Ariane dans l'île de Naxos*, et quatre autres qui n'ont pas été représentés. Mêlé aux scènes sanglantes de la Révolution, il envoya à l'échafaud plusieurs personnes et entre autres son bienfaiteur, le baron de Dietrich ; mais il y monta à son tour ainsi que son père.

ÉDELSPATH s. m. (é-dèl-spatt). Minér. Variété de feldspath.

EDEMA (Gérard), peintre hollandais, né vers 1660 dans la Frise, mort en Angleterre, à Richmond, en 1700. Il fut élève de Van Everdingen, qui lui communiqua son goût pour la nature sauvage. Il fit un voyage à Surinam et dans les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, et en rapporta de nombreuses études qu'il vendit fort cher en Angleterre. Les tableaux qu'il peignit d'après ces études ont de la couleur et du pittoresque, à défaut de génie, et des qualités sérieuses que le travail seul peut donner ; mais le travail est antipathique avec une passion qu'Edema possédait à un très-haut degré, celle de la boisson. Elle abrégea ses jours, et l'on affirme qu'il mourut jeune.

ÉDÈME s. m. (é-dè-me). Autre forme du mot ŒDÈME. La forme *édème* est vicieuse, puisque la racine est le mot grec οἴδημα, de οἰδεῖν, grossir, se gonfler.

ÉDÉMÈRE s. m. (é-dé-mè-re). Zool. Autre orthographe du mot ŒDÉMÈRE.

ÉDEN s. m. (é-dènn — mot hébreu, qui signifie *jardin*). Paradis terrestre : *Il y a une réminiscence de l'*EDEN *jusque dans l'âme qui n'a jamais entendu parler de l'*EDEN*, et nos aspirations sont des souvenirs.* (L. Veuillot.) *Le phénomène de la richesse eût été inconnu dans l'*EDEN. (Cournot.) *L'*EDEN *a toujours existé, mais dans l'esprit humain et l'esprit humain seulement.* (E. Pelletan.)

Amour, âme du monde, immortelle pensée,
Chaste fleur de l'*Eden* par la femme perdu,
Larme que le doux Christ sur la croix a versée,
Comme Judas son Dieu des femmes t'ont vendu.
H. CASTILLE.

— Par ext. Lieu de délices, séjour plein de charmes : *Le salon d'un restaurateur est l'*EDEN *des gourmands.* (Brill.-Sav.) *Outre l'*EDEN *de l'inspiration et du mythe, dont l'image religieuse plane sur le berceau de l'humanité, il y a l'*EDEN *des millénaires et des utopistes de toute sorte.* (Cournot.) ‖ Lieu où l'on vit avec une simplicité primitive : *Taïti n'était plus l'*EDEN *au moment de la découverte, et les constellations de la première aurore avaient depuis longtemps disparu de son ciel.* (A. Toussenel.)

— Fig. Milieu de voluptueuses satisfactions de l'âme : *Je me faisais un véritable* EDEN *imaginaire de ce monde, des idées, des poëmes et des romans qui nous étaient interdits par la juste sévérité de nos études.* (Lamart.)

O Poésie ! ange fatal !
Des fous marchent d'un pied brutal
A travers tes *Edens* splendides.
TH. DE BANVILLE.

— Philos. soc. Première des huit périodes de l'humanité, appelée aussi PÉRIODE ÉDÉNIENNE.

— **Encycl.** La *Genèse* (II, 8, IV, 16) appelle *Eden* l'endroit qui servit tout d'abord de demeure au premier couple humain, d'après les traditions hébraïques. Dans d'autres passages (II, 8, III, 23), elle le nomme *gan-eden* (l'enceinte de l'Éden), ce que la traduction grecque rend par *paradeisos*, d'où nous avons fait *paradis*. La *Genèse* nous apprend que ce jardin merveilleux était arrosé par un fleuve qui se partageait ensuite en quatre branches ou *raschim*. La première branche s'appelait *Phison* et arrosait un pays riche en or ; la seconde, *Gihon*, traversait le pays de *Cousch* ; la troisième, *Chikédel*, coulait à l'ouest d'*Aschour* (Assyrie), et la quatrième s'appelait *Phrat* (qui n'est autre chose que l'Euphrate). C'est le passage curieux que nous venons de citer qui a fourni les données géographiques très-vagues qui ont servi de point de départ aux recherches tendant à déterminer exactement la position topographique de l'*Eden*. Etienne Morinus, Hottinger, Eichhorn, Bellermann, Rosenmüller, Marck et bien d'autres ont avancé à ce sujet des opinions plus ou moins hypothétiques. Il est évident que, dans cette question, il est deux points capitaux qui doivent servir de base aux inductions, sous peine d'aboutir à des résultats erronés : ce sont les noms des deux fleuves *Phrat* (Euphrate) et *Chikédel* (le Tigre). Seulement, cette identité une fois admise, la difficulté consiste à retrouver la situation des deux autres fleuves et à les faire sortir, d'après le récit biblique, tous les quatre d'une même source, ou tout au moins à les considérer comme quatre branches importantes dérivant d'un même fleuve. Quelques auteurs ont ainsi interprété le passage en litige : « De là le fleuve du Paradis se partageait en sortant en quatre branches, à savoir deux au nord et deux au midi. Le *Phison* et le *Gihon* ou *Djihon* représentent les deux principales embouchures du *Chatt-el-Arab* actuel, formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate. Dans cette hypothèse, les deux branches du nord sont représentées par le Tigre et l'Euphrate, le grand fleuve du Paradis par le *Chatt-el-Arab*, et les deux branches méridionales par la double embouchure du *Chatt-el-Arab*. Quant aux pays arrosés par les quatre branches, *Cousch* serait le Khousistan actuel de la Perse, ancienne patrie des Susiens, nommés aussi par Strabon (XV, 728) *Kissioi* ; *Chavila* (la terre arrosée par le *Phison*) serait la partie la plus voisine de l'Arabie (pays de l'or), et la position exacte de l'*Eden* serait environ vers le 33° 48′ de lat. Mais cette opinion a soulevé plusieurs objections graves ; on a dit que la contrée de *Cousch* devait désigner comme toujours, dans la Bible, l'Ethiopie ; que la double embouchure du *Chatt-el-Arab* était beaucoup trop peu importante pour être opposée parallèlement au Tigre et à l'Euphrate, etc. D'autres savants ont placé l'*Eden* près de Babylone et pris, pour compléter le nombre nécessaire des quatre branches, les deux canaux de l'Euphrate, *Nahar Malca* et *Morsares*. D'autres savants, abandonnant le sens littéral des mots, comme Verbrugge dans son *Oratio de situ Paradisi*, leur ont, en désespoir de cause, donné une valeur fictive et ont cru, par exemple, que l'hébreu *Nahar* (fleuve) devait désigner simplement une masse d'eau considérable ; d'autres encore, comme Clericus, ont admis que le cours des fleuves et la situation des grandes masses d'eau avaient dû changer. C'est en s'appuyant sur ce dernier principe et sur l'hypothèse assez vraisemblable d'une communication entre la mer Noire et la mer Caspienne que Raumer a pris la *Petchora*, l'*Irtisch*, la *Dwina* et le *Wolga* pour les quatre fleuves bibliques. On pourrait remplir des volumes avec ce qui a été écrit sur la position géographique de l'*Eden* ; certaines théories sont purement ridicules. De nos jours encore on a de nouveau posé le problème et l'on a tenté de le résoudre ; parmi les chercheurs plus audacieux qu'heureux, nous citerons Sickler, Buttmann, Hartmann, etc.

La légende de l'*Eden*, du séjour et de l'expulsion d'Adam et d'Eve, n'est pas exclusivement hébraïque et doit être empruntée à ce fonds commun de mythologie dans lequel la plupart des peuples ont puisé leurs traditions sur l'origine de l'humanité. Nous n'insisterons pas davantage sur ce point intéressant à tant d'égards, et nous renvoyons pour de plus amples détails aux articles spéciaux consacrés aux mots ADAM, EVE, PARADIS, etc.

Le mot sémitique *Eden* se retrouve dans un certain nombre de noms géographiques d'origine hébraïque ou arabe. Ainsi on appelait *Eden* ou *Beth Eden* (la demeure de l'*Eden*) une vallée fertile située non loin de Damas, et un autre endroit cité souvent dans la Bible et paraissant faire partie de l'empire assyrien.

De très-bonne heure, on pensa qu'il ne fallait pas prendre à la lettre ce que dit la *Genèse* sur l'*Eden*. Les Pères d'Occident, il est vrai, tinrent le récit de Moïse pour réel ; mais les Pères de l'Eglise d'Orient, et particulièrement les chefs de l'école d'Alexandrie, Clément et Origène, ne virent dans ce récit qu'une allégorie. Selon Origène, l'*Eden* se trouvait dans le troisième ciel, et l'exclusion des hommes du paradis signifiait la reclusion des âmes dans les corps terrestres. Irénée doute que le serpent ait parlé, et les Alexandrins, à la suite de Philon, affirment que le premier péché a eu pour cause l'éveil de l'instinct sexuel. Les encratites et les manichéens, qui avaient adopté cette opinion, condamnèrent en conséquence le mariage. Clément d'Alexandrie essaya de prévenir les conclusions qu'on prétendait tirer de ces principes, en soutenant qu'il n'y avait eu péché que parce qu'Adam et Eve n'avaient pas encore atteint l'âge de maturité.

Les théologiens modernes ne sont pas arrivés à se mettre d'accord sur l'origine, le sens, le but du récit de la *Genèse*. Les uns le tiennent pour historique, tout en reconnaissant qu'il a été extrêmement embelli par l'imagination des Orientaux ; les autres, au contraire, y voient un mythe historique ou philosophique destiné à expliquer l'origine du mal dans le monde. Ceux qui croient que l'homme a commencé sur la terre par l'état d'innocence, c'est-à-dire d'indifférence entre le bien et le mal, y trouvent des arguments à l'appui de leur opinion. Pour eux, ces paroles : « Ils virent qu'ils étaient nus, » indiquent le premier éveil de la conscience. Une secte

gnostique, les ophites, ou sectateurs du serpent, avaient déjà glorifié la chute comme initiation de l'homme à la connaissance du bien et du mal.

— **Rem.** Cette longue tirade sur l'ethnologie, l'ethnographie, la géographie, comme on voudra la qualifier, est extra-savante et charmera un très-petit nombre de nos lecteurs. L'*Eden*, mot qui signifie *délices*, méritait vraiment un meilleur sort. Laissons donc de côté l'érudition à tous crins, et revenons, comme on dit vulgairement, dans un pays civilisé. L'*Eden*, dirons-nous, était le jardin de délices dans lequel Dieu avait placé Adam et Eve. Ce mot, qui rappelle les premières amours qui se sont épanouies sur la terre, a passé dans toutes les langues comme synonyme de séjour plein de charmes où l'on goûte les voluptueuses satisfactions de l'âme, et les auteurs y font de fréquentes allusions. Donnons-en quelques exemples :

« L'image d'Hermann semblait sourire à l'image de Dorothée, et lui dire en tremblant ces paroles : « Aimable fille, n'es-tu point un » ange du ciel? ou Dieu me montre-t-il en toi » l'épouse qui embellira ma solitude, comme » autrefois, dans *Eden*, il présenta à Adam sa » belle compagne? »

BALLANCHE.

« Monde des troubadours, réveil de la société laïque, qu'est-ce que les traditions de ce monde de chevalerie, qui partout marquent les origines de la race romane? C'est l'*Eden* des temps modernes, la légende du jardin enchanté où le couple chrétien, un nouvel Adam et une nouvelle Eve, au sein de l'amour, reconstituent entre eux une langue, une société, un monde... La chute aussi ne tarde pas. Après l'âge idéal de la chevalerie, les temps historiques s'abaissent, se traînent; le genre humain est encore une fois chassé de l'*Eden*. »

EDGAR QUINET.

« Pendant la nuit, cet *Eden* des malheureux, la pauvre enfant échappait aux ennuis, aux tracasseries qu'elle avait à supporter durant la journée. Semblable au héros de je ne sais quelle ballade allemande, son sommeil lui paraissait être une vie heureuse, et le jour était un mauvais rêve. »

HONORÉ DE BALZAC.

« Je rentrais dans ma prison comme Adam fût rentré dans l'*Eden*, s'il lui eût été permis d'y retourner après quelques jours d'exil sur la terre. Mon Eve avait péché contre Dieu, il est vrai, en péchant contre l'amour; elle avait cueilli le fruit amer du doute et de la jalousie; mais, en dépit de cette crise terrible, nous étions heureux de nous retrouver ensemble, avec l'espoir de ne plus nous quitter. »

GEORGE SAND.

Eden (L'), oratorio-symphonie, musique de Félicien David, paroles de Méry. Le sort de cette belle composition est réellement déplorable. Elle fut exécutée, pour la première et unique fois, à l'Opéra, le 23 juin 1848, par Poultier (Adam), Mlle Grimm (Eve), et Alizard (Lucifer). Les auditeurs, ce soir-là, s'intéressaient bien peu aux amours de nos premiers parents. La cavatine d'Eve, le chœur des Anges, l'irrésistible mélodie de Lucifer, le chœur dansé des fleurs se perdaient dans le bruit des pavés soulevés, des canons roulant dans le lointain, et des fusils sonnant au sommet des barricades. L'œuvre ne se releva jamais; Félicien David lui-même paraît l'avoir reniée ou condamnée à l'oubli. Et pourtant, suivant nous, dans aucune de ses productions, le poétique musicien n'a réuni de pareils trésors d'élégance et de séduction mélodique, d'aussi exquises ciselures d'orchestration. Pour donner une idée de la grâce rêveuse qui parfume tout l'ouvrage, nous nous contenterons de reproduire le début du premier duo d'Adam et d'Eve, que nous n'hésitons pas à placer à côté de la fameuse cavatine : *Il mio tesoro*, de *Don Juan*.

Andantino dolce.

Tout t'ap- par - tient sur ces
ri - ves ; A toi, l'ombre et la frat-
- cheur; Le mi - roir de ces eaux
vi- ves, Le parfum de cha - que
dolce
fleur. Tout ce que mon cœur dé -
- si - re, Dieu l'a mis dans ton sou -
- ri - re; Tout ce que mon cœur dé -
- si - re, C'est l'a - mour et le bon-
heur! Ah! Tout ce
que mon cœur dé - si - re, Dieu l'a
mis dans ton sou - ri - re, C'est l'a-
- mour et le bon-heur!

EDEN, l'*Ituna* des Romains, rivière d'Angleterre, prend sa source dans le comté de Westmoreland, sur l'un des points les plus élevés de la chaîne centrale des montagnes d'Angleterre, coule vers le N.-O., baigne Kirkby-Stephen, Appleby, Kirkoswald, Carlisle, et se jette dans le golfe de Solway après un cours de 100 kilom. Cette rivière est navigable depuis son embouchure jusqu'à Carlisle, et, depuis qu'on l'a canalisée de Carlisle à Bowness, elle peut recevoir des bâtiments de 60 à 80 tonneaux.

EDEN, ville maronite de Syrie, dans le Liban, à 32 kilom. E. de Tripoli, près du Nahr-el-Kadissat; 4,000 hab. « Eden, qu'on a voulu identifier avec l'Eden de l'Écriture, est dominé, dit M. Adolphe Joanne (*Guide en Orient*), par une haute paroi de rochers qui porte une chapelle en ruine, et entouré de toutes parts de vieux noyers, de vignes et de vergers, arrosés par des ruisseaux limpides qui tombent en gracieuses cascades; un joli petit château mauresque, aux fenêtres ogivales et aux terrasses crénelées, occupe la partie supérieure. Le plateau d'Éden, élevé de 1.500 mètres au-dessus de la mer, domine la vallée supérieure du Nahr-el-Kadissat, qui a reçu le nom de *Vallée des saints* à cause du grand nombre de couvents et d'ermitages dont elle est remplie. Cette vallée, dont Lamartine a donné une description un peu trop fantaisiste, est remarquable par son caractère alpestre et la grandeur de ses lignes. » L'agriculture, la viticulture et l'élève des bestiaux sont à peu près la seule industrie de la population.

EDEN (Richard), auteur d'ouvrages remarquables sur des découvertes maritimes. Il est le premier écrivain anglais qui ait entrepris le récit des nombreuses entreprises maritimes qui suivirent la découverte de l'Amérique. Son *Traité de l'Inde nouvelle*, traduit du latin de Sébastien Munster, avait été publié en 1533. Eden n'était pas seulement un compilateur; on trouve dans ses nombreux ouvrages des recherches et des remarques originales qui témoignent de connaissances aussi variées qu'approfondies. Deux de ses ouvrages traitent de l'art de la navigation; les autres sont des récits de voyages de toutes sortes.

EDEN (George), comte D'AUCKLAND, gouverneur général de l'Inde, sous le second ministère de lord Melbourne, né à la ferme d'Eden, nom primitif de sa famille, près de Beckenham (Kent), en 1784, mort en 1849. Il était le second fils du premier baron d'Auckland, qui avait été élevé à la pairie pour ses services dans la diplomatie. Il fut dès son enfance destiné au barreau, prit ses degrés au collége du Christ et fut, en 1809, reçu membre de l'association de Lincoln-Inn. Cependant, l'année suivante, il devint, par la mort de son frère aîné, apte à succéder à la pairie, et en 1814, lors du décès de son père, il prit place à la Chambre des lords, avec le titre de baron Auckland. Il avait siégé pendant près de deux ans à la Chambre des communes comme député du bourg de Woodstock et avait voté constamment avec les whigs. Lors du premier ministère du comte Grey, il fut nommé président du conseil du commerce et directeur de la Monnaie, avec droit de siéger dans le conseil des ministres; à la retraite de sir James Graham en 1834, il lui succéda comme premier lord de l'Amirauté. Bientôt après, le cabinet whig fut dissous par Guillaume IV, mais lord Auckland rentra aux affaires publiques après un court intervalle et fut nommé gouverneur général de l'Inde. L'Inde était alors en paix, et la mission de lord Auckland consistait principalement à répandre les idées de conciliation et de réformes civilisatrices. Il quitta l'Angleterre au mois de juillet 1834. Il y avait trois ans environ qu'il occupait ce poste, lorsque le gouvernement anglo-indien se trouva engagé dans une guerre terrible avec les Afghans; le pacifique gouverneur général fut obligé de publier, le 1er octobre 1838, le fameux manifeste de Simiah.

On ne sait trop, en réalité, sur qui rejeter la responsabilité de cette malheureuse contestation entre les autorités indigènes et le gouvernement général; il paraît cependant avéré que lord Auckland y eut une part considérable, mitigée par cette circonstance, qu'il était poussé à l'invasion de l'Afghanistan par l'opinion publique, tant de la métropole que de l'Inde, opinion alarmée par les progrès de la Russie en Orient.

Lorsque les terribles nouvelles de l'insurrection du Caboul (novembre 1841) et de la retraite de l'armée anglaise dans l'Afghanistan (janvier 1842) parvinrent au gouverneur général à Calcutta, il était sur le point de quitter son poste. En effet, à peine arrivé au pouvoir, sir Robert Peel nomma lord Ellenborough gouverneur de l'Inde. Au mois de février 1842, lord Ellenborough arrivait à Calcutta et lord Auckland reprenait le chemin de l'Angleterre. Il retourna à la Chambre des lords, où il continua à soutenir le parti whig de ses votes, mais peu de sa parole.

Lorsque les whigs revinrent au pouvoir, après le rappel des lois sur les céréales, lord Auckland fut nommé une seconde fois lord de l'Amirauté, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort, occasionnée par une attaque de paralysie. Après la victorieuse occupation de Caboul, en 1839, lord Auckland avait été créé comte. Il ne s'est jamais marié, et, n'ayant aucune descendance, ses titres se sont éteints avec lui.

ÉDÉNATES, ancien peuple des Alpes, habitant le val d'Egnan, compris aujourd'hui dans le département de l'Isère.

EDENBRIDGE, village d'Angleterre, station du chemin de fer de Folkestone à Londres; on y remarque le château d'Hever, qui rappelle le souvenir d'Henri VIII et d'Anne de Boulen. On montre encore des chambres appelées l'appartement d'Anne de Boulen, une poterne avec une herse, les anciennes écuries, etc. Une partie des bâtiments est occupée aujourd'hui par une ferme. L'église d'Edenbridge a conservé quelques beaux restes du style normand.

ÉDÉNIEN, IENNE adj. (é-dé-niain, iè-ne — rad. *Eden*). Philos. soc. Qui appartient à l'état primitif de l'homme, à la première des huit périodes par lesquelles on suppose que l'humanité a passé ou doit passer : *Période* ÉDÉNIENNE.

— Substantiv. Homme qui a vécu pendant la période édénienne : *Ce procédé sera peut-être applicable à la grande industrie, mieux encore qu'à celle des* ÉDÉNIENS, *qui était la culture au berceau.* (Fourier.)

ÉDÉNIQUE adj. (é-dé-ni-ke — rad. *Eden*). Qui appartient à l'Éden; qui a rapport à la vie d'Adam et d'Eve dans le paradis terrestre : *Partie du jardin* ÉDÉNIQUE, *l'humanité veut y retourner.* (Th. Gaut.) *L'idée de faire jouir le travailleur, en pleine civilisation, de l'indépendance* ÉDÉNIQUE *et des bienfaits du travail, est une idée d'une portée immense.* (Proudh.) *Taïti était la seule terre habitée dont la population eût conservé une empreinte effacée des mœurs de la phase* ÉDÉNIQUE. (A. Toussenel.) *Ce fut sans doute quelque Normand bien avisé qui eut l'hérésie de protester le premier contre le crime symbolisé par la pomme* ÉDÉNIQUE. (W. Burger.)

ÉDÉNISME s. m. (é-dé-ni-sme — rad. *Eden*). Philos. soc. État de l'homme pendant la période édénienne : *Cette période de bonheur qui précéda l'état sauvage peut s'appeler* ÉDÉNISME, *du mot Eden, nom du jardin symbolique où Moïse place le berceau de l'humanité.* (V. Hennequin.) *Le récit de la Genèse paraît s'appliquer exclusivement au passage des populations de l'Asie Mineure de l'*ÉDÉNISME *à la sauvagerie.* (V. Hennequin.) *La liberté illimitée d'amour, institution pivotale d'*ÉDÉNISME, *ne régnait à Taïti que sous le bon plaisir et par la grâce de la loi de Malthus.* (A. Toussenel.)

ÉDÉNITE s. f. (é-dé-ni-te). Minér. Variété d'amphibole, qui se trouve avec la chondrodite dans un calcaire spathique, en Amérique.

EDENIUS (Jordan-Nicolas), philosophe et théologien suédois, né en 1624, mort en 1666. Étant à Upsal, où il faisait ses études, il soutint en présence de la reine Christine l'opinion que l'hébreu est la langue la plus ancienne, tandis que son adversaire prétendait que c'est la gothique, et la reine, émerveillée de cette discussion, en fit soigneusement dresser le procès-verbal et veilla à ce qu'il fût conservé. Edenius fit ensuite un voyage en Angleterre. De retour à Upsal, il reçut le titre de docteur en théologie (1661). On a de lui : *Dissertationes theologicæ de Christi religionis veritate* (Abo, 1664); *Epitome historiæ ecclesiasticæ* (Abo, 1681). Ce dernier ouvrage fut publié par l'évêque Gezelius.

EDENKOBEN, ville de Bavière, cercle du Palatinat, à 9 kilom. N. de Landau; 5,000 hab. École latine. Industrie active : moulins, fabriques d'armes; commerce de bois et de vins. Une source minérale sulfureuse, appelée le Kurbrunnen, sourd à peu de distance d'Edenkoben. Sur une hauteur couverte de vignes et de châtaigniers s'élève la belle villa de Ludwigshœhe, construite par le roi de Bavière et dominée par les ruines imposantes du Rietburg, forteresse détruite au XIIIe siècle. Vue très-étendue.

ÉDENTÉ, ÉE (é-dan-té) part. passé du v. Edenter. Qui a perdu ses dents : *Peigne* ÉDENTÉ. *Vieille* ÉDENTÉE. *Pour mordre le prochain, une vieille bouche* ÉDENTÉE *de dévote vaut mieux que les bonnes dents de la belle jeunesse.* (Cervantes.)

Le jour baissait, à peine il était nuit;
Il ne vit plus qu'une *vieille édentée*
Au teint de suie, à la taille écourtée.

VOLTAIRE.

— Par ext. Qui est propre aux personnes dépourvues de dents : *Il alla se placer à côté d'elle et commença un éloge de sa beauté et de sa parure, auquel la vieille femme répondit avec une foule de sourires* ÉDENTÉS *et de grâces enfantines à faire reculer un régiment de cuirassiers.* (F. Soulié.) *Qui est là? cria une voix* ÉDENTÉE. (V. Hugo.)

— Substantiv. Personne qui a perdu ses dents : *Il y a beaucoup d'*ÉDENTÉS *à Carlsbad; les années, plus que les eaux, sont peut-être coupables du fait.* (Chateaub.)

— s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères, qui tire son nom de l'absence complète de dents chez plusieurs des genres qui le composent : *Les* ÉDENTÉS *manifestent une grande infériorité par rapport aux autres mammifères.* (P. Gervais.)

— Crust. Section de la classe des crustacés, comprenant les xiphosures et les siphonostomes.

— **Encycl.** Mamm. Les *édentés* forment un ordre assez naturel dans la classe des mammifères; mais les auteurs ne sont pas d'accord sur les genres que l'on doit y faire entrer. La dénomination même d'*édentés* est jusqu'à un certain point inexacte; car, s'il est des genres, tels que les fourmiliers et les pangolins, qui sont complètement dépourvus de dents, d'autres, comme les tatous, ont des dents de trois sortes, molaires, canines et incisives. C'est même dans cet ordre que, par une singularité bizarre, on trouve les mammifères terrestres qui présentent le plus grand nombre de dents; ainsi le tatou géant en a une centaine. « Ce n'est donc, dit M. P. Gervais, ni dans le petit nombre des dents ni dans l'absence d'incisives que réside le principal caractère des *édentés*, mais plutôt dans la similitude plus ou moins complète de leurs dents, qui sont toujours à une seule racine et d'une structure plus simple que celle des autres mammifères. » Les *édentés* présentent, sous le rapport des dents, quatre types distincts : 1° des dents de trois sortes; 2° des molaires et des canines; 3° des molaires seulement; 4° pas de dents du tout. Sauf le genre tatou, tous sont dépourvus d'incisives. Leurs pieds sont armés de grands ongles crochus, presque en forme de sabot et enveloppant l'extrémité des doigts. Les *édentés* manifestent, dans toute leur organisation, une grande infériorité relativement aux autres mammifères. D'une intelligence tout à fait bornée, plutôt même instinctifs qu'intelligents, ils ont des mouvements lents et paresseux, une démarche embarrassée. Les uns sont herbivores et ont un estomac assez analogue à celui des ruminants; les autres sont insectivores, se nourrissant surtout de fourmis, et leur museau allongé renferme une langue longue et filiforme. Leurs organes reproducteurs et jusqu'à leur physionomie étrange trahissent encore cette infériorité organique. On peut diviser les *édentés* en quatre familles : 1° TARDIGRADES : museau court; point d'incisives; tête arrondie; côtes nombreuses; poil rude; membres très-longs; queue presque nulle. Cette famille, appelée aussi famille des *paresseux* ou des *brévirostres*, renferme les genres bradype ou unau, achée ou aï, animaux grimpeurs; mégathère et mégalonyx, fossiles. 2° FOUISSEURS, appelés aussi *longirostres* ou *édentés ordinaires* : corps allongé; molaires nombreuses; pattes courtes, armées à presque tous les doigts d'ongles puissants; queue plus ou moins longue. Genres : tatou, chlamyphore, priodonte, tatusie, oryctérope. 3° MYRMÉCOPHAGES ou *fourmiliers* : animaux à bouche complètement dépourvue de dents, prolongée en tube, très-étroitement ouverte et laissant sortir une langue longue, filiforme et visqueuse. Genres : fourmilier et pangolin. 4° MONOTRÈMES : animaux dépourvus de dents; un seul orifice pour les organes de la défécation, de l'urine et de la reproduction; des os marsupiaux; une fourchette, comme chez les oiseaux; tous les pieds à cinq doigts. Genres : échidné et ornithorhynque. Les *édentés* actuels sont des animaux de taille moyenne ou petite, plus nombreux en Amérique que partout ailleurs; il n'y en a pas dans les zones tempérées ou froides de l'hémisphère nord; aussi manquent-ils complètement en Europe. Il n'en est pas de même si l'on considère les genres aujourd'hui éteints; ceux-ci, dont on a trouvé les débris fossiles en Europe, dans l'Amérique du Nord et au Paraguay, renferment des espèces dont la taille égalait celle du bœuf ou même du rhinocéros. La quatrième famille de cet ordre est celle sur laquelle les zoologistes sont le moins d'accord; les uns la rapportent à l'ordre des *édentés*, d'autres à celui des marsu

piaux ; d'autres enfin en font un ordre à part sous le nom de monotrèmes.

— Paléont. Les *édentés* constituent un ordre des mammifères, caractérisé principalement par l'imperfection du système dentaire. De nombreuses découvertes d'ossements d'animaux qui ont appartenu à cet ordre ont montré un ensemble de formes et de caractères dont l'état actuel du globe n'offre aucun exemple. Ces découvertes ont mis en évidence des transitions nombreuses et remarquables entre les ongulés et les pachydermes, et comblé l'espace, en apparence infranchissable, qui séparait les tatous et les paresseux. Si cet ordre ne renferme aujourd'hui que des animaux d'une taille au-dessous de la moyenne, dont les plus grands ne dépassent pas le chien, les ossements fossiles indiquent de nombreuses espèces qui ont dépassé en grandeur les rhinocéros et les hippopotames. De nos jours, les *édentés* sont tout à fait spéciaux aux pays chauds. Quelques rares fragments démontrent que, pendant l'époque tertiaire, ils ont aussi habité l'Europe. Beaucoup d'*édentés* fossiles sont connus par des fragments nombreux, et même quelques-uns par des squelettes entiers qui permettent de se faire une idée assez complète de leurs formes et de leur organisation et d'établir quelques conjectures vraisemblables sur leur vie et leurs mœurs. Les *édentés* fossiles ne peuvent pas être tous rapportés aux quatre familles actuelles, entre autres plusieurs espèces de grande taille trouvées en Amérique ; elles présentent des caractères intermédiaires entre les paresseux et les tatous, et doivent former une famille spéciale, celle des mégathérioïdes ou gravigrades. Les paresseux n'ont pas été trouvés à l'état fossile.

ÉDENTER v. a. ou tr. (é-dan-té — du préf. privat. *é*, et de *dent*). Priver de ses dents, arracher ou casser les dents de : ÉDENTER *quelqu'un d'un coup de poing. Certains tyrans faisaient* ÉDENTER *leurs victimes. Ceux que les ans* ONT ÉDENTÉS *ont aujourd'hui des moyens pour réparer cet outrage.*

— User, rompre les dents d'un outil, d'un instrument : ÉDENTER *un peigne.* ÉDENTER *une scie.*

S'édenter v. pr. Etre, devenir édenté : *Un peigne, une scie qui* S'ÉDENTE.

— Casser ou arracher ses propres dents : *Vous allez* VOUS ÉDENTER.

EDENTON, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans la Caroline du Nord, sur la côte N.-E. et à l'entrée de la petite baie de son nom, qui s'ouvre dans le canal Albemarle, à 180 kilom. N.-E. de Raleigh; 3,700 hab. Port de commerce actif.

EDER, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, dans l'ancienne province de Goudjerate, capitale d'une petite principauté de son nom, à 24 kilom. N. d'Ahmed-Abad ; 12,000 hab. Elle était autrefois entourée de fortifications imposantes, œuvre des rois musulmans de Goudjerate.

EDER ou **EDDER**, en latin *Adrana*, rivière d'Allemagne, prend sa source dans la Westphalie, au Rothaargebirge, passe à Waldeck, à Fritzlar, et se jette dans la Fulde à 10 kilom. au-dessous de Cassel, après un cours de 120 kilom. Ses eaux charrient un peu de sable aurifère.

EDER (George), théologien et érudit allemand, né à Freysingue en 1524, mort en 1586. Il devint conseiller de Ferdinand, roi des Romains, avocat fiscal en Autriche, jouit de la confiance des empereurs Ferdinand et Maximilien II, qui le consultèrent à maintes reprises sur les affaires ecclésiastiques, et fut onze fois recteur de l'université de Vienne. Il a laissé de nombreux ouvrages latins et allemands, dont les principaux sont : *Catalogus rectorum et illustrium virorum archi-gymnasii Viennensis* (Vienne, 1559, in-8°) ; *Œconomia bibliorum* (Cologne, 1568, in-4°) ; *Evangelische inquisition* (Dillingen, 1573, in-4°) ; la *Toison d'or de la société et communauté chrétienne* (1580) ; *Malleus hereticorum* (Ingolstadt, 1580, in-8°) ; *Metæologia hereticorum* (Ingolstadt, 1581, in-8°), etc.

ÉDÈRE s. f. (é-dè-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées. ‖ On écrit plus ordinairement ŒDÈRE.

ÉDÈSE (saint), martyr, né en Lycie, mort en 306. Il s'appliqua d'abord à l'étude de la philosophie. Converti au christianisme, il fut condamné aux mines en Palestine, recouvra la liberté, puis vint à Alexandrie, où le préfet d'Egypte le fit jeter à la mer, après lui avoir fait subir diverses tortures sans parvenir à ébranler sa foi. L'Eglise honore sa mémoire le 5 avril.

ÉDÉSIA, femme philosophe grecque, qui vivait à Alexandrie au v^e siècle de notre ère. Sa beauté, ses vertus et son savoir lui acquirent une grande réputation. Après la mort de son mari Hermias, elle se dévoua entièrement à l'éducation de ses enfants et au soulagement des pauvres. Comme elle était attachée en philosophie aux idées platoniciennes, elle conduisit à Athènes ses fils Ammonius et Héliodore, et leur fit suivre, sous ses yeux, les leçons de Proclus, qui l'accueillit avec une grande distinction. Lorsqu'elle mourut, le philosophe Damascius se chargea de prononcer son oraison funèbre.

EDESIUS ou **ŒDESIUS**, poëte gallo-romain, qui vivait au v^e siècle de notre ère. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était très-versé dans l'art de la rhétorique et qu'il était intimement lié avec l'évêque d'Arles, saint Hilaire. Edesius composa en l'honneur de ce dernier un poëme en vers hexamètres dont il ne nous reste que douze vers, cités dans le tome II de l'*Histoire littéraire de France.*

ÉDESSE s. f. (é-dè-se—de *Edesse*, nom d'une ville ancienne, ou du gr. *edesma*, nourriture). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant un assez grand nombre d'espèces, toutes de l'Amérique du Sud : *Les* ÉDESSES *ont le corps généralement ovalaire.* (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Les *édesses* constituent un genre d'insectes hémiptères, de la section des hétéroptères, de la famille des scutellériens, dans la division des pentatomites, créé par Fabricius et adopté par Latreille, qui en a changé le nom en celui de pentatoma. Les *édesses* ont le corps généralement ovalaire, l'écusson en forme de spatule allongée, les antennes longues et très-grêles, ordinairement composées de cinq articles. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, provenant toutes de l'Amérique méridionale ; l'espèce type du genre est l'*édesse* antilope de Fabricius.

ÉDESSE (*Edessus*), ancienne et opulente ville de la Mésopotamie septentrionale, aujourd'hui nommée ORFA. V. ce mot.

Édesse (ÉCOLE D'), célèbre école de philosophie. On peut diviser l'histoire fort intéressante de l'école d'Edesse en trois périodes distinctes, comme l'a fait M. Allemand-Lavigerie :

1° de 100 à 340 ap. J.-C. : premiers essais d'un enseignement chrétien à Edesse ;

2° de 340 à 410 : époque glorieuse de cet enseignement sous saint Ephrem et ses disciples ;

3° de 410 à 489 : décadence de l'école d'Edesse sous Ibas et ses successeurs.

Nous allons esquisser rapidement ces trois périodes, que l'on peut désigner par ces trois mots : *naissance*, *apogée* et *décadence* de l'école d'Edesse.

L'origine de la ville remonte à la plus haute antiquité. Les Pères de l'Eglise retrouvent Edesse dans l'Arach des Ecritures, bâtie par Nemrod. Laissons dans les brouillards ces lointaines légendes, et, sans nous occuper de l'histoire de la ville, faisons seulement celle de l'école d'Edesse. Le premier nom de docteur que nous rencontrions est celui de Barsimée, qui pourtant était plus un apôtre et un prédicateur qu'un professeur. Le christianisme avait des ennemis à Edesse, ville où le paganisme et les superstitions de l'Orient étaient profondément enracinés. Edesse était consacrée au soleil. Le culte de Nabo, de Bel, de la déesse Atargatin, d'Azizos et de Monimos y était tout-puissant. La conquête était difficile, et saint Barsimée scella de son sang la tentative d'enseignement chrétien qu'il avait faite à Edesse. Mais l'exemple des martyrs n'est qu'un encouragement de plus pour les hommes convaincus, et à Barsimée succéda bientôt Bardésane. Cet homme extraordinaire naquit à Edesse le 11 juillet 154 de l'ère chrétienne, sous l'empire d'Antonin le Pieux et le règne de l'Abgar, fils de Maanès. Les qualités de son esprit, développées par une éducation brillante, ne tardèrent pas à le rendre célèbre. On vante tour à tour sa connaissance de la langue syriaque et de la langue grecque, son éloquence pleine de feu, les charmes de sa poésie et surtout son habileté dans les sciences chaldéennes. Chrétien, il voulut enseigner le christianisme et ouvrit à Edesse une école de théologie, comme nous l'apprennent saint Augustin et saint Epiphane. Les disciples ne manquèrent pas. Le nouveau docteur ne se contenta pas de faire l'apologie de la religion chrétienne, il fit bientôt de la polémique ; de la défense, il passa à l'attaque, et ce fut contre les sectes séparées de l'Eglise qu'il dirigea ses premiers enseignements. Saint Jérôme nous apprend qu'il publia de savants traités sur les hérésies qui pullulaient alors en Syrie. Un de ces ouvrages, dirigé contre les erreurs d'un astrologue, est le seul dont il nous soit parvenu quelques fragments. Mais cet ennemi de l'hérésie devait être bientôt un hérétique à son tour. Apollonius de Chalcis, précepteur de Marc-Aurèle, l'avait conjuré de quitter la religion chrétienne : après les prières, les menaces. Bardésane tint bon. « Cependant, pour parler le langage de M. Allemand-Lavigerie, l'orgueil devait égarer celui que la persécution n'avait pu fléchir. » On sait peu de chose sur les hérésies de Bardésane : tout ce qu'on peut dire, c'est qu'en admettant l'autorité divine des Ecritures il ne reconnaissait point à l'Eglise le droit de les expliquer. Il paraît aussi qu'il voulut concilier avec la Bible les rêveries de l'Inde et de la Chaldée, et on lui reproche d'avoir enseigné à la fois, avec les gnostiques, qu'il y avait en Dieu huit couples d'éons engendrés les uns des autres par *syzygie*, et avec les sabéens qu'il existait des « esprits sidéraux résidant dans les sept planètes et surtout dans le soleil et la lune, dont l'union mensuelle conservait le monde en lui donnant de nouvelles forces. »

Bardésane eut pour continuateur son fils, connu sous le nom d'Harmonius, dont l'éducation avait été plus brillante encore que celle de son père. Harmonius n'avait pas reçu seulement l'enseignement de l'Osroène, il était allé jusque dans les gymnases de la Grèce apprendre la philosophie et l'élégance ; il revint poëte, et, au lieu d'enseigner les hérésies de son père, il les chanta. Elles n'en devinrent que plus attrayantes et plus populaires. D'autres bardésanites aidaient à la propagation de la doctrine par leurs traductions en diverses langues des ouvrages du célèbre docteur. Quelques noms ont survécu : ceux de Maris et de Mégethès, de Valens et de Droser, et enfin celui d'un certain Marc, peut-être le magicien fameux dont parle saint Irénée. Faut-il ajouter Lerubna, fils d'Affradère, à cette liste des disciples de Bardésane ? A côté de ces hérésiarques, d'autres docteurs édessiens enseignaient la théologie orthodoxe. Saint Lucien, instruit par Macaire, et Eusèbe, le grand évêque d'Emèse, avaient débuté à l'école d'Edesse. Saint Lucien nous apprend qu'il existait à Edesse une école de philosophie chrétienne et d'exégèse biblique. Né à Samosate, saint Lucien, dit son biographe, se rendit à Edesse, que les Syriens appelaient la ville sainte, parce qu'elle était un des centres de leur culte et de leur enseignement, afin d'y étudier la science sacrée. « Dans sa jeunesse, Lucien fut disciple assidu de Macaire, qui habitait Edesse, où il interprétait les Ecritures, et qui lui rendit familières en peu de temps toutes les beautés des Livres saints. » Edesse était dès lors ce qu'on appelle maintenant une faculté de théologie. C'est là qu'Eusèbe se forma. « Il fut d'abord instruit dans les saintes Ecritures selon l'usage de sa patrie, dit Sozomène, puis formé aux leçons moins austères de la littérature profane, sous la direction des docteurs qui enseignaient alors dans cette ville. »

Mais c'est avec saint Ephrem que l'école d'Edesse entre dans la période la plus glorieuse de son existence. Ce saint docteur commence à enseigner vers le milieu du IV^e siècle et y devient, durant trente années, la lumière des Eglises de Syrie. Il faut lire l'éloge de ce célèbre théologien dans l'*Essai sur l'éloquence chrétienne au* IV^e *siècle*, de M. Villemain. Contentons-nous de montrer ici la part qui revient à saint Ephrem dans les progrès de l'école d'Edesse. Jeune encore, il était venu à Edesse, et la vue des lieux enchanteurs où la ville est bâtie, les monastères qui l'environnaient remplirent son âme d'une joie singulière. Il se sentit attiré vers cette capitale du christianisme en Orient. C'est dans un monastère d'Edesse qu'Ephrem commença ses instructions et entreprit ses principaux ouvrages, entre autres ce *Commentaire de la Genèse* qui fit sa célébrité. L'étude des lettres, voilà ce qu'il prêche avant tout; étrange doctrine pour un religieux ! « Si vous savez que votre frère désire étudier, dit-il, prêtez-lui votre livre ; si vous avez un livre du monastère, pliez-le avec soin et conservez-le comme la propriété de Dieu même. » On croirait lire les recommandations d'un conservateur de nos bibliothèques publiques. La religion des livres ! religion inoffensive et bienfaisante qui n'a malheureusement pas assez d'adeptes. Soyons reconnaissants aux humbles solitaires d'Edesse du zèle qu'ils ont mis à conserver par la transcription manuscrite les monuments de l'ancienne littérature syrienne : service inappréciable, qui nous permet aujourd'hui de retracer avec quelque certitude l'histoire de ces temps reculés. La bibliothèque du Vatican possède des manuscrits de l'école d'Edesse. L'enseignement d'Ephrem n'était pas seulement littéraire, on le pense bien, et de professeur il se faisait souvent apôtre et prédicateur. C'est ainsi qu'il fut le champion de l'orthodoxie et combattit tour à tour les hérésies de Marcion et de Manès, de Valentin et de Bardésane, d'Arius, d'Apollinaire, des messaliens, etc. Il composa de nombreux ouvrages et, outre son *Commentaire des Ecritures*, on peut citer un poëme sur la ruine de Nicomédie, un chant sur la mort de Julien l'Apostat, etc. « Nous le voyons, dit M. Lavigerie, combattre tour à tour Marcion et Manès, Valentin et Bardésane, les deux derniers alliant aux imaginations de l'école néo-platonicienne et à ses éons les rêveries de la Chaldée, les deux autres empruntant aux systèmes des gymnosophistes et des mages leurs doctrines erronées, ajoutant à ces erreurs communes des dogmes encore plus bizarres et s'érigeant en prophètes au milieu de leurs disciples séduits par l'éclat de leur parole. » Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, sous l'influence du mysticisme qui avait envahi comme une réaction nécessaire le monde rationaliste des écoles et de la civilisation grecques, la pensée humaine avait pris une attitude prophétique. On ne parlait plus, on ne raisonnait plus que sous forme d'oracles. Les alexandrins eux-mêmes, Porphyre, Plotin, Proclus, avaient adopté cette méthode, qui répondait à l'esprit du temps. On doit à saint Ephrem un historique du manichéisme qui fait de cette doctrine une théorie indienne. Mais il remonte à des temps plus reculés encore et nous montre cette croyance de deux principes ennemis qui se disputent l'empire de l'univers, existant déjà dans le monde oriental dès le siècle même de Moïse. Selon lui, l'historien sacré aurait entrepris le récit de la création et des événements qui la suivirent pour combattre les doctrines de ces prédécesseurs de Zoroastre et de Manès. Rien ne semble plus naturel, il faut le dire, pour l'homme abandonné à ses propres lumières, que d'expliquer ainsi les contradictions de sa nature : d'un côté le bien, dont la voix généreuse parle sans cesse à notre âme, et de l'autre le mal, qui nous séduit et nous entraîne ; cette force merveilleuse qui nous rend capables des actes les plus héroïques, et cette déplorable faiblesse qui succombe à la moindre attaque ; en un mot, cette double loi et comme cette double nature dont parle avec une douleur éloquente l'écrivain sacré. Toute l'œuvre de saint Ephrem, comme celle des philosophes du temps, se résume dans une polémique à outrance sur les sujets mystiques qui s'étaient imposés aux plus grands esprits de ce siècle ; mais le principal effort du philosophe d'Edesse porta contre le fatalisme. « La plupart de ceux qui ont abandonné la vraie foi, dit Ephrem, ont d'un commun accord rejeté la liberté ; ils ont prétendu que notre volonté, soumise à la domination d'un principe mauvais, est enchaînée par les lois d'un destin aveugle. »

Sa dialectique, néanmoins, n'est pas de nature à convaincre la raison des esprits cultivés ; il invoque sans cesse la tradition, au lieu de démontrer son thème. « Nos pères, dit-il, croyaient simplement à la parole de Dieu ; ils se seraient crus coupables d'un sacrilége téméraire s'ils avaient osé disputer des vérités divines, introduire arbitrairement des dogmes nouveaux et semer des pierres dans le grand chemin de la vérité... C'est le père du mensonge, l'ennemi du salut, qui a inventé toutes ces oiseuses disputes. » Voilà une manière commode de convaincre ses adversaires : il n'y a pas à les réfuter ; ils parlent au nom du diable, et cela suffit à montrer le cas qu'il faut faire de leurs discours. Il remarque cependant que le fatalisme est incompatible avec l'état social : « Si nous n'agissions, dit-il, que par l'impulsion du principe mauvais, c'est lui seul que Dieu devrait punir ; si le destin faisait les homicides, nous ne condamnerions pas les assassins, mais la destinée qui les pousse, car nous n'appelons en justice que les coupables qui pouvaient éviter le crime... Pourquoi l'auteur de la nature, la vérité et la justice même, voudrait-il nous tromper et nous prescrirait-il des lois après nous avoir refusé le libre pouvoir de leur obéir ? » On voit d'ici le caractère de l'école d'Edesse en opposition avec celles de l'Occident. Tandis que la méthode d'Origène et des Occidentaux, dans les sciences morales et théologiques, est surtout dialectique, la méthode orientale de l'école d'Edesse est surtout historique. Bardésane avait propagé ses idées à l'aide de la poésie ; saint Ephrem usa du même moyen pour les combattre. Entre les sectes religieuses et philosophiques de cette époque mémorable, une guerre à mort était engagée : tous les moyens étaient bons. « Saint Ephrem, dit M. Villemain (*Tableau de l'éloquence chrétienne au* IV^e *siècle*), ne fut pas seulement le poëte théologien du peuple ; tous les événements qui occupaient ou affligeaient l'empire excitaient son génie non moins zélé pour la patrie que pour l'Eglise. » A l'occasion de la mort de l'empereur Julien, il entonne un chant d'allégresse ; il fait des sermons, des dialogues imités de Platon. Tous les genres littéraires étaient mis au service de chaque cause, du côté des chrétiens comme du côté du paganisme et des philosophes.

La mort de saint Ephrem fut un deuil public. Eulogе, Protogène, Barsès avaient été les disciples et les collègues du pieux docteur ; ils propagèrent son enseignement et continuèrent son œuvre dans l'école d'Edesse, malgré les persécutions excitées par les ariens contre les catholiques de l'Osroène. Zenobius, Aba, Siméon, Abraham et Mara enseignèrent aussi à Edesse, et leur enseignement, comme celui d'Ephrem, leur maître, fut surtout dirigé contre les hérétiques. Citons encore, pour compléter la liste, Arvad, Paulonas et Absamias, docteurs édessiens qui eurent une grande influence sur les esprits par leur enseignement dans l'école d'Ephrem.

Hérétique au début avec Bardésane, orthodoxe ensuite avec Ephrem, l'école d'Edesse va finir comme elle avait commencé, par l'hérésie, avec Ibas, auquel il faut joindre Cumas et Probus, qui n'obtinrent que des succès locaux et éphémères. A la fois nestoriens et disciples d'Aristote, les trois docteurs de l'*académie des Perses* réussirent à exciter un mouvement d'opinion difficile à concevoir aujourd'hui. La richesse de la langue syrienne était pour beaucoup dans ces gloires éphémères, à ce que disent les historiens. Le syriaque, si estimé au déclin de la langue grecque en Orient, avait trois dialectes. Des trois dialectes usités en Syrie, celui d'Edesse était à la fois le plus gracieux et le plus pur. Narsès le conserva même longtemps à l'école de Nisibe, et ce ne fut que cinquante ans après la dispersion de celle d'Edesse que Jean de Huz le remplaça, dans son enseignement, par celui de la Mésopotamie orientale. Au v^e siècle, néanmoins, les idées et la langue grecques avaient acquis à Edesse autant de crédit que les idées et la langue syriaques. Les partisans de l'hellénisme agissaient sur les esprits par des traductions des œuvres de génie des philosophes et des écrivains de la Grèce classique. « La traduction, dit M. Lavigerie, me paraît en effet le grand travail tracé d'avance à l'école d'Edesse par sa position géographique. Placée sur les limites de

la civilisation grecque comme sur celles du monde oriental, cette savante institution pouvait, par une espèce d'échange, emprunter à l'une les œuvres de ses philosophes et de ses théologiens pour les répandre dans la Syrie, à l'autre ses anciennes traditions, ses poésies pleines de feu, enfin les monuments vénérables d'une Eglise presque inconnue de l'Occident chrétien. » La plupart des écrits des Pères grecs avaient été traduits en syriaque, aussi bien que les œuvres d'Aristote, qui parvinrent de cette manière aux Arabes, comme on l'a déjà vu plus haut.

Un archevêque français de Babylone, qui a étudié ce sujet sur les lieux, compare l'école d'Edesse à nos anciennes universités. « Dès le commencement des siècles chrétiens, dit-il, on avait établi à Edesse, sous la protection des lois, une école qui devint célèbre et qui produisit des résultats semblables à ceux des universités d'Europe. On y voyait venir des jeunes gens de tout l'Orient, et principalement de la Perse, pour étudier les belles-lettres et la religion. » Ce fut la dialectique d'Aristote et des sophistes de la décadence qui donna naissance, à Edesse comme dans tout le monde grec, aux milliers de sectes qui pullulèrent au déclin de la domination romaine. Les débris de l'école d'Edesse disparurent au moment de l'invasion arabe; mais elle laissa derrière elle deux grands faits : elle a propagé le nestorianisme, dont elle se fit le champion en Perse, en Syrie et jusque dans la Chine et l'Inde, et, par ses disciples, ses travaux et les écoles issues d'elle, elle a fait connaître la philosophie grecque aux Arabes à partir de l'époque musulmane. Elle peut, à ce titre, être considérée comme la mère de la philosophie arabe du moyen âge.

ÉDESSE (PRINCIPAUTÉ D'), Etat chrétien, fondé, lors de la première croisade, par Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon. Envoyé par son frère en Asie Mineure, l'ambitieux Baudouin se laissa séduire par les promesses d'un prince arménien chassé de ses Etats, et, après avoir quitté clandestinement le camp de l'armée chrétienne, à la tête de mille fantassins et de cent cavaliers, il s'avança sans obstacle vers l'Arménie où il voulait entreprendre de fonder un Etat. Appelé à Edesse par les habitants, qui étaient las du joug musulman, et par un prince grec du nom de Théodore, qui le désigna comme son successeur, il fit une entrée triomphale dans cette ville et, quelque temps après, y fut couronné roi. Craint de ses sujets et de ses ennemis, Baudouin s'empara de plusieurs places du voisinage; sous son règne, comme sous celui de ses successeurs, la principauté d'Edesse fut le principal boulevard du royaume de Jérusalem contre les Turcs. Appelé en 1100 au trône de Jérusalem, Baudouin laissa le comté d'Edesse à son cousin Baudouin II, qui fut fait prisonnier par les Turcs et remplacé par Tancrède. Quand il eut recouvré sa liberté, il fut appelé à succéder à son cousin sur le trône de Jérusalem, et la principauté d'Edesse fut gouvernée par Josselin de Courtenay, qui se signala dans plusieurs expéditions contre les Sarrasins. Son fils Josselin II lui succéda. « Ce prince, surnommé le Jeune, fut très-libéral et vaillant de sa personne, dit Ducange, mais adonné extraordinairement aux femmes, à l'ivrognerie et aux autres vices qui le plongèrent dans le malheur et lui firent perdre en un moment ce que son père avait acquis avec beaucoup de gloire. » Pendant que les Francs épuisaient leurs forces dans la débauche, Zenghi, sultan de Mossoul, se préparait à une vigoureuse attaque contre les chrétiens. Au moment où Josselin s'endormait dans une trompeuse sécurité, Zenghi fondit sur Edesse, s'en empara malgré la vive résistance des habitants et mit tout à feu et à sang dans la ville. Le patriarche Nersès, que cite l'historien des croisades, fait ainsi parler cette malheureuse cité : « J'étais comme une reine au milieu de sa cour; soixante bourgs élevés autour de moi formaient mon cortége; mes nombreux enfants coulaient leurs jours dans la joie; on admirait la fertilité de mes campagnes, la fraîcheur et la limpidité de mes eaux, la beauté de mes palais. Mes autels, chargés de richesses, jetaient au loin leur éclat et semblaient être la demeure des anges. Je surpassais en magnificence les plus belles cités de l'Asie et j'étais comme un édifice céleste bâti sur la terre. » Après la mort de Zenghi, Josselin essaya vainement de recouvrer sa capitale. Noureddin refoula l'armée chrétienne après lui avoir fait éprouver d'immenses désastres et surpassa son père dans l'œuvre de destruction de la ville, car il changea une des plus belles cités de l'Orient en un monceau de décombres. Edesse n'a pas cessé depuis d'appartenir aux Turcs.

ÉDESSIDE adj. (é-dè-si-de). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre édesse.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères, ayant pour type le genre édesse.

ÉDET adj. m. (é-dè — du lat. *œtas*, âge). Agé. ‖ Vieux mot.

ÉDÉTANS, en latin *Edetani*, peuple de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, à l'E. des Celtibériens. Les Edétans avaient pour chef-lieu *Edeta*, aujourd'hui Liria; leurs autres villes principales étaient : Segobriga, Cæsaraugusta, Valentia.

EDFOU, l'*Atbo* des anciens Egyptiens, l'*Apollinopolis magna* des Grecs et des Romains, ville de la haute Egypte, sur la rive gauche du Nil, à 83 kilom. S.-E. de Thebes, à 88 kilom. N. d'Assouan; 2,000 hab. Fabriques de tissus de coton et de poterie. Méhémet-Ali fit d'Edfou le chef-lieu d'un département du même nom.

Edfou occupe l'emplacement d'*Apollinopolis magna*, dont il subsiste deux temples parfaitement conservés. « Le grand temple, dit M. Henry Cammas (la *Vallée du Nil*), n'est pas de la belle époque égyptienne, mais de la belle époque grecque; c'est d'ailleurs un des édifices les plus considérables et les plus intacts de la vallée du Nil. Le naos et le côté droit extérieur, commencés sous Philopator, continués par Epiphane, furent terminés au temps d'Evergète II. Le pronaos et le côté droit des propylées datent de Soter II. Tout le côté gauche appartient au règne de Philométor. Les sculptures rappellent les règnes de Cléopâtre-Coccé, de Soter II, de Ptolémée-Alexandre I[er] et de sa femme Bérénice. Le temple est consacré à Har-Hat, à Hator et à Har-Sont-Thô, le Soleil, la Beauté, l'Amour. Har-Hat est un dieu lumineux; quatorze bas-reliefs, dans le pronaos d'Edfou, l'assimilent au soleil. Les pylônes d'Edfou sont les plus hauts qui existent en Egypte; du sommet, la vue est magnifique. Ils ont 34 mètres d'élévation et sont reliés par une vaste porte. Leurs masses imposantes dominent et écrasent le mince village qui végète à leur ombre. Derrière eux, des propylées de trente-deux colonnes conduisent au pronaos, péristyle de dix-huit colonnes énormes. Les murs sont chargés de sculptures; de chaque côté de la porte d'entrée, on remarque intérieurement deux petites cellules qui sembleraient des loges de gardiens, si elles n'étaient si bien sculptées. Ce sont sans doute des niches d'animaux sacrés. Le naos est décoré de douze colonnes; sur les flancs s'ouvrent des pièces donnant dans une galerie qui entoure tout le temple. Deux chambres, situées derrière le naos, aboutissent au sékos, où l'on voit une chambre monolithe de granit noir et vert, destinée sans doute au séjour d'un dieu. Cette chapelle a 5 mètres de haut et 2m,70 d'épaisseur. Dans l'une des salles du côté droit se trouve l'entrée d'un petit temple. On y monte par quelques marches qui forment un perron et, se continuant sur le flanc droit, conduisent à une série d'appartements habités autrefois par un collége sacerdotal. Deux colonnes forment pronaos devant le sanctuaire. Le temple entier, long de 170 mètres environ, est entouré d'un mur énorme et très-élevé, chargé d'hiéroglyphes et de bas-reliefs; sur l'un des côtés de l'enceinte, à la hauteur du pronaos, se détachent deux énormes têtes sculptées, semblables aux gargouilles de nos édifices gothiques. »

Le petit temple, situé à quelques mètres du précédent, se compose de deux chambres et d'un péristyle; il est du temps de Ptolémée Evergète II et de Ptolémée Soter II, son successeur (146-107). A 5 kilom. d'Edfou, on voit des grottes creusées dans une colline; c'est sans doute la nécropole de l'ancienne ville.

EDGAR, comté des Etats-Unis (Illinois). Superficie, 1,500 kilom. carr.; pop., 17,000 hab. Grande exportation de porcs et de laine. Ch.-l. Paris.

EDGAR, douzième roi saxon d'Angleterre, né en 942, mort en 975. Il succéda à son frère à l'âge de dix-sept ans et montra, malgré sa jeunesse, une grande capacité dans le gouvernement de ses Etats. Entouré de voisins turbulents, il se montra toujours prêt à venger la moindre injure et sut ainsi se maintenir en paix. Les moines qui nous ont laissé l'histoire de sa vie font de son caractère le plus pompeux éloge; malheureusement ces louanges outrées paraissent quelque peu inspirées par les faveurs dont il combla les couvents. L'histoire, en effet, a conservé de ce prince quelques traits peu propres à nous faire admirer ses mœurs. C'est ainsi qu'il fit arracher d'un couvent la belle Editha et lui fit violence, crime dont saint Dunstan punit le roi en le privant pendant sept ans de mettre la couronne sur sa tête; c'est ainsi encore qu'il poignarda de sa propre main le comte Ethelwold pour épouser sa femme Elfride, princesse d'une grande beauté. Un fait qui l'honore davantage et dont les Anglais profitent encore aujourd'hui, c'est la destruction complète des loups dans ses Etats.

EDGAR, surnommé **Atheling** (vraiment noble), prince anglo-saxon de la seconde moitié du XIe siècle, et le dernier prince de sa race. Petit-fils d'Edmond Ironside et fils d'Edouard, que Canut I[er] avait envoyé en Suède pour le faire périr, il vint en Angleterre avec son père, lorsque celui-ci y fut appelé pour succéder à Edouard le Confesseur. A la mort de son père, il était trop jeune encore pour faire valoir ses droits; mais Harald conçut pour lui de l'amitié et lui donna le titre de comte d'Oxford. Guillaume le Conquérant le traita avec la même bienveillance et lui pardonna même avec bonté une tentative de révolte qu'Edgar avait faite dans le Northumberland. En 1097, Edgar fut mis à la tête d'une petite armée pour aller établir sur le trône d'Ecosse un prince de sa famille qui portait le même nom que lui. Il passa le reste de sa vie dans une heureuse tranquillité et vécut jusqu'à un âge très-avancé.

EDGAR, roi d'Ecosse, mort en 1107. Il était fils de Malcolm III et de Marguerite, sœur du précédent. A la mort de son père (1093), il fut dépossédé par Donald VIII et obligé de se réfugier en Angleterre. En 1097, son oncle vint avec une armée l'établir sur le trône de son père. Il régna dix ans en paix et fut vivement regretté par ses sujets. Son frère Alexandre I[er] lui succéda.

EDGAR DE RAWENSWOOD, héros de la *Fiancée de Lammermoor*, roman de Walter Scott. L'illustre écrivain en a fait le type de ces rejetons de grandes familles déchues, qui conservent dans l'abaissement de leur fortune l'orgueil et toute la dignité aristocratiques.

EDGARTOWN, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 110 kilom. S.-E. de Boston, sur la rive orientale de l'île Marthe; 2,450 hab. Bon port de commerce, abrité par une jetée de 300 mètres et fréquenté surtout par les bâtiments qui se livrent à la pêche de la baleine.

EDGECOMBE, comté des Etats-Unis (Caroline du Nord). Superficie, 400 kilom. carrés; pop., 20,600 habitants, qui se livrent surtout à la culture du maïs et du coton, ainsi qu'à la préparation de la térébenthine, qu'on exporte sur une large échelle. Ch.-l. du comté, Tarborough. ‖ Petit bourg maritime des Etats-Unis, Etat du Maine, comté de Lincoln, à 46 k. S.-S.-E. d'Augusta; pop. 1,876 hab. ‖ Baie de l'océan Pacifique, sur la côte orientale de l'Australie, par 20° lat. S. et 145° 10′ long. E.

EDGEFIELD, district agricole des Etats-Unis (Caroline du Sud). Superficie, 3,800 kilom. carrés; pop. 4,200 hab. Le principal article de culture et de commerce est le coton; mais la dernière guerre a ruiné la plupart des immenses plantations qui couvraient cette partie de la Caroline. Le district a pour ch.-l. Edgefield-Court-House, petite ville de 3,000 âmes environ, située à 225 kilom. N.-O. de Charlestown.

EDGE-HILL, montagne d'Angleterre, comté et à 28 kilom. S.-O. de Warwick, célèbre pour avoir été le théâtre du premier combat entre Charles I[er] et les troupes parlementaires.

EDGEWORTH (Richard LOWELL), ingénieur mécanicien et publiciste anglais, né à Bath en 1744, mort à Edgeworthstown (Irlande) le 18 juin 1817. Il appartenait à une ancienne famille irlandaise et fut élevé au collége de la Trinité, à Dublin, puis à Oxford. Il n'avait pas vingt ans encore lorsqu'il enleva une jeune dame d'Oxford, l'épousa et s'établit à Reading, où naquit sa fille Maria. Doué d'une grande aptitude pour la mécanique et la physique, il s'occupait depuis son enfance de combinaisons et d'expériences de toutes sortes. L'Angleterre lui doit le premier télégraphe électrique qui ait fonctionné dans ce pays; mais l'idée qu'il poursuivait surtout avec passion était la construction d'une locomotive qui emporterait avec elle la voie ferrée sur laquelle elle glisserait. Ce rêve, si c'en est un, parut un instant réalisé; la machine fonctionna, mais non pas dans les conditions économiques qui en feraient tout le prix. On sait qu'Edgeworth a eu des imitateurs qui n'ont pas été jusqu'ici plus heureux que lui.

Une autre entreprise, d'un intérêt moins général, immense cependant par l'audace de la conception et la grandeur du résultat désiré, ne lui réussit pas mieux. Il avait tenté, en 1771, de détourner le cours du Rhône et de rejeter au-dessous de Lyon le confluent de ce fleuve avec la Saône; mais les ressources insuffisantes qu'on lui allouait pour l'exécution de ce travail ne lui permirent pas de l'achever avant la crue du fleuve, et tout fut emporté dans une nuit par les eaux débordées. Il rentra alors en Angleterre, et en 1782 il s'établit sur ses terres en Irlande, résolu à se consacrer à l'éducation de ses enfants. Ayant choisi pour son fils aîné et appliqué à la lettre le plan préconisé par Rousseau dans son *Emile*, il réussit à en faire un petit sauvage, ennemi du travail et de toute discipline, si bien qu'il se vit réduit à l'embarquer. Cette expérience ne le découragea pas, et il ne voulut jamais confier à personne l'éducation des nombreux enfants qu'il eut de ses quatre femmes; il écrivait même bravement, après son expérience malheureuse, un *Essai sur l'éducation pratique*, avec la collaboration de sa fille Maria.

Accessible, du reste, à tous les sentiments généreux, Edgeworth était très-dévoué aux intérêts de sa patrie. Il fit partie de la dernière Chambre des communes irlandaise et prit part à l'insurrection de 1798. Il fut obligé de se cacher pendant quelque temps. L'estime qu'il avait su inspirer à tous les partis le sauva néanmoins de la proscription et même de la ruine, et, plus heureux que beaucoup de ses compatriotes, il vit ses domaines respectés par les vainqueurs. Outre son livre sur l'éducation et un *Essai sur le taureau irlandais*, réfutation spirituelle de la balourdise dont les Anglais gratifient les fils de la verte Erin, Edgeworth a écrit dans un style clair, précis, élégant, plusieurs livres relatifs à ses nombreuses inventions et d'excellents ouvrages destinés aux enfants. Edgeworth avait un esprit fort varié, le véritable esprit de l'inventeur, joignant à une grande fécondité d'imagination des vues pratiques et précises. Aussi a-t-il entrevu presque tous les progrès de ce siècle; il en a indiqué clairement quelques-uns et a réalisé pour l'agriculture et l'industrie une multitude d'inventions, plus modestes pour la gloire que le monde y attache, mais non moins utiles par les services qu'elles rendent.

EDGEWORTH (Maria), femme de lettres anglaise, fille du précédent, née à Black-Bourton, dans le comté d'Oxford, en 1767, morte à Edgeworthstown en 1849. Miss Maria est peut-être la plus gracieuse et la plus pure figure de femme auteur que l'histoire des lettres puisse nous offrir. Quand nous parlons de gracieuse figure, il va sans dire que nous ne prétendons faire aucune allusion aux traits physiques de cette femme charmante, car, avec une douceur qui n'est peut-être pas sans coquetterie, Maria a déclaré qu'elle ne voulait pas risquer de détruire aucune des illusions que ses lecteurs pouvaient se faire sur sa figure et a constamment refusé de laisser faire son portrait. C'est donc ici du portrait de son âme qu'il s'agit seulement, et si celui-là peut offrir quelque difficulté, ce n'est pas celle que les peintres rencontrent à faire paraître belles les femmes qui sont naturellement jolies, et passables celles qui ne le sont pas; nous ne croyons être que vrai en disant qu'il est impossible de flatter Maria. Comme femme privée, miss Edgeworth a mené une vie des plus simples, ce qui est déjà un assez bel éloge pour une femme de lettres. Aider son père dans ses travaux, surveiller l'éducation de ses frères, tel fut le but de la première moitié de cette existence; pleurer son père quand elle l'eut perdu, soigner les pauvres quand ses frères n'eurent plus besoin d'elle, tel fut le but de l'autre moitié. Aimer fut le secret de cette vie paisible; aimer son père, sa mère, ses frères, ses pauvres et son pays; mais les aimer au point de ne vouloir jamais partager entre eux et un époux la tendre affection qu'elle leur avait vouée. Parmi les objets de son affection, nous avons oublié les enfants. Combien elle aima les enfants des autres, cette femme qui ne voulut jamais en avoir à elle! Mais aussi combien les enfants l'aimèrent et l'aiment encore! Un jour (c'était en 1847, année de terrible famine pour l'Irlande), un jour, les enfants de Boston, lecteurs assidus de miss Maria, ayant appris le mal que leur bonne amie d'Irlande se donnait pour nourrir ses malheureux compatriotes, organisèrent une souscription et, au bout de quelques semaines, lui envoyèrent cent quarante-neuf tonnes de farine et plusieurs quintaux de riz, avec cette simple adresse qui vaut bien l'inscription la plus fastueuse : *A miss Edgeworth, pour ses pauvres.* Comme femme de lettres, Maria a compté Walter Scott parmi ses plus chauds admirateurs, et le grand romancier a avoué plusieurs fois que c'étaient les beaux ouvrages consacrés par elle à la peinture du caractère national irlandais qui lui avaient donné l'idée d'entreprendre un travail semblable sur son propre pays. Et pourtant le roman de miss Maria diffère essentiellement de celui de sir Walter; il ne s'agit plus ici de chevaliers, de dames et de tournois; tous les personnages sont empruntés à la vie moderne et réaliste; réaliste, avons-nous dit, mais en donnant à ce mot plutôt le sens qu'il devrait avoir que celui qu'on a pris l'habitude de lui donner. Si miss Edgeworth a renoncé aux vieilles tours, aux souterrains, aux ponts-levis, à toute la défroque du moyen âge; elle n'est pas tombée pour cela dans les tripots, les bals-concerts, la bohème, les viveurs et les biches, société si bien venue dans une certaine littérature. Instruire ses chers insulaires, non point par d'ennuyeux sermons, mais par d'aimables récits empruntés à la vie réelle, tel est le but que s'est toujours proposé Maria Edgeworth dans ses romans aussi bien que dans la série de ces contes charmants destinés les uns à l'enfance et les autres à l'âge mûr. L'espace nous manque pour donner la liste complète de ses ouvrages. Voici le titre des principaux. Parmi ses romans : le *Château de Rackrent* (1802, in-8°); *Belinda* (1802, in-8°); *Harrington* (1817, 2 vol. in-12); *Forester et Angelina* (1821, 2 vol. in-12), et enfin *Hélène* (1834, 3 vol. in-12). Parmi ses contes, nous citerons deux recueils : *Contes populaires* (1804) et *Contes fashionables* (1806). Enfin elle a collaboré aux ouvrages de son père sur l'éducation et notamment à son *Education pratique*, publiée en 1798. Elle a écrit aussi les Mémoires de son père. La première édition complète de ses romans et œuvres diverses a paru à Londres en 1825 (14 vol.); trois nouvelles éditions en ont été faites dans la même ville en 1832 (18 vol.), en 1848 (9 vol.) et en 1856 (10 vol.). Il s'en est fait aux Etats-Unis de nombreuses publications. Presque tous ses romans ont été traduits en français par Mmes L. Belloc, Elisa Voïard, Niboyet, Sobry, etc.

EDGEWORTH DE FIRMONT (l'abbé Henri ESSEX), dernier confesseur de Louis XVI, cousin de Lowell Edgeworth, né en 1745 à Edgeworthstown (Irlande), mort à Mittau en 1807. Il étudia chez les jésuites de Toulouse, entra dans les ordres et devint confesseur de Mme Elisabeth. Sur le conseil de cette princesse, Louis XVI l'appela au Temple pour

l'assister à ses derniers moments. On lit dans une foule d'écrits royalistes que ce respectable ecclésiastique considéra cette marque de confiance de l'ex-roi comme son arrêt de mort, et qu'en acceptant noblement cette mission il fit le sacrifice de sa vie. Cette assertion est passée à l'état de chose consacrée, comme tant d'autres relatives à l'histoire de la Révolution et qui ne sont pas mieux justifiées. Il est certain que l'abbé Edgeworth, *bien qu'il fût un prêtre réfractaire*, fut autorisé à communiquer librement avec le condamné, qu'il ne courut aucune espèce de danger et que personne ne songea jamais à l'inquiéter pour ce fait. Mais il suffit d'ailleurs que lui-même crût à ce prétendu danger pour rendre son dévouement digne de tous les respects. Introduit au Temple le 20 janvier au soir, il eut avec Louis XVI plusieurs entretiens, lui donna la communion le lendemain et célébra dans sa chambre une messe, après en avoir obtenu l'autorisation des commissaires de la Commune qui formaient le conseil du Temple. Nous rapportons ce fait pour bien établir que toute liberté fut laissée sous ce rapport au prisonnier. La seule objection que les commissaires eussent faite était tirée de la crainte que l'hostie ne fût empoisonnée; mais cette difficulté fut facilement levée. L'abbé donna la liste de tous les objets qui lui étaient nécessaires pour célébrer cette messe suprême; cette liste fut apostillée par les commissaires et envoyée au curé de la paroisse, qui fournit les objets demandés. Nous ajouterons ce détail qui peut intéresser quelques curieux, que la pièce en question, libellée par Edgeworth, avec la délibération signée des commissaires et le cachet du conseil du Temple, après avoir passé des mains du curé à qui elle était adressée (M. Sibire) dans celles de M. Godard, chanoine honoraire de Notre-Dame, fut vendue par les héritiers de ce dernier à feu Laverdet, l'expert en autographes; celui-ci la cota dans ses catalogues 3,000 fr. Elle avait été mise dans un cadre noir à coins fleurdelisés et sous un double verre, afin qu'on pût lire les deux faces. Ce document, d'une haute curiosité historique, fait aujourd'hui partie du cabinet de M. Gabriel Charavay.

L'abbé Edgeworth monta dans la même voiture que Louis XVI et l'accompagna jusque sur l'échafaud, en le soutenant de ses exhortations. Quand le prince parut vouloir résister de vive force aux aides du bourreau, qui voulaient lui lier les mains, il l'engagea à se résigner à cette triste formalité, en lui disant : « Sire, dans ce nouvel outrage, je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » Enfin il l'aida à monter les degrés de l'échafaud.

Ici nous nous trouvons en présence d'un problème qui a été souvent et vivement controversé. Il s'agit, on le devine, de la belle exclamation prêtée au confesseur au moment de l'exécution : *Fils de saint Louis, montez au ciel!*

L'abbé Edgeworth a-t-il réellement prononcé ce mot, qui a passé dans un si grand nombre de récits? La question nous paraît avoir été résolue d'une manière satisfaisante par M. Louis Combes, dans un travail publié pour la première fois dans l'*Amateur d'autographes* du 1er juin 1865 et dont nous résumerons les principaux traits.

D'abord, il faut remarquer que la phrase ne se trouve mentionnée dans aucun des journaux qui parurent le lendemain et les jours suivants, pas plus que dans les rapports, procès-verbaux et autres pièces officielles, ainsi que dans une foule d'écrits royalistes ou républicains qu'il serait trop long de citer ici. Le bourreau, bien placé pour entendre et voir, n'en dit rien non plus dans sa lettre au *Thermomètre* du 13 février, dans laquelle il rectifie des assertions inexactes de ce journal relativement aux détails de l'exécution.

Cependant la tradition est contemporaine de l'événement ou à peu près, car le numéro 185 des *Révolutions de Paris* (19-26 janvier) est accompagné de deux gravures représentant Louis XVI sur l'échafaud; au bas de l'une d'elles se trouve la phrase du confesseur ainsi libellée : *Allez, fils aîné de saint Louis, le ciel vous attend.* Mais ces gravures, qu'on n'aurait pas eu le temps d'improviser du jour au lendemain, sont évidemment postérieures et n'ont dû être livrées que dans un des numéros suivants, comme cela arrivait le plus ordinairement. Dans l'intervalle, le mot avait pu naître et se propager. Ce qui est caractéristique, c'est que la relation très-longue et très-détaillée du journal ne le mentionne pas.

Le plus simple et le plus naturel est de recourir sur ce point à l'abbé Edgeworth lui-même. On sait qu'il a laissé un récit des derniers moments et de l'exécution de Louis XVI, publié avec des lettres et quelques autres pièces réunies sous le titre de *Mémoires* par son parent Sneyd Edgeworth. Or il ne dit pas un mot, ne fait pas la moindre allusion qui se rapporte à ce mouvement oratoire. Dans sa relation, aussi simple que touchante, on voit le roi se séparer de lui dès la dernière marche pour s'avancer vers la balustrade, essayer d'imposer silence aux tambours, enfin lutter contre les aides du bourreau. Pendant cette scène tragique, le noble et courageux ecclésiastique était tombé à genoux, et il n'eut plus dans ces dernières minutes aucun rapport avec son pénitent, qui n'était plus en état de l'entendre et qui, si l'on en juge par sa résistance, ne paraissait pas fort résigné à *monter au ciel.* Qu'il ait alors prononcé dans l'étouffement de ses sanglots la belle apostrophe devenue historique et traditionnelle, c'est ce dont lui-même ne parle point. Et d'ailleurs, qui l'eût entendu, quand la voix tonnante de Louis XVI ne pouvait dominer le bruit des tambours? En outre, jamais il n'avoua ce mot que la tradition s'obstinait à lui attribuer; cependant il est bien plus caractéristique et plus beau que l'autre phrase, qu'il a pris soin de mentionner; on peut dire même, relativement à cette dernière, que la comparaison plus qu'étrange de Louis XVI avec Jésus-Christ ne semblerait pas très-heureuse, si la situation n'eût justifié tous les genres d'hyperboles.

Ajoutons que l'abbé Edgeworth ne parle pas davantage de cet incident dans une lettre du 1er septembre 1796, où il donne à son frère Ussher le récit de la mort du roi, lettre qui fait également partie de ce qu'on nomme ses *Mémoires* et qui a été réimprimée dans les *Lettres de l'abbé Edgeworth, avec des mémoires sur sa vie*, par le révérend Thomas R., trad. de l'anglais par Mme Élisabeth de Bon (Paris, 1818, in-8°).

Et maintenant, si le confesseur, si le bourreau (dont les opinions royalistes sont connues), si ces deux témoins du drame restent muets sur cette question, quel autre témoignage invoquera-t-on? Quelle oreille a pu entendre ce que l'un n'a pas entendu, ce que l'autre avoue n'avoir pas prononcé? Sur quel fondement enfin repose la tradition, et qui dépose authentiquement pour elle?

Dans l'émigration, le pauvre prêtre irlandais, que ses relations secrètes avec le Temple et les agents royalistes, et surtout son rôle au 21 janvier, avaient mis en évidence et qui reçut des pensions de l'Angleterre et de la Russie, fut souvent questionné sur ce sujet, ce qui indique bien qu'il y avait des doutes. Sa réponse fut invariablement la même; toujours il avoua modestement que si la parole qu'on lui prêtait était conforme à ses sentiments, il ne se souvenait pas du moins de l'avoir prononcée. Nous avons à ce sujet des témoignages nombreux et positifs. Il suffira de citer les suivants :

« Ce mot est une complète fiction. L'abbé Edgeworth a avoué franchement et honnêtement qu'il ne se rappelait pas l'avoir dit. Ce mot a été inventé dans un souper, le soir même de l'exécution. » (*Souvenirs diplomatiques* de lord Holland, p. 254.)

« Quant à Edgeworth, dit le comte d'Allonville (qui a vécu dans une étroite intimité avec lui), il ne m'a jamais dit avoir prononcé ces sublimes paroles. » (*Mémoires*, t. III, p. 159.)

Bertrand de Motteville rapporte le mot dans ses *Mémoires*, ainsi que dans son *Histoire de la révolution de France* (t. X, p. 429); mais, dans ce dernier ouvrage, il ajoute en note : « La modestie et l'exactitude de l'abbé Edgeworth sont telles, que le grand succès de ces belles paroles lui a fait rechercher scrupuleusement dans sa mémoire s'il les avait réellement prononcées, et il m'a dit que son trouble et sa douleur profonde dans ce moment lui avaient fait oublier la plupart des choses qu'il avait dites au roi, et ne lui avaient laissé d'autre souvenir relativement à cette phrase que celui d'en avoir exprimé la pensée à Sa Majesté; mais, quoiqu'elle lui eût toujours été répétée telle que je la rapporte, il n'était pas parfaitement sûr de l'avoir exprimée dans les mêmes termes. »

Il est permis de croire que l'abbé fut plus affirmatif encore; mais l'ancien ministre de Louis XVI paraît vouloir conserver quand même une apparence de probabilité à la tradition : de là sa rédaction équivoque, d'où il résulte cependant que l'abbé ne se souvenait de rien du tout. Encore une fois, qui donc s'est souvenu pour lui, qui donc a entendu, qui donc a déposé?

Parmi les personnes qui témoignent avoir consulté Edgeworth à ce sujet et n'en avoir obtenu que des réponses négatives, il faut encore citer le cardinal de Bausset (v. *Revue rétrospective*, 2e série, t. IX, p. 458; v. aussi les *Œuvres du comte de Rœderer*, t. IV, p. 610, et t. VII, p. 644, ainsi que les *Souvenirs historiques des résidences royales*, par Vatout, t. VII, p. 5).

Enfin il résulte bien évidemment de l'ensemble de tous les témoignages, des circonstances de l'exécution, du silence caractéristique gardé par Edgeworth dans son récit et des aveux obtenus de sa bonne foi, que la phrase qu'on lui prête n'a pas été prononcée par lui. C'est un petit détail, sans doute; mais l'histoire ne doit pas être un pur amusement mythologique, et le seul moyen de donner de l'autorité à ses récits est d'en éliminer impitoyablement toutes les fictions, même et surtout les fictions de la poésie.

Le reste de la vie de l'abbé Edgeworth n'offre que peu d'intérêt. Il émigra en avril 1795, passa en Angleterre et alla remettre à Monsieur (depuis Louis XVIII) les papiers où étaient consignées les dernières paroles de Louis XVI et de Mme Élisabeth. Un peu plus tard, il rejoignit le prétendant à Blankenbourg et acheva ses jours auprès de lui. Louis XVIII composa lui-même l'épitaphe latine qui fut placée sur le tombeau du dernier confesseur de Louis XVI.

EDGEWORTHSTOWN, joli village d'Irlande, à 10 kil. de Longford; 4,254 hab. Il tire son nom de la famille d'Edgeworth, à laquelle appartenaient l'ingénieur mécanicien Edgeworth et sa fille Maria Edgeworth, dont la mémoire survit dans ses écrits. Le clocher de l'église frappe par sa hardiesse.

EDGIVE, OGIVE ou **OGINE**, reine de France, née au commencement du IXe siècle. Elle était fille d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, et épousa Charles le Simple en 919. En 920, le roi ayant été fait prisonnier par le comte de Vermandois, Edgive dut passer en Angleterre avec son fils Louis, alors âgé de trois ans, et ne revint en France que lorsque ce dernier, devenu roi sous le nom de Louis IV (d'Outremer), l'y rappela en 936. A l'âge de quarante-cinq ans, Edgive se fit enlever par le comte de Meaux, quatrième fils du comte de Vermandois, et l'épousa malgré l'opposition de son fils. Certains historiens affirment que le roi, irrité, enleva sa mère à son trop jeune époux; d'autres assurent qu'elle continua à vivre avec lui, et en eut un fils et une fille.

EDHARZ s. m. (ed-ar-tz, mot allemand francisé). Minér. Nom donné à plusieurs résines naturelles remarquables par leur combustion facile.

— **Encycl.** Les *edharz* se trouvent tantôt dans des dépôts de lignite, tantôt dans les gîtes de houille. Ils ne présentent pas l'uniformité que l'on observe dans le succin et qui le caractérise d'une manière assez complète. Toutefois, les compositions de ces *edharz* sont analogues, en ce sens qu'elles contiennent, comme le succin, deux résines en proportions variables, dont l'une est soluble dans l'alcool, surtout dans l'alcool anhydre et dans l'éther alcoolique, tandis que l'autre est insoluble dans ces liquides. Les *edharz* se présentent sous forme de morceaux ronds, allongés, pesant parfois plusieurs onces, et entourés d'une écorce raboteuse d'un gris sale; ils ont une cassure résinoïde qui offre ordinairement moins d'éclat que la cassure de la résine ordinaire; ils sont quelquefois translucides, presque toujours d'un gris jaunâtre, brun ou rougeâtre; leur pesanteur spécifique, très-rapprochée de celle de l'eau, varie de 1,070 à 1,040. Les *edharz* sont assez fusibles, moins cependant que la résine ordinaire; ainsi que nous le disions en commençant, ils s'enflamment facilement, brûlent avec une flamme luisante fuligineuse et en répandant une fumée analogue, par l'odeur, à celle du succin. Après la combustion complète, on recueille un peu de cendres. Parmi les *edharz* les plus remarquables, nous citerons celui de Halle et celui de Borey. L'*edharz* de Halle forme des rognons dans une couche de lignite brun des environs de Halle. Il est d'un brun jaune ocracé. Sa pesanteur spécifique varie un peu autour du nombre 1,050, qu'on peut considérer comme terme moyen. Buchholz a trouvé qu'il était composé de 0,91 de résine pour 0,09 de résine insoluble. La résine soluble dans l'alcool est, après l'évaporation de cet agent, d'un jaune brunâtre, insoluble dans l'eau, très-peu soluble dans l'éther pur; l'éther ordinaire non rectifié la dissout aussi bien que l'alcool anhydre; les huiles de térébenthine et de pétrole ne la dissolvent pas. La partie insoluble dans l'alcool ne se dissout pas dans l'eau; l'éther pur n'en dissout, à l'aide de l'ébullition, qu'une très-petite quantité, qui se dépose pendant le refroidissement; elle se dissout, quoique difficilement, dans les huiles bouillantes; chauffée, elle entre difficilement en fusion, se décompose et prend une couleur noire, en répandant une odeur agréable. L'*edharz* de Bovey se présente en rognons d'un jaune brunâtre pâle, à cassure imparfaitement conchoïdale. Il a été découvert dans une couche de lignite, à Bovey, dans le comté de Devon, en Angleterre. C'est une substance terreuse extérieurement, mais sa cassure présente un éclat résineux. Cette résine est très-fragile, et sa densité est égale à 1,133. On a trouvé au cap Sable, en Amérique, un minéral tout à fait analogue à l'*edharz* de Bovey.

EDHEM-PACHA, homme d'État ottoman, né vers 1820. Amené en France en 1831 par M. Amédée Jaubert avec quatre autres de ses jeunes compatriotes, il fit ses études à l'institution Barbet, à Paris, fréquenta pendant trois ans, comme externe, l'École des mines (1835-38), et, pour perfectionner ses connaissances en exploitation minière, il parcourut diverses parties de la France, de la Suisse et de l'Allemagne. De retour en Turquie, il entra en qualité de capitaine dans l'état-major de l'armée, fut chargé de la direction d'importants travaux topographiques, parvint rapidement au grade de colonel, fit partie du conseil des mines lors de sa formation, et devint aide de camp du sultan en 1849. La faveur dont il jouit auprès d'Abdul-Medjid lui valut d'être nommé successivement général de brigade, général de division, chef de la maison militaire du sultan, et d'accompagner ce prince en Asie Mineure en 1850. Ce fut lui qui reçut, en 1854, la mission de porter à Belgrade, au prince Alexandre Karageorgewitch, le hatti-chérif qui confirmait les libertés de la Serbie. Après une courte disgrâce, dont la cause est inconnue (1856), Edhem-Pacha devint membre du conseil du Tanzimat et reçut ensuite le portefeuille des affaires étrangères, grâce à la protection de Reschid-Pacha, dont il appuya la politique (1857); mais l'année suivante, ce personnage étant mort, Edhem dut sortir du ministère et rester éloigné du pouvoir.

ÉDHÉMITE s. m. (é-dé-mi-te). Hist. relig. Ermite persan, de la religion musulmane. Cette secte fut établie par Ibrahim Edhem.

ÉDICTAL, ALE adj. (é-di-ktal, a-le — du lat. *edictum*, édit). Qui appartient aux édits, aux ordonnances : *La forme* ÉDICTALE.

ÉDICTANT (é-di-ktan) part. prés. du v. Édicter : *Un code de sang* ÉDICTANT *la peine de mort pour les délits religieux réussit à s'établir chez les juifs.* (Renan.)

ÉDICTÉ, ÉE (é-di-kté) part. passé du v. Édicter : *Lois* ÉDICTÉES.

ÉDICTER v. a. ou tr. (é-di-kté — du lat. *edictum*, édit). Publier sous forme d'édit : ÉDICTER *des lois. L'opposition ne croit pas qu'il suffise de nommer des commissions, d'*ÉDICTER *des projets pour donner satisfaction à des besoins, à des vœux populaires.* (Havin.)

ÉDICULE s. m. (é-di-ku-le — lat. *ediculum*, même sens). Antiq. Petit édifice; représentation réduite d'un édifice, d'un monument : *Anchise a été représenté deux fois dans la table iliaque : la première, il est porté sur les épaules de son père; la deuxième, il tient la boîte, en forme d'*ÉDICULE, *qui renferme les pénates, et entre dans le vaisseau.* (Val. Parisot.)

ÉDIFIANT (é-di-fi-an) part. prés. du v. Édifier : *Une conduite* ÉDIFIANT *tout le monde.*

ÉDIFIANT, ANTE adj. (é-di-fi-an, an-te — rad. *édifier*). Qui édifie, qui porte à la piété, à la vertu par l'exemple ou par les discours : *Une jeune personne* ÉDIFIANTE. *Cela est* ÉDIFIANT. *Il mène une vie, il a une conduite très-*ÉDIFIANTE. *C'est un livre* ÉDIFIANT. *Il a fait un sermon* ÉDIFIANT. *Il prêche d'une manière très-*ÉDIFIANTE. (Acad.) *La mythologie devint une série de biographies où, sous des rubriques consacrées, on contait la vie peu* ÉDIFIANTE *de Mercure, les légèretés de Vénus, les scènes de ménage de Jupiter et de Junon.* (Renan.)

— **Antonyme.** Scandaleux.

ÉDIFICATEUR s. m. (é-di-fi-ka-teur — lat. *ædificator*, d'*ædificare*, construire). Celui qui élève, qui construit un édifice : *Nous autres beaux esprits, nous ne sommes pas grands* ÉDIFICATEURS. (Voiture.) ‖ Inus.

ÉDIFICATION s. f. (é-di-fi-ka-si-on — lat. *ædificatio*, même sens). Action de bâtir : *L'*ÉDIFICATION *d'un monument. L'*ÉDIFICATION *des pyramides. L'*ÉDIFICATION *du temple de Jérusalem fut réservée à Salomon.* (Acad.)

— Fig. Sentiments de piété ou de vertu que l'on inspire par l'exemple ou par les discours : *Mener une vie pleine d'*ÉDIFICATION. *Faire les choses pour la gloire de Dieu et pour l'*ÉDIFICATION *du prochain.* (Acad.) *Au lieu de la dispute, les âmes tendres et pacifiques emploient l'insinuation, la patience et l'*ÉDIFICATION. (Fén.) *Chacune des paroles d'un vrai prêtre du Seigneur est une véritable* ÉDIFICATION. (D. Baron.) *La peinture d'un fils soumis et respectueux est d'un bon exemple qui sert à l'*ÉDIFICATION. (St-Marc Gir.)

— Par ext. Instruction, action d'éclairer, de fixer sur un point : *Vous saurez, pour votre* ÉDIFICATION, *que la guerre est déclarée. Je vais, pour l'*ÉDIFICATION *du public, rassembler, preuves en main, quelques tours de passe-passe qui ont illustré en dernier lieu la littérature.* (Volt.)

— **Antonymes.** Scandale, mauvais exemple.

ÉDIFICE s. m. (é-di-fi-se — lat. *ædificium*; de *ædes*, construction, et de *facere*, faire). Bâtiment en général, mais plus spécialement grand bâtiment, construction monumentale : *Grand, superbe* ÉDIFICE. *Élever, construire un* ÉDIFICE. *Les* ÉDIFICES *modernes se taisent, mais les ruines parlent.* (B. Const.) *Ce qu'il faut admirer dans ces* ÉDIFICES *de la Grèce, c'est le fini de toutes les parties.* (Chateaub.) *Les Juifs avaient le goût du sombre et du grand dans leurs* ÉDIFICES, *comme les Égyptiens.* (Chateaub.) *Chaque* ÉDIFICE *a son site propre d'où dépend sa beauté pittoresque.* (Lamenn.) *Un* ÉDIFICE *utile, c'est un* ÉDIFICE *parfaitement approprié à sa destination.* (Mérimée.) *Tous les* ÉDIFICES *de Londres semblent avoir été grillés par le feu et la fumée.* (Dupin.) *Londres est moins une ville qu'une agglomération de maisons et d'*ÉDIFICES. (E. Texier.) *Les Juifs, n'ayant pas d'architecture propre, n'ont jamais tenu à donner à leurs* ÉDIFICES *un style original.* (Renan.)

— Par ext. Assemblage formé par la réunion de plusieurs choses disposées avec un certain art : *L'*ÉDIFICE *d'une chevelure. Souffler sur le frêle* ÉDIFICE *qu'un enfant a élevé avec des cartes.*

> Les Grecs courbent des ais avec art enchâssés,
> D'un cheval monstrueux en forment l'*édifice.*
>
> DELILLE.
>
> C'est pour eux qu'elle étale et l'or et le brocart,
> . . . .
> Et qu'une main savante, avec tant d'artifice,
> Bâtit de ses cheveux le galant *édifice.*
>
> BOILEAU.

— Pop. Corps humain : *Ébranler, secouer l'*ÉDIFICE.

— Fig. Tout résultant d'un ensemble de

combinaisons; institution : *L'*ÉDIFICE *féodal. L'*ÉDIFICE *social. Un seul échec renversa tout l'*ÉDIFICE *de sa fortune.* (Acad.) *Dieu a établi son église comme un* ÉDIFICE *sacré.* (Boss.) *Qu'est-ce que l'homme? Un reste de lui-même, un* ÉDIFICE *qui conserve encore quelque chose de la beauté et de la grandeur de sa première forme.* (Boss.) *La cour est un* ÉDIFICE *de marbre; les gens y sont polis, mais fort durs.* (La Bruy.) *L'homme compose son bonheur de trop de matériaux incohérents pour qu'il puisse en construire un* ÉDIFICE *durable. Depuis dix ans nous n'avons fait que des ruines; il faut fonder enfin un* ÉDIFICE *pour nous établir dedans et y vivre.* (Le premier Consul.) *Trois vérités forment la base de l'*ÉDIFICE *social : la vérité religieuse, la vérité philosophique, la vérité politique.* (Chateaub.) *La vérité renversera toujours l'*ÉDIFICE *de l'erreur et du mensonge.* (Chateaub.) *La science humaine est un* ÉDIFICE *dont la masse entière manque de fondement.* (C. de Rémusat.) *La valeur est la pierre angulaire de l'*ÉDIFICE *économique.* (Proudh.) *L'échafaud est le seul* ÉDIFICE *que les révolutions ne démolissent pas.* (V. Hugo.) *Nous fonderons un* ÉDIFICE *capable de supporter plus tard une plus grande liberté.* (Napoléon III.) *Notre* ÉDIFICE *politique ressemble à un immense bâtiment composé de plusieurs étages, où l'architecte n'aurait oublié qu'une chose : l'escalier.* (E. de Gir.) *Sans le droit divin, la légitimité est un* ÉDIFICE *sans base.* (E. de Gir.) *Le ciment des* ÉDIFICES *religieux se durcit en vieillissant.* (Renan.) *L'*ÉDIFICE *du christianisme porte sur un double fondement, les faits et les dogmes.* (A. Peyrat.) *Un* ÉDIFICE *de paix intérieure ne s'achève pas en un jour.* (E. About.)

C'est vous qui, par mes mains, fondiez sur la justice
De notre liberté l'éternel *édifice*.

VOLTAIRE.

— Anc. cout. *Edifice abloquié et solivé*, Dans l'ancienne coutume d'Amiens, Maison de bois construite sur un soubassement de pierre ou de brique.

— **Epithètes.** Solide, stable, durable, inébranlable, éternel, gothique, vieil, ancien, antique, moderne, élégant, charmant, gracieux, coquet, pompeux, somptueux, magnifique, admirable, superbe, grandiose, majestueux, orgueilleux, vaste, immense, gigantesque, monstrueux, énorme, informe, lourd, écrasé, mesquin, frêle, fragile, chancelant, renversé, ruiné, élevé, réparé, restauré.

— **Allus. polit. Couronnement de l'édifice**, Phrase, restée fameuse, de Napoléon III. Elle se trouve dans un décret du 24 novembre 1860, et est rappelée dans la lettre au ministre d'État du 19 janvier 1867, où l'empereur reconnaît la nécessité de réformes libérales, dont le ministère du 2 janvier 1870 est peut-être un commencement de réalisation (10 février 1870). V. COURONNEMENT.

Édifices (LES) de Procope, description des principaux monuments bâtis et des villes fortifiées sous le règne de l'empereur Justinien (527-565). Cet ouvrage fut composé probablement vers 555 par cet historien fameux qui, après avoir célébré la gloire des armes et celle des édifices, et épuisé pour ces deux sujets toutes les formules de l'admiration officielle, devait, changeant de ton après la mort de Justinien, nous montrer dans ses célèbres *Histoires secrètes* toutes les ignominies ténébreuses du palais impérial et nous conduire dans les égouts après nous avoir promené sous les portiques; homme de génie qui sut satisfaire en temps et lieu et tour à tour les exigences de son ambition et celles de sa conscience, et qui sembla créé pour montrer aux princes combien sont sincères et définitives les louanges que l'histoire vénale leur fait payer fort cher. L'ouvrage des *Edifices* se partage en six livres. Le premier traite des édifices de Constantinople, le second comprend la Mésopotamie et la Syrie, le troisième l'Arménie et l'Euxin, le quatrième l'Europe, le cinquième l'Asie Mineure et la Palestine, le sixième l'Egypte et l'Afrique. « L'Italie, dit Gibbon, a été oubliée par l'empereur ou par l'historien. » C'est par l'historien, sans doute, car Ravenne est toute remplie des œuvres de l'art byzantin de cette époque. Procope avait fort bien choisi son sujet pour louer le plus célèbre des empereurs byzantins; Justinien fut grand bâtisseur, en effet, et cet exemple, à ajouter aux autres, prouve que la beauté des édifices ne fait pas toujours la gloire d'un pays, que les murs des forteresses ne suffisent pas à garder son indépendance, et que la splendeur des dômes et la hauteur des tours ne sauvent pas de la honte ou de la ruine un peuple asservi. Procope nous apprend que Justinien fit semer de places fortes tout le cours du Danube, que partout des enceintes d'épaisses murailles furent disposées dans la Mésie et la Dacie pour abriter les habitants contre les incursions des sauvages Bulgares, Slaves et Avares. Cela n'empêcha pas ces provinces d'être vingt fois saccagées par les hordes des Barbares; et les murs de Constantinople faillirent même ne pas protéger la grande cité contre la terrible attaque de Zabergan. Les fortifications de la Syrie ne sauvèrent pas non plus le pays des ravages de Chosroès. Toute cette grande prospérité n'était qu'apparente; cette force n'était qu'un fantôme. Les arts, il est vrai, prétaient leur éclat à ce siècle; la religion surtout bénéficiait de leurs progrès. Justinien fit construire vingt-cinq églises à Constantinople seulement. La plus célèbre est celle de Sainte-Sophie, dont Procope a laissé une intéressante description. Déjà cette église avait été brûlée deux fois quand Justinien chargea l'architecte Anthemius de la reconstruire. Son plan hardi et absolument nouveau excita l'admiration universelle et fut bientôt imité dans tout l'Orient.

La croix grecque inscrite dans un rectangle et surmontée à son centre d'une large coupole, tel était ce plan. Dix mille ouvriers y travaillaient sans cesse; Justinien venait tous les jours presser leur zèle. Elle fut achevée au bout de six années, après avoir coûté vingt-cinq millions à peu près de notre monnaie. A l'intérieur, l'ornementation était éblouissante : l'or des mosaïques, l'éclat du porphyre, la richesse des marbres de toute couleur, frappaient de stupéfaction, dit Procope, tous les visiteurs, qui ouvraient de grands yeux. Les murs étaient de brique, revêtus de marbre ou d'or dans toute leur hauteur; et le grand édifice qui devait subir de si étranges vicissitudes était bien alors l'emblème de cet empire d'Orient qui cachait sous des dehors pompeux une incurable faiblesse.

Édifices publics (TRAITÉ DES), par M. Th. Ducrocq, professeur de droit administratif à Poitiers. Sous ce titre, M. Ducrocq traite une des questions les plus controversées du droit public. De longues études spéciales et de remarquables travaux, parmi lesquels il faut citer son *Cours de droit administratif*, avaient depuis longtemps préparé M. Ducrocq à l'examen de cette matière si riche, le domaine public et le domaine privé de l'État. La distinction entre les biens du domaine public et les biens qui sont dans le patrimoine de la nation ne repose pas encore sur un critérium certain. Il y a des immeubles d'une grande importance dont le classement est douteux. La classification des biens a cependant un intérêt pratique considérable, puisqu'elle domine les questions d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité. Les immeubles dont la propriété est en discussion sont, par exemple, les hôtels des ministères, les bâtiments préfectoraux, les hôtels de ville, les mairies, les tribunaux, etc. M. Ducrocq entre dans la discussion par une analyse très-exacte et très-rigoureuse des art. 538 et 540 du code Napoléon. Il cherche dans leurs dispositions les caractères spéciaux de la domanialité publique ou privée, et il arrive à cette conclusion, qu'en principe le domaine public ne comprend que les biens livrés, par leur nature et leur état actuel, à la libre jouissance des particuliers, tels que routes, jardins publics, etc., et, en règle générale, les portions non bâties du territoire. Quant à l'exception que consacre l'art. 540 du code Napoléon en faveur des casernes bâties dans les forts, le motif qui les rend inaliénables et imprescriptibles est tellement grave et domine tellement toutes les questions de droit commun (la sécurité de l'Etat), que c'est le cas ou jamais de se rappeler que les exceptions sont de droit étroit. M. Ducrocq ajoute même que les immeubles bâtis peuvent, à la rigueur, n'être pas considérés comme faisant partie du domaine public, par cette double raison qu'ils ne servent pas directement à l'usage de tous et qu'ils pourraient, sans changer d'usage, faire partie du patrimoine d'un particulier; par exemple, les casernes de gendarmerie, certaines halles ou marchés qui, tout en étant exclusivement consacrés à un service public, sont cependant souvent des propriétés particulières. La deuxième partie de l'ouvrage de M. Ducrocq a trait au mode d'aliénation de certains biens domaniaux. Suivant une loi récente (1864), les biens du domaine privé peuvent être vendus aux enchères publiques en raison de la garantie qu'offre la publicité de cette forme de vente. Il ne faut cependant pas que l'estimation excède un million de francs, auquel cas une loi devient nécessaire pour autoriser l'aliénation. L'auteur passe en revue les lois spéciales qui permettent la vente de certains biens, tels que lais et relais de la mer, terrains retranchés de la voie publique par suite d'alignement, successions en déshérence, etc. L'honorable professeur émet une théorie assez discutable à propos des lois d'expropriation, à savoir que l'expropriation pour cause d'utilité publique peut être appliquée pour enrichir non-seulement le domaine public, mais encore le domaine privé de l'Etat. Ce système repose sur le refus de notre auteur de voir dans les terrains bâtis des biens du domaine public. Pour étayer cette première théorie, déjà sujette à controverse, il est obligé d'en édifier une seconde très-sujette elle-même à discussion. La troisième partie comprend le développement et l'étude de deux questions fort intéressantes : le partage des communaux entre les habitants de la commune ou de la section de commune à laquelle ils appartiennent, et le partage des communaux indivis entre plusieurs communes ou sections de communes. Dans le premier cas, M. Ducrocq regarde le partage comme impossible aux termes de la loi actuelle, et demande à cet égard une modification dans la législation. Pour la solution de la seconde question, tout en admettant la légalité du partage, il se trouve en désaccord avec un savant jurisconsulte, M. Aucoc, maître des requêtes au conseil d'État, qui, s'appuyant sur les art. 815 et suivants du code Napoléon, déclare que, nul n'étant obligé de rester dans l'indivision, une commune peut s'adresser aux tribunaux ordinaires pour faire prononcer le partage; tandis que M. Ducrocq avance qu'une telle instance est du ressort de l'administration, par cette raison que, le partage étant subordonné à l'autorisation d'un des organes du pouvoir central, il ne comprend pas que la *justice* puisse ordonner ce que l'administration supérieure a le droit de défendre. Ce serait, suivant l'auteur, un conflit d'autorité que la loi prend soin d'éviter. Cette théorie n'est guère admissible. Il est facile de répondre à M. Ducrocq que, pour toutes les contestations qui amènent les communes devant nos tribunaux, une autorisation préalable est nécessaire; que pour les actions correctionnelles dirigées contre un délégué de l'administration, et qui sont du ressort de nos tribunaux correctionnels, une autorisation est également nécessaire; et que, cependant, la décision sur le fond du procès appartient aux tribunaux; que cette autorisation est une simple formalité qui a surtout pour but d'empêcher que la malveillance entrave la marche de l'administration; mais qu'il n'est jamais venu à l'idée de personne d'affirmer que l'action d'un particulier contre un maire ou un préfet fût de la compétence du conseil d'État, parce que notre loi constitutionnelle exige l'autorisation de cette haute assemblée pour poursuivre un préfet ou un maire. M. Ducrocq est de l'école de ces esprits hardis qui ne reculent devant aucun problème, et c'est une qualité qu'il faut admirer chez un écrivain. Passionné pour la vérité, il peut faire fausse route, mais la loyauté de sa discussion, l'ardeur qu'il déploie dans l'étude de chaque système, de chaque théorie, lui concilient jusqu'à ses adversaires. Il faut ajouter que rarement l'honorable jurisconsulte s'éloigne des idées qui sont, de nos jours, les bases du droit administratif.

Édifices religieux de la vieille Genève (1864). Ce volume de théologie locale est une des plus savantes monographies que la Société genevoise d'histoire et d'archéologie ait provoquées. C'est l'étude très-approfondie, au point de vue historique, artistique et religieux, des grandes églises de Genève, auxquelles se rattachent tant de souvenirs d'une importance capitale pour l'histoire de la Réforme. Ce grand travail, que nous ne saurions analyser, mais qui méritait une mention, est dû à la plume de M. le pasteur Archinard, mort à la fin de l'année 1869, et auteur de nombreux écrits théologiques.

ÉDIFIÉ, ÉE (é-di-fi-é) part. passé du v. Edifier. Construit, bâti, élevé : *Temples* ÉDIFIÉS. *Cette église est enfin* ÉDIFIÉE. *Il n'y a encore d'*ÉDIFIÉ *que le rez-de-chaussée et le premier étage.* (V. Hugo.)

— Fig. Touché, gagné au bien : *Il s'en retourna* ÉDIFIÉ *du sermon. N'êtes-vous pas* ÉDIFIÉ *de sa conduite?*

Je suis *édifié* de votre affection.

MOLIÈRE.

— Particulièrem. Instruit, renseigné : *Je suis* ÉDIFIÉ *sur la valeur de vos serments.*

— *Mal édifié, peu édifié*, Scandalisé : *Vous êtes* MAL ÉDIFIÉ *de mon estime pour l'éloquence.* (Fén.)

Et je sors de chez vous fort *mal édifiée.*

MOLIÈRE.

ÉDIFIEMENT s. m. (é-di-fi-man — rad. *édifier*). Ancienne forme du mot ÉDIFICATION, au propre et au figuré.

ÉDIFIER v. a. ou tr. (é-di-fi-é — lat. *ædificare*; de *ædes*, édifice, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous édifiions, que vous édifiiez*). Bâtir, élever, construire; ne se dit que d'une construction monumentale : ÉDIFIER *un temple, un palais. Salomon* ÉDIFIA *le temple de Jérusalem. Quand l'heure fut venue, Rome apparut; César passa le Rhin; Drusus* ÉDIFIA *ses cinquante citadelles.* (V. Hugo.)

L'Egypte *édifia* de merveilleux colosses,
Et devant ces débris nous demeurons béants.

BARTHÉLEMY.

— Par ext. Combiner, fonder, établir, arranger, produire par son art : ÉDIFIER *une société. Nous brûlons du désir d'approfondir tout et d'*ÉDIFIER *une tour qui s'élève jusqu'à l'infini; mais tout notre* ÉDIFICE *craque et la terre s'ouvre jusqu'aux abîmes.* (Pasc.) *L'or n'*ÉDIFIE *pas l'Eglise, mais la détruit.* (Clément XIV.) *Tout système s'écroule à mesure qu'on l'*ÉDIFIE, *s'il ne porte sur la base inébranlable des faits et de l'expérience.* (Helvét.) *Il faut une méthode pour* ÉDIFIER *une science.* (E. Alaux.) *Détruire une erreur, c'est* ÉDIFIER *la vérité contraire.* (F. Bastiat.)

— Fig. Porter à la piété, à la vertu, par des exemples ou par des discours : ÉDIFIER *son prochain.* ÉDIFIER *tout le monde par son exemple. La lecture de ce livre m'*ÉDIFIE *beaucoup. Ce prédicateur a* ÉDIFIÉ *tout l'auditoire. Quand on agit suivant une charité générale, on est généralement aimé, et l'on* ÉDIFIE *tout le monde.* (Fén.)

Ces animaux vivaient entre eux comme cousins.
Cette union si douce et presque fraternelle
Édifiait tous les voisins.

LA FONTAINE.

— Particulièrem. Instruire, renseigner sur certaines choses : *Cette explication m'a tout à fait* ÉDIFIÉ *sur ses intentions.*

— Absol. Dans les divers sens qui précèdent : *Vous êtes envoyé pour* ÉDIFIER *et non pas pour détruire. La vertu* ÉDIFIE *et ne peut même agir sans* ÉDIFIER. (J. de Maistre.) *Le temps a deux pouvoirs : d'une main il renverse, de l'autre il* ÉDIFIE. (Chateaub.) *Une assemblée peut détruire, elle peut contrôler, mais elle ne saurait* ÉDIFIER. (E. de Gir.)

S'édifier v. pr. Etre édifié, construit : *Ce palais* S'ÉDIFIE *bien lentement.*

— Fig. Etre touché, porté au bien par le bon exemple ou les sages discours : *Aller au sermon pour* S'ÉDIFIER. *La jeunesse doit* S'ÉDIFIER *par de bonnes lectures.* ÉDIFIONS-NOUS *de ce qui fait le scandale des autres.* (Volt.)

— Réciproq. Se porter l'un l'autre à la piété ou à la vertu : *Les premiers chrétiens* S'ÉDIFIAIENT *les uns les autres dans les agapes.*

— Particulièrem. Se renseigner, s'éclairer, sortir de doute : *Je veux* M'ÉDIFIER *sur ce qu'il sait faire.*

— **Syn. Edifier, bâtir, construire.** V. BÂTIR.

— **Antonymes.** Scandaliser, démoraliser, corrompre, perdre, pervertir.

EDILBURGE ou **AUBIERGE** (sainte), née en Angleterre, morte à Farmoutiers en 695. Elle vint en France avec sainte Artongathe, et fut nommée abbesse de Marmoutiers en 655. Son corps, exhumé en 702, fut trouvé dans un parfait état de conservation. Sa mémoire est honorée le 7 juillet.

ÉDILE s. m. (é-di-le — du lat. *ædilis*, édile; de *ædes*, bâtiment, maison, demeure. Suivant Rossbach, ce ne serait que par une extension de sens que le mot *ædes* aurait signifié maison; il aurait eu primitivement le sens de foyer, et serait ainsi allié au grec *aithô*, brûler, au sanscrit *idh*, *indh*, d'où, entre autres dérivés, *édha*, bois à brûler, *édhata*, feu, *aidh*, *aidha*, flamme, etc. Comparez l'anglo-saxon *ad*, bûcher, l'ancien allemand *eit*, bûcher et feu, *eitjan*, cuire, etc. Cette conjecture est appuyée par l'irlandais, où l'un des noms de la maison, *aidhe*, comme *ædes*, semble se rattacher à celui de feu, *ædh*, en cymrique *aidd*, chaleur). Hist. rom. Nom donné à quatre magistrats qui étaient chargés de l'inspection des édifices, de la direction des jeux publics et du soin d'approvisionner la ville : *Les* ÉDILES *furent supprimés par Constantin.*

Les deux chaises d'ivoire ont reçu les *édiles.*

V. HUGO.

‖ *Ediles plébéiens*, Les deux premiers édiles établis en même temps que les tribuns, et qui étaient pris dans la classe des plébéiens. ‖ *Ediles curules* ou *patriciens*, Titre donné à deux édiles qui furent adjoints aux précédents, dont ils partageaient les fonctions, mais qui appartenaient à la classe des patriciens et siégeaient sur des chaises curules. ‖ *Ediles céréales*, Deux édiles créés par Jules César, et dont la charge était de veiller à l'approvisionnement de la ville. On les nommait aussi PETITS ÉDILES.

— Par ext. Magistrat municipal d'une grande ville : *Nos* ÉDILES *ont pris à tâche de reconstruire Paris. Le peuple a été frappé de la magnificence ou des richesses d'un citoyen; cela suffit pour qu'il puisse choisir un* ÉDILE. (Montesq.)

— Par anal. A été dit d'un animal qui dirige les travaux d'un certain nombre d'autres animaux de son espèce : *Les castors ont un gouvernement régulier; des* ÉDILES *sont choisis pour veiller à la police de la république.* (Chateaub.)

— **Encycl.** L'édilité fut, dans l'origine, une magistrature plébéienne, subordonnée hiérarchiquement à celle des tribuns du peuple, et chargée par délégation de quelques-unes des attributions inférieures du tribunat, qui était la grande magistrature populaire. Dans l'échelle des pouvoirs, l'*édile* plébéien était au tribun ce que le questeur du trésor public était vis-à-vis des consuls, un auxiliaire substitué à son chef hiérarchique pour quelques branches subalternes de l'administration. Les *édiles* plébéiens, dont la création remonte aux premiers temps de la république romaine et a précédé certainement la promulgation de la loi des Douze Tables (an 303 de Rome), les *édiles* plébéiens, disons-nous, étaient préposés à la police, spécialement à la police de voirie. Ils pourvoyaient à la salubrité ainsi qu'à la liberté des voies publiques, à la garde et à l'entretien des édifices. La police des marchés, l'inspection des denrées, la vérification de l'exactitude des poids et mesures, ainsi que la répression des contraventions aux règlements concernant ces matières, formaient une importante partie de leurs attributions.

Le IV^e siècle de Rome fut l'époque du dédoublement des pouvoirs publics. Les magistratures se multiplient et leurs attributions se définissent; la censure est créée en 311, la préture en 387. C'est à la même date que l'on fait généralement remonter la création d'une nouvelle édilité, dite édilité majeure ou curule, accessible aux seuls patriciens. Les *édiles* curules ne laissèrent à l'édilité plébéienne que les détails de la police urbaine et de la police des marchés. L'administration concernant les grandes voies de communication, la construction ou la réparation des aqueducs, des amphithéâtres, etc., ainsi que les approvisionnements publics, leur fut ex-

clusivement dévolue. Ils avaient enfin dans leur département l'organisation des spectacles et des combats de bêtes féroces ou de gladiateurs, dont la passion se manifesta de bonne heure à Rome, où ces jeux devinrent le plaisir national par excellence. Les *édiles* majeurs donnaient, en dehors des jeux publics, des spectacles à leurs propres frais, moyen puissant de popularité, et qui fit de l'édilité majeure un marchepied pour arriver aux plus hautes magistratures de la République.

Les *édiles* majeurs avaient le pouvoir de rendre des édits ou règlements administratifs sur les objets compris dans leurs attributions. Le corps des règlements émanés des *édiles* majeurs, *Edictum œdilitium*, faisait partie de ce qu'on appelait le droit honoraire, c'est-à-dire cette partie du droit composée des règles établies, par voie de disposition générale et réglementaire, par les différents magistrats de la République. L'édit du préteur était l'élément, à beaucoup près, le plus considérable de ce droit honoraire.

Les *édiles* curules avaient, comme leur nom l'indique, le droit de *chaise curule*, c'est-à-dire le droit de siéger et de se faire porter aux assemblées publiques sur une chaise honorifique. Ils avaient aussi *droit aux images*. Ce droit consistait dans la faculté de léguer aux siens son effigie, et de faire porter les images des ancêtres aux obsèques des membres décédés de la famille.

ÉDILICIEN, IENNE adj. (é-di-li-siain, iè-ne — rad. *édile*). Antiq. rom. Qui appartient aux édiles : *Ordonnance* ÉDILICIENNE. *Fonctions* ÉDILICIENNES. ‖ Qui a rempli les fonctions d'édile : *Un personnage* ÉDILICIEN. ‖ *Questeur édilicien*, Ancien questeur qui avait l'âge requis pour être édile, l'édilité étant exclusivement réservée aux questeurs. ‖ *Pureté édilicienne*, Se disait, chez les Latins, d'une propreté irréprochable.

ÉDILITÉ s. f. (é-di-li-té — rad. *édile*). Magistrature des édiles; fonctions des édiles : *Aspirer à l'*ÉDILITÉ. *Le temps de son* ÉDILITÉ *expiré, César sollicita la mission d'aller transformer l'Egypte en province romaine.* (Napoléon III.)

— Par ext. Magistrature municipale moderne; magistrats municipaux : *M. le maire parut, revêtu des insignes de l'*ÉDILITÉ. *L'*ÉDILITÉ *parisienne a en projet des centaines de boulevards.*

ÉDIMBOURG, en anglais *Edinburgh*, en latin moderne *Aneda*, capitale de l'Écosse, cite-comté, ch.-l. du comté de son nom, à 3 kilom. S. du golfe du Forth, à 730 kilom. N. de Londres, 63 kilom. E.-N.-E. de Glasgow, par 55° 57′ 20″ de lat. N. et 5° 31′ 18″ de long. O. Depuis 1707, la population d'Édimbourg s'est accrue dans des proportions considérables, comme le prouve le tableau suivant :

1707	35,000 hab.
1755	57,195
1775	70,430
1801 (non compris Leith)	65,544
1811	81,784
1821	112,235
1831	136,301
1841	138,194
1861	168,121

Aujourd'hui, en y comprenant les 33,700 hab. du faubourg de Leith, la population d'Edimbourg s'élève à 210,000 hab. Quoique moins peuplée que Manchester et Birmingham, cette ville a sur les deux précédentes une supériorité intellectuelle incontestable qui lui a valu à juste titre d'être appelée l'Athènes du Nord.

— *Situation, aspect général.* Edimbourg occupe trois collines reliées par des chaussées et des ponts gigantesques. On la divise en ville vieille et en ville neuve. Les hautes maisons de la vieille ville couvrent le plateau et s'étagent sur les deux versants de la colline centrale. Au sud, les ponts George (*George bridge*) et du Sud (*South bridge*) la mettent en communication avec la colline du sud, tandis que la chaussée de terre (*Earthen Mound*), le pont de Waverley et le pont du Nord la relient à la ville neuve, qui s'étend et s'embellit en toute liberté sur les versants de la colline du nord. « Au nord, en effet, dit M. Esquiros, le terrain s'abaisse insensiblement vers le golfe du Forth, tandis qu'à l'est et au-dessus des dernières maisons se dressent la colline de Calton, les rochers de Salisbury, le trône d'Arthur; la vue est bornée au sud par les collines de Braid, les collines de Pentland, plus éloignées, à l'ouest par la colline de Corstorphine Hill. De belles et larges avenues, bordées de chaque côté de jolies maisons, aboutissent à Edimbourg dans toutes les directions; car, au lieu d'être dis-[illegible] dans les faubourgs plus ou moins vastes, mal bâtis et malpropres, les ouvriers et les indigents habitent, au centre même de la cité, ces antiques et sombres maisons de dix à douze étages qui donnent un caractère si original à la vieille ville. De quelque côté que l'on y arrive, à quelque point de vue que l'on se place pour la contempler, Edimbourg est sans contredit l'une des villes les plus curieuses, les plus pittoresques et les plus belles du monde entier. L'ensemble est saisissant, grandiose, étrange, admirable. Si Venise, Constantinople et Naples peuvent être préférées à Edimbourg, on ne saurait les lui comparer. Elle a le mérite d'être belle et de ne ressembler en rien à ses rivales. Pour la connaître, il faut absolument l'avoir vue.

L'auteur des *Antiquités d'Athènes*, Stuart, a appelé le premier Edimbourg l'Athènes moderne; ce nom lui est resté. C'est d'abord pour elle, comme l'a dit Charles Nodier, un privilège de localité fondé sur des ressemblances topographiques très-sensibles. Elle est séparée de la mer par une voie droite, de la même figure et de la même longueur que celle qui conduit d'Athènes au Pirée, et elle embrasse dans son enceinte une montagne surmontée d'une forteresse ou citadelle antique, qui représente l'Acropole. Mais si elle accepte le surnom d'Athènes du Nord, ce n'est pas seulement à cause de sa situation, c'est qu'elle est fière de ses philosophes, de ses orateurs, de ses critiques, de ses historiens, de ses poëtes, de ses sociétés savantes, de ses journaux et de ses revues. En effet, elle a vu naître Hume, Robertson, Blair, Dugald-Stewart, Walter Scott, Brougham, Macaulay, Hugh Miller, etc. Son université a brillé du plus vif éclat, surtout au commencement de ce siècle, car elle avait alors pour professeurs Robertson, Playfair, Black, Cullen, Robison, Blair, Dugald-Stewart, Gregory et Monro; elle compte plus de 56 imprimeries et de 100 librairies; elle publie un grand nombre de journaux, et la principale de ses revues, celle qui porte son nom, s'est élevée au premier rang parmi les grands recueils critiques et littéraires du XIXe siècle.

— *Industrie et commerce.* Bien qu'Edimbourg ne soit pas dans un sens spécial une ville d'industrie et de commerce comme Liverpool et Glasgow, elle possède de nombreux établissements industriels de divers genres. On y fabrique des châles et des tapis excellents, des bougies, du savon, de l'amidon, du cuir, des étoffes de lin, de coton, de laine et de soie, du verre renommé et une grande quantité de papier. On y trouve aussi un grand nombre d'imprimeries, des ateliers pour la construction des locomotives, des raffineries de sucre et d'importantes brasseries d'ale. Aux environs se voient des distilleries de wiskey, des forges et des fonderies magnifiques où l'on trouve tous les produits qu'il est possible de tirer de la fonte et du fer. Les armements pour la pêche du hareng ont une grande activité dans le port d'Edimbourg, et l'on y arme également pour la pêche de la baleine sur les côtes du Groënland et dans le détroit de Davis. L'Ecosse fait un commerce assez important avec l'Angleterre, la Russie, l'Amérique, les Indes et la Chine, mais Edimbourg n'est directement intéressée dans ce commerce que comme place de consommation, renfermant un grand nombre d'habitants riches. Les gros commerçants d'Edimbourg ont généralement leurs magasins au faubourg de Leith. On compte à Edimbourg une dizaine de banques qui ont des comptoirs dans tout le royaume d'Ecosse. Il y existe en outre plusieurs compagnies d'assurances, une Bourse, une chambre de commerce, un collége du commerce et des manufactures, et un consulat français.

« Malgré son âpreté, le climat d'Edimbourg est salubre, dit M. Adolphe Joanne. La température moyenne s'élève à 47° Fahrenheit. Les vents violents auxquels l'exposent sa situation contribuent à son assainissement; ils soufflent généralement de l'ouest et du sud-ouest de juin à février, et de l'est pendant les autres mois; ces derniers sont froids, pénétrants, desséchants et aussi funestes que désagréables aux personnes douées d'une faible constitution. »

Edimbourg possède un certain nombre de monuments remarquables que nous allons décrire.

— *Edifices religieux.* La cathédrale, placée sous l'invocation de saint Gilles, et dont la fondation remonte à une date inconnue, est mentionnée pour la première fois en 1359 dans une charte de David II. En 1466, elle possédait 40 autels et de nombreuses reliques, entre autres un os du bras de saint Gilles. Les reliques, vendues lors de la Réforme, produisirent une somme importante qui fut affectée à des restaurations nécessaires. Charles Ier convertit cette église en cathédrale en 1633, lors de la création de l'évêché d'Edimbourg, et dix ans plus tard les comités des états du Parlement, les commissions des églises d'Ecosse et d'Angleterre y prêtèrent serment de maintenir et de défendre la ligue solennelle et le covenant. Défigurée par une longue série de réparations, la cathédrale forme aujourd'hui un lourd édifice gothique, long de 62 mètres, large de 37 mètres, surmonté au centre d'une tour carrée que couronne un petit clocher. Elle est divisée en trois églises ou chapelles : *High Church, Old Kirk* et *West Saint-Gilles*. Dans High Church on voit un trône surmonté d'un dais pour le souverain et des siéges pour les membres du conseil municipal et les juges de la cour de session. L'aile méridionale de l'édifice renferme les sépultures du régent Murray et du marquis de Montrose; à l'extérieur du mur septentrional s'élève un monument en l'honneur de Napier de Merchiston, l'inventeur des logarithmes.

La cathédrale borde au nord la place du Parlement, au centre de laquelle s'élève la statue équestre de Charles II, fondue en 1685.

Parmi les autres édifices religieux d'Edimbourg, nous signalerons : dans la rue George (*George street*), l'église Saint-André, ornée d'un portique que supportent quatre colonnes corinthiennes et surmontée d'un clocher de 51 mètres de hauteur; dans *Saint-Vincent street*, l'église Saint-Etienne, bâtie en 1828 et dont la tour a 49 mètres de hauteur; dans *Charlotte square*, l'église Saint-George, bâtie au commencement de ce siècle, copie réduite de Saint-Paul de Londres; sur *Castle Terrace*, l'église de Saint-Cuthbert, construite en 1775 et surmontée d'un clocher de style différent qui forme un choquant contraste; dans *High street*, l'église de Tron, et à l'angle de *Princes street* et de *Lothian Road*, Victoria Hall, église gothique surmontée d'un élégant clocher de 75 mètres de hauteur, et la chapelle de Saint-Jean, bâtie en 1818 et dominée par une jolie tour de 37 mètres. Elle est ornée à l'intérieur de vitraux peints, représentant les douze apôtres.

— *Edifices civils.* Le palais d'Holyrood, situé à l'extrémité inférieure de la rue *North Back the Canongate*, ancienne résidence des souverains écossais, est un grand bâtiment de forme quadrangulaire. Les deux extrémités de sa façade sont flanquées de quatre tours crénelées. Les tours du nord-est, bâties par Jacques V, paraissent être les parties les plus anciennes de l'édifice. Détruit par les Anglais en 1544 et reconstruit peu de temps après, le palais d'Holyrood fut démoli presque en entier par Cromwell; l'angle nord-ouest seul fut épargné. Les autres parties du monument actuel datent du règne de Charles II. De chaque côté de la porte occidentale, au-dessus de laquelle se voient encore les armes royales d'Écosse, s'élèvent deux colonnes doriques supportant un entablement. « Cette porte, dit M. Esquiros, est gardée par des soldats vêtus de l'ancien costume national. Un colback de fourrure noire, orné d'un nœud de rubans noirs et de trois grandes plumes d'autruche qui tombent du sommet jusque sur l'épaule droite; un habit de fantassin à courtes basques, de drap écarlate; un *kilt* ou jupon d'étoffe verte quadrillée formant de gros plis sur les hanches et descendant à moitié des cuisses, qui restent nues ainsi que les jambes jusqu'à la moitié du mollet; des demi-bas quadrillés rouge et blanc, attachés avec un nœud de rubans; des souliers à boucles d'argent; un manteau d'étoffe verte quadrillée et un sac de peau de chèvre à longs poils, enjolivé d'une douzaine de glands faits de la même peau, attachés à la ceinture et pendants sur le devant des cuisses : tel est ce costume théâtral qui, à première vue, attire plus l'attention que le château lui-même ou la statue de pierre de la reine Victoria, érigée au milieu de la place qui le précède. »

On remarque à l'intérieur les appartements royaux, récemment restaurés par ordre de la reine Victoria; la galerie de tableaux, renfermant une série de mauvais portraits qui passent pour ceux des souverains de l'Ecosse, mais qui n'ont aucune authenticité, et la chambre à coucher de Marie Stuart, où l'on voit son lit de damas rouge, de vieilles tapisseries et un portrait de la reine Elisabeth. A droite de cette chambre est le cabinet d'où, le 9 mars 1566, Riccio fut arraché par Darnley et d'autres conjurés pendant qu'il soupait avec la reine, la comtesse d'Argyle et quelques autres personnes.

L'abbaye d'Holyrood-House, dont les ruines se dressent au nord du palais d'Holyrood, fut fondée en 1128 par David Ier, sur le lieu même où la tradition prétend que ce saint roi, attaqué par un cerf, fut défendu par une croix descendue du ciel. Malgré les pillages et les dévastations qu'elle avait subis, cette abbaye était, au moment de la Réforme, un des monastères les plus florissants du royaume; mais à cette époque elle fut dépouillée de tous ses ornements et presque entièrement détruite. Charles Ier fit restaurer ces ruines, qu'il transforma en une chapelle royale où il fut couronné en 1633. Pendant la Révolution, elle fut dévastée de nouveau par la multitude. En 1768, des bandits réussirent à s'introduire dans le caveau royal, d'où ils enlevèrent les cercueils de plomb des anciens rois. Dans le coin sud-est des ruines sont déposés les restes de David II, de Jacques V, de Darnley et de plusieurs autres personnages illustres. La tour du nord-ouest renferme une statue de marbre de lord Belhaven, mort en 1639.

Le château d'Edimbourg s'élève à 116 mètres au-dessus de la mer, sur un rocher escarpé dont le sommet offre une superficie de près de 3 hectares. Sa fondation remonte à une époque ancienne, mais inconnue. David Ier, Malcolm IV, Alexandre II et Guillaume le Lion, Alexandre III et plusieurs autres rois d'Ecosse y avaient fixé leur résidence. Pris en 1296 par les Anglais, qui le gardèrent jusqu'en 1313, il fut démoli à cette époque par ordre de Robert Bruce. Edouard III le releva, mais il fut repris quelques années après par les Anglais, grâce à un ingénieux stratagème de sir William Douglas. En 1650, Cromwell s'en empara après deux mois de siége. Les principales curiosités intérieures de ce château, qui reçut en 1822 la visite de George IV, et en 1842 celle de la reine Victoria, sont : l'arsenal, où l'on remarque quelques armes anciennes; le *Mons-Meg*, monstrueux canon du XVe siècle, qui mesure 4 mètres de longueur sur 0m,50 de diamètre; la chambre de Marie Stuart, dans laquelle naquit, le 19 juin 1566, Jacques Ier d'Angleterre; les joyaux de la couronne d'Ecosse, exposés dans la chambre de la Couronne (une couronne, un sceptre, une épée). La couronne se compose de trois cercles d'or pur, ornés de pierres précieuses et surmontés d'un globe d'or; elle date, dit-on, du temps de Robert Bruce. Le sceptre, d'argent doré, a 0m,60 de hauteur. L'épée (1m,50 de hauteur) est un bel échantillon de l'art italien à l'époque de la Renaissance. Des plates-formes du château on découvre de magnifiques points de vue.

Le palais de l'Université occupe une partie de l'emplacement de la maison que Bothwell fit sauter en 1567 avec un baril de poudre, après y avoir fait assassiner Darnley, l'époux de Marie Stuart. Le bâtiment actuel, commencé en 1789 et encore inachevé, a coûté des sommes énormes. L'université d'Edimbourg, dont la charte de fondation fut signée par Jacques VI en 1582, a acquis une grande réputation, surtout comme école de médecine. Les professeurs sont au nombre de 34, divisés en quatre facultés : la théologie, le droit, la médecine et les beaux-arts. Elle confère les mêmes grades que les universités d'Oxford, de Cambridge et de Londres. Outre les salles des cours, le palais de l'université renferme une bibliothèque de 100,000 volumes; un musée d'histoire naturelle qui possède une magnifique collection d'oiseaux et de mammifères; un musée anatomique, un musée agricole et un musée des arts industriels.

Le palais du Parlement est situé à l'angle sud-ouest de la place de ce nom. La grande salle (*Outer House*) a 37 mètres de longueur et 14 de largeur. Le plafond ogival est de chêne doré. Elle est ornée des statues de marbre de Forbes de Culloden, du vicomte Melville, du président Dundas d'Arniston, de Blair d'Avonton, du lord président Boyle, de Francis Jeffrey, de lord Cockburn, par W. Brodie. C'est là que siége la haute cour de justice, tribunal criminel suprême de l'Ecosse.

La salle du Comté (*County Hall*) a été bâtie en 1817, d'après le plan du temple d'Erechthée à l'Acropole d'Athènes. L'entrée principale est une imitation du monument de Thrasylle. A l'intérieur, la salle principale est ornée de la statue du lord chief justice Dundas, œuvre remarquable de Chautrey.

La Banque d'Ecosse (dans la rue de la Banque), bâtie en 1806, a coûté près de 2 millions de francs.

La Banque royale (place Saint-André) occupe l'élégant hôtel de sir Lawrence Dundas.

La *British Linen Company's Bank* est un bel édifice, orné de six colonnes corinthiennes supportant une architrave richement sculptée et surmontée de figures allégoriques représentant la Navigation, le Commerce, l'Industrie, l'Art, la Science et l'Agriculture. Les bustes de George Buchanan, d'Adam Smith, de Flecher, de Saltoun, de lord Kaimes, du docteur Duncan, de Napier de Merchiston, de sir Walter Scott, de Wilson, de Rennie, de Watt, de Wilkie et de Paterson décorent la salle principale.

L'Institution royale, bâtie sur pilotis et l'un des plus beaux édifices de la ville, a été commencée en 1823 et a coûté 1 million. Un portique orne chacune de ses quatre faces. Le portique du nord est surmonté d'une statue colossale de la reine Victoria. On y a installé le musée de la Société des antiquaires (*Antiquarian Museum*), qui renferme une riche collection d'antiquités celtiques et romaines; de nombreux objets se rapportant à l'histoire de l'Ecosse, tels que la bourse de Rob Roy, dans les fermoirs de laquelle étaient cachés deux pistolets; les *thumbkins*, instruments de torture des Ecossais; la *maiden*, guillotine écossaise; des restes du catholicisme romain, tels que la cloche de Kilmichael-Glassrie; la chaire dans laquelle prêcha John Knox, etc. On remarque dans le même bâtiment une précieuse collection de plâtres moulés à Rome et en Grèce.

L'Ecole nationale de peinture, dont la première pierre fut posée le 31 août 1851 par le prince Albert, est affectée aux expositions annuelles de l'Académie royale d'Ecosse, à une école de dessin, à un musée de peinture et de sculpture. La collection de tableaux comprend des œuvres de Van Dick, de Titien, du Tintoret, de Velasquez, de Paul Véronèse, du Guide, de Rembrandt, etc. La galerie des portraits est très-riche et extrêmement curieuse. Le plus remarquable des ouvrages de sculpture est la statue de Burns par Flaxman.

Le monument de Walter Scott occupe à peu près le centre de la belle rue de *Prince's street* (rue du Prince). Commencé en 1840 d'après les dessins de George Kemp, qui se noya un soir dans le canal avant l'achèvement de son œuvre, le monument fut inauguré en 1846, le jour anniversaire de la naissance de Walter Scott. Sa hauteur totale est de 61 mètres. Un escalier de 287 marches conduit à la galerie supérieure, d'où l'on découvre une belle vue. Au-dessus se dresse une flèche gothique, imitation de celle de l'abbaye de Melrose. Au milieu de la plate-forme intérieure se dresse la statue de Scott de marbre de Carrare, sculptée par M. John Steele. Scott est représenté assis, méditant sur un livre fermé et ayant à ses pieds Maïda,

son chien favori. Ce monument, d'un volume démesuré, doit être orné des statues des principaux héros des romans de Walter Scott; mais jusqu'ici quatre seulement sont placées dans les niches qui couronnent les portes de la plate-forme; quatre autres décorent les niches de la flèche qui surmonte la quatrième galerie.

Le *Register House*, achevé en 1822 sur les dessins du célèbre architecte Robert Adam, est un bâtiment carré, surmonté d'un dôme de 15 mètres de diamètre. Il contient près de 100 salles, dans lesquelles sont conservés les papiers de l'Etat et les archives de l'Ecosse.

La *Jail*, prison d'Edimbourg, se compose d'une longue ligne de bâtiments, d'origine saxonne, entourés de hautes murailles et offrant une quantité considérable de bastions, de tours et de créneaux. Elle se compose de la maison d'arrêt, contenant environ 600 détenus, et de la maison de correction.

Le monument de Nelson, qui couronne la colline de Calton, est une construction lourde et disgracieuse, surmontée d'une tour de 33 mètres de hauteur. La terrasse supérieure offre un magnifique point de vue.

Le monument national de l'Ecosse, dont les ruines se voient près du monument de Nelson, « devait être, dit M. Esquiros, la reproduction exacte du Parthénon d'Athènes; il était destiné à rappeler éternellement aux siècles futurs les brillants exploits de l'armée de terre et de la marine écossaises pendant la guerre continentale terminée par la bataille de Waterloo. La dépense totale avait été estimée à 1,250,000 fr.; 600,000 fr. seulement avaient été souscrits dans un premier transport d'enthousiasme national, lorsque les travaux furent commencés en 1824; mais à mesure que le monument s'élevait, l'enthousiasme diminuait. Quand les fonds manquèrent tout à fait, les architectes refusèrent de faire des avances, et depuis lors le monument national de l'Ecosse est resté dans l'état où il se trouvait à l'époque de l'abandon des travaux. »

L'Ecole supérieure (*High School*) se compose d'un corps de bâtiment central et de deux ailes. « Le corps de bâtiment central, dit M. Esquiros, temple grec de l'ordre dorique, est orné d'un portique hexastyle dont les colonnes, reposant sur une base élevée, d'un style gréco-égyptien, sont de mêmes dimensions que celles du temple de Thésée à Athènes. Deux portiques, de six colonnes doriques, le réunissent aux deux ailes de forme carrée et décorées de pilastres soutenant un entablement. »

Le monument de Burns, construit en 1830, est un temple circulaire formé d'un péristyle de douze colonnes corinthiennes, qui supportent un entablement et une corniche; il est terminé en coupole.

La maison de John Knox, religieusement reconstruite pierre par pierre en 1840, renferme des portraits gravés de Knox, son fauteuil, son cabinet d'étude, la boîte où Marie Stuart serrait ses bijoux, etc.

La salle du collége royal des chirurgiens, bel édifice de style grec, bâti en 1833, possède un curieux musée de préparations anatomiques et pathologiques, et une riche collection de bustes, de crânes et de masques.

La Bibliothèque des avocats (*Advocate's Library*) renferme près de 200,000 volumes et plus de 1,700 manuscrits, entre autres celui de *Wawerley*, exposé sous une montre près d'une belle statue de Walter Scott.

La Bibliothèque du sceau, riche en ouvrages historiques, contient plus de 50,000 volumes.

L'hôpital d'Heriot, commencé en 1628 et terminé en 1650, reçoit les enfants pauvres depuis l'âge de sept à dix ans et les garde jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur quatorzième année. On leur enseigne l'anglais, le grec, le latin, le français, l'arithmétique, le dessin, la musique, etc. Ceux qui manifestent des dispositions pour les professions libérales sont, à leur sortie de l'hôpital, placés dans une université. Les bâtiments sont flanqués à chaque angle de tours carrées.

L'hôpital de George Watson, ouvert en 1741, fut fondé en 1723 par George Watson pour l'entretien et l'éducation des enfants et petits-enfants des négociants ruinés d'Edimbourg.

L'hôpital de Donaldson, récemment construit dans le style gothique du siècle d'Elisabeth, est un magnifique édifice formant un carré dont chaque côté a 81 mètres. La porte est surmontée d'une tour carrée de 37 mètres. Les quatre angles sont flanqués de tours terminées par une coupole. On doit ce bel établissement à James Donaldson, lequel, à sa mort, en 1830, légua à Edimbourg 5,250,000 fr. pour construire et doter un hôpital où seraient logés et élevés 300 enfants des deux sexes.

Nous signalerons encore : la belle rue de *Prince's street*, bordée de jolis hôtels et dans laquelle s'élève la statue équestre du duc de Wellington, érigée en 1852; le pont du Nord, rebâti en 1772 et mesurant 340 mètres de longueur; l'hôtel Waterloo, qui renferme un magnifique cabinet de lecture; l'ancien cimetière de Calton, où se voient le monument funéraire de David Hume et un obélisque de 27 mètres; le monument du professeur Dugald Stewart, reproduction assez exacte du monument de Lysicrate; l'Observatoire, bâti en 1818 sur le modèle du temple grec des Vents; le monument d'architecture dorique du professeur Playfair (à côté de l'Observatoire); la belle promenade de la colline de Calton, d'où l'on découvre un magnifique panorama; le parc royal; *Queensberry House*, bâtiment massif et sombre converti aujourd'hui en maison de refuge pour les indigents; *Milton House*, hôpital pour les femmes en couche, bâti de 1735 à 1738; le cimetière de Canongate, qui renferme les tombes d'Adam Smith et du philosophe Dugald Stewart; l'ancien hôtel du baron de Canongate, où siégent les magistrats locaux; *Moray House*, ancienne demeure des comtes de Moray, qui fut habitée par Cromwell en 1648 et a été transformée en école normale de l'Eglise libre; l'Ecole *déguenillée*, dans laquelle 150 enfants sont élevés et nourris gratuitement; la Monnaie, construite en 1574, et dont la chapelle est ornée de quelques tableaux estimés du peintre écossais Alexandre Runeiman; la maison où Allan Ramsay fut en même temps auteur, imprimeur et libraire; le pont du Sud, composé de 22 arches et commencé en 1785; l'asile des aveugles; l'infirmerie royale, qui contient plus de 400 lits; la maison où naquit Walter Scott le 15 août 1771; la Police, où sont enfermés tous les individus arrêtés dans la journée; le réservoir (34 mètres de longueur sur 27 mètres de largeur et 3 mètres de profondeur), qui fournit à la ville l'eau amenée des collines de Pentland; la statue colossale de bronze du dernier duc d'York, érigée par souscription en 1839; le cimetière des moines gris, renfermant, entre autres tombes, celles du poëte George Buchanan, d'Allan Ramsay, de l'historien Robertson, du chimiste Black, etc.; l'hospice d'aliénés; la maison de travail de charité, où sont logés environ 750 pauvres; la promenade des prairies; les dunes de Bruntsfield, où se joue le jeu national du *golf;* la belle place George; la place Saint-André, au centre de laquelle s'élève le monument de lord Melville, colonne de 41 mètres de hauteur, surmontée d'une statue de plus de 4 mètres; la statue équestre de Jean Hopetown, par Campbell; l'hôtel Douglas; la statue insignifiante de George IV, par Chantrey; la statue de Pitt, par le même; la rue de la Reine, bordée de belles maisons et de jolis jardins; la salle des médecins, bâtie en 1845; la fontaine Saint-Bernard, renommée pour les propriétés médicinales de ses eaux; le pont Dean, formé de 4 arches de 29 mètres d'ouverture et offrant un magnifique point de vue; l'Académie navale et militaire écossaise, destinée à former les jeunes gens qui se destinent à la marine ou à l'armée de terre; le Nouveau Club, société de noblemen et de gentlemen; le jardin de *East Prince's Garden*, au nord duquel a été érigée en 1865 la statue du professeur Wilson; celui de *West Prince's Garden*, orné de la statue d'Allan Ramsay (1865); les rochers de Salisbury; la Terrasse royale (belle vue); les jardins zoologiques, renfermant une ménagerie considérable; les jardins d'essai (4 hectares de superficie); les jardins botaniques (plus de 2,000 échantillons de plantes diverses, riche collection de plantes exotiques), au centre desquels se voit un monument à la mémoire de Linné, etc.

— *Histoire.* On ne sait rien de positif sur l'origine ni sur l'étymologie d'Edimbourg. D'après Walter Scott (*Provincial Antiquities*), le château d'Edimbourg aurait existé du temps des Romains; mais rien ne confirme cette supposition de l'illustre romancier; quoi qu'il en soit, une charte de 1028 prouve qu'à cette époque Edimbourg avait déjà une assez grande importance. Cependant elle ne devint la capitale de l'Ecosse que vers le milieu du XVe siècle; jusque-là Dunfermline et Scone furent tour à tour la résidence des souverains écossais. En 1480, Edimbourg n'occupait encore que la moitié de la colline du centre; mais en 1513 elle s'était déjà étendue du côté de Grassmarket et de la Canongate. « Elle resta enfermée dans cette enceinte, dit M. Esquiros, pendant plus de deux cents ans, s'élevant, comme autrefois Genève, au lieu de s'étendre, rapprochant ses maisons le plus possible et entassant étages sur étages, pour pouvoir loger tous ses habitants et pour avoir moins de *feud duties* ou de fermages à payer aux propriétaires du sol. En 1765, on avait jeté un pont sur le ravin qui séparait la vieille ville de la colline du nord; en 1767, les magistrats obtinrent du Parlement l'autorisation de bâtir une ville neuve au delà de ce ravin. Jacques Creig traça le plan de cette ville, qui couvre aujourd'hui l'esplanade de la colline septentrionale et une partie de la plaine étalée à sa base. Les familles nobles et riches, s'empressant d'émigrer à mesure que s'élevaient ces nouveaux palais, abandonnèrent leurs anciens hôtels aux ouvriers et aux indigents. Un chaudronnier occupa l'hôtel du lord président Dundas; celui du duc d'Errol fut transformé en un cabaret; celui du duc de Douglas reçut un atelier de charron. En moins de vingt années, Edimbourg s'était métamorphosé complétement. » La supériorité intellectuelle qui fait tout à la fois sa richesse et sa gloire, Edimbourg la doit à ses écoles et à ses colléges, qui attirent un nombre considérable de familles étrangeres, et surtout à ses tribunaux, qui fournissent des emplois honorables et lucratifs à un tiers au moins de ceux de ses habitants qui appartiennent à la classe supérieure et à la classe moyenne. Ce n'est point une ville manufacturière, et son commerce, quoique s'accroissant chaque année, se trouve presque limité à sa consommation intérieure.

Plusieurs conciles ont été tenus à Edimbourg, notamment en 1445, 1551 et 1559. Le premier se réunit pour entendre la lecture d'une bulle de Grégoire XII qui protégeait les biens des évêques quand ils venaient à décéder, et d'une autre de Martin V qui avait excommunié un évêque coupable de complot contre son souverain légitime. Dans le concile de 1551, on enjoignit à tous les curés de faire, chaque dimanche et chaque jour de fête, la lecture du catéchisme récemment imprimé, sans se permettre d'y rien ajouter. Le concile de 1559 publia le décret du concile de Bâle contre les concubinaires, arrêta, sous la présidence de Jean, archevêque de Saint-André et primat d'Ecosse, plusieurs règlements de discipline touchant l'habit et la conduite des clercs, la célébration de l'office et du sacrifice de la messe, les réparations des églises, etc., et rétablit, par divers canons dogmatiques, la doctrine de l'Eglise catholique sur les points contestés par les hérétiques modernes, par exemple le purgatoire, la vénération et l'invocation des saints, etc.

ÉDIMBOURG ou de **MID-LOTHIAN** (COMTÉ D'), un des comtés de l'Ecosse, baigné au N. par le golfe de Forth, limité à l'O. par les comtés de Linlithgow et de Lamark, au S. par ceux de Peebles et de Selkirk, et à l'E. par ceux de Boxburgh, Berwick et Haddington. Superficie, 93,212 hect.; 274,000 hab.; ch.-lieu Edimbourg. Le sol, montagneux et mal arrosé, est peu fertile, mais bien cultivé; l'éducation du bétail y est dans un état florissant. Les habitants des bords du golfe s'adonnent à la pêche et à l'exploitation d'abondantes mines de houille. On exploite aussi, dans ce comté, du fer, du granit, de la pierre à chaux et de l'argile. Le commerce a principalement pour objet l'exportation de la laine, des peaux, du papier, du verre, de l'eau-de-vie, du savon et de la houille.

ÉDIMBOURG (NOUVEL-), ville de l'Amérique du Sud, dans la Nouvelle-Grenade, départ. du Magdalena, sur le golfe de Darien, à 189 kilom. S.-E. de Panama. Fondée par des Ecossais, sous le nom de *Caledonia*, cette ville passa tour à tour sous la domination des Espagnols, des Français et des Anglais, qui lui donnèrent son nom actuel.

Édimbourg (REVUE D'), la plus ancienne des revues trimestrielles de l'Angleterre. Elle fut fondée par plusieurs jeunes gens résidant alors à Londres, et dont les principaux étaient Sydney Smith, Henry Brougham, arrivé à une si haute fortune; Murray et Jeffrey, qui devinrent tous deux membres du tribunal suprême de l'Ecosse; Horner, qu'une mort prématurée arrêta presque au début de la plus brillante carrière politique; Brown, le successeur de Dugald Stewart; John Allen, alors chirurgien, plus connu par l'amitié de lord Holland, et plusieurs autres dont le nom n'est pas sorti de la sphère de leur profession. « Un jour, raconte Sydney Smith, nous étions réunis dans la mansarde (*in the eighth or ninth story or flat in Buccleugh place*) de celui qui était alors M. Jeffrey. Je proposai de fonder une revue; on y accéda avec acclamation. J'en fus nommé directeur, et je demeurai assez longtemps à Edimbourg pour publier le premier numéro de l'*Edinburgh-Review* (il parut au mois d'octobre 1802). Je proposai de prendre pour épigraphe :

.... *Tenui musam meditamur avena.*

Ce vers était trop voisin de la vérité pour pouvoir être admis, et nous prîmes, dans *Publius Syrus*, dont aucun de nous n'avait assurément lu une ligne, notre présente devise : *Judex damnatur cum nocens absolvitur*. Lorsque je quittai Edimbourg, Jeffrey et Brougham me succédèrent, et la *Revue* atteignit, dans leurs mains, le plus haut degré de succès et de popularité qui ait jamais couronné une entreprise de ce genre. » Tels furent les modestes commencements de ce recueil, qui a occupé et occupe encore aujourd'hui, après plus de soixante années d'existence, la première place dans la presse périodique de tous les pays du monde. La correspondance de Horner nous permet de compléter par quelques détails le bref récit de Sidney Smith. Le plan de l'*Edinburgh-Review* fut discuté entre Horner, Jeffrey et Smith. Lord Brougham, qui travaillait alors à son livre sur la politique coloniale des puissances de l'Europe, ne se joignit à eux que plus tard. Brown promit sa collaboration, mais il ne donna en tout qu'un excellent travail sur la philosophie de Kant, d'après Villers, dont le livre venait de paraître. La rédaction des premiers numeros se partagea entre les deux fondateurs : Murray, Allen, et quelques autres de leurs amis. Comme la copie était gratuite, il fut facile de trouver un éditeur disposé à se charger des frais d'impression. Ce fut Constable, qui débutait dans les affaires de librairie comme ses amis dans les lettres. Le succès de la *Revue* dépassa les plus audacieuses espérances. Le premier numéro n'avait été tiré qu'à 750 exemplaires; il fallut le réimprimer dans l'espace de quelques mois. Jeffrey donna sa démission en 1829, pour faire place à Macvery Napier, qui était aussi éditeur de l'*Encyclopédie britannique*. Il garda cette position jusqu'à sa mort, en 1847. A Napier succéda Prof. Empson, gendre de lord Jeffrey, qui eut pour successeur, en 1854, sir G. Cornwall Lewis, lequel céda, l'année suivante, la direction du recueil à Henri Reeve.

La *Revue d'Edimbourg* fit une révolution dans la presse périodique en Angleterre. Tandis que le *Tattler* et le *Spectator* avaient atteint du premier coup à la perfection du genre, et créaient, de l'autre côté du détroit, la critique philosophique et la critique de mœurs, les recueils qui avaient pour objet la critique historique et littéraire restaient bien loin du *Journal des savants* et des recueils de Bayle et de Leclerc. Ce ne fut guère qu'en 1749 que la *Revue mensuelle* (*Monthly Review*) naturalisa en Angleterre le style des revues françaises. Le succès de cette sorte de publication, qui s'est continué jusqu'à nos jours, donna naissance, en 1755, à un recueil du même genre paraissant tous les six mois, et rédigé par les hommes éminents qui répandirent depuis un si vif éclat sur l'université d'Edimbourg : Blair, Robertson, Adam Smith, Hume, etc. Cette *Revue*, dont l'objet était de présenter un compte rendu de l'état des lettres et des sciences en Ecosse, succomba bientôt sous l'orage soulevé par la liberté plus philosophique qu'orthodoxe avec laquelle elle traitait les matières de religion. C'est alors que parurent la *Revue critique* (*Critical Review*), dirigée par Smollett, qui se fit l'organe du parti tory, comme la *Monthly Rewiew* l'était des whigs, et le *Magasin littéraire* (*Litterary Magazine*), sous les auspices du docteur Johnson, qui prenait part en même temps à la rédaction du *Gentleman's Magazine*, autre recueil du même genre. La *Revue nouvelle* (*New Review*) et la *Revue analytique* (*Analytical Review*) se succédèrent, obscures et inaperçues, jusqu'à la publication, en 1793, du *Critique anglais* (*British Critic, or Theological Review*), qui se posa comme l'avocat de l'Eglise anglicane et l'antagoniste des doctrines libérales et philosophiques des révolutionnaires français.

Telle était la situation de la presse périodique en Angleterre lorsque débuta la *Revue d'Edimbourg*. Un heureux concours de circonstances servit beaucoup à en faciliter le succès. Depuis que la vie politique s'était retirée de la capitale de l'Ecosse, les lettres et la philosophie occupaient l'esprit ardent et passionné de ce peuple. Les sciences surtout avaient pris un merveilleux développement. Mais l'expression de ces goûts et de ces intérêts libéraux était entravée par l'oppression qui pesait alors sur l'Ecosse. Les fréquentes rébellions des jacobites avaient attiré sur cette partie du Royaume-Uni les rigueurs du gouvernement et l'antipathie de la nation anglaise. Comme s'il n'y avait pas de milieu entre les opinions extrêmes, les jacobites écossais s'étaient insensiblement transformés en whigs radicaux; d'ailleurs, avec le temps, un rapprochement s'était opéré entre les deux peuples. La confusion que l'explosion de la Révolution française avait jetée dans tous les pays y avait puissamment contribué. Dès son début, la *Revue d'Edimbourg* répondit à tous les besoins. L'Ecosse eut un organe qui sut se faire écouter. La politique occupait dans ses pages une place aussi large que la littérature et la science. L'opinion philosophique, si longtemps contenue par l'orthodoxie presbytérienne, put élever la voix impunément, et le parti whig, en Angleterre, heureux de trouver des avocats si habiles, si courageux, prit la *Revue d'Edimbourg* sous son patronage. Les fondateurs de la nouvelle revue portèrent dans la littérature une indépendance inconnue jusque-là. Au lieu de se borner, comme avaient fait tous leurs prédécesseurs, à ne présenter qu'un timide procès-verbal du mouvement littéraire, ils annoncèrent en commençant qu'ils ne songeaient en aucune façon à se réduire à un rôle si restreint. « Les directeurs de la *Revue d'Edimbourg*, disait un avant-propos, n'ont nullement l'intention de présenter un tableau complet de la littérature contemporaine; ils se proposent de n'examiner que les ouvrages qui ont atteint ou qui méritent quelque célébrité... Des livres qui paraissent, le plus grand nombre est évidemment destiné à l'obscurité par le peu d'importance du sujet ou les défauts de l'exécution; et il n'est pas raisonnable d'attendre que le public s'intéresse au compte rendu d'un ouvrage qui n'a pas attiré son attention. » Au lieu des maigres extraits que l'on était accoutumé de trouver dans les recueils périodiques, le public fut agréablement surpris de rencontrer des critiques impartiales, raisonnées, rendues plus précieuses par la légèreté et l'élégance du style. Il y avait d'ailleurs, dans le langage de ces nouveaux venus, tant de jeunesse, de vigueur, de franchise courageuse, qu'on leur accorda d'autant plus de considération qu'ils n'en demandaient pas. Ajoutez à cela, et ce ne fut pas une des moindres causes du succès de la *Revue d'Edimbourg*, que ces hardis critiques, aimant et critiquant les lettres par goût, n'étaient pas des écrivains de profession. A la liberté de leur langage, on reconnut que l'on avait affaire à de véritables juges, que le commerce et l'habitude du monde, des connaissances pratiques et variées, mettaient à l'abri des préjugés, des jugements étroits, communs aux gens de lettres de tous les temps. A l'égard de la politique, pour apprécier le mérite de la *Revue d'Edimbourg* et les services rendus

par elle à la cause libérale, il faut se rappeler l'état de l'Angleterre avant les conquêtes des réformistes dans la politique, la religion, l'administration de la justice. « L'époque qui s'écoula, dit Sidney Smith, depuis le commencement du siècle jusqu'à la mort de lord Liverpool fut une période terrible pour tous ceux qui avaient le malheur d'avoir des opinions libérales, et qui étaient trop honnêtes pour les vendre contre l'hermine du juge ou le linon du prélat : on devait s'attendre à ne trouver dans sa profession qu'une carrière longue et sans espérances; aux ricanements des sots, aux regards moqueurs des fripons politiques, — prébendaires, doyens et évêques se faisaient sur votre tête. — De révérends apostats s'avançaient aux plus hautes dignités en aidant à river les fers des catholiques ou des dissidents, et il n'y avait pas plus de chances d'une administration whig que d'un dégel dans la Nouvelle-Zemble. Telles étaient les peines réservées aux opinions généreuses : on a toujours considéré comme fort impertinent, en Angleterre, l'homme qui, n'ayant pas 2,000 ou 3,000 livres sterling de revenu, s'avise d'avoir une opinion sur les questions importantes; et de plus, à cette époque, il était sûr d'être assailli par toutes les injures des halles auxquelles la révolution française avait donné naissance. Jacobin, niveleur, athée, déiste, socinien, incendiaire, régicide, étaient les épithètes les plus aimables; et l'homme qui proférait une syllabe contre la stupide bigoterie des deux George, ou faisait allusion à l'abominable tyrannie et à la persécution exercées contre les catholiques d'Irlande, était repoussé comme indigne de vivre dans la société. Il n'était permis de murmurer contre aucun abus; dire un mot contre les retards homicides (*suitorcide delays*) de la cour de chancellerie, ou contre les cruels châtiments des lois de chasse, ou contre les outrages qu'infligeait un riche ou que souffrait un pauvre, était un crime de trahison contre la *plousiocratie*, et on s'en ressentait amèrement. Etablir un journal dans un tel temps, contribuer à le rédiger pendant bien des années, supporter patiemment bien des reproches et la pauvreté qui en découlait, et, en regardant en arrière, voir que je n'ai rien à rétracter, pas d'intempérance ni de violence à me reprocher, est une vie que je dois juger très-fortunée. »

La *Revue d'Edimbourg* fut l'organe par lequel les idées d'émancipation, semées par le XVIII^e siècle, germèrent et se répandirent en Angleterre. La science, la politique, l'économie politique, la littérature, les beaux-arts y étaient traités de main de maître. Sir James Mackintosh collaborait de temps à autre à la *Revue*, et lord Brougham y publia souvent des articles politiques. Quelques années avant que Jeffrey se retirât, il s'était assuré la collaboration de deux écrivains qui contribuèrent puissamment à l'immense succès de son entreprise : Macaulay et Thomas Carlyle. En 1825, Macaulay, encore inconnu, avait envoyé à la *Revue* un article sur Milton; ce travail y fut immédiatement accepté, et, à partir de ce moment jusqu'à son départ pour l'Inde en 1835, l'illustre publiciste continua à être un de ses collaborateurs. On y retrouve la plupart de ses admirables *Essais sur la littérature anglaise*. A son retour, il y fournit encore des articles, parmi lesquels on remarque ses travaux sur Clive et sur Hastings. Carlyle collabora régulièrement à la *Revue* pendant six années, à partir de 1827.

Considérée à son apparition comme un organe révolutionnaire, la *Revue d'Edimbourg* fut plus tard jugée comme étant rétrograde; c'est alors que, pour lui être opposée, fut fondée la *Revue de Westminster*. Sous ses derniers rédacteurs, au nombre desquels on compte sir William Hamilton, J.-R. M'Culloch, Henry Rogers, W. J. Conybeare, sir James Stephen, George Moir, G. H. Lewes et Monckton Milnes, la *Revue* a pris un caractère plus pédagogique et moins tranché. La meilleure collection d'articles qui ait paru dans la *Revue d'Edimbourg* a été publiée par Maurice Cross (Londres, 1833, 4 vol.).

Édimbourg (LA PRISON D'), célèbre roman de W. Scott. V. PRISON.

ÉDINGTONITE s. f. (é-dain-kto-ni-te). Minér. Substance d'un blanc grisâtre, demi-transparente, vitreuse, fusible en verre limpide et se résolvant en gelée dans les acides.

— Encycl. L'*édingtonite* est un minéral vitreux et demi-transparent. Elle existe généralement en association avec un grand nombre de minéraux parmi lesquels nous devons citer l'analcime, l'harmotome, le datolithe et le calcaire spathique. On ne l'a d'ailleurs, jusqu'ici, trouvée que dans quelques localités des environs de Kilpatrick-Hills, près de Dumbarton, en Ecosse. Elle y est en petits cristaux disséminés dans une roche amygdalaire. Ces cristaux appartiennent au système sphénoédrique ou système quadratique à hémiédrie polaire, ayant pour formes caractéristiques des sphénoèdres qu'on peut considérer comme des moitiés d'octaèdre à base carrée. La forme dominante est un prisme quadratique modifié sur les arêtes des bases prises successivement par paires alternatives, de manière que chaque modification partielle donne un sphénoèdre ou double coin à arêtes horizontales. L'*édingtonite*, soumise à l'action de la chaleur dans un tube à essai, abandonne de l'eau et devient blanche et opaque. Elle fait gelée lorsqu'on fait réagir des acides sur elle.

ÉDINITE s. f. (é-di-ni-te — rad. *Edin*, nom poétique d'Edimbourg). Minér. Minéral composé de silice, de chaux, de soude, d'acide carbonique, d'alumine et d'oxyde d'étain, que l'on trouve dans les basaltes d'Edimbourg.

ÉDIOLE s. f. (é-di-o-le). Très-petit cabriolet découvert qui est en usage à Milan.

EDISTO ou **POMPON**, fleuve des Etats-Unis, Etat de la Caroline du Sud, formé par la réunion des rivières Nord-Edisto et Sud-Edisto. Il coule au S.-E., forme deux branches entre lesquelles s'étend l'île d'Edisto, et se jette dans l'Atlantique entre Beaufort et Charleston.

ÉDIT s. m. (é-dî — lat. *edictum*, de *edicere*, prononcer). Sous les rois de France, Constitution royale relative à un objet particulier; se dit en général des lois et décrets ayant force de loi : *Porter, révoquer, enregistrer un* ÉDIT. *Les déclarations étaient datées du jour, du mois et de l'année, les* ÉDITS *ne l'étaient que du mois et de l'année.* (Acad.) *Il parut un* EDIT *contre les blasphémateurs et contre les hérétiques.* (Anquetil.) *Vous entendez crier des* ÉDITS *qui nous couperont bras et jambes.* (M^me du Deffant.)

Et le roi, trop crédule, a signé ces *édits*.
RACINE.

— *Edit bursal*, Edit rendu en vue d'augmenter les finances de l'Etat au moyen de la création de certains offices ou de nouveaux impôts : *En* 1691, *plus de cent cinquante* ÉDITS BURSAUX *accablèrent la France.* (Raynouard.)

— Antiq. rom. Règlement émané d'un magistrat, et ayant force de loi durant toute sa magistrature. ‖ *Edit du préteur*, Ordonnance que chaque préteur publiait aux calendes de janvier, pour faire connaître les principes d'après lesquels il se proposait d'administrer la justice. ‖ *Edit perpétuel*, Compilation des édits des préteurs et des édiles curules faite par ordre d'Adrien. ‖ *Edit urbain*, Celui que le préteur publiait à Rome. ‖ *Edit provincial*, Celui que le préteur publiait dans les provinces romaines.

— Hist. *Edit d'Amboise*, Edit donné par Charles IX à Amboise, en janvier 1572, et qui prescrivait une nouvelle forme pour l'administration de la police par tout le royaume. ‖ *Edit d'août*, Edit favorable aux protestants, donné par Charles IX, en août 1570, à Saint-Germain. ‖ *Edit de la Bourdaisière*, Edit donné par François I^er à la Bourdaisière, le 18 mai 1519, pour régler la forme des évocations. ‖ *Edit de Chanteloup*, Edit donné à Chanteloup, en mars 1545, pour confirmer et développer le précédent. ‖ *Edit de Châteaubriant*, Edit porté par Henri II, en 1551, contre les protestants. ‖ *Edits du contrôle*, Nom donné à six édits rendus par Louis XIII pour obvier aux abus qui se commettaient en matière bénéficiale. ‖ *Edit de Crémieu*, Règlement fait par François I^er, le 19 juin 1536, pour déterminer la juridiction des baillis, sénéchaux et siéges présidiaux, dans leurs rapports avec les prévôts, châtelains et autres juges ordinaires inférieurs. ‖ *Edit des duels*, Edit contre les duels rendu par Louis XIV, en août 1679, pour renouveler encore plus sévèrement les défenses et peines portées par les précédentes ordonnances sur la matière. ‖ *Edit des insinuations ecclésiastiques*, Edit de Louis XIV, rendu en décembre 1691, portant suppression des anciens offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques, et création de nouveaux pour insinuer tous les actes concernant les titres et capacités des ecclésiastiques. ‖ *Edit des insinuations laïques*, Edit de 1703, qui étend la formalité de l'insinuation à tous les actes translatifs de propriété et autres dénommés dans cet édit. ‖ *Edit de Melun*, Règlement donné à Paris par Henri III sur la discipline ecclésiastique, et tirant son nom de ce qu'il fut fait sur les plaintes du clergé de France assemblé à Melun. ‖ *Edit des mères*, ou *de Saint-Maur*, Edit rendu par Charles IX, en 1567, à l'effet de restreindre le droit que la mère avait sur la succession de ses enfants dans les pays de droit écrit. ‖ *Edit de Nantes*, Edit d'Henri IV en faveur des protestants. ‖ *Révocation de l'édit de Nantes*, Révocation du même édit par Louis XIV : *C'est la* RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES *qui fit irrémissiblement de Louis XIV un sectaire.* (P. Lanfrey.) *La* RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES *est, de tous les* ÉDITS, *celui qui a coûté le plus d'argent, le plus de larmes et le plus de sang à la France.* (Sallentin.) ‖ *Edits de pacification*, Edits par lesquels certains rois de France, afin de prévenir les guerres de religion, firent diverses concessions à l'Eglise réformée. ‖ *Edit de Paulet* ou *de la Paulette*, Edit du 12 décembre 1604, qui établit le droit annuel pour les offices. ‖ *Edit des petites dates*, Edit porté en 1550 pour réprimer certains abus qui se commettaient à Rome, au sujet de la résignation des bénéfices. ‖ *Edit perpétuel*, Acte par lequel don Juan d'Autriche confirma le traité de Gand en 1577; autre acte par lequel les provinces de Hollande et de West-Frise abolirent à jamais le stathoudérat en 1667. ‖ *Edit des présidiaux*, Edit promulgué par le roi Henri II, qui portait création des présidiaux et déterminait l'étendue de leurs pouvoirs. ‖ *Edit de Romorantin*, Edit publié par François II, à Romorantin, en 1560, contre les protestants. On l'a souvent appelé l'INQUISITION DE FRANCE. ‖ *Edit des secondes noces*, Edit de François I^er qui fixait à la part de l'enfant légitime le moins prenant le montant de la donation que l'époux qui se remariait pouvait faire à son deuxième conjoint, et qui prescrivait à cet époux de laisser aux enfants issus de sa première union tous les avantages qu'il tenait de son conjoint décédé. ‖ *Edit de la subvention des procès*, Acte de 1663 portant que ceux qui voudraient intenter quelque action seraient tenus de consigner préalablement une certaine somme, selon la nature de l'affaire. ‖ *Edit d'union*, Acte du 12 février 405, publié par l'empereur Honorius contre les manichéens et les donatistes, et qui tendait à ramener tous les peuples à la religion catholique. ‖ *Chambre de l'édit*, Nom donné dans les anciens parlements à une chambre instituée par l'édit de Nantes, pour connaître des affaires des protestants, et qui était composée de catholiques et de calvinistes.

— **Encycl.** Chez les Romains, le mot *édit* désignait tantôt la citation qui appelait un citoyen devant le tribunal du préteur, tantôt les règlements faits par certains magistrats dès leur entrée en charge.

En France, les *édits* avaient habituellement pour objet des mesures fiscales, des créations d'offices, des impositions nouvelles, et ces règlements contre les duels, si souvent et si inutilement renouvelés (v. DUEL). On a compris en outre sous le nom d'*édits* les nombreuses déclarations ou traités par lesquels on s'efforçait de mettre un terme aux guerres de religion. Tous ces *édits* de pacification ont été rendus dans le XVI^e et le XVII^e siècle. Le plus célèbre est l'*édit* de Nantes, promulgué par Henri IV pour assurer aux protestants une existence légale, *édit* dont la révocation restera une des taches du règne de Louis XIV.

— Législ. rom. *Edit du préteur*. La préture, créée vers la fin du IV^e siècle de Rome (an 387), fut un dédoublement du consulat. Investi du pouvoir judiciaire, que les consuls avaient cumulé jusque-là avec l'administration intérieure et le commandement des armées, magistrat suprême de l'ordre judiciaire, le préteur toutefois n'intervenait pas lui-même, au moins en général, dans les contestations entre particuliers; il ne statuait personnellement sur le procès que dans des circonstances exceptionnelles, par exemple lorsque le point de fait était convenu et que les parties n'étaient en désaccord que sur la question de droit, ou encore quand la loi existante n'avait approprié au droit, objet du litige, aucune voie d'action judiciaire. Il était dit alors *juger extraordinairement* (*extra ordinem*).

Dans la généralité des affaires contentieuses, le préteur se bornait à dégager le point de droit et à poser en termes précis la question du procès. Il délivrait aux plaideurs une cédule ou formule d'action adaptée au litige particulier en question et renvoyait la solution de l'affaire à un juge, simple citoyen, qui n'était investi d'aucun caractère public, et dont le pouvoir ou le mandat se trouvait strictement renfermé dans les termes de la formule prétorienne. Ce système, connu sous le nom de procédure formulaire, a été l'organisation la plus savante et la mise en œuvre la plus complète qui aient jamais existé du jury appliqué aux matières civiles.

Le préteur ne vidait donc pas en général les contestations, il les classait plutôt dans les nomenclatures juridiques et en dégageait le point de droit abstrait. C'est pourquoi son pouvoir, ou, si l'on veut, sa fonction, prit le nom de juridiction, *juris dictio*, l'affirmation, le dégagement du droit, attribution distincte, on le voit, du pouvoir de juger envisagé dans sa totalité concrète. Se mouvant ainsi dans une sphère juridique élevée, le préteur ne dut pas se borner à dégager le point de droit dans les contestations particulières, *jus dicere*, il fut amené par la force des choses à procéder par voie de dispositions générales et réglementaires, c'est-à-dire à rendre des *édits*. Le pouvoir de *jus dicere* menait naturellement au pouvoir de *jus edicere*. La syllabe antécédente *e* est le signe de l'émission, de la diffusion, de la généralité; le préteur publia des *édits* généraux et obligatoires pour tous, au moins durant la période annuelle de sa magistrature.

Le vieux droit coutumier de Rome et sa première codification dans la loi des Douze Tables étaient, en effet, trop incomplets et trop rudimentaires pour répondre aux besoins nouveaux d'une société incessamment en progrès. L'extension rapide de Rome et l'affluence des étrangers dans ses murs réclamèrent la création d'une magistrature nouvelle, celle du préteur des pérégrins, *prætor peregrinus*, qui dut statuer sur les débats entre personnes étrangères à la cité (an 507 de Rome). Le droit civil romain était, on le sait, essentiellement incommunicable aux étrangers. Le préteur pérégrin dut leur faire l'application des principes et des règles du droit des gens et, à cette fin, faire lui-même une sérieuse étude de ce droit universel. Le parallélisme de cette préture des *peregrini* et du droit des gens contribua puissamment à développer et surtout à humaniser le droit civil de Rome. Le préteur ordinaire, *prætor urbanus*, lui fit surtout de nombreux et de féconds emprunts, et les *édits* généraux rendus par ces magistrats se multiplièrent. La loi Cornélia (an de Rome 687), qui leur impose l'obligation de publier à leur entrée en charge un *édit* réglementant l'exercice de leur juridiction pendant la durée de leur magistrature, la loi Cornélia, disons-nous, ne fit sans doute, comme il arrive souvent, que consacrer législativement un ordre de choses déjà établi par une pratique antérieure. Ces *édits*, dans l'origine du moins, et dans l'abstraite rigueur du droit, n'avaient force de loi que pendant une année, durée des fonctions des magistrats qui les avaient rendus, et Cicéron leur donne quelque part la qualification de loi annuelle, *lex annua*. L'usage prévalut cependant de les appeler *édits* perpétuels, *perpetua edicta*. Il y a deux raisons qui expliquent l'usage de cette locution : la première, c'est que, bien que simplement annuels à l'origine, les *édits* des préteurs durent nécessairement se perpétuer dans la jurisprudence et dans la pratique du barreau toutes les fois qu'ils contenaient quelque innovation d'une évidente utilité. La seconde raison qu'on en donne est que cette appellation d'*édits* perpétuels pour des règlements primitivement annuels fut adoptée par opposition à d'autres *édits* que le préteur rendait en vue de circonstances transitoires et de besoins momentanés, lesquels ne survivaient pas à la circonstance qui les avait fait surgir et que l'on nommait *edicta repentina*, *édits* instantanés et de transition.

De cette longue suite de règlements judiciaires émanés des préteurs, sortit le droit prétorien, la partie capitale de ce que l'on appelait le droit honoraire. Le droit prétorien fut essentiellement l'élément progressif et avancé du droit romain. Papinien a formulé d'une manière concise la fonction du droit honoraire dans l'économie générale de cette législation. Suivant cet illustre jurisconsulte, le droit prétorien fut établi *adjuvandi, vel supplendi, vel corrigendi juris civilis gratia*. (Dig., I, I, *De justit. et jur.*, 7, § 1, fragm. de Pap.)

Le droit honoraire répondait en effet à ce triple objet. *Adjuvandi :* il était l'auxiliaire du droit civil et le mettait en œuvre au moyen de l'ingénieuse nomenclature de ses formules d'action. *Supplendi :* il remplissait les nombreuses lacunes du droit civil primitif. Pour ne citer qu'un exemple entre mille, il avait créé l'exception de dol, *doli mali exceptio*, pour éluder l'exécution des contrats surpris par des manœuvres frauduleuses, et qui n'étaient pas moins obligatoires d'après les règles rigoureuses du droit civil. *Corrigendi :* le droit prétorien amendait et humanisait la dureté du droit civil. Les exemples abondent; bornons-nous à en rappeler un saillant entre tous. Le droit civil excluait de la succession du père les enfants sortis de sa puissance par l'émancipation; le droit honoraire les y rappela par un détour en leur accordant la succession prétorienne connue sous le nom de *bonorum possessio unde liberi*.

Tel est le caractère général du droit sorti de la longue suite des *édits* du préteur, droit éminemment progressif, nous le répétons, et sans cesse atténuant les aspérités du droit dénaturé des âges aristocratiques. Ses créations les plus mémorables furent peut-être d'abord ces successions prétoriennes ou *bonorum possessiones* qui firent prévaloir les liens et les droits du sang sur le privilége exclusif de l'agnation civile. Ce fut ensuite l'action Servienne ou hypothécaire qui dirigea les poursuites des créanciers sur les biens du débiteur et contribua puissamment à restreindre l'usage de la contrainte par corps, qui primitivement s'exerçait à Rome avec une généralité et une rigueur impitoyables.

— *Edit perpétuel.* Sous Adrien, il fut procédé à la récapitulation et à une sorte de codification du droit prétorien. Le jurisconsulte Salvius Julien dégagea et généralisa dans une exposition méthodique les règles et les errements de ce droit, disséminés dans la longue suite des anciens *édits* annuels des magistrats. Le travail de Salvius Julien fut sanctionné par l'empereur et acquit force de loi en vertu d'un sénatus-consulte; c'est ce qu'on appela l'*édit perpétuel*, vaste corps du droit privé, beaucoup plus compréhensif, sans comparaison, que les plébiscites anciens qui ne s'occupaient que d'une matière isolée. Tous les jurisconsultes se mirent à commenter l'*édit*.

Il peut s'élever à ce sujet une question intéressante. Depuis l'*édit* perpétuel d'Adrien, les magistrats continuèrent-ils d'avoir la faculté de rendre des *édits* annuels obligatoires? Sans doute le droit honoraire avait atteint alors son entier développement; toutefois, il est certain qu'en principe, au moins, les préteurs continuèrent de pouvoir édicter des règlements et des arrêts. Gaïus, postérieur à Adrien, énumère encore les *édits* des préteurs au nombre des sources du droit civil : *Jus autem edicendi habent magistratus populi; sed amplissimum jus est in edictis duorum prætorum, urbani et peregrini* (Gaïus, *Instit.*, c. I^er, § 6).

— Mœurs et cout. *Edit sacré*, Nom que l'on donne en Chine à une coutume très-ancienne en vertu de laquelle le souverain publie de temps en temps des instructions sur la morale, l'agriculture ou l'industrie. En effet, l'empe-

reur n'est point seulement le chef de l'Etat, le grand sacrificateur et le législateur suprême, c'est aussi le prince des lettres et le premier des docteurs de l'empire ; c'est donc lui qui doit instruire ses peuples en même temps qu'il les gouverne.

Parmi les œuvres à la fois politiques et morales que cette coutume a inspirées dans les temps modernes, l'une des plus célèbres en Chine est assurément celle qui porte le nom d'*édit sacré* ou de *saint édit*. Elle se compose de seize maximes publiées par l'empereur Khang-Hi et commentées par son fils Young-Tching.

Ces maximes sont en grande vénération chez les Chinois ; elles sont lues et commentées religieusement dans toute l'étendue de l'empire. Le premier et le quinzième jour du mois, dans chaque ville ou village, les autorités civiles ou militaires, revêtues du costume qui les distingue, se réunissent dans une salle publique spacieuse. Le maître des cérémonies crie à tous les assistants de défiler, puis il avertit de faire devant la tablette impériale les trois génuflexions et les neuf battements de tête. Cette cérémonie terminée, on passe dans une salle voisine où le peuple et les soldats sont debout en silence. « Commencez avec respect ! » dit alors le maître des cérémonies. Un magistrat s'avance aussitôt vers l'autel où sont placés les parfums, s'agenouille, prend avec de grandes démonstrations de respect la tablette sur laquelle est écrite la maxime choisie pour l'explication du jour, la remet à un vieillard qui la dépose sur l'estrade vis-à-vis du peuple, et, faisant faire silence avec un instrument de bois en forme de clochette, lit ensuite la sentence à haute voix. « Expliquez telle sentence du saint *édit !* » crie encore le maître des cérémonies. Et l'orateur explique la maxime, la commentant avec plus ou moins d'éloquence.

Les seize maximes de Khang-Hi sont formées chacune de sept caractères ; elles prescrivent d'abord la piété filiale, l'attachement aux parents, la concorde entre les voisins, la culture de la terre, qui procure aux hommes la nourriture, les soins à donner aux mûriers, qui leur fournissent de quoi se vêtir, l'économie, les études littéraires, l'éloignement pour les cultes étrangers. Dans les suivantes, on recommande d'expliquer les lois, pour préserver de leur action les ignorants et les méchants ; de jeter du jour sur les cérémonies qui sont le complément des bonnes mœurs ; de remplir exactement les fonctions de magistrats pour diriger au bien les sentiments des peuples ; d'instruire ses enfants et ses frères cadets pour les empêcher de faire le mal ; de garantir les bons des fausses accusations dirigées contre eux ; d'avertir ceux qui cachent des déserteurs des dangers auxquels ils s'exposent ; d'accomplir le payement des taxes, soit en argent, soit en nature, pour ne pas donner lieu à des poursuites ; de rendre, par des règlements, les chefs de dix et de cent familles responsables les uns des autres, pour parvenir à exterminer les brigands et les voleurs, et enfin de rendre rares les querelles et les haines, pour conserver ce qu'il y a au monde de plus précieux, la vie des hommes. Ce sont là, on le voit, des maximes générales.

Il y a quelque chose de plus vif et de plus tranchant dans les allures de Young-Tching, le commentateur. Il attaque avec force les cultes étrangers, celui de Fô, par exemple, et tourne leurs pratiques en dérision. Les bouddhistes attachent beaucoup d'importance à certains mots ou à certaines syllabes consacrées qu'ils répètent perpétuellement, au nom d'Amida Bouddha, par exemple, ou de Bouddha, croyant faire leur salut et se purifier de leurs péchés par ces dévotions faciles, absolument comme les dévots de l'Occident avec les saintes articulations de *Jésus*, *Marie*, *Joseph !* Young-Tching raille assez plaisamment cet usage : « Supposez, dit-il, que vous ayez violé les lois en quelque point, et que vous soyez conduit dans la salle du jugement pour être puni ; si vous vous mettez à crier à tue-tête plusieurs milliers de fois : « Votre Excellence ! Votre Excellence ! » croyez-vous que pour cela le magistrat vous épargnera ? » Ailleurs la comparaison ne tend à rien moins qu'à détruire toute idée de culte ou d'hommage à la divinité. « Si vous ne brûlez pas du papier en l'honneur de Fô, et si vous ne déposez pas des offrandes sur ses autels, il sera mécontent de vous et fera tomber son jugement sur vos têtes. Votre dieu Fô est donc un misérable ! Prenons pour exemple le magistrat de votre district : quand vous n'iriez jamais le complimenter et lui faire la cour, si vous êtes honnêtes gens et appliqués à votre devoir, il n'en fera pas moins attention à vous ; mais si vous transgressez la loi, si vous commettez des violences et si vous usurpez le droit des autres, vous auriez beau prendre mille voies pour le flatter, il sera toujours mécontent de vous. »

Plus loin, l'empereur Young-Tching trace un tableau plein de grâce et de sensibilité des soins donnés aux enfants par leurs parents et qui place la piété filiale au premier rang des vertus : « L'enfant, dit-il, qui n'a point encore été privé des tendres embrassements a faim, il ne peut lui-même trouver sa nourriture ; il a froid, il ne saurait se vêtir ; mais son père et sa mère sont là, ils sont attentifs à ses moindres cris, ils examinent le ton de sa voix, ils contemplent sa physionomie et observent son teint. S'il sourit, leur cœur est rempli de joie ; s'il pleure, les voilà tout contristés ; s'il s'essaye à marcher, ils suivent ses moindres mouvements sans en perdre un seul pas ; s'il est malade, le repos et l'appétit sont perdus pour eux. Ils le nourrissent, ils l'instruisent jusqu'à ce qu'ils en aient fait un homme ; ils le marient alors, ils lui donnent une maison, ils se tourmentent en cent façons pour l'établir, pour assurer son existence ; toutes les forces de leur cœur s'épuisent. Oh ! la vertu d'un père et d'une mère est vraiment infinie, elle est comme le ciel suprême ! »

Dans une paraphrase sur le saint *édit* qui a eu aussi son cours dans l'empire, un intendant des salines du Chen-Si, nommé Wang-Yeou-Po, commentateur et disciple fidèle de Young-Tching, n'était pas moins sévère pour la religion chrétienne que son maître ne l'avait été pour le culte de Fô : « La secte du Seigneur du ciel elle-même, disait-il, cette secte qui parle sans cesse du ciel, de la terre et d'êtres sans ombre et sans substance, cette religion est aussi corrompue et pervertie. Mais, parce que les Européens qui l'enseignent savent l'astronomie et sont versés dans les mathématiques, le gouvernement les emploie pour corriger le calendrier ; cela ne veut pas dire que leur religion soit bonne, et vous ne devez nullement croire à ce qu'ils vous disent. »

— Hist. *Edit de Nantes.* V. NANTES (édit de).

— *Edit de Nantes* (révocation de l'). V. NANTES (révocation de l'édit de).

ÉDITAL, ALE adj. (é-di-tal, a-le — rad. *édit*). Syn. regulier, mais peu usité, du mot ÉDICTAL.

ÉDITANT (é-di-tan) part. prés. du v. Editer : *Un libraire* ÉDITANT *un nouveau livre.*

ÉDITANT, ANTE adj. (é-di-tan, an-te — rad. *éditer*). Qui édite, qui publie des livres, des ouvrages : *Toute la race écrivante et* ÉDITANTE *envahit bientôt cette maison sérieuse et grave.* (J. Janin.)

ÉDITÉ, ÉE (é-di-té) part. passé du v. Editer. Publié, prescrit sous forme d'édit : *Loi* ÉDITÉE. ‖ On dit plus ordinairement ÉDICTÉ.

— Par ext. Publié, mis au jour, en parlant d'une œuvre : *Un livre* ÉDITÉ. *Des romances nouvellement* ÉDITÉES. *Des gravures* ÉDITÉES *par une maison de Paris.*

ÉDITER v. a. ou tr. (é-di-té — rad. *édit*). Publier, proclamer, prescrire sous forme d'édit : ÉDITER *une ordonnance. L'essentiel n'est pas qu'on* ÉDITE *beaucoup de lois, mais qu'on en* ÉDITE *de bonnes.* ‖ On dit plus ordinairement ÉDICTER.

— Par ext. Publier à ses frais, mettre au jour, en parlant d'une œuvre : ÉDITER *un livre.* ÉDITER *de la musique.* ÉDITER *des estampes.*

S'éditer v. pr. Etre édité : *Les œuvres de l'Académie* S'ÉDITENT *chez Didot.*

ÉDITEUR s. m. (é-di-teur — lat. *editor* ; de *edere*, mettre au jour). Celui qui se charge d'éditer des ouvrages, à des conditions convenues avec les auteurs : *Avis de l'*ÉDITEUR. *Un célèbre* ÉDITEUR. *Un* ÉDITEUR *d'estampes. Un* ÉDITEUR *de musique. Passer un traité avec un* ÉDITEUR. *Le principal mérite d'un* ÉDITEUR, *c'est la fidélité, la fidélité poussée jusqu'à la superstition pour son texte.* (S. de Sacy.) *Maudits soient les* ÉDITEURS *qui se croient le droit de changer et de corriger ; ils sont la peste de la littérature !* (S. de Sacy.) *Quand on se fait l'*ÉDITEUR *d'un grand écrivain dont chaque mot compte, on est tenu deux fois d'être exact.* (Ste-Beuve.)

Ton *éditeur*, s'il faut qu'on te le dise,
Pour s'en débarrasser vante sa marchandise.
LACHAMBEAUDIE.

‖ Lettré qui publie l'ouvrage d'un autre, qui en revoit le texte, et souvent l'accompagne de notes : *Les* ÉDITEURS *allemands sont d'ordinaire plus savants qu'éclairés.*

— *Editeur responsable*, Celui sous la responsabilité duquel paraît un journal ou un écrit périodique.

— Fam. Celui qui a, de fait ou de droit, la responsabilité de certaines choses qui se disent ou qui se font : *Un mari est l'*ÉDITEUR RESPONSABLE *des folies de sa femme. Bien des gens qui n'ont jamais vu un salon se font les* ÉDITEURS RESPONSABLES *de tout ce qui se dit dans les salons. Bathilde se mariait pour être libre, pour avoir un* ÉDITEUR RESPONSABLE, *pour s'appeler madame et pouvoir agir comme agissent les hommes.* (Balz.)

— Antiq. rom. Nom qu'on donnait à Rome aux magistrats ou aux simples particuliers qui donnaient des spectacles à leurs frais.

— Adjectiv. : *Libraire* ÉDITEUR. *Auteur* ÉDITEUR.

— **Encycl.** On donne le nom d'*éditeur* : 1° à l'homme de lettres ou au savant qui revoit et prend le soin de publier les ouvrages des autres ; 2° au libraire qui fait imprimer et qui vend les œuvres d'autrui. A la première catégorie appartiennent les érudits, commentateurs et interprètes des livres anciens. Les bénédictins ont été les *éditeurs* de presque tous les Pères de l'Eglise ; le P. Hardouin, après beaucoup d'autres, a donné une édition des canons des conciles ; le jésuite Bolland, d'Anvers, commença, et les religieux du même ordre, dits *bollandistes*, continuèrent de recueillir les nombreuses notices sur les saints qui forment aujourd'hui un ensemble colossal. De nos jours, MM. Poujoulat et Michaud ont réuni dans les 32 volumes intitulés : *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le* XIII^{e} *siècle jusqu'à la fin du* XVIII^{e} des documents importants jusque-là inédits ; ils avaient été devancés par M. Guizot dans sa *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, en 31 volumes, précédée de la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire d'Angleterre*, traduite de l'anglais par divers auteurs, et annotée par l'éditeur. Nos plus célèbres écrivains contemporains n'ont pas dédaigné de se faire les *éditeurs* intelligents d'ouvrages anciens ou étrangers qu'ils ont eu grand soin d'enrichir de commentaires et d'annotations. C'est surtout dans les travaux scientifiques qu'un *éditeur* instruit est nécessaire. Lacépède a donné plusieurs éditions de l'*Histoire naturelle* de Buffon, mise dans un nouvel ordre et augmentée des suites de l'*éditeur*. C'est là un travail précieux et d'un prix inestimable. M. Flourens est venu ensuite ajouter encore par ses remarques à la richesse du fonds. Les classiques grecs et latins ont eu de nombreux *éditeurs* en tous pays. Shakspeare en a trouvé beaucoup chez nous, dans ces dernières années surtout. Molière, Corneille, Racine et principalement Voltaire, en comptent chaque jour de nouveaux. Il y a deux qualités essentielles pour un *éditeur* littérateur : c'est de bien entendre la langue dans laquelle l'ouvrage est écrit, et d'être suffisamment instruit de la matière qu'on y traite. Ceux qui nous ont donné les premières éditions des anciens auteurs grecs et latins ont été des hommes savants, laborieux et utiles. Quant aux auteurs modernes dont on publie les ouvrages après leur mort, souvent on a la fureur d'insérer dans les éditions que nous en donnent de trop zélés admirateurs ou des amis maladroits quantité de productions que ces auteurs de leur vivant avaient jugées indignes de leur talent, et qui leur ôtent une partie de leur réputation. « Ceux qui sont à la tête de la librairie, disait à ce propos d'Alembert, ne peuvent apporter trop de soin pour prévenir cet abus ; ils montreront, par leur vigilance dans cette occasion, qu'ils ont à cœur l'honneur de la nation et la mémoire de ses grands hommes. »

Dans le langage courant, le mot *éditeur* ne s'applique guère qu'au libraire dont le rôle consiste à poursuivre l'impression, la mise en vente et le succès d'une œuvre dont il a le droit de disposer à un titre quelconque. Ce droit, il peut le trouver dans la loi si l'ouvrage est tombé dans le domaine public ; il peut, dans le cas contraire, l'acquérir à des conditions diverses de l'auteur lui-même ou de ses ayants cause. Le libraire *éditeur* d'un livre y met son nom et devient ainsi responsable envers l'autorité et envers les particuliers de la chose publiée. Cet usage n'est pas nouveau : les libraires de l'antiquité, comme plus tard les copistes du moyen âge, avaient l'habitude de faire figurer leur nom sur les ouvrages qu'ils livraient aux acheteurs, et il en est résulté souvent que, dans les anciens manuscrits, le nom du libraire a été pris pour celui de l'auteur. Par exemple, suivant Eckard, les *Vies des grands capitaines*, que l'on regardé généralement comme étant l'œuvre de Cornélius Népos, ont été pendant longtemps attribuées à un libraire du temps de Théodose, Æmilius Probus, sous le nom duquel on les a même imprimées. Mais de telles substitutions ne sont plus possibles ; toutefois il en est encore qui s'opèrent on ne sait trop comment dans la mémoire et peu à peu s'imposent à propos de certains recueils collectifs, qui prennent et conservent dans le public le nom de l'*éditeur* qui en a conçu ou accepté l'entreprise. Ainsi, de même que la *Biographie universelle* est devenue la *Biographie Michaud*, la *Nouvelle biographie générale*, dont MM. Didot sont simplement les *éditeurs*, est devenue la *Biographie Didot*. Nous pourrions multiplier ces exemples, et l'on sait que les amateurs n'appellent guère autrement que *classiques Panckoucke* les 178 volumes in-8° de la *Bibliothèque latine-française* du libraire *éditeur* de ce nom.

On s'est demandé si les différents personnages auxquels les Romains donnaient le nom de libraires achetaient aux auteurs le droit de publier et de vendre leurs ouvrages ? Cette question est restée à peu près indécise ; mais, en tous cas, les libraires d'autrefois avaient un avantage énorme sur leurs collègues d'à présent : ils pouvaient ne faire confectionner d'abord qu'un petit nombre d'exemplaires de l'ouvrage qu'ils éditaient, et se borner ensuite à remplacer par de nouvelles copies celles qu'ils avaient vendues. De cette façon ils n'avaient aucun risque à courir. D'ailleurs tout exemplaire resté au magasin pouvait au besoin être effacé, et, l'écriture une fois enlevée, le parchemin recevait facilement de nouveaux caractères ; la main-d'œuvre du copiste comptait seule comme perte. Un autre avantage de la forme des éditions dans l'antiquité, dit Gérard, c'est qu'en tout état de choses l'auteur pouvait faire des corrections à son livre, et que ces corrections étaient à l'instant reportées sur tous les exemplaires de l'ouvrage qui étaient encore en magasin. Cicéron, dans une de ses lettres, prie Atticus d'employer trois de ses copistes à effacer un mot dans le plaidoyer *Pour Ligarius*. Cicéron, paraît-il, faisait transcrire par ses propres copistes ses ouvrages, qu'il ne livrait à son *éditeur*, Atticus, qu'après avoir fait reviser soigneusement ces premières copies. S'il était toujours facile de corriger, au gré de l'auteur, tous les exemplaires qui restaient chez l'*éditeur*, il était bien difficile de faire participer à ces améliorations successives les copies déjà vendues, surtout celles qui avaient été expédiées au loin ; de là une certaine diversité entre les différents exemplaires d'une même édition. C'est dans cette même diversité qu'ont pris naissance les variantes recueillies par les érudits des temps modernes dans les anciens manuscrits qui nous restent d'un même ouvrage.

Notre vieille législation renferme de nombreux statuts, ordonnances et règlements concernant la profession qui nous occupe, sous quelque dénomination d'ailleurs qu'elle se présente dans l'histoire. Le rôle de la taille de Paris pour l'année 1292 nous indique 24 copistes, 17 relieurs et 8 libraires ; le nom d'*éditeur* n'apparaît pas encore, mais la chose n'en existe pas moins, si l'on considère le but que se proposaient ces copistes, relieurs et libraires, que, jusqu'à la découverte de l'imprimerie, nous voyons former une seule et même corporation avec les enlumineurs et parcheminiers. Nous verrons au mot LIBRAIRE, dans ce *Dictionnaire*, quelle immense impulsion la découverte de l'imprimerie donna au commerce de la librairie, et à quels règlements rigoureux il fut soumis à partir du XVI^{e} siècle (seconde moitié). Malgré les entraves qu'on leur opposait, les *éditeurs* français, imprimeurs pour la plupart de leurs propres livres, acquirent dès cette époque une brillante réputation. Les deux premières compagnies de libraires que forma l'Université de Paris, dans le but de ne faire que de belles et bonnes éditions, prirent pour marque le grand navire que l'on voit en tête de leurs livres, chargé des armes de France et de celles de l'Université. Les premières lettres des noms des associés sont gravées en haut des mâts ; Jacques Dupuis, Sébastien Nivelle, Michel Sonnius et Baptiste Dupuis étaient de la première compagnie. Elle fut établie par les soins du chancelier Chiverny, qui savait qu'à Venise il y avait de semblables associations, comme celle qui prit pour sa marque l'aigle : la grande société ; et celle qui mettait à ses éditions une colombe tenant en son bec une branche d'olivier : la petite société. La compagnie de Paris, appelée du *Grand navire*, s'acquit une telle réputation dans les pays étrangers, qu'on n'y visitait point les livres où l'on voyait cette marque.

Quelques articles d'un édit de 1757 nous révèlent l'existence d'une fraude que le public a vue souvent se renouveler depuis par les prospectus ou les souscriptions. Le libraire *éditeur* devait, aux termes de cet édit, distribuer avec le prospectus au moins une feuille d'impression de l'ouvrage qu'il mettait en vente par souscription, et se conformer en tout point à ce spécimen. Si l'ouvrage n'était pas terminé à l'époque fixée, les souscripteurs pouvaient réclamer les sommes qu'ils avaient déboursées. En 1777, la durée du droit de propriété des *éditeurs* fut restreinte à la vie des auteurs. A la Révolution, la profession d'*éditeur*, comme celle de libraire, fut déclarée libre, et sans autre condition qu'une patente. L'Empire rétablit les mesures restrictives de l'ancien régime ; le décret du 5 février 1810, les articles 283, 487 et 477 du code pénal, les diverses lois sur la presse des 21 octobre 1814, 17 et 26 mai 1819, 9 septembre 1835, et le décret du 24 mars 1852, la loi de 1866 sur la propriété littéraire, forment aujourd'hui le code de la librairie. Nul ne peut exercer la profession d'*éditeur* sans un brevet, indépendant de celui de simple libraire, délivré par l'autorité, et que l'on obtient en adressant au ministère de l'intérieur pour Paris, aux préfets pour les départements, une demande accompagnée de l'acte de naissance du demandeur, d'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu où il réside, et d'un certificat de capacité signé par quatre imprimeurs ou libraires. Ce brevet, accordé gratuitement, est personnel et local ; il doit être enregistré au tribunal de première instance. L'*éditeur* prête en même temps serment de ne vendre, débiter ou distribuer aucun ouvrage contraire aux devoirs envers le souverain et à l'intérêt de l'Etat. La patente de libraire *éditeur* est de 100 fr. à Paris, — celle du simple libraire étant de 50 fr., — et de 80 fr. et au-dessous dans les départements, selon l'importance de la localité. Les *éditeurs* sont tenus au dépôt légal, à Paris, au ministère de l'intérieur, et, dans les départements, au secrétariat de la préfecture, de deux exemplaires de tout ouvrage imprimé, et de trois exemplaires de tout ouvrage lithographié ou musical qu'ils mettent en circulation. Chaque livre qu'ils éditent doit porter leur vrai nom, à peine de six jours à six mois d'emprisonnement. La vente ou distribution d'ouvrages contraires aux bonnes mœurs est punie d'un emprisonnement d'un mois à un an, d'une amende de 16 fr. à 500 fr., et ces ouvrages sont confisqués et mis au pilon. Le débit d'ouvrages contrefaits entraîne une amende dont la quotité varie selon les cas. La vente ou distribution d'un ouvrage sans nom d'imprimeur est punie d'une amende de 2,000 fr., qui est réduite à 1,000 fr. si l'on fait connaître le nom de l'imprimeur.

Jadis les *éditeurs* étaient tous des lettrés, et la maîtrise n'était accordée qu'après un

examen sévère. Les Alde, les Estienne, les Elzevir étaient de véritables savants; les Ribou, les Coustelier, les de Bure, les Didot aussi; ils mettaient tous plus ou moins la main à la pâte; imprimeurs et marchands tout à la fois, la plupart évitaient avec soin de contribuer à la mise au jour de ces livres destinés à devenir la proie des rats... ou des épiciers. Pour opérer ces triages des bons et des mauvais, il fallait savoir lire; aussi tous sentaient-ils quelque peu le rôti et méritaient-ils volontiers la corde, avec ou sans privilége du roi. Aujourd'hui, il n'en est plus toujours de même, et à côté d'*éditeurs* dont la corporation peut être fière, on cite le chef d'une des plus importantes maisons de Paris qui soutient qu'un *éditeur* ne doit pas savoir lire. Ce dernier, préférant s'en rapporter au jugement du public qu'au sien propre, attend pour publier un auteur que sa réputation soit bien et dûment établie. Cette prudente manœuvre, qui cependant n'est pas d'un lettré, mais d'un simple industriel, ne l'a pas toujours mis en garde contre l'insuccès; aussi a-t-il eu plus d'une fois maille à partir avec les écrivains. Ce n'est pas chose rare d'ailleurs que les contestations entre auteurs et *éditeurs*, et l'on connaît les éternelles récriminations des premiers à l'endroit des seconds, qu'ils accusent des plus noires abominations. Aussi n'apprendrons-nous rien de nouveau à personne en ajoutant que, de tout temps, l'homme qui écrit un livre et l'homme qui achète le droit de le publier ont presque toujours été en guerre, et que les efforts de celui-là ont tendu constamment à pouvoir se passer de celui-ci, c'est-à-dire à parvenir sans intermédiaire jusque sous les yeux du public. Quelques tentatives isolées ont eu lieu : peu ont réussi, par suite du mauvais vouloir des libraires étalagistes. Ceux-ci, qu'un lien naturel unit aux *éditeurs*, sont peu disposés, en effet, à patronner un livre qui ne porte pas la marque ordinaire, la marque commerciale; ils l'oublient à dessein dans un coin et donnent toutes leurs préférences aux productions venant de maisons connues sur la place. En 1730, on institua à Londres une société dont le but était d'aider les auteurs à publier leurs ouvrages sans avoir à passer par les exigences des *éditeurs;* elle se composait d'une centaine de membres sous la présidence du duc de Richemont. Les imprimeurs étaient Rowyn, Bettenham et Richardson; Gordon était secrétaire, avec un traitement annuel de 250 livres, et Risch trésorier. On forma une association avec les libraires Miller, Gray et Nourse pour trois ans, puis un nouveau contrat fut signé avec six autres; mais aucune de ces combinaisons ne réussit, et, en 1742, la société résolut de se passer tout à fait de libraire. Elle fit un essai avec le traité d'Elien, *De animalibus* (1743, in-4°). Quelques mois suffirent pour démontrer l'impossibilité d'une pareille tentative; il fallut en revenir aux libraires, et on publia la *Notitia monastica* de Tanner (1743-1744, in-fol.), et la traduction anglaise de la *Quadrature des courbes*, de Newton, par Stuart (1745). Les finances de la société étaient presque épuisées. La *Bibliotheca britannica*, de Tanner, fut cependant terminée sous ce patronage, en 1748; mais la société dut alors se dissoudre. A Paris, notre société des auteurs et compositeurs dramatiques a essayé, en 1866, d'échapper elle aussi aux *éditeurs;* par son intermédiaire les sociétaires ont toutes facilités pour la publication de leurs ouvrages; l'avenir nous dira si l'idée est féconde. En attendant, la Société des gens de lettres songe, de son côté, à faciliter à ses membres les moyens les plus convenables pour atteindre le même but. Un projet de statuts, en ce moment à l'étude (1867), émet l'idée d'ouvrir un établissement où tous les sociétaires pourront s'éditer et toucheront intégralement, sauf une faible retenue, le produit de la vente de leurs œuvres. La chose n'est pas impossible, mais quand la verra-t-on se réaliser? Jusque-là les *éditeurs* dorment confiants, forts de cette croyance que les gens de lettres sont peu aptes en général à se passer d'eux.

Le nombre des *éditeurs* est assez considérable. Contentons-nous d'indiquer les principaux dans chacune des spécialités de la librairie parisienne. Ainsi, la librairie classique est spécialement représentée par M. Jules Delalain, M. Delagrave, MM. Larousse et Boyer, Mme veuve Maire-Nyon; la librairie historique, scientifique et littéraire, par MM. Hachette et Cie, Chamerot, Didier, Garnier frères; la librairie médicale, par MM. Masson, Baillière; la librairie de jurisprudence, par MM. Hingray, Cotillon, Durand; les nouveautés littéraires par MM. Michel Lévy frères, par la Librairie nouvelle, par MM. Dentu, Lacroix, Verboeckhoven et Cie, Amyot; la librairie religieuse, par MM. Lecoffre et Cie, Périsse frères, Gaume frères; la librairie populaire par MM. Gustave Barba, Lécrivain et Toubon; la librairie théâtrale, par M. Tresse; la librairie musicale, par MM. Choudens, Brandus et Dufour, Richault, Meissonnier, Colombier, Heugel, Giraud, Escudier, Blanchet; la librairie étrangère, par MM. Stassin et Xavier, Klincksieck, Galignani, veuve Baudry. N'oublions pas les *éditeurs* recommandés par d'importantes publications de toute nature, comme MM. Renouard, Firmin Didot, Perrotin, Artus-Bertrand, Gide et Baudry, Furne, Pagnerre, Plon, Mame (à Tours), Hetzel, etc.

Une loi du 10 juin 1819 exigea que tout journal eût un *éditeur* responsable ou gérant, c'est-à-dire un individu qui répondît, devant l'autorité et envers les particuliers, de tout ce qui s'imprimait dans ce journal. On créa ainsi le plus souvent une classe d'hommes qui, moyennant un certain traitement, s'exposèrent à l'amende que le journal payait pour eux, et à la prison qu'ils subissaient en personne. L'*éditeur* responsable signait chaque numéro du journal. D'après la législation en vigueur sur la presse, il a été remplacé par le gérant.

ÉDITH, nom que portait la femme de Loth, qui fut changée en statue de sel en punition de sa curiosité. On sait qu'avant de brûler Sodome Dieu en fit sortir Loth avec sa femme et ses filles, en leur défendant de se retourner pendant leur fuite. La tradition prétend que la femme de Loth, ne pouvant résister à la curiosité naturelle à son sexe, regarda derrière elle et fut aussitôt changée en statue de sel. Flavius Josèphe dit qu'il a vu cette statue; saint Justin, saint Irénée, Prudence, Tertullien en parlent comme d'un prodige qui subsistait encore de leur temps. Benjamin de Tudèle se vante de l'avoir vue au XIIe siècle, et ajoute que, par le fait d'un miracle perpétuel, si l'on en ôte un morceau, la statue se reforme aussitôt et apparaît aux yeux comme si elle n'eût pas été dégradée. D'autres voyageurs soutiennent que les bêtes aiment à lécher cette statue, et en avalent des quantités considérables sans jamais en altérer le volume. La plupart de ces auteurs prétendent que la statue d'Édith avait conservé la beauté de ses formes, et saint Irénée va jusqu'à ajouter que, de son temps, elle avait ses menstrues. Le poëme de *Sodome*, attribué à Tertullien, exprime la chose encore plus énergiquement :

Dicitur et vivens alio sub corpore sexus
Munificos solito dispergere sanguine menses.

« C'est ce qu'un poëte du temps de Henri II, dit Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*, a traduit dans son style gaulois :

La femme à Loth, quoique sel devenue,
Est femme encor, car elle a ses menstrues.

Les pays des aromates furent aussi le pays des fables. C'est vers les cantons de l'Arabie Pétrée, c'est dans ces déserts que les anciens mythologistes prétendent que Myrrha, petite-fille d'une statue, s'enfuit après avoir couché avec son père, comme les filles de Loth avec le leur, et qu'elle fut métamorphosée en l'arbre qui porte la myrrhe. » La métamorphose de la femme de Loth en statue de sel n'est pas la seule dont la légende fasse mention. Aventin raconte qu'en 1348 cinquante paysans furent changés en statues de sel avec tous leurs troupeaux. Kircher, dans le VIIIe livre de son *Monde souterrain*, parle d'un village entier de l'Afrique qui fut tout entier pétrifié avec les hommes et les bêtes qui l'habitaient.

On ne saurait parler de la femme de Loth et de son aventure sans rappeler ces beaux vers d'Alfred de Vigny :

Telle Sodome a vu cette femme imprudente
Frappée au jour où Dieu versa la pluie ardente,
Et, brûlant d'un seul feu deux peuples détestés,
Eteignit leurs palais dans des flots empestés :
Elle voulut, bravant la céleste défense,
Voir une fois encor les lieux de son enfance,
Ou peut-être, écoutant un cœur ambitieux,
Surprendre d'un regard le grand secret des cieux;
Mais son pied tout à coup, à la fuite inhabile,
Se fixe, elle pâlit sous un sol immobile,
Et le juste vieillard, en marchant vers Ségor,
N'entendit plus ses pas qu'il écoutait encor.

ÉDITH, maîtresse du roi Harold, vivait en Angleterre au XIe siècle. Les chroniques anglo-normandes racontent à propos d'elle un fait douteux peut-être, mais plein d'une poésie gracieuse et touchante : le dernier roi anglo-saxon venait d'être vaincu et tué à la bataille d'Hastings (1066), et son corps, d'après l'ordre de son féroce vainqueur, « ne devait avoir d'autre tombeau qu'un tas de pierres sur le sable du rivage. » En vain Ghithas, la veuve de Godwin, avait réclamé les dépouilles de son fils et offert en échange son poids en or. Cependant deux moines de Watham, Osgod et Ailrik, députés par leur couvent, s'en vinrent trouver Guillaume, et par leurs prières et leurs larmes réussirent à obtenir de lui le droit d'emporter dans leur église et d'ensevelir Harold, dont ils avaient obtenu de grands bienfaits. Ils allèrent donc sur le champ de bataille et se mirent à chercher le cadavre du roi malheureux (*rex infelix*, ainsi que dit l'épitaphe écrite sur la tombe du vaincu de Hastings). Ce fut en vain, ils ne purent le reconnaître dans l'amas de corps gisant sur le théâtre du combat, mutilés, défigurés par les blessures, souillés de sang et dépouillés de tout vêtement. Ils s'en retournaient donc désespérés, lorsqu'ils songèrent à s'adresser, pour les aider dans leurs recherches, à une maîtresse qu'avait eue Harold avant d'être roi et de qui il avait été ardemment aimé; on l'appelait Edith, et elle était surnommée la Belle au cou de cygne (Swannes-Hals). Edith consentit à suivre les deux moines, et, plus heureuse qu'eux, elle reconnut le cadavre de celui qui avait été son amant.

ÉDITHE (sainte), princesse anglaise, née en 961, morte en 984. Elle était fille naturelle d'Edgar, roi d'Angleterre, et de Wilfride, abbesse de Wilton, que le roi avait enlevée de son couvent. Elle fut élevée par sa mère dans la même abbaye et ne voulut jamais en sortir, pas même pour être reine d'Angleterre, lorsque, après la mort de son frère Edouard, les seigneurs vinrent lui offrir la couronne. Un moine du nom de Gosselin, qui a écrit sa vie, fait le plus grand éloge de sa charité pour les pauvres. L'Église l'honore le 11 septembre.

ÉDITHE, reine d'Angleterre, fille du comte Godwin et d'une princesse danoise. Elle vivait vers le milieu du XIe siècle. Edouard le Confesseur avait fait le vœu, singulier pour un roi, de garder la continence; par un pieux raffinement il se maria cependant, et choisit pour épouse une fille jeune et belle, dans le but de se rendre le sacrifice plus difficile et d'en augmenter le mérite. Quoi qu'il en soit, Edithe accepta les conditions du saint roi et devint reine en 1044. Malgré son extrême douceur, elle tomba en disgrâce avec le reste de sa famille, et fut reléguée dans un couvent (1051), d'où elle sortit l'année suivante, lorsque les Godwin rentrèrent en faveur. On suppose qu'Edithe ne survécut que très-peu de temps à son époux.

ÉDITION s. f. (é-di-sion — lat. *editio;* de *edere*, mettre au jour). Impression et publication d'un ouvrage; se disait, avant la découverte de l'imprimerie, de la publication d'un ouvrage manuscrit : *Première, deuxième, dernière* ÉDITION. *Le saint Augustin de l'*ÉDITION *d'Erasme*, *de l'*ÉDITION *des bénédictins. Le Racine de l'*ÉDITION *de Didot. Le Tasse de l'*ÉDITION *de Florence. L'Homère*, ÉDITION de 1488. *Cet opéra a eu quatre* ÉDITIONS. *On a multiplié les* ÉDITIONS *de cette estampe. Tel endroit d'une seconde* ÉDITION, *qui ne contient pas plus de lignes que dans la première, est converti de plomb en or; mais où sont les gens qui s'en aperçoivent?* (Bayle.) *De tout temps les bibliophiles ont recherché les belles et anciennes* ÉDITIONS; *mais les bibliomanes apprécient surtout les* ÉDITIONS *rares, et surtout l'*ÉDITION *où il y a la faute.* (Du Rozoir.) *Sous le Consulat et l'Empire, il n'a été publié aucune* ÉDITION *des œuvres de Voltaire, de Diderot et de Rousseau.* (Ventura.) ‖ Collection des exemplaires qui font la matière de cette publication : *Toute l'*ÉDITION *a été saisie. L'*ÉDITION *est encore dans mes magasins. La seconde* ÉDITION *est épuisée.*

— Fig. Production extérieure, manifestation; répétition, reproduction : *La révolution de* 1830 *eut une seconde* ÉDITION *en* 1848. *Vous avez donc été marié bien jeune? — J'en suis à ma cinquième* ÉDITION. (Palaprat.) *Il y eut un temps en France où l'on disait hautement que tout devait être neuf jusqu'à la pensée; en un mot qu'il fallait donner une nouvelle* ÉDITION *de l'esprit humain.* (Godeau.)

— *Edition princeps*, Première édition d'un auteur ancien : L'ÉDITION PRINCEPS *de Virgile, d'Horace. Lors du mariage de sa fille, Ch. Nodier lui donna en dot ses richesses bibliophiles. Le lendemain, l'infatigable collectionneur recommença patiemment ses recherches, furetant, choisissant, achetant, mettant enfin tout son bonheur dans quelque belle* ÉDITION PRINCEPS *revêtue d'une enveloppe à la janséniste par Duru.* (Ch. Labitte.) *Je le jurerais sur une Bible* ÉDITION PRINCEPS, *Gamelyn ne signa la déclaration de Ragmon que dans l'intention légitime et justifiable de tromper ces coquins d'Anglais.* (Walter Scott.) *Il y avait une imprimerie au château des Maillé, il y en avait une au château de Sully; Richelieu, le cardinal, eut une imprimerie en Touraine, où, à grands soins et dépens, l'académicien Desmarets lui faisait une* ÉDITION PRINCEPS *des moralistes anciens.* (Aug. Luchet.) ‖ *Edition incunable*, Edition publiée dans les premiers temps de l'invention de l'imprimerie.

— *Edition de l'écrin* ou *de la cassette*, Edition d'Homère, préparée par Aristote ou, suivant Strabon, par Callisthène et Anaxarque, pour Alexandre le Grand, et qui est ainsi appelée parce que ce prince la fit renfermer dans un coffret précieux trouvé parmi les dépouilles de Darius. ‖ *Edition des villes*, Nom donné à six éditions ou recensions d'Homère, faites sur les manuscrits trouvés à Marseille, à Sinope, à Chios, à Argos, dans l'île de Chypre et dans celle de Crète : *Les* ÉDITIONS DES VILLES *sont fort estimées des grammairiens d'Alexandrie.* (Complém. de l'Acad.)

— *Edition compacte*, Edition dans laquelle on s'est servi de petits caractères, pour donner beaucoup de texte en un petit nombre de pages.

— Fam. *De nouvelle édition*, De fraîche date : *A cette livrée nombreuse et brillante, vous devinez que c'est un seigneur* DE NOUVELLE ÉDITION. (Trév.)

— Encycl. Le mot *édition* a signifié d'abord la publication, la mise au jour d'un ouvrage écrit; aujourd'hui il signifie plus habituellement l'ensemble des exemplaires que l'on tire d'un ouvrage avec la même composition. On ne pourrait donc, en prenant ce dernier sens à la lettre, parler d'*éditions* avant la découverte de l'imprimerie. Les anciens cependant mirent au jour, éditèrent leurs livres; ils eurent pour éditeurs des libraires qui, selon certains érudits, leur payaient un droit, et, selon d'autres, ne les rétribuaient en aucune façon. Quoi qu'il en soit, ces libraires inscrivaient devant leurs boutiques, ou sur les colonnes et les murailles destinées aux affiches, les titres des ouvrages nouveaux, et mettaient en vente, soit sous la forme de rouleaux (*volumina*), soit sous la forme de livres carrés (*codices*), le nombre, d'ordinaire assez restreint, des copies qu'ils en avaient fait exécuter sur papyrus ou sur parchemin. Ces exemplaires d'un même ouvrage constituaient une véritable *édition*, qui n'était cependant pas définitive avant que l'auteur y eût fait les corrections désirables. Les exemplaires non vendus subissaient généralement tous des corrections identiques; pour les exemplaires vendus, on recommandait à ceux qui les possédaient d'y faire ces corrections. Cicéron écrit : « Vous lisez mon traité, et je vous en suis bien reconnaissant; je le serai encore davantage si, non-seulement dans vos exemplaires, mais dans ceux des autres, vous voulez remplacer le nom d'Eupolis par celui d'Aristophane. » Souvent des exemplaires appartenant à des personnes inconnues ou trop éloignées ne pouvaient recevoir les améliorations indiquées par l'auteur; ils n'étaient donc pas conformes aux autres, et de là les variantes des anciens manuscrits d'un même ouvrage.

Au moyen âge, les copies, qui furent faites d'abord uniquement dans les couvents, puis, à partir du XIIIe siècle, par les soins des libraires jurés des universités, ne constituaient pas des *éditions*, si ce n'est pour les ouvrages nouveaux, alors fort rares. Au commencement du XVe siècle, on imprima, à l'aide de planches de bois fixes, des livres d'images, des *Donats* et la *Bible des pauvres;* on produisit ainsi des *éditions* xylographiques fort rares aujourd'hui, dont la Bibliothèque impériale de Paris possède de curieux spécimens. Gutenberg lui-même, avant d'user des caractères mobiles, fit des *éditions* xylographiques d'un vocabulaire dit *Catholicon*, et d'un *Donatus minor.* Vers la même époque probablement fut imprimé le *Miroir du salut.* Cette *édition*, que des érudits reportent, sans preuves suffisantes, au XIVe siècle et attribuent au Hollandais Laurent Coster, est remarquable par l'union de la xylographie et de la typographie.

Parmi les premiers ouvrages édités au moyen de la presse et des caractères mobiles, inventés par Gutenberg et ses associés, notons d'abord ceux qui sont regardés comme imprimés par Gutenberg : les *Lettres d'indulgence* du pape Nicolas V, dont il se fit, dans l'espace des années 1454 et 1455, trois *éditions* ayant 30, 31 et 32 lignes; l'*Appel contre les Turcs* (1454), formant six feuilles in-4°, et dont il ne reste qu'un seul exemplaire, qui se trouve à la bibliothèque de Munich; la *Bible*, dite de 36 lignes (3 vol. in-fol.), tirée à peu d'exemplaires, presque tous disparus, et qui date probablement de 1455. Cette *Bible* a été vendue de nos jours 2,499 fr. La première *édition* donnée par Pierre Schæffer et Jean Fust, d'abord associés de Gutenberg, est le *Psautier* de Mayence (grand in-fol.). Ce livre est inférieur aux précédents, quant à la netteté des caractères, qui, selon Van Praet, auraient été des caractères mobiles de bois, et, d'après M. Ambroise-Firmin Didot, des caractères de métal obtenus par la fusion du plomb dans des types gravés sur bois; mais il est regardé comme un chef-d'œuvre typographique pour l'impression des lettres initiales. Ce sont 288 capitales ornées, d'une grande délicatesse, tirées en bleu lorsque les ornements sont en rouge, et en rouge lorsque les ornements sont en bleu. La première a 0m,092 de haut sur 0m,108 de large; elle représente un B entouré de feuillage, de fleurs et d'arabesques, avec un levrier courant, dans un des jambages, après une perdrix qui vole; elle unit les couleurs bleue, rouge et pourpre. Le *Psautier* se termine par une note en latin, dont voici la traduction : « Ce livre des *Psaumes*, embelli par l'élégance des lettres capitales, que distingue l'éclat des couleurs, est dû à l'ingénieuse invention de l'imprimerie. Il a été produit sans aucun tracé à l'aide de la plume, et exécuté pour la gloire de Dieu par l'industrie de Jean Fust, citoyen de Mayence, et de Pierre Schæffer, de Gernzheim, l'an du Seigneur 1457, la veille de l'Assomption. » Ce *Psautier*, dont il subsiste huit exemplaires, fut acheté, sous Louis XVIII, pour la Bibliothèque royale, au prix de 12,000 fr. On cite encore des mêmes imprimeurs : le *Rational des offices divins*, de Guillaume Durand (1459, gr. in-fol.); les *Constitutions du pape Clément V* (1460, gr. in-fol.); la *Bible*, dite de Mayence (1462, 2 vol. gr. in-fol.); le *Livre sixième des Décrétales du pape Boniface VIII* (1465, gr. in-fol.); le traité de Cicéron *Sur les devoirs* (1465, in-4°); une *Grammaire rhythmique* (1466, pet. in-fol.).

Les *éditions* de Gutenberg, Schæffer et Fust, qui sont en caractères gothiques et sortirent toutes des presses de Mayence, portent le nom d'*incunables*, mot par lequel on fait entendre qu'elles sont nées au berceau de l'imprimerie. On appelle encore ainsi celles qui ont été imprimées dans les premières années de l'introduction de cet art dans chaque ville. Parmi ces derniers incunables, nous citerons : un *Recueil de fables*, en allemand (Bamberg, 1461); deux traités de saint Augustin, publiés ensemble par Ulric Zel (Cologne, 1467, in-4°); un grand nombre d'ouvrages latins classiques, imprimés à Rome depuis 1467; les ouvrages imprimés à Paris dans le local de la Sorbonne, par Ulric Gering, Michel Friburger et Martin Trantz, de 1469 à 1473, et

d'abord les *Epîtres de Gaspard de Pergamo*, puis, par les mêmes imprimeurs, depuis 1473, dans la rue Saint-Jacques, au *Soleil d'or*; les *Epîtres de Cicéron* (Venise, 1470), éditées par Nicolas Jenson, qui, en peu d'années, publia un grand nombre de volumes, et qui, ancien graveur en monnaies, trouva le type généralement adopté et usité encore aujourd'hui sous le nom de caractère romain; le *Miroir*, de Vincent de Beauvais (Strasbourg, 1473-1476, 10 vol. in-fol.), imprimé par Jean Mentel; le *Jeu des échecs* (Londres, 1474, in-fol.); les *Dits des philosophes* (1477); les *Proverbes de Christine de Pisan* (1478), ouvrages sortis des presses de Guillaume Caxton; un *Traité sur la Vierge Marie* (Valence, 1478); le *Dialogue des créatures* (Stockholm, 1483, in-4°); un *Vocabulaire en langue castillane et mexicaine* (Mexico, 1555, in-4°); les *Actes et épitres des apôtres* (Moscou, 1564).

La plupart des incunables sont des *éditions princeps*, c'est-à-dire des *éditions* mettant pour la première fois un ouvrage au jour, par le moyen de l'imprimerie. D'autres *éditions princeps* ont été publiées à des époques diverses, et jusqu'à notre temps; mais les plus recherchées sont, en général, celles qui sortirent des célèbres imprimeries des Alde et des Estienne.

La rareté des incunables et l'intérêt qui s'attache à ces premiers essais de l'imprimerie les rendent précieux aux bibliophiles; mais ce n'est point là en général qu'il faut chercher les *éditions* estimées des érudits pour les soins apportés à la correction du texte. Les premières en ce genre qui se recommandent à l'attention sont celles des Alde. Le premier imprimeur de cette famille, Alde Manuce, ayant acquis par son mariage l'imprimerie de Nicolas Jenson, à Venise, fit paraître d'abord la *Grammaire* de Lascaris (1494, in-4°), et y employa un caractère d'essai inférieur à celui dont il usa dans la suite. Cette première publication fut le prélude d'une série de travaux dans lesquels il fut aidé par des savants grecs qui avaient quitté leur patrie après la prise de Constantinople, comme Démétrius Chalchondyle, Démétrius Ducas, Jean Lascaris, etc. Complétant l'œuvre des premiers imprimeurs de Rome qui avaient édité les chefs-d'œuvre de la langue latine, il s'appliqua à mettre au jour les chefs-d'œuvre de la langue grecque. Son *Théocrite* et son *Hésiode* (1495, in-fol.) montrèrent pour la première fois un caractère tout à fait régulier. Son *Aristote* (1495-1498, 5 vol. in-fol.) fut la première tentative importante de la reconstitution d'un texte par la comparaison des divers manuscrits. Cette entreprise offrait les plus grandes difficultés. Aucun traité d'Aristote n'avait encore été imprimé; il fallait que la sagacité du critique vînt constamment en aide à l'éditeur, au milieu de manuscrits souvent presque illisibles, défigurés par l'ignorance des copistes, et présentant des leçons différentes. On ne doit donc pas s'étonner des erreurs que présente cette *édition*, et que les philologues postérieurs ont rectifiées; elles étaient inévitables. Il en est de même pour les autres *éditions*, très-nombreuses, d'auteurs grecs, sur lesquelles Alde fit un travail pareil. En 1501, il employa pour la première fois le caractère penché dont il fut l'inventeur, et qui est connu sous le nom d'*italique* ou *aldino*. On a dit que son modèle fut l'écriture même de Pétrarque. Ce fut Jean de Bologne qui le grava. Ce caractère parut d'abord dans le *Virgile* de 1501, petit in-8° renfermant presque autant de matière qu'un in-4° ou un in-fol., facile à emporter en voyage ou à la promenade, et dont le prix, en monnaie actuelle, ne s'élevait pas au delà de 2 fr. 50. L'accueil fait à cette *édition* gracieuse et commode en produisit d'autres du même genre, sorties de la même imprimerie: *Horace*, *Juvénal*, *Perse*, *Martial*, *Lucain*, les *Epîtres de Cicéron*, *Homère*, *Sophocle*, *Salluste*, *Pétrarque*, etc. Il ne faut pas oublier, parmi les belles *éditions* d'Alde Manuce, celle de *Platon* (1513, in-fol.), dont il dit, dans la préface, qu'il voudrait racheter d'un écu d'or toute faute qui pourrait s'y rencontrer. Son fils, Paul Manuce, qui lui succéda en conservant le nom d'Alde, s'occupa surtout de la publication des auteurs latins, et plus particulièrement de *Cicéron*. Le troisième et dernier imprimeur de cette maison, Alde le Jeune, n'égala, comme éditeur, ni son aïeul ni son père, bien qu'il les surpassât au point de vue du talent littéraire.

Vers la même époque où les Alde florissaient à Venise, Paris voyait s'élever l'illustre famille des Estienne. Le premier livre qui porte ce nom est un abrégé des *Ethiques* d'Aristote (1502); Henri Ier Estienne, éditeur de ce volume, en imprima ensuite un grand nombre, entre autres le *Quintuple psautier* (1509, in-fol.), bien exécuté, en noir et en rouge, et divisé par versets, ce qui était une nouveauté. Le caractère de toutes ses *éditions* est un *romain* fort lisible, mais lourd. Simon de Colines, qui épousa la veuve d'Henri Ier Estienne, fit des publications remarquables par l'élégance des types, la beauté des vignettes et de l'encadrement, et paraît avoir introduit dans la typographie française l'usage des *italiques;* mais la grande illustration de la famille commence à Robert Ier Estienne, qui, d'après M. A.-F. Didot, tient le premier rang parmi les imprimeurs. « Ses *éditions*, supérieures à celles des Alde par leur exécution typographique et leur correction, l'emportent même en général sur celles de son fils Henri, » dit ce savant libraire, si profondément versé dans les choses de l'imprimerie. Il apporte partout un goût sévère; ses types sont gravés d'après les belles formes romaines et bien fondus; il ne se permet d'autre ornement que des lettres fleuronnées, dites lettres *grises* ou *criblées*, et, en tête des livres ou des chapitres, des vignettes imitant celles que présentent les plus beaux manuscrits anciens. Il publia plus de quarante auteurs latins, parmi lesquels: *Virgile* (1534, in-fol., réimprimé quatre fois); *Cicéron* (1538-1539, 4 vol. in-8°); *Térence*, réimprimé douze fois; *Salluste*, *César*, *Lucain*, etc. Le bon marché de ces *éditions* ne les distinguait pas moins que leur beauté, puisque le *Térence* était vendu 5 sols, le *César* 10 sols, le *Salluste* 3 sols. Deux *éditions* de la Bible, en hébreu, que Robert Estienne donna, la première, de 1539 à 1544 (4 vol. in-4°), la seconde, de 1544 à 1546 (8 vol. in-18), sont remarquables par les beaux caractères que Guillaume Le Bé avait gravés d'après l'ordre de François Ier. Il imprima ensuite, avec les caractères grecs dits *du roi* et gravés par Claude Garamond, des ouvrages grecs non compris par les Alde dans leur collection: l'*Histoire ecclésiastique*, d'Eusèbe (1542, in-fol.); la *Préparation évangélique*, du même (1546); les *Antiquités romaines* et les traités *Sur la rhétorique*, de Denys d'Halicarnasse (1547); le traité *Sur la médecine*, d'Alexandre de Tralles (1548); *Dion Cassius* (1548); *Saint Justin* (1551); *Appien* (1551). Ces belles *éditions* de textes inédits sont remarquables par les types que Garamond avait exécutés d'après les dessins du calligraphe Ange Vergèce, et qui égalent en perfection les plus parfaits manuscrits; elles ne sont pas moins remarquables par la pureté du texte, par les variantes soumises au jugement du lecteur, par les corrections proposées et par les préfaces, que Robert Estienne composa lui-même en langue grecque. Une autre magnifique publication du même imprimeur est le *Nouveau Testament*, en grec (1550). Ce chef-d'œuvre de typographie, bien supérieur à ce qui s'exécutait dans les autres pays, ne put rien trouver d'égal que dans les belles impressions gothiques de l'Allemagne; mais c'est là un genre tout différent. Quant aux impressions grecques, l'Allemagne, pas plus que l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne, n'a rien produit qui puisse être comparé à celles de Robert Estienne. Le soin que cet éditeur apportait à ses publications se retrouve aussi dans les grammaires, les dictionnaires et les moindres ouvrages destinés à l'instruction de la jeunesse, qui se vendaient à un prix très-modique, afin d'être placés à la portée des plus pauvres écoliers; il se montre surtout dans le célèbre *Trésor de la langue latine* (1543, 3 vol. in-fol.), dont il fut l'auteur, et qui consacre dans la postérité sa réputation d'érudit.

Henri II Estienne, fils de Robert Ier, suivit avec gloire les traces de son père. Établi à Genève, où celui-ci était allé se fixer, en 1551, pour échapper aux persécutions que lui suscitait sa foi calviniste, il y publia cent soixante-dix *éditions* en diverses langues, la plupart avec des observations et des traductions. On remarque surtout: *Pindare*, grec et latin (1560); *Xénophon*, grec et latin (1561); les *Poëtes grecs* (1566), excellent recueil, d'une admirable correction, où les noms propres, les noms de pays, de montagnes, de rivières, sont distingués par des signes typographiques particuliers; *Diogène Laërce* (1570); *Plutarque*, excellente édition grecque et latine (1572, 13 vol. in-fol.); *Poésies philosophiques grecques* (1573); *Apollonius de Rhodes* (1574); *Horace* et *Virgile* (1575); *Callimaque* (1577); le *Platon* dit *de Serranus*, à cause de la traduction latine due à Serranus, très-belle *édition* sous les rapports de la correction du texte, de la netteté du caractère, qui était neuf, et des soins donnés au tirage (1578, 3 vol. in-fol.); *Aulu-Gelle* (1585); *Homère* (1588, 2 vol. in-16); *Hérodote* (1592); *Isocrate* (1593), etc. Ces beaux travaux typographiques accrurent la réputation des Estienne. Henri II y ajouta encore par la publication de son *Trésor de la langue grecque* (1572, 5 vol. in-fol.) Après lui, la famille des Estienne, qui imprima encore, soit à Genève, soit à Paris, jusqu'en 1664, conserva les bonnes traditions et continua à publier des *éditions* dignes d'éloges, mais inférieures à la plupart des précédentes.

Il faut signaler encore, au XVIe siècle, les *éditions* de Froben à Bâle, et, au XVIIe siècle, celles des Morel et de Turnèbe à Paris. Mais après les maisons des Alde et des Estienne, celle dont les livres ont obtenu la plus grande réputation est la maison des Elzévir, qui imprima à Leyde et à Amsterdam de 1592 à 1680. « Sans prétendre, dit M. A.-F. Didot, diminuer en rien le mérite de ces célèbres imprimeurs hollandais qui, en hommes habiles, profitèrent des progrès que la typographie avait faits en Europe pour porter l'art à sa perfection, et qui surent, en négociants intelligents, mieux administrer la partie commerciale que ne l'avaient fait leurs prédécesseurs, on doit cependant reconnaître qu'ils n'ont rien inventé sous le rapport de l'art, et qu'ils ne sauraient soutenir la comparaison, quant au savoir littéraire, avec leurs illustres prédécesseurs. Ce n'était point sur d'anciens manuscrits que les Elzévir établissaient les textes de leurs *éditions;* elles ne sont en général que des réimpressions et souvent des contrefaçons. Leurs plus beaux livres ont été imprimés avec des caractères gravés et fondus par Garamond et par Sanlecque; le papier, si fin et si beau, qu'ils employaient, était tiré des fabriques d'Angoulême. A ces titres, nous pourrions les revendiquer comme étant des imprimeurs français. » On porte à 1213 le nombre des ouvrages édités par les Elzévir: 44 en grec, 968 en latin, 32 en flamand, 11 en allemand, 126 en français, 10 en italien, 22 en langues orientales. Ceux que recherchent surtout les bibliophiles sont les petits in-12 latins et français. On regarde comme des chefs-d'œuvre d'exécution typographique le *Pline* (1635), le *Virgile* (1636), le *Cicéron* (1642), le *Commines* (1648), la *Sagesse*, de Charron, l'*Imitation de Jésus-Christ*, le *Tite-Live*, le *Tacite*, le *César*. Il est difficile de distinguer les vrais Elzévirs d'avec les contrefaçons. On croit souvent que la sphère dessinée sur le frontispice en est une marque suffisante; c'est une erreur: cette marque a été commune à plusieurs imprimeurs d'Amsterdam. Parmi les Elzévir, Louis Ier, qui fonda la maison, prit pour marque particulière un faisceau de sept flèches, avec un aigle sur un cippe et cette devise: *Concordia res parvæ crescunt* (par la concorde les choses petites s'accroissent). Isaac, qui résidait à Leyde, comme Louis Ier, changea de marque; il choisit un cep de vigne chargé de raisins et entourant un orme; un philosophe est debout près de l'arbre; la devise offre ces deux mots: *Non solus* (non seul). Louis III, qui habitait Amsterdam, eut pour marque Minerve avec un olivier, et pour devise: *Ne extra oleas*. On trouve aussi sur quelques *éditions* un petit bûcher enflammé; cet emblème représente, par une sorte de jeu de mots, le nom d'Elzévir, le mot *else*, en hollandais, signifiant bois, et le mot *vuur*, feu.

Une autre famille célèbre d'imprimeurs s'est distinguée à Paris, au XVIIIe et au XIXe siècle, non moins par la beauté de ses *éditions* que par ses inventions typographiques: c'est la famille des Didot. Le premier d'entre eux, François Didot, exécuta d'une façon remarquable la collection des *Voyages* de l'abbé Prévost, avec gravures et cartes (1747, 20 vol. in-4°). François-Ambroise fit le recueil de romans français entrepris par l'ordre du comte d'Artois, et connu sous le nom de *Collection d'Artois* (64 vol. in-18), et la *Collection des classiques français* (in-18, in-8° et in-4°). François II publia les jolies *éditions* microscopiques de *La Rochefoucauld*, d'*Horace*, etc., et le *Voyage du jeune Anacharsis* (gr. in-4°). Pierre, dont l'imprimerie fut installée au Louvre, sous la Révolution, mit au jour les magnifiques *éditions* in-fol. dites *du Louvre: Virgile*, avec gravures d'après les dessins de Gérard et de Girodet; *Horace*, avec les vignettes de Percier gravées par Girardet, *La Fontaine*, avec les vignettes de Percier; *Racine*, avec gravures d'après Prudhon, Girodet, Gérard, Claudet, *édition* que le jury de l'exposition des produits de l'industrie, en 1801, déclara « la plus parfaite production typographique de tous les âges. » C'est Pierre Didot qui a publié le fameux *Virgile* (texte latin). L'éditeur de cet ouvrage, le premier et le seul entre tous ses confrères, a osé écrire au-dessous du titre: « édition *sans faute* (*sine menda*). » Jules Didot publia la *Collection des poëtes grecs* (in-32), éditée par Boissonade, la *Collection des classiques français* (in-32), et une jolie *édition* de *Don Quichotte*, dans le même format. Firmin Didot, si connu par l'invention du stéréotypage, a donné des *éditions* stéréotypes des classiques français, anglais et italiens (in-18), et des grandes *éditions* fort remarquables, parmi lesquelles celles de la *Henriade* (in-4°), de *Camoens* (in-4°), de *Salluste* (in-fol.), du *Panthéon égyptien* de Champollion, de l'*Historial du jongleur*, imprimé en caractères gothiques, à l'imitation du XVe siècle. MM. Ambroise et Hyacinthe, dignes héritiers du nom des Didot, ont réédité avec un grand soin le *Trésor de la langue grecque* de Henri Estienne, et publié une excellente *Bibliothèque des auteurs grecs*, ainsi qu'une *Bibliothèque latine-française*, cette dernière exécutée sous la direction de M. Nisard. On peut mettre aussi au nombre des bonnes *éditions* la dernière *édition* du *Dictionnaire de l'Académie*, la *France littéraire* de Guérard, la nouvelle *édition* du *Manuel du libraire* de Brunet, l'*Univers pittoresque*, l'*Encyclopédie moderne*, la *Nouvelle biographie générale*.

Il serait impossible de noter ici toutes les *éditions* sorties des différentes maisons de librairie qui, par des raisons typographiques ou d'érudition, sont dignes de quelque estime. Quelques-unes cependant méritent d'être distinguées, parmi les plus remarquables. La collection *ad usum Delphini*, entreprise sous Louis XIV pour l'instruction du grand Dauphin, ne comprend que les classiques latins, et se compose de 64 volumes in-4°. La *Collection Barbou*, commencée par Coustelier et continuée par Joseph-Gaspard Barbou, est aussi une réunion d'auteurs latins; correcte et très-élégante, elle compte 76 volumes in-12. Les *éditions* de Crapelet, comme le *La Fontaine* (1814), le *Montesquieu* (1816), le *Voltaire* (1829), sont renommées pour la correction et la beauté de l'exécution typographique. La *Bibliothèque latine* de Lemaire, entreprise au commencement de la Restauration et comprenant 154 volumes in-8°, a été en butte à bien des reproches. Incomplète, quoique trop volumineuse, chargée de commentaires souvent accumulés sans choix, elle est loin de la perfection; mais, bien supérieure à celles qui l'avaient précédée, il n'est pas certain qu'elle ait été encore complètement surpassée. La *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke, formée de 174 vol. in-8°, lui est toutefois généralement préférée pour la pureté du texte et le mérite typographique. La *Collection des classiques français* de Lefèvre, en 73 volumes, est estimée sous tous les rapports.

De nos jours, pour répondre au nombre toujours croissant des lecteurs, il a fallu s'occuper moins de la beauté que du bon marché des *éditions*. On a publié, dans ce but, des livres d'un petit format, avec un texte compacte, des caractères déjà fatigués, du papier grossier, sans marges suffisantes; on a publié aussi des livraisons à 25, à 20 et à 10 centimes, ornées de gravures souvent fort médiocres. Il se fait cependant des *éditions* illustrées remarquables par les dessins et l'impression; parmi les plus récentes, citons les *Contes* de Perrault, le *Dante* et la *Bible;* ces ouvrages sont illustrés par M. Gustave Doré. Il est encore des volumes remarquables par la correction et l'exécution typographique. On peut citer la *Bibliothèque Charpentier*, les *éditions* académiques de Didier, les grandes éditions de Michel Lévy, les *éditions* scolaires de la maison Hachette, les ouvrages scientifiques de Dézobry, Baillière et Masson, les productions des typographies Claye et Plon à Paris, celles des typographies Mame, à Tours, et Perrin, à Lyon; enfin quelques dictionnaires encyclopédiques exécutés avec tout le soin qu'exige la variété des matières, et avec une disposition aussi claire que le permettent un caractère fort petit et un format très-compacte.

Il ne faut pas confondre avec les *éditions* les tirages qui se font, généralement à petit nombre, à l'aide de la même composition conservée, et que les libraires, pour faire croire au succès extraordinaire d'un livre, décorent des noms de première, seconde, troisième, dixième *édition*. Il faut se défier aussi de ces *éditions* prétendues nouvelles, que certains libraires fabriquent en réimprimant simplement la page de titre, et qui n'ont pour but que d'écouler des ouvrages dont les exemplaires ont vieilli dans leurs magasins. Quelquefois ces faux en librairie sont assez bien exécutés pour que les bibliophiles mêmes ne les reconnaissent qu'après un examen attentif. Ils sont cependant presque toujours indiqués par les différences qui existent entre les deux papiers, l'ancien n'ayant plus la fraîcheur du nouveau; ils se trahissent surtout par les traces que laisse l'onglet de la page de titre.

Voici quelques exemples de fraudes de cette nature, dont l'histoire de l'imprimerie a conservé le souvenir. Des imprimeurs hollandais vinrent à Rome en 1666 et offrirent au pape Alexandre VII une Bible polyglotte qu'ils prétendaient être sortie de leurs presses; mais on découvrit bientôt que ce n'était autre chose qu'une Bible imprimée à Paris, dont ils avaient changé tout simplement le frontispice et la dédicace. Un exemplaire de cette Bible falsifiée est conservé à la bibliothèque Chigi, à Rome. La *Correspondance secrète* de 1781 cite un fait qui s'est plus d'une fois renouvelé depuis lors: « Cette année, un libraire a trouvé le moyen de faire sa spéculation ordinaire sans avoir de manuscrit à payer. Il a ajouté un nouveau frontispice à quelques exemplaires du Salon de 1779, et a eu l'effronterie de les faire débiter à nos bons badauds au moment même de l'ouverture du Salon. On était assez étonné de ce qu'avant même que les tableaux eussent été vus on en eût fait la critique; mais on n'achetait pas moins la brochure: il nous est assez ordinaire de juger avant de connaître, et l'on ne trouvait dans cette extrême célérité qu'une nouvelle preuve de l'active sagacité qui distingue notre nation. »

« De tous les genres de tromperie auxquels les libraires ont eu recours pour faciliter la vente de leurs livres, dit Nodier dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* (1827, p. 137), il n'y en a point qui soit plus commun que le renouvellement du titre; il n'y en a point, en effet, de plus propre à induire en erreur un acquéreur irréfléchi. Qui se serait attendu à retrouver, sous le nom de *Commentaires de César*, une des facéties qui composent les *Caquets de l'accouchée?* Qui n'aurait cru que le *Coupecul de la mélancolie* et le *Salmigondis*, ou le *Manége du genre humain*, devaient être des livres différents de l'une des *éditions* pseudo-elzéviriennes du *Moyen de parvenir?* On n'en finirait pas si l'on voulait s'amuser à multiplier ici les exemples; il n'y a pas jusqu'au *Sottisier* (Paris, 1717), pauvreté littéraire de la dernière espèce, mais d'ailleurs assez peu commune, qui ne puisse prendre quelque importance dans la bibliothèque d'un amateur en y figurant sous son double titre. » Cette substitution de frontispice était, au reste, dans les exemples que nous venons de citer, un moyen commode de soustraire pour quelque temps aux justes poursuites de la police un livre obscène ou dangereux, et elle servait ainsi doublement les intérêts du libraire et de l'auteur, aux dépens du bon

goût et des mœurs. D'autres fois, certains libraires de bas étage cherchent à écouler leurs *éditions* en mettant sous le nom d'un auteur célèbre des ouvrages auxquels celui-ci est tout à fait étranger. Il est un genre de supercherie presque aussi coupable : c'est la falsification ou la mutilation d'un ouvrage que l'on réimprime, opération par suite de laquelle une *édition* peut n'être plus conforme aux *éditions* données précédemment. Rien n'arrête les fanatiques ou les spéculateurs quand il s'agit d'opinions philosophiques, religieuses ou politiques. Les jésuites n'ont-ils pas, *ad majorem Dei gloriam, expurgé* les *éditions* de Voltaire, de Rousseau et de bien d'autres auteurs un peu gênants pour l'Église? Nous parlons des *éditions* qu'ils laissent circuler dans leurs maisons. Lors de la publication de l'*Émile* de Rousseau, en 1762, les états de Hollande ayant désapprouvé l'*édition* donnée par J. Néaulme, à La Haye, et dont le titre portait : *suivant la copie de Paris, avec permission tacite pour les libraires*, Néaulme fut sur le point d'être condamné à une forte amende, et n'obtint grâce qu'à condition de donner sur-le-champ une autre *édition purgée de tout ce qui pourrait donner matière à scandale*. Il s'adressa à Formey, qui déjà avait publié un *Anti-Émile*, et qui *arrangea* en effet l'*édition* nouvelle en lui donnant pour titre : *Émile chrétien, consacré à l'utilité publique et rédigé par M. Formey*, après avoir fait dans l'ouvrage toutes les suppressions et tous les changements que ce nouveau titre rendait nécessaires. (V. *Œuvres de J.-J. Rousseau*, 1822, in-8°, t. VIII, p. 7.) Aussi, à cette occasion, Rousseau écrivait à Moulton : « Savez-vous que l'imbécile Néaulme et l'infatigable Formey travaillent à mutiler mon *Émile*, auquel ils auront l'audace de laisser mon nom, après l'avoir rendu aussi plat qu'eux? » La rigueur de nos lois sur la matière a plus d'une fois entraîné la suppression d'*éditions* presque entières; les rares exemplaires qui ont pu échapper au désastre deviennent alors un sujet de curiosité que les amateurs se disputent. Quelques ouvrages, condamnés sous leur forme première, n'ont pu reparaître qu'après des suppressions faites par l'auteur lui-même ou ses éditeurs. De là la préférence que donnent les bibliophiles à telle *édition* plutôt qu'à telle autre.

Quoique l'imprimerie remonte à plus de quatre siècles, les *éditions* vraiment précieuses sont fort rares; elles demandent un ensemble de qualités difficiles à réunir. Il ne suffit pas qu'elles se distinguent par quelque singularité heureuse, par la nouveauté des ornements ou l'habileté typographique. Avant tout, le texte doit être aussi correct que possible, conforme à la meilleure leçon, si les leçons diffèrent, enrichi, s'il y a lieu, de variantes et d'annotations. Les caractères doivent unir l'élégance à la netteté. Le papier doit être beau, pour ne pas offenser l'œil, et solide, pour résister aux atteintes du temps. Les marges, à l'intérieur et à l'extérieur, doivent être d'une largeur bien proportionnée avec la page imprimée. Ces qualités réunies de correction, de typographie et de papier, font les belles et bonnes *éditions*.

— Éditions originales et curieuses. De tout temps, les bibliomanes, les bibliophiles, et même de simples amateurs de livres, ont attaché une grande importance à telle ou telle *édition* d'un ouvrage. Ainsi, l'un recherche l'*édition* princeps d'un classique; l'autre, au contraire, désire rencontrer l'*édition* revue d'après plusieurs manuscrits; celui-ci veut avoir l'*édition* donnée par tel ou tel commentateur; celui-là préfère l'*édition variorum;* un autre n'attache de prix qu'à l'*édition* la plus rare, bien que, souvent, elle soit la moins correcte, et l'on se rappelle à ce propos cette exclamation comique d'un bibliomane renforcé :

C'est elle! Dieu! que je suis aise!
Oui, c'est la bonne *édition;*
Voilà bien, pages neuf et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

Un autre enfin n'estime qu'une *édition* enrichie de gravures dont l'exécution typographique est irréprochable. Il ne faut pas s'attendre à trouver ici le catalogue complet des *éditions* originales, rares et curieuses, puisque les ouvrages spéciaux eux-mêmes ne les indiquent pas toutes; mais les plus utiles à connaître et les plus remarquables seront mentionnées dans l'ordre suivant : 1° classiques grecs et latins; 2° classiques français; 3° classiques étrangers. Dans les deux premières divisions, nous suivrons l'ordre alphabétique des noms propres des écrivains; dans la troisième, nous suivrons celui des noms de pays.

I. Classiques grecs et latins.

Anacréon. La première édition de cet aimable poëte (Paris, 1554) est due à Henri Estienne. C'est un in-4° imprimé avec beaucoup de soin, renfermant 4 ff. et 110 pp. Il contient le texte grec des pièces recueillies, une traduction latine et des notes de l'éditeur. Le célèbre abbé de Rancé, Jean-Armand Le Bouthilier, alors âgé de douze ans seulement, a donné, en 1639, une édition des *Odes* d'Anacréon (Paris, in-8°) qui est devenue rare, ayant été supprimée par l'éditeur lui-même. L'édition de Jean Lami (Florence, 1742, pet. in-12) a été mise à l'index à Rome, et, pour cette cause elle est devenue assez rare. Les meilleures éditions du texte grec sont celles qui ont été données par Bodoni (Parme, 1784, petit in-4°; 1785, in-4°), l'une exécutée en grec cursif et l'autre en lettres capitales, par Brunck (Strasbourg, 1786, gr. in-18); par Fischer (Leipzig, 1793, gr. in-8°); par Boissonade (Paris, Lefèvre, typog. F. Didot, 1823, gr. in-18). *Anacréon*, recueil de compositions dessinées par Girodet et gravées par M. Chatillon, son élève (Paris, chez Chaillou-Potrelle, impr. de Firmin Didot, 1826, in-4°), a été publié en 9 livraisons qui contiennent 54 compositions des plus gracieuses. Il a coûté 108 fr. et 180 fr. avec les épreuves sur papier de Chine.

Apollonius de Rhodes. Les *Argonautiques* furent imprimés pour la première fois à Florence par Laurent-François de Alopa (1496, in-4°). Cette édition en lettres capitales est rare. Des exemplaires ont été vendus 254 fr. (La Vallière), 304 fr. (F. Didot), et, dans le cours de ces dernières années, 100 à 175 fr. L'exemplaire sur vélin, vendu 320 fr. (Gaignat), et revendu 1,755 fr. (Mac Carthy), est un livre de toute beauté. La seconde édition (Venise, Alde, 1521) est rare, surtout en beaux exemplaires. Les meilleures éditions sont celles de Brunck (Strasbourg, 1780, pet. in-8°), de Beck (Leipzig, 1797, in-8°); de Schæffer, avec les notes de Brunck (Leipzig, 1810-1813, in-8°), de Vellauer (Leipzig, 1828, in-8°); et la plus correcte, celle qu'a revue M. Lehrs et qui fait partie du tome VII de la *Collection des auteurs grecs* est de MM. Didot.

Apulée. La première édition de cet écrivain fut imprimée à Rome en 1469 (in-fol.). Elle est très-rare et a le mérite d'offrir un texte plus correct que la plupart des autres éditions anciennes du même auteur. Les beaux exemplaires de l'édition de Venise (1521, in-8°) ne sont pas communs. L'édition de Julien Fleury (Paris, 1688, 2 vol. in-4°) est une des meilleures de la collection *ad usum Delphini*. Les éditions les plus estimées sont celles d'Oudendorp (Leyde, 1786-1823, 3 vol. in-4°) et d'Hildebrand (Leipzig, 1842, 2 vol. in-8°).

Aristophane. Les comédies de cet écrivain furent imprimées pour la première fois à Venise par Alde l'Ancien (1498, in-fol.). Une réimpression revue et améliorée, mise au jour à Florence, chez Philippe Junte (1515, in-8° en 2 tomes), est plus rare que l'édition d'Alde. Dix ans plus tard, les héritiers de ce même imprimeur ont donné une nouvelle édition d'Aristophane, aussi belle et aussi rare que l'édition princeps, et qui a l'avantage d'être plus exacte et plus complète. La première édition du comique grec, où les onze pièces sont réunies, est celle de Bâle (1532, in-4°).

Aristote. Alde Manuce, à qui la littérature grecque a de si nombreuses obligations, publia la première édition des œuvres d'Aristote (Venise, 1495-1498, 5 vol. in-fol.) La seconde édition, revue par Érasme, et où se trouvent la *Rhétorique* et la *Poétique*, qui manquent à la première édition, a été imprimée à Bâle en 1531 (in-fol.). Elle n'est pas recherchée; mais celle de Venise, chez les fils d'Alde (1551-1553, 6 vol. in-8°), est très-estimée et peu commune. Une autre édition, dont les savants font beaucoup de cas, est celle que l'on doit à Silburg (Francfort, 1584-1587, 11 tom. in-4°). Il existe une édition des œuvres d'Aristote traduites en anglais par Thomas Taylor (Londres, 1812, 10 vol. gr. in-4°). Cette traduction est la seule complète des œuvres de ce philosophe faite par une même personne en anglais et peut-être en une langue moderne. Imprimé aux frais de William Meredith, l'ouvrage entier n'a été tiré qu'à 50 exemplaires.

Aulu-Gelle. Les *Nuits attiques* furent imprimées pour la première fois chez Pierre de Maximis, à Rome, en 1469 (in-fol.). En 1472, Conrad Sweynheym et Arnold Pannartz imprimèrent dans la même ville une seconde édition, plus rare que la première, dont elle reproduit le texte ligne pour ligne. Une autre édition (Venise, 1472, in-fol.), magnifiquement exécutée, est aussi très-rare; mais celle de 1477, faite sur d'autres manuscrits que les trois précédentes, est la plus correcte. La meilleure édition d'Aulu-Gelle a été donnée à Leyde (1706, in-4°).

Ausone. La première édition de ce poëte, datée de 1472 et sans nom de lieu, a été imprimée à Venise. Elle renferme plusieurs pièces de vers composées par Ovide, Calpurnius, etc.; les exemplaires de ce volume sont rarement complets. L'édition de Souchay, *ad usum Delphini* (Paris, 1730, 2 tomes in-4°), est la plus estimée.

Callimaque. L'édition princeps de ce poëte est sans indication de lieu ni de date, mais, à la forme des caractères, on juge qu'elle est sortie des presses de Florence en 1494. Elle est excessivement rare. Depuis 1811 elle ne s'est pas présentée en France en vente publique; en 1830, un exemplaire, appartenant à Renouard, fut adjugé à Londres au prix de 85 liv. st. (2,130 fr. environ). Celle de Bâle (1532, in-4°) est plus estimée des savants que recherchée des curieux. Mais la meilleure édition est due à Ernesti (Bâle, 1761, 2 vol. in-8°).

Catulle. Vindelin de Spire publia pour la première fois à Venise, en 1472, les œuvres de Catulle, de Properce, de Tibulle, et les *Sylves* de Stace. Cette édition est très-rare. Il y en a une autre de 1475 qui ne l'est pas moins. Une édition de Catulle seul, inconnue jusqu'en 1840, et qu'on croit avoir été imprimée à Ferrare en 1470, est décrite dans le *Manuel du libraire*.

Celse. Le *Traité de la médecine* fut imprimé pour la première fois à Florence en 1478 (pet. in-fol.), et pour la seconde fois à Milan, en 1841 (in-fol.). Mais l'édition réputée la meilleure de toutes a été publiée à Leyde en 1785 (in-4°) par Ruhnkenius.

César. L'édition originale des *Commentaires* fut imprimée à Rome en 1469 par Pannartz et Sweynheym (in-fol.); elle est très-rare, et depuis près de soixante ans on n'en a signalé aucun exemplaire qui soit passé en vente publique. On cite parmi les autres éditions de la fin du xvᵉ siècle celle de Venise (Jenson, 1471, in-fol.); une autre de Rome (1472), reproduisant page pour page la première; une autre, datée de 1473 (pet. in-fol.), exécutée en Allemagne, et enfin celle de Milan (1477). Nous ne devons pas oublier l'édition des *Commentaires*, imprimée en 1866 à l'imprimerie Impériale avec les soins de Dübner. Il n'en existe pas de meilleure : elle fait autorité pour la géographie des Gaules et contient des cartes qu'une commission de l'Institut a mis quinze ans à préparer.

Cicéron. L'édition princeps des œuvres du grand orateur est due aux frères Minutianus (Milan, 1498-1499, 4 vol. in-fol.). Le texte de cette édition a été reproduit à Paris (1510 et 1511, également en 4 vol. in-fol.). Junte en donna une édition à Venise (1534 à 1537, 4 vol. in-fol.), que Robert Estienne réimprima à Paris (1538-1539, 6 tomes en 2 vol. in-fol.). L'édition de Lambin (Paris, Bernard Turrisan, 1565-1566, 4 tom. en 2 vol. in-fol.) est belle et assez rare. L'édition elzévirienne (Leyde, 1642, 10 vol. pet. in-12), faite sur le texte de Gruter, est très-jolie et fort recherchée. Celle de Schrevelius (Leyde, 1661, 2 vol. in-4°) est recommandable par sa belle exécution typographique et par les variantes qu'elle contient. On cite encore les éditions d'Olivet (Paris, 1740-1742, 9 vol. gr. in-4°); de Lallemand (Paris, Barbou, 1768, 14 vol. in-12); d'Ernesti (Halle, 1776-1777, 5 tom. en 8 vol. in-8°); de Le Clerc (Paris, 1823-1825, 18 vol. gr. in-32); de Lemaire (Paris, 1827-1832, 19 vol. in-8°) et d'Orelli (Zurich, 1826-1827, 8 vol. en 12 part. in-8°).

Claudien. La première édition des œuvres de cet auteur a été imprimée à Vicence par Jacques Ducensis, en 1482 (in-fol.). Elle est très-rare; mais quelques éditions du *Raptus Proserpinæ* sont bien plus difficiles à rencontrer.

Cornélius Népos. L'édition originale de ce biographe latin est sortie des presses de Jenson (Venise, 1471, gr. in-4°).

Démosthène. L'édition princeps des discours de Démosthène est due à l'activité d'Alde l'Ancien (Venise, 1504, 2 tomes pet. in-fol.). Elle est imprimée en caractères neufs et sur beau papier. Le même imprimeur a donné dans la même année une autre édition qui offre un texte meilleur que la première; mais ce n'est pas celle que les bibliophiles préfèrent. L'édition de Féliciani (Venise, 1543, 3 vol. pet. in-8°) présente un texte soigneusement corrigé; elle est bien imprimée et très-rare.

Épictète. La première édition complète du texte grec de ce philosophe parut à Nuremberg en 1529 (in-8°). Elle est accompagnée d'une version latine de Politien, qui avait été publiée à Bologne en 1497, à la suite de Censorin. Une première édition d'Épictète avait paru à Venise en 1528; mais le texte, incomplet, s'y trouve amalgamé avec le commentaire. Enfin, la première édition d'Épictète où se trouvent les *Dissertations* d'Arrien fut donnée à Venise en 1539 (pet. in-8°).

Eschine le Socratique. Les *Dialogues* ont été imprimés pour la première fois par Alde Manuce, en 1513, avec les œuvres de Platon; mais l'édition de Le Clerc (Amsterdam, 1711, in-8°) est la première où ils aient paru séparément.

Eschyle. La première édition de ce tragique a été donnée par les Alde (Venise, 1518, in-8°). Elle est assez rare, mais peu correcte et incomplète. La véritable première édition complète est due à Henri Estienne (1557, in-4°); mais la plus estimée pour son commentaire est celle de Schütz (Halle, 1782-1821, 5 vol. in-8°).

Ésope. L'édition originale de ce fabuliste paraît avoir été imprimée à Milan vers 1480 (pet. in-4°). Ce volume, sorti des presses de Bonus Accursius, est rare et cher. Un exemplaire a été payé, en 1847, 250 fr. à la vente Libri. La seconde édition (Venise, 1498) est encore plus rare. En 1505, Alde joignit Ésope à d'autres auteurs, dont il forma un in-folio recherché. Un exemplaire fut payé 200 fr. à la vente Renouard, en 1854. Les anciennes éditions d'Ésope en latin ont de la valeur. La première, fort rare et longtemps inconnue des bibliographes, fut exécutée à Rome, en 1473, chez Philippe de Lignamine (in-4°). La même traduction fut réimprimée dans la même ville, en 1475, par Wendelin de Wila (in-4°).

Euripide. Laurent de Alopa imprima à Florence, avant 1500, *Médée, Hippolyte, Alceste* et *Andromaque*, en un volume in-4°, d'une grande rareté. En 1503, Alde fit paraître à Venise une édition de ce tragique renfermant dix-huit pièces, en 2 vol. in-8°, et à laquelle il manque l'*Électre*, imprimée pour la première fois à Rome en 1545, et les fragments de la *Danaé*, qui n'ont paru qu'en 1597. L'édition la plus belle et la plus complète que nous ayons d'Euripide est celle de Glascow (1821, en 9 vol. gr. in-8°). Avant sa publication, les éditions de Paul Estienne (1602, in-4°) et de Barnes (Cambridge, 1694, in-fol.) étaient les plus appréciées des savants.

Hérodote. L'édition princeps du père de l'histoire (Venise, 1502, in-fol.) est une des meilleures qu'Alde ait publiées d'aucun ouvrage grec. Henri Estienne publia en 1570 (in-fol.) une édition très-belle et fort correcte. Il avait imprimé, en 1566, la traduction latine de Laurent Valla, qu'il réimprima, en 1592, à Genève, avec des corrections.

Hippocrate. La première édition du texte grec fut imprimée à Venise par les Alde, en 1526 (in-fol.). Une traduction, faite sur un manuscrit du Vatican, avait été publiée à Rome l'année précédente (in-fol.).

Homère. L'édition originale du prince des poëtes grecs (Florence, 1488, 2 vol. in-fol.) est un livre très-beau et très-recherché. Il se montre rarement dans les ventes faites en France; en 1855, à la vente Bearzi, il a été payé 1,350 fr. On le trouve adjugé à Londres au prix de 35 liv. sterl. 10 sh. (880 fr.), vente Libri, en 1849, et 70 liv. sterl. (1,750 fr.), vente Hawtrey, en 1853. On sait qu'un exemplaire *non rogné*, le seul que l'on connaisse dans cette condition, est à la Bibliothèque impériale. Il fut acheté au prix de 3,600 fr. à la vente Caillard, en 1806. Les Alde ont donné trois éditions d'Homère, en 1504, en 1517 et en 1524. Celle de 1517 (2 vol. pet. in-8°) est la meilleure et la plus rare des trois.

Horace. La plus ancienne édition de ce poëte paraît être un in-4° sans lieu ni date et sans nom d'imprimeur. Dibdin en connaissait six exemplaires en Angleterre. L'édition exécutée à Naples par Arnold de Bruxelles, en 1474 (in-4°), est beaucoup plus précieuse; on n'en connaît qu'un seul exemplaire, celui de la bibliothèque Spencer. L'édition de Ferrare (1474, in-4°), qui se trouve dans la même bibliothèque, est peut-être tout aussi rare. L'édition de Parme (Bodoni, 1791, gr. in-fol.) est d'une exécution parfaite. Celle de Paris (Pierre Didot, 1799, gr. in-fol.) n'est pas moins bien exécutée. Elle est ornée de douze vignettes dessinées par Percier. Parmi les collections spéciales concernant Horace et ses œuvres, on cite celle du docteur anglais J. Douglas, mort en 1758, où se trouvaient réunies 450 éditions de ce poëte, et la *Bibliotheca horatiana* du comte de Solms, où l'on ne comptait pas moins de 800 articles.

Juvénal. Quatre éditions sans date, qu'on croit imprimées vers 1469, peuvent se disputer la priorité. Il y en a une sans nom d'imprimeur, datée de 1470, que l'on attribue à Vindelin de Spire. Elle est extrêmement rare, ainsi que celles de Milan (1472) et de Brescia (1473, in-fol.).

Lucain. La première édition de la *Pharsale* fut imprimée à Rome en 1469 (in-fol.).

Lucien. L'édition princeps des *Dialogues* vit le jour à Florence en 1496 (in-fol.). Le titre, le lieu, la date, tout y est en grec.

Lucrèce. L'édition originale de la *Nature des choses* est un in-folio sans lieu ni date; mais à la fin on trouve le nom de Thomas Ferand, qui imprimait à Brescia en 1473. Pendant longtemps on avait pris pour l'édition originale celle que Paul Friedenperger mit au jour à Vérone en 1486.

Martial. L'édition de Ferrare (1471) est la première de ce poëte avec une date. Elle a été précédée sans doute par trois autres éditions, dont l'une porte le nom de Vindelin de Spire, et l'une des autres est regardée comme imprimée à Rome. Il est impossible aujourd'hui de déterminer sûrement laquelle de ces diverses impressions, également rares, est la plus ancienne. Les éditions de Rome (1473) et de Venise (1475) ne sont pas communes.

Ovide. Deux éditions sont datées de 1471, l'une de Bologne, l'autre de Rome; elles sont regardées comme les deux premières de ce poëte, mais il est difficile de dire laquelle a précédé l'autre. Les exemplaires complets sont excessivement rares. On mentionne d'autres éditions curieuses, celles de Venise (1474), de Parme (1477), de Milan (1477) et de Bologne (1480), par Azoguidi, l'imprimeur de celle de 1471.

Perse. L'édition originale est un in-4° sans lieu ni date, mais dans lequel on reconnaît les petits types romains d'Ulrich Han. On la croit antérieure à 1470.

Pétrone. Les fragments qui restent du *Satyricon* furent imprimés isolément pour la première fois à Venise, en 1499. Ils avaient déjà paru avec les *Panegyrici veteres*, publiés vers 1490.

Phèdre. C'est aux soins de Pierre Pithou qu'on doit la première édition de ce fabuliste, qui fut imprimée à Troyes en 1596 (pet. in-12). Elle est fort rare et d'une grande valeur. Une seconde édition (Leyde, 1598, pet. in-8°) n'est pas moins rare, mais elle est moins chère.

Pindare. L'édition princeps de ce poëte est due aux Alde (Venise, 1513, pet. in-8°). Elle est rare et très-recherchée en beaux exemplaires, ainsi que la seconde édition (Rome, 1515, pet. in-4°).

Platon. La première édition de ce philosophe (Venise, 1513, in-fol.) est une des plus

importantes impressions des presses aldines. Les exemplaires n'en sont pas très-rares, mais ils ont de la valeur lorsqu'ils sont bien conservés. L'édition mise au jour par Henri Estienne (1578, 3 vol. in-fol.) est recherchée pour les notes et la correction du texte. On prétend qu'il y a à peine trois fautes typographiques dans chacun de ces trois volumes.

PLAUTE. L'édition originale fut imprimée à Venise en 1472 (in-fol.). Elle est très-rare. On cite encore comme précieuses les éditions de Bologne (1482), de Milan (1490, in-fol.), de Venise (1495, in-4°, et 1499, in-fol.).

PLINE l'Ancien. L'*Histoire naturelle* a été imprimée bien des fois avant la fin du XVe siècle. La première édition est due à Jean de Spire (Venise, 1469, gr. in-fol.), la seconde à Sweynheym et Pannartz (Rome, 1470, gr. in-fol.), la troisième à Jenson (Venise, 1472, in-fol.) et la quatrième aux imprimeurs de la seconde (Rome, 1473, in-fol.). La première édition est une des plus belles productions typographiques des presses vénitiennes.

PLINE le Jeune. La première édition des *Epîtres* porte la date de 1471 (gr. in-4°); on la suppose imprimée à Venise. On cite parmi les plus rares celle de Rome (vers 1474, in-4°), celle de Naples (1476, pet. in-fol.) et celle de Milan (1478, in-4°). La première édition du *Panégyrique de Trajan* a été donnée dans les *Panegyrici veteres*, petit in-4° sans lieu ni date, qui passe pour avoir été imprimé à Milan vers 1482. Les œuvres de Pline ont été réunies pour la première fois dans l'édition aldine (Venise, 1508, in-8°).

PLUTARQUE. Les Alde publièrent la première édition des *Œuvres morales* (Venise, 1509, pet. in-fol.); mais celle qu'ils donnèrent des *Vies des hommes illustres* (Venise, 1519, in-fol.) fut précédée de l'édition de Florence (Ph. Junte, 1517, in-fol.). En 1572, Henri Estienne a publié à Genève, en 13 vol. in-8°, une édition des *Œuvres complètes* remarquable par sa belle exécution et par son exactitude.

QUINTE-CURCE. Deux éditions sans date se disputent la priorité : l'une, que l'on croit être la première, est un in-4° imprimé à Rome vers 1470; l'autre est un in-folio avec le nom de Vindelin de Spire, qui travaillait à Venise à la même époque.

SALLUSTE. Il y a deux éditions de 1470, toutes les deux in-4° : l'une, où l'on reconnaît les caractères de Vindelin de Spire, l'autre, où l'on reconnaît ceux qui ont servi à un *Servius sur Virgile*, imprimé à Milan en 1475. Ces deux éditions sont rares et d'un grand prix. Les autres éditions de Salluste, imprimées sur la fin du XVe siècle, sont peu communes. On cite celle de Milan (Zarot, 1474) et celle de Brescia (même date).

SÉNÈQUE. On met au rang des livres les plus rares l'édition originale des *Œuvres philosophiques*, imprimées à Naples en 1475 (in-fol.). Elle s'est payée 800 fr. (La Vallière), 300 fr. (Firmin Didot), 320 fr. (Libri), en 1847, et 35 liv. sterl 10 sh. (790 fr. environ) en 1859. Les *Tragédies* furent imprimées pour la première fois à Ferrare vers 1484 (in-fol.). Cette édition est très-rare, ainsi que celle de Paris (sans date, vers 1486) et celle de Lyon (1491), la première datée.

SOPHOCLE. L'édition princeps de ce poëte a été mise au jour par Alde en 1502 (in-8°). C'est un volume rare et recherché, qu'on a payé de 60 à 130 fr. dans les ventes faites ces dernières années. La seconde édition (Florence, 1552, in-4°) est recherchée.

STACE. L'édition de Venise (1483, in-fol.) est la première avec date dans laquelle les trois ouvrages de ce poëte se trouvent réunis. Les autres éditions de la fin du XVe siècle sont à bas prix.

SUÉTONE. La première édition des *Douze Césars* parut à Rome en 1470 (in-fol.). Elle est très-précieuse, et on la regarde comme le premier livre imprimé par Ph. de Lignamine. La seconde édition fut aussi imprimée à Rome, en 1470, par Sweynheym et Pannartz. Elle est très-rare.

TACITE. L'édition originale, publiée à Venise vers 1470 par Vindelin de Spire, qui n'y a pas mis son nom, ne contient que les six premiers livres des *Annales*, les cinq premiers des *Histoires*, la *Germanie* et le *Dialogue sur les orateurs*. C'est un volume in-folio des plus précieux et des plus recherchés. Il s'est vendu en *mar. cit.* 670 fr. (Gaignat), 740 fr. (La Vallière), 429 fr. (défectueux, F. Didot), 28 liv. 7 s. (Sykes), 13 liv. et 15 liv., *mar. r.* (Heber); 48 liv. (1,200 fr., Libri), en 1859. Une autre édition sans lieu ni date, qu'on croit avoir été exécutée à Milan, de 1475 à 1480, a l'avantage de contenir la *Vie d'Agricola*, mais elle est moins estimée que la précédente. La première édition où se trouvent les cinq premiers livres des *Annales* parut à Rome en 1515.

TÉRENCE. Aucun auteur classique n'a été aussi souvent imprimé sans date et sans lieu avant 1490. La priorité peut être donnée à l'in-folio où l'on reconnaît les caractères de Mentelin de Strasbourg. Laire pense que cette édition a dû paraître vers 1468. La première édition avec date certaine fut imprimée à Venise par Jean de Cologne (pet. in-fol.).

THÉOCRITE. L'édition originale de ce poëte est un in-folio sans lieu ni date, que sa conformité de caractères et de papier avec d'anciennes éditions exécutées à Milan, vers 1480, a fait regarder comme imprimé à la même époque et sorti des mêmes presses. La première édition avec date fut imprimée à Venise par Alde Manuce (1495, in-fol.).

THUCYDIDE. L'édition princeps de cet historien est due à l'activité d'Alde Manuce. Elle parut à Venise en 1502 (in-fol.).

TIBULLE. On regarde comme édition originale de ce poëte un in-4° de 47 ff., sans lieu ni date, mais que l'on croit imprimé vers 1472. La première édition avec date fut mise au jour à Rome en 1475 (in-4°). Elle est très-rare.

TITE-LIVE. La première édition de l'*Histoire romaine* est sortie des presses de Sweynheym et Pannartz, à Rome, vers 1469 (gr. in-fol.). Elle est fort rare. Vindelin de Spire imprima en 1470, à Venise, la première édition avec date. Elle est belle, précieuse et rare. On cite encore une autre édition sans date par Udalric Gallus (Rome, 2 vol. in-fol.); une seconde de Sweynheym et Pannartz (Rome, 1472), et deux autres de Milan (1478 et 1480).

VALÉRIUS FLACCUS. L'édition originale de ce poëte fut mise au jour à Bologne en 1474 (in-fol.). La seconde édition (Florence, vers 1481, in-fol.) se trouve plus difficilement que la première.

VIRGILE. La première édition de ce poëte dont on connaisse avec certitude la date d'impression est celle de Rome, sortie des presses de Sweynheym et Pannartz (1469, pet. in-fol.). Les mêmes imprimeurs publièrent une seconde édition, également sans date (1471, in-fol.), qui est encore plus rare que la première. Le volume imprimé sans lieu ni date, et attribué à Mentelin de Strasbourg, dispute à l'édition de Rome la priorité. La première édition avec date est celle de Vindelin de Spire (1470, in-fol.). Une autre édition de 1471, sans nom d'imprimeur, que l'on croit exécutée à Venise, est excessivement rare. L'édition de Venise (Alde, 1501, in-8°) est le premier livre imprimé en caractères *italiques*.

VITRUVE. La première édition de l'*Architecture*, à laquelle on a joint le livre des *Aqueducs* de Frontin, est un in-folio imprimé à Rome vers 1486. Des réimpressions de Florence (1496) et de Venise (1497) sont de peu de valeur. L'édition de Venise (1511, in-fol.) est la première où des figures aient été placées; mais celle de Florence (Ph. Junte, 1513, in-8°) est plus estimée.

XÉNOPHON. La première édition donnée par Junte (Florence, 1516, in-fol.) est incomplète et incorrecte. Les Alde en ont mis au jour (Venise, 1525, in-fol.) une qui est préférable à la précédente, sans être bonne. Les savants font cas de l'édition de Francfort (1596, in-fol.).

II. CLASSIQUES FRANÇAIS.

Les bibliophiles du commencement de ce siècle attachaient peu d'importance aux éditions primitives des grands écrivains de notre pays. Charles Nodier est un des premiers qui ait recommandé les éditions originales. « Ce genre de collections, écrivait-il en 1828, est encore peu à la mode, mais il fixera tôt ou tard l'attention des amateurs les plus délicats. Qui pourrait dédaigner ces titres de notre gloire littéraire, dont les moindres variantes, inestimables aux yeux du goût, révèlent les secrets les plus intéressants de la composition et des développements du génie éclairé par l'expérience et mûri par le temps? » (*Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*). Vingt ans plus tard, M. Cousin disait dans le *Journal des Savants* : « Nous regardons comme un exercice d'une utilité sans égale la comparaison des différentes éditions des bons auteurs. Les variantes des grands écrivains sont d'un prix infini. L'abbé d'Olivet a recueilli celles de Racine : il faudrait les mettre sans cesse sous les yeux de la jeunesse. Racine a trouvé des fautes jusque dans *Athalie*, et dans une seconde édition il les a corrigées. »

On désigne sous le nom d'*éditions générales* non-seulement la première édition d'un ouvrage, mais encore celles qui, imprimées du vivant de l'auteur, apportent des changements soit pour le fond, soit pour la forme, au premier jet de sa pensée. La première édition est généralement fautive; le célèbre avocat Loysel disait qu'elle ne servait qu'à mettre au net les ouvrages des auteurs. Cette opinion était aussi celle du cardinal du Perron, qui avait l'habitude de faire toujours imprimer ses ouvrages deux fois. La première édition était uniquement réservée pour ses amis, dont il recevait avec plaisir les observations; la seconde était destinée au public.

BOILEAU. La première édition des *Satires* (Paris, 1666, in-12) en contient sept, avec le *Discours au roi*. Elle s'est vendue 100 fr. (Giraud), 60 fr. (Duplessis). La dernière édition de ses œuvres que Boileau ait revue et la première où il ait mis son nom est celle de 1701 (in-4°); mais il y en a une in-12 corrigée.

BOSSUET. Les *Œuvres* de ce grand orateur furent publiées pour la première fois par Pérau et Le Roy (Paris, 1743-53, 20 vol. in-4°). L'édition de Versailles (Lebel, 1815-19, 43 vol. in-8°) est une des meilleures et des plus réputées.

L'édition originale du premier ouvrage de Bossuet, *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry* (Metz, 1655, in-4°), se trouve difficilement. Elle a été payée 200 fr. en 1860. Les *Oraisons funèbres* ont été imprimées séparément, à Paris, chez Séb. Cramoisy, en format in-4°, aux dates respectives de 1669 à 1687. L'*Exposition de la doctrine catholique* (Paris, 1671, in-12) fut tirée à petit nombre pour les amis de l'auteur, qui devaient les lui rendre après y avoir mis par écrit leurs observations. Trois ou quatre exemplaires ne furent pas remis à Bossuet, et il y en a un qui s'est vendu 470 fr. à la mort de de Bure. L'édition originale du *Discours sur l'histoire universelle* est de 1681 (in-4°); celle de l'*Histoire des variations de l'Eglise protestante* est de 1688 (2 vol. in-4°).

LA BRUYÈRE. Les *Caractères* parurent pour la première fois en 1688 (Paris, Michallet, in-12). Cette édition originale ne contient que 418 portraits; mais l'ouvrage a reçu des augmentations successives à partir de la quatrième édition jusqu'à la neuvième, qui était sous presse en 1696, quand La Bruyère mourut. La première édition complète est celle qu'a donnée Walckenaer (Paris, F. Didot frères, 1845, in-8°).

CORNEILLE. Les éditions originales et séparées des pièces de cet auteur sont bien difficiles à réunir, depuis celle de *Mélite*, imprimée en 1633, jusqu'à *Suréna*, qui vit le jour en 1675. Leur texte diffère souvent d'une façon notable de l'édition de Rouen (1663 et 1664, 4 tomes en 2 vol. in-fol.), que l'auteur a revue avec soin. Une autre édition (1664-1666, 6 vol. in-8°), revue également par Corneille, diffère en quelques endroits de l'édition in-folio.

FÉNELON. L'édition la plus complète des *Œuvres* de cet écrivain est celle de Paris (Lebel, 1820-24, 22 vol. in-8°). Le *Télémaque* est un des ouvrages dont l'édition primitive est le plus difficile à trouver. Cette production célèbre parut sous le titre de : *Suite du quatrième livre de l'Odyssée d'Homère, ou les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse* (Paris, chez la veuve Barbin, 1599, 5 vol. in-12); de ces 5 volumes le premier seul porte le nom de l'imprimeur et la date, parce que le privilége avait été retiré lorsque l'idée que Fénelon avait voulu faire la satire rétrospective de la cour de Louis XIV eut été répandue à la ville et admise avec empressement par la cour. Une des meilleures *éditions* du *Télémaque* est celle d'Amsterdam (1734, in-fol. ou plutôt in-4°, avec fig. de Picart et autres). Elle valait autrefois de 500 à 600 fr. L'édition originale de l'*Education des filles* est de Paris (Auboin, 1687, in-12); celle du *Traité du ministère des pasteurs* est également de Paris (Auboin, 1688, in-12).

LA FONTAINE. L'édition originale des six premiers livres des *Fables* (Paris, 1668, in-4° avec fig. de Chauveau) est très-rare et très-recherchée des bibliophiles. Il y a des exemplaires qui se sont vendus 215 fr., *mar. r.* (A. Martin); 465 fr., *mar. r.*, armes du comte de Toulouse (Walckenaer); 380 fr., *v. br.*, armes de Séguier, un feuillet un peu déchiré (Riva); 295 fr., vélin (Renouard); 575 fr., *mar. r.* par Trautz (Solar). Ces six livres furent réimprimés la même année, avec quelques corrections, en 2 vol. in-12. Un autre recueil, dédié au duc de Guise (Paris, 1671, in-12, fig. de Chauveau), contient huit nouvelles fables. La seule édition complète des *Fables* de La Fontaine qui ait été imprimée sous les yeux de l'auteur est celle de Paris (1678, 1679, 1694, en 5 vol. in-12, avec fig. de Chauveau et autres).

La première partie des *Contes et Nouvelles* parut en 1665 (in-12); la seconde partie fut publiée l'année suivante, la troisième en 1671, et la quatrième, sans privilége, avec l'indication de Mons, fut imprimée en France en 1674 (petit in-8°). L'édition originale de l'*Eunuque*, comédie, le premier ouvrage de La Fontaine, est de Paris (1654, in-4°). La première édition des *Amours de Psyché* et du poëme d'*Adonis* est de 1669 (petit in-8°); celle du poëme de la *Captivité de saint Malo*, de 1673 (in-12); celle du poëme du *Quinquina* et autres ouvrages en vers, de 1682 (in-12). Les *Œuvres* complètes de La Fontaine ont eu plusieurs éditions. La plus estimée est celle de Walckenaer (Paris, Lefèvre, 1822-1823, 6 vol. in-8°, fig.; et 1826-1827, 6 vol. gr. in-8°).

MOLIÈRE. La première édition des *Œuvres* de notre grand comique, avec pagination suivie, est datée de Paris, 1666 (2 vol. in-12). Elle ne contient que les huit premières pièces de l'auteur. L'édition de 1682 (8 vol. in-12, fig.) a été donnée par Ch. Varlet, sieur de La Grange, acteur de la troupe de Molière, et un M. Vinot, ami du poëte. Avant que cette édition fût mise en vente, le censeur chargé de l'examiner y fit faire un certain nombre de cartons, particulièrement pour les *Œuvres posthumes*, dont le premier volume renferme, entre autres pièces, le *Festin de Pierre*. Cette opération fut si rigoureusement exécutée, qu'on ne connaît, sans carton, que l'exemplaire qui avait appartenu à M. de La Reynie, lieutenant général de police à l'époque de la publication du livre, et qui a passé dans la collection de M. de Soleinne, à la vente duquel il a atteint le prix de 800 fr. Cet amateur l'avait fait relier en maroquin bleu doublé de maroquin rouge, par Bauzonnet; depuis, ce précieux exemplaire s'est vendu 1,210 fr. chez Arm. Bertin (*Manuel du libr.*). L'édition des *Œuvres* de Molière (Paris, 1734, 6 vol. in-4°, fig.) est la première un peu remarquable. Les éditions originales des pièces de Molière, publiées séparément depuis l'*Estourdy* (1663) jusqu'aux *Femmes savantes* (1672), étaient réunies chez M. de Soleinne; il n'y manquait que les *Fourberies de Scapin*. Ces *Fourberies* introuvables n'étaient pas dans la collection dramatique de Pont de Veyle et manquent aussi à la Bibliothèque nationale, où l'on possède un assemblage d'éditions originales de Molière; mais elles se trouvent, dit-on, dans la magnifique bibliothèque de M. A.-F. Didot.

MONTAIGNE. L'édition originale des *Essais* (Bourdeaus, 1580, 2 parties in-8°) ne contient que deux livres, et le texte est bien moins étendu que dans les réimpressions, quoique le nombre des chapitres soit le même. On connaît une seconde édition des mêmes livres (1582), et une troisième (Paris, 1587, in-12). La dernière édition, publiée du vivant de l'auteur, est augmentée d'un troisième livre et de six cents additions aux deux premiers. Elle est de format in-4°. Le frontispice de cette édition l'annonce comme la cinquième; il porte l'indication de Paris, Abel L'Angelier, sans date; mais le privilége est en date du 4 juin 1588. On cite encore parmi les éditions primitives de Montaigne l'édition in-folio de 1595, faite d'après un exemplaire trouvé après le décès de l'auteur, revu et augmenté par lui. Toutes ces éditions sont fort recherchées.

MONTESQUIEU. L'édition originale de l'*Esprit des lois*, sans nom d'auteur, est de Genève (1748, 2 vol. in-4°); celle des *Considérations sur la grandeur des Romains* est d'Amsterdam (1734, in-12). La première édition des *Lettres persanes* (anonyme) porte l'indication d'Amsterdam, 1721 (in-12), et celle du *Temple de Gnide*, de Paris, 1725. Toutes ces éditions sont recherchées. La première édition des *Œuvres* est celle de Londres (Paris, 1767, 3 vol. in-4°); mais la première complète est celle de Paris, Plassan, an IV (1796, 5 vol. gr. in-4°, fig.).

PASCAL. L'édition originale des *Provinciales* (in-4°), sans lieu ni date, se compose de dix-huit lettres publiées par feuilles séparées, depuis le 23 janvier 1656 jusqu'au 24 mars 1657. Il y a deux éditions des Elzévir (Cologne, 1657, petit in-12) fort recherchées. L'édition originale des *Pensées* parut à Paris en 1670 (in-12).

RABELAIS. Les éditions originales de cet auteur sont fort nombreuses, mais la convoitise des amateurs les a poussées à des prix exorbitants. Le premier essai du *Gargantua* (Lyon, 1532, petit in-4° goth. de 16 ff.) a été payé 262 fr., avec la *Pantagrueline prognostication* (in-4°), en janvier 1835, et depuis 700 fr. (d'Essling), pour la Bibliothèque nationale. Le seul exemplaire que l'on connaisse d'une autre édition (Lyon, sans date, in-4° goth. de 12 ff.) a été acquis pour le même établissement au prix de 1,825 fr., plus 5 p. 100, à la vente Renouard, en 1834. La *Vie inestimable du grand Gargantua* (Lyon, François Juste, 1535, in-24 allongé) est la plus ancienne édition, avec date certaine, de ce premier livre de Rabelais. Elle s'est vendue 400 fr. en 1857 et le même prix en 1860 (Gancia). Le *Pantagruel* (Lyon, sans date, in-4° de 64 ff.) fut vendu, quoique incomplet de deux feuillets, 60 fr. (de Bure), en 1835; 660 fr. (d'Essling), pour la Bibliothèque nationale. C'est également pour le même dépôt qu'un exemplaire de l'édition de 1533 (Poitiers, petit in-8° goth. de 84 pp.), réuni à la *Pantagrueline prognostication pour l'an* 1533, contenue en 8 ff., a été payé 1,800 fr. à la vente Arm. Bertin. La plus ancienne édition du *Tiers livre* qu'on ait encore découverte (Paris, 1546, pet. in-8° *ital.*) a été vendue 200 fr. (Walckenaer), et 290 fr. (Arm. Bertin); celle du *Quart livre* (Paris, 1552, in-8°), 240 fr. (Bertin); 395 fr. (Solar); enfin celle du *Cinquiesme et dernier livre* (1564, in-16) 450 fr. (Solar). La première édition des *Œuvres* de Rabelais (Paris, 1553, in-16) contient seulement les quatre premiers livres de cet auteur.

RACINE. Les éditions originales des pièces isolées de ce poëte étaient moins recherchées autrefois que celles de Corneille ou de Molière, et c'est ce qui les rend plus rares aujourd'hui. La plus difficile à trouver est celle des *Plaideurs* (1669, in-12); elle a été payée 210 fr. à la vente Giraud. Les autres pièces varient entre 112 et 160 fr. La première édition des *Œuvres* de Racine (Paris, 1676, 2 vol. in-12) contient les neuf pièces représentées jusqu'alors. Celle de Paris (1697, 2 vol. in 12, fig.) est la dernière édition publiée du vivant de l'auteur. Elle atteint dans les ventes le prix de 115 à 150 fr. L'édition sortie des presses de P. Didot l'aîné, an IX (1801-1805, 3 vol. gr. in-fol.), est un chef-d'œuvre de typographie, enrichi de 57 gravures exécutées par les premiers artistes de Paris.

LA ROCHEFOUCAULD. Il existe trois éditions du livre des *Réflexions et Maximes* sous la date de Paris, 1665 (in-12, chez Barbin). La seconde édition est de 1666, la troisième de 1671, la quatrième de 1675 et la cinquième de 1678. Celle-ci est la dernière édition donnée du vivant de l'auteur. Elle renferme 504 maximes, tandis que les éditions de 1665 n'en offrent que 316. On cite cinq éditions des *Mémoires* avec l'indication de Cologne et les dates de 1662, 1663, 1664, 1665 et 1669 (in-12). La première partie des *Mémoires* fut publiée pour la première fois en 1817 (Paris, Renouard, in-8°). Elle n'a pas été admise dans le recueil des *Œuvres complètes* (Paris, Ponthieu, 1825, in-8°).

ROUSSEAU. La première édition des *Œuvres complètes* (Genève, 1782-1790, 17 vol. in-4°) a été faite d'après la copie préparée en partie

par l'auteur lui-même, et elle présente dans plusieurs ouvrages des additions notables. Une des meilleures éditions est celle de Paris, Lefèvre (1819-1820, en 22 vol. in-8°, fig.). La première édition de *Julie* fut publiée sous le titre de *Lettres de deux amants* (Amsterdam, 1761, 6 vol. in-12, fig. de Gravelot). Celle d'*Emile* a été donnée en 4 vol. in-12 (Amsterdam, 1762); il en parut en même temps une à Paris, sous la rubrique de La Haye, en 4 vol. in-8°, fig.

LE SAGE. La première édition des *Œuvres choisies* est de 1783 (Amsterdam-Paris, 15 vol. in-8°, fig.); mais la plus complète est celle de Paris (Leblanc, 1811, 16 vol. in-8°). L'édition primitive de *Turcaret* fut imprimée à Paris en 1709 (in-12). La plus ancienne édition de *Gil-Blas* est celle de Paris (1715, en 2 vol. in-12), qui fut ensuite complétée par deux autres volumes; le quatrième n'a vu le jour qu'en 1735. On regarde avec raison comme l'édition originale celle de Paris (1747, 4 vol. in-12, fig.). La première édition du *Diable boiteux* parut en 1707 (in-12) et celle du *Bachelier de Salamanque* en 1736 (in-12).

VOLTAIRE. La *Henriade* fut imprimée pour la première fois à Rouen, sous la rubrique Genève, 1723 (in-8°); mais on ne doit considérer comme édition originale que celle de Londres, 1728 (gr. in-4° avec grav.), dédiée à la reine d'Angleterre. L'édition de la *Pucelle* que l'on croit être la première de ce poëme est celle de Louvain, 1755 (petit in-8°). Le *Siècle de Louis XIV* fut imprimé pour la première fois en 2 vol. petit in-12 (Berlin, 1751). Les éditions originales des romans sont de 1748 pour *Zadig* (petit in-12); de 1759 pour *Candide* (in-12), et de 1768 pour l'*Homme aux quarante écus* (in-8°). L'édition la plus estimée des *Œuvres complètes* de Voltaire est celle de Beuchot (Paris, impr. F. Didot, 1829-1834, 70 vol. in-8°).

III. CLASSIQUES ÉTRANGERS.

La nomenclature des éditions originales de tous les écrivains qui font la gloire des littératures étrangères demanderait une place plus grande que celle dont nous pouvons disposer ici. Nous nous bornerons à citer celles de l'Arioste, de Dante et du Tasse en Italie, de Cervantes en Espagne, de Camoëns en Portugal, de Milton et de Shakspeare en Angleterre.

ARIOSTE. La première édition du *Roland furieux* (Ferrare, 1516, in-4°) est fort rare. On assure qu'on n'en connaît que sept exemplaires. Ce n'est que dans l'édition de Ferrare (1532), la dernière qui ait été faite sous les yeux de l'auteur, que le poëme est complet en 46 chants.

CAMOËNS. Les *Lusiades* furent imprimées pour la première fois à Lisbonne en 1572 (petit in-4°). Il y en a deux éditions sous la même date et du même format. En 1817, don Jose Maria de Souza-Botelho fit exécuter à ses frais à l'imprimerie de F. Didot une magnifique édition des *Lusiades*, enrichie de 10 gravures et d'un portrait de Camoëns. Cette édition (gr. in-4° sur papier vélin) n'a pas été mise dans le commerce.

CERVANTES. La première édition du premier volume de *Don Quichotte* parut à Madrid en 1605 (pet. in-4°), celle du second volume, au même lieu, en 1615 (même format). L'édition primitive, où les deux parties sont réunies, est de Barcelone (1617, 2 vol. petit in-8°). L'édition originale des *Nouvelles* (Madrid, 1613, in-4°) est si rare, qu'en 1828 Salva n'en connaissait pas un seul exemplaire en Espagne. L'édition la plus complète des *Œuvres* de Cervantes est celle de Madrid (1803-1805, 16 vol. petit in-8°, fig.).

DANTE. La *Divina Commedia* parut en 1472. Elle ne porte pas de nom de ville, mais on s'accorde à reconnaître qu'elle a été imprimée à Foligno; sa valeur n'a fait que s'accroître. De beaux exemplaires de cette édition, qui est la plus correcte, ont été adjugés à 1,325 fr. (Libri) en 1847, et à 1,305 fr. à Paris en 1856. On connaît deux autres éditions datées de 1472, l'une sans nom de ville (à Jesi), l'autre imprimée à Mantoue.

MILTON. La première édition du *Paradis perdu* fut imprimée à Londres (1667, pet. in-4°). Ce poëme célèbre eut si peu de succès d'abord, que l'on fut obligé de renouveler huit fois le titre de cette édition pour l'écouler. Le *Paradis reconquis* parut pour la première fois à Londres (1671, in-8°). Les poëmes de Milton furent réunis dans une édition en 3 vol. in-4° (Londres, 1749-1752), et ses œuvres en prose en 2 vol. gr. in-4° (Londres, 1753); le tout forme une collection encore recherchée.

SHAKSPEARE. Cet auteur est l'objet d'un véritable culte en Angleterre, et ses éditions primitives y sont recherchées avec passion. La première édition des *Œuvres* de Shakspeare fut imprimée à Londres en 1623 (in-fol.). On en signale plusieurs adjudications à 100 livres sterl., et dans ces derniers temps elles se sont élevées à 250 livres sterl. (Dun Gardner) en 1854, et à 164 livres 17 sh. (Lane) en 1856. Il y a trois autres éditions in-folio (1632, 1664 et 1685) qui sont aussi fort estimées; mais elles sont moins recherchées que celle de 1623. Les bibliophiles anglais attachent une valeur excessive aux éditions originales et isolées des drames de Shakspeare; on en compte vingt, publiées de 1594 à 1622 dans le format in-4°.

TASSE. L'édition originale de la *Jérusalem délivrée* est celle de Parme (1581, in-4°). Ce poëme avait été publié à Venise l'année précédente sur l'aveu de l'auteur et d'après un manuscrit incomplet, qui ne contenait que 10 chants.

— Bibliogr. Editions des auteurs classiques: *The Frognall Dibdin's introduction to the knowledge of the editions of greek and roman classics* (London, 1827, 2 vol. in-8°); *Prefaces to the first editions of the greek and roman classics, etc., collected and edited*, by Beriah Botfield (London, 1861, in-4°); *Handbuch der classischen Literatur*, etc., c'est-à-dire *Manuel de la littérature classique* ou *Introduction à la connaissance des auteurs grecs et romains, de leurs écrits et des éditions et traductions qui en ont été faites*, par G.-D. Fuhrmann (Halle, 1807-1810, 4 t. en 5 vol. in-8°); *Répertoire de la littérature ancienne* ou *Choix d'auteurs classiques grecs et latins imprimés en Allemagne et en France*, par Fred. Schœll (Paris, 1808, 2 vol. in-8°); *A manual of classical bibliography*, by Jos. Will. Moss (London, 1825, 2 vol. in-8°); *Dictionarium editionum tum selectarum tum optimarum et græcorum et romanorum auctorum instruxit* W. Hebenstreit (Vindobonæ, 1828, in-8°); F.-L.-A. Schweiger's *Handbuch der classischen Bibliographie* (Leipzig, 1830-1834, 3 vol. in-8°); W. Engelmann, *Bibliotheca scriptorum classicorum et græcorum et latinorum, Verzeichniss der von 1700 bis 1852 in Deutschland erschienenen, etc.* (Leipzig, 1847-1853, 2 vol. in-8°); L.-W. Brugemann's, *Wiew of the english editions and translations of the ancient greek and latin authors* (London, 1797, 2 tomes en 1 vol. in-8°); Fabricii *Bibliotheca græca*; Ejusdem *Bibliotheca latina* (Lipsiæ, 1773, 2 vol. in-8°). Consultez encore sur les éditions et éditeurs célèbres: Dubochet, *Biographie portative universelle* (table analytique chronolog. et alphabét., 7e classe); *Encyclopédie Roret, Bibliographie universelle*, à la fin du 3e volume, la liste des collections typographiques les plus célèbres, et l'indication des collections des auteurs classiques. V. encore dans notre *Dictionnaire* aux mots ALDE, BARBOU, BOISSONADE, DEUX-PONTS, CAZIN, DIDOT, ESTIENNE, ELZÉVIR, FLACH, FROBEN, GUTENBERG, INCUNABLES, LEMAIRE, NISARD, PANCKOUCKE, etc.

ÉDITUE s. m. (é-di-tù — lat. *æditus*, de *ædes*, édifice). Antiq. rom. Gardien d'un temple. ‖ Vieux mot employé par Rabelais.

EDJEL s. m. (è-djèll). Relig. musulm. Terme fatal de la vie, qu'on ne peut avancer ni reculer.

EDKOU, lac ou plutôt lagune de la basse Egypte, province de Rosette, près de la Méditerranée; 28 kilom. de longueur sur 12 de largeur. Cette lagune fut formée en 1801 par l'irruption des eaux du Nil.

EDLIP, ville de Syrie, à 50 kilom. S.-O. d'Alep, sur la limite du désert et près de la vallée de l'Oronte, dont elle est séparée par une ligne de collines calcaires arides. Au pied de ces collines on trouve encore aujourd'hui les ruines de villes, de villages et de monastères chrétiens. La ville elle-même est entourée de jardins et de vergers fertiles, dont la verdure fait un contraste des plus agréables avec les plaines arides qui s'étendent à peu de distance.

EDME ou **EDMOND** (saint), archevêque de Cantorbéry, né à Abendon, mort à Soissac en 1242. Elevé par sa mère Mabile dans de grands sentiments de piété, il se voua de bonne heure à la vie religieuse, alla compléter ses études à Paris, où il professa ensuite la littérature et les mathématiques, prit le grade de docteur en théologie et reçut la prêtrise. De retour en Angleterre, il se livra avec un tel succès à la prédication, que le pape lui donna l'ordre de prêcher la croisade et le désigna en 1234 pour occuper le siége archiépiscopal de Cantorbéry. Quelques années après, Grégoire IX le chargea, par une bulle, de pourvoir aux évêchés et aux bénéfices que le roi d'Angleterre Henri III laissait vacants afin d'en toucher les revenus. Mais le roi empêcha l'exécution de cette bulle, et Edme, ne voulant point paraître approuver des abus qu'il ne pouvait réprimer, se retira en France, d'abord auprès de saint Louis qui l'accueillit avec distinction, puis dans le monastère de Fontigny (Champagne), enfin dans celui de Soissac, où il termina sa vie. Innocent IV le canonisa en 1248 et fixa sa fête au 16 novembre. Outre plusieurs dissertations et ouvrages restés manuscrits, on a de saint Edme un livre des *Constitutions*, inséré dans le recueil des *Conciles d'Angleterre et d'Irlande*, de Wilkins, et le *Speculum Ecclesiæ*, publié dans la *Bibliothèque des Pères*.

EDMER, bénédictin anglais. V. EADMER.

EDMOND (saint), roi des Est-Angles, né en 840, mort en 870. Il monta sur le trône à l'âge de quinze ans, et par sa sagesse précoce procura à ses Etats quinze années de paix et de prospérité; mais en 860 il fut attaqué, battu et fait prisonnier par les Danois. Comme il refusait d'accepter la paix humiliante que lui offraient ses vainqueurs, Hingnar, l'un des chefs barbares, lui fit trancher la tête. Les Anglais l'honorerent comme un martyr.

EDMOND Ier, roi des Anglo-Saxons, mort en 946. Il était fils aîné d'Edouard l'Ancien et succéda en 941 à son frère Athelstane ou Adelstan. Pendant son règne tout court, ce prince, qui se signala par ses vertus et par son habileté, fut occupé à expulser les Danois et à prendre des mesures pour empêcher de nouvelles invasions. Il se rendit maître des provinces de Derby, de Lincoln, de Nottingham, etc., y remplaça les habitants d'origine danoise par des colons anglais, força Aulaff et Réginald, rois de la Northumbrie, à se convertir au christianisme et à lui faire leur soumission (943), battit les Bretons de Cumbrie, qui s'étaient alliés avec ces derniers, et donna leur possession à Malcolm, roi d'Ecosse, qui, en échange, le reconnut pour suzerain. La mort de ce prince est assez singulière: un jour où il assistait à un banquet, il vit assis à sa table un fameux scélérat appelé Leof, et lui ordonna de sortir. Leof refusa d'obéir; le roi indigné se jeta sur lui et le prit aux cheveux; mais son adversaire tira aussitôt un poignard et en frappa le roi qui expira sous le coup. Edmond ne laissait que des enfants en bas âge, et son frère Edred lui succéda.

EDMOND II, surnommé **Irunside** ou **Côte de fer**, roi des Anglo-Saxons, né en 989, mort à Oxford en 1017. Il était fils d'Ethelred II et succéda à son père en 1016; mais une partie de la noblesse et le clergé tout entier refusèrent de le reconnaître et offrirent la couronne à Canut, roi de Danemark. Après cinq expéditions successives contre ce prince, Edmond venait de faire la paix avec lui en lui cédant tout le nord de ses Etats, lorsqu'il fut assassiné par deux chambellans payés, dit-on, par son beau-frère Edric, un scélérat qui l'avait souvent trahi et qu'Edmond avait toujours épargné.

EDMOND (saint), archevêque de Cantorbéry. V. EDME.

EDMOND DE LANGLEY, duc d'York et fils d'Edouard III, mort en 1402. Il est la tige de la maison de la Rose blanche. D'un caractère trop faible et trop indolent pour inspirer des craintes à son neveu Richard II, il ne partagea pas le sort de son malheureux frère, le duc de Glocester, et fut même chargé de la régence lorsque le roi partit pour l'Irlande; mais il ne sut pas défendre la ville de Londres contre le duc de Lancastre, son neveu, qui venait de débarquer en Angleterre pour renverser Richard II, et, voyant les troupes royales prêtes à se ranger du côté de Lancastre, il n'hésita plus à se prononcer en faveur de ce dernier, joignit son armée à celle des révoltés, concourut à la déchéance de Richard et engagea le parlement à élire le duc de Lancastre, qui fut proclamé roi sous le nom de Henri IV (1399). Il vécut ensuite paisiblement jusqu'à sa mort, laissant de sa femme, Isabelle de Castille, deux fils, Edouard, qui fut tué à la bataille d'Azincourt, et Richard, grand-père d'Edouard IV et de Richard III.

EDMOND PLANTAGENET, comte de Kent, prince anglais. V. PLANTAGENET.

Edmond et Caroline ou la **Lettre et la réponse**, comédie en un acte et en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Marsollier, musique de Frédéric Kreubé, représentée sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 5 août 1819. Cette comédie posthume de Marsollier ne pouvait qu'augmenter les regrets que causait sa perte récente. On y retrouvait l'art de tirer parti des plus petits incidents et de ménager l'intérêt jusqu'au dénoûment. Qu'on ajoute à ces mérites un dialogue piquant et spirituel, et l'on comprendra que cet ouvrage devait avoir le succès qu'il a obtenu. La partition de M. Kreubé, alors chef d'orchestre de l'Opéra-Comique, était fort agréable. On remarqua surtout le rondeau de Caroline: *Le ciel, dit-on, dans sa clémence*. Les rôles principaux furent créés par Huet, Ponchard et Mme Gavaudan.

EDMONDES (sir Thomas), diplomate anglais, né à Plymouth vers 1563, mort en 1639. Il fut un des plus habiles négociateurs de son temps, sous Elisabeth et Jacques Ier, séjourna sept ans à la cour de France comme ambassadeur d'Angleterre (1592-1599), fut ensuite envoyé en Hollande, où il traita de la paix avec l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, prit une part active aux négociations relatives au mariage du prince Charles avec la sœur de Louis XIII (1614), assista aux conférences de Loudun (1616) entre les protestants et les catholiques et contribua à la pacification. Il fut aussi l'un des commissaires du traité de Boulogne. En récompense de ses services, Jacques Ier le nomma secrétaire du conseil privé, conseiller privé, contrôleur (1616) et trésorier de sa maison (1618). En 1625 et en 1626 il représenta l'université d'Oxford au parlement et se retira entièrement de la vie publique en 1629. C'était un négociateur d'une habileté et d'une expérience consommées, et qui joignait à ses qualités diplomatiques un caractère intègre, ferme et courageux. Pendant sa première ambassade en France, sous le règne d'Elisabeth, il n'avait pour appointements que 20 shillings par jour, de sorte qu'il était souvent obligé de recourir à la bourse de ses compatriotes pour suffire aux plus simples nécessités de la vie. Sa correspondance et ses papiers ont servi à la composition de l'ouvrage publié par Birch sous le titre de: *Historical view of the negociations between the court of England, France and Brussels, from 1592 to 1617*.

EDMONDES (sir Clément), érudit anglais, fils du précédent, né en 1566, mort en 1622. Il occupa avec distinction divers emplois et fut créé chevalier en 1617. Il a écrit en trois parties, et sous trois titres différents, des *Observations sur les Commentaires de César* (Londres, 1600-1609, in-fol.).

EDMONDIE s. f. (è-dmon-dî — d'*Edmond*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des synanthérées.

EDMONDS (Elisabeth), hôtelière irlandaise qui vivait au XVIe siècle. Elle a rendu son nom historique par le singulier artifice dont elle usa en 1558 pour sauver les protestants, ses coreligionnaires, d'un massacre ordonné par la reine d'Angleterre.

C'était au temps de la reine Marie. On sait qu'Édouard IV, qui avait précédé cette princesse sur le trône, avait introduit dans son royaume le calvinisme pur ou presbytérianisme. Elle, de par sa fantaisie, veut rétablir la religion catholique et détruit, anéantit l'œuvre de son frère, brûle, massacre tous les protestants. L'infortunée Jane Grey meurt, ainsi que l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Cranmer, et tous ceux qui n'ont point les croyances de la fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon. L'Angleterre purgée des hérétiques, il fallut songer à l'Irlande. Un fanatique, le docteur Cole, fut chargé d'allumer les bûchers dans cette île. Arrivé à Chester, il descendit à l'auberge tenue par Mme Edmonds et reçut la visite du maire de cette ville. Cole, frappant de sa main une boîte qu'il lui montra: « Voici, dit-il, un ordre de notre gracieuse souveraine pour débarrasser l'Irlande des hérétiques. » Elisabeth Edmonds, protestante convaincue, s'était glissée derrière la porte pour entendre tout ce qui se disait. Pendant que Cole reconduisait le maire, elle pénétra dans l'appartement, emporta la boîte contenant la lettre patente de la reine et lui substitua un jeu de cartes. Cole, arrivé à Dublin le 4 octobre 1558, fit convoquer le conseil, et, après un discours sur l'objet de sa mission, remit la boîte contenant les ordres de la reine. Le secrétaire du conseil l'ouvre et n'y trouve qu'un jeu de cartes avec le valet de trèfle par-dessus. Cole, étonné, jure qu'il a reçu la lettre de la propre main de sa souveraine. Le vice-roi lui dit de retourner en Angleterre chercher une autre lettre patente. Cole obtint de nouveaux ordres, mais il fut obligé d'attendre un bon vent pour s'embarquer. La reine mourut dans ce délai; sa sœur Elisabeth lui succéda, et les ordres de persécuter les protestants furent révoqués.

La femme Edmonds reçut une pension de la nouvelle reine, en récompense du service signalé que, par une habile supercherie, elle avait rendu aux protestants.

EDMONDSON, comté agricole des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Kentucky. Superficie, 575 kilom. carrés; 5,000 hab. Il abonde en mines d'anthracite et de houille, et des couches de pierre à chaux en occupent presque toute la surface. C'est dans ce comté qu'est située la fameuse grotte du Mammouth. Il a pour chef-lieu Brownsville.

EDMONSTONE, peintre de l'école anglaise, né à Kelso (Ecosse) en 1795, mort dans la même ville en 1834. Les biographes anglais donnent tant d'importance à cet artiste qu'il doit occuper ici une place plus ou moins méritée. Hautement protégé par le baron Hume et ses amis, Edmonstone fut présenté partout comme un artiste qui faisait concevoir les plus brillantes espérances. On lui commanda des travaux qui furent considérés comme des chefs-d'œuvre. Tels furent ses débuts à Londres en 1819. Mais lui-même ne se faisait pas complétement illusion sur la valeur de ces succès, et il comprenait qu'une foule de connaissances faisaient défaut à son talent. Il entra dans l'atelier de Harlowe, qui lui donna le sage conseil de fuir ce milieu d'admirateurs engoués et maladroits, où il n'apprendrait jamais rien, pour aller se perfectionner en Italie. Grâce aux quelques années qu'il passa dans cette patrie des arts, il réussit enfin à peindre deux ou trois toiles dont l'exécution rappelait assez bien la manière du Corrége, qu'il avait choisi pour modèle.

C'est de Rome qu'il envoya à Londres le *Baisement des chaînes de saint Pierre*. Il rentra en Angleterre vers 1832, et depuis ce moment jusqu'à sa mort il eut à peine le temps d'achever son tableau de la *Muse blanche*, qui est son meilleur, et quelques portraits d'enfants, pleins de finesse et de sentiment, quoiqu'on y retrouve cet air de roideur aristocratique qui est le défaut de tous les portraits anglais.

Moins gâté dans sa jeunesse, Edmonstone, doué de véritables qualités artistiques, eût pu réaliser les espérances qu'il avait fait concevoir, et qu'une mort prématurée, peut-être autant que l'insuffisance de ses études, l'empêcha de réaliser.

EDMONTON, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 9 kilomètres N. de Londres; 10,000 hab. On y voit l'auberge de la *Cloche*, qui a été immortalisée par Cooper; le romancier en a fait le théâtre des exploits de John Gilpin. Dans le voisinage d'Edmonton est *Arno's Grove*, élégante résidence, renfermant un escalier orné de peintures, plusieurs tableaux remarquables et une collection de vases provenant d'Herculanum et de Pompéi.

ÉDO s. m. (é-do — du gr. *edô*, je ronge).

Entom. Syn. des genres d'insectes MAGDALIDE, RHINODE et THAMNOPHILE.

ÉDOCÉPHALE s. m. (é-do-sé-fa-le — du gr. *aidoia*, parties naturelles ; *kephalê*, tête). Térat. Genre de monstres autosites, dont le nez a la figure d'un pénis.

ÉDOCÉPHALIE s. f. (é-do-sé-fa-lî — rad. *édocéphale*). Anat. Conformation monstrueuse des édocéphales.

ÉDOCÉPHALIEN, IENNE adj. (é-do-sé-fa-liain, iè-ne — rad. *édocéphale*). Anat. Qui a la conformation des édocéphales : *Monstre* ÉDOCÉPHALIEN.

ÉDOCÉPHALIQUE adj. (é-do-sé-fa-li-ke — rad. *édocéphalie*). Anat. Qui offre les caractères de l'édocéphalie : *La conformation* ÉDOCÉPHALIQUE *est une monstruosité heureusement peu commune.*

ÉDOLIEN, IENNE adj. (é-do-liain, iè-ne). Ornith. Qui ressemble au drongo ou édolius.

— s. m. pl. Groupe d'oiseaux qui a pour type le genre drongo.

ÉDOLIO s. m. (é-do-li-o). Ornith. Nom d'un sous-genre de coucous, comprenant quatre espèces dont l'une, qui sert de type, se rencontre en Syrie et quelquefois dans le sud de l'Europe.

ÉDOLIUS s. m. (é-do-li-uss — mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre drongo. ‖ Section du genre coucou, ayant pour type le coucou noir. ‖ On dit aussi ÉDOLIE s. m.

EDOM et **ÉDOMITES**. D'après la *Genèse*, Edom (c'est-à-dire *roux*) aurait été un autre nom d'Esaü, qui serait ainsi le père des Edomites. Le pays d'Edom, connu plus tard sous le nom d'Idumée, comprenait tout l'espace situé au sud de la Palestine, entre la tribu de Juda, la mer Morte et la pointe nord de la mer Rouge ; c'est la partie de l'Arabie Pétrée appelée aujourd'hui *El Schera*. Ce pays, dont la population paraît avoir ressemblé beaucoup aux Bédouins de nos jours, est montagneux en certains endroits (montagne de Seïr), mais il offre surtout de grandes plaines arides coupées de place en place par des *ouadis*. Il nous est parfaitement représenté, ainsi que le caractère de ses habitants, par la vieille poésie hébraïque que la *Genèse* nous rapporte comme ayant été la bénédiction de Jacob à Esaü :

Le pays de ta demeure sera privé de la graisse de la terre,
Et de la rosée des cieux, qui vient d'en haut.
Tu vivras de ton épée.
Tu seras asservi à ton frère ;
Mais il arrivera qu'en errant librement
Tu briseras son joug et le secoueras de dessus ton cou.

C'est bien là, en effet, l'histoire des Edomites. Peuple très-ancien de race sémitique, plus ancien même que les Hébreux (M. Duncker considère ces derniers comme une branche des Edomites), ils étaient déjà solidement établis dans leurs montagnes lorsque les Israélites sortirent d'Egypte, et ils leur refusèrent le passage à travers leur territoire. C'est la première trace de cette longue hostilité signalée déjà par la vieille poésie mise dans la bouche de Jéhovah parlant à Rébecca qui sentait deux enfants se heurter dans son sein :

Deux nations sont dans ton ventre,
Et deux peuples, au sortir de tes entrailles, se sépareront.
Un peuple sera plus fort que l'autre peuple,
Et le plus grand sera asservi au plus petit.

Les Hébreux avaient conscience de cette antiquité des Edomites, et les divers mythes qui forment l'histoire d'Esaü n'ont pas d'autre but que d'expliquer comment, des deux peuples, le plus jeune était plus fort que le plus ancien.

Plus tard les Edomites furent attaqués par Saül et soumis par David. Salomon, sous le règne duquel ils essayèrent en vain de se révolter, équipa une flotte de commerce dans leurs ports. Ils restèrent attachés au royaume de Juda après le schisme des dix tribus, mais ils parvinrent à reconquérir leur indépendance sous le règne de Joram (892-884). Soumis de nouveau par Amasias (837-808), ils secouèrent le joug sous le règne d'Achaz (740-724), et leur port d'Elath fut occupé par les Syriens. Ils demeurèrent indépendants jusqu'à l'invasion chaldéenne. Les prophètes hébreux ont prononcé peut-être leurs oracles les plus violents contre ce peuple rebelle, qui ne voulait point rester soumis à la maison de David et qui osa même se joindre aux ennemis de Juda quelque temps avant la ruine de Jérusalem. Les Edomites profitèrent de la captivité des Juifs à Babylone pour joindre à leur territoire une partie de la tribu de Juda. Après le retour de l'exil, l'hostilité héréditaire recommença à se montrer. Pendant la révolte des Macchabées, les Edomites firent cause commune avec les Syriens. Mais, en 129 av. J.-C., Jean Hyrcan les vainquit complètement, les força même de se faire circoncire et les rendit tributaires. Pour la suite de leur histoire, voir l'article IDUMÉE.

EDOMIS, nom latin d'ANTANDROS.

ÉDONIDE, en grec *Edonis*, prov. de l'ancienne Macédoine, au N.-E., comprise entre les embouchures du Nestus et du Strymon ; elle faisait originairement partie de la Thrace et fut réunie à la Macédoine par Philippe, père d'Alexandre. Les bacchantes étaient appelées *Edonides* parce qu'elles célébraient les mystères de Bacchus sur le mont Edon, partie de l'Hémus, qui donnait son nom à la province.

ÉDONIEN, IENNE s. et adj. (é-do-niain, iè-ne). Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Thrace et des habitants de la Thrace en général ; qui appartient à la Thrace ou à ses habitants : *Les* EDONIENS. *Le peuple* ÉDONIEN.

— Mythol. Surnom de Bacchus.

— **Encycl.** Géogr. anc. Les *Edoniens* étaient un peuple de Thrace, établi sur les bords du Strymon, sur le golfe du même nom, au sud-ouest du mont Pangée (*Pangæus mons* ou *Pangæa*). Le pays des Edoniens fut compris dans la Macédoine, lorsque Philippe, père d'Alexandre, en eut fait la conquête dans sa guerre contre les Thraces. Ce fut pour s'en assurer la possession et pour opposer un rempart à ce peuple belliqueux qu'il bâtit dans le pays conquis la forte ville de *Philippi*, Philippes. Le culte de Bacchus était fort en honneur parmi les Edoniens. Ils avaient la même réputation que les autres Thraces en fait d'intempérance, et ils conservèrent cette réputation même après qu'ils furent considérés comme Macédoniens. Horace, se livrant aux transports que lui cause l'arrivée d'un ancien ami, parle des Edoniens dans son ode *Ad Pompeium* (v, l. II), ode qui fait le plus grand honneur au poëte, bien qu'il y avoue sa fuite des champs de Philippes, *relicta non bene parmula*. Il déclare qu'il ne veut pas garder plus de mesure dans sa joie que les Edoniens n'en gardaient dans leurs festins, et il venait précisément de les voir de près dans la compagnie de l'ami à qui s'adresse son ode :

. . . . . . Non ego sanius
Bacchabor Edonis : recepto
Dulce mihi furere est amico.

Sur ce *Non sanius bacchabor Edonis*, le scoliaste d'Horace met en note : *Thraciæ populo bibacissimo.*

EDONUS, frère de Mygdon. Il fut, d'après la Fable, le père des Edoniens, peuple de la Thrace.

ÉDOSSAGE s. m. (é-do-sa-je — rad. *édosser*). Techn. Opération de la fabrication du parchemin, qui consiste à racler les peaux avec le dos du couteau à écharner, pour en faire tomber les ordures, etc. ‖ On dit aussi DOSSOYAGE.

ÉDOSSÉ, ÉE (é-do-sé) part. passé du v. Edosser : *Champ* ÉDOSSÉ.

ÉDOSSER v. a. ou tr. (é-do-sé — du préf. *é*, et de *dos*). Agric. Enlever la superficie du sol avec les racines qui s'y trouvent, pour les transplanter ailleurs : *La pratique d'*ÉDOSSER *le sol est blâmable, puisque, si elle donne le moyen d'améliorer une localité, elle produit une longue stérilité dans une autre.* (Rozier.) ‖ On dit aussi ÉDOSSOYER.

— Techn. *Edosser une peau*, En terme de parcheminier, La racler avec le dos du couteau à écharner, lui faire subir l'opération de l'édossage. ‖ On dit aussi DOSSOYER.

ÉDOSTOME s. m. (é-do-sto-me — du gr. *edô*, je ronge ; *stoma*, bouche). Mamm. Syn. de DESMODE, genre de mammifères.

ÉDOUARD ou **EDWARD I**er, **l'Ancien**, roi des Anglo-Saxons, mort en 925. Il succéda à son père Alfred le Grand en 901 et eut à lutter contre un compétiteur redoutable, son cousin Ethelwald, qui avait l'appui des Danois du Nord, mais qu'il vainquit en 907. Edouard soumit ensuite les Ecossais et les Gallois, mit les villes en état de défense et rendit quelques lois qui nous sont parvenues. On lui attribue aussi la fondation de l'université de Cambridge. Une de ses filles, Ogine ou Edgine, épousa Charles le Simple, roi de France. Son fils naturel, Athelstane, lui succéda.

ÉDOUARD II, le Martyr, roi des Anglo-Saxons, né vers 961, mort en 978. Fils et successeur (975) d'Edgar, il ne régna que trois ans et fut assassiné par l'ordre d'Elfrida, sa belle-mère. Il est inscrit, on ne sait trop pourquoi, au martyrologe romain.

ÉDOUARD III (saint), **le Confesseur**, roi anglo-saxon, né vers 1004, mort en 1066. Il était fils d'Ethelred II et d'Emma, fille du duc de Normandie Richard Ier. Pendant la domination danoise, il avait vécu en Normandie et ne put prendre possession du trône qu'après la mort de Harde-Canut et de son fils Harold (1041); encore ne fut-ce que grâce à la protection du puissant Godwin, comte de Kent, qui lui fit épouser sa fille Edithe. Ce prince fit quelques efforts pour ranimer la monarchie anglo-saxonne, et son règne fut une ère de calme entre les dévastations des Danois et la conquête normande. Mais la faveur qu'il accorda aux nobles normands qu'il avait ramenés à sa suite excita des révoltes, dont chercha à profiter le puissant comte Godwin, qui possédait avec ses fils le gouvernement de neuf provinces. Godwin, condamné par le grand conseil de la nation, passa en Flandre, revint avec une flotte formidable et s'avança sans obstacle jusqu'à Londres. Edouard, redoutant d'être battu par son puissant sujet, entra avec lui en négociations, consentit à congédier les évêques normands et pardonna sa rébellion à Godwin, qui mourut subitement peu de temps après, à la suite d'un dîner pris à la table du roi (1053). En 1055, il envoya en Ecosse une armée qui remit sur le trône Malcolm, dépossédé par l'usurpateur Macbeth. Ce prince régna avec douceur et diminua les impôts. Il publia un corps de lois dont on a cru retrouver des traces dans celles qui furent octroyées par Guillaume le Conquérant. Sa grande piété et la continence qu'il avait su garder avec son épouse le firent canoniser par le pape Alexandre III, qui lui donna le titre de confesseur de la foi, et depuis il fut invoqué sous le nom de saint Edouard le Confesseur. L'Eglise l'honore le 13 octobre. C'est du règne de ce prince que date en Angleterre l'usage du grand sceau. Il fut, dit-on, le premier roi de ce pays qui guérit les écrouelles en les touchant. Faible et irrésolu, ce prince, qui n'avait point d'enfants, ne sut se prononcer entre les divers prétendants à la succession. Tantôt il voulait appeler les fils du frère qu'il avait en Hongrie, tantôt il favorisait les vues du duc de Normandie dont il était le parent. Enfin, tout en refusant comme successeur Harold, fils de Godwin, il ne fit rien de ce qui était nécessaire pour l'écarter, et ce fut ce dernier qui monta sur le trône immédiatement après sa mort.

ÉDOUARD Ier, roi d'Angleterre, de la dynastie des Plantagenets, surnommé **Long-Shanks** à cause de l'extrême longueur de ses jambes, né à Westminster en 1239, mort en 1307. Il était fils de Henri III et d'Eléonore de Provence. Edouard fut d'abord investi du gouvernement de la Guyenne, soutint son père contre Simon de Montfort et les barons anglais, mais fut fait prisonnier à la bataille de Lewes (1264). L'année suivante, il parvint à s'échapper, gagna sur le comte de Leicester (Simon de Montfort) la bataille d'Evesham et rendit à son père le trône avec la liberté. La soif des aventures le conduisit bientôt à Tunis où saint Louis venait de mourir ; il passa de là en Orient, et ne revint en Europe qu'à la mort de son père. Il fut couronné sans obstacle (1272) et gagna aussitôt l'affection de ses sujets par la modération, la justice et la vigilance dont il fit la base de son gouvernement. « J'observerai la grande charte, dit-il aux barons du royaume, et vous l'observerez comme moi. Je serai juste envers vous et vous le serez envers vos vassaux. » Edouard s'attacha à réprimer le brigandage, chassa des tribunaux les juges corrompus, rétablit l'économie dans les dépenses, l'ordre dans les recettes, la pureté dans les monnaies, l'égalité dans les taxes, imposa le clergé comme les laïques ; mais il se montra d'une sévérité excessive envers les juifs, que leurs richesses faisaient accuser de toutes sortes de crimes, et il en fit pendre un très-grand nombre. Aux travaux du législateur il ne tarda pas à mêler les entreprises guerrières, et si son pouvoir s'en accrut, il n'en fut pas de même de sa gloire, car l'esprit de conquête lui fit entièrement oublier l'esprit de justice. Il commença par attaquer les Gallois, vivant depuis huit cents ans indépendants au cœur de l'Angleterre, remporta plusieurs victoires sur leur chef Léolyn, qui périt en combattant, et sur le frère de ce dernier, David, qu'il eut la barbarie de faire écarteler ; condamna à mort tous les bardes du pays de Galles pour les empêcher d'appeler de nouveau la nation à l'indépendance, et partagea le pays en comtés et en baronnies sur le modèle de l'Angleterre. La reine étant venue le rejoindre au château de Caernarvon et y ayant accouché d'un fils, Edouard donna à l'enfant, son premier-né, le titre de prince de Galles, et c'est depuis lors que ce titre a été constamment porté par l'héritier de la couronne d'Angleterre. En 1284, Edouard se rendit en France pour vider un différend entre Philippe le Bel et Alphonse, roi d'Aragon, au sujet du royaume de Sicile, et ne revint en Angleterre qu'en 1289. Il eut à punir à son retour un grand nombre de juges prévaricateurs, expulsa sur la demande du parlement, en 1290, 16,160 juifs dont les biens furent confisqués. Ayant par ce moyen rempli ses coffres, il résolut de conquérir l'Ecosse, que se disputaient seize prétendants. Choisi par eux pour être l'arbitre de leurs prétentions, il saisit avec empressement cette occasion, s'empare des places fortes, désigne pour régner Baliol, celui des concurrents qui lui paraît le plus capable de lui livrer la liberté de sa patrie, et le force à lui prêter foi et hommage comme vassal. Mais, abreuvé d'humiliations, Baliol secoue le joug et proclame l'indépendance de la couronne. Aussitôt Edouard Ier fond sur l'Ecosse, remporte une victoire sur Baliol et l'emmène prisonnier à Londres, après avoir mis des garnisons dans toutes les villes principales. La guerre ayant éclaté sur ces entrefaites entre la France et l'Angleterre, Edouard demanda des subsides au Parlement pour combattre son nouvel ennemi, et dut s'engager, lui et ses successeurs, en 1297, « à ne lever aucune taxe, à n'imposer aucune charge sans le consentement commun et la volonté libre des archevêques, évêques, prélats, comtes, barons, chevaliers, bourgeois et autres hommes libres du royaume. » Il se rendit en Flandre, mais fut forcé de retourner en Ecosse où une révolte formidable contre la domination anglaise venait d'éclater sous les ordres de Wallace, le héros des montagnes. Celui-ci, après avoir écrasé les armées du roi d'Angleterre, sous les ordres du comte de Warren, avait chassé d'Ecosse tous les Anglais qu'il n'avait pas fait passer au fil de l'épée. Edouard, à la tête de 100,000 hommes, se jeta peu après sur l'Ecosse et remporta la sanglante bataille de Falkirk, qui le remit en possession de toutes les provinces méridionales (1298). Une nouvelle insurrection ayant éclaté sous les ordres de Wallace en 1302, Edouard eut à recommencer la conquête de l'Ecosse ; il couvrit ce pays de ruines et de sang pendant deux années et vainquit l'héroïque Wallace, qu'il eut la cruauté de livrer au supplice (1305). Il mourut au moment où il préparait une expédition décisive contre ce pays, soulevé de nouveau à la voix de Robert Bruce (1307). Comme guerrier, Edouard Ier a terni ses qualités brillantes par d'injustifiables cruautés ; mais il montra une sagesse éclairée dans le gouvernement et accomplit d'importantes réformes dans l'administration de la justice et des finances. De plus, il donna au Parlement le droit de consentir l'impôt, créa les juges de paix et institua la Chambre des communes. On date de son règne la naissance du gouvernement représentatif, et il a été lui-même surnommé le *Justinien anglais*.

ÉDOUARD II, roi d'Angleterre, fils et successeur du précédent, né en 1284, mort en 1327. C'était un prince faible et vicieux, incapable de continuer l'œuvre de son père et livré à d'indignes favoris, qui soulevèrent contre lui les barons et le Parlement. En 1310, le Parlement s'empara de l'autorité et força Edouard à sanctionner ses actes. Ce prince entreprit de s'emparer de l'Ecosse en 1314, mais il fut complètement battu à Bannockburn par Robert Bruce et dut revenir en Angleterre. Dans une nouvelle expédition qu'il tenta contre le héros de l'Ecosse, il éprouva une nouvelle défaite, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'il put se sauver. Sur ces entrefaites, sa femme, la reine Isabelle, se rendit en France auprès de son frère, le roi Charles le Bel, y trama un complot contre Edouard II, attira à son parti de nombreux champions et envoya, en 1326, en Angleterre, une petite armée qui obtint des succès rapides et complets. Spencer, le favori d'Edouard, fut pris et attaché à une potence de 50 pieds. Quant au roi, il s'enfuit dans le pays de Galles ; mais, arrêté bientôt après, il se vit sommé de remettre son sceptre et sa couronne aux envoyés du Parlement, qui venait de prononcer sa déchéance, et il périt au bout de quelques mois d'un affreux supplice. Deux sicaires entrèrent dans son cachot pendant qu'il dormait et lui plongèrent un fer rouge dans les intestins.

ÉDOUARD III, roi d'Angleterre, fils du précédent et d'Isabelle de France, né en 1312, mort en 1377. Il monta sur le trône après la déposition de son père (1327), sous la tutelle de sa mère et du favori de cette princesse, Roger Mortimer. Ce prince se montra aussi actif et aussi valeureux que son père avait été lâche et efféminé. Non content de reconquérir l'Ecosse, il éleva des prétentions sur la couronne de France (sa mère était fille de Philippe le Bel), s'assura l'appui de l'Allemagne et de la Flandre, vint mettre le siége devant Tournay, gagna sur la flotte française le combat naval de l'Ecluse (1340), dévasta la Normandie et vint gagner sur le roi de France la célèbre bataille de Crécy (26 août 1346). L'année suivante, il mit le siége devant Calais et força les habitants à capituler (c'est cette capitulation qui donna lieu, suivant la tradition, au dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de cinq autres bourgeois). Toutefois il borna pour le moment ses conquêtes et ne recommença la guerre qu'en 1356, époque à laquelle son fils, le célèbre *Prince Noir*, gagna la bataille de Poitiers, où fut décimée une partie de la noblesse française et où le roi Jean fut fait prisonnier. La paix de Brétigny (1360) lui donna la moitié de la France. Mais bientôt celle-ci vengea ses revers ; il se vit enlever un grand nombre de places fortes par Duguesclin, et la trêve de 1375 ne lui laissa que Bordeaux, Bayonne et Calais. Ces revers, la mort de son fils et le mécontentement de la nation anglaise attristèrent ses dernières années. C'est ce prince qui institua l'ordre de la Jarretière (pour l'origine de cette singulière décoration, v. JARRETIÈRE). Il substitua comme langue officielle l'anglais au français (1361), essaya d'introduire et de perfectionner les manufactures de laine, en attirant et protégeant les manufacturiers étrangers, en défendant à ses sujets de porter d'autres étoffes que celles de fabrique anglaise. Il fit le premier essai d'un établissement des postes, en plaçant des relais à la distance de 20 milles l'un de l'autre, pour apprendre les événements de la guerre d'Ecosse. Il résista aux prétentions de la cour de Rome et supprima le tribut qui était payé au pape depuis Jean sans Terre. « Edouard, dit Eyriès, était d'une taille grande et bien proportionnée ; son air noble et imposant inspirait le respect. Ses manières affables et obligeantes, sa bienfaisance, sa générosité firent chérir sa domination ; sa valeur et sa prudence assurèrent ses succès dans les expéditions militaires, qui jetèrent un si grand éclat sur son règne et dirigèrent contre l'ennemi de l'Etat cet esprit inquiet et turbulent des grands du royaume, cause de tant de troubles sous les règnes des princes faibles. Les guerres qu'il entreprit, quoique en général heureuses et marquées par des succès éclatants,

ne furent pas d'ailleurs toujours fondées sur des motifs de justice et d'utilité. Aussi son administration intérieure lui mérite-t-elle plus d'éloges que ses victoires. L'Angleterre dut à la sagesse et à la vigueur de son gouvernement un long intervalle de paix et de tranquillité. La Chambre des communes commença sous son règne à acquérir une importance réelle. » Dans les dernières années de sa vie, une femme, nommée Alix Pierre, acquit un grand ascendant sur son esprit et lui fit dépenser des sommes énormes, destinées à la guerre contre le roi de France. Le peuple, accablé d'impôts, se mit à murmurer, et le Parlement, à qui Edouard demanda des subsides, n'en accorda qu'après avoir exigé l'éloignement d'Alix et celui du duc de Lancastre. Edouard III mourut un an après le Prince Noir, abandonné d'Alix et de tous ses courtisans. Son petit-fils Richard II lui succéda.

Edouard, roi d'Angleterre, tragi-comédie de La Calprenède, représentée en 1637. Edouard, roi d'Angleterre, est passionnément amoureux de la comtesse de Salisbury, la même pour laquelle il institua l'ordre de la Jarretière. La comtesse oppose à la passion du roi une vertu à toute épreuve. Isabelle, mère d'Edouard, princesse ambitieuse et qui craint que la passion de son fils ne lui dérobe une partie de l'autorité qu'elle a sur lui, engage le duc de Mortimer, attaché à son service, à dire au roi que la comtesse de Salisbury a dessein d'attenter à sa vie. D'abord Edouard ajoute peu de foi à ce rapport; mais il finit par y croire en apercevant un poignard caché dans une des manches de la robe de la comtesse. Celle-ci se justifie aisément du crime qu'on lui impute : le duc de Mortimer est venu l'avertir que le roi avait dessein de la déshonorer, et, pour éviter ce malheur, elle s'est munie d'un poignard, décidée qu'elle est à s'ôter la vie, dans le cas où Edouard voudrait exécuter ce dessein. Le roi, touché de la vertu de la comtesse, prend la résolution de l'épouser : il exile la reine mère et chasse honteusement Mortimer.

Edouard III, tragédie en cinq actes et en vers, de Gresset, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 22 janvier 1740. « Cette tragédie obtint neuf représentations de suite dans sa nouveauté, dit le chevalier de Mouhy (*Abrégé de l'histoire du Théâtre-Français*). C'était le coup d'essai de l'auteur, essai dans lequel on découvrit de grandes beautés. C'est la première tragédie où il a été hasardé de faire tuer un des personnages en présence des spectateurs. » Ce qui était une innovation alors est tombé dans le domaine des habitudes banales; mais on n'en doit pas moins savoir gré à Gresset d'avoir transporté sur la scène française cette hardiesse empruntée au théâtre de Shakspeare.

Si le style constituait seul le mérite d'une tragédie, celle-ci occuperait un rang distingué parmi les œuvres de second ordre. Mais le plan en est mal conçu, l'action languissante; on y remarque aussi des invraisemblances, et le rôle principal, celui d'Edouard, manque de dignité.

Dans un petit opéra-comique intitulé la *Barrière du Parnasse*, représenté la même année, on critiqua assez finement cette tragédie. Edouard III vient se plaindre à la Muse chansonnière de l'injustice de la Critique, qui trouve dans son intrigue un double intérêt. « La Critique a tort, répond la Muse, et l'intérêt ne peut être double où l'on n'en trouve point du tout. »

ÉDOUARD, fils d'Edouard III, prince de Galles, célèbre sous le surnom de **Prince Noir**, qu'il dut à la couleur de son armure, né en 1330, mort en 1376. Il n'avait pas encore seize ans quand il suivit son père en France; il se couvrit de gloire à la bataille de Crécy (26 août 1346), et son impétuosité décida de la victoire. « Mon fils, lui dit Edouard après la bataille, vous avez combattu vaillamment aujourd'hui et vous êtes digne de la couronne. » C'est alors que le jeune prince adopta la devise *Je sers*, portée par le vieux roi de Bohême, qui se trouvait parmi les morts de l'armée française. Envoyé en 1355 dans la Guyenne pour commencer les hostilités, il ravagea le midi de la France, l'Agenois, le Quercy, le Limousin et arriva jusqu'à la Loire. Ayant appris que le roi Jean marchait contre lui à la tête de 60,000 hommes, Edouard, qui n'avait sous ses ordres qu'une douzaine de mille hommes, se replia sur la Guyenne et se vit en présence de l'armée française à Maupertuis, près de Poitiers. Sa situation était si désespérée qu'il consentit volontiers à écouter les propositions d'accommodement que lui firent deux légats du pape désireux d'empêcher l'effusion du sang. Il offrit d'abandonner toutes les conquêtes faites depuis deux ans par les Anglais et de renoncer pendant sept ans à faire la guerre à la France; mais le roi Jean ayant exigé qu'il se rendît prisonnier avec cent personnes de sa suite, il s'écria : « Jamais l'Angleterre n'aura à payer ma rançon, » et il se prépara au combat, pendant lequel il montra le courage d'un héros et la prudence d'un général consommé (19 septembre 1356). A cette fameuse bataille de Poitiers, il s'empara du roi Jean, de son fils Philippe le Hardi, d'un grand nombre de princes et de seigneurs et ajouta encore à sa gloire en traitant son royal prisonnier avec les plus grands égards. Après le traité de Brétigny (1360), il fut investi de l'Aquitaine par son père, avec le titre de prince souverain, et séjourna désormais à Bordeaux. En 1367, il passa en Espagne pour soutenir don Pèdre, chassé du trône de Castille, et gagna sur don Henri de Transtamare et Duguesclin la bataille de Najara, où il fit même prisonnier le fameux connétable. Le Prince Noir rapporta d'Espagne une maladie dont il ne put jamais se rétablir. N'ayant point reçu de don Pèdre les sommes que celui-ci avait promises pour l'entretien des troupes anglaises pendant la campagne contre Henri de Transtamare, il se vit forcé, pour payer les dettes qu'il avait contractées, d'imposer de nouvelles taxes à ses sujets. Cette mesure excita un mécontentement général en Aquitaine. Des plaintes furent alors portées au roi de France, Charles V, comme seigneur suzerain, et ce prince envoya sommer Edouard de comparaître devant lui. « Je comparaîtrai avec 60,000 hommes, » répondit le Prince Noir. Mais le dépérissement de sa santé et la révolte des principales villes de sa suzeraineté l'empêchèrent d'exécuter cette menace. Il retourna en Angleterre dans l'espoir d'y rétablir sa santé; mais il y mourut peu de temps après, à l'âge de quarante-six ans. Par sa brillante valeur, par ses exploits et par ses nobles vertus, il s'était mis au rang des plus illustres guerriers de son siècle, et les Anglais l'estiment à l'égal d'Alfred le Grand. « Il laissa, dit Hume, une mémoire immortalisée par de grands exploits, par de grandes vertus, par une vie sans tache. Sa valeur et ses talents militaires furent les moindres de ses mérites; sa politesse, sa modération, sa générosité, son humanité lui gagnèrent tous les cœurs. Il était fait pour illustrer non-seulement le siècle grossier dans lequel il vivait et dont les vices ne l'atteignirent point, mais encore le siècle le plus brillant de l'antiquité ou des temps modernes. » Le Prince Noir avait épousé la belle Jeanne, fille du comte de Kent, dont il eut deux fils, Edouard, mort en bas âge, et Richard, qui devint roi sous le nom de Richard II.

ÉDOUARD IV, roi d'Angleterre, fils de Richard, duc d'York, né en 1441, mort en 1483. Il fut le chef du parti de la Rose blanche. Son père, qui avait pris les armes contre la maison de Lancastre pour appuyer ses prétentions au trône, périt dans une bataille pendant que son parti était décimé (1460). Le jeune Édouard rassembla résolûment les débris de la faction d'York, écrasa l'armée de la Rose rouge à Mortimer's Cross et à Northampton, marcha sur Londres et se fit proclamer roi (1461) à la place de Henri VI, qu'il fit jeter à la Tour de Londres. Mais la femme du roi déchu, Marguerite d'Anjou, véritable chef du parti de Lancastre, rassembla une nouvelle armée et tenta de nouveau le sort des combats. Vainqueur à Towton (1461), puis à Hexham (1463), Edouard retourna à Londres, se fit couronner et convoqua un parlement qui le reconnut comme souverain. « Hardi, actif, entreprenant, dit Hume, il était en même temps d'une dureté de cœur et d'une inflexibilité d'esprit qui le rendaient inaccessible à tous les mouvements de la compassion. » Il livra au supplice les hommes les plus considérables du parti de Lancastre, et, délivré de ce côté de toute inquiétude, il s'adonna sans réserve à son goût pour les plaisirs. Malgré ses actes de vengeance cruelle, qui étaient du reste dans les mœurs du temps, il jouit au commencement de son règne d'une grande popularité. Sa jeunesse, sa beauté, le charme de ses manières, le libre accès que les gens du peuple trouvaient auprès de lui le firent particulièrement aimer des habitants de Londres et des femmes, et sa cour offrit le spectacle de fêtes continuelles. N'ayant pu faire sa maîtresse de la belle Elisabeth Woodville, veuve du chevalier Gray, il l'épousa secrètement (1464); mais cette union n'était plus un secret pour personne lorsque Warwick, qui avait été chargé de négocier le mariage d'Édouard IV avec Bonne de Savoie, revint en Angleterre pour rendre compte du succès de sa mission. L'altier négociateur, qui avait puissamment contribué à mettre Édouard sur le trône, fut profondément blessé de la conduite du roi. Il se mit à la tête d'une conspiration formidable, dans laquelle entrèrent les partisans de Lancastre et le duc de Clarence, frère du roi. En 1469, la guerre civile éclata avec toutes ses horreurs. Édouard IV, attaqué par le comte de Warwick qui avait réuni une armée de 60,000 hommes, dut s'embarquer à la hâte pour la Hollande pour ne pas tomber entre ses mains. Pendant ce temps, le tout-puissant comte entrait à Londres, tirait de sa prison Henri VI, le faisait proclamer roi et obtenait du Parlement un décret qui déclarait Edouard IV déchu comme traître et usurpateur (1470). Mais, grâce à l'appui de son beau-frère, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, Édouard put recouvrer la couronne l'année suivante, après avoir vaincu à Barnet Warwick, qui perdit la vie dans cette rencontre. Edouard signala son retour par les cruautés qui étaient dans les mœurs du temps et surtout dans les habitudes de cette guerre implacable. Son propre frère, Clarence, accusé de complot, fut mis à mort (1478), et Henri VI, enfermé pour la troisième fois à la Tour, ne tarda pas à être égorgé par les ordres du vainqueur. Edouard se livra alors avec plus d'ardeur que jamais à son goût pour les plaisirs et mourut au moment où il se préparait à une guerre contre l'Ecosse.

ÉDOUARD V, roi d'Angleterre, fils du précédent, né en 1470, assassiné en 1483. Il monta sur le trône à l'âge de treize ans et fut presque immédiatement jeté avec son jeune frère le duc d'York à la Tour de Londres par son oncle Richard, duc de Glocester. Ce dernier, qui s'était fait proclamer protecteur du roi et du royaume, résolut de se débarrasser de ses deux neveux pour s'emparer du trône. D'après sir Thomas Moore, un écrivain presque contemporain, le gouverneur de la Tour, sir Robert Brackenburg, ayant refusé de mettre à mort les deux jeunes princes, Richard chargea de ce soin un nommé Jacques Tyrrel qu'il nomma gouverneur de la Tour pour une nuit. Tyrrel entra avec ses agents dans la chambre où dormaient Edouard V et le duc d'York et les fit étouffer sous leurs couvertures. L'histoire a gardé peu de détails sur ce crime, que des écrivains modernes, entre autres Horace Walpole, ont même cherché à révoquer en doute. La poésie et la peinture ont popularisé parmi nous ce sujet tragique. Paul Delaroche en a fait une peinture que la gravure a reproduite, et Casimir Delavigne en a tiré un drame touchant, les *Enfants d'Edouard*. V. ENFANTS D'ÉDOUARD.

ÉDOUARD VI, roi d'Angleterre, fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour, né en 1538, mort en 1553. Il fut couronné en 1547. Ce règne d'un enfant ne fut signalé que par les querelles des ambitieux qui se disputèrent le pouvoir, et dont l'un, le duc de Somerset, oncle du jeune prince, paya de sa tête la jalousie qu'il avait inspirée à ses rivaux. Edouard montra un grand zèle pour le triomphe de la Réforme; il était doux, affable, appliqué, laborieux, intelligent, et donnait de grandes espérances.

ÉDOUARD, prince de Galles, fils de Henri VI et de Marguerite d'Anjou, né en 1453, mort en 1471. Il fut obligé de quitter deux fois l'Angleterre, à l'époque de l'emprisonnement de son père, en 1463, et lors de la seconde déchéance de celui-ci, en 1471. La même année, il revint dans son pays pour tenter une révolution, tomba entre les mains d'Edouard IV et fut assassiné par les seigneurs de la cour de ce prince.

ÉDOUARD (Charles), dit le **Prétendant**, fils de Jacques Stuart. V. CHARLES-ÉDOUARD.

Édouard en Écosse, ou la *Nuit d'un proscrit*, drame historique d'Alexandre Duval, en trois actes et en prose, représenté en 1802. Cette pièce intéressante, dont le sujet est tiré du *Siècle de Louis XV* par Voltaire, devait causer à l'auteur de nombreux ennuis. Il l'avait lue chez Maret, secrétaire général du Consulat, chez Chaptal, ministre de l'intérieur, et devant d'autres grands personnages qui tous n'avaient vu que le but moral de l'ouvrage, sans y soupçonner le désir d'amener une contre-révolution. La première représentation excita un enthousiasme général, auquel s'était mêlé un intérêt politique. L'auteur reçut le lendemain un grand nombre de cartes de personnes de haut rang avec lesquelles jusqu'alors il n'avait eu aucune relation. « Chose singulière! dit M. H. Lucas, à la seconde représentation, Fouché fit défendre à l'auteur de laisser prononcer les belles expressions d'Edouard : « Je ne bois à la mort de personne. » Est-ce que Napoléon Bonaparte, qui devait y assister, voyait par avance se lever une ombre sanglante du fond des fossés de Vincennes? » L'acteur chargé du rôle substitua à ces mots une pantomime expressive : il brisa son verre. Bonaparte fut ému au premier acte; mais, ayant remarqué les nombreux applaudissements qui partaient de la loge occupée par M. de Choiseul et d'autres émigrés, il crut voir dans ces applaudissements la manifestation de leur haine pour lui et de leur amour pour les Bourbons, et dans l'ouvrage un signe de ralliement. Informé des menaces du premier consul, Duval jugea prudent d'aller passer quelque temps dans sa famille. Il revint à Paris lorsqu'il supposa que la colère de Bonaparte s'était calmée; mais bientôt les rigueurs exercées contre un de ses confrères (Dupaty), au sujet d'un opéra-comique, déterminèrent l'auteur d'*Edouard* à quitter la France. Il partit pour la Russie, où il séjourna quelque temps. « Ce que j'estime le plus dans la pièce nouvelle, écrivait le critique Geoffroy, c'est cette philosophie douce qui tend à détruire le fanatisme des opinions et des partis : sous ce point de vue, c'est un ouvrage vraiment utile à l'humanité. » — « Il y a dans ce drame de beaux sentiments, dit M. H. Lucas. L'hospitalité sainte y déploie comme un arc-en-ciel sur l'orage des partis. L'humanité, en un mot, supérieure aux passions politiques, revendique ses droits trop souvent méconnus pendant les crises terribles des révolutions. Cette haute philosophie n'empêcha pas Duval d'être persécuté par le premier consul, qui préludait alors à ses impériales destinées. Bonaparte vit dans l'exil de Charles-Edouard celui des Bourbons. Le retour des émigrés et une sorte de réaction qui se faisait en leur faveur effrayaient Bonaparte, et une œuvre conçue dans une intention tout à fait littéraire parut un acte d'opposition à son pouvoir ombrageux. La pièce fut défendue. » Le *Moniteur* du 5 ventôse an X reproduisit un article du *Citoyen français* où le journaliste, constatant le succès de la pièce, mais vitupérant les chercheurs d'allusions, vient à se demander : « Cependant qu'a de commun un personnage qui, abstraction faite de ses prétentions au trône d'Angleterre, a du courage, de la dignité, de la grandeur personnelle, avec un être qui, dans l'infortune même, a trouvé le secret de repousser, par sa conduite, l'intérêt que pouvait appeler sur lui le malheur? Il n'y a que les copartageants de ces sentiments, endoctrinés par des écrivains dont le front ne sait point rougir, qui, ne pouvant faire mieux, saisissent à la comédie l'occasion de donner encore à leur roi de théâtre la consolation de quelques pitoyables applaudissements. »

Édouard en Écosse (LE PRINCE), tableau de Paul Delaroche. V. MACDONALD (miss).

ÉDOUARD PLANTAGENET, comte de Warwick, prince anglais. V. PLANTAGENET.

ÉDOUARD le Libéral, comte de Savoie, né à Baugé (Bresse) en 1284, mort à Gentilly, près de Paris, en 1329. Il succéda en 1323 à son père Amédée V, dit le Grand, et se montra toujours fidèle à l'alliance de la France. Il fut armé chevalier par Philippe le Bel après la bataille de Mons-en-Puelle, où il avait donné de brillantes preuves de sa valeur (1304). En 1324, Edouard eut à soutenir une guerre contre ses voisins coalisés, le dauphin du Viennois, le comte de Genevois, etc., qu'il battit près de Mont-du-Mortier, mais qui lui firent éprouver peu après un échec près de Varey; il amena en 1328 des secours à Philippe de Valois, contribua à la victoire de Mont-Cassel et mourut l'année suivante à la cour de France. Son frère Aymon lui succéda.

ÉDOUARD, duc de Gueldre, né en 1336, mort en 1371. Il était fils de Renaud II de Nassau et d'une sœur d'Edouard III d'Angleterre. Edouard se révolta contre son frère aîné qui avait succédé à son père, le battit et le retint prisonnier (1361). Successivement attaqué par des voisins puissants, notamment par Albert, prince de Hollande (1362), par Jean, duc de Brabant (1364), il les vainquit tour à tour. Il venait de remporter une dernière victoire sur Wenceslas, duc de Luxembourg, lorsqu'il fut assassiné par un gentilhomme de sa maison dont il avait séduit la femme. C'était un prince courageux, qui s'était montré digne du pouvoir par son équité envers ses sujets.

ÉDOUARD ou DUARTE, roi de Portugal, né en 1391, mort en 1438. Il était fils de Jean Ier. Il se distingua en Afrique, à la prise de Ceuta, succéda à son père en 1433, tenta une expédition contre le Maroc, assiégea inutilement Tanger, fut battu et eut la douleur de voir son frère Ferdinand tomber au pouvoir des Maures. Il mourut de la peste qui ravagea le Portugal en 1438. A l'intérieur, il avait marqué son règne par un code de lois unique pour tout le royaume, par des lois somptuaires et par des règlements utiles au commerce et aux finances publiques. C'était un prince juste, sage, modéré, éclairé et ami des lettres. Lui-même avait composé plusieurs ouvrages, entre autres : *O Leal conselheiro; Do regimento da justiça; Arte de domar os cavallos* (*Art de dresser les chevaux*); *Conselho* ou *Avizo espiritual; Da maniera de ler os livros; Instruçâo a seus irmâos*, etc.

ÉDOUARD DE BRAGANCE, infant de Portugal, né en 1605, mort en 1649. Il était frère de Jean IV. Après avoir servi avec distinction dans les armées de l'empereur Ferdinand III, il fut livré par ce prince à la haine jalouse de la cour d'Espagne et jeté en prison où il mourut après huit ans de captivité. Les historiens portugais assurent qu'il fut empoisonné.

ÉDOUARD (île du **PRINCE-**), autrefois *Saint-Jean*, île de l'Amérique anglaise du Nord, dans le golfe Saint-Laurent, à l'E. du Nouveau-Brunswick, au N. de la Nouvelle-Ecosse, dont elle est séparée par le détroit de Northumberland, à l'O. de l'île Royale, entre 46° 27', 46° 37' de lat. N. et 64° 26', 66° 44' de long. O. Superficie, 563,183 hectares; pop. 80,867 hab. Ch.-l. Charlotte-Town. Cette île, dont les côtes présentent de nombreuses baies, est généralement unie et d'une grande fertilité. Elle renferme de belles forêts, et l'on y élève de nombreux troupeaux de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons, de porcs, de volailles. La rivière la plus importante est l'Hillsborough.

L'administration de l'île du Prince-Edouard se compose d'un lieutenant gouverneur assisté d'un conseil de neuf membres et d'une assemblée législative de dix-huit membres élus par le peuple. La pêche du hareng est la principale ressource des habitants. L'île du Prince-Edouard, comprise autrefois dans les possessions françaises du Canada, fut cédée aux Anglais en même temps que cette dernière contrée et partagée entre les seigneurs qui s'étaient le plus distingués dans les guerres de l'indépendance américaine.

ÉDOUARD (îles du **PRINCE-**), groupe de petites îles de l'Océan austral, au S.-E. du cap de Bonne-Espérance, par 46°46' de lat. S. et 35°54' de long. E.

ÉDOUARDE s. f. (é-douar-de). Bot. Genre de légumineuses, appelé aussi EDWARDSIE.

EDOUGH-DJEBEL, montagnes d'Algérie, province de Constantine, au S.-O. de la ville de Bone et au N.-E. du lac de Fetzara. Altitude, 912 mètres. Ces montagnes sont cou-

vertes de belles forêts de chênes-liéges, de frênes et de châtaigniers.

ÉDRAI, ville de l'ancienne Palestine, dans la demi-tribu orientale de Manassé. C'est l'*Edrei* de Moïse, une des résidences du roi Og, roi de Basan, et plus tard l'*Adraa* des listes épiscopales. On y voit encore les restes de plusieurs églises.

ÉDRÉANTHE s. m. (é-dré-an-te — du gr. *edraios*, stable; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des campanulacées et de la tribu des wahlenbergiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Europe méridionale.

ÉDRED, roi des Anglo-Saxons, fils d'Édouard l'Ancien, mort en 955. Il succéda en 946 à son frère Edmond Ier et remporta des succès signalés sur les Danois et les Écossais. C'est sous son règne que saint Dunstan parut à la cour et commença à jouir de cette autorite que l'on pourrait comparer à une véritable royauté, si la royauté n'était souvent plus faible et plus effacée.

ÉDREDON s. m. (é-dre-don — du suédois *eider*, espèce d'oie du Nord, et de *dun*, petite plume, duvet. La dénomination d'*eider* se rattache sans doute à un vieux nom de l'oiseau aquatique dans les langues aryennes, nom qu'on découvre presque aux origines de la race. En effet, on trouve déjà dans les *Védas* le mot *âti*, comme désignant un oiseau aquatique dont les Apsarâs ou nymphes célestes prennent la forme. C'est aussi avec *âti*, *âdi*, le nom du *Turdus ginginianus*, et Wilson lui donne le sens général d'oiseau et de mouvement. La racine est *at*, *ad*, aller sans cesse, aller continuellement, d'où *atasa*, vent, flèche; *atasi*, mendiant, vagabond; *atya*, cheval; *âtu*, radeau, etc. Kuhn compare avec raison l'allemand *ente*, ancien allemand *anut*, *aneta*, scandinave *and*, anglo-saxon *ened*, *enid*, et le lithuanien *antis*, canard, *antuka*, bécasse. Il faut y ajouter le russe *utka*, illyrien *utva*, dont l'*u* fait présumer une forme plus ancienne *antka*, avec la nasale. Mais le latin *anas*, *anatis*, malgré sa ressemblance avec l'ancien allemand, est sans doute différent, car l'intercalation d'une voyelle dans le corps même de la racine *anat* pour *ant*, fréquente en vieux germanique, est étrangère au latin, et d'ailleurs *anas* ne saurait être séparé du grec *nêtta*, *nêssa*, de *naô*, je nage. Le kymrique *adiad*, canard sauvage, vient de *adaw*, voler, glisser: comparez *adar*, oiseau, *adar*, *aden*, aile, *eden*, *edn*, oiseau. On retrouve ici l'affaiblissement du *t* en *d* qui se remarque déjà dans le sanscrit *ad* pour *at*, *âdi* pour *âti*, *âdu*, radeau, pour *âtu*. L'irlandais a conservé la dentale forte de la racine dans *eathaim*, aller, *eathadh*, oiseau, *eatal*, vol, *eatlaim*, voler. Comparez *aith*, rapide, et *atha*, coup de vent, en sanscrit *atasa*, vent. Le suédois *eider* aurait également affaibli la dentale. Le basque *atea*, canard, est probablement celtibère). Duvet, plumes extrêmement légères fournis par certains palmipèdes et particulièrement par l'eider, et dont on fait des couvertures de lit: *Couvre-pied en* ÉDREDON. *Le mol* ÉDREDON, *transporté chez nous sous les lambris dorés, appelle en vain le sommeil sur la tête toujours agitée de l'homme ambitieux.* (Buff.) *L'*ÉDREDON *est si élastique et si léger, que deux ou trois livres peuvent se comprimer en une pelote à tenir dans la main, et se dilater jusqu'à remplir le couvre-pied d'un grand lit.* (Balz.)

Et la mousse à leurs pieds, dans sa verte épaisseur,
A du mol *édredon* l'élastique douceur.
CASTEL.

— Par ext. Couvre-pied ou matelas d'édredon: *L'innocence dort et repose sur la dure; le crime veille et s'agite sous le mol* ÉDREDON. (Sallentin.) *La femme du monde ne redoute rien tant que les heures réglées, que la somnolence de la vie, que les molles tiedeurs du boudoir et de l'*ÉDREDON. (Cormen.)

Sur le mol *édredon* dormez-vous plus tranquille?
CASTEL.

Terminons par une charmante petite anecdote, qui trouve naturellement sa place ici: M. et Mme X... ont la maladie des charades; ils ont de plus une manière à eux d'en composer. Un jour, Mme X... propose celle-ci à quelques personnes réunies chez elle:

Mon premier est un oiseau;
Mon second est un cadeau;
En hiver, mon tout tient chaud.

Comme on le voit, Mme X... était amoureuse de la rime. En vain tous les chercheurs se creusent la tête; ils se disposent à jeter leur langue aux chiens, quand M. X... se lève radieux: il a trouvé; il prononce, avec un sentiment de joie mal contenu et avec une légère fierte, le mot *aigledon;* l'époux seul avait eu assez d'esprit et de grammaire pour comprendre l'épouse.

— Pop. *Edredon de trois pieds*, Botte de paille servant de lit.

— Adj. *Drap édredon*, Drap fort et léger qui est fabriqué avec des matières de première qualité et qui sert à faire des vêtements de luxe pour la saison d'hiver. Une variété, nommée *drap édredon-feutre*, est employée le plus souvent pour gilets, quelquefois cependant pour pantalons.

— Encycl. V. EIDER.

EDRENEH, nom turc d'ANDRINOPLE.

ÉDRESSANCE s. f. (é-drè-san-se — du préf. *é*, et de *dresser*). Direction; éducation. ‖ Vieux mot.

ÉDRIC, dit **Streon**, duc de Mercie, qui vivait dans la première moitié du XIe siècle. La vie de cet homme abominable n'est qu'une suite d'assassinats et de trahisons. Chargé successivement par Ethelred II, dont il était le gendre, et par Edmond, fils et successeur de ce prince, de combattre les Danois, il facilita une première fois leur retraite que leur imprudence avait rendue impossible, essaya une autre fois de leur livrer Edmond, passa ensuite dans leur parti avec quarante navires, et enfin, reçu en grâce par le trop faible Edmond, il fit assassiner ce prince et courut annoncer cette nouvelle à Canut, qui récompensa dignement ce crime en faisant couper la tête au meurtrier.

ÉDRIOPHTHALME adj. (é-dri-o-ftal-me — du gr. *edraios*, fixe; *ophthalmos*, œil). Crust. Qui a les yeux dépourvus de pédoncules et par conséquent fixes.

— s. m. pl. Groupe de crustacés ayant les yeux fixes.

— Encycl. Dans le groupe des *édriophthalmes*, qui comprend les ordres des amphipodes, des isopodes et des læmipodes, il n'existe jamais de carapace. La tête est distincte du thorax, et cette dernière portion du corps se compose toujours d'une série d'anneaux mobiles dont le nombre est ordinairement de sept. Presque toujours on compte aussi sept paires de pattes. Chez les amphipodes, la respiration s'effectue à l'aide de grandes vésicules membraneuses fixées à la base des pattes et qui sont baignées par l'eau ambiante. L'abdomen est très-développé et se compose de sept segments. Les læmipodes ressemblent aux amphipodes par la conformation de leurs organes respiratoires, mais ils s'en distinguent par l'état rudimentaire de leur abdomen. Les isopodes à leur tour se distinguent des amphipodes par la forme de leur corps déprimé et élargi.

ÉDRIS, nom sous lequel Enoch est connu des musulmans, qui ont conservé sur ce personnage biblique un grand nombre de traditions. Ils lui attribuent l'invention de la plume, de l'aiguille, de l'astronomie, de l'arithmétique et de la géomancie. Ce serait aussi lui, d'après eux, qui aurait introduit le premier la coutume de faire des esclaves.

ÉDRIS ou **IDRIS Ier**, chef de la dynastie des Edrissides, roi du Maghreb à partir de 789, mort en 792 de notre ère. Il était fils d'Abd-Allah et arrière-petit-fils d'Ali, gendre de Mahomet. La dynastie des Alides s'étant armée contre les califes, Edris et son frère Mohammed furent vaincus à Feddj, près de la Mecque, par l'armée du calife Mehdi. Mohammed périt dans la mêlée et Edris fut obligé de s'enfuir dans l'intérieur de l'Afrique (784). Après une longue série de souffrances et de dangers, Edris, retiré à Oulili, dans le Maghreb-el-Acsa, parvint à s'y former un petit parti, se fit reconnaître iman (189), dompta les tribus voisines et les obligea d'embrasser l'islamisme. Haroun-al-Raschid, effrayé de cette puissance qui s'accroissait tous les jours, eut recours à la perfidie pour se débarrasser de son redoutable antagoniste. Un traître, nommé Soléiman, envoyé par lui, s'introduisit auprès d'Edris, se donna comme médecin et ancien partisan de sa dynastie, et saisit la première occasion pour empoisonner le prince. Edris ne laissait point d'enfant; mais une esclave africaine grosse de lui mit au monde un fils qui lui succéda.

EDRIS II ou **EDRIS-EL-ASGHER**, roi du Maghreb, fils du précédent, né en 793, mort en 829. Il fut reconnu par les Berbères à l'âge de onze ans. Il ajouta de nouvelles conquêtes à celles de son père, prit les villes de Tabis, d'Aghmah, soumit le pays des Mesaniedeh et fonda la ville de Fez (808). Les historiens ont fait le plus grand éloge de sa sagesse, de sa justice, de sa science, de son courage et de son éloquence. Il devint un monarque puissant et sa cour fut fréquentée par un grand nombre d'ambassadeurs de tous les pays. Mohammed, l'aîné de ses douze fils, lui succéda.

EDRISI (Abou-Abdallah-Mohammed EL), célèbre géographe arabe, descendant de Mahomet par Ali et Edris, né à Ceuta vers 1099, mort vers 1164. Ses ancêtres occupaient le trône de Malaga. Il étudia à Cordoue et se rendit célèbre par les connaissances qu'il acquit en cosmographie, en géographie, en philosophie, en médecine et en astrologie, prétendue science qui ne se distinguait pas alors de l'astronomie. Pour compléter son instruction, Edrisi se mit à voyager. Il visita Lisbonne, l'Andalousie, les rivages de la Méditerranée, le Maroc, Constantinople, l'Asie Mineure, les côtes de France et d'Angleterre; puis, à l'appel de Roger II, roi de Sicile, il se fixa à la cour de ce prince éclairé, qui lui fit un train de maison princier. Roger, qui désirait posséder une représentation de la terre basée sur des observations nouvelles, et qui, pendant quinze ans, avait envoyé des voyageurs dans toutes les parties du monde connu pour recueillir des renseignements exacts, remit ces renseignements à Edrisi pour les utiliser. Le savant géographe dressa des cartes d'après lesquelles on grava pour Roger, sur un globe d'argent du poids de 800 marcs, tout ce qu'on savait à cette époque sur la géographie. Ce curieux monument ne nous est pas parvenu; mais on trouve à la Bibliothèque impériale de Paris un recueil de soixante-neuf cartes non graduées et assez grossièrement exécutées qui paraissent avoir été faites d'après celles d'Edrisi. Ce géographe doit surtout sa réputation à un traité complet de géographie dont le manuscrit existe à la Bibliothèque impériale et qui a pour titre: *Noz het Moschtac fi ikhtirac al afac* (*Récréation de celui qui désire parcourir les pays.* Il le composa pour expliquer son globe et le termina en 1150. Cet important ouvrage, qui a été traduit en français par M. Am. Jaubert (1837-1839), est un résumé fidèle des connaissances géographiques des Arabes à cette époque, et, jusque dans le XVe siècle, il a servi de modèle et de base à la plupart des travaux publiés sur cette science. On y trouve des détails assez complets sur le gouvernement, les produits, l'industrie, la religion, les mœurs de chaque contrée, particulièrement sur les habitants de l'intérieur de l'Afrique et de l'Arabie. Le texte complet de la géographie d'Edrisi est encore inédit; mais on en a publié un assez mauvais abrégé (Rome, 1592-1597), qui a été fréquemment traduit dans diverses langues. L'excellente traduction française de l'ouvrage complet qu'a donnée M. Jaubert a paru dans le recueil de *Voyages et mémoires publiés par la Société de géographie* (Paris, 1836-1840, 2 vol. in-4o).

ÉDRISSIDES, **ÉDRISIDES**, **ÉDRISSITES** ou **ÉDRISITES**, dynastie musulmane fondée par Edris.

EDRYCUS, savant anglais du XVIe siècle. V. ETHRYG.

ÉDUCABILITÉ s. f. (é-du-ka-bi-li-té — rad. *éducable*). Néol. Aptitude à être éduqué, instruit, formé par l'éducation: *Le fatalisme, nul n'y peut croire devant les faits universels qui nous montrent des prodiges d'*ÉDUCABILITÉ *jusque dans la nature africaine.* (Pecqueur.) *En parcourant l'immense échelle des animaux, on est frappé de voir que l'*ÉDUCABILITÉ, *chez eux comme dans l'espèce humaine, est en raison de l'intelligence.* (Lallemand.) *L'*ÉDUCABILITÉ *ou la sauvagerie de nos instincts sont un héritage qu'il ne nous appartient pas de refuser.* (G. Sand.)

ÉDUCABLE adj. (é-du-ka-ble — rad. *éducation*). Qui est apte à recevoir de l'éducation: *Le pongo, qui pourrait bien devenir* ÉDUCABLE, *unit le quadrupède à l'homme.* (Ch. Nod.) *Les phoques sont très-*ÉDUCABLES. (Babinet.) *La société est progressive parce que tout individu est* ÉDUCABLE. (A. Marrast.) *Gil Blas est un esprit sain et fin, facile, actif, essentiellement* ÉDUCABLE, *ayant en lui toutes les aptitudes.* (Ste-Beuve.) *Buffon est un grand esprit* ÉDUCABLE. (Ste-Beuve.) *J.-J. Rousseau croyait que nous étions nés tous* ÉDUCABLES, *et il supprimait ainsi la fatalité.* (G. Sand.) *Médiocrement* ÉDUCABLE, *le pinson répète, d'un merveilleux timbre d'acier, la chanson de son bois natal.* (Michelet.)

ÉDUCATEUR, TRICE adj. (é-du-ka-teur, tri-se — rad. *éduquer*). Qui concerne l'éducation: *Des ouvrages* ÉDUCATEURS. ‖ Qui donne l'éducation, qui forme, qui instruit: *La Grèce est, — c'est son grand nom, — le peuple* ÉDUCATEUR. (Michelet.) *La mère* ÉDUCATRICE *soutiendra l'âge mûr de son fils, comme elle a épuré sa jeunesse.* (E. Legouvé.)

— Substantiv. Personne qui donne l'éducation à d'autres, qui les élève, qui les instruit: *La gouvernante est l'*ÉDUCATRICE *du premier âge.* (Mme Monmarson.) *Un des soins des bons* ÉDUCATEURS *doit être de laisser chaque esprit dans sa propre sphère et de lui apprendre à la remplir.* (J. Joubert.) *La fourmi est remarquable surtout comme* ÉDUCATRICE. (Michelet.) *La femme, absorbée par son rôle de nourrice et d'*ÉDUCATRICE, *se renouvelle très-peu, se resserre même dans un cercle limité d'idées.* (Michelet.) *Les Gauloises sont fécondes et bonnes* ÉDUCATRICES. (E. Sue.) *Au lieu d'être les* ÉDUCATEURS *de la multitude, nous nous sommes faits ses esclaves.* (Proudh.) *Arago fut le grand* ÉDUCATEUR *de la génération scientifique du siècle.* (F. Mornand.) *Les pères de famille sont les premiers* ÉDUCATEURS *de l'enfance.* (T. Thoré.) ‖ Celui, celle qui élève, qui soigne certains animaux: ÉDUCATEUR *de vers à soie. Non-seulement il faut nourrir le ver, mais il faut l'étudier, le suivre; c'est là plus qu'une besogne, c'est un art, presque une science, et l'*ÉDUCATEUR, *dans son humble sphère, doit en posséder les rudiments.* (L. Reybaud.)

— Littér. Titre qui a été souvent pris par divers journaux d'instruction: *L'*ÉDUCATEUR *populaire.*

ÉDUCATIF, IVE adj. (é-du-ka-tif, i-ve — rad. *éducation*). Qui est propre à l'éducation; qui donne l'éducation, qui forme, qui instruit: *Une bonne méthode* ÉDUCATIVE. *Il n'y eut jamais poésie plus* ÉDUCATIVE *que l'*Iliade, *pour l'éducation d'énergie, qui est celle de la Grèce.* (Michelet.)

ÉDUCATION s. f. (é-du-ka-sion — lat. *educatio;* de *educare*, éduquer). Ensemble des soins donnés dans le jeune âge ou même dans un âge plus avancé, pour développer les facultés physiques, morales et intellectuelles; s'applique particulièrement au développement des facultés morales: *L'*ÉDUCATION *des enfants, des jeunes gens. Celui qui n'a pas d'*ÉDUCATION *ressemble à un corps sans âme.* (Max. orient.) *Ce qu'il y a de merveilleusement propre à l'*ÉDUCATION, *c'est la visite des pays étrangers pour frotter et limer notre cervelle contre celle d'autrui.* (Montaigne.) *Les bons exemples naissent de la bonne* ÉDUCATION, *et la bonne* ÉDUCATION *des bonnes lois.* (Machiavel.) *Depuis les siècles les plus vertueux et les plus sages jusqu'à nos jours, on s'est plaint que les républiques ne s'occupent que trop des lois et pas assez de l'*ÉDUCATION. (Bacon.) *J'ai toujours pensé qu'on réformerait le genre humain si on réformait l'*ÉDUCATION *de la femme.* (Leibnitz.) *Rien n'est plus négligé que l'*ÉDUCATION *des filles; la coutume et le caprice des mères y décident souvent de tout.* (Fén.) *J'estime fort l'*ÉDUCATION *des bons couvents, mais je compte encore plus sur celle d'une bonne mère quand elle est libre de s'y appliquer.* (Fén.) *Les habitudes de l'enfance et les préjugés de l'*ÉDUCATION *s'emparent de nous avant que nous ayons le temps de réfléchir.* (Fén.) *L'*ÉDUCATION *embellit et cultive un fonds encore brut et ingrat.* (Mass.) *L'*ÉDUCATION *des enfants est une chose à quoi il faut s'attacher fortement.* (Mol.) *Aujourd'hui nous recevons trois* ÉDUCATIONS *différentes ou contraires: celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde.* (Montesq.) *L'*ÉDUCATION *est l'art de manier et de façonner les esprits.* (Rollin.) *L'*ÉDUCATION *est une maîtresse douce et insinuante, ennemie de la violence et de la contrainte.* (Rollin.) *La nature donne la force du génie, la trempe du caractère et le moule du cœur; l'*ÉDUCATION *ne fait que modifier le tout.* (Buff.) *Ni la bonne* ÉDUCATION *ne fait les bons caractères, ni la mauvaise ne les détruit.* (Fonten.) *Une mauvaise* ÉDUCATION *peut causer la ruine de plusieurs générations.* (Brueys.) *La plus grande faute qu'on puisse commettre dans l'*ÉDUCATION, *c'est de trop se presser: l'essentiel n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre.* (J.-J. Rouss.) *On façonne les plantes par la culture et les hommes par l'*ÉDUCATION. (J.-J. Rouss.) *Le grand secret de l'*ÉDUCATION *est de faire que les exercices du corps et ceux de l'esprit servent toujours de délassement les uns aux autres.* (J.-J. Rouss.) *Rien n'est impossible à l'*ÉDUCATION; *elle fait danser les ours.* (Helvét.) *On devient tout ou rien, selon l'*ÉDUCATION *que l'on reçoit.* (Clément XIV.) *L'*ÉDUCATION *doit tendre à empêcher que l'amour de soi n'étouffe l'amour de son semblable.* (Mme de Graffigny.) *L'histoire doit entrer en première ligne dans l'*ÉDUCATION. (Mme Monmarson.) *La patience et la douceur sont les meilleurs moyens dans l'*ÉDUCATION *des enfants.* (Mme Monmarson.) *L'*ÉDUCATION *est l'apprentissage de la vertu, l'instruction l'apprentissage de la science.* (Mme Monmarson.) *Le grand point de l'*ÉDUCATION, *c'est de prêcher d'exemple.* (Turgot.) *Ce n'est pas à coups de massue et par soubresauts qu'on peut naturaliser le système moderne; il faut l'implanter dans l'*ÉDUCATION. (Napol. Ier.) *L'*ÉDUCATION *influe beaucoup sur l'esprit et le caractère.* (Mme de Staël.) *L'*ÉDUCATION *doit mettre au jour l'idéal de l'individu.* (J.-P. Richter.) *L'*ÉDUCATION *affaiblit le penchant au mal et fortifie le penchant au bien.* (Mlle de Somery.) *L'*ÉDUCATION *doit porter sur deux bases, la morale et la prudence: la morale, pour appuyer la vertu; la prudence, pour nous défendre contre les vices d'autrui.* (Chamfort.) *Développer chaque individu dans toute la perfection dont il est susceptible, voilà le but de l'*ÉDUCATION. (Kant.) *C'est dans le problème de l'*ÉDUCATION *que gît le grand secret du perfectionnement de l'humanité.* (Kant.) *Le plus grand problème de l'*ÉDUCATION *consiste à concilier sous une contrainte légitime la soumission avec la faculté de se servir de la liberté.* (Kant.) *Les vertus et les crimes des hommes peuvent être aussi bien imputés à ceux qui sont chargés de leur* ÉDUCATION *et de leur gouvernement qu'à ceux qui se montrent vertueux et criminels.* (Gall.) *L'*ÉDUCATION *est une assurance pour la vie et un passe-port pour l'éternité.* (La Rochef.-Doud.) *Rien ne peut remplacer l'*ÉDUCATION *maternelle.* (J. de Maistre.) *L'*ÉDUCATION *consiste beaucoup plus en exemples et en pratique, et l'instruction en leçons et en réflexions.* (De Bonald.) *On doit entendre par* ÉDUCATION *tout ce qui sert à former les habitudes, et par instruction tout ce qui donne des connaissances.* (De Bonald.) *Les mœurs naissent de l'*ÉDUCATION. (Royer-Collard.) *Dieu fait l'*ÉDUCATION *du genre humain, et toute* ÉDUCATION *est une suite d'épreuves.* (De Custine.) *Les peuples modernes s'occupent assez de l'instruction, qui ouvre l'esprit, et trop peu de l'*ÉDUCATION, *qui forme le caractère.* (De Ségur.) *Aucun système d'*ÉDUCATION *n'est en soi préférable à un autre système.* (Chateaub.) *Les* ÉDUCATIONS *sans but fixe font les caractères sans force.* (E. Legouvé.) *L'*ÉDUCATION *doit être tendre et sévère et non pas froide et molle.* (J. Joubert.) *Discipline et culture, voilà en deux mots, sans parler des soins matériels que réclame l'enfance, toute l'*ÉDUCATION. (J. Barni.) *La meilleure* ÉDUCATION *est celle qu'on se donne soi-même.* (H. Rigault.) *Le but de l'*ÉDUCATION, *ce n'est pas de plaire aux enfants, c'est de former les hommes.* (H. Rigault.) *L'homme, environné d'objets qui font sans cesse sur lui de nouvelles impressions, ne discontinue pas un instant son* ÉDUCATION. (Cabanis.) *La mauvaise santé des femmes est due, en grande partie, à leur* ÉDUCATION. (Mme Romieu.) *C'est par l'*ÉDUCATION *qu'on parvient à modifier les fâcheuses dispositions du tempérament.* (Giroud.) *Toute* ÉDUCATION *n'est qu'une succession d'exercices bien conçus et sagement*

gradués. (De Gérando.) *Pour un grand nombre d'individus, il n'y a guère d'autre* ÉDUCATION *que l'*ÉDUCATION *maternelle.* (De Gérando.) *L'État, qui semble prendre au sérieux l'*ÉDUCATION *de la population virile, fait bien peu de chose pour celle des femmes.* (Guéroult.) *C'est à l'*ÉDUCATION *des femmes qu'il faut s'appliquer surtout, car chaque mère est une école.* (Michelet.) *Combien l'*ÉDUCATION *dure-t-elle? Juste autant que la vie.* (Michelet.) *Je crois à la nécessité de deux* ÉDUCATIONS, *celle de la famille et celle de la patrie.* (Michelet.) *Quiconque entreprend une* ÉDUCATION *doit commencer par achever la sienne.* (E. Souvestre.) *La base la plus inébranlable de l'ordre social est l'*ÉDUCATION *morale de la jeunesse.* (Guizot.) *La musique donne à l'âme une véritable culture intérieure et fait partie de l'*ÉDUCATION *du peuple.* (Guizot.) *Le bonheur des peuples et la tranquillité des États dépendent de la bonne* ÉDUCATION *de la jeunesse.* (J.-L. Mabire.) *L'*ÉDUCATION *de l'homme commence au berceau.* (Esquirol.) *L'*ÉDUCATION *consiste moins dans ce qu'on apprend que dans les bonnes habitudes de l'esprit, du cœur et des actes de la vie.* (Esquirol.) *L'*ÉDUCATION *est de tous les âges; elle commence et elle finit avec nous.* (St-Marc Gir.) *L'*ÉDUCATION *n'est qu'une préparation à la vie; elle ouvre l'esprit, elle ne le remplit pas.* (E. Laboulaye.) *Il y a dans la tâche de l'*ÉDUCATION *des moments où le désintéressement, ce premier de nos devoirs, est prêt à nous manquer.* (Mme Guizot.) *Vivre sans rien faire est aujourd'hui le signe de l'infériorité de capacité et d'*ÉDUCATION. (Mme Guizot.) *Les préceptes de l'*ÉDUCATION *m'ont toujours paru la chose du monde la plus incertaine; l'application des principes varie si souvent, les règles sont sujettes à tant d'exceptions, qu'un traité de ce genre ne saurait être trop court, parce qu'on ne peut le faire assez long ni le composer d'idées assez générales pour qu'il soit susceptible de s'adapter à toutes les idées particulières.* (Mme Guizot.) *Dans l'*ÉDUCATION, *il s'agit moins de faire faire le bien que d'apprendre à le vouloir et à le faire.* (Mme de Rémusat.) *L'objet de l'*ÉDUCATION *n'est pas de faire des machines, mais des personnes.* (P. Janet.) *Si j'étais maître d'établir les usages, je donnerais la même* ÉDUCATION *aux jeunes filles qu'aux jeunes garçons.* (H. Beyle.) *L'*ÉDUCATION *des femmes est la chose du monde la mieux calculée pour éloigner le bonheur.* (H. Beyle.) *Je crois, avec Leibnitz, que celui-là qui est le maître de l'*ÉDUCATION *peut changer la face du monde.* (E. de Gir.) *Nos qualités nous viennent de la nature, mais nos vertus sont le fruit de notre* ÉDUCATION. (Mme E. de Gir.) *L'*ÉDUCATION *de certains couvents est aussi mondaine que l'*ÉDUCATION *de certains collèges.* (Ventura.) *Le but de l'*ÉDUCATION *devrait être de nous apprendre à nous contenter de peu.* (J. Droz.) *Cette première* ÉDUCATION, *donnée par une mère tendre et vertueuse, a toujours autant d'influence sur notre avenir que les qualités naturelles les plus précieuses.* (Napol. III.) *L'*ÉDUCATION *demande une bonté que rien n'irrite, que rien ne lasse.* (Le P. Félix.) *C'est par l'*ÉDUCATION *de la femme que doit préluder toute politique d'avenir.* (Vacherot.) *C'est l'*ÉDUCATION *qui fait de l'enfant un homme et un citoyen.* (Vacherot.) *L'œuvre que la théologie dispute avec acharnement à la raison, c'est la partie morale de l'*ÉDUCATION. (Vacherot.) *Une* ÉDUCATION *forte donne à l'intelligence un développement heureux, à l'âme une noble énergie.* (Mme Laya.) *Tous les philosophes regardent avec raison l'*ÉDUCATION *comme une seconde existence donnée à l'homme.* (E. Sue.) *L'instruction alimente l'esprit, l'*ÉDUCATION *nourrit l'âme.* (Cormen.) *L'*ÉDUCATION *fait les honnêtes gens et les bons citoyens.* (Cormen.) *Toute bonne* ÉDUCATION *procède de l'amour.* (L. Jourdan.) *Il faut réformer l'homme par l'*ÉDUCATION, *et l'*ÉDUCATION *par la famille.* (J. Sim.) *C'est un commencement d'*ÉDUCATION *qui montre la nécessité d'une* ÉDUCATION *plus complète.* (J. Sim.) *L'*ÉDUCATION *est une opération par laquelle un esprit forme un esprit et un cœur forme un cœur.* (J. Sim.) *L'idéal, à mes yeux, d'une bonne* ÉDUCATION *de l'intelligence et d'une forte préparation à la vie professionnelle serait qu'on pût se rendre universel au profit d'une spécialité.* (Duruy.) *C'est l'*ÉDUCATION *qui fait les mœurs domestiques, inspire les vertus sociales, prépare des miracles inespérés de progrès intellectuel, moral, religieux; c'est l'*ÉDUCATION *qui fait la grandeur des peuples et maintient leur splendeur, qui prévient leur décadence et, au besoin, les relève de leur chute.* (Dupanloup.)

La fortune se perd dans un jour de folie;
Mais l'*éducation* reste toute la vie.
RIBOUTÉ.

Les premières leçons peuvent tout sur les hommes,
Et l'*éducation* nous fait ce que nous sommes.
ARMAGE.

— Méthode particulière employée à former et à instruire la jeunesse : *L'*ÉDUCATION *publique est incapable de former une femme complète.* (Mme Monmarson.) *Là où il n'y a point d'*ÉDUCATION *nationale, il n'y a point de législation durable.* (B. de St-P.). *L'*ÉDUCATION *publique est un devoir des gouvernements envers les peuples.* (Mme de Staël.) *L'*ÉDUCATION *particulière rétrécit l'esprit.* (De Bonald.) *Quand la première* ÉDUCATION *politique manque à un peuple, cette* ÉDUCATION *ne peut être que l'ouvrage des années.* (Chateaub.) *Les* ÉDUCATIONS *de collège ne font jamais de bons ouvriers.* (Biot.) *L'*ÉDUCATION *catholique ne fait pas des hommes libres.* (Vacherot.) *La meilleure* ÉDUCATION *politique est celle qui se fait par la pratique.* (Vacherot.)

— Ensemble des moyens et des causes qui développent chez certaines collections d'individus l'instruction, les opinions, les sentiments : *Le genre humain compte par siècles les diverses périodes de son* ÉDUCATION. (E. Quinet.) *La véritable* ÉDUCATION *d'un pays de discussion libre, c'est le spectacle permanent de sa politique.* (E. Quinet.) *Dans un État dont l'*ÉDUCATION *est faite, la presse ne fait pas l'opinion, elle fait qu'il y en a une.* (Thiers.) *L'*ÉDUCATION *du genre humain est une* ÉDUCATION *mutuelle.* (Ch. Lemonnier.) *Si nous voulons que nos institutions s'affermissent, n'épargnons rien pour faire l'*ÉDUCATION *constitutionnelle de notre pays.* (E. de Gir.)

— Connaissance et pratique des usages polis de la société : *C'est un homme sans* ÉDUCATION, *qui n'a pas la moindre* ÉDUCATION. *La noblesse sans* ÉDUCATION *et sans politesse ne saurait plaire.* (Vauven.) *Le défaut d'*ÉDUCATION *se reconnaît à l'oubli des convenances.* (Mabire.) *L'homme sans* ÉDUCATION *prend toujours la politesse pour de la peur.* (A. d'Houdetot.) *Il n'y a rien à gagner que des coups avec les gens grossiers et sans* ÉDUCATION. (Boitard.) *Les gens de tous les pays qui se piquent de bonne* ÉDUCATION *parlent français.* (A. Karr.)

— Par ext. Initiation, action de former, de dresser à certaines habitudes bonnes ou mauvaises : *C'est un pauvre buveur, mais ses amis se chargeront de son* ÉDUCATION.

— Par anal. Action de dresser certains animaux, de les former à certains exercices : *L'*ÉDUCATION *d'un cheval, d'un chien, d'un faucon.* ‖ Soins que les animaux donnent à leurs petits : *Pendant tout le temps de l'incubation et même celui de l'*ÉDUCATION, *les solitaires ne souffrent aucun oiseau de leur espèce à plus de deux cents pas à la ronde.* (Buff.)

— Fig. Développement progressif, action de former, d'habituer : *L'homme est obligé de faire lui-même l'*ÉDUCATION *de ses sens.* (Ballanche.) *Le malheur fait l'*ÉDUCATION *de l'intelligence.* (V. Hugo.)

— *Première éducation*, Soins et enseignements que l'on donne aux jeunes enfants : *La* PREMIÈRE ÉDUCATION *est celle qui importe le plus, et cette* PREMIÈRE ÉDUCATION *appartient incontestablement aux femmes.* (J.-J. Rouss.)

— *Maison d'éducation*, Maison, établissement où l'on instruit des jeunes gens : *Tenir une* MAISON D'ÉDUCATION *pour les jeunes demoiselles.*

— Écon. rur. Soins que l'on prend de certains animaux; art de les multiplier, de les élever et d'en tirer le plus grand profit possible : *L'*ÉDUCATION *des abeilles, des vers à soie. L'*ÉDUCATION *des troupeaux.*

— Hortic. Art ou action de faire naître et de faire croître certains végétaux utiles : *L'*ÉDUCATION *du mûrier.*

— **Encycl.** Polit. et mor. Au point de vue le plus général, l'*éducation* est la culture physique, intellectuelle et morale de tous les êtres susceptibles de développement et d'amélioration. Ainsi que l'indique le sens même de l'expression latine *educare*, il ne s'agit pas de créer, mais de faire sortir, de mettre en lumière, en évidence, en action les propriétés ou les facultés contenues en germe dans un sujet donné. Or, comme dans la nature il n'est pas un seul être vivant, homme, animal ou plante, qui ne se prête plus ou moins aux modifications et au perfectionnement, on peut dire de l'*éducation* qu'elle est universelle. « Nourriture vaut mieux que nature, » dit un adage déjà vieux et toujours juste. La nature, en effet, ne livre à notre industrie que des matières premières grossières et informes; à nous de les mettre en œuvre et de diriger vers l'idéal de la perfection tous les êtres que peut atteindre notre puissance. La culture des végétaux est une véritable *éducation*. Le pouvoir de l'*éducation* se fait sentir sur les animaux mieux encore que sur les plantes. Par l'action intime et permanente qu'il exerce sur lui-même, l'homme enfin se transforme d'âge en âge, et bien téméraire qui assignerait des limites à sa puissance de perfectibilité. La nature, en résumé, n'a créé que des sauvages; mais les hommes, qui les a faits? *L'éducation.*

Pour traiter avec méthode et clarté un sujet aussi vaste, nous devons d'abord le circonscrire dans ses justes limites. Les ouvrages publiés sur l'*éducation* se comptent par milliers; la vie entière d'un homme studieux ne suffirait pas à les lire tous. Nous renvoyons à des articles spéciaux l'analyse des traités les plus importants, de même que tout ce qui concerne l'instruction proprement dite ou les méthodes d'enseignement. Pour nous en tenir à des vues générales, nous nous bornerons à dire en quoi consiste l'*éducation*, vers quel but elle doit tendre, à qui en incombe le soin, quels ont été jusqu'ici les résultats obtenus et quelle est la tâche réservée à l'avenir.

Mais ce n'est pas sans raison que nous avons émis tout d'abord une proposition générale sur le rôle assigné à l'homme dans ses rapports avec la nature; car de l'opinion que l'on adopte sur l'origine et la fin des choses dépendent tout à la fois la direction de l'*éducation* et ses progrès. Si l'on ne voit dans l'univers que la manifestation d'une force toute-puissante, irrésistible, assignant à chaque être un destin inéluctable, on aboutit au fatalisme oriental, où toute *éducation* est parfaitement inutile. Si cette terre n'est qu'un lieu de passage maudit par le Créateur lui-même, si cette vie n'est qu'un rapide temps d'épreuve que l'homme traverse à la hâte pour aspirer à d'autres destinées, il est clair que l'*éducation* sera dirigée en vue d'une existence ultra-mondaine, et que l'anachorète, dans les ronces d'un désert, aura atteint le sommet de la perfection. Mais — et cette opinion est la nôtre — si l'homme n'a d'autre but à poursuivre que le perfectionnement de lui-même et de tout ce qui l'entoure, sous tous les rapports et indépendamment de toutes vues ultérieures, l'*éducation* alors se présente sous un aspect tout autre, plus varié et plus étendu. Ces trois systèmes ont eu et ont encore leurs sectateurs. Pour en apprécier la valeur, il suffirait presque d'en comparer les résultats tels que nous les présentent l'Asie fataliste, les pays catholiques et les contrées où règne la liberté. Dans les causes qui ont amené des différences aussi sensibles, il faut sans doute faire une large part aux climats, aux races, aux aptitudes et aux événements; mais la part la plus forte restera encore à la nature des institutions. Si l'on recherche consciencieusement les causes principales de la puissance et de la prospérité des peuples qui ont joué successivement le premier rôle sur la scène politique, on finit par découvrir que leur influence a moins dépendu des événements accidentels, des hasards de la guerre ou des combinaisons de la diplomatie, que de l'adoption de principes supérieurs à ceux qui régnaient auparavant. Dites-moi quelle est l'*éducation* que reçoit un peuple, et je vous dirai sa destinée.

Ce qui caractérise tout particulièrement l'*éducation* telle que nous l'entendons, c'est qu'elle est essentiellement progressive. Celle de l'antiquité n'eût pas plus convenu aux sociétés modernes que le lait d'une nourrice ne conviendrait à un adolescent. Les âges futurs en agrandiront encore le cercle, mais sans en déplacer le centre, qui repose sur cette vérité éternelle si bien formulée par Condorcet : « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration morale et intellectuelle de l'humanité tout entière. » On ne les a pas toujours comprises ainsi. Les nations les plus avancées en civilisation ont passé par bien des phases avant d'arriver à l'état actuel. En jetant un coup d'œil sur le chemin parcouru, nous pourrons déplorer les fautes commises, mais la marche du progrès nous apparaîtra clairement; nous verrons la route s'aplanir de siècle en siècle sous les efforts des pionniers de l'humanité et s'éclairer aux lumières croissantes de la raison. En prenant l'homme à son point de départ et en voyant où il est déjà parvenu, nous reconnaîtrons que l'*éducation* a déjà fait des miracles, sans compter qu'elle en promet encore de plus éclatants aux générations à venir.

Qu'est-ce que l'homme à l'état primitif? ou plutôt qu'est-ce que la nature elle-même? Laissons de côté une fois pour toutes les fables de l'âge d'or, de l'Éden ou du paradis terrestre, qui, dans l'imagination des poëtes, exprimaient plutôt des aspirations que des souvenirs. La vérité, démontrée aujourd'hui de concert par toutes les sciences, c'est que, dans le lointain des âges et pendant des millions de siècles peut-être, la planète que nous habitons n'était pas appropriée à l'existence d'un seul être organisé. Les espèces inférieures apparaissent les premières, et il en reste encore assez pour témoigner du travail lent et incessant de la nature sur elle-même. Puis les organismes se perfectionnent et l'homme apparaît enfin, non point tel qu'on nous le représente sortant des mains de Dieu, pourvu de toutes les grâces et doué de tous les dons du génie, mais tel qu'on le trouve encore à l'état brut, au-dessous même de la brute, dans la Nouvelle-Zélande, aux îles Marquises et dans l'archipel de l'Océanie. Poëtes de l'âge d'or, rêveurs de la Genèse, allez voir les anthropophages : ils vous donneront une idée de cette sublime créature que n'a point encore visitée l'*éducation*. Mais nous, qui ne rêvons pas, nous comparons froidement à un Descartes, à un Newton, à un Leibnitz, cet affreux cannibale qui se repaît de la chair de ses semblables, et nous disons : « Voilà les effets de l'*éducation*. »

Du moment où l'homme a apparu sur la scène du monde, deux forces se sont trouvées en présence et s'y trouvent encore en lutte permanente : d'une part, la nature inconsciente, avec ses lois invariables, immuables, fatales, produisant tout ce qu'elle peut produire d'elle-même : dans l'ordre des végétaux, des plantes sauvages; dans le règne animal, des bêtes fauves; à un rang plus élevé enfin, ce chef-d'œuvre que les voyageurs modernes peuvent encore admirer dans les cavernes du Groenland ou dans les sables de la Polynésie; car, abandonnée à ses propres forces, la nature ne saurait s'élever plus haut; — d'autre part, l'homme lui-même, poussé par ses besoins et par son génie à réagir sur la nature par l'*éducation* universelle. De ces deux forces, l'une fatale et l'autre libre, la plus noble doit l'emporter à la longue, mais à condition de ne jamais suspendre son action. La nature, en effet, détruit autant qu'elle crée : c'est la force révolutionnaire par excellence, tandis que l'homme est essentiellement conservateur. Que la main de l'homme se lasse un seul jour, vous verrez les plus belles cultures envahies par les ronces et par les épines, les monuments s'écrouler, les routes disparaître, le lit des fleuves se combler, les embouchures s'ensabler et le globe redevenir un cloaque infect d'où les espèces supérieures et l'homme lui-même ne tarderont pas à disparaître. Vous comprendrez alors toute la puissance de l'*éducation*.

Nous avons dit que l'action de l'homme est universelle. Il n'est, en effet, sur terre aucun objet de quelque utilité qui ne porte l'empreinte de ses mains. Voyons-la, en passant, sur les végétaux. Que fournit la nature? Des germes doués de quelques propriétés latentes qui d'elles-mêmes ne se révéleront jamais. L'homme vient; l'observation longue et patiente des phénomènes de la végétation lui a fait connaître les conditions les plus avantageuses au développement de certaines plantes; son génie les transforme. De cette vigne sauvage dont la végétation luxuriante, échevelée, ne donne que de rares raisins, petits, secs et sans parfum, parce que la sève se perd dans les ramures, il sait, en l'émondant, tirer ces merveilleux produits qui font l'honneur de la Côte-d'Or et de la Gironde et l'envie du monde entier. La succulente pêche de Montreuil n'était à l'origine, comme on peut le voir encore en Perse, qu'un fruit dur, sec, chanvreux, dont les Romains se souciaient si peu qu'ils ne virent d'abord dans le pêcher qu'un arbre assez curieux. La cerise de Lucullus ne fut pas mieux goûtée et ne méritait pas plus d'éloges. L'abricot, originaire de Syrie, ne présentait qu'un péricarpe aussi dur à peu près qu'une amande. D'une foule de plantes sauvages l'homme a su tirer, par la culture, des racines tendres, des bulbes charnus, des tubercules farineux, des fruits sucrés, des graines oléagineuses ou féculentes, tout ce qui peut servir enfin à son alimentation et à mille autres usages. Il n'est pas jusqu'aux fleurs qu'il n'ait variées et perfectionnées par des croisements et par d'autres moyens pour l'ornement de ses jardins. Est-ce la nature qui a produit toutes ces merveilles? Non : c'est l'action de l'homme, si bien qualifiée par ce grand mot, qui est le plus beau de toutes les langues : *éducation*.

Avant d'arriver à l'homme, montons d'un degré seulement l'échelle des êtres. Jusqu'ici nous n'avons obtenu que des améliorations purement matérielles. Avec les animaux, nous allons voir poindre la première ébauche d'*éducation* morale. Quelque idée que l'on se fasse des animaux en général, on ne saurait refuser une certaine dose d'intelligence à ceux qui se rapprochent le plus de l'espèce humaine. N'y remarque-t-on pas des qualités, des défauts, des passions, des caractères analogues à ceux qu'on observe chez nous? Allons plus loin, ou plutôt soyons tout simplement juste et ayons le courage de notre pensée. Il ne nous est nullement prouvé que diverses espèces ne jouissent pas à quelque degré d'un certain libre arbitre, ni que toutes notions du bien et du mal leur soient absolument étrangères. S'il y a de la brute chez l'homme, et l'on ne saurait malheureusement le nier, il y a par contre de l'homme chez l'animal. Ne rencontre-t-on pas chaque jour des individus à face de mouton, de lièvre, de chat ou de renard? Les fables ingénieuses des anciens et des modernes procédaient de ces observations, qu'a si bien traduites dans ses charges pittoresques le crayon de Grandville. Ce n'est pas gratuitement que nous avons prêté aux bêtes nos instincts, nos passions et jusqu'à notre langage. L'analogie, en effet, est frappante. Pourquoi donc, lorsque nous les voyons accomplir des actes qui supposent plus de discernement que n'en montrent les crétins de notre espèce, hésiterions-nous à reconnaître que notre supériorité ne repose que sur des différences du plus au moins, et non sur des différences radicales? Ce que nous appelons chez nous affection, haine, confiance, jalousie, abnégation et dévouement, comment le qualifier chez le chien, par exemple, où les passions affectives se montrent à un degré incontestable et quelquefois éminent? Il n'est pas jusqu'au remords dont il ne soit susceptible. Le chien a parfaitement conscience de ses méfaits; de nombreux exemples l'attestent, et le remords ne va jamais qu'avec un peu de moralité.

Sur les végétaux, l'homme avait procédé par la greffe; sur les animaux, il agit par la domestication, sorte d'*éducation* morale qui réussit d'autant mieux que les instincts des animaux se rapprochent le plus des nôtres. L'attraction morale a ses lois comme l'attraction physique. L'ascendant de l'homme sur les races qui le touchent de plus près est proportionnelle à sa supériorité. Les sauvages ne possèdent pas d'animaux domestiques; entre les uns et les autres les différences ne sont pas assez tranchées pour que les premiers commandent et que les seconds obéissent. Pour attirer à la civilisation les peuplades de l'Océanie et du Pacifique, des navigateurs célèbres, Bougainville, Cook, Freycinet, Dumont-d'Urville, leur ont souvent laissé des moutons, des bœufs et des porcs, en leur enseignant la manière de les élever et de les entretenir. Peines perdues! A un second voyage, le bétail avait disparu et repris sa liberté; les sauvages n'avaient pas su le retenir. On ne communique que les qualités qu'on possède soi-même, et l'instinct de sociabilité se trouvait encore trop peu développé

chez les insulaires pour agir d'une manière efficace sur les animaux confiés à leurs soins. Les choses ont bien changé depuis Cook et Bougainville; c'est que l'*éducation* des hommes a fait des progrès et qu'elle commence à se faire sentir dans l'*éducation* des animaux.

On ne saurait imaginer ce qu'il a fallu à l'homme de temps, de soins éclairés et bienveillants, d'efforts soutenus enfin pour entraîner et retenir dans le tourbillon de sa vie des animaux gigantesques comme l'éléphant, agiles comme le cheval, vagabonds comme le chien, capricieux comme le chat, et tant d'autres. Comment s'y est-il pris? Par la force brutale? Non : la force peut dompter, mais non contenir à jamais. En échange d'une liberté illimitée dont les animaux ne savaient que faire, leur maître leur a offert l'appât du bien-être et l'amélioration de leur sort : voilà tout le secret. Il s'est emparé habilement de leurs instincts de sociabilité dont il trouvait le type en lui-même, et s'il n'est point parvenu à détruire les instincts carnassiers, féroces, perfides qui sommeillent dans quelques-unes de ces créatures inférieures, il a su du moins les détourner et les utiliser à son profit, pour ne pas dire au profit commun. Et que les gens à paradoxes ne crient pas à la dégradation! Pour s'être rapprochés de l'homme, les animaux familiers ne sont pas déchus : au contraire. L'éléphant privé n'a pas moins d'intelligence que l'éléphant sauvage. Le cheval arabe a presque autant de sagacité que son compagnon bipède; et, en dépit de la fable humoristique de La Fontaine, nous tenons le chien au cou pelé pour supérieur à son ancêtre le loup. Si ces braves animaux, nous allions dire ces braves gens, pouvaient s'exprimer dans un langage qui nous fût tout à fait intelligible, loin de se plaindre de l'état de domesticité auquel ils sont assujettis, ils nous remercieraient de les y avoir élevés. Que disons-nous! Ils comprennent si bien les bienfaits de l'*éducation* qu'ils se prêtent d'eux-mêmes à l'assujettissement de leurs semblables. Chacun sait que, dans l'Inde, les éléphants domestiqués deviennent les *compères* de l'homme dans sa chasse aux éléphants sauvages. Ils savent attirer ceux-ci dans des enceintes préparées à l'avance pour les recevoir, garder à vue les prisonniers, les empêcher de se débarrasser de leurs entraves et les conduire jusqu'à l'établissement du maître, où l'*éducation* des nouveaux venus, qui du reste n'est pas longue, reste confiée aux mêmes agents et aux mêmes soins; tant l'instinct de sociabilité est un sentiment universel! Tant l'*éducation* fait converger vers l'homme tous les êtres animés, et l'homme lui-même vers un état de perfection qu'il n'atteindra jamais sans doute, mais dont il se rapprochera de plus en plus!

Sans insister davantage sur un sujet qui a été plus complètement développé à l'article DOMESTICATION, nous devons nous borner à constater que les instincts les plus pervers peuvent se corriger par le régime, par l'appât du bien-être et par une *éducation* vigilante. Nous allons voir si les mêmes procédés appliqués à l'espèce humaine n'ont pas engendré cette autre sorte de domestication que, dans un langage plus relevé, nous appelons la civilisation. Dans cette étude impartiale, et même désintéressée, si nous osons nous exprimer ainsi, nous ne sommes guidé ni par un mépris dédaigneux, ni par une admiration exagérée pour les œuvres humaines. Nous n'appartenons ni à cette classe de misanthropes ascétiques qui ne voient dans le globe terrestre qu'une misérable vallée de larmes, ni au troupeau des oies de Montaigne, qui se croyaient les reines du monde entier. Des richesses qui constituent le fonds commun de l'humanité, les plus précieuses, à nos yeux, ce sont les vérités morales, et nous voulons savoir quelle part peut en revendiquer l'homme comme son œuvre propre, quelle est, en d'autres termes, la part de l'*éducation;* c'est le fond même de notre sujet. Or nous sommes amenés tout d'abord à nous poser trois questions. Les notions morales ont-elles continuellement dégénéré depuis l'âge d'or des poëtes ou le paradis terrestre des traditions bibliques jusqu'à nos jours? Ou bien a-t-il existé de tout temps une morale universelle dont les principes invariables et innés se retrouvent partout, dans tous les temps et chez toutes les races, au fond de toutes les consciences? Ou enfin la morale, comme tous les produits de nos facultés, ne suivrait-elle pas une loi de développement progressif depuis l'enfance des sociétés jusqu'à leur âge mûr, ainsi que le soutiennent les partisans de la philosophie positive, opinion qui attribuerait la plus large part possible à l'*éducation?*

A défaut de l'observation des faits, qui la repousse absolument, la croyance à une déchéance morale invoque l'autorité d'une tradition qui remonterait au delà des temps historiques. Nous laissons cette croyance dans les nuages où elle est née. La seconde opinion, celle d'une morale invariable et innée, ne se réclame pas d'une si haute antiquité; elle apparaît seulement au berceau de la philosophie, et, bien qu'elle reçoive chaque jour les démentis les plus nets, elle est encore généralement professée en Europe par toute la philosophie officielle. La troisième enfin, c'est-à-dire la conception d'une morale progressive, ne date que d'hier; mais elle a pour elle ce qui constitue toute science véritable : les faits, l'analyse et l'induction. C'est à ce dernier système que nous nous attachons de préférence, comme pouvant seul rendre compte des anomalies apparentes que présente la marche de l'humanité. Au surplus, la solution de ces questions si graves, si ardues et si souvent agitées, ne peut se trouver que dans le rapprochement des notions morales admises dans tous les groupes de l'espèce humaine, depuis les plus arriérés jusqu'aux plus avancés. Et s'il y a décadence, stabilité ou progrès, nous le verrons bien.

Mais d'abord qu'est-ce que l'homme? *Une intelligence servie par des organes*, nous dit pompeusement M. de Bonald : définition qui, pour être devenue célèbre, n'en est pas plus exacte, puisqu'elle manque d'une qualité essentielle à toute bonne définition et qu'elle n'est nullement limitative. Les animaux ne sont-ils pas aussi des êtres organisés, et sont-ils absolument dépourvus d'intelligence? Chacun sait le contraire; chacun peut dire de son chien qu'il est aussi, dans une certaine mesure, *une intelligence servie par des organes.* La définition de M. de Bonald pèche donc en ce qu'elle pourrait s'appliquer non-seulement à l'homme, mais à tout le règne animal. L'homme moral serait mieux défini ainsi : une *conscience organisée*, et ajoutons bien vite : une conscience *progressive.* Si ensuite nous passons de l'abstrait au concret et que nous distinguions dans l'homme deux états très-différents, nous nous demanderons : Qu'est-ce que l'homme avant toute *éducation?* Une brute. Et après? Un être parfait? un dieu? Non : nous ne donnerons pas un tel vol à son orgueil et à son ambition, mais nous dirons simplement : un être destiné à s'élever de plus en plus au-dessus de sa condition première dans les voies de la moralité.

L'échelle n'est pas facile à graduer, nous le savons; nous n'en connaissons pas même les premiers degrés. L'histoire a fait justice des noblesses de famille. Les sciences naturelles ne traitent guère mieux notre noblesse de race. Les recherches physiologiques de Darwin, de Vogt et de toute l'école moderne sont impitoyables pour notre amour-propre. Si nous ne descendons ni des orangs, ni des gorilles, ni des chimpanzés, tout au moins provenons-nous d'une souche primitive moins parfaite que l'homme, de telle façon que le sauvage même serait déjà le produit d'une longue et lente élaboration. Ensuite l'état sauvage présente bien des degrés; puis il n'est pas facile de préciser exactement où commence la civilisation ni d'en distinguer nettement les nombreuses nuances. Pour établir une comparaison, il faudrait, d'une part, étudier les faits moraux tels qu'ils se présentent aujourd'hui dans les différents groupes de l'espèce humaine disséminés sur la surface du globe, puis remonter de l'état actuel des peuples jusqu'à leur origine la plus reculée, en s'aidant même, tout en les passant au crible d'une sage critique, des traditions populaires, des légendes fabuleuses et des mythes religieux, éléments douteux qui satisferaient peu aux exigences d'une science positive. Mais sans remonter si haut, supposons qu'un observateur parte d'un des ports de l'Europe, qu'il aille visiter toutes les populations connues jusqu'aux tribus sauvages qui se rapprochent le plus de la brute, et qu'au retour de ses voyages, poussé par le même esprit d'investigation, il remonte le courant de l'histoire jusqu'aux époques de la barbarie, jusqu'aux temps fabuleux : eh bien, il aura assisté deux fois au même spectacle. Toutes les transitions sociales qu'il aura pu observer en parcourant l'espace, il les retrouvera sans peine en remontant la chaîne des temps. Il verra partout de petites tribus errantes, clairsemées et misérables, vivant de chasse et de pêche, passer de cet état à la vie pastorale, agricole et industrielle; il verra les habitudes féroces s'adoucir et les mœurs s'épurer à mesure qu'augmentent les moyens d'existence, les sources du bien-être et la sécurité.

Nous avons dû exposer d'abord ces considérations préliminaires, afin de démontrer historiquement et scientifiquement la puissance de l'*éducation.* Maintenant nous allons la voir à l'œuvre et la suivre dans ses admirables développements.

De tous les besoins de l'homme, le plus impérieux comme le plus immédiat, c'est l'alimentation. L'instinct de conservation ne se raisonne pas et ne raisonne pas. Mettez aux prises avec la faim, dans une ville assiégée, sur une plage déserte ou sur le radeau de la Méduse, des hommes civilisés, aux mœurs douces, telles que les développe une *éducation* convenable : après quelques jours de souffrances héroïquement supportées, tous les sentiments nobles s'évanouiront, la brute seule apparaîtra dans toute sa hideur; les affamés s'entre-dévoreront. C'est donc par la satisfaction du premier besoin de l'homme qu'a commencé son *éducation.* On le remarque facilement, du reste, dans les contrées déshéritées où règne encore le cannibalisme; on le voit perdre de sa férocité à mesure que s'augmentent les moyens de subsistance. C'est par l'appât du bien-être que nous avons séduit plutôt que dompté les animaux. C'est le bien-être seul qui étendra les conquêtes de la civilisation. Ainsi en fut-il dans les âges antiques. Le Thoth des Egyptiens, l'Hermès des Grecs, c'est-à-dire les premiers qui forgèrent une barre de fer ou creusèrent un sillon dans la terre en y jetant une graine, furent les premiers éducateurs des peuples. La légende est ici d'accord avec l'observation.

Après le pain, comme dit l'Ecriture, vient la parole de Dieu. L'homme physique satisfait, l'homme moral se révèle. C'est l'instinct de sociabilité qui s'éveille. L'expansion de la famille a formé la tribu, et les tribus, en s'agrégeant, constituent la nation. Plus les rapports se multiplient, plus les règlements deviennent nécessaires. Et ces règlements, qui les fera? qui leur donnera vigueur? Ce sont les plus autorisés, les pères de famille, les chefs de tribu, les savants, les mages, les sages. De l'inégalité des facultés et de la diversité des aptitudes sont nées les premières distinctions sociales. Parmi ces hommes nés égaux en droits, mais inégaux en puissance, ceux qui, avec plus de loisirs ou plus de pénétration que d'autres, ont pu se livrer à l'étude des phénomènes de la nature, sont devenus supérieurs à leurs semblables, et ils leur donnent des lois. Mais pour contenir des êtres grossiers la force coercitive, la force d'un seul contre tous ne suffit pas; comment y supplée-t-on? Par l'*éducation.*

De quelle nature sera cette *éducation* primitive? Il n'est pas difficile de l'imaginer : elle sera tout juste en rapport avec les vagues notions de justice qu'on a pu percevoir jusqu'alors, et surtout conforme au but proposé. Le but, c'est la soumission à des lois indiscutables. Le ressort, c'est la crainte des châtiments Toute *éducation* rudimentaire commence ainsi, et pour rendre tout à la fois plus respectable et plus redoutable aux peuples l'autorité qu'on exerce sur eux, on en dérobe la source à leurs regards et on la place au ciel, c'est-à-dire dans l'intangible et l'invisible. Ce n'est plus le maître qui parle, c'est un Dieu, Brahma, Elohim ou Jéhovah, qui s'exprime par sa bouche. Voilà l'*éducation* religieuse. Elle a pris les sociétés à leur berceau, elle les a élevées, et depuis six mille ans elle n'a jamais abdiqué la prétention de les conduire. Malgré les pessimistes qui nous prédisent la fin prochaine de toutes choses, le monde n'est pas encore bien vieux, puisqu'il n'a pas oublié les contes de sa nourrice et qu'il se laisse encore mener comme un enfant à la lisière. Le monde entre à peine dans sa période de jeunesse, et il commence seulement à réclamer une nourriture plus forte que les rêveries dont on l'a bercé.

Dans la haute antiquité, l'*éducation* devait être nécessairement et exclusivement religieuse, puisque la théocratie dominait la société tout entière. Le programme n'en était pas très-étendu : la crainte des dieux, le respect de leurs interprètes et la soumission au despote en constituaient le fonds. Toute connaissance positive était formellement interdite au vulgaire Deux classes d'hommes se perpétuaient ainsi dans la suite des temps : d'une part, les prêtres et leurs initiés; de l'autre, le troupeau humain; les premiers jaloux de leur savoir auquel étaient attachées de grandes prérogatives; l'autre résigné et ne soupçonnant pas de destinée plus haute. D'où vint le progrès? De trois causes principales : des migrations des peuples, du commerce et de la conquête.

Toutes les contrées du globe n'étaient pas également favorisées par la nature. Dans les moins fertiles, les famines étaient fréquentes, et la faim chassa vers les riches vallées le trop-plein des populations. C'est sous son impulsion que le petit peuple hébreu se réfugia en Egypte, où il trouva une civilisation depuis longtemps florissante. L'esclavage qu'il prétend y avoir subi ne devait pas être bien dur, puisqu'il l'a regretté. Le despotisme des maîtres ne devait pas être bien ombrageux, puisqu'ils ont laissé les esclaves prendre la fuite, en emportant jusqu'à leurs vases d'or. De leur séjour en Egypte, les descendants de Jacob rapportèrent des fruits précieux, d'abord quelques connaissances positives en agriculture et en industrie, puis une législation. La fable du Sinaï n'est, comme chacun sait, qu'une habile mise en scène imaginée pour frapper l'esprit d'un peuple superstitieux. Le vrai Sinaï était à Memphis. C'est là, dans le sanctuaire même des prêtres d'Egypte, que Moïse, initié à une partie de leurs mystères, avait puisé sa législation : code admirable pour l'époque et tout à fait approprié, par sa rigueur surtout, aux mœurs de ses incorrigibles justiciables.

Le commerce, né du besoin des échanges, crée la richesse, et la richesse apporte des loisirs favorables à la méditation. Pour être exercé avec fruit, le commerce exige d'ailleurs l'observation des faits, l'étude des choses utiles, la connaissance des hommes, et il met en jeu toutes les facultés de l'âme. En se jetant dans cette voie, le génie de l'homme s'éloigna d'autant de la superstition. Il est un fait remarquable : c'est que les peuples à grand commerce ont presque toujours été les peuples les plus libres. Le négoce est un puissant instrument de progrès. Ce ne sont pas seulement des ballots de marchandises que l'on échange, mais des idées. Les Grecs étaient d'habiles commerçants. Les premiers philosophes de l'Hellade qui pénétrèrent en Egypte n'y avaient pas été attirés exclusivement par le besoin d'étudier les mystères d'Isis; c'est en se livrant au commerce qu'ils commencèrent leur propre *éducation.*

La conquête vint en troisième lieu modifier les rapports des peuples et leur donner une nouvelle *éducation.* Nous sommes loin, certainement, de professer une admiration sans bornes pour les exploits de la force brutale. Les invasions à main armée, les massacres, les brigandages et la démoralisation qu'elles entraînent ne peuvent inspirer qu'horreur au moraliste; cependant, pour être juste, il est impossible de ne pas convenir que la conquête a souvent laissé sur ses traces des semences de civilisation. Quand deux peuples se heurtent sur un champ de bataille, les chances de succès sont, toutes autres choses égales d'ailleurs, pour le plus policé des deux, et il est impossible que le vaincu ne reçoive pas de la main du vainqueur quelque bienfait, à titre d'adoucissement à la rigueur de son sort. Le plus beau traité de paix dont l'histoire ait parlé, dit Montesquieu, est celui que Gélon fit avec les Carthaginois. Il voulut qu'ils abolissent la coutume d'immoler leurs enfants. Chose admirable! après avoir égorgé trois cent mille Carthaginois, il exigeait une condition qui n'était utile qu'à eux, ou plutôt il stipulait pour le genre humain. Les Bactriens faisaient manger leurs pères vieux par de grands chiens : Alexandre le leur défendit, et ce fut un triomphe qu'il remporta sur la superstition. César nous apprend que les Vascons étaient encore anthropophages de son temps; c'est au contact de la civilisation romaine que ces mœurs sanguinaires et celles des autres Gaulois se sont adoucies. Rome, au surplus, stipulait dans tous ses traités en faveur des lois de l'humanité, et ses conquêtes, comme celles d'Alexandre, avaient souvent pour les peuples vaincus un côté utile, puisqu'elles leur préparaient une *éducation* supérieure, des notions de justice plus élevées et une meilleure législation.

Il n'est pas jusqu'au fruit le plus déplorable de la conquête, l'esclavage, qui, sans porter en soi une justification pleine et entière, ne soit un progrès sur l'état antérieur. On avait commencé par tuer tous les vaincus, et même par les manger. Le vainqueur finit par trouver plus économique de les épargner et de les employer aux travaux pénibles, afin de s'y soustraire lui-même. Peu à peu l'esclavage devint une institution généralement acceptée. Les vaincus échappés au carnage devenaient la propriété des vainqueurs, et trop souvent, il faut le dire, les guerres n'étaient entreprises qu'en vue de ce triste butin. Des marchands d'esclaves suivaient de près les combattants jusque dans les contrées les plus éloignées, et l'espèce humaine, comme dit Heeren, était l'objet d'échange et de commerce le plus ordinaire de l'antiquité. Voilà où en étaient, sous l'influence exclusive de l'*éducation* religieuse, les idées de justice dans ces temps malheureux. Toutefois, à côté du mal, notons le bien. Le progrès nous arrive souvent par des voies indirectes. En créant des loisirs aux hommes libres, l'esclavage fut pour quelque chose dans la naissance de la philosophie; puis, et bien que le fait surprenne au premier abord, l'esclavage adoucit le sort des femmes. Avant qu'elle eût des esclaves à ses ordres, la femme était esclave elle-même. N'est-elle pas encore aujourd'hui la bête de somme du sauvage, bien plus, de nos paysans mêmes? Affranchie des occupations pénibles, accablantes, qui la flétrissaient physiquement et moralement, la femme conserve sa fraîcheur, acquiert de la grâce, développe son intelligence et donne essor à ses penchants affectueux, surtout à la tendresse maternelle; tout ce qui fait le charme et l'attribut de son sexe peut désormais s'épanouir en liberté; désormais elle n'occupe plus le dernier rang au foyer domestique : près d'elle existe un inférieur; elle a le droit de commander à quelqu'un, et cette nouvelle position la relève à ses propres yeux ainsi qu'aux yeux de tout ce qui l'entoure. C'est toute une révolution dans son existence. Enfin les liens de la famille sont resserrés par l'introduction d'un étranger dans son sein. On est obligé de se respecter devant lui, par rapport à lui. Oui, répétons, si triste qu'elle soit, cette vérité incontestable : l'institution de l'esclavage, qui résume la première évolution de l'humanité, fut un progrès sur l'état antérieur, et de là date pour elle sa seconde *éducation.*

Les choses en étaient là vers le VIe siècle avant l'ère chrétienne. Depuis lors, la marche de l'*éducation* générale des peuples se poursuit à travers trois grandes périodes, savoir : l'esclavage, le servage et la liberté. Les deux premières périodes durent chacune environ douze cents ans; la troisième commence à peine. Trois forces distinctes, la puissance publique, la foi religieuse et la libre pensée donnent l'impulsion. Rarement ces forces agissent dans le même sens; très-souvent les deux premières se réunissent contre la troisième ou se combattent entre elles. De là des tiraillements qui durent encore. La direction, la résultante de ces trois forces s'est traduite dans les faits historiques. Nous allons, en appliquant à ce problème la méthode rigoureuse des sciences exactes, faire à chacune sa part dans le bien obtenu.

C'est la Grèce, le foyer même des lumières dans l'antiquité, que nous choisissons pour premier champ d'examen. Il n'est branche des connaissances humaines, mathématiques, sciences naturelles, métaphysique, politique, morale, *éducation*, éloquence, beaux-arts, qui n'y ait été cultivée avec gloire et succès. Passons sur la nature variée et mobile des institutions de la Grèce qui ne sont pas de notre sujet. Voyons la direction imprimée à

l'esprit public par les trois grandes forces morales que nous venons d'énumérer, la religion, l'État, la philosophie.

Jusqu'à la constitution définitive du petit groupe des États de l'Hellade, la foi religieuse avait été, dans tout le monde civilisé, la seule puissance en action; elle marquait de son sceau tous les actes de la vie humaine. Les castes sacerdotales, il faut le reconnaître, étaient de beaucoup supérieures au vulgaire par l'intelligence, sinon par la moralité. On leur doit les premières connaissances élémentaires, l'étude des astres, l'arithmétique, la géométrie appliquée à l'arpentage, l'écriture hiéroglyphique et un petit nombre de maximes morales, mélangées de préjugés et de superstitions; le tout acquis par l'observation de l'homme et des phénomènes de la nature. Mais, pour conserver leur prestige, les castes enseignantes, dont le but, alors comme aujourd'hui, était non d'éclairer, mais de dominer, se gardaient bien de communiquer au peuple toutes leurs connaissances : encore corrompaient-elles par des erreurs le peu qu'elles voulaient bien révéler. Elles enseignaient non ce qu'elles croyaient vrai, mais ce qui leur était utile. Puis elles avaient grand soin de ne rien montrer sans y mêler je ne sais quoi de surnaturel, de sacré, de céleste, qui tendait à les faire regarder comme supérieures à la nature humaine. Elles se donnaient comme ayant reçu du ciel même des connaissances interdites au reste des hommes. Ainsi pervertie, la science naissante prenait aux yeux du vulgaire l'aspect de la plus extravagante mythologie et devenait pour lui le fondement des croyances les plus absurdes, des cultes les plus insensés, des pratiques les plus honteuses ou les plus barbares : confusion déplorable qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Il faut, en effet, l'avouer à notre honte : les préceptes de la morale la plus élémentaire ne seraient rien aux yeux d'un peuple stupide, s'ils ne portaient, de par ses prêtres, le cachet de la révélation!

En s'emparant de l'*éducation* du peuple, qu'avaient voulu les prêtres? Le façonner au joug et, pour écarter de lui jusqu'au désir de le secouer, lui faire considérer comme sacrées des chaînes dont le premier anneau remontait jusqu'au ciel. Ce but atteint, les recherches scientifiques cessèrent : il y eut un temps d'arrêt dans la marche de l'esprit humain. A quoi bon des connaissances nouvelles lorsqu'on se croyait assuré pour jamais de la crédule docilité des peuples? Peu à peu, le sens vrai, caché sous les allégories, finit par se perdre pour les éducateurs eux-mêmes, qui devinrent la dupe de leurs propres fables. Il fit nuit complète, et la nuit dura jusqu'à l'aurore de la philosophie.

Or, tandis que les voyageurs avaient rapporté de l'Égypte et de l'Orient quelques vérités mélangées de beaucoup d'erreurs, que la philosophie devait dégager, les prêtres de la Grèce, disciples dégénérés des prêtres égyptiens et des mages de la Chaldée, ne possédaient plus que des formules vides de sens; c'étaient les ignorantins de l'époque. Leurs fonctions se bornaient à enseigner le culte des dieux. Ils voyaient avec dépit des hommes plus moraux et plus éclairés qui, cherchant à perfectionner leur raison et à remonter aux causes premières, connaissaient toute l'absurdité des dogmes religieux, toute l'extravagance de leurs cérémonies, toute la fourberie de leurs oracles et de leurs prodiges. Sans crédit sur les classes éclairées, ces marchands d'oracles se rabattirent sur la classe la plus grossière du peuple, qu'ils réussirent à ameuter contre les pythagoriciens dont ils incendièrent l'école, contre Anaxagore qu'ils firent bannir, contre Socrate qu'ils forcèrent à se donner la mort. Mais, fort heureusement, ils ne parvinrent jamais à s'emparer de la puissance publique. Sur le sol de la Grèce, bouleversé par cinq ou six siècles de révolutions, s'était fondée enfin la puissance civile, indépendante de toute autorité religieuse; grand événement qui n'a jamais été assez remarqué et qui ne sera jamais assez célébré, car c'est de là que date l'affranchissement de l'esprit humain.

Mais si les prêtres n'intervenaient dans l'*éducation* du peuple que pour pervertir sa raison, l'État se chargeait de former ses mœurs, et chacune des républiques grecques élevait les enfants à son image. A Sparte, les institutions de Lycurgue avaient pour objet d'absorber toutes les passions des citoyens et de concentrer tous leurs intérêts dans l'amour de la patrie : sentiment jaloux, exclusif, énergique jusqu'à la férocité. Les exercices du corps, la gymnastique, la course, la natation, la lutte et le pugilat tenaient une grande place dans l'*éducation* publique; mais l'instruction proprement dite y était presque nulle, et la morale, qui, pour tout dire, permettait le vol et le larcin subtilement faits, se réduisait à cette seule maxime : « Tuer et se faire tuer pour la gloire de Lacédémone. » Les enfants étaient censés appartenir à tous les citoyens comme le sol, les chevaux et les bestiaux, dont chaque homme pouvait user selon ses besoins. Les jeunes Spartiates étaient dressés pour la guerre comme les chiens pour la chasse. Ils pouvaient impunément traquer les ilotes comme des bêtes fauves, leur dresser des embuscades et les massacrer dans des expéditions nocturnes. On considérait ces lâches boucheries comme des exercices propres à former aux ruses de la guerre les combattants novices. Les loups n'élèveraient pas autrement leurs louveteaux. Cependant les Spartiates étaient très-fiers de leur genre d'*éducation*. Agésilas invitait Xénophon à lui envoyer ses enfants pour qu'il en fît des hommes. Lorsque, dans leur décadence, Antipater leur demanda en otage cinquante enfants, ils répondirent qu'ils préféraient lui livrer cinquante hommes faits. Mais cette petite république de sauvages perfectionnés s'était mise d'elle-même en dehors des lois de l'humanité. On peut y admirer des actes de courage, mais pas une seule bonne action, et ce n'est pas là qu'il faut aller puiser des enseignements.

Dans l'Attique, l'*éducation* publique était plus variée, plus étendue et plus humaine. Les ressources d'Athènes consistant principalement dans son commerce et dans son industrie, la jeunesse y était élevée en conséquence. L'État ne distribuait que l'instruction élémentaire; les écoles libres faisaient le reste. L'État ne formait que des citoyens; les philosophes créaient des hommes, et quand on contemple la foule de savants, d'artistes, de héros qui sont sortis de leurs écoles, on s'incline avec admiration devant les œuvres merveilleuses de la liberté.

Thalès, Solon, Pythagore, Démocrite, Anaxagore, Socrate, Platon, Aristote, Épicure, Zénon, etc., etc., voilà les véritables éducateurs du peuple grec et de tous les peuples. Avec plus de raison qu'aucun autre législateur, ceux-là ont pu dire à leurs disciples : *Ite et docete omnes gentes!* car, pendant plus de vingt siècles, le monde intellectuel et moral s'est dirigé dans les ténèbres à la lueur lointaine des flambeaux qu'ils avaient allumés.

On trouvera ailleurs l'histoire critique des écoles grecques et de leurs différents systèmes; mais le même mot brillait sur tous les drapeaux : ce mot, c'était Liberté! Quant à l'*éducation* dont s'occupèrent surtout Aristote et Platon, ils la résumaient dans ces trois préceptes : dresser le corps, former l'esprit, régler les mœurs. On n'a encore rien à y ajouter aujourd'hui.

Jamais l'*éducation* ne fut plus universelle que dans le siècle de Périclès. Sciences théoriques, sciences d'application, astronomie, cosmogonie, métaphysique, histoire naturelle, géométrie, algèbre, mécanique, médecine, politique et morale, tout le vaste champ ouvert à l'intelligence humaine fut exploré en pleine liberté, cultivé et ensemencé pour les générations futures. Les fantômes de la superstition s'étaient évanouis à la lumière. Ce que nous appelons les croyances religieuses, l'*éducation* religieuse, avait été banni des écoles comme dangereux et pour le moins superflu. On ne croyait pas alors qu'il fût nécessaire à la morale d'exhiber des titres tombés du ciel; on la faisait tout simplement jaillir des profondeurs de la conscience. Aux hypocrites et aux ignorants qui croient encore ou font semblant de croire qu'il n'y a pas de morale possible sans religion, nous allons répondre par quelques citations empruntées au hasard à la riche collection des moralistes grecs, et l'on verra ce qu'il restait à inventer à la morale chrétienne cinq cents ans plus tard.

« L'homme bienfaisant cherche à contenter son cœur : que lui importe d'obtenir du retour? » (Démocrate.)

« Fais ce que tu sais être honnête sans en attendre aucune gloire; n'oublie pas que le vulgaire est un bien mauvais juge des bonnes actions. » (Démophile.)

« La république est bien gouvernée quand les citoyens obéissent aux magistrats et les magistrats aux lois. » (Solon.) — Vérité qui semble écrite d'hier et que Montesquieu n'eût pas mieux exprimée.

« Il reste une bien douce consolation aux malheureux, celle d'avoir fait leur devoir. » (Démocrate.)

« Sers de guide à l'aveugle. Ouvre ta porte à l'exilé. » (Phocylide.)

« Si tu possèdes des richesses, partage-les avec les malheureux : que l'indigence reçoive sa part des biens que Dieu t'a prodigués. » (Phocylide.)

« Relève même le cheval de ton ennemi mortel qui s'est abattu sur la route. Il est bien doux d'acquérir un ami sincère dans la personne de son ennemi. » (Phocylide.)

« L'ignorance du bien est la cause du mal. » (Démocrate.) — Vérité profonde, universelle, qu'on a souvent commentée depuis, mais qui n'a jamais été mieux rendue.

Ces sentiments de charité, de fraternité, de grandeur d'âme étaient professés sans ostentation, cinq cents ans avant notre ère, par les premiers philosophes grecs, que les suivants ont pu dépasser en profondeur, mais non en élévation. Les auteurs chrétiens n'ont ni mieux dit ni mieux fait. Certes, la parabole du Samaritain était parfaitement choisie pour faire comprendre aux apôtres que leur prochain est *celui qui souffre;* mais Phocylide va plus loin. Ce n'est pas d'un *étranger*, d'un indifférent qu'il parle : quand ce serait même un *ennemi mortel*, il faudrait relever son cheval.

Où donc ces hommes de bien avaient-ils puisé les maximes admirables qu'ils enseignaient aux autres? Dans leur conscience. La sagesse antique avait devancé la révélation. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que, malgré les nuances inévitables dans la forme et même les divergences profondes au fond qui séparent les systèmes, tous, en morale, aboutissent aux mêmes conclusions. Les sectes philosophiques se sont vivement combattues, mais elles n'ont pas donné entre elles, comme les sectes religieuses, le scandaleux spectacle des persécutions. Le temps a suffi pour faire justice des erreurs; elles se sont évanouies d'elles-mêmes, comme tout ce qui n'a qu'un éclat faux et passager. Mais il n'en a pas été de même quand les notions morales se sont confondues avec les opinions religieuses et se sont vues absorbées par le pouvoir surhumain qu'on leur avait donné pour appui. En résumé, l'histoire de la philosophie grecque suffirait seule à prouver que la morale est complètement indépendante des croyances surnaturelles, et que les choses d'ici-bas doivent se diriger d'après des considérations purement humaines sur lesquelles on finit par s'entendre, tandis qu'à raisonner sur des causes et des fins inconnues on finit toujours par se battre : c'est le bénéfice le plus clair et le plus certain de la révélation.

Les mœurs produites par l'*éducation* philosophique allaient s'épurant de jour en jour. A ce propos, on a essayé de calomnier l'enseignement des vieux maîtres de la sagesse, en y opposant les vices trop connus de leur pays. Le paradoxal et souvent trop superficiel auteur de la diatribe contre les lettres et les arts, Rousseau, nous donne ces vices comme le produit naturel de la civilisation grecque. Erreur complète : les vices du temps étaient le triste legs de siècles plus grossiers, et ils allaient s'affaiblissant sous l'influence de la liberté des arts et des lumières, qui les ont tempérés, s'ils ne sont parvenus à les détruire. Pour l'honneur de l'intelligence humaine, il n'est pas difficile de prouver, l'histoire en main, que les progrès de la vertu ont toujours accompagné les progrès des lumières, de même que ceux de la corruption en ont toujours annoncé ou suivi de près la décadence. Pour être juste, d'ailleurs, il faudrait reconnaître que, dans ces temps comme dans les nôtres, les lettres et les arts n'éclairaient que les sommets de la société. Grâce aux superstitions soigneusement entretenues par les prêtres, les bas-fonds restaient livrés à l'ignorance et à l'abrutissement. Il n'en fut pas autrement à Rome, même aux meilleurs jours. On sait ce qu'il faut de temps aux doctrines les plus incontestablement saines et pures pour s'emparer de l'esprit des masses, et nous n'avons pas encore acquis le droit d'être si fiers à ce sujet.

Enfin l'admiration pour la haute *éducation* dont les Grecs nous ont donné le modèle ne doit pas entraîner au delà des limites de la vérité. On est allé trop loin quand on a conclu que la morale est immuable, que ses principes sont les mêmes dans tous les temps et dans tous les pays, et qu'on en retrouve les notions dans la conscience de tous les hommes. Non : la morale n'est que le produit de révélations successives et progressives. Nous l'avons vue s'améliorer constamment depuis l'état le plus sauvage jusqu'à l'épopée demi-barbare où nous sommes parvenus; nous la verrons s'épurer et se généraliser de plus en plus, en se maintenant constamment à la hauteur des lumières et de la raison.

Il existait d'ailleurs dans l'ancienne Grèce un obstacle presque insurmontable à l'expansion de la morale universelle. Cet obstacle, c'était l'esclavage. La plaie avait envahi et rongé jusqu'à la moelle le corps social; mais comment la guérir? Tant qu'il ne s'agissait que d'idées abstraites, on pouvait se lancer à fond de train dans les discussions; mais quand on arrivait aux applications, les sympathies les plus sincères, les imaginations les plus hardies s'arrêtaient devant les difficultés d'exécution. On ne trouvait pas le moyen de se passer du travail des esclaves, on ne le cherchait même pas, tant la solution du problème paraissait impossible. Elle était, en effet, du domaine d'une science qui n'était pas encore née et les moyens mécaniques faisaient défaut. Pour être en droit de se montrer sévère à l'égard du monde antique, il faudrait aussi que les modernes n'eussent pas eux-mêmes légitimé l'esclavage et ne l'eussent pas appliqué plus durement que les Athéniens. Et même en considérant l'*éducation* grecque au point de vue de ce triste sujet, on peut voir, par une simple comparaison, si l'ignorance ne produisait pas des fruits plus amers que les lumières et la morale philosophiques.

La Grèce, comme les autres contrées policées, était couverte d'esclaves; mais les plus malheureux étaient ceux des États demi-barbares, tels que Sparte et la Thessalie. Nous avons vu que, à titre d'exercice, les jeunes Spartiates chassaient à l'ilote comme on chasse aux bêtes. Quand le nombre des ilotes dépassait ce qui était strictement nécessaire pour la culture des terres, le trop-plein était massacré. Allait-on en guerre, pour ne pas laisser derrière soi de trop graves dangers, on se livrait à une exécution générale. Ces sortes de boucheries s'appelaient *crypties.* Plutarque, si favorable à Sparte, est obligé de convenir que ces boucheries étaient consacrées par l'usage. Thucydide parle de massacres plus horribles, puisque dix mille ilotes auraient été traîtreusement égorgés dans une seule nuit pendant la guerre du Péloponèse. Malgré ces effroyables mesures, l'existence de Sparte fut souvent mise en danger par la révolte des ilotes. C'était la grande préoccupation des Lacédémoniens, surtout lorsque leurs adversaires envoyaient aux insurgés des ingénieurs pour leur apprendre à se retrancher et des chefs pour les diriger. Leur grand grief contre les Athéniens, c'était la protection accordée aux ilotes et l'accueil fait aux fugitifs. Dans la conduite des Athéniens, il entrait sans doute autant de politique que d'humanité; mais on ne saurait leur contester le droit de recueillir le bénéfice de leur supériorité morale et d'une *éducation* plus humaine. Pour en revenir à Sparte, si cette république barbare n'eût pas péri par l'invasion étrangère, elle eût fini par être submergée dans le sang de ses esclaves, tant elle avait abusé de la domination.

Dans l'Attique, au contraire, le sort des esclaves fut toujours des plus doux. Ils étaient vêtus comme les hommes libres et prenaient part avec eux, en commun, aux mêmes travaux, à ce point qu'un étranger eût eu peine à distinguer les uns des autres. L'esclave d'Athènes n'avait pas abdiqué tout sentiment de dignité et il restait quelque chose en lui de la dignité humaine. Ceux des pays voisins les trouvaient *insolents.* Personne n'avait le droit de frapper un esclave qui ne lui appartenait pas. Le meurtre d'un esclave enfin était puni des mêmes peines que celui d'un homme libre. De tous les titres de gloire que peut revendiquer Athènes, il n'en est pas dont elle doive être plus fière. Aussi, qu'est-il arrivé en définitive? Des deux républiques rivales, l'une a disparu sans laisser de traces, pas même l'emplacement certain de sa capitale; l'autre est encore debout, après avoir initié Rome et tout l'Occident à ses arts, à sa littérature, à ses notions philosophiques et morales. Ce rapprochement seul porte avec lui son enseignement. Qui n'y reconnaîtrait les effets de la supériorité de l'*éducation?*

Et puis, est-il bien vrai que la philosophie grecque ait préconisé l'esclavage comme un principe naturel destiné à faire la base éternelle de l'état social? Il ne faudrait pas en juger par cette boutade de Théognis : « Vois cette tête penchée, ce col tors, ces regards obliques, et reconnais l'âme ignoble et fausse de l'esclave, » ni par cette accablante pensée que Platon emprunte à *l'Odyssée :* « Jupiter prive de la moitié de son âme celui qu'il laisse tomber dans la servitude. » Platon, qui était naturellement sensible et bon, ne parlait de l'esclavage que comme d'un *mal accessoire;* lui, qui dans ses voyages avait été pris par des pirates, pouvait-il être sans pitié pour des malheurs qu'il avait failli partager? « Je te punirais, si je n'étais en colère, » disait-il à l'esclave qui l'avait offensé. Épicure appelait les esclaves *ses humbles amis.* Esprit pratique autant que spéculatif, Aristote acceptait franchement l'esclavage comme indispensable à la société telle qu'elle était constituée. Il s'élève même contre d'autres philosophes qui soutenaient « que le pouvoir du maître est *contre nature;* que la loi seule fait des hommes libres et des esclaves; mais que *la nature ne met aucune différence entre eux*, et que même par suite l'esclavage est *inique*, puisque la violence l'a produit. » De ce passage d'Aristote, on peut inférer que le principe de l'esclavage n'était pas universellement accepté et que le droit naturel avait de son côté d'énergiques défenseurs.

Mais voyons l'opinion du maître des maîtres. Tout ce qui concerne Socrate est si généralement connu que nous ne nous permettrons de rappeler ni son courage comme soldat, comme magistrat et comme citoyen, ni son héroïque résistance aux ordres injustes des tyrans ou aux menaces d'une multitude furieuse, ni cette mort glorieuse, sublime couronnement d'une vie pleine de vertus. Socrate n'écrivait pas; mais nous connaissons ses enseignements par les pieux recueils de ses disciples Platon et Xénophon. Or il ne parle jamais des esclaves qu'avec une touchante sympathie. « Il faut, dit-il, les *associer aux intérêts de la famille.* » Il ne néglige aucune occasion de les relever aux yeux des maîtres. Il prouve à ceux-ci qu'il est de leur intérêt (c'était le meilleur moyen de se faire écouter) de se montrer aussi justes, aussi bienveillants envers leurs esclaves qu'envers des hommes libres. Dans des dialogues qui sont des chefs-d'œuvre de logique, de sentiment, de douce et fine ironie, et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, il fait l'éloge du travail libre ou servile, peu importe, et il insiste constamment sur la nécessité du travail, qu'il impose *même aux immortels.* Que nous voilà loin des dogmes dégradants de la déchéance et de cette condamnation de l'homme au travail comme peine afflictive et infamante!

Des opinions que nous venons de résumer brièvement rapprochons celles des docteurs de l'Église chrétienne et voyons si, dans leur bouche, les oracles de la divinité seront plus doux que ceux de la simple humanité. Grâce aux contre-vérités débitées journellement, impunément, sans contradiction, depuis des siècles, du haut de quarante mille chaires et dans des centaines de mille livres pieux, il est admis généralement que le christianisme a brisé les fers de l'esclavage antique, tout aussi vrai qu'il a affranchi les serfs du moyen âge. Il y aurait à désespérer du sens commun des hommes si de telles absurdités pouvaient jamais acquérir le caractère de vérités historiques. La vérité, la voici : c'est que l'Église a toujours considéré l'esclavage comme étant

d'institution divine. Parmi ses interprètes, nous n'avons que le choix et nous ne citerons que les plus autorisés :

« Avez-vous eté appelé à la foi étant esclave, ne portez point cet état avec peine; mais plutôt faites-en un bon usage *quand même vous pourriez devenir libre.* » (Ire Épître de saint Paul aux Corinthiens, chap. VII.)

« Que chacun, mes frères, demeure donc dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé, et qu'il s'y tienne *devant Dieu.* » (Saint Paul aux Éphésiens, chap. VI.)

« Vous, esclaves, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte et avec respect, dans la simplicité de votre cœur, *comme à Jésus-Christ lui-même.*

« Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais faites de bon cœur la *volonté de Dieu*, comme étant *serviteur* de Jésus-Christ.

« Servez-les avec affection, regardant en eux *le Seigneur* et non les hommes. » (Saint Paul.)

L'illustre organisateur des Églises grecques et latines, le *doctor gentium* que nous venons de citer, parle ici avec abondance de cœur. Vainement, par un zèle mal entendu, certains chrétiens hétérodoxes ont essayé de détourner ces paroles de saint Paul de leur véritable sens. Le célèbre ministre protestant Jurieu allait plus loin; il prétendait, comme le font encore avec naïveté nos néo-catholiques, faire sortir des Livres saints l'abolition de l'esclavage; mais un fougueux adversaire entra dans la lice. Armé d'une érudition redoutable, Bossuet mit à néant les prétentions de Jurieu et revendiqua, au nom même du Saint-Esprit, la gloire d'avoir maintenu cette divine institution. Nous devons citer textuellement, ne fût-ce que pour donner une juste idée des principes qui dominent dans l'*éducation* religieuse :

« En général, et à prendre la servitude dans son origine, l'esclave ne peut rien contre personne qu'autant qu'il plaît à son maître; les lois disent qu'il n'a point d'état, point de tête : *caput non habet*, c'est-à-dire que ce n'est pas une personne dans l'État. Aucun bien, aucun droit ne peut s'attacher à lui; il n'a ni voix en jugement, ni action, ni force, qu'autant que son maître le permet; à plus forte raison n'en a-t-il point contre son maître. Condamner cet état, ce serait entrer dans les sentiments que Jurieu lui-même appelle outrés, c'est-à-dire dans les sentiments de ceux qui trouvent toute guerre injuste; ce serait non-seulement condamner le droit des gens *où la servitude est admise*, comme il paraît par toutes les lois, mais ce serait condamner le Saint-Esprit, qui, par la bouche de saint Paul, ordonne aux esclaves de demeurer en leur état et n'oblige pas les maîtres à les affranchir. »

La voilà donc, dans toute son orthodoxie, la doctrine de l'Église! Et c'est ainsi que le christianisme a brisé les chaînes de l'humanité! Oh! que nous préférons la brutale franchise de Bossuet aux subtilités et aux ambiguïtés du luthérien Jurieu! Avec lui, du moins, nous savons à quoi nous en tenir.

Quand la Grèce eut perdu sa liberté dans les orages, les écoles se dispersèrent. Les sciences se réfugièrent à Alexandrie, l'art de l'éloquence à Rome, les systèmes un peu partout, et le premier bienfait de la propagation des lumières fut de détruire dans toutes les classes qui recevaient une instruction un peu étendue la croyance aux divinités populaires. Les sciences de la Grèce fécondaient le monde, et lorsque tous les peuples connus furent réunis sous une même domination, voici le spectacle que présenta le monde : dans les classes inférieures, une profonde ignorance et l'absence complète de notions morales; point de dogmes métaphysiques; beaucoup de cérémonies bizarres, qui avaient un sens ignoré du peuple et souvent même de ses prêtres; une mythologie absurde où la multitude ne voyait que l'histoire merveilleuse de ses dieux, où les hommes plus instruits soupçonnaient l'exposition allégorique de dogmes plus relevés; des sacrifices sanglants, des mystères que les hiérophantes ne communiquaient que sous le sceau d'un inviolable secret. Telle était l'*éducation* populaire. Au-dessus de cette couche, la classe des lettrés et des savants, bornée à l'école du Portique ou de l'Académie, adoptait un système ou un autre, ou plutôt tendait à les fondre tous dans un éclectisme raffiné dont Cicéron et Sénèque ont été la plus haute expression. Quant à l'État, il se déclarait neutre et ne prétendait pas à la direction morale des sociétés. Rome donnait asile à tous les systèmes philosophiques comme à tous les dieux de l'univers, à la condition toutefois qu'ils se bornassent à des pratiques inoffensives. Pour ceux qui avaient la prétention de s'ingérer par la politique ou par la morale dans l'économie des sociétés, comme la religion des Hébreux et celle des Gaulois, Rome les poursuivit avec acharnement. Au résumé, en bas l'abjection; au centre, des lumières qui ne pénétraient pas dans le bas peuple; au sommet, l'indifférence : voilà le monde moral. Quant au monde matériel, soumis à la force, sa situation est intolérable. Pas n'est besoin des barbares pour détruire l'empire; il porte en lui-même un germe de dissolution.

Mais tout à coup il surgit en Orient une parole nouvelle. Un homme du peuple se lève. Sublime et simple, courageux et habile, il va prêchant une doctrine mystique de rénovation. Les déshérités de la terre accourent; son cortége se grossit de toutes les souffrances accumulées par les siècles. Puis, après avoir semé sur un sol tout préparé quelques vérités morales enveloppées dans un sens allégorique, il disparaît laissant des disciples ardents à la propagation de son œuvre. A ceux-ci, pauvres pêcheurs, s'adjoignent des lettrés qui, des débris de vingt sectes hostiles, parviennent à composer une doctrine, une croyance, des cérémonies, un culte et une morale auxquels se réunit la masse des illuminés. Le christianisme est fondé. Qu'est-ce que le christianisme? Une habile fusion des fables orientales, du mysticisme de Platon et de la morale de Socrate.

Tant que le christianisme n'a vécu qu'à l'état de secte plus ou moins tolérée dans l'empire romain, il n'a pas été responsable de l'*éducation* des peuples; mais, en s'asseyant sur le trône des Césars et en convertissant à ses dogmes les chefs des barbares, il a pris charge d'âmes, et on a le droit de lui demander compte de la manière dont il a accompli sa mission. Sans nous éloigner de notre sujet, nous allons tracer en quelques lignes le tableau de son œuvre pendant les douze siècles de son exclusive et jalouse domination.

Dans les premiers temps on vit, sur le fonds laborieusement créé par la philosophie, le souffle de Platon animer encore l'Église chrétienne; mais plus on s'éloigne du foyer des lumières, plus l'ombre s'épaissit. Au Ve siècle, c'est un crépuscule; au Xe, on est en pleine nuit. Les manuscrits, de plus en plus rares, disparaissent tout à fait; plus de lettres, la langue même s'altère. Les sciences sont nulles. La morale se pervertit. Le devoir se réduit à quelques pratiques superstitieuses; des péchés imaginaires sont mis au rang des crimes réels. Les mœurs deviennent féroces. Pour toute pénalité, on ne connaît que les tortures et les supplices. Des grands principes de charité et de fraternité universelle il ne reste qu'une lettre morte. L'ordre matériel se résume par un mot : la misère. Les évêques sont devenus des barons féodaux. Les pasteurs ont vendu le troupeau aux loups ou se sont faits loups eux-mêmes. Les communes murmurent le mot de liberté; on étouffe les murmures dans le sang. De généreux esprits protestent; ils périssent sur le bûcher. Çà et là, en Italie, dans les Flandres, dans l'Université de Paris, brillent quelques points lumineux, mais qui ne font que mieux ressortir l'épaisseur des ténèbres, et le monde descendrait dans le tombeau si la raison humaine ne parvenait à soulever le poids qui l'étouffe et à respirer plus librement.

Dans cette longue période, est-il un seul progrès dont on puisse faire honneur à l'Église? Elle a, dit-on, aboli le servage et le vasselage. Cette niaiserie n'est pas seulement propagée par les hommes d'Église et par les dévots, elle est admise ou légèrement ou lâchement par les incrédules eux-mêmes qui n'osent pas l'attaquer de front. Eh bien! elle est tout aussi sérieuse que l'abolition de l'esclavage par le christianisme naissant. Les seigneurs ecclésiastiques, les couvents, les corporations religieuses ont eu des esclaves, des serfs et des vassaux tant qu'il en a existé, et ce n'étaient pas les moins malheureux. Les derniers serfs émancipés, ceux du Jura, dépendaient du clergé. Dans le grand mouvement que produisit l'affranchissement des communes, la colère des insurgés n'a pas moins éclaté contre les évêques féodaux et contre les riches abbés que contre les seigneurs bardés de fer, parce qu'ils n'étaient ni moins âpres ni moins despotes que les laïques. L'histoire de ces longues luttes est pleine des plus curieux enseignements à cet égard. Qu'on ouvre seulement les chroniques des communes de Laon, de Reims, d'Amiens, de Lyon, de Vézelay, etc., et l'on verra comment les archevêques et les abbés ont affranchi leurs serfs!

Il n'est progrès, au contraire, qui n'ait été dû à la libre pensée, à la philosophie, aux sciences. C'est en Italie que s'en était conservé le dépôt; c'est là qu'elles se ranimèrent et que l'*éducation* générale du monde reprit son cours. Qui ne connaît les célèbres écoles commerciales et industrielles de Florence, de Pise et de Milan, et l'université de Bologne où s'étaient conservées, trop servilement peut-être, les traditions du droit romain? Ce qu'on sait moins, c'est que dans les Flandres, au XIIe siècle, les vrais principes de l'économie politique étaient mieux connus qu'ils ne le sont encore aujourd'hui dans nos villages et dans la plupart de nos cités. Grande leçon pour nos législateurs modernes! Une simple femme, une souveraine éclairée y avait décrété l'instruction *gratuite et obligatoire* et n'avait pas dédaigné d'en tracer de ses propres mains les règlements. Il est vrai que peu de temps après l'habile politique des rois de France et des ducs de Bourgogne y mit bon ordre. Les bourreaux de Charles-Quint et de Philippe II firent le reste. Ce beau pays est aujourd'hui moins éclairé et plus grossier qu'il ne l'était il y a six cents ans.

Au XVIe siècle enfin, avec la Réforme renaît le goût des lettres, des sciences et des arts : brillant épanouissement qu'assombrit en vain la fumée du bûcher qui éclaire le martyre d'Étienne Dolet. Ici commence pour l'ère moderne l'*éducation* rationnelle, renouée par une chaîne de vingt siècles à l'*éducation* grecque. Viennent maintenant Bacon, Galilée et Descartes, et la pensée, ne se réclamant que d'elle-même, pourra produire son œuvre en liberté. En les attendant, de grands maîtres vont leur frayer la voie. Nous allons en dire quelques mots.

Les premières idées saines qui aient été émises sur l'*éducation* émanent des deux grands maîtres qui ouvrent chez nous l'école du bon sens, maître Rabelais, le grand abstracteur de quintessence, et le sage Montaigne. Dès le XVIe siècle, ils ont devancé et prévu tout ce qu'il y a d'utile et de sensé dans les ouvrages postérieurs de Locke et de Rousseau.

Nous renvoyons à un article spécial l'analyse des œuvres du puissant railleur qui, pour faire accepter la raison dans un temps qui n'était pas mûr pour la comprendre, se crut obligé de lui donner la marque de la folie. Il n'est, on le sait, sujet qui n'ait provoqué ses profondes observations, sa verve intarissable et son impitoyable critique. Il avait reconnu les vices des systèmes et des méthodes en vigueur et il y oppose, sous la forme la plus saisissante, tout un plan d'*éducation* raisonnable, douce et libérale. Ce sujet lui tient au cœur, car il y revient par deux fois, dans le Gargantua et dans le Pantagruel. Comme il se moque bien du grand docteur sophiste, maître Tubal Holoferne (l'un des ancêtres de Pancrace et de Marphurius), à qui Gargantua, dans sa bonne foi, avait confié d'abord l'*éducation* de son fils! Que lui enseigna le docteur? « Il lui apprint sa charte (son alphabet) si bien qu'il la disoit par cueur au rebours; et y feut cinq ans et trois mois : puis luy leut le *Donat*, le *Facet* (vieux livres élémentaires pour l'étude du latin), et y feut treize ans, six mois et deux semaines; puis luy leut *De modus significandi* avec les comments de Hurtebise, de Fasquin et un tas d'autres, et y feut plus de dix-huit ans et onze mois; et le sceut si bien que, au coupeland, il le rendoit par cueur à revers, et prouvoit sur ses doigts à sa mère que *de modis significandi non erat scientia.* »

Voilà, certes, une quarantaine d'années bien employées! Qu'en pensent les Tubals Holofernes de notre temps?

Aussi « Gargantua aperceut que vrayment il estudioit très-bien et y mettoit tout son temps; toutefois que en rien ne proufitoit; et qui pis est, en devenoit fol, niays, tout resveux et rassoté. De quoy se complaignant à dom Philippe des Marais, entendit que mieulx lui vauldroit rien apprendre, car leur sçavoir n'estoit que besterie, et leur sapience n'estoit que moufles (billevesées) abastardissant les bons nobles esprits et corrompant toute fleur de jeunesse. Mieux l'eusse voulu mettre entre les guenaux (gueux) de Saint-Innocent qu'au collége de Montaigu, pour l'énorme cruauté et villenie que j'y ai congneüe; car trop mieulx sont traictés les forces entre les Maures et les Tartares, les meurtriers en la prison criminelle, voire certes les chiens en votre maison, que ne sont ces malautrus audit collége. Et si j'étois roy de Paris, le diable m'emporte si je ne mettois le feu dedans, et ferois brusler et principal et régent qui endurent cette inhumanité devant leurs yeulx être exercée. »

Nous sommes obligé d'abréger les citations; mais nous sommes fixé sur les méthodes des *grands fouetteurs d'escholiers* comme sur la substance de leur enseignement. Gargantua se ravise donc et l'*éducation* rationnelle commence.

Au début, elle est toute physique; pas de contrainte; il faut que le corps se développe en liberté. Pantagruel est lié et emmaillotté, selon une coutume barbare qui n'est pas encore perdue; mais « ... commanda qu'il fust délié desdictes chaînes, autrement seroit toute sa vie subject à la gravelle. » L'enfant devient grand et fort de bonne heure. Avec l'âge les exercices changent, mais ne cessent pas. Rabelais décrit avec le plus grand détail tous ceux auxquels se livre l'élève de Ponocratès, la gymnastique, les armes, la natation, tout ce qui peut faire un homme fort et adroit. On reconnaît ici les bons exemples de l'antiquité. Quand vient le moment de s'instruire, le précepteur sait éveiller le goût du travail, de telle sorte qu'il semble plutôt « passe-temps de roy qu'estude d'escholier. » Mais quelles sont les connaissances que Rabelais tient pour véritablement utiles et quelle méthode recommande-t-il pour les acquérir? L'astronomie, les sciences mathématiques, la musique, la physique et l'histoire naturelle, les langues et l'art de raisonner juste sans pédanterie. L'étude est de tous les jours et de tous les instants. Elle repose sur l'observation des faits naturels, dont les lois se révèlent ensuite par l'induction. Au repas, « on devisoit joyeusement ensemble, parlant de la vertu, propriété efficace et nature de tout ce qui leur étoit servy à table, du pain, du vin, de l'eaüe, du sel, des viandes, poissons, herbes, racines et de l'apprest d'icelles. Ce que faisant, aprint en peu de temps tous les passaiges à ce compétents, en Pline, Dioscoride, Aristotélès, Étran et autres. » En promenade, « visitoit les arbres et les plantes, les conférant avec les livres des anciens qui en ont escript, et en emportoit les mains pleines au logis. » Si le temps pluvieux ne permettait pas d'herboriser, « couroit les boutiques des drogueurs, herbiers et apothicaires, et soingneusement considéroit les fruits, racines, feuilles, gommes, semences pérégrines, ensemble aussi comment on les adulteroit. » Puis venait ce que nous appelons la technologie. « Semblablement alloit veoir comment on tiroit les métaux, ou comment on fondoit l'artillerie, ou alloit veoir les lapidaires, orfèbvres et tailleurs de pierreries, les tissutiers, les veloutiers, les horlogers, imprimeurs, teinturiers, et autres telles sortes d'ouvriers, et partout, donnant le vin, apprenoit et considéroit l'industrie et invention des mestiers. »

N'est-ce pas là l'instruction la meilleure et la plus fructueuse, l'instruction sur pièces qui grave des faits et des choses dans la mémoire et non des mots vides de sens? Pantagruel ne sait rien sur la parole du maître, mais il sait tout par sa propre observation. Aussi sait-il mieux que d'autres, et, dans ses pérégrinations imaginaires, fidèle aux bonnes habitudes de sa jeunesse, il ne « fault d'acheter les nouveautés de plantes, d'oiseaulx, de pierreries » qu'il rencontre sur son chemin et de grossir indéfiniment son bagage de connaissances, désirant toujours voir et toujours apprendre.

L'*éducation* morale enfin n'est pas moins bien entendue. Ponocratès ne néglige pas d'éveiller l'attention de son élève sur tout ce qui lui semble bon, beau, grand et de bonne pratique « concernant l'estat humain, lesquelles leçons ils estendoient jusque deux ou trois heures. » Science sans conscience n'est que ruine de l'âme, dit-il ailleurs dans son énergique langage. Tout ce qui peut élever et fortifier l'âme et lui inspirer force, fermeté, sérénité, douceur, bonté, revient sans cesse et si bien, que le héros d'un poëme burlesque et plein du dévergondage de l'imagination la plus échevelée se trouve être le personnage le plus parfait, le plus humain qui ait été créé.

Mais quoi! de théologie, point! Pantagruel n'apprend pas à discuter savamment sans se comprendre sur la quintessence des causes premières, sur les mystères, sur les miracles et *de omnibus rebus supernaturalibus!* Non : Rabelais sait toutes ces choses aussi bien qu'aucun docteur de son temps; mais il en connaît le vide, et sa dernière flèche est lancée à l'adresse des songe-creux et des chercheurs d'absolu.

Ainsi fit, dans un autre genre, l'épicurien du XVIe siècle qui, entouré de contemporains ignorants, aveugles, superstitieux et fanatiques, ne s'arma, pour chercher la vérité, que de son propre jugement et n'eut que le tort de s'en méfier un peu trop. Plein de mépris et parfois saisi d'indignation à la vue des hommes de son temps, Montaigne attribuait la plus large part du mal à la mauvaise *éducation*, qui ne formait, disait-il, que des esclaves et non des hommes. Le collége, « c'est une vraye geaule de jeunesse captive. Vous n'y oyez que cris, et d'enfans suppliciés, et de maîtres enyvrés en leur colère. Quelle manière pour esveiller l'appétit envers leur leçon, à ces âmes tendres et craintives, de les y guider d'une troigne effroyable, les mains armées de fouets! » La sagesse, Montaigne veut qu'on la rende attrayante. Il ne reconnaît aux verges d'autre effet que de rendre les âmes plus lâches ou plus malicieusement opiniâtres. Que l'âme soit élevée en toute douceur et liberté, mais non avec mollesse. Qu'on apprenne surtout à l'homme à penser par lui-même, afin qu'il sache un jour vouloir et agir seul.

Mais que faut-il apprendre à l'homme? A se servir de sa propre raison pour connaître la justice et y conformer sa vie. Tout le long de son œuvre, qu'inspire une douce et malicieuse bonhomie, Montaigne combat les erreurs de son temps, et si parfois il s'emporte, c'est contre la frénésie de ses contemporains qui s'égorgent pour des idées dont tout homme raisonnable peut et doit douter. Lui parle-t-on de vertus surnaturelles, Montaigne veut bien admirer les grandes et nobles actions, mais il se méfie de la morale la plus sublime lorsqu'elle n'est pas fondée sur la raison, et c'est pour cela qu'il en fait la base de ses principes d'*éducation*.

Rabelais et Montaigne, et avec eux le sage Charron, qui ne leur cède en rien pour le discernement de la vraie sagesse et la finesse des aperçus, étaient trop en avant de leur siècle pour être suivis de près et rejoints par ce troupeau au pied boiteux qui s'appelle le genre humain. Puis leur voix se perdait dans le tumulte des guerres religieuses. Quand tout ce bruit finit par s'apaiser, la raison put enfin se faire entendre. Bacon, Descartes, Locke et leurs successeurs, s'adressant à des esprits plus rassis, ramenèrent l'*éducation* à son véritable objet, en lui créant une méthode nouvelle, ou plutôt en rappelant, dans ce qu'elles avaient de logique, les méthodes anciennes : l'observation, l'analyse, l'induction.

Nous ne donnerons pas pour un chef-d'œuvre irréprochable le traité métaphysique de Locke sur l'*éducation;* de ses ouvrages, c'est le plus faible; la partie critique est la meilleure. Locke s'élève avec raison contre les pédants de son temps, contre le mauvais choix des études et contre les pères de famille qui peuvent peut-être faire parfois des érudits, mais non des hommes. Chez le philosophe anglais, le but est plus élevé. Son idéal, tracé d'après Xénophon, Platon, Aristote et Plutarque, c'est l'homme parfait. Il ne donne aux études classiques que l'importance qu'elles méritent, et ne se soucie pas que son élève pousse la géométrie au delà des propositions d'Euclide.

L'expérience des hommes et des choses, dit-il, fera le reste. De son enseignement il bannit avec raison la contrainte morale et les châtiments corporels, qui flétrissent l'âme et dégradent le caractère avant même qu'il soit formé. D'autre part, on a emprunté à Locke des méthodes judicieuses pour l'enseignement des langues, telles que les traductions interlinéaires, les lectures courantes et les entretiens avec un précepteur habile, toutes choses qui, selon lui, doivent passer avant la grammaire. Il repousse enfin la très-fâcheuse idée de farcir la tête des élèves d'idées métaphysiques qu'ils ne sauraient comprendre : c'est en effet le moyen le plus sûr de fausser leur jugement.

Le gentilhomme anglais, qui s'était péniblement formé lui-même dans la retraite, apporte naturellement dans son plan d'*éducation* plus de vues de l'esprit que d'expérience. On y sent partout que l'auteur n'a pas assez fréquenté les hommes et ne tient pas assez compte des faits contingents. Par la même raison, il est conduit à exagérer le pouvoir de l'*éducation*. Il croit pouvoir assurer, dit-il en commençant, que sur dix individus neuf sont bons ou mauvais, selon l'*éducation* qu'ils ont reçue. C'est beaucoup dire. Locke ajoute que l'on peut, en s'y prenant de bonne heure, tourner l'esprit des enfants du côté que l'on veut. Le philosophe, d'accord en cela avec ses idées sur l'entendement humain, ne tient pas assez compte des prédispositions naturelles et de l'inégalité des aptitudes qui se révèle jusque dans les membres de la même famille. Autant que lui, nous croyons à l'efficacité de l'*éducation*, et l'esprit de cette étude le prouve, mais avec un auxiliaire indispensable, le temps. Ce n'est que par une longue suite de générations que les instincts peuvent se modifier, l'intelligence s'élever, les organes mêmes, et le principal de tous, l'organe de la pensée, acquérir du développement. Il est une vérité constatée aujourd'hui par de nombreuses observations physiologiques, mais dont la cause mystérieuse nous échappe : c'est que l'enfant reçoit de ses parents des prédispositions intellectuelles et morales, tout aussi bien que les tendances qui prédominent dans sa constitution physique. L'enfant reproduit le père tel qu'il était au moment de la conception, avec toutes les défectuosités ou tous les avantages acquis ou produits par une longue suite d'aïeux. Telle est la loi de l'atavisme, loi de progrès ou de décadence, selon les mœurs bonnes ou mauvaises des générations qu'elle unit par une étroite solidarité. L'importance d'une bonne *éducation* n'en est que plus grande, mais son efficacité immédiate ne doit pas être exagérée.

Après Locke, Rousseau ; mêmes idées, même plan, même insuffisance d'observations. Malgré tout le charme du style et l'éloquence souvent trop déclamatoire de l'*Emile*, l'élève de Jean-Jacques nous a toujours produit l'effet d'un fruit artificiel de serre chaude. Retournons à la nature, dit-il. Mais à laquelle? A la nature primitive? Nous la connaissons : elle est peu séduisante ; ce serait rétrograder au lieu d'avancer. Il eût été plus juste de dire : « Prenons la nature telle qu'elle se trouve, au point de perfection où l'a poussée la civilisation ; continuons à la perfectionner indéfiniment. » Nous renvoyons à un article spécial l'étude de l'*Emile* et des autres traités d'*éducation*.

Depuis la Réforme jusqu'à la Révolution française, la lutte s'était poursuivie avec des chances inégales entre les émancipateurs de l'esprit humain et ses éternels oppresseurs. Pour rompre définitivement avec les traditions du passé et pour imprimer à l'avenir une direction nouvelle, la Révolution reprit l'édifice social en sous-œuvre, et l'*éducation* de la jeunesse fut une de ses graves préoccupations. Des principes qui allaient y être introduits dépendait dans l'avenir le succès ou l'échec de cette glorieuse tentative. Trois concurrents ou plutôt trois adversaires se trouvaient en présence : l'Eglise, l'Etat, la Liberté. Depuis quatre-vingts ans, nous assistons à ce combat dont l'issue, dans un temps donné, n'est pas douteuse. Les combattants, ce sont les séminaires, l'Université, les écoles libres. Le champ de bataille, c'est la société tout entière. Le prix, c'est le triomphe de l'erreur ou de la vérité.

Deux questions dominent tout le débat. A qui appartient d'abord le droit de pourvoir à l'*éducation* publique? A moi, dit l'Eglise : dans une société catholique, c'est aux ministres du culte à élever les enfants. — A moi, répond l'Etat ; j'ai aussi mes dogmes politiques, et dans une société civile j'ai à former des citoyens. A quoi l'esprit de liberté répond qu'il s'agit de faire non des croyants ni des citoyens seulement, mais des hommes. La foi religieuse n'a rien d'obligatoire. La politique, de son côté, est variable : les révolutions qui se succèdent ne le prouvent que trop ; mais ce qui ne varie pas, c'est la constitution morale de l'homme, ce sont les droits et les devoirs supérieurs à ceux qui dérivent d'une constitution. L'enseignement libre peut seul répondre à de pareilles exigences ; la solution de ce problème compliqué ne peut se trouver que dans la plus large liberté. Si donc nous avions une opinion à émettre, nous dirions :

Personne ne saurait contester aux ministres du culte catholique ou d'un culte quelconque le droit de propager à leurs frais leur croyance, de fonder à cet effet des écoles et d'y enseigner leurs doctrines. Les sectateurs de Brahma, de Vichnou, etc., réclameraient le même droit que nous leur permettrions sans hésitation de l'exercer sous l'inspection de l'autorité sociale, gardienne de la morale publique. L'erreur ne se combat point par des décrets, mais par la démonstration et par l'expérience. Les séminaires grands et petits ne nous portent pas ombrage ; mais nous ne les prenons pas à notre charge et nous les rayons du livre des dépenses publiques.

En second lieu, le gouvernement des sociétés impose de grands devoirs à ceux qui en acceptent le périlleux honneur. Dans un pays de grande administration, comme la France, par exemple, il faut à l'Etat un personnel nombreux de fonctionnaires de tout ordre, instruits, éclairés, imbus de son esprit ; et où se recruterait-il si ce n'est dans les nombreuses écoles fondées principalement dans ce but? Plaçons-nous à un autre point de vue. Tout gouvernement est tenu, sous peine d'indignité et de forfaiture, de pousser au développement de la richesse nationale : or le premier capital d'une nation, c'est l'intelligence de ses enfants ; la laisser inculte serait plus coupable que de laisser les terres en friche. Nous sommes surpris qu'il ait pu être débité depuis un siècle de si nombreux et de si éloquents discours sur la matière et qu'on n'ait pas encore conclu. L'Etat doit, de plein droit, imposer l'instruction, au moins élémentaire, à tous les citoyens. Dans l'Europe centrale, le principe est admis et appliqué, et personne n'ignore que dans les classes populaires la moralité a suivi les progrès de l'instruction. On l'a dit avec raison : tout ce qu'on donne à l'école est autant d'enlevé aux maisons de correction. L'objection tirée du respect dû à la liberté des pères de famille est, à nos yeux, sans valeur. Nous ne sommes plus les citoyens souverains de la Rome antique : la puissance paternelle a des limites. Si le père est le tuteur naturel de ses enfants, la puissance publique est leur cotutrice ; elle a le droit de pénétrer, la loi à la main, dans le sanctuaire domestique et d'y protéger au besoin la faiblesse contre les caprices ou l'abus de l'autorité. Or y a-t-il abus plus grave que de laisser sans aliment l'âme de l'enfance? Priver le corps de nourriture est un crime que la loi punit avec raison sévèrement. Tuer l'âme par l'inanition est pire encore. Insister serait puéril ; quiconque n'est pas aveuglé par l'esprit de parti le reconnaît aujourd'hui. L'instruction est due à tous. L'Etat peut et doit la rendre obligatoire, l'Etat peut et doit enseigner. V. ENSEIGNEMENT, INSTRUCTION.

Cette vérité fut admise sans conteste il y a quatre-vingts ans dans les trois grandes assemblées qui ont régénéré la France. Pour juger du terrain qu'a momentanément reconquis l'ancien régime sur la Révolution, il suffirait de rapprocher les mesures prises à cette époque du régime auquel sont soumis aujourd'hui les fils de la Révolution. Sous la Constituante, le comité d'instruction publique étudia la question dans tous ses détails, et le rapporteur du comité, M. de Talleyrand-Périgord, déposa un travail remarquable auquel il ne fut pas donné de suite, ce qui ne fut qu'à demi regrettable, parce que les traditions du passé y dominaient encore. La question fut reprise par l'Assemblée législative et, après de longues études poursuivies paisiblement au milieu des orages, Condorcet déposa, le 20 avril 1792, ce célèbre rapport auquel il faudra tôt ou tard revenir comme au programme de l'avenir. On nous saura gré d'en donner ici le préambule. On ne saurait dire ni plus simplement ni plus complètement en quoi consiste l'essence d'une *éducation* nationale et de toute bonne *éducation*.

« Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs ;

» Assurer à chacun d'eux la facilité de perfectionner son industrie et de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a le droit d'être appelé, de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature, et par là établir entre les citoyens une égalité de fait et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi :

» Tel doit être le premier but d'une *éducation* nationale ; et, sous ce point de vue, elle est, pour la puissance publique, un devoir de justice.

» Diriger l'enseignement de manière que la perfection des arts augmente les jouissances de la généralité des citoyens et l'aisance de ceux qui les cultivent ; qu'un plus grand nombre d'hommes deviennent capables de remplir les fonctions nécessaires à la société, et que les progrès toujours croissants des lumières ouvrent une source inépuisable de secours dans nos besoins, de remèdes dans nos maux, de moyens de bonheur individuel et de prospérité commune ;

» Cultiver enfin dans chaque génération les facultés physiques, intellectuelles et morales, et par là contribuer au perfectionnement général et graduel de l'espèce humaine, dernier but vers lequel toute institution sociale doit être dirigée :

» Tel doit être encore l'objet de l'instruction, et c'est, pour la puissance publique, un devoir imposé par l'intérêt commun de la société, par celui de l'humanité entière. »

Partant de ces principes, Condorcet établit que l'instruction doit être universelle, c'est-à-dire s'étendre à tous les citoyens, et qu'elle doit, dans ses divers degrés, embrasser le système entier des connaissances humaines. Quant à la morale, Condorcet ne reconnaît que celle qui, fondée sur nos sentiments naturels et sur la raison, appartient également à tous les hommes. Mais pour ne pas la compromettre par une immixtion dangereuse, il tient pour rigoureusement nécessaire de la séparer des principes de toute religion particulière et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte religieux. Que la morale, placée au-dessus des opinions variables dans le cours de la vie, conserve son indépendance et sa rectitude, de telle sorte qu'on ne voie pas le spectacle affligeant d'hommes qui s'imaginent remplir leurs devoirs en violant les droits les plus sacrés et obéir à Dieu en trahissant leur patrie.

Est-ce à dire que l'*éducation* par l'Etat doive être tellement exclusive qu'elle ne laisse aucun champ à la liberté individuelle? Non : loin de repousser son concours, elle le sollicite, et nous ne sommes pas fâché de le rappeler à ceux qui calomnient les institutions républicaines. Qu'on veuille bien méditer ces paroles : « Aucun pouvoir public ne doit avoir l'autorité ni même le crédit d'empêcher le développement des vérités nouvelles, *l'enseignement des théories contraires à sa politique particulière ou à ses intérêts momentanés.* » Et, pour réaliser cette pensée libérale, Condorcet entend que les établissements d'instruction publique soient *aussi indépendants que possible de toute autorité politique.* Le despotisme ne procède pas ainsi. Nous l'avons vu à l'œuvre et nous l'y voyons encore. S'il ne méconnaît pas en principe les droits de l'initiative individuelle, il y apporte dans la pratique assez d'entraves pour les rendre illusoires, à moins qu'il ne s'agisse d'établissements religieux, auquel cas tout est permis.

La Révolution eut l'honneur de jeter les bases de l'*éducation* publique en instituant, pour les divers degrés d'instruction : 1° des écoles primaires dans toutes les communes ; 2° des écoles secondaires dans les villes ; 3° des instituts (colléges, lycées) dans les arrondissements ; 4° des lycées, qui sont devenus nos Facultés actuelles ; 5° enfin, et au sommet de l'enseignement, la Société nationale, qui depuis a pris le nom d'Institut. Aux yeux des pouvoirs qui se sont succédé depuis lors, l'édifice a paru sagement et solidement construit, puisqu'il n'a subi dans la forme que d'insignifiantes modifications. Le temple est encore debout, mais on y adore d'autres dieux, et l'esprit de liberté et de fraternité qui animait nos pères en a disparu.

L'examen des nombreuses lois et des décrets qui régissent en France l'instruction publique nous entraînerait trop loin de notre sujet. Il fera la matière d'un article spécial. Qu'il nous suffise ici de signaler, en les résumant, les tendances générales de notre société en matière d'*éducation*.

Depuis une vingtaine d'années, la tolérance excessive, pour ne pas dire la connivence intéressée du gouvernement, a livré l'*éducation* de la jeunesse aux congrégations religieuses. A l'enfance pauvre des villes et des campagnes qu'enseignent les instituteurs congréganistes? Ce qu'ils savent, c'est-à-dire fort peu de chose. Dans le jeune être qui leur est confié, les frères de la Doctrine chrétienne ne voient pas un homme à former, mais une âme à sauver. Pour eux, l'arbre de la science est toujours l'arbre maudit dont les fruits ont perdu le genre humain. Aussi entretiennent-ils avec soin chez l'enfance cette précieuse ignorance qu'ils confondent avec l'innocence et qui en est tout justement le contraire. Selon eux, un homme en saura toujours assez quand il sera capable d'ânonner un livre de prières et de chiffrer une petite opération commerciale. Et l'insouciance de l'Etat leur venant en aide, il se trouve que, dans une nation qui a été et qui devrait être toujours en tête de la civilisation, un tiers des hommes et plus de la moitié des femmes ne savent ni lire ni écrire. Mais qu'importe, après tout, puisque les pauvres d'esprit verront Dieu?

Aux fils de la bourgeoisie, qui aspirent aux fonctions publiques, on offre une nourriture plus substantielle. Avec l'appât d'une surveillance plus active et d'une sollicitude paternelle qui, dans la pratique, demeurent illusoires, on les attire dans les petits séminaires et même dans les lycées communaux conquis par ruse ou par escalade. Parmi les obscurantistes, les plus francs proposent tout simplement de supprimer les études classiques infectées du poison libéral de Xénophon, de Cicéron et de Lucrèce. Au fait, pourquoi ne pas enseigner la langue de Tacite dans saint Thomas d'Aquin, dans saint Bonaventure et, au besoin, dans les hymnes de l'Eglise? Les plus habiles transigent, émondent et taillent dans les œuvres de l'antiquité de petits extraits innocents qu'on donne pour ce qu'ils valent, en classant cette littérature profane bien au-dessous des livres sacrés où vit la pensée de l'Eglise. L'*éducation* n'est pas donnée tout à fait en vue de l'autre monde, non ; car on a besoin d'agents dans celui-ci ; mais on proscrit avec soin toutes les connaissances qui pourraient hâter l'émancipation complète de l'esprit humain.

Parmi les livres d'*éducation* dite religieuse, le plus remarquable est celui de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans et membre de l'Académie française. Il ne nous en coûte rien de rendre justice à la bonne foi du prélat et à son zèle religieux qui lui dictent des pages souvent éloquentes. M. Dupanloup est un ami sincère de l'enfance, il la connaît, il l'a formée, il l'a élevée. Or, à cet enfant qui s'éveille à la vie et n'entrevoit encore que d'une manière confuse la ligne qui sépare le bien du mal, savez-vous comment on va s'y prendre pour la rendre claire à ses yeux? En lui démontrant Dieu! « Comment, dit-il, lui expliquer le devoir et le péché sans remonter jusqu'à Dieu? Si Dieu n'est pas entre vous et cet enfant, où est pour vous le droit de commander? où est pour lui le devoir d'obéir? » Voilà, certes, une étrange manière d'exercer une intelligence faible que de lui proposer un problème en face duquel, après cinquante années de méditation, les têtes blanches s'inclinent et ne se prononcent pas! Eh! autant vaudrait commencer l'enseignement de l'arithmétique par le calcul différentiel et intégral! Mais nous nous trompons : il n'est pas question de démontrer, mais d'affirmer et d'imposer une croyance avant que la raison soit éveillée pour servir de règle à la conviction. La libre pensée aura son heure de réaction inévitable, on le sait bien ; mais la place sera prise et elle ne pourra pas s'établir à demeure dans les esprits. Et l'on se plaint du scepticisme qui envahit les générations nouvelles! N'en cherchez la cause que dans l'*éducation* cléricale, qui crée deux consciences, deux critériums, lesquels, à force de se combattre dans une âme indécise, finissent par s'évanouir tous deux.

Contre les principes appuyés par la force matérielle qui dirigent la société religieuse et la société politique, les esprits indépendants protestent, et ils affirment, non sur parole, mais avec offre de preuves à l'appui :

Que si l'on recherche impartialement et sans préjugés la cause de tous les progrès qui se sont accomplis dans le monde physique, intellectuel et moral, depuis l'enfance des sociétés jusqu'à nos jours, on n'en trouve pas d'autre que la raison humaine se dégageant de plus en plus des lisières de l'autorité ;

Que la morale doit être complètement séparée en fait, comme elle l'est en droit, des dogmes théologiques et des cultes religieux ; qu'elle doit être l'objet d'un enseignement à part donné par les laïques, afin qu'il puisse s'adresser à tous indistinctement.

Tel sera dans un prochain avenir, c'est mieux que notre foi, c'est notre conviction, le programme de l'*éducation*.

Dans l'article qu'on vient de lire, l'*éducation* a été considérée surtout au point de vue social et politique. Le but final qu'on a voulu donner à l'*éducation* est le bien général de la société obtenu par la diffusion universelle de la lumière intellectuelle et par la liberté. Nous pourrions, nous devrions peut-être nous en tenir là ; cependant, au risque de tomber dans quelques redites, nous allons traiter de nouveau le même sujet en nous plaçant sur le terrain d'une philosophie plus individuelle en quelque sorte, parce qu'elle est moins exclusive des opinions que beaucoup d'hommes, dans le secret de leurs pensées, croient encore dignes de respect, et dont, par cela même, ils ne veulent pas se séparer entièrement.

L'*éducation* est un ensemble d'habitudes contractées artificiellement en vue de rendre l'homme apte à jouir avec fruit de ses facultés physiques, intellectuelles et morales. « L'homme naît imparfait, dit M. Gatien-Arnoult (*Programme d'un cours de logique*, introduction). Cette imperfection le frappe en chacune des parties qui le composent et que l'on désigne vulgairement sous les noms de *corps*, d'*esprit*, de *cœur* : imparfait en son corps, il est exposé à l'action maligne de tous les autres corps, aux douleurs, aux maladies, à la mort ; imparfait en son esprit, il est soumis à l'ignorance, au doute, à l'erreur ; imparfait en son cœur, il est assujetti à l'égoïsme, à la concupiscence, à toutes les passions qui s'y rattachent. Le dogme de l'imperfection originelle, qui est dans sa partie surnaturelle et transcendante un article de foi religieuse, est aussi une vérité scientifique dans sa partie naturelle et d'observation. »

Trois causes agissent sur l'homme. C'est d'abord la nature, c'est-à-dire son tempérament, qui est une chose héréditaire et qu'il est obligé de prendre en naissant, tel que la nature le lui fournit. C'est ensuite la société, qui est différente dans chaque siècle et dans chaque pays, mais dont l'influence de chaque jour donne à chacun le cachet propre du lieu et du temps où il est appelé à vivre. C'est enfin l'homme lui-même qui réagit comme il peut contre les deux causes précédentes et parvient sinon à les neutraliser entièrement, du moins à les modifier d'une manière profonde et continue, suivant les circonstances et l'efficacité de ses efforts individuels. « Le résultat de ces trois causes prises ensemble ou séparément est ce qu'on nomme généralement l'*éducation*. C'est pourquoi l'on distingue communément trois *éducations* : la première, qui est celle de la nature ou de Dieu, donnée par les choses mêmes ; la seconde, qui est celle du monde ou de la société, donnée par la collection de nos semblables avec qui nous vivons en communion civile et politique ; la troisième, qui est celle de l'individu tra-

vaillant sur lui-même afin de se perfectionner. » Ces trois causes produisent trois sortes d'effets distincts ou trois *éducations* séparées : celle du corps, qui s'appelle *éducation physique*, celle de l'esprit, qui s'appelle *éducation intellectuelle*, et celle du cœur, qui s'appelle *éducation morale*. La première fortifie les organes et les assainit; la seconde cultive l'esprit et lui enseigne à tirer parti de lui-même ; la dernière, qui consiste surtout dans la direction à donner à la volonté, éloigne du vice et porte à la vertu. On acquiert l'*éducation* par des actes, par l'exercice continuel des facultés qu'il s'agit d'améliorer.

L'*éducation* moderne nous apparaît à trois degrés différents. Au premier degré, qui dure aussi longtemps que l'enfance, l'*éducation* est purement *domestique*, en d'autres termes elle est l'œuvre des parents. Celle-ci influe sur toute la vie; elle s'occupe de la santé, de l'hygiène, de nos premiers sentiments, de nos premières pensées, toutes choses qui s'élaborent dans l'enfance d'une façon insensible, mais dont les effets se font sentir plus tard avec énergie.

Le second degré de l'*éducation* est l'*éducation* que nous tenons de nos premiers maîtres, de ceux qui nous apprennent à lire, à écrire, à compter.

Le troisième degré de l'*éducation* que reçoivent les générations actuelles, quand elles appartiennent aux classes aisées, est l'*éducation* acquise au collége, dans les livres ou de la bouche d'un professeur.

L'*éducation* est depuis l'origine de la civilisation l'objet constant de la sollicitude des législateurs et des philosophes. Nous ne parlerons pas de l'*éducation* orientale ni de l'*éducation* religieuse proprement dite; pour ne pas remonter dans l'histoire au delà du monde classique, il suffira de constater qu'en Grèce l'*éducation* était considérée comme le premier bien de l'homme et la seule manière de faire des citoyens. « Dans ces villes grecques, dit M. Villemain, où la puissance absolue de l'être collectif appelé peuple ne laissait rien à l'existence individuelle et où la place publique était comme le foyer domestique de l'Etat, l'*éducation* réelle ne devait avoir, et la théorie même ne pouvait se proposer qu'un seul but : dans l'enfant, former le citoyen, l'homme qui doit agir, parler, combattre pour la patrie. Sparte n'était qu'une école pratique, un gymnase rigoureux pour la vie entière; de même que, suivant la remarque de Rousseau, la *république* de Platon n'était qu'un traité d'*éducation*. Xénophon travailla sur ce modèle dans sa *Cyropédie*, où, traçant un tableau fictif des mœurs de la Perse pour corriger celles d'Athènes, il fait l'utopie d'une *éducation* militaire et patriotique. »

Il y eut dans Athènes deux *éducations* : celle de l'Etat, évidemment relâchée, et celle des philosophes, fort diverse et fort contradictoire. A Rome il n'y eut d'abord d'autre *éducation* que celle de la pauvreté commune et de la guerre, bien que l'histoire nous montre, au temps des décemvirs, des écoles publiques, même pour les jeunes filles. Puis vinrent les écoles des rhéteurs et des maîtres de danse, et toutes les frivolités des arts de la Grèce. Plus tard l'*éducation* ne fut plus que littéraire et cessa tout à fait d'être politique et morale. Nous voyons dans Pline le Jeune que son oncle avait fait un ouvrage en huit livres dans lequel il prenait l'orateur au berceau et le conduisait jusqu'à la perfection de son art. Ces soins si délicats, que Rousseau prescrit pour les premières années de l'enfance, Quintilien les conseille aussi, mais pour une autre raison. Il songe à former l'orateur et il recommande surtout, d'après Chrysippe, de n'avoir pas de nourrice qui parle mal : *ne sit vitiosus sermo nutricibus*... On sait ce que dans la décadence de l'empire devint cette *éducation* bornée tout entière à l'art de la parole. A quoi pouvait-elle mener, alors surtout qu'il n'y avait plus de tribune? Malgré le talent des maîtres qui s'y consacraient, l'*éducation* romaine était impuissante à former des hommes.

Mais, en face de ces écoles, une autre *éducation* commençait : celle de l'Eglise et de la famille chrétienne. Avec des liens non moins étroits, une discipline non moins austère que celle de Sparte, cette *éducation* était plus naturelle et plus pure; et, dans l'absence de toute vertu civique, elle élevait au moins des hommes pour l'humanité... Il y aurait un long récit ou plutôt un ouvrage à faire sur cette transformation morale de l'*éducation* par le christianisme. L'enfant appartint à l'Eglise comme dans quelques Etats libres il avait appartenu à la cité. Le prêtre chrétien fut le précepteur non-seulement de la foi, mais de la science. Cette *éducation* était nécessaire pour lutter contre la corruption des vieilles mœurs païennes et le flot de la barbarie nouvelle. Elle adoucit ces peuples sauvages qui détruisaient tout en passant. L'école de la cathédrale ou du monastère fut seule inviolable; on ne pouvait étudier nulle part, on étudiait là.

Ce n'est pas tout; le chrétien lettré portait dans l'instruction même un autre sentiment que le sophiste. L'exemple de saint Augustin peut nous l'apprendre. Nous le voyons d'abord rhéteur, comme tant d'autres, sans autorité sur la jeunesse, sans fruit moral dans son enseignement. Il parle et il est applaudi : voilà tout. Mais, après sa conversion, cherchez-le dans cette campagne solitaire où il instruit quelques jeunes gens; c'est un autre maître, c'est un autre enseignement... Un nouveau principe de morale est entré dans le monde, ou plutôt l'ancienne leçon de l'Académie ou du Portique a été reprise avec plus de douceur au nom du christianisme. »

Ce principe a présidé à l'*éducation* de l'Europe durant le cours entier du moyen âge, et pendant un millier d'années toute la science humaine consiste uniquement dans l'*éducation* de l'enfance et dans des pratiques extérieures que le culte résume. Ce principe s'affirme du reste littérairement dans les universités. Abélard, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand ne sont que des précepteurs, comme Gerson, l'auteur présumé de l'*Imitation*, dont on possède un traité intitulé : *De parvulis ad Christum ducendis*. Les ordres mendiants et plus tard les jésuites ont moins en vue d'instruire que de faire l'*éducation* de leurs élèves. En un mot, l'*éducation* au moyen âge est cléricale. Vint Rabelais, qui émancipa l'*éducation*. Celle qu'il donne à *Gargantua* « offre un plan d'exercices et d'études admirablement ménagés pour former le corps, mûrir le jugement, étendre les connaissances. » Montaigne aussi donne des préceptes d'*éducation* fondés sur l'expérience et l'étude attentive des modèles antiques.

Après eux Port-Royal modifia profondément l'*éducation* en France en substituant à l'enseignement exclusif des langues anciennes celui de la langue française et la méthode de Descartes aux vieux errements en usage. Rollin a exercé sur l'*éducation* nationale une influence peut-être aussi considérable, quoique plus modeste. Mais l'homme, en tant que citoyen, était fort négligé dans tous ces systèmes. Rousseau, suivant l'exemple de Locke en Angleterre, publia son *Emile*. « Il avait, dit M. Villemain, ramené à son projet toutes les questions de mœurs et de croyance et engagé dans le débat la société entière. Ses conseils sur la nourriture des nouveau-nés étaient à la fois une vive censure de son temps et un progrès des idées morales. Avec le sentiment de l'humanité s'accroissait le prix attaché à la vie de l'enfant. Longtemps à cet égard, malgré le cœur des mères, les habitudes de famille avaient eu quelque dureté. Tantôt par rudesse, tantôt par dissipation mondaine, on s'occupait fort peu des petits enfants en nourrice. « J'en ay perdu deux ou trois en nourrice, nous dit légèrement Montaigne, sinon sans regret, au moins sans fascherie. »

Au XVIe siècle, une mère noble qui nourrissait elle-même son enfant était une exception. Les mœurs étaient les mêmes au XVIIIe. Il est vrai que Buffon venait de conseiller aux femmes de faire nourrir leurs enfants pour cause d'hygiène. Il s'intéressait à la santé de la mère et point à celle de l'enfant. Rousseau fit voir aux femmes ce qu'avait de dénaturé leur conduite vis-à-vis de l'enfance. Ses réflexions sur la nécessité d'être mère tout à fait, de nourrir de son lait celui qu'on a formé de son sang, les considérations morales sur l'influence d'un lait étranger, sur l'influence plus grave encore d'une habitude, d'une tendresse étrangère qui se substitue à la tendresse maternelle, tout cela était dit, il y a bien des siècles, par le bon Plutarque et par le philosophe Favorin (XII, ch. XI), que cite Aulu-Gelle; mais tout cela était oublié et Rousseau le renouvelait avec sa mordante parole et cet art de dire des injures qui plaisent et qu'on écoute. Il réussit et amena un changement salutaire en rapprochant davantage de la nature les soins qu'on donne à la première enfance.

Il y a de l'utopie néanmoins dans le système de Rousseau; il ne fait pas un plan d'*éducation* pour tout le monde, mais pour quelques privilégiés. Il faut un précepteur à son élève, et on conçoit que le premier venu ne soit pas à même d'avoir un précepteur, et puis il s'attache à l'isoler du milieu dans lequel on vit, et, si cela est possible pour quelques-uns, cela ne l'est point pour le plus grand nombre, dont il est cependant nécessaire de s'occuper quand on propose un plan d'*éducation* à suivre. Enfin « Rousseau promène beaucoup son élève, et cela est excellent; quant aux qualités morales qu'il lui suppose, on ne voit pas comment il les fait naître en lui. Il attaque mieux les méthodes ordinaires qu'il ne prouve la bonté de la sienne. Cette méthode est-elle en effet que l'élève invente la science au lieu de l'apprendre? Il n'en est pas de moins raisonnable ni au fond de moins possible; car on voit toujours le maître qui souffle la leçon, qu'elle vienne des choses ou des personnes, d'une promenade où l'on s'égare, faute de s'orienter, ou du jardinier Robert dissertant sur la propriété. »

Rousseau a certainement émis sur l'*éducation* des principes nouveaux, mais souvent inapplicables, et qui, en fin de compte, n'ont pas modifié sensiblement l'état des choses. D'autre part, sa méthode naturelle est fort artificielle. Il n'entend pas qu'Emile lise dans un livre; il ne l'autorise qu'à lire *Robinson Crusoé*. C'est la même idée de sauvagerie et de défiance contre la civilisation qui le préoccupait dans son fameux discours contre les sciences et les arts. Il y a autre chose à reprocher au système d'*éducation* de Rousseau. Il ne veut point des habitudes religieuses que le christianisme préconisait comme la source et la garantie d'une bonne *éducation*. Cependant, quand Emile a quinze ans, que son maître lui parle de Dieu et de morale, il s'attache à lui faire contracter les mêmes habitudes. C'est la méthode chrétienne, à la forme près. Reconnaissons-le toutefois, il y a d'autant plus de courage chez Rousseau à agir, ainsi que le clergé, convaincu des arguments invoqués contre lui par l'école philosophique et reniant sa tradition pour s'accommoder aux idées du jour, avait virtuellement renoncé à son enseignement séculaire. L'Eglise était morte même dans sa propre conscience. « Elle ne savait, elle n'osait plus parler des grands sujets; elle prêchait sur l'*affabilité*, sur l'*égalité d'humeur* sur l'*amour de l'ordre*; elle tâchait de se faire pardonner sa mission par une sorte de complaisance mondaine. L'orateur religieux du temps, ce fut Rousseau. Dans cette société charmante, tantôt séduite par un scepticisme épicurien et moqueur, tantôt ébranlée par une incrédulité dogmatique, tantôt maladroitement aigrie par un retour d'intolérance sans foi, il élève une voix éloquente qui rétablit avec empire les vérités primitives, obscurcies ou déniées autour de lui. » Rousseau est certes le plus grand éducateur et le plus grand philosophe du XVIIIe siècle. Quand son élève a atteint l'âge de raison, il sait trouver des traits d'une éloquence sans modèle pour le prémunir contre les doctrines abjectes de l'école sensualiste qui fait de l'homme un animal sensitif, c'est-à-dire passif : « Juger et sentir, dit-il dans le *Vicaire savoyard*, ne sont pas la même chose. Je ne suis pas simplement un être sensitif et passif, mais un être actif et intelligent, et, quoi qu'en dise la philosophie de mon temps, j'oserai prétendre à l'honneur de penser. » Et plus loin : « Qu'on me montre un autre animal sur la terre qui sache faire usage du feu et qui sache admirer le soleil. Quoi! je puis observer, connaître les êtres et leurs rapports; je puis sentir ce que c'est qu'ordre, beauté, vertu; je puis contempler l'univers, m'élever à la main qui le gouverne; je puis aimer le bien, le faire, et je me comparerais aux bêtes! Ame abjecte, c'est ta triste philosophie qui te rend semblable à elles! ou plutôt tu veux en vain t'avilir; ton génie dépose contre tes principes; ton cœur bienfaisant dément ta doctrine, et l'abus même de tes facultés prouve leur excellence en dépit de toi. »

Rousseau s'élève avec une force digne d'être rappelée contre l'*éducation* hybride, qui est devenue et qui était déjà au XVIIIe siècle celle des jeunes gens dits bien élevés : « L'escrime, dit-il, semble un bon exercice pour la santé, mais elle est dangereuse pour la vie, la confiance que donne l'adresse poussant à des querelles ceux qui croient avoir appris à manier l'épée... Un homme qui ne sait pas faire des armes sera plus soigneux d'éviter la compagnie des bretteurs et des joueurs et ne sera de moitié aussi pointilleux, ni si disposé à faire une insulte, ni à soutenir avec hauteur celle qu'il a faite, source ordinaire des querelles. D'ailleurs, quand un homme est sur le pré, une médiocre habileté à l'escrime l'expose plus à l'épée de son ennemi qu'elle ne l'en préserve, et certainement un homme de courage qui ne sait pas du tout faire des armes et qui, par conséquent, voudra en finir d'un seul coup et non s'occuper de parer, a des chances contre un adversaire de force moyenne dans les armes, surtout s'il est habile dans la lutte. En conséquence, s'il faut se précautionner contre de tels accidents et si l'on doit préparer son fils pour des duels, j'aimerais mieux que le mien fût devenu bon lutteur que d'une force moyenne à l'escrime. »

L'*éducation* au XVIIIe siècle est tellement en harmonie avec les nécessités sociales, que ceux qui veulent la renouveler sont obligés d'avoir recours à des moyens singuliers. Rousseau fait d'Emile un menuisier. Cela signifie qu'une condition élevée n'est pas toujours une sauvegarde contre la fortune et qu'il est nécessaire de prendre des précautions contre elle. Aujourd'hui on emploie une science pratique quelconque; les arts utiles sont une ressource plus certaine souvent que des rentes. Le rabot d'Emile ferait pâmer de rire le XIXe siècle; au XVIIIe, malgré les railleries de Voltaire, chacun se mit à apprendre un métier. Louis XVI avait appris celui de typographe (ce fut la typographie qui le conduisit à l'échafaud), puis il se fit serrurier.

Du reste, l'*éducation* des femmes entre aussi dans le plan de Rousseau. Ses contemporains ne s'en occupaient guère; personne d'important dans l'histoire, ni législateur ni philosophe, ne s'est occupé de l'*éducation* féminine. Elles n'ont jamais eu que celle qu'elles ont acquise dans la famille au contact de l'*éducation* masculine. Il faut chercher dans les arcanes de la confession et de la direction ecclésiastique pour trouver quelques rudiments dans ce genre avant le XVIIe siècle, où le livre de Fénelon sur l'*Education des filles* ouvrit une ère nouvelle. L'illustre écrivain fait dans la préface de cette œuvre magnifique un tableau, qui n'est pas flatteur, de la négligence de son temps en ce qui concerne l'*éducation* des femmes. « Rien n'est plus négligé, dit-il, que l'*éducation* des filles. La coutume et le caprice des mères y décident souvent de tout; on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'instruction. L'*éducation* des garçons passe pour une des principales affaires, par rapport au bien public; et quoi qu'on n'y fasse guère moins de fautes que dans celle des filles, du moins on est persuadé qu'il faut beaucoup de lumières pour y réussir. Les plus habiles gens se sont appliqués à donner des règles dans cette matière; combien voit-on de maîtres et de colléges! combien de dépenses pour des impressions de livres, pour des recherches de sciences, pour des méthodes d'apprendre les langues, pour le choix des professeurs! Tous ces grands préparatifs ont souvent plus d'apparence que de solidité; mais enfin ils marquent la haute idée qu'on a de l'*éducation* des garçons. Pour les filles, dira-t-on, il ne faut pas qu'elles soient savantes; la curiosité les rend vaines et précieuses; il suffit qu'elles sachent gouverner un jour leur ménage et obéir à leur mari sans raisonner. On ne manque pas de se servir de l'expérience qu'on a de beaucoup de femmes que la science a rendues ridicules. Après quoi on se croit en droit d'abandonner aveuglément les filles à la conduite des mères ignorantes et indiscrètes. »

Le plan tracé par Fénelon est resté le fondement de l'enseignement dans les couvents et les institutions religieuses ou laïques qui s'occupent d'élever les jeunes filles. Il contient notamment sur le choix et les aptitudes nécessaires à une gouvernante un chapitre qui est resté célèbre (v. au mot ÉDUCATION DES FILLES). Rousseau termine l'*éducation* d'Emile par une étude sur le choix d'une compagne. Il évite à dessein de le former pour une société civile qu'il voudrait voir détruite, mais il le fait pour la société domestique. Alors il lui faut faire l'*éducation* de *Sophie*. A cet égard l'auteur d'Emile est bien inférieur à Fénelon. Quoique peintre passionné des femmes, il avait eu peu de commerce avec elles. « D'ailleurs, dit M. Villemain, ce qui est vrai de l'influence du christianisme sur l'*éducation* s'applique surtout à l'*éducation* des femmes; il les instruit et les préserve comme il les a jadis émancipées. C'est là ce qui donne tant de vérité au petit livre de Fénelon, à part même la supériorité et la délicatesse de son génie. Rien de plus simple en apparence, et la perfection même du langage disparaît dans la grâce facile. Mais est-il un conseil qui soit oublié, une précaution qui ne soit prise, un défaut qui ne soit indiqué? Surtout on sent cette extrême pureté de la pensée, cette pudeur de l'imagination que rien ne peut remplacer dans un tel sujet... Rousseau est loin tout à la fois de cette raison sevère et de cette pureté délicate. Il ne respecte pas assez son sujet. Souvent il choque la décence et le goût par des détails trop physiologiques et que Fénelon n'eût pas compris. » Il existe en outre une différence radicale entre Fénelon, qui suit le système chrétien, et Rousseau, qui adopte celui du *laisser faire* absolu. L'un se défie de l'instinct, le dirige, le corrige; l'autre regarderait comme un manque de loyauté de le contredire, quoi qu'il vous inspire de faire. De plus Rousseau fait pivoter l'*éducation* des femmes tout entière autour de l'art de plaire. « Les véritables grâces, dit-il, suivent la nature et ne la gênent jamais; » d'où une licence de pensées et d'actes qui a peut-être été celle des âges primitifs de la nature humaine, mais qui est trop loin de nos mœurs raffinées et corrompues pour être innocente.

Depuis le XVIIIe siècle, la société a changé de face, et l'*éducation* se donne aujourd'hui d'après de nouveaux principes. Elle a cessé d'être le privilége d'un petit nombre; si elle n'est pas encore devenue le partage de la majorité des citoyens, si la plupart n'en reçoivent que les rudiments premiers, du moins elle tend de plus en plus à se généraliser. Malheureusement, plus on avance, plus on semble vouloir identifier l'*éducation* avec l'instruction. En 1848, un ministre, M. J. Bastide, jugeait en ces termes un peu sévères, mais non cependant dépourvus d'une vérité relative, l'*éducation* qu'on reçoit dans les lycées de France : « Au collége, le professeur fait sa classe pendant deux heures chaque jour, devant des jeunes gens dont il sait à peine les noms, qu'il ne connaissait pas l'année précédente, qu'il ne reverra plus, viennent les vacances prochaines. Descendu de sa chaire, il n'a plus avec eux aucun rapport. Tout son souci est d'en *entraîner* quelques-uns pour qu'ils gagnent des prix dans l'hippodrome universitaire; mais de leur moralité, de leur avenir, il ne sait et ne peut rien savoir. » M. Bastide s'attaquait surtout et à plus juste titre, à l'*éducation* au rabais donnée dans les pensions et institutions : « Sortis de classe, dit-il, les enfants rentrent dans leurs quartiers; là, pendant les heures de travail, les récréations, les promenades, ils tombent sous la direction des maîtres d'étude, de cette catégorie de malheureux que nos pères appelaient ***chiens de cour*** et que l'on a flétris depuis du sobriquet injurieux de *pions*. Sans doute il est parmi les maîtres d'étude des hommes honorables et instruits, des jeunes gens pleins de cœur qu'une fâcheuse position de fortune oblige à remplir des fonctions ingrates pour vivre, pendant qu'ils complètent eux-mêmes leur instruction. Il est juste aussi de reconnaître que pour les colléges royaux on a pris quelques mesures tendant à ce que les maîtres d'étude offrissent plus de garanties que par le passé. Mais le grand nombre est pris au hasard et sans autre souci que celui du bon marché. Un chef d'institution a-t-il besoin d'un maître d'étude, il va ou il envoie un agent dans quel-

que estaminet voisin du collége royal (lycée). C'est ce que les jeunes gens appellent énergiquement *aller à la foire aux pions*. Là il trouve parmi les pipes et les pots de bière de pauvres diables qui attendent d'être embauchés. Il fait prix avec le moins exigeant, l'emmène, et voilà celui-ci investi sans autre façon et sans qu'il s'en doute de la fonction la plus importante peut-être qui soit dans l'enseignement. C'est le maître d'étude, en effet, qui doit être le principal organe d'*éducation*, l'âme de l'université, comme le sous-officier est l'âme de l'armée. Le professeur n'a, à proprement parler, que des auditeurs; au maître d'étude appartient de faire des élèves. Le professeur dogmatise; le maître d'étude converse avec les jeunes gens, prend son repas au milieu d'eux, ne les quitte ni la nuit ni le jour. Le professeur représente la science; le maître d'étude est ou plutôt doit être le représentant de la société, de l'autorité, qu'il s'agit partout de rendre fortes sans les faire haïr. »

M. Bastide reconnaît ensuite que l'*éducation* entreprise à forfait et en vue de gagner de l'argent, confiée à des maîtres pris au hasard, prépare un état de choses fort alarmant. « Servilisme, dit-il fort bien, hypocrisie, haine sourde contre l'autorité, esprit de critique et de révolte, tels sont les germes presque également funestes qu'un tel régime dépose dans le cœur de la jeunesse. »

Un vice de notre *éducation*, c'est surtout la tendance actuelle à donner le plus possible aux sciences, sans se préoccuper assez des lettres, qui cependant ont fait de notre pays le foyer de la civilisation. Nos pères du XVIII[e] siècle, on le sait, tout en cultivant les sciences physiques et naturelles (leurs travaux en ce sens ont préparé les découvertes contemporaines), donnaient une part prépondérante à l'élément littéraire dans l'*éducation*.

Les aspirations de l'époque, qui chaque jour deviennent plus impérieuses, nous font un devoir de donner à l'*éducation* des soins tout particuliers. L'instruction et l'*éducation* se supposent réciproquement; en d'autres termes, l'instruction et l'*éducation* vont ensemble et se complètent. Toutes les deux ont pour but la culture des facultés de l'homme. Elles diffèrent seulement en ceci, que l'instruction s'adresse exclusivement à l'intelligence : elle fait connaître, elle est passive si l'on aime mieux, tandis que l'*éducation* est active, c'est-à-dire s'adresse à la volonté, dont elle règle l'exercice, et se propose de faire contracter à l'homme des habitudes qui le rendront heureux par lui-même et lui feront mériter l'estime d'autrui.

Mais encore une fois les deux choses vont de pair, quoiqu'on les conçoive différentes. Il est difficile d'être ignorant et d'avoir reçu une bonne *éducation*; sans cela la conduite devient un instinct; la conscience n'a point de part aux actes de la volonté, qui par là même ne sont plus des actes moraux. D'un autre côté, l'instruction se conçoit difficilement sans *éducation*; ceux qui la possèdent seule, n'ayant dans leur volonté aucun frein qui les guide, seraient naturellement portés à faire de leur instruction un usage mauvais et comme un instrument dont ils se serviraient pour satisfaire leurs appétits individuels au détriment d'autrui. « Il y a, dit Kant, cette différence entre la discipline (l'instruction) et l'*éducation*, que celle-là est purement négative et que celle-ci est positive; celle-là a pour objet d'empêcher l'homme de retomber à l'état de sauvage, celle-ci de le développer. »

Ceux de nos lecteurs qui, comprenant l'importance de l'*éducation* pour le bonheur de l'homme et pour le progrès social, seraient désireux de voir le même sujet traité au point de vue de l'art de diriger ou de faire éclore les vocations chez les enfants, pourront lire au mot VOCATION un plan général d'*éducation*, ou, parmi des conceptions trop idéales peut-être, ils trouveront encore des aperçus nouveaux très-dignes d'attention.

— Physiol. Vers la fin de l'année 1857, parut une brochure qui fit une certaine sensation; elle était intitulée : *Education antérieure. Influences maternelles, pendant la gestation, sur les prédispositions morales et intellectuelles des enfants;* l'auteur était M. de Frarière, qui avait entrepris la tâche ardue de résoudre ces questions qu'il s'était posées : « La mère exerce-t-elle réellement, à son insu ou volontairement, une influence quelconque sur l'enfant qu'elle porte dans son sein? — Quelle est la nature de cette influence et comment s'exerce-t-elle? — Les impressions diverses qu'elle reçoit pendant sa grossesse peuvent-elles laisser des traces visibles, indélébiles, au moral comme au physique, sur le petit être en voie de formation? »

Nous nous rappelons qu'à cette époque ce travail produisit sur nous, à la lecture, une impression très-favorable. Depuis lors, nous avons voulu étudier sérieusement ce système et nous nous sommes trouvé en présence d'une nouvelle édition, revue (malheureusement) et augmentée (hélas!). Nous ne reconnaissions plus l'ouvrage. Avait-il été badigeonné d'une peinture d'orthodoxie qui dès l'abord ne nous avait point frappé, ou bien avions-nous fait depuis ce temps un grand pas dans la voie du sens commun, de la science, de la logique, de la raison? Nous penchons vers la première hypothèse. D'ailleurs, la brochure s'était transformée en volume, et nous n'y retrouvâmes plus que délayage, amplifications, superfétations, divagations, digressions interminables.

Cependant, au fond de la question, débarrassée d'ambages, il peut se faire que certaines données aient une valeur dont l'étude ne soit pas à dédaigner.

Comme tous les bâtisseurs de systèmes, l'auteur a pris pour *absolu* ce qui n'est que *relatif*. Pour les besoins de sa cause, il a précautionnellement laissé de côté, comme trop embarrassantes, une foule d'objections et d'influences. Tous les points d'interrogation que des écrivains de génie des deux derniers siècles avaient posés, il les a transformés et résolus par des points d'admiration en faveur de son système. Arrière les influences telluriques, arrière les influences climatériques, atmosphériques et géographiques, arrière les questions de latitude et d'altitude, arrière les conditions de nourriture animale ou végétale, les boissons, l'hygiène; arrière le croisement, le métissage, etc., etc... L'*éducation* antérieure est un dogme et M. de Frarière est son prophète. Naturellement les exemples qu'il cite à l'appui de son système ont été choisis *ad hoc;* mais la plupart, étant pris parmi les exceptions du genre humain, ne concluent pas suffisamment; et plus d'un argument qu'il emploie peut être facilement tourné contre lui. La question est excessivement complexe, et ce n'est pas la résoudre que de la débarrasser de ses tenants et aboutissants, et d'élaguer tout ce qui gêne.

Nous ne nions point que la mère puisse communiquer à son fruit des impressions physiques, morales et intellectuelles; mais de là à généraliser et à proclamer l'absolu, il y a loin.

Eugène Sue écrivait : « Quelques hommes, aussi singulièrement que merveilleusement doués par la nature naissent géomètres, astronomes, peintres, musiciens, etc., etc. Par quelle loi mystérieuse, par quel phénomène ces organisations privilégiées atteignent-elles et dépassent-elles souvent, de prime saut et sans labeur, la limite de certaines connaissances? »

Et plus loin : « D'où nous viennent ces germes de bien ou de mal que nous apportons en naissant? Pourquoi venons-nous au monde avec des penchants, des passions que l'*éducation* ordinaire ne peut que modifier et non anéantir? Par quelle cause sommes-nous doués de certaines facultés extraordinaires, et qui peut dire pourquoi l'*éducation* la plus recherchée est impuissante à les créer, à les développer quand on ne les apporte pas en naissant? »

Questions qui sont autant de mystères. Mystères que les penseurs, les savants, les philosophes ont de tout temps cherché à pénétrer et qui sont toujours restés lettres closes. M. de Frarière les explique par l'*éducation* antérieure à la naissance de l'enfant.

Voici les bases du système de ce théoricien : les résultats de l'influence physique sont naturellement tout matériels; ses traces sont visibles, soit que l'enfant porte sur son corps l'empreinte d'un objet quelconque qui aura frappé les sens de la mère, excité ses désirs ou ses répulsions. On a aussi plus d'un exemple où, à la suite d'une frayeur, d'un profond chagrin, d'une sombre mélancolie, d'une passion violente ressentie pendant une certaine période de la gestation, une mère a donné le jour à un enfant bien conformé, mais dont le caractère se ressentait fortement des agitations maternelles. C'est ce qui explique le caractère impressionnable, quelquefois violent, cruel, emporté, opiniâtre, enclin à tous les excès de certains enfants.

Les exemples que l'auteur apporte à l'appui de sa thèse sont puisés parmi les animaux et parmi les hommes. Nous en rapportons un, tiré de la Bible, qui est assez singulier : « Jacob dit à Laban, son beau-père : « Vous savez de » quelle manière je vous ai servi et combien » votre bien s'est accru entre mes mains... » Vous voilà devenu riche... — Que vous donnerai-je? dit Laban. — Visitez vos troupeaux, » comptez les brebis dont la laine est de diverses couleurs; et, à l'avenir, tout ce qui » naîtra d'un noir mêlé de blanc ou tacheté » de couleur sera ma récompense. — Soit, » répondit Laban. Car alors, comme aujourd'hui encore, les moutons à laine colorée étaient en infime minorité dans les troupeaux. La demande de Jacob était donc très-modeste et ne pouvait manquer d'être bien accueillie. Mais Jacob, qui était un malin, usa d'un stratagème singulier qui, en quelques années, transforma les immenses troupeaux de moutons blancs de son beau-père Laban en moutons noirs ou tachetés. « Jacob, prenant donc des brassées vertes de peuplier, d'amandier et de platane, en ôta une partie de l'écorce : les endroits d'où l'écorce avait été ôtée parurent blancs, et les autres, qu'on avait laissés entiers, demeurèrent verts; ainsi ces branches devinrent de diverses couleurs. Il les mit ensuite dans les canaux qu'on emplissait d'eau, afin que, lorsque les troupeaux y viendraient boire, ils eussent ces branches devant les yeux, et qu'ils conçussent en les regardant. Ainsi il arriva que les brebis étant en chaleur et ayant conçu à la vue des branches eurent des agneaux tachetés de diverses couleurs... Jacob devint de cette sorte extrêmement riche..., » et son beau-père fut ruiné.

Recette pour obtenir de bons chiens de chasse : « Entretenir la chienne dont on veut garder les petits dans un état d'activité continuel pendant tout le temps de sa gestation. Ne la fatiguer pas trop, la ménager même, mais avoir soin de la promener chaque jour dans les terres giboyeuses, de lui faire suivre la piste, d'exciter et maintenir son ardeur; et sa portée, en partie du moins, manifestera une rare intelligence dans la poursuite du gibier. »

« Les Arabes croient fermement à l'influence de la cavale sur le poulain. Ils prennent grand soin de la maintenir dans de bonnes dispositions pendant toute la durée de la gestation et sont persuadés que la race seule ne suffit pas pour avoir un poulain doué des qualités qu'ils recherchent par-dessus tout. Les chats sont tous voleurs, plus ou moins; les petits d'une mère très-encline au vol seront incorrigibles, tandis qu'on pourra modifier l'instinct de ceux qui sont nés d'une chatte tant soit peu fidèle, ou plutôt discrète. Le meilleur moyen d'obtenir des chiens et des chats d'un caractère doux consiste à éviter d'irriter la mère pendant la gestation; il faut la tenir en bonne humeur, tout en excitant son intelligence; de cette façon on préparera merveilleusement les petits à pratiquer ces tours gracieux, ces gentillesses qui rendent ces animaux si amusants. »

C'est fort bien dit, mais d'après cela il est permis de se demander comment, vu les cruels traitements que l'homme inflige journellement à son plus fidèle serviteur, l'âne, ce souffre-douleur, ne soit pas devenu l'animal le plus féroce qui soit sur terre.

Quant aux influences maternelles dans l'espèce humaine, les exemples cités par M. de Frarière ressortent tous de la catégorie des enfants prodiges, c'est-à-dire des exceptions, et d'histoires souvent apocryphes. C'est : Mozart enfant, Saint-Saëns jouant du piano à trois ans, Ricci, le fils de l'auteur de *Crispino e la comare*, la petite-fille de la Borghi-Mamo, Blaise Pascal, etc., etc.

Somme toute, le contrôle de la théorie de l'*éducation* antérieure n'a été fait que sur des exceptions; elle explique un fait par hasard et en laisse mille dans l'obscurité. Les objections qu'on pourrait lui susciter ne sauraient se nombrer. La théorie n'est encore qu'à l'état d'ébauche, elle a été entrevue, voilà tout, et nul ne peut dire si elle est appelée à se développer plus tard ou à s'éteindre dans l'ombre.

— Bibliogr. Consultez les auteurs suivants : Platon, Cicéron, Quintilien, Plutarque (*passim*); Locke, *De l'éducation des enfants;* M[me] de Maintenon, *Lettres et entretiens sur l'éducation des filles;* Fénelon, *Education des filles;* Rollin, *Cours d'études* (v. les premiers chapitres); J.-J. Rousseau, l'*Emile;* Daguesseau, *Œuvres complètes;* M[me] Campan, *De l'éducation;* M[me] de Genlis, *Lettres sur l'éducation;* M[me] Guizot, *Lettres sur l'éducation;* Filassier, *Dictionnaire historique d'éducation* (Paris, 1784, 2 vol. in-8°); M[me] Necker de Saussure, l'*Education progressive;* Pestalozzi, *Œuvres complètes* (*passim*), De Fellenberg, *Œuvres complètes;* de Niemeyer, *Œuvres complètes;* le P. Girard, l'*Enseignement régulier de la langue maternelle;* M[gr] Dupanloup, *De l'éducation* (1850 et 1852); Barrau, *Du rôle de la famille dans l'éducation*, ou *Théorie de l'éducation publique et privée* (1852, 1 vol. in-8°); Prévost-Paradol, *Du rôle de la famille dans l'éducation* (1857, in-8°); P. Janet, la *Famille;* Schwartz, *Histoire générale de l'éducation*, en allemand (Heidelberg, 1829, 2 vol. in-8°); Théry, *Histoire de l'éducation en France* (1858, 2 vol. in-8°) V. encore notre article PÉDAGOGIE.

— **Allus. mythol. Education d'Achille**, Allusion à l'éducation forte et vigoureuse que le centaure Chiron donna à ce héros. On raconte que, pour l'aguerrir et pour l'habituer à la fatigue, à la faim, à la soif, il l'entraînait continuellement à la chasse et le conduisait à travers les précipices au-devant des lions et des ours, dont il lui donnait à boire le sang et à sucer la moelle. Après avoir ainsi fortifié son corps par ces rudes exercices et développé en lui des sentiments intrépides par l'aspect journalier du danger, il s'appliquait à enrichir son esprit de connaissances utiles ou agréables, et lui enseignait l'astronomie, la botanique, la médecine, la musique, etc. Toutefois, ces circonstances fabuleuses ont été révoquées en doute par quelques mythographes, qui en ont trouvé l'origine et l'embellissement poétique dans ce nom même d'Achille, dont la traduction pourrait être : *Qui n'a pas tété*. Luce de Lancival semble même partager cette dernière opinion, quand il fait dire à son héros, dans *Achille à Scyros :*

Quand du sein maternel porté dans ce séjour
Où mes premiers regards se sont ouverts au jour,
Ce vieillard vertueux qui m'a servi de père
Eut daigné m'accueillir, on dit qu'un soin sévère
De ma bouche écarta ce nectar nourricier,
Doux tribut qu'une mère aime tant à payer,
Et tous ces aliments, vulgaire nourriture
Qu'offre aux faibles humains l'indulgente nature.
Aux cris de mes besoins sans cesse renaissants
Ni Cérès ni Bacchus n'apportaient leurs présents;
Mais des lions, des ours, mes lèvres dévorantes
Suçaient le sang, pressaient les chairs encor vivantes.

Quelle que soit la plus ou moins grande authenticité de ces détails, et l'on ne saurait nier qu'elle est fort contestable, ces mots : *éducation d'Achille*, *la moelle du lion*, n'en caractérisent pas moins aujourd'hui, dans toutes les littératures, ces fortes et mâles éducations qui développent les grands talents et trempent les caractères. En voici quelques applications :

« Dans ses captivités, Mirabeau lisait Tacite. Il le dévorait, il s'en nourrissait; et quand il arriva à la tribune, en 1789, il avait encore la bouche pleine de cette *moelle de lion*. On s'en aperçut aux premières paroles qu'il prononça. »

V. HUGO.

« Un vieux ministre des autels, affranchi des liens ténébreux du fanatisme et réconcilié avec les institutions nouvelles de la France, fut mon Chiron et mon Mentor. Il me nourrit de la forte *moelle des lions* de Rome et d'Athènes; ses lèvres distillaient à mes oreilles le miel embaumé de la sagesse. Honneur à toi, docte et respectable vieillard, qui m'as donné les premières leçons de la science et les premiers exemples de la vertu! »

ED. ABOUT.

« Repoussez donc, ô mon ami, les travaux frivoles, les faciles études, aliments des esprits débiles : abordez vaillamment la science du monde réel; nourrissez-vous, comme Achille, *de la moelle des lions et des ours.* »

J. SANDEAU.

« Si l'on ne savait que le P. Ventura est le premier théologien de ce temps-ci, qu'il s'est assimilé avec une puissance incomparable les trésors de science, de sagesse, d'intuition divine renfermés dans les Pères de l'Eglise et dans saint Thomas, on s'en convaincrait en présence de cette argumentation lumineuse, de ce récit plein de majesté et d'ampleur, de cette érudition nourrie de la *moelle des lions* du désert, des Augustin et des Jérôme, et qu'une imagination italienne recouvre de ses richesses et de ses grâces. »

A. DE PONTMARTIN.

Education des enfants (SUR L'), traité moral de Plutarque. Comme tous les philosophes de l'antiquité, persuadé de l'extrême influence de l'éducation des enfants sur l'avenir, Plutarque n'a point dédaigné d'entrer à ce sujet dans les détails les plus minutieux. Prenant l'enfant au berceau, il explique aux mères les motifs qui doivent les déterminer dans le choix des nourrices et des esclaves qui guideront les premiers pas de l'enfant. Puis vient l'âge où l'instruction doit se joindre à l'éducation; que de soins il faut prendre pour s'assurer d'un précepteur convenable, que de précautions pour l'aider dans son œuvre! Que les parents évitent la moindre apparence du vice, car le meilleur enseignement pour la jeunesse, c'est de lui prêcher d'exemple. Les parents se garderont bien d'abandonner exclusivement au précepteur la direction de l'éducation de leurs enfants, dans la crainte qu'il ne s'applique plus à en faire des savants que de bons citoyens. Plutarque insiste sur l'importance qu'il y a à leur faire comprendre la manière de lire les poëtes, afin de leur rendre familières leurs leçons et de leur démontrer que la poésie, tout en charmant l'imagination, cache le plus souvent sous ses fleurs les maximes les plus sublimes de la morale et de la philosophie.

Aux conseils adressés aux parents Plutarque fait succéder des avis à l'usage des jeunes gens. Il leur recommande d'écouter attentivement les leçons de leurs maîtres, ajoutant que ce n'est pas une raison, parce qu'on a endossé la robe virile, pour se croire tout à fait indépendant, car la véritable liberté consiste dans l'accomplissement du devoir. C'est à cet âge que se nouent les amitiés. « Prenez bien garde, jeunes gens, dit-il, de confondre les flatteurs avec les amis; vous reconnaîtrez le véritable ami à la franchise avec laquelle il vous reprochera vos défauts et tentera de vous en corriger. Soyez donc circonspects dans vos amitiés, n'en cherchez qu'un petit nombre, car leur multiplicité est une cause d'embarras et d'ennuis. Ne dédaignez pas vos ennemis; au contraire, faites-en cas pour en tirer parti, car, étant intéressés à surprendre vos défauts, ils vous indiqueront vos côtés vulnérables. »

Plutarque termine son traité par un dernier conseil, qui est d'une portée moins générale. S'adressant aux jeunes gens qui ont de la fortune, il leur fait remarquer qu'autant elle est utile lorsqu'on en use avec sagesse, autant elle est dangereuse pour ceux qui ne savent pas s'en servir pour le bien.

Le *Traité sur l'éducation des enfants* suit, on vient de le voir, le jeune homme à son début dans le monde, et les réflexions morales qu'il renferme conviennent à tous les âges. Le style en est simple, clair, un peu dur, et parfois plus près des langues barbares que de l'élégance attique qui fait le charme des grands écrivains grecs.

Education (TRAITÉ D'), ouvrage latin du cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, composé pour le neveu du prélat, Paul Sadolet. Cet excellent livre a été traduit pour la première fois, en 1855, par M. Charpenne, qui a placé en tête de son travail une préface intéressante. Dans sa guerre rétrospective con-

tre les libres penseurs et les réformateurs, le journal l'*Univers* a poursuivi, comme suspect de paganisme, l'un des meilleurs écrits de la Renaissance, peut-être parce que l'auteur, tolérant pour les protestants, fut par ses mœurs et son esprit un devancier de Fénelon plutôt qu'un disciple de Grégoire VII.

Sadolet divise l'éducation en deux parties : les lettres et les mœurs; dans la première, il veut cultiver l'esprit de l'homme; dans la seconde, il s'applique à former son âme. Ses préceptes de goût sont aussi irréprochables que ses préceptes de morale. L'*Univers* avoue qu'on y marche en plein *De Officiis;* cet aveu est un bel éloge du spiritualisme de cette doctrine. Ni la Bible, ni Platon ne repoussent cette définition, la plus païenne de celles qui se rencontrent dans le traité : « Ce corps que voient nos yeux, cette masse formée d'os et de nerfs, et qu'une peau enveloppe, ce n'est pas l'homme; ce visage, principale image de l'homme, ce n'est pas l'homme lui-même; l'homme, c'est la raison, c'est la pensée, voilà notre être véritable, voilà ce qui est fait à l'image de Dieu, notre Créateur. » Ce n'est point Jupiter que l'auteur recommande d'adorer d'un amour mêlé de crainte, quand il dit : « Que l'enfant apprenne à aimer celui qu'il est nécessaire aussi de craindre, non d'une crainte servile : celle-là n'est ni agréable à Dieu, ni profitable à l'innocence et à la véritable vertu; mais de cette crainte si intimement unie à l'amour qu'on ne puisse l'en séparer, et dont il est si divinement dit dans les saintes Ecritures : « La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. » Sadolet n'en a pas moins le tort d'invoquer pour l'éducation morale de l'enfant « l'honneur, la gloire, l'admiration et même le sentiment de la dignité personnelle; il ne parle ni de la confession, ni de la communion, ni de la grâce. »

Sa diction est étudiée dans son élégance, son style a une réelle saveur. Il est vrai que ses préceptes de goût sont tirés de Cicéron. Sadolet admire et loue Démosthène, comme Fénelon; il aime et cite Terence et Virgile, comme Bossuet; il vante Plaute, comme saint Jérôme; il traduit Platon, comme saint Augustin. Sa littérature a donc pour elle l'approbation et les exemples des docteurs de l'Eglise.

Education (SUR L'), traité de John Milton. Cet ouvrage, dans lequel Milton attaque violemment l'enseignement des universités anglaises de son temps, parut en 1644. Nous passerons la critique d'un état de choses disparu depuis deux siècles pour aborder la partie didactique. L'institution que Milton veut élever pour remplacer ce qui existe est à la fois une école et une université. Les élèves de douze à vingt et un ans y feront toutes les études nécessaires pour arriver aux grades de bachelier et de maître ès arts. Milton divise la journée, selon l'ordre naturel, en trois parties : études, exercices et régime diététique. « Pour ce qui concerne les études, dit-il, il faut commencer par bien apprendre aux enfants les éléments de la grammaire latine. Surtout, pour leur rendre familiers les principes les plus usuels et leur inculquer en même temps l'amour de la vertu et la générosité d'âme, je voudrais qu'on lût et qu'on expliquât avec eux quelques-uns de ces faciles et délicieux livres d'éducation morale comme les Grecs savaient en faire. Il n'y aurait guère en latin que les deux ou trois premiers livres de Quintilien. On pourrait y ajouter les livres de Caton, de Varron et de Columelle sur l'agriculture. Ce sujet, séduisant par lui-même, peut être mis à la portée des jeunes esprits et les engager à cultiver cet art bienfaisant qui corrige les maux de la guerre. Sans attendre davantage, on pourrait enseigner aux enfants les éléments de l'arithmétique et de la géométrie, leur faire connaître les globes et les cartes géographiques, avec les noms anciens en regard des noms modernes, et leur lire enfin quelque court traité d'histoire naturelle, mais tout cela en jouant, à la manière des vieux âges. Tous les soirs, dans l'intervalle du souper au coucher, leurs pensées doivent être nourries de la lecture de l'histoire sainte et d'une explication simple et facile des dogmes fondamentaux de la religion. On pourra alors leur faire étudier le grec, en leur ouvrant de bonne heure d'aussi charmants livres que le tableau de Cébès, quelques traités de Plutarque et certains dialogues socratiques, puis, quand ils auront vaincu les difficultés grammaticales, les traités d'histoire naturelle d'Aristote et de Théophraste. Ils s'élèveront ainsi jusqu'à Vitruve, aux *Questions naturelles* de Sénèque, à Pomponius Mela, Celse, Pline ou Solin. Ainsi familiarisés avec les éléments des langues anciennes et des sciences, les jeunes gens avanceront de quelques pas. Les mathématiques amèneront à l'étude de l'architecture, de la mécanique, de la navigation, etc., l'histoire naturelle à l'étude de l'anatomie. Il est bon qu'ils sachent au besoin traiter une indigestion, car la société veut des corps florissants et vigoureux. Ils seront ainsi préparés à devenir au besoin chasseurs, oiseleurs, pêcheurs, bergers, jardiniers, apothicaires, architectes, ingénieurs, matelots, anatomistes. Toutes les connaissances qu'ils auront acquises en s'amusant, ils ne se plairont qu'à les augmenter, et liront dans tous ces poëtes difficiles pour les autres, Orphée, Hésiode, Théocrite, Aratus, Nicander, Oppien, Denys le Périégète, Lucrèce, Manilius, et la partie agronomique de Virgile. Pendant ce temps, les années et les bons préceptes auront développé en eux cette faculté que les moralistes appellent proérèse ou volonté; ils auront acquis le jugement nécessaire pour discerner pleinement le bien et le mal; il conviendra donc de les faire pénétrer plus avant dans la connaissance de la vertu et dans la haine du vice. Milton veut alors que les élèves lisent les œuvres morales de Platon, de Xénophon, de Cicéron, de Plutarque, de Diogène Laërce, de Timée de Locres, quelques comédies et des tragédies d'un sujet domestique, comme Alceste, les Trachiniennes, le tout avec précaution, et qu'on les initie aux principes de la politique, de la législation et de la jurisprudence, tout en consacrant quelques heures à l'étude indispensable de l'hébreu et à celle du chaldéen et du syriaque. La théologie et l'histoire ecclésiastique doivent occuper une partie du dimanche. Ils seront désormais capables de méditer les historiens, les poëtes épiques et tragiques, et les orateurs politiques. Milton recommande qu'on leur fasse apprendre par cœur et débiter solennellement, avec grâce et justesse, ce qu'ils auront lu de plus beau; ce sera, dit-il, le meilleur moyen de souffler dans leur âme la vigueur et l'élévation de Démosthène ou de Cicéron, d'Euripide ou de Sophocle. La rhétorique doit précéder la logique. Il faut se présenter à celle-ci, pour lui ouvrir les doigts qu'elle tient si étroitement serrés, avec les ornements et les grâces de la rhétorique, tels qu'on les trouve dans les livres de Platon, d'Aristote, de Démétrius de Phalère, de Cicéron, d'Hermogène et de Longin. C'est la rhétorique qui formera les élèves au grand art d'écrire. Il est bien entendu que, dans ce système méthodique, il faut procéder par degrés et donner le temps à la mémoire d'enfermer dans sa forteresse, quelquefois même de rejeter à l'arrière-garde, ses conquêtes, jusqu'à ce qu'elles soient unies en un seul corps de connaissances aussi parfait que la légion romaine. Parmi les exercices, Milton recommande surtout les armes, les évolutions militaires et la lutte, dans laquelle, dit-il, la vieille Angleterre était autrefois si fameuse. Après le dîner de midi, il conseille de seconder le travail de la digestion et de préparer les esprits à l'étude par les divines harmonies de la musique, soit que les fugues sublimes déploient la science et la riche imagination de l'organiste, soit que le talent et la grâce de quelque compositeur éclatent dans les accords d'une brillante symphonie, soit enfin que des voix élégantes, s'accompagnant sur le luth ou sur le doux clavecin, fassent entendre un chant martial ou religieux. A défaut des juges et des prophètes, dont la voix ne se fait plus entendre, la musique polira la rudesse de nos mœurs et calmera nos passions. » Les promenades semblaient aussi à Milton une heureuse source d'instruction et de plaisir. Voilà aussi nette et rigoureuse, mais aussi brève et fidèle que nous l'avons pu faire, l'analyse de ce court traité d'éducation. Que cet écrit de Milton ait par lui-même une grande valeur, il n'est même pas nécessaire de l'établir, et on ne saurait le nier, si on se rappelle quels principes éternels y sont formulés avec l'autorité du génie. « Milton, dit M. Geffroy dans sa remarquable thèse, est ici l'homme de son temps, républicain prêt à sacrifier pour sa patrie le repos et les loisirs de toute sa vie... Milton voulait que l'éducation préparât vite à la patrie des généraux et des capitaines bons tacticiens, des magistrats instruits et de bonne heure expérimentés. Il presse de tous ses vœux l'avenir auquel ses espérances ont destiné les générations qui grandissent, et peut-être beaucoup d'esprits ne peuvent-ils pas le suivre. »

Education des Filles (TRAITÉ DE L'), petit ouvrage de Fénelon, imprimé en 1687. L'auteur, qui était alors simple directeur d'une communauté de femmes, le composa en 1681, non pour le public, mais pour répondre à la sollicitude maternelle de la duchesse de Beauvilliers, qui avait à diriger l'éducation d'une nombreuse famille. On a dit de l'*Emile* de Rousseau que ce livre n'avait jamais pu faire un homme; le traité de Fénelon, qui fut son premier ouvrage, ne rencontra pas d'échec dans la pratique : il atteignit admirablement son but. Cet ouvrage, ainsi que le remarque M. de Bausset, « réunit plus d'idées justes et utiles, plus d'observations fines et profondes, plus de vérités pratiques et de saine morale, que tant d'ouvrages volumineux écrits depuis sur le même sujet. Il est facile, en effet, de s'apercevoir que tout ce que des auteurs plus récents ont proposé d'utile et de raisonnable sur l'éducation a été emprunté au *Traité de l'Education des Filles.* Fénelon avait dit avec précision et simplicité ce qu'on a répété avec emphase et prétention. » Le même historien fait encore observer que Fénelon, « ne pouvant indiquer les modifications que tout instituteur éclairé doit employer selon la différence des caractères, des penchants et des dispositions, généralisa toutes ses vues et toutes ses maximes; mais il saisit avec tant d'art et de profondeur tous les traits uniformes dont la nature a marqué ce premier âge de la vie, et toutes les variétés qui donnent à chaque caractère, comme à chaque figure, une physionomie différente, qu'il n'est aucune mère de famille qui ne doive retrouver dans ce tableau l'image de son enfant et l'expression fidèle des défauts qu'elle doit s'efforcer de prévenir, des penchants qu'elle doit chercher à rectifier, et des qualités qu'elle doit tâcher de développer. C'est ainsi qu'un ouvrage destiné à une seule famille est devenu un livre élémentaire qui convient à toutes les familles, à tous les temps et à tous les lieux. »

Fénelon fait partir l'éducation des femmes de cette époque de la vie où un seul et même nom convient également aux deux sexes. Sa modestie donne comme de petites choses des observations aussi fines que profondes, exprimées avec un goût et un tact qui sont à lui seul. Dans la première partie de son traité, il s'adresse aux parents, aux instituteurs, aux institutrices; il fait leur éducation encore plus que celle des enfants et des élèves. C'est aux enfants mêmes qu'il adresse ensuite ses instructions. Il s'occupe successivement des facultés morales et naturelles, des défauts et de leurs inconvénients, de l'âme et de l'intelligence, de l'esprit et du cœur des enfants. Il établit sur le principe religieux tout son système d'éducation. Le précepteur fait arriver les petites filles à l'instruction par leur penchant même à la frivolité; c'est une *vraie persuasion* qu'il veut obtenir des jeunes esprits. Il parle à leur raison naissante par des images sensibles. Ainsi, il profite de la poupée pour leur inculquer les premières notions de la distinction de l'esprit et du corps, et des aperçus de morale philosophique et religieuse.

Il est ennemi de la superstition et des dévotions qu'un zèle indiscret introduit; mais il veut que les femmes soient pénétrées des vérités de la religion, et il leur expose tous les points de la doctrine de l'Eglise catholique avec une clarté admirable. S'il blâme certaines pratiques de piété ou les élans d'une imagination trop tendre, Fénelon ne désapprouve point l'instruction, les connaissances, les talents d'agrément, nécessaires aux femmes pour remplir avec succès tous les devoirs que leur imposent la nature et la société : la femme exerce, à ses yeux, un rôle civilisateur et conciliateur. Il ne faut pas condamner les femmes à une ignorance absolue parce que quelques-unes d'elles se sont rendues ridicules par la présomption de leur savoir. Quant à celles que des succès brillants auraient fait distinguer, elles doivent se ressouvenir « qu'il doit y avoir pour leur sexe une pudeur sur la science presque aussi délicate que celle qu'inspire l'horreur du vice. » Rien n'étant plus estimable que *le bon sens et la vertu*, il désabuse les jeunes personnes du bel esprit. Pour les romans, il les leur interdit absolument.

Le précepteur blâme d'un seul mot la dissimulation des femmes, qui peut tromper le monde sur une action donnée, mais qui ne l'abuse pas sur l'ensemble d'une vie entière. Donnant ensuite des leçons de bon goût sur le costume et les modes, il remarque que le faste ruine les familles, que certaines parures inventées ou acceptées par la vanité des femmes leur font perdre leurs avantages naturels. « Les véritables grâces suivent la nature et ne la gênent jamais. » Suivant la femme dans la vie de famille et sur la scène du monde, il lui expose ses devoirs. Le livre finit par une citation de l'Ecriture (*Prov.*), par cet éloge accompli « de la femme vraiment admirable, que ses enfants ont dite heureuse; que son mari a louée, et qui a été louée par ses propres œuvres dans l'assemblée des sages, et par les regrets et les pleurs de tous ceux qui l'ont connue, aimée et respectée. »

Le traité de Fénelon mérite de servir de guide à toutes les mères de famille; l'éducation de la femme ne peut varier comme l'éducation de l'homme : celui-ci vit par la pensée et suit la marche des idées extérieures; celle-là, concentrée en elle-même, dans les devoirs et les affections de famille, ne vit que de passion et ne connaît que le sentiment. Or, la passion reste étrangère au mouvement général de la société.

Education (DE L'), par Jean Locke. Ce traité, une des plus belles œuvres de l'auteur de l'*Essai sur l'entendement humain*, parut à Londres en 1693 et fut traduit en français par Coste dès l'année 1695. Cette traduction, éditée plusieurs fois du vivant de Locke, n'était pas définitive. Les amis du philosophe anglais, ayant en effet publié de son livre une édition beaucoup plus complète (la 5e), Coste dut refondre sa traduction (1743, 2 vol. in-12). Cette dernière est la seule qu'on lise aujourd'hui.

L'ouvrage de Locke se compose de vingt-huit sections ou chapitres divisés chacun en un grand nombre de paragraphes, car l'auteur a créé cette manière de subdiviser la matière des livres sérieux en portions pour ainsi dire infinitésimales, afin de faire mieux ressortir l'importance de chaque détail.

Il commence par établir la valeur de l'éducation dans la vie humaine. « Le bonheur, dit-il, dont on peut jouir en ce monde, se réduit à avoir l'esprit bien réglé et le corps en bonne disposition. Ces deux avantages renferment tous les autres, et l'on peut dire que celui qui les possède tous deux n'a pas grand'chose à désirer : au lieu que celui qui est privé de l'un ou de l'autre n'est guère plus heureux, de quelque avantage qu'il puisse jouir d'ailleurs. La principale cause de la félicité ou de la misère des hommes vient d'eux-mêmes : celui qui n'a pas l'esprit droit ne trouvera jamais le véritable chemin du bonheur, et celui dont le corps est faible ou malsain n'y saurait faire de grands progrès. J'avoue qu'il y a des gens dont le corps et l'esprit sont naturellement si vigoureux et en si bon état, qu'ils n'ont pas grand besoin du secours d'autrui. Dès leur berceau, pour ainsi dire, ils sont portés par la force de leur bon naturel à tout ce qui est excellent, et se trouvent propres à exécuter les entreprises les plus extraordinaires par le privilége que leur donne une heureuse naissance. »

Ceux-là n'ont presque pas besoin d'éducation; mais le nombre en est restreint; ils deviennent chaque jour plus rares, et le deviendront encore bien plus dans l'avenir, grâce aux exigences croissantes de la civilisation. Locke est persuadé de l'importance de l'éducation intellectuelle, à peu près la seule qu'on reçût de son temps; mais il est aussi persuadé de la nécessité impérieuse d'une éducation physique préalable. C'est le côté neuf de ses idées et celui par lequel Rousseau l'a imité avec le plus de bonheur et de succès. On accuse, en effet, l'auteur d'*Emile* d'avoir emprunté à Locke le plan de son livre sur l'éducation. Il a imité Locke comme peu de gens imitent, mais enfin il est juste de reconnaître qu'il lui doit quelque chose. On aurait grand tort, néanmoins, de chercher dans Locke ce qu'on trouve dans l'*Emile* de Rousseau. Si le fond est le même, l'esprit des deux écrivains est très-différent. Locke avait fait une étude particulière de la médecine et peut raisonner en maître de la santé. « En parlant ici de la santé, dit-il, mon dessein n'est pas de vous entretenir de la manière dont un médecin doit traiter un enfant malade ou valétudinaire, mais seulement de marquer ce que les parents doivent faire, sans le secours de la médecine, pour conserver et augmenter la santé de leurs enfants ou du moins pour leur faire une constitution qui ne soit point sujette à des maladies, et je ne sais si ce que j'ai à dire sur ce sujet ne pourrait pas être renfermé dans cette courte maxime : *que les gens de qualité devraient traiter leurs enfants comme les bons paysans traitent les leurs.* » Pour que cette maxime fût encore meilleure, il faudrait conseiller aux gens de qualité *de faire* leurs enfants comme les bons paysans *font* les leurs, c'est-à-dire robustes de corps et d'âme, ce qui est un conseil facile à donner et difficile à suivre.

Du reste, l'auteur n'entend s'occuper que de l'éducation masculine; l'éducation des filles exigerait d'autres préceptes. Les siens consistent surtout, pour le physique, à ne point emmaillotter les enfants dans des langes trop étroits, à les tenir, autant que possible, au grand air, à les habituer au froid et à la peine, à les nourrir d'une façon frugale. Locke se plaint de la goinfrerie précoce de ses compatriotes, dont l'estomac ressemble à un *réveil-matin*. « Les Romains, dit-il, jeûnaient ordinairement jusqu'au souper, le seul repas réglé de ceux-là même qui mangeaient plusieurs fois par jour. Pour ceux qui avaient contracté l'habitude de déjeuner, ce qu'ils faisaient, les uns à huit heures, les autres à dix, les autres à midi, et quelques-uns encore plus tard, ils ne mangeaient jamais de viande. »

Il y aurait à répondre à cela que les Romains vivaient en Italie, où le climat exige infiniment moins de nourriture qu'en Angleterre.

Quand l'auteur a terminé son cours d'hygiène, il arrive aux mœurs et les veut douces dès l'enfance. Il est sur ce point de l'avis de Montaigne. « Je trouve, dit Montaigne, que nos plus grands vices prennent leur pli dans notre plus tendre enfance. C'est passe-temps aux mères de voir un enfant tordre le col à un poulet et s'ébattre à blesser un chien et un chat. Et tel père est si sot de prendre à bon augure d'une âme martiale, quand il voit son fils gourmer injurieusement un paysan ou un laquais qui ne se défend point, et à finesse quand il le voit affiner son compagnon par quelque malicieuse déloyauté et tromperie. Ce sont pourtant les vraies semences et racines de la cruauté, de la tyrannie, de la trahison. Elles se germent là, et elles s'élèvent après gaillardement et profitent à faire entre les mains de la coutume. » A l'époque où vivait Montaigne, la violence était encore dans les mœurs. De même l'Angleterre de Locke nourrissait une race violente par tempérament et qu'il fallait adoucir. Aujourd'hui et en France, il n'est pas nécessaire de prémunir l'enfance contre les ardeurs d'un tempérament trop rude : les enfants de nos jours sont énervés dès leur bas âge; on les habille trop, on les soigne trop. On les dresse prématurément à la vanité, on greffe sur leurs premières années les vices de la vieillesse. Le XIXe siècle est trop mou pour qu'il y ait à craindre chez ses fils un développement anomal du caractère. L'éducation publique leur confère d'ailleurs des qualités trop uniformes pour qu'elles soient naturelles et fortes. Locke, comme plus tard Rousseau, a conscience des défauts de l'éducation publique; il conseille de préférence l'éducation privée, et recommande aux parents de s'abstenir avec soin de présenter les choses à leurs fils sous la figure sévère du devoir. Qu'on les habitue à bien faire sans leur dire qu'ils font bien. Plus tard,

ils n'auront pas de mal à suivre les sentiers difficiles de la vertu : elle leur sera devenue comme un instinct. Et puis, il est inutile de leur parler d'avance de sujets qui ne conviennent pas à leur âge. Ils n'y comprendront rien, s'ennuieront, et, au moment de comprendre, auront acquis des préjugés contre des enseignements qui ont déjà rebuté leur esprit. Locke pense qu'un bon gouverneur est difficile à trouver ; on ne doit rien négliger pour se le procurer et se l'attacher ; mais il en exige trop de supériorité pour qu'un homme réellement doué de ce qu'il considère comme le strict nécessaire consente à accepter une situation aussi médiocre, à moins qu'il ne s'agisse d'être le gouverneur d'un prince.

Le tome II du livre est consacré à l'éducation morale et intellectuelle des enfants. La morale de Locke est celle de l'aristocratie anglaise et du clergé anglican du XVII^e siècle. Il n'y a point à s'en préoccuper aujourd'hui. L'auteur sacrifie aux nécessités du moment, à l'obligation de se faire accepter, car il n'est pas un utopiste, ne tient aucunement à tracer un plan d'éducation idéale ; au contraire, il vise constamment à la pratique, en bon Anglais qu'il est.

On se doute qu'il est plus neuf en ce qui touche l'éducation de l'intelligence. D'après lui, le savoir est un objet secondaire chez un enfant bien élevé. « Quand je considère, dit-il, combien on prend de peine pour enseigner un peu de latin et de grec aux enfants, combien on emploie d'années à cela, et combien ce soin entraîne après soi de bruit et d'embarras sans produire aucun fruit, je suis tenté de croire que leurs parents regardent encore avec une espèce de frayeur respectueuse la verge des maîtres d'école, qu'ils considèrent comme l'unique moyen qu'on puisse employer pour bien élever des enfants, comme si toute leur éducation ne consistait qu'à apprendre une ou deux langues ; et le moyen que, sans cela, on pût permettre qu'un enfant soit assujetti à un esclavage de galérien pendant les huit ou dix plus belles années de sa vie pour attraper une ou deux langues qu'on peut apprendre, si je ne me trompe, avec beaucoup moins de peine et de temps et presque en badinant ! »

D'après Locke, il est bon de savoir lire et écrire, d'avoir de l'instruction ; mais il y a des choses plus nécessaires et de beaucoup. Par exemple, ne vaut-il pas mieux être vertueux et habile dans les affaires de la vie que d'être simplement un savant? Chez les personnes qui ont de bonnes dispositions naturelles, le savoir produit des fruits nombreux ; « mais il faut avouer aussi que, dans d'autres personnes qui n'auront pas ces bonnes dispositions, la science ne sert qu'à les rendre plus sots ou plus méchants. » C'est encore l'avis de Montaigne. « Je voudrais aussi, dit ce dernier en parlant d'un enfant, qu'on fût soigneux de lui choisir un conducteur qui eût plutôt la tête bien faite que bien pleine, et qu'on y requît tous les deux, mais plus les mœurs et l'entendement que la science. Qu'il ne lui demande pas seulement compte des mots de sa leçon, mais du sens et de la substance, et qu'il juge du profit qu'il aura fait, non par le témoignage de sa mémoire, mais de sa vie. »

Locke passe successivement en revue les divers objets de l'enseignement depuis l'alphabet jusqu'aux mathématiques spéciales, jusqu'à l'histoire et à la philosophie. On a beaucoup ri de la fantaisie qui a poussé Rousseau à faire apprendre à Émile le métier de menuisier ; Rousseau a puisé dans Locke cette idée comme tant d'autres. Il y a dans le traité du philosophe anglais sur l'éducation un chapitre intitulé : *Un gentilhomme doit apprendre un métier*. Il s'agit expressément d'un métier mécanique. D'abord cela peut être utile à la santé ; mais il y a d'autres motifs à invoquer. « Je dirai qu'un gentilhomme qui demeure à la campagne devrait s'exercer au jardinage et à travailler au bois comme à la charpenterie, à la menuiserie ou au tour, toutes occupations qui peuvent contribuer au divertissement et à la santé d'un homme qui étudie ou qui s'applique aux affaires. »

L'autorité de Locke en matière d'éducation est aujourd'hui déchue comme sa gloire philosophique. Au XVIII^e siècle elle fut immense, en France comme en Angleterre. Toutes les spéculations de cette époque sont puisées dans le livre de l'écrivain anglais. Même de nos jours on le consulte, et l'on peut affirmer sans scrupule que ses principes restent le fonds commun qu'exploitent ceux qui ont écrit depuis cinquante ans sur cette grave matière.

Education de l'humanité, ouvrage de Lessing. La théorie exposée dans ce livre repose sur cette idée que la révélation est pour l'humanité entière ce que l'éducation est pour l'individu. Cette idée, selon Lessing, est la clef de l'histoire des religions juive et chrétienne ; elle résume le plan de l'action divine dans le développement des destinées de notre espèce.

« L'éducation, dit-il, ne donne rien à l'homme qu'il ne puisse avoir de lui-même ; mais ce qu'il pourrait avoir de lui-même, elle le lui donne et plus rapidement et plus facilement. De même aussi la révélation ne donne rien à l'humanité, rien que la raison humaine, abandonnée à elle-même, ne puisse atteindre ; seulement elle lui a donné et lui donne plus hâtivement les plus importantes de ces choses. Et comme, pour l'éducation, ce n'est point chose indifférente que l'ordre dans lequel elle développe les facultés de l'homme, puisqu'elle ne peut tout apporter à l'homme d'une fois : de même Dieu, dans sa révélation, a dû garder un certain ordre, une certaine mesure. » L'auteur montre que cet ordre suivi par Dieu dans sa révélation est en harmonie avec le progrès de l'intelligence et de la raison dans l'humanité. Le peuple juif, si rude, si inhabile aux pensées abstraites, encore plongé complètement dans l'enfance, ne pouvait recevoir d'autre éducation que celle qui s'accorde avec l'âge de l'enfance, l'éducation par les peines et les récompenses immédiates, sensibles : de là le silence du mosaïsme sur l'immortalité de l'âme et sur la vie future. Quand le peuple juif, et avec lui le monde gréco-romain, fut mûr pour le second pas important de l'éducation, un meilleur maître vint arracher des mains de l'enfant devenu adolescent le premier livre élémentaire désormais épuisé. Christ vint ; il fut le premier docteur positif et pratique de l'immortalité de l'âme. A l'Ancien Testament succéda le Nouveau Testament, le second livre élémentaire, livre déjà meilleur que le premier. Mais les leçons de ce second livre ne sont encore qu'un moyen ; ce n'est pas le but, le terme de l'éducation de l'humanité. La comparaison de l'espèce avec l'individu nous montre quel est ce but. Les perspectives flatteuses qu'on découvre à l'adolescent, les honneurs, le bien-être qu'on lui fait espérer, ne sont que des moyens de l'élever jusqu'à l'homme, jusqu'à l'homme capable de faire son devoir en dehors de tout mobile intéressé ; ainsi, l'éducation divine doit amener le temps où l'homme, se sentant plus convaincu d'un avenir toujours meilleur, ne sera cependant pas forcé d'emprunter à cet avenir le principe de ses actions ; alors il fera le bien pour le bien lui-même et non en vue d'arbitraires récompenses placées devant lui, récompenses qui ont eu pour but unique de fixer autrefois, d'affermir son regard incertain, pour lui apprendre les meilleures récompenses, les récompenses intérieures. Lessing termine en disant que chaque homme doit parcourir en ce monde la route sur laquelle l'humanité s'avance au perfectionnement, c'est-à-dire s'élever, en des vies successives, de l'état de juif sensuel à celui de chrétien spirituel, et de ce dernier au troisième âge où l'homme, arrivé au terme de l'éducation, dépasse le chrétien comme le juif. Le *Traité de l'éducation de l'humanité* est un livre substantiel, souvent profond, spécieux parfois, toujours ingénieux ; il a été souvent cité par les philosophes du XIX^e siècle comme ayant le premier formulé la grande idée de progrès en l'appliquant à la religion. M. Pierre Leroux l'appelle un livre sublime, un livre prophétique, un de ces livres jetés hardiment à un instant solennel entre le passé et l'avenir.

Éducation esthétique (DE L'), par Schiller. L'un des plus célèbres poëtes de l'Allemagne, Schiller, est presque inconnu en France en tant que philosophe spéculatif. Ses poëmes ne sont pourtant que l'application de ses principes théoriques, exposés dans une série d'écrits qu'il publia de 1792 à 1796. La première de ces dissertations (*Lettres philosophiques de Jules et de Raphaël*) est plutôt l'œuvre d'un génie lyrique que le travail d'un savant. Toute la philosophie de l'auteur est résumée dans cette pensée : l'amour est la perfection de la nature humaine, mais l'amour pris dans le sens le plus vaste et le plus élevé du mot. Schiller considère la nature comme l'image achevée de la Divinité, comme une œuvre d'art divin. Il conseille donc à l'homme d'abdiquer la folle prétention de comprendre la création divine, et il l'engage en revanche à essayer de devenir créateur lui-même dans la sphère où il peut se mouvoir. L'homme, dit-il, a deux tâches à remplir : la morale et l'art. La morale a besoin de l'art, qui l'éclaire et la glorifie, et l'humanité a besoin d'une éducation morale. En termes vulgaires, le vrai et le bien sont notre plus haute vocation, et l'art nous y prépare et nous y élève par la révélation du beau. Cette alliance de la morale et de l'art se manifeste d'une manière sensible dans la tragédie, car l'art tragique donne à l'homme sa plus haute satisfaction en transformant en plaisir le spectacle de la douleur morale. Schiller ne s'arrêtera pas à cette conclusion ; dans le fragment sur la *Grâce et la beauté*, il assigne à l'art ou à l'esthétique une position égale, sinon supérieure, à celle de la morale et du devoir ; ici, il tient compte des instincts et des penchants physiques de l'homme, des besoins et des droits du corps. Cependant il ne veut pas établir un divorce regrettable entre la nature spirituelle et la nature matérielle, il veut plutôt les concilier ; et il les voit réunies dans cette beauté architectonique que nous appelons la *grâce*, beauté sensible, naturelle, qui procède des qualités de l'esprit encore plus que des avantages extérieurs. Pour lui, en effet, la grâce est le rayonnement de l'âme ou la manifestation de la dignité de l'être libre et pensant. Ainsi, la grâce anéantit l'opposition entre la raison et les sens, entre le devoir et le penchant : c'est l'union visible et réalisable de la nature morale et de la nature matérielle. On peut donc dire avec justesse : une *belle moralité*, une *grâce morale*, la *beauté morale*. Mais Schiller fait encore un pas en avant (*Du sublime*) ; il dépasse maintenant les deux points de vue, de manière cependant à maintenir la balance égale. Il veut montrer à l'homme la nécessité d'un double idéal : l'homme accompli est celui qui réalise en lui, dans ses actions ou dans ses œuvres, 1° la beauté ou la grâce, 2° le sublime ou l'héroïsme. Au moyen de cet accord, l'éducation esthétique de l'homme sera parfaite. Par cet accord, « nous devenons des citoyens complets de la nature, sans perdre notre droit de cité dans le monde intellectuel. » Par un effort nouveau, Schiller cherche la perfection humaine dans la beauté de la forme ; il ne s'occupe plus de l'éducation morale et intellectuelle de l'homme, mais de l'éducation esthétique de l'homme par l'art. En voulant développer sa philosophie en un tout complet (*Lettres sur l'éducation esthétique du genre humain*), il est entraîné malgré lui vers une conclusion opposée aux prémisses de sa thèse. Le point de vue moral domine dans le commencement, et le point de vue esthétique dans la fin. Les considérations philosophiques qui se présentent successivement à l'esprit de Schiller sont si délicates et si nuageuses pour les Français, amis de la clarté, qu'il est impossible d'expliquer cette métaphysique allemande en quelques lignes. Sans chercher à exposer sa théorie du *beau*, faisons toutefois remarquer qu'il reconnaît en l'homme une faculté esthétique aussi bien qu'un sens moral, s'étendant de plus en plus, en raison même de l'évolution de son esprit. Grâce à cette faculté, l'homme esthétique, ou si l'on veut l'artiste et le poëte, devient le type idéal des autres hommes, car il réalise en lui l'idéal du moral et du sensible : ses œuvres donnent un corps et une âme à la beauté, en laquelle se fondent l'esprit et la nature. Ainsi, l'éducation esthétique ou artistique se change en éducation générale : la morale et la science ne sauraient, en effet, se passer de la forme, qui doit être la beauté. Schiller s'occupe donc de la théorie particulière de l'art qui réalise le beau en objet visible, et il établit les bases de sa poétique dans le *Traité de la poésie naïve et sentimentale*. Il classe tous les genres de poésie dans l'une ou l'autre de ces catégories. Les anciens, dit-il, ne connaissaient que la poésie naïve : ils prenaient leurs sujets dans la nature, qu'ils copiaient, pour l'égaler souvent. Les modernes, au contraire, ont cultivé de préférence la poésie sentimentale, parce qu'ils ont mieux observé et plus profondément senti le contraste de l'idéal et de la réalité. Prise en elle-même et séparée de l'autre, chacune des deux poésies est en danger d'être incomplète. La poésie naïve, s'adressant à la nature, au monde extérieur, peut devenir basse et commune ; la poésie sentimentale, s'adressant à l'idéal, au monde intérieur, peut devenir absurde et insensée. Or, il ne faut ni réalisme vulgaire, ni idéalisme extravagant. Les deux poésies doivent donc s'unir intimement, afin de représenter et la belle nature et la belle humanité. La tâche de l'artiste ou du poëte est de créer par ses œuvres et d'exprimer aux yeux de tous ce suprême idéal. Mais l'artiste et le poëte ne peuvent le réaliser, ils ne peuvent naître à la poésie que sous l'influence d'une éducation esthétique. Pour son compte, Schiller a médité sur la philosophie de l'art, et il a fait une application de ses principes dans ses œuvres mêmes.

Éducation (DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE L') par Filassier (1818), ou *Recueil d'anecdotes instructives et amusantes*, dans lesquelles l'auteur, sans donner de préceptes, se propose d'exercer et d'enrichir toutes les facultés de l'âme et de l'esprit, en substituant les exemples aux maximes, les faits aux raisonnements, la pratique à la théorie. L'auteur écrit pour la jeunesse, et il a la conviction que c'est surtout pour les écrivains qui s'adressent à elle qu'il a été dit : *Longum per præcepta, breve per exemplum iter*, on arrive lentement par les préceptes et rapidement par l'exemple. En conséquence il s'abstient, d'une manière absolue, de toute réflexion dans trois gros volumes d'anecdotes empruntées à l'histoire tant ancienne que moderne, tant sacrée que profane. Ces anecdotes sont placées dans un certain ordre et forment un grand nombre de chapitres dont voici les principaux : *adresse d'esprit, amour conjugal, amour paternel, amour filial, amour fraternel, amour de la patrie, amour des sciences, caractère, chasteté, constance, éducation, éloquence, générosité, grandeur d'âme, héroïsme, mœurs, pardon, philosophie, sensibilité, talents*. En général, l'auteur a donné, avec un assez grand discernement, à chaque question, l'étendue que son importance comporte. Il a su éviter ce double écueil : vanter, recommander la vertu d'une façon lourde et fastidieuse, ou bien plaire à ses jeunes lecteurs aux dépens d'une sévère moralité, à l'exemple de tant de compilateurs qui remplissent leurs ouvrages d'une foule de traits équivoques, d'anecdotes de mauvais goût, de saillies inconvenantes, de réflexions téméraires et capables de pervertir le plus heureux naturel. Un autre mérite de Filassier, c'est de conter avec clarté et précision, qualités qui nous paraissent précieuses en ce genre. En revanche, nous ne saurions approuver cette confusion bizarre de fables empruntées aux légendes et à la Bible et de traits appartenant à l'histoire authentique. La partie historique devrait être aussi inattaquable que la partie morale, qu'elle a pour but de fortifier. En outre, si Filassier a la précision du style, celle qui consiste à raconter brièvement, il ne possède pas celle de la pensée ; nous voulons dire qu'il multiplie, sur une même question, et très-souvent inutilement, les anecdotes. Ces trois épais volumes pouvaient être réduits à un seul, sans préjudice pour la partie morale du dictionnaire. L'auteur a aussi trop pris à la lettre le précepte que nous avons cité plus haut ; un recueil d'anecdotes, si court qu'il soit, est toujours bien long quand aucune réflexion ne vient rompre la monotonie du récit. Nous n'ignorons pas que dans un pareil ouvrage le sujet change avec les titres des chapitres, et que la variété de l'ouvrage considéré dans son ensemble naît de la variété même des anecdotes ; mais cela ne suffit pas. La véritable variété en matière de littérature est celle qui a le privilége de rendre courte et attrayante la lecture de longs ouvrages, et nous pensons que Filassier aurait rendu son dictionnaire plus intéressant en sortant de temps à autre des étroites limites du récit. Nous ne reprocherons pas à l'auteur la vétusté des anecdotes rapportées, dès lors qu'elles s'adressent à des enfants pour qui elles sont nouvelles, mais nous nous étonnerons que dans l'histoire du moyen âge et dans l'histoire moderne il ne trouve à citer pour modèles que des rois, des saints, des évêques et des nobles. N'y aurait-il donc eu autrefois de vertu, de sagesse, d'esprit, d'éloquence que sur le trône, dans les cloîtres, le clergé et la noblesse? Non sans doute ; mais c'est que Filassier est royaliste et ultramontain, et son ouvrage n'y gagne pas en vérité. A tout moment Louis XIV revient sur la scène et y paraît, comme aux beaux jours, le magnanime, l'héroïque, le spirituel Louis XIV. Peu s'en faut que Filassier ne le propose comme un modèle de modestie et de chasteté. Pour donner une idée des errements dans lesquels ses opinions politiques et religieuses entraînent l'auteur, nous citerons l'anecdote qui ouvre le chapitre sur l'obéissance : « Saint Ignace répétait toujours que, dans toute société religieuse, si un supérieur commandait à son inférieur de s'embarquer sur un vaisseau qui n'eût ni pilote ni gouvernail, il devrait obéir sans résister. On lui dit alors : « Où serait la prudence dans ce religieux qui » obéirait? — La prudence, répondit le saint, » n'est pas la vertu de celui qui obéit, mais » celle de celui qui commande. » Citer cette variante du *perinde ac cadaver*, c'est commettre une hérésie contre le bon sens et les vrais principes. Évidemment Filassier s'est inspiré d'une manière fâcheuse des doctrines rétrogrades de la Restauration, en religion comme en politique, et c'est le plus grave défaut de son *Dictionnaire d'éducation*.

Éducation des femmes (ESSAI SUR L'), par M^me la comtesse de Rémusat (1824). Cet ouvrage est une critique du système actuel, malheureusement trop routinier, d'éducation pour les femmes, et un exposé des réformes nécessaires pour mettre cette éducation en rapport avec les besoins nouveaux. L'auteur part de cette observation, que les femmes s'étonnent, s'alarment de l'état de la société telle que l'ont successivement modifiée les idées, les événements, les institutions. « Ce qu'elles envient, dit M^me Charles de Rémusat, c'est un ensemble de mœurs et d'opinions qui plaît à leur raison autant qu'à leur faiblesse ; c'est cette ordonnance, cette subordination dans les relations des classes, des sexes, des individus, c'est ce consentement général à des opinions consacrées par le temps. Ce sont là des circonstances qu'à leurs yeux rien ne peut remplacer, surtout pour les femmes, dont l'esprit à la fois incertain et crédule a besoin d'être soutenu et fixé, trop heureuses quand les traditions et les convenances dispensent leur timide raison de la responsabilité pesante qui s'attache au choix libre d'une opinion comme aux déterminations libres de la volonté. » C'est à tort, selon la comtesse de Rémusat, que les femmes se plaignent de leur condition actuelle. « Nous touchons, dit l'auteur, au temps où tout Français sera citoyen. La destinée d'une femme est à son tour comprise dans ces deux titres : épouse et mère d'un citoyen. » A ce double titre, les femmes, sans sortir de la vie intérieure, à laquelle les condamne leur faiblesse, sont en état de rendre d'immenses services à la société. Même en politique, sans usurper un rôle pour lequel elles ne sont point faites, elles peuvent devenir d'utiles conseillers. La vie politique serait comme une grande partie de jeu où la femme ne devrait jamais tenir les cartes, mais où elle aurait la faculté de donner des conseils à ceux qui les tiennent. « Les hommes mêmes, qui ont toute l'autorité en public, dit Fénelon, ne peuvent, par leurs délibérations, établir aucun bien effectif, si les femmes ne leur aident à l'exécuter. » Mais le système d'éducation actuel est impropre à préparer les femmes à un rôle plus digne d'elles. « Les choses sont arrangées ou dérangées de manière que, depuis douze ans jusqu'à dix-huit, nos filles se ressemblent à peu près toutes. Élevées dans les mêmes formes, condamnées à la même nullité, on exige de leur jeunesse les qualités absolument nécessaires à une jeune personne qu'on veut *établir*. Après avoir parlé plus ou moins de sa figure, beaucoup de sa fortune,

vanté ses talents, son air modeste, qui n'est souvent que l'affectation du silence prescrit, sur cette fade et mensongère énumération on la livre à qui ne la connaît point, quand vraisemblablement elle s'ignore elle-même. » Le remède au mal serait de développer chez les jeunes filles l'esprit de réflexion, le sentiment de l'obligation morale d'une mission à remplir, en un mot, de travailler au développement de la raison et de la conscience. Avant Mme de Rémusat, Fénelon avait écrit, dans son ouvrage sur l'*Education des filles :* « Il faut les mener par la raison autant qu'on peut. » Mme de Rémusat insiste d'une façon particulière sur l'importance des idées religieuses dans l'éducation. Nous partageons cette manière de voir, si par idées religieuses l'auteur entend les saines doctrines de la philosophie morale et non pas la croyance et l'obéissance passive à cette foule de pratiques dévotieuses dont l'effet ordinaire est de démoraliser la femme et de lui faire mal comprendre ses devoirs de fille, d'épouse et de mère. En outre, l'*Essai sur l'éducation des femmes* contient d'intéressantes digressions touchant leur condition sous Louis XIV, sous Louis XV et sous la Révolution française.

L'ouvrage, considéré dans son ensemble, est d'une femme d'esprit, de sens, d'expérience, de bon conseil, de goût et de bonne compagnie. On n'y rencontre point cette morgue didactique qui souvent discrédite la vérité même. On y trouve, mêlées aux principes et aux vues d'un esprit libre, ces idées intermédiaires, ces sentiments conciliateurs qui facilitent les rapprochements d'opinions. Si le monde y est quelquefois blâmé, c'est plutôt avec le ton dont on se plaint qu'avec le ton dont on accuse. En un mot, l'*Essai sur l'éducation des femmes* nous semble en tout digne de l'hommage posthume que lui rendit l'Académie française en le couronnant en 1825. Le ministre de l'instruction publique, M. Duruy, s'est peut-être inspiré de cet ouvrage lorsque, en 1867, il a voulu réformer l'éducation des femmes.

Education domestique, ou *Lettres de famille sur l'éducation*, par Mme Guizot (2 vol. in-8°, 1826). Le livre de Mme Guizot n'a pas une forme dogmatique; il gagne en clarté ce qu'il perd en méthode : on lit une correspondance entre un mari et une femme que les circonstances tiennent séparés. Un tel cadre prête à ce genre de peinture où la morale et l'observation prennent une teinte de tendresse et de douceur. Tout y est écrit avec amour; l'auteur s'est complu dans son œuvre, qui a revêtu un caractère personnel. Non-seulement Mme Guizot a traité les principales questions de l'éducation, mais, en outre, voulant placer à propos les préceptes et les conseils, elle a retracé avec vérité les circonstances qui d'ordinaire entourent l'enfance, les scènes qui remplissent les journées de la vie de famille, les incidents qui viennent nuire ou aider à l'éducation. Son livre frappe et plaît par son caractère moral. Tout y est animé par le sentiment du devoir, tout est libre et volontaire; rien ne paraît commandé. On dirait un livre écrit sur le bonheur autant que sur l'éducation.

« Là, dit M. de Rémusat, sous une forme libre, qui, en apparence, n'a rien de systématique, qui admet aisément les exemples, les détails, les digressions, Mme Guizot a traité les plus grandes questions de la philosophie morale et indiqué par des applications comment les vérités absolues doivent régler la vie réelle et pénétrer dans la jeune raison des enfants. L'excellence de ce livre est dans l'union d'une grande sévérité de principes avec une parfaite liberté d'esprit : c'est par là qu'il rappelle fidèlement Mme Guizot. Rien n'y est accordé à de vaines conventions, à de fausses bienséances; mais rien n'y flatte les caprices de la faiblesse ou de l'imagination, rien n'y ressent l'influence de cette indulgence sentimentale qui de nos jours passe trop souvent des romans dans la morale. C'est un livre fondé sur le vrai. Si les principes sont d'un philosophe, quel autre qu'une femme aurait pu trouver ces vues de détail si fines et si variées, ces observations frappantes, dictées par une connaissance si ingénieuse du monde et des enfants, ces traits de sentiment enfin qui trahissent et provoquent l'émotion? Quel autre qu'une femme, quelle autre qu'une mère aurait pu rendre la raison si touchante, et l'attendrir ainsi sans l'altérer? »

Education des mères de famille, ou *De la civilisation du genre humain par les femmes*, par L.-Aimé Martin, ouvrage couronné par l'Académie française (2e édit., 1838). Le plan de ce livre, remarquable d'ailleurs à plus d'un titre, n'est pas bien d'accord avec l'idée dominante : l'auteur réduit l'intelligence au rang d'une faculté animale, et il attribue un empire exclusif aux instincts de l'âme, seule prérogative, suivant sa doctrine, qui distingue l'homme des animaux. Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce système. L'auteur est mieux inspiré quand il regarde comme une loi de la nature l'appel des femmes à la direction de l'éducation. Cette direction, cette influence bienfaisante doivent civiliser le genre humain. C'est donc par l'éducation des femmes que nous arriverons à posséder, suivant le mot de Napoléon, des mères de famille dont les vertus et les lumières formeront des hommes. L'auteur signale l'insuffisance et les vices des systèmes d'éducation en vogue pour les jeunes personnes. En réalité, il offre aux femmes, au lieu du plan d'éducation qui doit les préparer aux fonctions d'épouse et de mère, un traité de philosophie où elles auront à suivre l'auteur dans ses recherches sur les moyens d'arriver aux vérités utiles, et à saisir ces vérités dans l'exposition qu'il en fait. Encore une fois, ce système, qui nie dans l'âme le principe de la raison, est fort compromis. Mais l'auteur révèle en traits lumineux et éloquents les lois morales de la nature, la puissance du sens intime, les instincts célestes de notre âme. La conviction entre vivement dans l'esprit et dans le cœur. Tout est clair, coordonné, frappant d'évidence. Les trois quarts au moins du livre forment une série d'aperçus moraux de la plus haute portée, de déductions philosophiques saines et élevées, de tableaux pleins d'énergie, ou de fraîcheur et de charme. Ce qui plaît surtout, c'est l'amour vrai, ardent de la vérité, de l'humanité, de tout ce qui est bon. Comme livre de philosophie morale, l'ouvrage d'Aimé Martin est une œuvre des plus belles et des plus utiles de notre temps. On n'en saurait trop louer le style et le coloris, toujours franc, toujours naturel, au moment même où l'on en sent le mieux l'élégance et l'éclat. Ce livre est un de ceux où une entière bonne foi, une raison consciencieuse ont présidé à la recherche de la vérité; une œuvre remplie des plus belles inspirations, de vues judicieuses, souvent neuves, utiles par l'intention qui les a dirigées, alors même qu'elles s'éloignent du but, et où une foule de pages, et même des chapitres entiers, seraient avoués par nos maîtres les plus illustres. C'est enfin un commentaire d'*Emile* et des *Etudes de la nature*. La première édition a paru en 1834 (2 vol. in-8°); la seconde date de 1838, et n'a qu'un volume in-8°.

Éducation des sourds-muets de naissance, par de Gérando (2 vol., Paris, 1827). La nécessité d'instruire les sourds-muets de naissance est aujourd'hui reconnue de tous; l'ouvrage de M. de Gérando intéresse donc le philosophe, l'historien et l'administrateur. Tout en considérant la question comme résolue, l'auteur approfondit la théorie, il vérifie les résultats, il simplifie et régularise les méthodes. Son livre n'est pas le produit d'un système arbitraire, c'est le fruit de l'expérience. L'ouvrage se compose de trois parties. La première, philosophique ou théorique, a pour objet la recherche des principes sur lesquels doit reposer l'art d'instruire les sourds-muets; la seconde, historique, et en même temps critique, expose et compare les diverses méthodes et les procédés dont on a fait usage en diverses contrées de l'Europe depuis la fin du XVIe siècle; enfin, la troisième partie est consacrée à des considérations sur le mérite respectif des divers systèmes proposés ou adoptés, et sur le perfectionnement dont ils sont susceptibles.

M. de Gérando pense que l'instituteur doit moins enseigner lui-même que faire agir son élève; il lui *montrera* par le signe la langue que l'instituteur ordinaire fait entendre; il lui enseignera à associer directement les termes de la langue aux idées qui leur correspondent. Mais, pour faire un bon usage des moyens de communication, il faut se rendre compte du but proposé. Ce but, c'est l'*éducation* et non l'*instruction* du sourd-muet, car il s'agit en même temps et de la culture des facultés intellectuelles et de celle des facultés morales. Ici, M. de Gérando examine les lois du langage et arrive à des déductions philosophiques d'une grande valeur. Cette série de chapitres appelle toute l'attention de l'instituteur. L'auteur passe ensuite à l'exposition des diverses méthodes, aux arts d'imitation, à l'écriture symbolique, à la pantomime, à la comparaison de la parole et de l'écriture, à l'examen des divers alphabets ou moyens de communication. De ces divers modes ou instruments d'enseignement, les uns se rapportent plus particulièrement aux idées; les autres aux mots. Toutes les méthodes adoptées pour instruire les sourds-muets consistent dans une certaine combinaison de ces moyens divers, et dans l'art de les faire concourir ensemble. Deux manières de procéder essentiellement distinctes se présentent; ou bien il faut diviser l'enseignement en deux périodes, l'une admettant l'usage pratique, l'autre donnant, à l'aide de ce moyen, une instruction classique; ou bien il faut réunir en un seul ces deux enseignements.

La seconde partie de l'ouvrage, tout historique, est tellement remplie de faits intéressants, qu'il semble difficile de pouvoir ajouter aux résultats trouvés par M. de Gérando. De tous ces faits on conclut que l'amour de l'humanité peut remplacer le talent, et que le sourd-muet lui-même joue le rôle principal dans son éducation. Conclusion consolante et encourageante.

Dans la troisième partie, l'auteur présente des considérations sur le mérite respectif des divers systèmes proposés et sur les perfectionnements dont ils sont susceptibles. Nous n'avons pas à le suivre dans l'étude de ces questions complexes; ainsi que nous l'avons dit, le philosophe, l'instituteur, l'administrateur, tireront le plus ample profit des vues et des observations qu'il soumet à l'épreuve de la discussion. Rien de plus utile, de plus instructif, de plus fin, de plus précis. Aucun ouvrage d'éducation n'est plus attachant; il fait naître une foule de réflexions et de sentiments. Il intéresse l'ami de l'humanité et l'homme qui cherche à se connaître lui-même.

Éducation progressive (L'), ou *Etude du cours de la vie*, ouvrage de Mme Necker de Saussure (Paris, 1828-1838, 3 vol.). La sollicitude maternelle a inspiré ce beau livre, et le temps en a consacré le succès. Quels sont les principes qui doivent guider une mère dans l'éducation de ses enfants? Telle est la question que Mme Necker a presque résolue, en théorie du moins. Adoptant le système de la perfectibilité morale que sa cousine Mme de Staël avait professé dans ses écrits, l'auteur s'applique à faire marcher de front l'existence de l'individu et son amélioration progressive, continue, depuis le berceau jusqu'à la tombe. Sa doctrine, toujours applicable, est empreinte d'un esprit religieux; elle relève d'une morale austère.

Le livre de Mme Necker est en quelque sorte un journal d'éducation domestique; tout y est observé d'après nature. S'il y a une méthode, il n'y a pas de système : sa seule règle générale est d'avoir soumis les pensées qu'il exprime aux principes de la foi chrétienne. Cette règle ne trouble point la concorde qui doit régner entre la puissance de la foi et de la raison.

La partie du livre intitulée : *Etude de la vie des femmes*, mérite une attention spéciale. C'est ce que la critique a compris. Ce sujet était neuf; l'auteur l'a traité avec une ampleur de jugement qui suffit pour distinguer son livre des ouvrages moraux et religieux que des esprits médiocres conçoivent pour la médiocrité. « Presque tous nos livres moraux, observe M. de Sacy, surtout ceux qui sont destinés à l'éducation des femmes, ne savent rien de mieux que de s'adresser à la vanité pour en obtenir quelque réforme dans l'apparence extérieure des actions. La morale de Mme Necker, c'est l'abnégation de soi-même. Ce qu'elle va chercher impitoyablement au fond du cœur, c'est cet amour de soi, violent, exclusif, subtil et raffiné, qui corrompt tout, jusqu'à la vertu... Dans cet ouvrage, écrit par une femme sur les femmes, pas un mot donné à la vanité, pas un de ces détails qui ont bien moins pour but de révéler une vérité utile que de faire briller la sagacité de l'auteur; pas une plainte où se sente l'envie d'attirer les regards sur soi; tout à la vérité, tout à la charité..., tout au pieux et saint désir de former des femmes vertueuses pour le monde et pour Dieu! »

Au premier abord, l'ouvrage de Mme Necker peut paraître sérieux, sévère. Le devoir et la vertu ne s'y présentent pas sous un air affecté d'abandon, sous des formes aimables qui prêtent à l'illusion. Le moraliste n'a pas voulu séduire, mais instruire et éclairer. Il dispose néanmoins d'un moyen infaillible pour arriver à la persuasion. Sans flatterie de style et sans indulgence de convention, il a préféré mettre en œuvre une sagesse réfléchie qui laisse percer un profond sentiment de charité et de compassion. « Rien n'est plus touchant dans l'ouvrage de Mme Necker, dit M. de Sacy, rien ne pénètre plus le cœur que cette peinture d'une vieillesse sainte! On y sent un calme qui délasse des travaux et des peines de la vie, un repos de l'âme qui a quelque chose de sacré, une bonté qui pardonne et qui sourit au monde en le plaignant et le consolant, une résignation qui accepte tout, une sorte de jouissance pure et désintéressée des restes de l'existence, qui est pleine de charme! On redoute l'approche de la vieillesse; on juge sévèrement cet âge qui accourt si vite; Mme Necker le défend et en retrace les consolations avec une émotion persuasive. »

Cette étude de la destinée de la femme et de son éducation couronne très-heureusement la première partie du livre; c'est revenir à l'éducation de l'enfance.

Éducation dans la famille et au collége (L'), par Barrau (1852). Leibnitz a dit : « Si l'on réformait l'éducation, on réformerait le genre humain. » M. Barrau prend le contre-pied de la pensée de Leibnitz : « Réformons le genre humain et l'éducation sera réformée. » « Vous vous imaginez, dit-il aux familles, qu'une génération est le produit de l'éducation qu'elle reçoit, et, quand une génération n'est pas bonne, vous rendez l'éducation responsable. Vous comptez-vous donc pour rien? » Mais sans réformer encore le genre humain, ce qui demande plus d'un jour, ne peut-on pas se demander lequel vaut le mieux du système d'éducation par la famille, ou du système d'éducation par le collége? Chacun d'eux présente des avantages; chacun d'eux a aussi des inconvénients. Le mieux est peut-être de les combiner. Le collége, on ne saurait le nier, apprend à l'enfant bien des bonnes choses : le travail d'abord, car, dans la famille, la mère, qui ne craint rien tant que de fatiguer son enfant, relâche aisément, interrompt et suspend le travail; l'émulation, car au collége tout est rivalité, et qui n'est pas premier en vers latins veut être premier dans les jeux; la règle, car, au sein de la famille, la discipline la plus sévère est toujours complaisante; la justice, car, dans la famille, la faveur se mêle toujours à la justice la plus rigoureuse; la loyauté, car au collége on ne déteste rien tant que la délation et l'hypocrisie; le courage, car au collége il faut se défendre soi-même dans des querelles presque quotidiennes, et l'on ne saurait, sans honte, appeler le maître à son secours; l'amitié enfin, car c'est au collége que se nouent les fortes amitiés, celles qui durent toute la vie. En un mot, le collége est l'apprentissage de la vie. Mais le collége sans la famille est un système barbare auquel on doit préférer la famille sans le collége. Sans la famille, le collége manque de sanction. Au collége on ne peut tout faire craindre à l'enfant; la honte, elle aussi, a ses limites : un enfant peut s'habituer à ne pas rougir devant ses camarades et ses maîtres; mais jamais il ne sera assez dépravé pour ne pas rougir devant ses parents; de plus, la famille a des récompenses et des soins que ne donne pas le collége. C'est au collége que l'on sent, par le contraste, le prix, la douceur et la bienfaisante action des soins de la famille. Le mieux, en matière d'éducation, est donc de combiner, dans de justes proportions, le collége et la famille.

Éducation (DE L'), par Mgr Dupanloup. Les lecteurs qui n'ont pas oublié avec quelle ardeur l'évêque d'Orléans rompit jadis des lances contre l'abbé Gaume, en faveur de l'enseignement universitaire, s'attendent à trouver sur cette matière un livre écrit au point de vue libéral : il n'en est rien. L'auteur brûle ce qu'il a adoré et passe à l'ennemi; l'Université a démérité, et l'Eglise seule est désormais capable d'entreprendre l'éducation de la jeunesse. Au commencement de l'ouvrage, Mgr Dupanloup écrit : « Que faut-il pour former, soutenir et au besoin régénérer une nation? Avant tout, des hommes! » M. Duruy a formulé exactement la même pensée; le but que l'évêque et le ministre veulent atteindre est donc le même; les moyens seuls diffèrent : l'un prône l'Etat et ses serviteurs, l'autre la religion et ses ministres, au nombre desquels il faut le compter parmi les plus ardents; aussi revendique-t-il formellement le privilége de l'éducation pour l'Eglise catholique. L'évêque d'Orléans distingue d'abord l'éducation de l'instruction; la première étant destinée à développer, élever et affermir les facultés, tandis que la seconde ne fait que pourvoir l'esprit de certaines connaissances qui ne sont pas indispensables au salut de l'homme. Il règne dans tout ce livre, et surtout dans cette première partie, une élévation de pensées remarquable; point de phrases inutiles; point d'idées rétrécies; l'auteur envisage l'éducation à son plus beau point de vue, le développement de l'esprit humain, la formation de l'homme. Peut-être sent-on trop que le catholicisme a seul inspiré Mgr Dupanloup, et qu'il n'a pas assez tenu compte des idées du siècle. « L'homme, dit-il, a été formé à l'image de Dieu; » voilà le point fondamental de l'ouvrage, et il en tire tout le parti possible. C'est concevoir une haute idée de l'homme; mais l'auteur ne lui laisse pas le temps de s'enorgueillir. Il lui rappelle que cette image, le Créateur semble avoir pris plaisir à la donner imparfaite, car, si l'enfant est destiné à atteindre le degré de perfection le plus élevé assigné par la doctrine chrétienne, c'est-à-dire à devenir l'image de Dieu, il ne parvient à ce but magnifique qu'après de longues et dures épreuves. Ces diverses considérations sont fortement développées dans le chapitre *Sur l'enfant et sur ce qui est dû à la dignité de sa nature.*

En dehors de l'éducation pédagogique proprement dite, Mgr Dupanloup distingue l'éducation générale, qui forme l'homme, et l'éducation professionnelle, qui forme l'individu. Nous n'entrerons point dans les nombreux détails des subdivisions de ces deux grandes divisions, la question de principe domine tout ici; c'est celle que l'auteur a étudiée avec le plus de soin. On s'en convaincra facilement en examinant quels sont ses moyens : la religion et l'instruction, la discipline, les soins physiques. L'enfant, élevé d'après ce procédé, jouit des bienfaits des deux éducations, générale et professionnelle; il est un homme. Mais ce n'est pas tout de proposer une méthode, il faut la justifier; c'est ce que tente de faire l'évêque d'Orléans.

Son chapitre consacré à l'éducation est plutôt une apologie de la doctrine chrétienne qu'une discussion sérieuse des moyens employés par les corporations religieuses pour instruire la jeunesse. On est en droit d'être surpris; l'auteur, en effet, s'est plu à affirmer à maintes reprises une corrélation nécessaire entre la religion et l'instruction, corrélation qu'il ne démontre point suffisamment dans son livre. Son but, on le voit trop, c'est de revendiquer le droit des ecclésiastiques à l'éducation, et il s'élève avec ardeur contre cette parole d'un ministre : « La famille commence l'éducation, la société l'achève. » Ce ministre, qui n'est cependant pas M. Duruy, n'a pu trouver grâce devant Mgr Dupanloup, qui veut absolument servir d'intermédiaire entre la famille et la société. Une fois admis le principe de l'éducation religieuse, on voit ce que va devenir l'éducation par l'État. Sachons gré néanmoins au prélat de n'être point revenu sur la querelle de l'Eglise et de l'Université, querelle qui a été tranchée par l'opinion au profit de la liberté. L'évêque d'Orléans semble accepter cette décision en principe, mais il la discute dans ses détails : « L'éducation nationale ne doit point être politique, » dit-il, et il cite ces paroles remarquables prononcées par M. Thiers en 1844 : « Gardons-nous de mêler la science à

la politique, de troubler l'une par l'autre et d'exposer la jeunesse à se ressentir des secousses qui nous agitent. » Ces paroles puisent une grande force d'actualité dans l'établissement récent d'un cours d'histoire contemporaine, innovation malencontreuse qui vient éveiller prématurément dans l'enfant des idées politiques et parfois le mettre dans la nécessité déplorable, s'il veut arriver au baccalauréat, de risquer son avenir ou de condamner publiquement ses parents, quand ils ne sont pas d'avis que tout est pour le mieux dans le meilleur des empires possibles. Mgr Dupanloup laisse en outre transpirer sa crainte de voir sacrifier l'éducation générale à l'éducation professionnelle : « Formons des hommes avant de former des bacheliers et des polytechniciens. » Dans ce chapitre, écrit avec beaucoup de verve, abondent des attaques contre le baccalauréat, son programme et sa préparation. En ce sens, Mgr Dupanloup a parfaitement raison, et, malgré les améliorations introduites par M. Duruy, il est clair que l'instruction, en France, a encore presque tout à faire.

Le second moyen prôné par l'évêque d'Orléans est la discipline, dont il démontre l'importance par cette image qui ne manque pas de vérité : « La discipline est l'écorce qui retient la sève, la garde, la dirige, la force de se répandre dans l'arbre et les rameaux pour les nourrir des sucs les plus purs. » La discipline est, en effet, l'auxiliaire indispensable de l'éducation.

En dernière ligne, Mgr Dupanloup s'occupe de l'éducation physique, dont il est loin cependant de méconnaître l'importance, et, en cela, il ne fait que suivre M. Duruy, qui, le premier, a proclamé la corrélation naturelle entre la gymnastique du corps et la gymnastique de l'intelligence.

La seconde partie de l'ouvrage est moins importante en ce sens qu'elle traite de sujets sur lesquels un prêtre catholique n'a point d'idées nouvelles à émettre. Heureusement pour l'auteur qu'il a à son service un magnifique langage qui empêche la monotonie dans les chapitres qu'il a écrits sur *Dieu*, la *Mère*, la *Famille* et l'*Enfant*. Comme il le dit lui-même, ce livre n'est point un livre neuf, et l'auteur nous ramène à Rollin et à Fénelon, sans cependant suivre en tout l'exemple de ces maîtres.

Un instant on a pu regretter que Mgr Dupanloup n'ait point, après Fénelon, traité de l'éducation des filles. Ce regret ne doit plus exister aujourd'hui. Grâce à une nouvelle déclaration de guerre du fougueux prélat contre M. Duruy, tout le monde sait que les *genoux de l'église* sont les bancs sur lesquels nos femmes et nos filles devront aller se former aux vertus domestiques. N'en déplaise à Mgr Dupanloup, les bancs de bois de nos écoles nous semblent, sinon plus doux, du moins plus propres à former de bonnes mères de famille, véritable rôle et rôle sacré de la femme ici-bas.

Malgré ces réserves, l'ouvrage de Mgr Dupanloup est plein de mérite, et tout y està louer, hormis l'idée qui l'a inspiré, la revendication par l'Eglise de l'éducation de la jeunesse.

Éducation intellectuelle (DE LA HAUTE), par Mgr Dupanloup, ouvrage célèbre, qui se divise en deux parties principales : l'une plus spécialement affectée aux hautes études classiques, l'autre prenant l'élève ou l'étudiant au sortir des écoles, le suivant dans le monde, lui indiquant ce qu'il doit apprendre pour ne pas perdre le fruit de ce qu'il sait, le mettant en garde contre l'oisiveté, le guidant à travers les livres anciens et modernes, lui donnant, en un mot, tous les conseils nécessaires pour faire de lui, comme on l'a dit avec esprit, un *chrétien lettré*.

Un *chrétien lettré!* deux mots qui semblent quelque peu étonnés de se trouver côte à côte, tant ils paraissent s'exclure, se repousser l'un l'autre. Un vrai chrétien, ou pour mieux dire un vrai catholique, a si peu de livres à lire! Les chefs-d'œuvre de l'esprit humain ne sont-ils pas, en grande partie au moins, à l'index? M. Dupanloup est bien libéral de permettre aux chrétiens la lecture de l'antiquité profane! Quoi! monseigneur, vous ne proscrivez point Homère et Virgile, Cicéron et Démosthène? En vérité, vous voilà bien loin des théories que vous avez exposées dans l'ouvrage analysé plus haut.

M. Dupanloup nous ménage une surprise plus grande encore, quand il demande la restauration des études philosophiques, longtemps délaissées ou mutilées. Oui, nous avons bien lu : le grand prélat plaide la cause de la raison. Ne craint-il donc pas pour la foi? Rassurez-vous; s'il demande l'étude de la philosophie, probablement il sait ce qu'il fait. Nous ne nous fions pas à ce libéralisme-là. Et vous allez voir, cher lecteur, que notre défiance est fondée, car voici l'ingénieux projet que propose M. Dupanloup en revendiquant la philosophie pour les classes. Il propose que l'on revienne à la philosophie scolastique et que les élèves s'en tiennent à la dissertation latine, comme on faisait au moyen âge. [illegible] et la [illegible] assez fine. Voilà comment on peut tuer un ennemi sans se compromettre; et cet assassinat clandestin de la philosophie serait un coup de maître, s'il pouvait jamais passer de la conception à l'exécution. Mais, par bonheur, la scolastique est aujourd'hui hors d'état de nuire, et, quels que soient les desseins de M. Dupanloup à son égard, elle n'est point à craindre.

Si nous passons du collège dans le monde et si nous examinons, après les conseils sur l'enseignement, les avis du célèbre évêque sur les *études qui conviennent aux gens du monde*, nous rencontrerons des inconséquences plus frappantes encore. Il est curieux d'exposer le programme, le plan d'études que M. Dupanloup trace à ses disciples. Il leur dit ce qu'ils doivent lire et ne pas lire. Ce qu'ils doivent lire, c'est Racine, Boileau, Bossuet, Fénelon, les classiques, en un mot. Quant à ce pauvre Molière, il ne trouve pas beaucoup plus grâce devant l'*aigle d'Orléans* que devant l'*aigle de Meaux*. M. Dupanloup, sans proscrire absolument la lecture de Molière, fulmine contre lui une sentence dédaigneusement laconique. Mais si nous arrivons au XVIIIe siècle, nous serons plus frappés encore du sans-gêne avec lequel monseigneur traite nos plus grands écrivains. M. de Pontmartin lui-même, qui n'est pourtant pas suspect d'un libéralisme immodéré, se déclare surpris et déçu de l'attitude de M. Dupanloup en présence de ces noms célèbres. « C'est toujours, dit-il, l'odieuse licence de Voltaire, la honte des *Lettres persanes*, l'insupportable sophisme de Rousseau, toujours le même conseil d'éviter avec soin ces mauvaises lectures et d'en tenir, pour Voltaire, aux tirades de *Mérope* et de *Zaïre* : rien de plus. » Faut-il continuer la liste des auteurs proscrits par M. Dupanloup au XVIIIe et au XIXe siècle? Nous n'en finirions pas. Nous nous sommes contenté d'indiquer l'esprit de l'ouvrage. Tout commentaire est superflu : le lecteur saura tirer la conclusion et juger par lui-même ce qu'il faut penser d'un livre écrit d'après les principes que nous venons d'exposer.

Éducation de la première enfance (L'), ou **La femme appelée à la régénération sociale par le progrès**, par M. Henri Nadault de Buffon. L'idée fondamentale de ce livre est l'importance du rôle que doit jouer la femme dans la première éducation de l'homme. L'auteur croit l'homme progressible, il a foi dans un avenir meilleur et il est convaincu que c'est la femme, la mère surtout, qui peut hâter cet avenir. Il étudie la femme dans l'histoire; il la suit depuis son enfance jusqu'au moment où elle devient épouse, puis mère; il peint les sentiments qu'elle éprouve, les devoirs qu'elle est appelée à remplir dans toutes ces conditions; il lui donne des conseils, il lui montre l'importance de veiller elle-même sur toutes les actions de ces petits êtres qui lui doivent le jour et qui seront plus tard des membres actifs de la grande société humaine. Avec les disciples de J.-J. Rousseau, il a le souci intelligent des premiers soins que réclame l'éducation physique. Il veut que la mère nourrisse elle-même son enfant et il montre ce qu'elle perd de jouissances et ce qu'elle fait courir de dangers au nouveau-né quand elle « délègue, sans une nécessité absolue, ce soin pieux de la maternité. » Il s'élève aussi, à l'exemple du philosophe de Genève, contre l'usage du maillot, usage absurde, et, malgré cela ou à cause de cela, éternel. M. Nadault de Buffon condamne la routine en matière d'éducation physique et réclame l'affranchissement du corps de l'enfant. Pourquoi ne suit-il pas la même méthode lorsqu'il s'agit de l'affranchissement moral? S'il faut de l'air à ses poumons, de la liberté à ses organes, de l'espace à ses mouvements, faut-il surcharger de bonne heure son esprit de préjugés, emplir son âme de sentiments factices, mettre sur ses lèvres un langage de convention et étouffer autour de lui, sous la complication de formes éphémères, les vérités simples et éternelles de la religion et de la morale? M. de Buffon n'a pas le sentiment de la vie moderne, qui aurait dû fortement l'inspirer. Il lui manque le souffle de cet esprit laïque qui a transformé, depuis deux siècles environ, les sociétés européennes et auquel la science sociale doit sa naissance, comme toutes les autres sciences leurs progrès. Pascal accusait injustement Descartes « d'avoir voulu se passer de Dieu en philosophie; » il serait plus étrange encore qu'on voulût s'en passer en pédagogie. Néanmoins il ne faut pas se jeter dans l'excès opposé et enfermer les générations nouvelles dans une atmosphère étouffante d'idées et de sentiments qui conviennent mal aux droits, aux devoirs et aux besoins de l'activité moderne. M. de Buffon adopte la devise du progrès; il appelle à la régénération sociale la femme, qui doit en être en effet le plus utile instrument, et, par une singulière contradiction, il la fait s'appuyer sur les *genoux de l'Eglise*, comme dit M. Dupanloup, et la soumet cœur et âme aux idées et aux influences contre lesquelles le progrès et la régénération sociale ont tant lutté dans le passé et ont tant à lutter aussi de nos jours. Nous aurions désiré lui voir développer plus philosophiquement le grand art d'élever les enfants, c'est-à-dire l'art de faire des hommes et de créer des êtres intelligents, libres et forts. On pourrait encore reprocher à l'auteur de s'occuper beaucoup trop des mères à qui la fortune ou au moins l'aisance permet de disposer, comme elles veulent, de tous leurs instants. Comment celles qui sont obligées de travailler pour vivre pourraient-elles se dévouer entièrement, selon son point de vue, à l'éducation de leurs enfants? A la vérité, un dernier chapitre dit quelques mots sur l'éducation du peuple; mais, quand on songe que ce qu'on appelle le peuple comprend au moins les dix-neuf vingtièmes de la société, il semble que, pour amener le progrès social, c'était surtout l'éducation populaire qu'il fallait chercher à perfectionner, c'était là-dessus qu'il fallait s'étendre. Il est vrai que toutes les classes de la société sont solidaires et qu'en moralisant les riches on moralise aussi les pauvres, parce que ceux-ci se laissent toujours influencer plus ou moins par les exemples qui leur viennent de haut. Ces réserves faites, il ne nous en coûte pas de reconnaître que l'on sent dans l'œuvre de M. de Buffon la chaleur d'une âme généreuse, le zèle d'un homme de bien qui cherche le bonheur de l'humanité, et ces sentiments se répandent sur le style, qui est toujours élevé, souvent éloquent.

Éducation homicide (L'), par Victor de Laprade (Paris, 1867). Livre curieux, sorte de *plaidoyer* en faveur de l'adolescence et de l'enfance. M. V. de Laprade se fait l'avocat de ces pauvres prisonniers qu'on appelle les *internes*, malheureuses « victimes du collège et des *pions*. » Rien de plus dur, et en même temps rien de plus dangereux, d'après l'auteur, à qui il semble étrange que, dans le mouvement universel d'émancipation et de progrès qui s'est accompli pendant ces derniers temps, on n'ait oublié que les enfants. M. de Laprade veut nous apitoyer sur les misères de l'internat. La peinture qu'il en fait est poignante :

« L'écolier sort du lit entre cinq et six heures. Après une courte toilette et une prière marmottée dans la distraction d'un demi-sommeil, l'élève est enclavé entre un banc et une table pour deux heures environ... C'est pour de jeunes corps, au moment du réveil, comme le supplice chinois de la *cangue*. Pour ces jeunes âmes de dix ans, cet ennui est compensé par les douceurs du thème et de l'analyse grammaticale ou logique, etc. »

Ne nous le dissimulons pas, l'éducation en France est restée, sauf quelques nuances, ce qu'elle était sous l'ancien régime. L'Université a entrepris de rivaliser avec les jésuites, mais sans suivre une route différente. Les deux formes d'enseignement sont parallèles, pour ainsi dire, et, si elles ne se rencontrent pas, elles se côtoient l'une l'autre. Il est temps de rompre avec le passé, avec les traditions. Qu'on ne l'oublie pas, ces enfants seront ce que l'éducation les aura faits. Or, que peuvent-ils être avec l'éducation actuelle? *Faisons des hommes*, selon la célèbre expression du ministre de l'instruction publique. Mais, pour faire des hommes, il faut élever les enfants autrement qu'on ne fait aujourd'hui, et cela de l'aveu de tous, de l'aveu de M. V. de Laprade, qui n'est pourtant pas un grand partisan des révolutions; de l'aveu de M. de Sacy, qui rend compte de l'*Education homicide* et qui s'écrie, lui aussi, en approuvant les paroles de M. de Laprade : « S'emparer de l'enfance qui demande à grandir, de l'adolescence qui demande à vivre, et, pendant les années décisives où la croissance du corps et de l'âme peut être secondée, entravée, deformée, viciée par le régime, leur imposer, même en les adoucissant, tout ou partie de ces inventions meurtrières de l'ascétisme travaillant à se détruire; enfermer ces jeunes corps, violenter ces jeunes âmes, atrophier ces organes, étioler ces imaginations, hébéter ces esprits par des excès de travail machinal, dans une atmosphère étouffée et parfois méphitique, c'est la plus cruelle des contradictions et le plus bizarre des anachronismes : contradiction, car, là où il faudrait tout faire pour assurer et affermir la santé dans le présent et surtout dans l'avenir, on applique quelques-uns des procédés qui ne négligeaient rien pour l'anéantir; anachronisme, car on emprunte au moyen âge des rigueurs dont il pouvait impunément user pour dompter, assouplir, spiritualiser les générations barbares, exubérantes de sève, de vigueur et de vie. »

Nous ne pouvions mettre à côté des paroles de M. de Laprade un plus éloquent commentaire. On a trop souvent exalté l'esprit aux dépens de la matière, l'âme aux dépens du corps. Le livre de M. de Laprade est venu à propos, et ce *plaidoyer pour l'enfance* est à l'ordre du jour dans une époque où l'on parle de rétablir, comme dans l'antiquité, l'égalité devant le service militaire. Dès lors, il ne suffira plus de faire des jeunes Français des bacheliers, il faudra, bon gré mal gré, travailler à en faire des hommes sains et vigoureux de corps et d'esprit.

Éducation sentimentale (L'), roman de M. Gustave Flaubert (Paris, Michel Lévy, 1869). L'auteur a voulu peindre, dans cette étude nouvelle, la société parisienne de ce temps, déjà bien loin de nous, compris entre 1840 et 1850. Il a fait un roman intime, une œuvre d'analyse psychologique qu'il a placée dans un beau cadre merveilleusement ciselé, profondément fouillé, fini avec tout le soin qu'on pouvait attendre du grand artiste qui refit, il y a quelques années, le palais d'Hamilcar. Ce cadre pourtant n'est point sans défaut; en quelques endroits il semble un peu surchargé d'ornements; dans son extrême et assidue préoccupation, l'écrivain s'est laissé entraîner parfois un peu loin, plus loin même qu'il ne fallait; il s'est attardé dans son œuvre comme un voyageur qui s'assied sur le talus de la route, oubliant dans la contemplation des choses qui l'entourent le but même de son voyage. Raconter ce roman est chose difficile. Le héros de cette histoire ou plutôt le sujet, comme disait Sainte-Beuve, s'appelle Frédéric Moreau. Il est de Nogent-sur-Seine et il vient faire son droit à Paris. Il est suffisamment honnête, suffisamment bon, suffisamment intelligent; c'est, en un mot, le type de l'homme médiocre. Il a dix-huit ans, beaucoup d'espérance et une grande ambition. Ses relations sont nombreuses : tout semble lui prédire un bel avenir; il doit arriver. Or il n'arrive pas. Son ami Desrosiers, avec d'autres moyens, n'arrive pas davantage. Tous les deux se retrouvent à la fin; ils ont passé l'un et l'autre par mille vicissitudes. Frédéric, le sentimental, a voltigé d'amour en amour, de Mme Arnoux à la Rosanette, de Rosanette à la petite Louise, la provinciale aux cheveux naturellement rouges, puis à Mme Danbreuse, toujours hésitant, toujours indécis, dépensant sa vie sans trop songer à rien. Desrosiers s'y est pris d'une autre façon. La femme n'a tenu aucune place dans son existence et sa vie fut toujours austère. A cinquante ans, ils obtiennent l'un et l'autre le même résultat : la vieillesse approche et ils n'ont abouti à rien. Ils se mettent alors à résumer la vie que chacun d'eux a menée. Tous les deux ont fait fausse route, celui qui avait rêvé l'amour et celui qui avait ambitionné le pouvoir. Ils veulent en chercher la raison; ils ne la trouvent pas. Les deux amis se mettent alors à évoquer ensemble le souvenir des joies envolées, des bonheurs disparus. Ils se rappellent un jour de leur extrême jeunesse, un dimanche où, pendant qu'on était aux vêpres, ils se glissèrent, timides et honteux, dans une maison « située au bord de l'eau, derrière le rempart, » maison que l'on ne nommait jamais et que, seules, des périphrases savaient désigner : « l'endroit que vous savez, une certaine rue, au bas du pont. »

« C'est là ce que nous avons eu de meilleur, dit Frédéric.

— Oui, peut-être bien, c'est là ce que nous avons eu de meilleur, » dit Desrosiers.

Telle est la moralité du livre, et on n'a pas manqué de la reprocher à l'auteur. Quoi qu'il en soit, l'*Education sentimentale* est une œuvre qui s'impose à la curiosité. On a raconté qu'une grande dame en toilette de bal, prête à partir pour le château de Versailles où le roi donnait une fête, eut la curiosité d'ouvrir la *Nouvelle Héloïse*, mise en vente ce jour-là. Elle fut si bien empoignée, dès les premières pages, par cette œuvre de style et de passion, que, s'oubliant dans une lecture qui l'attachait vivement, elle dévora le livre tout entier. Quand elle l'eut achevé, l'heure du bal était passée depuis longtemps.

Nous ne voulons pas comparer l'*Education sentimentale* à la *Nouvelle Héloïse;* mais la lecture du dernier ouvrage de M. Flaubert empoigne, elle aussi; elle tient éveillé, si bien qu'on ne peut se résoudre à fermer le livre avant de l'avoir lu tout entier. Le lecteur éprouve nous ne savons quelle âcre impatience qui surexcite sa curiosité, et cette impatience le pousse jusqu'à la dernière page. C'est que, malgré des défauts incontestables, malgré le manque d'action, le manque d'invention même, on trouve souvent la passion et toujours le style. M. Gustave Flaubert n'a-t-il pas la poésie des choses dont il connaît si bien le secret? Les symphonies se succèdent à l'infini, douces, riantes ou mélancoliques, selon les circonstances. Un moment cette musique si douce devient terrible; le grondement du canon s'y mêle; nous sommes à la révolution de Février. Ecoutez! on saccage les Tuileries : « On n'entendait que le piétinement de tous les souliers, avec le clapotement des voix. La foule, inoffensive, se contentait de regarder. Mais, de temps à autre, un coude trop à l'étroit enfonçait une vitre; ou bien un vase, une statuette déroulait d'une console par terre. Les boiseries pressées craquaient. Tous les visages étaient rouges, la sueur en coulait à grosses gouttes... Ils entrèrent dans un appartement où s'étendait au plafond un dais de velours rouge. Sur le trône, en dessous, était assis un prolétaire à barbe noire, la chemise entr'ouverte, l'air hilare et stupide comme un magot. D'autres gravissaient l'estrade pour s'asseoir à sa place... Le fauteuil fut enlevé à bout de bras et traversa toute la salle en se balançant. On l'avait approché d'une fenêtre et, au milieu des sifflets, on le lança. Alors une joie frénétique éclata, comme si à la place du trône un avenir de bonheur illimité avait paru... Dans la chambre de la reine, une femme lustrait ses bandeaux avec de la pommade; derrière un paravent, deux amateurs jouaient aux cartes... Des galériens enfoncèrent leurs bras dans la couche des princesses et se roulaient dessus pour consolation de ne pouvoir les violer. D'autres à figures plus sinistres erraient silencieusement, cherchant à voler quelque chose, mais la multitude était trop nombreuse. Dans l'antichambre, debout sur un tas de vêtements, se tenait une fille publique, en statue de Liberté. »

« Ce dernier ouvrage de Gustave Flaubert, a dit dans le *Gaulois* M. Léon Dommartin, me paraît la suite naturelle des deux autres. Il devait, à un moment de sa vie, faire le tableau du Paris qu'il avait connu, lui, aux beaux jours de sa jeunesse. Il devait faire cela, comme il a dû faire *Salammbô* après *Madame Bovary*. Le village, le pays natal, ce

coin charmant, cette parcelle de la terre bénie entre toutes, avait été nécessairement le cadre du premier drame. Après, l'homme semble épuisé; il a donné le meilleur de lui-même; il s'est, en quelque sorte, vidé. Il demande à l'histoire une nouvelle inspiration, il cherche une civilisation disparue, une ville morte et effacée de la surface de la terre; il reconstruit Carthage. Voici maintenant Paris, sujet bien plus terrible. L'auteur s'attaque à cette réalité terrifiante, en la prenant corps à corps, en s'y attachant comme un lutteur s'enlace au corps de l'adversaire. » Tous les critiques ne se sont pas montrés aussi justes envers le dernier ouvrage de M. Gustave Flaubert. Pour n'en citer qu'un seul, M. de Céséna a porté sur l'*Education sentimentale* un jugement qui nous paraît au moins sévère : « Quel but, demande M. de Céséna, quel but M. Gustave Flaubert a-t-il bien pu se donner lorsqu'il a écrit cette œuvre sans action et sans invention, où le charme du coloris fait défaut comme la pureté du dessin, et dont toute l'originalité est dans le réalisme minutieux des détails? Il serait peut-être fort embarrassé de le dire. Ce ne sont que des esquisses de caractères ou des ébauches de passions, des commencements d'aventures ou des velléités de volontés. Le héros du livre, Frédéric Moreau, est le type de l'impuissance. Il a toutes les aspirations et ne s'arrête à aucune; il a toutes les ambitions et ne s'attache à aucune. On croit entrer avec lui dans une situation : la porte à peine entr'ouverte se referme; il n'y a plus rien. » Nous avons déjà répondu à ces critiques. V. BOVARY.

Éducation (L'), ou les **Deux cousines**, comédie en cinq actes et en vers, de Casimir Bonjour, représentée sur le Théâtre-Français le 10 mai 1823. L'idée morale de cette pièce est résumée dans ce vers :

L'homme fait son état, la femme le reçoit.

Pour établir ce principe, l'auteur a développé l'action suivante. Dupré, négociant, fidèle aux mœurs antiques de son état, a été obligé de s'absenter trois ans de son magasin et de laisser régir ses affaires par sa femme, secondée par le fils de Duval, son vieil ami, et par une nièce, jeune orpheline. Pendant cette absence, Laure, fille de Dupré, jeune, belle, disposée à recevoir la culture d'un germe de vanité et même d'ambition que la nature y a secrètement déposé, a été mise par sa mère dans un pensionnat fameux, où elle n'a osé dire à ses nobles compagnes qu'elle était fille d'un marchand. Là elle a acquis au plus haut degré tous les talents qui embelliraient une bonne éducation, mais qui rendent détestable une éducation mauvaise; de retour chez ses parents à l'âge de dix-huit ans, l'adulation d'une mère faible et engouée des vains agréments de sa fille a achevé l'ouvrage d'une imprévoyante institutrice. Laure est tout à fait un enfant gâté; elle dissimule trop peu qu'elle se trouve déplacée dans la maison paternelle et elle rougit d'être obligée d'avouer l'état de son père à une jeune comtesse, son amie de pensionnat, qui vient la voir par hasard. La leçon qu'elle reçoit de cette amie est un peu dure. La jeune comtesse dépasse dans cette visite toutes les bornes de l'impertinence envers Laure et surtout envers sa mère; plus de délicatesse conviendrait en cette circonstance. Toute autre que Laure détesterait à jamais l'orgueil en le voyant ainsi se montrer sans déguisement. Laure, au contraire, ne puise dans l'affront qu'elle reçoit qu'un nouveau motif de dédain pour son rang. Elle brûle d'être mariée, de devenir grande dame, et se livre à des rêves brillants avec une soubrette qui lit des romans et se fait tirer les cartes. Mme Dupré, malgré l'absence de son mari, désirerait établir sa fille; un prétendant déclaré se présente depuis longtemps : c'est Duval, fils de l'ami de Dupré, promis dès l'enfance à la jeune Laure. Il serait aimé s'il était noble et riche; il n'est que riche et commerçant. Laure refuse avec dédain ce parti : sa mère a l'imprudence de recevoir depuis six mois chez elle un M. de Rosambert, sans qualité connue, mais qui porte de nombreuses décorations, et qu'on dit avoir cent mille francs de rentes. Ses visites ont pour objet apparent de perfectionner le talent de Laure pour la musique : c'est un amateur qui, par goût, s'est fait le professeur de la jeune personne. La mère et la fille attendent, espèrent un aveu, une demande de mariage en forme; mais cette déclaration ne vient pas, et, dans un entretien très-significatif avec la demoiselle de compagnie, Rosambert décèle assez qu'une séduction est son but unique. Les choses en sont là quand se présente le père de Duval, venu de Meaux dans sa carriole pour presser le mariage de son fils avec Laure. Ce personnage, tracé d'une manière franche et comique, est fort mal reçu par la mère et la fille.

Mais Dupré paraît enfin. En arrivant, il trouve ses marchandises avariées par la pluie, parce qu'on a converti le magasin en salle de bal. A la place de ses anciens domestiques, il ne trouve plus que des gens galonnés. Le vieux mobilier de ses pères a disparu; le logis a fait peau neuve. La suivante lui demande son nom pour l'annoncer à madame. Il demande sa fille : mademoiselle est chez elle. Toutes les idées de l'honnête Dupré sont confondues. Il reconnaît avec Duval et son fils les suites fatales de son absence. Cependant il ne croit pas tout perdu. Il tient à sa femme et à sa fille le langage ferme d'un homme raisonnable, d'un mari sensé et d'un bon père. Mme Dupré se justifie faiblement, mais sans obstination; Laure est plus récalcitrante; elle refuse positivement la main du jeune Duval, et bientôt, en voyant paraître Rosambert qui vient pour emmener ces dames à une fête chez sa sœur, Dupré connaît le secret du refus de sa fille. Une scène entre le père et Rosambert, qui semble inévitable, est éludée par l'auteur; mais la mère de Laure, par une sortie peu motivée, laisse sa fille en présence de Rosambert. Laure essaye de connaître les véritables dispositions du sphinx. La scène est traitée avec beaucoup d'art et de délicatesse, ce qui n'empêche pas la situation de pécher sous le rapport des convenances. Rosambert, placé dans une position équivoque, se défend avec adresse; il est cependant forcé de se démasquer : il conseille à Laure de se marier à Duval pour acquérir un rang et la *liberté*; et quand Laure alarmée lui demande quel motif l'attirait chez sa mère depuis six mois et ce qu'enfin il venait y faire, « mais, dit Rosambert, de la musique. » On ne sait si Laure, indignée à ce mot, reconnaît un séducteur ou s'irrite d'un aveu d'indifférence; quoi qu'il en soit, le terrible *Sortez!* de Roxane est prononcé et répété par elle. Rosambert reçoit son congé, et, en emmenant la suivante avec lui, il démontre qu'elle était sa complice.

Cependant Duval n'a eu ni la patience ni la complaisance d'attendre le retour présumé de Laure. Il a fait auprès d'une jeune orpheline ce qu'Alceste fait auprès de Céliante dans un moment de dépit, ce que Clitandre fait pour Henriette des *Femmes savantes* : il a offert un cœur sincèrement dégagé d'un premier entraînement. L'orpheline accepte une main devenue libre. Laure, par l'aveu touchant de ses erreurs, désarme son père. Belle, aimable, abjurant ses défauts et conservant ses talents, elle ne peut tarder de trouver un époux digne d'elle.

Il y a dans la comédie de C. Bonjour un heureux mélange d'intérêt et de comique, un peu dans la manière de Collin d'Harleville. L'intérêt ne va pas jusqu'au drame; le comique n'y est pas d'une grande force; l'un ne domine pas l'autre : tous deux, sans établir de disparate, forment une opposition agréable. La pièce eût beaucoup gagné à être réduite à trois actes. L'action se serait resserrée, la marche de l'intrigue fût devenue plus vive, et l'ouvrage, dont le principal mérite est celui d'être versifié d'une manière élégante, facile et correcte, eût conservé tout ce qu'il a d'agréable et de bon ton. La citation suivante prouvera les qualités de versification que possède cette comédie dont le succès fut complet :

. . . . . . Vous devez bien comprendre
Qu'à des soins vétilleux je ne veux pas descendre.
Il faudra là-dessus se faire une raison;
Monsieur, je n'aurai pas de temps pour la maison.
L'été je veux trois mois demeurer dans ma terre;
Mais je n'exige pas qu'avec moi l'on s'enterre :
On peut rester. Pour moi, j'aime la paix des champs;
Là, les plaisirs sont vrais, purs, simples et touchants.
Paris, vous le savez, veut une autre existence;
Aussi, j'y montrerai de la magnificence.
Le luxe est, nous dit-on, utile; eh bien! je veux
En avoir beaucoup · j'aime à faire des heureux.
En tous lieux pour le ton je veux être citée :
Il me faut des chevaux, une maison montée;
Enfin je veux avoir... ce que tout le monde a,
Une loge aux Bouffons ou bien à l'Opéra.
Comme vous le voyez, de peu je me contente :
Jamais femme, je crois, ne fut moins exigeante.
Des affaires, d'ailleurs, je ne me mêle en rien;
Mon mari, s'il lui plaît, peut amasser du bien;
En revanche... je *veux* diriger la dépense
Et prétends là-dessus avoir pleine licence.
Offrez-moi tout cela dans huit jours, dès demain,
Et je vous aime assez pour vous donner ma main.

Éducation d'Achille (L'), tableaux de Philippe de Champaigne, au Louvre (nos 95 et 96). Ces tableaux, au nombre de deux, ont été peints par Philippe de Champaigne, en 1666, pour la décoration de l'un des plafonds de l'appartement du grand dauphin, aux Tuileries. L'un représente Achille enfant, accompagné du centaure Chiron et de plusieurs jeunes gens armés de javelots, s'apprêtant à décocher une flèche contre une cible; l'autre nous fait voir Achille dirigeant dans un hippodrome un quadrige près duquel galope Chiron, un carquois sur l'épaule, une couronne d'une main et une palme de l'autre, récompenses promises au vainqueur de la course.

Éducation d'Achille (L'), tableau de Jean-Baptiste Regnault, au Louvre (no 466). Le jeune fils de Pélée, un arc à la main, va lancer une flèche; il tourne la tête pour écouter le centaure Chiron qui, placé derrière lui, semble, avec deux flèches, lui montrer comment il doit se servir de son arme. Aux pieds du jeune Achille est étendu un lion mort. A gauche, une lyre est posée à terre sur une draperie. Dans le fond s'élèvent des rochers sur l'un desquels on voit un serpent. Ce tableau fut peint par Regnault pour sa réception à l'Académie de peinture, en 1783, et exposé au Salon de la même année. Il a été gravé par Bervic en 1792.

Éducation d'Achille (L'), tableau de Pompeo Batoni (galerie des Offices, à Florence). Chiron apprend à Achille à jouer de la lyre. A droite, au deuxième plan, un centaure ayant de l'eau jusqu'au poitrail tient dans ses bras une nymphe qui se débat. Ce dernier épisode faisait-il partie du programme d'enseignement adopté pour le fils de Thétis? La peinture de Batoni est d'un coloris frais et agréable.

L'*Education d'Achille* a été représentée par beaucoup d'autres artistes, notamment par le Primatice, dans la galerie du palais de Fontainebleau; par P. Testa (gravé sur bois par J. Ansseau, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*); par Rubens (peinture exécutée pour Charles Ier); par Eugène Delacroix, dans la bibliothèque de la Chambre des députés, à Paris, etc. La composition de ce dernier a été gravée par M. A. Robant.

Éducation de l'Amour (L'), tableau du Titien (galerie du duc de Sutherland, à Stafford-House). Cupidon, bambino frais et dodu, ayant aux épaules de petites ailes qui grandissent vite, est gravement occupé à épeler les lettres tracées sur un papier que tient Mercure; il a déposé à terre son arc et son carquois. Mercure, coiffé de son pétase, chaussé de ses talonnières ailées, ayant près de lui son caducée et sur l'épaule le bout d'une draperie qui recouvre une partie de ses cuisses, est assis au pied d'un arbre; il montre du doigt le papier que lit Cupidon, et lève les yeux vers Vénus qui se tient debout à gauche, une main appuyée sur un rocher, l'autre relevant une draperie qui ne nous dérobe qu'une très-petite partie de ses charmes; la déesse regarde son fils; elle a dans la physionomie quelque chose de doux, voire même de pudique; son beau corps est modelé avec une *maestria* incomparable. Ce tableau a été payé 20,000 francs à la vente de la galerie du duc d'Orléans, en 1793; il a été gravé dans le recueil des tableaux de cette galerie et dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*.

Éducation (L') ou l'**Enfance de Jupiter**, chef-d'œuvre du Poussin, au musée de Berlin. Une nymphe, étendue à terre, tient dans ses bras le petit dieu et lui donne à boire avec un vase d'argent, tandis qu'une de ses compagnes est occupée à recueillir le miel d'une ruche et qu'un faune, ayant un genou en terre, trait la chèvre Amalthée. La première nymphe est enveloppée de draperies jaunes et bleues; la deuxième est vêtue de blanc. Près de ce groupe, on voit un arbre aux branches duquel s'enlace un cep vigoureux, et des rochers sur lesquels sont disposées des ruches. Au fond s'étend un paysage accidenté. Bien que les ombres aient un peu poussé au noir, ce tableau conserve une assez grande fraîcheur de coloris. Il a été gravé par G. Chasteau, sous ce titre : *Jupiter nourri par les corybantes.*

Éducation de Bacchus (L'), sujet représenté par divers artistes, notamment par Poussin. V. BACCHANALE et BACCHUS.

Éducation de la Vierge, tableau de Murillo, musée de Madrid. Marie est debout, tenant un livre qu'elle appuie sur les genoux de sa mère; elle se tourne vers celle-ci et lui montre du doigt un passage dont elle semble demander l'explication. Anne, soutenant le haut du livre, lève la main comme quelqu'un qui fait une démonstration. Deux anges planent au-dessus de la Vierge et déposent sur sa tête une couronne de roses rouges et de roses blanches. A gauche, au premier plan, est une grande corbeille renfermant du linge; plus loin, dans l'ombre, s'élèvent des colonnes, et on aperçoit, au fond, un balcon en pierres blanches. Cette composition, qui a été popularisée par la gravure et la lithographie, est des plus gracieuses. La couleur en est riche, harmonieuse. « Les visages et les mains, dit M. Lavice, sont admirablement dessinés et éclairés. La physionomie de la Vierge annonce beaucoup d'intelligence et un caractère sérieux, énergique. Sa mise, peut-être trop riche, consiste en une robe de soie traînante, avec un manteau bleu jeté sur le bras gauche; ses cheveux blonds et abondants, ornés d'un petit ruban rose, tombent sur les épaules. Le siége et le costume de sainte Anne sont également luxueux. »

Éducation de la Vierge (L'), tableau de Jouvenet, musée des Offices, à Florence. La Vierge, joignant les mains, est agenouillée devant sa mère, vieille femme à la physionomie douce et vénérable, qui lui montre du doigt des lignes tracées en caractères hébraïques sur un papier déroulé sur ses genoux. Le vieux Joachim s'appuie sur le dossier du fauteuil où Anne est assise. Dans le fond, des jeunes filles sont occupées à des travaux de couture. Des têtes de chérubins sourient du haut du ciel. La Vierge, vêtue d'une tunique blanche et d'un petit manteau bleu, est charmante d'expression candide et d'attitude recueillie. Ce joli tableau, dont les figures ont la moitié de la grandeur naturelle, a été gravé par Pierre Drevet. Il en existe plusieurs répétitions ou copies.

ÉDUCTE s. m. (é-du-kte — du lat. *eductus*, amené au dehors). Méd. Ecoulement qui se produit à la surface ou à l'intérieur des tissus. ‖ On dit plus ordinairement BLASTÈME.

ÉDUCTION s. f. (é-du-ksi-on — du lat. *e*, hors de; *ductus*, conduit). Mécan. Sortie de la vapeur qui a produit son effet sur le piston.

ÉDUEN, ENNE s. et adj. (é-du-ain, è-ne). Géogr. anc. Homme, femme partie d'un peuple gaulois qui habitait le pays situé entre la Loire, la Saône et le Rhône; qui appartient, qui a rapport à ce peuple : *Les* ÉDUENS. *La nation* ÉDUENNE.

ÉDUENS, en latin *Ædui*, peuple de la Gaule, dans la Lyonnaise Ire, entre les Lingons au N., les Ségusiens au S., les Bituriges à l'O. et les Séquanais à l'E. Leur capitale était Bibracte (Autun); villes principales : Cabillonum (Chalon), Matisco (Mâcon), Nivernum (Nevers). Les Eduens, rivaux des Arvernes, étaient nombreux et puissants; ils étaient gouvernés par un chef électif nommé Vergobert, qui, de bonne heure, fit alliance avec les Romains, ce qui valut aux Eduens le titre de *Fratres Romanorum* (frères des Romains). Mais les Eduens se lassèrent bientôt du protectorat romain et secondèrent l'insurrection de Vercingétorix. En 51 av. J.-C., Jules César les soumit avec le reste de la Gaule à la puissance romaine. Leur territoire forme de nos jours les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de la Nièvre.

ÉDULCORATION s. f. (é-dul-ko-ra-sion — rad. *édulcorer*). Pharm. Action d'édulcorer : *L'*ÉDULCORATION *des tisanes.*

— Fig. Ménagement, adoucissement : *Il les mord crûment et sans* ÉDULCORATION *oratoire.* (Cormen.)

— **Encycl.** L'*édulcoration* a pour but d'adoucir ou de masquer la saveur désagréable d'une substance qui doit être avalée; quelquefois elle sert simplement à rendre une substance agréable au goût. L'*édulcoration* s'emploie surtout pour les tisanes. Dans les hôpitaux de Paris, les tisanes sont édulcorées à l'aide du bois de réglisse, à la dose de 10 gr. pour 1,000 de boisson. Celles que les médecins de ces établissements jugent à propos d'édulcorer avec des sirops le sont avec 60 gr. de sirop pour 1,000 de liquide, quel que soit le sirop. Ailleurs, l'*édulcoration* se fait avec 100 gr. de sirop.

ÉDULCORÉ, ÉE (é-dul-ko-ré) part. passé du v. Edulcorer : *Tisane* ÉDULCORÉE. *Boisson* ÉDULCORÉE.

— Fig. Adouci, mitigé : *Caractère* ÉDULCORÉ.

ÉDULCORER v. a. ou tr. (é-dul-ko-ré — du préf. lat. *é*, et de *dulcis*, doux). Pharm. Adoucir par une addition de sucre, de miel ou de sirop : *On* ÉDULCORE *les poudres, les acides, les potions, afin de les rendre moins désagréables à prendre.* (C. Gassicourt.) *Quelques gouttes de miel suffisent pour* ÉDULCORER *une amère boisson.* (X. Marmier.)

— Fig. Mitiger, adoucir : EDULCORER *une remontrance. Le prédicateur choisit son sujet, il le prépare et l'*ÉDULCORE. (Cormen.)

— Chim. Verser de l'eau sur des substances en poudre afin de les dépouiller de certaines parties solubles qu'elles peuvent contenir.

S'édulcorer v. pr. S'adoucir, devenir plus doux : *Dans les maux de gorge, les tisanes* S'ÉDULCORENT *préférablement avec du miel.*

— Fig. Prendre un caractère plus doux, des formes moins acerbes : *Ses manières d'agir* S'ÉTAIENT *déjà singulièrement* ÉDULCORÉES. (Balz.)

ÉDULE adj. (é-du-le — lat. *edulis*; de *edo*, je mange). Qui est susceptible d'être mangé, qui peut servir d'aliment : *Lotus* ÉDULE. *Colocase* ÉDULE.

ÉDUQUÉ, ÉE (é-du-ké) part. passé du v. Eduquer : *Un homme bien* ÉDUQUÉ. *Cette jeune fille est singulièrement* ÉDUQUÉE. *Les petits des animaux* ÉDUQUÉS *sont plus propres à l'être à leur tour que les petits des animaux non domestiques.* (Maury.)

ÉDUQUER v. a. ou tr. (é-du-ké — lat. *educare*; du préf. *e*, et de *ducere*, conduire). Elever, donner de l'éducation à : *Il* ÉDUQUE *fort mal ses enfants. Il s'est mis à* ÉDUQUER *des chevaux pour l'hippodrome. Les pères sont plus en peine de doter leurs filles que de les* ÉDUQUER. (Fourier.)

Pauvres sujets! que naîtra-t-il d'utile
D'un pareil choix? Un tigre *éduquer* un lion!
DORAT.

— Rem. Ce verbe, qui a toujours été usité, qui a donné *éducation*, qui a un sens bien plus précis que le mot *élever*, n'est cependant employé que très-rarement dans le style sérieux, et semble presque toujours supposer une affectation de parler comme les gens du peuple. L'Académie ne le donne pas.

ÉDUSE s. f. (é-du-ze — de *Edusa*, nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la tribu des colaspides, comprenant trois espèces : *Les* ÉDUSES *ressemblent beaucoup aux colaspis.* (Chevrolat.)

EDWARDES (Herbert-Benjamin), officier anglais, né en 1819 à Frodesley (Shropshire). En 1840, il entra comme cadet dans l'armée des Indes, fut nommé en 1845 aide de camp du général Gough et assista à la bataille de Moodkee (18 décembre 1845), où il fut blessé, puis à celle de Sobraon (10 février 1846). Pendant les loisirs que lui laissait le service, il s'était livré à l'étude des langues de l'Inde, et, après avoir passé avec succès l'examen d'interprète, il fut nommé, en avril 1846, adjoint des commissaires du territoire situé en deçà de la Sutledj, puis, en janvier 1847, premier adjoint de sir Henry Lawrence, résident de Lahore, qui le chargea de recueillir les impôts dans le nord-ouest du Pendjaub. C'est là qu'il devait s'illustrer par un fait d'armes qui mérite d'être raconté avec quelques détails.

Deux agents anglais, qui avaient escorté,

de Lahore à la ville de Moultan, le nouveau gouverneur de la province de ce nom, furent massacrés, en 1848, par ordre de Moulradj, le rajah dépossédé, qui se mit aussitôt à fomenter des troubles dans le but de chasser les Anglais. Le lieutenant Edwardes était alors à quelque distance du Moultan; il reçut l'ordre de marcher contre Moulradj et écrivit aussitôt au général Cortlandt, qui se trouvait dans le district de Bunnoo, de venir à son aide. Après avoir opéré leur jonction, ils descendirent l'Indus sur la rive droite, tandis que 10,000 hommes envoyés contre eux par le rajah côtoyaient la rive gauche. En même temps, le nabab de Bahawulpour mettait son armée en marche contre Moulradj, et ce dernier, craignant pour sa capitale que menaçait ce soulèvement, rappela ses soldats, qui revinrent se placer entre la Chenab, affluent de l'Indus, et Moultan. Ce mouvement rétrograde ayant laissé libre le passage de l'Indus, Edwardes fit passer le fleuve à ses troupes et, malgré des difficultés inouïes causées par le manque de barques, traversa la Chenab avec 3,000 hommes d'infanterie irrégulière et 80 officiers à cheval; le général Cortlandt demeura en arrière avec le reste du petit corps d'armée. Edwardes rejoignit Bahawulpour et fut attaqué le lendemain par les troupes de Moulradj. Après deux heures de combat, les soldats de Bahawulpour prirent la fuite et Edwardes resta seul avec ses hommes pour soutenir l'attaque de toute l'armée sikhe, jusqu'à ce que Cortlandt eût fait franchir la rivière à son artillerie. L'ennemi comptait 1,000 fantassins et 2,000 cavaliers; heureusement le terrain était coupé de profondes ravines et présentait des endroits couverts; les Anglais purent ainsi résister jusqu'au moment où Edwardes, se voyant sur le point d'être forcé dans sa position, chargea l'ennemi à la tête de ses officiers à cheval et parvint à arrêter sa marche assez longtemps pour permettre à Cortlandt d'arriver avec son artillerie. L'armée sikhe ne tarda pas à prendre la fuite et ne s'arrêta que lorsqu'elle se fut mise en sûreté derrière les murs de Moultan.

Edwardes reçut le grade de major en récompense du courage et de l'énergie qu'il avait déployés. Il se signala de nouveau dans les opérations ultérieures qui aboutirent à la prise de Moultan (janvier 1849), bien que dans l'intervalle il eût perdu la main droite par un vulgaire accident, — un pistolet parti lorsqu'il le retirait des fontes de sa selle. — La guerre terminée, Edwardes revint en Angleterre, où, par un décret spécial, il fut créé chevalier de l'ordre du Bain; la Compagnie des Indes lui accorda une pension de 100 livres sterling (2,500 fr.) et la Cour des directeurs fit frapper une médaille en son honneur. Ce fut à cette époque qu'il publia la relation de sa campagne sous ce titre : *Une année sur la frontière du Pendjaub, en* 1848-1849 (1851, 2 vol. in-8°). Peu de temps après, il retourna dans les Indes, se signala de nouveau lors de l'insurrection de 1857, reçut en récompense le grade de lieutenant-colonel et le titre de commandeur de l'ordre du Bain, fut promu colonel en 1860 et devint l'année suivante commissaire des territoires situés en deçà de la Sutledj.

EDWARDRITE s. f. Chim. V. MONAZITE.

EDWARDS (Richard), auteur anglais, né dans le comté de Somerset en 1523, mort en 1566. Il devint, sous Elisabeth, gentilhomme de la chapelle de la reine et fut chargé de la direction des représentations théâtrales organisées pour les enfants qui en faisaient partie. Sa pièce de *Damon et Pythias*, la première tragédie anglaise sur un sujet classique, fut jouée devant la reine, à Oxford, en 1566. Edwards était fort estimé de son temps; mais ses œuvres sont perdues pour la plupart. Il a composé divers poëmes, dont le principal, intitulé *Amantium iræ* (Querelles d'amoureux), a souvent été réimprimé dans des collections modernes.

EDWARDS (Thomas), théologien anglais, né en 1599, mort en Hollande en 1647. Après des études faites à Cambridge, il entra dans les ordres, se prononça de bonne heure pour les presbytériens et attaqua les épiscopaux et les indépendants avec une grande violence. La victoire de ses adversaires, après l'usurpation de Cromwell, l'obligea à quitter l'Angleterre. Il chercha un refuge en Hollande et termina sa vie dans l'exil. On a de lui plusieurs ouvrages de polémique religieuse. Nous citerons : *Raisons contre le gouvernement indépendant des congrégations particulières* (Londres, 1641, in-4°); *Gangrena* (Londres, 1645 et 1646); la *Dernière et meilleure ressource de Satan jetée à bas* ou *Traité contre la tolérance* (Londres, 1647, in-4°).

EDWARDS (Jean), théologien anglais, fils du précédent, né à Hertford en 1637, mort à Cambridge en 1716. Il fit ses études à Cambridge et passa bientôt pour un des meilleurs prédicateurs du temps. Pendant la peste de 1655, il montra un admirable empressement à porter des secours aux victimes du fléau. Plusieurs postes avantageux lui furent offerts; il les refusa pour les faire donner à des ministres plus pauvres que lui. Comme son père, Edwards avait des principes qui le rapprochaient du puritanisme, ce qui lui occasionna de fréquents démêlés avec ses collègues. Vers le milieu de sa carrière, il retourna à Cambridge, et c'est là qu'il composa la plupart des ouvrages que nous avons de lui. Nous citerons entre autres : le *Prédicateur*, en trois parties (1705-1709); *Discours concernant l'autorité de l'Ancien et du Nouveau Testament; Démonstration de la divine Providence* (Londres, 1696, in-8°); *Théologie réformée* (1713, 2 vol. in-fol.). « Il est remarquable, dit un biographe, que l'auteur de tant d'ouvrages n'avait pour bibliothèque que la Bible et quelques livres élémentaires. La bibliothèque de l'Université lui fournissait les livres classiques et les Pères, et il s'abonnait avec les libraires pour la lecture des productions modernes. »

EDWARDS (Thomas), dit l'**Ancien**, théologien anglais, né en 1629, mort en 1712, à Oxford. Il devint principal du collège de Jésus établi dans cette ville. On a de lui : *Antidoton against socinianism* (Oxford, 1693, in-4°); *Defense of the doctrine of sin* (Oxford, 1711, in-8°).

EDWARDS (George), naturaliste anglais, né à Westham (Essex) en 1693, mort en 1773. Il s'instruisit presque seul, apprit l'astronomie, les sciences naturelles, tout en faisant son apprentissage chez un négociant, puis abandonna le commerce pour voyager, visita la Hollande (1716), la Norvége (1718), la France (1719), étudiant partout les productions de la nature, les mœurs des animaux, surtout des oiseaux, les monuments artistiques, etc., et revint dans sa patrie avec des collections précieuses. Ses dessins et ses peintures, dans lesquels il représentait avec talent des animaux, furent très-recherchés des amateurs, et les prix qu'il en tira lui procurèrent quelque aisance. A la suite d'un nouveau voyage fait en 1731 dans les Pays-Bas et en Brabant, il revint à Londres, où, en 1733, le Collége des médecins le nomma son bibliothécaire. La publication de ses beaux travaux d'ornithologie et d'histoire naturelle lui valut la médaille d'or de Copley et son admission à la Société royale. L'ouvrage principal d'Edwards est une *Histoire naturelle des oiseaux peu connus* (Londres, 1745-1747-1751, 4 vol. in-4°), avec 210 planches coloriées et une description en anglais et en français; on lui doit encore une continuation à son *Histoire des oiseaux*, sous le titre de : *Gleanings of natural History* (1763); des *Essais* (1770) et des *Mémoires* insérés dans les *Transactions philosophiques*.

EDWARDS (Thomas), critique et théologien anglais, né en 1699 à Londres, mort en 1757. Son père le destinait au barreau et, dans ce but, il l'envoya étudier le droit à Lincoln's Inn; mais le jeune Edwards abandonna cette carrière, soit à cause de la difficulté qu'il avait à parler, soit qu'il obéît à son amour pour les belles-lettres. L'édition de Shakspeare donnée par Warburton lui fournit l'occasion d'entrer en lice. On admira son érudition, son sens critique et son habileté à battre Warburton avec ses propres armes. Toutefois le savant éditeur supporta mal les critiques et fit au jeune écrivain une réponse violente et injurieuse dans la nouvelle édition qu'il donna de la *Dunciade* de Pope. Edwards compta parmi ses amis les hommes les plus distingués de son temps, entre autres Richardson. Il mourut en allant lui faire une visite à Parson's Green. On a de lui le *Supplément à l'édition de Shakspeare de M. Warburton*, déjà mentionné; un *Essai de glossaire*; des *Sonnets*, qui ne sont pas bons; le *Procès de la lettre y*, où sont discutés les principes de l'orthographe anglaise, et enfin les *Règles de critique*, son ouvrage le plus important (7e édit., 1765).

EDWARDS (Jonathan), théologien anglo-américain, né à Windsor, dans le Connecticut, en 1703, mort à New-Jersey en 1758. Il fit ses études au collége de Yale. Consacré au ministère évangélique en 1722, il devint prédicateur de la congrégation presbytérienne de New-York et passa ensuite à Northampton, sur la prière de son oncle maternel qui désirait un auxiliaire. Edwards fut aimé de tous ses nouveaux paroissiens pendant de longues années; mais ces bonnes relations prirent fin lorsque le pasteur, emporté par un zèle excessif, refusa la communion à ceux dont il suspectait la moralité et voulut descendre dans la conduite privée de chacun de ses paroissiens. On trouva ses prétentions exorbitantes, et la majorité des membres de la congrégation prononça son renvoi. Edwards, chargé d'une nombreuse famille, passa comme missionnaire à Stockbridge, province de Massachusetts-Bay, où il séjourna six ans, entouré de l'affection générale. En 1757, il fut appelé à la présidence du collège de New-Jersey. Il mourut peu de mois après. C'était un homme instruit et d'une grande bonté, mais sa piété l'entraîna quelquefois trop loin. On le considère comme un des plus habiles défenseurs du calvinisme. On a de lui : *Tableau fidèle de l'œuvre surprenante de Dieu dans la conversion de plusieurs centaines d'âmes dans la province de Northampton* (Londres, 1737); *Traité concernant les affections religieuses* (1746); *Examen exact et sévère de l'idée généralement adoptée de nos jours sur cette liberté de volonté que l'on suppose être essentielle à l'être moral* (1754, in-8°); *Défense de la grande doctrine du péché originel* (1758, in-8°); *Sermons* sur différents sujets (1765, in-8°).

EDWARDS (Thomas), théologien anglais, né à Coventry le 10 août 1729, mort le 30 juin 1785. Il montra de bonne heure une passion véritable pour la littérature sacrée et, avant vingt-cinq ans, donna une traduction des *Psaumes* (1755), avec des notes qui décèlent une vaste érudition. En 1758, il fut nommé maître d'école à Coventry, puis recteur de l'église de Saint-Jean-Baptiste en cette ville, et il passa enfin au vicariat de Nuneaton (1799). Il fut aussi digne d'estime par ses qualités que par ses talents. On a de lui, outre la traduction des *Psaumes* déjà mentionnée : *Preuves que la doctrine de la grâce irrésistible n'a aucun fondement dans les livres de l'Ancien Testament* (1759); *Prolegomena in libros Veteris Testamenti poeticos* (1762, in-8°); *Sur l'absurdité et l'injustice de la bigoterie religieuse et de la persécution* (1766); *Des qualités les plus essentielles pour l'interprétation juste et exacte du Nouveau Testament* (1766, in-8°); une édition latine des *Idylles de Théocrite*, accompagnée de notes et de remarques en latin et en anglais (1779, in-8°), etc., etc.

EDWARDS (Bryan), historien anglais, né à Westburg, dans le comté de Wilt, en 1743, mort en 1800. Il partit de bonne heure pour la Jamaïque et s'établit auprès d'un de ses oncles qui lui laissa une assez belle fortune. Il devint par la suite l'un des membres influents de l'Assemblée coloniale de l'île; il parla avec vigueur contre Wilberforce, qui demandait l'affranchissement complet et immédiat des nègres de la colonie, se montrant alors, comme toujours depuis, négrophile modéré, partisan déclaré de l'affranchissement, mais y voulant des lenteurs et des tempéraments qui devaient, selon lui, en supprimer les dangers. Il niait d'ailleurs les affreuses cruautés reprochées à la classe des planteurs dont il faisait partie. Revenu en Angleterre, il devint membre du Parlement et plaida plusieurs fois devant cette assemblée la cause des colons. Il a écrit un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Histoire civile et commerciale des colonies anglaises dans les Indes occidentales* (1793 et 1801, 2 vol. in-4° et 3 in-8°); *Conduite du gouvernement et de l'Assemblée de la Jamaïque* (1796, in-8°); *Description historique de la colonie française de Saint-Domingue* (1796, traduit en français en 1813, in-8°); *Histoire de la guerre dans les Indes occidentales* (1800), ouvrage dont il n'a paru que les trois premiers chapitres.

EDWARDS (William-Frédéric), savant physiologiste, né à la Jamaïque de parents anglais en 1776, mort à Versailles en 1842. Il fut élevé à Bruges, où son père était venu se fixer, devint tout jeune encore conservateur de la bibliothèque de cette ville, puis se rendit à Paris (1808) pour y étudier la médecine et y passa son doctorat en 1814, avec une thèse fort remarquable *Sur l'inflammation de l'iris et la cataracte noire*, qui attira l'attention des praticiens et des physiologistes. A partir de ce moment, il se fixa à Paris et se fit bientôt connaître par un grand nombre de travaux dont le genre varié, physiologie, pathologie, hygiène, histoire naturelle, ethnographie, physique, linguistique, laissa longtemps incertaine celle des portes de l'Institut qui s'ouvrirait pour lui. Il fut enfin élu en 1832 dans la section des sciences morales et politiques. William Edwards, qui était un érudit profond, un linguiste éminent, fonda en 1839 la Société ethnologique de Paris. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires, on lui doit deux ouvrages importants et estimés : *De l'influence des agents physiques sur la vie* (Paris, 1824, in-8°) et *Lettre à M. Amédée Thierry sur les caractères physiologiques des races humaines considérées dans leurs rapports avec l'histoire* (Paris, 1829, in-4°), où il établit que les races ont des caractères fixes et qu'elles peuvent se propager sans s'écarter notablement du type primitif pendant une suite de siècles qui embrasse à peu près la totalité des temps historiques.

EDWARDS (Henri-Milne), savant naturaliste français, d'origine anglaise, frère du précédent, né à Bruges le 23 octobre 1800. Avant de devenir un des maîtres de la zoologie, il suivit la carrière de son frère, fit à Paris de brillantes études médicales, obtint le diplôme de docteur (1823) et exerça quelque temps la médecine; mais il abandonna bientôt cette profession pour se livrer entièrement à l'étude des sciences naturelles et s'acquit dès ses premiers travaux assez de notoriété pour être jugé digne de succéder à Frédéric Cuvier, à l'Académie des sciences (5 novembre 1838). Reçu docteur ès sciences, il avait pendant quelques années professé le cours d'histoire naturelle au collége Henri IV; en 1841, il obtint la chaire d'entomologie au Muséum, puis, en 1843, celle d'entomologie et de physiologie comparées à la Faculté des sciences. Il est aujourd'hui le doyen de cette Faculté. M. Milne Edwards est en outre membre du conseil de l'Université et officier de la Légion d'honneur; il fait partie d'un grand nombre de sociétés savantes, françaises et étrangères.

Ses travaux se divisent en deux classes. Les premiers se rapportent à ses études médicales. Ce sont : un *Manuel de matière médicale* (1825, in-8°); un *Manuel d'anatomie chirurgicale* (1826, in-8°), et un *Nouveau formulaire pratique des hôpitaux*, ou *Choix des formules des hôpitaux de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie* (1832, in-18). Tous ces ouvrages ont été traduits en anglais, en allemand, en hollandais; les deux premiers ont été faits en collaboration avec M. P. Vavasseur. M. Milne Edwards y appliquait déjà les procédés de vulgarisation qui l'ont rendu célèbre.

Mais c'est surtout à ses travaux d'histoire naturelle qu'il doit sa réputation pour ainsi dire européenne. Ses *Eléments de zoologie* ou *Leçons sur l'anatomie, la physiologie, la classification et les mœurs des animaux* (Paris, 1843, 4 vol. in-8°), ouvrage qui, refondu en un seul volume, est devenu classique et a eu un très-grand nombre d'éditions, a rendu son nom tout à fait populaire. Ce livre est depuis quinze ans entre les mains des écoliers. M. Milne Edwards avait fait précéder cette publication de celle de *Cahiers d'histoire naturelle à l'usage des colléges* (1833-1838, 7 vol. in-12), ouvrage conçu dans le même but que les *Eléments de zoologie* et destiné, comme lui, à faciliter ces études à la fois si attachantes et si compliquées.

Les travaux scientifiques proprement dits du savant doyen de la Faculté des sciences sont aussi importants que nombreux et témoignent de longues et patientes recherches. Ils se composent d'un nombre considérable de mémoires insérés dans les *Annales des sciences naturelles*, recueil fondé en 1824 par MM. Audoin, Ad. Brongniart et Dumas, et dont M. Milne Edwards dirige la partie scientifique depuis une vingtaine d'années. Ses recherches ont surtout porté sur l'anatomie et la physiologie des animaux inférieurs, notamment des crustacés, des annélides, des méduses, des béroïdes, des stéphanonies; ses excursions et ses voyages ont enrichi la science d'un grand nombre de faits nouveaux et intéressants. Parmi ces ouvrages, nous citerons ses *Recherches pour servir à l'histoire naturelle du littoral de la France* (1832, 2 vol. in-8°), résultat d'une excursion faite avec M. Ach. Comte sur les côtes de la Normandie; *Observations sur les ascidies composées des côtes de la Manche* (1841, in-4°), et un *Rapport adressé au ministre de l'instruction publique* (1844, in-8°), à la suite d'une mission qui lui fut confiée, conjointement avec MM. de Quatrefages et Blanchard, dans le but d'étudier la faune marine de la Sicile. On lui doit en outre une *Histoire naturelle des crustacés* (Paris, 1834, 3 vol. in-8°). Dans cet ouvrage, qui fait partie des *Suites à Buffon* et qui a été couronné par l'Académie des sciences, M. Milne Edwards a apporté des modifications heureuses à la classification adoptée par Fabricius, Latreille, Leach et G.-A. Desmaretz; *Recherches anatomiques, physiologiques et zoologiques sur les polypes* (1842, in-8°), en collaboration avec M. G. Haime; des *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparées de l'homme et des animaux* (1860, 5 vol. in-8°); de nombreux articles dans le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, et la révision d'une partie de l'*Histoire des animaux sans vertèbres*, de La Marck (1845, 11 vol. in-8°).

M. Milne Edwards a formulé nettement, comme critérium du rang qui appartient dans le règne animal à chaque espèce, le principe de la *division du travail physiologique*. Le premier, il a compris toute la portée et montré les applications de ce principe en zoologie, donnant ainsi une signification précise et bien déterminée aux épithètes d'inférieur et de supérieur, trop souvent employées d'une manière vague et arbitraire. Dans son *Introduction à la zoologie générale* (1853), il examine quelles semblent être les tendances de la nature dans le plan général de la création animale. Il repousse l'unité de série, l'unité de composition organique et l'ingénieuse théorie de la constitution du règne animal par une suite d'arrêts de développement. Il établit que les mêmes fonctions ne supposent pas nécessairement les mêmes organes et que le principe de l'inégale valeur des caractères zoologiques n'implique pas la fixité de cette valeur dans les différents groupes d'animaux, ni le rôle dominateur qu'on croit pouvoir accorder à certains caractères.

EDWARDSIE s. f. (éd-ouar-sî — de *Milne Edwards*, savant natur.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des légumineuses et de la tribu des sophorées, très-voisin des sophoras, et comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Réunion et à la Nouvelle-Zélande. ‖ On dit aussi ÉDOUARDE.

EDWARSITE s. f. (é-douar-si-te — du nom d'un gouverneur de l'Etat de Connecticut). Minér. Minéral d'un rouge hyacinthe, qui a été trouvé dans les gneiss de Norwich.

— **Encycl.** En minéralogie, on nomme *edwarsite* un phosphate de cérium renfermant, sur 100 parties, d'après une analyse due à Shepard : 56,53 d'oxyde de cérium; 26,66 d'acide phosphorique; 7,77 de zircone; 4,44 d'alumine; 3,33 de silice, plus des traces de protoxyde de fer.

L'*edwarsite* n'a pas toujours une composition aussi simple que celle que nous avons rapportée ci-dessus. Cela vient de ce que certains métaux isomorphes avec le cérium, comme le lanthane et le thorium, se substituent souvent à une portion du métal principal. Ainsi, Karsten a trouvé dans l'*edwarsite* de Hatoust, dans l'Oural, 28,50 d'acide phosphorique, 14,78 de cérium, 23,40 d'oxyde de lanthane et 17,95 de thorine. De même, Dumont a trouvé dans l'*edwarsite* de la Nouvelle-Grenade 29,1 d'acide phosphorique, 46,4 d'oxyde de cérium, 24,5 d'oxyde de lanthane, sans trace de thorine. Quoi qu'il en soit, l'*edwarsite* se présente en cristaux d'un rouge brunâtre, généralement petits et

aplatis en table, et appartenant au système clinorhombique. On l'a d'abord trouvée dans le granit de Hatoust (monts Ourals), en association avec un feldspath rouge de chair. Elle a été retrouvée depuis en Amérique, à Norwich, dans le Connecticut, et à Rio-Chico, province d'Antioquia, dans la Nouvelle-Grenade. Quelques minéralogistes font de la variété du Connecticut une espèce à part et lui réservent exclusivement le nom d'*edwarsite;* mais cette distinction est des plus artificielles.

EDWIGE (sainte), duchesse de Pologne. V. HEDWIGE.

EDWIN, roi anglo-saxon, né vers 596, mort en 633. Il perdit à l'âge de trois ans son père Ælla, fondateur du royaume de Déira. Edilfrid, roi de Bernicie et beau-frère d'Edwin, s'empara aussitôt des Etats du jeune prince et le rechercha lui-même pour le faire périr. De généreux protecteurs l'accueillirent et le défendirent contre le barbare usurpateur. Enfin ce dernier fut battu et tué dans un combat contre Redwald, quatrième bretwalda (souverain de Bretagne), et Edwin, alors adolescent, prit possession de Déira, y joignit la Bernicie, forma de ces deux Etats le royaume de Northumbrie et prit, après la mort de Redwald, le titre de bretwalda. Ayant épousé en 625 une princesse chrétienne, Edilberge, fille du roi de Kent, il se fit baptiser lui-même après de longues hésitations et entraîna son peuple par son exemple. Mais alors les autres rois saxons, jaloux de sa puissance et honteux d'être réduits à lui payer tribut, s'armèrent contre lui, le battirent et le tuèrent dans la plaine d'Hatfield. Edwin s'était fait aimer de ses sujets par son humanité et par son esprit de justice. Par la sagesse de son administration, il était parvenu à leur procurer une sorte de bien-être à peu près inconnu du peuple en ce temps-là.

EDWIN (Jean), comédien anglais, né à Londres en 1749, mort en 1790. Il débuta en 1765 sur le théâtre de Manchester, parut ensuite sur celui de Dublin et vint enfin briller sur celui de Londres. Sa figure désagréable (moins désagréable que son caractère hargneux et vain) lui interdisait les rôles nobles; mais il jouait dans la perfection les voleurs, les paysans et les personnages grotesques. En 1790, il abandonna, pour se marier, une femme avec qui il vivait depuis vingt ans; le public anglais, sévère pour de pareils actes, l'accueillit par des sifflets la première fois qu'il reparut sur la scène. On pense que cette mortification, à laquelle il fut très-sensible, ne fut pas étrangère à sa mort. Un de ses amis, John Williams, a écrit un récit des excentricités de cet acteur, fort excentrique en effet.

EDWY, dit **le Beau**, roi anglo-saxon, mort en 958. Il était fils d'Edmond I^er^, frère d'Edgar, vice-roi de Mercie, et succéda à Edred en 955. Edgar, excité par le clergé mécontent, prit en 957 les armes contre son frère; mais un accommodement intervint entre eux, et ils choisirent la Tamise pour limite commune de leurs Etats. La haine du clergé venait de ce que, le roi ayant épousé Ethelvige, sa parente éloignée, les prélats avaient cherché à les séparer. Saint Dunstan et l'archevêque Odon poussèrent même l'insolence jusqu'à forcer un jour la porte de l'appartement du roi et à arracher la jeune épouse d'entre les bras d'Edwy. Odon alla plus loin dans sa fureur: s'étant emparé de la personne d'Ethelvige, il la fit défigurer avec un fer rouge, l'expulsa en Irlande, et, comme elle avait osé revenir en Angleterre, il lui fit couper les jarrets. Elle expira quelques jours après. Les sujets d'Edwy, indignés de la conduite d'un prince qui laissait impunies de telles cruautés, le détrônèrent et lui donnèrent pour successeur Edgar, le plus jeune de ses frères. Edwy mourut de chagrin. Quelques historiens ont révoqué en doute l'histoire d'Ethelvige; d'autres ont essayé de justifier par les mœurs et les lois de l'époque la conduite d'Odon et de saint Dunstan; les moines historiens, plus simples ou plus hardis, n'ont pas hésité à en faire l'éloge.

ÉDYA s. m. (é-di-ia — mot arabe.) Nom donné, dans le Maroc, à certains présents obligatoires que les caïds, dans les jours de fête, sont tenus d'offrir au gouvernement.

EDZARDI (Esdras), hébraïsant allemand, né à Hambourg en 1629, mort à Bâle en 1708. Il commença ses études dans sa ville natale et les continua à Leipzig et à Wittemberg. Venu à Bâle en 1650, il étudia l'hébreu sous Buxtorf et perfectionna ses connaissances par de nouveaux voyages à travers les universités les plus renommées. De retour dans sa patrie, il s'y consacra à l'enseignement de la langue hébraïque et jouit bientôt d'une grande réputation. Edzardi poursuivit pendant toute sa vie un but élevé: la conversion des catholiques et des juifs à la communion protestante; mais il n'eut pas la satisfaction de voir ses efforts couronnés de succès. La plupart de ses écrits sont restés en manuscrits. On connaît cependant de lui des thèses imprimées, dont voici le titre: *De præcipuis doctrinæ christianæ capitibus adversus judæos et photinianos.*

EDZARDI (Georges-Eliézer), fils du précédent, hébraïsant, né à Hambourg en 1661, mort en 1727. Il fit ses études à Giessen, à Francfort et à Heidelberg, et fut appelé à la chaire de grec et d'histoire du gymnase de Hambourg. L'enseignement des langues orientales lui fut confié en 1717. On a de lui divers traités sur le *Talmud* et un ouvrage intitulé: *Excerpta Gemaræ Babylonicæ.*

EDZARDI (Jean-Esdras), historien allemand, frère du précédent, né à Hambourg en 1662, mort en 1713. Il étudia la théologie dans sa ville natale, fit de longs voyages à travers l'Allemagne et la Suisse, professa à Rostock et fut appelé à Londres comme pasteur de l'église évangélique de la Sainte-Trinité. Il a laissé une *Oraison funèbre de la reine Marie* et une *Histoire de l'Eglise d'Angleterre.*

EDZARDI (Sébastien), théologien hambourgeois, frère du précédent, né à Hambourg en 1673, mort dans cette ville en 1736. Il voyagea pour son instruction en Hollande et en Angleterre, prit à Wittemberg le grade de *magister* et devint professeur de logique et de métaphysique au gymnase de Hambourg en 1699. Comme son père, il travailla à la conversion des juifs. Il aimait surtout les polémiques religieuses et il s'y livrait avec une ardeur regrettable. C'est ainsi qu'il qualifia l'université de Halle de «suppôt de l'enfer.» Les calvinistes essuyèrent de sa part des attaques passionnées. En 1705, cinq de ses ouvrages furent brûlés par la main du bourreau.

EDZARDI (Esdras-Henri), théologien et historien, fils du précédent, né à Hambourg en 1703, mort en 1733. Il a laissé des ouvrages qui méritent une mention: *Histoire de l'Eglise de Suède* (Altona, 1720); *Disposition des dix commandements dans le catéchisme de Luther* (Hambourg, 1721, in-8°); *Véritable doctrine de l'élection de la grâce* (1721, in-4°); *Disputatio de cycno ante mortem non canente.*

EÉ s. f. (e-é — lat. *apes*, même sens). Abeille: *Nature a ordené que li rois des* EÉS *n'a point d'aiguillon* (Prov. de Sénèque.) ‖ Vieux mot.

EECKEREN, ville de Belgique, prov. et à 6 kilom. N. d'Anvers, ch.-l. de cant.; 3,900 h. Moulin à soie, métiers à tisser la toile, fabriques de chicorée, brasseries, tanneries. Exportation de soies doublées, de céréales, de garance et de chicorée. En 1703, défaite des Hollandais par les Français commandés par le maréchal de Boufflers.

EECKHOUT (Gerbrandt VAN), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1621, mort dans la même ville en 1674. Son père, un des plus riches orfèvres de la Hollande, n'épargna rien de ce qui pouvait développer les aptitudes artistiques que paraissait montrer son fils. Rembrandt voulut bien, à prix d'or, le recevoir dans son atelier et l'admettre même à sa table. Toutefois une intimité si précieuse ne put douer l'élève du génie qui faisait la supériorité de son maître, et Van Eeckhout ne dut à ses étroites relations qu'une tendance trop marquée à se faire le pâle imitateur de Rembrandt. Il débuta par le portrait de son père, peinture dont Descamps fait grand éloge. Elle avait, d'après lui, tant de relief et d'énergie, que Rembrandt lui-même en fut enthousiasmé. Le succès de cette première œuvre enhardit le jeune peintre, qui aborda résolûment les sujets bibliques. Son premier tableau en ce genre fut *Agar renvoyée par Abraham.* Sans paraître même soupçonner la poésie, la tristesse navrante de cet épisode, l'artiste n'eut d'autre préoccupation que de se traîner à la remorque de son maître. Couleur, effet, types, arrangement, exécution, harmonie, il a tout pris à Rembrandt. Puis vinrent successivement plusieurs autres tableaux dont le sujet était puisé aux mêmes sources: la *Fuite en Egypte* (musée de La Haye); *Anne vouant son fils au Seigneur* (musée du Louvre); *Adoration des mages*, etc., toutes toiles qui accusent la même influence, mais qui, il faut le reconnaître, grâce à leur allure fière et magistrale, à un effet puissant et hardi, ont un charme infini et exercent une véritable séduction.

«Cependant, dit M. Charles Blanc, il est des peintures dont le principal mérite consiste dans la dextérité pratique et dans la finesse du rendu...» Van Eeckhout devait traiter en maître ce genre de peintures, grâce à l'étonnante facilité de sa brosse, à la science profonde qu'il avait du tableau. Aussi la *Partie de trictrac*, signalée par M. Ch. Blanc, est-elle vraiment un morceau hors ligne: il y a là, dans cette petite scène intime, de l'observation, de l'esprit, de la bonhomie, et rien, cette fois, qui rappelle la manière de Rembrandt. C'est une œuvre originale, à tous les points de vue, qui laisse, avec une haute idée des facultés de l'auteur, le regret de les voir se perdre dans la voie fausse qu'il a suivie. Eblouis, fascinés par le génie surhumain de Rembrandt, presque tous ses élèves ont subi son influence. «Cette façon d'être impressionné par les miracles de la lumière, dit encore M. Charles Blanc, Rembrandt la communiquait à tous ses élèves, et tous en gardèrent quelque chose dans leur peinture; mais aucun n'entra plus avant dans la pensée du maître que Gerbrandt van Eeckhout. Au lieu de voir la nature diaprée de ces mille nuances qui eussent captivé l'admiration de Véronèse ou enchanté l'œil de Rubens, il s'accoutumait à la voir telle que le soleil la colore ou l'éclairant, c'est-à-dire la fait avancer ou fuir, s'effacer dans l'ombre ou s'affirmer dans le clair, se préciser à proximité du regard ou s'évanouir à distance... Enfin Van Eeckhout s'efforça de ressembler à son maître et il lui ressembla par les apparences, par les procédés, par le costume; mais il n'eut pas son âme...»

L'œuvre de Gerbrandt Eeckhout est assez considérable; la *Présentation au temple*, que possède le musée de Dresde, est, d'après Houbraken, sa plus belle page, la seule où l'on ne retrouve pas trop frappante l'imitation servile qui distingue ses sujets bibliques. On voit à Munich *Abraham chassant Agar et Ismaël* et *Jésus parmi les docteurs.* La galerie d'Amsterdam renferme la *Femme adultère* et le *Convive chassé.* Cette dernière peinture a un peu de l'originalité de la *Partie de trictrac.* Le musée de La Haye possède l'*Adoration des mages.* MM. Charles Blanc et Waagen donnent, après Houbraken et Descamps, le catalogue complet de toutes les œuvres du maître. Josi, dans ses *Imitations de dessins*, parle des dessins de Van Eeckhout: «Des figures assises ou couchées, dit-il, dans une posture naïve, exécutées le plus souvent à l'encre brune, font partie de ses dessins les plus recherchés et sont payées de 10 à 30 louis.» Adam Bartsch a décrit avec soin, dans le catalogue de Rembrandt, les deux eaux-fortes remarquables que Van Eeckhout a laissées.

EECKHOUT (Antoine VAN DEN), peintre flamand, né à Bruges en 1656, mort en 1695. On ignore sous quel maître il avait étudié et l'on n'a pas de détails sur sa vie jusqu'à l'époque où il accompagna son beau-frère, Louis de Deyster, en Italie, où ils peignirent en commun un grand nombre de tableaux; Deyster se réservait les figures; les fleurs et les fruits étaient du domaine d'Eeckhout. Il y avait une telle harmonie, une telle analogie dans le style de leur coloris et de leur touche, que tous leurs ouvrages semblent n'être que d'une seule main. Eeckhout revint s'établir dans sa patrie; mais, bien qu'il y remplît un emploi important et que sa réputation comme peintre s'accrût tous les jours, il ne put résister au désir de revoir l'Italie et s'y rendit par mer. Le bâtiment qui le portait relâcha à Lisbonne et le peintre s'arrêta dans cette ville. L'accueil enthousiaste qu'il y reçut, le succès qu'y obtinrent ses toiles le décidèrent à s'y fixer; il se maria avec une jeune fille noble, qui lui apporta une grande fortune; mais tant de succès excita la haine des envieux, et Eeckhout fut assassiné un jour qu'il se promenait en voiture. Il y avait deux années à peine qu'il habitait Lisbonne.

EECKHOUT (Jean-Joseph), peintre hollandais, né à Anvers en 1793. Il embrassa d'abord la profession de joaillier, qu'il abandonna, à l'âge de vingt-huit ans, pour cultiver la peinture. Ses premiers travaux le rendirent bientôt célèbre et il fut nommé, en 1839, premier professeur à l'Académie de La Haye. La plupart des musées de la Hollande et un grand nombre de ceux de la Belgique et de l'Allemagne renferment quelques-unes de ses toiles. Il excelle surtout dans le portrait. Il a publié en outre deux œuvres monumentales: *Collection de portraits d'artistes modernes nés dans les Pays-Bas* (Bruxelles, 1822), et *Costumes du peuple de toutes les provinces du royaume des Pays-Bas* (Bruxelles, 1827).

EECLOO, ville de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 16 kilom. N.-O. de Gand, ch.-l. de cant., sur la Liève; 9,000 hab. Fabrication de toiles et de dentelles, étoffes de laine et de coton; brasseries, vinaigreries, distilleries, teintureries, tanneries, raffineries de sel, moulins à huile et à tan. Commerce très-actif, principalement en grains, toiles, bois et bestiaux.

Eées, poëme d'Hésiode, qui faisait pendant à sa *Théogonie* et devait avoir à peu près la même composition. Les fragments que les scoliastes et les écrivains nous en ont conservés sont au nombre de 94, qui contiennent environ 140 vers. La perte de ce poëme est regrettable. On sait qu'il avait pour objet de célébrer les femmes héroïques et mythologiques. Il n'est pas douteux qu'il n'eût servi beaucoup à la science historique. Dans le peu qui nous en reste, on voit souvent Hésiode en désaccord, soit pour les lieux, soit pour les généalogies, avec les autres mythographes. Selon un scoliaste d'Apollonius (III, 1086), il faisait naître Deucalion de Prométhée et de Pandore, qui, déjà unie à Jupiter son père, avait enfanté *Graicos, puissant à la guerre.* Hellen, dit un autre fragment, est le père des rois qui ont proclamé le droit, Dorus, Xuthus et Æolus qui aime les chevaux. Hésiode prétendait Hélène issue, non de Léda ni de Némésis, mais de l'Océan et de Téthys, si l'on croit le scoliaste de la x^e^ néméenne de Pindare. Ælius repousse comme apocryphes les vers où Hésiode donnait à Niobé vingt et un enfants; ces vers ne nous sont point parvenus. D'après Tzetzès (cf. Eustath., p. 21, 14), le poëte se trouvait en contradiction avec Homère à propos de la naissance de Ménélas et d'Agamemnon. Selon celui-ci, en effet, ces deux rois étaient fils d'Atrée et d'Aerope; selon Hésiode, au contraire, ils seraient nés de Plisthène, fils d'Atrée. Quoique Eschyle ait adopté l'opinion d'Hésiode, c'est la tradition homérique qui a triomphé.

On trouve dans les quelques fragments conservés des faits excessivement curieux, et l'on comprend combien les dissemblances et les contradictions mêmes des légendes théogoniques sont précieuses pour l'histoire, qui note et classe les faits, et pour la philosophie, qui les étudie et les analyse. Quelquefois un fait y est formulé en quelques mots, comme la folie des Prœtides, lesquels, selon un vers conservé par Suidas, perdirent par leur odieuse lasciveté la tendre fleur de leur jeunesse, et qui, selon Apollodore qui invoque le témoignage d'Hésiode, payèrent par la folie leur résistance au culte de Bacchus. D'autres fois on rencontre un fragment de plusieurs vers, comme le XXX^e^, qui nous raconte la lutte d'Hercule et de Périclymenus. Ce fragment, l'un des plus importants des *Eées* (il ne contient cependant que huit vers), nous a été conservé par le scoliaste d'Apollonius (I, 156). Parfois, enfin, on ne trouve qu'une épithète, comme pour Atalante à qui il donne le surnom qu'Homère donnait à Achille: *Atalante la rapide* (*aux pieds légers*); il est vrai qu'Apollodore (III, 9, 8) nous dit sur le même personnage mythologique que, selon Hésiode et quelques-uns, elle était fille non de Iasos, mais de Schœneus. Quatre vers, que l'on doit à Eustathe et à Eudocus, contiennent l'origine du chant de douleur que les Grecs appelaient le *Linus.* «Uranie enfanta donc l'aimable Linus; et tout ce qu'il y a de chanteurs et de musiciens parmi les mortels le pleure dans les festins et dans les chœurs; en commençant et en finissant, ils invoquent Linus.»

Les fragments qui nous restent des *Eées* ne nous permettent guère de juger ce poëme au point de vue de l'art. Il est probable que, comme la *Théogonie* du même poëte, il contenait l'énumération et la généalogie des déesses et des héroïnes; sans doute, Hésiode, après avoir tant médit du sexe féminin, aura craint le courroux des déesses et aura voulu les apaiser par l'offrande d'un poëme. Quatre vers, dont l'authenticité n'est pas bien démontrée et qui finissent sa *Théogonie*, sembleraient le prouver. «Celles-ci (il vient de parler de Calypso et de quelques autres), celles-ci, en se mêlant avec des hommes, donnèrent le jour à des enfants pareils aux dieux. Maintenant, chantez la race des femmes, Muses olympiades, au doux langage, filles de Jupiter qui porte l'égide!»

Les fragments d'Hésiode, comprenant *Egimius*, l'*Astronomie*, les *Œuvres*, les *Eées*, la *Mélampodie*, les *Instituts de Chiron*, etc., ont été publiés par Hermann, qui y a ajouté trois nouveaux fragments. Lehmann, à Berlin, en 1828, les a édités dans son ouvrage: *De Hesiodi carminibus perditis particula.* Enfin M. Lehrs les a publiés dans la collection grecque de Firmin Didot, et, comme il a profité dans son travail des travaux de ses prédécesseurs, on peut recommander cette édition comme la meilleure et la plus complète. Il n'existe pas de traduction française: il serait à souhaiter que cette lacune fût remplie. Espérons que M. Leconte de Lisle, qui s'occupe d'une traduction d'Hésiode et d'Homère, ne négligera pas les fragments de ces poëtes; il appartient au traducteur incomparable de Théocrite et d'Anacréon de nous donner une traduction définitive des deux grands poëtes grecs.

EEGHOLM, petite île du Danemark, dans le Grand-Belt, à 6 kilom. N.-O. de Seeland. Elle dépend du bailliage de Soroë.

EELS, EELEEYATS ou **HIYATS**, nom appliqué aux tribus errantes de la Perse. On les rencontre dans toutes les parties du royaume, et, quoiqu'un grand nombre d'entre elles se soient fixées dans les villes et les villages, la majorité conserve ses anciens usages, vivant sous la tente et repoussant toute consanguinité avec l'ancien peuple persan. Pendant l'hiver, les Eels restent dans les plaines; aux approches de l'été, ils gagnent les montagnes, où ils trouvent d'abondants pâturages pour les troupeaux de moutons, de chameaux et de chevaux qui constituent leurs seules richesses. Les brebis leur fournissent du lait qu'ils convertissent en beurre liquide et vendent aux habitants du bas pays. Ils payent tribut au gouvernement et doivent fournir à l'armée persane un certain nombre de fantassins et de cavaliers. Les Hiyats sont généralement d'un physique avantageux. Les hommes sont grands, bien proportionnés; ils ont la peau très-brune, un nez aquilin et des yeux noirs perçants. Les femmes, dans leur jeunesse, sont souvent d'une beauté remarquable, avec un teint d'une délicate nuance noisette, des traits réguliers, des dents magnifiques et une physionomie resplendissante de bonne humeur. Par contre, il n'y a peut-être pas au monde de femmes chez lesquelles les années apportent une plus radicale modification. A l'approche de l'âge mûr, les charmes des femmes hiyates s'évanouissent; leur peau se flétrit et se parchemine, et leur expression plaisante fait place à la physionomie la plus repoussante. Les Hiyats se réunissent habituellement en associations de vingt ou trente familles. Dans son *Coup d'œil sur la vie et les usages en Perse* (Londres, 1856), lady Sheil fait remarquer que «l'Hiyat habitant la tente se distingue par son air fier et viril et par son regard libre et indépendant. L'Hiyat stationnaire est appelé Tat ou Takhteh Kapoo; ce dernier terme implique que leurs portes sont faites de bois, c'est-à-dire qu'ils vivent dans des maisons. Ils sont également nommés Dehnishines, ce qui signifie habitants de villages.»

EEM, rivière navigable de Hollande, province d'Utrecht; elle est formée sur les limites de cette province et de celle de Gueldre par la réunion de plusieurs ruisseaux, baigne Amersfort, se dirige ensuite vers le N. et se

jette dans le Zuyderzée, à 10 kilom. E. de Naarden. Cours de 42 kilom.

EERNEGHEM, bourg et commune de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Bruges; 2,500 hab. Brasseries, distilleries, blanchisseries de toiles et de cire.

EESSENE, bourg et commune de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Bruges; 3,450 hab. Brasseries, distilleries, fabriques d'huile, de tabac; fours à chaux.

EÉTA ou **EÉTÈS**, roi de Colchide, fils du Soleil et de Persa, frère de Circé. Il vivait du temps de l'expédition de Jason. Il trouva la mort dans un combat naval qui eut lieu sur le Pont-Euxin entre les Argonautes et les habitants de la Colchide. Il était père de Médée et d'Absyrte.

EETION, roi de Thèbes en Cilicie, père d'Andromaque et de Podès. Il fut mis à mort avec ses sept fils par Achille, lorsque les Grecs s'emparèrent de Thèbes. Achille fit brûler son corps avec son armure sur un immense bûcher. Un personnage du même nom était père de Cypsélus, tyran de Corinthe.

EF s. m. (èf — abrév. du mot *effet*). Pop. Effet : *Faire de l'*EF.

EFANTEL s. m. (e-fan-tèl — du lat. *infans*, enfant). Jeune enfant. ‖ Vieux mot.

ÉFAUFILÉ, ÉE (é-fô-fi-lé) part. passé du v. Efaufiler : *Une étoffe* ÉFAUFILÉE.

ÉFAUFILER v. a. ou tr. (é-fô-fi-lé — du préf. privat. *é*, et de *faufiler*). Tirer de la trame du bout d'un ouvrage ourdi, pour juger de sa qualité ou pour en faire de l'étoupe, de la charpie : ÉFAUFILER *un ruban*. ÉFAUFILER *de la soie*. ÉFAUFILER *de la toile*. ÉFAUFILER *du drap*.

ÉFENDI s. m. Autre orthographe du mot EFFENDI.

EFF (L'), rivière de France. V. LEFF.

EFFAÇABLE adj. (è-fa-sa-ble — rad. *effacer*). Qui peut être effacé : *Le crayon est facilement* EFFAÇABLE.

— **Antonymes.** Indélébile, ineffaçable.

EFFAÇANT (è-fa-san) part. prés. du v. Effacer : *Les siècles* SE *vont* EFFAÇANT *les uns les autres.* (Chateaub.)

Antiloque *effaçant* tous les Grecs en vitesse.
AIGNAN.

EFFACÉ, ÉE (è-fa-sé) part. passé du v. Effacer. Dont on a fait disparaître les traces, biffé par des ratures, supprimé par l'usure : *Crayon* EFFACÉ. *Dessin* EFFACÉ. *Mots* EFFACÉS *dans un acte. Médaille* EFFACÉE *par le temps.*

— Par anal. Qui a peu d'éclat, en parlant des couleurs : *Les œufs de cette fauvette sont bleu verdâtre et portent deux sortes de taches : les unes peu apparentes et presque* EFFACÉES, *répandues également sur sa surface.* (Buff.) *Le hâle n'avait pu flétrir une si riche carnation, et elle paraissait d'autant plus fraîche que sa toilette était plus pâle et plus* EFFACÉE. (G. Sand.)

— Par ext. Rejeté en arrière, à l'écart : *Se tenir* EFFACÉ *contre le mur. Quand vous portez la botte, monsieur, il faut que l'épée porte la première et que le corps soit bien* EFFACÉ. (Mol.) *Tenez-vous droit, l'œil fixe, les épaules* EFFACÉES. (Scribe.)

— Défait, triste, abattu : *Son œil morne et sa contenance* EFFACÉE *annonçaient l'abattement de son cœur.* (J.-J. Rouss.) ‖ Inusité.

— Fig. Rayé, supprimé, anéanti; tombé dans l'oubli : *En vain les histoires parleront de nous; nous serons* EFFACÉS *du livre de vie et des histoires éternelles.* (Boss.) *Que les pécheurs soient* EFFACÉS *de la terre; que les méchants soient anéantis.* (La Harpe.)

Je vois de votre cœur Octavie *effacée.*
RACINE.

Je vous rappelle un songe *effacé* de votre âme.
RACINE.

Ne parlons plus de torts, ils sont tous *effacés.*
C. D'HARLEVILLE.

O douleur! ô supplice affreux à la pensée!
O honte qui jamais ne peut être *effacée!*
RACINE.

Et de nos bons aïeux les principes utiles
De nos cerveaux sont *effacés!*
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Surpassé, éclipsé, distancé : *Toutes les dames qui étaient dans l'assemblée furent* EFFACÉES *en beauté par cette jeune étrangère.* (Le Sage.) *Comme la pompe des rois est* EFFACÉE *par l'éclat d'une simple fleur!* (Virey.)

Il ne regarde pas les rivaux qu'il efface,
Il ne songe qu'à ceux dont il est *effacé.*
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Humble, ignoré, sans importance, sans considération : *Occuper une position tout à fait* EFFACÉE. *Vivre obscur et* EFFACÉ. *Être le mari* EFFACÉ *d'une beauté célèbre.*

EFFACEMENT s. m. (è-fa-se-man — rad. *effacer*). Action d'effacer; radiation, suppression par des ratures : *L'*EFFACEMENT *d'un mot répété. L'*EFFACEMENT *d'une ligne inexacte dans un dessin.*

— Par ext. Mouvement pour s'effacer, pour se tirer à l'écart, se mettre de côté : *La cavalcade insensée passe comme l'ouragan sur la foule éperdue, qui se précipite et se renverse avec des prostrations, des* EFFACEMENTS *rendus de la manière la plus énergique.* (Th. Gaut.)

— Fig. Etat d'une personne qui s'efface, qui se retire du premier rang, qui ne veut pas être en vue : *Le comte d'Avaray, homme de douceur, de modestie et d'*EFFACEMENT, *avait tempéré ce règne intérieur du favori par la grâce et par l'abnégation de son caractère.* (Lamart.) *L'*EFFACEMENT *du dauphin ne déplaisait pas à Louis XIV.* (Lamart.) ‖ Suppression, destruction : *L'*EFFACEMENT *du péché par l'absolution. Qu'est-ce que le jeûne, sinon l'*EFFACEMENT *de nos offenses?* (Bouhours.) *L'*EFFACEMENT *de la misère se fera par une simple élévation de niveau.* (V. Hugo.)

EFFACER v. a. ou tr. (è-fa-sé — du préf. privat. *é*, et de *face*. Prend une cédille sous le *c* devant *a*, *o* : *j'effaçai; nous effaçons*). Faire disparaître par le frottement ou l'usure : EFFACER *les traces du crayon.* EFFACER *les figures dessinées sur le tableau noir. Le soleil* EFFACE *rapidement certaines couleurs. Le temps* EFFACE *l'empreinte des médailles.* ‖ Rayer, supprimer par des ratures : EFFACER *un mot inutile.* EFFACEZ *ce passage, le reste y gagnera. On a* EFFACÉ *son nom de la liste du concours. Il n'y a presque pas de livres où il n'y ait des mensonges à* EFFACER. (Thomas.) *Il est des barbarismes et des solécismes qu'il est moins fâcheux de conserver qu'il ne serait de les* EFFACER. (E. Littré.)

Ainsi recommençant un ouvrage cent fois,
Si j'écris quatre mots, j'en *effacerai* trois.
BOILEAU.

Nous *avons* de l'ouvrage *effacé* ce mot-là.
C. DELAVIGNE.

‖ On écrivait autrefois EFFACHIER.

— Par anal. Détruire ou affaiblir l'éclat de : *La nuit* EFFACE *le jour. La mort, qui avait éteint ses yeux, n'avait pu* EFFACER *toute sa beauté, et les grâces étaient à demi peintes sur son visage pâle.* (Fén.)

. . . Dieux puissants! quelle étrange pâleur
De son teint tout à coup *efface* la couleur!
RACINE.

La beauté passe,
Le temps l'*efface*,
L'âge de glace
Vient à sa place.
MOLIÈRE.

— Par ext. Tirer à l'écart, mettre de côté ou dans une position qui offre le moins de prise possible : EFFACEZ *vos épaules.* EFFACEZ *votre corps.* EFFACEZ *votre ventre si vous pouvez.*

— Fig. Faire disparaître, faire oublier; racheter, réparer : EFFACER *un fait du souvenir.* EFFACER *un nom de l'histoire.* EFFACER *les péchés.* EFFACER *sa honte par le repentir.* EFFACER *les taches de sa vie passée. Je ne veux rien voir en vous de ce que la mort y* EFFACE. (Boss.) *Les honneurs sont des titres spécieux que le temps* EFFACE. (Fléch.) *La déclaration de nos fautes au tribunal de la pénitence les* EFFACE *de notre souvenir.* (Mass.) *On n'a pas plutôt appris une bonne nouvelle que vingt mauvaises viennent l'*EFFACER. (Volt.) *Le temps* EFFACE *bien des peines qu'on croyait éternelles.* (Mme Cottin.) *Les événements* EFFACENT *les événements.* (Chateaub.) *Il faut des torrents de sang pour* EFFACER *nos fautes aux yeux des hommes; une seule larme suffit à Dieu.* (Chateaub.) *Le despotisme tue dans son germe la grandeur de l'homme et* EFFACE *les principes des vertus.* (Lamenn.) *La vérité n'*EFFACE *l'erreur que lentement et graduellement, comme l'aurore* EFFACE *les ténèbres.* (A. Martin.) EFFACER *les signes étymologiques d'une langue, c'est* EFFACER *ses titres généalogiques et gratter son écusson.* (Ampère.) *Il y a en France des gênes et des monopoles qu'il faut* EFFACER *de nos lois.* (E. Laboulaye.) *Le bon ton et les bonnes manières* EFFACENT *chez les hommes bien des imperfections.* (Goddet.) *Toute mauvaise action est une tache que le temps même ne saurait* EFFACER *de la conscience.* (Lepelletier.) *La science tend constamment à* EFFACER *les démarcations de nation à nation.* (E. de Gir.) *Le Christ avait d'abord habité le sein d'une Vierge pour* EFFACER *la flétrissure de l'Eden.* (E. Pelletan.)

Ma faute m'avilit si mon sang ne l'*efface.*
CORNEILLE.

Les caresses n'*ont* point *effacé* cette injure.
RACINE.

Pourquoi pleurer? J'ai tort; les pleurs n'*effacent* [rien.
C. DELAVIGNE.

. . . . . Un père est toujours père;
Rien n'en peut *effacer* le sacré caractère.
CORNEILLE.

C'est sans les oublier qu'on quitte ses parents;
L'hymen n'*efface* pas ces profonds caractères.
CORNEILLE.

. . . . Disputez-vous la gloire
A qui m'*effacera* plutôt de sa mémoire.
RACINE.

J'aime à sentir le temps, plus fort que ta mémoire,
Effacer pas à pas les traces de ta gloire.
LAMARTINE.

. . . Si vous n'êtes pas à l'abri du remords,
Une bonne action *efface* bien des torts.
PONSARD.

Que suis-je sur ce sable où j'imprime ma trace?
Un autre vient après, qui marche et qui l'*efface.*
Le moindre vent s'en fait un jeu.
A. GUIRAUD.

Ingrat envers le ciel, quelle que soit sa place,
Toujours l'ambitieux se trouve déplacé;
Il ne regarde point les rivaux qu'il *efface*,
Et ne songe qu'à ceux dont il est effacé.
F. DE NEUFCHATEAU.

— Fig. Surpasser, éclipser, distancer : *Ce général* A EFFACÉ *tous les grands capitaines de son temps. Dans ce bal, elle* EFFAÇAIT *par sa beauté toutes les autres femmes. Ce poète* A EFFACÉ *tous ses contemporains. Nous avons naturellement un secret dépit contre les personnes qui nous* EFFACENT. (La Rochef.) *La dernière victoire* EFFACE *toujours toutes les autres.* (P.-L. Cour.) *Celui qui* EFFACE *les autres leur doit bien des égards.* (Trublet.) *Par le hideux éclat de ses désordres, Dubois* EFFAÇAIT *tout et semblait accaparer le mépris public.* (L. Blanc.)

Rome *a* bien *effacé* les parjures de Troie.
DELILLE.

Mais ton orgueil ici se serait-il flatté
D'*effacer* Orosmane en générosité?
VOLTAIRE.

— Absol. : *L'histoire écrit toujours, et jamais elle n'*EFFACE. (Beauchêne.) *L'ennui n'avilit ni ne dégrade, mais il* EFFACE, *il détruit.* (G. Sand.)

Hâtez-vous lentement, et, sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
Polissez-le sans cesse et le repolissez :
Ajoutez quelquefois et souvent *effacez.*
BOILEAU.

S'effacer v. pr. Etre effacé : *Une empreinte qui* S'EFFACE *par le frottement. La couleur du teint* S'EFFACE *rapidement.*

Des objets confondus les teintes incertaines
S'effacent insensiblement.
A. GUIRAUD.

Et la moitié du ciel pâlissait, et la brise
Défaillait dans la voile, immobile et sans voix,
Et les ombres couraient, et sous leur teinte grise
Tout, sur le ciel et l'eau, *s'effaçait* à la fois.
LAMARTINE.

— Se ranger de côté : EFFACEZ-VOUS *un peu. Par un mouvement instinctif, Frantz* S'EFFAÇA *le plus qu'il put derrière la colonne.* (Alex. Dum.)

— Fig. Disparaître, cesser d'exister, être racheté : *Ce souvenir* S'EST EFFACÉ *de ma mémoire. Le péché* S'EFFACE *par le repentir. Tout ce qui est sujet à finir* S'EFFACE *nécessairement au dernier moment.* (Boss.) *Les pères craignent que l'amour naturel des enfants ne* S'EFFACE. (Pasc.) *L'homme est bon : c'est là son premier caractère, qui ne* S'EFFACE *jamais entièrement.* (J. Droz.) *Les premières impressions de l'enfance ne* S'EFFACENT *jamais.* (Boitard.) *Le souvenir des événements* S'EFFACE, *les impressions restent.* (Redan.) *Loin que les nationalités* S'EFFACENT, *je les vois chaque jour se caractériser moralement.* (Michelet.)

La nature est trop forte, et ses aimables traits,
Imprimés dans le sang, ne *s'effacent* jamais.
CORNEILLE.

Tout passe, tout finit, tout *s'efface*; en un mot [lot.
Tout change; changeons donc, puisque c'est notre
C. D'HARLEVILLE.

Phosphore passager, Dorat brille et *s'efface*,
C'est le ver luisant du Parnasse.
LEBRUN.

Nos agitations ne laissent pas de trace;
C'est la bulle sur l'eau qui crève et qui *s'efface.*
TH. GAUTIER.

Comme ce qu'un enfant a tracé sur le sable,
Les empires confus *s'effaçaient* sous ses pas.
V. HUGO.

‖ Céder le pas, être surpassé, éclipsé : *Quels que soient les efforts de la science, elle* S'EFFACE *devant la grandeur et la fécondité de la nature.* (Lamenn.) *L'homme* S'EFFACE *sous le soldat.* (A. de Vigny.) *La couleur politique* S'EFFACE *devant la conspiration des intérêts.* (Proudh.) *Volney naquit à Craon, sur la limite extrême où la mollesse angevine* S'EFFACE *devant l'âpreté bretonne.* (Ste-Beuve.)

D'un bienfait aisément un autre prend la place;
Un bienfait, quel qu'il soit, par un plus grand [*s'efface.*
MAUGER.

‖ Se tenir à l'écart, éviter de paraître, de briller : *Vous demandez à l'ambitieux de* S'EFFACER. (Lamenn.) *Un homme ne doit jamais* S'EFFACER *devant un homme.* (Ste-Beuve.)

— Réciproq. Etre effacé, détruit, mis en oubli l'un par l'autre : *Les victoires et les conquêtes sont de tous les siècles et de tous les règnes; elles* S'EFFACENT *pour ainsi dire les unes les autres dans nos annales.* (Mass.)

— Mar. Se dit d'un vaisseau qui, étant embossé, présente le flanc à un fort ou à un autre bâtiment : *Ce navire* S'EFFACE.

— **Syn. Effacer, éclipser, obscurcir.** V. ÉCLIPSER.

— **Effacer, biffer, raturer,** etc. V. BIFFER.

— **Antonyme.** Aviver.

EFFACEUR, EUSE s. (è-fa-seur, eu-ze — rad. *effacer*). Personne qui efface : *C'est un grand* EFFACEUR; *ses manuscrits sont illisibles.*

EFFAÇURE s. f. (è-fa-su-re — rad. *effacer*). Action d'effacer; ce qui est effacé : *L'*EFFAÇURE *n'empêche pas qu'on ne lise encore quelque chose de ce qui était écrit.* (Acad.) *Cela est bien hardi, madame, d'effacer trois lignes tout de suite en écrivant à une marquise; mais vous savez mieux que personne combien il importe que cela soit permis, et de quelle utilité est dans la société humaine la liberté des* EFFAÇURES. (Voiture.)

— Fig. Suppression : *Il faut traiter notre vie comme nous traitons nos écrits; mettre en accord, en harmonie, le commencement, le milieu et la fin; nous avons besoin pour cela d'y faire beaucoup d'*EFFAÇURES. (J. Joubert.)

EFFANAGE s. m. (è-fa-na-je — rad. *effaner*). Agric. Action d'effaner; résultat de cette action : *L'*EFFANAGE *des blés. On doit faire l'*EFFANAGE *avant que les épis soient montés.* (Rozier.)

EFFANÉ, ÉE (è-fa-né) part. passé du v. Effaner : *Blés* EFFANÉS.

EFFANER v. a. (è-fa-né — du préf. privat. *é*, et de *fane*). Agric. Couper les fanes ou sommités des feuilles : *Souvent il ne faut* EFFANER *dans une pièce de terre que certaines places.* (Tessier.) ‖ On dit aussi EFFEUILLER.

— Absol. : *Le plus souvent ce sont des hommes et des femmes qui* EFFANENT *avec une faucille.* (Rozier.)

S'effaner v. pr. Etre effané : *Les blés ne doivent* S'EFFANER *que lorsque leur végétation est excessive.*

EFFANEUR, EUSE s. (è-fa-neur, eu-ze — rad. *effaner*). Agric. Personne qui effane, qui est employée à effaner.

EFFANURES s. f. pl. (è-fa-nu-re — rad. *effaner*). Agric. Feuilles qui proviennent des blés ou des autres plantes qu'on a effanées : *Des* EFFANURES *de maïs. Il est nécessaire de laisser flétrir les* EFFANURES *une journée avant de les donner aux bestiaux.* (Rozier.)

EFFARADE s. f. (è-fa-ra-de — rad. *effarer*). Néol. Trouble, agitation d'une personne effarée : *L'*EFFARADE *du gouvernement était à mourir de rire.* (Chateaub.)

EFFARÉ, ÉE (è-fa-ré) part. passé du v. Effarer. Qui éprouve un trouble violent et visible : *Messieurs, de quoi s'agit-il? Pourquoi êtes-vous si* EFFARÉS? (Volt.) *Un daim* EFFARÉ *franchit tout à coup la lisière de la forêt.* (E. Sue.)

Il la quitte à ces mots. Son amante *effarée*
Demeure le teint pâle et la vue égarée.
BOILEAU.

‖ Qui trahit un trouble excessif : *Air* EFFARÉ. *Visage* EFFARÉ. *Regard* EFFARÉ. *Argenteuil entra dans ma chambre avec un visage tout* EFFARÉ, *et me dit : « Vous êtes perdu. »* (C. de Retz.)

Pourquoi ce teint jauni, ces regards *effarés?*
VOLTAIRE.

Il vous jette en passant un coup d'œil *effaré*,
Et sans aucune affaire est toujours affairé.
MOLIÈRE.

Tous deux restaient la prunelle *effarée*,
Bouche béante et la mine égarée.
VOLTAIRE.

‖ Qui est inspiré par un trouble excessif, par une grande peur : *Le silence n'était interrompu que par la course* EFFARÉE *et soudaine des cerfs et des biches dont je troublais la retraite.* (G. Sand.)

— Fig. Incertain, sans but, mal défini :

. . . . De l'excès du savoir
Naît le doute *effaré*, qui regarde sans voir.
C. DELAVIGNE.

— Blas. Se dit du cheval et de plusieurs autres animaux quand ils sont levés presque perpendiculairement sur leurs pieds de derrière : *Gleispach, en Allemagne : D'azur, au cheval* EFFARÉ *d'argent, mouvant d'un monticule de sinople.* ‖ On se sert aussi, pour exprimer la même position, des mots CABRÉ, EFFRAYÉ et FORCENÉ.

— Substantiv. Personne effarée : *Il s'en est allé comme un* EFFARÉ. (Mme de Genlis.)

— **Syn. Effaré, effarouché.** *Effaré* désigne un trouble visible, qui se manifeste surtout par l'air du visage et qui peut n'avoir qu'une cause intérieure; il se rapproche beaucoup du mot *hagard*. *Effarouché* marque un effet provenant d'une cause extérieure; il suppose l'effroi, l'inquiétude, un malaise ressenti, mais que l'on renferme quelquefois en soi-même.

EFFAREMENT s. m. (è-fa-re-man — rad. *effarer*). Etat d'une personne effarée; trouble qui se manifeste par un air inquiet et hagard : *C'était l'abbé, pâle, haletant, défait, couvert de poussière, inondé de sueur, dans un état d'*EFFAREMENT *qu'il faut renoncer à décrire.* (J. Sandeau.)

— Fig. Grand trouble moral : *Je me crus perdu. Dans l'*EFFAREMENT *de ma conscience, je m'imaginai que ma honte n'était déjà plus un mystère.* (J. Sandeau.)

EFFARER v. a. ou tr. (è-fa-ré — du préf. lat. *e*, et de *ferus*, sauvage. V. FÉROCE). Troubler au point que l'agitation se manifeste par un air hagard et inquiet : *Qu'a-t-on pu vous dire qui vous* AIT *si fort* EFFARÉ? (Acad.)

— Fig. Troubler au point de faire perdre la raison : *Le despotisme, utile, expédient, inspirateur, parfois nécessaire, pour les hommes de génie,* EFFARE *et trouble l'homme médiocre; le vin des forts est le poison des faibles.* (V. Hugo.)

S'effarer v. pr. Etre effaré, devenir effaré : *Il y a des gens qui* S'EFFARENT *d'un rien. On chercha les lois, on ne les trouva plus; l'on* S'EFFARA, *l'on cria, l'on se les demanda.* (C. de Retz.)

Vais-je pas m'effarer et prendre un air farouche? VOLTAIRE.

EFFAROUCHANT (è-fa-rou-chan) part. prés. du v. Effaroucher : *Un accueil* EFFAROUCHANT *les plus hardis.*

EFFAROUCHANT, ANTE adj. (è-fa-rou-chan, an-te — rad. *effaroucher*). Qui est propre à effaroucher, qui donne de l'ombrage : *Ces assemblées si* EFFAROUCHANTES *ne seront pas rétablies.* (J.-J. Rouss.)

EFFAROUCHÉ, ÉE (è-fa-rou-ché) part. passé du v. Effaroucher. Effrayé ; qui s'enfuit avec effroi : *Oiseau* EFFAROUCHÉ. *Les lézards* EFFAROUCHÉS *partent comme une flèche et se blottissent dans les fentes des plaques ardoisées.* (H. Taine.) ‖ Intimidé jusqu'à la peur : *Jeune fille* EFFAROUCHÉE *par une voix menaçante, par une conversation hardie.* ‖ Qui exprime une timidité poussée jusqu'à la peur :

. . . Elle entrera, timidement penchée,
Et le voile cachant sa mine *effarouchée*...
LOUIS BOUILHET.

— Fig. Etonné et troublé, désorienté : *Il faut être un peu familiarisé avec l'antiquité pour n'être point* EFFAROUCHÉ *des actions et des discours énigmatiques des prophètes juifs.* (Volt.)

— Blas. Se dit des animaux, surtout du chat, quand ils sont rampants, c'est-à-dire dressés sur leurs pattes de derrière : *De Katzen : D'azur, au chat* EFFAROUCHÉ *d'argent, tenant en sa gueule une souris de sable.*

— Syn. **Effarouché, effaré.** V. EFFARÉ.

EFFAROUCHEMENT s. m. (è-fa-rou-che-man — rad. *effaroucher*). Etat de celui qui est effarouché ; inquiétude, anxiété mêlée de crainte.

EFFAROUCHER v. a. ou tr. (è-fa-rou-ché — du préf. *é*, et de *farouche*). Rendre farouche ; épouvanter, effrayer, faire fuir : *Les cris des chiens* ONT EFFAROUCHÉ *le gibier.* ‖ Intimider jusqu'à la peur : *N'*EFFAROUCHEZ *pas cette enfant.*

— Par ext. Rebuter, troubler, désorienter, donner de l'éloignement à : *Si vous lui faites cette proposition, vous l'*EFFAROUCHEREZ. (Acad.) *Notre nature est essentiellement indépendante ; le frein l'*EFFAROUCHE. (Chassay.) *L'amour de la sagesse a je ne sais quoi d'austère qui* EFFAROUCHE *la faiblesse humaine.* (De Ségur.) *Il est de certains jours que doivent* EFFAROUCHER *de certains souvenirs.* (Mme E. de Gir.) *Un badinage qui fait sourire une femme vertueuse souvent* EFFAROUCHE *une prude.* (Laténa.)

Ma figure jamais n'*effarouche* les gens.
C. D'HARLEVILLE.

Les cheveux blancs *effarouchent* l'Amour.
MÉRARD DE SAINT-JUST.

Et ceux que vos rigueurs ne font qu'*effaroucher*
Peut-être à vos bontés se laisseront toucher.
CORNEILLE.

. . . . Salut, ô pieux débauché,
Que le mot *effarouche*, et non pas le péché!
PONSARD.

Je disais... que l'amour de mystère a besoin,
Et qu'à l'*effaroucher* il suffit d'un témoin.
E. AUGIER.

— Fig. Choquer, blesser : *Les portes, mal rechampies par un peintre du pays,* EFFAROUCHAIENT *l'œil par des tons criards.* (Balz.)

— Absol. : *La morale qui décide, qui n'hésite pas, eût-elle raison, risque parfois d'*EFFAROUCHER. (Nisard.)

— Argot. Voler : *On m'a* EFFAROUCHÉ *ma bourse. Vous* AVEZ EFFAROUCHÉ *mon portefeuille avec une adresse admirable, et qui fait le plus grand honneur à vos talents de société.* (Th. Gaut.) *Il maquille le truc* (il parle la langue) *des filous, et ne se laisse pas* EFFAROUCHER *sa toquante* (sa montre). (L. Huart.)

— Loc. prov. *Effaroucher les pigeons*, Eloigner d'une maison ceux qui y apportent du profit : *Un marchand qui surfait trop* EFFAROUCHE LES PIGEONS. (Acad.)

S'effaroucher v. pr. Etre effarouché ; se montrer blessé, offensé : *C'est un cheval ombrageux qui* S'EFFAROUCHE *aisément. Cet enfant* S'EST EFFAROUCHÉ.

. . . Dès qu'on veut tenter cette vaste carrière,
Pégase *s'effarouche* et recule en arrière.
BOILEAU.

‖ Se montrer blessé, offensé, scandalisé : *L'innocence opprimée m'attendrit, la persécution m'indigne et* M'EFFAROUCHE. (Volt.) *Il faut laisser dire les petits critiques, qui font semblant de* S'EFFAROUCHER *de tout ce qui est nouveau.* (Volt.) *Les femmes s'indignent du mot cru, elles* S'EFFAROUCHENT *du mot propre.* (V. Hugo.) *Notre sensibilité, qui s'irrite si aisément,* S'EFFAROUCHE *plus aisément encore.* (E. Montégut.) *Une honnête femme* S'EFFAROUCHE *d'abord à la seule pensée d'un sentiment coupable.* (Laténa.)

C'est un étrange fait, qu'avec tant de lumières
Vous vous *effarouchiez* toujours sur ces matières.
MOLIÈRE.

— **Antonymes.** Affaiter, apprivoiser, priver. — Rasseoir les esprits, rasséréner, rassurer, tranquilliser.

EFFARVATTE s. f. (è-far-va-te). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette. ‖ On dit aussi EFFERVATTE.

— **Encycl.** L'*effarvatte* ou *effervatte*, dont le nom est probablement une altération de celui de *fauvette*, et qu'on appelle vulgairement *fauvette des roseaux* ou *moineau des joncs*, est une petite espèce de bec-fin, dont la longueur totale ne dépasse pas 0m,15. Elle a toutes les parties supérieures du corps d'un brun roussâtre ; le dessous d'un blanc teint de jaunâtre ou de roux ; les ailes brunes ; la gorge blanchâtre avec un trait de cette couleur sur les yeux ; le bec brun en dessus, jaunâtre en dessous ; la queue arrondie. La femelle ne diffère pas sensiblement du mâle. L'*effarvate* est répandue en Europe ; elle habite les marais, le bord des cours d'eau et des fossés, les lieux humides et herbeux, et surtout les vastes jonchaies, du milieu desquelles on la voit s'élancer pour saisir les insectes, notamment les demoiselles qui volent au-dessus des eaux. Elle est très-abondante dans le midi de la France, surtout à ses passages d'automne et de printemps. Son chant, qu'elle fait entendre même pendant la nuit, comme le rossignol, est continuel et assez agréable, quoiqu'un peu monotone ; on peut l'exprimer par les syllabes *tran, tran, trin, trin, kiri, kiri, hauys, hauys.* Son nid, en forme de panier allongé, artistement composé de pailles, d'herbes sèches, et garni d'un peu de crin en dedans, est attaché aux tiges des plantes aquatiques ; la femelle y dépose quatre ou cinq œufs blanchâtres, marbrés de brun.

EFFAUCE s. f. (è-fô-se). Abolition. ‖ Vieux mot.

EFFAUCHETTÉ, ÉE (è-fô-chè-té) part. passé du v. Effauchetter : *Avoines* EFFAUCHETTÉES.

EFFAUCHETTER v. a. ou tr. (è-fô-chè-té — du préf. *é*, et de *fauchet*, espèce de râteau). Agric. Syn. d'ÉCHONELER ou ÉCOCHELER.

EFFAUMER v. a. ou tr. (è-fô-mé). Agric. Syn. d'EFFANER.

EFFAUTAGE s. m. (è-fô-ta-je). Comm. Merrain de rebut.

EFFECTIF, IVE adj. (è-fè-ktiff, i-ve — rad. *effet*). Qui est réel, positif, qui existe de fait : *Une armée de trente mille hommes* EFFECTIFS. *Il a dix mille écus* EFFECTIFS *dans sa caisse.* (Acad.) *Si vous recherchez des biens* EFFECTIFS, *pourquoi poursuivez-vous ceux du monde qui passent légèrement comme un songe?* (Boss.) *Ceux qui sont le moins exacts en civilités sont souvent ceux qui ont le plus de désirs* EFFECTIFS *de nous rendre des services réels.* (Nicole.) *Les grandeurs naturelles sont celles qui consistent dans les qualités réelles et* EFFECTIVES *de l'âme et du corps.* (Pasc.) *Il n'y a jamais que la guerre et les combats* EFFECTIFS *qui fassent les hommes guerriers.* (Rollin.) *Les plus grands rois ont eu rarement trois cent mille combattants* EFFECTIFS. (Volt.) *La justice est la conséquence* EFFECTIVE *de l'équité absolue.* (Senancour.) *Rien de plus laborieux que le passage d'une conception abstraite à une œuvre* EFFECTIVE. (E. Littré.) *Le méchant, prenant la vie en détestation, se rend de plus en plus difficile, pour ne pas dire impossible, tout désir* EFFECTIF *de retour à l'ordre.* (Kératry.)

— Fam. Qui fait ce qu'il dit, qui tient ce qu'il promet, sur qui l'on peut compter : *Un homme* EFFECTIF. *Maréchal, qui était* EFFECTIF, *et la probité, et la vérité, et la vertu même, était d'ailleurs grossier.* (St-Sim.)

— Théol. *Amour effectif*, L'amour sensuel, par opposition à l'amour *affectif*, qui se borne aux sentiments.

— **Antonymes.** Ineffectif, apparent, illusoire, nominal.

EFFECTIF s. m. (è-fè-ktiff — rad. *effectif, ive*). Administr. milit. Nombre réel des soldats d'une armée, d'une troupe, par opposition au nombre réglementaire ou fictif : *L'*EFFECTIF *du régiment est de quinze cents hommes. Les gouvernements ne savent pas d'autre moyen de remédier aux crimes engendrés par le paupérisme que de doubler l'*EFFECTIF *de leurs gendarmes.* (Toussenel.) *Sous Louis-Philippe, l'*EFFECTIF *de l'armée était si faible, qu'il ne pouvait permettre de songer à la guerre.* (P. Stern.) ‖ Relevé des contrôles annuels.

— Par ext. Nombre réel de certains objets : *La culture du trèfle, du sainfoin et de la luzerne a réduit des trois quarts l'*EFFECTIF *de la perdrix.* (Toussenel.)

— **Encycl.** Art milit. L'*effectif* est le total général des immatriculés non rayés. Ce mot date du commencement de la Révolution française ; mais son emploi est resté un peu louche, contradictoire, vicieux. C'est une des mille défectuosités de la langue. Le mot *effectif* a dix fois changé de signification. Ainsi le règlement du 24 juin 1792 ne l'emploie que comme dénomination des hommes présents, y compris ceux qui sont à l'hôpital du lieu. L'ordonnance du 13 mai 1818 appelle au contraire *effectif* l'ensemble général d'un corps, et, par conséquent, le total de tous les absents, de tous les présents. Le Code pénal de l'an V a employé *effectif* en y ajoutant *présent*, comme pour témoigner plus positivement que l'*effectif* fait abstraction des absents. L'ordonnance du 19 mars 1823 établit une synonymie entre force et *effectif*. Enfin, suivant une instruction de 1822, lors de la revue sur le terrain, les « inspecteurs doivent constater l'*effectif* en hommes et en chevaux. » Le mot *effectif* ainsi employé s'appliquerait directement aux présents, puisque l'inspecteur ne saurait constater le nombre des absents que sur des pièces écrites et examinées ailleurs que sur le terrain. Chacun des documents que nous venons de citer donne donc au mot *effectif* un sens différent. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire de distinguer l'*effectif* et la force, l'un se composant des hommes réellement présents, l'autre embrassant l'ensemble des présents et des absents. Ainsi, lorsqu'on reconnaît que l'*effectif* d'une nation est de tant de soldats, on comprend sous ce terme non-seulement tous les hommes qui servent, mais encore tous ceux qui sont censés servir. La force d'une armée consiste, au contraire, dans le nombre exact des soldats qui sont sous les armes et qui peuvent donner, un jour de combat. Il est très-facile d'établir d'énormes *effectifs* sur le papier ; il est plus difficile d'avoir une force réelle à opposer à l'ennemi. Quelle était la force réelle des troupes de Xerxès attaquant la Grèce? Son *effectif* s'élevait à plusieurs millions d'hommes ; mais combien y en avait-il de vraiment combattants? D'ailleurs, les historiens grecs, les seuls qui nous aient conservé la relation de ces guerres, ont évidemment exagéré le chiffre de leurs ennemis. En 1525, François Ier, se croyant plus fort que les Impériaux, livrait la bataille de Pavie. Il payait son armée sur le pied de 1,300 lances et de 26,000 fantassins ; mais ce chiffre n'existait que sur les contrôles, « grâce à l'avarice des officiers et à la négligence des commissaires. » On sait de quelle manière le roi de France fut vaincu, par une armée qu'il avait cru être inférieure en nombre à la sienne et qui se trouva lui être de beaucoup supérieure. Un pays où les *effectifs* sont gonflés outre mesure est la Chine. Il paraît que l'empereur de ce vaste pays croit avoir sous les armes plusieurs millions de soldats ; on le lui prouve d'ailleurs par des calculs très-bien faits.

EFFECTION s. f. (è-fè-ksi-on — du lat. *effectus*, effet). Géom. Nom par lequel plusieurs mathématiciens ont désigné la construction géométrique des problèmes et des équations.

EFFECTIVEMENT adv. (è-fè-kti-ve-man — rad. *effectif, ive*). Réellement, en effet : *Je suppose que Philoclès est* EFFECTIVEMENT *sec et austère : son austérité ne vaut-elle pas mieux que la flatterie des courtisans?* (Fén.) *Les hommes se forment des idées de vertu qu'ils ne pratiquent jamais* EFFECTIVEMENT. (Nicole.) *En fait de religion, rien ne se crée* EFFECTIVEMENT *de toutes pièces.* (A. Maury.) *Bien des femmes aiment mieux passer pour aimables que d'être* EFFECTIVEMENT *aimées.* (Sanial-Dubay.) ‖ S'emploie souvent comme *en effet* au commencement de la phrase : EFFECTIVEMENT *je n'y comptais plus.*

—**Syn. Effectivement, en effet.** *Effectivement* se rapporte aux faits, *en effet* se rapporte aux idées ; le premier suppose la réalisation d'une chose qui n'avait d'abord existé que dans la pensée ; *en effet* confirme la vérité rationnelle d'une obligation antérieure : c'est un terme propre à la discussion, au raisonnement ; il peut convenir encore pour exprimer la réalité d'une chose quand cette réalité n'est que l'objet d'un doute, d'une interrogation : *On m'a dit qu'il est guéri, je ne sais s'il l'est* EN EFFET. Dans ce dernier cas, on pourrait dire aussi *effectivement*.

EFFECTIVITÉ s. f. (è-fè-kti-vi-té — rad. *effectif*). Etat, caractère, nature de ce qui est effectif : *Cela suppose dans la société une* EFFECTIVITÉ *de pouvoir.* (Proudh.)

EFFECTRICE adj. (è-fè-ktri-se — du lat. *effectus*, effet). Didact. Se dit quelquefois d'une cause qui produit un effet : *Cause* EFFECTRICE. ‖ On dit plus ordinairement EFFICIENTE. V. EFFICIENT.

EFFECTUATION s. f. (è-fè-ktua-si-on—rad. *effectuer*). Action d'effectuer : *L'*EFFECTUATION *d'un dessein.* ‖ Peu usité : on dit RÉALISATION.

EFFECTUÉ, ÉE (è-fè-ktué) part. passé du v. Effectuer : *Toutes ses promesses sont* EFFECTUÉES. *Quelques jours encore et cette transformation de la douleur sera* EFFECTUÉE. (Villeneuve-Bargemont.)

EFFECTUER v. a. ou tr. (è-fè-ktué — du lat. *efficere*, *effectum*, même sens. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous effectuïons, que vous effectuïez*). Mettre à exécution, réaliser, accomplir : EFFECTUER *ses promesses. Il faudra que j'*EFFECTUE *ce payement. Le moyen de déjouer les conspirations et d'apaiser les mécontentements, c'est d'*EFFECTUER *de sages réformes.* (E. de la Bédollière.)

Ce que le fer ne peut la douleur l'*effectue*.
MAIRET.

— Absol. : *Ce n'est pas tout que de promettre, il faut* EFFECTUER. (Acad.)

S'effectuer v. pr. Etre effectué : *Ses projets ne tarderont pas à* S'EFFECTUER. *La représentation raccourcit la durée de l'action, et fait voir en deux heures, sans sortir de la règle, ce qui a besoin d'un jour entier pour* S'EFFECTUER. (Corneille.) *L'affranchissement des nations opprimées ne* S'EFFECTUE *pas avec des phrases.* (A. de La Forge.)

— **Syn. Effectuer, accomplir, exécuter**, etc. V. ACCOMPLIR.

EFFEIANCE s. f. (è-fe-ian-se). Efféminaion. ‖ Vieux mot.

EFFELURE s. f. (è-fe-lu-re — du préf. *é*, et de *fêlure*. Etym. dout.). Techn. Rognure de peau blanche employée à la fabrication de la colle.

— Rem. Littré écrit *effélure*, comme Bescherelle ; mais il paraît s'être fondé sur une fausse orthographe du mot *fêlure*, qu'il écrit *félure*.

EFFEMELLÉ, ÉE (è-fe-mè-lé) part. passé du v. Effemeller : *Bois* EFFEMELLÉ.

EFFEMELLER v. a. ou tr. (è-fe-mè-lé — du préf. privat. *é*, et de *femelle*, pris ici pour désigner ce qui est moins vigoureux). Silvic. Purger, fortifier par la suppression des bois morts ou superflus : *Pour les hommes il faudrait faire comme les bûcherons font tous les ans dans les grandes forêts : ils y entrent pour les visiter, pour reconnaître le mort bois ou le bois vert, et* EFFEMELLER *la forêt, retranchant tout ce qui est superflu ou dommageable, pour retenir seulement les bons arbres ou les jeunes baliveaux d'espérance.* (Garasse.) ‖ Vieux mot.

EFFÉMINANT (è-fé-mi-nan) part. prés. du v. Efféminer. *Des lectures* EFFÉMINANT *les jeunes gens.*

EFFÉMINANT, ANTE adj. (è-fé-mi-nan, an-te — rad. *efféminer*). Qui efféminé, amollit, énerve : *Il s'est adonné à tous les plaisirs* EFFÉMINANTS *de l'adolescence.*

EFFÉMINATION s. f. (è-fé-mi-na-sion — rad. *efféminer*). Action d'efféminer ; état d'une personne efféminée : *La plupart des nations ont attaché le mépris, l'idée de la couardise et de l'*EFFÉMINATION *à l'incontinence.* (Virey.)

EFFÉMINÉ, ÉE (è-fé-mi-né) part. passé du v. Efféminer : EFFÉMINÉ, Mou, lâche ; dépourvu de vigueur physique ou morale : *Homme efféminé. Personne* EFFÉMINÉE. *Cœur, caractère* EFFÉMINÉS. *En général, l'avortement des organes reproducteurs n'est pas un phénomène rare chez les deux sexes, et il en résulte un grand nombre d'individus* EFFÉMINÉS. (Virey.) *Un régime trop douillet ne nuirait pas moins à un tempérament robuste que de rudes travaux à une complexion débile ou* EFFÉMINÉE. (Virey.)

Va, cœur *efféminé*, va, lâche, sors d'ici.
ROTROU.

‖ Qui est propre aux personnes efféminées, qui convient à leur mollesse : *Habitudes* EFFÉMINÉES. *Langage* EFFÉMINÉ. *L'éloquence chrétienne ne doit point affecter de charmer l'oreille par la mollesse d'un langage* EFFÉMINÉ. (Boss.) *Pour la musique, on sait que les anciens croyaient que rien n'était plus pernicieux à une république bien policée que d'y laisser introduire une musique* EFFÉMINÉE. (Fén.) *Non, non, le fils d'Ulysse ne sera jamais vaincu par les charmes d'une vie lâche et* EFFÉMINÉE. (Fén.) *On ne voit dans Isocrate que des discours fleuris et* EFFÉMINÉS, *que des périodes faites avec un travail infini pour amuser l'oreille.* (Fén.) *La beauté de l'esprit n'a rien de mou ni d'*EFFÉMINÉ. (Bouhours.) *La langue des Romains a été d'abord barbare, ensuite majestueuse, et est devenue à la fin molle et* EFFÉMINÉE. (B. de St-P.) *Les Polonais trouvent le dialecte bohême* EFFÉMINÉ. (Chateaub.)

— Substantiv. Personne efféminée : *Un* EFFÉMINÉ. *C'est bien à toi, jeune* EFFÉMINÉ, *à me disputer la gloire des combats.* (Fén.) *C'est le propre de l'*EFFÉMINÉ *de se lever tard, de passer une partie du jour à sa toilette, de se voir au miroir, de se parfumer, de se mettre des mouches, de recevoir des billets et d'y faire réponse.* (La Bruy.) *L'*EFFÉMINÉ *ne s'environne que des objets de ses délices ; il est peureux, faux, mobile, et sujet à de petites colères pour une piqûre d'épingle.* (Virey.)

— **Syn. Efféminé, affaibli, amolli, énervé.** V. AFFAIBLI.

— **Antonymes.** Mâle, viril.

EFFÉMINÉMENT adv. (è-fé-mi-né-man — rad. *efféminé*). D'une manière efféminée : *Vivre* EFFÉMINÉMENT.

EFFÉMINER v. a. ou tr. (è-fé-mi-né — lat. *effeminare* ; du préf. *e*, et de *femina*, femme). Rendre faible, mou, lâche, comme l'est ordinairement une femme : *Le luxe* EFFÉMINE *une nation.* (Acad.) *L'irréligion* EFFÉMINE, *avilit les âmes.* (J.-J. Rouss.) *Les spectacles du théâtre ne sont propres qu'à amollir et à* EFFÉMINER *la jeunesse.* (St-Évrem.) ‖ Affaiblir, en parlant d'une vertu morale ou de ce qui était empreint d'une vertu de cette nature : *Il n'y a rien qui soit si capable d'*EFFÉMINER *le courage que l'oisiveté et les délices.* (Acad.) *A force d'adoucir l'éducation, nous l'*AVONS EFFÉMINÉE. (Rigault.)

S'efféminer v. pr. Etre, devenir, se rendre efféminé : *Les hommes* S'EFFÉMINENT *et les femmes s'hommassent.* (B. de St-P.)

. . . Par l'oisiveté l'innocence se mine,
Notre âme s'abrutit, notre corps *s'efféminе*.
DUBARTAS.

EFFEN (Juste VAN), publiciste hollandais, né à Utrecht en 1684, mort à Bois-le-Duc en 1735. Réduit à nourrir sa mère et sa sœur, que la mort prématurée de son père avait laissées dans un état voisin de la misère, Effen entreprit bravement, en 1711, la publication d'une sorte de revue écrite en français, et qu'il intitula le *Misanthrope*. Cette entre-

prise eut quelque succès, et se continua jusqu'au deuxième volume. Encouragé par ce début, Effen entreprit successivement, dans le même genre, le *Journal littéraire de la Haye* (1715-1718), auquel il collabora pendant trois ans; le *Nouveau Spectateur français* (1725, 28 numéros); le *Spectateur hollandais* (1731-1735, 12 vol. in-8°). En 1719, il suivit le prince de Hesse-Philippstal en Suède, d'où il revint bientôt à La Haye reprendre ses travaux littéraires; il habita ensuite Leyde, qu'il quitta pour suivre à Londres, comme secrétaire, le comte de Walderen, ambassadeur des Etats, et obtint, à son retour en Hollande, la place d'inspecteur des magasins de Bois-le-Duc. La Société royale de Londres l'avait admis au nombre de ses membres. Outre ses nombreux articles, on lui doit : *Parallèle d'Homère et de Chapelain* (La Haye, 1714); les *Petits-maîtres*, comédie en cinq actes (Amsterdam, 1719); *Lettre à l'auteur de la* Bibliothèque française (La Haye, 1723); *Essai sur la manière de traiter la controverse* (Utrecht, 1730, in-8°), etc. Il a donné en outre un grand nombre de traductions, parmi lesquelles nous citerons : les *Aventures de Robinson Crusoé* (1720); le *Conte du tonneau*, de Swift (1721); *Pensées libres sur la religion, l'Eglise*, de Mandeville (1722, 2 vol.); le *Mentor moderne* (1723, 3 vol.); *Histoire métallique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, de Van Loon (1732, 5 vol. in-fol.), etc.

La critique d'Effen est plutôt loyale que spirituelle et vive; elle se distingue par un défaut assez rare pour qu'on lui en fasse une sorte de mérite : une indulgence poussée jusqu'à l'excès.

EFFENDI s. m. (è-fain-di — du turc *efandi*, maître, seigneur, corrompu du grec *authentês*, prononciation des Grecs modernes, *afthendis* (*th* anglais), qui agit de sa propre autorité, seigneur, du pronom *autos*, lui-même; sanscrit, *aisas*, *aisa*, *aitat*, celui-ci composé des pronoms *i* et *sas*. V. AUTHENTIQUE). Seigneur, maître; titre des fonctionnaires civils, des ministres de la religion et des savants, qui se place à la suite du nom propre : *Reschid*-EFFENDI. *Omer*-EFFENDI. ‖ S'emploie aussi comme terme de politesse et dans le sens de *monsieur*.

— *Reis-effendi*, Ministre des affaires étrangères en Turquie.

EFFERDING, ville de l'empire d'Autriche, district et à 16 kilom. N. de Wels; 2,100 hab. Belle église paroissiale; ancien château fort appartenant au prince de Stahremberg.

EFFÉRÉ, ÉE adj. (è-fé-ré — du préf. lat. *e*, et de *ferus*, farouche). Fier, sauvage. ‖ Vieux mot.

EFFÉRENT, ENTE adj. (è-fé-ran, an-te — du lat. *efferens*, emportant; de *e*, de, et de *ferre*, porter). Physiol. Se dit des vaisseaux qui portent un liquide hors des organes qui l'ont sécrété ou centralisé : *Vaisseaux* EFFÉRENTS. *Les artères sont des vaisseaux* EFFÉRENTS. ‖ Se dit des nerfs qui portent à la périphérie les actions des centres nerveux : *Les nerfs locomoteurs sont des nerfs* EFFÉRENTS.

EFFERVESCENCE s. f. (è-fèr-vè-san-ce — lat. *effervescentia*; du préf. *e*, et de *fervere*, bouillir). Bouillonnement tumultueux, produit par le dégagement rapide d'un fluide gazeux traversant un liquide sous forme de bulles qui viennent crever à la surface : *Les alcalis font* EFFERVESCENCE *avec les acides.* (Acad.) *Les* EFFERVESCENCES, *le développement des gaz, l'électricité, la chaleur et les combinaisons produites par le mélange de plusieurs substances contenues dans un vaisseau fermé, n'en altèrent le poids ni pendant ni après le mélange.* (Laplace.) *Il ne faut point confondre l'*EFFERVESCENCE *avec la fermentation ni avec l'ébullition. Le mot* EFFERVESCENCE *désigne en général le phénomène qui se produit lorsqu'un fluide aériforme, se développant dans le sein d'une masse liquide, s'en dégage en bouillonnant.* (Chevreul.) *Quelquefois l'*EFFERVESCENCE *est produite par des gaz existant tout formés dans les liquides et s'y trouvant dans des quantités plus ou moins grandes.* (De Montigny.)

— Fig. Agitation extrême, émotion violente, fougue, emportement : EFFERVESCENCE *des esprits, des passions.* EFFERVESCENCE *populaire. La plus grande* EFFERVESCENCE *régnait dans la ville. L'*EFFERVESCENCE *populaire n'est pas à craindre là où l'organisation administrative est ce qu'elle doit être.* (E. de Gir.) *Au théâtre, il y a de la différence entre la chaleur qui nous pénètre et l'*EFFERVESCENCE *qui nous étourdit.* (La Harpe.) *L'*EFFERVESCENCE *devance dans l'âme la passion prête à éclater.* (Denne-Baron.) *L'*EFFERVESCENCE *des têtes provençales est cause que tous les amusements sont tumultueux et bruyants.* (Malte-Br.) *L'amour purement humain est une* EFFERVESCENCE *passagère.* (Lacordaire.)

— Anc. méd. Etat d'excitation, d'échauffement général, qui produit une sorte de trouble tumultueux : *L'*EFFERVESCENCE *du sang, des humeurs. Les fruits rouges et rafraîchissants, comme les fraises et les cerises, paraissent au commencement de l'été, saison où notre sang, dont ils ont la couleur, entre en* EFFERVESCENCE. (B. de St-P.) *La fièvre n'est autre chose qu'une fermentation ou* EFFERVESCENCE *immodérée, introduite dans le sang et les humeurs.* (De Willis.)

— Syn. **Effervescence, ébullition, fermentation.** V. ÉBULLITION.

— **Encycl.** On emploie le mot *effervescence* pour désigner d'une manière générale le bouillonnement déterminé par le dégagement d'un gaz quelconque à l'intérieur d'un liquide. Dans l'ancienne chimie, ce mot n'avait qu'une acception vague et mal définie. Lémery, dans son *Cours de chimie* (1690), dit : « L'*effervescence* est une ébullition faite dans une liqueur sans séparation de parties, comme quand du laict nouvellement tiré, ou une autre liqueur semblable, bout sur le feu, et qu'après l'ébullition il demeure comme il estoit auparavant. » Ce que les chimistes modernes appellent *effervescence* rentrait au contraire dans la catégorie des ébullitions pour les contemporains de Lémery; ainsi, nous trouvons dans le même livre : « La chaux (carbonate de chaux) est une pierre de laquelle le feu a desséché toute l'humidité et a introduit en sa place une grande quantité de corps ignés. Ce sont ces petits corps qui causent l'ébullition, lorsque l'eau-forte (acide azotique) a pénétré la matière qui les tenoit enfermez; et cette ébullition dure jusqu'à ce que, toutes les parties de la chaux ayant été dilatées, les parties du feu soient mises en liberté et ne fassent plus d'efforts pour sortir. »

Il serait facile de multiplier les exemples et de montrer combien peu était précis le sens que l'on attachait autrefois à ce mot *effervescence*.

Un certain nombre de causes bien distinctes peuvent amener l'*effervescence*. Souvent elle tient à une diminution de la pression exercée sur le liquide. Il est facile, dans ce cas, de se rendre un compte exact de ce qui se passe. L'eau mise en contact avec du gaz sous une certaine pression dissout de ce gaz une quantité d'autant plus considérable que la pression est plus grande. Vient-on à enlever cette pression, cause de la dissolution du gaz, ce dernier reprend rapidement l'état gazeux et traverse le liquide sous forme de petites bulles qui viennent crever à sa surface. C'est là un premier mode d'*effervescence* dont il est facile de citer des exemples nombreux. Les eaux minérales gazeuses, lorsqu'on les débouche, laissent dégager des bulles d'acide carbonique (eau de Seltz). Si l'on débouche une bouteille de bière, on voit souvent le liquide monter jusqu'au-dessus du goulot et déborder. La mousse qui se forme est composée de petites bulles d'acide carbonique. Les vins de Champagne en sont un nouvel exemple. Là encore c'est de l'acide carbonique qui se dégage. Cet acide carbonique provient de la fermentation vineuse, qui a transformé le sucre du raisin en acide carbonique d'une part et en alcool de l'autre.

Il y a *effervescence* dans un grand nombre de réactions chimiques. Tantôt le gaz qui se dégage existait déjà tout formé et en combinaison avec une base quelconque; il est alors simplement mis en liberté; tantôt, au contraire, ses éléments seuls préexistaient, et c'est par l'effet de la réaction chimique que le composé gazeux prend naissance. Ainsi, nous mettons en contact un liquide et un solide, du carbonate de soude, par exemple, et de l'acide chlorhydrique. L'acide attaquera le carbonate pour former du chlorure de calcium et de l'eau, tandis que l'acide carbonique, devenu libre, fera *effervescence*. C'est même là le type du phénomène que les chimistes ont désigné sous ce nom. Dans cet exemple, l'acide carbonique existait déjà; l'acide chlorhydrique n'a fait que le mettre en liberté. Mais si, au lieu de ces deux corps, nous prenons du mercure et de l'acide azotique, nous verrons bientôt d'abondantes vapeurs rutilantes se dégager. C'est de l'acide hypoazotique. Ici l'acide hypoazotique n'était pas formé d'avance, ses éléments seuls préexistaient, et c'est l'oxydation du mercure, aux dépens de l'acide azotique, qui lui a donné naissance :

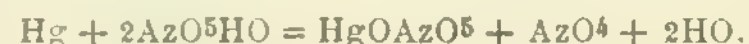

$$Hg + 2AzO^5HO = HgOAzO^5 + AzO^4 + 2HO.$$

Dans la préparation de l'acide sulfureux, une *effervescence* analogue se produit, soit que l'on traite le charbon, le cuivre ou le mercure par l'acide sulfurique. Le gaz peut donc être fourni indistinctement, soit par le corps solide, soit par le liquide.

Enfin, deux liquides réagissant l'un sur l'autre peuvent encore amener une *effervescence*; comme exemple, on peut citer la préparation de l'acétate de soude au moyen d'une dissolution de carbonate de soude que l'on traite par l'acide acétique; les préparations d'un grand nombre de sels au moyen de carbonates solubles, celle de l'éther azotique au moyen de l'alcool et de l'acide azotique, etc., etc.

EFFERVESCENT, ENTE adj. (è-fèr-vè-san, an-te — lat. *effervescens*, part. prés. de *effervesco*, je bous). Qui est ou qui peut entrer en effervescence : *Matières* EFFERVESCENTES. *Boissons* EFFERVESCENTES.

— Fig. Ardent, bouillonnant, prêt à s'emporter : *C'est une tête* EFFERVESCENTE. *Jeunesse* EFFERVESCENTE. *Foule* EFFERVESCENTE. *Passions* EFFERVESCENTES. *Les grands poëtes ont placé à côté de ces âmes* EFFERVESCENTES *des sages pour amortir leurs passions.* (Denne-Baron.)

EFFESTUER v. a. ou tr. (è-fè-stu-é). Abandonner. ‖ Vieux mot.

EFFET s. m. (è-fè — lat. *effectus*; de *efficere*, accomplir). Résultat d'une cause, acte d'un agent : *Remonter de l'*EFFET *à la cause. Connaître l'*EFFET *et ignorer la cause. Quand nous voyons un* EFFET *arriver tous les jours, nous en concluons une nécessité naturelle.* (Pasc.) *C'est Dieu qui prépare les* EFFETS *dans les causes les plus éloignées.* (Boss.) *Il est difficile de démêler si un procédé net, sincère et honnête est un* EFFET *de probité ou d'habileté.* (La Rochef.) *L'histoire nous apprend que les lois pénales n'ont jamais eu d'*EFFET *que comme destruction.* (Montesq.) *Le trouble est l'*EFFET *de la crainte et de la méfiance.* (Condill.) *Qu'est-ce qu'un prodige dans la nature, sinon un* EFFET *plus rare que les autres?* (Buff.) *Les exceptions particulières ne détruisent pas l'*EFFET *de la cause générale.* (Buff.) *Le rapport de la cause à l'*EFFET *ne peut être conçu que dans le temps.* (Royer-Collard.) *Toute cause produit son* EFFET. (B. Const.) *La simplicité peut être l'*EFFET *de l'art.* (Chateaub.) *L'*EFFET *n'est que la manifestation phénoménale de la cause indivisible et inépuisable.* (Lamenn.) *La haine est un* EFFET *de mémoire.* (A. d'Houdetot.) *L'*EFFET *de la chaux est d'accélérer la consommation de l'humus contenu dans le sol.* (Math. de Domb.) *Si la curiosité est l'*EFFET *de l'ignorance, elle en est aussi le remède.* (Beauchêne.) *Tout* EFFET *suppose une force capable de le produire.* (Bautain.) *Il n'y a guère d'*EFFET *qui ne devienne cause.* (F. Bastiat.) *Il est dans la nature de notre esprit de regarder aux* EFFETS *avant d'analyser les causes.* (Balz.) *L'idée est l'*EFFET *d'un acte de l'esprit donnant à des impressions cérébrales multiples et diverses la valeur de l'unité.* (Buchez.) *Il n'est pas vrai que tout ce qui est dans l'*EFFET *soit dans la cause.* (J. Simon.) *Ce n'est pas dans ses* EFFETS *qu'on attaque un mal, c'est dans sa cause.* (Guizot.) *La misère du peuple est à l'ignorance du pouvoir ce que l'*EFFET *est à la cause.* (E. de Gir.) *Les événements sont toujours l'*EFFET *d'une cause.* (E. de Gir.) *Ce qui fait l'héroïsme, ce n'est pas la grandeur des* EFFETS *obtenus, c'est la grandeur des moyens employés.* (V. Cous.) *L'homme remonte péniblement de l'*EFFET *à la cause, il ne descend pas de la cause à l'*EFFET. (E. de Gir.) *Un grand* EFFET *est toujours dû à une grande cause, jamais à une petite.* (Napol. III.) *Les histoires de miracles, de prédictions, de charmes, etc., ne sont que des récits défigurés d'*EFFETS *extraordinaires produits par certaines formes latentes.* (Proudh.)

Le ciel règle souvent les *effets* sur les causes.
CORNEILLE.

Souvent un beau désordre est un *effet* de l'art.
BOILEAU.

Les *effets* sont pareils quand la cause est la même.
DUCIS.

On voit de grands *effets* nés de petites causes.
FR. DE NEUFCHATEAU.

La surprise est toujours l'*effet* de l'ignorance.
FR. DE NEUFCHATEAU.

Dans nos grands intérêts, souvent nos actions
Sont, vous le savez trop, l'*effet* des passions.
VOLTAIRE.

Osez-vous assigner, pédants insupportables,
Une cause diverse à des *effets* semblables?
VOLTAIRE.

Celui-là voit l'*effet* et celui-ci la cause;
Sur cette double loi le monde entier repose.
A. DE MUSSET.

Triste et commun *effet* des troubles domestiques,
A quoi tiennent, mon Dieu, les vertus politiques?
SAINTE-BEUVE.

L'homme aujourd'hui sème la cause,
Demain Dieu fait mûrir l'*effet*.
V. HUGO.

— Acte effectif; réalisation, application : *En venir à l'*EFFET. *Des paroles, ils en vinrent aux* EFFETS. *Le remède a fait de l'*EFFET, *a fait son* EFFET. *La chose a eu son* EFFET, *son plein et entier* EFFET; *elle est demeurée sans* EFFET. (Acad.) *Le monde, pauvre en* EFFETS, *est toujours magnifique en promesses.* (Boss.) *Il faut faire et non pas dire, et les* EFFETS *décident mieux que les paroles.* (Mol.) *Tant que l'exemple ne sanctionnera pas la leçon, celle-ci restera sans* EFFET. (Livry.)

Les *effets* de César valent bien ses paroles.
CORNEILLE.

Il me faut des *effets* et non pas des promesses.
CORNEILLE.

Essayez dès ce jour l'*effet* de mes promesses.
RACINE.

Jusqu'ici les *effets* secondent sa promesse.
RACINE.

Quand Dieu par plus d'*effets* montra-t-il son pouvoir?
RACINE.

Les bravades enfin sont des discours frivoles,
Et qui songe aux *effets* néglige les paroles.
CORNEILLE.

Avec tous vos lauriers craignez encor la foudre.
— Je l'attendrai sans peur. — Mais non pas sans *effet*.
CORNEILLE.

Renaud n'était si neuf qu'il ne vît bien
Que l'oraison de monsieur saint Julien
Ferait *effet*...
LA FONTAINE.

— Impression; sensation ou sentiment qu'une chose fait éprouver : *Cela fait un singulier* EFFET *de se trouver à cette hauteur. L'*EFFET *de ce discours a été immense. Ce morceau est du plus grand* EFFET *sur le théâtre. Cette conduite produira un très-mauvais* EFFET. *Rien ne produit un plus mauvais* EFFET *que de gueuser avec un habit neuf.* (Le Sage.) *Toutes les classes, en France, recherchent en toute chose l'élégance et la grâce, parce qu'on songe toujours à l'*EFFET *que chaque chose produira sur le public.* (Math. de Domb.) *L'acquisition des idées produit les mêmes* EFFETS *bons et mauvais chez les deux sexes.* (H. Beyle.) *Pour juger de l'importance d'un individu, il faut songer à l'*EFFET *que produira sa mort.* (Lévis.) *Les discours écrits ne font point d'*EFFET *à la tribune.* (Cormen.) *Le premier consul entendait l'art de produire de grands* EFFETS *sur l'imagination des hommes.* (Thiers.)

Tu veux que pour toi je compose
Un long roman qui fasse *effet*.
BÉRANGER.

J'ai chanté dans mes derniers vers
Les doux *effets* de l'harmonie.
A. MARTIN.

‖ Se dit particulièrement de l'impression due à un certain éclat, à certains moyens habiles combinés avec art et souvent empreints d'exagération : *Chercher à faire de l'*EFFET. *Sacrifier tout à l'*EFFET. *C'est surtout la couleur qui fait de l'*EFFET; *le dessin est plus calme, plus grave, moins tapageur de sa nature. Un numéro extraordinaire de M. Marat (c'est-à-dire publié sous son nom le 26 juillet) intitulé.* C'en est fait de nous! *avait fait du bruit et non pas de l'*EFFET; *car, si je voulais prouver combien est faux le mot que Voltaire a dit si souvent, qu'il n'est pas question chez les Français de frapper juste, mais de frapper fort, je citerais M. Marat...* (C. Desmoul.) *Tous les poëtes qui écrivent à une époque avancée de la civilisation écrivent pour faire* EFFET. (B. Const.)

— Particulièrem. Au pl. Objets mobiliers à l'usage d'une personne : EFFETS *de literie. Emporter ses* EFFETS. *Serrer ses* EFFETS *dans une malle. On lui a pris quelques-uns de ses* EFFETS. *Les Juifs, proscrits tour à tour de chaque pays, trouvèrent le moyen de sauver leurs* EFFETS. (Montesq.) *La malle est un coffre qui sert à emporter les* EFFETS *de voyage.* (Balz.)

— *Pour cet effet, A cet effet*, Dans ce but, en vue de cela : *Les unes et les autres sont,* POUR CET EFFET, *taillées à peu près de la même manière.* (B. de St-P.)

— *A quel effet?* A quelle intention? Pourquoi? A QUEL EFFET *s'est-il décidé à ce voyage?*

— *A l'effet de*, Pour l'exécution, pour l'accomplissement de, afin de : *Je lui écris* A L'EFFET DE *l'engager à cette démarche.*

— *Viser à l'effet*, Chercher, par des moyens plus ou moins forcés ou exagérés, à produire de l'impression : *Au théâtre on* VISE A L'EFFET; *mais ce qui distingue le bon et le mauvais poëte, c'est que le premier veut faire effet par des moyens raisonnables, et pour le second tous les moyens sont excellents.* (Chamfort.) *Si Louis XIV nous paraît avec raison un peu auguste et solennel, il était naturel aussi, il n'était jamais emphatique, il ne* VISAIT *pas à* L'EFFET. (Ste-Beuve.) ‖ Etre dit ou fait pour produire de l'effet : *Cette scène* VISE *trop à* L'EFFET. *Tout ce qui* VISE A L'EFFET *est de mauvais goût comme tout ce qui est tumultueux.* (Balz.)

— Fam. *Faire l'effet de*, Sembler, avoir l'air de : *Vous me* FAITES L'EFFET D'*un écervelé. Il me* FAIT L'EFFET D'*avoir peur. Sais-tu ce que je pense en t'écoutant? Eh bien, tu me* FAIS L'EFFET D'*un homme qui cherche midi à quatorze heures.* (Balz.) *Une harpe me* FAIT L'EFFET D'*une guitare hydropique.* (L. Gozlan.)

— *Plus de paroles que d'effets*, Se dit à propos d'une personne qui promet beaucoup plus qu'elle ne tient.

— Pop. *Effets de biceps*, Preuve que l'on donne de la vigueur de ses muscles; coups que l'on applique à quelqu'un pour lui donner cette preuve. ‖ *Effets de poche*, Action de payer; étalage de la monnaie que l'on a sur soi.

— Prov. *Il n'y a pas d'effet sans cause*, Tout effet résulte d'une cause. ‖ *Les effets sont des mâles et les promesses sont des femelles*, Ce sont les effets seulement qui font valoir les promesses.

— Jurispr. Biens : EFFETS *mobiliers, immobiliers. Les* EFFETS *d'une succession. Abandonner ses* EFFETS *à ses créanciers.* (Acad.) ‖ *Effets civils*, Droits, avantages qu'assure la loi civile et dont ne jouissent point ceux qui sont morts civilement : *Pour empêcher toute communication avec les lépreux, on les rendait incapables des* EFFETS CIVILS. (Montesq.) ‖ *Effet rétroactif*, Effet d'une loi dont on fait remonter l'application à un temps où elle n'était pas encore promulguée : *Aucune loi pénale ne peut avoir d'*EFFET RÉTROACTIF. ‖ *Sortir son plein et entier effet*, Se dit d'un jugement qui est exécuté dans toute sa teneur.

— Comm. Billet, lettre de change, papier de crédit : *Un* EFFET *de commerce. Souscrire, payer un* EFFET. *Laisser protester un* EFFET. *Avoir des* EFFETS *en souffrance. Si l'on veut trouver le carême court, on n'a qu'à souscrire un* EFFET *payable à Pâques.* (H. Murger.)

J'aime fort les *effets* dont l'échéance est prompte.
ANDRIEUX.

‖ Fig. *Effet de commerce*, Ce que l'on vend à prix d'argent, ce dont on se sert pour se procurer de l'argent : *La louange publique est une monnaie plus précieuse que l'or, mais qui perd son prix et même devient vile, lorsqu'on la convertit en* EFFETS DE COMMERCE. (Buff.) ‖ *Effet au porteur*, Effet payable au

porteur : *Les* EFFETS AU PORTEUR *n'ont d'autre propriétaire que celui qui les a.* (Montesq.) ‖ *Livre des effets à recevoir et à payer*, Livre appelé aussi *rescontre* ou *échéancier*, et sur lequel le négociant inscrit tous les détails relatifs aux effets à recevoir et à payer. ‖ *Compte d'effets à recevoir*, Compte ouvert sur le grand livre d'un commerçant, et sur lequel sont inscrits par ordre d'entrée et de sortie les effets qu'il doit toucher.

— Fin. *Effets publics*, Rentes sur l'Etat, billets ou papiers de l'Etat introduits dans la banque et dans le commerce.

— B.-arts. *Mettre un tableau à l'effet*, Le mettre dans son jour le plus favorable. ‖ *Ce tableau est à l'effet*, Il est dans la position, dans le jour où il peut produire le plus d'effet.

— Mus. *Effet simple*, Effet musical où l'on trouve séparément des effets d'intonation, de rhythme, de timbre, d'intensité, de caractère et d'harmonie. ‖ *Effet composé*, Celui où l'on trouve à la fois tous les effets.

— Manége. Se dit des mouvements de la main qui servent à conduire un cheval : *Il y a quatre* EFFETS : *pousser en avant, tirer en arrière, à gauche ou à droite.*

— Jeux. Petite rondelle de cuir qui est collée sur le petit bout d'une queue de billard. On dit plus généralement PROCÉDÉ. ‖ *Effets de queue* ou simplement *Effet*, Manière de frapper la bille de billard, qui modifie l'ouverture de l'angle qu'elle doit faire avec sa première direction, après avoir frappé la bande ou une autre bille : *Carambolage par* EFFET. *Ce joueur excelle dans les* EFFETS DE QUEUE.

— Loc. adv. *En effet*, Réellement, de fait, par le fait : *Ce n'est point un conte, cela est* EN EFFET. *Il a raison* EN EFFET. (Acad.) *Ce n'est pas assez de porter le nom de chrétien, il faut l'être* EN EFFET. (Mass.) *Un tyran, la mort à la main, peut vous contraindre à paraître l'admirer, mais non point à l'admirer* EN EFFET. (V. Cous.) *La longueur du poil du chat sauvage le fait paraître plus gros qu'il n'est* EN EFFET. (Ardant.)

Voilà l'homme *en effet*; il va du blanc au noir,
Il condamne au matin ses sentiments du soir.
BOILEAU.

‖ S'emploie souvent lorsqu'on veut confirmer par ce qu'on va dire ce qui a été dit : EN EFFET, *j'ai cru que vous le saviez. Il faudrait*, EN EFFET, *qu'il s'abstint de parler. Quelle gloire*, EN EFFET, *pour un roi de régner encore après sa mort sur le cœur de ses sujets!* (Mass.) *Rien ne parle plus à l'âme*, EN EFFET, *que le service divin sur un vaisseau.* (Mme de Staël.)

Qui croirait, *en effet*, qu'une telle entreprise
Du fils d'Agamemnon méritât l'entremise?
RACINE.

Je suivais mon devoir et vous cédiez au vôtre;
Rien ne vous engageait à m'aimer *en effet*.
RACINE.

— **Syn. Effet** (en), **effectivement**. V. EFFECTIVEMENT.

— **Antonymes**. Cause, motif.

— **Encycl.** Philos. En philosophie, la cause proprement dite est ce qui produit, et l'*effet* ce qui est produit. Une cause peut, à la rigueur, rester comme concentrée en elle-même, sans rien répandre au dehors de la puissance qu'elle renferme; alors elle est dite virtuelle; mais un *effet* ne peut exister sans une cause qui l'ait produit. Il y a plus : tout ce que nous remarquons dans l'*effet* doit venir de la cause; d'où il suit que la cause doit, pour parler le langage de Descartes, renfermer formellement ou éminemment tout ce que nous observons objectivement dans l'*effet*. Il devrait suivre de là que la connaissance des *effets* serait en même temps la connaissance des causes. En est-il ainsi réellement? C'est une question qu'il importe d'examiner. Voici un solide devant moi; je le pousse de la main; le solide se meut : l'*effet* produit est un mouvement; je dois conclure de là que ma main ou moi, ce qui est tout un, a la puissance de produire le mouvement. Mais sais-je pour cela quelle est l'essence du moi? Je vois dans ce cas ma main produire du mouvement; mais, dans un autre cas, je la verrai s'opposer à un mouvement; il me faudra donc conclure que la nature de la cause que j'appelle *moi*, et dont la puissance se manifeste, dans l'exemple choisi, par l'intermédiaire de la main, est à la fois de produire et d'arrêter le mouvement? On objectera peut-être contre cet exemple qu'ici nous saisissons directement la cause par la conscience, et que pour en connaître la nature nous n'avons pas besoin de voir les *effets* qu'elle produit. Changeons d'exemple. L'univers offre aux yeux de l'observateur mille propriétés différentes qu'on peut ramener à deux groupes principaux : propriétés matérielles, propriétés spirituelles. D'après l'axiome : Tout *effet* suppose une cause, il faut admettre une cause au monde; il faut de plus admettre que cette cause renferme formellement ou éminemment tout ce que nous remarquons dans l'*effet*. Or nous avons remarqué dans l'*effet* deux groupes distincts de propriétés : propriétés matérielles et propriétés spirituelles. Nous devons de même reconnaître dans la cause du monde deux puissances distinctes : l'une matérielle, l'autre spirituelle. Donc Dieu est à la fois matière et esprit. Les éclectiques protesteront contre cette conclusion rigoureuse où leurs principes les conduisent malgré eux; mais la logique est supérieure à tout esprit de secte et de système. Dira-t-on que le monde est sa cause à lui-même, qu'il se produit comme par l'acte d'une cause efficiente qui embrasse et renferme son *effet*? Examinons cette nouvelle hypothèse. Toute cause est la cause d'un *effet*, et tout *effet* est l'*effet* d'une cause; partant il y a un rapport mutuel entre la cause et l'*effet*. Or il ne peut y avoir de rapport mutuel qu'entre deux choses. Tout *effet* étant dépendant de sa cause et recevant d'elle son être, n'est-il pas très-évident, comme l'objectait Arnauld à Descartes, qu'une même chose ne peut pas dépendre ni recevoir l'être de soi-même? On ne peut concevoir sans absurdité qu'une chose reçoive l'être, et que néanmoins cette même chose ait l'être avant que nous ayons conçu qu'elle l'a reçu. Or cela arriverait si nous attribuions les notions de cause et d'*effet* à une même chose au regard de soi-même. Car quelle est la notion d'une cause? donner l'être; quelle est la notion d'un *effet*? le recevoir. Donc la notion de la cause précède naturellement la notion de l'*effet*.

Maintenant nous ne pouvons pas concevoir une chose sans la notion de cause comme donnant l'être, si nous concevons qu'elle l'a; car personne ne peut donner ce qu'il n'a pas; donc nous concevrions qu'une chose a l'être avant de concevoir qu'elle l'a reçu, et néanmoins, dans celui qui reçoit, recevoir précède l'avoir. Nous pouvons expliquer cet argument d'une façon plus claire : personne ne donne ce qu'il n'a pas; donc personne ne se peut donner l'être que celui qui l'a déjà; or s'il l'a déjà, pourquoi se le donnerait-il? On ne peut donc dire que le monde soit à lui-même sa propre cause; cette proposition renferme une contradiction dans les termes. Il reste donc que le monde soit par soi négativement, c'est-à-dire qu'il existe de toute éternité.

Ainsi, en métaphysique, nous venons de le prouver d'une façon péremptoire, la connaissance des *effets* ne peut nous élever à la connaissance des causes, ou plutôt, dans ce domaine élevé de la spéculation, il n'y a ni cause ni *effet*, il y a un fait, le plus général de tous : l'existence éternelle du monde. « Le vrai principe en toutes choses, a dit Aristote, c'est le fait; si le fait lui-même était toujours connu avec une suffisante clarté, il n'y aurait pas besoin de remonter aux causes. » (*Ethique à Nicomaque.*)

On dit et on répète chaque jour dans la philosophie officielle que la science remonte d'*effet* en cause, de cause en cause, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à la cause suprême, à Dieu. Il faut s'entendre : si par *effet* et cause on entend des faits, la différence qui nous sépare des éclectiques n'est que dans les mots; mais si par cause on entend des êtres de raison, des entités métaphysiques, quelque chose de mystérieux et d'occulte, nous renvoyons nos adversaires à Descartes lui-même, qui a banni de la science tous ces fantômes imaginés par les esprits malades et mystiques du moyen âge. La science va de fait en fait, des faits de l'ordre inférieur aux faits d'un ordre supérieur qui les expliquent et en donnent la raison; elle va du particulier au général, et elle procède par voie d'analyse et de généralisation. « En s'élevant ainsi d'un fait supérieur à un fait supérieur encore, a dit M. Taine, on doit arriver, pour chaque genre d'objets, à un fait unique, qui est la cause universelle. Ainsi se condensent les différentes sciences en autant de définitions, d'où peuvent se déduire toutes les vérités dont elles se composent. »

— Jurispr. comm. *Effets de commerce*. Parmi les actes commerciaux qui ont reçu le nom d'*effets* de commerce, les plus importants et les plus usuels sont la lettre de change et le billet à ordre; ce sont les seuls dont le Code de commerce se soit occupé d'une manière spéciale. Mais on comprend, en outre, au nombre des *effets* de commerce, le mandat, le billet de change, le billet à domicile et le billet au porteur.

Les *effets* de commerce sont tous des obligations négociables ou transmissibles par voie d'endossement ou par simple tradition. En général, ces actes rentrent dans la compétence des tribunaux de commerce. Il serait difficile de préciser l'époque à laquelle les *effets* de commerce commencèrent à servir aux transactions commerciales. D'après Dupont de Nemours, l'usage des lettres de change fut pratiqué par plusieurs peuples de l'antiquité. Suivant cet auteur, à Tyr, à Carthage, à Athènes, à Corinthe, à Syracuse et à Alexandrie, on employait la lettre de change. Mais Dupuis de La Serre, Merlin et Louis Nouguier contredisent l'opinion de Dupont de Nemours. Nouguier fait observer que si les Grecs et les Romains ont mis en pratique le change d'une monnaie contre une autre, ils ne connaissaient point l'art de changer de l'argent contre des lettres de change. Le *cambium minutum seu manuale* n'était autre chose que l'opération à laquelle se livrent aujourd'hui nos changeurs.

Toutefois, bien que la plupart de nos économistes s'accordent à reconnaître que la lettre de change n'a pas une origine grecque ou romaine et qu'elle n'a été employée que par les peuples modernes, ils sont loin de s'entendre sur le lieu de son origine. Suivant Rubys (*Histoire de la ville de Lyon*), cette invention remonte aux Florentins, qui, expulsés de leur patrie par les Gibelins, se retirèrent en France où ils mirent en usage des lettres de change, afin de tirer de leur pays soit le principal, soit le revenu de leurs biens. Mais la chronologie vient contredire l'assertion de Rubys. Ainsi, Nicolaï de Passeribus signale un *Statutum avenionense*, daté de 1243, qui contient un chapitre *De litteris cambii*, et une loi de Venise de l'an 1272, relative au même objet. Comment donc les émigrés florentins ou les Guelfes auraient-ils inventé un mode de négociation connu bien longtemps avant leur émigration? Giovano Vielani, dans son *Histoire universelle*, et Savary, dans le *Parfait négociant*, attribuent l'origine des lettres de change aux juifs qui furent chassés de France. Nous croyons devoir adopter cette dernière opinion; nous remarquons, en effet, que le commerce était en quelque sorte, au moyen âge, le monopole des juifs, et, comme de tous les agents commerciaux la lettre de change est le plus actif, il y a tout lieu d'en attribuer l'invention à ceux-là qui pratiquaient exclusivement les transactions commerciales. « L'objection la plus forte, dit Dalloz, qu'on ait élevée contre l'opinion de Savary, est tirée de l'incertitude qui en résulte quant à la date de la création des lettres de change. On ne sait, dit-on, si cette invention eut lieu en 640, en 1180 ou en 1316, car les juifs ont été bannis de France à ces diverses époques; mais l'incertitude existe-t-elle réellement? » D'après le statut de 1243, cité par Nicolaï de Passeribus, et la loi de Venise de 1272, l'un et l'autre relatifs aux lettres de change, il est certain que nous devons écarter la date de 1316, et que l'incertitude, s'il y en a, n'existe plus qu'entre les deux dates 640 et 1180. Or, comme l'histoire ne fait aucune mention des lettres de change de 640 à 1180, tandis que, au contraire, nous voyons des lois s'en occuper comme d'un usage existant dès la première moitié du XIIIe siècle, on n'avance rien de bien hardi en prétendant que leur invention date de la fin du XIIe siècle et concorde avec la seconde expulsion des juifs du territoire français. S'il en est ainsi et si l'on est une fois fixé sur l'époque où l'usage de ce puissant moyen de commerce fut introduit, peut-on sérieusement contester aux juifs le mérite de l'invention?

Le premier modèle de lettre de change qui soit venu jusqu'à nous date de 1381. Il a été conservé par Balde; il est ainsi conçu : *Al nome di Dio. Amen. A di primo de febr.* MCCCLXXXI, *pagate per questa prima lettera ad usanza da voi medesimo libre 43 de grossi sono per cambio de ducati* 440, *che questi chi hone recevuto da Sejo ei compagni altramente le pagate.*

Les ordonnances des anciens rois de France font mention de lettres de change; mais il ne s'agit que de lettres accordées par le roi à certaines personnes pour tenir le change public des monnaies. L'ordonnance de 1462 s'occupe la première des lettres de change. Aux termes de son article 7, « comme, dans les foires, les marchands ont accoutumé user de change, arrière-change et intérêts, toutes personnes, de quelque état, nations ou conditions qu'elles soient, peuvent donner, prendre et remettre leur argent par lettres de change, en quelque pays que ce soit, touchant le fait des marchandises, excepté la nation d'Angleterre, etc. » — « Si, ajoute l'article 8, à l'occasion de quelques lettres touchant les changes faits ès foires de Lyon pour payer et rendre argent autre part, ou des lettres qui seroient faites ailleurs pour rendre de l'argent auxdites foires de Lyon, lequel argent ne seroit pas payé selon lesdites lettres en faisant même protestation, ainsi qu'ont accoutumé de faire les marchands fréquentant les foires, tant dans le royaume qu'ailleurs; qu'en ce cas ceux qui seront tenus de payer ledit argent, tant pour le principal que pour les dommages-intérêts, y seront contraints tant à cause des changes, arrière-change qu'autrement, ainsi qu'on a coutume de faire ès foires de Pézénas, Montignac, Bourges, Genève et autres foires du royaume. » Mais la lettre de change ne fut définitivement organisée que par l'ordonnance du mois de mars 1673. Cette ordonnance prescrivit l'acceptation pure et simple et par écrit des lettres de change, abrogeant l'usage de les accepter verbalement et prohibant toute acceptation conditionnelle. Elle autorise le payement par intervention, en cas de protêt. Les lettres acceptées devaient être payées ou protestées dans les dix jours après le jour de l'échéance. Une autre espèce d'*effet* de commerce s'était introduit par l'usage, et son emploi s'accrut considérablement depuis l'ordonnance de 1673. Nous voulons parler du *billet à ordre;* nous ferons connaître bientôt les ressemblances qu'il a avec la lettre de change, ainsi que les différences qui existent entre ces deux sortes d'*effets*.

A l'époque de la promulgation de l'ordonnance de 1673, on se servait aussi de *billets de change*, qui différaient des lettres en ce que celles-ci étaient payables en un lieu autre que celui où elles avaient été tirées et par un autre que le tireur, tandis que le billet de change était payable par le souscripteur et ordinairement dans le lieu de sa confection. Les billets de change sont très-rares aujourd'hui.

Le *billet à domicile* date de l'ordonnance de 1673. C'est un *effet* par lequel le souscripteur désigne comme lieu de payement un domicile autre que le sien.

L'usage fit admettre encore dans le commerce les *effets au porteur*. Leur emploi fut entièrement aboli par un édit du mois de mai 1716, à raison des fraudes qui se commettaient à l'aide des lettres et billets de change et autres billets payables au porteur. Mais une déclaration du 21 janvier 1721 en rétablit l'usage.

Par arrêt du conseil d'Etat du 24 septembre 1724, une Bourse fut établie dans la ville de Paris pour la négociation de tous les *effets* de commerce.

Jusqu'en 1807, l'ordonnance de 1673 resta toujours en vigueur, sauf quelques légères modifications que lui fit subir la loi du 6 thermidor an III, qui autorisait le dépôt dans la caisse du receveur de l'enregistrement de tout *effet* négociable dont le porteur ne s'était pas présenté dans les trois jours de l'échéance.

Mais cette législation ne pouvait plus suffire aux besoins nouveaux du commerce; on jugea donc à propos de jeter les bases d'une nouvelle loi qui fut présentée au conseil d'Etat le 27 janvier 1807, et qui forme le titre VIII de notre Code de commerce.

— *Droit comparé.* « Il n'est pas, dit Dalloz, de pays se livrant au commerce qui ne fasse usage d'*effets* négociables. La plupart ont adopté, sauf quelques modifications, les principes de notre Code de commerce; ce sont surtout l'Italie, la Sardaigne, la Hollande, les Etats de l'Allemagne. A l'égard de la Belgique, c'est le code français qui est en vigueur. Quelques docteurs allemands s'efforcent depuis quelques années de faire considérer la lettre de change comme un véritable papier-monnaie qui ne serait susceptible d'aucune exception de la part du tireur, non-seulement à l'égard des tiers, mais encore envers les parties; mais on doute que cette théorie soit de longtemps accueillie dans les relations commerciales de l'Europe. »

— *De la lettre de change.* On peut la définir : un acte rédigé conformément aux prescriptions légales, et dans lequel le souscripteur mande à une autre personne résidant dans un autre lieu d'y compter une somme déterminée à celui qui est désigné dans cet acte ou à celui auquel il aura cédé ses droits.

Cette définition démontre que dans une lettre de change trois personnes interviennent : 1° le *tireur*, c'est-à-dire celui qui souscrit la lettre de change, qui reçoit la valeur dans un lieu et qui s'engage à faire toucher dans un autre lieu une somme determinée; 2° le *preneur*, qu'on appelle aussi *bénéficiaire* ou *donneur de valeur :* on doit réserver plus spécialement cette dernière expression pour celui qui fournit la valeur sans être preneur; le preneur est la personne qui reçoit la lettre de change en payement de la valeur fournie au tireur; c'est celle au profit de laquelle est souscrite la lettre de change; 3° le *tiré*, celui sur qui la lettre de change est tirée; c'est celui auquel le tireur adresse l'ordre de payer.

La lettre de change reçoit le nom de *traite* quand elle est tirée par un créancier sur son débiteur et donnée en payement à un tiers. On l'appelle *remise* lorsqu'elle est fournie par celui qui la souscrit à un individu qui est déjà son créancier.

Les trois personnes que nous venons d'indiquer interviennent forcément dans l'acte.

L'*endosseur* est le preneur qui cède la lettre de change à un tiers par la forme de l'endossement; quand ce tiers cessionnaire transmet la lettre à une autre personne, il devient à son tour endosseur. Le nombre des endosseurs n'est point limité.

D'autres personnes peuvent encore intervenir dans une lettre de change : le *tireur pour compte*, qui tire la lettre de change, non pour son propre compte, mais pour le compte d'un tiers; le *donneur d'ordre*, qui est celui par ordre duquel la lettre est tirée par le tireur pour compte; l'*accepteur*, qui est le tiré lui-même s'il consent au payement; l'*accepteur par intervention*, ou celui qui a consenti à payer à défaut d'acceptation de la part du tiré; le *recommandataire*, c'est-à-dire celui qui est prié par le tireur ou par un endosseur de payer la lettre de change à défaut du tiré; le *domiciliataire*, qui est le tiers au domicile duquel la lettre doit être payée, lorsque le domicile indiqué pour le payement est autre que celui du tiré; le *donneur d'aval*, celui qui, étant étranger à la lettre de change, se porte caution solidaire d'un ou de plusieurs des obligés.

La lettre de change est tirée d'un lieu sur un autre. Elle doit être datée et énoncer la somme à payer, le nom de celui qui doit payer, l'époque et le lieu où le payement doit être effectué, la valeur fournie en espèces, en marchandises, en compte ou de toute autre manière (art. 110 du Code de commerce). Les lettres de change contenant supposition soit de nom, soit de qualité, soit de domicile, soit des lieux d'où elles sont tirées ou dans lesquels elles sont payables ne sont valables que comme simples promesses (art. 112). La signature des femmes et des filles non négociantes ou marchandes publiques sur lettres de change ne vaut, à leur égard, que comme simple promesse. Les lettres de change souscrites par des mineurs non négociants sont nulles en ce qui les concerne, sauf les droits respectifs

des parties, conformément à l'article 1312 du Code civil (art. 113, 114).

On dit qu'il y a provision si, à l'échéance de la lettre de change, celui sur qui elle est fournie est redevable au tireur, ou à celui pour le compte de qui elle est tirée, d'une somme au moins égale au montant de la lettre de change. L'acceptation suppose la provision (art. 116, 117). D'après l'article 115, modifié par la loi du 19 mars 1817, la provision doit être faite par le tireur ou par celui pour le compte de qui la lettre de change doit être tirée, sans que le tireur pour compte d'autrui cesse d'être personnellement obligé envers les endosseurs et le porteur seulement.

Le tireur et les endosseurs d'une lettre de change sont garants solidaires de l'acceptation et du payement à l'échéance. Le refus d'acceptation est constaté par un *protêt faute d'acceptation* (art. 118 et 119). Celui qui accepte une lettre de change contracte l'obligation d'en payer le montant (art. 121). L'acceptation d'une lettre de change doit être signée; elle est exprimée par le mot *accepté* (art. 122).

Une lettre de change peut être tirée : à vue; à un ou plusieurs jours de vue; à un ou plusieurs mois de vue; à une ou plusieurs usances de vue; à un ou plusieurs jours de date; à un ou plusieurs mois de date; à une ou plusieurs usances de date; à jour fixe ou à jour déterminé.

La lettre de change à vue est payable à sa présentation. L'échéance d'une lettre de change, à un ou plusieurs jours, à un ou plusieurs mois, à une ou plusieurs usances de vue, est fixée par la date de l'acceptation ou par celle du protêt faute d'acceptation. L'usance est de trente jours qui courent du lendemain de la date de la lettre de change. Les mois sont tels qu'ils sont fixés par le calendrier grégorien. Une lettre de change payable en foire est échue la veille du jour fixé pour la clôture de la foire ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour. Une lettre de change dont l'échéance est à un jour férié légal est payable la veille (Code de commerce, art. 129 à 134).

On peut transmettre la propriété d'une lettre de change par voie d'endossement. L'endossement doit être daté, exprimer la valeur fournie, énoncer le nom de celui à l'ordre de qui il est passé. Il est défendu d'antidater les ordres, à peine de faux (art. 136, 137 et 139).

Tous les signataires, accepteurs ou endosseurs d'une lettre de change, sont tenus à la garantie solidaire envers le porteur (art. 140). Indépendamment de l'acceptation et de l'endossement, le payement d'une lettre de change peut être garanti par l'*aval*, qui est une espèce de cautionnement par lequel un tiers garantit le payement de la lettre de change.

La lettre de change doit être payée dans la monnaie qu'elle indique (art. 143). La monnaie de cuivre et de billon de fabrication française ne pourra être employée dans les payements, si ce n'est de gré à gré, que pour l'appoint de la pièce de 5 fr. (décret du 18 août 1810), ainsi que la monnaie de bronze (loi du 6 mai 1852).

Les juges ne peuvent accorder aucun délai pour le payement d'une lettre de change (art. 157). V. CHANGE.

— *Du billet à ordre.* Toutes les dispositions relatives aux lettres de change et concernant l'échéance, l'endossement, la solidarité, l'aval, le payement, le payement par intervention, le protêt, les devoirs et droits du porteur, le rechange ou les intérêts, sont, aux termes de l'article 187 du Code de commerce, applicables aux billets à ordre.

Le billet à ordre diffère de la lettre de change en ce qu'il est payable au lieu où il a été souscrit; de plus, dans le billet à ordre, il intervient seulement deux personnes : le souscripteur, qui s'engage à payer lui-même le billet, et celui au profit duquel le billet est souscrit, c'est-à-dire le bénéficiaire.

— *Du billet à domicile.* C'est une variété du billet à ordre. Je puis m'obliger à vous payer, ou à celui qui aura ordre de vous, une certaine somme dans un certain lieu, à la place de la somme ou de la valeur que j'ai reçue ici de vous ou que je dois recevoir; c'est ce qu'on appelle le billet à domicile.

— *Du billet au porteur.* Le billet au porteur est celui qui renferme la promesse de payer une certaine somme au porteur du billet sans désigner la personne du créancier qui en a fourni la valeur.

— *Du mandat.* Le mandat est un *effet* par lequel le souscripteur charge une personne de faire un payement à un tiers; il ressemble sur ce point à la lettre de change; mais il en diffère en ce que le souscripteur du mandat ne le rédige pas avec toutes les formes et conditions exigées pour la validité de la lettre de change.

— *Billet à volonté.* Sous l'empire de l'ordonnance de 1673, on appelait billet à volonté celui qui était payable à la volonté du porteur. Cette sorte de billet est aujourd'hui remplacée par le billet à vue, qui n'en diffère qu'en ce que, au lieu d'être prescriptible par trente ans comme le billet à volonté, il est soumis à la déchéance si le propriétaire ne l'a pas présenté dans les six mois de sa date.

— *Billet à marchandises.* C'est celui par lequel une personne s'engage à livrer des marchandises en quantité convenue, moyennant un prix qu'elle reçoit au moment où elle souscrit le billet. Ce billet est d'un usage très-rare.

— *Billet d'honneur.* Le billet d'honneur était un acte par lequel un gentilhomme ou un officier militaire s'engageait sur son honneur à payer une somme à une époque déterminée. De nos jours, ces billets sont inconnus, les obligations souscrites par les militaires étant assimilées à celles que souscrivent les autres citoyens.

— *Effets publics.* V. BOURSE, FINANCES, RENTES SUR L'ÉTAT, etc.

— Admin. milit. On appelle *effets d'uniforme* une sorte d'*effets* dont l'usage originaire peut, en France, se rapporter à la création des cornettes de la cavalerie légère et des compagnies d'ordonnance; car ce furent les premiers corps qui portèrent quelques pièces confectionnées sur modèle et d'une couleur semblable. La confection de l'uniforme des troupes ayant été centralisée, les règlements ont indiqué l'espèce, le prix, la qualité, la durée de service, les tarifs des *effets*. Les *effets* d'uniforme sont de *grande tenue* ou de *petite tenue*. Ils sont reçus, reconnus, distribués, réparés, remplacés par les soins, par les ordres et sous la responsabilité des conseils d'administration des régiments. Les consommations et les remplacements d'*effets* d'uniforme sont calculés à raison d'une durée légale. Annuellement l'inspecteur général est chargé spécialement de reconnaître, à l'époque de sa revue, si les hommes sont pourvus des *effets* réglementaires, si ces *effets* sont d'une qualité convenable, s'ils ont les dimensions prescrites, s'ils sont bien entretenus, conformes aux modèles, s'ils n'entraînent pas de dépenses de luxe, s'il n'y est pas ajouté des attributs non autorisés. Si les *effets* sont d'une mauvaise qualité, l'homme de troupe à qui ils sont délivrés a le droit de s'en plaindre à son capitaine, au major ou aux officiers supérieurs. En toute circonstance, il est défendu aux soldats de se prêter entre eux aucun de leurs *effets*, sans une autorisation du sergent-major. Ne pas tenir en bon ordre ou gaspiller ses *effets* est une faute contre la discipline; les mettre en gage est un délit prévu par le code, mais la loi française ne poursuit pas les particuliers qui achètent aux hommes de troupe leurs *effets* d'uniforme; les lois anglaises sont plus sévères, ou, pour mieux dire, elles sont plus intelligentes.

Les faisceaux d'armes, les manteaux d'armes, les marquises, les canonnières ou tentes pour diverses armes prennent le nom d'*effets d'abritement*; les cordeaux de campement, cordes, piquets, fanions, jalons, maillets, etc., sont des *effets accessoires*; les couvertures, paillasses, traversins, etc., sont des *effets de literie*. Ces sortes d'*effets* d'abritement, accessoires et de couchage constituent ce que l'on appelle les *effets de campement*. Ils sont une partie importante du mobilier militaire et comprennent tous les outils et les ustensiles. Les *effets de casernement* constituent le mobilier d'une caserne d'infanterie. Les troupes, à l'instant où elles entrent dans une caserne, ont droit à la fourniture des *effets* de casernement; le porte-drapeau les perçoit et les distribue aux fourriers des compagnies; il en tient enregistrement dans le cahier des *effets* de casernement. Les *effets* de casernement se distinguent en *effets au compte du génie* et en *effets de literie*. Les *effets de corps de garde* composent le mobilier des corps de garde d'une garnison. Ils sont en partie à demeure et en partie mobiles. Ils se composent d'instruments de chauffage et d'arrosage et d'une capote de sentinelle. On donne le nom d'*effets de grand équipement* aux *effets* dont la durée est très-longue, tels que les baudriers, la buffleterie, les cannes de tambour-major, les ceinturons, les clairons, les étendards, les gibecières, les instruments de musique, etc. Leur durée légale est en général fixée à vingt ans. Les *effets de petit équipement* consistent en linge, chaussures, guêtres, boîtes, brosses, épinglettes, peigne, trousse d'équipement, etc. On donne le nom d'*effets de fantaisie* à toute fourniture non prescrite par les règlements. Quantité d'ordonnances et d'arrêtés se sont en vain prononcés contre ce genre d'abus. Les *effets de première mise* sont ceux que fournit l'État lors de l'incorporation des recrues. On donne le nom d'*effets de remplacement* aux *effets* délivrés périodiquement après l'usure complète ou plutôt la consommation légale des *effets* précédemment distribués. Les *effets d'équipement*, autrefois appelés *fourniment*, sont ceux dont nous venons de parler ci-dessus en les nommant *effets* de petit et de grand équipement.

— Littér. En littérature, on appelle *effet* l'impression produite sur le lecteur, l'auditeur ou le spectateur, par une œuvre littéraire ou par la manière dont cette œuvre est dite, déclamée, interprétée. L'*effet* littéraire est de deux sortes, ou général ou particulier, c'est-à-dire qu'il résulte soit de l'œuvre entière, soit d'un passage de l'œuvre. Par exemple, l'*effet* général d'*Athalie* est une admiration résultant de la grandeur des choses et de l'élévation des pensées; l'*effet* particulier du songe est la terreur, celui du récit de Josabeth la pitié.

Il est d'une importance capitale que les *effets* ne se contrarient pas. L'*effet* général doit être un. Quand un *effet* particulier est en sens contraire de l'*effet* général et ne contribue pas à l'accroître, on dit avec raison que c'est un *effet* faux. Rien n'est plus à craindre dans une œuvre littéraire, de même que dans toute œuvre d'art. Il est fort difficile de tenir une juste mesure dans l'*effet* qu'on veut produire : la froideur, la monotonie de l'*effet* rendent une œuvre médiocre, malgré les qualités qu'elle peut offrir d'ailleurs; la recherche de l'*effet* n'est pas moins dangereuse et rend un ouvrage insupportable. Ces préceptes s'appliquent aux poëmes comme aux discours, aux romans comme aux œuvres dramatiques.

Outre les *effets* qui résultent de la contexture même d'une œuvre et de la disposition, du mouvement, du sentiment de chacune de ses parties, il existe, dans l'art oratoire et dans l'art dramatique, un genre d'*effets* résultant de la manière dont l'orateur et l'acteur manifestent au public les pensées et les sentiments qu'ils doivent interpréter. La plus grande difficulté, à ce point de vue, c'est de produire par le geste et la manière de dire des *effets* en complet accord avec ceux qui ressortent de l'œuvre elle-même. Bien des orateurs, en n'observant pas cet accord essentiel, gâtent pour leur auditoire d'excellents discours. Bien souvent des acteurs, en cherchant à produire sur le public des impressions vives, emploient pour y parvenir des *effets* dont la grossièreté ou l'exagération trahit l'auteur qu'ils ont mission de traduire. On voit rarement l'interprétation de l'œuvre se mouler exactement sur chaque partie de cette œuvre, comme se moule un vêtement léger et presque transparent sur les belles statues antiques; on voit rarement l'acteur ne chercher que l'expression exacte de l'*effet* voulu par l'auteur et s'interdire tout *effet* qui n'a d'autre but que de mettre en relief son propre talent. Il ne nous a peut-être été donné, à notre époque, de voir cette admirable appropriation du talent au génie que dans une seule actrice : nous avons nommé Mlle Rachel. Ce fut aussi la gloire de Talma, parvenu à l'apogée de son talent; et, si nous en croyons la tradition, Lekain, Baron, Mlle Lecouvreur et quelques autres eurent le même mérite, à des degrés divers. V. ART DRAMATIQUE.

— B.-arts. L'*effet* joue un grand rôle dans les beaux-arts, et c'est là une chose qu'il est presque impossible d'enseigner; c'est tout à la fois une entente particulière de la composition, du dessin, de la couleur, des agencements divers, du jeu de la lumière et des ombres, variant suivant le génie de chaque artiste et qui se sent bien plus qu'on ne l'analyse. C'est dans le jeu de la lumière et des ombres et dans la disposition et la manutention de la couleur surtout que réside l'*effet*, quoiqu'on puisse l'obtenir par le dessin, l'arrangement des draperies, la hardiesse du mouvement, indépendamment des qualités précédentes. Ainsi le sculpteur et le dessinateur, qui n'ont point la couleur à leur disposition, produisent des *effets* tout comme les peintres, tantôt par la vigueur du travail, l'habileté de la facture, tantôt par une certaine entente des lignes et des plans disposés de telle sorte que la composition s'impose au regard et que l'image en reste nette et saillante dans la mémoire. Il y a donc des *effets* de composition, de mouvement, de lumière et de couleur, et enfin des *effets* qui tiennent à la manière, au procédé, à ce qu'on appelle dans la langue artistique la facture. Quelque savant, consciencieux et rigoureux que soit un artiste, il peut, tout en produisant des œuvres recommandables à divers titres, ne point parvenir à l'*effet*, alors qu'un autre, avec moins d'études et de plus grands défauts, l'obtiendra presque à coup sûr. C'est qu'il faut pour cela une certaine habileté particulière et une recherche toute spéciale. Un des plus frappants exemples qu'on puisse citer parmi les artistes contemporains est certainement G. Doré. Les dessins de cet artiste, si on les considère avec la moindre attention, présentent des incorrections et des négligences impardonnables; la plus indulgente critique y relève des fautes qu'on rencontre à peine dans les productions les plus médiocres : les proportions n'y sont point observées, les mouvements sont toujours exagérés, les formes sont escamotées et le dessin n'est presque toujours qu'un à peu près; et pourtant cela est saisissant, vivant, les défauts ne s'aperçoivent point à première vue, tant l'ensemble cause de surprise, tant il y a de magie dans la disposition des teintes. On ne peut dire que c'est une grande entente de la lumière qui produit cet *effet*; car il n'y a pas, à rigoureusement parler, de lumière, ou du moins elle est presque toujours distribuée d'une façon arbitraire, irrationnelle; c'est simplement un habile et hardi usage des contrastes, des oppositions, qui donne au dessin cette magie qui charme le regard avant que l'esprit ait eu le temps d'analyser et de critiquer. Tout l'*effet*, dans les dessins de G. Doré, consiste dans l'*éclairage*, et cet éclairage, nous venons de le dire, est presque toujours faux, contraire à la réalité; mais le noir et le blanc y sont distribués de telle sorte, avec tant de sûreté et de vigueur, que l'*effet* qui en résulte tient lieu d'une lumière vraie, rationnelle, bien étudiée. Quand G. Doré a voulu peindre, cette science de l'*effet* qu'il possède lui a manqué en partie, parce qu'il avait à remplacer les teintes grises, sur lesquelles il sème le noir et le blanc avec tant de bonheur, par des teintes colorées, et que, avec celles-ci, son procédé n'était plus suffisant. Mais un coloriste possédant les ressources de la palette pourrait, avec des défauts semblables, produire des *effets* tout aussi saisissants. En sculpture, l'*effet* sera obtenu par des moyens similaires, c'est-à-dire que, tout en n'observant pas les proportions, tout en exagérant certaines parties, certains muscles, en forçant les mouvements, à l'aide d'un modelé hardi qui découpe nettement la ronde bosse en grandes parties d'ombres et de lumière, et par une combinaison de lignes qui, tout en résultant d'un mouvement exagéré, forme un ensemble saisissant, le sculpteur peut arrêter le regard, surprendre l'imagination et imposer l'image de son œuvre.

De ce que l'on peut obtenir l'*effet* en manquant à presque toutes les règles de l'art et souvent même aux plus importantes, il ne s'ensuit point qu'on ne peut l'atteindre en apportant dans les travaux artistiques du soin, de sérieuses études, une grande vigueur d'observation. Ces qualités, loin de nuire à la production de l'*effet*, ne font, au contraire, que le rendre, sinon plus facile, du moins plus vrai et plus remarquable. Mais comme toute œuvre d'art est une traduction, il peut se faire que cette traduction, faite consciencieusement, fidèlement observée, manque dans son ensemble d'une certaine énergie d'interprétation et de cette pointe d'exagération intelligente qui donnent l'aspect de la vie aux choses qui en sont privées et qui en imitent les phénomènes et les mouvements. C'est là ce qui explique comment des artistes d'une véritable valeur, joignant à de sérieuses études une longue pratique, produisent des œuvres à peu près irréprochables et qui cependant ne frappent point l'imagination, qu'on distingue à peine dans un Salon et dont on ne se souvient plus après les avoir vues. Il est même des artistes qui, par un singulier scrupule, croiraient avoir recours à des moyens vulgaires et indignes de l'art en recherchant l'*effet*; ils s'en tiennent à des formes épurées, à des modelés brossés avec le plus grand soin, le tout dans des gammes grises, peu vigoureuses, de telle sorte que rien dans cette perfection n'arrête l'œil et que, vu à quelques pas de distance, un tableau de ce genre a beaucoup l'aspect d'un pastel un peu effacé. Mais les grands artistes savent reproduire les images que leur offre la nature avec la netteté que ces images ont à leurs yeux et avec l'énergie des sensations qu'elles leur font éprouver. Ils traduisent le modèle en modifiant ce qui est nécessaire pour donner à l'œuvre le pathétique, l'attrait pittoresque, l'aspect saisissant qu'elle doit avoir et qui la fait remarquer par le spectateur. C'est toujours l'image présentée par la nature, mais c'est cette image vue par un œil d'artiste et interprétée par une imagination intelligente et sensible. Tous les maîtres de l'école espagnole, Velazquez, Ribera, Murillo, Goya, en restant de fidèles observateurs de la nature, sont en même temps des peintres d'*effets*; ils peignent dans des gammes vigoureuses, avec une grande simplicité de moyens et en réservant la lumière avec beaucoup d'habileté; ils éclairent hardiment les figures, les draperies, les objets; l'éclairage se découpe nettement, sans demi-teintes intermédiaires; tout ce qui n'est pas dans la vive lumière est ce qu'on appelle *sacrifié* dans la langue artistique, c'est-à-dire rejeté dans l'ombre. C'est ce procédé qu'emploie M. Rigot et qui, presque à ses débuts, l'a fait remarquer par l'aspect de toiles des maîtres espagnols qu'ont ses tableaux. De tous ceux qui ont possédé la science de l'*effet*, Rembrandt est peut-être celui qui en a le mieux connu toutes les ressources. Ses eaux-fortes et ses tableaux sont à ce point de vue des modèles extraordinaires. Dans les unes, c'est par un modelé aussi puissant que moelleux dans les demi-teintes et par un éclairage à l'emporte-pièce qu'il atteint cet *effet* saisissant qui fait reconnaître ses gravures entre toutes; dans les autres, c'est par une entente aussi heureuse qu'originale des clairs-obscurs et par une richesse et une vigueur de coloris extrêmes qu'il arrive à fixer la lumière sur la toile et à donner à la peinture l'éclat d'un vitrail ensoleillé. Decamps semble avoir pris le maître hollandais pour modèle, et dans sa peinture on sent la volonté évidente d'atteindre le même résultat, l'emploi des mêmes procédés et la recherche des mêmes *effets*. De nos jours, l'école qualifiée *réaliste* a recherché des *effets* d'un tout autre genre : ceux qu'on peut produire dans les gammes grises par la justesse des tons et la diffusion de la lumière. Ceux-ci sont certainement les plus difficiles à obtenir, et ceux qui y parviennent font preuve d'une grande habileté et de remarquables qualités d'observation.

En sculpture, l'*effet* appartient plus spécialement à une époque qui correspond au siècle de Louis XIV pour se terminer avec le règne de Louis XVI. On peut cependant citer avant cette époque quelques exemples tels que ceux de Jean Goujon, et l'on en retrouve plus tard, de nos jours, avec Barye, Rude, Préault, Carpeaux, etc. L'*effet*, en sculpture, est surtout le résultat de la facture, du procédé manuel, technique, qui consiste à donner à la pierre ou au marbre l'aspect de la terre glaise ou de la cire à modeler, par la largeur, l'ampleur et la liberté du travail. Les œuvres de la

plupart des sculptures du temps de Louis XVI ne paraissent pas avoir été taillées au ciseau, mais modelées au pouce, ce qui les rend beaucoup plus vivantes et leur prête un charme tout particulier. Telles sont entre autres celles de Houdon; sa statue de Voltaire est un chef-d'œuvre dans ce genre; il semble qu'on voit, non pas la représentation du grand écrivain, mais sa personne elle-même ressuscitée.

L'*effet* varie suivant les époques, les styles, les écoles, mais d'une façon générale. On peut indiquer quels sont les moyens les plus généraux de l'obtenir. On peut les réduire à deux, qui sont, pour nous servir de la langue d'atelier, « voir d'ensemble » et « faire des sacrifices. » Voir d'ensemble consiste à s'éloigner à certains moments de l'ouvrage qu'on exécute, de manière à ne voir que l'ensemble et point les détails, et à s'inspirer de cette vue pour apporter le plus de largeur et de simplicité possible dans le travail; il faut que l'œil soit d'abord frappé par la composition, par le mouvement général, par la silhouette, par l'éclairage, par la tonalité; l'examen des détails ne vient qu'ensuite. Tout ce qui nuit à cette impression, tout ce qui peut distraire l'œil, l'arrêter sur divers points, doit être sacrifié, éteint, qu'il s'agisse d'un dessin, d'une peinture ou d'une sculpture. Sacrifier, c'est rejeter dans l'ombre les objets éclairés ou placés dans une lumière indécise qui rendent hésitant le contraste de clarté et d'ombre; c'est éteindre l'intensité de couleur des points colorés qui, par leur voisinage, font perdre de leur vigueur aux masses dont la coloration doit être bien tranchée; c'est atténuer les saillies ou les creux qui divisent ou rapetissent les grands plans et altèrent la netteté du contour. Si heureusement travaillés que soient ces détails, il faut les sacrifier à l'ensemble, à l'*effet*. C'est là la première condition pour faire une œuvre saisissante. Ce qui rend les esquisses si intéressantes, c'est que, outre la vigueur d'impression dont elles peuvent être marquées, la rapidité avec laquelle elles sont exécutées fait que les sacrifices sont opérés naturellement; on ne songe pas à parfaire les détails, mais à noter l'ensemble; aussi l'*effet* est-il presque toujours obtenu sans qu'on l'ait cherché.

— Mus. L'impression produite par la musique sur l'oreille, le cœur ou l'esprit des auditeurs, quelle que soit d'ailleurs cette impression, constitue ce qu'on appelle l'*effet musical*. Si le musicien a excité à propos chez ceux qui l'écoutent une impression de terreur ou d'angoisse, de douceur ou de tendresse, il a produit l'*effet* voulu par des moyens purement musicaux, et c'est pourquoi celui-ci reçoit le nom d'*effet* musical. Comme l'a dit judicieusement Castil-Blaze, « une longue pratique peut apprendre à connaître sur le papier les choses d'*effet*, mais il n'y a que le génie qui les trouve. C'est le défaut des mauvais compositeurs et de tous les commençants d'entasser parties sur parties, instruments sur instruments, pour trouver l'*effet* qui les fuit, et d'ouvrir, comme disait un ancien, une grande bouche pour souffler dans une petite flûte. Vous diriez, à voir leurs partitions si chargées, si hérissées, qu'elles vont vous surprendre par des *effets* prodigieux, et si vous êtes surpris en écoutant cela, c'est d'entendre une petite musique maigre, chétive, confuse, sans *effet*, et plus propre à étourdir les oreilles qu'à les remplir; au contraire, l'œil est quelquefois obligé de chercher sur les partitions des grands maîtres ces *effets* sublimes et ravissants que produit leur musique exécutée. C'est que les menus détails sont ignorés ou dédaignés du vrai génie; qu'il ne vous amuse point par des foules d'objets petits et puérils, mais qu'il vous émeut par de grands *effets*, et que la force et la simplicité réunies forment toujours son caractère. »

Il faut considérer, du reste, que l'*effet* est une des choses les plus vagues et les plus changeantes de l'art musical, les moyens matériels de cet art, ceux qui, par conséquent, sont le plus aptes à produire l'*effet*, changeant eux-mêmes incessamment. Comme l'*effet* n'existe pas par lui-même, qu'il réside uniquement dans l'impression produite sur nos organes avec plus ou moins d'intensité, et que cette impression est, en dehors de l'inspiration proprement dite, le résultat d'un procédé quelconque, les procédés musicaux variant sans cesse, l'*effet* change et se renouvelle toujours. Il existe d'ailleurs à différents degrés, selon que les organes sur lesquels il agit ont plus ou moins de délicatesse et de culture, selon les habitudes et les sensations antérieures de ces organes, enfin selon que l'exercice, l'expérience de l'oreille, aura étendu ou resserré le cercle des sensations qu'elle est susceptible d'éprouver.

Il est certain que l'orchestre rudimentaire de Lully, qui produisait, dit-on, une grande impression sur ses auditeurs, ne produirait qu'un médiocre *effet* sur nous, habitués que nous sommes aujourd'hui à de nouveaux instruments, d'un caractère particulier, d'une sonorité plus puissante, et au groupement plus habilement conçu de ces instruments. Il est certain que, considéré à ce qu'on pourrait appeler son point de vue brutal, l'*effet* du piano est beaucoup plus intense que ne l'était jadis celui d'un clavecin ou d'une épinette. Il est certain que nos musiques militaires, dont les timbres sont si variés, l'éclat si retentissant, feraient pâlir, comme *effet*, les chétives fanfares de nos pères.

Le musicien qui, le premier, voulant faire succéder une sensation forte à une sensation douce, ne se bornant pas à donner subitement à son harmonie une marche, une combinaison, des allures moins prévues, moins habituelles, déploya tout d'un coup toutes les sonorités de son orchestre et fit tomber fortement la masse instrumentale sur le même accord, celui-là dut produire un *effet* prodigieux. Celui qui le premier, et dans le but de prolonger une impression de terreur, eut l'idée de faire entendre d'une façon persistante et obstinée les notes les plus graves des instruments à cordes, dut faire frissonner son auditoire, auquel cet *effet* était inconnu. Pour ne parler que d'*effets* purement matériels, il est évident que les premiers compositeurs qui employèrent dans l'orchestre les *pizzicati* d'instruments à cordes, les sourdines sur ces mêmes instruments et divers autres procédés jusqu'alors inusités, durent étonner grandement leurs auditeurs. Lorsque Gluck, au troisième acte de son admirable *Alceste*, dans la scène où Caron, sur les bords du Tartare, appelle l'épouse infortunée d'Admète, eut l'idée, pour déterminer une impression lugubre dont le résultat est saisissant, de faire jouer les deux cors, pavillon contre pavillon, afin que les notes données par eux rendissent un son sourd et étouffé, il produisit pour la première fois un *effet* d'une étrangeté terrible.

De ces *effets* de diverses sortes, il en est qui sont, pour ainsi dire, tombés dans le domaine public, et qui naturellement ont perdu de leur influence sur l'oreille; c'est pourquoi nous disions tout à l'heure que « l'*effet* est une des choses les plus vagues et les plus changeantes de l'art musical. » Les ressources de l'orchestre, dans lequel le musicien trouve les moyens d'*effet* les plus puissants, vont chaque jour croissant et transforment ces moyens en les augmentant. Les instruments à vent, peu en usage jadis et dont un grand nombre même étaient inconnus, ont, à mesure de leur introduction dans l'orchestre, amené, provoqué des *effets* nouveaux; les cuivres surtout, cors, trompettes, trombones, les instruments à percussion, tels que les timbales, le triangle, le tam-tam, les cymbales, ont été pour les compositeurs une source d'*effets* dramatiques et brillants, dont on a, par la suite, beaucoup abusé. Mais les grands artistes, les hommes de génie, ont toujours trouvé dans leur imagination de grands et de nouveaux *effets*. Mozart a employé d'une façon adorable, dans la *Flûte enchantée*, le *glockenspiel* ou harmonica de clochettes; Meyerbeer, dans les *Huguenots*, a produit un *effet* inaccoutumé à l'aide de la viole d'amour, et, dans une autre partie de ce chef-d'œuvre, par l'emploi de la clarinette-basse; dans *Robert le Diable*, il avait trouvé un *effet* véritablement tragique et diabolique, en employant quatre timbales; Herold a eu une inspiration de génie le jour où, dans le finale du troisième acte du *Pré aux Clercs*, il a obtenu un *effet* émouvant et de la plus grande beauté en écrivant des *si* bémol graves aux violoncelles et aux altos, et en les obligeant, pour obtenir cette note, qui est en dehors du diapason de ces instruments, à baisser d'un ton leur quatrième corde; à côté de cela et dans un ordre secondaire, nous voyons Adam produire, dans le *Postillon de Longjumeau*, un *effet* nouveau par le claquement d'un fouet, et Musard par l'introduction d'un canon dans son orchestre.

Les *effets* sont de plusieurs sortes et de natures différentes : on distinguera les *effets* d'intonation, les *effets* de rhythme, les *effets* d'intensité, les *effets* de timbre et les *effets* de caractère, sans compter ceux qui naissent de l'harmonie, c'est-à-dire de la réunion des sons. On pourrait nommer *effets simples* ceux qui proviennent d'une seule de ces causes, et *effets complexes* ou *composés* ceux qui sont le fait de deux ou de plusieurs de ces mêmes causes.

Les *effets*, a-t-on dit, sont à la musique ce que les figures sont au discours oratoire. La comparaison n'est pas parfaitement exacte, mais il serait bien difficile d'en trouver une d'une justesse complète. Ce qui est certain, c'est qu'on peut donner les mêmes avis en ce qui concerne l'emploi de celles-ci et de ceux-là; on doit se garder de prodiguer les *effets*, de s'en servir à outrance, parce qu'alors ils amèneraient promptement, infailliblement chez l'auditeur la fatigue, le dégoût et la satiété; de plus, il faut les employer avec tact, avec adresse, de façon qu'ils puissent être bien sentis, et surtout prendre garde que l'un ne nuise à l'autre. En ce qui concerne les jeunes compositeurs, le meilleur conseil qu'on puisse leur donner est d'attendre de l'expérience les leçons nécessaires pour bien employer les *effets*.

— Mathém. et jeux. On nomme *effets*, au jeu de billard, les mouvements de billes qui paraissent contredire les lois ordinaires de la mécanique, parce que l'œil, en général, ne discerne pas la rotation imprimée à ces billes par le coup de queue, rotation qui constitue la cause principale des réactions singulières qu'elles éprouvent de la part des obstacles qu'elles viennent à rencontrer dans leur marche.

L'un des fils d'Euler a publié, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour l'année 1758, le premier travail mathématique qu'on puisse considérer comme se rapportant à la théorie du jeu de billard. Son mémoire a pour objet l'étude du mouvement d'une sphère sur un plan, en ayant égard au frottement de glissement. Poisson s'est depuis occupé de la même question restreinte dans les mêmes limites. La théorie complète des *effets* du jeu de billard a été donnée par le digne M. Coriolis, mort en 1843 directeur des études à l'École polytechnique. Le général Tholozé, qui commandait l'École quelques années auparavant, avait bien voulu reproduire devant lui les coups les plus remarquables de ce joli jeu. L'ouvrage de M. Coriolis a été publié en 1835 par Carilian-Gœury; c'est cet ouvrage que nous prenons pour guide.

Le mouvement de rotation imprimé à la bille par le coup de queue a pour objet, selon les cas, de donner à cette bille un mouvement rétrograde après son choc contre la bille adverse; d'augmenter ou de diminuer la déviation qui serait naturellement résultée de ce choc ou du choc contre une bande, si la bille jouée avait simplement roulé sur le tapis; de ranimer le mouvement de translation de la bille jouée, aux dépens de son mouvement de rotation, après le choc prévu; de lui faire décrire un chemin courbe au lieu d'une ligne droite, par la réaction du tapis, etc. La théorie a pour objet de déterminer la nature et la grandeur des *effets* produits, ainsi que les moyens de les rendre le plus grands possible.

Nous ne pouvons pas nous proposer de développer ici une théorie qui, quoique exposée d'une façon très-concise par son auteur, n'en occupe pas moins un volume in-8° de 200 pages; nous nous bornerons à en rapporter les principaux résultats.

Quel que soit le mouvement initial de la bille, l'axe de rotation ayant une position quelconque par rapport à la direction du mouvement du centre, le tapis exerce au point d'appui un frottement par suite duquel la bille décrit en général une ligne courbe. Quand on néglige le frottement de roulement, qui est insensible, on reconnaît que la direction du frottement de glissement est constante pendant le mouvement. Comme d'ailleurs la force de frottement est indépendante de la vitesse, il en résulte que la courbe décrite par la bille est une parabole. C'est ce qu'avait déjà trouvé Euler le fils. Pour que la bille marche en ligne droite, il faut que l'axe de rotation soit perpendiculaire au plan vertical mené par la direction du mouvement. Quand la vitesse de translation du centre et la vitesse de rotation du point d'appui font un certain angle, le mouvement commence toujours par se faire en ligne courbe et persiste dans cette condition jusqu'à ce que ces vitesses, dont les directions vont continuellement en s'écartant, soient devenues égales et opposées. A partir de ce moment, la bille roule sans frotter et son mouvement se fait en ligne droite, sans que la vitesse ni l'axe de rotation changent de direction ni de grandeur.

— *Du coup de queue horizontal.* Lorsque la queue a une direction horizontale au moment du choc, la direction initiale de la bille est celle de la ligne du choc, parce que le tapis ne réagit que d'une façon insensible. La distance de la ligne du choc au centre doit d'ailleurs rester au-dessous des 0,70 du rayon, sans quoi la queue glisse sur la bille et l'on fait *fausse queue*. Le mouvement en ligne droite commence en général par être varié; il est retardé si la ligne du choc passe au-dessous du centre de percussion inférieur, c'est-à-dire à une distance au-dessous du centre de la bille qui dépasse les deux cinquièmes du rayon; il est accéléré si la ligne du choc passe au-dessus de ce centre de percussion, et uniforme dès le commencement si la ligne du choc est contenue dans le plan horizontal de ce même centre de percussion.

Si le coup de queue est donné à la hauteur du centre de la bille, l'axe instantané de rotation est vertical et la vitesse de rotation est d'autant plus grande que la distance au centre de la ligne du choc approche plus de passer par le milieu du rayon de face.

Pour avoir la plus grande vitesse possible, il faut frapper à une distance au-dessus du centre à peu près égale au cinquième du rayon.

Le mouvement varié que prend la bille du joueur, soit après en avoir choqué une autre, soit après avoir frappé la bande, dépendant principalement de l'espèce de rotation qu'elle possède au moment du choc, les *effets* sont tout différents suivant que la bille est à l'état de rotation rétrograde, ou à l'état de glissement, ou à l'état de rotation directe, ou enfin à l'état final de roulement. Il importe donc de connaître le lieu du tapis où la bille se trouvera lorsqu'elle sera à l'état final de roulement simple. On trouve d'abord que la rotation rétrograde, et, par conséquent, la faculté de reculer après le choc, se conserve d'autant plus loin du point de départ que la ligne de choc est plus près de passer à une distance du centre égale au quart du rayon. En second lieu, la distance que parcourra la bille avant de parvenir à l'état final de roulement sera d'autant plus grande que la ligne du choc sera plus près de passer à une distance au-dessous du centre égale au dixième du rayon.

— *Du coup de queue incliné.* Lorsqu'on tient la queue un peu inclinée, si le plan vertical du choc passe par le centre de la bille le mouvement a lieu en ligne droite, comme dans le cas précédent; mais le choc de la bille contre le tapis diminue la vitesse de translation, augmente la rotation directe ou diminue la rotation rétrograde. Dans ce cas, pour que la queue ne reste pas en contact avec la bille un certain temps après le choc, il faut que la ligne du choc ne s'éloigne pas trop du centre, autrement le joueur *queute*.

Si, la ligne du choc restant toujours inclinée, le plan vertical mené par cette ligne ne passe pas par le centre, la bille commence par décrire une portion de parabole, d'un mouvement varié; le mouvement final, en ligne droite, a lieu suivant la dernière tangente à l'arc parcouru; la courbure de l'arc parabolique est tournée, par rapport au centre, du côté où la bille a été frappée; la marche finale a lieu parallèlement à la ligne qui joint le point d'appui de la bille au moment du choc au point où la ligne du choc irait rencontrer le tapis. L'étendue de la courbe décrite dépend, d'ailleurs, de l'intensité du frottement de la bille sur le tapis, ainsi que de la force du coup.

— *Du mouvement de la bille jouée, après son choc contre la bille adverse.* On peut généralement négliger le frottement des deux billes l'une contre l'autre pendant le choc. Ce frottement n'a d'influence sensible sur la direction finale du mouvement de la bille jouée que dans le cas où elle marche suivant la ligne des centres des deux billes et qu'elle possède une grande vitesse de rotation.

Effets du dépit (LES), comédie en un acte et en prose de Beauchamps, représentée sur le théâtre de la Comédie-Italienne le 21 avril 1727. Nous ne faisons ici que mentionner cette pièce, aujourd'hui complétement oubliée et dont l'analyse n'offrirait aucun intérêt.

EFFEUILLAGE s. m. (è-feu-lla-je; *ll* mll. — rad. *effeuiller*). Agric. Action d'effeuiller: L'EFFEUILLAGE *n'est pas sans dangers pour la santé des arbres.* (Thonin.)

— **Encycl.** Agric. L'*effeuillage* se pratique fréquemment en agriculture. On effeuille le mûrier pour la nourriture des vers à soie; souvent, dans nos contrées et partout où les fourrages sont peu abondants, on effeuille certains arbres, en particulier le frêne et l'orme, pour la nourriture du bétail; en automne et au commencement de l'hiver, on enlève les feuilles des grands choux pour les vaches. On enlève aussi les feuilles des arbres que l'on veut transplanter, alors qu'ils sont en pleine végétation. L'*effeuillage* est utile dans un grand nombre de cas; mais il faut toujours qu'il soit pratiqué avec une extrême prudence, car c'est dans les feuilles que la sève s'élabore, et l'on ne peut évidemment priver un végétal d'organes aussi importants sans le faire souffrir plus ou moins. On trouve des agriculteurs qui s'imaginent qu'en dépouillant un arbre fruitier de ses feuilles on amènera vers les fruits une plus grande quantité de sève. Leur erreur ne tarde pas à avoir des suites funestes : les fruits, loin de grossir, deviennent rabougris et quelquefois même ne mûrissent pas. L'*effeuillage* peut cependant être un utile auxiliaire pour hâter ou perfectionner la maturation de certains fruits, notamment des pêches, des abricots et des raisins; mais dans ce cas on doit se conformer à des prescriptions minutieuses que nous allons détailler. L'abricot est le fruit qui demande à être débarrassé le premier des feuilles qui lui masquent les rayons du soleil. On opère avec ménagement, afin d'éviter les transitions brusques; on commence aux endroits les plus feuillus; quand on le peut même, on se contente de détourner les feuilles mal placées au lieu de les couper. L'*effeuillage* pratiqué sur les pêchers donne à leurs fruits une coloration plus vive et un goût plus agréable. Comme pour les abricotiers, on ne doit le pratiquer qu'avec prudence et alors seulement que les pêches ont atteint leur complet développement. On ne découvrira le fruit que peu à peu, et l'on opérera toujours par un temps sombre. A l'égard de la vigne, l'*effeuillage* est une opération de la plus haute importance. Dans la partie septentrionale de la région de la vigne, il n'est pas seulement utile, il est absolument nécessaire, les années pluvieuses surtout. « On sait en effet, dit M. Dubreuil, que les raisins ne commencent à mûrir qu'à partir du moment où la vigne ne pousse plus. Or il arrive souvent, surtout dans les années pluvieuses, que la végétation des ceps se prolonge trop longtemps sous l'influence de cette humidité atmosphérique. Le raisin commence trop tard sa maturation et elle devient imparfaite. L'*effeuillage* prévient cet inconvénient, mais il convient de le pratiquer en plusieurs fois, afin de pouvoir le commencer assez tôt et sans que le développement du raisin en souffre. » Pour les raisins noirs ou rouges, on effeuille à deux reprises seulement, la première lorsqu'ils sont en partie colorés, la seconde à la veille des vendanges. Pour les raisins blancs, surtout pour les raisins de table, on fait un premier *effeuillage* dès qu'ils ont atteint le premier quart de leur développement en grosseur. On n'enlève alors que les feuilles avortées ou déformées, dont la présence pourrait être très-nuisible au fruit, sans contribuer beaucoup à augmenter la valeur du cep. Quand la maturité com-

mence, on effeuille encore, mais en ayant bien soin de laisser les feuilles qui couvrent les grappes et qui empêchent les grains d'être durcis ou brûlés par le soleil. Le troisième et dernier *effeuillage* se pratique lorsque les raisins sont devenus complètement transparents ; on met alors les grappes tout à fait à découvert. Il va sans dire que ces règles doivent être modifiées suivant les lieux, et, dans un même lieu, suivant la température. Si l'année est pluvieuse et la végétation en retard, *l'effeuillage* peut être commencé plus tôt; si, au contraire, l'année est sèche, on ne doit le pratiquer qu'à la veille des vendanges. Dans le Médoc, on effeuille les vignes vigoureuses et celles où le raisin n'atteint qu'une incomplète maturité, quand les années sont pluvieuses. *L'effeuillage* se fait à la main. On tient compte non-seulement de l'année, du sol, de la prospérité de la vigne, mais encore des habitudes végétatives des cépages. Le *malbec* et le *merlau*, mûrissant avant le *carbenet*, ont rarement besoin d'être effeuillés. Ce dernier, au contraire, se trouve généralement bien de l'*effeuillage*, et le *verdot*, dont la maturité est encore plus tardive, en a presque toujours besoin. Dans le Midi, l'*effeuillage* n'est pratiqué que pour quelques vignes très-chargées de récolte ; encore cette opération n'est-elle pas toujours favorable, surtout dans les localités exposées à la grêle. Pour les treilles, l'*effeuillage* extérieur devient nécessaire au moment de la complète maturité du raisin; il contribue à lui donner cette belle couleur dorée si recherchée des amateurs. Nous avons vu que, si l'*effeuillage* donne parfois d'excellents résultats, il a aussi ses inconvénients, et que le moindre défaut de soin peut faire beaucoup de tort aux végétaux sur lesquels on le pratique. Parmi les précautions bonnes à prendre, nous devons surtout signaler celle de ne jamais arracher les feuilles, mais de les couper en laissant intacte une partie du pétiole. On évite ainsi de faire périr le bourgeon naissant qui se trouve presque toujours à l'aisselle des feuilles.

EFFEUILLAISON s. f. (è-feu-llè-zon; *ll* mll. — rad. *effeuiller*). Bot. Chute naturelle des feuilles : *L'*EFFEUILLAISON *de la vigne.* (Acad.) ‖ S'emploie aussi, mais à tort, comme syn. d'EFFEUILLAGE.

EFFEUILLANT (è-feu-llan; *ll* mll.) part. prés. du v. Effeuiller : *La jeune femme, les yeux baissés et rougissante, écoutait en* EFFEUILLANT *son bouquet.* (E. Souvestre.)

EFFEUILLÉ, ÉE (è-feu-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Effeuiller. Dont on a arraché les feuilles ou les pétales, qui a perdu ses feuilles ou ses pétales : *Arbre* EFFEUILLÉ. *Rose* EFFEUILLÉE. *Les jours de fête on répandait des eaux de senteur dans la nef, et le sanctuaire était jonché de fleurs et de lianes* EFFEUILLÉES. (Chateaub.)

Hélas! durant l'automne, à ces heures moins sombres
Où le soleil se glisse en nos bois *effeuillés*,
Irai-je seul mêler mon ombre aux grandes ombres
Que promènent les vents sur nos champs dépouillés!
A. GUIRAUD.

— Fig. Qui a disparu, qui s'est éteint progressivement : *Des illusions* EFFEUILLÉES *une à une.*

— Blas. Se dit, en armoiries, d'un arbre, d'un arbrisseau, d'un arbuste ou d'un rameau de quelque plante que ce soit, qui est dépouillé de ses feuilles : *Du Bourg de Rochemontels de Belbèze, à Toulouse : D'azur à trois tiges d'épine* EFFEUILLÉES *d'argent, chacune de cinq rameaux.*

EFFEUILLEMENT s. m. (è-feu-lle-man; *ll* mll. — rad. *effeuiller*). Chute des feuilles; état des arbres dont les feuilles sont tombées.

EFFEUILLER v. a. ou tr. (è-feu-llé; *ll* mll. — du préf. privat. *é*, et de *feuille*). Dépouiller de ses feuilles : EFFEUILLER *une branche d'arbre. Dans certaines contrées, on* EFFEUILLE *la vigne lorsque le raisin est presque mûr.* (Acad.) *On* EFFEUILLE *avec raison la vigne dans les climats froids et humides, pour faire mûrir le raisin.* (Thouin.)

Nous *effeuillons* sur l'eau des tiges dans nos mains.
LAMARTINE.

‖ Les agriculteurs disent aussi EFFANER. ‖ Arracher, détacher les pétales de : EFFEUILLER *une fleur, une rose. Les jeunes filles rêveuses* EFFEUILLAIENT *des marguerites. Les hommes, semblables aux enfants,* ONT EFFEUILLÉ *les plantes pour les connaître, et ils ont obtenu à peu près les mêmes résultats.* (B. de St-P.)

Ses doigts distraits *effeuillaient* une rose.
BÉRANGER.

Il *effeuille* en rêvant,
Dans la verte fontaine,
Il *effeuille* en rêvant
Des fleurs de marjolaine.
O. FEUILLET.

— Fig. Détruire progressivement; faner, perdre, anéantir : *Le mariage* EFFEUILLE *mes espérances une à une.* (Balz.)

Oter le voile à la pudeur,
N'est-ce pas *effeuiller* la rose?
JERSIN.

S'effeuiller v. pr. Etre effeuillé, perdre ses feuilles ou ses pétales : *Les arbres commencent à* S'EFFEUILLER. *Les fleurs ne seront pas longtemps avant de* S'EFFEUILLER. *Je vois encore d'ici la source dans le jardin, sous deux saules pleureurs que ta mère venait de planter, et dont, sans doute, quelque rejeton* S'EFFEUILLE *maintenant sur sa tombe.* (Lamart.)

Pour garder l'éclat du matin,
Le bouton se tient sous la feuille,
Tandis qu'en découvrant son sein
La rose pâlit et *s'effeuille;*
Des charmes qu'au jour on expose,
Ainsi se passe la fraîcheur :
Oter le voile à la pudeur,
N'est-ce pas *effeuiller* la rose?
JERSIN.

— Fig. Disparaître progressivement, s'évanouir : *J'ai vu* S'EFFEUILLER *toutes mes illusions. Une génération* S'EFFEUILLE *pour ainsi dire devant nous, et tombe, homme à homme, dans l'oubli ou dans l'immortalité.* (Lamart.)

. . . . . Je n'ai d'autre avenir
Que de voir mes beaux ans *s'effeuiller* et jaunir.
E. AUGIER.

EFFEUILLEUR, EUSE s. (è-feu-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *effeuiller*). Agric. Celui, celle qui effeuille les arbres : *Un* EFFEUILLEUR *trop avide fait périr beaucoup de raisins, ou bien, suivant la circonstance, il s'oppose à leur entière maturité.* (Rozier.)

EFFEUILLURE s. f. (è-feu-llu-re; *ll* mll.— rad. *effeuiller*). Agric. Feuilles dont on a dépouillé les arbres : *Donner les* EFFEUILLURES *aux bestiaux.*

EFFIAT, bourg et commune de France (Puy-de-Dôme), canton d'Aigueperse, arrond. et à 18 kilom. de Riom; 1,511 hab. On y voit l'ancien château du maréchal d'Effiat, composé de bâtiments de différentes époques, en briques, pierres et laves, dont plusieurs, restés inachevés, ont été en partie démolis. « Le château d'Effiat, dit M. Adolphe Joanne, doit toute sa célébrité à l'illustre famille à laquelle il appartint dès le XVI[e] siècle. Antoine Coiffier Ruzé, né en 1581, successivement page de Henri IV, ambassadeur en Angleterre, maréchal de France et gouverneur du Bourbonnais pour Louis XIII, le reçut en héritage de son aïeul maternel, Gilbert Coiffier. La terre d'Effiat fut alors érigée en marquisat, et le maréchal forma le projet de faire de son domaine la plus belle propriété du royaume. La mort ne lui permit pas de réaliser ce projet. Des trois fils du maréchal, le plus célèbre fut l'aîné, Cinq-Mars, mort sur un échafaud pour avoir conspiré contre le cardinal de Richelieu; le second, le chevalier d'Effiat, est accusé d'avoir empoisonné Madame; le troisième, l'abbé d'Effiat, a grossi la chronique scandaleuse du XVII[e] siècle. Plus tard, la propriété d'Effiat passa entre les mains de Law, qui l'abandonna par sa fuite à ses créanciers. » Une avenue sans ombre mène au château; à droite et à gauche, les fossés ont été comblés et ensemencés. Des restes de balustres à jour indiquent l'existence d'anciennes pièces d'eau converties en jardins. Le portail est marqué, au fronton, des armes de la famille d'Effiat, d'azur aux trois coquilles d'or. Au-dessus de l'arcature, un casque panaché et mystérieux se détache sur un fond de drapeaux entrelacés.

Le vestibule actuel occupe l'ancienne salle à manger dans laquelle M. A. de Vigny a placé la première scène de son roman de *Cinq-Mars*. Des gaînes à tête d'Hercule frisé composent les corbeaux de la cheminée; au-dessous de la console grimace un énorme mascaron. Des buffets à panneaux étoilés garnissent la salle. Le salon qui suit est remarquable par son immense cheminée de pierre coloriée bleu, rouge et or; des palmettes noir et or décorent l'encadrement. Au-dessus, une Vénus et des Cyclopes de l'école flamande. Aux murs sont clouées d'exquises tapisseries, un chef-d'œuvre de Sèvres ou de Beauvais : bergeries, tirs à l'arbalète, chasses et campements de troupes copiés de Wouverman. Sur le fond bruni du plafond filent de minces et longues poutrelles historiées d'arabesques et de losanges de diverses couleurs et quadrillées de larges boutons dorés. Au milieu, se dresse une massive table d'ébène d'un travail très-curieux : les pieds sont figurés par des tours crénelées qu'on dirait provenir d'un colossal jeu d'échecs, et une guirlande de feuilles à jour court sur les bords de la tablette. La chambre à coucher offre le même système de plafonnement.

Les jardins conservent encore des restes remarquables de leur antique splendeur. La perspective est bornée; mais les détails d'agrémentation, leurs terrasses, leurs pièces et jets d'eau, leurs larges allées, sombres compensent amplement l'exiguïté du paysage.

L'église d'Effiat, qui date seulement du XVII[e] siècle, a été, intérieurement, badigeonnée d'un jaune criard marbré de rouge. Dans la nef, près du chœur, une pierre tombale, garnie d'un anneau de fer, indique l'ancienne sépulture des seigneurs de Randan. A droite, dans le chœur, deux plaques de marbre rappellent les souvenirs d'Antoine Coiffier, marquis d'Effiat, maréchal de France, gouverneur de l'Auvergne et du Bourbonnais, fondateur de l'église et de la maison, et d'Antoine Coiffier, marquis d'Effiat, son petit-fils.

EFFIAT (Antoine COIFFIER, marquis D'), maréchal de France et surintendant des finances, né en 1581, mort en Lorraine en 1632. Il se distingua tour à tour dans la guerre, l'administration et la diplomatie. Comme négociateur, il conclut le mariage d'Henriette de France avec Charles I[er] d'Angleterre. Comme surintendant, il réduisit le taux de l'intérêt et remédia autant qu'il était possible au désordre des finances. Comme militaire, il prit une part active au siége de La Rochelle (1630), se distingua pendant les guerres d'Italie et reçut le bâton de maréchal en 1632. Il devint ensuite gouverneur du Bourbonnais, de l'Auvergne, de l'Anjou, etc. On a de lui plusieurs écrits intéressants sur l'histoire militaire, politique et financière de son époque. Les plus remarquables sont: *Etat des affaires de finances* (1626); *Les heureux progrès des armées de Louis XIII dans le Piémont*, ouvrage inséré dans le *Recueil des diverses révolutions* (1632); *Mémoires concernant les dernières guerres d'Italie depuis 1625 jusqu'en 1632* (Paris, 1662 et 1682, 2 vol. in-12). Le maréchal eut quatre enfants : Martin COIFFIER, marquis d'EFFIAT; HENRI, marquis de Cinq-Mars (v. CINQ-MARS); CHARLES-JEAN, mort en 1693, qui fut abbé de Saint-Sernin de Toulouse et se fit connaître par ses relations avec Ninon de Lenclos; MARIE, d'abord comtesse d'Allègre, puis épouse du duc de La Meilleraye.

EFFIAT (Antoine DE RUZÉ, marquis D'), petit-fils du maréchal d'Effiat, né en 1638, mort en 1719. Il fut écuyer de Monsieur, frère de Louis XIV, puis du régent. Saint-Simon assure expressément que le marquis d'Effiat était l'un des meurtriers de Madame et ajoute que Louis XIV, qui avait la preuve de ce crime, ne laissa pas de relâcher le coupable. Le duc d'Orléans, devenu régent, fit entrer d'Effiat dans son conseil et lui donna une part active dans son administration.

EFFICACE adj. (è-fi-ka-se — lat. *efficax;* de *efficere*, effectuer). Qui produit son effet : *Remède* EFFICACE. *Moyen* EFFICACE. *Discours* EFFICACE. *La parole de Dieu est* EFFICACE. (Acad.) *Malgré l'union de l'âme et du corps, on demeurerait immobile, si Dieu n'accordait les volontés toujours* EFFICACES *avec nos efforts.* (Malebr.) *Il n'y a point d'autre cause* EFFICACE *que Dieu.* (Malebr.) *La philosophie est un remède* EFFICACE *contre les traverses de la fortune.* (Trév.) *C'est dans la vraie liberté que se trouve le remède le plus* EFFICACE *contre l'anarchie.* (M[me] de Staël.) *L'exemple d'une vie pure est plus* EFFICACE *que les plus beaux ouvrages.* (De Custine.) *Il ne peut y avoir de prière* EFFICACE *sans pureté.* (J. de Maistre.) *Le seigneur doit une protection* EFFICACE *à son serf.* (Mérimée.) *La religion est le commerce positif et* EFFICACE *de l'homme avec Dieu.* (Lacord.) *Le travail est une garantie* EFFICACE *contre la disposition révolutionnaire des classes pauvres.* (Guizot.) *La sévérité et l'amour sont les deux puissances* EFFICACES *sur le cœur de l'homme.* (Guizot.) *Il n'y a de leçons* EFFICACES *que celles qui viennent à propos.* (St-Marc Girard.) *En tout, la concurrence est le plus* EFFICACE *des stimulants.* (Baudrillart.) *La liberté consiste dans la protection* EFFICACE *que chacun obtient de la loi, pour tous les actes qui ne blessent pas le bien d'autrui.* (Peyrat.) *Le plus fécondant et le plus* EFFICACE *des engrais, c'est l'engrais humain.* (V. Hugo.) ‖ Dont les actes sont efficaces, atteignent leur but : *Les magistrats sont les protecteurs les plus* EFFICACES *de la vie, de l'honneur et de la propriété des citoyens.* (Dupin.) *Nos rois furent les protecteurs, parfois intéressés, mais toujours* EFFICACES, *de la liberté civile de leurs sujets contre les despotismes enchevêtrés du moyen âge.* (De Broglie). *Ceux-là seuls sont d'*EFFICACES *défenseurs de la religion qui en même temps professent la foi chrétienne et acceptent la liberté.* (Guizot.)

— Théol. *Grâce efficace*, Grâce qui a toujours son effet.

— **Antonymes.** Inefficace, impuissant, stérile, vain.

EFFICACE s. f. (è-fi-ka-se — lat. *efficacia*, même sens). Efficacité : *L'*EFFICACE *d'un remède. L'*EFFICACE *de la grâce. Toute l'*EFFICACE *du Saint-Esprit est dans l'unité.* (Boss.) *Ce que l'on fait avec contention, on le fait avec* EFFICACE. (Boss.) *Une louange en grec est d'une merveilleuse* EFFICACE *à la tête d'un livre.* (Mol.) *D'où vient, encore une fois, que le baptême de la civilisation n'a pas eu pour tous la même* EFFICACE? (Proudh.)

. . . . Sa grâce
Agit toujours sur nous avec même *efficace.*
CORNEILLE.

‖ Ce mot n'est plus guère usité que dans le langage théologique.

EFFICACEMENT adv. (è-fi-ka-se-man — rad. *efficace*). D'une manière efficace : *Travailler* EFFICACEMENT *à quelque chose. La grâce agit* EFFICACEMENT *dans nos cœurs quand elle y trouve des dispositions.* (Trév.) *Il faut de l'esprit de parti pour lutter* EFFICACEMENT *contre un autre esprit de parti contraire.* (M[me] de Staël.) *Les souverains ne commandent* EFFICACEMENT *et d'une manière durable que dans le cercle des choses avouées par l'opinion.* (J. de Maistre.) *Pour concourir* EFFICACEMENT *à notre bonheur, il faut rendre les mœurs douces et l'aisance générale.* (J. Droz.) *La médecine ne peut agir* EFFICACEMENT *qu'en prenant son point d'appui sur l'organisme.* (L. Cruveilhier.)

EFFICACIEUX, EUSE adj. (è-fi-ka-si-eu, eu-ze). Forme ancienne du mot EFFICACE, employée par Olivier de Serres.

EFFICACITÉ s. f. (è-fi-ka-si-té — rad. *efficace*). Force, puissance, caractère de ce qui est efficace : *L'*EFFICACITÉ *du quinquina contre la fièvre. Les causes secondes n'ont point d'*EFFICACITÉ. (Malebr.) *Les principes les plus utiles perdent leur* EFFICACITÉ *quand ils sont timbrés du bureau d'un inspecteur aux pensées.* (Chateaub.) *Dieu respecte l'*EFFICACITÉ *des êtres libres, soit pour le bien, soit pour le mal.* (Lacordaire.) *La statistique proteste contre l'*EFFICACITÉ *des procédés sanguinaires.* (L. Blanc.) *La nécessité des peines dépend de leur* EFFICACITÉ. (Guizot.) *La persécution a une merveilleuse* EFFICACITÉ *pour fixer les idées et chasser les doutes.* (Renan.)

— **Antonymes.** Inefficacité, impuissance, inanité, stérilité, vanité.

EFFICIENT, ENTE adj. (è-fi-si-an, an-te — lat. *efficiens;* de *efficere*, effectuer). Qui produit réellement son effet; ne s'emploie guère qu'avec le mot CAUSE : *Aristote admettait comme Platon les causes finales et* EFFICIENTES; *ces causes* EFFICIENTES *sont les âmes sensitives et végétatives.* (Buff.) *La sensation est l'effet, dans mon âme, d'une cause* EFFICIENTE *physique et extérieure.* (V. Cousin.) *La province, qui veut toujours la fin, s'inquiète assez peu de la beauté des moyens, pourvu qu'ils soient* EFFICIENTS. (Balz.) *La métaphysique a pour objet la cause* EFFICIENTE, *et la théodicée la cause finale.* (P. Janet.) *Le hasard n'est cause* EFFICIENTE *que rarement et par accident.* (Renan.)

— **Encycl.** *Causes efficientes.* V. CAUSE et CAUSALITÉ.

EFFIGIAL, ALE adj. (è-fi-ji-al, a-le — rad. *effigie*). Qui appartient à l'effigie : *Type* EFFIGIAL. ‖ Peu usité.

EFFIGIE s. f. (è-fi-jî — lat. *effigies;* de *effingere*, représenter). Figure, représentation, image d'une personne : *Une* EFFIGIE *de cire. Il est temps que les* EFFIGIES *des défenseurs de la liberté remplacent celles de ses violateurs.* (M[me] L. Colet.)

Oui, voilà bien deux ans qu'il m'aime en *effigie.*
V. HUGO.

. . . . . . Au milieu d'un théâtre,
Jamais en *effigie*, assis sur un autel,
Vous a-t-on couronné d'un laurier solennel?
GILBERT.

‖ Empreinte d'une monnaie ou d'une médaille représentant la tête d'un roi, d'un prince ou de quelque grand personnage : *Cette médaille est à l'*EFFIGIE, *porte l'*EFFIGIE *de tel prince.* (Acad.) *L'usage de frapper monnaie à l'*EFFIGIE *du prince ne remonte pas en France au delà de quelques siècles.* (Teulet.)

— Fig. Sceau, marque, type : *La terre est partout marquée à l'*EFFIGIE *de l'humanité.* (E. Pelletan.) ‖ Ressemblance, forme extérieure : *D'un côté le Verbe touche à son Père par sa spiritualité; de l'autre, il s'unit à la chair par son* EFFIGIE *humaine.* (Chateaub.) ‖ Imitation, reproduction, apparence : *Nous étalons une conscience qui n'est que la fausse* EFFIGIE *de la nôtre.* (Mass.)

— Jurispr. *En effigie.* Se disait autrefois d'un simulacre d'exécution que l'on appliquait à l'*effigie* des condamnés contumax : *Etre pendu, brûlé* EN EFFIGIE. *Mirabeau, décapité* EN EFFIGIE, *s'enfuit en Hollande avec sa chère Sophie.* (Ars. Houssaye.) ‖ Autre mode d'exécution des contumax, qui consistait seulement à exposer en public un tableau représentant leur supplice, ou même un extrait du jugement qui les condamnait.

— **Syn. Effigie, figure, image, portrait.** *Effigie* n'appartient pas au langage ordinaire; il signifie proprement la représentation d'un prince, d'une personne, sur une pièce de monnaie, ou celle d'un condamné subissant sa peine par contumace ; mais il peut s'employer exceptionnellement dans le sens d'*image* quand il s'agit d'une *image* abstraite, religieuse, ou par ironie dans le sens de *portrait*. Platon enseignait que les objets extérieurs n'étaient que des *effigies* idéales de la faculté créatrice. La *figure* ne montre que la forme, le contour, l'attitude. Une *image* peut être naturelle; nous voyons notre *image* dans un miroir, les *images* des choses se peignent sur la rétine de l'œil; ou bien l'*image* est mise en rapport avec l'original. Le *portrait* est une œuvre d'art où l'on reproduit une personne trait pour trait et où l'on se propose d'attraper la ressemblance.

— **Encycl.** Législ. crim. Lorsqu'un coupable parvenait à se dérober à la punition du crime qu'il avait commis, la loi voulait que son nom ne pût échapper à l'infamie du supplice. Si l'on en croit quelques auteurs, aussitôt la condamnation prononcée, l'*effigie* du coupable, à défaut de sa personne, était écrouée dans la prison où il eût dû être renfermé; au jour fixe par les magistrats, l'arrêt était exécuté de point en point, sur une image grossière du condamné, avec le même appareil que si l'exécution eût été réelle. C'est ce qu'on appelait une exécution par *effigie*. Il va sans dire que ce semblant d'exécution ne déchargeait en rien le criminel des peines prononcées contre lui, à moins que par une absence de trente ans il n'eût acquis le bénéfice de la prescription; sinon, quand la justice parvenait à le saisir, il subissait, en personne, le châtiment exercé sur son image.

Il ne paraît pas que l'exécution par *effigie* ait été en usage chez les anciens; on croit trouver le premier exemple de l'application

en France de cette coutume juridique dans l'exécution par *effigie* de Thomas de Marle, de la maison de Coucy, condamné à mort, sous le règne de Louis VI, pour crime de lèse-majesté.

L'exécution par *effigie* se faisait le plus généralement en suspendant à une potence un mannequin ou toute autre représentation du condamné; en cas de contumace et d'exécution par *effigie*, il est à remarquer que la peine infamante de la potence, réservée d'ordinaire aux roturiers, était appliquée aux plus grands seigneurs; c'est ainsi qu'en 1624 François de Montmorency-Bouteville, ayant été condamné par contumace à la peine de mort, pour crime de duel, son *effigie* fut pendue à une potence plantée en place de Grève. Cette potence fut jetée bas par des gentilshommes indignés de voir un des leurs attaché en *effigie* au gibet; le parlement la fit relever et, pour soutenir les droits de la justice, il ordonna aux archers du guet et à ceux de la ville de tirer sur tous les gens qui tenteraient de la renverser une seconde fois.

On voit qu'à cette époque l'exécution par *effigie* n'était pas une vaine formalité, et que la honte du supplice semblait, aux yeux de tous, atteindre le condamné absent.

L'ordonnance criminelle de 1670 réservait ces sortes d'exécutions pour les condamnations à mort. Quand les condamnés qui échappaient à l'action de la justice étaient frappés de peines autres que la peine de mort, telles que les galères, le fouet, l'amende honorable, le bannissement, la marque par le fer chaud, l'exposition publique, etc., la sentence et le nom du condamné étaient attachés, par la main du bourreau, à un poteau planté au milieu de la place ordinaire des exécutions.

Sous le régime de notre législation actuelle, tout l'appareil, on pourrait presque dire la pompe, et le cérémonial dont étaient entourées les exécutions par *effigie* ont cessé d'exister. Ces sortes de représentations ont semblé peu dignes de la majesté de la justice. Le terme *exécution par effigie* est conservé par l'art. 27 du Code civil; mais l'art. 472 du Code d'instruction criminelle règle qu'invariablement, en cas d'absence d'un condamné, un extrait du jugement sera attaché par l'exécuteur des jugements criminels à un poteau planté au milieu de l'une des places publiques du chef-lieu de l'arrondissement où le crime a été commis. Ainsi toutes les autres formalités de l'exécution par *effigie* sont et demeurent abolies.

N'est-ce pas ici le lieu de rappeler que maintes fois, à des époques d'effervescence populaire, la plèbe déchaînée assouvit sur des mannequins ou sur d'autres *effigies* insensibles sa haine contre quelque personnage exécré? Ainsi, en 1651, au plus fort de la Fronde, on fit, à Bordeaux et dans d'autres villes, des Mazarins de paille et de toile peinte, qu'on habillait des haillons les plus sordides et les plus grotesques, et qui, après avoir été promenés par les rues, furent brûlés en grande cérémonie sur les places publiques. Nous pourrions citer un grand nombre d'exemples de ces espèces d'exécutions par *effigie*, où le peuple se faisait à la fois juge et bourreau; nous nous bornerons à constater, en terminant, que tous les ans, à l'anniversaire de la conspiration des Poudres, on voyait jusqu'à ces derniers temps la populace de Londres promener par toute la ville un mannequin représentant Guy Fawkes, l'un des principaux conspirateurs; après avoir reçu les derniers outrages, cette *effigie* était brûlée ou jetée dans la Tamise.

— Monn. C'était primitivement un usage général dans la Grèce de ne présenter sur les monnaies que des sujets religieux. Aussi toutes les têtes que l'on remarque sur les pièces antérieures au règne d'Alexandre sont-elles des têtes de divinités. Alexandre lui-même se conforma d'abord à l'ancien usage, mais par la suite il se fit représenter sur les monnaies frappées dans les pays soumis à sa domination. Ses successeurs suivirent son exemple. En Gaule, il n'en fut pas ainsi. Cependant, il ne faudrait pas regarder toutes les divinités que l'on trouve sur les quinaires ou sur les statères de ces peuples comme autant de divinités celtiques. Les statères sont imités des statères macédoniens et représentent, comme eux, la tête d'Apollon, tandis que les quinaires présentent une imitation plus ou moins parfaite des têtes de Rome, de Minerve, etc.

Sous les Romains, au temps de la République, il ne paraît pas qu'on ait gravé aucune *effigie* de consul ou de magistrat sur les monnaies d'or et d'argent : ce n'est que vers la fin de l'ère républicaine que les triumvirs monétaires, qui avaient à Rome l'intendance des fabriques d'espèces, commencèrent à faire placer sur les pièces le buste de quelque citoyen qui s'était distingué dans les charges publiques; mais cette distinction ne leur était accordée qu'après leur mort, afin de n'exciter la jalousie d'aucun citoyen de la république. Lorsque Jules-César se fut arrogé la dictature perpétuelle, le sénat lui accorda, exclusivement à tout autre, le droit de faire mettre son *effigie* sur les monnaies. Cet usage fut suivi par les empereurs, dont plusieurs firent fabriquer des espèces d'or et d'argent qui portèrent leur nom, comme les *philippes*, les *antonins;* quelques-uns firent mettre aussi sur les monnaies le buste des impératrices. Constantin, suivant cet exemple, fit frapper des pièces d'or à l'*effigie* de sa mère, et, lorsqu'il eut embrassé le christianisme, il fit marquer toutes ses monnaies d'une croix.

Sous les rois de la première race, à quelques rares exceptions près, les sous, les tiers de sou et les deniers d'argent présentent toujours une tête. On a voulu y voir un portrait royal : c'est peut-être un tort, car le nom du prince se trouve souvent placé au revers, tandis que celui du monétaire est gravé autour de l'*effigie*. Lorsque Charlemagne monta sur le trône, les *effigies* disparurent presque totalement de l'empreinte monétaire. A l'exception d'un petit nombre de deniers qui appartiennent à ce prince, à son fils, à Lothaire et à Charles le Chauve, les monnaies de cette époque n'offrent guère que des monogrammes et des croix. Pendant le moyen âge, les *effigies* des empereurs reparurent sur les monnaies; cet usage fut surtout adopté par les ateliers monétaires de Chartres, de Souvigny, de Vienne, de Bourges, de Sancerre, qui placèrent sur leurs deniers le portrait de Jules César; de Bourbon, où l'on copia les pièces de Vienne; de Chinon, où celles de Louis le Débonnaire furent calquées. Dans le nord, l'ouest et le midi de la France, quelques seigneurs, tels que les comtes de Flandre, les évêques de Toul, de Metz et de Verdun, les ducs de Lorraine et les comtes de Provence, se firent *pourtraire;* mais les rois de France, qui, sur les espèces d'or, se faisaient représenter armés de pied en cap, à cheval ou à pied, n'adoptèrent définitivement cet usage que du temps de Louis XII, à l'époque des guerres d'Italie. Depuis cette époque, l'usage de frapper la monnaie à l'*effigie* du souverain fut adopté partout sur les espèces royales : d'abord sur les *testons*, puis fort souvent sur les monnaies d'or, et enfin presque sur toutes les pièces de monnaie. Pendant la Révolution, les monnaies n'offrirent plus que l'image allégorique de la République; mais l'*effigie* du chef de l'Etat reparut à l'avènement du premier consul.

Les *effigies* de monnaies sont généralement en buste de profil; on en trouve quelques-unes de face ou de trois-quarts; mais elles sont mal faites et le peu de relief que l'artiste doit s'attacher à donner à son travail ne lui permet pas, quel que soit son talent, de réussir, en gravure monétaire, un buste autrement que de profil. Afin de prémunir le public contre la fraude qui consisterait à faire passer des pièces d'argent doré pour des monnaies d'or, on a imaginé de tourner le profil du souverain dans un sens opposé sur les deux espèces de monnaies. De nos jours, le buste de l'empereur sur les pièces d'or est de profil à droite, et sur les pièces d'argent et de bronze il regarde à gauche.

— Cout. *Effigies funéraires.* Pendant les quarante jours qui s'écoulaient entre la mort d'un roi de France et ses funérailles, son *effigie* en cire était placée sur un lit de parade, revêtue des habits royaux, la couronne sur la tête, le sceptre dans la main droite et la main de justice dans la gauche. La mode des *effigies funéraires* subsista chez nous jusqu'au XVII^{e} siècle, tant pour le roi que pour les personnages de distinction. Quelquefois, il est vrai, c'était un vivant, revêtu des habits du mort, qui se plaçait sur le lit de parade; et de vieux comptes de dépenses renferment des articles ainsi conçus : *Tant à un tel, pour avoir fait le chevalier mort.* Après l'assassinat des Guise, à Blois, on célébra à Toulouse, aux Pénitents noirs, un service funèbre en leur honneur. Les deux princes y figuraient en *effigie*. Voici ce qu'on lit à ce propos dans l'*Advertyssement particulier et véritable de tout ce qui s'est passé en la ville de Tholose* (*Archives curieuses de l'histoire de France*, I^{re} série, t. VIII, p. 259) : « Les deux princes étoient dépeints tous deux en trois endroits : premièrement au grand autel, où monsieur le cardinal étoit, à dextre, avec son rochet et robe rouge de pourpre, à genoux, tête nue; et monseigneur le duc de Guise étoit à main gauche, aussi à genoux, tête nue et armé de toutes pièces; secondement, au beau milieu de l'église, près la chapelle ardente, ces deux princes étoient couchés en deux lits de triomphe, vêtus, l'un de rouge et l'autre de blanc; et, en troisième lieu, ils étoient encore devant la grand'porte de l'église, revêtus tous deux de leurs habits ordinaires, poignardés en plusieurs endroits, et sur leur visage et sur leur corps. »

EFFIGIÉ, ÉE (è-fi-ji-é) part. passé du v. Effigier : *Criminel* EFFIGIÉ. *Girardin et Ferrant furent condamnés*, EFFIGIÉS, *et perdirent leur emploi.* (St-Sim.)

EFFIGIER v. a. ou tr. (è-fi-ji-é — rad. *effigie*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés.: *Nous effigiions, que vous effigiiez*). Exécuter en effigie : EFFIGIER *un contumax.* ‖ Vieux mot.

EFFILAGE s. m. (è-fi-la-je — rad. *effiler*). Techn. Action d'effiler : L'EFFILAGE *de la toile.*

EFFILÉ, ÉE (è-fi-lé) part. passé du v. Effiler. Défait fil à fil : *Toile* EFFILÉE.

— Comm. Se dit de la soie qui est écorchée, folle ou volante : *Soie* EFFILÉE. ‖ Se disait autrefois du linge de deuil, qui était bordé d'une frange de fil :

Il porte le grand deuil, son linge est effilé.

REGNARD.

— s. m. Linge effilé, bordé d'une frange de fil, que portaient autrefois les personnes en deuil : *Prendre l'*EFFILÉ. ‖ Frange : *Un* EFFILÉ *de soie. La jupe, garnie de trois rangs d'*EFFILÉS, *faisait des plis charmants.* (Balz.)

— Chass. *Chien effilé*, Chien qui a couru avec trop d'ardeur, qui s'est emporté dans la course, ou qui a couru trop jeune, ce qui a altéré sa constitution.

EFFILÉ, ÉE adj. (è-fi-lé — du préf. *é*, et de *fil*). Mince, long et étroit : *Taille* EFFILÉE. *Main* EFFILÉE. *Outil* EFFILÉ. *La langue de la fauvette à tête noire est* EFFILÉE *et fourchue par le bout.* (Buff.) *Le bec de l'oiseau-mouche est* EFFILÉ *comme une aiguille.* (J. Macé.) *Voyez son gant : il est petit et mignon; les doigts en sont* EFFILÉS *et friands.* (J. Janin.)

— Fig. Acéré, piquant, mordant, incisif : *Pour être pamphlétaire, il suffit de posséder une plume de fer un peu* EFFILÉE *par le bout, avec dix francs pour acheter une rame de papier et trente francs pour solder une feuille de composition.* (Cormen.)

— Manég. *Cheval effilé*, Celui qui a l'encolure fine et déliée.

— Agric. Se dit d'une plante qui pousse des tiges longues et grêles, et qui commence à s'étioler.

— Bot. Se dit des plantes dont la tige est naturellement longue et grêle : *Blète* EFFILÉE.

EFFILER v. a. ou tr. (è-fi-lé — du préf. *é*, et de *fil*). Défaire, détisser fil à fil : EFFILER *une toile. Je hasarde quelques conjectures, au risque de faire rire celui qui* EFFILE *la charpie à l'Hôtel-Dieu.* (Dider.)

— *Effiler les cheveux*, Les dégarnir, les éclaircir, les rendre moins touffus.

— Chass. *Effiler les chiens*, Les énerver, les fatiguer, et altérer ainsi leur constitution : *On court risque d'*EFFILER LES CHIENS *quand on les fait chasser trop jeunes ou trop longtemps les premières fois.* (Baudrillart.)

— Agric. Syn. d'AFFILER.

S'effiler v. pr. Etre, devenir effilé : *Bougier (enduire de cire) le bord d'une étoffe, de crainte qu'elle ne* S'EFFILE. (Acad.)

— S'allonger, devenir long et mince : *Sa taille* S'EFFILE.

— Se diviser, s'éparpiller en fils :

Sa chevelure, qui s'épanche,
Au gré du vent prend son essor,
Glisse en ondes jusqu'à sa hanche,
Et là *s'effile* en franges d'or.

LAMARTINE.

EFFILOCHAGE s. m. (è-fi-lo-cha-je — rad. *effilocher*). Techn. Action d'effilocher des tissus, de les mettre en bourre : *Le coton en bourre provenant de l'*EFFILOCHAGE *est trop court pour être filé seul.* (Parisel.) ‖ Action d'effilocher les chiffons destinés à la fabrication du papier; syn., en ce sens, de DÉFILAGE.

— Encycl. *L'effilochage* a pour but de transformer en pâte à papier les chiffons préalablement lavés et privés des matières solides qu'ils renfermaient. Cette opération a été imaginée en Hollande vers 1750 et a permis de réaliser de grands progrès dans la fabrication du papier. Avant cette invention, les chiffons étaient transformés en pâte au moyen d'un commencement de destruction qui altérait les fibres et permettait de les diviser très-facilement par le *pourrissage*. On mettait les chiffons humides en tas sous des hangars aérés; on élevait la température de la masse et l'on déterminait une sorte de fermentation qui durait trois semaines environ. La cellulose des fibres se trouvait ainsi attaquée, et si la division du chiffon était rendue facile, ce n'était qu'aux dépens de la qualité du papier, qui doit sa solidité à l'entrecroisement de ces fibres. On conçoit qu'une opération aussi lente et aussi défavorable ait été abandonnée depuis longtemps et qu'aujourd'hui l'*effilochage*, qui ne repose que sur des moyens mécaniques, incapables d'altérer la qualité des fibres, soit presque exclusivement adopté. Il se fait au moyen de machines nommées *effileuses*, *effilocheuses*, *défileuses*, et que les ouvriers papetiers appellent *piles*. Ces machines, auxquelles les mécaniciens ont donné les formes les plus variées, doivent, non pas couper les chiffons comme on pourrait le faire avec des ciseaux, ce qui raccourcirait les filaments et nuirait à la qualité du produit, mais déchirer, arracher, comme des doigts qui s'introduiraient dans le tissu et le lacéreraient par des tractions dirigées dans différents sens.

Les effilocheuses se composent le plus souvent d'une caisse cylindrique de bois ou de métal, dans l'intérieur et suivant l'axe de laquelle on peut faire tourner un rouleau garni à sa circonférence de lames métalliques pointues, mais non tranchantes latéralement. Un moteur hydraulique ou à vapeur communique à ce cylindre une vitesse de 120 tours par minute environ, et les lames entraînées avec lui viennent passer entre d'autres lames semblables, courbées légèrement en sens contraire et fixées au fond de l'appareil. Deux ouvertures latérales permettent, l'une d'introduire les chiffons sous le rouleau, l'autre de les recueillir après qu'ils ont subi son action. Tout est d'ailleurs disposé de telle sorte que l'opération peut être faite dans l'eau; elle contribue ainsi à parfaire le lessivage. La pâte qui résulte du défilage est reçue sur des claies où on la laisse égoutter. Une seule défileuse ne peut amener les chiffons à un état de division assez parfait pour que leur pâte puisse être immédiatement transformée en papier; il faut la faire passer ensuite dans une série d'appareils semblables dont les lames sont de plus en plus fines et de plus en plus rapprochées. C'est à cette série de tambours que le nom de pile avait été donné primitivement; c'est par extension qu'il a été appliqué ensuite aux machines elles-mêmes. Ces défileuses à lames très-fines ont été nommées *raffineuses*. La disposition de leurs lames change suivant la nature des chiffons sur lesquels elles doivent agir : le coton, par exemple, ne peut être traité de la même manière que le lin; il a une tendance à se pulvériser complètement qui nécessite de nombreuses précautions, sans lesquelles le fabricant aurait à supporter un déchet considérable. L'importance de l'*effilochage* dans la papeterie a porté les ingénieurs et les mécaniciens à perfectionner les outils employés à cet effet, et les progrès réalisés ont permis dans ces dernières années d'appliquer l'*effilochage* à d'autres usages que la fabrication de la pâte à papier. On construit aujourd'hui des défileuses qui détruisent les tissus en respectant assez les fibres pour qu'elles puissent être de nouveau filées et transformées en étoffes; ce résultat n'est pas sans importance, pour les déchets de laine notamment, à cause du prix élevé de la matière première.

EFFILOCHE s. f. (è-fi-lo-che — du préf. *é*, et de *filoche*). Techn. Soie trop légère que l'on met au rebut. ‖ Bout de soie qui se trouve aux lisières d'une étoffe. ‖ Soie non torse dite aussi SOIE FOLLE.

EFFILOCHÉ, ÉE (è-fi-lo-ché) part. passé du v. Effilocher. Défait fil à fil : *Soie* EFFILOCHÉE. *Chiffons* EFFILOCHÉS.

— Par ext. Détissé en partie par l'usure : *Le vêtement consiste en caleçons de toile, en manteaux de laine* EFFILOCHÉS. (Th. Gaut.)

— s. f. Techn. Nom donné à la pâte à papier quand elle sort de la machine à effilocher ou pile effilocheuse. ‖ On dit aussi DÉFILÉ.

EFFILOCHER v. a. ou tr. (è-fi-lo-ché — rad. *effiloche*). Techn. Effiler pour réduire en bourre ou en ouate : EFFILOCHER *de la toile, des chiffons.* EFFILOCHER *un ruban de soie.* ‖ Défaire un certain nombre de duites, pour former des franges à l'endroit qui était tissé.

S'effilocher v. pr. Etre, devenir effiloché : *Cette toile* S'EFFILOCHE. *Cette diminution s'explique par la moindre torsion du fil de la trame, par l'absence de la colle, qui empêche la chaîne de* S'EFFILOCHER. (Alcan.)

EFFILOCHEUR, EUSE s. (è-fi-lo-cheur, eu-ze — rad. *effilocher*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui effiloche les chiffons destinés à faire du papier, ou des tissus pour les réduire en bourre ou en ouate.

— s. m. Outil qui sert à effilocher les chiffons.

— s. f. Machine à effilocher le coton : *Quelques fabricants de la Normandie, de l'Alsace et du Charolais ont déjà fait venir plusieurs de ces* EFFILOCHEUSES, *malgré la date récente de leur découverte.* (Parisel.)

— Adjectiv. *Cylindres effilocheurs*, *Pile effilocheuse*, Machines servant à réduire le chiffon en charpie, pour la fabrication du papier. ‖ *Machine effilocheuse*, Machine servant à détisser fil à fil les vieux tissus de laine, pour les filer de nouveau et les employer à la fabrication d'autres tissus.

— Encycl. Les *effilocheuses* sont les machines dont on fait usage pour séparer les fils de laine ou de coton des étoffes de rebut, que l'on utilise pour la fabrication des étoffes à bon marché. Ces machines, pour lesquelles un grand nombre de systèmes ont été proposés et mis en pratique, se composent spécialement d'un cylindre garni de dents acérées qui déchirent, arrachent et réduisent en velus les fils de la trame. Ce cylindre, animé d'un mouvement de rotation très-rapide, est suivi d'un autre cylindre armé comme ceux des cardes, et qui donne à la matière un premier cardage.

Les *effilocheuses* sont de deux sortes : celles qui servent au déchiquetage des chiffons que l'on utilise dans la fabrication du papier, et celles qui n'ont pour but que la séparation des fils et la préparation au cardage des vieilles étoffes, pour permettre de les remettre sur le métier à tisser après les avoir fait passer au loup, aux cardes boudineuses et aux mull-jenny renvideurs. La construction des cylindres arracheurs ou *effilocheurs* diffère par la denture, suivant qu'ils sont employés pour l'une ou l'autre fabrication. Pour la première, les dents sont de simples pointes d'acier vissées sur la surface convexe des cylindres, dans le sens du rayon, et dont la longueur est de deux à trois centimètres; elles sont généralement disposées en hélice. Lorsque les filaments extraits doivent être travaillés pour le filage, les dents sont disposées comme celles des scies; elles sont généralement taillées dans une petite bande d'acier, que l'on monte par enroulement sur le cylindre. Leur direction n'est plus normale à la surface convexe de ce dernier, mais elles font avec celle-ci un angle dont l'inclinaison

varie de 30 à 35 degrés, de manière à briser le moins possible les fils, et à les arracher sur une certaine longueur. Malgré tous les perfectionnements apportés à ces machines, qui nous fournissent les étoffes à bon marché, faites avec des morceaux de laine ou de coton que l'on brûlait autrefois, elles laissent encore beaucoup à désirer pour obtenir des fils un peu longs et égaux. Aussi, malgré tous les efforts des industriels, n'a-t-on encore pu faire rivaliser les produits qui ont passé par ces machines avec ceux que l'on travaille pour la première fois. C'est aux *effilocheuses* qu'il faut attribuer l'importance que la confection des vêtements a prise depuis quelques années à cause du bon marché auquel on arrive avec l'emploi des chiffons de rebut. Les étoffes bariolées dont sont faits la plupart des vêtements de confection sont encore le résultat de cette nouvelle exploitation, qui ne date guère que de vingt ans, et qui a permis à tout le monde de porter le frac, la redingote et le pardessus.

EFFILOCHURES s. f. pl. (è-fi-lo-chu-re — rad. *effilocher*). Produit de l'effilochage. ‖ *Effilochures des bois tinctoriaux*, Poudre obtenue en broyant, à l'aide de machines, les bois de teinture, afin de faciliter l'extraction des matières colorantes qu'ils contiennent.

EFFILOQUE, EFFILOQUÉ, EFFILOQUER, EFFILOQUEUR, Autre forme des mots EFFILOCHE, EFFILOCHÉ, EFFILOCHER, EFFILOCHEUR.

EFFILURE s. f. (è-fi-lu-re — rad. *effiler*). Techn. Fil, bourre, ouate qui provient d'un tissu effilé : *Coudre avec des* EFFILURES. *Les tissus fabriqués avec des* EFFILURES *sont peu solides.*

EFFIMERIE s. f. (è-fi-me-rî). Fièvre, maladie qui ne dure qu'un jour, qui se montre par accès journaliers. ‖ Vieux mot.

EFFIOLÉ, ÉE (è-fi-o-lé) part. passé du v. Effioler : *Blés* EFFIOLÉS.

EFFIOLER v. a. ou tr. (è-fi-o-lé — du préf. lat. *e*, et de *folium*, feuille). Agric. Enlever une partie des feuilles du blé lorsque, avant l'hiver, elles poussent trop fort : *Il faut* EFFIOLER *ces blés.* ‖ On dit aussi EFFEUILLER et EFFANER.

— Techn. Exprimer l'eau qui se trouve du côté de la chair, dans la peau qu'emploie le parcheminier.

EFFISANSE s. f. (è-fi-zan-se). Effet. ‖ Causalité; faculté de produire des effets. ‖ Vieux mot.

EFFLAGELLÉ, ÉE adj. (è-fla-jèl-lé — du préf. lat. *e*, et de *flagellum*, fouet). Bot. Se dit d'une plante qui manque de coulants, par opposition à d'autres espèces qui en sont pourvues. ‖ On écrit aussi ÉFLAGELLÉ.

EFFLANCHÉ, ÉE adj. (è-flan-ché — du préf. privat. *e*, et de *flanc*). S'employait autrefois avec le sens actuel du participe EFFLANQUÉ.

EFFLANQUÉ, ÉE (è-flan-ké) part. passé du v. Efflanquer. Qui a les flancs creux, amaigris : *Cheval* EFFLANQUÉ. *Bête* EFFLANQUÉE. ‖ Se dit aussi du cheval dont les flancs se resserrent naturellement vers les cuisses.

— Par ext. Amaigri, exténué : *Un jeune homme* EFFLANQUÉ.

Malheureux, laisse en paix ton cheval vieillissant,
De peur que tout à coup, *efflanqué*, sans haleine,
Il ne laisse en tombant son maître sur l'arène.
BOILEAU.

— Fig. Sans vigueur, sans nerf : *De la prose* EFFLANQUÉE.

Mais de ce style *efflanqué*, sans vigueur,
J'aime encor mieux l'insipide langueur.
J.-B. ROUSSEAU.

— Art. vétér. *Rage efflanquée*, Maladie des vieux chiens de chasse, dans laquelle les flancs de l'animal se resserrent et battent avec violence.

EFFLANQUER v. a. ou tr. (è-flan-kè — du préf. privat. *é*, et de *flanc*). Creuser, amaigrir les flancs de : *La fatigue* A EFFLANQUÉ *ce cheval.* ‖ Amaigrir, exténuer : *Cette maladie m'*A EFFLANQUÉ.

— Techn. *Efflanquer un pignon*, Passer une lime en forme de couteau entre les ailes pour donner aux faces de ces ailes la forme convenable.

S'efflanquer v. pr. Devenir efflanqué : *Notre cheval* S'EFFLANQUE.

— Par ext. Prendre une forme allongée : *Après Saint-Dizier, la route est agréable; les vallons se creusent, les collines* S'EFFLANQUENT *et prennent par moments un faux air de montagnes.* (V. Hugo.)

EFFLEURAGE s. m. (è-fleu-ra-je — rad. *effleurer*). Techn. Action d'effleurer les peaux ; résultat de cette action : *Procéder à l'*EFFLEURAGE. *Un* EFFLEURAGE *mal fait.*

— **Encycl.** L'*effleurage* des peaux chamoisées est l'opération qui vient après le petanage, et il consiste à leur ôter la fleur, c'est-à-dire l'épiderme, en passant dessus, avec force, un couteau concave dont les extrémités seules sont tranchantes. Avant de procéder à l'*effleurage*, on écharne légèrement les peaux, afin de les débarrasser de toutes les parties inutiles; sans cela, ces parties feraient des bosses sur le chevalet et exposeraient l'ouvrier à couper ou du moins à endommager les peaux en faisant l'*effleurage*.

EFFLEURÉ, ÉE (é-fleu-ré) part. passé du v. Effleurer. Superficiellement atteint : *Son chapeau a été* EFFLEURÉ *par la balle.* ‖ A peine abordé, indiqué; traité superficiellement : *Question* EFFLEURÉE. *Sujet* EFFLEURÉ.

— Fig. Tant soit peu ému, touché, affecté : *Du reste, il n'en est pas* EFFLEURÉ, *il n'en est pas troublé.* (Mme de Sév.)

EFFLEUREMENT s. m. (è-fleu-re-man — rad. *effleurer*). Action d'effleurer, d'affecter légèrement : *L'*EFFLEUREMENT *de la peau par une balle. Tout* EFFLEUREMENT *des sens est un plaisir.* (Buff.)

— Fig. Légère atteinte morale : *Tel est le rongement secret de l'âme parmi les grandeurs, d'autant plus maladive et froissée au moindre* EFFLEUREMENT, *qu'elle fut plus délicatement élevée.* (Virey.)

EFFLEURER v. a. ou tr. (è-fleu-ré — du préf. *é*, et de *fleur*). Entamer superficiellement : *Le coup n'a fait qu'*EFFLEURER *la peau. Dans la Russie centrale on ne connaît que l'araire, instrument qui ne fait qu'*EFFLEURER *la terre.* (M.-Br.)

Le dieu qui fait aimer prit son temps : il tira
Deux traits de son carquois; de l'un il entama
Le soldat jusqu'au vif; l'autre *effleura* la dame.
LA FONTAINE.

‖ Toucher légèrement, raser : *La barque* EFFLEURAIT *le rivage.* (Acad.) *Mes lèvres* EFFLEURAIENT *quelquefois ses lèvres roses; je respirais son haleine parfumée.* (Parny.)

Il *effleure* ces eaux dont le charme l'attire,
Y pose un pied, puis l'autre, et soudain le retire.
DE SAINTANGE.

— Par ext. Toucher à peine à, user à peine de : *Il ne faut qu'*EFFLEURER *les plaisirs.* (La Rochef.) *Quant au comte, il* EFFLEURAIT *à peine chaque plat.* (Alex. Dum.)

Que sert de n'*effleurer* qu'à peine ce qu'on tient
Quand on a les mains pleines,
Et de vivre essoufflé comme un enfant qui vient
De courir dans les plaines?
V. HUGO.

— Fig. Porter la plus légère atteinte à, produire le plus léger effet sur : *Je n'*AI *pas seulement* EFFLEURÉ *son amour-propre. Il y a de faibles et légères impressions qui ne font qu'*EFFLEURER *l'âme et éveiller ses sentiments.* (St-Evrem.) *L'ingratitude des indifférents* EFFLEURE *à peine un esprit élevé.* (La Rochef.-Doud.) *L'ingratitude des indifférents* EFFLEURE, *et celle d'un ami blesse mortellement.* (La Rochef.-Doud.)

. . . Le moindre désir qui l'*effleure* de l'aile
Met un voile de pourpre à la sainte pudeur.
A. DE MUSSET.

. . . . . Apprenez, je vous prie,
Que mortel, quel qu'il fût, ne me dît de ma vie
Un mot douteux qui pût *effleurer* mon honneur.
REGNARD.

‖ Toucher, indiquer, aborder à peine, ne pas approfondir : *Il y a des gens qui ne font qu'*EFFLEURER *les matières, et qui s'y promènent comme des mouches.* (Nicole.) *L'esprit éclairé qui règne dans les principales nations de l'Europe demande qu'on approfondisse ce que les historiens* EFFLEURAIENT *autrefois à peine.* (Volt.) *L'instruction donnée aux jeunes filles* EFFLEURE *tout sans rien approfondir.* (Mme (Romieu.) *Dans la société, on parle de ce qu'on* EFFLEURE; *mais dans l'intimité on ne parle guère que de ce qu'on approfondit.* (J. Joubert.) *Ma mère avait peu lu, de peur d'*EFFLEURER *sa foi si vive et si obéissante.* (Lamart.) *Un esprit léger* EFFLEURE *à peine les surfaces.* (A. Maury.) *Toutes les questions qu'il importerait d'approfondir et de résoudre sont précisément celles qu'on* EFFLEURE *et qu'on ajourne.* (E. de Gir.)

On ne veut rien connaître, on veut tout *effleurer*.
DEMAHMIEUX.

Mais Pope approfondit ce qu'ils *ont effleuré*,
D'un esprit plus hardi, d'un pas plus assuré.
VOLTAIRE.

L'imagination, rapide messagère,
Effleure les objets dans sa course légère.
CHÊNEDOLLÉ.

Espères-tu, dis-moi, t'avancer dans le monde,
Toi qu'on a toujours vu d'une humeur vagabonde
Effleurer chaque état? . . . . .
C. D'HARLEVILLE.

— Techn. *Effleurer les peaux*, En détacher, du côté de l'épiderme, toutes les parties qui la rendent dure. ‖ *Effleurer des planches*, En dresser le parement après les avoir jointes ensemble.

— Hortic. Dépouiller de ses fruits : EFFLEURER *des rosiers.*

S'effleurer v. pr. Etre effleuré : *Un pareil sujet ne doit pas* S'EFFLEURER *seulement.*

— Effleurer, entamer légèrement à soi : S'EFFLEURER *la peau avec un rasoir.*

EFFLEURI, IE (è-fleu-ri) part. passé du v. Effleurir : *Dans plusieurs déserts qui bordent l'Egypte, le sel marin se montre presque partout, tantôt cristallisé sous le sable, tantôt* EFFLEURI *à sa surface.* (M.-Br.)

EFFLEURIR v. n. ou intr. (è-fleu-rir — du préf. *é*, et de *fleur*). Chim. et minér. Tomber en efflorescence : *Un minéral qui* EFFLEURIT. *La tendance d'un corps à cristalliser ou à se vaporiser, ou enfin à* EFFLEURIR. (Cuv.) *Le pigeon lèche les murs comme la brebis et la chèvre, par goût pour le salpêtre qui y* EFFLEURIT *quelquefois.* (Toussenel.)

S'effleurir v. pr. Même sens : *Ce minéral* S'EFFLEURIT. *Cette terre est très-vitriolique et* S'EFFLEURIT *à l'air.* (Buff.) *Certains sels* S'EFFLEURISSENT *à l'air.* (Parmentier.)

EFFLEURISSANT (S') (è-fleu-ri-san) part. prés. du v. S'effleurir : *Ce minéral, le plus riche en acier, devient moins dur en* S'EFFLEURISSANT *dans la mine même.* (Buff.)

EFFLEUROIR s. m. (è-fleu-roir — rad. *effleurer*). Techn. Peau de mouton, munie de sa laine, dont se servaient autrefois les parcheminiers pour débarrasser le parchemin de la chaux ou du blanc d'Espagne, après le ponçage.

EFFLEURURE s. f. (è-fleu-ru-re — rad. *effleurer*). Techn. Rognure qui provient de l'effleurage d'une peau.

EFFLOREMENT s. m. (è-flo-re-man — rad. *efflorer*). Action d'effleurer. ‖ Vieux mot.

EFFLORER v. a. ou tr. (è-flo-ré). Ancienne forme du mot EFFLEURER.

EFFLORESCENCE s. f. (è-flo-rè-san-se — rad. *efflorescent*). Chim. et minér. Transformation des sels qui perdent leur eau de cristallisation et se résolvent en une matière pulvérulente : *Il y a des pyrites qui tombent en* EFFLORESCENCE. (Acad.) *Le nitrate de potasse ou nitre apparaît en* EFFLORESCENCES *superficielles.* (A. Maury.) *L'*EFFLORESCENCE *est la propriété qu'ont certains corps de tomber en poussière.* (Beudant.) ‖ Corps pulvérulent ainsi produit : *On nomme* EFFLORESCENCES *les enduits pulvérulents, souvent composés de petites aiguilles cristallines, qui recouvrent certaines roches et indiquent qu'une substance saline se forme vers la surface de ces roches.* (Brongniart.) ‖ Oxyde métallique qui se produit à la surface de certains minéraux.

— Par ext. Production, manifestation extérieure, développement plantureux : *J'aime de son style cette* EFFLORESCENCE *par laquelle il donne à tout le sentiment de la vie et fait frissonner la page elle-même.* (Ste-Beuve.) *Un volume in-8o de descriptions, un atlas de deux mille planches, vingt salles remplies de plâtres moulés ne donneraient pas encore une idée complète de cette prodigieuse* EFFLORESCENCE *de l'art gothique, plus touffue et plus compliquée qu'une forêt vierge du Brésil.* (Th. Gaut.) *La justice est l'*EFFLORESCENCE *de notre âme.* (Proudh.)

— Méd. Exanthème qui s'élève peu au-dessus du niveau de la peau.

— Hortic. Acte par lequel la floraison commence; premier moment où elle a lieu.

— Bot. Poussière résineuse ou céracée, qui recouvre certains fruits, tels que les prunes, les raisins, ou les feuilles de quelques végétaux, tels que les choux. On l'appelle aussi FLEUR.

EFFLORESCENT, ENTE adj. (è-flo-rè-san, an-te — lat. *efflorescens*; du préf. *e*, et de *florescere*, fleurir). Chim. et minér. Qui tombe en efflorescence : *Sel* EFFLORESCENT. ‖ Couvert d'un sel efflorescent : *Mur* EFFLORESCENT. ‖ Se dit de quelques minéraux couverts d'une couche d'oxyde métallique.

— B.-arts. Se dit d'un morceau de sculpture ou d'architecture délicat et compliqué : *Les arabesques* EFFLORESCENTES *et touffues dissimulent ce que cette manière de rendre l'esprit du texte divin pourrait avoir de bizarre.* (Th. Gaut.)

— Hortic. Qui est en voie de floraison : *Plantes* EFFLORESCENTES. ‖ Qui est couvert d'une poussière fine, résineuse ou céracée : *Fruits* EFFLORESCENTS. *Légumes* EFFLORESCENTS.

— Bot. Se dit de quelques champignons, qui ressemblent à une efflorescence étalée à la surface des corps.

— s. m. pl. Division de la tribu des champignons aérogastres.

EFFLOTTÉ, ÉE (è-flo-té) part. passé du v. Efflotter : *Un navire* EFFLOTTÉ.

EFFLOTTER v. a. ou tr. (è-flo-té — du préf. privat. *é*, et de *flotte*). Séparer, écarter du reste de la flotte ou d'un navire qui naviguait de conserve : *Un coup de vent nous* EFFLOTTA *de notre compagne la* Tranquille. (Le P. Labat.)

EFFLUENCE s. f. (è-flu-an-se — rad. *effluent*). Phys. Emanation d'un fluide ou de corpuscules invisibles : EFFLUENCES *électriques.* EFFLUENCES *marécageuses.*

EFFLUENT, ENTE adj. (è-flu-an, an-te — lat. *effluens*; de *e*, hors de, et de *fluere*, couler). Phys. Se dit d'un fluide qui s'écoule d'une source, par opposition aux fluides affluents, qui s'accumulent dans un centre : *La matière électrique, tant* EFFLUENTE *qu'affluente, est assez subtile pour passer à travers les corps très-durs et très-compactes.* (Nollet.)

EFFLUVE s. m. (è-flu-ve — lat. *effluvium*; de e, hors de, et de *fluere*, couler). Phys. Emanation, fluide invisible, qui se dégage dans certaines circonstances : EFFLUVES *marécageux. D'immenses* EFFLUVES *de gaz acide carbonique sortaient des crevasses du sol.* (L. Figuier.) *L'air que l'on respirait était chargé de ces* EFFLUVES *qui annoncent l'orage près d'éclater.* (L. Enault.)

Ether pur et sacré! la terre tout entière,
Depuis l'être penseur jusqu'au grain de poussière,
Aspire après tes *effluves* de miel.
A. BARBIER.

— Fig. Emanation supposée à laquelle on attribue certaines influences morales : *A mesure que je parlais, je voyais ses grands yeux s'allumer et lancer des* EFFLUVES. (Gér. de Nerv.) *La religion est l'*EFFLUVE *divin qui pénètre et anime la création entière.* (Lamenn.) *Les lieux nous attachent comme les êtres; il en sort parfois des* EFFLUVES *mystérieux qui s'emparent de nos âmes.* (Mme L. Colet.)

— *Effluves magnétiques*, Prétendues émanations de fluide magnétique, qui, passant du magnétiseur au magnétisé, mettraient celui-ci sous l'influence du premier. ‖ Fig. Influence puissante attribuée par métaphore à un fluide secret : *Il est bien difficile de s'enthousiasmer à cinquante pieds de distance; les finesses disparaissent et les* EFFLUVES *magnétiques se perdent en route.* (Th. Gaut.)

— Rem. La terminaison de ce mot a souvent fait illusion sur son genre, et on le rencontre fréquemment employé au féminin.

— **Encycl.** Méd. Le mot *effluve* a été introduit dans la langue médicale par Lancisi, pour remplacer ceux d'*émanations*, *exhalaisons* (marécageuses), qui tous nécessitent une épithète, pour ne pas donner lieu à une confusion avec d'autres produits méphitiques qui ne proviennent point des marais. Les *effluves* sont des substances organiques altérées, dissoutes dans la vapeur d'eau, et tenues en suspension dans l'air, surtout aux endroits marécageux. Voici en peu de mots le mécanisme de leur production. On sait que les eaux stagnantes donnent d'abord naissance à des myriades d'animaux et de végétaux qui meurent et se putréfient dans la vase qui leur a servi de berceau; bientôt se développe dans ces eaux une sorte de fermentation putride, d'autant plus active que la surface est plus étendue avec peu de profondeur, et qu'il y a plus de chaleur et de sécheresse; alors l'évaporation de ces eaux entraîne avec elle des particules délétères dont l'activité est encore augmentée par leur mélange avec l'humidité de l'atmosphère. Le docteur Gigot a fait des expériences très-concluantes qui justifient la définition que nous avons donnée des *effluves*. Ce médecin a fait passer, à l'aide d'un aspirateur, de grandes quantités d'air marécageux à travers de l'acide sulfurique parfaitement pur, et, ayant examiné celui-ci au microscope, il y a reconnu des fragments de végétaux (feuilles, fibres, cellules, etc.), des grains de pollen, des débris d'insectes, des infusoires entiers et surtout des débris de ces animalcules. La production des *effluves* est plus abondante en été et en automne, saisons dans lesquelles la chaleur rend l'évaporation plus active. Le caractère essentiel des *effluves* est de donner naissance à des maladies toutes spéciales, telles que les fièvres intermittentes, rémittentes, continues, certaines cachexies, et peut-être la peste d'Egypte, la fièvre jaune, le choléra-morbus asiatique, etc.

EFFLUX s. m. (è-flukss — lat. *effluxus*; de *effluere*, couler dehors). Chir. Expulsion du produit de la conception peu de temps après celle-ci, et avant le troisième mois de la grossesse. ‖ On dit aussi *effluxion*.

EFFODIENT, ENTE adj. (è-fo-di-an, an-te — lat. *effodiens*; de *effodere*, creuser). Mamm. Syn. de FOUISSEUR.

— s. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant les édentés fouisseurs.

EFFOEL s. m. (è-foil). Anc. cout. Syn. d'EFFOUEIL.

EFFONCÉ, ÉE adj. (è-fon-sé). Défoncé. ‖ Vieux mot.

EFFONDEMENT adv. (è-fon-de-man — du lat. *effundere*, répandre). Avec profusion. ‖ Vieux mot.

EFFONDER v. a. ou tr. (è-fon-dé — du préf. *é*, et de *fond*). Mar. Couler bas : *Il y avait bien huis cens personnes en la nef qui touz fussent sailli ès galées, pour leurs corps garantir, et ainsi les* EUSSENT EFFONDÉES. (Joinville.) ‖ Vieux mot. On disait aussi EFFONDRER.

EFFONDRE v. a. ou tr. (è-fon-dre). Forme ancienne du mot FONDRE.

EFFONDRÉ, ÉE (è-fon-dré) part. passé du v. Effondrer. Remué profondément : *Sol* EFFONDRÉ.

— Enfoncé, rompu, brisé : *Futaille* EFFONDRÉE.

EFFONDREMENT s. m. (è-fon-dre-man — rad. *effondrer*). Agric. Action d'effondrer les terres, de les fouir profondément : *Celui qui plaindra la dépense de l'*EFFONDREMENT *ne tardera pas à se repentir de sa parcimonie.* (Rozier.)

— Action d'enfoncer, de rompre, de briser : *L'*EFFONDREMENT *d'un coffre.*

— Géol. *Cratère d'effondrement*, Affaissement de terrain attribué à un tremblement de terre : *Les tremblements de terre ont produit de vastes affaissements que les géologues appellent des cratères d'*EFFONDREMENT. (A. Maury.)

EFFONDRER v. a. ou tr. (è-fon-dré — du préf. *é*, et de *fond*). Agric. Remuer, fouir des terres profondément, en y ajoutant de l'engrais : EFFONDRER *un sol pierreux.*

— Absol. : *Toutes les fois qu'on a de grandes plantations à faire, c'est le cas d'*EFFONDRER. (Rozier.)

— Par ext. Enfoncer, rompre, briser : EFFONDRER *un coffre, une armoire, un buffet, un*

tonneau. Les voleurs s'étaient barricadés dans cette chambre; il a fallu EFFONDRER *la porte pour les prendre.* (Trév.) ‖ Faire écrouler : EFFONDRER *un plancher en le surchargeant.*

— Techn. Tirer à la rame outre mesure une étoffe de laine, un drap. ‖ Tirer à poil une vieille couverture.

— Art culin. *Effondrer une volaille*, La vider.

S'effondrer, v. pr. Etre effondré, s'abîmer, s'enfoncer : *La grande salle, dont le toit et les plafonds* SE SONT EFFONDRÉS, *est encore royalement décorée.* (V. Hugo.)

— Avec suppression du pronom réfléchi : *Faire* EFFONDRER *le sol. On laisse* EFFONDRER *par les coups de vent de l'équinoxe les vitraux magnifiques de la Sainte-Chapelle.* (V. Hugo.)

EFFONDREUR s. m. (è-fon-dreur — rad. *effondrer*). Agric. Ouvrier qui effondre les terres.

EFFONDRIÈRE s. f. (è-fon-dri-è-re). Forme ancienne du mot FONDRIÈRE.

EFFONDRILLES s. f. pl. (è-fon-dri-lle; *ll* mll. — du préf. *e*, et de *fond*). Pop. Parties grossières qui se trouvent au fond d'un vase, d'un vaisseau dans lequel on a fait cuire ou infuser quelque chose : *Les* EFFONDRILLES *du bouillon.*

EFFORÇANT (S') (è-for-san) part. prés. du v. S'efforcer : *Revenue plus délicate par son éducation, et plus courageuse par son malheur même, vous l'auriez vue chaque jour succomber, en* S'EFFORÇANT *de partager vos fatigues.* (B. de St-P.)

Quand un autre à l'instant, *s'efforçant* de passer,
Dans le même embarras se sent embarrasser.
BOILEAU.

EFFORCÉ, ÉE (è-for-sé) part. passé du v. S'efforcer. Forcé, fait avec effort, dépourvu de naturel. ‖ Vieux mot.

EFFORCÉMENT adv. (è-for-sé-man). Forcément. ‖ Avec effort. ‖ Vieux mot.

EFFORCER (S') v. pr. (è-for-sé — rad. *effort*). Faire des efforts physiques : *Ne vous* EFFORCEZ *point, vous vous blesseriez.*

— Tâcher, tenter, prendre de la peine : S'EFFORCER *d'avancer à travers la foule.* S'EFFORCER *de réussir.* S'EFFORCER *à plaire. Il est à souhaiter qu'un roi aime les louanges, parce qu'alors il* S'EFFORCE *de les mériter.* (Volt.) *La nature* S'EFFORCE *de faire du bien aux hommes; mais les hommes n'ont pas secondé la nature.* (Volt.) *L'envie honore le mérite, encore qu'elle* S'EFFORCE *de l'avilir.* (Marmontel.) *Les larmes qu'on* S'EFFORCE *de cacher sont les plus touchantes.* (De Meilhan.) *Nul n'est pleinement satisfait de sa fortune présente, et tous* S'EFFORCENT *chaque jour, par mille moyens divers, de l'augmenter.* (A. de Tocqueville.) *L'univers est une grande poésie, la poésie de Dieu, que nous* NOUS EFFORÇONS *de reproduire dans la nôtre.* (Lamenn.) *L'âme humaine, comme tout le reste,* S'EFFORCE *de persévérer indéfiniment dans son être.* (Prévost-Paradol.)

Ah! l'on *s'efforce* en vain de me fermer la bouche.
RACINE.

Efforçons-nous de vivre avec pleine innocence.
MOLIÈRE.

Laissez-moi *m'efforcer*, cruel, à vous haïr.
VOLTAIRE.

Plus j'y vois de hasard, plus j'y trouve d'amorce;
Où le danger est grand, c'est là que je *m'efforce*.
MALHERBE.

Efforcez-vous du moins de paraître fidèle,
Et je *m'efforcerai*, moi, de vous croire telle.
MOLIÈRE.

Enfin, pour arrêter cette lutte barbare,
De nouveau l'on *s'efforce*, on crie, on les sépare.
BOILEAU.

. . . . . . Notre bonne commère
S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau.
LA FONTAINE.

‖ Prendre sur soi, faire effort pour se contraindre : *Dissimulez*, EFFORCEZ-VOUS. (Le Sage.)

Feignez, *efforcez-vous*, songez qu'il est mon père.
RACINE.

‖ Ce sens a vieilli. ‖ Tendre, tenter d'aller : *La vérité est une suppliante, qui, debout sur le seuil,* S'EFFORCE *incessamment vers le foyer d'où le péché l'a bannie.* (Vinet.)

— Gramm. Le participe varie toujours dans les temps composés : *Elles* SE SONT EFFORCÉES. On dit *s'efforcer de* quand le verbe suivant exprime une action que l'on regarde comme offrant certaines difficultés qu'il n'est pas impossible de vaincre. Si, au contraire, l'action est présentée comme exigeant des efforts au-dessus des forces de celui qui veut la faire, ou comme causant une fatigue excessive, on dit *s'efforcer à* : *Il* S'EFFORCE À *parler*, c'est-à-dire il fait pour cela des efforts inutiles, ou bien il parle, mais en se fatiguant excessivement.

— **Syn. Efforcer (s'), tâcher.** *S'efforcer* suppose des efforts à faire, l'emploi de la force physique ou de l'énergie morale. *Tâcher* ne suppose que des soins, de l'attention, de l'habileté, de la persévérance. Un lutteur *s'efforce* de renverser son adversaire, il *tâche* de le surprendre; on *s'efforce* de vaincre un obstacle, on *tâche* d'entendre en prêtant une oreille attentive.

EFFORGES s. f. pl. (è-for-je). Tenailles, pincettes. ‖ Vieux mot.

EFFORMIER v. n. ou intr. (è-for-mi-é). Fourmiller. ‖ Vieux mot.

EFFORT s. m. (è-for — du préf. *e*, et de *fort*). Déploiement volontaire de force physique : *Faire* EFFORT *pour soulever un fardeau. Faire des* EFFORTS *inutiles pour ouvrir une porte. L'enfant fait continuellement des* EFFORTS *inutiles qui épuisent ses forces ou retardent leur progrès.* (J.-J. Rouss.) *Les* EFFORTS *que fait un chanteur l'usent en trois ans.* (A. Karr.)

— Dans le langage vulgaire, Douleur vive survenue dans le corps d'un muscle ou vers ses points d'attache, particulièrement dans la région lombaire, par suite d'une violente contraction des fibres. ‖ Hernie produite par une cause du même genre chez les hommes et chez les animaux : *Se donner un* EFFORT. *Ce cheval a un* EFFORT.

— Par anal. Force mécanique : *L'*EFFORT *des eaux pour rompre leur digue. Cet arbre n'a pu résister à l'*EFFORT, *aux* EFFORTS *du vent. Tout l'*EFFORT *de cette voûte porte sur les contre-murs. Un coin qu'on pousse dans une pièce de bois fait* EFFORT *pour la fendre.* (Lav.) *La mesure de tout* EFFORT *est la quantité de mouvement qu'il produit, le résultat de l'obstacle qu'il a surmonté ou tendu à surmonter.* (Condill.)

. . . . . Mon front, au Caucase pareil,
Non content d'arrêter les rayons du soleil,
Brave l'*effort* de la tempête.
LA FONTAINE.

— Par ext. Déploiement de moyens d'action physiques ou moraux : *Faire un* EFFORT *pour repousser l'ennemi. Faire tous ses* EFFORTS *pour se justifier. Les* EFFORTS *de la violence ne peuvent affaiblir la vérité.* (Pasc.) *Il est juste que les hommes fassent* EFFORT *pour se délivrer de l'erreur.* (Malebr.) *La plupart des hommes, pour arriver à leurs fins, sont plus capables d'un grand* EFFORT *que d'une longue persévérance.* (La Bruy.) *On ne peut conserver aucun avantage que par les* EFFORTS *qui l'acquièrent.* (Vauven.) *Les beautés morales ne naissent que des imperfections vaincues et du combat de nos passions : où il n'y a pas d'*EFFORT, *il n'y a pas de vertu.* (B. de St.-P.) *C'est à diriger les passions et non à les vaincre qu'il faut consacrer ses* EFFORTS. (Mme de Staël.) *Si le rêve des philosophes qui croient au perfectionnement de la société s'accomplit, que dira la postérité de voir qu'il ait fallu tant d'*EFFORTS *pour arriver à des résultats si simples et si naturels?* (Chamfort.) *Des frères unis entre eux forment un faisceau qui peut résister aux* EFFORTS *les plus puissants.* (De Jussieu.) *Les ministres de la tyrannie politique et de la tyrannie religieuse ont presque toujours réuni leurs* EFFORTS *pour opprimer le monde.* (Garat.) *Ce que le communisme veut mettre en commun, c'est l'*EFFORT *humain, c'est le service.* (F. Bastiat.) *Les* EFFORTS *du système rétrograde ont souvent perverti l'étude des temps anciens.* (Guizot.) *Tout progrès est un* EFFORT; *tout* EFFORT *est une peine; toute peine a son gémissement.* (Lamart.) *Les hommes de plaisir sont incapables d'*EFFORTS *soutenus.* (L. Cruveilhier.) *L'honneur d'une découverte scientifique peut rarement se rapporter aux* EFFORTS *d'un seul homme.* (L. Figuier.) *Le mérite des vertus est proportionné à l'*EFFORT *qu'elles ont coûté.* (Laténa.) *Le pinceau et le ciseau rivalisent d'*EFFORTS *et de zèle pour poétiser des scènes de tuerie.* (Toussenel.) *Qu'importe l'*EFFORT, *lorsqu'au bout de l'*EFFORT *il y a le progrès?* (E. de Gir.) *On ne fait d'*EFFORTS *énergiques et pénibles que quand on est convaincu de leur nécessité.* (E. Laboulaye.) *Tous les biens dont nous jouissons aujourd'hui, nous les devons à l'*EFFORT *héroïque des hommes qui nous ont précédés en ce monde.* (E. About.)

Tourne ailleurs les *efforts* de ton bras triomphant.
CORNEILLE.

Mais plus l'*effort* est grand, plus la gloire en est [grande.
CORNEILLE.

Hélas! je me consume en impuissants *efforts!*
RACINE.

De mes faibles *efforts* ma vertu se défie.
RACINE.

Là! hardi! tâche à faire un *effort* généreux.
MOLIÈRE.

Pour t'immortaliser tu fais de vains *efforts*.
BOILEAU.

. . . . . . Attendrons-nous la mort,
Ou ferons-nous contre elle un généreux *effort?*
RACINE.

‖ Résultat de ce déploiement de moyens, œuvre qu'il a produite, mérite de cette œuvre; effet : *L'Iliade est le plus grand* EFFORT *du génie poétique. La simplicité est le comble et le dernier* EFFORT *de l'art.* (S. de Sacy.) *Notre naissance est le produit du suprême* EFFORT *de la nature, et, jusqu'à nouvel ordre, son dernier mot.* (E. About.)

Le fer ne produit point de si puissants *efforts*.
RACINE.

Le renard, en louant l'*effort* de la sculpture,
« Belle tête, dit-il, mais de cervelle point. »
LA FONTAINE.

— Fig. Contention d'esprit, acte de l'âme sur elle-même pour accroître l'action de quelqu'une de ses facultés : EFFORT *d'intelligence, de mémoire, de volonté. Depuis cinquante ans que le Cid tient sa place sur nos théâtres, l'histoire ni l'*EFFORT *de l'imagination n'y ont rien fait voir qui en ait effacé l'éclat.* (Corneille.) *Le plus grand* EFFORT *de la raison qui juge est de se soumettre à l'autorité qui se trompe.* (La Harpe.) *L'esprit de l'enfant doit s'accoutumer aux* EFFORTS *de l'étude, comme notre âme à la souffrance.* (Mme de Staël.) *On cède à la folie par faiblesse, on ne revient à la raison qu'à l'aide d'un* EFFORT. (B. Const.) *Etudier n'est pas une chose qui s'apprenne sans* EFFORTS. (Mme Guizot.) *Loin de s'épancher comme les faibles, Pascal fait* EFFORT *pour se contenir.* (V. Cousin.)

Tous les premiers forfaits coûtent quelques *efforts*.
RACINE.

Tu n'as point oublié que se vaincre soi-même
Est le plus noble *effort* de la vertu suprême.
POINSINET.

Ce n'est point par *effort* qu'on aime;
L'Amour est jaloux de ses droits;
Tout reconnaît sa loi suprême :
Lui seul ne connaît point de lois.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Sacrifice, acte pénible, mais volontaire : *Il a fait un* EFFORT *pour l'établissement de son fils, pour doter sa fille. Allons, faites un* EFFORT, *ouvrez votre bourse.*

. . . . . Monsieur, songez, je vous supplie,
A l'*effort* que je fais lorsque je m'humilie.
BOURSAULT.

Si l'*effort* est trop grand pour la faiblesse humaine
De pardonner les maux qui nous viennent d'autrui.
Epargne-toi du moins le tourment de la haine.
A. DE MUSSET.

— *Coup d'effort*, Tentative, entreprise hardie :

Sans moi ton insolence allait être punie;
A ma seule prière on ne t'a que bannie;
C'est rendre la pareille à tes grands *coups d'effort*:
Tu m'as sauvé la vie, et j'empêche ta mort.
CORNEILLE.

— *Faire un effort sur soi-même, Se faire effort*, Se déterminer à quelque chose, malgré la répugnance qu'elle inspire :

M'étant fait cet *effort*, j'ai fait ma sûreté.
CORNEILLE.

Pour moi, pour toi, pour lui, *fais-toi* ce peu d'*effort*.
CORNEILLE.

— Loc. adv. *Sans effort*, Sans déployer beaucoup de force physique; facilement, sans beaucoup de peine : *Soulever un poids* SANS EFFORT. *Il n'y a de révolution durable que celle que le temps amène graduellement et* SANS EFFORT. (Chateaub.) *Chaque famille d'idiomes est sortie du génie de chaque race,* SANS EFFORT *comme sans tâtonnement.* (Renan.)

Deux des plus forts mortels l'ébranleraient à peine;
Le chanoine pourtant l'enlève *sans effort*.
BOILEAU.

— Mar. Escadre, réunion de navires, partie d'une flotte : *Et voyant que le vent contraire lui étoit, et qu'il étoit mestier de tirer avant, fit la demeurer la Justiniane, qui contre vent ne pouvoit aller, et avec le surplus de son* EFFORT *se mit en mer, cuidant passer outre malgré le pouvoir du vent.* (J. d'Auton.) ‖ Vieux mot.

— **Encycl.** Phil. Un jour viendra peut-être où l'on désignera sous le nom de *philosophie de l'effort* tout un système philosophique. Le système qui pourra prendre ce nom n'est pas encore achevé. Esquissons-en les principaux traits tels qu'on les trouve dans les œuvres du premier auteur du système.

Maine de Biran a voulu commencer la science par le fait primitif. Ce fait est-il, comme le prétendaient Condillac et son école, la sensation? Le moi n'est-il que la somme des sensations d'un être? Le bon sens nous apprend que ce qui n'est pas dans les parties ne saurait être dans la somme. Le moi est-il dans chacune des sensations que vous additionnez? Si oui, l'addition est inutile; si non, jamais la somme des sensations ne sera égale au moi. Autant dire : douze pommes égalent un pommier. Allons plus loin : vous supposez une statue dont vous ouvrez successivement les sens. Cette statue *devient* tout ce qui frappe ses sens; mais elle *n'est* jamais elle-même; elle ne se sent jamais modifiée, car il lui faudrait pour cela s'opposer aux objets qui la modifient, et elle ne le peut pas, puisque vous la faites purement passive. Elle ira donc, ballottée de sensation en sensation, d'une odeur à une saveur, d'un son à une odeur, sans jamais saisir et fixer son être; à chaque instant elle deviendra quelque chose de complètement nouveau, et jamais elle ne sentira ces changements, faute de s'opposer aux objets qui les déterminent. Un tel être est tout entier hors de lui; la nature est lui et il est la nature. Tous les états successifs par lesquels passe la statue, un observateur du dehors, saisissant entre eux un lien de causalité physique, pourra bien en former une collection; mais pour la statue ces états ne sont rien, ou plutôt ils sont son être, puisqu'elle s'identifie avec chacun d'eux. Elle ne sera donc jamais capable de faire une addition; il lui faudrait séparer les unités et les réunir, et elle ne peut même pas remplir la première de ces deux conditions. Le pourrait-elle, à la rigueur, jamais la seconde ne serait satisfaite, car ces impressions isolées, incohérentes ne sauraient trouver le lien qu'elles n'ont pas dans l'intimité de l'être passif qu'elles modifient.

Demandons maintenant à la conscience le secret de la conscience. Nous disons *moi*, quand nous sommes éveillés; être éveillé, c'est avoir les muscles tendus; avoir les muscles tendus, c'est faire un *effort*. Cette simple observation nous révèle le *moi*. « Que l'on applique sur ma main, dit Maine de Biran, un corps dont la surface soit hérissée d'aspérités ou polie, d'une chaleur douce ou d'un froid piquant, tant que le contact dure, j'éprouve dans cet organe une impression agréable ou douloureuse, qu'il n'est point en mon pouvoir d'augmenter, de diminuer ou de suspendre en aucune manière : voilà la part du sentiment. Dans ces impressions passives, toujours assez confuses, et dont il m'est très-difficile de démêler les degrés, les nuances fugitives, je ne vois rien qui puisse me faire distinguer le *moi* de ses modifications, ni ses modifications entre elles, si elles étaient seules. Si le corps est abandonné sur ma main, en lui supposant un certain poids, il m'occasionne une modification d'un genre bien différent : je sens ma main poussée en bas et entraînée par une force opposée à la mienne; assurément ce qui pousse ma main ou contraint le mouvement qui tend à élever ou à retenir mon bras, ce n'est pas le *moi* qui agit pour le retenir ou l'élever; quand je serais réduit à cette seule impression, je saurais qu'il y a quelque chose hors de moi que je distingue, que je compare. Le corps étant toujours sur ma main, si je veux la fermer, pendant que mes doigts tendent à se replier sur eux-mêmes, leur mouvement est brusquement arrêté par un obstacle qu'ils pressent et qui les écarte. Nouveau jugement nécessaire : ce n'est pas moi. Impression très-distincte de solidité, de résistance, qui se compose d'un mouvement contraint, d'un *effort* que je fais, dans lequel je suis actif, et de plus des modifications plus ou moins effectives correspondant à ce qu'on appelle les qualités tactiles, sur lesquelles je ne puis rien. »

L'effort est le fait primitif du sens intime. il a le caractère d'un fait, puisque la puissance qui effectue le mouvement se distingue du terme inerte qui résiste. Ce fait est primitif, puisque nos sens externes eux-mêmes, pour devenir les instruments de nos premières connaissances, des premières idées de sensation doivent être mis en jeu par la même force individuelle qui crée l'*effort*; de plus c'est un fait de sens intime, car il se constate intérieurement; il est le plus simple de tous les rapports, puisque toutes nos perceptions extérieures s'y réfèrent comme à leur condition primitive essentielle, puisque le jugement d'extériorité n'en est qu'une extension; enfin c'est le seul rapport fixe, invariable, résultat constant de l'action d'une seule et même force déployée sur un seul et même terme.

Telle est la base de la philosophie nouvelle qui succédait aux doctrines sensualistes de Condillac. Mais l'*effort* est un fait; ce que la conscience révèle, ce sont des faits manifestés au sens intérieur. Pour qu'une philosophie soit fondée, il faut que ce fait se transforme. Pour Maine de Biran, l'activité se transforme en intelligence. Le *moi* est cause; voilà le principe de causalité. « Partir de l'absolu, ou de l'idée abstraite de cause, pour l'ériger *ex abrupto* en catégorie, ou la considérer comme une forme propre et naturelle à l'esprit humain, comme un simple principe régulateur de nos connaissances, c'est mettre une sorte d'entité logique à la place d'un fait; c'est se placer de prime abord hors du champ de toute réalité pratique, désormais inaccessible; c'est trancher le nœud de la question sur le principe de la science. D'un autre côté, n'avoir égard qu'à la simple loi de succession des phénomènes, et limiter là arbitrairement toute idée de cause, c'est dénaturer la valeur que le principe conserve toujours malgré nous-mêmes au fond du sens intime. Rien n'est plus facile, en effet, que de démontrer la différence ou même l'opposition absolue qui existe entre l'idée d'une succession et celle d'une cause ou d'une force productive efficace. L'idée de cause a son type primitif et unique dans le sentiment du moi, identifié avec celui de l'*effort*, type très-clair dans sa source, mais qui s'éclipse devant les images, se dénature en se combinant avec elles. »

L'effort est encore l'origine de l'idée de substance : en partant de la dualité primitive, origine commune de toute science, et séparant ou abstrayant autant que possible ses deux éléments, on prendra l'élément subjectif ou formel, type de toute idée de force et d'activité conçue comme relative avant de l'être comme absolue, pour le principe de la psychologie ou de la science de nous-même, et l'élément objectif ou matériel, type de toute idée de substance, qui passe aussi du relatif individuel à l'absolu général, pour le principe de la physique ou de la science de la nature. « Descartes et Leibnitz partent tous deux de l'absolu, l'un de la substance, l'autre de la force inconditionnelle; mais l'un a construit la pensée avec des éléments empruntés d'une nature passive; l'autre a construit la nature avec des éléments pris dans l'activité du *moi*. »

L'effort nous révèle le *moi*. La conscience du moi est l'origine de l'idée d'unité. « L'unité est entière et indivisible dans le moi, qui

se reproduit ou s'aperçoit dans l'*effort*, sous la même forme une. Dans le moi seul est l'unité première de la substance de la cause, de l'*effort* et de l'existence enfin. La pluralité des objets de la nature extérieure et la pluralité des termes qui résistent à notre volonté, au même *effort*, n'est conçue que sous la relation relative à cette unité première et fondamentale. Chacun de ces objets ou termes n'est perçu ultérieurement comme existant, étant un, le même, cause ou force, qu'autant que le sujet qui se perçoit rapporte à l'objet ses formes propres constitutives, et le revêt pour ainsi dire des modalités dont il se dépouille. Otez le moi, il n'y a plus d'unité nulle part : c'est une multitude confuse, qui n'a plus de centre où elle aille se représenter et se coordonner. Tout change, rien ne reste; tout est simultané, rien n'est successif. » De même, la permanence des deux termes du rapport primitif, *effort* et résistance, est l'origine de la notion d'identité. C'est aussi dans l'activité même du sujet que nous trouvons la liberté. Enfin le sentiment immédiat que nous avons de notre corps implique l'espace, tandis que la volonté, successive dans ses actes, est l'origine première de l'idée du temps.

Ainsi les catégories de l'esprit ont toutes leur source dans le sentiment de l'*effort*. Pour n'être pas antérieures à l'activité de l'esprit, elles n'en sont pas moins différentes des idées générales déduites des impressions externes par voie de comparaison. Partout où existe le sujet, il porte avec lui ces notions fondamentales inséparables de son existence; il les porte dans l'acte de la connaissance, il ne les reçoit pas. Et comme, de toutes ces notions, celle de cause est la plus voisine du fait primitif qu'elle traduit, l'idée de cause est la pierre angulaire de toute la philosophie.

Mais la philosophie de l'*effort* est encore incomplète. Maine de Biran l'a laissée inachevée : la philosophie est la science des principes, de la connaissance et de l'être; nous savons quels sont les principes de la connaissance. Quels sont ceux de l'être? Peut-on les trouver en prenant l'*effort* pour point de départ? Il était réservé à un disciple éminent de Maine de Biran de compléter la doctrine du maître.

La substance des choses, voilà ce qu'il s'agit de trouver. « J'entends par substance, dit Spinoza, ce qui est en soi et est conçu par soi, c'est-à-dire ce dont le concept peut être formé sans avoir besoin du concept d'une autre chose. » Il résulte de cette définition que la substance est quelque chose d'immuable, de permanent, qui demeure toujours identique à soi-même sous toutes les variations des phénomènes. Trouvons-nous quelque chose de semblable au fond de la conscience de l'*effort?* Maine de Biran n'est pas allé jusqu'à l'affirmer. Il se contente de dire que, sentant agir en nous la puissance qui crée l'*effort*, nous avons le pressentiment que cette puissance est immuable. M. Ravaisson est allé plus loin.

La volonté se manifeste dans l'*effort* par lequel elle crée le mouvement. Mais l'*effort* porte-t-il en lui-même son explication, sa raison d'être? L'*effort* pris en lui-même n'est que l'*effort*, c'est-à-dire un intermédiaire entre la puissance motrice interne et la résistance extérieure. Mais quelle est la source de cet *effort?* Leibnitz l'a dit : « L'action a sa source dans la disposition antécédente déjà inclinée à l'action; la force active a pour fonds et substance la tendance; c'est la tendance qui fait ce qu'il y a de réel dans les actes et dans les mouvements. C'est cette tendance antérieure qui, en se développant, provoque et rencontre la résistance, c'est l'activité originelle antérieure à l'*effort* qui se réfléchit par la résistance et entre en possession de soi. »

Si de la volonté motrice nous passons à la volonté pure, nous remarquons que toute volonté suppose le concept de la possibilité d'un objet connu, d'une fin à atteindre, d'un bien à réaliser. Et la notion d'un objet comme d'un bien suppose dans le sujet qui le veut le sentiment que cet objet est désirable. Avant que le bien devienne un motif, il est déjà dans l'âme comme par une sorte de grâce prévenante, comme un mobile qui ne diffère pas de l'âme elle-même; ainsi que le dit M. Ravaisson, avant d'agir par la pensée et sur la pensée, il agit par l'être et dans l'être. Aussi la volonté a sa substance dans le désir.

Mais le désir lui-même est-il le fond dernier de l'activité de la conscience? N'a-t-il pas lui-même un fond plus reculé? Si l'objet qui le touche et le fait entrer en action lui était étranger, cet objet n'irait jamais atteindre l'âme dans sa profondeur et en remuer les puissances. Pour désirer, il faut que, sans le savoir, on se complaise par avance, et qu'on se repose dans l'objet de son désir : qu'on mette dans lui en quelque manière son bien propre et sa félicité, qu'on se pressente en lui, que l'on s'y sente au fond déjà uni, et qu'on aspire à s'y réunir encore; c'est-à-dire que le désir enveloppe tous les degrés de l'amour. Or l'amour n'est plus, comme la volonté, l'acte abstrait d'un principe qui tend à aller à la fin, encore tout idéale, où il doit réaliser ses puissances; ce n'est plus seulement, comme le désir, un mouvement par lequel le principe, se transformant en sa fin, tend à s'y réaliser incessamment; c'est la réalité achevée, la perfection, la consommation du principe uni à sa fin, identifié avec elle. C'est la substance même de l'âme.

— Mécan. Dans la mécanique appliquée, on emploie souvent le mot *effort* pour représenter une force qui tend à allonger, à raccourcir, à infléchir, à tordre ou à couper en deux un corps quelconque. Ces forces prennent alors les noms d'*efforts* de traction, de compression, de flexion, de torsion et de cisaillement; elles tendent à rompre le corps ou produisent seulement un changement très-faible dans la forme primitive de ce dernier.

Quelquefois on emploie le mot *effort* pour désigner la force de résistance développée par une pièce soumise à des forces extérieures qui tendent à l'infléchir.

— Physiol. On donne, en physiologie, le nom d'*effort* à l'ensemble des contractions musculaires plus ou moins fortes qui ont pour objet, soit de résister à une puissance extérieure, soit d'accomplir un acte laborieux. L'action de repousser ou de soulever un corps, les contractions par lesquelles la femme cherche à déterminer la sortie du fœtus, celles au moyen desquelles nous provoquons l'expulsion des matières fécales, etc., sont des *efforts*.

Dans tout *effort*, il y a contraction énergique des muscles en rapport avec la partie du corps opposée à l'objet qui résiste. Ces muscles, s'insérant sur le tronc ou sur les parties qui lui sont attachées, c'est en définitive la colonne vertébrale et le thorax qui sont le point fixe et immobile. Cette fixité et cette immobilité sont en partie déterminées par une grande inspiration qui dilate le thorax, repousse le diaphragme en bas et avec lui les viscères abdominaux. Ces viscères étant comprimés, si les parois du ventre offrent un point faible, ils peuvent s'y frayer une issue, et c'est ainsi que souvent des hernies se produisent pendant l'*effort*.

Tous les phénomènes de l'organisme éprouvent une modification pendant l'*effort*. Ainsi la respiration est suspendue; seulement, comme cette suspension ne peut durer qu'un certain temps, l'*effort* n'est qu'intermittent ou est diminué d'instant à autre pour qu'il puisse s'opérer une expiration et une inspiration. Même à force musculaire inégale, celui-là produit l'*effort* le plus considérable qui peut le plus longtemps retenir sa respiration.

C'est la contraction des muscles expirateurs et non la compression des gaz qu'elle renferme qui fait de la cage thoracique, pendant l'*effort*, un tout rigide et immobile. Les voies respiratoires se rétrécissent par là même, et il en résulte une gêne notable de la circulation pulmonaire. L'air du poumon, étant comprimé, fait obstacle à l'arrivée du sang dans le réseau capillaire. Le sang s'accumule alors dans le cœur, puis dans les veines, et, pour peu que l'*effort* se prolonge, les veines de la tête, du visage, du cou et des membres supérieurs se distendent. Il peut survenir alors des hémorragies dans le cerveau. Ces observations expliquent aussi pourquoi l'on devient rouge après avoir fait un *effort* considérable.

Moucher et *cracher* sont des *efforts* particuliers où la contraction énergique des muscles expirateurs augmente le ressort élastique de l'air contenu dans les poumons, en sorte que cet air s'échappe avec force, entraînant avec lui les mucosités qui doivent être expulsées.

— Méd. *Influence des efforts sur la production des maladies chirurgicales.* Les *efforts* peuvent produire des maladies chirurgicales en agissant sur les organes de la locomotion. Ils peuvent encore produire des maladies du même genre par la compression qu'ils déterminent sur les viscères contenus dans les cavités thoraciques et abdominales.

— I. Les lésions que les *efforts* produisent sur les organes de la locomotion peuvent intéresser les muscles et les parties qui s'y rattachent, tendons, aponévroses, coulisses fibro-synoviales, enfin les os et les liens qui les unissent. Ces lésions se rapportent à des distensions ou à des ruptures, qui, elles-mêmes, peuvent être consécutivement accompagnées de déplacements. La puissance musculaire les engendre en agissant sur les propriétés physiques de nos tissus, connues sous le nom d'extensibilité, d'élasticité et de ténacité. La fibre musculaire, tendineuse ou osseuse, étant distendue, revient à elle-même en vertu de l'élasticité; mais qu'une puissance allonge au delà de sa propriété élastique la fibre d'un tendon, d'une aponévrose, d'un muscle, celle-ci ne revient plus aux dimensions qu'elle avait primitivement, la force native dont elle était douée est à jamais perdue, car toute lésion d'une propriété physique est incurable. Enfin, si la puissance tire la fibre au delà des limites du degré de ténacité qui la distingue, la fibre subit une solution de continuité, et la lésion chirurgicale qui en résulte est une plaie par rupture. Examinons successivement le mode de production de cette maladie dans les divers agents de la locomotion.

1° *Muscles.* Il semble étrange, au premier abord, que la fibre musculaire, qui se raccourcit alors qu'elle se contracte, puisse à ce moment subir une solution de continuité, car elle acquiert une ténacité plus grande en même temps qu'a lieu le rapprochement des molécules qui la constituent. Bichat pensait que les tendons seuls dont les fibres sont passives pouvaient se rompre pendant les *efforts*. L'illustre anatomiste se trompait, et les faits suivants, observés par divers auteurs, le prouvent suffisamment. Boyer a vu le muscle droit abdominal du côté gauche se rompre pendant les *efforts* du vomissement. Vidal de Cassis a constaté que les *efforts* du coït ont produit le même résultat. Boyer a constaté une rupture du crural antérieur chez un homme qui, étant sur le point de tomber à la renverse, s'était redressé en avant avec violence pour éviter la chute. Cavalier a constaté la rupture du muscle sterno-mastoïdien chez un soldat qui voulait éviter une chute dans un fossé. Les Mémoires de la Société médicale d'émulation renferment un cas de rupture des fibres du muscle psoas arrivée chez un individu qui s'efforçait de lever un baquet d'eau. Velpeau a eu dans son service, en 1847, un malade ayant une rupture du biceps survenue pendant un *effort* violent pour lever un poids d'environ trente kilogrammes. Nous ne parlerons pas de beaucoup d'autres ruptures musculaires à la suite d'*efforts* pour porter un fardeau connues dans le peuple sous le nom de *tours de reins*. Quel est le mécanisme de cette solution de continuité dans la fibre musculaire? Il est facile à comprendre, si l'on pense au mode de contraction des faisceaux charnus et aux circonstances dans lesquelles se produisent les *efforts* qui causent de pareils accidents. En effet, dans la contraction la plus régulière des muscles, les fibres sont agitées d'un mouvement continuel, résultant du resserrement des unes et du relâchement des autres (on désigne ce mouvement sous le nom d'*agitation fibrillaire*). Toutes les fibres ne se contractent donc pas à la fois; à plus forte raison des portions de muscles peuvent-elles se contracter isolément. Or, dans une chute imminente, et quelquefois aussi dans un *effort* commandé par la volonté, les muscles agissent d'une manière brusque et irrégulière. Supposez alors qu'un faisceau se contracte avec une grande énergie, il ne pourra seul, malgré l'intensité de la contraction, résister aux tractions exercées sur les leviers où il s'attache, et si la résistance l'emporte sur la ténacité qu'il lui oppose, il se rompra : ainsi s'expliquent les ruptures partielles. Les ruptures du muscle entier surviendront si la contraction des divers faisceaux se succède avec la même irrégularité. Aussi on observe que la surface de la solution de continuité des muscles à la suite d'*efforts* est irrégulière et comme frangée. La rupture des muscles est donc due à la perturbation apportée accidentellement dans leurs contractions.

2° *Tendons.* Les mêmes circonstances peuvent occasionner la rupture partielle ou complète des tendons; mais, le plus souvent, le mécanisme diffère. Les parties tendineuses et aponévrotiques, servant à transmettre l'action des muscles, n'opposent aux forces qui les sollicitent qu'un degré de ténacité constant; aussi la rupture des tendons et des aponévroses est tout aussi facilement explicable que celle des corps non organisés. Tandis qu'une certaine perturbation dans la contraction musculaire est indispensable pour amener la rupture successive des faisceaux charnus, l'ordre le plus régulier dans la contraction amène la solution de continuité d'un tendon ou d'une lame aponévrotique. Les aponévroses sur lesquelles s'insèrent les fibres charnues peuvent aussi, comme les tendons, être rompues dans leur étendue. Quelquefois aussi il arrive, pendant les *efforts*, que les gaînes fibreuses de certains tendons, mais surtout les coulisses fibro-synoviales qui les enveloppent, sont distendues et éraillées.

3° *Os et cartilages.* On a constaté plusieurs cas très-authentiques de fractures de la rotule, de l'olécrane et du calcanéum sous l'influence des contractions puissantes que nécessitent certains *efforts*. Ainsi J.-L. Petit dit, dans ses ouvrages, avoir vu « quantité de rotules cassées par des faux pas et des *efforts* sans qu'aucun coup eût frappé le genou. » Blandin a observé une rupture de l'olécrane chez un baigneur qui, plongeant dans l'eau, fit un *effort* violent pour porter rapidement l'avant-bras dans l'extension. Enfin J.-L. Petit rapporte, dans son *Traité des maladies des os*, que « M^me^ la princesse de Boissise, marchant doucement dans l'hôtel de Soubise, se cassa l'os du talon par la seule rétraction du tendon d'Achille. » Les cartilages costaux peuvent aussi se rompre à la suite de violents *efforts*. C'est ainsi que Gerdy observa à la Charité une rupture du cartilage de la deuxième côte, tout près de son extrémité sternale, chez un individu à qui elle était survenue à la suite d'un très-grand *effort* qu'il fit pour soulever un poids. Jarjavay a eu l'occasion de soigner un carrier qui présentait, comme dans le cas précédent, une rupture du cartilage de la deuxième côte, occasionnée par un *effort* pour faire rouler un moellon sur le sol.

4° *Articulations.* Il arrive quelquefois que la mâchoire inférieure se luxe pendant la contraction spasmodique des muscles qui président au mouvement involontaire du bâillement, du vomissement. Personne n'ignore non plus le cas si remarquable de cet avocat qui, tournant brusquement la tête au plus beau moment de son plaidoyer, resta le cou tors et incliné à la suite de la luxation d'une vertèbre du cou. (Cette observation se trouve dans le tome II de la *Nosographie* de Richerand.) Il n'est donc pas étonnant que, pendant divers *efforts*, les forces musculaires puissent devenir assez énergiques pour déterminer des déplacements plus ou moins étendus des surfaces articulaires. L'*effort* ne fait que pousser les extrémités du levier au delà des limites naturelles des glissements qu'elles peuvent faire dans l'état normal.

— II. La compression que les *efforts* déterminent sur les viscères contenus dans les cavités thoracique et abdominale peut donner lieu à des maladies chirurgicales, 1° *par expulsion des parties contenues*; 2° *par déplacement*; 3° *par rupture*.

1° *Par expulsion des parties contenues.* Lorsqu'une compression a lieu sur les vaisseaux de la circulation, elle retentit sur l'arbre entier, comme le fait le coup de piston du cœur; pendant l'*effort*, le sang tend donc à refluer vers les extrémités capillaires : l'oreillette droite et le ventricule droit, étant comprimés, ne peuvent plus se dilater pour recevoir l'ondée qui leur vient des veines. Alors des congestions s'établissent momentanément dans les organes, la face rougit, les veines du cou deviennent turgides, la sécrétion lacrymale est accrue, les yeux sont brillants, les étourdissements se déclarent et peuvent être suivis de céphalalgie d'une durée variable. A cette cause de la stase du sang dans le système capillaire, ajoutez les battements précipités du ventricule artériel, qui, dans les premiers moments des *efforts*, recevant du poumon le sang que l'air en expulse par la compression des vaisseaux, se contracte vivement pour le rejeter dans les artères. Or, l'hypérémie des divers organes est la source de plusieurs affections. Elle favorise les épanchements dans le cerveau, qui peuvent être suivis de la perte de l'ouïe et de la vue. Le sang transmettant aux parois vasculaires l'impulsion qu'il a reçue lui-même dans les cavités du thorax et de l'abdomen, le premier effet des *efforts* sur les veines et les artères est une distension de ses parois. Celles-ci opposent une grande élasticité à l'impulsion qu'elles reçoivent, mais les tuniques qui les constituent n'ont pas toutes la même ténacité. C'est pourquoi des éraillures sont quelquefois produites sur la tunique interne, moins extensible que les autres; de là le point de départ de tumeurs sanguines. Si la fibre des parois vasculaires, comme celles du muscle, du tendon, de l'aponévrose, est trop distendue, elle peut, sans se rompre, perdre l'élasticité qui lui est naturelle. De là des dilatations morbides qui s'accroissent de plus en plus et forment des varices artérielles et veineuses. Les *efforts* peuvent encore déterminer quelquefois l'inflammation du testicule et le varicocèle. La compression qu'ils causent sur les veines testiculaires, la congestion de la glande séminale, expliquent aisément ces accidents. Les *efforts* peuvent aussi causer des épanchements dans les membranes séreuses, des anévrismes. Enfin, de même que les *efforts*, en refoulant le sang dans les vaisseaux, peuvent faire naître des maladies chirurgicales plus ou moins loin de la cavité thoracique, de même aussi, ils peuvent, en augmentant la tension de l'air contenu dans les poumons pendant la toux, le vomissement, l'éternuement, l'action de se moucher, engendrer des lésions chirurgicales vers les extrémités supérieures des voies respiratoires, sur les parois des canaux qui communiquent avec elles. Ainsi, dans une expiration violente, l'orifice antérieur des narines et la bouche étant fermés, l'air, refoulé jusque dans l'oreille moyenne, peut rompre la membrane du tympan. Une surdité momentanée peut résulter de la tension trop grande de cette membrane à la suite des *efforts* faits pour se moucher.

2° *Par déplacement.* Examinons d'abord les phénomènes qui se produisent dans le thorax, nous verrons ensuite ceux qui se passent dans l'abdomen.

Dans le thorax, le poumon est le seul organe sur la hernie duquel les *efforts* ont de l'influence. Le pneumocèle ou hernie du poumon n'est pas très-commun cependant.

Dans l'abdomen, de tous les accidents auxquels peuvent donner lieu les *efforts*, nul n'est plus commun que le déplacement des divers organes que contient cette cavité. Aussi, dans la langue vulgaire, le mot *effort* est-il synonyme de *hernie*.

3° *Par rupture.* Les *efforts* peuvent déterminer la rupture des organes contenus dans le thorax et dans l'abdomen.

Dans le thorax, les *efforts* peuvent déterminer la rupture des cellules pulmonaires, des bronches et de la trachée, du cœur et des gros vaisseaux, enfin de l'œsophage. On sait que, pendant les *efforts*, l'air contenu dans les poumons acquiert un certain degré de tension. Or cette tension est quelquefois si grande, que le gaz peut rompre les parois qui l'emprisonnent. Cet accident a été vu dans les efforts de l'accouchement, de la toux, etc. Sur trois femmes en couche, qui étaient toutes primipares, les *efforts* du travail, dit le D^r^ Menière, causèrent un emphysème du cou, sans qu'aucune des malades ait ressenti de douleurs dans l'intérieur de la poitrine ni au niveau de la trachée artère. M. Depaul constate un emphysème du poumon par l'autopsie d'une femme qui, pendant un travail laborieux, fut prise tout à coup d'une grande anxiété et d'une gêne extrême de la respiration. Dans tous ces cas, les parois des voies

aériennes éclatent à la manière d'une vessie remplie d'air et sur laquelle on exerçait une trop forte pression. On a observé plusieurs fois la rupture du cœur à la suite des *efforts* du vomissement. Corvisart attribue à des *efforts* violents la rupture des piliers ou des cordages tendineux, qu'il a observée chez un individu âgé de trente ans. Ce même auteur rapporte le cas d'un individu qui, faisant un *effort* pour déplacer une tonne d'eau-de-vie, se rompit deux des cordes tendineuses attenant aux valvules mitrales. Les ruptures d'anévrismes de l'aorte à la suite d'*efforts* ne sont pas rares, et Morgagni en rapporte plusieurs exemples. Les *efforts* peuvent enfin avoir une influence sur la rupture de l'œsophage, et Boerhaave en donne dans ses écrits un exemple frappant. M. Guersant et Desault en ont aussi rapporté chacun une observation consignée dans le *Bulletin de la Société de médecine de Paris* et dans le *Journal de chirurgie*.

Dans l'abdomen, les *efforts* peuvent déterminer la rupture de divers viscères. Ainsi, l'estomac distendu par les aliments et les boissons, l'utérus dans l'état de gestation, ont été rompus pendant les *efforts* du vomissement et de la parturition. Les intestins remplis de gaz, de matières fécales, peuvent aussi quelquefois subir des éraillures plus ou moins grandes. Scarpa rapporte une observation de rupture du gros intestin dans un cas de brusque sortie des viscères, à la suite de grands *efforts*. Lallemand a introduit dans sa thèse une observation de rupture de l'estomac pendant les *efforts* du vomissement, et une observation de rupture de l'utérus pendant l'accouchement. Enfin, la science possède des cas de rupture, à la suite d'*efforts*, de la vésicule du fiel, du foie et de la rate. En résumé, la compression exercée pendant les *efforts* sur les réservoirs et les canaux remplis de liquides détermine sur les parois de ces réservoirs, vessie, matrice, vésicule du fiel, vaisseaux, des pressions excentriques par l'intermédiaire de leur contenu. D'autre part, les viscères circonvoisins agissent immédiatement, par une pression égale et concentrique, sur les mêmes parois; mais ces parois étant contractiles et contractées pendant certains *efforts*, si, sur un point de leur étendue, existe un ramollissement causé par une maladie quelconque, une solution de continuité par rupture a lieu dans ce point. Dans ce cas, l'organe rompu est passif. Ainsi se rompent les anévrismes, les veines ulcérées et ramollies, l'estomac, l'œsophage, l'utérus, la vessie, dont les parois n'offrent pas partout la même ténacité. Quand les parois saines d'une poche musculaire se contractent convulsivement et avec énergie sur le contenu, c'est à l'irrégularité de la contraction des fibres charnues qu'est due la rupture : celle-ci est alors active. Ainsi peuvent se rompre le cœur, l'estomac, l'œsophage, pendant le vomissement, et l'utérus pendant les *efforts* d'un accouchement laborieux.

Art vétér. *Effort de boulet.* L'*effort* de boulet est une entorse de l'articulation métacarpo ou métatarso-phalangienne. On l'appelait autrefois *mémarchure, détorse* ou *dislocation*. Les entorses métacarpo ou tarso-phalangiennes peuvent se produire toutes les fois qu'une action exercée sur la jointure du boulet a pour effet d'exagérer ses mouvements de flexion ou d'extension au delà des limites physiologiques, ou tend violemment à lui faire exécuter des mouvements latéraux que sa conformation ne permet pas.

Le premier phénomène qui se manifeste après l'entorse du boulet, c'est la douleur, qui se traduit par la boiterie; puis survient un engorgement œdémateux, chaud, un peu douloureux, causé par l'infiltration dans le tissu cellulaire de la sérosité inflammatoire et du sang extravasé. Quelques heures après, les membranes synoviales, articulaires et tendineuses, deviennent à leur tour le siège d'un fluxus et d'une hypersécrétion morbide, et constituent de chaque côté du boulet des tumeurs appelées mollettes. Ces mollettes sont dures, résistantes, élastiques et très-douloureuses à la pression. En même temps que l'articulation du boulet est envahie par l'inflammation, l'animal maintient le membre malade dans une attitude relâchée, de manière que ce membre ne fonctionne pas comme colonne de soutien; et ainsi la marche ne s'effectue qu'à trois jambes. Les symptômes généraux qui accompagnent ces manifestations locales de la souffrance varient dans leur intensité suivant l'impressionnabilité des sujets. Ils sont très-accusés sur les animaux de race noble, beaucoup moins sur les animaux qui appartiennent aux races communes; mais ils existent toujours, et quelquefois ils se traduisent par des caractères excessifs. Les animaux ont les muqueuses injectées, le pouls vite et concentré, le ventre rétracté, l'appétit nul, la respiration nerveuse, le décubitus prolongé, des sueurs à la peau, etc.

L'*effort* de boulet se termine ordinairement par résolution lorsque l'entorse est légère. Dans ce cas, tous les symptômes disparaissent graduellement et les mouvements récupèrent leur liberté. La terminaison par suppuration est heureusement très-rare; elle implique soit la violence extrême de la cause primitivement déterminante, soit l'exagération des effets de cette cause par les mouvements de la marche à laquelle un cheval aura pu être forcé, malgré l'*effort* subi par une de ses jointures. Mais si la suppuration est une terminaison rare de l'*effort* du boulet, par contre, il est commun de voir cette maladie passer à l'état chronique. Dans ce dernier cas, les extrémités articulaires des os se gonflent, les ligaments s'indurent avec hypertrophie morbide des régions des os où ils prennent leur implantation; les parois des synoviales distendues s'épanouissent, et le tissu cellulaire qui avoisine toutes ces parties s'indure également. Lorsque l'articulation du boulet est le siége de toutes ces lésions, sa fonction ne peut plus s'exécuter que d'une manière tout à fait imparfaite et irrégulière. En effet, lorsque l'entorse a revêtu ces caractères chroniques, elle s'accompagne toujours d'une boiterie persistante. D'une manière générale donc, l'entorse métacarpo ou métatarso-phalangienne doit être considérée comme une maladie grave, non pas qu'elle compromette la vie de l'animal, mais parce qu'elle a pour conséquence fatale de le rendre incapable d'être employé comme moteur, presque toujours pendant un temps assez long et quelquefois d'une manière irrémédiable.

Au début de l'entorse, le traitement consiste à prévenir les phénomènes inflammatoires par l'application continue des réfrigérants sous la forme de bains, d'affusions, d'irrigations, ou à l'aide de bandages maintenus humides et froids. M. Delorme (d'Arles) applique un bandage inamovible dès le début même de l'entorse. On se sert pour la confection de ce bandage d'un mélange d'alun calciné et de blancs d'œufs, dans la proportion de 32 grammes d'alun pour six œufs. Lorsque le mélange exact des deux substances est effectué par le battage pendant quelques minutes, on en imbibe une bande de toile de 2 mètres de longueur sur 6 à 7 centimètres de largeur; puis une couche de cette préparation est étendue sur des plumasseaux dont on enveloppe l'articulation forcée, et la bande est enroulée par-dessus et serrée avec assez de force pour s'adapter exactement sur le boulet et le soumettre à une compression méthodique. Quelques heures après son application, ce bandage, dont toutes les parties composantes sont agglutinées entre elles, a acquis, par sa dessiccation, la consistance et la rigidité d'un appareil de bois, qui oppose un obstacle complet aux mouvements de la jointure (Delorme). On laisse cet appareil en place pendant huit jours, après lesquels on l'enlève, la nécessité de la compression n'existant plus à cette époque pour obtenir la guérison, qui alors est assez avancée.

La méthode de traitement de M. Delorme a été consacrée par l'expérience, et elle doit être préférée à toute autre, lorsque l'entorse est encore à son début. Mais si l'inflammation, très-développée, fait redouter que l'application du bandage contentif ne produise des accidents, il faut en différer l'emploi et recourir aux applications vésicantes sur une grande surface autour de la jointure et au delà de ses limites inférieures et supérieures. Enfin, lorsque l'*effort* de boulet est suivi de lésions persistantes des parties composantes de l'articulation, il faut alors recourir à l'application du feu, en raies ou en pointes, répétée une ou deux fois, si cela est nécessaire. Le feu est le seul moyen sur lequel il est permis de compter pour obtenir la résolution des engorgements chroniques consécutifs à l'*effort* de boulet.

— *Effort de reins.* Sous les noms d'*effort de reins*, *tour de reins*, *tour de bateau*, on désigne un état douloureux de la région lombaire, dû à un *effort* ou à toute autre cause, et qui ôte à l'animal toute la force de l'arrière-main, en détruisant l'harmonie qu'établit la colonne vertébrale entre la partie antérieure et la partie postérieure du corps.

Le cheval affecté d'*effort* de reins offre dans la marche au pas une vacillation très-forte du train postérieur, une sorte de balancement d'un côté à l'autre, que l'on a comparé aux oscillations d'un bateau agité par les vagues, d'où le nom de *tour de bateau* donné autrefois à ce symptôme, et par extension à la maladie elle-même. Les membres se posent sur le sol sans régularité et sans solidité, donnant au cheval, jusqu'à un certain point, la marche d'un homme ivre. Quand on veut le faire tourner, l'avant-main seule exécute le mouvement, les pieds de derrière restent en place, servent de pivot, et ne se déplacent que lorsque la croupe est près de tomber. Pendant la marche au trot, ces irrégularités dans les actions de l'arrière-train sont encore plus accusées. « Dès que le corps est animé d'un mouvement rapide, on voit le bassin osciller d'un côté à l'autre, dit M. Bouley, dans un champ très-étendu, et les membres postérieurs se heurter l'un contre l'autre, s'entre-croiser, se chevaucher, ou bien, au contraire, entraînés dans le sens de l'abduction, se déjeter en dehors des lignes qui circonscrivent la base de la sustentation normale, en sorte que les pistes tracées sur le sol sont disposées de la manière la plus irrégulière. » Si l'on essaye de faire reculer le cheval affecté de tour de reins, on ne peut y parvenir, et l'on détermine chez lui une douleur qui le porte à se jeter de côté pour éviter toute contraction un peu forte des muscles de la colonne vertébrale. L'*effort* de reins, même léger, doit faire rejeter le cheval qui en est atteint, car rarement on obtient la guérison complète de cette maladie.

Les animaux les plus exposés à contracter des *efforts* de reins sont ceux que l'on emploie pour le service des transports à dos; car, dans certaines circonstances, les masses qu'ils doivent déplacer concentrent leurs pressions sur le rachis dorso-lombaire, et les chances sont nombreuses pour que des accidents surviennent, conséquences des excès de ces pressions. Très-souvent aussi on voit l'*effort* de reins se manifester à la suite d'une chute sous la charge. Il peut alors être déterminé par l'action directe du fardeau, ou il peut être la conséquence des *efforts* énergiques et souvent impuissants que fait l'animal, après sa chute, pour se redresser sous sa charge. Une autre circonstance peut intervenir comme cause déterminante d'un *effort* de reins, quand un cheval s'est abattu dans les brancards de la charrette qu'il traîne, c'est l'éboulement sur lui des matériaux dont cette charrette est remplie. En dehors de ces causes, il y en a d'autres qui peuvent résulter de certaines conditions d'attitudes forcées ou de mouvements très-énergiques. Ainsi, par exemple, lorsqu'un cheval est abattu pour subir une opération chirurgicale, lorsque les animaux, assujettis en position decubitale, se livrent à des mouvements désordonnés, ils peuvent contracter des *efforts* de reins. Enfin, cette maladie peut résulter aussi de douleurs inhérentes aux muscles de la région dorso-lombaire et analogues à celles qui, dans l'homme, constituent ce qu'on appelle le *lumbago*.

La gravité de l'*effort* de reins dépend des lésions anatomiques dont ce symptôme complexe peut être l'expression; mais c'est toujours là un état pathologique extrêmement sérieux, car le plus souvent la lésion morbide qui s'y rattache, ou bien demande un très-long temps pour se guérir, ou bien est à jamais incurable. Quant au traitement, la première indication à remplir, lorsque vient d'agir la cause déterminante d'un *effort* de reins, est de calmer la douleur, compagne inévitable de la violence éprouvée : les bains, les douches froides, l'application de *charges* révulsives sur toute l'étendue de la région dorso-lombaire, remplissent très-bien cette indication. Lorsque les effets des premières applications vésicantes sur la colonne vertébrale sont éteints et que la peau réparée permet de nouvelles applications, il faut appliquer le long et de chaque côté de la colonne vertébrale, depuis le garrot jusqu'à la croupe, une couche de poix cantharidée, en demi-fusion, afin de rendre plus difficiles les mouvements de l'épine dorsale et de maintenir dans des rapports de contact plus intimes et plus immuables celles de ses pièces entre lesquelles la dislocation s'est produite. Cela fait, c'est avec le temps seul qu'on peut obtenir de bons effets de tous ces moyens. Mais, il ne faut pas l'oublier, quelque rationnels que soient ces modes de traitement, ils demeurent trop souvent sans effet, parce que trop fréquemment l'*effort* de reins est l'expression de lésions tout à fait incurables.

EFFOUAGE s. m. (è-fou-a-je — du préf. lat. *e*, et de *focus*, feu). Anc. cout. Impôt qui se payait par feu, par ménage.

EFFOUEIL s. m. (è-fou-ell; *ll* mll.). Anc. cout. Part, croît du bétail; bénéfice fourni par l'élève du bétail. ‖ On disait aussi EFFOEL et EFFOUIL.

EFFRACTEUR s. m. (è-fra-kteur — lat. *effractor*; de *effrangere*, briser). Antiq. rom. Criminel coupable d'effraction : EFFRACTEUR *de nuit*. EFFRACTEUR *de jour*.

EFFRACTION s. f. (e-fra-ksi-on — lat. *effringere*, *effractum*, briser). Bris de clôture fait dans une intention criminelle : *L'*EFFRACTION *est une circonstance qui aggrave le délit. C'est à l'aide d'*EFFRACTION *que le plus ordinairement l'assassin ou le voleur s'introduisent dans la maison qu'ils veulent dépouiller ou chez la victime qu'ils veulent frapper.* (Teulet.)

— Encycl. Jurispr. Considérée dans sa nature même, l'*effraction* ne constitue ni délit ni crime. Elle n'est, en droit criminel, que l'accessoire d'une infraction, et, à ce titre, elle apporte une aggravation. Il y a donc un intérêt très-sérieux à savoir quand l'*effraction* est punissable, puisqu'il suffit qu'elle accompagne un crime pour lui donner un caractère plus grave, qu'elle accompagne un délit pour en faire un crime. Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que l'*effraction* soit complétement innocente et ne puisse donner lieu à aucune réparation civile. En effet, elle peut entraîner parfois un dommage et elle ouvre par cela même la voie à une demande de dommages-intérêts. Mais elle n'est alors jugée qu'au civil. Ce qu'il importe de bien faire comprendre, c'est que, pour ressortir à la juridiction criminelle, il faut qu'elle ait servi de moyen, de préparation à une infraction plus grave, en un mot, qu'elle en ait facilité l'accomplissement. C'est à ce point de vue qu'il nous faut surtout l'étudier. Citons d'abord les termes de l'art. 393 du Code, qui contient une définition très-exacte : « Est qualifié *effraction* tout forcement, rupture, dégradation, démolition, enlèvement de murs, toits, planchers, portes, fenêtres, serrures, cadenas ou autres ustensiles ou instruments servant à fermer ou à empêcher le passage, et de toute espèce de clôture, quelle qu'elle soit. » Il importe de remarquer que cet article contient les deux conditions essentielles qui rendent l'*effraction* criminelle : 1° la rupture, la fracture d'un objet; 2° la condition que cet objet soit destiné à fermer, à empêcher le passage. Nous y voyons des conditions analogues à celles qui font de l'escalade un élément d'aggravation. Il résulte de cette disposition que le simple enlèvement d'une barrière, d'une poutre posée en travers d'un passage, mais sans qu'il y ait eu aucune fracture, aucune séparation violente, ne saurait constituer l'*effraction* telle que la définit l'art. 393. C'est ainsi que l'a jugé la cour de cassation, et, dans un savant réquisitoire, le procureur général Merlin avait préparé cette solution, qui est passée à l'état de jurisprudence. Le lieu où se commet l'*effraction* n'est pas indifférent non plus. En effet, le législateur a pris soin de spécifier l'*effraction* extérieure et l'*effraction* intérieure. Aux termes de l'art. 395, les *effractions* extérieures sont « celles à l'aide desquelles on peut s'introduire dans les maisons, cours, basses-cours, enclos ou dépendances, ou dans les appartements ou logements particuliers. » C'est le vol des objets laissés dans un jardin, dans une cave, dans une chambre, mais sans être enfermés dans un meuble spécial, que l'article 395 a eu en vue. L'*effraction* extérieure existe quand elle porte sur une clôture quelconque n'enfermant pas *immédiatement* l'objet volé, mais suffisant pour empêcher un passant d'en approcher. Il s'ensuit aussi que l'*effraction* n'existe pas si la clôture n'est pas continue. Si, à côté de la palissade brisée par l'accusé, il existe une ouverture béante, il est certain que l'*effraction* n'a pas aidé au crime, n'a pas été le *moyen* indispensable; or c'est là ce qu'exige la loi. Il faut que, sans l'*effraction*, il n'ait pas pu y avoir introduction, et, dans un enclos ouvert par certains côtés, l'introduction peut se faire sans *effraction*. Ajoutons qu'il est indifférent que l'enclos où a lieu l'introduction par *effraction* soit ou non consacré à l'habitation. Pour compléter la définition de l'*effraction* extérieure, nous dirons que la cour de cassation a refusé ce caractère au fait de couper les cordes qui attachent un ballot sur une voiture. Suivant un arrêt du 25 février 1803, les cordes n'enferment pas les ballots, elles ne sont pas une clôture.

Quant à l'*effraction* intérieure, définie par l'art. 384, elle exige plus encore. Pour devenir une circonstance aggravante, elle doit avoir été précédée de l'introduction dans un enclos, habitation, maison, hangar quelconque. Cette disposition indique nettement l'intention du législateur. Ainsi, suivant la cour de cassation, il n'y a pas *effraction* intérieure dans le fait d'enlever la valise bouclée sur le dos d'un cheval attaché lui-même sur la voie publique. Le voleur n'a pas eu à s'introduire dans un endroit clos; donc pas d'*effraction* intérieure; il n'a rompu aucune clôture extérieure, car les courroies ne sont pas des clôtures : donc pas d'*effraction* extérieure non plus. Il en est de même du vol d'une boîte, malle, valise, caisse, soustraite dans une voiture placée sur la voie publique. Pour nous résumer, nous dirons que l'*effraction* intérieure doit être commise dans un lieu clos, quel qu'ait été le mode d'introduction de l'accusé dans ce lieu.

Tels sont les principes généraux qui régissent les deux modes d'*effraction*. Mais il n'est peut-être pas inutile d'indiquer certaines questions fort controversées, soulevées par l'application de ces principes. Ainsi, la cour de cassation a voulu voir l'*effraction* extérieure dans ces deux faits, de dégrader un mur pour voler les tuyaux de plomb qu'il contient, et de voler l'objet même qui sert à la clôture. Le savant jurisconsulte Faustin-Hélie s'élève contre cette doctrine, qui dénature l'esprit de la loi. Selon lui, l'*effraction* doit avoir eu pour objet de faciliter l'introduction du délinquant dans l'enclos protégé par la clôture brisée. Or, un individu qui descelle une pierre pour arracher un tuyau de conduite ne l'a pas descellée pour s'introduire dans la propriété fermée par le mur dont cette pierre faisait partie. Celui qui dévisse et emporte la serrure, le verrou, le loquet qui ferment une porte extérieure, ne l'a pas fait pour s'introduire dans l'enclos, puisque son seul but était de voler cette serrure, ce loquet, ce verrou. L'élément principal de l'*effraction* manque dans ces deux hypothèses. Nous partageons complétement l'opinion de l'éminent criminaliste, et nous dirons avec lui que l'*effraction* extérieure doit avoir pour but (non pas seulement pour résultat) de permettre à l'accusé l'entrée d'un endroit clos. Si l'on admettait la doctrine de la cour de cassation, ne faudrait-il pas en arriver à voir l'*effraction* extérieure dans l'enlèvement d'une tuile, d'une ardoise d'un toit? En résumé, toute la question se réduit à ceci : y a-t-il eu, 1° volonté; 2° possibilité de s'introduire, à l'aide de l'*effraction* commise, dans l'enceinte que protégeait l'objet fracturé? C'est à ce critérium que doit être soumise toute inculpation d'*effraction* extérieure. Quant à l'*effraction* intérieure, elle a été l'objet de controverses assez vives. Nous allons examiner rapidement les questions les plus graves. A quel moment a-t-elle eu lieu? Est-ce avant le vol, et a-t-elle eu pour objet de le faciliter? Est-ce après, et a-t-elle dû simplement assurer la retraite de l'accusé?

La cour de cassation a confondu ces deux hypothèses. Nous nous associons de nouveau à M. Faustin-Hélie pour combattre cette opinion. Remontant aux principes, nous voyons que l'*effraction* doit être un moyen de commettre le vol. Or, quand le vol est-il commis? Merlin a voulu diviser le vol en diverses périodes dont la réunion est indispensable : l'intention, l'appréhension de l'objet, l'appropriation par le fait même de la retraite qu'assure la possession. L'illustre procureur général émettait une théorie fausse. Il n'est pas indispensable, pour que le vol soit complet, que l'agent s'en soit assuré la possession par une retraite prompte. Saisi au moment même où il prend l'objet, il est coupable. L'a-t-il emporté? Non. On ne lui en a pas laissé le temps. Cependant, le vol est parfaitement complet. Il est donc certain que si, après avoir appréhendé l'objet de sa convoitise, le voleur brise une fenêtre, une serrure, une clôture quelconque pour s'évader, cette *effraction* n'a nullement pour but le fait même du vol. Or, la loi exige que le vol ait été facilité par l'*effraction*. Il faut donc reconnaître que la cour de cassation a eu tort de subir l'influence de son procureur général. Ajoutons que l'enlèvement d'un verrou intérieur, le bris d'une boîte, la fracture d'un coffre-fort, non suivis de vol, ne constituent que des dégradations punissables, mais non pas la circonstance aggravante que nous examinons. Il est bien entendu que si, la fracture commise, le vol n'avait été empêché que par une circonstance indépendante de la volonté de l'agent, la tentative suffirait à donner à l'*effraction* son caractère de circonstance aggravante.

Il nous reste à examiner une question qui a longtemps préoccupé la cour de cassation, et sur laquelle la jurisprudence de cette haute juridiction a varié plusieurs fois. L'enlèvement d'une caisse, d'un coffre contenant des valeurs constitue-t-il par lui-même l'*effraction* intérieure? Non, a répondu d'abord la cour de cassation. Il faut que l'*effraction* ait eu lieu postérieurement et qu'elle soit constatée. Mais, par un arrêt de 1839, elle est revenue sur cette décision. Suivant les considérants de cet arrêt, il n'y a pas à s'inquiéter de l'*effraction* ultérieure. L'intention est facilement présumée, et si le fait matériel n'a pas eu lieu, c'est qu'une circonstance l'a empêché, c'est que l'agent a été découvert avant l'exécution de ce délit, c'est enfin que l'enlèvement de la caisse ne peut s'expliquer que par le désir de la fracturer pour s'emparer des objets qu'elle contient. Il est facile de voir à quelles déplorables erreurs mènerait cette doctrine, basée sur la *présomption*. Quand donc la présomption a-t-elle servi de base à une incrimination? C'est par une fausse analogie entre la *présomption* et l'*intention* que la haute cour est arrivée à cette théorie erronée. L'intention est punissable, mais il faut qu'elle soit *prouvée*. Il faut aussi que l'intention se rattache à un délit ou à un crime défini par la loi, et non à un fait, innocent par lui-même, qui, en raison de circonstances particulières, peut devenir non pas même un délit ou un crime, mais simplement un élément d'aggravation. Ajoutons que, suivant l'exemple de la cour de Paris, la cour de cassation est revenue sur sa jurisprudence de 1839. Par plusieurs arrêts de 1857, elle a consacré l'opinion que nous soutenons. M. Faustin-Hélie n'est pas étranger à ce retour aux principes purs du droit criminel.

Nous terminerons cet article par l'indication des peines que le vol avec *effraction* fait encourir. Commis sur une place, dans une rue, en dehors de tout enclos, c'est un simple délit; l'*effraction* n'apporte aucune aggravation : l'art. 401 prononce la prison et l'amende; mais si l'*effraction* a eu lieu dans une maison habitée ou dans un enclos, le vol est puni des travaux forcés à temps (art. 384). Enfin, aux termes de l'art. 381, la pénalité s'élève jusqu'aux travaux forcés à perpétuité, si l'*effraction* s'accompagne des circonstances suivantes : la nuit, le concours de plusieurs agents, le port d'armes, les violences.

EFFRACTIONNAIRE adj. (è-fra-ksio-nè-re — rad. *effraction*). Coupable d'effraction : *Un de ces chevaliers* EFFRACTIONNAIRES, *ayant été prié de s'asseoir parmi les assassins, s'écria avec un air de souverain mépris : Non, non! je puis être un voleur, mais, Dieu merci, je suis un homme respectable.* (Ledru-Rollin.)

EFFRACTURE s. f. (è-fra-ktu-re — bas lat. *effractura*; de *effringere, effractum*, briser). Dr. rom. Effraction.

— Chir. Fracture du crâne avec enfoncement des fragments.

EFFRAÉ, ÉE adj. (è-fra-é). Effroyable, affreux. ‖ Vieux mot.

EFFRAIE s. f. (è-frè — rad. *effrayer*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de chouette : *L'*EFFRAIE *est le plus bel oiseau de son genre.* (Baudrillart.)

— **Encycl.** L'*effraie* est une espèce de chouette qui a donné lieu, comme la plupart des oiseaux du même genre, à bien des préjugés populaires. Le nom même qu'on lui a donné indique l'*effroi* que ce rapace nocturne fait naître chez ceux qui ne le connaissent pas. On l'appelle encore *fresaie*, peut-être à cause de la collerette ou fraise dont son cou est orné; mais, d'après Ménage, ce nom dériverait bien plus probablement par corruption du latin *præsaga*, cet oiseau étant regardé comme de mauvais présage. Ce qui milite en faveur de cette dernière étymologie, c'est que dans le Poitou on l'appelle encore aujourd'hui *présaye*, en Gascogne *brésaque* et à Bordeaux *frésaque*. Dans quelques pays, on lui donne improprement le nom d'*orfraie*, qui appartient à une autre espèce. L'*effraie* atteint une longueur totale d'environ 35 centimètres. Son plumage soyeux, agréablement bigarré de blanc, de brun, de gris et de jaune, forme une livrée assez riche pour un oiseau de nuit. Sa face aplatie est d'un gris blanchâtre et entourée d'un cercle de plumes fines et effilées, variées de rouge et de brun; le bec est blanchâtre; les yeux ronds, très-ouverts, noirs, ont l'iris jaune. La partie supérieure du corps est ordinairement d'une couleur cannelle, finement tachetée de brun ou de jaune roux, ondé de gris et ponctué de blanc; quelquefois, elle est d'un gris de lin glacé, pointillé de noir et de blanc. Le dessous est tantôt fauve clair, tantôt d'un blanc pur ou teinté de roux et moucheté de brun. Les nuances varient suivant les individus; on en trouve qui sont entièrement fauves ou blancs, ou fauve clair marqué de zigzags gris et bruns. Les femelles se distinguent en général par des teintes plus claires. Les pieds sont blanchâtres et couverts de duvet, ainsi que les doigts, qui se terminent par des ongles noirs. L'*effraie* se trouve dans presque toutes les régions du globe, et son plumage n'est pas sensiblement modifié par les influences locales. Elle est commune en Europe, et habite jusqu'au sein des villes; mais on la voit rarement, car elle craint beaucoup la grande lumière et se tient constamment cachée dans les trous des murailles des vieux édifices, dans les cavités des rochers ou dans le creux des vieux arbres; elle semble affectionner surtout les clochers et les vieilles tours. Souvent aussi elle s'introduit dans les granges et dans les greniers pour y chasser les rats. Elle ne sort guère que la nuit; sa pupille se dilate alors énormément et lui permet de voir très-clair, tandis que son vol, doux et silencieux, favorisé par la mollesse de ses plumes, fait qu'elle arrive à l'improviste sur sa proie. Pendant les froids rigoureux, on trouve quelquefois cinq ou six *effraies* réunies dans le même trou, ou blotties dans les fourrages, où elles cherchent, avec un abri, la chaleur et la nourriture. Pendant le jour, l'*effraie* reste dans son trou, dormant debout sur ses pieds, la tête penchée en avant, le bec caché dans ses plumes, et faisant entendre son ronflement monotone. C'est seulement à la nuit qu'elle sort, volant de travers ou en culbutant, comme les hiboux; elle va faire sa chasse dans les greniers, et l'on assure même qu'elle descend parfois par les cheminées. L'*effraie* se nourrit de petits animaux; souvent elle précède l'oiseleur à ses lacets, et lui enlève quelques-uns des oiseaux qu'il a pris; elle mange aussi ceux qu'elle trouve endormis sur les branches des arbres, les avale ordinairement en entier, et ne dépouille de leurs plumes que ceux qui sont trop gros. Elle fait en même temps une grande destruction de rats et de mulots, et sous ce rapport elle ne le cède pas au meilleur chat. Ce n'est que dans le cas d'extrême disette qu'elle se nourrit d'animaux morts. On peut toutefois lui faire accepter du poisson, à défaut d'autre nourriture. Après avoir digéré les chairs, elle rejette les résidus, tels que peaux, poils, plumes, os, etc., sous forme de petites pelottes ou égagropiles, qu'on trouve assez abondamment dans son nid. Du reste, cet oiseau peut supporter une assez longue abstinence et passer jusqu'à huit jours sans manger. Fr. Gérard rapporte même qu'un naturaliste préparateur oublia, pendant un temps beaucoup plus long, une *effraie* qui lui avait été envoyée d'assez loin, et qu'il fut très-surpris, en ouvrant la boîte, de trouver un oiseau vivant à la place d'un oiseau mort. L'*effraie* se dressa, regarda les spectateurs avec surprise, et rien, dans son aspect, ne semblait déceler l'affaiblissement causé par une longue abstinence.

L'*effraie* a une voix aigre et lamentable, un cri sinistre, qui peut se représenter par les sons *craie, grei-grei, gre-grei*, et qu'elle répète en volant au-dessus des maisons, soit au crépuscule, soit par le clair de lune. Il devient plus perçant encore à l'époque des amours. C'est ce cri qui inspire une certaine terreur aux personnes craintives ou ignorantes, et qui a fait regarder l'*effraie* comme un oiseau de mauvais augure, à tel point que dans le peuple on l'appelle souvent *oiseau sorcier* ou *oiseau de la mort*. Il est du devoir de la science de combattre ce préjugé ridicule, qui peut devenir funeste aux malades dont l'esprit serait troublé par le cri de l'*effraie* entendu au-dessus de leurs demeures. D'autres fois, cet oiseau fait entendre une sorte de souffle, *chei, chei, chue*, ou de ronflement semblable à celui d'un homme endormi; ce cri est tout aussi triste, mais aussi peu redoutable que l'autre. Dans les moments de crainte ou de colère, l'*effraie* hérisse ses plumes, étend ses ailes et présente un aspect plus étrange encore que d'habitude; elle fait entendre alors un claquement redoublé, produit par l'échappement de ses mandibules, qui sont très-mobiles.

La femelle dépose ses œufs dans les trous des murailles, dans les cavités des arbres ou dans les angles des charpentes, et cela sans faire de nid. Elle pond, au commencement du printemps, de quatre à sept œufs blanchâtres et allongés. Un conte bien ancien, et que le crédule Pline n'a pas manqué de répéter, c'est que les petits sortent de l'œuf la queue la première. Ces petits sont tout blancs dans le premier âge, et ne prennent que plus tard les teintes variées de l'espèce. Bien qu'elle soit l'oiseau le plus farouche parmi les rapaces nocturnes, l'*effraie*, quand on la prend jeune, s'apprivoise très-facilement. Elle rend alors au moins autant de services que le chat, et ne commet guère d'autre mal que de tuer les petits oiseaux qu'on laisse passer la nuit dehors. Cet animal, qui débarrasse notre voisinage des espèces malfaisantes, devrait donc être respecté et protégé à l'égal des oiseaux les plus utiles. La guerre acharnée et inintelligente qu'on lui fait a sa source dans un préjugé de tout point contraire à nos intérêts bien entendus. La chair des petits âgés de deux ou trois semaines, et qui sont gras et bien nourris, est assez bonne à manger; mais il n'en est pas de même de celle des individus adultes, qui a un fort mauvais goût. L'ancienne médecine, qui semblait tenir absolument à trouver partout des remèdes et même des panacées, a fait réputer cette chair excellente contre la paralysie, la graisse propre à assouplir les muscles, et le fiel desséché très-efficace dans les ophthalmies.

Effraie (L'), paroles françaises de M. Victor Wilder, musique de A. Schumann. On ne saurait rendre d'une façon plus ingénieuse la mélancolie, les rêves funèbres et les effarements de l'oiseau des nuits.

1re STROPHE. *Andante.*

Ah! pauvre, pauvre effrai-e! Seu-
- lette en mon clo- cher, Là - bas, sous la cou-
- drai-e Que je voudrais vo - ler!
Hé-las! au sein des som- bres tours,
fp
Il faut pas- ser mes jours! Ah!
pauvre ef-frai - - - - e!

DEUXIÈME COUPLET.

Là, sous ce frais ombrage,
Dans les riants sentiers,
J'entends le gai ramage
Du merle et des verdiers.
Que j'aime leur joyeuse humeur!
Leurs chants apaisent ma douleur.
Ah! pauvre effraie!

TROISIÈME COUPLET.

Ma voix, dit-on, présage
L'approche d'un malheur;
Et de mon cri sauvage
Tous les enfants ont peur.
Mais est-ce de ma faute aussi,
Si Dieu (*bis*) m'a faite ainsi!
Ah! pauvre effraie!

QUATRIÈME COUPLET.

Déjà les prés jaunissent;
L'automne va finir.
Les feuilles se flétrissent;
Que vais-je devenir?
Bien longues sont les nuits d'hiver,
Dans mon clocher désert!
Ah! pauvre effraie!

EFFRAIT, AITE adj. (è-frè, è-te — lat. *effractus*, même sens). Brisé. ‖ Vieux mot.

EFFRANGÉ, ÉE (è-fran-jé) part. passé du v. Effranger : *Leurs petits chevaux étaient caparaçonnés de vieilles tapisseries, dont les lambeaux effilés et* EFFRANGÉS *traînaient presque jusqu'à terre.* (Th. Gaut.)

Jusque sous ses haillons desséchés et poudrés,
Effrangés par le temps, cardés par la misère,
L'Arabe qui mendie a l'air d'un Bélisaire.
BARTHÉLEMY.

EFFRANGER v. a. ou tr. (è-fran-jé — du préf. *é*, et de *frange*). Effiler sur les bords, de façon à y produire comme des franges : *Le temps* AVAIT EFFRANGÉ *sa robe.*

S'effranger v. pr. Etre, devenir effrangé; être découpé en franges : *Les étoffes miroitent ou* S'EFFRANGENT *en fanfreluches étincelantes.* (Th. Gaut.)

EFFRAYABLE adj. (è-frè-ia-ble — rad. *effrayer*). Qui est susceptible d'être effrayé, qui s'effraye aisément : *Certaines femmes affectent d'être plus* EFFRAYABLES *qu'elles ne le sont réellement. On frémit en songeant que, dans la province surtout, avec un jury campagnard, un jury simple, illettré,* EFFRAYABLE, *le résumé artificieux et passionné d'un président d'assises peut déterminer seul, tout seul, un verdict de mort.* (Cormen.)

EFFRAYANT (è-frè-ian) part. prés. du v. Effrayer : *Des cris* EFFRAYANT *un cheval.*

EFFRAYANT, ANTE adj. (è-frè-ian, an-te — rad. *effrayer*). Qui donne, qui cause de la frayeur, qui est propre à en causer : *Un spectacle* EFFRAYANT. *Une image* EFFRAYANTE. *Lorsqu'on a banni les vices de son cœur, la mort n'a plus rien d'*EFFRAYANT. (Oxenstiern.) *Ce qui rend la mort* EFFRAYANTE, *c'est moins la cessation de la vie que la destruction de l'organisme.* (Schopenhauer.) *C'est une situation terrible que celle où, n'ayant plus devant soi qu'un* EFFRAYANT *avenir de douleurs, on ne peut se réfugier dans le passé par le souvenir de bonnes œuvres.* (Boiste.) *L'aspect d'une de ces grandes aurores boréales ne laisse pas d'être effrayant.* (Cuv.) *Rien ne me paraît plus sinistre et plus* EFFRAYANT *que l'absence de tout bruit.* (Vinet.) *La tête de Mirabeau se montrait* EFFRAYANTE *de laideur et de génie.* (Thiers.)

Quels regards *effrayants* vous me lancez, hélas!
VOLTAIRE.

Le roi d'un noir chagrin paraît enveloppé,
Quelque songe *effrayant* cette nuit l'a frappé.
RACINE.

Et le couple immobile, *effrayant* de pâleur,
Tendait encor sa main glacée.
L. BELMONTET.

Turpin, levant son *effrayante* masse,
Les assommait avec dévotion;
Puis à Jésus il demandait leur grâce.
Nul n'expira sans absolution.
A. CHÉNIER.

— Fam. Grand, excessif : *Une chaleur* EFFRAYANTE. *Un savoir* EFFRAYANT.

— **Syn. Effrayant, effroyable.** Ce qui est *effrayant* cause réellement de l'effroi, et cela quelquefois sans motif légitime. Ce qui est *effroyable* est réellement à craindre, inspire de l'effroi par sa nature même.

— **Antonymes.** Attrayant, charmant, décevant, séduisant, rassurant, tranquillisant.

EFFRAYÉ, ÉE (è-frè-ié) part. passé du v. Effrayer. Qui éprouve de l'effroi : *Un enfant* EFFRAYÉ. *Des femmes* EFFRAYÉES. *Un poltron est souvent* EFFRAYÉ *de son courage.* (A. d'Houdetot.) *Les sots ne sont jamais* EFFRAYÉS *de rien.* (Grimm.)

Le tonnerre et les vents déchirent les nuages,
Le fermier de ses champs contemple les ravages,
Et presse dans ses bras ses enfants *effrayés*.
J.-B. SELLINS.

L'on y verrait encor la mer ouvrir ses eaux,
Les rochers s'amollir et se fondre en ruisseaux,
Les fleuves *effrayés* remonter à leur source,
L'astre pompeux du jour s'arrêter dans sa course.
RACINE.

— Par ext. Qui annonce la frayeur, où se peint la frayeur : *Un visage* EFFRAYÉ. *Des regards* EFFRAYÉS. *Des cris* EFFRAYÉS. *Rien n'est formidable à voir comme les bêtes féroces inquiètes; leur air* EFFRAYÉ *est formidable.* (V. Hugo.)

De mon front *effrayé* je craignais la pâleur.
RACINE.

Et je pourrais donner à mes yeux *effrayés*
Le spectacle sanglant que vous me prépariez.
RACINE.

— Fam. Frappé d'un extrême étonnement : *Je suis* EFFRAYÉ *de tant de luxe.*

— Blas. S'emploie quelquefois comme synonyme d'effaré et d'effarouché : *Cheval* EFFRAYÉ.

EFFRAYER v. a. ou tr. (è-frè-ié — du préf. *é*, et de *frayeur*. *J'effraye, tu effrayes, il effraye ou effraie, nous effrayons, vous effrayez, ils effrayent ou effraient; j'effrayais, nous effrayions, vous effrayiez; j'effrayai, nous effrayâmes; j'effrayerai ou effraierai, nous effrayerons ou effraierons; j'effrayerais, effraierais ou effrairais, nous effrayerions, effraierions ou effrairions; effraye, effrayons, effrayez; que j'effraye, que nous effrayions, que vous effrayiez; que j'effrayasse, que nous effrayassions; effrayant; effrayé, ée.* Nous empruntons cette conjugaison à l'Académie, sans bien comprendre pourquoi, à côté d'une forme parfaitement régulière, elle a introduit une et même deux formes irrégulières). Causer de la frayeur : EFFRAYER *des enfants.* EFFRAYER *un cheval. On mène un coursier ombrageux à l'objet qui l'*EFFRAYE, *afin qu'il n'en soit plus effrayé.* (J.-J. Rouss.) *L'éloquence d'un homme de bien peut* EFFRAYER *la tyrannie au milieu de toute sa puissance.* (J.-J. Rouss.) *La solitude finit par* EFFRAYER *l'homme malheureux.* (Mme de Staël.) *Allez voir de près ce qui vous* EFFRAYE, *et le plus souvent vous rirez vous-même de votre frayeur.* (De Jussieu.) ‖ Causer des appréhensions à : *Le présent me dégoûte et l'avenir m'*EFFRAYE. *La liberté n'*EFFRAYE *que les âmes faibles et corrompues.* (Boiste.) *Les moralistes nous* EFFRAYENT *de nous-mêmes et affaiblissent l'espérance de tout ce qu'ils ôtent à l'orgueil.* (Lamenn.) *L'esprit a toujours un brillant qui nous blesse, et l'homme qui en a beaucoup nous* EFFRAYE *peut-être.* (Balz.)

— Effaroucher, décourager : *L'énormité de ma besogne m'*EFFRAYE. EFFRAYER *le capital, c'est river une triple chaîne aux bras de l'hu-*

les malades (stiat.) *Le ridicule* EFFRAYE *l'a-*
et, dans un (ylo.) *Les grandes fautes seules*
qu'à vingt. *parce qu'elles* EFFRAYENT *la con-*
brun cendré (Krudner.)
— molle *ceux-là* EFFRAYENT *et rebutent, ceux-ci consolent et attirent.* (Fléch.) *On fuit la raison quand elle* EFFRAYE. (De Ségur.) *Sans la bonté, la beauté repousse et la laideur* EFFRAYE. (Descuret.)

Les rois pour *effrayer* ont la toute-puissance;
Mais pour gagner les cœurs ils n'ont que la clé-
[mence.
LANOUE.

S'effrayer v. pr. Etre effrayé, éprouver de la frayeur : *Les chevaux ombrageux* S'EFFRAYENT *facilement. J'ai vu des gens vouloir, par des surprises, accoutumer les enfants à ne* S'EFFRAYER *de rien, la nuit; cette méthode est très-mauvaise, elle produit un effet contraire.* (J.-J. Rouss.) *Celui qui brave le danger et celui qui s'en* EFFRAYE *trop sont également près d'y succomber.* (S. Dubay.) *Les gens faibles se rassurent aussi facilement qu'ils* SE SONT EFFRAYÉS. (Balz.) *Non-seulement il ne faut pas* S'EFFRAYER *des idées, mais, au contraire, il faut les exciter toutes à se produire.* (E. de Gir.) *Tel qui s'épouvante de la calomnie ne* S'EFFRAYE *pas de la mort.* (E. de Gir.) ‖ S'étonner, se troubler, se rebuter : S'EFFRAYER *de la longueur du chemin. Il ne faut pas* S'EFFRAYER *d'écrire quatre cents fois la même chose, car l'univers lui-même n'est qu'une grande rabâcherie.* (Th. Gaut.) *Il y a un instinct dans le cœur de l'homme qui le fait* S'EFFRAYER *d'un bonheur sans nuage.* (A. Karr.)

Enfin, d'un chaste amour pourquoi *vous effrayer?*
RACINE.

— S'inspirer de la frayeur à soi-même :

. . . . Chargé d'un mandat d'anathème,
Il faut que j'en arrive à *m'effrayer* moi-même.
V. HUGO.

— **Antonymes**. Rassurer, tranquilliser.

EFFRAYEUX, EUSE adj. (è-frè-ieu, eu-se — rad. *effrayer*). Effroyable. ‖ Vieux mot.

EFFRÉEMENT adv. (è-fré-man). Avec effroi. ‖ Vieux mot.

EFFREIR v. a. ou tr. (è-fre-ir). Forme ancienne du mot EFFRAYER.

EFFRÉNÉ, ÉE adj. (è-fré-né — du préf. privat. *é*, et du lat. *frenum*, frein). Sans frein, sans retenue; qui s'abandonne en aveugle à ses instincts ou à ses passions : *Audace* EFFRÉNÉE. *Débauché* EFFRÉNÉ. *Dans le temps où l'homme, encore à demi sauvage, était comme les animaux, n'a-t-on pas vu de ces débordements de l'espèce humaine marcher par troupeaux* EFFRÉNÉS? (Buff.) *On pense qu'on n'est pas libre, si l'on ne peut être impunément* EFFRÉNÉ. (Dider.) *Il ne faut pas que l'état des mœurs actuelles, l'*EFFRÉNÉ *vertige, le tourbillonnement aveugle dont nous sommes les témoins, nous trompe sur le fond des choses.* (Michelet.) *On voit des amours* EFFRÉNÉS *tomber comme un vent qui s'apaise.* (Lacordaire.) *Les bas prix viennent uniquement de la concurrence* EFFRÉNÉE *entre les maîtres.* (Ledru-Rollin.) *De tous côtés on chercha des remèdes, dans l'extase et dans l'orgie, dans la résignation calme et dans le mysticisme* EFFRÉNÉ. (H. Taine.) *Le romantisme, tel que nous l'ont montré beaucoup d'écrits, est le naturel difforme, hideux et repoussant, l'oubli du goût et des règles, le mépris de la morale et de la raison, le délire de l'imagination, enfin un dévergondage* EFFRÉNÉ *de sentiments, d'idées et de langage.* (Laténa.)

J'ai rencontré parfois des âmes *effrénées*.
V. HUGO.

On vit avec horreur une muse *effrénée*
Dormir chez un greffier la grasse matinée.
BOILEAU.

Usez, n'abusez point; ne soyez point en proie
Aux désirs *effrénés*, au tumulte, à l'erreur.
VOLTAIRE.

Pleins de rage et d'amour, les monstres forcenés
Calment sans s'adoucir leurs besoins *effrénés*.
SAINT-LAMBERT.

— Blas. *Cheval effréné*, Cheval représenté sans bride et sans selle. ‖ On dit aussi CHEVAL GAI.

— **Antonymes**. Contenu, mesuré, modéré, réservé, retenu, tempéré.

EFFRÈNEMENT s. m. (è-frè-ne-man — rad. *effréné*). Néol. Défaut complet de retenue, violence non contenue des passions.

EFFRÉNÉMENT adv. (è-fré-né-man — rad. *effréné*). D'une manière effrénée, sans retenue : *Se livrer* EFFRÉNÉMENT *à sa passion.*

EFFRIQUÉ, ÉE adj. (è-fri-ké). Fringant, vif, éveillé. ‖ Vieux mot.

EFFRITÉ, ÉE (è-fri-té) part. passé du v. Effriter : *Une terre est* EFFRITÉE, *rendue stérile, par les lavages répétés qui lui enlèvent les principes solubles propres à la végétation.* (Gaubert.) *La terre* EFFRITÉE *n'a plus de consistance.* (Rozier.)

EFFRITEMENT s. m. (è-fri-te-man — rad. *effriter*). Agric. Action d'effriter une terre; état d'une terre effritée : *L'*EFFRITEMENT *produit par les récoltes non alternées est, dans bien des parties de la France encore, un mal déplorable, dû souvent à l'ignorance, quelquefois à l'avidité des cultivateurs.* (Gaubert.)

EFFRITER v. a. ou tr. (è-fri-té — du préf. privat. *é*, et de *fruit*). Agric. User, épuiser, rendre stérile, en parlant des terres : *On reproche à des fermiers d'*EFFRITER *leurs terres quand ils sont à la fin de leurs baux.* (Tessier.) *Toute racine chevelue* EFFRITE *la terre à peu de profondeur.* (Rozier.) ‖ On a dit primitivement et l'on dit encore EFFRUITER.

S'effriter v. pr. Etre effrité, s'épuiser, devenir stérile : *La terre* S'EFFRITE *si l'on n'y met pas d'engrais.* (Acad.)

— Se résoudre en poussière, en parlant des pierres : *Çà et là, sur les murs qui* S'EFFRITENT *et s'en vont par écailles, on voit les restes de peintures effacées d'anges, de saints et de martyrs.* (L. Enault.) *Quelques-uns des bas-reliefs, trop profondément mordus par la flamme, s'exfoliaient et* S'EFFRITAIENT *au contact de l'air.* (Th. Gaut.) ‖ Ce sens est nouveau et ne paraît pas justifié.

EFFROI s. m. (è-froi — du préf. *é*, et de *frayeur*). Grande frayeur : *Porter, répandre l'*EFFROI. *Trembler d'*EFFROI. *Ressentir un mortel* EFFROI. *Celui qui feint d'envisager la mort sans* EFFROI *ment.* (J.-J. Rouss.) *Je préfère la tristesse d'un regret* [...]*aginaire à l'*EFFROI *d'être sans cesse ass*[...] *par le crime.* (J.-J. Rouss.) *J'aurais vu* [...] *apprêts de ma sépulture avec moins d'*EFFRO[...] *ue ceux de mon mariage.* (J.-J. Rouss.) *Il est* [...] *moments d'*EFFROI *où toute compassion ces*[...]*, où l'homme, absorbé en lui-même, n'est plus sensible que pour lui.* (Marmontel.) *Le peuple s'effraye de ce qu'on lui cache, et il s'irrite de son* EFFROI. (B. Const.) *Au méchant, l'éternité cause plus d'*EFFROI *que le néant.* (A. d'Houdetot.) *C'est un grand mal et un terrible despotisme que celui qui veut inspirer l'*EFFROI *à des citoyens paisibles.* (Bailly.) *La surprise et l'*EFFROI *arrachent toujours à l'homme un cri involontaire.* (De Bonald.) *Un grand* EFFROI *public est pire qu'un grand mal.* (Guizot.) *La Sainte-Alliance avait grand* EFFROI *des progrès de la vie et de la liberté politique en Europe.* (Guizot.)

Mais d'où vient que mon cœur frémit d'un saint
[*effroi?*
RACINE.

La mort aux malheureux ne cause point d'*effroi*.
RACINE.

Dieu permet à la mort d'interrompre ses lois,
Pour l'*effroi* de la terre et l'exemple des rois.
VOLTAIRE.

L'étonnement, l'*effroi*, le plaisir se confondent,
Et par un même cri tous les cœurs se répondent.
DELILLE.

Oh! j'ai marché longtemps dans le doute et l'*effroi*,
Traînant ma passion comme une ombre après moi.
L. BOUILHET.

— Par ext. Fléau, personne ou chose qui est un sujet de frayeur : *Ce bandit était l'*EFFROI *de la contrée. La grêle est l'*EFFROI *du vigneron. La superstition et le fanatisme sont la honte et l'*EFFROI *de l'humanité.* (Boiste.) *Les gendarmes sont l'*EFFROI *des méchants et la sauvegarde des bons citoyens.* (Dupin.)

Vierge, *effroi* des méchants, appui de nos autels.
BOILEAU.

— Signifiait autrefois Grand bruit.

— Véner. *Partir d'effroi.* Se dit du cerf, lorsque quelqu'un ou quelque chose lui fait peur et l'oblige à fuir de sa retraite.

— **Epithètes**. Long, muet, morne, silencieux, vague, inexplicable, inconcevable, mystérieux, soudain, subit, pâle, glacé, funeste, fatal, terrible, horrible, épouvantable, honteux, lâche, pusillanime, salutaire, juste, saint, pieux, religieux, respectueux, jeté, dissipé.

— Syn. **Effroi, alarme, appréhension, crainte, épouvante, frayeur, peur, terreur.** V. ALARME.

EFFROISSER v. a. ou tr. (è-froi-sé — lat. *effringere*, même sens). Briser, mettre en pièces. ‖ Vieux mot.

EFFRONTÉ, ÉE adj. (è-fron-té — de *é*, préf. privat., et de *front*, considéré comme le siége de la pudeur). Impudent, qui n'a point de honte : *Un homme* EFFRONTÉ. *Des femmes* EFFRONTÉES. *On n'est point* EFFRONTÉ *par choix, mais par complexion.* (La Bruy.) *Quiconque raille un homme qu'il dit aimer est assurément un* EFFRONTÉ *menteur.* (J.-J. Rouss.) *Les Grecs sont de si* EFFRONTÉS *menteurs, affirme le dicton!* (Th. Gaut.)

Des filous *effrontés* d'un coup de pistolet
Ebranlent ma fenêtre et percent mon volet.
BOILEAU.

‖ Qui exprime l'effronterie, qui est dit ou fait avec effronterie, qui est inspiré par l'effronterie : *Langage* EFFRONTÉ. *Regards* EFFRONTÉS. *Quand chez les femmes l'impudence est jointe à la laideur, elle devient encore plus choquante, et il est sûr qu'on couvrirait plutôt de soufflets que de baisers un visage laid et* EFFRONTÉ. (J.-J. Rouss.) *Rousseau a dit quelque part que les femmes de Paris ont toutes l'air* EFFRONTÉ *et grenadier.* (Grimm.) *Les terriers d'une écurie interlope ont le museau plus* EFFRONTÉ *que les doques de Montfaucon.* (E. About.) *La comédie française sourit là où la comédie romaine éclate d'un rire* EFFRONTÉ. (P. de St-Victor.)

Au mépris du bon sens le burlesque *effronté*
Trompa les yeux d'abord, plut par sa nouveauté.
BOILEAU.

La débauche, au teint pâle, aux regards *effrontés*,
Enflamme tous les cœurs vers le crime emportés.
GILBERT.

Toujours même impudeur, même luxe *effronté*,
Dans le haut et le bas même immoralité.
A. BARBIER.

Son front luit étoilé de mille diamants,
Et mille autres encore, *effrontés* ornements,
Serpentent sur son sein, pendent à ses oreilles.
GILBERT.

C'est là que, dévouée à d'infâmes caresses,
Des muletiers de Rome épuisant les tendresses,
Noble Britannicus, sur un lit *effronté*,
Elle étale à leurs yeux les flancs qui t'ont porté.
THOMAS.

— Loc. prov. *Effronté comme un page de cour*, ou simplement *Effronté comme un page*, Hardi jusqu'à l'impudence : *Le joli garçon! il est* EFFRONTÉ COMME UN PAGE. (Dancourt.)

— Substantiv. Personne effrontée : *Un* EFFRONTÉ. *Voilà de belles* EFFRONTÉES. *On se fait gloire des vices qu'on ne peut plus dissimuler : notre maladresse fait l'*EFFRONTÉE. (Bougeart.) *Toute jeune fille qui, à quinze ans, ne s'est pas senti quelquefois monter au visage l'aimable rougeur de la modestie et de la pudeur, plus tard sera certainement comptée parmi les* EFFRONTÉES. (Denne-Baron.)

Je veux dans la satire un esprit de candeur,
Et fuis un *effronté* qui prêche la pudeur.
BOILEAU.

— s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne du XVIe siècle, qui soutenait que le Saint-Esprit n'est qu'une inspiration sentie dans l'âme, que c'est une idolâtrie de l'adorer, et qui administrait le baptême en raclant jusqu'au sang le front du catéchumène, et l'arrosant ensuite avec de l'huile.

— s. f. Modes. Ancienne coiffure de femme :

La coiffure en arrière, et que l'on fait exprès
Pour laisser de l'oreille entrevoir les attraits,
Sentant la jeune folle et la tête éventée,
Est ce que par le monde on appelle *effrontée*.
BOURSAULT.

— **Syn. Effronté, audacieux, hardi.** V. AUDACIEUX.

— **Effronté, éhonté, impudent.** *Impudent*, le plus faible de ces mots, marque une licence qui ne connaît plus la pudeur, et il se dit surtout du manque de pudeur ou de retenue dans les paroles. *Effronté* renchérit sur *impudent*; il marque que non-seulement on ne rougit de rien, mais qu'on ne pourrait plus rougir, puisqu'on est comme si l'on n'avait plus de *front*. *Ehonté*, d'un emploi assez rare, renchérit lui-même sur *effronté*; l'*éhonté* n'éprouve plus de honte intérieure; il est endurci dans son effronterie et n'a plus de sentiment moral; *déhonté* se dit à peu près dans le même sens.

— **Antonymes.** Décent, modeste, pudibond, pudique, réservé. — Honteux, confus, humble. — Intimidé, peureux, timide, tremblant, troublé.

Effrontés (LES), comédie en cinq actes et en prose de M. E. Augier, représentée sur le Théâtre-Français le 10 janvier 1861. Au lendemain de la première représentation de cette comédie, bien des émotions orageuses et contradictoires ont été soulevées. La critique, déroutée par la nouvelle manière de l'auteur, a égaré, à son tour, l'opinion, et a créé, entre M. E. Augier et le public, un malentendu qu'est venu prolonger plus tard la représentation du *Fils de Giboyer*. Nous allons essayer d'expliquer ce malentendu en cherchant, dans l'exposé de la pièce, les motifs qui ont pu l'amener. Et d'abord disons que le titre n'est pas suffisamment justifié. On nous annonce les *Effrontés*, c'est-à-dire un échantillon de tous les genres d'effronterie mis en usage à tous les degrés de l'échelle sociale, en haut comme en bas. Au lieu de cela, que trouvons-nous? Le portrait ou plutôt la charge d'un effronté, d'un certain Vernouillet, un *faiseur*, un échappé de police correctionnelle qui fait sa rentrée dans le monde avec un million dans ses poches. Il y a bien aussi un certain Charrier, un riche banquier dont la fortune est assise sur une affaire véreuse qu'il a dû expliquer devant la sixième chambre, il y a quelque vingt ans; mais celui-là n'est pas un effronté; c'est tout au plus un habile, car sa seule préoccupation est de faire ignorer à tous ce que sa conscience lui rappelle sans cesse. Vernouillet, au contraire, marche le front haut. La confiance qu'on serait tenté de lui refuser, il s'en emparera de vive force; ne pouvant pas se faire estimer, il se fera craindre. Pour cela, il achète un journal, la *Conscience publique*, et à l'aide de la toute-puissance de ce merveilleux instrument, à l'aide des deux forces irrésistibles qu'il rassemblera dans ses mains, la finance et la presse, il commandera souverainement l'opinion. De plus, comme il faut qu'un homme, pour paraître sérieux et posé aux yeux du monde, ait un salon, c'est-à-dire une femme, c'est sur Charrier qu'il essayera d'abord l'effet de son pouvoir; car Charrier a une fille, Clémence, qui est charmante et à laquelle il donne cinq cent mille francs de dot. Là commence l'intrigue, nous allions dire l'imbroglio qui sert de prétexte à la pièce et qui ne se dénoue qu'au dernier acte. Clémence aime M. de Sergine, un journaliste, ancien ami de la famille, et en est aimée. Ils ne se sont cependant jamais fait l'aveu de leur amour. De la part de M. de Sergine, un aveu serait, du reste, impossible : il entretient depuis cinq ans des relations intimes avec la marquise d'Auberive, séparée de son mari, et il est de son devoir de ne pas rompre une liaison que le monde ne tolère qu'à une condition, c'est qu'elle soit plus indissoluble que le mariage même. Mais Clémence est encore une enfant qui n'a pu être initiée à de tels secrets; et comme la marquise est sa marraine, elle la choisit naturellement pour confidente. Mme d'Auberive apprend donc de la bouche de sa filleule qu'elle n'est plus désormais qu'une entrave à la liberté de M. de Sergine. Trop fière pour hésiter un instant, elle va prendre bravement le parti de la retraite et restituer à M. de Sergine la libre disposition de son cœur; mais, sur ces entrefaites, arrive Vernouillet. Lui aussi fait une confidence à la marquise : il aime Clémence et compte que sa marraine voudra bien se joindre à lui pour obtenir le consentement du père. Cette fois, la marquise est dans une impasse; mais, après une assez vive explication avec M. de Sergine, elle renoue avec celui-ci une liaison devenue impossible et, en même temps, éclairée sur la monstruosité d'un mariage entre Vernouillet et Clémence, elle y refuse son entremise. Avec un homme de la trempe de Vernouillet, un tel refus équivaut à une déclaration de guerre. En effet, le lendemain, la chronique de la *Conscience publique* publie une anecdote scandaleuse, due à un certain Giboyer, un journaliste éhonté, un bohème famélique vendant chaque jour un peu de sa conscience et de son honneur, sous forme d'articles, pour acheter du pain. L'histoire fait du bruit et court les salons. Les noms de la marquise et de M. de Sergine, pour n'y être point, n'en sont que plus transparents. Vernouillet jouit de son triomphe, car il sait bien, comme Mme d'Auberive le lui jette à la face, « qu'il insulte une femme que personne n'a le droit de défendre. » Il se trompe cependant. Le marquis, en se séparant de sa femme, n'a pas renoncé au droit de la protéger. C'est lui qui se charge de châtier l'insolent, et, par une réconciliation publique avec la marquise, de couper court à toutes les calomnies. Désormais, M. de Sergine est libre, mais il est pauvre et Vernouillet est millionnaire; aussi Charrier a-t-il promis sa fille à ce dernier en dépit du peu de considération dont il jouit. Il est vrai que Charrier, lui aussi, a quelque chose à se reprocher, et il est indulgent pour autrui. Le mariage est donc décidé, d'autant mieux que Clémence s'y résigne dans la pensée qu'elle est indifférente à celui qu'elle aime. Mais voilà qu'un nouvel ennemi surgit à Vernouillet : c'est Henri, le frère de Clémence et le confident de M. de Sergine, qui connaît l'amour de celui-ci pour sa sœur et n'éprouve que du mépris pour Vernouillet. Il conjure son père de laisser Clémence maîtresse de son choix. Charrier ne s'y oppose en aucune façon, *à la condition cependant qu'elle aimera quelqu'un de riche*. Il sait bien que Sergine ne possède qu'un nom honorable et un talent qui peut le faire estimer peut-être, mais non l'enrichir. Henri ne perd pas courage. Il aborde Vernouillet et le somme de se désister. Il ne veut pas pour beau-frère d'un homme dont la fortune est le fruit de spéculations, de manœuvres indignes qui, pour ne pas tomber sous le coup de la loi, n'en sont ni moins ignobles ni moins honteuses. Vernouillet l'écoute sans se troubler. « Pourquoi contesterait-on mon honorabilité quand personne ne songe à contester celle de votre père? » dit-il à Henri en lui tendant le numéro de la *Gazette des tribunaux* qui contient le procès de Charrier, en tout analogue au sien, mais antérieur de vingt ans. Henri stupéfait ne peut en croire ses yeux, mais sa résolution est bientôt prise : il obtient de son père qu'il remboursera jusqu'au dernier sou tous ceux qui ont été victimes de l'affaire en question. Quant à lui, il renonce à sa dot en faveur de sa sœur, qui devient la femme de M. de Sergine. Ajoutez à tout cela une interminable série de discussions politiques, philosophiques et sociales entre le marquis d'Auberive, d'une part, et Giboyer, de l'autre; une pluie de mots piquants, de traits heureux, de reparties vives et brillantes, et vous aurez le bilan de cette comédie; vous aurez aussi l'explication du malentendu qui, nous le disions en commençant, s'est établi entre l'auteur et le public. Ce malentendu vient de ce qu'on a prêté à M. E. Augier des intentions qui, nous le croyons, sont bien loin de lui. Les uns se sont imaginé voir dans cet ouvrage tout un système de défense pour ce qui a été, les autres tout un système d'attaque contre ce qui est; tous, suivant nous, se sont trompés. L'auteur n'attaque ni ne défend rien; il expose bien quelquefois des théories, il développe des systèmes, mais il a soin de ne pas conclure et chacun peut le croire pour ou contre ces systèmes sans risquer beaucoup de se tromper. Et, de bon compte, est-il possible d'admettre qu'en mettant en scène un coquin effronté qu'il flétrit et un enrichi qu'il punit d'avoir oublié la source de sa fortune, il ait voulu attaquer la bourgeoisie moderne? A-t-il voulu davantage insulter la presse en l'incarnant dans deux hommes dont l'un est sans conscience, l'autre sans conviction? A-t-il enfin voulu saper dans ses fondements la société moderne, parce qu'il fait débiter quelques lieux communs politiques entre un sans-culotte et un aristocrate? Une telle supposition est inadmissible, et pourtant elle trouve son excuse dans le tort qu'a eu M. E. Augier de prendre l'exception pour la règle, de présenter des individus et non des types, en sem-

blant nous dire : *Ab uno disce omnes :* par ce marquis, jugez du parti qu'il représente; par Vernouillet et Charrier, faites-vous une idée de la bourgeoisie bancocratique et financière de l'époque; par Giboyer représentez-vous la presse et les journalistes. Nous le répétons, c'est là l'erreur. Le marquis d'Auberive ne représente que lui, un original à qui l'on aurait sans doute beaucoup de peine à trouver un pendant; Vernouillet n'est qu'un coquin vulgaire dont on pourrait trouver des échantillons dans toutes les classes de la société; quant à Giboyer, ce n'est pas là un journaliste, c'est un bretteur, un bravo à gages et rien de plus : l'un tue avec la plume, l'autre avec le stylet. Quand nous aurons ajouté que l'action est confuse, les situations embrouillées, les scènes trop longues, nous aurons à peu près tout dit sur cette comédie, à laquelle nous n'avons consacré tant de place qu'en raison de toutes les idées contradictoires qu'elle a soulevées à son apparition. L'interprétation des premiers rôles était confiée à Mme Arnould-Plessy et à MM. Régnier, Got, Samson, etc.

EFFRONTÉMENT adv. (è-fron-té-man — rad. *effronté*). D'une manière effrontée, impudemment : *Parler, mentir* EFFRONTÉMENT. *Regarder* EFFRONTÉMENT *les femmes. Répondre* EFFRONTÉMENT. *Le vice semble chercher* EFFRONTÉMENT *le grand jour.* (Mass.) *Une demoiselle ne doit jamais regarder* EFFRONTÉMENT *son cavalier en dansant.* (Boitard.)

. . . . . Sachez qu'il ne m'échappe rien ;
Que j'ai parfaitement vu vos yeux en coulisse
Chercher *effrontément* ceux de votre complice.
E. AUGIER.

EFFRONTERIE s. f. (è-fron-te-rî — rad. *effronté*). Acte ou parole d'effronté, impudence, manque de retenue : *Il est d'une rare* EFFRONTERIE. *L'*EFFRONTERIE *consiste à braver la honte dans ses actions et dans ses discours.* (Théophraste.) *L'*EFFRONTERIE *est l'avorton de l'audace.* (Rivarol.) *L'impudence de Thersite dans l'*Iliade *est un tableau achevé de l'*EFFRONTERIE *populaire.* (Denne-Baron.) *L'*EFFRONTERIE *est l'enseigne de la bêtise qui ne se comprend pas elle-même et ne peut se juger.* (Boitard.)

L'effronterie en France est un vice à la mode ;
[mode.
Rien n'est plus nécessaire, et rien n'est plus com-
LA FONTAINE.

— Par anal. Audace, sans-gêne d'un animal : *Rien n'égale l'*EFFRONTERIE *du moineau parisien.*

— **Antonymes.** Décence, modestie, pudeur, réserve. — Honte, confusion, humilité. — Peur, timidité.

— **Encycl.** « L'*effronterie* est l'avorton de l'audace, » a dit Rivarol; et un autre moraliste a ajouté avec raison : « De l'*effronterie* à la dépravation il n'y a qu'un pas. » Ce défaut peut se rencontrer dans toutes les classes de la société; ainsi, pour ne parler que des anciens, Thersite est le type de l'*effronterie* populaire; Diogène, de l'*effronterie* cynique; Messaline, de l'*effronterie* libidineuse.

Dans nos temps modernes, l'*effronterie* semble s'être incarnée dans ces pages espiègles et malins que nos rois entretenaient à la cour; c'est ce qui a donné naissance au proverbe : *Effronté comme un page.* Comme l'*effronterie* se confond quelquefois avec l'*audace*, et qu'à ce dernier mot nous avons raconté diverses anecdotes qui pourraient tout aussi bien trouver place ici, nous y renvoyons le lecteur, et nous terminons par l'anecdote suivante, qui ne figure pas à AUDACE :

Un gentilhomme allait à la campagne, suivi de son valet de chambre qui, s'étant endormi sur son cheval, avait perdu le manteau de son maître. Le gentilhomme l'appelle, et, comme celui-ci ne répond pas, il regarde derrière lui. Le voyant chanceler et sans manteau, il l'éveille et lui dit tout en colère : « Où est mon manteau? Je parie que vous l'avez perdu. » Le valet, voyant qu'en effet il n'a plus le manteau, répond *effrontément* à son maître : « Pariez, monsieur, je suis sûr que vous gagnerez. »

EFFRONTEYEMENT s. m. (è-fron-tè-ie-man). Ancienne forme du mot EFFRONTERIE.

EFFROUER v. a. ou tr. (è-frou-é). Emietter, réduire en miettes. ‖ Vieux mot encore usité sur les côtes de la Manche.

EFFROYABLE adj. (é-froi-ia-ble — rad. *effroi*). Qui cause, qui est propre à causer de l'effroi : *Un spectacle* EFFROYABLE. *Jurer d'une manière* EFFROYABLE. *De tous les fléaux politiques, le plus* EFFROYABLE *est une assemblée qui n'est que l'instrument d'un seul homme.* (B. Const.) *Les crimes de la foi sont les plus* EFFROYABLES *de tous.* (A. Martin.)

Un *effroyable* cri, sorti du sein des flots,
Des airs en ce moment a troublé le repos.
RACINE.

‖ Qui inspire, qui est capable d'inspirer de l'horreur, qui est extrêmement repoussant : *Un monstre* EFFROYABLE. *Une mine* EFFROYABLE. *Une laideur* EFFROYABLE. *Une* EFFROYABLE *impiété. La misère fardée de luxe est* EFFROYABLE. (Dupaty.)

Il est vrai qu'un flatteur est un monstre *effroyable.*
BOURSAULT.

— Par ext. Excessif, étonnant, prodigieux en son genre : *Une* EFFROYABLE *misère. Faire une dépense* EFFROYABLE. *Vous peindrai-je l'*EFFROYABLE *débordement de mille sectes bizarres?* (Boss.) *Si je voulais raconter les abus des institutions les plus nécessaires, je dirais des choses* EFFROYABLES. (Montesq.) *Il suffit quelquefois d'une contredanse, d'un air chanté au piano, d'une partie de campagne, pour décider d'*EFFROYABLES *malheurs.* (Balz.)

— s. m. Caractère de ce qui est effroyable : *Voici l'*EFFROYABLE *de l'histoire. Maintenant que je connais les hommes, je les trouve du dernier* EFFROYABLE. (Th. Gaut.)

— **Syn. Effroyable, affreux, épouvantable, horrible.** V. AFFREUX.

— **Effroyable, effrayant.** V. EFFRAYANT.

— **Antonymes.** Admirable, magnifique, ravissant, superbe.

EFFROYABLEMENT adv. (è-froi-ia-ble-man — rad. *effroyable*). D'une manière propre à causer l'effroi : *Un avenir* EFFROYABLEMENT *sombre.*

— Par ext. D'une manière excessive, prodigieuse : *Une femme* EFFROYABLEMENT *laide. Dépenser* EFFROYABLEMENT.

EFFROYER v. a. ou tr. (è-froi-ié — rad. *effroi*). Ancienne forme du mot EFFRAYER.

EFFROYER v. a. ou tr. (è-froi-ié — du lat. *fricare*, même sens). Frotter. ‖ Vieux mot.

EFFRUITÉ, ÉE (è-frui-té) part. passé du v. Effruiter. Dont on a cueilli les fruits : *Un arbre* EFFRUITÉ. *Des branches de cerisiers* EFFRUITÉES.

— Qu'on a rendu stérile : *Terre* EFFRUITÉE.

EFFRUITER v. a. ou tr. (è-frui-té — de *é*, préf. privat., et de *fruit*). Anc. hortic. Cueillir les fruits de : EFFRUITER *un arbre.* EFFRUITER *un verger.* ‖ On a dit aussi EFFRUCTER et EFFRUICTER.

— Agric. Amaigrir, épuiser la terre, la rendre stérile.

S'effruiter v. pr. Etre effruité, épuisé, en parlant d'une terre : *Ces terrains* S'EFFRUITENT *en peu d'années.*

EFFUMÉ, ÉE (è-fu-mé) part. passé du v. Effumer : *Tableau* EFFUMÉ.

EFFUMER v. a. ou tr. (è-fu-mé — du préf. *é*, et de *fumée*). Peint. Eteindre, adoucir, voiler des couleurs ou des tons trop crus : EFFUMER *les fonds de son tableau.*

S'effumer v. pr. S'évaporer. ‖ Vieux mot.

EFFUNDRE v. a. ou tr. (è-fon-dre — lat. *effundere*; de *e*, hors de, et de *fundere*, verser). Répandre, épancher, verser. ‖ Vieux mot.

EFFUS, USE (è-fu, u-ze) part. passé du v. Effundre : *Eau* EFFUSE.

EFFUSION s. f. (è-fu-zi-on — lat. *effusio*; de *effundere*, répandre). Action de répandre un liquide : *L'*EFFUSION *du vin dans les sacrifices.* (Acad.)

Ma main de cette coupe épanche les prémices,
Dit-il; dieux que j'appelle à cette *effusion*,
Venez favoriser notre réunion.
RACINE.

‖ Libation, action de boire ensemble :

Je vais tâter du vin dont nous ferons ce soir
Une ample *effusion*. . . . . . .
REGNARD.

— Fig. Epanchement, action de manifester, de communiquer des sentiments : EFFUSION *de cœur.* EFFUSION *de tendresse. S'expliquer avec* EFFUSION. *Il y a peu de gens qui puissent recevoir l'*EFFUSION *du cœur des autres, sans participer à leur corruption.* (Nicole.) *Chacun parle de soi avec une* EFFUSION *de cœur vraiment touchante.* (Ch. Lemesle.) *Point d'*EFFUSION *véritable, point de mélange des âmes dans la sphère de la mondanité.* (Vinet.) *Abus pour abus, un certain excès poétique de tendresse et d'*EFFUSION *dans le langage est encore celui dont on se lasse le moins.* (Ste-Beuve.) ‖ Action qui se communique ou qui agit au dehors : *L'*EFFUSION *de la grâce divine. L'*EFFUSION *de la colère céleste. Dieu punira les pécheurs dans toute l'*EFFUSION *de sa colère.* (L'abbé de Choisy.) *Une nouvelle* EFFUSION *de l'Esprit-Saint est désormais au rang des choses les plus raisonnablement attendues.* (J. de Maistre.) *Le* XIXe *siècle porte en lui une nouvelle* EFFUSION *de la divinité.* (E. Pelletan.)

— *Effusion du sang*, Action de répandre le sang : *Le droit de la force, dans les luttes nationales, implique l'*EFFUSION DU SANG. (Proudh.)

L'*effusion du sang* révolte et fait horreur;
L'effusion du vin épanouit le cœur.
***

— *Effusion de l'âme*, Prière adressée à Dieu avec une grande ferveur.

— Méd. Epanchement d'un liquide hors des vaisseaux qui le contiennent : *Tout ce qui peut blesser, former des contusions, des ruptures, de violentes distensions, causera l'*EFFUSION *des humeurs.* (Petit.)

— Phys. Diffusion : *L'*EFFUSION *de la lumière. La lumière, d'après Newton, n'est qu'une émanation du soleil et des étoiles fixes, qui lancent de tous côtés une portion de leur substance, sans s'épuiser jamais par cette continuelle* EFFUSION. (Richerand.)

— Alchim. Purification de la pierre philosophale.

— Astr. *Effusion du Verseau*, Portion de la constellation du Verseau représentée sur les cartes célestes par l'eau qui sort de l'urne.

— **Syn. Effusion, épanchement.** Au propre, ces deux mots diffèrent trop pour être regardés comme synonymes. Au figuré, quand il s'agit des sentiments de l'âme, l'*épanchement* est plus doux, plus calme, il suppose la confiance, l'abandon d'une âme qui communique ses pensées à une autre; l'*effusion* est plus ardente, plus passionnée, c'est l'éclat d'un cœur violemment ému qui s'ouvre et donne issue à des sentiments longtemps contenus.

— **Encycl.** Hist. anc. On appelait *effusions* mortuaires, chez les peuples anciens, celles qu'on faisait sur les tombeaux. On y répandait surtout du vin, du sang et du lait, symboles qui paraissaient propres à rendre au mort la mémoire de la vie passée : le lait, parce qu'il est le premier aliment que prend l'homme en entrant dans la vie; le vin, parce qu'il le réjouit, le sustente et le fortifie, et le sang, parce qu'il le fait vivre, le conserve et le maintient jusqu'à son dernier soupir.

Après que ces liqueurs avaient été cérémonieusement versées sur la sépulture, on récitait des prières dont la conclusion était à peu près celle du *Requiescat in pace*, et les parents et les amis se retiraient pour revenir au mois de mai célébrer le service solennel des âmes, le premier étant celui des corps.

Pendant les jours consacrés à Rome pour les *effusions* mortuaires, tous les temples demeuraient fermés; tant qu'elles duraient, on ne faisait aucun sacrifice aux dieux célestes, aucun mariage ne se célébrait.

L'*effusion* pour les âmes s'effectuait en jetant un nombre considérable de fèves sur les tombeaux, par cette raison que la commune croyance était que les âmes des trépassés étaient parfois renfermées dans des fèves; aussi les prêtres de Jupiter s'abstenaient-ils de les toucher, de les nommer et encore plus de les manger.

Les fèves employées aux *effusions* devaient être noires, couleur des ténèbres, et parfois on y mêlait de petits flocons de laine blanche qui, au premier vent qui soufflait, s'enlevaient et disparaissaient hors de vue. C'était un symbole destiné à montrer la condition de l'homme qui, en cette vie transitoire, sert de jouet au temps et à la fortune, comme la laine s'envole et s'éparpille au moindre vent qui souffle.

En Grèce, les *effusions* devaient être faites par les parents du défunt, et si quelqu'un se fût avisé de faire porter par un serviteur les liqueurs employées à cet usage, il eût été considéré comme ayant commis une action déshonorante. Les *effusions* se faisaient concurremment avec les sacrifices. L'oracle de Dodone commanda aux Thessaliens de s'embarquer tous les ans pour aller faire des *effusions* et des sacrifices expiatoires au tombeau d'Achille, et de porter avec eux tout ce qui était nécessaire à cet effet. Euripide parle souvent des *effusions* et montre qu'elles se faisaient en toute occasion. « En passant mon chemin, dit le vieux nourricier de la maison de Tantale à Electre, je suis venu au sépulcre du feu roi Agamemnon, votre père, où m'étant trouvé seul, comme je le désirais, je me suis prosterné en terre, j'ai exprimé mes regrets et pleuré, puis j'ai versé des *effusions.* » Et plus loin, Hélène, parlant à Electre, lui dit : « Veux-tu aller pour moi au tombeau de ma sœur? » Et Electre répond : « Parles-tu de celui de ma mère? Et quoi faire? — Y porter ces *effusions*, » dit Hélène.

EFINIEF (Dmitri-Vladimirowitsch), auteur dramatique russe, mort en 1804. Il suivit la carrière des armes et parvint au grade de colonel d'artillerie. Pendant ses loisirs, il composa plusieurs pièces de théâtre qui furent représentées avec succès sur le théâtre de Saint-Pétersbourg. Nous citerons entre autres : le *Joueur criminel*, ou la *Sœur vendue par son frère; Suite de la sœur vendue par son frère;* le *Voyageur*, etc.

ÉFLAGELLÉ, ÉE adj. (é-fla-jèl-lé). Bot. V. EFFLAGELLÉ.

ÉFOURCEAU s. m. (é-four-so — du préf. lat. *e*, et de *furca*, fourche). Sorte de voiture composée d'un timon et de deux roues unies par un essieu, et qui sert au transport de certains fardeaux très-pesants.

EFREMOFF (Philippe), orientaliste et voyageur russe, né à Wiatka. Il vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Lors de l'expédition contre Pugaczeff, le jeune Efremoff s'enrôla dans l'armée, devint sergent-major et tomba entre les mains des Kirghiz-Kajsak, qui le vendirent ensuite à Boukhara. Sa bravoure, sa présence d'esprit et son intelligence lui valurent la faveur du kan et un grade d'officier supérieur. Plus tard, il quitta Boukhara et traversa l'Asie jusqu'aux Indes, d'où un navire anglais le conduisit à Londres. Quelque temps après, Efremoff s'en retourna dans son pays et, arrivé à Saint-Pétersbourg (1782), il devint interprète des langues orientales au Collège des affaires étrangères. Il publia le récit de ses voyages sous le titre suivant : *Le sous-lieutenant russe Efremoff; dix années de voyages à Boukhara, à Khiva, en Perse et aux Indes, ainsi que son voyage de retour par l'Angleterre et la Russie* (Saint-Pétersbourg, 1786). A la fin de sa relation se trouve un dictionnaire boukharo-russe. La troisième édition de cet ouvrage instructif et curieux, surtout pour les orientalistes, a été publiée à Kazan en 1811. On a aussi de lui un recue[illegible] gravé[illegible] chéolo[illegible]

manité. (F. Ba[illegible] ongeant que, [illegible] un jury cam- mour. (H. Be[illegible] EFFRAYABLE, épouvantent, [illegible]é d'un prési- science. (Mme [illegible] ul, tout seul Abs. C[illegible]

EFRE[illegible] gouv. et à 29[illegible] district, sur la rive g[illegible] [illegible]asivaïa-Metcha; 3,000 hab. Territoire renommé pour sa fertilité en céréales et en pâturages.

ÉGA, nymphe, fille d'Olénus. Elle fut la nourrice de Jupiter, qui la transporta au ciel après sa mort, et la changea en une constellation nommée la Chèvre.

ÉGA s. f. (é-ga — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, qui habitent la Guyane.

— Crust. Genre de crustacés isopodes, comprenant trois espèces, dont une habite les mers de l'Ecosse.

— **Encycl.** Le genre *éga* appartient à la famille des carabiques, de la tribu des troncatipennes, d'après Sollier; d'après Brullé, il se rattache au groupe des bembidiens et à la tribu des subulipalpes, ce qui est fort différent. Il a été établi par de Castelnau, dans ses études entomologiques, sur un très-petit carabique de Cayenne auquel il donne le nom de *formicaria*, par allusion à son faciès. Sollier en a trouvé une seconde espèce (Ega *anthicoides*), originaire de Bahia, province du Brésil. Les caractères de ce genre ne sont pas rigoureusement déterminés.

ÉGA, ville du Brésil, prov. de Para, comarque de Rio-Negro, sur la Teffe; 2,300 hab. Elle fut fondée par les carmélites, sur une île à l'embouchure du Rio-Hyurua, et transférée plus tard, par le moine André da Costa, à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui. Agriculture très-florissante, commerce de cire, miel, salsepareille, riz, cacao, etc.

ÉGA, rivière d'Espagne, formée dans la partie N.-E. de la province d'Alava, juridiction de Salvatierra, par la réunion de plusieurs petits cours d'eau, se dirige au S.-E., baigne Estella, le village de Carcar et se jette dans l'Ebre, à 10 kilom. E. de Calahorra, après un cours de 78 kilom.

ÉGA (comte D'), seigneur portugais, mort à Lisbonne en 1827. Il était ambassadeur en Espagne lorsque sa patrie tomba entre les mains des Français. Il fut un des flatteurs les plus assidus du général Junot et le principal rédacteur d'une adresse qui demandait à Napoléon un roi de sa main. Quand le Portugal eut été évacué par les Français, Ega vint à Paris avec sa famille et reçut de Napoléon une pension de 60,000 francs. Il la toucha jusqu'à la Restauration et revint ensuite dans son pays lorsque l'amnistie le lui permit. Il n'eut depuis aucune occasion de se mêler à la politique.

ÉGADES ou **ÉGATES** (îles), groupe d'îles de la Méditerranée. V. ÉGATES.

ÉGAGE s. m. (é-ga-je). Droit qui n'était guère en usage que dans le Dauphiné. Il consistait dans le tiers des lods qui étaient dus au seigneur haut justicier sur les fonds aliénés que les petites rivières de sa terre arrosaient.

ÉGAGRE s. m. (é-ga-gre — du gr. *aix, aigos*, chèvre; *agrios*, sauvage). Mamm. Chèvre sauvage. V. ÆGAGRE, dont l'orthographe est préférable.

ÉGAGROPILE s. m. (é-ga-gro-pi-le — du gr. *aix, aigos*, chèvre; *agrios*, sauvage; *pilos*, pelote de laine). Méd. et art vét. Concrétion qui se forme dans l'estomac et les intestins de l'homme, et surtout de certains mammifères par l'accumulation des poils que ces animaux avalent en se léchant : *Les* ÉGAGROPILES *ont une odeur et une saveur légèrement aromatiques.* (E. Guérin.) ‖ On écrit mieux ÆGAGROPILE, et nous avons même déjà donné une définition de la chose à cette dernière orthographe; mais ce nouvel article sera beaucoup plus complet que le premier.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de conferve. ‖ *Egagropile de mer*, Pelote formée par les débris de diverses plantes marines, que les flots roulent et rejettent sur la plage.

— **Encycl.** On donne le nom d'*égagropiles* ou d'entérolithes à des concrétions qui se développent dans le canal intestinal.

Cette maladie s'observe chez l'homme et chez les animaux; nous ne nous occuperons d'abord que des *égagropiles* humains. Quant aux *égagropiles* des animaux, nous remarquerons seulement que la surface de ces concrétions étant formée de sels calcaires, et les végétaux contenant plus de sels que les autres aliments, les herbivores sont plus souvent atteints de cette maladie que les omnivores et les carnivores.

Pour que cette production singulière se développe, il faut qu'un corps étranger séjourne dans le canal intestinal et y rencontre des sels calcaires nécessaires à son développement. Chacune de ces concrétions a un noyau central formé de fibres ligneuses et sur lequel viennent se poser par couches superposées des sels calcaires, des détritus, des parties de corps étrangers. La forme et le mouvement du tube digestif donnant, en général, à ces concrétions une forme arrondie, le mucus sécrété en masque les aspérités. Le volume, le nombre et la densité de ces corps varient beaucoup. On en a vu de tout petits et l'on en cite qui pesaient jusqu'à 2 kilogr.;

les malades n'en ont quelquefois qu'un seul, et, dans un cas observé, on en a extrait jusqu'à vingt. Leur couleur varie du gris au brun cendré, leur consistance de celle de la cire molle à celle de la pierre la plus dure.

Les *égagropiles* sont plus fréquents qu'ailleurs en Écosse, en Irlande, en Bretagne et dans le nord de l'Angleterre. On attribue ce fait à l'usage que font ces peuples de la farine d'avoine. Les poils qui accompagnent les grains d'avoine se feutrent autour d'un noyau central comme sur une pelote, s'enroulent de sels calcaires, et finissent souvent par produire des corps assez volumineux. Un fragment d'os, un noyau de fruit, un caillot, un calcul biliaire ou des matières excrémentielles peuvent servir de noyau central. On a vu le caséum produire de ces concrétions chez des enfants nouveau-nés. La magnésie, qui forme de véritables calculs chez les individus qui abusent de ce médicament, la présence d'aliments réfractaires dans le tube digestif, de matières fécales durcies et arrêtées dans le canal intestinal, peuvent être citées aussi comme causes de cette maladie.

Le siége ordinaire de ces concrétions est le cæcum et l'appendice iléo-cæcal, les cellules et les angles du côlon, le rectum, enfin tous les points du tube digestif où il existe des inflexions brusques.

La présence de ces corps a pour effet de dilater la partie située immédiatement au-dessus d'eux.

—*Symptômes.* Lorsque ces concrétions commencent à devenir volumineuses, le malade éprouve une douleur fixe accompagnée de sensations étranges. Il lui semble qu'une grosse boule remonte dans l'œsophage, qu'une corde lui serre l'abdomen, etc.; il est sujet en même temps à des hoquets, à des nausées suivies de vomissements muqueux et bilieux, quelquefois sanguinolents; à des diarrhées abondantes qui amènent parfois l'expulsion du corps étranger et qui alternent avec une constipation opiniâtre.

Les *égagropiles* peuvent être expulsés par les voies naturelles; quelquefois il s'établit des adhérences entre l'intestin et les parties voisines : en pareil cas, la concrétion se fraye un passage par une ouverture naturelle, le vagin, le rectum, ou provoque la formation d'un abcès qui peut être ouvert. D'autres fois, la perforation intestinale se produit avant l'adhérence et donne lieu à un épanchement, dont la conséquence est une péritonite mortelle. Enfin, le corps étranger peut oblitérer l'intestin et causer la mort. Le malade succombe alors avec les accidents caractéristiques de l'épanchement interne.

La lymphe plastique peut aussi, en se déposant autour du corps étranger, former une fausse membrane et l'envelopper dans un kyste adhérent aux parois de l'intestin. On cite à ce sujet l'exemple d'une jeune fille qui mourut après avoir pris deux fois de l'arsenic. A l'autopsie, on trouva dans l'estomac des cristaux d'acide arsénieux enfermés dans un kyste membraneux.

—*Traitement.* Le seul traitement médical que l'on puisse conseiller contre les *égagropiles* est l'emploi des purgatifs. Si l'on ne peut ainsi obtenir l'expulsion du corps étranger, on devra recourir au traitement chirurgical.

Si l'on constate un abcès, on l'ouvrira largement dès que la fluctuation se fera sentir, afin que le corps étranger s'en échappe avec le pus ; s'il existe une fistule, on l'agrandira et l'on pratiquera l'extraction ; s'il se trouve des concrétions friables dans une anse intestinale herniée, il faut les écraser à travers les enveloppes de la hernie et pratiquer le taxis ; si le corps étranger a provoqué l'inflammation des parois abdominales, on appliquera de la potasse caustique au centre du foyer ; s'il est descendu dans le rectum, on doit l'extraire, soit en une seule fois, soit après l'avoir divisé. Enfin, si les concrétions occupent un point élevé du canal intestinal et qu'aucun travail ne se manifeste, on aura recours au moyen proposé par M. Cloquet. Ce moyen consiste à dilater graduellement l'intestin, en injectant, par le rectum, une quantité de liquide de plus en plus considérable. Afin d'éviter le reflux du liquide par l'anus, M. Cloquet se sert du tube conique qu'il emploie depuis longtemps pour les injections forcées. Ces injections devront être plusieurs fois répétées pour amener l'expulsion définitive du corps étranger.

— Art vétér. Les *égagropiles* sont des espèces de pelotes qu'on rencontre dans les organes digestifs de plusieurs animaux, des herbivores spécialement, composées de substances diverses venant des animaux mêmes ou du dehors. Ces *égagropiles* ont un volume variable et prennent diverses formes, en raison des éléments qui les composent, des organes qui les renferment et des modifications qu'y apportent les sucs servant à leur agglomération.

Les *égagropiles* sont formés en majeure partie de poils, de laine; mais il en est qui sont presque entièrement composés de matières végétales, et d'autres qui présentent autant de différence dans leur composition que dans leur forme et leur volume. Les éléments des *égagropiles* se trouvent dans les détritus des plantes qui ont servi de nourriture aux animaux, dans les poils et dans les filaments laineux que ces animaux détachent et avalent, soit en se léchant, soit en les prenant avec les substances alimentaires auxquelles ils se trouvent unis, soit enfin dans les matières calcaires, plâtreuses ou terreuses fixées aux aliments, ou qu'un goût dépravé leur fait rechercher. Ainsi que nous l'avons dit, le volume et la forme de ces corps inorganiques varient beaucoup. On en voit de la grosseur d'un noyau de cerise, d'une noix, d'un œuf; d'autres sont aussi gros que la tête d'un enfant et pèsent de 3 à 4 kilogr. Il en est de sphériques, d'ovoïdes ou d'aplatis en deux sens et diversement allongés; d'aréolés enfin, comme ceux du cæcum du cheval. Tous sont, en général, disposés par couches superposées autour d'un corps étranger, végétal ou autre, qui leur sert de noyau central. Les uns sont couverts d'une espèce de velouté plus ou moins épais; les autres ont comme une écorce, une couche qui les recouvre et qui est formée d'un mucus brun et noirâtre, qu'on ne rencontre pas de cette couleur dans le premier ni dans le second estomac des ruminants; d'autres encore ne présentent pas cette couche. Ces concrétions ont une odeur et une saveur aromatiques.

Les *égagropiles*, dans le mouton et le bœuf, sont toujours renfermés dans la caillette ou quatrième estomac, et jamais dans les autres estomacs ni dans l'intestin; dans le cheval, ils se trouvent toujours, au contraire, dans les gros intestins. Les *égagropiles*, en agissant mécaniquement et comme corps étrangers, peuvent déterminer des troubles dans les fonctions des organes qui les recèlent. Ils ne sont jamais plus dangereux que quand, arrivant au pylore, ils empêchent, en obstruant cette ouverture, la sortie des matières chymeuses. Les signes qui décèlent la présence des *égagropiles* sont très-difficiles à reconnaître, même dans le bœuf, et surtout dans le cheval, qui en souffre plus et où ils peuvent être facilement confondus avec les symptômes de diverses coliques, d'entérite, de néphrite, de cystite. Néanmoins, le cheval ne se livre pas à des mouvements désordonnés, comme il le fait dans les violentes douleurs d'entrailles. Les coliques qu'il éprouve se développent par accès de quelques heures, assez éloignés les uns des autres. Ces coliques ont un caractère particulier que les praticiens exercés ne manquent guère de saisir. Quant aux bêtes à laine, aucun signe certain ne dénote, chez elles, la présence des *égagropiles*. Même difficulté de constater leur présence dans les organes digestifs des bêtes bovines.

On ne connaît encore aucun moyen curatif certain contre les *égagropiles;* quant aux moyens propres à en prévenir la formation dans les animaux, ils sont mieux connus et consistent dans le soin du bétail, le choix des nourritures saines et bien distribuées et la propreté des logements. A une certaine époque, les *égagropiles* ont passé pour une véritable panacée, applicable au traitement de presque toutes les maladies. L'ignorance et le charlatanisme en ont prôné les vertus imaginaires et ont mis à contribution la crédulité, qui s'est laissé entraîner par des affirmations aussi imposantes que mensongères. La science a heureusement réduit les *égagropiles* à leur juste valeur, et la thérapeutique en est enfin débarrassée.

ÉGAIL s. m. (é-gall; *ll* mll.). Chasse. Syn. du mot AIGUAIL.

ÉGAL, ALE adj. (é-gal — du latin *æqualis*, dérivé d'*æquus*, uni, juste. Le latin *æquus* n'est autre chose que le grec *eikós*, sanscrit *aikiyas*, uni, d'*aikas*, un. Ce nom de l'unité, qui est resté dans toutes les langues aryennes, sanscrit *aikas*, *êka*, zend *aiwa*, grec *en*, *eis*, latin *unus*, gothique *ains*, etc., est formé du pronom déterminatif sanscrit joint à l'interrogatif *ayan* et *kas*, *ai-kas*. En commençant à compter sur les doigts, on disait *celui-ci* pour le premier). Qui n'offre aucune différence en plus ou en moins; qui est pareil en quantité, en valeur, en dimensions : *Deux longueurs* ÉGALES. *Deux poids* ÉGAUX. *Deux personnes d'une fortune* ÉGALE. *Diviser un nombre en deux parties* ÉGALES. *Mêler des substances par parties* ÉGALES. *Un diamètre est* ÉGAL *à deux rayons.* (Arago.) ‖ Uni, qui est bien de niveau, qui n'est point raboteux, point accidenté : *Une route bien* ÉGALE. *Ce plancher n'est pas* ÉGAL. *Cette planche n'est pas bien* ÉGALE.

— Uniforme, soutenu, qui est toujours le même, qui ne varie point : *Un mouvement* ÉGAL. *Un pouls* ÉGAL. *Un caractère* ÉGAL. *Marcher d'un pas* ÉGAL. *Le mouvement du flux et du reflux est un balancement* ÉGAL *des eaux, une espèce d'oscillation régulière.* (Buff.) *L'homme de bien, moyennant une conduite* ÉGALE *et simple, se fait chérir et honorer partout.* (Marmontel.)

Un style trop *égal* et toujours uniforme
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.
BOILEAU.

Du reste, en quoi répond au sort toujours divers
Ce train toujours *égal* dont marche l'univers?
LA FONTAINE.

Notre santé n'a pas de plus certaine marque
Qu'un pouls *égal* et modéré.
LA FONTAINE.

‖ Qui a un caractère égal, une humeur qui est toujours la même : *Virgile a fait son héros modéré, pieux, et, par conséquent,* ÉGAL *à lui-même.* (Fén.)

Être au dehors discrète, raisonnable,
Dans sa maison douce, *égale*, agréable.
V. HUGO.

— Fig. Comparable, exactement pareil : *Il y a une* ÉGALE *lâcheté à insulter un être trop faible ou trop fort.* (A. d'Houdetot.) *L'observateur aura beau creuser le cœur humain, il ne trouvera jamais une douleur ni une joie* ÉGALES *à celles que l'amour seul peut causer.* (De Custine.) *Les nations se nivelleront dans une* ÉGALE *liberté.* (Chateaub.) *La justice doit être* ÉGALE *pour tout le monde.* (Chateaub.) *Quand la liberté n'est pas* ÉGALE *pour tous, elle n'est assurée pour personne.* (Lamenn.) *La justice* ÉGALE, *universelle, est maintenant le besoin le plus profond de la société.* (Guizot.) *L'action d'un être est* ÉGALE *à son activité.* (Lacordaire.) *A misère* ÉGALE, *l'homme plus fort, mieux rétribué, jouit encore d'un privilége relatif.* (Guéroult.) *Il n'y a rien d'*ÉGAL *à la petitesse de l'homme, si ce n'est sa vanité.* (A. Karr.) *Le principe de l'esprit existe chez tous les hommes, mais l'esprit n'est pas* ÉGAL *en tous.* (E. Scherer.)

Est-il au jus de la treille
Rien d'*égal* dans l'univers?
MAÎTRE ADAM.

Du nom de dictateur, du nom de général,
Qu'importe si des deux le pouvoir est *égal ?*
CORNEILLE.

‖ Qui jouit des mêmes droits, des mêmes avantages, qui est au même rang : *Les Français sont* ÉGAUX *devant la loi. La nature, notre mère commune, a fait tous les hommes* ÉGAUX, *et le plus brave est le plus noble.* (Marius.) *Dieu et la nature ont fait tous les hommes* ÉGAUX, *en les formant d'une même boue.* (Boss.) *Tous les gens honnêtes sont* ÉGAUX. (La Rochef.) *Tous les hommes sont* ÉGAUX *par la nature et devant la loi.* (L.-N. Bonap.) *De l'école identique sort la société* ÉGALE. (V. Hugo.) *Les hommes naissent les uns des autres, tous* ÉGAUX. (E. Alaux.) *Dieu n'a fait ni petits ni grands, ni maîtres ni esclaves, ni rois ni sujets; il a fait tous les hommes* ÉGAUX. (Lamenn.) *Le sort de l'homme, considéré dans son ensemble, est l'ouvrage de la nature entière, et tous les hommes sont* ÉGAUX *par leur sort.* (Azaïs.) *Les hommes ne sont* ÉGAUX *ni dans la vie ni dans la mort.* (Mme E. de Gir.) *Les hommes sont* ÉGAUX *par la supériorité de leur nature, en dépit de toutes les inégalités accidentelles.* (E. About.) *Si les citoyens sont* ÉGAUX *devant le scrutin comme devant la loi, il ne reste plus aucun prétexte aux distinctions nobiliaires, dotations, majorats.* (Proudh.) *Nous sommes tous* ÉGAUX *sous le joug glorieux du devoir.* (J. Simon.) *M. de Ségur, le spirituel vaudevilliste de la Restauration, cheminait tranquillement, rêvant à un couplet de facture, quand un malotru, coiffé d'une casquette, le heurte violemment et l'oblige de descendre du trottoir afin de passer devant lui. — Pardonnez-moi, monsieur, dit M. de Ségur avec une exquise politesse, mais depuis la Révolution je croyais que nous étions tous* ÉGAUX.

Les états sont *égaux*, mais les hommes diffèrent.
VOLTAIRE.

Fort de l'appui de tous, le faible, par les lois,
Inégal en moyens, devient *égal* en droits.
VOLTAIRE.

Les hommes sont *égaux ;* ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait la différence.
VOLTAIRE.

En vain des vanités l'appareil nous surprend,
Les mortels sont *égaux ;* leur masque est différent.
VOLTAIRE.

— Fam. Indifférent; à quoi l'on n'attache nulle importance : *L'un ou l'autre, cela m'est* ÉGAL. *Cela m'est fort* ÉGAL *qu'on parle de moi.*

Partez ou demeurez, cela m'est fort *égal.*
GRESSET.

Une indifférence suprême,
Voilà mon principe et ma loi;
Tout lien, tout destin, tout système
Par là devient *égal* pour moi.
GRESSET.

— *Partie égale*, Égalité de ressources entre deux rivaux ou deux concurrents : *Comme la* PARTIE *n'est pas* ÉGALE, *il faut user de stratagème et éluder adroitement le malheur qui nous cherche.* (Mol.) *Entre nous, voyez-vous, il faut que la* PARTIE *soit* ÉGALE. (Scribe.)

— *Toutes choses égales*, Toutes les circonstances étant supposées les mêmes : TOUTES CHOSES ÉGALES, *une raison née avec quelque élévation aimerait encore mieux se tromper en se faisant honneur.* (Mass.)

— *Faire tout égal*, Tenir la même conduite avec tous, agir sans acception de personnes : *Tenir la balance* ÉGALE. *Avoir une* ÉGALE *mesure.* ‖ Montrer une stricte impartialité : *Tenir la balance* ÉGALE *entre deux concurrents.*

— *Tout lui est égal*, Tout lui est indifférent, peu lui importe que les choses se passent d'une manière ou d'une autre : *Qu'on l'approuve, qu'on le blâme,* TOUT LUI EST ÉGAL. (Acad.) *B..., à qui* TOUT EST ÉGAL, *montrait une gaieté évaporée.* (Volt.)

— Loc. prov. *Cela est égal comme deux œufs*, Se dit de deux choses dont l'égalité est parfaite.

— Géom. Se dit des figures qui sont superposables : *Deux triangles sont* ÉGAUX *lorsqu'ils ont leurs trois côtés* ÉGAUX *un à un. Deux figures, sans être* ÉGALES, *sont équivalentes lorsqu'elles ont même surface ou même volume.* ‖ Se dit quelquefois pour ÉQUIVALENT, mais seulement dans le cas où, la dissemblance des figures étant formulée dans l'énoncé, la superposition est exclue par cela même : *Le tronc d'un prisme triangulaire est* ÉGAL *à trois pyramides dont la base serait la base même du prisme, et dont les sommets seraient ceux des trois angles trièdres opposés.*

— Arithm. *Nombres égaux*, Nombres qui ne diffèrent que par la forme et peuvent, par conséquent, être les mesures de grandeurs égales; tels sont les nombres 2 et $\frac{6}{3}$, $\frac{3}{4}$ et 0,75, $\frac{5}{6}$ et 0,8333...., $\sqrt{2}$ et $1+\cfrac{1}{2+\cfrac{1}{2+\cfrac{1}{2+\dots}}}$

‖ On dit aussi NOMBRES ÉQUIVALENTS. ‖ *Rapports égaux* ou *Raisons égales*, Rapports exprimés par des nombres égaux ou équivalents, tels que $\frac{3}{2}$ et $\frac{6}{4}$, 7 − 4 et 9 − 6.

— Mus. anc. Se disait, chez les Grecs, du système d'Aristoxène, parce que ce musicien divisait ses tétracordes en trente parties égales, dont il assignait ensuite un certain nombre à chacune des trois divisions du tétracorde, selon le genre ou l'espèce du genre qu'il voulait établir : *Le système* ÉGAL.

— Jeux. *Cartes égales*, ou substantiv. *Egales*, Au whist, Nom donné à deux cartes qui se suivent dans la même main, et dont on se sert pour faire connaître la force de son jeu à son partenaire : *La règle veut qu'on prenne avec la plus faible des* ÉGALES, *mais qu'on joue la plus forte lorsqu'on revient en main.*

— Bot. *Aigrette égale*, Aigrette dont les soies ont toutes à peu près la même longueur. ‖ *Polygamie égale*, Ordre de plantes comprenant les syngénèses, dont les fleurs sont hermaphrodites.

— Substantiv. Personne égale, qui jouit des mêmes avantages ou qui occupe le même rang : *Être rampant avec ses supérieurs, insolent avec ses* ÉGAUX. *L'amitié n'admet que des* ÉGAUX *ou rend tels.* (P. Syrus.) *Un homme élevé dans des sentiments d'honneur est l'*ÉGAL *de tout le monde.* (J.-J. Rouss.) *Les anciens nobles de France ne regardaient jamais comme leurs* ÉGAUX *ceux qui n'étaient point nobles d'origine.* (Mme de Staël.) *Aujourd'hui, tout département est l'*ÉGAL *d'un autre département.* (Le premier consul.) *Celui qui est devenu grand par la puissance des armes ne veut plus d'*ÉGAL. (Alibert.) *On n'est jamais l'*ÉGAL *de ceux qu'on aime.* (A. d'Houdetot.) *Dans une société d'*ÉGAUX, *il n'y a plus d'ancêtres ni de fortunes.* (H. Taine.) *Il n'y a pas deux hommes plus près d'être des* ÉGAUX *qu'un libertin ruiné et son valet.* (Nisard.) *Ève est l'*ÉGALE *d'Adam; la priorité d'origine est une chimère.* (P. Leroux.) *Les femmes aiment mieux être les* ÉGALES *de l'homme que ses idoles, et elles ont raison.* (St-Marc Girard.) *Rien n'est doux comme de vivre avec ses* ÉGAUX. (Mme Guizot.) *Toute aristocratie véritable est une association d'*ÉGAUX. (Guizot.) *Un homme sans moralité et sans instruction n'est pas l'*ÉGAL *d'un homme moral et instruit, mais il aurait pu l'être.* (E. de Gir.) *L'homme est l'*ÉGAL *de l'homme précisément par tout ce qui le fait homme.* (V. Cousin.) *Tous ceux qui mangent à la même gamelle sont* ÉGAUX. (Th. Page.) *Le bon laboureur est l'*ÉGAL *d'un grand poëte et d'un grand homme d'État.* (A. Karr.) *Les meilleures leçons de morale pour l'enfant sont celles qu'il reçoit de ses* ÉGAUX. (Bautain.) *Il n'y a de pacte que d'*ÉGAL *à* ÉGAL. (Napol. III.) *Une femme vulgaire, en outrant la pudeur, croit se faire l'*ÉGALE *d'une femme distinguée.* (H. Beyle.)

Ne nous associons qu'avecque nos *égaux*.
LA FONTAINE.

Écoutez la pitié, secourez vos *égaux;*
Ajoutez à vos biens en soulageant leurs maux
DELILLE.

L'homme pleure, et voilà son plus beau privilége.
Au cœur de ses *égaux* sa pitié le protége.
DELILLE.

— *N'avoir point d'égal*, Exceller, être le premier : *Il* N'A POINT D'ÉGAL *au billard.*

— *Marcher l'égal de quelqu'un*, L'égaler, être son égal : *Saint Cyprien, le plus aimable et le plus calme des grands hommes chrétiens de son temps,* MARCHE *tout au moins* L'ÉGAL DE *saint Jérôme.* (Ph. Chasles.)

Je ceignis la tiare et marchai son *égal*.
RACINE.

— Hist. *Les égaux*, Nom pris par les conjurés complices de Babeuf, parce que leur but était l'établissement de l'égalité des biens et des conditions.

— Loc. adv. *A l'égal*, Au même point, au même degré :

Je suis craint à l'*égal* sur la terre et sur l'onde.
CORNEILLE.

‖ Cette locution est aujourd'hui hors d'usage.

— Loc. prépos. *A l'égal de*, Autant que, de même que, au même rang que : *La pensée ne peut être mise* A L'ÉGAL DE *l'action que quand elle réveille en nous l'image de la vérité.* (Mme de Staël.) *Le travail, autrefois*

réputé une malédiction, est maintenant glorifié À L'ÉGAL DE *la vertu.* (Proudh.) *L'homme doit entretenir dans son âme le sentiment* À L'ÉGAL DE *la raison.* (L. Figuier.) *Le poëte estime* À L'ÉGAL DE *tous les biens de la terre le nuage qui glisse au ciel, et qui change de forme vingt fois en une minute.* (Alex. Dum.)

> *A l'égal des* Persans je veux qu'on les honore.
> RACINE.

> Comètes que l'on craint *à l'égal du* tonnerre,
> Cessez d'épouvanter les peuples de la terre.
> VOLTAIRE.

> La seule vérité donne aux afflictions
> Des consolations
> Durables *à l'égal de* la sainte parole.
> CORNEILLE.

— *Sans égal*, Sans pareil, seul de son genre, de sa nature, de sa valeur : *Il est d'une étourderie* SANS ÉGALE. *Les faucons volent d'une hauteur et d'une rapidité* SANS ÉGALES. (Buff.) *Si la nature produit avec une abondance prodigieuse, elle détruit aussi avec une facilité* SANS ÉGALE. (Grimm.)

— **Syn. Égal, plain, plat, ras, uni.** *Égal* et *plain* se disent des choses dont la surface est droite, sans éminences et sans dépressions; mais le premier s'applique à des surfaces moins étendues que le second et plus rigoureusement droites dans toutes leurs parties : un chemin bien *égal* est celui qui a été parfaitement dressé, une *plaine* campagne est celle où l'on n'aperçoit aucune éminence sensible dans tout ce qu'embrasse la vue. *Plat* est un terme du langage usuel, il se dit de tout objet qui n'est ni concave, ni convexe, qui n'a ni saillie ni enfoncement, quelle que soit d'ailleurs la position de l'objet, qu'il soit horizontal, vertical ou posé obliquement. *Ras* signifie proprement dont le poil est coupé fort court; par extension il s'applique à une surface sur laquelle il n'y a rien qui pointe, qui fasse saillie; mais cette surface peut d'ailleurs offrir quelques inégalités; une campagne *rase* est celle où l'on ne trouve ni forêts, ni buissons, ni moissons, ni maisons. *Uni* ajoute à l'idée de *plain* ou d'*égal* celle de facilité pour la marche ou pour toute autre opération physique.

— **Antonymes.** Inégal, mouvementé, accidenté. — Boiteux, borgne.

— **Allus. littér. Les mortels sont égaux; ce n'est point la naissance, C'est la seule vertu qui fait leur différence.** Allusion à un passage de *Mahomet*, tragédie de Voltaire, acte I^er, scène IV. Omar répond à Zopire, qui méprise Mahomet à cause de l'obscurité de sa naissance :

> A tes viles grandeurs ton âme accoutumée
> Juge ainsi du mérite, et pèse les humains
> Au poids que la fortune avait mis dans tes mains.
> Ne sais-tu pas encore, homme faible et superbe,
> Que l'insecte insensible enseveli sous l'herbe,
> Et l'aigle impérieux qui plane au haut du ciel,
> Rentrent dans le néant aux yeux de l'Eternel?
> [sance,
> *Les mortels sont égaux; ce n'est point leur nais-*
> *C'est la seule vertu qui fait leur différence.*

Ces beaux vers semblent une traduction de cette maxime orientale : « Tous les hommes sont égaux; la vertu seule, et non la fortune, doit mettre de la différence entre eux. » Nabi-Effendi, qui florissait au XVII^e siècle, avait versifié cette pensée avant le poëte français. Le distique de Voltaire a été plaisamment parodié dans les vers suivants :

> Tous les plats sont égaux; ce n'est pas la faïence,
> C'est ce qu'on met dedans qui fait la différence.

ÉGALABLE adj. (é-ga-la-ble — rad. *égaler*). Que l'on peut égaler : *Mérite facilement* ÉGALABLE. ‖ Peu usité.

ÉGALADE s. f. (é-ga-la-de). Agric. Variété de châtaigne.

ÉGALANT (é-ga-lan) part. prés. du v. Egaler :

> Quand, des jours et des nuits *égalant* la durée,
> La Balance paraît sur la voûte azurée,
> L'Automne, couronné de pampre et de raisins,
> Prend des mains de l'Eté les sceptres des jardins.
> CASTEL.

ÉGAL-À-TOUT s. m. Mar. Pavillon de signaux, qui n'a pas de numéro et qui prend celui du pavillon au-dessous duquel il est hissé.

ÉGALÉ, ÉE (é-ga-lé) part. passé du v. Egaler. Rendu égal : *Des moyens* ÉGALÉS *au but.*

— Atteint, devenu égal par un changement survenu dans d'autres personnes ou dans d'autres objets : *Corneille ne peut être* ÉGALÉ *dans les endroits où il excelle.* (La Bruy.) *Les hontes du césarisme ont été* ÉGALÉES *par celles de la théocratie.* (Proudh.)

— Astron. Corrigé par des équations : *Anomalie* ÉGALÉE.

— Faucònn. Se dit de l'oiseau qui porte sur le dos des égalures ou mouchetures blanches.

ÉGAL-ÉCHANGE s. m. Econ. politiq. Echange dans lequel les objets échangés ont une valeur exactement équivalente, de façon qu'il n'y ait perte ni profit pour l'un ni pour l'autre de ceux qui opèrent l'échange. ‖ Mot créé par Proudhon.

— **Encycl.** Le mot *égal-échange* désigne un système nouveau créé par l'illustre P.-J. Proudhon, qui, après avoir fait la critique des deux systèmes connus sous les noms de prohibition ou protection et de libre échange, conclut par une organisation nouvelle de l'échange, basée sur la réciprocité et sur l'égalité, tant dans les conditions du contrat que dans la qualité et les droits des échangistes. Du principe même qui forme la base du système vient le nom par lequel on le désigne. Proudhon a expliqué longuement et en plusieurs endroits la théorie de l'*égal-échange*, mais il n'en a pas donné la définition qui convient à un vocabulaire. Pour obtenir cette définition, il suffit de résumer les principes généraux qui sont le fondement de sa théorie. L'échange est un fait, une action, un contrat qui ne peut guère être qualifié que d'une façon métaphorique. Par lui-même, il n'est ni libre ni dépendant, il est l'échange tout simplement, seulement les échangistes peuvent être libres ou dépendants, et l'échange contracté par eux sera, selon toute probabilité, influencé par cette manière d'être. Pourtant, quoiqu'il ne puisse rationnellement supporter de qualifications, l'échange peut être effectué de deux manières, qui toutes deux peuvent être désignées par un qualificatif. La première, qu'on peut appeler l'échange inégal ou onéreux, est celle par laquelle l'un des deux échangistes livre une valeur réelle plus grande que celle qu'il reçoit, auquel cas il y a perte pour l'un et bénéfice égal à cette perte pour l'autre. La seconde manière consiste à échanger, dans des conditions sinon semblables, du moins égales, des valeurs équivalentes. Cette dernière est l'*égal-échange*. L'échange ne peut donc être qu'égal ou onéreux. Toute autre appellation ne peut rien désigner de plus que ces deux manières d'être. Seulement l'échange peut être onéreux de plusieurs façons et pour plusieurs raisons. D'un autre côté, pour être égal, il exige certaines conditions, certaines garanties qui en assurent l'égalité, et ce sont ces conditions et ces garanties que Proudhon a déterminées dans ses diverses études sur l'échange. Cette théorie ne s'applique pas seulement au commerce international, comme le fait le système du libre échange, inventé par Cobden pour la plus grande gloire et surtout pour le plus grand profit de l'Angleterre, et accepté avec enthousiasme par nos économistes disciples de l'école anglaise; mais cette théorie de l'*égal-échange*, qui fait partie du vaste système mutualiste créé et défini par Proudhon, s'applique aussi au commerce intérieur, où il devient l'échange direct, réciproque, mutuel, remplaçant en quelque sorte le crédit, ou du moins le simplifiant, empêchant l'agiotage, le trafic et l'usure. Le système protectionniste était un premier pas dans la voie des garanties, comme le fait remarquer Proudhon, que nous ne pouvons mieux faire que de citer : « Dans une république, dit-il, la protection donnée par l'Etat au travail et au commerce du pays est un contrat de garantie en vertu duquel les citoyens se promettent réciproquement, pour leurs ventes et achats, la préférence, toutes choses d'ailleurs égales, sur les étrangers. Cette préférence est inhérente au droit républicain, à plus forte raison au droit républicain fédératif. Sans cela à quoi servirait d'être membre d'une république? Quelle attache le citoyen aurait-il à un ordre de choses où il verrait son travail, les produits de son industrie, injurieusement dédaignés pour ceux de l'étranger? Dans les Etats monarchiques, le principe est différent, bien que le résultat soit le même : c'est le souverain, empereur ou roi, chef de famille politique, protecteur naturel, qui donne leur garantie au commerce et au travail. Jusqu'en 1859, sous tous les règnes, cette pensée avait été dominante en France. Le roi, à qui la Constitution donnait le droit de faire des traités d'alliance et de commerce, savait qu'en réservant une protection, taxe de douane, en faveur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce de la nation, il ne faisait que stipuler, au nom de tous les intéressés, comme organe de leur mutualité. C'était un premier jalon dans le progrès économique, la pierre angulaire du garantisme à venir, de la liberté et de l'égalité futures. Une conséquence de cette protection mutuelle, dans un pays où elle eût été appliquée avec intelligence, c'est que la collectivité des producteurs et échangistes, c'est que l'Etat lui-même, tous enfin, en se garantissant la préférence des ventes et achats, auraient été conduits, dans leurs intérêts respectifs, à se garantir aussi, avec les meilleures qualités, les plus bas prix possibles, par conséquent réduction au minimum des frais d'Etat ou impôts, frais de banque, de change, de commission, de circulation, etc., qui, dans la France actuelle, forment au moins 25 pour 100 des prix de revient. » Mais quelques avantages que le système protectionniste pût présenter en principe, il avait l'immense inconvénient d'être servi par la douane, établissement des plus incommodes, dans lequel d'énormes abus s'étaient introduits, dont les taxes paraissaient souvent exorbitantes au consommateur, et qui, pour toutes ces raisons, arrêtait la circulation et les transactions. De plus, le système protectionniste avait servi à créer de véritables monopoles de fait, rendus plus onéreux encore au public par la situation économique, qui en aggrave les conséquences, loin de les amoindrir. C'est dans ces conditions qu'apparut la théorie du libre échange, dont MM. Cobden et Bastiat furent les plus ardents propagateurs. En substance, et réduite à son expression la plus simple et la plus concise, cette théorie est basée en principe sur cette argumentation : que la mutualité du régime protectionniste est inutile; que ni les producteurs et consommateurs, ni les ouvriers et patrons, ni la sécurité des Etats et le commerce des nations n'en ont besoin; qu'un système de garantie ayant pour but de neutraliser les effets fâcheux de la concurrence du monopole, de l'emploi des machines, des conditions du travail, de l'impôt, de l'établissement différent de la propriété, serait une entrave déguisée qui ne servirait à rien; que le plus sûr pour tout le monde est de ne rien promettre, de ne rien garantir, ni travail, ni échange, ni qualité, ni bon marché, ni équilibre, mais de s'en tenir à la liberté pure et simple, pleine et entière, et d'agir au gré de ses intérêts, à ses risques et périls et sous sa propre responsabilité. Quant aux effets présumés du libre échange, les théoriciens prétendent que les appréhensions concernant le travail des ouvriers, les débouchés du commerce, le danger à courir pour les industries peu avancées, relativement à la sortie du numéraire et aux crises financières, sont chimériques; qu'en définitive les produits ne s'échangent pas contre du numéraire, mais contre des produits; que plus l'argent abonde dans un pays, plus sa valeur relative comme marchandise diminue, plus, par conséquent, il tend de lui-même à refluer vers les pays qui en manquent, c'est-à-dire à s'échanger contre des marchandises; qu'ainsi s'effectue, sans déficit pour personne, la balance; enfin, que, tout climat n'étant pas propre à la production de toute espèce de richesse, ce serait pour une nation le plus mauvais calcul que de vouloir quand même produire chèrement des choses pour lesquelles la nature ne l'a pas outillée, et qui lui viennent d'ailleurs à plus bas prix. A ces affirmations, Proudhon oppose des dénégations formelles :

« Il n'est pas vrai, dit-il, qu'une nation doive abandonner les industries qui lui produisent le moins pour s'en tenir à celles qui lui produisent le plus. Ce serait renoncer aux trois quarts du travail humain. Toute production a son point de départ et sa matière dans le sol; mais le sol ne se distingue pas seulement selon ses aptitudes, il se diversifie aussi suivant sa fécondité. Et puisque la terre a dû être partagée entre ses habitants, il faut bien, en vertu de la solidarité politique et sociale, que les plus favorisés protègent, en quelque façon, de la supériorité de leurs cultures et de leurs industries, les moins heureux. Il n'est pas vrai, d'un autre côté, que les inégalités de climature et de terrain puissent avec le temps, à force de capitaux, de travail et de génie, se compenser, comme le suppose la concurrence internationale réclamée par les libres échangistes. Il n'est pas vrai que l'or et l'argent monnayés soient un produit comme un autre, se comportant de la même manière que les autres sur le marché, de sorte que le solde en numéraire à payer à une nation par une autre soit chose indifférente. Il n'est même pas vrai que, dans le cas d'une parfaite réciprocité, c'est-à-dire où la balance du commerce serait également favorable aux deux parties, les avantages soient égaux; il faut tenir compte du plus ou du moins, soit de valeur utile donnée par la nature, soit de valeur échangeable créée par le travail et qui existe dans les produits. Il n'est pas vrai, enfin, que, chez le peuple qui aurait constamment la balance favorable, tout soit profit et augmentation de richesse : à côté des exportateurs enrichis et de leurs adhérents, il existera toujours une masse de travailleurs, leurs compatriotes, ruinés ou appauvris. » Ces objections sont, en résumé, celles que Proudhon a toujours opposées, avec force détails et preuves à l'appui de sa démonstration, à la théorie du libre échange et au traité de commerce, si éloquemment et si savamment attaqué au Corps législatif par MM. Pouyer-Quertier, Brame et de Janzé. Mais si le libre échange est contraire à une saine économie et si le régime protecteur présente dans la pratique d'assez graves inconvénients, il s'agirait de trouver un nouveau système qui fût dépourvu des abus du dernier et qui fût plus compatible que le premier avec la sécurité du commerce national et le développement de la richesse publique. Ce système nouveau, c'est celui de l'*égal-échange*. Ici ce n'est plus l'Etat qui, à l'aide de prohibitions et de primes, assure certaines industries et encourage l'exportation : ce sont les citoyens, producteurs et échangistes, qui contractent entre eux, se garantissant la meilleure qualité et le plus bas prix possible quant aux marchandises, et, dans ces conditions, la préférence sur l'étranger. Mais ce système entraîne avec lui une série de réformes, dont il ne serait en quelque sorte que le résultat. Voici d'ailleurs comment Proudhon explique lui-même la façon de résoudre le problème du commerce international : « Il est évident, dit-il, que là où la prime d'assurance serait éduite à 1/2 ou à 1/4 pour 100; où les transports par eau s'effectueraient à 0 fr. 12 par tonne et par kilomètre, ceux par voie ferrée à 0 fr. 01 et à 0 fr. 02 au plus; où les effets de commerce s'escompteraient à 1/2 ou à 1/4 pour 100; où le crédit agricole et industriel, organisé sur d'autres principes, consisterait surtout en fournitures vendues à long terme, non en numéraire, ce qui équivaudrait à des prêts à 2 pour 100; où la dette publique et la dette hypothécaire actuelles seraient éteintes; où l'impôt serait diminué de moitié et même des deux tiers; où, par une organisation mieux entendue de la propriété, un territoire comme le nôtre pourrait entretenir 9 millions de familles agricoles; où l'industrie serait rendue solidaire de l'agriculture; où l'instruction publique serait réorganisée sur le principe du travail des enfants, de neuf à dix-huit ans; où l'association ouvrière aurait posé ses larges fondements; où la centralisation gouvernementale, enfin, aurait fait place à l'autonomie provinciale et municipale; il est évident, dis-je, que le problème serait résolu; la protection existerait *ipso facto*, dans les conditions les moins onéreuses, les plus libérales et les plus efficaces; la douane serait inutile et pourrait être abolie; et chaque nation, maîtresse chez soi, sûre d'elle-même, n'aurait rien à craindre ni de la concurrence ni de l'hypothèque étrangère. »

ÉGALEMENT s. m. (é-ga-le-man — rad. *égaler*). Anc. jurispr. Avantage fait à un ou à plusieurs héritiers dans un partage, pour arriver à la compensation de ce que le père ou la mère avait donné aux autres en avancement d'hoirie : *Donner à ceux qui ont reçu moins un* ÉGALEMENT *tel qu'ils aient autant que celui qui a reçu le plus.* (Acad.)

ÉGALEMENT adv. (é-ga-le-man — rad. *égal.*) D'une manière égale, au même degré : *Une mère qui chérit* ÉGALEMENT *tous ses enfants. Des biens* ÉGALEMENT *partagés. On ne parle point de marier ceux qui s'aiment* ÉGALEMENT, *mais ceux qui sont* ÉGALEMENT *aimés de la fortune.* (St-Evrem.) *Pour mesurer plus* ÉGALEMENT *sa vie, l'homme a obligé le soleil à rendre compte, pour ainsi dire, de tous ses pas.* (Boss.) *Les caresses et le mépris de la fortune sont* ÉGALEMENT *à craindre.* (Volt.) *La supériorité en tout genre est* ÉGALEMENT *difficile à atteindre.* (D'Alemb.) *C'est la nature des libertés constitutionnelles de se donner* ÉGALEMENT *à tous.* (Guizot.) *Communisme absolu et individualisme absolu sont* ÉGALEMENT *absurdes.* (Colins.) *La philosophie et la religion sont* ÉGALEMENT *nécessaires à l'humanité.* (A. Franck.) *Toutes ces vérités ne conviennent point* ÉGALEMENT *à l'esprit de la femme.* (Vacherot.) *L'orgueil britannique et la vanité française sont partout* ÉGALEMENT *insupportables.* (Proudh.) *La nature humaine est toujours belle; mais elle n'est point toujours* ÉGALEMENT *belle.* (Renan.)

> L'infamie est pareille et suit *également*
> Le guerrier sans courage et le perfide amant.
> CORNEILLE.

> Un aimable enjoûment, une douce langueur,
> Mêlés *également*, font sa charmante humeur.
> M^me DESHOULIÈRES.

‖ Aussi, de même, pareillement : *Vous le voulez et je le désire* ÉGALEMENT. *Les martinets sont difficiles à tirer à cause de leur vol* ÉGALEMENT *élevé et rapide.* (Buff.) *La véritable égalité des citoyens consiste en ce qu'ils soient tous* ÉGALEMENT *soumis aux lois.* (D'Alemb.) *Tous les Français sont* ÉGALEMENT *admissibles aux emplois.* (Proudh.)

> La Parque *également* sous la tombe nous serre.
> MALHERBE.

> Et le riche, et le pauvre, et le faible, et le fort,
> Vont tous *également* de la vie à la mort.
> VOLTAIRE

> La Balance, au milieu du céleste séjour,
> Suspend *également* et la nuit et le jour.
> ROUCHER

> Si l'on plaint d'un vieillard le sort infortuné,
> On plaint *également* l'enfant abandonné.
> DUCIS.

— **Antonyme.** Inégalement.

ÉGALER v. a. ou tr. (é-ga-lé — rad. *égal*). Rendre égal : ÉGALER *les parts, les portions.*

— Rendre plan, uni : ÉGALER *un plancher.* ÉGALER *un chemin.* ‖ On dit plus ordinairement ÉGALISER.

— Mettre sur le même pied, faire disparaître les différences entre : *La mort* ÉGALE *tous les hommes,* ÉGALE *tous les rangs.* (Acad.) *Les talents* ÉGALENT *les particuliers aux rois.* (Frédéric II.) *La nature a le secret merveilleux de diversifier toutes choses et de les* ÉGALER *en même temps par les compensations.* (Fonten.) *La barbarie* ÉGALE *tous les hommes.* (Turgot.) ‖ Mettre au même rang par ses appréciations ou par son estime, donner ou considérer comme égal : *Il ne faut pas* ÉGALER *le talent à la vertu.*

> . . . . Il n'est princes ni rois
> Qu'elle daigne *égaler* à ses moindres bourgeois.
> CORNEILLE.

— Être égal à : 15 *multiplié par* 4 ÉGALE 60. *On ne connaîtrait point Sully tout entier, si l'on ignorait que ses vertus* ÉGALÈRENT *ses talents.* (Thomas.) *Rien ne peut* ÉGALER *le dévouement de la femme.* (Pétiet.) *Rien n'*ÉGALE *la crédulité des hommes sur tout ce qui touche à leur santé.* (A. Arago.) *Admirons deux fois l'homme chez qui le cœur et le caractère* ÉGALENT *en perfection le talent.* (Balz.) *Chez aucun peuple la puissance de produire ne saurait* ÉGALER *la puissance de consommer.* (Proudh.) *La profondeur des cieux n'*ÉGALE *pas la profondeur de notre intelligence.* (Proudh.)

Vois-tu pas que sa haine *égale* mon amour?
RACINE.

Rien n'*égale* en fureur, en monstrueux caprices,
Une fausse vertu qui s'abandonne aux vices.
BOILEAU.

‖ Atteindre, en parlant d'un mérite, d'une perfection : ÉGALER *l'éloquence de Cicéron. Alexandre s'était proposé d'*ÉGALER *en tout la gloire de Bacchus.* (Vaugelas.) *Rien n'*ÉGALE *la blancheur des lis.* (Fén.) *Rien n'*ÉGALE *la finesse et la variété des arabesques de l'Alhambra.* (Chateaub.)

. . . . Vos jours de victoire
De notre exil à peine *ont égalé* la gloire.
DELILLE.

‖ Atteindre au mérite ou à la position de : *Un conquérant qui* ÉGALA *César. Tout ce qui vous passe et vous* ÉGALE *vous contraint ou vous gêne.* (Mass.) *Ne pouvant* ÉGALER *le comte d'Artois en grâce, le comte de Provence s'efforçait de s'en différencier par de plus solides supériorités.* (Lamart.)

L'Américain, farouche en sa simplicité,
Nous *égale* en courage et nous passe en bonté.
VOLTAIRE.

Nous avons la clarté, l'agrément, la justesse;
Mais *égalerons*-nous l'Italie ou la Grèce?
VOLTAIRE.

S'égaler v. pr. Etre égalé : *Une délicatesse, une pureté de goût à laquelle rien ne saurait* S'ÉGALER. ‖ Etre rendu égal en dimensions : *Les doigts, inégaux entre eux,* S'ÉGALENT *pour embrasser ce qu'ils contiennent.* (Boss.)

— Se rendre ou se prétendre égal; être mis au même rang : *Vouloir* S'ÉGALER *à Raphaël. L'envie, ne pouvant s'élever jusqu'au mérite, pour* S'ÉGALER *à lui, tâche de le rabaisser.* (Boileau.) *L'amour dans toute sa vérité* S'ÉGALE *à l'innocence.* (De Custine.)

L'avocat *se* peut-il *égaler* au poëte?
PIRON.

— **Syn. Égaler, égaliser.** *Égaler* diffère d'abord d'*égaliser* en ce qu'il signifie souvent *être égal*, ce qui ne convient jamais au dernier. Ces deux mots ne sont réellement synonymes que dans le sens de *rendre égal.* Alors ils diffèrent en ce que *égaler* n'applique cette idée que d'une manière peu précise et sans marquer une intention bien déterminée; *égaliser*, au contraire, suppose la volonté positive d'établir l'égalité, souvent à force de tâtonnements et par un travail physique : la mort *égale* toutes les conditions; on *égalise* les parts d'un héritage en retranchant quelque chose de celle qui était la plus forte pour l'ajouter à la plus faible.

— **Antonymes.** Dépasser, devancer, distancer, l'emporter sur, excéder, exceller, primer, surpasser. — Le céder, rester en deçà, suivre de loin, trouver son maître.

ÉGALEUR s. m. (é-ga-leur — rad. *égaler*). Hist. Nom que l'on a donné quelquefois aux *niveleurs* anglais. V. NIVELEUR.

ÉGALI, IE (é-ga-lî) part. passé du v. Egalir : *Une roue* ÉGALIE.

ÉGALIR v. a. ou tr. (é-ga-lir — rad. *égal*). Techn. Rendre égal. Ne s'emploie que dans quelques cas spéciaux. ‖ *Egalir une roue*, En rendre les dents égales entre elles en terme d'horlogerie. ‖ *Egalir une fusée au ressort*, Mettre tous les points de l'hélice de la fusée dans un tel rapport avec le ressort contenu dans le barillet, que ce ressort tire toujours avec une force égale, quelle que soit sa tension.

ÉGALISAGE s. m. (é-ga-li-za-je — rad. *égaliser*). Techn. Action d'égaliser la poudre à canon ou de chasse. ‖ Chez les tisseurs, Action de placer tous les maillons d'un corps à une hauteur égale. ‖ Ustensiles et instruments nécessaires pour exécuter cette opération. On dit aussi APPAREILLAGE.

ÉGALISATEUR, TRICE adj. (é-ga-li-za-teur, tri-se — rad. *égaliser*). Qui égalise : *Système* ÉGALISATEUR. *Le projet d'adresse paraîtra, du premier coup, un calque, mais très-affaibli, et sur les reliefs duquel on aurait passé une sorte de niveau* ÉGALISATEUR. (L. Plée.)

ÉGALISATION s. f. (é-ga-li-za-si-on — rad. *égaliser*). Action d'égaliser, de rendre égal : *L'*ÉGALISATION *des lots dans un partage. La balance sociale est l'*ÉGALISATION *du fort et du faible.* (Proudh.)

ÉGALISÉ, ÉE (é-ga-li-zé) part. passé du v. Egaliser. Rendre égal : *Des lots* ÉGALISÉS. ‖ Rendre plan, uni : *Les épis récoltés s'étalaient sur l'aire par couches* ÉGALISÉES *à la fourche.* (Th. Gaut.)

ÉGALISER v. a. ou tr. (é-ga-li-zé — rad. *égal*). Rendre égal, donner les mêmes dimensions à : EGALISER *les barreaux d'une grille.* EGALISER *des cheveux.* ‖ Unir, aplanir : EGALISER *un terrain. Pendant ce moment de silence, le jeune homme* AVAIT ÉGALISÉ *sous son pied le sable du jardin.* (Balz.)

— Rendre égal en quantité, en valeur : EGALISER *les lots dans un partage. Lorsque la mort* A ÉGALISÉ *les fortunes, une pompe funèbre ne devrait pas les différencier.* (Montesq.) *Les droits producteurs n'*ÉGALISENT *pas les conditions de production.* (F. Bastiat.) *Louis XI et Louis XIV ont pris soin de tout* ÉGALISER *au-dessous du trône.* (De Tocqueville.)

Absol. : *Ceux qui prétendent niveler n'*ÉGALISENT *jamais.* (Burke.) *En toute construction,* ÉGALISER *c'est démolir.* (De Ségur.)

— Techn. En terme de tisseur, Faire l'égalisage, nouer les mailles d'un corps pour fixer tous les maillons à une hauteur égale. ‖ On dit aussi APPAREILLER.

S'égaliser v. pr. Etre égalisé, devenir égal : *Les rangs peuvent* S'ÉGALISER, *mais non les mérites.* ‖ Devenir uni : *Cette allée commence à* S'ÉGALISER.

— **Syn. Égaliser, égaler.** V. ÉGALER.

ÉGALISEUR, EUSE s. (é-ga-li-zeur, eu-ze — rad. *égaliser*). Celui, celle qui égalise, qui cherche à égaliser : *Nos* ÉGALISEURS *modernes n'arriveront pas à niveler les talents.*

ÉGALISOIR s. m. (é-ga-li-zoir — rad. *égaliser*). Techn. Crible qui sert à passer la poudre à canon ou de chasse, pour en égaliser les grains.

ÉGALISSAGE s. m. (é-ga-li-sa-je — rad. *égalir*). Techn. Action d'égalir : *L'*ÉGALISSAGE *des roues d'horlogerie.*

ÉGALISURES s. f. pl. (é-ga-li-zu-re — rad. *égaliser*). Poudre de guerre ou de chasse égalisée.

ÉGALITAIRE adj. (é-ga-li-tè-re — rad. *égalité*). Qui a l'égalité politique, civile, sociale pour but ou pour résultat : *Principes* ÉGALITAIRES. *Le capital, c'est la puissance démocratique, philanthropique et* ÉGALITAIRE *par excellence.* (F. Bastiat.) *La législation des mondes est une législation* ÉGALITAIRE. (Proudh.) *Nous allons voir l'impôt* ÉGALITAIRE *écraser le peuple.* (Proudh.)

— s. m. Partisan de l'égalité absolue : *Les* ÉGALITAIRES.

ÉGALITAIREMENT adv. (é-ga-li-tè-re-man — rad. *égalitaire*). D'une manière égalitaire : *Le sol* ÉGALITAIREMENT *distribué.*

ÉGALITÉ s. f. (é-ga-li-té — rad. *égal*). Rapport de conformité entre les choses égales : EGALITÉ *de deux lignes.* EGALITÉ *de deux nombres.* EGALITÉ *d'âge.*

L'*égalité* des torts doit finir la querelle.
DESMAHIS.

— Se dit particulièrement de la conformité absolue, de l'absence complète de distinction entre les hommes, sous le rapport des droits ou des biens : EGALITÉ *politique, civile, sociale. Lycurgue, par ses institutions, avait établi dans Sparte l'*ÉGALITÉ *des richesses et l'inégalité des conditions, ou plutôt c'était l'*ÉGALITÉ *de la pauvreté.* (Machiavel.) *On sait qu'il faut de l'ordre et des rangs pour le maintien de la société : l'*ÉGALITÉ *est donc impossible.* (La Rochef.) *L'esprit d'*ÉGALITÉ *extrême conduit au despotisme.* (Montesq.) *Autant que le ciel est éloigné de la terre, autant le véritable esprit d'*ÉGALITÉ *l'est de l'esprit d'*ÉGALITÉ *extrême.* (Montesq.) *L'*ÉGALITÉ *des possessions et des richesses entraîne une anarchie universelle.* (La Bruy.) *L'*ÉGALITÉ *est la chose à la fois la plus naturelle et la plus chimérique.* (Volt.) *L'esprit d'*ÉGALITÉ *dégénère souvent en une basse envie, dans les âmes faibles ou dures, et dans les têtes étroites ou vides.* (Condorcet.) *L'*ÉGALITÉ *naturelle des hommes, première base de leurs droits, est le fondement de toute vraie morale.* (Condorcet.) *L'*ÉGALITÉ *des droits ne peut être réelle qu'avec l'*ÉGALITÉ *ou la presque* ÉGALITÉ *de fortune.* (Condorcet.) *Au lieu de l'*ÉGALITÉ *des biens, nous n'aurons bientôt que l'*ÉGALITÉ *de misères.* (Rivarol.) *Lorsque l'esprit saisit la parfaite* ÉGALITÉ *que la nature a mise entre les hommes, il a trop de peine à se plier aux différences que la société a établies.* (Grimm.) *L'*ÉGALITÉ *des biens est essentiellement impossible dans la société civile.* (Robespierre.) *L'*ÉGALITÉ *civile est la sujétion commune à l'autorité des lois.* (Pie VII.) *Il est des privilèges apparents qui ne sont que des rappels à l'*ÉGALITÉ *proportionnelle.* (Portalis.) *L'*ÉGALITÉ *est la première condition pour rendre l'amitié durable.* (M[lle] Lespinasse.) *L'homme réclame la liberté pour arriver à l'*ÉGALITÉ. (La Rochef.-Doud.) *La perfectibilité de l'espèce humaine n'est autre chose que la tendance vers l'*ÉGALITÉ. (B. Const.) *L'amour de l'*ÉGALITÉ *est la passion dominante en France.* (Chateaub.) *L'*ÉGALITÉ *et le despotisme ont des liaisons secrètes.* (Chateaub.) *Les Français n'aiment point la liberté; l'*ÉGALITÉ *seule est leur idole.* (Chateaub.) *Partout où il y a des classes, l'*ÉGALITÉ *des individus est impossible.* (Colins.) *Les femmes sont les plus chauds partisans de l'*ÉGALITÉ. (Rigault.) *L'*ÉGALITÉ *est au cimetière, mais elle n'est que là.* (De Lévis.) *L'*ÉGALITÉ *est dans la liberté morale.* (Franck.) *L'*ÉGALITÉ *relève à la fois tous les membres de la société dont elle est la base.* (Lamenn.) *L'*ÉGALITÉ *est dans la société, sauf la différence des fortunes, sauf la différence des rangs, sauf la différence des facultés, sauf enfin l'inégalité.* (Ballanche.) *L'*ÉGALITÉ *est une loi physiologique.* (Cavaignac.) *L'*ÉGALITÉ *assure à chacun une mesure pareille de liberté.* (Cavaignac.) *Il est impossible de comprendre que l'*ÉGALITÉ *ne finisse pas par pénétrer dans le monde politique comme ailleurs.* (De Tocqueville.) *Il n'est pas de principe plus vrai, plus nécessaire, plus saint que celui de l'*ÉGALITÉ *absolue de tous les individus composant l'humanité.* (Lestiboudois.) *Tout au monde proteste contre l'*ÉGALITÉ. (Ch. Bailly.) *L'*ÉGALITÉ *s'écrit dans les lois longtemps avant de s'établir entre les races.* (Lamart.) *Otez l'*ÉGALITÉ, *la propriété risque de devenir l'apanage de quelques-uns et un privilège de l'aristocratie.* (Troplong.) *La démocratie française a pour principes l'intelligence et le travail; elle a pour loi l'*ÉGALITÉ. (Lherminier.) *L'*ÉGALITÉ! *l'*ÉGALITÉ! *je n'entends que ce cri retentir autour de moi, et je ne vois pourtant qu'inégalité choquante, grossier despotisme et honteux esclavage.* (P. Leroux.) *L'*ÉGALITÉ *est une loi divine, une loi antérieure à toutes les lois, et dont toutes les lois doivent dériver.* (P. Leroux.) *Il y a* ÉGALITÉ *où il y a liberté pour tous.* (V. Cousin.) *L'*ÉGALITÉ *est le sentiment qui met le plus à l'aise le cœur de l'homme.* (St-Marc Gir.) *Les populations modernes sont avides d'*ÉGALITÉ *et de liberté.* (Mich. Chev.) *Si l'*ÉGALITÉ *ne peut être atteinte, il ne s'ensuit pas qu'elle ne puisse être approchée.* (Proudh.) *La liberté, le savoir, le droit, la philosophie, le bien-être, ont pour corollaire l'*ÉGALITÉ. (Proudh.) *L'*ÉGALITÉ *devant la loi a coûté des torrents de sang.* (Proudh.) *De l'*ÉGALITÉ *devant la loi à l'*ÉGALITÉ *des fortunes, il n'y a que la distance du principe à l'universalité de son application.* (Proudh.) *L'unité d'éducation peut seule faire l'*ÉGALITÉ *morale d'un peuple.* (Vacherot.) *Rien de plus injuste et de plus antidémocratique que l'*ÉGALITÉ *dans la servitude.* (Vacherot.) *L'*ÉGALITÉ *civile nous a conduits à l'*ÉGALITÉ *politique, l'*ÉGALITÉ *politique nous mène à l'*ÉGALITÉ *sociale.* (E. de Gir.) *L'*ÉGALITÉ *des classes n'existe pas, mais l'*ÉGALITÉ *des individus existe.* (E. de Gir.) *L'*ÉGALITÉ, *cette autre gravitation universelle, attend encore le Newton qui en découvrira les lois.* (E. de Gir.) *Dans un temps où chacun travaille pour acquérir et mériter, l'*ÉGALITÉ *c'est l'injustice.* (M[me] E. de Gir.) *L'*ÉGALITÉ, *c'est l'utopie des indignes.* (M[me] E. de Gir.) *Pour les peuples comme pour les individus, l'*ÉGALITÉ *seule est la source de toute justice.* (Napol. III.) *Ce que nous appelons l'*ÉGALITÉ *des cultes n'est que l'*ÉGALITÉ *entre les trois ou quatre cultes reconnus.* (J. Simon.) *La première* ÉGALITÉ, *c'est l'équité.* (V. Hugo.) *Notre apparence d'*ÉGALITÉ *cache la plus grande et surtout la plus triste inégalité qui ait existé dans la société.* (A. Karr.) *Si les honneurs allaient toujours de pair avec l'honneur, ils acquerraient bientôt une importance funeste à l'*ÉGALITÉ. (Prév.-Parad.) *L'Angleterre montre dans les plus petits détails son aversion pour les principes d'*ÉGALITÉ. (E. Texier.) *La pleine liberté pour tous est l'*ÉGALITÉ, *et l'*ÉGALITÉ *de la liberté, absolument réalisée, serait la fraternité.* (E. Alaux.) *L'*ÉGALITÉ *s'achète toujours cher.* (Renan.)

Aux portes du trépas l'*égalité* commence.
COLARDEAU.

L'amitié disparaît où l'*égalité* cesse.
AUBERT.

Point de bonheur, point de paix en ménage,
Sans droits communs et sans *égalité*.
GINGUENÉ.

L'amour sait bien sans sceptre établir sa puissance,
Et, soumettant nos cœurs par de secrets appas,
Fait les *égalités* et ne les cherche pas.
ROTROU.

— Etat de ce qui est plan, uni : *L'*ÉGALITÉ *d'une surface, d'un terrain.*

— Par ext. Uniformité, persistance du même état : *L'*ÉGALITÉ *d'un mouvement. L'*ÉGALITÉ *du pouls. L'*ÉGALITÉ *des sons de la voix est une des qualités du chanteur et de l'orateur. L'*ÉGALITÉ *du ton n'exclut pas la variété du style.* ‖ Douceur persévérante; constance qui soustrait l'âme aux influences extérieures : EGALITÉ *d'humeur, de caractère.* EGALITÉ *d'âme. La qualité la plus essentielle dans une femme est l'*ÉGALITÉ *de caractère.* (M[me] Campan.)

L'*égalité* d'humeur fut toujours mon partage.
LA CHAUSSÉE.

Qu'est-ce que la sagesse? Une *égalité* d'âme
Que rien ne peut troubler, qu'aucun désir n'en-[flamme.
BOILEAU.

Or cette *égalité* dont se forme le sage,
Qui jamais moins que l'homme en a connu l'usage?
BOILEAU.

— Algèb. Comparaison de deux grandeurs qui ont la même valeur, qui ne contiennent pas d'inconnue, et qui ne diffèrent que par la forme sous laquelle elles sont exprimées.

— Arithm. *Proportion d'égalité ordonnée*, Celle dans laquelle deux termes d'un rang ou d'une suite sont proportionnels à autant d'autres termes d'un autre rang ou d'une autre suite. ‖ *Proportion d'égalité troublée*, Celle dans laquelle deux termes d'un rang sont proportionnels à autant de termes d'un autre rang dans un ordre inverse et interrompu.

— Astron. *Cercle d'égalité*, Syn. du mot ÉQUANT.

— Anc. jurispr. *Egalité comprise par contrat de mariage*, Egalité résultant de la promesse qu'avaient faite le père et la mère, en mariant un de leurs enfants, de ne pas avantager les autres au préjudice de celui-ci.

— Jeux. Nom donné, pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les valets: *Quatorze d'*ÉGALITÉS. *Jouer l'*ÉGALITÉ *de pique. Tierce à l'*ÉGALITÉ *de carreau.* ‖ *Jeu de l'égalité*, Jeu de hasard, qui se joue avec trois dés et un tableau divisé en six cases.

— Loc. prépos. *A égalité de*, En supposant une quantité égale de : A ÉGALITÉ DE *ressources, vous l'emporterez sur lui. Il me semble qu'*À ÉGALITÉ D'*esprit et de lumières, l'homme né riche ne doit jamais connaître aussi bien que le pauvre la nature, le cœur humain et la société.* (Chamfort.)

— **Antonymes.** Inégalité, diversité, variété.

— **Encycl. Econ. politiq. et soc.** V. INÉGALITÉ et CLASSE.

— Législ. *Egalité devant la loi pénale.* Les peines ne doivent varier et se graduer qu'en raison de la diversité de nature et des différents degrés de criminalité des délits. Pour les délits identiques, la peine est la même sans acception du rang ou de la condition des coupables. Tel est le principe de l'*égalité* devant la loi criminelle, formulé pour la première fois dans l'article 1[er] du décret du 21 janvier 1790 et reproduit par l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme, qui servit en quelque sorte de préface à la Constitution de 1791. Ce principe paraît si naturel et d'une justice si élémentaire que l'on peut, à première vue, s'étonner qu'il ait été si tardivement consacré par la législation. Toutefois, avec de la réflexion et une plus attentive observation des faits, on ne tarde pas à s'apercevoir que, en matière pénale, la règle absolue de l'*égalité* aurait ses dangers et qu'il y a été dérogé même dans le régime issu de la Révolution et des principes de 1789.

Nous n'avons plus de castes et plus de distinctions de nobilité et de roture entre les personnes; mais nous avons les distinctions professionnelles, distinctions ineffaçables dans tout état social, parce qu'elles ressortent de la nature des choses, et ces distinctions produisent encore aujourd'hui des inégalités saillantes en matière de droit pénal. En voici un exemple remarquable : si un commerçant en état de faillite a fait un acte frauduleux tendant à dérober à l'action de ses créanciers une partie quelconque de son actif, si, par exemple, il a souscrit dans ce but une vente ou une obligation simulée, ce commerçant sera passible d'une peine criminelle fort grave, de la peine des travaux forcés à temps, aux termes de l'art. 402 du code pénal. Il y aura dans la répression un surcroît de rigueur dans le cas où le failli exercerait la profession d'agent de change ou de courtier; la peine serait alors celle des travaux forcés à perpétuité, suivant l'art. 404 du même code. Or, le même fait d'un acte entaché de simulation ou de fraude ne ferait encourir aucune peine légale à un débiteur en déconfiture qui n'est pas commerçant. Le pire résultat pour ce dernier serait de voir annuler par les tribunaux l'acte frauduleux, et d'être peut-être condamné à des réparations purement civiles. Voilà donc un même fait qui devient punissable ou non punissable, qui, en un mot, est ou n'est pas un délit, suivant la condition professionnelle de la personne. Et il n'y a, certes, rien là qui blesse la justice; chacun comprend que la sincérité et la probité des transactions soient exigées dans le commerce plus impérieusement et sous des sanctions plus sévères.

L'état de la personne peut donc réagir sur le principe même de l'incrimination de l'acte. Ajoutons que, dans certains cas, il réagit encore de nos jours sur le mode d'application de la peine. On en trouve l'exemple dans les exécutions militaires, qui diffèrent, quant au mode du supplice, de l'exécution capitale ordinaire et, dans l'opinion, n'entraînent pas la flétrissure qui s'attache à l'échafaud. Il existe donc de nos jours encore des *peines privilégiées* à côté de la pénalité vulgaire et de droit commun.

On va exposer rapidement et par simples indications : 1° un aperçu de l'inégalité des peines dans l'ancien droit; 2° la réforme radicalement égalitaire qui sortit du grand mouvement de 1789; 3° le reculement du principe de l'*égalité* absolue et les sages tempéraments qu'y ont apportés les lois postérieures depuis le Code pénal de 1810 jusqu'aux importants remaniements opérés en 1832.

A Rome, les peines pour les mêmes délits varièrent toujours suivant le rang et la condition des coupables. Il y avait, en outre, des dissemblances très-marquées dans le mode d'exécution quand il s'agissait de l'application de peines de la même nature et du même degré. Dans les temps reculés, à une époque qui précède la promulgation des Douze Tables, la peine de mort avait un appareil tout différent selon que le condamné était plébéien ou patricien. Le plébéien était pendu à un gibet, *patibulo*, ou à l'*arbre malheureux*, *infelici arbori*, c'est-à-dire à un arbre sans fruit et non planté de main d'homme, comme un aune ou un peuplier. Les patriciens subissaient la *précipitation.* La classique roche Tarpéienne fut dans l'origine le théâtre de ce genre d'exécution capitale; plus tard, on précipita les condamnés de race du haut d'une plate-forme qui dominait leur prison et qui était destinée à ce funèbre usage. On trouve à ce sujet des détails et des documents d'un certain intérêt dans les *Pandectes* de Pothier, t. XX, l. XLVIII, tit. 19.

Sous les empereurs et déjà dans les derniers temps de la République, il y eut moins de fantaisie, moins de pittoresque et moins de mise en scène dans les supplices. Les peines se classeront et se régulariseront,

mais toujours avec d'insolentes distinctions attachées à la condition des condamnés. La décapitation devint et resta la peine capitale privilégiée pour les citoyens romains, et la seule que pussent encourir pour les plus grands crimes les personnages consulaires, ainsi que les membres des curies des cités. Pour les gens de condition inférieure, notamment pour les esclaves, le supplice de la croix ou même du feu, mais plus ordinairement la croix, remplaça la pendaison et le gibet. La décapitation devait être exécutée par le glaive; l'emploi de la hache était proscrit. Ulpien s'en explique formellement (Dig., *De pœnis*, lib. XLVIII, tit. XIX, fr. 8). Il est curieux de voir le grave et grand jurisconsulte s'engager minutieusement dans les détails de cette besogne de bourreau.

Même pour des peines moindres que la mort, la différence était marquée dans le mode d'exécution pour les personnes de conditions diverses. Le même délit qui entraînait pour un homme libre la bastonnade faisait frapper l'esclave à coups de fouet : *flagellis cœditur*.

Dans l'ancien droit français, il y eut aussi une certaine classification générale des peines, mais une classification flottante, librement et incessamment modifiée par le pouvoir discrétionnaire du juge. En général, la pendaison était le châtiment infligé au vol avec effraction et au vol domestique. La roue était le supplice des assassins; le feu, celui des empoisonneurs et des condamnés pour crimes se compliquant de sacrilège ou de sorcellerie.

Pour les gentilshommes, tous ces supplices étaient d'ordinaire remplacés par la décollation. Toutefois, le pouvoir arbitraire du juge faisait quelquefois céder le privilège de la noblesse en matière de pénalité et quand le crime était d'une exceptionnelle énormité. Pour des délits infiniment moindres, on retrouvait encore, dans la disposition des coutumes et dans le texte des ordonnances, des distinctions vraiment blessantes entre les peines encourues pour les mêmes faits par les nobles et les gens de roture. Ainsi, en matière de délit de chasse, l'ordonnance de Louis XIV, de 1669, dite l'ordonnance des eaux et forêts, quoique ayant fort rabattu des rigueurs des anciens règlements de François Ier et de Henri IV, laissait encore subsister à ce sujet de criantes inégalités. Le délit de chasse sur les terres d'autrui qui, pour un gentilhomme, n'entraînait jamais qu'une simple amende, avait pour les roturiers des conséquences tout autrement graves : 100 livres d'amende pour la première condamnation; 200 livres et le carcan en cas de récidive, et, pour la seconde récidive, le bannissement pour cinq ans du délinquant hors du ressort de la maîtrise des eaux et forêts où l'infraction avait été commise. S'il y avait eu fait de chasse dans une forêt royale, l'écart entre la peine pour le plébéien et pour le noble était encore plus marqué. L'ordonnance de 1669 reproduisait à cet égard les dispositions de sa devancière de 1607 et prohibait rigoureusement toute poursuite du gibier dans les garennes royales, « à peine aux seigneurs et gentilshommes de désobéissance et encourir notre indignation, et de 1,500 livres d'amende, et pour les roturiers, d'être menés et conduits dans nos galères, où ils seront retenus pour nous faire service durant le temps de six ans. »

La révolution de 1789 emporta toutes ces distinctions dans le même mouvement qui abolit les privilèges de toute nature attachés à la naissance et à l'hérédité. On a cité au début de cet article la loi du 21 janvier 1790 et l'article de la Déclaration des droits, portant que désormais à des délits identiques répondraient des peines identiques, sans acception de l'état de noblesse ou de roture des personnes convaincues de ces délits. Le principe était posé par le pouvoir constituant; une loi postérieure s'occupa d'en organiser l'application.

Il faut le dire, et ce point est aujourd'hui reconnu par tous les criminalistes dont l'opinion a de l'autorité, la première application ne fut pas heureuse. Le code pénal, ou plutôt l'ébauche de code pénal de 1791, par esprit de réaction contre les inégalités de l'ancien régime, outra hors nature et avec une exagération inintelligente le principe de l'*égalité*. En haine de l'ancien arbitraire du juge criminel, ce code n'eut que des peines fixes, invariables, sans fléchissement et sans atténuation possible. Non-seulement les peines qui, par leur nature, n'admettent pas de degrés, comme la peine de mort, comme la dégradation civique, comme en général les peines perpétuelles, mais même les peines temporaires y avaient ce caractère d'absolue fixité. Il n'y avait pour le juge nulle latitude, aucune marge laissée à l'appréciation et à l'indulgence, nul écart du minimum au maximum; c'étaient six ans de fers pour la banqueroute frauduleuse, par exemple, six ans de fers ni plus ni moins. C'étaient cinq ans de *gêne* pour autre chose, et ainsi de tout le reste.

Ce code n'admettait d'ailleurs que deux excuses, à savoir celle résultant du jeune âge de l'accusé et, en second lieu, l'excuse de la provocation; mais cette dernière pour le crime de meurtre uniquement, qui était en ce cas puni de la peine de dix ans de gêne, *dix ans ni plus ni moins*, sans égard aucun aux circonstances et aux nuances infinies de la culpabilité morale individuelle. Un fait étrange est que la provocation, admise comme excuse du meurtre, ne l'était pas pour le fait beaucoup moins grave cependant de blessures volontaires. Ajoutons, pour édifier complètement le lecteur sur l'inhumanité du code ultra-égalitaire de 1791, que le législateur, en haine de la royauté, retirait au souverain le droit de grâce, c'est-à-dire le seul moyen qui restât de réparer dans quelques cas les effets d'un droit pénal aussi meurtrier.

En résumé, en haine de l'ancien arbitraire du juge criminel, le code pénal du 25 septembre 1791 avait réduit le juge à la fonction d'un automate appliquant une peine fixe, toujours la même pour les mêmes délits. En haine des anciennes inégalités de la répression à raison de la diversité de condition des personnes, il avait établi un tarif inflexible de pénalité, où le même fait était toujours frappé d'une peine identique, sans aucun égard aux diversités de tempérament ou d'éducation qui peuvent rendre si inégalement coupables les individus auteurs d'un délit qui, juridiquement, est le même.

La réaction ne tarda pas à se produire dans les esprits contre cette inintelligente exagération du principe de l'*égalité*; mais le travail réparateur fut lent à se réaliser dans la législation. Le Code pénal de 1810 fut le premier à élargir, dans une mesure très-parcimonieuse, il est vrai, la latitude et le pouvoir d'appréciation du juge criminel. Les peines temporaires cessèrent d'être d'une durée fixe et invariable; il y eut un minimum et un maximum : la peine des travaux forcés à temps put varier de cinq à vingt ans; la réclusion, de cinq à dix ans; l'emprisonnement, d'un an à cinq. La catégorie des excuses fut étendue, notamment le flagrant délit d'adultère rendit excusable le meurtre de l'épouse ou de son complice par le mari offensé. Mais ces améliorations étaient loin de suffire aux besoins d'une justice sagement graduée. Les peines sans degré, comme la mort et les peines perpétuelles, restaient toujours sans atténuation possible. Pour les peines temporaires elles-mêmes, l'écart du minimum au maximum était loin de répondre aux gradations et aux dégradations sans fin de la culpabilité individuelle. Enfin le système des excuses lui-même était impuissant à produire dans tous les cas une gradation équitable de la répression. Un exemple va prouver avec évidence ce dernier point. Prenons l'excuse de la provocation en cas de meurtre : cette excuse n'est légalement admissible et l'on ne rentre dans les termes de l'art. 321 du code pénal de 1810 qu'autant qu'il y a eu *unité d'action*, pourrait-on dire, et que le meurtre a répondu immédiatement, instantanément à la provocation. S'il y a eu intervalle, si c'est le lendemain, par exemple, que le meurtre a été commis, bien que le meurtrier ait agi sous l'influence du ressentiment de l'injure provocatrice et encore récente, il ne bénéficie pas juridiquement de l'excuse de la provocation. Et cependant ne peut-il pas y avoir dans une telle espèce un élément moral considérable d'atténuation?

Le système si humain, si philosophique et si intelligent des circonstances atténuantes, est venu enfin réparer les vices intolérables de l'*égalité* outrée dans le droit pénal. Ce système régénérateur de notre législation criminelle ne s'est pas produit tout de suite dans toute son ampleur. Il fut d'abord timidement ébauché par la loi du 25 septembre 1824, qui ne l'admit que pour quelques crimes spéciaux et déterminés, notamment pour le crime d'infanticide (art. 5). L'infanticide, en effet, invariablement puni de mort aujourd'hui que nos lois civiles interdisent la recherche de la paternité et laissent à la fille séduite, avec le poids de la honte, tout le poids de la maternité, cette rigueur, que rien ne pouvait adoucir, criait à la justice et à Dieu. La réparation commença par là.

Le vice capital de la loi de 1824 avait été de se défier du jury et d'attribuer aux magistrats de la cour d'assises l'appréciation et la déclaration de l'existence des circonstances atténuantes. Les législateurs de 1832 ont eu la gloire d'élargir et de couronner le système. La partie capitale de leur œuvre a été la refonte de l'art. 463 du code pénal, concernant les circonstances atténuantes. Désormais elles sont applicables à toutes les matières criminelles et correctionnelles que le code pénal embrasse. Le jury ou les tribunaux correctionnels n'ont pas à les préciser et à les définir; ils les puisent dans tous les éléments de la cause, dans tout ce qui touche et émeut la conscience du juge. La latitude est ample pour graduer la répression : la déclaration des circonstances atténuantes oblige le juge à abaisser la peine d'un degré et lui permet de l'abaisser de deux degrés en matière criminelle. En matière correctionnelle, la même déclaration donne au juge la faculté de réduire à une simple amende la peine correctionnelle la plus grave, celle, par exemple, qui, dans le jeu normal de la loi, pourrait s'élever à cinq années d'emprisonnement. Ainsi se trouvent réparés les abus du régime égalitaire excessif sorti des premières lois de la Révolution. Le bienfait reste seul; il n'y a plus de distinction quant à la pénalité entre la noblesse et la roture; mais le juge est pourvu d'un large pouvoir d'appréciation et d'arbitrage, et il peut tenir compte avec équité de toutes les inégalités de la culpabilité individuelle.

— Mathém. L'*égalité* entre deux grandeurs concrètes ou entre leurs mesures se note par le signe = placé entre les formules de ces grandeurs ou de leurs mesures.

L'*égalité* se distingue de l'équation en ce qu'elle ne contient pas d'inconnue, elle n'est que l'expression d'un fait constaté; elle se distingue de l'identité en ce que la vérification en exige toujours quelque transformation, quelques calculs.

$$2 + x = 5$$

est une *équation* qui détermine x et lui attribue la valeur 3.

$$(a + b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$$

est une égalité que l'on peut constater en faisant le carré de $a + b$; le calcul fait conduit à l'*identité*

$$a^2 + 2ab + b^2 = a^2 + 2ab + b^2.$$

— Log. *Raisonnement d'égalité*. On appelle *raisonnement d'égalité* un syllogisme dans lequel le moyen terme, au lieu d'être plus général que l'un des deux termes de la conclusion et moins général que l'autre, est seulement égal au premier ou au second, et quelquefois même à tous deux. Voici le type de ce raisonnement :

A = B
B = C
A = C.

Le terme moyen B n'est ni plus ni moins général que le mineur A et le majeur C; il est égal à l'un et à l'autre en extension, et les termes égaux en extension sont égaux en compréhension. De même encore ce raisonnement d'Aristote :

Les bipèdes, les quadrupèdes, les oiseaux, les poissons, les insectes et les vers ont le sens du tact et une bouche.

Les animaux se composent de bipèdes, de quadrupèdes, de poissons, d'oiseaux, etc.

Donc tous les animaux ont le sens du tact et une bouche.

Dans ce syllogisme, le moyen terme n'est pas, comme dans le syllogisme ordinaire, un genre dont le mineur est une espèce; c'est la réunion de toutes les espèces qui sont contenues dans le mineur; le moyen terme n'est donc pas plus général que le mineur, mais il est de même extension. Dans le syllogisme ordinaire, en allant du moyen terme au mineur, on va du genre à l'espèce, du général au particulier, du plus au moins. Ici, au contraire, on construit le genre, on l'induit de l'observation et de l'énumération des espèces. Aristote appelait ce raisonnement argument épagogique.

Il y a encore raisonnement d'*égalité* lorsque le moyen terme est la définition d'un des termes de la conclusion. Ainsi l'exemple suivant :

Le déplaisir de la répétition se guérit par le changement.

L'ennui est le déplaisir de la répétition.

Donc l'ennui se guérit par le changement.

Dans ce syllogisme, en effet, le moyen terme, *déplaisir de la répétition*, est égal au mineur *ennui*, puisqu'il en est la définition.

Le principe du *raisonnement d'égalité* est celui-ci : ce qu'on affirme d'un objet se peut affirmer du même objet sous une distribution différente, à la condition que la distribution ne change rien à l'objet.

ÉGALURE s. f. (é-ga-lu-re — du préf. *é*, et du patois *gail*, moucheté). Fauconn. Nom donné à des mouchetures blanches que l'on voit sur le dos de certains oiseaux : *Ce faucon a le dos tout parsemé d'*ÉGALURES.

ÉGANCETTE s. f. (é-gan-sè-te). Techn. Syn. de GANCETTE.

ÉGANDILLER v. a. ou tr. (é-gan-di-llé; *ll* mll.). Se disait autrefois en Bourgogne pour ÉTALONNER.

ÉGARD s. m. (é-gar — du préf. *é*, et de *garder*, qui signifiait autrefois regarder). Prise en considération, compte que l'on tient de quelque chose : *Avoir* ÉGARD *aux circonstances. Aller en avant sans* ÉGARD *pour les obstacles. On est obligé d'avoir* ÉGARD *au bien de l'État.* (Pasc.) *Dans les aumônes que l'on fait, il faut avoir* ÉGARD *à la pudeur de ceux qui demandent.* (La Rochef.) *Dieu a* ÉGARD *aux siècles; il pardonne aux uns leurs grossièretés, aux autres leurs raffinements.* (J. Joubert.)

Contre la médisance il n'est point de rempart;
A tous les sots caquets n'ayons donc nul *égard*.
MOLIÈRE.

— Point de vue, côté d'une chose, manière de la considérer : *Peu de maximes sont vraies à tous* ÉGARDS. (Vauven.) *Le peuple, dans la démocratie, est à certains* ÉGARDS *le monarque.* (Montesq.) *Le peuple napolitain, à quelques* ÉGARDS, *n'est point du tout civilisé.* (Mme de Staël.) *L'arabe est à beaucoup d'*ÉGARDS *le résumé des langues sémitiques.* (Renan.)

Je vois qu'à tous *égards* le siècle se raffine,
Et les filles surtout ont fait de grands progrès.
DESTOUCHES.

— Par ext. Déférence, attention respectueuse, marque d'estime, de considération : *J'ai droit à quelques* ÉGARDS. *Les* ÉGARDS *font moins d'ingrats que les services.* (Mme de Sév.) *Les hommes, en s'assemblant en société, se sont en quelque sorte obligés à des* ÉGARDS *réciproques pour se rendre plus agréables les uns aux autres.* (St-Evrem.) *La science des* ÉGARDS *est celle de la politesse.* (Mlle de Scudéry.) *Les* ÉGARDS *sont l'effet de la justice, et les attentions, de la reconnaissance et de l'amitié.* (J.-J. Rouss.) *Les* ÉGARDS *sont une substitution à la bonté du cœur.* (Mme de Blessington.) *Le respect et les* ÉGARDS *pour les femmes dénotent toujours l'homme de bonne compagnie.* (Mme Campan.) *On doit des* ÉGARDS *aux vivants; on ne doit que la justice aux morts.* (Lamotte-Houdard.) *Celui qui est le plus riche est ordinairement celui à qui on marque le plus d'*ÉGARDS. (D'Alemb.) *L'importance sans mérite obtient des* ÉGARDS *sans estime.* (Chamfort.) *Il est naturel d'avoir des* ÉGARDS *les uns pour les autres : la sociabilité nous y porte.* (Roubaud.) *Manquer de politesse, c'est manquer d'*ÉGARDS *pour les autres.* (Théry.) *La femme doit aux parents de son mari les mêmes* ÉGARDS *que s'ils étaient les siens.* (Boitard.) *Les esprits sages auront toujours des* ÉGARDS *pour les opinions accidentelles qui servent à rendre un homme meilleur et plus heureux.* (Cabanis.) *La vieillesse instruite, vertueuse et douce, commande les* ÉGARDS. (Boiste.) *C'est des livres que j'aime à tirer mes connaissances; je ne demande à la société que des* ÉGARDS *polis et des manières faciles.* (Ste-Beuve.)

Gardez de faire aux *égards* banqueroute.
LA FONTAINE.

Respectez-vous, les *égards* ont leur prix.
AUBERT.

— Loc. prépos. *Eu égard à*, En considération de : EU ÉGARD à *votre position.*

— *A l'égard de*, Pour ce qui concerne, relativement à, quant à ce qui est de : A L'ÉGARD DE *la pièce, je te dirai simplement qu'elle doit enlever tous les spectateurs.* (Le Sage.) *Les femmes ne peuvent pas comprendre qu'il y ait des hommes désintéressés* A LEUR ÉGARD. (Vauven.) *Pour moi j'ai déjà vu changer le public cinq ou six fois* A MON ÉGARD. (J.-J. Rouss.) *La propreté est* A L'ÉGARD DU *corps ce qu'est la décence dans les mœurs.* (Boiste.)

A l'égard de la dent il fallut contester.
LA FONTAINE.

‖ Par comparaison avec, en proportion de : *La terre est petite* A L'ÉGARD DU *soleil.* (Acad.) *L'homme est un néant* A L'ÉGARD DE *l'infini.* (Pasc.)

— Syn. **Égards, attentions, considération, ménagements.** V. ATTENTION.

— **Égards, considération, déférence**, etc. V. CONSIDÉRATION.

ÉGARD s. m. (é-gar — du préf. *é*, et de *garder*). Dr. coutum. Juré d'une communauté : *Il y avait des* ÉGARDS *à Paris, à Amiens, à Lille et dans d'autres villes du nord de la France.* (Complém. de l'Acad.)

— Hist. relig. Tribunal qui siégeait à Malte et qui jugeait par commission les procès entre chevaliers.

ÉGARD (Paul), théologien allemand, né à Kellinghusen (Jutland) en 1589, mort en 1643. On manque de détails sur sa vie, mais on a de lui des ouvrages, dont les titres sont assez singuliers et qui traitent de la morale religieuse. Nous citerons entre autres : le *Trésor de la sagesse céleste* (Lunebourg, 1625); le *Serpent du paradis* (Lunebourg, 1626); *Mundus immundus* (Lunebourg, 1628). La plupart de ses écrits ont été publiés après sa mort à Francfort (1679, 3 vol. in-4°).

ÉGARDÉ, ÉE adj. (é-gar-dé). Se disait autrefois des étoffes visitées et marquées par les égards : *Draps* ÉGARDÉS.

ÉGARDISE s. f. (é-gar-di-ze — rad. *égard*). Anc. cout. Fonctions des égards, jurande. ‖ Époque de la visite des égards.

ÉGARÉ, ÉE (é-ga-ré) part. passé du v. Égarer. Qui a perdu son chemin, qui ne connaît plus sa route : *Un voyageur* ÉGARÉ. *Le Dante feint qu'il se trouve* ÉGARÉ *dans une forêt qui le conduit au pied d'une montagne.* (La Harpe.) *A l'exemple de nos frères des Alpes et du Liban, nous avons appris à notre chien à découvrir les voyageurs* ÉGARÉS. (Chateaub.)

Vous êtes *égarés* du chemin de la ville.
REGNARD.

‖ Errant; se dit même des choses inanimées : *Des nuages* ÉGARÉS *dans les airs.*

Un misérable peuple *égaré* dans les bois,
Sans villes, sans États, sans maîtres et sans lois.
RACAN.

Quel art a pu former ces enceintes profondes
Où l'Euphrate *égaré* porte en tribut ses ondes?
VOLTAIRE.

‖ Séparé de son troupeau, en parlant d'un animal : *Une brebis* ÉGARÉE.

. . . Si les loups mangeaient mainte bête *égarée*,
Les bergers de leur peau se faisaient maints habits.
LA FONTAINE.

— Par ext. Qui détourne du chemin, qui conduit hors de la véritable route : *Des pas* ÉGARÉS. *Une marche* ÉGARÉE. ‖ Écarté, éloigné des lieux habités : *Il commença à marcher avec crainte dans ces routes* ÉGARÉES *où il s'était engagé.* (B. de St-P.) ‖ Épars, dispersé en petit nombre : *Quelques fleurs* ÉGARÉES *dans ses cheveux noirs. Ne rencontrer que quelques passants* ÉGARÉS *sur une place vaste et solitaire.*

— Par anal. Perdu momentanément, mis

hors de sa place, dont on ignore la place actuelle : *Des papiers* ÉGARÉS. *Une bourse* ÉGARÉE. ‖ Détourné de son emploi naturel, mal ou inutilement employé :

Une herbe parasite, abondamment stérile,
De la sève *égarée* épuise l'aliment.
ESMÉNARD.

— Fig. Jeté dans quelque vice, détourné de la voie de la vertu : *Il faut que nous soyons bien* ÉGARÉS *de notre voie pour être si révoltés contre une subordination légitime.* (Fén.) *Une femme est presque toujours* ÉGARÉE *par son cœur.* (La Rochef.-Doud.)

Ah ! quel père offensé se souvient de sa haine
Pour des fils *égarés* que l'amour lui ramène?
DU BELLOY.

‖ Induit en erreur, détourné de la vérité : *Le public, toujours* ÉGARÉ *dans son enthousiasme, vous dresse des statues et les brise pour vous en casser la tête.* (Volt.) *C'est le propre des gouvernements sages de ménager l'opinion, même lorsqu'elle est* ÉGARÉE *ou qu'elle caresse l'absurde.* (Mich. Chev.)

Que d'hommes *égarés* dans la nuit de l'erreur
Poursuivent à tâtons un fantôme trompeur !
SAURIN.

J'aime mieux mettre encor cent arpents au niveau,
Que d'aller, follement *égaré* dans les nues,
Me lasser à chercher des visions cornues.
BOILEAU.

‖ Détourné de sa fin : *De tous côtés, que de vocations* ÉGARÉES *et d'existences déplacées!* (Dupanl.) ‖ Gâté, corrompu, perverti : *Le goût de nos artistes a été* ÉGARÉ *par celui de nos bourgeois.* (B. de St-P.) ‖ Troublé dans ses idées, qui en a perdu le fil : *L'assemblée, ne sachant ce que voulait dire le prédicateur, le crut un peu* ÉGARÉ. (Bouhours.) ‖ Troublé ou exalté au point d'en perdre la raison :

Je demeure immobile, *égaré*, confondu.
VOLTAIRE.

‖ Devenu fou : *Une tête* ÉGARÉE. *Un cerveau* ÉGARÉ. *Un esprit* ÉGARÉ. ‖ Qui marque, qui dénote l'égarement de l'esprit : *Des yeux* ÉGARÉS. *Un regard* ÉGARÉ. *Un air* ÉGARÉ. *Des discours* ÉGARÉS. *Il a quelque chose d'*ÉGARÉ *dans la vue.* (Regnard.)

Il marche sans dessein, ses yeux mal assurés
N'osent lever au ciel leurs regards *égarés*.
MOLIÈRE.

Elle porte au hasard ses pas irrésolus;
Son œil tout *égaré* ne nous reconnaît plus.
RACINE.

‖ Caché, tenu secret :

Mais sans tes clartés sacrées,
Qui peut connaître, Seigneur,
Les faiblesses *égarées*
Dans les replis de son cœur?
J.-B. ROUSSEAU.

— *Brebis égarée*, Dans le style biblique, Fidèle qui a embrassé l'hérésie ; fidèle qui s'obstine dans le péché. ‖ Personne qui s'est laissé entraîner hors du chemin de la vertu : *Pauvre* BREBIS ÉGARÉE ! *je dois vous plaindre plutôt que vous blâmer.* (Scribe.)

— Substantiv. Personne égarée dans sa route : *Les deux* ÉGARÉS *entendirent quelques petits cris qui paraissaient poussés par des femmes.* (Volt.) ‖ Personne tombée dans quelque erreur ou dans quelque vice : *Il te sied bien de parler de cela, pauvre* ÉGARÉE ! (G. Sand.)

ÉGAREMENT s. m. (é-ga-re-man — rad. *égarer*). Action de s'égarer, de perdre son chemin ; état d'une personne égarée : *L'*ÉGAREMENT *est facile au milieu des bois. Son* ÉGAREMENT *nous a tous mis en alarme.*

Arcas s'est vu tromper par notre *égarement*.
RACINE.

‖ Peu usité.

— Fig. Erreur ; perversion du cœur ou de l'esprit ; déréglement de conduite : *L'*ÉGAREMENT *de l'esprit et du cœur. Les* ÉGAREMENTS *de la jeunesse. La moquerie est quelquefois le moyen le plus propre à faire revenir les hommes de leurs* ÉGAREMENTS. (Pasc.) *Notre vie, qu'est-ce autre chose qu'un* ÉGAREMENT *continuel?* (Boss.) *Les naturels vifs et sensibles sont capables de terribles* ÉGAREMENTS : *les passions et la présomption les entraînent.* (Fén.) *La coquetterie conduit aux plus affreux* ÉGAREMENTS. (Mme de Genlis.) *Les* ÉGAREMENTS *des princes ne viennent que des mensonges dont on empoisonne leur enfance.* (Dumarsais.) *Il est insensé de chercher dans l'*ÉGAREMENT *de son cœur un repos qu'on ne trouve que dans la sagesse.* (J.-J. Rouss.) *La folie des passions, ce n'est pas l'*ÉGAREMENT *de toutes les idées, mais la fixation sur une seule.* (Mme de Staël.) *A chaque siècle ses passions et ses* ÉGAREMENTS, *sa part enfin dans l'humaine nature.* (Am. Thierry.) *L'ignorance et l'erreur sont les vraies causes des* ÉGAREMENTS *des hommes et des malheurs qu'ils s'attirent.* (Giraud.) *Par les* ÉGAREMENTS *trop réels de sa vie, Mirabeau est un peu coupable même des calomnies inventées contre sa mémoire.* (Villem.) *Les destinées de la religion chrétienne sont au-dessus des* ÉGAREMENTS *humains.* (Guizot.)

Penser trop bien de soi fait tomber tous les jours
En des *égarements* étranges.
Mme DESHOULIÈRES.

‖ Grand trouble ; exaltation extrême : *Il était dans un* ÉGAREMENT *à ne plus rien écouter, à ne plus rien entendre. Dans l'*ÉGAREMENT *de l'ivresse, il a dit des vérités bien dangereuses. Les* ÉGAREMENTS *du plaisir ont des lendemains d'une fadeur rebutante. Tous les genres d'*ÉGAREMENT *sont excusables dans les véritables douleurs.* (Mme de Staël.)

— **Syn. Égarement, délire, frénésie.** V. DÉLIRE.

— **Épithètes.** Long, prolongé, court, rapide, passager, étrange, inconcevable, fol, dangereux, funeste, fatal, blâmable, coupable, inexcusable, impie, criminel, triste, honteux, pitoyable, déplorable, expié. — Doux, aimable, charmant, tendre, délicieux.

Égarements du cœur et de l'esprit (LES), roman publié en 1736 par Crébillon fils. « C'est un roman que je n'oublierai jamais, a dit un de nos plus mordants critiques modernes, tant celle qui porte le nom de Mlle de Théville fait un charmant contraste avec tous les personnages des autres romans de Crébillon. » L'auteur a donné à son livre la forme de *mémoires*. M. de Milcourt ne raconte point ses aventures, mais la façon dont le sentiment de l'amour s'est développé en lui. Il nous fait assister à l'éducation de son cœur et de ses sens. Élevé par sa mère dans les meilleurs sentiments, il entre cependant dans le monde, jeune encore, avec une seule idée, celle du plaisir. La société dissolue de l'époque et sa grande fortune ne font qu'entretenir en lui ce goût ; aussi M. de Milcourt commence-t-il par nous tracer un tableau remarquable de cette société. C'est une longue dissertation qui a surtout les femmes pour objet. Le mépris pour le sexe a rarement été poussé plus loin, et le cynisme avec lequel parle M. de Milcourt serait incompréhensible, si l'histoire n'était là pour le justifier, ou tout au moins pour l'expliquer. Le héros du roman n'a pas toujours eu sur les femmes la même opinion, et il nous expose les raisons qui l'ont amené à les juger si sévèrement.

A son entrée dans le monde, il est timide et « imbu, nous dit-il, de préjugés sur les femmes. » Au nombre de ces préjugés, il place l'idée adoptée par les très-jeunes gens, qu'il faut montrer des qualités sérieuses pour plaire aux femmes. Mme de Lursay agit cependant de façon à le désillusionner ; mais son inexpérience ne lui permet pas de comprendre les avances que lui fait cette beauté, célèbre par quelques aventures galantes, et qui veut clore la liste de ses conquêtes par un nom aristocratique. Elle ne parvient qu'à se faire aimer en secret à son grand désespoir et cependant par sa faute, car si M. de Milcourt ne montre pas plus de hardiesse, c'est qu'il est retenu par le portrait de fantaisie que Mme de Lursay a tracé d'elle-même et auquel il a la bonhomie d'ajouter foi. Notre amant platonique promène partout son désespoir, jusqu'à l'Opéra, où il est frappé de la beauté d'une charmante jeune fille dont le souvenir le fait manquer à un rendez-vous donné par Mme de Lursay. Il y va le lendemain, et en sort sans avoir en rien répondu aux avances fort peu déguisées de la coquette. Les femmes oublient rarement ces sortes de sottises, et Mme de Lursay et M. de Milcourt sont bientôt mécontents l'un de l'autre. C'est alors que fait son apparition Versac, un des ancêtres de Desgenais. Nous ne le suivrons pas dans ses interminables dissertations sur les femmes ; contentons-nous de constater qu'elles n'ont jamais été attaquées avec autant de virulence. On aimait beaucoup les portraits au XVIIIe siècle ; Versac fait celui de Mme de Lursay, et Milcourt, édifié sur le passé de celle-ci, honteux de sa conduite platonique, se rend chez elle, décidé à user et à abuser de tous les trésors qu'on lui a offerts. Se voyant traitée en courtisane, Mme de Lursay met à la porte l'impertinent, et Milcourt va se consoler de sa mésaventure avec Mme de Sénanges, femme sur le retour, sorte de courtisane titrée. Il est vrai qu'à la fin du volume tout s'explique ; Mme de Lursay pardonne à Milcourt et consent à le rendre heureux.

Cet ouvrage n'est point terminé ; mais c'est une esquisse tracée avec un talent réel ; on y rencontre des scènes bien peintes, quelques tableaux piquants recherchés par les amateurs de littérature érotique ; c'est l'œuvre capitale de Crébillon. Ce roman eut un grand retentissement à l'époque de sa publication. Après sa lecture, une jeune Anglaise traversa la Manche et vint offrir sa main à Crébillon.

ÉGARER v. a. ou tr. (é-ga-ré — du préf. *es* et de *gare*, du gothique *warjan*, empêcher, qui se rapporte lui-même à la racine sanscrite *vri*, *var*, prendre, courir, garder. *Égarer* signifie donc proprement faire sortir de la gare, fourvoyer, perdre). Fourvoyer, mettre hors de son chemin : *Notre guide nous* ÉGARA. *Ces indications nous* ÉGARÈRENT. *Mes pas incertains m'*ONT ÉGARÉ *dans la campagne.* (Barthél.)

— Perdre momentanément : *J'*AI ÉGARÉ *ces papiers. Ne m'*ÉGAREZ *pas ce livre. Il* A ÉGARÉ *son mouchoir.*

— Poétiq. Promener, faire errer çà et là : ÉGARER *ses pas dans la prairie.* ÉGARER *son regard dans les nuages.*

Soit qu'aux bois de Délos il *égare* ses pas...
C. DE VALOIS.

‖ Appliquer, occuper à des choses diverses : ÉGARER *sa pensée dans de vagues rêveries.*

Qu'il est doux d'*égarer* sa vue et sa pensée
Sur cette plaine au loin d'un beau vert tapissée!
ROUCHER.

Nous n'irons plus dans les prairies
Égarer, d'un pas incertain,
Nos poétiques rêveries.
LAMARTINE.

— Fig. Jeter dans l'erreur ou le mauvais goût, faire tromper : *Les mots doivent peindre la pensée, et dès qu'on les dénature, on* ÉGARE *l'opinion.* (De Ségur.) *Ce n'était pas les sophistes qu'il fallait réconcilier à la religion, c'était le monde qu'ils* ÉGARAIENT. (Chateaub.) *Il est facile d'*ÉGARER *des hommes rompus à une obéissance passive.* (L. Blanc.) *Il ne faut souvent qu'un ambitieux, qu'un mécontent, pour* ÉGARER *la multitude.* (E. de Gir.) *Les dogmatiques, les mystiques, les sectaires ne vivent qu'aux dépens de la conscience qu'ils* ÉGARENT. (Ch. Bailly.) *Il est des esprits mal faits qui déflorent les œuvres de l'esprit et* ÉGARENT *le goût public.* (Mme L. Colet.)

On *égare* le peuple, il le faut ramener.
ANDRIEUX.

‖ Jeter dans le crime, le vice, le déréglement : *L'exemple* ÉGARE *les jeunes gens. Vos attraits avaient ébloui mes yeux ; jamais ils n'*EUSSENT ÉGARÉ *mon cœur.* (J.-J. Rouss.) ‖ Jeter dans un grand trouble, dans une sorte de délire : *C'est la douleur qui l'*ÉGARE.

Reine des nuits, dis quel fut mon amour,
Quels doux transports *égarèrent* mon âme.
VOLTAIRE.

‖ Rendre fou : *Les veilles excessives l'*ONT ÉGARÉ ; *il est fou pour toujours.*

Les dieux l'*ont égaré* ; sa gloire est éclipsée.
LA HARPE.

— Manége. *Égarer la bouche d'un cheval*, La lui gâter par la manière de le mener.

S'égarer v. pr. Être égaré, perdu, au moins momentanément : *Tous ces papiers vont* S'ÉGARER, *si vous ne les soignez. Ma lettre doit* S'ÊTRE ÉGARÉE *à la poste.*

— Perdre son chemin, sortir par erreur de son chemin : S'ÉGARER *dans un bois.* S'ÉGARER *dans les rues de Paris.*

Les voyageurs sans guide assez souvent *s'égarent*.
BOILEAU.

‖ Errer au hasard, promener ses pas sans dessein : *J'aime à* M'ÉGARER *dans les bois.*

J'ai fixé, de mes yeux doucement attendris,
Les champs où *s'égarait* la timide perdrix.
ROUCHER.

‖ Aller de côté et d'autre, en parlant d'une chose : *Un ruisseau qui* S'ÉGARE *dans les prés.* ‖ Se diriger de côté et d'autre, en parlant du regard : *Ma vue* S'ÉGARAIT *dans un paysage immense. Il semble préoccupé, et son œil atone* S'ÉGARE *indécis et flottant sur les couples de danseurs qui s'apprêtent à tournoyer devant lui.* (O. Merson.)

. . . L'œil *s'égare* au loin dans les plaines voisines.
BOILEAU.

— Par anal. Perdre le fil de son discours ou de ses idées : *Il* S'ÉGARA *dès le commencement de sa harangue.*

— Poétiq. Se montrer par hasard, par exception, d'une manière fugitive :

Quelquefois, au travers de sa douleur touchante,
Un souris *s'égarait* sur sa bouche innocente.
DUCIS.

— Fig. Tomber dans la voie de l'erreur ou du vice : S'ÉGARER *à la poursuite de la vérité.* S'ÉGARER *dans de honteux plaisirs. Sans un plan, le meilleur écrivain* S'ÉGARE. (Buff.) *Une foule d'écrivains* S'EST ÉGARÉE *dans un style recherché, violent, inintelligible, ou dans la négligence totale de la grammaire.* (Volt.) *Souviens-toi sans cesse que l'ignorance n'a jamais fait de mal, que l'erreur seule est funeste, et qu'on ne* S'ÉGARE *point parce qu'on ne sait pas, mais parce qu'on croit savoir.* (J.-J. Rouss.) *Le méchant se craint et se fuit ; il* S'ÉGARE *en se jetant hors de lui-même.* (J.-J. Rouss.) *Lorsqu'une méthode n'est pas bonne, plus on la suit plus on* S'ÉGARE. (Condill.) *Celui qui prend sa conscience pour guide* S'ÉGARERA *difficilement de son chemin.* (Mme de Blessington.) *Il est à craindre qu'un traducteur qui prend l'essor ne* S'ÉGARE *et ne soit infidèle.* (Boissonade.) *L'esprit humain, dans ses plus ardentes fantaisies, ne* S'ÉGARE *jamais sans raison.* (Aug. Thierry.)

Chacun *s'égare*, et le moins imprudent
Est celui-là qui plus tôt se repent.
VOLTAIRE.

O Dieu qu'on méconnaît, ô Dieu que tout annonce !
Entends les derniers mots que ma bouche prononce.
Si je me suis trompé, c'est en cherchant ta loi :
Mon cœur peut *s'égarer*, mais il est plein de toi.
VOLTAIRE.

Cette lecture est sans égale,
Ce livre est un petit dédale
Où l'esprit prend plaisir d'errer.
Chloris, suivez les pas d'Ovide,
C'est le plus agréable guide
Qu'on peut choisir pour *s'égarer*.
***

‖ Se laisser aller, s'abandonner, se plonger :

Je ne m'*égare* point dans ces vastes désirs.
RACINE.

. . . La vieillesse, ombrageuse et sévère,
En de vagues soupçons se plaît à *s'égarer*.
A. CHÉNIER.

. . . . Pourquoi pleurer
Et dans un souvenir si triste *t'égarer* ?
SOUMET.

‖ Se troubler beaucoup, tomber dans une sorte de délire passager : *Il ne pouvait y songer sans* S'ÉGARER. *Sa raison* S'ÉGARAIT *à cette idée.*

De moments en moments sa tête *s'égarait*.
LAMARTINE.

. . . Dans les doux transports où *s'égare* mon âme,
Je ne saurais trouver de langue ni de voix.
BOILEAU.

C'est un homme étonnant et rare en son espèce,
Qui rêve fort à rien et *s'égare* sans cesse.
REGNARD.

— Ascét. Tomber dans la voie du péché ou dans l'hérésie : *La brebis qui* S'ÉGARE *est renvoyée à son pasteur.* (Fléch.)

— Avec ellipse du pronom réfléchi : *Faire* ÉGARER *un voyageur.*

. . . . . Où suis-je et qu'ai-je dit?
Où laissé-je *égarer* mes vœux et mon esprit?
RACINE.

— **Syn. Égarer (s'), se fourvoyer, se perdre.** *S'égarer* dit moins que *se perdre* ; c'est sortir du vrai chemin et en prendre un autre qui peut encore conduire au but, en l'éloignant, ou qui peut mener dans une direction contraire, mais sans que tout espoir de se reconnaître soit perdu. *Se perdre*, c'est s'égarer sans retour, au point d'être entièrement désorienté et de ne pouvoir plus retrouver la bonne route. *Se fourvoyer*, c'est se jeter un peu à l'étourdie, sans réflexion, dans un chemin, un endroit qu'on ne connaît pas. Ce terme est familier ; il se dit en parlant des chiens de chasse, des animaux ; il se dit aussi des hommes, mais alors il renferme toujours une teinte d'ironie.

ÉGARROTTÉ, ÉE adj. (é-ga-ro-té — du préf. *é*, et de *garrot*). Art vétér. Blessé au garrot : *Une jument* ÉGARROTTÉE.

— Rem. Le *Complément* de l'Académie écrit ce mot par un seul *t*, tandis que le *Dictionnaire* écrit *garrotter* par deux *t*. Encore une inconséquence, à laquelle nous n'avons pas cru devoir nous associer.

EGASSE DU BOULAY (César), historiographe de l'Université de Paris. V. BOULAY.

ÉGATES, ÉGADES ou **ÉGUSES** (*Egades insulæ*), îlots situés à la pointe occidentale de la Sicile, en face du promontoire de Lilybée et de la ville de Drepanum (Trapani). Les anciens Italiens, dit Virgile, les nommaient Autels, et c'est contre ces îlots que le poëte fait échouer trois vaisseaux de la flotte d'Enée, emportés par un impétueux vent du sud :

Tres Notus abreptas in saxa latentia torquet :
Saxa vocant Itali mediis quæ in fluctibus Aras
Dorsum immane mari summo...

Les petites îles Egates furent nommés *Aræ*, parce que ce fut en cet endroit que le consul Lutatius, après avoir battu la flotte des Carthaginois, fit avec eux le traité qui mit fin à la première guerre punique, l'an 512 de Rome (241 ans av. J.-C.), et que, selon l'usage, on y dressa des autels pour la cérémonie des serments. Ces îles, au nombre de trois, s'appelaient chez les anciens Phorbantia, Hiera et Ægusa. On les nomme aujourd'hui Maritimo, Levanso et Favignana.

Égates (BATAILLE DES ÎLES). Il y avait vingt-deux ans que durait la première guerre punique, et les deux peuples, épuisés, ne soupiraient pas moins l'un que l'autre après le moment où ils pourraient déposer les armes et se retremper dans les douceurs de la paix. Les Romains, presque toujours malheureux sur mer, où ils ne pouvaient lutter que faiblement contre l'expérience et l'habileté carthaginoises, s'étaient obstinés à n'agir que par terre contre Lilybée, qu'ils assiégeaient inutilement depuis huit ans. Quelle que fût leur répugnance, depuis la bataille de Drépane, à affronter la flotte carthaginoise, ils comprirent enfin que la mer seule pouvait leur ouvrir les portes de cette ville puissante, qui était la clef de la Sicile. Le sénat résolut donc de tenter un suprême effort pour reconstituer une flotte sur laquelle on pût fonder de légitimes espérances de succès. L'argent manquait au Trésor public ; mais le zèle empressé des citoyens y suppléa, tant l'amour de la patrie enflammait tous les cœurs. Chacun, suivant ses ressources, fit des avances pour une expédition d'où dépendaient la gloire et la sûreté de la république. Tel citoyen équipa seul un vaisseau à ses frais ; d'autres se réunirent deux ou trois pour arriver au même résultat, de sorte qu'en fort peu de temps 200 navires à cinq rangs de rames furent prêts à prendre la mer. Le commandement de toute cette flotte, qui, au commencement de la campagne, se trouva forte de 300 galères et de 700 vaisseaux de charge, fut confié au consul Lutatius Catulus. Il mit aussitôt à la voile pour la Sicile et y aborda au moment où les Carthaginois l'attendaient le moins. Leur flotte s'était retirée en Afrique, parce qu'ils ne croyaient pas que les Romains osassent de nouveau braver les hasards de la mer. Cette folle sécurité causa leur perte. Lutatius commença par s'emparer du port de Drépane, qui rappelait aux Romains le douloureux souvenir de la sanglante défaite de Claudius Pulcher, et il se disposait à emporter la place d'assaut, lorsqu'une blessure dangereuse à la cuisse le força de différer l'attaque.

Cependant les Carthaginois, fort surpris d'apprendre que les Romains affrontaient de nouveau les combats maritimes, expédiaient en toute hâte une flotte sous le commandement d'Hannon. Celui-ci cingla directement sur l'île d'Hyères dans le dessein d'aborder à

Eryx, où se trouvait Amilcar, d'ajouter à son armée navale les meilleurs soldats qu'il trouverait dans cette ville, puis d'aller, avec Amilcar, présenter la bataille aux Romains.

Lorsque Lutatius apprit l'arrivée de la flotte ennemie, il embarqua sur sa flotte ses troupes de terre les plus braves et les plus aguerries, et fit voile vers Eguse, une des îles Egates, située devant Lilybée. Dès qu'il se vit en présence de la flotte ennemie, il résolut de livrer bataille, avant qu'Hannon eût fait monter sur ses vaisseaux les troupes du camp d'Eryx. Il avait des soldats d'élite, des matelots exercés et des vaisseaux construits sur le modèle d'une galère carthaginoise prise quelque temps auparavant, et qui offrait les formes et les dispositions les plus parfaites qu'on eût vues jusqu'alors. Les leçons de l'expérience avaient profité à ce peuple avide de toutes les supériorités de la force. Le phénomène contraire s'était produit chez les Carthaginois. Habitués à vaincre sur mer, malgré quelques défaites éclatantes, ils ne parlaient qu'avec mépris de la marine romaine, et souriaient dédaigneusement à l'idée qu'elle osât encore se mesurer avec la leur, qu'ils regardaient comme invincible. Dans cette circonstance, ils mirent en mer une flotte équipée à la hâte, où tout accusait la précipitation, soldats et matelots, tous mercenaires de nouvelle levée, sans expérience, sans énergie, sans dévouement pour une patrie d'emprunt, aux destinées de laquelle ils ne s'intéressaient que moyennant salaire. La bataille des îles Egates, qui eut un résultat décisif, mais sur laquelle les historiens ne nous transmettent que fort peu de détails, montra ce que le patriotisme, puisé aux sources vives, peut sur le patriotisme de pacotille que Carthage payait argent comptant. Les vaisseaux carthaginois, mal équipés, montés par des hommes qui ne combattaient, disons plutôt qui n'en donnaient que pour leur argent, furent enfoncés à la première attaque. 50 furent coulés à fond, 70 tombèrent au pouvoir des vainqueurs avec tout leur équipage; le reste parvint à s'échapper, grâce à un vent favorable, et se hâta de regagner Carthage avec Hannon, qui, selon la cruelle habitude de cette république, paya sa défaite de sa vie. Les Romains, dans cette journée célèbre (241 av. J.-C.), ne firent pas moins de 10,000 prisonniers.

La bataille des îles Egates décida du sort de la première guerre punique; Carthage, hors d'état de continuer la lutte sans reprendre de nouvelles forces, se vit contrainte de demander la paix, que les Romains, également fatigués de la guerre, lui accordèrent à des conditions assez avantageuses.

ÉGAUDIR (S') v. pr. (é-gô-dir — du lat. *gaudere*, se réjouir). Se promener ou chasser dans un bois. ‖ Vieux mot usité encore en Picardie.

EGAULT DES NOES (Pierre-Thomas-Marie), ingénieur français, né à Dinan (Côtes-du-Nord), mort dans la même ville en 1839. Il devint ingénieur à Paris, où il a pris part à l'exécution de divers travaux, parmi lesquels nous citerons le Château-d'Eau, le bassin du Palais-Royal, etc. Il a tracé sur un parcours de 100 kilom. le canal de l'Ourcq, et on lui doit l'invention d'un niveau à bulle d'air, connu sous le nom de *niveau Egault*.

ÉGAULTÉ s. f. (é-gôl-té). Forme ancienne du mot ÉGALITÉ.

ÉGAUMENT adv. (é-gô-man). Forme ancienne du mot ÉGALEMENT.

ÉGAYANT (é-ghè-ian) part. prés. du v. Egayer : *On instruit souvent en* ÉGAYANT. *Des mouches lumineuses volent çà et là,* ÉGAYANT *l'obscurité des massifs.* (Gér. de Nerv.)

En ces sortes de feinte il faut instruire et plaire,
Et conter pour conter me semble peu d'affaire.
C'est par cette raison qu'*égayant* leur esprit,
Nombre de gens fameux en ce genre ont écrit.
LA FONTAINE.

ÉGAYANT, ANTE adj. (é-ghè-ian, an-te — rad. *égayer*). Qui égaye, qui est propre à égayer : *Récits* ÉGAYANTS.

ÉGAYÉ, ÉE (é-ghè-ié) part. passé du v. Egayer. Rendu gai; amusé, diverti : *Nous avons été* ÉGAYÉS *par une sérénade. Les bœufs dociles présentent leurs épaules au joug qui les unit, et commencent leur travail,* ÉGAYÉS *par le chant simple de l'alouette qui s'élève et plane au-dessus d'eux.* (Debuze.) ‖ Qui prend un air de gaieté, une apparence gaie, en parlant des choses : *Partout les haies, les enclos sont* ÉGAYÉS *par des vignes mariées à de petits ormes dont le feuillage se donne aux bestiaux.* (Balz.) *Souvent les hameaux sont* ÉGAYÉS *de laveuses qui chantent et d'enfants qui jouent.* (V. Hugo.) ‖ Orné de quelque chose comme agrément : *On est fatigué de ces édifices battants neufs, d'une architecture si grecque,* ÉGAYÉE *de peintures antiques si fraîches.* (Gér. de Nerv.) *Des teintures en étoffe grise,* ÉGAYÉES *par des agréments en soie verte, décoraient le mur de sa chambre à coucher.* (Balz.)

— Fig. Gai et léger :

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements *égayés* ne sont pas susceptibles.
BOILEAU.

ÉGAYEMENT s. m. (é-ghè-ie-man — rad. *égayer*). Action d'égayer : *Faire tout pour l'*ÉGAYEMENT *de quelqu'un.*

— Agric. Fossé d'écoulement pour les eaux d'irrigation. ‖ En ce sens, le mot est formé de ÉGAYER pour AIGUAYER.

ÉGAYER v. a. ou tr. (é-ghè-ié — du préf. *é*, et de *gai*. Se conjugue comme *effrayer*). Rendre gai, divertir, distraire : ÉGAYER *la compagnie.* ÉGAYER *un malade.* ÉGAYER *le chagrin de quelqu'un. Cette musique nous a tous* ÉGAYÉS. ‖ Donner de l'agrément à : *Il est admirable pour* ÉGAYER *la conversation. Les vieillards doivent orner et* ÉGAYER *leur vieillesse de façon que les jeunes gens viennent volontiers s'y reposer quelques instants.* (A. Karr.)

Egayons ce reste de jours
Que la bonté des dieux nous laisse.
CHAULIEU.

‖ Donner un air de gaieté à : *Une belle teinte rose* ÉGAYAIT *les vieilles cheminées vermoulues.* (V. Hugo.) *Quelques brindilles de vigne* ÉGAYENT *un peu la tristesse des murailles.* (Th. Gaut.) ‖ Répandre un air de gaieté dans ou sur : *La lumière* ÉGAYE *les villes du Midi.*

Que de danses, le soir, *égayaient* la pelouse!
Plus le jour retirait sa lumière jalouse,
Plus elles s'animaient...
LAMARTINE.

— Orner de quelque agrément; rendre moins sombre d'ornements : *Cet architecte a un peu* ÉGAYÉ *sa façade. Les dialogues* ÉGAYENT *un livre. Le goût de cette nation pour les arts se manifeste par une multitude de gravures en bois coloriées, qui* ÉGAYENT *les murs avec les principales scènes de la vie de Napoléon.* (Gér. de Nerv.)

— Par ext. Donner du jour à : ÉGAYER *une chambre, un appartement.*

— *Egayer son deuil*, Le porter moins sévère, moins exact.

— Argot des théâtr. Siffler, accueillir avec des marques de désapprobation : ÉGAYER *une pièce.* ÉGAYER *un acteur.*

— Peint. Répandre plus de lumière sur : *Vous auriez dû* ÉGAYER *un peu ce tableau.*

— Hortic. Elaguer, parer, nettoyer, en parlant des arbres et des arbrisseaux : ÉGAYER *des platanes.* ÉGAYER *un espalier.*

S'égayer v. pr. Se livrer à la gaieté, s'amuser, se divertir, se distraire; se dérider : *Il faut que je* M'ÉGAYE *et que je badine, pour me sauver du sérieux qui me menace.* (Dsse du Maine.)

J'aime à voir le bon sens sous le masque des ris,
Et c'est pour *m'égayer* que je viens à Paris.
VOLTAIRE.

Quand des corbeilles de l'automne
S'épanche à flots un doux nectar,
Près de la cuve qui bouillonne
On voit *s'égayer* le vieillard.
BÉRANGER.

‖ Rire, railler, se moquer : S'ÉGAYER *aux dépens de quelqu'un. En voyant ce qui se passe dans le monde, l'homme le plus misanthrope finirait par* S'ÉGAYER, *et Héraclite par mourir de rire.* (Chamfort.)

— Fig. S'abandonner avec complaisance, se jouer : *Son pinceau* S'ÉGAYE *dans des détails du plus grand charme.*

Le poëte *s'égaye* en mille inventions.
BOILEAU.

Boileau, correct auteur de quelques bons écrits,
Zoïle de Quinault et flatteur de Louis,
Mais oracle du goût en cet art difficile
Où *s'égayait* Horace, où travaillait Virgile.
VOLTAIRE.

— Rem. *S'égayer* a un sens particulier et signifie alors *se disperser*, dans le langage populaire de la Vendée. Cette expression avait le sens de se jeter dans les haies à droite et à gauche de la route, à l'époque des guerres de la Révolution; et tous ceux qui sont un peu familiers avec cette histoire connaissent le fameux : *Egayez-vous!* (pron. é-gâ-iez-vous), que les chefs vendéens faisaient retentir aux oreilles de leurs soldats lorsqu'ils voyaient apparaître dans le lointain le drapeau des *bleus*, le drapeau des soldats républicains.

ÉGAYER v. a. ou tr. (é-ghè-ié). Fausse orthographe du mot AIGUAYER.

— Agric. Syn. d'ARROSER ou IRRIGUER, dans la Suisse française : ÉGAYER *un pré.*

S'égayer v. pr. Natat. Se plonger dans l'eau tout d'un coup et non progressivement.

ÉGAYOIR s. m. (é-ghè-ioir — rad. *égayer*, pour *aiguayer*). Econ. rur. Sorte de mare que l'on creuse en Lorraine, pour y baigner les chevaux.

EGBEL, bourg d'Autriche, en Hongrie, comitat de Neutra, au S.-O. de Skalitz; 3,000 hab. Culture du lin.

EGBERT, ECBERT ou **ECKBERT**, archevêque d'York, frère d'Eadbert, roi des Northumbriens, mort en 767. Il fut élevé en 723 sur le siége épiscopal d'York et reçut, à cette époque, une lettre de Bède sur les devoirs des évêques, lettre qui est devenue célèbre. Egbert était très-savant pour son époque; il avait formé une riche bibliothèque, dont Alcuin a fait une espèce de catalogue, et qui périt malheureusement dans un incendie en 1069. On doit à Egbert : *Dialogus de ecclesiastica institutione* (Dublin, 1664, in-8°); des *Constitutions ecclésiastiques*, dont des fragments ont été publiés dans le *Recueil des conciles d'Angleterre* de Spelman, et divers écrits théologiques insérés dans les *Acta conciliorum* de Labbe.

EGBERT le Grand, roi des Anglo-Saxons, mort en 838. Il était fils d'Alchmond et descendait d'Inisigil, frère d'Ina le Grand. Exilé de son pays par les dissensions qui le désolaient à cette époque, Egbert eut l'occasion d'apprendre à la cour de Charlemagne l'art de gouverner et celui de combattre. Il était à Rome auprès du grand empereur, lorsque les suffrages de ses compatriotes l'appelèrent à régner sur le Wessex. La charge était lourde. A peine monté sur son trône chancelant, Egbert eut à combattre les Est-Angles, qu'il défit dans une grande bataille à Ellendune, sur le Willy. La chute du royaume de Kent fut la suite de cette victoire; Essex suivit; le Northumberland se soumit avant même d'être attaqué, et, après dix-neuf ans de guerre, Egbert se vit maître de tout le pays qui porta depuis le nom d'Angleterre (828). Mais ce royaume, plus vaste que puissant, fut presque aussitôt menacé de ruine par les Danois unis aux Bretons. Battu à Charmouth, dans le comté de Dorset (833), Egbert prit heureusement une éclatante revanche à Hengstone-Hill (835), et força les envahisseurs à se rembarquer précipitamment (837). Egbert mourut l'année suivante, avant qu'il lui eût été possible de fonder un empire durable et de conjurer pour l'avenir les dangers que sa prudence et ses travaux avaient combattus avec tant de succès.

ÉGÉATE s. et adj. (é-jé-a-te). Géogr. anc. Habitant d'une des villes appelées Egées; qui appartient à l'une de ces villes ou à ses habitants : *Les* ÉGÉATES. *La population* ÉGÉATE.

ÉGÈDE (Jean), fondateur des missions danoises au Groenland, né dans la Laponie norvégienne en 1686, mort en 1758. Pasteur de la paroisse de Vaagen, Egede forma le projet hardi de fonder au Groenland abandonné une colonie danoise, et d'annoncer l'Evangile aux naturels de ce pays inhospitalier. Accueilli d'abord par la raillerie, le courageux missionnaire ne se laissa pas abattre; il intéressa le roi Frédéric IV à son projet, et parvint à former une compagnie commerciale pour le Groenland, qui jadis avait reçu des colonies norvégiennes; il laissa entrevoir aux négociants de Bergen les avantages immenses qu'ils retireraient des échanges de marchandises avec les naturels du pays et les bénéfices considérables de la pêche de la baleine. La guerre que le Danemark soutenait contre Charles XII différa la réalisation de ses projets; mais la mort de ce roi changea la face des choses. Egède se rendit à Copenhague, eut une audience de Frédéric IV et reçut de lui les plus vifs encouragements. Le missionnaire partit avec sa femme et ses deux enfants le 31 mai 1721. Le voyage fut pénible et dangereux, au milieu des glaces flottantes, par une mer orageuse. On arriva enfin. Egede employa les deux premières années de son séjour à visiter le pays, à nouer des relations avec les naturels et à apprendre leur langue. Puis il en baptisa un grand nombre après les avoir instruits dans les préceptes du christianisme. Le gouvernement danois n'avait pas obtenu de la colonisation du Groenland tout ce qu'il en attendait. Fatigué de dépenses infructueuses, il donna l'ordre (sous Christian VI) de ramener dans leur patrie les colons émigrés sur ces rives inhospitalières. Egede eut la faculté de rester, s'il le voulait; mais on lui retirait toute espèce de secours au bout d'une année. Il n'hésita pas à rester avec dix matelots, ses compagnons volontaires. Christian VI fut touché de ce noble dévouement; un navire danois, arrivé à Godthaab le 20 mai 1733, apporta au missionnaire des provisions de toute espèce et un rescrit royal lui annonçant une allocation annuelle de 2,000 rixdales (6,000 fr.) pour l'entretien de l'œuvre. Le roi manifestait en même temps l'intention d'entretenir des relations commerciales très-suivies avec le Groenland. Egède perdit en 1735 la fidèle compagne de ses travaux, sa femme, qui avait donné tant de preuves d'un courage au-dessus de son sexe dans les douloureuses épreuves de la colonie. Vieux, accablé d'infirmités, après quinze années de séjour dans ce triste pays, Egede quitta le Groenland le 9 août 1736, pour retourner dans sa patrie avec ses enfants et les restes mortels de sa femme. Il s'occupa à Copenhague d'instruire les jeunes missionnaires qui devaient aller au Groenland. Il mourut dans l'île de Falster, à l'âge de soixante-douze ans. On a de lui plusieurs écrits se rapportant aux missions groënlandaises : *Court exposé de la mission au Groënland*, en danois (Copenhague, 1737, in-4°); *Relation sur l'origine et les progrès de la mission groënlandaise* (Copenhague, 1738, in-4°); *Histoire naturelle du Groenland* (Copenhague, 1741, in-4°), ouvrage traduit en allemand (Francfort), en hollandais (Delft, 1746), et en français (Genève et Copenhague, 1763), par M. Desroches-Parthenay, sous ce titre : *Description et histoire naturelle du Groënland*, avec cartes et figures. Ajoutons encore un *Journal* (Copenhague, 1763, in-12); *Elementa fidei christianæ Groenlandiæ* (Copenhague, 1742, in-8°).

On a publié sur Egède plusieurs ouvrages, entre autres : *Vie de Jean Egède*, par J.-J. Land (Copenhague, 1778); *Vie de Jean Egède*, par M. Petersen (Copenhague, 1839). Voir aussi le tome III des *Mémoires historiques du Groenland*, publié par la Société des antiquaires du Nord, de Copenhague.

EGÈDE (Paul), missionnaire danois, fils du précédent, né en 1708 dans le Nortland, mort en 1789. Après avoir achevé ses études théologiques à Copenhague, il partit pour le Groenland (1734) où il aida son père à coloniser ce pays et y remplit pendant six années les fonctions de missionnaire. Revenu à Copenhague en 1740, il fut nommé pasteur de Vartov, inspecteur et prévôt de la mission du Groenland (1761), et évêque de cette mission (1779). On a de lui : *Continuation des relations concernant la situation de la mission du Groenland*, de 1734 à 1740 (Copenhague, 1741, in-4°); *Mémoires sur le Groenland* (Copenhague, 1788, in-8°); *Dictionnaire groenlandais* (1750, in-8°); *Grammaire groenlandaise* (1760, in-8°); *Catéchisme groenlandais*, en danois (1756, in-8°); une traduction en groenlandais des *Quatre évangélistes* (1744), du *Nouveau Testament* (1766), de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1787), et enfin un *Rituel pour le service des églises de la mission danoise en Groenland* (1783, in-8°).

ÉGÈDE (Nicolas), missionnaire danois, frère du précédent, né en 1710 dans le Jutland, mort à Copenhague en 1782. Il fut aussi l'auxiliaire de son père dans la colonisation du Groenland. Après avoir été catéchiste, il se fit négociant et s'établit à Godthaab en 1734. Les services qu'il rendit lui valurent le titre de capitaine d'infanterie en 1764. Quelques années après, il se rendit en Danemark, où il mourut. Egède a publié en danois la *Troisième continuation des relations sur le Groenland de 1740 à 1743* (Copenhague, 1744, in-4°). — Un de ses parents, Pierre EGÈDE, mort en 1789, fut aussi missionnaire de la colonie groenlandaise. Il devint, en 1760, prêtre de la paroisse de Felt et Rœling, dans le diocèse d'Agershuus, et ensuite prévôt de Romerige.

ÉGÈDE-SAABYE (Jean), missionnaire danois, petit-fils de Paul, mort vers 1820. A l'exemple de Nicolas, il rendit de grands services à la colonie groenlandaise, non-seulement au point de vue moral, mais encore au point de vue de son commerce et de ses pêcheries, remplit les fonctions pastorales dans les districts de Claushave et de Christianshaab, puis quitta le Groenland et alla s'établir en Fionie, à Udbye. On lui doit un ouvrage intitulé : *Extraits d'un journal tenu au Groenland de 1770 à 1778* (Odensee, 1816).

EGEDESMINDE, établissement danois sur la côte occidentale du Groenland, au S. de l'île Disco et à l'entrée de la baie du même nom, ch.-l. de l'inspectorat du Nord. Commerce de peaux, de fourrures et d'édredon; pêche très-abondante. Cet établissement tire son nom de Jean Egède.

ÉGÉE (mer), nom donné par les anciens à la partie de la Méditerranée qui s'étendait depuis le promontoire de Sunium et l'île de Crète jusqu'à l'Hellespont. C'est aujourd'hui l'Archipel. Rien de plus incertain que l'origine de son nom. Les uns le font dériver d'Egée, roi d'Athènes, qui y périt; d'autres d'une Egée, reine des Amazones; d'autres enfin d'une île voisine de l'Eubée. La mer Egée se divisait en sept parties : la mer de Crète, entre cette île et le Péloponèse; la mer de Myrtoum, devant le Péloponèse et l'Attique; la mer de Grèce, le long de la Grèce; la mer de Macédoine, sur les côtes du royaume de ce nom; la mer Egée proprement dite, entre l'Eubée et Lemnos; la mer Icarienne, vers l'île d'Icare; la mer Carpathienne et de Rhodes, entre cette île et celle de Crète. La mer Egée communique avec la mer Ionienne et avec la mer Noire. Les vents du Nord y soufflent assez fréquemment avec une violence extrême, surtout pendant l'été; aussi la navigation y est-elle souvent dangereuse et parfois même tout à fait impossible. La mer Egée renferme plusieurs îles qui appartiennent les unes à la Grèce, les autres à la Turquie et parmi lesquelles il convient de citer : Thasos, Samothrace, Imbros, Ténédos, Stalimène (Lemnos), Chio, Rhodes, Samos, etc.

ÉGÉE, reine des Amazones, passa de la Libye en Asie, à la tête d'une nombreuse armée et alla offrir le combat à Laomédon, roi de Troie, successeur d'Ilus et prédécesseur de Priam. Victorieuse, Egée fit un immense butin dans cette ville, célèbre déjà par son opulence et qui brillait dans l'Asie comme Argos dans la Grèce. Puis elle reprit le chemin de son royaume; mais une tempête ayant assailli son vaisseau, Egée fit naufrage et périt avec les richesses qu'elle rapportait.

ÉGÉE, neuvième roi d'Athènes, fils de Pandion, père de Thésée. Il eut à lutter contre ses neveux, les Pallantides, puissante famille qui lui disputait le trône, combattit les Crétois, qui le vainquirent et lui imposèrent un tribut annuel de sept jeunes garçons et de sept jeunes filles. Suivant la Fable, son fils Thésée s'offrit pour aller combattre le Minotaure et délivrer sa patrie de cet horrible tribut. Il partit sur un vaisseau funèbre dont les voiles étaient noires, et convint avec son père que, s'il revenait vainqueur, il pavoiserait son navire de voiles blanches; mais il oublia à son retour le signal convenu, et le malheureux Egée, croyant que son fils avait péri, se précipita dans la mer (1323 av. J.-C.).

Égée (L'), tragédie d'Euripide, qui ne nous est malheureusement parvenue que très-mu-

tilée. Aristote (*Poétique*, xxv) reproche à Euripide d'avoir « sans raison employé l'*inconséquence* » dans cette pièce. Il veut sans doute parler de la manière dont Médée traitait Égée dans cette tragédie. Le sujet de la pièce était le développement d'une légende rapportée comme il suit dans Apollodore (*Bibliothèque*, I, 9, 28) et dans Pausanias (II, 3, 7) : « Médée, étant allée à Athènes, y épousa Égée : elle voulut dans la suite faire périr Thésée ; ayant été prise sur le fait, elle s'enfuit et se retira chez les Ariens, qui prirent d'elle le nom de *Mèdes*. On dit qu'elle emporta chez les Ariens un fils qu'elle avait eu d'Égée et qui se nommait Médus. » Comment de cet épisode Euripide avait-il tiré une tragédie, c'est ce qu'il n'est pas facile d'établir. Il ne nous reste que douze passages très-courts de l'*Égée* d'Euripide. On les trouvera dans les *Fragments* du poëte, p. 621-624 de l'édition Wagner. V. encore le scoliaste de l'*Iliade* (XI, 741); Plutarque, *Vie de Thésée* (ch. XII).

ÉGÉEN adj. m. (é-jé-ain). Mythol. gr. Surnom donné à Neptune, à cause de sa victoire sur Égéon : *Neptune* ÉGÉEN *avait un temple près d'Égées en Eubée.* (Complém. de l'Acad.)

ÉGÉENNE adj. (é-jé-è-ne). Mythol. gr. Surnom donné à Vénus, qui était née, disait-on, dans la mer Égée.

ÉGÉES ou **EGES** (*Ægæ*), nom de plusieurs anciennes villes de la Grèce.

ÉGÉIDE s. f. (é-jé-i-de). Mythol. gr. Syn. d'ÉGIDE.

ÉGÈLE s. f. (é-jè-le). Bot. Nom vulgaire du sorbier des oiseaux.

EGELN, ville de Prusse, province de Saxe, régence et à 24 kilom. S.-O. de Magdebourg, cercle de Wansleben ; 3,430 hab. Tannerie, pelleterie, moulin à huile.

ÉGELO s. m. (é-je-lo). Bot. Nom vulgaire du cytise des Alpes.

ÉGÈNE adj. (é-jè-ne — lat. *egenus;* de *egere*, manquer). Pauvre, indigent. ‖ Vieux mot.

— s. f. Arachn. Genre d'arachnides, réuni aux phalangères.

ÉGENOD (Henri-François), jurisconsulte français, né à Orgelet en 1697, mort à Besançon en 1783. Il devint doyen de l'ordre des avocats et maire de cette dernière ville. On lui doit : une *Dissertation sur la coutume de Bourgogne* (Besançon, 1723, in-12); un *Mémoire sur le gouvernement, la devise et les armoiries de la ville de Besançon* (1761) ; une *Dissertation sur les abbayes de Saint-Claude, de Luxeuil et de Lure* (1762).

EGENOLF (Christian), libraire de Francfort, qui vivait vers le milieu du XVIe siècle. Il a écrit ou édité divers ouvrages de botanique, accompagnés de planches gravées, défectueuses, sans doute, mais qui durent être d'une grande utilité, car les plantes y sont représentées d'une façon très-reconnaissable. Ces planches furent publiées par lui sans texte, sous le titre de : *Herbarum imagines vivæ* (1556, in-4°). Il a même hasardé une édition de Dioscoride dans laquelle les plantes nommées par cet auteur sont représentées par des figures, qui ne sont, on le devine, que des figures de fantaisie.

EGENOLF (Christian), poëte allemand, né en 1519, mort en 1598. Il a publié une traduction en vers des *Psaumes de David*, une autre en vers latins des *Livres de Salomon* et *Henrici Stephani Sententiæ comic. XXX græc. cum duplici metaphrasi latina auctæ* (Francfort, 1579, in-8°).

ÉGÉON, géant mythologique, le même que Briarée. V. BRIARÉE.

ÉGÉON s. m. (é-jé-on — nom mythol). Crust. Syn. de CRANGON, ou mieux du genre crangon dont quelques auteurs font un genre particulier.

ÉGÉONE s. f. (é-jé-o-ne). Foram. Syn. de NUMMULINE.

EGER ou **ÉGRA**, en bohémien *Chebbe*, ville d'Autriche (Bohême), gouvern. et à 90 kilom. O. de Prague, ch.-l. de cercle, sur la rive droite de la rivière de son nom; 12,000 hab. Siége des autorités administratives du cercle, d'un tribunal, d'une administration des finances, d'un bureau principal des douanes. Collége de 1re classe. Écoles pour les fils de militaires et les orphelins. Fabriques de draps, de chapeaux, de vêtements et de chaussures. Le terrible incendie qui ravagea Eger en 1809 détruisit la plupart de ses églises. La plus remarquable de celles qui ont échappé au désastre est l'église du Dazenni ou Saint-Nicolas, qui se distingue par la richesse de ses ornements et ses vastes proportions. Signalons aussi l'hôtel où Wallenstein fut assassiné en 1634 et les ruines du château des margraves de Vohbourg. Aux environs se trouvent les bains très-fréquentés de Franzensbad. Eger fut prise en 1631 par les Suédois, et en 1742 et 1745 par les Français. Ses fortifications furent rasées en 1808. Le cercle d'Eger a 4,320 kilom. carr. de superficie et 352,195 hab.

EGER, rivière d'Allemagne. Elle prend sa source en Bavière, au pied du Fichtelgebirge, près de Weissenstadt, non loin du Schneeberg, franchit, près de Hohenberg, la frontière de Bohême, baigne Eger, Ebnogen, Laun, Saaz, Therienstadt, où elle tombe dans l'Elbe, après un cours de 262 kilom. Par suite de son cours très-rapide, l'Eger n'est pas navigable; mais ses eaux, d'une couleur rougeâtre, sont très-poissonneuses. Ses principaux affluents sont la Zwodé, la Wistritz, la Saa, la Rozla, la Wondra, le Tesl, l'Au et le Goldbach.

EGER, nom latin de ERLAU.

EGER, AGER ou **YMER**, le dieu de l'Océan, le Neptune du Nord, dans la mythologie scandinave. Son épouse Rana lui donna neuf filles, qui sont toutes des ondines. Elles s'appellent Himinglaffa, Dusa, Blodughadda, Heffrig, Udor, Raun, Bylgia, Drobna et Kolga. Il a deux serviteurs, Frinnafengour et Elder. Un jour Eger voulut visiter Asgard, la demeure des dieux. Les Ases le reçurent avec une pompe sans égale, et le soir Odin donna un grand festin dans une salle éclairée par des glaives resplendissants comme des flambeaux : les murs, au lieu d'être couverts de tentures, étaient tapissés de boucliers étincelants, et l'or et l'argent brillaient de tous les côtés. Eger fut si émerveillé et si flatté en même temps de cette réception qu'il invita les dieux à renouveler le même banquet chez lui. Ceux-ci supposèrent un moment que cette invitation pouvait cacher un piége. Ils consultèrent donc le sang d'une victime, et par ce moyen magique apprirent qu'Eger ne possédait même pas une marmite pour leur faire à dîner. Persuadés qu'il voulait se moquer d'eux, ils lui signifièrent d'avoir à tenir sa promesse, et Thor lui fixa même le jour du festin. Eger, qui voyait l'irritation des dieux et ne se dissimulait pas le danger qu'il courait s'il ne faisait honneur à sa parole, se fit donner par le géant Hymer un énorme chaudron qui avait une lieue de profondeur et dans lequel il prépara lui-même le repas des dieux. La salle du festin était éclairée par de l'or pur, en guise de lumière, et les dieux ne tarirent pas en éloges sur la magnificence du palais et l'excellence des mets. Loke, le mauvais génie, qui ne pouvait assister à ce contentement général sans en éprouver un grand dépit, jeta la discorde parmi les assistants, en insultant chaque dieu et chaque déesse en particulier. Il défila le chapelet de toutes les histoires scandaleuses qu'on racontait sur le compte de chacun et de chacune, et fit l'énumération détaillée de toutes les faiblesses, de tous les défauts et de toutes les infirmités qu'il leur connaissait. Le tumulte fut grand, et, dans la dispute qui dégénéra en voies de fait, Finnafengour, le serviteur d'Eger, fut tué par Loke. Les Ases poursuivirent ce dernier qui se réfugia dans un bois; mais bientôt il revint à la charge, et l'*Edda* raconte que les dieux irrités le tuèrent. Toute cette histoire d'Eger fait le sujet d'un chant de l'*Edda*, intitulé *Lokasenna* (les *Calomnies de Loke*) ou *Egisdreka* (le *Banquet d'Eger*).

ÉGERANE s. f. (é-je-ra-ne — d'*Eger*, ville de Bohême). Minér. Idocrase d'Eger, en Bohême. ‖ On dit aussi EGERAN s. m.

— **Encycl.** Cette variété d'idocrase est un silicate double d'alumine et de chaux, renfermant, sur 100 parties, d'après une analyse due à Karsten, 39,70 de silice, 18,95 d'alumine, 34,88 de chaux, 2,90 de protoxyde de fer, 0,96 de protoxyde de manganèse et 2,10 de soude. L'*égerane* est une substance d'un gris brunâtre, qui doit être rapportée au système quadratique. Sa cassure est vitreuse. On représente sa dureté, qui est considérable, par le nombre 6,5; sa densité est un peu inférieure à 4. Soumise au dard du chalumeau, l'*égerane* fond en bouillonnant et donne un verre jaunâtre translucide. Fondue avec le borax, elle produit un verre diaphane coloré par l'oxyde de fer.

EGERI (HAUT-), village de Suisse, cant. de Zug, dans la vallée et sur le lac d'Egeri; 1,350 hab.

EGERI (BAS-), village de Suisse, cant. de Zug, dans la vallée et sur le lac d'Egeri; 1,220 hab. La vallée d'Egeri, dominée par de hautes montagnes, notamment par le Rouffi, le Kaiserstock et le Hoh-Rohne, est une des plus fertiles de la Suisse. Le lac d'Egeri (4 kilom. de long sur 2 de large) est très-profond et nourrit d'excellentes truites. Les deux Egeri formaient jadis une petite république.

ÉGÉRIE s. f. (é-jé-rî — nom mythol.) Astr. Planète télescopique découverte en 1850.

— Entom. Genre d'insectes diptères, de la division des coprobies, comprenant trois espèces qui habitent la France. ‖ Genre de papillons crépusculaires non adopté.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant trois espèces qui vivent dans les mers asiatiques.

— Moll. Syn. de GALATHÉE et de LUCINE.

— Bot. Genre de plantes, rapporté sans certitude à la famille des rubiacées.

— **Encycl.** Entom. Le genre *égérie* a été établi par Robineau-Desvoidy, qui le place dans la famille des mésomydes, division des coprobies, tribu des anthomydes, section des hylémides. Ce genre se distingue des hylémies par son chète villeux. Il renferme trois espèces, dont une, l'*egeria sylvatica*, qui paraît en octobre, n'est pas rare sur l'amanita aurantiaca, qui croît, comme on sait, dans les endroits humides.

ÉGÉRIE, nymphe du bois d'Aricie, dans le Latium, révérée des Romains comme une divinité. D'après Tite-Live, Numa voulant policer ce peuple encore sauvage, et, à l'exemple de tous les législateurs de l'antiquité, assurer le respect de ses institutions en persuadant aux Romains que l'inspiration en venait du ciel, feignit d'entretenir un commerce secret avec cette nymphe, qu'il allait consulter dans le bois d'Aricie. Visible pour lui seul, Égérie lui dictait les lois et les prescriptions dont il composait sa législation. Quelques auteurs ont pensé qu'Égérie était la femme de Numa, et Ovide, partageant cette opinion, lui fait honneur de la félicité de Rome et de la gloire de son époux. Après la mort de Numa, Égérie, inconsolable, fut métamorphosée par Diane en fontaine, ce qui fait avancer par saint Augustin l'hypothèse assez singulière que cette nymphe n'était autre chose que l'hydromancie, ou l'art de deviner par le moyen de l'eau. Les Romains consacrèrent aux Camènes le bois, la grotte et la fontaine où elle avait eu ces entrevues secrètes avec Numa. Égérie était quelquefois invoquée par les femmes en couches. On montre encore à Rome, près de l'ancienne porte Capène, la grotte et la fontaine d'Égérie, ainsi qu'un temple ; la grotte est couverte de lierre et renferme une statue qui rappelle plutôt un jeune homme qu'une nymphe.

Par allusion à l'Égérie de Numa, on donne quelquefois ce nom à une femme dont on prend les conseils, dont on suit les avis, principalement pour la direction des affaires politiques. Quelques écrivains ont prétendu que l'ambition secrète de Mme de Staël était de devenir l'*Égérie* du premier consul, qui la dédaigna : *Inde iræ :*

« Messieurs, reprit Mme Grandperrin, si vous ne trouvez pas qu'il y ait trop de présomption de la part d'une pauvre femme, passablement ignorante, à se mêler à un entretien sérieux, nous reprendrons celui-ci au point où il en était resté. — Comment donc! madame, s'écria galamment M. de Boisjoly, vous serez notre *Égérie;* à coup sûr nous ne saurions en souhaiter une plus intelligente et plus aimable. »

CHARLES DE BERNARD.

« Isaure était devenue l'arbitre suprême de la conduite sociale et politique de son mari.

« Après avoir quelque temps subi à son insu l'influence de sa belle *Égérie*, il était impossible qu'à la fin M. Piard n'ouvrît pas les yeux; il les ouvrit fort grands, en effet, le jour où il vit poindre au-dessus de sa tête l'extrémité d'un joug jusqu'alors imperceptible. »

CHARLES DE BERNARD.

« La mort de Mme Roland est belle sans doute; nous l'admirons comme un beau rôle bien joué ; mais cette mort elle-même était un châtiment; l'*Égérie* des Girondins avait ouvert l'abîme, elle y tombait, c'était justice. Nous l'avouons, dût-on nous accuser de cruauté, nous ne pouvons nous intéresser au sort d'un incendiaire qui se brûle. »

Mme ÉMILE DE GIRARDIN.

« Le rôle de Mme de Maintenon auprès du roi était beaucoup plus un rôle de complaisance que de direction. On est toujours disposé à croire à des influences cachées sur les volontés des hommes qui conduisent le monde. Pour moi, tout en reconnaissant et en respectant la discrète influence que la tendresse peut exercer sur le génie, je n'ai pas grande foi aux *Égéries*, et j'imagine que Numa en faisait à sa tête après ses entretiens au bord de la fontaine. »

J.-J. AMPÈRE.

« Puisse de votre front ce léger diadème,
Livie, à tout jamais éloigner tout ennui,
Et que le plaisir seul voltige autour de lui!
. . . .
Non que de vos conseils et de votre prudence
Je ne veuille au besoin réclamer l'assistance;
De la vulgaire loi votre esprit excepté
Nous montre la sagesse auprès de la beauté.
Je le savais; mon cœur vous en a mieux chérie.
Ma sœur, jusqu'à présent fut ma seule *Égérie :*
Sur vos deux bras charmants maintenant appuyé,
J'aurai deux confidents, l'amour et l'amitié. »

ALFRED DE MUSSET.

ÉGERMER v. a. ou tr. (é-jèr-mé — du préf. privat. *e*, et de *germe*). Techn. Dépouiller de son germe, en parlant de l'orge destinée à la fabrication de la bière : ÉGERMER *de l'orge.*

ÉGERSIS s. f. (é-ghèr-siss — mot gr. qui signif. *réveil*). Antiq. gr. Hymne que l'on chantait au réveil de la nouvelle mariée. L'hymne du coucher se nommait *épithalame.*

EGERSUND, ville maritime de Norvége, préfecture et à 70 kilom. de Stavanger, sur la mer Germanique et le détroit de son nom qui la sépare de la petite île d'Egroë; 1,275 hab. Port de commerce et de pêche, l'un des plus grands centres de la pêche au hareng.

EGERTON (Thomas), baron d'Ellesmere et vicomte Brackley, lord chancelier d'Angleterre, né à Doddleston (Cheshire) vers 1540, mort à Londres en 1617. Il suivit la carrière du barreau et y acquit bientôt une grande notoriété. Son immense savoir et son intégrité attirèrent l'attention de la reine Elisabeth, qui le créa successivement avocat général (*solicitor general*) en 1581, procureur général (*attorney general*) en 1594, chevalier, maître des rôles, et lui remit le grand sceau de la couronne de sa propre main, à Greenwich, en 1596. Lors de son avénement au trône (1603), Jacques Ier, afin de reconnaître les services éminents rendus au pays par sir Thomas Egerton, le créa baron d'Ellesmere et lord grand chancelier. Il fut ensuite élu chancelier de l'université d'Oxford (1610). En 1617, il résigna le grand sceau, après l'avoir conservé sans interruption, comme garde des sceaux et grand chancelier, plus longtemps qu'aucun de ses prédécesseurs ou de ses successeurs. Tout en accomplissant ses fonctions judiciaires, il fut souvent chargé par Elisabeth et Jacques Ier de la négociation de traités et d'autres affaires gouvernementales de la plus haute importance. C'est ainsi qu'il fut un des négociateurs chargés de traiter en 1598 avec la Hollande et, en 1600, avec le sénat danois; qu'il fut chargé, en 1603, de veiller à l'exécution des lois contre les jésuites; en 1604, de négocier un acte d'union entre la Grande-Bretagne et l'Écosse, etc. « Thomas Egerton, dit Wood, était un personnage prudent et grave, un bon légiste aussi juste qu'il était honnête. » Il était très-éloquent et son extérieur, son maintien avaient une noblesse, une gravité remarquable. Ce magistrat intègre refusa constamment d'apposer le grand sceau au pardon que le roi était disposé à accorder au comte et à la comtesse de Somerset, coupables de l'empoisonnement de Thomas Overbury, et il ne cessa de faire au roi des représentations sur sa prodigalité scandaleuse envers ses favoris. Jacques Ier, qui appréciait son intégrité devenue proverbiale, ne lui sut point mauvais gré de la fermeté de son attitude et lui donna, en 1616, le titre de vicomte de Brackley. On a de lui : *Discours prononcé à la Chambre de l'échiquier* (Londres, 1609); les *Priviléges et les prérogatives de la haute cour de la chancellerie* (Londres, 1641); *Observations sur l'office de lord chancelier* (Londres, 1651).

EGERTON (Jean), prélat anglais, né à Londres en 1721, mort dans la même ville en 1787. Il fut successivement évêque de Bangor (1756), de Lichtfield et Coventry (1768), et de Durham (1771). Il gagna tous les cœurs dans ces divers diocèses par sa charité inépuisable et par la douceur conciliante de son aimable caractère. Ayant bien plus agi que parlé ou écrit, il n'a laissé que trois sermons.

EGERTON (Scroop), premier duc de Bridgewater. Il vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle et descendait du chancelier Thomas. Créé, en 1720, duc de Bridgewater, Egerton obtint du roi George II, en 1732, la permission de creuser un canal navigable depuis son domaine de Worsley jusqu'à Manchester, entreprise gigantesque dont l'exécution était réservée à son fils. Scroop avait épousé une fille du célèbre Marlborough, Elisabeth, remarquable par sa beauté et sur laquelle Pope a écrit des vers admirables dans son épître au peintre Jarvas.

EGERTON (Francis), duc de Bridgewater, fils du précédent, né en 1729, mort en 1803. Il s'est à jamais illustré par la construction du prodigieux canal dont son père avait conçu la première idée, mais qu'il développa lui-même sur de bien plus vastes proportions à partir de 1758. Après des luttes infinies contre la nature et les hommes, après avoir triomphé de la jalousie de ceux qui vivaient de la routine, et de l'aveuglement des Chambres qui firent à ses projets une opposition ridicule, Egerton put enfin pousser jusqu'à Manchester, puis jusqu'à la Mersey et enfin jusqu'à Liverpool, un canal navigable pour d'assez forts bâtiments et qui traverse et dessert les mines de houille de Worsley. La partie la plus originale de ce magnifique travail est un aqueduc qui porte les eaux du canal au-dessus de vastes prairies et à travers la rivière d'Irwel. Au reste, l'utilité si sottement contestée de cette belle entreprise est démontrée par deux faits significatifs : le prix des houilles descendit de moitié à Manchester et à Liverpool, par le seul fait de l'ouverture du canal. En contribuant puissamment par sa fortune à l'amélioration du système de canalisation en Angleterre, Egerton est devenu un des bienfaiteurs de son pays, et la Société pour l'encouragement des arts, du commerce et de l'industrie de Londres lui vota, en 1800, une médaille d'or. Comme homme politique, il n'a pris que peu de part aux débats de la Chambre des lords, dont il était membre. Il fut, en 1796, un des acquéreurs de la magnifique galerie de tableaux du duc d'Orléans.

EGERTON (François-Henri), comte de Bridgewater, érudit anglais, de la famille du précédent, né en 1756, mort en 1829. Il entra dans l'état ecclésiastique et administra d'abord plusieurs cures. Au commencement de ce siècle, il quitta son pays natal, visita l'Italie, puis se rendit à Paris, où il acheta le somptueux hôtel de Noailles qu'il habita jusqu'à sa mort. On a donné de cette expatriation des explications honteuses pour la mémoire du comte, mais qui ne sont pas suffisamment prouvées. Quoi qu'il en soit, lord Egerton, possesseur d'une fortune énorme, mena à Paris une existence partagée entre l'étude, la vie du grand monde et les excentricités qui semblent naturelles aux riches oi-

sifs de son pays. François-Henri Egerton a écrit un assez grand nombre d'ouvrages plus remarquables par l'érudition que par le goût et la méthode. Une édition annotée de l'*Hippolyte* d'Euripide (1796, in-4°); une *Vie de Thomas Egerton* (1812, in-4°); *Compilation de plusieurs actes authentiques et autorités historiques servant à faire connaître la vie et le caractère de Thomas Egerton* (Paris, 1812, in-fol., trad. en français); *Description du plan incliné souterrain exécuté par Francis Egerton pour son canal souterrain dans les mines de charbon de terre de Walden-Moor* (Paris, 1812); *Comus, masque de Milton, représenté au château de Ludlow en 1634*, avec des traductions en vers français et italiens (Paris, 1812); *Fragments d'une ode de Sapho*, avec notes (Paris, 1815); *Coningsby, histoire tragique* (Paris, 1819), etc. Henri Egerton laissa une importante collection d'autographes qui lui avait coûté des sommes énormes. En mourant, il légua une somme de 200,000 francs pour être répartie au jugement de la Société royale de Londres, par parts égales, à l'auteur et à l'éditeur du meilleur ouvrage *sur la puissance, la sagesse et la bonté de Dieu, démontrées par les merveilles de la création*.

ÉGÉSIPPE, nom de divers personnages. V. HÉGÉSIPPE.

ÉGÉSISTRATE, devin grec. V. HÉGÉSISTRATE.

ÉGESTA, fille du prince troyen Hippotès. D'après la Fable, son père la fit exposer sur un vaisseau pour l'empêcher d'être livrée au monstre marin auquel, chaque année, les Troyens donnaient une fille pour expier le crime de Laomédon. Le navire qui portait Egesta fut conduit par les vents sur la côte de Sicile. Là, le fleuve Crinisus combattit sous la forme d'un taureau, puis sous celle d'un ours, pour la possession de la jeune princesse, l'épousa et eut d'elle Eole et Aceste.

ÉGESTAS s. f. (é-jé-stass — mot lat. qui signif. *dénûment*). Mythol. Personnification de la pauvreté, que Virgile a placée à l'entrée du Tartare.

ÉGESTE, ville de la Sicile ancienne. V. SÉGESTE.

EGG, bourg et paroisse de Suisse, cant. et à 13 kilom. S.-E. de Zurich, district d'Uster; 2,525 hab. Importante culture d'arbres fruitiers.

EGG (Pierre-Edmond), mathématicien et tacticien bavarois, mort en 1717. Il entra chez les bénédictins et professa les mathématiques à Salzbourg. Il a écrit un ouvrage intitulé : *Architectonica militaris* (1700, in-fol.).

EGG (Jean-Gaspard), agronome suisse, né dans le canton de Zurich en 1738, mort en 1794. Il est devenu célèbre dans son pays par les institutions bienfaisantes qu'il y a fondées et par les progrès importants que son expérience et son intelligence ont fait faire à l'agriculture.

EGG (Auguste-Léopold), peintre anglais, né à Londres en 1816, mort en 1863. Il exposa pour la première fois à l'Académie royale en 1838, et ses œuvres de début firent présager ce qu'il deviendrait plus tard. M. Egg est le peintre par excellence des sujets humoristiques et l'un des meilleurs interprètes du grand Shakspeare. C'est dans la galerie Vernon que se trouvent ses deux meilleurs tableaux : *Gil Blas échangeant son anneau avec Camille*, et une scène du *Diable boiteux*, de Le Sage. En 1848, ce peintre fut élu membre associé de l'Académie royale de Londres. Parmi les tableaux qu'il a exposés depuis, nous citerons : *Pierre le Grand voyant pour la première fois Catherine;* la *Reine Élisabeth s'apercevant qu'elle vieillit* (1848); *Henriette d'Angleterre secourue par le cardinal de Retz* (1849); *Buckingham rebuté* (1854); enfin la *Nuit devant Naseby*, toile exposée en 1859 et où l'on trouve des tendances à imiter les peintres qui ont précédé Raphaël.

EGGA, ville d'Afrique, dans la Nigritie centrale, sur la rive droite du Kouâra ou Niger, au N. du royaume de Benin; elle est très-peuplée et fait un commerce actif. Le fleuve est couvert de barques sur lesquelles vivent des familles entières.

EGGARÉE s. m. (ègh-ga-ré). Temple de guèbres.

EGGEBAS s. m. (ègh-je-bass). Métrol. Unité de poids usitée sur la côte occidentale d'Afrique, et valant, dans la Guinée, 218[r],44.

EGGELING (Jean-Henri), antiquaire allemand, né à Brême en 1639, mort en 1713. Lorsqu'il eut terminé ses études, il visita la plus grande partie de l'Europe, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, la France, l'Allemagne, et devint, à son retour (1676), membre du *Collegium seniorum* de sa ville natale. Député à la cour de Vienne, il remplit sa mission avec un plein succès, et fut nommé par ses concitoyens secrétaire du grand conseil, fonctions qu'il remplit depuis 1679 jusqu'à sa mort. Ses occupations politiques ne l'empêchèrent pas d'écrire plusieurs ouvrages remarquables : *De numismatibus quibusdam abstrusis Neronis disquisitio* (1681, in-4°); *Mysteria Cereris in vasculo ex uno onyche* (1682, in-4°); *De miscellaneis Germaniæ antiquitatibus dissertationes* (1694-1700, 5 vol. in-4°), etc.

EGGENFELD (Jean-Chrysostome), philosophe allemand qui vivait dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Il fut retenu six ans en prison (1666-1672) par le duc de Mecklembourg, dont il avait été le conseiller. Délivré à la mort du duc, il voyagea quelque temps en Belgique, en Hollande, à Vienne, en Moravie, et mena ensuite une vie toute consacrée à l'étude. Il avait publié, dans l'année 1661, trois volumes in-12 : *Imperium politicum ex sacra regum historia descriptum; Triumphans anima; Nova detecta veritas*.

EGGENFELDEN, bourg de Bavière, dans le cercle de la Basse-Bavière, à 61 kilom. S.-O. de Passau, ch.-l. de district, sur la Rott; 1,987 hab. Tribunal; hospice des franciscains; quatre églises. Industrie agricole; élève de bétail.

EGGER (P. Félix), théologien et bénédictin allemand, né à Rosach en 1659, mort en 1720. Il remplit, de 1698 à 1700, les fonctions de *regens convictus religiosi* à Salzbourg. Ses principaux ouvrages sont : *Prodromus ideæ ordinis hierarchico-benedictini* (in-fol.); *Eadem idea fusius digesta* (1715, in-8°).

EGGER (Brandolf), philosophe et généalogiste suisse, né à Berne, mort en 1731. Il composa sur la généalogie des familles de Berne un travail important, qui, jusqu'en 1793, a fait autorité pour les questions relatives aux droits de bourgeoisie. Il a de plus écrit une œuvre philosophique : *De viribus mentis humanæ, contra Huetium* (Berne, 1735, in-8°).

EGGER (Emile), philologue français, membre de l'Institut, né à Paris le 18 juillet 1813. Elève de l'Ecole normale, agrégé de grammaire en 1834, docteur ès lettres en 1837, il embrassa la carrière de l'enseignement, fut, en 1835, chargé des cours du collège Saint-Louis, puis professeur au lycée Charlemagne. Il se fit d'abord connaître au monde savant par une édition correcte et élégante de Varron (*De lingua latina*, Paris, 1837, in-16), qui est une simple réimpression du texte donné à Leipzig, en 1833, par le célèbre O. Müller; M. Egger n'a pas malheureusement cru devoir reproduire les notes savantes qui ajoutent tant de prix à cette édition; il donna la même année une édition de Longin (Paris, 1837, in-16), qui est aussi une simple réimpression du texte donné à Leipzig en 1809 par B. Weiske. M. Egger annonçait des additions et des corrections, mais les corrections ne se trouvent que sur le titre du volume et les additions sont peu importantes; M. Naudet cependant accueillit le travail de M. Egger par un article flatteur inséré au *Journal des savants* (mars 1838). En 1839, le jeune professeur réunit dans un volume de même format les *Fragments de Verrius Flaccus et de Pompeius Festus* et quelques fragments de vieux langage tirés des *Pandectes*; ces derniers avaient déjà été recueillis et classés par Stahl. Pour ceux de Festus, M. Egger reproduisit fidèlement la grande édition d'Ursinus imprimée à Rome en 1581; l'admirable édition donnée la même année par Ottfried Müller fit bientôt oublier celle de M. Egger. En 1839, son *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste* (publié depuis à Paris en 1844, in-8°) obtint le prix proposé sur ce sujet par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le jeune lauréat fut aussitôt nommé maître de conférences à l'Ecole normale pour la grammaire générale et comparée. En 1840, il subit avec succès les épreuves de l'agrégation ès lettres et fut nommé professeur suppléant de littérature grecque à la Faculté des lettres de Paris. Il est titulaire de cette chaire depuis 1855; l'année précédente, il avait été admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Guérard.

Outre les publications indiquées plus haut, on doit à M. Egger un grand nombre d'utiles travaux, dont voici les plus importants : *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ* (*Restes choisis du vieux langage latin*, Paris, 1843, in-8°), recueil entrepris sous l'inspiration de M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique; *Recherches sur les Augustales*, suivies des *Fragments du testament politique d'Auguste*, connu sous le nom de *Monument d'Ancyre* (Paris, 1844, in-8°); *Méthode pour étudier l'accentuation grecque* (Paris, 1844, in-12, en collaboration avec M. Galusky); *Epigraphices græcæ specimina selecta in usum prælectionum academicarum*. (Paris, 1844, broch. in-8°) : des quarante-neuf inscriptions de ce recueil, une seule est donnée comme inédite, bien qu'elle ait été publiée déjà par Walpole, Ozann et Fellows; *Aperçu sur les origines de la littérature grecque* (Paris, 1846, in-8°); *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs*, suivi de la *Poétique d'Aristote et d'extraits de ses problèmes, avec traduction française et commentaires* (Paris, 1850, in-8°); *Notions élémentaires de grammaire comparée pour servir à l'étude des trois langues classiques* (Paris, 1852, in-12) : cet ouvrage a eu un grand succès et plusieurs éditions en ont été successivement publiées; *Apollonius Dyscole, Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité* (Paris, 1854, in-8°); *De l'étude de la langue latine chez les Grecs dans l'antiquité* (Paris, 1855, in-8°); *Mémoires de littérature ancienne* (1862, in-8°); *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie* (1863, in-8°); *Observations sur un procédé de dérivation très-fréquent dans la langue française, etc.* (1864, in-4°); *Études historiques sur les traités publiés chez les Grecs et les Romains depuis les temps les plus anciens jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne* (Paris, 1866, 1 vol. in-8°); l'*Hellénisme en France, leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature française* (Paris, 1869, 2 vol. in-8°).

M. Egger a donné en outre d'importants mémoires au *Recueil des mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* et de nombreux articles de critique et de philologie au *Journal de l'instruction publique*, notamment un long compte rendu du cours de Fauriel sur l'*Epopée grecque*. Il a aussi collaboré à beaucoup d'autres recueils; c'est ainsi qu'il a donné à la *Revue des Deux-Mondes* (février 1846) une étude sur *Aristarque*, empruntée pour le fond au livre de Zehrs sur le même sujet; à la *Revue archéologique*, entre autres morceaux, une étude *Sur l'origine du nom d'Horace* (mai 1844), traduite presque littéralement de Grotefend; une autre, intitulée : *Polémon, le voyageur archéologue, esquisse de l'antiquité* (oct. et nov. 1846), dont, sauf quelques citations, il a emprunté toute l'érudition au livre de Preller sur Polémon. M. Egger a fourni aussi des articles à l'*Enseignement public*, à la *Nouvelle Revue encyclopédique*, à la *Revue de l'instruction publique*, à la *Revue française*, à l'*Encyclopédie du XIX[e] siècle*, au *Dictionnaire des sciences philosophiques* et à la *Nouvelle biographie générale* de Didot. Les divers écrits de M. Egger se recommandent généralement par une grande sagacité critique, un esprit judicieux, un goût sobre et pur et un savoir étendu. On a reproché cependant à M. Egger de n'avoir qu'une *érudition de seconde main;* il sait beaucoup, c'est vrai, mais il trouve peu par lui-même, et, selon ses détracteurs, sa grande habileté serait de s'approprier adroitement les travaux et les découvertes de l'érudition allemande. Certaines remarques que nous avons faites plus haut semblent confirmer ce jugement peut-être trop sévère.

Quoi qu'il en soit, M. Egger a exercé sur les études une influence restreinte, mais heureuse. D'abord, il a donné l'exemple du travail, chose assez rare de nos jours; puis il s'est efforcé de répandre dans le grand public le goût pour les études antiques, de faire comprendre les progrès de la science moderne, de réagir contre cette opinion trop répandue que tout a été dit dans ces matières et que nous ne pouvons faire mieux que nos devanciers. Il s'élève quelque part avec éloquence contre ceux qui ne font des humanités qu'un moyen de donner à l'esprit une certaine tournure élégante et polie. Mais, nous le répétons, on était en droit d'attendre encore plus de lui : s'il eût formé quelques hellénistes vraiment capables, s'il eût employé son influence pour obtenir quelques réformes dans nos méthodes grecques, il eût peut-être mis son nom sur quelques volumes de moins, mais il aurait rendu par là un service signalé à la science. En un mot, il a trop écrit pour le seul plaisir d'écrire.

Le cours de M. Egger est un des plus fréquentés de la Faculté des lettres : le professeur a le talent de charmer son nombreux auditoire par une parole toujours élégante et souvent spirituelle.

EGGERS (Jacques D'), ingénieur livonien, né à Dorpat en 1704, mort à Dantzig en 1773. Il était fils d'un simple boulanger, et perdit son père à l'âge de quatre ans. Sa ville natale ayant été prise par les Russes, il fut transporté à Arkhangel avec sa mère, qui s'y remaria à un noble Suédois. Des officiers suédois et français donnèrent au jeune Eggers une instruction complète et variée, qui lui permit d'entrer, en 1734, dans l'armée de Stanislas, roi de Pologne, en qualité d'ingénieur et de capitaine de dragons. Deux ans plus tard, il se mit à voyager en Autriche, en Italie, en Hongrie, en Servie, puis passa comme major dans l'armée saxonne, prit part, comme colonel du corps des ingénieurs, à la campagne de 1741 en Bohême, retourna ensuite en Suède, et fit la guerre contre les Russes avec le grade de général quartier-maître lieutenant. Après la paix d'Abo, Eggers retourna en Saxe, servit en qualité d'officier supérieur dans l'armée française en 1747, contribua à la prise de Berg-op-Zoom, revint encore en Saxe, où il fut chargé d'apprendre les sciences militaires aux princes Xavier et Charles. En 1751, le roi de Suède Frédéric lui conféra le grade de chef de brigade. Nommé commandant en second de Kœnigstein en 1755, il devint, en 1758, gouverneur de Dantzig avec le grade de général-major, et fut anobli en 1772 par le roi de Suède Gustave III. Cet officier supérieur était fort instruit. Il a laissé des ouvrages très-estimés : *Journal du siége de Berg-op-Zoom* (Amsterdam et Leipzig, 1750, in-12); un *Dictionnaire de l'ingénieur de l'artillerie, de la marine et de la cavalerie* (Amsterdam et Leipzig, 1757, 2 vol. in-8°). Il a de plus traduit en allemand le *Dictionnaire militaire* d'Aubert de La Chesnaye.

EGGERS (Henri-Frédéric D'), écrivain holstinois, né à Meldorf en 1721, mort en 1798. Après avoir professé la philosophie au Carolinum de Brunswick, il remplit diverses fonctions administratives et judiciaires dans le Holstein et dans le Danemark. Nous citerons parmi ses écrits : *De ritu veterum Romanorum jureconsultos variis de rebus consulendi* (Iéna, 1742, in-4°); *Dissertatio logico-mathematica* (1745, in-4°); *Commentatio philosophica de sapienti justitiam administrandi ratione Sinensibus usitata* (Iéna, 1745, in-4°).

EGGERS (Henri-Pierre D'), auteur danois, né dans le Holstein en 1751, mort à Copenhague en 1836. Il fut directeur des postes à Hambourg (1808), puis reçut le titre de conseiller d'État. Eggers a écrit un mémoire intéressant sur la *Véritable situation de l'établissement oriental du Groënland*.

EGGERS (Christian-Ulrich-Ditlewon), diplomate et auteur danois, né dans le Holstein en 1758. On ignore l'époque de sa mort. D'abord professeur extraordinaire (1785), puis professeur de droit public à l'université de Copenhague (1788), il fut chargé, avec le titre de conseiller de légation, d'une mission diplomatique à Rastadt en 1797, devint membre du conseil des finances en 1800, procureur général près la chancellerie allemande en 1802, conseiller de conférence en 1810, et enfin administrateur du duché de Holstein en 1813. Il a publié un grand nombre d'ouvrages en allemand et en latin.

EGGESTEIN (Henri), imprimeur à Strasbourg dans le XV[e] siècle. Il était, croit-on, l'associé de Jean Mentel. Les amateurs recherchent, parmi ses éditions : *Gratiani decretum* (1471, in-fol.), édition princeps, et le premier des livres imprimés à Strasbourg; *Clementis constitutiones* (1471, in-fol.); *Justiniani institutiones juris* (1472, in-fol.).

EGGESTERSTEINE (les), groupe de rochers de grès, en Allemagne, dans la principauté de Waldeck. Dans l'un a été creusé un ermitage; sur un autre, on a sculpté au XII[e] siècle la *Chute du premier homme* et la *Descente de la croix*. Des escaliers conduisent au sommet, d'où le regard embrasse un immense horizon.

EGGS (Jean-Ignace), missionnaire allemand, né à Rheinfeld en 1618, mort en 1702. Il entra dans l'ordre des capucins, et fut d'abord aumônier à bord d'un bâtiment vénitien qui faisait partie de la flotte envoyée contre Mitylène. On assure que, dans cette expédition, le P. Eggs baptisa plus de 600 mahométans. Il partit ensuite pour l'Asie Mineure et fit un voyage en terre sainte. Il revint alors dans sa patrie, rapportant avec lui des antiquités et toutes sortes de curiosités qu'il distribua à des couvents et à des bibliothèques. Il écrivit le récit de ce qu'il avait vu sous le titre de *Relation du voyage de Jérusalem et description de toutes les missions apostoliques de l'ordre des capucins* (Constance, in-4°). Cet ouvrage, qui obtint un grand succès, fut réimprimé à Fribourg (1686) et à Augsbourg (1699).

EGGS (Richard), littérateur allemand, né à Rheinfeld en 1621, mort à Munich en 1659. Admis dans l'ordre des jésuites, il fut chargé par ses supérieurs d'enseigner les humanités à Ingolstadt et à Munich, et de se livrer à la prédication. Eggs était doué d'heureuses dispositions pour la poésie et écrivit des pièces de théâtre remarquables. Les biographes allemands font le plus grand éloge de sa tragédie de *Léonide*. Il a laissé plusieurs ouvrages restés manuscrits : *Poëmes sacrés; Lettres morales*, etc.

EGGS (Léonce), théologien allemand, parent des précédents, né en à Rheinfeld 1666, mort en 1717. Il fut admis à quinze ans dans la compagnie de Jésus, se livra pendant quelque temps à l'enseignement dans divers colléges, devint prédicateur et confesseur du prince de Bavière, qu'il accompagna au siége de Belgrade, et mourut devant cette ville. Il a écrit des *Compositions morales et ascétiques*, des *Œuvres morales*, des *Epigrammes*, des *Eloges*, des *Exercices scolastiques*, *Œstrum ephemericum poeticum* (Munich, 1712), etc. — George-Joseph EGGS, parent des précédents, et chanoine à Rheinfeld, mort vers 1750, a publié : *Elogia præclarorum virorum*, une *Vie du P. Ignace Eggs; Purpura docta, seu vitæ cardinalium scriptis illustrium* (Munich, 1714-1729, 4 vol. in-fol.), ouvrage estimable pour les recherches, mais où l'on voudrait plus d'impartialité.

EGHIAZAR, patriarche d'Arménie. V. ELÉAZAR.

EGHIN ou **EKIM**, ville de la Turquie d'Asie, à 240 kilom. E. de Sivas, à 71 kilom. E.-N.-E. d'Arabkir, près de la petite rivière de son nom. Fondée au XI[e] siècle par des Arméniens.

EGHRIS, vaste plaine de l'Algérie, prov. d'Oran, au S. et à l'E. de Mascara et du Chareb er-Rihh. Elle est renommée pour sa fertilité et sa salubrité. Environ 40 kilom. en tous sens. Elle est arrosée par l'Oued-Toudman et l'Oued-Froha ou Fkan.

EGHWATI (Hadji Ibn ed-din Al), voyageur arabe, né à Eghwat en Algérie, vers le commencement de ce siècle. Il a écrit des *Notes recueillies dans un voyage dans l'Afrique septentrionale*. Cet ouvrage, écrit en arabe, n'a pas été imprimé, mais il en existe une traduction anglaise publiée à Londres en 1831. On y trouve des notions nouvelles et intéressantes sur les contrées que l'auteur avait visitées.

ÉGIALÉE, fille d'Adraste, roi d'Argos. Elle devint l'épouse de Diomède et se rendit fameuse par la lubricité que lui inspira Vénus, irritée d'avoir été blessée par son mari. Les mytho-

graphes désignent également sous le nom d'Égialée une sœur de Phaeton et une des trois Grâces.

ÉGIALITIDE s. m. (é-ji-a-li-ti-de — du gr. *aigialitis*, qui vit sur les bords de la mer). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers formé aux dépens des pluviers, et comprenant trois espèces qui habitent l'Australie.

— s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des plombaginées, tribu des staticées, comprenant une seule espèce qui croît sur les côtes de l'Australie. On l'appelle aussi ÉGIALITE. ‖ Genre de graminées, voisin des kœlèries, et qui n'a pas été adopté.

ÉGIBOLE s. m. (é-ji-bo-le). Antiq. gr. Syn. d'ÉGOBOLE.

EGIÇA ou **EGIZA**, roi des Wisigoths d'Espagne, mort à Tolède en 699. Il devait succéder à son oncle Wamba, si Ervige, qui avait détrône ce dernier, ne s'était emparé de la couronne. Mais en 683 l'usurpateur, désireux de se rallier les partisans d'Egiça, donna sa fille Cixilone en mariage à ce prince, qui put monter paisiblement sur le trône de son oncle, après la mort de son beau-père (687). Le premier acte d'Egiça fut de répudier Cixilone, et de contracter un nouveau mariage, acte impolitique qui souleva de violentes haines contre lui. Il déposa et bannit l'archevêque de Tolède, qui s'était mis à la tête d'une conspiration, empêcha d'éclater un soulèvement fomenté par les juifs, d'accord avec les musulmans d'Afrique, et fit renouveler contre eux, dans une assemblée tenue en 694, des décrets qui les frappaient avec une extrême sévérité. Vers la même époque, ses vaisseaux remportèrent une victoire navale sur les musulmans qui menaçaient les côtes de l'Andalousie. Quelques années plus tard, il eut à combattre une invasion de Vascons et de Francs, et traita avec eux après leur avoir livré trois batailles dont le résultat fut indécis. Ce prince, qui s'était fait aimer par sa prudence et par sa modération, associa à son pouvoir, vers la fin de sa vie, son fils Witiza.

ÉGICORE s. m. (é-ji-ko-re — gr. *aigikoreus*; de *aix*, *aigos*, chèvre, et de *korennumi*, je rassasie). Antiq. gr. Nom des citoyens de la quatrième ou, selon d'autres, de la troisième tribu d'Athènes.

ÉGIDE s. f. (é-gi-de — gr. *aigis*, *aigidos*, proprement peau de chèvre. Pour plus de détails, voir ci-après l'article de linguistique). Mythol. Bouclier merveilleux que Vulcain forgea pour Jupiter, et que celui-ci donna à Minerve. Couvert, suivant les uns, de la peau de la chèvre Amalthée; selon d'autres, de la peau d'une Chimère que Minerve aurait tuée, et sur laquelle cette déesse aurait attaché la tête de Méduse, il lançait des éclairs, et ceux qui osaient le regarder étaient aussitôt changés en pierre.

— Poétiq. Bouclier :

Un autre pour Bellone apprêtait une *égide*.
DELILLE.

— Fig. Sauvegarde, objet quelconque servant de protection : *Le tact est l'*ÉGIDE *et la vie de l'esprit.* (La Rochef.-Doud.) *La justice est l'*ÉGIDE *de tous et de chacun.* (Mme de Staël.) *La seule* ÉGIDE *des Églises est désormais le principe de la liberté de conscience.* (J. Simon.) *La liberté bien entendue n'est que la justice étendant sa puissante* ÉGIDE *sur tous.* (Ch. Dupin.) *La civilisation actuelle s'est placée sous l'*ÉGIDE *de la liberté civile* (Mich. Chev.) *Tous les malheureux de la terre sont placés sous l'*ÉGIDE *de la pitié tutélaire.* (Alibert.)

Il a dit à la mort : Vous êtes mon *égide*.
CH. NODIER.

Ami de votre maître, allez devant ses pas
Être encor son *égide* au milieu des combats.
DE BELLAY.

J'ai cru que d'un héros la promesse sacrée
Me servirait d'*égide*. . . . . .
VOLTAIRE.

Eh! mesdames, soyez sans crainte; pour *égide*
Vous avez la maigreur et vous avez la ride,
eux dragons de vertu qui font fuir le péché.
BARTHÉLEMY.

— **Encycl.** Linguist. *Egide* vient du grec *aigis*, bouclier de Minerve, proprement peau de chèvre, de *aix*, *aigos*, chèvre. Au grec *aix*, *aigos*, répond exactement le sanscrit *aga*, au masculin, au féminin *agâ*, littéralement l'*animal agile*, de la racine de mouvement *ag*, aller, d'où aussi le grec *agô*, latin *ago*, conduire, français *agir*, *agile*, etc. A ce nom sanscrit de la chèvre se rapportent également le zend *aza*, à en juger par le pehlvi *azê*, et le persan *azarick*, en arménien *aidz*. L'*i* du grec *aix*, *aigos*, comme celui de l'arménien, s'explique peut-être par la forme *ig*, *êg*, se mouvoir, trembler, *tremere*, que le sanscrit présente à côté de *ag*. On reconnaît de plus le nom sanscrit en Europe dans le lithuanien *ozys*, lette *ahsis*, bouc, et *oszka*, chèvre et biche, ainsi que dans l'irlandais-erse *agh*, *aighe*, biche, et *oighe*, cerf. Dans son *Dictionnaire hébraïque*, Gesenius compare avec le sanscrit *aga* l'hébreu *ez*, chèvre, syrien *ézo*, arabe *anz*, phénicien *aza*, suivant Stephanus Byzantinus. Il rapproche aussi le gothique *gaitsa*, et même l'allemand *gemse*, qui n'ont certainement aucun rapport. Il est certain toutefois que le phénicien surtout ressemble singulièrement à l'*aza* des langues iraniennes, et le *aïn* initial pourrait être inorganique. Il est impossible cependant de concilier de part et d'autre les étymologies, si l'hébreu *ez* vient réellement du radical *âzaz*, il a été fort, robuste. C'est la difficulté que présentent presque toujours les analogies que l'on peut signaler entre les mots aryens et les mots sémitiques.

— Mythol. L'*égide* était primitivement une peau de chèvre dont on se couvrait la poitrine et les épaules pour se garantir des armes de l'ennemi dans les combats, ou dont on s'enveloppait le bras gauche en guise de bouclier. Plusieurs monuments attestent l'antiquité de ce genre de défense. C'est ainsi qu'Homère représente l'*égide* dont se couvre Jupiter dans la mêlée. Mais le poëte attribue à cette arme un pouvoir surnaturel; la terreur, la discorde, les alarmes y sont logées, et, pour que le plus puissant des dieux inspirât une plus grande épouvante, le poëte a placé au milieu de *l'égide*, qui alors est devenue un véritable bouclier recouvert de peaux, la tête de l'effroyable Gorgone entourée de serpents. Jupiter est le dieu qui agite *l'égide*, *Aigiochus*, et par là répand la crainte. Les Grecs attribuent à Minerve, qui emprunta plus d'une fois l'*égide* de Jupiter, l'idée d'y avoir ajouté la tête de Gorgone. Homère ne donne à cette déesse qu'un bouclier pour *égide*, indestructible et orné de cent touffes d'or bien tissues dont chacune vaut cent bœufs. On pense que cette fable et l'usage souvent constaté chez les Grecs d'orner leurs boucliers d'une tête sculptée vint des coutumes barbares de la guerre aux temps héroïques, où l'on coupait la tête aux vaincus pour l'attacher triomphalement sur son bouclier. Les *égides* ou boucliers de peau reçurent peu à peu divers ornements ou compléments, par exemple les écailles de métal, qui en augmentèrent la beauté et la force. L'*égide* n'est point d'abord spéciale à Jupiter dans les récits poétiques, Apollon, dans l'*Iliade*, marche à la tête des Grecs qui suivent son « *égide* impétueuse. » Le même dieu, pris de pitié pour Hector, couvre son cadavre d'une *égide* d'or. Ce n'est que plus tard que l'*égide*, arme primitive dont le souvenir était déjà relégué dans les traditions et les légendes, devint l'arme particulière de Minerve et de Jupiter, en même temps qu'un objet doué de vertus particulières. Aussi en orna-t-on symboliquement ensuite les statues ou images des cités puissantes, Athènes, Rome; puis celles des héros, des généraux et des empereurs. Elle représentait la protection de Minerve et de Jupiter et était considérée comme une espèce d'amulette et de talisman. C'est pourquoi, certains empereurs, sans porter l'*égide* proprement dite, sont figurés avec une tête de Gorgone sur la poitrine. Une médaille antique, où est représenté Jupiter Axur (sans barbe), le montre avec l'*égide* au bras : c'est le seul cas connu d'une pareille position de cet objet. Ordinairement on la place sur l'épaule, sur les genoux, sur la poitrine ou quelquefois aux pieds des personnages.

ÉGIDE s. m. (é-ji-de). Hist. Descendant d'Égée, roi d'Athènes. ‖ Descendant d'Égée, fils d'Æolycus. ‖ Citoyen de la troisième des dix tribus d'Athènes. ‖ Membre d'une des tribus de Sparte.

ÉGIDIEN s. m. (é-ji-di-ain — du lat. *Egidius*, Gilles). Archéol. Monnaie frappée à Saint-Gilles en Languedoc, par les comtes de Toulouse.

EGIDIO ou **EGIEL**, évêque de Tusculum qui vivait au xe siècle. Envoyé vers 972 en Pologne, par le pape Jean XIII, pour y répandre la religion catholique, il réussit complètement dans cette mission, fonda une foule de sièges, qu'il confia à des prélats étrangers, et obtint de Micislas Ier l'établissement d'une dîme ecclésiastique sur tous les fruits du pays.

EGIDIO (Antonini), cardinal et poëte italien, né à Viterbe vers 1480, mort à Rome en 1532. Tout jeune encore, il entra chez les ermites de Saint-Augustin, s'adonna avec un grand succès à l'enseignement de la théologie, de la philosophie, et à la prédication, devint général de son ordre, en 1507, et fut successivement nommé patriarche de Constantinople, évêque de Viterbe, de Nepi, de Castro et de Sutri. En 1512, Egidio fit, au nom de Jules II, l'ouverture du concile de Latran. En 1517, il remplit une mission en Allemagne, reçut de Léon X le chapeau de cardinal et se rendit en qualité de légat en Espagne, en 1518. Outre des ouvrages de théologie : *Alcune osservazioni sopra i tre primi capitoli della* Genesi; *Dei commentari sopra alcuni salmi; De Ecclesiæ incremento*, on a de lui des *Dialogues*, des *Lettres*, des *Poésies* latines qui le placent dans la pléiade d'écrivains qui illustra le xvie siècle en Italie, formant un glorieux cortége aux deux grands poëtes de cette époque, l'Arioste et le Tasse. Egidio suivit le goût de son temps : deux siècles plus tôt, il eût disserté sur Aristote, un siècle plus tard il eût composé des *sommes* et des commentaires théologiques; au xvie siècle, à l'époque de cette renaissance toute païenne, il écrivit un petit poëme en octaves, forme mise à la mode par le Tasse, et qui avait pour titre la *Chasse de l'amour*. Si l'on trouve semblable sujet un peu léger pour un cardinal, il faut se souvenir que les idées étaient alors bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. C'était l'époque où l'on représentait la *Mandragore* de Machiavel au Vatican devant Léon X, où le chapeau de cardinal était une récompense accordée plus souvent à la science et au talent qu'au mérite religieux, et où il n'avait tenu qu'à Raphaël d'être revêtu de la pourpre romaine. Si la religion n'y gagnait pas, les lettres du moins y trouvaient leur avantage. Le cardinal Egidio n'était pas le seul membre du sacré collège à cultiver les Muses, il avait un rival dont le nom est resté plus célèbre que le sien, le cardinal Bembo. Bembo, lui aussi, avait écrit un poëme intitulé la *Chasse de l'amour*. Toutefois Egidio avait composé des œuvres plus sérieuses, une entre autres sur les dérèglements de l'Église et le malheureux état de l'Italie, sujet qui lui était familier et sur lequel il avait prononcé un discours à l'ouverture du concile de Latran, en 1512. Comme tous les hommes de cette époque qui s'occupaient de lettres, il était très-savant et possédait le grec, le latin, l'hébreu et le chaldéen.

EGIDIUS (le comte), général gallo-romain, mort en 464. D'abord lieutenant d'Aétius en Gaule, il servit, après la mort de ce dernier, la cause de Majorien. Quand cet empereur eut été assassiné, Egidius, qui commandait dans la Gaule depuis 461, refusa de se soumettre à Ricimer, et se créa même un État indépendant entre la Somme et la Loire. Les Francs de Tournay, après avoir chassé leur roi Childéric, élurent à sa place le général romain, non point sans doute comme roi national, mais comme chef militaire. Son compétiteur amena bientôt des renforts d'outre-Rhin et le vainquit près de Cologne dans une bataille dont les détails ne nous sont pas connus. S'il faut en croire Grégoire de Tours, le roi franc, malgré cette victoire, aurait jugé son ennemi encore assez redoutable pour ne pas l'inquiéter dans ses possessions. Egidius mourut peu après à Soissons. Son fils Syagrius fut le dernier Romain qui conserva une ombre de commandement dans une partie de la Gaule.

EGIDORA, nom de l'Eider au moyen âge.

ÉGIÉEN adj. m. (é-ji-é-ain). Mythol. Surnom de Jupiter, qui fut nourri par Ega.

EGIEL, évêque de Tusculum. V. EGIDIO.

ÉGIEN, IENNE s. et adj. (é-jiain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant de la ville d'Egium; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* ÉGIENS. *La population* ÉGIENNE.

EGIES ou **EGIEIS**, fils de la Terre, monstre horrible qui vomissait des tourbillons de flamme et de fumée. Il avait ravagé la Phrygie, la Phénicie, l'Égypte, la Libye, lorsque, par ordre de Jupiter, Minerve alla combattre le monstre, le tua et de sa peau couvrit le bouclier qu'elle portait.

EGIL ou **EIGIL**, scalde et guerrier islandais qui vivait au xe siècle. Il tua dans un combat le fils du tyran Eric, dit Hache sanglante, roi de Norvége, qui ravageait alors, à la tête d'une petite troupe, le Northumberland où il était exilé. Egil, ayant eu le malheur de tomber entre les mains de ce prince, reçut l'ordre de se préparer à la mort; mais le scalde improvisa alors la fameuse ode qui nous est restée sous le titre de *Rachat de la tête*, et le roi barbare, touché de l'éloge qu'on y faisait de ses exploits, laissa la vie au meurtrier de son fils. Une version latine de ce morceau célèbre a été publiée dans la *Litteratura danica antiquissima* (Amsterdam, 1636). On trouve aussi dans l'*Egil's-Saga*, récit des exploits d'Egil imprimé en Islande en 1782, un grand nombre de fragments de ce poëte.

EGILL, guerrier scandinave qui vivait au viie et au viiie siècle. Il paraît être l'original sur lequel on a créé la figure de Guillaume Tell. Comme ce dernier, il fut condamné par un tyran à abattre avec une flèche une pomme placée sur la tête de son fils; comme lui, il avait caché sous son vêtement deux autres traits destinés l'un au tyran, l'autre à lui-même, pour le cas où l'enfant succomberait dans cette épreuve. Les Suisses furent fort scandalisés d'un ouvrage qu'un de leur compatriotes, M. Freudenberger, avait bravement intitulé : *Guillaume Tell, fable danoise*, et pour prouver que Guillaume Tell n'était pas le héros d'une fable, ils firent brûler ce livre par la main du bourreau. V. TELL (Guillaume).

Egill (SAGA D'), une des plus intéressantes et des plus célèbres. Elle présente un tableau complet de la vie islandaise pendant le premier siècle de la république. En voici l'analyse et quelques extraits.

Cette saga commence, comme presque toutes les autres, par l'histoire des ancêtres du héros. La scène est d'abord en Norvége avant la colonisation de l'Islande; la saga entre dans l'histoire générale de la Scandinavie et fait assister à l'une de ses révolutions les plus importantes, celle opérée par Harald aux beaux cheveux, qui soumit à sa tyrannie les petits rois de la Norvége. Une famille énergique, qui est représentée comme conservant fidèlement la vieille empreinte du Nord, s'expatrie et va peupler l'Islande. Le chef de cette famille est Grimm, qui eut deux fils : Thorolf et Egill. Le premier était doux et beau; l'autre, Egill, était laid, sombre et ingénieux. A l'âge de trois ans, il était déjà grand et fort comme les autres garçons le sont ordinairement à sept. Ses premières aventures annoncent un caractère résolu et indomptable.

Son frère Thorolf, qui s'est fait *viking* (pirate), refusant d'abord de l'emmener avec lui, Egill coupe le câble du vaisseau et le livre à la tempête. Thorolf consent enfin à emmener cet enfant indomptable. Ils vont en Norvége. Étant entré un jour dans une métairie du roi Eric, qu'administrait un certain Bardr, Egill demande de la bière, mais Bardr lui assure qu'il n'en a point à lui offrir; il lui sert du petit-lait et une liqueur faite avec de l'avoine. Le roi et la reine arrivent pour les sacrifices des déesses; le roi fait asseoir Egill à sa table : Bardr trouve alors et sert de la bière; on porte beaucoup de toasts (*mimis*), et chacun doit vider la corne à boire. Egill boit largement; il raille en vers Bardr de son mensonge. Bardr mêle du poison au breuvage qu'il offre à Egill. Celui-ci, s'étant blessé à la main avec son couteau, trace à l'aide de son sang des runes sur la corne; il chante et la corne se brise. Bientôt après, il punit son hôte perfide en lui enfonçant à l'improviste son épée au milieu de la poitrine; puis il s'échappe, tue ceux qui le poursuivent, et, après quelques aventures, ayant payé rançon au roi, il se réconcilie avec lui.

Vient ensuite le récit d'une expédition en Courlande. Après avoir fait un riche butin, Egill et son frère éprouvent le besoin de vendre le bien volé. Pour cela, ils font avec les Courlandais une trêve de quinze jours, pendant lesquels ils leur vendent ce qu'ils ont pris; après quoi ils les attaquent. Mais Egill est surpris, enveloppé, garrotté, attaché à un poteau pour être tué le jour suivant. Dans la nuit, il brise ses liens, égorge les domestiques et se sauve avec ses compagnons; bientôt un remords le prend; il retourne sur ses pas, revient à l'habitation de celui qui l'avait fait prisonnier, y met le feu et fait un effroyable carnage de tous ceux qui s'y trouvaient.

Un des exploits des *vikings* fut ensuite d'aller prendre d'assaut la ville de Lund et de la livrer aux flammes. Après une suite de pillages et de massacres, les pirates se mettent sous les ordres d'Adalstein (Athelstane), roi d'Angleterre, contre Olaf, roi d'Écosse. Des batailles se livrent, décrites dans la saga avec un mouvement sauvage; on peut en juger par ce morceau :

« Thorolf fut saisi d'une telle fureur qu'il rejeta son bouclier sur son dos et prit sa lance à deux mains; alors il s'élança en avant, frappa à droite et à gauche; et l'ennemi s'écartait des deux côtés, et il en tua beaucoup. Il se dirigea vers l'étendard du jarl Hring; rien ne tenait devant lui. Il tua l'homme qui portait l'étendard du jarl, et coupa le bâton et l'étendard; ensuite il enfonça sa lance (*spiot*) dans la poitrine du jarl, à travers la cuirasse et le corps, de manière qu'elle sortit entre les épaules; et il l'enleva, avec sa lance, au-dessus de sa tête; puis il la planta dans la terre le manche de sa lance, et le jarl expira transpercé; et tous le virent. » Les Écossais sont vaincus et poursuivis; mais Thorolf, s'avançant d'un pas si rapide que personne ne pouvait le suivre, finit par être percé de coups. On l'ensevelit, et Egill lui chante un adieu funèbre.

Revenu en Islande avec de grandes richesses, Egill passe bientôt en Norvége et se marie avec la veuve de son frère. Des démêlés avec son beau-frère Onundr, à propos de l'héritage du beau-père, les amènent tous deux devant le *gala-thing*, tribunal suprême presidé par le roi Eric. Le lieu du jugement est une plaine et le procès se débat devant le peuple assemblé. Il se termine par un tumulte : Egill provoque son adversaire en combat singulier, mais le roi le menace. Il quitte la séance en maudissant Onundr et Eric, et leur déclare la guerre.

Plus tard, cependant, Egill se réconcilia avec le roi; il obtint son pardon à l'aide d'un poëme en son honneur qu'il composa et chanta devant lui. Ce poëme, qui a été conservé, est connu sous le titre de *Hufnd Lausnar* (*Rachat de la tête*). Le guerrier commençait à vieillir; une grande douleur dompta ce cœur farouche; son fils chéri Bodvar vint à mourir. Il composa un chant de deuil que sa fille grava sur un bâton religieusement conservé, et dès lors Egill ne demanda plus rien aux dieux que la mort.

La mort, malheureusement, tarda. La saga nous montre ce guerrier terrible, accablé d'infirmités, menant une vieillesse misérable, il prêtait à rire aux servantes en trébuchant au moindre choc, ou leur demandant, dans un humble chant, la grâce de rester auprès du foyer. A la fin, une idée atroce s'empare du moribond; les coffres pleins d'argent qu'il avait autrefois remportés d'Angleterre, il forme le projet de les porter à l'assemblée générale, de les répandre sur la montagne de la loi, et par là de mettre aux mains toute la population islandaise. Heureusement on l'empêcha d'exécuter cet affreux dessein. Il mourut bientôt après.

La saga d'*Egill* a été imprimée en islandais, avec une traduction latine, notes et index (Hrappsey, en Islande, 1782, in-4°). Elle a été publiée de nouveau à Copenhague en 1809. M. J.-J. Ampère, dans *Littérature, Voyages et Poésies*, en a donné une sorte d'abrégé.

ÉGILONE ou **ÉGILA**, femme du dernier roi goth d'Espagne, Rodrigue, dont la défaite dans les plaines du Guadalète (711), et la mort, qui suivit de près la perte de cette

grande bataille, livrèrent l'Espagne à la domination musulmane.

Egilone est moins connue comme reine que par le rôle important qu'elle joua au milieu des conquérants, après la prise de Merida (*Emerita Augusta*) par Mouza, en 712. La reine des Goths avait été laissée dans les murs de cette ville par Rodrigue, lorsqu'il se porta au sud du Guadiana pour la défense de son royaume; mais Merida, comme toute la partie méridionale des Asturies, dut céder à la force. Le vieux général musulman exigea des otages, parmi lesquels fut comprise Egilone elle-même. Elle fut conduite à Séville.

Mouza ayant été rappelé par le calife de Damas, Walid, laissa en qualité d'émir, en Espagne, son fils Ald-el-Aziz-ben-Mouza, jeune homme de mœurs douces, qui exerça le pouvoir avec une grande modération. Il s'éprit vivement de sa captive Egilone, et, quoiqu'elle fût d'un caractère hautain, il parvint à s'en faire aimer. Elle était d'une rare beauté, disent les témoignages contemporains, et la passion qu'elle inspira au fils du vainqueur fut sans doute un des principaux motifs de sa modération à l'égard des chrétiens : « Je suis surpris, dit à ce propos un critique espagnol très-versé dans l'histoire des Arabes, Faustino Borbon, je suis surpris que l'on ait forgé une Cava, à la honte de la nation espagnole, et qu'on ait laissé dans l'oubli Egila et tout ce que fit cette illustre femme pour relever l'Espagne et adoucir ses malheurs. » Mariana, le grand historien espagnol, a composé, à l'imitation des discours de Tite-Live et de Salluste, des lettres amoureuses échangées entre Egilone et Abd-el-Aziz; elles n'ont pas plus d'authenticité que la lettre de la Cava au comte Julien, que l'on trouve dans le même recueil. Quoi qu'il en soit, le fils de Mouza épousa à Séville la veuve du roi Rodrigue sans exiger d'elle l'abjuration de sa foi religieuse. On trouve Egilone, que les Arabes appellent Aydjéliat, désignée dans leurs chroniques sous les surnoms d'Omm-al-Issam, *la mère des colliers précieux*, et aussi sous celui de Zahra-ben-Isa (*fleur fille d'Isa*) [Jésus], ou fleur de la race chrétienne.

Toutefois, le mariage du jeune émir et sa mansuétude envers les vaincus lui furent funestes. Les vieux musulmans, impatients de consommer la ruine de l'Espagne, s'irritèrent de voir leur chef, non-seulement alléger pour les chrétiens le joug des conquérants, mais s'endormir à Séville, au lieu de soumettre toute la péninsule à la loi du Prophète. Ils l'accusèrent de s'être converti au christianisme et portèrent leurs plaintes jusqu'au calife de Damas, Soleïman. Celui-ci, qui avait succédé à Walid, jaloux de la puissance de Mouza et de ses fils, dont les vice-royautés du Kaïroan, de Tetouan et de Séville étaient considérables, accueillit avec joie cette dénonciation. Peut-être crut-il aussi que, sous l'inspiration d'Egilone, Abd-el-Aziz avait la secrète ambition de s'affranchir de son suzerain, d'appeler à lui les restes de l'armée espagnole cachés dans les Asturies et de se créer une monarchie indépendante. Ce projet est prêté à l'émir, non-seulement par les historiens arabes, mais par un chroniqueur espagnol, l'évêque Isidore de Beja, presque contemporain des faits. Soleïman envoya à cinq des principaux chefs de son entourage l'ordre de tuer Ald-el-Aziz. Ceux-ci, après s'être concertés, assassinèrent l'émir, à la pointe du jour, dans la mosquée où il faisait ses prières (an 97 de l'hégire, 715 de J.-C.). Sa tête, déposée avec des aromates dans une cassette, fut envoyée au calife, qui eut la cruauté de la montrer à Mouza, en lui demandant s'il la reconnaissait. « Oui, je la reconnais, s'écria le vieillard, et que la malédiction de Dieu soit sur l'assassin ! »

Après la mort de son second mari, Egilone rentra dans une obscurité profonde, et de cette reine deux fois veuve et jeune encore on ne trouve plus aucune trace dans les chroniques arabes ou espagnoles. Les récits de Mariana et d'autres après lui sont de pures fictions. On ne sait ni comment elle passa les dernières années de sa vie, ni la date de sa mort.

ÉGILOPE s. f. (é-ji-lo-pe). Pathol. et Bot. Sorte d'ulcère et genre de plantes. Syn. d'ÆGILOPS.

EGILSHAY, une des îles Orcades. V. EAGLESHAY.

EGIMIUS, ancêtre mythique de la race dorienne. Il vivait, selon la tradition, dans le XIIIe siècle avant notre ère. Aucun nom n'était plus célèbre dans la partie de la Thessalie appelée l'Hestiæotis, dans le bassin du Pénée et dans la vallée de Tempé, antique berceau des Doriens. Les vieilles légendes représentent Egimius comme le roi et le législateur de ce valeureux peuple. Pindare avait célébré les lois d'Egimius (*tethmoi Aigimiou*). Ce roi, engagé, dit la tradition, dans une guerre contre les Lapithes, appela à son secours Hercule, en lui promettant pour prix de son alliance le tiers de son royaume. On sait quels furent les exploits d'Hercule. Les Lapithes furent vaincus, et Egimius, délivré des attaques de ses ennemis, offrit au héros la récompense promise; mais Hercule ne voulut point entrer en possession du territoire dorien. Il le laissa à Egimius et à ses deux fils, Dymas et Pamphylus, qui émigrèrent plus tard dans le Péloponèse, et qui sont regardés comme les ancêtres de deux branches de la race dorienne (les Dymanes et les Pamphyliens).

Les auteurs anciens ont fait souvent allusion à un poëme qui portait le nom d'*Egimius*, ce qui indique assez combien le souvenir de ce personnage était resté populaire en Grèce. Ce poëme est bien mutilé, mais il nous en est parvenu cependant quelques fragments que Duntzer a mis en ordre (*Die Fragm. der episch. Poesie der Griechen bis zur Zeit Alexanders*). Il en est fait mention dans Apollodore (II, 7, 8) et Diodore (IV, 37). Le même poëme, dont le sujet était la guerre d'Egimius contre les Lapithes, a été quelquefois attribué à Hésiode et à Cercops de Milet.

ÉGINE s. f. (é-ji-ne — nom mythol.). Zool. Genre d'acalèphes médusaires, comprenant deux espèces qui vivent dans l'océan Pacifique septentrional.

ÉGINE, fille d'Asope. Elle fut aimée de Jupiter, qui, pour la venir voir, s'enveloppa d'une flamme et la changea ensuite en île, afin de la dérober à la vengeance de son père, lorsqu'elle fut devenue mère d'Eaque et de Rhadamante.

ÉGINE (*Ægina*, *Egina* ou *Engia*), île de l'Archipel, entre l'Attique et la Morée, dans l'ancien golfe Saronique, aujourd'hui golfe d'Egée, par 37° 41′ 53″ de lat. N. et 21° 9′ 40″ de long. E., à 25 kilom. S.-O. d'Athènes, à 55 kilom. S.-E. de Corinthe. Superficie, 220 kilom. carr.; pop. 10,000 hab. L'île d'Egine a la forme d'un triangle. La partie S.-E. est occupée par des rochers volcaniques. Au sud se dresse le mont Saint-Elie, dont le sommet conique atteint 531 mètres. A l'E., de hautes parois de rochers dominent la côte et la rendent inaccessible par le mauvais temps, excepté dans la petite anse de *Hagia-Marina*. Cette île, si petite et si peu fertile, renfermait, s'il faut en croire Aristote, 600,000 hab.

Les commencements de l'histoire d'Egine appartiennent à la Fable. Cette île s'appela d'abord Œnone, puis Egine, du nom de la nymphe mère d'Eaque, premier roi de l'île et chef de la branche des Eacides. Les Doriens soumirent Egine, qui passa peu après sous la domination de Phidon, tyran d'Argos, regardé comme l'inventeur de la monnaie. C'est à Egine, en effet, que furent frappées, vers 895, les plus anciennes médailles grecques que nous connaissions. Cependant la liberté que recouvra cette île donna un grand développement à sa puissance maritime. Comme toute l'active descendance des Hellènes, les Eginètes furent colonisateurs; ils eurent des établissements en Crète, en Italie, et possédèrent le port de Naucratis, en Egypte. Pendant que leurs vaisseaux sillonnaient les mers, les plus riches marchands de l'île favorisaient les beaux-arts, qui, déjà au VIe siècle av. J.-C., atteignaient une grande perfection. « En 505, dit le *Guide en Orient*, les Eginètes, à l'apogée de leur puissance, s'allièrent aux Thébains contre Athènes; ils ravagèrent avec leur flotte les côtes de l'Attique. L'oracle de Delphes ordonna aux Athéniens de suspendre les représailles pendant trente ans. L'invasion des Perses réconcilia les deux républiques rivales. Les Eginètes envoyèrent trente vaisseaux à Salamine et se signalèrent par leur bravoure. En 460, ils furent vaincus par les Athéniens dans une bataille navale. Ceux-ci s'emparèrent de leur ville et les forcèrent à détruire leurs fortifications, à livrer leurs vaisseaux de guerre et à payer un tribut. Malgré ces dures conditions, Athènes, ne se trouvant pas assez vengée de la gloire de sa rivale, expulsa tous les habitants de l'île au commencement de la guerre du Péloponèse et les remplaça par des colons athéniens. Les Eginètes reçurent des Lacédémoniens un asile à Tyrea, et, après la bataille d'Ægos-Potamos, Lysandre les ramena dans leur patrie. Mais Egine ne recouvra jamais son antique splendeur. En 1828, Capo-d'Istria établit à Egine le siége du gouvernement hellénique, mais cette capitale provisoire a dû encore céder la prépondérance à Athènes, son heureuse rivale. » ‖ La petite ville moderne d'Egine, qui occupe l'emplacement de la ville antique, s'étage avec grâce sur une pente douce au bord de la mer. Elle ne renferme rien de remarquable; les quelques édifices qui se sont élevés pendant la présidence de Capo-d'Istria tombent aujourd'hui en ruine. Les antiquités du musée ont été transportées à Athènes. « Mais on voit encore de nos jours, dit M. Joanne, les restes des immenses travaux exécutés par les anciens Eginètes pour mettre leurs vaisseaux à l'abri des tempêtes et des attaques des ennemis. Au N. d'un petit promontoire, que surmonte une colonne mutilée, s'étend une rade protégée par un brise-lames, dont la surface porte l'empreinte d'un mur, prolongement des fortifications de la ville. Au S. du même promontoire, on trouve un port ovale abrité par deux môles antiques; un peu plus au S., on rencontre un autre port ovale plus grand que le précédent, et qui, selon M. About, n'était autre que le port secret réservé aux vaisseaux de guerre. Aucune donnée certaine ne vient cependant confirmer cette assertion, combattue par d'autres antiquaires qui placent le port militaire ou *port secret* dans la première de ces deux anses. Près du port, on voit quelques débris du temple de Vénus, consistant en une colonne et une assise de belles pierres qui formaient le soubassement. Les autres débris de ce temple ont été employés par Capo-d'Istria pour la construction du quai moderne. Les murs de la ville que Leake a vus et décrits n'existent plus; il est même difficile d'en découvrir des traces. Les Grecs, qui se montrent si jaloux de conserver leurs monuments, les ont utilisés comme matériaux. A en juger par la quantité de débris épars dans la plaine qui s'étend autour de la ville, il paraît évident qu'Egine s'étendait au delà des anciens murs, vers le N.-O. Dans la même direction et à 1,500 mètres de la ville, se trouve un tumulus semblable à ceux de la plaine de Troie. Il est connu sous le nom de *Tombeau de Phocus*. Au pied de ce tumulus, on remarque une enceinte taillée dans le roc qui mesure environ 100 mètres de long sur une de ses faces. On présume que cette enceinte marque l'emplacement de l'*Æaceum* ou tombeau d'Eaque, que Pausanias cite comme un monument remarquable. »

— Numism. Egine était renommée dans l'antiquité pour le cuivre qu'elle fournissait. Pline en parle avec éloge, et Elien prétend que les Eginètes furent les inventeurs de la monnaie. Il est vrai qu'il en existait dans cette île dès l'antiquité la plus reculée, et cette monnaie offre un avantage; elle permet de suivre les progrès de la fabrication métallique dans ce pays. D'abord les monnaies éginètes furent de simples lingots; puis on en arriva à les frapper sur un des côtés; le dessin représentait grossièrement une tortue. Peu à peu, le travail devient plus net et plus achevé, et au siècle de la grandeur grecque, c'est-à-dire à l'époque de Périclès, au moment où les arts étaient arrivés à leur apogée, on fabriquait d'admirables monnaies, dont voici la description : d'un côté, la tortue était représentée sans aucune inscription; au revers, dans un carré creux, un thon et les premières lettres du nom des Eginètes, AIΓI. Le thon est mis là par allusion à la principale richesse du pays, qui était habité par des pêcheurs. Quant à la tortue, il est plus difficile d'expliquer sa signification. Quelques-uns ont prétendu que les Eginètes avaient un culte particulier pour la tortue, parce qu'avec l'écaille de cet animal avaient été fabriquées les premières lyres; d'autres ont cru que la tortue et le thon étaient des symboles d'Apollon et de Neptune, et ont vu dans la représentation de ces animaux une allusion au culte national. Quelle confiance doit-on avoir en ces dires? Sur quoi sont-ils basés? Nous ne pouvons ni les combattre ni les accepter. Il en est de même de ce qu'avance Strabon : « Pheidon l'Argien (ce Pheidon vivait environ 3,000 ans av. J.-C.) fut le premier de tous qui fit frapper de la monnaie dans l'île d'Egine, et, en mémoire de cette invention, il fit ériger des obélisques qu'il consacra dans Argos et qu'il dédia à Junon. » Ce Pheidon a pu faire, le premier, frapper de la monnaie; mais il est certain que les Eginètes se servaient du métal dans le commerce, et que déjà ce métal avait une forme et un poids déterminés bien longtemps avant d'être monnayé. Quant à la tradition qui fait des Eginètes les inventeurs de la monnaie, il faut la repousser absolument. Les Indous, les Perses, les Egyptiens en connaissaient l'usage avant que la Grèce fût un peu civilisée. Quelles étaient les différentes valeurs des monnaies éginètes? Voici ce que nous savons à ce sujet. Les Grecs comptaient trois espèces de talents : celui de Corinthe, celui de l'Attique, celui d'Egine. Chacun de ces talents représentait 6,000 drachmes du même pays. Il fallait 100 drachmes pour faire une mine, et, par conséquent, 60 mines pour faire un talent. Toutes ces monnaies ont varié suivant les temps.

— B.-arts. L'école d'Egine est la plus ancienne des écoles de sculpture grecque. En tête des traditions qui se rattachent à son origine, apparaît le nom fabuleux de Dédale, que nous voyons de même figurer à la naissance des écoles d'Argos et de Sicyone. Cette appellation générique n'est que le souvenir synthétisé d'une grande école primitive. A ce point de vue, où se placent d'ailleurs O. Müller et un grand nombre d'archéologues, il faut donner une attention particulière aux légendes antiques, qui font unanimement de Dédale un artiste crétois, un exilé des Etats de Minos, *fugiens Minoia regna*, et, par conséquent, un homme de race dorienne. La tradition attribue ainsi aux Doriens l'invention de la plastique. L'époque où prit naissance l'école d'Egine avec Smilis, fils d'Euclide, correspond du reste à celle de l'invasion dorienne, et ces deux événements ne paraissent pas sans liaison entre eux. Ce que l'on sait de l'école éginète primitive est nécessairement très-vague et très-restreint; les courtes indications fournies par les écrivains d'une antiquité très-postérieure remplacent mal la perte complète de tous les monuments primitifs. Pausanias, en parlant d'une statue éginète, a soin d'avertir qu'elle n'est ni de style égyptien ni de style attique primitif, mais bien de style éginète. Le Périégète prévient ainsi une confusion qui pouvait donc être facile, possible du moins, même aux yeux exercés d'un ancien. L'analogie des œuvres éginètes avec les œuvres attiques s'explique assez par les relations incessantes et le voisinage le plus rapproché. Mais les ressemblances que le style éginète peut offrir avec le style égyptien ramènent immédiatement l'esprit à l'importante étude de l'influence égyptienne sur l'art grec en général et sur la sculpture en particulier. Ce n'est nullement ici le lieu de trancher, ni même d'étudier cette vaste question dans son ensemble. Pour ce qui touche l'art éginète, nous croyons que la seule description des monuments encore existants suffira à faire repousser toute idée de parenté. Les sculpteurs d'Egine, dont le caractère principal est la roideur et l'archaïsme, caractère qu'ils ont conservé même à l'époque de la splendeur de l'art, semblent offrir plutôt des contrastes que des analogies avec les hiératiques imagiers de l'immobile Egypte. Le mouvement, que ceux-ci n'ont jamais exprimé, s'allie, chez les maîtres éginètes, à l'archaïsme et à la roideur d'une façon bizarre et saisissante qui constitue la principale originalité de leur école. A Egine, comme dans tout le reste de la Grèce, la sculpture trouva dans la toreutique, ou art de ciseler les matières précieuses, un auxiliaire intelligent et fécond en effets heureux; toutefois, la matière que les premiers sculpteurs de l'île semblent avoir travaillée à peu près exclusivement, c'est le bois, et M. Fortoul fait remarquer très-ingénieusement qu'à une époque postérieure, quand l'usage du marbre fut introduit dans l'école, on y préféra le marbre d'une couleur se rapprochant de celle du bois, et les statues éginètes de marbre noir succédèrent, par une facile transition, aux figures d'ébène.

Depuis l'apparition de Smilis, que nous avons vue enveloppée dans la grande invasion dorienne, jusqu'à la guerre des Perses, un voile immense nous cache la longue formation du génie éginète, que nous aurons bientôt le bonheur de contempler dans son entier développement. C'est une loi, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, que la nature nous tienne cachée la phase de la gestation. La LXXVe olympiade (480-477 av. J.-C.) fut l'époque d'épanouissement de l'école d'Egine, si l'on peut appliquer cette expression d'épanouissement à un art qui montra les boutons les plus beaux sans jamais en dégager la fleur. A cette époque, mémorable à jamais dans l'histoire de l'humanité, apparaît le nom de Callon, qu'on lit encore sur un piédestal vide exhumé dernièrement des ruines de l'Acropole d'Athènes. On nomme après lui Glaucias, qui fit des statues d'athlètes vainqueurs. Cette seule indication nous permet d'examiner sous un jour tout nouveau l'école d'Egine. Nous savons que cette île était non moins célèbre par ses athlètes que par ses sculpteurs. Les exercices du corps y étaient particulièrement en honneur, et Pindare eut plus d'une fois l'occasion de célébrer un athlète d'Egine parmi les vainqueurs d'Olympie. La sculpture mêlait sa louange à celle de la poésie, et les statues des maîtres d'Egine représentaient souvent un concitoyen vainqueur; parfois (c'est Pausanias qui nous l'apprend), ces images étaient de véritables portraits et donnaient une reproduction exacte et individuelle de l'athlète dont elles étaient destinées à éterniser la mémoire. Nous voilà bien loin de l'art égyptien. L'école d'Egine, par l'étude et la reproduction constante du nu, se trouvait dans des conditions excellentes pour bien rendre le corps humain; nous verrons tout à l'heure comment elle entendait l'anatomie. Le nom de Glaucias appelle celui d'Anaxagoras, qu'on lui donne pour successeur. Anaxagoras fit une statue de Zeus (Jupiter) pour être placée dans le temple d'Elis, en mémoire de la bataille de Platée. Il fut le contemporain d'Onatas, le plus illustre des sculpteurs d'Egine, qui, au dire de Pausanias, n'était le second de personne. Comme Phidias, Anaxagoras réservait d'ordinaire son génie pour la représentation des dieux et des héros; il fit cependant pour Dinomène, fils d'Hiéron, un char de bronze, en collaboration avec Calamis. Onatas, fils de Micon, produisit un grand nombre de beaux ouvrages. Ottf. Müller le place entre la LXXVIIIe et la LXXXIIIe olympiade. Derrière ce grand nom se groupent, entre la guerre des Perses et celle du Péloponèse, les noms de Synnoon, de Ptolichos, de Sarambos, de Thopropos, d'Aristonoos, de Philotimos. Avant de parler des marbres d'Egine venus jusqu'à nous, disons quelques mots de la glyptique éginète. Nous possédons quelques exemplaires des médailles de l'île : elles sont d'un coin magnifique; deux surtout sont particulièrement intéressantes. Elles sont toutes deux en argent; la première est du plus ancien travail et vraisemblablement de la forme primitive, introduite sous le règne de Phidon (vers la VIIIe olympiade), qui le premier fit frapper des médailles dans cette île. On y voit d'un côté une tortue, symbole connu d'Egine; de l'autre, un carré creux d'une forme peu régulière. L'autre est d'un module plus grand et d'un travail considérablement perfectionné. Elle offre de même une tortue; le revers contient, dans un carré plus régulier, un dauphin; les lettres qui se trouvent disjointes sur les deux côtés doivent être lues en un mot et se traduire : Monnaie.

— *Marbres d'Egine*. Les débris du temple de Zeus Panhellénien s'élèvent au nord-est d'Egine, « au sommet d'un mont dont le prolongement fend la mer comme une proue dorée. » (Fortoul.) Les belles colonnes doriennes s'élèvent encore parmi les amandiers, et, par leurs proportions élancées, révèlent une origine contemporaine de celle du Parthénon, que, par un beau ciel, on peut apercevoir au loin. Ce sanctuaire, dédié au dieu souverain de la grande famille hellénique, dut s'élever, après la victoire des Grecs sur les Perses,

comme gage d'association et de fraternité. Cette union fut courte. La guerre du Péloponèse amena la ruine de l'île et l'oubli de son sanctuaire. Au milieu des ruines, MM. Haller de Hallerstein, Cockerell, Forster et Linkh, en 1811, découvrirent d'importants morceaux de sculpture provenant des frontons. Les figures en sont plus petites que nature, proportion exigée par l'extrême écrasement des frontons doriques; le caractère principal de ces figures réside dans le mouvement uni à la roideur, association qui peut sembler étrange. Un contraste constant et très-frappant résulte de l'imbécillité des têtes et de la beauté des corps. Les membres, quoique un peu maigres et anguleux, sont d'un grand style et d'un beau caractère; les têtes, traitées d'une façon tout archaïque, sont uniformément revêtues d'un sourire idiot, imposé par l'implacable tradition. Le fronton oriental est complet. Au centre, dans le reculement obligé, se dresse une Athênê (Minerve) la tête couverte d'un casque qui laisse voir sur le front des cheveux bouclés rangés par étages. Les yeux sont fendus comme l'amande et obliques à la façon des yeux chinois. Sur la bouche erre le sourire mystique que nous avons signalé. La déesse tient la lance de la main droite, et un vaste bouclier est fixé à son bras gauche. Sa tunique tombe en petits plis symétriques qui rappellent le travail des vieilles statues de bois. Aux pieds de la déesse, un peu en avant, sont deux guerriers nus, l'un tombant mourant en arrière, l'autre se penchant pour le secourir. Ce dernier a reçu la désignation arbitraire de Patrocle, dans l'hypothèse vraisemblable que le sujet de ces sculptures est un combat héroïque. Derrière Patrocle, Hector (?), qui vient de le frapper, est nu, tenant son bouclier et brandissant son fer. Ce personnage, dont la tête est remarquablement belle, porte une barbe pointue, disposée à peu près comme celle de Jupiter Trophonius. De l'autre côté, faisant pendant à Hector, un guerrier est figuré dans une attitude analogue [Ajax] (?). Les deux héros qui suivent sont à genoux, carquois au flanc; ils tirent de l'arc. Celui de droite est vêtu d'une tunique et de braies collantes; il porte un casque de façon phrygienne. On l'a nommé Pâris. Celui de gauche porte la cuirasse et le casque en tête de loup. Enfin, aux angles du fronton, de chaque côté, un jeune guerrier mortellement blessé est étendu, nu, dans le déploiement de ses formes grêles. Le sourire est un charme de plus sur cette figure naïve et charmante, encadrée par des cheveux à demi débouclés. Ces deux morceaux sont exquis et révèlent un art consommé. Du fronton occidental on n'a retrouvé que quatre figures. Elles sont plus grandes que celles du fronton précédent, sans toutefois égaler la taille humaine. La première est celle d'un vieillard nu, porteur d'une longue barbe. On l'a nommé Talamon. Puis un sagittaire casqué et agenouillé, une autre figure également agenouillée; enfin, la plus admirable des quatre, un héros blessé, qui, couché dans son bouclier, brandit une arme inutile. Pour compléter cette sorte d'inventaire des œuvres éginètes, signalons deux statuettes pareilles trouvées en même temps au même endroit, et qu'on a désignées, d'après Hérodote, sous les noms de Damia et Auxésia, divinités d'Egine assez peu connues. (V. Hérodote, livre V.)

Les marbres d'Égine, achetés par le prince royal de Bavière au prix de 150,000 francs, ont été restaurés à Rome par Thorwaldsen. Phidias employa des artistes d'Égine à la décoration du Parthénon. Les métopes de ce temple émanent des derniers maîtres de cette vieille école. Les métopes tranchent, par leur rudesse archaïque, sur les exquises suavités de la frise, dont le léger bandeau couronne le front de la *cella;* mais cette rudesse est gauche, cet archaïsme n'a plus cette inconscience qui faisait son charme et sa force. « L'ensemble est parfois mou et indécis, a dit M. Beulé, symptôme des talents secondaires aux époques de transition. Ils perdent leur vieille manière et ne peuvent atteindre aux difficiles mérites de la manière nouvelle. »

Toutefois, ces derniers monuments de l'art éginète portent une singulière empreinte de grandeur. Ils ont le caractère de la vérité qui leur vient du passé, et parfois aussi ils atteignent la beauté par les côtés où ils touchent à l'art nouveau, et mêlent ainsi, sur leur marbre puissant, le crépuscule imposant d'une belle nuit à l'aube riante d'un splendide matin. C'est qu'alors l'art des Eginètes était trop vieux pour pouvoir se transformer; le génie de ce peuple actif, industrieux, mais enchaîné par la religion et la coutume, était peu susceptible aussi de concevoir le beau comme Phidias et les Athéniens. Le caractère de l'école d'Égine est, ne l'oublions pas, ce caractère dorien, plus tourné vers la tradition que vers la liberté. L'esclave, le courtisan, le dévot peuvent être ingénieux; l'homme libre peut seul concevoir la beauté suprême.

ÉGINE (golfe d'), golfe de l'Archipel, entre la Livadie au N. et la Morée au S.-O., séparé du golfe de Lépante par l'isthme de Corinthe; 72 kilom. de long sur 47 de large. Il renferme les îles d'Égine et de Colouri.

ÉGINE (Paul D'), chirurgien et écrivain grec. V. PAUL.

ÉGINÉE adj. f. (é-ji-né). Mythol. gr. Surnom sous lequel Diane était adorée à Sparte.

ÉGINÈTE s. et adj. (é-ji-nè-te). Géog. anc. Habitant d'Egine; qui appartient à Egine ou à ses habitants: *Les* ÉGINÈTES. *La population* ÉGINÈTE.

— s. f. Numism. Monnaie d'Egine. V. ÉGINE.

— Antiq. gr. *Fête des Eginètes*, Fête qui se célébrait à Egine en l'honneur de Neptune.

ÉGINÉTIQUE adj. (é-ji-né-ti-ke — rad. *Egine*, île grecque). Antiq. Se dit des monuments et des sculptures antiques de l'île d'Egine: *Architecture* ÉGINÉTIQUE. *Ces bœufs ont un air doux, grave et résigné, tout à fait sculptural et digne des bas-reliefs* ÉGINÉTIQUES. (Th. Gaut.) ‖ *Ecole éginétique*, Ecole ancienne de sculpture et d'architecture, qui était établie à Egine. V. ÉGINE.

ÉGINHARD ou **ÆGINHARD**, historien franc, secrétaire de Charlemagne, né vers 771, dans le pays du Mein, mort à Séligenstadt en 844. Il nous apprend lui-même qu'il fit ses études à Aix-la-Chapelle, dans cette école palatine fondée par Charlemagne, qui avait pour siége le palais de la ville impériale, Aix-la-Chapelle. Eginhard eut pour maîtres Alcuin, Paul Diacre, Pierre de Pise, etc. L'empereur lui donna l'intendance et la direction des travaux publics, lui confia plusieurs missions importantes, le choisit pour secrétaire, et lui confia l'éducation de son fils Lothaire. Eginhard fut pourvu de plusieurs bénéfices ecclésiastiques, mais probablement comme abbé laïque; c'est au moins l'opinion des critiques les plus autorisés. La meilleure édition de ses œuvres est celle de M. Teulet (Paris, 1840), avec traduction française. On y trouve une vie de Charlemagne (*Vita et gesta Caroli Magni*), principal ouvrage de l'auteur, composé suivant les règles latines, avec assez d'art et de régularité, les *Annales* (*Annales regum Francorum*) de 741 à 829, histoire sommaire des règnes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, souvent contestée, mais reconnue définitivement pour appartenir au même auteur; des *Lettres* intéressantes pour l'étude de l'histoire du IXe siècle, etc.

Au nom d'Eginhard se rattache une légende probablement d'invention pure, mais qu'il est intéressant de rapporter, car elle a fourni un thème à nombre de poëtes et de romanciers, tant en Allemagne qu'en France et en Angleterre. Eginhard, dit-on, étant secrétaire de Charlemagne, aimait une des filles de l'empereur, la princesse Emma; il obtint d'elle un rendez-vous dans son appartement pendant la nuit. Or voici qu'au point du jour, comme les amants allaient se séparer, ils s'aperçurent qu'il avait neigé pendant leur entrevue, et qu'un tapis blanc était partout étendu. Comment faire? Les empreintes des pas d'Eginhard n'allaient-elles pas dénoncer à tous les yeux le mystère de leur amour? Emma trouve un moyen: elle prend son amant dans ses bras et le porte d'un pied leste à travers la cour jusqu'au seuil. Malheureusement, l'empereur veillait, et de sa fenêtre il voit ce qui se passe. Le lendemain, il mande son conseil, qu'il préside la couronne de fer sur sa tête: sans désigner le coupable, il demande quelle peine méritait une fille de roi qui aurait un amant. Tous les conseillers opinent pour le pardon. Et le vassal qui aurait séduit la fille de son maître, quelle peine mériterait-il? reprend Charlemagne. Onze des conseillers votent pour l'indulgence. Eginhard seul dit: La mort! L'empereur se contente de bannir les deux amants. Emma quitte ses riches vêtements pour revêtir une robe d'étoffe grossière, et tous deux partent; ils vont chercher un abri dans l'Odenwald. Quelques années s'écoulèrent. Un jour que l'empereur, de plus en plus sombre, se livrait à la chasse, il se sépara involontairement de son escorte et s'égara dans la forêt. Arrivé à l'entrée d'une clairière, il aperçut un petit garçon qui jouait dans l'herbe; cet enfant, loin d'être effrayé par sa vue, s'approcha de lui et lui ravit son épée. Le héros, souriant, suit le petit audacieux et arrive devant une chaumière sur le seuil de laquelle une belle et majestueuse femme, un frais enfant suspendu au sein, accueille l'étranger avec grâce, l'invite à entrer, à se reposer et à partager le repas qu'elle préparait. Le mari, alors à la chasse, rentre bientôt; on se met à table sous les vieux chênes, et Charlemagne finit par reconnaître sa fille à certain plat de venaison qu'elle seule savait apprêter ainsi. Il pardonne aux deux amants et les ramène à Aix-la-Chapelle. La chronique de Lorsch, puis Guillaume de Malmesbury en Angleterre, Millevoye en France, Gruppe en Allemagne, ont successivement poétisé et dramatisé cette légende.

ÉGINIE s. f. (é-ji-nî). Entom. Genre d'insectes diptères, de la division des muscivores, dont l'unique espèce habite les environs de Paris.

ÉGINOPSIDE s. f. (é-gi-no-pside—d'*égine*, et du gr. *opsis*, aspect). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, voisin des égines, dont il se distingue par la présence de quatre bras.

EGINTON (Francis), peintre anglais, mort en 1805. Il s'est spécialement occupé de peinture sur verre, et a produit en ce genre des morceaux nombreux et remarquables. On cite: deux *Résurrections*, l'une de la cathédrale de Salisbury, et l'autre de celle de Lichfield; le *Banquet de Salomon*, du château d'Arundel; le *Christ portant sa croix*, de l'église de Wansted, dans le comté d'Essex, etc., etc.

ÉGIOCHUS adj. m. (é-ji-o-kuss — gr. *aigiochos*; de *aigis*, égide; *echô*, j'ai). Mythol. gr. Surnom de Jupiter armé de l'égide. ‖ On dit aussi ÉGIUCHUS.

ÉGIP s. m. (é-jipp). Nom donné par quelques historiens à un grand officier des kans tartares.

ÉGIPAN, divinité champêtre. V. ÆGIPAN.

ÉGIPAN s. m. (é-ji-pan). Mythol. Nom donné anciennement à des esprits ou lutins de la campagne; monstre libyen appelé aussi CAPRICORNE: *Sur la cheminée, rien qu'une étrange et florentine statue, qui représentait un* ÉGIPAN *trouvant une femme sous la peau d'un jeune pâtre.* (Balz.)

— Par anal. Personnage d'un aspect grotesque ou effrayant: *Des bouchers, manches de chemises retroussées, cheminaient aux portières; d'autres* ÉGIPANS *noirs étaient grimpés sur l'impériale.* (Chateaub.) *Ce n'était pas le Rabelais vulgaire, au rire égueulé, l'*ÉGIPAN *monacal qu'on donne ordinairement pour l'auteur de Gargantua et de Pantagruel, mais une sorte de Socrate bouffon se reposant de ses plaisanteries.* (Th. Gaut.)

ÉGIRE s. f. (é-ji-re — nom mythol.). Bot. Genre d'algues marines, dont l'unique espèce habite les mers du Nord.

ÉGIRINE s. f. (é-ji-ri-ne — d'*Egir*, nom du dieu de la mer, dans la mythologie des anciens peuples du Nord). Minér. Nom donné par le docteur Esmark à une substance encore peu connue, qui a été trouvée sur les côtes de Norvége, et que l'on croit être une variété d'amphibole.

ÉGISHEIM, bourg de France. V. EGUISHEIM.

ÉGISTHE, un des membres de cette abominable « race des Atrides qui ne finit jamais. » Il était le fruit de l'union incestueuse de Thyeste avec sa fille Pélopée. Thyeste s'était enfui d'Argos, la rage dans le cœur, après l'horrible festin que lui avait offert son frère Atrée. Un oracle lui prédit qu'il serait vengé par un fils que lui donnerait sa propre fille Pélopée, fort jeune alors. Thyeste se révolta cependant à la pensée de cet inceste, et il fit élever sa fille dans un temple de Minerve. Quelques années plus tard, il la rencontra dans une forêt, lui fit violence sans la connaître, et la rendit mère d'Egisthe. Ayant ensuite reconnu son crime, il fit exposer l'enfant après sa naissance, pour qu'il devînt la pâture des bêtes sauvages. Mais un berger le recueillit et le fit allaiter par une chèvre (*æx*, *ægos*), d'où son nom d'Egisthe. Devenu grand, il fut adopté par Atrée, qui, ayant surpris Thyeste à Delphes et l'ayant jeté en prison, chargea Egisthe de le mettre à mort. Thyeste reconnut son fils à l'épée qu'il portait et qui lui avait appartenu; il n'eut aucune peine à le ramener à lui; Egisthe, qui ne *démentait point une race funeste*, se chargea de sa vengeance, et immola Atrée pendant un sacrifice. Thyeste s'empara alors du trône d'Argos. Mais Agamemnon et Ménélas, secourus par Tyndare, roi de Sparte, leur beau-père, réussirent à chasser d'Argos les deux usurpateurs. Lorsque survint la guerre de Troie, Agamemnon se réconcilia de bonne foi avec Egisthe, et lui confia même, pendant son absence, sa femme Clytemnestre et ses enfants, ainsi que le gouvernement de son royaume. Cette confiance imprudente porta ses fruits. Après avoir éloigné de Clytemnestre le poëte Démodæus, qu'Agamemnon lui avait laissé pour l'entretenir par ses chants dans les principes de la vertu, Egisthe parvint à la séduire, persécuta et éloigna ses enfants, la décida même au meurtre d'Agamemnon, et lorsque ce prince revint à Argos, il fut assassiné avec tous ses compagnons au milieu d'un festin auquel l'avait invité Egisthe. Quelques-uns assurent que ce fut la reine adultère elle-même qui égorgea son époux. La mort de celui-ci fut vengée par son fils Oreste, qui assassina à son tour Egisthe dans son propre palais; d'autres disent dans le temple d'Apollon, au moment où il offrait un sacrifice à cette divinité. Egisthe avait régné sept ans.

Le nom de ce tyran a été souvent employé en littérature pour désigner un homme qui, après avoir fait oublier à une femme ses devoirs les plus sacrés, la pousse de crime en crime jusqu'à tuer son époux. M. Toussenel, a fait de ce nom une charmante application, dans un sens, toutefois, un peu moins tragique.

« Le ménage du hamster est l'image parfaite du ménage morcelé et de l'entente cordiale des époux civilisés. Le mâle, qui a utilisé le travail de la femelle pour emplir son magasin, commence par réduire sa compagne à la portion congrue dès les premiers jours de la saison d'hiver; puis, sous un prétexte injurieux quelconque, il l'expulse du domicile conjugal. Mais la femelle, obligée de fuir devant la force, creuse une voie détournée pour rentrer dans la place, et parvient à faire au magot une saignée abondante. Elle fait mieux, elle réclame l'assistance d'un *Egisthe*, et tous deux, profitant du sommeil de l'*Agamemnon* repu qui dort sur ses richesses, l'étranglent et le mangent. »

TOUSSENEL.

EGIZA, roi des Wisigoths. V. EGIÇA.

EGIZIO (Matteo, comte), savant italien, né à Naples en 1674, mort dans la même ville en 1745. Il fit des études fortes et variées, occupa divers postes dans sa patrie, et fut envoyé à Paris, en 1735, comme secrétaire d'ambassade. Revenu à Naples, il fut nommé bibliothécaire et créé comte en 1745, année de sa mort. Il a laissé, entre autres écrits: *Mémorial chronologique de l'histoire ecclésiastique* (Naples, 1713); *Suites des empereurs romains* (1713, in-f°); *Lettre aimable à M. Lenglet-Dufresnoy, par laquelle il est prié de corriger quelques endroits de sa* Géographie *touchant le royaume de Naples* (Paris, 1738, in-8°). Ce dernier ouvrage établit des relations d'amitié entre le savant italien et le géographe français qu'il avait critiqué, résultat qui pourra paraître assez singulier à ceux qui connaissent les effets ordinaires de la critique, mais qui s'explique aisément par l'exquise politesse de celle d'Egizio.

ÉGLANDÉ, ÉE (é-glan-dé) part. passé du v. Eglander: *Un cheval* ÉGLANDÉ.

ÉGLANDEMENT s. m. (é-glan-de-man — rad. *eglander*). Art vétér. Action ou manière d'églander: *On a eu longtemps le tort de croire que l'*ÉGLANDEMENT *pratiqué à propos pouvait prévenir la morve.*

— **Encycl.** L'*églandement* est une opération qui consiste à extirper chez le cheval, dans la cavité glossienne, les ganglions lymphatiques dont l'induration constitue les glandes de la morve. Cette opération, bien que mauvaise, a encore des partisans. Pour y procéder, on incise avec un bistouri la peau qui recouvre la glande, on passe dans chaque lèvre de la solution de continuité un fil destiné à tenir celle-ci ouverte pendant l'opération; puis, disséquant la glande tout autour, et la détachant peu à peu de ses adhérences, on fait la ligature des rameaux vasculaires qui peuvent embarrasser ou donner lieu à une hémorragie, et l'on extirpe la glande en la détachant tout à fait de la ganache. Cela fait, on cautérise les extrémités des petits vaisseaux liés; on tamponne la plaie avec des étoupes imbibées d'onguent égyptiac; on referme le tout au moyen des fils qu'on a mis aux lèvres de la plaie en commençant l'opération, et on renouvelle ce pansement tous les jours jusqu'au moment où l'on voit que la cicatrisation est prochaine. « Est-il besoin, dit d'Arboval, de faire ressortir l'inutilité, l'absurdité d'une pareille opération? Ne sait-on pas que la cause de la morve et de tout écoulement nasal ne réside pas dans la tuméfaction des ganglions maxillaires, et que ce ne sont pas ces organes qui fournissent la matière des écoulements? Quand on extirperait ainsi plusieurs glandes l'une après l'autre, rien n'empêcherait qu'il ne s'en tuméfiât successivement de nouvelles, la cause continuant à agir; et quand même le cheval n'aurait plus de glandes sous la ganache, la morve et tout autre jetage n'en auraient pas moins lieu. » En effet, si l'on a vu cesser des écoulements morveux après cette opération, ce n'est point parce que ces glandes ont été enlevées, c'est parce que la maladie a cessé pour une cause ou pour une autre, ce qui aurait eu lieu quand bien même l'opération n'aurait pas été pratiquée.

ÉGLANDER v. a. ou tr. (é-glan-dé — du préf. *é*, et de *glande*). Art vétér. Extirper les glandes sous-linguales indurées chez le cheval: ÉGLANDER *un cheval.* ‖ On dit aussi DÉGLANDER.

ÉGLANDULEUX, EUSE adj. (é-glan-du-leu, eu-ze — du préf. privat. *é*, et du lat. *glandula*, glande). Hist. nat. Qui n'a plus de glandes.

ÉGLANTIER s. m. (é-glan-tié. — Le Héricher, dans sa *Flore populaire de Normandie*, tire ce mot du latin *acanthus*, épine; Diez, d'*aculeus*, aiguillon; suivant M. Littré, la présence du *l* porterait à préférer à l'étymologie mise en avant par Diez; cependant, bien qu'elle puisse être moins facile à expliquer grammaticalement parlant, l'opinion qui rattache *églantier* au latin *acanthus*, grec *akanthos*, *akantê*, nous semblerait plus convenable, à cause de la conformité du sens. Quoi qu'il en soit, *aculeus* et *acanthus* se rattachent évidemment, en tout cas, au même radical, savoir la racine sanscrite *aç*, pénétrer, traverser, qui, outre le sens de mouvement rapide, prend, dans plusieurs dérivés, celui de être tranchant, aigu, acéré, comme, par exemple, *açri*, fil ou tranchant de l'épée; *âçi*, crochet de serpent, etc. Une foule de mots se rattachent à cette acception spéciale. Bornons-nous à citer le grec *akè*, pointe tranchant; *akanos*, *akaina*, aiguillon; *akôn*, lance; le latin *acus*, *acies*, *acer*, etc.; l'irlandais *aicde*, aiguille; le kymrique *awch*, *ochr*, taillant, tranchant; le gothique *ahs*, épi, etc.; le lithuanien *asmu*, taillant; *asztrus*, acéré; *akotas*, barbe d'épi, etc., etc.). Bot. Nom d'une espèce de rosier. ‖ Nom vulgaire des rosiers sauvages: *Pour être sortie d'une ronce, la fleur de l'*ÉGLANTIER *n'est pas moins suave et moins charmante.* (G. Sand.)

L'*églantier* parfumé, l'aubépine fleurie,
D'une fraîche bordure entourent la prairie.
BÉRANGER.

— Ichthyol. Espèce de raie.

— **Encycl.** L'*églantier* ou rosier des haies (*rosa canina*) est un arbuste dont les tiges, armées de larges aiguillons recourbés, portent des feuilles imparipennées, d'un beau vert, et des fleurs d'un blanc lavé de rose, le-

gèrement odorantes, larges de 6 centimètres environ, auxquelles succèdent des fruits d'un rouge vif. Il est répandu dans presque toute l'Europe, et croît en abondance dans les bois, les haies et les buissons. Il fleurit au milieu de l'été. Les haies qu'on fait avec cet arbuste sont très-bonnes, mais ne durent pas longtemps; aussi vaut-il mieux le réserver pour regarnir les vides qui se produisent dans les clôtures formées d'autres essences. On l'a souvent accusé de détruire, ou, comme on dit, de *manger* les haies; mais cette assertion se base sur une erreur d'observation; voici le fait. Lorsqu'une haie vieillit, une partie des arbustes qui la composent périssent par suite de l'épuisement du sol; les pieds manquants sont remplacés par l'*églantier*, qui, moins exigeant, trouve à vivre après eux; on a donc pris ici l'effet pour la cause. L'*églantier*, bien qu'il ne se recommande guère par la beauté de ses fleurs, joue un rôle de très-haute importance dans l'horticulture d'ornement. C'est, en effet, le sujet que l'on préfère en général pour recevoir la greffe de toutes les espèces de rosiers, et, comme les pieds qu'on trouve à l'état sauvage dans les bois et les haies ne suffiraient pas à la consommation, on cultive en grand cet arbuste dans les pépinières. Pour donner une idée de l'immense consommation qui en est faite, nous dirons qu'un seul établissement des environs de Paris en produit annuellement quarante mille pieds. L'*églantier* se propage facilement de graines, de boutures, de marcottes et surtout de rejetons. Il suffit de couper ou même seulement de blesser pendant l'hiver une de ses racines, qui le plus souvent rampent à la surface du sol, pour qu'il en sorte une ou deux pousses, qui atteignent la taille de 1 à 2 mètres dans le cours de la première année. Ce sont ces jeunes pousses qu'on doit toujours préférer pour la greffe des autres espèces. On les arrache en hiver, en leur laissant le plus de racines qu'on peut, et on les replante aussitôt après. Quelquefois c'est sur la tige même qu'on pose les greffes, mais il vaut mieux se servir des pousses de l'année suivante. Toutes les parties de ce végétal ont été ou sont encore employées en médecine ou en économie domestique. Les racines ont été regardées jadis comme un spécifique contre l'hydrophobie; c'est même, dit-on, ce qui avait valu à cet arbuste le nom vulgaire de *rosier des chiens:* il est à peine besoin d'ajouter que cette opinion est un pur préjugé. Les feuilles et les jeunes pousses exhalent une odeur balsamique assez agréable, et leur infusion est très-estimée par les Tartares, qui la consomment en guise de thé. Ses tiges, dans les pays où on ne les utilise pas pour l'horticulture, servent à faire des fagots pour chauffer les fours. Les fleurs sont purgatives; on en fait un sirop astringent, qu'on donne aux femmes sujettes aux pertes. Les fruits, appelés *cynorhodons*, n'ont pas d'odeur; leur saveur est douceâtre, sucrée et un peu acerbe; on peut les manger lorsqu'ils sont bien mûrs et qu'ils ont été frappés par la gelée; mais les poils dont ils sont remplis, si l'on n'a pas soin de les enlever, picotent et irritent le gosier, puis le fondement, car ils ne se digèrent pas; de là le nom trivial de *gratte-cul*. On en fait une tisane, un sirop, et surtout une gelée qui possède des propriétés toniques et astringentes, et qu'on donne surtout aux convalescents. On trouve souvent sur les *églantiers* une sorte d'excroissance spongieuse produite par la piqûre d'un insecte du genre cynips, et à laquelle on attribuait autrefois des vertus extraordinaires; on la connaît sous le nom de *bédégar*.

ÉGLANTINE s. f. (é-glan-ti-ne — rad. *églantier*). Bot. Fleur d'églantier :

Il allait par les prés cueillant les *églantines*,
Et de frais boutons d'or, et de blanches épines.
BRIZEUX.

Adieu les *églantines*,
Et, moissons enfantines,
Les bluets dans les blés.
TH. GAUTIER.

Entre les sentiers tortueux,
Sous les verts buissons d'aubépines,
Parmi les touffes d'*églantines*,
Chrysa, veux-tu venir tous deux?
DOVALLE.

On dit aussi ROSE SAUVAGE, ROSE DE CHIEN. ‖ Nom vulgaire de l'ancolie ou sceau-de-Notre-Dame.

— Hist. littér. Fleur d'argent, réservée au vainqueur, dans la distribution des prix aux jeux floraux de Toulouse.

ÈGLE s. f. (è-gle). Ancienne orthographe du mot AIGLE.

ÉGLÉ, nom de l'une des trois Grâces, corruption de Aglaé. Nom donné, par antonomase, à une femme belle et gracieuse; se prend souvent ironiquement : *Quand une* ÉGLÉ *villageoise accepte le cœur d'un Tircis en veste de bure, elle peut bien accepter aussi un mouchoir de coton, et il y a tant d'*ÉGLÉS *et tant de Tircis dans la campagne.* (A. Achard.)

ÉGLÉ s. f. (é-glé — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, comprenant plus de vingt espèces, qui se trouvent dans nos contrées.

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des hespéridées, voisin des citronniers, et dont les espèces habitent l'Inde et le Japon. V. ÆGLE.

— Encycl. Entom. Le genre *églé* se compose d'insectes diptères, de la famille des myomyides, division des coprobies, tribu des anthomydes, section des corellées, créé par Robineau-Desvoidy. L'épistome en triangle saillant constitue, suivant cet entomologiste, le véritable caractère de ce genre, dont les individus, excessivement nombreux, sont répandus à terre dans les champs. On les rencontre aussi sur les fleurs des cynorocéphales et de quelques ombellifères. Ces insectes sont du nombre de ceux qui exécutent des mouvements aériens d'ascension et de descente. Robineau-Desvoisy en décrit vingt-deux espèces, dont la plus commune est l'*ægle vulgaris*, que l'on rencontre le long des chemins sur les fleurs qu'elle affectionne (composées, ombellifères).

— Bot. Le genre *églé* appartient à la famille des aurantiacées de Jussieu, à l'icosandrie monogynie de Linné. Il a pour caractères : fleurs à parties ternaires ou quinaires; calice à trois ou cinq dents; corolle à trois ou cinq pétales; étamines au nombre de trente à trente-six, attachées à la base des divisions du calice, ayant de longues anthères linéaires et mucronées; stigmate presque sessile; fruit bacciforme devenant ligneux à sa maturité, conoïde, multiloculaire, polysperme, à spermoderme charnu, visqueux; oreillettes des cotylédons très-courtes. Ce genre se compose d'arbres épineux à feuilles trifoliées et denticulées. De Candolle en mentionne deux, dont le plus remarquable est l'*églé marmolos* (*ægle marmolos*, D. C.), figuré dans Roxburgh sous le nom de covalans. Cette espèce est originaire des Indes orientales; son tronc est très-épais et se couronne de branches fort nombreuses au sommet; ses pétioles sont alternes et ternées (la foliole du milieu est pétiolée); son fruit est à douze loges; il renferme une pulpe visqueuse du goût des Indiens, mais non des Européens, qui lui trouvent une odeur trop forte et une saveur trop fade. Cependant ces fruits, cuits sous la cendre et sucrés, offrent un mets assez agréable, pourvu qu'on rejette les noyaux, qui sont très-amers. L'autre espèce mentionnée par de Candolle est l'*ægle sepiara*, dont la foliole médiane est sessile et le fruit à sept loges; elle appartient au Japon. C'est le *citrus trifoliata* de Linné et le *Ssi* de Kæmpfer.

ÉGLEFIN s. m. (é-gle-fain). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de gade, voisine des morues, qui habite les mers du Nord. ‖ On l'appelle aussi AIGLEFIN, AIGREFIN et ÉCLEFIN.

— Encycl. L'*églefin*, appelé aussi *æglefin*, *aiglefin*, *aigrefin*, *égrefin*, *ânon*, etc., est une espèce de gade, voisine de la morue, mais dépassant rarement la taille de 50 centimètres. Sa couleur est brunâtre sur le dos, blanchâtre sous le ventre, avec la ligne latérale noire, et une tache de même couleur près des ouïes, ce qui l'a fait appeler quelquefois *morue de Saint-Pierre*, par suite d'une confusion avec le véritable poisson de Saint-Pierre, qui présente aussi cette particularité. Sa tête est proportionnellement plus petite que celle de la morue, dont il diffère aussi par sa queue fourchue. Ce poisson habite surtout les mers du Nord, où il voyage par troupes nombreuses et qui couvrent parfois un grand espace. On assure qu'il ne va jamais dans la Baltique. Tous les ans, vers la fin de l'hiver, il se rapproche, pour frayer, des côtes septentrionales de l'Europe. S'il survient alors de grandes tempêtes, il va jusqu'au fond de l'eau, et cherche dans le sable ou au milieu des plantes marines un abri contre l'agitation des flots. Quand le calme renaît, il sort de sa retraite, ordinairement tout couvert de limon. Pendant l'hiver, d'assez nombreux individus restent près des rivages, où ils trouvent plus facilement leur nourriture que dans les hautes eaux. Si l'eau vient à geler, ils se rassemblent dans les intervalles qui séparent les endroits glacés, tant pour pouvoir respirer que pour se trouver dans la couche d'eau qui renferme plusieurs des petits animaux dont ils font leur proie. Les pêcheurs profitent de cette circonstance pour prendre les *églefins* en grande quantité, et cassent la glace quand il n'y a pas de fentes naturelles. L'*églefin* est vorace et destructeur comme la morue; il se nourrit surtout de harengs et d'autres poissons plus faibles que lui, de crustacés et de mollusques. A son tour il devient la victime des phoques et des mornes. Voici, à ce sujet, une curieuse observation rapportée par A. Guichenot. « La pêche des *églefins*, que l'on fait auprès de l'embouchure de l'Elbe, a donné le moyen d'observer d'une manière toute particulière combien la morue est vorace et avec quelle promptitude elle digère ses aliments. Dans ces parages, les pêcheurs d'*églefins* laissent leurs hameçons sous l'eau pendant une marée, c'est-à-dire pendant six heures. Si un *églefin* est pris dès le commencement de ces six heures, et qu'une morue se jette ensuite sur ce poisson, on trouve, en retirant la ligne, que l'*églefin* est déjà digéré; la morue est, à la place de ce gade, arrêtée par l'hameçon. Ce fait mérite d'autant plus d'attention, qu'il paraît prouver que c'est particulièrement dans l'estomac que réside cette grande faculté, si souvent remarquée chez les morues, de décomposer avec rapidité les substances alimentaires. Si, au contraire, la morue n'a cherché à dévorer l'*églefin* que peu de temps avant l'expiration des six heures, elle s'opiniâtre tellement à ne pas s'en séparer, qu'elle se laisse enlever en l'air avec sa proie. » La chair de l'*églefin* ressemble beaucoup, par son aspect, à celle de la morue, et, comme celle-ci, s'enlève facilement par feuillets. Sa qualité varie suivant l'âge et le sexe des individus, et aussi suivant les parages et les saisons où on la pêche. Souvent elle est blanche, ferme, d'un goût moins agréable que celui de la chair de morue. A partir du mois d'avril, elle devient plus délicate; on comprend, en effet, que depuis leur frai, qui a eu lieu vers la fin de l'hiver, ces poissons ont eu le temps de réparer leurs forces et de reprendre leur graisse. L'*églefin* est, après tout, un assez bon manger, et son abondance dans certains parages en fait une précieuse ressource pour les riverains.

ÉGLÈTE adj. m. (é-glè-te). Mythol. gr. Surnom d'Apollon dans l'île d'Anaphe.

ÉGLÈTE s. f. (é-glè-te — nom mythol.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées et de la tribu des sénécionées, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

ÉGLETONS, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de canton, arrond. et à 33 kilom. N.-E. de Tulle, sur une hauteur au pied de laquelle coule la Doustre; pop. aggl. 1,102 hab.; pop. tot. 1,616 hab. Foires nombreuses et très-fréquentées.

ÉGLIGNY, village et commune de France (Seine-et-Marne), cant. de Dannemarie-en-Montois, arrond. et à 22 kilom. de Provins, sur le ru de Valangy; 385 hab. Vestiges d'un château fort et restes importants de l'abbaye de Reuilly, fondée au XIIIe siècle.

EGLIN (Raphaël GOËTZ, dit). théologien et érudit suisse. V. GOËTZ.

EGLINGER (Samuel), médecin et mathématicien suisse, né à Bâle en 1638, mort en 1673. Il étudia la médecine et devint professeur de mathématiques dans sa ville natale. Il a écrit trois ouvrages de médecine : *Sur les humeurs* (Bâle, 1660, in-4°); *Sur la néphrétique* (Bâle, 1660); *Sur les affections des intestins* (Bâle, 1667). et une dissertation sur les mathématiques, intitulée : *Eudoxa et paradoxa* (Bâle, 1664, in-4°).

EGLINGER (Nicolas), médecin suisse, né à Bâle en 1645, mort dans la même ville en 1711. Il professa successivement la physique, la botanique, l'anatomie et la médecine. Il a publié à Bâle : *Disputatio in universam physiologiam* (1660); *De peste* (1660); *De angina* (1661); *De meteoris* (1675). — Christophe EGLINGER, son fils, né en 1686, mort en 1733, exerça la médecine et professa la rhétorique dans la même ville. On a de lui : *Specimen medicum de spiritibus animalibus et eorum usu* (Bâle, 1707); *Disputatio de sensuum externorum infallibilitate et de ideis* (Bâle, 1712).

EGLINTON (Archibald William MONTGOMERY, comte D'), un des membres les plus influents du parti conservateur en Angleterre, né à Palerme en 1812, mort à Glascow en 1861. Il ne prit le titre de comte d'Eglinton qu'à la mort de son grand-père, en 1819. Vers 1840, l'attention publique fut vivement attirée sur le jeune lord, par suite du carrousel magnifique qu'il donna dans son château d'Eglinton, et où lady Seymour fut couronnée reine de beauté par la fleur de la noblesse anglaise. On prétend que le prince Louis Bonaparte assistait à ce tournoi, auquel il aurait pris une part active. En 1841, le comte d'Eglinton épousa une riche veuve, mistress Cockerell. S'étant rangé à cette époque du côté des conservateurs contre la politique libérale de sir Robert Peel, il fut nommé lord lieutenant de l'Irlande, lorsque le parti Derby parvint pour la première fois au pouvoir, en 1852. Sa courtoisie, sa fastueuse hospitalité le rendirent bientôt très-populaire en Irlande, et il en fut nommé une seconde fois lord lieutenant sous le second ministère de lord Derby, en 1858. En novembre 1852, il avait été nommé lord recteur de l'université de Glasgow. Ayant perdu sa première femme (1853), il épousa en 1858 la fille unique du comte d'Essex. Tous les enfants du noble lord sont issus de sa première union; l'aîné, qui porte aussi le nom d'Eglinton, a succédé à ses titres en 1861.

EGLISAU, petite ville de Suisse, canton et à 20 kilom. N. de Zurich, sur la rive droite du Rhin, qu'on y passe sur un beau pont couvert, traversée par la route qui va de Schaffhouse à Zurich; 2,000 hab. Les bords escarpés du Rhin sont couverts de vignes, de bois et de prairies. Pendant le XVIIIe siècle, Eglisau éprouva soixante-trois tremblements de terre. Son ancien château, résidence des baillis, est devenu une propriété particulière. En 1797, les Français, les Autrichiens et les Russes se livrèrent plusieurs combats aux environs d'Eglisau.

ÉGLISE s. f. (é-gli-ze — du latin *ecclesia*, du grec *ekklesia*, église, proprement assemblée, assemblée de fidèles; de *ek* préposition, signifiant d'*entre*, *parmi*, et de *kalein*, convoquer. Le grec *kalein*, appeler, convoquer, se rattache à la racine sanscrite *kal*, pousser un son, d'où le sanscrit *kala*, son, cri, et *kalakala*, cris confus, tumulte. Cette racine a, du reste, une grande extension dans toute la famille aryenne : comparez le grec *kalô*, latin *calo*, ancien allemand *hâlôn*, *hellan*, irlandais *cal*, *cail*, armoricain *kel*, voix, bruit, lithuanien *kaloti*, gronder, etc., etc. La racine voisine *gal*, pousser un son, chanter, a également un grand nombre de représentants : sanscrit *gala*, instrument de musique, *gâli*, imprécation, etc.; zend *gere*, chanter, *garu*, chanteur; grec *gêrus*, son, voix, *gelos*, le rire; ancien allemand *charôn* et *challôn*, crier; scandinave *kalla*, anglais *call*, etc.; irlandais *gairim* et *goilim*, crier, *gaill*, parole, *golan*, *galmha*, bruit; kymrique *galw*, appeler, russe *golka*, bruit, etc.; latin *gallus*, persan *gâl*, irlandais *gall*, albanais *ghiel*, *ghul*, coq, littéralement l'oiseau qui chante, qui crie fort. V. GALLINACÉ). Société religieuse fondée par Jésus-Christ : *La vraie* ÉGLISE. *L'*ÉGLISE *doit subsister jusqu'à la fin des siècles. Hors de l'*ÉGLISE, *point de salut. Ecrire l'histoire de l'*ÉGLISE. *Dieu a établi son* ÉGLISE *comme un édifice sacré.* (Boss.) *Ce qui doit servir de soutien à une* ÉGLISE *éternelle ne doit jamais avoir de fin.* (Boss.) *La religion est une doctrine; l'*ÉGLISE *n'est qu'une institution.* (Vacherot.)

D'un ciment éternel ton *Eglise* est bâtie,
Et jamais de l'enfer les noirs frémissements
N'en pourront ébranler les fermes fondements.
BOILEAU.

‖ Société religieuse qui prétend être la vraie Eglise, à l'exclusion de toutes les autres : *L'*ÉGLISE *catholique. L'*ÉGLISE *luthérienne. L'*ÉGLISE *calviniste. L'*ÉGLISE *catholique est la seule qui mérite le nom d'*ÉGLISE. (Boss.) *L'*ÉGLISE *protestante a des orthodoxes, des latitudinaires, des rationalistes, des déistes, des séparatistes.* (Guizot.) *Les* ÉGLISES *dissidentes aspirent à remplacer l'*ÉGLISE *orthodoxe.* (Proudh.)

— Se dit absolument, surtout dans le langage des écrivains catholiques, de l'Eglise catholique ou romaine : *L'*ÉGLISE *ressemble à un riche bienfaisant dont la table est toujours ouverte et toujours servie, encore que les conviés n'y viennent pas.* (Boss.) *Ah! si l'on voyait reluire en l'*ÉGLISE *cette charité désintéressée, toute la terre se convertirait.* (Boss.) *L'*ÉGLISE, *comme un soleil, porte ses rayons par tout l'univers.* (Boss.) *Le salut de l'*ÉGLISE *dépend de sa séparation d'avec l'Etat.* (Lamenn.) ‖ Société de fidèles catholiques d'une même contrée, d'un même Etat, d'un même diocèse : *L'*ÉGLISE *de France. L'*ÉGLISE *d'Espagne. L'*ÉGLISE *de Rome. L'*ÉGLISE *de Paris. L'*ÉGLISE *de Lyon. Il y a une mère* ÉGLISE *qui est établie pour toutes les autres.* (Boss.)

— Société de tous les ecclésiastiques ou clercs de l'Eglise catholique : *Les biens de l'*ÉGLISE. *L'*ÉGLISE *a toujours entretenu l'Italie dans de continuelles divisions.* (Machiavel.) *La tendance à l'isolement, à l'indépendance du clergé, est en quelque sorte l'histoire même de l'*ÉGLISE *depuis son berceau.* (Guizot.) *Quand la question des garanties politiques s'est posée entre le pouvoir et la liberté, quand il s'est agi d'établir un système d'institutions permanentes qui missent véritablement la liberté à l'abri des invasions du pouvoir, en général l'*ÉGLISE *s'est rangée du côté du despotisme.* (Guizot.) *L'*ÉGLISE *est en possession de demander de toutes parts et de prendre de toutes mains.* (Dupin.) *Si quelqu'un mourait de mort subite et intestat, on présumait qu'il avait eu l'intention de laisser une partie au moins de ses biens à l'*ÉGLISE. (Peyrat.) *Plus l'*ÉGLISE *obtient, plus elle exige.* (E. Pelletan.) ‖ Société des ecclésiastiques d'une contrée, des ecclésiastiques de France, dans le langage des écrivains français : *La Révolution a vendu les biens de l'*ÉGLISE. *Tant que l'*ÉGLISE *aura sa part au budget, elle relèvera de l'Etat.* (Vacherot.) ‖ Corps des évêques, chargé de l'enseignement de la doctrine et de l'administration spirituelle et temporelle des affaires ecclésiastiques : *L'infaillibilité de l'*ÉGLISE *consiste dans la certitude invincible du témoignage qu'elle rend de sa doctrine.* (Boss.) *L'*ÉGLISE *n'est point une puissance temporelle; elle n'a ni droit ni pouvoir de punir sur la terre.* (Turgot.) *L'*ÉGLISE *a méconnu dans Galilée l'enseignement de l'esprit.* (Quinet.) *L'*ÉGLISE *fait du paupérisme un jugement de Dieu.* (Proudh.) *L'*ÉGLISE *n'est pas le progrès; elle ne saurait être l'expression de l'avenir.* (Proudh.)

L'*Eglise* a des pardons qu'un roi peut acheter.
Dieu ne vend pas les siens; il faut les mériter.
C. DELAVIGNE.

‖ Etat ecclésiastique : *Entrer dans l'*ÉGLISE. *Renoncer à l'*ÉGLISE. *Ayant manqué la carrière des armes, il embrassa celle de l'*ÉGLISE.

— Par anal. Ensemble des personnes qui professent les mêmes doctrines ou poursuivent le même but; coterie : *Le parti libéral est une* ÉGLISE *universelle, où il y a place pour quiconque croit à la liberté et veut en jouir.* (E. Laboulaye.) *Carrel était de la même* ÉGLISE *que Béranger.* (L. Ulbach.) *Nous remarquerons une petite chapelle à part dans l'*ÉGLISE *de la peinture anglaise.* (Th. Gaut.)

— Lieu habité par des ecclésiastiques vivant en commun :

La déesse, en entrant, qui voit la nappe mise,
Admire un si bel ordre et reconnaît l'*Eglise*.
BOILEAU.

‖ Ce sens a vieilli.

— Par ext. Temple où des chrétiens se rassemblent pour prier publiquement et assister aux cérémonies religieuses : *Saint-Pierre est la plus grande* ÉGLISE *du monde. Rome est la ville qui a le plus d'*ÉGLISES. *L'*ÉGLISE *champêtre s'élève sur la pente du coteau, au-dessus des cabanes du pauvre, pour le bénir et le protéger.* (Lamenn.) *A l'*ÉGLISE, *toutes les femmes ont l'air méchant; leur re-*

gard n'exprime que la colère. (Mme E. de Gir.) *L'orgueil sort de l'*ÉGLISE *plus modeste, le coupable plus repentant, le haineux plus adouci, le malheureux plus résigné.* (Cormen.) *Qui a pu voir sans émotion ces* ÉGLISES *de Rome composées avec les débris des temples antiques!* (Renan.)

Et je suis un enfant trouvé sur une pierre,
Devant l'*église* du hameau.
SOUMET.

Oh! qui, dans une *église*, à genoux sur la pierre,
N'a bien souvent, le soir, déposé sa prière,
Comme un grain pur de sel?
SAINTE-BEUVE.

— *Gens, hommes d'Eglise*, Ecclésiastiques :

Pourquoi dédaignez-vous les pauvres *gens d'Eglise?*
M.-J. CHÉNIER.

‖ *Etre, se faire* ou *se mettre d'Eglise*, Entrer dans l'état ecclésiastique : *Autrefois on ne faisait étudier les gentilshommes que pour* ÊTRE D'ÉGLISE. (St-Évrem.)

— *Retrancher quelqu'un de l'Eglise*, L'excommunier ou le déclarer hérétique.

— *En face de l'Eglise*, En présence des ecclésiastiques compétents pour conférer les sacrements : *Se marier* EN FACE DE L'ÉGLISE.

— Loc. fam. *Etre un pilier d'église*, Etre presque constamment à l'église, y passer un temps excessivement long. ‖ *Balayer l'église*, En sortir le dernier : *C'est toujours elle qui* BALAYE L'ÉGLISE. ‖ *Etre gueux comme un rat d'église*, Etre excessivement pauvre.

— Prov. *On peut dire une basse messe dans une grande église*, On peut se servir d'un grand verre, à défaut d'un petit, pour boire la petite goutte. ‖ *Près de l'église, loin de Dieu*, Ceux qui habitent près de l'église ne sont pas les plus dévots.

— Hist. ecclés. Le nombre des Eglises, c'est-à-dire des sectes ou agglomérations chrétiennes, est en quelque sorte infini ; nous en énumérons quelques-unes, en renvoyant pour les autres au terme qui les désigne spécialement. ‖ *Eglise primitive*, Eglise des premiers temps, qui est restée célèbre par la sincérité de ses mœurs, et qui était organisée comme une sorte de famille. ‖ *Eglise latine, Eglise romaine, Eglise d'Occident*, Société des chrétiens qui faisaient partie de l'empire d'Occident. On a donné depuis le nom d'*Eglise latine* à tous les chrétiens qui célèbrent l'office divin en latin, et d'*Eglise romaine* à tous les fidèles soumis à l'autorité du pape. ‖ *Eglise grecque* ou *d'Orient*, Société de tous les chrétiens qui étaient soumis à l'autorité de l'empereur d'Orient. ‖ *Eglise grecque orthodoxe*, Nom donné par les catholiques aux chrétiens qui s'étaient séparés de Rome à l'époque du schisme de Photius, et qui depuis sont rentrés en communion avec l'Eglise romaine. ‖ *Eglise grecque schismatique*, Nom donné par les catholiques aux chrétiens qui, depuis Photius, sont restés séparés de Rome. ‖ *Eglise gallicane*, Eglise de France, qui s'attribue certains priviléges exclusifs et rejette quelques-unes des opinions admises à Rome : *Les libertés de l'*ÉGLISE GALLICANE. ‖ *Eglise anglicane*, Eglise protestante d'Angleterre. ‖ *Eglise presbytérienne*, Eglise protestante d'Ecosse. ‖ *Eglise évangélique*, Fusion tentée et partiellement opérée de l'Eglise luthérienne et de l'Eglise calviniste en Allemagne. ‖ *Eglises du désert*, Eglises protestantes dont les membres persécutés se réfugièrent dans les montagnes des Cévennes et du Vivarais. ‖ *Eglise constitutionnelle*, Eglise qui se forma à la suite de la constitution civile du clergé. ‖ *Petite Eglise*, Eglise fondée par des ecclésiastiques qui refusèrent d'accepter le concordat passé entre Pie VII et Napoléon Ier. ‖ *Eglise catholique française*, Eglise fondée à Paris en 1830, où l'on célébrait en français l'office divin.

— Administr. ecclés. *Conseiller d'Eglise*, Conseiller en cour laïque qui était revêtu des ordres ecclésiastiques. ‖ *Honneurs de l'église*, Honneurs qu'on réservait aux fondateurs et aux patrons d'une église. ‖ *Prieur de l'Eglise*, L'un des principaux dignitaires de l'ordre de Malte, qui était grand-croix, et que l'on prenait toujours parmi les chapelains conventuels.

— Dr. canon. *Cour d'Eglise*, Tribunal épiscopal qui connaissait des affaires ecclésiastiques. ‖ *Eglise pontificale*, Saint-Pierre de Rome, qui est le siége du souverain pontife. ‖ *Eglise patriarcale*, Celle qui est le siége d'un patriarche. ‖ *Eglise métropolitaine*, Celle qui est le siége d'un archevêque ou métropolitain. ‖ *Eglise paroissiale*, Celle qui est desservie par un curé. ‖ *Eglise collégiale*, Celle qui est desservie par des chanoines. ‖ *Eglise conventuelle*, Eglise d'un couvent.

— Ascét. *Eglise militante*, Société des fidèles qui sont sur la terre, condamnés à combattre pour gagner le salut. ‖ *Eglise souffrante*, Société des élus qui achèvent de se purifier dans les flammes du purgatoire. ‖ *Eglise triomphante*, Société des élus qui sont dans le ciel, où ils jouissent de la gloire qu'ils ont méritée sur la terre.

— Archit. Les édifices religieux appelés *églises* prennent différentes dénominations suivant leur mode de construction ; les termes qui désignent ce mode sont généralement assez clairs par eux-mêmes : ÉGLISE *en croix latine, en croix grecque, en rotonde, à bas côtés, à doubles bas côtés*, etc., etc. ; mais nous expliquons ici deux de ces termes, qui pourraient offrir quelque difficulté. ‖ *Eglise simple*, Celle qui n'a pas de bas côtés ou nefs latérales. ‖ *Eglise basse*, Celle qui est construite au rez-de-chaussée et qui est surmontée d'une autre église : *L'*ÉGLISE BASSE *de la Sainte-Chapelle*.

— Constr. Sorte de girouette de fer-blanc, que l'on place sur les cheminées pour les empêcher de fumer.

— Rem. Le mot *Eglise*, désignant une société, une association religieuse ou autre, prend toujours un *E* majuscule.

— **Syn. Église, temple.** *Eglise* signifiait primitivement assemblée, réunion ; il a encore cette signification quand il désigne l'assemblée des chrétiens et tout ce qui s'y rapporte ; mais on l'emploie souvent pour désigner l'édifice où les fidèles s'assemblent pour célébrer l'office divin, et c'est alors qu'il devient synonyme de *temple*. Mais il ne se dit dans ce sens que par rapport aux catholiques ou aux schismatiques grecs, et il a toujours moins de noblesse que le mot *temple*, qui s'emploie seul pour les autres religions et pour la plupart des sectes chrétiennes.

— **Encycl.** Théol. Les théologiens enseignent que l'*Eglise* est la société des fidèles participant aux mêmes sacrements, reconnaissant Jésus-Christ pour maître et seigneur, et soumis à l'autorité des pasteurs légitimes, dont le premier de tous est le pape, vicaire de Jésus-Christ et chef visible de l'*Eglise* elle-même. Ils distinguent l'*Eglise militante*, l'*Eglise souffrante* et l'*Eglise triomphante ;* la première comprenant les chrétiens actuellement vivants, la seconde formée de toutes les âmes qui souffrent dans le purgatoire et peuvent être soulagées par les prières des vivants, la troisième renfermant tous les saints qui jouissent dans le ciel de la gloire éternelle. Ces trois *Eglises* n'en font qu'une et sont unies par ce qu'on appelle la communion des saints. Dans le langage figuré des théologiens et des prédicateurs, l'*Eglise* est l'épouse de Jésus-Christ ; le *Cantique des cantiques*, quand il décrit en termes brûlants les beautés de l'épouse, fait allusion aux vertus de l'*Eglise*, aux grâces dont elle a été comblée. Elle est aussi la mère des fidèles, qui ne peuvent trouver le salut que dans son giron : *hors de l'Eglise point de salut*. Enfin elle a pour caractères distinctifs l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité. Nous n'examinerons pas en particulier chacun de ces caractères, parce que toutes les *Eglises* les revendiquent comme signes manifestes de la vérité dont elles se prétendent les dépositaires, et cela nous conduirait à discuter l'un après l'autre tous les dogmes principaux du christianisme.

— Hist. Dès le temps des apôtres, on donna le nom d'*Eglise* ou d'assemblée aux fidèles qui se réunissaient sous la présidence et la direction soit d'un évêque, soit d'un autre pasteur, pour entendre la parole de Dieu, assister au service divin et participer aux sacrements de la loi nouvelle. Chacune de ces *Eglises* ou assemblées formait une société particulière, qui avait ses lois disciplinaires, ses usages liturgiques et ses ministres. La réunion de tous les disciples de Jésus forma l'*Eglise* primitive ; mais bientôt le schisme et l'hérésie divisèrent les chrétiens, et depuis le nombre des *Eglises*, qui toutes prétendaient avoir conservé intacte la foi de Jésus-Christ, est allé se multipliant. Il est aujourd'hui comme infini, et nous devons nous borner à étudier ici les principales communions qui ont conservé la croyance fondamentale de la divinité de Jésus-Christ.

Église latine ou **d'Occident.** C'est une des deux grandes communions chrétiennes qui se sont partagé le monde classique. L'Eglise grecque comprenait, dans l'origine, tous les pays de langue grecque soumis à la domination romaine, et l'Eglise latine tous les pays de langue latine. La langue fut le premier signe de distinction dans le sein du christianisme orthodoxe. Les Orientaux écrivaient et célébraient l'office en grec ; les Occidentaux écrivirent et célébrèrent l'office en latin.

L'établissement de la hiérarchie dans l'Eglise fut une autre source de distinction entre l'Orient chrétien et l'Occident, et bientôt une cause de séparation. Afin de comprendre la situation respective de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine, il importe de considérer que, des deux côtés, tout est pareil dans le dogme, la discipline, la liturgie et l'esprit général des croyances. La différence de langage et d'origine fut une première pierre d'achoppement, et l'antipathie réciproque des Latins et des Grecs date des premiers siècles de notre ère. D'autre part, l'organisation du culte, qui, dans l'origine, avait été tout à fait démocratique, pour ne pas dire communiste, s'était rapidement modifiée. Les communautés primitives, rares et peu nombreuses, furent d'abord gouvernées par des diacres. Le succès des idées nouvelles exigea la création d'un plus nombreux personnel et de grades plus élevés dans la hiérarchie. Les prêtres et les évêques naquirent de cette nécessité, chacun avec des attributions imposées par les circonstances. Le progrès continu des doctrines évangéliques, en multipliant les communautés, les membres du clergé et le prestige du christianisme, nécessita des changements hiérarchiques de plus d'un genre. Dans le sein d'une Église remuante et jeune, les conflits étaient fréquents : des synodes, des conciles provinciaux, puis œcuméniques, eurent à les régler ; comme ils ne se réunissaient qu'à de longs intervalles, il fallait un pouvoir exécutif toujours présent et de la subordination dans ce pouvoir. Les prêtres administraient leur paroisse, les évêques leur diocèse ; mais, au-dessus d'eux, des patriarches, investis d'une autorité considérable, eurent à gouverner d'immenses provinces religieuses. Rome dut à son importance exceptionnelle d'avoir de bonne heure des évêques qui acquirent rapidement et par la force des choses le rang de patriarches. Tout, dans le gouvernement de l'Eglise, s'était constitué sur le modèle de l'administration césarienne. Les curés administraient une commune, les évêques un diocèse, commune et diocèse qui étaient des subdivisions civiles du territoire ; les patriarcats eux-mêmes eurent pour circonscription une préfecture du prétoire. A Rome et à Constantinople, les deux capitales de l'empire, le voisinage de l'autorité politique et le besoin continuel qu'avaient l'une de l'autre la puissance spirituelle et la puissance temporelle constituèrent bientôt, au profit de celle-là, un état de choses inconnu jusqu'alors. Le patriarche de Constantinople devint le supérieur réel de ses collègues d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. De même, à Rome, l'évêque absorba tous les pouvoirs ecclésiastiques de l'Occident. Du reste, l'importance croissante des idées religieuses dans le monde paralysait l'exercice du pouvoir civil, obligé d'intervenir sans cesse dans les querelles de l'Eglise pour maintenir son prestige. Constantin lui-même dut prendre parti dans les querelles des sectes ; ses successeurs suivirent son exemple. « Entraînés, dit Alzog (*Hist. univ. de l'Eglise*), par l'exercice d'une autorité absolue et sans limites, ils prirent fréquemment parti dans les controverses religieuses, promulguèrent des édits de foi, s'arrogèrent une influence des plus désastreuses dans l'institution des évêques. L'Eglise grecque de ces temps restera à jamais un exemple effrayant de cette situation fausse de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat. L'Eglise d'Occident se développa avec plus d'indépendance ; le principe théocratique y dominait davantage, et l'autorité de l'évêque de Rome y était toujours un contre-poids à la puissance de l'Etat. »

L'Eglise latine était particulièrement devenue un Etat dans l'Etat. Depuis Constantin, elle avait acquis le droit d'accepter des dons et des héritages, dont elle avait non seulement l'administration et la jouissance, mais la propriété inaliénable. Les évêques avaient obtenu une juridiction étendue même au civil et le *droit d'asile* dans les églises. Ils avaient de plus la surveillance des mœurs et des prisons. Leur énergie, leur activité, leur influence et les désordres immenses du temps firent successivement passer dans leurs mains les principaux attributs de la puissance publique ; aussi voit-on les fonctions cléricales pulluler. Il faut au clergé latin, dès le IVe siècle, des économes, des notaires, des archivistes, des défenseurs (avocats). Les fonctions ecclésiastiques proprement dites se multiplient dans la même mesure.

Cet envahissement n'était pas, comme on le pense, du goût des Césars ; mais, de Rome à Constantinople, il y avait loin, et bientôt les Barbares fermèrent tout l'Occident aux représentants du pouvoir impérial. L'Eglise latine, débarrassée du soin d'obéir, eut à supporter des violences locales et transitoires. Peu à peu, néanmoins, son ascendant sur les races barbares prit un essor définitif.

La rupture réelle de l'Eglise latine avec l'Eglise grecque date du VIe siècle ; elle est contemporaine du règne de Théodoric en Italie. Elle s'accentua dans le siècle suivant, pour devenir définitive et officielle au XIe. De fait, Rome catholique était affranchie depuis longtemps du joug des patriarches de Constantinople. Impuissants à reconquérir l'Occident par les armes, les empereurs byzantins avaient chargé de cette besogne les patriarches, avides de leur côté de concentrer dans leurs mains la suprématie universelle. Rome résista d'abord avec timidité, puis avec arrogance, et, la faiblesse des Byzantins aidant, elle essaya même de les subjuguer. L'établissement à Constantinople d'un empire latin (en 1204) et sa ruine très-prompte, furent le dernier effort important de la papauté romaine en vue de s'assurer le gouvernement universel de l'Eglise.

L'Eglise latine, dès le IVe siècle, s'étendait sur toute l'Italie, sur l'Afrique du Nord, sur l'Espagne, sur la Gaule et sur les versants des Alpes, depuis les frontières des Gaules jusqu'en Illyrie. L'invasion arabe lui fit perdre l'Afrique dès le VIIe siècle et bientôt la plus grande partie de l'Espagne. Elle ne pouvait guère compter sur la Sicile, en majeure partie peuplée de colonies grecques, et que se disputaient les Byzantins et les Sarrasins. Ceux-ci menacèrent même les côtes de l'Italie continentale et s'établirent un moment en Languedoc, puis sur les côtes de Provence ; mais l'Église sut regagner au nord ce qu'elle perdait au midi. Des moines lui conquirent successivement l'Irlande, l'Angleterre et l'Ecosse. Charlemagne, après saint Boniface, lui assura en Allemagne une domination qui devait résister jusqu'à nos jours à tous les assauts. Ses missionnaires et ses ordres religieux et militaires pénétrèrent en outre dans le Danemark, convertirent la Suède et la Norvége, s'établirent le long de la Baltique jusqu'au fond du golfe de Finlande. La Pologne lui servait de barrière contre l'envahissement des missions grecques, qui s'étendaient sur tout le nord de l'Europe. Enfin elle parvint à reprendre possession de la Sicile, des côtes de Languedoc, de Provence, et de la plus grande partie de l'Espagne. Les croisades lui avaient un moment donné l'espoir de reprendre en Orient tout ce que le Coran avait fait perdre à l'Evangile dans ces vastes contrées.

L'Eglise latine du moyen âge, considérée indépendamment de ses croyances et seulement comme force politique, est un des plus grands pouvoirs qu'on puisse rencontrer dans les annales du monde. Elle avait pénétré avec toutes ses institutions dans la vie et dans les mœurs des peuples de race germanique.

D'après un principe de jurisprudence allemande, *chacun garde son droit originel*. L'Eglise latine et ses ministres conservèrent le droit romain et la collection dionysienne ou espagnole des canons ecclésiastiques. Chez les Francs, ces canons pénétrèrent insensiblement dans les lois de l'Etat et dans les capitulaires. La langue latine, sous son influence, était devenue la langue officielle de l'Occident ; les lettres et les sciences l'employaient, l'autorité civile s'en servait aussi dans ses rapports avec l'Eglise. Enfin une indépendance comme on n'en avait jamais vu en Europe entre les mains d'un pouvoir religieux lui permit de gouverner la société à peu près sans contrôle. Les chefs de l'Eglise étaient d'ailleurs dignes de cette fortune. « Passant, dit un historien, leur vie dans la méditation des choses divines et humaines, les ecclésiastiques semblaient au moins aussi aptes à rendre la justice que des hommes habitués dès leur jeunesse à vivre sous les armes. Ils y étaient d'autant plus propres qu'eux seuls possédaient alors une véritable instruction. Aussi avait-on ordonné en Espagne, sous le règne de Récarède, aux juges *de se trouver aux synodes pour y apprendre le droit*, aux évêques de surveiller la manière dont se rendait la justice. Une semblable ordonnance fut rendue dans le royaume des Francs dès l'an 585. Ce qui concernait le mariage était jugé comme chose sainte par les prêtres, d'une manière plus positive encore chez les Germains bourguignons que dans l'ancienne Rome. Les dispositions testamentaires, surtout en ce qui concernait les biens légués à l'Eglise, étaient soumises aux évêques. Les ecclésiastiques jouissaient de l'immunité, comme dans le droit romain ; ils appartenaient à la juridiction épiscopale et n'étaient livrés à la justice séculière que pour les fautes graves et après une solennelle dégradation de leur dignité. »

Dans le monde grec, les choses suivent un autre cours ; là, le pouvoir menace toujours d'écraser brutalement quiconque fait acte d'initiative. En dehors des intrigues de cour, des momeries officielles, des controverses pointues sur des objets ridicules, il n'y a plus de vie morale ni de vie intellectuelle ; il n'y a plus surtout de caractères. On sent qu'on a affaire à une race usée et décrépite, qui s'agite convulsivement au sein d'un despotisme de tous les jours, énervant autant qu'odieux à porter. Chez les Latins, au contraire, on ne discute pas sur des pointes d'aiguilles ; on a moins d'esprit qu'à Byzance ; on écrit et l'on parle moins, mais on mène une existence virile ; au lieu de rêver, on agit, on recrée une civilisation sur les ruines de la civilisation païenne ; on amollit et l'on discipline une race fière, indépendante et jeune, qui promet à l'Occident un avenir merveilleux. Enfin, quoique la vie soit dure, elle est digne et quelquefois douce ; par exemple, chacun a la responsabilité de soi-même. Il n'y a ni gendarmes ni soldats pour vous protéger contre la violence d'autrui. Les faibles succombent à ce régime ; mais les forts accomplissent des œuvres étonnantes. Charlemagne fut le véritable instrument de la fusion opérée entre les représentants des idées théocratiques et les races germaniques amenées par le flot de l'invasion. « Les évêques et les abbés, dit Alzog, tinrent de bonne heure le premier rang parmi les Wisigoths, mais surtout dans les assemblées nationales des Francs. Cette influence générale du clergé amena une fusion complète de l'Eglise et de l'Etat sous Charlemagne, tout en conservant la prééminence du clergé. C'est de lui qu'on attendait l'adoucissement des mœurs rudes et grossières, nées des horreurs et des violences des discordes civiles. Ce fut dans le même but qu'on forma et qu'on réalisa le projet d'un empire chrétien intimement uni à la papauté, afin d'apaiser, par le concours du pouvoir matériel et de l'autorité spirituelle, les tempêtes soulevées par les migrations des peuples, de mettre un frein aux passions guerrières des tribus de la Germanie, de garantir la paix de la chrétienté et d'élever ainsi toutes les nations aux sentiments nobles et généreux de la civilisation chrétienne. » Le christianisme était jeune et n'avait encore trouvé nulle part sa formule. Les instincts auxquels obéissaient les fondateurs de cet ordre de choses sans précédent étaient sans contredit d'un caractère très-élevé. La race était certainement pour beaucoup dans la vitalité des institutions de l'époque. Tout n'en doit donc pas être attribué aux efforts de l'Eglise latine ni aux idées dont elle était la formule. Cette formule a

vieilli, comme vieillissent les choses humaines; elle a vieilli sans dompter le caractère de la race qui en est sortie et qui n'y rentrera plus. Aujourd'hui, l'Eglise latine, avec sa liturgie, son droit canon, son culte, sa langue morte, sa littérature pieuse, reste debout; c'est encore une force dans la société moderne, mais elle ne la représente plus. Supérieure à l'Eglise grecque durant un millier d'années, elle est devenue moins puissante qu'elle sur les esprits depuis la Réforme et la Révolution française, complément de la Réforme. L'Eglise grecque doit sa force actuelle au milieu dans lequel elle eut à opérer. Les races dans lesquelles elle s'est incarnée étaient épuisées et condamnées par cet épuisement même à l'immobilité.

L'Orient nous offre donc ce phénomène étrange d'une Eglise vieille de quinze à dix-huit siècles qui n'a pas changé et qui reste l'expression fidèle d'une société stationnaire. Tandis que l'Eglise latine n'est plus qu'une épave au sein d'un monde qui s'est renouvelé malgré la résistance qu'elle lui a opposée, l'Eglise grecque a su maintenir son prestige, ses rites et ses croyances, grâce à la vieillesse des nations qu'elle abrite sous son drapeau.

Aujourd'hui, l'Eglise latine, qui ne possède plus qu'une autorité restreinte et précaire dans les pays où le catholicisme règne encore officiellement, quoiqu'il ne rencontre dans la moitié des consciences qu'une hostilité déclarée ou une indifférence profonde, l'Eglise latine, disons-nous, est expulsée des États scandinaves, des Etats réformés de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Hollande et de la Suisse. Elle agonise en Pologne. Depuis le XVIe siècle, les Espagnols l'ont importée en Amérique; mais là aussi elle a rencontre la race anglo-saxonne, qui lui est hostile par le tempérament comme par les croyances, et qui finira par l'absorber. On peut donc dire d'elle ce qu'on a dit de l'Espagne du XVIIIe siècle: « C'est une baleine échouée sur le rivage. » M. Cousin s'est exprimé plus librement sur son compte: « Elle en a encore pour trois cents ans dans le ventre. » Le propos est irrévérencieux et n'exprime qu'une opinion personnelle, qui pourrait bien être démentie par les événements, car les cultes ne s'éteignent que très-lentement. Cette opinion, néanmoins, témoigne d'un fait considérable qu'on ne saurait nier, c'est-à-dire de l'affaiblissement graduel et continu de l'Église latine dans les consciences et dans les mœurs. Sa fin est peut-être encore éloignée, mais elle a perdu l'empire en Occident et ne le recouvrera probablement pas. Quand elle vivait sous le régime de la liberté, elle se nommait l'*Eglise latine*, et pour témoigner de sa puissance elle ajoutait: *mère et maîtresse des autres Eglises*. Depuis qu'elle s'est placée sous l'égide du pouvoir absolu de son chef, elle se définit elle-même: *la société des catholiques unis de communion avec le souverain pontife*. Ainsi le souverain pontife est maintenant la maîtresse pièce de l'édifice, qui s'écroulerait sans lui. Qu'arriverait-il si des événements qu'il serait téméraire de déclarer impossibles arrachaient Rome au pape? Ce serait une crise décisive, et l'Eglise reconnaîtrait alors combien il est imprudent de faire reposer sur la tête d'un homme le sort d'une société, que cette société soit religieuse ou politique.

Église grecque ou **d'Orient**. C'est la plus considérable des communions chrétiennes après l'Eglise romaine, tant par son antiquité que par le nombre de ses adhérents. Dans les premiers temps du christianisme, on désigna sous le nom d'Eglises grecques toutes les communautés particulières fondées par les apôtres et leurs successeurs immédiats dans les pays de langue grecque, c'est-à-dire en Egypte, en Syrie, en Mésopotamie, dans l'Asie Mineure, la Thrace, la Macédoine et la Grèce proprement dite. L'Eglise grecque, telle qu'on l'entend de nos jours, comprend les Eglises séparées de l'Eglise latine depuis le schisme du IXe siècle, et dans lesquelles on célèbre l'office divin en langue grecque, au lieu de le célébrer en langue latine comme en Occident. L'Eglise grecque comprend aujourd'hui, outre les habitants de la Grèce indépendante et la plupart des populations chrétiennes de la Turquie, presque tout l'empire russe, et même quelques centaines de mille âmes répandues dans les provinces de l'empire d'Autriche limitrophes de la Turquie et de la Pologne.

Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, il existait entre les diverses communions orthodoxes des causes profondes d'antipathie. Les nations asiatiques n'ont pas le même tempérament moral que celles de l'Europe. D'autre part, la race grecque a toujours eu des mœurs particulières, par exemple l'amour des disputes théologiques puisé aux sources de la dialectique païenne, et l'amour, plus grand encore, des cérémonies extérieures. La translation du siége de l'empire romain à Constantinople sembla, dans l'esprit des Grecs, devoir leur assurer aussi la suprématie en matière religieuse. Dans le courant du IVe siècle, le patriarcat de Constantinople prétendit avoir autant et plus d'autorité que n'en avait obtenu récemment l'évêque de Rome, encore mal affermi parmi des peuples où le paganisme était resté puissant. Si le siége du pouvoir temporel était resté à Rome, sans doute le pouvoir spirituel n'aurait point songé à émigrer. Quoi qu'il en soit, à une époque difficile à préciser, mais antérieure au VIe siècle, le patriarche de Constantinople était parvenu à établir son autorité sur ceux d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie. Momentanément, les invasions germaniques et l'instabilité du pouvoir politique à Rome laissèrent dans une ombre relative l'Eglise romaine et son chef, dépourvus même de l'éclat qu'avaient acquis les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, malgré leur quasi sujétion. D'un autre côté, les chrétiens d'Occident n'avaient point parmi eux les grands hommes qu'avait produits l'Eglise d'Orient. Les causes de séparation s'accentuèrent au VIIe et au VIIIe siècle; au IXe, la crise éclata. Outre les divers points de discipline ecclésiastique, qui, dit un historien catholique (Alzog, *Hist. univ. de l'Eglise*, t. II), depuis le concile de Sardique jusqu'à la controverse des iconoclastes, avaient séparé les Eglises grecques et les Eglises romaines, l'étroite alliance de la papauté et de l'empire d'Occident (sous Charlemagne) devint la cause déterminante qui éloigna de Rome les empereurs et les patriarches de Constantinople. Sous le règne de Michel II, Bardas, son oncle et son tuteur, se faisait remarquer par une honteuse immoralité. Le patriarche Ignace voulut s'opposer avec vigueur à tant de désordres et exclure Bardas de la communion; mais celui-ci, sourd à ses remontrances, se sépara de sa femme et entretint un commerce incestueux avec sa belle-fille. Ignace défendit avec la même énergie l'impératrice et ses filles, qu'on voulait faire entrer de force dans un couvent. L'empereur et Bardas, furieux de cette résistance, firent, sur de fausses accusations, déposer le patriarche et ses adhérents, et nommer à sa place Photius, parent de l'empereur et laïque encore (858). On le fit passer par tous les grades en six jours. Le premier jour on le fit moine, ensuite lecteur, sous-diacre, diacre, prêtre et patriarche, et Photius se fit reconnaître pour légitimement ordonné dans un concile de Constantinople, l'an 861. Ce fut une véritable comédie, dans laquelle on fit intervenir le pape Nicolas Ier et ses légats, qui appuyèrent la déposition d'Ignace et déclarèrent valable le sacre de Photius. En 863, le pape voulut revenir sur sa décision; puis, en 866, les Bulgares essayèrent de se soustraire à l'obédience du patriarche de Constantinople pour se donner à l'Eglise romaine. Photius, qui était un homme de génie et qui voyait fort bien qu'au train dont allaient les choses le moment était proche où le pouvoir temporel subirait le joug du pouvoir spirituel, Photius, disons-nous, n'eut pas de peine à démontrer que rester en communion avec l'Eglise romaine et reconnaître la suprématie de l'évêque de Rome, c'était reporter à Rome le siége de l'empire que Constantin avait établi à Constantinople. Dans cette perspective, l'empire d'Orient ne serait bientôt plus qu'une province romaine, c'est-à-dire barbare dans l'esprit des Grecs, qui avaient conservé la tradition césarienne et se considéraient à juste titre comme les héritiers de la civilisation, détruite en Occident par l'invasion. L'empire d'Orient pouvait-il ainsi abdiquer son rôle et se soumettre à une race qu'il considérait comme inférieure? La séparation des deux Eglises fut donc une œuvre politique autant que religieuse. Photius eut en outre l'art de réveiller les discussions religieuses qui avaient eu lieu dans les siècles précédents. Le principal reproche que l'Eglise grecque faisait à l'Eglise romaine était l'adjonction du *filioque* au symbole. Le deuxième concile œcuménique de Constantinople (381) avait décidé que « le Saint-Esprit procède du Père. » En Occident, les écrits de saint Augustin et de Léon le Grand avaient servi de thème à des spéculations nombreuses, qui avaient eu pour résultat d'introduire dans le symbole cette expression: « Le Saint-Esprit procède du Père et *du Fils*. » Les Wisigoths d'Espagne avaient adopté cette formule dès le Ve siècle; on l'adopta en France au VIIIe. Y avait-il là de quoi brouiller l'univers? Ce n'était en réalité qu'un prétexte. Les Grecs virent dans le mot *filioque* une atteinte à la foi. Photius assembla un concile à Constantinople en 867. Le pape y fut excommunié. Mais, la même année, l'empereur Basile le Macédonien, ayant fait incarcérer Photius pour des raisons politiques, en donna avis au pape et voulut réunir un concile général, qui s'assembla à Constantinople en 869. Photius y fut condamné comme usurpateur, fauteur de schisme, falsificateur des actes synodaux. Ses adhérents furent aussi condamnés par le concile présidé par les légats du pape et dominé par l'empereur. On alla jusqu'à consentir à la réunion de l'Eglise bulgare à l'Eglise romaine. Dans l'intervalle, cependant, Photius s'était réconcilié avec l'empereur, et les affaires religieuses prirent une nouvelle tournure. Le pape fut contraint de le reconnaître comme patriarche de Constantinople, mais il y mit la condition qu'on placerait l'Eglise bulgare sous l'obéissance de Rome. Ni Photius ni l'empereur ne voulurent de cette combinaison, et le pape excommunia de nouveau Photius et ses partisans. Des deux côtés la mauvaise foi était égale; il s'agissait uniquement d'une querelle de suprématie. L'avénement de Léon VI le Philosophe précipita une troisième fois Photius de son siége patriarcal. Il mourut dans un couvent, en 891, et les liens de l'Eglise grecque et de l'Eglise romaine furent nominalement rétablis. Cela dura pendant tout le Xe siècle. Néanmoins, les deux Eglises étaient indépendantes de fait, se gouvernaient elles-mêmes, conservaient leur discipline réciproque, leur liturgie, et n'avaient guère entre elles que des rapports de simple convenance. L'instabilité du pouvoir papal, en proie aux dissensions intestines et aux entreprises des empereurs d'Allemagne, l'empêchait d'avoir de l'ambition. Enfin, en 1043, l'élévation de Michel Cérularius au patriarcat de Constantinople amena une séparation définitive. « De concert avec Léon d'Achrida, métropolitain de Bulgarie, le patriarche de Constantinople adressa une lettre encyclique à Jean, évêque de Trani en Apulie, lettre dans laquelle il reproduisit tous les reproches qu'on adressait à l'Eglise romaine sur le *filioque*, le célibat des prêtres, non admis en Orient comme obligatoire, l'usage du pain sans levain dans l'eucharistie, le jeûne du samedi, l'usage des viandes étouffées, la suspension de l'*alleluia* durant le carême, etc. Cet écrit parvint au cardinal-évêque Humbert, et par lui au pape Léon IX. Celui-ci le réfuta avec modération; mais la lettre que portèrent à Constantinople les légats (1054) était d'un ton beaucoup plus vif; on y reprochait, entre autres choses, à Cérularius de prendre le titre de patriarche universel. Des raisons de plus d'une sorte poussaient l'empereur Constantin IX à ne pas rompre avec Rome. Il accueillit, par conséquent, les légats avec bienveillance et chercha à calmer le patriarche. Cérularius ne s'y prêta pas. Il trouva extraordinaire que des légats vinssent à Constantinople, non pour *être instruits*, mais pour *instruire*. Bref, il refusa de les entendre et ne fit point difficulté d'accuser l'empereur de connivence avec le pape. Comme de juste, les légats irrités prononcèrent contre Cérularius un anathème solennel et déposèrent l'acte sur l'autel de l'église Sainte-Sophie (16 juillet 1054). Désormais le schisme était consommé.

A cette époque, l'Eglise grecque avait une importance au moins égale à celle de sa rivale. Ses grands hommes emplissaient le monde de leur renommée. Elle était aussi plus active que l'Eglise romaine en matière de propagande au dehors. Si celle-ci avait converti les barbares de l'empire et conquis à l'Evangile les Iles Britanniques et la plus grande partie de l'Allemagne, elle avait fait des pertes terribles depuis l'invasion de l'Afrique et de l'Espagne par les disciples de Mahomet. Sans doute, l'Eglise d'Orient avait aussi fait des pertes importantes. Les Sarrasins lui avaient enlevé l'Egypte, la Syrie, la vallée de l'Euphrate et une partie de l'Asie Mineure; mais cela ne l'avait pas empêchée de regagner au nord de quoi se dédommager amplement. Les Chazares s'étaient établis, dans le IXe siècle, sur les rives nord-ouest de la mer Noire et avaient été convertis par des moines grecs. Les Bulgares, qui, vers le même temps, étaient venus s'établir parmi les Slaves de l'ancienne Mésie, dans la Bulgarie actuelle, avaient été mis en contact avec le christianisme durant leurs guerres contre l'empire grec. Le moine Méthodius, envoyé par l'empereur Michel, en 863, au prince Bogoris, détermina une grande partie de la nation à embrasser le christianisme. Il y eut des tiraillements à ce sujet entre l'Eglise grecque et l'Eglise romaine, chacune aspirant à ranger les Bulgares convertis sous son autorité directe. Les Grecs eurent le dessus, et l'Eglise bulgare n'a cessé depuis de dépendre du patriarche de Constantinople. Rurik, aventurier du Nord, devenu chef de la nation russe (864-879), avait fondé, d'abord à Novogorod, puis à Kiev, un empire destiné à un grand avenir. Comme les Bulgares, les Russes ou Moscovites connurent l'Evangile à l'occasion de leurs guerres contre les Byzantins. Le christianisme avait pénétré, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, dans ces contrées à demi sauvages. Origène et Tertullien parlent des conquêtes de la croix chez les Sarmates et les Roxolans. Les commotions sans nombre qui désolèrent ce grand chemin des invasions avaient détruit rapidement jusqu'aux souvenirs de ce premier établissement des communautés chrétiennes. Des moines grecs, envoyés en 867 par le patriarche Ignace, jetèrent dans ces contrées les fondements d'une Eglise florissante. Les missionnaires continuèrent d'affluer de Constantinople durant tout le Xe siècle. Ils se répandirent dans les provinces les plus reculées de ces terres inconnues. Divers souverains s'étaient convertis; Vladimir Ier, dit le Grand ou l'Apostolique (980-1014), reçut le baptême et le fit recevoir aux principaux de ses sujets, malgré les lamentations du peuple, irrité de voir jeter dans le Dnieper les images révérées de ses idoles. Iaroslaf (1016-1056) continua l'œuvre commencée. Dès lors toute résistance cessa, et l'Eglise russe dépendit virtuellement de celle de Constantinople.

A la fin du XIe siècle commencèrent les croisades, qui augmentèrent la haine des Grecs contre les Latins. Lorsque ceux-ci se furent rendus maîtres de Constantinople, en 1204, ils placèrent les Latins sur le siége de cette ville; mais les Grecs élurent aussi des patriarches de leur nation, qui résidèrent à Nicée. En 1222, quelques missionnaires latins, envoyés en Orient par Honorius III, eurent des conférences avec Germain, patriarche grec; mais elles n'aboutirent qu'à des reproches mutuels entre celui-ci et le pape. L'empereur Michel Paléologue, ayant repris Constantinople sur les Latins en 1260, chercha à rétablir l'union avec l'Eglise romaine. Il envoya des ambassadeurs au deuxième concile général de Lyon, qui fut tenu l'an 1274; ils y présentèrent une profession de foi telle que le pape l'avait exigée et une lettre de vingt-six métropolitains de l'Asie se déclarant prêts à recevoir les articles qui jusqu'alors avaient divisé les deux Eglises; mais les efforts de l'empereur ne purent subjuguer le clergé grec ni les moines; ils tinrent plusieurs assemblées dans lesquelles ils excommunièrent le pape et l'empereur. Il est vrai qu'Innocent IV avait voulu exiger que les Grecs ajoutassent à leur symbole le mot *filioque*, chose que le concile de Lyon n'avait pas ordonnée. Paléologue même le refusa; le pape prononça contre lui une excommunication foudroyante et le schisme continua.

Cependant les beaux jours de l'Eglise grecque sont près de disparaître. Elle ne sait plus ni penser ni écrire; elle s'immobilise dans ses vieilles pratiques, contrairement à ce qui se passe en Occident, où la vie déborde de toutes parts. Il n'y a plus même de sectes chez elle, ce qui témoigne de l'affaissement général des esprits. C'est à peine si quelques voyants y apparaissent encore de loin en loin, et quels voyants! Les monastères du mont Athos voient surgir au XIIe siècle l'abbé Siméon, qui enseigne les mystères de la contemplation à la manière des fakirs indous. Suivant lui, l'homme qui veut s'élever à la science des choses divines doit se recueillir dans la solitude, incliner la tête sur sa poitrine et se regarder attentivement le nombril, où sont concentrées toutes les forces de l'âme. D'abord on n'y trouve que ténèbres; mais peu à peu la lumière naît, éclate et rayonne. Les regardeurs du nombril, recrutés parmi les moines, furent dénoncés au patriarche de Constantinople, et Barlaam, leur principal chef, condamné par le concile réuni en 1431, se réfugia en Occident. La secte disparut obscurément.

Vers la fin du moyen âge, les progrès des Turcs, l'invasion de Tamerlan et de Gengis-Khan et l'affaiblissement graduel de l'empire grec suggérèrent plusieurs fois aux princes et aux patriarches l'idée de se rapprocher de l'Eglise latine, afin d'en obtenir des secours contre les musulmans; mais le fanatisme des populations s'opposait à un rapprochement réel. Des envoyés au concile de Lyon (1274) avaient souscrit, nous l'avons dit, à une réconciliation formelle; elle n'eut pas lieu. Il en fut de même au concile de Florence (1439).

La prise de Constantinople (1453) porta à l'Eglise grecque un coup décisif. Les Turcs ont laissé aux Grecs la liberté d'exercer leur religion et d'élire un patriarche; mais celui-ci ni les autres évêques ne peuvent entrer en fonction sans avoir obtenu une commission expresse du Grand Seigneur, et elle ne s'obtient qu'à prix d'or; les ministres de la Porte déposent et chassent un patriarche dès qu'on leur offre de l'argent pour lui en substituer un autre. L'état des Grecs, sous la domination des Turcs, est un véritable esclavage; mais l'ignorance et la misère à laquelle leur clergé est réduit semble avoir augmenté en eux la haine et l'antipathie contre l'Eglise romaine.

L'Eglise grecque n'est pas dans une meilleure situation en Russie, où le pouvoir temporel dirige les idées religieuses, nomme aux emplois ecclésiastiques, règle par voie d'ukase le dogme et la discipline. Toute la hiérarchie orthodoxe représente, à proprement dire, une sorte de police politique dégradante pour les populations qui la subissent et pour ses membres eux-mêmes. « Le peuple, dit J. Barthélemy, malgré ses superstitions et son ignorance, ne peut s'empêcher de regarder en pitié ses prêtres dégradés par le mariage (la plupart sont pauvres et leurs enfants mendient), sans zèle, sans dignité, sans onction et portant au front comme un cachet de honte et de nullité. Les popes russes et les *papas* grecs sont presque les parias de ces deux nations. Or, lorsque la sève sacerdotale est ainsi tarie, lorsque les lèvres du prêtre, pour me servir d'une expression sacrée, ne gardent plus la science, quelle peut être la religion d'un peuple qui a de tels pasteurs? Le christianisme, comme chez les Grecs, y devient tout matériel; il n'est plus qu'un amas de cérémonies vaines et de pratiques ridicules. Au rapport de tous les voyageurs, ils sont peut-être plus superstitieux que les païens leurs ancêtres. Ils croient aux songes, aux présages, à la divination, aux talismans, aux jours heureux ou malheureux; ils ont des fontaines sacrées et disent avoir des moyens de fasciner les enfants. » L'ignorance du bas clergé est égale à celle des fidèles; mais les évêques sont instruits et respectés, circonstance due, dit-on, à ce qu'ils pratiquent le célibat, étant toujours choisis parmi les moines, mais plus probablement à ce que, dans les couvents, ils ont pu recevoir une certaine culture littéraire et théologique. Leur influence est sans bornes en Russie, comme chez les Grecs de la Turquie. Dans toute l'Eglise grecque, l'excommunication a conservé, comme chez nous au moyen âge, des effets civils en même temps que spirituels. Un excommunié est, à la lettre, mis hors la loi, frappé de mort civile. Les liens

du sang et de l'amitié sont rompus, tant l'autorité ecclésiastique possède encore d'empire sur les consciences. Du reste, le haut clergé, en Turquie et en Russie, comme le pouvoir temporel dans ce dernier pays, s'abstient systématiquement d'instruire le peuple. On a compris que c'était le seul moyen de préserver les populations dites orthodoxes de l'invasion des idées modernes, et cette précaution reste, en effet, la plus puissante barrière que puisse rencontrer la civilisation occidentale dans ces contrées. Cette barrière sera sans doute renversée tôt ou tard; déjà, dans les provinces turques, les congrégations catholiques, dans un but de prosélytisme, ouvrent le plus d'écoles qu'elles peuvent, et le clergé indigné est obligé de suivre le mouvement, sous peine de déchéance. D'autre part, l'affranchissement de la Grèce, l'introduction de notre code civil, de notre langue et de nos mœurs sur un grand nombre de points présagent à cet état de choses une fin prochaine. Pourtant la dégénérescence de la race grecque et les préjugés séculaires sous le joug desquels vivent encore les chrétiens d'Orient rendront la tâche difficile.

Au schisme près et abstraction faite de l'ascendant politique exercé par le czar sur les consciences de ses sujets, la religion grecque ne diffère guère de la religion catholique que par ses formes liturgiques. La hiérarchie est identique; l'enseignement doctrinal est le même, sauf quelques points peu importants que nous indiquerons. Comme chez les catholiques, l'organisation du culte, l'établissement monastique, la tradition, les cérémonies, les observances légales, le calendrier, tout repose sur l'autorité des premiers siècles, alors que, de part et d'autre, on obéissait aux mêmes pasteurs et aux mêmes inspirations. On peut ajouter que les populations du rit grec resteront chrétiennes longtemps après que le catholicisme aura perdu son prestige. La liberté de penser, grâce aux lumières de la raison, fait des progrès continuels en Occident; en Orient, elle est inconnue. On croit et l'on vit comme on faisait il y a mille ans, sans souci d'un autre avenir.

Voici les points qui séparent l'Eglise grecque de la communion du pape. 1° Ils refusent d'admettre que le Saint-Esprit procède du Père *et du Fils*. Ils croient cependant à la divinité du Saint-Esprit et ils administrent, comme nous, le baptême au nom des trois personnes divines; mais ils y ont introduit des cérémonies pour exprimer leur opinion touchant la procession du Saint-Esprit. 2° Ils refusent de reconnaître la primauté du pape et sa juridiction sur toute l'Eglise. Ils attribuent au patriarche de Constantinople autant d'autorité, pour le moins, que les catholiques en attribuent au pontife de Rome. 3° Ils croient que l'on ne doit pas consacrer l'eucharistie avec du pain azyme, mais avec du pain levé; ils ne nient pas cependant que la consécration du pain azyme ne soit valide. 4° Quoiqu'ils prient pour les morts et célèbrent des messes pour eux, ils n'ont pas exactement la même idée du purgatoire que les catholiques; plusieurs pensent que le sort des morts ne sera entièrement décidé qu'au jugement dernier et croient que jusque-là on peut fléchir en leur faveur la miséricorde de Dieu. Il y en a même qui sont persuadés que les peines des chrétiens en enfer ne seront pas éternelles. 5° Dans les églises des Grecs, on ne célèbre qu'une seule messe par jour et deux seulement les fêtes et les dimanches. Leurs habits sacerdotaux et pontificaux sont différents de ceux du culte catholique; ils ne se servent point de surplis, de bonnets carrés, ni de chasubles, mais d'aubes, d'étoles et de chapes. Celle avec laquelle on dit la messe n'est point ouverte par devant, mais se relève sur les bras, selon l'ancien usage. Le patriarche porte une dalmatique en broderie, avec des manches simplement brodées, et sur la tête une couronne royale au lieu de mitre. Les évêques ont une toque à oreilles, semblable à un chapeau sans rebords, et pour crosse une béquille d'ébène, ornée d'ivoire ou de nacre de perles. Ils font le signe de la croix en portant la main de droite à gauche, parce que, disent-ils, le Sauveur, pour être attaché à la croix, donna sa main droite la première. Ils n'ont point d'images sculptées, mais seulement des peintures et des gravures. Leurs prières sont beaucoup plus longues que celles du culte catholique, leurs jeûnes plus rigoureux et plus fréquents. Ils ont quatre carêmes : le premier est celui de l'Avent, qui commence quarante jours avant Noël; le second, celui qui précède la fête de Pâques; le troisième, celui des apôtres, qui se termine à la fête de saint Pierre; le quatrième est de quinze jours avant l'Assomption. Ils regardent le jeûne comme un des devoirs les plus essentiels du christianisme.

Quelques historiens protestants affirment que, sur les divers articles de croyance qui divisent les protestants des catholiques, les Grecs sont dans les mêmes sentiments qu'eux; ils en donnent comme preuve la confession de foi dans laquelle Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, professait les opinions de Calvin. Les catholiques ont répondu, dans le dernier siècle, par l'ouvrage intitulé : *Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie*, dans lequel on a rassemblé les divers monuments de la foi de l'Eglise grecque : en premier lieu, le témoignage des divers auteurs grecs qui ont écrit depuis le IXe siècle, première époque du schisme; en second lieu, les professions de foi des évêques, métropolitains et patriarches, la déclaration de deux ou trois conciles qu'ils ont tenus à ce sujet, et les témoignages de quelques évêques de Russie; en troisième lieu, les liturgies, les eucologes et les autres livres ecclésiastiques des Grecs. De toutes ces pièces il résulte pour les auteurs que, de tout temps, les Grecs ont admis sept sacrements et leur ont attribué, comme les catholiques, la vertu de produire la grâce; qu'ils croient à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, à la transsubstantiation et au sacrifice de la messe; qu'ils pratiquent l'invocation des saints; qu'ils honorent les reliques et les images; qu'ils approuvent la prière pour les morts, les vœux de religion, etc. Dans ce même ouvrage, on a essayé de démontrer que Cyrille Lucar n'avait point exposé dans sa profession de foi les vrais sentiments de son Eglise, mais ses opinions particulières et les idées qu'il avait contractées en conversant avec les protestants, pendant son séjour en Allemagne et en Hollande. Dès que l'on sut à Constantinople ce qu'avait fait Cyrille Lucar, il fut dépossédé, mis en prison et étranglé. Cyrille de Bérée, son successeur, assembla un concile, dans lequel se trouvèrent les patriarches de Jérusalem et d'Alexandrie, avec vingt-trois évêques; tous prononcèrent anathème contre Cyrille Lucar et sa doctrine. Parthénius, successeur de Cyrille de Bérée, fit la même chose dans un concile de vingt-cinq évêques, auquel assista le métropolitain de la Russie. Enfin Dosithée, patriarche de Jérusalem, tint à Bethléem, en 1672, un troisième concile, qui désavoua et condamna la doctrine de Cyrille Lucar et des protestants.

Ces preuves n'ont pu convaincre les protestants. Ils répondent que les déclarations de foi et les attestations données par les Grecs avaient été mendiées et obtenues par argent, puisque les ambassadeurs des princes protestants se sont procuré de quelques ecclésiastiques grecs des certificats contraires. Covell, auteur anglais, a fait, en 1722, un livre destiné à prouver que l'on ne doit qu'à la fraude les témoignages qui prouvent la conformité de croyance entre l'Eglise grecque et l'Eglise romaine touchant l'eucharistie. Mosheim a tiré de là un argument pour établir que les controversistes catholiques ne se font point scrupule d'user d'imposture dans les disputes théologiques. Les protestants soutiennent en outre que Cyrille de Bérée a été séduit par les émissaires du pape et qu'il est mort dans la communion romaine; que les missionnaires ont eu assez d'adresse et de crédit pour latiniser un peu les Grecs; enfin, que si, dans les écrits de ces derniers, il y a quelques expressions semblables à celles des catholiques, elles n'avaient pas autrefois le même sens qu'on leur donne aujourd'hui. Telles sont les objections que Mosheim a faites contre les preuves alléguées dans la *Perpétuité de la foi*, et son traducteur ajoute que cet *ouvrage insidieux* a été également réfuté par le ministre Claude.

Quoique les Grecs aient conservé un patriarche d'Alexandrie, il ne faut pas le confondre avec celui des coptes; ces deux personnages n'ont rien de commun que d'être schismatiques l'un et l'autre. Le premier est le pasteur des Grecs unis de croyance et de communion avec les patriarches de Constantinople; le second gouverne les jacobites ou eutychiens, et étend sa juridiction sur les Ethiopiens. De même, si les Grecs ont encore un patriarche d'Antioche, il est différent du patriarche des jacobites syriens et du patriarche catholique des maronites.

Église gallicane. L'Eglise de France est une fraction de l'Eglise catholique, qui, tout en prétendant n'être qu'une province chrétienne, a historiquement vécu d'une vie propre et joui de privilèges particuliers qu'on a coutume d'appeler *libertés de l'Eglise gallicane*.

L'établissement politique du christianisme, en Europe, ne tendait à rien moins qu'à la destruction de la société civile au profit d'une théocratie absolue. Ce régime, préconisé par les conciles généraux du IIIe et du IVe siècle, entra dans les mœurs lors de la chute de l'empire romain. Le désordre des temps féodaux ne permit point à la société germanique de se soustraire au joug qui la menaçait. Cependant les souvenirs romains et un certain esprit d'indépendance qui caractérisait encore le moyen âge occidental empêchèrent l'Eglise d'asseoir tranquillement sa domination. Sur tous les points du sol européen, la lutte dix fois séculaire du sacerdoce et de l'empire aboutit à des transactions de nature diverse entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituels, dont aucun n'avait pu détruire l'autre.

Pour avoir été moins violente, la lutte du laïcisme contre l'esprit clérical avait été vive en France. Elle avait commencé avec Charles Martel distribuant à ses leudes les terres de l'Eglise. Sous Louis le Debonnaire, le pape a autant d'autorité que l'empereur dans les Gaules. Son prestige croît à mesure qu'on avance dans le moyen âge : « Vous pouvez tout, écrit au XIIe siècle saint Bernard au pape Eugène III; mais rien ne convient mieux à la puissance que la règle; vous êtes non pas le seigneur des évêques, mais l'un d'eux. On ferait un monstre du corps humain, si l'on attachait immédiatement à la tête tous ses membres. »

Cependant saint Bernard était ultramontain, si l'on prend cette expression dans le sens de partisan de la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel. L'hostilité chronique de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique continua. Saint Louis, par sa fameuse constitution appelée *pragmatique sanction*, essaya de déterminer les attributions respectives des deux pouvoirs. « Les prélats, patrons et collecteurs de bénéfices, y lit-on, jouiront pleinement de leurs droits, des droits consacrés par le temps et que le pape revendique; les cathédrales et autres églises du royaume feront librement leurs élections; le crime de simonie sera banni de tout le royaume; les promotions et les collations seront faites selon le droit commun et les décrets des conciles; les exactions intolérables par lesquelles la cour de Rome a misérablement appauvri le royaume cesseront d'avoir lieu, si ce n'est pour d'urgentes nécessités, et du consentement du roi et de l'Eglise gallicane; les libertés, franchises, immunités, droits et privilèges accordés par les rois aux églises et aux monastères sont confirmés. »

C'était, en réalité, l'autonomie, c'est-à-dire la liberté réelle garantie aux églises particulières contre l'absolutisme de la cour de Rome. Cet état de choses dura jusqu'au XVIIe siècle, à travers des vicissitudes variées. Le concile de Constance confirma solennellement les privilèges de l'Eglise gallicane et créa dans l'Eglise ou plutôt restaura le dogme de la suprématie des conciles généraux sur l'autorité du saint-siége, ce qui était proprement le régime parlementaire introduit au sein du catholicisme.

Louis XIV, auquel remontent les libertés actuelles de l'Eglise gallicane, s'éloigna, comme but du moins, de la tradition de saint Louis et du concile de Constance, qui avaient consacré une œuvre d'émancipation. Ses efforts eurent surtout en vue de subordonner l'Eglise à la royauté, ce qui n'était pas difficile après le concordat de Léon X avec François Ier, concordat dans lequel les deux souverains s'étaient cyniquement partagé les droits qui de temps immémorial appartenaient aux Eglises.

Voici les quatre fameux articles de 1682 dont Bossuet est considéré comme le rédacteur :

« 1° Saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et toute l'Eglise même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles. Les rois et les souverains ne sont donc soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu dans les choses temporelles. Ils ne peuvent être déposés ni directement ni indirectement par l'autorité des chefs de l'Eglise; leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ni absous du serment de fidélité.

« 2° La plénitude de puissance que le saint-siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles est telle, que néanmoins les décrets du saint concile œcuménique de Constance, contenus dans les sessions IV et V, demeurent dans toute leur force et vertu, et l'Eglise de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui portent atteinte à ces décrets ou qui les affaiblissent en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

« 3° Aussi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect général; les règles, les coutumes et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane doivent avoir leur force et leur vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables; il est même de la grandeur du saint-siége apostolique que les lois et les coutumes établies du consentement de ce siége respectable et des Eglises subsistent invariablement.

« 4° Le pape a la principale part dans les questions de foi; les décrets regardent toutes les Eglises et chacune en particulier; mais, cependant, son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne. »

Le plus clair de ce que contenaient ces quatre articles, c'est que le roi avait le droit d'intervenir à son aise dans les affaires de l'Eglise, sans avoir à craindre d'être réprimé ou même blâmé. De sorte que l'Eglise gallicane, en souscrivant aux quatre articles précédents, souscrivait officiellement à sa déchéance politique. Fénelon avait raison de dire : « Ce n'est plus de Rome que viennent les empiétements et les usurpations; le roi est, en réalité, plus le maître de l'Eglise gallicane que le pape; l'autorité du roi sur l'Eglise a passé aux mains des juges séculiers; les laïques dominent les évêques. » Ces laïques étaient personnifiés dans les parlements, qui, en effet, au XVIIIe siècle, jugeaient des affaires ecclésiastiques au même titre que des affaires civiles, le roi ayant accompagné la déclaration du clergé de 1682 d'articles organiques pareils à ceux qui accompagnèrent en 1802 la publication du concordat.

Après tout, les évêques eurent la main forcée. Bossuet l'avoue implicitement : « J'ai toujours pensé, dit-il dans une lettre intime, qu'il fallait expliquer de telle sorte l'autorité du saint-siége, que ce que certains hommes regardent plutôt avec crainte qu'avec amour devînt pour chacun d'eux, même pour les hérétiques et tous ses adversaires, un tendre objet de respect, sans lui rien faire perdre de sa sainte autorité. Le saint-siége ne perd absolument rien par les déclarations de la France; car les ultramontains eux-mêmes accordent que, dans le cas où la France met le concile au-dessus du pape, on pourrait procéder contre lui d'une autre façon, par exemple, en le déposant de la papauté; il ne s'agit donc pas ici autant de la chose elle-même que de la manière de procéder. »

Au fond, Bossuet a raison; les théories du saint-siége sur la supériorité de la puissance spirituelle et le droit pour lui de disposer du temporel des princes avaient fait leur temps. Il eût été impossible de les appliquer; elles n'étaient plus que des titres morts. Ces titres n'étaient d'aucune utilité et nuisaient au catholicisme, en réalité, en lui prêtant des prétentions que sa volonté, désormais sénile, n'aurait pu faire prévaloir. Dans ces cas-là, le plus sage est peut-être, pour celui qui les possède, de renoncer à des titres, légitimes si l'on veut, quoique l'absolutisme ne soit jamais légitime, mais sans valeur réelle. C'étaient des parchemins que les faits avaient réduits à n'être plus que des documents historiques.

Les quatre articles sont morts avec l'ancien régime et ce qui restait de la domination politique du clergé. Mais, bien qu'ils ne soient pas mentionnés dans le concordat de 1801, le premier empire les fit enseigner de nouveau dans les séminaires, la Restauration essaya de les remettre en vigueur, et les gouvernements qui ont succédé à la Restauration les regardent encore comme non abrogés. De fait, ils n'ont aucune signification moderne; ils ont la même autorité que le *Syllabus* publié récemment par le saint-siége ou que les qualifications nobiliaires, auxquelles le code civil a enlevé toute efficacité sociale. Ce sont les titres nobiliaires du catholicisme; qu'on les lui laisse. Quant à l'Eglise gallicane, elle n'existe plus, car le clergé actuel est plus ultramontain que jamais. N'était le génie de Bossuet, il y a longtemps que la déclaration de 1682 serait condamnée comme hérétique.

A consulter : Thomassin, *De nova et antiqua Ecclesiæ disciplina;* Bossuet, *Defensio cleri gallicani* (Luxembourg, Genève, 1730, 2 vol. in-4°); J. de Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane* (1780, 18 vol. in-4°); de Maistre, *De l'Eglise gallicane* (Paris, 1821, 1 vol. in-8°); Frayssinous, les *Vrais principes de l'Eglise gallicane sur la puissance ecclésiastique* (1815, in-8°, 2e édit. en 1823).

Église constitutionnelle. Née en 1790 avec la constitution civile du clergé, elle cessa d'exister avec elle, en 1801, époque du concordat. La fraction ecclésiastique inconstitutionnelle ou insermentée forma la petite Eglise. Le vent était aux réformes. La puissance encore grande du clergé appela sur elle l'attention de l'Assemblée constituante, qui voulut détruire de scandaleux abus. L'Assemblée constituante ne proposait rien moins que de ramener l'Eglise de France à la pureté et à la simplicité primitives, noble tâche dont l'entreprise seule exigeait autant de courage que de prudence et suffirait à l'honneur de ce grand corps politique. L'ensemble des dispositions décrétées (12 juillet-24 août 1790) reçut le nom de *Constitution civile du clergé*. Désormais, chaque département formerait un seul diocèse et leurs limites seraient identiques; l'élection devrait être le seul mode de pourvoir aux cures et aux évêchés vacants.

L'Eglise constitutionnelle se divisait en arrondissements métropolitains ou archevêchés, au nombre de onze, et en évêchés suffragants. Parmi les titulaires de ces différents siéges on trouve des ecclésiastiques ayant appartenu à la plupart des ordres religieux; près des deux tiers étaient curés, et un tiers environ fut député à l'Assemblée constituante et à la Convention. Parmi les anciens prélats qui prêtèrent serment à la constitution civile, nous trouvons Loménie de Brienne, cardinal-archevêque de Sens; son coadjuteur et neveu, Loménie; Jarente, évêque d'Orléans; Savine, évêque de Viviers; Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun; Gobel, évêque de Lidda, *in partibus*. Des évêques constitutionnels, quatre apostasièrent. Grégoire compte environ deux mille prêtres qui se marièrent et sept ou huit évêques, parmi lesquels Loménie, coadjuteur de Sens, neveu du cardinal, et Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun. Malgré cette défection, un grand nombre de prêtres constitutionnels donnèrent dans ces temps de trouble et de persécution de consolants exemples. « Les nouveaux élus, dit Lally-Tollendal, ont prêché, de parole et d'exemple, l'étude de la religion, la régularité des mœurs, la pratique de la charité et de tous les devoirs sacerdotaux. Dans les temps de la Terreur, on a vu de ces pasteurs schismatiques braver les plus grands dangers pour conserver le souvenir d'une religion, pour secourir, consoler, sauver ce qu'ils appelaient leur troupeau, même sans différence d'amis ou d'ennemis. On en a vu qui,

traînés à l'échafaud, ont reçu le coup de la mort avec courage et religion. » On en a cité depuis qui se réunirent en conciles, dans lesquels ils imitaient toutes les formes et parlaient le langage des conciles les plus canoniques et les plus respectés. Dans une de ces assemblées, ils excommunièrent solennellement tout prêtre ou tout évêque qui avait renié ou blasphémé, qui avait livré ses lettres de prêtrise, qui était marié, etc.

Ce n'est pas le premier consul, comme on l'a dit, qui a relevé les autels : c'est l'Eglise constitutionnelle. Le pape, cependant, exigea la démission des membres de cette Eglise; ils purent lui répondre : « Au lieu d'imiter les lâches qui, pendant et après la persécution, ont abandonné le saint ministère, nous avons conservé nos siéges lorsqu'il n'y avait que des outrages à recueillir, lorsque la déportation et la mort étaient à craindre. Nous nous empressons de nous démettre lorsque la protection du gouvernement fait naître la certitude que le ministère épiscopal, entouré de revenus et d'honneurs, offrira un sort plus paisible. » Ce sont là de belles paroles; elles font honneur à l'évêque Grégoire, qui les a écrites.

De 1800 à 1801, le clergé constitutionnel, trié, épuré par la persécution, suffisait aux besoins religieux des habitants d'une grande partie de la France. Il ne repoussait pas, d'ailleurs, les prêtres non assermentés qui, chose rare, voulaient bien consentir à vivre en paix avec lui (v. CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ). La constitution civile du clergé avait produit de bons résultats; elle était appelée à en produire de meilleurs encore. Un clergé constitutionnel aurait, plus que toute autre chose, appris au peuple ce que vaut la liberté; mais, en 1801, Bonaparte avait déjà jeté son dévolu sur l'indépendance nationale : il voulut étouffer la liberté à sa première heure, tua l'Eglise constitutionnelle et fit le concordat. « La constitution civile du clergé, disait Lanjuinais, eût ramené les beaux jours de l'Eglise primitive; elle sapait impitoyablement les abus. Mais vous n'en étiez pas dignes, vous avez un concordat. »

Petite Église. On désigne sous le nom de petite Église ceux des prélats qui, après avoir protesté contre la *Constitution civile du clergé* (1790), refusèrent, en 1801, leur adhésion au concordat de Pie VII avec le premier consul. Cette conduite, peu politique peut-être, paraîtra logique et pleine de dignité à tout esprit impartial; car si Bonaparte exigeait moins, en apparence, que l'Assemblée constituante, au fond il avait de plus grandes prétentions. Par sa substitution à l'élection populaire dans le choix direct des évêques, il les tenait bien mieux sous sa main; aussi la lutte fut-elle des plus ardentes. Au mois de septembre 1800, le pape avait annoncé aux évêques insermentés qu'il allait négocier avec le gouvernement français. Le concordat ayant été conclu le 15 juillet 1801, par les soins du cardinal Consalvi, et ratifié un mois après, Pie VII invita les prélats à renoncer spontanément à leurs siéges dans le délai de dix jours. Trois mois se passèrent, durant lesquels les ecclésiastiques émigrés en Angleterre échangèrent avec le nonce Erskine plusieurs lettres collectives, dont le sens et la conclusion tendaient au rejet du concordat. Le 29 novembre, une bulle prononça leur déchéance et opéra une nouvelle division des diocèses. Dès lors parurent successivement une foule de publications pour appuyer les droits des insermentés. Rome attendait du temps une solution conforme aux intérêts de tous, quand le ministre de la République française reçut l'ordre de se retirer, si les démissions et destitutions qu'il stipulait dans le projet du concordat n'étaient pas acceptées. Le premier consul, de son côté, déclarait à Spina, ministre du pape, qu'il se passerait du saint-siége puisqu'on ne voulait pas le seconder. La crainte d'un schisme brisa les résistances de Rome. Pie VII dépassa-t-il son pouvoir? La réponse à cette question ne saurait être douteuse, surtout si l'on considère l'hésitation qu'il montra pendant toutes ces négociations délicates et si l'on veut bien se souvenir qu'il en a fait lui-même un aveu à peu près formel. Valait-il mieux, en somme, pour la paix de l'Eglise, céder à la puissance civile que prolonger la lutte? Nous qui jugeons aujourd'hui des conséquences, alors assez difficiles à prévoir, nous pouvons tenir compte au pape de ses bonnes intentions; mais nous devons reconnaître aussi l'inutilité et les dangers de ces transactions bâtardes qu'on appelle des concordats et qui, en réalité, ne font qu'entraver hypocritement la liberté réciproque de deux pouvoirs essentiellement distincts. Pendant comme après les négociations du concordat, les évêques non démissionnaires continuèrent de correspondre avec leurs anciennes ouailles; c'étaient Talleyrand, archevêque de Reims, l'oncle du fameux évêque d'Autun, depuis prince de Bénévent; Lafare, évêque de Nancy; Bonac, évêque d'Agen; de Chelleau, évêque de Chalon-sur-Saône; Coucy, évêque de La Rochelle; Latour, évêque nommé de Moulins; Villedieu, évêque de Digne; Amelot, évêque de Vannes; Vintimille, évêque de Carcassonne; Thémines, évêque de Blois. Les six premiers toutefois envoyèrent leurs démissions au pape en 1816. Le concordat de 1817 raviva la lutte, qui devint plus violente que jamais, et qui s'éteignit de nouveau par le décès des derniers membres de la petite Eglise, uniquement représentée, en 1820, par Thémines, qui mourut à Bruxelles, persistant à se dire *seul évêque de toute la France*.

Églises du désert. Ni la révocation de l'édit de Nantes, ni les édits sévères de la première moitié du XVIIIe siècle ne purent détruire les Eglises protestantes des Cévennes, du Vivarais et du Languedoc. Elles n'avaient pourtant plus ni écoles, ni académies, ni pasteurs officiels; l'émigration qui suivit la révocation de l'édit de Nantes leur avait enlevé leurs guides. De plus, elles avaient reçu une nouvelle secousse à la suite du soulèvement connu sous le nom de guerre des camisards. Et pourtant, décimés déjà par les combats et tenus sous la menace constante du gibet, les paysans montagnards continuèrent à se réunir. « Il semblait, dit M. Ch. Coquerel, que leur imagination, excitée encore par les souvenirs d'une guerre qui ne fut pas sans gloire et où ils apprirent à mesurer leurs forces, leur fit éprouver le plus impérieux besoin de s'assembler de nouveau. Les réformés commencèrent alors, tout en renonçant à des levées d'armes et à des moyens hostiles, à se rassembler de nuit dans des cavernes, dans des bois, en rase campagne ou abrités par des rochers élevés, loin de toute habitation. Ces lieux déserts et sauvages, dont l'aspect leur fournissait des allusions tirées des livres saints; l'obscurité, l'heure nocturne, le mystère, les fatigues et les dangers qu'il leur fallait braver; l'irruption des troupes qui pouvaient à chaque instant les surprendre; la tactique souvent très-étudiée à laquelle ils avaient recours pour se préserver de ces alertes, toutes ces circonstances étaient de nature à exalter au plus haut degré leur imagination religieuse. Dans de pareils périls, la piété a tout le charme de la poésie et du mystère; mais elle est aussi portée à nourrir cet esprit fanatique et sauvage qui détruit toute organisation ecclésiastique régulière. » Cette exaltation ne s'éteignit pas de longtemps; la persuasion l'entretint. Elle se rencontrait surtout chez les femmes et les adolescents. Les assemblées du désert virent donc s'élever des prophètes qui exhortaient les auditeurs à persévérer dans la courageuse profession de la foi évangélique. L'extase des prophètes avait quatre degrés : l'avertissement, le souffle, la prophétie et le don. Elle se manifestait par des convulsions nerveuses, un gonflement de la gorge, des sanglots et souvent des larmes. Ces phénomènes ne contribuèrent pas peu à jeter le désordre dans les assemblées du désert. Ils attirèrent surtout de nombreux pèlerins. Le dimanche, au matin, on se réunissait le plus souvent sur des hauteurs, d'où les sentinelles signalaient l'arrivée des troupes envoyées pour disperser l'assemblée. Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1715. A dater de cette époque, un plus grand ordre fut introduit dans les réunions religieuses du désert. Tandis que Louis XIV faisait frapper les médailles de l'*hérésie éteinte*, quelques mois avant sa mort, l'hérésie renaissait et s'organisait dans les montagnes du Vivarais par les soins d'un jeune homme, Antoine Court. Une première réunion eut lieu en 1715, où les fondements d'une discipline nouvelle furent jetés. Une seconde réunion, tenue en 1717, adopta les mesures nécessaires à l'exécution du nouveau règlement. Tout y fut combiné de manière à mettre un terme aux excès des inspirés. Un synode composé de quarante-cinq membres, tant pasteurs que laïques, décréta, le 7 février 1718, que nul ne serait reçu pasteur qu'après un sérieux examen de sa doctrine et de ses mœurs; que les pasteurs devaient avoir mené une vie sainte, irrépréhensible, et posséder les lumières et les connaissances requises pour s'acquitter de leurs fonctions. En 1720, une assemblée adopta l'article disciplinaire suivant : « A été délibéré que les pasteurs et proposants n'iront point dans les maisons où il y aura soupçon qu'ils aiment quelque fille d'un amour temporel, et cela pour éviter les scandales et les maux qui pourraient s'y glisser; les anciens sont exhortés d'y veiller soigneusement. » Les pasteurs trouvèrent de solides appuis parmi les anciens, et l'ordre fut ainsi rétabli à l'intérieur. Quant aux édits, ils subsistaient dans toute leur rigueur. Les assemblées ne s'en multiplièrent pas moins. C'était toujours un puissant attrait pour ces montagnards d'assister au baptême des enfants, à la bénédiction des mariages, qui, contractés de force devant des prêtres catholiques, étaient ensuite célébrés une seconde fois suivant la coutume protestante. Ils étaient entretenus dans leur foi par les exhortations qui leur arrivaient de leurs frères émigrés et de ceux qui étaient retenus prisonniers au bagne de Toulon ou dans la tour de Constance. « Les courses des soldats, dit M. Coquerel, étaient soigneusement observées; des sentinelles, placées sur les hauteurs, étaient chargées de surveiller leur approche, et très-souvent des intelligences, ménagées avec les protestants des villes, avertissaient à l'avance et de la sortie des détachements et des quartiers sur lesquels ils marchaient. Les ministres changeaient de demeure chaque nuit; les fidèles regardaient comme un honneur de s'exposer avec eux aux peines qui frappaient l'hospitalité. On redoublait de précautions et de mystères pour la tenue des synodes; on les convoquait à demeure par des agents discrets; on les réunissait en rase campagne ou dans le creux des vallées. En hiver, ou lorsque le temps était trop âpre, une métairie solitaire les abritait. Chacun des chefs de famille réunissait chez lui une petite assemblée qui, par le profond secret de sa convocation, échappait à la fois à la délation et à la violence. »

Les Eglises du désert subvenaient ellesmêmes à leurs modestes frais de culte; plusieurs fois elles tirent même parvenir des secours aux galériens protestants. Elles avaient nommé Antoine Court leur député général, pour qu'il veillât à leurs intérêts, tant en France qu'à l'étranger. La contrebande du commerce espagnol par la Méditerranée ayant pris une certaine extension, une assemblée prit l'arrêté suivant : « Les membres de nos Eglises qui, pour se dispenser de payer les droits dus au roi, feront ou autoriseront la contrebande, seront d'abord censurés, et, s'ils y retombent, exposés à l'excommunication. » Et l'on traitait en ennemis du roi ceux qui poussaient la probité jusqu'à ce point!

Vers 1545, la persécution, un moment ralentie, recommença avec violence. Les assemblées du désert furent poursuivies et fusillées. Rien ne montrera mieux l'odieuse cruauté de ces exécutions que le récit d'un capitaine d'infanterie, envoyé dans les Cévennes pour surveiller les religionnaires, et qui assista à la célébration de leur culte. Cette pièce, adressée à un officier de la maison du roi, fut publiée à Amsterdam en 1757. Ignorée ou perdue depuis lors, elle a été retrouvée et reproduite en 1859 dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (t. VIII, p. 93). Nous reproduisons les fragments les plus saillants : « Au bout d'une demi-heure, nous arrivâmes dans un petit bois, où il y eut en peu de temps de sept à huit mille personnes. Un homme monta en chaire et lut un chapitre de l'Ecriture. Je demandai si c'était le ministre; on me repondit que c'était le lecteur, et que le ministre ne paraîtrait que lorsqu'il devrait prêcher. Après la lecture du chapitre, on chanta un psaume de David. Mon conducteur me remit son livre, afin que je vis (*sic*) ce qu'on chantait; je n'y trouvai rien que d'édifiant; ce sont nos psaumes latins mis en français... Immédiatement après, je vis paraître le ministre, avec une robe de procureur et un rabat tel que celui de nos prêtres. Il fut une prière qu'on appelle, à ce que j'ai appris, confession des péchés; après quoi, il prit son texte. Je fus fort attentif au sermon, qui roula principalement sur la morale. Les auditeurs me parurent fort pénétrés, et je vous avoue que je l'étais moimême. Je ne sais si le prédicateur avait étudié ou non la rhétorique, mais il n'y eut pas beaucoup de fleurs dans son discours. C'était une éloquence simple et mâle. Il voulait être entendu, et il l'était; il voulait toucher, et il y réussissait d'autant mieux qu'on voyait bien qu'il parlait du cœur. Ce sont là des choses qu'il est aisé de sentir... Mais voici où je fus agréablement surpris; ce fut lorsque le ministre pria en faveur du roi, de la reine, de Mgr le Dauphin, de Mme la Dauphine, de toute la famille royale, et qu'il rendit grâces à Dieu de l'heureux accouchement de Mme la Dauphine. J'avais peine d'en croire mes oreilles; vous pouvez pourtant vous en rapporter à leur témoignage; rien de plus certain que ce que je vous dis... Jugez, monsieur, de mon étonnement. Vous savez avec quelles couleurs on nous peint les huguenots et comment on qualifie leurs assemblées. J'étais prévenu contre eux tout comme bien d'autres; mais je *commence à voir qu'on nous en impose et que leurs ennemis ne doivent pas en être crus sur leur parole*... Je suis bien fâché, je vous le confesse, d'avoir quelquefois commandé pour courre sus à des gens qui pensent ainsi et qui me paraissent bons Français. On nous en donne à garder sur leur compte et je vois bien à présent qu'ils sont plus malheureux que coupables. Franchement, je voudrais qu'on adoucît leur sort; l'Etat ne pourrait qu'y gagner, car ils sont industrieux et utiles, et je crains, si l'on continue à sévir contre eux, qu'il n'en passe un grand nombre à l'étranger (où il n'y en a déjà que trop), ce qui nous nuirait doublement. »

Voilà le franc et noble langage que tenait un soldat, tandis que les prêtres serviles inventaient d'hypocrites calomnies sur les Eglises du désert.

Église française. V. CHÂTEL (l'abbé).

Église anglicane. V. ANGLETERRE, CULTE. V. aussi ANGLICANISME.

Église presbytérienne. V. PRESBYTÉRIEN.

— Symbolisme. L'*Eglise*, dans l'iconographie chrétienne, est représentée soit par des figures, des scènes ou des faits de l'Ancien Testament, soit par des images symboliques proprement dites. Les figures tirées de l'Ancien Testament sont l'arche de Noé et la chaste Suzanne. C'est saint Cyprien, le premier, qui a trouvé quelque affinité entre l'*Eglise* et l'arche de Noé. « De même, dit-il, que hors de l'arche de Noé nul ne peut échapper au déluge, de même hors de l'Eglise il n'y a pas de salut pour les hommes. » Saint Augustin, renchérissant sur son prédécesseur, trouve une analogie, une ressemblance, une similitude jusque dans la forme que l'Ecriture donne à l'arche. Elle est représentée comme un bâtiment carré, pour signifier la solidité, la stabilité de l'*Eglise*. *Quadratum enim, quocumque verteris, firmiter stas.* Aussi, sur nombre de monuments on voit l'emblème de l'*Eglise* figuré par l'arche de Noé, tant en peinture qu'en sculpture. Suzanne, justifiée par Daniel des calomnies de deux vieillards, figure l'*Eglise* sortie intacte de la calomnie et de la persécution; c'est du moins l'explication qu'on en donne le plus souvent. M. Perret, à la planche LXXXVIII de son bel ouvrage (vol. Ier), nous a conservé une représentation allégorique de ce symbole. Suzanne y est représentée par une brebis entre deux bêtes féroces.

Les représentations purement allégoriques de l'*Eglise* sont nombreuses et variées. Une fresque du cimetière de Saint-Calliste nous montre un berger assis dans un bocage au milieu de brebis qui paissent avec de petits agneaux. C'est Jésus-Christ pasteur de son *Eglise*. On trouve souvent de semblables images. Le fond de quelques-unes d'entre elles représente un édicule d'où sortent des agneaux que le pasteur compte, appuyé sur sa houlette. A Sainte-Sabine de Rome se voient deux femmes, debout, tenant un livre ouvert à la main. Saint Pierre est représenté au-dessus de l'une d'elles, qui porte cette devise : *Ecclesia ex circumcisione*. La devise de l'autre est : *Ecclesia ex gentibus*, et la figure de saint Paul est placée au-dessus. On sait que saint Paul a dit dans son épître aux Galates : *Creditum est mihi Evangelium præputii, sicut Petro Evangelium circumcisionis.* On voit que l'artiste a voulu représenter ici l'*Eglise* des juifs devenus chrétiens et l'*Eglise* des gentils convertis à l'Evangile. Au portail de l'ancienne *église* de Venise, le même sujet est reproduit avec une variante : deux femmes sont placées entre deux arbres chargés de feuilles; l'une allaite deux poissons, l'autre deux enfants. Quelquefois aussi les deux *Eglises* sont figurées par deux agneaux allant vers une colonne, symbole de l'*Eglise* chrétienne. Cette colonne est surmontée de l'agneau de Dieu.

On a encore souvent représenté l'*Eglise* sous la figure d'une vigne dont les rejetons poussent drus et forts et sont l'image des fidèles. « Je suis la vraie vigne, dit saint Jean, et mon père est le vigneron. Je suis la vigne et vous les branches. » Cette idée allégorique a été adoptée de bonne heure par les artistes. Sur un anneau qui remonte à une haute antiquité, on voit l'*Eglise* figurée sous le symbole d'un navire porté sur le dos d'un poisson, qui n'est autre que Jésus-Christ. Depuis le commencement du christianisme, d'ailleurs, la forme d'un navire a été indiquée comme celle qu'on doit donner aux *églises* : « *Sit ædes longa navi similis.* » Aujourd'hui encore le mot *nef* sert à désigner une partie de l'*église*. Bellosi nous a conservé, dans son ouvrage sur les lampes antiques, la description et le dessin d'une lampe qui appartenait au duc de Toscane. Cette lampe a la forme d'une barque; c'est saint Pierre qui la dirige; saint Paul, en train de prêcher, est debout à la poupe du navire. Tout récemment on a découvert, dans le cimetière de Saint-Calliste, une fresque représentant un navire agité, ballotté par des flots qui inondent même le pont. Près de la proue, est un personnage qui prie debout, tandis que dans le ciel on aperçoit une figure radiée, vue à mi-corps, qui soutient de la main ce chrétien fervent. Au milieu des flots furieux, on aperçoit un autre personnage qui est sur le point d'être englouti; c'est le chrétien qui a succombé dans le péril. Enfin une phrase de saint Paul a donné aux artistes l'idée de représenter l'*Eglise* sous la forme d'une colonne : « *Columna et firmamentum veritatis*, » a dit l'apôtre.

— Bibliogr. Nous donnons ci-dessous la liste, aussi complète que possible, des innombrables ouvrages qui ont été écrits à propos de l'Eglise ou des Eglises. Le lecteur désireux d'approfondir ce sujet y trouvera une mine inépuisable de documents.

HISTOIRE DES ORIGINES DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.

E. a Schelstrate, *Antiquitas Ecclesiæ dissertationibus, monumentis ac notis illustrata* (Romæ, 1692-1697, 2 vol. in-fol.); *Laur. Selvagii Antiquitatum christianarum institutiones* (Patavii, 1776, 5 vol. in 4o; seu Vercellis, 1778-1779, 6 vol. in-8o); *Jos. Binghami Origines sive antiquitates ecclesiasticæ* (Halæ, 1724, 11 tom. en 6 vol. in-4o); *Mamachii Origines et antiquit. christianæ* (Romæ, 1749, 12 tom. in-4o); *The history of the first planting of the christian religion, taken from the Acts of apostles*, by Geor. Benson (London, 1756, 3 tomes en 1 vol. in-4o); *Histoire de l'établissement du christianisme*, par Bullet (Besançon, 1764, pet. in-4o); *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique*, par Ed.-Guil.-Ern. Reuss (Paris, Treuttel et Würtz, 1852, 2 vol. in-8o); *Eusebii Pamphili, Socratis, Sozomeni, Theodoreti*, etc., *Historia ecclesiastica*, gr.; *Nicephori Callisti Historia ecclesiastica*, gr. et lat. (Parisiis, 1630, 2 vol. in-fol.); John, bishop of Ephesus, *Ecclesiastical history*, edited from the syriac ms., with an introduction by W. Curton (Oxford, 1853, in-4o); *Histoire de l'établissement et de la direction de l'Eglise chrétienne par les apôtres*, trad. de l'allemand du docteur Neander, par Ferd. Fontanès (Nîmes et Paris, 1836-1842, 2 vol. in-8o); *Mémoires pour servir à l'histoire*

ecclésiastique des six premiers siècles, par Le Nain de Tillemont (Paris, 1693, 16 vol. in-4°); *Histoire de l'Eglise depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la fin du* IXe *siècle*, par Godeau (Paris, 1663-1678, 5 vol. in-fol.); *Jo.-Alb. Fabricii Salutaris lux Evangelii; J. Clerici Historia ecclesiastica duorum primorum sæculorum* (Amstelodami, 1716, in-4°); J.-L. Mosheim, *De rebus christianorum ante Constantinum Magnum commentarii* (Helmst., 1753, in-4°); *Die Christen im heidnisch. Hause, vor den Zeiten Constantins des Grossen*, par F. Münter (Copenh., 1828, in-8°); *Jésus-Christ et sa doctrine. Histoire de la naissance de l'Eglise et de ses progrès pendant le* 1er *siècle*, par J. Salvador; nouv. edit. revue et augm. (Paris, Lévy, 1864, 2 vol. in-8°); *Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, et jusqu'au concile de Nicée*, par M. G.-R. Ginouilhac, évêque de Grenoble (1859, 2 vol. in-8°); *Histoire des dogmes chrétiens*, par M. Eugene Haag (Paris, Cherbuliez, 1862, 2 vol. in-8°); *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens*, par Henri Klee; trad. par l'abbé Mabire (Paris, Lecoffre, 1848, 2 vol. in-8°); *Athanase le Grand et l'Eglise de son temps en lutte avec l'arianisme*, trad. de l'allemand de Mœhler, avec une notice sur l'arianisme, depuis la mort de saint Athanase jusqu'à nos jours, par J. Cohen (Paris, 1840, 3 vol. in-8°); *Saint Paul et Sénèque. Recherches sur les rapports du philosophe avec l'apôtre, et sur l'infiltration du christianisme naissant à travers le paganisme*, par Amedée Fleury (Paris, Ladrange, 1853, 2 vol. in-8°); Edmond de Pressensé, *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise*, couronnée par l'Institut (Paris, 1860, in-8°); F.-Chr. Baur, *Paulus der Apostel Christi* (Stuttgart, 1845, gr. in-8°); F.-C.-A. Schwegler, *Das nachapostolische Zeitalter* (Tubingue, 1846, 2 vol. gr. in-8°); Ludwig Noack, *Der Ursprung des Christenthums* (Leipzig, 1857, 2 vol. gr. in-8°); Albert Ritschl, *Die entstehung der altkatholischen Kirche*, 2e édit. (Bonn, 1857); F.-Chr. Baur, *Das Christenthum und die christliche Kirche der drei ersten jahrhunderte* (Tubingue, 1860, gr. in-8°); J.-J.-I. Dollinger, *Paganisme et judaïsme*, ou *Introduction à l'histoire du christianisme*, trad. de l'allem. par J. de P. (Bruxelles, 1858, t. I-III, in-8°); le *Christianisme et l'Eglise à l'époque de leur fondation*, par J.-J.-I. Dollinger, trad. de l'allem. par l'abbé A. Bayle (Tournay, 1863, in-12); *Origines de l'Eglise romaine*, par les membres de la communauté de Solesmes (Paris, 1836, in-4°); *Jésus-Christ et les croyances messianiques de son temps*, par T. Colani; 2e édit. rev. et augm. (Strasbourg, 1864, in-8°); les *Déicides, examen de la Vie de Jésus et des développements de l'Eglise chrétienne dans leurs rapports avec le judaïsme*, par J. Cohen; nouv. édit., revue, corrigée et considérablement augm. (Paris, Lévy, 1864, in-8°); *Action de Jésus sur le monde*, ou *Conséquences du christianisme*, par Daniel Ramée (Paris, Dentu, 1864, in-8°); Ernest Renan, *Histoire des origines du christianisme* (Paris, 1863, in-8°, t. I. *Vie de Jésus*, t. II. *Les Apôtres*, t. III. *Saint Paul* (1869).

HISTOIRE DE L'ÉGLISE PAR DES ÉCRIVAINS CATHOLIQUES.

Biografia ecclesiastica completa. Vidas de los paronajes del Antico y Nuevo Testamento; de todos los santos que venera la Iglesia, papas y eclesiasticos celebres por sus virtudes y talentos, en órden alfabético; redactada por una reunion de eclesiasticos y literatos (Barcelona, imprenta por J.-M. Grau, et Madrid, A. Gonzales, 1849, in-4°, tomes I à X, avec 80 portr.; le dixième vol. se termine à l'article JÉSUS-CHRIST. L'ouvrage a dû être continué); *Cæs. Baronii, etc. Annales ecclesiastici*, cum critica Ant. Pagi (Romæ, 1588-1728, 31 v. in-fol.); *Continuatio per Aug. Theiner* (Romæ, 1856, 3 vol. in-fol.); *Is. Casauboni De rebus sacris et ecclesiast. exercitationes XVI ad Card. Baronii Prolegomena in Annales* (London, 1614, in-fol.; reimpr. à Francfort, 1615, et à Genève, 1655 et 1663, in-4°); *Historia pontifical y catolica...*, por Gonz. de Illescas, Leys de Bavia, etc. (Madrid, 1652-1678, 6 v. in-fol.); *Nat. Alexandri Historia ecclesiastica* (Parisiis, 1699, 8 vol. in-fol.); *Histoire ecclésiastique*, par Cl. Fleury, continuée par le P. Fabre (Paris, 1691, 37 vol. in-4°); *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, par Fleury, edit. donnée par Goujet (Paris, 1763, in-12); *Critique de l'histoire ecclésiastique de Cl. Fleury*, par J. Marchetti (Besançon, 1829, 2 v. in-12); *Histoire de l'Eglise*, par Fr. Timoléon de Choisy (Paris, 1703 ou 1740, 11 vol. in-4°); *Histoire de l'Eglise, en abrégé*, par L.-El. Dupin (Paris, 1714, 4 vol. in-12); *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, par Bonav. Racine (Cologne, Paris, 1762-1767, 13 vol. in-4°); le même, avec la continuation, par Rondet (Paris, 1752-1762, 15 vol. in-12); *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique*, par Macquer; édit. augm. par Dinouart (Paris, 1768, 3 vol. pet. in-8°); *Histoire de l'Eglise*, par Berault-Bercastel (Paris, 1778, 24 vol. in-12); les *Siècles chrétiens*, ou *Histoire du christianisme dans son établissement et ses progrès*, par l'abbé Ducreux (Paris, 1775-1787, 10 vol. in-12); *Istoria ecclesiastica*, descritta da Fr.-Gius. Agost. Orsi (Roma, 1747-1763, 21 vol. in-4°); *Continuazione, dal secolo* VIIo *della Chiesa al secolo* XIVo, da Ph.-Angel. Becchetti (Roma, 1770-1788, 17 vol. in-4°); *Istoria degli ultimi quattro secoli della Chiesa* (Roma, 1788-1797, 12 vol. in-4°; le même ouvrage existe aussi in-12); *Histoire générale de l'Eglise chrétienne*, trad. de l'anglais de Pastorini (Ch. Walmesley), par un bénédictin (D. Vilson) [Rouen, 1777, ou Saint-Malo, 1790, 3 vol. in-12]; *Casp. Saccarelli Historia eccles., per annos digesta* (Romæ, 1771-1791, 21 vol. in-4°); *Geschichte der Religion Jesu Christi*, von F. Leop. von Stolberg, fortgesetzt von Fried. von Kerz (Hamburg, 1807-1838, 30 vol. in-8°, et un index en 2 part.); A.-J. Binterim, *Die vorzüglichsten Denkwürdigkeiten der christ-katholischen Kirche aus den ersten, mittlern und letzten Zeiten*, etc. (Mainz, 1841, 7 vol. in-8°); *Histoire ecclésiastique depuis la création jusqu'au pontificat de Pie IX*, par le baron Henrion (Paris, 1852 et ann. suiv., 25 vol. gr. in-8°); *Histoire générale de l'Eglise, depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours*, par l'abbé J.-E. Darras (Paris, Louis Vivès, 1854 et depuis, 4 vol. in-8°); *Histoire des dogmes*, par le Dr I.-C.-L. Gieseler; trad. de l'allem. par J.-F. Bruch et A. Flobert (Dieppe, 1863, in-8°); J.-J.-I. Dollinger, *Histoire de l'Eglise*, trad. de l'allem. par Ph. Bernard (Bruxelles, 1841, 2 v. in-8°); *Histoire universelle de l'Eglise*, par J. Alzog, trad. par I. Goschler et C.-F. Audley, 3e éd. (Paris, Lecoffre, 1855, 3 vol. in-18); *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par l'abbé Rohrbacher (Paris, Gaume, 1842-1849, 29 v. in-8°; 3e édit. revue et augmentée de notes inédites de l'auteur et d'une notice biogr. par Ch. Sainte-Foy, 1856-1861, 29 vol. in-8°, y compris la table, par M. Léon Gautier, et un atlas); *Annales ecclésiastiques de 1846 à 1860*, par J. Chantrel (Paris, 1861, 1 vol. in-8°, qui se joint au précédent ouvrage); *Anecdotes ecclésiastiques*, par Jaubert et Dinouart (Paris, 1772, 2 vol. in-8°).

HISTOIRE DE L'ÉGLISE A CERTAINES ÉPOQUES.

Le *Livre des persécutions des chretiens*, trad. du lat. de Boniface Simonetta, par Oct. de Saint-Gelais (Paris, Verard, sans date, in-4°); *Historia eclesiastica de nuestro tiempo...* por Al. Fernandez (Sevilla, 1611, in-fol.); *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique, de* 1600 *à* 1716, par M. d'Avrigny (1739, 4 vol. in-12, ou Nîmes, 1781, 2 vol. in-8°); *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle*, par M. Picot (Paris, 1806, 2 vol. in-8°, ou 2e édit. augmentée, Paris, 1815-1816, 4 vol. in-8° — 3e édit. Paris, Ad. Le Clère, 1854-1857, 7 vol. in-8°); J.-J.-I. von Dollinger, *Beitrage zur politischen, kirchlichen und Culturgeschichte der sechs letzten Jahrhunderte* (Regensburg, 1862-1863, in-8°, t. I et II).

HISTOIRE DE L'ÉGLISE PAR DES ÉCRIVAINS PROTESTANTS.

Ecclesiastica historia... per aliquot studiosos et pios viros in urbe Magdeburgica (Basileæ, 1559-1574, in-fol., centuriæ I—XIII); *Guil. Eysensgrein centenarii* I *et* II, *adversus centuriatores Magdeb.* (Ingoldst. et Munich, 1566-1568, in-fol.); *Histoire ecclésiastique proposant l'entière et vraye forme de l'Eglise de N. S. Jésus-Christ* (Genève, 1560, 4 v. in-fol.); *Histoire de l'Eglise, depuis Jésus-Christ*, par Basnage (Rotterdam, 1699, 2 vol. in-fol.); *Histoire de l'Eglise et de l'Empire*, par J. Le Sueur, continuée jusqu'à la fin du XIIe siècle par B. Pictet (Amsterdam, 1730-1732, 11 tom. en 7 vol. in-4°); *Moshemii Institutiones historiæ ecclesiast.* (Helmstadii, 1755, in-4°); *Moshemii Sylloge dissertationum ad historiam ecclesiasticam spectantium* (Altona, 1743, 2 vol. in-8°); *Histoire ecclésiastique de Mosheim*, trad. en françois sur la version angloise (Yverdon, 1776, 6 vol. in-8°); *Pauli-Ern. Jablonski Institutiones historiæ christianæ, a sæculo* I *usque ad* XVIII; *historiam sæculi* XVIII *conscripsit Eberh.-H.-Dan. Stosch.* (Francof.-ad-Viadr., 1766-1767, 3 vol. in-8°); Herm. Venema, *Institutiones histor. ecclesiasticæ Veteris et Novi Testamenti* (Lugd.-Batav., 1777-1783, 7 vol. in-4°); *Christliche Kirchengeschichte*, von J.-M. Schrockh (Leipzig, 1768-1802, 35 v. in-8°); *Kirchengeschichte seit der Reformation* (Leipzig, 1804-1811, 10 vol. in-8°); *Allgemeine Geschichte der christl. Kirche*, von H.-Ph.-Cr. Henke, fortges. von J.-Sev. Vater, 4e édit. (Brunswick, 1800-1820, 8 vol. in-8°); *History of the Church of Christ*, by Jos. Milner, with additions by Isaac Milner (London, 1819, 5 vol. in-8°; ou London, 1847, 4 vol. in-8°); c'est sur la 1re édit. qu'a été faite la trad. française imprimée sous ce titre : *Histoire de l'Eglise chrétienne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle* (Paris, Risler, 1831, 3 vol. in-12); *Histoire universelle de l'Eglise chrétienne*, par Jacq. Matter (Strasbourg, 1829-1835, 4 v. in-8°, ou Paris, 1839, 4 vol. in-8°); Th.-Aug.-Wilh. Neander, *Allgemeine Geschichte der christlichen Religion und Kirche* (Hamburg, 1834, et de 1842 à 1852, 11 vol. in-8°); *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, par G.-Christ.-Friedr. Giesler (Bonn, 1824 à 1858, 5 v. in-8°); les deux derniers volumes ont été publiés par M. Redepenning; *History of christianity from the birth of Christ to the extinction of paganism*, by Dan.-H.-H. Milman (London, 1840 et 1850, 3 vol. in-8°); *History of latine christianity, including that of the popes to the pontificat of Nicholas V* (London, Murray, 1854, seconde édit., 1857, 6 vol. in-8°); l'*Esprit de l'Eglise*, ou *Considérations philosophiques et politiques sur l'histoire des conciles et des papes, depuis les apôtres jusqu'à nos jours*, par de Potter (Paris, 1821, 8 v. in-8°); refondu sous ce titre : *Histoire philosophique du christianisme et des Eglises chrétiennes* (Paris, 1836, 8 vol. in-8°); *Résumé de l'histoire du christianisme depuis Jesus jusqu'à nos jours*, par de Potter (Bruxelles, A. Labroue, 1856, 2 vol. in-8°); *Histoire générale de l'établissement du christianisme*, trad. de l'allem. de Blumhardt, par A. Bost (Valence, 1838, 4 vol. in-8°); *History of the Church, from the earliest ages to the reformation*, second edit. with considerable additions, by rev. George Waddington (London, 1835 et 1853, 3 v. in-8°); *History of reformation on the continent*, by the same (1841, 3 vol. in-8°); *Dizionario de erudizione ecclesiastica* (Mozoni); *Blanchini Demonstrationes histor. ecclesiasticæ* (Romæ, 1752, 3 vol. in-fol.); *De rebus ad historiam et antiquitates Ecclesiæ pertinentibus F.-Ant. Zaccariæ dissertationes* (Foligno, 1781, 2 v. in-4°); *Remarks on ecclesiastical history*, by J. Jortin (London, 1751-1775, 5 vol. in-8°); *Constituciones sinodales del obispado de Canaria...*, por Christ. de La Camara (Madrid, 1634, in-4°); *Denkwürdigkeiten aus der christlichen Archæologie; mit bestandiger Rücksicht auf die gegenwärtigen Bedürfnisse der christlichen Kirche*, von Dr Joh.-Chr.-W. Augusti (Leipzig, 1817-1831, 12 vol. in-8°, savoir : *Feste*, 3 vol.; *Heilige Handlungen*, 7 vol.; *Gottesdienstliche Personen und Oerter*, 1 vol.; *Gottesdienstliche Sachen*, 1 vol.); *Christianity and mankind, their beginnings and prospects*, by Christian-Ch.-Josias Bunsen; new edition, corrected, remodelled and extended of Hippolytus and his age (London, Longman, 1851, 7 vol. in-8°. Trois ouvrages sont réunis sous ce titre collectif, savoir : 1° *Hippolytus and his age, or the beginnings and prospects of christianism*, 2 vol.; 2° *Outline of the philosophy of universal history applied to language and religion*, 2 vol.; 3° *Analecta ante-nicæana*, 3 vol.); *Mores catholici, or ages of faith*, by Henry Kenelm Digby (London, Dolman, 1844-1847, 3 vol. gr. in-8°. L'édition originale a paru de 1831 à 1842, en 11 vol. pet. in-8°); Wlfg. Menzel, *Christliche Symbolik* (Regensb., 1854, 2 vol. in-8°); *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Thierry, Michelet, Ampère, Quinet, etc.*, par l'abbé J.-M. Sauveur Gorini; nouv. édition (Lyon, Girard, 1859, 3 vol. in-8°); *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise*, par Edmond de Pressensé (Paris, in-8°).

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE DANS DIFFÉRENTS PAYS.

Histoire de l'Eglise espagnole, v. ESPAGNE; *Histoire de l'Eglise portugaise*, v. PORTUGAL; *Histoire de l'Eglise écossaise*, v. ECOSSE; *Histoire de l'Eglise irlandaise*, v. IRLANDE; *Histoire de l'Eglise danoise; Histoire de l'Eglise suédoise*, v. SUÈDE; *Histoire de l'Eglise islandaise*, v. ISLANDE; *Histoire de l'Eglise polonaise*, v. POLOGNE.

ÉCRITS SATIRIQUES DES PROTESTANTS CONTRE L'ÉGLISE ROMAINE.

Vergerius, *De natura et usu sacramentorum* (Tubingæ, 1559, in-8°); *Le otto diffesioni*, per Vergerio (1550, in-8°); *Nic. de Clemangiis De corrupto Ecclesiæ statu liber* (Helmest., 1620, in-8°); les *Trois conformités*, par Fr. de Croy (1605, in-8°); les *Fourberies de l'Eglise romaine*, par de La Motte (Campen, 1728, in-8°); Flaccus Illyricus, *De præsentia corporis Christi in cœna* (1554, in-8°); *Apologia di Mich. Agnolo, de la vera e falsa Chiesa* (1557, in-8°); *Sommaire recueil des signes sacrés, sacrifices et sacremens instituez de Dieu* (1561, in-8°); le *Passe-partout de l'Eglise romaine*, par Gavin (Londres, 1728, 3 vol. in-12). V. les mots CATHOLICISME, EUCHARISTIE, MESSE, PAPE, THÉOLOGIE.

Église gallicane (DISCOURS SUR LES LIBERTÉS DE L'), par l'abbé de Fleury. Ce petit ouvrage forme le neuvième des discours de l'auteur sur l'histoire ecclésiastique. Il fut écrit en 1690 et se trouve imprimé dans les *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, notamment dans l'édition de 1724 (Paris, 2 vol. in-12). Il devait servir de préface au vingt et unième volume du grand ouvrage de Fleury, volume qui devait contenir l'histoire des conciles de Bâle et de Constance, et que la mort a empêché Fleury de mettre au jour. Ce n'est d'ailleurs que l'abrégé de la *Défense de l'Eglise gallicane* de Bossuet, publiée plus tard (1730, 2 vol. in-4°).

« L'Eglise gallicane, dit l'illustre écrivain à son début, s'est mieux défendue que les autres du relâchement de la discipline introduite depuis quatre ou cinq cents ans, et a résisté avec plus de force aux entreprises de la cour de Rome. La théologie a été enseignée plus purement dans l'Université de Paris que partout ailleurs; les Italiens mêmes y venaient étudier, et la principale ressource de l'Eglise contre le grand schisme d'Avignon s'est trouvée dans cette école. Les rois de France, depuis Clovis, ont été chrétiens catholiques et plusieurs très-zélés pour la religion. Leur puissance, qui est la plus ancienne et la plus ferme de la chrétienté, les a mis en état de mieux protéger l'Eglise. »

On voit de suite l'esprit dans lequel l'ouvrage est écrit. Certes Fleury a raison de tenir pour suspectes les doctrines romaines, corrompues par le despotisme papal et par les mœurs propres à l'Italie; l'Eglise gallicane avait des vertus et des droits qu'il importait de conserver; mais, derrière les libertés de l'Eglise gallicane, il y avait la royauté de Louis XIV. Si l'Eglise de France avait des franchises à maintenir contre le saint-siége, elle avait des servitudes à subir de la part du pouvoir civil. Il y a du bien et du mal dans toutes les causes. L'Eglise gallicane et ses libertés n'étaient pas exemptes de cet inconvénient. Son attitude hostile à la cour de Rome avait pour revers sa dépendance du roi de France. Au fait, il valait mieux dépendre d'un pouvoir national que d'un pouvoir étranger devenu politique, vexatoire et exploiteur. Pourtant il n'y avait pas lieu pour les défenseurs du gallicanisme de se targuer de leur indépendance.

Fleury insiste avec habileté sur le côté politique de la puissance pontificale. « Depuis que les empereurs, dit-il, ont perdu l'Italie et que les papes y ont acquis un Etat temporel qui en a fait la meilleure partie, il n'y est point resté de souverain capable de résister à leurs prétentions, et l'intérêt commun de s'avancer à la cour de Rome a fait embrasser à tous les Italiens les intérêts de cette cour. La dignité des cardinaux y efface celle des évêques, qui sont en très-grand nombre et pauvres pour la plupart. Les réguliers y ont le dessus sur le clergé séculier. Il n'y a que les Vénitiens qui se soient mieux défendus des nouveautés. »

Fort bien; mais il nous semble qu'il y a des nouveautés en France dont Fleury ne parle pas. N'était-ce point une nouveauté, au point de vue théologique, que la collation des évêchés et des cures par le roi? Ne sait-on pas qu'il disposait des bénéfices ecclésiastiques en faveur de qui il voulait, souvent en faveur des bâtards de grande maison, des cadets de noblesse ou de gens valant encore beaucoup moins? Fleury s'abstient de toucher à cette corde, et c'est une preuve de la servilité secrète qu'on peut découvrir fort aisément derrière son indépendance d'apparat.

Il est bon de blâmer l'inquisition d'Espagne, de déplorer l'ingérence des rois d'Angleterre dans les affaires de l'Eglise, de relever avec amertume le faste et la domination séculière du clergé d'Allemagne; mais tout va-t-il donc si bien en France?

Fleury résume en ces termes les doctrines ultramontaines que rejette l'Eglise gallicane : « 1° La puissance temporelle est subordonnée à la spirituelle, en sorte que les rois et les souverains sont soumis, au moins indirectement, au jugement de l'Eglise, en ce qui regarde leur souveraineté, et peuvent en être privés s'ils s'en rendent indignes. 2° Toute autorité ecclésiastique réside principalement dans le pape, qui en est la source, en sorte que lui seul tient immédiatement son pouvoir de Dieu; les évêques le tiennent de lui et ne sont que ses vicaires; c'est lui qui donne l'autorité aux conciles même universels; lui seul a droit de décider les questions de foi et tous les fidèles doivent se soumettre aveuglément à ses décisions, parce qu'elles sont infaillibles; il peut lui seul faire telles lois ecclésiastiques qu'il lui plaît et dispenser, même sans cause, de toutes celles qui sont faites; il peut disposer absolument de tous les biens ecclésiastiques; il ne rend compte qu'à Dieu de sa conduite; il juge tous les autres et n'est jugé de personne. »

Ce résumé des doctrines ultramontaines paraît assez exact. On comprend qu'un membre de l'Eglise gallicane qui a souci de la société religieuse dont il est membre en défende la seconde partie. Quant à la première, ce devait être l'œuvre du roi et de son parlement. Fleury ni Bossuet n'avaient à s'en occuper, s'ils ne voulaient se rendre justement suspects aux catholiques. De fait, les souverains pontifes du moyen âge avaient longtemps exercé un droit de suprématie sur les pouvoirs civils. Ceux-ci s'étaient émancipés et devaient tenir à rester émancipés; mais il n'appartenait pas à un prêtre de les défendre, sous peine de trahir sa mission.

A part cela, Fleury, fort expert en matière de droit ecclésiastique (v. ses *Institutions au droit canonique*), connaît à fond les sources d'où dérivent les libertés de l'Eglise gallicane et sait les exposer avec cette lucidité simple qui emporte la conviction. Son opuscule continue à faire autorité parmi les rares défenseurs modernes des libertés de l'Eglise gallicane.

Eglise gallicane (HISTOIRE DE L'), par les Pères de Longueval, de Fontenay, Brumoy et Berthier. C'est l'ouvrage de quatre savants jésuites, qui se sont succédé dans l'achèvement de ce travail, ordonné par le clergé de France. Celui qui le commença, et auquel on est redevable des huit premiers volumes, est le P. de Longueval, homme laborieux, d'une profonde capacité, d'un esprit supérieur, et versé dans tous les genres de littérature. Il succomba à la tâche et fut remplacé par le P. de Fontenay, que le même travail conduisit pareillement au tombeau, ainsi que le P. Brumoy qui lui avait succédé. Ces morts rapides n'empêchèrent pas le P. Berthier de poursuivre l'œuvre avec le même courage. Les tomes IX et X, et la plus grande partie du XIe, sont du P. de Fontenay. La fin de ce XIe tome et le XIIe appartiennent au P. Brumoy, et les suivants sont entièrement du P. Berthier, digne successeur du P. de Longueval, dont il possédait l'esprit, l'érudition et le bon goût. Le style du P. Berthier est partout soigné, mais sans affectation; à l'exemple des anciens, il met peu de réflexions dans son histoire, persuadé que c'est

toujours au lecteur à les faire lui-même. D'après la somme d'efforts apportée par les quatre jésuites à l'achèvement de l'œuvre commune, efforts dont le résultat était garanti par l'étendue de leur savoir, on comprendra comment leur travail collectif est devenu un trésor inépuisable de faits et de documents précieux.

Église (RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE L'), suivies de *Mélanges religieux et philosophiques*, par Lamennais (Paris, 1819, 1 vol. in-8°). Les *Réflexions*, qui sont le premier ouvrage de l'auteur, avaient paru en 1808 et avaient été saisies par la police impériale. Quoique Lamennais n'y soit pas encore l'homme de l'*Essai sur l'indifférence*, le gouvernement avait eu la révélation immédiate de la puissance du nouveau venu. Ce livre contient en effet des hardiesses. Il attaque le XVIIIe siècle, il attaque la Révolution, il attaque la philosophie. C'est un réquisitoire contre la civilisation moderne et les idées nouvelles. L'abaissement des lettres avait surtout le privilège d'exciter le mépris de l'auteur. « N'y a-t-il donc plus que des physiciens et des chimistes, demande-t-il, qui ne soient pas des barbares? Il semble aujourd'hui que la perfection de l'homme consiste uniquement à connaître les propriétés de la matière; et de là la prééminence qu'on accorde aux sciences physiques sur les sciences morales : opinion funeste autant qu'absurde, qui suffirait seule pour conduire une nation à l'athéisme, s'il était possible qu'elle s'établît ailleurs que chez un peuple déjà athée. Au reste, il est bon d'apprendre à nos écoliers et à quelques-uns de leurs maîtres en physique, en chimie, en histoire naturelle, en mathématiques, etc., que toutes ces sciences dont ils sont si vains ne vivent, pour ainsi dire, et ne croissent qu'à l'abri des sciences morales. »

Lamennais enseigne à ses contemporains, dont il connaît le dédain pour la métaphysique, qu'ils doivent ce qu'ils sont à la métaphysique et aux sciences morales. « Les philosophes anciens, dit-il, qui ne pensaient que par images, parce qu'ils ne voyaient dans l'univers que des corps, font pitié quand ils veulent parler de métaphysique. Leurs expressions vagues, leurs idées sans précision, ne présentent à l'esprit que des lueurs confuses assez semblables à cette lumière ténébreuse que nos philosophes ont prétendu substituer à la lumière brillante du christianisme. Cependant la métaphysique, qui est la science des vérités générales, est le fondement de toutes les autres sciences, puisqu'elles empruntent d'elle leurs principes et leur certitude. Aussi partout où la religion s'est opposée à son développement, comme en Chine et chez les peuples mahométans, les sciences physiques sont restées dans un état d'enfance. »

Il y aurait bien des objections à faire à ce raisonnement; mais il vaut mieux poursuivre. L'auteur constate, avec plus de raison, que le matérialisme tue les arts et les lettres. « La poésie même, destinée, dit-il, à peindre les sentiments et les passions, semble aujourd'hui presque uniquement consacrée à *décrire* les objets matériels, et, *selon ce que j'entends dire* (il ne va pas au bal), il ne paraît pas qu'on ait beaucoup gagné à ce changement (il vient de parler de la danse et de la musique), même pour le plaisir. » La chose est parfaitement vraie : le XIXe siècle, si fécond en matière scientifique, mais si pauvre, si stérile en matière littéraire et artistique, est pour tout ce qui relève des passions une époque de décadence pareille à la décadence romaine.

Les *Mélanges* dont le volume est accompagné sont de beaucoup plus importants que les *Réflexions sur l'état de l'Eglise*. Lamennais y parle de l'influence des doctrines philosophiques sur la société, des quatre articles (libertés gallicanes) de 1682, de la nouvelle Eglise française, du clergé, de sa dotation, de l'Université et de l'éducation, de la vie ascétique, de la vérité, des liens qui unissent le matérialisme avec le despotisme. Il termine par des *pensées* dans le genre des pensées de Marc-Aurèle, et où il condense quelquefois en quelques mots des doctrines et des idées de la plus haute importance. Son style est devenu aussi éclatant que dans l'*Essai* ou les *Paroles d'un croyant*. La violence de la forme ne dépare point le fond. « On ne lit plus, dit Lamennais; on n'en a plus le temps. L'esprit est appelé à la fois de trop de côtés; il faut lui parler vite, ou il passe. Mais il y a des choses qui ne peuvent être dites ni comprises si vite et ce sont les plus importantes pour l'homme. Cette accélération de mouvement, qui ne permet de rien enchaîner, de rien méditer, suffirait seule pour affaiblir et à la longue pour détruire entièrement la raison humaine. »

On lit ailleurs : « Rien ne dépend de nous que notre volonté; les circonstances disposent du reste. On n'est maître ni de sa condition, ni de sa fortune, ni de sa santé, ni de son organisation, ni de ses goûts; ni de ses passions, tant qu'elles ne sont pas réduites en actes; ni de la force ou de la faiblesse de son esprit; ni de ses idées, parce qu'on ne les crée pas, on les reçoit; ni de sa raison, que tout ce qui nous environne modifie. Notre âme, ainsi que notre corps, tient à tout, dépend de tout, du soleil qui luit, du nuage qui passe, du léger souffle qui agite à peine le roseau. » Et encore : « La science ne sert guère qu'à nous donner une idée de notre ignorance. »

Il a répandu ainsi ses plus grandes idées sans suite et sans ordre comme elles lui venaient, et il lui en venait beaucoup, avec une profusion qui n'attend pas. Dans un livre, elles eussent fait meilleur effet. Mais il était riche, et pouvait aisément compter sur le lendemain.

Église gallicane (VRAIS PRINCIPES DE L') par Mgr D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis (1818). Le Concordat de 1817 avait provoqué de vives controverses; Mgr Frayssinous essaya par cette publication de concilier les esprits. C'est encore dans le même but que, plus tard, en 1843, il en donna une seconde édition. Il s'agissait alors de rapprocher les deux partis qui divisaient l'Eglise. L'un, sous la conduite de Lamennais, soutenait la doctrine de l'ultramontanisme; l'autre, sans chef avoué, se composait des tenants de l'ancienne Sorbonne. L'auteur prétendait calmer les fausses inquiétudes des uns et arrêter les dangereuses prétentions des autres, repoussant également « et ces écrivains étranges qui osent dire que le christianisme de Bossuet n'est pas le vrai christianisme, et ces écrivains téméraires qui, au nom de ces libertés, voudraient nous pousser à la licence. »

Mgr Frayssinous veut que l'on soit à la fois Français et catholique romain, et son ouvrage est moins un livre d'érudition qu'un livre de principes. Aussi rappelle-t-il, en s'appuyant sur eux, ceux de la Déclaration du clergé de France du 19 mars 1682, dont voici le résumé :

1° Saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et toute l'Eglise même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles.

2° Les décrets du concile de Constance, contenus dans les sessions IV et V, sont obligatoires pour l'Eglise gallicane.

3° L'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect général.

4° Le pape a la principale part dans les questions de foi, mais son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne.

Plus tard on ajouta à ces libertés treize articles dont voici les plus importants :

La France ne reçoit pas le tribunal de l'inquisition.

Les nouvelles bulles ne sont reçues qu'après avoir été examinées.

Les sujets du roi ne peuvent être tirés hors du royaume, sous prétexte de citations, appellations ou procédures.

Le nonce du pape n'a aucune juridiction en France.

Ces quatre points de nos libertés, comme le fait remarquer Mgr Frayssinous, sont encore aujourd'hui une des bases de notre droit ecclésiastique; aussi les commente-t-il avec beaucoup de science, de talent et de conviction. En un mot, c'est un livre parfaitement réussi, si ce n'est dans ses résultats, car il n'a concilié aucun des adversaires; les discussions religieuses sont trop passionnées pour que la voix de la raison puisse être écoutée.

Église catholique (HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'), par l'abbé Rohrbacher (29 vol. in-8°, publiée chez Gaume frères, Paris, 1842-1849). L'auteur de cette longue et lourde histoire donne à son livre l'épigraphe suivante, empruntée à saint Epiphane : Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία. « Le commencement de toutes choses est la sainte Eglise catholique. »

C'en est assez pour faire connaître l'esprit et les tendances de l'œuvre, d'ailleurs très-savante. L'auteur pose comme un principe exclusif et absolu que la base fondamentale de tout ce qui peut subsister dans le monde intellectuel, moral et religieux, la source et la dispensatrice de toute civilisation dans le passé, aussi bien que dans le présent et dans l'avenir, est l'Eglise catholique, et, pour lui, l'Eglise catholique, c'est le pape. Aux yeux de l'abbé Rohrbacher, l'univers est un globe inerte qui ne s'anime et ne vit, depuis son origine, que par l'action des ressorts divins cachés dans son piédestal, piédestal qui est le saint-siége.

Quelques lignes de citations à l'appui de ce qui précède :

« Il n'y a, dit l'auteur, de vie intellectuelle qu'en Europe et en Amérique, c'est-à-dire dans la société chrétienne, société qui embrasse toute la terre, société constituée visiblement une dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine, qui parle et s'explique par l'organe de son chef, comme l'individu par sa bouche. C'est donc là qu'il faut nous adresser. »

Et plus bas : « L'Eglise catholique est le genre humain constitué divinement et divinement conservé dans l'unité pour répondre à qui l'interroge, nous dire d'où il vient, où il va, quels sont les principaux événements de sa longue existence, quels sont les desseins de Dieu sur lui et sur nous (*sic*). Sa réponse est l'histoire que nous écrivons. »

Ainsi se trouvent suffisamment expliqués les idées de Rohrbacher et le but invariable de sa longue et laborieuse pérégrination à travers l'histoire de tous les âges et de tous les pays. Rien d'ailleurs ne pouvait le faire dévier de son parti pris, car il est convaincu. Il jure, à la fin de son dernier volume (1849), que, pour ne point s'égarer, il avait pris, dès 1828, un engagement avec le ciel. « J'ai promis, dit-il, et je promets à Dieu la soumission la plus entière à toutes les doctrines du saint-siége. J'ai promis et je promets à Dieu de défendre, envers et contre tous, toutes les doctrines du saint-siége. Je ne demande à Dieu la vie et la santé que pour cela. »

Dans de pareilles conditions d'impartialité et de libre examen, l'abbé Rohrbacher, studieux, savant, et matériellement très-exact, mais plus fidèle à la lettre qu'à l'esprit, interroge, avec une méthode de système aveugle et obstiné, tous les monuments de l'histoire du genre humain, et commente, au profit de sa théorie, de Moïse à Platon, de Confucius à Diderot, l'inextricable fouillis des théogonies et des palingénésies, des théories religieuses et philosophiques, des légendes, des fictions poétiques et tous les témoignages subsistants des luttes de l'esprit humain aux prises avec l'ignorance de son origine et l'effroyable incertitude de sa fin. Tout, à ses yeux, revêt encore les lambeaux déteints et méconnaissables, mais authentiques, de la livrée du pur catholicisme romain; tout, par ses soins, apporte une pierre plus ou moins grosse à l'édifice du saint-siége. On ne sera donc pas étonné qu'il écrive à l'abbé Caillau, son contradicteur : « Nos vénérables ancêtres, Adam, Seth, Enoch, Noé, le Chananéen Melchisédech et l'Iduméen Job, étaient bons catholiques ainsi que vous et moi, comme tout le monde le fut jusqu'au temps de Phaleg. » Inutile d'ajouter que le principe d'autorité est la base fondamentale de toute la philosophie de Rohrbacher, et que, pour les difficultés de dogme, de discipline ou simplement de tradition, il se retranche au fond des antichambres du Vatican et en appelle aux souvenirs du paradis terrestre.

Ce livre fut accueilli, dans les couvents et dans les séminaires, où domine la doctrine ultramontaine, avec une extrême faveur. L'abbé Rohrbacher avoue lui-même qu'il ne s'attendait pas à un pareil succès. Malgré cet engouement, un prêtre érudit, ce même abbé Caillau que nous avons nommé tout à l'heure, eut la hardiesse de publier, dans la *Bibliographie catholique*, une douzaine d'articles très-sensés. Il y relevait, avec modération, les erreurs et les exagérations du docteur de Louvain, notamment sur le principe de la certitude philosophique et théologique, sur la doctrine de l'Eglise touchant la grâce et la nature, sur l'origine du pouvoir temporel, sur le degré de connaissance que les gentils avaient du vrai Dieu, sur le véritable sens du texte de saint Epiphane : Ἀρχὴ πάντων ἐστίν, etc. Malheureusement, l'abbé Caillau, esprit plus indépendant, homme de plus de sens que son adversaire, n'est pas armé de pièces aussi nombreuses, d'arguments aussi fraîchement émoulus que l'auteur de l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, et surtout il n'a pas la vigueur et l'adresse de polémique de Rohrbacher, à qui tous les subterfuges, les paradoxes, les abus de mots et les plaisanteries même servent d'autant de massues pour assommer son contradicteur, sous les apparences d'ailleurs les plus charitables du monde. Dans le maniement de ces armes, l'abbé Rohrbacher est passé maître et parfait chevalier de Rome.

Nous renvoyons le lecteur à la *Bibliographie catholique* (1846-1849), et, pour les répliques, à la fin du XXIXe volume de Rohrbacher. Il y trouvera des scènes de comédie assez amusantes. Contentons-nous de rappeler que, dans les cas très-embarrassants, notre auteur se retranche invariablement, les yeux fermés et les mains jointes, derrière la lettre des textes.

En résumé, l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* est le testament d'un esprit inféodé aux prétentions de l'ultramontanisme le plus radical, mais aussi l'œuvre d'un historien convaincu, très-savant et très-laborieux.

Loin d'avoir méconnu l'esprit du temps contre lequel il entrait en lutte, il met une sorte de vanité railleuse et fanfaronne à dénoncer la vétusté de ses armes. Il écrit quelque part : « Ce que, dans le IVe siècle de l'ère chrétienne, saint Epiphane a fait d'une manière succincte et polémique, nous avons entrepris de le faire, au XIXe siècle, d'une manière étendue. » Son but pratique est, en effet, de ruiner historiquement les quatre-vingts hérésies qui se sont produites d'Adam à Grégoire XVI, dont vingt, y compris le paganisme, sont antérieures à Jésus-Christ. Toujours le pavé! Ne dirait-on pas la chute d'une moellon maladroitement détaché d'une vieille tour d'église romane?

Église au moyen âge (TABLEAU DES INSTITUTIONS ET DES MŒURS DE L'), **particulièrement au XIIIe siècle, sous le règne du pape Innocent III**, par Fr. Hurter, *Suite et complément de l'histoire de ce souverain pontife et de ses contemporains* (3 vol. in-8°, en allemand; traduit en français par Jean Cohen, Paris, 1843, 3 vol. in-8°).

L'auteur, en publiant une vie d'Innocent III, n'avait pas cru son travail complet. Après avoir montré le pape tel qu'il le voyait, il se proposait de montrer aussi l'Eglise telle qu'elle existait sous le pontificat d'Innocent III. A la statue d'un homme il s'agissait d'ajouter la photographie religieuse du siècle au milieu duquel cet homme avait vécu. Ses grandes qualités d'historien et d'écrivain ont permis à Hurter de ressusciter en quelque sorte cette époque évanouie et si différente de notre temps qu'il n'en comprend même plus la grandeur. Le plan de l'ouvrage consiste à examiner successivement quelles ont été les décisions du pape sur chaque point du dogme et de la discipline catholiques. Mais ce n'est là qu'un cadre; derrière ce cadre, Hurter met en action la hiérarchie catholique à tous les degrés, le pape, les cardinaux, légats, patriarches, primats, archevêques, évêques, clergé séculier, moines et fidèles. Ces divers personnages sont exhibés sous leur physionomie respective avec leurs sentiments, leurs préjugés, leur conduite, leur vie privée et publique. Les institutions sont analysées avec un soin minutieux, leur jeu comparé aux intentions de ceux qui les font mouvoir. Le livre contient de plus le portrait à la plume de quiconque a joué un rôle important dans les événements que l'auteur raconte. Le peintre est impartial; il dit le mal comme le bien, mais, bien entendu, sans intention hostile au catholicisme, attribuant sans cesse aux infirmités de la nature humaine plutôt qu'aux institutions ecclésiastiques les désordres qu'il rencontre depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle sociale.

L'érudition profonde de l'historien éclaire les points les plus obscurs. On admire ses travaux sur l'origine des biens de l'Eglise et les moyens ingénieux à l'aide desquels il essaye d'en faire le recensement à une époque où la statistique était encore à naître. L'Eglise se dépouille de bonne heure de sa pauvreté primitive. Dès l'avénement de Constantin à l'empire, on la voit se ruer sur les richesses temporelles avec une avidité extraordinaire. « Peu après le milieu du IVe siècle, dit Hurter (t. Ier, p. 154 de la trad. française), lors de l'élection contestée entre Damase et Ursicin, l'historien Ammien Marcellin, en sa qualité de païen, ne s'étonnait pas de ce que la dignité de grand prêtre chrétien pût devenir l'objet d'une ardente ambition, attendu que celui qui la possédait était assuré de recevoir de riches dons des matrones romaines, se pavanait dans d'élégantes voitures, se vêtait d'habits magnifiques et pouvait offrir des festins plus dispendieux que ceux d'un roi. Le mot de ce plaisant à Damase, cité par saint Jérôme dans sa lettre XXVIII : « Faites-» moi évêque de la ville, j'embrasserai à » l'instant le christianisme, » est la preuve du moins d'une apparence extérieure de bien-être, en état d'offrir des charmes aux hommes pour qui l'influence et les richesses sont les premiers de tous les avantages. Bientôt les possessions de l'Eglise romaine ne demeurèrent pas renfermées dans l'enceinte de la ville de Rome, dans son voisinage immédiat, ni même dans l'Italie; mais, avant même la chute de l'empire d'Occident, elle en avait acquis jusqu'en Asie, présents faits pour la plupart par des empereurs chrétiens. »

L'Eglise, enrichie à un point inouï après les invasions, grâce au prestige qu'elle acquit rapidement dans le monde barbare, organisa une sorte de régie de ses biens; elle consacra les uns à des fondations religieuses et loua les autres à des laïques moyennant une redevance annuelle. Des registres furent créés, dans lesquels divers papes avaient essayé de donner un aperçu des églises, couvents, hôpitaux, villes, châteaux, fermes, maisons isolées, ainsi que des rois, princes et seigneurs tenus à des redevances. Les biens affluaient de plus en plus et les registres étaient insuffisants à les mentionner. « Le trésorier (*census*) en fit la remarque. Il crut que les bienfaits que l'Eglise avait répandus sur lui depuis son enfance, en se chargeant de son éducation et en lui accordant des emplois élevés, exigeaient de sa reconnaissance la rédaction d'un nouveau registre des revenus plus complet que ceux qui existaient déjà. » L'auteur étudie, recueille des renseignements et dresse une liste sur laquelle on trouve 633 archevêchés et évêchés, dont 330 payaient un tribut annuel. Les couvents y sont classés par évêchés. On ne sait pas si toutes les redevances étaient annuelles. Ce qu'on sait bien, c'est qu'elles avaient une origine féodale. Beaucoup étaient d'ailleurs légères. Un monastère du diocèse de Greisingen devait un amict et une aube tous les trois ans à l'église Saint-Jean-de-Latran; un autre monastère du diocèse de Besançon était tenu de fournir dix livres de cire à la même église tous les sept ans. On voit des couvents payer pour redevance deux chevaux blancs, un missel, un épistolaire, un Evangile à chaque installation d'un nouvel abbé. L'évêque de Bamberg devait chaque année une haquenée sellée, d'une beauté convenable à la dignité du pape. Les redevances en argent étaient toutes annuelles. Les censitaires payaient la plupart du temps leurs redevances en denrées, blé, orge, vin et en bétail, comme vaches, verrats, jambons. Quatre évêques étaient taxés à cinquante jambons chacun. Un hôpital du diocèse de Thérouanne devait au pape cent harengs chaque année. Grégoire IX lui réclama un jour douze cents harengs, attendu qu'il n'avait rien donné durant dix ans et qu'il devait des *intérêts*. On donnait aussi du drap, de la toile, des assiettes, enfin tout ce qui pouvait servir à la nourriture ou à l'ameublement.

Hurter donne un recensement complet des revenus du saint-siége au XIIIe siècle. Ses évaluations sont en nature, et il est difficile de les apprécier en argent. A mesure qu'on avance dans le moyen âge, l'administration papale prend de plus en plus un caractère fiscal. On fait monnaie de tout, même des choses saintes. « Le désir, dit Hurter, de former de toutes les affaires, de tous les rapports, engagements et concessions, une source de revenus pour le centre de l'Église universelle, ne se manifesta que vers le milieu du XIIIe siècle d'une manière impossible à justifier. Innocent IV fut le premier qui rabaissa la dignité de sa haute position jusqu'à vouloir en faire le moyen de se procurer de l'argent. » La taxe d'entretien des églises, les *annates* ou revenus de tous les bénéfices vacants, la vente des dispenses de pénitence ou de vœux, celle de l'exemption des règlements généraux, celle des faveurs accordées, le droit d'investiture des évêques et abbés, le grappillage sur les dons offerts pour les croisades, d'autres encore pires datent de ce pontificat et devaient être au nombre des causes qui ébranlèrent, au XVIe siècle, le catholicisme et le menacent encore aujourd'hui. Le *casuel* ecclésiastique commença de même à fonctionner vers cette époque.

Au fond, plusieurs de ces divers impôts avaient leur raison d'être. Peu à peu, le saint-siége avait créé à Rome une centralisation et dans la plupart des contrées de l'Europe des administrations nombreuses. Il avait désormais un immense personnel à payer et il lui fallait un budget. Mais pourquoi ne prenait-il pas exclusivement sur les biens de l'Église, ou, s'ils étaient grevés de trop lourdes charges, que ne se contentait-il de la dîme ou d'un impôt égal mis sur les produits de la terre, au lieu de vendre les sacrements, les cérémonies du culte, la messe, etc., au lieu d'exploiter l'homme au moment où il naît, se marie et meurt, ce qui est grossier et mérite l'indignation de toutes les consciences honnêtes?

A propos de la formation de la hiérarchie catholique, qui fut successive et qu'on ne trouve dans aucun siècle telle qu'elle avait été au siècle précédent, ce qui n'empêche pas l'Eglise romaine de la déclarer d'institution divine, c'est-à-dire *immuable*, Hurter n'est pas embarrassé. Il avoue que les cardinaux furent d'abord les curés de Rome, qu'on voulut distinguer de leurs inférieurs hiérarchiques. On trouve des cardinaux dans plusieurs pays catholiques jusqu'au pontificat de Pie V. Certains évêques prenaient d'eux-mêmes le titre de cardinaux. Peu à peu, sans qu'on puisse assigner une date à ce fait, les cardinaux romains deviennent les conseillers du saint-siége et leur importance va croissant depuis le Xe siècle. Il y eut des papes élus par quatre et même par deux cardinaux. Le concile de Bâle, alors que le cardinalat était déjà une dignité ecclésiastique de premier ordre, fixa le nombre des cardinaux à vingt-quatre. Sixte V, dans une bulle de 1586, en porta définitivement le chiffre à soixante-dix.

Représentants de la centralisation papale, si les cardinaux virent leur importance croître au point où elle est aujourd'hui, il n'en fut pas de même des autres dignitaires de l'Eglise ancienne. Les patriarches, d'abord supérieurs ou du moins égaux à l'évêque de Rome, tombèrent au rang de simples archevêques, n'ayant plus qu'un titre purement honorifique. Les *primats* se trouvèrent dans le même cas. Les archevêques eux-mêmes ne furent bientôt, comme ils le sont encore, que des chefs nominaux des anciennes provinces ecclésiastiques correspondant aux divisions territoriales de l'empire romain. Les évêques aussi tombèrent dans une déchéance relative. L'autorité centrale, les ordres religieux, les légats du pape usurpèrent le plus clair de leur autorité. Les conciles de Bâle et de Constance essayèrent de réagir avec violence contre l'envahissement. Ils furent vaincus, et le concile de Trente n'osa revenir sur les faits accomplis. Quant au clergé inférieur, la véritable autorité ecclésiastique des temps primitifs, la papauté et le monachisme l'ont réduit à ne plus se composer que de commis révocables pour la plupart, et, en France, soumis au joug absolu de l'évêque dont le bon plaisir fait loi. Le concordat de 1801 a ratifié cet état de choses, maintenant devenu irrévocable. L'institution du célibat, qui n'est pénible que pour le clergé inférieur, eut pour cause politique le projet d'amoindrir la condition des simples prêtres. Les liens de famille et l'influence qui pouvait en résulter dans les petites localités eussent contraint l'autorité de compter avec eux. Ils se fussent implantés dans une cure dont on n'aurait pu les arracher. Le célibat en fait des soldats ambulants, qu'on peut envoyer combattre où l'on veut sans craindre d'obstacles.

Hurter consacre son deuxième volume tout entier à l'étude de la condition monastique. C'est un monde qu'il est impossible d'aborder d'une manière incidente, tant les événements y sont pressés et tant l'auteur a su entasser de savoir et d'observations dans cette partie de son œuvre.

Les grands ordres militaires, comme les templiers, les ordres mendiants, franciscains et dominicains, les rapports de l'Église et de l'État au XIIIe siècle, les conditions de la vie laïque dans ses relations avec le catholicisme, emplissent le troisième volume, dans lequel l'auteur trace le tableau suivant des croyances : « En s'adressant, dit-il, à une époque qui met plus d'importance aux paroles qu'aux actions, à la doctrine qu'à la conduite, à l'apparence de la vie qu'à la vie elle-même, et qui ne sait pas en apprécier l'expression alors qu'elle ne trouve pas de livres qui traitent de sa forme et de ses contours, il peut être convenable de remarquer que, dans le siècle dont nous parlons, on n'était pas non plus dépourvu de la connaissance objective de la doctrine chrétienne, soit dans son ensemble, soit dans ses diverses parties; que l'on jugeait du motif spirituel de la vie chrétienne aussi parfaitement que de cette vie elle-même; que l'intérieur n'était point négligé pour l'extérieur et que celui-ci n'était même regardé que comme la manifestation de l'autre dans son bon sens le plus admirable. A la vérité, il n'est parvenu jusqu'à nous de ce siècle que de faibles restes d'écrits où l'on puisse tracer un tableau de la foi chrétienne dans toutes ses ramifications. Mais si de ce peu il est encore possible d'extraire un grand nombre de traits où elle se montre dans toute sa pureté, on pourra, sans crainte de se tromper, en tirer une conclusion pour l'ensemble, à moins que l'on ne veuille soutenir que les écrivains d'où ces passages sont pris étaient les seuls qui eussent conservé quelque trace de cette connaissance. »

De sorte que, suivant Hurter, le moyen âge est le fils légitime de l'Evangile et non point un bâtard conçu dans la nuit, comme plusieurs le prétendent de nos jours parmi les hommes les plus éclairés du XIXe siècle. L'idéal d'alors n'était pas le nôtre : « La plupart des ouvrages de cette époque, qui s'efforcent avec tout le pouvoir de l'éloquence de rendre l'homme attentif à sa destination éternelle, enseignent, indépendamment de l'obéissance, l'humilité de l'esprit, le mépris ou du moins le détachement des biens temporels, la patience dans les afflictions, comme étant les meilleurs moyens d'unir le présent avec l'avenir. »

Hurter enfin analyse l'état des conditions privées et publiques et lève les voiles les plus secrets. Ses travaux sur l'état des esprits, des lettres, de l'instruction civile et religieuse à tous les degrés sont pleins d'enseignements précieux et tout à fait propres à fournir sur ces temps plus inconnus que les beaux siècles de la Grèce et de Rome, quoiqu'ils constituent notre histoire nationale, des idées nouvelles et justes. En un mot, le publiciste allemand a écrit une œuvre qui restera.

Église gallicane dans son rapport avec le souverain pontife (DE L'), par le comte J. de Maistre (Lyon, 1844, 1 vol. in-8°, nouv. édit.) Quoiqu'il soit une suite du célèbre livre *Du pape*, cet ouvrage en est tout à fait distinct; de Maistre y discute à fond, et avec le génie qu'on lui connaît, la question de l'Eglise gallicane, qui tient une si grande place dans notre histoire nationale. Il attaque de front le clergé français, mais on en pensera ce qu'on voudra; c'est de quoi il avoue s'inquiéter assez peu, car, s'il est réactionnaire et ennemi des idées modernes, son indépendance fut toujours égale à son irresponsabilité. L'auteur commence brutalement par affirmer qu'on dit : l'*Eglise gallicane* comme on dit : l'*Eglise anglicane*, et il cite Gibbon. « Placée entre les ultramontains et les protestants, déclare ce dernier, elle reçoit les coups des deux partis. » Pour de Maistre, les idées gallicanes forment proprement la queue du calvinisme, et les parlements leur ont servi de truchement. « Le calvinisme, dit-il, naquit en France; sa patrie, assez vigoureuse pour vomir le poison, en demeura néanmoins notablement infectée. On vit alors ce qu'on verra éternellement dans toutes les révolutions; elles finissent, mais l'esprit qui les enfanta leur survit. C'est ce qui se vérifia, surtout en France, dans les difficultés qu'on y éleva contre l'admission pure et simple du concile de Trente. » Ce fut particulièrement le tiers état qui résista. Le caractère démocratique des croyances calvinistes explique le phénomène. Ce calvinisme mitigé prit le nom de jansénisme.

De Maistre fait une guerre à mort au jansénisme. Il le représente comme un hypocrite fort adroit, niant d'être séparé de Rome, composant même si l'on veut des livres sur l'unité, dont il démontrera l'indispensable nécessité. Le jansénisme soutient, sans rougir ni trembler, qu'il est membre de cette Eglise qui l'anathématise. Jusqu'à présent, pour savoir si un homme appartient à une société quelconque, on s'adresse à cette même société, c'est-à-dire à ses chefs, tout corps moral n'ayant de voix que par eux, et dès qu'elle a réponpu : Il ne m'appartient pas ou il ne m'appartient plus, tout est dit. Le jansénisme seul prétend échapper à cette loi éternelle. Le jansénisme veut être de l'Eglise catholique malgré elle. « Le jansénisme, dit un jurisconsulte du XVIIe siècle, est l'hérésie la plus subtile que le diable ait jamais tissue. Ils ont vu que les protestants, en se séparant de l'Eglise, s'étaient condamnés eux-mêmes et qu'on leur avait reproché cette séparation; ils ont donc mis pour maxime fondamentale de leur conduite de ne s'en séparer jamais extérieurement et de protester toujours de leur soumission aux décisions de l'Église, à la charge de trouver tous les jours de nouvelles subtilités pour les expliquer, en sorte qu'ils paraissent soumis sans changer de sentiments. »

De Maistre profite de l'occasion pour excommunier Mme de Sévigné et Port-Royal. Il n'entame pas trop Mme de Sévigné, mais il compare Jansénius à Hobbes, rapprochement tout à fait inattendu. Quant à Port-Royal, il lui apparaît sous des traits sinistres. Le portrait qu'il en trace est d'une malveillance qui trahit contre cette école une passion violente, une de ces passions qui ne pardonnent point. « Quelques sectaires mélancoliques, dit-il, aigris par les poursuites de l'autorité, s'imaginèrent de s'enfermer dans une solitude pour y bouder et y travailler à leur aise. Semblables aux lames d'un aimant artificiel, dont la puissance résulte de l'assemblage, ces hommes, unis et serrés par un fanatisme commun, produisirent une force totale capable de soulever les montagnes. »

Il n'y a dans leur procédé que de l'orgueil, du ressentiment et de la rancune. A cette école, l'esprit de parti concentré contracte une rage incurable. Ces enragés sont des ministres d'Etat, des magistrats, des savants, « des femmelettes du premier rang. » Leurs vertus et leurs talents ne sont que de la contrebande. Ils n'ont point de style, leur littérature est étriquée, leur philosophie sombre comme la nuit. Ils n'ont que Pascal. Comment Pascal a-t-il pu sans étouffer respirer *cet air épais de Béotie?* Il ne dut rien à Port-Royal si l'on veut y regarder de près, dit de Maistre. D'ailleurs Pascal ne vaut pas autant qu'on dit. Ce n'est pas un sot, non; mais on l'a beaucoup surfait. De Maistre discute son mérite de géomètre et de philosophe. Ses *Provinciales* elles-mêmes sont sans valeur. « Si les *Lettres provinciales*, avec le même mérite littéraire, avaient été écrites contre les capucins, il y a longtemps qu'on n'en parlerait plus. Un homme de lettres français du premier ordre, mais que je n'ai pas le droit de nommer, me confessait un jour, tête à tête, qu'il n'avait pu supporter la lecture des *Petites lettres*. La monotonie du fond est un grand défaut de l'ouvrage : c'est toujours un jésuite sot qui dit des bêtises, et qui a lu tout ce que son ordre a écrit. » Soit, mais que faites-vous du style et de la dialectique, de cette sobriété de formes et d'arguments qui font des *Provinciales* un des livres qui ont fondé la langue française?

L'éreintement de Pascal paraît être le principal objet du livre; il n'est pas d'ineptie que l'auteur ne lui reproche. Du reste, les dévotes de Port-Royal ne valent pas mieux. Ce sont, d'après de Maistre, des béguines très-austères dont plusieurs avaient mal vécu et pratiquaient le proverbe que sur ses vieux jours le diable s'était fait ermite. Bossuet, à ce que dit de Maistre, les appelait des *vierges folles*. Où donc Bossuet emploie-t-il ce langage à leur égard? De Maistre oublie de l'indiquer. Et puis la vertu pratiquée hors de l'Eglise ne vaut pas cher.

Cette exécution du calvinisme, du jansénisme, de Port-Royal et de Pascal terminée, l'auteur aborde directement son sujet. Certainement, pour de Maistre, Louis XIV est grand. Il n'aurait fait que révoquer l'édit de Nantes, qu'il mériterait à ce seul titre le nom de grand homme. Pourtant, il était trop fier de sa puissance, trop entier vis-à-vis du pape, trop entiché de ses prérogatives royales. Le mal vient de là autant que du jansénisme, de Port-Royal et de Pascal. De Maistre invoque continuellement, à l'appui de son dire, le témoignage de Voltaire, qui n'est cependant pas un saint de son calendrier. Nous ne voulons certes pas défendre ici Louis XIV : il est seulement curieux de le voir houspiller par de Maistre.

L'auteur raconte comment le roi composa l'assemblée du clergé de 1682, qui rédigea les quatre fameux articles contenant les libertés de l'Eglise gallicane. La plupart des prélats, avoue Fleury, « avaient dessein de mortifier le pape et de satisfaire leurs propres ressentiments. » Bossuet lui-même s'en défiait, et il n'intervint que pour empêcher le clergé d'aller trop loin. « Vous savez, disait-il à l'abbé de Chancé, ce que c'est que les assemblées, et quel esprit y domine ordinairement. Je vois certaines dispositions qui me font un peu espérer de celle-ci; mais je n'ose me fier à mes espérances, et, en vérité, elles ne sont pas sans beaucoup de craintes. » Dans un tribunal civil, ajoute de Maistre, on eût récusé de pareils juges. Pourquoi donc? Les évêques et les chefs d'ordres religieux n'assistaient-ils pas tous à cette assemblée? L'Eglise de France avait-elle d'autres représentants? Il ne suffit pas que l'esprit d'un corps déplaise pour qu'on le récuse. Ou son autorité est légitime, ou elle ne l'est pas. Si elle l'est, il n'y a pas à se plaindre; si elle ne l'est pas, l'argument se retourne contre vous-même. Toutes les fois qu'un dogme vous gênera, vous aurez le droit de récuser le concile général ou le pape qui l'ont promulgué. « Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot, il était maître de l'assemblée. » C'est Voltaire qui l'a dit, s'écrie de Maistre. Voilà qu'il a une confiance bien extraordinaire dans l'autorité de Voltaire. Au fait, l'assertion est probable. Mais que faut-il en conclure, sinon qu'un clergé soumis à ce point à la volonté d'un prince ne mérite pas la confiance de 20 millions d'hommes, et que la liberté de conscience est le seul remède à invoquer contre un tel état de servilité?

Quoi qu'il en soit, de Maistre est d'avis que la déclaration de 1682 est très-regrettable : « A n'envisager la déclaration que d'une manière purement matérielle, je doute qu'il soit possible de trouver dans toute l'histoire ecclésiastique une pièce aussi répréhensible. » Les évêques croient défendre « l'antique tradition de l'Eglise gallicane. » Ils se figuraient apparemment que l'univers ne savait pas lire. C'est se moquer du monde. Ils agissent évidemment sous l'influence du pouvoir civil; car, en 1580, les évêques avaient demandé la publication de la bulle *In cœna Domini*, où il est statué que les princes ne sont que des préfets du pape. Le Parlement, pour amortir leur zèle, avait dû procéder jusqu'à la saisie de leur temporel. Au fond, de Maistre n'a pas tort. Le clergé a obéi à une pression du dehors. C'est qu'il n'était pas le maître absolu du royaume, et qu'en définitive il était obligé de compter avec la royauté et l'opinion publique. Ce sont toutes considérations auxquelles l'auteur ne daigne pas prendre garde. Bossuet le voyait de reste; aussi de Maistre lui décoche-t-il ses traits les plus aigres : « La cour, dit-il, était pour lui un véritable sanctuaire, où il ne voyait que la puissance divine dans la personne du roi. La gloire de Louis XIV et son absolue autorité ravissaient le prélat, comme si elles lui avaient appartenu en propre. Quand il loue le monarque, il laisse loin derrière lui tous les adorateurs de ce prince qui ne lui demandaient que ses faveurs. »

Celui qui trouverait Bossuet flatteur montrerait bien peu de discernement. Bossuet ne loue que parce qu'il admire. Boileau disait d'un courtisan du temps :

Esprit né pour la cour et maître en l'art de plaire,
Qui sait également et parler et se taire.

« Ce même éloge appartient éminemment à Bossuet, dit de Maistre. Nul homme ne fut jamais plus maître de lui-même et ne sut mieux dire ce qu'il fallait, comme il fallait et quand il fallait. »

C'est la grande personnalité de Bossuet qui couvre les quatre articles de 1682. Sans le souvenir de Bossuet, il y a longtemps qu'ils seraient oubliés. Bref, par eux-mêmes, ils manqueraient d'autorité. Ici de Maistre en revient à Voltaire : « Ce mot de libertés, disait Voltaire (*Siècle de Louis XIV*), suppose l'assujettissement. Des libertés, des priviléges sont des exceptions de la servitude générale; il fallait dire les droits et non les libertés de l'Eglise gallicane. » C'est pourquoi, depuis 1682, l'Eglise gallicane n'a fait que déchoir. Elle a prêté le serment d'observer les quatre articles, ce à quoi elle aurait pu et dû se refuser. Aussi a-t-elle été constamment foulée aux pieds par les tribunaux, le pouvoir et les événements. Tant pis pour elle. « Celui, dit de Maistre, qui s'est volontairement fait esclave, s'il est outragé le lendemain, ne doit s'en prendre qu'à lui-même. » Du reste, toujours au dire de l'auteur, le clergé se trompait : il attribuait à sa situation équivoque dans l'Eglise la considération qu'il avait dans le monde. Il n'était considéré au contraire que parce qu'il était choisi dans la meilleure noblesse du royaume; car on n'introduisait dans son sein, en dehors des membres de la haute noblesse, que des supériorités de premier ordre. De Maistre ajoute que les curés de la Constituante cabalant contre le haut clergé étaient des planètes conjurées pour éteindre la lumière solaire. On reconnaît à ces raisons la morgue du gentilhomme savoyard. Ils demandaient (de Maistre continue sa comparaison planétaire) à n'être plus aperçus dans l'espace. Ils ont vu ce qu'on a fait de leur Eglise gallicane.

Église de France, composée sur des documents originaux et authentiques (HISTOIRE DE L'), par l'abbé Guettée (Lyon, Guyot frères, de 1847 à 1852, puis à Paris, chez J. Renouard et Cie, de 1852 à 1857, 12 vol. in-8°).

Ce livre, condamné par la congrégation de l'Index comme entaché de gallicanisme, mais dont les tendances sont antiultramontaines plutôt que franchement gallicanes, cherche une route intermédiaire qui serait la vraie voie des apôtres, et dont l'auteur prétend retrouver les jalons dans les documents originaux et authentiques de l'antiquité chrétienne et des âges de la féodalité. Le gallicanisme de l'abbé Guettée se réduit en effet à vouloir que l'Eglise se retranche dans le domaine purement spirituel et qu'elle s'en tienne aux doctrines et à la discipline antérieures au XVe siècle.

L'ouvrage, au cours de sa publication, fit grand bruit et scandale dans le monde ecclésiastique. Il passa par des péripéties laborieuses. Après l'apparition du VIIe volume, alors que l'auteur avait déjà reçu, dit-il, des lettres d'approbation de quarante-deux évêques de France, cette histoire se vit tout à coup condamnée par un décret de l'Index (22 janvier 1852). Aussitôt, abandonnée et reniée par la librairie ecclésiastique de Guyot frères de Lyon, qui s'était chargée de sa vente, elle se réfugia à Paris, chez J. Renouard; mais elle est presque immédiatement (1853) remise en cause, censurée et condamnée par dix évêques, siégeant à La Rochelle en concile provincial de Bordeaux.

Malgré tous ces tracas et à travers toutes ces luttes, l'abbé Guettée poursuivit résolûment sa tâche et amena sa publication à bonne fin (1857). Son dernier mot (*Réplique à la lettre synodale*) paraît avoir clos le débat, dans lequel nous n'avons pas d'ailleurs à intervenir.

On ne peut qu'approuver la méthode suivie par l'auteur. Disciple et admirateur de l'école historique moderne, des Schlegel, des Guizot, des Thierry, des Michelet et des Lenormand, dont il s'entoure comme d'un rempart, l'abbé Guettée s'est épris d'un violent amour de la vérité, mais de la vérité dégagée de tout nuage et de tout artifice. Il prétend marcher aussi sûrement et aller plus loin que ses maîtres, qui, selon lui, n'ont pas compris l'histoire de l'Église. Il répudie toute idée préconçue, il abjure toute autre préoccupation que celle du vrai, et il applique impitoyablement à son récit cette méthode expérimentale qui ne s'appuie que sur des faits incontestés et incontestables, mais qui aussi ne recule devant aucun aveu. « J'ai, dit-il, abordé toutes les questions avec franchise et n'ai même pas songé à dissimuler les taches qui se rencontrent çà et là dans les annales de notre Église. »

L'*Histoire de l'Église de France* est une œuvre consciencieusement élaborée, où l'on recueille à chaque pas les fruits, souvent très-curieux, d'une savante et patiente analyse, non-seulement des historiens précédents, mais des actes des conciles, des livres des docteurs, des théologiens, des philosophes. Les légendes mêmes, les traités liturgiques et les œuvres des poëtes, tout a été interrogé, tout a rendu témoignage.

On ne doit pas s'étonner des censures prononcées par l'école romaine contre l'ouvrage de l'abbé Guettée, puisque ses longues et patientes recherches dans nos vieilles archives le conduisent à reprocher aux papes de s'être exagéré l'étendue de leurs droits, d'avoir prétendu à l'exercice d'une autorité absolue et concentré sous la tiare toute l'autorité ecclésiastique. Il dénonce aussi les concordats comme des compromis pernicieux entre le chef de l'Église et les rois de la terre, les papes s'étant relâchés de leurs droits spirituels pour conserver ou augmenter leurs prétendus droits temporels.

Nous ne nous arrêterons pas ici sur les questions de droit liturgique, sur la dégénérescence des ordres religieux et en particulier sur les constitutions et le rôle de la société de Jésus, ni sur la contestation assez insignifiante que souleva la congrégation de l'Index au sujet de la longueur des prières vocales, dont l'abbé Guettée condamne l'exagération. Quant aux changements introduits dans la doctrine et la discipline, c'est là, on le comprend, l'écueil le plus dangereux où devait se heurter l'abbé Guettée, après celui de l'absolutisme et de l'infaillibilité du pape. Il n'a évité ni l'un ni l'autre.

L'abbé Guettée, savant plus que diplomate, a présenté avec une franchise un peu brusque les conclusions philosophiques de ses sévères études. Sa polémique incisive et décidée, son style mordant, son humeur quelquefois amère, il en convient lui-même dans ses défenses, n'étaient pas de nature à faire passer sans combat, devant le tribunal de l'Index, les audaces de son livre, si légitimes et si consciencieuses qu'elles soient.

Aux yeux des érudits, des théologiens, des philosophes et des artistes, l'œuvre de l'abbé Guettée reste comme un monument considérable de notre histoire religieuse et de notre histoire nationale, car les discussions dogmatiques, politiques ou disciplinaires cèdent quelquefois la place à des recherches fort intéressantes sur l'art chrétien des premiers siècles, étudié dans toutes ses manifestations.

Église du IV^e au VI^e siècle (L'), par F. Baur. Dans ce livre, l'éminent professeur de Tubingue, qui tient depuis si longtemps et avec tant de vaillance, du double droit de l'érudition et de la philosophie, la tête du mouvement scientifique dans la théologie allemande, nous donne la suite de son ouvrage classique sur le christianisme des trois premiers siècles, suite tout à fait digne du commencement et sur laquelle nous regrettons de ne pouvoir ici nous étendre avec tous les développements qu'un tel sujet rendrait nécessaires. Baur est un penseur, maître de l'analyse et de la synthèse. Nul n'a jeté plus de lumière sur les origines complexes et confuses du christianisme; nul surtout n'a si bien fait voir l'ordre, le mouvement et le jeu naturel dans cette époque obscure. On peut contester quelques-uns de ces résultats partiels, car les problèmes de l'histoire ne se résolvent jamais avec la même précision que ceux des mathématiques, mais il est impossible de ne pas se sentir subjugué par la clarté de sa méthode. Son nouvel ouvrage appartient naturellement, comme l'*Histoire des trois premiers siècles*, au côté synthétique de son génie. Il ramène à l'unité la multiplicité des phénomènes et fait voir l'esprit toujours présent, se mouvant et se diversifiant dans l'épanouissement des faits. Voici les divisions et l'ordonnance du livre : Première partie : rapports du christianisme et du paganisme; les peuples germains et le nouveau monde chrétien; lutte de l'esprit païen contre l'esprit chrétien dans le monde gréco-romain; Julien et la littérature païenne; Augustin; le platonisme de Synésius et de Denys l'Aréopagite; le manichéisme et les priscillianistes. Deuxième partie : le dogme, les controverses théologiques sur la Trinité; les ariens, les nestoriens et les eutychiens; les monophysites; le dogme du péché et de la grâce; Pélage et Augustin; le semi-pélagianisme; l'idée de l'Église. Troisième partie : la hiérarchie; l'épiscopat, ses formes, ses degrés, son développement en système; rapports de l'Église et de l'État au point de vue de l'épiscopat. Quatrième partie : le culte; la vie chrétienne; la vie monastique; tentatives de réforme des adversaires de la division ecclésiastique.

Cette espèce de table des matières suffira pour faire comprendre toute l'importance du livre.

Église du XIX^e siècle (L'), par Ferdinand Baur. Cet ouvrage est tiré des manuscrits dont Baur se servait dans ses cours. On conçoit donc aisément que ce livre soit en quelques points défectueux, car il n'a pas été revu par l'auteur, qui ne le destinait pas à l'impression. Tel qu'il est cependant, malgré ses inévitables lacunes, il offre encore à un lecteur attentif les qualités précieuses qui distinguent toutes les œuvres de l'illustre historien : clarté d'expression, netteté de pensée, connaissance parfaite de la matière et rectitude du jugement. C'est toujours la même logique sévère qui va droit au fond des choses et souffle impitoyablement sur toutes les illusions. « L'histoire contemporaine défend plus qu'aucune autre, dit Baur, de s'arrêter à la surface des faits. Quelque imparfaite que soit, dans bien des cas, notre connaissance des événements, mille indices, recueillis presque involontairement, nous permettent cependant d'en saisir la connexion intime et les causes déterminantes, de pénétrer les mobiles particuliers des différents personnages qui y jouent un rôle important... Or comme, à mesure qu'on cherche davantage à retrouver l'enchaînement des causes et des effets, on est conduit plus profondément de l'extérieur à l'intérieur, de même aussi on ne saurait se rendre compte de la vie externe de l'Église, sans en connaître le véritable fondement, c'est-à-dire les opinions et les tendances théologiques dominantes; les dogmatiques sont eux-mêmes déterminés ou influencés par tout ce qui constitue le caractère politique, scientifique et intellectuel d'une époque, et ils ne le furent jamais autant que dans la nôtre. S'il fut un temps où l'histoire du monde se résumait tout entière en celle de l'Église, c'est plutôt le contraire qui a lieu aujourd'hui. Il nous serait donc impossible de séparer ce qui a plus spécialement rapport à la théologie et à l'Église de l'ensemble de la civilisation moderne. » Tel est le point de vue auquel s'est placé l'auteur. Ce sont surtout ces idées et ces doctrines qui attirent son attention; et il les expose avec une clarté et une sagacité auxquelles on ne peut que rendre hommage, même lorsqu'on ne partage pas toutes ses opinions.

Église (L') et les philosophes au XVIII^e siècle, par M. Lanfrey (1855, 1 vol.). Ce livre est un pamphlet. L'auteur, indigné des outrages prodigués aux hommes et aux idées du XVIII^e siècle par les libellistes de sacristie, a rendu guerre pour guerre; irrité des insultes jetées aux principes de 1789 et à la réhabilitation, plus d'une fois tentée, des faits les plus odieux de l'histoire religieuse, il a répondu par de violentes représailles aux agresseurs. Son livre n'est ni une histoire ni une étude littéraire : c'est un manifeste vigoureux, ardent, passionné, mais généreux et sincère, des idées libérales et du sens commun philosophique contre l'intolérance et le fanatisme religieux. Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert trouvent en M. Lanfrey un vengeur.

Les penseurs, les écrivains du XVIII^e siècle sont encore des criminels, et les plus coupables des criminels, aux yeux de certaines gens qui ne comprennent pas ou qui comprennent trop bien le rôle et l'influence de ces ouvriers de la pensée, de ces soldats du libre examen, de ces apôtres du droit. M. Lanfrey les réconcilie après la mort, devant l'œuvre accomplie par eux tous. De Voltaire, il n'a voulu voir que le bien. « Assez d'autres, dit-il, se chargeront du crime de Cham et profaneront la nudité paternelle. »

M. Lanfrey a sagement agi. Qu'importent à l'humanité les erreurs, les faiblesses, les défauts et les torts d'un homme qui n'est plus? Si sa mémoire mérite de vivre, c'est par le souvenir du bien qu'il a fait ou conseillé. M. Lanfrey voit en Voltaire plus qu'un homme; il l'identifie avec le sens commun, la raison, l'éloquence, la poésie, l'histoire, la morale, la générosité, la bienfaisance. Ce n'est plus le roi Voltaire, c'est le dieu Voltaire. Sa vénération est si vive, que le prêtre admire son idole prosternée aux pieds de M^me de Pompadour. Il faut bien l'avouer : l'auteur pèche par excès d'admiration. M. Lanfrey va trop loin encore quand il s'indigne contre trois conspirateurs qui, « croisant leurs plumes en guise de poignards, » ont tramé dans l'ombre, sous la coupole de l'Institut, l'extermination de la gloire de Rousseau et l'anéantissement de son influence. Il est de fait que les trois conspirateurs désignés, M. Nisard, Sainte-Beuve et M. Saint-Marc Girardin, semblent s'être concertés pour rabaisser Jean-Jacques comme penseur et comme écrivain. Rousseau se vengera bien tout seul : qui ne se rappelle ses pages si éloquentes? M. Lanfrey accuse plus justement l'ingratitude de la postérité à l'égard de Bayle; il n'ignore pas l'existence de quelques travaux, de date récente, dont Bayle a été l'objet; mais l'illustre sceptique attend encore un monument digne de lui.

Le livre de M. Lanfrey est, nous le répétons, un manifeste belliqueux; il effleure nécessairement les choses plus qu'il ne les approfondit. Peut-être dira-t-on qu'il a compromis les meilleurs résultats de sa discussion, inspirée par un sentiment généreux, en exagérant l'âpreté de sa polémique. Toujours est-il que son œuvre est celle d'un honnête homme qui est en même temps un écrivain de talent et d'esprit.

Église et l'Empire au IV^e siècle (L'), étude historique en quatre volumes, publiée en 1858, par M. Albert de Broglie. Cet ouvrage, bien qu'il s'occupe d'une époque fort reculée, puisque le IV^e siècle peut être regardé comme le point de séparation entre l'antiquité et les temps nouveaux, offre au lecteur en quelque sorte un intérêt d'actualité. Ne venons-nous pas de voir l'épiscopat, la presse, l'opinion agités par un livre célèbre, la *Vie de Jésus*, dont l'auteur, M. Renan, reproduisait avec moins de dogmatisme que de poésie la fameuse hérésie d'Arius, tandis qu'éclatait dans l'Église protestante de Paris un schisme sur la même question qui, au IV^e siècle, divisait tout l'empire romain? Ce sont les mêmes débats, avec cette seule différence qu'ils ne font plus verser des flots de sang. C'est qu'au triomphe politique du christianisme à cette époque et à la conquête qu'il a faite de l'empire romain se rattachent nos institutions, nos mœurs, nos croyances et même nos passions actuelles et nos controverses. La Révolution française peut seule être comparée, par l'immensité de ses conséquences, à cette révolution religieuse qui a changé la face du monde antique et dont nous ressentons encore les effets. On pourrait même ajouter que nos plus vives agitations morales tiennent précisément à ce que les deux plus grandes révolutions qui aient transformé les sociétés, celle du IV^e et celle du XVIII^e siècle, se contrarient souvent et se combattent. C'est assez dire quel intérêt religieux, politique et moral peut offrir l'histoire du IV^e siècle.

Cette histoire frappe encore par l'originalité si forte et si diverse des caractères qui occupent la scène, car, bien qu'il s'agisse d'une époque de décadence, d'épuisement et de rénovation, d'un de ces siècles où d'ordinaire les individus disparaissent devant la grandeur de l'œuvre collective, on rencontre partout dans cet âge mémorable des hommes qui ont déployé toutes les vertus ou le génie de leur rôle : des politiques, tels que Constantin, Julien, Théodose, des défenseurs de la foi qui ont montré toutes les sortes de courage, celui de dire la vérité et celui de braver les supplices : un saint Athanase, auquel on ne peut comparer aucun homme pour la persévérance infatigable, l'invincible opiniâtreté, la lucidité de la foi, et qui, sans jamais hésiter ni fléchir, a porté dans les cours aussi bien que dans les déserts son orthodoxie intraitable et militante; un Grégoire de Nazianze, un Basile, un Jean Chrysostome, sachant prêter au christianisme triomphant toutes les parures et les grâces innocentes de l'éloquence antique; puis des philosophes, des rhéteurs, tels que Libanius, Themiste, Himère, plus célèbres, il est vrai, par l'enthousiasme qu'ils ont excité que par la beauté de leurs ouvrages, mais qui n'étaient point indignes de servir d'interprètes à la vieille civilisation expirante, et par la bouche desquels s'exhalait en sons harmonieux encore le dernier souffle de l'antiquité païenne.

Où trouver dans l'histoire une plus grande lutte que celle qui a pour théâtre le monde connu et dont le prix est la conquête des âmes? De plus, quelle que soit l'opinion, on ne peut point ne pas s'intéresser en même temps au vainqueur et au vaincu; car si l'un apporte une foi meilleure et des idées plus pures, on n'oublie pas que l'autre est héritier d'une civilisation sans pareille, qui dans les arts, les lettres et la politique, est demeurée, malgré sa chute, la grande institutrice du genre humain. Dans cette lutte d'ailleurs, que d'obscurité parfois! Ce n'est pas sans de rares qualités littéraires qu'on peut porter la lumière dans cette histoire, qui, n'ayant pas été racontée par les historiens antiques, impose à l'historien moderne la nécessité de mettre lui-même de l'ordre dans les faits, de les disposer avec clarté, de deviner les sentiments des personnages, de chercher la vérité dans les légendes. M. Albert de Broglie a osé entreprendre cette tâche, et, malgré ses ardeurs et ses prédilections, le petit-fils de M^me de Staël s'est montré libéral en l'accomplissant; il a essayé d'expliquer même ce qui contrariait ses convictions personnelles; aussi reconnaît-on partout, sinon l'impartialité, du moins le désir de rester impartial. Si l'auteur est un zélé champion du catholicisme, il marche dans les rangs de cette généreuse phalange de chrétiens convaincus et ardents, peu logiques d'ailleurs, qui n'ont pas vu que, pour soutenir la cause de la religion, il fallait déserter la cause de la liberté. A des croyances très-arrêtées il unit une grande largeur d'esprit; il ne veut pas servir l'opinion pour laquelle il combat en rétrécissant et en mutilant l'histoire. Soumis au dogme, il discute les faits. Docile enfant de l'Église en matière de foi, il juge sans timidité, franchement, loyalement les événements et les hommes, sauf une exception sur laquelle nous reviendrons. Jamais livre ne respira mieux que le sien le mépris de la force et ne fut animé d'une sympathie plus vive pour les résistances généreuses. Il flétrit la persécution, cette lâcheté du plus fort, de quelque part qu'elle vienne, et n'est pas de ces gens aux yeux desquels le despotisme est une si belle chose qu'ils craindraient d'en dégoûter en flétrissant la persécution. Partout il juge avec la même hauteur et le même bon sens critique; ainsi, en parlant du Christ, il dit : « La condamnation de Jésus fut arrachée aux magistrats romains comme une concession à la paix publique, comme une mesure de police destinée à rétablir l'ordre dans une cité turbulente. » Cette appréciation si juste embarrasse quelque peu les coryphées du parti clérical, qui ne demandent au gouvernement que de faire la police, de maintenir la paix publique et au besoin de rétablir l'ordre dans une cité turbulente, car ils devront s'avouer à eux-mêmes, peut-être avec quelque confusion, qu'à la place de Pilate ils eussent fait exactement comme lui.

Au lieu d'imiter ces historiens qui n'ont que des louanges pour Constantin, parce qu'il a fait asseoir le christianisme sur le trône, M. de Broglie ne tait ni ses faiblesses, ni ses fautes, ni ses crimes, tout en employant des termes indulgents que lui a inspirés sa reconnaissance comme catholique. S'il a arrêté les persécutions au moment où il venait de se faire chrétien, comme Clovis, par intérêt, c'est que, selon l'expression originale de M. Ampère, « le terme était venu de la *terreur païenne* et que Constantin en fut forcément le Tallien. »

Mais M. de Broglie a dépensé tellement d'indulgence envers Constantin, qu'il ne lui en est plus resté pour Julien. C'est là l'exception que nous signalions à son impartialité. Sauf son inimitié contre le christianisme, qui fut non pas un crime, mais, ce qui est pire, une faute politique, la vie de Julien ne méritait que des éloges de la part de M. de Broglie, qui semble au contraire prendre plaisir à le désigner d'une manière peu obligeante. « Son âme, dit-il, est pleine de fiel. » L'histoire dément formellement cette appréciation. Ses intentions sont suspectées un peu gratuitement; sa participation à des violences dans lesquelles rien ne prouve qu'il ait trempé, qu'il a désavouées même, est admise avec trop de facilité, et le chapitre intitulé : *Julien persécuteur* est, d'après nous, un contre-sens historique. Même ce qu'il a fait de louable est souvent pris en mauvaise part dans l'ouvrage de M. de Broglie. Ainsi, Julien, en cela d'accord avec les Pères de l'Église, détestait les jeux sanglants du cirque, les pompes dissolues de l'arène. L'historien semble lui faire un reproche de ce que, « renfermé dans la rogue austérité du cynique, il se refusait ces moyens de popularité. » Était-ce à M. de Broglie à l'en blâmer? Un historien chrétien du IV^e siècle devait être intéressé à ne pas rabaisser l'adversaire du christianisme. Plus est grand l'ennemi, plus la victoire paraît éclatante. Mieux eût valu laisser à Julien ses belles et irrécusables qualités pour les humilier au pied de la croix. Que la postérité plaigne, condamne ou déteste l'entreprise de Julien, rien de plus naturel, mais il faut savoir reconnaître dans l'homme et dans le prince une haute raison et un grand caractère, ne fût-ce que pour adresser un suprême salut à un des plus beaux modèles de la vertu antique et au dernier représentant d'un monde qui n'est plus. Nous aurions préféré voir M. de Broglie relever l'appellation inique d'apostat donnée à un homme qui jusjusqu'à son avénement n'avait paru chrétien que contraint et forcé, et qui ne pouvait voir dans le christianisme qu'une entrave politique imposée maladroitement à son génie. L'auteur est plus heureusement inspiré lorsque, parlant de l'antagonisme de Julien et de Constance, il s'exprime ainsi : « Chacun sentait instinctivement que les situations naturelles étaient renversées et que personne n'était dans son rôle. Le représentant du vieux culte de l'orgueil et des sens était un jeune homme de mœurs austères et simples, modestement éclairé d'un rayon de gloire. Vieilli avant l'âge par la vie des cours, le défenseur de l'Évangile s'avançait, comme une idole fardée, au milieu d'une pompe ridicule et portait sur ses vêtements la tache du sang des chrétiens. »

Ces réserves faites, constatons que, dans l'*Histoire de l'Église au IV^e siècle*, tout est sérieux, médité, sincère, et que les erreurs mêmes ont leur poids, lorsque l'auteur parle de l'antiquité plutôt en accusateur qu'en avocat : « Il y a, dit M. Martha, dans cette histoire si compliquée un grand art, l'art difficile de grouper autour des faits principaux mille épisodes, de mêler d'importantes réflexions au récit, d'amener chaque chose à propos. On ne peut pas non plus manquer de confiance dans un historien chrétien qui soumet à sa critique indépendante les plus saints personnages, les légendes les plus accréditées, et qui, tout en se laissant toucher comme il convient par la naïveté passionnée de ces récits populaires, sait y faire la part de l'illusion et de l'hyperbole. Un style ferme et grave avec des couleurs sobres qui prennent souvent de l'éclat sans dissonance, une éloquence contenue, une mesure toujours attentive à ne rien risquer, de la noblesse dans le fond et dans la forme, telles sont les qualités qui distinguent cette œuvre. Les pages qui

forment la conclusion et dans lesquelles la foi demande ses preuves à la raison nous semblent le plus court, le plus substantiel et le plus brillant ensemble d'apologétique chrétienne que nous ayons rencontré depuis Bossuet. » Ajoutons, avec M. Ampère, que nous félicitons M. Albert de Broglie « d'avoir eu le courage, dans un temps où le goût de la liberté est si rare, de mettre éloquemment en relief dans son livre cette idée, que nous croyons profondément vraie, qu'il n'y a de force pour la religion et pour l'Eglise que dans la liberté, que la protection est dangereuse pour elles et finit toujours par leur être funestes. La fierté de l'orthodoxie indépendante, personnifiée en saint Athanase, est glorifiée comme elle méritait de l'être. C'est là la pensée dominante et comme la morale du livre. » Ce tableau du paganisme au moment de l'apparition du christianisme, peinture qui dénote à la fois de la finesse et de la force chez son auteur, fera parfaitement comprendre la manière de l'écrivain : « Dans cet éclectisme, dans ce confluent, pour ainsi parler, de toutes les religions, les diverses positions de l'âme se trouvèrent d'abord à l'aise. Nulle gêne ne pesait sur les actions, nulle croyance bien définie ne s'imposait inflexiblement aux esprits. Dans ce nombre infini de traditions qui changeaient de lieu en lieu, de poëte en poëte, personne ne serait venu à bout de tout croire, mais personne n'avait la mauvaise grâce de tout nier; on prenait, on laissait, on priait les dieux, on les raillait à son gré, suivant l'humeur ou l'intérêt du jour. Assez de foi demeurait pour appuyer un peu dans ses défaillances la vacillante raison humaine, pas assez pour l'assujettir à une règle et la faire marcher dans une voie droite : situation merveilleusement appropriée à une race amollie, qui n'avait ni l'énergie d'une foi vive, ni la hardiesse d'un doute raisonné. » Il faut avouer que le christianisme avait beau jeu; il trouvait presque le champ libre.

M. Littré juge ainsi l'œuvre de M. A de Broglie : « Mon plein assentiment a été donné à l'ensemble de l'œuvre et à la filiation des événements; mais peut-être dois-je quelques explications : ma manière d'envisager l'histoire (ceux qui m'ont fait quelquefois l'honneur de me lire le savent) n'est pas la même que celle de M. Albert de Broglie; et pourtant je concorde avec lui et je suis ses pas. C'est que nos manières, qui divergeraient si elles étaient prolongées en deçà ou au delà, ont une coïncidence dans le IVe siècle et s'y confondent. Une pensée de M. Albert de Broglie, que j'ai citée au début de ces articles et que je cite encore en les terminant, me paraît toujours le point culminant d'où l'on embrasse tout le système de l'histoire de ce temps : « Raconter et mettre en regard, dans leur » suite parallèle, la dissolution de l'empire et » la croissance de l'Eglise, le déchirement de » l'unité matérielle du monde et la formation » contemporaine de son unité morale. »

Église et la morale (L'), par dom Jacobus (Bruxelles, 1858, 2 vol. in-12). Cet ouvrage a l'attrait du fruit défendu et peut-être est-ce là son principal attrait. Dans tous les cas, c'était pour le *Grand Dictionnaire* un devoir de mettre sous les yeux de ses lecteurs un des nombreux documents de ce procès qui s'instruit aujourd'hui entre le monde et l'Église.

L'épigraphe, empruntée à Feuerbach, nous révèle aussitôt les tendances de l'écrivain : « Toutes les idées fausses qui sont dans le monde moderne en fait de morale sont venues du christianisme. » C'est la thèse que s'efforce de démontrer dom Jacobus. Dans tous les siècles, les mauvaises mœurs, la fausse morale, la simonie ont régné dans l'Eglise; c'est l'Eglise qui, par la tache originelle, souille la maternité; c'est l'Eglise qui, par le monachisme, avilit et dégrade le mariage; c'est l'Eglise qui, par la confession, sépare la femme du mari et met la division entre les époux; c'est l'Eglise qui, pour sauver les âmes des enfants par le baptême, les vole à leurs parents et ruine ainsi l'autorité du père de famille, et cette œuvre de démoralisation qu'elle accomplit dans la famille, elle l'accomplit partout.

Elle vante sa charité et elle entretient la misère et l'ignorance du peuple. Les faits sont là pour le prouver, nombreux et évidents. L'Eglise raffermit l'esclavage païen; elle se fait propriétaire d'esclaves; elle exploite l'esclavage et demeure la dernière à l'abolir. Bien plus, à cette scandaleuse question : L'homme peut-il posséder son semblable? l'Eglise n'hésite pas à répondre par l'affirmative, et l'auteur conclut : « Une religion fondée sur le dogme de la chute et de l'expiation, basée sur l'autorité et la Providence, ne pouvait réprouver l'esclavage.

« Peuple, tu as vu l'Eglise accaparer les serfs avec les autres biens; tu l'as vue conserver l'esclavage quand les maîtres y renonçaient, défendre pied à pied ses droits de vie et de mort, de mainmorte, de capitation et se déclarer dépouillée injustement de ses dîmes et de ses serfs en 1789; tu l'as entendue, complice impénitente de toute tyrannie, enseigner que la possession et le trafic de l'homme ne blessent ni Dieu, ni la religion, ni la morale, ni la nature. C'est à toi de porter la sentence.

« Et qu'on ne te dise plus que l'esprit chrétien est un esprit de délivrance! Oui, si l'esprit chrétien est l'esprit des jacques et des gueux, des paysans et des sans-culottes! Oui, si les chrétiens sont les Spartacus et les Muntzer, les Ulric de Hutten et les Voltaire, les Danton et les Marnix de Sainte-Aldegonde, les Thomas Morus et les Mazzini! Ta délivrance! les ennemis de l'Eglise l'ont commencée malgré elle; malgré elle, ses ennemis l'achèveront; car la philosophie, le droit naturel, la liberté native, l'égalité des droits, l'humanité et la justice n'ont pas de plus grande, de plus irréconciliable, de plus foncière ennemie que ce que les prêtres appellent la *religion!* »

L'esclavage étant aboli, par quoi le remplacer? Comment minera-t-on encore les peuples? « Les maîtres, dit notre auteur, aveuglent leurs esclaves pour les empêcher de fuir, pour les rendre plus propres à certains usages; ainsi fait l'Eglise. Ceux qu'elle ne frappe pas de cécité complète, elle abuse leur faible vue avec des fantômes et les tient dans une éternelle enfance. Ignorance ou superstition, telle est la sanction qui vous tient enchaînés, peuples chrétiens! » Tout le quatrième livre n'est que le développement de ces paroles. L'auteur n'a pas de peine à montrer par des faits bien connus que l'Eglise s'est mise en travers de la pensée et de la science modernes; qu'elle a glorifié l'ignorance à l'égal d'une vertu; qu'elle a condamné l'imprimerie et les écoles, et que la congrégation de l'Index a encore la prétention d'arrêter l'indépendance de la pensée.

La conséquence de l'ignorance du peuple, c'est la richesse du clergé, qui le domine, et sa propre misère. Et de la misère des uns aussi bien que de l'excès d'opulence des autres naît le crime. A l'appui de ces assertions au moins brutales, l'auteur de *l'Eglise et la morale* apporte des chiffres statistiques et des raisonnements passionnés. Ainsi, à propos des missions : « Partout où elle règne, l'Eglise ferme violemment la porte aux idées qui ne sont pas siennes; partout où elle ne règne pas, elle veut que toutes les portes soient ouvertes à sa vérité. Chez elle, elle a tenu le chevalet, le gibet, le bûcher, la fosse en permanence, pendant des siècles, contre la pensée; au dehors, elle va, au nom de la pensée, braver la torture, le fer et la flamme... Chez eux, le philosophe, l'orateur, l'homme politique ne peuvent continuer le travail des siècles, chercher le progrès, exercer la propagande pacifique de l'idée; l'idée est suspecte aux maîtres du monde; les apôtres sont perturbateurs, anarchistes, révolutionnaires, ennemis du trône et de l'autel. Mais, chez un peuple étranger, où l'on n'est ni appelé, ni reçu, aller, non pas continuer sa civilisation ni semer le progrès, mais troubler toutes les idées, contredire toutes les lois; non pas écrire et discuter pour les classes éclairées, mais prêcher aux simples et aux ignorants; non pas seulement prêcher, mais séduire, comme de Maistre le recommande, séduire par tout ce qui capte l'imagination, sans parler à la raison; par la mise en scène, la musique, les cérémonies et tout le charlatanisme de la superstition, voilà le dévouement, l'héroïsme, la vertu! Là sont les criminels, ici les apôtres; là sont les infâmes, ici les saints.» Et ailleurs, à propos des ordres religieux : « La langue usuelle est un tribunal vivant dont les expressions proverbiales sont les verdicts; de nos jours, le nom de jésuite est une injure, le nom de carme une obscénité, le nom de capucin une puanteur, le nom d'inquisiteur une flétrissure d'infamie. »

A quelque parti, à quelque opinion que l'on appartienne, on ne peut s'empêcher de regretter de pareilles violences de langage. Ici toutefois la circonstance atténuante, c'est évidemment le passé de l'écrivain. Il est de ceux qui ont vu la liberté tour à tour encensée et trahie par les représentants officiels de l'Eglise, et, à ces souvenirs, son âme s'indigne, la colère l'emporte, et il fait retomber sur la religion, qui n'en peut mais, les fautes de ses ministres. Encore une fois, nous le comprenons, mais nous ne l'approuvons pas entièrement : l'idée perd toujours à être défendue avec emportement, et la grammaire risque de recevoir quelques atteintes.

D'ailleurs, nous avons eu la preuve, en France même et dans ces dernières années, qu'on pouvait soutenir les mêmes opinions avec une sérénité vraiment scientifique C'est ce qu'a fait M. Boutteville dans son ouvrage sur la *Morale de l'Eglise et la morale naturelle.*

Notons tout d'abord une confusion de notre écrivain. Il attaque la morale de l'Eglise et, la trouvant fausse, contraire à la conscience et opposée à la justice, il condamne la religion en général et le christianisme en particulier. « Rien d'humain, dit-il, ne pouvait plus arrêter l'affranchissement de la race humaine : le Christ vint du ciel sur terre pour y mettre une digue; cette digue, qui n'est pas encore renversée, s'appelle la religion chrétienne. » C'est donc le christianisme qui porte la responsabilité des fautes commises par l'Eglise. Mais autre chose est le christianisme, autre chose l'Eglise. L'auteur lui-même semble l'avoir compris, puisqu'il condamne en plusieurs endroits les pratiques de l'Eglise au nom des maximes du Christ et que son dernier mot est celui-ci : catholicisme ou démocratie. Quoi qu'il en soit, il nous semble difficile que celui qui a dit : « Vous êtes tous frères, » et encore : « Les grands des nations les maîtrisent : qu'il n'en soit pas de même parmi vous; » et ailleurs : « Je te loue, ô Père, de ce que tu as révélé ces choses aux petits; » il nous semble difficile que celui qui a prononcé de telles paroles puisse être regardé comme le soutien de l'esclavage, le défenseur de l'ignorance, de la misère et des oppressions. Bien plus, tous ceux qui ont lu sérieusement les Evangiles ont vu que le trait caractéristique du Christ, c'est sa résistance aux puissants du jour et sa sympathie profonde, immense, ineffable pour les pauvres et pour les petits; d'un autre côté, Jésus fut le génie religieux par excellence; il n'y a donc pas incompatibilité entre la religion et l'amour du peuple, entre la religion et la démocratie.

Ce n'est pas tout. L'auteur nous semble manquer de justice vis-à-vis des Eglises chrétiennes en général et des Eglises protestantes en particulier. Il est certain que si le christianisme n'a pas, dès son origine, aboli l'esclavage, il l'a du moins adouci, et d'ailleurs ceux qui lui reprochent de n'avoir pas abordé de front les réformes sociales oublient que, pour les chrétiens de la primitive Eglise, le monde actuel était sur le point de finir et qu'il importait seulement de se préparer pour le royaume des cieux qui allait venir. Mais nous ne devons pas oublier que c'est un protestant, Wilberforce, qui a pris l'initiative de l'abolition de l'esclavage en Angleterre et qui a consacré sa vie à cette mission; qu'en Amérique, ce sont encore des protestants, des unitaires, les Channing, les Beecher Stowe, les Summer, les Parker qui ont demandé la fin de la traite des noirs; que c'est un protestant, Lincoln, qui a mené cette œuvre à bonne fin et qui est mort martyr de son dévouement à la cause de l'émancipation. Enfin, n'est-ce pas dans les pays protestants que les écoles sont le plus nombreuses, l'instruction le plus répandue, la liberté le plus affermie? Et, pour rentrer dans le courant de la pensée de notre écrivain, nous répéterons qu'il ne faut pas dire : catholicisme ou démocratie, mais catholicisme ou christianisme. Le tort de la première révolution a été de vouloir se passer de religion; le tort de la seconde a été de faire alliance avec le catholicisme : que la démocratie, profitant de cette double expérience, revienne enfin à la religion, mais à la religion du Christ, qui est la religion de la conscience, et elle verra que, bien loin d'être une ennemie, elle est le plus ferme auxiliaire de la liberté.

Église (HISTOIRE DE L'), par le docteur Karl Hase, professeur à l'université d'Iéna, traduite par A. Flobert (1860, 2 vol. in-8o). Cet ouvrage a été écrit pour servir de manuel aux étudiants qui suivaient le cours de M Hase, suivant la méthode adoptée dans les universités allemandes; mais le succès du livre, qui est rapidement arrivé à sa huitième édition, a montré l'estime qu'en faisait tout le public. D'après sa destination primitive, il ne faut pas s'attendre à rencontrer dans cette histoire de longs développements; il semble même que l'auteur soit condamné à la sécheresse résultant d'une extrême concision, car comment raconter, dans un si court espace, les événements qui se sont accomplis, les idées qui ont surgi, les querelles qui sont nées dans l'Eglise chrétienne? M. Hase a tourné d'une manière heureuse cet écueil. Il a rejeté de son cadre une foule de choses insignifiantes, « telles, par exemple, que les noms de tous les conciles qui n'ont rien décidé, de tous les papes qui n'ont rien fait, des écrivains qui n'ont rien écrit, de toute cette multitude de personnages dont on ne peut rappeler que la date de la naissance et de la mort, et auxquels on consacre parfois des pages entières remplies uniquement de croix qui les font ressembler à des cimetières. » (Préface de la première édition.) Tout autre est la méthode du professeur d'Iéna. Il incarne une époque dans ses représentants les plus distingués, et c'est ce qui donne à son œuvre le mouvement, la couleur et la vie; mais il ne sacrifie jamais à ces qualités, si précieuses qu'elles soient, le caractère essentiel de l'historien : l'impartialité. « J'ai toujours dit la pleine vérité, autant qu'elle m'était connue, écrit M. Hase. Il est vrai que ceux qui ne jugent chaque époque que d'après l'étroite mesure de leurs lumières actuelles, de leur piété bornée, de leurs idées préconçues et de leurs préjugés, qui appellent Catherine de Sienne une idiote, Jules II un nouveau monstre, qui disent du cardinal Hildebrand que « le coquin jouait même le thaumaturge, » ou qui, dans un autre sens, racontent que la parole de la croix a été mise hors d'usage par l'Eglise, pourront trouver des deux côtés matière à scandale dans mon livre; mais les esprits sensés ne méconnaîtront pas l'unité d'opinion, malgré la diversité apparente des appréciations; ils comprendront sans peine que ce qui, dans la bouche de Grégoire VII, doit être à nos yeux une grande parole, en rapport avec l'esprit de son temps, puisse, dans celle de Grégoire XVI, nous paraître une vaine lamentation d'un vieillard décrépit. » Et cette justice, le protestant ne la rend pas seulement au catholicisme, mais, ce qui est plus difficile et plus rare, le chrétien la conserve vis-à-vis des livres. Qu'on lise, pour s'en convaincre, la page qu'il a consacrée à cet empereur philosophe que l'Eglise a flétri du nom d'Apostat. Du reste, les écrivains catholiques eux-mêmes ont reconnu l'équité du livre de M. Hase.

On ne s'attend pas à ce que nous donnions ici l'analyse de l'*Histoire de l'Eglise;* nous nous contenterons d'indiquer les divisions et le plan de l'ouvrage. M. Hase divise l'histoire de l'Eglise en trois époques et chacune de ces époques en deux périodes : I. Histoire ancienne de l'Eglise jusqu'à l'érection de l'empire romain : civilisation gréco-romaine prédominante, tombant peu à peu en décadence et se perdant dans la nationalité germanique. Première période jusqu'au triomphe de l'Eglise sous Constantin (312); fondation de l'Eglise et établissement du catholicisme. Deuxième période : l'Eglise formule sa foi et conjure le débordement de la barbarie. II. Histoire du moyen âge jusqu'à la Réformation (1517). Domination du catholicisme romano-germanique. La troisième période s'étend jusqu'à l'apogée de la souveraineté absolue des papes sous Innocent III (1216); c'est le triomphe de la papauté sur toutes les oppositions. La quatrième période marque la décadence progressive du catholicisme et indique l'imminence d'une réformation. III. Histoire moderne jusqu'au temps présent : c'est la lutte du protestantisme et du catholicisme. La cinquième période, qui s'étend jusqu'à la paix de Westphalie, montre le triomphe partiel du protestantisme et l'affermissement du catholicisme. La sixième période a pour caractère essentiel la lutte de la tradition ecclésiastique et de l'indépendance religieuse. Dans chacune de ces périodes, l'auteur expose successivement la propagation du christianisme, la constitution de l'Eglise, le développement de l'esprit chrétien dans la doctrine et dans la science, enfin la vie chrétienne et le culte.

Avec beaucoup de raison, selon nous, M. Hase a fait rentrer la vie de Jésus dans l'histoire de l'Eglise. Ce n'est qu'à la condition de savoir ce que Jésus a fait et ce qu'il a voulu, que l'on peut se rendre compte de la fidélité de l'Eglise à l'esprit de son fondateur. Mais si l'historien a sagement agi en prenant le christianisme à sa première origine, peut-être trouvera-t-on que la manière dont cette partie de son œuvre a été traitée laisse quelque chose à désirer. Dans un paragraphe, qu'il intitule *Nouvelle vie*, M. Hase écrit : « La résurrection de Jésus le troisième jour est garantie par le témoignage, unanime dans le fait principal, de toute l'Eglise apostolique; témoignage pleinement suffisant, malgré toute la diversité qu'on rencontre dans le récit des circonstances accessoires. » Il ne faudrait pas conclure de ces lignes que le récit tout entier de M. Hase est dominé par la croyance au surnaturel; bien au contraire, la recherche savante et l'exposition loyale des diverses causes qui ont influé sur les destinées de l'Eglise chrétienne montrent bien que l'historien exclut toute interversion violente et arbitraire des lois naturelles qui régissent la nature et les évolutions de l'humanité. Mais il n'a pas su se préserver ici de l'inconséquence qui a été souvent reprochée, et de divers côtés, aux protestants, d'admettre le surnaturel dans la vie de Jésus et de l'exclure en dehors de ce cercle. Le catholicisme, en cette circonstance, a du moins le mérite de la logique. En vain dira-t-on que l'historien doit s'en rapporter aux témoignages et les accepter lorsqu'ils sont de bonne foi et en assez grand nombre; il faut convenir cependant que les lois de la nature sont un témoignage dont il faut aussi tenir compte : l'attestation de quelques personnes doit être démentie, quand il s'agit de miracles, par notre expérience journalière et par celle de l'immense majorité des hommes. Diderot disait, dans ses *Lettres philosophiques*, à propos de la légende de Romulus : « Qu'y a-t-il de plus extraordinaire qu'un homme soit enlevé au ciel ou que toute une ville se trompe? » Le mot n'a rien perdu de son actualité ni de sa portée.

Ces remarques critiques ne doivent pas, du reste, nous empêcher de reconnaître les qualités réelles de l'*Histoire de l'Eglise* de M. Hase. Par la clarté des divisions, la science, l'exactitude, la profondeur philosophique et l'impartialité, ce livre se recommande sérieusement à tous ceux qu'intéressent les études religieuses et historiques.

Église (PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE L'), par Clemens; traduit de l'allemand (1 vol. in-8o). « Le mot et la notion d'Eglise, dit l'auteur, s'appliquent exclusivement à la société chrétienne; aussi cette dernière qualification n'est-elle pas nécessaire pour la désigner avec exactitude. » C'est la justification de son titre.

Notre auteur divise l'histoire de l'Eglise en quatre grandes périodes. Depuis Jésus-Christ jusqu'à Constantin, c'est le printemps de la vie chrétienne. Les fidèles, opprimés, persécutés, tout au plus tolérés, se distinguent par la puissance de leur foi et la pureté de leurs mœurs, la communauté dirige l'Eglise; mais peu à peu des éléments aristocratiques se glissent dans sa constitution, et l'on voit naître l'autorité des évêques. Le culte est remarquable par son élévation et sa simplicité. La seconde période s'étend de Constantin à Charlemagne (de 306 à 814). Le christianisme, devenu religion d'Etat, s'altère, et l'Eglise semble s'occuper avant tout de l'uniformité du dogme. La civilisation germanique et chrétienne l'emporte sur la civilisation gréco-romaine; la constitution aristocratique de l'Eglise s'accentue davantage, le niveau intellectuel du clergé s'abaisse par l'invasion

des barbares, et une partie des provinces de l'Orient sont acquises au mahométisme. La troisième période comprend l'intervalle qui s'écoule de la mort de Charlemagne à la Reformation. L'Eglise devient une puissance. La papauté se constitue et domine le monde. « La doctrine et l'adoration de Dieu en esprit sont étouffées par le culte extérieur; mais, à côté de toute cette grossièreté qui apparaît aux regards, *un trait plus profondément religieux* pénètre dans la vie des peuples : le sentiment de la dépendance forme le point de vue principal. » Le monachisme, la chevalerie, la féodalité, les croisades, le schisme d'Orient remplissent cette période. Enfin la quatrième période va de la Réformation jusqu'à nos jours. « La lutte de l'esprit et de la lettre, de la liberté de la foi et de l'autorité de l'Eglise, occupent tout cet espace de temps, sans qu'on soit arrivé encore à une solution. »

Moins étendu, moins savant que l'ouvrage du docteur Karl Hase, celui de Clemens est aussi conçu à un point de vue plus supranaturaliste; parfois cette histoire tourne au livre d'édification; ses appréciations sentent trop souvent l'homme d'Eglise. En un mot, notre historien appartient à l'orthodoxie, mais à cette orthodoxie modérée qui se rencontre surtout en Allemagne. Ainsi, à propos des miracles, il écrit : « Des miracles sont opérés par Jésus et en sa présence, afin qu'il soit reconnu le Messie, le Christ, l'Oint, en qui les prédictions des prophètes ont été accomplies... » Mais il ajoute aussitôt : « Cependant Jésus lui-même blâme le désir des miracles chez ses contemporains, et place l'essentiel dans la divinité de sa doctrine. Avertissement pour nous de pénétrer de l'extérieur dans le contenu et dans l'esprit de ses enseignements. » C'est toujours, comme on voit, la même inconséquence, la même contradiction. Néanmoins, malgré cette tendance et certains jugements hasardés, le *Précis de l'histoire de l'Eglise* peut encore être de quelque utilité par les nombreux renseignements qu'il renferme. Il n'est certes pas éloquent; mais, comme manuel, il a l'avantage d'être d'une lecture facile.

Église et la société chrétienne en 1861 (L'), par M. Guizot. Cet ouvrage est un traité complet de la question romaine au point de vue de l'auteur, et un commentaire de ces paroles qu'il avait prononcées dans une réunion protestante : « Une perturbation déplorable atteint et afflige une portion considérable de la grande et générale Eglise chrétienne. Je dis une perturbation déplorable, et c'est mon propre sentiment que j'expose et que j'ai à cœur d'exprimer. Quelles que soient entre nous les dissidences, les séparations même, nous sommes tous chrétiens et frères de tous les chrétiens. La sécurité, la liberté, la dignité de toutes les Eglises chrétiennes importent au christianisme tout entier. C'est le christianisme tout entier qui a à souffrir quand de grandes Eglises chrétiennes souffrent; c'est à l'édifice chrétien tout entier que s'adressent les coups qui frappent de nos jours telle ou telle des grandes constructions qui le composent. Dans de telles épreuves, nous devons à toute la grande Eglise chrétienne notre sympathie. » C'est chose assez singulière, il faut l'avouer, de voir ce fils de Luther prêcher la croisade en faveur du pape, Genève venir au secours de Rome, M. Guizot se mettre à la tête d'une ligue défensive et offensive de toutes les communions chrétiennes contre le progrès de l'esprit moderne. Pour être un cri d'alarme, un coup de tocsin, le livre de M. Guizot n'en conserve pas moins tout le caractère de dignité calme et de sérénité pompeuse habituel à l'auteur. « S'il y a, dit-il, dans mes paroles, de la vérité et une vérité qui vienne à propos, plus elle se montrera seule, sereine, étrangère à tout débat personnel, plus elle aura de chances de se faire accueillir. » Cette vérité se rencontre-t-elle? C'est ce que nous ne pensons pas. L'auteur traite successivement deux questions : la question religieuse et la question politique. La première domine l'autre, la prime, la comprime. Selon M. Guizot, un grand danger menace l'Eglise chrétienne : c'est le rationalisme, qui ne peut s'introduire dans le christianisme qu'en le dépouillant de tout caractère religieux; aussi croit-il qu'il faut laisser à la religion chrétienne des for- [illegible] dogmatiques et des légendes merveilleuses dans une certaine mesure. Il s'efforce donc de sceller l'alliance entre l'Eglise chré- [illegible] et la liberté religieuse, tout en faisant ce singulier aveu : « Je sais, et je le reconnais à regret, que la liberté religieuse, cette conquête, ce trésor de la civilisation mo- [illegible] n'y a pas été introduite et fondée par des croyants chrétiens. Ce n'est point par sa propre vertu et son propre effort que l'Eglise chrétienne est arrivée à la liberté; c'est l'esprit humain qui, en s'élevant et en s'affranchissant, a affranchi la conscience humaine; c'est la société laïque qui, en cherchant pour elle-même la justice et la liberté, les a données, je devrais dire imposées à la société religieuse. » C'est en se plaçant sur ce terrain que M. Guizot aurait dû montrer que la religion n'est pas inconciliable avec la raison, comme le défenseur d'un régime politique et social doit le concilier avec la liberté. Telle n'est pas sa manière de voir, et il repousse la maxime de M. de Cavour : « L'Eglise libre dans l'Etat libre. »

M. Guizot donne-t-il au moins des conclusions qui fassent avancer la question d'un pas? Hélas! non. La solution de la question politique, sociale et religieuse n'est possible, d'après lui, que par un retour vers un passé à jamais disparu, par le sacrifice des conquêtes de la Révolution. Est-ce bien l'historien de la civilisation en France qui parle ainsi? Nous ne pouvons en douter; ne l'incriminons pas cependant; contentons-nous de le renvoyer à son glorieux passé.

Église et l'esclavage (L'), par M. Armand Rivière (Paris, Ménard, 1864, 1 vol. in-8°). L'auteur de cet ouvrage a compulsé tous les documents, accumulé toutes les preuves historiques; rien n'a échappé à ses investigations, ni les chroniques écrites dans les cloîtres, ni les énormes recueils des décrétales et des conciles. Aidé de ce surcroît de matériaux, il a composé son livre, où la philosophie se mêle à l'érudition : véritable travail de bénédictin, qui sera lu et médité avec fruit par tout esprit libéral. Ce livre est précédé d'une épître dédicatoire à Mgr Maupoint, évêque de Saint-Denis (île de la Réunion), quelque peu parent de l'auteur. « Vous me plaindrez peut-être, lui écrit M. Armand Rivière, d'avoir déserté la foi naïve de mon adolescence pour embrasser avec ardeur une foi nouvelle, pour ne reconnaître que l'autorité de la raison, que la morale et la justice émanées de la conscience humaine. Moi, je me félicite, comme d'un notable progrès, d'avoir accompli, non sans douleurs et sans secousses, ce grand voyage vers ce que je considère comme la lumière de la vérité. »

De toutes les idées fausses restées en cours de circulation, la plus accréditée sans contredit est celle de l'abolition de l'esclavage par le christianisme. Depuis Chateaubriand, les néo-catholiques la colportent dans les livres et dans les chaires, avec un luxe de publicité qui fait honneur à leur imagination, mais non à leur science. A les entendre, le christianisme aurait donné au genre humain toutes les libertés; toute réforme, tout progrès émanerait de sa puissance d'initiative. Leur ardeur est si grande, si profonde est leur foi, qu'ils négligent même de séparer l'idée de sa forme extérieure; si bien que l'Eglise, à son tour, nous est prônée comme ayant brisé tous les liens de la servitude. On ne s'en douterait certes pas.

Il est impossible, après avoir lu l'ouvrage de M. Armand Rivière, de ne pas être convaincu de cette vérité : que l'Eglise, loin d'aider à l'affranchissement des esclaves, s'est toujours opposée à leur émancipation. L'idée chrétienne elle-même, prise dans son essence, ne prêche rien moins que l'égalité sous la loi du plus fort. Il est certain toutefois que le christianisme, en adoucissant les mœurs et en créant le dogme de la fraternité parmi les hommes, contribua pour son compte à rendre possible la solution de ce grand problème social; mais ce fut en quelque sorte à son insu. En effet, qui dit résignation dit soumission. M. Edgar Quinet fait remarquer avec raison que la société politique se modèle au moyen âge sur la société religieuse, que la terre est (subjectivement) l'image du ciel. Un seul maître ici-bas, comme un seul maître là-haut. Puisque Dieu donne la grâce à qui lui plaît, puisque les uns sont prédestinés au salut et les autres à la damnation, sans avoir rien fait pour mériter cette distinction arbitraire, pourquoi ne naîtrait-on pas aussi serf ou seigneur, riche ou pauvre, grand ou petit, sans avoir l'espérance de jamais sortir de la caste où la volonté divine nous aura placés? « Si l'on te frappe sur une joue, tends l'autre, » dit l'Evangile. (V. le *Christianisme et la Révolution française*, par M. Edgar Quinet, 4e leçon, Étude sur saint Augustin.)

Peut-être, d'ailleurs, ne serait-il pas sans intérêt d'examiner, une fois pour toutes quelle est la distance qui sépare l'Eglise du christianisme. Selon M. Armand Rivière, le christianisme représente l'idée éclose et élaborée dans le vaste cerveau de l'humanité, qui commence à fermenter et à germer dans le monde vers l'époque de l'apparition du Christ, pour s'affirmer ensuite au XIe siècle et se formuler plus nettement à la Révolution de 1789; il représente les évolutions et les révélations de la raison humaine, soit dans la philosophie antique, soit dans l'idée messianique; « c'est le travail et l'œuvre de l'homme; c'est le développement, à travers les siècles, de la pensée, de la raison, de la perfectibilité humaine. » Tout différent est le travail de l'Eglise, catholique ou autre, avec son cortège de dogmes et de mystères, avec sa hiérarchie sacerdotale. Qui oserait dire cependant qu'elle n'a pas eu sa raison d'être dans l'enfance de l'humanité? M. Armand Rivière pose la question sans la résoudre; mais il s'empresse de reconnaître, preuves en main, que l'Eglise, loin de hâter les progrès dont nous sommes en possession, les a tous combattus et anathématisés. A ces divers titres, son livre, le plus important qui ait été publié sur la matière, mérite de fixer l'attention de l'historien et du philosophe.

Église et la Révolution française (L'), *Histoire des relations de l'Eglise et de l'Etat, de 1789 à 1802*, par Ed. de Pressensé (Paris, 1867, chez Meyrueis, 1 vol. in-8°, 2e édit.). L'auteur commence par examiner quelle était la situation de l'Eglise avant la Révolution. « A cette époque, dit-il, elle jouissait de tous les genres de privilèges à la fois. Le pays lui était entièrement livré. Elle n'avait plus à redouter de culte rival depuis qu'elle avait obtenu la proscription des adhérents de la Réforme. Elle seule possédait les édifices religieux pour célébrer le service divin, tandis que les retraites les plus cachées ne pouvaient protéger les protestants dans l'exercice de leur culte. Ils n'avaient pas seulement perdu le droit de professer leurs croyances, ils avaient perdu le droit d'exister. Quant aux juifs, ils n'étaient pas tolérés. Ils payaient un impôt particulier et étaient soumis à des règlements de police très-durs; ils étaient, comme les protestants, exclus des fonctions publiques. L'Eglise catholique était donc maîtresse absolue du royaume au point de vue religieux; l'état civil était entre ses mains par les mariages et les baptêmes; sa voix s'élevait seule d'une frontière à l'autre; il fallait prendre le détour de la Hollande pour publier un livre qui l'attaquât ou qui seulement pût lui déplaire. L'instruction de la jeunesse lui était presque entièrement confiée et nul enseignement ne se donnait en dehors de son contrôle. Ainsi la pensée, l'âme de tous les citoyens étaient officiellement sous sa dépendance. »

Indépendamment de cette puissance morale, le clergé disposait d'immenses richesses qui le rendaient propriétaire d'une partie considérable du sol. Il les tenait de la piété des fidèles, souvent aussi des terreurs et des repentirs tardifs du lit de mort. Les rois de France avaient largement disposé de leur domaine en sa faveur, et, s'il fallait évaluer le nombre de leurs péchés par celui de leurs donations, la liste de leurs méfaits serait effayante. Voici quel était le revenu du clergé du royaume d'après une appréciation qui n'a rien d'exagéré. Il avait à sa tête 11 archevêques et 116 évêques, dont le revenu en bloc s'élevait à 8,400,000 livres. Celui des grands vicaires et des chanoines atteignait le chiffre de 13,400,000 livres. Ajoutez-y le revenu de 715 abbayes, ainsi nommées parce que les titulaires pouvaient se faire remplacer dans leur charge effective, soit 9 millions; celui de 703 prieurés, soit 1,400,000 livres; 11 chapitres de chanoines nobles et 520 colleges de petits chapitres, soit 7 millions. Et nous ne parlons pas des ordres de religieux et de religieuses, des dîmes prélevées sur les récoltes des particuliers, du casuel, qui portent assurément le revenu du clergé à 200 millions par an. Notez que les biens d'Eglise étaient, de droit, exempts d'impôts.

La Révolution vint amoindrir grandement cette situation. D'abord elle proclama la liberté des cultes, et les non-catholiques virent reconnaître leurs droits. Cette mesure de justice fut accueillie avec colère par un grand nombre de catholiques. A Nîmes, à Uzès, à Montauban, il y eut des révoltes. A Nîmes, la fureur du parti catholique ne connut plus de bornes, quand il apprit, au mois d'avril, la nomination de Rabaut Saint-Etienne à la présidence de l'Assemblée nationale.

Ainsi diminuée dans sa prépondérance exclusive, l'Eglise le fut encore dans ses possessions. Le 2 novembre 1789 fut votée l'aliénation générale des biens du clergé. M. de Pressensé reconnaît que cette mesure était nécessaire; il la déclare légitime, et cependant, à divers endroits de son livre, il s'emporte contre la Révolution à l'occasion de ce fait. Que pouvait donc faire la Révolution à l'égard de l'Eglise? Elle avait enlevé au clergé ses possessions; elle lui devait moralement une compensation. Devait-elle lui constituer un capital et le laisser libre ensuite de vivre à sa guise? Mais cette pratique aurait eu pour conséquence de conserver à tout jamais la supériorité matérielle du catholicisme dans un pays où les protestants et les juifs n'auraient pas reçu de dédommagements semblables à ceux qu'on accordait à l'Eglise catholique. Devait-elle dépouiller brutalement le catholicisme et le faire passer du jour au lendemain de la richesse au dénûment? Mais, en dehors des considérations politiques qui rendaient une telle mesure impraticable, il y avait des raisons d'honneur qui devaient la faire repousser. Les hommes qui, avant la Révolution, s'étaient engagés dans la vie religieuse, s'y étaient engagés sous l'empire des lois qui les protégeaient et les garantissaient. La société ne pouvait pas ainsi, tout à coup, leur faire banqueroute; elle leur devait quelque chose. Peut-être le plus sage aurait-il été de sauvegarder les intérêts de ceux qui étaient déjà entrés en religion, mais sans prendre aucun engagement vis-à-vis de ceux qui voudraient y entrer. Il fallait s'en tenir aux expédients; on aima mieux faire une loi ayant un caractère absolu et définitif, et on eut ce qu'on appela la Constitution civile du clergé. Si la Révolution, en cette circonstance, pécha par quelque excès, ce fut par excès d'humanité et de libéralisme. Il est injuste et contradictoire de venir l'accuser de despotisme et de déclamer contre elle. Dans son beau livre sur *Napoléon Ier et son historien, M. Thiers*, M. Jules Barni a relevé avec autorité l'injustice dans laquelle est tombé M. de Pressensé.

On sait comment furent établis plus tard le culte de l'Etre suprême, celui de la Nature et de la Raison; comment le catholicisme se reconstitua peu à peu sous le Directoire, et comment enfin Bonaparte le rétablit dans ses privilèges par le Concordat. Cette restauration a inspiré à M. J. de Pressensé les meilleures pages de son livre. « Le 18 avril 1802, jour de Pâques, le Concordat fut publié et l'on chanta en grande pompe, à Notre-Dame, un *Te Deum* solennel pour célébrer la paix générale et le rétablissement des cultes. Une foule immense remplissait les rues. Les acclamations qui s'adressaient au grand consul, comme on l'appelait, s'expliquaient suffisamment par sa gloire et son génie, comme par les services qu'il avait rendus, sans qu'on eût le droit d'y voir une adhésion au Concordat. De longues files de voitures, où s'entassaient les belles dames du monde officiel, suivaient le carrosse du premier consul et du légat. La cérémonie à l'église fut froide et convenable, sauf l'attitude railleuse de quelques généraux, car ce spectacle singulier amusait ceux qu'il n'attristait pas. Après tout, c'était une solennelle comédie qui se jouait sous ces voûtes, puisque la foi manquait complètement dans cette fête de la religion. Quant au premier consul, il était, d'après le témoignage de son historien, calme, grave, dans l'attitude d'un chef d'empire, qui fait un grand acte de volonté et qui commande de son regard la soumission à tout le monde, ce qui signifie sans doute qu'il était là sans croire au culte qu'il restaurait, par condescendance et par politique, et comme un homme qui faisait beaucoup d'honneur à Dieu en le visitant dans son temple... Au retour de Notre-Dame, après le dîner d'apparat qui célébrait la paix des consciences, le premier consul, qui était fort satisfait de la réussite d'une si épineuse affaire, disait à quelques-uns de ses généraux : « N'est-il pas vrai qu'aujourd'hui tout paraît rétabli dans l'ancien ordre? — Oui, répondit l'un d'eux, excepté deux millions de Français qui sont morts pour la liberté et qu'on ne peut faire revivre. » M. Mignet, dans son *Histoire de la Révolution française*, donne une autre version du mot du général Delmas : « C'est une belle capucinade, aurait-il répondu; il n'y manque qu'un million d'hommes qui ont été tués pour détruire ce que vous rétablissez. »

M. de Pressensé est un ardent partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Pasteur d'une Eglise *libre*, il demande, comme Vinet et Samuel Vincent, la suppression du budget des cultes dans l'intérêt de la religion autant que de l'Etat. Ce souffle libéral fait de son ouvrage une lecture attachante et pleine d'intérêt, malgré quelques longueurs et une certaine tendance à la déclamation.

Église de Russie (L'), par L. Boissard (Paris, 1867, 2 vol. in-8°). Voici un ouvrage vraiment utile et qui manquait à la littérature théologique française. La Russie n'est pas mêlée depuis bien longtemps au grand mouvement européen; il n'est pas étonnant que l'histoire de son Eglise nous soit peu familière. Par sa civilisation et sa situation, la Russie était fort éloignée de nous; la séparation de son Eglise l'en éloignait encore davantage. Après le schisme, on ne parlait plus guère de cet Orient, qui avait pourtant été un des principaux foyers du christianisme; il semblait que cette lumière éclatante eût disparu sans retour. Plus de savants, plus de docteurs, plus de théologiens : ils n'avaient point trouvé de successeurs. Plus d'Eglise : elle s'était éteinte dans le silence et dans la nuit

Eh bien! toutes ces pensées étaient des illusions. M. Boissard a profité d'un séjour en Russie pour étudier sur place et dans ses auteurs les plus éminents cette Eglise ignorée, et il nous donne dans ses deux volumes le résultat de ses recherches. Loin d'avoir été condamnée à l'isolement et à l'impuissance par sa rupture avec l'Occident, l'Eglise orientale en a retiré de précieux avantages. « Le grand schisme l'a préservée du despotisme spirituel et des innovations dogmatiques ou disciplinaires auxquelles sa rivale n'est restée rien moins qu'étrangère; des altérations de la doctrine et des déviations de la morale, qui ont infligé à l'Eglise romaine la féconde protestation du XVIe siècle; du célibat des prêtres, qui fait sans doute du clergé une armée militante au service de la papauté, mais qui constitue fatalement un écueil permanent et dangereux pour la pureté de la vie et des mœurs, du commerce sacrilège des indulgences, qui oblitère la conscience humaine; des horreurs de l'inquisition, cette odieuse infraction au droit imprescriptible de la liberté religieuse; enfin du discrédit qui pèse aujourd'hui sur une arme jadis redoutée et dont Rome hésite à se servir, le pouvoir de l'excommunication. » La communion orientale pose avant tout et partout la souveraine autorité des livres saints. Elle en favorise, elle en provoque la lecture par les fidèles. La littérature ecclésiastique est assez riche; l'éloquence de la chaire est cultivée avec succès. Le métropolitain de Moscou, Platov, qui vivait dans la dernière moitié du siècle dernier, mérite d'être rangé parmi les grands prédicateurs.

Cependant l'Eglise russe a bien aussi ses faiblesses. En premier lieu, ce qui la distingue, c'est son formalisme. On lit bien les livres saints, mais sans intelligence. Le culte des saints, le culte des images y sont en faveur. D'autre part, si elle ne s'est pas souillée des horreurs de l'inquisition, elle n'en a pas moins eu ses accès d'intolérance. Chez elle aussi éclatèrent des dissidences et surgirent des sectes nouvelles. Les motifs qui leur donne-

rent naissance ne témoignent pas d'une haute culture ni d'un grand spiritualisme ; mais, en définitive, plus d'un schisme s'est accompli pour des raisons qui ne valaient pas mieux. Il s'agissait d'une simple qualification du Saint-Esprit, de la double ou triple répétition du mot *alleluia*, de la direction que devaient suivre les processions dans la consécration des temples, du signe et de la forme de la croix, de la manière d'écrire et de prononcer le nom de Jésus. Pour ces inepties, le sang humain coula. « Le supplice du feu, les arrêts de mort, la peine du fouet, l'internement dans les monastères, la détention, l'exil, la confiscation des biens, le double impôt, toutes ces mesures de rigueur aigrirent les sectaires et en multiplièrent le nombre. Les persécutions religieuses ont fait des martyrs, mais elles n'ont jamais opéré la réconciliation des partis. Le sang coule, mais il féconde le terrain de la lutte. »

On voit ici le pouvoir civil intervenir contre les hérétiques. M. Boissard prétend néanmoins que c'est une erreur d'attribuer à l'empereur de Russie une papauté césarienne. L'Eglise s'administre par le saint synode, qui n'est pas même présidé par l'empereur. Cependant le czar rend des édits touchant les monastères et les mœurs du clergé, et il paraît difficile d'admettre que ce soient là des attributions du pouvoir civil. Quoi qu'il en soit, le livre de M. Boissard servira de guide précieux à tous ceux qui voudront connaître l'Eglise russe. Dogmatique, morale, discipline, vie chrétienne, science, littérature, organisation, tout est examiné avec soin et raconté en détail. Des citations nombreuses font connaître les auteurs les plus estimés. Le style est clair, sans éclat comme sans prétention. L'auteur ne vise pas à l'originalité; c'est un chroniqueur plutôt qu'un historien. L'élément critique fait même complètement défaut; il est rare que M. Boissard hasarde une appréciation et, quand il le fait, ce n'est qu'avec une extrême réserve.

Église romaine et le premier Empire (L'), par le comte d'Haussonville (Paris, Michel Lévy, 1870, 5 vol. in-8°). L'ouvrage de M. d'Haussonville commence à l'élection de Pie VII et au 18 brumaire pour se terminer à l'abdication de Fontainebleau et au départ du pape, qui en est la conséquence; il contient l'histoire de toutes les relations qui ont existé entre l'empereur et le pape, soit à propos des intérêts spirituels, soit à propos des biens de l'Eglise. Rien d'intéressant comme ce récit d'événements contemporains, jusqu'à ce jour si peu connus. On voit les exigences et le despotisme de Napoléon croissant avec sa puissance, et sa violence redoublant à mesure qu'il rencontre des résistances. Le Concordat et ses difficiles négociations; l'enlèvement du pape et sa captivité à Savone; l'affaire du divorce de Napoléon et enfin les conférences du pape et de l'empereur à Fontainebleau : tels sont les points principaux qui sont traités dans l'ouvrage de M. d'Haussonville. Mieux que tous les commentaires et toutes les réflexions du monde, ce récit montre à quel degré de folie et de despotisme le pouvoir personnel atteint lorsqu'il est livré à lui-même et privé de tout contre-poids. Si la campagne de Russie avait eu une issue heureuse, les persécutions et les violences eussent pris un nouvel essor; on aurait vu renaître le Louis XIV des dragonnades, le Henri VIII des discussions théologiques. Cette partie de l'ouvrage est très-bien traitée, très-fidèlement écrite d'après des documents originaux et dont l'authenticité n'est pas contestable. Celle qui regarde le pape et la cour romaine est moins complète, et l'on pourrait accuser M. d'Haussonville d'avoir montré trop de partialité à cet égard. Si le récit de ces actes violents et injustifiables ne fait pas naître dans notre âme toute l'indignation qu'ils devraient y soulever, c'est que ceux qui en sont les victimes sont loin de mériter toute notre sympathie. Les mauvaises dispositions de la cour de Rome pour la France, son attachement à l'Autriche, sa sourde et perpétuelle conspiration contre nos intérêts, sont des faits indiscutables que M. d'Haussonville a oublié de mentionner et dont il s'est bien gardé de tenir compte. Il nous montre un pontife souffrant pour défendre les intérêts de sa foi et pour obéir à la voix de sa conscience; s'il n'y avait que cela, Pie VII serait un vrai martyr et l'on ne saurait avoir trop d'admiration pour cette lutte de la pensée contre la force brutale. Malheureusement cette résistance a bien souvent sa raison d'être dans des motifs purement humains; le pouvoir temporel et cette arrogante domination que Rome a toujours voulu s'attribuer dans les affaires européennes n'ont rien à voir avec le dogme ni avec la foi, et c'est surtout à ces causes qu'il faut demander le secret des résistances de Pie VII. On peut le dire, le souverain pontife fit tout ce qui dépendait de lui pour compromettre la religion dans l'affaire du Concordat et surtout dans celle du divorce. La cour romaine avait maintes fois dénoué le lien conjugal dans des circonstances semblables; si elle ne le voulut pas, ce fut mauvaise volonté de sa part et non scrupule de conscience. Aussi est-on mal venu à crier au martyre dans cette lutte entre la ruse et la force; le plus grand tort est du côté de la violence qui abuse de ses avantages, mais cette fois, jusque dans ses excès, elle a des circonstances atténuantes. Le tort de M. d'Haussonville a été de ne pas tenir la balance exacte entre les deux adversaires, ce qui relègue son livre au rang des œuvres de parti et lui enlève toute valeur historique, malgré les précieux documents qu'il contient. M. d'Haussonville a adopté la méthode narrative qui a produit de si beaux résultats depuis Augustin Thierry, M. de Barante et M. Thiers. « La vérité détaillée, familière, animée et vivante, dit-il, la vérité non-seulement sur les grandes choses, mais sur les moyennes aussi et sur les petites, la vérité sur les personnes, non-seulement sur l'ensemble de leurs actes et de leurs caractères, mais sur leurs procédés et leurs allures, n'est-ce point là ce que les esprits réfléchis doivent surtout rechercher dans l'étude des temps passés? Si la vie des peuples n'est, comme celle des individus, qu'un long enseignement, à quelle école, nous autres simples mortels, pourrons-nous apprendre mieux à nous défier des faciles entraînements et des piéges de toute espèce tendus à notre crédulité, sinon à celle de ces bienfaisants révélateurs qui nous apprennent sans déguisement, sans emphase, comment se sont réellement traitées entre les plus grands personnages les plus grandes affaires de ce bas monde? Il y a, dit quelque part un éminent critique, il y a une sorte d'histoire qui se fonde sur les pièces mêmes et les instruments d'Etat, les papiers diplomatiques, les correspondances des ambassadeurs... Puis il y a une histoire d'une tout autre physionomie, l'histoire morale écrite par des acteurs et des témoins. — A mon sens, cette dernière est la meilleure, je veux dire au moins la plus instructive, la plus profitable, la seule qui serve à dessiller les yeux, à ouvrir les intelligences, à combattre les plus funestes engouements, à éviter les désagréables mystifications. Ce qui nous importe, c'est de connaître les gens *par la levée du rideau qui les couvre*, suivant l'heureuse expression de Saint-Simon. Nous devons nous instruire pour ne pas être des hébétés, des stupides, des dupes continuelles... Et la grande étude est de ne s'y pas méprendre au milieu d'un monde la plupart du temps si soigneusement masqué. On a encore porté des masques depuis Saint-Simon, et de nos jours la mode n'en est peut-être pas entièrement passée. Faisons donc bon accueil à ceux qui nous aident à découvrir les vrais visages. Nous touchons d'ailleurs, si je ne me trompe, au moment où la grande épopée du Consulat et de l'Empire vient se placer naturellement et comme d'elle-même à son véritable point de vue; cette histoire n'est pas à refaire, elle a été écrite en traits ineffaçables. Peut-être pourrait-on seulement la compléter en la considérant sous un autre jour et par de nouveaux aspects. Il s'agirait d'abandonner ce qu'on appelle la grande méthode, celle qui consiste à s'attacher aux effets d'ensemble. On se prendrait de préférence aux détails caractéristiques et, pénétrant jusqu'à l'arrière-scène, derrière toutes les décorations extérieures, on introduirait le lecteur jusque dans l'intérieur des coulisses. »

Tel est le programme intéressant qu'a suivi M. d'Haussonville. Peut-être y a-t-il une légère dose d'illusion à croire que l'histoire consiste surtout dans le détail et l'étude des mœurs et des actes quotidiens de ceux qui mènent les événements. Cette histoire-là, c'est-à-dire celle qu'il veut faire, touche d'un côté au roman et de l'autre au pamphlet. Dans tous les cas, elle a droit à une place importante dans les grands travaux accomplis par notre âge dans les champs du passé; cela éclaire l'avenir. « Certes, ce n'est point dans le passé qu'il faut aller chercher la clef de l'avenir, dit encore M. d'Haussonville. Les événements se succèdent d'après certaines règles plutôt qu'ils ne se reproduisent. Lorsqu'on serait le plus tenté de les trouver à peu près pareils, on découvre encore entre eux beaucoup plus de diversité que de ressemblance. Il serait puéril cependant de dédaigner les utiles leçons qui résultent du rapprochement des faits. »

Entendez bien ceci : M. d'Haussonville entreprend d'écrire *l'Histoire de l'Eglise romaine et du premier Empire* aussitôt après la guerre d'Italie de 1859. La guerre de 1859 a été entreprise en vue de mettre à exécution les véritables desseins du second Empire à propos de l'Eglise romaine. On ne frappe l'Autriche qu'en qualité de protectrice du saint-siége et des idées catholiques. On s'est arrêté à moitié chemin contre l'Eglise romaine, ce qui n'est pas un acte de condescendance, mais de prudence : on voulait laisser désormais à la force des choses le soin d'achever la besogne commencée, sans paraître trop responsable de ce qui arriverait. Du reste, depuis l'établissement du second Empire, on avait affecté d'être favorable aux intérêts du catholicisme. Eh bien! démontre M. d'Haussonville, le premier Empire avait agi tout à fait de la même manière. A son début, il avait relevé les autels, rendu à l'Eglise romaine une partie de ses priviléges et de son influence dans l'Etat. Il comprenait la puissance des idées religieuses; mais il n'entendait les réorganiser et leur donner une existence politique qu'afin de les exploiter à son profit. Dès qu'il vit qu'on résistait, il déploya des efforts inouïs à vaincre cette résistance et, n'y étant pas parvenu, il déclara ouvertement la guerre à ceux qu'il avait restaurés. Il fut sinon vaincu dans cette guerre, du moins tenu en échec jusqu'à ce que d'autres causes s'unissent à celle-là. Il fut détruit par leur force commune. Vous voyez d'ici ce qu'on promet au second Empire : vous avez agi comme votre père et vous continuez de suivre sa ligne de conduite, vous finirez comme lui. L'Eglise est patiente; elle se laisse frapper sans murmurer. Sa résistance est surtout de l'inertie; mais soyez tranquille, au moment décisif, elle vous montrera ce que vaut sa haine et combien on est mal loti quand on est tombé dans la main du Seigneur : *In manu Domini*. Ce raisonnement ne manque pas de franchise. M. d'Haussonville, afin qu'on n'ignore pas à quelles préoccupations il obéit en écrivant *l'Histoire de l'Eglise romaine et du premier Empire*, prévoit le cas d'une vacance du saint-siége et juge de ce qui arriverait alors par ce qui est arrivé à Venise lors de l'élection de Pie VII. Les circonstances ne sont-elles pas les mêmes? Il y avait des troupes autrichiennes à Venise, aujourd'hui il y a des troupes françaises à Rome. « Qu'arriverait-il? Loin de moi de comparer la position actuelle du sacré collége vis-à-vis de l'empereur Napoléon III et du roi Victor-Emmanuel à celle des cardinaux qui s'étaient rassemblés dans les Etats vénitiens sous la protection du chef de l'empire d'Allemagne! On aperçoit d'abord les différences; elles sautent aux yeux. Cependant, à parler de bonne foi, je ne conseillerais pas au gouvernement français, dont les soldats monteraient la garde aux portes du Quirinal, non plus qu'au gouvernement italien, dont les sentinelles, en toute hypothèse, n'en seraient pas bien loin placées, de perdre entièrement le souvenir de ce qui s'est passé à Venise, en 1800, dans le monastère de Saint-Georges. Reportant mes regards en France et sur nos propres affaires, je suis à mille lieues de m'imaginer que le Concordat ait fait son temps, quoiqu'à vrai dire il soit un peu usé à la suite de tant de frottements survenus entre l'Eglise et l'Etat. Je ne crois pas davantage qu'on soit à la veille d'y retoucher, encore moins en disposition de s'en affranchir, tant à Rome qu'à Paris. Toute la poussière soulevée présentement autour de ces questions n'empêche pas les yeux clairvoyants de discerner les dispositions véritables du gouvernement français et du clergé catholique. Leurs dissentiments sont, nous le croyons, beaucoup plus apparents que réels et beaucoup plus bruyants que sérieux. Il en existait bien d'autres et de plus menaçants entre le saint-siége et le premier consul, au moment même où le cardinal Consalvi signait le traité solennel qui avait pour but de réconcilier la papauté avec la France moderne. »

L'ouvrage de M. d'Haussonville est plein de documents inconnus jusqu'ici et de renseignements hardis, mais puisés à des sources qui ne permettent pas d'en soupçonner l'authenticité. Quant au style, il est bien un peu terne et entaché de monotonie, mais c'est dans la tradition académique.

Les principales sources consultées par M. d'Haussonville sont : 1° les *Mémoires de Consalvi*, traduits par M. Crétineau-Joly; 2° les *Œuvres* du cardinal Pacca; 3° la *Correspondance du cardinal Caprara*; 4° la *Correspondance de Napoléon Ier*; 5° *Diverses correspondances diplomatiques et papiers inédits.*

Église (LES COURTISANES DE L'), étude historique par M. Benjamin Gastineau (1870). Sous le couvert d'une érudition qui n'est pas toujours très-profonde, ce livre est moins un morceau d'histoire qu'un pamphlet, qu'une machine de guerre dirigée fort à propos contre l'infaillibilité des papes. Si le pape n'est qu'un homme, soumis aux mêmes défaillances que les autres; si l'histoire de la papauté, comme l'histoire de n'importe quelle monarchie, est pleine de désordres, d'intrigues et même d'infamies, comment admettre cette risible infaillibilité? Preuves en mains, M. Benjamin Gastineau n'a pas de peine à démontrer qu'à la cour du Vatican, comme à celle de Versailles, de Saint-James, ou d'Aranjuez, la femme avait, pendant des siècles, été toute-puissante, qu'elle avait fait et défait des papes, des cardinaux, des évêques, comme ailleurs des généraux et des ministres.

Grégoire Ier eut pour maîtresse Théodelinde, reine des Lombards, dont les donations ont été la première richesse de l'Eglise; voilà l'une des sources impures du pouvoir temporel. Pendant un demi-siècle, Théodora et Marozia, deux courtisanes titrées, tiennent dans leurs mains les papes et la papauté : elles signent des bulles et convoquent des conciles. Théodora est la maîtresse de Jean X; sa fille Marozia est celle de Sergius III, et elle empoisonne Léon VI pour frayer le chemin à son amant. Ce drame, dont on trouve les traces dans des écrivains dignes de foi, semble assez scandaleux. Pourquoi M. Gastineau fait-il de Léon VI, dont l'existence du reste est problématique, une femme morte en couches? Cette seconde édition de la papesse Jeanne a des fondements encore moins solides que la première légende, aujourd'hui complétement abandonnée. Mais puisqu'il donne place aux légendes, même les moins prouvées, pourquoi l'auteur ne cite-t-il pas celle de Léon Ier? Ce pape, au baisemain de la fête de Pâques, ayant senti, dit-on, avec trop de plaisir, le contact des lèvres d'une femme de la plus grande beauté, pour mater cette rébellion des sens, se coupa la main. Un miracle la lui rendit aussitôt, ajoute la légende. C'est depuis ce temps-là que l'on baise, non plus la main, mais la mule du pape.

En poursuivant l'histoire secrète du Vatican, nous trouvons Jean XII tué par un mari jaloux, dans le lit de sa femme. Il fut tué à coups de marteau, dit M. Gastineau. C'est Jean VIII qui mourut de cette façon; mais peu importe. Ce Jean XII est celui que le concile de Rome convainquit d'inceste avec deux sœurs, ses cousines; on lui reprocha en outre d'avoir bu publiquement à la santé du diable. Ils allaient bien les papes de ce temps-là! Les relations de Grégoire VII avec la *grande Italienne*, la princesse Mathilde, sont moins prouvées que les infamies de Jean XII; celles que Guillaume de Plasian, à l'instigation de Philippe le Bel, mit sur le compte de Boniface VIII, dans l'assemblée du Louvre, n'ont rien d'étonnant de la part d'un homme qui, étant pape, refusa à sa mort de recevoir les sacrements. Il eut pour maîtresses dona Cola, une fille de celle-ci, et, dit-on, toutes les jolies femmes de chambre de ces deux dames. Quoique l'érudition moderne mette en doute aujourd'hui la véracité de Burchard et de son fameux journal, on aura bien de la peine à faire passer Alexandre VI pour un petit saint. Son amour pour la Vanozza, dont il eut la fameuse Lucrèce, sera toujours hors de doute, quand bien même on reléguerait parmi les contes ces orgies où cinquante courtisanes nues ramassaient des noix entre des flambeaux allumés, et le tableau du Pinturricchio, tableau placé au chevet du pape, et représentant une autre de ses maîtresses, la belle Giulia Farnèse, dans la plus obscène des poses. Paul III débaucha sa propre fille, avant de la marier avec un Sforza; le Sforza faisant, après les noces, le mari jaloux, fut empoisonné. Pie IV mourut entre les bras d'une femme, disent les uns, entre ceux de saint Charles Borromée, son neveu, disent les autres. Lesquels croire? Cependant, que Léon X soit mort d'une maladie honteuse, cela paraît résulter des faits, et que, de 1644 à 1655, sous le pontificat d'Innocent X, ce soit la maîtresse du pape, la belle et impérieuse Olimpia Maldachini, qui ait souverainement régné, c'est tout à fait hors de doute. Toute cette histoire des papes est scandaleuse. Comme livre, les *Courtisanes de l'Eglise* sont supérieures à un autre ouvrage du même genre et du même auteur, les *Femmes des Césars*. Nous avons reproché à M. Gastineau son défaut de critique; cependant, pour se faire illusion à lui-même, il a augmenté son volume de notes et de citations considérables. Est-il besoin de dire qu'ayant le choix entre deux sources de même valeur il n'a puisé que les citations conformes à sa thèse? Le titre de l'ouvrage et les tracasseries maladroites de la censure lui ont assuré le succès.

Eglises réformées au royaume de France (HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES), par Théodore de Bèze. V. HISTOIRE.

ÉGLISE (ÉTATS DE L'). V. ÉTATS.

ÉGLISE-NEUVE-D'ENTRAIGUES, bourg et commune de France (Puy-de-Dôme), cant. de Besse, arrond. et à 45 kilom. O. d'Issoire; pop. aggl. 541 hab. — pop. tot. 2,154 hab. La rivière de la Rue forme de nombreuses cascades aux environs de ce bourg.

EGLOFF (Louise), femme poëte suisse, née à Bade (Argovie) en 1803, morte en 1834. Elle fut frappée de cécité quelques semaines après sa naissance, et placée ensuite à l'institut des aveugles de Zurich. Ses *Poésies* ont été réunies à Bade en 1823. Elles se composent en grande partie de pièces religieuses, pleines de naturel, de grâce et de sentiments élevés. Le style en est simple, pur, facile, et la versification élégante.

EGLOFFSTEIN (Charles-Auguste D'), général allemand, né dans la Franconie en 1771, mort en 1834. Il entra à l'âge de quinze ans dans un des régiments de son oncle, le général de Thuna, fit la campagne de Pologne en 1793, celle du Rhin en 1795, et fut blessé à Iéna en 1806. Les événements l'ayant fait passer alors au service de la France, il combattit les Autrichiens à Passau (1809), et se distingua surtout dans l'insurrection du Tyrol, à la suite de laquelle Napoléon le décora de sa propre main et lui fit présent de deux canons. Après avoir pris part, comme colonel à la guerre d'Espagne, il revint en Allemagne (1811), reçut le commandement d'une brigade, en 1812, concourut activement à protéger la retraite de la grande armée et contribua à la défense de Dantzig sous le général Rapp. Fait prisonnier dans cette ville, il dut prendre l'engagement de combattre avec nos ennemis, et, en 1814 et 1815, nous le rencontrons, dans les rangs de l'armée alliée, défendant bravement contre nous la ville de Tournay et se faisant décorer deux fois, par l'empereur de Russie d'abord, et ensuite par le roi de Prusse. La paix étant survenue, Egloffstein fut chargé de réorganiser l'armée du grand-duché de Saxe-Weimar, et fut surpris par la mort au milieu de ce travail important.

ÉGLOGAIRE s. m. (é-glo-ghè-re — rad. *églogue*). Littér. Écrivain qui publie des extraits des auteurs. ‖ Peu usité.

ÉGLOGISTE s. m. (é-glo-ji-ste — rad. *églogue*). Littér. Poëte qui écrit des églogues. ‖ Peu usité.

ÉGLOGUE s. f. (é-glo-ghe — du gr. *ek*, de; *legô*, je choisis). Littér. Recueil d'extraits des auteurs : *Les* ÉGLOGUES *de Polybe, de Théophraste.* ‖ Vieux en ce sens. ‖ Nom que les Romains donnaient à tout morceau de choix, à toute pièce qui méritait d'être distinguée dans un recueil : *Ausone qualifie d'*ÉGLOGUE *une ode d'Horace.* (Complém. de l'Acad.) ‖ Petit poëme pastoral : *Les* ÉGLOGUES *de Virgile. L'*ÉGLOGUE *est l'imitation des mœurs champêtres dans leur plus agréable simplicité.* (Marmontel.) *A seize ans, Pope avait composé ses* ÉGLOGUES, *chef-d'œuvre accompli de versification.* (Boissonade.) *Le tort des faiseurs d'*ÉGLOGUES, *c'est de croire qu'il faut peindre les bergers tels qu'ils sont.* (Rigault.)

Viendrai-je, en une *églogue* entouré de troupeaux,
Au milieu de Paris enfler mes chalumeaux,
Et, dans mon cabinet assis auprès des hêtres,
Faire dire aux échos des sottises champêtres?
BOILEAU.

Mais souvent, dans ce style, un rimeur aux abois
Jette là, de dépit, la flûte et le hautbois,
Et, follement pompeux dans sa verve indiscrète,
Au milieu d'une *églogue* entonne la trompette.
BOILEAU.

— Néol. fam. Agréments de la vie champêtre ou pastorale : *Tout ce pays est d'une douceur charmante sous son air sévère ; l'*ÉGLOGUE *vous prend au seuil de Bade et ne vous quitte plus.* (P. de St-Victor.)

— **Épithètes**. Simple, naïve, ingénue, touchante, attendrissante, fraîche, riante, charmante, gracieuse, délicieuse, ravissante, adorable, admirable, poétique, pastorale, champêtre, rustique, guindée, froide, glacée, ennuyeuse, languissante, fade, insipide.

— **Encycl.** Le mot *églogue* vient du grec *éclogê*, qui a le même sens, mais qui, considéré étymologiquement, signifie *choix*. Dans le principe, en effet, on appela *églogue* tout petit poëme lyrique ou pastoral, satirique ou épigrammatique, que l'auteur était censé choisir parmi plusieurs autres pour le publier. Après qu'on eut donné ce nom aux *Bucoliques* de Virgile, la renommée de ces poëmes fut telle que le mot *églogue* ne s'appliqua plus qu'à des pièces de vers du genre pastoral. Il ne fut même employé le plus souvent que pour désigner celles de ces poésies dont la forme était dialoguée, ou du moins présentait quelque mouvement dramatique, soit par la mise en scène des personnages, soit par l'inspiration du poëte. On peut distinguer trois sortes d'*églogues :* celles qui sont en forme de récit ; celles qui sont dialoguées; celles où se mêlent le dialogue et le récit. Les poésies pastorales qui ont moins de mouvement portent le nom d'*idylles*. Plus lentes dans l'exposition, plus minutieuses dans la description, elles sont en général d'une étendue plus longue que les *églogues*, dont la forme plus vive hâte le dénoûment.

L'églogue, l'idylle, le roman pastoral et d'autres formes encore, soit littéraires, soit artistiques, qui composent le genre pastoral, se rapportent à un secret penchant de l'esprit, penchant éternel qui explique bien comment le genre pastoral forme une veine à part, une veine presque ininterrompue, qui traverse toute la littérature, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Voici à cet égard une page très-juste et très-intéressante d'un auteur qui, mieux que personne, a droit de parler du genre pastoral, Georges Sand :

« J'ai vu et j'ai senti par moi-même, avec tous les êtres civilisés, que la vie primitive était le rêve, l'idéal de tous les hommes et de tous les temps. Depuis les bergers de Longus jusqu'à ceux de Trianon, la vie pastorale est un Eden parfumé où les âmes tourmentées et lassées du tumulte du monde ont essayé de se réfugier. L'art, ce grand flatteur, ce chercheur complaisant de consolations pour les gens trop heureux, a traversé une suite non interrompue de bergeries; et sous ce titre : *Histoire des bergeries*, j'ai souvent désiré de faire un livre d'érudition et de critique où j'aurais passé en revue tous ces différents rêves champêtres, dont les hautes classes se sont nourries avec passion. J'aurais suivi leurs modifications, toujours en rapport inverse de la dépravation des mœurs, et se faisant pures et sentimentales d'autant plus que la société était corrompue et impudente. Je voudrais pouvoir commander ce livre... Ce serait un traité d'art complet; car la musique, la peinture, l'architecture, la littérature, dans toutes ses formes : théâtre, poëme, roman, *églogue*, les modes, les jardins, les costumes mêmes, tout a subi l'engouement du rêve pastoral. » (Préface de *François le Champi*.) Il y a peut-être dans cette jolie page un point contestable : c'est que la vie rustique, la vie primitive, soit l'idéal de tous les hommes; elle est plutôt, ce semble, l'idéal de ceux qui vivent à la ville et mènent une existence compliquée, l'idéal des citadins et des riches exclusivement. Ce qui tendrait à le prouver, c'est la littérature populaire : contes, chansons, etc. On y voit en effet que, dans le même temps ou le bourgeois, le gentilhomme, le prince même, s'amusent à rêver campagne, moutons, bergères, amours innocentes sous la feuillée, le paysan, l'ouvrier, au contraire, dans ces poésies qui sont leurs rêves passés, ne s'entretiennent que de *fils de roi*, de *princesses*, de *maisons d'or et d'argent*, etc. Nous ne sachons pas que personne ait fait encore ressortir ce contraste à peu près permanent, et qui nous semble très-instructif. Il faudrait, à notre avis, dire, en conséquence, non que la vie rustique est l'idéal de tous les hommes, mais que tous les hommes ont tendance à chercher leur idéal dans la condition la plus opposée à la leur, quand, bien entendu, cette condition n'est pas évidemment malheureuse, quand elle permet l'illusion. Ce premier point établi pourrait expliquer bien des choses, et peut-être même servir à présager, pour l'avenir, à chercher, dans le passé, des détails ignorés. Ainsi l'on pourrait conjecturer que la pastorale a existé partout où il y a eu des classes supérieures, et a existé là surtout; qu'elle a dû aussi prendre dans la littérature une place d'autant plus grande et plus prépondérante, que la littérature était plus soumise dans le moment à l'influence des personnes de la haute société. A cet égard même il y a plus que des conjectures; il y a commencement de preuves. Le genre pastoral a fleuri chez nous dans le temps où la noblesse se piquait le plus de culture littéraire. On comprendrait aussi très-bien pourquoi, selon l'observation de Mme Sand, plus la société est corrompue et impudente, plus la pastorale se fait pure et sentimentale ; cela est conforme au principe; c'est toujours l'effet de cette tendance à rêver la condition la plus opposée à celle où l'on est placé dans la vie réelle. La littérature, sous la Terreur, nous fournit, pour la démonstration de ce point, une preuve éclatante.

Peinture d'une action champêtre, *l'églogue* a nécessairement pour règle de ne pas oublier que ses acteurs sont les hommes des champs, les bergers, les laboureurs; que si leurs sentiments peuvent être délicats, leurs pensées sont toujours empreintes de naïveté; que si leurs passions peuvent s'éveiller, elles restent cependant toujours modérées et n'engendrent pas le trouble créé par les désirs et les besoins de la vie factice. Une existence douce, facile, innocente, appropriée à une nature imaginaire sans doute, mais idéale, veut un langage simple et cependant choisi, où le soin des troupeaux, les travaux de la moisson et du labourage tiennent une grande place, où les images soient tirées des objets environnants, et cependant où tout soit relevé par la grâce des pensées, par le charme des expressions, sans que l'on puisse jamais voir la recherche et l'affectation.

Son tour simple et naïf n'a rien de fastueux,
Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux,
Il faut que sa douceur flatte, chatouille, éveille,
Et jamais de grands mots n'épouvante l'oreille.
Mais souvent, dans ce style, un rimeur aux abois
Jette là, de dépit, la flûte et le hautbois;
Et, follement pompeux, dans sa verve indiscrète,
Au milieu d'une *églogue* entonne la trompette.
De peur de l'écouter, Pan fuit dans les roseaux,
Et les nymphes, d'effroi, se cachent sous les eaux.
Au contraire cet autre, abject en son langage,
Fait parler ses bergers comme on parle au village.
Ses vers plats et grossiers, dépouillés d'agrément,
Toujours baisent la terre et rampent tristement.
BOILEAU (*Art poétique*, chant II).

Entre ces deux excès, comme le dit le poëte, la route est difficile; l'art consiste à descendre, sans bassesse, jusqu'aux plus humbles détails, et à rendre dignes d'un consul les champs et les bois. Théocrite et Virgile restent les vrais modèles du genre V. IDYLLE, BUCOLIQUE, PASTORALE (poésie).

Églogues de Virgile. V. BUCOLIQUES.

Églogues de Némésien. Ce poëte ne craignit pas de combattre et de vaincre, dans un concours, l'empereur Numérien, qui, d'ailleurs, ne s'en vengea qu'en le protégeant; il avait imité les poëmes didactiques d'Oppien, et voulut imiter également Virgile. Aussi composa-t-il quelques poésies pastorales, dans lesquelles on remarquait des vers gracieux, qui lui valurent la réputation de bon versificateur et d'écrivain passable, sinon celle d'esprit original et d'homme d'imagination. Ses *Eglogues* ne nous sont pas parvenues. Quelques commentateurs en ont fait imprimer quatre sous son nom et les ont placées à la suite des œuvres de Calpurnius. C'est à tort, car ces quatre *Eglogues* appartiennent bien à Calpurnius et sont marquées à son cachet. En tout cas, puisque Némésien prêtait à Calpurnius de l'argent, que ce dernier ne rendait jamais, il peut bien lui prêter ses quatre *Eglogues* aux mêmes conditions.

Églogues de Calpurnius, poëte latin du temps de Dioclétien. Ce recueil renferme onze églogues dans lesquelles Titus Julius Calpurnius a tenté d'imiter Virgile. La première, intitulée *Délos*, est calquée sur la quatrième du prince des poëtes latins; la seconde, *Crocale*, est une ravissante imitation de la septième de Virgile. La quatrième a pour titre *César ;* la cinquième, *Mycon*, est un faible résumé des *Géorgiques*. La dixième, *Bacchus*, abonde en détails gracieux, et son ordonnance est parfaite. Fontenelle la préférait à l'églogue de Virgile ; comme vers, elle lui est inférieure, mais elle vaut mieux comme entente de la nature. *Tros*, la dernière, qui correspond à la seconde du Cygne de Mantoue, passe, d'après Cabaret-Dupaty, sous le rapport du choix du sujet, de l'ordonnance, de la naïveté des caractères, de la vérité des sentiments et de la chaleur de la diction, pour le chef-d'œuvre de Calpurnius.

Né sous le même ciel que le maître du genre, Théocrite, Calpurnius a su conserver à la langue de Virgile, dans une époque de décadence, quelques-unes des qualités que les grands écrivains lui avaient données; mais il manque d'originalité et tombe parfois dans l'enflure. Sans être, sous le rapport du style, à la hauteur des *Bucoliques* de Virgile, les *Eglogues* de Calpurnius ont une supériorité relative : l'auteur comprend mieux la campagne que son modèle ; ses bouviers sont de vrais bouviers. De l'esprit, du naturel, une diction assez pure et quelques bons vers expliquent l'engouement des écoles du moyen âge pour ce poëte, qu'elles mettaient entre les mains des jeunes gens, comme de nos jours on y met Horace et Virgile.

Ces *Eglogues* sont adressées à un autre poëte pastoral, Némésien, qui servait de protecteur à Calpurnius et entretenait avec lui une correspondance en vers. C'est ce qui a fait croire à bon nombre de critiques que les quatre dernières *Eglogues* étaient dues à Némésien ; mais la versification et la manière en sont si clairement celles de Calpurnius, que nous n'avons pas hésité à les lui restituer. De nos jours on lit encore Calpurnius; c'est là certes un bel argument en sa faveur, lorsqu'on réfléchit que nous possédons les œuvres de Virgile, et que Calpurnius lui est postérieur.

Églogues (LES) de Garcilaso de La Vega. Ces compositions poétiques, d'une grande fraîcheur, ont encore en Espagne une certaine réputation. Ce poëte, doué d'un génie aimable et doux, quoiqu'il eût embrassé la carrière des armes, et qui mourut jeune, à trente-trois ans, trouva, au milieu de cette vie courte et aventureuse, le temps de cultiver les lettres avec succès. « Je prenais, dit-il, tantôt la plume, tantôt l'épée. » Ami et élève de Boscan, qu'il éclipsa, il imite tour à tour les Italiens, Pétrarque, Bembo, Arioste, Sannazar; mais c'est à Virgile, à Théocrite, à Homère qu'il doit le plus; il se nourrissait très-fortement de ces grands maîtres et c'est par eux en réalité qu'il vaut encore quelque chose.

Ses églogues ne sont pas nombreuses, il n'en écrivit que deux, mais ce sont de grandes compositions, et qui représentent à elles seules plus de la moitié de son œuvre. La première, la plus belle des deux et peut-être sa meilleure production, fut écrite à Naples, quelques années avant sa mort, arrivée en 1536. Il se met lui-même en scène, sous le nom de Salicio, et prête à son interlocuteur, Boscan, celui de Nemoroso ; le premier pleure l'infidélité de sa maîtresse, et le second la mort de la sienne. « Si l'on excepte le dialogue du commencement, dit Ticknor, et la description de la fin, une description de la tombée de la nuit qui la termine fort heureusement, on peut considérer cette églogue comme composée de deux élégies distinctes, dans lesquelles le ton pastoral est admirablement conservé; chacune d'elles, avec ses divisions et son plan propre, est faite sur le modèle d'une *canzone* italienne. De cette façon, l'églogue a un air de fraîcheur et d'originalité, en même temps que le sentiment tendre et mélancolique qui règne dans toutes ses parties la rend éminemment poétique. » Dans la seconde églogue, Garcilaso essaya une innovation; au lieu de la rime telle qu'on l'entend, il tenta de faire rimer la dernière syllabe d'un mot avec l'avant-dernière d'un autre. Cervantès renouvela après lui la même tentative sans plus de succès.

Ces gracieuses compositions obtinrent un très-grand succès On les déclamait, on les faisait jouer par des acteurs dans les jardins publics, dans les réunions d'été. Il y a une jolie page de *Don Quichotte* sur cet engouement causé par les églogues de Garcilaso. Le chevalier de la Manche, dans une forêt, se trouve tout d'un coup les jambes et les bras pris dans les mailles d'un immense filet de soie verte tendu parmi les arbres. Il se prépare à tout briser, lorsqu'il voit sortir du bois « deux jeunes femmes vêtues en bergères, mais avec cette différence que leurs corsets étaient de fin brocart et leurs jupes de riche taffetas doré. Leurs cheveux, si blonds qu'ils pouvaient le disputer à ceux du blond Apollon lui-même, tombaient en longues boucles sur leurs épaules; leurs têtes étaient couronnées de guirlandes où se mêlaient le laurier vert et la rouge amarante; leur âge était au-dessus de quinze années. A cette vue, Sancho ouvre de grands yeux et don Quichotte reste interdit; le soleil arrête sa course, et tous étaient dans un merveilleux silence. Enfin une des bergères, s'adressant à notre héros : — Arrêtez, seigneur chevalier, arrêtez, lui dit-elle. Ne rompez pas ces filets, ils ne cachent aucun piége; nous ne les avons fait tendre que pour nous divertir. Comme je pense que vous désirez savoir qui nous sommes et quel est notre dessein, je vais vous l'expliquer en deux mots. A deux lieues d'ici, dans un village qu'habitent des gens de qualité, plusieurs personnes de la même famille sont convenues de venir s'amuser dans cet endroit, qui est un des plus agréables des environs, afin de faire entre elles une nouvelle Arcadie pastorale. Les jeunes gens sont vêtus en bergers, les jeunes filles en bergères. Nous avons étudié deux églogues, l'une est de Garcilaso et l'autre du fameux Camoëns, poëte portugais. » (*Don Quichotte*, traduction Furne.)

Les églogues de Garcilaso sont trop longues pour qu'on puisse en citer une tout entière. Nous donnerons du moins un fragment de la première de ces églogues, qui passe pour son chef-d'œuvre. Ce passage est plein d'harmonie; mais une traduction en prose enlèvera forcément le rhythme gracieux de ces vers charmants :

« NEMOROSO. Eaux courantes, pures, cristallines, arbres qui vous mirez dans ces eaux, verte prairie pleine de frais ombrages, oiseaux qui semez ici vos plaintes, lierre qui rampes le long des arbres et sur les contours de leur tronc verdissant, je me suis vu si loin du mal cruel qui m'afflige qu'heureux et satisfait je me réjouis dans votre solitude, soit qu'un doux sommeil m'apportât le repos, soit que je suivisse ma pensée vers des lieux qui n'avaient pour moi que des souvenirs pleins d'allégresse.

» Et dans cette même vallée où maintenant je gémis et je m'épuise, combien douce à été ma quiétude! O bien périssable, vain et fragile! Un jour que je dormais ici, je me souviens que, à mon réveil, je vis Elise à mon côté. O destinée lamentable, ô tête fragile, livrée avant le temps au tranchant aigu de la mort! Ce sort convenait mieux aux ans de ma vie épuisée, plus dure pourtant que le fer, puisque ton départ n'a pu la briser.

» Où sont maintenant ces yeux brillants qui, en quelque lieu qu'ils fussent, entraînaient après eux mon âme, suspendue à leur regard? Où est cette blanche et délicate main, pleine des victoires et des dépouilles dont la chargeait mon amour? Ces cheveux qui dédaignaient l'or comme un trésor au-dessous du leur, où sont-ils? Où est sa blanche poitrine? Où est la colonne qui supportait, avec une présomption gracieuse, le toit doré? Tout cela aujourd'hui, pour mon malheur, est enfermé sous la terre froide, déserte et dure.

» Qui m'eût dit, Elise, ô ma vie, lorsque, dans cette vallée, nous allions, caressés par le frais zéphyr, cueillant de tendres fleurs, qu'un jour viendrait, solitaire et triste, qui, par une longue absence, mettrait à nos amours un terme cruel? Le ciel, en mes douleurs, a si fort appesanti sa main sur moi, que je me vois condamné à des pleurs éternels, à une affreuse solitude; et ce que je regrette le plus, c'est de me sentir enchaîné à cette vie pesante et morose, seul, délaissé, aveugle et sans lumière dans cette ténébreuse prison.

» Depuis que tu nous a quittés, jamais les troupeaux ne paissent à leur gré, jamais le champ ne remplit la main du laboureur; il n'est bien qui ne change et ne se tourne en mal. La mauvaise herbe étouffe le froment, et à la place de celui-ci pousse la triste avoine. La terre, qui d'elle-même nous prodiguait ses fleurs, dont la vue seule nous ôtait mille soucis, ne produit, au contraire, que des herbes stériles, et se hérisse d'épines qui en defendent l'approche; et moi, des larmes de mes yeux, je fais croître un fruit misérable. »

Les poésies de Garcilaso, réunies par son ami Boscan, ont été publiées après la mort de ce dernier par la veuve même du célèbre Garcilaso, à Medina-del-Campo, en 1564. Elles ont eu les honneurs d'un commentaire par un poëte distingué, Fernando de Herrera, surnommé *el Divino* (Séville, 1580, in-8° de 700 pages).

Il a été fait, des *Eglogues* de Garcilaso, une édition singulière, que l'on peut considérer comme une parodie. Un pieux écrivain, dont on sait seulement le nom, Sebastian de Cordoba Sazedo, jugeant qu'il y avait dans ces églogues bien du talent dépensé dans un but profane, résolut de faire tourner ces jolis vers au profit de la religion. Avec quelques additions, quelques changements, quelques coupures, il en vint à bout. Des interlocuteurs de la 1re églogue, l'un devint la Raison l'autre l'Impureté; Célia, c'est l'âme, Nemoroso, la grâce divine; les ducs d'Albe, dont Garcilaso faisait l'éloge, ce sont Jésus-Christ et les patriarches, et ainsi de suite. Cordoba ne fut pas le seul qui se livra à ce divertissement; les traducteurs espagnols de Ticknor, dans les excellentes notes qu'ils ont ajoutées à l'œuvre du savant anglais, citent encore un poëme intitulé : *Notre-Seigneur sur la croix, trouvé dans les vers de Garcilaso de La Vega, réunis en forme de centon* (Madrid, 1628, in-4°).

Églogues de Segrais (Amsterdam, 1723). Boileau a dit : « Que Segrais dans l'églogue *en* charme les forêts. » Ses églogues ont, en effet, la douceur et la naïveté propres à ce genre de poésie; mais, sur la foi de Despréaux, il ne faut pas conclure que les *Eglogues* de notre auteur soient dignes de charmer les nymphes des bocages. Voltaire, dans le *Temple du Goût*, a dit : « Les Segrais, les Pellisson, ne me parurent pas occuper les premiers rangs. Ils les avaient autrefois; ils brillaient avant que les beaux jours des belles-lettres fussent arrivés; mais peu à peu ils ont cédé aux véritables grands hommes. Ils ne font plus ici qu'une assez médiocre figure. » En effet, la plupart n'avaient guère

que l'esprit de leur temps, et non cet esprit qui passe à la dernière postérité.

Déjà de leurs faibles écrits
Beaucoup de grâces sont ternies;
Ils sont comptés encore au rang des beaux esprits,
Mais exclus du rang des génies.

Les *Eglogues* de Segrais ne brillent nullement par le mérite de l'invention; on y reconnaît l'imitation des anciens. Il y a pourtant, de ci de là, quelques peintures vraiment poétiques, des vers bien tournés, un style élégant, des rapprochements agréables, un ton pastoral.

Voici une remarquable description de l'aurore :

Qu'en ses plus beaux habits l'Aurore au teint vermeil
Annonce à l'univers le retour du Soleil,
Et que devant son char ses légères suivantes
Ouvrent de l'Orient les portes éclatantes;
Depuis que ma bergère a quitté ces beaux lieux
Le ciel n'a plus ni jour ni clarté pour mes yeux.

« Le principal mérite de Segrais, dit La Harpe, est d'avoir bien saisi le caractère et le ton de l'églogue. Il a du naturel, de la douceur et du sentiment. Imitateur fidèle, mais faible, de Virgile, il fait, comme lui, entrer dans ses sujets les images champêtres qui leur donnent un air de vérité; mais il ne sait pas, à beaucoup près, les colorier comme lui. Il donne à ses bergers le langage qui leur convient; mais ce langage manque souvent de cette élégance et de cette harmonie qu'il faut allier à la simplicité. » Après avoir cité et analysé plusieurs passages de ces églogues, La Harpe ajoute : « Ces endroits et plusieurs autres prouvent que Segrais n'était pas un poëte bucolique à mépriser. Il faut songer qu'il écrivait avant les maîtres de la poésie française, et n'ayant encore d'autres modèles que Malherbe et Racan; c'est ce qui rend plus excusables les fautes de sa versification, souvent lâche et traînante, et qui n'est pas même exempte de ces constructions forcées, de ces latinismes, enfin de ces restes de la rouille gothique, qui ne disparut entièrement que dans les vers de Despréaux... » Les *Eglogues* de Segrais ne sont plus guère lues.

ÉGLON, ville de la tribu de Juda. Elle était, lors de l'invasion des Hébreux, la résidence d'un roi chananéen que Josué vainquit et fit mettre à mort. Robinson a retrouvé l'emplacement d'Eglon au village arabe d'*Eilân*.

ÉGLON, roi des Moabites, qui vivait au XIVe siècle av. J.-C. Il conquit le pays des Israélites, qu'il tint dix-huit ans asservis; mais alors Ahod se présenta à lui de leur part et, feignant de lui offrir un présent, le tua d'un coup d'épée dans le ventre.

ÉGLOUTRONNAGE s. m. (é-glou-tro-naje). Techn. Action d'égloutronner la laine.

ÉGLOUTRONNÉ, ÉE (é-glou-tro-né) part. passé du v. Egloutronner : *Laine bien* ÉGLOUTRONNÉE, *mal* ÉGLOUTRONNÉE.

ÉGLOUTRONNER v. a. ou tr. (é-glou-trone — du pref. *é*, et de *gloutron*). Détacher les gloutrons de la laine.

ÉGLOUTRONNEUR s. m. (é-glou-tro-neur — rad. *égloutronner*). Techn. Cylindre qui, dans une égloutronneuse, a pour objet spécial de détacher les gloutrons.

ÉGLOUTRONNEUSE s. f. (é-glou-tro-neuze — rad. *égloutronner*). Techn. Machine servant à égloutronner, qui consiste en plusieurs groupes de cylindres armés de peignes, entre lesquels on fait successivement passer la laine.

ÉGLY (Charles-Philippe MONTHENAULT D'), érudit français. V. MONTHENAULT D'ÉGLY.

EGMONT, baie et excellent port de l'île Falkland, l'une des Malouines, dans l'Amérique du Sud, à l'O. de la Patagonie, par 51° 21' de lat. S. et 62° 26' de long. O. Cette baie forme un des ports les plus vastes et les plus commodes qui existent; elle fut découverte en 1765 par le commodore Byron, qui lui donna le nom qu'elle porte, en l'honneur de lord Egmont, alors chef de l'amirauté anglaise.

EGMONT, groupe d'îles de la Polynésie, dans l'archipel Pomotou ou des Iles-Basses, par 141° de long. O. et 19° 20' de lat. S. Plusieurs des petites îles qui composent ce groupe sont habitées; les naturels ressemblent à ceux de l'archipel de Taïti.

EGMONT ou **EGMOND**, village de Hollande, province de Hollande, sur la mer du Nord; 1,200 hab. Aux environs s'élevait autrefois une abbaye de bénédictins, d'où la célèbre famille des comtes d'Egmont a tiré son nom. Descartes a résidé dans cette localité.

EGMONT ou **EGMOND**, ancienne famille hollandaise, qui prétend descendre d'un puîné d'un roi des Frisons, et qui s'établit aux environs d'Alkmaër vers la fin du XIe siècle. Dans la première moitié du XVe siècle elle était représentée par Jean D'EGMONT, qui avait épousé Marie, nièce de Reynaud IV, dernier duc de Gueldre et de Juliers. A ce titre, il éleva des prétentions à la succession du duché de Gueldre, et son fils aîné, Arnoul D'EGMONT, fut en effet élu duc, mais vendit le duché à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, au détriment de son fils Adolphe, dont le fils Charles le revendiqua inutilement à son tour. Guillaume D'EGMONT, frère puîné d'Arnoul, fut nommé gouverneur du duché de Gueldre pendant la durée du litige entre la maison de Bourgogne et celle d'Egmont, et laissa JEAN, gouverneur de la Hollande, élevé à la dignité de comte de l'Empire, en 1486. Celui-ci eut pour successeur son fils, nommé comme lui JEAN, qui acquit le comté de Gavre, que sa veuve fit ériger en principauté en 1540. Ce dernier mourut à Milan en 1528, laissant, 1° Charles, comte D'EGMONT, qui accompagna l'empereur Charles-Quint dans son expédition d'Alger, et qui mourut sans postérité; 2° Lamoral, comte D'EGMONT, qui eut la tête tranchée par ordre du duc d'Albe, en 1568. Celui-ci eut deux fils : Philippe D'EGMONT, à qui le traité de Gand, en 1577, rendit les titres et le patrimoine de sa famille, et qui fut tué à la bataille d'Ivry, où il commandait un corps de Wallons qu'il avait amenés au secours des ligueurs (il ne laissait pas de postérité); et Charles II, comte D'EGMONT, prince de Gavre, dont l'arrière-petit-fils, Procope-François, comte D'EGMONT, prince de Gavre, mourut sans postérité en 1707, instituant pour son héritier des domaines et droits du côté paternel le roi d'Espagne, et laissant les biens du côté maternel, ainsi que le titre de comte d'Egmont, à sa sœur et au fils de celle-ci, LÉOPOLD PIGNATELLI, duc de Bisaccia. Guillaume D'EGMONT, dont on a parlé plus haut, avait eu un fils puîné, Frédéric D'EGMONT, qui devint comte de Buren par le fait de sa femme, Marie de Culembourg. Le dernier rejeton de cette branche, Maximilien D'EGMONT, comte de Buren, maréchal des armées de l'empire d'Allemagne, mourut en 1548, ne laissant qu'une fille, ANNE D'EGMONT, comtesse de Buren, première femme de Guillaume de Nassau, prince d'Orange.

Nous allons compléter cette notice en donnant la biographie des principaux membres de cette famille.

EGMONT (Jean II D'), dit **Egmont aux sonnettes**, à cause des clochettes d'argent dont il se parait les jours de combat, mort en 1452. Il devint seigneur d'Egmont en 1409. Sa vie est presque entièrement remplie par de longs démêlés avec les comtes de Hollande. Condamné à avoir la tête tranchée, avec confiscation de ses biens, pour avoir pris part à un complot ayant pour but de livrer le comte de Hollande au duc de Gueldre, il se réfugia au château d'Ysselstein, quitta ensuite le pays, où il revint après la mort de Guillaume VI (1417), fut fait prisonnier par la comtesse Jacqueline, à Ysselstein, puis de nouveau à Gorcum, et recouvra pour la seconde fois la liberté en vertu d'un traité signé entre la comtesse de Hollande et Jean de Bavière (1419). Comme il était toujours privé de ses biens, il se livra à une guerre de brigandage jusqu'en 1421, époque où Jean de Bavière lui fit rendre sa seigneurie d'Egmont. En 1423, les états de Gueldre reconnurent pour souverain Arnoul, fils aîné de Jean, sous la tutelle de son père. Ce dernier reçut cette même année, de l'empereur Sigismond, le titre de comte. Après la mort de Jean de Bavière (1425), il aida Philippe, duc de Bourgogne, à s'emparer du gouvernement de la Hollande, et prit part, l'année suivante, à la bataille de Brouwershaven, dans laquelle les partisans de la comtesse Jacqueline furent vaincus. Un de ses descendants, Jean III, comte D'EGMONT, fut nommé, en 1484, sur la demande des Hollandais, stathouder de Hollande et de Zélande, par Maximilien.

EGMONT (Charles D'), duc de Gueldre, né à Gavre en 1470, mort à Arnheim en 1538. Il était fils d'Adolphe, duc de Gueldre, et de Catherine de Bourbon. A peine âgé de six ans, Charles apprit déjà ce que c'est que la guerre et inaugura sa carrière de soldat. Lui et sa sœur se trouvaient à Nimègue, sous la protection du commandant Reynier van Broekhuyzen, lorsque Charles le Téméraire vint mettre le siége devant cette ville. Le commandant fit placer le duc en herbe sur un petit cheval et le montra aux assiégés pour les animer au combat. Après la chute de Nimègue, Charles le Téméraire emmena avec lui les deux enfants d'Adolphe et les envoya ensuite à Gand, où ils furent élevés avec soin, mais traités néanmoins comme prisonniers. Les Gueldrois, qui désiraient revoir leur jeune duc et le réclamaient hautement, n'eurent pas plus de succes auprès de Charles le Téméraire qu'auprès de son successeur au duché de Bourgogne, Maximilien d'Autriche. Celui-ci refusa nettement de rendre Charles de Gueldre, qu'il destinait à la carrière militaire. En 1484, lors de la querelle entre Maximilien et les citoyens de Gand, notre jeune héros eut une part active à la reddition d'Oudenarde. En 1486, âgé de dix-huit ans, il suivit son maître à Francfort, puis à Aix-la-Chapelle, pour assister à la fête du couronnement de Maximilien comme roi de Rome. L'année suivante, il combattit dans l'armée autrichienne contre la France, fut présent à la bataille désastreuse de Béthune, fait prisonnier et emmené à Abbeville. De là, cependant, il se rendit à Paris, où il fut généreusement traité. Peut-être entrevit-on en lui un instrument utile contre Maximilien; quoi qu'il en soit, on ménagea le prisonnier pendant tout le temps de sa captivité. Dans la Gueldre, les habitants commençaient à s'impatienter; ils avaient vainement réclamé leur duc, et ils étaient las du joug étranger que faisait peser sur eux la main de fer de Maximilien. Ils résolurent d'offrir à la France une somme considérable à titre de rançon pour Charles, d'installer celui-ci comme duc de Gueldre, et de chasser les Autrichiens. La France, heureuse de donner toute liberté à un ennemi si utile, s'empressa de consentir. Charles, redevenu libre, accourut vers la Gueldre, où la plupart des villes lui rendirent hommage et lui prêtèrent serment de fidélité (1492). Naturellement Maximilien ne pouvait tolérer cette défection d'une de ses meilleures provinces; mais, comme il était en guerre avec la France et que cette guerre occupait toutes ses forces disponibles, il résolut provisoirement de traiter avec son ennemi. Un traité fut conclu entre les prétendants au duché de Gueldre à Grave (forteresse située sur la Meuse), traité qui suspendait les hostilités jusqu'à ce que les électeurs de l'Empire eussent décidé à qui en définitive ces fiefs appartiendraient légitimement. Comme Maximilien savait que tous les électeurs seraient à sa disposition, il était convaincu qu'il ne risquait absolument rien en gagnant du temps. En effet, les électeurs, réunis en conseil, affermirent l'empereur dans ses droits sur la Gueldre, et déclarèrent en même temps que le duché n'avait pas cessé de faire partie de l'empire depuis la mort du dernier duc Regnauld IV. Charles, qui, de son côté, avait parfaitement prévu ce résultat, s'était silencieusement préparé à la guerre, car il voulait défendre à outrance le bien de ses pères. La guerre, en effet, ne tarda pas à éclater. Nous ne pouvons la suivre ici dans toutes ses péripéties. Pendant toute sa durée, c'est-à-dire pendant un demi-siècle environ, il n'y eut, pour ainsi parler, qu'un enchaînement, qu'une suite d'incursions et de siéges insignifiants, aussitôt abandonnés que commencés. Tantôt Charles semblait succomber; il se redressait bientôt plus fort, plus hardi que jamais; tantôt les Autrichiens paraissaient épuisés et impuissants, puis ils recevaient des renforts : la guerre se prolongeait, et rien ne se décidait. Souvent le combat cessait faute de combattants; souvent aussi, et surtout du côté de Charles, le nerf de la guerre manquait; mais ces embarras n'étaient que momentanés. Une rapide incursion, l'attaque bien combinée d'un convoi procuraient des fonds et des vivres. La lutte engagée sous Maximilien fut continuée sans trêve ni merci sous le règne de son successeur, Philippe Ier d'Espagne. Celui-ci résolut de mettre bon ordre aux résistances perpétuelles de Charles. Les Hollandais, qui avaient jusqu'ici fourni des vivres aux Gueldrois (toujours moyennant finance, naturellement), furent vivement réprimandés et reçurent l'ordre d'avoir à cesser ces approvisionnements. Une armée puissante opéra contre les forces de Charles, s'empara d'Arnheim, de plusieurs autres villes, et allait conquérir toute la Gueldre, lorsque Philippe, apprenant la mort de sa belle-mère, fut subitement forcé de suspendre les hostilités dans les Pays-Bas et de s'acheminer vers l'Espagne. Le duc, réduit aux dernières extrémités, accepta les conditions que Philippe voulut bien lui offrir. Les villes occupées resteraient entre les mains des Autrichiens, mais l'armée envahissante se retirerait. La question concernant les droits sur le duché serait encore déférée à des médiateurs; en attendant, Charles servirait Philippe dans toutes ses guerres, l'accompagnerait en Espagne, et recevrait pour ce voyage la somme de 3,000 florins d'or, à Anvers, lieu de l'embarquement. Les 3,000 florins furent payés au duc, qui, en vrai fripon qu'il était, les empocha tranquillement, puis quitta la ville en secret et retourna dans la Gueldre, où il se mit aussitôt à regagner tout ce qu'il avait perdu; il reçut des renforts de la France et réorganisa ses forces, tant soit peu éparpillées. Il se vengea d'abord sur la Hollande, en faisant de rapides incursions dans cette province, soit en personne, soit par son terrible généralissime Maarten van Rossem, et fit même deux tentatives pour s'emparer d'Amsterdam; ses attaques contre cette ville échouèrent cependant (1504 et 1512). D'un autre côté, il étendit son pouvoir en gagnant Utrecht, dont les habitants, en querelle avec leur évêque, lui ouvrirent leurs portes. La gouvernante Marguerite, se voyant hors d'état de résister aux attaques du duc, s'entendit avec lui pour un armistice de quatre ans (1513). Après avoir occupé Arnheim, il reporta son attention vers le Nord, où il se mêla habilement dans un différend entre le comte de la Frise orientale et Georges, duc de Saxe, en s'annonçant comme médiateur, mais en réalité pour s'emparer du pouvoir dans ces provinces septentrionales des Pays-Bas (Groningue dépendait alors de la Frise). La ruse réussit, et Charles se vit un moment non-seulement duc de la Gueldre, mais encore protecteur des Frisons et des Groninguois. Ce fut là le faîte de sa gloire. Hélas! il ne jouit pas longtemps de son triomphe. Charles V, qui avait succédé à son père, allait se montrer un adversaire digne de lui. En effet, peu à peu il perdit tous ses avantages et fut deux fois contraint de faire la paix à des conditions de plus en plus onéreuses.

Afin de perpétuer la querelle sur la possession du duché, il fit à ses nobles et à ses villes la proposition de léguer la Gueldre au roi de France. Cette proposition ne trouva que peu d'adhérents et fut rejetée presque à l'unanimité. Comme Charles persistait, la plupart des villes l'abandonnèrent et le forcèrent d'accepter la tutelle de Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, qui fut nommé protecteur de la Gueldre. Charles, vieux et caduc, brisé par les fatigues de la guerre et abreuvé d'outrages, ne survécut pas longtemps à ce dernier affront. Il mourut littéralement de chagrin, le 30 juin 1538. Sur sa tombe magnifique, dans l'église Saint-Eusèbe, à Arnheim, on lit les lignes suivantes :

Carolus egregius dux illustrisque sepultus
In tumulo hocce jacet Gueldriaci imperii
Qui post millenos centenos quatuor annos
Septuaginta fuit natus in orbe puer,
Et post millenos centenos quinque recessit
Octo triginta, annos septuaginta tenens.

Charles était un soldat, rien de plus, rien de moins. Toute sa force, toute sa vertu se trouvaient au bout de son épée. Le mot honneur ne figurait pas dans son dictionnaire de guerrier. Il faisait des traités, les défaisait ensuite, promettait sans tenir ses promesses, et violait ses serments les plus sacrés. Le champ de bataille était son unique temple, l'épée son unique idole. Les villes, il les brûlait; les habitants, il les volait et les massacrait; les femmes, il les violait : c'était un franc barbare, un barbare rusé, soit, mais enfin un barbare. Sa carrière a été glorieuse, si l'on veut; mais nous qui vivons dans un siècle éclairé, qui aimons les arts de la paix, nous détestons cette gloire arrosée ou plutôt souillée de sang humain, cette gloire qui s'appelle massacre, oppression, misère, cette gloire que notre postérité sera heureuse de pouvoir appeler : la *honte* du genre humain.

Charles mourut sans laisser d'enfants légitimes. Quatre bâtards portèrent son nom. Un d'eux, nommé Charles comme son père, sera mentionné à l'article GUELDRE (Charles DE).

EGMONT (LAMORAL, comte D'), prince de Gavre, baron de Tiennes, etc., né à Bruxelles en 1522, mort en 1568. Il fut un des membres les plus illustres de sa famille et l'un des hommes de guerre les plus remarquables du XVIe siècle. A l'âge de dix-neuf ans, il accompagna Charles-Quint dans sa malheureuse expédition en Afrique, et fut distingué par l'empereur, qui le nomma capitaine général de sa cavalerie. Deux ans plus tard, il était nommé chevalier de la Toison d'Or, en même temps que ce fameux duc d'Albe qui devait le faire périr sur l'échafaud. Dans les guerres de l'Espagne contre la France, il montra une valeur héroïque qui le couvrit de gloire et le rendit l'idole de sa nation. C'est surtout à la sanglante bataille de Saint-Quentin (1557) et à celle de Gravelines (1558), qu'il se signala de manière à attirer sur lui tous les yeux. Philippe II, dont il avait négocié le mariage avec Marie d'Angleterre, le nomma général de cavalerie. Mais bientôt le mépris que Philippe affectait pour les franchises des Pays-Bas, son opiniâtreté stupide pour l'établissement de l'inquisition, les cruautés de ce tribunal, provoquèrent un mécontentement qui n'attendait qu'une occasion pour se changer en révolte ouverte. Egmont partageait l'attachement de ses compatriotes aux libertés nationales et leurs répugnances pour l'odieux tribunal. Aussi, quand Philippe lui proposa le commandement des troupes étrangères destinées à contenir les éclats de l'indignation publique, il répondit courageusement qu'*il ne voulait point se battre pour l'inquisition*. Il osa même représenter au roi les funestes conséquences d'une semblable institution, et le supplia d'y renoncer; mais ses conseils ne furent pas écoutés. Il espérait encore, cependant, qu'après le départ de Granvelle le roi se laisserait fléchir. On sait quelle fut la politique de Philippe : la Belgique frémissante attendait un médiateur; il lui envoya un bourreau, le féroce duc d'Albe. Dès son arrivée, ce représentant du sombre fanatisme de Philippe II versa des torrents de sang, et, peu de temps après, fit arrêter Egmont, dont il enviait la réputation et dont il redoutait l'influence, le retint neuf mois en prison, et, malgré les sollicitations des princes de l'Empire, des personnages les plus illustres et de l'empereur lui-même, le condamna à être décapité, sous la fausse accusation de complot, de crime de lèse-majesté, etc. Le comte d'Egmont protesta de son innocence; il écrivit au roi une lettre pleine de dignité et de noblesse, et quand le moment fatal fut arrivé, il marcha au supplice avec le calme d'un martyr et le courage d'un héros (Bruxelles, 1568). L'ambassadeur de France, témoin de cette exécution, écrivit à sa cour : « J'ai vu tomber cette tête, qui a deux fois fait trembler la France. » Le peuple se précipita autour de l'échafaud pour recueillir quelques gouttes de ce sang versé pour l'indépendance nationale et qui allait devenir la semence d'une révolution.

Gœthe a tiré de ce tragique épisode le sujet d'un de ses drames les plus émouvants.

Egmont, tragédie de Gœthe, en cinq actes. La vie littéraire de Gœthe se divise en deux phases bien distinctes. Autant le grand écrivain est fougueux dans ses débuts, autant il est calme, majestueux dans ses dernières années. Il veut réaliser l'idéal de la beauté pure, et, au risque de paraître froid, il recherche la sérénité la plus olympienne. Cette évolution dans le génie de Gœthe ne s'est pas faite sans transition, et la tragédie d'*Egmont* appartient précisément à cette époque qui emprunte aux deux systèmes ce qu'ils ont de meilleur. Cette indécision produit bien une certaine confusion dans l'ensemble et n'est pas sans troubler l'unité et l'harmonie générale, mais elle donne aussi à cette œuvre de Gœthe

une animation toute particulière et lui assigne à bon droit un rang élevé parmi les productions du poëte allemand. Malgré les disparates qui résultent des scènes populaires, dans le genre de celles de *Gœtz de Berlichingen*, placées à côté des peintures morales qui manquent d'action et ne sont pas faites pour la scène, Mme de Staël, avec un enthousiasme un peu irréfléchi, a glorifié *Egmont* comme la plus belle tragédie de Gœthe. La pièce, dit-elle, commence au moment où Philippe II, fatigué de la douceur du gouvernement de Marguerite de Parme dans les Pays-Bas, envoie le duc d'Albe pour la remplacer. Le roi est inquiet de la popularité qu'ont acquise le prince d'Orange et le comte d'Egmont; il les soupçonne de favoriser en secret les partisans de la Réformation. Tout est réuni pour donner l'idée la plus séduisante du comte d'Egmont; on le voit adoré de ses soldats, à la tête desquels il a remporté tant de victoires. La princesse espagnole se fie à sa fidélité, bien qu'elle sache combien il blâme la sévérité dont on use envers les protestants; les citoyens de la ville de Bruxelles le considèrent comme le défenseur de leurs libertés auprès du trône; enfin le prince d'Orange, dont la politique profonde et la prudence sont si connues dans l'histoire, relève encore la généreuse imprudence du comte d'Egmont, en le suppliant vainement de partir avec lui avant l'arrivée du duc d'Albe. Le prince d'Orange est un caractère noble et sage; un dévouement héroïque, mais inconsidéré, peut seul résister à ses conseils. Le comte d'Egmont ne veut pas délaisser les habitants de Bruxelles; il s'abandonne à son sort, parce que ses victoires l'ont habitué à compter sur les faveurs de la fortune, et que toujours il conserva dans les affaires publiques les qualités qui ont rendu sa vie militaire si brillante. Ces belles et dangereuses qualités intéressent à sa destinée; on ressent pour lui des craintes que son âme intrépide ne saurait éprouver. Tout l'ensemble de son caractère est peint avec beaucoup d'art, par l'impression même qu'il produit sur les diverses personnes dont il est entouré. Le comte d'Egmont aime une jeune fille, Clara, née dans la classe des bourgeois à Bruxelles; il va la voir dans son obscure retraite. Cet amour tient plus de place dans le cœur de la jeune fille que dans le sien; l'imagination de Clara est tout entière subjuguée par l'éclat du comte d'Egmont, par le prestige éblouissant de son héroïque valeur et de sa brillante renommée. Egmont a dans son amour de la bonté et de la douceur; il se repose auprès de cette jeune fille des soucis des affaires. On apprend l'arrivée des Espagnols, ayant le duc d'Albe à leur tête. La terreur que répand ce peuple sévère au milieu de la population joyeuse de Bruxelles est supérieurement décrite. L'effroi s'empare des malheureux habitants de la Flandre. Le duc d'Albe ne veut pas faire arrêter le comte d'Egmont au milieu de Bruxelles; il craint le soulèvement du peuple et voudrait attirer sa victime dans son propre palais, qui domine la ville et touche à la citadelle. Il se sert de son jeune fils Ferdinand pour décider celui qu'il veut perdre à venir chez lui. Ferdinand est plein d'admiration pour le héros de la Flandre; il ne soupçonne pas les terribles desseins de son père, et montre au comte d'Egmont un enthousiasme qui persuade à ce franc chevalier que le père d'un tel fils n'est pas son ennemi. Egmont consent à se rendre chez le duc d'Albe; le perfide et fidèle représentant de Philippe II l'attend avec une impatience qui fait frémir; il se met à la fenêtre et l'aperçoit de loin, monté sur un superbe cheval qu'il avait conquis dans l'une des batailles dont il est sorti vainqueur. Le duc d'Albe est rempli d'une cruelle joie à chaque pas que fait Egmont vers son palais; il se trouble quand le cheval s'arrête; son misérable cœur bat pour le crime, et quand Egmont entre dans la cour, il s'écrie : « Un pied dans la tombe... deux... La grille se ferme, il est à moi. » Le comte d'Egmont paraît; le duc d'Albe s'entretient assez longtemps avec lui sur le gouvernement des Pays-Bas et sur la nécessité d'employer la rigueur pour contenir les opinions nouvelles. Il n'a plus d'intérêt à tromper Egmont, et cependant il se plaît dans sa ruse, et veut la savourer encore quelques instants; à la fin, il révolte l'âme généreuse du comte d'Egmont et l'irrite par la dispute, pour arracher de lui quelques paroles violentes. Il veut se donner l'air d'être provoqué et de faire, par un premier mouvement, ce qu'il a combiné d'avance. D'où viennent tant de précautions envers l'homme qui est en sa présence et qu'il fera périr dans quelques heures? C'est qu'il y a toujours dans l'assassin politique un désir confus de se justifier, même auprès de sa victime. A peine le bruit de l'arrestation du comte d'Egmont est-il répandu dans Bruxelles, qu'on sait qu'il va périr. Personne ne s'attend plus à la justice; ses partisans, épouvantés, n'osent plus dire un seul mot pour sa défense; bientôt le soupçon sépare ceux qu'un même intérêt réunit. Une apparente soumission naît de l'effroi que chacun éprouve. Cette lâcheté populaire, qui succède si vite à l'exaltation, est peinte ici d'une manière admirable. La seule Clara, cette jeune fille timide, qui ne sortait jamais de sa maison, vient sur la place publique de Bruxelles, rassemble par ses cris les citoyens dispersés, et leur rappelle leur enthousiasme pour Egmont, leur serment de mourir pour lui. Mais tous frémissent en l'écoutant et craignent de se compromettre. Le fils du duc d'Albe découvre qu'on s'est servi de lui pour perdre Egmont; il veut le sauver à tout prix; Egmont ne lui demande qu'un service, c'est de protéger Clara quand il ne sera plus; mais on apprend qu'elle s'est donné la mort pour ne pas survivre à celui qu'elle aime. Egmont périt, et l'amer ressentiment de Ferdinand contre son père est la punition du duc d'Albe, qui, dit-on, n'aima rien sur la terre que ce fils.

Dans cette pièce se trouvent réunis tous les éléments tragiques que la réalité pouvait offrir à l'imagination d'un poëte : un guerrier intrépide, Egmont; un caractère noble et généreux; une jeune fille simple ennoblie par son amour; un arrêt inique arraché au despotisme qui a peur; une catastrophe sanglante, et, dans l'arrière-scène, cette lutte corps à corps du patriotisme et de la tyrannie, de la conscience et de la persécution, de l'inquisition et de la réforme religieuse; enfin, ce tumulte d'un peuple las de la servitude et qui s'apprête à reconquérir la liberté. Ce qui saisit, ce qui intéresse, ce qui captive au plus haut point, ce sont les émotions de la foule, si tronquées, si timides dans les pièces modernes, et qui sont là si palpitantes qu'elles font partie du drame et le poussent vers le dénoûment. Dans le *Comte d'Egmont*, on suit les mouvements, on entend les clameurs de la populace, à laquelle Gœthe ne prête pas des mots à effet, des phrases spirituelles, mais des mots qui ne sont que le cri de la passion universelle, qui peuvent être dits par un homme borné, stupide même; des mots qui sortent des événements et non pas des esprits.

Egmont est certainement le drame auquel Gœthe a travaillé le plus longtemps. A chaque instant il en parle dans ses Mémoires, et si un jour il en était fatigué à ne plus vouloir en entendre parler, il le reprenait bientôt, l'emportant avec lui dans ses voyages, corrigeant, émondant, ajoutant, jamais satisfait. La préoccupation que ce drame serait transformé en opéra se sent aussi dans maint endroit, et on lui a attribué, à tort peut-être, le dénoûment si disparate avec le ton historique de la pièce. Le comte Egmont s'endort quelques instants avant de monter à l'échafaud; Clara, qui n'est plus, lui apparaît pendant son sommeil, environnée d'un éclat céleste, et lui annonce que la cause de la liberté qu'il a servie doit triompher un jour. C'est là évidemment une situation musicale, et le merveilleux de la scène devait inspirer un compositeur.

Sur la version originale, Beethoven composa une œuvre magistrale, et, quoique de nos jours on ne représente plus *Egmont* tel qu'il a été écrit par Gœthe, mais tel que Schiller l'a modifié, c'est toujours la musique de Beethoven qu'on exécute. Après une magnifique ouverture, quatre morceaux d'entr'acte résument le drame entier. Le premier exprime les lamentations de Brackenbourg, l'ami d'Egmont, et l'impatience que cause aux bourgeois de Bruxelles le joug des Espagnols; le deuxième fait allusion à l'entretien d'Egmont et du prince d'Orange; le troisième prépare l'entrevue avec Clara, puis l'entrée du duc d'Albe, et rend bien la terreur que ce dernier inspire aux Bruxellois; le quatrième enfin retrace l'arrestation d'Egmont par le duc d'Albe et les efforts de Clara pour amener le peuple à sauver son amant. En dehors de cela, Beethoven composa encore deux romances chantées par Clara, un morceau descriptif de la mort de la jeune fille, et un autre qui accompagne son apparition sous les traits de la Liberté, puis enfin le finale connu sous le nom de *Symphonie triomphale*. Si parfait et si dramatique que puisse paraître *Egmont*, il ne satisfaisait pas complètement Schiller, qui a cru pouvoir se permettre de remanier, suivant ses idées, un des chefs-d'œuvre de Gœthe. Gœthe, avec une parfaite indifférence, laissa faire à son ami les coupures et les modifications les plus inutiles. Schiller, sous prétexte que la pièce n'était pas assez scénique, la recomposa entièrement en 1796, et c'est encore sa version qu'on représente aujourd'hui sur les théâtres de l'Allemagne. L'auteur des *Brigands* commence par supprimer le personnage de la régente Marguerite, comme superflu et nuisant à l'action. Il réunit en outre à la scène du tir à l'arbalète du premier acte celle qui ouvre le second acte et qui représente les bourgeois s'agitant sur la place publique de Bruxelles, à la nouvelle de l'arrivée du duc d'Albe. De cette façon, le deuxième acte ne contient plus que deux scènes très-froides, l'une entre Egmont et son secrétaire, et l'autre entre Egmont et le prince d'Orange. Au troisième acte, l'entretien de Clara avec sa mère, qui retrace si admirablement le caractère de la jeune fille, se trouve remplacé par un monologue de cette dernière, que Gœthe avait eu soin de faire paraître dès le premier acte, mais que Schiller ne fait entrer qu'au troisième. Tout le commencement du cinquième acte, où Clara essaye de soulever le peuple, est reporté à la fin du quatrième, et le cinquième acte perd encore tout le premier monologue d'Egmont. Le compositeur Reichardt écrivit une partition sur la rédaction de Schiller, mais, nous l'avons dit, c'est l'œuvre de Beethoven qui a prévalu, quoiqu'elle ne s'adapte pas absolument à la pièce telle qu'elle est représentée. Dans ses concerts populaires, M. Pasdeloup a souvent donné des fragments d'*Egmont* qui ont obtenu un vif succès. Nous reproduisons ici deux des motifs principaux de cette partition, ainsi qu'une imitation de Schubert. Le lecteur pourra choisir; avouons, cependant, que Schubert nous semble avoir mieux compris la douce figure de la *Clarchen*.

PREMIER MOTIF.

Andante con moto.

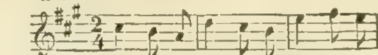

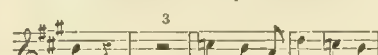

Allegro assai vivace.

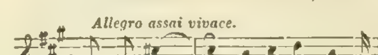

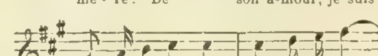

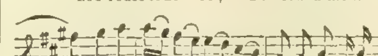

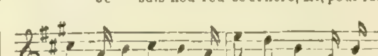

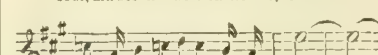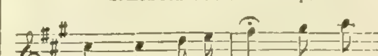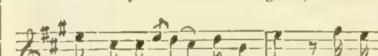

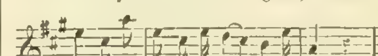

DEUXIÈME MOTIF.

Vivace.
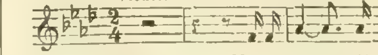
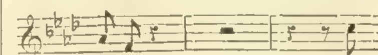

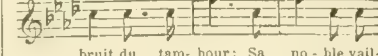

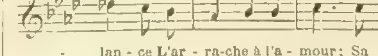

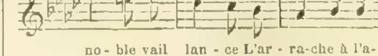

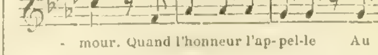

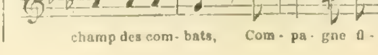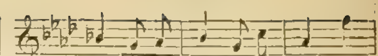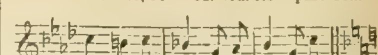

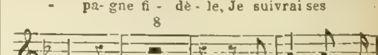

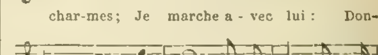

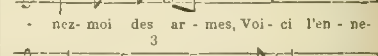

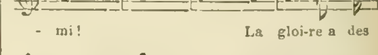

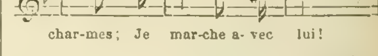

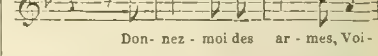

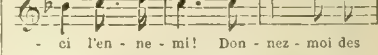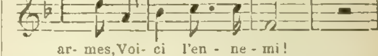

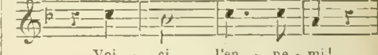

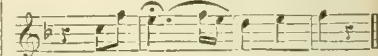

IMITATION DE SCHUBERT.

Adagio.

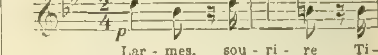

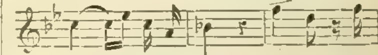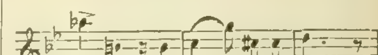

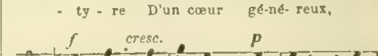

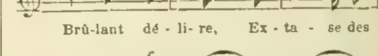

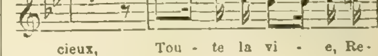

Egmont (LES DERNIERS MOMENTS DU COMTE D'), tableau de Gallait, collection Wagner, à Berlin. « Le comte d'Egmont, condamné à mort par sentence du duc d'Albe, passa la nuit qui précéda son supplice dans une salle de la maison connue sous le nom de *Maison du roi*, et située sur la grande place de Bruxelles, où l'exécution eut lieu le 5 juin 1568. Le peintre a choisi le moment où le comte d'Egmont, après une nuit d'insomnie et au jour naissant, aperçoit de la fenêtre de sa prison les apprêts de son supplice. L'évêque d'Ypres, son confesseur, qui l'assista dans ses derniers moments, cherche à détourner les regards du comte d'un spectacle si douloureux. » Les lignes qui précèdent sont extraites du livret du Salon de 1853, où fut exposée, à Paris, l'œuvre du Delaroche belge. La composition ne comprend que deux figures, celle du comte

d'Egmont, qui lance un regard furtif vers la place où l'attend la mort, et celle de l'évêque, qui étend la main pour bénir le malheureux gentilhomme. M. Victor Joly (les *Beaux-Arts en Belgique*, 1848-1857) a fait une critique judicieuse de ce tableau. Il reproche aux deux figures de n'être pas rattachées l'une à l'autre par un lien suffisamment étroit. « Le regard de l'évêque, dit-il, tombe dans le vague, tandis que sa main semble bénir quelqu'un prosterné à ses pieds. Placez par la pensée un plan vertical entre les deux personnages, et vous aurez deux sujets parfaitement indépendants : le premier, représentant un gentilhomme qui regarde un spectacle douloureux par une fenêtre ; le second, un bon prêtre qui, après avoir écouté la confession d'un grand pécheur que vient de toucher la grâce, le bénit et prie Dieu de ratifier dans le ciel l'absolution qu'il vient de prononcer sur la terre. Mais si notre critique a droit de s'attacher à la disposition dramatique du *Comte d'Egmont*, en revanche elle n'a que des éloges à donner à l'exécution matérielle. Le coloris de M. Gallait est chaud, riche et harmonieux ; c'est la fraîcheur de l'école flamande réunie à l'éclat et à l'énergie de Velazquez, un Espagnol greffé sur un Flamand. La lumière qui tombe à droite sur le velours du fauteuil du confesseur est d'une vérité inouïe et contraste admirablement avec les froids rayons de l'aube qui illumine le front pâle du comte. Le modelé des têtes est d'une science de dessin et d'une magie de pinceau incroyables. Les mains sont belles et empreintes d'un cachet vraiment magistral ; nous reprochons seulement à M. Gallait de ne pas avoir donné aux mains du comte cette noblesse et cette distinction de race qui éclatent dans la tête. Les mains sont énergiques et modelées avec une perfection dont Gallait seul est capable en Belgique ; mais, encore une fois, ce ne sont pas là des mains de gentilhomme. » On a beaucoup admiré l'effet produit par le combat entre la lumière blanche du jour naissant et la lueur rougeâtre d'une lampe vacillante. « Cette lutte, dit M. Pfau, symbolise le combat entre la vie et la mort qui se livre dans l'âme du condamné. Cet effet est rendu de main de maître, et d'autant plus louable qu'ici il n'est pas un vain jeu de couleurs, mais un moyen pour déterminer le sentiment du spectateur. » M. Paul Mantz a jugé tout autrement cette opposition de lumières ; il la trouve mesquine en un sujet aussi dramatique, et estime que l'auteur lui a donné beaucoup trop d'importance. Quoi qu'il en soit, le tableau de M. Gallait est une œuvre émouvante et très-habilement peinte ; elle fait le plus grand honneur à l'art belge contemporain.

EGMONT (Philippe), fils de Lamoral d'Egmont, mort en 1590. Il ne craignit pas de se vendre à Philippe II, le meurtrier de son père ; il fit plus : il insulta un jour publiquement à la mémoire de l'auteur de ses jours, et comme un magistrat de Paris, plus courageux que lui, faisait l'éloge de l'illustre Lamoral devant ce fils dénaturé : « Ne me parlez point de lui, s'écria-t-il, il a mérité la mort. » Ce fils infâme mourut d'une façon trop honorable pour lui. Ayant joint ses troupes à celles de Mayenne, il prit part avec celui-ci à la bataille d'Ivry, et fut tué pendant le combat.

EGMONT (Frédéric, comte de BUREN et D'), né dans la première moitié du XVe siècle. Il était fils de Guillaume Ier, comte d'Egmont. Ayant épousé Marie de Culembourg, il devint comte de Buren du chef de sa femme.

EGMONT (Floris, comte de BUREN et D'), homme de guerre, fils du précédent, mort à Buren en 1539. En 1501, il accompagna en Espagne l'archiduc Philippe le Beau et la princesse Jeanne, devint, en 1515, gouverneur de la Frise, battit en 1516, à Gorcum, les Frisons révoltés, força son parent, Charles d'Egmont, duc de Gueldre, à lever le siège de Leuwarden, et assiégea lui-même sans succès Ineeke en 1517. Devenu général de l'armée impériale envoyée contre François Ier, il pénétra en Picardie et brûla, en 1522, la ville de Doullens. Floris était chevalier de la Toison d'Or et avait pris pour devise : *Sans faulte*.

EGMONT (Maximilien, comte de BUREN et D'), homme de guerre, fils du précédent, mort à Bruxelles en 1548. Il devint gouverneur de la Frise, général dans l'armée impériale, combattit les princes protestants d'Allemagne, prit, en 1536, la ville de Saint-Pol, qu'il brûla, puis Montreuil-sur-Mer, et fit sans succès le siège de Thérouanne. C'était un des meilleurs capitaines de son temps, et il s'était acquis la bienveillance de Charles-Quint par sa fidélité et par ses services. Il mourut d'une esquinancie au jour et à l'heure que lui avait marqués le célèbre André Vésale. Comme il ne laissait qu'une fille, Anne, femme de Guillaume de Nassau, la branche des Egmont de Buren s'éteignit avec lui.

EGMONT (Justus VAN), peintre hollandais, né à Leyde en 1602, mort à Anvers en 1674. Il vint s'établir à Paris, où il devint peintre de Louis XIII et de Louis XIV, et fut un des premiers membres de l'Académie de peinture et de sculpture (1648). Il collabora activement avec Simon Vouet, exécuta de nombreux tableaux d'histoire et de genre, et ne quitta la France que comblé de présents par Louis XIV.

EGMONT (George-James PERCEVAL, sixième comte D'), marin anglais, né en 1795. Issu d'une ancienne famille, élevée à la pairie vers le milieu du siècle dernier, il entra, dès l'âge de neuf ans, dans la marine, assista à la bataille de Trafalgar, fit, en 1806, l'expédition d'Égypte, prit part ensuite à divers engagements, et se distingua surtout pendant la guerre d'Amérique. En 1816, il seconda activement lord Exmouth dans le bombardement d'Alger. Il n'eut plus, depuis cette époque, l'occasion de reparaître dans le service actif, et se tourna vers la carrière politique. De 1837 à 1840, il représenta le comté de Surrey à la Chambre des communes, et à la mort de son père (1840) entra à la Chambre haute. Il est devenu successivement contre-amiral (1851), vice-amiral (1857), et enfin amiral (1863). Connu d'abord sous le nom de Perceval, puis sous celui de baron Arden, il devint comte d'Egmont en 1841, par la mort de son cousin.

EGMONT VAN DER NYENBURG (Jean-Gilles), voyageur néerlandais, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il fit, vers 1720, un voyage dans le Levant et dans l'Asie occidentale. Il laissa de ce voyage une relation manuscrite qui, en 1757, fut assez maladroitement fondue dans celle d'un voyageur, Jean Heyman, et publiée en deux vol. in-4o, sous ce titre : *Voyages dans une partie de l'Europe, de l'Asie Mineure, des îles de l'Archipel, de la Syrie, de la Palestine, dans la Terre sainte, etc.*, par J.-G. Egmont et J. Heyman.

EGNACH, ville de Suisse, cant. de Thurgovie, entourée de beaux arbres fruitiers et de vignes, produisant les meilleurs vins de tout le canton ; 3,344 hab.

EGNATIA, nymphe qui était adorée à Gnatia, en Apulie. On croyait que le feu prenait de lui-même sur son autel lorsqu'on lui offrait un sacrifice.

EGNATIUS (Gellius), général samnite, qui vivait vers 300 av. J.-C. Il prolongea la lutte inégale que sa patrie soutenait contre les Romains, en lui procurant des alliances. Il souleva contre Rome les Étrusques d'abord, puis les Gaulois et les Ombriens, et fut tué, près de Sentinum, dans une bataille que le dévouement célèbre de Décius décida en faveur des Romains.

EGNATIUS (Marius), général samnite, mort en 89 av. J.-C. Il commença à se faire connaître en s'emparant par trahison de Venafrum, où il détruisit deux cohortes romaines (90), puis il défit, dans un défilé du mont Massique, l'armée du consul P.-César. Il périt peu après dans une bataille contre les Romains.

EGNAZIO (Jean-Baptiste CIPELLI, surnommé), littérateur érudit, né à Venise en 1473, mort en 1553. Il fut élève d'Ange Politien et condisciple de Léon X. Dès l'âge de dix-huit ans, il se mit à enseigner les belles-lettres avec un grand succès, puis entra dans la carrière ecclésiastique, devint notaire de la république de Venise et professeur d'éloquence dans la même ville (1520). Il était d'une grande acrimonie dans la dispute, témoin son contradicteur Sabellico, avec qui il ne se réconcilia que lorsqu'il le vit sur son lit de mort. On assure même, sans que le fait soit bien prouvé, qu'il donna un jour un coup d'épée à Robertel, qui discutait avec lui. En 1515 il alla, au nom de la république de Venise, complimenter à Milan François Ier, roi de France, et reçut de lui une belle médaille d'or. La manière dont il s'acquitta de cette mission, les traits injurieux qu'il lança contre Charles-Quint, lui attirèrent la haine de ce dernier ; mais l'admiration qu'avaient pour lui ses concitoyens le préserva des persécutions de l'empereur. Ce ne fut qu'en 1549 que le sénat consentit à lui accorder sa retraite de professeur. Il quitta alors sa chaire, où il avait donné tant de preuves d'éloquence et d'érudition, et termina sa vie dans le repos. On a de lui plusieurs ouvrages qui ne répondent pas à sa grande réputation. Nous citerons : *Abrégé de la vie des empereurs depuis Jules César jusqu'à Maximilien* (Venise, 1516, in-8o), traduit en français par l'abbé de Marolles (1664) ; *Traité de l'origine des Turcs* (1539, in-8o), publié par ordre du pape Léon X ; *Panégyrique de François Ier*, en vers (Venise, 1540) ; *Exemples des hommes illustres de Venise* (Venise, 1554, in-4o), etc. Tous ces ouvrages sont en latin. On lui doit, en outre, de bonnes éditions annotées d'Ovide, de Suétone, des *Épîtres* de Cicéron, etc.

EGO (ALTER-) s. m. V. ALTER-EGO à sa place alphabétique.

EGO SUM QUI SUM (*Je suis celui qui suis*), c'est-à-dire l'Être des êtres, l'Être suprême, Paroles du Seigneur à Moïse. Employés allégoriquement, ces mots renferment une idée de persistance, de durée, de constance. En voici quelques exemples :

« Le XIXe siècle est un siècle puissant et fort ; partout il cherche des instruments, dût-il après faire des victimes ; irrésistible, impitoyable, infini, il répète avec Dieu : *Ego sum qui sum.* »

LERMINIER.

« Dieu, qui sait tout, définit tout ; il parle, et en parlant il définit tout ce qu'il nomme, sans en excepter lui-même ; car il a dit en se définissant divinement : *Ego sum qui sum.* »

Le Père FÉLIX.

« Allons, détracteurs, avouez votre méprise ! encouragez, par un aveu sincère, ce peuple que vous ignoriez, que l'on ignorait, qui se révèle, que l'on croyait dans la tombe et qui est debout... Il n'avait besoin de personne ; il ne demandait qu'à n'être plus enchaîné ; dès qu'il a eu une main délivrée, il a détaché tous ses liens ; dès qu'il a eu un pied libre, il a marché. Le voilà, il est ! *Sum qui sum.* » LÉON PLÉE.

ÉGOBILLE, ESCOBILLE, SCURICULE ou **SCUVICULE** (saint), martyr français, mort vers 400. Il était diacre de saint Nicaise, qu'il accompagna dans le Vexin. Après des prédications dans divers pays, il fut pris et décapité par les païens avec Nicaise et Quirin, à Vadiniac, aujourd'hui Gany-sur-l'Epte. Sa mémoire est célébrée dans l'Église le 11 octobre.

ÉGOBOLE adj. (é-go-bo-le — gr. *aigobolos* ; de *aix, aigos*, chèvre, et de *ballô*, je frappe). Antiq. gr. Surnom donné à Bacchus par les Potniens, à qui ce dieu avait conseillé de remplacer par une chèvre la victime humaine qu'ils avaient coutume de lui offrir.

— s. m. Sacrifice d'une chèvre en l'honneur de Cybèle.

ÉGOBORE adj. m. (é-go-bo-re — du gr. *aix, aigos*, chèvre ; *boros*, qui dévore). Antiq. gr. Surnom de Bacchus, que quelques interprètes donnent au lieu de celui d'ÉGOBOLE.

ÉGOBUER v. a. ou tr. (é-go-bu-é). Agric. Altération du mot ÉCOBUER.

ÉGOCÈRE adj. m. (é-go-sè-re — du gr. *aix, aigos*, chèvre ; *keras*, corne). Mythol. Surnom de Pan, qui s'était transformé en bouc pour échapper au géant Typhon.

— s. f. Mamm. Division du genre antilope.

ÉGOGÉ, ÉE (é-go-jé) part. passé du v. Egoger : *Peau de veau* ÉGOGÉE.

ÉGOGER v. a. ou tr. (é-go-jé — prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Nous égogeâmes, nous égogeons*). Techn. En parlant d'une peau de veau, En retrancher la queue et les oreilles : ÉGOGER *une peau de veau.*

ÉGOHINE ou **ÉGOÏNE** s. f. (é-go-ï-ne). Arboric. Petite scie à main pour la taille des arbres.

ÉGOÏSER v. n. ou intr. (é-go-i-zé — du lat. *ego*, moi). Parler de soi : *Quand on* ÉGOÏSE *ainsi brièvement et bonnement, il n'y a pas si grand mal.* (Bertier.)

ÉGOÏSME s. m. (é-go-i-sme — du lat. *ego*, moi). Amour exclusif de soi, attachement à sa propre personne, qui fait qu'on rapporte tout à soi : *La folie n'est souvent qu'un* ÉGOÏSME *impétueux.* (Mme de Staël.) *L'*ÉGOÏSME *est semblable au vent du désert, qui dessèche tout.* (La Rochef.-Doud.) *L'*ÉGOÏSME *est une sorte de vampire qui veut nourrir son existence de l'existence des autres.* (Ballanche.) *L'*ÉGOÏSME *consiste à faire son bonheur du malheur de tous.* (Lacordaire.) *Nous avons une sorte d'*ÉGOÏSME *d'admiration pour les idées semblables aux nôtres.* (Villem.) *L'*ÉGOÏSME *se resserre et la charité se répand.* (Lamart.) *Un pouvoir sans contrôle et sans contre-poids a-t-il jamais manqué de devenir l'*ÉGOÏSME *armé et constitué?* (Ch. de Remusat.) *Le gouvernement absolu, sous quelque forme qu'il se manifeste, en isolant les citoyens, les excite à l'*ÉGOÏSME. (Mme de Rémusat). *La vraie boussole des rapports de l'homme à l'homme est l'*ÉGOÏSME. (Proudh.) *Par l'*ÉGOÏSME *de l'homme, la civilisation est devenue une guerre de surprises et de guet-apens.* (Proudh.) *L'*ÉGOÏSME *compte pour ennemis tous les* ÉGOÏSMES *de l'univers.* (Val. Parisot.) *L'*ÉGOÏSME *ne vaut tout son prix que lorsqu'il est accompagné d'une indifférence méprisante pour les affaires d'autrui.* (V. Cherbuliez.) *Ce qui nous empêche d'avoir de l'imagination, c'est notre* ÉGOÏSME, *car l'imagination est toujours une distraction de soi-même.* (Mme E. de Gir.) *Si l'*ÉGOÏSME *est homme, la vanité est femme.* (Ch. de Bernard.) *L'*ÉGOÏSME *est un miroir que nous prenons pour un transparent.* (Petit-Senn.) *L'*ÉGOÏSME *est barbare ; il est la mort de la sociabilité et même de la politesse.* (Le P. Félix.) *L'*ÉGOÏSME *est la pauvreté des cœurs qui n'ont rien à donner.* (E. Souvestre.) *L'*ÉGOÏSME *est de toutes les conditions, de la pauvreté comme de la richesse, de la faiblesse comme de la force.* (Toussenel.)

Le féroce *égoïsme* éteint toute vertu.

ANDRIEUX.

Un sordide *égoïsme* entretient nos querelles.

VIENNET.

. . . L'*égoïsme* impur, remplaçant l'amitié,
Au fond de tous les cœurs a séché la pitié.

LA FOSSE.

L'*égoïsme* n'est pas en France un mal qui dure,
C'est un vice d'emprunt et non point de nature.

A. BARBIER.

— Par ext. *Egoïsme à deux, à trois*, Concentration des affections et des intérêts de deux, de trois personnes entre elles : *L'*ÉGOÏSME *de la femme est toujours* À DEUX. (Mme de Staël.)

— Philos. Ensemble de penchants ou d'instincts qui portent les individus à la conservation et à l'entretien de leur être. ‖ Système philosophique qui n'admet d'autre fait certain que l'existence du moi, c'est-à-dire l'existence propre du sujet.

— **Syn. Égoïsme, amour de soi, amour-propre.** V. AMOUR-PROPRE.

— **Antonymes.** Abnégation, désintéressement, générosité, oubli de soi-même.

— **Encycl.** Un penchant naturel entraîne tous les êtres animés à rechercher le plaisir et à fuir la douleur. Ce penchant est légitime quand il n'est point exclusif : l'*égoïsme* commence au moment où l'on essaye de changer ce penchant en une règle générale et d'en faire le ressort unique de la volonté. Pour l'égoïste, le bien-être est la fin de l'homme ; tous ses efforts doivent tendre à se le procurer. Le motif universel de ses actes est donc dans la prévision d'un plaisir à poursuivre ou d'une peine à éviter. Tous les objets et tous les actes sont indifférents en eux-mêmes. La propriété qu'ils ont de produire du plaisir ou de la douleur les rend seuls intéressants aux yeux de l'égoïste, et on ne peut les qualifier qu'après avoir découvert cette propriété.

Il suit de là que l'homme ne doit avoir qu'une passion, l'amour de son bien-être personnel. Les passions diverses de notre nature ne diffèrent que par la qualité des objets qui les excitent ; au fond, elle ne voit que des formes de l'amour personnel. Cette doctrine est très-spécieuse. Hobbes, qui l'a formulée dans toute sa rigueur, a une facilité merveilleuse à l'appliquer. Ainsi, un mouvement naturel au cœur humain, puisqu'on le trouve dans tous les temps et chez tous les hommes, est celui qui nous engage à honorer Dieu. Mais qu'est-ce qu'honorer Dieu? C'est reconnaître la supériorité de sa puissance. Quelqu'un nous semble ridicule ; ce sentiment que nous éprouvons consiste simplement à reconnaître notre supériorité à l'égard de cette personne. L'amour, sous des formes variées, occupe tous les instants de notre existence. Qu'est-ce que l'amour ou l'amitié que nous inspire une personne, un père, un frère, un fils, une femme? C'est le sens de l'utilité dont ce père, ce frère, ce fils, cette femme peuvent nous être. Qu'est-ce que la pitié? La prévision d'un malheur qui peut nous arriver et que nous sentons à la vue de l'être qui nous inspire de la pitié. Qu'est-ce que la bienveillance ou la charité? Le sentiment de notre force, force assez grande pour suffire non-seulement à notre bien-être, mais même au bien-être d'autrui.

Le bien suprême dans la théorie de l'*égoïsme* est la conservation de l'individu. Pour être heureux, il est nécessaire d'exister, et quand on n'existe plus, il n'y a plus rien. L'héroïsme de l'homme qui donne sa vie pour son pays, pour sauver l'honneur de sa famille ou son propre honneur, est donc un non-sens.

Il semble d'après cela qu'il n'y a point de morale, qu'il n'y a ni droits ni devoirs, qu'il n'y a point de lois obligatoires, que la force est le dernier mot de notre existence, car si être et se conserver sont pour l'individu le bien suprême et unique, tous les moyens sont bons pour y parvenir, et tout ce qui s'oppose à ce but est contraire à la nature, et par conséquent illégitime. « Une conduite légitime et conforme à la raison, dit Jouffroy (*Droit naturel*, XIe leçon), se reconnaîtra donc à ce seul caractère, qu'elle conduira l'individu au bien-être. Tout acte, tout moyen d'arriver à ce but est donc bon, convenable, permis, par cela seul qu'il y conduit ; la permission de tout faire pour arriver à son bien-être, tel est donc le droit imprescriptible de tout individu, le droit naturel tout entier. Et l'on a raison de poser cette équation ; car quelle différence peut-il y avoir entre l'idéal de la seule conduite bonne, légitime, conforme à la raison, et le droit naturel? Aucune. En effet, c'est précisément là ce que signifie cette expression dans toutes les langues. »

Cependant, il ne faut pas trop médire de l'*égoïsme*. Dieu l'a donné à l'homme pour se défendre contre toutes les causes qui, dans la nature, tendent à sa destruction. À l'état sauvage, il n'y a d'autre droit que le droit individuel, c'est-à-dire l'*égoïsme*. Mais, dès qu'il arrive à la vie commune, chaque individu est forcé d'abandonner une portion de ses droits naturels dans l'intérêt de tous. Il n'en fait point un abandon gratuit, puisqu'en échange de ce qu'il donne la société lui procure des avantages infiniment supérieurs à ceux qu'il avait à sa disposition dans son état d'isolement primitif. Cet abandon de droits ne concerne d'abord que le bien-être proprement dit, puisqu'à l'état primitif l'homme est un pur animal, ne pense point, n'a que des sens, et par suite n'a besoin que de bien-être. Cependant la vie sociale, en faisant de l'homme animal un homme qui pense, a créé en lui le sentiment de biens supérieurs au bien-être proprement dit. Ces biens, dont la notion est acquise, sont des biens moraux.

L'existence du bien moral, œuvre de la civilisation et sanction ordinaire d'une conduite sage, est ce qui semble rendre la théorie de l'*égoïsme* un système inférieur et incomplet. L'*égoïsme*, dans son acception propre, est tout uniment la négation du droit social. En effet, si chacun a le droit de faire ce qu'il juge bon à son point de vue personnel, et si tous les moyens d'arriver à satisfaire son goût sont légitimes, c'est que chacun a droit à toutes choses, et cela est vrai, à l'état natu-

rel, dans un milieu où il n'y a point de société, où l'on ne retire aucun avantage d'autrui, et où, par suite, on ne lui doit rien en échange.

Hobbes a parfaitement vu où menait sa doctrine. Aussi pose-t-il en axiome que « la guerre est l'état naturel de l'homme. » Il ne connaît qu'une partie de notre être; nous avons, en effet, trois modes d'existence : le mode passionné, le mode moral et le mode égoïste. N'en reconnaître qu'un, c'est ignorer les deux tiers de notre nature.

Du reste, les arguments sur lesquels on se fonde pour justifier la doctrine étroite de l'*égoïsme* n'ont aucune valeur. On dit, en effet, que l'*égoïsme* étant essentiel à notre être, est un droit. Si c'est un droit, il n'impose de devoirs à personne, sinon à nous-même; ensuite tout le monde a le droit de le violer, puisque chaque individu a le droit de tout faire; enfin il n'est reconnu par personne; au contraire, il est nié par tout le monde. Or, qu'est-ce qu'un droit de ce genre? Ce n'est pas la notion qu'on a du droit. Le mot droit implique une idée admise généralement, reconnue pour inviolable par chaque conscience humaine. Le sens d'un droit résidant chez quelqu'un présuppose le respect de ce droit de la part d'autrui. Un droit n'est pas une notion individuelle, mais une idée collective, sans quoi il ne signifie rien : elle sous-entend un devoir, et n'a ainsi qu'une existence relative. L'idée de droit sans celle de devoir ne se conçoit pas, en effet. Cependant, puisque l'*égoïsme* est un droit, comme il ne sort pas de lui-même, qui a le devoir de le respecter? Mais l'*égoïsme* admet un devoir. Il s'aperçoit que, réduit à ses propres forces, l'individu dont rien ne limite la volonté, sinon la force des choses, est impuissant livré à lui-même. Alors il s'associe à d'autres êtres de son espèce en vue de mettre leur volonté en commun, afin d'obtenir un grand résultat. L'état social ainsi fondé, le devoir consiste à en respecter l'existence. Ce devoir-là, à l'examiner de près, n'est que l'intérêt bien entendu.

Quand une personne entend bien ses intérêts, le but auquel elle tend est le bonheur, c'est-à-dire un état dans lequel le plaisir domine et d'où la douleur est absente, autant que le permettent la nature de l'homme et sa condition ici-bas. Entre le plaisir et le bonheur il n'y a qu'une différence de durée; car la nature est la même. Ainsi, les plaisirs sont les éléments ou les parties du bonheur, et, par conséquent, le bonheur, de même que le plaisir, peut être plus ou moins vif et plus ou moins durable. Enfin, comme il n'est jamais parfait, il est toujours plus ou moins mélangé de peine.

On peut travailler à son bonheur personnel sans faire tort à ses semblables et sans commettre des actions mauvaises. Bien plus, quand un homme éclairé, prévoyant et doué de bienveillance, agit sous l'influence de l'intérêt, il lui arrive souvent de trouver son plaisir à faire le bien des autres. Il sait concilier les exigences de son intérêt personnel avec celles du devoir et de l'amour du prochain. Parfois même cette forme particulière de l'intérêt personnel amène les hommes à une certaine perfection morale. Ainsi, il arrive souvent que notre intérêt bien entendu nous commande d'exercer un certain empire sur nous-mêmes, de résister à la sollicitation des passions, de nous priver d'un plaisir présent pour assurer notre bonheur à venir, de supporter certaines douleurs, certaines privations, pour éviter un plus grand mal. Or, cet empire que nous sommes capables d'exercer sur nous-mêmes, si nous n'en usons d'abord qu'en vue de notre intérêt personnel, l'habitude que nous en prenons est déjà un grand bien. En effet, cet empire que nous avons pris sur nos passions, nous pouvons l'exercer plus tard sous l'influence d'un mobile plus noble, de celui par exemple qui nous porte à rendre service au prochain et à faire le bien en général. Sans doute le mobile de l'intérêt, même le mieux entendu, ne suffit pas pour l'accomplissement des destinées humaines, et c'est pour cette raison que Dieu a mis dans notre âme d'autres mobiles que celui-là. Le plaisir et la douleur, qui résument la théorie de l'*égoïsme*, ne rendent pas compte de tous nos actes; ils ne touchent qu'à la partie pour ainsi dire sensitive de nous-mêmes. Au-dessus d'elle il y a les passions, qui tiennent, certes, par des côtés intimes, au plaisir et à la douleur, mais ne s'expliquent point par la doctrine de l'intérêt. Les passions tiennent au plaisir et à la douleur par leur origine sensible et les liens par lesquels elles touchent à nos intérêts. Au sein de la société, nos instincts ou passions primitives se dégagent peu à peu de leur source matérielle pour s'idéaliser en quelque sorte. « C'est ainsi, dit un publiciste célèbre, que, lorsque nos facultés, venant à se développer, rencontrent des objets qui secondent ou contrarient leurs efforts, nous éprouvons pour les premiers des sentiments d'affection et d'amour, et pour les autres de l'éloignement et de la haine. Il en résulte que nos tendances, c'est-à-dire les grandes, les véritables passions de la nature humaine, s'ébauchent, pour ainsi dire, en allant à l'accomplissement de leur fin et se subdivisent en une multitude de tendances particulières qu'on appelle aussi des passions, mais qu'il faut bien distinguer de nos passions primitives, qui se développent en nous d'elles-mêmes et indépendamment de tout objet extérieur, par cela seul que nous existons. »

De ces passions acquises, les unes sont bienveillantes comme la sympathie; d'autres, comme le besoin de connaître, ne le sont pas. Dira-t-on que la curiosité, par exemple, a quelque chose à faire avec notre intérêt personnel? Le plus souvent elle y nuit. La bienveillance n'a pas plus de part à notre intérêt proprement dit. Il en est de même de la plupart des passions sociales, telles que la haine, la vengeance, la vanité. Elles ne touchent que peu ou point notre intérêt, et si elles nous procurent du plaisir ou de la douleur, ce plaisir et cette douleur n'ont aucune ressemblance avec les sentiments physiques qui servent de types au plaisir et à la douleur dans l'hypothèse des partisans de l'*égoïsme*, comme explication des mobiles divers de nos actes. Un homme qui en tue un autre par esprit de vengeance, sachant fort bien d'avance qu'il sacrifie sa propre vie à son ressentiment, ne calcule point ses intérêts; au contraire, il les méprise. Il en est de même du soldat qui affronte une mort certaine sur un champ de bataille pour sauver son chef ou ne point reculer devant l'ennemi. Il sait qu'il va mourir, qu'on ignorera son dévouement, et que, le connût-on, il n'en sera pas moins mort demain, que la chose lui sera par conséquent inutile.

Au-dessus des passions dont la doctrine de l'intérêt personnel ou égoïste ne rend point compte, il y a en outre le moral, qui est un bien spirituel, propre à l'entendement et à peu près étranger à nos intérêts.

« La raison, dit Jouffroy, dans sa définition la plus simple, est la faculté de comprendre, qu'il ne faut pas confondre avec la faculté de connaître.

» En effet, les animaux connaissent, ils ne paraissent pas comprendre, et c'est là ce qui les distingue de l'homme. S'ils comprenaient, ils seraient semblables à nous, et au lieu de demeurer toute leur vie, comme ils le font, dans l'état de brutes, ils s'élèveraient successivement, comme l'homme, aux deux autres états que l'intervention de la raison produit en nous.

» Lorsque la raison s'éveille dans l'homme, elle trouve la nature humaine en plein développement, toutes ses tendances en jeu, toutes ses facultés en activité. »

La raison étudie et comprend les tendances qui sont en nous; elle voit que tout ce qui nous compose marche à un seul but, à un but total, qui est la satisfaction de la nature humaine. Cette satisfaction est ce que la morale appelle *le bien*. Nos passions aspirent à ce bien comme notre entendement. L'idée générale du bien, acquise par la conception de notre fin, n'a rien à faire avec la doctrine égoïste. Au surplus, toutes nos idées rationnelles répugnent à la théorie de l'intérêt, du plaisir et de la douleur. Nous n'éprouvons ni douleur ni plaisir à savoir que deux et deux font quatre; nous n'avons aucun intérêt à ce que la somme des trois angles d'un triangle soit égale à deux angles droits, ni à ce que la ligne droite soit le plus court chemin pour aller d'un point à un autre.

La vertu, qui est la sanction suprême du bon exercice de la raison, est tout aussi étrangère à la théorie de l'*égoïsme*. Est-ce par intérêt qu'un homme d'honneur est fidèle à sa parole, au risque de perdre sa fortune ou sa vie? Est-ce par intérêt qu'on est victime de ses croyances?

Le sceptique Montaigne, qui n'avait pas de préjugés, démontre en ces termes l'insuffisance absolue des théories qui donnent l'intérêt pour mobile de tous nos actes : « Infinies belles actions se doibvent perdre sans tesmoignage avant qu'il en vienne une à prouffit. On n'est pas tousjours sur le hault d'une bresche ou à la teste d'une armée à la vue de son général comme sur un eschaffaud; on est surpris entre la haye et le fossé; il fault tenter fortune contre un poulailler; il fault desnicher quatre chestifs harquebusiers d'une grange; il fault seul s'escarter de la troupe et entreprendre seul, selon la nécessité qui s'offre. Et si on prend garde, l'on trouvera, à mon advis, qu'il advient par expérience que les moins esclatantes occasions sont les plus dangereuses, et qu'aux guerres qui se sont passées de nostre temps, il s'est perdu plus de gens de bien aux occasions légières et peu importantes et à la contestation de quelque bicoque, qu'ez lieux dignes et honorables. »

La vertu consiste, à l'encontre de l'*égoïsme*, à mépriser l'intérêt personnel. L'*égoïsme* est une passion mesquine propre aux tempéraments pauvres et aux êtres rachitiques. Il est fort commun, et la vertu est rare; mais la supériorité morale consiste à le mépriser, parce que c'est une chose vulgaire. La gloire et l'héroïsme, comme la vertu, en sont la négation formelle. Ainsi, non-seulement il n'explique que le côté animal de la nature humaine, mais il sert de repoussoir à toutes les grandeurs. L'histoire est faite pour le stigmatiser, et s'il n'était pas nécessaire de le réfréner chaque jour, on n'aurait pas besoin de morale.

L'*égoïsme*, enfin, revêt mille formes diverses. Il y a l'*égoïsme* collectif comme l'*égoïsme* individuel. Il n'est groupe social, famille, caste, peuple, et même ensemble de peuples, qui ne soient sollicités par un intérêt particulier contraire à l'intérêt général. On connaît l'orgueil des familles aristocratiques des siècles derniers; cet orgueil sec et froid qui jetait les filles dans les couvents et les cadets de famille aux hasards des aventures. La patrie se bornait, à leurs yeux, à la limite de leurs fiefs, et que n'eussent-elles pas immolé à la conservation de leurs privilèges! C'est cet *égoïsme* de race qui nous a valu la Ligue, la Fronde, l'émigration et les guerres de la Révolution. Les castes et les communautés religieuses sont plus égoïstes encore. Toute société, a dit J.-J. Rousseau, si elle est étroite et bien unie, s'aliène de la grande. Le sacrifice que chacun y fait de sa propre volonté ne profite qu'à cette communauté restreinte. L'individu n'est plus rien, l'ordre est tout, et cet ordre, mû par des considérations particulières, ne représente qu'une somme d'*égoïsmes* multipliés et élevés à la plus haute puissance. Ainsi des peuples eux-mêmes. Assurément le patriotisme est une vertu. Mais qu'est-ce que le patriotisme exagéré? L'*égoïsme* agrandi et s'exerçant par des brigandages décorés du nom de guerres. Sparte et Rome, dans l'antiquité, et l'Angleterre dans les temps modernes, nous ont appris ce que pesaient dans la balance les lois de la justice et de l'humanité auprès des intérêts nationaux. Les Lacédémoniens s'intitulaient eux-mêmes les ennemis de tout le genre humain. Chez eux, les enfants qui naissaient faibles et difformes étaient impitoyablement massacrés, non par l'effet de cette pitié cruelle de certains peuples sauvages qui n'avait en vue que d'épargner à ces pauvres êtres d'inutiles souffrances, mais uniquement parce que ces enfants ne promettaient pas de pouvoir égorger un jour d'autres hommes. L'*égoïsme* patriotique à ce degré nous fait horreur. A Rome, jamais guerre à entreprendre ne paraissait injuste lorsqu'elle pouvait tourner à l'avantage de la république. Qu'on relise parmi les délibérations du sénat romain toutes celles qui nous sont parvenues : toute pensée d'équité en est absente, toute pitié bannie. Le droit des gens y est digne de l'origine dont s'enorgueillissaient les fils de la louve. En Angleterre, Elisabeth, Cromwell, les deux Pitt et leurs publicistes, nous ont laissé dans leurs actes et dans leurs écrits les plus complets modèles de l'*égoïsme* national. Chez nos voisins d'outre-Manche, la justice sociale n'a qu'un nom, cela s'appelle l'intérêt anglais. Au nom de cette belle justice, on peut mettre toute l'Europe en feu pour pirater dans l'incendie, et à la faveur du trouble général, quelque colonie convoitée; bombarber à l'occasion une capitale ouverte et sans défense, comme Copenhague; assassiner des milliers d'Indiens ou de Chinois pour acheter du thé ou vendre de l'opium; saisir en pleine paix, et sans déclaration de guerre, des bâtiments de commerce par centaines et des matelots par milliers, qu'on enverra pourrir sur des pontons; violer enfin les lois les plus sacrées de la justice, de la morale et de l'humanité, pourvu que l'orgueil et l'intérêt nationaux soient satisfaits. Nous ne prétendons pas que la politique des autres peuples soit dictée par des motifs plus purs. Pour la juger, il suffit de prêter l'oreille aux derniers soupirs de la Pologne agonisante. Cependant, depuis près d'un siècle, grâce à l'initiative du grand peuple qui, pour la première fois, a stipulé dans ses contrats au nom de l'humanité, un nouveau droit des gens tend à s'établir en Europe, et si la vieille politique s'y traîne encore dans l'ornière de ses traditions surannées, du moins est-elle obligée de balbutier dans ses protocoles le langage de la justice, et cette innovation permet d'espérer que, chez les peuples civilisés, l'*égoïsme* national ira s'affaiblissant de plus en plus.

De cet exposé il ressort en résumé :

Que, en tant qu'il répond à un impérieux besoin de conservation, l'*égoïsme* est légitime dans une certaine mesure, et que si l'on néglige d'en tenir compte dans les institutions sociales, on s'expose à de grandes déceptions;

Que ce sentiment étroit, tout-puissant dans les sociétés primitives, va s'affaiblissant de plus en plus et perd tout le terrain que gagne l'esprit de fraternité universelle;

Enfin, que le désintéressement et l'esprit de sacrifice, qui sont les vertus des forts, deviennent pour les faibles d'autant plus faciles à pratiquer, que l'intérêt personnel s'écarte moins de l'intérêt général, et que les meilleures institutions sont celles qui tendent à effacer de plus en plus cet écart.

Pour compléter notre étude sur l'*égoïsme*, il nous reste à signaler les circonstances ou les conditions qui tendent naturellement à développer outre mesure ce penchant naturel. Parmi ces conditions, il n'en est pas qui produise cet effet d'une manière plus énergique que l'exercice du souverain pouvoir. On aurait peine à croire à quel degré un monarque peut devenir égoïste, si l'histoire n'était là pour l'attester. Le despotisme est une espèce de lèpre qui gangrène le cœur humain, l'envahit tout entier et ne laisse place à d'autre sentiment qu'à une personnalité exagérée. On se souvient du fait raconté par Hérodote. Lorsque Xerxès repassait fugitif et vaincu le Pont-Euxin, une tempête furieuse s'éleva tout d'un coup, et le pilote déclara que le vaisseau était trop chargé et qu'il sombrerait inévitablement s'il n'était allégé de son poids. On vit alors les principaux seigneurs venir s'incliner devant Xerxès, puis se précipiter à la mer sans mot dire : le grand roi trouva la chose toute naturelle et ne s'étonna en aucune façon de ce dévouement. De semblables faits ne sont pas isolés dans l'histoire; on peut citer, entre autres, le fameux bulletin qui rendait compte de la désastreuse retraite de Russie, et qui se terminait par ces mots : « La santé de l'empereur n'a jamais été meilleure. » Quel terrible contraste avec le tableau de ces milliers de soldats qui tombaient chaque jour sur la neige pour ne plus se relever. Napoléon fut un des souverains les plus égoïstes et les plus personnels qui existèrent jamais; dans tous ceux qui l'entouraient, aussi bien dans ses amis (si toutefois il en eut) que dans les membres de sa famille, il ne voyait que des instruments utiles à ses desseins. Portalis se présenta un jour à lui la figure triste et les yeux tout en larmes. L'empereur lui ayant demandé ce qu'il avait, Portalis lui apprit la mort d'un évêque qu'il prisait beaucoup et qui lui avait été d'un grand secours dans les affaires du Concordat : « Qu'importe! répondit Napoléon, il ne pouvait plus me servir! » Portalis sécha aussitôt ses larmes : le maître et le serviteur étaient dignes l'un de l'autre. Ils sont nombreux, les souverains sur lesquels on pourrait raconter des anecdotes semblables. (Cet épisode caractéristique est emprunté à l'excellente *Histoire de Napoléon Ier* de M. Lanfrey.)

Louis XIII avait à la fois la faiblesse et l'*égoïsme* d'un vieillard ou d'un enfant : « Venez vous ennuyer avec moi, » disait-il quelquefois à ses courtisans. Quand il prenait un favori, c'était pour le quitter bientôt et l'abandonner à la vengeance du cardinal, auquel il racontait lui-même les secrets qu'on lui confiait dans l'intimité. Le jour de l'exécution de Cinq-Mars, il interrompit sa partie pour dire à ceux qui l'entouraient : « Notre ami doit passer un mauvais quart d'heure en ce moment! » De semblables paroles seraient monstrueuses dans la bouche d'un particulier : comment les qualifier dans celle d'un roi?

Louis XIV est resté le type de l'*égoïsme* et de la personnalité, et toute sa vie fut une paraphrase de ces deux mots célèbres : *L'Etat, c'est moi!* et *J'ai failli attendre!* On sait de quelle manière il en usa avec ses courtisans et ses maîtresses. Pour lui, les seuls individus qui existassent au monde étaient ceux qui se résignaient à passer leur vie dans les antichambres de Versailles pour assister à son lever, à son repas ou à ses garde-robes. Quant aux femmes, il croyait que leur honneur n'était pas moins sa propriété que les biens de ses sujets. Il écrivit de sa propre main à un gentilhomme pour le prier de retirer la malédiction que celui-ci avait lancée sur sa fille, devenue la maîtresse du roi d'Angleterre Charles II, chose qu'il regardait comme toute naturelle. Il est vrai que la bassesse des courtisans prêtait les mains à cette envahissante personnalité des souverains. Lord Clarendon disait tout haut qu'il valait mieux que sa fille fût la *catin* du frère du roi, que sa femme; une marquise disait à Mme Dubarry : « Ce n'est pas de vous, c'est de votre place que nous sommes jalouses. » La page suivante de Saint-Simon peindra mieux l'*égoïsme* de Louis XIV que tout ce que nous en pourrions dire : « Mme la duchesse de Bourgogne était grosse, elle était fort incommodée. Le roi voulait aller à Fontainebleau, contre sa coutume, dès le commencement de la belle saison, et l'avait déclaré. Il voulait faire des voyages de Marly en attendant. Sa petite-fille l'amusait fort, il ne pouvait se passer d'elle, et tant de mouvement ne s'accommodait pas avec son état. Mme de Maintenon en était inquiète, Fagon en glissait tout doucement son avis. Cela importunait le roi, accoutumé à ne se contraindre pour rien, et gâté pour avoir vu voyager ses maîtresses grosses ou à peine relevées de couches, et toujours alors en grand habit. Les représentations sur les Marly le chicanèrent sans les pouvoir rompre. Il différa seulement à deux reprises celui du lendemain de la Quasimodo, et n'y alla que le mercredi de la semaine suivante, malgré tout ce que l'on put dire ou faire pour l'en empêcher ou pour obtenir que la princesse demeurât à Versailles. Le samedi suivant, le roi, se promenant après sa messe, et s'amusant au bassin des carpes, entre le château et la perspective, nous vîmes venir à pied la duchesse de Lude toute seule, sans qu'il y eût aucune dame avec le roi, ce qui arrivait rarement le matin. Il comprit qu'elle avait quelque chose de presse à lui dire; il fut au-devant d'elle, et, quand il en fut à peu de distance, on s'arrêta, et on le laissa seul la rejoindre. Elle s'en retourna et le roi vint vers nous et jusque vers les carpes, sans mot dire. Chacun vit bien de quoi il était question, et personne ne se pressa de parler. A la fin, le roi arriva tout près du bassin, regarda ce qui était là de plus principal, et sans adresser la parole à personne, dit d'un air de dépit ces seules paroles : « La duchesse de » Bourgogne s'est blessée. » Voilà M. de La Rochefoucauld à s'exclamer, M. de Bouillon, le duc de Tresme et le maréchal de Boufflers à répéter à basse note, puis M. de La Rochefoucauld à s'écrier plus fort que c'était le plus grand malheur du monde, et que, s'étant blessée, d'autrefois elle n'en aurait peut-être plus. « Et quand cela serait, interrompit le » roi tout d'un coup avec colère, qui jusque-là » n'avait dit mot, qu'est-ce que cela me ferait? » Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils? Et quand » il mourrait, est-ce que le duc de Berry n'est » pas en âge de se marier et d'en avoir? et que » m'importe qui me succède des uns ou des au-

« tres! ne sont-ce pas également mes petits-« fils? » Et tout de suite, avec impétuosité : « Dieu merci! elle est blessée, puisqu'elle avait « à l'être, et je ne serai plus contrarié dans « mes voyages et dans tout ce que j'ai envie « de faire par les représentations des médecins « et les raisonnements des matrones. J'irai et « viendrai à ma fantaisie, et on me laissera en « repos. » Un silence à entendre une fourmi marcher succéda à cette espèce de sortie. On baissait les yeux, à peine osait-on respirer. Chacun demeura stupéfait. J'examinais, moi, tous les personnages des yeux et des oreilles, et je me sus gré d'avoir jugé depuis longtemps que le roi n'aimait et ne comptait que lui, et était à soi-même sa fin dernière. » Louis XIV disait volontiers, comme le Sganarelle du *Malade imaginaire* : « Quand j'ai bien bu et bien mangé, je veux que tout le monde soit soûl dans ma maison. » Cette personnalité ne le quitta pas même sur son lit de mort. « Le mercredi 28 août, raconte Saint-Simon, il fit le matin à Mme de Maintenon une amitié qui ne lui plut guère et à laquelle elle ne répondit pas un mot. Il lui dit que ce qui le consolait de la quitter était l'espérance, à l'âge où elle était, qu'ils se rejoindraient bientôt. Aussi la dame l'abandonna à ses derniers moments, et s'écria en s'en allant : « Cet homme-« là ne m'a jamais aimée! » Ce n'était pas à elle à s'en plaindre, car ils avaient tous les deux le cœur aussi sec l'un que l'autre. » Louis XV ne fut pas moins égoïste que son aïeul; voici un mot qui suffit à le peindre : M. de Chauvelin, qui était ami du roi, fut frappé d'apoplexie et mourut subitement en jouant avec lui. Peu de jours après sa mort, Louis XV fut à Choisy; un des chevaux de son attelage s'abattit et mourut sur place. Quand on vint dire cet accident au roi, il répondit : « C'est comme ce pauvre Chauvelin! » Le jour de la mort de Mme de Châteauroux, Louis XV s'écria : « Etre malheureux pendant quatre-vingt-dix ans! car je suis sûr que je vivrai jusque-là! » La même cause développe chez les princes et les princesses la même personnalité égoïste : la duchesse du Maine disait naïvement : « J'aime beaucoup la société; on m'écoute et je n'écoute personne. » Le comte d'Artois, le jour de ses noces, prêt à se mettre à table et environné de tous ses grands officiers, dit à sa femme, assez haut pour que plusieurs l'entendissent : « Tout ce monde que vous voyez, ce sont nos gens! »

L'égoïsme le plus étroit est une condition indispensable au courtisan qui veut réussir. Le marquis de Villequier était des amis du grand Condé. Au moment où ce prince fut arrêté par ordre de la cour, le marquis de Villequier, capitaine des gardes, était chez Mme de Motteville lorsqu'on annonça cette nouvelle. « Ah! mon Dieu! s'écria le marquis, je suis perdu! » Mme de Motteville, surprise de cette exclamation, lui dit : « Je savais bien que vous étiez des amis de M. le prince, mais j'ignorais que vous fussiez de ses amis à ce point. — Comment! dit le marquis de Villequier, ne voyez-vous pas que cette exécution me regardait? et puisqu'on ne m'a pas employé, n'est-il pas clair qu'on n'a plus confiance en moi? » Mme de Motteville, indignée, lui répondit : « Il me semble que, n'ayant point donné lieu à la cour de soupçonner votre fidélité, vous devriez n'avoir point cette inquiétude et jouir tranquillement du plaisir de n'avoir point mis votre ami en prison. » Villequier fut honteux du premier mouvement qui avait trahi la bassesse de son âme.

L'égoïsme n'est pas moins terrible chez le débauché que chez l'ambitieux, et là non plus il ne recule devant aucun crime pour satisfaire ses passions. On connaît l'histoire de la tour de Nesle et le singulier moyen employé par trois reines de France pour se débarrasser des victimes de leur lubricité. Le duc de Richelieu est le modèle le plus célèbre de la froide cruauté à laquelle l'*égoïsme* de l'homme à bonnes fortunes peut entraîner. Nous ne parlons pas de cette marquise qui lui avait donné rendez-vous près des cuisines du Palais-Royal, et à qui il répondit : « Restez dans les cuisines, mon cher ange; consolez les marmitons, car c'est là votre vraie place; » mais bien de l'aventure avec Mme Michelin, dont il causa la mort. Le régent lui avait donné le premier l'exemple; amoureux d'une belle veuve du quartier des Halles, il l'avait épousée sous un faux nom et devant son valet de chambre, remplissant les fonctions de prêtre; quand celle-ci apprit cette tromperie, elle se jeta par la fenêtre et se tua. De semblables faits abondent dans l'histoire de la galanterie, et la conduite de l'homme vis-à-vis de la femme est le plus souvent entachée du plus monstrueux *égoïsme*. Chez certains peuples, comme chez certains individus, l'*égoïsme* est un trait dominant et caractéristique; tel est, par exemple, le peuple anglais, qui est parvenu à se rendre odieux sur tout le continent par sa personnalité étroite et envahissante. Un trait suffira pour peindre le caractère égoïste de ces insulaires, qui sont détestés même dans les lieux où leur présence apporte la richesse. En 1835, une inondation de la Drause détruisit presque toute la ville de Martigny, dans le Valais, emporta les maisons et les vignes, et causa des dégâts énormes. En présence de ce sinistre, qui avait privé nombre d'habitants de tout abri et de toute ressource, un touriste anglais, venu à Martigny pour passer à Chamounix, n'eut d'autre pensée que de demander au gouvernement valaisan une indemnité pour ses équipages endommagés.

Ils sont plus nombreux qu'on ne saurait le croire les gens chez lesquels la personnalité atteint à ce degré; c'est d'eux que Bacon disait un jour qu'ils seraient capables de mettre le feu à la maison du voisin pour se faire cuire un œuf à la coque. *L'égoïsme* est un sentiment très-développé chez les vieillards et les célibataires; entre mille anecdotes que nous pourrions citer, nous choisissons la suivante, dont Fontenelle est le héros. L'illustre académicien vivait avec un neveu à la mode de Bretagne, M. d'Aube, connu surtout par ces vers de Rulhières :

> Avez-vous, par hasard, connu feu monsieur d'Aube
> Qu'une ardeur de dispute éveillait jusqu'à l'aube?

Or, M. d'Aube n'aimait les asperges qu'à la sauce, et Fontenelle ne les aimait qu'à l'huile; pour contenter l'un et l'autre goût, on accommodait la moitié des asperges à la sauce et le reste à l'huile. Un matin qu'il y avait des asperges pour déjeuner, le malheureux d'Aube tomba tout à coup sur sa chaise frappé d'apoplexie. Fontenelle s'élance aussitôt..., pour le secourir, sans doute, dites-vous; non, mais pour courir à la porte et crier à la cuisinière : « Toutes les asperges à l'huile! » Terminons par ces deux anecdotes que rapporte Mme de Genlis dans les *Souvenirs de Félicie* : Mme *** est la personne la plus égoïste que je connaisse. Elle a un genre de maladie qui l'oblige à passer dans son lit plus de la moitié de sa vie, ce qui ne l'empêche pas de recevoir beaucoup de monde. L'autre jour, plusieurs visites arrivèrent à la fois chez elle; elle était couchée; on se plaignit de la fraîcheur de sa chambre : « Comment, dit-elle, il fait donc bien froid? » On l'assura qu'il gelait à pierre fendre. Alors elle sonna précipitamment; on était charmé; on crut qu'elle allait demander du bois; point du tout : « Apportez-moi, dit-elle, un couvre-pied d'édredon. » Après cet ordre, on parla d'autre chose. — M. de Laitre était l'ami de Mme de B***, et durant un hiver, livré à la dissipation du grand monde, il fut longtemps sans la voir, quoiqu'il la sût malade. Quand il retourna chez elle, il la trouva sur sa chaise longue. Elle lui reprocha son absence, en ajoutant qu'ayant toujours été malade elle avait souffert les plus cruelles douleurs. « Mais depuis quand êtes-vous donc malade? demanda M. de Laitre. — Depuis six semaines. — Bon Dieu! six semaines! comme le temps passe! » Ce même M. de Laitre contait un jour l'histoire suivante : « Vous savez comme j'aime S***. J'étais hier à la chasse avec lui; son cheval se cabra et se renversa sur lui. Je volai à son secours; j'avais un saisissement affreux. Je dégageai S*** de dessous son cheval; il n'avait aucune blessure, mais il était d'une pâleur affreuse. Je vis qu'il allait s'évanouir. Heureusement que je porte toujours sur moi un flacon plein d'eau-de-vie; je le tirai de ma poche et... je l'avalai, car je sentais que j'allais moi-même me trouver mal. »

ÉGOÏSTE adj. (é-go-i-ste — rad. *égoïsme*). Entaché d'égoïsme; porté à l'égoïsme : *Conduite* ÉGOÏSTE. *Amour* ÉGOÏSTE. *Femme* ÉGOÏSTE. *Principes* ÉGOÏSTES. *L'amour est, de tous les sentiments, le plus* ÉGOÏSTE. (B. Const.) *Un esprit généreux s'identifie à tout ce qui l'entoure; mais un esprit* ÉGOÏSTE *identifie toute chose à soi.* (Mme de Blessington.) *Les enfants sont très-*ÉGOÏSTES *en attendant qu'ils soient polis.* (Chamfort.) *Toutes les affections de l'homme pour les animaux sont* ÉGOÏSTES. (Rigault.) *Il existe deux races, la race* ÉGOÏSTE *de l'intérêt pur, la race sympathique du devoir et du droit.* (Lamenn.) *La faiblesse est* ÉGOÏSTE; *ne comptez pas sur son assistance.* (De Lévis.) *Le principe* ÉGOÏSTE *se rencontre dans la conduite humaine sous des formes très-variées.* (E. Saisset.) *Les peuples ne doivent pas être* ÉGOÏSTES, *et le repos de l'Europe dépend de la prospérité de chaque nation.* (Napol. III.) *A Carthage, les premières familles, enrichies par le commerce, amollies par un luxe effréné, formaient une caste* ÉGOÏSTE *et avide, distincte du reste des citoyens.* (Napol. III.) *Il est des athées bienfaisants et des dévots* ÉGOÏSTES. (J. Droz.) *La femme* ÉGOÏSTE *est un monstre, la nature ne l'a faite que pour autrui.* (Mlle de L'Espinasse.) *Un peuple* ÉGOÏSTE *doit être aussi un peuple matérialiste.* (L. Faucher.) *Le gastrolâtre est* ÉGOÏSTE *et sensuel.* (E. Chapus.) *L'homme* ÉGOÏSTE *se cherche lui-même plus que la vérité.* (Le P. Félix.)

— Philos. Qui professe l'égoïsme, l'existence exclusive du moi : *Les philosophes* ÉGOÏSTES. ‖ *Penchants égoïstes*, Ceux qui portent l'individu à la conservation et à l'entretien de son être.

— Substantiv. Personne égoïste : *L'*ÉGOÏSTE *mettrait le feu à la maison de son voisin pour faire cuire un œuf.* (Bacon.) *L'abandon dans la vieillesse est le sort de l'*ÉGOÏSTE. (Boss.) *Quand la raison est contre l'intérêt d'un* ÉGOÏSTE, *il ne manque jamais d'être contre la raison.* (Hobbes.) *L'*ÉGOÏSTE *ne vit que pour soi, et tous les hommes ensemble sont, à son égard, comme s'ils n'étaient point.* (La Bruy.) *L'*ÉGOÏSTE *ne hait pas plus qu'il n'aime; il n'y a que lui; pour lui, tout le reste des créatures sont des chiffres.* (Mme de Staël.) *L'*ÉGOÏSTE *brûlerait votre maison pour se faire cuire un œuf.* (Chamfort.) *Le passé est pour l'*ÉGOÏSTE *un vide, le présent un désert et l'avenir un néant.* (De Ségur.) *L'*ÉGOÏSTE *remplit seul maussadement son cercle étroit, comme le limaçon sa coquille.* (De Ségur.) *Je conçois que les* ÉGOÏSTES *puissent trouver le monde fort laid; ils n'y voient qu'eux.* (Petit-Senn.) *L'*ÉGOÏSTE *est surtout détesté par l'*ÉGOÏSTE. (Beauchêne.) *Quelquefois la destinée punit les* ÉGOÏSTES *en les liant l'un à l'autre.* (De Lévis.) *Tous les* ÉGOÏSTES *sont faciles à vivre, tolérants et doux.* (G. Sand.) *L'*ÉGOÏSTE *a tout autant de cœur qu'un autre, mais il n'en a que pour lui.* (A. d'Houdetot.) *L'*ÉGOÏSTE *se préfère à tout; l'avare préfère tout à lui-même.* (Alibert.) *L'*ÉGOÏSTE *a peu de fierté : il redoute plus une privation qu'un bienfait humiliant.* (Laténa.) *La maison de l'*ÉGOÏSTE *est à lui, tout à lui, rien qu'à lui; lui seul, enfin, peut vivre à son aise et tenir dans sa maison : c'est la coquille du limaçon.* (Figaro.) *Il y a un grand nombre d'*ÉGOÏSTES *parmi les gens très-gras.* (Maquel.) *L'*ÉGOÏSTE *est né pour lui seul; l'homme collectif est né pour ses semblables.* (Lamart.) *Une véritable* ÉGOÏSTE *ne sait pas être fausse.* (Mme E. de Gir.)

> Vieillir de jour en jour plus triste,
> C'est l'histoire de l'*égoïste*.
> VOLTAIRE.

> L'*égoïste* est un monstre, et la mort salutaire
> N'enlève, en le frappant, qu'une charge à la terre.
> VOLTAIRE.

> De tous les dévoûments, le plus chaud est celui
> Que montre un *égoïste* épouvanté pour lui.
> C. DELAVIGNE.

> Quand le brillant métal a séduit l'*égoïste*,
> A tout noble penchant son cœur glacé résiste,
> Dans un dégoût suprême, il meurt sur son trésor.
> LACHAMBEAUDIE.

— **Syn. Égoïste, personnel.** *L'égoïste* est plus absolu que l'homme *personnel*; non-seulement il ne pense qu'à lui, mais il veut que tout le monde y pense; les autres hommes n'existent que pour servir ses intérêts. Ne demandez pas à l'homme *personnel* un service qui lui coûte quelque chose; mais soyez sûr que, de son côté, il ne vous demandera rien, car il ne pense pas à vous.

— **Antonymes.** Désintéressé, généreux.

Égoïstes (LES), roman de Gustave vom See (pseudonyme de M. de Struensee, de Breslau) [1853, 4 vol.]. La pensée fondamentale du livre est que les actions humaines, dès qu'elles ne reposent pas sur une base morale, ne procurent aucune satisfaction intime. Cette pensée ressort de toute l'œuvre sans jamais être présentée d'une manière didactique ou pédante. Le roman est traité dans ses moindres détails avec une sûreté de touche qui révèle l'homme pratique. Les égoïstes de Gustave vom See le sont sans s'en douter, et ne trahissent leur vice aux yeux de la société qu'au moment où leur dureté pour autrui touche au crime. L'action se passe dans les sphères aristocratiques et bureaucratiques, que M. de Struensee, conseiller supérieur, connaît à merveille.

ÉGOÏSTEMENT adv. (é-go-i-ste-man — rad. *égoïste*). D'une façon égoïste : *Toutes les classes se concentrent* ÉGOÏSTEMENT *en elles-mêmes.* (E. Legouvé.)

ÉGOÏSTIQUE adj. (é-go-i-sti-ke — rad. *égoïste*). Inspiré par l'égoïsme; entaché d'égoïsme : *La coquetterie réfléchie est un sentiment purement* ÉGOÏSTIQUE. (Bautain.)

ÉGOÏSTIQUEMENT adv. (é-go-i-sti-ke-man — rad. *égoïstique*). D'une façon égoïstique : *Il vit* ÉGOÏSTIQUEMENT. ‖ Peu usité.

ÉGOLIE s. f. (é-go-lî — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des trogosites, dont l'espèce type habite l'Australie.

ÉGOLIUS, jeune Grec, qui, d'après la mythologie, entra pour prendre du miel dans une grotte de l'île de Crète appelée Antre de Jupiter et consacrée aux abeilles. Il fut métamorphosé en effraie, oiseau qui porte son nom.

ÉGOLOGIE s. f. (é-go-lo-jî — du gr. *egô*, moi; *logos*, discours). Phrase, parole inspirée par l'égoïsme. ‖ Peu usité.

ÉGOLOGIQUE adj. (é-go-lo-ji-ke — rad. *égologie*). Qui tient de l'égologie : *Phrase* ÉGOLOGIQUE. ‖ Peu usité.

ÉGOMARATHRON s. m. (é-go-ma-ra-tron — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *marathron*, fenouil). Bot. Section du genre cachryde, de la famille des ombellifères.

ÉGOMISME s. m. (é-go-mi-sme — du lat. *ego*, moi). Philos. Croyance à l'existence exclusive du moi. ‖ On l'appelle aussi ÉGOÏSME.

ÉGON, fameux athlète grec, qui, voulant offrir un taureau à la belle Amaryllis, en prit un par un pied et l'entraîna jusqu'au haut d'une colline où se trouvait la jeune fille.

ÉGON DE FUERSTENBERG (Charles), prince allemand. V. FUERSTENBERG.

ÉGOPHONE adj. (é-go-fo-ne — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *phonê*, voix). Pathol. Qui présente le phénomène de l'égophonie : *Un sujet* ÉGOPHONE.

— Substantiv. Personne égophone : *Un* ÉGOPHONE.

ÉGOPHONIE s. f. (é-go-fo-nî — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *phonê*, voix). Pathol. Son chevrotant de la voix, qui se révèle à l'auscultation, et qui caractérise un épanchement peu abondant de la plèvre.

— **Encycl.** Laennec trouvait une ressemblance frappante entre le phénomène qu'il désigna sous le nom d'*égophonie* et la voix de la chèvre. Pour faire une étude complète de l'*égophonie*, il serait indispensable de rappeler ici les principes généraux de l'auscultation : nous ne le ferons pas pour éviter des redites, et nous nous contenterons d'examiner spécialement ce symptôme nouveau, après avoir toutefois averti le lecteur que, s'il veut nous bien comprendre, il devra tout d'abord relire l'article AUSCULTATION.

Les caractères du retentissement égophonique sont les suivants : la voix, perçue à travers les parois thoraciques, est plus aiguë, plus aigre que celle du malade; elle prend un son argentin; elle est frémissante, tremblotante, chevrotante, suivant que le symptôme est plus ou moins accusé. Ce chevrotement semble surtout être lié à l'articulation des mots, mais rien d'analogue ne se retrouve dans la voix parlée. Pour traduire l'*égophonie* en langage vulgaire, on l'a successivement comparée à la voix transmise à travers un tube métallique, à celle d'un homme qui parle avec un jeton placé entre ses dents, ou enfin au bredouillement tout spécial des bateleurs qui font parler sur les tréteaux le vieil acteur populaire *Polichinelle*. De là, comme synonymes d'*égophonie*, on a dit *voix de jeton*, *voix de Polichinelle*. Pour percevoir l'*égophonie*, il faut ausculter, soit directement, avec l'oreille appliquée sur les parois thoraciques, soit médiatement, avec le stéthoscope. Le premier mode est préférable. Les lieux d'élection, comme siége de ce phénomène, sont l'espace compris entre le bord interne de l'omoplate et la colonne vertébrale, la fosse sous-épineuse et une zone qui s'étendrait de cette même fosse sous-épineuse à la saillie du mamelon en avant. Du reste, suivant la position donnée au malade, ces points peuvent varier; mais ils restent toujours plus étendus que dans les cas de bronchophonie ou de pectoriloquie, autres phénomènes d'auscultation, qui ne se perçoivent d'ordinaire que dans une étendue beaucoup plus restreinte. Comme tous les phénomènes qu'il découvrait, Laennec a cherché à expliquer l'*égophonie*, et l'explication qu'il en a donnée est encore aujourd'hui admise par tout le monde. Ce retentissement spécial est, dit-il, un phénomène de compression. Les bronches, aplaties par le liquide épanché dans la plèvre, vibrent d'une manière anomale, et la voix, déjà ainsi modifiée, subit une nouvelle altération en étant transmise par la couche de liquide. Quant au chevrotement, c'est encore un phénomène qui se relie à l'aplatissement des bronches. Les tuyaux aériens, étant comprimés, rentrent dans la condition des instruments à anches et ne laissent plus passer la voix que par saccades.

L'égophonie ne se produit que dans les cas d'épanchements pleuraux, soit aigus, comme dans la pleurésie, soit chroniques, comme dans l'hydrothorax. Elle se perçoit seulement à la partie supérieure de l'épanchement, au point correspondant à une couche moins considérable de liquide. Une condition essentielle, c'est que le liquide ne soit pas extrêmement abondant. La conséquence de cette condition est : que l'*égophonie* se produit parfois au début d'une pleurésie, qu'elle disparaît quand l'épanchement augmente, pour reparaître quand il diminue. L'existence de ce phénomène est donc relativement favorable. Il y a cependant aussi des cas de pleurésie sans *égophonie* : 1° les cas d'épanchement rapide dans lesquels le poumon et les bronches sont brusquement aplatis et refoulés; 2° les cas dans lesquels une pleurésie nouvelle vient s'enter sur une pleurésie ancienne avec adhérences multiples. Les brides fibreuses qui fixent le poumon aux parois costales l'empêchent d'être refoulé; 3° les cas de pleurésie sèche sans épanchements des fausses membranes.

L'égophonie existe souvent concurremment avec la bronchophonie, et souvent aussi peut être confondue avec ce dernier symptôme, dans les cas surtout où c'est le retentissement plus que le chevrotement qui domine. Des signes donnés pour établir le diagnostic différentiel entre les deux phénomènes, le meilleur, sans contredit, est celui que l'on tire des changements de position imprimés au malade. Quoi qu'il en soit, l'*égophonie* n'est pas un signe suffisamment caractérisé pour qu'on puisse, sur sa seule existence, soit établir un diagnostic, soit, moins encore, conclure à un traitement actif, tel que la thoracentèse. C'est assurément un symptôme capital, mais qui doit être corroboré par les autres caractères et par la marche de la maladie.

ÉGOPHONIQUE adj. (é-go-fo-ni-ke — rad. *égophonie*). Pathol. Qui a rapport à l'égophonie : *Les caractères* ÉGOPHONIQUES *d'une affection.*

ÉGOPODE s. m. (é-go-po-de — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *pous*, *podos*, pied). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères. V. ÆGOPODE.

ÉGOPROSOPE s. m. (é-go-pro-so-pe — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre; *prosôpon*, face). Entom. Syn. de CLOSTÈRE.

ÉGORGÉ, ÉE (é-gor-jé) part. passé du v. Egorger. Tué, massacré : *On ne plaint pas un mouton qu'on voit pâtre, quoiqu'on sache*

qu'il sera bientôt ÉGORGÉ, *parce qu'on juge qu'il ne prévoit pas son sort.* (J.-J. Rouss.)

Quel est dans le lieu saint ce pontife *égorgé* ?
RACINE.

Ici tombe le fils *égorgé* sur son père,
Le frère sur la sœur, la fille sur sa mère.
RACINE.

— Fam. A qui l'on a fait surpayer quelque chose : *Etre* ÉGORGÉ *par un restaurateur.*

— Fig. Détruit, anéanti, immolé : *Là sont* ÉGORGÉS *tous les désirs propres, tous les retours intéressés sur nous-mêmes.* (Fén.)

— Pêche. *Hareng égorgé*, Celui dont on a emporté la tête en l'habillant.

— Substantiv. Victime, personne égorgée : *On ne sait qui se lassera le premier de l'*ÉGORGÉ *ou de l'égorgeur!* (E. Texier.)

ÉGORGEMENT s. m. (é-gor-je-man — rad. *égorger*). Action d'égorger, meurtre, tuerie : *Le maître du sénat ne voulait plus d'*ÉGORGEMENTS *qu'à son profit.* (Salvandy.)

— Par exagér. Tourment, ennui causé par quelque chose qu'on a de la peine à supporter : *J'avais entendu hurler la plus horrible chanson qui ait été inventée pour l'*ÉGORGEMENT *de l'humanité.* (F. Soulié.)

ÉGORGEOIR s. m. (é-gor-joir — rad. *égorger*). Lieu où l'on fait un massacre : *Toutes les prisons de Paris devinrent des* ÉGORGEOIRS.

— Anc. mar. Cargue provisoire usitée au mouillage pour serrer les huniers en chemin.

ÉGORGER v. a. ou tr. (é-gor-jé — du préf. priv. *é*, et de *gorge*). Couper la gorge à : ÉGORGER *un bœuf, un mouton, un agneau. Le Père Fa-tutto lui-même, tout poli qu'il est,* A ÉGORGÉ *deux petits poulets; il les a fait cuire dans une chaudière, et il les a mangés impitoyablement.* (Volt.)

— Par ext. Tuer, massacrer : *Je ne crois que les histoires dont les témoins se feraient* ÉGORGER. (Pasc.) *Des sorcières, chez les Germains,* ÉGORGEAIENT *les hommes dévoués à la mort.* (Volt.) *C'est l'homme qui est chargé d'*ÉGORGER *l'homme.* (J. de Maistre.) *Les Assyriens, les Albanais,* ÉGORGEAIENT *des hommes sur les autels.* (Lamenn.) *Louis XIV, inspiré par les docteurs, fait* ÉGORGER *les albigeois pour sauver son âme.* (A. Martin.)

De peur de perdre un liard, souffrez qu'on vous [*égorge*.
BOILEAU.

N'a-t-on pas vu jadis, en l'honneur de la croix,
Egorger les Saxons, brûler les albigeois?
VIENNET.

Ils viennent jusque dans vos bras
Egorger vos fils, vos compagnes.
ROUGET DE L'ISLE.

On *égorge* à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur et le frère,
Et la fille et la mère;
Le fils dans les bras de son père.
RACINE.

‖ Faire mourir, occasionner la mort de : *La gloire, cette prêtresse qui* ÉGORGE *les Français aujourd'hui, comme autrefois la druidesse sacrifiait les Gaulois.* (Balz.) *Nous élevons des statues à ceux qui nous* ÉGORGENT, *et nous oublions ceux qui nous font du bien* (A. Martin.)

Pour avoir un carrosse et que tout y réponde,
Combien un médecin *égorge*-t-il de monde?
BOURSAULT.

— Par exagér. Faire souffrir un tourment, occasionner une grande peine à : *Ils nous* ÉGORGENT *par leurs exigences.*

Il nomma, sans rougir, père de la patrie
Celui qui l'*égorgeait* chaque jour de sa vie.
CRÉBILLON.

‖ Ruiner complètement : *Mes créanciers se sont entendus pour m'*ÉGORGER *un de ces jours.*

— Pop. Faire surpayer une marchandise : *Vous* ÉGORGEZ *donc vos pratiques!*

— Fig. Causer la chute, la ruine de : *Tôt ou tard le gouvernement de Juillet, sorti des entrailles de la liberté de la presse,* ÉGORGERA *sa mère.* (Chateaub.) ‖ Vouer à un complet oubli : *Le génie* ÉGORGE *ceux qu'il pille.* (Rivarol.)

— Absol. Se livrer au meurtre, au massacre : *Lorsque le penchant homicide se développe sous l'influence des passions martiales, politiques ou religieuses, les individus* ÉGORGENT *jusqu'à ce qu'ils ne trouvent plus de victimes.* (Andral.)

— Anc. mar. *Egorger les huniers,* Les serrer avec les égorgeoirs.

S'égorger v. pr. Se tuer soi-même : *On ne peut condamner un homme à* S'ÉGORGER *de sa propre main.*

L'homme seul, l'homme seul, en sa fureur extrême,
Met un brutal plaisir à *s'égorger* soi-même.
BOILEAU.

— Par exagér. Se causer un tourment, une grande peine : *C'est* S'ÉGORGER *que se marier comme vous faites.* (Mariv.)

Fuir Paris, ce serait *m'égorger* de ma main.
GRESSET.

— Réciproq. Se tuer l'un l'autre : *Quatre-vingt mille hommes* S'ÉGORGEAIENT *pour amuser un Néron... N'était-ce pas là de la terreur sur une grande échelle?* (Chateaub.)

Vous tremblez de mourir, et vous vous *égorgez!*
VOLTAIRE.

Nous *nous égorgerons* galamment, s'il vous plait.
V. HUGO.

J'ai vu nos citoyens *s'égorger* avec zèle,
Et, la flamme à la main, courir dans les combats
Pour de vains arguments qu'ils ne comprenaient pas.
VOLTAIRE.

ÉGORGETAGE s. m. (é-gor-je-ta-je — rad. *égorgeter*). Techn. Opération de corroyeur qui s'applique seulement à certaines peaux, presque exclusivement aux veaux dits d'alun, et qui consiste à les écharner jusqu'au vif, avec un couteau très-tranchant, de façon que le côté de la chair se distingue à peine de celui de la fleur.

ÉGORGETÉ, ÉE (é-gor-je-té) part. passé du v. Egorgeter : *Peaux* ÉGORGETÉES.

ÉGORGETER v. a. ou tr. (é-gor-je-té — rad. *égorger*). Techn. Echarner une peau jusqu'au vif, lui faire subir l'opération de l'égorgetage. ‖ Hist. Achever les blessés. Au moyen âge et même au XVIe siècle, le mot *égorgeter* était très-usité avec cette signification. Quand un chevalier était tombé de cheval, un des suivants du chevalier qui l'avait renversé se jetait sur lui, et, avec un petit poignard, lui coupait la gorge par le défaut du gorgerin. Rabelais, entre autres, a employé ce mot dans ce sens.

ÉGORGEUR s. m. (é-gor-jeur — rad. *égorger*). Individu qui égorge, qui massacre, qui commet un grand nombre de meurtres : *Les* ÉGORGEURS *des journées de Septembre. Suleau montra, dit-on, beaucoup de courage, arracha un sabre aux* ÉGORGEURS *et essaya de se faire jour.* (Michelet.)

— Par anal. Bourreau : *Les fonctions d'*ÉGORGEUR *public sont, dit-on, fort enviées.*

— Par plaisant. Braconnier : *Le zèle des* ÉGORGEURS *des Cévennes vise à effacer la gloire de ceux de* 1572. (Toussenel.)

ÉGORGILLÉ, ÉE (é-gor-ji-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Egorgiller : *Il serait assez singulier, après avoir passé par toutes les furies des passions indiennes et tropicales, d'être gentiment* ÉGORGILLÉ *par une Parisienne blondine, proprette.* (Th. Gaut.)

ÉGORGILLER v. a. ou tr. (é-gor-ji-llé; *ll* mll. — dimin. d'*égorger*). Néol. Egorger tout doucettement, hypocritement : *Si j'avais tenu le pauvre homme à la tabatière, j'aurais éprouvé une volupté singulière à l'*ÉGORGILLER *à mon aise.* (H. Castille.)

— Par ext. Nuire par des moyens hypocrites à : *Je n'aime point cette façon d'*ÉGORGILLER *un homme en l'embrassant.* (Proudh.)

ÉGOSILLÉ, ÉE (é-go-zi-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Egosiller : *Un homme* ÉGOSILLÉ *à force de crier.*

ÉGOSILLER v. a. ou tr. (é-go-zi-llé; *ll* mll. — du préf. priv. *é*, et de *gosier*). Faire mal au gosier, par un excès de cris ou de chants : *Cette longue chanson m'*A ÉGOSILLÉE. ‖ Peu usité.

— A signifié Couper la gorge, égorger : ÉGOSILLER *un coq.*

S'égosiller v. pr. Se faire mal au gosier en criant ou en chantant : *Il* SE *faut bien* ÉGOSILLER *avec vous autres!* (Mol.) *Je* M'ÉGOSILLE *à force de vous appeler.* (Scarron.)

— Par exagér. Crier ou chanter très-fort : *Cette alouette* S'ÉGOSILLE *à chanter. La comtesse de Fiesque* S'ÉGOSILLE, *le comte de Guiche prend son fausset, il les faut séparer; c'est une comédie.* (Mme de Sév.)

Nos pèlerins *s'égosillèrent.*
Ayant bien disputé, l'on parla du prochain.
LA FONTAINE.

— Avec ellipse du pronom réfléchi : *Il me laisse* ÉGOSILLER. *Veux-tu donc me faire* ÉGOSILLER? *Que ne réponds-tu, quand on t'appelle?* (Bruyes.)

ÉGOTHÈLE s. m. (é-go-tè-le — du gr. *aix, aigos*, chèvre; *thélazô*, je tète). Ornith. Genre de passereaux fissirostres, formé aux dépens du grand genre engoulevent ou tête-chèvre.

ÉGOTISME s. m. (é-go-ti-sme — angl. *egotism*; du lat. *ego*, moi). Néol. Sentiment exagéré de sa personnalité, de sa valeur propre et de ses droits personnels; manie de parler de soi : *L'*ÉGOTISME *est une qualification par laquelle les Anglais désignent l'amour de soi, considéré comme un droit de l'homme.* (G. Sand.) ‖ Excès que l'on met à occuper les autres de soi : *On peut reprocher de l'*ÉGOTISME *à la forme que j'ai adoptée.* (H. Beyle.)

ÉGOTISTE adj. (é-go-ti-ste — rad. *égotisme*). Néol. Qui pousse l'égotisme à l'excès : *Une femme* ÉGOTISTE. ‖ Qui a rapport à l'égotisme : *Les sentiments* ÉGOTISTES.

— Substantiv. Personne égotiste : *Les* ÉGOTISTES.

ÉGOU s. m. (é-gou). Bot. Nom qu'on donne à l'hièble dans le midi de la France.

ÉGOUEN s. m. (é-gou-an). Moll. Nom d'une coquille du genre marginelle, qu'on trouve au Sénégal.

ÉGOUGEOIR s. m. (é-gou-joir — rad. *égout*). Min. Crevasse par laquelle l'eau des mines se perd dans les terrains environnants. ‖ On dit aussi ÉGOUGEOIRE s. f.

ÉGOUT s. m. (é-gou — du préf. *é*, et de *goutte*). Eaux dérivées qui s'écoulent peu à peu et comme goutte à goutte : *Les* ÉGOUTS *d'un toit.* ‖ Partie d'une eau courante qui n'a pas été utilisée : *Recueillir dans un bassin les* ÉGOUTS *de plusieurs sources. Les* ÉGOUTS *des prés sont des eaux très-fertilisantes. Les* ÉGOUTS *de ce domaine sont recueillis par les voisins.*

— Par ext. Conduit souterrain ou à ciel ouvert, destiné au transport des eaux de pluie, des eaux ménagères et des résidus liquides des villes, dans un cours d'eau ou dans un terrain propre à les absorber : *Les* ÉGOUTS *de Paris. Les* ÉGOUTS *de Rome sont des monuments. On ne juge pas d'une ville par ses* ÉGOUTS, *d'une maison par ses latrines.* (Chamfort.) *Le pêcheur Masaniello, roi par le peuple et massacré par lui, avait été traîné dans un* ÉGOUT. (Scribe.) *Le silex meulier est très-employé à Paris pour la construction des voûtes de caves, des conduites souterraines, des* ÉGOUTS, *etc.* (L. Figuier.)

Honte à qui peut chanter pendant que les sicaires
Jettent les dieux proscrits aux rires populaires,
Ou traînent aux *égouts* les bustes des Césars.
LAMARTINE.

— Fig. Lieu souillé par la corruption : *Le goût, l'exemple et la faveur du feu roi avaient fait de Paris l'*ÉGOUT *des voluptés de toute l'Europe.* (St-Sim.)

La source court au fleuve, et la fange à l'*égout.*
TH. DE BANVILLE.

Paris n'est maintenant qu'une sentine impure,
Un *égout* sordide et boueux.
A. BARBIER.

Ce qu'on voit aux abords d'une grande cité,
Ce sont des abattoirs, des murs, des cimetières;
C'est ainsi qu'en entrant dans la société,
On trouve ses *égouts*. . . . . .
A. DE MUSSET.

‖ Réceptacle impur : *La postérité n'est pas l'*ÉGOUT *de nos passions; elle est l'urne de nos souvenirs, elle ne doit conserver que des parfums.* (Lamart.) *Le cœur du prolétaire est, comme celui du riche, un* ÉGOUT *de sensualité bouillonnante, un foyer de crapule et d'imposture.* (Proudh.)

— Pop. *Rat d'égout*, Nom que l'on donne par plaisanterie aux égoutiers de Paris.

— Art vétér. *Egout nasal*, Petit orifice du conduit lacrymal, placé dans la commissure des lèvres du naseau, chez le cheval.

— Agric. Raie ou fossé servant à l'écoulement des eaux.

— Chir. Exutoire, fontanelle : *L'ulcère qui a servi d'*ÉGOUT *pendant le traitement n'est pas toujours fermé au terme même de la maladie.* (Raynal.) ‖ Inusité aujourd'hui.

— Constr. Rangée de tuiles ou d'ardoises, canal de plomb au bord d'un toit, qui, dépassant l'aplomb de la façade, rejette ou conduit en dehors les eaux pluviales. ‖ Pente d'un toit : *Toit à deux* ÉGOUTS.

— Techn. Eau des raffineries qui n'est pas assez chargée de sucre pour être considérée comme sirop. ‖ Table de miroitier servant à faire égoutter le vif-argent.

— **Encycl.** Tant que Paris ne fut entouré que de murs du côté du Midi, les eaux des faubourgs Saint-Germain et Saint-Marceau se rendaient à la Bièvre en suivant la pente et l'inclinaison du terrain, mais lorsque cette partie eut été environnée de fossés, vers 1356, sous le roi Jean, les eaux des *égouts* du quartier Saint-Germain-des-Prés, depuis la porte de Bussy jusqu'à la tour de Nesle, furent introduites dans ces fossés, et elles ont continué à suivre la même route, le long de l'*égout* voûté qui commence près de l'Ecole de médecine et se rend à la Seine au-dessous du palais des Arts (*Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. Ier, p. 248). Sur la rive opposée, la rigole découverte qui venait du quartier Montmartre et qui conduisait les eaux dans le ruisseau de Ménilmontant ayant été renfermée en partie dans l'enceinte de Charles VI, Hugues Aubriot, qui était alors prévôt des marchands, la fit revêtir et couvrir de maçonnerie; c'est le plus ancien *égout* voûté qui ait été construit, et voilà pourquoi, sans doute, quelques historiens ont attribué à Hugues Aubriot le premier établissement des *égouts* de Paris (*Antiquités de Paris*, Sauval).

Il est aisé de concevoir que les égouts découverts, dont le développement était considérable et la pente très-faible, se trouvaient fréquemment encombrés d'immondices et d'eaux stagnantes. Le palais des Tournelles, situé dans l'emplacement actuel de la place Royale et des rues adjacentes, était particulièrement incommodé par le voisinage de l'*égout* Sainte-Catherine; Louis XII et François Ier, qui habitaient ce palais, s'en plaignirent à diverses reprises, et demandèrent au prévôt des marchands de détourner le cours de cet *égout*. Soit que l'on jugeât ce changement impraticable, soit que la ville n'eût pas les moyens de l'opérer, les ordres qui furent donnés à cet égard restèrent sans exécution; il est même constant que, pour procurer à sa mère, la duchesse d'Angoulême, une habitation plus salubre que le palais des Tournelles, François Ier fit négocier, en 1518, l'échange de sa terre de Chanteloup contre l'emplacement actuel des Tuileries.

Catherine de Médicis ayant abandonné le palais des Tournelles en 1559, les motifs de détourner les *égouts* dont ce palais était entouré cessèrent d'exister.

Les choses en restèrent là jusqu'en 1605, époque à laquelle François Miron, prévôt des marchands, fit revêtir de maçonnerie l'*égout* du Ponceau, à ses propres dépens. Ses successeurs négligèrent ce service, et en 1610 les *égouts* étaient à un tel point encombrés d'immondices, que Marie de Médicis, craignant que cela n'occasionnât quelque maladie contagieuse, chargea un trésorier de France de passer l'adjudication de ce nettoiement.

Il serait sans utilité de retracer ici les travaux exécutés d'âge en âge, à mesure que la surface de Paris se couvrait de maisons, pour ouvrir de nouvelles artères d'assainissement. En 1663, en plein règne de Louis XIV, la longueur totale des *égouts* voûtés n'était encore que de 1,207 toises, tandis que celle des *égouts* découverts était de 4,120 toises. L'*égout* formé par l'ancien ruisseau de Ménilmontant, qui avait reçu et garde encore le nom de grand *égout* de ceinture, ne fut revêtu de murs et n'eut un radier de pierre qu'au commencement du XVIIIe siècle. C'est vers 1740 que Turgot, prévôt des marchands, entreprit de le faire voûter, en chargeant les propriétaires riverains d'exécuter ce travail à leurs frais, moyennant la concession du terrain, large de 36 pieds, que devait rendre disponible la couverture de l'*égout* d'une berge à l'autre. L'opération s'accomplit peu à peu; elle a eu pour résultat fâcheux de faire construire un grand nombre de propriétés particulières au-dessus de ce canal souterrain.

En 1805, durant une des rares apparitions que Napoléon faisait à Paris, le ministre de l'intérieur le prévint qu'un homme désirait visiter les égouts de Paris et en tracer le plan. Cet homme se nommait Bruneseau. Cette visite eut lieu avec des difficultés infinies et en courant des dangers de toute sorte. Noyade, asphyxie, disparition subite dans des puits de boue, etc... Bruneseau visita les conduits du Ponceau et de la rue Vieille-du-Temple, voûtés en 1600 et 1650, et le grand collecteur, voûté en 1740, dont la maçonnerie était fort lézardée et décrépite. Il fut chargé de diriger les réparations nécessaires et d'exécuter de nouveaux travaux considérables. Il n'y avait sous Paris, en 1806, que 23,530 mètres d'*égouts* voûtés. Il en fut construit 4,804 mètres de 1806 à 1812; Louis XVIII y ajouta 5,709 mètres; Charles X, 10,836 mètres; Louis-Philippe, 89,020 mètres. Pendant la République de 1848, il en a été fait 23,381 mètres, et, sous le régime actuel, environ 70,000 mètres jusqu'à présent. Il en existait 226,110 mètres en 1862; l'exécution du boulevard de Strasbourg, en 1860, a supprimé l'extrémité de l'*égout* du Ponceau. C'était le dernier des cloaques parisiens. On a, la même année, commencé ou continué la construction de deux vastes *égouts* de ceinture, qui, sur les deux rives de la Seine, remplaceront ce fleuve dans sa fonction de récepteur des immondices parisiens. Ils vont se dégorger dans la Seine en aval de Paris. Malgré les efforts de l'administration municipale, il s'en faut de beaucoup encore que les ouvrages actuels suffisent à l'assainissement de Paris et qu'ils assurent l'exécution du décret du 26 mars 1862. Il faudrait que chaque voie publique recouvrît une galerie, sur laquelle toute propriété riveraine pût greffer directement son *égout* particulier. Le rôle des ruisseaux devrait être seulement de recueillir les eaux de la rue. Ces ruisseaux doivent former un système complet autour de chaque îlot de maisons, afin de ne pas couper les chaussées. Ils doivent aboutir à une bouche d'*égout* placée au point le plus bas de leur périmètre et pouvoir être nettoyés au moyen de l'eau d'une borne-fontaine établie au point culminant.

L'office ordinaire des *égouts* est d'abord de subvenir à l'écoulement instantané des eaux versées par les fontaines, condition qui ne présentera jamais de difficultés, mais ils devront aussi écouler les pluies d'orage les plus violentes. Or, on manque absolument de données certaines pour satisfaire à cette dernière condition. La pluie qui tombe par an à Paris atteint une hauteur d'environ $0^{m},577$. Mais on observe annuellement des ondées où il tombe $0^{m},020$ ou $0^{m},030$ d'eau en une heure. En juin 1849, une chute d'eau exceptionnelle atteignit même $0^{m},045$ en une heure. Les *égouts* se sont trouvés insuffisants pour écouler à temps cette masse énorme d'eau. Dans les projets de la ville de Paris les *égouts* devront recevoir les eaux ménagères de toutes les maisons et les produits liquides s'écoulant des tinettes-filtres qui sont employées dans le nouveau système de vidanges.

Les galeries d'*égout* diffèrent par les matériaux de construction comme par la forme et les dimensions. Les plus anciennes sont construites de moellon piqué avec assises de pierres de taille; tel est l'*égout* de la rue Saint-Denis, construit sous Louis XIV, qui revint à 800 livres la toise. L'*égout* de l'ancienne rue Bar-du-Bec est de briques; les nouveaux sont de pierre meulière noyée dans le ciment de Vassy, de Pouilly ou de Portland. Quelques tronçons, qui devaient traverser des terrains fréquemment inondés, ont été moulés en béton fait avec du mortier hydraulique. Jusqu'en 1831, la section des *égouts* a été formée de deux murs perpendiculaires supportant une voûte en plein cintre, avec un radier légèrement creusé. La largeur uniforme était ordinairement de 1 mètre; la hauteur, de 2 mètres au maximum, variant dans des proportions considérables, et souvent pour le même *égout*, suivant les ondulations du sol. De 1831 à 1837, on a maintenu le radier plus étroit que la voûte, de telle sorte que les pa-

rois montassent obliquement, en s'écartant l'un de l'autre (fig. 1). La hauteur a été fixée

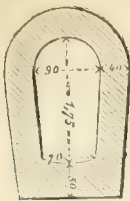

Fig. 1.

invariablement à 1m,75; la largeur, à la naissance de la voûte, variait entre 0m,70 et 1m,10. Depuis 1837, la largeur du radier est de 0m,50.

Dans les *égouts* que l'on construit aujourd'hui, les pieds droits sont cintrés et se raccordent avec la voûte et le radier, de telle sorte que la section totale de la galerie présente la forme ovoïde (fig. 2), que les constructeurs

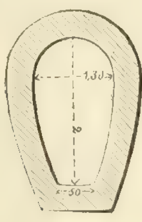

Fig. 2.

anglais avaient adoptée depuis longtemps. Le prix des galeries de ce profil varie entre 80 et 90 fr. le mètre, non compris la fouille. Il atteint 110 fr. lorsque la largeur du radier est portée à 0m,70. Dans la construction de ces galeries, dites *égouts* moyens, le but que l'on s'est proposé est de rendre praticables la visite et le curage et on a pris la taille ordinaire d'un ouvrier pour hauteur moyenne.

Trois grandes galeries ont été récemment construites dans des conditions exceptionnelles; ce sont: 1° la galerie de la rue de Rivoli, qui sert d'*égout* collecteur à une partie de la rive droite (fig. 3); elle présente une cuvette

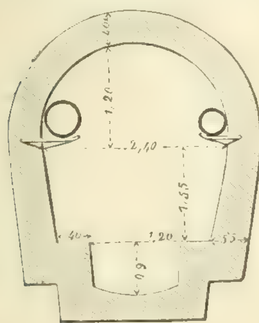

Fig. 3.

de 1m,40 de largeur sur 0m,60 de profondeur, comprise entre deux trottoirs dont les bords sont garnis de bandes de fer destinées à recevoir les roues des wagons employés au nettoyage. C'est également dans ces wagons que se promènent les curieux qui désirent visiter les *intestins* de Paris, et l'on sait que pas un étranger de distinction n'a voulu quitter cette ville sans faire le voyage singulier dont la galanterie du baron Haussmann a plusieurs fois fait les honneurs à nos plus grandes dames. 2° La galerie de la rue des Écoles; sa forme est celle d'un parfait ovale, de 2 mètres de hauteur sous clef sur 1m,50 de largeur à la naissance des voûtes; 3° la galerie du boulevard de Strasbourg, qui a, dans sa plus grande section, 3m,60 de largeur sur 3m,30 de hauteur; une cuvette de 1m,20 de largeur sur 0m,50 de profondeur est enclavée entre deux banquettes, dont l'une a 1m,70 et l'autre 0m,50. Ces galeries de grandes dimensions abritent des conduites d'eau et de gaz, posées sur des corbeaux de fonte engagés dans la maçonnerie ou portés directement sur des colonnes.

Pour pénétrer dans les *égouts* et les aérer, on construit jusqu'à présent de distance en distance des puits ou regards qui montent jusqu'au niveau de la chaussée et qui sont recouverts d'une plaque de fonte. Ces puits ont une section rectangulaire. Les parois latérales sont formées, parallèlement à l'axe de l'*égout* par les pieds droits prolongés; les deux autres murs reposent sur la voûte. Des échelons de fer sont habituellement fixés dans un angle, du haut en bas de ces puits.

L'eau qui coule dans les rues est introduite dans les *égouts* par d'autres puits ouverts en dehors de l'axe de la galerie, afin que cette eau ne tombe pas sur les ouvriers qui s'y trouvent. Un petit branchement de forte pente réunit ces puits au radier de la galerie principale. Quand il n'y a pas de trottoir, les entrées d'eaux sont munies d'une forte grille de fonte; mais, en général, à Paris, les bouches sont ouvertes sous les trottoirs.

L'*égout* de Rivoli, l'*égout* de ceinture, et toutes les autres grandes voies souterraines de la rive droite, se déversent dans une immense galerie qui débouche dans la Seine à Asnières. L'*égout* d'Asnières est le plus grand ouvrage de ce genre qui existe: il a 5m,60 de largeur sur 4m,40 de hauteur. Les *égouts* de la rive gauche se réunissent aussi dans un *égout* de ceinture qui franchit la Seine au moyen d'un siphon renversé, et va rejoindre l'*égout* d'Asnières. Néanmoins, les eaux d'orage, à l'aide de galeries secondaires commandées par des déversoirs spéciaux, peuvent s'écouler directement dans la Seine, lorsqu'elles atteignent dans les *égouts* une certaine hauteur.

Aux termes du décret du 26 mars 1862, «toute construction nouvelle, dans une rue pourvue d'*égouts*, doit être disposée de manière à y conduire ses eaux pluviales et ménagères. Ces branchements seront numérotés comme les maisons et fermés par des grilles munies de serrures avec deux clefs dissemblables, dont l'une restera dans les mains du propriétaire, et l'autre dans celles de l'administration.»

Les galeries secondaires ont 2m,30 de hauteur sur 1m,30 de largeur.

L'entretien des *égouts* comprend deux opérations, l'assainissement et le curage. Le curage se fait au moyen d'un rabot spécial avec lequel on traîne, on pousse les boues liquides et pâteuses.

Mais ces boues dégageant des gaz délétères ou tout au moins fort insalubres, on doit faire précéder le curage par l'assainissement des galeries.

Lorsque l'ouverture des regards ne suffit pas pour assainir l'intérieur des *égouts*, il faut y établir un courant d'air, soit au moyen du feu, à l'aide de cheminées portatives établies au niveau des regards, soit au moyen de ventilateurs mécaniques. Tandis que les ouvriers travailleront dans l'intérieur de l'*égout*, on surveillera avec le plus grand soin l'action du feu, la direction de la flamme des lampes, leur degré de clarté, qui, sans parler de certains autres symptômes, indiqueront aux ouvriers eux-mêmes si l'appel est suffisamment ouvert.

L'un des moyens les plus simples pour remédier à l'infection des *égouts* est d'y faire passer habituellement et à des époques rapprochées une masse considérable d'eau propre; par ce moyen, on enlève les matières susceptibles de se putréfier; si le courant ne suffit pas pour les enlever, l'eau du moins dissout et emporte avec elle les produits de la putréfaction dès qu'ils se forment. A mesure que les distributions d'eau se généralisent dans Paris, disait Parent-Duchâtelet en 1835, les accidents d'asphyxie deviennent plus rares dans nos *égouts*; il est probable qu'on n'entendra plus parler de ces accidents quand le système de distribution sera devenu général. L'eau que font pénétrer dans les *égouts* les pluies d'orage agit de la même manière que les lavages artificiels. Quand on veut chasser hors d'un *égout* des dépôts considérables et résistants, on augmente la force des courants d'eau, en établissant un barrage qu'on ouvre tout à coup, ce qui permet à l'eau de se répandre avec une grande force de propulsion.

Il reste maintenant, pour terminer ce sujet important, à voir comment et à quoi on pourrait utiliser les déjections qui circulent dans les *égouts* de Paris, au lieu de les jeter à la Seine. Les produits de la voirie d'une grande ville sont de trois sortes:

1° Les boues et immondices recueillies sur la voie publique;

2° Les matières extraites des fosses d'aisances;

3° Les eaux des *égouts*.

Les deux premières classes de produits sont depuis longtemps utilisées plus ou moins complètement par l'agriculture. Les eaux des *égouts* sont au contraire perdues. Victor Hugo, qui traite quelquefois des questions élevées d'intérêt général sous prétexte de romans, s'exclame ainsi dans les *Misérables*, à propos du voyage souterrain de Jean Valjean: «Paris jette par an 25 millions à l'eau. Et ceci sans métaphore. Comment et de quelle façon? Jour et nuit. Dans quel but? Sans aucun but. Avec quelle pensée? Sans y penser. Pourquoi faire? Pour rien. Au moyen de quel organe? Au moyen de son intestin. Quel est son intestin? C'est son *égout*.

»On expédie à grands frais des convois de navires, afin de récolter au pôle austral la fiente des pétrels et des pingouins, et l'incalculable élément d'opulence qu'on a sous la main, on l'envoie à la mer. Cela a deux résultats: la terre appauvrie et l'eau empestée; la faim sortant du sillon et la maladie sortant du fleuve. Un *égout* est un malentendu. La richesse publique s'en va à la rivière.

»Ces surprenantes inepties ne sont point nouvelles: ce n'est point là de la sottise jeune; les anciens agissaient comme les modernes. Pour ces choses-là comme pour d'autres, Rome donne l'exemple. Cet exemple, Paris le suit avec toute la bêtise propre aux villes d'esprit.» Bêtise d'autant plus impardonnable que Paris aurait pu profiter des observations de tout un monde de savants, qui ont analysé les eaux de ces *égouts* et prouvé clair comme le jour qu'autant vaudrait charrier des pièces de cent sous à la mer que les eaux ménagères à la Seine. La composition des eaux des *égouts* est variable d'un jour à l'autre et d'un point à l'autre. Voici quelques résultats de diverses analyses.

L'eau du grand *égout* contient:

	gr.
Azote combiné	0,168
Matières organiques moins l'azote	2,849
Cendres	6,201
Total	9,218

de résidu solide, par litre.

L'*égout* de la rue de Rivoli renferme par litre 0gr,0582 d'azote combiné. Si l'on adopte comme moyenne ce dernier chiffre de 0gr,0582, qui n'est certainement qu'un minimum, on en conclut que les eaux des *égouts* de Paris entraînent chaque année à la Seine 1,200,000 kilogr. d'azote. On peut, il est vrai, objecter que cet énorme volume ne pourrait pas être utilisé en totalité avec économie. Le meilleur moyen d'employer les eaux des *égouts* serait de les faire servir en partie à des arrosages de prairies, comme cela se fait à Edimbourg, à Milan, etc., et d'extraire les éléments fertilisants du surplus par une application convenable des méthodes de précipitation par la chaux appliquées pour la première fois par M. Wicksteed à Leicester: sous la double action d'un lait de chaux et d'une agitation violente, l'eau déposerait ses boues inorganiques, en même temps que la chaux s'emparerait de l'élément fertilisant. Le précipité recueilli et desséché contiendrait sur 100 parties: 1 partie et 1/4 d'azote, et divers autres produits actifs. Quant aux matières boueuses, elles pourraient être recueillies également.

Il ne reste plus qu'à souhaiter de voir cette fabrication s'établir en grand, à Asnières, comme elle l'est à une petite distance au-dessous de Leicester.

— *Egouts de Londres et des villes anglaises.* Les *égouts* de Londres diffèrent essentiellement de ceux de Paris, en ce que les *égouts* de Paris ne reçoivent guère que des eaux ménagères et pluviales, tandis que ceux de Londres reçoivent tous les immondices que l'on y verse directement des maisons. De plus, tandis que le curage des *égouts* de Paris s'opère à bras d'homme, on s'est arrangé à Londres pour que ce curage ait lieu par le simple écoulement des eaux, dont le courant doit entraîner les immondices de toutes sortes et les matières solides. Le curage à la main est une exception qui doit être la plus rare possible.

Les anciens *égouts* de Londres ont le même profil que les vieilles galeries de Paris. Des pieds droits verticaux avec un plein cintre, et un radier légèrement concave. Quelques-uns atteignent des dimensions énormes: l'*égout* Fleet, par exemple, qui s'étend de Highgate jusqu'à la Cité, a 3m,71 de largeur sur 3m,52 de hauteur dans la traversée de la Cité, et 5m,61 de hauteur sur 3m,64 de largeur à son embouchure dans la Tamise. Malgré cette grande section, le débouché de cet *égout* est souvent insuffisant.

Les galeries construites dans ces dernières années ont une section parfaitement ovoïde (fig. 4). Elles sont construites en briques maçonnées au ciment à la partie inférieure et à la chaux hydraulique dans la partie supérieure. Dans quelques villes, les *égouts* laissent beaucoup à désirer. A Lancastre, par exemple, le radier est formé d'une dalle horizontale sur laquelle s'élèvent deux murs verticaux supportant une seconde dalle formant couverture. Ce mode de construction est, toutefois, fort économique; le mètre courant ne coûte pas plus de 8 fr., pour une section de 0m,76 sur 0m,42.

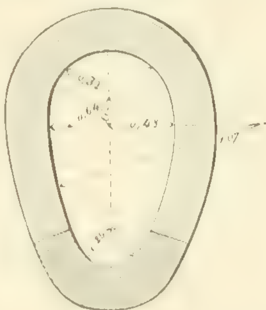

Fig. 4.

Comme on l'a déjà dit, le système d'assainissement des maisons particulières, tel que le conçoivent les ingénieurs des *égouts* de Londres, doit satisfaire à la condition que les tuyaux de communication avec les galeries principales puissent entraîner sans gêne ni odeur toutes les matières déjectives. Les conduits qui reçoivent directement les ordures sont protégées par des grilles convenablement construites et disposées pour s'opposer à l'introduction de corps capables de produire des obstructions. On pense avoir atteint complètement le but en établissant la communication au moyen de tuyaux de poterie de bonne qualité. Au reste, chaque maison ne se décharge pas directement dans l'*égout* principal. On divise les quartiers en groupes de maisons qui communiquent avec un maître tuyau qui se déverse dans le grand *égout*. Ce maître tuyau, constamment traversé par un volume d'eau considérable, est parfaitement curé. Le service des *égouts* de Londres a une importance égale, sinon supérieure, à celui de Paris. De 1833 à 1843, on a construit dans cette ville 193,000 mètres d'*égouts*.

A Londres, comme à Paris, on a commis la faute de jeter à la rivière les déjections de la ville.

A Edimbourg, on les emploie à arroser des prairies. Mais la ville de Leicester est celle qui a porté au plus haut point l'art d'utiliser les déjections des *égouts*. Elle en a fait une véritable industrie.

— *Egouts de Rome.* V. CLOAQUE.

ÉGOUTIER s. m. (é-gou-tié — rad. *égout*). Ouvrier chargé du soin des égouts d'une ville: *Il est à remarquer que les* ÉGOUTIERS *jouissent en général d'une bonne santé.* (Ratier.)

— Adjectiv.: *Un ouvrier* ÉGOUTIER.

ÉGOUTTAGE s. m. (é-gou-ta-je — rad. *égoutter*). Techn. Action d'égoutter ou de faire égoutter: *L'*ÉGOUTTAGE *du linge. L'*ÉGOUTTAGE *des fécules.*

ÉGOUTTÉ, ÉE (é-gou-té) part. passé du v. Egoutter: *Du linge* ÉGOUTTÉ. *Le seigle supporte moins que le froment l'humidité d'un sol mal* ÉGOUTTÉ. (Math. de Domb.)

— Comm. *Fromage égoutté*, Fromage de lait caillé, dont on a laissé égoutter le petit lait.

ÉGOUTTEMENT s. m. (é-gou-te-man — rad. *égoutter*). Action d'égoutter ou de s'égoutter; état d'un objet égoutté: *L'*ÉGOUTTEMENT *du linge. L'*ÉGOUTTEMENT *des grains.*

— Agric. *Egouttement des terres*, Art de débarrasser les terres de l'excès d'humidité: *Le cultivateur doit connaître parfaitement l'*ÉGOUTTEMENT DES TERRES. (Rozier.)

ÉGOUTTER v. a. ou tr. (é-gou-té — du préf. *é*, et de *goutte*). Débarrasser de liquide, en parlant d'un objet qui en est imbibé ou qui en contient une faible quantité: ÉGOUTTER *du linge.* ÉGOUTTER *des grains.* ÉGOUTTER *des asperges, de la salade.* ÉGOUTTER *des bouteilles, de la vaisselle.*

— Techn. Mettre à sécher sur l'établi, en parlant des chandelles. ‖ Dresser tout chauds, en parlant des chapeaux. ‖ *Egoutter des glaces*, Laisser écouler l'excès du vif-argent qui a servi à les étamer.

— Econ. rur. *Egoutter le lait*, Faire tomber le petit-lait du lait caillé.

— Agric. *Egoutter des terres*, Les débarrasser de l'excès d'humidité. V. DRAINAGE.

S'égoutter v. pr. Etre égoutté: *Ce linge* S'ÉGOUTTE *peu à peu.* ‖ S'écouler goutte à goutte: *Le petit-lait* S'ÉGOUTTAIT *à travers la toile et tombait en perles blanches.* (E. About.) ‖ Se résoudre lentement en pluie: *La nuée* S'ÉGOUTTAIT *sur les buissons, et les merles chantaient comme des fous.* (G. Sand.)

— Avec ellipse du pronom réfléchi: *Faire* ÉGOUTTER *du linge.*

Dérobés à mes yeux par un rideau d'ombrage,
Ils laissèrent en paix *égoutter* le nuage.

LAMARTINE.

ÉGOUTTEUR adj. m. (é-gou-teur — rad. *égoutter*). Techn. *Rouleau égoutteur*, Rouleau qu'on emploie dans les papeteries pour égoutter le papier: *On doit à M. Wilks l'emploi de* ROULEAUX ÉGOUTTEURS *qui, en s'appliquant librement sur la feuille de papier au moment où elle prend de la consistance, lui enlèvent une partie de l'eau dont sa pâte est encore chargée.* (A.-F. Didot.)

ÉGOUTTIN s. m. (é-gou-tain — rad. *égoutter*). Liquide qui tombe goutte à goutte: *Ce réservoir fuit; on voit tomber les* ÉGOUTTINS. ‖ Mot usité sur les côtes de la Manche.

ÉGOUTTOIR s. m. (é-gou-toir — rad. *égoutter*). Objet qu'on emploie pour faire égoutter, pour mettre à égoutter.

— Techn. Auge de bois que le chandelier pose sur l'établi. ‖ Baquet de cartonnier pour faire égoutter les formes. ‖ Planchette placée sur le tour de la cuve à ouvrer, dans la fabrication du papier à la main, pour soutenir la forme quand l'ouvreur la passe au coucheur. Pendant le temps que la forme s'y repose, l'eau de la pâte s'égoutte. On l'appelle aussi ACCOTOIR. ‖ Nom que l'on donne, dans plusieurs corderies, à une espèce de treillis sur lequel on place le cordage goudronné, pour le faire égoutter.

— Econ. domest. Plaque de fer-blanc munie d'une rigole à la partie inférieure, que l'on accroche près de la cheminée ou du fourneau, et à laquelle on suspend l'écumoire, la cuillère à pot, etc., pour que les égouttures ne tombent pas à terre. ‖ Appareil destiné à recevoir les bouteilles, pour qu'elles s'égouttent. Il se compose ordinairement d'un arbre vertical de 1m,20 de hauteur et de 0m,12 à 0m,15 de diamètre, qui est garni de haut en bas de broches de bois sur lesquelles on enfile les goulots des bouteilles. ‖ Appareil à peu près semblable au précédent et servant à faire égoutter la vaisselle.

— Econ. rur. Rond d'osier sur lequel on fait égoutter le lait caillé et le fromage. ‖ On dit aussi ÉCLISSE.

— Min. Conduit pratiqué dans une galerie pour l'écoulement des eaux.

ÉGOUTTURE s. f. (é-gou-tu-re — rad. *égoutter*). Liquide fourni par un objet qui s'égoutte ou qu'on égoutte : *Les* ÉGOUTTURES *du linge.* ‖ Liquide qui reste dans un vase après qu'on l'a vidé : *Boire les* ÉGOUTTURES *des bouteilles.*

EGRA, ville de la Bohême. V. EGER.

ÉGRAFFIGNÉ ou **ÉGRAFIGNÉ, ÉE** (é-gra-fi-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Égraffigner : *Un visage* ÉGRAFFIGNÉ.

ÉGRAFFIGNER ou **ÉGRAFIGNER** v. a. ou tr. (é-gra-fi-gné ; *gn* mll. — du préf. *é*, et du lat. *graphium*, style dont les anciens se servaient pour écrire, en égratignant la cire ou toute autre surface). Egratigner : ÉGRAFFIGNER *le visage à quelqu'un.* ‖ Vieux mot resté populaire. Dans certains patois on dit ÉGRAFFINER, ESGRAFFINER, ÉGRAIFFEIGNER, etc.

— v. n. ou intr. Ecrire très-mal : *Il n'écrit pas, il* ÉGRAFFIGNE.

ÉGRAFFIGNURE ou **ÉGRAFIGNURE** s. f. (é-gra-fi-gnu-re; *gn* mll. — rad. *égraffigner.*) Egratignure. ‖ Vieux mot qui est resté populaire. Quelques patois disent ÉGRAFFINURE, ESGRAFFINURE, ÉGRAIFFEIGNURE, ESGRAFFINADURE, etc.

ÉGRAIN ou **ÉGRIN** s. m. (é-grain — du préf. *é*, et de *grain*, ou, selon d'autres, du mot *aigre*). Arboric. Jeune sujet de pommier ou de poirier venu de graine, à fruits aigres, et employé surtout pour la greffe : *Les* ÉGRAINS *se vendent souvent autant que les arbres greffés.* (Bosc.) *Les pepins de pommes à cidre fournissent des sauvageons qui se nomment* ÉGRAINS. (Raspail.)

— **Encycl.** L'*égrain* est un sujet de pommier ou de poirier provenant des pepins d'un fruit sauvage ou d'un fruit à cidre, en un mot d'un fruit aigre. Comme il a ordinairement une belle tige, on le réserve dans les pépinières pour le greffer en fente, à la hauteur d'environ 2 mètres, quand il est planté à demeure, à l'âge de trois ou quatre ans et plus. On croit généralement, en agissant ainsi, obtenir des arbres d'une plus longue durée. Cette opinion, qui est vraie jusqu'à un certain point, ne doit pas être adoptée d'une manière absolue. Quoi qu'il en soit, les *égrains* sont fort recherchés comme sujets, et souvent, dans les pépinières, ils se vendent autant ou plus que les arbres greffés.

ÉGRAINAGE, ÉGRAINÉ, ÉGRAINER, Forme moins usitée des mots ÉGRENAGE, ÉGRENÉ, ÉGRENER.

ÉGRAINOIR s. m. (é-grè-noir — rad. *égrener*). Agric. Nom de divers instruments qui servent à égrener. ‖ Egrappoir.

ÉGRAMINAGE s. m. (é-gra-mi-na-je). Techn. Opération du travail des peaux, qui consiste à les débarrasser des chairs superflues, afin de les adoucir et de les disposer à bien recevoir la chaux : *Pour effectuer l'*ÉGRAMINAGE, *l'ouvrier met chaque peau sur le chevalet, puis la travaille avec un couteau à moitié ardent.* (Maigne.)

ÉGRAMINÉ, ÉE (é-gra-mi-né) part. passé du v. Egraminer.

ÉGRAMINER v. a. ou tr. (é-gra-mi-né). Techn. Enlever à une peau toute la chair superflue, en opérer l'égraminage.

ÉGRAPPAGE s. m. (é-gra-pa-je — rad. *égrapper*). Agric. Action d'égrapper les raisins. ‖ On dit aussi, mais plus rarement, ÉGRAPPEMENT.

— **Encycl.** Écon. rur. La question de l'*égrappage* des raisins a longtemps divisé les œnologues, les uns prétendant que le vin gagne à ce que les raisins soient égrappés avant d'être foulés, les autres affirmant le contraire.

Les grappes, disent les premiers, sont âpres et austères, goût qu'elles communiquent aux vins. A cela les seconds répondent que les vins faibles sont relevés par la saveur de la grappe; d'ailleurs, la fermentation s'opère avec plus de force et de régularité dans un moût mêlé avec la grappe que dans celui qui en a été dépouillé. Il y a du vrai dans ces deux opinions, et voici ce qui nous semble le plus sage. On doit modifier l'opération de l'*égrappage* d'après le degré de maturité du raisin ; égrapper beaucoup lorsque la vendange est peu mûre ou lorsqu'elle a été gelée avant la cueillette; égrapper avec moins de soin un raisin très-mûr ; ne pas égrapper dans les pays humides; ne point égrapper les raisins blancs, parce que leurs produits, après l'égrappement, sont moins spiritueux et plus sujets à tourner à la graisse. Il est inutile d'égrapper lorsqu'on veut fabriquer de l'eau-de-vie. D'ailleurs l'expérience est le meilleur guide en agriculture; c'est pour cela qu'on égrappe dans certains pays et non dans d'autres; être exclusif au point de vouloir tout réduire à une seule méthode serait méconnaître les différences de climats, de cépages, d'exposition, de sol, etc. Dans le Midi, où les vins sont généreux, la grappe ne peut qu'ajouter de l'âpreté à une boisson déjà très-forte; dans le Nord, la grappe est souvent nécessaire; c'est pour cela que, dans le même canton, sur divers points de la France, nous voyons des agronomes qui égrappent, à côté d'agriculteurs, non moins habiles, qui repoussent cet usage, et l'on ne saurait blâmer ni les uns ni les autres.

L'*égrappage* se fait de diverses manières, ou plutôt à l'aide d'instruments ou *égrappoirs*, dont le principe est le même, mais qui varient dans leurs détails. Ainsi, dans le Médoc, l'égrappoir est un simple râteau qu'on promène sur la vendange foulée, pour ramener les grappes dans un coin. Dans quelques pays, c'est un filet à larges mailles, tendu et assujetti sur un cadre de bois placé sur l'ouverture de la cuve; on promène le dos du râteau sur les raisins, dont les grains, passant à travers le filet, tombent dans la cuve; puis avec les dents du râteau on retire les grappes, comme ci-dessus. Quelquefois c'est un treillage de bois, placé au-dessus d'une table inclinée, dont la base correspond à la cuve; on foule les raisins avec les mains ou même avec les pieds; le reste s'explique aisément de soi-même. L'égrappoir est quelquefois une simple fourche de bois, à trois dents, qu'on plonge et qu'on agite vivement dans un cuvier rempli de vendange, de telle sorte que les grains séparés vont au fond; les grappes s'accumulent à la surface; on les prend avec la main et on les jette dans un baquet. Avec cet appareil bien simple on peut opérer, non plus dans le cellier, mais dans la vigne même, et alors ce sont ordinairement les femmes qui sont chargées de ce soin. Un des meilleurs égrappoirs se compose d'un cylindre formé de tringles arrondies, tournant sur son axe à l'aide d'une manivelle et surmonté d'une trémie. Les raisins versés dans celle-ci sont saisis par le volant et pressés tout à la fois entre eux et contre les tringles du cylindre. Cet appareil peut être placé sur la cuve, sur le pressoir ou sur un récipient mobile. Quand il fonctionne, les grains passent entre les tringles et tombent, tandis que les grappes s'accrochent à ces mêmes tringles ; quand par suite de leur accumulation le mouvement se ralentit, on les retire par une petite porte pratiquée dans la face opposée à la manivelle.

ÉGRAPPÉ, ÉE (é-gra-pé) part. passé du v. Egrapper : *Des groseilles* ÉGRAPPÉES. *Les raisins* ÉGRAPPÉS *fournissent des vins moins spiritueux et plus disposés à graisser.* (Chaptal.)

ÉGRAPPER v. a. ou tr. (é-gra-pé — du préf. privat. *é*, et de *grappe*). Agric. Séparer de sa grappe, en parlant des grains de certains fruits : ÉGRAPPER *des groseilles. Dans les environs de Bordeaux, on* ÉGRAPPE *avec soin tous les raisins rouges, lorsqu'on se propose d'avoir du bon vin.* (Chaptal.) ‖ Séparer de leur balle, en parlant des grains : ÉGRAPPER *de l'avoine.* Ne se dit que dans quelques départements.

— Absol. Egrapper les vendanges : *Les agronomes ne sont pas unanimes à conseiller d'*ÉGRAPPER.

— Techn. Séparer des grappes ou gravois, en parlant du minerai de fer.

S'égrapper v. pr. Etre égrappé : *Les raisins ne* S'ÉGRAPPENT *pas dans ce canton.* ‖ Se séparer spontanément de sa grappe : *Ces groseilles* SE SONT ÉGRAPPÉES. *Parfois de lourdes glanes de raisins blancs et noirs* S'ÉGRAPPENT *sur la tête des marmots.* (F. Wey.)

ÉGRAPPOIR s. m. (é-gra-poir — rad. *égrapper*). Agric. Instrument servant à égrapper le raisin : *Dans le Médoc, on n'a pour tout* ÉGRAPPOIR *qu'un simple râteau.* (Dutour.)

— Techn. Appareil employé dans quelques pays pour débourber le minerai de fer, particulièrement le minerai en grains.

— **Encycl.** Techn. L'*égrappoir* employé au débourbage des minerais est un appareil très-simple. Il consiste en un panier d'osier ou en un chaudron criblé de trous ronds, qui est suspendu à une perche élastique, au-dessus d'un bassin rempli d'eau. En agissant sur la perche, un ouvrier fait alternativement descendre et monter l'*égrappoir*, et produit ainsi une série d'immersions, pendant lesquelles la terre qui souille le minerai se délaye et passe à travers les trous avec les grains très-fins. V. ÉGRAPPAGE.

ÉGRATIGNANT (é-gra-ti-gnan; *gn* mll.) part. prés. du v. Egratigner :

> Et dans un tourbillon d'or, de gaze et d'azur,
> Danse la demoiselle avec sa longue queue,
> De ses ailes de crêpe *égratignant* l'eau bleue.
>
> TH. GAUTIER.

ÉGRATIGNANT, ANTE adj. (é-gra-ti-gnan, an-te; *gn* mll. — rad. *égratigner*). Qui égratigne : *Un enfant* ÉGRATIGNANT. ‖ Inusité.

— Fig. Qui aime à blesser, à offenser :

> On ne vous voit réduit
> A la nécessité d'idolâtrer sans fruit
> Une maîtresse *égratignante.*
>
> Mme DESHOULIÈRES.

ÉGRATIGNÉ, ÉE (é-gra-ti-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Egratigner. Légèrement écorché à la peau : *J'avais le visage barbouillé,* ÉGRATIGNÉ, *meurtri.* (Chateaub.)

— Légèrement effleuré ou entamé à la surface : *Lorsqu'on s'approche, on distingue des toiles d'or et d'argent* ÉGRATIGNÉES *de lumière à leurs cassures.* (Th. Gaut.) *Je doute que Decamps ait trouvé au fond de l'Asie Mineure des murailles plus rôties, plus roussies, plus fauves, plus grenues, plus croustillantes et plus* ÉGRATIGNÉES *que celles-là.* (Th. Gaut.)

— Fig. Offensé, piqué : *Il se sentit tout* ÉGRATIGNÉ *par ces plaisanteries. Il convint qu'il avait eu le cœur un peu* ÉGRATIGNÉ. (Dider.)

— Peint. Se dit d'un genre de fresque en grisaille, qui consiste à couvrir le mur d'un enduit noir, puis d'un enduit blanc, et à enlever ensuite ce dernier par places et plus ou moins profondément, selon les effets que l'on veut obtenir.

— Grav. Coupé, haché avec peu de netteté ou de hardiesse, en parlant d'une planche gravée ou d'une gravure : *Une estampe maladroitement* ÉGRATIGNÉE. ‖ Sans vigueur, sans largeur, effleuré plutôt que buriné, en parlant d'une planche ou d'une estampe : *Les Anglais ont du goût pour la vignette* ÉGRATIGNÉE *à la pointe de l'aiguille.* (F. Wey.)

— Agric. Labouré très-superficiellement : *Que ne devons-nous pas attendre d'un sol qui,* ÉGRATIGNÉ *seulement par les laboureurs indigènes, donne encore de généreux produits?* (H. Rousse.)

ÉGRATIGNER v. a. ou tr. (é-gra-ti-gné; *gn* mll. — corrupt. d'*égraffigner*, ou formé, selon d'autres, du préf. *é* et de *gratter*). Déchirer légèrement la peau : ÉGRATIGNER *quelqu'un avec les ongles. Le canon a cela de bon qu'il n'*ÉGRATIGNE *pas.* (L. Enault.)

> Le peuple des souris croit que c'est châtiment,
> Qu'il a fait un larcin de rôt ou de fromage,
> *Egratigné* quelqu'un, causé quelque dommage,
> Enfin qu'on a pendu le mauvais garnement.
>
> LA FONTAINE.

— Par anal. Dégrader légèrement, peu profondément : ÉGRATIGNER *un meuble, une peinture. De magnifiques ronces* ÉGRATIGNENT *au passage la caisse de la voiture.* (V. Hugo.) ‖ Effleurer, toucher à peine, gratter légèrement : *On ne pince pas de la guzla, on l'*ÉGRATIGNE *avec une baleine.* (Mme E. de Gir.)

— Fig. Déparer quelque peu : *En vain nos jeunes femmes sont belles, la vanité leur* ÉGRATIGNE *la figure avec ses griffes de chatte.* (Mme E. de Gir.) ‖ Effacer, porter une atteinte à :

> . . . Un ancien amour permet d'*égratigner*
> Le parchemin jauni des clauses conjugales,
> Sans blesser les vertus les plus théologales.
>
> TH. DE BANVILLE.

‖ Piquer, blesser par des traits malins : *Ce que Voltaire aimait mieux que d'être ministre, c'était d'être bien avec les rois, de se voir compté et caressé par eux, de les flatter à son tour et de les* ÉGRATIGNER *doucement.* (Ste-Beuve.)

> J'aime mieux un franc ennemi
> Qu'un bon ami qui m'*égratigne.*
>
> ARNAULT.

‖ Faire une légère blessure amoureuse, inspirer un peu d'amour à :

> De bonne foi ses yeux m'ont *égratigné* l'âme.
>
> MONTFLEURY.
>
> Pour peu que vos regards puissent l'*égratigner*,
> C'est un cœur pantelant que vous ferez saigner.
>
> TH. CORNEILLE.

— Peint. Peindre en grisaille, en appliquant du blanc sur un fond noir, et enlevant ensuite par places le dernier enduit.

— Grav. Attaquer avec peu de franchise, peu de vigueur, de netteté, en parlant de la planche à graver.

— Agric. Labourer superficiellement : ÉGRATIGNER *la terre.*

— Techn. Travailler avec la pointe d'un fer, en parlant des étoffes auxquelles on veut donner une certaine façon. ‖ Découper les peaux, en terme de passementerie.

S'égratigner v. pr. Se faire à soi-même une égratignure : *Je* ME SUIS ÉGRATIGNÉ *à ces ronces.*

— Réciproq. Se faire mutuellement des égratignures : *Ces enfants ne cherchent qu'à* S'ÉGRATIGNER. ‖ Egratigner l'un à l'autre : *Ils* SE SONT ÉGRATIGNÉ *le visage.*

— Fig. Se piquer, s'offenser l'un l'autre : *Ce sont des lâches qui ne* S'ÉGRATIGNENT *qu'avec des injures.* (V. Hugo.)

ÉGRATIGNEUR, EUSE adj. (é-gra-ti-gneur, eu-ze — rad. *égratigner*). Qui égratigne, qui aime à égratigner : *Ne jouons pas avec elle, elle est trop* ÉGRATIGNEUSE. *Ce chat n'est pas* ÉGRATIGNEUR.

— Substantiv. Personne qui égratigne, qui a l'habitude d'égratigner : *Cet enfant est un grand* ÉGRATIGNEUR.

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui égratigne le cuir, chez les passementiers.

ÉGRATIGNOIR s. m. (é-gra-ti-gnoir; *gn* mll. — rad. *égratigner*). Fer de passementier qui sert à égratigner, à découper le cuir ou les étoffes.

ÉGRATIGNURE s. f. (é-gra-ti-gnu-re; *gn* mll. — rad. *égratigner*). Blessure superficielle qu'on fait en égratignant la peau : *Une légère* ÉGRATIGNURE. *Une forte* ÉGRATIGNURE. *Une* ÉGRATIGNURE *à mon doigt était l'accident le plus terrible qui pût bouleverser ma famille.* (G. Sand.)

— Par ext. Blessure légère en général : *Il n'y a eu, dans ce duel, que des* ÉGRATIGNURES.

> J'aimerais mieux souffrir la peine la plus dure,
> Qu'il eût reçu pour moi la moindre *égratignure.*
>
> MOLIÈRE.

— Par anal. Ecorchure légère faite à un objet quelconque : *Faire des* ÉGRATIGNURES *à un meuble, à une peinture.*

— Fig. Blessure faite à l'amour-propre : *Ne me croyez pas insensible à vos* ÉGRATIGNURES. *C'est un caractère fier et entier, qui ne peut souffrir la moindre* ÉGRATIGNURE *faite à son amour-propre.*

— Vèner. Traces légères laissées par la bête sur la terre dure.

ÉGRAU s. m. (é-grô). Pêche. Filet qui sert à la pêche dite jagude.

ÉGRAVILLONNÉ, ÉE (é-gra-vi-llo-né; *ll* mll.) part. passé du v. Egravillonner : *Un oranger* ÉGRAVILLONNÉ.

ÉGRAVILLONNER v. a. ou tr. (é-gra-vi-llo-né; *ll* mll. — du préf. privat. *é*, et de *gravier*). Hortic. En parlant d'un arbre à transplanter, Le débarrasser d'une partie de la terre engagée entre ses racines : *Il faut* ÉGRAVILLONNER *les plants, pour les débarrasser d'une terre déjà épuisée.*

— Absol. : *Il est nécessaire d'*ÉGRAVILLONNER *toutes les fois qu'on dépote ou qu'on décaisse.* (Rozier.)

ÉGRAVOIR s. m. (é-gra-voir). Techn. Outil à percer dont se sert le paumier, et qui est formé d'une pointe entre deux coupants.

ÉGREFIN s. m. (é-gre-fain). Ichthyol. V. ÉGLEFIN.

— Hist. Nom que l'on donnait, au XVIIe et au XVIIIe siècles, à de petits officiers peu fortunés, mal équipés, mais intrigants et tapageurs.

— S'emploie quelquefois, par erreur, pour AIGREFIN.

ÉGRÉGIAT s. m. (é-gré-ji-a — lat. *egregiatus*; de *egregius*, excellent). Antiq. rom. Dignité, sorte de titre de noblesse immédiatement inférieur à celui des perfectissimes, dans le Bas-Empire : *L'*ÉGRÉGIAT *était accordé aux césariens et à ceux qui avaient exercé de grandes charges.* (Complém. de l'Acad.)

ÉGRÉGORES s. m. pl. (é-gré-go-re — du gr. *egrêgoreô*, je veille). Antiq. hébr. Anges qui, selon le livre d'Hénoch, s'unirent aux filles de Seth et engendrèrent les géants. Ils sont ainsi appelés parce qu'ils s'établirent sur le mont Hermon et jurèrent d'y *veiller* jusqu'à ce qu'ils eussent possédé les filles des hommes.

EGREMONT, ville d'Angleterre, comté de Cumberland, à 7 kilom. S.-E. de Witehaven, près de la mer d'Irlande, sur les bords de la petite rivière de Ehen; 2,000 hab. Papeterie, tanneries, fabriques de toile à voiles; marche aux grains. L'église remonte à une époque ancienne. Sur une éminence, à l'O. de la ville, sont les ruines d'*Egremont Castle*, autrefois forteresse très-importante, fondée peu de temps après la conquête de l'Angleterre par les Normands. Ce château sert aujourd'hui d'habitation au général Wyndham. Ses environs abondent en minerai de fer, qu'on transporte sans être fondu à Witehaven et qu'on embarque pour le sud du pays de Galles.

ÉGRENAGE s. m. (é-gre-na-je — rad. *égrener*). Action d'égrener : *L'*ÉGRENAGE *des blés, des raisins.* ‖ On dit aussi ÉGRAINAGE.

— **Encycl.** Le mot *égrenage* ou *égrainage*, pris dans son acception la plus large, signifie l'opération par laquelle on sépare les graines des organes qui les portent ou les renferment. Toutefois, dans la pratique, on dit *écosser* en parlant des pois ou des haricots, *écaler* quand il est question des amandes ou des noix, etc. On réserve donc le terme *égrener* pour les céréales; encore même l'*égrenage* ne constitue-t-il pas une opération particulière pour la plupart de ces plantes, dont les graines se séparent en général par le *battage*. L'*égrenage* proprement dit ne s'applique guère qu'au maïs, dont les grains sont fortement attachés à l'axe de l'épi ou rafle. Souvent on les détache à la main; mais cette opération est longue et fatigante, et, pour la faciliter, on a l'habitude, dans certains pays, de faire au préalable sécher les épis au four. On peut aussi battre les épis au fléau ou au bâton, marcher dessus avec des sabots ou des souliers ferrés, les mettre sous une planche sur laquelle on s'assied et qu'on fait mouvoir dans différents sens, les frotter fortement contre une barre de fer fixée aux deux bords d'un tonneau défoncé, etc. Enfin, on emploie avec avantage une machine imaginée par M. Bonafous, et qui a pour but d'opérer un frottement énergique des épis, dont les rafles restent dans l'intérieur, tandis que les grains sont projetés au dehors.

ÉGRÈNE s. f. (é-grè-ne). Techn. Coin de fer employé par les layetiers pour empêcher l'écart sur les bords et sur les côtés de certains ouvrages : *Les* ÉGRÈNES *d'un coffre.*

ÉGRENÉ (é-gre-né) part. passé du v. Egrener. Agric. Dépouillé de ses grains : *Des épis* ÉGRENÉS. ‖ Egrappé : *Les groseilles se servent* ÉGRENÉES *avec du sucre en poudre.* (Grimod.) ‖ On dit aussi ÉGRAINÉ.

— Techn. Poli, débarrassé de ses grains ou aspérités : *Une dorure* ÉGRENÉE.

— Anc. comm. *Etoffe égrenée*, Etoffe non emballée. Se disait surtout dans le Berry.

ÉGRENÉ adj. m. (é-gre-né). Agric. Se dit d'un bœuf d'attelage qui ne se prête pas à changer de compagnon . *Un bœuf* ÉGRENÉ.

ÉGRÈNEMENT s. m. (é-grè-ne-man — rad. *égrener*). Artill. Dégradation d'une bouche à

feu de bronze; petit vide produit particulièrement, dans la région qu'occupe la charge, par l'oxydation et la fusion de l'étain.

ÉGRENER v. a. ou tr. (é-gre-né — du préf. privat. *é*, et de *grain*). Agric. Séparer le grain de : ÉGRENER *des épis. Les chevaux et les mules* ÉGRÈNENT *les épis sous les trépignements de leurs sabots.* (Th. Gaut.) ‖ Egrapper : ÉGRENER *des groseilles. Quand on veut faire un vin délicat, on* ÉGRÈNE *les raisins.* (Bosc.) ‖ On dit aussi ÉGRAINER.

— Par ext. Faire passer successivement entre ses doigts les grains d'un chapelet : *Assis les jambes croisées sur son divan, le pacha* ÉGRENAIT *un chapelet d'ambre.* (Th. Gaut.)

Lui, sur un jonc grossier croisant ses jambes nues,
Récite du Coran les sentences connues,
Ou de ses doigts distraits il *égrène*, en priant,
Le rosaire sans fin des peuples d'Orient.
MÉRY et BARTHÉLEMY.

— Par anal. Faire passer un à un entre ses doigts, comme les grains d'un chapelet :

De sa main cachée il *égrène*
Les grelots d'argent...
TH. GAUTIER.

‖ Montrer, exhiber un à un et à la file : *Enfin l'escalier finit par nous* ÉGRENER *les uns après les autres comme les perles d'un chapelet, et nous passâmes à bord de la chaloupe.* (Alex. Dum.) ‖ Prononcer lentement et à la file : *Vous êtes là tous les deux à* ÉGRENER *les mots un à un comme un chapelet.* (E. Sue.)

— Loc. fam. *Egrener un chapelet*, Débiter certaines choses à la file : EGRENER UN CHAPELET *d'injures.*

— Techn. Polir, effacer le grain de : EGRENER *une planche pour la mettre en couleur.* ‖ En terme de doreur, Polir et nettoyer la surface d'une pièce passée au jaune.

— Intransitiv. Se dit d'un rasoir qui s'ébrèche dans certaines conditions qui font juger de sa qualité : *Ce rasoir est bon, il* ÉGRÈNE *bien.*

S'égrener v. pr. Etre égrené : *Les blés* S'ÉGRÈNENT *par divers procédés.* ‖ Se détacher spontanément, en parlant des grains : *Ces blés commencent à* S'ÉGRENER, *il faut songer à les couper.*

— Par ext. Se disposer en file : *Des vols de colombes* S'ÉGRÈNENT *çà et là en longs chapelets dans l'azur du ciel.* (Gér. de Nerv.) *M. Crochot, offrant son bras à sa fiancée, la conduisit au verger, suivi de Babet et des enfants qui* S'ÉGRENAIENT *à la file.* (Fr. Wey.)

— Techn. S'en aller en grains, se mettre, se résoudre en grains : *L'acier est très-difficile à travailler, à cause de sa facilité à* S'ÉGRENER.

ÉGRENEUSE s. f. (é-gre-neu-ze — rad. *égrener*). Agric. Instrument qui sert à égrener les céréales.

ÉGRESILLER (S') v. pr. (é-gre-zi-ller; *ll* mll.). Patois. Se mettre en colère.

EGRESSY (Gabriel), acteur hongrois, né à Lasslofalu, comitat de Borsod, en 1810, mort à Pesth en 1866. Il fit ses études au collége réformé de Meikolcz, d'où il s'échappa pour s'engager avec des comédiens nomades. Après avoir paru sur quelques scènes de province, il vint à Vienne, où il prit les leçons des meilleurs acteurs du Théâtre-Impérial. Appelé au nouveau théâtre de Pesth en 1837, il s'y fit très-vivement applaudir, surtout dans les rôles d'Hamlet, d'Othello, du roi Lear et de Coriolan, qui convenaient admirablement à son talent. En 1848, M. Egressy, qui, comme notre Bocage, professait des idées démocratiques, abandonna la scène témoin de ses brillants succès et se jeta avec ardeur dans la carrière politique. Commissaire du gouvernement, et, en cette qualité, envoyé dans plusieurs districts hongrois, il ne tarda pas à être relevé de ses fonctions. Il rentra au théâtre et y resta jusqu'à la déroute de Vilagos. Forcé alors de s'expatrier, il passa en Turquie. Cependant il obtint, en 1850, l'autorisation de rentrer à Pesth. Il y reparut comme autrefois dans les drames de Shakspeare, qu'il semblait affectionner particulièrement, et retrouva un public toujours disposé à l'admirer et à l'applaudir.

EGRESSY (Benjamin), acteur et musicien hongrois, frère du précédent, né vers 1814, mort en 1849. Il s'est surtout fait connaître comme compositeur. Ses mélodies sont très-populaires en Hongrie, et il a écrit pour les psaumes une musique d'orgue devenue classique dans les temples protestants. On lui doit également la traduction de plusieurs ouvrages dramatiques des répertoires étrangers. Comme son frère, M. Benjamin Egressy, qui s'était trouvé mêlé activement aux événements de la révolution hongroise, avait dû fuir aussi à l'étranger; mais, après l'amnistie, il était rentré au théâtre, où il fut loin d'obtenir les mêmes succès que Gabriel.

ÉGRET s. m. (é-grè — rad. *aigre*). Vitic. Verjus.

ÉGRETTE s. f. (é-grè-te — altérat. du mot *aigrette*). Ornith. Syn. de HÉRON.

ÉGRÈVE (SAINT-), village et commune de France (Isère), cant. nord, arrond. et à 7 kilom. de Grenoble, sur la rive droite de la Vence, à la base méridionale du dernier escarpement de la montagne de Chalvés; 1,587 hab. L'église offre un beau portail roman. C'est à Saint-Egrève, dans la villa de Mme de La Motte, que Barnave fut arrêté en 1792. On remarque, au hameau de Saint-Robert, l'asile des aliénés, qui occupe en partie les bâtiments d'un ancien prieuré de bénédictins fondé vers l'an 1070, et qui servit de lieu de sépulture à plusieurs Dauphines. Deux hautes colonnes à chapiteaux romans, quatre autres colonnes d'inégale hauteur, les chapiteaux de deux colonnes et l'arcade d'une crédence sont tout ce qui reste des bâtiments primitifs. Depuis 1851, on travaille activement à la restauration des bâtiments monastiques reconstruits entièrement une première fois au XVIIe et au XVIIIe siècle, et le nouvel asile, quoique inachevé, est digne d'attirer l'attention. L'enclos (14 hectares) renferme de beaux jardins potagers et une ferme cultivée par les aliénés. La chapelle est ornée de deux bas-reliefs en bois du XVIIe siècle. Dans le bâtiment habité par le directeur et par les sœurs, on remarque deux salles ornées de belles boiseries anciennes très-bien conservées. En dehors de l'enceinte de l'asile, s'élève une maison du XVe siècle qui servait autrefois de résidence aux prieurs commendataires.

ÉGREVILLE, bourg et commune de France (Seine-et-Marne), cant. de Lorez-le-Bocage, arrond. et à 32 kilom. S.-E. de Fontainebleau; 1,792 hab. Château avec fossés, reconstruit sous François Ier.

EGRIBOS ou **EGRIPOS**. V. NÉGREPONT.

ÉGRIGNÉ, ÉE adj. (é-gri-gné; *gn* mll.). Ebréché, un peu entamé : *Des dents* ÉGRIGNÉES. ‖ Vieux mot.

ÉGRILLARD, ARDE adj. (é-gri-llar, ar-de; *ll* mll. — du pref. *é*, et de *grille*, littéralement celui qui sort des grilles, celui qui sort des bornes). Vif, alerte, rusé et un peu leste, un peu libre dans sa conduite : *Une femme* ÉGRILLARDE.

Je te vois *égrillard* autant qu'on le peut être.
CORNEILLE.

— Par ext. Qui dénote le caractère d'une personne égrillarde; qui convient à une personne égrillarde : *Un minois* ÉGRILLARD. *Des yeux* ÉGRILLARDS. *Un air* ÉGRILLARD. *Je trouvai à ce jeune drôle un air* ÉGRILLARD *qui me donna fort à penser.* (Le Sage.)

. . . Ah! cousin, qu'elle a le nez joli,
Le minois *égrillard*, le cuir fin et poli!
REGNARD.

J'ai lu jadis dans une vieille histoire
Que, gai pasteur d'un docile troupeau
Certain curé d'*égrillarde* mémoire
Avec son vin ne buvait jamais d'eau.
DOVALLE.

‖ Libre et gai : *Des paroles* ÉGRILLARDES. *Une chanson* ÉGRILLARDE. *Une histoire* ÉGRILLARDE. *Telle femme qui refusera d'entendre raconter l'histoire la moins* ÉGRILLARDE *voilée de mots élégants acceptera et même dira, au besoin, les paroles les plus grossières, s'il s'agit d'insulter une autre femme et de stigmatiser le vice.* (F. Soulié.)

J'appris à fredonner des refrains *égrillards*.
ANCELOT.

— Substantiv. Personne égrillarde : *Marinette est une* ÉGRILLARDE, *qui n'est plus un enfant.* (Piron.) *Vous êtes nouveau débarqué en ce pays-ci; quelques* ÉGRILLARDS *ont voulu rire à vos dépens et aux miens.* (Dancourt.)

. . . . . . Quelle est cette *égrillarde*
Qui d'un œil curieux me tourne et me regarde?
REGNARD.

— s. m. Pêche. Syn. d'ÉGRILLOIR.

ÉGRILLOIR s. m. (é-gri-lloir; *ll* mll. — rad. *grille*). Pêche. Sorte de grille ou de barrière, ordinairement formée de pieux, qui empêche le poisson de sortir d'un étang.

ÉGRIN s. m. (é-grain). Arboric. V. ÉGRAIN.

ÉGRISAGE s. m. (é-gri-za-je — rad. *égriser*). Techn. Action d'égriser le diamant. ‖ Travail qu'on fait subir au marbre avant de le polir, et qui consiste à faire disparaître, à l'aide d'un morceau de grès, les traces laissées par la scie et le ciseau.

ÉGRISÉ, ÉE (é-gri-zé) part. passé du v. Egriser : *Diamant* ÉGRISÉ.

ÉGRISÉ s. m. ou **ÉGRISÉE** s. f. Poudre de diamant employée à polir les corps très-durs, et particulièrement le diamant.

— **Encycl.** On désigne sous le nom d'*égrisé* la poudre qui résulte du broyage des diamants, dits *de nature*, qui résistent à la taille. On l'obtient en frottant pointe contre pointe deux diamants bruts enchâssés dans des maillets ou manches de bois. Les diamants bruts valent de 30 à 36 fr. le carat. On fait usage de l'*égrisé* pour la taille du diamant; on débite les diamants comme les pierres dures, avec un archet sur lequel est tendu un fil de métal continuellement enduit d'*égrisé*. Pour la taille, on la pratique au moyen d'une plate-forme d'acier recouverte d'*égrisé* délayé dans l'huile, contre laquelle on appuie, pendant qu'elle tourne rapidement, la face du diamant qu'il s'agit de tailler (v. DIAMANT). L'*égrisé* sert encore à polir les rubis, les saphirs, les grenats, les agates.

ÉGRISER v. a. ou tr. (é-gri-zé — du préf. privatif *é*, et de l'allemand *gries*, gravier). Techn. Polir par le frottement, en parlant d'un diamant ou d'un corps très-dur : ÉGRISER *un diamant, un rubis.* ‖ *Egriser du marbre*, Lui faire subir l'opération de l'égrisage. ‖ *Egriser des glaces*, En dresser le bord en les frottant sur du grès ou l'une contre l'autre.

ÉGRISOIR s. m. (é-gri-zoir — rad. *égriser*). Techn. Boîte ou vase qui contient la poudre à égriser, et dans laquelle on reçoit cette poudre pendant l'opération de l'égrisage.

ÉGROTANT, ANTE adj. (é-gro-tan, an-te — lat. *ægrotans*, même sens). Néol. Maladif, dont la santé est débile.

ÉGRUGÉ, ÉE (é-gru-jé) part. passé du v. Egruger : *Du sel* ÉGRUGÉ. *Du sucre* ÉGRUGÉ.

ÉGRUGEOIR s. m. (é-gru-joir — rad. *égruger*). Ustensile, sorte de mortier de bois dans lequel on égruge diverses substances, comme le sel, le sucre, etc.

— Par ext. Mortier en général : *Toutes les fois que le personnage vient faire une visite au sultan, il est obligé de passer devant cet immense* ÉGRUGEOIR, *où il peut avoir la chance de terminer ses jours.* (Gér. de Nerv.)

— Argot. Chaire à prêcher, à cause de l'analogie de la forme.

— Techn. Outil au moyen duquel l'artificier réduit la poudre en pulvérin.

— Agric. Instrument qui se compose d'un banc portant un râteau à son extrémité, et dont on se sert pour faire tomber la graine du chanvre et du lin, en peignant ces plantes. ‖ Machine à fouler le raisin.

ÉGRUGER v. a. ou tr. (é-gru-jé — du préf. privat. *é*, et du lat. *grumus*, grumeau. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Nous égrugeâmes, nous égrugeons*). Ecraser, pulvériser dans l'égrugeoir : EGRUGER *du sel, du sucre.*

— Agric. Débarrasser des graines, en parlant du chanvre ou du lin.

ÉGRUGEURE s. f. (é-gru-ju-re — rad. *égruger*). Menues parcelles d'un corps dur, séparées par le frottement.

ÉGUEILLE s. f. (é-guè-lle; *ll* mll.). Ancienne orthographe du mot AIGUILLE.

ÉGUEULÉ, ÉE (é-gheu-lé) part. passé du v. Egueuler. Dont on a cassé le goulot, l'ouverture, la gueule : *Canon* ÉGUEULÉ. *Un pot à l'eau* ÉGUEULÉ *masquait la moitié du mur.* (V. Hugo.) *Une mauvaise table boiteuse, une chaise à pieds bots, une cruche* ÉGUEULÉE *forment le mobilier de ce bouge.* (Th. Gaut.)

— Fig. Grossier, presque cynique : *Ce n'était pas le Rabelais vulgaire, au rire* ÉGUEULÉ, *l'égipan monacal qu'on donne ordinairement pour l'auteur de* Gargantua *et de* Pantagruel. (Th. Gaut.)

— Substantiv. Personne très-grossière : *C'est une* ÉGUEULÉE, *une femme des halles.*

ÉGUEULEMENT s. m. (é-gheu-le-man — rad. *égueuler*). Artill. Fracture qui se produit fréquemment à la gueule des canons, pendant le tir.

ÉGUEULER v. a. ou tr. (é-gheu-lé — du pref. privat. *é*, et de *gueule*). Briser le goulot, l'ouverture de : ÉGUEULER *un pot, une cruche.*

— Artill. Endommager la gueule d'une bouche à feu : ÉGUEULER *un canon.* ÉGUEULER *une pièce.*

S'égueuler v. pr. Etre égueulé : *Ce vase* S'EST ÉGUEULÉ. *Cette pièce* S'EST ÉGUEULÉE *dès les premiers coups.*

— Pop. S'égosiller : *Il* S'ÉGUEULE *à crier.*

EGUIA (François-Ramon d'), général espagnol, né à Durango (Biscaye) en 1750, mort à Madrid en 1827. Il suivit de bonne heure la carrière des armes, parvint en 1802 au grade de lieutenant général, et se signala par son intrépidité pendant la guerre que l'Espagne soutint contre Napoléon. Eguia commandait une division de l'armée de Valence lorsqu'il fut chargé, en 1814, par Ferdinand, de marcher sur Madrid et d'arrêter les citoyens qui avaient la direction du pouvoir ou de l'opinion. Peu après son arrivée à Madrid, il reçut le portefeuille de la guerre, qu'il échangea contre les fonctions de capitaine général de Grenade. Il fit une guerre acharnée aux constitutionnels, jusqu'à ce que les événements de 1820 l'eussent forcé à se réfugier en France. Là il travailla activement à l'organisation de l'armée *de la foi*, rentra en Espagne avec l'armée française et continua à se faire remarquer par un amour exalté pour la monarchie absolue, ce qui le jeta dans des excès blâmables.

EGUIARA Y EGUREN (don Juan-José D'), biographe mexicain, mort vers 1775. Il devint chanoine, professeur de théologie et recteur de l'université à Mexico. Eguiara avait entrepris un magnifique dictionnaire biographique, intitulé : *Bibliotheca mexicana, seu Historia virorum in America boreali natorum*, dont il publia l'année de sa mort, en 1 volume in-folio, le commencement, contenant les lettres A, B, C. Ce livre est devenu extrêmement rare.

ÉGUILAS s. m. (é-ghi-la). Vieux mot percheron qui signifiait *étrenne*, et dans lequel on a voulu voir une corruption de la locution *au gui l'an neuf.* ‖ On dit aussi ÉGUILAN.

EGUILAZ (Louis), littérateur espagnol, né à Xerez de la Frontera en 1830. Il se fit connaître, dès 1852, en publiant dans un journal de Madrid, sur le roman de Fernan Caballero, intitulé *Clemencia*, un article qui fit grande sensation. Peu après, grâce à la protection de son ami don Eugenio de Ochoa, il put faire représenter sa comédie intitulée les *Vérités amères* (*Verdades amargas*). Cette pièce eut un tel succès, que depuis cette époque Eguilaz régna sans partage sur la scène espagnole. Parmi les œuvres nombreuses qu'il a depuis données au théâtre, nous citerons surtout son drame intitulé les *Plaintes du roi sage* (*las Querelas del rey sabio*), et une comédie, la *Croix du mariage*, qui renferme des caractères fermement dessinés et des situations émouvantes. Elle excita un grand enthousiasme lorsqu'elle fut représentée à Madrid en 1860. Eguilaz est aujourd'hui le dramaturge favori du public espagnol.

ÉGUILLE s. f. (é-gu-lle; *ll* mll.). Ancienne orthographe du mot AIGUILLE.

— Agric. Nom donné dans quelques localités à la flèche des charrettes.

— Hortic. Nom que les jardiniers donnent au pistil des fleurs. ‖ On écrit aussi AIGUILLE.

— Bot. Nom vulgaire du scandix peigne de Vénus, à cause de la forme de ses fruits. ‖ *Eguille rouge*, Agaric rouge carmin des environs de Paris. ‖ On écrit aussi AIGUILLE.

— Ichthyol. Nom vulgaire des poissons du genre orphie dans quelques provinces. ‖ On écrit aussi AIGUILLE.

— Entom. Nom vulgaire de la chenille de la ronce.

ÉGUILLETER v. a. ou tr. (é-gu-lle-té; *ll* mll.). Mar. Syn. d'AIGUILLETER.

ÉGUILLETTE s. f. (é-gu-llè-te; *ll* mll. — dimin. d'*éguille*). Ancienne forme du mot AIGUILLETTE.

— Mar. Pièce de bois qu'on met sur le serrage pour renforcer un navire qui porte une grosse artillerie. ‖ Menue corde servant à divers usages. ‖ *Eguillettes de mât*, Mâts auxiliaires employés pour en renforcer d'autres. ‖ *Eguillettes de voiles*, Bosses ou cordages qui tiennent la tête des grandes voiles dans les râteaux.

— Signe distinctif que les femmes de mauvaise vie étaient condamnées à porter sur les épaules : « On vouloit, dit Pasquier, qu'elles eussent un signal pour les distinguer et les reconnoître d'avec le reste des prudes. qui fut de porter une *éguillette* sur l'épaule, coutume que j'ai vue encore se pratiquer à Toulouse; d'où est venu entre nous ce proverbe qu'une *femme court l'éguillette*, pour exprimer qu'elle se prostitue. »

— Ichthyol. Nom vulgaire de l'orphie.

— Entom. Nom vulgaire de la chenille de la ronce.

— Bot. Nom vulgaire du scandix peigne de Vénus.

EGUISHEIM ou **EGISHEIM**, bourg et commune de France (Haut-Rhin), cant. de Wentzenheim, arrond. et à 6 kilom. S.-O. de Colmar, près de la rive gauche de la Louch, sur le chemin de fer de Strasbourg à Bâle; 1,950 hab. Une tour hexagone et des restes de fossés servant d'abreuvoir sont ce qui subsiste d'un ancien château qui fut bâti par Eberhard et où est né, dit-on, le pape Léon IX. Dans les environs du bourg, à l'O., une montagne porte les trois tours d'un château fort construit par le premier comte d'Eguisheim et appelé *Drei-Exen*. De l'illustre famille d'Eguisheim descendent les ducs de Zæhringen, les princes de Teck, les comtes de Halsbury, la maison de Lorraine, etc. « En 1568, dit M. Th. de Rouvrois, on fit le procès à une prétendue sorcière, accusée d'avoir marié sa fille au diable et célébré sa noce aux ruines d'Eguisheim. Les détails de ce procès sont des plus curieux et des plus extravagants. Il y est constaté que le repas de noce avait consisté en chauves-souris, et que la ronde du sabbat y avait été dansée par les invités de l'enfer. La sorcière fut brûlée. »

EGUS, général allobroge qui vivait dans le Ier siècle avant notre ère. Pendant la conquête des Gaules par J. César, il s'attacha à la fortune du général romain, le servit avec une grande fidélité et l'accompagna dans sa campagne contre Pompée. A cette époque, Egus, blessé de la part insignifiante, selon lui, qui lui était faite dans le butin, quitta l'armée de César et passa dans celle de son rival. Peu de temps après il fut tué dans un combat.

EGUSES. V. EGADES.

EGUZON, bourg de France (Indre), ch.-l. de cant., arrond. et à 41 kilom. S.-O. de La Châtre, près de la Creuse; pop. aggl., 327 hab. — pop. tot., 1,492 hab. Sur son territoire on trouve de la plombagine et des pyrites ferrugineuses. Ruines d'un ancien château.

ÉGYPIUS s. m. (é-ji-pi-uss — du gr. *aigupios*, vautour). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, formé aux dépens des vautours.

EGYPIUS, jeune Thessalien qui obtint à force d'argent les faveurs de Timandra, femme d'une grande beauté. Le fils de Timandra, Néophron, indigné de ce marché, résolut de s'en venger. Il commença par devenir l'amant de Bulis, mère d'Egypius; puis, informé de l'heure à laquelle ce dernier devait venir trouver Timandra, il la fit sortir et lui substitua Bulis. Egypius vint au rendez-vous et ne reconnut sa mère que lorsque l'inceste eut été consommé. Pleins d'horreur pour leur situation, Egypius et Bulis voulurent se donner la mort. Au dire de la mythologie, Jupiter changea le premier en vautour, la seconde en plongeon, et métamorphosa de même

Néophron en vautour et Timandra en épervier.

ÉGYPTE (*Ægyptus* des Latins, *Misraïm* des Hébreux, *Masr* des Arabes, *Khémi* des Coptes, *Elkhabit* des Turcs), vaste contrée du N.-E. de l'Afrique, entre 23° 22′ — 31° 37′ de lat. N. et 22° 10′ — 33° 21′ de long. E. Environ 5,125,000 hab. Le nom de l'Egypte est un de ceux qui ont le plus exercé la sagacité des philologues. L'origine du mot *Aigyptos* ou *Aigyptios*, qui a donné naissance à notre mot français *Egypte*, et qui se rencontre pour la première fois dans Homère, a longtemps divisé et divise encore les linguistes, qui ont proposé différentes étymologies plus ou moins plausibles. M. Pictet, dans ses *Origines indo-européennes*, en donne une fort ingénieuse et qui en même temps semble très-vraisemblable. Il existe évidemment un rapport intime entre le mot *Aigyptos*, Egypte, et le mot *aigypios*, vautour, que nous retrouvons sous sa forme radicale dans le composé *gypaète*, aigle, vautour. Mais quel est donc le lien, la signification commune qui rattache ces deux termes l'un à l'autre? L'analyse raisonnée du mot vautour va nous l'apprendre. Le mot grec primitif *gyps*, *gypos*, vautour, offre une singulière analogie avec la racine sanscrite secondaire *gup*, garder, protéger, dérivée de *gôpay*, garder les vaches, *gôpa*, berger; les éléments primitifs de ce composé sont d'une part *gô* ou *gu*, vache (comparez le persan *gau*, l'allemand *kuh*, l'anglais *cow*), et d'autre part *pâ*, garder. *Gyps*, *gypos* signifie donc littéralement le gardien des vaches, le vacher, le berger, le gardien en général, de même que l'autre mot grec *gypê*, caverne, devait originairement vouloir dire un lieu de refuge pour les vaches. Quant à *aigypios*, il est probablement formé par la réunion de *gypos*, gardien en général, et de *ai* pour *avi* (comparez le latin *ovis*, mouton), et signifie celui qui garde les moutons. Mais pourquoi ce nom bizarre donné au vautour? M. Pictet nous l'explique en disant : « On sait que le vautour suit volontiers les grands troupeaux de bétail pour épier l'occasion d'une proie quelconque. Aux temps de la vie pastorale, cette habitude de l'oiseau vorace a dû être fréquemment observée, et on lui aura donné par ironie ce nom de berger qu'il ne mérite guère. C'est par une ironie du même genre que le chacal déprédateur est appelé en sanscrit *gômin*, littéralement possesseur de vaches ou riche en bétail. »

Il résulte de tout ceci un fait acquis, c'est que *aigypios* veut dire berger, et cette signification va immédiatement nous fournir une transition pour revenir au mot *Aigyptos*, Egypte. Laissons parler M. Pictet : « La tradition fait d'*Ægyptus* un frère de Danaüs, que son père Bélus envoie conquérir l'Arabie et qui soumet aussi l'Egypte, à laquelle il donne son nom (Apollod., II, I, 4). Cette tradition semble se rapporter à l'invasion des *Hyksos* ou rois *pasteurs*, qui sont venus d'Arabie, et dont le règne, d'après Lepsius, a duré de l'an 2100 à l'an 1700 avant notre ère. C'est vers cette époque sans doute que les Grecs auront eu quelque connaissance au moins vague de l'Egypte. Or on sait que le nom des *Hyksos* signifiait justement rois pasteurs, et que *sôs* désignait un berger, un pasteur, en égyptien vulgaire. Il semble donc extrêmement probable que le grec *aigyptos-aigypios* n'est que la traduction de *sôs*. La différence du suffixe ne saurait faire douter de l'identité essentielle des deux termes, et d'ailleurs on retrouve des formes tout à fait analogues, telles que *erpe*τος, celui qui rampe, *mene*τος, qui demeure, *sta*τος, qui se tient, etc. »

— *Limites, étendue, situation.* L'Egypte est bornée au N. par la Méditerranée, à l'E. par l'isthme de Suez et la mer Rouge, au S. par la Nubie, à l'O. par le grand désert de Libye. Dans l'acception la plus restreinte du mot, l'Egypte est la vallée étroite et sinueuse où coule le Nil, depuis les cataractes d'Assouan, situées par 24° 6′ de latitude, jusqu'à la mer Méditerranée, par 31° 36′ de latitude septentrionale. Très-resserrée dans sa partie supérieure, un peu plus spacieuse dans sa partie moyenne, cette fertile vallée ne se développe en une large plaine qu'à son extrémité inférieure, là où le fleuve, se partageant en deux bras principaux, forme ce que, d'après sa ressemblance avec une lettre grecque, on nomme *delta*. Sur ce point elle s'étend de 27° 30′ à 30° 40′ de long. orientale. Des déserts entourent de tous côtés la luxuriante vallée du Nil. « A l'E., dit M. Isambert, jusqu'à la mer Rouge, ce sont des solitudes pierreuses et accidentées que l'on regarde comme appartenant elles-mêmes à l'Egypte; au N.-E., les plaines nues de l'isthme de Suez; à l'O., le désert sablonneux du Sahara; au S., les plaines stériles de la Nubie. L'intervalle qui sépare les cataractes d'Assouan de la côte du Delta est de 187 lieues, mais, en suivant les contours du fleuve, il y a 318 lieues. La longueur du Delta, depuis la bifurcation du fleuve jusqu'à la côte, est de 170 kilom. en ligne droite, et de 240 kilom. en suivant le Nil; la plus grande largeur de sa base, en la prenant depuis Alexandrie jusqu'à Péluse, est de 60 lieues. On peut évaluer à 3,500 lieues carrées (56,000 kilom.) la surface entière de l'Egypte, dont 1,000 lieues carrées pour la vallée du Nil d'Assouan au Caire, et 2,500 lieues carrées pour le Delta. » Outre la contrée dont nous venons de tracer les limites, l'Egypte comprend la Nubie et le Soudan égyptien; mais le vice-roi n'exerce sur ces deux pays qu'un droit de suzeraineté purement nominale. Chef-lieu, le Caire; villes principales : Alexandrie, la cité commerciale par excellence; Damiette, Rosette, Mansoura, Suez, Khartoum, Quénéh, Girgéh, Siout, Minieh, Medinet-el-Fayoum, Atfieh, Gizëh, Qelioub, Belbeys, Mhallet-el-Kebyr, Menouf, etc.

— *Orographie, hydrographie, aspect général.* La côte septentrionale, basse et sablonneuse, ne présente d'autre saillie remarquable que le cap Bourlos et d'autre enfoncement que le golfe des Arabes; son développement est de 190 lieues. La côte du golfe Arabique, découpée et abrupte, offre plus de développement; elle a 240 lieues. Le Nil est le trait géographique le plus saillant de l'Egypte. Des canaux dérivés des deux branches du fleuve présentent de nombreux triangles ou deltas et fertilisent une vaste plaine, bordée, vers la mer, par quelques espaces sablonneux et incultes, et baignée par plusieurs lacs marécageux. Des deux chaînes de montagnes qui limitent en Egypte le bassin du Nil, celle de l'E. est connue sous le nom général de monts Arabiques; elle offre sous le parallèle d'Assouan la montagne de Baram, sous celui de Fechn le Djebel-Gebel, et près du Caire le Mokattam, point où elle abandonne la direction N. pour gagner à l'E. le Djébel-Tâqa, voisin de Suez; là elle tourne au N.-E., s'abaisse près des lacs Amers, où elle traverse l'isthme de Suez, et est coupée par l'ancien canal qui unissait le Nil au golfe Arabique; elle se relève ensuite l'espace de quelques lieues et se termine sur les bords de la Méditerranée, sous la forme de collines sablonneuses. Des frontières méridionales de l'Egypte jusqu'auprès de Suez, ces montagnes constituent les parois occidentales et septentrionales d'un plateau aride, soutenu à l'E. par une autre chaîne qui longe les côtes du golfe Arabique; cette chaîne court sous le nom de montagnes des Cheminées, depuis le golfe Immondé jusqu'au cap Nosi, voisin de l'île des Emeraudes, et projette, entre les parallèles de 28° 20′ et de 29° 10′, les monts Khalil et Ascar, qui séparent la plaine de l'Arabah de celles de Baqarah et de Sinnour. Vers 28° de latitude, elle envoie à l'E. un rameau, le mont Ezzeït, qui forme une presqu'île remarquable, au S.-E. de laquelle se trouvent plusieurs îles, dont la plus considérable est celle de Chédouan. La chaîne qui borne à l'O. la vallée du Nil et qui reçut des anciens le nom de monts Libyques, suit constamment une direction parallèle à celle des monts Arabiques, jusqu'à la hauteur du Caire; là elle tourne au N.-O. et va se perdre dans les sables, au S.-O. du lac Mariout. Les deux chaînes de montagnes de l'Egypte sont non-seulement incultes dans toute leur étendue, mais absolument nues. La chaîne orientale présente dans sa partie septentrionale des escarpements semblables à une haute muraille formée d'assises horizontales; on y voit de toutes parts une multitude de grottes et de carrières. Elle se termine d'une manière abrupte au-dessus de la citadelle du Caire, présentant des escarpements du côté de la ville aussi bien que du côté du fleuve. La chaîne Libyque laisse voir au contraire dans sa partie septentrionale un talus peu rapide, des formes arrondies, et descend quelquefois par de larges degrés ou des pentes adoucies jusqu'à la plaine cultivée. Elle décline vers le N.-O., s'abaisse insensiblement, se divise et va se perdre dans les plaines sablonneuses qui se prolongent à l'O. du Delta. Toutes les montagnes qui bordent le golfe Arabique sont généralement plus élevées que celles qui avoisinent la rive droite du Nil. De l'autre côté du fleuve, c'est le contraire; à mesure que l'on s'éloigne de l'Egypte, l'élévation des montagnes diminue; ainsi, outre sa pente principale du S. au N., conforme à celle du Nil, l'Egypte a une contre-pente de l'E. à l'O., qui est surtout sensible dans la partie supérieure et dans la partie moyenne. Les chaînes Arabique et Libyque sont entrecoupées par un nombre infini de gorges et de vallées, qui, presque toutes, s'inclinent vers le Nil. De ces gorges transversales les unes conduisent sur les bords du golfe Arabique, les autres dans les oasis; la plus connue des premières est la vallée de Cosseïr.

— *Constitution géologique, minéraux.* La partie méridionale des montagnes qui forment la vallée du Nil se compose de granit rose et de syénite. C'est de là qu'ont été extraits par les anciens Egyptiens les obélisques, les colosses, les sphinx et autres monolithes qui nous frappent encore aujourd'hui d'admiration. Le grès, blanc, jaune ou gris, forme les montagnes des environs de Thèbes. « Quand on creuse le sol de la vallée du Nil, on trouve, dit M. Joanne, une première couche de terre végétale de 7 à 8 mètres d'épaisseur, et sous cette couche un dépôt de sable de mer d'une profondeur indéterminée, descendant probablement jusqu'au roc. Le limon déposé par le Nil est très-compacte et de couleur brune; il acquiert une dureté qui permet de l'employer dans les constructions au lieu de la pierre et de la brique. L'analyse chimique y a donné, sur 100 parties, 0,48 d'alumine, 0,18 de carbonate de chaux, 0,9 de carbone, 0,4 de carbonate de magnésie, 0,6 d'oxyde de fer, 0,4 de silice, 0,11 d'eau pure. » Le Delta est entièrement formé par les dépôts successifs du Nil. « Selon le témoignage de toute l'antiquité, écrit Champollion, et d'après les notions non moins certaines que fournit la constitution géologique des lieux, la basse Egypte ne fut dans les temps primitifs qu'un vaste golfe de la Méditerranée. On peut aussi présumer que les eaux de la mer s'étendirent d'abord jusqu'au-dessus de l'emplacement qu'occupa Memphis et qu'une partie de l'Egypte moyenne fut couverte par elles. Le Nil, charriant dans les crues une énorme quantité de limon, parvint avec le temps à combler le golfe dans lequel il avait son embouchure. Il est à croire que ces atterrissements successifs en firent d'abord un vaste marais, et que, la main des hommes secondant ensuite la nature, il fut desséché et forma la basse Egypte. Telle est du moins l'opinion la plus probable. » A cette opinion de l'éminent égyptologue ajoutons celle d'Hérodote. Les prêtres lui dirent que, du temps de Ménès, toute l'Egypte n'était qu'un marais, à l'exception de la Thébaïde; qu'alors il ne paraissait rien de toutes les terres qu'on y voit aujourd'hui au-dessous du lac Mœris, quoiqu'il y ait sept jours de navigation depuis la mer jusqu'à ce lac. Les pierres et autres minéraux abondent en Egypte. Les carrières de granit de la haute Egypte ont joui de tout temps d'une immense réputation. On trouve aussi sur divers points des carrières de syénite, de porphyre, d'albâtre, de natron, etc.; beaucoup de bois pétrifié, de sel fossile, de salpêtre et d'alun.

De riches sources de pétrole sourdent dans plusieurs endroits. Les recherches actives qui ont été faites à diverses reprises pour trouver des gisements de houille n'ont abouti jusqu'à présent à aucun résultat; mais en revanche un immense banc de soufre a été découvert en 1850 sur les bords de la mer Rouge. Mentionnons en outre les mines d'or de Djebel-Ollâgi et les mines d'émeraudes de Djebel-Zabâra. Ces mines, après avoir été abandonnées pendant longtemps, ont été ouvertes de nouveau dans ces dernières années, mais leur exploitation n'a pas encore donné de résultats sérieux.

— *Agriculture, produits du sol.* « En Egypte, écrivait Napoléon à Sainte-Hélène, la terre produit sans engrais, sans pluie, sans charrue. L'inondation du Nil, son limon productif, tiennent lieu de tout. Les terres où l'inondation ne peut arriver, on les couvre de limon, comme en Europe de fumier, et on les arrose par des moyens artificiels. Les bœufs servent à faire mouvoir les machines à roues pour élever les eaux et arroser la terre. On ne pourrait, sans les arrosements artificiels, ni cultiver les champs qui sont au-dessus de l'inondation, ni se procurer une seconde et une troisième récolte. La terre d'Egypte, en effet, produit plusieurs récoltes. La première est la principale. Elle est produite soit par la culture des terres inondées, qui s'appellent *bayady* et aussi *râyi*, soit par la culture des terres arrosées artificiellement, qui s'appellent *nabary* ou *charaky*. On cultive dans les terres inondées le blé, l'orge, les fèves, les lentilles, les pois, le trèfle, le lin, le carthame, etc. Au mois de novembre ou de décembre, aussitôt que les eaux sont rentrées dans les canaux, que la terre est découverte, mais encore à l'état de boue, les cultivateurs sèment. Le poids de la semence la fait enfoncer dans la boue. De cette époque aux mois de février, mars et avril, elle germe, pousse, croît, mûrit et devient en état d'être récoltée. Le blé se recueille en mars. La terre a conservé assez d'humidité pour n'avoir pas besoin d'arrosement. Les rosées sont d'ailleurs très-abondantes. Le trèfle se coupe trente jours après la semaille, le guilbon soixante jours. Le lin s'arrache en mars. Le carthame est indigène de l'Egypte; il donne le safranum, qui sert à la teinture. La récolte commence en avril; elle dure un mois. On fait de l'huile avec des graines de lin, de carthame, de colza, de laitue. » Malheureusement, sur ce sol merveilleux, les méthodes de culture sont extrêmement primitives. L'agriculture, en Egypte, est pour ainsi dire à l'état d'enfance. Les procédés employés pour mettre le sol en valeur sont à peu près les mêmes que ceux que l'on représente au milieu des hiéroglyphes. Les gouvernements qui se sont succédé dans cette contrée se sont peu préoccupés de cette branche, la plus importante de l'activité humaine, et son degré inférieur d'avancement donne la mesure de l'état de la civilisation en Egypte. L'ancienne charrue égyptienne est la seule dont se servent les cultivateurs. Elle se compose d'une longue perche recourbée. A une extrémité se trouve un bois en croix auquel on attache les buffles par les cornes; à l'autre un morceau de bois servant de soc, pointu et quelquefois muni de fer, forme avec le premier un angle aigu. Avec un tel instrument, les labours ne peuvent être que très-superficiels. Une fois son champ labouré, le cultivateur y fait passer un rouleau concasseur à dents de bois d'un petit diamètre et tournant dans un cadre de bois dont les deux côtés ont la forme d'un traîneau. Pour battre les gerbes et en séparer le grain, on se sert d'un instrument à peu près analogue. La crue du Nil commence au solstice d'été, vers les derniers jours de juin, et atteint son maximum en septembre, vers l'équinoxe d'automne. A ce moment on coupe la digue établie au Caire dans le but de retenir plus longtemps les eaux dans les parties supérieures du pays. Au fur et à mesure que les terres sont abandonnées par les eaux, elles sont mises en culture. Pour y arriver, les habitants sont souvent obligés de traverser des parties encore couvertes d'eau. Ces traversées se font au moyen de radeaux formés de quelques planches reliées entre elles et établies sur des melons verts destinés à les faire surnager. « Une fois arrivés à la terre qu'ils veulent ensemencer, ces hommes, dit M. Jobez, privés de tout vêtement et enfoncés dans la vase quelquefois jusqu'à la ceinture, comblent les creux formés par les eaux en y jetant de la terre, nivellent la surface, autant que possible, avec des râteaux de bois ayant à peu près la même forme que ceux dont nous nous servons pour rassembler la boue qui se trouve sur nos routes. La graine est ensuite jetée à la volée sur le sol ainsi préparé. » L'arrosage des terres non submergées ne peut s'effectuer que par des moyens mécaniques. M. Jobez cite deux machines employées à cet usage. L'une, appelée *shadouf*, se compose d'un balancier portant à l'une de ses extrémités un poids, et à l'autre un vase ou un panier suspendu à une corde. La manœuvre de cette espèce de pompe se fait absolument de la même façon que celle des poulies qui servent à amener l'eau des puits dans nos campagnes. L'autre machine, connue sous le nom de *sakie*, fonctionne au moyen d'un manège mis en mouvement par des buffles. L'eau est puisée par des vases de terre fixés à une corde de palmier et plongeant successivement dans les canaux ou dans le fleuve. Ces machines, on le voit, sont aussi primitives que les instruments aratoires.

Le Nil est la vie de l'Egypte; sans lui, sans ses débordements périodiques, cette vaste et fertile contrée ne serait qu'un affreux désert. Dès la plus haute antiquité, le pays était sillonné de nombreux canaux destinés à étendre et à régulariser les inondations du Nil. « Dans aucun pays, a dit Napoléon dans un morceau très-remarquable dicté à Sainte-Hélène, l'administration n'a autant d'influence sur la prospérité publique. Si l'administration est bonne, les canaux sont bien creusés, bien entretenus, les règlements pour l'irrigation sont exécutés avec justice, l'inondation est plus étendue. Si l'administration est mauvaise, vicieuse ou faible, les canaux sont obstrués de vase, les digues mal entretenues, les règlements de l'irrigation transgressés, les principes du système d'inondation contrariés par la sédition et les intérêts particuliers des individus ou des localités. Le gouvernement n'a aucune influence sur la pluie ou la neige qui tombe dans la Beauce ou dans la Brie; mais en Egypte le gouvernement a une influence immédiate sur l'étendue de l'inondation qui en tient lieu. C'est ce qui fait la différence de l'Egypte administrée sous les Ptolémées et de l'Egypte déjà en décadence sous les Romains et ruinée sous les Turcs. » Les branches de Rosette et de Damiette sont actuellement les seules qui soient comptées dans le Delta. Les anciens en énuméraient sept principales, qui tiraient leurs noms des villes les plus importantes où elles passaient. La négligence ayant laissé détruire les canaux et les digues, les eaux du fleuve ont abandonné ces anciennes bouches et n'ont plus alimenté que les branches de Damiette et de Rosette. Les canaux les plus importants de la vallée égyptienne sont le Mahmoudieh, ancien canal de Cléopâtre, rétabli par Méhémet-Ali; le Damanhour, qui a 40 kilom. de parcours; le Bahyré, qui joint la branche de Rosette au lac Maryout; le canal de Joseph, qui a près de 180 kilom. de développement. Ces canaux sont presque tous navigables, même pour des bateaux à vapeur. Le Delta est sillonné d'une multitude d'autres canaux, mais ils sont beaucoup moins importants que ceux que nous venons d'énumérer. Pour tout ce qui concerne les crues, les inondations et les dépôts limoneux et fertilisants du Nil, nous renvoyons le lecteur à l'article consacré au grand fleuve de l'Egypte. La vue panoramique de l'Egypte offre quatre points principaux : la vallée du Nil, le triangle du Delta et les deux chaînes de montagnes qui accompagnent le fleuve. En hiver, la plus belle saison de l'année, toute la vallée du Delta se couvre d'une luxuriante verdure, du sein de laquelle se détachent harmonieusement des minarets, des coupoles, de blanches villas, des villages, des bourgs et des villes; mais, à mesure que l'on s'éloigne du Delta, l'éclat, la vie et le mouvement disparaissent; c'est l'aridité des sables et la triste monotonie du désert. A peine quelques rares bouquets de palmiers indiquent-ils çà et là quelque chétive oasis. La moisson faite, le terrain, exposé à l'action d'un soleil brûlant, se fend, et la vallée du Nil elle-même n'est plus qu'un vaste champ de poussière jusqu'au retour de l'inondation. Pendant la crue du Nil, la vallée ressemble à un immense bras de mer parsemé de villages, de villes, de temples et d'obélisques que de longues digues mettent en communication. C'est un spectacle unique au monde.

La lettre suivante, qui fut écrite vers l'an 642 ou 643 au calife Omar par Amrou, contient une peinture de l'Egypte encore en partie exacte aujourd'hui. « O prince des fidèles, peins-toi un désert aride et une campagne

magnifique au milieu de deux montagnes : voilà l'Égypte. Toutes ses productions et toutes ses richesses, depuis Assouan jusqu'à Menchâ, viennent d'un fleuve béni qui coule avec majesté au milieu du pays. Le moment de la crue et la retraite de ses eaux sont aussi réglés par le cours du soleil et de la lune; il y a une époque de l'année où toutes les sources de l'univers viennent payer à ce roi des fleuves le tribut auquel la Providence les a soumises envers lui. Alors les eaux augmentent, sortent de son lit et couvrent toute la face de l'Égypte pour y déposer le limon productif. Il n'y a plus de communication d'un village à l'autre que par le moyen des barques, aussi nombreuses que les feuilles de palmier. Lorsque ensuite arrive le moment où ses eaux cessent d'être nécessaires à la fertilité du sol, le fleuve docile rentre dans les bornes que le destin lui a prescrites, pour laisser recueillir le trésor qu'il a caché dans le sein de la terre. Un peuple protégé du ciel, et qui, comme l'abeille, ne semble destiné qu'à travailler pour les autres, sans profiter lui-même du fruit de ses sueurs, ouvre légèrement la surface de la terre et y dépose des semences que fécondera Celui qui fait croître et mûrir les moissons. Le germe se développe, la tige s'élève, l'épi se forme par le secours d'une rosée qui supplée aux pluies et qui entretient l'humidité féconde dont le sol est pénétré; puis, à la plus abondante récolte succède de nouveau la stérilité. C'est ainsi, ô prince des fidèles, que l'Égypte offre tour à tour l'image d'un désert poudreux, d'une plaine liquide, d'un marécage noir et limoneux, d'une verdoyante prairie, d'un parterre orné de fleurs et d'un guéret couvert de moissons dorées. Trois choses contribuent essentiellement à la prospérité de l'Égypte et au bonheur de ses habitants : la première, c'est de ne point adopter légèrement les projets enfantés par l'avidité et tendant à accroître l'impôt; la seconde, d'employer le tiers des revenus à l'entretien des canaux, des ponts et des digues; la troisième, de ne lever l'impôt qu'en nature sur les fruits que la terre produit. »

— *Climat.* La température est très-chaude en Égypte, à cause de la position géographique du pays et de son peu d'élévation au-dessus du niveau de la mer. En hiver, le thermomètre se maintient à 10° et 12° au-dessus de zéro; en été, il monte à 35° et même à 38° au Caire. Dans la haute Égypte, on a en toute saison 8° à 10° de plus. Les pluies sont très-rares en Égypte; mais, en revanche, les vents y soufflent fréquemment avec violence. Les plus redoutables sont le khamsin et le simoun, qui s'annoncent par des signes particuliers, la pesanteur de l'air, un malaise général ressenti par les hommes et les animaux, le desséchement de la peau, un rideau rougeâtre voilant l'horizon, etc. « Les funestes effets de ces vents redoutables, dit M. Isambert, n'ont de suites graves que pour les Européens qui séjournent pendant assez longtemps dans la haute Égypte; mais la poussière dont l'air est souvent chargé engendre des ophthalmies aiguës qui passent rapidement à la forme granuleuse. Un nombre très-considérable des habitants mêmes du pays en éprouvent de terribles conséquences, surtout dans les classes inférieures, où cette maladie est aggravée par la malpropreté. La fièvre typhoïde, les fièvres éruptives s'y rencontrent peu souvent, à l'exception de la variole; mais la fièvre intermittente, assez rare au Caire, est très-fréquente à Alexandrie, où elle revêt souvent les caractères premiers. »

Le palmier, qui abonde en Égypte, est productif au bout de quatre ans. On l'emploie comme bois de construction. Le sycomore, le mûrier, l'acacia, l'oranger et l'olivier croissent aussi sur ce sol privilégié, mais en petite quantité. Le papyrus est devenu fort rare, mais le lotus couvre encore, surtout dans le Delta, les eaux du Nil de ses larges feuilles.

— *Règne animal.* Les bœufs, que les Égyptiens employaient dès la plus haute antiquité aux travaux de l'agriculture, sont généralement remplacés aujourd'hui par des buffles, notamment dans la basse Égypte. Les terrains arides nourrissent des moutons et des chèvres. Le chameau est employé à l'agriculture; le cheval est exclusivement réservé à la selle. Les mulets et les ânes sont, en Égypte, d'une beauté et d'une force remarquables. Les chiens errent sans maîtres dans les villes et dans les campagnes. Les pigeons et les poules y sont innombrables, et l'élève des abeilles donne d'excellents résultats. Le singe, la gerboise, le chacal, l'hyène, la gazelle et d'autres animaux sauvages errent sur les confins du désert. Le Nil est peuplé d'une grande variété de poissons dont aucun, excepté l'anguille, n'est commun à nos rivières d'Europe. Le crocodile et l'hippopotame habitent aussi ses eaux; mais il est bon d'ajouter que le premier se montre plus rarement qu'autrefois, et que le second ne se trouve plus qu'en Nubie. Les reptiles et les insectes incommodes ou destructeurs abondent. Les oiseaux aquatiques se montrent en grand nombre sur les bords de la mer et dans le Delta. Les Égyptiens entourent d'une protection particulière les cigognes et les espèces d'oiseaux qui vivent de reptiles, d'insectes et de vers; mais ils tuent sans scrupule l'ibis, objet de la vénération de leurs ancêtres.

— *Population.* La population actuelle de l'Égypte peut se diviser en quatre classes : les Arabes, les Turcs, les Coptes et les Levantins. Les Arabes, qui forment en général la partie dominante et quelquefois exclusive de la population, sont les descendants de ceux qui s'emparèrent du pays vers l'an 640, sous la conduite d'Amrou, ou qui accoururent en foule après la conquête, attirés par la beauté de cette riche contrée. « Ces nouveaux venus, écrit M. Joanne dans le *Guide en Orient*, se répandirent alors comme une nouvelle inondation dans la vallée du Nil, de telle sorte que le fonds national de la population en fut pour ainsi dire recouvert et submergé. La fusion s'opéra rapidement entre la population immigrante et la majorité de la population conquise. Toutefois, dans cette fusion, l'élément nouveau resta dominant. Les Arabes d'Égypte se distinguent en trois catégories : les Arabes des villes, qui ont perdu, par une vie plus régulière et par la fréquente immixtion du sang des esclaves abyssines, ce que le type primordial a de plus âpre et de plus rude; les Arabes des campagnes ou cultivateurs, appelés *fellahs*, et enfin ceux qui ont gardé la vie nomade. V. BÉDOUINS.

» La race copte représente dans l'Égypte actuelle les derniers débris de la race égyptienne des anciens temps; elle en a conservé le nom, car le mot *Koubt*, qui est la forme indigène, ne peut être évidemment qu'une contraction arabe de la dénomination grecque *Aiguptios*. On sait que c'est par le copte que les égyptologues sont parvenus à lire, depuis Champollion, les inscriptions hiéroglyphiques; ce fait seul suffirait pour démontrer, à défaut d'autres preuves, que le peuple qui a gardé tout à la fois la langue et le nom des anciens Égyptiens est bien leur véritable descendant. Les Coptes se sont préservés du mélange en gardant leur foi chrétienne vis-à-vis de l'islamisme, et ils ont ainsi perpétué la vieille nationalité pharaonique. On évalue à environ 150,000 le nombre des Coptes actuels; voilà ce qui reste pour représenter dans le monde moderne le peuple de Sésostris et des Ptolémées. »

Les Turcs n'ont jamais été nombreux en Égypte; on n'évalue guère qu'à 10 ou 12,000 le chiffre de leur population. Ils ne se sont jamais mêlés à la masse du peuple, qu'ils méprisent et dont ils sont détestés. On désigne généralement sous le nom de Levantins les Arabes chrétiens, en dehors des Coptes. Il y a parmi eux beaucoup de Syriens, d'Arméniens et de Grecs. La plupart des Levantins sont commerçants ou banquiers. On estime qu'il y a en Égypte 6 à 7,000 juifs, la plupart établis au Caire. Les Européens, appelés Francs par les indigènes, sont environ au nombre de 10,000.

— *Gouvernement, divisions administratives, organisation militaire, administrative et judiciaire.* L'Égypte forme une vice-royauté à peu près indépendante, sous la suzeraineté de la Porte. Les traités de 1840 et de 1841 ont réglé les rapports politiques de l'Égypte avec la Turquie. En vertu de ces traités, la vice-royauté appartient à la descendance mâle de Méhémet-Ali, par ordre de primogéniture. Le vice-roi reçoit, à son avénement, l'investiture du sultan; il paye à la Porte un tribut annuel; il perçoit les impôts et rend la justice au nom du sultan; il a le droit de battre monnaie, mais seulement à l'effigie du sultan; enfin, la prière se fait dans les mosquées au nom de l'empereur des Ottomans, et c'est là dans tous les États musulmans ce qui constitue la souveraineté suprême. L'organisation fondée par Méhémet-Ali a été bouleversée en 1860 par Saïd-Pacha, sous prétexte d'économie et de concentration de pouvoirs. Le grand conseil, composé de dignitaires et de princes de la famille vice-royale, et qui réunissait les attributions d'un conseil d'État et d'une cour de cassation, a été supprimé. Il ne reste plus qu'un conseil privé, composé de sept membres, qui accompagne le vice-roi. Il n'y a plus que trois ministères : affaires étrangères, guerre et finances.

L'Égypte est géographiquement divisée en trois régions : *Masr-el-Bahri* (basse Égypte), *ed-Doustani* (Égypte moyenne) et *es-Saïd* (haute Égypte ou Thébaïde); administrativement, elle est partagée en quinze provinces ou moudirichs, savoir :

Dans la basse Égypte : 1° Behara ou Boheïra, ch.-l. Damahour, comprenant 4 districts et 330 villages; 2° Gizeh, ch.-l. Gizeh : 3 districts, 160 villages; 3° Galioubeh, ch.-l. Galioub : 3 districts, 150 villages; il renferme la ville de Benhah; 4° Charkieh, ch.-l. Zagazig, villes de Bulbeis et de Brahimieh : 5 districts, 399 villages; 5° Menoufieh, ch.-l. Chibin : 4 districts, 322 villages; 6° Garbieh, ch.-l. Tantah, villes de Mahallah-el-Kabirieh, Samanhoud, Zifteh, Mahallah-el-Kassab, Biar, Kafr-Zaïat, Desoulk et Touah : 9 districts, 564 villages; 7° Dakhalieh ou Bakahlieh, ch.-l. Mansourah, villes de Mil-Gamr, Simbellawen et Menzaleh : 4 districts, 422 villages.

Dans la moyenne Égypte : 1° Beni-Souef, villes de Bibet et Medinet-el-Fayoum : 3 districts; 2° et 3° Miniéh et Beni-Mazar, ch.-l. Miniéh, ville de Beni-Muzam : 3 districts.

Dans la haute Égypte : 1° Assiour, ch.-l. Assiour, villes de Moufalout et Mellawi : 6 districts; 2° Girgeh, ch.-l. Sohag : 4 districts; 3° et 4° Keneh et Kosseïr, ch.-l. Keneh, villes de Farchour et d'Armant : 3 districts; 5° Esneh, ch.-l. Esneh, ville d'Assouan : 2 districts. Au delà de la latitude de Halfa (deuxième cataracte), les possessions égyptiennes prennent le nom de Soudan et sont administrées par un gouverneur général résidant à Khartoum. Cette portion de territoire comprend 6 moudirichs : 1° Dongolah et Barbar, ch.-l. Dongolah, villes de Barbar, Motammeh et Chandy; 2° Taka, ch.-l. Taka, ville de Kassalah; 3° Khartoum, ch.-l. Khartoum; 4° Sennaar, ch.-l. Sennaar; 5° Kordofan, ch.-l. Kordofan; 6° El-Bahr-el-Abiad, Massaoua et Souakim, ou des gouvernements particuliers relevant directement du vice-roi. Le moudir administre, juge et lève les impôts; il correspond avec le conseil privé et au besoin avec le vice-roi. Il y avait autrefois des sous-gouverneurs avec circonscriptions administratives analogues aux sous-préfectures; ces circonscriptions ont été abolies, et il n'y a plus d'intermédiaire entre les moudirs et les cheiks-el-Beled, sortes de maires représentant l'autorité dans chaque localité.

La première armée régulière créée en Égypte sur le modèle des armées européennes est due à Méhémet-Ali. Ce prince avait porté le contingent de son armée à 160,000 hommes, mais les traités de 1840 et de 1841 ont abaissé ce contingent à 18,000 soldats; toutefois ce chiffre peut être augmenté, en vertu d'un firman, chaque fois que des cas de force majeure l'exigent. En 1854, le vice-roi a envoyé au secours de la Turquie plus de 30,000 soldats. La force armée se compose d'environ 12,000 fantassins, 1,800 cavaliers, 24 batteries d'artillerie, d'un bataillon du génie et d'un bataillon de pontonniers. L'uniforme de l'armée égyptienne est, à la couleur près, le même que celui de nos zouaves, sauf le turban, qui est remplacé par un tarbouch rouge avec une plaque de cuivre et un gland noir. Les arsenaux du vice-roi sont bien garnis et suffiraient à l'armement d'une armée considérable. L'armée se recrute par la conscription. En principe, tout Égyptien doit le service militaire; mais on s'exonère fréquemment, moyennant une somme payée au cheik chargé du recrutement dans son village. La marine égyptienne est presque nulle. La darse d'Alexandrie renferme 3 vaisseaux de ligne, restant de la flotte de Méhémet-Ali, 2 vieilles frégates à voiles de la même époque, 2 bricks, une belle frégate à vapeur, quelques vapeurs, etc.

La loi religieuse, la loi civile et la hiérarchie religieuse sont les mêmes qu'en Turquie. La justice est rendue par des cadis. Au Caire seulement elle est rendue par un cheik-al-Islam envoyé directement de Constantinople pour juger au nom du sultan. A Alexandrie et au Caire sont institués des tribunaux de commerce, dits tribunaux mixtes, pour juger les contestations entre musulmans et chrétiens. Ils se composent pour deux tiers de mahométans et pour un tiers d'Européens.

— *Finances, instruction publique.* A défaut de tout budget public, la situation financière de l'Égypte est à peu près inconnue. Les revenus du pays s'élèvent, dit-on, au chiffre énorme de 125 millions de francs. La dette est de 166 millions, portant un intérêt de 10 pour 100, qui n'est pas toujours très-régulièrement payé, ce qui a entraîné une émission considérable de bons du Trésor; une partie est garantie par le gouvernement turc sous le gage du tribut égyptien. Mieux pénétré que Saïd des conditions du crédit et des nécessités de l'économie, Ismaïl-Pacha a annoncé, dès son avénement au pouvoir, qu'il se fixerait une liste civile et ne la dépasserait pas. Les deux principaux emprunts du gouvernement égyptien ont été contractés, l'un en 1860, auprès du Comptoir d'escompte de Paris, pour 25 millions de francs, l'autre en 1862, à Londres et au compte de la Banque de Saxe-Meiningen, pour 54,870,000 fr.

L'organisation donnée à l'instruction publique par Méhémet-Ali a disparu; l'enseignement élémentaire est retourné aux médressés, ou fondations pieuses. Des cheiks ou chefs religieux tiennent dans les villes et dans les villages des écoles primaires gratuites. Ils y enseignent le Coran. L'instruction religieuse supérieure se donne à la mosquée d'El-Azhar, au Caire. L'instruction secondaire n'existe plus en Égypte. L'instruction supérieure ne comprend que l'enseignement spécial. Ainsi il y a au Caire une école de médecine et de chirurgie en assez bonne voie, fondée par notre compatriote Clot-Bey. Alexandrie possède une école militaire pour la marine et l'armée de terre; il y a aussi une autre école militaire, à la citadelle du Caire, pour l'armée de terre; enfin une école du génie existe à Kalat-Saïdieh.

— *Industrie, commerce.* Le peuple égyptien néglige complétement les travaux industriels pour se confiner dans les travaux agricoles les plus rudimentaires. Il est vrai qu'il est naturellement porté à l'indolence, plongé dans la misère par ses tyrans, qui l'écrasent et l'abrutissent par leur despotisme, et que le combustible et les chutes d'eau font complétement défaut au pays. On ne cultive guère en Égypte que le petit nombre d'arts industriels nécessaires aux premiers besoins de l'existence ou consacrés par une longue tradition. Méhémet-Ali avait doté cette contrée d'importantes usines à sucre et à indigo, qui ont considérablement décliné aujourd'hui. C'est à peine si l'on peut signaler quelques fabriques d'étoffes de lin, de coton et de laine. Le commerce est beaucoup plus considérable que l'industrie, grâce à la magnifique situation de l'Égypte entre la mer Méditerranée et la mer Rouge, au point de rencontre du continent européen et du continent asiatique avec la mer qui baigne l'Europe. Nul doute que le percement de l'isthme de Suez, l'œuvre la plus gigantesque de notre époque, n'ouvre au commerce égyptien d'immenses horizons. Ce commerce s'exerce surtout sur les denrées et matières premières que produit le sol égyptien, et en outre sur les articles de transit que lui amène sa situation privilégiée. Le mouvement de l'Occident aboutit à Alexandrie, celui de l'Orient à Suez. Les caravanes de l'Afrique et de l'Asie s'arrêtent surtout à Khartoum et au Caire. La valeur totale du commerce égyptien est évaluée annuellement à 200 millions; le transit y ajoute un mouvement de valeurs que l'on évalue dès aujourd'hui à 500 millions de francs. La navigation commerciale est presque entièrement entre les mains de l'étranger.

— *Langue égyptienne.* La langue égyptienne, éteinte depuis quinze à seize siècles, est le type le plus ancien de la branche égypto-berbère, appartenant à la région du Nil, dans l'Afrique orientale. « L'origine de la langue égyptienne, dit Champollion le jeune, est inconnue; on la trouve employée sous des formes régulières dans les plus anciens monuments de l'Égypte et de la Nubie, et, si elle est descendue avec la population des régions supérieures du Nil, ce serait dans ces régions antiques qu'il faudrait en chercher le berceau. La science a fait de vains efforts pour le découvrir, et l'on ignorera peut-être toujours les origines de la langue égyptienne. On ne saurait même s'éclairer avec quelque certitude par des analogies évidentes entre les formes et les mots de cet idiome et ceux de toute autre langue de l'Asie ou de l'Afrique; au milieu d'elles, la langue égyptienne est seule et comme isolée, sans origine et sans descendance, mais montrant sur d'immenses monuments la haute antiquité de son existence dans la longue vallée du Nil. Elle y fut en usage pendant toute la durée de l'empire égyptien, et malgré les invasions successives et violentes des Perses, des Grecs et des Romains; nous ne mentionnons pas les invasions des Éthiopiens, parce que les monuments élevés par les princes éthiopiens en Égypte et en Éthiopie indiquent, par les inscriptions dont ils sont couverts, que la langue égyptienne, comme les autres institutions de l'Égypte, fut commune aux deux contrées. Les monuments écrits subsistant depuis Naga et le mont Barcal, à 200 lieues au midi des frontières de l'Égypte jusqu'aux ruines d'Alexandrie, s'expliquent par cette même langue, et tous ceux qui l'ont étudiée à fond se sont réunis dans cette opinion, qu'elle est une langue mère qui n'a de rapport avec aucune autre. Les anciennes relations des Assyriens, des Hébreux et des Arabes avec l'Égypte expliquent suffisamment pourquoi quelques mots des langues de ces peuples se trouvent dans l'égyptien, et réciproquement pourquoi des mots de la langue égyptienne se sont introduits dans l'idiome de ces mêmes peuples. Il est à remarquer seulement en ceci que le peuple le plus civilisé a dû exercer la plus grande influence, et qu'en conséquence les mots qui se trouvent à la fois dans l'égyptien et dans l'hébreu, on peut même dire dans le syriaque, dans le chaldéen et dans le samaritain, dialectes de la riche famille arabe, furent vraisemblablement introduits dans l'hébreu par l'effet des rapports des Israélites avec l'Égypte et des institutions de Moïse, élève des sciences égyptiennes. Il en fut de même à l'égard des autres nations qui fréquentèrent l'Égypte à des époques diverses, antérieurement à l'ère chrétienne; aussi, les écrivains de l'antiquité grecque ont-ils mentionné dans leurs ouvrages un certain nombre de mots de la langue égyptienne, dont l'acception par eux indiquée se trouve en général exacte. »

Telle est sur la langue des Pharaons l'opinion du savant français qui, le premier, est parvenu à déchiffrer les hiéroglyphes des monuments égyptiens. Les études philologiques les plus récentes ont corroboré cette opinion presque en tous points; seulement elles ont rattaché le copte, qui est devenu à son tour une langue morte, à l'antique langue de Memphis, et elles ont indiqué le rang que celle-ci doit occuper parmi les idiomes nilotiques.

Les Égyptiens avaient trois sortes de caractères d'écriture, que l'on a distingués sous les noms de *hiéroglyphiques*, *hiératiques* et *démotiques*. L'écriture hiéroglyphique, née de la représentation même des objets, s'est formée de l'emploi simultané de ces représentations, de signes vocaux et de figures symboliques. Le nombre de ces signes différents est d'environ 658 dans le vocabulaire donné par Bunsen dans le premier volume de son *Égypte*; mais celui des groupes hiéroglyphiques s'élève à 2,030 dans les *Egyptians hieroglyphics* de Sharpe. Cette première écriture donna naissance, par voie d'altération et d'abréviation, à l'écriture cursive, dite hiératique, comprenant un certain nombre de signes phonétiques. C'est de cette écriture hiératique, qui date au moins de dix-huit cents à deux mille ans avant notre ère, que les Phéniciens ont emprunté les éléments de leur alphabet. L'écriture démotique ou populaire se composait des mêmes signes que la précédente.

La langue égyptienne est monosyllabique dans ses mots primitifs. De ces primitifs ou racines se forment, par dérivation ou par composition, une foule de mots employés pour présenter, sous divers aspects qui les modifient, l'idée dont la racine est, par convention, le signe représentatif. Cette langue se prête avec une admirable facilité à la formation des mots composés, et joint à cet avantage celui d'une extrême clarté, les formes et les mots déterminatifs y étant très-multipliés. Le vocabulaire égyptien est assez rapproché de celui des langues gallas, et l'on y trouve un certain nombre de noms communs à l'hébreu et à l'arabe. L'égyptien reconnaît deux articles, deux genres, deux nombres. Son système de conjugaison rappelle celui de la plupart des langues africaines. On y reconnaît la tendance agglutinative qui appartient à toute cette famille. Par le bichari, la langue égyptienne se rattache au danakil, et conséquemment au groupe nilotique proprement dit. L'affinité de diverses particularités de sa grammaire avec celle des langues sémitiques n'est pas moins frappante que pour d'autres idiomes du même groupe.

Dès une assez haute antiquité, on a remarqué quelque différence dans la manière de prononcer l'égyptien dans les différentes provinces du pays. Ces différences ont été constatées par les écrivains de l'antiquité et elles ont servi à caractériser trois dialectes principaux qui se sont perpétués dans le copte, à savoir : le thébain, ou de la haute Egypte, le memphitique, ou de la moyenne et de la basse Egypte, et le baschmourique, ou du Fayoum, l'ancienne province de Baschmour. Les deux premiers sont nommés par les modernes *sâïdi* et *bahiri*. Le plus ancien de ces trois dialectes est le saïdique ou thébain, qui fut le fond même de la langue égyptienne. Le memphitique vint ensuite. Le baschmourique tenait à la fois du memphitique et du thébain. Ces dialectes étaient caractérisés par des permutations de voyelles et de consonnes de l'un à l'autre : le *p* thébain devenait *ph* dans le memphitique ; *k* et *t* du thébain étaient *ch* et *th* en memphitique ; *r* de l'un et de l'autre devenaient *l* dans le dialecte de Baschmour, ainsi qu'on a pu le croire, par induction, d'après les permutations analogues retrouvées dans les dialectes coptes.

— *Egypte ancienne*, *considérations générales*, *civilisation*. Les anciens rattachaient l'Egypte à l'Asie et ne la faisaient consister que dans la vallée proprement dite du Nil. Le pays situé à l'E. du Nil, jusqu'à la mer Rouge, était quelquefois nommé *Tiarabia* ou Arabie égyptienne, tandis que l'on regardait la partie située à l'O. du fleuve comme une dépendance de la Libye, sous le nom de *Niphaiat* ou Libye égyptienne. Ainsi limitée, l'Egypte formait originairement deux grandes divisions : le *Maris* et le *Tsahet*. La première était appelée Egypte et Heptanomide ou Egypte moyenne ; la seconde, basse Egypte ou Delta. On attribue à Sésostris une division du pays en 36 nomes ou provinces, dont 10, suivant Strabon, appartenaient à la Thébaïde, 10 au Delta, 16 à la région moyenne. Les médailles et les inscriptions nous apprennent que l'Egypte fut plus tard divisée en 46 nomes, dont 13 pour la Thébaïde, 26 pour le Delta, et 7 pour la contrée intermédiaire. C'est ce même nombre que donne Pline, mais avec une répartition différente. Ptolémée en indique 47, en ajoutant à l'Heptanomide un huitième nome. A cette époque, la population du pays était beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. Elle s'éleva, dit-on, sous la domination de ses rois, à 7 millions d'habitants, répartis en plus de 18,000 villes et bourgs. Josèphe estime que, de son vivant, la population de ce royaume était de 7,500,000 habitants, sans compter la population d'Alexandrie.

L'Egypte est l'aïeule du monde civilisé; elle était déjà vieille, alors que la vie sociale se manifestait à peine autour d'elle. Au temps de Cambyse et de la Perse, elle avait déjà plus de cinq mille ans d'histoire. Dans les lieux où plus tard devaient s'établir tant de puissants empires, il n'existe encore que d'immenses plaines presque désertes où végètent de rares familles d'hommes à demi sauvages, et déjà l'Egypte est florissante, riche, savamment organisée, policée; elle est en possession de ses arts, de sa religion, de son écriture, de la science des nombres, de la géométrie, d'un système de poids et mesures. Il y a déjà environ vingt siècles que les pyramides sont debout et que Memphis existe ; Thoutmès IV creuse le lac Mœris, entreprise aussi grandiose que le percement de l'isthme de Suez. Le labyrinthe est l'ouvrage du même prince. Les hommes ensevelis dans les grottes funéraires de l'Egypte ont tous vécu de 2812 à 2599 av. J.-C. Les parois de l'hypogée sont littéralement couvertes de bas-reliefs, d'inscriptions hiéroglyphiques. Tout cela est l'indice certain d'une civilisation avancée. Ici on engraisse des bestiaux, là on laboure la terre ; ici on moissonne, là on fait fouler des gerbes de blé par les animaux. Plus loin on construit de grandes barques que l'on charge et qui sillonnent le Nil. Plus loin encore, avec des bois précieux, on façonne des meubles d'une forme exquise et l'on apprête des étoffes. L'épitaphe d'un préfet nous apprend que, sous l'administration de ce fonctionnaire, « toutes les terres étaient labourées et ensemencées, du N. au S., et que la justice ne fut jamais impunément violée. » La civilisation primitive de l'Egypte s'accomplit durant une longue suite de siècles, sous des rois que l'histoire nomme Pharaons, placés au sommet d'une organisation sociale toute constituée sous le régime des castes. La caste sacerdotale, dont les principales fonctions étaient remplies par des princes de la famille royale, était la partie instruite de la nation. Ses privilèges comprenaient le culte, la justice, l'établissement et la perception des impôts, en un mot toute l'administration civile. La caste militaire, où les parents des rois exerçaient aussi divers commandements, était préposée à l'ordre intérieur et à la défense extérieure. La caste agricole s'adonnait à la culture des terres. Les artisans, les ouvriers de tous métiers et les marchands composaient la quatrième classe de la nation. Dans chaque caste, au dire des historiens, les métiers étaient héréditaires dans les familles, comme le rang même de la famille.

— *Mœurs et coutumes*. Les monuments de l'Egypte, avec leurs peintures et leurs sculptures, nous ont transmis sur la vie intime d'un des plus anciens peuples du monde de précieux détails, qu'on demanderait inutilement à des documents écrits. M. Wilkinson, qui a passé, dit un article des *Annales de philosophie chrétienne*, plusieurs années dans les tombeaux de Thèbes et de Memphis pour dessiner les peintures qu'ils renferment, nous a fourni à ce sujet d'intéressants renseignements. Outre des scènes empruntées aux divers métiers, tels que ceux de cordonnier, d'ébéniste, d'orfèvre, de scribe, etc., il y en a d'autres qui nous présentent de curieuses relations sur l'origine de certaines coutumes, de certains instruments, de certains jeux, etc. Dans la tombe d'Amunoph II (1450 av. J.-C.), on voit un Egyptien qui se sert d'un siphon pour vider un vase qu'on ne peut pas remuer. L'ancienne Egypte, comme la Chine moderne, était spécialement gouvernée par le bâton. Les musulmans, qui connaissent bien l'efficacité de cette méthode, ont un proverbe favori : « Le bâton descendu du ciel, c'est un bienfait de Dieu. » Les maîtres de l'Egypte, dans tous les siècles, se sont évertués à faire jouir les peuples de ce bienfait. Ammien-Marcellin dit que de son temps on se faisait un point d'honneur de supporter la bastonnade pour éluder le payement des impôts. La même chose a encore lieu de nos jours.

D'après la fréquente représentation de banquets et de festins que l'on voit sur les monuments, il est évident que les Egyptiens étaient un peuple très-sociable ; ils n'ont rien négligé de ce qui pouvait provoquer ou augmenter la gaieté, la musique, les chansons, la danse et même des sauteurs. Des jeux de hasard occupaient le temps entre l'arrivée des convives et le commencement de la fête. Les personnes de haut rang venaient en palanquin et en chariot; elles étaient escortées par une nombreuse suite; on voit même des coureurs, comme c'était encore la mode chez nous dans le dernier siècle. Dans la première pièce, on trouvait de l'eau pour se laver les pieds et les mains; l'absence de gants et de chaussures couvertes rendait cette pratique générale parmi les anciens. Dans quelques occasions, on offrait des vêtements aux convives, et négliger de s'en revêtir, c'était manquer de respect au maître de la maison, ainsi que nous le voyons dans plusieurs passages de la Bible et des Evangiles. Les reproches que le prophète Amos adresse aux Juifs sur leur luxe de table ne sont que la description d'un banquet égyptien. Une troupe de danseurs de profession se composait d'hommes et de femmes ; les hommes faisaient aussi des tours de force, des sauts périlleux, ou marchaient la tête en bas, etc. Parmi les jeux, on remarque le jeu d'échecs et la *mora* des Italiens. Le jeu de balle était connu et particulièrement en usage chez les femmes. Les escamoteurs se trouvent aussi dans les fêtes; le professeur Rosellini a publié une gravure dans laquelle on voit quatre coupes renversées, et sous chacune d'elles est cachée une muscade par le charlatan, dont on admire le coup d'œil rusé et le regard plein d'intelligence malicieuse. On y voit même le malin qui se présente pour deviner sous quelle coupe est la muscade. Il serait difficile, dans nos temps modernes, de trouver quelque coutume ou quelque amusement qui n'aurait un équivalent correspondant chez les Egyptiens du temps des Pharaons. Ainsi on voit un singe, un petit chien ou une gazelle près de la maîtresse de la maison, tandis que les convives viennent la saluer à mesure qu'ils arrivent; les jouets d'enfants sont aussi variés que chez nous, même y compris les *poussahs*. Les grands, en Egypte, avaient aussi près d'eux des nains tels que nous en avons vu à la cour de nos rois il y a deux siècles, et quelquefois par superstition ils prenaient auprès d'eux des créatures difformes, ou qui avaient quelque ressemblance avec un de leurs principaux dieux, *Phtah-Sokary-Osiris*, la divinité informe de Memphis. Il est assez singulier que les Egyptiens aient eu, il y a 3,500 ans, les mêmes goûts qu'on a revus depuis à Rome et dans l'Europe moderne. Les combats de taureaux n'étaient pas oubliés, et les *toréadors* étaient plus intrépides que ceux d'Espagne, car ils attaquaient l'animal n'ayant qu'une main de libre et se faisaient lier l'autre pour montrer leur courage et leur dextérité. On pourrait multiplier considérablement ces intéressants rapprochements entre les mœurs, les usages, la vie intime des anciens Egyptiens et la civilisation des différentes nations modernes; mais ces quelques détails suffisent pour donner à nos lecteurs une idée du degré de culture intellectuelle auquel étaient arrivés les Egyptiens; pour de plus amples renseignements, nous les renvoyons au beau travail d'un de nos égyptologues les plus distingués, M. Chabas, travail intitulé *Papyrus magique*.

— *Sciences, philosophie*. Dès la plus haute antiquité, les Egyptiens ont joui d'une réputation de science et de sagesse dont la tradition nous a transmis le souvenir et que leurs monuments attestent encore. Vivant sous un régime purement théocratique, ayant des institutions conformes à cette donnée, ils avaient de quoi séduire l'imagination des étrangers. « Si cet ancien peuple, dit M. Franck, grâce à la division des castes, sévèrement maintenue par les croyances religieuses encore plus que par le pouvoir politique, a pu rester, durant des siècles sans nombre, à peu près immobile dans le même état; si tout ce qui compose sa civilisation, ses idées sur l'art, sur la science, sur la politique, sur la religion, son histoire, ses lois, et le sens même des caractères qui forment son écriture, demeurent ensevelis dans l'ombre des temples, comme un secret inviolable que les prêtres entre eux se confient à l'oreille ; si enfin à toutes ces causes d'étonnement il faut encore ajouter les phénomènes d'un climat exceptionnel, alors, l'attrait du merveilleux et de l'inconnu venant se joindre au prestige de l'antiquité, » l'admiration des modernes est plus que justifiée.

Les Grecs se donnaient eux-mêmes pour les disciples de l'Egypte et ils l'étaient en effet, en matière de croyance, de lois, de littérature et surtout d'arts pratiques. Leurs principaux sages, Solon, Thalès de Milet, Démocrite, Pythagore, Platon, allèrent vivre en Egypte et se faisaient gloire de lui devoir le plus clair de leur savoir.

Le savoir des prêtres égyptiens, renommé parmi les Grecs à cause de son antiquité et du mystère dont il aimait à s'entourer, fut encore exagéré, quand il n'exista plus, par l'école d'Alexandrie, jalouse d'abriter ses élucubrations hardies derrière des principes en possession d'une grande autorité. Les modernes ont fait justice des paradoxes des Alexandrins à cet égard et de l'importance exagérée qu'ils avaient donnée à la philosophie égyptienne dans l'esprit du XVIII[e] siècle. Il n'en reste pas moins acquis que l'Egypte a été le foyer d'une civilisation très-avancée, originale et antique; mais il ne faut pas chercher dans les monuments qu'elle nous a laissés les traces d'un système philosophique fondé sur la science et l'observation. Le mysticisme domine dans les idées et dans les mœurs du pays ; son organisation politique trahit, d'ailleurs, l'existence d'une société pour ainsi dire dans l'enfance. Néanmoins on ne sait rien de positif à ce sujet. Les six ou sept castes qu'on trouve avoir coexisté partout et longtemps sur les bords du Nil sont-elles une importation indienne ou accusent-elles des vaincus et des vainqueurs ayant fini par vivre ensemble et subordonnés les uns aux autres après de longues révolutions intérieures? La dernière hypothèse est très-plausible, et dans ce cas les origines des croyances, des idées et des systèmes qui en dérivaient doivent avoir été très-disparates. Dans tous les cas, le sacerdoce était le maître réel du pays, possédait les deux tiers du sol et gouvernait la nation. Avec lui, les juges, les astronomes, les astrologues, les architectes, les médecins, les historiens, tuteurs et précepteurs des princes, choisis dans les rangs de la caste théocratique, disposaient de l'opinion et des ressources matérielles. Les guerriers et les agriculteurs formaient des castes inférieures, étrangères à la civilisation dont elles étaient le soutien, car la science se conférait par voie d'initiation et ne se donnait qu'aux élus destinés par leur naissance à participer au gouvernement. Quoi qu'on en pense, l'origine des croyances et des idées est la même que chez les Grecs, c'est-à-dire le pur naturalisme. Ils adoraient les agents physiques, le soleil, la lune, les étoiles, le feu, l'humidité de l'air, les animaux, au point de vue de leur utilité ou de la peur qu'ils en avaient. Ces croyances pratiques avaient donné lieu à l'établissement d'une théocratie qui vint tempérer celui de la royauté, au dire d'Hérodote, selon qui le premier roi d'Egypte détruisit le régime théocratique.

Sous les rois, les idées primitives s'élaborèrent au point de former un corps de doctrines et de pouvoir être contenues dans des livres dont parlent Hérodote et Diodore de Sicile. Il reste quelques fragments de celui de Manéthon, conservés par Eusèbe et George le Syncelle. Manéthon fut le contemporain de Ptolémée Philadelphe, et l'accord qui règne entre ce qui reste de lui et les récits d'Hérodote et de Diodore donne à ces derniers une autorité considérable.

Dans la chronologie de Manéthon, les dieux de la seconde et de la troisième catégorie, demi-dieux et mânes, paraissent personnifier les prêtres qui gouvernaient primitivement l'Egypte. Le genre d'adoration qu'on leur rendait semble se rapporter aux bienfaits que la civilisation leur devait. Les dieux dynastes du premier cycle de Manéthon sont au nombre de dix : 1° Phtah, le Vulcain des Grecs ; 2° le Soleil (Ra) ; 3° Agathos Dæmôn, mot à mot *le bon Dieu*, terme grec qu'on rapporte au Kneph (*Nous*, esprit, des Grecs) de l'époque pharaonique ; 4° Seb, le Saturne grec ; 5° Osiris et Isis ; 6° Seth, le Typhon; 7° Horus, fils d'Osiris et d'Isis ; 8° Thoth, Hermès ; 9° Ma ; 10° Khous, dieu représenté par un épervier et qu'on croit être Hercule.

On ignore si ces dix dieux complètent le nombre de ceux qu'en Grèce on appelait les douze grands dieux, et si Pan et Bouto (Latone) doivent se confondre avec quelques-uns des dieux déjà nommés ou s'ils étaient des divinités à part. On ne connaît pas davantage les noms des demi-dieux et des héros de la seconde et de la troisième dynastie de Manéthon, car les dieux précédents sont tous compris dans la première.

Les Pharaons ou rois civils indiquent une transformation des croyances et des mœurs. Sous leur domination, la théocratie, tout en restant la base des institutions, perd sa prépondérance excessive. Plus on avance, du reste, plus l'influence des dieux anciens diminue. Du temps d'Hérodote, il n'y avait plus qu'Osiris et Isis dont le culte fût reconnu dans toute l'Egypte. Ailleurs, des divinités locales avaient remplacé les dieux antérieurs. Plutarque (*De Isi et Osiride*) parle d'une sorte de trinité, composée d'Osiris, d'Isis et d'Horus, qui aurait succédé partout aux divinités que le temps avait détruites.

Le naturalisme, c'est-à-dire l'adoration mystique des forces de la nature animée ou inanimée, était donc le fond de la religion des Egyptiens, et l'origine de leur science, qui était une science purement politique et économique, étrangère, par conséquent, à la spéculation et à la métaphysique des idées. Cela trahit un peuple enfant, qui n'est pas encore arrivé à la conception de l'unité dans l'univers, ni à la science, qui est l'examen des détails de cette unité. On se trompe d'une manière étrange quand on se moque des Egyptiens et même des Romains décernant l'apothéose à leurs grands hommes comme à toutes les forces de la vie. Ils étaient dans l'esprit général de leurs croyances, qui ne sortaient point du monde actuel et visible, mais honoraient quoi que ce fût de ce qui était utile à la civilisation. A une époque relativement moderne, la doctrine de la métempsycose s'introduisit dans les croyances, ce qui témoigne d'un progrès intellectuel marqué. Ils n'entendaient sans doute d'abord, sous le nom de métempsycose, que le phénomène physique de l'identité de la substance sous divers modes, et chaque vie individuelle était un de ces modes. Plus tard, ayant distingué deux espèces de substances, la substance spirituelle et la substance matérielle, ils imaginèrent que la première était immortelle : de là le dogme de l'immortalité de l'âme, qui fit une si grande fortune chez les Grecs. La croyance à l'immortalité, née de l'idée de justice, nécessita d'autres innovations. Il fallut un ciel où seraient reçues les âmes pures après la mort et un enfer où seraient enfermées les âmes impures, comme dans un lieu de punition.

Parmi les rituels funéraires trouvés dans des momies et écrits sur papyrus, on a découvert un livre intitulé : le *Voyage de l'âme après la mort*. On lit en tête : *Commencement des chapitres de la manifestation à la lumière de l'âme du défunt N...* Au sortir du corps, l'âme, avant de pénétrer dans le séjour du repos, a à combattre un grand nombre d'animaux mythiques. « Les diverses parties des régions, dit M. Alfred Maury, sont ensuite parcourues par le défunt après qu'il a consacré chaque partie de son corps à une divinité spéciale ; mais, comme la mort n'est pas l'affaire d'un jour, grâce à la métempsycose qui fait passer l'âme successivement dans le corps de divers animaux, il se met à labourer des champs entourés par les eaux célestes; il doit semer, y faire la moisson un certain nombre de fois et offrir le fruit de son travail au dieu Hopimoou, le Nil céleste, père des dieux, lequel paraît le principal personnage de ces champs élyséens. La grande scène du jugement qui vient ensuite est précédée d'une longue liste de péchés, dont l'âme se prétend exempte, en s'adressant chaque fois à un dieu nouveau, auquel peut-être ce crime était censé déplaire plus particulièrement. Osiris paraît ensuite en juge souverain. Thoth écrit le jugement et constate que le cœur du défunt est en parfait équilibre avec le signe de la justice dans le plateau de la balance. »

Cela ressemble à s'y méprendre au jugement dernier de la théologie catholique. L'osirien (le mort) entre ensuite dans les régions lumineuses (le ciel égyptien). Ainsi le respect de la mort était un des points importants de leur sagesse. A leurs yeux, la vie terrestre n'était qu'un moment de l'existence et un moment douloureux ; peu s'en faut qu'ils ne considèrent la terre comme une vallée de larmes, suivant une expression biblique. Au moins n'est-ce qu'une hôtellerie, et ils nommaient hôtelleries les maisons des vivants, tandis qu'ils appelaient *demeures éternelles* les sépultures des morts. C'est pourquoi ils ne se soucient point d'élever des palais à l'usage des vivants, et dépensent la plupart de leurs ressources à construire les sépultures

majestueuses qu'on admire encore après plus de quatre mille ans écoulés. Aucun peuple de l'univers n'a employé non plus des procédés aussi perfectionnés que les Egyptiens pour conserver les cadavres, qu'on retrouve aujourd'hui dans le même état que sous les Pharaons, au moment du décès.

L'invasion persane en Egypte, puis l'invasion grecque, qui la suivit bientôt, marquent une étape remarquable dans l'histoire des idées en ce pays. La doctrine des deux principes d'une part, et de l'autre celle de l'idéalisme platonicien, s'amalgamèrent avec les traditions nationales et servirent de point de départ aux théories qui devaient plus tard s'appeler le gnosticisme et le néo-platonisme; mais ce n'est déjà plus la philosophie égyptienne : il n'en reste que des débris destinés à disparaître.

En l'absence de documents écrits ou suffisamment intelligibles à l'érudition, il est difficile d'avoir une science certaine de ce qu'était en réalité la théogonie égyptienne. Le système du secret, commun à la plupart des anciennes religions, était en Egypte appliqué avec plus de rigueur qu'ailleurs. La caste sacerdotale avait mis le respect de cette méthode sous l'invocation d'un dieu particulier, nommé Ammon, mot qui signifie *caché*, et à qui l'on attribuait une nature purement spirituelle. Il remplaça bientôt les dieux, tombés en discrédit, et devint, pour ainsi dire, la clef de voûte de tout l'édifice du savoir sacré. On l'assimila, paraît-il, avec les dieux de l'antique triade, Ra, Isis et Horus, d'où ces noms composés d'Ammon-Ra, Horammon.

Au temps d'Alexandre, le temple de Jupiter Ammon, situé dans une oasis de la Nubie, était le sanctuaire et le chef-lieu de la religion et de la science dans toute la vallée du Nil, jusqu'en Ethiopie. Les souvenirs de l'ancienne triade, puis des deux principes persans, joints à l'idée de la fécondité infinie de la matière, enfantèrent, au moment du développement de la gnose chrétienne, ces séries de trois et de deux dieux s'engendrant à l'infini, qui semblent d'abord des conceptions si bizarres aux interprètes modernes de la symbolique religieuse de l'antiquité. Au-dessous de ces conceptions de la philosophie, les anciens dieux continuèrent de régner sur l'esprit du vulgaire en se partageant les consciences sur toute l'étendue du territoire. « Les dieux de l'Egypte, dit M. Champollion-Figeac, s'étaient en quelque sorte partagé l'Egypte et la Nubie, constituant ainsi une espèce de répartition féodale. Chaque ville avait un patron; Cnouphis ou Cneph et Satel régnaient à Eléphantine, à Syene et à Beghé, et leur juridiction s'étendait sur la Nubie entière; Phré ou Ra à Ipsamboul, à Derri et à Amada; Phtah à Ghirsché; Anouké à Maschakit; Thoth, le surintendant de Cnouphis sur toute la Nubie, avait ses fiefs principaux à Ghebel-Addeh et à Dakke; Osiris était seigneur de Dandour; Isis, reine à Philæ; Hathor à Ipsamboul, et enfin Malouli à Kalalski. Mais ce culte, pour ainsi dire exclusif dans chaque localité, ne produisait aucune haine entre les villes voisines, puisque chacune d'elles admettait dans son temple, comme synthrônes, les divinités adorées dans les cantons limitrophes. »

Du moment qu'il est reconnu que la prière et le respect s'adressent aux diverses forces de la nature physique, aux passions et aux idées de l'homme, il est nécessaire d'admettre dans le culte et dans la philosophie la même diversité qu'il y a dans les consciences et dans les produits particuliers à chaque district.

Du reste, comme partout, les objets de l'adoration publique, d'abord grossiers et matériels, se transforment à mesure que l'intelligence s'élabore, et finissent par se cacher sous un symbolisme si perfectionné qu'ils ont tout à fait perdu leur physionomie primitive.

Quant à la cosmogonie proprement dite des Egyptiens, on est presque réduit à des conjectures. Ils regardaient Phtah comme le créateur du monde. D'après Eusèbe, Porphyre et Rufin, le dieu Phtah était sorti d'un œuf produit par Cneph, devenu Ammon dans les bas siècles de la civilisation égyptienne. On croit que de Cneph ou Cnouph les Grecs ont fait *Nous*, esprit, ou littéralement *souffle*.

Les Egyptiens représentaient leurs divinités sous trois formes : 1° la forme humaine; 2° la forme humaine surmontée de la tête de l'animal qu'on adorait spécialement; 3° la forme animale avec les attributs divins qu'on lui supposait. Parmi les animaux, la race bovine avait le privilége d'un culte fort étendu; on adorait trois sortes de bœufs : Mnévis, Onuphis et Apis. On ne sait rien des premiers, et, si l'on connaît mieux Apis, on ignore ce qui le distinguait des autres. Mnévis était adoré à Héliopolis et devait être noir, avec le poil hérissé; Onuphis, adoré à Hermouthis, était proprement le bon génie, l'ange gardien de chacun, du moins à l'époque grecque; Apis devait être noir, avec un triangle blanc sur le front, une demi-lune blanche au côté droit et une tache longue en forme de scarabée sous la langue. On le croyait né d'une vache fécondée par un rayon céleste; un palais somptueux était sa résidence, et les jours de fête on le faisait voir au peuple. Il était, suivant la tradition, le symbole d'Osiris.

Les Egyptiens avaient un calendrier, dans lequel chaque mois et chaque jour de l'année étaient indiqués par le nom d'un dieu, absolument comme, dans le calendrier chrétien, chaque jour est caractérisé par le nom d'un saint. Comme chez nous, les superstitions les plus grossières, nées d'une observation ridicule, s'étaient établies à l'ombre du calendrier. Un événement heureux ou malheureux, arrivé le jour consacré à tel ou tel dieu, rendait ce dieu bon ou mauvais, et durant les années suivantes on notait ces jours, devenus fastes ou néfastes, comme dans nos campagnes on croit encore à l'influence de saint Médard. Le dieu du jour où l'on naissait servait de patron au nouveau-né. On consacrait aussi les membres des morts qu'on embaumait à diverses divinités. On lit sur un papyrus découvert récemment dans un sépulcre : « Sa chevelure (celle du mort) appartient à Pémoou (le Nil céleste), sa tête au dieu Phrée (le soleil), et à la déesse Hathor, ses oreilles au dieu Macedo, sa tempe gauche à l'esprit vivant dans le soleil, sa tempe droite à l'esprit d'Atmou vivant dans la demeure de Sion, son nez à Anubis, dans la demeure de Vakhem, ses yeux à Anubis, sa barbe au dieu Macedo, son cou à la déesse Isis, ses bras au seigneur de la demeure stable (Osiris), ses genoux à la déesse Neith, dame de Saïs; ses coudes appartiennent au dieu seigneur de la région de Ghel ou de Gher, son dos au dieu Sischo (ou Neith), ses parties génitales à Osiris et à la déesse Khot, ses cuisses au dieu Balhor (l'œil d'Horus), ses jambes à la déesse Netphé, ses pieds au dieu Phtah, ses doigts aux Uræus vivants. » (Caillaud, *Voyage à Méroé*, t. V, p. 39-41.)

On a vu plus haut que l'établissement d'une dynastie grecque à Alexandrie, après la conquête d'Alexandre, avait causé dans les idées et les mœurs nationales de l'Egypte une transformation idéaliste d'abord, puis mystique, sous l'empire des doctrines des alexandrins des premiers siècles de notre ère. Ce moment de décadence fut décisif, et la religion des Egyptiens ne s'en releva point. On s'est autorisé de l'obscurité qui plane sur les doctrines des sages de l'ancienne Egypte pour accuser Moïse d'avoir puisé dans les sanctuaires égyptiens les éléments du *Pentateuque*. Ce n'est guère probable, car il haïssait l'Egypte et ses croyances. On accuse également le christianisme d'avoir puisé dans les mythes de ce pays. « Il se peut, dit M. Ampère, que certaines expressions, certains symboles, quelques idées même appartenant à la religion égyptienne se soient glissés dans le christianisme. Ainsi, quand saint Ambroise, qui imite ou même copie souvent Philon et Origène, tous deux d'Alexandrie, quand saint Ambroise appelle Jésus-Christ le *bon scarabée* (v. au mot Apis) qui a pétri la fange informe de nos corps, il fait évidemment, d'après ses modèles alexandrins, une allusion à un symbole égyptien, le scarabée considéré comme l'image de l'énergie formatrice du monde, parce qu'il roule en petites boules la fange dans laquelle il dépose ses œufs, ainsi que nous l'apprend le témoignage des anciens, confirmé cette fois par les monuments. L'art chrétien a pu recueillir aussi quelques-uns des attributs d'Isis et les transporter à la vierge Marie, quand, par exemple, il a placé le croissant de la lune sous ses pieds. La coutume très-ancienne de donner à la Vierge la couleur noire a pu également avoir pour motif une imitation de l'Isis funèbre. Quelques dogmes chrétiens ont pu trouver dans certaines croyances de l'Egypte une analogie qui a aidé à les faire admettre, au moins en ce pays. La liaison que les Egyptiens établissaient entre l'immortalité de l'âme et cette perpétuité qu'ils cherchaient à donner au corps par les procédés de l'embaumement a un rapport frappant avec le dogme qui associe la chair ressuscitée à la vie impérissable de l'esprit; et l'on est autorisé à croire que l'opinion égyptienne vient ici en aide au dogme chrétien, quand on entend saint Augustin déclarer que les Egyptiens étaient les seuls chrétiens qui crussent véritablement à la résurrection. »

Il est constant que la religion des Egyptiens, comme celle des Grecs et des Romains, et comme les théories gnostiques et bouddhistes, fut absorbée dans l'immense révolution qui livra les croyances de l'Occident à l'Evangile.

Comme on le voit, il est très-difficile de se rendre un compte exact de ce qui a pu constituer la sagesse égyptienne. Elle a subi, comme toute chose, les fluctuations du temps, elle a été en butte au hasard des événements et des influences du dehors. Tout ce qu'on en peut dire est qu'elle a commencé par le naturalisme pur, sinon par le fétichisme, qu'elle s'est purifiée insensiblement, grâce surtout au mystère dont elle s'est entourée et qui lui a permis de s'élaborer dans les sanctuaires, loin du contact des superstitions populaires, pour devenir, sous la domination des Lagides, une véritable philosophie, qui s'est fondue, comme toutes les philosophies et les traditions de l'Orient, dans le gouffre des croyances chrétiennes.

— Bibliogr. Le lecteur pourra consulter, sur la philosophie des Egyptiens, les ouvrages suivants : Hérodote, IIe livre; Diodore de Sicile, Ier livre; Plutarque, *De Iside et Osiride*; Porphyre, *De Abstinentia*; *Manetonis Ægyptiaca*, publiés par Scaliger dans son *Thesaurus temporum* (Leyde, 1606 et 1658, in-fol.); *Horapollinis hieroglyphica*, ouvrage anonyme, publié avec des notes par de Pauw (Utrecht, 1727, in-4°) et traduit en français par Requier (Paris, 1779); Jamblique, *De Mysteriis Ægyptiorum*, publié par Th. Gale (Oxford, 1678, in-fol.); *Genèse*, derniers chapitres; Kircher, *Œdipus ægyptiacus* (Rome, 1652-1654, in-fol.) et *Obiliscus pamphilius* (Romæ, 1656, in-fol.); Jablonski, *Pantheon Ægyptiorum* (Francfort-sur-l'Oder, 1750-1752, 2 vol. in-8°); *Conrad Adami Comment. de sapientia, eruditione atque inventis Ægyptiorum*, dans les *Exercitationes exegeticæ*; Schmidt, *Opuscula quibus res antiquæ, præcipue ægyptiacæ, explanantur* (Carlsruhe, 1765, in-8°); de Pauw, *Recherches philosophiques sur les Egyptiens et les Chinois* (Berlin, 1773, 2 vol. in-8°); Meursius, *Essai sur l'histoire religieuse des anciens peuples, particulièrement des Egyptiens* (Gœttingue, 1775, in-8°); Moritz, *Sagesse symbolique des Egyptiens, etc.* (Berlin, 1773, in-8°); Stroth, *Ægyptiaca, seu veterum scriptorum de rebus ægyptiis commentarii et fragmenta* (Gotha, 1782-1783, 2 vol. in-8°); Plessing, *Osirich Socrate* (Berlin et Stralsund, 1783, in-8°); Vogel, *Essai sur la religion des anciens Egyptiens et des Grecs* (Nuremb., 1783, in-4°); Zoëga, *De origine et usu obeliscorum* (Rome, 1797, in-fol.); Heeren, *Idées sur la politique, le commerce, les relations de l'ancien monde* (Gœttingue, 1815, 2 vol. in-8°); Champollion le jeune, tous ses ouvrages sur l'Egypte; Creuzer, *Symbolique et mythologie des anciens peuples* (Leipzig et Darmstadt, 1819-1821, 2e édit., 5 vol. in-8°); le même ouvrage, traduit en français et refondu par M. Guigniault sous le titre de *Religions de l'antiquité* (Paris, 1824); Goerres, *Histoire des mystères du monde asiatique* (Heidelberg, 1810, 2 vol. in-8°); Letronne, *Recherches pour servir à l'histoire de l'Egypte* (Paris, 1823, in-8°); *Revue des Deux-Mondes*, article paru le 1er février 1845; Prichard, *Analyse de la mythologie égyptienne*, en anglais (Londres, 1820, in-8°); Champollion, *Panthéon égyptien* (Paris, 1823, 2 vol. in-4°); Wilkinson, *Manners and customs of the ancient Egyptians* (Londres, 1841, 2 vol. in-8°); Bunsen, *Essai sur la place que l'Egypte occupe dans l'histoire du monde*, en allemand (Hambourg, 1845, 3 vol. in-8°); Henry, *l'Egypte pharaonique* (Paris, 1846, 2 vol. in-8°); Schvenck, *Mythologie des peuples asiatiques*, en allemand (Francfort, 1846, 3 vol.); Rœth, la *Religion égyptienne et la religion de Zoroastre*, en allemand (Manheim, 1846); Alfred Maury, *Encyclopédie moderne*, au mot Egypte. Voyez encore le *Journal des Savants* (dernières années); *Revue d'archéologie* (dernières années, *passim*); *Dictionnaire des sciences philosophiques*, au mot Egyptiens.

— **Art égyptien.** L'art égyptien était fort peu connu et partant fort peu apprécié il y a un siècle. Aucun art pourtant n'est plus digne d'être étudié; aucun ne saurait nous étonner davantage. De nombreux et vastes monuments, encore debout, documents irrécusables, font remonter son origine à des temps sur lesquels l'histoire n'a recueilli que des récits fabuleux. Etonnant, formidable dès ses premières créations, il a poursuivi pendant quarante siècles ses enfantements cyclopéens. Son génie austère, inflexible, plein de rudesse, n'a rien fait pour charmer, pour distraire, pour égayer les regards; il s'est borné à émouvoir, à frapper l'esprit par des idées de durée, de grandeur, de puissance. Il n'a jamais souri. Il a répété, avec une monotonie préméditée, les mêmes types, les mêmes scènes, les mêmes modèles; il s'est presque exclusivement renfermé dans la représentation des dieux et des rois. Pour tout dire, l'art, en Egypte, n'a été qu'un auxiliaire de la théocratie, un instrument de domination religieuse et politique. Du reste, ni la science ni même l'imagination ne lui ont fait défaut : ses plus anciens monuments étonnent nos architectes par la hardiesse et par l'harmonie de leurs proportions; plusieurs de leurs détails ont été empruntés et imités dans d'autres pays, notamment chez les Grecs et chez les Etrusques; ces derniers présentent même, dans leurs arts, des analogies si frappantes avec les Egyptiens, qu'on serait tenté de les prendre pour une colonie de ce peuple venue en Italie dans les âges antéhistoriques.

Le caractère le plus saillant des monuments de l'Egypte, constructions, peintures, sculptures, c'est leur ampleur démesurée. Avant d'avoir visité cet étrange pays, Th. Gautier avait parfaitement compris et il a dépeint d'une façon très-saisissante les créations presque formidables que l'art y a enfantées. Dans une de ses plus charmantes nouvelles, *Une nuit de Cléopâtre*, il a placé dans la bouche de cette reine voluptueuse la diatribe suivante contre l'Egypte : « Ce pays est vraiment un pays effrayant; tout y est sombre, énigmatique, incompréhensible! L'imagination n'y produit que des chimères monstrueuses et des monuments démesurés; cet architecture et cet art me font peur; ces colosses, que leurs jambes, engagées dans la pierre, condamnent à rester éternellement assis les mains sur les genoux, me fatiguent de leur immobilité stupide; ils obsèdent mes yeux et mon horizon. Quand viendra donc le géant qui doit les prendre par la main et les relever de leur faction de vingt siècles? Le granit lui-même se lasse à la fin. Quels maîtres attendent-ils donc pour quitter la montagne qui leur sert de siége et se lever en signe de respect? De quel troupeau invisible ces grands sphinx, accroupis comme des chiens qui guettent, sont-ils les gardiens, pour ne fermer jamais la paupière et tenir toujours la griffe en arrêt? Qu'ont-ils donc à fixer si opiniâtrément leurs yeux de pierre sur l'éternité et l'infini? Quel secret étrange leurs lèvres serrées retiennent-elles dans leur poitrine? A droite, à gauche, de quelque côté que l'on se tourne, ce ne sont que des monstres affreux à voir : des chiens à tête d'homme, des hommes à tête de chien, des chimères, nées d'accouplements hideux, dans la profondeur ténébreuse des syringes; des anubis, des typhons, des osiris, des éperviers aux yeux jaunes qui semblent vous traverser de leurs regards inquisiteurs et voir au delà de vous des choses que l'on ne peut redire; une famille d'animaux et de dieux horribles, aux ailes écaillées, au bec crochu, aux griffes tranchantes, toujours prêts à vous dévorer et à vous saisir si vous franchissez le seuil du temple et si vous levez le coin du voile!... Sur les murs, sur les colonnes, sur les plafonds, sur les planchers, sur les palais et sur les temples, dans les couloirs et les puits les plus profonds des nécropoles, jusqu'aux entrailles de la terre où la lumière n'arrive pas, où les lumières s'éteignent faute d'air, et partout, et toujours, d'interminables hiéroglyphes sculptés et peints, racontant, en langage inintelligible, des choses que l'on ne fait plus et qui appartiennent sans doute à des créations disparues; prodigieux travaux enfouis, où tout un peuple s'est usé à écrire l'épitaphe d'un roi!... L'on ne voit que symboles menaçants et funèbres, des *pedum*, des tau, des globes allégoriques, des serpents enroulés, des balances où l'on pèse les âmes : l'inconnu, la mort, le néant! Pour toute végétation, des stèles bariolées de caractères bizarres; pour allées d'arbres, des avenues d'obélisques de granit; pour sol, d'immenses paves de granit dont chaque montagne ne peut fournir qu'une seule dalle; pour ciel, des plafonds de granit : l'éternité palpable, un amer et perpétuel sarcasme contre la fragilité et la brièveté de la vie! Des escaliers faits pour des enjambées de Titan, que le pied humain ne saurait franchir et qu'il faut gravir avec des échelles; des colonnes que cent bras ne pourraient entourer; des labyrinthes où l'on marcherait un an sans en trouver l'issue! Le vertige de l'énormité, l'ivresse du gigantesque, l'effort désordonné de l'orgueil, qui veut graver à tout prix son nom sur la surface du monde! » Le tableau est un peu trop chargé de couleurs, sans doute, mais il donne bien l'idée de cet art cyclopéen, qui semble s'être proposé pour but de terrifier, de frapper, d'écraser l'imagination par l'énormité de ses œuvres et la bizarrerie de ses conceptions.

S'il est vrai, comme l'a dit M. Pelletan, que l'architecture soit la base et le cadre des autres arts, qu'elle les porte et les abrite à la fois, c'est surtout à l'architecture égyptienne que cette définition peut être appliquée. En dehors des ouvrages destinés à l'ornementation intérieure ou extérieure des édifices, la sculpture et la peinture n'ont rien ou presque rien créé en Egypte. Il n'est question nulle part, que nous sachions, de statues ou de tableaux mobiles exécutés pour des particuliers. L'architecture égyptienne est un tronc colossal, sur lequel se sont greffées et ont fleuri les autres branches de l'art. C'est donc par elle que doit commencer notre étude.

— I. Architecture. Bien inférieure à l'architecture grecque, pour ce qui est de l'unité et de l'harmonie du plan, de l'élégance des proportions, du choix des ornements, l'architecture égyptienne n'a pas de rivale pour la solidité, pour l'ampleur, pour la simplicité grandiose. « Notre architecture actuelle, a dit encore Th. Gautier, offre peu de points de comparaison avec ces constructions immenses, dont les ruines ressemblent plutôt à des éboulements de montagnes qu'à des restes d'édifices. » L'énormité est, en effet, le caractère distinctif de l'architecture égyptienne. Suivant une opinion naguère très-accréditée, les premiers habitants des bords du Nil, ichthyophages et troglodytes, auraient établi leurs demeures dans des excavations naturelles ou creusées par eux-mêmes dans le flanc des rochers, et ces habitations souterraines auraient servi de types pour les constructions sombres et massives qui s'élevèrent par la suite en Egypte. « Tout, dans l'architecture égyptienne, nous retrace cette première origine, a dit Quatremère : la grande simplicité, pour ne pas dire monotonie, l'extrême solidité, pour ne pas dire pesanteur, qui en forment les deux principaux caractères, l'absence absolue de profils ou de membres, le peu de saillie des moulures, qui s'y trouvent plutôt renfoncées qu'en relief, le manque d'ouvertures, l'énorme diamètre des colonnes, assez semblables aux piliers de support qu'on laisse dans les carrières, la forme pyramidale des portes et de beaucoup d'autres objets, l'absence de toits et de toutes les parties des combles et des frontons, la privation de voûtes ou la forme imparfaite de celles qu'on y remarque, l'usage constant des plafonds plats. » Ce jugement sur l'architecture égyptienne présente plusieurs er-

reurs que la suite de cet article fera ressortir. Nous nous bornerons, pour le moment, à dire que, dans notre pensée, les constructeurs égyptiens ont été amenés tout naturellement à bâtir des abris assez obscurs pour protéger les habitants contre l'ardeur du soleil, assez élevés pour ne pas être engloutis par les sables du désert ou par les débordements du Nil, assez épais et assez solides pour résister aux grands vents et aux tremblements de terre, si fréquents en ce pays. Les théories faites après coup, les systèmes au moyen desquels on prétend assigner à ces constructions des modèles, des prototypes fournis par la nature elle-même, ne reposent que sur les conjectures les plus vagues. M. Ramée en a fait bonne justice : « Il ne peut y avoir d'hésitation sur l'origine des formes de l'architecture égyptienne, a-t-il dit. Cette architecture n'est nullement une imitation des cavernes qu'on suppose avoir été habitées par les troglodytes, peuple tout à fait fabuleux ou imaginaire; elle résulte du développement et du perfectionnement naturel des constructions primitives de terre et de charpente. » L'explication donnée par M. Ramée n'est pas une pure conjecture; elle s'appuie sur des exemples de constructions qui figurent dans les bas-reliefs de quelques édifices de l'antiquité la plus reculée. Dans ces constructions, les angles et le sommet des murs de terre ou d'argile étaient terminés par une sorte de châssis ou bâti composé de roseaux rassemblés et maintenus ensemble au moyen de ligatures transversales. Dans un climat où il ne pleut jamais, on pouvait donner à ces murs, vers l'intérieur de la bâtisse, une légère inclinaison destinée à en augmenter la force. La couverture de ces constructions primitives était plate, car on n'avait nul besoin de se garantir de la pluie. On plaçait horizontalement, soit en longueur, soit en travers de la maison, selon sa dimension, des pièces de bois formant plancher, et, sur ce plancher, on disposait des joncs, des roseaux ou des branches de dattiers, que l'on recouvrait d'une légère couche de terre réduite en boue. Cette couverture formait une légère saillie sur les murs, de face et de côté. Ce fut de ces constructions primitives que les Egyptiens prirent dans la suite l'ensemble et les parties de leurs temples et de leurs palais, en modifiant toutefois avec talent les détails, pour les approprier aux nécessités du climat et aussi à la nature de la matière dure qui remplaça la terre et le bois. C'est ainsi que, le soleil ardent de l'Egypte exigeant des habitations où l'on pût trouver de la fraîcheur, on fit des murs et des toits épais, des fenêtres ne recevant qu'indirectement les rayons du soleil. D'autre part, la nature des matériaux de construction, en Egypte, porta les architectes à couvrir les salles d'immenses et épaisses dalles supportées par des colonnes; ces dalles demandaient de leur côté des masses verticales capables de les soutenir dans l'espace : de là l'épaisseur des murs et le diamètre considérable des colonnes. Indépendamment des pièces destinées à l'économie domestique, des chambres d'habitation, des salles d'honneur et de grande réception, il fallait des lieux aérés et cependant abrités de la chaleur, où l'on pût se tenir et se promener. C'est ce que les architectes égyptiens réalisèrent au moyen de la construction de vastes galeries couvertes. D'un autre côté, comme il n'y a point de pluies en Egypte, les toits n'avaient pas besoin de rampants, et ils étaient effectivement plats comme une terrasse. Nous ajouterons, avec M. Ramée, que l'ornementation des plus anciens monuments de l'Egypte paraît avoir été empruntée aux divers dessins employés dans les nattes, fabriquées avec des filaments de bois et d'écorce d'arbre. Cette ornementation est toujours rectangulaire dans tous ses détails; on y trouve le chevron, le damier, le méandre, les étoiles. Plus tard, on introduisit dans la peinture et dans les étoffes la ligne courbe, le cercle, les guillochés, les enroulements ou volutes, etc. On développa ensuite les divers éléments de cette ornementation primitive, qui n'était pas uniquement due au caprice, mais qu'une imagination saine et brillante métamorphosa à l'infini.

Ménès, le guerrier qui s'insurgea contre l'oppression sacerdotale et fut le chef de la Ire dynastie (5,800 ans environ avant notre ère), exécuta des travaux considérables dans la basse Egypte. Il déplaça le cours du Nil et construisit Memphis. Le temple de Phtah, qu'il éleva dans cette ville, était grand et magnifique, au rapport d'Hérodote; il y avait au devant, dit Strabon, une figure colossale monolithe, sans doute celle du fondateur; cet édifice reçut d'ailleurs, par la suite, des accroissements et des embellissements considérables. Il n'en subsiste aucun vestige. On attribue à Athotis, successeur de Ménès, la construction du palais des rois à Memphis. Ce monument était déjà en ruine du temps de Strabon.

Les plus célèbres et aussi les plus anciens monuments que conserve l'Egypte sont les pyramides. Les articles spéciaux (v. PYRAMIDE, CHÉOPS, CHÉPHREN, MYCÉRINUS, etc.) que le *Grand Dictionnaire* consacre à ces constructions colossales nous dispensent d'en donner ici la description; mais nous devons dire quelques mots du style particulier d'architecture auquel elles appartiennent. Les trois grandes pyramides de Gizeh (Memphis) ne sont pas, d'ailleurs, les spécimens uniques de cette forme architecturale : on ne compte pas moins de 39 pyramides de diverses dimensions dans la moyenne et dans la basse Egypte. Il est à remarquer que toutes ces pyramides s'élèvent sur la rive gauche ou occidentale du Nil, tandis que d'autres monuments, d'un caractère distinct, les obélisques, dont il sera question tout à l'heure, sont tous placés sur la rive droite ou orientale. Cette distribution topographique n'est assurément pas fortuite. M. Prisse d'Avennes a émis l'opinion que les obélisques étaient consacrés au Soleil, principe actif, mâle ou générateur, et que les pyramides, situées du côté où cet astre se couche et où cessent ses rayons vivifiants, représentaient le principe passif ou femelle et étaient consacrées à la Terre. Cette opinion a été adoptée par M. Ramée, qui, dans une longue dissertation sur la signification et le but des pyramides, est arrivé à conclure que ces monuments étaient avant tout des monuments symboliques et religieux qui servirent d'observatoires astronomiques et ne furent employés qu'après coup comme tombeaux royaux. Mais, selon d'autres archéologues, cette dernière destination aurait été la principale, sinon l'unique. Nous inclinons à partager cet avis, qui nous semble, en tout cas, plus admissible que celui des voyageurs qui ont vu dans les pyramides des constructions destinées à arrêter les sables du désert. Philon de Byzance nous apprend que les grandes pyramides de Memphis avaient un revêtement formé des matériaux les plus précieux, tels que le porphyre, le marbre blanc, le basalte, le granit, le vert antique, disposés de manière à former des zones plus ou moins larges de diverses couleurs. Comme l'a dit M. Ramée, « la conception et plus encore l'exécution d'œuvres architectoniques telles que les pyramides laissent supposer qu'à cette époque l'Egypte était déjà en très-grand progrès sur son état social primitif, lorsqu'elle n'était encore gouvernée que par des chefs de famille. Ses gigantesques constructions font encore supposer qu'elle possédait une population nombreuse, compacte, habituée aux travaux durs et pénibles, et exercée dans l'industrie et les arts mécaniques. Les rois, de leur côté, devaient exercer un grand ascendant moral pour disposer ainsi de l'activité et des bras de leurs sujets. Ces pyramides indiquent aussi une grande expérience dans l'art de construire et une science de ces règles qui ne peuvent être acquises qu'à la suite d'une longue série d'années de pratique. Ce qui étonne surtout, c'est comment ces blocs immenses de pierre et de granit ont pu être transportés, posés et montés. »

Chéops, Chéphren (Schafra) et Mycérinus, auxquels on attribue la construction des grandes pyramides de Gizeh, étaient des Pharaons de la IVe ou de la Ve dynastie; ils florissaient environ 4,500 ans avant l'ère vulgaire. Les pyramides de Sakkara et de Daschour remontent à une époque plus reculée encore : elles passent pour être des ouvrages de la IIIe dynastie. M. Mariette a fait récemment les plus intéressantes découvertes dans les hypogées qui avoisinent ces derniers monuments; il en a retiré des statues de pierre calcaire et de granit, et des figurines de bronze et d'autres matières, qui lui ont permis de répandre un peu de lumière sur l'art égyptien de cette époque lointaine. A Drah-Abou'l Neggah, dans une des parties du vaste emplacement de Thèbes, il a exploré aussi des tombes qui lui ont fourni de précieux ouvrages relatifs à la XIe dynastie, sur laquelle on n'avait eu jusqu'alors aucun document authentique. A Météharra, sur la rive droite du Nil, au nord d'Antinoé, se trouvent des hypogées qui datent de la VIe dynastie; on y voit des piliers carrés ornés d'une tige que couronne une touffe de fleurs de lotus. C'est le plus ancien modèle de supports verticaux isolés que nous offre l'architecture égyptienne. Ces piliers sont encore remarquables en ce qu'ils présentent, à leur partie supérieure, une gorge à filets et un tailloir, et qu'ils sont surmontés de triglyphes et de métopes, détails architectoniques qui ont été imités beaucoup plus tard par les Grecs.

La XIIe dynastie (3700-3400 av. J.-C.) a accompli de grands travaux. Il nous reste de cette époque de remarquables hypogées à Beni-Hassan, et des débris considérables de temples, de palais et de tombeaux, à Harabat-el-Madfouneh (l'antique Abydos). Ces dernières ruines ont été explorées, il y a quelques années, par M. Mariette, qui y a découvert d'intéressantes sculptures dont il sera parlé plus loin. C'est à Abydos qu'avait été trouvée, en 1818, la fameuse table chronologique à l'aide de laquelle on a pu reconstituer l'ordre de succession des souverains de la XVIIe et de la XVIIIe dynastie; monument précieux qui, après avoir appartenu à un Français, M. Mimault, est devenu la propriété du Musée Britannique. Les hypogées de Beni-Hassan, au nombre de 34, ne remontent pas tous à la XIIe dynastie; quelques-uns ont été construits par les rois de la XVIe. Ces tombeaux sont remarquables par les peintures qui les décorent et surtout par leurs simples et belles colonnes à cannelures, prototypes de l'ordre dorique. Ces colonnes, surmontées d'une architrave avec denticules, ont quinze cannelures et une bande plane, formant un seizième pan et qui est couverte d'hiéroglyphes. On voit aussi dans ces hypogées des piliers octogonaux et des colonnes à faisceau, de 4m,80 de hauteur, imitant des tiges de plantes réunies, liées ensemble au sommet et ornées de fleurs en boutons qui forment le chapiteau; ce sont là, suivant M. Prisse d'Avennes, les premiers spécimens des élégantes colonnes qui jouent un rôle si important dans les monuments de la XVIIIe et de la XXe dynastie. C'est un roi de la XVIe dynastie, nommé Labares par Hérodote, qui passe pour avoir construit le labyrinthe, immense édifice destiné à recevoir, pendant les grandes assemblées nationales de l'Egypte, les députés sacerdotaux, civils et militaires des provinces du royaume. Bâti en calcaire compacte, le labyrinthe avait 1,110 mètres de longueur de l'est à l'ouest, sur 740 mètres de largeur; il se composait de 12 palais ayant chacun une grande cour centrale, et comprenait en tout 3,000 salles, dont 1,500 étaient au rez-de-chaussée et 1,500 sous terre. « J'ai vu ce bâtiment, dit Hérodote, et il l'ai trouvé au-dessus de toute expression. Tous les ouvrages, tous les édifices des Grecs, ne peuvent lui être comparés, ni du côté du travail ni du côté de la dépense. Le labyrinthe l'emporte même sur les pyramides. Je ne pourrais parler des chambres souterraines que sur des ouï-dire, le gardien n'ayant pas permis qu'on me les montrât parce qu'elles servaient, me dit-on, de sépultures aux crocodiles sacrés et aux rois qui ont fait bâtir cet édifice; mais j'ai vu celles d'en haut et je les regarde comme ce que les hommes ont jamais fait de plus grand. On ne peut, en effet, se lasser d'admirer la variété infinie des passages et des chambres, dont le toit est fait de pierre, ainsi que les murs, qui sont partout décorés de figures en bas-relief. Autour de chaque cour règne une colonnade de pierres blanches parfaitement jointes ensemble. A un des angles du palais s'élève une pyramide sur laquelle on a sculpté des figures colossales d'animaux; on s'y rend par un souterrain. » On peut juger, par cette description faite *de visu*, de ce que pouvait être ce palais immense où, si l'on en croit Pline, tous les dieux de l'Egypte avaient chacun leur sanctuaire. La XVIe dynastie, suivant la conjecture qui nous paraît la plus fondée, la XVIIIe, selon quelques auteurs, compta parmi ses gloires le pharaon Osymandias, dont le palais et le tombeau, décrits par Diodore de Sicile, ont été retrouvés à Medinet-Abou ou Medineh-Thabou (Thèbes). C'est le *Memnonium* ou *Ramseion*, reconstruit ou achevé par Ramsès-Meïamoun. Un roi de la XVIIe dynastie (d'autres disent de la XVIe), Osortasen Ier, éleva à Héliopolis un obélisque qui est encore debout, dédia à Thèbes un sanctuaire à Ammon, et construisit, à Béhéni (Ouadi-Halfa), le temple d'Horammon, dans les ruines duquel a été trouvée une stèle, actuellement au musée de Florence, attestant les victoires remportées par ce prince sur les peuples de la Nubie. Ce fut sous la XVIIe dynastie que les Pasteurs ou Hyksos conquirent et ravagèrent le royaume des Pharaons et arrêtèrent, pendant quelque temps, l'essor de l'art, du moins dans la moyenne et dans la basse Egypte, car les souverains légitimes se maintinrent dans la Nubie.

La XVIIIe dynastie ouvre (environ vers l'an 1800 av. J.-C.) une période qui dura près de quatre siècles et qui vit l'apogée de la puissance et de la civilisation de l'Egypte. Beaucoup de savants ont fait hommage à cette dynastie de la naissance de l'art égyptien; le mot de renaissance serait plus exact. Cette renaissance devait naturellement s'opérer après l'expulsion des Hyksos, ennemis du travail, des sciences et des arts. Le quatrième roi de cette dynastie, Tothmès ou Touthmosis III, que les Grecs ont appelé Mœris, accomplit des travaux immenses. C'est lui qui transforma les étangs du Fayoum en un lac de 3,600 stades de circuit, destiné à régler les inondations du Nil; il bâtit les propylées septentrionaux du temple de Phtah, à Memphis, un palais et un sanctuaire d'Ammon à Karnac, le mur d'enceinte circulaire de briques crues et la porte de calcaire blanc de Koum-Ombou (Ombos), le temple de Phré, à Amada, etc. Esneh, Edfou, Medineh-Thabou, Eléphantine, conservent encore des restes d'édifices élevés par ce pharaon. Les deux obélisques d'Alexandrie, connus sous le nom d'*aiguilles de Cléopâtre*, ont été enlevés par cette reine au temple d'Héliopolis, où ils avaient été érigés par Mœris. Touthmosis IV acheva le temple d'Amada. Ce temple est précédé d'un *pronaos*, que soutiennent douze piliers carrés, couverts de sculptures, et quatre colonnes. A Touthmosis IV succéda Aménophis III, le Memnon des Grecs, qui ouvrit les carrières de Silsili, éleva des palais et des temples splendides à Thèbes, à Louqsor, à Philæ, à Eléphantine. Ses successeurs, Horus et Ramsès Ier, continuèrent les travaux de Louqsor. Menephta Ier, fils de Ramsès Ier, construisit, entre autres monuments, le magnifique palais de Gournah, appelé de son nom le *Menepheion*. Deux de ses fils, Ramsès II et Ramsès III, régnèrent après lui. L'obélisque de Louqsor transporté à Paris, un petit temple, dédié à Ammon-Ra, à Beit-Oually, et les grottes de Beni-Hassan, conservent le souvenir de Ramsès II et de ses conquêtes en Asie et en Afrique. Ramsès III, que les Grecs ont appelé Sésostosis ou Sésostris le Grand, s'illustra par ses travaux non moins que par ses conquêtes. Il creusa des canaux, éleva des chaussées, bâtit une muraille de Péluse à Héliopolis, embellit le temple de Phtah à Memphis, continua le palais de Louqsor, construisit la magnifique salle hypostyle de Karnac, tailla des temples gigantesques dans les rochers d'Ipsamboul et de Kircheh, enrichit de colosses et de pylônes Medineh-Thabou, Gournah, Deer, Seboua, fit creuser son tombeau à côté de ceux de ses prédécesseurs, dans la vallée de Biban-el-Molouk. D'autres Ramsès illustrèrent la XIXe et la XXe dynastie. Ramsès IV Meïamoun, digne successeur de Sésostris, éleva un temple dédié à Ammon-Ra, à Karnac, un palais et un gynécée splendides à Medineh. Son tombeau et celui de Ramsès V sont au nombre des plus riches de Biban-el-Molouk. Ramsès XV, qui appartient à la XXe dynastie, construisit le palais de Kous à Karnac. Parmi les souverains des dynasties suivantes, nous nous contenterons de citer : Sésonch ou Sésonchis (XXIIe), le Sésac de la Bible, dont les victoires sur les Juifs sont attestées par de nombreux bas-reliefs à Karnac; Néchao (XXVIe), qui fit creuser un canal pour unir la Méditerranée à la mer Rouge; Amasis (XXVIe), qui, malgré le scepticisme que lui attribue Hérodote, fit construire plusieurs temples et embellit ceux de Phtah et de Neith à Memphis et à Saïs; Nectanèbe Ier (XXXe), qui, après avoir repoussé les Perses, devenus maîtres de l'Egypte sous Psammenit, fils d'Amasis, éleva, dans l'île de Philæ, un temple hypèthre en l'honneur d'Hathor. Peu de temps après, les Perses s'emparèrent de nouveau de l'Egypte, qu'ils durent bientôt abandonner à Alexandre le Grand.

La domination grecque n'exerça pas une influence aussi considérable qu'on pourrait le croire sur l'architecture égyptienne. Les traditions hiératiques subirent sans doute quelque altération, mais l'esprit resta le même et les formes architectoniques ne reçurent pas l'empreinte étrangère. Il y eut toutefois une décadence : elle est attestée par la richesse excessive de l'ornementation. Les Ptolémées élevèrent un nombre considérable d'édifices à Philæ, à Edfou (Apollinopolis magna), à Hermant (Hermonthis), à Esneh (Latopolis), à Ombos, à Denderah, à Karnac, à Alexandrie, etc. Les empereurs romains n'ont presque rien fait pour l'Egypte; ils se sont généralement contentés d'achever les monuments commencés par les Ptolémées. Les constructions les plus importantes de cette dernière période sont le grand temple de Kalabsché, construit sous Auguste, Caligula et Trajan; le temple hypèthre de Mehavraka; le temple de Dandour, bâti par Auguste; le temple d'El-Kab (Elethya), commencé par Claude, etc.

A ce rapide historique de l'architecture égyptienne ajoutons quelques renseignements sur les divers genres de monuments qu'elle a créés.

Raoul Rochette a fait cette observation, qui ne manque pas de justesse : « Le temple égyptien, en raison de son aspect lourd, trapu et carré, de son intérieur sombre et mystérieux, de ses portes et de ses rares ouvertures taillées en forme pyramidale, de sa façade simple et sévère, de ses nombreux supports ronds, quadrangulaires ou octogones, semble avoir été extrait en entier du flanc d'une montagne, pour être placé, sans aucune transformation, au milieu des plaines. » Certains temples, de l'époque des Ramsès, ont été véritablement taillés dans le roc, et ne se révèlent à l'extérieur que par une façade plus ou moins haute, décorée de figures colossales en guise de contre-forts. On a donné le nom de *spéos* (grotte) à ces constructions. Le spéos d'Ipsamboul ou Abou-Sembil, dédié à Phré par Sésostris, est des plus remarquables. « La montagne où il s'ouvre est de grès brèche, dit M. Du Camp; elle a été évidée, ciselée, découpée comme une noix. Les statues, les piliers, les corniches, les poutres, les autels ont été pris à même le rocher; rien dans notre pays ne peut donner l'idée du travail qu'a dû coûter cette œuvre gigantesque. » Le roc, coupé à pic, forme une façade haute de 33 mètres environ et large de 35 mètres; elle est ornée de quatre colosses assis, qui ont une élévation de 21 mètres et qui avancent de 10 mètres à leur base. Entre la seconde et la troisième de ces statues s'ouvre une porte de 5 mètres sur 2m,50, au-dessus de laquelle est une niche contenant l'image du dieu Phré. Des hiéroglyphes, des légendes, des cartouches s'entaillent sur toute cette façade, que termine une corniche de cynocéphales sculptés en relief. Le temple se divise à l'intérieur en trois salles principales : la première (*pronaos*), haute de 9 à 10 mètres, présente deux rangs de quatre piliers, à chacun desquels s'adosse une statue colossale de Ramsès-Sésostris, prise dans la même masse; le plafond, coupé transversalement par de fortes poutres de pierre qui s'étayent sur le pilier, est enluminé d'une couleur brunâtre, sur laquelle ressort le vautour sacré éployant ses ailes. Les parois de cette pièce sont couvertes de bas-reliefs coloriés retraçant les hauts faits de Ramsès. La seconde salle (*sécos*), de moindre dimension, est décorée dans le même style; la voûte s'appuie sur quatre gros pi-

liers carrés. La troisième salle, très-obscure, est le sanctuaire (*adyton*); au milieu s'élève un petit autel carré; au fond, dans une niche profonde, sont assises quatre statues : Ammon-Ra, Phré, Phtah et Ramsès lui-même mis au rang des dieux. Onze autres salles ou chambres sont disposées latéralement comme des ailes. Ibsamboul possède un autre spéos, plus petit, dédié à Hathor par Sésostris, au nom de sa femme Nofré-Ari : à la façade sont adossées six statues, hautes de 10 mètres, isolées et encadrées par des contre-forts plus larges à la base qu'au sommet et couverts d'hiéroglyphes; le pronaos est étayé par six piliers carrés, dont le sommet est orné d'une tête d'Hathor; les parois de cette salle, ainsi que celles du sécos, sont couvertes de peintures d'une exquise finesse. A Kircheh est un vaste spéos ou hémispéos, creusé sous Sésostris et dédié à Phtah; il se distingue de ceux d'Ipsamboul en ce qu'il est précédé d'un portique soutenu à la façade par six lourdes colonnes rondes composées de pierres cubiques, et, sur les côtés, par quatre piliers quadrangulaires auxquels sont adossées des statues décapitées. A Derr est un autre spéos dédié à Phré par Sésostris : en avant s'élèvent quatre piédestaux qui supportaient des colosses aujourd'hui brisés. L'hémispéos de Seboua, qui est dû, comme les précédents, au glorieux Ramsès III, se rapproche de celui de Kircheh par son portique, que soutiennent des figures colossales; en avant se dressent deux hauts pylônes, auxquels aboutit une avenue de sphinx qui conduisait jadis au fleuve.

Les pylônes jouent un grand rôle dans l'architecture égyptienne : ce sont des espèces de pyramides tronquées, plus ou moins hautes et couvertes de sculptures, qui précèdent généralement les temples; Diodore les nomme πυλών; Léon l'Africain nous apprend que les gens du pays les appelaient *barba*. A l'intérieur des pylônes sont ordinairement de petites chambres et des escaliers qui conduisent à une plate-forme supérieure. Deux pylônes reliés par une construction moins élevée, dans laquelle est pratiquée une porte donnant accès dans une cour péristyle, composent un propylône ou propylée, entrée triomphale dont beaucoup de temples égyptiens sont pourvus. Quelques temples, celui de Deboudeh entre autres, ont jusqu'à trois propylônes. Suivant une conjecture de M. Debret, qui nous paraît fondée, ces constructions n'étaient pas seulement destinées à l'ornement des temples : elles protégeaient et gardaient l'entrée, et pouvaient servir, en outre, aux observations astronomiques auxquelles se livraient les prêtres égyptiens.

C'est à Thèbes (Karnac, Medineh-Thabou, Louqsor) que se trouvent les temples les plus considérables de la belle époque; nous nous bornerons à dire quelques mots de ceux de Karnac. Une large avenue de sphinx, partant du fleuve, conduisait à deux pylônes, hauts de 43m,50 sur 113 de longueur à la base, construits par Ramsès-Meïamoun. Ces pylônes forment l'entrée d'une cour très-vaste, dite des Bubastides parce qu'elle fut construite par Sesonch, le premier roi de cette dynastie. La cour renferme deux édifices antérieurs : un temple d'Osiris, bâti par Menephta II, et un temple d'Ammon-Ra dû à Ramsès VII ou à Ramsès-Meïamoun. Le premier se compose de trois salles (le pronaos, le sécos et l'adyton) qui ne forment plus qu'un monceau de ruines. Le second, beaucoup plus important, comprend, outre ces trois salles consacrées, plusieurs chambres latérales, et est précédé d'un portique soutenu par dix-huit piliers, ornés chacun d'une statue colossale; ce portique est précédé lui-même de deux petits pylônes qui flanquent la porte d'entrée. Une galerie, autrefois couverte, soutenue par dix-huit colonnes trapues, s'étend derrière chacun des temples que nous venons de décrire et borde ainsi, à droite et à gauche, la cour des Bubastides. Au milieu de cette cour, une allée de vingt-six colonnes gigantesques conduisait à deux pylônes plus anciens que les premiers, et qui ne sont plus que des monceaux de pierres disjointes. Deux colosses, également ruinés, faisaient sentinelle en avant de la large porte qui s'ouvre entre les pylônes et donne accès dans la salle hypostyle, œuvre admirable commencée par Menephta Ier, continuée par Ramsès II et achevée par Sésostris. Cent trente-quatre colonnes partagent cette salle en quatorze galeries; douze grandes colonnes forment la nef du milieu; elle sont 22 mètres d'élévation jusqu'à l'architrave et 12 mètres de circonférence; 100 hommes pourraient s'asseoir sur les bords évasés de leurs chapiteaux, qui ont 21 mètres de tour. Les autres colonnes sont plus petites; elles n'ont que 3 mètres de diamètre et 13m,50 de hauteur. La salle entière offre quatre fois environ la superficie de Notre-Dame de Paris. Les colonnes et les murs sont couverts de sculptures coloriées. On voit encore, au-dessus des deux nefs latérales, les fenêtres taillées en pierres à claire-voie qui donnaient jour à cette salle immense. La sortie est digne de l'entrée : elle est fermée par deux très-grands pylônes dont les ruines éparses bordent le chemin de Louqsor.

D'autres temples, pour la description desquels nous renvoyons au nom des localités où ils se trouvent, donnent une haute idée de la magnificence déployée, aux diverses époques, par les souverains égyptiens, dans la construction des édifices religieux. Comme spécimens de l'époque des Ptolémées, nous signalerons les temples de Philæ et surtout celui d'Edfou, l'un des plus vastes et des plus complets qui existent. Des édifices religieux d'un caractère particulier sont les *mammisi*, petits temples bâtis en commémoration d'une naissance royale et dont les chapiteaux sont ordinairement décorés de la monstrueuse image de Typhon, ce qui leur a fait donner aussi le nom de *Typhonium*.

Les palais égyptiens ne le cédaient aux temples ni en étendue ni en magnificence. Les ruines du palais de Ramsès-Meïamoun à Medineh-Thabou sont des plus imposantes : c'est un vaste ensemble de portiques, de galeries, de pylônes, de colosses; le gynécée, édifice à trois étages, couronné par des créneaux, est percé de fenêtres régulières, dont quelques-unes ont un balcon porté par des têtes de rois captifs.

D'ordinaire, la lumière et l'air pénétraient dans les salles et les corridors des temples et des palais égyptiens par des ouvertures pratiquées dans la couverture. Ces ouvertures étaient de médiocre dimension : oblongues, elles s'élargissaient vers le bas dans l'épaisseur de la toiture ou du plafond. Il y avait cependant aussi des fenêtres dans les murs verticaux : elles étaient très-exiguës, de la même forme que les précédentes, et n'avaient souvent que 35 centimètres carrés de baie. D'autres fenêtres, établies dans les murs latéraux, avaient environ 1 mètre de large, mais la moitié du vide était occupée par des meneaux, comme dans les fenêtres de la salle hypostyle de Karnac. Ces fenêtres avaient des embrasures intérieures à fort évidement; elles étaient établies en retraite sur le mur et offraient un assez large tableau. Le verre n'était point employé comme vitre.

Les maisons particulières étaient d'une simplicité qui contrastait avec le luxe des demeures royales. Elles étaient construites de briques crues et recouvertes de stuc en dedans et en dehors. Elles renfermaient une suite de pièces, non pas disposées uniformément, mais divisées selon le goût du propriétaire. Les briques provenaient des fabriques royales et portaient l'estampille, soit du prince, soit du pontife. Les maisons se composaient fréquemment d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec terrasse. Beaucoup étaient entourées d'un jardin, avec un réservoir pour l'irrigation. Les maisons plus riches et plus étendues étaient précédées de pylônes et d'obélisques peints à l'imitation du granit.

Au nombre des monuments les plus riches, les plus considérables, les plus caractéristiques de l'Égypte, il faut placer les tombeaux souterrains, ou hypogées, destinés à recevoir la dépouille des princes et des prêtres. Les plus beaux de ces tombeaux sont ceux de la vallée de Biban-el-Molouk, près de Thèbes. Ils sont tous à peu près semblables par leur disposition et leur ornementation; ils ne se distinguent les uns des autres que par le plus ou moins grand nombre de salles. Lorsqu'un roi montait sur le trône, il donnait ordre de tailler son tombeau. On choisissait dans la vallée, parmi les masses de rochers, une veine favorable, on apportait les ciseaux et les pics et l'on se mettait à l'œuvre. Tant que le roi vivait, on creusait sans relâche; le jour où il mourait et prenait rang parmi les dieux, le travail cessait, laissant parfois des chambres incomplètes et des couloirs inachevés, de sorte que les dimensions d'une sépulture royale permettent de juger de la durée d'un règne. Un des plus remarquables hypogées de Biban-el-Molouk est celui de Menephta Ier; il est immense. L'archéologue Belzoni, qui y pénétra le premier, après avoir fait jeter bas la porte qui en murait l'entrée depuis des siècles, trouva les sculptures intactes et les peintures des parois dans un état de fraîcheur immaculée. Après avoir parcouru une longue série de chambres, il arriva à la salle contenant le sarcophage du pharaon : ce sarcophage était vide. « Qui donc avait arraché le roi de son tombeau? dit M. Du Camp. Les prêtres probablement, ceux-là mêmes qui l'avaient ensépulturé et qui savaient mieux que d'autres combien de richesses on avait enfermées avec lui. Un étroit couloir, à peine déblayé, s'ouvrait derrière le sarcophage et avait livré passage aux spoliateurs sacriléges; il était long, tortueux, et aboutissait certainement à quelques-uns des petits vallons de la chaîne Libyque. Moi-même j'y ai rampé à travers les pierres pendant plus d'une demi-heure sans pouvoir en découvrir l'issue, fermée sans doute par quelque éboulement naturel ou factice. » Les hypogées royaux étaient ornés avec une richesse inouïe : les murs, les voûtes, les piliers étaient entièrement couverts de peintures et de bas-reliefs coloriés. Les tombeaux des prêtres et des autres personnages influents étaient construits et décorés avec un luxe également excessif, comme on peut en juger par ceux qui ont été découverts près de Thèbes, dans l'Assassif. Ces tombeaux sont des hypogées plus ou moins vastes, précédés parfois d'un édifice hypèthre; l'un d'eux, celui du prêtre nommé Petemenoph, est d'une étendue considérable : on y arrive par une cour décorée d'un péristyle et mesurant 34 mètres de longueur sur 25 mètres de largeur; des corridors souterrains conduisent ensuite à des chambres ornées de bas-reliefs, qui couvrent une surface évaluée à 24,000 pieds carrés.

Un des caractères essentiels de l'architecture égyptienne est la recherche de la forme pyramidale à laquelle s'attache l'idée de solidité. Cette forme n'est pas seulement celle des pyramides proprement dites, des obélisques, des pylônes, elle apparaît dans l'inclinaison ou obliquité extérieure des murailles de presque tous les édifices; elle se remarque souvent dans la disposition des portes et même dans celle des fenêtres; elle se retrouve enfin dans beaucoup de piliers et de colonnes employés soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des édifices. Il est même à noter que certaines colonnes présentent de la base au tailloir deux inclinaisons successives, l'une qui est celle du fût, l'autre celle du chapiteau, le tailloir ayant un diamètre égal à celui du sommet du fût.

Les supports des édifices égyptiens sont très-variés dans leurs formes. Nous en avons vu apparaître plusieurs sortes dans les constructions des premières dynasties, depuis les piliers carrés, que l'on transforma, en abattant les quatre angles, en colonnes à huit pans, jusqu'aux élégantes colonnes à faisceau couronnées d'un chapiteau à fleur de lotus, dont les monuments de Ramsès à Karnac, à Louqsor, à Medineh-Thabou, à Kournah, renferment d'admirables modèles. M. Prisse d'Avennes a publié, d'après les peintures des hypogées et des temples, de curieux spécimens de colonnettes de bois, dont quelques-unes remontent à la plus haute antiquité : les chapiteaux offrent tantôt des fleurs de lotus, tantôt des têtes de chèvre ou d'oiseau, tantôt des mufles de lion ou de tigre; ils sont peints, ainsi que les fûts et les architraves; celles-ci sont ornées de méandres, de billettes, d'imbrications, et soutiennent, dans les entre-colonnements, des grappes de raisin ou de fleurs découpées en bois. Après le chapiteau lotiforme ou à fleurs de lotus, le chapiteau en forme de campane ou de cloche renversée, imitant la fleur épanouie du papyrus, est le couronnement le plus fréquemment employé pour la colonne égyptienne; ce chapiteau joue un grand rôle à partir de la XIXe dynastie; le temple de Khous et la salle hypostyle, à Karnac, en offrent des modèles remarquables. Du milieu de la campane, comme du sein de la fleur de lotus, semble sortir le tailloir, qui a ordinairement le diamètre du sommet du fût; celui-ci présente, sous le chapiteau, des bandes, généralement au nombre de cinq, simulant une ligature qui retient les tiges dont paraît être formée la colonne à faisceau. Il y a encore des chapiteaux décorés de feuilles de palmier (Philæ, Edfou), de têtes de la déesse Hathor (Kalabsché, Denderah), de figures monstrueuses de Typhon, etc. Le pilier carré subsista longtemps encore après l'adoption de la colonne polygonale ou cylindrique. On a donné le nom de piliers *osiriaques* à ceux auxquels sont adossées des figures colossales de rois ayant les attributs d'Osiris, comme il y en a des exemples dans les spéos d'Ibsamboul. Les édifices égyptiens ne présentent pas en dehors de leur enceinte, comme ceux d'Athènes ou de Rome, des colonnes formant péristyle. Celles qui apparaissent à l'extérieur, comme on le voit dans certains temples élevés sous la domination romaine, ne sont pas tout à fait isolées, mais elles sont rattachées les unes aux autres par un mur à hauteur d'appui. Toutes les constructions égyptiennes les plus anciennes ne montrent de colonnes que dans l'intérieur des cours, autour desquelles elles forment des portiques, comme à Karnac, à Edfou, etc., ou dans des salles dont elles supportent le plafond. Les bases des colonnes sont peu variées : c'est tantôt un simple disque monolithe, tantôt une section cylindrique dont on a arrondi l'arête supérieure.

On a beaucoup discuté sur la question de savoir si les Égyptiens connaissaient l'art de construire des voûtes; les découvertes faites par les voyageurs contemporains ont résolu cette question dans le sens de l'affirmative. Les deux grands blocs inclinés et se rejoignant de manière à former un angle aigu, au-dessus des vides supérieurs de la Chambre des Rois, dans la grande pyramide de Gizeh, sont un premier acheminement vers la construction des voûtes. A quelque distance de Gizeh, le colonel Campbell a découvert un tombeau du VIIe siècle avant notre ère, où deux blocs posés de biais, comme ceux dont nous venons de parler, et reliés au sommet par des pierres horizontales, forment une fausse voûte, au-dessus de laquelle règne une véritable voûte composée de quatre arcs concentriques. Un exemple beaucoup plus ancien de l'arc se voit dans une construction de l'époque de la XVIIIe dynastie, dans la vallée de l'Assassif, près de Thèbes : cet arc à plein cintre est formé par des assises de pierres placées en encorbellement, mais c'est encore là une fausse voûte. A Thèbes, dans l'un des tombeaux des reines (XVIIIe dynastie), on voit une voûte elliptique construite de briques non cuites au feu; elle est surbaissée et mesure 1m,42 de hauteur, à partir de la naissance de l'ellipse, sur une largeur de 2m,59. A Djebel-el-Barkal est une pyramide contenant une voûte formée de cinq claveaux, dont l'un sert de clef. Dans une autre pyramide du même lieu, une voûte bâtie avec des pierres posées à sec décrit une ogive parfaite. C'est le cas de rappeler ce mot de Bossuet : « J'incline à croire que toute architecture est sortie de l'Égypte, même l'architecture gothique. » L'emploi de la voûte est, à la vérité, fort rare dans les monuments égyptiens. Les salles étaient couvertes ordinairement d'énormes dalles de pierre étroitement liées ensemble, et quelquefois, quand la pièce avait peu d'étendue, d'une seule pierre. Dans les grandes salles, comme au Ramseion, dans le temple d'Esneh, dans la salle hypostyle de Karnac, des colonnes multipliées et disposées en quinconce soutiennent des architraves monolithes sur lesquelles sont posées les dalles, dont l'assemblage, dit Norden, ressemble à celui des ais d'un plancher.

Les plus anciens édifices égyptiens, dit Wilkinson, furent principalement construits de pierre calcaire; cette pierre continua d'être employée par la suite jusqu'aux commencements de la XVIIIe dynastie; cependant les pharaons de la XVIe avaient déjà mis en œuvre le grès de Silsili pour les colonnes et les murs des grands temples. La convenance de cette pierre pour la bâtisse, sa longue durée, l'égalité de son grain furent tellement appréciées par les architectes du temps de la XVIIIe dynastie et des dynasties subséquentes, qu'elle fut depuis cette époque presque exclusivement usitée pour les temples de la Thébaïde. Mais, comme sa contexture était moins favorable que le calcaire à l'application des couleurs, les Égyptiens en couvraient la surface d'un enduit de composition calcaire, qui, en même temps qu'il empêchait la pierre d'absorber plus de couleur qu'il n'était nécessaire, apportait une plus grande facilité pour l'exécution des contours. Les sujets sculptés soit en relief, soit en creux, étaient de nouveau revêtus du même enduit, afin de recevoir la couleur; ainsi les détails des figures et des autres objets pouvaient être terminés avec précision et délicatesse. Dans les monuments de la plus grande dimension, tels que le temple d'Ombos, on voit des colonnes de grès monolithes qui ont plus de 2 mètres de diamètre sur 12 mètres d'élévation, et les dalles qui forment le plafond ont de 7 à 8 mètres de longueur sur 1m,50 d'épaisseur. Quant au granit, dont on faisait les colosses, les obélisques, les sarcophages, on le trouvait en abondance aux environs de Syène, sur les bords du Nil. Outre les matériaux dont nous venons de parler, la brique était du plus grand usage dans toute l'Égypte. On l'employait aux plus riches constructions comme aux plus humbles.

L'esprit demeure confondu lorsqu'on réfléchit aux masses énormes que les Égyptiens transportaient à travers de longues distances et faisaient entrer dans la construction de leurs édifices, aux obélisques monolithes et aux colosses qu'ils érigeaient à la porte ou dans l'intérieur de leurs temples. Nous ne savons rien des machines puissantes qu'ils ont dû employer; mais il est à croire qu'elles étaient aussi ingénieuses que simples. L'habileté qu'ils ont déployée dans la coupe des pierres atteste une grande science de l'art du trait, et le degré de poli qu'ils ont su donner aux matières les plus dures prouve qu'ils devaient avoir extrêmement perfectionné les outils nécessaires à ce genre de travail.

— II. Sculpture. Après avoir constaté que les Égyptiens s'écartèrent peu du style qu'ils avaient manifesté dans leurs plus anciens ouvrages, Winckelmann s'est demandé quelles étaient les causes qui avaient pu arrêter chez cette nation les progrès de l'art en général et de la statuaire en particulier. La première cause, selon lui, se trouve dans la configuration physique des Égyptiens, « laquelle n'avait pas l'avantage d'exalter l'âme des artistes et d'élever leur imagination à la beauté idéale. » Les hommes avaient le teint basané; les femmes étaient laides; elles avaient une taille assez svelte, mais leurs seins étaient d'une grosseur énorme. D'un autre côté, ce peuple avait l'humeur austère, mélancolique; il était taciturne, peu enclin au plaisir, et, si nous en croyons Dion Chrysostome, il avait proscrit la poésie à cause de sa trop grande séduction. Loin donc de demander à l'art des délassements, des satisfactions intellectuelles, et de s'en servir pour exprimer avec force, avec éclat, ses idées, ses sentiments, il ne le cultiva que comme un moyen de rendre hommage à la majesté divine et à la majesté royale. Or, comme aucune nation ne conserva plus longtemps et plus fidèlement le culte de ses dieux et le respect de la royauté, on conçoit que les artistes égyptiens, condamnés à perpétuer les mêmes images, n'aient fait aucun effort personnel et soient demeurés indifférents aux progrès de l'art dans les autres pays. Winckelmann ajoute que le peu de considération dont ces artistes jouissaient leur enlevait toute émulation, et que leur ignorance de l'anatomie était, au surplus, un obstacle à tout progrès. Ces dernières allégations du célèbre antiquaire sont peu fondées; nous savons, en effet, par saint Clément d'Alexandrie, que les *hiérogrammates* ou peintres de sujets sacrés (c'était le cas de tous les artistes) occupaient le troisième rang dans la classe des prêtres, qui était de beaucoup la plus honorée, la plus puissante. Pour ce qui est des connaissances anatomiques, nous avons tout lieu de croire que celles des artistes égyptiens étaient pour le moins aussi approfondies que celles des Grecs; s'ils se sont écartés de la vérité dans certaines de leurs figures, c'est qu'ils y étaient contraints par les lois religieuses, et ils ont bien fait

voir, dans des statues et des bas-reliefs iconiques d'hommes ou d'animaux, qu'ils savaient, lorsqu'ils y étaient autorisés, interpréter la nature avec exactitude.

Winckelmann divise l'histoire de la sculpture égyptienne en deux grandes périodes : la première remontant aux temps les plus reculés et se terminant à la conquête de l'Egypte par Cambyse ; la deuxième embrassant tout le temps de la domination des Perses et se continuant sous la domination des Grecs. Les ouvrages de la première époque ou du premier style sont caractérisés par la circonscription de la figure en lignes droites et peu remuantes, la roideur des attitudes, l'adhérence des bras aux côtés du corps, la faible indication des os et des muscles, l'étranglement du tronc au-dessus des hanches. Les têtes ont les yeux presque à fleur de tête et tirés obliquement; les sourcils, les paupières et le bord des lèvres ordinairement indiqués par des lignes en creux; les pommettes saillantes, le menton petit, la bouche fermée, les lèvres séparées par une simple incision tirée en haut vers les coins, les oreilles placées très-haut, les mains négligées, les pieds plats et larges, le nombril singulièrement creux et profond. Ces détails sont loin de constituer un ensemble qui approche de la beauté idéale des statues grecques. Winckelmann n'a pas manqué d'en faire l'observation, mais il a fait remarquer en même temps que les artistes égyptiens avaient traité plus librement, avec plus de vérité, de souplesse et d'élégance, les figures de sphinx, de lions et d'autres animaux. Quant aux statues que le célèbre antiquaire considère comme des productions de la seconde période, on y reconnaît, selon lui, à côté de la fidélité aux types primitifs, une manière plus savante, plus accusée et à la fois plus souple, qui trahirait l'influence de l'art grec. Winckelmann signale en outre des figures d'une troisième époque, commençant et finissant avec la domination romaine, « figures qui ont plus de ressemblance avec les anciennes que n'en ont celles de la deuxième période, et qui cependant n'ont point été faites en Egypte ni par des maîtres égyptiens. » Ce sont des imitations des ouvrages antiques faites en Italie. On reconnaît les figures de ce style à ce qu'elles ont la poitrine plus saillante, les côtes fortement indiquées, la taille moins étranglée, les articulations des genoux plus distinctes, les muscles des bras et des autres parties du corps plus accusés, les yeux plus enfoncés et les airs de tête plus rapprochés de ceux des statues grecques.

Ces observations de Winckelmann sur la sculpture égyptienne, inspirées par l'étude des ouvrages assez peu nombreux et relativement peu importants qui se voyaient dans les musées d'Europe vers le milieu du siècle dernier, ne sont pas toutes d'une parfaite justesse. Les explorations persévérantes et approfondies auxquelles les archéologues se sont livrés en Egypte depuis cinquante ans, les magnifiques découvertes qui ont été faites dans les hypogées de Thèbes, de Memphis, de Denderah, ont modifié l'opinion des savants au sujet de l'art égyptien. Et d'abord on a reconnu que, durant la première période fixée par Winckelmann comme s'étendant jusqu'au temps de la domination des Perses, la sculpture égyptienne a eu deux phases bien marquées : la première, dite de l'*ancien empire* et finissant à l'époque de l'invasion des Hyksos ou Pasteurs, sous la XVII^e dynastie (vers 2200 avant notre ère); la deuxième, dite du *nouvel empire*, commençant avec la XVIII^e dynastie, après l'expulsion des Hyksos, et se terminant à la conquête de l'Egypte par les Perses. Dans les statues de la première de ces époques, la face est large et commune, le nez long et gros, le front bombé; les cheveux, à peine dégrossis, tombent en lourdes boucles verticales; les pieds et les mains ont une longueur démesurée; le corps entier présente une forme ramassée et trapue. Les bas-reliefs sont très-déprimés et l'exécution de toutes les œuvres du ciseau, même dans les détails les plus soignés, reste imparfaite et grossière. Les productions les plus remarquables qui nous restent de cette époque ont été découvertes récemment par M. Mariette dans les hypogées de Saggarah (Memphis). Plusieurs de celles qui ont été réunies au musée de Boulaq ont figuré à l'Exposition universelle de 1867; nous citerons dans le nombre : une statue debout, de bois, conservant des traces d'un léger enduit de stuc peint en rouge et en blanc, et dont la tête, d'un type remarquable, a des yeux rapportés; deux statues assises, l'une de diorite, l'autre de basalte vert, représentant Schafra ou Chéphren, fondateur de la deuxième pyramide (ces statues ont été trouvées dans un puits situé dans l'une des chambres du temple d'Armachis, à Memphis); diverses statues de pierre calcaire et de granit, représentant des prêtres et autres personnages de la V^e et de la VI^e dynastie, et dont quelques-unes sont encore revêtues de couleurs d'une vivacité et d'une fraîcheur étonnantes. Malgré la rudesse du style, quelques-uns de ces ouvrages ne manquent pas de caractère. A partir de la XII^e dynastie, la statuaire, de plus en plus dégrossie et délicate, s'approche de sa perfection relative. « Alors, dit M. Viardot, on trouve plus de proportion et d'harmonie dans les membres, plus d'exactitude et de finesse dans les traits du visage; les cheveux sont disposés en boucles élégantes et plus fouillées; enfin la délicatesse du travail devient telle, jusque dans les moindres détails, que souvent une statue est traitée et finie comme un camée. » Une statue d'Amménémoph, pharaon de la XII^e dynastie, découverte à Tanis par M. Mariette, atteste ces progrès de l'art égyptien. Le Louvre possède une statue colossale de granit rose et une statue plus petite que nature de granit gris qui représentent l'une et l'autre le roi Sévékhotep III, de la XIII^e dynastie; le style en est imposant, l'exécution très-soignée.

C'est à la XVIII^e dynastie que la statuaire, comme les autres arts de l'Égypte, doit son véritable essor. Les statues, les bas-reliefs de cette époque sont extrêmement nombreux. Une classe de statues qui mérite de nous arrêter est celle des colosses de dieux, de rois et de sphinx, masses formidables auxquelles les autres pays n'ont rien à comparer. Le fameux sphinx de Memphis, taillé dans le roc vif, a 39 mètres de longueur et 17 mètres de hauteur depuis le ventre jusqu'au sommet de la tête. Le contour de celle-ci au front est de 27 mètres. Cette tête, qui a malheureusement subi de grandes altérations depuis une cinquantaine d'années, est du plus beau caractère. « L'accent contemplatif de l'œil, la douce expression de la bouche et la belle disposition de l'angle du front, témoignent suffisamment, dit le capitaine Caviglia, du talent admirable de l'artiste qui l'a exécuté. » Après le sphinx, le colosse le plus célèbre de l'Egypte est celui que les anciens appelaient Memnon et auquel ils attribuaient la propriété de soupirer au point du jour. Le savant voyageur Wilkinson a prétendu avoir remarqué dans cette statue une cavité laissée à dessein, au-dessus des genoux, et dans laquelle se cachait sans doute un homme frappant sur une pierre sonore. Mais un voyageur plus récent, M. Nestor L'Hôte, a étudié le colosse de plus près et a écrit ce qui suit : « Il existe effectivement dans le giron de la statue vocale une pierre carrée, de la nature du grès, qui a servi à la restauration du colosse et qui produit, à la percussion, un son semblable à celui d'une masse de métal coulé; mais l'ancienne cavité supposée en avant du bloc n'est qu'un creux informe d'un pouce au plus de profondeur; l'autre cavité, ménagée à dessein, dit-on, dans l'intention de tenir une personne cachée et de favoriser l'erreur des gens crédules, n'est autre chose que l'énorme crevasse du haut en bas du siége de la statue vers la flexion des cuisses, et qui fait en même temps séparation entre la partie ancienne et la partie restaurée. La sonorité de la pierre est surprenante, mais cette propriété lui est commune avec tous les grès à pâte siliceuse, et particulièrement avec ceux qui sont entrés dans la restauration du colosse. Chacun des blocs délités et son énorme siége rendent un son analogue à celui que signale M. Wilkinson, mais plus étouffé, à cause du contact et de la superposition des parties voisines. » Les Egyptiens appelaient Memnonia le quartier de Thèbes où se trouve cette figure; d'où le nom de Memnon qu'elle reçut des Grecs. Elle représentait en réalité le pharaon Aménophis III. La plupart des temples et des palais étaient précédés de semblables colosses qui paraissaient en garder l'entrée. Nous avons vu, en parlant des spéos creusés sous Sésostris, que des figures gigantesques étaient taillées en ronde bosse dans le roc vif, coupé à pic, qui formait la façade de ces temples souterrains. A l'intérieur des édifices se voyaient d'autres colosses plus ou moins élevés, dont quelques-uns étaient adossés aux piliers avec lesquels ils faisaient corps. Les statues de toute grandeur qui datent de cette époque conservent les types primitifs; mais l'exécution est beaucoup plus habile. « Les membres sont plus libres et plus arrondis, dit M. Viardot, les muscles plus développés, enfin les traits du visage améliorés et variés jusqu'à devenir des portraits. En outre, les détails sont terminés avec le soin le plus minutieux, et l'effet général est produit plutôt par ce fini de toutes les parties que par l'ampleur et l'harmonie de l'ensemble. » Parmi les statues de cette époque que possède le Louvre, nous citerons : la tête de granit rose d'Aménophis III; la statue de granit veiné de rose de Ramsès-Meïamoun; un sphinx magnifique, de granit rose, dont la tête est celle de Menephtah, père de Sésostris; divers portraits de prêtres et d'autres personnages importants, etc. Les bas-reliefs de cette même période sont très-remarquables et offrent des scènes plus ou moins compliquées, empruntées à l'histoire des dieux et des rois ou retraçant des sujets de la vie familière. Les hypogées de Biban-el-Molouk, de Tell-el-Amarna, de Beni-Hassan, le gynécée de Medineh-Thabou, les spéos d'Ipsamboul, de Derr', de Kalabsché, offrent de vastes surfaces couvertes de sculptures de ce genre peintes de couleurs vives.

Au lieu de progresser sous la domination des Grecs et sous celle des Romains, la statuaire égyptienne perdit peu à peu les caractères de simplicité, de grandeur et de majesté qu'elle avait aux époques précédentes. Pendant la période grecque, il se fit encore des ouvrages remarquables, où l'on sent une souplesse jusqu'alors inconnue; mais les œuvres exécutées du temps des Romains sont d'un style tourmenté et d'une facture lourde qui accusent pleinement la décadence.

L'article spécial que nous consacrons aux hiéroglyphes nous dispense de donner ici des détails sur cette écriture pittoresque dont les signes mystérieux sont entaillés sur toutes les constructions égyptiennes; mais nous devons dire quelques mots des *stèles*, tables d'inscriptions historiques et funéraires, où l'art joue un rôle. « Composées d'un perpétuel mélange de figures et d'emblèmes, qui sont tantôt tracés avec le crayon ou le pinceau, tantôt gravés en relief ou en creux, tantôt exécutés par les deux procédés à la fois, les stèles, dit M. Viardot, réunissent le dessin, la peinture et la sculpture à l'écriture proprement dite. Les stèles historiques, plus rares et plus précieuses, étaient destinées, comme les fastes capitolins de Rome, à conserver la mémoire des grands événements publics. Les stèles funéraires n'avaient à conserver que la mémoire d'un mort; mais elles offrent néanmoins une foule de documents utiles pour l'histoire religieuse et domestique, souvent aussi des éclaircissements pour l'histoire nationale. Pour la beauté des figures et des emblèmes et pour la finesse de l'exécution, les stèles ont suivi toutes les phases de progrès, de décadence et de renaissance que montre l'art égyptien dans ses monuments d'architecture, ses statues et ses bas-reliefs. » Le musée du Louvre possède un grand nombre de stèles, dont quelques-unes se font remarquer par l'élégance de leurs caractères, la belle forme de leurs hiéroglyphes et le fini de leur ciselure.

— III. Peinture. Pline s'est moqué de la prétention qu'avaient les Egyptiens d'avoir découvert la peinture six mille ans avant que cet art fût cultivé par les Grecs. Sans vouloir aborder une question chronologique impossible à résoudre, nous pouvons affirmer, d'après les monuments encore existants, que les Egyptiens possédaient l'art de peindre bien longtemps avant les Grecs. A la vérité, les mêmes raisons qui s'opposèrent au développement, aux progrès de la statuaire en Egypte, ne permirent pas à la peinture d'y dépasser certaines limites; et, au moment où ces deux arts atteignaient en Grèce le plus haut point de perfection, les œuvres que produisaient les peintres et les sculpteurs égyptiens ne différaient pas sensiblement, sous le rapport de l'exécution, de celles qu'avaient laissées les artistes qui florissaient dix siècles auparavant. Nous pouvons, du reste, en juger par nous-mêmes, en comparant les peintures découvertes dans la nécropole de Memphis à celles des palais et des tombeaux de Thèbes; les plus remarquables de celles-ci datent de l'époque de la XVIII^e dynastie; les premières, parmi lesquelles nous citerons le portrait de Teï et celui de sa femme, lithographiés en couleur dans l'ouvrage de Prisse d'Avennes, appartiennent aux temps reculés de la V^e dynastie. Ici, comme dans les ouvrages postérieurs, les têtes sont de profil; le pharaon, assis sur un fauteuil, tient un long bâton ou sceptre de la main droite; il a pour tout vêtement une sorte de pagne ou de large caleçon, dont la blancheur tranche sur le ton rouge de sa peau. A ses pieds est assise sa femme, qui lui enlace la jambe de son bras gauche et dont l'autre main est posée sur les genoux; elle a une robe qui laisse à découvert les bras et les épaules dont la couleur est jaune clair. Ses proportions sont beaucoup plus petites que celles de son époux, mais cette différence n'est évidemment pas naturelle : par respect pour la majesté royale, les artistes égyptiens étaient sans doute tenus de peindre les pharaons dans des dimensions plus grandes que celles des personnages représentés dans la même composition. Ainsi faisaient les artistes chrétiens du moyen âge lorsque, à côté du Christ, de la Vierge ou des saints, ils avaient à placer des figures de simples mortels.

Les temples, les palais, les hypogées égyptiens étaient resplendissants de peintures; si les monuments n'étaient encore là pour l'attester, cette boutade de Lucien (*Portraits*, 11) nous l'apprendrait : « Certaines femmes ressemblent aux édifices sacrés des Egyptiens; le temple est grand et riche, orné de pierres précieuses, brillant de peintures et d'or; mais si vous cherchez le dieu du sanctuaire, c'est un singe, un ibis, un bouc, un chat. » La peinture servait, comme nous l'avons déjà dit, à décorer les piliers, les colonnes, les chapiteaux, les frises, les plafonds des édifices; on l'employait pour rendre les hiéroglyphes plus distincts, pour donner plus d'animation aux bas-reliefs et aux statues elles-mêmes. Quant aux compositions peintes sur les surfaces planes, sur les parois intérieures des monuments, elles sont très-nombreuses, très-intéressantes. Elles ne représentent pas toutes, comme on le croit généralement, des sujets religieux; beaucoup sont des scènes familières. Comme spécimens de cette sorte de compositions, nous citerons les peintures qui décorent l'un des tombeaux d'El-Kab (l'ancienne Elythyia).

Voici la description qu'en donne M. Maxime Du Camp :

« Dans l'une de ces peintures, on voit une charrue traînée par des bœufs et dirigée par un homme; près de là est arrêté une sorte de chariot attelé d'un cheval de formes grêles, élégantes et parfaitement dessinées. A côté des bœufs marchent des hommes qui lancent les semailles; elles paraissent s'élancer de leurs mains comme de minces jets d'eau de couleur jaune. Plus loin, des hommes réunis deux à deux binent la terre avec des hoyaux; d'autres traînent une herse légère que deux paysans maintiennent par derrière, afin qu'elle ne saute pas par-dessus les mottes de terre avant de les avoir écrasées. Puis viennent les troupeaux; ce sont des bœufs, des moutons, des chèvres précédées de deux chevreaux qui cabriolent et suivies d'un bouc, dont l'attitude trop familière ne dément pas la mauvaise réputation; ce sont des porcs et des ânes dont un s'arrête pour brouter un bouquet de chardons. Une autre peinture représente la moisson : des hommes coupent le blé avec des faucilles en tout semblables à celles dont se servent nos agriculteurs; à mesure que les épis tombent, on les ramasse pour les lier en javelles. Au-dessus de cette scène, on voit la rentrée des grains : des hommes à peau rougeâtre, à tête rasée ou crépue, ou couverte d'une toile blanche, vêtus d'un court caleçon, disposent les blés en un monceau, sur lequel ils vident de larges boisseaux soutenus sur leur épaule. Deux d'entre eux remplissent des sacs que deux de leurs compagnons tassent par en bas. Six bœufs, conduits par un paysan armé d'un fouet à double lanière, foulent aux pieds une airée d'épis étalés. Plus bas, un homme balaye les grains jaillis de leur alvéole; d'autres, à l'aide de grands leviers, portent des mannes pleines; un homme les vide, un autre les remplit. Dans un autre compartiment, près des quais d'un fleuve, on pèse des marchandises dans de larges balances. Des bateaux semblables aux courges actuelles sont près du rivage; le gouvernail est très-incliné et s'emmanche à angle obtus dans la barre. D'une barque plate, entourée de filets, on descend des poissons dans des paniers soutenus sur l'épaule à l'aide d'une perche transversale; un portefaix les dépose devant un homme qui les ouvre et les colle contre la muraille. Près de là, un pêcheur tresse un filet dont l'extrémité est prise dans son pied, pendant qu'un enfant debout devant lui déroule une pelote de corde. Plus loin passe un bateau conduit à la rame; un homme en tombe la tête la première; la vergue de la voile se manie à l'aide d'une roue placée sur l'habitacle. On apporte des oiseaux; un homme les reçoit et les plume, un autre les ouvre, un troisième les dispose sur des planches pareilles à celles d'une étagère. A côté est la vendange et la fabrication du vin : deux hommes cueillent des raisins à une vigne recourbée en berceau et les mettent dans de larges mannes qu'on emporte sur la tête; on les verse sur le pressoir, dans le récipient duquel on puise le vin pour le transvaser dans des amphores. Le pressoir a la forme d'une cuve carrée; au-dessus s'étend une poutrelle posée à chacune de ses extrémités sur une haute fourche; de cette poutrelle pendent soit des plaques de bois entre lesquelles on écrase le raisin, soit de longs boyaux d'étoffe dans lesquels on presse la grappe pour en extraire le jus; quatre hommes sont employés à ce travail.

Une autre peinture du même hypogée représente une fête ou cérémonie particulière. Deux grands personnages, un homme et une femme, sont assis sur un trône; l'homme est peint en rouge et la femme en jaune. Cette dernière a placé sa main gauche sur l'épaule de son compagnon et, de sa main droite, elle lui tient le bras à la hauteur du biceps. Au pied de leur siége est un gros singe cynocéphale; une sorte d'ornement en forme de sonnette se balance à ses lèvres; il prend des fruits qui remplissent une corbeille déposée près de lui. Derrière les maîtres de la maison s'allongent deux rangées d'hommes accroupis et deux rangées de femmes accroupies comme eux. Les hommes ont le nu peint en rouge, des caleçons blancs cachent leur ventre, de larges colliers bleus descendent sur leur poitrine; une façon de calotte rouge, semblable à celle de nos enfants de chœur, surmonte leurs cheveux sans les couvrir; à la main, ils tiennent tous une tige de lotus. De jeunes esclaves, offrant des mets et des boissons, marchent au milieu d'eux. Les femmes, dont le nu est couleur safran pâle, sont vêtues de robes blanches collantes depuis le mollet jusqu'aux seins et retenues par une sorte de bretelle qui passe par-dessus l'épaule droite; une draperie rattachée au-dessus de l'oreille, tombant large, par derrière et par devant en deux bandes étroites, leur sert de coiffure et est également surmontée de cette petite calotte rouge que portent les hommes; une branche de lotus fleurit aussi dans leurs mains. Puis ce sont deux musiciennes; l'une, coiffée d'une plume d'autruche fichée dans ses cheveux crépus, joue de la harpe; l'autre, habillée de blanc et couronnée d'un petit croissant, souffle dans une flûte à deux branches; au milieu d'elles, une femme danse en agitant un sistre de chaque main.

Les peintures décoratives des grottes sépulcrales de Beni-Hassan, qui appartiennent à la plus haute antiquité, présentent des scènes de mœurs non moins intéressantes. C'est d'abord, comme à El-Kab, toute une série d'opérations agricoles : des ânes, des chevaux, des bœufs labourant la terre; des hommes piochant avec un hoyau dont la pointe est plus longue que le manche; la moisson, la vendange, la pressée, etc. Des peintures très-soignées reproduisent des animaux domestiques ou sauvages. « En observant la fidélité avec laquelle la forme générale et le

caractère de ces animaux sont rendus, dit Wilkinson, on ne peut s'empêcher d'être étonné de ce que les Egyptiens représentaient si mal les arbres et les fleurs de leur pays, lesquels, à l'exception du lotus, du palmier et du doum, peuvent à peine être reconnus, à moins que le fruit, comme dans le grenadier et le sycomore, ne vienne aider à les distinguer. » Champollion le jeune, qui a décrit minutieusement les peintures de Beni-Hassan, y a compté quatorze espèces de chiens de garde ou de chasse, depuis le lévrier jusqu'au basset à jambes torses. Deux de ces peintures, lithographiées en couleur dans l'ouvrage de M. Prisse d'Avennes, nous montrent, l'une un combat de taureaux, l'autre deux bœufs conduits à la corde par un paysan et suivis d'une gazelle; ces animaux sont remarquables par la vérité des formes et des attitudes. Le même ouvrage contient une chromo-lithographie représentant une peinture de la nécropole de Thèbes : on y voit un jeune chasseur portant une gazelle sur ses épaules et tenant un lièvre par les oreilles; près de lui court un lévrier, à qui la chaleur fait tendre la langue; un artiste moderne n'aurait pas peint ces animaux, le chien surtout, avec plus de justesse. Parmi les autres sujets représentés dans les hypogées de Beni-Hassan, nous citerons des scènes de pêche, des festins, des promenades en palanquin, des concerts, des danses, les divers métiers, des jeux militaires, etc. « Ces tableaux, a dit le docteur Lepsius, nous montrent le degré d'avancement des arts de la paix, ainsi que le luxe raffiné des grands de cette époque. Dans les représentations des jeux guerriers, nous trouvons souvent, parmi les hommes au teint rouge ou brun foncé des races égyptiennes et méridionales, des gens de teint très-clair, ayant, pour la plupart, un costume étrange et généralement la barbe et les cheveux roux, avec les yeux bleus. Ils sont représentés quelquefois seuls, quelquefois par petits groupes. Ils paraissent aussi dans la suite des grands, et sont évidemment d'origine septentrionale, probablement sémitique. Nous trouvons dans les monuments de cette époque des victoires sur les Ethiopiens et sur les nègres, ce qui nous fait rencontrer sans surprise des esclaves noirs. Nous n'apprenons rien au contraire des guerres contre les voisins du Nord; mais il paraît que l'émigration du nord-est commençait déjà et que beaucoup d'étrangers cherchaient un asile dans la fertile Egypte, en retour de services rendus. Une scène remarquable, peinte dans la tombe du prince royal Néhera-si-Numhotep, déroule sous les yeux l'émigration de Jacob et de sa famille de la manière la plus vive, de façon à établir un rapport entre le tableau et le fait, si réellement Jacob n'était venu bien plus tard et si nous ne savions que de semblables arrivées de familles ne devaient pas être rares. Ce furent là cependant les précurseurs des Hyksos, et ils leur préparèrent le chemin sous plus d'un rapport. » Le docteur Leipsius ajoute : « J'ai attentivement examiné tout ce tableau, qui a environ huit pieds de longueur sur un pied et demi de hauteur; il est bien conservé partout, quoique seulement peint. Le scribe royal Nefruhotep, qui conduit les étrangers en présence du haut fonctionnaire auquel appartient la tombe, lui présente une feuille de papyrus où la sixième année du règne de Sevintesen II est mentionnée. » Champollion, ignorant l'extrême antiquité de ces hypogées, avait cru voir des Grecs dans ces hommes de teint clair arrivant en Egypte. Wilkinson les prit pour des captifs; mais cette idée disparaît lorsqu'on les voit avec des armes, des lyres, des femmes, des enfants, des ânes et des bagages. Ce sont évidemment des émigrés hyksos demandant à être reçus sur cette terre favorisée. Une composition non moins intéressante, représentant l'arrivée à Thèbes d'une princesse éthiopienne, sous la XVIIIe dynastie, a été reproduite en chromo-lithographie, par M. Levié, dans l'ouvrage de Prisse d'Avennes. Beaucoup de peintures exécutées sur les murs des palais et des nécropoles d'Egypte avaient, comme la précédente, un véritable caractère historique; nous citerons, par exemple, une peinture du Ramseion (Thèbes) représentant le ***Combat de Ramsès Meïamoun contre les Khétas sur les bords de l'Oronte :*** le roi, debout sur un char attelé de deux chevaux, décoche des flèches contre les ennemis, qui culbutent pêle-mêle en bas de leurs chariots de guerre. Cette peinture a été reproduite dans l'ouvrage de Prisse d'Avennes.

Des compositions analogues ont été peintes ou simplement dessinées au trait sur les coffres de momies, sur les bandelettes de toile dont les corps étaient enveloppés, et sur les feuilles de papyrus, sortes de rituels funéraires qu'on enterrait avec les morts. Les divers musées d'Europe, notamment ceux de Londres, de Paris, de Turin, renferment de précieux spécimens de ce genre d'ouvrages. Les peintures des cercueils n'offrent en général que des hiéroglyphes; mais les bandelettes et les papyrus présentent des scènes plus ou moins compliquées. Le musée de Bruxelles possède trois morceaux de toile funéraire des plus intéressants : l'un, qui a fait partie des enveloppes de la momie de Sésostris, représente la victoire de ce prince sur Roboam; le second, provenant du tombeau d'Aménophis II, montre ce monarque vêtu en prêtre, présenté à Amon-Ra par la déesse Neith, et, plus loin, le vautour sacré protégeant de ses ailes le cartouche du pharaon, dont l'âme est emportée sur la barque mystérieuse qui la conduit au trône d'Amon à tête de bélier; le troisième, ayant appartenu à la momie de Ptolémée, fait voir ce prince offrant des présents aux dieux et allant visiter le temple d'Eléphantis pour y laisser des marques de sa munificence. Une composition fort curieuse, tirée d'un rituel funéraire de la XVIIIe dynastie et représentant la *Pesée et le jugement de l'âme au tribunal d'Osiris*, a été publiée dans l'ouvrage de Prisse d'Avennes. Le même recueil contient la reproduction d'un dessin sur papyrus appartenant au musée de Turin et qui est une véritable caricature : les personnages sont des animaux dont les attitudes et les expressions comiques eussent été dignes d'inspirer Gavarni.

Comme on peut en juger d'après ces diverses compositions, les peintres et les dessinateurs égyptiens ne furent point aussi bornés dans leurs conceptions qu'on s'est plu à le dire. Mais ils demeurèrent stationnaires dans leur style, subissant à cet égard les règles imposées par l'autorité religieuse. On comprendra combien ces règles durent être rigoureuses et inflexibles, si l'on songe que la vue des chefs-d'œuvre de l'art grec fut sans influence sur l'école égyptienne : ces chefs-d'œuvre pourtant trouvèrent des admirateurs sur les bords du Nil; ce fut à la cour de Ptolémée, où vivait et travaillait le peintre Antiphile, qu'Apelle composa son célèbre tableau de la *Calomnie*.

Ainsi assujettis à un style de convention, les peintres de l'Egypte reproduisirent, sans interruption, à toutes les époques, les mêmes types, les mêmes expressions, les mêmes attitudes. Presque toutes leurs figures, soit de dieux, soit d'hommes, soit d'animaux, sont représentées de profil; ce qui n'empêche pas que les yeux ou plutôt que l'œil, dans ces têtes de profil, soit dessiné de face. Le dessin, généralement approximatif et anguleux dans les contours de la figure humaine, ne manque ni de correction ni de vérité dans la représentation des vêtements, des coiffures, des meubles. Nous avons déjà dit que les animaux sauvages ou domestiques étaient retracés avec une grande fidélité, ce qui prouverait que les défauts, les incorrections signalés dans l'interprétation du modèle humain étaient voulus, prémédités. Les peintres égyptiens n'ont guère respecté dans leurs tableaux les règles de la perspective, les principes du raccourci; ils n'observèrent pas davantage le jeu de la lumière et des ombres, les lois du clair-obscur et de la dégradation des couleurs. Ils ont employé des teintes très-pures, très-fraîches, très-vives de ton, mais qui ne sont rompues par aucune nuance, par aucun reflet, et qui très-souvent, au lieu d'être conformes à la nature, sont symboliques. Six couleurs seulement se montrent dans les peintures : le blanc, le noir, le bleu, le rouge, le jaune, le vert. Le bois, la toile, le papyrus et les pierres, soit dures, soit tendres, recevaient l'application de ces couleurs. Sur le bois, préalablement couvert d'une couche de blanc de céruse, le contour des figures était tracé en noir et leur intérieur était ensuite rempli de teintes plates assez heureusement combinées. Quelquefois, avant d'être peint, le fond compris entre les contours était légèrement creusé. Sur le papyrus, tout est peint, même le blanc, et la dorure est parfois associée aux couleurs. Sur le granit, le grès et autres pierres très-dures, les couleurs sont appliquées immédiatement; on a reconnu qu'elles les pénètrent assez profondément, ce qui prouve que l'Egypte avait un procédé chimique très-propre à les fixer. On s'est assuré aussi que presque toutes les couleurs sont à base métallique : le bleu de cobalt, qui a été vanté comme une découverte moderne, est employé à profusion dans les peintures égyptiennes. On a trouvé dans les hypogées des vases, des godets remplis de couleurs, et même des instruments pour peindre, palettes, pinceaux en filaments de roseau, brosses en fibres de palmier, etc.

— IV. ARTS INDUSTRIELS. L'habileté des Egyptiens dans les arts industriels est attestée par une multitude d'objets de toute nature provenant des tombeaux et qui ont été recueillis dans les divers musées d'Europe. Les collections du Louvre et de la National Gallery sont fort riches sous ce rapport. On y remarque une grande variété de joyaux et de bijoux, cachets, colliers, agrafes, pendants d'oreilles, bracelets de bras et de jambes, anneaux et bagues à chatons, d'or ou de cornaline, ornés de pierres précieuses; des meubles en bois fin, siéges, caisses, coffrets et pyxides, couverts d'incrustations ou de peintures; des ustensiles de ménage, lampes, paniers, poinçons, cuillers, seaux, cruches; des vases, les uns de grande dimension pour contenir le vin, l'huile, la cire; les autres petits, pour les aromates et les pommades; des armes, arcs, javelots, pieux à crochets, haches, poignards, casques et cuirasses; des instruments de musique, tambours, cymbales, cornets, sistres, harpes de cinq à dix-sept cordes; des instruments pour écrire; de très-fins ouvrages de vannerie et de sparterie, dont quelques-uns teints de couleurs diverses; des étoffes de laine, de lin, de coton, les unes grosses et fortes comme la toile à voile, les autres fines et transparentes comme nos mousselines et nos gazes, d'autres encore bariolées de couleurs et de figures comme les toiles peintes des Indes; enfin toutes sortes de jouets, poupées, balles, sabots, dés et jeux d'échecs, dont les figures sont coniques avec les têtes rondes.

L'Exposition universelle de 1867 nous a offert, entre autres objets précieux provenant du musée égyptien de Boulaq, une très-belle collection de bijoux trouvés dans le tombeau de la reine Aah-Hotep, à Drah-Abaïl-Neggah (Thèbes); parmi ces bijoux, on distinguait : un bracelet d'or à double charnière, avec les figures d'Amosis, époux d'Aah-Hotep, du dieu Seb et des génies de la terre, finement gravées sur fond de verre bleu; deux bracelets d'or avec perles d'or, de lapis, de cornaline rouge et de feldspath vert, enfilées sur des fils d'or; une chaîne d'or terminée à chaque extrémité par une tête d'oie à laquelle est suspendu un scarabée au corselet et aux élytres de verre bleu rayé d'or, en forme de *naos*, enrichi de plaquettes de pierres dures, cornalines, turquoises, lapis et imitations de feldspath vert, et des figures d'Amosis, d'Ammon, de Phré et de deux éperviers en or découpé à jour; un diadème orné de sphinx en or et du cartouche d'Amosis; un magnifique collier (*ousekh*) en or repoussé, ayant pour sujet des cordes, des fleurs et des animaux; un autre collier, formé de plusieurs rosaces et amandes d'or incrustées de pâtes imitant des émaux bleus et rouges; un *flabellum*, dont le manche et le couronnement sont de bois recouvert d'une feuille d'or, avec figures sculptées et hiéroglyphes; un miroir métallique à manche, imitant la tige et la fleur épanouie du papyrus; un anneau de jambe ou *armille*, en or, plat et creux, entouré d'une chaînette en fils d'or tressés; une barque d'or massif, garnie de son équipage et montée sur un chariot de bois à quatre roues de bronze; un poignard d'or, dont la poignée est décorée de têtes de femmes et de pierres précieuses, et dont la lame est damasquinée de figures et d'inscriptions; une hache, dont le manche en bois de cèdre est recouvert d'une feuille d'or avec pierres précieuses serties et hiéroglyphes décrivant l'histoire d'Amosis, et dont le tranchant de bronze est orné d'une épaisse feuille d'or et enrichi sur les faces de figures emblématiques en pierres dures sur fond d'or et fond bleu sombre, etc. A la même Exposition figuraient, parmi d'autres bijoux égyptiens de provenances diverses, de magnifiques pendants d'oreille en or, recouverts d'un vernis rougeâtre et ornés de têtes d'uræus, avec le nom de Ramsès XIII. Ces divers objets, travaillés pour la plupart avec une excessive délicatesse, montrent que les bijoutiers égyptiens savaient, avec autant de goût que d'habileté, associer à l'or les émaux et les pierres précieuses. On peut considérer encore comme de véritables bijoux les figurines de dieux, de rois et d'animaux sacrés dont une quantité innombrable a été recueillie dans les hypogées de Thèbes, de Memphis, d'Abydos, etc. Ces figurines, qui servaient d'amulettes, ont été taillées ou moulées en une foule de substances diverses, bronze, terre émaillée, porcelaine, stéatite, cornaline, améthyste, lapis-lazuli, jaspe vert, spath vert, serpentine, etc. Beaucoup de ces amulettes sont en forme de scarabées, et l'on y voit gravés les images des divinités ou leurs noms en écriture hiératique ou leurs emblèmes; le scarabée était considéré lui-même comme un symbole de l'immortalité. D'autres figurines représentent des serpents, des grenouilles, des poissons, des vautours, des béliers, des lions, des chats, des sphinx, des gazelles, des éperviers, des ibis, des scorpions, des hérissons, des chevaux, des taureaux, des chiens à tête d'homme, des hommes à tête de chien, et toutes sortes de divinités monstrueuses, telles que le dieu Thot, à corps d'homme et à tête d'ibis, Mouth ou Mentou-Ra avec des cornes sur le front, Phtah, embryon nu, les jambes torses, le ventre gonflé, debout sur deux crocodiles, Typhon ou Seth, à tête de porc, et sa femme Taour, représentée en hippopotame, debout sur ses pattes de derrière, avec une tête de lion, des seins de femme et une queue de crocodile.

Les Egyptiens connaissaient non-seulement l'art de fabriquer le verre, mais encore celui de le teindre de diverses couleurs et même de faire pénétrer à travers cette substance des filets colorés. Ils furent aussi d'habiles céramistes : ils firent des vases de terre, de faïence, de porcelaine, et surent les enrichir d'émaux colorés; l'Exposition universelle nous a offert un vase à fond gris en porcelaine, portant des ornements et des légendes en émaux de deux couleurs; ces légendes sont celles d'Aménophis II et de sa femme Daï, qui appartiennent à la XVIIIe dynastie. La fabrication des vases d'or et d'argent (représentée dans une peinture de la nécropole de Thèbes qui a été publiée par Prisse d'Avennes) était une industrie florissante en Egypte. En général, les vases égyptiens ont une grande élégance et une grande variété de formes, et rivalisent presque, sous ce rapport, avec ceux que nous devons aux Grecs et aux Etrusques. On peut en juger non-seulement par les spécimens qui sont parvenus jusqu'à nous, mais encore, mais surtout par ceux qui sont représentés dans les peintures des hypogées, notamment dans celles du tombeau de Ramsès Meïamoun. Ce tombeau est un de ceux qui nous fournissent le plus de renseignements sur les armes, les ustensiles et l'ameublement des Egyptiens. La couleur bleue de plusieurs des armes qui y sont représentées indique, selon Wilkinson, qu'elles étaient de fer, et ce serait là un des arguments qui établissent que ce métal était connu en Egypte. N'oublions pas les siéges, fauteuils, sofas, lits de repos, dont on voit des modèles de la forme la plus élégante dans les peintures du tombeau que nous venons de citer.

— *Religion, croyances.* La théogonie égyptienne, encore assez mal définie dans son ensemble, malgré les admirables travaux des Champollion, des Wilkinson et des Lepsius, n'a laissé, pour nous, aucune trace de ses origines et de sa formation. Un profond esprit, Quinet, a toutefois tenté de soulever le voile d'Isis; il a interrogé la muette déesse de l'Afrique et il lui a arraché ces mots : révélation par la vie organique. « Le culte de l'animal, dit ce penseur, voilà le signe de la race de Cham, le rite de l'Afrique. Ni la parole, ni la lumière ne peuvent lui enseigner la croyance : l'une et l'autre sont trop subtiles pour elle; il faut que son génie inférieur aille chercher les traces divines, non dans un prodige social, mais dans le cœur de l'épervier et du lion; liturgie de l'intelligence esclave! première sanction du code noir! » L'animal, en effet, dut paraître terrible à l'Africain encore nu et désarmé; lentement il le chassa de l'étroite vallée où il fit son établissement et d'où il ne cessa d'entendre le désert hurler tout à l'entour. Dieu, pour l'Egyptien épouvanté, Dieu, ce fut l'animal. Cette terreur uniforme et constante, incarnée autour de lui sous la forme du lion, du crocodile, du chacal, lui inspira un panthéisme peuplé d'incarnations divines et animales tout à la fois, chacune sans caractère très-précis, sans personnalité très-profonde, pouvant aisément se confondre dans une autre, celle-ci dans une troisième, et ainsi de suite, jusqu'à la formation d'un monothéisme accablant. Ce qui augmente encore la confusion, c'est que la religion égyptienne fut, comme l'empire lui-même, une réunion de cultes locaux. De là cette multitude de dieux, dont la plupart, sous des noms et des attributs différents, remplissent les mêmes fonctions dans l'économie divine. Un pays dont la constitution est monarchique, dont la société est partagée en castes, doit avoir une religion également monarchique et des dieux partagés en castes. Ce sont là, en effet, deux caractères du panthéisme égyptien. Par-dessus la hiérarchie des dieux, un Pharaon divin et caché, modèle du pharaon terrestre, est le Dieu suprême. « Il est le seul être vivant en vérité, disent les légendes sacrées; il a donné naissance à tous les êtres et à tous les dieux inférieurs. Il a tout fait et n'a pas été fait; enfin il s'engendre lui-même. » Ces mots, lus sur la Bible de l'Egypte, sur le granit des temples, ces seuls mots indiquent (soit dit en passant) à quelle source Moïse a puisé la conception, très-élevée d'ailleurs, de son Jéhovah. A propos de cette expression : « il s'engendre lui-même, » un savant spécial, M. de Rougé, fait cette intéressante observation : « C'est là le second point et peut-être le plus curieux de la religion égyptienne. Si certains textes disent que le Dieu père engendra un fils, son image, on en rencontre qui semblent ne faire du fils qu'une autre manière d'envisager le père. C'est dans ce sens que les Egyptiens disaient du dieu Ra (Soleil) qu'il s'engendre lui-même. A Saïs, où il était considéré comme le fils de la déesse mère Neith, on disait qu'il était enfanté, mais qu'il n'avait pas été engendré, parce qu'il descendait lui-même dans le sein de sa mère, par sa propre vertu. » On voit que l'idée d'un Dieu incarné remonte très-haut. Elle n'appartient pas d'ailleurs plus en propre à l'égyptianisme qu'au christianisme; les légendes indiennes présentent ce mythe antérieurement encore aux légendes égyptiennes.

Les Egyptiens distinguaient donc dans la génération éternelle de la divinité un père et un fils, dont les personnes étaient plus ou moins distinctes, plus ou moins confuses, selon les localités. Une déesse mère se joignait à ces personnages divins et complétait la triade sacrée. C'est d'abord l'être irrévélé, le bélier bleu, Ammon, puis son épouse mystérieuse, qui tisse elle-même éternellement son voile de ténèbres, Hathor, la dame de Nubie, tenant sur ses genoux l'enfant manifesté, révélé, incarné sous la figure du monde naissant, par lequel se complète la famille éternelle. « Dans chaque sanctuaire, dit Quinet, se retrouve, comme dans une monstrueuse Bethléem, cette même famille, toujours le père sous des noms divers, Ammon, Osiris, Knef; toujours l'épouse, la nourrice, la mère Mouth, Isis, Neith; toujours le dieu naissant, le verbe incarné de cette théologie africaine, Orus, Chous, Maloui, l'enfant sacré qui tient encore son doigt dans sa bouche. » Autour de la divine famille rôde son ennemi, Typhon, l'esprit de mort, le Satan de l'antique Égypte, qui, de son souffle empoisonné, obscurcit la lumière et tarit les eaux saintes. Ce n'est pas tout encore, nous avons une théologie physique. Le soleil est le plus vieux et le plus grand des dieux physiques. Sa naissance de chaque jour, au sortir du ciel nocturne, était l'emblème de la génération divine conçue par l'Egypte. L'espace céleste s'identifiait avec la mère divine. Le soleil, pris sans doute comme emblème d'une idée métaphysique plus profonde, était le grand dieu de l'Égypte. Son nom, Ra, s'ajoutait à celui des dieux et même

des mortels qu'on voulait identifier à lui, comme Ammon-Ra, Neferou-Ra. Cette suprématie du soleil qui absorbe toutes les autres divinités, réduites à n'être plus que des modes de son existence, cette phase physique de la religion égyptienne paraît être la seconde. Un autre dieu y apparaît, puissant et vénéré; mais pas de dualisme possible : Osiris est encore le soleil, le soleil dans le ciel nocturne, Ra dans l'Amenthi. Le rôle d'Osiris nous jette à travers cette *divine comédie* que l'art théologien de la vieille Egypte traça aux parois de ses chambres sépulcrales, et qui nous ouvre l'enfer africain. Le dogme persistant des Egyptiens fut la double immortalité de l'âme et du corps. « Cette immortalité était spécialement promise aux âmes qui auraient été reconnues vertueuses par Osiris, juge des enfers. Elles devaient rejoindre leur corps et l'animer d'une nouvelle vie que la mort ne devait plus atteindre. » (De Rougé.) Aux âmes condamnées par l'impassible juge était reservé le supplice de la seconde mort. Le savant égyptologue que nous venons de citer a lu clairement cette doctrine nationale de l'Egypte dans le rituel sacré que chaque momie devait porter dans sa boîte dorée. Un magnifique exemplaire de ce rituel est conservé au musée du Louvre. La première vignette nous montre le mort, accompagné de sa cour, qui vient rendre hommage à Osiris. Ce dieu avait subi la mort, il l'avait subie en juste, ou plutôt c'était le type du juste trépassé. « La seconde vignette, c'est M. de Rougé qui la décrit ici, la seconde vignette représente le défunt qui vogue derrière Anubis, dans la barque du soleil. » Les vignettes suivantes montrent diverses formes que l'âme révélait successivement dans les cieux infernaux : le héron d'Osiris, l'épervier d'or, l'hirondelle, l'épervier divin, etc. Puis apparaissent les quinze portes sises dans l'Aaenrou, ou région de félicité. Par delà ces portes se déroule, devant les quarante-deux juges, la scène de la confession de l'âme, qui se justifie des péchés en horreur chez les Egyptiens. Ce sont, avec le meurtre, le vol et l'adultère, *les paroles trop nombreuses*, la faute d'avoir *fait pleurer son prochain* et le mépris *des droits acquis sur les cours d'eau*. Ce dernier délit a un caractère absolument administratif et concerne la police de la vallée du Nil; l'accusation la plus surprenante est celle des paroles trop nombreuses; souvenons-nous que la terre d'Egypte est la terre du silence. Parler y semble anomal, monstrueux, criminel. Au sortir de l'interrogatoire a lieu la scène du pèsement de l'âme. « Dans les plateaux de la balance, on voit, d'un côté, le vase, symbole du cœur du défunt, et, de l'autre, la plume d'autruche, symbole de la justice. Cette scène est suivie de la vignette du bassin de feu gardé par quatre cynocéphales : c'étaient les génies chargés d'effacer la souillure des iniquités qui auraient pu échapper à l'âme juste et de compléter sa purification. La vignette suivante montre le soleil représenté par un disque rouge sur une tête d'épervier; la barque vogue sur les eaux célestes, et l'âme justifiée, dégagée de ses souillures, vient se joindre à la course de l'astre lumineux. Les dernières vignettes contiennent la figure de diverses demeures qui occupaient les espaces célestes que l'âme lumineuse va maintenant traverser. » (De Rougé.) Nous venons de dérouler avec ce papyrus, vieux de quarante siècles, le ciel de l'antique Egypte. Le chrétien doit avec étonnement y reconnaître presque le ciel qu'il promet, lui aussi, à son corps et à son âme; ces scènes couchées sur des feuilles de papyrus, n'est-ce pas une grossière ébauche des fresques de la Sixtine? Dans le panthéisme égyptien, tendant continuellement au monothéisme par la confusion, le tassement, l'unification perpétuels de ses dociles éléments, on découvre d'étranges rapports avec le monothéisme chrétien; aussi, le christianisme s'y implanta-t-il rapidement et aisément : il trouva le sol préparé. La Thébaïde devint chrétienne sans efforts. L'Olympe grec se brisa dans la lutte à mort contre le dieu nouveau. Les divinités égyptiennes furent plus conciliantes : Isis tendit volontiers sa mamelle noire à l'enfant Jésus. Les évangélistes eux-mêmes semblent témoigner de cette union sympathique, en rapportant la légende de la fuite en Egypte.

— *Sépultures*. L'Egypte, ce pays de la mort, la vieille Egypte, si confiante dans la double immortalité des âmes et des corps, devait donner et donna en effet un soin particulier à ses sépultures. Les Pyramides étaient la demeure suprême des dynasties de la basse Egypte. « Dans la haute, dit Champollion, d'immenses excavations dans les montagnes de la Thébaïde reçurent leurs restes mortels, et l'on sait avec quelle magnificence ces tombeaux des rois étaient travaillés et ornés (v., au mot ART, notre article sur l'*Art égyptien*). Leur entrée, soigneusement fermée, était souvent indiquée par un simulacre de portique taillé sur le flanc de la montagne. Un grand nombre de couloirs, quelquefois coupés par des puits profonds et des salles, quelques-unes très-spacieuses, conduisaient enfin, et par des issues très-souvent déguisées, à la grande chambre où était le cercueil, ordinairement de granit, de basalte ou d'albâtre. » Tous les murs étaient éclatants de peintures, de sculptures coloriées et d'inscriptions hiéroglyphiques, où le nom du défunt, dans un cartouche, était fastueusement prodigué. Les sujets funéraires qui décoraient ces chambres souterraines se rapportaient à des idées mystiques. Quelquefois aussi, dans cette éclatante profusion de peintures, apparaissent des scènes purement profanes (elles nous semblent telles du moins), de danses, de chants, de jeux. Une des plus belles et des plus complètes de ces sépultures est celle du roi Achencherrès-Ousireï, près de Thèbes. Les anciens connaissaient quarante-sept tombeaux de ce genre; du temps des Ptolémées, il n'en existait plus que dix-sept. Belzoni et d'autres voyageurs modernes ont visité quelques-unes de ces tombes et les ont trouvées toutes violées par les Arabes.

Bien différente sans doute était la dernière demeure des simples particuliers. Toutefois, les plus riches et les plus considérés d'entre eux avaient de somptueux monuments. Voici, d'après Champollion, la description d'un tombeau de ce genre, découvert en 1824. « On parvenait à la première salle par un puits de plusieurs pieds de profondeur; l'entrée était sur un côté de ce puits; on n'a rien trouvé dans cette première chambre que des débris qui prouvent qu'elle avait été autrefois visitée; mais une seconde porte, dont l'ouverture, très-peu élevée au-dessus du sol, était cachée par ces débris amoncelés, donna entrée dans une seconde salle absolument intacte; elle avait 8 pieds dans un sens et 10 dans l'autre; au milieu était un triple sarcophage en bois, entièrement peint en dedans et en dehors, et portant de nombreuses inscriptions hiéroglyphiques; dans le cercueil intérieur, le plus petit des trois, était la momie du mort. Vers la tête, on a trouvé les offrandes qui lui avaient été faites : la tête et l'épaule d'un bœuf, deux plats chargés de légumes cuits ou de pâtes, plusieurs amphores de vin qui s'est évaporé, et quelques pièces d'étoffe de coton ou de laine. A droite et à gauche du cercueil étaient des figures en bois d'environ 2 pieds de hauteur, figures de la femme et de la fille du mort, lui apportant ces offrandes dans un coffret chargé sur leurs têtes, et une amphore à la main. A côté de chacune d'elles était une barque de 2 pieds de longueur : au milieu de la première barque est un baldaquin destiné à recevoir la momie; en attendant, des femmes lavent la tunique du mort : l'une fait la lessive dans une grande jarre, l'autre lave la tunique sur une planche inclinée; d'autres figures, toujours en bois, se livrent à des opérations analogues. Sur l'autre barque, la momie est déjà transportée sous le baldaquin; la femme et la fille du mort, éplorées et les cheveux couvrant leur visage, sont inclinées sur la momie avec l'expression de la plus vive douleur, et seize matelots, la rame à la main, sont prêts à commencer le voyage de la momie à travers le lac qui va le transporter dans l'Amenthi. » Cette sépulture d'un riche particulier doit donner une idée générale de ce qu'étaient les sépultures de ceux de sa caste. Le peuple, opprimé, après la mort comme après la vie, par l'accablante aristocratie des prêtres et des nobles, le peuple, malgré son amour, sa préoccupation des choses de la mort, était, quand ses yeux s'étaient clos, englué de bitume et précipité dans la profondeur des syringes. Ces nécropoles populaires étaient dans le voisinage des villes. On en a découvert quatre sur la rive occidentale du Nil : la plus septentrionale peut être attribuée à Latopolis, la plus voisine de Gizeh à Héliopolis, celles de Sakkarah et d'Abousir à Memphis, celle de Dashour à Acanthus. Dans le voisinage des hypogées et des pyramides, il existe des puits perpendiculaires qui communiquent à des galeries souterraines au sein desquelles sont entassés des monceaux de momies, tout un peuple de morts. La nécropole d'Abydos, seconde ville de la Thébaïde, occupe un espace immense, et ne le cédait guère en grandeur à celle de Thèbes. Dans la basse Egypte, à Saïs, on voit les restes de nécropoles bâties en briques crues. Ces ruines sont couvertes de débris et présentent des masses énormes de plus de 80 pieds de hauteur. On y reconnaît plusieurs étages de petites chambres dans lesquelles étaient déposées les momies, qui, de cette façon, se trouvaient à l'abri des inondations du Nil. Ces nécropoles, destinées chacune à une caste différente, étaient renfermées dans une vaste enceinte commune.

— *Histoire de l'Egypte, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. L'origine des premiers habitants de l'Egypte a été pour les savants le sujet de bien des conjectures, qui n'ont servi qu'à démontrer évidemment leur haute antiquité; que les uns les fassent descendre des Chinois et les autres des Indous, ou que ce soient eux qui aient peuplé la Chine, toujours est-il que les Egyptiens ont occupé le premier rang parmi les nations civilisées de l'antiquité. Les premiers Egyptiens, selon Champollion jeune, arrivèrent en Egypte à l'état de nomades; ils n'avaient alors ni sciences, ni arts, ni formes stables de civilisation. C'est par le travail des siècles et les circonstances que les Egyptiens, d'abord errants, s'occupèrent enfin d'agriculture et s'établirent d'une manière fixe et permanente; alors naquirent les premières villes, qui ne furent dans le principe que de petits villages, lesquels, par le développement successif de la civilisation, devinrent des cités grandes et puissantes. Les Egyptiens, dans le commencement de leur civilisation, furent gouvernés par des prêtres. La nation était divisée en trois parties distinctes : les prêtres, les militaires et le peuple. Le peuple seul travaillait, et le fruit de ses sueurs était dévoré par les prêtres, qui tenaient les militaires à leur solde et les employaient à contenir le reste de la nation. Mais il arriva une époque où les soldats se lassèrent d'obéir aveuglément aux prêtres. Une révolution éclata, et ce changement, heureux pour l'Egypte, fut opéré par un chef militaire nommé Ménéï ou Ménès, qui devint le chef de la nation, établit le gouvernement royal et transmit le pouvoir à ses descendants en ligne directe. Les anciennes histoires de l'Egypte font remonter cette révolution à six mille ans environ avant l'islamisme. Dès ce moment, le pays fut gouverné par des rois et le gouvernement devint plus doux et plus éclairé, car le pouvoir royal trouva un certain contre-poids dans l'influence que conservait nécessairement la classe des prêtres, réduite alors à son véritable rôle, celui d'instruire et d'enseigner en même temps les lois de la morale et les principes des arts. Thèbes resta la capitale de l'Etat, mais le roi Ménès et son fils et successeur Athothi jetèrent les fondements de Memphis, dont ils firent une ville forte et leur seconde capitale. Une très-longue suite de rois succéda à Ménès; diverses familles occupèrent le trône, et la civilisation se développa de siècle en siècle. C'est sous la troisième dynastie que furent bâties les pyramides de Dahschour et de Sakkarah, les plus anciens monuments connus dans le monde. Les pyramides de Ghizeh sont les tombeaux des trois premiers rois de la cinquième dynastie, nommés Souphi Ier, Sensaouphi et Mankhéri. Autour d'elles s'élèvent de petites pyramides et des tombeaux, construits de grandes pierres, qui ont servi de sépulture aux princes de la famille de ces anciens rois. Sous ces dynasties ou familles régnantes, qui se succédèrent les unes aux autres, les sciences et les arts naquirent et se développèrent graduellement. L'Egypte était déjà puissante et forte; elle tenta même plusieurs grandes entreprises militaires au dehors, notamment sous des rois nommés Sésokhris, Aménémé et Aménémôf; mais les monuments de ces rois n'existent plus et l'histoire n'a conservé aucun détail sur leurs grandes actions, parce qu'après le règne de ces princes un grand bouleversement changea la face de l'Asie; des peuples barbares firent une invasion en Egypte, s'en emparèrent et la ravagèrent en détruisant tout sur leur passage; Thèbes fut ruinée de fond en comble. Cet événement eut lieu environ 2800 ans avant l'islamisme. Une partie de ces barbares s'établit en Egypte et tyrannisa le pays pendant plusieurs siècles. La civilisation première égyptienne fut ainsi arrêtée et détruite par ces étrangers, qui ruinèrent l'Etat par leurs exactions et leurs rapines, en faisant disparaître par la misère une partie de la population locale. Ces barbares ayant élu un d'entre eux pour chef, celui-ci prit le titre de pharaon, qui était le nom par lequel on désignait dans ce temps-là tous les rois d'Egypte. C'est sous le quatrième de ces rois étrangers que Joussouf, fils de Jakoub, devint premier ministre et attira en Egypte la famille de son père, qui forma ainsi la souche de la nation juive. Avec le temps, diverses parties de l'Egypte supérieure s'affranchirent du joug des étrangers, et à la tête de cette résistance parurent des princes descendants des rois égyptiens que les barbares avaient détrônés. L'un de ces princes, nommé Amosis, rassembla assez de forces pour attaquer les étrangers jusque dans la basse Egypte, où ils étaient le plus solidement établis, au moyen des places de guerre, parmi lesquelles on comptait en première ligne Aouara, immense campement fortifié, qui exista dans l'emplacement actuel d'Abou-Kecheid, du côté de Salahieh. Les exploits militaires d'Amosis délivrèrent l'Egypte de la tyrannie des barbares. Son fils Aménôf, premier du nom, réunit toute l'Egypte sous sa domination et releva le trône des pharaons, c'est-à-dire des rois de race égyptienne. C'était le chef de la dix-huitième dynastie. Son règne entier et ceux de ses trois premiers successeurs, Touthmosis Ier, Touthmosis II et Méris-Touthmosis III, furent consacrés à reconstituer en Egypte un gouvernement régulier et à relever la nation écrasée par de longues années de servitude étrangère. Les barbares avaient tout détruit; tout était par conséquent à reconstruire. Ces grands rois n'épargnèrent rien pour relever l'Egypte de son abaissement; l'ordre fut rétabli dans tout le royaume; les canaux furent recreusés; l'agriculture et les arts, encouragés et protégés, ramenèrent le bien-être et l'abondance parmi les sujets, ce qui accrut et perpétua les richesses du gouvernement. Bientôt les villes furent reconstruites; les édifices consacrés à la religion se relevèrent de toutes parts, et plusieurs des monuments que l'on admire encore sur les bords du Nil appartiennent à cette intéressante époque de la restauration de l'Egypte par la sagesse de ses rois. De ce nombre sont les monuments de Semmé et d'Amada, en Nubie, et plusieurs de ceux de Karnac et de Médinet-Abou, qui sont les plus beaux ouvrages de Touthmosis Ier ou de Touthmosis III, qu'on appelle aussi Méris. Ce roi, qui a fait exécuter les deux obélisques d'Alexandrie, est celui de tous les pharaons qui opéra les plus grandes choses. C'est à lui que l'Egypte doit l'existence du grand lac de Fayoum. Par les immenses travaux qu'il fit faire, et au moyen de canaux et d'écluses, ce lac devint un réservoir qui servait à entretenir, pour tout le pays intérieur, un équilibre perpétuel entre les inondations du Nil insuffisantes et les inondations trop fortes. Ce lac portait autrefois le nom de lac Méris. Ces rois et quelques-uns de leurs successeurs paraissent avoir conservé dans toute sa plénitude le pouvoir royal qu'ils avaient arraché au chef des barbares; mais ils n'en usèrent qu'à l'avantage du pays; ils s'en servirent pour corriger et reconstituer la société corrompue par l'esclavage et pour replacer l'Egypte au premier rang politique qui lui appartenait au milieu des nations environnantes. Quelques peuples de l'Asie avaient déjà atteint à cette époque un certain degré de civilisation et leurs forces pouvaient menacer le repos de l'Egypte. Méris et ses successeurs prirent souvent les armes et portèrent la guerre en Asie et en Afrique, soit pour établir la domination égyptienne, soit pour ravager et affaiblir ces États et assurer ainsi la tranquillité de l'Egypte. Parmi ces conquérants, les plus illustres sont : Aménôf II, fils de Méris, qui rendit tributaires la Syrie et l'ancien royaume de Babylone; Touthmosis IV, qui envahit l'Abyssinie et le Sennaar; enfin Aménôf III, qui acheva la conquête de l'Abyssinie et fit de grandes expéditions en Asie. Il existe encore des monuments de ce roi; c'est lui qui fit bâtir le palais de Sholeb, dans la haute Nubie, le magnifique palais de Louqsor et toute la partie sud du grand palais de Karnac, à Thèbes. Les deux grands colosses de Kourna sont des statues qui représentent cet illustre prince. Son fils Horus châtia une révolte d'Abyssins et continua les travaux de son père; mais deux de ses enfants qui lui succédèrent n'eurent ni la fermeté ni le courage de leurs ancêtres; ils laissèrent se perdre en peu d'années l'influence que l'Egypte exerçait sur les contrées voisines. Cependant le roi Menephtha Ier releva la gloire du pays et porta ses armes victorieuses en Syrie, à Babylone et jusque dans le nord de la Perse. A sa mort, les peuples soumis s'étant encore révoltés, Rhamsès le Grand, son fils et son successeur, reprit les armes, renouvela toutes les conquêtes de son père et les étendit jusque dans les Indes; il épuisa les pays vaincus et enrichit l'Egypte des immenses dépouilles de l'Asie et de l'Afrique. Cet illustre conquérant, connu aussi dans l'histoire sous le nom de Sésostris, fut en même temps le plus brave des guerriers et le meilleur des princes. Il employa toutes les richesses enlevées aux nations soumises et les tributs qu'il en recevait à l'exécution d'immenses travaux d'utilité publique; il fonda des villes nouvelles, tâcha d'exhausser le terrain de quelques-unes, environna une foule d'autres de forts terrassements pour les mettre à couvert de l'inondation du fleuve; il creusa des canaux, et c'est à lui qu'on attribue la première idée du canal de jonction du Nil à la mer Rouge; il couvrit enfin l'Egypte de constructions magnifiques, dont un très-grand nombre existent encore. Non content d'orner l'Egypte d'édifices somptueux, il voulut assurer le bonheur de ses habitants et publia des lois nouvelles; la plus importante fut celle qui conféra à tous ses sujets le droit de propriété dans toute sa plénitude. C'est sous son règne que l'Egypte arriva au plus haut point de puissance politique et de splendeur intérieures. Ses successeurs jouirent en paix du fruit de ses travaux et conservèrent en grande partie ses conquêtes, que le quatrième d'entre eux, nommé Rhamsès-Meïamoun, prince guerrier et ambitieux, étendit encore davantage; son règne entier fut une suite d'entreprises heureuses contre les nations les plus puissantes de l'Asie. Ce roi bâtit le beau palais de Medinet-Habou (à Thèbes), sur les murailles duquel on voit encore sculptées et peintes toutes les campagnes de ce pharaon. Ses successeurs firent jouir l'Egypte d'un long repos. Les expéditions militaires du pharaon Chéchouk Ier et celles de son fils Osorkon Ier, qui parcoururent l'Asie occidentale, maintinrent pendant quelque temps la suprématie de l'Egypte; mais cette contrée succomba dans une invasion des Ethiopiens, après une lutte dans laquelle succomba son pharaon Bok-Hor. La domination de Sabacon, roi des Ethiopiens, fut douce et humaine; mais, peu de temps après la mort de son successeur, la dynastie des conquérants fut chassée d'Egypte et une famille égyptienne occupa le trône des pharaons : ce fut la vingt-sixième dynastie, appelée Saïte. Sous cette dynastie, l'Egypte déchut rapidement et la perte de son indépendance politique devint inévitable. Sous le règne de Neko II, fils de Psammétik Ier, le roi de Babylone, Nebucad-Nésar, défit les armées égyptiennes et les chassa de la Phénicie, de la Judée et de l'Asie entière. Ouaphré, fils de Psammétik II, fut détrôné par ses soldats révoltés et remplacé par un courtisan nommé Amasis; ce dernier régna pendant quarante-deux ans, et sous son gouvernement le commerce reprit un grand essor. Il mourut au moment où les armées persanes s'ébranlaient pour fondre sur l'Egypte. Psammétik III, son successeur, menacé par les Perses, rassembla dans Péluse tout ce qui lui restait de la caste militaire égyptienne et les troupes étrangères qu'il avait à sa solde, mais il fut vaincu par Cambyse, après un

combat long et terrible, et c'en fut fait de l'indépendance nationale de l'Egypte (525 av. J.-C.). Les Perses prirent Memphis d'assaut, saccagèrent Thèbes, démolirent ou dévastèrent ses plus beaux monuments, et sa population fut livrée à la discrétion des satrapes ou gouverneurs établis par les rois de Perse. Alexandre renversa la domination des Perses en Asie. A la mort de ce conquérant, qui avait fondé la ville d'Alexandrie, Ptolémée, l'un de ses généraux, se déclara roi d'Egypte et fut le chef de la dynastie grecque, qui gouverna le pays pendant près de trois siècles. La domination grecque fut détruite par César-Auguste; l'Egypte devint une simple province de l'empire romain et fut gouvernée par un préfet. Le sceptre du grand Sésostris tombé aux mains d'un préfet : quelle ironie du sort! La domination romaine dura depuis Auguste jusqu'à la mort de Théodose (395 ap. J.-C.), c'est-à-dire quatre cent vingt-cinq ans. L'événement le plus considérable de cette longue période fut la propagation du christianisme, qui s'introduisit en Egypte dès le Ier siècle et y enfanta bientôt cet entraînement cénobitique qui couvrit d'ermites les solitudes de la Thébaïde et contre lequel les Pères de l'Eglise se virent contraints de réagir. Les temples des dieux nationaux se maintinrent cependant longtemps encore vis-à-vis du culte nouveau ; ou y a trouvé des inscriptions hiéroglyphiques qui descendent jusqu'au milieu du IIIe siècle. La ruine totale de l'ancien culte ne date que de la fin du IVe siècle, lorsque, par son édit de 389, l'empereur Théodose ordonna d'abattre le temple de Sérapis, à Alexandrie. Ce ne fut pas seulement le culte des dieux de l'Egypte qui acheva de disparaître alors; de cette époque date aussi la ruine complète de ce qui pouvait rester encore de la science égyptienne. L'intelligence des hiéroglyphes, déjà fort affaiblie sans doute, acheva de se perdre et resta ignorée pendant quatorze siècles, jusqu'au jour où Champollion retrouva la clef de l'énigme.

A la mort de Théodose (395), l'Egypte fit partie de l'empire d'Orient jusqu'en 640, époque de la conquête d'Amrou. Les deux cent quarante-quatre ans qui s'écoulèrent dans cet intervalle constituent la cinquième période de l'histoire de ce pays, période absolument stérile en événements relatifs à l'Egypte. Les cinq autres grandes périodes des annales égyptiennes sont : l'Egypte sous la domination des califes arabes et des Ayoubites (de 640 à 1250); l'Egypte sous les sultans mameluks (de 1250 à 1517); l'Egypte province turque (de 1517 à l'expédition française de 1798); la campagne d'Egypte forme la neuvième période, qui va jusqu'en 1801; enfin le temps écoulé depuis cette date jusqu'à nos jours forme la dixième période.

Un acte du plus aveugle fanatisme signala le début de la conquête arabe : ce fut la destruction de la bibliothèque d'Alexandrie. A partir de cette époque, l'Egypte ne fit plus que déchoir; déchirée par des guerres intestines, fruits de l'ambition de ses dominateurs, elle changea fréquemment de maîtres, sans que son sort fût amélioré. Aux premiers califes succédèrent, en 665, les Ommiades; à ceux-ci, les Abbassides, en 750; aux Abbassides, les Thoulounides, en 870. En 905 revinrent les Abbassides, que suivirent les Fatimites, en 972. La dynastie des Ayoubites prit le pouvoir en 1175; ce fut sous cette dynastie qu'eut lieu le débarquement en Egypte de saint Louis avec 50,000 croisés. Les Mameluks turcomans succédèrent aux Ayoubites en 1250 et furent remplacés en 1382 par les Mameluks circassiens; ce fut une période de désordre et de barbarie, une série de calamités pour l'Egypte. En 267 ans, quarante-sept princes passèrent sur le trône avili des anciens pharaons, et presque tous finirent de mort violente.

En 1517, Touman-Bey, le dernier des chefs mameluks, tomba au pouvoir du sultan Sélim. Celui-ci conquit alors toute l'Egypte, qui n'a pas cessé depuis de reconnaître la suzeraineté de la Porte. C'est encore une triste histoire que celle des pachas égyptiens, toujours en lutte contre le pouvoir des beys mameluks, peu habitués à reconnaître un maître. Enfin l'un d'eux, Ali-Bey, en 1767, se déclara indépendant, battit monnaie à son coin, s'empara de la Mecque, battit les troupes du sultan en Syrie et s'allia aux Russes; mais ses compétiteurs le firent empoisonner. Le pouvoir resta alors aux mains de Mourad et d'Ibrahim, qui avaient fait alliance. Le pays, abâtardi par une longue servitude, restait indifférent à ces luttes, et le fellah ne demandant à la terre que sa nourriture de chaque jour, la famine était toujours menaçante sur le sol le plus fertile du monde. Ce fut à cette époque qu'une insulte faite au pavillon consulaire de la France et d'autres considérations politiques motivèrent l'expédition française en Egypte, sous le commandement du général Bonaparte. Les phases de notre domination dans ce pays sont connues [v. ÉGYPTE (campagne d') et PYRAMIDES (bataille des)]; cette domination dura aussi longtemps que notre armée demeura sur le sol égyptien. Après son départ, tous les partis unis contre l'ennemi commun se séparèrent, et Turcs, Albanais, Mameluks se disputèrent le pouvoir, jusqu'à ce qu'enfin, à force d'habileté, de ruse et d'audace, un jeune chef de l'armée turque, Méhémet-Ali ou Mohammed-Ali se rendit maître de la situation. De 1806 à 1819, Méhémet-Ali fut heureux dans ses guerres contre son suzerain, lui enleva même pour quelque temps la Syrie, Chypre et Candie, et, par le traité de 1841, conclu par l'intervention de la diplomatie européenne, obtint l'investiture à vie du pachalik d'Egypte, avec hérédité pour ses descendants. Après cette victoire, tous les soins de Méhémet-Ali se portèrent sur les améliorations que réclamait la situation intérieure de la contrée. Mais l'infatigable vieillard tomba graduellement en démence, et, en juillet 1848, la Porte crut nécessaire de lui désigner pour successeur son fils aîné Ibrahim-Pacha, qui avait déjà administré les affaires dans le même esprit que lui. Ibrahim étant mort le 10 novembre 1848, Abbas-Pacha, petit-fils de Méhémet-Ali, fut nommé par la Porte gouverneur de l'Egypte. Pendant que Méhémet-Ali s'éteignait lentement et sans bruit, son successeur supprimait la plupart de ses institutions, congédiait les étrangers que ses prédécesseurs avaient appelés à leur service, et, pour se tenir à l'écart des représentants des puissances étrangères et des affaires sérieuses, faisait construire dans le désert des châteaux où, avec toute l'ardeur d'un fervent musulman, il s'occupait de cérémonies religieuses et d'astronomie, lorsqu'il ne se livrait pas à de honteuses orgies avec ses jeunes esclaves. Tout en écrasant le commerce et l'industrie par des vexations de toute nature, il satisfaisait ses haines particulières par des confiscations et des sentences d'exil. Des centaines de malheureux qui lui déplaisaient étaient relégués sans jugement dans le Soudan, où ils périssaient de misère. Ses châteaux du désert servaient de théâtre aux cruautés les plus révoltantes et à des exécutions quotidiennes, dont les premières victimes étaient des membres de sa famille. La Porte, cédant surtout aux conseils de l'Angleterre, chercha à mettre à profit la faiblesse du pacha, pour s'insinuer dans les affaires intérieures de l'Egypte, et lui enjoignit, en février 1851, d'appliquer le tanzimat dans ses Etats. Elle éleva en outre d'autres prétentions, qui, si elles avaient obtenu satisfaction, eussent complètement changé sa situation et celle de l'Egypte. Abbas-Pacha obéit d'abord; mais il réussit bientôt après, en faisant abandon de sommes considérables à la Porte, dont les finances étaient dans un état déplorable, à obtenir divers privilèges importants, tels que le droit de lever des corvées, le droit de prononcer la peine de mort contre les Egyptiens, etc. Lorsque éclata la guerre avec la Russie, il s'imposa de nouveaux sacrifices et mit à la disposition de la Porte un corps d'armée de 15,000 hommes. Il mourut subitement dans la nuit du 12 au 13 juillet 1854, tué, selon toute apparence, par deux de ses mameluks. Il eut pour successeur son oncle Mohammed-Saïd-Pacha, fils de Méhémet-Ali, prince qui avait reçu une éducation tout européenne et qui non-seulement maintint les réformes introduites par son père dans l'administration, mais encore fit tous ses efforts pour alléger les charges qui pesaient sur le peuple. Il restreignit l'autorité des moudirs (gouverneurs de provinces) et surtout celle des chefs de villages, établit un système régulier de recrutement, fit dresser un état des impôts basé sur la fortune de chacun des habitants, créa un conseil d'Etat chargé de discuter les ordonnances avant qu'elles fussent publiées, accorda de nombreux privilèges aux fellahs ou agriculteurs et abolit complètement l'esclavage et le commerce des esclaves. En 1857, il dirigea, à la tête de 5,000 hommes, une expédition contre le Soudan, et prit sous sa protection la vie, la liberté et les biens de cette contrée. Méhémet-Ali avait déjà songé à établir un canal sur l'isthme de Suez, mais il s'était toujours abstenu de réaliser ce projet, parce qu'il redoutait la protection et l'immixtion de l'Angleterre. Saïd-Pacha, complètement gagné à l'influence française, donna à M. de Lesseps l'autorisation de construire ce canal et s'intéressa, plus même que ses moyens ne le lui permettaient, dans la Compagnie par actions qui avait été fondée dans ce but. Malgré toute la bonne volonté dont Saïd-Pacha avait fait preuve, et bien qu'il eût aboli un grand nombre de coutumes barbares et d'abus, il lui manquait la gravité et la faculté créatrice qui sont nécessaires aux vrais régénérateurs. La situation générale du pays a été améliorée par lui, mais elle n'a pas été réformée. En outre, par ses prodigalités excessives, par ses voyages nombreux et inutiles aux différentes capitales de l'Europe, il dépensa des sommes énormes et contracta des dettes que la sueur des fellahs dut payer plus tard. Saïd-Pacha mourut le 18 janvier 1863 et eut pour successeur Ismaïl-Pacha, l'aîné des fils survivants d'Ibrahim-Pacha. Ce prince, élevé en France, a fait tous ses efforts pour acclimater en Egypte la civilisation européenne, qu'il a lui-même observée de près. Il est incontestable qu'Ismaïl-Pacha a beaucoup fait pour la civilisation du pays qu'il gouverne. Des écoles françaises ont été créées à Alexandrie et au Caire; cette dernière ville a été dotée d'un théâtre où l'élite des chanteurs et des comédiens français et italiens est appelée à donner des représentations. C'est une grande gloire pour Ismaïl-Pacha d'avoir contribué pour une large part au percement de l'isthme de Suez. Tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'assister à l'inauguration du canal sont unanimes pour vanter l'hospitalité fastueuse qu'ils ont reçue en Egypte et les progrès que ce pays a faits sous l'administration du dernier vice-roi. C'est qu'en effet une révolution importante s'est déjà accomplie, soit dans l'organisation intérieure du pays, soit dans ses rapports avec la Sublime-Porte. Grâce aux relations directes et suivies qu'il a su entretenir avec les grandes puissances européennes, grâce surtout aux preuves nombreuses qu'il a données de son désir d'inaugurer en Egypte une ère de civilisation et de progrès, le vice-roi s'est complètement soustrait à la suzeraineté du sultan. Par un firman du 8 juin 1867, Ismaïl a été reconnu khédive, et ce titre, sans entraîner d'une manière positive l'idée de royauté, a une acception religieuse plus élevée. L'autorité d'Ismaïl en est devenue si grande qu'il a pu, contrairement à la loi d'hérédité musulmane, décréter que, désormais, en Egypte, la succession au trône aurait lieu en ligne directe.

Nous donnons ici le tableau des dynasties qui ont régné sur l'Egypte depuis les temps les plus reculés.

Pharaons.

1re et 2e dynasties,	Thinite-Thébaines vers. . .	2450
3e et 4e	— Memphites.	
5e	— Eléphantite.	
6e, 7e et 8e	— Memphites.	
9e et 10e	— Héliopolites.	
11e, 12e et 13e	— Thébaines.	
14e	— Xoïte.	
15e, 16e et 17e	— Thébaines.	
Invasion des Hyksos		2300
18e, 19e et 20e dynasties,	Thébaines.	2040
21e	— Tanite.	
22e	— Bubastite.	
23e	— Tanite.	
24e	— Saïte.	
25e	— Ethiopienne.	737
Anarchie		673-671
Dodécarchie		671-656
26e dynastie,	Saïte.	
Psammitichus		656
Néchao ou Néchos		617
Psammis		601
Apries ou Ophra		595
Amasis		570
Psamménit		526-525
L'Egypte soumise aux Perses .		525-414
Amyrtæus de Saïs		414
Pausiris et Psammitichus II . .		408
Achoris		389
Psammuthis		377
Nephero		376
Nectanébo Ier		375
Tachos		363
Nectanébo II		363-354
L'Egypte de nouveau soumise aux Perses		354-332
Alexandre le Grand		332-323

Lagides.

Ptolémée Ier, Soter, fils de Lagus.	323
Ptolémée II, Philadelphe	285
Ptolémée III, Evergète	247
Ptolémée IV, Philopator	222
Ptolémée V, Epiphanes	205
Ptolémée VI, Philometor	181
Ptolémée Eupator	146
Ptolémée VII, Physcon	146
Ptolémée VIII, Lathyre	117
Ptolémée IX, Alexandre	107
Cléopâtre	88
Ptolémée VIII, rétabli	88
Ptolémée X, Alexandre	81
Bérénice	80
Ptolémée XI, Aulétès	80
Ptolémée XII et Ptolémée XIII .	52
Cléopâtre	52-30
L'Egypte province romaine, de 30 av. J.-C. à 638 ap. J.-C.	
L'Egypte soumise aux califes de Bagdad	638-869
Thoulounides	869-905
Ikhchidites	933-968
Califes fatimites	968-1171

Ayoubites.

Saladin, fils d'Ayoub, et lieutenant de l'atabek Noureddin. .	1171
Malek-el-Aziz-Othman	1193
Malek-el-Mansour	1198
Malek-Adel Ier (Saphadin) . . .	1200
Malek-el-Kamel	1218
Malek-Adel II	1238
Malek-Saleh	1240
Malek-el-Moadham	1249
Malek-el-Ascraf	1250
Ibegh	1254

Mameluks Baharites.

Noureddin-Ali	1254
Koutouz	1259
Bibars I	1260
Béréké-khan	1277
Sémalek	1279
Kélaoun	1279
Kalil-Ascraf	1290
Nasor-Mohammed	1293
Bibars II	1309
Nasor-Mohammed, *rétabli* . . .	1310
Aboubekr-Mansour	1341
Koutchouk	1341
Ahmed	1342
Ismaïl	1342
Shaban-Kamel	1344
Hadji	1346
Hassan	1347
Malek-Saleh	1351
Hassan, *rétabli*	1354
Mohammed	1361
Schaban-Ascraf	1363
Ali-Mansour	1377
Hadji-Saleh	1381

Mameluks Bordjites.

Barkok	1382
Pharadj	1399
Mostaïn	1412
Scheik-Mahoudi	1412
Ahmed	1421
Thatar-Dhaher	1421
Mohammed	1421
Boursbaï	1422
Youssouf	1438
Abou-Saïd	1438
Fakreddin	1453
Aboul-Nashr	1453
Aboul-Fath	1461
Khosch-Khadam	1461
Balbaï	1467
Tamarbogha	1467
Kaitbaï	1468
Abou-Saadat	1496
Kansou	1496
Djianbalat	1499
Kansou, *rétabli*	1501
Toumam-bey	1516
L'Egypte soumise aux sultans ottomans	1517-1806
Méhémet-Ali, pacha ou vice-roi.	1806
Abbas-Pacha	1849
Saïd-Pacha	1854
Ismaïl-Pacha	1863

— V. BIBLIOGRAPHIE. Voici la liste des ouvrages les plus intéressants relatifs aux antiquités de l'Egypte :

Observations de plusieurs singularitez et choses mémorables, trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie, etc., par P. Belon (Paris, 1553-1558); *Voyage à Jérusalem*, par N.-Ch. Radziwill, trad. du polonais en latin par Tretter, sous le titre de : *Jerosolymitana peregrinatio* (Anvers, 1614, in-fol.); *Relation d'un voyage commencé en 1610, contenant la description de l'empire turc, de l'Egypte, de la Terre Sainte, etc.*, par G. Sandys (Londres, 1615, in-fol.); *Voyage d'Egypte*, par César Lambert, dans les *Relations curieuses de Madagascar et du Brésil*, par Morizot (Paris, 1631); *Voyages de Pietro della Valle dans la Turquie, l'Egypte, la Palestine, la Perse, les Indes orientales et autres lieux* (Paris, 1661-1663, 4 vol. in-4o); *Pyramidographia or Description of the Pyramides, etc.*, par Jean Greaves (Londres, 1646, in-8o; publié en français dans le Ier vol. de la *Relation des divers voyages*, par Melchisédech Thévenot, Paris, 1663); *Voyage au Levant, etc.*, par J. de Thévenot (Paris, 1665, in-4o; Amsterdam, 1727, 5 vol. in-8o); *Voyages, etc.*, par B. Monconys (Lyon, 1665, 3 vol. in-4o); *Voyage au Levant et dans les principales parties de l'Asie Mineure, etc.*, par Cornelis de Bruyn (en hollandais, Delft, 1698, in-fol.; trad. en français, Delft, 1700, in-fol.); *Nouvelle relation, en forme d'un journal, d'un voyage fait en Egypte*, par J.-M. Vansleb (Paris, 1677, in-12); *Voyage au Levant*, par Paul Lucas (Paris, 1704, 2 vol. in-12); *Voyage dans la Turquie, l'Asie, Sourie, Palestine, haute et basse Egypte*, par Paul Lucas (Paris, 1719, 3 vol. in-12, avec cartes et fig.); *Drawings of ruins at Thebes*, par F.-L. Norden (Londres, 1741, 1 vol. in-4o); *Voyage d'Egypte et de Nubie*, par F.-L. Norden (Copenhague, 1752-1755, 2 vol. in-fol.); *Voyages* ou *Observations relatives à plusieurs parties de la Barbarie et du Levant*, par Th. Schaw (La Haye, 1743, 2 vol. in-4o); *A description of the East and of some other countries*, par R. Pockocke (Londres, 1743-1745, 2 vol. in-fol.); *Description historique et géographique des plaines d'Héliopolis et de Memphis*, par C.-L. Fourmont (Paris, 1755, in-12, avec cartes et fig.); *Recherches sur les Egyptiens et les Chinois*, par C. de Pauw (Berlin, 1774, 2 vol. in-8o); *Voyage en Arabie et autres pays circonvoisins*, par C. Niebuhr (Copenhague, 1774-1778, 2 vol. in-4o); *Ricerche sull' architettura egiziana*, par G. del Rosso (Sienne, 1800, in-8o); *Voyage dans la basse et la haute Egypte pendant les campagnes du général Bonaparte*, par Vivant-Denon (Paris, 1802, 1 vol. in-fol.); *De l'architecture égyptienne, etc.*, par Quatremère de Quincy (Paris, 1803, in-4o); *Remarks on several parts of Turkey*, par W. Hamilton (Londres, 1809, in-4o); *Description de l'Egypte*, publiée par ordre du gouvernement français (Paris, 1809 et suiv., 9 vol. in-fol.); *Views in Egypt*, par Mayer (Londres, 1805, in-fol.); *Antiquités de la Nubie*, par Gau (Paris, 1821-1827, in-fol.); *Topography of Thebes*, par J.-G. Wilkinson (Londres, 1835, in-fol.); *Monumenti dell' Egitto et della Nubia*, par Rosellini (Pise, 1832-1844, 8 vol. in-fol. et 4 vol. in-8o); *Researches in Egypt*, par Saint-John (Londres, 1834, 3 vol. in-8o); *Atlante monumentale del basso et dell' alto Egitto*, par Valeriani (Florence, 1837, 2 vol. in-fol.); *Monuments de l'Egypte et de la Nubie*, par Champollion jeune (Paris, 1835, in-fol.); *Notices descriptives des monuments de l'Egypte et de la Nubie*, par le même (Paris, 1847, in-fol.); *Suite aux monuments de l'Egypte et de la Nubie*, par Prisse d'Avennes (Paris, 1847, in-fol.); *Histoire de l'art égyptien d'après les monuments*, par le même (Paris, 1858, 1 vol. texte in-4o et 2 vol. de pl. in-fol.); l'*Egypte ancienne*, par Champollion-Figeac (collection de l'*Univers pittoresque*);

Histoire monumentale de l'Egypte, par W. Osburn (Londres, 1855, 2 vol. in-8°); *Monuments de l'Egypte et de la Nubie*, par Teynard (Paris, 1858, 2 vol. in-fol.); *Musée des antiquités égyptiennes*, par Lenormant (Paris, in-fol.); le *Nil, Egypte et Nubie*, par Maxime Du Camp (Paris, 1 vol. avec photogr.); la *Vallée du Nil*, par H. Cammas et A. Lefèvre (Paris, 1862).

Egypte sous les Pharaons (L'). Un des premiers ouvrages du célèbre Champollion. Ce livre, qui forme deux volumes, a paru en 1814. L'auteur s'est proposé la description géographique de l'Egypte et la restitution des noms égyptiens des villes et des lieux, noms dénaturés et défigurés par les écrivains grecs qui nous les ont transmis. L'étude de la langue copte fait la base de cet ouvrage de Champollion. Cette langue avait été déjà l'objet de sa préoccupation au collège de Grenoble; si bien que, dès 1807, c'est-à-dire à l'âge de dix-sept ans, il avait déjà arrêté le plan général de son *Egypte sous les Pharaons*, et présenté la carte de l'Egypte et l'introduction à la partie géographique de son œuvre à la Société de Grenoble, qui en fit mention; mais, peu de jours après, il quittait le lycée de Grenoble, et, en 1810, commençait l'impression de son ouvrage, qui n'était achevée qu'en 1814. Champollion avait donc alors vingt-quatre ans. Cet ouvrage devait s'étendre depuis les temps primitifs de l'Egypte jusqu'à l'invasion de Cambyse. Mais, pour accomplir ce dessein, il fallait qu'il eût un guide qu'il pût suivre en toute confiance. Ce guide, comme il le dit lui-même, c'était la connaissance approfondie de la langue égyptienne. Mais cette langue, la possédait-on? Champollion affirma et prouva, par une argumentation très-sérieuse, qu'elle n'était autre que la langue copte. La langue copte était, selon lui, la «langue égyptienne, mêlée de quelques locutions grecques, et écrite avec des caractères de l'alphabet grec, augmentés de signes de l'ancien alphabet égyptien.» Pour arriver à ce résultat, il avait étudié longtemps (avec cette ardeur laborieuse à laquelle il dut sa fin prématurée) tous les manuscrits coptes de la Bibliothèque impériale et s'était basé principalement sur les grammaires coptes écrites en arabe. Il avait acquis la certitude que le copte fut parlé en Egypte jusqu'à la conquête de ce pays par Amrou-Ben-Alas, c'est-à-dire jusqu'au XV^e siècle. Ayant ainsi déterminé les fondements de son travail, il procède à l'exécution, et, à travers les différentes variations subies par les noms égyptiens, transportés dans les langues étrangères, il s'efforce de retrouver, à l'aide du copte, le nom égyptien original. Le nom même de l'Egypte était naturellement le premier qui s'offrît à ses spéculations. On sait que l'antiquité gréco-romaine, qui avait répandu sur l'Egypte tant de traditions fabuleuses, donnait à ce pays différents noms. Homère appelait le Nil *Aiguptos* et étendait ce nom à toute la contrée qu'il arrosait. Plusieurs commentateurs expliquaient ce mot *Aiguptos* par pays des Coptes; d'autres le faisaient dériver d'*Aigupos* (vautour noir), à cause du teint basané des Egyptiens. D'autres étymologies plus fantastiques avaient été données encore : par exemple, Court de Gebelin faisait dériver *Egypte* de *ara* (eau) et *copi* (noir), c'est-à-dire «pays couvert d'eaux noires.» Enfin on trouve, chez les anciens, ce pays désigné par *Ermokurios* et *Mélambôlos*. Dans le premier de ces deux mots, Champollion trouve le vrai nom de l'Egypte, et dans le second, la traduction exacte de ce nom égyptien. *Thémi* ou *Chêmi* (la terre noire), tel était le nom égyptien de l'Egypte; et le mot *Mélambôlos*, pays dont les mottes sont noires, offre en effet la même signification. Champollion procède ainsi pour tous les noms de villes et de lieux, et l'on peut dire qu'il a réellement, dans cet ouvrage, fixé la physionomie de l'Egypte, qu'on ne voyait jusqu'à lui que vaguement, et, pour ainsi dire, à travers des traditions étrangères. Le premier volume traite de la haute Egypte; la basse Egypte est décrite dans le second, qui se termine par un tableau synonymique de la géographie de l'Egypte sous les Pharaons et par une table des matières très-développée et très-complète.

Egypte ancienne (L'), par Champollion-Figeac. Histoire de l'Egypte depuis les temps les plus primitifs jusqu'à l'époque où Amrou, lieutenant d'Omar, s'empara de la ville de Messra et s'avança contre Alexandrie. Il y fut acclamé par la population égyptienne, qui attendait de lui sa délivrance, et il ne rencontra d'autres ennemis que les Grecs, qui lui résistèrent en désespérés. Assiégée pendant quatorze mois, Alexandrie ne fut prise qu'en 641; puis, reprise par les Grecs, elle tomba définitivement au pouvoir des Musulmans. Tels sont les derniers faits racontés dans cette histoire. La partie la plus intéressante et la plus neuve est sans contredit la première partie, qui traite de l'antique Egypte, et pour laquelle M. Champollion-Figeac, outre les savants ouvrages publiés par son frère, avait encore à sa disposition les notes et les documents qu'il avait amassés. Néanmoins la science va si vite de nos jours, que l'*Egypte ancienne*, ouvrage très-complet pour l'époque où il parut, n'est plus maintenant à la hauteur des découvertes dues surtout aux travaux de MM. de Rougé, Mariette et Thabas. Le plan de M. Champollion-Figeac était d'ailleurs sagement conçu et exécuté. Son livre est plutôt une description de l'Egypte que le récit des événements encore obscurs dont se compose son histoire. Il commence naturellement par la description géographique de l'Egypte. Sur cette matière, Champollion le jeune, qui, dès l'âge de 17 ans, publiait l'*Egypte sous les Pharaons*, lui a fourni tous les documents; puis, après un chapitre consacré aux animaux particuliers à l'Egypte, il passe à l'examen de cette question historique : A quelle race appartenait la population égyptienne? On sait que les opinions les plus diverses ont été tour à tour accréditées sur cette question ethnographique. Les traditions antiques, qui appelaient l'Egypte la *terre noire* (*mélambôlos*, aux mottes noires; *chora mélampodôn* : la terre de ceux qui ont les pieds noirs), le nom de *Thémi* (noir) que les Egyptiens donnaient eux-mêmes à leur pays, sont autant d'excuses fournies à ceux qui, comme Volney, prétendaient que l'ancien Egyptien était nègre. Larrey, ayant fait l'anatomie du crâne des momies, trouva de grandes ressemblances avec les Abyssins, qui ne tiennent nullement de la race nègre. M. Champollion-Figeac croit que les Egyptiens appartenaient à la race mauresque, qui est très-basanée, presque noire, mais cependant n'est pas nègre. Cette race serait arrivée en Egypte du fond de l'Ethiopie, qu'elle habitait primitivement. Il faut croire que cette émigration se fit en quelque sorte par tribus encore demi-sauvages, et semblables aux tribus bédouines du désert. La première contrée qu'elles habitèrent fut la vallée du Nil, entre la mer et la cataracte de Syène. La civilisation égyptienne commença à se développer sur les territoires de Louqsor et de Rharac, et, de là, gagnant toujours, se répandit dans toute l'Egypte. On a supposé, sur la foi de vagues traditions, que cette race, qui aurait d'abord fondé un vaste empire en Abyssinie, désigné sous le nom d'empire de Méroé, était originaire de l'Inde. Il est juste de dire que l'organisation égyptienne des castes offre les plus grands rapports avec la même organisation dans l'Inde. L'Egypte a quatre castes, correspondant absolument aux quatre castes indiennes : les prêtres (dans l'Inde, les brahmanes); les guerriers (les kchatriyas); les agriculteurs (soudras); les commerçants (vaisgas). D'autres similitudes, dont quelques-unes sont déposées dans le langage, plaident encore pour la même hypothèse. M. Champollion-Figeac ne s'écarte pas beaucoup dans toutes ces questions; et peut-être a-t-il raison. Il faut penser que les documents sur l'Egypte sont encore trop restreints pour que la philosophie de l'histoire puisse s'en emparer avec fruit; jusqu'à nouvel ordre, force nous est bien de nous contenter de ces ouvrages spéciaux, qui, très-sagement, se bornent à l'exposition des résultats positifs, décidément acquis.

Égypte (LETTRES SUR L'), par M. Barthélemy Saint-Hilaire (1 vol., 1857). Ces Lettres ont d'abord paru dans le *Journal des Débats*. L'auteur, faisant partie de la commission d'ingénieurs formée par M. de Lesseps pour aller étudier sur les lieux la question du percement de l'isthme de Suez, les écrivit pendant cette excursion scientifique, qui dura deux mois et demi. Un séjour aussi court semble avoir été insuffisant pour obtenir autre chose qu'une connaissance imparfaite du seul pays musulman qui ait ouvert ses barrières aux conquêtes de la civilisation européenne. On remarque en effet que le voyageur n'est pas entré assez profondément dans l'étude des mœurs, ni dans celle du gouvernement. Que dirait-on d'un Brésilien qui croirait révéler la France à l'Amérique, en se bornant à parler de la Loire, de Versailles, du Panthéon, du Havre, des Landes, du régime de la propriété, des mariages, du mulet ou du bœuf? M. Barthélemy Saint-Hilaire ne procède pas autrement; qu'on en juge. Sauf deux chapitres préliminaires sur l'isthme de Suez et sur la réception des explorateurs, et deux autres chapitres relatifs à la propriété et à la famille, il se contente de disserter, en antiquaire plus qu'en observateur, sur les sujets suivants : Alexandrie ancienne, l'administration égyptienne, les femmes, le Nil, le chef de village, les pyramides et Dendérah, Thèbes et Philœ, l'architecture égyptienne, Suez et son commerce, le désert, le chameau, et la baie de Péluse. Evidemment, l'Egypte ancienne et l'Egypte moderne, bien plus intéressante, dépassent l'étendue de ces petits cadres. Toutefois, M. Barthélemy Saint-Hilaire a bien compris et bien jugé ce qu'il a vu. Il lui a été donné d'étudier de près des questions et des objets que d'autres pouvaient tout au plus effleurer. D'autre part, ses anciennes études de philosophe et d'orientaliste lui ont fourni une foule de rapprochements lumineux qui éclairent la situation présente de l'Egypte plus qu'on ne le suppose. Admirant la civilisation européenne, il rend néanmoins justice aux vertus d'une population à demi barbare, ainsi qu'aux efforts du gouvernement, l'un de ceux qui ont fait le plus pour l'émancipation matérielle et morale d'un peuple courbé sous l'oppression et sous l'ignorance. L'Orient, dit-il, n'a pas à se faire chrétien; le Coran, bien compris et bien interprété, peut suffire à la régénération du pays. Il ne faut attribuer à l'islamisme ni les vices de l'administration ni le régime de la propriété, dont les détenteurs ne sont que des colons censitaires, ni la polygamie, ni la corruption des mœurs. Tous ces abus, tous ces errements ont précédé de bien des siècles la religion musulmane. La réforme la plus urgente est celle des mœurs, qui sont déplorables. Tout le monde, sauf les gens riches, y mendie avec un acharnement dont l'unique excuse est une bonne foi naïve. Le mariage, extrêmement simplifié, laisse la porte ouverte, dans les classes peu fortunées, aux plus faciles répudiations, motivées presque toujours par un nouveau mariage. Les filles sont mères de neuf à douze ans. Il n'existe aucun état civil. Partout la malpropreté règne, comme un droit naturel; mais la salubrité du climat et la sécheresse du sol font que les yeux seuls sont offensés. Dans les maisons riches, là où abondent les épouses légitimes et les servantes (jadis esclaves), le divorce est un fait rare. L'intérêt bien entendu du maître et la crainte de représailles possibles inspirent d'ordinaire sa sagesse. Ayant épousé ses femmes sans les avoir vues, il est sujet à certains repentirs. Obligé, par les jalousies intestines du harem, de remettre le gouvernement de sa maison à une personne étrangère, à moins qu'il n'ait sa mère, il y trouve l'intérieur d'une sorte de prison, non celui de la famille. Les dames musulmanes n'ont d'autre occupation que des jeux ou des lectures frivoles. A défaut d'esprit, elles n'ont pas de cœur à donner à leur commun époux. Incertains d'être aimés, les maris ont le doute pour tourment. Un petit nombre s'impose la loi de ne prendre qu'une femme. Grâce à cet exemple, grâce aussi à la propagande libérale des dames européennes dans les harems, et à l'enseignement des travaux d'aiguille, appris par les sœurs de charité aux jeunes filles pauvres, la condition de la femme ne peut que s'améliorer. Une grande vertu plaide en faveur de toute la population, très-laborieuse, au surplus : c'est l'amour de la famille. Toute tente d'ouvrier ou de soldat suppose, à côté, la tente de la femme et des enfants; tout déplacement d'hommes suppose un déplacement triple d'autres personnes. Sans cela l'armée même ne marcherait pas. En Egypte, l'armée est, de fait, une école d'ordre et de discipline. De même, le gouvernement, si défectueux qu'il soit encore, tend à constituer la propriété civile et la division du sol, à contrôler ou à supprimer le pouvoir à peu près discrétionnaire des agents intermédiaires. Le dernier de ses fonctionnaires en est aussi le plus redoutable. Le *chef de village* n'a pas que les attributions d'un maire de commune; ses administrés n'étant que les colons du domaine de l'Etat, il est chargé de distribuer entre eux les terres du district, de recouvrer les impôts ou redevances, qu'il avance à l'Etat comme un fermier général, de désigner les hommes envoyés à la corvée et les jeunes gens demandés par la conscription. On conçoit que de telles prérogatives peuvent donner toute latitude aux malversations et aux injustices partiales d'un intendant, qui trouve dans son pouvoir de sûrs moyens de punir les indiscrets. Les *Lettres* de M. Barthélemy Saint-Hilaire jettent ainsi du jour sur une foule de graves questions, que le gouvernement égyptien ne peut tarder à mettre à l'étude. La partie archéologique, réduite au strict nécessaire, offre aussi sa part d'intérêt. L'auteur a fait peu de frais quant à la description pittoresque de la contrée. Ses *Lettres* sont presque des rapports scientifiques. C'est à ce titre qu'elles ont eu et qu'elles trouveront encore des lecteurs attentifs.

Egypte ancienne et la Bible (L'), par F.-J. Mathieu, Turin, 1865. C'est un ouvrage sérieux et digne d'exciter au plus haut point l'intérêt non-seulement des égyptologues, mais de tous les esprits vraiment amis de la vérité et de la lumière. Ce livre a dû jeter son auteur dans un certain embarras, qui aura été partagé, sans doute, par les philosophes de son bord. M. Mathieu fait courageusement, quoique savant, sa profession de foi «de chrétien sincère,» et, malgré lui, il se croit obligé de passer à l'ennemi. Il déclare, non sans un certain malaise, *qu'il n'y a pas eu de déluge universel depuis la création de l'homme.* C'est déjà quelque chose; mais voici qui est plus grave encore : *Ménès est plus ancien que l'Adam de la Bible.* Après ces conclusions hardies, l'auteur souhaite «qu'on mette d'accord l'Egypte ancienne et la Bible.» Mais le moyen? Faut-il corriger la Bible ou l'histoire d'Egypte?

— Rem. Chez les écrivains ecclésiastiques, l'Egypte personnifie souvent le monde et ses vanités, par allusion au séjour que les Israélites firent dans ce pays parmi les infidèles : *Le voilà religieux, le voilà sorti de l'*ÉGYPTE. *Vous êtes à Dieu, vous avez la terre promise, gardez-vous de retourner en* ÉGYPTE.

— Fam. *Regretter les oignons d'Egypte*, Regretter une situation antérieure, comme les Israélites qui, dans le désert, regrettaient l'abondance dont ils avaient joui en Egypte, et notamment les bons oignons qu'ils y mangeaient.

— Hist. relig. *Fuite en Egypte*, Voyage que firent en Egypte Jésus, Marie et Joseph, pour échapper à la cruauté d'Hérode. ‖ Tableau représentant ce fait : *Il a peint trois* FUITES EN ÉGYPTE.

— Antiq. *Papier d'Egypte*, Nom que l'on donnait à une sorte de papier fabriqué avec du papyrus, dont on s'est servi jusqu'au XII^e siècle.

ÉGYPTIAC s. m. (é-ji-psi-ak — du lat. *egyptiacus*, égyptien). Pharm. Onguent formé d'un mélange de miel, de vinaigre et de vert-de-gris, et que l'on croit avoir été inventé par les Egyptiens.

— Adjectiv. : *Onguent* ÉGYPTIAC.

— **Encycl.** L'onguent *égyptiac* est aussi nommé mellite de cuivre, mellite escharotique, miel *égyptiac*, miel escharotique. C'est un onguent assez employé dans la médecine vétérinaire. Voici la formule que donne le codex pour sa préparation :

Miel blanc.	280 gr.
Vinaigre fort	140
Verdet pulvérisé.	100

Faites cuire dans une grande bassine de cuivre jusqu'à ce que le mélange ait acquis une couleur rouge et une consistance de miel. On agite la masse au moment de s'en servir. En remplaçant le miel blanc par du miel commun, on obtient un produit plus homogène. Le vinaigre dissout l'acétate de cuivre; en même temps, par l'action de la chaleur, le miel se caramélise et dégage des gaz hydrogénés, qui réduisent en partie le sel de cuivre et produisent du métal très-divisé, auquel l'onguent doit sa couleur rouge. Ce médicament n'est employé qu'à l'extérieur; il est détersif, excitant et styptique.

ÉGYPTIAQUE adj. (é-ji-psi-a-ke — lat. *egyptiacus*, même sens). Egyptien, appartenant à l'Egypte : *L'ensemble du système religieux* ÉGYPTIAQUE, *dans lequel Thoth appartient à une classe de dieux bien plus élevée qu'Anubis, empêche d'admettre l'identité.* (Val. Parisot).

ÉGYPTIEN, IENNE adj. (é-ji-psiain, iè-ne — rad. *Egypte*). Qui est de l'Egypte, qui concerne l'Egypte : *Le peuple* ÉGYPTIEN. *Les monuments* ÉGYPTIENS. *L'histoire* ÉGYPTIENNE.

— Nom qu'on donnait autrefois aux mendiants vagabonds qu'on a plus tard appelés bohémiens : *La destinée a voulu que je me trouvasse parmi une bande de ces personnes qu'on appelle* EGYPTIENS, *qui se mêlent de dire la bonne fortune.* (Mol.)

— Pop. Nom qu'on a donné quelque temps aux soldats français qui avaient fait l'expédition d'Egypte, sous la conduite de Napoléon.

— Chronol. *Année égyptienne*, Année vague de trois cent soixante-cinq jours, usitée chez les Egyptiens dès la plus haute antiquité. Elle se divisait en douze mois de trente jours, suivis de cinq jours supplémentaires, comme notre année républicaine.

— Hist. philos. *Ecole égyptienne*, Gnostiques panthéistes qui résidaient en Egypte.

— Mythol. Surnom de Jupiter, d'Apollon et d'Hercule chez les Grecs. ‖ *Jupiter égyptien*, Nom donné à Osiris par les Grecs. ‖ *Apollon égyptien*, Nom donné par les Grecs à Orus.

— B.-arts. *Architecture égyptienne*, Architecture des anciens Egyptiens. V. ÉGYPTE. ‖ *Salle égyptienne*, Genre de salles que les Romains avaient empruntées aux Egyptiens, et qui se composaient à l'extérieur d'un double étage de colonnes superposées, avec terrasse au premier étage.

— Fr.-maç. *Franc-maçonnerie égyptienne*, Franc-maçonnerie créée par Cagliostro, mais qui ne lui survécut pas.

— Substantiv. Habitants de l'Egypte : *Les* EGYPTIENS.

— s. f. Comm. Etoffe de soie, qui était à la mode dans la seconde moitié du dernier siècle : *Les* ÉGYPTIENNES *étaient des tissus à rayures de deux ou trois dents de satin, distancées de cinq à dix millimètres, et séparées par une partie de taffetas, qui faisait le fond de l'étoffe.* (Bezon.)

— Typogr. Genre de caractère gras, dont on se sert pour les titres, les sous-titres, les divisions de chapitres : ÉGYPTIENNE *bas de casse.* EGYPTIENNE *majuscule.*

Le mot *égyptien*, qui est en tête de cet article, est en égyptienne grande capitale; et l'abréviation *Encycl.*, fréquemment employée dans ce *Dictionnaire*, est en égyptienne bas de casse.

ÉGYPTOLOGIE s. f. (é-ji-pto-lo-jî — rad. *égyptologue*). Science des égyptologues : *Etre versé dans l'*ÉGYPTOLOGIE.

ÉGYPTOLOGUE s. m. (é-gi-pto-lo-ghe — du lat. *Ægyptus*, Egypte, et du gr. *logos*, discours). Neol. Savant qui a étudié les matières relatives à l'histoire de l'ancienne Egypte : *Ce savant* ÉGYPTOLOGUE *conservait, même sous ce brûlant climat, l'habit noir traditionnel.* (Th. Gaut.)

ÉGYPTUS, prince fabuleux de l'Egypte, fils de Neptune et de Libye (l'Afrique), père de cinquante fils qui épousèrent les cinquante filles de son frère Danaüs (V. ce nom, ainsi que DANAÏDES). Egyptus était un prince bon et vertueux, qui donna son nom au pays sur lequel il régnait.

EH! interj. (é). Exclamation de surprise : EH! *vous voilà!* ‖ D'admiration : EH! *que c'est beau!* ‖ De douleur :

Eh! qui n'a pas pleuré quelque perte cruelle?
DELILLE.

‖ Exclamation servant à interpeller, à attirer l'attention : EH! *là-bas, c'est à vous que je parle.* EH! EH! *nous sommes ici.*

Eh! bonjour, monsieur du Corbeau.
LA FONTAINE.

‖ A interroger : EH? *que dites-vous?* ‖ A encourager, à exhorter : EH! *là, là, mon enfant, calme-toi.* (Picard.) ‖ Cette interjection est souvent explétive et accompagne, sans valeur déterminée, une phrase interjective ou interrogative : EH! *je le sais bien!*

Eh! la peur se corrige-t-elle?
LA FONTAINE.

‖ Redoublée, elle exprime d'une manière adoucie une opinion défavorable : *Etes-vous content de mon fils?* — EH! EH!

Avez-vous des auteurs dans cette ville-ci?
—Oui, monsieur. — Bons? — *Eh! eh!* — j'entends, [couci, couci.
BOURSAULT.

— Loc. interj. *Eh bien!* Cette locution exprime la surprise : EH BIEN! *voilà une belle histoire!* ‖ L'acquiescement, la résolution : EH BIEN, *soit, nous plaiderons.*

Eh bien, je suis content, et mon sort est rempli.
RACINE.

‖ Elle sert à interroger ou accompagne une phrase interrogative : EH BIEN? *que voulez-vous?* EH BIEN, *madame, ai-je répondu à tous les articles de votre lettre?* (Volt.)

Eh bien! filles d'enfer, vos mains sont-elles prêtes?
RACINE.

‖ Elle précède une affirmation qu'on donne comme étrange, inattendue : EH BIEN, *vous ne le croirez pas, il en a donné cinq mille écus!* ‖ Elle est souvent explétive, et donne seulement à la phrase une tournure plus vive, plus énergique : EH BIEN, *oui, je le conçois.*

Ceux qui la trouvent laide, *eh bien*, tant pis pour eux!
C'est qu'ils n'ont jamais eu les prunelles bien nettes.
E. AUGIER.

Eh bien! manger mouton, canaille, sotte espèce,
Est-ce un péché? Non, non; vous leur fites, [seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur.
LA FONTAINE.

— *Eh quoi!* Cette locution exprime la surprise, l'indignation, ou une interrogation avec une nuance d'un de ces deux sentiments : EH QUOI! *vous ne l'avez pas vu!* EH QUOI! *vous osez m'insulter!* EH QUOI! *ne fallait-il pas lui répondre?*

. . . . . . *Eh quoi!* plaisant fallot,
Vous jaserez toujours et je ne dirai mot!
CORNEILLE.

— *Eh donc!* Locution dont on se sert pour encourager, pour exciter, mais que les Gascons emploient à tout propos, sans valeur bien tranchée : EH DONC! *décidez-vous.*

. . . . De sa canne enfin il te bourrait,
Et tu gagnas sans mot dire la porte.
— *Eh donc!* mon cher, quand j'agis de la sorte,
Je croyais bien que le fat me suivait.
PONS DE VERDUN.

ÉHAMOTE s. f. (é-a-mo-te). Nom de la case du conseil des chefs, chez les Otaïtiens.

ÉHANCHÉ, ÉE adj. (é-an-ché — du préf. privat. *é*, et de *hanche*). Déhanché : *Etre tout* ÉHANCHÉ *en marchant.* ‖ Vieux mot.

— Manég. Se dit du cheval dont une des hanches s'est déplacée par suite d'un effort : *Un cheval* ÉHANCHÉ.

— **Syn. Éhanché, déhanché.** V. DÉHANCHÉ.

ÉHERBÉ, ÉE (é-èr-bé) part. passé du v. Eherber : *Des blés* ÉHERBÉS.

ÉHERBER (é-èr-bé — du préf. privat. *é*, et de *herbe*). Agric. Débarrasser des mauvaises herbes : ÉHERBER *des blés.* ‖ On dit plutôt SARCLER.

EHERENSTROEM, officier suédois. V. EHRENSTROEM.

EHINGEN, ville du Wurtemberg, cercle du bailliage de son nom, à 25 kilom. S.-O. d'Ulm, à 2 kilom. du Danube; 3,200 hab. Teinturerie en rouge d'Andrinople.

EHINGEN (Georges D'), voyageur allemand, né vers 1435, mort vers la fin du XVe siècle. Il appartenait à une famille noble et fut successivement page, écuyer tranchant et chambellan du duc d'Autriche. Ennuyé de l'oisiveté des cours où il avait d'abord vécu, il résolut de voyager, se rendit à Rhodes, où il resta un an, puis passa en terre Sainte, la visita en détail et revint dans sa patrie, heureux de rapporter de son voyage un fragment de la couronne d'épines. En revenant, il visita l'Egypte, l'île de Chypre, et était de retour en Allemagne en 1454. Dès l'année suivante, il partit pour la France, visita l'Italie, l'Espagne, le Portugal, prit du service sous Alphonse V, alla se battre contre les Sarrasins, eut l'insigne honneur de sortir victorieux d'un combat singulier auquel les deux armées avaient remis la décision d'une bataille, et fut comblé de présents et d'honneurs par le roi de Portugal. Il passa ensuite en Espagne, se battit contre les Maures de Grenade, et revint dans sa patrie, en 1457, après avoir visité la France, l'Angleterre et l'Ecosse. Il a laissé de cette odyssée un récit intéressant, publié plusieurs fois en Allemagne, sous le titre d'*Itinerarium* (Augsbourg, 1600, in-8°), et dont une traduction française est depuis trop longtemps attendue.

EHINGER (Elie), théologien protestant, né en 1573, à Æling (Bavière), mort à Ratisbonne, le 28 novembre 1653. Nommé recteur à Rotenbourg, puis à Augsbourg (1617), il s'appliqua particulièrement à la recherche des anciens manuscrits grecs et latins et fournit de précieux renseignements aux érudits de l'Allemagne. Deux fois chassé d'Augsbourg comme ministre protestant, il se retira à Ratisbonne (1635) et mourut dans cette ville, où il exerçait les fonctions de recteur d'une école de belles-lettres. Ehinger a laissé un grand nombre d'ouvrages de théologie en latin et en allemand. Nous citerons : *Apostolorum et SS. conciliorum decreta* (Wittenberg, 1614, in-4°); *Quæstiones theologicæ et philosophicæ Cæsarii, S. Gregorii Nazianzeni fratris* (Augsbourg, 1626, in-4°); *De fidelitate servanda in auctoribus citatis dissertatio; Thesaurus antiquitatum ecclesiasticarum* (Francfort, 1662, in-4°).

EHLERS (Martin), philosophe allemand, né dans le Holstein en 1732, mort en 1800. Il professa dans diverses villes, devint successivement recteur à Seeberg (1760), à Oldenbourg (1769), à Altona (1771), et finit par se fixer à Kiel, où il enseigna la philosophie. Préoccupé sans cesse d'éducation et de morale, il en a fait le sujet de tous ses écrits et le but de sa vie entière. Il a publié : *Pensées sur les changements qu'exige l'amélioration des écoles* (Altona, 1766); *Recueil de petits écrits concernant les matières d'éducation et d'enseignement* (Flensbourg, 1776); *Considérations sur la moralité de nos jouissances et de nos plaisirs* (Flensbourg, 1779); *Quelques portraits pour les bons princes et ceux qui se consacrent à l'éducation des enfants des rois* (Hambourg, 1786, 2 vol.). On trouve dans ces écrits, inspirés par l'amour de la vertu, des vérités importantes, présentées en un style clair, simple, agréable et facile.

EHLERT (Louis), pianiste et compositeur, adepte fervent de la nouvelle école allemande, né à Kœnigsberg en 1825. Ce compositeur a embrassé avec chaleur la cause patronnée par les coryphées de l'école actuelle, Wagner, Schumann et Liszt. Il a publié des sonates pour piano et des lieders, et a fait entendre à Berlin et à Leipzig des symphonies et ouvertures qui ont trouvé de fanatiques admirateurs. On doit à Ehlert un livre remarquable, intitulé : *Lettres à une amie sur la musique*, ouvrage dans lequel il analyse, avec une science, un tact et une logique des plus remarquables, les compositeurs modernes de l'Allemagne ou se rattachant à l'école allemande, Mendelssohn, Schumann, Wagner, Weber, Frantz Schubert, Chopin, Berlioz et Meyerbeer. Il est regrettable qu'un pareil ouvrage, qui rendrait de véritables services aux dilettantes, ne soit pas encore traduit en français.

EHLICH (Jacques), médecin et aventurier allemand. V. REINEGGS.

EHLITE s. f. (é-li-te — de *Ehl*, nom de lieu). Minér. Phosphate de cuivre hydraté, ainsi appelé parce qu'il a été trouvé à Ehl, près de Linz, dans la Prusse rhénane, et qui paraît être une simple variété de libéthénite, l'aphérèse de Beudant.

— **Encycl.** L'*ehlite* contient sur 100 parties, d'après une analyse due à Bergmann, 65,99 de bioxyde de cuivre, 24,93 d'acide phosphorique et 9,08 d'eau. C'est une substance verte, un peu translucide, cristallisant dans le système orthorhombique. Les cristaux, qui sont des octaèdres à base rectangulaire, ne sont clivables que dans une seule direction. On n'a observé ce minéral qu'à Ehl, près de Linz, sur le Rhin.

EHNINGEN, ville du Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, bailliage et à 6 kilom. S.-O. de Bablingen, sur l'Achalm; 5,000 hab. Fabriques de dentelles. Foire très-fréquentée, dite *congrès d'Ehningen.*

EHNINGER (John Welton), peintre américain, né à New-York en 1827. Il vint terminer ses études en Europe. Après avoir passé deux ans à Paris dans l'atelier de Couture (1848-1849), il visita Dusseldorf et les principales capitales du continent. Son premier tableau, *Pierre Stuyvesant* (1850), dont le sujet est tiré de l'histoire de New-York par Knickerbocker, fut gravé sous les auspices de la Société de l'union des arts américains. Son œuvre comprend de nombreux tableaux, parmi lesquels : *Aime-moi, aime mon cheval*; *l'Epée*; l'*Incursion*, dont le paysage est de Mignot; *Lady Jane Grey*, etc., puis d'excellentes gravures et des dessins à la mine de plomb et à l'encre de Chine. En 1849, il a publié une série de gravures sur le *Pont des soupirs*, de Hood, et, en 1850, une autre série sur des sujets tirés du *Dolph Heyliger*, de Washington Irving. L'un de ses meilleurs dessins a pour sujet *Jésus-Christ guérissant les malades.* En 1858, peu après la publication du *Miles Standish*, du poëte Longfellow, il prépara une suite de huit dessins sur des sujets extraits de ce poëme, lesquels, reproduits par la photographie, eurent une vogue très-rapide. Depuis quelque temps, M. Ehninger s'occupe activement du perfectionnement d'un système de gravure photographique.

ÉHONTÉ, ÉE adj. (é-on-té — du préf. privat. *é*, et de *honte*). Cynique, sans honte, sans pudeur : *Une femme* ÉHONTÉE. *La calomnie, spectre* ÉHONTÉ, *s'assied sur les tombeaux les plus nobles.* (H. Heine.) *Verrès fut le type de l'immoralité la plus* ÉHONTÉE. (Napoléon III.) *L'amour rend honnêtes les femmes les plus* ÉHONTÉES. (Mme E. de Gir.)

Tu devrais devant moi te traîner à genoux,
Imposteur *éhonté!* ..
V. HUGO.

... Si jamais une muse facile
S'amourachait de ce drame *éhonté*,
De par le Styx, elle sera stérile :
Monstre jamais n'eut de postérité.
HOFFMAN.

— A signifié Déshonoré.

— Substantiv. Personne éhontée : *Cette femme est une* ÉHONTÉE.

— **Syn. Éhonté, effronté, impudent.** V. EFFRONTÉ.

— **Antonymes.** Décent, modeste, pudibond, pudique, réservé. — Honteux, confus, humble.

ÉHOUPPÉ, ÉE (é-hou-pé) part. passé du v. Ehoupper : *Un arbre* ÉHOUPPÉ.

ÉHOUPPER v. a. ou tr. (é-hou-pé — du préf. privat. *é*, et de *houppe*). Eaux et for. Etêter, couper la tête de, en parlant d'un arbre : *Il est défendu, sous de graves peines, d'*ÉHOUPPER *les arbres.* ‖ On dit aussi ÉCIMER.

— Agric. Détacher de leurs tiges les têtes des trèfles.

EHRAM s. m. (é-ramm). Comm. Sorte de tapis pelucheux aux tons rouges et mats, qu'on fabrique à Philippopoli.

EHRENBERG (Frédéric), théologien et écrivain allemand, né à Elberfeld en 1776. Il a été successivement prédicateur à Flettenberg en 1798, à Iserlohn en 1803, conseiller de consistoire, prédicateur de la cour et du Dôme de Berlin, en 1806, et prédicateur supérieur de la cour de Berlin en 1834. Ehrenberg a écrit un grand nombre d'ouvrages, où il se montre toujours moraliste et philosophe religieux. Nous citons parmi les plus importants : *Discours aux gens du monde sur les affaires sacrées de l'esprit et du cœur à notre époque* (Dusseldorf, 1802); *Esprit de la morale pure* (Lemgo, 1802); *Euphranor, sur l'amour* (Elberfeld, 1805 et 1817); *Vérité et imagination sur notre existence après la mort* (Leipzig, 1803); la *Fatalité* (Elberfeld, 1805); *Manuel pour l'éducation esthétique, morale et religieuse à l'égard du sexe féminin* (Elberfeld, 1807); *le Caractère et la destination de l'homme* (Elberfeld, 1808); *le Caractère et la vie de la femme* (Berlin, 1809 et 1836); *Feuilles volantes consacrées au génie des femmes* (Berlin, 1809); *Tableau de la vie* (Elberfeld, 1811-1815); *Considérations sur les sujets les plus importants de la vie et des sentiments religieux* (Berlin, 1812); *Livre de méditation pour les femmes bien élevées* (Leipzig, 1816); *Pour les joyeux et les attristés* (Leipzig, 1818); *Eusebia, pages de méditation domestique* (Leipzig, 1838).

EHRENBERG (Chrétien-Godefroi), naturaliste allemand, né à Delitsch en 1795. Après avoir suivi pendant quelque temps des cours de théologie à Leipzig, il se consacra à la médecine et fut reçu docteur à Berlin en 1818. A cette occasion, il publia une dissertation, *Sylvæ mycologicæ Berolinenses*, dans laquelle il décrivit 248 espèces de plantes cryptogames trouvées par lui dans les environs de Berlin, et dont 62 étaient inédites. Après un voyage scientifique de six années, accompli en Egypte, en Arabie et en Nubie, avec son ami Hemprich, sous les auspices de l'Académie royale des sciences de Berlin, il fut nommé (1826) professeur suppléant, puis professeur titulaire de médecine à l'université de la même ville, et publia une relation de son voyage et de ses observations (Berlin, 1828). Les nouvelles espèces découvertes par lui se trouvent décrites dans une série de *Symbolæ physicæ mammalium, avium, insectorum et animalium evertebratorum*, publiée entre les années 1828 et 1834. D'autres résultats scientifiques de son voyage furent consignés dans les *Coraux de la mer Rouge* (Berlin, 1834), les *Acalèphes de la mer Rouge* (Berlin, 1836). En 1829, il accompagna Alexandre de Humboldt dans son expédition aux monts Ourals et Altaï. C'est pendant ce voyage qu'il commença ses recherches microscopiques, qui lui fournirent l'occasion de faire des découvertes extrêmement importantes et de créer la vraie connaissance scientifique des infusoires. Parmi les plus considérables des ouvrages qui contiennent les résultats de ces curieuses investigations, nous citerons : *Organisation, classification et situation géographique des infusoires* (Berlin, 1830; des additions ont été faites en 1832, en 1834 et 1836); *Des Infusoires comme êtres complétement organisés* (Leipzig, 1838), ouvrage d'une immense valeur, orné de 64 magnifiques planches sur cuivre, et aussi remarquable par la richesse du style que par la profondeur de la science. Avant Ehrenberg, on ne connaissait les infusoires que comme des êtres à peine organisés; il constata qu'ils possédaient une structure intérieure comparable à celle des animaux d'un ordre plus élevé, et découvrit en eux des muscles, des intestins, des dents, diverses sortes de glandes, des yeux et des nerfs. La minutie extrême de ses observations ressort de ce fait qu'il a calculé que la dimension des plus petites taches colorées sur le corps du *monas termo* (dont le diamètre n'est que de 1/2000 de ligne) était de 1/48000 de ligne. La puissance de reproduction de ces animalcules est si grande, qu'il observa que d'un seul individu (*hydantina senta*) 1 million d'autres étaient procréés en dix jours, 4 millions le onzième jour, et 16 millions le douzième. Dans la suite de ses recherches, il découvrit, en partie grâce au hasard, les infusoires fossiles, qui constituent un important élément dans beaucoup de strates de la surface terrestre, et il fit connaître sa découverte dans son ouvrage intitulé : *Composition des craies durcies et des marnes crayeuses d'Europe, de Libye et des monts Ourals, au point de vue de l'organisme microscopique* (Berlin et Leipzig, 1839). Il avait déjà prouvé, dans un précédent traité, que la terre noire est exclusivement composée d'infusoires. Il fit la même découverte, en 1841, relativement aux dépôts bourbeux qui constituent en grande partie le substratum de Berlin. Dans son traité sur la *phosphorescence de la mer*, qui est un modèle de minutieuse investigation, il attribue l'apparence ignée que présentent les vagues à la présence d'animaux microscopiques marins. Il fit une semblable application de ses découvertes dans ses *Pluies de soufre, de poussière et de sang* (Berlin, 1849), prouvant ainsi l'existence d'animalcules dans l'atmosphère. Les plus importants de ses autres ouvrages sont : *Du développement et de l'influence de la vie microscopique dans l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud* (Berlin, 1842), et *Microgéologie* (Leipzig, 1854, continuée en 1856). Il a également fourni de nombreux travaux aux Comptes rendus de l'Académie des sciences de Berlin. Parmi les théories d'Ehrenberg, il en est beaucoup qui ont été mises en doute par d'autres savants; mais il a le mérite incontestable d'avoir, le premier, prouvé l'existence d'une grande classe d'animaux et de plantes microscopiques, et d'avoir ouvert une voie dans laquelle bien d'autres sont entrés après lui.

EHRENBERGER (Boniface-Henri), mathématicien allemand, né à Orlamünde en 1681, mort en 1759. Lorsqu'il eut terminé ses études à l'université d'Iéna, il fit un voyage en Hollande pour accroître ses connaissances (1705), et, de retour à Iéna, devint professeur de philosophie à l'université de cette ville (1712). Nommé ensuite professeur de mathématiques et de logique à Hildburghausen, il passa, en 1720, à Cobourg, où il enseigna les mathématiques et la physique, et devint enfin directeur de l'école de cette ville. Nous citerons parmi ses écrits : *De studio novitatis in philosophia; De novo laternæ magicæ augmento* (1713); *De Mathesi nobilibus digna; De studii mathematici impedimentis.*

EHRENBERGIE s. f. (é-rain-bèr-jî — de *Ehrenberg*, savant natur. allem.). Bot. syn. de KALLSTRÆMIE et d'AMAIOUA.

EHRENBERGITE s. f. (é-rain-bèr-ji-te — d'*Ehrenberg*, nom d'homme). Minér. Nom donné par Noggerath, en l'honneur d'un célèbre naturaliste prussien, à une substance amorphe, d'un rose pâle, qu'on a trouvée à Siebengebirge, sur les bords du Rhin, et que l'on croit être une variété d'épistilbite.

EHRENBREITSTEIN (*Large pierre d'honneur*), ville de Prusse, prov. du Rhin, vis-à-vis de Coblentz, à laquelle elle est unie par un pont de bateaux, sur la rive droite du Rhin; 4,000 hab. Fabrication de tabac; commerce de vins.

Le fort d'Ehrenbreitstein s'élève en face de Coblentz, à 184 mèt. au-dessus du niveau de la mer, sur un rocher escarpé que l'on suppose, sans preuve, il est vrai, avoir été fortifié par les Romains. L'histoire n'en fait mention que vers l'année 633. Le maréchal de Boufflers, en 1688, et Marceau, en 1796, assiégèrent vainement cette forteresse, qui ne se rendit à l'armée française qu'en 1799, après un blocus où les assiégés avaient payé un chat 3 fr. et une livre de cheval 1 fr. 50 cent. Les Français la firent sauter, en l'évacuant, après la paix de Lunéville. La Prusse a dépensé, dit-on, depuis 1816, plus de 100 millions pour la reconstruire et l'augmenter. Elle est défendue par 400 pièces de canon et peut recevoir une garnison de 14,000 soldats, et on calcule que ses magasins peuvent contenir assez d'approvisionnements pour nourrir, pendant dix ans, une armée de 8,000 hommes. Elle n'est attaquable que d'un côté (au N.-O.), à cause des précipices qui la défendent des trois autres côtés. De vastes citernes voûtées et un puits de 133 mètres de profondeur, creusé dans le roc et communiquant avec le Rhin, mettent la garnison à l'abri du manque d'eau. De la plate-forme qui couronne le rocher d'Ehrenbreitstein, on découvre une des plus belles vues des bords du Rhin. « Tout en admirant les riches cultures de la plaine accidentée qui s'étend au delà de la Moselle et du Rhin, on ne peut s'empêcher, dit M. Ad. Joanne (*les Bords du Rhin illustrés*), de songer aux nombreuses batailles qui s'y sont livrées depuis le jour où César s'y est promené en triomphateur, jusqu'à celui où Marceau et Hoche y ont été ensevelis. C'est sur ces hauteurs que lord Byron fait rêver Child Harold, lorsqu'il s'écrie, dans le chant III de son poëme, stance LVII :

« Honneur à Marceau... courte, brave et glorieuse fut sa carrière! Deux armées le pleuraient, celle qu'il commandait et celle qu'il combattait. Puisse l'étranger qui passe près de sa tombe prier pour l'âme de ce héros!.. car il fut le champion de la liberté, un de ces hommes peu nombreux qui, armés par elle, n'ont pas outre-passé le droit de répression qu'elle leur accorde. » Au S. d'Ehrenbreitstein s'élève, sur la hauteur de Pfaffendorf, le fort d'Asterstein, et sur le versant occidental on rencontre la *Luisenthurm* (tour de Louise), construite en 1850, et ainsi nom-

mée en l'honneur de la grande-duchesse de Bade, fille du roi Guillaume de Prusse.

EHRENFELS (l'), château de la Prusse rhénane, aux environs de Coblentz, construit en 1210 par les archevêques de Mayence, qui, en temps de guerre, y cherchaient un abri pour eux et leurs trésors. Les ruines pittoresques de cette forteresse sont entourées des meilleurs vignobles des bords du Rhin.

EHRENFELS (Charles-Frédéric LEBRECHT, comte DE NORMANN-), général allemand. V. NORMANN-EHRENFELS.

EHRENFEUCHTER (Fréd.-Aug.-Edouard), théologien allemand, né en 1814 à Léopoldshafen, près de Carlsruhe. Après avoir étudié la philologie et la théologie à Heidelberg, où il eut pour maîtres Daub, Schwarz, Creuzer, Abegy et Umbreit, il devint, en 1835, professeur de religion au gymnase de Manheim, et se mit, dans cette ville, en relation avec Ullmann et Rothe, deux des coryphées de l'école d'Heidelberg, qui, par leurs conseils, l'amenèrent à faire une étude approfondie des œuvres de Schleiermacher. En 1841, il obtint une place de pasteur, fut nommé bientôt après vicaire de la ville à Carlsruhe, et, en 1845, devint à la fois professeur extraordinaire de théologie, prédicateur de l'université et codirecteur du séminaire homilétique à Gœttingue. Il fut plus tard nommé successivement professeur titulaire (1849), conseiller ordinaire (1855) et conseiller supérieur (1859) du consistoire de la même ville. Depuis 1856 il est également abbé de Bursfelde. Dans ses cours à l'université, il a abordé tour à tour la théologie pratique, la dogmatique universelle, l'éthique, la philosophie religieuse, la vie de Jésus, l'encyclopédie et l'histoire de la théologie moderne. Parmi ses ouvrages, nous citerons : la *Théorie du culte chrétien*, où il traite cette matière surtout au point de vue de la philosophie religieuse et de l'esthétique (Gotha, 1840); *Histoire du développement de l'humanité, particulièrement au point de vue de l'éthique* (Heidelberg, 1845); la *Théologie pratique*, son principal ouvrage, en trois volumes, dans le Ier desquels (Gœttingue, 1859) il a traité, comme on ne l'avait pas fait jusqu'à lui, dans son sens vraiment philosophique, la question de l'établissement et de la théorie des missions. On a de lui un grand nombre de brochures relatives aux questions ecclésiastiques de son époque, à la discussion desquelles il a pris une part des plus actives. Il s'est aussi acquis une place distinguée parmi les orateurs de la chaire, et a publié un recueil de ses sermons les plus remarquables, sous ce titre : *Produits de mes travaux ecclésiastiques à Gœttingue* (Gœttingue, 1849-1852, 2 vol.). En théologie, Ehrenfeuchter appartient à l'école de Schleiermacher et de Daub.

EHRENHAUSEN, bourg d'Autriche, dans la Styrie, gouvernement de Gratz, cercle et à 17 kilom. O. de Marbourg, sur la Muhr; 500 hab. Défaite des Turcs en 1529. Beau château.

EHRENHEIM (Frédéric-Guillaume, baron D'), ministre suédois, né dans la Sudermanie en 1753, mort en 1828. Entré comme simple copiste aux archives du royaume, il eut un rapide avancement, fut nommé secrétaire de cabinet aux affaires étrangères en 1782, secrétaire de légation, puis, en 1787, chargé d'affaires de Saxe, d'où il passa, en 1790, avec le même titre en Danemark. De retour à Stockholm en 1797, Ehrenheim, qui s'était fait constamment remarquer par la sagesse de ses vues et par son expérience des affaires, reçut le titre de chancelier de la cour avec le portefeuille des affaires étrangères. Lorsque Gustave-Adolphe IV eut été proclamé majeur, Ehrenheim devint membre du comité général du roi, du comité des finances, de celui des affaires de Poméranie et de Wismar, commandeur de l'Etoile polaire. En 1800, il prit part, comme chancelier de la cour, aux débats de la diète de Norkæping, et fut nommé l'année suivante chancelier de la cour; il prit, en 1803, la direction de l'administration des postes, et fut créé baron en 1805. Gustave-Adolphe, qui avait apprécié son patriotisme et son esprit éclairé, le nomma toujours membre de la régence pendant ses voyages; mais s'il le consulta dans toutes les affaires les plus importantes, il ne suivit pas toujours ses sages conseils. La chute de Gustave-Adolphe peut être attribuée en partie au mépris que l'on fit des avis d'Ehrenheim, et après cette catastrophe, qu'il n'avait pu conjurer (1809), il se démit de tous ses emplois. Il refusa toute fonction publique sous le règne de Charles XIII, successeur de son souverain et profita de la retraite que sa loyauté lui avait faite, pour s'adonner à la culture des sciences et des lettres et composer des ouvrages remarquables par la profondeur des idées, l'étendue des connaissances, la clarté, la précision et la simplicité du style. Les Académies des sciences, des belles-lettres et de l'agriculture, de Stockholm, la Société des sciences d'Upsal tinrent à honneur de le compter au nombre de leurs membres. Sous un extérieur grave, il cachait un cœur sensible, une bienveillance aimable; son caractère était plein de droiture, et il donna des preuves constantes de sa générosité et de son désintéressement. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoires de physique* (Stockholm, 1822, in-8°); *Fragments sur l'histoire de la météorologie* (Stockholm, 1822, in-8°); *Traité sur les changements de climats* (Stockholm, 1824); *Tessin et Tessiniana* (Stockholm, 1827, 2 vol.); *Bildningsgofvan*, *Philosophêm* (Stockholm, 1817), poëme qui eut d'abord peu de vogue, mais qui fut ensuite très-apprécié. Les recueils des sociétés savantes dont il faisait partie contiennent de nombreuses dissertations d'Ehrenheim.

EHRENMALM (Arvid), voyageur et savant suédois, vivait au XVIIIe siècle. Il fut chargé avec le baron Cederhielm, en 1741, d'une expédition scientifique en Laponie. Les deux intrépides voyageurs parcoururent cet immense désert glacé, et, à travers les neiges, ne rencontrant sur leur route que quelques rares cabanes de bois, pénétrèrent jusqu'à 70° 22' de latitude. Ils arrivèrent ensuite, dans une autre direction, jusqu'au centre des montagnes de Kuttsjo, d'où l'approche de l'hiver les força à rétrograder. De retour à Stockholm, les voyageurs publièrent le récit de leur expédition sous ce titre : *Voyage dans le Nortland oriental et dans le Lapmark d'Ahsèle, fait en 1741* (Stockholm, 1742, in-8°, avec carte). Cet ouvrage, traduit en français par Keralio, a été inséré dans l'*Histoire des voyages* de La Harpe. Il contient de curieux détails sur les régions que les deux voyageurs ont traversées d'Upsal à Hernosand, sur la partie de la Laponie qu'ils ont visitée et sur les mœurs des Lapons. Ehrenmalm a joint à sa relation une carte du pays depuis Ahsèle jusqu'au terme de son voyage dans les montagnes.

EHRENPREUS (Charles, comte D'), homme politique suédois, né en 1692, mort en 1760. Il était copiste de la maison de Charles XII lorsqu'il fut fait prisonnier à Bender. Délivré bientôt après, il fit partie de l'ambassade de Constantinople, puis devint successivement juge au tribunal de Svea (1718), conseiller d'État (1739), sénateur, comte, chevalier des ordres du roi, chancelier de l'université d'Upsal (1751). Ehrenpreus cultivait avec succès les lettres et les sciences, et était membre de l'Académie des sciences de Stockholm, à laquelle il présenta plusieurs mémoires.

EHRENSCHIL (Conrad BIERMAN D'), homme d'Etat danois, né à Bâle (Suisse) en 1629, mort en 1698. Lorsqu'il eut terminé ses études à Strasbourg et à Giessen, il devint successivement secrétaire de deux diplomates français, le baron d'Avaugour et M. de Terlon, qu'il suivit à Copenhague en 1658. Chargé par ce dernier d'apporter en France un traité signé entre la Suède et la Pologne, grâce aux bons offices du gouvernement français, il refusa de rester à Paris, malgré les offres brillantes qu'on lui fit pour le retenir, revint à Copenhague, et entra au service du Danemark. Devenu secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères (1661), puis conseiller de chancellerie (1665), assesseur au conseil d'Etat (1666), conseiller d'Etat et de justice, il eut occasion de remplir avec habileté plusieurs missions diplomatiques, et représenta notamment son pays au congrès d'Altona (1687). C'était un diplomate aussi honnête qu'éclairé.

EHRENSKJOLD (Nicolas), amiral suédois, né en Finlande en 1674, mort en 1728. Il commandait, avec le titre de contre-amiral, la flotte suédoise dans la baie d'Angout, en 1715, lorsqu'elle fut attaquée par la flotte russe commandée par Pierre Ier en personne. Après deux heures de combat acharné, les Suédois furent battus; Ehrenskjold, blessé dans le combat, fut fait prisonnier et conduit en triomphe à Pétersbourg, où il fut retenu six ans entiers. Il occupa cette longue captivité à des études d'astronomie et de physique, et inventa même un astrolabe universel. A son retour en Suède (1721), il fut nommé vice-amiral, puis intendant de l'amirauté, fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort.

EHRENSTED ou **EHRENSTEEN** (Edouard BONONIUS, plus connu sous le nom d'), homme d'Etat suédois, né en Ostrogothie en 1620, mort à Stockholm en 1686. Il était fils d'un ministre protestant nommé Philippe Bononius. Après avoir terminé ses études à Upsal, il fit plusieurs éducations particulières, visita avec deux jeunes gens, dont il était le précepteur, l'Allemagne, la Hollande, la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Bohême, et s'attacha dans ses voyages à étudier les institutions utiles et à accroître ses connaissances. De retour en Suède (1653), il obtint un emploi à la chancellerie de Stockholm, fit partie, en 1654, comme secrétaire, d'une commission envoyée à Brême, accompagna Oxenstiern en Allemagne en 1655, devint l'année suivante secrétaire du roi Charles-Gustave, se distingua à la fois par son intrépidité sur les champs de bataille et par son habileté dans les négociations diplomatiques, et fut, en récompense de ses services, anobli sous le nom d'Ehrensted. Nommé secrétaire d'Etat en 1659, il devint successivement conseiller d'Etat (1668), conseiller de chancellerie (1671), ambassadeur en Angleterre et en Hollande (1672-1675), enfin président du tribunal de Wismar (1680). Ce remarquable homme d'Etat a laissé, outre son autobiographie, divers écrits, parmi lesquels nous citerons : *Disputatio de forma substantiali* (Upsal, 1642); *Oratio in natales Christinæ reginæ* (Stockholm, 1618), etc.

EHRENSTRAHL (David KLOKER D'), peintre suédois. V. KLOKER.

EHRENSTROEM (Jean-Albert), officier suédois, né en 1762, mort en 1847. Entré enfant au service, Ehrenstroem obtint un rapide avancement, et devint en peu de temps colonel, héraut de l'ordre des Séraphins, secrétaire du cabinet de Georges III. Après la mort tragique de ce prince, il se trouva impliqué dans la conjuration imaginée pour perdre le comte d'Armfeld, et fut condamné à mort (1794). Ehrenstroem monta courageusement sur l'échafaud, regarda ses bourreaux avec un dédaigneux sourire, et plaça sa tête sur le billot. Un ordre du prince-régent arrêta le sabre déjà levé, et le condamné redescendit de l'échafaud avec le même sang-froid dont il avait fait preuve en y montant. Sa peine avait été commuée en une prison perpétuelle; il fut bientôt grâcié (1797), et passa le reste de sa vie dans une paisible retraite.

EHRENSWÆRD (Jean-Jacob SCHEFFER, anobli sous le nom d'), officier suédois, né en Allemagne en 1666, mort en 1731. Il s'engagea de bonne heure dans l'armée suédoise, se fit remarquer par sa valeur à Narva (1701), à Pultava (1704), où il fut fait prisonnier, accompagna Charles XII dans toutes ses campagnes, obtint le grade de colonel d'artillerie et reçut le commandement de la forteresse de Carlsten en 1719. Charles XII l'avait anobli en 1717. Dans son journal, resté manuscrit, Ehrenswærd a laissé de curieux détails sur la fin tragique de ce roi, à Frederikshall.

EHRENSWÆRD (Auguste, comte D'), feld-maréchal et amiral suédois, fils du précédent, né à Fullero (Vestmanland) en 1710, mort en 1773. La Suède lui doit de grands perfectionnements dans la tactique militaire, la création d'une flotte de canonnières pour la défense des côtes, qui rendit d'immenses services au pays, la création du magnifique port militaire de Sveaborg, création bien plus capable de l'illustrer que ses pauvres exploits militaires pendant la guerre de Sept-Ans. Ehrenswærd fut nommé feld-maréchal en 1757 et commanda une armée en Poméranie. On l'enterra dans l'île de Warghen à Sveaborg, dans l'enceinte de cette forteresse qui devait arrêter les Russes, et que les Russes possèdent aujourd'hui. Son nom se lit encore en caractères gigantesques sur des rochers de granit. Ehrenswærd a écrit plusieurs ouvrages estimés : *Sur l'emploi et le jet des bombes* (Stockholm, 1741); *Discours sur la force maritime de la Suède; Discours sur l'éducation des jeunes gens qui se destinent à l'état militaire* (1743), etc.

EHRENSWÆRD (Charles-Auguste, comte D'), amiral et littérateur suédois, fils du précédent, né en 1745, mort en 1800. Il aida son père dans les travaux de fortification de Sveaborg et dans l'organisation de la marine nationale, devint amiral en 1788, se fit battre à Svensksund par la flotte russe du prince de Nassau, en 1789, prit sa revanche l'année suivante à Fredricshamm (3 juin) et à Svensksund (9 juillet), dirigea en chef la marine suédoise après la mort de Gustave III (1792), puis se retira du service pour se livrer à la culture des arts. On a de lui, sous le titre de *Philosophie des beaux-arts* (1786), un livre où il dénigre les modernes au profit des anciens.

EHRENSWÆRD (Charles-Frédéric, comte D'), officier et écrivain suédois, frère du précédent, né en 1766, mort en 1815. Il s'était fait connaître comme un officier d'artillerie distingué lorsque, impliqué dans le meurtre de Gustave III, il fut condamné à mort (1792). Sa peine ayant été commuée en un exil perpétuel, il alla se fixer en Danemark, où il prit le nom de *Gyllenbourg-Ehrenswærd*, et épousa, en 1801, Christine Buntzen, à qui l'on doit de nombreux romans publiés sous le pseudonyme de l'*Auteur d'une Histoire de chaque jour*. Le comte Ehrenswærd a fait paraître quelques écrits sur l'économie rurale et des *Remarques sur la position de la Suède dans l'été de 1809, après la déposition de Gustave IV*.

EHRESBOURG (c'est-à-dire *forteresse de l'honneur*), ancienne ville forte des Saxons, prise par Charlemagne en 771, aujourd'hui Marsberg.

EHRET (Georges-Denis), peintre de plantes, né dans le pays de Bade en 1710, mort en 1770. Fils d'un simple jardinier, il s'exerça à dessiner et à peindre les plantes qu'il avait sous les yeux, et acquit ainsi une habileté qu'il ignorait lui-même. Eclairé par un riche amateur, il se mit à voyager, vint à Paris, où Bernard de Jussieu utilisa ses talents, passa ensuite en Angleterre, puis en Hollande, où il dessina les plantes du jardin de Cliffort, sous la direction de Linné. C'est à cette association de l'art et de la science qu'est due la belle publication de l'*Hortus Cliffortianus* (1737). Dans un nouveau voyage en Angleterre (1740), il peignit de magnifiques collections, qui furent ensuite gravées et publiées (1750-1773). Devenu botaniste en dessinant des plantes, il composa plusieurs mémoires, et fut nommé membre de la Société royale de Londres, de la Société des curieux de la nature de Nuremberg. Le docteur Trew lui a consacré, sous le nom d'*Ehretia*, une famille d'arbustes équinoxiaux. Parmi les travaux d'Ehret, nous citerons les dessins de l'*Histoire des corallines d'Ellis* (Londres, 1755); les dessins de l'*Histoire civile et naturelle de la Jamaïque*, de Brown (1756, in-f°.); 15 planches de plantes et de papillons, dont il exécuta les gravures sur cuivre (1748); les dessins de 300 plantes les plus remarquables et les plus rares de l'Angleterre, que Trew fit graver sur cuivre et publia sous le titre de *Plantæ selectæ* (1750-1773), etc.

EHRÉTIE s. f. (é-ré-tî — de *Ehret*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des borraginées, type de la tribu des ehrétiées, comprenant une trentaine d'espèces, qui habitent les régions tropicales. ‖ Syn. de CABRILLET.

— **Encycl.** Les *ehréties* sont des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles alternes, opposées ou ternées, entières ou dentées, à fleurs terminales ou axillaires, groupées en panicules ou en corymbes. Le fruit est une baie contenant deux ou quatre osselets. Ce genre de borraginées renferme une trentaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales. On les connaît en général sous le nom vulgaire de *cabrillets*. L'*ehrétie* à feuilles de laurier-thym, que l'on regarde comme le type du genre, croît aux Antilles. L'*ehrétie* à feuilles de buis est originaire de l'Inde, où on l'emploie comme un excellent remède contre les affections syphilitiques. L'*ehrétie* succulente a des fleurs odorantes et des fruits dont la pulpe est douce et comestible.

EHRÉTIÉ, ÉE adj. (é-ré-ti-é). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'ehrétie. ‖ On dit aussi EHRÉTIACÉ.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des borraginées, ayant pour type le genre ehrétie.

EHRHARDT (Sigismond-Juste), historien et théologien allemand, né dans le duché de Wurtzbourg en 1733, mort en 1793. Il était ministre d'un hameau, lorsque de violentes controverses avec les catholiques le contraignirent à quitter le pays. Il passa en Prusse, devint diacre à Steinau (1768), puis fut pasteur à Beschina, en Silésie, où il mourut. Il a écrit une *Histoire et apologie de l'ordre des francs-maçons* (Cobourg, 1752, in-8°); *Traité de l'origine et de l'antiquité de la ville de mines, d'industrie et de commerce appelée Schmalkade* (1756); *Nouveaux documents pour éclaircir l'histoire de l'ancien droit de la basse Saxe* (Breslau, 1772, in-4°); un *Mémoire sur les idiotismes usités en Silésie*, etc., etc.

EHRHART (Balthazar), médecin et naturaliste allemand, mort en 1756. Il n'est guère connu que par ses ouvrages. Il a publié : *De belemnitis Suevicis dissertatio* (Leyde, 1724, in-4°); *Mantissa botanologiæ juvenilis* (Ulm, 1732, in-8°); *Herbarium vivum* (Ulm, 1732, in-8°); *Instruction* (en allemand) *sur l'histoire des plantes usuelles* (Memmingen, 1752, in-4°); *Histoire économique des plantes* (Ulm, 1753-1762), ouvrage d'une lecture agréable.

EHRHART (Frédéric), botaniste suisse, né dans le canton de Berne en 1742, mort en 1795. Il montra de bonne heure pour la botanique un goût auquel sa pauvreté ne lui permit pas d'abord de se livrer tout entier; mais il embrassa l'état de pharmacien, qui favorisait jusqu'à un certain point ses inclinations. En 1780, il fit paraître à Hanovre, où il travaillait, son premier ouvrage, le *Supplément des plantes* de Linné jeune. Chargé depuis lors de dresser la flore hanovrienne et de diriger le jardin des plantes de Herrenhausen, il put se livrer à son goût favori, et publia ses précieux herbiers, divisés en 126 décades. Il publia aussi 7 volumes sous le titre de *Beitræge* ou *Suppléments à l'histoire naturelle* (Hanovre et Osnabrück, 1787-1792), où l'on trouve une grande quantité d'excellentes notices et d'observations intéressantes. Pour composer une flore de l'électorat de Hanovre, il avait employé plusieurs années à voyager dans ce pays. Mais des tracasseries qu'on lui suscita l'empêchèrent de publier son ouvrage.

EHRHARTE s. f. (é-rar-te — de *Ehrhart*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées et de la tribu des olyrées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

EHRARTIE s. f. (é-rar-tî — de *Ehrhart*, n. pr.) Bot. Syn. d'AJOUVÉ. ‖ On dit aussi EHRHARDIE.

EHRMANN (Jean-Chrétien), médecin et botaniste français, né à Strasbourg en 1710, mort dans la même ville en 1797. Il devint professeur à l'université de sa ville natale et doyen du collége des médecins. On lui doit, en latin : *Histoire des plantes de Strasbourg, par Marcus Mappus* (Strasbourg, 1742); *Pharmacopœa Argentoratensis*, etc. (Strasbourg, 1757, in-fol.); *Dissertation sur les effets des préparations mercurielles sur le sang* (1762). — Son fils, Jean-Chrétien EHRMANN, né à Strasbourg en 1740, mort vers 1800, a aussi étudié la botanique et exercé la médecine. On lui doit : *Dissertation* (en latin) *sur le colchique d'automne* (1772); *Essai pratique sur le farcin des chevaux* (Francfort, 1779); *Essai d'une histoire de diverses notions d'histoire naturelle et de physique* (Vienne, 1783, in-8°); *Fragments physiologiques sur la macrobiotique*, etc. (Francfort-sur-le-Mein, 1798, in-8°).

EHRMANN (Fréder.-Louis), physicien français, né à Strasbourg vers 1740, mort dans la même ville en 1800. Après s'être livré pendant longtemps à l'enseignement privé, il fut nommé professeur de physique à l'école centrale du Bas-Rhin. Il a inventé une lampe à

air inflammable, dont il a donné la *description* (1780), et a publié, entre autres ouvrages : des *Éléments de physique* (1779, in-12); un *Traité des ballons aérostatiques* (1784, in-8°); *Essai d'un art de fusion à l'aide de l'air, du feu ou air vital* (1785, in-8°), ouvrage écrit en allemand et traduit en français par Fontallard.

EHRMANN (Marianne BRENTANO, dame), femme de lettres et moraliste suisse, née à Rapperschwyl, près du lac de Zurich, en 1755, morte en 1795. Marianne dirigeait avec succès, dans la ville où elle était née, un pensionnat de jeunes filles, lorsqu'elle épousa un débauché qui eut bientôt dissipé sa petite fortune. Réduite à se faire comédienne, c'est dans cette condition, et sous le nom de *Sternheim*, que, durant quelques années, elle parcourut l'Allemagne. A Strasbourg, elle fit la connaissance d'un géographe, Théophile Ehrmann, qui l'épousa et la conduisit à Stuttgard; mais cette seconde union ne fut pas plus heureuse que la première, et c'est alors que Marianne, pour subvenir à ses besoins autant que pour chercher des consolations à ses chagrins, s'adonna aux lettres. Ses ouvrages, consacrés pour la plupart à l'éducation des femmes, sont écrits dans un style clair, simple et élégant. Leur morale est pure et douce; elle ne se ressent nullement des vicissitudes de la vie aventureuse de leur auteur. Les principaux sont les suivants : *Heures de loisir d'une dame* (1784); *Philosophie d'une femme* (1784); *Amélie, histoire véritable en lettres* (Berne, 1787, 2 vol. in-8°); *Courts fragments à l'usage des dames qui pensent* (1788); le *Comte Bilding*, histoire tirée du moyen âge (Issny, 1788, in-8°); les *Heures de récréation d'Amélie*, dédiées aux jeunes filles de l'Allemagne, ouvrage périodique, avec des gravures et de la musique; trois années (Stuttgard, 1790 à 1793); enfin, la *Solitude des Alpes* (1793).

EÏAD, chef et cadi de Ceuta, né dans cette ville en 1083 de notre ère, mort à Maroc en 1159. Il s'était acquis une grande réputation de science et de sainteté, et donna des preuves de bravoure lorsque sa ville natale fut attaquée par Abd-el-Moumen. Expulsé par le vainqueur, il alla remplir les fonctions de cadi chez les tribus nomades de la province de Tedla, revint à Ceuta lorsque le gouverneur Almohade eut été massacré par les habitants, et alla ensuite demander en Espagne un gouverneur, qu'il fut lui-même chargé d'installer. Il a écrit sur Mahomet des ouvrages fort estimés de ses coreligionnaires.

EÏAD (Ibn-Nasr-Alla-el-Xelaï), connu aussi sous le nom d'ABDAD, chef berbère qui vivait au milieu du XII^e siècle. A la tête d'une troupe de vagabonds qu'il avait disciplinés, il défendit Sicca-Venerea contre les musulmans, et chassa les Arabes de Loribus.

EÏAD (Ibn-Abi), chef de la tribu arabe des Acem, vivait au commencement du XIV^e siècle. Il montra un courage héroïque dans la guerre que Yacoub-Ibn-Abd-el-Hack avait entreprise contre les chrétiens; mais, plus brave qu'habile, il ne sut jamais se décider pour ou contre la dynastie de Beni-Merin, et se mit plusieurs fois dans le cas d'être persécuté par les membres de cette famille.

EÏALET s. m. (é-ia-lè). Autre orthographe du mot EYALET.

EIBENSCHITZ, ville d'Autriche, dans la Moravie, cercle de Brünn, au confluent de l'Iglawa et de l'Ostawa; 3,500 hab. Fabrication de poterie; culture de légumes.

EIBENSTOCK, ville de Saxe, cercle et à 28 kilom. S. de Zwichau, sur le Schwarzwasser; 4,574 hab. Mines d'étain et de fer. Fabrication de produits chimiques, ferblanterie, mousseline et dentelles.

EIÇA (Abou-Bekr-Ibn-Mouça-Ibn), chef arabe appelé *Bolboquet* par les historiens chrétiens, mort en 1282. Devenu gouverneur de Constantine, il fit alliance avec les Aragonais et se déclara indépendant (1282); mais le souverain de Bougie, Aboul-Fares, vint l'assiéger dans Constantine, se saisit de sa personne et le fit décapiter.

EIÇA-IBN-MOUÇA, chef arabe, gouverneur de l'Ifrikiah, né dans le Khoraçan, vivait au VIII^e siècle de notre ère. Les soldats de Mohammed-Ibn-el-Achâth, lieutenant d'El-Mansour, qui avait soumis les Berbères du pays, s'étant révoltés contre leur chef en 765, donnèrent le commandement de l'Ifrikiah à Eiça; mais El-Mansour envoya contre lui El-Agheb, qui réussit à l'expulser.

EICHEL DE RAUTENKRON (Jean), jurisconsulte allemand, né dans la Franconie en 1621, mort en 1688. Après avoir pris le grade de docteur à Helmstædt, il y professa le droit et la morale, puis fut successivement nommé conseiller intime du gouvernement de Brunswick et assesseur de la régence de Wolfenbuttel. Ces fonctions publiques ne l'empêchèrent pas de se livrer à de savantes études. Il a écrit en latin une réfutation des *Anecdotes sur Justinien*, qu'Alemanni avait faussement attribuées à Procope; une *Interprétation du droit*; un *Traité de la justice et du droit*, etc.

EICHENDORFF (Joseph, baron D'), poëte allemand, né en 1788 à Lubowitz (Haute-Silésie), mort en 1857. Après avoir étudié le droit à Halle et à Heidelberg, il se rendit, en 1808, à Paris, et vécut ensuite plusieurs années à Vienne. Lorsque éclata la guerre de l'Indépendance, il s'engagea, en 1813, comme franc-chasseur, dans l'armée prussienne, devint officier la même année et fit toutes les campagnes de cette guerre et de celles de 1814 et 1815. De retour en Allemagne, il fut nommé successivement référendaire près la régence royale de Breslau (1816), conseiller de régence à Dantzig (1821), puis à Kœnigsberg (1824), et enfin à Berlin, où, en 1841, il fut attaché, comme conseiller intime de régence, au ministère des cultes. Tout en s'acquittant de ses fonctions administratives, Eichendorff se livrait à des travaux littéraires qui lui valurent la réputation, non-seulement du dernier écrivain romantique allemand, mais encore du disciple le plus remarquable et surtout le plus original de cette école. Parmi ses œuvres, nous citerons : le *Pressentiment et l'époque actuelle* (1815); *Guerre aux Philistins*, conte dramatique en quatre aventures (1824); *Quelques pages de la vie d'un vaurien* et la *Statue de marbre*, deux nouvelles, auxquelles sont jointes des ballades et des romances (1824); *Bonheur et fin de Meierbeth*, tragédie (1828); *Ezzelin de Romano*, drame (1828); le *Dernier héros de Marienburg*, drame (1830); les *Amoureux*, comédie (1833); *Beaucoup de bruit pour rien* (1833); les *Poëtes et leurs camarades* (1834); *Poésies* (1837); le *Comte Lucanor*, traduction amplifiée de l'espagnol, de Jean Manuel (1840); sur l'*Importance, au point de vue de la religion et de l'éthique, de la nouvelle poésie romantique en Allemagne* (1847); le *Roman allemand du* XVIII^e *siècle dans ses rapports avec le christianisme* (1851); sur l'*Histoire du drame* (1854); *Histoire de la littérature protestante de l'Allemagne* (1856, 2 vol.). Cette tendance catholico-religieuse qui domine dans ses dernières œuvres en prose se retrouve aussi dans ses dernières œuvres poétiques, telles que *Julien* (Leipzig, 1853); *Robert et Guiscard* (1855), et *Lucius* (1857). L'élément lyrique surabonde dans tous les écrits d'Eichendorff; aussi, bien que ses poésies dramatiques ne manquent pas de mérite et que ses romans soient surtout remarquables au point de vue du plan et de la marche de l'action, peut-on leur reprocher trop d'invraisemblance et de désordre romantique. Ses petites nouvelles, en revanche, sont, dans leur genre, de vrais chefs-d'œuvre, surtout celle qui a pour titre : *Quelques pages de la vie d'un vaurien*. Parmi ses chansons et ses ballades, il en est de charmantes au point de vue du rhythme et de la délicatesse des pensées, tandis que d'autres étincellent d'ironie et de ce sel un peu grossier, qui est loin de manquer de charme. La plupart ont été mises en musique par les meilleurs compositeurs de l'époque.

EICHENS (Frédéric-Edouard), graveur allemand, né à Berlin en 1804. Dès 1816, il suivit les cours de l'école académique de sa ville natale, puis se rendit, en 1827, en France et en Italie pour s'y perfectionner dans son art, étudia à Paris sous Forster et Richomme, et à Parme sous Paul Toschi. Il grava à Venise une de ses plus belles pièces, la *Fille du Titien*, et à Florence, la *Vision d'Ezéchiel*, d'après Raphaël. On cite encore de lui l'*Adoration des rois*, d'après Raphaël; le portrait de Toschi, d'après lui-même; *Sainte Madeleine*, d'après le Dominiquin; les portraits de Frédéric le Grand, de sa mère et de sa sœur; *Frédéric le Grand et sa sœur encore enfants*, d'après Pesne; le portrait du roi Frédéric-Guillaume IV, d'après Buew, etc. Dans ces dernières années, il s'est exclusivement occupé de graver les peintures murales de Kaulbach au nouveau musée de Berlin, d'après les cartons de ce maître.

EICHENS (Philippe-Hermann), lithographe allemand, frère du précédent, né en 1812. Après avoir étudié quelque temps la peinture dans l'atelier d'Hensel, il s'adonna exclusivement à la lithographie, et se rendit, en 1835, à Paris, où il suivit la direction des meilleurs maîtres du genre. Après avoir fait, de 1839 à 1841, un voyage dans l'Italie septentrionale, il retourna en 1846 à Berlin, pour y étudier la gravure à la manière noire, et revint en 1849 à Paris, où il a résidé depuis cette époque, et s'est acquis par ses travaux une réputation distinguée. Parmi les œuvres principales de cet artiste, nous citerons : le portrait de Rauch, d'après Lallemand; la *Madone de Séville*, d'après Raphaël; *Florinde*, d'après Winterhalter; la *Martyre*, d'après Delaroche, ainsi que des reproductions des dessins de Léopold Robert, Maes, etc.

EICHHOF (Cyprien), géographe allemand, né dans la seconde moitié du XVI^e siècle, a beaucoup voyagé, comme La Harpe, au coin du feu, ce qui ne l'a pas empêché de produire un grand nombre d'itinéraires, qu'il intitulait *Délices*. Voici les titres de ces ouvrages : *Deliciæ Italiæ* (Ursel, 1604, in-4°); *Deliciarum Germaniæ index* (Francfort, 1603, in-4°); *Deliciæ Hispaniæ* (Ursel, 1604, in-4°); *Liber insignium aliquot itinerum Europæ* (Ursel, 1606, in-4°). Tous ces ouvrages sont accompagnés d'assez bonnes cartes.

EICHHOFF (Frédéric-Gustave), philologue et littérateur français, né au Havre le 17 août 1799. Fils d'un négociant de Hambourg établi depuis quelque temps dans notre pays, il fit ses études à Paris, où il fut reçu docteur ès lettres en 1826. Répétiteur pendant dix ans à l'institution Massin, il se livra à l'étude des langues orientales, et s'occupa surtout du sanscrit. En 1827 il prononça, dans une séance solennelle de la Société asiatique, dont le duc d'Orléans, qui avait été son élève, était alors président, un discours qui attira l'attention de ce prince, et le fit choisir pour enseigner l'allemand aux enfants du futur monarque. En 1831, il fut nommé bibliothécaire de la reine Marie-Amélie; dès cette époque il s'occupa aussi très-particulièrement des langues vivantes, et de 1837 à 1838, il suppléa M. Fauriel dans sa chaire de la Sorbonne. En 1842, après un voyage en Italie, il fut nommé professeur titulaire de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon. En 1847, il fut élu membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; et, en 1855, le ministre de l'instruction publique le nomma inspecteur général des classes de langues vivantes dans les lycées de France. Voici les principales publications de M. Eichhoff : *Etudes grecques sur Virgile ou Recueil de tous les passages des poëtes grecs imités dans les Bucoliques, les Géorgiques et l'Enéide*, avec le texte latin et des rapprochements littéraires (Paris, 1821, 3 vol. in-4°); *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde ou Etude des principales langues romanes, germaines, slavonnes et celtiques, comparées entre elles et avec la langue sanscrite*, avec un *Essai de transcription générale* (Paris, 1836, 1 vol. in-4°). Cet ouvrage, auquel nous consacrons un article particulier (v. PARALLÈLE), avait été annoncé, dans un prospectus de 1833, sous le titre de *Synglosse européenne*. L'introduction et l'alphabet parurent à part en 1834. La publication de ce grand ouvrage, dédié au duc d'Orléans, son ancien élève, et à la famille royale, valut à M. Eichhoff la croix de la Légion d'honneur et des médailles d'honneur du roi de Saxe, du prince royal de Prusse et de la ville de Hambourg, berceau de sa famille. Une traduction allemande de son travail a paru à Leipzig en 1840; *Histoire de la langue et de la littérature des Slaves* (1839, in-8°); *Dictionnaire étymologique des racines allemandes, avec leur signification française et leurs dérivés, classés par famille*, ouvrage publié en collaboration avec M. de Suckau (1840, 1 vol. in-8°, 2^e édit., 1855); *Hymne à Dieu*, pièce en vers, d'après le poëte russe Derjavine (Lyon, 1842, in-8°); *Essai sur l'origine des Scythes et des Slaves* (1845, in-8°); *Poésie lyrique des Indiens* (1852); *Légende indienne sur la vie future*, traduite du sanscrit et comparée aux légendes d'Homère et de Virgile (1852); *Etudes sur Ninive, Persépolis, la mythologie de l'Edda* (1855, in-8°); *Poésie héroïque des Indiens, comparée à l'épopée grecque et romaine* (1860, in-8°); *Tableau de la littérature du Nord au moyen âge* (in-8°); *Histoire de la langue et de la littérature scandinaves* (in-8°); *Grammaire générale indo-européenne* (1867, 1 vol. in-8°); les *Racines de la langue allemande*, rangées par désinences (1864, in-18); les *Racines de la langue anglaise*, etc. (1864, in-8°).

Ces divers travaux témoignent de connaissances nombreuses, mais cette vaste érudition est laborieusement digérée; M. Eichhoff n'a jamais su mettre aucun ordre réel dans cette foule de notions, qui se confondent dans son esprit et qu'il répand pêle-mêle dans ses livres; en général, ceux-ci ne brillent pas précisément par la clarté; du reste, les travaux philologiques de M. Eichhoff sont fort au-dessous des travaux de même genre publiés par la science allemande, dont ils sont loin de suivre les progrès continuels. Le style de M. Eichhoff est parfois brillant, mais il est souvent obscur et emphatique, moins cependant dans ses travaux purement philologiques que dans ses travaux littéraires.

M. Eichhoff a donné aussi, conformément au programme officiel de l'enseignement des langues vivantes adopté dans les établissements universitaires, trois séries de *Morceaux choisis, prose et vers, des classiques allemands* (1853, 3 vol. in-8°), et trois séries également de *Morceaux choisis, prose et vers, des classiques anglais*. Ces deux ouvrages ont eu un assez grand succès dans les classes et on en a publié plusieurs éditions.

EICHHORN (Jean-Conrad), naturaliste allemand, né à Dantzig en 1718, mort en 1790. Tout en remplissant les fonctions de pasteur évangélique dans sa ville natale, il s'adonna à l'étude de l'histoire naturelle, fit de nombreuses observations microscopiques, et publia le résultat de ses recherches sous le titre de : *Animaux aquatiques de Dantzig et des environs qu'on ne peut apercevoir à la simple vue* (Dantzig, 1775, in-4°), avec 8 planches, suivi d'un Supplément (1783, in-4°), en réponse aux critiques de Fuessli.

EICHHORN (Jean-Godefroy), célèbre orientaliste et historien allemand, né en 1752 à Dœrenzimmern, mort en 1827 à Gœttingue. Après avoir fini ses études dans cette dernière ville, il entra dans l'enseignement secondaire et, comme ses qualités l'avaient fait déjà remarquer, il obtint rapidement une place de recteur au collége d'Ohrdruff (duché de Gotha), et peu après (1775) fut nommé professeur de langues orientales à l'université d'Iéna, d'où il fut appelé à celle de Gœttingue en 1788. Les beaux travaux qu'il publia dès lors furent récompensés par le titre de docteur en théologie (1811), par sa nomination au poste de directeur de la *Société des sciences* (1813) et par le titre de conseiller intime de justice (1819). Ses nombreux ouvrages peuvent se diviser en deux classes : ceux qui concernent la littérature et l'histoire de l'Orient, et ceux qui ont trait à l'histoire universelle. Beaucoup d'entre eux ont acquis une célébrité européenne. A la première catégorie appartiennent : *Histoire du commerce des Indes orientales avant Mahomet* (1775); *Coup d'œil sur les plus anciens monuments de l'histoire des Arabes* (1775); *Dissertation sur l'histoire des plus anciennes monnaies arabes* (1776). Il mit à profit les vastes connaissances qu'il possédait sur les mœurs, la langue et l'histoire de l'Orient, dans ses diverses études sur les écrits de l'Ancien Testament et sur la Bible en général. On y remarque la grande habileté avec laquelle il applique les données fournies par l'analogie de la langue arabe et les usages si persistants des peuples orientaux à la critique et à l'explication des livres sacrés. C'est lui qui a indiqué cette voie si féconde, où d'autres sont entrés après lui, et qui a valu de nouveaux progrès à la science. On lui doit en ce genre la grande *Bibliothèque générale de littérature biblique* (Leipzig, 1787-1801, 10 vol.), qui faisait suite au *Répertoire de littérature biblique et orientale* (Leipzig, 1777-1786, 18 vol.), publiée par lui en collaboration avec plusieurs savants; *Introduction à l'Ancien Testament* (Gœttingue, 1824, 5 vol., 4^e édit.); *Introduction au Nouveau Testament* (Gœttingue, 1824-1827, 5 vol.); *Introduction aux livres apocryphes de l'Ancien Testament* (1798); *Commentarius in Apocalypsin Joannis* (1791, 2 vol.); les *Prophètes hébreux* (1816-1820, 3 vol.). Son *Histoire primitive* (Nuremberg, 1790-1793, 2 vol.) est l'examen critique de la tradition mosaïque; elle forme la transition naturelle à la seconde catégorie des ouvrages d'Eichhorn, qui avait formé le projet d'écrire une histoire des arts et des sciences depuis leur renaissance; mais il n'en fournit que le plan et deux volumes, comprenant une *Histoire générale de la civilisation et de la littérature de l'Europe moderne* (Gœttingue, 1796-1799). Son abrégé, contenant l'*Histoire de la littérature*, est fort bon et a eu plusieurs éditions (1er vol., 1799, 2^e vol., 1814); quant à son grand ouvrage, *Histoire de la littérature depuis son origine jusqu'aux temps les plus récents*, il est resté inachevé (1805-1812, 6 vol.). On lui doit encore un *Coup d'œil sur la révolution française* (1797); une *Histoire universelle* (dont la 3^e édition est de 1818-1820, 5 vol.), à laquelle se rattachaient deux recueils : *Antiqua historia ex ipsis veterum scriptorum latinorum narrationibus contexta* (1811-1813, 2 vol.) et *Antiqua historia ex ipsis veterum scriptorum græcorum narrationibus contexta* (Leipzig, 1811, 4 vol.). Eichhorn s'était proposé de donner des recueils semblables pour le moyen âge et pour l'histoire moderne. Il voulait ainsi encourager l'étude directe des sources; mais il faut avouer que, dès qu'on sort de l'histoire ancienne, le choix devient bien difficile, surtout si l'on veut citer et reproduire chaque document, charte ou livre, dans la langue originale. L'*Histoire des trois derniers siècles* (1817-1818, 6 vol.) est d'un grand intérêt, surtout à cause des nombreuses sources auxquelles elle renvoie; mais on y rencontre parfois des erreurs. Eichhorn a été l'un des directeurs des *Annonces savantes de Gœttingue*, feuille qui conserve de nos jours encore la réputation d'une revue des plus consciencieuses et des plus réellement critiques.

EICHHORN (Jean-Albert-Frédéric), homme d'Etat prussien, né à Wertheim en 1779, mort en 1859. Son père, admirateur fanatique de Frédéric le Grand, lui fit si bien partager la haute opinion qu'il avait de tout ce qui était prussien, qu'à peine âgé de dix-sept ans il résolut de s'établir en Prusse, et, dans ce but, alla étudier le droit à l'université de Gœttingue. Grâce à des recommandations influentes, il fut nommé, en 1800, juge suppléant près le tribunal de Clèves, et, après avoir rempli successivement diverses fonctions judiciaires, devint, en 1810, conseiller de la chambre de justice de Berlin, en même temps que syndic de l'université qui venait d'être fondée dans cette ville. En 1813, il entra comme volontaire dans l'armée de Silésie et servit jusqu'à la prise de Leipzig. A cette époque, il prit une part active à l'administration centrale des puissances alliées dans les pays conquis, et publia lui-même l'histoire de cette administration dans une brochure anonyme publiée sous ce titre : l'*Administration centrale des alliés sous le baron de Stein* (en allemand, 1814). En 1815, il fut encore chargé par le ministre d'Altenstein d'administrer les départements français occupés par les Prussiens, et s'occupa surtout d'opérer la restitution des objets d'art enlevés par les Français au cours de leurs conquêtes. L'activité qu'il déploya en cette occasion le fit nommer peu après conseiller intime de légation au ministère des affaires étrangères, puis membre du conseil d'Etat créé en 1817. En cette double qualité, il eut la part la plus active à la rédaction du nouveau code pénal prussien, et, par ses négociations auprès de la plupart des Etats allemands et de plusieurs Etats européens, au sujet des délimitations territoriales, de la navigation des cours d'eau, etc., contribua efficacement à établir en Allemagne la liberté du commerce. Nommé, en 1831, directeur au ministère des affaires étrangères, il reçut, en 1840, le portefeuille

de l'instruction publique et des cultes; mais son ministère ne fut signalé que par une opposition constante aux tendances libérales de l'époque. Renversé avec ses collègues par la révolution de 1848, il vécut depuis lors dans la retraite la plus profonde.

EICHHORN (Charles-Frédéric), historien et jurisconsulte allemand, fils du précédent, né à Iéna en 1781, mort à Cologne en 1854. Après avoir fait ses études de droit à Gœttingue et voyagé dans quelques parties de l'Allemagne, il fut nommé, en 1805, professeur ordinaire de droit à Francfort-sur-l'Oder, dont l'université fut transférée en 1811 à Berlin. En 1813, il prit part à la guerre de l'Indépendance et fit la campagne comme chef d'escadron dans le 4e régiment de la landwehr. Mais, dès l'année suivante, il remontait dans sa chaire. Il professa ensuite pendant douze ans (1817-1829) le droit allemand et l'histoire d'Allemagne à l'université de Gœttingue, où ses cours eurent un grand succès. Mais sa santé ne lui permettant pas de les continuer, il se retira à Tubingue, où il avait une terre. En 1832 il fit une nouvelle tentative pour reprendre ses leçons, mais au bout de deux ans il y renonça. Il entra alors dans la magistrature prussienne. Employé d'abord au ministère des affaires étrangères, il occupa dans la suite plusieurs hautes positions, fut conseiller d'Etat, membre de la commission législative, et fit partie du collège des jurisconsultes attaché au tribunal d'arbitrage de la confédération allemande. Il s'est surtout occupé de l'histoire de son pays et de ses institutions, s'appliquant à recueillir les documents relatifs au droit coutumier, pour suivre dans leur développement successif les législations et les constitutions. On lui doit une *Histoire des Etats et du droit en Allemagne* (Gœttingue, 1803-1823, 4 vol.), ouvrage qui a eu cinq éditions. Il a été l'un des rédacteurs de la *Revue du droit historique* que publièrent, à Berlin, Savigny et Gœschen (1815-1838), puis Rudorf (1838-1846). On cite encore de lui : *Introduction à l'étude du droit privé* (1823, 5e édit, 1845); *Principes du droit ecclésiastique en Allemagne, dans l'Eglise catholique et dans l'Eglise protestante* (1831-1833, 2 vol.).

EICHHORN (Henri), médecin allemand, né à Nuremberg, mort très-jeune en 1832. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur (1822), il se fit connaître par des écrits qui attestent son esprit d'observation et ses vues ingénieuses, et devint, en 1830, professeur de médecine à Gœttingue. Il a publié, malgré sa mort prématurée, des ouvrages remarquables, parmi lesquels il faut citer : *Des sécrétions de la peau* (1826); *De l'expérience médicale et de la médecine pratique* (Berlin, 1827, in-8o); *Observations au sujet de l'anatomie et de la physiologie de la surface cutanée de l'homme* (Berlin, 1827); *Manuel de la cure et de la préservation de l'exanthème contagieux* (Berlin, 1831, in-8o), et divers ouvrages sur la variole et la vaccine, matières dont le jeune médecin s'était particulièrement occupé.

EICHLER (Henri), sculpteur-ébéniste allemand, né dans la Misnie en 1637, mort en 1719. C'était un simple ouvrier qui exécuta plusieurs morceaux, notamment une chaire dans l'église Sainte-Anne, à Augsbourg, avec l'habileté d'un véritable artiste. — Son fils, Godefroi EICHLER, peintre, né à Augsbourg en 1670, mort en 1759, fut élève du peintre Jean Heiss, passa à Rome, où il étudia sous Charles Maratte, puis se rendit à Vienne, où il passa cinq ans, parcourut l'Allemagne, et devint, en 1742, directeur de l'Académie de peinture de sa ville natale. La *Cène*, qu'il exécuta pour les Franciscains de la même ville, passe pour être le meilleur de ses tableaux. — Son fils, Jean-Godefroi EICHLER, né en 1715, mort en 1770, s'est surtout exercé dans le dessin et la gravure, et a produit principalement dans la manière noire, plusieurs pièces fort recherchées. — Mathias-Godefroi EICHLER, fils du précédent, né à Erlangen en 1748, mort vers 1820, a excellé dans la gravure. Il reçut successivement les leçons de son père, de Rugendas, de Thelof, suivit les cours de l'Académie de Manheim, puis alla habiter Bâle (1773), où il reproduisit des tableaux du musée de Dusseldorf, passa, en 1774, à Berne, exécuta divers travaux pour les libraires, et grava plusieurs planches avec Dunkel et Hérisan. Le nombre de ses ouvrages est considérable : *Portrait* de Salomon Gessner, d'après Graff; *Costumes du canton de Berne* et la *Petite Famille suisse*, d'après Frendenberger; le *Jugement dernier*; *Retour d'une promenade sur l'eau*, d'après Bolognèse; et un grand nombre de paysages.

EICHMANN (Otto-Louis), jurisconsulte allemand, né à Berlin en 1726, mort à Duisbourg en 1783. Il fut successivement juge à Schievelbein, conseiller du roi de Prusse, directeur du gymnase de Duisbourg. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Schedia de Mesomarchia* (Halle, 1751); *De præstantia juris Germaniæ antiqui* (Duisbourg, 1751, in-4o); *Disputatio de rebus creditis* (Duisbourg, 1770, in-4o); *Meditationes de incommodis communium et communitatum* (Duisbourg, 1773, in-4o), etc.

EICHMANN, savant allemand. V. DRYANDER.

EICHNER (Ernest), musicien allemand, né à Manheim en 1740, mort à Potsdam en 1777. Il jouait admirablement du basson, et perfectionna cet instrument. Après des excursions en Angleterre et en Allemagne, il se fixa à la cour du roi de Prusse. Il a composé des *symphonies* et des *concertos* remarquables par leur extrême facilité, qui les rend précieux aux commençants.

EICHORN (Jean-Godefroid-Ernest et Jean-Charles-Edouard), connus sous le nom des *frères Eichorn*, violonistes, nés, le premier en 1822, le second en 1823. Leur père, corniste assez distingué, remarqua de bonne heure les dispositions de ses deux enfants pour la musique, et songea à en tirer parti. Les progrès qu'ils firent sous sa direction tiennent du miracle. A six ans, Ernest jouait, à Cobourg, un concerto de Kreutzer pour violon, accompagné par son frère Edouard, qui fit aussi preuve d'une surprenante intelligence. Un concert organisé deux mois après, dans les salons du duc de Cobourg, qui rémunéra splendidement les jeunes artistes, éveilla les instincts cupides du père. Dès ce moment, les malheureux enfants furent, pour ainsi dire, soudés nuit et jour à leur violon. Toute autre étude, toute instruction furent suspendues. Ils furent réduits au triste rôle de machines musicales. Quand leur mécanisme eut atteint un raisonnable degré de perfection, leur père leur fit visiter les principales villes du nord de l'Allemagne, où ils recoltèrent à foison argent et applaudissements; puis ils revinrent à Cobourg, et leur père, voulant les préparer à une excursion complète dans l'Europe entière, ne leur laissa plus le moindre repos. Ce fut un épouvantable supplice. Si l'archet échappait aux mains affaiblies des enfants, il n'est sorte de mauvais traitements que ne leur infligeât ce père dénaturé. C'est à force de coups et de tortures que furent formés ces talents précoces qui émerveillèrent l'Europe, et qui, notamment à Paris, produisirent une sensation dont le souvenir ne s'est pas encore effacé. Ernest surtout pouvait, pour la dextérité de l'archet, soutenir la comparaison avec les violonistes les plus habiles. Après l'achèvement de ce voyage, qui fut pour le père une source de richesse, les frères Eichorn revinrent à Cobourg, et furent attachés à la chapelle du prince; mais, épuisé de fatigue et de mauvais traitements, Ernest mourut à l'âge de vingt-deux ans; son frère, désormais incapable d'utiliser son talent, ne fut plus qu'un corps sans âme, une machine privée de son moteur.

EICHSFELD, nom que portait jadis la partie nord-ouest de la Thuringe. Quand l'Allemagne était divisée en *gaus* (contrée, pays), ce qui correspondait à l'ancienne division de la France en *pagus* (pays), l'Eichsfeld, qui s'étendait de Mulhausen à Heiligenstadt, comprenait diverses subdivisions, dont quatre formaient le haut Eichsfeld, habité par les Wendes; le reste, qui formait la marche de Duderstadt, était habité par des Saxons. Ce territoire, situé entre les électorats de Hesse et de Hanovre, appartenait aux électeurs de Mayence. La paix de Lunéville le donna à la Prusse en compensation de la perte de ses possessions sur la rive gauche du Rhin; cette puissance avait à peine eu le temps d'organiser la nouvelle administration de l'Eichsfeld, lorsque, en 1807, ce pays fut incorporé au nouveau royaume de Westphalie, dans lequel il forma une grande partie du département du Harz. En 1814, sauf quelques parcelles attribuées au Hanovre, il rentra sous l'autorité de la Prusse, qui en a formé les trois cercles d'Heiligenstadt, Worbis et Mulhausen, dépendant du district d'Erfurt.

EICHSTAD (Laurent), médecin allemand, né à Stettin, mort en 1660. Il prit le grade de docteur à l'université de Wittemberg, et composa un assez grand nombre d'ouvrages qui attestent son érudition. Les principaux sont : *De theriaca et mithridatio* (Stettin, 1624, in-4o); *De confectione alchermes medica exercitatio* (Stettin, 1634); *De diebus criticis* (Stettin, 1639); *De causis utilitatis medicinæ et matheseos* (Gouda, 1647); *Collegium anatomicum* (Gouda, 1649); *De camphora* (Gouda, 1650), etc.

EICHSTÆDT ou **EICHSTATT**, ville de Bavière, cercle de la Franconie-Moyenne, ch.-l. de district, sur l'Atmühl, à 63 kilom. S.-O. de Ratisbonne, à 82 kilom. N.-O. de Munich; 7,500 hab. Evêché suffragant de Bamberg; séminaire, gymnase, bibliothèque, musée. Fonderie de fer, fabriques de poteries, de grès, importantes teintureries, grandes brasseries, moulins. Les édifices les plus remarquables d'Eichstædt sont : le château ducal, bâti en 1684 et considérablement agrandi en 1705; la cathédrale, décorée de belles peintures; l'église du couvent de Sainte-Walpurge; l'hôtel de ville, construit en 1444, et un très-bel hôpital, fondé à la fin du XVIIe siècle. Signalons aussi la maison des orphelins; la bibliothèque publique; le séminaire; le couvent des moines, etc. Aux environs de la ville, sur un roc élevé, se dressent les murailles imposantes du château de Willibald, ancienne résidence des évêques d'Eichstædt. Eichstædt a été, jusqu'en 1802, le ch.-l. d'une principauté ecclésiastique, que la paix de Presbourg (1805) donna à la Bavière. En 1817, la plus grande partie de ce territoire et le landgraviat de Leuchtenberg servirent à constituer, en faveur d'Eugène de Beauharnais, ex-vice-roi d'Italie, une principauté placée sous la souveraineté de la Bavière. Ce fut alors qu'Eugène de Beauharnais prit le titre de *duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstædt*. Cette principauté a été supprimée en 1854.

EICHSTÆDT (Henri-Charles-Abraham), philologue allemand, né à Oschatz (Saxe) en 1772, mort à Iéna en 1848. Après avoir fait à Leipzig ses études de théologie et de philologie, il y devint, en 1795, professeur de philosophie. Deux ans plus tard, il vint se fixer à Iéna, où il fut l'un des rédacteurs de la *Gazette universelle de littérature*, et fonda dans cette ville, en 1803, la *Nouvelle gazette littéraire d'Iéna*, qu'il a longtemps dirigée avec une grande distinction. Cette même année, il obtint la chaire d'éloquence et de poésie à l'université. Ce fut lui qui réorganisa la *Société latine*. Le poste de bibliothécaire lui fut aussi confié en 1804. Eichstædt avait des connaissances très-variées, mais il doit surtout sa réputation à l'élégance et à la pureté de son style latin aussi bien que de son style allemand. On a de lui de bonnes éditions de Diodore de Sicile (Halle, 1800-1802, 2 vol.) et de Lucrèce (1801); des dissertations critiques sur Théocrite, Tibulle, Horace, Phèdre, etc.; des traductions d'ouvrages en langues étrangères, relatifs à l'histoire ancienne, entre autres *Histoire de la Grèce*, par Mitford (6 vol., 1802-1808). Il avait prononcé un certain nombre de discours latins, dont il commença le recueil complet, achevé par les soins de M. Weissenborn, sous le titre de *Opuscula oratoria* (Iéna, 1848-1849). On vante surtout ceux qui sont consacrés à l'éloge des hommes illustres de son temps, par exemple celui sur Gœthe : *Oratio Gœthii memoriæ dicata* (Iéna, 1832).

EICHTHAL (Gustave D'), publiciste français de l'école saint-simonienne, né à Nancy en 1804, d'une famille de banquiers israélites. Le succès de ses études classiques fit bien présager de son avenir. Il était d'une jeunesse d'imagination qui l'entraîna de suite dans une secte alors en vogue, celle de Saint-Simon, sur laquelle Enfantin était en train de jeter un éclat factice qui séduisit M. d'Eichthal. Il débuta dans les lettres par des articles publiés dans le *Globe* et l'*Organisateur*, journaux officiels de l'Eglise saint-simonienne. Il était un de ceux qui mirent le plus de bonne foi dans leurs doctrines. Un grand nombre d'adeptes de l'Eglise nouvelle étaient des aventuriers en quête de la fortune ou de la renommée; M. d'Eichthal n'était pas dans ce cas : il sacrifia une partie de sa fortune patrimoniale à ses opinions, ce qui est un acte de générosité peu commun au XIXe siècle. Quand la cour d'assises et la police correctionnelle eurent dispersé l'état-major de la secte saint-simonienne, M. d'Eichthal se rendit en Grèce, terre que plusieurs chefs de l'école nouvelle croyaient à tort favorable à la propagation des idées en honneur dans l'école utilitaire. Là il devint membre d'une société politique organisée pour répandre les idées de Saint-Simon, et publia un ouvrage anonyme, les *Deux Mondes*, pour servir d'introduction au livre de M. Urquhart sur la Turquie. Les affaires de l'Eglise saint-simonienne n'ayant pas prospéré dans la patrie de Démosthène, M. d'Eichthal revint en France, où il fut admis dans la Société d'ethnologie, en devint bientôt secrétaire, et publia dans ses *Mémoires : Histoire et origine des poulhas et fellaus*, ouvrage tiré à part (1842, in-8o); *Histoire primitive des races océaniennes et américaines* (Paris, 1845). Ses études sur les races humaines avaient déjà obtenu quelque succès. On avait remarqué ses *Lettres sur la race noire et blanche* (1839), publiées en collaboration avec M. Ismayl Urbain. En même temps, M. d'Eichthal faisait de la banque, profession héréditaire dans sa famille, ce qui ne l'empêchait pas de continuer ses travaux de publiciste, notamment dans le journal le *Crédit*, fondé en 1848 par d'anciens membres de l'école saint-simonienne. Il avait été nommé auparavant membre de la *Société de géographie*, puis de la *Société d'acclimatation*, dont il reçut la mission, en 1861, d'explorer, au point de vue de l'histoire naturelle, la Sibérie et les régions du fleuve Amour. Erudit autant qu'économiste distingué, il a publié, en 1864, une étude *Sur la philosophie de la justice dans Platon*, et un traité *Sur l'usage pratique de la langue grecque* (1864, in-4o). Mais son œuvre capitale est celle intitulée : les *Evangiles : 1re partie*, examen critique et comparatif des trois premiers Evangiles (Paris, Hachette, 1863, 2 vol. in-8o). Ce livre est sérieux. M. d'Eichthal, sans doute, n'a pas cherché la vaine gloire d'y soutenir une thèse difficile; mais il y a traité, avec une véritable érudition, un sujet véritablement banal. Ce qui sera toujours difficile, c'est la thèse opposée à celle que M. d'Eichthal a soutenue, celle de l'accord complet des textes évangéliques.

EICHWALD (Edouard), célèbre naturaliste russe, né à Mittau (Lithuanie) en 1795. De 1817 à 1819, il fit en Europe un long voyage d'exploration scientifique, qu'il termina par l'Angleterre, et, à son retour, il se rendit à Wilna, où il commença à enseigner l'histoire naturelle. Après un stage assez court dans l'université de cette ville, et ensuite dans celle de Dorpat, il fut nommé professeur de zoologie et d'obstétrique à Kasan. Il profita de son séjour dans cette ville, en 1825, pour explorer les bords de la mer Caspienne, le Caucase et quelques provinces de la Perse. A son retour, en 1827, il fut nommé à la chaire de zoologie et d'anatomie comparée, à l'université de Wilna. C'est pendant qu'il occupait ce poste qu'il fit une seconde excursion dans les provinces occidentales de la Russie, d'où, nouveau Pallas, il a rapporté les trésors qui lui ont servi à composer tant de magnifiques ouvrages. Lors de la suppression de l'université de Wilna, Eichwald ne changea pas de résidence, et resta dans cette ville comme secrétaire de la *Société médico-chirurgicale* jusqu'en 1838, époque à laquelle on lui donna la chaire de minéralogie et de zoologie à l'université de Saint-Pétersbourg. Depuis cette époque, il a encore visité, pour faire des recherches géologiques et paléontologiques, l'Esthonie, la Finlande, le gouvernement de Saint-Pétersbourg et les provinces scandinaves; enfin, en 1846, l'Italie, la Sicile et l'Algérie. En 1851, le savant professeur a pris sa retraite, comblé d'honneurs et de gloire. M. Eichwald a écrit en russe, en français, en allemand et en latin. Voici les titres de ses principaux ouvrages, fruit de quarante années de travaux incessants : *Observationes de Physalo et de Delphino* (1829); *Zoologia specialis* (1829-1831); *Plantarum novarum quas in itinere Caspio-Caucasico observavit, fasciculi* (1830); *Esquisse scientifique de la Lithuanie, de la Volhynie et de la Podolie* (1830); *Voyage sur la mer Caspienne et au Caucase* (1834); *Mémoire sur les richesses minérales des provinces occidentales de la Russie* (1835); *Géographie ancienne de la mer Caspienne, du Caucase et de la Russie méridionale* (1838); *Du Système des couches siluriennes de l'Esthonie* (1840); *le Monde antédiluvien de la Russie* (1840-1847, 4 vol.); *Fauna Caspio-Caucasica* (1841); *Recherches sur les infusoires de la Russie* (1844); *Oryktognosie* (1845); *Géognosie* (1846); *Observations scientifiques faites dans un voyage à travers le Tyrol* (1851); *Lethæa-Rossica* (1852-1861); *Recherches sur la diffusion des animaux fossiles de la Russie* (1857).

EICITE s. m. (è-si-te). Hist. relig. Membre d'une secte de moines chrétiens du VIIe siècle, qui honoraient Dieu par des sauts et des danses. ‖ On dit aussi HEICÈTE et HICÈTE.

EICOSAÈDRE s. m. (è-i-ko-sa-è-dre — du gr. *eikosi*, vingt; *édra*, surface). Géom. Solide à vingt faces. ‖ On dit plus ordinairement ICOSAÈDRE.

EICOSIPENTARQUE s. m. (è-i-ko-si-paintar-ke — du gr. *eikosi*, vingt; *pente*, cinq; *archos*, chef). Officier qui commande à 25 hommes, dans le royaume de Grèce.

EICOSTOLOGUE s. m. (è-i-ko-sto-lo-ghe — du gr. *eikostos*, vingtième; *logos*, discours). Antiq. gr. Nom d'un magistrat d'Athènes qui recevait l'impôt frappé sur les marchandises des alliés non tributaires.

EIDE s. f. (è-de). Ancienne orthographe du mot AIDE.

EIDELS (Samuel), célèbre rabbin polonais, né vers 1593, mort vers 1683. Il passa la plus grande partie de sa vie à Ostra et à Lublin. On a de lui un commentaire dont ses coreligionnaires font grand cas, et qui est intitulé : *Nouvelles observations sur les agadoth et les alucoth*, c'est-à-dire sur les allégories et constitutions talmudiques. Cet ouvrage a été souvent réédité.

EIDER s. m. (é-i-dèr — mot allem.). Ornith. Section du genre canard, érigée en genre par quelques auteurs, et comprenant deux espèces, dont une fournit le duvet appelé *édredon* : *L'*EIDER *commun, si célèbre par le duvet qu'il fournit, habite les mers glaciales.* (Maury.)

— **Encycl.** L'*eider*, appelé aussi quelquefois *édredon*, est une espèce de canard, qui a pour nom scientifique *anas mollissima*. Il est intermédiaire, pour la grosseur, entre le canard et l'oie ordinaires. Son plumage, chez les mâles, est d'un blanc pur sur le bas du cou, le dos et une partie des ailes, blanc roussâtre sur la poitrine et noir sur l'abdomen. Il présente une bande d'un noir violacé sur chaque côté de la tête; une autre, d'un blanc verdâtre, sur le milieu, et un espace de même couleur sur la nuque et sur les côtés. Les grandes couvertures des ailes sont noirâtres, ainsi que les pennes de la queue. La femelle est plus petite et a le ventre brun; par ses plumes ondées de couleurs noirâtres et rougeâtres, elle rappelle assez la couleur de certains faisans, ce qui justifie le nom de *faisan de mer*, qu'on lui donne dans quelques localités. Ces oiseaux sont couverts d'une fourrure épaisse; leur estomac est garni de plumes ou plutôt d'une sorte de duvet léger, soyeux, très-doux et très-moelleux. *L'eider* habite les régions voisines du pôle arctique. On le trouve en Islande, en Laponie, aux îles Féroë, dans le Gothland, aux îles Kerago et Koua, près des côtes d'Ecosse, et jusqu'au Spitzberg. Il abandonne peu les parages glacés du nord; plus rare sur les côtes de la Baltique et au Canada, il se voit quelquefois en Angleterre et dans les régions tempérées du nouveau continent, où il est seulement de passage. Quelques jeunes individus égarés se montrent, mais toujours en hiver, sur les côtes maritimes des régions méridionales; les vieux ne s'y trouvent que très-rarement. L'*eider* se nourrit surtout de poissons, qu'il poursuit avec beaucoup d'acharnement, et en plongeant quelquefois à une grande profondeur; il mange aussi des insectes, des

crustacés, des mollusques et des plantes marines. Il fréquente volontiers la haute mer, et on dit que son retour à la côte présage la tempête. Mais il se hasarde rarement dans l'intérieur des terres. Il niche dans les rochers qui bordent la mer ou les grands fleuves glacés. Aussi les Islandais ne parviennent-ils à son nid qu'à grand'peine et avec beaucoup de risques, parce qu'il faut souvent s'aider de cordes pour y arriver. Ce nid est fait surtout de varechs et de mousses que l'oiseau dispose très-habilement, garnissant l'intérieur avec le duvet qu'il s'arrache lui-même du ventre et de l'estomac. Ces palmipèdes se réunissent en troupes nombreuses pour nicher. A l'époque de l'accouplement, les mâles ont une voix rauque et comme gémissante; ils font entendre continuellement le cri *ha ho*. La voix de la femelle ressemble à celle de la cane commune. Plusieurs auteurs assurent que les femelles sont, dans cette espèce, moins nombreuses que les mâles, et qu'elles deviennent adultes les premières. Il en résulterait qu'elles s'accouplent d'abord avec les vieux mâles, et qu'à ce moment il y a entre ceux-ci, et plus tard entre les jeunes, des combats acharnés, qui se terminent par la retraite des vaincus. Voici encore un fait très-curieux, mais fort douteux, rapporté par Anderson et Valmont de Bomare : « Non-seulement cet oiseau est naturellement très-fécond, mais on peut encore augmenter sa fécondité en plantant dans son nid un bâton d'environ un pied de haut; par ce moyen l'oiseau ne cesse de pondre jusqu'à ce que ses œufs aient couvert la pointe du bâton, et qu'il puisse se coucher dessus pour les couver. Les Islandais ont longtemps pratiqué cette manœuvre; mais ce moyen de faire produire à l'oiseau une ponte surabondante affaiblit l'animal au point de le faire mourir. » En général, la femelle pond cinq ou six œufs oblongs et d'un vert foncé. Si on enlève ce nid avant le terme de l'incubation, elle en construit un autre, mais ne pond cette fois que trois œufs. Pendant qu'elle couve, elle s'arrache le duvet, pour conserver beaucoup de chaleur aux petits, surtout pour les recouvrir lorsqu'elle s'absente. Si on enlève encore ce second nid, elle en fait un troisième, où elle ne pond ordinairement que deux œufs; dans ce cas, c'est le mâle qui fournit le duvet. Cette troisième couvée est respectée; on est sûr alors qu'une nombreuse famille s'établira l'année suivante dans le même lieu. D'après Brunnich, quelques heures après l'éclosion, la femelle place les petits sur son dos et les transporte à la mer en volant doucement. Dès lors, le mâle, qui avait fait sentinelle autour du nid pendant l'incubation, quitte sa famille, et les mères seules en prennent soin; elles ne reviennent plus à terre, et se tiennent toujours sur l'eau, qu'elles battent incessamment pour faire monter du fond les petits animaux marins, dont se nourrissent les jeunes *eiders*, qui ne peuvent pas encore plonger.

A leur naissance, les petits sont couverts d'un duvet noirâtre; c'est seulement à l'âge de trois ans que les mâles prennent leur livrée définitive. Les femelles arrivent plus tôt à leur complet développement. Les Islandais, dit encore Brunnich, veillent avec sollicitude à la conservation et à la reproduction de ces oiseaux, à cause du profit qu'ils en retirent. Ils parviennent même à les rendre familiers, au point que ces animaux s'établissent dans le voisinage des habitations. Les nids constituent une propriété assurée et constante pour les possesseurs des fonds sur lesquels ils sont construits. La propriété du point de la côte où ils sont situés se transmet par héritage, et il est défendu, sous des peines très-sévères, de détruire ces oiseaux précieux. Les œufs d'*eider* ont un excellent goût et sont fort recherchés comme aliment. Mais ce n'est pas là le plus grand profit qu'on retire de cet oiseau. On sait combien est estimé le riche duvet qu'il fournit, ou l'*édredon* (du suédois *eijderdun*, duvet d'*eider*). On le recueille avec soin, et il s'en fait en Europe des envois considérables. C'est ordinairement après le départ de la troisième couvée que l'on récolte l'édredon dans les nids; cet édredon est blanc : c'est celui du mâle. Le duvet de la femelle est gris et moins estimé; il en est de même des plumes que l'on peut arracher aux *eiders* à n'importe quelle autre époque. Il arrive quelquefois que la femelle est encore au nid au moment de la récolte; on a soin alors de l'éloigner doucement et sans l'effrayer; sinon elle lâche ses excréments sur le duvet et le salit; on est alors forcé de le nettoyer et de le faire sécher sur des claies, opération longue et minutieuse.

Le véritable édredon n'est en usage en France que depuis la fin du XVIIe siècle. On le trouve, dans le commerce, sous forme de petites plumes légères, très-douces, très-chaudes, un peu roussâtres, mêlées de plumes blanches. Ce duvet l'emporte sur tous les autres, par sa chaleur, sa légèreté, son élasticité et sa durée. Aussi est-ce la matière la plus recherchée pour les couvertures de lits.

EIDER ou **EYDER**, au moyen âge *Egidora*, en scandinave *Œgisdyr* ou *Egdern*, fleuve du nord de l'Allemagne, formant la limite entre le Holstein et le Slesvig; il est formé dans le Holstein, à 14 kilom. S. de Kiel, dans le bailliage de Bordesholm, par l'écoulement de plusieurs petits lacs; il se dirige d'abord au N., traverse les lacs Westen et Flemhuder, puis, à partir de Landwehr, coule à l'O., en baignant Rendsburg, Friedrichstadt, et se jette dans la mer du Nord, à Tonningen, après un cours de 175 kilom. Parmi les affluents de l'Eider, nous citerons : le Wadenbeck, la Wehrane, la Jevenane, la Luchnane, la Haalerane, la Gieselane, la Brooklandsave, la Sorga et la Treen. L'Eider est navigable jusqu'à Rendsbourg. Un système de digues, d'un entretien très-coûteux, prévient les inondations de ce fleuve, qui communique avec la mer du Nord et la Baltique au moyen du canal de Kiel ou de l'Eider, qui part d'Holtenau et aboutit à la Levensane.

EIDFOSS, village de Norvége, bailliage de Jarslberg, à 45 kilom. S.-O. de Christiania, à 18 kilom. N. d'Holmestrand; 300 hab. Forge célèbre, produisant annuellement plus de 9,000 quintaux métriques de fer brut, 7,000 de fer en barre et 100,000 de fonte.

EIDOTHÉE, nymphe, fille de Protée. Elle eut pitié du sort de Ménélas, qui, en revenant du siége de Troie, avait été jeté par une tempête dans une île déserte, près de l'Egypte. Etant sortie de la mer, elle apprit à l'époux d'Hélène les moyens de se rendre Protée favorable, le plaça, avec quelques-uns de ses compagnons, sur le bord de la mer, dans des peaux de monstres marins, afin qu'ils parussent faire partie du troupeau de son père, et leur mit à chacun une goutte d'ambroisie dans les narines pour qu'ils ne fussent pas suffoqués par l'odeur fétide exhalée par ces peaux.

EIDOPSARE s. m. (è-do-psa-re — du gr. *eidos*, apparence; *opsarion*, mets). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des étourneaux.

EIDOUS (Marc-Antoine), littérateur français, né à Marseille, mort vers la fin du XVIIIe siècle. Après avoir servi pendant quelque temps en Espagne, comme ingénieur, il revint en France et s'adonna à des travaux littéraires. Il a traduit, surtout de l'anglais, un grand nombre d'ouvrages, entre autres le *Dictionnaire de médecine* de James, avec Toussaint et Diderot (1746, 6 vol. in-fol.), le *Traité des fièvres*, de Hoffmann (1746); *Métaphysique de l'âme*, de Smith (1764); *Agriculture complète*, de Mortimer (1765); *Voyage depuis Saint-Pétersbourg dans diverses contrées de l'Asie*, de Bell d'Antremeny (1766). Outre ces traductions peu exactes, peu élégantes de style, on a aussi de lui une *Histoire des principales découvertes dans les arts et dans les sciences* (1767), qu'il donna comme une traduction de l'anglais.

EIDSVOLD ou **ENDSVOLD**, ville de Norvége, bailliage d'Aggerhuus, à 38 kilom. N. de Christiania, sur la rive droite du Vormen-Elf; 4,000 hab. Importantes forges à fer. Après le traité conclu à Kiel le 14 janvier 1814, par lequel le Danemark abandonnait la Norvége à la Suède, les députés tinrent à Eidsvold la première assemblée constituante du royaume de Norvége. Ils y décrétèrent une constitution qui, sauf quelques modifications, est encore de nos jours la loi fondamentale du pays. Près du village d'Eidsvoldsbakken aboutit le chemin de fer de Christiania et commence la navigation du Vormen-Elf, sur lequel existe un service de bateaux à vapeur qui fait communiquer Eidsvold et Lillehammer. Aux environs se trouve une source ferrugineuse qui, depuis 1840, est devenue une station de bains très-fréquentée, et qu'on appelle la source d'Henri Wergeland, du nom du poëte le plus populaire de la Norvége.

EIFEL (l'), chaîne de montagnes des provinces rhénanes de la Prusse, dont le nom intrigue encore les étymologistes. Elle s'étend entre les hautes Fanges et la rive gauche du Rhin. Ses sommets les plus élevés sont : l'Ernstberg (700 met.), la Schnee-Eifel (690 mèt.), le Kelberg (630 mèt.), le Mayenberg (600 mèt.). Elle donne naissance à la Roër, à l'Uhr, à l'Ahr, à l'Elz, à la Lieser, à la Notte, à la Kyll, à l'Erft et à plusieurs autres cours d'eau moins importants. Les points élevés sont couverts de neige pendant une grande partie de l'année; les vallées seules sont habitées. On y rencontre fréquemment des vestiges de volcans dont les cratères sont devenus des lacs.

EIGIL, guerrier islandais. V. **Egil**.

EIGNES s. f. pl. (è-gne; *gn* mll.). Agric. Marc de raisin, dans la Champagne.

Eikôn basilikê, ou *Portrait de sa Majesté sacrée dans sa solitude et ses souffrances*, titre d'un ouvrage publié en anglais sous le nom de Charles Ier, roi d'Angleterre, au moment de ses funérailles, qui n'eurent lieu, on le sait, que vingt et un jours après sa décapitation (1649). Quel est le véritable auteur de l'*Eikôn basilikê* (en grec *image royale*)? Tel est le problème qui a longtemps préoccupé les historiens et les bibliographes. L'évêque Burnett, et plusieurs autres écrivains anglais, ont jugé que l'ouvrage ne pouvait être que de Charles Ier lui-même. D'autres ont dit que le roi fut aidé dans la composition de ce livre par son chapelain Duppa; le XVIe et le XXIVe chapitre seraient l'œuvre de ce dernier. D'autres enfin, parmi lesquels il faut citer Chaudon et Barbier (*Examen critique*, p. 184), se rangent à une opinion plus généralement établie et conviennent que l'*Eikôn basilikê* a été réellement composé par le docteur Jean Gauden, plus tard évêque d'Exeter; mais ils croient qu'il a été revu et approuvé par Charles Ier, ce qui n'est nullement prouvé. Hume n'hésite pas à déclarer que nombre de témoignages tendent à établir que la paternité de l'*Eikôn basilikê* revient à Jean Gauden, et tous ceux qui ont eu connaissance de plusieurs documents historiques, notamment d'une lettre adressée par Gauden au chancelier Clarendon, sont de cet avis; notamment Malcolm Laing, auteur d'une *Histoire d'Ecosse* (1800, 2 vol. in-8°). Cette lettre, dans laquelle Gauden réclame le mérite et la récompense de son imposture littéraire, se trouve imprimée dans les papiers d'Etat (*state papers*) de Clarendon. Gauden était un prédicateur éloquent, un homme d'esprit, adroit, mais vain et ambitieux. Ses différents ouvrages pour la défense de l'Eglise anglicane et de ses ministres ne l'empêchèrent pas de conserver ses bénéfices sous le gouvernement de Cromwell, et lui valurent, au rétablissement de la monarchie, en 1660, l'évêché d'Exeter; mais cette faveur ne lui parut nullement proportionnée à son mérite; il pensait que les services qu'il avait rendus à la royauté par la publication de l'*Eikôn basilikê* méritaient mieux, et il insinuait, dans une pétition adressée par lui à Charles II, en 1661, « que ce qui avait été fait en roi devait être récompensé en roi. » Pour se débarrasser de ses importunités, on lui donna l'évêché de Worcester; mais il avait compté sur le riche évêché de Winchester, et le chagrin de se voir frustré dans ses espérances avança, dit-on, sa mort, qui eut lieu quatre mois après. Restait sa veuve. Elle a affirmé que l'*Eikôn basilikê*, qu'elle appelait le *joyau* sur lequel son mari fondait sa fortune, avait été écrit par lui; mais cette assertion devait être le sujet d'une longue controverse. Aujourd'hui il est avéré que le véritable auteur de l'*Eikôn basilikê* était bien Jean Gauden.

Ce fameux ouvrage, qui n'eut pas moins de cinquante éditions dans le cours d'une année, et qui fut regardé comme le livre le meilleur qui eût encore paru en langue anglaise, a été traduit du latin en français par P. Porrée (Rouen, 1649, in-12), et inséré, par M. Guizot, dans sa collection des *Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre* (Paris, 1823 et années suiv.) C'est une sorte de journal intime, ou plutôt le testament du prince à ses enfants et à ses successeurs. Il est censé écrit pendant les longues heures de la captivité, et le roi déchu n'y demande que de la miséricorde à Dieu, de la pitié au peuple, de la mansuétude à son fils. Il y repasse les erreurs de sa vie, et n'atténue pas la plus grande de ses fautes, doublée d'une ingratitude inouïe, la concession de la mort de son complice en despotisme, le ministre Strafford, dans l'espoir de ramener à ce prix un Parlement justement exaspéré. Comme tous les souverains déchus, il s'y montre animé des meilleurs sentiments, pour *son* peuple, *son* peuple que, naturellement, il a tant aimé!

« Hélas, dit-il, pour apaiser un orage populaire, j'ai soulevé une éternelle tempête dans mon sein.

» Puisque les événements de la guerre sont toujours incertains et ceux de la guerre civile toujours déplorables, quel que soit mon sort, je suis destiné à souffrir presque autant de la défaite que de la victoire. O Dieu! accorde-moi donc le don de savoir souffrir!

» Mes ennemis, dans cette prison, ne m'ont laissé de cette vie que l'écorce.

» Tu ne verras plus le visage de ton père, ô mon fils! C'est l'ordre de Dieu que je sois enseveli à jamais dans cette ténébreuse et dure prison! Reçois donc mon dernier adieu!

» Je vous recommande votre mère après moi; souvenez-vous qu'elle a voulu, en revenant malgré moi de France, partager n périls et nos souffrances, souffrir avec moi pour moi, avec vous et pour vous, par une magnanimité que son cœur de femme et de mère lui a fait trouver facile et douce!

» Quand ils m'auront fait mourir, ô mes enfants, je prierai Dieu qu'il ne répande pas les urnes de sa colère sur ce pauvre peuple.

» Que ma mémoire et ma tendresse vivent dans votre souvenir!

» Adieu donc jusqu'à ce que nous puissions nous rencontrer au ciel, car nous ne nous reverrons plus sur la terre!

» Qu'un siècle plus heureux se lève sur votre enfance! »

Ce livre, essai de justification posthume de Charles Ier, sortit comme une voix souterraine de la tombe à peine refermée du roi et troubla singulièrement la conscience de l'Angleterre. Répandu à profusion dans le peuple et dans tout le continent, il élevait un second procès, procès éternel entre les rois et leurs juges. L'*Eikôn basilikê* produisit sur l'opinion de Londres l'effet que le testament de Louis XVI devait plus tard produire à Paris et en Europe. Cromwell, qui avait vu dans l'exécution de Charles Ier le salut de la république, n'entendit pas sans en être intimidé l'immense murmure que ce livre souleva contre lui. Il chercha parmi ses amis la voix d'un vivant assez forte pour contre-balancer celle du mort. Milton, l'immortel républicain anglais, s'offrit à lui. Milton revenait d'Italie; il était tout pénétré des souvenirs de Brutus et de Cassius. La tyrannie justifiait, selon lui, l'assassinat politique. « Il avait, dit Lamartine, contracté dans ses commerces littéraires avec les grandes mémoires populaires de l'antiquité la noble passion de la liberté républicaine. Il vit dans Charles Ier un tyran, dans Cromwell un libérateur; il crut servir la cause opprimée des peuples en combattant le privilége de l'inviolabilité de la vie des rois. » Milton répondit à l'*Eikôn basilikê* par divers écrits, entre autres l'*Iconoclaste*, dans lesquels, prenant en main la cause de la révolution, il soutint la doctrine que les rois n'étant que des hommes investis, comme tous les autres magistrats, d'un pouvoir conditionnel, et nécessairement responsables, n'ont pas pour leurs crimes le privilége de l'impunité. Partant de là, il justifiait le régicide et l'approuvait. Raillant, comme une déclamation politique faite pour attester seulement le talent poétique de la victime, l'*Eikôn basilikê*, ce plaidoyer donné comme céleste au peuple pour justifier, après le supplice, les intentions et le cœur du supplicié, il disait, en cherchant un ridicule dans les larmes du roi immolé : « En vérité, Charles Ier lisait beaucoup les poëtes, et l'on peut croire qu'il a voulu laisser dans ces chapitres des essais poétiques propres à attester à la postérité ses talents d'écrivain. » Les monarchies européennes se liguaient pour reprocher au peuple anglais son régicide. Milton voulut venger son pays, et le patriotisme lui donna une vigueur de riposte extraordinaire. Il publia la défense du peuple anglais contre l'écrivain français Saumaise, qui avait reçu de l'argent du roi de France pour flétrir le meurtre du roi d'Angleterre. « Saumaise, dit Voltaire en parlant de cette polémique fameuse, écrivit en pédant, Milton répondit en bête féroce. » Le jugement est brutal. Lamartine le trouve juste, tout en faisant remarquer qu'à la fin de ces volumineux plaidoyers sur le cadavre d'un roi, Milton semble entrevoir, le premier parmi ses compatriotes, la portée future de la révolution d'Angleterre sur la liberté du monde. « Nous apprendrons aux peuples à être libres, s'écrie Milton, et notre exemple portera un jour, sur le continent asservi, une plante nouvelle plus bienfaisante aux humains que le grain de Triptolème : la semence de la raison, de la civilisation et de la liberté! » Milton était prophète, et il n'y a rien dans l'*Eikôn basilikê* qui vaille, pour l'humanité, cette grande et belle prophétie, qu'il était précisément donné à la patrie du vénal Saumaise de justifier la première. On a reproché à Milton d'avoir manqué de pitié : c'est que son âme républicaine se révoltait en voyant combien de larmes on est prêt à verser sur le rare supplice des rois, quand on en verse trop peu sur l'échafaud si souvent et si inexorablement dressé pour leurs malheureuses et innombrables victimes. Aux pleurs de l'*Eikôn basilikê*, Milton opposait des arguments. On le traita de monstre. Les invectives depuis lors ne lui ont pas manqué : invectives du clergé, invectives de l'aristocratie, invectives du peuple lui-même, qui se laisse si volontiers entraîner à maudire ceux qui ont le plus énergiquement combattu pour son émancipation. Considéré comme complice de la mort de Charles Ier, pour avoir essayé d'effacer l'effet produit sur l'Europe par l'*Eikôn basilikê*, Milton dut, à la restauration de Charles II, se cacher. Tombé dans une médiocrité voisine de l'indigence, il vit ainsi l'armée vendre la patrie après l'avoir conquise, et les royalistes se livrer à toutes les saturnales de la vengeance. Plus tard, le nouveau monarque lui offrit des places, et, quoique pauvre et aveugle, le vieux républicain refusa avec fierté de servir la cause royaliste. Ainsi l'*Eikôn basilikê* a eu l'honneur d'inspirer à l'un des plus grands poëtes épiques du monde de mâles et énergiques protestations en faveur des droits inaliénables du peuple, seul et véritable souverain par qui et pour qui tout doit être fait.

EILAMIDES s. f. pl. (è-la-mi-de — gr. *eilamides;* de *eilô*, j'enveloppe). Anat. Nom générique des enveloppes du cerveau ou méninges.

EILANGREIG, île d'Ecosse, dans la Clyde, à peu de distance de Rothesay. Dans cette île se voient les ruines d'un château où tint un moment garnison, en 1685, le comte d'Argyle, qui, de concert avec Monmouth, avait tenté de délivrer l'Ecosse du fanatisme intolérant de Jacques II. Le château d'Eilangreig fut détruit par des vaisseaux anglais, et la tête d'Argyle tomba, à Edimbourg, sous la *maiden*, guillotine écossaise.

EILAU, ville de Prusse. V. **Eylau**.

EILDON, groupe de trois collines de l'Ecosse, comté de Roxburgh, au S. de Melrose. Elles ont une altitude moyenne de 460 mètres et sont de forme conique. Sur l'une d'elles on distingue les vestiges, encore fort apparents, d'un camp romain.

EILÈME s. m. (è-lè-me). Pathol. Douleur fixe dans un des points du canal intestinal.

EILENBURG, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 45 kilom. N.-E. de Mersebourg, sur une île formée par la Mulde; 11,000 hab. Siége d'un tribunal criminel; petit séminaire; hospice; fabriques de cotonnades, étoffes imprimées, tabac; blanchisseries de cire; tuilerie; commerce de bestiaux. Le vieux château d'Eilenburg, jadis place de guerre très-importante, fut détruit, en 1386,

par l'évêque de Mersebourg. Les margraves de Misnie le firent restaurer en 1396.

EILSEN, village d'Allemagne, dans la principauté de Schauenbourg-Lippe, près de Buckebourg, renommé pour ses bains sulfureux, qu'alimentent sept sources minérales dont la température est de 10 à 12 degrés centigrades. La boue minérale sert également pour les bains.

EIMART (Georges-Christophe), peintre et astronome allemand. V. EIMMART.

EIMBECK. V. EINBECK.

EIMÉO, île de l'Océanie, dans la Polynésie, archipel de Taïti ou de la Société, près et à l'O. de l'île de Taïti, par 17°35' de latitude S. et 152° de longitude O.; 15 kilom. de long sur 9 de large; 1,300 hab. Le sol est fertile et accidenté de montagnes boisées. Les principales productions du sol sont la canne à sucre, le café, le coton et autres plantes tropicales. La fabrication du sucre brut y atteint une moyenne annuelle de 10,000 quintaux métriques. Les côtes présentent plusieurs ports, dont le meilleur est celui de Talou, au nord de l'île. Elle fut découverte par Quiroa en 1606.

EIMER s. m. (eï-mèr). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, ainsi qu'en Hongrie et en Suisse, et valant : à Appenzell, 41^{lit},894; à Arau, 36^{lit},014; à Augsbourg, 75^{lit},341; en Autriche, 56^{lit},164; en Bavière, 55^{lit},532; à Breslau, 55^{lit},532; à Dresde, 67^{lit},639; à Glaris, 106^{lit},759; à Gotha, 72^{lit},769; dans la basse Hongrie, 56^{lit},869; dans la haute Hongrie, 73^{lit},316; à Leipzig, 76^{lit},099; à Munich, 37^{lit},02; à Prague, 64^{lit},167; en Prusse, 68^{lit},69; à Rostock, 41^{lit},989; dans la Saxe royale, 67^{lit},43; à Saint-Gall, 41^{lit},989; à Schaffhouse, 42^{lit},066; à Weimar, 73^{lit},3. ‖ *Eimer lauteres mass*, Mesure de Zurich qui vaut 109^{lit},494. ‖ *Eimer trübes mass*, Autre mesure de Zurich qui vaut 116^{lit},794. ‖ *Eimer visier mass*, Mesure de Nuremberg qui vaut 67^{lit},984. ‖ *Eimer schenk mass*, Autre mesure du même pays qui vaut 63^{lit},439. ‖ *Grand eimer*, Mesure de Ratisbonne qui vaut 113^{lit},62. ‖ *Berg eimer*, Autre mesure du même pays qui vaut 87^{lit},812. ‖ *Trubeich eimer*, Mesure de Wurtemberg qui vaut 306^{lit},787. ‖ *Helleich eimer*, Mesure du même pays qui vaut 293^{lit},928. ‖ *Schenk eimer*, Autre mesure du même pays qui vaut 267^{lit},208.

EIMMART ou **EIMART** (Georges-Christophe), peintre allemand né en 1597, mort à Ratisbonne en 1660. Il s'adonna avec succès à la peinture de genre, de paysage, au portrait, à la gravure sur cuivre et à l'architecture, et devint peintre de la cour du prince-évêque de Freisingen. L'ouvrage qui a le plus contribué à sa réputation est l'arc de triomphe qu'il exécuta pour l'empereur Ferdinand III.

EIMMART ou **EIMART** (Georges-Christophe), dit **le Jeune**, peintre, graveur et astronome allemand, fils du précédent, né à Ratisbonne en 1638, mort à Nuremberg en 1705. Après avoir reçu les leçons de son père, il se rendit à Iéna, où il étudia les mathématiques, et s'adonna depuis lors à son goût pour les sciences, surtout pour l'astronomie. De retour dans sa ville natale, il continua à s'occuper de peinture, puis alla se fixer à Nuremberg (1660). Des tableaux d'histoire et d'église, des portraits, des peintures et des dessins représentant des oiseaux, des plantes; des gravures sur cuivre, etc., dans lesquels il fit preuve de beaucoup de talent, lui acquirent rapidement de la réputation et lui valurent d'être nommé membre de l'académie de Nuremberg. Le roi de Suède, Charles XI, voulut attirer Eimmart à sa cour; mais cet artiste résista à la séduction de ses offres et ne voulut point quitter l'Allemagne. Parmi ses principaux travaux comme graveur, nous citerons : 300 figures emblématiques pour les *Psaumes* de David (Ratisbonne, 1675); 50 planches pour une édition de l'*Enéide* de Virgile (Nuremberg, 1688, in-4°); les *Eléments en désordre;* 4 planches représentant la *Ville de Nuremberg; l'Assomption de la Vierge*, d'après le Tintoret. Tout en se livrant à ses travaux artistiques, Eimmart s'occupait d'astronomie. Il observait déjà, depuis plusieurs années, dans sa maison, lorsque fut achevé le nouvel observatoire que la ville de Nuremberg faisait construire, pour renouveler dans ses murs la tradition laissée par Regiomontanus; il se trouva naturellement désigné pour la direction de cet observatoire, et la garda depuis 1668 jusqu'à sa mort. Quelques-unes de ses observations ont été publiées par les journaux de Leipzig du temps; les autres remplissent 50 volumes in-folio, où l'on trouve en outre une vaste correspondance avec tous les savants de l'époque. On a de lui : *Iconographia nova contemplationum de sole* (Nuremberg, 1701). Il avait exécuté lui-même plusieurs instruments d'astronomie, entre autres une sphère armillaire. — Sa fille, Maria-Clara EIMMART, morte à Altdorf (Suisse) en 1707, l'aidait dans ses travaux. On a d'elle les dessins de 300 phases de la lune vues au télescope, des tableaux de fleurs, de fruits, des portraits. Elle épousa le physicien et astronome Henri Muller, qui succéda à son père dans la direction de l'observatoire de Nuremberg.

EIN s. m. (ain). Pêche. Hameçon, fausse orthographe du mot HAIM.

EINAN (Abou), sultan du Maghreb, mort en 1358. Il se révolta, en 1348, contre son père, le sultan Abou-il-Hacen. Après diverses vicissitudes dans cette guerre impie, Einan battit complètement son père près du fleuve Omm-Rebia, le força à se réfugier sur la montagne de Hintata, près de Maroc, marcha sur cette ville, et il venait d'en commencer le siége lorsque Abou-il-Hacen mourut subitement, laissant à son fils l'autorité que celui-ci lui disputait.

EINAR ou **EINARSSON** (Baldwin), historien et économiste islandais, né en 1801, mort en 1833. Il s'occupa, pendant sa vie trop courte, de questions relatives à son pays, et mourut de l'excès de travail qu'il s'était imposé. On a de lui, entre autres ouvrages : *Sur les Etats provinciaux de Danemark, spécialement en ce qui concerne l'Islande* (Copenhague, 1832); *Sur la diminution de la population islandaise*, etc., etc.

EINARI ou **EINARSEN** (Gissur), théologien islandais, né vers 1508, mort en 1548. Envoyé en Allemagne pour y compléter ses études, il suivit les cours de l'université de Wittemberg, où il connut Luther et particulièrement Mélanchthon, dont il reçut des leçons et adopta les idées. De retour dans son pays, il se fit ordonner prêtre, puis il devint évêque d'Ogmund. Einari s'attira de telles haines par la part qu'il prit à l'introduction de la réforme en Islande et dans l'affaire du mariage des prêtres, que, après sa mort, un évêque fit déterrer son cadavre et jeter son corps à la voirie. Einari a traduit en langue norvégienne les *Proverbes de Salomon* (1580).

EINARI ou **EINARSEN** (Oddur ou Oddo), théologien et savant islandais, né en 1559 d'un poëte du même pays, mort en 1630. Il étudia d'abord l'astronomie sous Tycho-Brahé, et devint ensuite évêque de Sklolt (1587). Ses nombreux ouvrages historiques et ascétiques périrent dans un incendie, et on n'a de lui qu'une traduction des *Ordonnances de Christian IV*, quelques sermons et une traduction d'un recueil de prières.

EINARI ou **EINARSEN** (Halfdan), historien islandais, né en 1732, mort en 1785. Il devint recteur, puis prévôt du chapitre d'Holum (1779), et épousa la fille de l'évêque de cette ville. Il a donné une édition de quelques poésies scaldes, un abrégé d'histoire ecclésiastique; *Speculum regale* (1768, in-4°); *Sciagraphia historiæ litterariæ islandicæ* (1777); mais le plus important de ses ouvrages est, sans contredit, une *Histoire de la littérature d'Islande* (Copenhague, 1786, in-8°), où il nomme jusqu'à 405 écrivains, tout en ayant soin d'indiquer qu'il en existe une foule d'autres dont il ne parle pas, n'ayant pas recueilli sur eux des renseignements suffisants. Il est peu d'ouvrages biographiques plus précieux que le travail d'Einari.

EINARSSON (Baldwin), historien et économiste islandais. V. EINAR.

EINBECK ou **EIMBECK**, ville de Prusse, prov. de Hanovre, régence de Hildesheim, à 31 kilom. N. de Gœttingue, sur l'Ilm; 5,300 hab. Ancienne capitale de la principauté de Grubenhagen; gymnase; industrie agricole; culture de lin; élève de moutons et de gros bétail; brasseries, tannerie; fabrication de toiles, d'étoffes, de bonneterie de laine; commerce de fers, de laines, de toiles. Près de la ville, on voit le beau château royal de Rothenkirchen. Einbeck doit son origine à la chapelle du Sacré-Sang, visitée autrefois par les pèlerins et érigée au XI^{e} siècle en abbaye. Plus tard elle devint place forte et fut plusieurs fois prise et pillée pendant la guerre de Trente ans; en 1761 ses fortifications furent rasées par les Français.

EINDHOVEN ou **EYNDHOVEN**, ville de Hollande, prov. du Brabant septentrional, ch.-l. d'arrond., sur la Dommel, à 30 kilom. S.-E. de Bois-le-Duc; 3,050 hab. Ecole latine; fabriques de cotonnade, de lainage, de toile, de chapellerie, de dentelles, d'étoffes imprimées.

EINEM (Jean-Just VON), écrivain et pasteur allemand qui vivait au XVIII^{e} siècle. Il remplit des fonctions pastorales, puis devint recteur de l'école de Bergen, près Magdebourg. Einem a écrit sur un grand nombre de sujets très-divers, en latin et en allemand. Nous citerons parmi ses ouvrages les suivants : *De genuina ad eloquentiam via* (1714); *Méthode sûre pour apprendre à étudier; Méthode sûre d'herméneutique* (1727); *Méthode sûre pour apprendre à prêcher à fond* (1727); *Introductio ad libros H. Grotii* (1728); *Poemata M. Lutheri* (1729); *Melanchthoniana* (1730); *Introductio in bibliothecam græcam Fabricii* (1734), et *Introductio in bibliothecam latinam* (1734); *Annales de la marche de Brandebourg* (1735); la *Chrétienté européenne* (1736).

EINGARDE s. f. (ain-gar-de). Avant-garde. ‖ Vieux mot.

EINHERIAR ou **EINHERIEND** (les), nom donné, dans la mythologie scandinave, aux héros morts sur le champ de bataille. La traduction littérale de ce mot est *ceux qui soutiennent des combats singuliers*. Après leur trépas, ils entrent dans le Walhalla et passent leur temps dans la société d'Odin à festoyer et à guerroyer. Odin les traite avec les plus grands égards, parce qu'au dernier jour, quand le crépuscule des dieux commencera, ils marcheront avec lui contre les enfants de Surtur, le maître de Muspelheim. Pendant toute la matinée ils se livrent des combats pour n'en point perdre l'habitude; ceux qui sont tués ressuscitent immédiatement. Le soir et une grande partie de la nuit se passent en repas et en festins. Les Einheriar mangent de la chair du sanglier Serimner, que le géant Andhrimner fait cuire tous les matins dans la marmite Eldhrimner. Ce sanglier, tous les jours dévoré, renaît tous les jours. Pour boisson, les Walkyries servent aux héros le miel et le lait de la chèvre Heidroun. Une partie des Einheriar habitent aussi Winxolf, le palais des déesses, et surtout la partie appartenant à Freia, à laquelle revient la moitié de tous ceux qui périssent dans les combats.

EINOMÉNIE s. f. (è-no-mé-nî — du gr. *eis, enos*, un; *mên*, mois). Bot. Genre de plantes, de la famille des aristolochiées, formé aux dépens des aristoloches et fort peu connu.

EINSIEDEL, hameau du Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, bailliage et à 23 kilom. de Tubingue, près du Necker. Beaux domaines royaux. Autrefois chapitre noble, fondé en 1492 et supprimé en 1580.

EINSIEDEL, ancienne famille de Saxe, que l'on croit issue des chambellans de Grundstein, et dont les membres les plus connus sont les suivants : CONRAD, fondateur de la famille, vivant au XV^{e} siècle. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Aussig, en 1426, fit un voyage en terre sainte, où il resta également prisonnier jusqu'en 1456, et revint enfin en Europe, où sa femme même hésita pendant quelque temps à le reconnaître. — HENRI-HILDEBRAND, mort en 1547, est connu par son amitié pour Luther et par le zèle qu'il mit à travailler aux progrès de la réforme. — GEORGES-HAUBOLD, né en 1521, mort en 1592, étudia la théologie sous Luther, Mélanchthon, Scharf, propagea la réforme religieuse par sa parole et par son épée lors de la ligue de Smalkade; devint, en 1576, conseiller du prince Maurice de Saxe, et fut, sous le prince Auguste, chancelier et président du consistoire. — FRÉDÉRIC-HILDEBRAND, né à Leipzig en 1750, mort en 1828, fut un littérateur distingué, et remplit, entre autres fonctions politiques, celles de grand maître de la cour de Weimar, puis de président de la cour de justice des princes saxons à Iéna. Il a donné des traductions de Plaute et de Cicéron, des *Eléments d'une théorie de l'art théâtral* (Leipzig, 1817) et un recueil de contes. — DETLEV, comte D'EINSIEDEL, né à Volkenbourg en 1773, mort en 1861. Il suivit la carrière politique, et fut successivement conseiller privé des finances, capitaine du cercle de Misnie, ministre des affaires étrangères (1813). Le contre-coup de la révolution de France, en 1830, son zèle bien connu pour les piétistes, l'obligèrent à renoncer aux affaires. Il accepta une forte pension et se retira.

EINSIEDELN ou **WALDSTATT**, en latin *Monasterium eremitarum*, Notre-Dame-des-Ermites, ville de Suisse, cant. et à 13 kilom. N.-E. de Schwitz, sur une plaine élevée de 974 mètres, entourée de hautes montagnes, arrosée par la Sihl et l'Alp; 2,460 hab. Gymnase; école préparatoire ecclésiastique et séminaire théologique. Beau haras produisant des chevaux estimés; manufactures de draps et lainage, teintureries, typographies. Commerce très-actif de bois et de tourbe, surtout avec le canton de Zurich; grand commerce de livres, de chapelets et d'images de dévotion.

Einsiedeln est surtout célèbre par son abbaye de bénédictins, dont les légendes racontent ainsi la fondation : Meinrad, saint anachorète de la noble famille de Hohenzollern, s'étant retiré dans ces lieux, alors déserts, pour y finir sa vie dans la solitude et la prière, fut assassiné par deux voleurs, vers 861. Deux corbeaux, que le saint personnage avait apprivoisés, poursuivirent les assassins jusqu'à Zurich, où ceux-ci furent arrêtés et mis à mort sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hôtel du Corbeau. La cellule de Meinrad attira, après la mort de l'ermite, plus de pèlerins encore que du vivant du saint, et, vers 907, Eberhard, prévôt de la cathédrale de Strasbourg, fit construire en pierre la chapelle de Meinrad, une église et un couvent dont il devint le premier abbé. Grâce à la faveur des papes et des princes d'Allemagne, les richesses et la population de l'abbaye prirent un accroissement considérable, et son état actuel est des plus florissants.

« Il est assez remarquable, dit M. Simond, que Zwingle fut curé d'Einsiedeln avant la réformation, qu'il y prêcha, dès l'année 1517, contre les abus et la corruption de l'Église, et même contre les vœux monastiques, et que sa doctrine y fut tellement bien reçue, que les religieux jetèrent le froc aux orties, et que, pendant un temps, le couvent demeura désert. Il y eut cependant ensuite une telle réaction, que ce furent des soldats de la vallée d'Einsiedeln qui achevèrent Zwingle, trouvé mourant sur le champ de bataille de Cappel. » Notre-Dame-des-Ermites d'Einsiedeln est, après Notre-Dame-de-Lorette, le lieu de pèlerinage le plus fréquenté de l'Europe entière.

« Les bâtiments actuels du couvent, dit M. Ad. Joanne (*Manuel du voyageur en Suisse*), construits de 1704 à 1754, forment un carré de 154 mètres de long sur 134 de large. Les façades ont trois étages, et quatre dans les angles saillants et près des réfectoires. Le centre de la façade principale est occupé par l'église, qui fait une saillie demi-circulaire et domine de 10 mètres le bâtiment lui-même. Entre les deux tours, qui renferment onze cloches, dont l'une pèse 110 quintaux, se voit la statue colossale de la Vierge portant l'Enfant Jésus. La sainte chapelle se trouve dans l'intérieur de l'église. Détruite par les Français, en 1798, elle a été reconstruite depuis; elle est recouverte en entier de marbre noir et gris; c'est là qu'est exposée l'image miraculeuse de la Vierge. On remarque aussi, à l'intérieur, le maître-autel en marbre fin qui décore le chœur, et une sainte Cene en bronze, coulée d'un seul jet, ouvrage de Pozzi. »

L'intérieur du couvent renferme le logement abbatial, les appartements des étrangers, des moines, l'institut d'éducation, le séminaire, une bibliothèque (26,000 volumes) et un cabinet d'histoire naturelle.

EINSIN adv. (ain-sain). Forme ancienne du mot AINSI.

EINURU, ville de l'Indoustan, prov. de Canara, par 13°5' de lat. N. et 72°56' de long. E. Elle renferme huit temples appartenant à la secte des djains, et deux à celle des brahmines. Dans le voisinage de la ville, on remarque la statue colossale du dieu Pariscoanath, taillée d'une seule pièce dans un immense bloc de granit. Quoique les alentours de cette ville soient excessivement fertiles, les habitants vivent dans la plus profonde misère.

EINZ adv. (ainz — du lat. *intus*, même sens). Dedans. ‖ Vieux mot, qui a signifié aussi Jamais et Au contraire.

EINZINGER D'EINZING (Jean-Martin-Maximilien), jurisconsulte allemand, né à Passau en 1725, mort en 1798. Il remplit les fonctions de notaire impérial à Munich. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Livre bavarois, recherches historiques et héraldiques sur les tournois et les anciens paladins de ce pays* (Munich, 1762, in-4°); *Etat physique actuel de l'électorat de Bavière* (Munich, 1767, in-8°); *Démonologie ou traité systématique de la nature et de la puissance du diable* (Augsbourg, 1775, in-8°); *Examen critique de la question si les Bavarois descendent des Gaulois Boïens ou des Lombards* (1778, in-4°); la *Prise de Jérusalem en 1099*, drame héroïque en 4 actes (Munich, 1790, in-8°).

EION, ancienne ville de Macédoine, dans le pays des Edones, près du Strymon, non loin d'Amphipolis.

EIOUB-ENSARI (Abou), compagnon du prophète Mahomet, souvent appelé **Abou-Gub**, mort en 668. L'histoire de sa vie est accompagnée de faits merveilleux parmi lesquels il serait assez difficile de démêler la vérité, et que nous abrégeons sans commentaire. Après avoir été porte-enseigne de Mahomet et du calife Moawiah I^{er}, il périt sous les murs de Constantinople. Or il avait prédit qu'un prince musulman prendrait un jour cette ville et honorerait son tombeau. Trois jours donc après la prise de Byzance par Mahomet II, un cheik accourut auprès de ce souverain et lui apprit qu'un songe lui avait révélé le lieu de la sépulture d'Eioub. Sur les indications du cheik, on trouva le tombeau; une source jaillit aussitôt en cet endroit, et Mahomet vint s'y faire ceindre de son sabre par le cheik auteur de cette importante découverte. Cette cérémonie s'est perpétuée et est devenue pour les sultans une sorte de sacre. Une mosquée vénérée s'éleva bientôt sur le tombeau d'Eioub, et un faubourg a été bâti autour de la mosquée.

EIRA ou **EIR**, déesse scandinave versée dans l'art médical, et qui, par sa science, entretient les dieux et les déesses dans un état de perpétuelle santé. Elle n'occupe pourtant qu'une position inférieure dans Asgard.

EIRARE s. m. (è-ra-re). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, formé aux dépens des chats, et comprenant trois espèces.

EIRÈNE s. f. (è-rè-ne — de *Eiren*, nom propre). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, formé aux dépens des dianées.

EIRHAPHIOTÈS adj. m. (èï-ra-fi-o-tès — mot grec formé de *eis*, dans, et *rhaptô*, je couds). Mythol. Surnom de Bacchus, que Jupiter enferma dans sa cuisse après la mort de Sémélé, mère du jeune dieu.

Eiros et Charmion. V. CONTES EXTRAORDINAIRES d'Edgar Poë.

EISACH, rivière de l'empire d'Autriche, dans le Tyrol. Elle prend sa source au mont Brenner, arrose Brixen, Bolzano, et se jette dans l'Adige après un cours de 80 kilom. Elle reçoit plusieurs petits cours d'eau, dont le plus important est le Rienz.

EISELEN (Jean-Frédéric-Godefroi), économiste allemand, né en 1785 à Rothenbourg sur la Saale. Après avoir étudié la théologie et la philosophie à l'université d'Erlangen, il devint précepteur dans la maison du comte

Arnim de Boltzenbourg, renonça à cet emploi lors de la guerre de l'indépendance, et fit, comme volontaire, les campagnes de 1813 et 1814. Dès cette époque il travailla à arriver à la connaissance de l'histoire moderne par l'étude des sciences politiques, et fut ainsi amené à se consacrer tout entier à ces dernières. A la paix il se fit recevoir agrégé à l'université de Berlin, devint, en 1820, professeur extraordinaire, puis, en 1824, professeur ordinaire d'économie politique à l'université de Breslau; cinq ans après, il passait, en la même qualité, à celle de Halle. Plus tard il reçut le titre de conseiller intime, et fut élu, en 1862, par le corps académique, membre de la Chambre des seigneurs. On a de lui, entre autres ouvrages : *Principes de l'économie politique ou de la libre économie sociale et de l'art de gouverner qui s'y rattache* (Berlin, 1818); *Manuel du système des sciences politiques* (Breslau, 1828), ouvrage de spéculation philosophique plutôt que de politique; la *Doctrine de l'économie sociale dans ses conditions générales et dans son développement particulier* (Halle, 1843); l'*Etat prussien* (Berlin, 1862), livre où il décrit la situation naturelle, sociale et politique de la Prusse à notre époque. On lui doit aussi une *Histoire du corps des volontaires de Lutzow* (Halle, 1841), qui obtint beaucoup de succès, et une excellente édition de l'*Economie financière* de Jacob.

EISELEN (Ernest-Guillaume-Bernhardt), écrivain spécialiste allemand, né en 1792, à Berlin, mort en 1846. Il fut, jusqu'en 1813, élève de l'Ecole des mines de Breslau, et s'acquit, dès cette époque, une certaine réputation par son habileté à l'escrime. Il était aussi un amateur passionné de la gymnastique, et, peu de temps avant la guerre de l'indépendance, il fut chargé de l'enseigner au gymnase public de Berlin. Plus tard, il devint professeur de mathématiques à l'institut de Planmann, et finit par fonder lui-même un établissement de gymnastique. Il a fait faire à cette science de grands progrès, surtout par l'introduction d'exercices nouveaux, pour la plupart empruntés aux Anglais; on lui doit également une nouvelle méthode d'escrime. Parmi les écrits qu'il a publiés sur ces matières, nous citerons : *Tables de gymnastique* (1837); *Petit livre de conseils pour ceux qui commencent à apprendre la gymnastique* (1844), etc. C'est aussi à lui qu'on doit l'introduction de la terminologie presque universellement usitée aujourd'hui dans les salles d'armes de l'Allemagne.

EISEMAN (Georges-Henri), médecin alsacien. V. EISENMANN.

EISEN (Charles-Christophe), médecin allemand, né à Nuremberg en 1648, mort en 1690. Après avoir été membre du collège médical de sa ville natale, il devint médecin ordinaire à Culmbach. On lui doit, entre autres écrits en latin : *De melancholico et maniaco patiente; De mensium suppressione eorumque per aurem sinistram excretione; De comate somnolento* (1679), etc.

EISEN (Charles), peintre et dessinateur français, né à Paris en 1721, mort à Bruxelles en 1778. Il était fils d'un artiste belge, François Eisen, mort à Paris en 1777, après s'être fait connaître comme peintre de genre et graveur à l'eau-forte. Charles reçut les leçons de son père, peignit quelques tableaux, qui ne sont pas dénués de talent, mais s'attacha surtout à la composition de petits sujets dessinés à la mine de plomb et destinés à illustrer des ouvrages. On estime surtout les vignettes des *Contes* de La Fontaine (Paris, 1762, 2 vol. in-8°), des *Métamorphoses* d'Ovide (Paris, 1767, 4 vol. in-4°), de la *Henriade* (2 vol. in-8°); les vignettes et culs-de-lampe des *Baisers* de Dorat, etc. Ces compositions sont trop maniérées, mais elles excellent par la grâce et par une étonnante variété.

EISEN DE SCHWARZENBERG (Jean-Georges), savant allemand, né à Bolsingen (pays d'Anspach) en 1717, mort en 1779. D'abord instituteur, il fut successivement pasteur, aumônier de régiment, professeur d'économie politique et domestique, chimiste et quelque peu marchand d'orviétan. Il travailla avec succès à l'abolition du servage en Livonie, introduisit la vaccination dans le même pays, préconisa un moyen pour la conservation des légumes, inventa un remède contre les maladies vénériennes, et, finalement, redevint pasteur et prédicateur en Livonie. Cette vie, si bien remplie, lui a laissé encore le temps de consigner dans des livres le résultat de ses méditations et de ses expériences. Nous citerons de lui : l'*Art de sécher les plantes potagères* (Ober-Galen, 1772, in-4°); l'*Inoculation rendue facile et mise à la portée des mères* (1774, in-8°); le *Christianisme d'après la saine raison et la Bible* (1777, in-8°); le *Philanthrope* (1777), et le *Christianisme actif* (1777). — Son frère, Jean-Godefroi EISEN, né en 1725, mort en 1795, fut également ministre de l'Evangile et aumônier de régiment. Il a écrit un *Parallèle des églises et des maisons de force, sous le rapport de l'amélioration des hommes* (1778, in-8°).

EISENACH, en latin *Isenacum*, ville du grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach, ch.-lieu du cercle de son nom, comprenant la principauté d'Eisenach, à 77 kilom. O. de Weimar, sur la Nesse; 12,000 hab. Siège des autorités provinciales et d'un tribunal criminel; gymnase; bibliothèque. Fabrication de lainages, de futaines, de fils de laine, de céruse, de pipes; filatures de laine et de coton; moulins à huile, à graine et à poudre. Commerce actif de grains, de vins, de bière et de produits manufacturés. Agréablement située à la jonction de la Hœrsel et de la Nesse, dans une vallée qu'entourent des collines boisées, cette ville, patrie de Sébastien Bach, n'offre rien de bien intéressant au point de vue monumental. Son église de Saint-Nicolas, de style roman, a été récemment restaurée; celle de Saint-Georges date de 1188. Son château, résidence des princes de Saxe-Eisenach jusqu'en 1741, fut habité, après 1848, par la duchesse d'Orléans et ses enfants.

Une éminence, au-dessus d'Eisenach, est couronnée par le château de la Wartburg, ancienne résidence des landgraves de Thuringe, où fut enfermé Luther après la diète de Worms. On y montre encore la chambre qu'il habita, sa table, sa chaise et son écritoire. On y remarque aussi, dans une riche collection d'armes du XVIe et du XVIIe siècle, l'armure de Kunz de Kaufungen, chevalier voleur d'une taille gigantesque. Les bâtiments n'offrent de curieux qu'une galerie d'arcades byzantines. En 1817, 500 étudiants y fondèrent, avec quelques professeurs, la Burschenschaft, société qui avait pour but la conquête des libertés promises à l'Allemagne.

La principauté d'Eisenach a donné son nom à une branche Ernestine de la maison de Saxe, qui commence à Jean-Ernest, fils de Jean-Frédéric II et petit-fils de Jean-Frédéric Ier, lequel avait été dépouillé de la dignité d'électeur par l'effet de la capitulation de Wittemberg, en 1547. Cette première branche d'Eisenach s'éteignit en 1633, et la principauté fit retour à la branche de Saxe-Weimar. Albert, un des fils de Jean, duc de Saxe-Weimar, fonda une nouvelle ligne d'Eisenach qui s'éteignit avec lui, en 1644, de sorte que la principauté passa à son frère aîné, Guillaume, souche de la maison de Saxe-Weimar aujourd'hui existante. Les trois fils de ce Guillaume formèrent les rameaux de Weimar, d'Eisenach et de Iéna. Ce dernier s'éteignit en 1690, celui d'Eisenach en 1741, et la principauté de ce nom fut définitivement réunie au duché de Saxe-Weimar sous le duc Ernest-Auguste. Le cercle qu'elle forme aujourd'hui, avec quelques parcelles de la principauté de Fulda et de la Hesse, a une superficie de 12 myriam. carrés et une population de 82,444 hab. Au point de vue administratif, elle est partagée en deux districts : celui d'Eisenach (45,993 hab.) et celui de Dermbach (36,451 hab.).

EISENAPATITE s. f. (è-zè-na-pa-ti-te — de l'allem. *eisen*, fer, et de *apatite*). Minér. Apatite ferrugineuse.

— **Encycl.** L'*eisenapatite* se présente en masses laminaires cristallines de couleur brune. D'après une analyse de Fuchs, cette substance renferme, sur 100 parties : 35,60 d'acide phosphorique, 35,44 de protoxyde de fer, 20,34 de protoxyde de manganèse, 4,76 de fer métallique, 3,18 de fluor et 0,60 de silice. On la confondrait facilement avec la triphylline si elle ne renfermait, comme on vient de le voir, une certaine quantité de fluor. On pense qu'elle appartient au système du prisme droit à base rhombe. Sa densité est égale à 3,9. L'*eisenapatite* se rencontre à Zwiesel, près de Bodenmais, en Bavière, où elle forme de petits amas dans le granit.

EISENARTZ, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Styrie, gouvernement de Gratz, à 35 kilom. N.-O. de Brük, dans une profonde vallée, au pied de l'Erzberg; 4,083 hab. Riches mines de fer et forges produisant 280,000 quintaux de fer et une grande quantité d'acier qui ne le cède en rien aux meilleurs de l'Europe.

EISENBECK (Emmeran), jurisconsulte et littérateur allemand, né en 1572, mort en 1618. Il devint conseiller de la république de Ratisbonne. Atteint d'une paralysie générale, il ne cessa pas pour cela d'écrire, et imagina un procédé qui prouve, sinon un grand esprit d'invention, au moins une patience à toute épreuve. Un secrétaire, placé près de son lit, choisissait sur une table les caractères que le regard du malade lui indiquait, et en composait des mots et des phrases. On a de lui des *Dissertations sur les coutumes féodales*, et des *Poésies latines* (*Carmina*) qui étaient fort estimées de son temps.

EISENBERG, ville d'Allemagne, dans le duché de Saxe-Altenbourg, ch.-lieu de bailliage, ancienne résidence ducale; 5,000 hab. Fabrication de porcelaines, de lainages et de voitures; tanneries; commerce de bois. Ancien château ducal, lycée, observatoire astronomique. A partir de 1675, Eisenberg fut la capitale du duché de Saxe-Eisenberg, qui, bientôt après, se confondit avec le duché de Gotha et plus tard avec celui de Saxe-Altenbourg. ‖ Bourg de Bavière, dans le Palatinat, cant. de Gœlheim, à 6 kilom. de Kaiserslautern; 974 hab. Forges et fonderies importantes, façonnant annuellement 9,000 quintaux de fer; papeteries, exploitation de terre de pipe. Débris de construction romaine.

EISENBERG (baron), hippographe allemand qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On ne sait rien de sa vie. Il a écrit en français : le *Manège moderne dans sa perfection* (1727, gr. in-fol.); l'*Art de monter à cheval* (1747, in-fol.); l'*Anti-maquignonnage* (1747, in-fol.), et, en italien, les *Qualités et les défauts du cheval* (1753, in-fol.).

EISENBURG, comitat de Hongrie, une des neuf divisions administratives du territoire d'Œdenburg, entre ceux d'Œdenburg au N., de Vezprim à l'E., de Salza au S. et la Styrie à l'O.; superficie, 5,329 kilom. carrés; 290,372 hab. (recensement de 1857), se divisant ainsi, sous le rapport des races : 127,230 Magyars; 105,142 Allemands; 50,000 Slovaques ou Croates, et 8,000 Juifs ou Bohémiens; ch.-lieu Stein-am-Anger. Le sol, montueux au S. et à l'O., est plat ou légèrement ondulé sur les autres points; il est traversé par la Raab et fertile, surtout en grains, en tabac estimé, en vins et fruits. Elève de bétail; exploitation importante de mercure, de vitriol, de magnésie et de soufre. La population, dont les deux tiers sont catholiques, est répartie dans une ville royale, 41 bourgs et 612 villages. Ce comitat tire son nom du bourg d'Eisenbourg, autrefois ville libre royale, et, sous Mathias Corvin, l'une des forteresses les plus importantes de la Hongrie, mais qui n'a plus aujourd'hui que 1,900 hab.

EISENCHROME s. m. (è-zèn-crô-me — de l'allem. *eisen*, fer, et de *chrome*). Minér. Combinaison de sesquioxyde de chrome et de protoxyde de fer, qu'on doit considérer comme du chromite de fer, et qui renfermerait, à l'état de pureté absolue, 32 parties de protoxyde de fer pour 68 parties de sesquioxyde de fer.

— **Encycl.** L'*eisenchrome* ne présente jamais la composition que nous venons de lui supposer. Une portion du protoxyde de fer est toujours remplacée par une quantité correspondante de magnésie et de protoxyde de chrome. De même, une partie de sesquioxyde de chrome est toujours remplacée par une quantité équivalente d'alumine et de sesquioxyde de fer. Il en résulte que la formule générale de l'*eisenchrome* est la suivante : $(FeO,CrO,MgO)\ (Cr^2O^3,Al^2O^3,Fe^2O^3)$. C'est précisément la formule des spinelles. La composition centésimale est dès lors excessivement variable. On peut considérer comme sensiblement moyenne celle que Klaproth a donnée de l'*eisenchrome* de Styrie. Ce minéral renferme, sur 100 parties, 55,50 d'oxyde de chrome, 33 d'oxyde de fer, 6 d'alumine et 2 de silice. L'*eisenchrome* présente une nuance d'un noir brunâtre. Sa poussière est brune, son éclat gras et quelquefois un peu métallique. Sa densité est égale à 4,4. On représente sa dureté par le nombre 5,5. Sa cassure est inégale ou imparfaitement conchoïde. On rencontre le minéral qui nous occupe en petits cristaux octaèdres, agrégés et formant ainsi des veines dans les serpentines. Ces cristaux se retrouvent à l'état de liberté dans le sable provenant de la destruction des roches magnésiennes que nous venons de nommer. Il n'est cependant pas toujours à l'état cristallisé : il constitue aussi des masses grenues ou compactes formant de gros rognons irréguliers, exploitables comme minerais de chrome. C'est ainsi qu'on le trouve en France, dans la chaîne littorale des Maures, au milieu des serpentines de la Bastide-lès-Carrades, dans le département du Var. On le rencontre aussi, dans des gisements semblables, à Grochau et à Silberberg, en Silésie; à Krieglach, en Styrie; à Roraus, en Norvège; à Beresof, dans l'Oural, et au mont Saranowsk; à l'île d'Unst, dans les groupes des Shetland, et, en Amérique, dans plusieurs endroits des Etats-Unis. On l'a signalé enfin assez récemment à Saint-Domingue, à l'île des Vaches.

EISEN-GLIMMER s. m. (eï-zain-glimm-èr). Minér. Minerai de fer micacé gris.

EISENGREIN ou **EYSINGREIN** (Guillaume), théologien allemand, né à Spire dans le XVIe siècle. Il devint chanoine de la cathédrale de cette ville. On a de lui, entre autres ouvrages : *De romanis pontificibus; Chronologicarum rerum urbis Spiræ libri XVI; Catalogus testium veritatis*, et, sous le titre de *Centenarii XVI rerum memorabilium*, un centenaire seulement.

EISENHART (Jean), jurisconsulte allemand, né à Erxleben en 1643, mort à Stein en 1707. Lorsqu'il eut pris le diplôme de docteur en droit à Helmstædt, il devint professeur de poésie et d'histoire, puis se livra à l'enseignement du code et des Pandectes et fut nommé doyen de la faculté d'Helmstædt. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Commentarium de fide historica* (Helmstædt, 1680); *Institutiones jurisprudentiæ generales* (1683, in-4°); *Institutiones scientiæ juris naturalis* (Helmstædt, 1676); *De jure diplomatum* (Helmstædt, 1703, in-4°), etc.

EISENHART (Jean-Frédéric), jurisconsulte allemand, petit-fils du précédent, né à Helmstædt en 1720, mort en 1783. Il fut nommé, en 1753, professeur de droit dans sa ville natale, et devint plus tard président de l'assemblée ducale (1758), conseiller du duché de Brunswick-Lunebourg et recteur de la faculté. Citons les principaux des nombreux ouvrages de droit qu'il a écrits : *Institutions de l'histoire du droit* (1752, in-8°); *Institutions du droit privé allemand* (1752-1761, in-8°); *Principes du droit allemand* (1759, in-8°); *Traité du droit du saint empire romain* (1760, in-4°); *Compte rendu de diverses négociations juridiques* (1767-1777, in-8°); *Opuscula juridica* (Halle, 1771, in-4°). Il a aussi publié plusieurs ouvrages de droit dus à divers auteurs, et les travaux qu'il a édités, aussi bien que ceux qu'il a produits, sont fort appréciés en Allemagne.

EISENHARDTIE s. f. (è-sè-nar-tî). Bot. V. EYSENHARDTIE.

EISEN-KRIESEL s. m. (eï-zain-krié-zèl). Minér. Caillou ferrugineux, jaune ou brun rougeâtre.

EISENLOHR (M.-Jean-Jacques), théologien allemand, né à Reutlingen en 1656, mort en 1736. Après avoir fait partie de la faculté de théologie de Wittemberg, il revint dans sa ville natale, où il fut adjoint, jusqu'en 1702, à l'évêque protestant, et devint alors surintendant de Dourlach. On lui doit, entre autres ouvrages : *De scientia Dei media* (Wittemberg, in-4°); *Synodus seu Pentas quæstionum theologicarum de reformatione Lutheri* (Wittemberg, 1717); *Quarante et une méditations sur l'âme* (Carlsruhe, 1740).

EISENLOHR (Guillaume), physicien allemand, né en 1799 à Pforzheim. Il étudia, à partir de 1817, à l'université d'Heidelberg, les sciences mathématiques et naturelles. Nommé, en 1819, professeur de mathématiques et de physique au lycée de Manheim, il occupa cet emploi, sans interruption, jusqu'en 1840, où il devint professeur de physique à l'institut polytechnique de Carlsruhe. Ce n'est pas seulement comme professeur à cette école qu'il s'est fait connaître d'une manière avantageuse; il a encore cherché à étendre, par des cours publics, les progrès des sciences physiques et à les populariser. Il a, de plus, contribué grandement à développer l'enseignement industriel dans le grand-duché de Bade, où il a fondé, à Manheim, la première école industrielle. Enfin, il a inspiré au gouvernement du duché l'idée d'établir une école modèle d'horlogerie; et celle qu'il a fondée dans la Forêt-Noire, au milieu des agitations politiques de 1848 et de 1849, a eu les plus heureux résultats pour le développement de cette industrie. Ses recherches scientifiques ont surtout porté sur l'optique, et les *Annales de Poggendorff* renferment de lui plusieurs dissertations remarquables sur cette science. Il est, en outre, l'auteur d'un traité de physique fort estimé et fort répandu en Allemagne : de 1836 à 1865, ce traité a eu neuf éditions.

EISENLOHR (Jacques-Frédéric), architecte allemand, de la famille du précédent, né en 1805 à Lœrrach, mort en 1854. Il étudia son art à l'école d'architecture de Weinbrenner, à Carlsruhe, et fit ensuite un voyage en Italie. A son retour, il fut nommé successivement maître adjoint (1832), puis professeur (1839) à l'école d'architecture de l'institut polytechnique de Carlsruhe, qu'il fut appelé à diriger en 1853, en même temps qu'il recevait le titre de conseiller d'architecture. Parmi les travaux qu'il a dirigés, il faut citer toutes les gares du chemin de fer de Bade, la restauration du château d'Ortenberg et de l'église évangélique de Lahr, etc. Il est, en outre, l'auteur des ouvrages suivants : l'*Ornementation dans son application aux différents corps d'architecture* (Carlsruhe, 1849-1863, livr. I à XXIII, continué par Lang après la mort de l'auteur); l'*Architecture du moyen âge dans le sud de l'Allemagne occidentale et sur le Rhin* (Carlsruhe, 1849-1863, livr. I à V); *Esquisses exportées, ou destinées à l'exportation, d'édifices de différentes espèces* (Carlsruhe, 1852-1859, livr. I à XVII); les *Constructions en bois de la Forêt-Noire* (Carlsruhe, 1853 et années suivantes).

EISENMANN ou **EISEMAN** (Georges-Henri), médecin français, né à Strasbourg en 1693, mort dans la même ville en 1768. Pour compléter son instruction, il voyagea en France, en Hollande, en Allemagne, se fit recevoir docteur en médecine en 1719, et devint professeur de physique (1733), puis de médecine (1756), dans sa ville natale. Doué d'un esprit judicieux et d'une mémoire merveilleuse, Eisenmann a plutôt connu et enseigné les découvertes des autres qu'il n'en a fait lui-même. Il a publié un seul ouvrage : *Tabulæ anatomicæ quatuor uteri duplicis observationem rariorem sistentes* (Strasbourg, 1752, in-4°).

EISENMANN (Gottfried), médecin et homme politique allemand, né à Wurtzbourg en 1795. Fils d'un simple cordonnier, il commença lui-même son éducation. En 1813, on le voit combattre contre la France, puis, à la paix, s'affilier aux sociétés secrètes, dont l'influence s'étendait alors sur toute l'Allemagne. Il fut, pour ce fait, emprisonné, en 1823, pour plusieurs années. Rendu à la liberté, il revint dans sa ville natale exercer la médecine. En 1829, lors de l'avénement du roi Louis, il fonda le *Journal populaire de Bavière*, bientôt supprimé par la censure. En 1832, le *Testament politique de Frédéric de Spaur*, écrit dans lequel il se montrait grand partisan du régime constitutionnel, lui valut une captivité de neuf ans à la citadelle de Passau. En 1848, lors de la révolution, M. Eisenmann fit partie de l'Assemblée nationale de Francfort; mais il s'est retiré de la politique en 1849. Il avait écrit, dans cet intervalle, un ouvrage intitulé : *Idées pour une constitution allemande*. On doit en outre à M. Eisenmann

un certain nombre d'ouvrages de médecine, qu'il publia de 1834 à 1842, durant sa dernière captivité; ce sont : la *Fièvre puerpérale;* le *Typhus;* la *Chlorose;* les *Fièvres provenant de blessures;* le *Rhumatisme*, et le *Ramollissement du cerveau.*

EISENMENGER (Jean-André), philologue allemand, né à Manheim en 1654, mort à Heidelberg en 1704. Il fut d'abord protégé par l'électeur Charles-Louis, qui le fit voyager à ses frais dans une partie de l'Europe et devait l'envoyer en Orient, lorsque la mort vint l'empêcher de tenir sa promesse. L'électeur palatin Jean-Guillaume hérita du bon vouloir de Charles-Louis et nomma le savant orientaliste professeur à Heidelberg (1700). Eisenmenger publia la même année un livre plein d'érudition dépensée en pure perte, fruit de dix-huit années de travaux. Son *Judaïsme dévoilé* (Francfort, 2 vol. in-4°) n'est en effet que la réalisation d'une idée trop facile, celle de jeter le ridicule sur les traditions rabbiniques. Quel livre religieux résisterait sans dommage à un pareil parti pris? Nous avons beau jeu à trouver le Coran ridicule, et l'on n'aurait aucune peine à trouver des contradictions dans les Evangiles. Quoi qu'il en soit, Eisenmenger, non content des ressources naturelles que lui offrait son sujet, a eu recours, dans son livre, à des moyens de critique quelquefois peu loyaux pour décrier les juifs et montré contre les ennemis du Christ une haine inexplicable pour l'époque où elle s'est produite. La rumeur fut grande à l'apparition de ce livre; tous les juifs s'émurent, non sans raison, et l'auteur eut sans doute à se féliciter que les juifs, si souvent victimes de l'inquisition, ne disposassent pas à leur tour d'un tribunal du même genre.

EISENNIÈRE s. f. (è-ze-niè-re). Minér. Limonite en rognons creux au centre, renfermant un noyau solide ou de la poussière de la même substance, et appelée aussi PIERRE D'AIGLE ou AÉTITE.

EISEN-RAM s. m. (éi-zain-ramm). Minér. Hématite en paillettes brillantes. ‖ Minerai de fer micacé rouge.

EISENSCHMID (Jean-Gaspard), médecin et mathématicien français, né à Strasbourg en 1656, mort en 1712. Son père était un potier d'étain fort connu par son bon sens et sa probité. Il étudia la médecine, prit le grade de docteur en 1681, visita Paris, l'Italie, l'Allemagne, et revint à Strasbourg en 1684; mais une paralysie des jambes, suite d'une chute qu'il avait faite en 1686, le mit dans l'impossibilité de se livrer à la pratique de son art. Il s'adonna dès lors à l'étude des mathématiques et y fit de très-grands progrès. En 1699, il fut nommé membre de l'Académie des sciences. Il a publié un traité *Des scrofules* (Strasbourg, 1681, in-4°) et plusieurs ouvrages de mathématiques : *Diatribe de figura telluris elliptico-sphæroide* (Strasbourg, 1691, in-4°); *Introductio nova ad tabulas logarithmicas Kepleri et Bartschii* (Strasbourg, 1700, in-8°); *De ponderibus et mensuris veterum Romanorum, Græcorum, Hebræorum* (Strasbourg, 1708, in-8°). Le livre d'Eisenschmid sur la forme de la terre fut l'occasion de la fameuse dispute qui eut lieu sur le prétendu allongement de la terre dans le sens des pôles.

EISENSPATH s. m. (e-zèn-spat — de l'allem. *eisen*, fer, et de *spath*). Minér. Carbonate naturel de fer contenant sur 100 parties, d'après une analyse de Beudant, 38,72 d'acide carbonique, 59,97 de protoxyde de fer, 0,39 d'oxyde de manganèse et 0,92 de chaux.

— **Encycl.** L'*eisenspath* est une matière d'un gris jaunâtre ou d'un jaune isabelle passant au brun rougeâtre et au brun noirâtre. Sa densité est égale à 3,9. On représente sa dureté par le nombre 4. Il comprend un certain nombre de variétés, dont les principales sont: l'*eisenspath* cristallisé, le plus souvent en rhomboèdres dont les faces sont planes quand le minerai est bien pur et ont quelquefois un éclat très-vif; l'*eisenspath* lenticulaire, en rhomboèdres arrondis ou isolés, ou groupés et formant quelquefois par leur réunion la sous-variété dite crête-de-coq; l'*eisenspath* sphéroïdal en rognons plus ou moins gros engagés dans les argiles schisteuses ou les grès des houillères ou bien dans les cavités des trapps et des basaltes. Celui qu'on trouve dans les terrains houillers a l'aspect lithoïde. Il est compacte ou terreux par suite de son mélange avec une certaine quantité d'argile; il se présente quelquefois en couche, mais le plus souvent en rognons ou en grains disséminés. L'*eisenspath* oolithique est plus ou moins altéré par un hydrate de fer et ressemble au minerai de fer qu'on nomme la mine en grains. L'*eisenspath* se trouve en filons puissants dans les montagnes primitives, surtout dans les roches de gneiss pur ou dans celles d'un gneiss mêlé d'amphibole dont les couches sont singulièrement contournées. Il est accompagné quel-[illegible] d'hématite fibreuse brune, de pyrite martiale, de chalcopyrite, souvent de cuivre gris, de quartz de chaux carbonaté, de différents minéraux magnésiens, etc. C'est ainsi qu'on le trouve en France, à Allevard et à Vizille, dans le département de l'Isère; à Saint-Georges-d'Huretière, aux environs du mont Blanc; à Baygorry, dans les Hautes-Pyrénées; en Styrie, à Eisenerz; en Saxe; en Hongrie; dans le pays de Nassau-Siegen, à Bendorf; sur la rive droite du Rhin, près de Coblentz; dans la Hesse, à Huttenger et à Schmalkalden, etc. L'*eisenspath* est un minerai de fer riche et précieux. Comme il peut donner directement de l'acier, on l'a appelé souvent *mine d'acier.*

EISENSTADT, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, gouvernement de Prague, district et à 19 kilom. N.-E. de Gitschim; 2,000 hab. Industrie agricole; élève de bétail. ‖ Ville de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat et à 15 kilom. N.-O. d'Œdenburg, à 4 kilom. O. du lac de Neusiedel; 5,670 hab. Cette ville et son territoire sont la propriété des princes d'Esterhazy, qui y ont un magnifique château de style italien. Ce château, un des plus beaux de l'Autriche, mérite de figurer parmi les principales résidences princières de l'Europe. Il est bâti sur une hauteur à l'extrémité orientale de la ville et a toute l'apparence d'une demeure royale; il fut élevé, en 1683, par le prince Paul Esterhazy, alors palatin de Hongrie. Les appartements se composent de cent six chambres, parmi lesquelles figure une immense salle de bal qui a la hauteur de deux étages et occupe la moitié du château en longueur. Il y a également une salle d'armes qui contient de très-beaux fusils, un entre autres très-ingénieusement travaillé et renfermé dans une canne ordinaire. Le jardin, qui occupe le versant méridional de la colline, est un des plus ravissants qu'on puisse voir; son étendue est de 19 jochs (le joch équivaut à 57 ares, 598). La fraîcheur y est entretenue par plusieurs étangs; une machine à vapeur élève l'eau jusqu'au sommet d'une montagne où elle forme un autre petit étang. La chaudière seule de la machine a coûté 82,000 florins (180,000 francs); la pompe qu'elle met en mouvement fournit environ 800 litres par cinq minutes; cette eau monte perpendiculairement de 35 mètres jusqu'au premier étage, de 43 au second et de 70 au troisième. Parmi les curiosités du parc, il faut citer les serres, qui sont les plus belles de l'Autriche après celles de Schœnbrunn. On y compte 60,000 espèces ou variétés de plantes; en vignes seulement, le jardin contient 734 espèces de plants différents. Des temples, des colonnades, des allées de roses, des collines couvertes de pins, des lacs et des statues sans nombre ornent ce parc, qui a plusieurs lieues d'étendue. Parmi ces statues, il faut citer celle de la princesse Léopoldine de Lichtenstein, due au ciseau de Canova et qui fut payée 10,000 fr. à cet artiste. Le Mont-Calvaire, qui se trouve près d'Eisenstadt, est un des pèlerinages les plus fréquentés de la Hongrie; c'est là qu'est enterré le célèbre compositeur Joseph Haydn.

EISENVITRIOL s. m. (è-zèn-vi-tri-ol — de l'allem. *eisen*, fer, et de *vitriol*). Minér. Sulfate de protoxyde de fer très-hydraté, résultant de l'union d'un équivalent de sulfate de fer avec 7 équivalents d'eau et renfermant, sur 100 parties, 28,80 d'acide sulfurique, 25,70 de protoxyde de fer et 45,40 d'eau.

— **Encycl.** L'*eisenvitriol* est rare dans la nature; on ne le trouve qu'en enduits fibreux ou en filaments d'un blanc jaunâtre à la surface des roches schisteuses contenant de la pyrite en décomposition. Il est très-soluble dans l'eau, et la solution est âcre et styptique. Par évaporation de cette dissolution, il cristallise sous forme de prismes clinorhombiques d'un bleu verdâtre. L'*eisenvitriol* s'effleurit à l'air, absorbe l'oxygène et se recouvre de taches ocreuses.

EISFELD, ville d'Allemagne, dans le duché de Saxe-Meiningen, à 38 kilom. S.-E. de Meiningen, chef-lieu du bailliage de son nom; 3,000 hab. Tanneries, papeteries; commerce de bois.

EISGRUB, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, gouvernement, cercle et à 20 kilom. S. de Brünn, sur la rive droite de la Taya; 2,000 hab. Fabrique de potasse. Beau château des princes de Lichtenstein, l'un des plus remarquables de l'Allemagne par ses jardins, son parc et son orangerie.

Eishausen (LES HÔTES DU CHÂTEAU D'). L'Allemand Fr. Bülau a donné, dans son curieux ouvrage sur les *Personnages énigmatiques* (3 vol. in-8°), des renseignements singuliers sur ceux qu'il a appelés, ne pouvant les désigner autrement, les hôtes du château d'Eishausen. Dans ce château, situé sur la route de Cobourg à Hildburghausen, vécurent trente-cinq ans, de 1810 à 1845, deux mystérieux personnages, un homme et une femme, et ils y moururent, sans qu'il fût possible d'avoir quelques renseignements concordants sur leur identité. L'homme se faisait appeler comte Vavel de Versay; mais, à sa mort, on n'a trouvé dans ses papiers qu'un passeport et qu'un acte de naissance et ils étaient au nom d'un Cornelius van Valk, Hollandais; la dame, que jamais personne ne put examiner en face, mais que ceux qui réussirent à l'entrevoir une minute par hasard trouvaient fort ressemblante soit à la duchesse d'Angoulême, soit à quelque princesse de Condé, fut enterrée, sur les renseignements du comte, sous le nom de Sophie Botta, célibataire, originaire de Westphalie. Pendant toute leur vie, tout fut combiné chez eux de manière à dérouter les investigations. Avant qu'ils vinssent à Eishausen, deux inconnus comme eux avaient séjourné à Ingelfingen, en prenant les mêmes précautions; ils en partirent précipitamment en 1804, à la nouvelle de l'exécution du duc d'Enghien, et, quelque temps après leur disparition, on lut dans les journaux français le décès en Allemagne d'un personnage de distinction dont le signalement se rapportait exactement à l'hôte mystérieux d'Ingelfingen. Cette mort n'était que supposée, et l'hôte d'Eishausen était assurément le même personnage.

Ce comte Vavel de Versay mena d'abord un assez grand train; mais bientôt il n'eut de domestiques, pénétrant dans le château désert, qu'un vieillard, servant aussi de cocher, dont on ne put jamais tirer un mot, et une cuisinière qui ne quittait jamais ses fourneaux, au point qu'elle en perdit l'usage de ses jambes et mourut entièrement paralysée. Quand le vieux cocher mourut, aucun prêtre ne fut appelé, de peur sans doute d'indiscrétion. A partir de cette époque, le comte n'eut plus à son service que des gens du village, chargés de ravitailler le château, mais qui ne passaient pas le seuil de l'antichambre. Pendant une certaine période, la dame sortait quelquefois avec le comte, en voiture, mais étroitement voilée et portant en outre des lunettes vertes qui la défiguraient. De ceux à qui le hasard permit d'apercevoir un coin de sa figure, les uns assuraient qu'elle était vieille et repoussante, défigurée par des cicatrices horribles; d'autres, qu'elle était toute jeune et d'une beauté charmante. Le comte était très-distingué de sa personne, parlait un français pur et recevait un certain nombre de journaux français; il parlait le moins qu'il pouvait, seulement pour donner des ordres, et l'on ne put jamais avoir de lui une ligne de son écriture, pas même sa signature au bas d'une quittance. Il entretint pendant vingt ans une correspondance journalière, au crayon, avec le ministre protestant du village; mais le messager devait lui rapporter la lettre aussitôt lue, et ce ministre protestant avec qui il conversa si longtemps par écrit, sur toutes sortes de matières littéraires et philosophiques, ne put jamais lui parler.

La dame mystérieuse mourut en 1837. On ne put avoir du comte, pour l'inhumation, que des renseignements illusoires. Au moment de l'enterrement, le cercueil fut ouvert et quelques personnes purent voir le cadavre: c'était celui d'une femme jeune encore et qui avait dû être d'une beauté remarquable; mais quelques témoins oculaires affirmèrent qu'on n'avait inhumé qu'une effigie en cire. A partir de cette mort, le comte se montra plus communicatif avec les gens du dehors, mais sans trahir son secret, et il mourut en 1845, sans qu'on eût pu pénétrer ce mystère. Sa succession, quelques milliers de florins, fut attribuée à une famille hollandaise, les Van Valk, à cause de l'acte de naissance portant ce nom trouvé chez le comte; mais aucun des Van Valk ne le connaissait.

Diverses hypothèses ont été essayées par Fr. Bülau pour établir l'identité des hôtes du château d'Eishausen. Par exemple, le comte aurait été toute sa vie le geôlier d'une femme de race princière, qu'on aurait eu intérêt à faire disparaître. On a même été jusqu'à supposer que cette inconnue n'était autre que Madame Elisabeth; son âge concordait avec celui de cette princesse; le voyage de Madame Elisabeth jusqu'à la frontière allemande en compagnie de commissaires de la Convention semble donner un appui à cette hypothèse, et, à la rentrée des Bourbons, on n'aurait eu en France qu'une fausse Madame Royale, devenue depuis duchesse d'Angoulême. On découvrit en outre chez le comte beaucoup de linge brodé de fleurs de lis et de bijoux précieux portant la même empreinte. Mais cette conjecture est absolument invraisemblable. Dans une autre hypothèse, le comte serait un intrigant qui aurait fait disparaître un certain Cornelius Van Valk, se serait emparé de ses papiers et aurait continué à recevoir, sous ce nom d'abord, puis sous celui de Vavel de Versay, une rente que lui servit en effet jusqu'à sa mort la maison hollandaise Van Valk; mais cela n'expliquerait pas la claustration de la dame voilée, et il est probable que les Van Valk étaient tout simplement les banquiers du personnage. Enfin une correspondance amoureuse, datant de 1795 à 1799, signée de Ange Berthélemy, femme d'un officier français, trouvée dans les papiers du comte et que l'on suppose lui avoir été adressée, ouvrirait une nouvelle voie. Il aurait enlevé cette femme et l'aurait cachée à tous les yeux, avec une fille née de cet adultère. Il y aurait eu alors deux femmes dans le château, quoiqu'on n'en vît jamais qu'une à la fois, en voiture, et toujours voilée; ce qui expliquerait la divergence des rapports des témoins, qui tantôt la virent jeune et tantôt vieille. La mère morte et inhumée secrètement, le comte aurait reporté son amour sur sa propre fille, et l'on conçoit alors ses inquiétudes et ses terreurs. Il la laissa dans la plus complète ignorance, s'arrangea de façon qu'elle ne pût parler à qui que ce fût; on sut, en effet, qu'elle resta comme un enfant toute sa vie et que son seul plaisir était de jouer avec des bijoux, qu'on trouva en fort grand nombre dans sa chambre. C'est elle qui aurait été inhumée en 1837; ce ne pouvait être en effet l'Ange Berthélemy de 1798. Cette cynique hypothèse ferait la fortune d'un romancier.

M. William Duckett a traduit dans tous ses détails cette singulière histoire dans le recueil : *Personnages énigmatiques, histoires mystérieuses* (Paris, Poulet-Malassis, 1861, 3 vol. in-8°).

EISINGA (Eise), conseiller d'Etat et astronome néerlandais, né en 1744, mort en 1828. Il inventa un planétaire remarquable par ses dimensions exceptionnelles et par son ingénieux mécanisme. Cet instrument, dont on a donné plusieurs descriptions détaillées, a été acheté par le gouvernement des Pays-Bas.

EISITÉRIES s. f. (ei-si-té-rî). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Athènes le premier jour du mois hécatombéon, à l'occasion de l'installation des nouveaux archontes, en l'honneur de Jupiter et de Minerve.

EISK, ville maritime de la Russie, territoire des Cosaques du Don, sur la rive orientale de la mer d'Azof et à 80 kilom. O.-S.-O. de la ville d'Azof. Elle a été fondée par un ukase du 6 mars 1848, et, comme elle était destinée à être l'entrepôt des produits agricoles des contrées environnantes, de nombreux privilèges furent accordés à ses habitants, afin d'en accroître le nombre. Ils s'élèvent aujourd'hui au chiffre de 7,000 environ.

EISLEBEN, en latin *Islebia*, ville de Prusse, province de Saxe, régence et à 35 kilom. N.-O. de Mersebourg, ch.-l. du cercle de Mansfeld, sur la petite rivière de Bose; 11,756 hab. Lycée fondé par Luther deux jours avant sa mort, le 16 février 1546. Mines de cuivre et d'argent, fonderies; fabriques de salpêtre, de vitriol, de vert d'Eisleben, de potasse; tabac et bière renommée. Eisleben est la patrie de Luther et de Jean Agricola, son disciple; la maison où naquit le célèbre réformateur, le 10 novembre 1483, et où il mourut le 17 février 1546, fut détruite en grande partie par un incendie en 1689; elle a été restaurée et sert aujourd'hui de local à une école pour les orphelins pauvres. On y montre divers souvenirs de Luther, des autographes, des portraits, des bustes, etc. On peut voir en outre, dans l'église de Saint-André, la chaire où Luther a prêché, son buste, celui de Mélanchthon, et des monuments des comtes de Mansfeld, qui avaient un château à Eisleben. Dans l'église de Pierre-et-Paul, on conserve les fonts baptismaux où Luther fut baptisé, un morceau de son manteau et son bonnet de cuir. A peu de distance d'Eisleben, on rencontre les étangs de Mansfeld et le bois des Guelfes, où, le 11 février 1115, le comte Roger de Mansfeld fut tué dans une bataille contre les Saxons, qui remportèrent une victoire sur l'armée impériale.

EISLER (Tobie), théologien allemand, né à Nuremberg en 1683, mort à Helmstædt en 1753. Il étudia d'abord le droit à Altorf et à Halle et fut pendant sept ans secrétaire de cabinet de la duchesse douairière de Saxe-Eisenach. De retour à Nuremberg, il s'occupa exclusivement d'œuvres philanthropiques et se lia avec le mystique Tennhardt. Il fonda en 1735 à Helmstædt deux écoles des pauvres, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Le bien qu'il ne cessa de faire pendant toute sa vie ne l'empêcha pas d'avoir des ennemis, qui le traitaient de fanatique, on ne sait pourquoi. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Principes essentiels et observations pour l'étude de l'orthographe allemande* (Nuremberg et Altorf, 1718); le *Christianisme actuel confondu par les Turcs et les païens* (1720); *Instruction au sujet des saints anges; leur emploi, service et conduite auprès de l'homme, par demandes et par réponses* (1723).

EISLUMINANCE s. f. (è-slu-mi-nan-se — du lat. *in*, dans; *lumen, luminis*, lumière). Enluminure. ‖ Vieux mot.

EISPNOÏQUE adj. (eï-spno-i-ke — du gr. *eispnoê*, aspiration). Physiol. Qui a rapport à l'inhalation cutanée.

EISSAMP s. m. (è-san). Econ. rur. Se dit pour essaim dans quelques départements.

EISSAUGUE s. f. (è-sô-ghe). Pêch. Sorte de seine formée de deux ailes et d'une manche placée entre deux.

EISSIR v. n. ou intr. (è-sir — lat. *exire*, même sens). Sortir. ‖ Vieux mot. On a dit plus tard ISSIR.

EISSLING (Christophe), écrivain allemand, né à Nordlingen vers le commencement du XVIIe siècle. Il a écrit, entre autres ouvrages oubliés, un *Breviarium itineris Italiæ*, en allemand, malgré le titre latin (Nuremberg, 1664, in-8°). Cet ouvrage n'est pas dépourvu d'intérêt au point de vue de l'histoire des mœurs.

EISSPATH s. m. (è-spa — de l'allem. *eis*, glace, et *spath*, pierre). Minér. Silicate d'alumine naturel, appelé ainsi parce qu'il a la transparence de la glace. C'est l'*ice-spaz* des Anglais.

— **Encycl.** L'*eisspath* est fragile, à cassure imparfaitement lamellaire, à éclat vitreux. Sa couleur est un gris blanchâtre tirant sur le jaune. Sa pesanteur spécifique est de 2,436. Il raye le calcaire et est rayé par le quartz. Il cristallise en tables hexagonales ayant pour forme primitive un prisme oblique dont l'angle d'inclinaison est de 120°40'. On considère ce minéral comme une variété d'orthose vitreuse. D'après Thomson, il contiendrait 63,56 de silice, 34,06 d'alumine, 0,94 de chaux, 0,92 de peroxyde de fer, 0,03 de potasse et

0,37 d'eau. Il se trouve surtout dans les roches ignées de la Somma, au pied du Vésuve.

EIXO, petite ville de Portugal, province de Beira, comarca et à 38 kilom. S.-O. de Lamego, près de la rive droite de la Vouga; 3,197 hab.

EIZAC (Barech ou Baruch), rabbin et orateur, mort à Constantinople en 1664. Il a laissé un ouvrage qui, sous le titre de *Sem le Beni*, contient : 1° un recueil de discours sur le Pentateuque; 2° une explication littérale de quatre livres de l'Écriture. La troisième partie qu'on lui a ajoutée n'a aucune valeur et appartient d'ailleurs, non pas à Eizac, mais à son neveu.

ÉJACULATEUR, TRICE adj. (é-ja-ku-la-teur, tri-se — rad. *éjaculer*). Anat. Qui sert à l'éjaculation : *Les muscles* ÉJACULATEURS. *Les canaux* ÉJACULATEURS.

— Par ext. Qui a rapport à quelque émission fluidique : *Les tortues et les autruches couvent leurs œufs de la seule vue, signe qu'ils y ont quelque vertu* ÉJACULATRICE. (Montaigne.)

— **Encycl.** Méd. Sous le nom d'*éjaculateurs*, on désigne les conduits qui vont des vésicules séminales au canal de l'urètre. Ces conduits ont une longueur de 0m,027. A leur sortie des vésicules, ils pénètrent dans la prostate, la traversent et viennent s'ouvrir à la face inférieure du canal de l'urètre. Ces canaux sont chargés d'amener le sperme de la vésicule séminale à l'intérieur du canal urétral. Ils sont formés d'un tissu épais et dense, très-contractile, et, par leur resserrement spasmodique au moment de l'acte vénérien, contribuent à produire le phénomène de l'éjaculation.

ÉJACULATION s. f. (é-ja-ku-la-sion — rad. *éjaculer*). Physiol. Émission énergique de quelques sécrétions, et particulièrement du sperme : *L'*ÉJACULATION *du sperme, de l'urine, de la salive. Certains carabes se défendent de leurs ennemis par l'*ÉJACULATION *d'une vapeur âcre. L'ascidie trouve un moyen de progression dans l'*ÉJACULATION *de l'eau qu'elle contient. Dans quelques espèces, comme le chien, l'urine subsiste mieux après l'*ÉJACULATION. (Cuv.)

— Par ext. Action de lancer vivement, de darder : *L'*ÉJACULATION *des traits par les machines de guerre.* ‖ Vieux en ce sens.

— Par anal. Éruption : *Il voulut suivre, dans un traîneau de louage, ce mystérieux lac de Wettnern, dont les profondeurs semblent troublées par des* ÉJACULATIONS *volcaniques.* (G. Sand.)

— **Ascét.** Courte prière, émise avec ferveur.

— Phys. anc. Émission, en parlant de la lumière : *L'*ÉJACULATION *de la lumière solaire.*

— **Encycl.** L'*éjaculation* ou émission du sperme est déterminée par la contraction des canaux éjaculateurs, celle des vésicules séminales, celle des canaux déférents, et probablement aussi par celle de l'épididyme. L'*éjaculation* est le dernier acte et le but du coït : elle coïncide, pour le mâle, avec la sensation voluptueuse qui n'est autre chose qu'un violent ébranlement nerveux. Chez l'homme bien portant, et surtout chez l'homme continent, l'excrétion du sperme se fait avec une grande énergie : le jet peut aller à plusieurs pieds de hauteur. Dans certains cas pathologiques, dans les maladies de la moelle, dans l'ataxie locomotrice, un des premiers symptômes éprouvés par les malades est le trouble de l'*éjaculation*, qui tantôt s'affaiblit et tantôt se produit trop rapidement, dès le début du coït. L'*éjaculation* étant un acte essentiellement involontaire, qui se produit par action réflexe du gland sur la moelle, on comprend ces perturbations dans les maladies médullaires. C'est par un mécanisme analogue que l'on se rend compte de l'*éjaculation* qui se produit au moment de la pendaison : la moelle, comprimée et tiraillée, agit directement sur les voies spermatiques dont elle détermine la contraction. Un moment avant le sperme, il passe dans le canal de l'urètre d'autres liquides fournis par les glandes de Cooper, par la prostate et par la membrane urétrale; ces liquides ont pour but de lubrifier les parois et d'empêcher le sperme, naturellement visqueux, d'y adhérer. D'autre part, à ce moment, le col de la vessie se contracte énergiquement et l'urine ne peut sortir. L'*éjaculation* est spéciale au mâle. On a cependant admis quelquefois une *éjaculation* chez la femme : c'est une excrétion rapide, parfois même sous forme de jet, qui se produit au moment du coït. Le liquide est fourni par les glandes vulvo-vaginales et est destiné à lubrifier les parties génitales externes de la femme.

ÉJACULATOIRE adj. (é-ja-ku-la-toi-re — rad. *éjaculer*). Physiol. Relatif à l'éjaculation du sperme : *Les organes* ÉJACULATOIRES.

ÉJACULÉ, ÉE (é-ja-ku-lé) part. passé du v. Éjaculer : *Du sperme* ÉJACULÉ.

ÉJACULER v. a. ou tr. (é-ja-ku-lé — du préf. *é*, et du lat. *jaculare*, darder). Physiol. Émettre vivement, lancer avec force au dehors, en parlant d'une sécrétion : *Éjaculer du sperme, de l'urine, de la salive. Certains reptiles* ÉJACULENT *une humeur caustique sur les personnes ou les animaux qui veulent les saisir.* (Acad.) ‖ Faire sortir de son corps : *Tantôt ces araignées se servaient d'un seul fil, tantôt elles en* ÉJACULAIENT *plusieurs, brillants comme la queue d'une comète.* (Walckenaër.) Cet emploi du mot ne paraît pas conforme à son étymologie.

— Absol. Émettre le sperme : *Ne pouvoir plus* ÉJACULER.

ÉJAMBÉ, ÉE (é-jan-bé) part. passé du v. Éjamber : *Du tabac* ÉJAMBÉ.

ÉJAMBER v. a. ou tr. (é-jan-bé — du préf. *é*, et de *jambe*, dans le sens de soutien, support). Techn. En parlant des feuilles de tabac, En détacher la côte longitudinale : ÉJAMBER *des feuilles de tabac. Après leur dîner, composé de patates hachées avec de la viande, ils* ÉJAMBAIENT *le tabac.* (E. Gonzalès.)

ÉJARD s. m. (é-jar). Bot. Nom qu'on donne à une variété d'érable, dans le midi de la France.

ÉJARRAGE s. m. (é-ja-ra-je — rad. *éjarrer*). Techn. Action d'éjarrer les peaux.

ÉJARRÉ, ÉE (é-ja-ré) part. passé du v. Éjarrer : *Des peaux* ÉJARRÉES.

ÉJARRER v. a. ou tr. (é-ja-ré — du préf. privat. *é*, et de *jarre*). Techn. Débarrasser de la jarre, en parlant des peaux : ÉJARRER *une peau de phoque, de castor.*

EJEA-DE-LOS-CABALLEROS, ville d'Espagne, province et à 80 kilom. N.-E. de Saragosse, ch.-l. de juridiction civile; 2,390 hab. Culture de l'olivier; élève importante de bêtes à cornes et à laine; productions agricoles abondantes et variées. Commerce de blé, de vin, de lin, de miel et de cire. Cette petite ville, bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline, au pied de laquelle se réunissent deux petites rivières nommées Arba-de-Luesia et Arba-de-Biel, possède un hospice, trois églises, parmi lesquelles celle de San-Salvador est remarquable par son antiquité et son architecture. C'est la plus grande des *Cinco Villas* (les Cinq Villes), qui reçurent ce titre de Philippe V, en reconnaissance de l'assistance qu'elles avaient portée à ce prince pendant la guerre de la succession d'Espagne. Ce sont, outre Ejea, Castillo, Sodava, Sos et Tauste.

ÉJECTION s. f. (é-jèk-sion — du lat. *ejectio*, action de rejeter). Physiol. Action de rejeter, d'émettre au dehors les sécrétions excrémentielles : *L'*ÉJECTION *des urines, des matières fécales. La respiration facilite l'*ÉJECTION *des excréments en pressant les intestins.* (Boss.) ‖ Matières excrémentielles rejetées par éjection : *Je dis que ceux qui s'amusent à nos folies font comme les médecins qui regardent et épluchent les* ÉJECTIONS *des autres.* (Bér. de Verville.)

— Par anal. Matières provenant d'une éruption ou rejetées d'une manière quelconque : *On trouve dans les productions ou dans les* ÉJECTIONS *des volcans presque toutes les matières brutes ou minérales du globe.* (Buff.)

ÉJOINTÉ, ÉE (é-join-té) part. passé du v. Éjointer : *Oiseau* ÉJOINTÉ. *Ailes* ÉJOINTÉES.

ÉJOINTER v. a. ou tr. (é-join-té — du préf. *é*, et de *joint*). Rogner les ailes à : ÉJOINTER *un oiseau.*

ÉJOO s. m. (é-jo-o — nom japonais). Bot. Sorte de crin végétal produit par divers palmiers, et qu'on emploie en guise de chaume.

ÉJOUI, IE (é-jou-i) part. passé du v. Éjouir : *Un cœur* ÉJOUI.

ÉJOUIR v. a. ou tr. (é-jou-ir — du préf. *é*, et de *jouir*). Réjouir, donner de la joie à : *Cette nouvelle m'a* ÉJOUI *le cœur.* ‖ Vieux mot.

S'éjouir v. pr. Se réjouir, être joyeux : *Napoléon* S'ÉJOUISSAIT *dans les tempêtes.* (Chateaub.)

Chacun donne un coup à la bête;
Ses larmes ne sauraient la sauver du trépas;
On l'emporte, on la sale, on en fait maint repas
Dont maint voisin s'*éjouit* d'être.

LA FONTAINE.

‖ Se divertir, s'amuser, s'ébattre : *Des jeunes filles apportaient le fruit semainier du labeur pour* S'ÉJOUIR *à quelque danse de la patrie.* (Chateaub.) ‖ User pour son plaisir : ÉJOUISSEZ-VOUS *de tous sujets, sans en abuser.* (Bér. de Verville.)

ÉJOUISSANCE s. f. (é-joui-san-se — rad. *éjouir*). Action de s'éjouir, réjouissance. ‖ Vieux mot.

ÉJULATION s. f. (é-ju-la-sion — lat. *ejulatio*; de *ejulare*, sangloter). Néol. Plainte douloureuse, sanglots : *A la tête de la fosse, on laisse une espèce de trou ou de conduit aboutissant à l'oreille du cadavre, pour qu'il puisse entendre les gémissements, les* ÉJULATIONS *et les nénies de sa famille et de ses amis.* (Th. Gaut.)

EJUSDEM FARINÆ (*de la même farine, de la même pâte*). Expression latine qui s'emploie presque toujours en mauvaise part ou sous forme de plaisanterie. C'est ainsi que Molière fait dire à M. Purgon : « Ce qui me plaît en lui (Thomas Diafoirus, son fils), et en quoi il suit mon exemple, c'est qu'il s'attache aveuglément aux principes de nos anciens, et que jamais il n'a voulu comprendre ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre siècle touchant la circulation du sang, et autres opinions *de la même farine.* » En voici quelques exemples :

« Pourriez-vous me dire si un certain livre édifiant contre les Buffon, Pope, Diderot, moi indigne et autres *ejusdem farinæ*, a un grand succès et s'il y a quelque profit à en tirer? Il serait bien doux de pouvoir se convertir sur cette lecture et de devoir son salut à l'auteur. »

VOLTAIRE.

« Est-ce que les savants hommes qui ont illustré cette académie, les Dacier, les Visconti, les Champollion, les de Sacy, les Burnouf, les Thierry, ont jamais passé leur temps à disserter sur les bonbons de la reine, comme vos académiciens sur les croquignoles et autres articles *ejusdem farinæ*? »

L. PEISSE.

« Un *dernier Caveau* a essayé de se lever tout récemment sur l'horizon parisien, sous la présidence de M. Albert Montémont, flanqué de quelques autres célébrités contemporaines *ejusdem farinæ*. La nouvelle société chantante, à supposer qu'elle existe encore, est une honnête fille qui vit à l'écart et fait peu parler d'elle. »

OURRY.

EKAMA (Corneille), mathématicien hollandais, né dans la Frise en 1773, mort en 1826. Fils d'un pasteur protestant, il devint pasteur lui-même, étudia les sciences avec beaucoup de succès, se fit recevoir docteur en philosophie (1809) et devint en 1805 professeur d'astronomie, de navigation, d'anatomie et de physiologie à Sierickzée. Ekama passa ensuite à Francker pour y enseigner les mêmes sciences (1809) et fut enfin attaché à l'université de Leyde (1811), dont il devint recteur. Il n'abandonna ses fonctions de pasteur que lorsqu'elles devinrent incompatibles avec les nouveaux devoirs qui lui étaient imposés comme professeur. Ce travailleur infatigable a beaucoup plus parlé qu'il n'a écrit, et ses ouvrages sont peu nombreux. On a de lui : *De Frisia, ingeniorum mathematicorum imprimis fertili* (1809), qui est son discours d'installation à Francker; *Pour l'utilité générale* (en allemand), solution du problème de H. Æneæ; *De insignium qui in scientia astronomica facti sunt progressuum fundamentis*, discours qu'il prononça à Leyde, en qualité de recteur.

EKATERINENBURG, ville de la Russie d'Asie. V. IEKATERINENBURG.

EKATERINODAR, ville de la Russie d'Europe. V. IEKATERINODAR.

EKATERINOGRAD, ville de la Russie d'Europe. V. IEKATERINOGRAD.

EKATERINOSLAW, ville de la Russie d'Europe. V. IEKATERINOSLAW.

EKEBERG (Charles-Gustave), navigateur et savant suédois, né en 1716, mort en 1784. Après avoir étudié la chimie, l'histoire naturelle, la médecine, les mathématiques, la physique, l'architecture navale, il s'embarqua comme médecin, puis comme pilote et enfin comme artilleur, visita l'Espagne et la Méditerranée, partit pour les Indes, séjourna à Canton pendant plus d'un an, devint lieutenant de vaisseau, puis capitaine. Il fit, outre un voyage à Terre-Neuve, qui fut sa dernière expédition, jusqu'à dix voyages dans les Indes, pour le service de la Compagnie des Indes, faisant gagner des sommes immenses à son pays, et s'occupant cependant avec beaucoup de zèle de l'avancement des sciences naturelles et de la géographie. Ce fut lui qui, avec des précautions infinies, réussit à apporter en Suède le premier arbre à thé, à la grande joie de l'illustre Linné. L'Académie des sciences de Stockholm le reçut au nombre de ses membres. Ekeberg a laissé quelques écrits : *Moyen facile d'inoculer la petite vérole*, ouvrage éminemment pratique et devenu populaire en Suède et en Russie; *Rapide compte rendu de l'économie agricole chez les Chinois* (1764); *Voyage aux Indes orientales exécuté dans les années 1770 et 1771* (Stockholm, 1773). Il a de plus adressé à l'Académie des sciences de Stockholm huit mémoires intéressants sur des questions relatives aux sciences naturelles, à l'industrie, à la navigation. Le docteur Sparman lui a consacré, sous le nom d'*Ekebergia*, un genre d'arbres exotiques. Ce savant voyageur a enrichi de nouvelles connaissances la géographie, l'histoire naturelle et l'art de la navigation.

ÉKEBERGIE s. f. (é-ke-bèr-jî — de *Ekeberg*, natural. suédois). Bot. Genre d'arbres, de la famille des méliacées, comprenant deux espèces qui croissent au Sénégal et au Cap de Bonne-Espérance.

ÉKEBERGITE s. f. (é-ke-ber-ji-te — de *Ekeberg*, nom d'homme). Minér. Silicate double d'alumine et de chaux renfermant sur 100 parties, d'après une analyse d'Ekeberg lui-même, 46 de silice, 28,75 d'alumine, 15,59 de chaux, 1,25 de protoxyde de fer, 0,68 de magnésie, 2,25 de soude et 2,25 d'eau.

— **Encycl.** L'*ékebergite* est généralement considérée comme une variété de wernérite; ses cristaux appartiennent au système quadratique. Ils sont remarquables par leur tissu sensiblement lamelleux, leur éclat nacré ou vitreux et leur tendance à une sorte d'altération qui les rend opaques, légers et d'un aspect mat et terreux. Les cristaux, qui ont souvent une grande longueur, se groupent entre eux et s'entrelacent d'une manière irrégulière. Il en est qui sont déliés comme des aiguilles et d'autres qui atteignent la grosseur du pouce ou même celle du poing. L'*ékebergite* se rencontre en Finlande et à Hesselkulla, en Suède.

EKEBLAD (Claude, dit le *jeune*, comte D'), homme d'État suédois, né en 1708, mort en 1771. Il se distingua parmi les partisans des *chapeaux*, comme on appelait en Suède le parti français, entra dans la diplomatie et devint ambassadeur en Espagne, puis en France, où il resta jusqu'en 1746. De retour dans son pays, Ekeblad fut nommé conseiller de la chancellerie du royaume (1747) et chargé de la direction des affaires étrangères, puis devint grand maréchal, président de la chancellerie (1762). En 1766, il se retira des affaires avec son parti, et, s'il y rentra en 1769, il n'y prit plus désormais une part bien active. Ekeblad était membre de l'Académie des sciences et de celle des belles-lettres de Stockholm, chancelier de l'Académie d'Abo et membre du sénat.

EKENAS, bourg maritime de la Russie d'Europe, sur la côte septentrionale du golfe de Finlande, à 110 kilom. O. d'Helsingfors; 1,270 hab. Petit port de commerce; pêche active; commerce de bois. Le nom d'Ekenas signifie *Promontoire des chênes*, probablement d'un bois de chênes qui se trouve dans le voisinage.

ÉKEVIN s. m. (é-ke-vain). Forme ancienne du mot ÉCHEVIN.

EKHE ou **IGA**, rivière de la Mongolie, qui prend sa source dans la partie méridionale du lac Koussaigoul, par 50°28' latit. N. et 97°40' long. E., coule ensuite au S.-E. et se jette dans le Selenga, par 48°30' latit. N. et 101°40' long. E., après un cours d'environ 270 kilom., pendant lequel elle reçoit elle-même de nombreux affluents.

EKHKILI s. m. (èk-ki-li). Linguist. Idiome parlé par les Arabes de Mahrah, de Mirbât et de Zhéfar.

EKHIM-KHAN, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 225 kilom. E. de Sivas, près de la jonction du Kamak avec l'Euphrate; pop. de 2,000 à 2,500 hab. Elle renferme des maisons en briques d'une construction passable, un caravansérail et une mosquée.

ÉKIAM s. m. (é-ki-amm). Sacrifice d'un bélier, par lequel les brahmes prétendent effacer les péchés des personnes qui le font offrir. ‖ On dit aussi ÉGUIAM.

— **Encycl.** L'*ékiam* est le plus fameux et le plus méritoire des sacrifices que les brahmes indous puissent offrir à la divinité. La personne qui l'offre ou qui le fait offrir peut compter sur l'affluence des biens temporels et sur l'absolution totale des péchés qu'elle a commis. Il ne fallait rien moins que des avantages d'une telle importance pour déterminer les brahmes à surmonter l'horreur que leur inspire la destruction d'une créature animée. L'*ékiam*, où la victime offerte est un animal, est la seule circonstance dans laquelle les brahmes puissent, sans scrupule, priver de l'existence un être vivant; et encore, pour surmonter l'horreur que leur cause l'effusion du sang, ils assomment ou étouffent l'animal, au lieu de l'égorger. Aux brahmes seuls appartient le privilège exclusif de faire l'*ékiam*; les autres castes ne peuvent pas même y assister; mais, par une grâce spéciale, elles sont autorisées à fournir aux dépenses qu'il exige. Ces dépenses sont très-considérables, car il se rend à cette solennité une foule de brahmes, à chacun desquels celui qui offre l'*ékiam* est tenu de faire un présent. Au reste, ce sacrifice a lieu rarement, attendu que peu de personnes peuvent ou veulent supporter les frais énormes qu'il entraîne.

Voici les principales cérémonies qui s'y observent. Celui qui doit présider à l'*ékiam* fait annoncer dans toute la province le jour assigné pour le sacrifice et invite tous les brahmes à y assister. Il faut qu'il s'y trouve des brahmes des quatre védams; s'il ne s'en présentait aucun de l'une de ces classes, on serait obligé de remettre la solennité. Les sudras, quelle que soit leur dignité, les brahmes infirmes ou qui ont quelque vice corporel, et enfin les brahmes veufs, ne peuvent y être reçus. On fait choix d'un bélier qui a été préalablement soumis à l'inspection la plus minutieuse; il faut qu'il soit parfaitement blanc, âgé de trois ans environ, gras et bien conformé sous tous les rapports. Le pourohita ou brahme officiant proclame le moment favorable pour commencer la cérémonie; les autres brahmes, quelquefois réunis au nombre de plus de deux mille, s'empressent de se rendre au lieu indiqué. On creuse d'abord une fosse; après le homam, sacrifice ayant le feu pour objet et offert tantôt au soleil en particulier, tantôt aux planètes en général, et autres actes préparatoires d'usage, un grand feu est allumé et on l'entretient en y jetant des morceaux de bois tirés des arbres sacrés appelés assouatta, alai, itcham, porsou, et une grande quantité d'herbe sainte appelée darba. On arrose le tout avec du beurre liquide ou ghi, qui fait monter la flamme à une grande élévation. Cependant, le pourohita récite à haute voix des mantrams ou formules consacrées, dont quelques-unes sont répétées, confusément et à grands cris, par les assis-

tants. Le bélier est amené au milieu de l'assemblée; on le frotte d'huile, on le met dans un bain, puis on le colore avec des akchattas; on pare de guirlandes de fleurs son corps et ses cornes; on le lie fortement avec des cordes faites de darba; en même temps, le pourohita récite plusieurs mautrams, dont l'effet, dit-on, est de tuer la victime; on supplée à l'insuffisance de ce moyen en bouchant les narines, les oreilles et la bouche de l'animal, sur lequel les brahmes font pleuvoir les coups de poing, tandis que l'un d'eux lui appuie fortement le genou sur le cou. Le pourohita et les assistants récitent en tumulte des mautrams qui sont censés posséder la vertu d'accélérer la mort de la victime et de la lui procurer sans douleur. Ce serait un très-mauvais présage si le bélier poussait le moindre bêlement pendant qu'on lui fait endurer ces tortures. Dès que l'animal est mort, le pourohita lui ouvre le ventre, en arrache le péritoine avec la graisse, et tient le tout suspendu sur le feu, afin que cette graisse y dégoutte à mesure qu'elle se fond. La victime est ensuite écorchée et hachée en morceaux qu'on fait frire dans du beurre, et dont une partie est jetée au feu, en forme d'oblation; le reste est partagé entre le brahme qui a présidé au sacrifice et la personne qui en supporte la dépense. Celle-ci distribue sa portion aux brahmes présents, qui s'arrachent les morceaux des mains et les dévorent comme quelque chose de sacré qui doit leur porter bonheur. C'est le seul cas où les brahmes puissent sans crime manger de ce qui a eu vie. On offre ensuite au feu, pour neiveddiam ou offrande, du riz bouilli et du riz cru, mondé et bien lavé. Toutes ces cérémonies et un grand nombre d'autres étant terminées, on donne aux brahmes du bétel, qui avait été auparavant placé tout autour du feu. Enfin, la personne aux dépens de laquelle se fait le sacrifice distribue des présents, en argent et en toiles, aux assistants, selon le rang et la dignité de chacun.

EKINS (Jeffery), théologien anglais, mort en 1791. Après avoir fait ses études à Eton et à Cambridge, il devint successivement recteur à Sedgefield et à Morpeth, puis doyen de Carlisle. Il est auteur d'une traduction des *Amours de Médée et de Jason* (1771) d'Apollonius de Rhodes et d'un poëme sur le mariage de George III avec la reine Charlotte.

EKKARD (Frédéric), savant et littérateur suédois, né en 1744 dans le Slesvig, mort en 1819. Il fut attaché comme employé à la bibliothèque de Gœttingue (1775-1781) et à la grande bibliothèque de Copenhague (1784-1814). Ses principaux ouvrages sont : *Sur la littérature, les universités, etc.* (Copenhague); *Plan d'une institution pour les filles pauvres* (Copenhague, 1788); *Sur l'Islande et sur ses habitants* (Copenhague, 1813-1815). Il a aussi édité plusieurs catalogues de grandes bibliothèques.

EKKOPTOGASTER s. m. (èk-ko-pto-ga-stèr). Entom. Syn. d'ECCOPTOGASTRE.

EKRON, une des cinq villes principales des Philistins. Les quatre autres étaient Ascalon, Gaza, Asdod et Gath. Ekron était située sur la frontière N.-E. du pays des Philistins. L'emplacement de l'ancienne ville est occupé encore aujourd'hui par un grand village qui porte le nom d'Akir.

EKSIR. Mot arabe qui signifie *chimie*; en ajoutant l'article arabe *al* ou *el*, on obtient *eleksir*, d'où nous avons fait notre mot *élixir* en changeant le second *e* en *i* et en remplaçant le groupe *ks* par la lettre double *x*.

EKSTROEM (Daniel), mécanicien suédois, né en 1711, mort à Stockholm en 1755. Il commença par être apprenti jardinier, puis apprenti mécanicien, devint un très-habile ouvrier, alla étudier les mathématiques à Upsal, s'y fit de puissants protecteurs et fut envoyé par eux en Angleterre, pour s'y perfectionner auprès du célèbre Graham. Il vint ensuite à Paris et après un court séjour dans cette ville regagna la Suède (1741), qu'il dota d'une immense quantité d'instruments de précision, dont elle était alors dépourvue. Le roi, pour qui il avait eu occasion de travailler, le nomma directeur de la fabrique royale d'instruments de mathématiques (1751); mais l'ingénieux et savant mécanicien ne jouit pas longtemps de cette place; il mourut dans la force de l'âge, léguant ses ateliers à l'État. Il avait écrit trois Mémoires pour l'Académie des sciences de Stockholm, qui l'avait admis en 1742 au nombre de ses membres.

EKSTROMER (Carl-Johann D'), médecin suédois, né le 3 octobre 1793 à Rådenfors-Brug, dans le Dalsland. En 1813, il fut nommé chirurgien des armées, qu'il suivit en cette qualité en Allemagne et en Norvége. De 1819 à 1821, il fit plusieurs voyages aux frais de l'État, et, de retour dans sa patrie, il fut, bien qu'âgé seulement de vingt-huit ans, nommé médecin du roi et chirurgien principal de l'hôpital Séraphine. Depuis, il a reçu le titre de directeur général des hôpitaux suédois, et a deux fois siégé à la Diète. Il a été pendant quelque temps l'éditeur du *Medicinsk Tidning* et a écrit de nombreux mémoires de médecine et de chirurgie.

EL s. m. (èl). Métrol. Nom du mètre dans les Pays-Bas.

EL pron. pers. m. (èl — lat. *ille*, même sens). Lui, le. ‖ Au, dans le. ‖ Vieux mot dont nous avons conservé le féminin ELLE.

É-LA s. m. (é-la). Mus. Terme qui désignait autrefois le *mi*, lorsqu'il se chantait sur la syllabe *la*, la note *mi* étant appelée *e* dans la gamme alphabétique.

ELA, roi d'Israël. Il succéda à son père Baasa vers 919 av. J.-C. Pendant qu'il faisait le siége de Gabaath, ville des Philistins, Zamri, l'un de ses généraux, l'attira loin de sa garde, l'assassina, se fit proclamer roi et mit à mort toute la famille d'Ela, à l'exception de son fils Osée, qui monta plus tard sur le trône de ses pères.

ÉLABORABLE adj. (é-la-bo-ra-ble — rad. *élaborer*). Physiol. Qui peut être élaboré : *Des sucs* ÉLABORABLES.

ÉLABORANT (é-la-bo-ran) part. prés. du v. Elaborer : *En* ÉLABORANT *une idée on ne peut manquer d'en découvrir d'autres.*

ÉLABORANT, ANTE adj. (é-la-bo-ran, an-te — rad. *élaborer*). Physiol. Qui élabore, qui est propre à l'élaboration : *Le travail* ÉLABORANT *de l'estomac.*

ÉLABORATEUR, TRICE adj. (é-la-bo-ra-teur, tri-se — rad. *élaborer*). Physiol. Qui produit l'élaboration : *Les organes* ÉLABORATEURS.

ÉLABORATION s. f. (é-la-bo-ra-sion — lat. *elaboratio*; du préf. *e*, et de *laborare*, travailler). Action d'élaborer, travail graduel : *L'*ÉLABORATION *d'un livre. Les idiomes les plus beaux et les plus riches sont sortis avec toutes leurs ressources d'une* ÉLABORATION *silencieuse et qui s'ignorait elle-même.* (Renan.)

— Fig. Préparation graduelle : *Le* XVIII^e *siècle tout entier fut employé à l'*ÉLABORATION *de cette idée.* (Proudh.)

— Physiol. Travail intérieur qui rend les aliments assimilables : *L'*ÉLABORATION *est un acte intermédiaire entre l'absorption et l'assimilation.* (F. Pillon.) *Sans aspiration, plus d'expiration; car sans aspiration, plus d'*ÉLABORATION. (Raspail.) ‖ Travail analogue dans les végétaux : *L'*ÉLABORATION *de la séve.*

ÉLABORÉ, ÉE (é-la-bo-ré) part. passé du v. Elaborer. Préparé, travaillé, formé de longue main et avec soin : *Les frelons mangent le miel* ÉLABORÉ *par les abeilles. De tous les idiomes tartares, l'ottoman est le plus* ÉLABORÉ. (A. Maury.)

— Fig. Lentement préparé, étudié : *Une idée amoureusement* ÉLABORÉE.

— Physiol. Rendre assimilable, en parlant des aliments ou des sucs végétaux : *Les aliments sont* ÉLABORÉS *dans l'estomac et les intestins.* ‖ Par anal. *La pensée est* ÉLABORÉE *par le système nerveux, comme le chyme par l'estomac.* (Raspail.)

ÉLABORER v. a. ou tr. (é-la-bo-ré — lat. *elaborare*; du préf. *e*, et de *laborare*, travailler). Travailler de longue main : ÉLABORER *des matériaux.*

> Malgré la pureté du vers qu'il *élabore*,
> Sa longue Dunciade est un peu longue encore.
> DE PIIS.

‖ On a dit autrefois ÉLABOURER.

— Fig. Préparer, perfectionner progressivement : ÉLABORER *une idée, un projet.*

> Je veux voir le vieux monde *élaborer* le crime
> Sous le marteau pesant de la Fatalité.
> TH. DE BANVILLE.

— Physiol. Rendre assimilable : *L'estomac* ÉLABORE *les aliments. Les organes qui* ÉLABORENT *la séve.* ‖ Transformer une matière animale en une matière d'une autre nature : *Le foie* ÉLABORE *la bile. Tout tissu interne aspire et* ÉLABORE *l'air.* (Raspail.)

S'élaborer v. pr. Etre élaboré, travaillé, préparé : *Une loi sur la presse* S'ÉLABORE *en ce moment.*

— Fig. Se former, se préparer, se perfectionner : *L'esprit humain, moins étendu, moins noyé parmi les opinions vulgaires,* S'ÉLABORE *et fermente mieux dans la tranquille solitude.* (J.-J. Rouss.) *La responsabilité est le creuset où* S'ÉLABORE *l'expérience.* (F. Bastiat.) *L'Europe est un grand atelier où* S'ÉLABORE *en commun le grand œuvre de la civilisation.* (V. Hugo.) *Dans le sommeil, nos perceptions* S'ÉLABORENT *au point de devenir une force potentielle de notre être.* (P. Leroux.) *La société ancienne se liquide dans le doute, la nouvelle* S'ÉLABORE *dans la confusion.* (C. Dollfus.)

— Physiol. Etre transformé en suc assimilable ou en matière d'une nouvelle nature : *Les aliments* S'ÉLABORENT *dans l'estomac. La bile* S'ÉLABORE *dans le foie.*

ÉLABOUGA, ville de la Russie d'Europe, à 370 kilom. N.-E. de Viatka, sur la rive droite de la Cama, ch.-l. du district de son nom; 3,000 hab. Le district d'Élabouga est en grande partie couvert de forêts de sapins; on y cultive seulement les oignons, qui y sont l'objet d'un commerce important.

ÉLABRÉ, ÉE adj. (é-la-bré — du préf. privat. *e*, et de *labre*). Entom. Qui n'a pas de labre : *Aranéide* ÉLABRÉE.

ÉLACATE s. m. (é-la-ka-te — du gr. *élakaté*, quenouille). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, comprenant des espèces de l'Inde et des mers d'Amérique.

ÉLACATIES s. f. pl. (é-la-ka-tî). Antiq. gr. Fête qui se célébrait en Laconie, en l'honneur d'Élacatus, favori d'Hercule.

ÉLACHESTE s. m. (é-la-kè-ste — du gr. *elachistos*, très-petit). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la tribu des chalcides. ‖ Syn. d'ENTÉDON.

ÉLACHIE s. f. (é-la-kî — du gr. *elachus*, petit). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, comprenant une seule espèce peu connue, qui croît en Chine.

ÉLACHISTE s. f. (é-la-ki-ste — du gr. *elachistos*, très-petit). Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des teignes et renfermant une cinquantaine d'espèces : *Les* ÉLACHISTES *sont les plus petits lépidoptères connus.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *élachistes* sont caractérisées par des antennes filiformes, épaissies à la base; des palpes labiales à peine distinctes; la trompe nulle; la tête très-velue; l'abdomen court; les ailes frangées, les antérieures ovalaires, les postérieures filiformes. Ces lépidoptères nocturnes sont les plus petits de tous les papillons; de là leur nom générique; leur envergure varie d'un demi-centimètre à un centimètre, mais leurs formes sont des plus élégantes, et ils sont parés de couleurs qui rappellent, par leur vivacité et leur éclat, les métaux les plus précieux. Aussi Duponchel a-t-il dit avec raison que les *élachistes* sont, parmi les lépidoptères, ce que sont les colibris et les oiseaux-mouches parmi les oiseaux. Leurs chenilles, également très-petites, peuvent facilement se loger, creuser leurs galeries et se transformer en chrysalides dans l'épaisseur d'une feuille, dont elles rongent le parenchyme sans toucher aux deux épidermes, ce qui justifie le nom vulgaire de *chenilles mineuses*. Mais toutes les espèces ne se comportent pas de cette manière. Plusieurs rongent à la fois le parenchyme et l'épiderme des feuilles, en s'abritant sous un tissu parcheminé, mince, mais serré, et, arrivées à leur entier développement, quittent leur demeure pour se filer une petite coque en forme de grain de blé, qu'elles fixent au premier objet qu'elles rencontrent. D'autres encore se trouvent, au printemps, dans l'intérieur des jeunes pousses du frêne, dont elles dévorent les feuilles; elles creusent de petites galeries sous l'écorce et pratiquent parfois dans celle-ci de petits trous par lesquels elles projettent une poussière composée de leurs excréments et de fragments du végétal qu'elles détachent avec leurs dents; pendant l'automne, elles vivent en mineuses dans les feuilles, et l'hiver elles se retirent dans l'intérieur des bourgeons, où elles passent toute la mauvaise saison sans manger. Les chenilles des *élachistes* ont le corps tellement transparent qu'on peut à la loupe voir leur organisation intérieure. Ce genre comprend plus de cent espèces, dont la majeure partie habite l'Europe, et dont plusieurs, malgré leur petite taille, causent à l'agriculture de graves dommages. Voici les plus intéressantes. — L'*élachiste* de l'olivier, qui vit dans les feuilles de cet arbre, a pendant longtemps été confondue avec l'œcophore de l'olivier, qui se trouve dans l'intérieur des fruits. On doit à Boyer de Fons-Colombe d'avoir nettement distingué ces deux insectes, et voici un extrait de son mémoire sur le premier, le seul dont nous ayons à nous occuper ici : « Dès la fin de l'hiver, on aperçoit facilement, sur la face supérieure d'un grand nombre de feuilles de l'olivier, des taches irrégulières brunes. Si l'on examine le dessous de la feuille, on voit facilement, à l'endroit correspondant, un trou presque imperceptible, entouré de quelques excréments. La petite chenille dont cette tache signale l'habitation, et qui n'est pas plus épaisse qu'un gros fil, vit entre les deux surfaces de la feuille et se nourrit de son parenchyme. Elle quitte souvent cette retraite vers la fin de sa vie, et se loge alors, à l'aide de quelques fils de soie, entre les bourgeons et les jeunes feuilles, le long des pousses les plus tendres, qu'elle ronge et détruit. La petite taille de cette chenille n'empêche pas qu'elle ne devienne très-nuisible, à cause de sa grande multiplication; elle se change en chrysalide ordinairement à la fin de mars; quelquefois on la trouve encore dans son premier état vers le milieu du mois suivant, sans doute selon que les chaleurs sont plus ou moins précoces. Probablement, dans l'état de liberté, c'est dans les gerçures de l'écorce de l'arbre qu'elle abrite sa coque. » Cette *élachiste* se trouve dans tous les pays où croît l'olivier; mais elle varie beaucoup en nombre, suivant les années et les circonstances climatériques. Comme elle fait beaucoup de mal aux oliviers, on a dû se préoccuper des moyens propres, sinon à empêcher, du moins à atténuer le plus possible ses ravages. « Mais, ajoute Boyer de Fons-Colombe, les moyens d'atteindre de si petits animaux ne sont faciles ni à trouver ni à pratiquer. Dans les pays où les oliviers ne sont pas très-grands, on pourrait, les années où la mineuse (*élachiste*) paraît en plus grand nombre, cueillir les feuilles tarées, qui sont faciles à reconnaître, avant le mois de mars, et les brûler sur-le-champ. Mais il faudrait que l'autorité locale intervînt pour faire exécuter généralement cette opération; sans cela, l'insecte n'étant pas extirpé partout, les teignes du voisin négligent viendraient de nouveau apporter le mal aux oliviers du propriétaire plus soigneux. Ce remède, le seul qu'on puisse indiquer, devient impraticable dans les localités où ces arbres sont très-grands, et malheureusement ce sont les contrées qui souffrent le plus des ravages de la mineuse. » On a conseillé encore l'emploi des feux nocturnes, où cet insecte viendrait se brûler, comme la pyrale de la vigne; mais Duponchel met en doute l'efficacité de ce procédé, dont les résultats ne seraient pas en rapport avec la dépense qu'il occasionnerait. Il est à remarquer que cette tinéite saute très-fortement. L'*élachiste* du caféier est une des plus petites espèces; elle est très-commune aux Antilles, notamment à la Guadeloupe. Ses chenilles, longues à peine d'un demi-centimètre, attaquent les feuilles des caféiers, dont elles rongent le parenchyme; puis elles percent l'épiderme de l'une des faces, ordinairement de la face inférieure, et se filent une sorte de tente formée d'un réseau léger, au centre de laquelle est un petit cocon blanc, ovoïde, où la chenille passe à l'état de chrysalide. Ce petit papillon est très-agile; il produit plusieurs générations dans l'année; par sa prodigieuse multiplication, il cause de grands dégâts dans les plantations de caféiers. Dans certaines années, il est attaqué lui-même par des parasites, et alors on s'aperçoit à peine de sa présence. Mais, lorsque ces auxiliaires viennent à manquer, l'homme est obligé d'intervenir, s'il veut conserver ses récoltes. Le meilleur moyen, d'après MM. Perrotet et Guérin-Méneville, serait de sacrifier pour une année les branches et les feuilles atteintes, en ne conservant que les moins malades de ces organes, pour maintenir la circulation de la séve et la vie du végétal; on choisirait la saison où la température est la plus basse, parce qu'alors les chenilles et les papillons sont engourdis et que l'éclosion des chrysalides se trouve retardée. On pourrait aussi, au moment des pluies abondantes, secouer les rameaux pour faire tomber les insectes, qui, ayant leurs ailes mouillées et collées, seraient incapables de voler et de se relever de terre, et ne tarderaient pas à périr. Enfin, on a proposé l'emploi des feux nocturnes. Mais ces procédés, dont le premier est encore le plus efficace, devraient être appliqués par les planteurs avec un ensemble parfait. Nous ne ferons que nommer l'*élachiste* de Linné, qui se trouve dans les vergers; l'*élachiste* cygne, qui fréquente les bois et les buissons; l'*élachiste* alouette, ainsi nommée à cause de ses couleurs, et qui habite le nord de la France; l'*élachiste* de Curtis, qu'on trouve sur les frênes, aux environs de Paris; l'*élachiste* du genêt, qui recherche surtout les bois où se trouvent des noisetiers, et l'*élachiste* lascive, qui est assez commune au printemps dans l'herbe des prairies. Forcé de nous restreindre dans l'énumération des espèces, nous devons toutefois mentionner encore l'*élachiste* du nerprun, dont la chenille, quand elle a acquis toute sa croissance, est à peine longue de 3 millimètres; on en trouve quelquefois jusqu'à douze sur ou plutôt sous une même feuille; cette espèce habite l'Allemagne. L'*élachiste* de Blanckaart, dont l'envergure ne dépasse pas 4 millimètres, est une des plus jolies espèces, par ses reflets métalliques; elle est répandue dans presque toute l'Europe; sa chenille vit dans les feuilles du bouleau, du prunellier et de plusieurs arbustes. Enfin, l'*élachiste* de l'orme ressemble beaucoup à la précédente, mais elle a une taille presque double; sa chenille vit dans les feuilles de l'orme et du bouleau.

ÉLACHISTÉE s. f. (é-la-ki-sté — du gr. *elachistos*, très-petit). Bot. Genre d'algues marines, voisin des conferves.

— **Encycl.** Pour la plupart des naturalistes, les *élachistées* sont un genre d'algues parasites sur l'*himanthalia lorea*, tandis que d'autres phycologues les considèrent non pas comme un genre, mais comme une hypertrophie du tissu de la plante nourrice. Fries a appliqué ce nom à d'autres algues qu'on avait laissées jusqu'ici parmi les conferves. Voici la définition qu'en donne Areschoug : couche hypothallodique adnée à la matrice, c'est-à-dire à la plante sur laquelle vit cette fausse parasite, et composée de cellules plus ou moins rectangulaires ou oblongues, souvent disposées en séries ramifiées et soudées ensemble; fronde composée elle-même de filaments simples, d'abord réunis, puis libres, articulés, s'élevant de la couche adnée; spores oblongues ou obovoïdes, sessiles entre les filaments.

ÉLACHOTHAMNE s. m. (é-la-ko-ta-mne — du gr. *elachus*, petit; *thamnos*, touffe). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des composées et de la tribu des astérées, comprenant une seule espèce, qui croît en Australie.

ÉLACHYPTÈRE ou **ÉLACHIPTÈRE** s. f. (é-la-ki-ptè-re — du gr. *elachus*, petit; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, dont l'espèce type habite le nord de la France et l'Allemagne.

EL ADAM s. m. (è-la-damm). Nom arabe du corps de la selle en usage chez les cavaliers algériens.

ELÆAGNE, ELÆAGNÉ, ELÆAGNOÏDE, etc. V. ELÉAGNE, ELÉAGNÉ, ELÉAGNOÏDE, etc., et de même par *élé* les mots en *elæ* qui ne se trouvent pas ici.

ÉLÆÉRINE s. f. (é-lé-é-ri-ne — du gr.

elaion, huile; *erion*, laine). Chim. Principe du suint qui est voisin de l'oléine.

ÉLÆIS s. f. (é-lé-iss). Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers.

— **Encycl.** Le genre *élæis* a été créé par Jacquin pour classer les arbres de l'Afrique et de l'Amérique tropicales offrant pour caractères essentiels : fleurs monoïques, spathe monophylle; périanthe double, chacun ayant six divisions; six étamines; un ovaire à gros style; stigmate trilobé; drupe charnu, fibreux, anguleux. Ces palmiers croissent dans les lieux chauds et dans les terrains argileux et calcaires; leur stipe est de hauteur médiocre, épais, dressé ou décombant, couronné par la base des pétioles; fronde ample à pétioles épais et bordés de dents épineuses primées, à pinnules rigides; spadices en corymbes rameux, à fleurs sortant des fovéoles des rameaux. Fleurs mâles, imbriquées; fleurs femelles, éparses; drupes charnus, jaunes, orangés ou rouges. Le nombre des espèces de ce genre est peu considérable; la médecine et la pharmacie tirent cependant une grande utilité d'une *elæis* par les produits qu'elle fournit : c'est l'*elæis Guineensis*. L'*elæis Guineensis* de Linné est un superbe palmier qui couvre toute la côte occidentale de l'Afrique, particulièrement la Guinée. On le retrouve sous les zones équinoxiales des Antilles et à la Guyane, où il abonde au sein des forêts, dans les lieux montagneux. Les indigènes l'y connaissent sous le nom d'avoira, de palmier avoira, d'aoura. Quelques botanistes pensent que l'Amérique n'est pas sa patrie, et ils y expliquent son abondance par la dissémination des fruits ou des graines par l'océan. Cette belle monocotylédonée phanérogame monte fort haut. Son stipe est hérissé de débris de pétioles et d'épines. Le fruit drupacé est de la grosseur d'une noix et d'un jaune doré, formé d'un sarcocarpe fibreux et huileux et d'un noyau très-dur qui renferme une amande grasse et solide. Ce fruit contient donc deux huiles différentes et qui sont extraites séparément. L'huile du sarcocarpe est jaune, odorante, toujours liquide en Afrique ou à la Guyane, ce qui fait qu'on lui donne le nom d'huile de palme et qu'on l'emploie à tous les usages de l'huile, tandis que celle qu'on retire de l'amande est blanche, solide, et sert aux mêmes usages que le beurre. Cette dernière, beaucoup moins abondante que l'autre, ne vient pas en Europe; mais la première est aujourd'hui importée en quantité très-considérable en Angleterre et en France, où elle sert à la fabrication des savons.

L'huile de palme, telle que le commerce la fournit, est solide, de la consistance du beurre et d'un jaune orangé. Elle présente une saveur douce et parfumée et une odeur d'iris; elle fond à 29° et est alors très-fluide et d'une couleur jaune orangé. Sa saponification est facile; son savon est jaune. Elle se compose de deux éthers de la glycérine, l'oléine et la palmitine, qui fournit, par saponification, l'acide palmitique isomère de l'acide éthalique. L'huile de palme n'entre pas dans la composition du baume nerval, comme le prétendent quelques personnes, mais elle doit entrer dans la préparation de l'emplâtre diapalme. Ses propriétés physiologiques sont celles des corps gras ordinaires. C'est à tort qu'on lui a donné le nom de beurre de galam ou de bambouc, car on sait que cette substance est fournie par le *bassia Parkii* de la famille des sapotées.

ÉLAÈNE s. m. (é-la-è-ne — du gr. *elaion*, huile). Chim. Carbure d'hydrogène qu'on obtient en distillant l'acide métoléique ou l'acide hydroléique, et qui a pour formule $C^{18}H^{18}$.

ELÆO ou **ELÉO** (du gr. *elaion*, huile). Mot qui entre dans la formation de certains mots composés et qui sert de racine à quelques expressions scientifiques : élæorine, élæolithe, élæomètre, élæoptère, élaïdine, élaïdique, élaïsse, élaïque, éléolé, éléophage, éléoptène, etc. C'est probablement dans la racine sanscrite *li* (liquéfier, rendre liquide) qu'il faut chercher l'étymologie du grec *elaion* (huile) et *elaia* (olivier), du latin *oliva* (olive) et *oleum* (huile), du gothique *alev*, de l'ancien haut allemand *olei*, du lithuanien *alejus*, du bohémien *olej*. Cette racine a donné un certain nombre de dérivés. V. LIQUEUR.

ÉLÆODIQUE adj. (é-lé-o-di-ke — du gr. *elaiôdês*, huileux). Chim. Se dit d'un acide appelé aussi OLÉORICINIQUE ou OLÉIDIQUE, produit liquide de la distillation et de la saponification de l'huile de ricin.

ÉLÆOLITHE s. f. (é-lé-o-li-te — du gr. *elaion*, huile, et *lithos*, pierre). Minér. Silicate alumineux de soude naturel, ainsi appelé à cause de son éclat, qui est gras et huileux. C'est le *fettstein* de Werner, nommé *pierre grasse* dans le langage vulgaire. V. NÉPHÉLINE.

ÉLÆOMÈTRE s. m. (é-lé-o-mè-tre — du gr. *elaion*, huile; *metron*, mesure). Phys. Sorte d'aréomètre qui sert à évaluer la densité des huiles. ‖ On dit aussi, mais plus rarement, OLÉOMÈTRE, ÉLAIOMÈTRE.

— **Encycl.** V. OLÉOMÈTRE.

ÉLÆOTHÈSE s. f. (é-lé-o-tè-ze — du gr. *elaiothesion*, même sens). Nom que les Grecs et les Romains donnaient à une chambre de leurs bains, dans laquelle ils gardaient les huiles et les parfums dont ils avaient l'habitude de se servir.

— **Encycl.** L'*élæothèse* était, dans les grands bains publics, la dernière chambre à main gauche, et touchait au *frigidarium;* dans les bains particuliers, elle n'existait pas, et c'était dans la chambre d'eau tiède, ou *tepidarium*, qu'on se parfumait. Bernard de Montfaucon, dans l'*Antiquité expliquée*, énumère les huiles et les parfums dont les anciens se servaient et qu'ils gardaient dans des urnes rangées sur les rayons de l'*élæothèse*.

É-LA-FA s. m. (é-la-fa). Mus. anc. Notation qui indiquait autrefois le ton de *mi* bémol : *Cors en* É-LA-FA.

EL-AFOULÉH, village de Palestine, entre Nazareth et Djénin, a été le théâtre du brillant fait d'armes connu sous le nom de bataille du mont Thabor.

ÉLAGABALE, empereur romain. V. HÉLIOGABALE.

ÉLAGAGE s. m. (é-la-ga-je — rad. *élaguer*). Agric. Action d'élaguer, de couper les branches inutiles des arbres : *L'*ÉLAGAGE *s'applique rarement aux bois et forêts et jamais aux arbres résineux.* (Raspail.) *L'*ÉLAGAGE *est souvent utile.* (Bosc.) ‖ Branches coupées dans cette opération : *Laissez aux bûcherons l'*ÉLAGAGE *des arbres.*

— Par anal. Suppression d'objets inutiles : *Un peu d'*ÉLAGAGE *ne ferait pas de mal à ce livre.*

— **Encycl.** L'*élagage* est pour les arbres forestiers ou d'alignement ce que la taille est pour les arbres fruitiers. Cette opération a un double but : donner au sujet une forme régulière; obtenir la plus grande longueur possible de tige droite et unie. Sans elle, les arbres pousseraient moins en hauteur et la cime deviendrait noueuse et irrégulière, par suite du développement exagéré des branches latérales. La suppression intelligente et raisonnée de celles-ci devient donc nécessaire. Elle n'est du reste qu'une imitation, ou pour mieux dire un perfectionnement de ce qui se passe dans la nature. Qu'arrive-t-il, en effet, dans un massif forestier d'un certain âge et serré convenablement? Les branches inférieures des arbres, privées de l'accès de la lumière, qui est indispensable à la végétation, s'étiolent, se dessèchent et tombent. Les sujets qui peuplent les futaies ou les grands taillis s'élaguent donc ainsi naturellement de bas en haut. Il n'en est plus de même des baliveaux qu'on réserve dans les coupes, ni, à plus forte raison, des arbres isolés ou en avenue. Ici il faut que la main de l'homme intervienne à propos dans une juste mesure; sinon l'arbre se couronne, c'est-à-dire que sa cime périt; dès lors il ne s'accroît plus en hauteur, et, au lieu de donner une tige droite et élancée, il affecte une forme arrondie et devient pommier, suivant l'expression des forestiers. Mais il ne faut pas non plus, comme on le fait trop souvent, tomber dans l'excès contraire et enlever toutes les ramifications en ne laissant à la cime de l'arbre qu'un maigre bouquet. On ne peut guère faire un pas dans la campagne sans trouver des arbres mutilés par cet *élagage* barbare. Dépouillés d'un trop grand nombre de branches à la fois, ces arbres n'ont qu'une végétation chétive et succombent bien plus tôt. L'amputation de grosses branches produit d'ailleurs des nœuds qui vicient le bois, et, à l'intérieur, des plaies qui se changent plus tard en chancres et en ulcères sanieux. Pour former la tige des arbres isolés, notamment des plantations dites *de ligne*, on a imaginé plusieurs méthodes, ayant toutes pour principe commun de ne dégarnir le bas de la tige que successivement et à mesure que les pousses terminales augmentent la hauteur de l'arbre. Voici celle qui nous paraît la plus simple et la plus rationnelle. Jusqu'à ce que le sujet ait atteint une hauteur de 4 à 5 mètres, on doit s'appliquer surtout à lui donner une tendance verticale, en empêchant que la cime ne se bifurque. On raccourcira donc à moitié les branches qui tendraient à se développer outre mesure aux dépens de la pousse terminale, à *s'emporter* (comme disent les arboriculteurs). Quand l'arbre est arrivé à la hauteur indiquée, on supprime quelques-unes des branches inférieures et l'on renouvelle cette opération les années suivantes. Dès que la partie de la tige que l'on a dépouillée de ses branches égale la moitié environ de la hauteur totale de l'arbre, il faut s'arrêter et observer la croissance de celui-ci. S'il continue à pousser vigoureusement, on peut recommencer, mais à de plus longs intervalles, de manière à n'enlever jamais en une fois que la pousse latérale d'une année et à ne pas dépouiller la tige au delà des trois cinquièmes de la hauteur totale. De cette manière, on maintient à l'arbre une cime suffisante et il conserve assez de vigueur pour cicatriser les plaies faites à son écorce. On aura soin d'ailleurs de couper les branches rez tronc et obliquement, de telle sorte que les eaux pluviales ne puissent séjourner sur les plaies. Ce qu'il faut éviter surtout, c'est la suppression de branches assez âgées pour que le centre ait commencé à passer de l'état d'aubier à celui de bois parfait. Les ramifications trop fortes seront élaguées en deux fois, c'est-à-dire d'abord raccourcies de moitié et, un ou deux ans après, coupées rez tronc. On doit enfin, lorsqu'on a deux ou trois branches assez fortes situées à côté l'une de l'autre, ne pas les supprimer en même temps, de peur de produire une plaie trop grande, dont la cicatrisation serait très-difficile ou même impossible. Les plaies très-larges faites à dessein ou accidentellement seront d'abord *parées*, c'est-à-dire rendues bien nettes et unies à l'aide de la serpe, surtout si elles ont été faites avec une scie; puis on les recouvrira d'onguent de Saint-Fiacre ou mieux de coaltar. On distingue plusieurs sortes d'*élagages*, ou plutôt plusieurs formes données aux arbres élagués. Tels sont l'*élagage* complet (que nous avons proscrit en commençant), l'*élagage* belge ou en colonne, l'*élagage* en cône, l'*élagage* en tête ou progressif (que nous venons de décrire), etc. Ces formes s'emploient surtout pour les arbres situés sur la lisière des champs, aux bords des grandes routes ou des canaux. Dans les plantations urbaines, on élague souvent les arbres en rideau ou en éventail; mais quand ils sont très-près des habitations, il faut les tenir plus bas, et alors on leur impose la forme en vase ou en gobelet. Le mode adopté dépend, du reste, des circonstances dans lesquelles on se trouve ou du but particulier qu'on se propose. Souvent il y a avantage, sinon pour la végétation de l'arbre, du moins au point de vue pécuniaire, à opérer en dehors des règles que nous avons exposées. Ainsi, dans les forêts soumises au martelage de la marine, où les pièces naturellement courbes ont une grande valeur, on cherche à en obtenir artificiellement de telles, à l'aide d'un *élagage* dirigé dans ce but. On sait aussi que le bois de certaines essences, telles que l'érable, est beaucoup plus recherché pour l'ébénisterie, lorsqu'il est *ronceux*, c'est-à-dire que ses faisceaux fibreux, au lieu d'être droits, forment des veines sinueuses, en un mot des *ronces*. Dès lors, quand on veut obtenir un bois de cette sorte, on a soin de couper les branches non plus rez tronc, mais à une certaine distance de celui-ci, de manière à produire des chicots. On rencontre souvent, dans les *élagages*, des arbres couronnés ou dépourvus de pousse terminale, soit qu'elle ait été supprimée lors de la plantation, soit qu'elle ait péri par accident. Il faut alors la remplacer, en d'autres termes refaire la tête de l'arbre, ce qui est assez facile dans la plupart des cas. On choisira pour cela une branche bien développée, à quelques centimètres au-dessous du sommet; il reste ainsi un chicot qui sert à attacher la branche et à la maintenir dans une position verticale, si elle n'a pas naturellement cette direction; plus tard, on rabattra nettement le chicot au-dessus du point d'insertion de la branche de remplacement. On peut élaguer en toute saison; toutefois la meilleure époque est celle du repos de la végétation, c'est-à-dire depuis la chute des feuilles jusqu'à ce que la sève remonte, au printemps. Sous le climat de Paris, on taille en général les arbres depuis la fin de septembre jusque vers le mois de mai, quelquefois aussi en juillet et août, dans l'intervalle des deux sèves. Les sujets faibles seront élagués les premiers, d'octobre en mars; les arbres vigoureux, un peu plus tard; les sujets rameux, dans le courant de l'été. Quant aux moyens d'exécuter cette opération avec facilité, surtout sur de gros arbres, le meilleur paraît être de se servir d'échelles; l'élagueur conserve ainsi les deux bras libres et peut se mouvoir en tous sens plus aisément que lorsqu'il est réduit à grimper, lors même que ses pieds seraient munis de crampons, précaution qui d'ailleurs nuit beaucoup à l'écorce et à l'arbre.

— **Jurispr.** Les art. 671 et 672 du Code civil fixent la distance à laquelle les arbres et les haies vives doivent être plantés. Aux termes de ces articles : 1° il n'est permis de planter les arbres de haute tige qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers existants ou par les usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les arbres à haute tige, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres arbres ou haies vives; 2° le voisin peut exiger que les arbres et haies plantés à une moindre distance soient arrachés; celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin peut contraindre celui-ci à couper ces branches, et, si ce sont les racines qui avancent sur sa propriété, il a le droit de les y couper lui-même.

Lorsque les arbres ou les haies avancent sur la voie publique, l'autorité municipale a le droit d'ordonner l'*élagage;* elle peut même faire entièrement abattre les arbres qui empiéteraient sur les chemins vicinaux et généraient la circulation. (Cour de cass., arr. du 7 février 1824.) En principe, lorsque l'*élagage* est ordonné, il ne doit être fait qu'à l'époque de la taille des arbres. Mais, suivant l'art. 105 du décret du 16 décembre 1811, il ne peut avoir lieu qu'aux époques et suivant le mode déterminés par un arrêté préfectoral et sous la surveillance de l'ingénieur des ponts et chaussées, sous peine de poursuites pour dommages causés aux plantations des routes. La loi du 21 mai 1836 donne au préfet la faculté absolue d'ordonner l'*élagage* des arbres plantés le long des chemins vicinaux, selon les exigences de la viabilité de ces chemins et nonobstant tout statut ou usage contraire. Mais si le préfet ne détermine point d'une manière explicite le mode de l'*élagage*, il est censé avoir laissé subsister l'usage en vigueur. (Arr. de la Cour de cass. du 29 mai 1846.)

L'*élagage* des arbres appartenant à l'État ou aux communes est exécuté au rabais, par voie d'adjudication publique; la vente des branches élaguées a lieu par la même voie.

L'art. 5 de la loi du 25 mai 1838 déclare le juge de paix compétent, en matière d'*élagage* des arbres ou haies, sans appel, jusqu'à la valeur de 100 francs, et à charge d'appel, à quelque valeur que la demande puisse s'élever, lorsqu'il n'y a pas de contestation sur les droits de propriété ou de servitude.

EL-AGHOUAT, ville de l'Algérie, la même que Laghouat.

ÉLAGUÉ, ÉE (é-la-ghé) part. passé du v. Élaguer. Agric. Dont on a coupé les branches inutiles : *Lorsqu'un arbre a été* ÉLAGUÉ *par le bas, sa tige s'élance.* (Rozier.) ‖ Retranché, en parlant des branches inutiles : *Ces branches devraient être* ÉLAGUÉES.

— Par anal. Écarté, supprimé : *Ce passage pourrait être* ÉLAGUÉ. *La plus grande partie de ce livre pourrait être* ÉLAGUÉE.

ÉLAGUER v. a. ou tr. (é-la-ghé — de *é* pour *es*, préfixe, et de l'ancien haut allemand *lah*, incision des arbres; étymologie donnée par Grandgagnage et approuvée par Diez. La forme germanique se relie très-probablement à la racine *lû*, couper, d'où le sanscrit fait dériver les divers termes relatifs à la récolte ainsi qu'au butin, tels que *lu*, *lava*, *lavana*, *lûni*, coupe, moisson, *lavâka*, *lavitra*, faucille, *lôtra*, butin, grec *leia*, latin *lucrum*, etc. Cette même racine a fourni un des noms aryens de la caille et de l'alouette, sanscrit *lava*, *lavaraka*, caille, anglo-saxon *lawerk*, *lawaere*, *lafere*, alouette, ancien allemand *leraha*, *lerihha*, moderne *lerch*, etc. On sait que la caille, la perdrix et l'alouette recherchent le blé et qu'elles en coupent les épis avec leur bec, de sorte que le nom de *moissonneuse* leur convient parfaitement. D'autres analogies prouvent plus directement encore l'application de cette racine à la moisson. Ainsi le grec *léion*, *laion*, la moisson sur pied, est exactement le sanscrit *lavyam*, qui doit être coupé. Le scandinave *lià*, pour *livâ*, désigne l'herbe nouvellement coupée, et *liâr*, de *livâr*, faux, semble provenir comme l'afghan *lur*, faucille, d'un thème *lavara*, *lavitra*, l'instrument qui coupe. L'armoricain *lévé*, rente annuelle d'un bien fonds, a eu sans doute le sens primitif de moisson). Agric. Émonder, débarrasser d'une partie de ses branches et particulièrement des branches basses : ÉLAGUER *un chêne, un poirier.* ‖ Couper, en parlant des branches : *Il faudrait* ÉLAGUER *ces branches.* ‖ Ébrancher :

> Bords où meurt la vague,
> Bois qu'un souffle *élague*...
>
> V. HUGO.

— Par anal. Supprimer, retrancher : ÉLAGUEZ *ces passages inutiles. L'homme embellit la nature même; il la cultive, l'étend, la polit, en* ÉLAGUE *le chardon et la ronce.* (Buff.) *Le temps* ÉLAGUE *sans cesse le luxe inutile ou désordonné de l'esprit humain.* (De Bonald.) ‖ Écarter, éloigner : *Il avait commencé à* ÉLAGUER *tous ceux qui lui pouvaient donner le moindre ombrage.* (St-Sim.)

— **Syn. Élaguer, émonder.** *Élaguer* se dit des grands arbres et marque l'action de couper des branches tout entières pour rendre l'arbre moins étendu en longueur ou moins touffu. *Émonder* se dit plutôt des petits arbres d'un jardin dont on coupe les parties inutiles ou nuisibles; il signifie proprement nettoyer en retranchant ce qui obstrue, tandis qu'*élaguer* veut dire dégager en retranchant le superflu.

ÉLAGUEUR s. (é-la-gheur — rad. *élaguer*). Agric. Ouvrier qui élague des arbres : *Les* ÉLAGUEURS *emploient la serpe, l'ébranchoir et la houlette pour élaguer les arbres.* (Rozier.) *L'*ÉLAGUEUR *se sert d'une serpette à lame allongée et terminée par une courbure presque à angle droit.* (Raspail.) ‖ Serpe en scie qui sert à élaguer.

ÉLAHIOUN s. m. (é-la-ioun). Histoire relig. Membre d'une secte mahométane qui admet un premier moteur et une substance spirituelle dégagée de la matière.

EL-AHSA ou **LAHSA**, oasis de l'Arabie orientale, située à 140 kilom. S.-O. de Ratif, par 25° 25' lat. N. et 49° 45' long. E. Cette oasis est séparée de Ratif par un désert de sable, et ce n'est qu'au village de Djuniah, à environ 32 kilom. d'El Ahsa que la scène change; aux sables brûlants du désert succède la verdure; l'eau abonde et les plantations de dattes charment les yeux. Les jardins de dattes d'El-Ahsa sont très-vastes et très-fertiles, grâce au grand nombre de sources et de lacs qui les arrosent; mais les habitants prétendent qu'il n'existe aucune communication constante entre ces différents lacs et que les cours d'eau qui les réunissent à certaines époques de l'année ne sont que de petits torrents produits par les pluies. La principale industrie des Arabes établis dans l'oasis d'El-Ahsa consiste dans le tissage des poils de chameau, dont ils font une étoffe employée surtout pour manteaux. Ils cultivent aussi avec succès les terrains qui avoisinent les jardins de dattes, et récoltent du blé, de l'orge, du millet et du riz. Le tamarinier atteint dans cette partie de l'Afrique une hauteur considérable, et il sert surtout à couvrir les huttes des indigènes. La vente des chameaux et des dattes

rapporte aussi beaucoup à ces derniers, car leur oasis est située sur la grande voie commerciale qui mène du golfe Persique à la région habitée par les Bédouins du Nedjed, et de là au détroit de Babd-el-Mandeb. Les Turcs, après leur guerre avec les Wahabites, occupèrent El-Ahsa, mais la rendirent bientôt à leurs premiers possesseurs, les Beni-Khalid, à condition qu'ils payeraient un faible tribut à la Porte.

ÉLAÏDATE s. m. (é-la-i-da-te — du gr. *elaion*, huile). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide élaïdique avec une base.

ÉLAÏDINE s. f. (é-la-i-di-ne — rad. *élaïne*). Chim. Substance grasse que l'on obtient en faisant réagir l'acide azotique et l'acide azoteux sur une huile naturelle.

— **Encycl.** *L'élaïdine* ($C^{114}H^{104}O^{12}$) est une substance isomérique avec l'oléine; elle a été découverte par M. Pontet, pharmacien à Marseille, en traitant l'huile d'olive par une dissolution de mercure dans l'acide nitrique. Plus tard, M. Boudet a montré qu'elle doit sa formation à l'acide nitreux, et qu'elle se produit directement en mettant cet acide en contact avec de l'oléine. C'est une substance cristallisée, soluble dans l'éther, insoluble dans l'alcool, fusible à 32°. Saponifiée par la potasse caustique, elle se dédouble en un acide que l'on a nommé acide élaïdique, isomérique avec l'acide oléique, et en glycérine; c'est donc un éther triélaïdique de glycérine. La formule suivante représente cette réaction :

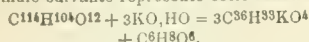

$$C^{114}H^{104}O^{12} + 3KO,HO = 3C^{36}H^{33}KO^{4} + C^{6}H^{8}O^{6}.$$

On a cherché dans l'industrie à utiliser la production de cette substance pour durcir les graisses trop fusibles, trop molles, et augmenter ainsi leur valeur. Les premiers résultats sérieux obtenus dans ce sens sont dus à M. Hérard. Son procédé consistait à ajouter au suif fondu une cinquantaine de grammes d'acide nitrique concentré, pour un kilogramme de matière; à maintenir le tout à une douce chaleur jusqu'à ce qu'il se fût coloré en jaune, à laver aussitôt le résultat obtenu et à mettre ensuite à la presse. M. Boutigny a montré qu'il y a beaucoup d'avantages à substituer à l'acide nitrique l'acide hyponitrique pur, qu'on obtient à part en faisant agir l'acide nitrique du commerce sur des substances organiques et lavant dans de l'acide sulfurique. Il faut dire cependant que ces résultats intéressants n'ont pas donné industriellement tout le profit qu'on en attendait et que cette question est encore maintenant à l'étude.

ÉLAÏDIQUE adj. (é-la-i-di-ke — du gr. *elaion*, huile). Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans la saponification de l'élaïdine.

— **Encycl.** *L'acide élaïdique* est isomérique avec l'acide oléique; sa composition peut être représentée par la formule $C^{36}H^{34}O^{4}$. Il est monobasique et donne des sels métalliques, parmi lesquels les sels alcalins seuls sont solubles dans l'eau. Il cristallise facilement, et fond à 44°; il est insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'éther et dans l'alcool. On peut le préparer en décomposant par un acide les sels provenant de la saponification de l'élaïdine, et mieux en faisant passer de l'acide hyponitrique en vapeurs dans de l'acide oléique.

ÉLAÏNE s. f. (é-la-i-ne — du gr. *elaion*, huile). Chim. Portion des huiles grasses qui demeure liquide lorsqu'on abaisse leur température. ‖ On dit aussi OLÉINE.

ÉLAÏODATE s. m. (é-la-io-da-te — du gr. *elaion*, huile). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide élaïodique avec une base.

ÉLAÏODE s. m. (é-la-io-de — du gr. *elaion*, huile). Chim. Partie fluide d'une huile volatile.

ÉLAÏODIQUE adj. (é-la-io-di-ke — rad. *élaïode*). Chim. Se dit d'un acide qui résulte d'une combinaison d'élaïode : *Acide* ÉLAÏODIQUE.

ÉLAÏQUE adj. (é-la-i-ke — du gr. *elaion*, huile). Chim. Syn. d'OLÉIQUE.

ÉLAÏS s. m. (é-la-îss — du gr. *elaia*, olivier). Bot. Syn. d'ÉLÆIS.

— Arachn. Genre d'arachnides aquatiques ou araignées d'eau.

ÉLAISÉ, ÉE (é-lè-zé) part. passé du v. Elaiser : *Flan* ELAISÉ.

ÉLAISER v. a. ou tr. (é-lè-zé). Techn. Frapper sur l'enclume avec le flattoir, en parlant des flans : ELAISER *les flans.*

ÉLALDÉHYDE s. f. (é-lal-dé-i-de). Modification isomérique liquide de l'aldéhyde.

— **Encycl.** Chim. *L'élaldéhyde* $(C^{2}H^{4}O)^{3}$ est un polymère liquide de l'aldéhyde. Ce corps se produit sous des influences inconnues. Par les temps froids, il se dépose souvent de l'aldéhyde en longues aiguilles inco- [illegible] fusibles à + 2°; *l'élaldéhyde* bout à + 94°. Elle ne se combine pas avec l'ammoniaque, ne brunit pas par la potasse, et n'agit pas sur les sels d'argent. La densité de sa vapeur = 4,457, et répond à la formule

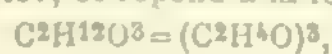

$$C^{2}H^{12}O^{3} = (C^{2}H^{4}O)^{3},$$

qui représente 3 molécules d'aldéhyde condensées. Suivant Genthez, Cartwell et Lieben, il n'y aurait pas lieu de distinguer *l'élaldéhyde* du paraldéhyde. Ces deux corps formeraient, en effet, une seule et même substance, l'éthyloacétate d'éthylidène

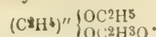

$$(C^{2}H^{4})'' \left\{ \begin{matrix} OC^{2}H^{5} \\ OC^{2}H^{3}O \end{matrix} \right. .$$

ELAM, un des fils de Sem, peupla, suivant la Bible, la contrée située entre le golfe Persique, la Médie, la Babylonie et la Perside. Ses descendants prirent le nom d'*Elamites.*

ELAM (pays d') ou **ELYMAÏDE**, nom donné à la contrée de l'Asie habitée par les *Elamites*, descendants d'Elam, l'aîné des cinq fils de Sem. Dans l'Ecriture, les Elamites sont souvent confondus avec les Mèdes et les Perses; l'historien Josèphe prétend même que le pays d'Elam n'était autre que la Perse proprement dite. Suivant Rosenmüller, l'Elymaïde était bornée à l'orient par la Perse ou le Farsistan; à l'occident par la Babylonie, au nord par la Médie et au midi par le golfe Persique. Suse en était la capitale. Au milieu de la confusion des événements historiques rapportés par la Bible, nous voyons que les Elamites, tombés sous la domination de Nabuchodonosor, durent suivre leur nouveau souverain dans son expédition contre la Judée; au siége de Jérusalem, ils se firent remarquer par leur habileté à lancer des flèches, art par lequel les Perses se distinguaient singulièrement. Après la mort de Balthazar, le pays d'Elam se donna lui-même à Cyrus, conquérant suscité par Dieu pour rétablir l'ordre dans les contrées d'Orient. Quand Salmanasar envoya dans le pays de Samarie des colons pour remplacer les indigènes qu'il avait emmenés captifs en Assyrie, il prit les émigrants dans le pays d'Elam, et Esdras signale les Elamites comme les plus furieux opposants au rétablissement des murs et du temple de Jérusalem par les Juifs revenus de captivité.

ÉLAMBICATION s. f. (é-lan-bi-ka-sion — rad. *alambic*). Chim. Analyse, faite au point de vue médical, des eaux minérales naturelles.

ÉLAMÈNE s. f. (é-la-mè-ne — du gr. *elamenos*, brillant). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, dont l'unique espèce habite la mer Rouge et l'océan Indien, et se tient habituellement entre les lobes du manteau de certains mollusques.

— **Encycl.** Ce genre de crustacés appartient à l'ordre des décapodes brachyures, à la famille des catométopes et à la tribu des pinnothériens. Il a été établi par Milne Edwards et ainsi caractérisé par ce savant zoologiste : Carapace à peu près triangulaire et excessivement aplatie. Front très-large et très-avancé. Antennes internes séparées entre elles par une petite lame verticale. Antennes externes très-petites et cylindriques dès leur base. Epistome très-grand et à peu près carré. Cadre buccal petit. Quadrilatère rempli en entier par les pattes-mâchoires externes, dont le troisième article est presque carré. Plastron sternal beaucoup plus large que long. Pattes grêles, filiformes, longues; celles de la première paire se terminent par des pièces renflées, creusées en cuiller, les suivantes par un article lamelleux et un peu falciforme. Abdomen de la femelle très-grand. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre. C'est *l'élamène* de Mathieu, qui habite l'île de France et la mer Rouge.

É-LA-MI s. m. (é-la-mi). Anc. mus. Terme qui désignait le *mi*, qu'on chantait tantôt sur la syllabe *la*, tantôt sur la syllabe *mi*.

ÉLAMITE s. et adj. (é-la-mi-te). Géogr. anc. Habitant du pays d'Elam; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* ELAMITES. *Le pays* ÉLAMITE. ‖ On dit aussi ÉLYMÉEN, ÉENNE.

ÉLAMPE s. m. (é-lan-pe — du gr. *lampô*, je brille). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chrysides, dont l'espèce type se trouve aux environs de Paris : *Les* ÉLAMPES *se distinguent par leurs mandibules.* (Duponchel.)

ÉLAN s. m. (é-lan — anc. haut allem. *elaho*, même sens. Pour plus de détails, voir l'art. encyclop.). Mamm. Cerf de très-grande taille qui habite les régions voisines du pôle, dans les deux continents, et qui est devenu le type d'un genre particulier : *L'*ÉLAN *a le bois beaucoup plus large et plus massif que le cerf.* (Buff.) *L'*ÉLAN *vit en famille.* (E. Desmarest.) *L'*ÉLAN *se retire dans les profondes solitudes des bois les plus épais.* (V. de Bomare.) ‖ *Elan d'Afrique*, Antilope bubale. ‖ *Elan du cap de Bonne-Espérance*, Antilope canna. ‖ *Elan des Anglo-Américains*, Cerf du Canada.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *élan* paraît venir de l'ancien haut allemand *elaho*, ancien allemand *elah*, *elaho*, moderne *elenn*, anglo-saxon *elch*, scandinave *elgr*; grec *elaphos*, cerf, *ellos*, jeune cerf; ancien slave *ieleni*, russe *oleni*, polonais *ielen*, illyrien *jelin*, bohémien *gelen*, cerf; lithuanien *elnis*, cerf; irlandais *eilidh*; erse *eilid*, biche; cymrique *eilon*, cerf, *elain*, faon. M. Pictet, qui réunit tous ces noms, croit qu'ils proviennent tous d'une même racine par des suffixes divers et que cette racine ne peut guère se chercher que dans le sanscrit *ar*, aller, qui devient *al*, *il*, *el*, par le changement ordinaire de *r* en *l*. Déjà en sanscrit même on trouve la forme intensive *alarshi*, *alarshati*, et *il*, *ilati*, *êlayati*, aller et lancer; en grec *elaô*, *elaunô*, faire aller, chasser, pousser, d'où l'on fait dériver *elaphos*, *alêmi*, *alalêmi*, fuir, etc.; en latin *al* dans *ala*, aile, *alacer*, rapide. — Comparez sanscrit *ara*, irlandais *arr*, cerf, ancien égyptien *ar*, gazelle; ancien allemand *ilan*, allemand moderne *eilen*, se hâter, se précipiter; en irlandais, *ailim*, *allaim*, aller, se mouvoir, *al* cheval, *alach*, activité, *aill*, course, voyage; *ealaidhim*, fuir, *ealamh*, rapide; en cymrique *elu*, aller, *eilug*, rapide, mobile, etc. Dans l'Orient aryen, M. Pictet ne trouve pour ce nom du cerf d'autre analogie que l'arménien *ieghn* pour *ieln*, qui répond au slave *ieleni*, lithuanien *elnis*. Il est douteux que le mandchou *iran*, *oron*, toungous *oron*, *orol*, *iriuni*, renne, auquel ressemble singulièrement le basque *orena*, *orina*, cerf, ait quelques rapports réels avec les noms européens. Quant à l'hébreu *ayyâl*, cerf, à l'arabe *ayyal*, *ayyul*, au syriaque *ilo*, au cophte *eul*, *eiul*, qu'on a comparés quelquefois, l'origine en est sûrement différente. Le sens étymologique qui résulte de ces rapprochements n'a pas besoin de justification. Plusieurs noms sanscrits du cerf, tels que *cancu*, *calana*, *sarmara*, etc., dérivent pareillement de racines de mouvement et, ainsi que les formes rapprochées plus haut, désignent le cerf comme l'animal rapide par excellence.

— **Mamm.** *L'élan*, regardé par les anciens auteurs comme une section du grand genre *cerf*, forme aujourd'hui un type générique particulier, sous le nom d'*alces*. Il se distingue des cerfs proprement dits par l'extrême brièveté de son cou; par la prédominance du train de devant sur celui de derrière; par les formes un peu différentes de la tête et du crâne; enfin, par des bois sessiles, plus ou moins subdivisés, sans andouillers basilaires ni médians, terminés par une vaste empaumure digitée à son bord externe seulement. Ce genre paraît se réduire à une seule espèce vivante. *L'élan* est mentionné, dans les écrits de Jules César, de Pausanias et de Pline, sous le nom d'*alces*. Chez les Slaves, *l'élan* s'appelle *loss;* dans l'Amérique du Nord, on le nomme *moose deer* ou *orignal*. *L'élan* est la plus grande espèce de cerf; sa taille atteint ou dépasse celle du cheval. Sa longueur ordinaire est d'environ 2 mètres; mais on a observé, dans les monts Altaï, des individus qui mesuraient près de 3 mètres. Les *élans* du nouveau continent sont plus grands que ceux de l'ancien. La couleur générale du pelage est d'un gris foncé ou d'un brun fauve en dessus, plus clair en dessous; la crinière est d'une teinte plus foncée encore, ainsi que le dessus de la queue, dont le dessous est blanchâtre. On connaît des variétés dont le pelage est presque noir. Le poil est rude et ressemble assez à celui du chameau. On dit qu'il varie, pour la couleur, suivant les saisons, et qu'il est plus pâle en été qu'en hiver. La queue est très-courte; la crinière, au contraire, très-longue. Le mâle seul porte des bois, beaucoup plus lourds qu'on ne le supposerait d'après leur taille, car ils pèsent, à l'âge adulte, environ 25 kilogr. Le cou est très-court et très-robuste; cette disposition permet à l'animal de mieux porter le poids de son bois, mais en même temps elle lui donne une allure plus lourde et moins élégante que celle des autres cerfs. La tête est forte et allongée, dépourvue de mufle; la lèvre supérieure, plus épaisse, plus longue, très-mobile, rappelant un peu celle des tapirs, a fait dire aux anciens que *l'élan* broute l'herbe en rétrogradant. Les oreilles sont grandes et ressemblent assez à celles de l'âne; les yeux, qui sont vifs, ont leur grand angle très-fendu. Ce ruminant a, sous la gorge, de longs poils noirs formant une sorte de barbe, et en outre, chez les mâles, une proéminence considérable. *L'élan* habite les régions septentrionales des deux continents. En Europe, on le trouve depuis 53° jusqu'à 63° de latitude, dans certaines provinces de la Prusse, de la Pologne, de la Suède, de la Russie, dans l'Ingrie, la Livonie et la Finlande. En Asie, il descend plus bas, depuis 45° jusqu'à 51°, et il est surtout répandu dans la Tartarie. En Amérique, sa zone s'étend de 44° à 53°, autour des grands lacs, jusqu'à l'Ohio, au nord des Etats-Unis et dans la Nouvelle-Ecosse. D'après Buffon, cet animal aurait habité autrefois les forêts de la Gaule, où il aurait été chassé par l'élévation de la température, suite du déboisement et du défrichement des terrains marécageux. Cette opinion n'est plus admise aujourd'hui. *L'élan* recherche ordinairement les forêts épaisses et marécageuses; il fuit les lieux habités ou cultivés par l'homme, et abandonne les contrées où la population s'étend. Pendant l'hiver, il se tient, sinon sur les montagnes, du moins sur les terrains élevés et à l'abri des inondations; en été, au contraire, il ne quitte pas les bas-fonds humides. Là, il reste presque constamment plongé dans l'eau, la tête seule au-dessus du liquide, pour se préserver des insectes, et broute les herbes aquatiques ou même inondées, en soufflant bruyamment avec ses narines. Il se nourrit aussi de mousses, de l'écorce, des feuilles et des bourgeons des arbres, particulièrement de l'anagyre fétide ou bois puant; il cause ainsi beaucoup de dégâts dans les forêts, et ravage même les champs de blé ou de lin. Pour paître les herbes basses, il est obligé, vu la brièveté de son cou, d'écarter les pieds de devant, ou même de s'agenouiller. *L'élan* vit par familles, composées ordinairement de deux jeunes mâles et de cinq femelles, une vieille, deux adultes et deux jeunes. Plusieurs de ces familles se tiennent ensemble. « Au temps du rut, qui commence vers la fin du mois d'août, dit M. P. Gervais, les troupes sont composées de quinze ou même vingt individus; les vieux mâles rassemblent les femelles, et les jeunes qui n'entrent pas en chaleur s'écartent pour ce temps seulement. Les femelles commencent à mettre bas à la mi-mai; elles font ordinairement deux, trois petits; ceux-ci ne sont pas tachés; leur couleur est un brun rougeâtre. Ces animaux ne vivent guère que dix-huit ou vingt ans. » Les bois, qui sont d'abord très-courts, s'accroissent avec l'âge; vers la cinquième année, ils s'aplatissent, prennent leur forme normale, et ne font plus ensuite que gagner en étendue. Les vieux *élans* déposent leurs bois en janvier et février, et les plus jeunes en avril et mai; les premiers ont refait à la fin de juin, et les autres dans le courant d'août. Ces bois deviennent très-grands; on en a mesuré qui avaient près de 1 mètre de longueur. *L'élan* a l'ouïe très-fine; il devine facilement la présence de l'homme, et fuit devant lui quand il l'aperçoit. Il nage aussi bien que le cerf. Il court aussi très-vite; mais, comme son train de devant est plus élevé que celui de derrière, il ne galope ni ne saute; sa marche est une sorte de trot plus ou moins rapide et si aisé qu'il fait dans le même temps un chemin presque aussi long qu'un cerf à la course, et sans se fatiguer autant; car il peut ainsi trotter pendant un jour ou deux sans s'arrêter. Dans son trot, il élève très-haut ses pieds antérieurs, et, quand il court dans les forêts, il tient la tête horizontale. Comme il a les jambes très-fermes et très-agiles, il court sur les rochers et même sur la glace avec une vitesse extrême et sans tomber, et c'est ainsi qu'il échappe aux loups et autres carnassiers qui ne peuvent l'y suivre. On assure que lorsqu'il est lancé ou poursuivi il lui arrive souvent de tomber tout à coup, sans avoir été blessé ni même tiré; de là on a présumé qu'il était sujet à l'épilepsie, présomption peu fondée, puisque la peur suffit pour produire le même effet. « On a même prétendu, dit Valmont de Bomare, que, lorsque *l'élan* est attaqué de l'accès de ce mal, il s'en guérit en portant son pied gauche jusque dans son oreille; et, par une conséquence très-étrange, on a prétendu que la corne de ses pieds, nommée *ungula alces*, devait être un remède infaillible pour l'épilepsie de l'homme; que le simple attouchement de cet ongle, porté en bague ou en amulette, guérit de cette funeste maladie : s'il pouvait être de quelque utilité, ce serait râpé et mis dans quelque infusion, à cause du sel volatil qu'il contient. Les médecins du siècle précédent (XVIIe siècle) faisaient beaucoup de cas de cet ongle pour la maladie dont nous parlons; il entre encore dans la composition de la poudre de *Guttette*. Ce remède paraît avoir perdu son crédit, et nous croyons que c'est avec raison. » La marche de *l'élan*, pour peu qu'elle soit précipitée, est accompagnée d'un craquement extraordinaire, et si fort qu'il semble que toutes les jointures des jambes se déboîtent. Néanmoins toutes ses articulations sont affermies par des ligaments solides et serrés; mais elles ont peu de synovie; de là, d'après Gilbert, le bruit qu'on entend et dont Fr. Cuvier donne une explication plus simple, en l'attribuant au choc des sabots. Quoi qu'il en soit, les loups, avertis par ce bruit ou attirés par l'odeur de la bête, courent après elle, la saisissent et en viennent à bout, s'ils sont en nombre; car *l'élan* se défend fort bien contre un loup, non pas avec son bois, qui lui est toujours plus nuisible qu'utile, mais avec ses pieds de devant, dont il frappe, étourdit et assomme le carnassier. Du reste, un loup seul attaque rarement un *élan*, à moins que celui-ci ne soit un jeune individu. L'ours attaque plus facilement un *élan* isolé et le blesse ordinairement au cou et à la tête; mais souvent il trouve de la résistance, et les rudes coups de pied de son adversaire le mettent hors de combat. Le glouton, malgré sa petite taille, est un ennemi beaucoup plus redoutable. « Cet animal, dit E. Desmarest, se place sur un arbre et guette sa victime; dès qu'elle passe à sa portée, il s'élance sur elle, s'attache à son dos en y enfonçant ses ongles; il lui attaque la tête et le cou avec ses dents, et ne l'abandonne qu'après l'avoir tuée et mangée en partie. » On chasse *l'élan* à peu près de la même manière que le cerf, à force d'hommes et de chiens. On le prend au lacet, avec des baliveaux assujettis par des cordes, qui, faisant ressort quand l'animal vient à passer, le saisissent à la gorge et l'étranglent; ou en le poursuivant avec des chiens, de manière à le faire tomber dans des filets ou dans un fossé. On assure que, lorsque *l'élan* a été blessé, si le chasseur ne se sauve au plus vite, l'animal furieux revient sur lui, le renverse et le foule aux pieds. « Les sauvages, dit encore Valmont de Bomare, n'ignorent pas l'art de chasser et de prendre les orignaux (*élans*); ils les suivent à la piste, quelquefois pendant plusieurs jours, et à force de constance et d'adresse ils en viennent à bout. C'est en hiver surtout que se fait cette chasse; l'orignal ne fait pas grand chemin, parce qu'il enfonce dans la neige, ce qui le fatigue beaucoup; les chasseurs se servent de raquettes par le moyen desquelles on marche sur la neige sans enfoncer; lorsqu'ils ont atteint l'orignal, ils lui lancent un dard qui est un bâton au bout duquel est emmanché un grand os pointu et qui perce comme une épée. » Lors-

que les orignaux sont en grand nombre, ils se mettent tous queue à queue, décrivent en tournant un grand cercle d'une lieue et demie, et quelquefois de plus de deux lieues de circonférence, et battent si bien la neige à force de tourner, qu'ils n'enfoncent plus; celui de devant, quand il est las, se met derrière. Les sauvages en embuscade les attendent au passage et leur lancent le dard; à chaque tour il reste quelque orignal sur la place, jusqu'à ce qu'enfin ils prennent le parti de s'écarter dans les bois. L'*élan* est d'un naturel sauvage et timide. Les faons suivent leurs mères jusqu'à l'âge de deux ou trois ans, et elles leur sont si attachées qu'elles se feraient tuer plutôt que de les abandonner. En les prenant tout jeunes, on peut les apprivoiser; on leur fait téter des vaches, qui s'y prêtent volontiers. Du reste, cet animal ne peut ni se domestiquer aussi facilement que le renne, ni rendre les mêmes services. On s'en servait néanmoins autrefois en Suède pour tirer les traîneaux; mais on en a défendu l'usage, parce que, dit Pennant, ils aidaient quelquefois à faire échapper des criminels. Il n'est pas rare aujourd'hui de voir des *élans* vivants au Muséum d'histoire naturelle ou dans nos ménageries. La chair de l'*élan* passe pour être légère et agréable, bien que sentant un peu la venaison; elle vaut, dit-on, celle du cerf; les Américains du nord assurent qu'elle les nourrit mieux et les soutient plus longtemps que la chair de tout autre animal. Au Canada, le nez est considéré comme un morceau des plus friands, et en Russie on fait des langues fourrées d'*élan*. On envoie en France sa peau passée à l'huile et vendue sous le nom impropre de *buffle;* les plus grandes s'appellent *chapons*. Cette peau, très-épaisse et très-dure, est excellente pour la buffleterie; on en fait des baudriers, des ceinturons, des gants, etc. Elle passe pour être presque impénétrable aux armes à feu; aussi a-t-elle servi à faire des cuirasses. Le bois sert aux mêmes usages que la corne de cerf. L'*élan* couronné est connu seulement par ses bois; on ignore sa patrie. Parmi les espèces fossiles, la plus remarquable est l'*élan* à larges bois, trouvé en Irlande dans un marais, et qui n'aurait disparu que depuis quelques siècles. On pense que c'est l'*euryceros* d'Oppien, le *segh* des anciens Bretons et l'un des *cerfs palmés* mentionnés par Julius Capitolinus.

ÉLAN s. m. (é-lan — du préf. *é*, et du lat. *lancea*, lance. On peut aussi donner à ce mot la même origine qu'à *élan*, quadrupède. V. plus haut). Mouvement brusque que l'on fait pour s'élancer, pour franchir rapidement un certain espace : *Prendre son* ÉLAN. *Faire un grand* ÉLAN. *Il prit son* ÉLAN *et bondit par dessus le cadavre, comme s'il se fût agi de franchir un brasier dévorant.* (Alex. Dum.) ‖ Course ou marche impétueuse : *L'*ÉLAN *d'un cheval au galop. L'*ÉLAN *des troupes. L'*ÉLAN *de la cavalerie avait rempli les Anglais de surprise et d'admiration.* (Thiers.)

Ses chars ont un *élan* à la foudre pareil.
BARTHÉLEMY.

Il partit comme un trait; mais les *élans* qu'il fit
Furent vains; la tortue arriva la première.
LA FONTAINE.

— Par ext. Mouvements du corps brusques et involontaires :

Pourquoi ce teint jauni, ces regards effarés,
Ces *élans* convulsifs et ces pas égarés?
VOLTAIRE.

‖ Cri énergiquement proféré :

Aux *élans* redoublés de sa voix douloureuse,
Tous ses valets tremblants quittent la plume oiseuse.
BOILEAU.

— Fig. Entraînement, vivacité d'action, mouvement passionné et souvent passager : *Les* ÉLANS *du cœur. Les* ÉLANS *de l'âme. Les* ÉLANS *du génie. Un* ÉLAN *de tendresse. La nature seule n'est éloquente que par* ÉLANS. (Volt.) *Il faut du courage d'âme pour avoir des* ÉLANS *de génie.* (Mme de Staël.) *La femme est avant tout un être d'*ÉLAN *et d'impulsion.* (Mme Romieu.) *Le premier* ÉLAN *du peuple est précieux; il faut savoir en profiter.* (Napol. Ier.) *Les gens du peuple sont généralement peu prévoyants; ils suivent un instinct de bonté, l'aveugle* ÉLAN *d'un bon cœur, parce qu'ils ne devinent point tout ce qu'il en pourra coûter.* (Michelet.) *On diminue l'*ÉLAN *de l'intelligence à mesure qu'on l'isole.* (Gratry.) *En France, ce qu'on a le plus, c'est l'essor et l'*ÉLAN. (Ste-Beuve.) *On n'accomplit rien avec l'*ÉLAN *du génie, si l'on n'y joint la patience.* (Lemontey.) *Il faut aux femmes une sorte d'*ÉLAN *pour sentir la beauté du devoir.* (Mme N. de Saussure.) *L'enthousiasme est l'*ÉLAN *d'une âme méditative.* (Alibert.)

. . . A Lacédémone, un homme vint à bout
D'arrêter les *élans* et les progrès du goût.
BERCHOUX.

‖ Vive aspiration : *Les passions sont l'*ÉLAN *de l'homme vers une autre destinée.* (Mme de Staël.) *Dieu seul ne repousse pas les* ÉLANS *d'un cœur simple.* (G. Sand.) *Le désir est comme l'*ÉLAN *de notre âme vers l'objet qui lui manque.* (Descuret.)

Ces *élans* inquiets vers la postérité
Ne sont pas de l'orgueil une vaine chimère.
LEGOUVÉ.

‖ Chaleur d'expression : *Ce passage a de l'*ÉLAN. *Il faudrait plus d'*ÉLAN *à ces vers.*

— Manég. Mouvement brusque et interrompu : *Ce cheval va par* ÉLANS, *ne va que par* ÉLANS.

— Mar. Mouvement brusque d'un navire sur un des côtés : *Faire un* ÉLAN *à tribord, à bâbord. Faire des* ÉLANS *continuels.* ‖ Vieux mot.

— Syn. **Élan, élancement.** Quand ces mots désignent un mouvement vif de l'âme, ils ont une synonymie presque absolue. Cependant on peut dire qu'*élan* appuie davantage sur la nature du mouvement, et *élancement* sur le fait, sur la réalisation de ce mouvement.

ÉLANÇANT (é-lan-san) part. prés. du v. Élancer :

Aux champs de l'avenir combien de fois mon âme,
S'*élançant* jusqu'au ciel sur des ailes de flamme,
A-t-elle devancé la mort!
LAMARTINE.

Puis-je te méconnaître, ô vainqueur de Mayenne!
Sur un noble coursier t'*élançant* aux combats,
Tel on te vit jadis aux rives de la Seine
Briguer l'empire ou le trépas.
LEBRUN.

ÉLANCÉ, ÉE (é-lan-sé) part. passé du v. Élancer. Qui a pris son élan : *Quand ce cheval est* ÉLANCÉ, *on ne peut plus l'arrêter.*

— Emis, poussé avec force :

. . . . . De l'aurore au couchant *élancée*,
La foudre sans repos par la foudre est pressée.
GILBERT.

— Par ext. Grêle, mince et de haute taille, en parlant des personnes et des choses : *Un jeune homme* ÉLANCÉ. *Un vase de forme* ÉLANCÉE. *Une tige* ÉLANCÉE.

Son cou léger s'élève et plane
Sur un corps flexible, *élancé*.
LAMARTINE.

‖ Qui s'élève, qui est élevé, en parlant d'un objet svelte et de haute taille :

Plus loin il voit, jusqu'aux cieux *élancées*,
De vieilles tours de créneaux hérissées.
A. MARTIN.

— Fig. Porté, poussé : *Des soupirs* ÉLANCÉS *vers le ciel.*

. . . . . Quel essor égale la pensée?
Elle veut, et soudain jusqu'au ciel *élancée*,
Vole, devance l'aigle, et les vents, et l'éclair.
DELILLE.

— Manég. Efflanqué, maigre et haut sur ses jambes : *Un cheval* ÉLANCÉ.

— Blas. Se dit du cerf, quand il est courant : *Seguiran : d'azur, au cerf* ÉLANCÉ *d'or.*

— Mar. Dévoyé, en parlant des couples.

— Moll. Se dit des coquilles dont le cône spiral avance plus en hauteur qu'en largeur : *Coquille* ÉLANCÉE.

— Antonymes. Bouleux, ramassé, trapu.

ÉLANCEMENT s. m. (é-lan-se-man — rad. *élancer*). Action de s'élancer, élan : *Les oiseaux volent par* ÉLANCEMENT.

— Par ext. Soupir ardent :

Il faisait des soupirs, de grands *élancements*,
Et baisait humblement la terre à tous moments.
MOLIÈRE.

— Fig. Aspiration, mouvement de l'âme qui se porte vers un objet : *Les* ÉLANCEMENTS *de l'âme vers Dieu. Les* ÉLANCEMENTS *de l'esprit vers la vérité.* ‖ Excitation, action d'animer, d'encourager : *Je suis persuadé que la rime irritant, pour ainsi dire, à tout moment le génie, lui donne autant d'*ÉLANCEMENTS *que d'entraves.* (Volt.)

L'amour est circonspect, il est juste, humble et sage,
Il ne sait ce que c'est qu'être mol ni volage,
Et des biens passagers les vains amusements
N'interrompent jamais ses doux *élancements*.
CORNEILLE.

— Mar. Angle formé par l'étrave ou l'étambot avec le prolongement de la quille : *L'*ÉLANCEMENT, *qui donnait tant de grâce à nos anciens vaisseaux, est complètement supprimé dans les nouvelles constructions à poupe ronde; quant à la guibre, elle n'existe plus; tous nos navires blindés ont le nez camard.* (Aubry.) *Dans l'usage moderne, c'est seulement à l'inclinaison de l'étrave que s'applique le mot* ÉLANCEMENT; *celle de l'étambot reçoit le nom de quête.* (Jal.)

— Pathol. Douleur vive, poignante et qui se produit comme par secousses : ÉLANCEMENTS *douloureux. Éprouver des* ÉLANCEMENTS. *Les panaris causent des* ÉLANCEMENTS *insupportables. Il fut obligé de s'arrêter plusieurs fois, posant avec force sa main sur son cœur, comme pour en comprimer les* ÉLANCEMENTS. (E. Sue.)

— Syn. **Élancement, élan.** V. ÉLAN.

ÉLANCER v. a. ou tr. (é-lan-sé — du préf. *é*, et de *lancer*. Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *J'élançai. Nous élançons*). Pousser avec force : ÉLANCER *un char.* ‖ Peu usité.

— Par ext. Emettre avec ardeur : ÉLANCER *des soupirs vers le ciel.*

— Fig. Diriger, pousser, faire aller : *La crainte, le désir et l'espérance nous* ÉLANCENT *vers l'avenir.* (Montaigne.)

Au sein de l'infini nous *élançons* notre être.
VOLTAIRE.

— Intransitiv. Éprouver des élancements : *La tête m'*ÉLANCE *douloureusement.*

S'élancer v. pron. Se porter impétueusement en avant : *S'*ÉLANCER *sur l'ennemi.* S'ÉLANCER *au combat. Le guerrier bondit de joie à cette parole; il* S'ÉLANCE *du sommet de la colline, et allonge ses pas dans la plaine.* (Chateaub.) *Les soldats anglais se lèvent du fond des chaloupes et* S'ÉLANCENT *à terre.* (Thiers.)

Aussitôt contre Evrard vingt champions *s'élancent*.
BOILEAU.

Vendôme, que soutient l'orgueil de sa naissance,
Au même instant dans l'onde impatient *s'élance*.
BOILEAU.

— Etre lancé, jaillir, surgir avec impétuosité : *L'eau* S'ÉLANÇAIT *par mille tuyaux. Le feu* S'ÉLANÇAIT *par toutes les ouvertures.*

La flamme en jets brillants *s'élance* dans les airs.
DELILLE.

La bombe dans les airs *s'élance* en mugissant.
MARMONTEL.

— Etre ou devenir élevé, élancé, en parlant d'un objet svelte et de haute taille : *Des tours qui* S'ÉLANCENT *dans les airs. La taille de cette jeune fille commence à* S'ÉLANCER.

— Fig. Se porter avec passion, impétueusement : *Mon cœur* S'ÉLANÇAIT *avec ardeur à mille félicités innocentes.* (J.-J. Rouss.) *L'étude de la nature force notre âme à* S'ÉLANCER *vers l'auteur des choses.* (J.-J. Rouss.) *Lorsque la vie nous échappe, nous nous* ÉLANÇONS *vers une autre vie.* (B. Const.) *Les sciences ont besoin du temps pour se perfectionner, tandis que les arts, dès leurs premiers pas,* S'ÉLANCENT *à la perfection.* (Rigault.) *L'esprit saisit les rapports, le génie* S'ÉLANCE *vers les résultats.* (Levis.)

Élance-toi, mon âme, et d'essor en essor,
Remonte de ce monde aux beautés éternelles.
LAMARTINE.

Pourquoi, sur ces flots où *s'élance*
L'Espérance,
Ne voit-on que le Souvenir
Revenir?
A. DE MUSSET.

— Arboric. Se dit d'un arbre qui s'accroît beaucoup en hauteur, mais fort peu en grosseur.

— Syn. **Élancer (s'), se lancer.** *S'élancer* marque un effort plus grand, une ardeur plus vive, et de plus il fait penser au point de départ. *Se lancer* exprime simplement l'action de se jeter en avant.

ÉLANCEUR s. m. (é-lan-seur — rad. *élancer*). Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau appelé aussi ŒIL DE BŒUF.

ÉLANDRÉ, ÉE adj. (é-lan-dré). Sylvic. Se dit d'un arbre de réserve, dont la tige trop élevée n'est pas dans une proportion convenable avec sa grosseur : *Un baliveau* ÉLANDRÉ.

ÉLANE s. m. (é-la-ne). V. ÉLANION.

ÉLANGIDE s. f. (é-lan-ji-de). Bot. Espèce d'orchidée de l'île Maurice.

ÉLANGUEUR s. m. (é-lan-gheur — du préf. *é*, et de *langue*). Pêch. Instrument auquel on suspend par la tête les morues qu'on vient de prendre.

ÉLANIE s. f. (é-la-nî). Ornith. Nom d'une espèce de gobe-mouches.

ÉLANION s. m. (é-la-ni-on). Ornith. Genre d'oiseaux de proie diurnes, formé aux dépens des milans. On dit aussi ÉLANE.

— **Encycl.** Le genre *élanion* ou *élane*, formé aux dépens du grand genre *faucon*, renferme des oiseaux rapaces diurnes, caractérisés par un bec court, fortement courbé dès la base, non échancré, à pointe crochue; la cire munie de longs poils; les ailes longues et aiguës, ayant la première rémige presque égale à la seconde, qui est la plus longue; la queue plus ou moins fourchue; le torse à moitié emplumé, et les doigts libres. Ce genre ne comprend qu'un petit nombre d'espèces, dont la plus remarquable et la mieux connue est l'*élanion blac* ou *black*, appelé aussi *élane bleu* et *faucon à ailes noires*. La longueur totale de cet oiseau est de 35 centimètres; son plumage est doux et soyeux; le dessus du corps et les ailes sont d'un gris cendré; le dessous est d'un blanc pur. Le front est blanc, avec une tache noire au-dessus du bec, s'étendant autour des yeux. Une partie des grandes couvertures des ailes et toutes les petites sont d'un noir intense. Le blac a la queue peu fourchue, le bec et les ongles noirs, l'iris cramoisi et les pieds jaune orangé. Il habite toute l'étendue de l'Afrique; mais il est de passage en Europe; on l'a trouvé aussi en Orient, à Java et jusqu'en Australie. Il est probable que c'est en poursuivant sa proie qu'il s'éloigne ainsi de son pays natal. Sa chair répand une forte odeur de musc. Voici, du reste, ce que dit le célèbre voyageur Levaillant, qui le premier a fait connaître les mœurs de ce rapace : « Le blac est toujours perché sur le sommet des arbres ou des plus hauts buissons, d'où on peut l'apercevoir de très-loin par son ventre blanc, très-brillant au soleil. Son cri est des plus perçants, et il se plaît même à le répéter souvent, et plus particulièrement lorsqu'il vole, ce qui le décèle et avertit de sa présence. Je n'ai jamais vu le blac faire de mal aux petits oiseaux, quoique souvent il poursuive les pies-grièches, seulement pour les éloigner du lieu de sa chasse, qui se réduit à celle des insectes, des sauterelles et des mantes surtout, dont il fait un grand dégât. Il est hardi et courageux. Je l'ai vu s'acharner à poursuivre les corbeaux, les milans, et obliger ces oiseaux, beaucoup plus forts que lui, à quitter les lieux qu'il s'est choisis, et où on le voit continuellement. Il est très-farouche et singulièrement difficile à approcher. Ces oiseaux nichent dans l'enfourchure des arbres : le nid, assez spacieux, est très-évasé; de la mousse et des plumes en garnissent l'intérieur. La ponte est de quatre ou cinq œufs blancs. » Dans le midi de la France, le blac détruit beaucoup de rats et de campagnols. C'est encore au même genre qu'appartient le *couhich*, qui habite le Brésil. Les *élanoïdes* diffèrent à peine des *élanions*. Les deux espèces que renferme ce groupe sont remarquables par leurs formes sveltes et gracieuses, et leur queue profondément échancrée, comme celle des hirondelles. L'une d'elles habite le Sénégal; l'autre vit dans l'Amérique centrale, depuis la Caroline jusqu'au Brésil.

ÉLANUS s. m. (é-la-nuss). Ornith. Section du genre milan, ayant pour type l'espèce vulgairement nommée BLAC. ‖ On dit aussi ÉLANOÏDE.

ÉLAPHÉBOLE adj. f. (é-la-fé-bo-le — gr. *elapheholê*; de *elaphos*, cerf, et *ballô*, je frappe). Mythol. Surnom de Diane chasseresse. ‖ On disait aussi ÉLAPHICÉ et ÉLAPHIQUE.

ÉLAPHÉBOLIES s. f. pl. (é-la-fé-bo-lî — rad. *élaphébole*). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Diane chasseresse, qui se célébraient dans la Phocide, et pendant lesquelles on offrait à cette déesse un gâteau en forme de cerf.

— **Encycl.** Les *élaphébolies* avaient lieu dans le neuvième mois de l'année, que les Athéniens appelaient *élaphébolion*, et, dans les sacrifices qui avaient lieu à cette occasion, ils immolaient un cerf. On sait que parmi les surnoms de Diane était celui d'*élaphébolos*, c'est-à-dire chasseresse. Il y avait aussi en Phocide des fêtes du même nom que les habitants célébraient en mémoire d'une victoire qu'ils avaient remportée sur les Thessaliens, grâce au dévouement de leurs femmes. (Montfaucon, *Études sur l'antiquité*, t. II, p. 215.)

ÉLAPHÉBOLION s. m. (é-la-fé-bo-li-on — rad. *élaphébole*). Chronol. Troisième, et plus tard neuvième mois des Athéniens, pendant lequel on célébrait les élaphébolies et qui correspondait à la fin de mars et au commencement d'avril.

ÉLAPHIDION s. m. (é-la-fi-di-on — dimin. du gr. *elaphos*, cerf). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères longicornes, formé aux dépens des cérambyx, et comprenant quinze espèces, qui habitent l'Amérique.

ÉLAPHIE s. f. (é-la-fî — du gr. *elaphos*, cerf). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, renfermant de petits animaux assez semblables aux cicindèles, et qui vivent au bord des étangs, soit dans la vase, soit sous les feuilles : *L'*ÉLAPHIE *caligineuse est commune en France.*

ÉLAPHIEN, IENNE adj. (é-la-fiain, iè-ne — du gr. *elaphos*, cerf). Mamm. Qui ressemble à un cerf.

— s. m. pl. Section des ruminants qui comprend le genre cerf.

ÉLAPHINIS s. m. (é-la-fi-niss — du gr. *elaphinês*, petit cerf). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères lamellicornes, de la tribu des scarabées, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

ÉLAPHIS s. m. (é-la-fiss). Erpét. Syn. d'ÉLAPS.

ÉLAPHOBOSCON s. m. (é-la-fo-bo-skon — du gr. *elaphos*, cerf; *boskô*, je nourris). Bot. Panais sauvage.

ÉLAPHO CAMÉLUS s. m. (é-la-fo-ka-mé-luss — du gr. *elaphos*, cerf; *kamêlos*, chameau). Mamm. Ancien nom du lama.

ÉLAPHOCÉRATITE s. f. (é-la-fo-sé-ra-ti-te — du gr. *elaphos*, cerf; *keras*, corne). Polyp. Genre douteux et peu connu de polypiers fossiles, regardé d'abord comme une corne de cerf pétrifiée.

ÉLAPHOCÈRE s. f. (é-la-fo-sè-re — du gr. *elaphos*, cerf; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères lamellicornes, de la tribu des scarabées, voisin des hannetons.

— **Encycl.** Ces insectes phyllophages, qui ressemblent aux rhizotrogues par leur physionomie et leurs mœurs, se rapprochent aussi des hannetons par la forme et le nombre des articles des antennes. On en connaît seize espèces, toutes propres au midi de l'Europe, à l'exception de trois, qui habitent l'Algérie. Les *élaphocères* sont très-répandus dans les terrains sablonneux plantés de pins ou de genêts. Ils se tiennent, par les temps secs, constamment cachés dans le sable, d'où ils ne sortent que par les temps pluvieux, pour voler et s'accoupler. Dès que la pluie a cessé, on les voit disparaître comme par enchantement. Ce genre a été désigné d'abord sous le nom de *leptopes*, qui n'a pu être adopté, appartenant déjà à un genre d'hémiptères.

ÉLAPHOGRAPHE s. m. (é-la-fo-gra-fe — du gr. *elaphos*, cerf; *graphô*, j'écris). Mamm. Auteur qui a écrit sur les cerfs.

ÉLAPHOGRAPHIE s. f. (é-la-fo-gra-fî — du gr. *elaphos*, cerf; *graphô*, j'écris). Mamm. Monographie du genre cerf.

ÉLAPHOGRAPHIQUE adj. (é-la-fo-gra-fi-ke — rad. *élaphographie*). Mamm. Qui concerne les cerfs ou l'élaphographie.

ÉLAPHOIDE s. m. (é-la-fo-ï-de — du gr. *elaphos*, cerf; *eidos*, aspect). Erpét. Nom d'une espèce de couleuvre.

ÉLAPHOMYCE s. m. (é-la-fo-mi-se — du gr. *elaphos*, cerf; *mukês*, champignon). Bot. Genre de champignons souterrains vulgairement nommés TRUFFES DE CERF.

ÉLAPHOPSIS s. m. (é-la-fo-psiss — du gr. *elaphos*, cerf; *opsis*, apparence). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, dont l'espèce unique habite le Brésil.

ÉLAPHORNITHE adj. (é-la-for-ni-te — du gr. *elaphos*, cerf; *ornis*, *ornithos*, oiseau). Ornith. Qui tient du cerf et de l'oiseau.

— s. m. Nom scientifique du genre casoar.

ÉLAPHRE s. m. (é-la-fre — du gr. *elaphros*, agile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques : *Les* ÉLAPHRES *ont un peu la physionomie des cicindèles.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *élaphres* sont de petits carabiques, qui se rapprochent un peu des cicindèles par leur physionomie et par l'agilité de leurs mouvements. Ils ont des antennes filiformes, à articles courts; des mâchoires peu ou point ciliées au côté externe; le corps un peu allongé; des élytres durs, recouvrant des ailes membraneuses repliées. Ces insectes ont en général des couleurs métalliques. On en connaît une dizaine d'espèces, qui presque toutes habitent l'Europe ou le nord de l'Asie. Les *élaphres* habitent de préférence les bords des étangs, des mares ou des fossés à moitié desséchés. Ils se cachent dans les herbes ou dans les fissures de la vase, d'où on les fait sortir, soit en piétinant le terrain, soit en y jetant de l'eau.

ÉLAPHRIE s. f. (é-la-frî — du gr. *élaphrizô*, je soulage). Bot. Genre de burséracées d'Amérique, qui fournit une résine employée dans la pharmacie.

ÉLAPHRIEN, IENNE adj. (é-la-fri-ain, i-è-ne — rad. fr. *élaphre*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'élaphre.

— s. m. pl. Section de la famille des carabiques ayant pour type le genre élaphre.

ÉLAPHRION s. m. (é-la-fri-on — du gr. *elaphrizô*, je soulage). Bot. Genre de plantes de la famille des burséracées, qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi ÉLAPHRIUM.

— **Encycl.** Ce genre de burséracées renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles imparipennées, à fleurs blanc verdâtre, réunies en grappes fasciculées et terminales. Les *élaphrions*, qui croissent dans l'Amérique tropicale, produisent des substances balsamiques de diverse nature. L'*élaphrion tomenteux* ou *de Jacquin*, qui habite les Antilles et la Colombie, fournit la résine de *tacamahaca* ou *tacamaque* ordinaire. Cette résine, soluble dans l'alcool, a une odeur agréable, et répand en brûlant un parfum qui rappelle à la fois le musc et la lavande. Elle est employée pour le traitement des ulcères invétérés. Les *élaphrions élevé*, *odorant* et *copallifère* donnent aussi des résines aromatiques.

ÉLAPHROPE s. m. (é-la-fro-pe — du gr. *elaphros*, agile; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des térédyles, dont l'espèce type habite l'Europe.

ÉLAPHROPÈZE s. f. (é-la-fro-pè-ze — du gr. *elaphros*, agile; *peza*, plante du pied). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des empides, dont l'unique espèce habite nos bois.

ÉLAPHUS s. m. (é-la-fuss — du gr. *elaphos*, cerf). Mamm. Nom spécifique latin du cerf d'Europe.

ÉLAPOÏDITE s. m. (é-la-po-i-di-te — du gr. *elaps*, *elapos*, couleuvre; *eidos*, aspect). Erpét. Genre de serpents.

ÉLAPOMORPHE s. m. (é-la-po-mor-fe — du gr. *elaps*, nom d'un serpent; *morphê*, forme). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, renfermant six espèces d'Amérique.

ÉLAPS s. m. (é-lapss — nom gr. d'une couleuvre). Erpét. Genre de serpents venimeux, voisin des vipères, et comprenant une vingtaine d'espèces, dont une seule européenne. ‖ On dit aussi ÉLAPHIS.

— **Encycl.** Les *élaps* sont des serpents qui extérieurement ressemblent beaucoup aux couleuvres; mais, tandis que celles-ci sont des animaux inoffensifs, les *élaps* sont au contraire très-venimeux. Leur tête elliptique, couverte de grandes plaques polygonales, est renflée en arrière, et se continue insensiblement avec le cou; leur corps, d'un volume presque égal, se termine par une queue courte et un peu obtuse. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, qui habitent les régions australes des deux continents. La plupart sont annelées de blanc, de noir et de rouge, et désignées sous le nom vulgaire de *serpents corail*. Leurs mœurs sont peu connues, mais on sait que leur morsure est très-dangereuse. L'une des espèces les plus remarquables est l'*élaps des dames*, dont la longueur atteint environ 3 décimètres, tandis que sa grosseur dépasse à peine celle d'une plume d'oie. Cet *élaps* est blanchâtre, annelé de noir, souvent marqué d'une ligne rougeâtre le long de l'épine dorsale. On le trouve aux Indes et dans l'Afrique australe. On assure que les dames, dans ces pays, jouent avec ce serpent et s'en font une sorte de collier, en le laissant ramper autour de leur cou; de là son nom vulgaire. Mais il doit y avoir ici quelque confusion avec un autre ophidien non venimeux. On peut citer encore l'*élaps de Siam*, qui habite les mêmes régions; l'*élaps corail*; l'*élaps à chevrons*; enfin, l'*élaps de Marcgrave*, qui atteint la longueur de 8 décimètres et la grosseur du doigt.

ÉLAQUIR s. m. (é-la-kir). Chim. Sulfate rouge de fer calciné.

ÉLARA, fille d'Orchomène, inspira de l'amour à Jupiter, qui, pour la soustraire à la jalousie de Junon, la cacha dans les entrailles de la terre, où elle accoucha du géant Tityus.

EL-ARAÏCH, ville du Maroc. V. LARACHE.

ÉLARGI, IE (é-lar-ji) part. passé du v. Elargir. Rendu ou devenu plus large : *Un vêtement* ÉLARGI. *Un cercle* ÉLARGI. *Un appartement* ÉLARGI. *Un couloir* ÉLARGI. ‖ Relativement plus large : *Le canard a le bec* ÉLARGI *par le bout.* (B. de St-P.)

— Par ext. Mis en liberté, en parlant d'un prisonnier : *Sirven a été* ÉLARGI, *et il a la main-levée de son bien.* (Volt.)

— Fig. Qui a acquis plus de largeur morale, qui est moins étroit : *La base des lois de ce pays aurait besoin d'être* ÉLARGIE. ‖ Qui a plus d'importance; dont l'action s'étend plus loin : *L'humanité associée, c'est l'individualité* ÉLARGIE. (F. Bastiat.) *Le voyage est le dernier habitacle de l'homme,* ÉLARGI *à la mesure de la planète.* (E. Pelletan.)

ÉLARGIR v. a. ou tr. (é-lar-jir — du préf. *é*, et de *large*). Rendre plus large, agrandir : ÉLARGIR *une route, un corridor.* ÉLARGIR *un canal.* ÉLARGIR *les manches d'un habit.* ÉLARGIR *une plaie.*

— Par ext. Mettre en liberté, en parlant d'un prisonnier : ÉLARGIR *un détenu.*

— Fig. Étendre, accroître, reculer les bornes de : ÉLARGIR *le cercle de ses connaissances. Les dernières élections ont montré que la France désirait vivement qu'on lui* ÉLARGÎT *ses libertés.* (E. Laboulaye.) *La multitude des affections* ÉLARGIT *le cœur.* (J. Joubert.) *Les petites dévotions sont comme les pierres à dégraisser, elles* ÉLARGISSENT *les taches au lieu de les ôter.* (Muratori.) *La fréquentation de ces hommes de bien* ÉLARGIT *encore l'âme d'Ogé.* (Lamart.) *L'industrie ne fait pas que prolonger notre existence, elle l'*ÉLARGIT *et elle l'élève.* (E. About.) ‖ Rendre plus facile, en parlant d'une voie, d'un moyen : *Il se charge de nous* ÉLARGIR *le chemin de la fortune. Vous* ÉLARGIREZ *un peu les voies du ciel.* (Boss.)

Mon église *élargit* l'étroit chemin des cieux.

GILBERT.

— *Elargir la plaie*, Augmenter le chagrin, la douleur : *Quand quelqu'un est tourmenté par le remords, il ne faut pas* ÉLARGIR LA PLAIE, *mais la guérir.*

— Manége. *Elargir son cheval*, Lui faire parcourir un terrain plus étendu; lui faire raser les murs du manége.

— Grav. *Elargir les tailles*, Mettre plus d'espace entre les tailles d'une planche gravée.

S'élargir v. pr. Etre, devenir plus large : *Le chemin* S'ÉLARGIT *en cet endroit.* ‖ Devenir plus vaste : *L'horizon* S'ÉLARGIT *à mesure qu'on s'élève.* ‖ Prendre de l'étendue, par rapport à l'homme, à ses connaissances : *Ceux qui aiment la variété seront fort aises de cette découverte; on aime à voir la nature* S'ÉLARGIR. (Volt.)

— Par ext. Elargir son domaine : *Il travaille à* S'ÉLARGIR *du côté du midi.*

— Prendre le large, sortir de captivité :

Çà, pour *nous élargir*, sautons par la fenêtre.

RACINE.

— Fig. Prendre de l'importance, de l'extension; se développer, étendre son action ou sa capacité : *Notre âme* S'ÉLARGIT *d'autant plus qu'elle se remplit.* (Montaigne.) *Plus l'homme avance dans la vie, plus aussi son horizon* S'ÉLARGIT. (A. Fée.) *A mesure que* S'ÉLARGIT *la base de la civilisation, la stabilité en devient plus grande.* (E. Littré.) ‖ Prendre plus de largeur dans la manière de voir, d'apprécier, de sentir : *La conscience se rétrécit à mesure que les idées* S'ÉLARGISSENT. (Chateaub.) *Depuis le commencement des temps modernes, la conscience de l'humanité* S'EST *immensément* ÉLARGIE. (Renan.)

— Loc. fam. *Sa face s'élargit*, Il se déride, il prend de la gaieté :

. . . Selon la pensée où son esprit se plonge,
Sa face à chaque instant *s'élargit* ou s'allonge.

PIRON.

— Mar. Prendre le large. ‖ Vieux mot.

— **Antonymes.** Etrécir et rétrécir, resserrer, restreindre.

— **Encycl.** Hist. Le terme *élargir* rappelle le souvenir des massacres de septembre; dans ces fatales journées, il fut employé, par antiphrase, pour signifier qu'un des prisonniers de l'Abbaye ou de la Force était condamné. *Elargissez monsieur*, cela voulait dire : conduisez-le aux égorgeurs. Une fois, cependant, cette expression a fourni le mot pour rire au sombre tribunal. Le journaliste Martainville, connu pour ses opinions royalistes, se vit un jour traduit à la redoutable barre. Comme le président affectait de l'appeler *de* Martainville, celui-ci répondit : « Citoyen président, je suis ici non pas pour qu'on me *rallonge*, mais pour qu'on me *raccourcisse*. » Le tribunal fut pris d'un accès de fou rire, qui se communiqua au terrible Fouquier lui-même : « Eh bien, dit-il, puisqu'il en est ainsi, qu'on l'*élargisse!* » Le tribunal de l'Abbaye disait aussi : *A la Force!* de même que celui de la Force disait : *A l'Abbaye!* Ces formes avaient pour but soit d'éviter des scènes de désespoir devant le tribunal, soit de dissimuler jusqu'au dernier moment aux victimes le sort qui les attendait. On rencontre souvent des allusions ironiques à l'étrange emploi de ces mots :

« On prouvera dans ce grand journal..... que le gouvernement municipal, avec un comité de surveillance à la Panis dans chaque municipalité (ce comité était accusé des massacres de septembre), est le meilleur des gouvernements possibles; que tous ceux qui ne sont pas de cet avis sont des aristocrates et des brissotins, et qu'il faut les *élargir* le plus tôt possible pour leur apprendre à raisonner. Les médisants disent que Chabot et Merlin seront les principaux auteurs de cet ouvrage instructif. Les mauvais plaisants disent qu'il leur faudra un homme un peu entendu pour corriger les fautes d'orthographe. Je fais la motion d'*élargir* ces mauvais plaisants. »

BRISSOT.

« Il ne faut pas perdre de vue que lorsque des malveillants disent : On a arrêté un homme, ils veulent, le premier jour, lui ôter la confiance; le lendemain, le rendre suspect; enfin le faire croire coupable, le faire arrêter et *élargir;* or, on sait ce que ces hommes entendent par là. »

CAMUS.

ÉLARGISSEMENT s. m. (é-lar-ji-se-man — rad. *élargir*). Action d'élargir, de rendre plus large : *L'*ÉLARGISSEMENT *d'un canal, d'une rue.* ‖ Etat d'un objet élargi : *On porte l'*ÉLARGISSEMENT *à 30 mètres. Cet* ÉLARGISSEMENT *n'est pas suffisant.*

— Par ext. Mise en liberté : *L'*ÉLARGISSEMENT *d'un prévenu, d'un détenu qui a fini son temps. Obtenir son* ÉLARGISSEMENT *sous caution. Joseph avait prié l'échanson de se souvenir de lui et d'obtenir du roi son* ÉLARGISSEMENT. (Rollin.) ‖ Fuite d'un prisonnier : *Que l'enchanteur ne s'aperçoive pas de mon* ÉLARGISSEMENT. (Le Sage.)

— Fig. Développement moral : *A travers la candeur et la piété la plus pure, un reste d'humanité inséparable de l'homme faisait goûter au duc de Beauvilliers un* ÉLARGISSEMENT *de cœur et d'esprit imprévu.* (St-Sim.) *L'étude est l'*ÉLARGISSEMENT *de l'individu à la mesure de l'espèce.* (E. Pelletan.)

— **Antonymes.** Arrestation, emprisonnement, incarcération.

ÉLARGISSURE s. f. (é-lar-ji-su-re — rad. *élargir*). Matière employée à élargir un meuble ou un habit : *Ajouter une* ÉLARGISSURE *à un panneau. L'*ÉLARGISSURE *de ce tapis n'a pas exactement la même nuance. L'*ÉLARGISSURE *de votre robe se découd. L'habit des teignes est toujours de la couleur de l'étoffe sur laquelle il a été pris; si donc la teigne dont l'habit est bleu passe sur un drap rouge, les* ÉLARGISSURES *sont rouges.* (Bonnet.)

EL-ARISCH, place forte d'Egypte. V. ARISCH (EL-).

ÉLASME s. m. (é-la-sme — du gr. *elasma*, lame). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcides, dont l'espèce type habite la France et l'Angleterre.

ÉLASMIE s. f. (é-la-smî — du gr. *elasma*, lame). Mamm. Chacune des plaques cornées attachées au palais de la baleine, et qui lui tiennent lieu de dents.

ÉLASMOSCÉLIS s. m. (é-la-smo-sé-liss — du gr. *elasma*, lame; *skelis*, jambe). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoriens, dont l'espèce type habite le Cap de Bonne-Espérance : *Les* ÉLASMOSCÉLIS *sont caractérisés par leurs pattes aplaties et dilatées.* (E. Duponchel.)

ÉLASMOSE s. f. (é-la-smo-ze — du gr. *elasmos*, lame, feuillet). Minér. Nom donné à deux substances différentes, à cause de leur texture lamellaire : au tellurure de plomb aurifère; et au tellurure de plomb simple.

— **Encycl.** 1° *Tellurure de plomb aurifère.* C'est la *nagyagite* de Haidinger, le *nagyagerz* de Werner, l'*élasmosine* de Huot, le *tellurure natif auroplombifère* de Haüy, le *tellure feuilleté* de plusieurs autres minéralogistes. Cette substance est d'un gris de plomb tirant sur le noirâtre, à éclat métallique très-prononcé. Elle se présente tantôt en cristaux ayant pour forme primitive un prisme droit à base carrée, tantôt en petites lames, planes ou courbes, entassées confusément les unes sur les autres. Sa dureté varie de 1 à 1,5, et sa pesanteur spécifique de 6,8 à 7,2. L'*élasmose* fond sur le charbon en le couvrant d'oxyde de plomb, et, en même temps, elle colore la flamme en bleu. Soumise de nouveau à l'action du chalumeau, elle se réduit en un globule gris malléable, qui donne à la fin un petit bouton d'or. Les analyses de ce minéral varient beaucoup. Deux cependant, dues à Brandes et à Klaproth, offrent un caractère de conformité assez remarquable. D'après le premier, l'*élasmose* contiendrait :

Tellure.	31,96
Plomb.	55,39
Or.	8,44
Soufre.	3,07
Cuivre.	1,14
Argent.	traces

D'après le second, il se composerait de :

Tellure.	32,20
Plomb.	54,00
Or.	9,00
Soufre.	3,00
Cuivre.	1,30
Argent.	0,50

Berthier a trouvé dans une variété :

Tellure.	13,00
Plomb.	63,10
Or.	6,70
Cuivre.	1,00
Soufre.	11,70
Antimoine.	4,50

Le tellurure de plomb aurifère est extrêmement rare. On ne l'a encore rencontré qu'à Nagyag et, plus rarement, à Offenbanya, en Transylvanie.

2° *Tellurure de plomb simple.* C'est l'*altaïte* de Haidinger, le *tellurblei* de G. Rose, le *tellure natif plombifère* de plusieurs minéralogistes, l'*élasmose* proprement dite de Huot. Cette substance est d'un blanc d'argent tirant un peu sur le jaunâtre, et à éclat métallique. Sa densité est 8,16; sa dureté varie de 3 à 3,5. Elle n'a encore été trouvée qu'en masses, le plus souvent compactes, qui se clivent, mais peu distinctement, dans trois directions rectangulaires. Elle colore en bleu la flamme du chalumeau. Au feu de réduction, elle donne un petit bouton d'argent. D'après l'analyse de Rose, le tellurure de plomb renferme :

Tellure.	38,37
Plomb.	60,35
Argent.	1,28

composition répondant à la formule Te Pb. Tous les échantillons connus jusqu'à présent proviennent de la mine de Sawodinski, dans les monts Altaï, en Sibérie.

ÉLASMOSINE s. f. (é-la-smo-zi-ne — rad. *élasmose*). Minér. Nom donné par Huot au tellurure de plomb aurifère, qu'on appelle ordinairement *élasmose*, pour le distinguer du tellurure de plomb simple, que désigne aussi ce même mot *élasmose*.

ÉLASMOTHÉRION s. m. (é-la-smo-té-ri-on — du gr. *elasmos*, lame; *thêrion*, bête fauve). Mamm. Genre de pachydermes fossiles, qui paraît voisin des rhinocéros. ‖ On dit aussi ÉLASMOTHÈRE.

— **Encycl.** Ce genre de pachydermes, aujourd'hui éteint, est fondé sur une mâchoire très-allongée, peu élevée, à bord inférieur courbé, dépourvue de dents antérieures, munie de chaque côté de quatre molaires prismatiques à couronne plane offrant trois lobes principaux, entourés d'un rebord d'émail cannelé dirigé plus ou moins obliquement du côté interne. Ces molaires rappellent par leur forme celles du rhinocéros à narines cloisonnées; mais par le plissement de la lame d'ivoire, elles ressemblent à celles du cheval, et par l'ondoiement de leurs festons à celles de l'éléphant. Les débris fossiles d'*élasmothérion* ont été trouvés dans les terrains tertiaires de la Sibérie et sur les bords de la mer Caspienne.

ÉLASSONYX s. m. (é-la-so-nikss — du gr. *elassôn*, très-petit; *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'unique espèce habite la Cafrerie.

ÉLASTE adj. (é-la-ste — du gr. *elastês*, qui pousse, qui meut). Entom. Elastique; ne se dit que des organes élastiques de l'abdomen, chez les insectes sauteurs : *Les organes* ÉLASTES.

— Substantiv. Organe élaste : *Les* ÉLASTES *des insectes sauteurs.*

ÉLASTICINE s. f. (é-la-sti-si-ne — rad. *élastique*). Chim. Substance qui est considérée comme le principe constituant des éléments organiques élastiques.

ÉLASTICITÉ s. f. (é-la-sti-si-té — rad. *élastique*). Phys. Propriété qu'ont les corps comprimés de reprendre, au moins partiellement, après la compression, la forme ou le volume que la compression avait altérés : *L'*ÉLASTICITÉ *des solides, des liquides, des gaz. L'*ÉLASTICITÉ *du caoutchouc. L'*ÉLASTICITÉ *d'un fauteuil, d'un matelas. Les nues se déroulaient en zones diaphanes de satin blanc ou formaient dans les cieux des bancs d'une ouate éblouissante, si doux à l'œil, qu'on croyait ressentir leur mollesse et leur* ÉLASTICITÉ. (Chateaub.) *Ce pavé taillé en pointe de diamant fait crier d'angoisse le voyageur accoutumé aux mollesses de l'asphalte Seyssel et aux* ÉLASTICITÉS *du bitume Polonceau.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Souplesse alliée à la vigueur : *L'*ÉLASTICITÉ *des membres. L'*ÉLASTICITÉ *des reins. J'essaierais en vain de dépeindre la majesté, l'aisance tranquille de sa démarche et l'incompréhensible légèreté, l'*ÉLASTICITÉ *de son pas.* (Baudelaire.)

— Fig. Faculté de réaction qui permet de retrouver son énergie ou sa vitalité, lorsque cessent les causes qui l'avaient annulée : *Un esprit rude et sans* ÉLASTICITÉ. *Quelque mauvais que soient les temps, quelles que soient les circonstances extérieures qui oppriment la nature humaine, il y a en elle une énergie, une* ÉLASTICITÉ *qui résiste à leur empire.* (Guizot.) ‖ Souplesse, facilité à changer d'opinions ou de conduite; aptitude à plier, à céder : *L'*ÉLASTICITÉ *des majorités est un fait dont il ne faut pas médire légèrement.* (É. de Gir.) *L'*ÉLASTICITÉ *du gouvernement représentatif est ce qui fait surtout sa supériorité et sa force.* (É. de Gir.) *L'opinion publique est un corps qui a besoin d'*ÉLASTICITÉ, *autrement il se brise et brise tout avec lui.* (É. de Gir.) *En fait d'*ÉLASTICITÉ, *la conscience d'un homme politique est bien supérieure au caoutchouc.* (L.-J. Larcher.) ‖ Mobilité, facilité à recevoir des impressions diverses : *La pensée d'une femme est douée d'une incroyable* ÉLASTICITÉ. (Balz.) ‖ Facilité d'esprit, aptitude à faire vite : *L'esprit mis à la gêne perd toute son* ÉLASTICITÉ. (Volt.) *Erasme faisait de la prose avec l'*ÉLASTICITÉ *la plus consommée.* (Lacordaire.) *Dumouriez, avec la rapidité du mouvement qui égalait l'*ÉLASTICITÉ *de ses conceptions, arriva à Bruxelles.* (Lamart.)

— Bot. Propriété que possèdent les parties de certains fruits de se désunir subitement.

— **Encycl.** L'*élasticité* est la propriété qu'ont les corps de reprendre leur forme primitive, quand la cause qui agissait sur eux vient à cesser. Tous les corps ne sont pas doués également de cette propriété; aucun ne la possède complètement, mais aucun n'en est non plus complètement dépourvu. Toutefois, un grand nombre de corps peuvent être considérés comme parfaitement élastiques, lorsque la force qui tendait à les déformer ne dépasse pas certaines limites, et un grand nombre d'autres peuvent être considérés comme absolument mous, lorsque cette force n'atteint pas un degré de petitesse trop excessif.

Les gaz peuvent être considérés comme ayant une *élasticité* parfaite; en effet, si l'on presse une vessie pleine d'air, elle reprend sa forme primitive dès qu'on la laisse libre. Les liquides ont une *élasticité* plus grande que les solides; mais leur peu de compressibilité en rend la détermination directe très-difficile. Les solides fournissent des résultats très-variables, suivant leur nature, leur état, l'agrégation de leurs molécules, suivant aussi le sens dans lequel l'action s'exerce et le temps pendant lequel elle se prolonge.

Dans le jeu des corps élastiques, il y a lieu d'observer : 1° la compression ou le changement de forme; 2° le rétablissement complet de toutes les parties. Une bille d'ivoire, qui tombe d'une certaine hauteur sur une table de marbre bien unie, rebondit jusqu'à une hauteur proportionnée à celle de sa chute; et si l'on a eu soin d'enduire le marbre d'une couche légère de matière colorante ou d'huile, la bille et la table conservent une empreinte circulaire d'autant plus grande que le choc a été plus vif; ce fait prouve que la bille ne s'est relevée qu'après s'être aplatie.

Il existe, pour les solides, une limite au delà de laquelle la force élastique s'anéantit; les ressorts de voitures, de montres, de serrures, de fusils, etc., qui s'affaiblissent après un long service ou qui se détruisent brusquement quand ils sont soumis à une flexion trop prolongée et trop violente, sont des exemples fréquents de cette limite d'*élasticité*.

Outre l'*élasticité de flexion*, dont les applications sont si nombreuses dans la mécanique et la construction; outre encore celle de *pression*, démontrée par l'expérience de la bille tombant sur un plan, on distingue encore l'*élasticité de traction* et celle *de torsion*. Les lois de cette dernière ont été étudiées par Coulomb, au moyen de sa *balance de torsion*, qui se compose essentiellement d'un fil métallique, fixé à son extrémité supérieure, tendu par un poids et supportant une aiguille horizontale dont les déviations peuvent être mesurées sur un cercle gradué. Coulomb a constaté que lorsque l'amplitude des oscillations de l'aiguille est d'un petit nombre de degrés, ces oscillations sont isochrones; que toutes choses égales, d'ailleurs, l'angle de torsion est proportionnel à la longueur du fil; enfin que l'angle de torsion est inversement proportionnel à la quatrième puissance du diamètre. M. Savart est arrivé à des lois analogues en suspendant des fils ou des tiges à un support et en les chargeant à l'extrémité inférieure de poids placés dans un plateau; il a trouvé que si les fils reprennent leur longueur quand la traction cesse, l'allongement est proportionnel à la traction et à la longueur, et varie en raison inverse du carré du diamètre.

M. Savart a aussi apporté d'importants perfectionnements à la théorie de l'*élasticité* au moyen de ses expériences sur les vibrations des plaques. Il a d'abord constaté qu'une plaque circulaire homogène, fixée en son centre, donne naissance à deux lignes nodales, diamétrales, perpendiculaires l'une à l'autre, lorsqu'on l'attaque avec l'archet. Si la lame est elliptique ou bien si on l'affaiblit dans certaines directions au moyen de traits de scie parallèles, pénétrant dans l'épaisseur jusqu'à une certaine profondeur, les lignes nodales prennent des directions fixes, dont l'une est parallèle aux traits de scie. Mais il existe alors un autre système de lignes nodales dirigées suivant les branches d'une hyperbole dont l'axe non transverse se confond avec le trait de scie qui passe par le centre, ou avec le petit axe de l'ellipse, c'est-à-dire avec la direction de la plus grande résistance à la flexion. Le son qui accompagne l'apparition de ces lignes hyperboliques est plus grave que celui qui correspond aux nodales diamétrales. Toutes les fois qu'un disque est formé d'une substance non homogène, il offre deux systèmes de lignes nodales auxquels correspondent deux sons différents. D'après ces notions préliminaires, on conçoit qu'en faisant vibrer des plaques prises dans certains cristaux, on puisse constater des différences d'*élasticité* dans différentes directions. Les expériences de Savart ont porté principalement sur le cristal de roche, qui se présente souvent en cristaux volumineux ayant la forme d'un prisme à six pans terminés par des pyramides à six faces. La forme primitive de cette substance est un rhomboèdre dont les faces sont parallèles à trois faces non adjacentes de la pyramide; ces faces jouissent de propriétés particulières que ne possèdent pas les trois autres. Les résultats constatés par Savart sont les suivants : 1° des disques pris perpendiculairement à l'axe du cristal présentent deux systèmes de nodales diamétrales rectangulaires; ces nodales sont fixes; mais comme les sons qui leur correspondent diffèrent à peine et qu'il est difficile d'arriver à trouver des cristaux très-gros ne présentant pas quelques irrégularités accidentelles, on doit admettre que l'*élasticité* est la même suivant tous les diamètres de la plaque; 2° lorsque les disques sont pris dans des tranches parallèles aux faces du prisme, ils donnent encore deux systèmes de nodales, mais l'un d'eux est hyperbolique. La direction de l'axe non transverse de l'hyperbole est parallèle à l'axe du cristal. Les deux sons produits sont le *fa* et le *ré* dièse; 3° si la lame, toujours parallèle à l'axe, est prise perpendiculairement à deux faces parallèles, elle donne deux systèmes de courbes hyperboliques paraissant identiques, mais qui correspondent cependant à des sons différents, *ré* et *fa* dièse. En conséquence, Savart admet dans les cristaux prismatiques du cristal de roche trois systèmes, dont les directions sont : 1° pour ceux de plus grande *élasticité*, les trois petites diagonales des faces du rhomboèdre; 2° pour ceux de moyenne *élasticité*, les trois grandes diagonales perpendiculaires aux premières; 3° l'axe de moindre *élasticité* de chaque système est compris dans le plan diagonal qui passe par l'axe moyen et est perpendiculaire à cet axe; il fait un angle de 57° 40′ 13″ avec l'axe de plus grande *élasticité*. Les cristaux de chaux carbonatée présentent des résultats analogues, seulement la petite diagonale des faces du rhomboèdre donne la direction de la moindre *élasticité*, tandis que dans le quartz elle donne la direction de l'axe de plus grande *élasticité*.

On ne saurait ici passer sous silence les beaux travaux de M. Lamé sur l'*élasticité*, ainsi que les conséquences que ce savant en a tirées. Bannissant les formules douteuses que les théories de Navier, Poisson et autres savants avaient déduites de pures hypothèses, M. Lamé a créé une nouvelle théorie qui, s'appuyant sur les faits, ne suppose rien de ce qui nous est encore inconnu. M. Lamé considère un corps solide comme l'ensemble d'une infinité de points matériels infiniment rapprochés, mais qui ne se touchent pas, et équidistants, si le corps est homogène. Ces points matériels, soumis à une action extérieure, s'attirent ou se repoussent, suivant que l'effort qui les sollicite tend à les rapprocher ou à les éloigner. Ces forces attractives ou répulsives naissant, croissant et s'annulant en même temps, sont dans une dépendance mutuelle et sont fonction de la distance primitive des molécules considérées et de leur écartement, c'est-à-dire de la distance dont elles se sont rapprochées ou éloignées. C'est cette dépendance dont M. Lamé a recherché les lois dans ses leçons sur la théorie mathématique de l'*élasticité* des corps solides. Après avoir appliqué sa nouvelle théorie sur l'*élasticité* aux vibrations, aux mouvements des ondes et à la double réfraction, ce savant conclut que si l'on ne veut admettre que la matière pondérable, le problème de la recherche analytique de l'*élasticité* est insoluble, tandis que si l'on admet en outre l'existence de l'éther, il en est tout autrement. M. Lamé s'exprime de la manière suivante : « Si de la matière pondérable elle-même émanent les forces attractives et répulsives qui rapprochent et éloignent ses particules, il faut que ces forces opposées varient de telle manière que le système de deux molécules seulement puisse être en équilibre pour un grand nombre d'intervalles différents, et que le corps solide formé par le groupement d'un grand nombre de molécules ait la même densité à la surface qu'à l'intérieur, quelles que soient d'ailleurs la figure et les dimensions de ce corps. Sinon le fait de l'homogénéité des cristaux dans toutes leurs parties ne s'accorderait pas avec l'hypothèse posée; mais la difficulté que l'on a à imaginer des fonctions pouvant satisfaire complètement à toutes ces conditions, conduit inévitablement à admettre des intervalles plus grands pour les molécules voisines de la surface, d'où résulterait une diminution de densité que l'expérience n'a jamais pu constater. De là s'élève un doute sur la réalité du principe admis, que toute la puissance de l'analyse ne saurait détruire. Mais si l'éther existe et entoure toutes les particules pondérables, on peut se rendre compte de la constitution intérieure des corps solides, sans être forcé d'admettre des variations dans les intervalles moléculaires. » D'après l'hypothèse de ce savant, l'agglomération des molécules, qui constitue un corps solide, serait analogue à la lame formée par les corps légers flottant à la surface de l'eau; pour le démontrer, il rappelle de la manière suivante le phénomène des attractions et des répulsions apparentes de ces corps : « Imaginons une multitude de flotteurs cylindriques, lestés de manière à rester verticaux, tous semblables, de même nature et d'un très-petit diamètre; par leur action capillaire, ils dépriment ou exhaussent tous le liquide près de leur ligne de flottaison; lorsqu'on les rapproche suffisamment, ils s'attirent et restent en quelque sorte collés les uns contre les autres, de manière à composer un amas de forme quelconque, une sorte de lame qui se meut tout d'une pièce; on ne distingue aucune différence entre les intervalles des flotteurs réunis vers le milieu de la lame et près de ses bords; le liquide interposé y est seul inégalement abaissé ou élevé. » D'après la nouvelle hypothèse, l'éther jouerait le rôle du liquide, et les actions répulsives ou attractives exercées par la matière pondérable sur le fluide remplaceraient l'action capillaire. L'existence du fluide éthéré étant incontestablement démontrée par la propagation de la lumière dans les espaces planétaires, par les phénomènes de la diffraction et par les lois de la double réfraction, la matière pondérable n'est pas seule dans l'univers, et ses particules nagent en quelque sorte au milieu d'un fluide. Il n'est donc plus possible d'arriver à une explication rationnelle et complète des phénomènes de la nature physique, sans faire intervenir cet agent, dont la présence est indispensable.

Mais revenons à l'étude expérimentale des faits. L'*élasticité* n'est pas altérée tant que les allongements et les raccourcissements sont proportionnels aux forces qui les produisent, et que la cause cessant d'agir, le corps, par la réaction attractive ou répulsive de ses molécules, reprend exactement ou à très-peu de chose près sa forme primitive; l'allongement ou le raccourcissement observés alors se nomment *allongement* ou *raccourcissement élastique*. L'*élasticité* est altérée lorsque les allongements ou les raccourcissements cessent d'être proportionnels aux forces qui les produisent et que, par suite, les corps ne reviennent pas complètement à leur forme primitive, quand l'effort cesse d'agir; la partie allongée, raccourcie ou comprimée, s'appelle allongement permanent ou contraction ou flexion permanente.

Si L est la longueur d'un corps prismatique ou cylindrique, A sa section, P un effort longitudinal dirigé suivant l'axe de ce corps et sous lequel il s'allonge d'une quantité l proportionnelle à la longueur totale L : le *coefficient ou le module d'élasticité* est représenté par la relation

$$E = \frac{P}{A\frac{l}{L}};$$

cette quantité est constante, tant que l'effort P ne dépasse pas certaines limites. Si l'on suppose que la section transversale soit égale à l'unité de surface et que l'allongement $\frac{l}{L}$ par mètre courant puisse être égal à l'unité de longueur, sans altération de l'*élasticité*, on a P = E, effort supporté par unité de surface et capable de produire par unité de longueur un allongement élastique égal à cette unité.

Dans ces dernières années, M. Eaton Hodgkinson, savant physicien anglais, à qui l'on doit de nombreuses expériences sur la résistance des matériaux employés dans les constructions, a trouvé que le coefficient d'*élasticité* du fer soumis à un effort de traction est en moyenne de 19,359,458,500 kilogr., les charges étant rapportées au mètre carré et les allongements au mètre de longueur, et que celui de la fonte est de 9,096,070,000 kilogr.

D'après les expériences de M. Vicat sur l'allongement progressif des fils de fer, le fil de fer non recuit n° 17, de 0m,002681 de diamètre, a un coefficient d'*élasticité* de 20,105,000,000 kilogr. Celui du n° 18, de 0m,003087 de diamètre, non recuit, a pour coefficient d'*élasticité* 19,935,000,000 kilogr., et enfin le fil de fer exactement recuit, n° 19, présente un coefficient d'*élasticité* de 14,549,000,000 kilogr.

M. Morin, dans les expériences faites au Conservatoire des arts et métiers de Paris, a trouvé pour le coefficient d'*élasticité* du fil de cuivre non recuit, de 0m,0026 de diamètre, 7,338,740,405 kilogr.; pour celui du fil de fer, de 0m,00016 de diamètre, 19,643,458,585 kilogr.; pour celui du fil de fer recuit, mesurant 0m,002066 de diamètre, 15,762,925,545 kilogr.; pour celui d'une barre d'acier fondu, provenant de l'usine de MM. Jackson, Petin et Gaudet, 22,115,211,723 kilogr.

MM. Chevandier et Wertheim ont conclu de leurs expériences sur la résistance des bois à la traction : 1° que le coefficient d'*élasticité* diminue au delà d'un certain âge et qu'il dépend de la sécheresse et de l'exposition des terrains dans lesquels les arbres ont poussé; ainsi, les bois venus aux expositions nord, nord-est, nord-ouest et dans les terrains secs, ont toujours un coefficient élevé et d'autant plus fort que ces deux conditions se sont trouvées réunies; tandis que les arbres venus dans les terrains fangeux présentent les coefficients les plus faibles; 2° que les coefficients d'*élasticité* des hêtres venus dans le grès vosgien sont tous plus forts, pour des arbres comparables, que ceux des hêtres venus dans le grès bigarré et dans le muschelkalk; 3° que les arbres coupés en pleine sève et ceux coupés avant la sève ne présentent pas de différences sensibles sous le rapport de l'*élasticité*; 4° que l'épaisseur des couches ligneuses des bois ne paraît avoir d'influence sur la valeur du coefficient d'*élasticité* que pour le sapin, dont la résistance est d'autant plus grande proportionnellement que les couches sont plus minces; 5° que dans les bois il n'y a pas, à proprement parler, de *limite d'élasticité*, et qu'il se produit toujours un allongement permanent en même temps qu'un allongement élastique. Ces physiciens ont de plus remarqué que, pour le bois fortement desséché à l'étuve, la *limite d'élasticité* coïncide presque avec la charge qui détermine la rupture, c'est-à-dire que ces bois ne peuvent presque pas prendre d'allongement permanent.

Le tableau suivant contient les résultats des expériences de MM. Chevandier et Wertheim sur les bois desséchés à l'air et au soleil.

	Coefficient de l'élasticité rapporté au mètre carré.	
Acacia.	1,261,900,000	kilogr.
Sapin.	1,112,200,000	—
Charme.	1,085,300,000	—
Bouleau.	997,200,000	—
Hètre.	980,400,000	—
Chêne à glands pedonculés.	977,800,000	—
Chêne à glands sessiles.	921,800,000	—
Pin sylvestre. . . .	564,100,000	—
Orme.	1,165,300,000	—
Sycomore.	1,163,800,000	—
Frêne.	1,121,400,000	—
Aune.	1,108,100,000	—
Tremble.	1,075,900,000	—
Erable.	1,021,400,000	—
Peuplier.	517,200,000	—

Les mêmes observateurs ont aussi déterminé le coefficient d'*élasticité* des bois dans le sens du rayon et dans le sens de la tangente aux couches ligneuses.

	Dans le sens du rayon.		Dans le sens de la tangente aux couches.	
Charme. .	208,400,000	kil.	103,400,000	kil.
Tremble. .	107,600,000	—	43,700,000	—
Aune. . . .	93,300,000	—	59,400,000	—
Sycomore.	134,900,000	—	80,500,000	—
Erable. . .	157,100,000	—	72,700,000	—
Chêne. . .	188,300,000	—	129,800,000	—
Bouleau. .	81,100,000	—	155,200,000	—
Hètre. . .	269,700,000	—	159,300,000	—
Frêne. . .	111,300,000	—	102,000,000	—
Orme. . . .	122,600,000	—	63,400,000	—
Peuplier. .	73,300,000	—	38,900,000	—
Sapin. . .	94,500,000	—	34,100,000	—
Pin sylvestre. . . .	97,700,000	—	28,600,000	—
Acacia. . .	170,300,000	—	152,200,000	—

Les chiffres de ce dernier tableau montrent que le rapport entre les coefficients d'*élasticité* dans le sens du rayon est toujours plus grand que dans le sens de la tangente aux couches ligneuses.

Nous résumons dans le tableau suivant les résultats des expériences connues sur les valeurs des coefficients d'*élasticité* E.

Chêne.	1,200,000,000	kilogr.
Sapin jaune et blanc.	1,854,000,000	—
Sapin rouge ou pin. .	1,500,000,000	—
Melèze ou larix. . . .	900,000,000	—
Hètre rouge.	930,000,000	—
Frêne.	1,120,000,000	—
Orme.	970,000,000	—
Fers doux pliés à la filière, de petite dimension.	18,000,000,000	—
Fers en barre. . . .	20,000,000,000	—
Fers du Berry étirés.	20,860,000,000	—
Fers du Berry recuits.	20,784,000,000	—
Acier d'Allemagne de très-bonne qualité, recuit à l'huile. . .	21,000,000,000	—
Acier fondu, très-fin, recuit à l'huile, trempé.	30,000,000,000	—
Acier fondu étiré. . .	19,549,000,000	—
Acier fondu recuit. . .	19,561,000,000	—
Acier anglais ou fil étiré.	18,809,000,000	—
Acier anglais ou fil recuit.	17,278,000,000	—
Acier ordinaire recuit au blanc.	18,045,000,000	—

Fonte de fer, à grains fins	12,000,000,000 kilogr.
Fonte grise ordinaire, anglaise, bonne qualité	9,096,000,000 —
Fils de cuivre étirés	12,000,000,000 —
Fils de cuivre recuits	10,500,000,000 —
Fils de laiton recuits	10,000,000,000 —
Laiton fondu	6,450,000,000 —
Bronze de canon fondu	3,200,000,000 —
Fils de plomb de coupelle, étiré à froid, de 0m,004 de diamètre	600,000,000 —
Fils de plomb impur, du commerce, étiré à froid, de 0m,006 de diamètre	800,000,000 —
Plomb fondu ordinaire	500,000,000 —
Étain	3,200,000,000 —
Zinc	9,500,000,000 —
Or étiré	8,131,000,000 —
Or recuit	5,585,000,000 —
Argent étiré	7,358,000,000 —
Argent recuit	7,140,000,000 —
Platine fil moyen	17,044,000,000 —
Platine fil moyen recuit	15,518,000,000 —

D'après ce tableau, le recuit n'altère pas l'*élasticité* du fer et de l'acier; mais il n'en est pas de même du cuivre, de l'or, du platine et même de l'argent.

Des expériences de M. Wertheim, il résulte qu'un courant électrique diminue un peu la valeur du coefficient d'*élasticité*, mais que cette diminution cesse avec le courant électrique.

On appelle *résistance vive d'élasticité* le travail développé depuis le commencement des allongements jusqu'à celui qui correspond à la limite d'*élasticité*. Ce travail T est donné par l'aire d'un triangle, dont la base est l'allongement correspondant à la limite d'*élasticité* et dont la hauteur est l'effort correspondant à cette limite; on a donc pour chaque millimètre carré

$$T = \frac{1}{2} P \frac{l}{L} L = \frac{1}{2} EL \left(\frac{l}{L}\right)^2,$$

à cause de

$$P = E \frac{l}{L},$$

et pour la section A exprimée en mètres carrés :

$$T = \frac{1}{2} EAL \left(\frac{l}{L}\right)^2;$$

plus ce produit sera considérable, plus le corps sera susceptible de conserver son *élasticité* sous l'action des efforts qui tendent à l'allonger.

Avant les expériences de M. Eaton Hodgkinson, on admettait pour le coefficient d'*élasticité longitudinale* de la fonte comprimée le nombre de 12,000,000,000 kilogr.; cet expérimentateur a trouvé que le rapport des charges par mètre carré exprimé par mètre de longueur a pour valeur moyenne, depuis les plus petites charges jusqu'à celle de 17 kilogr. 41 par millimètre, 8,804,764,000 kilogr. Des expériences de ce même observateur, il résulte que jusque vers la charge de 1,400 à 1,800 kilogr. par centimètre carré, le coefficient d'*élasticité* est en moyenne pour la compression de 16,925,000,000 kilogr.

Relativement à l'*élasticité de torsion*, le rapport de l'effort Q à l'angle de torsion θ, pour une tige ayant l'unité de longueur et l'unité de section, est ce que l'on peut appeler le *coefficient de torsion* ou le *coefficient d'élasticité transversale*. M. Morin a conclu d'expériences diverses faites par lui ou par d'autres physiciens, le tableau suivant des valeurs de ce coefficient :

Fer doux	6,000,000,000 kilogr.
Fer en barres	6,666,000,000 —
Acier d'Allemagne	6,000,000,000 —
Acier fondu, très-fin	10,000,000,000 —
Fonte	2,000,000,000 —
Cuivre	4,366,000,000 —
Bronze	1,066,000,000 —
Chêne	400,000,000 —
Sapin	433,000,000 —

Ces coefficients, qui ont été obtenus par des expériences spéciales, peuvent se déduire analytiquement des coefficients d'*élasticité* de la traction et de la compression, dont les résistances à la torsion ne sont qu'une combinaison; ils ont été trouvés égaux au cinquième de la somme des coefficients d'*élasticité* de la traction et de la compression, soit à

$$G = \frac{E_1 + E_2}{5}.$$

On nomme *centre d'élasticité* le point de rencontre des deux résultantes des actions moléculaires produites dans une section, soit par une extension ou compression simples, soit par un glissement simple.

— *Élasticité des gaz.* On nomme force élastique ou *élasticité* d'un gaz ou d'une vapeur l'action que ce gaz ou cette vapeur exerce contre l'enveloppe qui s'oppose à l'expansion de ses molécules.

C'est au philosophe Sénèque que l'on attribue le mérite d'avoir eu, le premier, la notion de cette force, qui n'est autre chose que la résultante des répulsions mutuelles des molécules gazeuses. V. GAZ et VAPEUR.

Considérons un cylindre métallique hermétiquement fermé, contenant une certaine quantité de gaz et placé dans le vide. La force d'expansion des gaz agissant également dans tous les sens, tous les points des parois du cylindre supporteront des pressions égales dirigées du dedans au dehors. Si nous supposons qu'une des bases du cylindre soit mobile, elle sera poussée et écartée, à moins qu'on n'exerce sur elle, du dehors en dedans, une pression égale à l'effort que le gaz développe à l'intérieur. Cette pression extérieure, égale et opposée à la force élastique du gaz, donne, par conséquent, la mesure de cette force. Si, au lieu d'être placé dans le vide, le cylindre était placé dans l'air atmosphérique, la pression extérieure à exercer sur sa base ne serait plus que la différence entre la force élastique du gaz et la pression de l'atmosphère. On voit donc que la force élastique peut toujours, dans le vide comme dans l'air, être mesurée par un poids.

Imaginons maintenant que la base mobile soit, comme un piston, capable de monter et de descendre dans le cylindre, sans laisser échapper la moindre portion du gaz enfermé. Si on exerce sur ce piston des pressions de plus en plus fortes, on verra le gaz occuper des espaces de plus en plus petits; mais si le gaz est permanent, si grand que soit l'effort, il pourra encore augmenter, en sorte qu'il est vrai de dire, au moins théoriquement, que la force élastique des gaz peut croître indéfiniment et leurs volumes décroître dans la même proportion.

— *Mesure de la force élastique.* Pour mesurer la force élastique des gaz, on emploie des instruments de différentes formes appelés *manomètres*, dont nous pouvons exposer ici le type général. Pour évaluer la force élastique d'un gaz contenu dans un réservoir R, on met ce gaz en communication avec un tube barométrique recourbé B'BA. L'équilibre s'établit sous une certaine différence de niveau qui dépend de la pression du gaz. Cette pression est égale au poids de la colonne de mercure AB, mesurée entre les niveaux du liquide dans les deux branches. Si nous désignons par *h* la hauteur de la colonne mercurielle et par *d* la densité du mercure, la mesure de la force élastique ramenée à l'unité de surface est *dh*. Supposons, par exemple, h = 80 centim. On sait que

$$d = 13{,}598,$$

la force élastique sera donc

$$f = 1 . dh = 1 \times 13{,}598 \times 80 = 1 \text{ kil. } 08784.$$

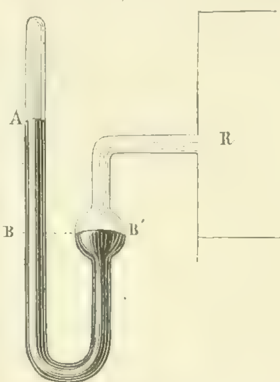

On a trouvé plus commode de rapporter les forces élastiques des gaz et des vapeurs à celle de l'air, dont la valeur moyenne est représentée par le poids d'une colonne mercurielle de 0m,76 de hauteur sur 0m,01 de base, poids qu'on a appelé *une atmosphère*. Ainsi, lorsque la force élastique d'un gaz fait équilibre au poids d'une colonne de mercure de 0m,76 de hauteur, on dit qu'elle est d'une atmosphère. Elle serait de deux, trois, quatre atmosphères, si la colonne de mercure avait une hauteur double, triple, quadruple de 0m,76. Dans les calculs, il ne faut pas oublier que les poids et les hauteurs des colonnes de mercure doivent être ramenés à la température de 0°.

La force élastique des gaz varie avec la température. L'expérience a révélé qu'un même poids de gaz, soumis à une pression constante, se dilate à mesure que sa température s'élève, et que cette dilatation, à peu près constante pour tous les gaz, est de 0,00375 de leur volume à 0°, pour chaque accroissement d'un degré centigrade dans la température, du moins entre 0° et 100°. V. DILATATION.

On sait en outre (V. MARIOTTE) [LOI DE] que, lorsque la température d'un même poids de gaz demeure constante, les volumes qu'il prend sont en raison inverse des pressions qu'il reçoit, tandis que les densités sont directement proportionnelles aux pressions ou aux forces élastiques correspondantes. Ces deux lois vont nous donner le moyen de déterminer la force élastique d'un gaz sous un volume et une température quelconques.

Nommons V le volume d'un gaz à la température de 0° et sous la pression P, V' le volume du même gaz à t° et sous la pression p. Pour comparer les volumes V et V', imaginons que le même gaz, à la température t° et sous la pression P, ait le volume v, et comparons successivement les deux volumes V, V' au volume v, qui correspond à la même pression que le premier et à la même température que le second.

D'après la loi de la dilatation des gaz, les deux volumes V et v sont liés par la relation

$$(1) \qquad v = V(1 + 0{,}00375\, t).$$

D'ailleurs, la loi de Mariotte donne

$$(2) \qquad \frac{V'}{v} = \frac{p}{P},$$

d'où

$$V' = \frac{p}{P} v.$$

Remplaçons, dans la relation (2), v par sa valeur tirée de (1), il vient

$$V' = \frac{p}{P} V(1 + 0{,}00375\, t).$$

Et comme les forces élastiques f, F sont respectivement égales aux pressions p et P, on a finalement

$$(3) \qquad V' = \frac{f}{F} V(1 + 0{,}00375\, t).$$

D'où

$$f = \frac{FV'}{V(1 + 0{,}00375\, t)},$$

formule qui permit d'évaluer la force élastique d'un volume déterminé de gaz, pris à une température donnée, quand on connaît le volume et la force élastique du même gaz à 0°.

Lorsque l'on connaît la force élastique d'un poids de gaz à 0°, il est facile de trouver celle qu'on lui communique en le portant à une température quelconque, sans changer son volume. Il suffit de poser, dans la formule (3), V = V'. Il vient alors

$$f = \frac{F}{1 + 0{,}00375\, t},$$

ou plus simplement

$$\frac{f}{F} = \frac{1}{1 + 0{,}00375\, t}.$$

Si l'on pose, par exemple, t = 100°, on a

$$\frac{f}{F} = \frac{1}{1{,}275}.$$

— *Particularités relatives aux vapeurs.* La force élastique des vapeurs n'est pas, comme celle des gaz permanents, susceptible d'un accroissement indéfini; car, lorsqu'une vapeur est comprimée, il arrive toujours un instant où elle se condense et repasse à l'état liquide; mais, jusqu'à cet instant, les vapeurs, pourvu qu'elles ne soient point en contact avec le liquide qui les a engendrées, se comportent exactement comme les gaz et sont, par conséquent, soumises aux lois précédentes.

Lorsque la vapeur flotte au-dessus du liquide qui l'a formée, il a été reconnu que chaque accroissement de température produit une émission de nouvelle vapeur, et que, par suite, la force élastique croît beaucoup plus vite que si la vapeur était isolée. Par exemple, tandis que la force élastique des gaz permanents et des vapeurs isolées croît dans la proportion de 1 à 1,375, lorsque la température passe de 0° à 100°, celle de la vapeur d'eau sur un liquide chauffé croît alors dans le rapport de 1 à 150. C'est ce prodigieux accroissement de force élastique qui place la vapeur d'eau en tête de tous les agents mécaniques dont, jusqu'à présent, l'homme peut disposer.

La mesure des tensions de la vapeur d'eau à chaque température a été l'objet des expériences d'un grand nombre de physiciens. Ici, nous résumerons seulement les conclusions du beau travail que Dulong et Arago entreprirent en 1829, pour répondre à la demande que le gouvernement français avait adressée à l'Académie des sciences. V. *Annales de chimie et de physique* (3e série, t. XLIII).

Tableau des forces élastiques de la vapeur d'eau et des températures correspondantes, de 1 à 24 atmosphères.

Températures exprimées en degrés centigrades.	Forces élastiques exprimées en atmosphères.
100	1
112,2	1 1/2
121,4	2
128,8	2 1/2
135,1	3
140,6	3 1/2
145,4	4
149,06	4 1/2
153,08	5
153,8	5 1/2
160,2	6
163,48	6 1/2
166,5	7
169,37	7 1/2
172,1	8
177,1	9
181,6	10
186,02	11
190	12
193,7	13
197,19	14
200,48	15
203,60	16
206,57	17
209,4	18
212,1	19
214,7	20
217,2	21
219,6	22
221,9	23
224,2	24

Dans les limites de leurs expériences, Dulong et Arago ont représenté la force élastique f en fonction de la température t par la formule

$$f = (1 + 0{,}715\,3\, t)^5,$$

dans laquelle f désigne la tension exprimée en atmosphères, et t la température comptée positivement ou négativement à partir de 100°.

Voulons-nous, à l'aide de cette formule, savoir à quelle température la vapeur d'eau possède une force élastique de 50 atmosphères? faisons f = 50 et résolvons :

$$t = \frac{\sqrt[5]{50} - 1}{0{,}715\,3} = 265°{,}89.$$

ÉLASTIFICATION s. f. (é-la-sti-fi-ka-si-on — du gr. *elastês*, qui pousse, et du lat. *facere*, faire). Opération par laquelle on rend un objet élastique.

ÉLASTIQUE adj. (é-la-sti-ke — du gr. *elastês*, le même que *elatês* ou *elatêr*, qui pousse, qui meut, du verbe *elaunein*, pousser chasser, faire aller. Le grec *elaô*, *elaunô* se rapporte bien certainement à la racine sanscrite *ar*, aller, qui devient *al*, *il*, *el*, par le changement ordinaire de *r* en *l*. Déjà en sanscrit même, on trouve la forme intensitive *alarshi*, *alarshati* et *ilati*, *êlayati*, aller, faire aller, pousser. La même racine apparaît dans le latin *ire*, aller, et, sous la forme d'*al*, dans *ala*, aile, *alacer*, rapide, comparez sanscrit *ara*, rapide. On la retrouve également dans l'ancien allemand *ilan*, allemand moderne *eilen*, se hâter, se précipiter; dans l'irlandais *ailian*, *allaim*, aller, se mouvoir, *al*, cheval, *alach*, activité, *aill*, course, voyage, *ealaidhim*, fuir, *ealamh*, rapide, *eala*, *ealadh*, cygne, et dans le cymrique *elu*, aller, *eilig*, rapide, mobile, etc, etc.). Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression ou l'extension : *Tous les corps sont* ÉLASTIQUES. *Ce sont les fanons de la baleine qui constituent la matière* ÉLASTIQUE *connue sous le nom de baleine dans le commerce.* (Richard.)

La terre, épanouie aux rayons qui la dorent,
Nage plus mollement dans l'*élastique* éther.
LAMARTINE.

‖ Qui a rapport à l'élasticité, qui convient aux corps élastiques : *Force* ÉLASTIQUE. *État* ÉLASTIQUE. *Vertu* ÉLASTIQUE. *Les molécules d'eau, abandonnées par l'air, perdent leur état* ÉLASTIQUE. (Libes.)

— Par ext. Fait avec une matière très-élastique, particulièrement avec du caoutchouc : *Une balle* ÉLASTIQUE. *Des bretelles, des jarretières* ÉLASTIQUES. *Un sommier* ÉLASTIQUE.

— Fig. Impressionnable et changeant; qui ne cède que momentanément : *L'âme du sage est* ÉLASTIQUE; *plus on la comprime, plus elle a de ressort.* (Max. orient.) *La jeunesse est souple et* ÉLASTIQUE; *si elle reçoit les impressions aisément, elles s'effacent aussi facilement.* (Mme de Blessington). ‖ Très-large, très-lâché dans l'interprétation du bien et du mal moral : *Une conscience* ÉLASTIQUE. *Ceux qui n'ont point la conscience* ÉLASTIQUE *passent pour des niais en politique.* (L.-J. Larcher.) ‖ Susceptible d'interprétations très-diverses, dont on peut étendre le sens à son gré : *Des mots* ÉLASTIQUES. *Des lois* ÉLASTIQUES. *Des engagements* ÉLASTIQUES. *Aimer est le mot le plus* ÉLASTIQUE *et le plus vague que l'homme ait inventé.* (G. Sand.) *Qu'appelez-vous la vérité? C'est un mot bien* ÉLASTIQUE! (Alex. Dum.)

— Mar. *Emplanture élastique*, Établissement du pied des mâts sur un fort madrier évidé en dessous et posé à plat sur la carlingue, de manière à faire ressort quand on ride le grèement.

— Comm. *Gomme élastique*, Nom donné communément au caoutchouc du commerce : *Ses gants étaient nettoyés à la* GOMME ÉLASTIQUE. (Balz.)

— Géom. *Courbe élastique*, Courbe formée par une lame métallique homogène fixée par l'une de ses extrémités à un plan vertical, et portant à l'autre un poids qui la fait ployer.

— Anat. *Tissus élastiques*, Tissus qui cèdent aux efforts des organes tendant à les allonger, et qui ramènent ces mêmes organes lorsque l'effort a cessé.

— Bot. *Arille élastique*, Celui qui, à un certain point du développement de la graine, se déchire avec effort et se replie sur lui-même. ‖ *Filet élastique*, Filet d'étamine qui se redresse avec force au moment de l'épanouissement.

— s. m. Matière élastique, et particulièrement caoutchouc : *Une balle en* ÉLASTIQUE. *Des bretelles en* ÉLASTIQUE. *Effacer le crayon avec un* ÉLASTIQUE. *Il avait sa main droite passée sous son gilet, sur le sein gauche, et voulait se déchirer le cœur, mais il n'en était encore qu'à tordre les* ÉLASTIQUES *de ses bretelles.* (Balz.) ‖ Petit lien circulaire en caoutchouc ou garni intérieurement de caoutchouc : *Mettre des* ÉLASTIQUES *à un enfant pour tenir ses bas. Assujettir ses manches avec des* ÉLASTIQUES. ‖ Tissu garni en caoutchouc, que l'on emploie à divers usages : *Les* ÉLASTIQUES *d'une paire de souliers.* ‖ Ressort à boudin employé dans la confection de certains meubles et vêtements : *Les* ÉLASTIQUES *des anciennes bretelles. Les* ÉLASTIQUES *d'un sommier. Le lit se compose d'un matelas de crin soutenu par des* ÉLASTIQUES, *le tout très-propre et très-coquet, comme une cabine d'officier de*

vaisseau. (Gér. de Nerval.) ‖ Dans ces divers sens, plusieurs font le mot *élastique* féminin.

— s. f. Géom. Courbe élastique : *Tracer une* ÉLASTIQUE.

— Anat. Un des éléments qui constituent les tissus élastiques.

— **Antonymes.** Incompressible, inerte, roide.

— **Encycl.** Histol. On donne en histologie le nom d'*élastiques* à des éléments anatomiques répandus dans divers tissus du corps humain, très-variables dans leur configuration et leurs dimensions; mais toujours reconnaissables à leur pouvoir réfringent, à leur couleur jaunâtre et à leur résistance dans l'alcool, l'acide acétique et la plupart des autres réactifs employés dans les études microscopiques. On en distingue trois variétés : les *élastiques* dartoïques, les *élastiques* proprement dites et les *élastiques* lamelleuses. Les premières sont les plus étroites. On remarque leurs flexuosités, leurs ondulations et quelquefois leurs anastomoses. Elles entrent dans la constitution de nombreux tissus, tels que la peau, les ligaments, les aponévroses et les muscles lisses, mais c'est toujours à titre d'éléments accessoires. Les fibres *élastiques* proprement dites entrent comme élément fondamental dans le tissu des ligaments et des parois artérielles. Les *élastiques* lamelleuses, plus larges que les précédentes, sont l'élément fondamental de la tunique moyenne de toutes les artères et des veines pulmonaires. Elles s'anastomosent tellement qu'elles constituent parfois à elles seules des membranes entières. Elles sont très-friables. Rarement elles prennent part à la formation des tumeurs. « Le rôle des *élastiques*, dit le docteur Pouchet, est tout passif. Leur fonction consiste simplement à revenir à leur état moléculaire primitif quand celui-ci a été troublé par quelque cause étrangère, la contraction d'un muscle, l'impulsion d'un liquide, etc. »

— Bot. En botanique on a donné le nom d'*élastiques* à plusieurs organes ou parties d'organes qui manifestent une élasticité soit réelle, soit apparente. *L'arille élastique*, le *filet d'étamine élastique* et le *pollen élastique* sont du nombre. Il faut se garder de considérer l'élasticité comme une propriété vitale : c'est une propriété toute physique qui n'a rien de commun avec les actes vitaux purs, tels que la contractilité et l'innervation.

ÉLATCHE s. f. (é-latt-che). Comm. Etoffe des Indes en soie et coton.

ÉLATÉ s. m. (é-la-té — du gr. *elatê*, bourgeon, pique). Bot. Genre de palmiers réuni comme section au genre dattier. ‖ Système de gaînes qui enveloppent les régimes du dattier : *Des aisselles des palmes supérieures, naissent de grosses enveloppes ou gaînes appelées* ÉLATÉS, *au nombre de huit ou neuf.* (B. de St.-P.) *Ces* ÉLATÉS *s'entr'ouvrent, et il sort de chacun d'eux une grappe ou régime de fleurs, qui se changent en fruits lorsqu'elles ont été fécondées par les fleurs du dattier mâle.* (B. de St.-P.)

— **Encycl.** Ce genre de palmiers, très-voisin des dattiers, s'en distingue surtout par ses fleurs monoïques. L'*élaté* des forêts croît dans l'Inde, sur la côte de Malabar, à Ceylan, etc., où on le connaît sous le nom de *katou-indel.* C'est un arbre peu élevé, couronné par un faisceau de feuilles pennées, assez grandes et épineuses sur les bords. Ses spadices rameux portent un grand nombre de petites fleurs verdâtres. Les fruits, semblables à une petite prune, rouge brun ou noirâtre à la maturité, ont une peau lisse et cassante, une chair farineuse et douce, et un noyau oblong, renfermant une amande blanchâtre et amère. Ils remplacent, pour les Indiens, la noix d'arec. Les Malais se font des coiffures avec les feuilles de cet arbre.

ÉLATÉE, *Elatea*, ville de la Grèce ancienne, dans la Phocide, sur la rive droite du Céphise, à 20 kilom. N. de Chéronée. On y voit un temple d'Esculape, où se rendaient une foule de pèlerins, et un temple de Minerve Craneia, dont on trouve aujourd'hui les traces au N.-E. du bourg moderne d'Elephta, qui s'élève près de l'emplacement de l'ancienne Elatée. Cette ville, située près des deux passages du Callidrome, avait une grande importance militaire, qui la faisait regarder comme la clef de la Grèce. Tous les conquérants de la Grèce ancienne ont cherché à s'en rendre maîtres. Xerxès s'en empara; Philippe la fortifia en 330; les guerres qui suivirent la mort d'Alexandre la firent souvent changer de possesseurs. Les Romains, qui l'avaient occupée, lui rendirent son indépendance, en récompense de la courageuse résistance qu'elle avait opposée à Taxile, général de Mithridate.

ÉLATER s. m. (é-la-tèr — du gr. *elatêr*, qui meut). Entom. Nom scientifique du genre taupin.

ÉLATÈRE s. m. (é-la-tè-re — du gr. *elatêr*, qui meut). Bot. Filet élastique qui, dans certaines hépatiques, fixe la graine au placenta, et la lance, en se détendant, à l'époque de la maturité.

— Pharm. Suc purgatif.

ÉLATÉRIDE adj. (é-la-té-ri-de). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au taupin ou élater.

— s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères serricornes, ayant pour type le genre taupin : *Les* ÉLATÉRIDES *ont le corps elliptique ou ovalaire.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Cette famille très-nombreuse de coléoptères se différencie de toutes les familles voisines par la faculté saltatoire qu'ont la plupart des espèces. Les *élatérides*, suivant quelques auteurs, ont le corps elliptique ou ovalaire, parfois linéaire, toujours déprimé. Leur tête est petite, horizontale ou un peu penchée. Leur bouche présente un menton carré, une languette allongée, les palpes courts, à dernier article souvent sécuriforme. Les mandibules, habituellement courtes, affectent la forme d'un demi-cercle. Les antennes varient beaucoup; elles sont tantôt dentées ou pectinées, tantôt flabellées ou même biflabellées. Le corselet, en forme de trapèze allongé, se termine en pointe aux angles postérieurs. Le prosternum se termine également en pointe. L'écusson médiocre, ovalaire, est souvent logé dans une dépression de la base des élytres. Les élytres, de même largeur que le corselet, sont généralement très-allongés, plus ou moins rétrécis en arrière, striés dans le plus grand nombre des cas, spiniformes ou échancrés à leur extrémité. Les pattes courtes, comprimées, en partie contractiles, unies, sans épines, ont les tarses filiformes et les articles entiers. — Le plus grand nombre des *élatérides* vivent sur les feuilles et les fleurs des végétaux; d'autres se tiennent sur les troncs des arbres ou sur le sol; quelques-uns se logent sous les écorces ou dans le bois pourri. Beaucoup sont diurnes; cependant quelques-uns, tels que les *pyrophores américains* et plusieurs espèces européennes, des genres *athous* et *élater*, sont nocturnes et crépusculaires. Leur régime est exclusivement phytophage ou carnivore. Quelques espèces, comme les pyrophores, sont phosphorescentes à un assez haut degré dans l'obscurité. — Les *élatérides* volent avec assez de facilité, mais il leur faut un certain temps pour prendre leur essor. La brièveté de leurs pattes est telle que, sans autre secours, il leur serait extrêmement difficile de se replacer dans leur position naturelle, lorsque, par suite d'un accident quelconque, ils se trouvent renversés sur le dos. Cette conformation les mettrait à la merci de leurs nombreux ennemis, si la nature, par une disposition spéciale et très-remarquable, ne leur avait donné le moyen de disparaître pour ainsi dire instantanément à l'approche du danger. Voici, d'après MM. Chenu et E. Desmarest, de quelle façon ingénieuse s'effectue ce sauvetage : « Le corselet de ces insectes ne peut se mouvoir que dans un seul sens sur l'abdomen, c'est-à-dire, de haut en bas, car ses angles postérieurs, terminés en pointe et appuyés en quelque sorte sur la base des élytres, empêchent tout mouvement latéral; en dessous du corselet et vers son milieu, près du bord postérieur, est une partie cornée, élevée, pointue, en forme de stylet et dirigée vers la poitrine; celle-ci présente à l'endroit vers lequel arrive la pointe du corselet une cavité assez profonde, dont les bords sont très-lisses, et dans laquelle s'enfonce l'extrémité de la pointe en question, quand l'insecte est dans sa position naturelle, c'est-à-dire, lorsqu'il est placé sur le ventre et que son corselet et son abdomen ne font pas d'angles entre eux. Cet instrument ainsi indiqué, voici comment l'élater sait s'en servir. Il se place d'abord sur le dos, baisse la tête et le corselet vers le plan de position; par ce mouvement, la pointe du corselet est retirée de la cavité de la poitrine où elle est engagée dans l'état ordinaire; ensuite, après avoir ramassé ses pattes le long de son corps, l'animal, rapprochant vivement le corselet de l'abdomen en dessous, pousse avec force et rapidité, contre le bord de la cavité, la longue pointe, qui retombe comme un ressort en y rentrant; le corselet et la tête heurtent fortement contre le plan de position et concourent par leur élasticité à faire élever le corps en l'air. Par ce procédé, l'insecte saute perpendiculairement et souvent à une hauteur égale à dix ou douze fois la longueur de son corps : la vigueur du saut varie en raison de la solidité du plan de position. Quand il lui arrive en sautant de retomber sur le dos, il recommence aussitôt sa manœuvre, jusqu'à ce qu'il se trouve sur ses pattes et qu'il puisse fuir ou se cacher. » Cette faculté saltatoire a fait donner à ces insectes le nom de *scarabées à ressort* par les premiers naturalistes qui les ont étudiés. — Sous nos climats, les *élatérides* ont généralement des couleurs peu brillantes; ils sont uniformément d'un noir brunâtre ou tirant sur le rouge; mais, dans les contrées chaudes, on en trouve quelques espèces à teintes métalliques éclatantes. Les larves ressemblent extérieurement à celles des *ténébrio*, vulgairement désignées sous le nom de *vers à farine;* mais elles en diffèrent essentiellement par leur tête et leurs organes buccaux. Ces larves sont assez allongées et couvertes sur les segments qui suivent la tête d'écussons cornés, légèrement plus étroits en dessous qu'en dessus. La tête est cornée, sans palpes, à mandibules médiocres, simples au bout et munies d'une dent médiane. Les mâchoires et le menton sont soudés ensemble. Les antennes sont composées de quatre articles. Les pattes courtes, robustes, se composent de trois pièces dont la dernière est munie d'un crochet. Ces larves vivent le plus souvent dans les bois vermoulus. Quelques-unes, comme celles de l'*élater du blé*, vivent dans la terre et causent de notables dommages aux cultivateurs en dévorant les racines des plantes. Dans nos contrées, la plus nuisible et aussi la plus connue est sans contredit celle de l'élater du blé, qui attaque les céréales et surtout l'avoine. Cette larve est un ver allongé, luisant, brunâtre. Elle vit pendant environ deux ans dans cet état. L'insecte qui la produit est connu dans nos campagnes sous les noms de *taupin* ou *maréchal.* Il est brunâtre, étroit, allongé, terminé en pointe en arrière, de forme cylindrique. Sa longueur varie de 0m,010 à 0m,012. On ne connaît aucun moyen vraiment pratique de détruire la larve de l'élater du blé. Elle résiste parfaitement à l'écrasement par le rouleau. Ce qu'il y a de mieux à faire pour arriver à circonscrire ses ravages, c'est de protéger ses ennemis naturels, les coléoptères carnassiers, les oiseaux et les autres insectivores, tels que taupes, lézards, orvets, etc. Une autre observation qui a son importance, c'est que cette larve paraît affectionner les sols humides et qu'elle disparaît dès qu'on y pratique le drainage. — La famille des *élatérides* comprend un très-grand nombre d'espèces. On en a décrit environ 1,500 et on en connaît à peu près autant qui ne figurent pas dans les collections. On les trouve répandues sur toutes les parties du globe depuis la zone torride jusque dans les régions polaires. M. Th. Lacordaire les a distribuées en huit tribus, auxquelles il applique les dénominations suivantes : *agrypnides, mélanactides, hémirhipides, chalcolépidides, oxynoptérides, tétralobides, élatérides, campylides.* D'autres naturalistes distinguent parmi les genres principaux les suivants : *taupin, cténicère, nyctérilampe, péricalle, hémirhipe, nématode, tétralobe, cryptostome, cérophyte, campyle, phyllocère, galba, eucnémis, thosque, lissome, chélonaire, adélocère,* etc. — Ces différents genres embrassent un grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les régions du globe.

ÉLATÉRIE s. f. (é-la-té-rî — du gr. *elatêr*, qui meut, par allusion à l'élasticité des coques). Bot. Sorte de fruit marqué de côtes longitudinales, et se séparant à la maturité en valves, comme dans les euphorbiacées et la plupart des malvacées.

— Antiq. Nom donné par les anciens au suc épaissi de l'ecbalion élatérion ou concombre sauvage. ‖ V. ÉLATÉRION.

— **Encycl.** Bot. Dans la classification carpologique, ou des fruits, du professeur Richard, l'*élatérie* désigne un genre de fruit ordinairement relevé de côtes, se partageant naturellement, à sa maturité, en autant de coques distinctes, s'ouvrant longitudinalement, qu'il présente de loges, comme dans les euphorbiacées. De là les dénominations de tricoque, multicoque, données à ce fruit. Ordinairement ces coques sont réunies par une columelle centrale qui persiste après leur chute. Les coques de l'*élatérie* peuvent présenter un grand nombre de modifications : quelquefois elles sont simplement membraneuses, d'autres fois elles sont ligneuses intérieurement et un peu charnues dans leur partie extérieure. V. FRUIT.

ÉLATÉRIEN, IENNE adj. (é-la-té-riain, iè-ne). Entom. Syn. d'ÉLATÉRIDE.

— s. m. pl. Famille non adoptée d'insectes coléoptères, comprenant les élatérides, les eucnémides, les buprestides, etc.

ÉLATÉRINE s. f. (é-la-té-ri-ne — rad. *élatérion*). Chim. Matière cristallisable extraite de l'élatérion ou concombre sauvage.

ÉLATÉRION s. m. (é-la-té-ri-on — mot grec qui signifie purgatif). Bot. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées, voisin des concombres, comprenant plusieurs espèces grimpantes, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique. ‖ Nom spécifique de l'ecbalion élatérion, ou concombre sauvage. ‖ On dit aussi ÉLATÉRIUM.

— Antiq. Suc épaissi de concombre sauvage, dont les anciens faisaient usage en médecine.

— **Encycl.** Le genre *élatérion* appartient à la famille des cucurbitacées-cucumérinées, établi par Jacquin, et à la monœcie monadelphie de Linné. Toutes les espèces connues appartiennent au continent américain. Leurs tiges, herbacées et grimpantes, sont garnies de feuilles fortement lobées, de fleurs blanches et de fruits petits, oblongs, verdâtres. Les semences sont petites, anguleuses, comprimées. Nous citerons l'*élatérion* de Carthagène, *élatérion carthaginense* du Brésil, l'*élatérion* hasté, *élatérion hastatum* du Mexique, qui croît sur la pente des montagnes volcaniques, l'*élatérion* de Clayton, l'*élatérion trifoliatum* de la Virginie.

— Pharm. Sous le nom d'*élatérion*, Théophraste, Dioscoride et, d'après eux, Pline, désignaient le suc épaissi du concombre sauvage. On attribuait à cette préparation des vertus héroïques très-étendues, celle surtout de guérir les affections des yeux. Sydenham et Lister la regardaient comme un spécifique puissant de l'hydropisie et de la goutte. De nos jours, l'*élatérion* a perdu beaucoup de son crédit; c'est un purgatif drastique Cette substance, que l'on trouve dans les droguiers, est d'un blanc grisâtre; elle doit ses propriétés à l'élatérine, corps ternaire.

ÉLATÉRIOSPERME s. m. (é-la-té-ri-o-spèr-me — du gr. *elatêrion*, purgatif; *sperma*, graine). Bot. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les bois montagneux de l'île de Java.

— **Encycl.** Ce genre a été établi par Blume, qui lui assigne les caractères suivants : fleurs monoïques, apétales, avec un calice de quatre sépales imbriqués qui, dans les mâles, renferme de dix à quinze étamines insérées sur le réceptacle, quelquefois velu et glanduleux à son contour, à filets courts, à étamines introrses; dans les femelles, le calice s'augmente quelquefois d'une ou deux folioles; il entoure un ovaire accompagné d'un bourrelet velu, creusé de trois loges monovulées, surmonté de trois stigmates sessiles et échancrés, devenant, par la maturité, une drupe dont l'endocarpe se sépare en trois coques, renfermant chacune une graine revêtue d'une sorte d'arille pulpeux. Les espèces sont des arbres habitant les bois montagneux de Java, à feuilles alternes, se rapprochant presque en verticilles vers le sommet des rameaux, longuement pétiolées, à limbe entier, biglanduleux à la base, à fleurs disposées en corymbes axillaires.

ÉLATÉRITE s. f. (é-la-té-ri-te — du gr. *élatêr*, élastique). Minér. Substance de nature bitumineuse, ainsi nommée à cause de son élasticité. On l'appelle aussi DAPÈCHE, CAOUTCHOUC FOSSILE, BITUME ÉLASTIQUE.

— **Encycl.** L'*élatérite* se rencontre en rognons d'un brun noirâtre ou jaunâtre, tirant quelquefois sur le verdâtre. Elle se comprime, s'étend et possède une certaine élasticité. Soumise à l'action du feu, elle fond facilement et se transforme en une matière visqueuse. Si la température est plus élevée, elle prend feu et brûle avec une flamme fuligineuse et une odeur particulière qui tient comme le milieu entre celle de la cire ou du suif et celle du bitume. Elle est plus légère que l'eau. Ce minéral appartient à la classe des hydrocarbures. Il contient, en moyenne, près de 85 pour 100 de carbone et 15 d'hydrogène, composition répondant à la formule CH^2. On ne le trouve que dans trois localités : à Odin, près de Castleton, en Angleterre; à Montrelais, dans le département de la Loire-Inférieure, et à Woodburg, dans le Connecticut, aux Etats-Unis.

ÉLATÉRIUM s. m. (é-la-té-ri-omm). V. ÉLATÉRION.

ÉLATÉROMÈTRE s. m. (é-la-té-ro-mè-tre — du gr. *elatêr*, qui pousse; *metron*, mesure). Phys. Appareil qui sert à déterminer l'état de tension des vapeurs ou gaz employés comme moteurs mécaniques.

ÉLATÉROMÉTRIE s. f. (é-la-té-ro-mé-trî — rad. *élatéromètre*). Phys. Art ou action de déterminer la tension des vapeurs et des gaz.

ÉLATÉROMÉTRIQUE adj. (é-la-té-ro-mé-tri-ke — rad. *élatéromètre*). Phys. Qui a rapport à l'élatérométrie.

ELATH ou **ÆLANA.** V. AKABAH.

ÉLATINE s. f. (é-la-ti-ne — rad. *élatérion*). Chim. Résine molle et verte qu'on trouve dans les fruits de l'élatérion, ou concombre sauvage.

ÉLATINE s. f. (é-la-ti-ne — dimin. du gr. *elatê*, sapin, par allusion à la forme et à la disposition des feuilles). Bot. Genre de plantes, type de la famille des élatinées. ‖ Syn. de LINAIRE, genre de personnées.

ÉLATINÉ, ÉE adj. (é-la-ti-né). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'élatine.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre élatine.

— **Encycl.** La petite famille des *élatinées*, réunies autrefois aux caryophyllées, a été créée par Cambessèdes. Ses caractères sont les suivants : fleurs hermaphrodites régulières, à préfloraison imbriquée; calice à trois ou quatre sépales soudés inférieurement, persistants; corolle d'un même nombre de pétales hypogynes, libres, caducs; étamines en nombre égal à celui des pétales ou en nombre double, hypogynes, libres, alternes avec les pétales, dans le premier cas, à filets subulés, à anthères introrses et biloculaires. L'ovaire est libre, sessile, multiloculaire. Chaque loge renferme des ovules nombreux, anatropes, insérés à l'angle interne. Le fruit est capsulaire; la capsule, par la déhiscence, se sépare en autant de valves alternant avec les cloisons qu'il y en avait à l'ovaire. Les graines sont cylindriques, droites ou légèrement recourbées : elles présentent, sous un test marqué de rides ou stries longitudinales, et doublé d'une membrane interne, un embryon dont la radicule, beaucoup plus longue que les cotylédons, se dirige vers le hile. Les élatinées diffèrent des caryophyllées par la structure de leurs fruits et de leurs graines. Les espèces qu'elles renferment sont de petites plantes annuelles ou vivaces, habitant les marais, à tiges couchées et souvent radicantes, à feuilles opposées ou verticillées, sessiles ou atténuées en pétioles, entières, à stipules très-petites, scarieuses, à fleurs axillaires, solitaires, fasciculées ou pelotonnées. Cette famille se compose des genres : *élatine*

(Linné), *élatine birolia* (Bell.), *élatine crypta* (Nutt.), *élatine cryptina* (Raf.), *élatine potamopitys* (Buxb.), *élatine bergia* (L.), *élatine merimea* (Camb.). Plusieurs espèces sont communes aux environs de Paris.

ÉLATION s. f. (é-la-sion — du lat. *elatus*, élevé). Elévation; orgueil. ‖ Vieux mot.

ÉLATITE s. f. (é-la-ti-te). Minér. Pierre citée par Pline, et qui paraît être une variété d'hématite.

ÉLATMA. V. JÉLATMA.

ÉLATOBRANCHE adj. (é-la-to-bran-che — du gr. *élatê*, rame, et de *branchie*). Moll. Qui a des branchies en forme de rames.

— s. m. pl. Classe de mollusques acéphales dont les branchies sont disposées en forme de rames.

ÉLATOSTEMME s. f. (é-la-to-stè-me — du gr. *elatê*, sapin; *stemma*, couronne). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des urticées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les îles de l'Asie australe et en Océanie.

ÉLATOSTEMMÉ, ÉE adj. (é-la-to-stèm-mé — rad. *élatostemme*). Bot. Qui ressemble à une élatostemme.

— s. f. pl. Groupe d'orticées ayant pour type le genre élatostemme.

ÉLATUS, roi de Cyllène, en Arcadie, épousa Laodicé, dont il eut Stamphale, Ægyptus, Cyllen et Pareus, se rendit en Phocide, où il protégea les habitants et le temple de Delphes contre les ravages des Phlégyens, et fonda, dans ce pays, la ville d'Elatée. — On désigne, sous le même nom : un roi des rives du Satnion, qui s'allia avec les Troyens et fut tué devant Troie par Agamemnon; un des poursuivants de Pénélope, lequel fut tué par Eumée.

ÉLAVAGE s. m. (é-la-va-je — du préf. *é*, et de *lavage*). Techn. Opération du papetier qui consiste à blanchir les chiffons défilés à la pile au moyen d'un chlorure décolorant et d'un acide, et à les laver ainsi que ceux qui sortent des blanchiments au chlore ou au bain de chlorure.

ÉLAVÉ, ÉE (é-la-vé) part. passé du v. Elaver. Techn. Qui a subi l'opération de l'élavage : *Chiffons* ÉLAVÉS.

— Vèner. Dont la couleur est blafarde, faible, pâle, et semble avoir déteint par un lavage : *Poil* ÉLAVÉ. *Robe* ÉLAVÉE. *Un chien* ÉLAVÉ. *Une bête* ÉLAVÉE.

ÉLAVER v. a. ou tr. (é-la-vé — du préf. *é*, et de *laver*). Techn. Soumettre à l'opération de l'élavage : ÉLAVER *des chiffons*.

ÉLAVER, nom ancien de l'ALLIER.

ÉLAVEUSE adj. f. (é-la-veu-ze — rad. *elaver*). Techn. *Pile élaveuse*, Pile qui sert à blanchir et à laver les chiffons après l'opération du défilage. ‖ On dit aussi substantiv. *une* ÉLAVEUSE.

ÉLAYL s. m. (é-lè-il — du gr. *elaion*, huile; *ulê*, matière). Chim. Gaz qui se produit durant la distillation d'un grand nombre de substances organiques, et qui est incolore, sans goût ni odeur, sans action sur les couleurs végétales, brûlant avec une flamme claire, très-brillante.

ÉLAYLMERCAPTAN s. m. (é-lè-il-mèr-kap-tan — de *élayl* et *mercaptan*). Chim. Produit de l'action du chlorélayle simple sur le sulfhydrate de sulfure de potassium dissous dans l'alcool; corps très-liquide, décomposable à l'air, ayant pour formule $C^2H^3S^2$.

EL-BALAD, ville ancienne d'Arabie, dont il ne reste aujourd'hui que des ruines, sur la côte S.-E. de la mer des Indes et à environ 100 mètres seulement de la mer, par 17°1' de lat. N. et 51°52'30' de long. E. Ces ruines consistent en remparts embrassant, dans leur circuit, un espace de plus de 3 kilomètres de long sur 600 mètres de large; çà et là s'élèvent des groupes de colonnes massives, entre lesquels gisent épars des fûts, des chapiteaux, des piédestaux, des débris de sculptures et surtout un grand nombre de baignoires en pierre. Tous ces débris, quoique minés et blanchis par le temps, offrent encore les traces d'un travail délicat, et nous prouvent que la culture des arts était arrivée à un grand développement dans cette partie de l'Asie, si rapprochée de nous et cependant si peu connue encore. A quelle époque et par qui cette ville fut-elle construite? On ne sait rien de certain à cet égard; mais les traditions des peuples de la côte veulent qu'elle ait été fondée au XIIe siècle. Les causes qui ont amené sa ruine nous sont également inconnues; mais nous croyons qu'il y a là un vaste champ ouvert aux patientes investigations des savants archéologues qui ont ressuscité pour nous les cités bien plus antiques de Ninive et de Babylone.

EL-BARAH, village de Syrie, pachalik et à 38 kilom. S.-O. d'Alep; 425 hab. Aux environs se voient les ruines d'une ville inconnue. Ces ruines occupent une superficie d'environ 10 hectares, dans une belle vallée, au pied du mont Riha, et apparaissent dans toute leur étendue au voyageur qui arrive d'Alep. Les parties les plus saillantes sont : un château d'architecture sarrasine, une église, une nécropole avec des tombeaux très-remarquables, et surtout plusieurs maisons particulières admirablement conservées, avec leurs toits, leurs antichambres, leurs fenêtres, leurs jardins et dépendances. Ces édifices, qui donnent une idée assez exacte de la vie de leurs anciens habitants, portent à croire que cette ville florissait entre le Ve et le Xe siècle de notre ère.

EL-BASSAN ou **ALBASSAN**, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, à 45 kilom. N. de Bérat, 100 kilom. S.-E. de Scutari, ch.-lieu du sandjak de son nom, sur un petit affluent du Scombi; 4,000 hab. Evêché grec. Fabriques d'ouvrages en fer et en cuivre étamé. Des murailles et un vieux château fort défendent la ville.

ELBE, l'*Albis* des Romains, en bohémien *Labe*, fleuve d'Allemagne, formé en Bohême, près de la Silésie, par la réunion d'une multitude de sources ou de petits cours d'eau qui descendent des montagnes du Riesen-Gebirge. Le Weisswasser et l'Elbebach, qui résultent de la réunion de ces divers ruisseaux, ne tardent pas à se confondre en prenant la dénomination commune d'Elbe. D'abord torrent impétueux, et roulant ses eaux dans une vallée sauvage et hérissée de rochers, l'Elbe élargit considérablement ses rives entre Josephstadt et Nimburg, puis il les rétrécit de nouveau jusqu'à Brandeis; mais les bords du fleuve se relèvent peu à peu entre Randnitz et Lobositz. Au delà de cette dernière ville, le fleuve coule dans une vallée étroite et profonde, dominée par des rochers à pic, puis, franchissant le passage que laissent entre elles les chaînes du Lausitzer-Gebirge et de l'Erz-Gebirge, pénètre dans le royaume de Saxe, où il quitte la direction S., qu'il a suivie depuis sa source, pour prendre d'abord celle du S.-E., puis celle du N. et enfin celle du N.-O. Dans le royaume de Saxe, l'Elbe franchit le plateau connu sous le nom de Suisse saxonne, arrose une belle vallée, qui se rétrécit tout à coup à Meissen. A peine l'Elbe a-t-il pénétré dans les plaines de l'Allemagne septentrionale qu'il se change en fleuve majestueux de plus de 200 mètres de large, sur une profondeur moyenne de 3 mètres au temps des plus basses eaux. Il baigne ensuite la Saxe prussienne, le Brandebourg et le duché d'Anhalt, sépare le Hanovre du Mecklembourg, du Lauenbourg, du Hambourg et du Holstein, se divise en plusieurs bras qui se réunissent au-dessous de Hambourg et se jette dans la mer du Nord, à Cuxhaven, après un cours de 108 myriamètres.

L'Elbe baigne un grand nombre de localités importantes, notamment : Hohenelbe, Josephstadt, Kœniggratz, Leimeritz, Pirna, Dresde, Meissen, Muhlberg, Torgau, Wittenberg, Magdebourg, Boitzenburg, Lauenbourg, Altona, Gluckstadt et Hambourg. Ses principaux affluents sont, à droite : l'Iser, l'Elster, le Havel, grossi de la Sprée, l'Elde; à gauche : l'Adler, la Moldau, l'Eger, la Mulde, la Saale, l'Ilmenau et l'Oste. Les eaux de l'Elbe sont très-poissonneuses, mais peu profondes, et embarrassées d'îles et de sables. La marée se fait sentir jusqu'à Hambourg. L'Elbe est flottable depuis Hohenelbe jusqu'à Melnik; à partir de Melnik, il est navigable jusqu'à Magdebourg pour les bâtiments de 0m,22 à 0m,66 de tirant d'eau; au-dessous de Magdebourg et jusqu'à Hambourg, il est navigable pour les navires ayant de 3 mètres à 4m,50 de tirant; à partir de Hambourg, il est accessible à tous les navires marchands.

ELBE (BOUCHES DE L'), ancien département français, formé, sous Napoléon Ier, d'une partie de la basse Saxe, et compris entre le Holstein, au N., le royaume de Westphalie, à l'E. et au S.-E., et le département des Bouches-du-Wéser, à l'O. et au S.-O.; ch.-lieu Hambourg; villes principales : Lubeck, Lunebourg et Stade.

ELBE (ÎLE D'), l'*Æthalia* ou l'*Ilva* des anciens, île de la Méditerranée, appartenant à l'Italie (province de Livourne), dont elle est séparée par le canal de Piombino, à 11 kilom. de la côte d'Italie et à 48 kilom. de la Corse, entre 42°43'-42°53' de lat. N. et 7°46'-8°6' de long. E.; 221 kilom. carrés et 22,026 hab.; ch.-lieu Porto-Ferrajo; villes principales Rio-Ferrajo et Porto-Longone. L'île d'Elbe est montagneuse. Le pic le plus élevé est le mont Capona, qui atteint 800 mètres. Elle ne renferme aucune rivière, mais un grand nombre de cours d'eau et de sources. Le climat est tempéré et sain. L'agriculture, bien que le sol soit assez fertile, est très-négligée par les habitants, qui trouvent une abondante source de richesses dans la pêche du thon et de la sardine, et surtout dans l'exploitation des riches mines de fer que recèle leur territoire. Ces mines étaient déjà exploitées par les Romains.

On sait peu de chose de l'histoire de l'île d'Elbe dans l'antiquité. Elle fut possédée tour à tour par les Etrusques, les Phocéens, les Carthaginois et les Romains. Au moyen âge, elle fut ravagée par les Barbares, et appartint aux Pisans (Xe siècle), aux Génois (1290), aux seigneurs de Piombino (1399), à Charles-Quint (1548) et aux rois de Naples en 1736. En 1802, le traité d'Amiens l'incorpora à la France, et elle fut comprise dans le département du Golo. Le traité de Paris, en 1814, la donna en toute souveraineté à Napoléon Ier, qui y résida depuis le 4 mai 1814 jusqu'au 26 février 1815; tantôt à Porto-Ferrajo, tantôt dans une maison de campagne située dans la vallée de San-Marino. Les lecteurs du *Grand Dictionnaire* trouveront au mot NAPOLÉON toute sorte de renseignements et de détails sur ce séjour célèbre; nous n'avons pas par conséquent à en décrire ici les diverses péripéties.

L'île d'Elbe produit environ 85,000 hectol. de vin, dont la plus grande partie est exportée. Le rouge, en petite quantité, est excellent; le blanc, très-abondant, est inférieur, sans doute par suite de sa fabrication défectueuse. L'usage du pressoir est inconnu à l'île d'Elbe; lorsque le vin est retiré de la cuve, on y verse de l'eau pour faire des demi-vins ou *piquettes* agréables, boisson du cultivateur.

La côte orientale de l'île renferme le petit ermitage de Monte-Serrato, dont les vins sont célèbres dans toute l'Italie.

Aux environs de Rio, on récolte d'excellents vins muscats. L'île d'Elbe fournit, en outre, deux vins dits d'*extraordinaire*, savoir : le vermut et l'aleatico.

Le vermut se prépare avec le meilleur vin blanc, dans lequel on fait infuser de l'absinthe et d'autres herbes aromatiques. C'est une liqueur artificielle assez amère. L'aleatico s'exprime d'un excellent muscat rouge, très-fleuri, à raisin de grosseur moyenne, légèrement ovale, pointu par les bouts et très-espacé dans la grappe; sa feuille, d'un vert noirâtre, est profondément découpée et presque palmée. Chaque propriétaire suit, pour la manipulation de ce vin de liqueur, un procédé dont il garde le secret, et qui consiste à faire évaporer la partie aqueuse du raisin avant d'en exprimer le jus, à le laisser fermenter plus ou moins longtemps et à y ajouter un peu de rhum. Cette liqueur, très-estimée dans le pays, est des plus agréables; on la compare aux vins de Monte-Cateni et de Monte-Pulcino, lorsque ces derniers ont perdu leur odeur enivrante.

ELBÉE (GIGOT D'), généralissime des Vendéens, né à Dresde en 1752, mort à Noirmoutiers en 1794. Son père était d'une famille noble du Poitou. Capitaine de cavalerie à un âge peu avancé, il donna sa démission à trente et un ans et se retira dans sa terre de Beaupréau, en Anjou. Il émigra en 1791, revint en France pour échapper aux lois contre les émigrés, et, le 13 mars 1794, se mit à la tête des paysans de Beaupréau qui s'étaient révoltés. Il joignit ses troupes à celles de Bonchamp, de Cathelineau, de Stofflet, de Larochejacquelein et de Lescure. D'Elbée n'avait guère, comme général, d'autre qualité qu'une froide bravoure. Il ne prenait même jamais de dispositions avant la bataille, se contentant de dire à ses soldats : « Mes enfants, la Providence nous donnera la victoire; » car il était fort dévot, et même il n'était pas à cet égard sans affectation; il portait des images de piété cousues dans ses habits, faisait sans cesse de véritables sermons à ses hommes, et leur parlait si souvent de l'assistance divine, qu'ils l'avaient surnommé le *général Providence*. Cette piété, d'ailleurs, affectée ou non, ne contribua pas peu à lui donner une grande influence sur les bandes vendéennes. En outre, il avait une physionomie agréable et s'exprimait avec grâce et facilité. Après la mort de Cathelineau, d'Elbée fut nommé général en chef; mais on sait que c'était plutôt un titre qu'un commandement réel, les chefs vendéens étant, en réalité, fort indépendants les uns des autres. Il continua d'ailleurs à se battre avec la même bravoure; mais échoua deux fois devant Luçon, perdit la bataille de Cholet, y reçut une blessure grave, se retira dans l'île de Noirmoutiers pour s'y rétablir, y fut pris trois mois après par le général Thureau, et condamné à mort par un conseil de guerre. On le fusilla sur la place publique, dans un fauteuil, ses blessures ne lui permettant pas de se tenir debout.

ELBÈNE (D'), nom de deux écrivains français. V. DELBÈNE.

ELBERFELD, ville de Prusse, prov. du Rhin, à 30 kilom. E. de Dusseldorf et à 696 kilom. N.-E. de Paris, sur les deux rives de la Wipper; 63,300 hab., dont environ 16,000 catholiques. Tribunal de commerce, bourse, écoles industrielles. Cette ville, qui se confond avec Barmen, est un des centres manufacturiers les plus importants de l'Allemagne. « Les guerres de la Révolution et le blocus continental ont été, dit M. Joanne, les premiers éléments de sa prospérité. Du reste ce beau pays se trouve dans d'excellentes conditions pour le développement de son industrie : on y trouve partout de la houille en abondance; les cours d'eau y sont nombreux. Là où ils manquent, des machines à vapeur ont été construites. Les soieries, les velours, les rubans, les toiles de coton, les étoffes de soie et de coton, le nankin, la passementerie, les dentelles, les fils de coton, etc., sont les principaux produits de l'industrie de cette ville. Ses teintureries possèdent un rouge (le rouge turc) à si bon marché et de si bonne qualité, que, chaque année, des manufacturiers de Glascow et d'autres villes d'Ecosse et d'Angleterre envoient teindre à Elberfeld les cotonnades qu'ils ont fabriquées. » Le mouvement commercial de cette ville est évalué à 100 millions de francs; mais, en dehors de ses établissements industriels, Elberfeld offre peu de monuments dignes d'attention; on y remarque une église catholique bâtie en 1836; un nouvel hôtel de ville orné de belles fresques, et un palais de justice d'un aspect assez grandiose. Près de la ville, on trouve l'Elisenhohe, belvédère bâti au milieu d'une promenade, et sur lequel on voit une statue de saint Guibert, qui convertit au christianisme les populations de ces contrées.

ELBERT (Samuel), général américain, né dans la Caroline du sud en 1743, mort à Savannah (Géorgie) en 1788. Il suivit d'abord la carrière commerciale. Lorsque éclata la guerre de la révolution, il devint membre de la commission de sûreté générale. En février 1776, il reçut de l'assemblée de Géorgie une commission de lieutenant-colonel, et fut promu colonel la même année. Rudement battu par les Anglais dans la Floride orientale, en 1777, il prit sa revanche, l'année suivante, en Géorgie, s'empara du fort Oglethorpe, près de Frederica, et se fit remarquer par sa brillante conduite lors de l'attaque dirigée contre Savannah par le général anglais Campbell, en décembre 1778. Il commandait une brigade à la bataille de Brier Creek, et y fut fait prisonnier (3 mars 1779). Après son échange, il se rendit dans le nord, rejoignit l'armée du général Washington et prit part à la bataille de Yorktown. A la fin de la guerre, il reçut une commission de major général, et, en 1785, fut élu gouverneur de l'Etat de Géorgie.

ELBERTON, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans la Géorgie, ch.-lieu de comté, à 36 kilom. N.-O. de Pétersburg; 4,300 hab. Siége de la cour de justice du comté. Commerce de céréales, pommes de terre, bois et coton.

ELBEUF s. m. (èl-beuff — nom de ville). Fam. Drap fabriqué à Elbeuf : *Maintenant que je t'ai retrouvé, rien ne m'empêche d'être vêtu d'*ELBEUF *comme un autre*. (Alex. Dum.) ‖ Vêtement en drap d'Elbeuf : *Il est impossible de voir une tache plus dégoûtante que celle qui dépare l'*ELBEUF *de monsieur*. (A. Karr.)

ELBEUF (*Elbovium*), ville de France (Seine-Inférieure), ch.-lieu de cant., arrond. et à 21 kilom. de Rouen, à 133 kilom. de Paris, très-agréablement située sur la rive gauche de la Seine et le chemin de fer d'Oissel à Serquigny, qui relie la ligne de Paris au Havre à celle de Paris à Cherbourg, et en face du village de Saint-Aubin, avec lequel elle communique par un beau pont suspendu, d'où l'on découvre un magnifique panorama; 24,000 hab. Tribunal de commerce; bibliothèque; chambre consultative des arts et manufactures; sociétés pour l'encouragement des arts industriels. L'industrie d'Elbeuf s'est considérablement accrue depuis trente ou quarante ans; aussi la ville a-t-elle doublé en étendue et en population depuis le commencement de ce siècle. La fabrication des draps était déjà florissante sous le règne de Napoléon Ier, qui s'écria, en visitant la ville : « C'est une véritable ruche où tout le monde travaille. »

La fabrication des draps utilise, à Elbeuf, 91 machines à vapeur d'une force de plus de 1,000 chevaux, et 5 usines hydrauliques. On y compte aussi 21 teintureries, 12 filatures de laine, 50 ateliers de retordage, 45 maisons d'apprêt, plusieurs sécheries, 1 fabrique de cordes, 1 fonderie, 3 scieries mécaniques, etc. L'industrie d'Elbeuf achète annuellement pour environ 45 millions de francs de laines. Le rayon industriel de cette ville occupe environ 24,000 ouvriers; la production moyenne de ce rayon est de 85 à 90 millions de francs par année.

Elbeuf possède un petit port qui est un puissant auxiliaire de l'industrie locale, et qui était, avant l'établissement du chemin de fer, l'entrepôt des matériaux de construction, des denrées et des marchandises en destination de la plus grande partie du département de l'Eure.

Les principaux monuments d'Elbeuf sont l'église Saint-Etienne et l'église Saint-Jean. L'église Saint-Etienne, du style de la Renaissance, se compose d'un chœur, d'une nef et de deux collatéraux. Les piliers de la nef, de forme octogonale, sont surmontés d'une couronne ducale. A l'extrémité inférieure du collatéral gauche, se voit un beau saint-sépulcre. Les vitraux, qui datent du XVe et du XVIe siècle, ont été classés parmi les monuments historiques.

L'église Saint-Jean, également de l'époque de la Renaissance, est flanquée d'une belle tour que décorent des clochetons, des statues et diverses sculptures. A l'intérieur, les vitraux, monument historique du XVe et du XVIe siècle, de beaux autels sculptés, les peintures et les sculptures de la chapelle des fonts baptismaux attirent principalement les regards.

Nous signalerons, en outre : l'église Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception, récemment construite dans le style ogival du XVe siècle; l'hôtel de ville, dans lequel ont été installés le tribunal de commerce et la bibliothèque (2,000 volumes); le cercle des commerçants; le musée d'histoire naturelle; le champ de foire, planté de marronniers; etc.

Elbeuf, dont ont fait généralement venir le nom d'*Elbovium* ou *Elbotum*, paraît être l'ancienne Uggadde qui figure sur l'itinéraire d'Antonin, et dont, suivant les données

les plus récentes et les plus complètes de l'archéologie, la situation doit être fixée à Caudebec-lès-Elbeuf. La population se serait ainsi déplacée de Caudebec à Elbeuf, de même que du vieil Evreux à Evreux, d'Alauna près de Valognes, du vieux Lisieux, du Mans et de diverses autres cités romaines. C'est à Caudebec-lès-Elbeuf que l'on a découvert un grand nombre d'antiquités et de substructions gallo-romaines qui ont démontré, d'une façon évidente, l'occupation des Romains. Tous les documents relatifs à ces découvertes se trouvent dans le recueil de la société française d'archéologie (année 1857), ainsi que les preuves décisives de l'opinion qui a fixé la ville d'Uggadde à Caudebec-lès-Elbeuf. Pourquoi les habitants d'Uggadde ont-ils peu à peu abandonné cette demeure pour aller se fixer sur un autre point peu éloigné, dans un temps où l'on ne peut pas supposer que la fabrication du drap y fût déjà florissante? C'est ce que probablement nous ne saurons jamais.

Elbeuf était, au XIVe et au XVe siècle, le marché des blés du Neubourg, qui étaient exportés pour la Bretagne, la Flandre et l'Ecosse. Il paraît qu'on y fabriquait le fil, le linge ou lange, à une époque fort ancienne, car les *Droitures, coustumes et apartenances de la visconté de l'eaue de Rouen* contiennent, chapitre LXI : « De fil, linge et lange porté par eaue. Fil, linge ou lange qui est porté par eaue de Ellebuef jusques à Rouen, doit VIII deniers de coustume. Et se le fil est à home de Ellebuef, il paiera IIII deniers tant seulement. »

Dans un manuscrit du XVe siècle, les chapitres concernant les fermes de la vicomté de l'eau sont suivis du paragraphe suivant : « La viconté a tel franchise que nul ne peut amener vins par Rouen que, puisque ils sont passés caterage, ils ne doivent leur muéson. Et se ils demeurent outre quaterage et desous le port Saint-Ouen, celuy qui est pour le viconte à Eulebeuf lez peut arrester, jusques à tant qu'il soit paié de la viconté pour sa muéson. » Elbeuf eut d'abord le titre de marquisat. Il devint l'apanage de René de Lorraine, général des galères de France, septième fils de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon. Ce René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, fut père de Charles de Lorraine, grand écuyer et grand veneur de France, qui assista au sacre de Henri III, en 1575, et obtint l'érection en duché-pairie de son marquisat, en 1581. Impliqué cependant dans les intrigues du temps, il fut arrêté à Blois, après l'assassinat du duc de Guise, et resta prisonnier, jusqu'en 1591, au château de Loches. Il mourut en 1605, et laissa deux fils : Henri de Lorraine, auteur du rameau des comtes d'Armagnac, de Brionne et de Lambesc, d'où est sortie la subdivision des comtes de Marsan, sires de Pons; et Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, général distingué, marié à Catherine-Henriette, fille naturelle légitimée du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrée, qui fut exilée par Richelieu en 1631. Le duc lui-même fut déclaré criminel de lèse-majesté, mais ne tarda pas à rentrer en grâce. Il mourut en 1663, laissant trois fils : Charles, qui a continué la ligne des ducs d'Elbeuf; François-Louis, auteur du rameau des comtes d'Harcourt, et François-Marie, auteur du rameau des comtes de Lislabonne. Charles III de Lorraine, duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, mort en 1692, fut père, entre autres enfants, de Henri, dont on va parler, et d'Emmanuel-Maurice, dit le prince d'Elbeuf, qui passa au service de l'empereur, où il devint général de cavalerie. Henri de Lorraine, duc d'Elbeuf, lieutenant-général et gouverneur de Picardie, n'eut, de son mariage avec Charlotte de Rochechouart, qu'un fils, Philippe de Lorraine, prince d'Elbeuf, tué dans la campagne de Piémont, en 1705. Avec lui s'est éteint le duché-pairie d'Elbeuf.

ELBEUF-EN-BRAY, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Gournay, arrond. et à 40 kilom. de Neufchâtel, à 50 kilom. de Rouen; 433 hab. L'église, dont le chœur date du XIIe siècle, renferme un beau bénitier provenant de l'abbaye de Bellosanne, de belles sculptures sur bois, plusieurs statues et un vitrail moderne.

ELBEUVIEN, IENNE s. et adj. (èl-beu-viain, iè-ne). Géog. Habitant d'Elbeuf; qui appartient à Elbeuf ou à ses habitants : *Les* ELBEUVIENS *sont renommés pour la fabrication des draps. La société* ELBEUVIENNE. *L'industrie* ELBEUVIENNE.

ELBING, ville de Prusse, prov. de Prusse, régence et à 8 kilom. E.-S.-E. de Dantzick, sur la rivière de son nom, ch.-lieu de cercle; 27,697 hab. Banque; bourse; fabriques de toiles à voiles, cuirs, tabac, savon, chicorée, amidon, vitriol, vinaigre; brasseries, distilleries, teintureries; fonderies de fer, ateliers pour la construction des machines, chantiers pour la construction des navires, corderie, filatures de laines, etc. Excellent port; entrepôt de marchandises; commerce maritime important. Des bateaux à vapeur mettent Elbing en communication régulière avec Dantzick.

La ville, agréablement située au pied d'une chaîne de collines, naguère entourée de vieilles fortifications, se compose de la cité ancienne, de la cité neuve, du Speicher et de plusieurs faubourgs; elle rappelle, par l'architecture de quelques-unes de ses maisons, celles de Dantzick. Parmi ses édifices, on remarque l'église Saint-Nicolas; l'église Sainte-Marie, construction du XIVe siècle, dont le maître-autel est orné d'un bon tableau; un collège qui date de 1526, et un hospice d'orphelins. Les environs de la ville offrent de belles promenades; une des plus agréables est celle de l'ancien couvent de bernardins, Cadienen, situé dans la forêt voisine. La ville d'Elbing se forma au XIIIe siècle, autour d'une commanderie de l'ordre Teutonique. Grâce à l'industrie de ses habitants et aux comptoirs qu'y établirent les marchands de Brême et de Lubeck, elle devint en peu de temps une des cités les plus florissantes de la ligue hanséatique. Les fortifications d'Elbing ont disparu depuis longtemps.

ELBING, rivière de Prusse, régence de Dantzick, découle du lac de Drausen et se jette, à peu de distance au N., dans le Frische-Haff (golfe de la Baltique). Cette rivière communique avec le Nogat et la Vistule par le canal de Kraffohl.

ELBINGERODE, ville de Prusse, prov. de Hanovre, sur la Rohbach, à 32 kilom. E. de Clausthal; 3,600 hab. Brasseries, distilleries; quincaillerie. Le fer est si abondant aux environs qu'on y exploite le minerai à ciel ouvert.

ELBOGEN. V. ELLENBOGEN.

EL-BOSTAN. V. BOSTAN (EL-).

EL-BOTHER, petite île de la mer Rouge, sur la côte d'Arabie, par 15° 25′ de lat. et 39° 10′ de long., à environ 5 kilom. de l'île Kamaran. Cette île, basse et sablonneuse, a une longueur de 5 kilom. de l'E. à l'O., et est entourée de récifs qui s'étendent jusqu'à 2 kilom. dans la mer, en face de la côte méridionale.

ELBOURZ ou **ELBROUZ**, la montagne la plus élevée du Caucase, dont elle domine à l'O. le massif principal, entre la Mingrélie et la Petite-Abasie, à 220 kilom. N.-O. de Tiflis, par 43° 21′ de lat. N. et 40° 5′ de long. E. « Pour avoir une idée du panorama de cette montagne, dit M. Fouton, qu'on se figure un plateau allongé de 2,666 à 3,333 mètres de hauteur, déchiré en tous sens par des vallées étroites et traversé dans sa longueur par une crête de rochers escarpés, d'un aspect grandiose, et couverts de neiges éternelles. Ces pics, rangés en ligne presque circulaire, forment, par les précipices qui les bordent, une immense cavité, et le désordre, qui croît de plus en plus vers le centre des masses rocheuses, donne à cette cavité l'aspect d'un énorme cratère. » L'Elbourz atteint 5,637 mètres d'élévation. Il est d'origine volcanique et paraît jouer un grand rôle dans les croyances des habitants du pays. Les Tcherkesses l'appellent *Ouak-Hamaco* (montagne sacrée). L'ascension de l'Elbourz offre de grandes difficultés, et ce n'est que dans ces dernières années que des explorateurs audacieux ont pu escalader son sommet le plus élevé.

ELBOVIUM, nom latin d'ELBEUF.

ELBRIDGE, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 23 kilom. O. de Syracuse, sur le canal de l'Erié et le chemin de fer de Rochester à Syracuse; 3,224 hab.

ELBURCHT (Jean VAN), dit **Petit-Jean**, peintre hollandais, né à Elbourg, dans l'Over-Yssel, vivait au XVIe siècle. Il se fixa à Anvers et devint, en 1585, membre de l'académie de cette ville. Elburcht est connu par quelques ouvrages estimables que l'on trouve dans l'église de Notre-Dame-d'Anvers; la *Pêche miraculeuse*, grande composition, et trois petits tableaux : le *Christ en croix*, *Saint Pierre à genoux devant son maître* et *Jésus dans la bergerie*.

ELBURG, ville de Hollande, prov. de Gueldre, arrond. et à 53 kilom. N. d'Arnheim, sur le Zuyderzée, ch.-lieu de cant.; 2,274 hab. Cette petite ville, entourée de murs, possède un port pour la pêche et pour le cabotage.

ELCAJA s. m. (èl-ka-ja ou el-ka-ia — mot arabe). Bot. Grand arbre de l'Arabie Heureuse.

— **Encycl.** *L'elcaja* est un grand arbre, à feuilles imparipennées. Les fleurs, qui rappellent, par leur aspect, celles du citronnier, sont disposées en corymbes axillaires ou terminaux; elles ont un calice campanulé, divisé en cinq lobes profonds; une corolle à cinq pétales; dix étamines; un ovaire à trois loges, surmonté d'un stigmate en tête. Le fruit est une capsule ovoïde, trigone, à trois loges, renfermant chacune deux graines. Cet arbre croît sur les montagnes de l'Arabie heureuse. Ses fruits sont odorants et employés comme cosmétique; les femmes arabes en font usage pour leur toilette de tête. La médecine les emploie aussi. Les graines font, avec l'huile de sésame, un onguent préconisé contre la gale.

ELCANO (Jean-Sébastien D'), navigateur espagnol. V. CANO.

ELCATHORAX s. m. (èl-ka-to-rakss — du gr. *elkos*, blessure; *thorax*, poitrine). Ornith. Syn. de BRUANT DES HAIES.

ELCÉSAÏTE s. m. (èl-sé-za-i-te — du nom du fondateur, *Elcésaï*). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui croyait à plusieurs venues de Jésus-Christ déjà effectuées, et considérait la loi juive comme toujours obligatoire. ‖ On dit aussi ELCÉSAÏEN et SAMSÉEN.

— **Encycl.** Les *elcésaïtes* parurent au IIe siècle, en Arabie, aux confins de la Palestine. Elcésaï, leur chef, Juif d'origine, se donnait pour inspiré et rejetait une partie de l'ancienne et de la nouvelle loi. « Il soutenait, dit l'abbé Bergier, qu'on pouvait, sans pécher, céder à la persécution, dissimuler sa foi, adorer les idoles, pourvu que le cœur n'y eût point de part. Il disait que le Christ était le grand roi; mais on ne sait pas si, sous le nom du Christ, il entendait Jésus-Christ ou un autre personnage. Il condamnait les sacrifices, le feu sacré, les autels, la coutume de manger la chair des victimes; il soutenait que tout cela n'était ni commandé par la loi, ni autorisé par l'exemple des patriarches. On prétend, cependant, que ses sectateurs se joignirent aux ébionites, qui soutenaient la nécessité de la circoncision et des autres cérémonies judaïques. Elcésaï donnait au Saint-Esprit le sexe féminin, parce que le mot *rouach*, esprit, est féminin en hébreu. Il enseignait à ses disciples des formules de prières et de jurements absurdes. » Il contraignait ses sectateurs au mariage.

Les Pères de l'Eglise, Epiphane, Eusèbe, Origène, entre autres, nous ont parlé des *elcésaïtes* : ils les nomment quelquefois *samséens*, du mot hébreu *sames*, qui signifie soleil, bien que jamais ces hérétiques n'aient adoré le soleil; ils les nomment aussi *osséniens*, mot qu'il ne faut pas confondre avec *esséniens*.

ELCH s. m. (èlch). Mamm. Syn. d'ÉLAN.

ELCHE, autrefois *Illice*, ville d'Espagne, prov. et à 24 kilom. S.-O. d'Alicante, près de la rive gauche de l'Elda, ch.-lieu de juridiction civile; 18,800 hab. Industrie agricole très-florissante; fabriques de toiles, savon, sparterie, distilleries, amidon. Commerce d'huile, dattes et fruits. C'est par un magnifique pont jeté, à une grande hauteur, sur le torrent de Vinalopo, que l'on pénètre dans la ville d'Elche, à laquelle ses maisons, de style mauresque, percées de rares fenêtres, forment des rues étroites et sales, donnent tout le caractère d'une ville arabe; on se croirait à Tanger ou à Tétuan. Elche était jadis entourée de murailles dont il reste à peine quelques vestiges. L'église principale, surmontée d'une haute tour, d'où l'on jouit d'un magnifique coup d'œil sur la ville et la plaine qui l'entoure, possède un beau retable au milieu duquel est placée une statue de la Vierge en grande vénération dans le pays. Après cette église, la *casa capitular* et la *calendura*, prison très-ancienne dont la tour porte une horloge accompagnée de deux figures d'homme et d'enfant qui frappent les heures et les quarts, sont les seuls édifices dignes d'attirer l'attention. Les eaux de la ville sont fournies par une belle retenue construite à 5 kilom. au N., en travers d'une gorge que ferme une muraille de 21 mètres de hauteur et de 11 mètres d'épaisseur à la base.

« Ce qui provoque le plus l'intérêt à Elche, dit M. Germond de Lavigne, c'est sa campagne et les produits qu'on en retire. Les oliviers, les orangers sont en petit nombre. Les dattes et les palmes constituent le principal revenu des habitants.

On a dit, pour plus d'une raison : « Il n'y » a qu'un Elche en Espagne; » c'est aussi la seule ville d'Espagne où l'on soit arrivé à diriger, d'une manière aussi intelligente et aussi productive, la culture des palmiers. On plante ces arbres à 2 mètres l'un de l'autre, en files parallèles à la direction des canaux d'irrigation. Ceux-ci forment de longs fossés de 20 mètres de longueur, 3 mètres de largeur et 0m20 de profondeur, dont les intervalles sont plantés en luzerne, en coton et autres végétaux. Le sol, au pied du palmier, n'exige aucun soin; mais la couronne où se trouvent les fruits oblige à plusieurs opérations difficiles et dangereuses. Les gens d'Elche grimpent avec une rare légèreté au sommet de ces tiges flexibles, s'appuyant de leurs pieds nus, le corps ceint d'une forte ceinture à laquelle est attachée, dans un anneau, une corde de sparte qui fait le tour de l'arbre. La corde, lancée en l'air, s'accroche aux rugosités de la tige; appuyé sur cette corde, l'ouvrier se sert des rugosités en guise d'échelons et monte en s'aidant des pieds et des mains. Il reprend la corde, la jette de nouveau au-dessus de lui, et continue à monter, en recommençant la même manœuvre. Tout cela se fait avec autant de rapidité qu'en mettrait un homme agile sur un sol horizontal. Arrivé à la couronne, il visite le fruit, consolide les grappes, les assujettit avec des liens pour les protéger contre l'action du vent. S'il en fait la récolte, il les descend dans une corbeille qu'il porte à la ceinture, et qu'il fait glisser jusqu'en bas à l'aide d'une longue corde.

» Les palmiers mâles, après la floraison et la fécondation, et les palmiers femelles qui n'annoncent pas de fruit, sont, en outre, l'objet d'une opération particulière, plus périlleuse encore que la précédente. On en rassemble les palmes en forme de cône; des cordes entourent et resserrent ces cônes, depuis la naissance jusqu'à la pointe, de manière à mettre les palmes qui occupent l'intérieur du bouquet à l'abri de l'air et de la lumière. Cette pratique a pour but de faire blanchir les palmes et de les conserver pour la fête des Rameaux. A cette époque, on en charge des milliers de voitures, et on les répand dans toute l'Espagne. On évalue à 8,000 le nombre des cônes qui se font chaque année; chacun d'eux donne 10 palmes, qu'on vend en moyenne 2 réaux l'une, ce qui fait un produit total de 8,000 douros (42,000 fr.), et de plus on expédie dans les fabriques de tabacs les palmes défectueuses, qui y sont employées pour fabriquer des cigarettes. Les palmiers femelles en bon rapport sont au nombre d'environ 35,000, produisant, l'un dans l'autre, année moyenne, 4 arrobes de dattes, ce qui porte le chiffre du produit à 1,400,000 réaux. »

ELCHINGEN, village de Bavière, sur la rive gauche du Danube, à 15 kilom. N.-E. d'Ulm, sur une montagne escarpée; 750 hab. Elchingen doit sa célébrité à la brillante victoire que le maréchal Ney, depuis duc d'Elchingen, y remporta sur les Autrichiens, le 14 octobre 1805. Aux environs s'élevait autrefois une abbaye de moines bénédictins, très-célèbre dans le moyen âge, fondée en 1128. Au milieu des massives constructions de cette abbaye se trouvait une charmante chapelle qui fut détruite par la foudre, en 1773, et reconstruite d'après un style d'architecture plus ancien encore.

Elchingen (COMBAT D'), gagné par le maréchal Ney sur les Autrichiens le 14 octobre 1805, et l'un des plus brillants épisodes de la campagne d'Austerlitz. L'armée française allait arriver devant Ulm par la rive droite du Danube, tandis que Mack l'attendait par la rive gauche, et le malheureux général, sur le point d'être cerné par des forces formidables, se doutait à peine du danger qui le menaçait. En ce moment encore, il pouvait sauver son honneur et son armée et se retirer vers la Bohême en écrasant le corps commandé par le général Dupont, isolé sur la rive gauche; mais il ignorait cette circonstance, et, au lieu de chercher à s'éclairer par des reconnaissances multipliées, il s'obstina à attendre dans Ulm, ville très-forte d'ailleurs, le choc de l'armée française. Seulement, il fit occuper le couvent et la position d'Elchingen par 20,000 hommes sous les ordres du général Laudon. En arrivant sur les lieux, Napoléon vit d'un coup d'œil que les Autrichiens restaient maîtres de la rive gauche, le général Dupont ne pouvant s'opposer à une masse de 60,000 hommes réunis, et il prit aussitôt ses dispositions pour que ses communications de la rive droite fussent rouvertes avec celles de la rive gauche; autrement, les Autrichiens renfermés dans Ulm pouvaient lui échapper à chaque instant. En conséquence, il ordonna au maréchal Ney de rétablir le pont d'Elchingen, qui avait été brûlé par Murat, mais dont il restait encore les chevalets. C'était une opération des plus périlleuses, car Ney avait en face de lui une prairie à traverser, puis à rétablir le pont devant 20,000 hommes qui occupaient les hauteurs d'Elchingen avec une formidable artillerie de l'autre côté du Danube. Tant d'obstacles n'effrayèrent point l'intrépide maréchal; les pontonniers exécutèrent sous ses yeux le rétablissement du pont, malgré une fusillade meurtrière que d'adroits tirailleurs dirigeaient de l'autre rive sur nos travailleurs. Dès que le dernier chevalet eut été couvert, Ney lança les voltigeurs du 6e léger, les grenadiers du 39e et 1 compagnie de grenadiers, qui se précipitèrent sur la rive gauche du Danube et repoussèrent les Autrichiens, de manière à faire une place à la division Loison, qui arrivait pour les soutenir. Le maréchal Ney, dit M. Thiers, auquel nous empruntons ces détails, fit alors passer sur l'autre rive du fleuve ce qui restait du 6e léger et du 39e, et ordonna au général Villatte de s'étendre avec le dernier de ces régiments dans la prairie, pour refouler les Autrichiens, tandis qu'il enlèverait le couvent d'Elchingen avec le premier. 1 seul bataillon du 39e put d'abord se conformer aux ordres du maréchal, et se vit sur le point d'être écrasé par les Autrichiens. Mais bientôt, secouru par son second bataillon, ainsi que par le 69e et le 76e de ligne, il recouvra tout l'espace perdu et força les Autrichiens à regagner les hauteurs.

Pendant ce temps-là, Ney pénétrait dans les rues tortueuses et en pente rapide d'Elchingen, arrachait ce village aux Autrichiens, maison par maison, malgré les feux plongeants qu'il avait à essuyer de tous côtés, et enlevait enfin le couvent qui couronnait la hauteur. Là, il se trouva en face de plateaux ondulés, parsemés de bois, qui s'étendent jusqu'au-dessus même de la ville d'Ulm. Ney résolut aussitôt de s'en emparer et de s'y établir, pour prévenir un retour offensif de l'ennemi. Il lança aussitôt dans le bois le 69e de ligne, qui s'y précipita malgré une vive fusillade; en même temps il faisait attaquer par ses dragons, qu'appuyait l'infanterie en colonnes, le reste du corps autrichien, formé en carrés de 2,000 à 3,000 hommes chacun. Un de ces carrés fut enfoncé par le 18e de dragons après une charge impétueuse, et 2 bataillons ennemis, défendus par 5 pièces de canon, durent mettre bas les armes. A cette vue, tout le reste de la ligne autrichienne se débanda et prit la fuite à travers les bois

Nos soldats la poursuivirent, l'épée dans les reins, jusqu'au pied des retranchements de la ville d'Ulm. 3,000 prisonniers et plusieurs pièces d'artillerie furent les trophées de la victoire du maréchal Ney, qui, dans cette journée meurtrière, où les régiments autrichiens d'Erbach et de l'archiduc Charles furent presque anéantis, combattit constamment en général et en soldat. A la fin de cette campagne, il reçut le titre de duc d'Elchingen, qui est resté son plus beau souvenir de gloire, avec celui de prince de la Moskowa.

ELCHINGEN (maréchal NEY, duc D'). V. NEY.

ELCI (Angelo, comte D'), archéologue et philologue italien, né à Florence en 1764, mort à Vienne en 1824. Epris, comme tout bon archéologue doit l'être, de l'antiquité païenne, Elci n'avait qu'un dédaigneux mépris pour les arts et même pour les sciences de ses contemporains. Il va sans dire que la politique moderne lui inspirait une véritable horreur. Aussi se retira-t-il, de ville en ville, devant les conquêtes de Bonaparte, et il ne s'arrêta qu'à Vienne, où il prit pour femme une comtesse allemande, à défaut d'une Athénienne ou d'une Romaine. Là il s'occupa d'augmenter sa riche bibliothèque, et surtout sa précieuse collection d'incunables, qui, dit-on, n'avait pas de rivale. Elci, d'ailleurs, était un homme fort instruit, possédant à fond l'anglais, le français, le latin, mais surtout le grec, sa langue de prédilection. Il a laissé une magnifique édition de la *Pharsale* (Vienne, 1811, grand in-4°, avec gravures). Nous disons magnifique, tant au point de vue typographique qu'au point de vue de la pureté du texte, de la clarté et de la finesse judicieuse des notes dont il l'a enrichie. Quant à ses *Poesie italiane e latine* (Florence, 1827, in-8°), elles contiennent surtout des satires contre les hommes et les choses de son temps. Tout lui a manqué cette fois : la justesse de l'idée et l'esprit, si nécessaire pour faire valoir même une idée juste.

ELCOSE ou **HELCOSE** s. f. (èl-kô-ze — du gr. *helkos*, ulcère). Pathol. Solution de continuité produite dans les parties molles par un agent corrosif.

ELDA, *Adellum*, ville d'Espagne, prov. et à 25 kilom. O.-N.-O. d'Alicante, sur la rivière de son nom; 4,000 hab. Fabrication de dentelles communes, sparteries.

ELDA, rivière d'Espagne, descend du versant méridional de la Sierra-Mayor, coule du N.-O. au S.-E., baigne Elda, Novelda, Elche et se jette dans le lac d'Elche après un cours de 52 kilom.

ELDAD, le Daniste, voyageur hébreu, de la tribu de Dan, d'où son surnom, vivait au IXe siècle de notre ère. Désireux de visiter les restes des dix tribus d'Israël, il s'embarqua, avec un autre Israélite, pour l'Egypte. Leur navire ayant fait naufrage, ils tombèrent entre les mains de nègres anthropophages, qui mangèrent le compagnon d'Eldad. Quant à lui, il dut momentanément son salut à son extrême maigreur. Quelque temps après, les sauvages qui l'engraissaient pour le dévorer ayant été attaqués et vaincus par leurs ennemis, Eldad fut fait prisonnier et conduit, au bout de quatre ans, dans la terre d'Alzin (Chine), où un juif l'acheta et lui rendit la liberté. Peu de temps après, il reprit la route de l'Occident, traversa la Perse, la Médie, la Babylonie, habita pendant quelques années Kaïrwan, puis passa en Espagne et termina ses jours à Cordoue. La relation de ses voyages, écrite en hébreu, nous est parvenue sous trois rédactions différentes. M. Carmoly a publié, en 1838, le texte et la traduction d'un fragment important de cette relation en la faisant précéder d'une étude sur la vie d'Eldad et d'un aperçu historique fort intéressant sur les différents voyageurs juifs. La relation d'Eldad le Daniste, dit M. Carmoly, bien que déparée par des récits insipides, ne peut manquer d'intérêt. On se rappelle, ajoute-t-il judicieusement, que dans l'intervalle qui sépara la chute de l'empire romain de l'époque où l'on doubla le cap de Bonne-Espérance et où fut découverte l'Amérique, l'Europe était partagée en une foule presque innombrable d'Etats, et que, excepté au temps des guerres des croisades, les chrétiens ne sortaient guère de chez eux. Les écrits géographiques des Hébreux avaient d'ailleurs, à cette époque, un intérêt particulier. La nation juive contemplait avec orgueil certaines contrées où la loi de Moïse dominait exclusivement; et, outre l'Yémen, qui avait encore, au Ve et au VIe siècle, des rois juifs, outre le royaume israélite des Khozars, qui, dans le IXe et le Xe siècle, jeta quelque éclat sur les régions qui avoisinent l'embouchure du Volga, on vantait la principauté juive de Samen, située dans l'Abyssinie, et dont il existe encore des débris respectables. C'est pour retrouver ces débris dispersés du peuple juif qu'Eldad le Daniste, ainsi que ceux qui le suivirent ou l'avaient précédé dans cette voie, parcourut l'Asie et l'Afrique. Malheureusement, le texte publié par M. Carmoly n'est qu'un extrait des très-intéressantes observations qu'il avait dû faire, et cet extrait a été fait par une personne étrangère, ainsi que le prouve la forme impersonnelle du récit. Le texte de cet extrait fut imprimé pour la première fois à Constantinople, en 1518, et réimprimé depuis à Venise, en 1544. En 1605, il en paraissait une nouvelle édition à Jessnitz. De très-bonne heure on en fit des traductions. La plus ancienne que l'on connaisse est celle de Génébrard, en latin (Paris, 1563); mais elle laisse à désirer sous le rapport de la correction et de la fidélité. Deux traductions allemandes, plus satisfaisantes, ont paru à Prague et à Jessnitz, en 1695 et en 1723. Le texte et la traduction dus à M. Carmoly ont, sur les éditions antérieures, l'avantage d'être la reproduction d'une rédaction inédite, moins fautive et plus complète, trouvée dans un manuscrit de la bibliothèque d'Eliezer ben Hazan et envoyée à l'auteur par Daoud Zabac, de Maroc.

ELDE, rivière d'Allemagne, dans le Mecklembourg-Schwerin, sort du lac Muritz, forme ensuite les lacs Kolpin, Malchow et Plau, et se jette dans l'Elbe à Domitz, après un cours de 152 kilom. du N.-E. au S.-O. Elle est entièrement canalisée et navigable.

ELDENA, village de Prusse, prov. de Poméranie, régence de Stralsund, cercle et à 8 kilom. E. de Greifswalde; 1,200 hab. Ancienne abbaye de cisterciens, dont les revenus ont été affectés, par Bogislas IV, duc de Poméranie, à la fondation de l'université de Greifswalde. Ecole royale d'agriculture et d'économie politique, fondée en 1835. Cette école, la plus grande de toute la Prusse, possède divers établissements : un jardin botanique, un champ d'essai, une brasserie, une tuilerie, une fabrique de fromages, ainsi que de riches collections scientifiques.

ELDON (John Scott, comte D'), homme d'Etat anglais, né en 1751 à Newcastle, mort en 1838. Fils d'un marchand de charbon qui avait acquis dans le commerce une fortune assez considérable pour faire élever avec soin ses seize enfants, et leur laisser à chacun, en mourant, un héritage raisonnable, il alla étudier le droit à l'université d'Oxford. Mais une aventure ne tarda pas à interrompre le cours de ses études : il devint amoureux de la fille d'un banquier de Newcastle, Elisabeth Surtees, et sut lui faire partager sa passion. Les parents des deux jeunes gens n'ayant pas voulu consentir à leur union, John enleva Elisabeth en 1772 et ils allèrent se marier en Ecosse. Ce mariage excita la colère des deux pères de famille, qui cependant pardonnèrent à la fin, et John revint continuer ses études à Oxford, où il prit ses grades en 1776. Il partit alors pour Londres avec sa femme dans l'espoir de se faire connaître au barreau de cette ville, mais fut longtemps sans pouvoir se créer une clientèle. Enfin, en 1783, il attira l'attention de lord Thurlow et de lord Weymouth et fut nommé avocat du conseil du roi. Il entra la même année à la chambre des communes comme représentant du bourg de Weobly, et plus tard de celui de Boroughbridge. Dès le début de sa carrière parlementaire, il fit preuve des sentiments du torysme le plus exalté, et plus tard fut l'un des adversaires les plus opiniâtres de l'émancipation des catholiques. Bien que ce ne fût pas un grand orateur, il savait cependant se servir de la parole avec habileté, surtout lorsqu'il traitait des questions de droit, et le cabinet Pitt ne dédaigna pas de se l'attacher en le nommant en 1788 avocat général. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1793, où il fut appelé au poste éminent de procureur général (attorney-general). Les services qu'il rendit en cette qualité le firent élever à la pairie en 1799 avec le titre de baron Eldon; en même temps il était nommé lord grand-juge, et, deux années plus tard, devenait lord-chancelier. Il conserva les sceaux jusqu'en 1806, époque de la formation du ministère Grenville; il les déposa alors, mais les reprit dès l'année suivante et les garda cette fois jusqu'à l'entrée de Canning au ministère (1827). Le bill de réforme et l'émancipation des catholiques étaient pour lui le premier pas de l'Angleterre vers la décadence et la ruine, et il s'opposa à ces deux mesures avec une ardeur passionnée, mais ne put parvenir à les empêcher d'être adoptées et vécut dans la retraite depuis cette époque. En 1821, il avait reçu les titres de vicomte Encombe et de comte d'Eldon.

ELDORADO s. m. (èl-do-ra-do — mot espagnol composé de *el* le, *dorado* doré.) || Hist. Pays qu'Orellana, lieutenant de Pizarre, prétendait avoir découvert entre l'Amazone et l'Orénoque et qui contenait d'après lui des quantités d'or merveilleuses.

— Par anal. Pays chimérique dont tous les habitants seraient riches et heureux : *Qui n'a pas rêvé un* ELDORADO? || Lieu ou pays merveilleux par les richesses qu'il renferme ou les plaisirs qu'il procure :

> Cette étrange cité, c'est Athène ou Paris,
> *Eldorado* du monde, où la fashion anglaise
> Importe deux fois l'an ses tweeds et ses paris.
>
> TH. DE BANVILLE.

|| Lieu ou pays dont on fait ses délices : *La Normandie est mon* ELDORADO; *je l'ai parcourue en tous sens, et en toutes saisons.* (Lemaire).

— Nom donné à un café-concert ou plutôt à un théâtre situé à Paris, boulevard de Strasbourg, et dont la décoration rappelle le style et l'ornementation mauresques : *Depuis la liberté des théâtres, l'opérette a ses grandes entrées sur la scène de l'*ELDORADO.

ELDORADO (Pays de l'Or), district de l'Etat de Californie, accidenté par les ramifications de la Sierra-Nevada et très-riche en gisements aurifères. On y trouve également des marbres. Ce district a pour chef-lieu Placerville et compte une population de 55,980 habitants, répartie sur une superficie de 5,150 kilom. car.

— Hist. L'histoire des voyages entrepris pendant plus de deux siècles à la recherche d'un Eldorado, d'un pays où l'or se trouverait partout, serait un des plus curieux épisodes de la découverte du nouveau monde. Une fièvre ardente s'était emparée, d'abord des Espagnols et des Portugais, puis de l'Europe tout entière, aux récits merveilleux des premiers navigateurs. Bientôt les conquêtes certaines et les richesses véritables ne suffisent plus; l'imagination dépasse la réalité, déjà pourtant si surprenante, et l'on rêve de pays plus riches encore que le Mexique et le Pérou, de pays où l'or serait aussi commun que chez nous la pierre.

Une page du lieutenant de Pizarre, Orellana, concernant une région qu'il disait avoir entrevue entre l'Amazone et l'Orénoque, donne bientôt un corps à ce rêve. Mais en passant de bouche en bouche la rumeur se grossit et s'altère; tantôt, aux indications topographiques, on croit qu'il s'agit de la Guyane, alors si imparfaitement connue, tantôt de la Nouvelle-Grenade, aussi ignorée. Plus les aventuriers avançaient, plus l'Eldorado reculait devant eux; ceux qui avaient fouillé tout le Pérou affirmaient que la terre rêvée devait être le Nuevo Regno, ceux qui revenaient du Nuevo Regno affirmaient qu'on ne la trouverait qu'au Pérou. Par un effet singulier, à mesure que les chercheurs d'Eldorado tombaient de déception en déception, la description du pays se précisait; on en faisait la topographie, avec des bois, des lacs, des montagnes, des rivières; on énumérait les villes, on racontait les mœurs des habitants, on écrivait toute l'histoire de la contrée.

On tombe enfin d'accord : c'est dans la Guyane que se trouve l'*Eldorado*. Après la chute des Incas, un jeune frère d'Atabalépa, recueillant tous les trésors sur lesquels il put mettre la main, s'était retiré dans l'intérieur des terres et avait fondé un empire immense. On désignait indistinctement ce roi de fantaisie, sous les noms de grand Paytité, de grand Moxo, d'Enim ou de grand Paru. Poussés par des motifs d'intérêt personnel ou public, des hommes d'intelligence jouissant d'une grande notoriété ne craignirent pas de confirmer cette fable et de l'appuyer de leur autorité. C'est ainsi que sir Walter Raleigh, sachant les avantages qui résulteraient de la colonisation de la Guyane, y poussa ses aventuriers en leur décrivant sous les plus attrayantes couleurs, le monarque Doré et ses domaines. Il n'hésita même pas à présenter à la reine Elisabeth, comme des faits avérés, les fictions dont on repaissait l'imagination avide de la foule.

L'Espagnol Martinez alla plus loin; il affirma avoir résidé pendant sept mois à Manoce, la capitale du royaume imaginaire, et donna même le chiffre des ouvriers employés seulement dans la rue des Orfèvres; ils étaient plus de trois mille. Le voyageur possédait les détails les plus précis; il montrait la carte qu'il avait dressée, et sur laquelle était indiqué l'emplacement de trois montagnes, une d'or, une d'argent et une de sel. Le somptueux palais de l'empereur était supporté par de magnifiques colonnes de porphyre et d'albâtre, symétriquement alignées, et entouré de galeries construites de bois d'ébène et de cèdre incrustés de pierreries. Situé au centre d'une île verdoyante, et se réfléchissant dans un lac d'une transparence indescriptible, ce palais était construit en marbre d'une blancheur éclatante. Deux tours en gardaient l'entrée, appuyées chacune contre une colonne de vingt-cinq pieds de hauteur, dont les chapiteaux supportaient d'immenses lunes d'argent; deux lions vivants étaient attachés aux fûts par des chaînes d'or massif. On pénétrait de là dans une grande cour quadrangulaire ornée de riches fontaines avec des vasques d'argent d'où l'eau jaillissait par quatre tuyaux d'or. Une petite porte de cuivre incrustée dans le roc cachait l'intérieur du palais, dont la richesse défiait toute description. Un vaste autel d'argent supportait un immense soleil d'or devant lequel quatre lampes brûlaient perpétuellement.

Le maître de toutes ces magnificences était appelé Eldorado, littéralement le Doré, à cause de la splendeur inouïe de son costume. Son corps nu était, chaque matin, oint d'une gomme précieuse, puis enduit de poussière d'or jusqu'à ce qu'il présentât l'apparence d'une statue d'or. Ainsi que le fait sagement observer Oviedo, « comme cette *sorte de vêtement* doit lui être fort incommode pour dormir, le prince se lave le soir, et se fait redorer le matin, ce qui prouve que l'empire d'Eldorado est infiniment riche en mines d'or. » Il est probable que cette fable tirait son origine des rites particuliers du culte de Bochica, le grand-prêtre de cette secte ayant l'habitude de se graisser les mains et de les saupoudrer ensuite de poussière d'or; ou bien encore d'une autre coutume, relatée par Humboldt. Cet illustre voyageur rapporte que, dans les parties les plus sauvages de la Guyane, où la pratique de la *peinture* est substituée à celle du *tatouage*, les Indiens oignent leurs corps de graisse de tortue, puis le couvrent de morceaux de mica, dont l'éclat métallique, d'un blanc aussi brillant que celui de l'argent et d'un rouge aussi vif que celui du cuivre, semble les habiller d'un vêtement brodé d'or et d'argent.

Bien que fertiles en déboires et en malheurs de toute sorte, les expéditions entreprises à la recherche de l'Eldorado ont rendu à la cause de la science des services considérables; c'est ainsi que les alchimistes, en cherchant la pierre philosophale, ont été mis sur la trace de découvertes importantes. Quelques-unes de ces expéditions méritent seules une place dans l'histoire et peuvent être considérées comme des entreprises. La dernière, si incroyable que cela puisse paraître, fut organisée en l'année 1775, ce qui montre combien était robuste la foi dans l'existence de cette contrée imaginaire.

Les premières de ces expéditions cherchèrent l'empire du grand Moxo quelque part dans la direction du versant oriental des Andes, dans la Nouvelle-Grenade. En 1535, Sébastien de Belalcazar envoya les capitaines Anasco et Ampadia à la découverte de la vallée de Dorado, en conséquence des récits hyperboliques faits par un Indien de Tacumga sur la richesse et la splendeur du Zaque ou roi de Cundinamarca. En 1536, Diaz de Pineda fit courir le bruit qu'il y avait, à l'est des Nevadas de Tunguragua, Cayambe et Popayan, d'immenses plaines où les métaux précieux se trouvaient en grande quantité, et où l'or, en particulier, était d'une telle abondance, que les habitants en fabriquaient des armures.

Enflammé par le récit de toutes ces merveilles, Gonzalo Pizarre se mit à leur recherche, en 1539, et le hasard lui fit découvrir le cannellier américain. Francisco de Orellana, un de ses lieutenants, essaya d'atteindre l'Amazone par le Napo.

D'autres expéditions furent simultanément organisées au Venezuela, à la Nouvelle-Grenade, à Quito, au Pérou, au Brésil et au Rio de la Plata; toutes avaient pour unique objet la conquête d'Eldorado. Il fut affirmé que les incursions faites au sud de Guaviare, du Rio-Fragua et du Caqueta, fournissaient la preuve, non-seulement de l'existence de la cité d'Eldorado, mais encore des immenses richesses des Manoas, des Omaguas et des Guaypos.

Les relations des voyages effectués par Orellana, George von Specier, Hernan Perez de Quesada et Philippe von Huten, en 1536, 1542 et 1545, témoignent d'une science profonde et de soigneuses études, bien qu'elles ne soient pas non plus exemptes d'exagération et de fictions.

Ceux qui cherchaient la ville du monarque Doré se dirigeaient vers deux points situés au nord-est et au sud-ouest du Rio-Negro, c'est-à-dire, vers Parima, l'ancienne résidence des Manoas, qui habitaient les deux rives du Jurubesh. Il n'y a plus actuellement aucun doute que toute la région comprise entre l'Amazone et l'Orénoque était désignée sous le nom général de ***provinces du roi Doré***.

C'est en 1595 que sir Walter Raleigh entreprit son premier voyage. Ce personnage, aussi entreprenant que romanesque, tenu en grande estime par la reine Elisabeth, était fatigué des réalités moroses du vieux monde. Il embrassa avec ardeur l'idée d'un Eldorado comme offrant un but digne de son attention. Il est vrai qu'il n'avait aucune notion bien définie sur la situation du fabuleux royaume; mais il se lança dans l'aventure avec l'enthousiasme qui formait le côté saillant de son caractère. Son désappointement, comme on le pense, fut grand, lorsqu'il s'aperçut que toute l'affaire, roi Doré, édifices, villes, palais, lions, montagnes d'or et le reste n'étaient qu'une grandiose hâblerie.

Sir Walter Raleigh, homme de cour dans toute l'acception du terme, ne voulut pas subir la mortification d'avouer à son retour l'insuccès de son expédition, et faire voir qu'il s'était laissé mystifier. Il résolut de sacrifier la vérité à son amour-propre, et, comme il avait conçu dès longtemps le projet de coloniser la Guyane, il crut ne pouvoir mieux atteindre ce résultat qu'en laissant intact aux yeux de ceux qui l'accompagnaient le prisme de l'Eldorado.

Après avoir recueilli d'Antonio de Berrio, qu'il fit prisonnier dans son incursion sur l'île de la Trinité, en 1595, et de quelques autres, la somme de connaissances qu'on possédait à cette époque sur la Guyane et les contrées adjacentes, sir Walter Raleigh poursuivit son expédition.

Deux points pour lui étaient hors de doute : l'existence des deux grands lacs et celle du royaume de l'Inca que l'on supposait avoir été fondé près des sources de la rivière Essequibo. Après avoir franchi la rivière Guarapo et les plaines de Chaymas, Raleigh s'arrêta à Morequito, où il apprit d'un vieillard que des peuples étrangers étaient certainement entrés dans la Guyane. Son voyage s'arrêta aux cataractes du Carony, rivière que l'on supposait être la voie la plus courte pour atteindre Maucreguari et Manoa, villes situées sur les bords des lacs Cassipa et Rupunuwini ou Dorado.

Il est permis de révoquer en doute presque

toutes les assertions avancées par Raleigh quant aux résultats de son voyage. Il avait résolu que son expédition ne tomberait pas dans le ridicule; aussi sa description de Manoa est-elle des plus grandioses. Il compare les lacs intérieurs, dont il a seulement entendu parler, à la mer Caspienne, et n'appelle jamais Manoa que « la cité impériale et dorée ». Le souverain de ce magnifique pays devient, sous sa plume, « l'empereur *Inga* de Guyane »; il a, dit-il, élevé des palais qui dépassent en somptuosité les superbes résidences de ses ancêtres péruviens. Dans ses efforts pour gagner les bonnes grâces de la reine, Raleigh ne négligea ni l'art de la flatterie ni les embellissements de la fiction. Il lui raconta qu'à toutes les nations barbares qu'il rencontrait, il montrait le portrait d'Elisabeth, à la vue duquel elles laissaient éclater « des transports de joie. » Il affirme qu'on lui a dit qu'au temps de la conquête du Pérou on découvrit, « dans les principaux temples, » des prophéties annonçant que les *Ingas* (Incas) perdraient leur empire et qu'il leur serait rendu par les Anglais. Il assure à Sa Majesté que l'Inca consentirait à payer annuellement à l'Angleterre une somme de 300,000 livres sterling, si elle consentait à placer dans les villes de l'empire des garnisons de 3,000 à 4,000 Anglais, sous prétexte de le défendre contre ses ennemis. « Il me semble, ajoute-t-il, que cet empire de la Guyane est réservé à la nation anglaise. »

De 1595 à 1617, Raleigh fit quatre voyages successifs dans le bas Orénoque. Ces tentatives échouèrent toutes, ce qui refroidit singulièrement l'ardeur des aventuriers qui avaient formé le projet de conquérir l'Eldorado.

A partir de cette époque, on ne voit plus naître ces vastes combinaisons ni se lancer à l'aventure les grandes expéditions qui devaient leur origine à des idées chimériques. Mais la soif de l'or avait été trop surexcitée pour s'éteindre complètement, et des entreprises isolées furent, de temps en temps, organisées avec l'assentiment de divers gouvernements coloniaux. En 1637 et 1638, le père Acana et le père Fritz se rendirent, chacun de leur côté, aux terres des Manoas, que l'on supposait couvertes d'or, et les récits merveilleux qu'ils mirent en circulation rallumèrent l'imagination des aventuriers. Tout récemment on croyait encore que les plaines de Macas, à l'est des Cordillères, contenaient les ruines de Logroño, ville située dans une région d'or d'une richesse prodigieuse. En 1740, on était persuadé qu'en remontant la rivière Essequibo on pourrait atteindre Eldorado par la Guyane hollandaise.

Enflammé par les fables relatives au splendide lac de Manoa, don Manuel Centurion, gouverneur de Saint-Thomas d'Angostura, résolut d'entreprendre de sérieuses recherches, et employa tous les moyens pour éveiller dans l'âme des colons une ardeur égale à la sienne. Un Indien Ipurucota, nommé Arimuicaipi, descendit le Rio Carony, et persuada aux Espagnols que les contes sur Eldorado rendaient à peine justice aux splendeurs du grand Moxo. Il déclara que la lueur blanchâtre des nuages du détroit de Magellan n'était que la réflexion des rocs d'argent baignés par les eaux du lac Parima. Un chef indien mieux intentionné, nommé vulgairement le capitaine Surado, essaya vainement de détromper le gouverneur Centurion : l'expédition eut lieu; mais elle ne rencontra que des souffrances épouvantables; il y périt plusieurs centaines de marins.

En 1775-1780, Nicolas Rodriguez et Antonio Sautos, hardis marins, renommés par leur esprit d'aventure, furent chargés par le gouvernement espagnol de chercher Eldorado. Après des dangers sans nombre, ils atteignirent l'Uraricuera et le Rio Branco; mais le but auquel ils tendaient leur échappa naturellement. L'abondance du mica dans la Guyane contribua à confirmer l'opinion de ceux qui croyaient aux richesses aurifères de ce pays; et, comme dans beaucoup d'autres circonstances, le manque de connaissances scientifiques conduisit aux idées les plus absurdes et aux plus déplorables résultats. Le pic Calitamini, quand il est frappé obliquement par les rayons du soleil couchant, brille comme s'il était incrusté d'or ou couronné de diamants. D'après les indigènes, les îlots d'ardoise micacée du lac Amuca augmentent, grâce à leur réflexion puissante, la teinte argentée des nuages du ciel méridional. Raleigh dit que toutes les montagnes, toutes les pierres des forêts de l'Orénoque avaient l'éclat resplendissant des métaux précieux.

Les voyageurs qui ont donné, sur les richesses de la Guyane et d'Eldorado, les descriptions les plus hyperboliques, sont ceux-là mêmes qui, sur d'autres sujets, n'ont pas craint de violer la vérité, afin de rehausser l'effet de leurs relations. Diego de Ordaz, le fameux *conquistador* du Mexique, qui se vantait orgueilleusement d'avoir recueilli du soufre dans le cratère du Popocatepetl, et que l'empereur Charles V avait autorisé à ajouter à ses armes un volcan enflammé, entreprit, en 1531, un voyage de découvertes le long de l'Orénoque. Ayant obtenu une commission qui lui donnait le gouvernement de tous les pays qu'il pourrait conquérir entre le Brésil et la côte de Vénézuéla, il se mit en route par l'embouchure du Marañon. Là, les indigènes présentèrent, dit-il, à ses regards émerveillés « des émeraudes aussi grosses que le poing ». Ce n'était sans doute pas autre chose que des morceaux d'un feldspath compacte que l'on trouve en abondance à l'embouchure de la rivière Topagas. Des Indiens l'ayant informé qu'en naviguant à l'ouest il trouverait une montagne d'émeraudes, il se dirigea aussitôt vers cette merveille. Malheureusement, un naufrage vint détruire toutes ses espérances.

Quand on songe aux incroyables progrès de cette fable d'Eldorado, on ne peut s'empêcher d'admirer la crédulité de quelques aventuriers et l'audace de certains autres. L'expédition de sir Walter Raleigh fut, sans contredit, la plus importante qui ait jamais été faite, et elle eut au moins, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le résultat heureux d'arrêter des efforts combinés qui n'auraient pu manquer d'avoir l'issue la plus déplorable. Il est certain que Raleigh lui-même a été grossièrement trompé, et qu'il essaya ensuite de faire partager à ses contemporains la mystification dont il avait été victime. A nos yeux, Raleigh est peu excusé, et la fraude employée par lui vis-à-vis de ses compagnons d'aventure suffit à diminuer considérablement l'intérêt qu'inspirent les derniers actes de sa vie. Mais, tout en déplorant que tant d'intelligence, de travail et d'argent ait été dépensé en pure perte, que tant d'existences humaines aient été sacrifiées à une chimère, il faut reconnaître que tous ces voyages à la recherche du mystérieux Eldorado ont eu pour conséquence quelques découvertes sérieuses. Toutefois, les vérités mises en lumière se trouvent entremêlées de tant de mensonges, le vrai et le faux sont si difficiles à séparer l'un de l'autre, qu'il ne faut pas trop nous étonner des idées erronées entretenues jusqu'à une époque assez rapprochée de nous. La pénétration et la science du XIX^e siècle ont fait évanouir les nuages dorés qui restaient suspendus sur l'empire de Guyane, et le grand Moxo reste désormais relégué dans le domaine de la fiction.

ÉLÉAGNÉ, ÉE adj. (é-lé-agh-né). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au chalef ou éléagnus. ‖ On dit aussi ÉLÉAGNOÏDE.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre chalef.

— **Encycl.** La famille des *éléagnées* ou des *chalefs*, comme on l'appelait autrefois, renferme des arbres et des arbrisseaux souvent épineux, à feuilles alternes ou opposées, simples, entières et dépourvues de stipules. Elles sont recouvertes, ainsi que l'écorce et toutes les parties herbacées, d'écailles scarieuses, blanchâtres et comme micacées. Les fleurs, axillaires, solitaires ou groupées en épis ou en grappes paniculées, sont hermaphrodites ou unisexuées. Les mâles ont un calice composé de deux folioles opposées, ou de quatre soudées au sommet en un tube tapissé par un bourrelet glanduleux, sur le bord extérieur duquel sont insérées des étamines en nombre égal à celui des divisions du limbe, ou en nombre double. Dans les fleurs femelles ou hermaphrodites, la base du calice forme un tube qui entoure l'ovaire sans y adhérer; celui-ci, qui renferme une seule loge uniovulée, est surmonté d'un style allongé, terminé par un stigmate latéral. Les fleurs hermaphrodites ont, en outre, des étamines insérées comme dans les fleurs mâles. Le fruit est un akène crustacé, entouré par le tube du calice épaissi et charnu. Les graines, à tégument membraneux, renferment un embryon entouré d'un albumen épais. Cette famille, qui a des affinités avec les protéacées et les thymélées, comprend les genres *chalef (elæagnus)*, *argousier (hippophæ)*, *canulée* et *shepherdie*. Les *éléagnées* croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère nord jusque sous les tropiques. Elles sont susceptibles de quelques applications agricoles, économiques ou industrielles.

ÉLÉAGNUS s. m. (é-lé-agh-nuss — du gr. *elaia*, olivier; *agnos*, pur, chaste). Bot. Nom scientifique du genre chalef, type de la famille des éléagnées. V. CHALEF.

ÉLÉALA, ville biblique située au delà du Jourdain, et dont s'empara la tribu de Ruben (*Nombres*, XXXII, 3, 37). Plus tard, elle tomba entre les mains des Moabites. Elle était située, suivant Eusèbe, à un mille de Hébron. Burkhardt découvrit dans ses voyages, à six heures de Hébron, les ruines d'une ville appelée par les Arabes *El-Aal* (nom identique, à quelques voyelles près, à celui de Eléala) et située sur une hauteur. Suivant Seetzen, elle ne serait éloignée de Hébron que d'une demi-heure de marche, ce qui s'accorde mieux avec le passage d'Eusèbe que nous avons cité.

ÉLÉALE s. f. (é-lé-a-le). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des clairons, dont l'espèce type habite la terre de Van Diémen : *Chez les* ÉLÉALES, *la tête et le labre sont avancés.* (Chevrolat.)

ÉLÉANTHE s. m. (é-lé-an-te — du gr. *elé*, marais; *anthos*, fleur). Bot. Syn. douteux d'HEXISÉE, genre de plantes.

ÉLÉATE s. et adj. (é-lé-a-te). Géogr. anc. Habitant de la ville d'Élée; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* ÉLÉATES. *Le peuple* ÉLÉATE.

ÉLÉATIQUE adj. (é-lé-a-ti-ke). Hist. philos. Se dit d'une secte de philosophes grecs qui tire son nom de la ville d'Élée, patrie de ses deux principaux fondateurs, Xénophane et Parménide, et qui donna naissance à la dialectique, à la doctrine du panthéisme, et eut surtout une valeur critique : *L'école* ÉLÉATIQUE. *Les philosophes* ÉLÉATIQUES.

— s. m. Philosophe éléatique : *Les* ÉLÉATIQUES.

— **Encycl.** École éléatique. V. ÉLÉE (école d').

ÉLÉATISME s. m. (é-lé-a-ti-sme — rad. *éléatique*). Doctrine des philosophes éléatiques.

ÉLÉAZAR, grand prêtre des Hébreux. Il succéda à son père Aaron en 1467 av. J.-C. Moïse le revêtit lui-même des habits pontificaux sur la montagne de Hor. Il fut enterré à côté de Phinée, son fils, dans la montagne d'Éphraïm.

ÉLÉAZAR, guerrier juif, lieutenant de David. Il fut *un des trois hommes forts* qui tinrent tête à l'armée des Philistins dans un champ d'orge, à Pasdammim. Il avait, dans cette circonstance, fait un tel carnage des ennemis, que sa main fatiguée se trouva collée à son épée. Ce fut aussi lui qui, avec ses deux vaillants compagnons, traversa toute l'armée des Philistins pour porter à boire à David, réfugié dans la caverne de Hadullam.

ÉLÉAZAR, grand prêtre juif, fils d'Oniaz et frère de Simon le Juste. Il vivait au III^e siècle avant J.-C. Ce fut lui, suivant Josèphe, qui, sur la demande de Ptolémée Philadelphe, désireux d'enrichir la bibliothèque d'Alexandrie d'une traduction exacte de la Bible, envoya au roi d'Égypte soixante-douze docteurs avec un exemplaire de la Loi, pour en faire la traduction grecque, dite *version des Septante* (277 av. J.-C.). On sait que l'authenticité de ce fait a été révoquée en doute. Toujours d'après Josèphe, Ptolémée Philadelphe remercia le grand prêtre en lui faisant présent de cent talents d'argent et d'objets précieux pour l'ornement du temple et en accordant la liberté à plus de cent mille Juifs esclaves dans ses États.

ÉLÉAZAR MACHABÉE, guerrier juif, frère de Judas Machabée, mort en 163 av. J.-C. Il s'illustra en combattant contre les troupes du roi de Syrie. Dans une bataille contre Antiochus Eupator, il vit dans les rangs ennemis un éléphant couvert des insignes royaux; il crut, mais à tort, qu'il servait de monture à Eupator, et, se dévouant pour les siens, s'élança à travers les Syriens jusque sous le ventre de l'animal, le tua à coups d'épée, et mourut écrasé par sa chute.

ÉLÉAZAR, martyr juif, mort en 167 av. J.-C. Pendant la persécution ordonnée par Antiochus Épiphane, roi de Syrie, il resta inébranlable dans sa foi, refusa obstinément de manger de la chair de porc, et, comme on lui en mettait de force dans la bouche, il la cracha avec fureur. Eléazar mourut au milieu des tortures.

ÉLÉAZAR, magicien juif de la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère. Au dire de Josèphe, *témoin oculaire*, il délivrait les possédés en leur plaçant sous le nez un anneau dans lequel il avait enchâssé une racine ayant appartenu à Salomon. Il aurait, toujours d'après le même historien, opéré cette merveille et d'autres non moins étonnantes en présence de l'empereur Vespasien.

ÉLÉAZAR, docteur juif qui vivait au II^e siècle. Il avait dix-huit ans et pas un poil de barbe, lorsque le patriarche Gamaliel fut déposé. Ces deux raisons devaient l'empêcher de succéder au dignitaire déposé; mais Dieu y pourvut, et fit pousser dans une nuit, sur les joues du candidat, *dix-huit rangs* de poils blancs. On ne dit pas s'il lui donna aussi les années qui lui manquaient. Eléazar succéda donc à Gamaliel, ou plutôt s'associa à lui, exerçant deux samedis sur trois, et laissant l'autre à son associé.

ÉLÉAZAR ou **ÉLIÉZER** de Garmiza de Gemesheim, c'est-à-dire de Worms, rabbin allemand, né à Worms. Il vivait dans le XIII^e siècle. On ne sait rien de sa vie, mais il a laissé d'assez nombreux ouvrages, dont plusieurs ont été imprimés : le *Livre du droguiste* (Fano, 1504, in-fol.), ouvrage qui, sous ce titre singulier, traite de matières ascétiques et de théologie morale; le *Guide du pécheur* (Venise, 1543, in-4°); *Traité de l'âme, Traité de l'unité de Dieu, Commentaire cabalistique sur le Pentateuque*, et autres ouvrages, qui n'ont pas été imprimés.

ÉLÉAZAR ou **EGHIAZAR**, patriarche d'Arménie, né à Anthab (Syrie), mort en 1691. Il succéda, en 1650, à David, patriarche de Constantinople, qui avait été déposé. Déposé lui-même en 1652, il se rendit bientôt à Jérusalem, dont le patriarche Théodore avait imploré son assistance, s'empara de sommes importantes qu'il trouva dans le couvent de Saint-Jacques, et se sauva auprès du pacha de Damas pour éviter d'être livré aux tribunaux. Plus tard, il revint triomphant à Jérusalem et s'y fit nommer patriarche indépendant (1664). Dépossédé quatre ans après, il reconquit sa place de patriarche, se nomma lui-même patriarche d'Arménie en 1680, et gouverna avec sagesse l'Église dont il avait usurpé le siége.

ÉLÉAZAR CHISMA, savant rabbin qui vivait au II^e siècle de notre ère. Il devint si habile en mathématiques, qu'il comptait les gouttes d'eau de la mer, dit naïvement un autre rabbin, fort ignorant lui-même de la science du calcul. Eléazar établit une coutume qui n'a pas le moindre rapport avec la même science, celle de se prosterner devant l'armoire qui, dans les synagogues, représente l'arche de l'ancien temple.

ÉLÉCAMPE s. m. (é-lé-kan-pe). Syn. d'INULINE.

ÉLECTE s. m. (é-lè-kte — lat. *electus*, de *eligere*, choisir). Art milit. anc. Soldat des cohortes prétoriennes.

ÉLECTEUR, TRICE s. (é-lè-kteur, tri-se — du lat. *elector*, qui choisit). Personne appelée à concourir à l'élection d'un chef ou d'un dignitaire quelconque : *Les* ÉLECTRICES *ne s'entendirent pas sur la nomination de leur abbesse.*

— Polit. Citoyen qui a le droit de voter dans toutes les circonstances où le peuple est appelé à faire connaître sa volonté souveraine : *Les* ÉLECTEURS *de Paris sont convoqués pour le mois prochain. Tout Français majeur est maintenant* ÉLECTEUR. *Il y a tels* ÉLECTEURS *que l'on ne ferait pas renoncer à une foire pour aller voter.* (Dupin.) *Il est à désirer que l'élection des députés ne soit pas en général l'ouvrage d'un très-petit nombre d'*ÉLECTEURS. (Guizot.) *Il ne suffit pas que des* ÉLECTEURS *votent, il faut qu'ils votent avec discernement.* (Proudh.)

— Hist. Prince ou évêque appelé à concourir à l'élection de l'empereur d'Allemagne : *Les* ÉLECTEURS, *revêtus de leur costume de drap écarlate, se rendirent au son des cloches dans l'église de Saint-Barthélemy pour procéder définitivement au choix d'un empereur.* (Mignet.) ‖ *Grand électeur*, Titre qu'on donnait à l'électeur de Brandebourg. C'était aussi le titre des premiers dignitaires de la République française, dans la fameuse constitution de Siéyès. ‖ *Électeur de grand collége*, Electeur français payant plus de 500 francs d'impôts, et appelé, sous la Restauration, à nommer des députés au chef-lieu de département. ‖ *Électeur de petit collége*, Électeur payant plus de 300 francs d'impôts, et appelé à nommer les députés au chef-lieu d'arrondissement. ‖ *Électeur municipal*, Citoyen appelé à concourir aux élections municipales ou de la commune et à celle des conseillers d'arrondissement, avant l'institution du suffrage universel. ‖ *Électeurs départementaux*, Ceux qui nommaient les conseillers généraux.

— s. f. Femme d'un électeur en Allemagne : *Bonjour, monsieur l'électeur! Bonne nuit, madame l'électrice.* (V. Hugo.)

— Adjectiv. Qui est électeur : *Les citoyens* ÉLECTEURS.

— **Encycl.** Hist. *Électeurs de l'empire germanique*. A la mort de Henri II, qui eut lieu l'an 1024, la maison de Saxe, qui depuis Henri l'Oiseleur avait occupé héréditairement le trône impérial, se trouva éteinte; pour donner un successeur à Othon, il fallut recourir à la voie de l'élection. Ce fut à l'instigation des évêques, qui, plus que personne, étaient intéressés à faire cesser l'interrègne, que se réunit une assemblée pour choisir un nouvel empereur. Elle se tint sur les bords du Rhin, entre Oppenheim et Mayence. La rive gauche du fleuve était occupée par les peuples de la haute et de la basse Lorraine, tandis que sur la rive droite étaient campés les Franconiens, les Allemands, les Bavarois et les habitants de la Carinthie. Les empereurs, pris jusque-là parmi les Saxons, ayant toujours montré leurs préférences pour ce peuple, les autres nations voulaient choisir un empereur qui n'appartînt pas à cette race. Cette rivalité rendit l'élection lente et difficile. Enfin, ce fut parmi les Franconiens qu'on choisit un candidat, et Conrad II fut élu, quoiqu'il ne fût alors que simple comte. Une autre élection, faite de la même manière, eut lieu à la mort d'Henri V : l'Allemagne, à cette époque (1125), se trouvant fatiguée de l'ambition de la maison salique, qui tendait à établir un empire despotique et héréditaire, se tourna vers ceux qui avaient combattu les prétentions de cette maison; on choisit le Saxon Lothaire. L'élection, comme celle de Conrad II, fut faite par les différentes nations de l'Allemagne; mais on voit déjà le privilége de l'élection se concentrer dans quatre nations : celles de Saxe, de Bavière, de Souabe et de Franconie. Près de 60,000 hommes, campés sur les deux rives du Rhin, étaient censés se trouver là pour représenter les anciens droits du peuple, mais ne les exerçaient pas en réalité. Les princes se séparèrent de la foule et délibérèrent ensemble; ce fut sur la proposition de l'archevêque de Mayence que l'on choisit, parmi les princes allemands, quatre d'entre eux, appartenant chacun à une des quatre nations principales, pour présenter à l'assemblée une liste de candidats à l'empire. Ces quatre princes étaient le duc de Souabe, Frédéric de Hohenstaufen, neveu de Henri V; son frère Conrad, duc de Franconie, héritier des biens allodiaux de la maison salique; le margrave d'Autriche, Léopold, beau-frère des deux Hohenstaufen; et enfin Lothaire de Saxe. Le légat du pape assistait à la diète d'élection, et deux évêques allèrent demander au pape Honorius la ratification du choix de la diète. En 1197 eut lieu une nouvelle élection, dans laquelle le pape Innocent III travailla en faveur d'Othon contre Philippe. Le manifeste du pape, à cette occasion, offre un très-grand intérêt historique. On voit, d'après ce manifeste, que

l'empereur devait être nommé à la majorité des suffrages; quoiqu'il n'y eût qu'un certain nombre de princes qui prissent une part directe à l'élection, les droits des autres étaient réservés; les comtes, tout en étant présents aux diètes, n'y avaient plus voix décisive; ils ne faisaient, en quelque sorte, que consentir et souscrire à l'élection; le droit de sacrer l'élu de la diète roi des Romains et de Germanie appartenait à l'archevêque de Cologne, ayant l'archevêque de Trèves comme subrogé; enfin c'était à Aix-la-Chapelle que devait se faire la cérémonie du sacre. Ce fut d'abord aux quatre princes déjà désignés, les ducs de Franconie, de Souabe, de Saxe et de Bavière, qui étaient les quatre grands officiers de l'empire germanique, et aux trois archevêques de Cologne, de Trèves et de Mayence, qu'appartint le droit de nommer l'empereur. Plus tard, en 1150, le comte palatin du Rhin, par suite de l'annexion de la dignité palatine au duché de Franconie, fut mis en possession du droit d'élection; puis, le duché de Bavière ayant été réuni au palatinat du Rhin, on transféra au roi de Bohême le droit électoral du duc de Bavière et son office de grand échanson de l'empire. Quand le duc de Saxe, Frédéric I[er], fut nommé empereur, les margraves de Brandebourg, qui auparavant ne dépendaient, quoique non *électeurs*, d'aucun des duchés de l'empire, furent mis en possession du privilége électoral, qui appartenait à la maison de Souabe. C'est à partir de cette époque que la composition du collége électoral de l'empire commence à être fixée, comme cela ressort du diplôme d'érection du duché d'Autriche en 1156. Un décret de 1208, promulgué par Othon IV à la diète de Francfort, fixa définitivement l'élection entre les quatre *électeurs* laïques et les trois *électeurs* ecclésiastiques que nous avons déjà mentionnés, et lors de l'élection de Conrad IV, les sept *électeurs* sont appelés les seuls pères et les seuls luminaires de l'empire, ce qui semble indiquer qu'il y avait à ce nombre sept une raison mystique, qu'on a dit provenir des sept chandeliers de l'Apocalypse. Nous retrouvons les sept *électeurs* aux élections des rois Richard et Alphonse; et, en 1265, un bref du pape Urbain IV établit encore d'une façon positive que l'élection des empereurs est faite par les sept *électeurs*. L'histoire des élections des trois empereurs Conrad II, Lothaire II et Frédéric I[er] nous donne de précieux renseignements sur la manière dont les autres princes ont été exclus des élections impériales. On a remarqué que les princes de l'empire, qui votaient après le chef de leur nation, votaient généralement comme lui; ils n'avaient donc pas grand intérêt à s'imposer la lourde charge d'un voyage à travers l'Allemagne pour se rendre au lieu de l'élection. Le désir de s'épargner cette dépense et cet ennui contribua pour une bonne part à la résignation avec laquelle ils se laissèrent enlever la prérogative de concourir à l'élection impériale, d'autant plus que cette prérogative, qui ne s'exerçait, comme nous venons de le voir, qu'après le vote des chefs, n'était, à vrai dire, qu'honoraire. A cette première raison il en faut joindre une autre : à la suite du démembrement des duchés de Bavière et de Saxe et du morcellement de l'Allemagne en petites principautés par les deux Frédéric, la puissance et le crédit des petits princes allemands se trouvèrent tellement amoindris, qu'il ne leur était guère possible de faire valoir leurs droits à l'élection impériale. Ainsi put se former le collége électoral, sans une trop grande opposition de leur part. Les *électeurs* ne bornèrent point simplement leurs droits à la nomination des empereurs; ils leur donnèrent peu à peu une telle extension, qu'ils finirent par s'emparer réellement de la plus grande partie du gouvernement de l'Allemagne, et particulièrement de toutes les affaires de privilége et de grâce, pour lesquelles, autrefois, était convoquée l'assemblée générale de tous les princes de l'empire. Dans le cours de son existence, les droits du collége électoral furent souvent contestés; par exemple, à la mort d'Albert I[er], qui eut lieu en 1308 : à cette époque tous les princes issus des maisons électorales élevèrent la prétention de participer à l'élection de l'empereur; en conséquence, une diète, composée des *électeurs* séculiers, s'assembla à Boppart pour donner enfin une forme définitive à l'élection. Dans cette réunion, il fut décidé qu'on exclurait de la diète les princes qui ne descendraient pas d'un *électeur*, et que, quant aux collatéraux des *électeurs* régnants à l'époque de la diète, ils n'auraient le droit d'y figurer qu'autant qu'ils y seraient appelés par une ancienne coutume ou à quelque autre titre. C'est ainsi que fut élu empereur Henri VII. En 1338, la diète, rassemblée à Francfort, décida que la majesté et l'autorité impériales seraient conférées par la seule élection des principaux *électeurs*, et que cette élection serait décidée par la pluralité des voix. La convention de Pavie, de 1329, par laquelle l'exercice des prérogatives électorales appartenait alternativement aux deux branches de la maion de Bavière, fut abolie, en 1356, par la diète de Nuremberg, présidée par l'empereur Charles IV, dans laquelle il fut déclaré, avec l'assentiment des *électeurs* et des États, que le suffrage électoral ne pourrait être exercé que par ceux des princes de la maison de Bavière qui posséderaient le palatinat et le grand sénéchalat de l'empire. Ce fut dans cette même diète que fut promulguée la bulle d'or, qui maintenait les *électeurs* au nombre de sept, en l'honneur des sept chandeliers de l'Apocalypse. De ces sept *électeurs*, trois appartenaient à l'Église : les *électeurs* de Mayence, de Cologne et de Trèves; quatre étaient laïques : l'*électeur* roi de Bohême, l'*électeur* comte palatin, l'*électeur* duc de Saxe, et l'*électeur* margrave de Brandebourg. La bulle d'or décidait en outre que la dignité électorale serait toujours conservée aux provinces qui la posséderaient, et que, sous nul prétexte, ces provinces ne pourraient être partagées ni démembrées. « Le fils aîné de tout *électeur* régnant sera le successeur de son père dans les droits d'*électeur;* et quant à ce qui regarde la succession des collatéraux, on y suivra l'ordre linéal et agnatique et les lois de la primogéniture. Les *électeurs* sont majeurs à dix-huit ans; pendant leur minorité, c'est le plus proche agnat, dans l'ordre de primogéniture, qui aura la régence des États et l'administration du suffrage, avec toutes les prérogatives qui y sont attachées. Les *électeurs* auront le pas, en toutes circonstances, sur les autres princes de l'empire; ils seront considérés comme égaux aux rois, et auront, comme eux, le droit de punir le crime de lèse-majesté. Ils exerceront sur leurs terres la justice en dernier ressort, et l'on ne pourra point appeler leurs sujets devant un tribunal étranger. Ils jouiront encore de beaucoup d'autres droits, tels que ceux d'exploiter les mines et salines, d'autoriser la résidence des juifs, de percevoir les péages légitimement établis, de battre monnaie, et d'acquérir les terres de l'empire. » Quant à la part qu'ils devaient prendre au gouvernement du saint-empire germanique, voici leurs principaux droits : nulle affaire du gouvernement ne devait se conclure sans que les *électeurs* fussent consultés; ils concouraient à la collation des grands fiefs; ils élisaient seuls les rois des Romains, pouvaient déposer les empereurs, et, dans les cas urgents, nommaient les vicaires de l'empire. Ils recevaient le titre de sérénissimes. L'électorat germanique subit une transformation au XVII[e] siècle : après la paix de Westphalie, on remit en possession de tous ses domaines, excepté le haut Palatinat, l'*électeur* palatin, pour lequel on créa en même temps une huitième dignité électorale, à laquelle était attachée la charge de grand trésorier. L'électorat de Hanovre, le neuvième, fut établi par les empereurs Léopold I[er] et Jacques I[er]. Les *électeurs* furent mis en possession d'un nouveau droit, qui était de prescrire aux empereurs, sur un plan arrêté par la diète, ce que l'on appelait les capitulations impériales. Les *électeurs* s'assemblaient quand ils le voulaient; et, se jugeant entre eux, ne pouvaient être jugés en dernier ressort que par le ban de l'empire. On ne pouvait, sans leur consentement, établir des péages ni battre monnaie. C'était à eux qu'appartenait la nomination des assesseurs. Ils étaient de droit membres du conseil de régence. S'agissait-il de mettre un État au ban de l'empire, de faire la guerre, de contracter une alliance ou de signer la paix, c'étaient les *électeurs* qui exécutaient ces différents actes : ils étaient censés remplacer la diète ou agir avec son consentement. Les questions de préséance entre *électeurs* ou dans leurs rapports avec la diplomatie étrangère ont soulevé bien des difficultés. Le légat du pape avait seul le pas sur eux; mais ils avaient le pas sur tous les rois, excepté sur ceux de France. Leurs ambassadeurs avaient le pas sur ceux des républiques. Les *électeurs* recevaient le titre d'excellence, et décidaient à leur gré des formules honorifiques que l'on devait accorder aux princes étrangers. Enfin, le grand collége electoral, déjà très-restreint dans ses pouvoirs après la paix de Westphalie, fut définitivement détruit au commencement du XIX[e] siècle, à la suite de la ruine du vieil empire germanique.

— *Grand électeur sous la République française.* V. GRAND ÉLECTEUR à l'ordre alphabétique rigoureux.

ÉLECTIF, IVE adj. (é-lè-ktiff, i-ve — du lat. *eligere*, *electum*, élire). Qui est nommé par des électeurs; qui est donné, conféré par l'élection : *Un roi* ÉLECTIF. *Un président* ÉLECTIF. *Un pouvoir* ÉLECTIF. *Une royauté* ÉLECTIVE. *Une chambre* ÉLECTIVE. *Sparte possédait un roi* ÉLECTIF *et un sénat peu nombreux* (Machiavel.) *Les rois d'Éthiopie étaient* ÉLECTIFS. *Dans la seconde race, la couronne se trouvait, à certains égards,* ÉLECTIVE, *et à d'autres, héréditaire.* (Montesq.) *Il n'y a point d'usurpation là où la monarchie est* ÉLECTIVE (Chateaub.) *C'est la chambre* ÉLECTIVE *qui constitue le gouvernement qu'on appelle représentatif* (Royer-Collard.) *Tout gouvernement* ÉLECTIF *est incertain, violent et faible, comme les passions des hommes* (De Fontanes.) *L'ordre des druides était* ÉLECTIF (Michelet.) *Le pouvoir* ÉLECTIF *a des avantages que ne possède pas le Corps législatif.* (E. de Gir.)

— Physiol. *Sensibilité élective*, Sorte de sympathie physique entre certains organes et certains corps : *La* SENSIBILITÉ ÉLECTIVE *des glandes a pour résultat leur sécrétion. La* SENSIBILITÉ ÉLECTIVE *des intestins détermine l'isolement du chyle.*

— Chim. *Affinité élective*, *attraction élective,* Force qui détermine la décomposition d'un corps en présence d'un autre corps simple, qui tend à se combiner avec l'un des éléments du corps composé.

— **Antonyme.** Héréditaire.

ÉLECTION s. f. (é-lè-ksion — lat. *electio;* de *eligere*, choisir). Choix, détermination libre de la volonté en faveur d'un objet, à l'exclusion d'un autre : *J'ai une conviction intime que je puis vouloir et ne vouloir pas, qu'il y a en moi une* ÉLECTION. (Fén.) *Le fait primitif qui a dû déterminer l'*ÉLECTION *des mots est sans doute l'effort pour imiter l'objet qu'il s'agissait d'exprimer.* (A. Maury.) *L'homme est sociable d'instinct, et chaque jour il le devient par raisonnement et par* ÉLECTION. (Proudh.)

De toute *élection* mon âme est dépourvue.
RÉGNIER.

— Grande perfection physique ou morale : *Une terre d'*ÉLECTION. *Une créature d'*ÉLECTION. *Une âme d'*ÉLECTION. ‖ Le mot *choix*, dont *élection* est synonyme, s'emploie à peu près dans le même sens.

— Action d'élire ou d'être élu; nomination, par le moyen du vote individuel, des chefs, des dignitaires ou des représentants : ÉLECTION *d'un député, d'un conseiller, d'un juge.* ÉLECTION *d'un pape, d'un abbé, d'une abbesse. Être nommé par l'*ÉLECTION *du peuple. Le but de l'*ÉLECTION *est d'établir l'empire de l'opinion par le renouvellement périodique et libre de ses interprètes.* (B. Const.) *Quand les* ÉLECTIONS *ne sont pas libres, il n'y a point de système représentatif.* (B. Const.) *Sans la liberté des* ÉLECTIONS, *il n'y a plus de gouvernement représentatif.* (Chateaub.) *Une réunion préparatoire est aux* ÉLECTIONS *ce qu'est au théâtre une répétition générale, ce qu'il y a de plus trompeur au monde.* (Balz.) *L'*ÉLECTION, *fruit du libre arbitre et de la liberté politique, n'élève que les médiocrités.* (Balz.) *Les anciens Grecs ou Romains ne reconnaissaient pour hommes libres que ceux qui pouvaient participer aux* ÉLECTIONS. (Sismondi.) *A la mort de Néron, l'*ÉLECTION *des empereurs passa aux légions.* (Am. Thierry.) *La politique a toujours joué un certain rôle dans les* ÉLECTIONS *académiques.* (T. Delord.) *Il est à désirer que l'*ÉLECTION *des députés ne soit pas, en général, l'ouvrage d'un très-petit nombre d'électeurs.* (Guizot.) *La loi fondamentale de toute* ÉLECTION, *c'est que les électeurs fassent ce qu'ils veulent et sachent ce qu'ils font.* (Guizot.) *Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence dans leurs* ÉLECTIONS *que la vertu et les talents.* (Napol. III.) *Il n'y a d'*ÉLECTIONS *véritablement libres que si les électeurs ont le droit de se réunir pour discuter les candidatures.* (Proudh.) *L'*ÉLECTION *ni le vote, même unanimes, ne résolvent rien* (Proudh.) *L'*ÉLECTION *est le choix, par tous et entre tous, de l'administration, qui doit faire, au nom de la fortune publique, toutes les choses que l'État peut faire et que ne pourrait faire l'individu.* (Proudh.) *Le lendemain de son* ÉLECTION, *le pape n'est plus un homme.* (E. Pelletan.) *Quand on veut faire fortune, on enferme sa conscience à double verrou, la veille de l'*ÉLECTION, *et on ne l'en tire pas toujours le lendemain.* (Laboulaye.)

— Politiq. *Élection directe* ou *à un seul degré*, Nomination, par les électeurs, de la personne même qu'ils veulent mettre à leur tête ou choisir pour leur représentant. ‖ *Élection indirecte*, Nomination d'électeurs par voix d'élection. ‖ *Élection à deux, trois degrés*, Élection indirecte qui se fait par deux, trois séries d'électeurs : *Le premier pas rétrograde de la Restauration fut un retour au système de l'*ÉLECTION *à deux degrés.* (E. de Gir.)

— Dr. cout. *Pays d'élection* ou simplement *élection*, Étendue de pays payant la taille, et sur lequel les élus exerçaient leur juridiction : *Les* PAYS D'ÉLECTION, *où il y avait moins d'*ÉLECTION *que partout ailleurs, enveloppaient Paris et formaient le cœur de la France.* (De Tocqueville.) ‖ *Clause d'élection d'ami*, Clause par laquelle un acquéreur se réservait le droit de rétrocéder à un ami. ‖ *Élection en fait de juridiction*, Élection des officiers qu'on appelait élus.

— Jurispr. *Élection de commande*, Acte par lequel un adjudicataire commissionné fait connaître son commettant. ‖ *Élection de domicile*, Choix d'un domicile légal : *Faire* ÉLECTION DE DOMICILE. ‖ Par anal., dans le langage ordinaire, Choix d'une demeure : *On a réservé le nom de parasites, chez les insectes, à ceux qui font* ÉLECTION DE DOMICILE *sur le corps de leur amphitryon.* (J. Macé.) *Les perdrix ont le bon esprit de ne pas faire* ÉLECTION DE DOMICILE *dans les trèfles ni les luzernes.* (Toussenel.)

— Relig. Choix divin qui assigne un but, une fin à quelques créatures; qui prédestine quelqu'un au salut éternel : *C'est par* ÉLECTION *divine que les évêques sont appelés à régir l'Église. Dieu le fit passer de la région des ténèbres auprès de son fils bien-aimé, auquel il appartenait par son* ÉLECTION *éternelle.* (Fléch.) *L'*ÉLECTION *du peuple juif est le choix que Dieu en a fait pour l'attacher particulièrement à son culte et à son service, et pour en faire naître le Messie.* (Trév.) *L'*ÉLECTION *et la malédiction ne sont pas de Dieu, mais de l'homme.* (A. Martin.) ‖ *Vase d'élection*, Créature choisie, aimée de Dieu : *Je regarde M[lle] de Grignan comme un* VASE D'ÉLECTION, *comme une nature choisie et distinguée.* (M[me] de Sév.) *La femme est le* VASE D'ÉLECTION *dans lequel Dieu a renfermé des trésors d'amour et de foi.* (Belouino.)

— Biol. Choix des animaux destinés à la reproduction. V. REPRODUCTION.

— Méd. Choix des circonstances dans lesquelles doit être faite une opération ou administré un médicament : *Temps d'*ÉLECTION. *Lieu d'*ÉLECTION. Se dit par opposition à NÉCESSITÉ.

— Pharm. Choix des drogues qui doivent entrer dans la préparation des médicaments.

— Algèbre. S'est dit dans le sens de PERMUTATION.

— **Syn. Élection, choix.** V. CHOIX.

— **Encycl.** Polit. Élire, c'est préférer. Au point de vue le plus général, le principe de l'*élection* peut s'appliquer à toutes les fonctions de la vie sociale. De ce principe peuvent procéder les corps politiques et religieux, les corps savants, les associations civiles, commerciales et autres. Mais c'est sur le gouvernement des nations que son influence se fait principalement sentir.

Depuis que les hommes se sont groupés en familles, tribus, peuplades et nations; depuis qu'il s'est créé des intérêts collectifs, il a fallu des lois pour les réglementer, des législateurs pour faire les lois, et des agents autorisés pour mettre ces lois à exécution. L'autorité sociale ne saurait rester à l'état d'abstraction. Elle s'incarne de toute nécessité dans un homme, dans une famille ou dans une caste. C'est le plus brave qui gouverne, ou le plus savant ou le plus riche, Nemrod, Moïse ou Abraham. Mais ce n'est pas tout. L'autorité ne saurait vaquer sans laisser les sociétés exposées à de graves périls. Quel sera le mode de transmission? L'hérédité ou le renouvellement du pouvoir par la voie de l'élection? le fils du maître ou le *primus inter pares?* Ici commence, en théorie comme dans les faits, une profonde divergence. Après mille applications diverses qui en ont révélé les avantages et les inconvénients, les deux systèmes sont encore en présence sur la scène du monde, et ils sont soutenus de part et d'autre par des partisans très-convaincus. Pour le dire net, nos préférences ne sont pas douteuses. Une observation attentive suffirait seule à nous faire discerner lequel des deux systèmes opposés s'accorde le mieux avec la raison humaine et seconde le plus efficacement la marche du progrès. Mais, pour exposer notre sujet dans son vrai jour, nous sommes obligé de faire une critique impartiale de l'*élection* et de l'hérédité. Les exemples ne nous feront pas défaut, ils se présenteront à chaque étape sur notre chemin.

Si, pour s'élever au-dessus de toute discussion, il suffisait à un principe d'exhiber ses titres d'ancienneté, le principe monarchique héréditaire ne mériterait que nos respects, car son origine se perd dans la nuit des temps. Il était admis autrefois, comme un dogme politique, que certaines familles ont été marquées du sceau de la divinité pour gouverner les peuples. L'intervention divine, proclamée par les prophètes et les révélateurs, a consacré les premières familles souveraines. Mais, au fond de toutes les religions antiques, que trouve-t-on? La fatalité. L'hérédité monarchique n'est encore aujourd'hui même qu'une forme du fatalisme oriental.

Tout au contraire, c'est en Europe qu'ont apparu les premières notions du libre arbitre. C'est en Grèce d'abord, à Rome ensuite, que la pensée humaine, se dégageant peu à peu du mythe et du fatalisme asiatique, s'est fait jour dans l'ordre politique et a conçu une autre forme de gouvernement basée sur l'*élection.* De là, deux tendances contraires qui se manifestent chez tous les peuples et à tous les âges :

L'hérédité, qui repose sur le fatalisme et la foi;

L'*élection*, qui procède du libre arbitre et de la raison.

Sous son nom véritable ou sous le nom de Providence, c'est le fatalisme qui régit encore la majeure partie du globe. Dans les sociétés chrétiennes il a pour expression la *grâce.* Aussi, rien de plus logique que les monarques qui s'intitulent rois *par la grâce de Dieu.*

Mais partout où ont pénétré les lumières de la raison, le pivot de la souveraineté s'est déplacé, et le pouvoir n'a plus été considéré que comme une magistrature d'origine tout humaine, déléguée pour un temps, sous condition, et à charge de responsabilité. Dans les monarchies comme dans les républiques, en Belgique et en Italie comme en Suisse et aux États-Unis, on ne gouverne pas par la grâce de Dieu, mais *par la volonté nationale*, ce qui suppose nécessairement l'*élection.* Il existe, nous le savons, tel souverain qui, pour jeter une équivoque sur le principe de son autorité, a jugé à propos d'invoquer les deux titres à la fois; mais tous les esprits réfléchis ont vu dans l'un une vaine formule, dans l'autre la réalité.

Toute théorie philosophique descend tôt ou tard dans le domaine des faits. Si des données abstraites nous passons à la pratique des choses, nous retrouverons sur le même terrain les mêmes adversaires, disputant, non plus sur la légitimité des principes, mais sur leur utilité relative. En faveur de l'hérédité, les apologistes du droit divin allèguent la stabilité des institutions, comme si, indépendamment des mauvaises chances, si nombreuses, telles que les minorités, l'incapacité, la dé-

mence du souverain, la vitalité des peuples n'était pas supérieure à celle des dynasties. A cet argument spécieux, l'histoire a répondu d'avance par la chute de plusieurs centaines de monarchies de droit divin que n'a pu sauver le caractère sacré de leur origine. De leur côté, les partisans de l'*élection* populaire ne prétendent pas y attacher une infaillibilité que ne comportent pas les lumières bornées de l'intelligence humaine; mais ils soutiennent, avec raison, qu'un pouvoir toujours jeune, parce qu'il se renouvelle sans cesse, se maintiendra plutôt à la hauteur du progrès social, si même il ne le devance, qu'un pouvoir d'autant plus réfractaire au progrès qu'il s'éloigne davantage de son origine. Les institutions politiques ne sont, après tout, que la garantie des institutions civiles dont elles revêtent la forme. Jamais il ne viendra à la pensée d'une réunion d'actionnaires de confier ses intérêts à un mineur, à un interdit, à un incapable, par la raison seule que ce mineur, que cet interdit, que cet incapable est le fils ou le neveu d'un ancien gérant qui avait fait preuve d'habileté. S'il en est ainsi pour des intérêts minimes, ne doit-on pas se montrer plus soucieux et plus exigeant lorsqu'il y va de la destinée des nations?

En somme, la devise de l'hérédité est celle-ci : *Au hasard!*

Et celle de l'*élection : Au plus digne!*

Ici deux exemples frappants.

Lorsque, par son ascendant moral sur des chefs barbares, l'Eglise eut à disposer du sort des peuples, elle se réserva l'empire des âmes, abandonnant ainsi, en apparence du moins, les choses de ce monde au pouvoir temporel. Mais, pour conserver sa suprématie, que fit l'Eglise? Elle s'empara, pour elle seule, du principe le plus fécond, l'*élection*, et laissa aux rois, avec les chances du hasard, l'hérédité. Aussi la dynastie spirituelle des papes a-t-elle enterré toutes les dynasties temporelles de l'Europe. Sur le trône de saint Pierre on a pu voir passer quelques hommes perdus de mœurs et même des fous furieux, car il n'est sommet si élevé où n'atteignent les vagues des passions humaines, mais jamais la tiare n'a reposé sur la tête d'un imbécile. Si, au contraire, la papauté eût été constituée héréditairement, elle aurait depuis longtemps disparu.

Pendant douze siècles, Venise, glorieuse et prospère, a échappé aux orages qui bouleversaient la chrétienté. Pourquoi? Parce que la magistrature suprême puisait sa force dans l'*élection*. Qu'on parcoure la liste de ses doges : il s'y trouve quelques hommes de génie, nombre d'hommes remarquables, peu d'hommes médiocres et pas un seul incapable. Voilà le fruit de l'*élection*.

Mais ce serait, nous l'avons dit, outrer les conséquences du principe de l'*élection* que de lui prêter toutes les vertus. Il a ses imperfections, ses vices et même ses dangers. Enfin, il n'est pas absolu. Loin de là, il doit varier selon les temps, les lieux et les circonstances. Pour bien l'apprécier, il faut tout d'abord se demander :

1° Quelles sont les capacités requises pour être électeur;

2° Que peut et que doit être l'objet de l'*élection*;

3° Quel est, eu égard au but qu'on se propose, le meilleur mode de procéder;

4° Par quelles garanties sérieuses enfin doivent être préservées la liberté des suffrages et la sincérité de l'*élection*.

Avant d'aborder ces quatre points fondamentaux, nous devons invoquer quelques exemples tirés de l'histoire, et d'où nous déduirons d'utiles enseignements.

Les peuplades barbares élisaient leurs chefs. Ainsi firent autrefois les Gaulois et les Germains dans les assemblées dites *Champs de Mars* et *Champs de Mai*. On y procédait par acclamation. L'élu était porté sur le pavois. C'était la proclamation du vote. Mais par quels moyens s'opposait-on aux menées de l'intrigue ou aux abus de la force? Quelles étaient, d'autre part, la nature et les limites du pouvoir délégué? Tout cela est resté très-vague et n'a d'ailleurs rien d'intéressant pour le sujet que nous traitons.

Dans les nombreuses *élections* des républiques grecques, nous ne voyons encore que les rudiments de la vie civilisée. Tout ce que nous en savons, c'est qu'elles étaient très-tumultueuses et que les choix dépendaient trop souvent des passions et des caprices de la multitude : danger grave pour la chose publique, d'autant plus grave que, les attributions du pouvoir étant fort mal définies, il y avait toujours place pour l'usurpation.

A Rome, sous la république, les curies assemblées non moins tumultueusement élisaient leurs tribuns d'abord, ensuite un consul sur deux, puis enfin la plupart des magistrats. Ici encore la passion présidait aux choix. Mais les dangers étaient moindres, parce que les fonctions publiques, en se multipliant, se contenaient les unes par les autres. La courte durée des magistratures était d'ailleurs la sauvegarde de la liberté. La mobilité des pouvoirs eût même créé des dangers en sens inverse, si l'institution d'un sénat héréditaire n'eût maintenu les traditions de l'esprit de suite et servi de lest à un bâtiment toujours ballotté par la tempête. Pendant longtemps les *élections* avaient été sincères, et les choix, plus ou moins éclairés, ne se déterminaient que par des motifs avouables. Mais du jour où la fortune de la guerre eut créé de grandes inégalités sociales, lorsque les richesses de l'Asie eurent corrompu les mœurs et qu'il se trouva des citoyens assez riches pour acheter les suffrages par milliers, le forum aux élections ne fut plus que le champ souvent ensanglanté des factions. Nous ne parlons pas du choix des empereurs par les légions : ce ne furent que des adjudications à l'enchère et des simulacres d'*élections*.

Cependant, et quoique perverti, le principe se perpétuait dans les institutions et dans les mœurs. Il était l'essence et la vie même du régime municipal. Les décurions n'étaient pas tous héréditaires. La curie se complétait par l'*élection*, et les magistrats de la cité ne recevaient leur mandat que du suffrage populaire. Ces traditions, qui ne s'étaient pas complètement perdues dans la nuit du moyen âge, se sont révivifiées à la renaissance des communes et perpétuées à travers les âges jusqu'à nos jours. Du reste, les *élections* romaines présentent un trop grand intérêt pour que nous puissions les traiter incidemment; nous en avons parlé aux mots COMICE et SUFFRAGE.

Les Eglises chrétiennes se constituèrent sur la même base, base solide et qui supporta seule pendant longtemps, sans chanceler, tout le poids de l'édifice. Pendant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, évêques et pasteurs, sans excepter l'évêque de Rome lui-même, furent élus par les fidèles. Sidoine Apollinaire nous a conservé de précieux détails sur la forme de ces *élections*. A l'honneur de notre principe, disons bien haut que, par leurs vertus comme par leurs lumières, les élus du peuple illustrèrent beaucoup plus que les favoris des papes et des rois les siéges épiscopaux de la primitive Eglise. Loin d'affaiblir enfin dans leurs mains l'autorité religieuse, le suffrage populaire rehaussa leur caractère et agrandit leur mission. Pour s'opposer aux envahissements des barbares, les évêques des Gaules, et parmi eux les plus illustres, saint Grégoire de Tours et saint Germain, furent doublement forts, parce qu'ils parlaient tout à la fois au nom de Dieu et du peuple, qu'ils représentaient réellement.

En gravitant vers la monarchie universelle, l'Eglise catholique s'est peu à peu éloignée de sa tradition. Elle a fini par n'en conserver que ce qui était strictement nécessaire pour la perpétuation de la papauté. Pour tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, l'investiture d'en haut s'est substituée aux suffrages populaires. Mais ce que l'Eglise a gagné en discipline et en concentration de forces, ne l'a-t-elle pas perdu en autorité morale et en considération? Le simple pasteur du village serait-il moins respecté de ses ouailles s'il devait à leur confiance, manifestée par l'*élection*, le droit de leur distribuer le pain évangélique et la parole de Dieu?

Quel est le principe qui a fait la prospérité et la splendeur des cités italiennes et des cités flamandes? L'*élection*. Sur qui s'appuyaient, pour combattre la féodalité, les échevins, maires, jurats, capitouls et consuls français? Sur les suffrages populaires, que les rois respectèrent jusqu'à ce qu'ils fussent devenus assez forts pour s'en passer.

Jusqu'à l'ère moderne, le principe électoral, limité à la sphère des intérêts locaux, n'avait guère envahi en France le domaine politique. On ne sait trop comment qualifier le mécanisme électoral des plus compliqués d'où sortaient les états généraux. Pour les villes de province et les villages, c'était, si l'on veut, le suffrage universel, puisque personne n'était exclu du droit de voter, mais le suffrage à trois degrés est tel, que de bailliage en bailliage le sentiment inspirateur de l'électeur primitif se perdait en route. Et encore les députés des campagnes ne furent-ils admis pour la première fois aux assemblées nationales que l'an 1484, sous la régence d'Anne de Beaujeu. Seule, la ville de Paris jouissait du bénéfice de la représentation directe. Mais le système électoral y était combiné de façon à en exclure l'immense majorité des habitants. L'assemblée ne se composait que du prévôt des marchands, des échevins, des conseillers de ville, de l'évêque, des délégués du chapitre de Notre-Dame, des quarteniers et de quelques bourgeois notables. Voilà ce qui s'appelait alors le tiers état. Les forces vives de la nation ne furent pas autrement représentées en 1328, 1356, 1380, 1484, 1576, 1588 et 1614. Notons en passant que, tombée en désuétude depuis près de deux siècles, et très-mal remplacée par des parlements qui ne devaient rien à l'*élection*, l'institution des états généraux n'existait plus en 1789 qu'à l'état de vague souvenir. Il faut vraiment toute la foi, nous ne disons pas la bonne foi, des écrivains d'une certaine école, pour voir dans cette prétendue représentation nationale autre chose qu'une dérision.

Dans les temps modernes, l'*élection* a créé non-seulement des assemblées populaires, mais des rois absolus. L'Europe a connu des monarchies électives. Tel était le système politique en vigueur en Pologne jusqu'au second partage de 1794. Mais, par une absurde exagération du principe de l'indépendance individuelle, un seul vote paralysait tous les autres, et il fallait, pour être élu roi, réunir l'unanimité des suffrages. Il est aujourd'hui hors de conteste que le *liberum veto* a, non moins que l'intervention étrangère dans ses affaires intérieures, conduit la Pologne au tombeau.

La première intervention efficace du principe électoral dans la politique des nations s'est produite en Angleterre sous le roi Jean. Elle y a créé le noyau de la chambre des communes, qui, en se développant de plus en plus, a fini par occuper la première place dans le parlement. Malgré l'émancipation des catholiques (1828) et la réforme de 1832, le système électoral de nos voisins est encore très-défectueux, car il laisse un trop vaste champ aux influences aristocratiques et à la corruption. Mais la question est à l'ordre du jour, et, si l'on en juge par l'agitation des masses, il en sortira certainement une réforme radicale ou une révolution.

Il était réservé à l'initiative de la généreuse nation française d'inaugurer la première, dans le vieux monde, le principe démocratique de la souveraineté du peuple, dont le berceau fut l'*élection* des états généraux devenus l'Assemblée constituante de 1789. Le droit divin abdique au profit du droit populaire, qui prend sa source dans l'*élection*. La révolution est là en germe et tout entière. Aussi est-ce autour de ce principe que se sont livrées, depuis soixante-dix ans, les plus rudes batailles politiques. Modifié, altéré, restreint, puis étendu en définitive jusqu'à la base la plus large, le droit de suffrage n'a plus disparu de nos institutions. Nous allons en indiquer brièvement les principales variations.

Aux *élections* de 1789 avaient pris part indirectement tous les Français âgés de vingt-cinq ans et inscrits au rôle de la capitation. Les électeurs primaires désignaient, sur cent habitants présents, deux députés chargés de les représenter à l'assemblée de bailliage qui élisait les députés aux états généraux : système du double degré qui fut adopté par l'Assemblée constituante dans la loi électorale de 1791, et qui n'a été définitivement aboli qu'après la révolution de 1830.

Le premier instrument du droit populaire ne fut pas créé sans de longs débats. La droite de l'Assemblée, qui redoutait l'invasion de la démocratie, proposait ce fameux cens électoral (60 francs de contributions directes), qui, repris par la Restauration et conservé depuis, est venu se briser contre les barricades de février 1848. Mirabeau, Robespierre, Péthion, Grégoire et Target combattirent vivement le principe du cens et le firent succomber.

Mais l'Assemblée constituante eut le tort grave de scinder en deux fractions la nation française et d'attribuer à l'une, sous le nom de *citoyens actifs*, le droit électoral, à l'exclusion de l'autre : distinction funeste qui, en se perpétuant presque jusqu'à nos jours, n'a pas été étrangère à nos commotions politiques. Pour être citoyen actif, il fallait payer une contribution directe équivalente à trois journées de travail. C'était peu, et c'était beaucoup trop. A cette condition, l'on était électeur du premier degré. Pour le second degré, la loi exigeait, dans les villes de 60,000 âmes et au-dessus, une contribution de deux cents journées de travail, et le quart dans tous les autres centres de population. Enfin, tous les citoyens actifs étaient éligibles. C'est d'après ce mode que fut élue l'Assemblée législative, qui le changea complètement.

Dans la célèbre séance du 10 août 1792, où fut décrétée la convocation d'une convention nationale, la distinction entre les actifs et les inactifs fut effacée. Tous les citoyens âgés de vingt et un ans devinrent électeurs, les domestiques exceptés. La loi n'y mit d'autre condition que le serment civique. Les deux degrés furent maintenus.

La constitution de 1793, qui n'a jamais été mise en vigueur, était plus libérale encore. On y sent le souffle de la fraternité universelle. Par quelques dispositions dont il est impossible de n'être pas touché, la Convention ouvre la porte des assemblées françaises à tout étranger qui aura adopté un enfant, nourri un vieillard, ou qui, pour une cause quelconque, a été jugé digne du titre de citoyen français. De plus, l'*élection* devient directe. Enfin, le principe nouveau n'a plus pour objet le mandat législatif seulement; il s'applique à la nomination des administrateurs, des arbitres publics, des juges criminels, et même des juges de cassation.

Après de violents débats, la constitution de l'an III conserva la plupart de ces dispositions; mais voici venir l'attentat du 18 brumaire, qui porte un coup mortel aux institutions démocratiques. Des conquêtes de la Révolution, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, voici ce qui resta sous la main de fer d'un ancien sous-lieutenant d'artillerie.

Les citoyens, réunis en assemblées cantonales, choisissent parmi les six cents contribuables les plus imposés du département... des députés? non : des *candidats électeurs!* Les candidats électeurs se réunissent, à leur tour, en assemblées départementales pour élire... des députés? non encore; mais de simples candidats députés, parmi lesquels le premier consul désigne... les mandataires de la nation!

Jamais on n'avait confisqué plus audacieusement les droits d'un peuple. Jamais on ne s'était joué plus hypocritement, sous le voile d'expressions mensongères, du bon sens et de la raison publique. Quelques années après, le voile se lève. L'empereur proclame très-haut que, seul, *il représente la nation*. Quant aux membres du Corps législatif, ils ne sont plus à ses yeux que les *députés des bailliages*. On se croirait tout à coup revenu au temps de Philippe le Bel.

En 1814, la première Restauration, subissant à contre-cœur le concours législatif des assemblées annuelles, revient, en l'aggravant, au système du cens électoral repoussé par la Constituante : 300 francs de contributions pour être électeur et 1,000 francs pour être éligible. Dans ces limites, la France ne compte que 70,000 électeurs.

L'acte additionnel des Cent jours remet en vigueur la loi de l'an X, à cette seule différence près que l'*élection* redevient directe et que les candidatures sont abandonnées.

Sous la Restauration, lutte opiniâtre entre le droit nouveau, qui veut vivre, et le droit ancien, qui ne veut pas mourir; toutes les transactions tentées échouent et n'aboutissent qu'à la Révolution de 1830. La loi du 5 février 1817 ne diffère de celle de 1814 que par la concentration des *élections* sous la main des préfets au chef-lieu du département. Moins libérale encore, la loi de mai 1820, connue sous le nom de loi du double vote, investit les électeurs les plus imposés (le quart sur l'ensemble) du droit de voter tout à la fois dans les colléges d'arrondissement et dans les colléges de département. De cette loi sortit la chambre septennale, qui soutint M. de Villèle, favorisa les congrégations religieuses, vota l'intervention en Espagne, repoussa Grégoire et expulsa Manuel. Mais, si étroitement que fût entre-bâillée la porte des libertés publiques, le vent de l'opinion soufflait si fort contre l'oriflamme des rêveurs anachronistes de l'ancien régime, qu'il la renversa. Phénomène remarquable! la plus autocratique des lois électorales enfanta cette majorité des 221 qui prononça la déchéance de Charles X et de sa famille. On sait que, parmi les ordonnances du 26 juillet 1830, l'une avait pour objet de substituer au principe de l'*élection* directe le système des candidatures : emprunt malheureux fait à un passé vieux de trente ans et soldé par trois révolutions.

Voici enfin le triomphe du principe. Ce ne sont plus des députés seulement qui vont sortir de l'urne du scrutin, c'est un roi, un vrai roi, couronné en tête et sceptre en main! Et cependant modérons notre étonnement : la boîte électorale nous ménage bien d'autres surprises.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer dans le *Grand Dictionnaire* notre opinion sur le gouvernement de Juillet; surgi d'une barricade le 29 juillet 1830, « il a passé sans laisser trace de droit. » L'urne électorale avait été la pierre d'achoppement sur laquelle s'était brisé le trône de Charles X. Elle était destinée à broyer encore le trône de son successeur.

Puisque la bourgeoisie, qui recueillait seule les bénéfices de l'héroïque lutte des trois jours, se disait fille légitime et unique héritière de 1789, puisqu'elle en inscrivait pompeusement sur son drapeau les principes abstraits, elle aurait bien dû en chercher l'expression, non pas sur les bancs du côté droit de l'Assemblée constituante, mais à gauche, si ce n'est à l'extrême gauche, et s'inspirer de Mirabeau et de Target plutôt que de Cazalès et de d'Espréménil. La bourgeoisie fit tout le contraire, et, au lieu d'étendre la sphère des droits politiques, elle ne songea qu'à la restreindre. L'intelligence et la moralité en furent exclues comme des non-valeurs, et la propriété territoriale ou commerciale reconnue la seule condition de la capacité politique. D'après la loi du 19 avril 1831, qui devint le programme du règne, il fallut, pour être électeur, payer 200 francs de contributions directes, et, par grâce singulière, les membres de l'Institut, outre les officiers de terre et de mer, furent reçus à 100 francs seulement. Ainsi, le génie, le grand écrivain, l'artiste éminent, le savant de premier ordre était évalué à la moitié du dernier bourgeois ayant pignon sur rue. Dans un pays qui se pique de marcher à la tête de la civilisation, il arriva ce fait étrange, que, dans une faculté des lettres de province, les professeurs restèrent tous, faute du cens, rejetés hors de l'enceinte légale. Le portier, qui seul payait les 200 francs, fut reconnu apte à représenter l'établissement. Mais la loi de 1831 prêtait à de bien autres critiques. En abandonnant l'influence politique et le pouvoir même à un petit nombre d'hommes, elle provoquait le trafic des votes et les scandales qui n'ont pas manqué de se produire à chaque *élection*. Les députés achetèrent les électeurs et le pouvoir acheta les députés. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer de l'égoïsme, de la sottise ou de l'outrecuidance de la bourgeoisie sous le règne de Louis-Philippe. Mais qu'arriva-t-il? que, chaque jour ébranlée par la presse et par la tribune, la frêle barrière qui séparait la nation du pays légal vint à craquer sous la pression de l'opinion publique et que le peuple fit irruption dans l'enceinte en s'écriant à son tour : C'est moi qui suis le souverain!

Ce fut la révolution de 1848.

Renouant la chaîne de la vraie tradition française, la seconde République se fonda, comme la première, sur le suffrage universel. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner comment, pourquoi et par suite de quelles combinaisons défectueuses le plus fécond de tous les principes ne donna point et ne donne pas encore les fruits qu'on a le droit d'en attendre. Ces considérations, de l'ordre le plus élevé, trou-

veront mieux leur place à l'article SUFFRAGE UNIVERSEL. Revenant, pour le moment, à nos premières questions, nous dirons :

A qui appartient le suffrage? — A tout le monde.

A quoi doit-il s'appliquer? — A toutes les fonctions publiques.

Quelles en sont les seules conditions? — Les lumières et la moralité.

Comment doit-il fonctionner? — Librement et hors de la pression du pouvoir.

Que si, tout au contraire, le peuple n'est appelé dans ses comices que pour prononcer sa propre abdication; si les seules fonctions qu'il lui reste à déléguer ne pèsent plus que d'un poids insuffisant dans la balance gouvernementale; si, ne pouvant ni se réunir, ni s'entendre, ni s'éclairer par la libre discussion, les électeurs votent au hasard et dans les ténèbres; si l'ignorance des masses leur enlève toute compétence en matière politique; si enfin, en se lançant dans la bataille avec toute son armée de fonctionnaires et toutes les munitions que fournit le plus gros budget du monde, le pouvoir s'assure à l'avance de faciles victoires, nous n'aurons pas encore le véritable gouvernement du pays par lui-même, nous n'en aurons que la contrefaçon.

Il n'existe qu'un seul pays au monde où la souveraineté du peuple ne soit pas un mensonge : ce sont les États-Unis d'Amérique. Là, depuis le chef de l'État jusqu'aux simples *selectmen* qui administrent la commune, tous les fonctionnaires relèvent du suffrage de leurs concitoyens et sont constamment justiciables de l'opinion publique. De l'étude que nous en ferons à son rang, ressortira mieux la profonde différence qui existe entre nos *élections* en France et celles du véritable pays d'*élection*.

Il nous reste maintenant à faire connaître les points les plus saillants de la législation à laquelle est soumis aujourd'hui notre droit électoral.

— *Elections législatives*. Le décret organique du 2 février 1852 règle les diverses questions relatives aux opérations électorales, en même temps qu'il indique les conditions requises pour l'électorat et l'éligibilité; nous en reproduisons les dispositions principales, en renvoyant, pour le surplus, les lecteurs au texte du décret.

Chaque département a droit à un député à raison de 35,000 électeurs; néanmoins, il est attribué un député de plus à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs s'élève à 25,000 (art. 1). Chaque département est divisé, par un décret du pouvoir exécutif, en circonscriptions électorales égales en nombre aux députés qui lui sont attribués sur le tableau, qui sera révisé tous les cinq ans. Chaque circonscription élit un seul député (art. 2). Le suffrage est direct et universel. Le scrutin est secret (art. 3). Nul n'est élu ni proclamé député au Corps législatif, au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés; 2° un nombre de voix égal au quart de celui des électeurs inscrits sur la totalité des listes de la circonscription électorale. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants (art. 6).

Sont électeurs sans condition de cens, tous les Français âgés de vingt et un ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques (art. 12). La liste électorale est dressée, pour chaque commune, par le maire. Elle comprend par ordre alphabétique : 1° tous les électeurs habitant dans la commune depuis six mois au moins; 2° ceux qui, n'ayant pas atteint, lors de la formation de la liste, les conditions d'âge et d'habitation, doivent les acquérir avant la clôture définitive (art. 13). Les militaires en activité de service et les hommes retenus pour le service des ports ou de la flotte sont portés sur les listes des communes où ils étaient domiciliés avant leur départ. Ils ne peuvent voter pour les députés au Corps législatif que lorsqu'ils sont présents, au moment de l'*élection*, dans la commune où ils sont inscrits (art. 14). Les art. 15 et 16 désignent les individus que la loi déclare indignes, soit définitivement, soit temporairement, de figurer sur les listes électorales. Ces listes sont permanentes; elles sont l'objet d'une révision annuelle (art. 17). Lors de la révision annuelle, et dans les délais réglés par les décrets du pouvoir exécutif, tout citoyen omis sur la liste pourra présenter sa réclamation à la mairie. Tout électeur inscrit sur une des listes de la circonscription électorale peut réclamer la radiation ou l'inscription d'un individu omis ou indûment inscrit (art. 19).

Sont éligibles, sans condition de domicile, tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans (art. 26). Les art. 15 et 16, qui déclarent in[illegible] de figurer sur les listes électorales certains individus, s'appliquent également aux mêmes individus, au point de vue de l'éligibilité (art. 27). Toute fonction publique rétribuée est incompatible avec le mandat de député au Corps législatif. Tout fonctionnaire rétribué, élu député au Corps législatif, sera réputé démissionnaire de ses fonctions par le seul fait de son admission comme membre du Corps législatif, s'il n'a pas opté avant la vérification de ses pouvoirs. Tout député au Corps législatif est réputé démissionnaire par le seul fait de l'acceptation de fonctions publiques salariées (art. 29). Ne peuvent être élus dans tout ou partie de leur ressort, pendant les six mois qui suivent leur destitution, leur démission ou tout autre changement de leur position, les fonctionnaires publics ci-après indiqués : les premiers présidents, les procureurs généraux, les présidents des tribunaux civils et les procureurs impériaux, le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, le préfet de police, les préfets et les sous-préfets, les archevêques, évêques et vicaires généraux, les officiers généraux commandant les divisions et subdivisions militaires, les préfets maritimes (art. 30). Le titre IV de la loi comprend les dispositions pénales édictées contre les citoyens qui commettraient des fraudes, des délits ou des crimes, dans le cours des opérations électorales et à propos des *élections*.

— *Election des membres des conseils généraux*. Cette matière est régie par la loi du 22 juin 1833, le décret du 3 juillet 1848 et la loi du 7 juillet 1852.

Les membres du conseil général sont élus par les électeurs appelés à nommer les députés au Corps législatif, c'est-à-dire par tous les citoyens français domiciliés dans la commune depuis six mois, âgés de vingt et un ans, inscrits sur les listes électorales, jouissant de leurs droits civils et politiques (loi du 7 juillet 1852, art. 3).

Les mêmes listes électorales servent d'ailleurs à l'élection des conseils généraux, des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux.

Il y a dans chaque département un conseil général qui est composé d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département; cette dernière disposition est une innovation de la loi du 3 juillet 1848; sous l'empire de la loi du 22 juillet 1833, le nombre des conseillers généraux était limité à 30, quel que fût d'ailleurs le nombre des cantons.

Aux termes de l'article 14 du décret de 1848, sont éligibles aux conseils généraux : les électeurs âgés de vingt-cinq ans au moins, domiciliés dans le département, et les citoyens ayant atteint le même âge, qui, sans y être domiciliés, y payent une contribution directe; néanmoins, le nombre de ces derniers ne peut excéder le quart desdits conseillers.

Pour être éligible à un conseil général, il faut, en outre, ne pas se trouver dans les cas d'incompatibilité prévus par la loi du 22 juin 1833.

Aux termes de l'art. 5 de cette loi, ne peuvent être nommés membres des conseils généraux : 1° les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture; 2° les agents et comptables employés à la recette, à la perception ou au recouvrement des contributions et au payement des dépenses publiques de toute nature; 3° les ingénieurs des ponts et chaussées et les architectes actuellement employés par l'administration dans le département; 4° les agents forestiers en fonction dans le département et les employés des bureaux des préfectures et des sous-préfectures.

Il y a incompatibilité absolue entre les fonctions désignées dans les deux premiers paragraphes de l'article précité et celles de conseiller général; quant aux fonctionnaires désignés aux paragraphes suivants, ils peuvent être élus membres du conseil général d'un département autre que celui où ils exercent leurs fonctions.

Nul ne peut être membre de plusieurs conseils généraux; lorsqu'un membre a manqué à deux sessions consécutives, sans excuses légitimes ou empêchement admis par le conseil, il sera considéré comme démissionnaire, et il sera procédé à une nouvelle *élection*.

L'article 8 de la loi du 22 juin 1833 dispose que les membres des conseils généraux sont nommés pour neuf ans, qu'ils sont renouvelés par tiers tous les trois ans et sont indéfiniment rééligibles.

En cas de dissolution du conseil général par le gouvernement, il doit être procédé à une nouvelle *élection* avant la session annuelle ou, au plus tard, dans le délai de trois mois, à dater du jour de la dissolution. Le conseiller général élu dans plusieurs cantons est tenu de déclarer son option au préfet, dans le mois qui suit les *élections* entre lesquelles il doit opter. A défaut d'opter dans ce délai, le préfet, en conseil de préfecture et en séance publique, décide, par la voie du sort, à quel canton le conseiller appartiendra; il est procédé de la même manière lorsqu'un citoyen a été élu à la fois membre du conseil général et membre d'un ou de plusieurs conseils d'arrondissement.

En cas de vacance par option, décès, démission, perte des droits civils ou politiques, l'assemblée électorale qui doit pourvoir à la vacance doit être réunie dans le délai de deux mois.

Aux termes de la loi du 7 juillet 1852, l'*élection* pour les conseils généraux a lieu par commune sur les listes dressées pour l'*élection* des députés au Corps législatif; le préfet peut diviser en sections électorales les communes, quelle que soit leur population.

Dans les communes qui comptent 2,500 habitants et plus, le scrutin dure deux jours; il est ouvert le samedi et clos le dimanche; dans les communes d'une population moindre, le scrutin ne dure qu'un jour; il est ouvert et clos le dimanche; le recensement des votes est fait au chef-lieu de canton. L'*élection* n'est valable, au premier tour de scrutin, qu'autant que le candidat réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés; 2° un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits; au second tour de scrutin, l'*élection* a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'*élection* est acquise au plus âgé.

— *Election des conseillers d'arrondissement.* Les lois relatives à cette matière sont les mêmes que celles qui régissent l'*élection* pour les membres des conseils généraux, c'est-à-dire les lois des 22 juin 1833, 3 juillet 1848 et 7 juillet 1852.

Les mêmes règles sont donc applicables aux *élections* de ces divers corps, tant pour la capacité des électeurs et les conditions d'éligibilité des candidats, que pour les questions de domicile et d'incompatibilité.

Il y a dans chaque arrondissement de sous-préfecture un conseil composé d'autant de membres que l'arrondissement a de cantons, sans que le nombre des conseillers puisse être au-dessous de neuf. Si le nombre des cantons d'un arrondissement est au-dessous de neuf, un acte du pouvoir exécutif répartit entre les cantons les plus peuplés le nombre des conseillers d'arrondissement à élire pour complément.

Une différence est à noter, toutefois, dans les conditions d'éligibilité entre les candidats aux conseils d'arrondissement et les candidats aux conseils généraux : tous les citoyens ayant vingt-cinq ans au moins peuvent être élus membres du conseil d'arrondissement sans être domiciliés dans cet arrondissement, pourvu qu'ils y payent une contribution directe, et le nombre de ces candidats non domiciliés n'est pas limité au quart des membres, comme pour le conseil général. Les conseillers d'arrondissement sont élus pour six ans; ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans.

Les règles dont il a été parlé sous la rubrique : *élection* des membres des conseils généraux, s'appliquent, en ce qui concerne les conseils d'arrondissement, à l'éventualité d'une réélection, au cas de dissolution prononcée par le gouvernement, à l'obligation d'opter imposée à un conseiller élu dans deux arrondissements, et enfin au délai dans lequel l'assemblée électorale doit être réunie en cas de vacance par option ou démission.

— *Elections municipales*. Le corps municipal se compose du maire, de ses adjoints et du conseil municipal.

Aux termes de la loi du 21 mars 1831, la nomination du maire et des adjoints appartenait au chef de l'État ou au préfet du département. Le décret des 3-11 juillet 1848 avait modifié cette disposition, en accordant aux conseils municipaux, dans les communes de moins de 6,000 habitants et non chefs-lieux d'arrondissement et de département, le droit de nommer eux-mêmes les maires, en les choisissant, comme le prescrivait également la loi de 1831, parmi les membres du conseil municipal.

Sous l'empire de la constitution du 14 janvier 1852 et des lois des 5 mai 1855 et 24 juillet 1867, le pouvoir exécutif, soit l'empereur ou le préfet, selon la population de la commune, a le droit exclusif de nomination des maires et des adjoints.

D'après ce système, les magistrats municipaux peuvent être pris en dehors du conseil municipal, et ne sont point nécessairement soumis à l'*élection;* il n'y a, dès lors, à traiter que la question des *élections* du conseil municipal.

La loi du 21 mars 1831 réglait autrefois la nomination des conseils municipaux; mais la Révolution de 1848 ayant substitué le principe du suffrage universel au régime censitaire, un décret des 3-11 juillet 1848 a établi de nouvelles règles pour l'*élection* et l'éligibilité aux conseils municipaux : l'empire maintint le principe du suffrage universel, et édicta la loi du 5 mai 1855, qui régit actuellement la matière.

Il convient donc de faire connaître les dispositions principales de cette loi : aux termes de l'article 6, chaque commune a un conseil municipal composé de 10 membres dans les communes de 500 habitants et au-dessous; de 12 dans celles de 501 à 1,500; de 16 dans celles de 1,501 à 2,500; de 21 dans celles de 2,501 à 3,500; de 23 dans celles de 3,501 à 10,000; de 27 dans celles de 10,001 à 30,000; de 30 dans celles de 30,001 à 40,000; de 32 dans celles de 40,001 à 50,000; de 34 dans celles de 50,001 à 60,000; de 36 dans celles de 60,001 et au-dessus.

Les membres du conseil municipal sont élus par les électeurs inscrits sur la liste communale dressée en vertu de l'article 12 du décret du 2 février 1852. Le préfet peut, par un arrêté pris en conseil de préfecture, diviser les communes en sections électorales. Il peut, par le même arrêté, répartir entre les sections le nombre des conseillers à élire, en tenant compte du nombre des électeurs inscrits (art. 7). Les conseillers municipaux doivent être âgés de vingt-cinq ans accomplis; ils sont élus pour sept ans (la loi du 24 juillet 1867 a modifié sur ce point la loi du 5 mai 1855, aux termes de laquelle les conseillers municipaux étaient élus pour cinq ans); en cas de vacance dans l'intervalle des *élections* septennales, il est procédé au remplacement quand le conseil municipal se trouve réduit aux trois quarts de ses membres (art. 8). Ne peuvent être conseillers municipaux : 1° les comptables des deniers communaux et les agents salariés de la commune; 2° les entrepreneurs de services communaux; 3° les domestiques attachés à la personne; 4° les individus dispensés de subvenir aux charges communales et ceux qui sont secourus par les bureaux de bienfaisance (art. 9). Les fonctions de conseiller municipal sont incompatibles avec celles : 1° de préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture; 2° de commissaires et d'agents de police; 3° de militaires ou employés des armées de terre et de mer en activité de service; 4° de ministres des divers cultes en exercice dans la commune. Nul ne peut être membre de plusieurs conseils municipaux (art. 10). Dans les communes de 500 âmes et au-dessus, les parents au degré de père, de fils, de frère, et les alliés au même degré, ne peuvent être en même temps membres du même conseil municipal (art. 11). Tout conseiller municipal qui, par une cause survenue postérieurement à sa nomination, se trouve dans un des cas prévus par les art. 9, 10 et 11, est déclaré démissionnaire par le préfet, sauf recours au conseil de préfecture (art. 12).

Les conseils municipaux peuvent être suspendus par le préfet; la dissolution ne peut être prononcée que par l'empereur. La suspension prononcée par le préfet est de deux mois et peut être prolongée par le ministre de l'intérieur jusqu'à une année. A l'expiration de ce délai, si la dissolution n'a pas été prononcée par un décret, le conseil municipal reprend ses fonctions. En cas de suspension, le préfet nomme immédiatement une commission pour remplir les fonctions du conseil municipal dont la suspension a été prononcée. En cas de dissolution, la commission est nommée soit par l'empereur, soit par le préfet, selon la distinction établie au § 1er de l'art. 2 de la loi du 5 mai 1855. Le nombre des membres de cette commission ne peut être inférieur à la moitié de celui des conseillers municipaux. La commission nommée en cas de dissolution peut être maintenue en fonction jusqu'au renouvellement du conseil (art. 13). Dans la ville de Paris, dans les autres communes du département de la Seine et dans la ville de Lyon, le conseil municipal est nommé par l'empereur et présidé par un de ses membres, également nommé par l'empereur. Les conseils de Paris et de Lyon sont composés de 36 membres (art. 14).

La réunion de l'assemblée des électeurs a lieu sur la convocation du préfet, le samedi et le dimanche dans les communes de 2,500 habitants et au-dessus, et le dimanche seulement dans les communes d'une population moindre (art. 33). L'opération préliminaire des *élections* est la composition du bureau. Chaque section a le sien. Le bureau est composé d'un président, de quatre scrutateurs et d'un secrétaire. Les sections sont présidées, savoir : la première par le maire, et les autres, successivement, par les adjoints dans l'ordre de leur nomination, par les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau (art. 29). Les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents à l'ouverture de la séance, sachant lire et écrire, remplissent les fonctions de scrutateurs (art. 31). Le secrétaire est désigné par le président et les scrutateurs. Dans les délibérations du bureau, il n'a que voix consultative. Trois membres du bureau, au moins, doivent être présents pendant tout le cours des opérations. Une copie de la liste des électeurs, certifiée par le maire, contenant les noms, le domicile, la qualification de chacun des inscrits, reste déposée sur la table autour de laquelle siége le bureau, pendant toute la durée des opérations (art. 35). Les électeurs sont appelés successivement à voter par ordre alphabétique; ils apportent leurs bulletins préparés en dehors de l'assemblée. Le papier du bulletin doit être blanc et sans signe extérieur. A l'appel de son nom, l'électeur remet au président son bulletin fermé. Le président le dépose dans la boîte du scrutin, laquelle doit, avant le commencement du vote, avoir été fermée à deux serrures, dont les clefs restent, l'une entre les mains du président, l'autre entre les mains du scrutateur le plus âgé. Le vote de chaque électeur est constaté sur la liste, en marge de son nom, par la signature ou le paraphe de l'un des membres du bureau. L'appel étant terminé, il est procédé au réappel par ordre alphabétique des électeurs qui n'ont pas voté (art. 38).

Après la clôture du scrutin, il est procédé au dépouillement de la manière suivante : la boîte du scrutin est ouverte et le nombre des bulletins vérifié. Si ce nombre est plus grand ou moindre que celui des votants, il en est fait mention au procès-verbal. Le bureau désigne, parmi les électeurs présents, un certain nombre de scrutateurs. Le président et les membres du bureau surveillent l'opération du dépouillement. Ils peuvent y procéder eux-mêmes s'il y a moins de 300 membres présents (art. 40).

Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés; 2° un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. Au deuxième tour de scrutin, l'*élection* a lieu à

la majorité relative, quel que soit le nombre des votants. Les deux tours de scrutin peuvent avoir lieu le même jour. Dans le cas où le deuxième tour de scrutin ne peut avoir lieu le même jour, l'assemblée est de droit convoquée pour le dimanche suivant. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'*élection* est acquise au plus âgé (art. 44).

Le procès-verbal doit être daté et relater non-seulement le résultat du scrutin, mais encore tous les incidents qui ont pu se produire dans le cours des opérations (art. 34).

— Nous ne saurions mieux terminer cet article qu'en donnant sur les *élections* aux Etats-Unis quelques renseignements que nous empruntons à M. Xavier Eyma.

« Les époques des *élections* sont toujours, aux Etats-Unis, des moments d'agitations et de préoccupations, mais jamais, ou exceptionnellement, des moments de troubles. La longue pratique que les Américains ont de ce droit précieux qu'ils tiennent d'héritage, venu des premiers colons, les fréquentes occasions où ils sont appelés à l'exercer, font qu'ils évitent assez aisément les écueils et les dangers que le suffrage universel doit nécessairement susciter à un peuple nouvellement en possession de sa souveraineté.

« Aux Etats-Unis, bien que deux partis se trouvent en présence, bien que cent coteries se contrarient les unes les autres et se disputent le triomphe de leurs candidats, le but vers lequel tend chacun est le même; il y a unanimité sur un point. Les partis ne sont divisés par aucun principe radical; ce que veulent les *whigs*, les *démocrates* (ou *loco-fuocos*) le veulent aussi, ou bien à peu près. Deux ou trois questions, dont une seule, celle des banques, paraît réellement sérieuse, ont servi de prétexte à l'organisation des partis, uniquement parce qu'il semble qu'il soit dans la destinée des hommes de ne point vivre éternellement en bonne harmonie, lors même qu'ils sont le plus d'accord. Les ambitieux, les habiles, ceux que leurs instincts ou leurs capacités poussent et portent au pouvoir, se servent de ces dissidences pour s'en faire un marchepied.

« Tout ce qui, dans notre état social, a fourni ou peut fournir encore d'aliment et de prétexte au désordre dans la vie politique passe en Amérique comme une légère bourrasque. Cela vient de la longue épreuve que les Américains ont faite des accidents de la vie politique, épreuve qui se renouvelle presque quotidiennement, sur une échelle plus ou moins large, dans un cercle plus ou moins étendu. Le mouvement politique existe toujours en Amérique; car il n'est pas un coin de ville qui ne soit chaque jour en haleine et où le peuple ne soit appelé à exprimer sa volonté, ses besoins, sa pensée, en les traduisant sous toutes les formes que revêtent, pour se manifester, la liberté et le droit souverain.

« L'*élection* étant de tous ses droits celui dont le peuple se rend compte le mieux, parce qu'il est l'acte de sa souveraineté le plus saisissable, le plus palpable, le plus matériellement évident en quelque sorte pour tous, c'est naturellement celui pour lequel il s'émeut le plus facilement, celui dont il est le plus jaloux, celui qui lui semble le plus important. Aussi toute *élection*, quelle qu'elle soit, produit toujours à l'avance une certaine agitation dans les esprits, plus ou moins vive selon la nature de la charge et des fonctions dont le candidat doit être investi. Si c'est du président qu'il s'agit, le sol entier de l'Union est en ébullition; si d'un gouverneur ou des membres de la législature d'un Etat, c'est l'Etat qui s'ébranle; si d'un maire ou d'un des nombreux fonctionnaires de la municipalité, c'est la commune ou la ville qui s'émeut. Toutefois, l'*élection* d'un gouverneur d'Etat ou du maire d'une grande ville a toujours une signification importante et touche de près à l'intérêt de toute l'Union, en ce qu'elle donne souvent la mesure du plus ou moins de prépondérance et d'influence que possède l'un des deux partis, whig ou démocrate, et fait pressentir jusqu'à un certain point les chances des partis dans le succès du candidat que chacun d'eux nourrit pour la présidence future. Aussi attache-t-on une grande importance à ces *élections* de cette nature; aussi sont-elles comptées, commentées, enregistrées avec soin, et fournissent-elles matière à bien des calculs et à bien des espérances. »

Avant d'entrer dans les détails relatifs au mode d'*élection* des divers fonctionnaires, sur tous les degrés de l'échelle, en passant de la fédération à l'Etat, de l'Etat au comité, du comité à la commune, M. X. Eyma raconte comme il suit les préludes de ces grandes et sérieuses opérations :

« Longtemps à l'avance, les coteries se sont agitées dans leur cercle étroit; peu à peu elles se fondent les unes dans les autres, au fur et à mesure que le moment approche, et, quand l'heure décisive a sonné, elles se donnent toutes la main. Les candidats parasites disparaissent, les ambitieux sans portée sont rejetés dans le néant, les hommes nouveaux qui pointaient à l'horizon, et dont la persistance serait compromettante, sont impitoyablement sacrifiés. Il n'y a plus alors que deux partis face à face, que deux candidats en présence. Presque toujours un troisième est tenu dans l'ombre par chacun des partis (il est rare que ce ne soit pas le même). C'est une réserve que whigs ou démocrates poussent en avant subitement pour ramener la concorde quand la défaite menace ou quand la lutte semble devoir se prolonger trop longtemps par l'égalité du nombre et des forces. Ce candidat est une sorte de trait d'union conciliateur, placé toujours à propos et habilement. Le parti qui se sentait secrètement le plus faible, lors même que ce n'est pas lui qui le présente, l'accepte toujours avec reconnaissance de la courtoisie de ses adversaires, en ce qu'il rend négative la victoire, pallie la honte de la défaite et adoucit l'humiliation des concessions. Aussi un pareil candidat réunit-il généralement une majorité considérable.

« A l'approche des *élections*, pendant les heures de récréation que dans la journée les affaires accordent, le soir particulièrement, les *bar-rooms* (ou cafés) sont encombrés, chaque coin de rue devient un club; là le candidat lui-même, ou quelqu'un de ses affiliés, car il ne peut se multiplier, pérore en sa faveur, réveille tous ses titres à la reconnaissance publique, vante ses talents naissants, etc. Le candidat, ou son représentant, est à la piste de tous les points où se trouvent des réunions; il fait irruption soudainement dans les maisons de jeu, à la bourse, aux théâtres, sur les bateaux à vapeur, et, partout où il peut réunir ou trouver assemblés cinquante auditeurs, il se livre à toute la faconde dont le ciel l'a doté. Il a recours à tous les moyens, aux banquets, aux *meetings*, aux journaux. A côté de ces escarmouches, qui sont le prélude du grand combat, se forment des réunions sérieuses et graves, sortes de tribunaux qui préparent solennellement l'*élection*. Peu à peu ces *boards* (ou bureaux), composés des hommes les plus éminents et les plus influents, absorbent la confiance publique, qui finit par les sanctionner. C'est de leur sein que partent les éliminations dans l'intérêt du *parti*, au détriment de la *coterie*, et l'adoption du candidat ou des candidats sur qui devront porter les suffrages.

« Les candidats des partis une fois adoptés, il ne reste plus qu'à compter ses forces, et on le fait au grand jour, au moyen de *processions*, qui ont un étrange caractère à cause de la gravité et de la solennité avec lesquelles les Américains exécutent ces promenades. L'un des deux partis commence et annonce l'époque de la procession. A l'heure dite, tous les adhérents, conduits par les hommes les plus influents, s'assemblent sur une place publique, et de là se mettent en marche, deux par deux, bannière au vent et musique en tête (un tambour, une grosse caisse, un fifre, deux clarinettes et un violon), et se promènent solennellement à travers les principales rues de la ville. Il n'y a rien d'alarmant, rien d'inquiétant dans leur attitude, non plus que dans celle de leurs adversaires, qui regardent stoïquement passer ce flot, qu'ils remplaceront le lendemain. Les *vivat* poussés en faveur du candidat dont le parti *processionne* ne soulèvent aucun cri de réprobation de la part des opposants; c'est une concession mutuelle que l'on se fait. Si c'est le tour des whigs, toutes les femmes dont les maris appartiennent à ce parti sont aux fenêtres, agitant leurs mouchoirs, et s'associant même de la voix à ces espérances de triomphe. Le lendemain, c'est au tour des démocrates; acteurs et spectateurs changent, mais la scène est la même. Les enfants, les domestiques de la maison, grands et petits, se mêlent également à la fête et sont dressés à pousser des *vivat* opportuns.

« Il faut, continue M. X. Eyma, avoir assisté à quelques-unes de ces manifestations auxquelles concourent toutes les classes de la population, ouvriers, négociants, fonctionnaires publics, juges, avocats, médecins, journalistes, pour se faire une idée exacte de leur caractère. Nul, quel qu'il soit, ne s'abstient de se montrer dans les rangs du parti dont il a adopté la bannière. La victoire une fois décidée, le calme renaît dans les esprits et dans la rue; ni la haine ni l'envie ne survivent à la défaite; nul ne s'irrite ou ne s'inquiète du triomphe de son adversaire, parce qu'on sait que, quel que soit le parti qui triomphe, le sort de la démocratie n'est point engagé dans la question, et que l'Union américaine n'est en péril entre les mains de personne. »

— Hist. et admin. Avant la Révolution, on appelait *élections* : 1º des juridictions royales instituées pour connaître en première instance de la plupart des matières dont les cours des aides connaissaient par appel; 2º les portions du territoire qui ressortissaient à ces juridictions. Les *élections* avaient été ainsi nommées parce que, dans l'origine, les *élus* (c'est ainsi que l'on appelait les juges qui composaient ces tribunaux) avaient été réellement élus par le peuple ou par les états généraux. Lorsque, dans les circonstances extraordinaires, les maires, mayeurs, échevins, consuls, etc., ne pouvaient suffire à la perception des deniers dont le recouvrement leur était imposé, ils faisaient choix, pour les assister dans la répartition des impôts et subsides, de deux ou trois individus sur une liste de plusieurs candidats qui leur était présentée. Ces fonctionnaires, d'abord temporaires, conservèrent leur nom d'élus, même lorsque, les tailles ayant été établies d'une manière fixe et durable, ils furent nommés par le roi, et que leur charge fut devenue un office en forme. L'établissement de ces élus est de beaucoup antérieur au règne du roi Jean, époque où quelques auteurs le font remonter. Saint Louis, voulant que les tailles fussent imposées avec justice, fit, en 1270, un règlement sur la manière de les asseoir dans les villes royales. Il disposa que les habitants, selon la grandeur des villes, éliraient, « par le conseil des curés de leurs paroisses, des ecclésiastiques, des bourgeois et autres prud'hommes, trente et quarante hommes bons et loyaux; que ceux qui seraient élus jureraient sur les saints Evangiles de choisir, soit entre eux, soit parmi d'autres prud'hommes de la même ville, jusqu'à douze hommes qui seraient les plus propres à asseoir la taille; que ces douze hommes jureraient de même de bien et diligemment asseoir la taille et de n'épargner ni grever personne par haine, amour, prière, crainte, ou de quelque autre manière que ce fût; qu'avec les douze hommes dessus nommés seraient élus quatre bons hommes et seraient écrits les noms secrètement; et que cela serait fait si sagement, que leur *élection* ne fût connue de qui que ce fût, jusqu'à ce que les douze hommes eussent assis la taille; que cela fait, avant de mettre la taille par écrit, les quatre hommes élus pour faire loyalement la taille n'en devaient rien dire en la manière que les douze hommes l'auraient ordonné. » Depuis cette époque, la plupart des édits et ordonnances royales sur le fait des aides et des tailles font mention d'élus dont le pouvoir comme tribunal s'accrut de plus en plus. C'est dans une ordonnance rendue par Charles VI, le 7 janvier 1400, que le siége des élus est appelé pour la première fois *élection*. Enfin les commissions d'élus furent érigées en titre d'office sous Charles VII, qui, dans une ordonnance du mois de juin 1445, appelle ces magistrats ses juges ordinaires. Il y avait en France, avant 1789, 181 *élections*, ainsi réparties dans les provinces ou généralités, que, par opposition à l'expression de *pays d'états*, on appelait *pays d'élections* : la généralité de Paris renfermait 22 *élections*; Amiens, 6; Soissons, 7; Orléans, 12; Bourges, 7; Moulins, 7; Lyon, 5; Riom, 6; Grenoble, 6; Poitiers, 9; La Rochelle, 5; Limoges, 5; Bordeaux, 5; Tours, 16; Pau et Auch, 6; Montauban, 6; Champagne, 12; Rouen, 14; Caen, 9; Alençon, 9; Bourgogne et Bresse, 4. Dans les pays d'états, les généralités de Pau, de Montauban et de Bourgogne exceptées, il n'y avait pas d'*élections* proprement dites. Le ressort de chacun de ces tribunaux comprenait un certain nombre de paroisses. L'ordonnance datée du bois de Siraine, en août 1452, portait que le ressort de chaque *élection* ne s'étendrait pas à plus de 5 ou 6 lieues du chef-lieu, afin que ceux qui seraient appelés devant les élus pussent comparaître et retourner chez eux le même jour; mais cette ordonnance fut peu observée. Chaque *élection* était composée de deux présidents, d'un lieutenant, d'un assesseur et de plusieurs conseillers, d'un procureur du roi, d'un greffier et de plusieurs huissiers et procureurs. Le nombre des conseillers n'était pas partout le même; à Paris, il y en avait 20, dans d'autres grandes villes 8, et ailleurs seulement 4.

— Théol. V. PRÉDESTINATION.

— Biol. *Election naturelle.* Tout le monde sait le rôle important que joue la *sélection* en zootechnie. On donne ce nom de *sélection* ou d'*élection* à l'amélioration d'une race par le choix intelligent des reproducteurs. C'est en discernant avec habileté les caractères dont la transmission promet d'être régulière et facile et dont la prédominance offre des avantages sérieux, que les éleveurs parviennent à modifier et à créer artificiellement des races. Au lieu d'abandonner au hasard la succession des générations, ils la règlent avec soin et parviennent ainsi à disposer à leur profit, et au gré des besoins généraux, d'une grande force naturelle, de la force d'hérédité. Il semblerait, a-t-on dit, qu'ils dessinent d'avance à la craie une forme parfaite pour le but qu'ils se proposent, puis qu'ils donnent l'existence à cette image, comme le mécanicien trace d'abord le plan de la machine qu'il veut exécuter, l'architecte celui de la maison qu'il veut bâtir. Un très-habile éleveur, sir John Sebright, avait coutume de dire, au sujet des pigeons, qu'il pouvait, en trois années, obtenir tel plumage qu'il désirait, mais qu'il lui en fallait six pour la tête et le bec. En Saxe, l'importance de la sélection est si bien comprise pour les moutons mérinos, qu'elle y est devenue un métier; on met les moutons sur une table et on les étudie comme un connaisseur ferait d'une collection de tableaux; cela se renouvelle tous les mois, et chaque fois les moutons sont marqués et classés; les meilleurs seulement sont définitivement choisis comme reproducteurs. « C'est en partie, dit M. Milne Edwards, à des soins de cette nature que les chevaux arabes doivent leur réputation si bien méritée. Les Arabes attachent une telle importance à la pureté de leurs chevaux nobles, que la filiation en est toujours constatée par des actes authentiques. Il font remonter à près de deux mille ans la généalogie connue de plusieurs de ces beaux animaux, et il en est dont la lignée peut être démontrée par des preuves écrites pendant une série de quatre siècles. »

C'est la sélection, ou *élection humaine* (*human selection*), qui subdivise les espèces en races, en variétés de plus en plus nombreuses et séparées par des lignes de démarcation de plus en plus précises. Un botaniste éminent, M. Naudin, s'est demandé si, pour créer les espèces, la nature n'employait pas un procédé semblable à celui dont l'homme se sert, tantôt d'une manière inconsciente, tantôt d'une manière méthodique et raisonnée, pour créer les races. Avant M. Darwin, il a émis ces idées, que la communauté d'organisation dans les êtres qui composent un règne ne peut s'expliquer que par la communauté d'origine; que les ressemblances entre espèces sont la conséquence et la preuve d'une parenté réelle et non simplement métaphysique; que ces ressemblances, dans tout autre système, ne seraient que des coïncidences fortuites, des effets sans cause; qu'il ne faut pas voir dans l'espèce un fait premier, irréductible, mais un fait dérivé, dont il y a lieu de rechercher l'origine; enfin que l'origine des espèces naturelles doit être analogue à celle de nos espèces artificielles, de nos races. « Nous ne croyons pas, dit-il, que la nature ait procédé, pour former des espèces, d'une autre manière que nous ne procédons nous-mêmes pour créer nos variétés. Disons mieux, c'est son procédé que nous avons transporté dans notre pratique. » Quand, pour satisfaire à un besoin ou à un caprice, nous voulons faire produire à une espèce existante un type secondaire quelconque, nous choisissons les individus qui rappellent, même de loin, les modifications que nous voulons réaliser. Nous les marions entre eux, et parmi leurs enfants nous choisissons encore ceux qui se rapprochent le plus de l'espèce d'idéal que nous avons conçu. Ce choix, ce triage, cette *élection* poursuivie pendant un nombre indéterminé de générations, finit par donner d'une manière plus ou moins complète le résultat cherché. « Telle est, ajoute M. Naudin, la marche suivie par la nature. Comme nous, elle a voulu former des races pour les approprier à ses besoins, et avec un nombre relativement petit de types primordiaux, elle a fait naître successivement et à des époques diverses toutes les espèces végétales et animales qui peuplent le globe. » Ainsi, M. Naudin met en regard et assimile entièrement l'*élection* opérée par l'homme, l'*élection* artificielle, et l'*élection* opérée par la nature, l'*élection naturelle*. Il admet de plus que, dans la voie des transformations, la nature a dû aller bien plus loin que nous, d'abord à cause de sa puissance illimitée et du temps immense dont elle a disposé, puis à raison des conditions mêmes dans lesquelles elle agissait au début. Elle a pris les types primitifs à l'état naissant, alors que l'être encore jeune possédait toute sa plasticité et que les formes n'étaient que faiblement enchaînées par la force de l'hérédité. Nous avons, au contraire, « à lutter contre cette force enracinée et accrue d'âge en âge dans les espèces vivantes par toutes les générations qui nous séparent de leur origine. »

Du reste, M. Naudin ne s'exprime que d'une manière vague et générale sur cette *élection naturelle*. Il paraît la rapporter à la *finalité*, « puissance mystérieuse, indéterminée, fatalité pour les uns, pour les autres volonté providentielle, dont l'action incessante sur les êtres vivants détermine, à toutes les époques de l'existence d'un monde, la forme, le volume et la durée de chacun d'eux, en raison de sa destinée dans l'ordre de choses dont il fait partie. » Tel n'est point le sens que l'expression *élection naturelle* a pris dans une doctrine qui s'est récemment produite avec un succès considérable : nous voulons parler du darwinisme. Pour le célèbre auteur de cette doctrine, l'*élection naturelle* n'implique pas une nature intelligente, agissant en vue d'un but déterminé; c'est tout simplement le résultat nécessaire de certains faits également nécessaires. Ces faits sont l'accroissement de chaque espèce en raison géométrique, et la *concurrence vitale* que cette multiplication excessive amène à sa suite. Nous avons parlé ailleurs de la *concurrence vitale*. Qu'il nous suffise de rappeler que les êtres organisés, en raison de leur multiplication rapide, sont en lutte continuelle les uns contre les autres à la surface du globe; que la plupart succombent de bonne heure à ce combat de la vie; que les vainqueurs sont relativement en petit nombre; qu'ils doivent la victoire aux particularités organiques qui leur confèrent une certaine supériorité dans la lutte; que, reproduisant seuls leur espèce, ils lèguent à leurs descendants une organisation de mieux en mieux préparée pour d'autres victoires; qu'ainsi, dans une même espèce, la variété la mieux organisée, la plus perfectionnée pour son rôle spécial, supplante toutes les autres variétés; que, dans chaque genre, il en est de même des espèces privilégiées; que la concurrence vitale aboutit, de cette manière, à conserver les variations favorables et à éliminer les déviations nuisibles; qu'il y a là un phénomène analogue, non par sa cause, mais par ses conséquences, à l'*élection*, au choix exercé par les éleveurs sur les animaux domestiques; que M. Darwin a été parfaitement fondé à exprimer cette évidente analogie par la dénomination d'*élection naturelle*.

C'est ici le lieu de remarquer l'erreur capitale dans laquelle tombe Flourens, lorsqu'il

reproche à M. Darwin de personnifier la nature, de lui attribuer, en imaginant une *élection naturelle*, un pouvoir d'élire semblable à celui de l'homme. Il faut entendre ce singulier reproche. « M. Darwin, dit Flourens, n'a pas vu (relativement à la variabilité de nos espèces domestiques) d'autres faits que Buffon. Seulement il mêle à tout cela un langage métaphorique qui l'éblouit, et il imagine que l'*élection naturelle* qu'il donne à la nature aurait des effets immenses, que n'a pas le faible pouvoir de l'homme... Voilà le procédé constant de M. Darwin : il commence par demander la permission de personnifier la nature, et puis, par un *dato non concesso*, il raisonne comme si cette permission était accordée... M. Darwin se sert partout d'un langage figuré dont il ne se rend pas compte et qui le trompe comme il a trompé tous ceux qui s'en sont servis. Là est le vice radical de son livre... M. Darwin fait illusion à lui-même et peut-être aux autres, par un abus constant du langage figuré... M. Darwin commence par imaginer une *élection naturelle;* il imagine ensuite que ce pouvoir d'élire qu'il donne à la nature est pareil au pouvoir de l'homme. Ces deux suppositions admises, rien ne l'arrête; il joue avec la nature comme il lui plaît et lui fait faire tout ce qu'il veut... Voyons ce qu'il peut y avoir de fondé dans ce qu'on nomme l'*élection naturelle*. L'*élection naturelle* n'est, sous un autre nom, que la nature. Pour un être organisé, la nature n'est que l'organisation, ni plus ni moins. Il faudra donc aussi personnifier l'organisation et dire que l'organisation choisit l'organisation. L'*élection naturelle* est cette *forme substantielle* dont on jouait autrefois avec tant de facilité. Aristote disait que si l'art de bâtir était dans le bois, cet art agirait comme la nature. A la place de l'*art de bâtir*, M. Darwin met l'*élection naturelle*, et c'est tout un : l'un n'est pas plus chimérique que l'autre. »

Que cette critique de Flourens s'adresse à la conception de M. Naudin et à celle de Lamarck, on le conçoit; mais l'appliquer à l'*élection naturelle*, telle que la comprend M. Darwin, c'est ne rien comprendre au système de ce naturaliste. A entendre Flourens, la concurrence vitale et l'*élection naturelle* seraient, dans la pensée du savant anglais, deux forces distinctes qui s'entr'aideraient et concourraient ensemble, la première détruisant les faibles, la seconde conservant les forts. Rien de plus faux : l'*élection naturelle* n'est point indépendante de la concurrence vitale. Celle-ci est la cause, et cette cause est fatale; l'*élection naturelle* est l'effet, fatal comme la cause qui le produit. C'est la concurrence vitale qui détruit les uns et qui conserve les autres. En vertu des lois de la reproduction, un grand nombre sont *appelés;* en vertu de cette fatalité qui s'appelle la concurrence vitale, il y en a peu d'*élus*. L'*élection naturelle* n'est pas, pour M. Darwin, une puissance téléologique, une sorte de Providence qui mène les choses à un certain but et suivant un certain plan, une force instinctive ou intelligente semblable à ce que Lamarck appelait le *pouvoir de la vie;* c'est, nous le répétons, une loi de conservation des variations favorables et d'élimination des déviations nuisibles, loi purement physique d'où toute idée de finalité et de direction est exclue. Un naturaliste français, qui, pas plus que Flourens, n'est partisan des théories transformistes, M. de Quatrefages, a très-bien défendu M. Darwin contre ce reproche ridicule et si complètement injuste, de prêter à la nature des facultés, un pouvoir d'élire, un travail semblable à celui de l'homme. « L'*élection naturelle*, dit-il, n'est pas une théorie, mais un fait... Quelques naturalistes ont vivement critiqué le terme d'*élection* et le rapprochement établi par M. Darwin entre ce qui se passe dans la nature et les procédés mis en œuvre par les éleveurs. C'est, a-t-on dit, prêter aux forces naturelles une sorte de spontanéité raisonnée qu'on ne saurait admettre. Sans doute; mais le savant anglais a répondu d'avance en signalant le premier ce que l'expression a de métaphorique. Quant au rapprochement lui-même, il est parfaitement fondé. Entre la lutte qui tue et l'éleveur qui, d'une manière quelconque, empêche les individus les moins parfaits de concourir à la production, il n'y a pas grande différence; parfois, la similitude est complète. »

J'ajouterai que si la théorie darwinienne paraît à bon nombre d'esprits insuffisante pour expliquer l'origine et le progrès des êtres organisés, c'est précisément parce que cette théorie semble prendre à tâche de refuser toute intelligence à la nature, de bannir de l'univers toute pensée prévoyante; c'est précisément parce que M. Darwin croit, à l'aide de l'*élection naturelle*, pouvoir rendre compte de l'adaptation, des appropriations organiques, de ce que Cuvier appelait le principe des conditions d'existence, sans invoquer la finalité. « L'*élection naturelle* non guidée, dit à ce sujet M. Paul Janet, soumise aux lois d'un pur mécanisme et exclusivement déterminée par des accidents, me paraît, sous un autre nom, le *hasard* d'Epicure, aussi stérile, aussi incompréhensible que lui; mais l'*élection naturelle*, guidée à l'avance par une volonté prévoyante, dirigée vers un but précis par des lois intentionnelles, pourrait bien être le moyen que la nature a choisi pour passer d'un degré de l'être à un autre, d'une forme à une autre, pour perfectionner la vie dans l'univers et s'élever, par un progrès continu, de la monade à l'humanité. Or, je le demande à M. Darwin lui-même, quel intérêt a-t-il à soutenir que l'*élection naturelle* n'est pas guidée, n'est pas dirigée? Quel intérêt a-t-il à remplacer toute cause finale par des causes accidentelles? On ne le voit pas. Qu'il admette que, dans l'*élection naturelle* aussi bien que dans l'*élection* artificielle, il peut y avoir un choix et une direction, et son principe devient aussitôt bien autrement fécond. Son hypothèse, tout en conservant l'avantage de dispenser la science d'avoir recours pour chaque création d'espèces à l'intervention personnelle et miraculeuse de Dieu, n'aurait pas cependant le danger d'écarter de l'univers toute pensée prévoyante et de tout soumettre à une aveugle et brutale fatalité. »

La grande différence qui sépare la théorie de Lamarck de celle de M. Darwin, c'est que Lamarck nous présente, dans ce qu'il appelle le *pouvoir de la vie*, un principe directif, téléologique du progrès organique, et dans le besoin, un principe directif, téléologique des variations, tandis que M. Darwin peut, grâce à l'*élection naturelle*, se passer de tels principes. Pour Lamarck, les modifications qui se produisent dans les organes sont toujours utiles, parce qu'elles sont toujours commandées par le besoin. Pour M. Darwin, il se produit dans les organes, sous l'influence de causes accidentelles, des variations de toute sorte et pour ainsi dire en tous sens; parmi ces variations, il s'en trouve d'utiles, il s'en trouve aussi de nuisibles. Celles qui sont utiles deviennent pour les organismes des gages de triomphe et de durée; celles qui sont nuisibles, des causes de défaite et de destruction. Cette adaptation de l'organisme au milieu, que nous admirons et dans laquelle nous voyons la marque d'un dessein, n'a rien de préordonné; elle est le produit de causes diverses qui ont agi successivement de la même manière et dont les effets se sont lentement accumulés, grâce à la concurrence vitale qui les a laissés passer et n'a laissé passer qu'eux. Les deux théories diffèrent par leur portée philosophique : celle de Lamarck est panthéiste, celle de M. Darwin est matérialiste. L'*élection naturelle* devait être accueillie avec joie par le matérialisme, parce qu'elle lui apportait un moyen ingénieux et nouveau de dissiper, en en rendant compte, l'illusion de la finalité. Nous ajouterons que l'idée de l'*élection naturelle*, comprise comme résultat de la concurrence fatale, ne pouvait naître dans l'esprit de Lamarck, précisément parce que Lamarck avait à son service un principe téléologique pour produire des variations et n'en produire que d'utiles.

— *Election sexuelle.* M. Darwin distingue de l'*élection naturelle* générale ce qu'il nomme l'*élection sexuelle.* Il ne s'agit plus ici de la lutte soutenue pour les moyens d'existence, mais de la lutte qui a lieu entre les mâles pour la possession des femelles. Cette lutte n'a pas toujours pour résultat la mort du concurrent malheureux, mais elle ne lui permet de laisser après lui qu'une postérité peu nombreuse. L'*élection sexuelle* est donc moins rigoureuse que l'*élection naturelle;* généralement les mâles les plus vigoureux, ceux qui sont le mieux appropriés à leur situation dans l'économie naturelle, ont plus de chances de reproduire leur race. Mais, dans des cas fréquents, la victoire dépend moins de la vigueur générale de l'individu que des armes spéciales qu'il possède. Un cerf sans bois ou un coq sans éperon n'aurait que peu de chances de laisser une postérité. L'*élection sexuelle* peut sûrement produire, à l'aide du cours du temps, un courage plus indomptable, un éperon plus long, une aile plus forte pour frapper le pied éperonné de l'adversaire, aussi bien que le brutal éleveur de coqs de combat peut en améliorer la race par un choix rigoureux des plus beaux individus.

Examinant jusqu'où s'étend dans la nature cette loi de guerre, M. Darwin cite des faits très-curieux d'*élection sexuelle.* « Des voyageurs, dit-il, nous ont raconté des combats d'alligators mâles. Ils nous les représentent poussant des mugissements et tournant en cercle avec une rapidité croissante, comme font les Indiens dans leurs danses guerrières. On a vu des saumons combattre pendant des jours entiers. Les cerfs-volants portent quelquefois la trace des blessures que leur ont faites les larges mandibules d'autres mâles. La guerre est plus terrible encore entre les mâles des animaux polygames. Aussi sont-ils plus généralement que les autres pourvus d'armes spéciales; les mâles des animaux carnivores sont déjà de leur nature suffisamment armés, et cependant l'*élection sexuelle* peut encore leur donner, comme aux autres, des moyens particuliers de défense, tels que la crinière chez le lion, le bourrelet de poil qui protége l'épaule du sanglier et la mâchoire à crochets du saumon mâle; car le bouclier peut être aussi utile pour la victoire que l'épée ou la lance. Chez les oiseaux, la lutte offre souvent un caractère plus paisible. Tous ceux qui se sont occupés de ce sujet ont constaté une ardente rivalité entre les mâles de beaucoup d'espèces pour attirer les femelles par leur chant. Les merles de roche de la Guyane, les oiseaux de paradis et quelques autres espèces encore s'assemblent en troupe, et tour à tour les mâles étalent leur magnifique plumage et prennent les poses les plus extraordinaires devant les femelles, qui assistent comme spectatrices et juges de ce tournoi, puis à la fin choisissent le compagnon qui a su leur plaire. » M. Darwin croit pouvoir attribuer à l'*élection sexuelle* la plupart des différences de conformation, de couleur ou de parure qu'on observe entre les mâles et les femelles d'une espèce animale. Ces différences, selon lui, proviennent de ce fait, que certains individus mâles ont eu, pendant une suite non interrompue de générations, quelques avantages sur d'autres mâles, soit dans leurs armes offensives ou défensives, soit dans leur beauté ou leurs attraits, et qu'ils ont transmis leurs avantages à leur postérité mâle exclusivement. « Cependant, ajoute-t-il, je ne voudrais pas attribuer toutes les différences sexuelles à cette cause; car nous voyons se produire chez nos races domestiques des singularités qui deviennent propres au sexe mâle, bien qu'on ne puisse les croire utiles aux mâles dans leurs combats ou agréables aux femelles. Tel est, par exemple, le barbillon des messagers mâles; telles sont aussi les protubérances en forme de cornes qui se remarquent chez les coqs de certaines espèces, etc. Des exemples analogues se présentent à l'état sauvage : on peut citer la touffe de poils du dindon mâle, qui ne saurait ni lui être de quelque avantage, ni lui servir d'ornement. »

— Pharm. Une première préoccupation du pharmacien est l'*élection* ou choix des substances médicamenteuses simples. C'est là un des points capitaux de la pharmaceutique. Il exige, pour être bien rempli, un discernement profond et des connaissances acquises par une expérience longue et difficile. Les anciens pharmacologistes, qui attachaient une grande importance au choix des drogues, prescrivaient, à cet effet, des règles bizarres : par exemple, l'observation du cours des astres, dans l'idée où ils étaient que les corps célestes exerçaient une influence occulte, positive, sur les propriétés des végétaux, des animaux, voire même sur celles des minéraux. Depuis longtemps on a fait justice de ces préceptes absurdes, et les règles établies aujourd'hui reposent sur les principes de la saine logique.

Les matières employées comme médicaments appartiennent au règne organique ou au règne inorganique. Le nombre des substances minérales employées en médecine, très-grand autrefois, est aujourd'hui plus limité. La seule règle à suivre dans leur choix est de les prendre dans leur plus grand état de pureté. C'est en plus petit nombre encore que les substances animales sont mises en usage aujourd'hui. Ce ne sera pas sans provoquer l'étonnement des thérapeutistes modernes que l'on mentionnera comme étant en très-haute estime, auprès des médecins du moyen âge, le foie, le sang, les priapes de divers animaux, les bézoards, les lombrics, le crâne humain, les dépouilles de crapauds et de serpents, le cœur de lion, la salive, le cérumen, les excréments de chien, de souris et cent autres matières plus hétéroclites encore. La plupart de ces substances, comme d'ailleurs beaucoup d'autres substances végétales ou minérales, étaient employées par une sorte d'homœopathie au point de vue de la forme, de la couleur, de la provenance, etc., appelée *signature :* les poumons d'animaux devaient guérir les affections pulmonaires; le crâne humain combattait l'épilepsie; les priapes étaient des aphrodisiaques. Les substances animales encore en usage sont : le musc, le castoréum, la civette, l'ambre gris et quelques autres. Ce sont les matières végétales qui jouent le plus grand rôle dans la matière médicale. On les divise en exotiques et indigènes. Le choix des premières est presque tout *de visu;* cependant, pour les plus importantes, comme l'opium, le quinquina, l'essai chimique est le moyen le plus certain d'en reconnaître la valeur. Quant aux substances indigènes, voici en peu de mots quelques notions sur leur *élection*. En général, il est essentiel de ne récolter les végétaux ou les fragments de végétaux que lorsqu'ils sont arrivés à maturité et dans leur plus grand état de vigueur; mais, comme il y a de nombreuses exceptions, il est vrai de dire qu'il faut avoir égard, dans ce cas, au médicament que l'on veut obtenir, et, sous ce rapport, considérer différentes influences, telles que celles de l'âge, du terrain, du climat, de l'état sauvage ou cultivé. L'âge a une influence marquée sur les propriétés des substances végétales. Il en est, en effet, qui jouissent de propriétés opposées, selon l'âge auquel on les récolte. Les Suédois mangent sans crainte de l'aconit dans sa jeunesse, fait qui, avec d'autres, porte à croire que des principes apparaissent ou disparaissent selon l'âge d'un végétal. L'influence du terrain ne dépasse pas les limites du plus ou du moins d'activité : les ombellifères aromatiques, venus dans un sol sec, ne le sont que très-peu dans un sol humide. Les solanacées, les alliacées, les crucifères exigent un sol azoté. Les plantes qui ont végété dans un terrain sec et pierreux contiennent plus de matière colorante, leur écorce plus de tannin que celles qui croissent dans un terrain humide et gras.

Le climat a peut-être plus d'influence que le sol sur les propriétés des plantes. On peut donc établir comme règle générale que les végétaux doivent être pris dans les pays où ils croissent naturellement. Transportés dans un pays qui ne leur est pas propre, ils ne tardent pas à dégénérer; ils n'offrent alors ni les mêmes principes ni les mêmes propriétés.

La culture a une influence dont l'économie domestique nous offre tous les jours des preuves. C'est elle qui diminue la saveur forte et désagréable des chicoracées, du céleri, des cardes; mais si, dans ce cas, elle est un avantage, il n'en est pas ainsi pour la matière médicale, car elle affaiblit et dénature les propriétés des végétaux; ainsi on ne cherchera pas un amer dans la chicorée étiolée des jardins. Il est cependant des exceptions : telles sont quelques ombellifères, quelques crucifères, beaucoup de labiées, etc.

Tout végétal, en parcourant les différentes périodes de sa vie, offre une racine, une tige, des écorces, des bourgeons, des feuilles, des fleurs, des fruits, des semences. Les racines doivent être recueillies au printemps ou à l'automne : au printemps, quand les feuilles commencent à poindre; à l'automne, après la chute totale des feuilles. Le bois et l'aubier des tiges ligneuses sont plus denses et renferment plus d'extrait en hiver qu'en toute autre saison. Cette époque doit donc être préférée pour l'*élection* de cette partie du végétal. On récolte les tiges herbacées après la foliation et avant la floraison. Les écorces des arbrisseaux se recueillent en automne, celles des arbres au printemps. Les bourgeons écailleux sont récoltés avant que la pérule qui les recouvre se soit détachée. Ceux qui ne le sont pas sont cueillis avant que les jeunes feuilles accolées se soient désunies.

Il convient de récolter les feuilles au moment où les organes reproducteurs commencent à poindre; plus tard, les sucs seraient absorbés par ceux-ci au détriment de celles-là. Les feuilles des plantes bisannuelles ne doivent être cueillies que la deuxième année. Chez les labiées, on récolte les sommités fleuries.

On fait l'*élection* des fleurs, en général, avant leur entier développement; quand en effet la corolle est complètement ouverte, l'odeur est moins vive et la couleur plus pâle. Les fruits charnus sont cueillis à leur parfaite maturité quand ils doivent être employés récents; sinon on les cueille quelque temps avant. Les fruits secs sont récoltés à leur plus grand développement, mais avant leur dessiccation naturelle. Quant aux graines, elles doivent toujours être mûres. Le moment de leur récolte est indiqué par la déhiscence des valves dans les fruits capsulaires, et par la maturité du péricarpe dans les fruits charnus.

ÉLECTIONNER v. n. ou intr. (é-lè-ksio-né — rad. *élection*). Néol. Faire des élections : *Vous avez beau avoir un vaste pays à coloniser, vous avez beau, grâce à vos lois, avoir à* ÉLECTIONNER *toutes les semaines, cela ne suffit pas, il faut encore autre chose.* (St-Marc Gir.)

ÉLECTIONNEUR s. m. (é-lè-ksio-neur — rad. *élection*). Fam. Faiseur, entrepreneur d'élections politiques.

ÉLECTIVITÉ s. f. (é-lè-kti-vi-té — rad. *électif*). Politiq. Qualité de ce qui est électif, soumis à l'élection : *L'*ÉLECTIVITÉ *d'un roi, d'un président, d'une chambre, d'un magistrat.*

ÉLECTORAL, ALE adj. (é-lè-kto-ral, a-le rad. *électeur*). Qui appartient aux électeurs; qui concerne les élections : *Droit* ÉLECTORAL. *Collèges* ÉLECTORAUX. *Loi* ÉLECTORALE. *Cens* ÉLECTORAL. *Manœuvres* ÉLECTORALES. *Campagne* ÉLECTORALE. *Une loi* ÉLECTORALE *est une constitution; selon que cette loi est bonne ou mauvaise, les gouvernements dont elle est le principal ressort sont forts ou faibles.* (Royer-Collard.) *Très-bonne loi* ÉLECTORALE, *quand le peuple saura lire : Art.* 1er. *Tout Français est électeur. Art.* 2. *Tout Français est éligible.* (V. Hugo.) *Dans un pays de propriété, l'égalité des droits* ÉLECTORAUX *est une violation de la propriété.* (Proudh.) *Les lois* ÉLECTORALES, *quelque radicales ou restrictives qu'on les imagine, n'ont pas la vertu de suppléer les hommes supérieurs là où ils n'existent pas.* (E. de Gir.) *Aucun système* ÉLECTORAL *n'est à l'abri de l'adultération du pouvoir et de l'abus des influences.* (E. de Gir.)

— Hist. Qui a rapport, qui appartient à un électeur de l'Empire : *La dignité* ÉLECTORALE. *Leurs altesses* ÉLECTORALES. *Le palais* ÉLECTORAL. *Le costume* ÉLECTORAL *était rouge écarlate.* ‖ *Prince électoral*, Fils aîné d'un électeur. ‖ *Assemblée électorale nationale*, Nom que se donna la Convention, quand elle s'assembla pour se compléter, après les événements de vendémiaire.

ÉLECTORALEMENT adv. (é-lè-kto-ra-le-man — rad. *électoral*). Au point de vue électoral : *Or, quand il s'agit de connaître un homme, savoir au moins comment il s'appelle,* ÉLECTORALEMENT *parlant, n'est-ce pas un joli commencement?* (Balz.)

ÉLECTORAT s. m. (é-lè-kto-ra — rad. *électeur*). Droit d'électeur; usage de ce droit : *L'*ÉLECTORAT *devrait être subordonné à la connaissance de la lecture et de l'*ÉCRITURE. (J. Favre.) ‖ Collège électoral : *La mort de ce candidat avait jeté dans tout l'*ÉLECTORAT *d'Arcis une perturbation profonde.* (Balz.)

— Hist. Dignité d'électeur dans l'empire d'Allemagne : ***L'*ÉLECTORAT, *dans l'Empire,***

est la plus grande dignité, après celle de l'empereur et du roi des Romains. (Lav.) ‖ Pays soumis à la juridiction d'un électeur : *L'*ÉLECTORAT *de Trèves, de Cologne, etc.* V. ÉLECTEUR.

— *Grand électorat*, Dignité de grand électeur, magistrat suprême de la République française, d'après la constitution proposée par Sieyès. V. GRAND ÉLECTEUR.

ÉLECTRAGOGUE adj. (é-lè-ktra-go-ghe — du gr. *elektron*, ambre jaune, électricité ; *agôgos*, qui conduit). Phys. Qui développe de l'électricité. ‖ Peu usité.

ÉLECTRE s. m. (é-lè-ktre). Antiq. V. ELECTRUM.

ÉLECTRE s. f. (é-lè-ktre — n. histor., ou du gr. *elektron*, ambre jaune) Astr. Celle des sept Pléiades qui a disparu et a réduit leur nombre à six.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes, formé aux dépens des cidaries et comprenant les espèces qui ont le fond des ailes jaune.

— Polyp. Genre de polypiers flexibles très-voisins des flustres : *Les* ÉLECTRES *sont contenues dans des cellules membraneuses.* (Dujardin.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées et de la tribu des sénécionées, qui croît au Mexique.

— **Encycl.** Les *électres* sont des polypiers flexibles, très-voisins des flustres, dont ils se distinguent surtout par leurs cellules disposées en verticilles autour du corps qu'elles encroûtent; ces cellules sont membraneuses, verticales, cloisonnées, campanulées, ciliées sur les bords, à ouverture très-petite, souvent groupées en rameaux ou en épis. L'animal ou polype est inconnu. L'*électre verticillée*, type du genre, est répandue dans les mers d'Europe. Sa couleur, d'un rouge violacé, brillant à l'état frais, devient d'un blanc terreux par son exposition à l'air et à la lumière. La forme singulière de cette *électre* la fait rechercher pour orner et embellir les tableaux que les marchands naturalistes composent avec des polypiers.

ÉLECTRE, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre, sœur d'Oreste et d'Iphigénie. Homère l'appelle Laodice. Après le meurtre d'Agamemnon, Electre, redoutant pour son jeune frère Oreste la haine des assassins, qui voulaient le faire périr dans la crainte de rencontrer plus tard en lui un vengeur, le déroba à leur fureur et l'envoya en Phocide chez le roi Strophius, qui le fit élever avec son fils Pylade. Aussi fut-elle persécutée par Clytemnestre et Egisthe, son complice, qui lui firent épouser un Mycénien de noble origine, mais dépourvu de fortune, afin de n'avoir rien à redouter de son ressentiment. Cet époux, de sentiments élevés, regarda Electre comme un dépôt sacré que lui avaient confié les dieux, la traita en sœur et la rendit à Oreste dès que celui-ci fut monté sur le trône. Tant qu'Oreste resta chez le roi Strophius, Electre ne cessa d'exciter, par de secrets et fidèles messagers, la colère et la vengeance de son frère contre les meurtriers d'Agamemnon. Il arriva enfin à Argos, suivi de son ami Pylade, se fit reconnaître de sa sœur, et, avec son aide, immola les deux coupables aux mânes de son père. Hygin donne une version différente; suivant cet auteur, Electre reçut la nouvelle qu'Oreste et Pylade avaient été sacrifiés à Diane en Tauride, où Iphigénie était la prêtresse de cette divinité. Elle se rendit aussitôt dans ce pays et eut la douleur d'apprendre que c'était Iphigénie elle-même qui avait immolé son frère sans le connaître. Furieuse de cette mort, elle prit sur l'autel un tison enflammé pour en crever les yeux à sa sœur; mais alors Oreste parut, comme le *deus ex machina*, se fit reconnaître, et tous trois revinrent ensemble à Argos, où Oreste se tint caché jusqu'au moment où il trouva une occasion favorable pour satisfaire la commune vengeance. Suivant plusieurs auteurs, il ne se rendit en Tauride qu'après son parricide. Electre épousa ensuite Pylade et en eut deux fils, Strophius et Médon.

Les dramatiques circonstances de la vie d'Electre ont fait le sujet de plusieurs tragédies, tant dans l'antiquité que chez les modernes. V. les articles suivants.

Électre, tragédie de Sophocle. Le sujet de cette pièce est, comme celui des *Choéphores* d'Eschyle, le meurtre de Clytemnestre par Oreste, qui venge, au nom des dieux, l'assassinat d'Agamemnon. Electre, sa sœur, croyant obéir aux décrets du ciel, le soutient, l'encourage et l'aide dans cette entreprise.

Au début, Oreste revient à Mycènes pour accomplir un devoir sacré. L'oracle de Delphes lui a ordonné de venger la mort de son père Agamemnon, assassiné par sa mère, l'adultère Clytemnestre, et le complice de sa faute, le tyran Egisthe. Il règne une sombre majesté dans cette exposition, qui annonce une juste mais épouvantable vengeance. A la terreur succède la pitié, lorsque apparaît la malheureuse Electre, traitée comme une vile esclave par sa mère. Elle s'emporte contre les retards de son frère, dont elle accuse la lenteur en s'écriant :

Je n'ai pas hésité, moi, pour sauver un frère!

Puis elle gourmande la faiblesse féminine de sa sœur Chrysotémis en ces termes :

On périt, s'il le faut, mais on venge les siens!

Survient Clytemnestre, qui apporte des offrandes à Apollon. Une scène pathétique entre la mère et la fille achève de dessiner les caractères. Clytemnestre s'excuse du meurtre d'Agamemnon en le présentant comme une juste représaille du sacrifice d'Iphigénie. Electre défend la mémoire de son père. Agamemnon a sacrifié avec douleur sa fille à la cause des Grecs; mais est-ce pour venger Iphigénie qu'elle réduit Electre en esclavage et qu'elle maudit Oreste, qui traîne en exil une triste existence? Non! Elle n'a commis le crime d'assassinat que pour cacher le crime d'adultère. Electre se détourne d'elle avec dédain, tandis que Clytemnestre murmure les vœux coupables qu'elle adresse aux dieux pour qu'ils rejettent sur ses ennemis, sur son fils Oreste en particulier, les présages qui la menacent. Un instant l'épouse coupable peut croire ses prières exaucées, car un messager vient lui annoncer la mort d'Oreste dans un magnifique récit qui, comme l'imitation que Racine en a donnée dans sa *Phèdre*, est un peu long et trop recherché. Il produit néanmoins un effet très-heureux par les impressions diverses qu'il fait naître chez Clytemnestre et chez Electre. Cette dernière est accablée, tandis que sa mère, après un premier saisissement qu'elle explique en disant qu'on n'est pas mère impunément, avoue sa satisfaction et fait entrer dans son palais le messager de cette heureuse nouvelle. Le sentiment de la vengeance sèche bientôt les pleurs d'Electre, et elle ne songe plus qu'à punir elle-même les coupables. Un instant, cependant, elle s'abandonne à sa douleur, lorsque Oreste apporte l'urne funéraire qui est censée contenir ses restes. A cette douleur touchante, Oreste reconnaît sa sœur, et à l'intérêt qu'il lui témoigne elle le reconnaît à son tour. Il n'est point au théâtre de reconnaissance mieux ménagée et plus touchante. Leurs premiers transports apaisés, le spectre de la vengeance se dresse de nouveau devant eux. Oreste s'élance dans le palais; on entend Clytemnestre demander grâce à son fils qui la menace. « Redouble, si tu peux, » s'écrie Electre. L'art du poëte est tel, Clytemnestre est si odieuse, sa dureté pour ses enfants si abominable, ses outrages à la mémoire de son mari si infâmes, la piété d'Oreste et d'Electre pour leur père est si grande, leur vengeance semble si juste, que l'horreur du parricide d'Oreste et du cri féroce d'Electre s'efface; on ne voit plus qu'une justice terrible, un devoir inexorable. Oreste reparaît et laisse tomber son glaive sanglant; Electre le lui rend en voyant s'approcher Egisthe, et quelques instants après le tyran tombe immolé sur le corps de Clytemnestre.

Ainsi que l'analyse l'a fait voir, c'est sur Electre que se concentre l'intérêt; Oreste n'est que le bras qui exécute ce qu'Electre, la tête, a pensé. Rien de plus dramatique que cette jeune Grecque qui ne veut point être consolée, qui ne se complaît que dans sa douleur, dont elle fait une protestation et une menace contre ses tyrans, qui ne forme qu'un souhait, la vengeance. Son caractère, contraste habile avec la douleur résignée de Chrysotémis, est une des plus énergiques créations de femmes qui soit au théâtre. « Pour Sophocle, chez lequel la peinture et le développement des caractères, les motifs psychologiques de leurs actions sont la principale chose, remarque M. Ottfried Müller, Electre est un personnage qui rentrait bien mieux qu'Oreste dans les intentions du poëte. Oreste est meurtrier par devoir, par conscience, fatalement; chez Electre, ce sont ses propres sentiments, c'est son attachement à la noble image de son père, son horreur de la vie voluptueuse de sa mère; ce sont, en un mot, les émotions les plus secrètes de son âme virginale qui entretiennent sa haine ardente contre Clytemnestre et son amant. » C'est de ce caractère, dans lequel une passion ardente s'unit à l'astuce particulière dont les femmes savent faire preuve en toute circonstance, que Sophocle a fait le pivot du drame. Eschyle avait dépeint Electre comme complice de la ruse qui fait passer Oreste pour mort; chez Sophocle, elle y est prise la première.

Ce n'est point la seule différence entre la manière dont Eschyle a conçu Electre dans les *Choéphores* et celle dont l'a comprise Sophocle. La mort de Clytemnestre et d'Egisthe est traitée par Sophocle moins comme une chose de première importance que comme une suite nécessaire de tout ce qui précède. Eschyle, au contraire, s'efforce visiblement de mettre cette action elle-même dans tout son jour, tandis que, chez Sophocle, l'intérêt s'arrête presque au moment où Electre est délivrée de ses angoisses et de ses inquiétudes. Un détail tiré des deux pièces fera comprendre mieux qu'une longue dissertation le génie si différent des deux poëtes. Eschyle, comme Sophocle, avertit Clytemnestre par un songe qui la remplit de trouble. La Clytemnestre d'Eschyle a vu un serpent qui s'approchait de son sein et en tirait du sang au lieu de lait; celle de Sophocle a rêvé qu'Agamemnon, reparaissant près de son foyer, y prenait le sceptre qu'il portait autrefois et que porte maintenant Egisthe; que de ce sceptre planté en terre sortait un rameau dont le feuillage épais ombrageait au loin la terre de Mycènes. Ces deux images, selon la remarque de Schlegel, sont également justes, significatives, prophétiques; mais celle d'Eschyle n'est que trop terrible, tandis que la beauté majestueuse de celle de Sophocle tempère l'effroi qu'elle inspire.

Eschyle avait surtout vu les événements humains soumis à une invincible fatalité; Sophocle y voit principalement le résultat de nos passions. Le style participe de cette différence. Celui des *Choéphores* est rude, énergique, grandiose, visé au sublime; dans *Electre*, on reconnaît l'habileté soigneuse de l'artiste qui se maintient presque dans une perfection continue, l'harmonie enchanteresse d'un rhythme varié, l'élégance irréprochable qui ont fait surnommer Sophocle par les anciens l'Abeille attique, par les modernes le Racine grec, et qui ont fait graver sur son tombeau ces mots prononcés par la Tragédie : « J'errais sur les chemins couverte de haillons, il m'a parée de pourpre et d'or. »

Électre, tragédie d'Euripide, représentée en 412 av. J.-C. Après l'analyse de l'*Electre* de Sophocle et de l'*Orestie* d'Eschyle, nous ne referons pas celle de l'*Electre* d'Euripide; nous nous contenterons d'indiquer les différences de conception qui le distinguent de ses illustres devanciers. Au lieu de suivre, comme eux, la tradition, il a préféré avoir recours au roman. Il suppose qu'Electre, maltraitée par Egisthe, se voit forcée d'épouser un paysan argien, qui respectera en elle la fille des rois. La scène se passe devant leur chaumière; c'est là qu'a lieu la reconnaissance entre Oreste et sa sœur. Il est aussi reconnu par son gouverneur, comme Ulysse par sa nourrice, grâce à une cicatrice. Tous trois concertent la vengeance; puis on attire Clytemnestre chez Electre, sous le prétexte assez ridicule d'un accouchement. Après le meurtre de sa mère, Electre, dont son mari a respecté l'innocence, épouse Pylade.

Nous préférons de beaucoup la simplicité d'Eschyle et de Sophocle au roman d'Euripide, qui manifeste une tendance fâcheuse à abaisser les grandes actions légendaires par la réduction du merveilleux au vraisemblable. *Electre* n'est pas, à beaucoup près, la meilleure des pièces d'Euripide. La fable est romanesque et invraisemblable, les caractères manquent de dignité, et le dialogue tourne presque au comique et à la parodie. Ainsi la façon plus ou moins heureuse dont Eschyle, dans les *Choéphores*, a ménagé la reconnaissance d'Oreste et de sa sœur est indirectement l'objet, dans l'*Electre* d'Euripide, d'une critique vive et spirituelle, mais un peu outrée, et qui n'est guère à sa place. Un des côtés saillants de cette pièce, c'est le sans-gêne irrévérencieux avec lequel le poëte traite les dieux et son incrédulité pour les traditions mythologiques. S'il emploie encore la fable, c'est comme accessoire utile de son sujet, mais sans en être dupe. « Les dieux, a finement remarqué M. Patin, sont dans son théâtre comme le souvenir d'Esculape à la dernière scène du *Phédon*, » et on pourrait leur faire prononcer ce mot d'une parodie :

Adieu ! je reviendrai faire le dénoûment !

C'est là un grave symptôme de la décadence de la religion d'alors.

Malgré ses défauts, cette médiocre tragédie porte encore le cachet du maître : on y trouve du mouvement, de l'intérêt, du pathétique; les Athéniens n'ont pas été si sévères à son endroit que les critiques modernes, et ils ont tout pardonné à ce qui leur faisait verser des larmes. Après la prise d'Athènes par Lysandre, il fut question parmi les vainqueurs de détruire la ville et de réduire tous les citoyens en esclavage. « L'assemblée, dit Plutarque, fut suivie d'un festin où se trouvèrent tous les généraux, et pendant lequel un Phocéen chanta ces vers du premier chœur d'*Electre : O fille d'Agamemnon,* je suis venu vers ta demeure rustique... A ce moment tous les convives se trouvèrent attendris, et ils virent tout ce qu'il y aurait d'horrible à détruire une ville si célèbre et qui avait produit de si grands hommes. »

Électre, tragédie de Crébillon, représentée le 14 décembre 1709. Cette pièce, qui eut beaucoup de succès, s'est soutenue avec honneur au théâtre pendant plus de quarante ans; elle triompha de l'*Oreste* de Voltaire, d'un libelle du même auteur présenté sous forme d'éloge, et de l'hostilité trop complaisante de La Harpe, le contrôleur général de la littérature du XVIIIe siècle. La tragédie de Crébillon, dont le sujet est puisé dans Sophocle, renferme, comme ses autres drames, de grands défauts qui s'effacent devant de puissantes qualités. Ces défauts, qui tiennent moins au tempérament dramatique de Crébillon qu'à l'enfance du théâtre et au goût du temps, et dont Racine lui-même n'a pu se préserver, ces défauts sont trop saillants pour qu'il soit nécessaire de les signaler en détail. Il est bien plus utile et bien plus équitable de s'en tenir aux beautés originales, aux traits qui caractérisent le véritable génie. Un fils qui tue sa mère pour la punir d'avoir tué son père; Oreste tuant Clytemnestre pour venger la mort d'Agamemnon et pour obéir aux dieux; quel sujet monstrueux pour nos idées et pour nos mœurs! De cette fable horrible et barbare, Sophocle a tiré un des chefs-d'œuvre de l'art dramatique. Le poëte grec, plus hardi et plus logique que les deux poëtes français, fait d'Oreste un parricide déterminé et d'Électre une Némésis chez qui la nature, révoltée contre le crime de Clytemnestre, ne parle plus que pour Agamemnon immolé et pour Oreste banni. Dans les tragédies de Crébillon et de Voltaire, Oreste n'est que parricide involontaire; il donne sans le vouloir la mort à sa mère, coupable du meurtre d'Agamemnon; sa main parricide ne fait qu'obéir aux dieux. Que devient la vérité tragique? où est la morale, si le hasard et non la volonté dirige le bras du vengeur d'Agamemnon? Sophocle ne souille pas les yeux du spectateur de ce parricide; mais, tandis que, derrière le théâtre, Oreste poursuit Clytemnestre, Electre répond aux supplications de sa mère par cet arrêt terrible : « Mais toi-même, tu n'as eu pitié ni du fils ni du père ! » et elle dit à son frère : « Redouble, si tu peux. »

Crébillon s'est tiré plus habilement que Voltaire de la difficulté créée par cette première infidélité à Sophocle. Mais pourquoi faut-il qu'il ait bâti son *Electre* sur des idées romanesques? La Harpe n'a que trop beau jeu à le railler, à le persifler, à le mettre en opposition avec Racine, en contradiction avec lui-même. Dans la tragédie de Crébillon, Electre est amoureuse d'Itis, fils d'Egisthe, le second mari de Clytemnestre; et, d'autre part, Iphianasse, fille d'Egisthe, a fait à son tour la conquête d'Oreste. Cet Oreste est d'abord une espèce d'aventurier, qui paraît sous le nom de Tydée, fils de Palamède; il a combattu pour Egisthe et finit par l'assassiner. Electre est presque aussi occupée du soin d'ôter la vie au tyran que de celui de conserver les jours de son amant Itis. Les principaux personnages ne sont pas Oreste et Electre : c'est Palamède, ancien domestique d'Agamemnon et gouverneur d'Oreste. Ce vénérable serviteur réprimande le frère et la sœur sur leurs ridicules amours; il enflamme leur courage, il leur rappelle leurs devoirs les plus sacrés. Ce rôle est superbe; il est la censure des deux autres. Crébillon a surmonté avec un rare bonheur les difficultés de la reconnaissance d'Electre et de son frère; cette scène est touchante et dramatique. Peindre les fureurs d'Oreste après l'auteur d'*Andromaque* n'était pas chose aisée; Crébillon les a rendues avec originalité et avec vigueur. Ces vers ne sont-ils pas sublimes :

Et toi, que fait frémir mon aspect odieux,
Nature, tant de fois outragée en ces lieux,
Je viens de te venger du meurtre de mon père;
Mais qui te vengera du meurtre de ma mère?...
Mais quoi! quelle vapeur vient obscurcir les airs?
Grâce au ciel, on m'entr'ouvre un chemin aux enfers;
Descendons : les enfers n'ont rien qui m'épouvante...
Cachons-nous dans l'horreur de l'éternelle nuit...
Que vois-je! Mon aspect épouvante les ombres!
Que de gémissements, que de cris douloureux!
« Oreste! » Qui m'appelle en ce séjour affreux?.

La Harpe a pris plaisir à faire, non la critique, mais la parodie d'*Electre*, en vue de sacrifier cette pièce à l'*Oreste* de Voltaire; il est néanmoins forcé d'y reconnaître certaines beautés. Ainsi, du blâme, il arrive, malgré lui, à l'éloge dans cette conclusion : « Le roman que Crébillon a mêlé au sujet d'*Electre* est tellement vicieux, que le rôle même de Palamède, qui en est la seule partie louable et qui a fait au théâtre le succès de la pièce, est encore très-répréhensible aux yeux de la raison. Était-ce donc à un étranger qu'il appartenait d'être, dans la tragédie d'*Electre*, le personnage principal? Convenait-il que le fils et la fille d'Agamemnon ne fussent que des enfants devant Palamède, et qu'il fît, pour venger leur père, ce qu'ils devaient faire eux-mêmes? On n'aurait sûrement pas toléré une telle inconséquence sur le théâtre d'Athènes, et la fortune qu'elle a faite sur celui de Paris ne l'excuse pas auprès des hommes éclairés. Mais il n'en est pas moins certain que ce rôle, rassemblant en lui seul toute l'énergie du sujet, qui devait être dans Electre et dans Oreste, est ce qui a le plus contribué à soutenir la pièce, et la verve tragique dont il est rempli, la reconnaissance du quatrième acte, la fin du cinquième font honneur au talent du poëte et ont obtenu grâce pour les nombreux défauts de son drame. »

Le sentiment de La Harpe n'est pas assez sincère pour que, seul, il puisse faire loi; l'opinion d'un autre critique, aussi compétent en matière de théâtre, doit rétablir l'équilibre en faveur de Crébillon comparé à Voltaire, auteur tragique.

« L'horreur dont on avait accusé la tragédie d'*Atrée*, dit d'Alembert, fut adoucie par l'auteur, non sans quelque regret, dans *Electre*, qui suivit d'assez près et dont le succès fut aussi grand que mérité. On reproche pourtant à cette pièce de l'embarras dans l'exposition et un double amour qui y jette de la langueur, surtout dans les premiers actes; mais l'intérêt du sujet, la chaleur de l'action, des vers heureux et qui sont restés, le caractère d'Electre, dessiné d'un pinceau ferme et noble, enfin la beauté supérieure du rôle de Palamède, enlevèrent tous les suffrages et imposèrent silence aux critiques. »

Geoffroy, après avoir rappelé qu'une grande partie du public se plaisait à opposer Crébillon à Voltaire, l'*Electre* à l'*Oreste*, dit : « Le moment de l'équité est venu; tous les préjugés sont détruits, tous les partis étouffés, toutes les passions éteintes ou comprimées. Si, comme il est probable, on représente l'*Oreste* de Voltaire à la suite de l'*Electre* de Crébillon, il sera facile de comparer les deux ouvrages. Crébillon a presque tout tiré de

son propre fonds; il a négligé toutes les beautés de Sophocle, et même cette fameuse scène de l'urne. Voltaire, autant qu'il lui était possible, a suivi les traces du poëte grec; il s'est emparé de tout ce qui pouvait être transporté sur notre théâtre. Crébillon, par la seule force de son génie, a créé des situations que ses plus grands ennemis ne peuvent s'empêcher d'admirer; et M. de La Harpe lui-même, le plus acharné de tous ses critiques, convient de la supériorité de Crébillon dans les derniers actes. »

L'*Electre* de Crébillon avait déjà servi à Voltaire, bien longtemps avant qu'il eût conçu l'idée de traiter le même sujet; il avait mis à contribution cette pièce et en avait imité deux beaux endroits, l'un dans *Œdipe*, l'autre dans *Zaïre*. Relativement à la première de ces imitations, Voltaire a l'avantage du style, mais Crébillon a l'honneur de l'invention; quant à la seconde, la supériorité reste à celui-ci sous tous les rapports.

Pour ne rien omettre, citons, et seulement à titre de curiosité, une épigramme lancée contre l'*Electre* de Crébillon, afin de tourner en ridicule l'emphase qu'on reprochait à cet auteur :

Quel est ce tragique nouveau
Dont l'épique nous assassine?
Il me semble entendre Racine
Avec un transport au cerveau.

Outre Crébillon, plusieurs auteurs ont également traité le sujet d'*Electre* sur la scène française. Le premier en date est Lazare Baïf; son ouvrage porte pour titre : *Electre, tragédie de Lazare Baïf, contenant la vengeance de l'inhumaine et très-piteuse mort d'Agamemnon, roi de Mycène la Grande, faite par sa femme Clytemnestre et son adultère Egisthus; traduit du grec de Sophocle ligne pour ligne, vers pour vers, en rimes françoises* (1537).

Mentionnons aussi une *Electre* de Pradon, dont la première représentation fut signalée par un assez curieux incident. Pradon, le nez dans son manteau, s'était mêlé à la foule du parterre, afin de jouir incognito de son triomphe; mais d'énergiques coups de sifflet ne tardèrent pas à lui apprendre qu'il s'était étrangement mépris sur la valeur de sa pièce. Il allait peut-être trahir son dépit, lorsqu'un de ses amis lui conseilla de se joindre aux siffleurs. Pradon trouva l'idée originale et siffla son propre ouvrage avec tant de conviction et d'énergie, qu'il déplut à un mousquetaire. Une discussion s'élève entre eux, Pradon soutenant que cette tragédie était exécrable et était l'œuvre d'un auteur sans talent, le mousquetaire affirmant que la pièce était admirable et que Pradon était un homme de génie. A bout d'arguments, les deux adversaires en vinrent aux coups : le mousquetaire jette sur la scène la perruque du malheureux auteur, qui riposte par un soufflet. Le mousquetaire met alors l'épée à la main et taille une balafre en croix sur le visage de Pradon, qui, sifflé et battu pour l'amour de lui-même, gagne enfin la porte pour aller se faire panser.

En 1719, Longepierre remit sur la scène le sujet d'*Electre*. Cette tragédie n'obtint qu'un succès fort médiocre; mais elle servit à Voltaire, qui, dans son *Oreste*, suivit le plan de Longepierre, conservant les mêmes divisions et les mêmes scènes.

Si l'on ajoute aux pièces déjà citées celle du baron de Walef, qui n'a pas été représentée, et l'*Oreste* de Voltaire, on aura la liste complète des pièces inspirées par *Electre*.

Électre, opéra en trois actes, paroles de Guillard, musique de Lemoyne, représenté à l'Académie royale de musique le 2 juillet 1782. Guillard ne s'est pas contenté d'écrire un poëme d'opéra sur le sujet le moins propre à la musique, il a rendu le dénoûment plus terrible que dans l'œuvre du poëte grec, en faisant égorger Clytemnestre par son fils sur la scène. Si l'accomplissement du parricide a été soustrait aux yeux du spectateur dans des tragédies, à plus forte raison doit-on proscrire des scènes lyriques un tableau aussi affreux. Lemoyne venait d'arriver en France en s'annonçant comme un élève de Glück. Sa partition ne réussit pas. Eût-il eu plus de génie, il n'aurait pas triomphé des difficultés qu'offrait le sujet d'*Electre*. Cependant on peut signaler, dans cet opéra, une belle scène de récitatif et deux chœurs pleins d'énergie. La tragédie de Sophocle a excité l'émulation de plusieurs auteurs dramatiques. L'insuccès de Guillard et Lemoyne n'a pas découragé M. Léon Halévy, qui, il y a quelques années, a remis *Electre* sur la scène.

ÉLECTRE, une des sept Pléiades, fille d'Atlas et de Pleioné, fut aimée de Jupiter, qui en eut Jasion et Dardanus. Ce fut elle qui apporta le Palladium à Troie. Elle fut tellement affligée de la ruine de cette ville qu'elle s'arracha les cheveux. Les dieux la placèrent alors parmi les astres, dans la constellation des Pléiades; mais, inconsolable dans sa douleur, elle ne voulut plus paraître, et cette étoile est, en effet, la plus obscure des Pléiades.

ÉLECTRICE s. V. ÉLECTEUR.

ÉLECTRICIEN s. m. (é-lè-ktri-siain — rad. *électrique*). Savant qui fait des études spéciales sur l'électricité : *Un* ÉLECTRICIEN *distingué*. ‖ Celui qui s'occupe des applications industrielles de l'électricité : *Les* ÉLECTRICIENS *anglais se proposent en ce moment un double problème : mettre le télégraphe à la portée de chacun et relier avec l'Angleterre les points les plus éloignés du monde.* (W. Gilbert.)

— Adjectiv. : *Un ingénieur* ÉLECTRICIEN.

ÉLECTRICISME s. m. (é-lè-ktri-si-sme — rad. *électrique*). Phys. Ensemble des propriétés et des phénomènes électriques. ‖ Inusité aujourd'hui.

ÉLECTRICITÉ s. f. (é-lè-ktri-si-té — du gr. *êlektron*, ambre jaune). Phys. Propriété remarquée d'abord dans l'ambre jaune, et que possèdent tous les corps, d'attirer, dans certaines circonstances, les corps légers environnants, d'émettre des étincelles, de causer des commotions nerveuses chez les animaux : *Développer l'*ÉLECTRICITÉ *par le frottement. En examinant les effets d'un coup de tonnerre qui avait frappé un sonneur, M. Duhamel saisit une analogie si forte entre ces effets et les phénomènes de l'*ÉLECTRICITÉ, *qu'il ne put s'empêcher de reconnaître l'identité de leur cause.* (Condorcet.) ‖ Fluide connu seulement par ses effets, auquel on attribue les phénomènes électriques : *L'*ÉLECTRICITÉ *est nécessaire au monde comme le feu et la lumière.* (J. de Maistre.) *L'*ÉLECTRICITÉ *paraît être l'agent le plus actif, l'esprit, la vie, l'âme du monde.* (Barrière.) *Il a fallu deux ou trois mille ans de réflexion pour que l'on soit arrivé à rattacher la foudre à sa véritable cause, l'*ÉLECTRICITÉ. (Renan.) ‖ *Electricité positive* ou *vitrée*, Electricité identique, par ses effets, à celle qu'on développe dans le verre par le frottement. ‖ *Electricité négative* ou *résineuse*, Electricité identique, par ses effets, à celle qu'on développe dans la résine par le frottement : *Deux nuages chargés l'un d'électricité vitrée, l'autre d'*ÉLECTRICITÉ RÉSINEUSE, *produisent, par la combinaison violente des deux fluides, le phénomène de la foudre.* ‖ *Electricité statique*, Electricité considérée à l'état de repos. ‖ *Electricité dynamique*, Electricité en mouvement ou considérée comme moteur, comme agent actif : *Le télégraphe électrique est une admirable application de l'*ÉLECTRICITÉ DYNAMIQUE. ‖ *Electricité atmosphérique*, Electricité dont l'atmosphère est chargée. ‖ *Electricité médicale*, Application de l'électricité au traitement des maladies.

— Par ext. Télégraphes électriques : *Une nouvelle transmise par l'*ÉLECTRICITÉ. *Les chemins de fer, l'*ÉLECTRICITÉ, *les bateaux à vapeur ont ébranlé le système de Herder en mêlant les peuples.* (T. Delord.)

— Fig. Ardeur, entraînement, vie active des passions : *Il existe un magnétisme ou bien une* ÉLECTRICITÉ *d'amour qui se communique par le seul contact du bout des doigts.* (Galiani.) *Le gouvernement seul peut exciter cette* ÉLECTRICITÉ *morale qui fait éprouver le même sentiment à tous.* (Mme de Staël.) *Pour répandre l'*ÉLECTRICITÉ *morale dans les masses, il faut en avoir en soi-même le foyer.* (Lamart.) *Gœthe apprenait de Voltaire le don magique de communiquer la vie, l'*ÉLECTRICITÉ *à la multitude.* (E. Quinet.) *L'homme véritablement supérieur est l'homme véritablement humain, vibrant à toutes les* ÉLECTRICITÉS. (L. Ulbach.) ‖ Symptômes menaçants, par allusion à la foudre, qui est un phénomène électrique : *L'atmosphère politique est chargée d'*ÉLECTRICITÉ. *On eût dit qu'aux oreilles de la bourgeoisie le son de ce mot* République, *tout chargé d'*ÉLECTRICITÉ, *portait la menace.* (D. Stern.)

— **Encycl.** Physiq. L'*électricité* est la propriété naturelle ou acquise que possèdent les corps d'en attirer ou d'en repousser d'autres très-légers. Cette propriété s'expliquait encore, il y a quelques années, par l'existence d'un agent impondérable qui n'avait d'ailleurs pu être défini que par l'énumération des phénomènes qu'on lui attribuait : attractions, répulsions, commotions, production de chaleur et de lumière, réactions chimiques, etc.

Les principaux moyens de développer l'*électricité* dans un corps sont : le frottement, la chaleur, la pression, le simple contact et les actions chimiques. Le succin, le verre et la cire d'Espagne, frottés avec un morceau de drap ou mieux encore avec un morceau de papier gris, dégagent une faible lumière dans l'obscurité, et si on les présente à des corps légers, on voit aussitôt ceux-ci se précipiter sur eux. La tourmaline et la topaze chauffées acquièrent une certaine quantité d'*électricité*. Le caoutchouc, pressé fortement contre une substance quelconque, donne des marques sensibles d'*électricité*. Deux plaques métalliques, l'une de zinc, l'autre de cuivre, engendrent l'*électricité* par simple contact. Les actions chimiques, comme la dissolution des métaux dans les acides, sont presque toujours accompagnées d'un développement d'*électricité*. Certains poissons ont la propriété de dégager à leur gré une plus ou moins grande quantité d'*électricité*, dont ils se servent pour écarter leurs ennemis ou frapper leur proie.

L'*électricité* fut reconnue, pour la première fois, dans la résine fossile, six cents ans avant Jésus-Christ. Plus tard, on la voit se manifester dans quelques autres substances, telles que les pierres précieuses, et principalement la tourmaline. Au XVIIe siècle, Gilbert, médecin anglais, la découvre dans une foule d'autres corps désignés dans son *Tractatus de magnete*; et Jallabert, dans ses expériences sur l'*électricité*, donne la méthode à suivre pour la trouver même dans les substances grasses et bitumineuses. Vers le milieu du XVIIIe siècle, l'abbé Herbert découvre un moyen de prouver que les métaux sont aussi susceptibles de s'électriser, c'est-à-dire d'attirer les corps légers, après les avoir soumis à un frottement plus ou moins prolongé. Achard observe à Berlin, en 1776, que l'eau gelée à 20° au-dessous de zéro Réaumur peut devenir électrique par le frottement. Hawksbée fut le premier qui se servit des tubes de verre pour développer l'*électricité*, et qui obtint peu après des effets plus marqués avec des globes de verre. Le P. Gordon employait un cylindre de verre qu'il faisait mouvoir avec un archet. Dans toutes ces expériences, on produisait le frottement avec la main; ce fut Winkler, professeur à Leipzig, qui imagina le coussinet, dont l'usage ne tarda pas à s'étendre et à se perfectionner. Quelque temps après, on eut l'idée de remplacer les globes et les cylindres par un plan circulaire de glace, tournant à frottement entre quatre coussinets enduits d'amalgame d'étain ou d'or mussif. Jusqu'à Otto de Guéricke, bourgmestre de Magdebourg, on ne connaissait pas d'autres phénomènes électriques que ceux d'attraction; ce physicien remarqua, entre autres choses, qu'un duvet qui tombait sur une boule électrisée était repoussé immédiatement après le contact, puis qu'il était attiré de nouveau pour être repoussé de même. Il observa ensuite que deux fils parallèles voisins, suspendus à un conducteur électrisé, s'écartaient l'un de l'autre.

On reconnaît qu'un corps est électrisé en en approchant des corps légers qui sont aussitôt attirés. Tous, au reste, ne se conduisent pas alors de la même manière; quelques-uns restent adhérents, tandis que d'autres sont ensuite repoussés. Si l'on porte près du visage ou de la main un corps électrisé, on éprouve une sensation particulière, comme à l'approche d'une toile d'araignée; si on les touche, on entend sur le corps présenté le pétillement d'une étincelle, qui, dans l'obscurité, devient lumineuse.

Nous avons déjà dit que lorsque l'on frotte avec une peau de chat ou un morceau de laine certaines substances comme le verre, la résine, l'ambre jaune, le soufre, etc., elles acquièrent la propriété d'attirer les corps légers, les barbes de plume, les brins de papier, de paille, de moelle de sureau, etc. Si l'on approche une tige de verre, préalablement frottée, à une certaine distance d'une boule de sureau suspendue à un support par un fil, la boule se précipite sur le verre, puis, après un instant d'adhérence, elle s'en éloigne pour ne plus revenir, tant qu'elle conserve une portion suffisante de l'*électricité* dont elle s'est chargée. Si, après avoir attaché deux petites boules de sureau par deux fils métalliques à un bâton de résine, on frotte cette substance bien sèche avec une étoffe de laine également sèche, on voit les deux boules se repousser. Si on touche successivement avec un même bâton de résine ou de verre frotté deux petites boules de sureau suspendues à des fils de soie et qu'on approche ces deux boules l'une de l'autre, on les voit se repousser; si l'on touche une boule avec un bâton de résine frotté et qu'on en approche ensuite un bâton de verre frotté, la boule est attirée, tandis qu'elle était repoussée par la résine; enfin, si l'on rapproche l'une de l'autre deux boules électrisées l'une par le verre et l'autre par la résine, il y a attraction; on conclut de ces expériences : 1° qu'il est pour les corps deux manières d'être électrisés; 2° que deux corps chargés de la même espèce d'*électricité* se repoussent; 3° que deux corps chargés d'*électricités* différentes s'attirent.

Les causes premières de l'*électricité* étant ignorées, on a adopté, pour prévoir et lier les différents phénomènes constatés par l'expérience, une hypothèse connue sous le nom d'*hypothèse de Symmer*, dans laquelle on admet que tous les corps renferment un fluide naturel qui n'a par lui-même aucune propriété électrique et qui est le résultat d'une combinaison neutre de deux autres fluides dans lesquels cette propriété réside. Ceux-ci, que l'on peut isoler de diverses manières et qui produisent alors des phénomènes dépendant de leur nature, ont une grande tendance à se réunir et à se neutraliser mutuellement. On les a nommés *fluide positif* et *fluide négatif* ou *fluide vitré* et *fluide résineux*, parce que l'un est ordinairement donné par le verre, et l'autre par la résine. Le caractère général de ces deux sortes d'*électricité* est de s'attirer mutuellement et de se repousser elles-mêmes.

Il résulte des expériences que tous les corps frottés donnent soit la même *électricité* que le verre, soit la même *électricité* que la résine; mais si l'on recherche la nature de l'*électricité* développée par le frottement dans un corps, on reconnaît qu'elle dépend autant du corps frottant que du corps frotté; ainsi, la cire frottée avec le verre acquiert l'*électricité vitrée*, tandis que frottée avec la résine, elle prend l'*électricité résineuse*. Un bâton de verre poli frotté avec une étoffe de laine s'électrise vitreusement, et avec une peau de chat résineusement.

On a cru longtemps que les seuls corps capables d'acquérir l'*électricité* étaient ceux que nous avons nommés jusqu'ici, l'ambre, le verre, la résine, etc., et on les appelait idio-électriques; les autres étaient désignés sous le nom commun d'anélectriques. Ce furent Grey et Wheeler qui reconnurent qu'un métal supporté par des pieds de verre ou soutenu par des fils de soie et frotté devient électrique, comme le verre et la résine. C'était un pas considérable. D'autres expériences se rattachent au même ordre de faits : un long bâton de verre frotté dans une de ses parties, au milieu par exemple, ne s'électrise que dans cette partie, tandis qu'un métal électrisé manifeste la propriété électrique en tous ses points; on peut toucher librement un corps idio-électrique électrisé sans lui enlever, si ce n'est difficilement et à la longue, ses propriétés électriques, tandis qu'un métal électrisé perd instantanément toute propriété électrique dès qu'on le met en communication avec le sol par des corps non idioélectriques. Enfin la propriété électrique se transmet instantanément par contact entre les corps anélectriques et ne passe que difficilement et à très-petite dose d'un corps idio-électrique à un autre quelconque.

Ces nouvelles découvertes ont donné lieu à des changements importants d'idées et, par suite, de dénominations. On a compris que les corps qui, les premiers, avaient manifesté les propriétés électriques, n'avaient pu le faire que parce qu'ils retenaient l'*électricité* qui se développe aussi bien dans tous les autres, sans qu'on ait pu d'abord l'y apercevoir, parce qu'ils la perdaient aussitôt étant tenus à la main sans précautions. On a donc désigné les premiers sous le nom d'isolants ou non conducteurs, tandis que les autres ont été appelés bons conducteurs.

Les corps sont bons, médiocres ou mauvais conducteurs de l'*électricité*, selon qu'ils la transmettent avec plus ou moins de facilité ou qu'ils la retiennent presque tout entière. Les métaux, le coke, la plombagine, le charbon calciné, la paille, les dissolutions salines, alcalines, acides, l'eau, etc., sont de bons conducteurs; les huiles et presque tous les corps gras sont de médiocres conducteurs; le verre, l'ambre, la soie, le soufre, les résines, le sucre, la cire, l'air, les gaz, etc., sont de mauvais conducteurs, sauf toutefois quand un changement de température leur fait acquérir la conductibilité.

Un corps est *isolé* quand il est séparé des corps conducteurs par un support non conducteur, qu'on appelle *isoloir*. Le verre, la soie, la résine ou la gomme laque sont les matières isolantes le plus généralement employées.

Lorsqu'un corps isolé est électrisé, le fluide se porte à sa surface, où l'on suppose qu'il forme une couche extrêmement mince; sur une sphère, l'épaisseur de la couche est la même en chaque point de la surface. Si le corps a la forme d'un ellipsoïde allongé, le fluide s'accumule sur les extrémités du grand axe; si on allonge ce dernier sans changer le petit axe, on obtient aux pôles une charge électrique plus considérable. En général, pour un corps quelconque, l'*électricité* est plus grande sur les parties les plus aiguës que sur celles qui sont aplaties. Si même on place sur un conducteur électrisé une tige métallique terminée par une pointe, la tension électrique devient si forte à cette pointe que le fluide, à mesure qu'on le développe, se dissipe à travers l'air sous forme lumineuse dans l'obscurité. C'est cette propriété qu'on appelle *pouvoir des pointes* et qui a servi de base à la construction des paratonnerres.

Quand un corps électrisé est placé à quelque distance d'un autre corps à l'état naturel, le fluide neutre ou latent de celui-ci est décomposé par le fluide actif du premier. Si ce fluide est résineux, par exemple, il attire vers lui le fluide vitré qui s'est dégagé du fluide latent du corps non électrisé, et il repousse en sens contraire le fluide résineux, qui se répand dans le sol si le corps influencé est en communication avec lui. Si l'on enlève alors la communication et qu'ensuite on écarte le corps électrisé qui a servi à faire l'expérience, l'autre restera chargé d'*électricité* de nom contraire. C'est ce qu'on appelle électrisation à distance ou par influence.

Les corps électrisés, quoique isolés et terminés par des surfaces courbes, perdent toujours plus ou moins rapidement le fluide dont ils sont chargés, tant à cause de la conductibilité des supports que de celle de l'air, surtout lorsque celui-ci est humide. Toutefois l'air doit être considéré comme formant obstacle à la marche de l'*électricité*, car les fluides électriques se répandent avec la plus grande facilité dans le vide. L'action électrique se propage à distance à travers toutes les substances; ainsi, une petite boule de sureau, suspendue à un fil de soie sous une cloche de verre, est attirée par un bâton de cire d'Espagne placé hors de la cloche et qu'on a préalablement électrisé. La vitesse avec laquelle le fluide électrique se propage d'un point à un autre dans un corps conducteur est excessivement grande; on peut conjecturer qu'elle est aussi grande que celle de la lumière.

Si l'on prend deux disques conducteurs, séparés par une lame non conductrice de verre ou de résine, dont l'un se charge, par exemple, de l'*électricité* vitrée, et dont l'autre est mis en communication avec le sol, l'*électricité* résineuse de ce dernier disque est attirée et retenue par influence, tandis que le fluide vitré

est chassé dans le sol. Les disques sont alors chargés d'*électricité latente* ou *dissimulée;* en effet, on peut les toucher l'un ou l'autre sans les ramener à l'état neutre. Le fluide de celui qui est touché n'obéit pas à la force répulsive qui lui est propre, parce qu'il est retenu par le fluide de l'autre; mais si l'on approche en même temps un excitateur des deux faces de l'appareil, les deux fluides se combinent en donnant une étincelle plus ou moins forte. C'est d'après ce principe que sont construits les *conducteurs*, qui servent à rendre très-sensibles de très-petites quantités d'*électricité* développées successivement par un même corps, le carreau fulminant, les bouteilles de Leyde, et en général les batteries électriques. On charge ces appareils en mettant une de leurs faces en communication avec le sol et l'autre avec le conducteur d'une machine électrique.

L'électricité par contact est celle qui se manifeste sans frottement et par simple superposition. Galvani remarqua le premier que la cuisse d'une grenouille écorchée récemment éprouvait de fortes convulsions lorsqu'on établissait entre les muscles et les nerfs une communication par un arc métallique; il observa de plus que ces convulsions étaient faibles lorsque l'arc était d'un seul métal; mais qu'elles étaient fortes et durables quand on employait le contact de deux métaux différents. Galvani attribua ces phénomènes à une *électricité* animale; mais Volta reconnut bientôt que la véritable cause de ces effets résidait uniquement dans le contact des deux métaux différents, et que l'*électricité* produite par ce contact se transmettait à travers les organes de la grenouille. Ces faits ont conduit Volta à la découverte de l'appareil *électromètre* connu sous le nom de *pile de Volta* (V. PILE), composé d'une série de plaques de zinc et de cuivre séparées par des rondelles de drap imbibées d'eau ou d'une dissolution alcaline et placées entre trois tubes de verre fixes.

Le dégagement d'*électricité* qui a lieu dans la longueur d'un fil conducteur qui met en communication les deux pôles d'une pile voltaïque est ce qu'on appelle le *courant électrique.*

Les courants agissent sur les aimants, et réciproquement. Nous renvoyons pour l'étude de ces actions au mot ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

Les effets que peut produire l'*électricité* par son passage instantané se classent en trois ordres : effets physiques, effets chimiques et effets physiologiques. On entend par effets physiologiques ceux qui se produisent sur les êtres vivants ou récemment privés de la vie. Lorsqu'une personne reçoit seule la décharge d'une bouteille de Leyde en touchant d'une main l'armature extérieure, et de l'autre l'armature intérieure, elle ressent dans les membres, surtout aux articulations, une commotion plus ou moins violente. Plusieurs personnes se tenant par la main, à la suite les unes des autres, reçoivent en même temps la secousse, lorsque la première personne tient l'armature extérieure et que la dernière touche le bouton. On a observé que dans ce cas les personnes du milieu de la chaîne éprouvent une secousse moins violente que celles qui sont plus rapprochées de la bouteille. Les oiseaux et autres petits animaux placés de façon à recevoir la commotion d'une batterie électrique composée seulement de quelques bouteilles sont frappés de mort. Les effets physiques de l'*électricité* sont la fusion, la volatilisation des métaux, l'inflammation de l'éther, de l'alcool, du phosphore, de la poudre à canon, le dégagement de la lumière, la rupture et la perforation des substances peu conductrices, etc. Si l'on met entre deux pointes métalliques, fixées aux deux branches isolées d'un excitateur métallique, un corps non conducteur en plaque mince, il sera percé par la décharge que l'on provoquera entre les deux pointes. L'étincelle d'une batterie brise les cylindres de bois qu'on lui fait traverser; elle rougit, brûle les fils déliés de métal, etc. Les effets chimiques de l'*électricité* sont extrêmement nombreux; les décharges d'étincelles électriques favorisent un grand nombre de combinaisons chimiques, par exemple celle de l'oxygène avec l'hydrogène, lorsque ces deux gaz sont mêlés dans la proportion nécessaire pour former de l'eau; mais elles agissent aussi pour opérer certaines décompositions, telles que celles des gaz ammoniacaux, l'acide sulfhydrique, l'hydrogène carboné, etc. *L'électricité dynamique* produit des effets beaucoup plus variés et plus énergiques que l'*électricité statique.* V. ÉLECTRO-CHIMIE, ÉLECTRO-MAGNÉTISME, GALVANISME.

On se sert, pour démontrer les effets de l'étincelle sur un mélange d'oxygène et d'hydrogène, d'un petit appareil appelé *pistolet de Volta;* il se compose d'un vase en fer-blanc, portant sur sa paroi latérale une tubulure dans laquelle passe une tige métallique terminée par deux petites boules et mastiquée dans un tube de verre qui l'isole. L'une des boules est placée à l'intérieur et l'autre à l'extérieur du vase, dans lequel on introduit, pour l'expérience, deux volumes d'hydrogène et un volume d'oxygène. On ferme avec un bouchon et on provoque une étincelle entre la boule intérieure et la paroi du vase pour enflammer le mélange, qui projette alors le bouchon avec bruit.

L'air atmosphérique est toujours électrisé, soit positivement, soit négativement, même quand il ne présente aucune trace de nuages. Par un temps serein, l'air contient toujours un excès d'*électricité* positive, et cela d'autant plus que les couches sont plus élevées. La terre est constamment chargée d'*électricité* négative; dans les maisons, dans les rues, sous les arbres, l'*électricité* de l'air est presque toujours nulle; elle n'est sensible en rase campagne qu'à environ 1 mètre au-dessus du sol. Les nuages sont toujours électrisés, soit positivement, soit négativement, et avec une tension très-variable; lorsqu'ils sont orageux, ils peuvent être assimilés à d'immenses conducteurs électrisés. Franklin a reconnu ces faits en faisant monter vers un nuage orageux un cerf-volant fait de taffetas et surmonté d'une verge de fer qui se terminait en pointe. Un fil de métal descendait de la verge le long de la corde jusqu'à 7 mètres environ de la main qui tenait l'appareil; le reste était un cordon de soie destiné à préserver l'observateur du danger. On vit des jets lumineux longs de 3 mètres s'élancer du bas de cet appareil avec des détonations semblables à des coups de pistolet. Ces expériences ont coûté la vie à plusieurs physiciens.

L'électricité a reçu aujourd'hui des applications très-nombreuses dans l'industrie; son emploi dans les métiers à tisser, les freins, la télégraphie, l'éclairage électrique, constitue des progrès récents qui ont mis à même de juger du parti que l'on peut tirer de cet agent.

Nous venons de résumer très-succinctement les principaux phénomènes et les lois de l'*électricité.* Parmi ces phénomènes et ces lois, quelques-uns exigent des développements et des démonstrations détaillés, ou présentent, en corrélation avec d'autres phénomènes physiques, certains caractères intéressants qu'il importe de déterminer. Le philosophe ne se contente pas, en effet, de compulser et d'enregistrer les observations; il s'efforce encore de saisir et de signaler le lien naturel par lequel l'esprit les relie entre elles et les rattache à des faits d'un autre ordre. N'y a-t-il pas lieu, par exemple, de rechercher d'abord et de classer les phénomènes qui peuvent être aussi bien produits par l'*électricité*, la chaleur, le magnétisme, la lumière? La similitude des effets permettra peut-être de conclure à l'unité de cause. Le physicien anglais Grove a publié sur ce sujet un ouvrage remarquable, dont nous avons rendu un compte détaillé (V. CORRÉLATION DES FORCES PHYSIQUES, au tome V du *Grand Dictionnaire*, page 187). Ici, nous nous proposons seulement d'exposer, aussi clairement que possible, les principales lois des phénomènes électriques.

La définition de l'*électricité* est un exemple de l'inconvénient des définitions prématurées, c'est-à-dire faites avant la complète connaissance des faits qu'il s'agit de définir. Littéralement, *électricité* signifie *propriété de l'ambre.* Or l'ambre frotté a toutes les propriétés des corps électrisés; mais, comme on n'y reconnut d'abord que la propriété attractive, cette propriété est devenue l'unique élément de la définition de l'*électricité*, qu'il n'est d'ailleurs peut-être pas encore temps de remplacer par une autre.

— *Sources d'électricité.* Les principales sont : 1° *le frottement.* Tous les corps, qu'ils soient bons ou mauvais conducteurs, peuvent s'électriser par le frottement. Toutefois, pour que les corps bons conducteurs ne perdent pas leur *électricité* à mesure qu'elle se produit, il faut les isoler. Si l'on tient à la main un tube de verre terminé par un cylindre de métal, on pourra électriser le cylindre en le frottant, parce que le verre empêchera l'*électricité* de s'échapper.

On a imaginé toutes sortes d'expériences bizarres pour manifester l'*électricité* engendrée par le frottement. Un physicien anglais, Patrice Brydone, qui était déjà parvenu à évaluer l'*électricité* dégagée d'un chat que l'on caresse, faisait monter sur des tabourets isolés deux personnes dont les chevelures étaient restées incultes pendant plusieurs mois. Dans cette position, chacune d'elles peignait l'autre et leurs cheveux dégageaient alors une grande quantité d'*électricité*, manifestée par des étincelles.

Les métaux frottés avec de mauvais conducteurs prennent l'*électricité* négative, pourvu que leur surface ne soit point oxydée. Si leur surface est ternie par une couche d'oxyde, ils prennent l'*électricité* positive, et c'est alors la substance frottante qui prend le fluide négatif. Quand on frotte ensemble deux métaux, les *électricités* dégagées se recombinent si vite qu'il a été longtemps impossible de les rendre manifestes. M. Becquerel y est cependant parvenu, grâce à un artifice ingénieux. Il a rangé les métaux dans la liste suivante, formée de telle manière que chaque substance prend le fluide négatif ou le fluide positif, suivant qu'on la frotte avec une de celles qui suivent ou avec une de celles qui précèdent : bismuth, palladium, platine, plomb, étain, nickel, cobalt, cuivre, or, argent, iridium, zinc, fer, cadmium, arsenic, antimoine, anthracite, peroxyde de manganèse.

La limaille d'un métal s'électrise lorsqu'on la fait glisser sur une surface métallique.

Les effets du frottement peuvent être modifiés par une foule de circonstances (durée, vitesse, étendue, chaleur, etc.) qui influent sur la nature et la quantité d'*électricité* produite. Ces influences ont été l'objet, de la part de Péclet, de recherches intéressantes consignées dans le tome LVII, 2e série, des *Annales de chimie et de physique.*

L'électricité peut encore se produire à la suite de frottements éprouvés soit par un liquide, soit par un jet de gaz ou de vapeur, pourvu toutefois que le corps frottant ne soit pas de même nature que le corps frotté, c'est-à-dire qu'ils ne soient pas tous deux gazeux ou tous deux liquides. Quelques physiciens soutiennent néanmoins que cette condition n'est pas indispensable et que la similitude des substances rend seulement difficile l'application du phénomène.

2° *La pression.* Deux corps pressés l'un contre l'autre se trouvent, au moment où on les sépare, chargés d'*électricités* contraires. Haüy a reconnu qu'on peut électriser le plus grand nombre des cristaux naturels en les comprimant dans la main, et que, de plus, les cristaux soumis à cette pression conservent longtemps leur *électricité.* Toute opération mécanique qui a pour effet de désagréger les différentes parties d'un corps donne aussi lieu à une production d'*électricité.* Tel est le clivage des cristaux, telle la liquéfaction d'un certain nombre de substances solides (soufre, résine, chocolat, etc.).

En général, toute action mécanique, de quelque nature qu'elle soit, tout effort tendant à ébranler les molécules d'un corps produit de l'*électricité.* Comme rien n'est en repos autour de nous, que l'air frotte incessamment tous les corps, et qu'au milieu de l'air tous les corps sont dans un état de perpétuelle agitation, vibrant sous les chocs et les pressions les uns des autres, on peut dire en toute vérité que nous vivons au milieu d'une active et incessante source d'*électricité.*

3° *Les actions chimiques.* Les réactions chimiques sont généralement accompagnées d'un dégagement d'*électricité.* Ce dégagement fut attribué pendant longtemps au contact des corps entre eux, aux frottements occasionnés par l'effervescence, etc. Mais depuis les travaux de MM. Becquerel, Faraday, de La Rive, l'influence des actions chimiques sur le dégagement de l'*électricité* est hors de doute. Nous indiquerons quelques expériences.

M. Pouillet place un cylindre de charbon allumé sur un des plateaux d'un électromètre condensateur (fig. 1) et fait communiquer

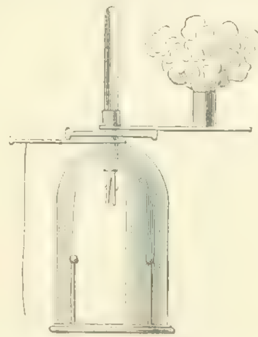

Fig. 1.

l'autre plateau avec le sol. Le charbon s'électrise positivement et l'acide carbonique négativement. M. Becquerel place dans un vase A (fig. 2) de l'acide azotique, et dans un autre

Fig. 2.

vase B une solution de potasse. Si les deux liquides communiquent entre eux au moyen de lames de platine et sont d'ailleurs reliés à un thermo-multiplicateur, l'aiguille de cet appareil ne bouge pas; mais, si la communication entre les liquides est établie au moyen d'une mèche de coton M, les deux liquides, montant par capillarité dans cette mèche, se rencontrent, se combinent pour former de l'azotate de potasse, et aussitôt l'aiguille indique un courant électrique allant de l'acide à la base. En général, dans les combinaisons salines, l'acide prend toujours l'*électricité* positive et la base l'*électricité* négative.

On peut remarquer à ce sujet que, suivant que l'eau se combine avec les acides ou avec les bases, elle prend le fluide négatif ou le fluide positif : ce qui prouve, en dehors de toute considération chimique, que l'eau se comporte, en présence des bases, comme un acide, et, en présence des acides, comme une base.

Lorsque deux acides réagissent l'un sur l'autre, celui qui cède le plus facilement son oxygène prend l'*électricité* négative et l'autre l'*électricité* positive. M. de La Rive a rangé les corps dans la liste suivante, formée, à très-peu d'exceptions près, de façon que chaque substance prend l'*électricité* positive avec celle qui la suit et l'*électricité* négative avec celle qui la précède : *acide phosphorique, acide sulfurique, acide azotique, acide chlorhydrique, acide acétique, acide azoteux, dissolutions salines, dissolutions alcalines.*

De même que les combinaisons, les décompositions chimiques dégagent de l'*électricité.* Une seule goutte d'eau salée projetée dans un creuset de platine chauffé au rouge suffit pour manifester l'*électricité* qui accompagne la décomposition : le creuset prend l'*électricité* positive, et la vapeur emporte l'*électricité* négative. L'évaporation des eaux salées doit donc fournir à l'atmosphère de l'*électricité* positive. En général, *dans une décomposition chimique, chaque élément se charge de l'électricité contraire à celle qu'il a prise lorsque s'est formée la combinaison dont il fait partie.*

On sait maintenant que l'*électricité* fournie par la pile est due aux réactions chimiques qui s'effectuent entre les métaux de l'appareil et le liquide qui relie les couples. V. PILE.

Quelques physiciens mettent au rang des sources d'*électricité* le simple contact de substances différentes. C'est au seul contact que Volta attribuait l'*électricité* de la pile. Et, sans nier la vertu productive des actions chimiques, des physiciens éminents, tels que Pfaff, Marianini, Zamboni, Ohm, Péclet, Fechner, etc., ont soutenu non-seulement que, dans beaucoup de cas, *l'électricité est engendrée par le seul contact des métaux*, mais même que, dans certaines circonstances, l'*électricité*, une fois produite par le contact, détermine à son tour des actions chimiques, lesquelles sont ainsi l'effet et non la cause du dégagement d'*électricité.* M. de La Rive s'est attaché à réfuter la théorie du contact, et, pour cela, il s'est efforcé d'établir que, toutes les fois que le contact est accompagné d'une production d'*électricité*, il y a toujours une action chimique concomitante, à laquelle, par conséquent, le phénomène peut être attribué. Un disque de zinc et un disque de cuivre sont appliqués l'un sur l'autre, et vous tenez le couple par l'extrémité zinc : il y a production d'*électricité.* Mais regardez le zinc aux points touchés par vos doigts, il y est terni; il s'est recouvert en ces points d'une mince couche d'oxyde de zinc provenant de l'humidité de la peau qui les touchait et même de la vapeur d'eau répandue dans l'air. Il est vrai que ce zinc est chargé de fluide positif, tandis que l'oxydation devrait, comme nous l'avons dit plus haut, lui donner le fluide négatif. Mais cette difficulté n'est pas insurmontable, comme M. de La Rive l'a prouvé par des considérations dont toutefois nous ne voulons pas assumer la responsabilité.

Les actions chimiques dont les eaux minérales sont le siége y produisent des phénomènes électriques auxquels M. Scoutetten, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg, rapporte les effets thérapeutiques de ces eaux. Les intéressantes expériences auxquelles il s'est livré à ce sujet sont consignées dans un ouvrage intitulé : *De l'électricité considérée comme cause principale de l'action des eaux minérales sur l'organisme* (Paris, 1865). Nous y renvoyons le lecteur.

4° *La chaleur.* En dilatant les corps, la chaleur met en mouvement leurs molécules, les heurte les unes contre les autres, et doit, par conséquent, donner lieu à des phénomènes électriques pareils à ceux qui sont dus au frottement. C'est ce que l'on constate très-facilement dans les cristaux, corps non homogènes, dans lesquels la chaleur se distribue inégalement, de manière à permettre la séparation des *électricités* produites. Les phénomènes de ce genre sont exposés surabondamment plus loin. Nous avons d'ailleurs, au mot COURANT, parlé de l'*électricité* qui se dégage de la soudure chauffée de deux métaux, *électricité* qui donne naissance à la classe des *courants thermo-électriques.*

5° *Les corps vivants.* Si les phénomènes chimiques et calorifiques sont des sources de fluides électriques, il est évident que les corps d'animaux, dans lesquels s'accomplissent tant d'actions chimiques et desquels il se dégage incessamment tant de chaleur, doivent être le siége d'une abondante production d'*électricité.* C'est ce qui a lieu en effet, et cette *électricité* a été assez improprement appelée par quelques auteurs *électricité animale.*

Les anciens connaissaient très-bien les secousses engourdissantes que communique le poisson appelé *torpille*, mais ils en ignoraient la cause. C'est Musschenbroek (1746) qui eut l'idée de comparer l'effet de la torpille à celui de la bouteille de Leyde alors récemment découverte, et d'attribuer à la décharge des fluides électriques une propriété qu'on rapportait volontiers à la magie. On connaît aujourd'hui huit espèces de poissons électriques : le *gymnote*, qui vit dans l'Orénoque et ses affluents; le *silure électrique*, au Sénégal et dans le Nil; le *tétrodon électrique* et le *trichiure électrique*, dans la mer des Indes, et enfin quatre espèces de *torpilles* qu'on trouve surtout dans la Méditerranée. Nous donnons, à l'article consacré à chacun d'eux, des détails sur son organe électrique et sur les effets qu'il produit.

Les poissons ne sont pas les seuls animaux qui donnent de l'*électricité.* Nobili, répétant l'expérience de Galvani, fit voir en 1827 que, si l'on met en contact direct les muscles d'une grenouille avec ses nerfs, les muscles prennent le fluide négatif et les nerfs le fluide positif (V. COURANT). Matteucci tira de l'*élec-*

tricité des muscles seuls. Enfin M. du Bois-Reymond est allé chercher de l'*électricité* et en a trouvé jusque dans le corps humain. Lorsqu'on serre fortement les poings, il en résulte une contraction de tout le bras, qui produit une quantité d'*électricité* très-appréciable au réomètre. Le même M. du Bois-Reymond s'est appliqué des vésicatoires sur les faces dorsales des deux bras pour en détacher l'épiderme qui, en qualité de mauvais conducteur, s'oppose à la sortie de l'*électricité*. Il mit ensuite les parties dénudées en contact avec les lames du réomètre et il obtint une déviation de 60 à 70°, tandis qu'elle n'était que de 3° au plus avant l'ablation de l'épiderme.

La vie végétale, dans la germination, dans la circulation de la séve, dans la respiration des feuilles, présente aussi des phénomènes chimiques et calorifiques qui sont autant de sources d'*électricité*.

— *Des deux fluides électriques*. Nous ne rappellerons pas ici l'expérience par laquelle on vérifie la double nature de l'*électricité*; mais, comme l'espèce du fluide développé sur le verre ou sur la résine dépend encore de la nature du corps avec lequel on a frotté ces deux substances, nous croyons devoir rappeler que : *l'électricité vitrée* (ou *positive*) *est celle qui se dégage sur le verre, et l'électricité résineuse* (ou *négative*) *celle qui se dégage sur la résine, quand on les frotte avec de la laine.*

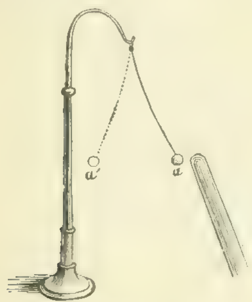

Fig. 3.

Il est à remarquer que les deux *électricités* naissent toujours ensemble, l'une sur le corps frotté, l'autre sur le corps frottant. Seulement, pour qu'on puisse les reconnaître, il faut que les deux corps soient isolés. Un même corps, frotté avec la même substance, peut s'électriser positivement ou négativement, suivant l'état de sa surface. C'est ainsi que le verre, frotté avec du drap, s'électrise positivement ou négativement, suivant qu'il est poli ou dépoli. La chaleur donne aux corps une tendance à prendre le fluide négatif. Il serait, au reste, trop long d'énumérer toutes les circonstances qui, soit isolées, soit réunies, peuvent exercer une certaine influence sur l'espèce d'*électricité* que dégage sur chacun d'eux le frottement de deux corps.

Dans la théorie des deux fluides, dite de Symmer, *électriser un corps*, c'est séparer les deux fluides qui forment, par leur combinaison, l'*électricité neutre* qu'il contient. Quand cette séparation est effectuée, le corps est électrisé positivement ou négativement, suivant que c'est le fluide positif ou le fluide négatif qui domine et dont l'action se manifeste à l'extérieur.

— *Electrisation par influence*. Un corps électrisé détermine à distance une décomposition du fluide neutre dans les corps environnants, repousse l'*électricité* qui est de même nature que celle dont il est chargé et attire l'autre. Cette action est désignée sous le nom d'*électrisation par influence* ou *induction électrique* (quelques auteurs disent *induction électrostatique*).

A (fig. 4) représenté une pièce métallique électrisée positivement et BC un cylindre bon conducteur, dont les extrémités sont surmontées de pendules électriques. Sous l'action de la pièce A, on voit les pendules diverger, ce qui prouve que les extrémités A et B sont électrisées; et si l'on approche successivement de B et de C un bâton de résine électrisé positivement, on constatera que le bâton attire le pendule B et repousse l'autre : l'*électricité* de B est donc négative et celle de C positive, comme l'indiquait d'avance la règle énoncée. Aussitôt que le corps A est éloigné, les pendules retombent sur le conducteur et celui-ci revient à l'état naturel.

Pendant que le corps A agit pour décomposer le fluide neutre de BC, les *électricités* déjà accumulées en B et en C, étant de nom contraire, tendent à se réunir; à un certain moment, leur attraction mutuelle contre-balancera complétement l'action décomposante du fluide A : *l'électrisation par influence a donc une limite.*

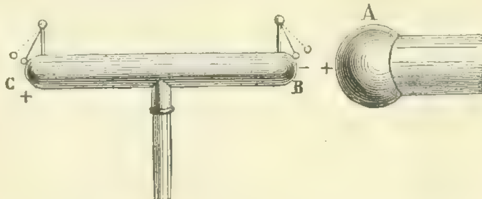

Fig. 4.

Si l'on fait communiquer le cylindre BC avec le sol pendant que la décomposition a lieu, le pendule C retombe et le pendule B s'écarte au contraire davantage du cylindre. Cela prouve que le fluide positif de BC, toujours repoussé par l'action de A, a passé dans le sol; tandis que le fluide négatif, débarrassé de l'attraction de C et, de plus, accru par le fait d'une nouvelle décomposition de l'*électricité* neutre, s'est rapproché davantage de l'extrémité B.

— *Lois des attractions et des répulsions électriques*. 1° Mettons en présence d'un corps électrisé A (fig. 5) un autre corps B, électrisé

Fig. 5.

aussi, mais mauvais conducteur. L'*électricité* de celui-ci ne pouvant se déplacer, le corps B sera forcé de suivre le mouvement du fluide qu'il contient; il sera attiré ou repoussé en même temps que ce fluide, dans le vide comme dans l'air.

2° Supposons que le corps électrisé B soit bon conducteur et qu'il soit chargé de la même *électricité* que le corps A (fig. 6). Son

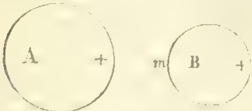

Fig. 6.

fluide se portera en n; et, si l'expérience est faite dans le vide, il s'y perdra sans que le corps B reçoive aucun mouvement. Mais si l'expérience a lieu dans l'air, qui est mauvais conducteur (sauf s'il est humide), le fluide s'arrêtera en n, s'y accumulera et y exercera une pression contraire à la pression que l'air exerce sur le corps. La pression de l'air sur le corps sera donc moindre en n qu'en m, et, en vertu de la différence, le corps B paraîtra repoussé par le corps A.

3° Nous avons supposé que le corps électrisé B ne contenait qu'un seule espèce d'*électricité*. Examinons le cas où il serait à l'état neutre et soumis à l'action d'un corps A (fig. 7) chargé, par exemple, d'*électricité* po-

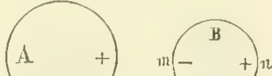

Fig. 7.

sitive. L'*électricité* positive qui est en n, étant plus loin du corps agissant que l'*électricité* négative qui est en m, en reçoit plus faiblement l'action et est, par conséquent, moins repoussée que celle-ci n'est attirée. Donc le corps, obéissant à la résultante des deux efforts, sera attiré, et cela même dans le vide. Si le corps B n'est pas isolé, l'attraction sera beaucoup plus énergique, parce qu'elle ne sera plus contrariée par la répulsion de l'*électricité* positive qui se sera écoulée dans le sol.

Ces considérations forment la base de toutes les explications par lesquelles on rend compte du mouvement des fluides électriques, ainsi que des attractions et des répulsions manifestées par les substances électrisées.

S'il est ordinairement facile de démêler le sens des attractions et des répulsions électriques, il n'en est plus de même lorsqu'on cherche à en évaluer l'intensité. Les forces qu'on veut mesurer sont, dans nos laboratoires, à peine appréciables et, de plus, elles diminuent graduellement pendant les expériences, puisque les corps perdent à chaque instant, comme nous le verrons tout à l'heure, une partie de leur *électricité*. Æpinus soupçonnait qu'elles devaient se comporter d'après les lois de la gravitation universelle. Hauksbée, Taylor, Dufay, Musschenbroeck tentèrent vainement de les mesurer. Coulomb découvrit les lois de variation de ces forces et les démontra au moyen de sa *balance de torsion*. Il constata que *les attractions et répulsions qu'exercent l'un sur l'autre deux corps électrisés sont inversement proportionnelles aux carrés des distances et directement proportionnelles aux produits des quantités d'électricité répandues sur ces deux corps.*

Pour réunir ces deux lois dans une même formule, désignons par f une force électrique attractive ou répulsive s'exerçant à l'unité de distance entre deux corps ayant reçu des charges électriques égales à l'unité. A la distance d, et pour des charges c et c', l'action sera

$$\frac{fcc'}{d^2}$$

formule identique, comme le prévoyait Æpinus, à celle de l'attraction newtonienne.

— *Déperdition de l'électricité*. Les corps électrisés perdent, quoique isolés, une portion de leur *électricité* au bout d'un certain temps. Ce n'est là, du reste, qu'une conséquence du développement de l'*électricité* par contact : l'*électricité* des corps se porte en partie sur l'air environnant et sur les isoloirs eux-mêmes, qui n'isolent jamais d'une manière absolue. C'est Coulomb qui a trouvé la loi de la déperdition de l'*électricité*.

Afin de n'être pas embarrassé par la simultanéité d'action des deux causes qui occasionnent la déperdition de l'*électricité*, Coulomb fit de nombreuses expériences pour ranger tous les isoloirs en deux catégories : ceux qui ont la même conductibilité que l'air et ceux qui ont une conductibilité différente. Il commençait par soutenir, au moyen d'un isoloir donné, la balle fixe de la balance, et, après l'avoir électrisée, il mesurait la diminution de la force répulsive. Ensuite il recommençait plusieurs fois l'expérience, mais en faisant soutenir la même balle par 2, 3, 4... isoloirs de même substance que le premier. Si, à chaque fois, la diminution de la force répulsive restait la même, cela prouvait que la substance essayée avait la même conductibilité que l'air dont elle tenait la place. Coulomb fut ainsi conduit à reconnaître que la gomme laque brune laisse échapper juste autant d'*électricité* que l'air sec, et dès lors il put aisément tenir compte de la perte par ce genre de support.

— *Déperdition par l'air*. Supposons les deux boules de la balance de Coulomb parfaitement identiques et portées par des supports tels que la déperdition d'*électricité* qu'ils occasionnent soit la même que celle qui se fait par l'air. Mettons-les en contact l'une et l'autre, et électrisons-les : nous observerons une certaine répulsion, et, en tournant le micromètre de la balance de l'angle β_0, nous amènerons la boule mobile à être à une distance angulaire α de la boule fixe. Soit $T_0 = \alpha + \beta_0$ la torsion du fil; ce sera la torsion initiale correspondante au temps t_0. Tournons ensuite le micromètre dans le sens opposé, de manière à diminuer la torsion, et observons. La boule mobile sera d'abord repoussée à une distance de la boule fixe plus grande que α, mais en raison de la déperdition qui s'effectue il arrivera un moment où elle sera de nouveau à une distance angulaire α de la boule fixe. Soient t_1 cet instant et $T_1 = \alpha + \beta_1$ la torsion correspondante. Diminuons encore la torsion de manière à la rendre égale à $\alpha + \beta_2$, notons de même l'époque t_2 à laquelle l'écart des deux boules se réduira à α et ainsi de suite, nous formerons une table telle que

$$\begin{aligned} T_0 &= \alpha + \beta_0 \ldots\ldots\ldots\ldots \quad t_0 \\ T_1 &= \alpha + \beta_1 \ldots\ldots\ldots\ldots \quad t_1 \\ T_2 &= \alpha + \beta_2 \ldots\ldots\ldots\ldots \quad t_2 \\ T_n &= \alpha + \beta_n \ldots\ldots\ldots\ldots \quad t_n \end{aligned}$$

qui nous permettra de découvrir la loi.

Coulomb, voyant une certaine analogie entre les lois empiriques que pouvait fournir le tableau de ses expériences et celles du refroidissement, fut conduit à examiner les rapports

$$\frac{\dfrac{T_0 - T_1}{t_1 - t_0}}{\dfrac{T_0 + T_1}{2}}, \qquad \frac{\dfrac{T_1 - T_2}{t_2 - t_1}}{\dfrac{T_1 + T_2}{2}}, \ldots\ldots$$

de la diminution moyenne de torsion dans l'unité de temps à la torsion moyenne, et trouva que ces rapports avaient des valeurs d'autant plus sensiblement égales que les temps employés étaient plus petits. Il admit qu'à la limite ce rapport était rigoureusement constant, et, développant cette hypothèse, il arriva à une formule que l'on établit de la manière suivante :

Soient T la torsion à un moment donné t, et $T + \Delta T$ cette même torsion à l'instant $t + \Delta t$. La perte de torsion pendant l'intervalle de temps Δt est égale à ΔT, de sorte que $-\frac{\Delta T}{\Delta t}$ est l'accroissement moyen de torsion pendant l'unité de temps; d'un autre côté, la torsion moyenne dans cet intervalle est $T + \frac{\Delta T}{2}$, et l'hypothèse de Coulomb consiste en ce que

$$\lim \left(\frac{-\dfrac{\Delta T}{\Delta t}}{T + \dfrac{\Delta T}{2}} \right) = \text{const.} = a.$$

Or, $-\frac{\Delta T}{\Delta t}$ à la limite est la dérivée de la fonction qui exprime la torsion T en fonction du temps t; on a donc, en appelant T'_t cette dérivée et négligeant $\frac{\Delta T}{2}$ devant T,

$$\left(-\frac{T'_t}{T} \right) = a, \quad \text{d'où} \quad LT + at = \text{constante.}$$

Telle serait la loi des torsions.

Pour déterminer la constante, supposons la formule vérifiée pour une torsion initiale T_0 répondant au temps initial t_0; nous aurons

$$LT_0 = -at_0 + \text{const.},$$

d'où

$$L\frac{T}{T_0} = -a(t - t_0) \quad \text{et} \quad T = T_0 e^{-a(t - t_0)}.$$

On voit que l'hypothèse faite par Coulomb conduit à cette loi : *Les deux boules restant à une distance constante, les torsions décroissent en progression géométrique quand les temps croissent en progression arithmétique.*

La vérification de cette loi est facile et réussit pleinement.

La loi des torsions est donc

$$T = T_0 e^{-a(t - t_0)}.$$

Mais les torsions peuvent servir de mesure aux forces répulsives; on peut donc poser

$$F = F_0 e^{-a(t - t_0)}.$$

D'un autre côté, comme la distance des deux boules demeure constante, et que les deux boules sont parfaitement identiques, si q_0 et q sont les quantités d'*électricité* qui se trouvent sur ces boules lorsque les forces répulsives sont F_0 et F, on a

$$F_0 = kq_0^2,$$
$$F = kq^2,$$

d'où

$$q = q_0 e^{-a\left(\frac{t - t_0}{2}\right)}.$$

Telle est la loi de la *déperdition*. Coulomb a opéré à des distances angulaires très-variables et a trouvé que la valeur de a restait la même; il en a conclu que, pour deux boules parfaitement isolées et placées n'importe comment, la loi des *déperditions* est la même que celle que nous venons de trouver dans le cas de deux boules placées à une distance angulaire déterminée. Au reste, s'il en est ainsi, on pourra avoir une confirmation des lois précédentes en enlevant la boule fixe de la balance de torsion et en lui laissant perdre son *électricité* loin de la boule mobile. Si on la replace dans la balance, on devra avoir la même torsion après le temps écoulé que si la boule était restée en présence de la boule mobile.

Voici comment on peut faire l'expérience. La boule fixe étant introduite dans l'appareil, on note à l'instant t_0 la torsion T_0, qui est nécessaire pour maintenir la boule mobile à la distance fixe α. Ensuite on enlève la boule fixe de la balance et l'on note l'angle indiqué sur le micromètre. On introduit, au bout de quelque temps, la boule fixe dans la balance, de manière que la boule mobile soit à gauche de sa position d'équilibre, mais ne s'en écarte que d'une très-faible distance. Ensuite on observe l'instant où la boule mobile vient se placer à sa position d'équilibre, on note T et t, et on vérifie que la relation

$$T = T_0 e^{-a(t - t_0)}$$

est satisfaite. a a pu être déterminé par une expérience préalable; tant que l'état hygrométrique reste le même, a conserve une valeur constante.

Coulomb avait opéré sur l'*électricité* positive; Biot compléta ses expériences en opérant sur l'*électricité* négative; pour des charges moyennes, la loi est la même; pour des charges plus fortes, il semble que l'*électricité* négative se perde plus rapidement.

Maintenant que l'on connaît la méthode générale employée pour la déperdition, il est facile de chercher si les boules sont dans un état parfait d'isolement. Pour cela, on commence par suspendre la boule fixe à l'extrémité d'un support aussi fin que possible; on suspend ensuite la boule au moyen de deux supports identiques, et l'on voit si la loi que suivent les torsions est exactement la même que dans le cas précédent. Si la loi est la même, on en conclut que, dans la première expérience, la boule mobile peut être considérée comme parfaitement isolée, et on peut regarder le support comme ne contribuant pas à la déperdition de l'*électricité*, car autrement la déperdition avec deux supports aurait dû varier. C'est ainsi qu'on reconnaît par des expériences préalables que les supports sur lesquels on opère sont rarement dans un état d'isolement parfait.

Coulomb a remarqué que, pour des supports de même nature, l'état d'isolement de la boule électrisée dépend de l'*électricité* développée sur elle. Il plaçait la boule mobile à l'extrémité d'un support parfaitement isolant et disposait la boule fixe à l'extrémité du support non isolant. Il répétait les opérations en procédant de la même manière que dans le cas de la déperdition par l'air. Il conservait constante la distance angulaire α qui séparait les deux boules, et notait les torsions

$$T_0, T_1, T_2, \ldots\ldots,$$

correspondantes aux temps

$$t_0, t_1, t_2, \ldots\ldots;$$

ensuite il formait les différents rapports

$$\frac{\frac{T_0 - T_1}{t_1 - t_0}}{\frac{T_0 + T_1}{2}}, \qquad \frac{\frac{T_1 - T_2}{t_2 - t_1}}{\frac{T_1 + T_2}{2}},$$

auxquels il trouvait une valeur constante plus grande que celle du rapport correspondant observé dans la déperdition par l'air en supposant l'isolement parfait.

Soit T_n la torsion à partir de laquelle l'isolement commence à être parfait ; cherchons à déterminer l'instant correspondant au moyen de la formule relative à la déperdition par l'air. Si l'on suppose que, dans l'intervalle des observations, la déperdition ait lieu par l'air sec, on doit avoir

$$T_1 = T_0 e^{-a(t_1 - t_0)} \quad \text{et} \quad a = L \frac{T_0}{T_1} \times \frac{1}{t_1 - t_0}.$$

On pourra donc calculer l'instant auquel la boule fixe est parfaitement isolée. Une fois ce temps connu, il restera à déterminer la quantité d'*électricité* qui se trouve sur la boule fixe à l'instant t_n. Pour cela, reportons-nous aux conditions d'équilibre fournies par l'expérience ; les boules étant égales, lorsque la boule fixe a touché la boule mobile, elles ont partagé également l'*électricité*, et si q_0 est une charge connue, en appelant F_0 la force répulsive qui se manifeste, nous aurons

$$cT_0 = F_0 l \cos \frac{\alpha}{2};$$

or la force F_0 peut se déterminer d'après les lois de Coulomb, et on a

$$F_0 = \frac{f q_0^2}{4 l^2 \sin^2 \frac{\alpha}{2}},$$

d'où

$$T_0 = \frac{f}{c} \frac{\cos \frac{\alpha}{2}}{l \sin^2 \frac{\alpha}{2}} q^2,$$

c'est-à-dire que

$$F_0 = k q_0^2.$$

Ceci a lieu au début. Mais à l'instant t_n où l'isolement de la boule devient parfait, la torsion correspondante T_n est proportionnelle au produit des quantités d'*électricité* des deux boules. Or, sur la boule fixe, la quantité d'*électricité* est x ; sur la boule mobile parfaitement isolée, la quantité d'*électricité* q_n, qui reste à l'instant t_n, est connue en fonction de la quantité initiale q_0, et du temps $t_n - t_0$ qui s'est écoulé ; enfin le coefficient de déperdition a est donné par la formule

$$q_n = q_0 e^{-\frac{a}{2}(t_n - t_0)},$$

et par suite on aura

$$T_n = k x q_n$$

ou

$$T_n = k x q_0 e^{-\frac{a}{2}(t_n - t_0)}$$

et de là la valeur de x :

$$x = \frac{1}{k} T_n e^{\frac{a}{2}(t_n - t_0)} \times \frac{1}{q_0}.$$

Or on a $T_0 = k q_0^2$; d'où l'on tirera, en substituant :

$$x = \frac{1}{k} T_n e^{\frac{a}{2}(t_n - t_0)} \times \frac{1}{\sqrt{\frac{T_0}{k}}}.$$

Dans cette expérience, x sera connue en fonction de quantités qui sont toutes déterminées à l'exception de k, qu'on éliminera par une nouvelle expérience, et l'on aura :

$$x' = \frac{1}{k} T'_n e^{\frac{a}{2}(t'_n - t_0)} \times \frac{1}{\sqrt{\frac{T_0}{k}}},$$

ce qui permettra d'éliminer k.

— *Distribution de l'électricité.* L'*électricité* naturelle paraît uniformément répandue dans toute la masse des corps conducteurs ; mais dès qu'un des deux fluides dont elle est composée est *libre*, c'est-à-dire séparé de l'autre, il doit réagir sur lui-même par la force répulsive de ses molécules, et celles-ci doivent tendre à se disperser jusqu'à ce qu'elles soient arrêtées et maintenues par la rencontre d'un obstacle. C'est, en effet, ce que l'expérience vérifie : *l'électricité libre se répand et reste à la surface des corps.* Sur un support isolé (fig. 8), Faraday fixait un anneau de métal AB auquel était attaché un sac conique en mousseline. Un fil de soie placé dans l'axe du cône permettait de le retourner. Quand cet appareil est électrisé, on reconnaît que toute l'*électricité* est répandue sur la surface extérieure de la mousseline ; on retourne le sac, et aussitôt la face intérieure, devenue extérieure, se charge d'*électricité* ; l'autre, qui portait tout le fluide, n'en présente plus la moindre trace.

Quand l'*électricité* est ainsi accumulée à la surface des corps conducteurs, elle tend, en vertu de sa force répulsive continue, à la quitter, à abandonner le corps : c'est ce qui arrive dans le vide et dans l'air humide. Mais, quand l'air est suffisamment sec, l'*électricité* fait effort contre lui pour s'échapper. C'est cet effort que l'on a appelé densité, ou mieux tension électrique. Comme la tension électrique varie avec la quantité de fluide développé, on admet que ce fluide forme une couche ayant une certaine épaisseur, uniforme à la surface des corps sphériques, variable aux différents points de la surface pour tous les corps qui ne sont pas sphériques. Laplace a déduit de formules analytiques cette proposition : *La tension électrique en un point est proportionnelle au carré de l'épaisseur de la couche d'électricité.*

Fig. 8.

Si un conducteur de forme sphérique est chargé d'*électricité*, il est évident, par la seule raison de symétrie, que la couche électrique doit être également épaisse en tous les points de la surface. Mais il n'en est plus de même si la forme du corps conducteur n'est pas sphérique : c'est ce que Coulomb est parvenu à établir au moyen de son plan d'épreuve. Cet appareil consiste tout simplement en un petit disque de papier doré, fixé à une tige isolante de gomme laque. Si ce petit disque est posé tangentiellement sur une surface électrisée, puis retiré perpendiculairement, il se charge sur chaque face d'une épaisseur électrique proportionnelle à celle que possédait la portion de surface soumise au contact. Si alors on le porte dans la balance de torsion, dont l'aiguille mobile a été chargée d'avance de la même espèce d'*électricité*, il y opère absolument comme ferait, si elle y était transportée, la portion de surface qu'il recouvrait : l'aiguille s'écarte et l'angle de torsion mesure la répulsion exercée. Puis, sans modifier la charge de l'aiguille, on la ramène à la position qu'elle occupait avant l'expérience, on touche avec le plan d'épreuve un autre point du corps et on l'introduit comme précédemment dans la balance. On a une deuxième répulsion et, par conséquent, un deuxième angle de torsion. Les angles de torsion ainsi successivement observés sont entre eux comme les charges du plan d'épreuve, lesquelles sont elles-mêmes proportionnelles aux tensions électriques sur les points touchés. Afin d'atténuer les causes d'erreur provenant de la déperdition du fluide, Coulomb opérait par un temps très-sec et desséchait encore l'intérieur de la balance en y plaçant une cuvette remplie de chaux vive. Les résultats de ces délicates et patientes expériences se sont trouvés d'accord avec ceux que Poisson a déduits de l'analyse. Nous regrettons que la longueur du travail de ce géomètre ne nous permette pas de l'exposer avec quelques développements. Nous nous bornons à transcrire la courte analyse que M. Jamin en a donnée.

Les premières expériences de Coulomb, dit M. Jamin, ayant démontré que les attractions et les répulsions électriques sont en raison directe des quantités d'*électricité* et inverse du carré des distances, Poisson a accepté cette loi, qui est toute la base de sa théorie. En second lieu, il fait remarquer que, si un conducteur est chargé d'*électricité* libre en équilibre, il faut nécessairement que l'action de tout ce fluide sur un point intérieur soit nulle ; car si elle ne l'était pas, il se ferait en ce point une attraction et une répulsion sur chacun des deux fluides qui s'y trouvent réunis, et ils se sépareraient ; l'équilibre n'aura donc lieu que si cette condition est réalisée. Voyons quelles sont les conséquences dans un cas particulier, celui de la sphère.

Imaginons, dans l'intérieur de cette sphère, des couches sphériques concentriques et homogènes d'*électricité* de même nom. En vertu des lois de l'attraction dans une sphère, elles n'auront aucun effet sur les molécules électriques qui leur sont intérieures et ne produiront de répulsion que sur les parties de fluide situées en dehors d'elles ; il suit de là que chaque couche sera repoussée du centre vers la surface par les couches plus profondes et qu'elle ne sera pas retenue par les enveloppes extérieures. Toutes les couches devront donc venir s'accumuler à la surface extérieure, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas rester de fluide libre dans la masse d'un conducteur sphérique. Poisson prouve qu'il en sera de même, quelle que soit la forme que le conducteur affectera, et il explique ainsi ce que l'expérience nous a déjà fait découvrir.

Pour que la couche électrique ne puisse exercer d'action sur un point intérieur, il faut évidemment, si le conducteur est sphérique, qu'elle soit partout également épaisse. Si la forme est celle d'un ellipsoïde, on peut se rappeler que l'attraction ou la répulsion exercée intérieurement par une couche mince comprise entre deux surfaces ellipsoïdales semblables et semblablement placées est nulle ; par conséquent, il faudra, pour l'équilibre électrique de l'ellipsoïde, que le fluide soit contenu entre l'enveloppe extérieure du corps et une surface semblable et semblablement placée, décrite dans l'intérieur, à une distance fort petite de la première : d'où il résulte qu'aux extrémités des axes l'épaisseur de la couche doit être proportionnelle à leur longueur. C'est ce qui est justifié par les expériences de Coulomb.

On voit ainsi que la théorie mathématique prévoit comment l'*électricité* doit se porter à la surface des corps, qu'elle explique la distribution égale sur tous les points d'une sphère, et calcule sur un ellipsoïde les rapports des couches électriques aux extrémités des axes. Elle s'applique également bien aux cas les plus compliqués, car le calcul peut toujours déterminer quelle doit être l'épaisseur en chaque point pour que l'action de l'*électricité* totale soit nulle sur une molécule de fluide intérieur.

Calculs et expériences conduisent à cette remarque générale : la tension électrique est faible sur toutes les parties planes d'un conducteur ; elle augmente sur les surfaces ayant un petit rayon de courbure, et enfin devient très-grande aux endroits où le conducteur se termine par une pointe. Si la pointe est très-aiguisée, la tension peut y devenir *infinie*, et alors la résistance de l'air ne peut empêcher le fluide de s'échapper continuellement : de là l'expression *pouvoir des pointes*, imaginée par Franklin, qui croyait que les pointes ont le pouvoir d'attirer le fluide électrique, parce qu'il avait vu la foudre tomber sur elles, tandis que ce pouvoir n'est autre chose que la propriété de laisser écouler l'*électricité* dont elles sont chargées. On sait que le pouvoir des pointes a son application dans la construction du paratonnerre.

— *Electricité dissimulée.* Concevons, comme dans le condensateur, deux disques conducteurs mis en présence et séparés seulement par une mince lame de verre. Quand l'un de ces disques reçoit du fluide positif et l'autre du fluide négatif, ces deux fluides s'attirent au travers de la lame non conductrice et en pressent les deux faces pour se rejoindre. Pendant qu'ils agissent ainsi l'un sur l'autre, leur action est nulle, ou du moins très-faible, à l'extérieur, c'est-à-dire sur les faces qui ne touchent pas la lame de verre. C'est pourquoi on dit alors que ces *électricités* sont dissimulées ou latentes. Ainsi, une *électricité* dissimulée est celle dont les effets sont neutralisés par l'attraction d'une *électricité* contraire.

— *Electricité atmosphérique.* Nous avons très-succinctement résumé, au commencement de cet article, les phénomènes généraux dus à l'*électricité* atmosphérique. Ajoutons que la tension de cette *électricité* présente chaque jour et chaque mois des variations régulières dont la loi a été découverte par Lemonnier. La tension de l'*électricité* de l'air augmente depuis le lever du soleil et atteint son maximum à une certaine heure variable, d'autant plus tardive que la saison est plus froide : ainsi, ce maximum de tension a lieu vers 7 h. du matin en été, 9 h. au printemps et en automne, et midi en hiver. La tension diminue ensuite jusqu'à 1 heure en hiver et 3 h. en été. Ensuite, second maximum vers 6 h. du soir en hiver et 9 h. en été ; puis second minimum vers l'heure du lever du soleil.

Si l'on cherche la moyenne des tensions électriques observées chaque mois, on peut représenter les résultats par la courbe de la fig. 9 : les tensions moyennes sont proportionnelles aux ordonnées correspondantes aux différents mois. On voit qu'il y a beaucoup plus d'*électricité* en hiver qu'en été : le mois de janvier en présente environ treize fois plus que le mois de juin.

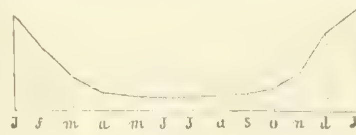

Fig. 9.

— *Electricité dynamique.* L'*électricité* qui circule dans le fil conjonctif de la pile a été, à cause de son état de mouvement, appelée *électricité dynamique*. Elle a des propriétés particulières différentes de celles de l'*électricité* statique que nous venons d'étudier. Elles sont exposées aux mots COURANT et PILE.

Pour l'analogie du principe électrique avec la chaleur, la lumière, le magnétisme, le mouvement, etc. V. CORRÉLATION DES FORCES PHYSIQUES.

— *Minér.* Les substances minérales offrent, comme les autres corps, la propriété de devenir électriques dans des circonstances déterminées. On ne peut rien dire de général sur la manière dont ces substances acquièrent l'*électricité*, car les phénomènes varient dans les limites les plus larges, suivant le minéral que l'on observe. Le procédé efficace pour leur donner la vertu électrique, la nature de l'*électricité* que l'on développe en eux, la facilité plus ou moins grande avec laquelle celle-ci se conserve ou se transmet à d'autres corps, tous ces faits doivent être déterminés d'une manière spéciale pour chacune des substances de la nature. Ainsi, la plupart des minéraux ne s'électrisent que lorsqu'on les a frottés avec un corps choisi, tel qu'un morceau de laine, une peau de chat, etc. ; mais il en est qui deviennent électriques lorsqu'on se borne à les presser entre deux doigts ; on peut aussi en citer qui le deviennent sous l'influence d'une médiocre élévation de température. De même, tandis que certains minéraux conservent pendant longtemps l'*électricité* qu'ils ont reçue, d'autres la perdent avec une rapidité très-grande. On a remarqué que les minéraux qui sont transparents et incolores à l'état de pureté sont, en général, isolants et acquièrent par le frottement l'*électricité* positive ou vitrée. Les substances minérales d'une couleur propre et de nature résineuse sont pareillement isolantes, mais elles prennent par le frottement l'*électricité* négative ou résineuse. Les substances essentiellement opaques et douées de l'éclat métallique sont conductrices et acquièrent, lorsqu'elles sont isolées et frottées, les unes l'*électricité* positive, les autres l'*électricité* négative. On sait d'ailleurs qu'une même substance se charge d'*électricité* différente, suivant le frottoir dont on fait usage.

Haüy, qui a particulièrement insisté sur les propriétés électriques des minéraux, et qui, dans son célèbre *Traité de minéralogie*, a étudié ces propriétés dans tous leurs détails, Haüy obtenait un électroscope positif au moyen d'une aiguille de laiton terminée à l'une de ses extrémités par un globule du même métal et à l'autre extrémité par un petit morceau de chaux carbonatée rhomboédrique ou spath d'Islande bien transparent. Comme on sait, il suffit de faire subir à ce minéral une légère pression entre deux doigts pour lui communiquer la vertu électrique, et l'*électricité* ainsi produite est positive. Pour avoir un électroscope négatif, Haüy se servait d'une aiguille toute de métal, terminée à ses deux extrémités par des sphères métalliques elles-mêmes. Rien n'est plus facile que de constituer cette aiguille convenablement isolée dans un état électrique : il suffit, pour cela, de toucher l'un des bouts avec un bâton de cire d'Espagne frotté avec un morceau de drap ou de laine. Les caractères que l'on constate à l'aide de ces petits électroscopes peuvent, dans certains cas, servir à distinguer quelques substances. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, la cymophane taillée en cabochon présente à peu près le même aspect que le feldspath nacré appelé vulgairement pierre de lune ; mais il est facile de les distinguer au moyen de l'électroscope. En effet, tandis que la cymophane s'électrise par le frottement avec la plus grande facilité, le feldspath, au contraire, ne s'électrise par le même moyen que très-difficilement.

Cependant il ne faut pas accorder aux caractères électriques une confiance trop absolue : ils varient, non-seulement avec la nature du corps, mais encore avec l'état de ses surfaces. Aussi obtient-on parfois des résultats différents avec des échantillons qui appartiennent non-seulement à la même espèce, mais quelquefois à la même variété. On sait, par exemple, que certains cristaux de disthène s'électrisent positivement sur une face et négativement sur une autre. C'est même de là que vient le nom de disthène choisi par Haüy, et qui signifie littéralement : *qui a deux vertus*.

L'électroscope que nous avons décrit sert aussi à reconnaître si un minéral est isolant ou conducteur. En effet, il suffit pour cela d'approcher le minéral, préalablement frotté, de l'aiguille qu'on a eu soin de laisser à l'état naturel : si le corps est isolant, il aura conservé son *électricité*, et, dans ce cas, il attirera l'aiguille ; s'il est conducteur, il sera sans aucune action sur elle. Parmi les corps isolants que l'on peut ainsi reconnaître, on remarque de très-grandes différences, relativement à la faculté conservatrice de l'*électricité*. Quelques-uns reviennent à l'état naturel après un temps plus long que celui qui est nécessaire aux autres pour perdre leur vertu électrique. Par exemple, le spath d'Islande et la topaze incolore du Brésil ne perdent toute trace d'*électricité* qu'au bout de plusieurs jours ; au contraire, le diamant et le cristal de roche ne gardent pas leur *électricité* plus d'un quart d'heure, et l'on pourrait même citer des corps qui perdent toute vertu électrique au bout de quelques instants. On observe aussi que plusieurs minéraux isolants acquièrent des propriétés électriques sous l'influence d'une simple élévation de température. Ces minéraux reçoivent alors le nom de pyroélectriques, et l'on appelle *pyroélectricité* l'*électricité* qu'ils manifestent.

Lorsqu'on étudie ces intéressants phénomènes, on ne tarde pas à reconnaître qu'il existe véritablement deux *pyroélectricités* très-distinctes. La première, qu'on peut appeler *pyroélectricité* simple, consiste dans le développement d'une seule espèce d'*électricité* sur toute la surface du corps mis en expé-

rience, ainsi que cela aurait lieu par le frottement ou par la pression. On admet que le phénomène est ici tout simplement dû à la tension électrique, dont la chaleur n'est que la cause occasionnelle. On l'observe dans un très-grand nombre de minéraux. La seconde *pyroélectricité* est beaucoup plus rare et reçoit ordinairement le nom de *pyroélectricité* polaire. Elle ne se montre que dans les substances cristallisées et seulement dans celles qui présentent, ainsi que M. Delafosse l'a observé le premier, une hémiédrie polaire dans leur structure comme dans leur forme. On comprend dès lors qu'elle doit être peu commune. Elle consiste en ce que certains cristaux, chauffés ou refroidis uniformément, manifestent, tant que leur température est croissante ou décroissante, les deux *électricités* à la fois, mais sur des points séparés, situés ordinairement aux extrémités d'un même axe et auxquels on peut donner le nom de pôles électriques. La *pyroélectricité* polaire a été observée d'abord dans les aiguilles de tourmaline et les prismes de topaze. Haüy l'a reconnue ensuite dans plusieurs autres substances, telles que la boracite, la calamine et la prehnite. Cet illustre cristallographe l'a étudiée avec beaucoup de soin, et il a découvert une circonstance importante du fait dont il s'agit, savoir : l'existence d'une corrélation entre la différence de nature des pôles électriques et la différence des formes des parties où ils résident. Un physicien contemporain, M. Becquerel, a aussi soumis la *pyroélectricité* polaire à une étude attentive. Dans les cristaux de tourmaline, comme dans ceux de boracite, il existe toujours une différence de configuration dans les sommets où résident les pôles de noms contraires, bien que ces sommets correspondent à des parties qui, dans la forme fondamentale, sont géométriquement égales. Nous allons justifier cette assertion. Les cristaux de tourmaline appartiennent au système rhomboédrique, et ont, par conséquent, un axe principal de symétrie. Chauffés ou refroidis, ils acquièrent des pôles, au nombre de deux seulement, qui sont situés aux extrémités de l'axe de cristallisation. Cet axe devient donc aussi un axe électrique, et les sommets correspondants diffèrent en général par leur forme, l'un d'eux présentant toujours un plus grand nombre de facettes que l'autre. Dans les cristaux de boracite, dont la forme ordinaire est le cube, on observe toujours huit pôles et quatre axes électriques, qui se confondent avec les diagonales du cube. Ces pôles ne sont identiques que quatre à quatre, de manière que deux pôles contraires sont toujours diamétralement opposés, et l'on observe encore ici que deux sommets occupés par des pôles de noms contraires ne présentent pas la même configuration. Haüy, qui, pour expliquer ces phénomènes d'apparence bizarre, ne pensait pas à admettre une hémiédrie fondée sur des différences de structure moléculaire, considérait les cristaux de tourmaline et de boracite comme dérogeant à la loi générale de symétrie, et cherchait à expliquer cette anomalie par les propriétés électriques. Il supposait que les forces de la cristallisation avaient agi comme à l'ordinaire pour produire les mêmes modifications aux extrémités d'un même axe, mais que cette tendance s'était trouvée contre-balancée par l'action de forces étrangères, qui étaient venues ajouter accidentellement leurs effets à ceux des premières; et ces forces perturbatrices lui paraissaient devoir être celles qui, sous l'influence de la chaleur, produisaient le développement de l'*électricité* polaire. Dès lors, la dérogation à la loi de symétrie n'était plus qu'apparente, et il en était de cette loi comme de celle de l'équilibre appliquée à une aiguille de boussole dont les deux bras seraient parfaitement égaux en poids, et qui cependant ne pourrait se maintenir horizontalement si l'on venait à la soumettre à l'aimantation. Frappé de la concomitance de ces deux faits, l'*électricité* polaire et la dissymétrie, il crut pouvoir les expliquer l'une par l'autre, et par là il ne cherchait réellement qu'à vaincre la difficulté. Mais, comme le remarque M. Delafosse, que nous ne saurions trop citer relativement à cet important sujet, qu'il a véritablement éclairé d'une lumière toute nouvelle, Haüy ne s'est pas aperçu que, d'après sa manière de voir, l'*électricité* polaire restait inexpliquée. Il la rendait même tout à fait inexplicable, car, dans ses idées, tout était parfaitement semblable sous le rapport de la structure aux extrémités des axes électriques. Dès lors, comment concevoir, dans les parties que l'on suppose identiques, une opposition d'effets comme celle qu'y fait naître le mouvement de la chaleur? Elle ne peut évidemment s'expliquer qu'en admettant qu'il y ait, vers les deux sommets, une différence physique consistant, sinon en un changement de nature des molécules, au moins en une relation différente des molécules extrêmes avec les parties de l'espace qu'elles regardent. Or si, au genre de structure adopté par Haüy pour chacune des substances pyroélectriques, on substitue le genre de structure proposé avec tant de raison par M. Delafosse, on reconnaît qu'il existe bien réellement, dans les cubes de boracite comme dans les prismes de tourmaline, une différence physique entre les pôles de noms contraires. En effet, les cristaux de boracite, considérés en eux-mêmes et indépendamment de la *pyroélectricité*, se modifient exactement comme le font les cubes du système tétraédrique; ils appartiennent donc à ce système, et l'on peut, suivant M. Delafosse, les considérer comme formés d'éléments tétraédriques tellement disposés que toutes les files de molécules sont hétéropolaires, et que, dans un des sommets, les molécules se présentent à l'extérieur par leurs pointes, et dans le sommet opposé par leurs bases. Il y a donc une différence physique entre les sommets, et l'on peut s'appuyer sur elle pour expliquer d'abord l'hémiédrie et ensuite l'*électricité* polaire. « En effet, dit M. Delafosse dans un beau travail inséré dans le recueil des *Mémoires des savants étrangers*, cette différence physique une fois admise, les prétendues anomalies de forme disparaissent; l'hémiédrie polaire en dérive tout naturellement : elle n'est qu'une application particulière de la loi générale à certains cristaux dans lesquels la symétrie réelle, basée sur l'identité absolue, diffère de la symétrie apparente, qui se rapporte purement à la forme extérieure. De plus, l'*électricité* polaire, ce phénomène sur la cause duquel Haüy et les physiciens se sont tus jusqu'à présent, est facile à concevoir. On aperçoit clairement la raison physique de cette singulière propriété, quand on songe aux résistances diverses que doivent offrir aux mouvements des fluides qui produisent la chaleur et l'*électricité* de pareilles files de molécules, selon que le fluide parcourt le milieu dans un sens ou dans le sens contraire. On n'est plus surpris de rencontrer des propriétés physiques différentes dans des parties de formes semblables à la vérité, mais où les molécules se présentent dans des situations diverses et opposées. Si l'on réfléchit à cette théorie, on voit que, d'après elle, l'*électricité* polaire et l'hémiédrie de même nom n'ont pas entre elles la relation de cause à effet que Haüy leur supposait; ces phénomènes sont les conséquences d'un même fait primordial, qui a échappé à l'illustre cristallographe, l'existence d'une forme et d'une structure telles qu'il en résulte, dans le cristal, des files de molécules à extrémités dissemblables.

Avant de faire connaître les principaux résultats obtenus par les physiciens qui se sont le plus occupés des cristaux pyroélectriques, il convient de faire remarquer que si l'hémiédrie moléculaire semble être une condition indispensable de la production des phénomènes pyroélectriques, elle ne paraît pas suffire pour la déterminer, et qu'il faut ici, comme dans d'autres cas où se manifestent les propriétés électriques, ajouter comme condition nouvelle que le minéral soit une substance isolante. Ainsi, la polarité électrique ne se manifeste pas, du moins jusqu'à présent, dans les cristaux de cuivre gris et de pharmacosidérite, corps assez bons conducteurs.

M. Becquerel a étudié la *pyroélectricité* polaire chez un certain nombre de corps, au premier rang desquels se place la tourmaline. Il a fait ses expériences à l'aide d'un appareil particulier, consistant en un manchon de verre qui repose sur une plaque de cuivre chauffée au moyen d'une lampe à alcool. Un fil de cocon, fixé à une potence de laiton et portant une chape de papier, descend dans le manchon, qui contient en outre deux tiges verticales de métal, correspondant aux pôles de noms contraires de deux piles sèches, dont les intensités peuvent être considérées comme constantes pendant la durée d'une expérience. On met la tourmaline dans la chape de papier et l'on allume la lampe pour chauffer la plaque et l'air intérieur du manchon, dont on connaît la température au moyen d'un thermomètre convenablement placé. A mesure que l'intérieur du manchon s'échauffe, la température de la tourmaline s'élève, et, aussitôt que celle-ci devient électrique, elle se place entre les deux tiges, les deux pôles inverses en regard, et, si on la dérange de cette position, elle y revient en exécutant une suite d'oscillations, dont le nombre, dans un temps donné, sert à déterminer l'intensité de l'*électricité*. Voici les résultats obtenus avec une tourmaline brune, légèrement translucide, de 0m,03 de longueur et de 0m,003 de diamètre : à 50°, la polarité électrique a commencé à être sensible et le cristal s'est placé entre les deux tiges; elle a continué jusqu'à 150° et même au delà; on a éteint la lampe; la température est montée encore pendant quelques instants, à cause de la chaleur acquise par la plaque métallique; mais ensuite elle est devenue stationnaire : la polarité a disparu alors et a reparu en sens inverse dès que la température a commencé à baisser. Il résulte des études entreprises sur les tourmalines que ce minéral n'est électrique que pendant que sa température varie; quelle que soit cette température, tant qu'elle reste stationnaire, il n'y a aucun signe d'*électricité*. Quand une tourmaline s'échauffe également dans toute sa longueur, elle prend l'*électricité* polaire, c'est-à-dire qu'une de ses moitiés est électrisée positivement et l'autre négativement. Au moyen d'un petit plan d'épreuve, on peut s'assurer que la charge va en diminuant des extrémités au milieu, où se trouve un espace neutre. Pendant le refroidissement, l'état électrique est inversé. Le changement de pôles se fait pendant l'instant où la température reste stationnaire, avant de décroître. Ces faits, que nous avons déjà signalés, ont été découverts par Canton et étudiés par Bergmann. La tourmaline présente ordinairement la forme d'un prisme à six pans, terminé à une extrémité par trois facettes obliques et à l'autre par six. Haüy a remarqué que c'est à la première extrémité que se trouve le fluide positif pendant que l'on chauffe. M. Riess et les physiciens allemands nomment pôle homologue l'extrémité de la tourmaline qui prend le fluide représenté par le même signe que la variation de température, c'est-à-dire qui prend le fluide positif pendant que la température augmente et le fluide négatif pendant qu'elle diminue. Ainsi le pôle à trois faces de la tourmaline est le pôle homologue; l'autre pôle se nomme pôle antilogue; il prend l'*électricité* représentée par le signe contraire à celui qui indique le sens de la variation de température. Quand la moitié seulement du prisme s'échauffe ou se refroidit, cette moitié seule présente l'*électricité* qui lui correspond; l'autre reste à l'état neutre. Il est probable que, dans ce cas, le fluide contraire à celui que l'on observe s'est porté dans les couches intérieures du cristal, où la température est différente de celle qui existe à l'extérieur. Si l'une des moitiés est chauffée pendant que l'autre est refroidie, les deux extrémités présentent la même espèce d'*électricité*. Ce résultat, constaté par Bergmann, découle de ceux qui précèdent. Il y a de grandes différences entre les tourmalines relativement aux propriétés électriques. On en trouve qui ne peuvent devenir électriques par la chaleur et d'autres qui ne le sont que lorsque le changement de température est très-rapide. Enfin, les propriétés pyroélectriques disparaissent à 150°. M. Gaugain a trouvé récemment l'explication de la limite supérieure : à 150°, la tourmaline est un très-bon conducteur de l'*électricité*; si donc les *électricités* s'y séparent, elles se recombinent aussitôt. C'est quelque chose d'analogue à ce qui se passe, sans doute, dans le cuivre gris et dans la pharmacosidérite que nous avions tout à l'heure l'occasion de citer. Canton a découvert que si l'on brise transversalement une tourmaline en voie de refroidissement, chaque fragment présente deux pôles opposés, comme lorsqu'on brise un aimant. Les plus petites parcelles possèdent la faculté de s'électriser par la chaleur. Brewster, ayant pulvérisé une tourmaline, vit les parcelles adhérer à une lame de verre chauffée et se grouper en obéissant à leurs attractions mutuelles, lorsqu'on imprimait de petites secousses à la lame.

Dans tout ce qui précède, nous avons supposé que, dans les cristaux pyroélectriques, les pôles étaient toujours placés à l'extérieur, aux deux extrémités d'un même axe; c'est, en effet, le seul cas de *pyroélectricité* qui ait été admis pendant longtemps et celui auquel se rapportent toutes les lois et toutes les observations qui précèdent. Mais on doit à MM. Riess et Gustave Rose la connaissance d'un cas de *pyroélectricité* tout différent, qu'ils ont reconnu dans les cristaux de topaze et de prehnite. Ces cristaux sont des prismes droits, à base rhombe. Là, les pôles électriques ne sont pas tous situés à la périphérie; les uns sont extérieurs, les autres centraux. Si, dans la topaze, qui se clive facilement parallèlement à la base, on observe l'état électrique du rhombe terminal, on trouve que les angles aigus de ce rhombe sont dans l'état naturel, tandis que les angles obtus sont électrisés de la même manière, occupés par conséquent par des pôles de mêmes noms, qui, dans les deux substances, sont des pôles antilogues. Les pôles opposés à ceux-ci se trouvent au centre du rhombe, dans l'axe du cristal. Il y a donc, dans ce cas, deux axes électriques coïncidant chacun avec une moitié de la petite diagonale, et dirigés en sens inverse, de manière que leurs pôles analogues se confondent à l'intérieur. Entre chaque pôle extérieur et le pôle intérieur opposé se trouve un point neutre ou indifférent. Ces centres d'action intermédiaires rappellent les points conséquents qu'on observe quelquefois dans les barreaux aimantés. Ce que nous venons de dire de la base supérieure du cristal serait vrai de la base inférieure, comme aussi de toute section faite entre ces deux bases; en sorte que, dans ces cristaux, ce ne sont plus des pôles isolés, mais des lignes ou séries linéaires de pôles, qui résultent de l'action de la chaleur, et les deux arêtes longitudinales obtuses sont électrisées de la même manière en tous les points, tandis que l'axe central et vertical présente, dans toute sa longueur, une *électricité* contraire à celle des arêtes.

D'après les faits qui précèdent, il y a lieu maintenant de distinguer deux cas différents de *pyroélectricité* polaire : celui des cristaux à pôles tous extérieurs ou extra-polaires, seul cas qui soit en relation nécessaire avec l'hémiédrie polaire ou tétraédrique, et le cas des cristaux à pôles en partie extérieurs et en partie centraux (cristaux centra-polaires), qui dépend sans doute d'une modification particulière de la structure interne, mais ne s'annonce pas, comme le précédent, par des caractères tirés de la configuration extérieure.

La *pyroélectricité* polaire est, comme on vient de le voir, une propriété qui ne se montre que dans un nombre très-restreint de substances cristallisées. Il est une autre propriété électrique beaucoup plus générale, qu'on peut aussi étudier dans les cristaux, et qui témoigne encore de l'influence qu'exercent la forme et la structure moléculaire sur tous les caractères physiques : c'est la conductibilité électrique superficielle, c'est-à-dire le pouvoir conducteur, inégal suivant la direction rapportée aux axes cristallographiques, que possèdent les surfaces des cristaux. M. Wiedemann, qui, en 1849, a mis ce sujet à l'étude, s'est servi d'un procédé très-simple d'expérimentation. On saupoudre une plaque de verre ou de résine d'une poussière très-peu conductrice, telle que celle du lycopode, le minium, etc.; on fixe normalement à une plaque, au moyen d'un support convenable, une aiguille à coudre, la pointe en bas; on électrise cette aiguille en la touchant avec le bouton d'une bouteille de Leyde électrisée positivement. La poudre s'écarte uniformément de la pointe électrisée dans tous les sens; il en résulte une surface nue circulaire, traversée par des rayons. En substituant à la lame de verre la face d'un cristal, une lame de gypse, par exemple, la poussière ne s'écarte plus uniformément dans tous les sens de la pointe; elle s'éloigne surtout dans deux directions diamétralement opposées et moins dans les directions normales à celle-ci. L'aire découverte est à peu près elliptique, et le rapport du grand axe au petit est comme 2 ou 3 est à 1. Cette expérience prouve que, sur le gypse, l'*électricité* se meut plus facilement dans un sens perpendiculaire à l'axe principal que dans toute autre direction. Si l'on opère sur l'*électricité* négative, les figures sont très-petites et mal définies. En soumettant à l'expérience un certain nombre de cristaux, on a reconnu qu'avec la strontiane sulfatée, sur une lame parallèle au clivage, le grand diamètre de la figure électrique se confond avec la petite diagonale du parallélogramme formé par les deux clivages inclinés l'un sur l'autre de 78 degrés. La baryte sulfatée se comporte de même; sur les faces d'un prisme d'arragonite, la figure électrique est allongée dans le sens de l'axe principal. Avec le quartz, l'expérience ne réussit que sur des faces parfaitement unies; la figure produite est nettement allongée normalement à l'axe principal, etc. Enfin, l'*électricité* se répand plus facilement parallèlement à l'axe principal sur l'arragonite, l'apatite, le spath calcaire et la tourmaline; au contraire, elle se propage avec plus de facilité normalement à cet axe sur l'acétate de chaux ou de cuivre, la strontiane sulfatée, la baryte sulfatée, le gypse, le feldspath et le lépidote.

Dans l'année même où M. Wiedemann publiait les résultats que nous venons de rapporter, M. de Senarmont s'occupait d'expériences relatives au même sujet. La méthode employée par le savant français est très-simple : on colle une feuille d'étain percée d'un trou circulaire sur la surface plane d'un corps mauvais conducteur, de manière à la recouvrir entièrement. On place, normalement au centre de l'ouverture circulaire de l'armature et sur la surface même du corps, une pointe métallique isolée, mise en communication avec une source d'*électricité*. Quand celle-ci fonctionne, l'*électricité* ne peut s'écouler qu'en se dirigeant vers la circonférence, sur une surface non conductrice. En supposant cette surface parfaitement homogène, il n'y a pas de raison pour que l'*électricité* se porte sur tel ou tel point de la circonférence; mais il n'en est pas ainsi : par suite d'arrangements moléculaires, les diverses parties superficielles ne possèdent pas la même conductibilité. Dans le principe, on provoquait une explosion entre la pointe centrale et la circonférence métallique, à l'aide d'une petite batterie. La décharge laissait sur le cristal une trace persistante de son passage; cette trace, sur quelques cristaux tels que le gypse, était à peu près normale au clivage sec et vitreux. Ce mode, dans certaines circonstances, donnant des effets qui disparaissent dans les anomalies accidentelles, on opère dans l'air raréfié, sous le récipient de la machine pneumatique. A la vérité, le passage de l'*électricité* sur la surface du cristal ne laisse pas de traces permanentes, mais il se produit dans l'obscurité une lueur qui permet de suivre toutes les particularités du phénomène. Voici ce que l'on observe : avec des cristaux du système régulier, l'*électricité* s'échappe uniformément de la pointe centrale de manière à couvrir la surface du cercle d'une lueur uniforme. L'effet paraît être le même avec des cristaux prismatiques à base carrée et rhomboédrique, mais seulement quand la face d'expérimentation est perpendiculaire à l'axe de symétrie. Avec des cristaux de tout autre système, la lueur se montre suivant deux directions opposées et forme un diamètre lumineux qui se meut dans un azimut fixe ou s'épanouit un peu en éventail et se balance par quelques oscillations légères à droite et à gauche de sa véritable direction. Si le récipient de la machine pneumatique renferme une certaine quantité d'air, on voit de petites étincelles brillantes se mêler à la lueur violacée permanente. Les deux *électricités* n'agissent pas de la même manière. Lorsque la pointe centrale est positive, il se produit des effets bien nets; ces effets sont, au contraire, complètement indéterminés si la pointe est rendue négative. L'*électricité* négative s'est toujours comportée, dans les expériences de M. de Senarmont, à l'égard d'un cristal de nature quelconque, comme l'*électricité* positive sur les cristaux du sys-

tème cubique. Tous les cristaux ne sont pas également propres à produire ces phénomènes, même avec de l'*électricité* positive ; il existe, entre les effets, des différences qui sont très-grandes et qu'il faut rapporter soit à l'énergie très-diverse avec laquelle agit la force directrice, soit à l'imperfection de la méthode employée, qui ne permet pas d'observer de légères inégalités. On conçoit que l'état de la surface doit intervenir dans les effets produits : si la surface est unie, comme cela arrive lorsque le clivage est net, l'orientation est régulière; mais elle cesse de l'être, si cette face est rugueuse, striée, rayée, dépolie ou polie artificiellement. Les stries ou aspérités naturelles ne paraissent avoir une influence bien sensible que lorsqu'elles sont très-prononcées. Il est donc nécessaire d'opérer, si l'on veut avoir des résultats comparables, sur des faces naturelles ou nouvellement clivées. M. de Senarmont, qui a soumis à l'expérience un grand nombre de cristaux appartenant à tous les systèmes cristallins, est arrivé aux conséquences suivantes : dans les cristaux du système régulier et dans les corps homogènes, la conductibilité superficielle est égale sur toutes les faces et dans tous les sens ; avec des cristaux du système prismatique à base carrée, ou système quadratique, et des cristaux du système hexagonal, la conductibilité est égale en tous sens, sur les faces normales à l'axe de symétrie ; sur les faces parallèles à cet axe, il existe une direction de conductibilité maxima, qui lui est parallèle ou perpendiculaire ; sur les faces inclinées à cet axe, il existe une direction de conductibilité superficielle maxima, parallèle ou perpendiculaire à la trace de la section principale sur la face que l'on considère; enfin, à l'égard des autres systèmes, une face quelconque possède une direction fixe de conductibilité maxima. Si la face contient dans son plan un ou deux axes de symétrie, la direction de conductibilité maxima ne saurait être prévue. Les études sur la conductibilité superficielle des cristaux aboutissent à cette conséquence, que les corps meilleurs conducteurs de l'*électricité* dans le sens de leur axe principal sont optiquement négatifs, et que ceux qui jouissent de la propriété contraire, à l'exception du feldspath, sont optiquement positifs. Il semblerait résulter de là que l'*électricité* se propage dans les cristaux plus rapidement dans la direction suivant laquelle la propagation lumineuse est relativement la plus rapide; mais, quant à présent, on ne peut savoir à quoi s'en tenir sur ce sujet, car les expériences faites sur la conductibilité superficielle ne permettent d'en tirer aucune conséquence relative à la conductibilité propre de la substance qui constitue les cristaux. Les effets observés paraissent dépendre de la manière dont sont groupées les molécules sur la surface d'expérimentation, puisque le poli ou une altération quelconque la modifie. Par exemple, si les cristaux rudimentaires, lors de leur groupement, présentent leurs angles dans une certaine direction, il est presque certain que ces saillies, invisibles pour nous, faciliteront l'écoulement de l'*électricité* dans cette direction. Ce qui rend probable cette explication, c'est ce fait constaté par M. Becquerel, que le spath d'Islande dépoli cesse d'être électrique par pression, par cela même que sa surface acquiert une légère conductibilité. Il est digne de remarque que les effets de conductibilité superficielle ont de l'analogie avec les propriétés optiques et calorifiques des minéraux, dans ce sens que, dans tous ces phénomènes, on retrouve l'influence des axes de symétrie égaux et inégaux, ce qui prouve que ces phénomènes dépendent uniquement de l'arrangement moléculaire.

— Thérap. L'*électricité*, considérée comme agent thérapeutique, a pris depuis plusieurs années une très-grande importance. Déjà, dans les siècles derniers, les médecins avaient tenté l'emploi de ce moyen ; mais les phénomènes physiques incomplètement connus n'avaient permis de construire que des appareils imparfaits, et, après un enthousiasme momentané, ces tentatives avortaient et retombaient dans l'oubli. C'est à notre siècle, et, pour mieux dire, c'est à notre temps que sont dues les seules études sérieuses de l'*électricité* médicale. Tout n'est pas encore fait, bien des lacunes se rencontrent encore à chaque pas ; la méthode est cependant créée définitivement et ne peut plus succomber sous les attaques de ses détracteurs, non plus que par les exagérations de ses admirateurs trop passionnés. A ces titres divers, elle mérite donc de nous arrêter un moment.

Au point de vue médical, on distingue trois modes d'application du fluide électrique : 1° l'*électricité* statique ou *électricité* développée par le frottement; 2° le galvanisme ou *électricité* développée au moyen de la pile; 3° l'*électricité* d'induction ou faradisation, du nom qu'a proposé M. Duchenne de Boulogne en souvenir de Faraday. — L'*électricité* statique, la seule qui fût connue autrefois, est aujourd'hui généralement abandonnée. On l'employait sous forme de bain électro-positif ou électro-négatif, le malade étant alternativement mis en rapport avec les coussins de frottement ou avec le conducteur métallique. On traitait de la sorte les rhumatismes, les névralgies, les paralysies; les succès furent d'abord nombreux, une commission de l'Académie royale de médecine de Paris fut nommée pour constater les faits ; puis tout à coup l'engouement tomba et la méthode fut abandonnée. — Le galvanisme, découvert en 1789 par Galvani, perfectionné et développé plus tard, en 1800, par le génie de Volta, ne donna pas plus de résultats que l'*électricité* statique au point de vue thérapeutique. C'est l'*électricité* par induction ou faradisation qui est seule employée aujourd'hui. Découverte par Œrsted en 1820, elle fit entre les mains d'Ampère et d'Arago des progrès immenses. En 1830, Faraday découvrit la véritable théorie des courants d'induction. Enfin, en 1836, Masson, en trouvant le moyen de produire, avec la pile, des courants d'induction interrompus, facilita notablement la construction d'appareils médicaux. La première idée qui se présente serait d'étudier d'abord les appareils électriques en eux-mêmes, d'étudier ensuite les effets physiologiques qu'ils produisent, pour arriver finalement à l'étude des cas dans lesquels on doit en faire usage ; mais, en dehors de la difficulté qu'elles présentent, des descriptions de machines nous entraîneraient beaucoup trop loin. Nous nous contenterons donc de citer les principaux appareils, ceux qu'on emploie le plus communément et avec le plus d'avantage, et de dire en un mot d'après quels principes ils sont construits. Gaiffe, Breton, Legendre et Morin, Duchenne de Boulogne, Ruhmkorff sont les noms les plus justement connus parmi ceux des constructeurs de machines électriques. L'appareil de Ruhmkorff serait assurément le plus parfait, n'était son volume énorme, son prix très-élevé et même les difficultés qu'on éprouve à s'en servir tant qu'on n'en connaît pas à fond le mécanisme. Du reste, tous ces appareils reposent sur les mêmes principes : l'intermittence des courants et la production de deux courants au moyen de deux fils métalliques d'inégale longueur enroulés tous les deux autour d'un fer doux. Le courant qui se développe dans le fil le plus court est appelé courant de premier ordre ; celui qui se produit dans le fil le plus long, le fil superposé, est appelé courant de second ordre. M. Duchenne insiste avec raison sur la nécessité de pouvoir produire avec tout appareil médical ces deux ordres de courants, qui, au point de vue physiologique et thérapeutique, ont des propriétés très-différentes. Le courant de premier ordre agit sur la contractilité musculaire, celui de deuxième ordre sur la sensibilité de la peau et de la rétine. Les intermittences lentes ou rapides produisent aussi des effets physiologiques très-différents et qui ne peuvent se suppléer; tout appareil devra donc pouvoir en fournir à volonté. Enfin la sensibilité des organes et des individus variant à l'infini, tout appareil devra être aussi puissant que possible, et en même temps muni d'un mode de gradation parfaitement exact.

— *Applications de l'électricité et des méthodes d'électrisation.* Pendant longtemps aucune règle précise ne fut donnée, et chacun, au gré du hasard ou de son caprice du moment, appliquait tel ou tel procédé : l'un vantait le bain électrique négatif ou positif, l'autre l'étincelle électrique ou le courant continu. On portait l'*électricité* tantôt sur la continuité des nerfs, tantôt sur leurs rameaux de terminaison. Au milieu de cette anarchie, nulle observation consciencieuse ne fut relevée, nul résultat sérieux ne fut obtenu. M. Duchenne de Boulogne est le premier qui ait travaillé à fond cette grave question. Après de nombreuses et laborieuses recherches, ce minutieux observateur est arrivé à créer une nouvelle méthode qu'il a désignée sous le nom d'*électrisation localisée* et qui l'a mis à même de faire les plus précieuses découvertes dans le champ de la thérapeutique, de la physiologie et de la pathologie. Nous ne donnerons ici qu'une très-rapide esquisse de ses travaux, renvoyant nos lecteurs à l'ouvrage de M. Duchenne, *De l'électricité localisée et de son application à la physiologie, à la pathologie et à la thérapeutique* (1855, 1 vol. in-8°).

La méthode d'électrisation localisée a pour but d'agir sur l'organe malade sans atteindre les organes voisins, et sans exposer surtout le système nerveux tout entier à des excitations, sinon dangereuses, au moins très-inutiles. S'il s'agit d'exciter un muscle, il faut arriver jusqu'à ce muscle sans troubler les muscles voisins, sans intéresser la peau que le courant traverse ; et réciproquement, si la peau seule est en question, il faudra concentrer le fluide sur cette membrane et ne pas aller au delà. Tels sont les principes théoriques; passons maintenant à l'application pratique.

1° *Electrisation cutanée.* La faradisation cutanée se fait de trois manières : avec la main, avec des incitateurs métalliques pleins ou avec des fils métalliques. Avec la main, l'opérateur applique sur un point de la peau peu excitable un des conducteurs terminé par une éponge humide : il tient dans une de ses mains l'autre pôle, et de sa main restée libre il fait des frictions sur les parties qu'il veut exciter. Le procédé n'est applicable que sur la face : il n'est pas assez puissant pour les autres régions. La faradisation par les excitateurs pleins s'exécute en promenant plus ou moins rapidement sur la peau des excitateurs de forme cylindrique, olivaire ou conique. Si l'on a besoin de produire sur un point déterminé une vive révulsion, on laisse en place pendant un moment la pointe de l'olive : c'est ce qu'on appelle le *clou électrique*. Le mode d'électrisation porte surtout sur la peau, même avec un courant peu intense ; mais il n'est pas assez puissant pour les endroits où la peau est très-épaisse, tels que la paume de la main et la plante des pieds, bien moins encore quand il s'agit d'arriver jusqu'aux muscles. Dans la faradisation par les fils métalliques, ceux-ci sont employés sous forme de vergettes ou de balais, enfoncés dans des cylindres qui se hissent sur des manches isolants. On promène ces balais sur la surface cutanée, ou, s'il y a indication précise, on les maintient sur un même point aussi longtemps que le malade peut le supporter. C'est ce qu'on appelle le *moxa électrique*, moyen très-énergique et qu'on dit avoir été appliqué avec succès dans les cas de tumeurs blanches et d'engorgements ganglionnaires. Les fils métalliques ainsi disposés augmentent considérablement la force des courants électriques et conviennent dans les cas d'anesthésie profonde, surtout aux mains et aux pieds. Quel que soit du reste le mode d'électrisation que l'on emploie, il n'est pas d'agent thérapeutique dont l'action puisse être comparée à celle de la faradisation. Elle seule peut exciter la sensibilité de la peau, soit en procédant rapidement du simple chatouillement à la douleur intense, soit en passant graduellement par tous ces degrés intermédiaires; elle seule peut produire à la peau une excitation que le feu égale à peine, sans désorganiser les tissus, sans même soulever l'épiderme, quelque prolongée que soit l'opération. La sensation qu'elle éveille cesse brusquement et presque toujours complétement, dès que l'excitateur n'est plus en contact avec la peau ; enfin l'instantanéité de son action permet de porter rapidement la stimulation électrique sur tous les points de la surface du corps.

2° *Electrisation musculaire localisée.* Des trois espèces d'*électricité*, la faradisation est encore la seule qui convienne à l'électrisation musculaire, parce que c'est la seule qui puisse être bien localisée sur un muscle en particulier. En outre, elle agit sur la contractilité musculaire sans produire cependant les commotions de l'*électricité* statique. On distingue deux modes de faradisation : la faradisation musculaire indirecte, et la faradisation musculaire directe. Pour pratiquer l'une ou l'autre, la peau devra préalablement être humide, ou bien il faut employer des conducteurs humides, tels que des éponges mouillées que l'on place dans des cylindres. Ces conditions remplies, on place les excitateurs sur le trajet des muscles ou des nerfs qui les animent. Si le nerf à atteindre se trouve dans un enfoncement étroit et resserré, ou si le muscle ne présente qu'une surface très étroite, au lieu d'éponge on se sert d'un excitateur métallique plus ou moins mince et pointu, que l'on garnira d'un morceau de peau mouillée. La faradisation musculaire indirecte a pour but de produire des mouvements d'ensemble de tout un membre ou de toute une région ; elle s'adresse donc à de gros troncs nerveux ou à des plexus dont il faut savoir très-exactement la situation et le trajet. La faradisation musculaire directe s'adresse aux muscles en particulier ou même à des portions de muscle. Les connaissances anatomiques doivent donc ici être beaucoup plus précises, et l'on comprend qu'il faille une longue habitude pour pouvoir agir avec sûreté et précision. La difficulté s'augmente d'ailleurs de l'inégalité qu'il y a entre tous les muscles. Chaque muscle, chaque filet nerveux a sa sensibilité propre à la douleur et à l'*électricité*. M. Duchenne affirme que si l'on arrive à donner à chaque muscle la dose qui lui convient, on produit une contraction énergique et presque sans douleur. Outre la disposition anatomique des parties, les degrés différents de sensibilité des muscles devront donc être pour le médecin l'objet de sérieuses études, et pour électriser avec fruit et sans danger il faudra sans cesse, pendant l'opération, modifier la graduation de l'appareil et les intermittences des courants suivant la région. De tous les muscles, les plus sensibles à l'excitation électrique sont les muscles de la face.

3° *Faradisation des organes internes et des organes des sens.* Les organes internes, le rectum, la vessie, l'utérus, peuvent être atteints par la faradisation. Pour agir sur le rectum et les muscles de l'anus, on introduit dans cet organe un excitateur olivaire et l'on promène l'autre extérieurement aux environs de l'anus. Pour agir sur la vessie il y a deux procédés. On place dans le rectum le premier excitateur, comme dans le cas précédent, puis on conduit dans la vessie, préablement vidée d'urine, une sonde métallique entourée complétement, sauf à ses deux extrémités, d'une sonde extérieure de caoutchouc. On met cette sonde en rapport avec un des pôles de la pile. Au lieu de placer le premier excitateur dans le rectum, on pourrait encore le promener sur la région hypogastrique. Le second procédé consiste à introduire dans la vessie un excitateur double composé de deux tiges métalliques isolées dans l'intérieur d'une sonde en caoutchouc à double courant : l'action est plus directe et plus énergique. Une fois dans la vessie, les excitateurs métalliques glissent par un mécanisme simple sur la sonde en caoutchouc, leurs extrémités s'écartent et vont de la sorte exciter les parois de la cavité. — Pour faradiser le col de l'utérus et même l'utérus, dans certains cas d'aménorrhée rebelle, on fait usage d'un excitateur double, analogue, au moins comme principe, à celui de la vessie. — Du reste, le rectum, la vessie et l'utérus sont on ne peut moins sensibles aux courants les plus intenses. Le pharynx, le larynx, l'œsophage peuvent aussi être électrisés au moyen d'instruments qui se rapprochent plus ou moins de la sonde œsophagienne. L'excitateur est porté soit dans le pharynx, soit dans l'œsophage, soit sur les cordes vocales, et l'autre pôle est appliqué humide, soit sur la partie postérieure du cou, soit à la région antérieure, s'il s'agit du larynx. Comme pour la vessie, l'excitateur doit être enveloppé avec soin d'une sonde isolante en caoutchouc. Le foie, l'estomac, les poumons, le cœur peuvent être électrisés par le moyen des nerfs pneumo-gastriques : inutile de dire avec quelle prudence on doit agir. L'excitation du diaphragme par l'intermédiaire du nerf phrénique est un des faits les plus intéressants. M. Duchenne a fait voir que dans le cas d'asphyxie, si les muscles intercostaux résistaient à l'emploi de puissants courants extérieurs, on ne devrait pas hésiter à agir sur les nerfs phréniques. Quant aux autres organes contenus dans la cavité abdominale, ils ne peuvent être atteints que très-indirectement. On a tenté d'agir sur les intestins en plaçant un premier conducteur dans la bouche et un second dans le rectum. Mais ce moyen, très-douloureux, a échoué. Un procédé qui est préférable consiste à porter le second excitateur humide sur les parois abdominales. De la sorte on est arrivé, dit-on, à vaincre des constipations très-opiniâtres et même à faire disparaître l'étranglement interne. Quant aux organes des sens, ils sont tous plus ou moins sensibles à la faradisation. Pour la vue, c'est un courant de deuxième ordre qu'il faut employer : on place les excitateurs humides sur le trajet des rameaux de la cinquième paire, et surtout sur la paupière, près de la ligne médiane; pour l'ouïe, on place un des pôles à la nuque et l'autre dans le conduit auditif préalablement rempli d'eau tiède. Un moyen plus direct est d'introduire à l'entrée de la trompe d'Eustache une sonde préalablement entourée d'une sonde de caoutchouc, puis de mettre le second pôle en contact avec cette sonde. Pour le goût, l'odorat, le toucher, un des pôles est placé sur un point fixe, puis l'autre, armé de fils métalliques, est promené sur la langue, dans l'intérieur des fosses nasales ou à la surface de la peau. Pour ce dernier sens, du reste, nous ne pouvons que renvoyer à ce que nous avons dit de l'électrisation cutanée. Pour les autres, la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, nous redirons avec M. Duchenne que l'électrisation doit être faite avec beaucoup de circonspection, car elle retentit vivement sur le cerveau. Elle est en conséquence contre-indiquée dans les cas où l'on doit éviter toute excitation cérébrale. On devra mettre l'appareil au minimum, élever graduellement les doses et ne jamais produire de douleurs. Il sera prudent aussi d'opérer avec un courant à rares intermittences.

— *Faradisation des organes génitaux.* Les organes génitaux de l'homme peuvent aussi dans certains cas être soumis aux excitations électriques. On introduit un des pôles dans le rectum, au niveau des vésicules séminales, et l'autre dans la vessie, ou bien sur un point du périnée, et on établit le courant. On peut aussi employer la fustigation avec les fils disposés en balai. A ces divers moyens d'après lesquels on applique la faradisation on a ajouté dans ces dernières années le bain hydro-électrique, dont l'action générale sur tout l'ensemble du système nerveux doit ici être étudiée. La première condition est de faire usage d'une baignoire isolante, c'est-à-dire d'une baignoire de bois, de caoutchouc, de gutta-percha ou de terre émaillée. Le liquide sera de l'eau simple ou de l'eau acidulée. Le degré de densité du liquide rend l'action des courants plus ou moins énergique. Le maximum d'activité se produit quand l'eau est tout à fait pure, et de la sorte on peut établir une espèce de graduation. Le malade étant placé dans la baignoire, on fait plonger dans le liquide les extrémités des deux réophores, de telle sorte qu'ils ne soient sur aucun point en contact avec aucune partie du corps. Des contractions se produisent aussitôt dans tous les muscles, plus particulièrement dans telle ou telle région, suivant la place qu'on donne aux réophores. Des expériences encore peu nombreuses qui ont été faites de ce mode de traitement, il résulte qu'au bout de dix à quinze minutes les malades sortent du bain sans éprouver de fatigue; que certains cas, qui étaient rebelles à l'électrisation localisée, sont améliorés par les bains électriques; enfin, suivant quelques auteurs, on aurait pu extraire du corps de plusieurs individus des substances métalliques absorbées soit comme médicaments, soit à l'état de vapeurs ou de poussières, dans des ateliers mal aérés. Pour arriver à ce dernier résultat, le sujet tenait dans une main l'un des fils; l'autre fil était en contact avec la baignoire, sur les parois de laquelle les métaux venaient se déposer.

En présence de tous ces phénomènes, de la relation qui existe entre l'*électricité* et l'organisation animale, une question devait se présenter à l'esprit des philosophes et des physiologistes : *Cet agent, si mystérieux dans sa nature et ses propriétés, qu'on appelle l'*ÉLECTRICITÉ, *n'est-il pas identique à l'influx nerveux?* Plusieurs physiologistes n'ont pas hésité à adopter cette manière de voir. S'appuyant

sur l'existence bien avérée de courants électriques dans l'organisme normal, sur la possibilité de suppléer dans une certaine mesure, par l'action de la pile, l'action des centres nerveux, ils ont admis que l'*électricité* engendrée dans le cerveau serait lancée par l'acte de la volonté à travers le système nerveux dans la direction où l'effet doit être produit. Un courant continu circulerait dans le système ganglionnaire pour produire les phénomènes de la vie organique, les transports des fluides à travers les tissus et les sécrétions. La surexcitation du cerveau par différentes causes telles que la peur, la colère, l'enthousiasme, donnerait lieu à une production surabondante d'*électricité* qui se traduirait à l'intérieur par la rapidité plus grande des battements du cœur, l'accélération de la respiration, et une énergie inusitée des contractions musculaires. Toute séduisante que soit cette théorie, elle n'en soulève pas moins de graves objections. En effet, si l'on compare la vitesse de transmission des impressions nerveuses à celle de l'*électricité*, on trouve une première différence. Helmholtz, qui s'est occupé de cette question, a reconnu que chez les grenouilles la vitesse de propagation de l'agent nerveux ne dépasse pas 20 mètres par seconde ; or, dans le même temps, l'*électricité* parcourt 2 à 300,000 kilom. Une simple ligature posée sur un nerf lui enlève le pouvoir de communiquer l'influx nerveux sans lui enlever la conductibilité électrique. Il en est de même de la désorganisation de la pulpe nerveuse, si on laisse le névrilème. D'ailleurs, quelque temps après sa séparation de l'organisme, le nerf perd son excitabilité sans devenir moins bon conducteur de l'*électricité*. Nous dirons donc avec Liebig : « Il est certain qu'un grand nombre d'actions que nous constatons dans les corps vivants sont produites par des causes physico-chimiques, mais ce serait aller trop loin que de vouloir conclure que toutes les forces qui agissent dans l'organisme sont identiques à celles qui régissent la matière inerte. » Quoi qu'il en soit, du reste, de cette question de haute physiologie, l'*électricité* rend au médecin de grands services comme agent thérapeutique, et il nous reste maintenant à indiquer rapidement dans quels cas elle est applicable.

Indications de l'emploi de l'électricité comme agent thérapeutique. La première maladie que de tout temps les médecins aient eu l'idée de combattre par l'*électricité* est la paralysie, quelle qu'en fût d'ailleurs la cause. Mais ici, comme partout, régnait la confusion, et c'est encore à M. Duchenne de Boulogne que revient l'honneur d'avoir répandu la lumière sur une question des plus obscures. La persistance ou l'abolition de l'irritabilité électro-musculaire est indépendante de la conservation ou de la disparition des actions nerveuses spontanées, ce qui est encore une nouvelle preuve que, malgré leur analogie, l'influx nerveux et le fluide électrique ne sont pas identiques. — La contractilité électro-musculaire est intacte dans certaines paralysies, comme la paralysie générale des aliénés par exemple ; elle est au contraire diminuée, suspendue ou tout à fait abolie dans d'autres paralysies, telles que la paralysie saturnine, la paralysie consécutive à une lésion d'un tronc nerveux, etc. Les faits, dont on comprend toute l'importance au point de vue du traitement et du pronostic à établir, ont eu encore pour résultat d'éclairer d'un jour tout nouveau les questions de cause, de nature, et par suite même de diagnostic.

La paralysie consécutive aux lésions traumatiques d'un nerf mixte est une des affections les plus heureusement traitées par l'*électricité* ; mais il est de la plus haute importance d'établir des différences suivant les cas. Si, les mouvements volontaires étant abolis, la contractilité électrique persiste, le traitement doit être commencé immédiatement. Si au contraire la contractilité électrique a disparu, ainsi que les mouvements, on doit attendre que la lésion nerveuse soit guérie : la faradisation n'a de chances de succès qu'à cette condition. — Chaque muscle doit être faradisé d'une manière spéciale. Les courants doivent être d'autant plus intenses, les intermittences d'autant plus rapides, que les lésions auront été plus profondes. Il faut craindre toutefois de fatiguer les organes ; les séances ne seront jamais de plus de 10 à 15 minutes, et l'on diminuera l'intensité des courants à mesure que la sensibilité reparaîtra.

De ces paralysies par causes locales que l'*électricité* guérit presque constamment nous rapprocherons les *paralysies saturnines, hystériques, rhumatismales, l'hémiplégie faciale, ou paralysie de la septième paire, de cause non cérébrale, certains cas d'aphonie nerveuse.* Dans tous ces cas, si l'on en excepte l'hystérie, la faradisation donne les plus heureux résultats ; dans l'hystérie on guérit la moitié des cas ; dans le rhumatisme la guérison est la règle presque absolue. Pour l'hémiplégie faciale la faradisation servira tout à la fois et comme traitement et comme diagnostic. Toutes les fois que les muscles conservent intacte leur contractilité électro-musculaire, il faut admettre une lésion du cerveau ; quand, au contraire, cette contractilité est abolie ou diminuée, il s'agit d'une lésion de la septième paire, et, sans être toujours curable, le cas est cependant plus favorable. — Au second rang des affections heureusement traitées par l'*électricité*, nous placerons les *paraplégies*, les *paralysies de la vessie, des intestins*, la *constipation, certaines paralysies spéciales des organes des sens, de la vue, de l'ouïe*, l'*asphyxie*, dont nous avons parlé plus haut, et enfin, à une période particulière, les *hémiplégies suites de lésions cérébrales.* Pour ce dernier cas il faut agir avec la plus grande prudence. Tant qu'il y a dans le côté paralysé soit de la douleur, soit de la contracture, c'est une preuve qu'il existe encore quelque inflammation soit au foyer hémorragique, soit autour de ce foyer, et l'*électricité* produirait les plus funestes effets. — Reste enfin une affection connue seulement depuis quelques années et décrite sous les noms d'*atrophie musculaire graisseuse progressive*, d'*atrophie musculaire progressive*, de *paralysie musculaire atrophique*. Terrible dans ses effets, presque toujours incurable, c'est seulement par l'*électricité* énergiquement et longtemps appliquée que, dans quelques cas exceptionnels, cette maladie a été efficacement combattue.

A côté des paralysies viennent les *contractions chroniques des muscles* et *certaines contractions toniques irrégulières* que Sandras appelait *chorées toniques ;* les *douleurs musculaires*, l'*hypéresthésie* et l'*anesthésie*, les *névralgies*, les *névroses*, l'*angine de poitrine*, la *catalepsie*, la *chorée*, l'*épilepsie*. La seule énumération de ces maladies, si diverses comme causes et comme nature, doit donner aux médecins l'idée que les résultats de l'*électricité* doivent être beaucoup moins précis, beaucoup moins constants que dans les cas précédents. La névralgie qui a été le plus souvent traitée avec succès est la névralgie sciatique ; mais la guérison est loin d'être la règle. Dans les cas d'*angine de poitrine* on obtient parfois de remarquables guérisons : inutile de dire toutefois que tout dépend de la cause de la maladie. Si la maladie est purement nerveuse, on pourra réussir. Si elle est liée à une maladie du cœur, l'électrisation peut au contraire devenir nuisible. Dans ces dernières années M. Briquet a préconisé l'électrisation des parois abdominales dans le cas de *coliques de plomb*. Il est prouvé en effet que par ce moyen on soulage les malades, pour le moment du moins, mais on ne triomphe pas de la constipation et on ne fait rien contre l'intoxication.

Applications de l'électricité à la chirurgie. La chirurgie a tiré de l'*électricité* moins de parti que la médecine ; quelques tentatives méritent cependant d'être signalées. Alph. Guérard en 1831 et Pravaz eurent les premiers l'idée d'utiliser la propriété coagulatrice des courants galvaniques pour la guérison des anévrismes, et un premier succès obtenu par Pétrequin en 1845 fit espérer que l'on avait trouvé un moyen de traitement pour ces maladies jusque-là incurables. Les essais furent donc renouvelés, mais ils furent loin d'être toujours heureux et, dans son traité sur les anévrismes, Broca constate à regret que si la galvano-puncture a l'avantage de pouvoir s'appliquer à des anévrismes que l'on ne peut atteindre par les méthodes ordinaires, elle constitue d'autre part une méthode souvent très-douloureuse, qu'elle expose à des accidents, et surtout qu'elle a l'inconvénient de procurer une oblitération défectueuse, puisque le caillot se compose exactement de la même manière que les caillots passifs ordinaires. — L'action calorifique des courants galvaniques a été mise en usage comme agent de cautérisation et pour remplacer le bistouri dans certaines opérations. Sédillot, Nélaton, et surtout Middeldorpf en Allemagne, ont employé les courants galvaniques pour détruire les tumeurs érectiles, les polypes naso-pharyngiens profonds, et même pour couper les tissus, comme on aurait pu le faire avec un instrument tranchant. Enfin, mettant à profit l'action physiologique de l'*électricité*, Jobert de Lamballe s'en est servi pour favoriser la résolution de certains engorgements glandulaires et de goîtres volumineux. L'action résolutrice de l'*électricité* ne saurait être mise en doute, mais demande encore de nouvelles recherches.

Applications de l'électricité aux accouchements. Les accouchements eux-mêmes ont trouvé dans l'*électricité* un utile auxiliaire. Sans parler des tentatives faites par des médecins anglais pour aider l'accouchement même par les courants galvaniques, on peut citer l'emploi de l'*électricité* dans les cas d'asphyxie du nouveau-né, le rappel de la sécrétion lactée chez des nourrices qui avaient subitement perdu leur lait, la disparition rapide des paralysies que les manœuvres opératoires pouvaient avoir produites chez les enfants. Si minces qu'ils soient encore, ces résultats méritaient d'être signalés.

Ce court exposé que nous venons de faire des applications de l'*électricité* à la thérapeutique suffira, nous l'espérons, pour donner une idée des magnifiques résultats déjà obtenus, et des légitimes espérances que l'on peut concevoir. Si l'on compare le point où l'on est arrivé aujourd'hui à ce que l'on savait il y a un siècle, il est permis de croire que la science n'a pas dit son dernier mot sur ce sujet, et qu'elle nous prépare des découvertes aussi brillantes que celles qu'on lui doit déjà.

— Applications diverses de l'électricité. Il n'est, pour ainsi dire, plus d'art ni d'industrie où l'*électricité* ne joue un rôle important. Nous n'avons donc pas la prétention de passer ici en revue toutes les applications que l'on a faites de ce merveilleux agent ; on les trouvera d'ailleurs indiquées à tous les articles spéciaux. Nous voulons seulement signaler quelques-unes des plus nouvelles.

Nous donnons le pas aux bijoux électriques de M. Trouvé, qui ont fait une révolution dans la mode. Ces bijoux articulés sont mis en mouvement sur la personne qui les porte au moyen d'une pile électrique grosse comme un étui, qui peut être logée dans une poche de gilet, et ne fonctionne que lorsqu'on le veut en l'inclinant d'une certaine manière. Ces bijoux sont fixés au bout d'épingles et se placent comme tous les autres dans les cheveux, à la garniture de la robe, etc. Mais ils se relient à la pile par un fil invisible. Ce sont : un petit lapin microscopique qui frappe un timbre avec deux baguettes, un singe qui joue du violon, un grenadier qui bat la charge, un turco qui grimace à plaisir, un oiseau en diamant qui bat des ailes et de la queue, un papillon posé sur une fleur qui y plonge sa petite trompe et agite ses ailes, etc.

M. Trouvé, après avoir émerveillé le monde élégant par ses petites merveilles de bijouterie animée, songe, dit-on, à donner à ses recherches un but plus utile, tout en s'astreignant, sinon à rester dans le microscopique, du moins à construire des appareils portatifs pour toutes sortes d'usages d'utilité ou d'agrément.

Citons, en second lieu, l'*appareil de sûreté absolue* de MM. Boulay et Cie. Cet appareil, imaginé dans le but de prévenir les vols et de les rendre impossibles, fournit un courant permanent dont l'interruption, quelle qu'en puisse être la cause, est toujours annoncée par le tintement d'une sonnette de sûreté. L'appareil, placé dans une caisse qui ne peut être ouverte sans que la sonnette tinte, avertit de la présence d'un voleur. Citons encore l'invention, par le même M. Boulay, d'une gâche électrique à l'aide de laquelle les suisses des grandes maisons pourront, de leur loge, ouvrir instantanément la porte cochère à tout visiteur en voiture.

— Bibliogr. Louis, *Observations sur l'électricité, où l'on tâche d'exprimer son mécanisme et ses effets sur l'économie animale* (Paris, 1747, in-12) ; Schœffer, *Die Electricitæt, oder die Kraft und Wirkung der Electricitæts in den menschlichen Kœrper* (1752, in-4o) ; Baumer, *De electricitatis effectu in corpore animali* (Erfurt, 1755, in 4o) ; Marherr, *De electricitatis aereæ in corpus humanum actione* (Prague, 1766) ; Kirchvogel, *De actione electricitatis aereæ in corpus humanum* (Vienne, 1797) ; De Laprade, *Mémoire sur la question : 1o Quels sont les effets que produisent les orages sur l'homme et sur les animaux ; 2o De quelle manière ces effets ont lieu ; 3o Quels sont les moyens de s'en garantir* (Bruxelles, 1809, in-8o) ; Nysten, *Nouvelles expériences galvaniques faites sur les organes musculaires de l'homme et des animaux à sang rouge* (Paris, an XI, in-8o) ; Lebouyer-Desmortiers, *Examen des principaux systèmes sur la nature du fluide électrique, et sur son action dans les corps organisés* (Paris, 1813, in-8o) ; Hallé et Nysten, article ÉLECTRICITÉ, dans le *Dictionnaire des sciences médicales* en soixante volumes (t. XI, 1815) ; Marianini, *Mémoire sur la secousse qu'éprouvent les animaux en cessant de faire partie d'un arc électrique, et sur quelques autres phénomènes physiologiques produits par l'électricité*, dans le *Journal du progrès* (1829) ; Guérard, article ÉLECTRICITÉ, dans le *Dictionnaire de médecine* en trente volumes (1835) ; Capitaine, *De l'influence des courants électriques sur les corps organisés* (Paris, 1839, in-4o) ; Buzorini, *Luftelectricitat, Erd magnetismus und Krankheitsconstitution* (Leipzig, 1840, in-8o) ; Pallas, *De l'influence de l'électricité atmosphérique et terrestre sur l'organisme* (Paris, 1847, in-8o) ; Remak, *Ueber methodische Elektrisirung gelahmter Muskeln, De l'électricité méthodique des muscles paralysés* (Berlin, 1853) ; Ziemssen, *Die Electricitat zu der Medicine* (Berlin, 1857) ; Remak, *Neue Beitrage zu physiologischen Therapie der Lahmungen und Contracturen, Nouvelles contributions à la thérapeutique physiologique des paralysies et des contractures*, dans le journal *Deutsche Klinik* (1856) ; *Ueber die physiologischen Grundlagen der Anwendung galvanischer Strome, zur Heilung von Lahmungen, Des principes physiologiques qui président à l'emploi des courants galvaniques dans le traitement des paralysies*, dans l'*Allgemeine medicinische Centralzeitung* (1857) ; *Galvanotherapie der Nerven und Muskelkrankheiten, Galvanothérapie des maladies des nerfs et des muscles* (Berlin, 1858, trad. française, par Morpain, 1860) ; Meyer, *Die Electricitæt in ihrer Anwendung auf praktische Medicine, De l'électricité dans ses applications à la médecine pratique* (Berlin, 1857) ; Baierlacher, *Die Inductionelectricitæt in physiologische therapeutischer Beziehung*, l'*Electricité d'induction sous le rapport physiologique et thérapeutique* (Nuremberg, 1857) ; A. Becquerel, *Traité des applications de l'électricité à la thérapeutique* (Paris, 1857) ; Briand, l'*Electricité appliquée au traitement des maladies réputées incurables* (Paris, 1855) ; Dropoy, *Electrothérapie* ou *Application médicale pratique de l'électricité basée sur de nouveaux procédés* (Paris, 1857) ; Duchenne de Boulogne, *De l'électrisation localisée et de son application à la physiologie, à la pathologie et à la thérapeutique* (Paris, 1855, 2e édit., 1861) ; Althaus, *A treatise on medical electricity theoretical and practical, and its use in the treatement of diseases* (London, 1859) ; Craig, *On the influence of variations of electric tension as the remote cause of epidemie and other diseases* (London, 1859, in-8o) ; Chauveau, *Théorie des effets physiologiques de l'électricité* (Lyon, 1860, in-8o) ; Nivelet, *De l'électrisation généralisée* (Nancy, 1860) ; B.-A. Erdmann, *Die ortliche Anwendung der Electricitæt in der Physiologie, Pathologie und Therapie, mit Zugrundlegung des Werkes von Duchenne, De l'emploi local de l'électricité, en physiologie, en pathologie, en thérapeutique, avec une réfutation du livre de M. Duchenne de Boulogne* (Leipzig, 1860, 3e édit.) ; Seiler, *De la galvanisation par influence* (Paris, 1860) ; Guitard, *Précis d'électro-thérapie médico-chirurgicale* (Paris, 1861) ; Tripier, *Manuel d'électro-thérapie* (Paris, 1861, in-8o) ; Van Holsbeck, *Compendium d'électricité médicale* (Bruxelles, 1861, 2e édit.) ; Pulvermacher, l'*Electricité à la portée de tout le monde* (Paris, 1859) ; Garratt, *Electro-physiologie and electro-therapeutic showing the best methods for the medical uses of electricity* (Boston, 1861, 2e édit.) ; Hiffelsheim, *Des applications de la pile de Volta* (Paris, 1861) ; Beckensteiner, *Etude sur l'électricité* (Paris, 1860, 3 vol. in-8o, 2e édit.) ; Desplats, *Lois générales de la production et de la propagation du courant électrique* (Paris, 1863, in-8o) ; Gavarret, *Traité d'électricité* (Paris, 1858, 2 vol. in-8o) ; Marié-Davy, *Recherches théoriques et expérimentales sur l'électricité considérée au point de vue mécanique* (Paris, 1862) ; Ganot, *Traité élémentaire de physique* (Paris, 1868, 1 vol. in-18) ; Grehant, *Traité de physique médicale* (Paris, 1869, in-18) ; Drion et Fernet, *Traité de physique* (Paris, 1867, in-8o) ; Boutay et Dalmeida, *Traité de physique* (Paris, 1868, 2e édit., 2 vol. in-8o) ; Desplats et Gariel, *Nouveaux éléments de physique médicale* (Paris, 1870, 1 vol. in-8o).

ÉLECTRIQUE adj. (é-lè-ktri-ke — du gr. *électron*, ambre jaune). Phys. Qui appartient, qui est relatif à l'électricité ; qui est produit par elle : *Le fluide* ÉLECTRIQUE. *La lumière* ÉLECTRIQUE. *Les phénomènes* ÉLECTRIQUES. *Le fluide nerveux est exactement le fluide* ÉLECTRIQUE, *modifié seulement par l'organisme vivant.* (E. Pelletan.) *Tout phénomène* ÉLECTRIQUE *se lie à un développement des affinités.* (Renouvier.) ‖ Qui sert à développer l'électricité : *Appareils* ÉLECTRIQUES. ‖ Susceptible d'être électrisé par le frottement : *Un corps* ÉLECTRIQUE. *Le soufre est* ÉLECTRIQUE *comme l'ambre et la résine.* (Buff.) ‖ *Tension électrique*, Quantité relative d'électricité libre accumulée dans un corps. ‖ *Décharge électrique*, Sorte d'explosion produite par la recomposition soudaine des deux électricités. ‖ *Etincelle électrique*, Etincelle lumineuse qui se produit le plus souvent à l'instant même de cette recomposition. ‖ *Aigrette électrique*, Masse d'étincelles formant des jets continus, et qui se produisent dans certaines conditions spéciales, par exemple sous la cloche de la machine pneumatique, lorsqu'on la met en communication permanente avec une machine électrique. ‖ *Courant électrique*, Action prolongée de l'électricité sur un conducteur mis en communication permanente avec la source d'électricité, et particulièrement sur deux fils conducteurs établis aux pôles opposés d'une pile voltaïque. ‖ *Fluide électrique*, Fluide impondérable auquel on attribue les phénomènes de l'électricité. ‖ *Commotion électrique*, Secousse nerveuse particulière que cause sur un animal une décharge électrique. ‖ *Machine électrique*, Appareil essentiellement composé d'un plateau de verre sur lequel on développe l'électricité par frottement, et d'un conducteur métallique qui s'électrise en présence du plateau. ‖ *Plateau électrique*, Simple plateau de verre ou gâteau de résine sur lequel on développe l'électricité par le frottement. ‖ *Carreau électrique*, Plateau de verre couvert de petits morceaux d'une feuille métallique, laissant entre eux consécutivement des intervalles que l'électricité puisse franchir et formant des dessins quelconques que la mise en communication avec une machine électrique rend lumineux dans l'obscurité. ‖ *Flacon électrique* ou *bouteille de Leyde*, Flacon contenant des copeaux métalliques à l'intérieur, recouvert à l'extérieur d'une feuille de métal, et qui forme condensateur. ‖ *Batterie électrique*, Réunion de plusieurs bouteilles de Leyde, disposées de façon à pouvoir être déchargées à la fois et à produire une forte commotion. ‖ *Canne électrique*, Tube de verre muni d'une armature semblable à celle de la bouteille de Leyde, et enfermé dans un tube métallique. ‖ *Œuf électrique*, Vase de verre de forme ovale, dans lequel pénètrent deux tiges de laiton terminées en boule. ‖ *Conducteur électrique*, Cylindre métallique isolé, qu'on électrise au moyen de la machine électrique. ‖ *Balance électrique*, Appareil pour mesurer, à l'aide de la tension exercée sur un fil métallique, la puissance d'une source électrique. ‖ *Atmosphère électrique*, Etendue dans laquelle se manifeste l'influence des corps électrisés. ‖ *Bain électrique*, Sorte d'atmosphère électrique dont on entoure une personne que l'on isole et que l'on électrise ensuite à l'aide de la machine. ‖ *Carillon électrique*, Appareil composé de plusieurs timbres, avec de petits battants interposés, lesquels viennent frapper alternativement les timbres, lorsque l'appareil est électrisé. ‖ *Danse électrique*, Mouvements que l'on imprime à de petites figures légères, en les plaçant entre deux plateaux

chargés des électricités de noms contraires. ‖ *Cerf-volant électrique*, Cerf-volant muni d'une pointe et d'un fil métalliques, avec lequel on peut faire des expériences sur l'électricité des nuages. ‖ *Pistolet, Canon électrique* ou *de Volta*, Instruments qui servent à produire des explosions, en enflammant, à l'aide de l'étincelle électrique, un mélange de gaz dont on les a remplis. ‖ *Télégraphe électrique*, Appareil pour la transmission des dépêches à l'aide de l'électricité dynamique. ‖ *Télégraphie électrique*, Usage des télégraphes électriques; ensemble des appareils qui servent à la transmission des dépêches par le moyen de l'électricité : *La* TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE *semble avoir dit son dernier mot. La* TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE *vient d'être introduite en Chine.*

— Fig. Qui produit une impression vive et soudaine : *Rien n'est* ÉLECTRIQUE *comme la peur, la colère et la superstition.* (E. Sue.) ‖ Qui se transmet, qui se communique, qui agit très-facilement et très-rapidement : *A peine les Girondins eurent-ils vu Dumouriez, qu'ils furent convaincus; son esprit était* ÉLECTRIQUE, *il frappait avant qu'on eût eu le temps de discuter.* (Lamart.) *La douleur de cet homme était* ÉLECTRIQUE, *elle avait le don de l'attendrissement.* (Rog. de Beauv.) *Ce fut dans toutes les âmes un effet* ÉLECTRIQUE *et puissant.* (V. Hugo.) ‖ Très-ardent, très-prompt à s'exalter : *Je ne puis me refuser au plaisir de frotter la tête la plus* ÉLECTRIQUE (*la tête de Chamfort*) *que j'aie jamais connue.* (Mirab.)

— Méd. *Frictions électriques*, Action qui consiste à promener un corps électrisé, à une très-petite distance du corps recouvert de flanelle.

— Ichthyol. Qualification donnée à des poissons qui peuvent à volonté donner des commotions électriques : *Le gymnote* ÉLECTRIQUE *est un poisson du Nil. La torpille est un poisson* ÉLECTRIQUE.

— **Encycl.** *Carillon électrique.* V. CARILLON.
— *Tourniquet électrique.* V. TOURNIQUET.
— *Machine électrique.* V. MACHINE.
— *Tabouret électrique.* V. TABOURET.
— *Œuf électrique.* V. ŒUF.
— *Batterie électrique.* V. BATTERIE.
— *Courant électrique.* V. COURANT.
— **Antonymes.** Anélectrique.

ÉLECTRIQUEMENT adv. (é-lè-ktri-ke-man — rad. *électrique*). Par l'électricité : *Combiner* ÉLECTRIQUEMENT *deux gaz.*

— Fig. A la façon de l'électricité, vivement et rapidement : *La colère est un courant de la force humaine qui agit* ÉLECTRIQUEMENT. (Balz.)

ÉLECTRISANT (é-lè-ktri-zan) part. prés. du v. Electriser : *A ces mots M^{me} de S*** ayant tiré quelques étincelles, toutes les dames voulurent l'imiter, et voilà notre grande académie* ÉLECTRISANT, *raisonnant, expliquant, comme ces messieurs font.* (A. Martin.)

ÉLECTRISANT, ANTE adj. (é-lè-ktri-zan, an-te — rad. *électriser*). Qui électrise, qui développe de l'électricité : *Si l'atmosphère est lourde*, ÉLECTRISANTE, *cette fille a des vapeurs que rien ne peut calmer.* (Balz.) ‖ Qui magnétise : *Tu m'as promis, dit-elle, en lui prenant la main qu'elle garda entre ses mains* ÉLECTRISANTES, *de m'initier au secret de tes recherches.* (Balz.)

— Fig. Qui produit une sorte d'exaltation : *Une éloquence entraînante*, ÉLECTRISANTE. *Un regard* ÉLECTRISANT.

ÉLECTRISATION s. f. (é-lè-ktri-za-sion — rad. *électriser*). Phys. Développement de l'électricité dans un corps; état d'un corps électrisé : *L'*ÉLECTRISATION *du verre n'exige pas les précautions que demande celle des métaux. L'*ÉLECTRISATION *des nuages est la seule cause de la production du tonnerre. L'oxydation des plaques métalliques n'est point la cause essentielle de l'*ÉLECTRISATION, *quoiqu'elle la favorise.* (Cuv.) *La force avec laquelle les substances s'unissent est proportionnée aux différences de leur* ÉLECTRISATION. (Cuv.)

— Méd. *Electrisation statique*, Application au traitement des maladies de l'électricité développée par le frottement. ‖ *Electrisation localisée*, Application locale de l'électricité à chacun des organes, sans piqûre ni incision.

— **Encycl.** L'électricité peut se développer soit par le frottement, soit par influence, soit par contact, soit par suite des réactions chimiques. Ces différents modes de production ont été suffisamment étudiés au mot ÉLECTRICITÉ. Nous nous bornerons ici à quelques faits nouveaux.

Un corps solide peut s'électriser par le frottement avec un liquide ou un gaz; ainsi, dans le vide barométrique, le mouvement du mercure électrise le verre; un tube vide d'air, dans lequel on a renfermé quelques globules de mercure, devient lumineux dans l'obscurité, lorsqu'on l'agite vivement; un courant d'air, dirigé sur une tourmaline, du verre, de la résine, électrise ces substances positivement.

Si l'on met une sphère électrisée en contact avec une seconde sphère identique, mais non électrisée, toutes deux étant isolées, l'électricité se répartit également sur les deux sphères; on le vérifie à l'aide du plan d'épreuve et de la balance de Coulomb; si l'on a déterminé la tension sur la première sphère, avant le contact, et qu'on la détermine après, on constate qu'elle est moitié moindre dans le second cas.

Si, au lieu d'une sphère identique à la sphère électrisée, on en prenait une telle que le rapport des surfaces de la première et de la seconde fût $\frac{m}{n}$, et que l'on déterminât les tensions électriques sur la première sphère avant et après son contact avec la seconde, on trouverait le rapport de ces tensions égal à peu près à $\frac{1}{1+\frac{m}{n}}$, c'est-à-dire au rapport de la surface primitive à la somme des deux surfaces. Cette loi ne doit être exacte qu'autant que les rayons des deux sphères ne diffèrent pas sensiblement.

Nous avons dit que par *électrisation* on peut entendre l'état d'un corps électrisé. L'*électrisation* dans ce cas peut être positive ou négative. Ces expressions ne signifient d'ailleurs autre chose que *électrisation* pareille à celle du verre ou à celle de la résine frottés avec une étoffe de laine.

On électrise les corps à l'aide des machines électriques ou à l'aide d'un électrophore quand on n'a pas besoin d'une grande quantité d'électricité.

ÉLECTRISÉ, ÉE (é-lè-ktri-zé) part. passé du v. Electriser. En quoi l'on a développé de l'électricité; qui est chargé d'électricité : *Un corps* ÉLECTRISÉ. *Un nuage* ÉLECTRISÉ. *Une personne* ÉLECTRISÉE *sur le tabouret électrique. Un corps* ÉLECTRISÉ *attire tous les corps de la nature.* (A. Libes.)

— Fig. Animé, exalté : *J'étais* ÉLECTRISÉ *par son exemple. D'Artagnan, ivre de joie*, ÉLECTRISÉ *d'amour, croyait presque à la tendresse de Milady.* (Alex. Dum.)

ÉLECTRISER v. a. ou tr. (é-lè-ktri-zé — du gr. *élektron*, ambre jaune). Charger d'électricité : ÉLECTRISER *un corps.*

— Fig. Animer, transporter, exalter, entraîner :

. . . . Ton poétique nom
Electrisa ma vie à son premier chaînon.
BARTHÉLEMY.

Combien de fois, auprès de la plus belle,
Dans vos banquets j'ai présidé chez vous!
Là de mon cœur jaillissait l'étincelle
Dont la gaîté vous *électrisait* tous.
BÉRANGER.

S'électriser v. pr. Etre, devenir électrisé : *Il y a des corps qui* S'ÉLECTRISENT *par eux-mêmes.* (Acad.) *Toutes les substances minérales sont susceptibles de* S'ÉLECTRISER. (Beudant.) ‖ Devenir électrisé : *Il y a des corps qui* S'ÉLECTRISENT *par eux-mêmes.* (Acad.)

— Fig. S'animer, s'exalter : *Si l'opinion s'échauffe et* S'ÉLECTRISE, *on se réunit, on s'entend, on adresse au parlement des pétitions couvertes de nombreuses signatures.* (Ed. Laboulaye.)

ÉLECTRISEUR s. m. (é-lè-ktri-zeur — rad. *électriser*). Personne qui électrise. ‖ Médecin qui emploie l'électricité dans le traitement des maladies.

ÉLECTRO. Préfixe employé dans un certain nombre de mots composés, donnés à leur ordre dans ce *Dictionnaire*, et qui indique la présence de l'électricité ou des propriétés électriques. Ce préfixe vient du grec *élektron*, succin; mais la signification primitive et l'étymologie de ce mot ont été l'objet de beaucoup de discussions. Il est certain que, dans les auteurs antérieurs à Hérodote, ce mot *élektron* et le mot latin *electrum* désignent habituellement l'ambre jaune ou succin. Il n'est pas moins certain que, dans beaucoup d'auteurs postérieurs à Hérodote, ces mêmes mots, en grec et en latin, désignent un métal qui avait à peu près la même couleur, savoir un alliage d'or avec un cinquième ou un quart d'argent. Suivant Pline, c'est au métal qu'Homère applique le mot *élektron*. Au contraire, Buttmann, dans une savante et ingénieuse dissertation, s'est efforcé, après Mathias, Gessner et Millin, de prouver que chez Homère, chez Hésiode, et en général dans tous les auteurs les plus anciens, le mot *élektron* désigne le succin, et que ce nom n'a été appliqué que plus tard au métal par une sorte d'assimilation. Buttmann a même prétendu établir que le mot *élektron* (esprit doux), forme allongée de *elktron* (esprit rude), est dérivé du verbe *elkein* (aussi esprit rude), tirer, et qu'il explique ainsi les phénomènes d'attraction que le succin présente après avoir été frotté. La connaissance des phénomènes électriques remonterait donc en Grèce à la plus haute antiquité; mais l'étymologie proposée semble peu probable. Pour justifier l'allongement par lequel *elktron*, forme primitive inusitée et purement hypothétique, serait devenu *élektron*, seule forme employée par les auteurs grecs, Buttmann allègue, à titre d'exemple, un autre mot dérivé, dit-il, du même verbe *elkein*, le mot *élakatê* (esprit doux), fuseau, dans lequel une voyelle se serait de même introduite entre le *l* et le *k*, et l'esprit rude aurait de même disparu. Mais l'exemple allégué est aussi suspect que l'étymologie qu'il s'agissait de justifier. Et s'il fallait absolument indiquer une étymologie du mot *élakatê*, plutôt que de la chercher dans *elkô*, *eilkusa*, *eilcha*, il vaudrait mieux la chercher dans *elaunô*, *élasa*, *élaka* (esprit doux), signifiant étendre en longueur, étirer, par exemple étirer la laine pour en faire un fil, ou même dans *eilô*, *eilêsa*, *eilêka* (esprit doux), rouler, pelotonner. M. Th.-Henri Martin, qui a publié sur les noms du succin un très-savant mémoire, auquel nous empruntons tous ces détails, démontre d'ailleurs que vraisemblablement le mot *élektron* ne signifie pas succin dans les textes les plus anciens, c'est-à-dire dans le texte de l'*Odyssée* (IV, 73), dans une épigramme attribuée à Homère, et dans une interpolation d'Hésiode (*Bouclier d'Hercule*, v. 142). Or, s'il en est ainsi, ce mot ne doit pas exprimer l'attraction exercée par le succin frotté. On dit, il est vrai, que, dès six cents ans avant notre ère, Thalès s'était occupé des phénomènes d'attraction présentés par le succin; mais Thalès n'ayant rien écrit, on ignore quel nom il donnait à ce corps; d'ailleurs, Thalès est postérieur de plusieurs siècles à Homère. M. Th.-H. Martin croit que Buttmann a également tort de vouloir trouver le succin dans un passage de l'*Antigone* de Sophocle (v. 1038), car l'*élektron* de Sardes, que le poëte rapproche de l'*or indien*, est vraisemblablement aussi un métal, c'est-à-dire l'alliage d'or et d'argent ainsi nommé. Dans un passage des *Chevaliers* d'Aristophane (v. 532), où les chevilles brillantes d'un instrument à cordes sont nommées *élektroi*, on ne peut pas savoir s'il s'agit de cet alliage ou du succin. Euripide, dans un passage de l'*Hippolyte* (v. 136), fait bien certainement allusion au succin, mais c'est sans le nommer *élektron*. Suivant la fable, les larmes que les Héliades répandent dans l'Eridan sont le succin. Euripide compare l'éclat de ces larmes des Héliades à celui de l'*élektron* : *dakruôn tas élektrophaeis augas.* Cette expression même prouve que, suivant le poëte, si, dès lors, le succin était nommé *élektron*, ce n'était que par comparaison avec un autre corps connu plus anciennement sous ce nom; car l'expression d'Euripide, *élektrophaeis*, dépouillée de sa forme mythologique, signifie : le succin brillant comme l'*élektron*; de même *chrusophaeis* signifie brillant comme l'or et se dit d'un corps qui ressemble à l'or, mais non de l'or lui-même.

Pour prouver que ce nom a d'abord été appliqué au succin, Bochart et Sprengel ont proposé pour ce mot grec une étymologie hébraïque d'après laquelle il signifierait *résine de pin.* Mais cette étymologie, qui ne pourrait être alléguée comme preuve qu'à la condition d'être évidente et la seule admissible, paraît à M. Th.-H. Martin manquer de vraisemblance, surtout en présence de l'étymologie grecque qu'il propose et que nous donnerons tout à l'heure. Une autre étymologie hébraïque proposée par M. Oppert, dans ses *Etudes assyriennes*, et d'après laquelle ce mot grec pourrait signifier *attirant la paille*, a le même défaut et n'est que faiblement motivée. Il est, d'ailleurs, très-invraisemblable que le mot grec *élektron* vienne de l'hébreu. Pline, qui pense que le sens le plus ancien du mot *élektron* est celui d'*alliage d'or et d'argent*, affirme, d'accord avec l'opinion générale des anciens, que ce nom s'explique par la comparaison de la couleur brillante de cet alliage avec celle du soleil, nommé poétiquement *élektôr*. En effet, on trouve chez les poëtes grecs ce nom *élektôr* donné au soleil, et même le nom *élektris* donné à la lune. L'*électron* est même comparé au soleil par Homère (*Odyssée*, XVIII, 296), et à la lune par Denys de Charax. Au contraire, suivant Apion et Apollonius, le mot *élektron* serait plus ancien que le mot *élektôr*, et ce dernier mot, surnom du soleil, signifierait brillant comme l'*élektron*, c'est-à-dire, sans doute, comme le précieux alliage auquel se rapporteraient les textes d'Homère.

L'existence d'un rapport intime entre ces deux mots, pour l'étymologie et la signification, paraît incontestable à M. Th.-H. Martin. Selon lui, les mots *alea*, chaleur des rayons solaires, *elê* ou en attique *eilê*, éclat et chaleur du soleil, *selas*, lumière, *selênê*, lune, *élios* ou dans le dialecte épique *êelios*, soleil, *élektôr*, en poésie soleil brillant, *élektris*, en poésie lune brillante, et enfin *élektron*, sont tous des mots de même famille; tous auraient un même radical, *al*, *el*, *êl*, avec ou sans esprit rude ou sifflante initiale, radical que ce savant croit retrouver avec le même sens dans le sanscrit *kal*, et l'allemand *hell*, et tous ces mots contiendraient une même idée fondamentale, celle d'éclat lumineux. Quant aux terminaisons *ektôr*, *ektris*, *ektron*, des mots *élektôr*, *élektris*, *élektron*, M. Th.-H. Martin croit qu'elles désignent la possession de l'éclat lumineux exprimé par la syllabe initiale *él*, ces terminaisons dérivant régulièrement de *echein*, posséder, et le substantif *ektôr* existant avec le sens de possesseur; à la terminaison masculine *tôr*, celui qui possède l'éclat lumineux, correspondrait la forme neutre *élektron*, corps qui possède l'éclat lumineux. Tout en admettant ces dernières explications de M. Th.-H. Martin, nous croyons pour notre part que le radical primitif des formes dont il s'agit est tout autre que celui qu'il indique. (V. HÉLIAQUE et SOLEIL.) Il reste à savoir quel est le corps auquel ce nom a été donné primitivement. Pline pense que c'est l'alliage d'or et d'argent nommé *élektron*. En effet, cet alliage est plus brillant que le succin, et les usages indiqués par Homère conviendraient bien moins au succin qu'à ce métal. Si l'*élektron* d'Homère n'est pas un alliage d'or et d'argent, c'est probablement, comme le pensent quelques savants, une sorte d'émail d'un jaune clair, une substance vitreuse, colorée par des oxydes métalliques; ce nom aurait été ensuite appliqué, après l'époque d'Hérodote, à un alliage d'or et d'argent. Cependant il n'est pas impossible que les textes les plus anciens, dans lesquels on a cru reconnaître cet émail, concernent ce même alliage. M. Schweigger prétend que l'*élektron* n'était dans l'origine autre chose qu'un nom mystérieux du platine, et quelques savants semblent se rapprocher de cette opinion insoutenable. Après avoir été donné d'abord à l'émail jaune ou à l'alliage d'or et d'argent, le nom d'*élektron* a été ensuite appliqué au succin par assimilation, comme l'indique le texte d'Euripide indiqué plus haut.

ÉLECTRO-AIMANT s. m. Phys. Nom donné à un barreau de fer doux ou aciéré, ou plus généralement d'une substance magnétique quelconque, dans lequel l'aimantation est produite et entretenue par le passage d'un courant voltaïque dans un fil placé à distance convenable : *L'*ÉLECTRO-AIMANT *d'un appareil télégraphique.*

— **Encycl.** Pour que le courant voltaïque donne naissance à des phénomènes magnétiques suffisamment caractérisés, il faut que le fil conducteur forme autour du barreau un nombre de spires assez considérable. Dans l'origine, on contournait le fil sur la surface extérieure d'un tube de verre ou de bois, dans l'intérieur duquel reposait le barreau soumis à l'expérience; aujourd'hui on contourne le fil, préalablement recouvert d'une enveloppe de soie, sur le barreau lui-même, et l'on en forme une suite plus ou moins considérable de couches superposées.

Lorsque le barreau essayé est d'acier, les propriétés magnétiques développées par le passage du courant persistent après son interruption, et l'appareil ne jouit pas de la propriété, si importante dans les applications, d'acquérir et de perdre alternativement et instantanément les qualités magnétiques, dès que le circuit voltaïque est disjoint ou que la communication est rétablie. Les *électro-aimants* employés dans la construction des télégraphes électriques, ou plus généralement des machines électro-motrices, sont toujours en fer aussi doux que possible, c'est-à-dire en fer dépouillé autant que possible de charbon, recuit et refroidi lentement plusieurs fois de suite. Les *électro-aimants* en fer doux acquièrent et perdent, pour ainsi dire, instantanément les propriétés magnétiques, dès que le courant passe dans le fil qui les entoure ou que ce courant est interrompu.

On admet, d'après les expériences de Haldat, que l'intensité magnétique développée dans un barreau par le passage du courant électrique est la même, que le barreau soit plein ou creux, et, dans ce dernier cas, quelle que soit l'épaisseur de la feuille dont il est formé.

On sait que l'on regarde comme étant le sens du courant le sens dans lequel il faut suivre le fil pour aller du pôle positif de la pile au pôle négatif. Si l'on suppose un observateur couché le long du fil, de manière que le courant le traverse des pieds à la tête, et regardant le barreau, le pôle austral de l'*électro-aimant* se forme à la gauche de cet observateur; de sorte que, si, le barreau ne changeant pas de position, le fil était enroulé successivement dans les deux sens contraires, les pôles boréal et austral s'échangeraient dans le barreau. On a profité de cette remarque pour arriver à une disposition plus avantageuse des barreaux destinés à former des *électro-aimants*; au lieu de barreaux droits où les pôles se développeraient aux deux extrémités à une distance plus ou moins considérable l'un de l'autre, on emploie des barreaux en fer à cheval dont les extrémités peuvent être aussi rapprochées que l'on veut, et dont les branches droites sont seules recouvertes du fil conjonctif, contourné sur l'une et l'autre

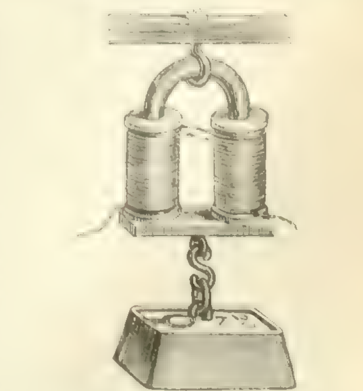

en sens contraires. Les deux branches forment ainsi, en réalité, deux *électro-aimants* réunis par leurs pôles contraires, où la faculté magnétique disparaît, et présentant à côté l'un de l'autre leurs deux autres pôles con-

traires, qui peuvent, par exemple, agir simultanément aux extrémités d'un même corps magnétique, circonstance qui augmente l'effet produit.

On a fait de nombreuses expériences pour déterminer les conditions qui tendraient à augmenter la puissance magnétique dans un *électro-aimant;* voici ce à quoi l'on est arrivé: la longueur des branches paraît indifférente; la puissance de l'appareil croît proportionnellement à la racine carrée du diamètre du cylindre enveloppé par le fil, si l'on prend pour mesure de cette puissance l'action exercée sur l'aiguille aimantée, et proportionnellement à ce diamètre, si on la mesure par les poids soulevés. S'il s'agit de construire un *électro-aimant* destiné à donner lieu à des effets dynamiques, il faut faire usage d'une pile à grande surface et employer un fil assez gros, de 2 à 4 millimètres de diamètre; si, au contraire, on n'a pour but que de transmettre à distance une action de peu d'intensité, il convient d'employer un fil très-fin, fournissant un très-grand nombre de spires. Toutes choses égales, d'ailleurs, la puissance magnétique de l'*électro-aimant* paraît, jusqu'à une certaine limite, proportionnelle au nombre des spires formées par le fil.

M. Müller, après avoir analysé toutes les circonstances qui peuvent influer sur l'intensité de l'*électro-aimant*, les a reliées entre elles au moyen de la formule empirique

$$nI = Kd^{\frac{3}{2}} \text{tang} \frac{m}{0{,}00005\,d^3}$$

dans laquelle n représente le nombre de spires, I l'intensité du courant, K une constante variable avec le métal du barreau aimanté, et qui, pour le fer doux, vaut 220; d le diamètre du barreau, m le moment magnétique de l'aimant formé.

On incline à croire que, pour arriver au maximum d'intensité magnétique, il faut employer un fil de cuivre fin, faisant un nombre de tours d'autant plus considérable que la pile a plus de couples.

— *Différentes formes d'électro-aimants.* L'*électro-aimant* peut affecter différentes formes, appropriées aux systèmes mécaniques dont il doit faire partie. M. Nicklès, professeur à la Faculté de Nancy, auteur d'un ouvrage intitulé : les *Electro-aimants et l'adhérence magnetique*, a modifié de deux manières l'appareil qui nous occupe : 1° il prend un morceau de fer doux, le façonne en prisme droit à quatre faces, et l'entoure d'une hélice magnétisante; puis il enferme le tout dans une boîte également rectangulaire, formée de quatre plaques de fer doux. Il se développe dans les parois de cette boîte un magnétisme contraire à celui du prisme, et qui, par conséquent, en multiplie l'intensité. Cet appareil devait être adapté à des freins, pour les rendre capables d'enrayer les roues des locomotives et des wagons sur les chemins de fer. Placé très-près des rails, il s'y applique par l'adhérence magnétique, et y exerce un frottement considérable, tant que le courant passe dans l'hélice magnétisante. L'auteur, rebuté par les taquineries que lui suscitaient les administrations des chemins de fer, n'a pu continuer ses expériences jusqu'au point d'en tirer une conclusion définitive. 2° M. Nicklès a encore imaginé une autre forme d'*électro-aimant* susceptible de servir utilement dans les machines électro-motrices. Un gros cylindre de fer doux, pouvant tourner dans l'intérieur d'une bobine entourée de l'hélice magnétisante, se termine par deux disques en fer. Ces deux disques deviennent les deux pôles de l'aimant. L'aimantation se porte principalement vers leurs bords. Si donc on applique sur ces bords, et par son contour, un autre disque en fer, il sera entraîné par le mouvement de rotation que l'on communiquera au cylindre de fer doux, et pourra transmettre ce mouvement à tout un système mécanique.

Grâce à l'instantanéité de l'aimantation et de la désaimantation, l'appareil peut attirer, puis abandonner alternativement, avec une vitesse prodigieuse, une pièce mécanique en fer mise à sa portée, et lui imprimer de la sorte une série d'oscillations extrêmement rapides, susceptibles de se transformer en tel mouvement que l'on voudra. L'*électro-aimant* est devenu le plus rapide en même temps que le plus précis de nos moteurs; c'est à lui que nous sommes redevables des merveilles de la télégraphie électrique.

M. Page, en Amérique, MM. Delezenne et de La Rive, en France, ont observé et étudié un singulier phénomène, qui accompagne toujours, d'une façon plus ou moins saisissante, l'aimantation d'un barreau par le courant voltaïque. Tant que dure l'influence, le barreau rend un son musical de même hauteur que celui qu'il donnerait en vibrant transversalement. La manière la plus commode de faire l'expérience est de disposer les fils assez fins qu'on veut aimanter, sur une table d'harmonie. M. de La Rive a comparé les sons obtenus à celui que rendraient des cloches vibrant dans le lointain.

ÉLECTRO-BIOLOGIQUE adj. (é-lè-ktro-bi-o-lo-gi-ke — contract. de *électricité*, et de *biologique*). Physiol. Se dit des phénomènes électriques qui se manifestent dans l'économie animale, par suite des actes vitaux. ‖ On dit aussi ÉLECTRO-VITAL.

ÉLECTRO CAPILLO-CHIMIE s. f. Phys. Ensemble des phénomènes électro-chimiques qui se produisent dans les tubes capillaires.

ÉLECTRO - CAPILLO - CHIMIQUE adj. Phys. Qui a rapport aux phénomènes électro-chimiques qui se produisent dans des tubes capillaires.

ÉLECTRO-CAUSTIQUE adj. (è-lè-ktro-kô-sti-ke — contract. de *électricité*, et de *caustique*). Chir. Se dit d'une méthode d'application à la chirurgie de la chaleur obtenue à l'aide des appareils électriques.

— **Encycl.** La méthode *électro-caustique* est encore peu employée, mais elle paraît susceptible de donner de bons résultats. On sait qu'à l'aide d'une batterie électrique on peut facilement rendre incandescent un fil de platine; à l'aide de ce fil, on cautérise d'une manière circonscrite les parties profondes où l'on ne pourrait introduire un fer rouge; on opère, sans hémorragie, l'ablation des tumeurs, des loupes, en les enveloppant à la base d'une anse en platine que l'on rétrécit peu à peu. On a pu même amputer la cuisse à des lapins sans aucune effusion de sang. On est surtout frappé de l'innocuité des opérations pratiquées par cette méthode. Quand on veut opérer par ce procédé, il faut se souvenir qu'un fil fin rougit beaucoup mieux qu'un fil plus gros, parce qu'il passe plus d'électricité par chaque point du premier.

ÉLECTRO-CHIMIE s. f. Phys. Science qui a pour objet l'étude des relations qui existent ou peuvent exister entre les phénomènes électriques et les phénomènes chimiques. ‖ Se dit aussi pour ÉLECTRO-CHIMISME.

— **Encycl.** Hist. Nous avons dit, au mot ÉLECTRICITÉ, comment il est possible de reconnaître que la production de l'électricité est un des effets de la combinaison et de la décomposition des corps. Nous nous proposons maintenant d'établir la proposition réciproque, savoir: qu'un certain nombre de combinaisons, mais surtout de décompositions chimiques, sont dues à l'action de l'électricité. Il faut, en général, que l'électricité soit à l'état dynamique pour exercer une action chimique durable. Cependant une série de décharges électriques peut, au bout d'un temps plus ou moins long, décomposer un grand nombre de corps, parmi lesquels nous citerons le gaz oléfiant, le gaz ammoniac, le protoxyde d'azote, les acides sulfhydrique, chlorhydrique, l'éther, les huiles, les gouttelettes d'eau, le laiton (zinc et cuivre), l'oxyde d'étain, le vermillon (soufre et mercure), etc... Les substances soumises à l'épreuve doivent être en très-petites quantités.

Quand on fait passer une série d'étincelles à travers une masse d'oxygène pur, ce gaz exhale une odeur particulière et prend des propriétés chimiques nouvelles. Les étincelles de la foudre font naître dans l'air atmosphérique une certaine quantité de cet oxygène modifié, auquel on a donné le nom d'*ozone*.

On a aussi observé quelques cas de combinaison par l'électricité statique. Priestley a reconnu la naissance de l'acide azotique dans un mélange d'oxygène et d'azote (air) traversé par une série d'étincelles.

L'origine de l'*électro-chimie* est des plus modestes. En 1800, Carlisle et Nickolson, ayant construit une pile à colonne avec des disques de zinc et d'argent (au lieu de cuivre), remarquèrent, pendant qu'elle fonctionnait, qu'il s'en dégageait une odeur analogue à celle que produit l'hydrogène lorsqu'on décompose de l'eau par l'action du zinc et de l'acide sulfurique. Cette odeur d'hydrogène ne provenait-elle pas d'une réelle décomposition du liquide mouillant les disques de la pile? Pour s'en assurer, les deux physiciens firent passer le courant à travers une masse d'eau, en ayant soin de recouvrir de deux éprouvettes de verre les deux extrémités du fil réophore aboutissant dans l'eau. Ils recueillirent ainsi une notable quantité d'hydrogène dans l'éprouvette qui recouvrait le pôle négatif, et seulement des traces d'oxygène dans celle qui recouvrait le pôle positif. Une partie de l'eau avait donc été décomposée. Des résultats mieux marqués furent obtenus la même année et les années suivantes par différents expérimentateurs: Cruikshank (1800), Berzélius (1803), et, par-dessus tous, Davy (1806), qui réussit à décomposer un grand nombre de corps au moyen de sa puissante pile de 2,000 couples. Enfin, vers 1832, Faraday, ajoutant d'autres faits aux faits déjà constatés, trouva la loi qui les relie, et édifia la science que nous allons résumer.

— *Nomenclature électro-chimique.* A science nouvelle mots nouveaux. Faraday imagina, pour les phénomènes électro-chimiques, une nomenclature dont quelques termes seulement ont été adoptés. On appelle *électrode* positive et *électrode* négative les extrémités des fils réophores de la pile. Le corps décomposable par l'action électrique s'appelle *électrolyte*, et l'acte de décomposition sous l'influence du courant a reçu le nom d'*électrolyse* ou *électrolysation*, d'où le verbe *électrolyser*. D'autres mots, qui ont le tort d'être un peu bizarres, quoique régulièrement formés du grec et ayant un sens très-précis, tels que *ions*, *anions*, *cathions*, etc., avaient encore été proposés par Faraday; mais ils n'ont pas été adoptés.

— *Electrolyse de l'eau*, et en général *des composés binaires.* L'appareil (fig. 1) se compose d'un vase dont le fond est recouvert d'une couche de mastic isolant, traversée par deux électrodes de platine, qui sont recouverts chacun d'un éprouvette graduée. On verse de l'eau dans ce vase. Dès que le circuit électrique est fermé, on voit de petites bulles de gaz se détacher des électrodes et monter dans les éprouvettes: le gaz recueilli au-dessus de l'électrode positif est de l'oxygène, l'autre est de l'hydrogène; le volume du premier est double du volume du second. L'ensemble de l'appareil s'appelle *voltamètre*.

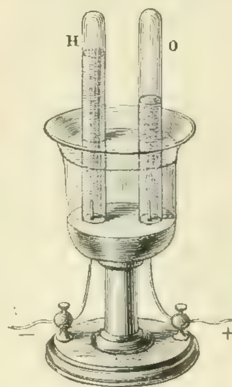

Fig. 1.

La méthode employée pour l'eau est applicable à tous les liquides binaires et à toutes les dissolutions de composés binaires. Toutefois, si l'électrolyte est mauvais conducteur, il faut y ajouter quelques gouttes d'un autre liquide qui soit bon conducteur. L'eau pure, par exemple, se décompose très-lentement; mais, lorsqu'on y verse quelques gouttes d'acide sulfurique, l'opération est aussitôt activée. La chaleur favorise également la décomposition.

Si la substance des électrodes était susceptible de se combiner avec un des éléments de la décomposition, cette combinaison s'effectuerait, et le résultat en serait compliqué. Supposons, par exemple, que l'électrode positif puisse, dans les circonstances de l'opération, se combiner avec l'oxygène: cet oxygène entrant en combinaison à mesure qu'il se forme, l'éprouvette n'en contiendra aucune trace. L'oxyde qui se produit, s'il est soluble dans le bain, devient soit l'acide, soit la base d'un sel en formation. S'il est insoluble, il devient lui-même électrode (pourvu qu'il soit conducteur), et, l'action continuant, un peu d'oxygène libre peut apparaître. Mais, si l'oxyde est tout à la fois insoluble et mauvais conducteur, il se précipite, et l'électrolysation cesse.

Quand l'oxyde est soluble, avons-nous dit, il devient soit l'acide, soit la base d'un sel en formation. Si ce sel est insoluble, il se précipite; s'il est soluble, il éprouve généralement une décomposition.

Dans la décomposition des acides oxygénés (acide phosphorique, acide sulfurique), l'oxygène apparaît toujours au pôle positif, et l'autre substance au pôle négatif.

Dans la décomposition des acides hydrogénés (acide bromhydrique, acides chlorhydrique, iodhydrique, sulfhydrique), l'hydrogène se manifeste toujours au pôle négatif, et l'autre substance au pôle positif.

Dans les composés binaires d'un métalloïde avec un métal (chlorures, bromures, iodures), le métal se porte au pôle négatif, et le métalloïde au pôle positif.

— *Electrolyse des sels.* Prenons une dissolution d'un sel, contenant un oxyde métallique incapable de décomposer l'eau à la température ordinaire, et versons la dissolution dans un tube en U (fig. 2), dont chaque branche recevra un électrode de la pile. Le sel sera décomposé, le métal se déposera au pôle négatif, et l'acide, avec l'oxygène de la base,

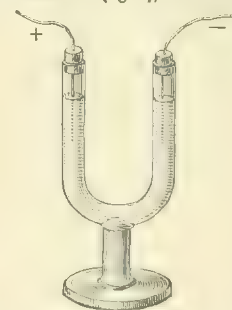

Fig. 2.

au pôle positif. Voici comment les chimistes expliquent cette décomposition: ils se représentent un sel comme un corps formé de deux éléments binaires:

Sel { 1 oxyde métallique. MO.
  1 radical acide . . . RO.

Le passage de l'électricité sépare ces deux éléments, comme il sépare les deux parties des composés binaires simples. Quand ces deux éléments sont séparés, l'un d'eux, MO, subit à son tour une nouvelle décomposition, par suite de laquelle le métal M reste seul au pôle négatif. Quand le courant est énergique, le radical RO peut être décomposé: son oxygène se rend au pôle positif, et l'autre substance au pôle négatif.

Quand le métal, qui fait partie du sel, est capable de décomposer l'eau à la température ordinaire, voici ce qui se passe: l'acide et l'oxygène RO,O se portent au pôle positif, et le métal M, *qui devrait se porter au pôle négatif*, décompose l'eau, s'oxyde, dégage de l'hydrogène et un peu d'oxygène, qui se rendent chacun à leur pôle de prédilection.

Si l'on soumet à l'action du courant un mélange composé de deux solutions salines, tantôt l'un des sels est seul complètement décomposé, tantôt ils le sont tous les deux, tantôt ils ne le sont qu'en partie. En général, le sel meilleur conducteur est le plus tôt décomposé. Le résultat se complique encore souvent de la décomposition de l'eau.

On sait que la décomposition de la potasse par la pile, et, par suite, la découverte du potassium, est un des plus beaux titres de gloire de Davy.

— *Electrolyse des substances organiques.* C'est encore Davy, qui, le premier, décomposa certaines substances organiques en les soumettant tout le temps nécessaire à l'action d'un courant: chair animale, feuilles de laurier, tiges de menthe... Depuis, on a encore décomposé l'opium, l'alcool, etc.

— *Combinaisons électro-chimiques.* Les faits de combinaison par l'électricité dynamique sont rares. Nous nous bornerons à mentionner, à cause des conséquences philosophiques qu'on lui a prêtées, la belle expérience exécutée le 24 mars 1862, par M. Berthelot, sous les yeux de l'Académie des sciences. Notre éminent chimiste s'est servi de l'appareil en usage pour l'éclairage électrique, appareil dans lequel l'arc voltaïque s'élance entre deux pointes de charbon en produisant une poussière très-divisée de cette substance, qui se transporte d'une pointe à l'autre. En faisant passer un courant d'hydrogène entre les deux pointes, pendant le trajet du charbon, l'hydrogène et le carbone se combinent et forment le produit connu sous le nom d'*acétylène*. A mesure qu'il se produit, l'acétylène est entraîné par le courant de gaz hydrogène, et vient se condenser dans une solution de protochlorure de cuivre, en produisant un beau précipité rouge d'acétylure de cuivre.

L'intérêt de cette expérience naît de ce qu'elle donne l'espoir de pouvoir reproduire directement les substances organiques dont la nature semblait s'être réservé jusqu'ici la création exclusive. En effet, en ajoutant de l'hydrogène à l'acétylène, on obtient le gaz oléfiant; avec celui-ci, on produit aisément de l'alcool... On tient ainsi un des anneaux de l'interminable chaîne des composés, dont l'ensemble constitue l'objet de la chimie organique.

— *Circonstances qui influent sur les phénomènes électrolytiques.* Pour que l'électrolyse ait lieu, il faut que le courant puisse se propager à travers le corps à décomposer et, par conséquent, que ce corps soit naturellement bon conducteur, ou rendu tel par l'addition d'une substance convenablement choisie. Cette condition étant remplie, la décomposition dépend, en outre, du nombre et de la grandeur des éléments de la pile employée, et de la température du bain. Il y a donc, pour chaque électrolyte, des conditions particulières et différentes de succès, qu'il serait trop long d'énumérer ici, et pour lesquelles nous renvoyons aux traités spéciaux. Nous nous contenterons de signaler les cas les plus généraux et les plus intéressants.

Un certain nombre de corps sont mauvais conducteurs à l'état solide et conduisent bien à l'état liquide. Il faut donc les décomposer pendant qu'ils sont en fusion. D'autres, étant chauffés, deviennent conducteurs avant d'atteindre leur point de fusion: tel est le verre. D'autres enfin restent toujours mauvais conducteurs, et ne sont jamais électrolysables, quel que soit l'état de leurs molécules. Tels sont le soufre, le phosphore, le sucre, les huiles grasses, l'éther, etc...

La présence de substances mélangées à l'électrolyte peut tantôt favoriser, tantôt entraver la marche de l'opération, par les actions secondaires qui en résultent.

— *Transport des éléments de l'électrolyte.* Davy disposait à la suite les unes des autres trois capsules P, E, S (fig. 3), contenant: la

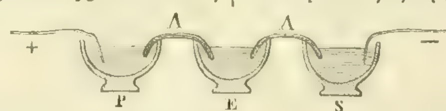

Fig. 1.

première de la potasse, la deuxième de l'eau, et la troisième de l'acide sulfurique. Il les réunissait par deux mèches d'amiante mouillée A, A, et les faisait traverser par un cou-

rant. La potasse et l'acide étaient décomposés en même temps. Le potassium traversait les mèches d'amiante et les liquides, et allait apparaître à l'électrode négatif, pendant que l'acide sulfurique SO^4, abandonnant son hydrogène, marchait en sens inverse du potassium et se manifestait à l'électrode positif. En se rencontrant dans la capsule d'eau, le potassium et l'acide sulfurique concentré formaient, il est vrai, du sulfate neutre de potasse; mais ce sel était aussitôt décomposé, en sorte que les éléments poursuivaient leur marche et atteignaient leur but comme s'ils n'eussent point été arrêtés dans le vase intermédiaire. Toutefois, il ne faut point que l'acide et la base, qui se rencontrent dans ce vase, soient susceptibles de former un sel insoluble, car alors ils se combineraient en donnant un précipité, et le transport n'aurait pas lieu.

L'expérience de Davy eut un grand retentissement et fut répétée dans tous les laboratoires. La médecine essaya d'en tirer parti pour faire *transporter de l'intérieur du corps à l'extérieur* les parcelles de substances métalliques qui peuvent avoir été absorbées, ou, au contraire, pour faire pénétrer dans les tissus certains médicaments. Mais ce dont on s'occupa surtout fut de trouver une théorie capable d'expliquer les faits connus, d'en prévoir de nouveaux, de les relier tous ensemble. Nous allons exposer celle qui a été le plus généralement adoptée, et qu'on a appelée, du nom de son auteur, *théorie de Grotthuss*. Elle date de 1805.

Davy et, après lui, Berzélius et Ampère, admettaient que les molécules possèdent une électricité qui leur appartient en propre, les une la positive, et les autres la négative : par exemple, toute molécule d'hydrogène est électrisée positivement, et toute molécule d'oxygène négativement. Quand deux molécules, ainsi chargées d'électricités contraires, se rencontrent, elles s'attirent, adhèrent l'une à l'autre et se combinent; on a un corps composé. D'après cette idée, on peut considérer la molécule d'un corps non simple comme formée par la réunion de 2, 3, 4,... autres molécules, diversement électrisées, et réunies par le fait de leurs attractions réciproques. Une fois la combinaison effectuée, la molécule composée résultante est constituée en électricité neutre. Si on vient à la décomposer, chacune des molécules élémentaires reprend son électricité constitutionnelle, et peut, par conséquent, entrer dans de nouvelles combinaisons. Par exemple, chaque molécule d'eau est composée de deux molécules d'hydrogène qui sont électrisées positivement, et d'une molécule d'oxygène qui est électrisée négativement. Nous pouvons donc représenter, comme l'a fait M. Daguin, une molécule d'eau au moyen de trois petits cercles, deux noirs pour l'hydrogène et un blanc pour l'oxygène. Soit donc (fig. 4) AB une

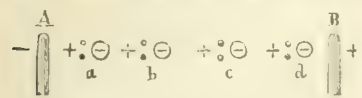

Fig. 4.

file de molécules d'eau étalée entre les deux électrodes d'une pile. De quelle manière s'orienteront-elles? L'électrode A étant négatif attirera les molécules d'hydrogène qui sont positives; pareillement, l'électrode B attirera les molécules d'oxygène. Les molécules d'eau se tourneront donc de manière que leur hydrogène regarde vers A, et leur oxygène vers B. La tension devenant plus grande, les molécules d'eau se dissocient : ainsi la molécule *a* se sépare en hydrogène qui va au pôle négatif, et en oxygène qui marche vers la molécule *b*. En même temps, l'oxygène de la molécule *d* se rend au pôle positif, et son hydrogène marche vers la molécule *c*. Mais les molécules *b* et *c* sont déjà détruites; l'hydrogène de la première s'est combiné avec l'oxygène de *a;* l'oxygène de la seconde en a fait autant avec l'hydrogène de *d :* on a ainsi de nouvelles molécules d'eau, dont la décomposition commence aussitôt et s'effectue comme celle des premières. Il y a donc une série de décompositions simultanées, suivie d'une série de combinaisons. A chaque fois, l'oxygène avance d'un rang vers A, et l'hydrogène d'un rang vers B, de façon que le même nombre de molécules d'eau, moins une, se reconstitue, puis se décompose, jusqu'à ce que l'opération soit achevée.

S'il s'agit d'un sel, l'explication est la même. La molécule du sel est toujours composée de molécules simples dont les unes sont positives et les autres négatives; elles s'orientent de telle manière que les molécules positives soient tournées et tendent vers l'électrode négatif, et les molécules négatives vers l'électrode positif. Puis, la tension augmentant, la décomposition se fait.

Cette théorie, qui est fondée sur une hypothèse non vérifiée jusqu'à présent, soulève une objection qu'on réfute par une seconde hypothèse tout aussi gratuite. En effet, s'il est vrai, comme on vient de le supposer, que toutes les molécules des corps soient douées d'une électricité propre et, pour ainsi dire, constitutionnelle, deux métalloïdes, qui sont tous deux électro-négatifs, doivent être incapables de se combiner. Par exemple, l'hydrogène étant essentiellement électro-positif, et l'oxygène essentiellement électro-négatif, comment expliquer que le soufre se combine si facilement avec ces deux gaz, qu'il soit électro-négatif avec le premier et électro-positif avec le second; en un mot, que son état électrique varie suivant l'élément en présence duquel on le met? On explique les faits de cette classe en disant que les molécules *peuvent, suivant les cas*, et par le fait de leurs actions mutuelles, s'électriser positivement ou négativement, mais toujours de manière qu'au moment d'entrer en combinaison elles soient chargées d'électricités contraires et en quantités égales. C'est ainsi que le soufre est négatif dans les sulfures métalliques, et positif dans les acides oxygénés.

La théorie de Grotthuss étant classique, nous avons dû la faire connaître. Mais nous ne suivrons pas plus loin, dans leurs solutions hypothétiques et toujours défectueuses, les ingénieux esprits qui ne peuvent résister à la tentation d'expliquer les faits avant de les bien connaître.

— *Lois de Faraday*. C'est à l'illustre *électricien* anglais que l'on doit la découverte des belles lois qu'il nous reste à faire connaître.

1° *Quand un même courant parcourt successivement plusieurs électrolytes, les poids des éléments séparés en même temps sont entre eux comme leurs équivalents.* Le procédé expérimental étant le même pour tous les cas, nous nous bornerons à indiquer celui qu'on peut employer à l'égard des dissolutions salines. Plaçons à la suite les uns des autres un voltamètre contenant de l'eau acidulée, puis plusieurs autres voltamètres contenant des dissolutions salines, telles que sulfate de cuivre, azotate d'argent, acétate de plomb, etc. L'eau dans le premier voltamètre, et les différents sels dans les autres, seront décomposés : l'oxygène se dégagera à l'électrode positif, et le métal se portera sur l'électrode négatif. Or l'opération étant terminée, on constate d'abord que tous les électrolytes ont donné le même volume d'oxygène; et, en second lieu, que le poids de l'hydrogène dégagé du premier appareil et les poids respectifs des métaux déposés sont entre eux comme les équivalents chimiques de ces substances (hydrogène, cuivre, argent, plomb). Cette expérience exige une grande habileté pour recueillir et peser les corps, et une grande attention pour éviter les interventions chimiques secondaires qui obscurciraient infailliblement le résultat.

2° Dans l'expérience que nous venons de rapporter, le courant traverse successivement plusieurs électrolytes; donc : *La puissance chimique d'un courant est la même dans toutes ses parties.*

3° *La quantité de substance décomposée est proportionnelle à l'intensité du courant.* En effet, supposons (fig. 5) trois voltamètres

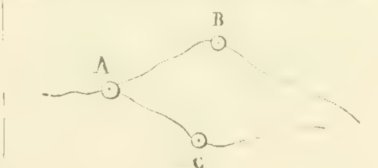

Fig. 5.

égaux A, B, C. Au sortir du premier, le courant se sépare en deux rameaux identiques en substance, section et longueur, qui traversent les deux voltamètres B et C, et se rejoignent après. Il est évident que, dans les parties où le conducteur est unique, c'est-à-dire avant d'arriver en A, le courant a une intensité totale déterminée, et que les flux électriques qui parcourent les deux branches ont une intensité moitié moindre. Or, après un temps quelconque, on trouve dans chacun des appareils B et C des quantités de gaz égales entre elles, et égales à la moitié de celle que contient A. Donc, etc...

Pour les principales applications de l'*électro-chimie*. V. GALVANOPLASTIE.

ÉLECTRO-CHIMIQUE adj. Phys. et chim. Qui a rapport à l'électro-chimie; qui concerne les phénomènes électriques produits par des actions chimiques; qui a pour principe l'électricité développée par des agents chimiques : *M. Pouget est connu par les importantes améliorations qu'il a introduites dans les télégraphes* ÉLECTRO-CHIMIQUES. (L. Figuier.)

ÉLECTRO-CHIMISME s. m. Chim. Théorie qui explique les phénomènes chimiques par les lois de l'électricité.

ÉLECTRODE s. m. (é-lè-ktro-de — du préf. *électro*, et du gr. *odos*, route). Phys. Point par lequel un courant électrique pénètre dans un corps : ÉLECTRODE *positif*. ÉLECTRODE *négatif*. *Faraday désigne sous le nom d'*ÉLECTRODE *tout point par lequel le courant entre ou pénètre dans un corps, et, par conséquent, les extrémités des réophores de la pile.* (Daguin.) ‖ Un grand nombre de physiciens font ce mot féminin.

ÉLECTRO-DYNAMIE s. f. Phys. Force d'un courant, d'une pile. ‖ Unité de force de l'électricité en mouvement. En raison de la loi de Faraday, on pourrait prendre pour unité de force d'une pile, ou pour électro-dynamie, la force d'un courant qui dégage de l'eau acidulée 1 centimètre cube d'oxygène par seconde. Le mot acquerrait ainsi un sens précis.

ÉLECTRO-DYNAMIQUE adj. (é-lè-ktro-di-na-mi-ke). Phys. Qui a rapport à l'électro-dynamie. ‖ Qui a la propriété de donner lieu à un courant électrique : *Les corps* ÉLECTRO-DYNAMIQUES.

— s. f. Théorie de l'électricité en mouvement : *Cette brillante découverte fut suivie de près par les brillants travaux d'Ampère sur l'*ÉLECTRO-DYNAMIQUE. (Blavier.)

— **Encycl.** Lorsque deux fils métalliques voisins sont traversés simultanément par des courants électriques, il se produit entre ces fils, selon la direction relative des deux courants, des attractions ou des répulsions analogues à celles qui s'exercent entre les pôles de deux aimants. Ces phénomènes, dont la découverte est due à Ampère, constituent une branche de l'électricité dynamique qu'on désigne sous le nom d'*électro-dynamie*. Les lois qui les régissent présentent différents cas, suivant que les courants sont rectilignes ou sinueux, parallèles ou angulaires :

— *Lois des courants parallèles :* 1° Deux courants parallèles et de même sens s'attirent; 2° deux courants parallèles et de sens contraires se repoussent.

— *Lois des courants angulaires :* Deux courants rectilignes, dont les directions forment entre elles un angle, s'attirent lorsqu'ils s'éloignent ou s'approchent tous les deux du sommet; et se repoussent, si, l'un marchant vers le sommet de l'angle, l'autre s'en éloigne.

— *Loi des courants sinueux :* L'action d'un courant sinueux est la même que celle du courant rectiligne qui suivrait la corde de l'arc qu'il parcourt. V. COURANT, ÉLECTRICITÉ.

ÉLECTRO-DYNAMISME s. m. (é-lè-ktro-di-na-mi-sme). Phys. Ensemble des phénomènes produits par les courants électriques.

ÉLECTRO-GALVANIQUE adj. Phys. Produit par une pile voltaïque : *Le courant* ÉLECTRO-GALVANIQUE.

ÉLECTRO-GALVANISME s. m. Phys. Théorie des effets produits par les piles voltaïques.

ÉLECTROGÈNE s. m. (é-lè ktro-jè-ne — du préf. *électro*, et du gr. *gennaô*, j'engendre). Phys. Cause indéterminée qui produit l'électricité.

— Adjectiv. Qui produit l'électricité : *Appareils* ÉLECTROGÈNES *des poissons.*

— **Encycl.** MM. Béraud et Charles Robin ont désigné, sous le nom d'*appareil électrogène*, un appareil particulier, à l'aide duquel certains poissons peuvent produire un dégagement plus ou moins considérable de fluide électrique. Parmi tous les animaux, les poissons jouissent seuls de la propriété de développer de l'électricité; mais tous ne la possèdent pas, le nombre de ceux qui la possèdent est même assez restreint. Parmi les poissons de mer, on trouve : les torpilles (*torpedo marmorata*, Duméril) et les raies (*raja*). Quant aux poissons électriques habitant l'eau douce, ce sont les gymnotes (*gymnotus*, Linné), les mormyres (*mormyrus*, Ruppert) et les malaptérures (*malapterurus*).

Quoique très-variables de forme et de position selon le genre des poissons, ces appareils offrent toujours, comme une pile de Volta, deux pôles, l'un positif, l'autre négatif, et l'électricité qu'ils dégagent est d'ailleurs entièrement identique à celle que produisent nos machines électriques, et donne lieu aux mêmes réactions. Ainsi, avec cette électricité, on peut non-seulement produire des secousses, des étincelles, mais on a pu décomposer l'eau et les dissolutions salines. Si l'on rejoint les deux pôles par un fil de cuivre, le courant y circule et dévie fortement l'aiguille du galvanomètre. Toutefois une distinction importante doit être faite. Chez les poissons électriques, la production d'électricité n'est pas indépendante de la volonté; elle est, au contraire, sous la dépendance absolue du système nerveux central; on peut quelquefois toucher simultanément les deux pôles sans éprouver la moindre secousse; mais si l'animal est irrité, la secousse se fait immédiatement sentir. L'appareil électrique est donc, chez les poissons, un moyen d'attaque et de défense, et il entre en fonction à la manière d'un muscle qui reçoit son commandement d'un nerf moteur. Nous décrirons rapidement les diverses formes de cet appareil dans les cinq groupes de poissons électriques.

La torpille (*torpedo marmorata*, Dum.) est un poisson cartilagineux de l'ordre des sélaciens, assez semblable à la raie. L'organe électrique chez cet animal est situé de chaque côté du corps; il est composé par un très-grand nombre (plus de 500) de petites colonnettes placées verticalement, allant du dos vers le ventre.

Ces petits tubes membraneux sont serrés les uns contre les autres comme les alvéoles dans une ruche d'abeilles; ce sont de véritables piles, car chacun d'eux se compose de 1,500 à 2,000 rondelles membraneuses superposées, mais cependant séparées entre elles par des espaces d'environ deux centièmes de millimètre remplis d'un liquide albumineux. Tout l'appareil reçoit de nombreuses ramifications des nerfs pneumogastriques (huitième paire ou nerfs spinaux).

Dans cet appareil, le courant va de la face dorsale à la face ventrale. Quoique beaucoup moins puissantes que les gymnotes, les torpilles peuvent cependant donner des secousses assez fortes pour engourdir le bras de celui qui les touche. Elles se servent même habilement de ce moyen pour s'emparer de leur proie.

Dans ces dernières années, on a constaté que cette propriété est sous la dépendance du lobe postérieur de l'encéphale, et qu'en détruisant ce lobe ou en coupant les nerfs qui en partent on anéantit la faculté de produire des commotions.

Nous avons dans nos mers plusieurs espèces de torpilles; elles fréquentent principalement les côtes de la Vendée et de la Provence.

C'est M. Robin qui, en 1847, découvrit l'appareil électrique des raies; mais ce n'est qu'en 1865 qu'il put déterminer dans quelles circonstances se font les décharges.

C'est dans sa thèse de zoologie pour le doctorat ès sciences (Paris, 1847), et dans les mémoires insérés par lui aux *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (juillet-août 1865), que nous puiserons les faits principaux. Sous beaucoup de rapports, l'appareil électrique des raies est semblable à celui des torpilles, mais il en diffère par sa position. Au lieu d'être situé en avant du corps, comme chez ces dernières, il est placé sur les côtés de la queue. Quant à la direction du courant, elle va toujours de l'extrémité céphalique vers l'extrémité caudale; les effets produits sont beaucoup moins intenses que chez les torpilles, et ne se manifestent d'ordinaire que quelques minutes après l'excitation. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur aux travaux si remarquables du célèbre histologue.

Si nous arrivons maintenant au groupe des poissons d'eau douce, nous verrons changer la disposition générale de l'appareil électrique. La gymnote, ou anguille de Surinam (*gymnotus electricus*, L.), appartient à l'ordre des malacoptérygiens apodes; elle est donc fort voisine de notre anguille commune, dont elle ne diffère que par l'absence de nageoires à la queue.

Les colonnettes, chez la gymnote, vont de la tête à la queue, et, comme l'animal a le corps très-allongé, ces colonnettes sont beaucoup plus longues que celles de la torpille. Elles sont situées de chaque côté de la ligne médiane et atteignent quelquefois une longueur de $0^m,60$. Le courant est dirigé de la tête à la queue. On compte jusqu'à 48 séries de colonnettes composées chacune de 4,000 rondelles séparées par du liquide interposé. Suivant M. Pacini, chaque diaphragme serait composé de deux parties séparées entre elles par un liquide; l'une serait le *corps fibrillaire* et l'autre la *lamelle fibrillaire*. Selon cet observateur, la membrane fibrillaire aurait pour but de séparer les deux liquides, comme le fait le vase de terre poreuse dans la pile de Bunsen. Les commotions électriques que donne la gymnote sont assez fortes pour renverser hommes et chevaux. Les premières décharges sont en général faibles; mais quand l'animal est irrité et agité, elles deviennent de plus en plus vives et sont alors terribles. Au reste, quand la gymnote a ainsi produit un certain nombre de secousses, elle s'épuise et a besoin d'un repos pour produire de nouveaux chocs. C'est même grâce à cette intermittence que les Américains des Cordillères ou des bords de l'Orénoque s'emparent de la gymnote. Ils font passer, dans les mares où se trouvent ces poissons, une troupe de chevaux sauvages ou de mulets. Les gymnotes foudroient quelquefois ces malheureux animaux, puis tombent épuisées; les Indiens s'en emparent alors sans danger, soit avec des filets, soit avec des harpons. Telle est, du moins, la narration de Humboldt à ce sujet.

Le mormyre (*mormyrus longipinnis*) de Ruppert est un malacoptérygien abdominal de la famille des ésoces; son appareil électrique diffère peu de celui des gymnotes. Il est placé sur les deux côtés de la queue et se compose de quatre colonnettes placées longitudinalement deux par deux. Vient enfin le malaptérure (ou *malapterurus electricus*). Il appartient à la classe des malacoptérygiens abdominaux et à la famille des malaptérures, dont il est le type. Son organisation est très-voisine de celle des carpes, des brochets, etc. L'appareil électrique dont il est pourvu diffère beaucoup de celui des autres poissons. Il est formé de plans se coupant en tous sens et limitant dans ces enchevêtrements de petites cavités d'environ 1 millim. cube de capacité, remplies d'un liquide albumineux. Il en résulte une masse alvéolaire développée tout autour du corps de l'animal; de telle sorte que les viscères et tous les organes en occupent le centre. Une couche abondante de graisse sépare l'animal de son appareil électrique. Dans de semblables conditions le courant ne peut pas avoir de direction fixe déterminée, et la décharge peut partir d'un point quelconque du corps, excepté toutefois du museau et des nageoires, qui sont complètement en dehors de l'appareil.

Il paraît que ce poisson produit des secousses assez fortes, car il est un objet de terreur pour les habitants des bords du Nil et du Sénégal. Les Arabes, dans leur langage

imagé, lui ont donné le nom de *raasch*, tonnerre.

Nous terminerons cette rapide notice par quelques considérations générales sur l'appareil *électrogène*. Les petits prismes ou les colonnettes dont nous avons parlé et qui forment la base des appareils électriques sont formés d'une substance particulière, homogène, demi-transparente, et à laquelle M. Ch. Robin a donné le nom de *tissu électrique*. Les disques qui concourent à la formation de ces colonnettes sont séparés entre eux par des cloisons du tissu cellulaire dans lesquelles arrivent les vaisseaux et les nerfs, ces derniers venant toujours des nerfs moteurs. Ces capillaires ne se ramifient pas dans le disque, mais s'enfoncent en décrivant des flexuosités dans les excavations ou alvéoles creusés dans ces disques. Tout l'appareil est enveloppé d'une couche de tissu lamineux.

ÉLECTROGÉNÈSE s. f. (é-lè-ktro-jé-nè-ze — du préf. *électro*, et de *génèse*). Physiol. Production de l'électricité par les tissus vivants. ‖ On dit aussi ÉLECTROGÉNIE.

— **Encycl.** Ce sont MM. Béraud et Robin qui ont introduit dans la science le mot *électrogénèse*. Selon ces auteurs, l'*électrogénèse* serait le résultat de l'activité spéciale ou nutritive des tissus vivants, c'est-à-dire que ce phénomène ne serait point accompli par une espèce spéciale de tissu vivant, ni par un appareil particulier, mais serait « l'attribut physiologique de l'appareil considéré dans son ensemble comme un tout. Les résultats ne sont pas inhérents à telle ou telle partie du corps spécialement, comme l'est la contractilité à la fibre musculaire, la reproduction à l'appareil générateur; mais ils sont le résultat de l'activité dont jouissent les éléments, tissus, organes, etc. » D'après ce principe, par le fait seul de la contraction d'un muscle, il doit y avoir dégagement d'électricité, absolument comme le fait seul de la nutrition occasionne dans l'économie animale un dégagement de chaleur. Il n'y a donc là qu'un cas particulier du grand problème de la transformation des forces. Cette électricité dégagée ne serait probablement qu'une certaine quantité de mouvement transformée en électricité et se manifestant à nous sous forme de courant.

De nombreuses et fréquentes expériences ont montré que, pendant la vie, les muscles, les nerfs, la moelle épinière et le cerveau lui-même jouissent d'une certaine force motrice. La loi d'après laquelle agit cette force est d'ailleurs parfaitement définie, elle est la même pour les muscles et pour les nerfs. MM. Béraud et Robin avaient proposé de l'appeler loi d'antagonisme des sections longitudinales et transverses. Mais ici une difficulté se présente : à l'état de repos, les nerfs n'ont pas de section transverse naturelle : on n'a donc pu mesurer leur pouvoir électro-moteur sans les avoir préalablement divisés. Pour les muscles, la question paraissait beaucoup plus simple, et pourtant une difficulté se présentait encore. Ces organes présentent bien, en effet, à l'état de repos, deux sections transverses naturelles; à leurs extrémités leur pouvoir électro-moteur peut donc être apprécié sans qu'il soit pour cela nécessaire de les diviser. Mais il arrive souvent que cette force est plus ou moins cachée par l'action opposée d'une couche de tissu placée audessus de la section transverse naturelle. Les auteurs précités ont donné à cette couche de tissu le nom de *couche parélectronomique* (du grec *para*, contre, *nomos*, loi, et *électron*, *électricité*, qui est contre la loi de l'électricité). Que faut-il penser de ces courants? Faut-il les considérer comme des manifestations isolées propres à chaque muscle en particulier? Cela est peu probable, et on doit penser que ce ne sont que des manifestations affaiblies de courants beaucoup plus énergiques et beaucoup plus persistants qui circuleraient à travers les nerfs et les muscles.

L'*électrogénèse* étant le résultat de l'activité ou de la nutrition d'un organe, ce phénomène doit cesser avec la vie; c'est en effet ce qui a lieu. Mais de même que nous voyons l'excitabilité persister dans la fibre nerveuse et dans la fibre musculaire un certain temps après la mort, de même la cessation du pouvoir électro-moteur n'a pas lieu immédiatement. On a même remarqué, fait assez singulier, que le pouvoir électro-moteur persistait le même temps que la contractilité des fibres musculaires. Un autre fait également digne de remarque, c'est que le pouvoir électro-moteur d'un organe est en raison directe de la contractilité des fibres musculaires, ce qui viendrait corroborer l'hypothèse que nous émettions plus haut sur la transformation d'une certaine quantité de mouvement en électricité. A l'état de repos, les muscles développent un courant électrique de sens opposé à celui qu'ils développent pendant les contractions. MM. Béraud et Robin concluent de là que la force électro-motrice de la couche parélectronomique persiste pendant la contraction. Mais pendant les contractions permanentes ce courant musculaire inverse ou négatif persiste-t-il? On peut, dès aujourd'hui, se prononcer pour la négative, ou, du moins, dire qu'il n'est pas permanent. Son mode d'action consiste alors en une série de petits courants souvent interrompus, d'intensité très-variable.

Une expérience fort intéressante a même été entreprise à ce sujet par MM. Béraud et Robin. Ces deux expérimentateurs ont pris une partie quelconque d'un nerf et l'ont soumise à l'action d'un courant continu de sens déterminé. Un changement se manifeste alors dans l'état électrique du nerf. Ce changement est immédiat et a lieu dans toute l'étendue du nerf; l'état électrique disparaît même complètement en rompant le circuit. C'est ce changement d'état que les deux savants observateurs ont désigné sous le nom d'*état électrotonique*. Il peut d'ailleurs être facilement mis en évidence par le nouveau pouvoir électromoteur qu'acquièrent toutes les parties de la longueur du nerf pendant le passage du courant; car alors il se produit, outre le courant ordinaire, un courant qui se dirige dans une direction tout opposée. MM. Béraud et Robin expliquent la production de l'électricité dans ces conditions par le résultat des actions chimiques dont l'économie est le siége. « Il n'y a pas, dans l'économie, d'autre production d'électricité que celle dont il vient d'être question; elle paraît être le résultat des actes chimiques d'assimilation et de désassimilation qui caractérisent la nutrition. Aucune des hypothèses faites sur la cause de ces phénomènes, autres que celle-ci, n'a pu résister à l'examen des faits. » (Robin, *Dictionnaire de médecine*.)

On doit à M. Scoutetten une observation assez importante et qui mérite d'être signalée : ce savant séparait, au moyen d'une cloison poreuse (baudruche, terre de pipe, etc.), les deux sangs veineux et artériel; peu à peu les deux liquides arrivaient au contact l'un de l'autre, et de ce mélange résultait un dégagement sensible d'électricité. Il avait même cru pouvoir affirmer l'existence d'un courant électrique cheminant du sang veineux vers le sang artériel, et avait voulu établir l'existence de ce fait chez les animaux vivants; mais la réalité de ce courant reste encore à démontrer.

Il ne faudrait point confondre cette production d'électricité avec celle que l'on observe chez certains poissons (torpille, raie, gymnote, etc.); chez ces animaux l'électricité naît d'un appareil spécial et n'est point le résultat physiologique du jeu des organes. V. ÉLECTROGÈNE.

ÉLECTROGRAPHE s. m. (é-lè-ktro-gra-fe — du préf. *électro*, et du gr. *graphô*, j'écris). Auteur qui a écrit sur l'électricité.

ÉLECTROGRAPHIE s. f. (é-lè-ktro-gra-fî — rad. *électrographe*). Traité sur l'électricité.

— Branche de la galvanoplastie qui a pour objet de produire des planches gravées en creux ou en relief par l'action directe d'un courant électrique. ‖ Nom donné par quelques auteurs à la télégraphie électrique, quand les appareils enregistrent eux-mêmes les dépêches.

ÉLECTROLOGIE s. f. (é-lè-ktro-lo-jî — du préf. *électro*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur l'ambre jaune. ‖ Traité sur l'électricité.

ÉLECTROLOGIQUE adj. (é-lè-ktro-lo-ji-ke — rad. *électrologie*). Qui a rapport à l'électrologie ou à l'ambre jaune.

ÉLECTROLYSABLE adj. (é-lè-ktro-li-za-ble — rad. *électrolyser*). Phys. Qui peut être électrolysé, décomposé par l'électricité : *Corps* ÉLECTROLYSABLES.

ÉLECTROLYSE s. f. (é-lè-ktro-li-ze — rad. *électrolyser*). Chim. Action d'électrolyser, de décomposer par l'électricité; décomposition opérée par les courants électriques : *L'*ÉLECTROLYSE *des acides organiques*. ‖ On dit aussi ÉLECTROLYSATION.

— **Encycl.** M. Bourgoin a soutenu, devant la Faculté des sciences, sur l'*électrolyse* des acides organiques, le 6 mai 1868, une remarquable thèse dont nous croyons devoir donner un résumé. Dans le courant de ses recherches, faites toujours avec une extrême précision, M. Bourgoin est parvenu à démêler des phénomènes souvent fort compliqués, et il a donné, de l'*électrolyse* des acides organiques, une théorie complète, fondée non sur des hypothèses, mais sur des faits positifs, ce qui est l'idéal de toute conception philosophique. Malheureusement — pourquoi faut-il qu'il y ait une ombre au tableau? — il a conclu de son travail à l'abandon des formules de constitution que les chimistes atomistes emploient aujourd'hui pour représenter les acides, et cette conclusion, non-seulement ne découle pas de ses expériences, mais encore, si quelque chose s'en déduisait, ce serait plutôt l'inverse. Mais nous discuterons cette conclusion, lorsque nous aurons exposé la partie du travail qu'il nous est permis de louer sans réserve. Cette exposition doit précéder de toute nécessité la critique que nous devons faire de la conclusion.

On sait que M. Kolbe, en électrolysant les acétates, avait obtenu du méthyle, ou plutôt de l'hydrure d'éthyle, puisque les expériences de Schorlemmer ont victorieusement prouvé que les soi-disant radicaux isolés des alcools gras ne sont, en réalité, que les hydrocarbures saturés de la série C^nH^{2n+2}. On sait, en outre, que M. Wurtz, en électrolysant des mélanges de différents acides gras, avait obtenu des hydrocarbures auxquels il donna le nom de radicaux mixtes, M. Schorlemmer n'ayant pas encore, à cette époque, fait connaître la vraie nature de ces corps; qu'ainsi, en opérant sur un mélange de valérate et d'œnanthylate de potassium, il avait donné naissance à l'hydrure d'éthyle $C^{10}H^{22}$, qu'il a appelé butyl-caproyle, en le formulant $C^6H^{13}.C^4H^9$. Enfin, M. Kolbe, en soumettant les lactates à l'action du courant, avait obtenu de l'aldéhyde. M. Kolbe avait transformé, par le même procédé, l'acide maléique en éthylène, l'acide maléique et l'acide fumorique en acétylène; et M. Kolbe s'était assuré que l'acide bromomaléique, loin de donner, lorsqu'on l'*électrolyse*, de l'acétylène brome, comme son analogie avec l'acide maléique aurait pu le faire supposer, donne de l'acide bromhydrique et de l'oxyde de carbone seulement. M. Berthelot, en dernier lieu, avait électrolysé l'acide aconitique, acide tribasique, dans l'espoir d'obtenir de la benzine; mais ses efforts étaient restés infructueux, et il n'avait obtenu que de l'oxyde de carbone plus ou moins mêlé d'acétylène.

Telles étaient nos connaissances sur l'*électrolyse* des acides organiques quand M. Bourgoin s'est occupé de cette question. Elles n'avaient rien de général, et les faits que nous venons de rapporter brièvement semblaient si confus, si embrouillés, qu'on ne pouvait plus prévoir, en aucune manière, les résultats de l'*électrolyse* d'un acide quelconque.

M. Bourgoin est parvenu à débrouiller complètement ce chaos. Nous allons exposer ses vues; mais nous le ferons en usant des formules atomiques, qui, ne lui en déplaise, jettent, sur ses propres travaux, un jour bien plus grand que les formules dont il se sert, en ce sens qu'elles en sont l'expression plus fidèle, plus visible.

Un sel ou un acide étant donné, l'action fondamentale que le courant exerce sur lui est la même, que l'acide soit minéral ou organique. Elle consiste à séparer le métal (hydrogène ou métal proprement dit) au pôle négatif, tandis que le résidu halogénique de l'acide se rend au pôle positif.

$$C^2H^3O.OK = K + C^2H^3O.O$$

Acétate potassique. — Potassium. — Résidu halogénique des acétates.

Le métal, suivant qu'il n'attaque pas l'eau, comme le cuivre par exemple, ou qu'il l'attaque, comme les métaux alcalins, se dépose à l'état de liberté ou donne un hydrate métallique et un dégagement d'hydrogène. Ainsi, dans le cas du potassium, il se dégage de l'hydrogène et il se forme de la potasse.

Quant au résidu halogénique, on peut admettre : ou bien qu'il décompose l'eau, s'empare de son hydrogène pour reconstituer l'acide et met l'oxygène de ce liquide en liberté, conformément à l'équation :

$$2C^2H^3O.O + H^2O = 2C^2H^3O.OH + O$$

Résidu halogénique des acétates. — Eau. — Acide acétique. — Oxygène.

c'est l'opinion qu'a émise M. Naquet dans ses *Principes de chimie, fondée sur les théories modernes;* ou bien que ce résidu se décompose en oxygène qui se dégage et en acide anhydre, lequel se combine à l'eau pour reconstituer l'acide hydraté :

$$2C^2H^3O.O = C^4H^6O^3 + O$$

Résidu halogénique des acétates. — Anhydride acétique. — Oxygène.

$$C^4H^6O^3 + H^2O = 2C^2H^4O^2$$

Anhydride acétique. — Eau. — Acide acétique.

C'est la seconde de ces hypothèses que préfère M. Bourgoin. Il est, jusqu'à présent, difficile de décider entre elles. Elles conduisent d'ailleurs au même résultat, puisque, quelle que soit celle des deux interprétations que l'on adopte, le fait capital, celui de la régénération de l'acide au pôle positif, avec dégagement secondaire d'oxygène, reste le même. Peut-être pourrait-on déterminer laquelle de ces deux hypothèses est vraie en électrolysant un acide sulfuré. Supposons, en effet, un acide sulfuré $C^2H^3S.SH$ (un tel acide n'est pas connu, mais se produirait peut-être par l'action du sulfure de carbone sur le sodium-méthyle). Cet acide se dédoublerait d'abord en H, qui irait au pôle positif, et $C^2H^3S.S$, qui irait au pôle négatif. Quant à la réaction ultérieure, elle donnerait des produits différents, suivant que notre interprétation ou celle de M. Bourgoin serait exacte. Dans le premier cas, il se régénérerait de l'acide dithiacétique, $C^2H^4S^2$; dans le second, il se formerait un mélange d'acide thiacétique, C^2H^4SO, et d'acide dithiacétique, $C^2H^4S^2$. On aurait en effet :

1re hypothèse :

$$2C^2H^3S.S + H^2O = 2C^2H^3S.SH + O$$

Résidu halogénique des dithiacétates. — Eau. — Acide dithiacétique. — Oxygène.

2e hypothèse :

1° $$2C^2H^3S.S = (C^2H^3S)^2S + S$$

Résidu halogénique des dithiacétates. — Anhydride dithiacétique. — Soufre.

2° $$\left.\begin{matrix}C^2H^3S\\C^2H^3S\end{matrix}\right\}S + H^2O = C^2H^3S.SH + C^2H^3S.OH$$

Anhydride dithiacétique. — Eau. — Acide dithiacétique. — Acide thiacétique.

Quoi qu'il en soit de ce point en litige, un fait reste établi : quand un sel organique est soumis à l'action du courant, le métal va au pôle négatif et le résidu halogénique va au pôle positif.

Mais à côté de ce premier fait il s'en place un second. Si le résidu halogénique ne présente pas une stabilité suffisante, au lieu de régénérer l'acide par une des deux réactions dont nous venons de parler, il se scinde en anhydride carbonique et en un corps nouveau, oxygéné ou non, suivant que l'acide a une atomicité plus grande que sa basicité ou une atomicité égale à sa basicité seulement. Ces considérations, que M. Bourgoin n'expose point et ne peut nécessairement pas exposer à cause de la langue dont il se sert, font bien saisir en quoi consiste cette première réaction secondaire, que M. Bourgoin appelle avec raison la *réaction caractéristique de l'acide organique*. Elles montrent comment il se fait que l'acide acétique donne de l'hydrure d'éthyle, l'acide succinique de l'éthylène, l'acide lactique de l'aldéhyde, ainsi qu'on peut s'en assurer à l'inspection des équations suivantes :

1° $$CH^3.CO.OH = H + CH^3.CO.O$$

Acide acétique. — Hydrogène. — Résidu halogénique des acétates.

2° $$CH^3.CO.O = CO^2 + CH^3$$

Résidu halogénique des acétates. — Anhydride carbonique.

Comme CH^3 ne peut pas exister à l'état de liberté, il se double et forme l'hydrure d'éthyle C^2H^6.

1° $$C^2H^4\left\{\begin{matrix}CO.OH\\CO.OH\end{matrix}\right. = H^2 + C^2H^4\left\{\begin{matrix}CO.O\\CO.O\end{matrix}\right.$$

Acide succinique. — Hydrogène. — Résidu halogénique des succinates.

2° $$C^2H^4\left\{\begin{matrix}CO.O\\CO.O\end{matrix}\right. = 2CO^2 + C^2H^4$$

Résidu halogénique des succinates. — Anhydride carbonique. — Ethylène.

Comme l'éthylène peut exister à l'état de liberté, il se dégage sans se doubler.

1° $$C^2H^4\left\{\begin{matrix}OH\\CO.OH\end{matrix}\right. = C^2H^4\left\{\begin{matrix}O\\CO.O\end{matrix}\right. + H^2$$

Acide lactique. — Résidu halogénique des lactates. — Hydrogène.

2° $$C^2H^4\left\{\begin{matrix}O\\CO.O\end{matrix}\right. = CO^2 + C^2H^4O$$

Résidu halogénique des lactates. — Anhydride carbonique. — Aldéhyde.

Cela posé, dans quelles conditions l'acide se régénérera-t-il? Dans quelles conditions, au contraire, la *réaction caractéristique* de l'acide organique aura-t-elle lieu? Ici interviennent nécessairement des conditions de stabilité. Lorsque l'acide organique est extrêmement stable, comme l'acide benzoïque, il est évident qu'il tendra à se régénérer et que la *réaction caractéristique* n'aura jamais lieu. L'acide est-il moins stable, il se régénérera ou donnera la *réaction caractéristique*, suivant les conditions dans lesquelles se trouvera le résidu halogénique.

Si ce résidu se trouve au sein d'une liqueur légèrement alcaline, l'anhydride carbonique ayant une grande tendance à se combiner à l'alcali pour former un carbonate, *la réaction caractéristique aura lieu*. Si, au contraire, la liqueur est neutre, l'anhydride carbonique n'ayant plus rien qui le sollicite à se séparer du résidu organique auquel il est uni, le résidu halogénique agira d'ensemble, et l'acide se régénérera.

Enfin, lorsqu'on opère au sein d'une liqueur fortement alcaline, la réaction devient beaucoup plus compliquée. L'alcali, décomposé par le courant en même temps que le sel organique, fournit de l'oxygène naissant. Cet oxygène se porte sur le produit de la *réaction caractéristique* et l'oxyde, soit complétement, soit incomplétement, en donnant naissance à des composés divers qui peuvent aller jusqu'au corps complétement brûlé, tels que l'eau et l'anhydride carbonique. C'est ainsi qu'avec l'acide succinique, en présence d'un excès d'alcali, on obtient, ou bien simplement de l'eau et de l'anhydride carbonique, ou bien un mélange d'eau, d'anhydride carbonique et d'acétylène, suivant que l'éthylène est ou n'est pas complétement brûlé.

$$C^2H^4 + 6O = 2CO^2 + 2H^2O$$

Ethylène. — Oxygène. — Anhydride carbonique. — Eau.

$$C^2H^4 + O = H^2O + C^2H^2$$

Ethylène. — Oxygène. — Eau. — Acétylène.

En somme, lorsqu'on électrolyse un sel organique dans une liqueur neutre, il se sépare : le métal va au pôle négatif, et, au pôle positif, se rend le résidu halogénique, qui, au contact de l'eau, régénère l'acide et donne lieu à un dégagement d'oxygène, quelle que soit la manière d'interpréter ce fait.

Lorsqu'on opère dans une liqueur légèrement alcaline, et que l'acide n'a pas une extrême stabilité, le résidu halogénique se détruit en anhydride carbonique, qui se porte sur l'alcali, et en un résidu, oxygéné ou non, suivant les cas, qui se dégage directement ou après s'être doublé; enfin, si la solution est très-alcaline, l'oxygène naissant, provenant

de la décomposition de l'alcali, se porte sur le produit de la *réaction caractéristique* et le transforme en composés plus ou moins complètement oxydés.

Tels sont les faits qui ressortent jusqu'à l'évidence des expériences nombreuses de M. Bourgoin. Ce chimiste les a démontrés par l'*électrolyse* de l'acide acétique libre et des acétates, de l'acide formique et des formiates, de l'acide benzoïque et des benzoates, de l'acide oxalique et des oxalates, de l'acide succinique et des succinates, de l'acide tartrique et des tartrates, dans une liqueur neutre, légèrement alcaline ou très-alcaline. Il a également électrolysé des mélanges d'acétate et de formiate, de formiate et de benzoate, de benzoate et d'acétate; et, dans tous les cas, les faits ont été d'accord avec la théorie que nous venons d'exposer et que M. Bourgoin présente d'une autre manière à cause de la différence qui existe entre le langage dont nous nous servons et le sien.

Par ce travail, M. Bourgoin a rendu un véritable service. Ces recherches, qui n'ont pas duré moins de dix-huit mois et qui souvent ont été fort pénibles et ont exigé une main habile et exercée, ces recherches ont éclairé un problème hier encore très-compliqué, aujourd'hui d'une simplicité extrême. Ce travail est de ceux qui montrent un chimiste consommé. Malheureusement, nous le répétons, M. Bourgoin conclut, sans raison, de son travail, à l'abandon des formules rationnelles, conclusion qui n'est aucunement justifiée.

Le principal argument de M. Bourgoin est celui-ci : d'après la théorie atomique, l'acide formique diffère de l'acide acétique en ce qu'il renferme de l'hydrogène au lieu du radical méthyle. Or, puisque dans l'*électrolyse* de l'acide acétique il se dégage du méthyle (hydrure d'éthyle) au pôle positif, il doit, dans l'*électrolyse* de l'acide formique, se dégager de l'hydrogène au pôle positif. Ce fait ne se produisant point, la théorie est condamnée.

Le raisonnement de M. Bourgoin pèche par deux points. D'abord il nous démontre ce fait, dont nous avons déjà fait l'apprentissage dans d'autres milieux, à savoir qu'on ne lit jamais les théories de ses adversaires, qu'on ne sait jamais exactement ce qu'ils soutiennent, ce qui conduit à combattre contre des moulins à vent. En second lieu, il ne voit pas que, s'il avait pu y avoir dans le fait dont il parle une difficulté pour la théorie atomique, la théorie élégante et vraie qu'il vient de donner de l'*électrolyse* aurait fait disparaître complètement cette difficulté.

Je dis que M. Bourgoin n'est pas au courant de nos théories, car il s'attache à démontrer qu'il n'existe pas d'éthyle et de méthyle dans tel ou tel corps, comme si nous en étions encore à croire à l'existence de radicaux déterminés dans les composés organiques.

Les lois de l'atomicité ont modifié profondément nos connaissances à ce sujet. Voici ce que représente aujourd'hui pour nous l'expression *radical composé* :

Etant donné 1 atome tétratomique, je suppose, comme 1 atome de carbone, cet atome peut se saturer par 4 atomes monoatomiques, comme dans le gaz des marais CH^4. Il peut aussi se saturer partiellement par un autre atome de carbone et former ainsi des groupes dont l'atomicité sera égale à n fois l'atomicité du carbone, soit à $4n$, moins $2n-2$, $2n-2$ représentant le nombre d'atomicités perdues au minimum par la saturation des n atomes de carbone qui se sont unis et qui achèveront de se saturer en s'adjoignant des éléments d'atomicité diverse, l'hydrogène monoatomique par exemple. C'est ainsi qu'on aura les hydrocarbures C^2H^6, C^3H^8, etc.

Considérons l'hydrocarbure C^2H^6 et transformons-le en chlorure d'éthyle. Les propriétés et l'analyse du chlorure d'éthyle, aussi bien que les conditions dans lesquelles ce corps se produit au moyen de l'hydrure d'éthyle, démontrent que ce corps répond à la formule C^2H^5Cl. Un des 6 atomes d'hydrogène de l'hydrure d'éthyle a donc été remplacé par du chlore, et des 2 atomes de carbone, qui tous deux étaient saturés dans l'hydrure d'éthyle par 3 atomes d'hydrogène, l'un est encore saturé par 3 atomes d'hydrogène, tandis que l'autre l'est par 2 atomes d'hydrogène et 1 atome de chlore, suivant la formule

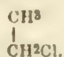

$$\begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CH^2Cl. \end{array}$$

Or, le chlore ayant des affinités tout à fait différentes de celles de l'hydrogène, il pourra arriver que, dans telles réactions où l'hydrogène ne pourra pas être séparé du carbone, le chlore le soit, de manière que ce métalloïde puisse être remplacé par d'autres corps simples ou par des groupes composés, tandis que le groupe C^2H^5 restera intact. On peut alors, dans toutes les réactions où le groupe C^2H^5 n'est pas entamé, regarder ce groupe comme remplaçant un corps simple qui serait uni au chlore, au brome, etc., lui accorder une certaine existence propre, lui donner un nom. C'est à ce titre que l'on nomme le composé C^2H^5Cl chlorure d'éthyle, en donnant au groupe C^2H^5 le nom d'éthyle. On peut aller plus loin. Pour faire l'analyse du groupe C^2H^5 lui-même, ce qui jette un certain jour sur des réactions nombreuses, on peut dire qu'il représente du méthyle, CH^3, dont 1 atome d'hydrogène est remplacé par du méthyle, et l'écrire $CH^2(CH^3)$. Au fond, lorsqu'on s'exprime ainsi, on n'entend nullement dire que le chlorure d'éthyle renferme un groupe distinct, un radical composé, dans le sens restreint que MM. Liebig et Berzélius attachaient jadis à ces mots. On n'entend pas dire non plus que l'éthyle renferme un groupe méthyle isolé remplaçant l'hydrogène dans un autre groupe méthyle. On exprime seulement ce fait, que le chlorure d'éthyle est formé de 2 atomes de carbone unis entre eux par une atomicité et se saturant, l'un par 3 hydrogènes, l'autre par 2 hydrogènes et 1 chlore. On exprime que la molécule incomplète C^2H^5, qui ne peut exister libre, est formée de 2 atomes de carbone unis par deux de leurs atomicités, et dont l'un est saturé par 3 atomes d'hydrogène, tandis que l'autre, combiné seulement à 2 atomes du même corps, possède encore une atomicité vacante.

Cela posé, reprenons l'argument de M. Bourgoin. Cette phrase : *l'acide acétique est de l'acide méthyl-formique*, exprime seulement que la formule rationnelle de l'acide formique est

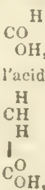

$$\begin{array}{l} \;\;H \\ CO \\ \;\;OH, \end{array}$$

tandis que celle de l'acide acétique est

$$\begin{array}{l} \;H \\ CH \\ \;H \\ | \\ C^{O}_{OH}, \end{array}$$

ou, ce qui revient exactement au même,

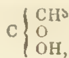

$$C \left\{ \begin{array}{l} CH^3 \\ O \\ OH, \end{array} \right.$$

sans que pour cela nous admettions dans l'acide acétique un groupe méthyle distinct. Maintenant, lorsqu'on *électrolyse* un acétate au sein d'une liqueur alcaline, on en retranche d'abord le métal, qui va au pôle négatif, puis de l'anhydride carbonique, qui se fixe sur l'alcali, et il reste le composé CH^3, qui se double et qui va au pôle positif. Si, au contraire, on opère dans une liqueur neutre, le radical halogénique qui va au pôle positif y reconstitue de l'acide acétique, et, au lieu d'hydrure d'éthyle, il se dégage de l'oxygène.

Avec les formiates neutres, on n'aurait pas de peine à comprendre que la réaction fût la même, c'est-à-dire que le sel subît simplement l'action fondamentale du courant. Mais, avec les solutions alcalines, il devrait se dégager de l'hydrogène au pôle positif. Pourquoi? Dans ce cas comme dans l'autre, M. Bourgoin en convient, l'action première consiste à décomposer le formiate en métal qui va au pôle négatif et en résidu halogénique, CHO^2, qui se rend au pôle positif. Ce qui se passera ultérieurement dépendra uniquement du degré de stabilité de l'acide formique et du résidu halogénique lui-même. Si ce résidu est assez stable, il prendra l'hydrogène de l'eau pour donner de l'acide formique, et on aura un dégagement d'oxygène; s'il n'est pas plus stable que le résidu des acétates $C^2H^3O^2$, il donnera de l'anhydride carbonique, et il se dégagera de l'hydrogène au pôle positif; c'est ce que M. Bourgoin espérait d'abord obtenir; enfin, s'il est assez stable pour pouvoir reconstituer de l'acide formique, mais qu'il soit moins stable que l'eau, au lieu d'emprunter de l'hydrogène à l'eau, une portion de ce résidu empruntera l'hydrogène de l'autre portion, et l'on aura de l'acide formique et de l'anhydride carbonique suivant l'équation :

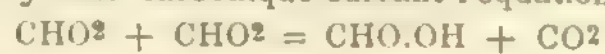

$$\underset{\text{Résidu des formiates.}}{CHO^2} + \underset{\text{Résidu des formiates.}}{CHO^2} = \underset{\text{Acide formique.}}{CHO.OH} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2}$$

C'est ce dernier phénomène qui se produit.

Ainsi donc les expériences de M. Bourgoin n'indiquent rien ni pour ni contre les formules de constitution dont nous nous servons. Je dis plus : je dis que si elles donnaient des indications, ces indications seraient bien plutôt favorables que contraires. En effet, lorsqu'on croyait que la production du méthyle, de l'éthylène, etc., résultaient de l'action directe du courant, on pouvait, jusqu'à un certain point, s'étonner que l'hydrogène, saturant dans l'acide formique la même atomicité de carbone qui, dans l'acide acétique, est satisfaite par le groupe CH^3, on pouvait s'étonner, dis-je, que cet hydrogène ne s'éliminât pas exactement comme le groupe CH^3 s'élimine. Mais M. Bourgoin nous ayant appris que la production de l'hydrure d'éthyle résulte, non de l'action fondamentale du courant, mais d'une décomposition secondaire qui peut se produire ou ne se pas produire, suivant le degré de stabilité des corps sur lesquels on opère, tout s'explique, toute difficulté disparaît.

Il est vrai que M. Bourgoin prétend que les *formules rationnelles fondées sur l'action du courant* ne répondent à rien. En cela il a pleinement raison. Mais nos formules rationnelles sont loin d'être fondées sur l'action du courant. En admettant qu'au début elles aient été déduites de là, depuis elles ont été appuyées sur des preuves plus solides; elles servent à exprimer tout un ensemble de réactions et de propriétés dont l'action du courant n'est qu'une bien infime fraction. Il suffit que cette action ne soit point en opposition avec elles; et, dans notre exposition du travail de M. Bourgoin, nous avons montré que non-seulement cette opposition n'existe pas, mais qu'avec nos formules l'action du courant devient d'une simplicité extrême, je dirais même d'une simplicité plus grande qu'avec les formules dont M. Bourgoin fait usage, si je ne craignais d'avancer une simple affirmation sans preuve immédiate, n'ayant pas donné les formules de ce chimiste.

Concluons donc que M. Bourgoin n'a nullement ébranlé, qu'il n'a pas même effleuré la théorie atomique, qu'il l'a plutôt consolidée, et qu'à ce point de vue les attaques que sa thèse renferme ne reposent sur rien de sérieux. Mais en même temps nous terminerons par où nous avons commencé, par l'éloge de son travail, qui fait la lumière sur un point de la science où régnait la nuit.

ÉLECTROLYSÉ, ÉE (é-lè-ktro-li-zé) part. passé du v. Electrolyser : *Corps* ÉLECTROLYSÉ.

ÉLECTROLYSER v. a. ou tr. (é-lè-ktro-li-sé — du préf. *électro*, et du gr. *luô*, je dissous). Phys. Décomposer par l'électricité : ÉLECTROLYSER *un corps*.

ÉLECTROLYTE s. m. (é-lè-ktro-li-te — du préf. *électro*, et du gr. *luô*, je dissous). Phys. Corps soumis à l'action de la pile pour être décomposé.

ÉLECTROLYTIQUE adj. (é-lè-ktro-li-ti-ke — rad. *électrolyte*). Phys. Qui a les caractères d'un électrolyte : *Corps* ÉLECTROLYTIQUE. ‖ Qui se fait par électrolysation : *Décomposition, analyse* ÉLECTROLYTIQUE.

ÉLECTROLYTIQUEMENT adv. (é-lè-ktro-li-ti-ke-man — rad. *électrolytique*). Phys. Par des procédés électrolytiques : *Du zinc dissous* ÉLECTROLYTIQUEMENT.

ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE adj. Phys. Qui a rapport à l'électro-magnétisme : *Phénomènes* ÉLECTRO-MAGNÉTIQUES.

ÉLECTRO-MAGNÉTISME s. m. Théorie des actions et réactions des courants sur les aimants et des aimants sur les courants.

— **Encycl.** Œrstedt, professeur de physique à Copenhague, fit, en 1819, une découverte qui liait intimement le magnétisme et l'électricité, et qui fut bientôt, entre les mains d'Ampère et de Faraday, la source d'une branche nouvelle de la physique. Le fait découvert par Œrstedt est l'action directrice qu'un courant fixe exerce à distance sur une aiguille aimantée mobile. Bientôt après on a reconnu que réciproquement un aimant fixe a une action directrice facile à constater sur un courant mobile, et l'on a donné le nom d'*électro-magnétisme* à la partie de la physique qui traite des actions mutuelles qui s'exercent entre les courants et les aimants.

Pour faire l'expérience d'Œrstedt, on tend horizontalement, dans la direction du méridien magnétique, un fil de cuivre au-dessous d'une aiguille aimantée mobile, comme le représente la fig. 1. Tant que le fil n'est pas

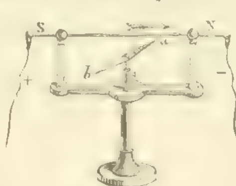

Fig. 1.

traversé par un courant, l'aiguille lui demeure parallèle; mais aussitôt que les extrémités du fil sont mises en communication avec les électrodes d'une pile, l'aiguille est déviée et tend d'autant plus à prendre une direction perpendiculaire au courant que celui-ci est plus intense.

Quant au sens dans lequel les pôles sont déviés, il se présente plusieurs cas qui vont se ramener à un principe unique. Si l'on se rappelle que toutes les fois que l'on parle de la direction d'un courant on le considère comme allant, dans le fil conjonctif, du pôle positif au pôle négatif, l'expérience précédente présente les quatre cas suivants :

1° Si le courant passe au-dessus de l'aiguille et va du sud au nord, le pôle austral est dévié vers l'ouest : c'est cette disposition qui est représentée dans la figure 1.

2° Si le courant passe au-dessous de l'aiguille, toujours du sud au nord, le pôle austral est dévié à l'est.

3° Lorsque le courant passe au-dessus de l'aiguille, dans la direction du nord au sud, le pôle austral se dirige vers l'est.

4° Enfin la déviation a lieu vers l'ouest quand le courant va encore du nord au sud au-dessous de l'aiguille.

Si l'on conçoit, comme l'a fait Ampère, un observateur tourné vers l'aiguille et placé dans le fil conjonctif, de manière que le courant entre par ses pieds, on reconnaît aisément que, dans les quatre positions que l'on vient de considérer, le pôle austral est dévié vers la gauche de cet observateur.

Si, au contraire, le courant était mobile et l'aiguille fixe, ce serait le courant qui tendrait à devenir perpendiculaire à la direction de l'aiguille, le pôle austral occupant toujours la gauche. Pour démontrer ce fait, on prend un courant affectant une forme rectangulaire et dont la base supérieure porte, à sa partie médiane, deux tiges verticales qui viennent se fixer dans deux cavités métalliques, en communication chacune avec un des pôles d'un fil, comme le montre la figure ci-contre. Le circuit que parcourt le courant est

Fig. 2.

alors mobile, et, au-dessous de sa branche inférieure, on approche un fort barreau aimanté : aussitôt le circuit se met à tourner, et s'arrête, après quelques oscillations, dans un plan perpendiculaire à l'aimant, de manière que le pôle austral de celui-ci se trouve à la gauche du courant, dans la partie inférieure du circuit.

Ampère a donné une explication de ces actions réciproques des courants et des aimants en assimilant les aimants aux solénoïdes.

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE s. f. Phys. Travail des métaux au moyen de l'électricité.

ÉLECTROMÈTRE s. m. (é-lè-ktro-mè-tre — du préf. *électro*, et du gr. *metron*, mesure). Phys. Appareil destiné à déterminer la tension électrique d'un corps électrisé, ou la nature de l'électricité développée : *L'*ÉLECTROMÈTRE *de Volta, de Carvallo. L'*ÉLECTROMÈTRE *à cadran.*

— **Encycl.** Les *électromètres* sont tous fort loin de remplir les conditions que leur impose le nom ambitieux qu'on leur a donné : ce ne sont guère encore que de simples électroscopes.

Le premier appareil auquel on ait donné le nom d'*électromètre* est ce petit instrument, imaginé par Heuley, qu'on voit souvent fixé sur un des conducteurs de la machine électrique. C'est une petite tige d'ébène au sommet de laquelle est fixé un demi-cercle gradué, en ivoire, qui porte à son centre une aiguille en baleine terminée par une balle de sureau. Cette aiguille, sorte de pendule électrique, reste verticale quand l'instrument dont elle doit indiquer la charge est au repos; mais elle quitte cette position et fait, avec le support, un angle d'autant plus prononcé que la tension électrique est plus grande.

— *Electromètre condensateur.* L'*électromètre* à condensateur de Volta ne diffère de l'électroscope à pailles ou à feuilles d'or (v. ÉLECTROSCOPE) qu'en ce que la boule qui termine à sa partie supérieure la tige collectrice est remplacée par un plateau recouvert d'une couche légère de gomme laque. Un autre plateau de même diamètre, recouvert aussi de gomme laque, forme, avec le premier, lorsqu'on l'y superpose, un condensateur au moyen duquel on peut extraire presque toute l'électricité contenue dans le corps soumis à l'expérience.

Pour cela, on met le corps en contact avec le plateau supérieur, et, en même temps, on touche avec le doigt le plateau inférieur. Le condensateur se charge ainsi, en enlevant au corps presque toute l'électricité qu'il contenait, si du moins sa charge était faible, ce que l'on doit supposer, l'appareil étant précisément destiné à mettre en évidence les très-petites quantités d'électricité. On retire alors le doigt qu'on avait porté sous le plateau inférieur, et, en même temps, on écarte le corps. Jusque-là les pailles n'ont fait aucun

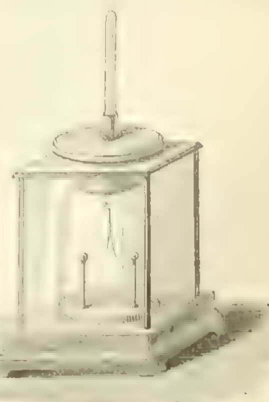

Fig. 1.

mouvement, mais le condensateur est chargé, et, si on enlève le plateau supérieur par le manche isolant qui est fixé à son centre, l'électricité dont était chargé le plateau inférieur devient libre, se répand dans les pail-

les et se manifeste par la divergence de ces appendices. L'*électromètre* à condensateur n'est au reste ordinairement pas muni d'un appareil de mesure.

— *Electromètre à trois plateaux de Péclet.* M. Péclet a imaginé, en 1838, un *électromètre* dont la sensibilité est de beaucoup supérieure à celle du précédent. Il ne diffère, d'ailleurs, de ce dernier que par la disposition du condensateur, qui est à trois plateaux. Ces trois plateaux sont de verre dépoli recouvert de feuilles d'or. Le plateau intermédiaire est enduit de couches de gomme laque sur ses deux faces, mais non sur son contour; les deux autres, sur les faces qui viendront en contact avec celles du plateau intermédiaire. Le plateau inférieur fait corps avec l'*électromètre.* Comme dans l'appareil précédent, le plateau intermédiaire peut être enlevé par son manche isolant, et alors il entraîne avec lui le plateau supérieur; mais ce dernier peut aussi être enlevé séparément par son manche, qui forme gaîne autour de celui du second.

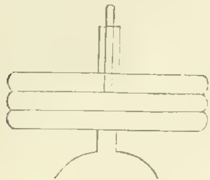

Fig. 2.

Les trois plateaux étant superposés, si l'on touche avec un corps électrisé le plateau supérieur et avec le doigt le contour du plateau intermédiaire, ces deux plateaux se chargent comme dans le condensateur ordinaire, le troisième plateau n'intervenant alors aucunement; mais si on enlève le doigt, le corps influençant et ensuite le plateau supérieur, l'électricité contenue dans le plateau intermédiaire devient d'abord libre, et, si l'on touche alors avec le doigt le plateau inférieur, les deux derniers plateaux forment un nouveau condensateur, et toute trace d'électricité disparaît dans le plateau intermédiaire en même temps que le plateau inférieur s'est chargé d'une certaine quantité d'électricité latente. On replace alors le plateau supérieur et on recommence la même série d'opérations que précédemment. Le plateau inférieur se trouve alors chargé d'une nouvelle quantité d'électricité dissimulée, qu'on peut d'ailleurs accroître encore en recommençant toujours la même série d'opérations jusqu'à ce que l'on juge que toute l'électricité contenue dans le corps soumis à l'expérience a été complètement emmagasinée. On enlève alors les deux plateaux supérieurs en même temps, et les pailles divergent.

Coulomb s'est servi d'un instrument analogue à sa balance de torsion pour démontrer les lois des attractions et des répulsions électriques. Modifiée et appropriée à cet usage, cette balance, qu'il avait employée pour le magnétisme, peut être rangée au nombre des *électromètres :* c'est même le plus parfait que nous possédions. Ce n'est plus un fil de cocon, comme dans son électroscope, qui supporte le levier de gomme laque, mais un fil d'argent.

ÉLECTROMÉTRIQUE adj. (é-lè-ktro-mé-tri-ke — rad. *électrométrie*). Phys. Qui a rapport à l'électrométrie : *Expériences* ÉLECTROMÉTRIQUES.

ÉLECTROMICROMÈTRE s. m. (é-lè-ktro-mi-kro-mè-tre — du préf. *électro*, et du gr. *mikros*, petit; *metron*, mesure). Phys. Electromètre employé pour de très-faibles quantités d'électricité.

ÉLECTROMICROMÉTRIE s. f. (é-lè-ktro-mi-kro-mé-tri—rad. *électromicromètre*). Phys. Détermination des tensions produites par de très-faibles quantités d'électricité.

ÉLECTROMOTEUR, TRICE adj. (é-lè-ktro-mo-teur — du préf. *électro*, et de *moteur*). Phys. Qui développe l'électricité au contact de substances hétérogènes, ou sous l'influence d'une action chimique, comme dans les piles : *Des substances* ÉLECTROMOTRICES. ‖ Qui a rapport à l'électricité ainsi développée : *Les forces* ÉLECTROMOTRICES.

— s. m. Appareil propre au développement de l'électricité qui se produit au contact des substances hétérogènes, ou sous l'influence d'une action chimique : *La pile de Volta est un* ÉLECTROMOTEUR *métallique.*

— Appareil propre à produire du mouvement par la seule force de l'électricité.

— Pathol. Appareil électrique approprié au traitement de certaines maladies.

— **Encycl.** On nomme *électromoteurs* des machines dans lesquelles l'agent producteur du mouvement est l'électricité. Les *électromoteurs* sont fondés sur la propriété spéciale à un bâton de fer doux, entouré par un courant électrique, de s'aimanter lorsque le courant passe, et seulement à l'instant précis de son passage. L'aimantation cesse aussitôt que le courant ne passe plus. V. ÉLECTRO-AIMANT.

Que l'on imagine un électro-aimant en regard duquel se trouve une plaque de fer doux mobile autour d'un axe. Suivant que le courant passe ou est interrompu, la lame est attirée ou repoussée. On produit ainsi autour de l'axe un mouvement d'oscillation qu'on peut ensuite transformer. Le principe de toutes les machines électro-motrices est le même. Les dispositions spéciales peuvent varier à l'infini, mais au fond c'est toujours l'attraction de l'électro-aimant qui est la source du mouvement. Une fois la machine en train, elle règle elle-même le passage du courant, comme une machine à vapeur règle son tiroir.

La notion d'équivalence de l'électricité avec la chaleur, et par suite le travail, permet d'analyser la valeur de ces diverses machines. Or, le kilogrammètre fourni par ces machines revient à un prix excessivement élevé, qui en proscrit absolument l'emploi dans l'industrie. Les plus parfaites ne consomment pas moins de 1 fr. 50 par cheval et par heure, tandis que la consommation moyenne des machines à vapeur pour la même force et le même temps est de 0 fr. 06.

La véritable question à étudier aujourd'hui, et qui permettrait, même avec les machines existantes, d'abaisser le prix de revient de l'effet utile, est celle qui concerne la production économique de l'électricité. Ce n'est que lorsque les recherches des physiciens auront conduit à l'invention de piles moins coûteuses que celles que l'on emploie aujourd'hui que les machines électromotrices pourront être appliquées, dans certains cas déterminés, avec quelque avantage. Et encore ne sera-ce peut-être pas tant à cause du bon marché que de la facilité de leur emploi et de la délicatesse en quelque sorte intelligente de leur action. Jusque-là il y a peu à s'intéresser à des dispositions de mécanisme que l'on peut varier à l'infini sans utilité réelle.

ÉLECTRO-MUSCULAIRE adj. Physiol. Se dit des phénomènes particuliers de sensibilité et de contractilité excités dans les muscles par l'électricité dynamique.

ÉLECTRO-NÉGATIF, IVE adj. Phys. Se dit des corps qui se portent au pôle positif d'une pile, et aussi de l'électricité développée au pôle négatif : *Le fluide* ÉLECTRO-NÉGATIF. *Les acides sont des corps* ÉLECTRO-NÉGATIFS.

ÉLECTROPHILE s. m. (é-lè-ktro-fi-le — du gr. *électron*, électricité; *philos*, ami). Partisan de l'électricité.

ÉLECTROPHORE adj. (é-lè-ktro-fore — du préf. *électro*, et du gr. *phoros*, qui porte). Phys. Instrument formé d'un gâteau de résine et d'un disque de bois, recouvert d'une feuille d'étain, avec manche isolant, dont on se sert pour rendre l'électricité sensible à volonté.

— **Encycl.** L'*électrophore* tire son nom de la propriété qu'il a de conserver longtemps l'électricité dont il est chargé. Il se compose d'un gâteau de résine, que l'on électrise en le frottant avec une peau de chat, et sur lequel on place un disque métallique attaché par le milieu à un manche de verre. Si, à l'aide de ce dernier, on enlève le disque, après y avoir posé le doigt pendant un instant pour donner écoulement au fluide résineux, il se trouve chargé d'électricité vitrée, et l'on peut produire l'étincelle en lui présentant un excitateur. En replaçant de nouveau le disque sur le gâteau de résine, et en le retirant, on tire une seconde étincelle, et ainsi de suite.

ÉLECTRO-PHYSIOLOGIE. s. f. Physiol. Phénomènes particuliers de sensibilité et de contractilité excités et constatés par l'électricité dynamique.

ÉLECTRO-PHYSIOLOGIQUE adj. Qui a rapport aux phénomènes électriques produits sur les corps vivants : *Analyse* ÉLECTRO-PHYSIOLOGIQUE.

ÉLECTRO-POLAIRE adj. Phys. Se dit d'un conducteur qui possède un pôle positif et un pôle négatif : *Conducteur* ÉLECTRO-POLAIRE.

ÉLECTRO-POSITIF, IVE adj. Phys. Se dit des corps qui se portent au pôle négatif d'une pile, et aussi de l'électricité développée au pôle positif : *L'électricité* ÉLECTRO-POSITIVE. *Les bases salifiables sont des corps* ÉLECTRO-POSITIFS.

ÉLECTRO-PUNCTEUR ou **ÉLECTRO-PONCTEUR** s. m. Méd. Médecin qui pratique l'électro-puncture.

ÉLECTRO-PUNCTURE ou **ÉLECTRO-PONCTURE** s. f. Méd. Application de l'électricité à la thérapeutique au moyen d'aiguilles que l'on enfonce dans les tissus.

— **Encycl.** L'*électro-puncture* est une opération destinée à faire passer un courant électrique dans un organe. Elle se pratique à l'aide d'aiguilles déliées, d'une longueur de 0m,04 à 0m,08, fixées à un manche taillé à pans. On introduit une de ces aiguilles dans la partie supérieure de l'organe, et une autre dans la partie inférieure. Ces deux aiguilles communiquent avec les pôles d'une pile voltaïque; une pile à auges est généralement employée. On obtient de cette manière un courant continu. Mais, si l'on veut avoir un courant intermittent, on place dans les tissus une seule aiguille, que l'on met en communication avec l'un des pôles. Une tige de métal mobile, communiquant avec le pôle opposé, sera saisie à l'aide d'un corps isolant, et l'on touchera, de temps en temps, une place plus ou moins éloignée de l'aiguille placée dans l'épaisseur des tissus. Par exemple, s'il s'agit de soigner une paralysie des membres abdominaux, on placera une aiguille sur la direction de la moelle épinière, et, avec un corps bon conducteur, on touchera les téguments de la cuisse et de la jambe. A chaque secousse, le courant s'établit de la moelle vers les muscles et peut favoriser le retour de l'action contractile.

Cette action ne détermine ni accident ni douleur; quand l'aiguille est retirée, la plaie, à peine apparente, guérit toute seule et sans pansement.

ÉLECTRO-PUNCTURÉ ou **ÉLECTRO-PONCTURÉ, ÉE**, part. passé du v. Electro-puncturer : *Malade* ÉLECTRO-PUNCTURÉ.

ÉLECTRO-PUNCTURER ou **ÉLECTRO-PONCTURER** v. a. ou tr. Méd. Traiter par l'électro-puncture : ÉLECTRO-PONCTURER *un malade.*

ÉLECTROSCOPE s. m. (é-lè-ktro-sko-pe — du préf. *électro*, et du gr. *skopeô*, j'examine). Phys. Instrument propre à dénoter la présence et à déterminer l'espèce d'électricité dont un corps est chargé.

— **Encycl.** Le plus simple des *électroscopes* consiste en une petite balle de sureau suspendue à l'extrémité d'un fil vertical de soie. Pour reconnaître si un corps est électrisé, il suffit de l'approcher de la balle de sureau, qui, dans l'hypothèse de l'affirmative, est d'abord attirée, puis repoussée après le contact. Cette expérience ne fait d'ailleurs pas connaître la nature de l'électricité dont était chargé le corps employé. Une aiguille métallique, terminée à ses deux extrémités par de petites boules et reposant par son milieu sur un pivot isolant, forme aussi un *électroscope* très-simple. Un corps électrisé, que l'on approche de l'une des boules, sur l'un des côtés de l'aiguille, imprime aussitôt à cette aiguille un mouvement de rotation dans le sens de la boule directement influencée au corps influençant.

— *Electroscope à pailles* ou *à feuilles d'or.* L'*électroscope* à pailles ou à feuilles d'or permet non-seulement de reconnaître la présence de l'électricité dans un corps, mais aussi d'en déterminer la nature vitrée ou résineuse. Il se compose d'une petite cloche de verre renversée, enduite extérieurement, à sa partie supérieure, d'une mince couche de gomme laque, pour éviter la déperdition de l'électricité, et traversée à son sommet par une tige métallique verticale, terminée en haut par une boule de cuivre, et en bas par deux lames portant de petits trous dans lesquels passent les fils destinés à supporter les deux pailles ou feuilles d'or, qui pendent librement, à une petite distance l'une de l'autre, dans l'intérieur de la cloche. Le tout repose sur un support de bois portant deux ou quatre tiges verticales métalliques terminées par des boules également métalliques disposées de manière à comprendre entre elles les extrémités inférieures des deux pailles ou feuilles d'or.

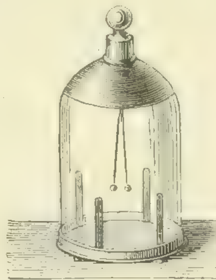

Lorsqu'on approche un corps électrisé de la boule qui termine en haut l'appareil, elle s'électrise par influence et les pailles se chargent de l'électricité de nom contraire à celle que contenait le corps. Ces deux pailles, chargées de la même électricité, se repoussent, et leur écart, plus ou moins grand, que tend d'ailleurs à augmenter la présence des tiges verticales dressées dans l'intérieur de la cloche, accuse la présence, en plus ou moins grande quantité, de l'électricité dans le corps soumis à l'expérience. Si l'on met directement en contact le corps essayé avec la boule de l'*électroscope*, l'effet augmente; mais alors les pailles se chargent de l'électricité que possédait le corps. La divergence des pailles persiste d'ailleurs plus ou moins longtemps après que l'on a éloigné le corps influençant, selon le degré de sécheresse de l'air. Les pailles restant ainsi chargées de l'électricité que possédait le premier corps essayé, on pourra maintenant reconnaître la nature de celle que contiendra un nouveau corps quelconque en l'approchant de la boule de l'*électroscope.* Suivant que les pailles se rapprocheront ou divergeront davantage, l'électricité contenue dans le second corps sera de nature pareille ou contraire à celle de l'électricité contenue dans le premier.

— *Electroscope de Coulomb.* Il se compose d'une légère aiguille de gomme laque, terminée à l'une de ses extrémités par un petit disque de clinquant, et suspendue horizontalement, par un fil de cocon, au centre d'une cage cylindrique de verre, sur le pourtour de laquelle a été collée une bande de papier

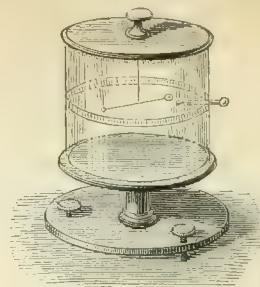

contenant les 360 divisions de la circonférence. Une tige métallique, terminée par une boule placée à la hauteur du disque de clinquant, est fixée au support de la cage, et peut être mise, de l'extérieur, en contact avec le corps à essayer. Si ce corps est électrisé, la boule attire le disque jusqu'au contact, puis le repousse.

— *Electroscope météorologique de Saussure.* Cet appareil, destiné à déceler la présence de l'électricité dans l'air ou dans les nues, et à en faire connaître la nature, se compose d'une sorte de petit paratonnerre en communication avec la garniture qui porte les pailles. Lorsque l'instrument est influencé par un nuage chargé d'électricité, le fluide

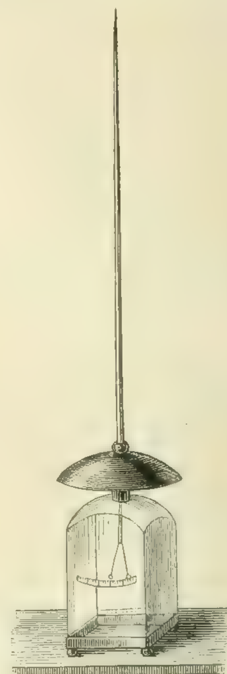

neutre de la tige et de la garniture est décomposé, l'électricité contraire à celle dont est chargé le nuage s'écoule par la pointe, et les pailles restent chargées de l'électricité de même nature. Un arc de papier portant des divisions, collé sur l'une des faces de la cage rectangulaire de verre qui abrite les pailles, permet d'en mesurer l'écartement.

— *Electroscope météorologique de Peltier.* Il se compose d'une aiguille fixe EF, isolée, que l'on dirige dans le plan du méridien magnétique, en mouvant l'appareil sur ses supports; d'un fil recourbé *ab* reposant sur une chape et relié à une aiguille aimantée *cd* qu'il entraîne avec lui dans ses mouvements; enfin d'une tige verticale terminée à sa partie supérieure par une boule que l'on mettra en contact avec le corps à essayer, et portant, dans sa partie moyenne, un chapeau destiné à préserver l'appareil des accidents atmosphériques lorsqu'on aura à faire des expériences à l'air libre.

La tige métallique verticale communique avec EF par l'intermédiaire de l'anneau qu'on voit sur la figure. Quant au système du fil *ab* et de l'aiguille *cd*, qui communique aussi avec la tige par l'intermédiaire de la chape, il peut être soulevé ou abaissé de manière à devenir fixe ou mobile.

Pour faire une expérience, on rend l'aiguille *cd* mobile; elle se dirige alors parallèlement à la barre EF, que l'on a préalablement dirigée dans le plan du méridien magnétique, et le fil *ab* vient presque en coïncidence avec EF. Si alors on électrise la boule supérieure, EF et *ab* prennent l'électricité communiquée à la tige verticale et se repoussent; mais leur écart est limité par l'influence contraire de l'aiguille *cd*, qui tend à revenir dans le plan du méridien. L'angle d'écart peut être regardé, quand il est assez petit,

comme donnant la mesure de la force répulsive développée dans les deux fils *ab* et EF,

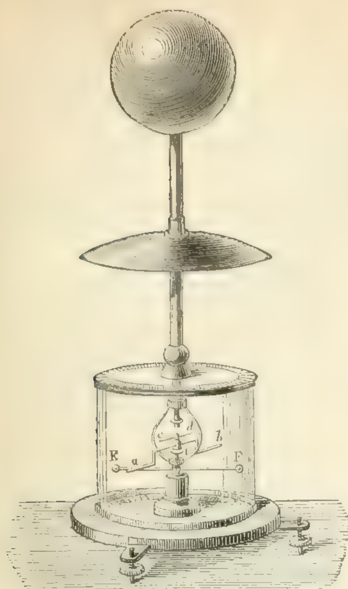

ou, ce qui revient au même, de la quantité d'électricité répandue dans l'instrument.

ÉLECTROSCOPIE s. f. (é-lè-ktro-sko-pî — rad. *électroscope*). Phys. Art de déterminer l'espèce d'électricité dont un corps est chargé.

ÉLECTROSCOPIQUE adj. (é-lè-ktro-sko-pi-ke — rad. *électroscopie*). Phys. Qui a rapport à l'électroscope : *Expérience* ÉLECTROSCOPIQUE.

ÉLECTRO-SÉMAPHORIQUE adj. Se dit d'un système de signaux produits à l'aide de l'électricité, et ayant pour but de donner aux navires en mer le moyen de communiquer avec le continent: *La marine doit acquérir sous peu les terrains nécessaires pour l'établissement de postes* ÉLECTRO-SÉMAPHORIQUES *à Saint-Quai, à la pointe du Roselier, à Erquy, au cap Fréhel et à la pointe de Saint-Cast.* (Journal *l'Océan*, de Brest.)

ÉLECTRO-STATIQUE adj. Phys. Qui a rapport à l'électricite statique.

ÉLECTRO-SUBSTRACTEUR s. m. Phys. Instrument proposé pour empêcher la formation de la grêle.

ÉLECTRO-TÉLÉGRAPHIQUE adj. Phys. Qui a rapport à la télégraphie électrique : *Appareil* ÉLECTRO-TÉLÉGRAPHIQUE.

ÉLECTRO-THÉRAPEUTIQUE adj. Qui a rapport à l'électricité employée comme moyen thérapeutique. ‖ On dit aussi ÉLECTRO-THÉRAPIQUE.

— s. f. Application de l'électricité au traitement des maladies. ‖ On dit aussi ÉLECTRO-THÉRAPIE.

— **Encycl.** V. ÉLECTRICITÉ.

ÉLECTRO-TRIEUSE s. f. Techn. Machine au moyen de laquelle on fait séparer par des aimants le minerai de fer des substances étrangères auxquelles il est mêlé.

ÉLECTROTYPE s. m. (é-lè-ktro-ti-pe — du préf. *électro*, et de *type*). Coquille de cuivre formée par dépôt électro-métallique et reproduisant une composition ou une gravure typographique. M. Boquillon a donné improprement le nom d'électrotype à un appareil galvanoplastique.

ÉLECTROTYPIE s. f. (é-lè-ktro-ti-pî — de *électron*, ambre, et *typos*, type ou caractère d'imprimerie). Art de reproduire en planches de cuivre des compositions de caractères d'imprimerie ou des gravures en relief. ‖ Se dit aussi pour GALVANOPLASTIE : *On doit rapporter à l'*ÉLECTROTYPIE *les procédés variés que plusieurs physiciens ou industriels ont imaginés pour l'application des métaux en couches minces sur d'autres métaux.* (L. Lalanne.) *Les procédés de dorure et d'argenture dus à M. Ruolz sont des applications de l'*ÉLECTROTYPIE, *qui est appelée à rendre d'immenses services dans les arts.* (Eug. Clément.)

— **Encycl.** L'art de l'*électrotypie* ne diffère de la galvanoplastie que par le moulage; il emprunte à celle-ci tous ses moyens de produire et de disposer le cuivre sur le moule, sauf à prendre les soins et à modifier les détails que réclame cette application spéciale.

M. Paulin, éditeur, suggéra, en 1850, à M. Michel, inventeur des clichés bitumineux, cette application de la galvanoplastie, entrevue par Jacobi, et dont M. Michel a fait une industrie importante par ses découvertes successives du moulage à la gutta-percha et de l'imperméabilisation des moules de papier. Le moulage à la cire est également pratiqué.

On comprend l'importance d'un moulage fidèle quand il s'agit de reproduire les traits les plus fins de la gravure, et c'est pourquoi nous pouvons dire que l'*électrotypie* est surtout l'art de mouler exactement et solidement une composition ou une planche type.

ÉLECTROTYPIQUE adj. (é-lè-ktro-ti-pi-ke — rad. *électrotypie*). Qui a rapport à l'électrotypie : *Procédé* ÉLECTROTYPIQUE.

ÉLECTRO-VITAL, ALE adj. Physiol. Se dit des phénomènes électriques qui se produisent dans les actes vitaux : *Phénomènes* ÉLECTRO-VITAUX.

ÉLECTRO-VITALISME s. m. Physiol. Système dans lequel on explique par l'électricité les phénomènes de la vie animale.

ÉLECTRUM s. m. (é-lè-ktromm — mot lat. formé du gr. *élektron*, ambre jaune). Antiq. Alliage de trois parties d'or et d'une d'argent qui servait à fabriquer des coupes propres, disait-on, à déceler le poison qu'on y aurait versé : *La tunique, d'un or pâle semblable à cet* ÉLECTRUM *si célèbre dans l'antiquité, descend à plis simples et graves, et fait le plus heureux contraste avec les teintes blanches de l'ivoire.* (Th. Gaut.) ‖ On dit aussi ÉLECTRE.

— Minér. Alliage naturel d'or et d'argent. On l'appelle aussi OR ARGENTAL.

— **Encycl.** La couleur de l'*électrum* varie, avec la proportion d'argent, du jaune d'or à peine affaibli jusqu'au blanc légèrement jaunâtre. On a voulu faire de ces principales variétés des espèces distinctes ; c'est à tort, et l'*électrum* doit être considéré comme un simple mélange de deux métaux isomorphes. Comme ce point est très-important, nous rapporterons rapidement quelques analyses d'*électrums* : *électrum* de Vérospatak, dans le Siebenburg, par Rose : or 60, argent 40; *électrum* de Schlagenberg, par Forlice : or 28,00, argent 72,00; *électrum* de Santa-Rosa, par Boussingault : or 64,93, argent 35,07 ; *électrum* de Transylvanie, par le même : or 64,42, argent 35,58 ; *électrum* du Sénégal, par Darcet : or 89,97, argent 10,03 ; *électrum* de Bogota, par Boussingault : or 92,00, argent 8,00; *électrum* du Brésil, par Darcet : or 94,15, argent 5,85. Nous pourrions multiplier ces analyses, mais ces exemples suffisent pour montrer que la composition de l'*électrum* ne peut être exprimée par aucune formule.

ÉLECTRYON, fils de Persée et d'Andromède, roi de Mycènes. Il épousa sa nièce Anaxo, dont il eut une fille, Alcmène, et plusieurs fils, qui furent tués, à l'exception d'un seul, par les Téléboœns. Il promit la main de sa fille à celui qui les vengerait, et ce fut son neveu Amphitryon qui mérita cette récompense ; mais, peu de temps après son mariage, il tua involontairement son beau-père.

ÉLECTUAIRE s. m. (é-lè-ktu-è-re — lat. *electuarium ;* de *eligere*, choisir). Pharm. Nom générique d'un grand nombre de médicaments de consistance pâteuse.

— **Encycl.** Pharm. On nomme *électuaires* des médicaments d'une consistance de pâte molle, préparés en délayant des poudres diverses dans du sirop ou du miel. On y fait aussi entrer quelquefois des matières salines, des pulpes, des extraits, etc. Cette forme de médicament est avantageuse dans l'administration des poudres, dont elle diminue beaucoup le volume. Les *électuaires* étaient autrefois fort employés, et les anciens thérapeutistes les formaient au moyen des substances les plus nombreuses et les plus diverses, pensant que, chaque drogue apportant dans le médicament composé ses propriétés spéciales, celui-ci devenait propre à guérir un nombre d'affections d'autant plus grand que sa composition était plus complexe. Une autre raison encore engageait les anciens à compliquer cette composition : ils voulaient corriger par une drogue ou même par plusieurs les inconvénients que pouvait présenter la substance principale employée cependant pour certaines propriétés curatives ; les correctifs devaient être ensuite corrigés eux-mêmes, et ainsi s'augmentait presque indéfiniment la formule des *électuaires.* Quelques-uns des médicaments obtenus ainsi sont encore employés, la thériaque, par exemple. Pour préparer un *électuaire* dans de bonnes conditions, on réduit en poudre toutes les substances susceptibles d'être pulvérisées, on divise les gommes-résines, ou mieux, si l'*électuaire* doit renfermer une substance capable de les dissoudre, on les met en solution, puis on pulvérise les extraits secs et on ramollit les extraits mous. Ceci fait, on amène l'excipient, miel ou sirop, à une consistance suffisante pour assurer la conservation du médicament, et il ne reste plus alors qu'à effectuer un mélange aussi exact que possible de tous ces produits. A cet effet, on ajoute d'abord les solutions de gommes-résines et d'extraits avec l'excipient encore chaud, puis, peu à peu, les poudres, en les faisant tomber à travers un tamis, pendant que la masse est continuellement agitée. Enfin, après avoir introduit dans la masse les huiles volatiles, on continue l'agitation jusqu'à ce que le tout soit devenu parfaitement homogène. Malgré ces précautions, les *électuaires* s'altèrent assez facilement; aussi cette forme de médicament est-elle beaucoup moins employée qu'autrefois. Voici, pour ceux qui sont encore usités aujourd'hui, les formules données par le Codex.

Électuaire de rhubarbe composé, ou **électuaire catholicum.**

Racine de polypode.	80 gr.
— de chicorée	20
— de réglisse	10
Aigremoine	30
Scolopendre	30
Sucre.	640
Pulpe de tamarin	40
— de casse	40
Poudre de rhubarbe.	40
— de séné	40
— de réglisse	10
— de semences de violette	20
— de fenouil.	15
— de semences de potiron	15

Faites bouillir feuilles et racines dans 1,000 grammes d'eau, jusqu'à réduction d'un tiers ; passez en exprimant ; ajoutez le sucre, faites un sirop cuit dans lequel vous incorporez les pulpes, puis les poudres. (*Codex.*) Cet électuaire est employé comme purgatif, à la dose de 10 à 30 gr. Il a joui autrefois d'une énorme célébrité.

Électuaire diaphœnix (étym. *dia*, avec ; et *phoinix*, datte).

Pulpe de dattes	250 gr.
Amandes mondées	105
Poudres de gingembre, de poivre noir, de macis, de cannelle, de fenouil, de daucus, de rue. . . . . de chaque	8
Poudre de safran	30
— de turbith.	125
— de scammonée	45
— de sucre.	250
Miel dépuré	1000

Faites selon l'art. (*Codex.*) On l'administre comme purgatif à la dose de 10 à 30 gr. Il fait partie des médicaments employés dans le traitement fameux dit de la Charité, et usité à l'hôpital de ce nom pour guérir les empoisonnements par le plomb.

Électuaire diascordium (étym. *dia*, avec, et *scordium*).

Scordium.	60 gr.
Roses rouges	20
Bistorte	20
Cannelle.	40
Dictame de Crète	20
Benjoin en larmes.	20
Gentiane.	20
Tormentille	20
Semences de berbéris.	20
Gingembre.	10
Poivre long	10
Galbanum	20
Gomme arabique	20
Bol d'Arménie	80
Extrait d'opium	10
Miel rosat très-cuit.	1300
Vin de Malaga.	200

Faites dissoudre l'extrait dans le vin, ajoutez-le au miel rosat réduit par évaporation à 1,000 gr. et encore chaud, puis peu à peu les autres substances dont vous aurez fait une poudre fine (*poudre diascordium*), et faites une masse homogène. (*Codex.*) Cette formule du Codex donne un électuaire un peu trop mou. Ce médicament, inventé par Fracastor, a été modifié. Il est usité comme astringent. On l'administre à la dose de 1 à 4 gr.

Électuaire de safran composé, ou **Confection d'hyacinthe.**

Terre sigillée	80 gr.
Yeux d'écrevisses.	80
Cannelle	30
Dictame de Crète	10
Santal rouge et santal citrin, de chaque	10
Myrrhe.	10
Safran	10
Miel blanc	240
Sirop d'œillets.	480

Faites fondre à chaud le miel dans le sirop, passez, et, dans le mélange à demi refroidi, incorporez le safran pulvérisé ; laissez macérer douze heures et ajoutez les autres substances en poudre très-fine. (*Codex.*) Comme on le voit, on a supprimé de cet électuaire les hyacinthes auxquelles il doit son nom. Il est fort peu employé.

Électuaire lénitif ou **Électuaire de séné composé.**

Orge mondé	60 gr.
Polypode.	60
Réglisse	30
Scolopendre fraîche.	45
Mercuriale fraîche	120
Raisins secs	60
Poudre de follicules de séné.	150
— de fenouil.	10
— d'anis.	10
Jujube	45
Séné	60
Sucre.	1200
Pulpe de casse, de tamarin et de pruneaux, de chaque . .	200

Faites bouillir dans l'eau l'orge, ensuite le polypode et enfin la réglisse, la scolopendre, la mercuriale et les fruits ; passez avec expression ; faites séparément une légère décoction avec le séné ; mêlez les deux décoctés ; faites-les évaporer à 2,500 gr.; faites, en y ajoutant le sucre, un sirop rapproché dans lequel vous délayerez les pulpes, puis les poudres. (*Codex.*) S'administre à la dose de 15 à 40 et même 60 gr. Il est très-usité en Allemagne. C'est un assez bon laxatif.

Électuaire thériaque ou **Thériaque.**

Racine d'acore.	30 gr.
— de gingembre.	60
— d'iris.	60
— de quintefeuille. . . .	30
— de rhapontic	30
— de valériane	60
— de nard celtique . . .	20
— de meum.	20
— de gentiane	20
— d'aristoloche clématite	10
— de cabaret.	10
Bois d'aloès	10
Schœnanthe	30
Écorce de cannelle	100
— de citron.	30
Scille sèche	60
Sommités de scordium	60
— de marrube	30
— de calament	30
— de chamædris . . .	20
— de chamæpitys . .	20
— de pouliot	30
Dictame de Crète	30
Feuilles de laurier.	30
Petite centaurée	10
Hypéricum.	20
Stœchas	30
Roses rouges	60
Safran	40
Semences d'ammi	20
— d'anis.	20
— de fenouil	20
— de daucus de Crète	10
— de séséli	20
— de persil de Macédoine	30
Petit cardamome	80
Poivre noir.	60
— long	120
Semences d'ers	200
— de navet sauvage .	60
Agaric blanc.	60
Vipères sèches.	60
Castoréum.	10
Opium de Smyrne.	120
Suc de réglisse	60
— de cachou.	40
Gomme arabique	20
Mie de pain desséchée	60
Galbanum	10
Myrrhe.	40
Oliban	30
Benjoin en larmes.	20
Opopanax	10
Sagapénum	20
Asphalte	10
Terre sigillée	20
Sulfate de fer desséché. . . .	20
Térébenthine de Chio	50
Miel blanc	3500
Vin de Malaga.	250

Faites avec toutes les matières (la térébenthine, le miel et le vin exceptés) une poudre fine composée : c'est la *poudre thériacale.* Liquéfiez la térébenthine à une douce chaleur ; ajoutez-y assez de poudre pour la diviser; délayez ce premier mélange avec le miel fondu et chaud, ajoutez peu à peu le reste de la poudre et quantité suffisante de vin d'Espagne pour avoir une pâte molle. Conservez. Au bout de quelques mois, il est nécessaire de broyer de nouveau la thériaque. (*Codex.*) La formule originale de la thériaque a été donnée par Galien ; elle n'a été reproduite par aucune pharmacopée, si ce n'est celle du Piémont ; elle était beaucoup plus complexe encore que celle du Codex français. La formule de Galien a même été tellement modifiée depuis dix-huit siècles que l'on peut dire que les thériaques européennes actuelles n'ont de commun que le nom avec le célèbre médicament oriental. Son nom thériaque, de θηριακός ou θηριακὴ ἀντίδοτος, lui vient de ce qu'on le considérait comme le remède par excellence des morsures de bêtes venimeuses. On lui a donné et on lui donne encore les noms suivants : *thériaque d'Andromaque, électuaire polypharmaque, électuaire opiacé*, etc. Les médicaments appelés *thériaque céleste d'Hoffmann*, *triphera magna*, *mithridate*, *damocrate*, *orviétan*, *opiat de Salomon*, *requies Nicolai*, *philonium romanum*, etc., ne sont que des modifications, et surtout des simplifications de la thériaque de Galien. On désigne encore souvent ce médicament par le nom de thériaque de Venise. Cela vient de ce que pendant longtemps cette ville eut le monopole de la préparation de cette composition célèbre entre toutes. Elle y était fabriquée, une fois chaque année, en grande pompe. Plus tard, cette fabrication se fit dans chaque pays; ainsi, en France, le Collège de pharmacie se réunissait à une certaine époque et procédait avec un cérémonial particulier à la préparation de la thériaque, qui était ensuite distribuée moyennant finance aux pharmaciens. Aujourd'hui, chaque pharmacien prépare lui-même la thériaque qu'il débite. On a écrit sur la thériaque des traités spéciaux et même un poëme, la *Thériacade.* La thériaque est fréquemment employée sous forme d'emplâtre. On l'administre aussi à l'intérieur, comme calmant, à la dose de 1 à 4 gr.

— Art vétér. Si les *électuaires* ont beaucoup perdu de leur réputation et de leur ancien prestige dans la médecine comme dans la pharmacie de l'homme, ils sont encore très-usités dans la médecine des animaux domestiques, parce qu'ils constituent une manière très-commode d'administrer les médicaments. « On sait combien souvent est hérissée de difficultés la médecine des animaux, même les plus dociles, dit M. Clément. Dans le plus grand nombre des cas, ce n'est qu'en luttant contre eux, ou, pour parler plus exactement, ce n'est qu'à force de précautions et de soins infinis qu'on parvient à leur faire prendre à l'intérieur les médicaments que réclame leur état. » Ceci est vrai principalement pour les médicaments qui revêtent la forme liquide. Avec le secours des *électuaires*, les embarras sont à peu près nuls, et l'ingestion dans l'estomac des substances médicamenteuses que l'on a pétries en pâte molle devient une opération des plus simples et tout à fait élémentaire. En pulvérisant les drogues pour lesquelles cette préparation préliminaire est indispensable, et en les unissant ensuite à un excipient quelconque, on en approche les particules et l'on en forme un tout peu volumineux, cohérent, qu'on peut confier même à un valet de ferme et que les malades prennent plus volontiers qu'un breuvage. En outre, les *électuaires* ont l'avantage de prévenir un accident qui arrive fréquemment avec les breuvages, c'est le passage dans la trachée d'une partie du médicament, accident qui amène des complications souvent plus graves que le mal qu'on cherche à combattre.

Les *électuaires* sont simples ou composés : les premiers ne contiennent qu'une seule substance médicamenteuse ajoutée au miel ou à la mélasse qui sert d'excipient; les seconds renferment plusieurs substances médicamenteuses.

Sous le rapport de leurs propriétés médicinales, les *électuaires* portent des noms qui rappellent leur action sur l'organisme. Les substances les plus usitées dans la préparation des *électuaires* adoucissants sont les poudres de gomme, de guimauve, de réglisse, mélangées au miel ou à la mélasse. Cependant un grand nombre de praticiens des campagnes les remplacent avantageusement par la farine de lin, de chènevis, d'orge ou de froment, qu'ils incorporent à des huiles grasses, douces, à des jaunes et à des blancs d'œufs à du beurre, etc. Voici les formules des principaux *électuaires* adoucissants :

Guimauve ou réglisse en poudre . . . . 125 gr.
Miel commun ou mélasse. . . 250

Mélanger et administrer en deux fois au cheval.

2° Beurre frais . . . . 100 gr.
Poudre de guimauve et de réglisse, de chaque 100
Miel, quantité suffisante.

Administrer en deux doses dans la matinée au cheval atteint de bronchite aiguë.

3° Gomme arabique en poudre . 32 gr.
Guimauve en poudre 62
Miel commun 250

En une seule fois pour le cheval atteint de laryngite, de bronchite, de pneumonie ou de pleurésie.

4° Farine de lin. . . . . 32 gr.
Farine d'orge ou de froment. 32
Œuf; miel ou mélasse. 125

Mêmes indications.

5° Farine de lin. . . . . 32 gr.
Chènevis en poudre. 32
Œuf; miel ou mélasse 125

En une seule fois pour le cheval qui tousse.

6° Poudre de guimauve et de réglisse. . . . . 125 gr.
Huile d'œillette, de noix, beurre ou crème 125
Miel commun, quantité suffisante.

Contre les laryngites et les bronchites avec quintes de toux pénibles et douloureuses.

Électuaires astringents. Ils contiennent des poudres végétales, telles que celles d'écorce de chêne, de saule blanc, de noix de galle, de racine de bistorte, de tormentille, de feuilles de noyer, de brou de noix, etc.; des poudres minérales d'alun, de sulfate de zinc, de craie, ou carbonate de chaux, de magnésie calcinée, etc.

1° Poudre d'écorce de chêne . . 30 gr.
Poudre de bistorte 30
Poudre de noix de galle . . . 5
Miel ou mélasse. 15

Administrer contre les diarrhées rebelles.

2° Poudre d'écorce de chêne . . 32 gr.
Carbonate de chaux. 32
Poudre de bistorte 15
Miel ou mélasse. 175

Contre la dyssenterie du cheval.

3° Poudre d'écorce de pin. . . . 30 gr.
— de glands de chêne. . 30
Sulfate de fer 8
Farine de froment. 30
Miel ou mélasse. 250

Administrer matin et soir contre la dyssenterie et l'hématurie atonique du cheval.

4° Alun en poudre . . . . 5 gr.
Poudre d'écorce de chêne . . 32
Farine d'orge ou poudre de saule 125
Miel. 150

Mêmes indications.

5° Cachou en poudre. . . . . . 5 gr.
Poudre de gomme ou de guimauve 5
Craie. 10
Miel. 64

Diviser l'*électuaire* en trois parties égales et administrer en trois fois par jour aux chiens affectés d'hématurie ou de diarrhée.

Électuaires anodins. Il entre dans la composition de ces *électuaires* du camphre, de l'assa-fœtida, de la valériane, de la belladone, de l'opium, etc.

1° Poudre d'assa-fœtida et de camphre. . . . . 10 gr.
Poudre de valériane 32
— de réglisse 25
Miel 150

On le donne aux animaux atteints de bronchite aiguë ou chronique.

2° Poudre d'opium . . . . 8 gr.
— de belladone 16
— de valériane 32
Mélasse. 150

On le donne au cheval, en une seule dose, contre la toux douloureuse, le vertige, etc.

3° Poudre de belladone, de valériane et de jusquiame, de chaque poudre. . . . . . . 15 gr.
Miel. 150

Cet *électuaire* est recommandé contre la danse de Saint-Guy, l'amaurose, le vertige, etc.

4° Poudre de valériane et de camphre, de chaque poudre 15 à 30 gr.
Jaunes d'œufs, quantité suffisante.

Cet *électuaire* est préconisé par M. Rey contre le vertige abdominal et le vertige essentiel du cheval.

5° Poudre de camphre. . . . . . 30 gr.
Opium pulvérisé. 8
Poudre d'iris. 90
Miel 200

On en recommande l'emploi contre les toux quinteuses et douloureuses des chevaux.

Électuaires excitants. Les excitants que l'on prescrit le plus souvent en médecine vétérinaire sont l'anis vert, la cannelle, le gingembre, l'absinthe, la camomille, la tanaisie, le poivre noir, la muscade, etc., réduits en poudre; les sels ammoniacaux volatils, les essences, etc.

1° Poivre noir . . . . 15 gr.
Cannelle de Chine. 15
Miel. 150

Cet *électuaire* est indiqué dans les cas de coliques venteuses, d'inappétence.

2° Absinthe . . . . 15 gr.
Tanaisie 30
Muscade ou girofle 15
Miel. 150

On le donne dans les cas de cachexie, de maladies chroniques de l'intestin, de coliques venteuses, d'indigestion d'eau froide.

3° Poivre noir . . . . 15 gr.
Gingembre. 15
Camomille 30
Miel ou mélasse 150

Mêmes indications que pour le précédent.

4° Carbonate d'ammoniaque. . . 20 gr.
Tanaisie et absinthe, de ch. . 30 gr.
Mélasse. 200

Cet *électuaire* est utile contre les indigestions gazeuses.

5° Sel ammoniac . . . . 15 gr.
Camomille 30
Bourgeons de sapin. 30
Miel 175

Indiqué contre les digestions lentes et difficiles.

Électuaires toniques. Les produits végétaux qui entrent dans la composition de ces *électuaires* sont : le quinquina, la gentiane, le houblon, le saule blanc, les baies de genièvre, l'aunée, la patience, le buis et leurs extraits, etc.; les produits minéraux sont : le fer et presque tous ses composés.

1° Deutoxyde de fer . . . . . . 360 gr.
Gentiane. 240
Miel . . . . 1 kil.

On peut remplacer la gentiane par la racine d'angélique.

2° Poudre de quinquina jaune et d'aunée, de chaque poudre. 60 gr.
Miel 240

On peut remplacer la poudre de quinquina par le sulfate de quinine, à la dose de 4 gr., et la poudre d'aunée par celle de gentiane.

3° Peroxyde de fer. . . . . . . 240 gr.
Poudre de gentiane. 360
Extrait de genièvre. . . . . 1 kil.

On le donne en deux doses pour le cheval.

4° Quinquina jaune. . . . . . . 120 gr.
Cannelle et gingembre, de ch. 30
Camphre 24
2 jaunes d'œufs et miel. . . . 500

On divise cet *électuaire* en trois ou quatre parties, qu'on administre à différentes époques de la journée.

5° Tartrate de potasse et de fer. 30 gr.
Extrait de genièvre. 15
Quinquina 8

Faites trois bols, en une seule dose, pour le cheval.

6° Proto-acétate de fer . . . . 30 gr.
Extrait de gentiane. 15
Poudre de quinquina 8

7° Quinquina . . . . 100 gr.
Aunée, gentiane et baies de genièvre, de chaque 100
Miel, quantité suffisante.

On donne 100 gr. de cet *électuaire* au cheval et au bœuf.

8° Extrait de genièvre. . . . . 15 gr.
Crème de tartre rafraîchissante. 30
Miel, quantité suffisante.

On recommande cet *électuaire* dans le traitement de l'anémie du cheval avec altération septique du sang.

Électuaires diaphorétiques. Les composés sulfureux, antimoniaux et ammoniacaux sont à peu près les seuls diaphorétiques employés dans le traitement des animaux domestiques. On utilise aussi, mais plus rarement, le gaïac, le sassafras, la salsepareille, etc.

1° Kermès. . . . . 15 gr.
Poudre d'aunée 30
Cannelle 15
Mélasse. 200

Contre les affections pulmonaires au début.

2° Anis. . . . . 15 gr.
Fleur de soufre 20
Réglisse 30
Miel ou mélasse 200

Cet *électuaire* est indiqué contre la gale, les dartres et les maladies de la peau.

3° Fumeterre, aunée et sassafras en poudre . . . . 30 gr.
Sel ammoniac 30
Miel 225

On le donne dans les affections charbonneuses du cheval et du bœuf.

4° Carbonate d'ammoniaque . . . 20 gr.
Thériaque 50

Administrer en trois fois dans la journée.

5° Protosulfure d'antimoine. . . 65 gr.
Gaïac. 60
Miel, quantité suffisante.

Mêmes indications que pour le précédent.

Électuaires diurétiques. Les substances qui entrent dans la composition de ces *électuaires* sont les térébenthines et leur huile essentielle, les résines, les bourgeons, feuilles et écorces des arbres résineux, les carbonates alcalins, l'émétique pour les grands animaux, etc., l'azotate de potasse surtout.

1° Térébenthine . . . . 15 gr.
Feuilles de sapin et de réglisse. 30
Mélasse. 125

Cet *électuaire* est indiqué contre les hydropisies, les œdèmes locaux et généraux, les maladies de la peau, etc.

2° Azotate de potasse . . . . . 15 gr.
Poudre de résine 15
— de guimauve 10
— de colchique 5
Mélasse. 150

Mêmes indications.

3° Bicarbonate de soude. . . . . 15 gr.
Azotate de potasse 15
Baies de genièvre. 32
Miel ou mélasse. 150

En une dose pour le cheval.

4° Savon blanc . . . . 32 gr.
Poudre de réglisse 32
Extrait de baies de genièvre, quantité suffisante.

5° Acétate de soude . . . . . . 60 gr.
Farine ou poudre de réglisse. 60
Oxymel scillitique. 25

Mêmes indications que dans le cas précédent.

Électuaires altérants. Le mercure et ses composés, le bromure et l'iodure de potassium entrent dans la composition de ces *électuaires*.

1° Calomel . . . . 5 gr.
Bisulfure de mercure. 10
Sel marin, aloès des Barbades, de ch. 10
Poudre de réglisse 32
Miel. 150

Indiqué dans les cas de morve, de farcin et d'affection lymphatique.

2° Assa-fœtida . . . . 200 gr.
Baies de genièvre. 100
Chlorure de calcium 50
Pommade mercurielle 100

On divise cet *électuaire* en dix parties égales et l'on en administre une chaque matin au cheval atteint de farcin.

3° Sulfure noir de mercure . . . 250
Gentiane. 500
Miel ou mélasse, quantité suffisante.

On partage cet *électuaire* en trente-six parties égales. On donne tous les jours, le matin, à jeun, de deux à quatre de ces parties aux chevaux atteints de farcin, de gale ou de dartres.

4° Iodure de potassium. . . . . 15 gr.
Guimauve et réglisse 32
Miel. 150

Contre les engorgements chroniques du cheval.

5° Bromure et chlorure de potassium, de ch. . . . . 10 gr
Poudre de bardane et de baies de genièvre, de ch. 32
Mélasse. 15

Mêmes indications.

Électuaires purgatifs. Les bases de ces *électuaires* sont : l'aloès, le sulfate de soude, la crème de tartre, le calomel, la manne, l'huile de croton-tiglium, etc.

1° 8 gouttes d'huile de croton.
Guimauve et réglisse . . . . 32 gr.
Miel 150

Indiqué dans le cas d'inappétence du cheval.

2° Aloès. . . . . 20 gr.
Jalap. 15
Savon blanc 30
Mélasse 150

Contre le tétanos, etc.

3° Sulfate de soude. . . . . . . 40 gr.
Aloès. 20
Séné 15
Mélasse 150

Indiqué dans les irritations récentes de la gorge, des bronches, de la peau, etc.

4° Sulfate de magnésie. . . . . . 15 gr.
Poudre de réglisse 15
Miel. 50

En une seule dose pour le chien.

5° Aloès. . . . . 12 à 15 gr.
Ipécacuana. . . . . . . 6 à 8
Miel. 50

M. Festal recommande cet *électuaire* pour ramener la rumination du gros bétail. On en répète l'administration pendant trois ou quatre jours.

Électuaires vermifuges. Les principales substances qui entrent dans la composition de ces *électuaires* en médecine vétérinaire sont : l'essence de térébenthine, le goudron, l'huile empyreumatique, la fougère mâle, l'absinthe, la suie de cheminée, le protochlorure de mercure, etc.

1° Poudre de fougère mâle . . . 15 gr.
Absinthe 15
Suie de cheminée 20
Sel marin. 20
Miel. 150

On donne cet *électuaire* en une dose au cheval, le matin à jeun.

2° Huile empyreumatique . . . . 30 gr.
Fougère mâle 60
Miel, quantité suffisante.

En une seule dose pour le cheval.

3° Essence de térébenthine . . . 60 gr.
Absinthe 32
Aloes et poudre de réglisse, de chaque. 15
Mélasse, quantité suffisante.

4° Savon empyreumatique . . . 120 gr.
Aloès. 30
Protochlorure de mercure . . . 8
Fougère mâle, quantité suffisante.

5° Semen-contra . . . . 23 gr.
Jalap. 12
Mercure doux 1,25
Miel ou sirop de fécule, quant. suffisante.

On donne cet *électuaire* aux poulains, veaux, porcs et chiens atteints de vers intestinaux des genres ascaride et strongle.

ÉLÉDONE s. f. (é-lé-do-ne — du gr. *eledonê*, espèce de polype). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes : *Les* ÉLÉDONES *sont des insectes de petite taille.* (Duponchel.)

— Moll. Genre de mollusques céphalopodes, voisin des poulpes, comprenant deux espèces qui vivent dans les trous de rochers, et dont l'une, l'élédone musquée, habite la Méditerranée. ‖ On dit aussi ÉLÉDON s. m.

— Encycl. Les *élédones* sont des insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, caractérisés par un corps ovalaire, convexe et arrondi en dessus; une tête inclinée; des antennes arquées et terminées par quelques articles plus grands, presque triangulaires, formant une massue oblongue et comprimée; un prothorax grand et gibbeux; des élytres dures, voûtées, cachant entièrement l'abdomen; des pattes antérieures grêles et cylindriques. Ce genre renferme une dizaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe; ce sont en général des insectes de petite taille, de couleurs sombres, vivant dans les champignons décomposés, d'où le nom de *bolétophages*, qui leur a été donné par les anciens. L'*élédone* des agarics se trouve aux environs de Paris. D'après Léon Dufour, sa larve vit et subit toutes ses métamorphoses dans le bolet imbriqué. Elle y pratique des galeries irrégulières où elle passe l'hiver; arrivée au terme de sa croissance, elle en détache un bloc d'environ un centimètre, le perce d'un bout à l'autre, creuse au centre une cavité qui puisse la contenir; puis elle bouche les deux issues avec ses excréments. Elle reste dans cette prison jusqu'à l'époque de sa transformation en nymphe, qui a lieu en juin; dans le cours du même mois, la nymphe subit sa dernière métamorphose, et l'insecte s'envole après avoir entièrement dévoré son berceau. Les autres espèces ont des mœurs analogues, mais moins connues.

— Moll. D'après des études intéressantes

faites par M. Verany, de Nice, sur les *élédones* qu'il a conservées vivantes dans des réservoirs, ce mollusque, dans l'état de tranquillité, se cramponne au vase qui le contient; sa tête est alors un peu inclinée en avant; le sac est penché en arrière; l'entonnoir, retourné en l'air, présente son orifice entre les bras; dans cet état, l'animal est de couleur jaunâtre; ses yeux sont dilatés, sa respiration régulière; mais, si on l'irrite, un changement remarquable s'opère en lui : son corps devient d'une belle couleur marron et se couvre de nombreux tubercules; l'œil se contracte; le tube locomoteur lance avec force contre l'agresseur une colonne d'eau; la respiration devient précipitée, saccadée et irrégulière; l'animal fait, de temps à autre, de plus fortes inspirations, et, après avoir rassemblé ses forces, lance à un mètre de distance un jet d'eau brusque et intermittent. Cet état de colère, que le moindre contact suffit pour déterminer, dure une demi-heure au plus; quand il a cessé, l'animal reprend sa forme et sa couleur primitives; mais la moindre secousse imprimée à l'eau suffit pour qu'une teinte plus foncée vienne passer comme un éclair sur la peau de l'animal. L'*élédone* dort le jour aussi bien que la nuit; ses yeux sont alors contractés et en partie recouverts par les paupières; sa respiration, très-régulière, est lente, et rarement elle rejette l'eau. Elle est alors d'une couleur d'un gris livide, rougeâtre en dessus, avec des taches blanchâtres; les taches brunes ont entièrement disparu. Malgré son sommeil, elle est encore attentive aux dangers qui pourraient la surprendre; l'extrémité de ses bras flottants autour du corps l'avertit de l'approche ou du contact d'un corps quelconque. Si l'on essaye de la toucher, même avec la plus extrême délicatesse, elle s'en aperçoit bientôt et se dérobe à la main qui la cherche. En toute circonstance, l'*élédone* exhale une forte odeur de musc, qui se conserve longtemps après sa mort. Quand elle nage, ce qu'elle ne fait que rarement et seulement quand elle est pressée par une nécessité urgente, elle porte son sac en avant; ses bras sont étendus en arrière, les six supérieurs placés sur une ligne horizontale, les deux autres rapprochés en dessous. Ainsi étalée, elle présente à l'eau, grâce à sa forme aplatie, une très-large surface de résistance. Le mouvement de progression est dû à la dilatation et à la contraction alternatives de son corps, qui chassent l'eau avec violence par le tube locomoteur, et, par un effet de réaction, produisent un mouvement rapide et saccadé. Quelquefois les bras viennent en aide à ce mouvement; les yeux de l'animal sont alors très-dilatés; sa couleur, d'un jaune clair livide, très-finement pointillé de rougeâtre et couvert de taches claires. Mais, quand l'*élédone* marche, elle change très-notablement de couleur, de sorte que l'animal en mouvement et l'animal au repos semblent deux êtres différents. Quand il marche dans l'eau, son tube locomoteur est dirigé en arrière, ses bras sont étalés, sa tête est relevée et son corps légèrement penché en avant. Sa robe est alors d'un gris perlé et les taches prennent une teinte lie de vin. Dès qu'il cesse de marcher, ces nuances s'effacent. Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces. L'une d'elles habite la Méditerranée; c'est l'*élédone* musquée, connue de toute antiquité et désignée par Aristote sous le nom d'*élédone*. Les anciens lui attribuaient de grandes vertus aphrodisiaques et prolifiques. Ils la regardaient aussi comme antispasmodique, la desséchaient et l'employaient comme un parfum et un cosmétique précieux. Ils se nourrissaient aussi de ce mollusque, qu'ils estimaient beaucoup, malgré sa forte odeur musquée, qu'on atténue à peine en l'écorchant. Sa chair est coriace et fade; néanmoins, en Italie, le bas peuple le mange bouilli, frit, en ragoût ou en salade; en Sicile et en Sardaigne, où il est très-abondant, il fait en grande partie la nourriture des pêcheurs. En France, l'*élédone* est peu recherchée; quant à ses prétendues propriétés médicales, elles sont complètement oubliées aujourd'hui.

Éledus et Serène, roman d'aventures du XIIIe siècle. Il s'agit d'une fille de roi et d'un jeune homme de condition inférieure qui sont amoureux l'un de l'autre. Une foule d'obstacles de toute nature les séparent; le courage du jeune homme et la ruse de la jeune fille finissent par en triompher. La scène se passe en Afrique. L'auteur de ce poëme, assez médiocre, est inconnu.

ÉLÉE, *Elea*, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans l'Eolide, à 65 kilom. N. de Smyrne, dans une petite anse et un peu au S. de l'embouchure du Caïque, en face de l'île de Lesbos. Cette ville a donné son nom à une école célèbre.

ÉLÉE, ville de l'ancienne Italie méridionale ou Grande-Grèce, dans la Lucanie, à l'embouchure de la petite rivière Helès, dans la mer Tyrrhénienne. On la disait d'origine phocéenne; elle est fameuse comme patrie des philosophes Parménide et Zénon et comme berceau de la célèbre école de philosophie appelée *secte éléatique*. Cicéron y résida; Horace (*Ep.* I, XV) s'informe du climat de cette ville, où son médecin voulait l'envoyer pour guérir ses yeux :

Quæ sit hyems Veliæ?...

Le village actuel de *Castellamare-della-Bruca*, dans la Principauté Citérieure, s'élève sur l'emplacement de la ville d'Elée.

Élée (ÉCOLE D'). Xénophane ayant résidé dans la ville d'Élée, dans la Grande-Grèce, on donna le nom d'*école d'Elée* à la doctrine dont ce philosophe fut le fondateur. S'il fallait en croire Diogène Laërce et Simplicius, Leucippe et Empédocle appartiendraient à l'école d'Elée. Leucippe n'ayant presque rien de commun avec Empédocle et l'un et l'autre ne partageant presque à aucun degré les théories de l'école d'Élée, il est difficile de les ranger parmi les adeptes de cette école. On ne peut donc considérer comme membres de l'école d'Élée que Xénophane, Parménide, Zénon d'Elée et Mélissus de Samos.

La philosophie pythagoricienne avait opposé à l'étude des *phénomènes* sensibles où s'enfermaient les Ioniens l'étude des *rapports* suprasensibles qui relient et qui expliquent les phénomènes eux-mêmes. Elle était ainsi arrivée à concevoir le monde non plus seulement comme un grand tout, mais comme un tout harmonique : elle l'avait appelé *kosmos*, c'est-à-dire l'ordre. Unité de plan dans l'univers : telle était la notion suprême où les pythagoriciens s'étaient arrêtés. Les éléates, qui leur succèdent, partent précisément de cette notion de l'*unité de plan* pour en tirer, comme conséquence finale, l'*unité de substance*. Le point de départ de la philosophie éléatique, c'est la fameuse maxime pythagoricienne : « L'unité est le principe de tout. » Quoi donc! disent les éléates, le monde entier dépend d'un principe premier, unique, suprême, par qui seul tout s'explique et de qui tout dépend? Mais si ce principe est *un*, il est *tout* : lui seul existe, si lui seul agit. Le principe du monde, pour être *un* et pour être *tout*, doit être absolu, éternel, universel, nécessaire, immuable, parfait, infini; en un mot, il est l'*Être* dans toute sa plénitude inépuisable. Lui seul *est*, le reste n'est pas.

Xénophane, le fondateur de la doctrine éléatique, avait exposé son système dans un ouvrage dont il ne reste que des fragments et intitulé : *De la nature*. « On reconnaît ici, dit M. Cousin (*Nouveaux fragments*, 1828, p. 33), cette première époque de la philosophie grecque, où la pensée, trop faible pour se prendre elle-même pour objet de ses recherches, absorbée dans la contemplation du monde extérieur, essayait de se rendre compte de ce grand phénomène à l'existence duquel la sienne propre paraissait attachée. C'était là tellement la matière nécessaire du travail philosophique de cette époque, que, dans les ouvrages qu'elle produisait, l'identité du sujet amenait celle du titre. La plupart sont intitulés : *De la nature*, comme celui de Xénophane. Et même, comme avant Xénophane (VIe siècle av. J.-C.) nous ne rencontrons aucun ouvrage qui porte ce titre devenu depuis si commun, nous sommes tentés de regarder Xénophane comme le premier qui ait mis dans le monde et dans la circulation des idées, toutefois sans l'écrire, une composition régulière sur ce sujet et sous ce titre. Cette composition non écrite, condamnée à exister un moment dans la mémoire et à périr, a péri en effet, sauf un petit nombre de fragments arrachés à l'incertitude et à la fragilité de la tradition, très-postérieurement il est vrai, mais sans qu'on ait aucune raison de révoquer en doute leur authenticité. En même temps, les auteurs attribuent à Xénophane des opinions qui se rapportent fort bien à ces fragments, de sorte que, sur les mêmes points, l'autorité des fragments appuie celle des témoignages, lesquels, de leur côté, ajoutent à celle des fragments. »

Parménide, le grand métaphysicien de cette école, pour laquelle il fut ce qu'avait été Philolaüs pour la doctrine de Pythagore, Parménide, ce redoutable penseur, comme l'appelle Platon, se chargea de développer les prémisses de Xénophane.

D'abord, on pouvait se demander quelle était cette unité entrevue par le philosophe de Colophon. L'être est un : l'un est l'être. Est-ce à dire que le seul être existant soit le monde, et cette unité ne serait-elle que l'unité pancosmique? Ou bien, au contraire, le seul être existant est-ce Dieu, un Dieu distinct du monde, supérieur à la matière? L'éléatisme était arrivé au point de rencontre entre ces deux routes, quand Parménide le poussa résolûment dans la seconde. Non, dit-il, le monde n'est pas l'être absolu : l'unité parfaite ne réside pas dans cet univers, elle est en Dieu, ou plutôt elle est Dieu lui-même. Ce n'est pas en un panthéisme matérialiste, c'est en un panthéisme absolument idéaliste que le principe de l'unité se déploie et s'explique.

Mais si l'être est Dieu; si, d'autre part, tout ce qui n'est pas l'être est le pur néant, s'il n'y a d'existant et de réel que l'unité divine distincte de l'univers matériel, que faire de cet univers? Peut-on encore dire qu'il existe? Non, car une seule chose existe, c'est celle qui est absolue, infinie, éternelle, indivisible, etc. : or l'univers n'a aucun de ces caractères. Tout ce qui n'est pas cela, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas Dieu, a l'apparence de l'être, mais n'en a pas la réalité. Le monde physique, les plantes, les animaux, les hommes, tous ces prétendus « êtres finis » ne sont que des semblants d'êtres : cela seul existe vraiment qui existe en dehors du temps, de l'espace, des sens, du changement, de l'imperfection. Il n'y a pas d'êtres finis; il n'y a qu'un être, l'être infini. Telles sont, dans toute leur simplicité hardie, les affirmations devant lesquelles Parménide ne recula pas. Ceux qui ne peuvent pas chercher dans les écrits spéciaux (comme l'*Histoire de la philosophie ancienne* de M. Ritter) les débris de cette doctrine savamment restaurée par l'érudition moderne pourront s'en faire une idée à peu près exacte par quelques chapitres de Fénelon, dans son *Traité de l'existence de Dieu*, et particulièrement par des passages comme ceux-ci : « O unité infinie, je vous entrevois; mais moi, ombre de l'unité, je ne suis jamais parfaitement un... Or, tout ce qui est plus d'un est infiniment moins qu'un. Il n'y a que l'unité : elle seule est tout, et après elle il n'y a plus rien! Moi-même je ne suis point, je ne puis me trouver dans cette multitude de compositions et de successions qui sentent si fort le néant... Je me vois comme un milieu incompréhensible entre le néant et l'être. Je suis celui qui a été et qui sera, je suis celui qui n'est plus, celui qui n'est pas encore; et, dans cet entre-deux, que suis-je? Ma durée est une défaillance perpétuelle, et je ne puis jamais me trouver un seul moment fixe et présent à moi-même pour dire simplement : « Je suis. » Vous seul, ô Dieu, pouvez dire : « Je suis celui qui est. » Mais moi, je ne suis pas ce qui est : hélas! je suis *presque* ce qui n'est pas. » Voilà l'éléatisme traduit en un admirable langage chrétien. Le *presque* par où Fénelon atténue la portée de ce passage est la seule nuance qui distingue ici sa pensée de celle de Parménide : Parménide n'y mettait pas ce correctif; son idéalisme allait jusqu'aux dernières conséquences et niait purement et simplement l'existence de toute réalité finie et contingente.

Il restait à justifier une suppression aussi radicale de l'univers que l'expérience nous fait connaître. Parménide ne la justifie qu'en l'érigeant en principe de méthode. « Il y a, dit-il, deux sortes de connaissance : l'une, qui nous révèle l'absolu, l'infini : c'est la raison ou la science; elle n'a pour objet que l'être, l'unité, Dieu; l'autre, qui nous met en rapport avec les choses contingentes et limitées, s'appelle l'expérience, et elle produit non pas la *science*, mais seulement des *opinions* (δόξαι). La philosophie ne doit pas s'attacher aux opinions non démontrées, non démontrables : il n'y a de science que la science de l'absolu. Donc il faut bannir de nos études toutes les données expérimentales et ne faire entrer dans la philosophie que des idées universelles et nécessaires. On ne peut pas faire la science du particulier, mais seulement du général; dès lors, il ne faut pas songer à faire une science de l'homme ou du monde : tout ce qu'on peut avoir en physique et en psychologie, c'est un ensemble d'opinions. » Les éléates eux-mêmes énuméraient un certain nombre d'opinions de ce genre, qu'ils adoptaient sans se faire illusion sur leur valeur : « La matière contient deux substances, le feu identique avec la lumière et les ténèbres identiques avec la matière brute. Ce sont deux forces combinées dont l'action gouverne l'univers. La lumière (le jour) produit le chaud, le léger, l'aérien; les ténèbres (la nuit) produisent le froid, le lourd et l'épais. La nature est composée de trois régions distinctes où la nécessité règne. Sa limite est un cercle de lumière. La voie lactée est aussi un cercle; le soleil et la lune en sortent. Les astres sont du feu condensé. La terre est le plus lourd et le plus condensé des corps de la nature. Elle est ronde et située au centre du monde. L'homme est un produit terrestre né au souffle de la lumière solaire; sa pensée est un résultat organique. Le système actuel des choses a d'ailleurs eu un commencement et aura une fin. »

Ces idées spéculatives ne sont rien que de pures hypothèses. La raison ne les contredit ni ne les admet. Elle se borne à constater l'existence de l'être en soi dépouillé de ses modes transitoires. Tout ce qui commence et finit n'a pas d'existence réelle. Ce n'est pas l'être, ce sont des apparences de l'être. Ce qui n'est pas l'être absolu n'est rien, se confond avec le néant. Le néant est un point noir dont il est impossible d'affirmer ou de nier quelque chose. L'unité de l'être est nécessaire; il est éternel et immobile. S'il n'était pas immobile et éternel, il ne serait point; en effet, ce qui change entre en mouvement. Entrer en mouvement, c'est perdre les qualités qu'on a pour prendre les qualités qu'on n'a pas. Or on conçoit l'être absolu comme immuable. Si l'être actuel était susceptible de changer, quelle serait la cause de ce changement, puisqu'il existe seul? Il n'a ni passé, ni avenir, ni présent, ni limites, ni parties : *il est*. Voilà son caractère unique et permanent.

Telle est la seconde phase, la période dogmatique et métaphysique de l'école d'Elée. Elle entre avec Zénon dans un nouvel âge, l'époque dialectique.

Tout est un et l'unité seule existe. Soit, répondent les adversaires; mais alors rien ne diffère de rien, il n'y a plus de diversité aucune dans le monde. Le grand est le petit, le blanc est le noir, le mouvement est le repos. Bref, la doctrine éléate conduit à nier la diversité des choses, l'antagonisme des phénomènes, la variété des êtres dans le monde sensible. L'objection était accablante. Zénon d'Elée essaya d'abord de la réfuter, puis, sentant la difficulté de la tâche, il y renonça, et changeant d'attitude, au lieu de défendre sa doctrine, il se mit à combattre celle de ses adversaires, les atomistes. Il s'efforça de démontrer que leur système prêtait exactement aux mêmes contradictions, aux mêmes impossibilités que le sien. Il doit surtout à ses arguments contre le mouvement d'être classé à part parmi les adeptes de cette école. Aristote (*Physique*, l. VI) nous a conservé ces arguments : « 1° Le mouvement est impossible, car ce qui est en mouvement doit traverser le milieu avant d'arriver au but, ce qui est impossible là où il n'y a plus de continu et où chaque point se divise et se subdivise à l'infini. 2° Le mouvement n'existe pas; car ce qui court le plus vite ne peut jamais atteindre ce qui va le plus lentement. En effet, il faudrait que celui qui poursuit fût arrivé déjà au point d'où l'autre part, ce qui est impossible avec la divisibilité à l'infini qui, subdivisant infiniment l'espace, met toujours un infiniment petit quelconque entre les deux coureurs. 3° Le mouvement est identique au non-mouvement. En effet, tout mouvement a lieu dans un espace qui lui est égal, c'est-à-dire où il a lieu au moment où il a lieu; donc, comme on est toujours là où l'on est, la flèche est toujours en repos quand elle est en mouvement, car elle n'est jamais où elle n'est point. 4° Le mouvement est une absurdité. Supposez deux corps, égaux entre eux, mus dans un espace donné et dans une direction opposée et avec la même vitesse; supposez que l'un parte de l'extrémité de l'espace donné, l'autre du milieu; comme l'un n'aura parcouru que la moitié de l'espace donné quand l'autre l'aura entièrement parcouru, le même espace sera parcouru par deux corps égaux et d'égale vitesse dans un temps inégal; il en résulte qu'une moitié du temps paraît égale au double. » Ces arguties ne donnent pas une haute idée du bon sens de Zénon d'Élée, si réellement elles lui appartiennent.

Après la grande joute philosophique de 454, qui émut la Grèce entière et qui se termina par la défaite mutuelle de l'éléatisme et de l'atomisme, la doctrine de Parménide et de Zénon ne trouva plus de représentants capables de l'embrasser dans toute son étendue. Le dernier qui fasse quelque figure, Mélissus de Samos, paraît avoir à peine compris la notion de l'unité absolue. La trouvant sans doute trop vide et trop abstraite, il admet que l'être absolu et le monde matériel ne sont pas entièrement distincts. Il lui répugne, en effet, d'admettre que le monde n'existe pas; mais, comme il n'ose pas aller jusqu'à l'identifier avec Dieu, il ne lui reste qu'à se perdre dans des subtilités de mots en essayant de matérialiser à demi son unité divine, en disant, par exemple, qu'elle n'est pas matérielle, mais qu'elle est enfermée dans les bornes du temps et de l'espace.

Ainsi finit l'école éléatique, en tant qu'école proprement dite; mais son influence ne périt pas avec elle. Platon, Euclide de Mégare, Stilpon, les néo-platoniciens et même dans l'âge moderne la plupart des philosophes idéalistes, ont suivi à des degrés divers l'impulsion vigoureuse de l'école antique d'Elée. Si le système de Parménide est faux, parce qu'il est exclusif, il a au moins le mérite d'avoir formulé dans toute sa force la notion d'unité, principe organique de la raison humaine; et de plus, en indiquant l'incompatibilité suivant lui absolue entre l'existence d'un être infini et celle d'êtres limités, il attirait l'attention sur un problème qui est sans contredit le plus grave de tous ceux que peut aborder la métaphysique, c'est-à-dire la question des rapports entre l'infini et le fini, entre le créateur et la création, entre Dieu et l'univers.

ÉLÉÉMOSYNE s. f. (é-lé-é-mo-zi-ne — lat. *eleemosyna*, même sens). Aumône. ‖ Vieux mot.

ÉLÉEN, ÉENNE s. et adj. (é-lé-ain, è-è-ne). Géogr. Habitant d'Elée, d'Elis, d'Elos ou de l'Elide; qui appartient à l'un de ces pays ou à ses habitants : *Les* ÉLÉENS. *La population* ÉLÉENNE.

— Mythol. Surnom de Jupiter adoré à Elis. ‖ Surnom de Diane adorée à Elos.

ÉLÉENCÉPHALE s. f. (é-lé-ain-sé-fa-le — du gr. *elaion*, huile, et d'*encéphale*). Chim. Matière grasse trouvée dans le cerveau.

ÉLEESCIER v. a. ou tr. (é-le-èss-sié). Réjouir. ‖ Vieux mot.

ÉLÉFAS s. m. (é-lé-fass — du gr. *elephas*, éléphant, ivoire). Anc. art milit. Petit cor d'ivoire qu'on appelait aussi OLIFANT.

ÉLEF-D'EAU s. m. (é-lèff-d'ô — de *élever* et *eau*). Anc. mar. Marée montante.

ÉLÉGAMMENT adv. (é-lé-ga-man — rad. *élégant*). Avec élégance, d'une façon élégante : *Etre vêtu* ÉLÉGAMMENT. *Parler* ÉLÉGAMMENT. *L'élégance semblerait faire tort au comique; on ne rit point d'une chose* ÉLÉGAMMENT *dite*. (Volt.) *Horace, dans le voyage à Brindes, est assez sec, mais* ÉLÉGAMMENT *sérieux*. (Ste-Beuve.)

Un savant philosophe a dit *élégamment* :

« Dans tout ce que tu fais, hâte-toi lentement.

REGNARD.

ÉLÉGANCE s. f. (é-lé-gan-se — lat. *elegantia*; de *elegans*, élégant). Agrément résultant de la grâce et de la distinction dans les manières : *On peut avoir la grâce, on ne peut*

*avoir l'*ÉLÉGANCE *sans éducation. L'*ÉLÉGANCE *travaillée est à la véritable* ÉLÉGANCE *ce qu'est une perruque à des cheveux.* (Balz.) *L'obésité chez l'homme, la gracilité chez la femme, telle est l'*ÉLÉGANCE *suprême de la Chine.* (Th. Gaut.) *L'*ÉLÉGANCE *est la traduction extérieure d'un individu.* (E. Chapus.) *On trichait jadis au jeu, mais c'était une* ÉLÉGANCE *monarchique.* (Vacquerie.) ‖ Agrément résultant des proportions simples et gracieuses dans les parties du corps, de la justesse, de la facilité et de la grâce dans les mouvements : *L'*ÉLÉGANCE *de la taille. L'*ÉLÉGANCE *de la démarche. L'*ÉLÉGANCE *du geste. Ce cheval galope avec beaucoup d'*ÉLÉGANCE. ‖ Richesse de bon goût dans les choses qui servent à l'homme, et particulièrement dans celles qui appartiennent à la mode; objet réputé élégant : *Etre mis avec* ÉLÉGANCE. *Chercher l'*ÉLÉGANCE *dans son ameublement. En fait d'*ÉLÉGANCE, *ce qui dure le moins est ce qu'il y a de plus riche et de plus gracieux.* (Mme E. de Gir.) *A Paris, il n'y a pas précisément de roi de la mode : l'*ÉLÉGANCE *y est gouvernée par une oligarchie où se mêle un peu d'anarchie.* (Villemot.)

— Par anal. Agrément résultant de la simplicité gracieuse de la forme, en parlant des choses : *L'*ÉLÉGANCE *d'un dessin. L'*ÉLÉGANCE *d'un arbrisseau. L'*ÉLÉGANCE *d'un paysage. J'aime la vigne à cause de la richesse et de l'*ÉLÉGANCE *de son feuillage et de ses belles grappes violettes ou dorées.* (A. Karr.) *L'*ÉLÉGANCE *vient de la clarté dans les formes, qui les rend faciles à saisir et même faciles à compter.* (J. Joubert.)

— Par ext. Agrément du langage résultant de la distinction alliée à la simplicité et à la clarté : *Il parle avec beaucoup d'*ÉLÉGANCE. *Notre langue fait consister la plupart de ses* ÉLÉGANCES *dans les suppressions; il ne faut pas tout mettre et tout exprimer, il faut laisser agir l'esprit.* (Vaugelas.) *La langueur et la mollesse du style sont les écueils voisins de l'*ÉLÉGANCE. (Marmontel.) *L'*ÉLÉGANCE *est encore plus nécessaire à la poésie qu'à l'éloquence.* (Volt.) *La Henriade est un modèle de narration et d'*ÉLÉGANCE. (Chateaub.) *Gibbon prenait l'*ÉLÉGANCE *un peu affectée de Thomas pour de la grâce.* (Villem.) *L'enfance, comme tous les âges, a son idiome, et cet idiome a ses* ÉLÉGANCES. (J. Joubert.)

> A cette *élégance* troyenne
> Tant soit peu cicéronienne,
> Didon de rire s'éclata.
> SCARRON.

— Fig. Distinction, délicatesse : *Marlborough avait dans le danger cette imperturbable froideur qui est l'*ÉLÉGANCE *du courage.* (P. de St-Victor.)

— Enseignem. *Elégances*, Recueil de phrases et d'expressions que l'on donne aux élèves pour en orner leur mémoire et les habituer à les imiter : *Des* ÉLÉGANCES *latines. Les écoliers se servent des épithètes de Textor et des* ÉLÉGANCES *poétiques pour faire leurs vers.* (Furetière.)

— Mathém. Clarté, justesse et simplicité ingénieuse : *Cette solution du problème ne manque pas d'*ÉLÉGANCE.

— **Syn. Élégance, éloquence.** *Elégance* ne peut être considéré comme synonyme d'*éloquence* que lorsqu'il s'agit du style; mais dans ce cas-là même il en diffère beaucoup; car l'*élégance* n'est guère qu'un choix habile des mots et des tournures approuvés par le bon goût, tandis que l'*éloquence* consiste à la fois dans la grandeur, la noblesse des pensées, et dans le secret d'émouvoir, de passionner le lecteur. Il n'y a guère que de l'art dans l'*élégance*; l'*éloquence* suppose le génie ou du moins une émotion réelle douée de la force nécessaire pour se communiquer.

— **Antonymes.** Grossièreté, inélégance, lourdeur et pesanteur, rusticité, vulgarité.

— **Encycl.** En matière de style, est-il un mot dont on abuse plus volontiers que du mot *élégance?* « De la correction, mais pas assez d'*élégance*, » voilà le refrain favori qu'ont répété longtemps sur tous les tons les critiques de tous les étages, professeurs ou journalistes, qu'il s'agisse d'un thème d'écolier ou d'un roman nouveau. Il est temps de faire justice de cette ridicule manie d'*élégance*. Avant tout, l'écrivain doit s'efforcer de dire exactement ce qu'il pense et d'exprimer ses idées avec une rigueur presque géométrique.

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,

et l'on pourrait ajouter *élégamment;* mais il semble que les auteurs de rhétoriques n'aient pas compris comme nous cette qualité du style qu'ils recommandaient avec tant d'instance. « *L'élégance* consiste, dit l'auteur des *Synonymes français*, dans un tour de pensée noble et poli rendu par des expressions châtiées, coulantes et gracieuses à l'oreille. » Définition bien vague et peu satisfaisante. Marmontel a mieux dit : « *L'élégance* est la réunion de toutes les grâces du style, et c'est par là qu'un ouvrage relu sans cesse est sans cesse nouveau. » Cicéron avait exprimé la même idée sous une autre forme, plus ingénieuse et plus expressive encore : « Le gladiateur et l'athlète, dit-il, ne s'exercent pas seulement à parer et à frapper avec adresse, mais à se mouvoir avec grâce. C'est ainsi que dans le discours il faut s'occuper en même temps de donner du poids aux pensées, de l'agrément et de la décence à l'élocution. » Mais, encore une fois, la recherche de l'*élégance* est une dangereuse tendance. Elle mène à la prétention et à l'afféterie littéraire. Un style élégant est bien vite un style mou, sans vigueur, sans relief. Il suffirait de rappeler les noms de ces écrivains auxquels les critiques ont reconnu ce mérite d'*élégance*, mérite un peu négatif, selon nous. Ce ne sont jamais de grands écrivains. L'*élégance* ne s'obtient qu'aux dépens de la grandeur et de l'originalité. Ovide, par exemple, est un poëte élégant; mais est-ce un grand poëte, et son style, si facile, ne nous laisse-t-il pas froids et indifférents le plus souvent? Chez les Grecs, le modèle accompli de l'élégance était Isocrate, si pur, si châtié, si attique de formes, mais si froid et toujours si uniformément orné. Passons à nos littérateurs modernes. Quels sont nos écrivains élégants? Ce sont, au XVIIe siècle, Fléchier, Massillon, Bourdaloue, Fénelon lui-même, à qui Voltaire a fait ce reproche :

> J'admire fort votre style enchanteur,
> Et votre prose, encor qu'un peu traînante.

Au XVIIIe siècle, c'est Lamotte, l'élégant traducteur d'Homère, qui ôte au grand poëte toute sa vigueur et sa grâce naturelle. Au XIXe siècle, l'*élégance* n'est pas encore proscrite, et, pour ne citer qu'un nom connu, M. Octave Feuillet a été longtemps l'écrivain élégant par excellence. Il a fini par profiter des reproches si justes que lui adressait la critique contemporaine, et son dernier ouvrage était écrit avec plus de verdeur et d'audace que les premiers. Ce lent travail de style, ce choix d'expressions plus ou moins gracieuses n'est plus de notre temps. Cherchons le mot propre et non le mot élégant. Le vrai, c'est le beau.

ÉLÉGANT, ANTE adj. (é-lé-gan, an-te — lat. *elegans;* de *eligere*, choisir). Qui a de l'élégance, qui est gracieux et distingué dans ses manières, dans sa parure, dans ses habitudes : *Une femme* ÉLÉGANTE. *Le monde* ÉLÉGANT. *La société* ÉLÉGANTE. *La brute se couvre, le riche ou le sot se pare, l'homme* ÉLÉGANT *s'habille.* (Balz.) *Un homme devient riche, il naît* ÉLÉGANT. (Balz.) ‖ Qui appartient aux personnes élégantes : *La vie* ÉLÉGANTE. *Des habitudes* ÉLÉGANTES. *L'oisif mène la vie* ÉLÉGANTE; *l'artiste la crée parce qu'il la sent, et la définit parce qu'il la crée.* (Balz.) ‖ Qui a une tournure élégante, gracieuse et distinguée : *Une taille* ÉLÉGANTE. *Le zèbre est un des animaux les plus* ÉLÉGANTS *et les plus indomptables.* (L. Ardent.)

— Par anal. Qui est élégant dans ses formes, en parlant des choses : *Une façade* ÉLÉGANTE. *Une fleur* ÉLÉGANTE. *Un jardin* ÉLÉGANT. *Un meuble* ÉLÉGANT. *Une robe* ÉLÉGANTE. *Prague est une cité riante où pyramident vingt-cinq à trente tours et clochers* ÉLÉGANTS. (Chateaub.)

— Par ext. Clair, simple, gracieux et de bon goût, en parlant du langage ou d'une œuvre littéraire : *Des vers* ÉLÉGANTS. *Une phrase* ÉLÉGANTE. *Un récit* ÉLÉGANT. *Luther ne put souffrir qu'un autre que lui se mêlât de tourner la Bible; il en avait fait une version très-*ÉLÉGANTE *en sa langue.* (Boss.) *Un discours peut être* ÉLÉGANT, *sans être un bon discours.* (Volt.)

> Imitons de Marot l'*élégant* badinage.
> BOILEAU.

> . . . . . J'ai relu
> Vos jolis vers datés de Nantes,
> Et de ces rimes *élégantes*
> Le tour aisé m'a beaucoup plu.
> PARNY.

‖ Qui s'exprime, qui écrit avec élégance : *Il est* ÉLÉGANT *dans ses discours. Personne n'est plus* ÉLÉGANT *que Racine.*

> O malheureux l'auteur dont la plume *élégante*
> Se montre encor du goût sage et fidèle amante!
> GILBERT.

— Mathém. Juste, clair, simple et ingénieux : *Cette solution du problème est des plus* ÉLÉGANTES.

— Moll. *Cyclostome élégant*, Coquille du genre cyclostome, appelée aussi ÉLÉGANTE STRIÉE.

— Substantiv. Personne qui a ou affecte des manières et des habitudes élégantes : *A l'incroyable, au merveilleux, à l'*ÉLÉGANT, *ces trois héritiers des petits-maîtres, ont succédé le dandy, puis le lion.* (Balz.) *La Chaumière est le Tivoli du quartier latin; les* ÉLÉGANTS *y ont des bonnets ronds, et les fashionables des vestes de velours.* (A. de Musset.) *L'*ÉLÉGANT *est une variété de l'espèce humaine; c'est un animal qui se distingue de sa race en ce qu'il est à l'étroit dans sa botte, à la gêne dans son col de chemise, et comprimé dans son pantalon.* (L.-J. Larcher.) *De tous les* ÉLÉGANTS *célèbres, le comte d'Orsay est peut-être le seul dont la vie ne fut pas inutile.* (L.-J. Larcher.)

> . . . . . . C'était un *élégant*
> Portant l'impériale et la fine moustache.
> TH. GAUTIER.

— s. m. Genre élégant : *Le gracieux se compose de l'*ÉLÉGANT, *du riant et du noble.* (Marmontel.)

> Tout plaît mieux à sa place : aussi gardez-vous bien
> D'imiter le faux goût, qui mêle en son ouvrage
> L'inculte, l'*élégant*, le peigné, le sauvage.
> DELILLE.

— **Antonymes.** Agreste, campagnard, gothique, grossier, inélégant, lourd, massif, pesant, rustique, trivial, vulgaire et commun.

— **Encycl.** Le mot *elegans* a été plusieurs fois employé par Cicéron, pour exprimer un homme, un discours poli. Les Latins opposaient *elegans signum* à *signum rigens*; le premier exprimait une figure proportionnée, dont les contours arrondis étaient exprimés avec mollesse; le second, une figure trop roide et mal terminée.

Martial nous a laissé le portrait d'un *élégant* de Rome, un *bellus homo*. Les siècles passent; les ridicules sont éternels.

> *Cotile*, bellus *homo es : dicunt hoc, Cotile, multi.*
> *Audio : sed quid sit, dic mihi*, bellus *homo?*
> — Bellus *homo est, flexos qui digerit ordine crines,*
> *Balsama qui semper, cinnama semper olet;*
> *Cantica qui Nili, qui Gaditana susurrat;*
> *Qui movet in varios brachia vulsa modos;*
> *Inter femineas tota qui luce cathedras*
> *Desidet, atque aliqua semper in aure sonat;*
> *Qui legit hinc illinc missas, scribitque tabellas;*
> *Pallia vicini qui refugit cubiti.*
> *Qui scit quam quis amet; qui per convivia currit;*
> *Hirpini veteres qui bene novit avos.*
> — *Quid narras! hoc est, hoc est homo, Cotile,* bellus?
> *Res pertricosa est, Cotile,* bellus *homo.*

« Cotilus, j'entends tout le monde dire que vous êtes un *élégant*. Mais, dites-moi, qu'est-ce qu'un *élégant?* — Un *élégant*, mon cher Martial, est un homme qui arrange avec symétrie sa chevelure bouclée, qui exhale le baume de l'Arabie et le cinnamome de l'Inde, qui fredonne les chansons voluptueuses d'Alexandrie et de Gadès; qui meut, comme en mesure, ses bras épilés; qui passe toute la journée assis dans la causeuse d'une dame, et qui ne cesse de parler bas, tantôt à une femme, tantôt à l'autre; qui est toujours occupé à lire ou à écrire des billets doux; qui a soin de ne pas rencontrer l'habit de son voisin; qui, courant d'un souper à l'autre, sait nommer la maîtresse de chacun, et qui sait retracer la généalogie de nos fameux chevaux de course. — Que me dites-vous, Cotilus! ce n'est donc là ce que Rome appelle un *élégant!* Je vois que votre art est la science des bagatelles. » (Traduction de Malte-Brun.)

— Mœurs. Vous traversez une place, une rue, un pont; vous voyez une robe soyeuse, ondoyante, qui tombe avec grâce sur une jambe dont votre œil devine la légèreté et le contour; une main finement gantée agite avec nonchalance une coquette ombrelle; une taille souple ploie sous la dentelle et le satin; des cheveux blonds ou noirs percent à travers la coiffure. Vos yeux éprouvent une sorte d'éblouissement; il vous monte aux narines de délicates senteurs. Vous vous arrêtez, et, prêtant l'oreille au froufrou de la soie, au doux craquement de la bottine sur l'asphalte, vous vous dites : « Voilà une *élégante!* » Et vous cherchez, sous le voile, à distinguer le visage. Ce visage peut être frais de sa fraîcheur naturelle ou d'une fraîcheur empruntée; il peut avoir dix-huit ans ou bien le double et même davantage, car à Paris les femmes se parent encore à soixante ans comme à vingt; elles offrent d'ordinaire dans la vieillesse ce bon ton, cette convenance bien sentie, cette suprême distinction qui sont d'un si grand charme dans les relations sociales; l'*élégance* de l'esprit a conservé en elles l'*élégance* du corps. Elles n'ont plus la jeunesse ni son parfum particulier, mais elles ont conquis l'art difficile de prendre les apparences qui peuvent le mieux plaire et séduire dans un milieu poli et raffiné comme celui où nous vivons. Aussi enchaînent-elles à leur char de nombreux adorateurs. Les hommes simples trouveront sans doute qu'elles ont le sourire maniéré et le regard libertin ou hypocrite; ils calculeront la distance infinie qui se trouve entre un visage fardé et le front animé et pudique de ces vierges brillantes de fraîcheur et de santé, pour qui la galanterie est encore un mot sans idées; mais qui niera jamais combien la véritable *élégante*, quels que soient d'ailleurs son âge et son degré de sagesse ou de beauté, a d'attrait pour tout esprit de premier choix?

L'élégance, qui n'est qu'une sorte de vernis accessoire pour la beauté ou les qualités de certaines femmes, est tout ou presque tout pour d'autres femmes. Elle est nécessaire dans le monde où l'élégance parfaite n'est pas aussi commune qu'on pourrait le supposer à première vue. Par exemple, une coquette n'est pas nécessairement une *élégante*, et une *élégante* peut fort bien n'être pas une coquette. La coquette est doublée d'une précieuse. L'*élégante* n'est *élégante* qu'à la condition de paraître sans prétention. La coquette exhalera les parfums les plus pénétrants, arborera les toilettes les plus tapageuses; son corps paraîtra dans un instant sous je ne sais combien d'attitudes; son esprit s'évaporera dans les compliments à perdre haleine; elle fera sans cesse admirer les proportions de sa taille et la précision de son habillement, toutes choses fort ridicules; or le ridicule exclut l'élégance. La coquette manque souvent aux règles du savoir-vivre, l'*élégante* jamais; la première exagère le ton, les modes et les rend absurdes; la seconde, étant une femme comme il faut, fait juste ce qu'il faut; elle évite les personnes vulgaires; si elle en rencontre, elle sait, comme l'enseignait l'impertinent Brummel, les *couper à l'instant*. « Couper son homme, dit le comte de Mercey, c'est déjouer toute tentative de conversation. » Les femmes ne comprenaient autrefois la galanterie spirituelle et *élégante* qu'avec des hommes bien élevés. Ninon de Lenclos, la délicate et voluptueuse épicurienne qui disait : « Mon Dieu, faites de moi un honnête homme, et n'en faites jamais une honnête femme, » était une *élégante* accomplie; elle resta belle jusqu'à plus de quatre-vingts ans, régnant par sa bonne grâce, ses manières et son esprit, sur les hommes les plus distingués de son temps. Une simple coquette n'eût pas pu être comme elle l'Aspasie d'un grand siècle.

Les gens du grand monde parisien l'avouent avec franchise, la beauté charme moins les yeux que l'élégance. Pour tous les vrais connaisseurs, la beauté sociale (nous appellerons ainsi l'élégance) est la plus séduisante; aussi voit-on à Paris beaucoup de femmes très-admirées, très-aimées, et réellement très-aimables, dont la beauté se compose : d'un mignon chapeau, ruban rose, reflet favorable; d'une charmante robe de soie, nuance amie, forme intelligente; d'un soulier virginal (que de femmes ont le pied bête!); d'un petit bracelet sans valeur, mais d'un style pur; d'une bague précieuse intelligemment portée; d'un beau mouchoir brodé, élégamment déplié; d'un bouquet de violettes; de quelques camélias dans des jardinières de Chine; de deux rosiers tout en fleurs dans un vase de craquelé; d'une coupe de vieux sèvres remplie de bonbons; de beaux chevaux parfaitement attelés, d'un bel enfant bien élevé, d'un mari de bonne compagnie, d'un ami célèbre. Ces femmes ne sont point jolies, la nature n'a que peu fait pour elles; mais elles savent prendre à la société tous ses charmes, à l'élégance tous ses prestiges. « Et, dit Mme Emile de Girardin, ce n'est pas par leur fortune qu'elles arrivent à ce résultat glorieux, c'est par le simple désir de plaire, de plaire à un seul... non pas, de plaire à chacun, à leur vieille tante, à leur jeune cousine, à ce petit auditeur, à ce gros député, à tous ceux qui viennent et qu'elles rencontrent; c'est cette volonté habituelle de choisir toujours ce qu'il y a de mieux en toute chose, pour vous donner une impression flatteuse et vous laisser un agréable souvenir. Il y a des femmes bien plus riches que celles-là qui ne savent tirer de leur position brillante aucun de ces avantages. » Ces femmes ont un bonnet de dentelles superbes, mais d'une coiffure carrée, une coiffure d'aïeule; une robe de soie d'une couleur fausse et chargée d'ornements lourds et prétentieux; des souliers mal faits qui ont l'air bête; des bracelets tapageurs, des bagues de charlatan, de grands mouchoirs affreusement empesés, armés de cornes menaçantes; des bouquets qui sentent le marécage; elles ont dans leur jardinière des fleurs artificielles qui se cultivent avec un plumeau; elles ont dans une coupe d'agate des bonbons à liqueur; elles ont un mobilier incommode et malveillant, des domestiques familiers qui vous tiennent des discours et vous donnent des conseils, qui écorchent tous les noms, qui vous confondent avec des gens affreux que vous détestez, qui vous préparent toujours dans un salon une entrée ridicule; elles ont des amis ennuyeux, assommants, des enfants insupportables, habillés en chiens savants, un mari mal peigné, mal cravaté, mal culotté, qui les appelle devant tout le monde Bichette, Minette ou Mignonne, et qu'elles appellent en retour mon loup, mon gros chat et même (horreur!) mon petit lapin. Il est même telle femme de petit rimailleur qui ne désigne son mari que par ces mots : « Mon poëte! » ce qui serait insupportable même appliqué à Victor Hugo. Cela nous rappelle le cas de cette ex-vivandière devenue la femme d'un officier supérieur et qui, à un dîner des Tuileries, disait à tout bout de champ en parlant de son époux à graines d'épinard : « Mon général. »

Mme de Girardin est sévère pour les femmes qui se laissent donner devant le monde les petits noms que l'intimité seule autorise. « Ceci est grave, dit-elle, c'est un trait de caractère : une femme est responsable des petits noms qu'elle se laisse donner. Une femme ne peut pas empêcher son mari d'être joueur, querelleur, dissipé, violent; mais elle peut toujours l'empêcher de l'appeler Bichette, Minette ou Mignonne. Une femme qui tolère de pareils abus est une femme jugée; il n'y a pas besoin de la connaître pour savoir qu'elle est sans goût, sans poésie, sans caractère, sans délicatesse, sans dignité. » Eh bien, cette femme-là est peut-être fort belle; qu'importe?... Sa rivale, l'*élégante*, qui supprime de son entourage tout ce qui pourrait vous choquer, après avoir imaginé tout ce qui peut vous séduire, n'est-elle pas en réalité plus jolie? S'il vous fallait choisir entre elles deux, hésiteriez-vous? La femme volontairement belle, c'est-à-dire *élégante* dans sa mise, dans son langage, dans ses manières, l'emportera toujours sur la beauté inerte qui négligera, qui dédaignera imprudemment les accessoires de la séduction. Une *élégante* sur le retour disait un jour à sa fille, belle personne qui se complaisait dans son excessive pâleur : « Prends garde, ma chère enfant, les jeunes femmes qui ne mettent pas de rouge sont toujours quittées pour de vieilles femmes qui en mettent trop. » Et la prédiction s'accomplit. La femme vertueuse, mais pâle, fut trahie par son mari pour une femme horriblement fanée, mais toujours très-parée et de mise irréprochable, qui avait pris des leçons d'élégance chez Mme Récamier; tant il est vrai qu'une supériorité sottement négligée ne vaut

pas une médiocrité adroitement cultivée. Dans un monde où l'apparence est tout, le fond importe moins que la forme; dans un bal, les diamants bruts feraient moins d'effet que des diamants faux bien taillés et montés à la dernière mode. Mais ici le diamant n'est pas faux, et c'est du fond même que naît la grâce de la forme : c'est de la valeur réelle que provient l'apparente beauté, cette beauté de toutes les actions que possèdent les femmes *élégantes* et qui est l'élégance elle-même. Aussi le premier devoir de toute femme est d'être *élégante*, *élégante* par égard pour ses parents et ses amis, *élégante* par respect pour elle-même. Ce devoir rigoureux consiste à chercher à plaire à tout ce qui vous entoure : c'est une sorte de charité, une charité de salon qui a bien aussi son mérite. Préparer aux siens, à ses amis, à ceux que l'on aime, d'agréables heures, leur offrir un asile toujours gracieusement hospitalier, leur tendre une main affectueuse toujours doucement parfumée, les recevoir avec un sourire toujours bienveillant, une parure toujours fraîche, — soin puéril qui cependant signifie : Je vous attends toujours; — vivre pour plaire, agir pour paraître charmante, et, de cette ardeur séductrice, faire non pas comme les coquettes un tourment, mais au contraire un bien-être pour chacun, c'est remplir une belle mission, c'est posséder l'élégance bien sentie. Cela vaut mieux que de se maintenir toujours maussade par fausse vertu, que de faire mourir d'ennui parents et amis dans un salon désert.

Mais l'élégance est une vertu; les unes la reçoivent en naissant, et il est telle fille du peuple qui la possède au suprême degré sous sa robe de cotonnade et son simple bonnet de linge; d'autres l'acquièrent, témoin ces fastueuses impures qui sont devenues tout à coup les reines de la mode, après avoir erré dans les faubourgs comme la dame aux camélias; d'autres enfin n'en comprennent pas le premier mot : elles restent éternellement frustrées de ce qui fait toute la femme, la femme qui charme, qui pénètre, qui émeut, la seule qui sache se faire aimer, la seule peut-être qui sache aimer. Faisons des vœux pour que toutes les femmes soient *élégantes*, sans cesser pour cela d'être épouses, d'être mères. Avec des nourrices, des gouvernantes, des précepteurs, certaines femmes ne s'aperçoivent guère qu'elles sont mères. Il est facile à celles-là de rester *élégantes*; mais celles qui le sont encore, et peut-être davantage, au milieu des embarras et des labeurs du ménage et de la maternité, ont un bien autre mérite. Or c'est le privilège de la Parisienne d'apporter en tout de la grâce et de la distinction. On peut mettre une bien grande élégance dans l'action de découvrir une belle gorge et de donner le sein à un enfant. Nous savons bien que ce n'est pas là l'élégance courante et telle que les gens du monde l'entendent d'ordinaire. On est convenu, en effet, d'appeler *élégante* une femme qui se plaît aux bizarreries de la mode et en accueille toujours la première les fluctuations; mais l'appellation ainsi comprise n'est pas toujours exacte. L'élégance est indépendante du vêtement. La suprême élégance ne consiste pas à porter une canne, à avoir de hauts talons comme au siècle dernier, à arborer de vastes crinolines et à se faire habiller par un couturier comme nos princesses ruolzées du second empire, mais à trouver un agrément de plus dans ces talons qui ôtent la faculté de marcher et une grâce nouvelle dans ces jupes qui sont une gêne et un embarras; elle consiste à tout plier à sa loi, à sa volonté, à tout faire concourir à l'harmonie de la démarche et du geste. Une belle fille d'Haïti, nue comme notre mère Eve, peut dépasser en élégance une duchesse à trente-six quartiers; une grisette, avec sa collerette de quinze sous, peut dépasser en élégance toutes les muscadines, toutes les lionnes et toutes les biches qui font métier d'être *élégantes*. Rhodope, la plus belle courtisane de Thèbes, n'était jamais plus *élégante* que quand elle se baignait dans le Nil, sans autre parure que sa grâce et sa beauté. Était-elle donc vêtue à la dernière mode cette *élégante* Lamia, la joueuse de flûte, qui, âgée de près de quarante ans, séduisit Démétrius Poliorcète, après avoir été la maîtresse de Ptolémée? Et Phryné, qui affectait de porter une tunique montant jusqu'au cou et non fendue sur les côtés? Et Laïs, qui n'était que servante lorsque Apelle la vit portant avec un geste plein de grâce une amphore sur son épaule? Encore une fois, l'élégance n'est pas, comme on le dit parfois, dans la recherche des vêtements, mais plutôt dans la façon de les porter, dans les manières et aussi dans le langage. Si Diane de Poitiers, Gabrielle d'Estrées, Marion Delorme, Ninon de Lenclos, la Camargo, Sophie Arnould, la Dubarry, la Pompadour, et, plus près de nous, Mlle Contat, la danseuse Clotilde, Mlle Bourgoin et d'autres, ont régné si souverainement sur les hommes de leur temps, c'est qu'elles n'étaient pas seulement des femmes sensibles, aimables, spirituelles, mais qu'elles possédaient dans ses raffinements les plus favorables aux amours, à la galanterie, à la volupté, cette élégance naturelle qui subjugue les rois aussi bien que les charbonniers. C'étaient des *élégantes* dans toute l'acception du mot, mais des *élégantes* doublées de courtisanes.

ÉLÉGI, IE (é-lé-ji), part. passé du v. Élégir : *Une planche* ÉLÉGIE.

ÉLÉGIAMBIQUE adj. (é-lé-ji-an-bi-ke — d'*élégie* et d'*iambique*). Anc. métriq. Se disait d'une espèce de vers composé du premier hémistiche d'un pentamètre et d'un ïambique dimètre.

ÉLÉGIANS s. m. (é-lé-ji-anss). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes, à deux nageoires dorsales.

ÉLÉGIAQUE adj. (é-lé-ji-a-ke — rad. *élégie*). Littér. Qui appartient à l'élégie : *Vers* ÉLÉGIAQUES. *Style* ÉLÉGIAQUE. *Genre* ÉLÉGIAQUE. *Poésie* ÉLÉGIAQUE. *Il faut, dans la poésie* ÉLÉGIAQUE, *de l'abandon sans négligence et du coloris sans fard.* (Parny.) ‖ Qui est emprunté à l'élégie, qui est du genre de l'élégie : *Délie n'est autre que la duchesse de Nivernais, célébrée par son mari sous ce nom* ÉLÉGIAQUE. (Ste-Beuve.) ‖ Qui compose des élégies : *Un poëte* ÉLÉGIAQUE. *Quintilien regarde Tibulle comme le premier des poëtes* ÉLÉGIAQUES. (Marmontel.) ‖ On dit quelquefois ÉLÉGIATIQUE : *Les satires contre les pions, écrites avec les secours de toutes les divinités mythologiques, font place à des strophes mystiques, à des stances* ÉLÉGIATIQUES. (L. Rolland.)

— Fig. Mélancolique, triste, plaintive : *Une plainte* ÉLÉGIAQUE. *Je vous trouve aujourd'hui bien* ÉLÉGIAQUE.

— Anc. métriq. *Vers élégiaques*, Vers hexamètres et pentamètres alternés, qui étaient particulièrement usités dans l'élégie. ‖ *Vers élégiaque*, Nom donné quelquefois au vers pentamètre : *Les exemples de* VERS ÉLÉGIAQUES *employés seuls sont rares.* (Passerat.)

— Substantiv. Poëte élégiaque : *Ovide est le plus célèbre des* ÉLÉGIAQUES *latins. Nous ne connaissons que le nom des* ÉLÉGIAQUES *grecs.* (Parny.)

ÉLÉGIE s. f. (é-lé-jî — gr. *elegeia*, de *elegos*, plainte). Littér. Petit poëme sur un sujet le plus souvent tendre et triste : *Les* ÉLÉGIES *d'Ovide, de Tibulle, de Millevoye. La romance n'est qu'une* ÉLÉGIE *chantée.* (La Harpe.) *Le genre d'*ÉLÉGIE *créé par Lamartine a été clos par lui; lui seul a le droit et la puissance de s'y aventurer encore.* (Ste-Beuve.) *La satire est sœur de l'*ÉLÉGIE; *si l'une plaide pour les opprimés, l'autre combat contre les oppresseurs.* (H. Taine.)

Il faut que le cœur seul parle dans l'*élégie*.
BOILEAU.

L'*élégie* est la sœur de la muse tragique.
CHAUSSARD.

Mais la tendre *élégie* et sa grâce touchante
M'ont séduit; l'*élégie* à la voix gémissante,
Aux ris mêlés de pleurs, aux longs cheveux épars,
Belle, levant au ciel ses humides regards.
A. CHÉNIER.

‖ Nom que les Latins donnaient à des pièces de vers sur un sujet quelconque, formées d'hexamètres et de pentamètres alternés.

— Fam. Plainte chagrine : *Il nous fatigue par ses* ÉLÉGIES *continuelles. Je t'assure que je ne m'amusai point à faire des* ÉLÉGIES *sur mon infortune.* (Le Sage.)

— Mus. anc. Sorte de nome pour les flûtes.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des restiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

— **Epithètes.** Tendre, triste, éplorée, plaintive, lugubre, lamentable, désolée, douloureuse, touchante, attendrissante, navrante, poétique, charmante, délicieuse, belle, admirable, magnifique, sublime, larmoyante, froide, fade, insipide.

— **Encycl.** Boileau, dans son *Art poétique* (chant II), a tracé la physionomie et indiqué les règles de l'*élégie* :

La plaintive *Elégie*, en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil.
Elle peint des amants la joie et la tristesse,
Flatte, menace, irrite, apaise une maîtresse;
Mais, pour bien exprimer ces caprices heureux,
C'est peu d'être poëte, il faut être amoureux.
Je hais ces vains auteurs dont la Muse forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide et glacée;
Qui s'affligent par art, et, fous de sens rassis,
S'érigent, pour rimer, en amoureux transis.
Leurs transports les plus doux ne sont que phrases [vaines;
Ils ne savent jamais que se charger de chaînes,
Que bénir leur martyre, adorer leur prison,
Et faire quereller le sens et la raison.
Ce n'était pas jadis sur ce ton ridicule
Qu'Amour dictait les vers que soupirait Tibulle,
Ou que, du tendre Ovide animant les doux sons,
Il donnait de son art les charmantes leçons.
Il faut que le cœur seul parle dans l'*élégie*.

Si quelques modernes se sont étonnés de voir les Grecs ranger parmi les élégiaques des poëtes comme Tyrtée et Simonide, c'est qu'ils ont oublié le sens primitif du mot *élégie*. Nous nous sommes habitués à ne classer dans ce genre que les poëmes où sont déplorées les peines et les inquiétudes de l'amour. Mais chez les anciens, comme le démontre l'étymologie et comme nous l'avons déjà dit, l'*élégie* était le titre général sous lequel étaient groupés tous les poëmes inspirés par des douleurs personnelles ou générales. On appelait odes les poésies de Pindare, parce que ce grand poëte des jeux Olympiques n'avait pour objet que l'exaltation joyeuse et magnifique des vainqueurs et des dieux qui les protégeaient. Tyrtée, au contraire, chantant les guerres sanglantes et acharnées de Messène et de Sparte, était un poëte élégiaque, au même titre qu'Alcée, qui attaquait le tyran de Lesbos, contre lequel il conspira, et que Sapho qui pleurait sur les cruautés et les injustices de l'amour. Tels chœurs des tragédies grecques sont réellement des *élégies*. Parmi ceux-là, il faut mettre les strophes que chantent les vieillards dans l'*Agamemnon* d'Eschyle. Les lamentations des femmes thébaines sur leur patrie assiégée, dans les *Sept chefs devant Thèbes*, n'appartiennent-elles point aussi à l'*élégie*? Nous en dirons autant du dernier chœur d'*Œdipe à Colone* et des chœurs des *Troyennes* d'Euripide. Les tragiques grecs abondent en fragments élégiaques : il n'y a pas jusqu'à Aristophane lui-même qui ne pourrait en fournir quelques exemples. Tel fragment qui nous a été conservé de Ménandre est une fort belle *élégie*. Qui pourrait méconnaître le souffle élégiaque dans certaines parties des livres sacrés des juifs et des chrétiens? Ne sont-ce point des *élégies* très douloureuses que les psaumes de David et le cantique d'Ezéchias? N'est-ce point une *élégie* sublime que ce psaume *Super flumina Babylonis*, où le regret de la patrie absente éclate en accents si déchirants? Bien évidemment, ni le roi David ni Ezéchias n'atteignent l'art infini des poëtes grecs; mais, chez eux, la douleur est plus profonde et plus désespérée. Les calamités les plus excessives n'ont jamais fait perdre aux Grecs leur inaltérable sérénité; et, dans les plus grandes passions, ils n'oublient jamais l'harmonie des lignes et la dignité des gestes. Il n'en est pas ainsi des prophètes orientaux : ils sont possédés et affolés, en quelque sorte, de leurs fureurs et de leurs souffrances. C'est un élégiaque bien barbare et bien extraordinaire que Jérémie. Cette barbarie était, d'ailleurs, spéciale aux Hébreux. Ce que nous offrent d'élégiaque les littératures indoue et persane n'a nullement ce caractère. Nous savons que les ghazels d'Hafiz et le *Megha-Douta* de Kalidâsa (le *Nuage messager*) sont très-postérieurs à ce que nous avons cité des Hébreux; mais aussi la différence est immense. Rien d'aussi gracieux, d'aussi charmant que les poésies des poëtes persans. Il importe peu que leurs ghazels soient des allégories métaphysiques : ce qu'il importe, c'est d'y retrouver le souffle élégiaque; et on l'y retrouve avec on ne sait quel parfum de roses inconnues ailleurs et quelle harmonie douce et pénétrante, comme un écho des chants du rossignol, si aimé des poëtes persans. Ce qui fait que ces poëtes sont très-grands, c'est qu'ils sont souverainement artistes. Rarement la *forme*, comme on dit aujourd'hui, a été caressée avec tant d'amour et d'habileté. Puisque nous sommes en Orient, allons jusqu'en Chine : l'*élégie* y est peu florissante; la plupart des poëtes chinois sont des voluptueux assez vulgaires qui chantent sans cesse la fleur du pêcher et la tasse de vin. Epicuriens à leur manière, ce sont des Horaces peu lyriques. Tant que l'érudition des sinologues ne nous aura pas montré quelque œuvre encore inconnue, il faudra bien se résigner à tenir peu de compte des rimeurs du Céleste Empire. Nous ne dirons rien de la littérature indoue, si riche et si peu connue encore : en ce pays, l'*élégie*, qui me paraît représentée par le *Megha-Douta* déjà cité, est molle, voluptueuse et luxuriante comme le climat lui-même. Il y a cependant tels passages, dans *Sacountala* et les drames traduits par Wilson et par Langlois, qui sont pleins d'une mélancolie magnifique et puissante qu'on ne retrouve que dans Shakspeare et dans quelques poëtes allemands.

Nous avons vu combien, chez les Grecs, était étendue la signification de ce mot *élégie*. Nous remarquerons que déjà, chez les Romains, elle se rétrécit singulièrement. Les poëtes élégiaques latins n'ont guère chanté que leurs amours, comme Properce, Tibulle, etc., ou leurs tristesses personnelles, comme Ovide. Aucun n'a laissé une grande *élégie* sur un malheur général et national. Il est vrai pourtant que bien des pages des *Eglogues* de Virgile et de son *Enéide* semblent appartenir au genre élégiaque. Ovide est plus réellement élégiaque dans les *Héroïdes* que dans les *Tristes*. On ne peut point citer Catulle, qui, avec un peu de bonne volonté, aurait pu être un des plus grands poëtes de son temps. L'*Oiseau de Lesbie* nous paraît une *élégie* contestable. C'est à partir de cette époque que le mot d'*élégie* fut définitivement détourné de son sens premier et exact, et que l'on qualifia d'*élégies* certains petits poëmes érotiques qui n'avaient rien de bien funèbre et de bien mélancolique. Cette mauvaise tradition, adoptée par la France, aboutit, au XVIIe et au XVIIIe siècle, à la littérature des abbés galants et des poëtes de salon; il n'y eut point alors de fade madrigal qui ne s'intitulât pompeusement *élégie*.

Quand la décadence morale et politique eut enfin avili toutes les âmes et stérilisé le génie poétique, il y eut encore quelques rhéteurs qui s'amusaient à imiter les formes du passé. Ils n'avaient garde d'oublier l'*élégie*. Alors on vit des gens qui furent élégiaques parce que Properce, Tibulle, Ovide l'avaient été, et qui crurent faire œuvre bien méritoire et bien glorieuse en copiant servilement les vers de ces grands poëtes, morts sans postérité. Mais comme en poésie la mémoire ni l'habileté ne suffisent pas pour faire une œuvre, il en résulte que les noms de ces rhéteurs n'appartiennent pas à l'histoire littéraire, mais tout au plus à l'érudition curieuse. Ce serait inutilement allonger cet article que de les citer. Passons tout de suite aux premiers poëtes chrétiens qui écrivirent des *élégies* plus ou moins barbares sur la mort de Jésus-Christ, sur les mystères de la religion, sur les persécutions, les martyres et les combats de l'Eglise. La langue corrompue et artificielle et la mauvaise versification de ces *élégies* font qu'elles ne méritent guère d'attirer notre attention, bien qu'on y trouve parfois de fort beaux vers et de grandes inspirations. Quand nous aurons prononcé les noms de Lactance, de saint Ambroise, qui fit un poëme sur la Passion; de saint Victorin, qui chanta le martyre des Macchabées; de Prudence, qui réunit dans ses chants tous ceux qui étaient morts pour le témoignage de leur foi, nous aurons mentionné les seuls écrivains qui soient dignes de souvenir. Après eux, il faut descendre jusqu'au XIIe siècle pour trouver des œuvres vraiment animées du grand souffle. C'est l'époque de l'épopée française et des rapsodes. Et encore les préoccupations épiques ne permettent point de songer à l'*élégie*. Roland, Charlemagne et ses barons remplissent toute la poésie; il ne faut pas nous en plaindre, puisqu'il nous en est resté la merveilleuse *chanson de Roland*. Dans le Midi, cependant, nous retrouvons l'*élégie* avec les troubadours, qui, dans les castels, déploraient les cruautés de leurs dames. Ils offrent déjà ce sentimentalisme mystique et plaintif qui sera tout à l'heure si magnifiquement représenté par Pétrarque. Les *canzone* et les sonnets du grand poëte italien répandirent dans toute la poésie cette mélancolie vague et rêveuse qui, dans notre siècle, a inspiré les *Méditations* de Lamartine. Il faut l'avouer cependant, ces sortes d'*élégies* ressemblent peu aux *élégies* des anciens; ceux-ci, élevés dans la contemplation incessante des chefs-d'œuvre de la sculpture et de l'architecture, avaient transporté dans leurs poëmes la netteté et la précision des arts plastiques. Ils repoussaient cet indéterminé (que Chateaubriand a appelé le *vague dans la passion*) dans lequel se complaisent singulièrement les poëtes chrétiens. La ténuité presque maladive des sensations et la mysticité d'un amour idéal et rêveur introduisent dans les sonnets et dans les canzone de Pétrarque je ne sais quel charme efféminé qui séduit et qui irrite. On sent, en les lisant, que la musique ne tardera pas à être inventée. On devine que toutes ces harmonies insaisissables qu'on entend résonner sourdement dans l'âme du poëte ne seront réellement exprimées que plus tard, lorsque Goudimel et Palestrina créeront positivement l'art musical. L'influence de Pétrarque fut immense partout, en France surtout. La grande école du XVIe siècle la subit directement et ouvertement; c'est à cette influence que l'on doit les sonnets d'amour de Ronsard. Cette école, qui remonta brusquement vers l'antiquité et qui a vraiment donné à la France le souffle et les rhythmes de la poésie lyrique, imita et traduisit avec acharnement d'innombrables sonnets de Pétrarque et d'autres poëtes italiens. Les guerres de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier avaient étrangement mis l'Italie à la mode; et, comme les poëtes de la pléiade étaient d'excellents courtisans, ils se prirent à italianiser pour plaire aux princes et aux princesses. Mais, dans Ronsard, le *pétrarquisme* est singulièrement altéré par des préoccupations sensuelles et toutes païennes, que l'on ne trouve point dans le chaste amant de Laure. Le poëte français ne se contenta point d'ailleurs d'écrire des sonnets élégiaques, il fit aussi des *élégies* dans le sens le plus étendu du mot. Quand il appelle *élégie* son *Imprécation aux bûcherons de la forêt de Gastine*, il est absolument dans la tradition grecque. Voici quelques vers où lui-même explique l'objet de l'*élégie* :

Les vers de l'*élégie* au premier furent faicts
Pour y chanter des morts les gestes et les faicts
Joints au son du cornet; maintenant on compose
Divers sujets en elle et reçoit toute chose.
Amour, pour y régner, en a chassé la mort :
Les vieux grammairiens entre eux sont en discort
Qui premier l'inventa; mais la cause plaidée
Pend au croc sous le juge et n'est encor vidée.

Parmi les disciples de Ronsard qui firent des *élégies*, il faut citer Desportes, poëte souvent charmant, mais moins grand que son maître. L'influence italienne est encore plus sensible en Desportes que dans tous les autres. La littérature espagnole offre aussi beaucoup d'imitateurs de Pétrarque; les principaux sont Boscan Almogaver, qui est considéré comme le premier poëte classique, et son ami Garcilaso de la Véga, qui lui est fort supérieur. Ce n'est point qu'avant ces poëtes l'*élégie* soit restée inconnue à l'Espagne. Que sont certaines romances du *Romancero*, sinon des *élégies* très-pathétiques et très-originales? Le poëte portugais des *Lusiades*, Camoëns, a laissé d'admirables *élégies*. Saa de Miranda, qui était autant Espagnol que Portugais; Antonio Ferreira, surnommé l'Horace portugais; Andrade Caminha et Diégo Bernardès, disciples de Ferreira; Rodriguez Lobo et Cortereal ont écrit des *élégies* plus ou moins célèbres. Le grand Castillan Lopez de Véga lui-même a essayé de ce genre, et la littérature castillane compte un assez grand nombre de poëtes élégiaques. Mais aucun pays ne peut, sur ce point, rivaliser avec l'Italie. Nous y trouvons Marini, qui vint en France sous Louis XIII et

dont l'exemple a rendu un fort mauvais service aux poëtes français. Avant le XVIIe siècle, on peut citer Alamanni, Chiabrera, Guarini, Bembo (le cardinal) et Castaldi. Plus tard, nous rencontrons Filicaia, Piudemonti, Métastase, etc., et, dans notre siècle, Silvio Pellico, Manzoni et Leopardi. En Angleterre, le sévère et grave Milton, au XVIIe siècle, tentait l'*élégie* avant de se risquer à l'épopée. Un des livres les plus célèbres de la littérature anglaise fut les *Nuits* d'Young. Nous ne citerons que pour mémoire lord Lyttleton, William Mickle, Seward et Thomas Gray, qui exerça une grande influence en France. Le XIXe siècle a produit lord Byron, Moore, Shelley, etc. Mais l'*élégie* anglaise est bien différente de l'*élégie* antique et de l'*élégie* italienne. La mélancolie y devient sauvage et furieuse, et cette poésie, sombre comme le climat où elle se produit, ressemble beaucoup à un orage au bord de la mer. Quoi de plus lugubre que ces poëmes ossianiques qui émurent tant le monde au commencement du siècle et qui furent si admirés de Napoléon? Pour la France, après Malherbe et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, elle n'eut plus qu'une véritable *élégie* en vers, celle de La Fontaine aux *Nymphes de Vaux*; jusque-là, en effet, règne le madrigal, et c'est bien à tort qu'on l'a affublé du titre d'*élégie*. La poésie n'est plus dans les vers; mais si vous voulez de vraies *élégies*, cherchez-les dans Rousseau, et, plus tard, dans Bernardin de Saint-Pierre.

Parlerons-nous de l'*élégie* sans citer la *Chute des feuilles*, de Millevoye, et l'*Ode imitée de plusieurs psaumes*, de Gilbert?

J'ai révélé mon cœur au Dieu de l'innocence.
. . . .
Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs!
Je meurs, et sur ma tombe, où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs...

Il faut citer aussi les *élégies* érotiques de Parny, et surtout l'*Élégie* XI, où de graves pensées se mêlent au cri de la passion :

Que le bonheur arrive lentement!
Que le bonheur s'éloigne avec vitesse!
Durant le cours de ma triste jeunesse,
Si j'ai vécu, ce ne fut qu'un moment.
Je suis puni de ce moment d'ivresse.
. . . .
J'ai tout perdu : délire, jouissance,
Transports brûlants, paisible volupté,
Douces erreurs, consolante espérance,
J'ai tout perdu; l'amour seul est resté.

Si nous voulions nous arrêter à André Chénier, il faudrait reproduire en entier, non-seulement cette pièce sur la *Jeune captive* qu'il écrivit dans sa prison de Saint-Lazare, et qu'on sait par cœur, mais toutes ces admirables *élégies* grecques, dont il suffit de quelques vers pour rappeler le ton délicieux :

Elle a vécu, Myrto, la belle Tarentine!
. . . .
Elle est au sein des flots...
Son beau corps a roulé sous la vague marine...

Et ce beau fragment sur *Néère*, où le triomphe de l'amour sur la mort est célébré avec tant d'éloquence :

Au coucher du soleil, si ton âme attendrie
Tombe en une muette et molle rêverie,
Alors, mon Clinias, appelle, appelle-moi;
Je viendrai, Clinias, je volerai vers toi.
Mon âme vagabonde, à travers le feuillage,
Frémira; sur les vents ou sur quelque nuage,
Tu la verras descendre, ou, du sein de la mer
S'élevant comme un songe, étinceler dans l'air.
. . . .
O cieux, ô terre, ô mer, prés, montagnes, rivages,
Fleurs, bois mélodieux, vallons, grottes sauvages,
Rappelez-lui souvent, rappelez-lui toujours
Néère, tout son bien, Néère, ses amours,
Cette Néère, hélas! qu'il nommait sa Néère...

On pleura beaucoup sous le premier empire; pourtant on ne fit pas à vrai dire d'*élégie*, quoique Mme Dufresnoy se soit alors acquis une certaine réputation dans ce genre. Mais il faut avouer que, si la tristesse est le sentiment élégiaque, l'*élégie* existe à l'état latent dans les trois grands représentants de la littérature sous l'empire, Népomucène Lemercier, Chateaubriand et Mme de Staël.

En 1819, la publication des poésies d'André Chénier fut l'occasion et le signal du réveil poétique. On put admirer alors de vraies *élégies*, pleines d'un parfum antique. Deux ans après paraissaient les *Méditations*, et toute la France se sentit émue. L'*élégie* fut retrouvée, mais avec une ampleur lyrique qu'elle n'avait jamais eue que chez les anciens. Alfred de Vigny écrivait *Eloa*, un chef-d'œuvre élégiaque, et Victor Hugo se montrait le plus grand élégiaque du siècle dans les *Feuilles d'automne*. Alfred de Musset écrivait ses contes cavaliers d'Espagne et d'Italie, ne laissant prévoir à personne qu'un jour il ferait les *Nuits*. Théophile Gautier, qui depuis est devenu un des chefs de cette école qui ne veut point qu'on pleure en public, publiait des *élégies* parmi lesquelles il faut ranger son admirable poëme, la *Comédie de la Mort*. Arrêtons-nous sur le nom d'Hégésippe Moreau, qui promettait un si grand poëte. L'Allemagne même, si longtemps dominée par la sérénité de Gœthe, commençait à se détendre : elle avait eu des poëtes patriotiques, comme Rœrnor, que les anciens auraient classé parmi les élégiaques; elle eut Novalis, qui faisait tant pitié à Gœthe; lui-même, le grand impassible, avait écrit les *Souffrances du jeune Werther* et ses superbes *élégies* romaines. Avec Henri Heine, la tristesse des grands poëtes s'aigrit et devient si méchante et si âpre que les poëmes qu'elle inspire ne peuvent plus être considérés comme des *élégies*. Du reste, ce mot, ainsi que ces autres mots : *épître*, *ode*, est tombé en désuétude depuis l'école romantique. Les genres ont été tellement mêlés qu'il est impossible de classer sous des dénominations positives les productions des modernes.

Deux pièces peu connues, la *Promenade*, de Marie-Joseph Chénier, et une courte pièce de Béranger, intitulée *Méditation*, qu'on peut considérer comme inédite, rentrent aussi dans le domaine de l'*élégie*. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner ici ces deux pièces. La première fait partie des œuvres poétiques de Marie-Joseph Chénier; mais ces œuvres ne sont pas dans toutes les mains, et elle est trop belle d'ailleurs, elle touche trop justement aux choses politiques du XIXe siècle, au 18 brumaire et à ce qui s'en était suivi, vrai sujet de la mélancolie du poëte, pour qu'on ne se plaise pas à la relire ou à la transcrire quand on la sait par cœur comme nous. La seconde, moins connue, n'est pas moins belle, quoiqu'elle envisage un même homme par un autre côté de sa figure historique. Béranger n'avait que vingt-deux ans quand il la composa (en 1802).

Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte;

mais, à cette date, Bonaparte ne s'était pas encore fait empereur et Béranger est excusable d'avoir eu des illusions après Marengo et la paix d'Amiens. L'éclat de l'homme l'avait ébloui; comme tant d'autres, il ne voyait en Bonaparte que le héros.

L'*élégie* de Béranger est d'un haut caractère, et il y a même du vrai dans ce que le poëte y dit de l'homme du 18 brumaire, au moins quant à l'effet que ses exploits guerriers avaient produit sur l'imagination populaire. Nous le répétons, l'auteur n'avait que vingt-deux ans quand il composa cette pièce si remarquable. Depuis, sous l'empire, lorsque la tourbe des vils flatteurs rampait aux pieds de Napoléon, et que tant de versificateurs, qui devaient l'insulter un jour, remplissaient les almanachs, les journaux et les deux volumes intitulés : *Couronne poétique de Napoléon le Grand*, de leurs vers adulateurs, Béranger faisait le *Roi d'Yvetot* et le *Sénateur*. Son nom brille par son absence dans ces recueils de basses flatteries et de dithyrambiques hyperboles où l'empereur est porté au troisième ciel. Il n'a commencé à regretter l'empire et l'empereur que lorsqu'il vit les mêmes hommes qui avaient si démesurément exalté l'idole quand elle était debout lui jeter la pierre quand elle était renversée, et la contre-révolution frapper du même coup ce qui n'était pas l'ancien régime. C'est alors seulement qu'il a parlé de Napoléon comme on sait, trop favorablement sans doute, mais avec une sincérité partagée par bien des Français indignés des excès de la réaction royaliste triomphante. C'est alors qu'il put dire avec vérité :

Je n'ai flatté que l'infortune;

alors encore qu'il put s'écrier dans une belle strophe louée par Chateaubriand dans la préface de ses *Études historiques* :

Nous avons vu tomber la gloire
D'un Ilion trop insulté,
Qui prit l'autel de la Victoire
Pour l'autel de la Liberté.
Vingt nations ont poussé de Thersite
Jusqu'en nos murs le char injurieux.
Ah! sans regret, mon âme, partez vite,
En souriant remontez vers les cieux.

La pièce de Béranger que nous voulons consigner ici n'a été imprimée dans aucun des recueils de *Chansons* de ce poëte. Il a tenu lui-même sans doute à ne donner que des pièces d'un seul genre dans ces recueils, lui qui ne prétendait à d'autre titre qu'à celui de *chansonnier*. Elle fait partie de ses vrais débuts poétiques, et a été publiée, avec quatre autres pièces de genres différents, dans un recueil peu connu et devenu fort rare, intitulé : *Nouvel Almanach des Muses pour l'année* 1805 (4e année). Elle est intitulée simplement : *Méditation*, comme par une prescience de la valeur de ce titre, illustré plus tard par un autre grand poëte. La voici telle que nous la trouvons dans ce recueil, où elle est accompagnée de cette note : « Ces vers ont été faits quelque temps après le traité d'Amiens (1802). »

MÉDITATION.

Nos grandeurs, nos revers ne sont point notre ouvrage;
Dieu seul mène à son gré notre aveugle courage.
Sans honte succombez, triomphez sans orgueil,
Vous, mortels, qu'il plaça sur un pompeux écueil.
Des hommes étaient nés pour le trône du monde;
Huit siècles l'assuraient à leur race féconde.
Dieu dit; soudain, aux yeux de cent peuples surpris,
Et ce trône et ces rois confondent leurs débris.
Les uns sont égorgés; les autres en partage
Portent au lieu de sceptre un bâton de voyage,
Exilés et contraints sous le poids des rebuts
D'errer dans l'univers qui ne les connaît plus.
Spectateur ignoré de ce désastre immense,
Un homme alors, sortant de l'ombre et de l'enfance,
Paraît : toute la terre, à ses coups éclatants,
Croit, dès le premier jour, l'avoir connu longtemps.
Il combat, il subjugue, il renverse, il élève;
Tout ce qu'il veut de grand, sa fortune l'achève.
Nous voyons, lorsqu'à peine on pressent ses desseins,
Les peuples étonnés tomber entre ses mains.
Alors son bras puissant, apaisant la victoire,
Soutient le monde entier qu'ébranle tant de gloire.
Le Très-Haut l'ordonnait. Que sont les vains mortels
Qui s'opposaient au cours des arrêts éternels?
Faibles enfants qu'un char écrasa sur la pierre,
Voilà leurs corps sanglants restés dans la poussière!
Au milieu des tombeaux qu'environnait la nuit,
Ainsi je méditais, par leur silence instruit.
Les fils viennent ici se réunir aux pères,
Qu'ils n'y retrouvent plus, qu'ils y portaient naguères,
Disais-je; quand l'éclat des premiers feux du jour
Vint du chant des oiseaux ranimer ce séjour.
Ce soleil vit, du haut des voûtes éternelles,
Passer dans les palais des familles nouvelles.
Familles et palais, il verra tout périr;
Il a vu mourir tout, tout renaître et mourir;
Vu des hommes produits de la cendre des hommes;
Et, lugubre flambeau du sépulcre où nous sommes,
Lui-même, à ce long deuil fatigué d'avoir lui,
S'éteindra devant Dieu comme nous devant lui.

Sans doute, ce n'est pas là un chef-d'œuvre; mais on voit éclater dans ces vers une préoccupation passionnée de toutes les grandes questions qui agitent les hommes, et ils nous montrent par quelles études Béranger avait préludé à ses chansons, dont beaucoup sont aussi de ce genre élevé et ont motivé le mot de M. Villemain, je crois : « M. de Béranger croit faire des chansons, quand il fait des odes. » Beaucoup de ces prétendues chansons ne sont, en effet, que des odes à la manière d'Horace et d'Anacréon.

L'*élégie* de Marie-Joseph Chénier, la *Promenade*, est comme la contre-partie et le correctif de la *Méditation* de Béranger. Faite un peu plus tard, elle juge mieux le héros trop vanté par celui-ci. Elle est plus virile; elle accuse plus d'expérience, plus de sagacité politique; elle sent l'homme qui a pris part, et de près, et avec cœur, aux affaires de la nation; elle sent son conventionnel, pour tout dire, et son membre du conseil des Cinq-Cents, frappé à Saint-Cloud par le coup d'État, que Carrel appelait l'attentat du 18 brumaire. Mais elle a bien l'accent de l'*élégie*, comme on va le voir.

LA PROMENADE.

(1805.)

Roule avec majesté tes ondes fugitives,
Seine; j'aime à rêver sur tes aimables rives,
En fuyant comme toi la reine des cités.
Ah! lorsque la nature, à mes yeux attristés,
Le front orné de fleurs, brille en vain renaissante;
Lorsque du renouveau l'haleine caressante
Rafraîchit l'univers, de jeunesse paré,
Sans ranimer mon front pâle et décoloré;
Ah! du moins sur tes bords que je retrouve encore
Le calme inspirateur que le poëte implore,
Et la mélancolie errante aux bords des eaux.
Jadis, il m'en souvient, du fond de leurs roseaux,
Tes nymphes répétaient le chant plaintif et tendre
Qu'aux échos de Passy ma voix faisait entendre.
Jours heureux! temps lointain, mais jamais oublié,
Où les arts consolants et la tendre amitié
Et tout ce dont le charme intéresse à la vie
Egayaient mes destins, ignorés de l'envie!

Le soleil affaibli vient dorer les vallons;
Je vois Auteuil sourire à ses derniers rayons.
Oh! que de fois j'errai dans tes doctes retraites,
Auteuil! lieu favori! lieu saint pour les poëtes!
Que de rivaux de gloire unis sous tes berceaux!
C'est là qu'au milieu d'eux l'élégant Despréaux,
Législateur du goût, au goût toujours fidèle,
Enseignait le bel art dont il est le modèle.
Là Molière, esquissant ses comiques portraits,
De Chrysale et d'Arnolphe a dessiné les traits.
Dans la forêt ombreuse et le long des prairies,
La Fontaine égarait ses douces rêveries.
Là, Racine évoquait Andromaque et Pyrrhus,
Contre Néron puissant faisait tonner Burrhus,
Peignait de Phèdre en pleurs le tragique délire.
Les pleurs harmonieux que modulait sa lyre
Ont mouillé le rivage, et de ses vers sacrés
La flamme anime encor les échos inspirés!

Saint-Cloud! je t'aperçois! J'ai vu loin de tes rives
S'enfuir à pas hâtifs tes naïades craintives :
J'imite leur exemple et je fuis devant toi.
L'air de la servitude est trop pesant pour moi.
A mes yeux étonnés vainement tu présentes
De tes bois toujours verts les masses imposantes,
Tes jardins toujours verts qui bordent ces coteaux
Et qui semblent de loin suspendus sur les eaux.
Désormais je n'y vois que la toge avilie
Sous la main du soldat qu'admira l'Italie.
Des champêtres plaisirs tu n'es plus le séjour.
Ah! de la liberté tu vis le dernier jour!
Dix ans d'efforts pour elle ont produit l'esclavage.
Un Corse a des Français dévoré l'héritage.
Elite des héros au combat moissonnés,
Martyrs avec la gloire à l'échafaud traînés,
Vous tombiez satisfaits, dans une autre espérance!
Tant de sang, tant de pleurs ont inondé la France!
De ce sang, de ces pleurs un homme est héritier;
Aujourd'hui dans un homme un peuple est tout entier.
Tel est le fruit amer des discordes civiles!
Mais les fers ont-ils pu trouver des mains serviles?
Les Français de leurs droits ne sont-ils plus jaloux?
Cet homme a-t-il pensé que, vainqueur avec tous,
Il pourrait, malgré tous, envahir la puissance?
Déserteur de l'Égypte, a-t-il conquis la France?
Jeune imprudent! arrête!... Où donc est l'ennemi?..
Si dans l'art des tyrans tu n'es pas affermi...
Vains cris! plus de Sénat! la République expire.
Sous un nouveau Cromwell naît un nouvel empire.
Hélas! le malheureux, sur ce bord enchanté,
Ensevelit la gloire avec la liberté!

Crédule, j'ai longtemps célébré ses conquêtes.
Au forum, au sénat, dans nos jeux, dans nos fêtes,
Je proclamais son nom, je vantais ses exploits,
Quand ses lauriers soumis se courbaient sous les lois;
Quand, simple citoyen, soldat d'un peuple libre,
Aux bords de l'Éridan, de l'Adige et du Tibre,
Foudroyant tour à tour quelque tyran pervers,
Des nations en pleurs sa main brisait les fers,
Ou quand son noble exil aux sables de Syrie
Des palmes du Liban couronnait sa patrie.
Mais, lorsqu'en fugitif regagnant nos foyers
Il vint contre l'empire échanger ses lauriers,
Je n'ai point caressé sa brillante infamie.
Ma voix des oppresseurs fut toujours ennemie;
Et, tandis qu'il voyait des flots d'adorateurs
Lui vendre avec l'État leurs vers adulateurs,
Le tyran dans sa cour remarqua mon absence,
Car je chante la gloire, et non pas la puissance.

Le troupeau se rassemble à la voix des bergers.
J'entends frémir du soir les insectes légers;
Des nocturnes zéphyrs je sens la douce haleine.
Le soleil de ses feux ne rougit plus la plaine,
Et cet astre plus doux qui luit au haut des cieux
Argente mollement les flots silencieux.
Mais une voix qui sort du vallon solitaire
Me dit : « Viens, tes amis ne sont plus sur la terre;
Viens! tu veux rester libre, et le peuple est vaincu! »
Il est vrai, jeune encor, j'ai déjà trop vécu!
L'espérance lointaine et les vastes pensées
Embellissaient mes nuits tranquillement bercées.
A mon esprit déçu, facile à prévenir,
Des mensonges riants coloraient l'avenir.
Flatteuse illusion, tu m'es bientôt ravie!
Vous m'avez délaissé, doux rêves de la vie!
Plaisir, gloire, bonheur, patrie et liberté,
Vous fuyez loin d'un cœur vide et désenchanté.
Les travaux, les chagrins ont doublé mes années.
Ma vie est sans couleur, et mes pâles journées
M'offrent de longs ennuis l'enchaînement certain,
Lugubre comme un soir qui n'eut pas de matin.
Je vois le but, j'y touche et j'ai soif de l'atteindre;
Le feu qui me brûlait a besoin de s'éteindre.
Ce qui m'en reste encor n'est qu'un pâle flambeau
Éclairant à mes yeux le chemin du tombeau.
Que je repose en paix dans le vallon rustique,
Sur les bords du ruisseau pur et mélancolique!
Vous, amis des humains et des champs et des vers,
Par un doux souvenir peuplez ces lieux déserts:
Suspendez aux tilleuls qui bordent ces rivages
Mes derniers vêtements, mouillés de tant d'orages.
Là, quelquefois encore daignez vous rassembler;
Là, prononcez l'adieu : que je sente couler
Sur le sol enfermant mes cendres endormies
Des mots partis du cœur et des larmes amies!

Il va sans dire que Marie-Joseph ne put publier la *Promenade* sous l'empire. Il en donna des copies à ses intimes et fidèles amis, à Daunou, à Andrieux, à Ginguené, à ceux qui, comme lui, avaient été éliminés du tribunat et des autres assemblées délibérantes par le grand despote, qui ne pouvait souffrir la liberté nulle part. Il nous a été donné d'en lire chez M. Andrieux la copie manuscrite de sa main, donnée par J.-M. Chenier lui-même à ce charmant maître, qui avait été aussi et était resté un patriote éprouvé, et, malgré tout, un républicain.

On aura remarqué dans la *Promenade* ces deux vers :

Le tyran dans sa cour remarqua mon absence,
Car je chante la gloire, et non pas la puissance.

Ils font allusion à un fait réel. Le nouvel empereur tenait beaucoup aux éloges des hommes de talent, de ses *collègues* de l'Institut, comme il les appelait. Il avait même fait dans sa jeunesse la cour à quelques-uns d'entre eux, à Volney, par exemple; il cherchait parmi eux, même au comble de la puissance, comme des protecteurs. Dans une réception des membres de l'Institut aux Tuileries, et la plupart mettaient un grand empressement à s'y rendre en costume officiel, Napoléon remarqua l'absence de Chénier. « Où est Chénier? » demanda-t-il, comme pour lui parler, sachant bien que Chénier n'y était pas, mais certain aussi que ces trois mots lui seraient rapportés, et triompheraient des résistances du poëte. Napoléon se trompait. Chénier n'alla pas aux Tuileries. Il était tout au deuil de la République, tout au deuil de ses patriotiques espérances déçues, tout à la colère que lui inspirait le vainqueur liberticide de Saint-Cloud. De là la mélancolie de Chénier; de là la *Promenade*, cette belle *élégie* patriotique, protestation contre l'homme qui avait asservi la France après l'avoir honorée par ses exploits.

Nous allons maintenant revenir en arrière pour étudier les origines de l'*élégie*, c'est-à-dire l'*élégie* chez les Grecs. Ce qui caractérise la poésie grecque, c'est d'abord une richesse étonnante de formes métriques, qui permet de donner à chaque genre le rhythme qui convient le mieux à l'ordre d'idées et de sentiments auxquels il correspond; en outre, c'est une adaptation si parfaite de chaque forme métrique à un ordre particulier d'idées et de sentiments, qu'on ne peut rien imaginer au delà. En un mot, le trait caractéristique de la poésie des Grecs, comme, du reste, celui de toutes les productions de leur génie, c'est la suprême perfection de la forme. La cause de cette perfection se trouve dans la parfaite

spontanéité du génie grec, dont toutes les productions sont extrêmement originales. Ce point est parfaitement mis en lumière par l'histoire littéraire de la Grèce, qui nous montre les différents genres de poésie apparaissant successivement, à mesure que le peuple pénètre plus avant dans la vie. C'est ainsi que l'*élégie* a succédé à la poésie grecque, lorsque cette dernière fut devenue insuffisante, par suite de l'apparition de l'individualisme au sein de la première société grecque. Jusque-là, c'est-à-dire tant que le sentiment individuel de l'Hellène fut absorbé par le sentiment national, tant que la vie sociale fut concentrée dans la royauté, en un mot, tant que la société grecque resta plongée dans les rêves du passé, la poésie épique, avec son hexamètre qui lui donne une allure tranquille et mesurée, lui suffit. Ce qu'il fallait, en effet, à l'Hellène de cette époque, c'étaient des récits du passé; mais il n'en fut plus ainsi lorsque l'individualisme fit irruption au sein des cités grecques. Il se produisit alors un mouvement d'idées qui, en entraînant la chute des antiques royautés et en amenant la constitution républicaine des cités, modifia profondément l'ancienne société hellénique. Alors surgit un monde nouveau d'idées et de sentiments qui donna naissance à un nouveau genre de poésie, l'*élégie* (ἐλεγεία). A partir de ce moment, le poëte n'est plus cet homme impersonnel qui s'efface derrière son œuvre, un simple miroir sur lequel viennent se réfléchir les grandes et belles images des temps historiques. Il a ses sentiments propres, ses idées particulières qu'il veut communiquer à la foule : il lui faut donc un mètre nouveau qui puisse reproduire ses agitations intérieures, et il ne peut plus se contenter de cette harmonie régulière et monotone de l'hexamètre propre à l'épopée, où tous les vers marchent du même pas, frappent toujours la même mesure, et qui convient seulement au récit, auquel elle prête un développement majestueux. Pour se créer ce mètre nouveau, le poëte élégiaque unit le pentamètre à l'hexamètre, et cette adjonction suffit pour varier de la manière la plus gracieuse le caractère de la mesure. « L'hexamètre, dit à cet égard Ottfried Müller dans son *Histoire de la littérature grecque*, qui nous a été d'un grand secours dans tout le cours de cet article, poursuit son chemin avec une vigueur égale, pendant que le pentamètre, pareil à un frère cadet plus délicat ou à une épouse plus faible, le suit en s'arrêtant souvent comme pour reprendre haleine. On gagne aussi par cette alternance un lien plus étroit entre deux vers, impossible dans l'hexamètre et qui donne lieu à une petite strophe. On voit d'ici de quelle influence ce dut être sur la construction des phrases et sur le tour de la langue. »

L'*élégie* est originaire des Etats ioniens de l'Asie Mineure. Un fait qui prouve clairement cette origine ionienne de l'*élégie*, c'est qu'elle fut le premier genre de poésie grecque qui ait été accompagné de la flûte. Or la flûte, originaire de la Phrygie ou de son voisinage, n'était point en usage chez les Grecs du temps d'Homère, et n'est mentionnée que chez Hésiode. Mais on ne doit pas conclure de là que l'*élégie* était chantée, au sens propre du mot, et lorsque les anciens se servent du mot *chanter* pour exprimer le débit de l'*élégie*, cela se doit entendre, comme chez Homère, d'une sorte de débit rapsodique. En réalité, l'*élégie* était récitée, mais récitée avec une certaine vivacité, comme les chants homériques, et la flûte n'y était employée, comme la cithare de l'homéride, que pour un court prélude et des intermèdes. Dans l'origine, l'*élégie* exprimait la plainte; c'est du moins ce que semble indiquer le sens du mot ἔλεγος, qui signifie plainte. C'est ainsi que, chez Aristophane, le rossignol entonne un *élégos* sur la perte de son Ityschion. Il est naturel, en effet, que la douleur ait été le premier sentiment se manifestant par une poésie particulière; mais l'*élégie* ne tarda pas à briser ce cadre trop étroit et servit à exprimer tous les sentiments que la contemplation des événements de la vie fait naître dans l'âme. En elle-même, l'*élégie* est un discours, une leçon, une exhortation, ὑποθῆκαι δι' ἐλεγείας, dit Suidas. Ce discours, le poëte l'adresse parfois au peuple qui l'entoure; mais le plus souvent c'est à des amis et à la fin d'un repas qu'il communique ses pensées au moyen de l'*élégie*. Du reste, les idées que renferme l'*élégie* se rattachent toujours à quelque circonstance présente; c'est chez les Grecs la poésie réelle par excellence. Aussi les *élégies* grecques jettent-elles un grand jour sur les idées, les mœurs, l'état social de cette époque intermédiaire, sorte de moyen âge grec, qui s'étend depuis l'abolition de la royauté jusqu'à l'établissement des démocraties, époque où le genre élégiaque fut particulièrement cultivé. Nous allons maintenant esquisser à grands traits l'histoire de l'*élégie* grecque, en faisant connaître en même temps les principaux poëtes qui, en Grèce, ont cultivé ce genre.

Callinus d'Ephèse. Un des plus anciens poëtes élégiaques est Callinus d'Ephèse, qui vivait dans le courant du VIIe siècle av. J.-C. Son époque est suffisamment indiquée par les allusions qu'il fait, dans ses poésies, aux invasions des Cimmériens. Or Hérodote (liv. I, ch. XV) nous apprend que sous le règne d'Ardys, successeur de Gygès, les Cimmériens, chassés de leur pays par les Scythes nomades, vinrent en Asie et prirent Sardes, moins la citadelle. Ils marchèrent ensuite vers l'Ionie, où ils menacèrent particulièrement le sanctuaire d'Artémis à Ephèse. C'est avec ces événements, qui prennent place entre les années 678-629 av. J.-C., que coïncide la vie de Callinus, puisqu'il mentionne l'approche des « terribles Cimmériens » et la destruction de Sardes. La situation était pleine de périls pour le peuple éphésien. C'est alors que le poëte fait appel à ses concitoyens, cherche à réveiller leur énergie et les engage à prendre part à la lutte que leurs voisins soutiennent. Comme le peuple éphésien, trop efféminé déjà pour renoncer volontairement aux jouissances de sa vie habituelle, n'y a pas répondu, le poëte indigné s'écrie : « Combien de temps encore reposerez-vous, jeunes hommes? Quand montrerez-vous un cœur vaillant? N'avez-vous point honte de vous révéler ainsi efféminés aux nations voisines? Vous croyez pouvoir vivre en paix; mais la guerre envahit toute la contrée! »

Tyrtée. Bien autrement grande fut l'action qu'exerça Tyrtée sur les Lacédémoniens. La seconde guerre messénienne, à laquelle on sait qu'il prit part, détermine l'époque où il vécut. Tyrtée est donc le contemporain de Callinus, mais plus âgé, si l'on admet, avec Pausanias, que cette guerre eut lieu entre la XXIIIe et la XXVIIIe olympiade (685 et 668 av. J.-C.); plus jeune, au contraire, si l'on reporte cette guerre après la XXXe olympiade (660 av. J.-C.). Tout le monde connaît la légende qui représente Tyrtée comme un maître d'école boiteux, que les Athéniens auraient par dérision expédié aux Lacédémoniens lorsque ceux-ci, obéissant à l'oracle, étaient venus leur demander un chef pour la guerre messénienne. La seule chose qui semble vraie dans cette légende, c'est que Tyrtée vint réellement de l'Attique; il paraît même qu'il aurait été d'un village de l'Attique appelé Aphidnæ, qui depuis longtemps avait des rapports avec la Laconie par les traditions des Dioscures. Si Tyrtée vint réellement d'Athènes, on comprend facilement qu'il cultivât l'*élégie*, qui était d'origine ionienne, et qu'Athènes, en communication intime avec ses colonies, dut connaître immédiatement. Si, au contraire, il était d'origine lacédémonienne, opinion qui a été également soutenue dans l'antiquité, on s'expliquerait moins facilement qu'il eût adopté ce mode nouveau de poésie; car, bien que les Spartiates ne fussent point, à cette époque, étrangers au mouvement musical et poétique de la Grèce, cependant, à cause de leur caractère conservateur, ils devaient être peu empressés à s'approprier les nouvelles inventions des Ioniens. Quoi qu'il en soit, au moment où Tyrtée arriva chez les Lacédémoniens, ceux-ci se trouvaient dans une situation des plus critiques. Attaqués par les Messéniens, dont le courage désespéré, ainsi que la valeur téméraire de leur roi Aristomène, leur faisait courir les plus grands dangers, ils étaient, en outre, en proie aux dissensions intérieures causées par cette même guerre de Messénie. Les Spartiates qui étaient propriétaires de terres dans cette contrée s'en trouvaient privés, et ils demandaient avec violence une nouvelle répartition agraire. Par ses *élégies*, Tyrtée cherche à inciter les Lacédémoniens à une résistance courageuse contre les Messéniens. Ses exhortations à la bravoure sont pleines d'énergie, et cet admirable talent que possédaient les Grecs de représenter les idées sous une forme sensible s'y montre dans tout son éclat. Tout, dans sa poésie, est en relief et d'une réalité tellement vivante, qu'elle dut faire la plus grande impression sur un peuple jeune d'esprit et de sens : « La place d'honneur, dit-il, doit appartenir au brave : jeunes et vieux doivent la lui céder. Le jeune guerrier ne doit pas craindre de succomber dans la mêlée, car il est beau à contempler dans la mort; mais si c'est le vieillard qui est tué à la tête des combattants, le douloureux spectacle qu'il offre devient un sujet de honte et de reproche pour ses camarades. » Rien de plus vivant que la peinture qu'il nous fait de l'hoplite, qu'il nous représente « résolu, fermement planté sur ses pieds écartés, se mordant les lèvres et offrant le grand bouclier aux javelots de l'ennemi, pendant qu'il dirige sa longue lance contre l'adversaire qui approche. » Mais Tyrtée ne se contente pas d'exhorter les Lacédémoniens à la bravoure, il cherche aussi à rétablir la concorde parmi eux. Tel est le sujet de l'*élégie* appelée *Eunomia* (la Légalité), et aussi *Politica* (la Constitution). Dans les fragments qui nous sont restés de cette *élégie*, il vante la constitution de Sparte, « qui est d'origine divine, puisque Zeus lui-même en a confié la domination aux Héraclides et que l'oracle de Delphes a réparti le pouvoir de la manière la plus juste parmi les rois, les anciens du conseil et les hommes du *démos* dans l'assemblée populaire; » et l'on doit en conclure naturellement qu'il part de là pour engager les citoyens de Sparte à la respecter. Tyrtée, dans ses *élégies*, s'adresse directement à l'assemblée, ce qui démontre qu'elles n'étaient pas destinées à être chantées lors de la marche des troupes ou pendant le combat. Il existait un autre genre de poésie destiné à cet emploi : les champs de marche en anapestes, qui se distinguent profondément des *élégies*. Quant à ces dernières, lorsque les guerriers étaient en campagne, c'était après leur repas du soir, et quand ils avaient chanté le péan en l'honneur des dieux, qu'ils récitaient des *élégies*. Les soldats les plus exercés dans le débit harmonieux et noble de ces chants sortaient de la foule, une sorte de concours s'engageait, et le chef ou polémarque allouait au vainqueur une portion plus considérable de viande. Ce dernier détail est bien en rapport avec l'esprit spartiate, qui aimait ces distinctions simples et modestes. Disons enfin que l'usage constant que les Spartiates firent, dans leurs expéditions, des *élégies* de Tyrtée, montre combien ils les appréciaient et combien elles étaient pénétrées de leur esprit, quoique l'œuvre d'un poëte étranger.

Solon (639-559 av. J.-C.). Les *élégies* de Solon ont aussi un caractère politique. Quelques-unes nous représentent le poëte s'adressant directement au peuple. Parmi ces dernières, nous citerons d'abord l'*élégie* de Salamine, que Solon fit vers la XLIVe olympiade (604 av. J.-C.) et qui se ressent de toute l'ardeur de la jeunesse. On connaît parfaitement les circonstances qui présidèrent à sa composition : tous les anciens la racontent à peu près de la même manière. Athènes disputait depuis longtemps la possession de Salamine aux Mégariens, et les efforts qu'elle avait faits pour arracher cette île à ses voisins lui avaient été si onéreux qu'elle avait fini par se lasser et avait interdit, sous peine de mort, de proposer dans une assemblée publique la conquête de Salamine. C'est alors que Solon, qui avait fait d'abord répandre le bruit qu'il avait perdu la raison, apparut subitement en costume de héraut, le chapeau d'Hermès (πῖλιον) sur la tête, et, s'élançant sur la pierre où se plaçaient les hérauts, se mit à réciter l'*élégie* de Salamine, qui commence ainsi : « Je viens moi-même, comme héraut de la riante Salamine, prononcer devant le peuple un poëme au lieu de discours. » Puis, après avoir montré combien était odieuse la domination des Mégariens et de quelle honte elle couvrait Athènes, il s'écria : « J'aimerais mieux être né dans la plus petite et la plus ignominieuse d'entre les îles qu'à Athènes, car, en quelque endroit que je vécusse, bientôt se répandrait ce bruit : « Voilà encore un » de ces Athéniens qui abandonnèrent lâchement Salamine! » On comprend l'impression que ces paroles durent produire sur l'esprit des Athéniens; aussi, lorsque le poëte termina en disant : « Allons à Salamine, pour délivrer l'île charmante et pour détourner de nous la honte! » on rapporte que la jeunesse athénienne fut prise d'une telle soif de combat, que l'on décida sur-le-champ d'entreprendre une expédition contre les Mégariens de Salamine et qu'on leur reprit cette île. Il existe une autre *élégie* de Solon dans laquelle le poëte s'adresse encore directement au peuple et dont Démosthène, dans son procès contre Eschine, nous a rapporté un fragment considérable. Le poëte s'y occupe des affaires de l'Etat, dont il déplore la ruine : « Mon cœur m'ordonne, dit-il, de dénoncer aux Athéniens les maux que le mépris des lois entraîne pour l'Etat et pour l'ordre harmonieux qui est partout le résultat de la légalité. » Le poëte attribue tous les malheurs publics aux meneurs du peuple, c'est-à-dire au parti démocratique, et à la misère des pauvres, dont beaucoup sont vendus comme esclaves et conduits à l'étrangers. « Le malheur du peuple, dit-il, pénètre dans l'habitation de chacun; la porte qui sépare le vestibule de la place publique ne l'arrête point; il franchit le mur élevé et atteint partout celui qu'il poursuit, quand même il se réfugierait dans l'intérieur de sa maison. » Ce que nous venons de dire montre bien quel rapport intime il existe entre les premières *élégies* et les circonstances politiques au milieu desquelles elles se produisent. Toutefois, même dès leur origine, elles n'eurent pas toujours un but politique et elles prirent quelquefois le caractère privé qu'elles conservèrent toujours ensuite. Alors c'est dans un cercle d'amis que le poëte se laisse aller à communiquer les idées que lui inspire le spectacle des choses humaines qu'il a sous les yeux. L'*élégie* a naturellement sa place dans les festins : c'est là qu'elle se produit d'habitude.

Archiloque (VIIe siècle av. J.-C.). L'*élégie* se montra avec un caractère privé dans Archiloque, contemporain de Callinus et de Tyrtée; non pas que l'esprit guerrier y fasse absolument défaut : Archiloque s'appelle lui-même le serviteur du dieu de la guerre et célèbre la manière de combattre des Abantes dans l'Eubée, où on luttait corps à corps avec la lance et l'épée, et non de loin avec des flèches et des frondes. Mais ce qui marque l'affaissement de l'esprit martial, c'est la légèreté avec laquelle il parle de son bouclier, qu'il a abandonné dans un buisson et avec lequel se pavane un Thrace barbare qui l'y aura trouvé; le poëte se console en ajoutant qu'il s'en procurera un autre meilleur pour le remplacer. On voit, par les fragments assez considérables qui nous sont restés des *élégies* d'Archiloque, qu'elles roulent principalement sur des circonstances et des événements particuliers. Le poëte n'y paraît pas content de son sort : il s'exhorte à la patience, il cherche à se consoler par la réflexion que tous les hommes ont un sort égal, et il vante le vin comme le meilleur moyen de chasser les soucis. Archiloque composa aussi des *élégies* funèbres; mais on ne doit pas croire qu'elles aient été chantées aux obsèques par ceux qui formaient la procession funèbre, comme un chant de deuil (*thrênos*); il est bien plus probable qu'un des convives les récitait au repas qui suivait les funérailles, chez les parents du défunt. A Sparte aussi on entendait l'*élégie* à la fête des héros morts pour la patrie.

Mimnerme. L'*élégie* a dans Mimnerme les mêmes caractères que dans Archiloque. Ce poëte élégiaque florissait entre la XXXVIIe olympiade (632 av. J.-C.) et l'époque des sept sages ou la XLVe olympiade (600 av. J.-C.). Il était de Smyrne, depuis longtemps colonie de la ville ionienne de Colophon. Sa famille paraît avoir fait profession de jouer de la flûte, ainsi que l'indique l'appellation patronymique de λιγυρτιαδής, dérivée du son aigu de la flûte. Il jouait lui-même de cet instrument, ainsi que son amante Nanno. D'après un poëte élégiaque postérieur, la flûte dont il se servait était de bois de lotus, et, lorsqu'il dirigeait un concert avec sa maîtresse, il avait l'habitude de fixer à sa bouche les courroies (φορβειαί) dont les joueurs de flûte faisaient usage chez les anciens. On voit que tout dans Mimnerme le prédisposait à devenir un poëte élégiaque; mais ce qui contribua à donner à sa poésie un caractère particulier, ce furent les circonstances au milieu desquelles il vécut. Nous savons par Hérodote (liv. I, ch. VI) que le roi de Lydie, Halyattès, sous lequel il vécut, conquit définitivement Smyrne. Mimnerme vit donc sa patrie perdre sa liberté. De là le caractère de ses *élégies*. Sans doute, elles ont un certain caractère politique; elles sont remplies d'allusions aux antiques origines de sa ville natale; elles vantent son courage militaire; mais ce n'est que le retour mélancolique d'un patriote désabusé vers un passé irrévocablement perdu. Chez lui aucun appel à la bravoure; il sait que tous les efforts qu'il ferait pour relever ses concitoyens de leur abaissement moral seraient inutiles. Il se laisse aller au courant qui emportait tout, et il recommande, comme unique consolation aux misères de la vie, la jouissance du présent et l'amour, seules compensations que les dieux eussent accordées aux hommes pour toutes les souffrances. Ainsi, dans l'*élégie* qui commence par ces mots : « Tels ne furent pas, me dit-on, le courage et le noble cœur de ce guerrier, chassant devant lui les escadrons compactes de la cavalerie lydienne, sur les plaines de l'Hermos (près de Smyrne), et dont la bravoure eût contenté Pallas Athénée elle-même, lorsque, dans la mêlée sanglante, il se précipitait au premier rang », cette peinture n'est qu'un regret du passé. Par contre, le présent ne lui fait jamais perdre le souvenir de la liberté perdue, et la fameuse *élégie* qui porte le nom de la belle joueuse de flûte qu'il aima si tendrement, la plus ancienne *élégie* que nous connaissions d'ailleurs, a son point de départ dans la politique. Dans cette *élégie*, il commence par parler de Smyrne, qui avait toujours été la pomme de discorde entre les peuples voisins; mais le début ne sert qu'à préparer et à amener le sujet principal : la jouissance de la vie, qui n'a de valeur ou de charme qu'autant qu'elle peut être consacrée à l'amour avant l'arrivée de la vieillesse hideuse et pleine de chagrins. C'est ce souvenir du passé qui plane comme une ombre sur toutes les vives peintures que le poëte nous fait de l'amour et du plaisir. Mimnerme répand sur elles une teinte de mélancolie qui leur donne un charme particulier.

Anacréon. Deux générations après Mimnerme, un autre Ionien, Anacréon, composa aussi des *élégies*, et vint chanter à son tour l'amour et le vin. Mais chez lui le malheur du passé est entièrement effacé, et toute trace de mélancolie a disparu. Il est tout entier au présent et il n'admet pas, nous dit Athénée (liv. I, 463), que, lorsqu'on est assis près d'un pot plein de vin, on puisse parler de la discorde et de la guerre. Ses *élégies* expriment parfaitement, à cet égard, l'état de l'Ionie à son époque; elle est livrée entièrement aux passions du moment, n'ayant pas plus de souvenir du passé que de souci de l'avenir; elle est arrivée à ce point où un peuple est mûr pour l'esclavage.

Xénophane. Lors même que l'*élégie* cesse d'avoir un caractère politique, elle ne se désintéresse pas pour cela des idées grandes et généreuses. C'est ainsi que Xénophane de Colophon, qui fonda, vers la LXVIIIe olympiade (518 av. J.-C.), la célèbre école d'Elée, exprima, avant de quitter sa patrie, les sentiments que lui inspirait le milieu où il avait passé ses premières années. Ces sentiments sont ceux d'un philosophe qui envisage du haut de sa sagesse les erreurs de ses semblables et les folles illusions dont ils sont dupes. Il se moque des gens qui estiment moins le sage que le vainqueur à la course ou à la lutte d'Olympie; il flétrit le luxe que ses concitoyens avaient appris des Lydiens; enfin, dans un fragment considérable, qui a été conservé par Athénée et où se trouve une peinture charmante d'un festin, il engage les convives à célébrer en vers les exploits des guerriers et à faire l'éloge de la vertu, au lieu de chanter le combat des titans, des géants, des centaures et autres êtres imaginaires.

Théognis (540 av. J.-C.). Les anciens, dès le temps de Xénophon, regardaient Théognis surtout comme un maître de la sagesse et de la vertu, et ils attachaient plus de valeur aux idées générales de ses poésies qu'à

ce qui se rapportait à des circonstances données. Ainsi, lorsqu'une véritable manie d'extraire des poëtes les pensées et les sentences générales s'empara de l'antiquité, on rejeta de l'œuvre de Théognis tout ce qui avait rapport à des faits particuliers et on n'en conserva qu'un recueil de sentences qui est la forme sous laquelle cette œuvre, dont il a été conservé plus de 1,400 vers, est arrivée jusqu'à nous. Toutefois, bien que les *élégies* de Théognis aient subi une pareille mutilation, cependant elles n'en jettent pas moins un jour très-vif sur l'époque et sur les circonstances au milieu desquelles l'auteur s'est trouvé, et particulièrement sur l'état de la ville de Mégare, dont Théognis était citoyen. Cette ville, où le bas peuple s'était emparé du souverain pouvoir, était alors en proie à la plus profonde anarchie. Théognis avait eu beaucoup à souffrir de cet état de choses, car il avait été dépouillé du riche patrimoine de ses ancêtres. En outre, Théognis est aristocrate, et il est indigné de l'admission dans le peuple des périèques (paysans) qui, assujettis jusque-là à la classe régnante, étaient restés en dehors du gouvernement et occupés exclusivement de leurs travaux. « O Cyrnos, — c'est le nom de l'ami auquel il s'adresse habituellement, — ô Cyrnos, s'écrie-t-il au sujet de cette admission des périèques, cette ville est bien encore la même, mais il s'y trouve une population différente qui, autrefois, ne connaissait ni lois ni tribunaux, qui usait ses vêtements rustiques de peau de chèvre aux travaux des champs et se tenait, timide comme les daims, éloignée de la ville. » Ce qui indigne aussi le poëte, ce sont les mésalliances. Il n'aime pas à voir les *bons*, c'est-à-dire les nobles, se confondre avec les riches : « Ils n'estiment que l'opulence, dit-il, et le noble épouse la fille du mauvais et le mauvais celle du noble. La richesse mêle les races. Ne t'étonne donc pas, ô fils de Polispaïs, que la race des citoyens perde de sa splendeur; car le bon et le mauvais se trouvent confondus. » Théognis a horreur de tout ce qui se passe sous ses yeux, et souvent il compare le gouvernement qui l'opprime à un vaisseau battu par les tempêtes, tandis que l'équipage a déposé le timonier habile et permet aux portefaix de commander. Il ne fait aucun mystère de ses opinions, et sa colère est telle qu'il désire « boire le sang noir » de ceux qui l'ont dépouillé. Mais toutes les *élégies* de Théognis n'ont pas uniquement rapport à la politique. C'est ainsi qu'elles nous apprennent qu'ayant demandé en mariage une jeune fille, il fut refusé par les parents qui lui préférèrent un roturier; mais que la jeune fille n'était pas du même avis que ses parents, car elle vint, déguisée, trouver le poëte « avec l'insouciance d'un petit oiseau... » Elles nous font connaître aussi le cercle d'amis au sein duquel vivait Théognis : ces hommes étaient liés entre eux par une association de table dans le genre des *philities* qui existaient à Sparte. C'était comme une sorte de club aristocratique. Le poëte nous a conservé les noms de ceux qui en faisaient partie : c'étaient Cyrnos, Simonide, Onomacritos, Cléaristos, Démoclès, Démionax, Démagoras. Ils étaient tous *bons*, c'est-à-dire nobles, et, en vrai aristocrate, Théognis exige que l'on ne se mette à table qu'avec ceux qui, sous la constitution primitive, possédaient le pouvoir suprême, qu'on ne fraye qu'avec eux, qu'on ne cherche à plaire qu'à eux seuls. Tous les événements qui se produisirent dans cette société d'amis sont l'objet d'une *élégie* de Théognis. Ainsi, Simonide part, c'est un chant d'adieu qu'on lui adresse; Cléaristos a fait une traversée malheureuse, le poëte le plaint et lui promet le secours auquel il a droit en qualité d'hôte. Une autre fois, il souhaite un heureux voyage à un ami qui s'éloigne.

Simonide. Si maintenant nous descendons jusqu'aux guerres des Perses, nous rencontrons Simonide de Céos, contemporain plus âgé de Pindare et d'Eschyle, sur lequel il l'emporta dans un concours que les Athéniens avaient organisé parmi les poëtes les plus distingués pour la composition d'une *élégie* funèbre en l'honneur de ceux qui avaient péri sur le champ de bataille de Marathon (LXXII[e] olympiade, 490 av. J.-C.). L'un des biographes d'Eschyle, qui nous fournit ce renseignement, ajoute en guise d'explication que l'*élégie* exige une certaine tendresse de sympathie qu'Eschyle n'avait pas. Cela est parfaitement exact, puisque l'*élégie* a pour point de départ l'émotion. Simonide au contraire semble posséder l'émotion la plus vraie. C'est ce qui résulte des fragments que contient l'Anthologie grecque et dans lesquels respire un sentiment profond et touchant. C'est ainsi qu'une fille, en mourant, dit à sa mère : « Reste ici, auprès de mon père, et deviens, sous une étoile plus propice, mère d'une autre fille qui puisse te soigner et te chérir dans ta vieillesse. »

Élégies politiques, par Solon. Ce fameux législateur d'Athènes avait composé, sur l'*Atlantide*, un poëme qui ne nous est pas parvenu, et des élégies politiques, dont les quelques fragments que nous possédons montrent une âme noble, une raison élevée. Le caractère de Solon était tout entier dominé par l'utilité : en toute chose il voulait l'utile; poëte, il ne se laisse pas emporter aux rêveries idéales, aux sentiments passionnés, aux exaltations ardentes de la pensée; il ne se sert des formes attrayantes de la poésie gnomique que pour représenter les maximes les plus morales et les plus instructives. Son ouvrage n'est autre chose qu'un code de morale et de politique mis en vers, parce que des maximes renfermées dans le cadre étroit d'un vers lui semblaient devoir se graver plus facilement dans la mémoire du peuple. Nous allons extraire de ses élégies, dont le style, tout en étant mâle et sincère, n'est étranger à aucun des ornements de la poésie, une pièce plutôt philosophique que politique, mais dont l'application est de tous les temps.

LA VIE DE L'HOMME.

« Jupiter donne les dents à l'homme dans les sept premières années de sa vie. Avant qu'il ait parcouru sept autres années, s'annonce la virilité. Dans le troisième âge ses membres se développent; un léger duvet d'une couleur changeante orne son menton. A la quatrième époque toute sa force est venue; son courage paraît dans tout son éclat. A la cinquième il est mûr; il est temps qu'il connaisse l'amour si désiré. Dans la sixième son esprit est porté aux grandes choses; mais ce qui est vil ne lui inspire que du dégoût. Dans la septième il a la plénitude de la sagesse et de l'art de bien dire. La huitième y ajoute l'expérience humaine. A la neuvième il s'affaiblit; sa vertu, sa sagesse, son éloquence diminuent. Que celui qui parcourt les sept dernières années de sa carrière reçoive la mort sans l'accuser de l'avoir surpris. »

L'éloquence chrétienne a-t-elle jamais mieux résumé les différentes phases de la vie humaine et le sentiment qui doit les couronner que ne l'a fait ici ce moraliste païen, dont la conclusion rappelle ce vers d'un autre poëte, philosophe lui-même, aussi quelque peu païen, disant à propos du sage :

Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour ?
LA FONTAINE.

Élégies de Catulle. Les élégies de Catulle servent admirablement de transition entre l'élégie grecque et l'élégie latine. Poëte d'un talent robuste, à la fois plein d'énergie et de suavité, d'une science des rhythmes et d'un coloris que n'égale pas même Virgile, Catulle est tout imprégné du génie grec. Avec lui l'élégie érotique arrive d'un seul coup à la perfection des strophes brûlantes de Sapho. Quelques formes archaïques, des expressions qui ont vieilli, parce que Virgile et Horace ne les ont pas employées, donnent encore à sa poésie une saveur particulière. Ses élégies forment à peu près le tiers de son œuvre. Presque toutes sont consacrées à cette fameuse Lesbia que Catulle présente sous des faces si diverses, tantôt aimante, rieuse et sensible, tantôt courtisane effrontée, que l'on peut croire, avec quelque raison, qu'il a chanté sous un seul nom plusieurs de ses maîtresses. L'élégie sur la *Mort du moineau de Lesbie* est restée un modèle de grâce à côté de l'*Amour mouillé* d'Anacréon. L'épître à Manlius, où il pleure la mort de son frère, est une véritable élégie, pleine de douleur et de tendresse :

. . . O misero frater adempte mihi!
Tu mea, tu moriens, fregisti commoda, frater!
Tecum una tota est nostra sepulta domus.
Omnia tecum una perierunt gaudia nostra,
Quæ tuus in vita dulcis alebat amor.

(O frère, qui m'as été enlevé à moi, malheureux! tu m'as, en mourant, brisé tout mon bonheur, frère; avec toi toute famille est morte, avec toi sont mortes toutes ces joies que, pendant ta vie, nourrissait ton doux amour!) Dans les *Noces de Thétis et de Pelée*, les plaintes funèbres d'Egée, au moment où il se jette dans les flots, sont également un fragment élégiaque d'une grande beauté. Quant aux élégies érotiques, ce qui leur manque le plus, malgré leur forme brillante, leur expression passionnée, c'est l'amour, la passion; Catulle n'est que le poëte du plaisir, du libertinage, de la dépravation. L'amour est plutôt exécré que chanté dans ses vers; la jalousie ne lui inspire pas des plaintes, mais des injures; il se venge d'un dédain ou d'une infidélité par des vers outrageants; mais sa poésie nerveuse, pleine d'images, fait passer par-dessus les obscénités.

Élégies de Properce. Properce a laissé trois livres d'élégies érotiques et un livre d'élégies consacrées à l'histoire romaine. Les trois premiers livres sont les plus goûtés. Poëte laborieux, habile à faire passer dans la langue latine les trésors de la littérature érotique grecque, il a du moins le mérite de nous donner l'idée des œuvres perdues de Callimaque et de Philétas, ses modèles. Les imitations qu'on relève dans ses vers, les allusions continuelles aux légendes et à la mythologie grecques, ont fait penser que Cynthia, celle qu'il chante uniquement, n'avait été qu'une maîtresse imaginaire, un thème choisi par lui pour le développement de ses idées sur l'amour. La passion qui perce en maints endroits sous les métaphores et sous la mythologie elle-même ne permet pas de s'arrêter à cette hypothèse. Properce est le poëte élégiaque le plus passionné de la littérature latine. Quoiqu'il soit bien loin de la facilité d'Ovide et de la tendresse de Tibulle, il ne manque ni de douceur ni de grâce; son plus grave défaut est la monotonie, jointe à une certaine pesanteur d'expression où se laisse trop voir le travail acharné du poëte à la poursuite de l'inspiration rebelle. L'abondance de souvenirs que lui fournit sa mémoire finit par être fatigante; Cynthia lui rappelle tour à tour toutes les déesses et demi-déesses; elle a les cheveux de Pallas, la taille de Junon, les yeux de Vénus; elle pleure comme Niobé, elle marche comme Andromaque. Ces assimilations perpétuelles jettent de la froideur dans ses vers. Mais, malgré tout, ils ont une grande qualité, presque ignorée de Tibulle et d'Ovide, la vigueur. Le vers élégiaque par excellence, le pentamètre, si fluide et si coulant d'ordinaire, a chez Properce la fermeté de l'hexamètre.

Ses élégies érotiques sont, en grande partie, de la poésie purement personnelle; un rendez-vous furtif pour lequel Cynthia s'évade par une fenêtre, un coup d'œil lancé par elle à un ami du poëte, le pied d'un voisin effleuré sur le triclinium, les jalousies, les reproches, les serments de ne plus se revoir et les raccommodements pleins d'effusion sont le thème ordinaire de chacune d'elles. L'art de Properce consiste à intéresser à de si minces détails, par le dessin général de chaque pièce, habilement composé, et le soin extrême de toutes les parties. C'est une histoire d'amour racontée dans tous ses développements, avec ses incidents et ses alternatives. On y voit avec une certaine stupeur que Cynthia, belle et robuste fille, battait Properce et savait, de sa main, se faire justice de ses rivales. Properce ne l'en aima pas moins passionnement jusqu'à sa mort et mourut presque du chagrin de l'avoir perdue. Dans l'élégie qu'il composa sur elle, quand il eut déposé ses cendres au milieu du plus beau site de Tibur, car le poëte savait allier au goût des plaisirs un vif amour de la nature, on remarque un mot profond qui fait voir l'étendue de ses regrets et sa croyance en une vie future, où se retrouvent les amants séparés : *Lethum non omnia finit* (la mort n'est pas le dernier mot).

Élégies de Tibulle. Tibulle est le véritable poëte élégiaque latin. Abondant, fleuri, tendre, passionné, il exprime à merveille toutes les délicatesses du sentiment, toutes les joies et toutes les douleurs de l'amour. Moins préoccupé de la Grèce et de ses modèles inimitables que Catulle et Properce, il reste lui-même, il est constamment Romain. Ses élégies ne sont que le reflet des mœurs de son époque. Elles sont divisées en quatre livres, mais l'authenticité du dernier est mise en doute. Leur trait saillant est la sensibilité et l'expression des affections douces, et l'harmonie des vers, poussée au plus haut point, est en corrélation parfaite avec la nature même des sentiments qu'ils expriment.

Trois noms de femmes se succèdent dans les élégies de Tibulle, et ces trois amours ont une physionomie différente que le poëte a bien rendue. Délie est la plus célèbre; c'est à elle que sont adressées les six premières pièces du I[er] livre; la seconde, Némésis, n'est comme elle qu'une courtisane affranchie; la troisième, Nééra, d'une condition plus relevée, fut sur le point d'être épousée par le poëte; il la nomme parfois son épouse, sa sœur, et nous apprend qu'elle fut tout d'un coup entraînée loin de Rome par un rival. Désormais trop vieux pour l'amour, Tibulle déclare, dans une dernière élégie, qu'il s'en tiendra aux plaisirs de la table; cependant il eut près de lui, jusqu'à sa mort, Délie et Némésis. Dans d'autres pièces (8[e] du I[er] livre), il célèbre les amours de Marathus et de Pholoé, et de Sulpicie et de Cérinthe (livre II); peut-être sont-ce des amours personnelles sous des noms supposés.

Comme renseignements autobiographiques, les élégies de Tibulle sont précieuses, car le poëte y relate ses moindres sentiments, ses projets, ses espérances; mais elles ne sont pas disposées dans l'ordre chronologique, et les érudits se sont donné une peine infinie pour les y ranger, sans y parvenir entièrement. Scaliger pense, par exemple, que la 2[e] du I[er] livre, placée à ce rang dans toutes les éditions, est la dernière qu'ait composée Tibulle, et ainsi de quelques autres. Dans le I[er] livre, on a rangé toutes les pièces qui se rapportent à Délie; Nééra apparaît dès la 3[e] du II[e] livre; Nééra fait l'objet du III[e] livre; mais la persistance de l'affection de Tibulle pour ses deux premières maîtresses rend cet ordre fictif. On s'aperçoit, en effet, que, dans l'intervalle d'une élégie à l'autre, Délie, libre de sa personne, s'est mariée, et d'autre part que le poëte, jeune et plein de ferveur, est tout d'un coup devenu vieux dans l'élégie suivante. Le livre IV, où se trouve le panégyrique de Massala, réputé trop faible pour un poëte tel que Tibulle, contient quelques élégies concernant les amours de Sulpicie et de Cérinthe, les mêmes personnages qu'au livre II, ce qui plaiderait en faveur de l'authenticité.

Élégies d'Ovide. Quatre grands ouvrages d'Ovide, les *Amours*, les *Héroïdes*, les *Tristes* et les *Pontiques* ou *Lettres écrites du Pont*, appartiennent à l'élégie; c'est donc à ce genre que le poëte de Sulmone doit la plus grande partie de sa réputation. Chacun de ces recueils est analysé à son rang dans le *Grand Dictionnaire*. Leur ensemble montre la flexibilité de ce prodigieux talent qui maniait le vers et surtout le distique avec une habileté qu'aucun poëte n'a dépassée. Les *Amours* et les *Héroïdes*, écrites à Rome dans toute la ferveur de la jeunesse et de la passion, alors que le poëte était riche, aimé, comblé de faveurs, familier du palais d'Auguste, sont des chefs-d'œuvre de poésie élégiaque érotique. L'amour sensuel, avec tous les raffinements d'une époque corrompue, déborde de toutes ces épîtres amoureuses. Cependant les *Héroïdes*, composées, paraît-il, au milieu d'infortunes conjugales que le poëte a racontées lui-même, laissent déjà percer un vague fond de tristesse et de mélancolie. Ces sentiments, particuliers à l'élégie moderne et que les anciens ne paraissent pas avoir connus aussi profondément que nous, sont le fond même des deux autres recueils, les *Tristes* et les *Pontiques*. Du fond de son exil, cruellement puni d'un crime ou d'une faute, d'une simple légèreté peut-être que l'érudition moderne n'a pas encore réussi à préciser, Ovide écrit ces longues et monotones épîtres où reviennent sans cesse les mêmes plaintes, les mêmes regrets, les mêmes espérances, que la mort seule est venue étouffer. Sous leur monotonie, leur uniformité apparente, brille toujours l'esprit ingénieux du poëte; mais cet esprit semble comme étourdi par la douleur, obscurci par les larmes. On y trouve des éclairs de tendresse et de sensibilité, sentiments inconnus jusqu'alors dans les lettres latines. Les peintures de la vie qu'il mène au milieu des Scythes, comme il les appelle, sur les bords de la mer Noire, ne manquent pas de charme, malgré leur exagération, et la résignation du poëte finit par être touchante. Mais il fut longtemps à se résigner; dans une de ses dernières *Pontiques*, peu de temps avant sa mort, il écrivait à sa femme : « Aborde-la (Livie, femme d'Auguste), aborde-la lorsque Rome et la famille impériale éprouveront la joie d'une fête, d'un triomphe; perce la foule, et prosternée, gémissante, supplie *Junon!* Mais garde-toi de justifier ma faute et ne demande pour moi qu'un exil moins rigoureux. » Peines perdues! Auguste, Livie, Tibère furent inexorables, et le malheureux poëte dut voir qu'il finirait ses jours chez ces nations où, tout Romain qu'il était, il se considérait tristement comme un barbare :

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis.

Élégies de Gallus. Des élégies composées par Gallus, l'ami de Virgile et d'Auguste, il ne reste rien, pas même des fragments. Les six morceaux qui portent son nom, dans les collections de classiques latins, sont l'œuvre d'un poëte du V[e] siècle, Maximien. Le premier éditeur, le Napolitain Pomponius Gauricus, qui les mit au jour en 1501, en les attribuant à Gallus, avait à dessein omis ce distique significatif :

Atque aliquis, cui cæca foret bene nota voluptas,
Cantat, cantantem Maximianus *amat.*

A défaut de cette indication, retrouvée dans les manuscrits, la mauvaise latinité de ces élégies, le peu de rapport que l'on trouvait entre ce que l'on sait de l'existence de Gallus, qui se tua jeune, étant préfet d'Egypte et après avoir encouru une sentence d'exaction, et les plaintes élégiaques du prétendu Gallus sur ses infirmités séniles, avaient éveillé les défiances des érudits. La supercherie est aujourd'hui avérée.

Ces élégies, au nombre de six, n'en figurent pas moins dans les recueils, à côté de celles de Tibulle et de Properce. La 1[re] traite du contraste qu'offre la vieillesse avec l'adolescence; la 2[e] célèbre les beautés d'Aquilina; la 3[e] celles de Candida, et la 4[e] celles de Lycoris, trois maîtresses du poëte. Cette dernière élégie, la meilleure de toutes, est regardée à tort par quelques érudits comme authentique. La composition en est remarquable. Le poëte se plaint d'avoir quitté Rome pendant neuf mois, y laissant cette Lycoris, chantée aussi par Virgile; il était chez les Parthes, occupé à la guerre, et il a enlevé Séleucie aux Arsacides. Pendant ce temps, sa maîtresse a subi les reproches cruels de sa mère et les importunités des entremetteuses. Un petit tableau de genre : Lycoris, brodant une tunique, achève la scène du retour, et l'élégie se termine par un chant à la gloire des armées romaines. La 5[e] pièce chante une autre femme, une jeune Grecque, aimée par le poëte alors qu'il était déjà vieux, ce qui ne se rapporte guère à Gallus. La 6[e], dont on n'a qu'un fragment, traite de la mort.

Dans les manuscrits, toute l'œuvre se suit, sans division, comme un seul poëme, avec le titre de : *Facetum et perjucundum poema de amoribus Maximiani;* la division en six élégies, ainsi que l'attribution à Gallus, sont l'œuvre de Gauricus.

Élégies de l'Arioste, intitulées en italien : *Capitoli amorosi, in rima terza.* Ces élégies, au nombre de vingt, sont écrites en strophes de trois vers, rhythme original créé par Dante et nommé rimes *tierces;* elles sont, d'après le jugement de Sismondi, à comparer avec ce qu'Ovide, Tibulle et Properce ont écrit de plus gracieux; l'amour, cependant, s'y présente sous la forme romantique, et l'Arioste, émule des anciens, n'est point ici leur imitateur. Il chante beaucoup plus souvent les plaisirs de l'amour que ses peines; dans la 6[e] élégie notamment, il célèbre une nuit qui fut très-propice à un de ses rendez-vous mystérieux. « On voit, dit Salfi, que l'Arioste, dans ses élégies, ne se laisse guère entraîner par cet esprit platonique qui, de son temps, dominait tous les poëtes. Il est toujours franc épicurien. C'est lui qui, sous ce rapport, s'approche le plus des anciens poëtes

élégiaques. Lors même que, surpris dans un de ses voyages par une maladie grave, il ne s'afflige que de mourir loin de ses parents et de sa maîtresse, il demande que l'on transporte, du moins, ses restes à Ferrare et près de sa bien-aimée. »

Élégies des hommes illustres des Indes, du poëte espagnol Juan de Castellanos (XVIIe siècle). C'est une des plus formidables compositions poétiques; son ensemble est de plus de cent mille vers; l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne feraient que deux chapitres de cet immense poëme consacré à chanter les hauts faits des capitaines espagnols qui, à la suite de Christophe Colomb, ont contribué à la découverte et à la conquête de l'Amérique. Le nom d'*élégies* a été donné par Castellanos à ces compositions parce que chacune d'elles semble écrite à l'occasion de la mort d'un des héros; mais la forme générale est épique plutôt qu'élégiaque. Chose étrange! l'homme et l'œuvre, Castellanos qui a entrepris ce labeur pour ainsi dire surhumain, et ces élégies, si intéressantes pour l'Espagne, car elles retracent d'une façon très-minutieuse et très-historique les faits les plus circonstanciés de la conquête, sont restés l'un et l'autre on ne peut plus inconnus, même en Espagne. Avant la réimpression qui en a été faite dans la *Bibliothèque Rivadeneyra*, le livre était devenu une rareté bibliographique, et, quant à son auteur, on ne sait absolument rien sur lui, si ce n'est qu'il fut un des soldats de Colomb, parce qu'il l'a dit dans son poëme. Cependant ces élégies sont une œuvre des plus curieuses, une série de pages d'histoire sur cette ère si brillante pour l'Espagne, qui a ouvert à l'humanité une voie nouvelle.

Quoique l'œuvre soit écrite en vers, on y rencontre à peine des traces d'amplification. Plus historien que poëte, Castellanos se montre narrateur des plus scrupuleux. On lui doit la connaissance de bon nombre de faits ignorés, les noms et les faits d'armes de bien des héros obscurs, et c'est un témoin oculaire qui parle, car le poëte n'a chanté que les entreprises auxquelles il a pris part. « J'ai voulu raconter, dit-il dans sa dédicace à Philippe II, ces grandes découvertes et ces combats dans lesquels j'ai dépensé la plus grande et la meilleure partie de ma vie. » Raconter tout, autant vaudrait, comme il le dit lui-même, essayer de compter les grains de sable de la mer et les étoiles du firmament. Cependant il se met à l'œuvre avec courage, et à côté des grands récits, connus de tout le monde, il entre plus profondément dans son sujet et raconte avec les plus minutieux détails la vie et la mort des simples lieutenants, des chefs de parti, des fondateurs de villes. C'était une œuvre presque impossible à tenter, et cependant il en sortit à son honneur.

Castellanos a divisé ses *élégies* en trois parties. La première est consacrée à Christophe Colomb et à ses lieutenants, Diego Colomb, Ponce de Léon, Vasquez de Cuellar, Alonzo de Henesa, etc. Il y est raconté, outre les divers voyages de Colomb et ses premières découvertes, la conquête de la Trinité et les combats livrés aux Indiens sur l'Orénoque; trois chants sont consacrés à l'île de Cuba, sept à l'île Sainte-Marguerite. La seconde partie offre cette particularité que c'est le grand poëte, Alonzo de Ercilla, l'auteur de l'*Araucanie*, qui l'a approuvée en qualité de censeur royal. Il dit dans cette censure : « Quant à la partie historique, je la tiens pour véridique, y voyant rapportés beaucoup de faits dont j'ai été témoin ou dont j'ai moi-même ouï parler dans ce pays, au temps où j'y étais. » Cette partie traite de la conquête du Venezuela, de Sainte-Marthe, des régions baignées par le Rio-Grande, et raconte les hauts faits des capitaines et des chefs de parti qui y ont contribué, Ambrosio, Georges Espisa, Rodrigo de las Bastidas, Fernand de Lugo. La troisième partie, enfin, se rapporte presque tout entière au royaume de Quito et à la fondation de Santa-Fe de Bogota, avec Sebastian de Benalcazar et Gaspar de Rodas. Onze chants sont consacrés au premier de ces héros, quatorze au second.

Cette ampleur accordée à des capitaines de second ordre, à de simples fondateurs de villes ou gouverneurs de province, donne une idée de la profusion des détails entassés par Castellanos. Chaque petit fait trouve sa place dans cette grande composition. « Sans doute, comme le remarque son éditeur, à l'exemple d'Ovide, tout ce qu'il tentait d'écrire se trouvait être en vers; c'est ce qu'on peut inférer de son incroyable facilité de versification, qui ne se laisse arrêter ni par les obstacles qu'offre au poëte l'aridité des dates, ni par l'étrangeté des noms indiens et des bizarres appellations géographiques du pays. Scènes terribles et gracieuses, batailles sanglantes, marches difficiles, fêtes, cultes, paysages voluptueux et fleuris, spectacles de la nature pleins d'une horreur grandiose, tout se reflète avec une égale facilité dans les compositions de ce grand et fécond versificateur. Son imagination fertile sait prendre les tons les plus variés, les rhythmes les plus sonores. » Ces qualités sont bien un peu déparées par une affectation d'érudition et de pédantisme, commune à toute la littérature de son temps, et par une ignorance complète des sciences, surtout des sciences naturelles, sujet sur lequel il ne peut se lasser de divaguer. Mais ces défauts, qui sont de l'époque, sont compensés par l'abondance, la patiente investigation des faits, des lieux, des dates, l'exactitude des descriptions et l'intérêt souvent dramatique du récit.

Élégies de Filicaia, auxquelles le poëte donna le nom de *Terzine*, *tercets*, forme métrique adoptée communément pour l'élégie italienne. Dans une de ces compositions, intitulée le *Premier sacrifice*, l'auteur déplore son sort et celui de ses enfants, et se regarde comme l'artisan de leur malheur; mais il y a plus de naturel et de vérité dans l'élégie qu'il adresse au Sommeil. Le poëte, las de souffrir, le supplie de venir suspendre ses peines, car il pleure pendant que tout repose dans le monde. Mais le Sommeil est insensible à cet appel, et il s'adresse à la Mort, qui peut seule le délivrer de ses souffrances; il espère qu'elle ne tardera pas à lui accorder ce qu'il demande en vain au Sommeil.

Élégies de Menzini. Elles sont au nombre de dix-sept. Menzini ne s'y borne pas à pleurer au pied d'un cyprès ou sur un tombeau; quelques-unes de ses élégies sont consacrées à des sujets différents, mais dans toutes il se plaint des vicissitudes de la fortune et de la méchanceté des hommes. Dans la première il décrit ses premières études et ses premières affections; ailleurs il se plaint tantôt de l'espérance qui le trompe, lors même qu'elle lui sourit, tantôt de la destinée, qui souvent lui a refusé jusqu'aux moyens de faire des vers. Dans une autre élégie, adressée à Filicaia, il assure que le vrai bonheur consiste dans la culture des lettres et des beaux-arts. Il s'entretient avec Antoine-Marie Salvini sur la langue italienne, avec Marchetti sur le mérite littéraire de son siècle, avec Bellini sur les avantages de la philosophie expérimentale. Il y a plus d'intérêt encore dans l'élégie qui a pour sujet le portrait et le tombeau du Tasse. Pénétré à la fois d'admiration et de pitié, Menzini arrose de ses larmes les cendres sacrées de ce grand poëte. « Près de ce tombeau, dit-il, où reposent de si précieux restes, veille incessamment l'amour pudique, lui qui, enflammant Tasso du plus vif désir de l'honneur, l'avait entièrement séparé de la foule des poëtes. »

Élégies de Parny (1775-1779). Ces élégies furent réputées classiques en naissant, et Voltaire, embrassant l'auteur, l'appela : *mon cher Tibulle*. L'ensemble de ces poésies érotiques (tel est leur titre exact, mais oublié ou rejeté) se divise en quatre livres, coordonnés après coup de manière à présenter une gradation morale. Le poëte célèbre ses amours avec une belle créole, Eléonore, que la volonté paternelle lui défendit d'épouser. Le Ier livre, c'est la jouissance pure et simple; le IIe exprime une fausse alarme d'infidélité; le IIIe chante le bonheur ressaisi; le IVe déplore l'infidélité trop réelle et le désespoir qu'elle entraîne. Ce recueil possède donc l'unité de composition; il est distribué dans un ordre analogue à la marche d'un roman. Tous les sentiments y sont vrais, mais plus d'une circonstance est fictive ou se rapporte à quelque Aglaé, à certaine Euphrosyne dont les noms furent sacrifiés depuis à celui d'Eléonore. L'honneur de Parny, à une époque où régnait Dorat, est d'avoir ramené l'émotion simple et vraie dans la poésie amoureuse. Tous les critiques du temps, Ginguené, Palissot, Fontanes, Garat, aperçurent et signalèrent cette nuance délicate. Ginguené a dit fort bien :

> L'esprit et l'art avaient proscrit le sentiment;
> L'ironique jargon, l'indécent persiflage
> Prenaient, en grimaçant, le nom de bel usage;
> L'Apollon des boudoirs, d'un maintien cavalier,
> Abordait chaque belle en style minaudier,
> Et, tout fier d'un encens brûlé pour nos actrices,
> Infectait l'Hélicon du parfum des coulisses.
> Ce fut à qui suivrait ce bon ton prétendu :
> En écrivant chacun tremblait d'être entendu;
> Nos rimeurs à l'envi parlaient en logogriphes,
> Nos Saphos se pâmaient à ces hiéroglyphes,
> Nos plats journaux disaient : *C'est le ton de la cour!*
> Tu vins, tu fis parler le véritable amour...

Et plus loin :

> Le bel esprit n'est plus; son empire est fini :
> Qui donc l'a détrôné? La nature et Parny.

La poésie de Parny est d'une mélodie toute racinienne. Le dernier livre de ses élégies, rempli de souvenirs brûlants, est son chef-d'œuvre. Au début, il ne connaît que le plaisir, l'ivresse des sens, les triomphes de l'adolescence, qui soulève le voile d'Isis. Peu à peu, la note douloureuse se mêle aux impressions de la volupté, et la douleur le met en rapport avec la nature; désespéré, le poëte gravit cette ravine de Bernica, ces sommets d'une île volcanique, que d'autres ont à leur tour célébrés; il s'écrie :

> Le volcan dans sa course a dévoré ces champs;
> La pierre calcinée atteste son passage.
> L'arbre y croît avec peine, et l'oiseau par ses chants
> N'a jamais égayé ce lieu triste et sauvage.
> Tout se tait, tout est mort; mourez, honteux soupirs;
> Mourez, importuns souvenirs
> Qui me retracez l'infidèle;
> Mourez, tumultueux désirs,
> Ou soyez volages comme elle!...

L'invocation d'une des élégies suivantes contraste avec ce cri douloureux :

> Calme des sens, paisible indifférence,
> Léger sommeil d'un cœur tranquillisé,
> Descends du ciel; éprouve ta puissance
> Sur un amant trop longtemps abusé!...

Par ce contraste, on voit que l'élégie de Parny est une transition naturelle entre l'élégie de Millevoye et celle de Lamartine. Ces grâces vives, ces traits de passion ne doivent pas faire absoudre les torts de la poésie de Parny. Elle porte, elle aussi, le signe du temps : l'expression de la tendresse ne s'y mêle pas assez souvent à celle de la volupté; l'amour n'y anime pas de couleurs assez riches son imagination; quelquefois la délicatesse y est blessée, comme dans ces vers :

> Dès demain vous serez moins belle,
> Et moi peut-être moins pressant.

Des expressions déjà usées, charmes arrondis, chaînes, peines, et autres lieux communs, ne sont là que pour la rime. Plus classique, dans le sens flatteur du mot, que Delille, Parny n'a pas su créer son style, retremper sa langue. Il a le goût et le naturel; l'originalité de la forme lui fait défaut. André Chénier lui a ravi la palme. Poëte des tropiques, il devait employer la couleur locale, et Bernardin de Saint-Pierre n'y a pas manqué. Telle qu'elle est, aimable, brillante à sa manière, douce et mélodieuse, la poésie de Parny semble avoir inspiré les premiers chants de Béranger et de Lamartine. Béranger, alors à ses débuts, a pleuré Parny par une chanson touchante, qui est un hommage de reconnaissance filiale.

« Jamais dans ses écrits, dit le critique Dussault, l'élégance ne nuit au naturel; jamais il n'y cherche le bonheur de l'effet par le sacrifice de la vérité; jamais les subtiles combinaisons de l'esprit n'y viennent altérer la naïveté du sentiment; la délicatesse n'y dégénère point en manière et en afféterie; nulle part la décadence de l'art ne s'y fait sentir. » Rappelant les poésies amoureuses du chevalier de Bertin, l'émule de Parny, le critique ne balance pas entre les deux amis : « Si le feu de l'imagination pouvait, dans l'élégie, remplacer d'autres flammes; si la richesse et la fertilité des idées y faisaient excuser l'aridité des sentiments; si l'abondance des expressions et la chaleur des mouvements suppléaient dans ce poëme à cette mesure, à cette justesse, à cette perfection du goût qui en sont les conditions principales, et à cette précision du cœur, plus sévère encore que celle de l'esprit, la couronne resterait peut-être incertaine; mais il y a longtemps qu'elle est décernée à Parny. »

M. Sainte-Beuve, après avoir remarqué la supériorité des élégies émues et mélancoliques sur les poésies simplement érotiques, ajoute : « On peut dire qu'en général l'élégie de Lamartine commence là où celle de Parny se termine, à la douleur, à la séparation, au désespoir; mais le poëte moderne a su rajeunir, révivifier tout cela par les espérances d'immortalité et par l'essor aux sphères supérieures : ainsi les plus beaux sonnets de Pétrarque sont ceux qui naissent après la mort de Laure. L'Eléonore de Parny, naïve et facile, manque d'élévation, d'avenir, d'idéal, de ce je ne sais quoi qui donne l'immortelle jeunesse; elle n'a jamais eu d'étoile au front. Il n'est peut-être pas un nom de femme, parmi les noms amoureux célèbres en vers, dont on ait plus parlé en son temps, dont on se soit plus inquiété, avec une curiosité romanesque. Cinquante années n'étaient pas encore écoulées que, lorsqu'on prononçait simplement le nom d'Eléonore, on ne se souvenait plus de celle de Parny, on ne songeait qu'à la seule et unique Eléonore, à celle de Ferrare et du Tasse : il n'y a que l'idéal qui vive à jamais et qui demeure. »

Élégies romaines, par Gœthe. L'influence du ciel d'Italie sur Gœthe fut sensible; ce fut une véritable exaltation de bonheur et d'ivresse que produisit ce voyage. Ses *Élégies romaines* sont nées de cette disposition d'esprit; on aurait tort, d'après ce titre, d'y chercher des descriptions de l'Italie. C'est une série de petites pièces dans lesquelles l'idéalisme du Nord est mêlé avec un art infini au réalisme et à la matérialité du Sud. Le sentiment de la beauté et sa constante glorification y éclatent à chaque ligne. On a vivement attaqué Gœthe à l'apparition de ces poésies : on l'a accusé de manquer de pudeur et d'avoir prêché ouvertement l'*émancipation de la chair*. Cette dernière expression n'a pu être que le résultat d'un malentendu. Le moyen âge a méconnu complétement la nature, et tout ce qui était corps ou matière, à ses yeux, menait au péché. La beauté au premier chef lui était suspecte. Gœthe admirait la forme dans sa manifestation la plus pure, la plus antique. Il ne voulait pas de voiles, mais son sentiment esthétique était si élevé qu'il ne se mêlait à son adoration aucune idée sensuelle. C'est ce qu'on n'a pas voulu comprendre. Par la forme il a imité Properce, Tibulle et Ovide, cherchant et arrivant à égaler ces maîtres gracieux de la poésie légère. Sa culture avait d'ailleurs atteint ce point culminant qui le mettait à côté des poëtes les plus purs de l'antiquité. Comme Pygmalion anima jadis sa statue, il sut, lui aussi, par son souffle divin, donner la vie à la beauté.

Élégies d'André Chénier. Comparées à toutes les élégies françaises antérieures à celles de Lamartine, les élégies d'André Chénier ressemblent à une touffe de fleurs naturelles qui naissent dans un lieu où l'on ne voit que des bouquets de fleurs artificielles. C'est la poésie grecque s'épanouissant sur un arbuste moderne. Tout a son prix, sa grâce et son parfum en ces vers. Voici un simple fragment, pris au hasard :

> Partons, la voile est prête, et Byzance m'appelle.
> Je suis vaincu; je suis au joug d'une cruelle.
> Le temps, les longues mers peuvent seuls m'arracher
> Ses traits, que malgré moi je vais toujours chercher.
> Son image partout à mes yeux répandue,
> Et les lieux qu'elle habite, et ceux où je l'ai vue,
> Son nom qui me poursuit, tout offre à tout moment
> Au feu qui me consume un funeste aliment.
> Ma chère liberté, mon unique héritage,
> Trésor qu'on méconnaît tant qu'on en a l'usage,
> Si doux à perdre, hélas! et sitôt regretté,
> M'attends-tu sur ces bords, ma douce liberté?

Chénier a le sentiment profond de la nature animée et vivante; la beauté purifie chez lui le sensualisme de son temps. L'élégie du *Jeune malade* est un chef-d'œuvre de passion, de grâce et de sentiment. Celle de la *Jeune captive* semble être sortie du cœur d'une jeune femme poëte qui fait ses adieux à la vie. La *Jeune Tarentine* est un beau fragment de l'antique. Partout, quelle langue sonore, quelle mélodie enchanteresse, quelle poésie jeune et fraîche! Les moindres esquisses annoncent la renaissance des beaux vers, dus à l'inspiration naturelle.

« André Chénier, qui s'arrêta bien avant son frère dans la carrière des innovations politiques, avait bien plus d'audace comme poëte et comme écrivain. Las du faux goût d'élégance qui affadissait la littérature, il méditait à la fois la reproduction savante et naturelle des formes du génie antique, et l'application de ce langage aux merveilles de la civilisation moderne... Il s'essayait à renouveler les grâces naïves de la poésie grecque dans de courtes élégies, admirable mélange d'étude et de passion, où la simplicité a quelque chose d'imprévu, où l'art n'est pas sans négligence, et parfois sans effort, mais qui respirent un charme à peine égalé de nos jours... Bien qu'André Chénier soit un poëte habile, ce qu'il est surtout, c'est un poëte ému. Son art est plein de candeur. Rien, dans notre langue, ne surpasse la douceur gracieuse et passionnée de ses élégies... Les vers les plus mélodieux de Lamartine ont reçu peut-être l'inspiration de cette mélodie et ne l'ont point effacée. »

Tout, dans cette poésie, vient de l'homme. La grâce en est le caractère distinctif. Il n'y a ni exagération ni familiarité. Le souvenir inspire mieux le poëte que l'émotion présente. On dirait que le lointain idéalise davantage sa pensée. « Avec André Chénier, dit M. Nisard, l'imagination, la sensibilité, le naturel, la poésie rentrent dans les vers... Celui-là est un poëte. Il y en a eu de plus grands; il n'y en a pas de plus poëte... André Chénier n'imita pas l'élégie à la mode; c'est à l'école des élégiaques anciens qu'il apprit l'art si difficile d'idéaliser la passion et de ne montrer de son cœur que ce qui peut toucher le nôtre... Je préfère, dans les élégies, ce qui vient de la muse à ce qui vient de la maîtresse... André Chénier est comme le dernier né des poëtes du XVIIe siècle. Il est de ce beau temps des lettres françaises par la mesure, les images modérées et justes, par l'éclat doux et égal, par les beautés antiques pensées et senties de nouveau; par le style, où il a la noblesse du grand siècle sans en avoir l'étiquette. S'il eût vécu en ce temps-là, Boileau l'eût peut-être rendu plus difficile sur la correction; mais en retour il eût appris à Boileau un idéal de l'élégie et de l'idylle bien autrement aimable que celui de l'*Art poétique*. »

En faisant des vers antiques sur des pensers nouveaux, André Chénier a accompli une mission analogue à celle d'Horace chez les Latins. Dans les veines taries d'une vieille poésie, il a transvasé un sang jeune et pur. Aussi « l'ensemble de la poésie d'André Chénier, dit son habile éditeur, H. de Latouche, donne l'enchantement. Elle a ce qui est le caractère des œuvres de génie : le pouvoir de vous ravir à vos propres idées et de vous transporter dans le monde de ses créations. Vous verrez partager cette ivresse enthousiaste aux esprits les plus difficiles et les plus accoutumés, par la réflexion, à calculer l'effet de la pensée. La plupart de ses idylles sont des modèles dont Théocrite avouerait l'ordonnance; et ses élégies, des aspirations où Tibulle a jeté sa flamme, où La Fontaine a mêlé sa grâce. » Citons encore un jugement, car on ne saurait trop consulter les maîtres de la critique au sujet du plus pur, du plus classique, osons le dire, du plus divin de nos poëtes, dont les moindres fragments ont le prix de ces camées antiques ou l'art moderne voit un génie supérieur à son industrie. « L'élégie d'André Chénier, dit M. Sainte-Beuve, est molle, fraîche, blonde, gracieusement éplorée, voluptueuse avec une teinte de tristesse et chaste même dans sa sensualité... » Et encore : « Une voix pure, mélodieuse et savante, un front noble et triste, le génie rayonnant de jeunesse, et parfois l'œil voilé de pleurs; la volupté dans toute sa fraîcheur et sa décence; la nature dans ses fontaines et ses ombrages; une flûte de buis, un archet d'or, une lyre d'ivoire; le beau pur, en un mot, voilà André Chénier. »

Élégies de Millevoye (1811). Ces élégies, l'œuvre la plus remarquable de Millevoye.

n'ont pas toutes la même valeur. Les pièces du Ier livre sont des compositions rêveuses ou méditatives; celles du IIe, plus variées, peignent les mêmes sentiments chez des personnages historiques ou héroïques. Parmi ces dernières, on trouve le combat d'Homère et d'Hésiode, se disputant le prix du chant, et la légende dramatique de Danaé. La fille d'Acrisius, renfermée dans une prison par son père, a été séduite par Jupiter : elle est accouchée de Persée; le roi furieux l'a jetée avec son fils sur une barque incapable de résister au choc des vagues; c'est cette situation que peint le poëte. Cette pièce, d'un sentiment élevé et harmonieux, est déparée par un anachronisme inexcusable. Dans le Ier livre, on doit citer, après tout le monde, la petite pièce intitulée la *Chute des feuilles*, élégie touchante où le poëte a fait des changements réitérés, qui n'étaient pas toujours heureux. C'est une composition achevée et par le tour et par l'expression. L'auteur est encore revenu sur les idées exprimées dans la *Chute des feuilles;* l'élégie intitulée le *Poëte mourant*, moins connue que la précédente, lui est supérieure par l'ensemble des idées et par le mouvement poétique. C'est la plus parfaite des élégies de Millevoye; M. de Lamartine, qui s'est exercé sur le même sujet, est resté bien loin de son devancier. L'élégie de Millevoye a tout pour elle : profonde mélancolie, harmonie enchanteresse du style, etc.

« Millevoye, dit M. de Pongerville, s'est placé, jeune encore, parmi les écrivains distingués de notre époque; mais il aurait obtenu des succès plus durables s'il s'était borné au genre de poésie auquel il était appelé par la tournure de ses idées et la nature de son talent... Les principaux titres littéraires de Millevoye sont : les *Plaisirs du poëte*, ouvrage qui marqua son début et qu'il retoucha depuis avec soin; l'*Amour maternel*, tableau charmant où l'esprit et le cœur se sont entendus pour offrir la peinture délicieuse du plus doux penchant de la nature; *Emma et Eginhard*, fabliau qui réunit à l'attrait d'une scène piquante le mérite d'une narration élégante et rapide. Notre littérature comptera toujours ces agréables productions parmi ses richesses, ainsi que les pièces érotiques et les touchantes élégies qui ont mis le sceau à la réputation de Millevoye à un âge où la plupart des écrivains se font à peine remarquer. » Le même écrivain a dit encore : « Quoi de plus touchant que l'*Anniversaire*, où le poëte déplore la mort de son père! L'élégie fut-elle jamais plus attendrissante que dans la *Demeure abandonnée*, le *Poëte mourant*, le *Souvenir*, la *Promesse*, l'*Inquiétude*, le *Bois détruit*, la *Chute des feuilles?* Tout rempli des sentiments qui l'animent, le poëte dédaigne les soupirs affectés de la langoureuse élégie. Il s'exprime comme il sent. Tout est simple, touchant et vrai, et la magie de sa verve harmonieuse nous dérobe l'art qui nous séduit. »

M. Sainte-Beuve a consacré une étude littéraire à Millevoye; on ne peut se dispenser de reproduire quelques fines observations du célèbre critique sur un poëte qui n'eut pas le temps de dire son dernier mot : « Chez Millevoye, dit-il, l'accord est parfait entre le moment de la venue, le talent et la vie. Il chante, il s'égaye, il soupire, et, dans son gémissement, s'en va, un soir, au vent d'automne, comme une de ces feuilles dont la chute est l'objet de sa plus douce plainte; il incline la tête, comme fait la marguerite coupée par la charrue ou le pavot surchargé par la pluie. De tous les jeunes poëtes qui ne meurent ni de désespoir, ni de fièvre chaude, ni par le couteau, mais doucement et par un simple effet de lassitude naturelle, comme des fleurs dont c'était le terme marqué, Millevoye nous semble le plus aimé, le plus en vue et celui qui restera... L'élégie, chez Millevoye, n'est pas comme chez Parny l'histoire d'une passion sensuelle, unique pourtant, énergique et intéressante, conduite dans ses incidents divers avec un art auquel il aurait fallu peu de chose de plus du côté de l'exécution et du style pour garder sa beauté. C'est une variété d'émotions et de sujets élégiaques, selon le sens grec du genre, une demeure abandonnée, un bois détruit, une feuille qui tombe, tout ce qui peut prêter à un petit chant aussi triste qu'une larme de Simonide... Toutes les fois qu'on aura à parler des premiers accords doucement expirants, signal d'un chant plus mélodieux, comme de la fauvette des bois ou du rouge-gorge au printemps avant le rossignol, le nom de Millevoye se présentera. Il est venu, il a fleuri aux premières brises; mais l'hiver recommençant l'a interrompu. Il a sa place assurée pourtant dans l'histoire de la poésie française, et sa *Chute des feuilles* en marque un moment. »

Un autre critique a dit aussi, car il faut tout dire : « Millevoye a fait de charmantes choses, mais la force lui manque; c'est Narcisse qui s'écoule en eau par amour. »

La *Chute des feuilles* a été traduite en anglais (en partie) par Macaulay. Une aventure singulière se rapporte à cette même élégie. Il y a trente ans environ qu'un autre Anglais, sir John Bowring, faisant un recueil de poésies russes, traduisit en anglais cette pièce traduite en russe par quelque poëte moscovite; l'élégie de Millevoye fut de nouveau citée en français, comme preuve du génie rêveur et mélancolique des poëtes du Nord! Voilà bien les érudits à commentaires.

ÉLÉGIOGRAPHE s. m. (é-lé-ji-o-gra-fe — du fr. *élégie*, et du gr. *graphô*, j'écris). Littér. Poëte élégiaque.

ÉLÉGIOGRAPHIE s. f. (é-lé-ji-o-gra-fî — rad. *élégiographe*). Littér. Composition élégiaque; art d'écrire des élégies. ‖ Peu usité.

ÉLÉGIOGRAPHIQUE adj. (é-lé-ji-o-gra-fi-ke rad. *élégiographie*). Littér. Qui a rapport à la composition des élégies. ‖ Peu usité.

ÉLÉGIR v. a. ou tr. (é-lé-jir — du préf. *é*, et de *léger*). Techn. Diminuer, alléger au moyen de moulures, en parlant d'une planche : ÉLÉGIR *une planche.*

ÉLÉGISSEMENT s. m. (é-lé-ji-se-man — rad. *élégir*). Techn. Action d'élégir une pièce de bois.

ÉLÉIOTIDE s. f. (é-lé-io-ti-de — du gr. *eleios*, de marais). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses et de la tribu des hédysarées, voisin des sainfoins, et comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

ÉLÉIS ou **ELÆIS** (é-lé-iss — du gr. *elaion*, huile). Bot. Genre de palmiers produisant des huiles concrètes : *Le nombre des espèces d'*ÉLÆIS *est peu considérable.* (C. d'Orbigny.) ‖ On dit aussi ÉLAÏS et COROZO.

ÉLEÏS, ville de l'Afrique orientale, dans le Sennaar, sur la rive droite du Bahr-el-Abiad ou Nil Blanc, à 130 kilom. S.-O de Khartoum, par 13° 50′ de lat. N. et 29° 15′ de longit. E. Elle est située dans le pays de la tribu Hassanieh, qui habite les deux rives du Nil Blanc, au-dessus de son confluent avec le Nil Bleu.

ELEISON s. m. (é-lé-i-sonn — du grec *éléêson*, aie pitié). Liturg. Supplication qu'on chante au commencement de la messe, et qui se compose de ces seuls mots répétés : *Kyrie* ELEISON, *Christe* ELEISON, Seigneur, ayez pitié de nous; Christ, ayez pitié de nous.

> Les femmes doucement envoyaient pour répons
> A l'*eleison* grec les cantiques bretons.
> BRIZEUX.

‖ On dit plus souvent KYRIE ELEISON.

ÉLÉLÉIDE s. f. (é-lé-lé-i-de — rad. *éléléus*). Antiq. gr. Nom que les Grecs donnaient aux bacchantes.

ÉLÉLÉUS. Nom que les Grecs donnent quelquefois à Bacchus, à cause de l'exclamation *eleleu* que l'on poussait pendant les Bacchanales.

ÉLÉMENT s. m. (é-lé-man — lat. *elementum*, même sens. Pour plus de détails, v. l'art. ENCYCL.). Corps simple formé d'une substance unique : *Les anciens n'admettaient que quatre* ÉLÉMENTS. *Le nombre des* ÉLÉMENTS *ou corps simples tend à se multiplier avec les moyens d'analyse.* ‖ L'air, le feu, la terre et l'eau, les quatre seuls éléments admis par les anciens, et que l'on appelle encore ainsi en poésie et dans le langage usuel, lorsqu'on veut désigner les conditions de saison, de climat, de température, d'atmosphère : *L'*ÉLÉMENT *liquide. Le terrestre* ÉLÉMENT. *L'*ÉLÉMENT *subtil. La mer est un* ÉLÉMENT *perfide, le feu un* ÉLÉMENT *destructeur. La fureur des* ÉLÉMENTS. *Les* ÉLÉMENTS *déchaînés. Toutes les îles ne sont que les sommets de vastes montagnes dont le pied et les racines sont couvertes de l'*ÉLÉMENT *liquide.* (Buff.) *C'est un des avantages des sites humbles sur ceux qui sont élevés, de jouir des plus petites faveurs des* ÉLÉMENTS *et d'être à l'abri de leurs révolutions.* (B. de St-P.) *Il est probable que les feux de la Saint-Jean sont un vestige de l'adoration des* ÉLÉMENTS. (B. Const.) *Les passions sont, comme les* ÉLÉMENTS, *de bons serviteurs, mais de très-mauvais maîtres.* (Morrice.) *L'homme adulte a des cicatrices et des nodosités qui témoignent de sa lutte avec les* ÉLÉMENTS *contraires.* (Littré.) *Au moyen âge, on adopta quatre animaux comme présidant aux* ÉLÉMENTS : *le hareng à l'eau, le caméléon à l'air, la taupe à la terre et la salamandre au feu.* (Dézobry.)

> Pourquoi ces sons affreux, ces longs rugissements,
> Ce tumulte confus, ce choc des *éléments?*
> SAINT-LAMBERT.

> ... L'harmonie, architecte du monde,
> Développant dans cette nuit profonde
> Les *éléments* pêle-mêle diffus,
> Veut débrouiller leur mélange confus.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Par ext. Principe constitutif d'un objet matériel quelconque : *L'eau est un* ÉLÉMENT *qui entre dans la composition de presque tous les corps de la nature. Il entre quatre* ÉLÉMENTS *différents dans ce médicament. L'argile plastique constitue, à Paris, l'*ÉLÉMENT *dominant de l'assise.* (L. Figuier.)

— Par anal. Milieu dans lequel un être est fait pour vivre : *L'air est l'*ÉLÉMENT *de l'homme. L'eau est l'*ÉLÉMENT *des poissons.* ‖ Milieu favori ou naturel : *La bienfaisance est l'*ÉLÉMENT *de toute âme honnête.* (Brueys.) *Vous voulez toujours rire; l'extravagance est votre* ÉLÉMENT. (Mme du Deffand.) *La variété dans l'unité est l'*ÉLÉMENT *de l'histoire.* (V. Cousin.) *La femme est l'atmosphère, l'*ÉLÉMENT *de notre cœur.* (Michelet.)

> Oh! que j'aime la solitude!
> C'est l'*élément* des beaux esprits!
> SAINT-AMAND.

> Que je plains le Français quand il est sans gaîté!
> Loin de son *élément* le pauvre homme est jeté.
> VOLTAIRE.

— Fig. Objet concourant avec d'autres à la formation d'un tout; principe, objet sur lequel un autre est fondé : *Les* ÉLÉMENTS *d'un ouvrage. Les* ÉLÉMENTS *d'une constitution. Quels sont les* ÉLÉMENTS *du bonheur? Une bonne conscience; de l'honnêteté dans les projets; de la droiture dans les actions; du mépris pour les biens fortuits; de la liaison, de l'ensemble, de l'uniformité dans la conduite.* (Sénèque.) *En instituant à Rome les tribuns du peuple, chacun des trois* ÉLÉMENTS *du gouvernement obtint une part de l'autorité.* (Machiavel.) *On voyait, tous les jours de décade, tous les* ÉLÉMENTS *de l'ancien et du nouveau régime réunis dans les soirées.* (Mme de Staël.) *Analyser, c'est décomposer ou réduire ce qui est complexe aux plus simples* ÉLÉMENTS *auxquels on puisse parvenir.* (Lamenn.) *Pour l'écrivain comme pour le sculpteur et le peintre, l'art a deux* ÉLÉMENTS : *le modèle idéal et la forme extérieure qui le rend perceptible aux sens.* (Lamenn.) *L'art impliquant le sensible, le fini comme un de ses* ÉLÉMENTS, *Dieu n'est point l'objet de l'art.* (Lamenn.) *Les* ÉLÉMENTS *de l'univers moral, aussi bien que de l'univers physique, ont été disposés pour le bonheur final de l'homme.* (Lacordaire.) *Il y a deux* ÉLÉMENTS *dans le moi : la spontanéité et la liberté.* (Mesnard.) *Sans la passion, on peut dire que les* ÉLÉMENTS *de la nature humaine seraient comme désunis.* (C. Renouvier.) *La maternité est une des choses simples, naturelles, fertiles, inépuisables comme celles qui sont les* ÉLÉMENTS *de la vie.* (Balz.) *La perception morale est composée de deux* ÉLÉMENTS *distincts, le jugement et le sentiment.* (V. Cousin.) *Sagacité, esprit vif et justesse, tels sont les* ÉLÉMENTS *du bon goût dans les arts comme dans les lettres.* (De Lévis.) *Le christianisme créa tous les* ÉLÉMENTS *essentiels du progrès social.* (Le P. Félix.) *Sous les Tudor, les anciens* ÉLÉMENTS, *particuliers et locaux, de la société anglaise se dénaturent, se fondent et cèdent la place au système des pouvoirs publics.* (Guizot.) *La France a-t-elle une aristocratie? Non : tous les* ÉLÉMENTS *des aristocraties anciennes sont disséminés sur le sol et le jonchent de leurs débris.* (Lamart.) *Carnot appliqua toutes les forces de son esprit à créer, ou du moins à réunir, à coordonner les* ÉLÉMENTS *de l'armée.* (Lamart.) *D'après la logique des principes, l'*ÉLÉMENT *prépondérant finit par entraîner les autres.* (Proudh.) *En principe, l'*ÉLÉMENT *dynastique ne fait point partie intégrante de la constitution de* 1852. (Proudh.) *Il y a dans la nature des* ÉLÉMENTS *qui ne sont jamais entièrement maîtrisés.* (Troplong.) *Il y a un* ÉLÉMENT *commun qui, perpétuellement répété, compose toutes nos idées.* (H. Taine.) *Il y a dans les croyances religieuses un* ÉLÉMENT *qui tient à la race, au génie du peuple.* (A. Maury.)

> Tout s'engendre ici-bas, par un ordre fatal,
> De l'*élément* le plus contraire.
> A. BARBIER.

‖ Principe actif ou moyen d'action : *Le temps est un grand* ÉLÉMENT *dans la politique.* (J. de Maistre.) *Dans nos révolutions, nous n'avons jamais admis l'*ÉLÉMENT *du temps.* (Chateaub.) *Au milieu de la multitude, comme dans un* ÉLÉMENT *qu'il soulevait à volonté, Danton était l'homme le plus puissant de Paris.* (Thiers.)

— Plur. Principes fondamentaux, premiers principes d'une science ou d'un art : ÉLÉMENTS *de géométrie. Il ne possède pas les premiers* ÉLÉMENTS *de sa langue. Dans les arts, le génie peut passer par-dessus les* ÉLÉMENTS. *Zeuxis, natif d'Héraclée, apprit les premiers* ÉLÉMENTS *de la peinture vers la* LXXXIe *olympiade.* (Rollin.) ‖ Titre d'un grand nombre d'ouvrages qui contiennent les premières notions d'un art ou d'une science : ÉLÉMENTS *de grammaire, de littérature, de physique, d'algèbre. Les* ÉLÉMENTS *d'Euclide contiennent une suite de propositions qui sont la base et le fondement de toutes les autres parties des mathématiques.* (Rollin.)

— Chim. Corps simple ou composé formant l'une des parties intégrantes d'une combinaison : *Le protoxyde de calcium et l'acide carbonique sont les* ÉLÉMENTS *du carbonate de chaux.*

— Philos. hermét. *Élément froid*, Eau ou mercure.

— Phys. Couple d'un pile voltaïque : *Une pile de cinquante* ÉLÉMENTS.

— Anat. *Éléments organiques*, Principes constitutifs des organes, qui sont isolés par l'analyse, sans décomposition chimique.

— Pathol. *Éléments d'une maladie*, Ensemble des phénomènes constants qui la constituent.

— Gramm. générale. Chacune des voix et articulations qui constituent un radical : L'ÉLÉMENT *voyelle*. L'ÉLÉMENT *consonne*.

— Mus. *Élément métrique*, Partie de la mesure qui résulte de la division du temps en notes de même valeur. ‖ *Éléments musicaux*, Ensemble de notes qui composent un morceau.

— Philos. anc. Catégorie ou prédicament.

— Géom. Chacune des parties infiniment petites dont on suppose qu'une figure ou un solide est composé : *Les* ÉLÉMENTS *d'une ligne, d'une surface, d'un solide.* ‖ Chacune des quantités dont la connaissance suffit pour déterminer une figure : *Le cercle n'a qu'un* ÉLÉMENT, *qui est son rayon. Un triangle a trois* ÉLÉMENTS, *qui sont ses trois côtés, ou deux côtés et un angle, ou un côté et deux angles.*

— Astr. *Éléments des orbites*, Données nécessaires pour la détermination d'une orbite ou de la position d'un astre à un moment donné : *On connaît les* ÉLÉMENTS *de quelques comètes.*

— Blas. En armoiries, les *éléments* entrent comme meubles de l'écu. Ces *éléments* sont : le ciel, la terre, le feu et l'eau. Le ciel se représente par des nuées ou l'arc-en-ciel; la terre par des montagnes; le feu par des flammes; l'eau, placée presque toujours à la partie inférieure de l'écu, sert à porter un vaisseau ou un animal aquatique; le vent est quelquefois symbolisé par la figure d'un enfant aux joues gonflées, soufflant comme le dieu Eole des Grecs.

— **Épithètes.** Premier, principal, essentiel, utile, nécessaire, indispensable, antique, fluide, liquide, froid, sec, léger, subtil, pur, fécond, fertile, riche, précieux, capricieux, fougueux, irrité, lourd, grossier, suspect, dangereux, funeste, fatal, terrible, redoutable, désastreux, simple, altéré, impur, mélangé, combiné, séparé, divisé, absent, étranger.

— **Syn. Élément, principe, rudiment.** L'*élément* est une partie constituante des choses, mais une partie facile à distinguer, une de celles qu'on doit montrer les premières quand on veut faire connaître peu à peu la nature de ces choses. Un *principe* est ce qui sert de base, ce sans quoi une chose ne pourrait exister ou sans quoi il serait impossible de la développer. Un *rudiment* n'est autre chose qu'un élément informe, grossier, qui aura besoin d'être élaboré plus tard. Les *éléments* d'une science sont les premières notions qui la constituent; c'est déjà la science, mais dans ses commencements. Les *principes* d'une science sont les vérités générales sur lesquelles elle s'appuie : ce n'est qu'une introduction à la science.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *élément* vient directement du latin *elementum*, dont la signification propre et primitive était probablement *lettre de l'alphabet.* On a supposé, mais nous doutons fort qu'on l'ait fait sérieusement, que ce mot a une origine purement alphabétique et qu'il était formé de trois lettres, *l*, *m*, *n*, comme le mot *alphabet*, — *o alphabêtos*, — ou comme nous disons l'ABC. Dans tous les cas, la signification étymologique d'*elementum* n'est rien moins que claire, et l'on n'a pas encore donné une explication satisfaisante du grec *stoicheion*, qui en latin est rendu par *elementum.* On nous dit que *stoicheion* est un diminutif de *stoichos*, petite verge ou tige dressée, spécialement le style du cadran solaire ou l'ombre qu'il projette. Sous *stoichos*, nous trouvons la signification de rangée, d'enceinte de toiles de chasseurs, et on nous dit que le mot est identique avec *stichos*, ligne, et avec *stochos*, but. Comment la voyelle radicale a pu se changer d'*i* en *o* et en *oi*, c'est ce qu'on n'explique pas. On peut se demander, du reste, pourquoi ce nom de *stoicheia* a été donné par les Grecs aux *éléments* ou parties primordiales et constitutives des choses. C'est un mot qui a eu une longue histoire. De la Grèce il a passé dans presque toutes les parties du monde civilisé, et il mérite, par conséquent, que l'étymologiste s'arrête pour en retracer la généalogie, d'autant plus que l'origine de ce mot pourra nous servir à retrouver plus facilement celle de son analogue *elementum.* Le grec *stoichos*, d'où vient *stoicheion*, signifie une file ou rangée, comme *stix* et *stichos* dans Homère. Le suffixe *eios* est le même que le latin *eius*, et signifie ce qui appartient à quelque chose ou en a la qualité. *Stoichos* signifiant rangée, *stoicheion* signifierait donc ce qui appartient à une rangée ou constitue une rangée. Est-il possible de rattacher ces mots à *stochos*, but, soit pour la forme, soit pour le sens? Assurément non. Les racines formées de *i* peuvent subir le changement régulier de cet *i* en *oi* ou *ei*, mais non pas en *o*. Ainsi, la racine *lip*, que nous voyons dans *elipon*, prend les formes *leipô* et *leloipa*, et la même échelle de changements de voyelles peut être observée dans *liph*, *aleiphô*, *éloipha*, et dans *pith*, *peithô*, *pepoitha*. *Stoichos* présuppose donc une racine *stich*, et cette racine expliquerait en grec les dérivés suivants : *stix*, *stichos*, rangée, ligne de soldats; *stichos*, rangée, ligne, et *distichon*, un distique; *steichô*, *estichon*, marcher en ordre, pas à pas, monter; *stoichos*, rangée, file; *stoichein*, marcher en ligne. En allemand, cette même racine donne *steigen*, marcher, monter, et en sanscrit nous trouvons *stigh*, monter. Tout autre doit être la racine de *stochos*. Comme *tomos* présuppose une racine *tam*, *temnô*, *etamon*, ou *bolos* une racine *bal*, *belos*, *ebalon*, ainsi *stochos* présuppose une racine *stach*. Cette racine n'existe pas en grec sous forme de verbe, et n'a laissé après elle, dans la langue classique, que ce seul dérivé *stochos*, marque, point, but que l'on vise; d'où sont venus *stochadzomai*, je vise, et autres dérivés analogues. Une racine semblable se trouve dans le gothique *stiggan*, l'anglais *to sting*, piquer. Une troisième racine étroitement apparentée à *stach*, dont elle est cependant distincte, a été plus féconde dans les langues classiques, c'est *stig*, piquer. Elle a donné en grec *stizô*, *estigmai*, je pique, et ses dérivés; en latin *in-stigare*, *stimulus* et *stilus* pour *stiglus*; en gothique *stikan*, piquer; l'allemand *stechen;* l'anglais *to stick*. Le résultat

auquel nous arrivons de cette manière est que *stoicheion* n'a aucune connexion avec *stochos*, et par suite qu'il n'a jamais pu avoir, ainsi que le prétendent les dictionnaires, la signification primitive de petite verge ou tige dressée ou de style du cadran solaire. Quand *stoicheion* est employé en parlant du cadran solaire, comme dans l'expression *dekapoun stoicheion*, c'est-à-dire midi, il signifie les lignes de l'ombre qui se suivent en succession régulière, ou, pour nous exprimer autrement, les rayons qui composent la série complète des heures décrites par le mouvement diurne du soleil. Ceci nous explique comment *stoicheion* est venu à signifier *element*. *Stoicheia* sont les degrés qui conduisent d'une extrémité à une autre les parties constitutives d'un tout qui forment une série complète, ces parties étant soit les heures, soit les lettres, soit les nombres, soit les parties du discours, soit les *éléments* physiques, pourvu toujours qu'un ordre systématique unisse ces *éléments* les uns aux autres. C'est là le seul sens dans lequel Aristote et ses prédécesseurs ont pu se servir de ce mot dans le langage ordinaire et dans le langage technique. « Nous appelons *élément*, *stoicheion*, disait Aristote, ce qui compose quelque chose et qui en est la première substance, cette substance étant indivisible quant à la forme; par exemple, les *éléments* du langage, les lettres, dont le langage se compose, et dans lesquelles, comme étant ses dernières parties constitutives, il est possible de le résoudre, tandis qu'on ne peut pas résoudre les lettres en sons qui diffèrent par la forme; mais si on les résout, les parties que l'on obtient sont homogènes, comme une particule d'eau est de l'eau; il n'en est pas ainsi des parties d'une syllabe. » Ce sens s'accorde bien, du reste, avec l'explication de *stoicheion*, qui nous est fournie par la respectable autorité de Denis le Thrace. Voici cette étymologie telle que nous la lisons dans l'auteur de la première grammaire grecque : *Ta de auta kai stoicheia kaleitai dia to echein stoichon tina kai taxin:* ces mêmes caractères sont aussi appelés *stoicheia*, parce qu'ils ont un certain ordre et arrangement. Pour quel motif les Romains, à qui l'idée d'*élément* fut sans doute révélée pour la première fois par leur commerce avec les philosophes et les grammairiens de la Grèce, ont-ils traduit *stoicheia* par *elementa?* C'est ce qu'il est plus difficile de déterminer. Pour désigner les *éléments* physiques, les plus anciens philosophes grecs se servaient de *ridzômata*, racines, plutôt que de *stoicheia*, et si *elementa* est mis pour *alimenta*, dans le sens de ce qui alimente (V. ALIMENT), peut-être ne devons-nous y voir qu'une traduction de *ridzômata*. Telles sont les explications que propose Max Müller pour arriver à l'étymologie d'*elementum*. Pott, au contraire, voit dans ce mot la racine sanscrite *li*, décomposer, résoudre, avec la préposition *é*. *Elementum* désignerait ainsi la partie constitutive d'une chose, la dernière en laquelle il soit possible de la résoudre. Et peut-être que cette explication très-simple est préférable à l'explication bien autrement compliquée de Max Müller.

— Méd. *Eléments morbides*. Nom donné par certains médecins aux divers principes de perturbation auxquels on peut ramener l'ensemble des maladies. Barthez, qui est le promoteur de la doctrine des *éléments* morbides, donne ce nom aux actes constitutifs des maladies, aux actes primordiaux et nécessaires de l'évolution morbide. M. Quissac, disciple de Barthez, admet onze *éléments* morbides, qui sont les suivants : fiévreux, inflammatoire, catarrhal, bilieux, muqueux, adynamique, ataxique, malin, périodique, nerveux, fluxionnaire. La conception des *éléments* est étroitement liée, chez Barthez et Quissac, à leurs doctrines vitalistes. Ces modes constitutifs de la maladie ne sont pour eux que les modes de l'affection du principe vital. Inutile d'ajouter que c'est le comble de la métaphysique et la négation de toute espèce de science positive.

M. Monneret, placé à un autre point de vue, entend par *élément* prochain des maladies tout état morbide, local ou général, primitif et irréductible à des états morbides plus simples. Voici quels *éléments* il admet : 1° *éléments* consistant dans un trouble des propriétés vitales; 2° *éléments* consistant dans une altération du sang; 3° *éléments* consistant dans une lésion simultanée des liquides et des solides; 4° *éléments* consistant dans une altération locale commune à tous les solides.

M. Forget a une doctrine plus compliquée. Il admet des *éléments* simples, comme le chaud, le froid, la rougeur, la pâleur, la douleur, la torpeur, le spasme, la continuité, l'intermittence, etc.; des *éléments* complexes, comme l'*élément* inflammatoire, l'*élément* fièvre, etc.; des *éléments* propres, c'est-à-dire tenant à la maladie même, tels que la toux, le râle crépitant, dans la pneumonie; des *éléments* accessoires ou conjoints, tels que l'*élément* pleurésie compliquant l'*élément* tubercule pulmonaire, l'*élément* endocardite compliquant l'*élément* rhumatisme, etc. Il établit encore des *éléments* étiologiques et des *éléments* symptomatiques, etc.

Somme toute, il y a peu d'ordre et de clarté réelle dans la doctrine de Forget. Encore que son inspiration soit moins extravagante que celle des doctrines nées à Montpellier, elle n'est ni plus positive ni plus scientifique. Les *éléments* de Forget, tout comme ceux de Monneret, ne sont que des symptômes. Ces symptômes n'ont point tous la même importance, évidemment; mais c'est une rude besogne que de les classer systématiquement et d'en faire des *éléments* morbides, alors qu'ils ne sont que l'expression variable et changeante d'un trouble survenu dans la composition des *éléments* anatomiques qui composent les tissus.

La doctrine des *éléments* morbides a l'air d'impliquer que la maladie est chose spéciale, d'une essence distincte et d'une nature étrangère à celle des autres choses vitales. Il n'en est rien. C'est un trouble, une perturbation, une modification de l'ordre normal; les *éléments* de la maladie sont les *éléments* de la santé, c'est-à-dire que les propriétés morbides résultent de l'exercice perverti, accru ou diminué, des propriétés normales; et voilà tout.

— Philosoph. et phys. *Théorie des quatre éléments*. Empédocle est le père de cette théorie. Avant lui, les empiriques ioniens avaient bien cherché le principe des choses dans un *élément* matériel : l'eau, l'air, la terre et le feu; mais, pour ces premiers philosophes, l'*élément* principe était un; quoique empiriques, ils admettaient l'unité substantielle de l'être. Empédocle abandonne l'unité, qu'il remplace par la multiplicité : pour lui, les *éléments* sont au nombre de quatre : la terre, l'eau, l'air et le feu. Ce sont ceux que l'observation immédiate de la nature nous révèle comme les corps primitifs et en quelque sorte types de tous les autres; ce sont ceux qui ont joué un si grand rôle dans la physique ancienne. « Trois d'entre eux, sous les noms de terre, d'eau et d'air, représentent en réalité les trois états d'agrégation et de consistance de la matière; le quatrième, envisagé dans ce phénomène qui a semblé si grand aux hommes des premiers temps, le feu, est à la fois la chaleur, principe actif et vivifiant, et cet éther qui tient lieu de l'esprit dans certaines cosmogonies; à l'exemple des auteurs de ces cosmogonies, dont le rapprochent et la pensée et la forme de son poëme, Empédocle caractérise les *éléments* par des symboles. » (Renouvier, *Philosophie ancienne*, t. I, p. 105.) Mais écoutons Empédocle lui-même :

« Entends d'abord les quatre racines de toutes choses :

» Le blanc Zeus, Héré qui porte la vie, puis Aïdonée,

» Et Nestis, qui de ses larmes arrose la source des mortels. »

Et ailleurs, dans des vers conservés par Clément d'Alexandrie, il traduit en langage vulgaire ces termes symboliques :

« Entends d'abord les quatre racines de toutes choses :

» Le feu, l'eau, la terre et l'éther immense, élevé;

» D'où tout ce qui était, ce qui est et ce qui sera. »

Ces quatre *éléments*, dont la composition et la décomposition produisent toutes choses, ont une propriété commune qui les rend comparables : la quantité; enfin ils se divisent en parcelles de plus en plus ténues, sans qu'il puisse y avoir de terme à la division. Mais comment le monde peut-il sortir de ces *éléments?* quelles sont les causes actives de tous les phénomènes? Empédocle en reconnaît deux : l'amour et la discorde; par l'un, les *éléments* tendent à s'unir; par l'autre, à se séparer. Empédocle a présenté lui-même, en trois vers conservés par Sextus Empiricus, un résumé de sa doctrine :

Le feu et l'eau, et la terre, et l'éther immense, élevé,

Et à part de ceux-ci la détestable discorde, partout égale,

Et au milieu d'eux l'amitié, aussi longue qu'elle.

Nous retrouvons dans la cosmogonie de Platon, exposée dans le *Timée*, les quatre *éléments* d'Empédocle. Lorsque le dieu du *Timée* crée le monde, il donne la forme cubique à la terre, en raison de sa stabilité; au feu, à l'air et à l'eau, il donne les trois autres formes géométriques parfaites : au feu, la forme pyramidale, c'est-à-dire la plus mobile de toutes; à l'air, la forme octaédrique; à l'eau, la forme icosaédrique; ces formes géométriques peuvent se résoudre les unes dans les autres, de même que l'eau peut se transformer en air, et réciproquement. Rien n'est visible sans le feu; rien n'est solide sans la terre. Dieu composa donc le corps universel de feu et de terre; mais il fallait un lien entre ces deux *éléments;* Dieu inséra deux moyens entre le feu et la terre : l'air et l'eau; de là la situation respective des *éléments* du monde : le feu, l'air, l'eau, la terre; de là aussi l'harmonie de l'univers. Ce mélange des quatre *éléments* reçut la forme la plus convenable à l'animal qui embrasse dans son sein tous les animaux, je veux dire la forme qui réunit toutes les formes, ou la forme sphérique, toujours semblable, toujours identique à elle-même. Tout dans l'univers est composé de ces quatre *éléments :* ainsi la flamme, la lumière, la chaleur sont autant de parties du feu; l'éther et le brouillard sont de l'air; il y a dans l'eau le fluide mobile et le fluide fusible que le feu mobilise; l'or, le diamant, le fer sont des parties terreuses. « Ainsi les divers corps, le vin, l'huile, les pierres, la poix, la gomme, le miel, l'opium, s'expliquent par les combinaisons, les mouvements, les transformations des *éléments;* et le sage qui, laissant de côté l'étude de ce qui est éternel, veut étudier les choses nées et leurs causes vraisemblables, se procure aisément un plaisir sans remords, et se ménage pour la vie un plaisir sage et modéré. » (*Timée.*)

Si nous passons de Platon à Aristote, nous rencontrons encore cette théorie commune à toute la physique des anciens; mais à mesure qu'elle s'avance, la théorie reçoit de nouveaux développements. C'est ainsi que, chez Aristote, nous la trouvons mieux définie que chez Platon. Pour Aristote, le monde est éternel; il est mis en mouvement par un Dieu éternel comme lui, qui l'anime, qui le dirige par l'irrésistible attrait de la finalité. Le monde est donc mû par attraction et non par impulsion. Mais parmi les mouvements de translation, un seul peut être éternel, infini, cohérent et invariable : c'est le mouvement circulaire ou la révolution sur soi. Pour Aristote, c'est le mouvement du premier mobile. Mais quels corps portent en eux le principe de leur mouvement? Ce sont évidemment les corps simples : le feu, par exemple, qui tend constamment du centre à la circonférence, ou l'eau, ou l'air ou la terre. Au-dessus de ces quatre corps il en est un cinquième dont le mouvement est le plus simple : le premier ciel, qui se meut autour de son centre sans changer. Ce premier mobile, exempt de pesanteur et de légèreté, ne pouvant ni diminuer ni augmenter en quantité, incapable de changer en qualité, est ce que les Grecs et les Barbares appellent *éther*, et ce dont il faut faire un cinquième *élément*. Pour Platon, on l'a vu, l'éther était de l'air; pour Aristote, c'est un *élément sui generis*, qui constitue le premier mobile, le premier ciel, entre le Dieu moteur et l'univers. Ce ciel, incorruptible et divin, sans appui comme sans moteur extérieur, tourne sur lui-même pendant l'infinie durée. Mais pour que le premier corps mobile puisse se mouvoir, il lui faut un corps immobile au centre : c'est la terre.

« A la terre il faut un contraire doué d'un mouvement opposé : c'est le feu. Entre ces deux corps il existe des intermédiaires, et comme ils sont respectivement actifs et passifs, tous corruptibles, il faut qu'il y ait une génération. Si enfin la génération existe, il se produit divers mouvements, et il peut y avoir plusieurs corps entraînés dans un mouvement circulaire.

» Les astres sont composés de ce corps, dont la sphère des fixes est faite, et qui, de sa nature, est propre à se mouvoir en cercle. Ils ne sont ni de feu, ni portés dans le feu, mais ils engendrent la lumière et la chaleur à la suite du frottement que fait subir à l'air leur vitesse excessive. C'est ainsi, nous le savons, que le mouvement a la vertu naturelle d'enflammer le bois, les pierres et le fer, et qu'il est assuré qu'une flèche s'échauffe quand elle traverse rapidement l'espace. » (Renouvier, *Philosophie ancienne.*)

Comment Aristote arrive-t-il à déterminer ainsi le nombre des *éléments?* C'est par le nombre des mouvements simples de la nature. Il y a trois mouvements simples dans la nature : le mouvement de révolution circulaire, la translation rectiligne de bas en haut, la translation de haut en bas; à ces trois mouvements correspondent trois *éléments :* au premier, l'éther, qui tourne sur lui-même; au second, le feu, qui tend vers le haut, principe de légèreté; au troisième, la terre, qui tend vers le bas, principe de pesanteur. Entre le feu et la terre se placent l'eau et l'air comme intermédiaires. On le voit, pour Aristote, ces *éléments* sont quelque chose de réel, de substantiel, ce dont toutes choses sont composées. Pourtant d'autres passages d'Aristote, dans le traité *De la génération et de la corruption*, par exemple, nous permettent de donner à la théorie des *éléments* une autre interprétation.

« Quatre grandes qualités sont inhérentes à tout ce qui est sensible au toucher : le chaud et le froid, qualités actives; la sécheresse et l'humidité, qualités passives; or, le chaud, selon qu'il est uni à l'humide ou au sec, engendre l'air ou le feu, et le froid compose l'eau et la terre avec les mêmes qualités. La propriété active du chaud est d'assembler et d'agréger ce qui est homogène, car c'est à cela que se réduit la prétendue vertu dissolvante du feu; et la propriété du froid est, au contraire, d'assembler également ce qui est homogène et ce qui ne l'est pas. L'humide et le sec consistent, l'un en ce qui ne se peut limiter par soi, tandis qu'il est aisément limité du dehors; l'autre, au contraire, en ce qui se limite soi-même. Toutes les autres qualités factices se réduisent à celles-ci ou s'expliquent par elles. » (Renouvier, *Philosophie ancienne.*)

Les stoïciens, eux aussi, reprirent dans leur physique la théorie des quatre *éléments :* ils systématisèrent la doctrine d'Héraclite, en distinguant dans le monde le principe actif et le principe passif. Il existe, suivant eux, deux principes différents : l'un efficient, c'est Dieu; l'autre passif, c'est la matière. C'est dans la matière que Dieu construit toutes choses. Il existe, en outre, quatre *éléments*, différents des principes, et qui ont leurs qualités particulières. Les principes incorruptibles sont sans forme aucune; les *éléments*, au contraire, sont formés et corruptibles; ce sont eux qui apparaissent et disparaissent les premiers lors de la composition et de la décomposition des choses.

— Iconog. Les anciens adoptèrent plusieurs figures symboliques pour désigner les *éléments :* l'air fut représenté sous la figure d'Iris avec son voile flottant, de Junon avec son paon, de Zéphyr avec de petites ailes, d'Éole, roi des vents, avec son outre; l'eau fut tantôt une naïade avec son urne, un fleuve avec un gouvernail à la main, Neptune avec son trident, un triton avec sa conque, une néréide avec un dauphin; Vulcain fut la personnification par excellence du feu; mais cet *élément* fut désigné souvent encore par une vestale placée près du foyer sacré; la terre fut personnifiée par Cybèle ou la déesse Tellus. Parmi les attributs assignés par les anciens aux *éléments*, nous signalerons la corne d'abondance, les épis, le lion, attributs de la terre; les plantes aquatiques, le dauphin et autres poissons, attributs de l'eau; la salamandre, attribut du feu; l'aigle, le caméléon, attributs ou symboles de l'air. Au moyen âge, la symbolique conserva le caméléon et la salamandre comme présidant l'un à l'air, l'autre au feu; mais elle adopta pour les deux autres *éléments* deux nouveaux animaux, la taupe pour la terre, le hareng pour l'eau. Il y eut bien d'autres symboles des *éléments* en usage dans la statuaire et dans la peinture au moyen âge. Les personnifications mythologiques de l'antiquité se conservèrent même assez tard : c'est ainsi que dans l'*Hortus deliciarum*, célèbre manuscrit du XIIe siècle, que possède la bibliothèque de Strasbourg, nous voyons l'air et l'eau représentés par Éole et Neptune.

Parmi les représentations modernes les plus intéressantes qui aient été faites des *éléments*, nous citerons quatre charmants tableaux circulaires de l'Albane, qui appartiennent au musée royal de Turin, et dont nous donnons ci-après la description : le Feu y est symbolisé par les forges de Vulcain; l'Air par Junon, assise sur son char traîné par des paons; la Terre par Cybèle, sur un char traîné par des lions; l'Eau par Galatée, sur une conque marine traînée par des dauphins. Dans une peinture du pavillon de l'Aurore, à Sceaux, Le Brun avait personnifié la Terre par une femme appuyée sur une urne, faisant jaillir du lait de son sein et se débarrassant de son manteau, d'où quantité d'oiseaux se répandaient dans les airs. J.-T. de Bry, dans une suite de quatre estampes, a représenté le Feu par l'*Enfer*, l'Air par l'*Assemblée des dieux*, l'eau par le *Déluge*, la Terre par *Bacchus et Cérès*. Breughel de Velours a peint plusieurs représentations des *quatre éléments;* nous citerons, entre autres, deux jolis petits tableaux, clairs et bien conservés, qui appartiennent au musée des Offices; deux tableaux du Louvre, représentant l'un la Terre, l'autre l'Air; un tableau du musée du Belvédère, à Vienne, daté de 1604, peint sur cuivre, et dont les figures sont attribuées à Rottenhamer; trois tableaux du musée de Madrid, dont deux ont des figures peintes par H. de Klerck, tandis que les figures du troisième passent pour être de Van Balen. Une foule d'animaux et d'objets appartenant aux quatre règnes de la nature ornent ces tableaux symboliques, et sont peints avec cette délicatesse de touche qui caractérise la manière de Breughel de Velours. Dans le tableau du Louvre, représentant la Terre, on voit au premier plan un cheval, un lion, un tigre, un loup, un paon, des oiseaux aquatiques, divers autres animaux, et, au fond, le Père Éternel, Adam et Ève : c'est l'image du paradis terrestre. Dans la composition symbolisant l'Air, Uranie, assise sur des nuages qui s'élèvent au-dessus d'une immense vallée, tient d'une main une sphère céleste et de l'autre un perroquet blanc; auprès d'elle, le génie de l'astronomie observe avec une lunette le char d'Apollon et celui de Diane, qui parcourent les cieux; quelques petits génies poursuivent des oiseaux; d'autres jouent avec des instruments d'optique; à terre et sur les arbres sont des animaux de toute espèce. Cette peinture est datée de 1621; les figures, ainsi que celles du tableau de la Terre, passent pour être de la main de Van Balen. Dans l'un des tableaux du musée de Madrid, exécuté en collaboration avec H. de Klerck, la Terre est personnifiée par une grosse femme nue, couchée et tenant une corne d'abondance; l'Eau est une jolie Flamande, au double menton, tenant un grand coquillage d'où l'eau s'échappe; l'Air est un génie planant dans le ciel et ayant sur le poing un perroquet; le Feu, enfin, est un jeune homme brun et barbu, circulant dans l'espace avec la foudre dans une main et une torche dans l'autre. Le tableau dont les figures sont attribuées à Van Balen nous montre une belle fille épanchant l'eau d'un coquillage; deux jeunes femmes, dont l'une nous présente un fruit et l'autre une corne d'abondance; deux autres femmes entrelacées et planant dans les airs, la première tenant une torche allumée, la seconde un oiseau de paradis. Des animaux et des objets divers garnissent les divers plans de cette composition. Un tableau exécuté par Van Balen seul, et qui appartient au musée de Dresde, nous montre les *éléments* figurés par quatre enfants : l'un se chauffe, l'autre tient une pomme, le troisième un poisson, le quatrième un perroquet. C. van Balen a gravé, d'après Abraham Diepenbeek, quatre pièces ovales (in-4°), où les *éléments* sont représentés aussi par des enfants portant des emblèmes. Le musée de Dresde possède quatre tableaux de J.-V. Plet-

zer, où les *éléments* sont figurés à la façon de Breughel, et quatre pastels de Rosalba Carriera, où ils sont symbolisés par quatre demi-figures de jeunes filles, l'une tenant un oiseau, l'autre des poissons, la troisième des fruits, la quatrième un flambeau. Un tableau de Lancret, représentant les *Quatre éléments*, a figuré à la vente Beringhen (1770) et à la vente Mariette (1775). Parmi les gravures retraçant le même sujet, nous mentionnerons : une suite de quatre pièces rondes, par Kellerthaler (1589); quatre pièces, par L. Leroux (vers 1650); deux pièces par Ferd. Beurez; quatre pièces in-f°, par Cl.-A. Duflos, d'après Fr. Boucher; quatre pièces (arabesques), par J.-C. Huguier, d'après Watteau; quatre pièces, par Gaspard Duchange et Desplaces, d'après Ant. Coypel; quatre pièces, par Jehner, d'après Breughel; quatre pièces, par Richard Houston; quatre pièces, par J. Couvay, d'après Grég. Huret; quatre pièces, par P. de Jode le jeune, d'après Martin de Vos; quatre pièces, par Edme Jeaurat, d'après Nicolas Vleughels (1716); quatre pièces, par Nic. Bonnart; quatre pièces, par J. Gole; quatre pièces, par Olivier Dofin (vers 1650); quatre pièces, par J. Falck; quatre pièces, par J. Daullé, d'après Boucher, etc.

Au Louvre, la coupole de la salle Ronde offre la représentation des *éléments* en quatre compartiments, dont l'un, peint par Blondel, nous montre *Eole déchaînant les vents contre la flotte troyenne;* les trois autres, peints par Couder, représentent le *Combat d'Hercule et d'Antée* (la Terre), *Achille près d'être englouti par le Xanthe et le Simoïs* (l'Eau), *Vénus recevant de Vulcain les armes qu'il a forgées pour Enée* (le Feu).

Éléments de la morale universelle, ouvrage du baron d'Holbach, publié, après sa mort, par Naigeon (1790, in-18). Depuis longtemps les philosophes de la dernière partie du XVIIIe siècle se plaignaient de l'abus des mots et le trouvaient si fréquent, si multiplié, qu'un écrivain de cette époque disait qu'il ferait le sujet d'un livre entier. Ce même critique ajoutait : « Par exemple, en fait de morale, tous les mots sont connus et familiers à tout le monde; et cependant il n'en est presque pas un dont on n'abuse à tout moment. Aussi désirons-nous depuis longtemps un catéchisme de morale qui, en fixant à chaque mot son sens précis et clair, y attache une idée nettement définie et suffisamment développée. » L'Académie française elle-même avait proposé inutilement, pendant plusieurs années, un prix pour un ouvrage de cette nature. Ce furent ces plaintes et cet appel aux intelligences élevées de la secte philosophique qui décidèrent sans doute le baron d'Holbach à entreprendre le livre auquel il donna le simple titre d'*Eléments de la morale universelle.* Il portait pour épigraphe ce beau vers de Virgile :

Nunquam aliud natura, aliud sapientia dicit.

Ce petit livre, trouvé après sa mort dans les papiers du célèbre philosophe, fut confié à Naigeon, qui le refondit et le publia quelques mois plus tard.

L'auteur y réunit, dans le moins d'espace possible, et avec un ordre, une clarté et une précision singulières, les idées élémentaires de la morale universelle, c'est-à-dire de celle qui convient à tous les peuples, en mettant de côté les opinions religieuses qui les distinguent. Le résultat qu'il s'est proposé d'en tirer, c'est que « la morale est fondée sur la nature, sur les besoins et sur les intérêts des hommes; que sans elle ils ne peuvent être heureux dans quelque position qu'ils se trouvent; en un mot, que l'intérêt de tout homme est d'être vertueux. » Il y définit, avec une simplicité qui met ce livre à la portée de tout le monde, la nature de l'homme, ses facultés, ses intérêts, ses affections, ses rapports, ses devoirs, ses vertus, ses vices et toutes ses qualités morales. Il serait difficile de donner une analyse détaillée d'un ouvrage tel que celui-ci, où tout n'est que substance. Mais nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur d'en lire quelques extraits.

Qu'est-ce que la raison? La raison est l'usage, que l'homme apprend à faire pour son bonheur, des vérités qu'il a recueillies; la raison est l'expérience appliquée à la conduite d'un être sensible et intelligent qui cherche le bonheur.

Qu'est-ce que la morale? C'est la connaissance des devoirs que la raison impose à un être sensible, intelligent, qui cherche son bonheur, et qui vit en société avec des êtres semblables à lui, ou animés des mêmes désirs.

Qu'est-ce que la société? C'est l'assemblage de plusieurs hommes réunis pour travailler, par de communs efforts, à leur bonheur mutuel.

Quels sont les devoirs de l'homme en société? C'est de prendre tous les moyens convenables pour obtenir la fin que la société se propose.

Qu'est-ce que la liberté? C'est le droit que chaque homme en société a de faire, pour son propre bonheur, tout ce qui ne nuit point à celui de ses associés.

Qu'est-ce que le souverain de la société? C'est un des membres de la société à qui elle a donné le droit d'exprimer ses volontés, d'agir pour elle, de régler les actions de tous ses membres pour le bien général.

Les droits du souverain sont-ils limités? Oui, sans doute; ils sont limités par la raison qu'il ne peut approuver que ce qui est avantageux à la société. Le souverain est un usurpateur lorsqu'il exerce sur elle un droit qu'elle désapprouve; il est un tyran lorsqu'il exerce un pouvoir qui lui nuit.

Est-ce qu'une société est soumise à des devoirs à l'égard d'une autre société? Oui, sans doute; les sociétés ou les nations sont soumises à des devoirs, et ces devoirs sont les mêmes que ceux qui subsistent entre un homme et son semblable : les nations se doivent réciproquement l'humanité, la justice; leur morale, comme celle de tout homme, est fondée sur les besoins réciproques; c'est le besoin et l'intérêt qui les unissent plus ou moins intimement, qui rendent leurs devoirs plus ou moins indispensables, et qui sont les mesures constantes de leurs sentiments mutuels. Leurs alliances et leurs confédérations sont maintenues par les mêmes moyens que les associations particulières des hommes; elles demandent de la bonne foi, de l'équité, de la sincérité. Leurs guerres sont justes et légitimes lorsqu'elles ont pour objet la défense de leurs droits; elles doivent cesser avec le danger et faire place à l'humanité. La paix entre elles leur est avantageuse, de même que le repos aux membres d'une même société : les traités ou conventions qu'elles font entre elles doivent être fidèlement observés. La conquête ne leur donne des droits véritables que lorsqu'elle procure le bien-être à la société conquise. Enfin l'intérêt des nations, comme celui des individus de l'espèce humaine, exige qu'elles soient justes, bienfaisantes; qu'elles vivent dans la concorde, qu'elles montrent des vertus nécessaires, en tout temps, au bonheur du genre humain.

Les *Eléments de la morale universelle* obtinrent le succès qu'ils méritaient. Les éloges furent unanimes. « C'est un précieux livre, dit Marmontel, que celui où, dans une heure de lecture, on trouve toutes les idées de morale les plus intéressantes pour le bonheur de l'homme, démêlées, rangées, nettement exposées. Mais l'intérêt en est bien plus vif pour ceux qui, ayant joui quarante ans de la société intime de l'auteur, l'ont vu mettre en pratique cette philosophie sincère et douce, et qui retrouvent dans ses principes l'abrégé de son caractère, le souvenir de ses vertus, le tableau de sa vie entière. » Grimm, cependant, se plaignit que le langage si simple, si clair, si pur du baron d'Holbach ne s'adressât jamais qu'à l'entendement, et n'allât jamais au cœur ni à l'imagination. Le même critique a remarqué que dans ce petit livre l'auteur ne parle de Dieu et des péchés ni en bien, ni en mal, réserve qu'il n'avait jamais eue dans ses autres ouvrages.

Éléments de la langue algérienne, par M. Pihan; Paris, 1851, 1 vol. in-8°. En composant cette grammaire, M. Pihan, connu déjà par la publication d'un *Glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc*, s'est proposé de faciliter l'étude du dialecte arabe usité dans l'Algérie. Dans les ouvrages élémentaires qui avaient été publiés auparavant sur l'idiome algérien, on avait classé les parties du discours d'après l'ordre établi pour le français. Ce système, contraire à celui des Arabes, a paru à M. Pihan ne pouvoir donner qu'une idée imparfaite du mécanisme des mots. Il a préféré suivre la méthode des grammairiens orientaux, afin d'initier plus vite le lecteur à la connaissance de la syntaxe sans surcharger sa mémoire de règles trop compliquées. Une particularité digne d'être signalée dans cet ouvrage, c'est que l'Imprimerie nationale y a fait usage, pour la première fois, de caractères maghrébins, c'est-à-dire de types semblables à l'écriture des peuples barbaresques, qui diffère sensiblement de celle des Arabes de l'Egypte et de la Syrie.

Éléments d'histoire ancienne et moderne, par l'abbé Millot. V. HISTOIRE.

Éléments de la philosophie de l'esprit humain, par Dugald Stewart. V. PHILOSOPHIE.

Éléments de la philosophie de Newton, par Voltaire. V. PHILOSOPHIE.

Éléments de littérature, par Marmontel. V. LITTÉRATURE.

Éléments de critique, par Home. V. CRITIQUE.

Éléments d'idéologie, ouvrage célèbre de Destutt de Tracy. V. IDÉOLOGIE.

Éléments (LES), opéra-ballet en quatre actes avec un prologue, paroles de Roy, musique de Lalande et Destouches, représenté à l'Opéra le 29 mai 1725. Le roi dansa dans ce ballet, lorsqu'on le donna au palais des Tuileries, le 22 décembre 1721. L'acte du Feu a été souvent joué séparément avec succès. Le Destin, Vénus, une Grâce ouvrent le prologue. Voici l'indication des personnages : première entrée (l'Air) : Ixion, Junon, Jupiter, Mercure, Zéphyrs; seconde entrée (l'Eau) : Leucosie, Doris, Arion, Neptune, un matelot; troisième entrée (le Feu) : Emilie, Vestale, Valère, l'Amour, un chevalier romain; quatrième entrée (la Terre) : Pomone, Vertumne, Pan, une bergère, chasseresses. Ce ballet, dont la musique offrait des passages très-agréables, a eu un grand succès. Il a été repris en 1727, en 1734, et joué pendant l'année 1742 presque sans interruption. Au ballet des *Eléments* se rattachent les noms les plus connus de l'ancien Opéra : ceux de Thévenard, Chassé, Tribou, Murayre, Dubourg, Jélyotte, Martin, Dun, Person; ceux des chanteuses Lambert, Antier, Eremans, Souris, Dun, Lemaure, Fel; et des danseuses Petitpa, Mariette, Camargo.

On fit plusieurs couplets contre l'opéra des *Eléments*, à l'Opéra-Comique. Dans un prologue intitulé l'*Enchanteur Mirliton*, on chanta les deux couplets suivants :

Tout Paris croit que l'Opéra
De santé crèvera,
En dépit des dérangements
De tous les éléments.

Comme il y avait dans le ballet une danse de vestales, on ajouta :

Oui, je sais qu'il veut que tout danse,
Quand ce serait hors de cadence;
C'est le grand tic de l'Opéra,
Ce sont ses grâces capitales;
On voit sur ce théâtre-là,
Se trémousser jusqu'aux vestales.

On fit encore celui-ci, qui n'est pas le plus mauvais :

De quoi va-t-on s'aviser, ma féale,
De vous placer incongrûment?
A l'Opéra placer une vestale,
Ce n'est pas là son élément.

Éléments (LES QUATRE), tableau de l'Albane, au musée de Turin. Le célèbre artiste bolonais a représenté les *éléments* par des allégories empruntées à la mythologie antique. Le Feu est désigné par les *Forges de Vulcain*, où se fabriquent les foudres de Jupiter et où Vénus distribue aux Amours des flambeaux, à la flamme desquels ils présentent les flèches qui serviront à frapper Jupiter lui-même. L'Air est symbolisé par Junon, assise sur son char traîné par des paons et conduit par Cupidon; la pluie, le tonnerre, l'arc-en-ciel, et divers météores entourent la déesse. Des oiseaux qui chantent et des Amours qui battent du tambour expriment les vibrations sonores de l'air; les tempêtes dont cet élément est si souvent agité sont indiquées par Eole, qui déchaîne les vents. La Terre est personnifiée par Cybèle, tenant un sceptre et assise sur son char, auquel des lions sont attelés; aux côtés de cette déesse se tiennent Flore, Cérès et Bacchus, qui président aux trois saisons pendant lesquelles la terre produit les fleurs, les moissons et les fruits; des Amours accompagnent ces divinités. L'Eau nous apparaît sous la figure de Galatée parcourant les mers sur une conque attelée de dauphins; derrière elle, des Amours tiennent une voile de pourpre, gonflée par le vent; des tritons et des néréides la précèdent; les fleuves et les torrents viennent mêler leurs eaux à celles de l'Océan; sur le rivage, les compagnes de Galatée pêchent, avec l'aide des Amours, du corail, des perles et autres produits de la mer.

Ces quatre compositions sont peintes sur des toiles circulaires de 1m,80 de diamètre. L'exécution en est légère, délicate, harmonieuse. Elles faisaient partie, en 1695, du cabinet du roi de Sardaigne.

ÉLÉMENTAIRE adj. (é-lé-men-tè-re — rad. *élément*). Qui est un élément : *Une substance* ÉLÉMENTAIRE. *De la matière* ÉLÉMENTAIRE. *Les molécules* ÉLÉMENTAIRES. *Nous sommes dans l'ignorance la plus absolue de la figure des molécules* ÉLÉMENTAIRES *des corps.* (Cuv.)

— Peu compliqué dans sa forme ou dans sa substance : *L'organe le plus compliqué est un agrégat, un composé de cellules de plus en plus* ÉLÉMENTAIRES. (Raspail.)

— Par anal. Très-simple de forme : *Une tente est l'habitation la plus* ÉLÉMENTAIRE. *On rencontre à chaque pas des femmes qui n'ont sur elles que cet habillement* ÉLÉMENTAIRE. (E. About.)

— Fig. Très-simple dans sa composition ou dans son fonctionnement : *Le despotisme est le plus* ÉLÉMENTAIRE *des gouvernements.* (Vacherot.) ‖ Très-facile à saisir, à cause de sa simplicité : *Ceci est clair et tout à fait* ÉLÉMENTAIRE. *Il faut répéter sans cesse les vérités les plus* ÉLÉMENTAIRES, *parce que ce sont celles-là qui ont le plus de peine à faire leur chemin.* (L. Jourdan.) ‖ Simple et fondamental : *La sévère distinction des pouvoirs est un principe* ÉLÉMENTAIRE *de la science politique.* (Vacherot.) *Il est une règle* ÉLÉMENTAIRE *: c'est celle qui considère toujours comme une faute de jouer le jeu de ses adversaires.* (E. de Gir.)

— Qui concerne les premiers principes, les éléments : *Traité* ÉLÉMENTAIRE. *Livres* ÉLÉMENTAIRES. *Mathématiques* ÉLÉMENTAIRES. *Enseignement* ÉLÉMENTAIRE. ‖ Où l'on enseigne les éléments : *Classes* ÉLÉMENTAIRES. ‖ Qui a écrit sur les éléments : *Euclide n'est qu'un auteur* ÉLÉMENTAIRE.

— Hist. nat. *Parties élémentaires,* Tissus essentiels qui se rencontrent dans la généralité des êtres organisés : *Les* PARTIES ÉLÉMENTAIRES *des plantes et des animaux.*

— Chim. *Molécules élémentaires*, Molécules qui composent, par leur agrégation, d'autres molécules appelées INTÉGRANTES. ‖ *Affinité élémentaire*, Affinité exercée par un des éléments d'un composé, exclusivement aux autres.

— Anc. phys. *Feu élémentaire*, Feu primitif qui aurait été la source de tout le feu qui existe aujourd'hui dans l'univers.

— Anat. *Tissus élémentaires*, Tissus simples auxquels on peut ramener tous les tissus qui constituent le corps d'un animal : *Les tissus* ÉLÉMENTAIRES *sont le tissu cellulaire, le tissu musculaire et le tissu nerveux.*

— Mythol. *Esprits élémentaires*, Esprits d'une nature très-subtile qui président aux éléments, suivant les cabalistes : *Les esprits* ÉLÉMENTAIRES *de l'air.*

— **Antonymes.** Secondaire et supérieur (en parlant de l'instruction publique); transcendant, transcendantal.

ÉLÉMENTÉ, ÉE adj. (é-le-man-té — rad. *élément*). Composé d'éléments : *Saint Bonaventure enseigne que les corps* ÉLÉMENTÉS *sont des corps dans lesquels entrent les quatre* ÉLÉMENTS. (Daunou.) ‖ Inus.

ÉLÉMENTOLOGIE s. f. (é-lé-man-to-lo-ji — du français *élément*, et du gr. *logos*, discours). Branche de l'anatomie qui s'occupe des éléments anatomiques.

— **Encycl.** On fait quelquefois rentrer l'étude des éléments anatomiques dans l'histologie, mais c'est à tort, attendu que l'histologie est, à proprement parler, la science des tissus. L'*élémentologie* forme un ensemble de notions parfaitement nettes et distinctes. Un élément anatomique est une partie organique microscopique, solide et formée par la juxtaposition de principes immédiats des trois classes. On a dit, avec raison, que le corps entier n'est pas autre chose qu'une fédération d'éléments anatomiques. C'est dans les éléments anatomiques que réside, en dernière analyse, toute l'activité par où les organes et les appareils manifestent leur puissance. Les organes, en effet, se décomposent en tissus, et les tissus en éléments anatomiques. Or, les organes n'ont pas d'autres propriétés que celles que possèdent individuellement les éléments anatomiques. Dans chaque tissu il y a un élément anatomique fondamental dont les propriétés prédominent, et un ou plusieurs éléments accessoires; ainsi, dans le muscle, la fibre musculaire; dans les nerfs, les tubes nerveux.

La vie est localisée dans les éléments anatomiques. L'analyse des éléments anatomiques est incompatible avec la conception de la vie. Quand on les décompose, ils se résolvent en principes immédiats inorganisés, qui sont un retour à la matière brute. L'organisation est un des caractères de la vie, et l'élément anatomique est l'expression ultime et primordiale à la fois de l'état d'organisation.

Nous verrons plus loin que, sous le rapport de la forme, il y a trois classes d'éléments anatomiques : les fibres, les tubes et les cellules. Sous le rapport des propriétés physiologiques, il faut ramener aux cinq propriétés suivantes, fondamentales, irréductibles et simples, tout l'ensemble des phénomènes physiologiques : *génèse*, *développement*, *nutrition*, *contractilité* et *innervation.* Les trois premières de ces propriétés sont appelées végétatives ou organiques, parce qu'elles sont communes aux végétaux et aux animaux. Ce sont les plus générales de toutes. Les deux dernières sont appelées animales, parce que les animaux seuls en sont doués. Et encore ne sont-elles chez les animaux que le privilège d'un petit nombre d'éléments. L'*irritabilité*, dont on rencontre quelquefois le nom dans les livres, n'est pas une propriété de la matière organisée, comme on l'a cru longtemps : c'est la plus ou moins grande aptitude des autres propriétés à se manifester, selon que les milieux y sont plus ou moins favorables.

La composition immédiate des éléments anatomiques est encore peu connue, vu les difficultés qui se présentent lorsqu'on veut séparer les uns des autres les divers éléments anatomiques. On ne connaît que la composition immédiate des tissus, et les résultats d'une pareille connaissance ne peuvent servir à rien, puisqu'elle est nécessairement irrationnelle. Les tissus ne sont pas formés de principes immédiats, ils sont formés d'éléments anatomiques. En indiquant la composition d'un tissu en principes immédiats, on saute donc un des degrés de l'analyse. Tout ce que nous pouvons aujourd'hui, c'est de les différencier les uns des autres à l'aide de quelques réactions empiriques et surtout à l'aide du spectacle de leur forme. Les études embryogéniques ont également contribué à faire mieux connaître la vraie nature et l'évolution de ces petits solides. Voici, du reste, l'énumération méthodique des principaux éléments anatomiques, rangés et classés en quatre grandes divisions. On trouvera sur la première d'assez longs détails à l'article GRANULATIONS.

MATIÈRES AMORPHES. GRANULATIONS.

Cellules.

Cellules embryonnaires.
Cellules de la notocorde.
Hématies.
Leucocytes.
Médullocelles.
Myélocytes.
Myéloplaxes.
Cellules de l'ovisac.
Eléments embryoplastiques.
Cytoblastions.
Epithélium.
Cellules des poils.
Cellules de Morgagni.
Cellules de la dentine.
Ovules.

Fibres.

Fibres cellules.
Fibres lamineuses.
Fibres élastiques.
Fibres du cristallin.
Fibres de l'émail.

Tubes.

Myolème.
Périnèvre.
Tubes nerveux.
Capillaires.

Substances homogènes creusées de cavités.

Élément osseux.
Ivoire.
Élément cartilagineux.

— *Historique.* Glisson (1650) est le premier observateur qui ait eu l'idée nette de l'existence des éléments anatomiques. A l'instar de Boerhaave, son contemporain, il supposait tous les éléments anatomiques semblables à des points dont l'agrégation constitue les cellules, les fibres, etc. De 1680 à 1720, Leuvenhœk constata la forme d'éléments anatomiques réels et décrivit avec soin les globules du sang, les fibres musculaires, les cellules épithéliales, etc. Ces notions restèrent stationnaires jusqu'à Bichat. Ce grand homme, après avoir étudié les organes et vu qu'ils résultent de l'enchevêtrement d'un certain nombre de parties distinctes (tissus), remarqua que ces dernières sont formées de parties encore plus petites, auxquelles il donna le nom d'*éléments anatomiques.* Il vérifia les assertions de Leuvenhœk ; mais les parties qu'il prenait, d'ailleurs, pour des éléments anatomiques, n'étaient encore, à vrai dire, que des assemblages d'éléments.

C'est M. de Mirbel qui le premier, en 1801, aperçut dans les plantes l'ensemble des principaux éléments anatomiques et les particularités de leur enchevêtrement réciproque. Hensinger, Grutthuisen et Treviranus firent sur les tissus animaux les mêmes observations que M. de Mirbel avait faites sur les tissus végétaux, et posèrent les premières assises de l'*histologie* animale, en marquant le nombre et la disproportion des éléments qui concourent à former un certain nombre des tissus du corps humain; Schwann et Schleiden vinrent ensuite, qui étudièrent avec une sagacité remarquable la génération et le développement des parties organiques dont l'*élémentologie* s'occupe. A une époque plus récente, Auguste Comte et Ducrotay de Blainville ont insisté sur l'importance capitale d'une saine étude des éléments anatomiques et sur la pleine subordination des connaissances physiologiques aux connaissances histologiques. De nos jours, enfin, M. Ch. Robin a défini et reconnu méthodiquement la presque totalité de ces éléments, après en avoir découvert plusieurs nouveaux ; il a montré les propriétés physiologiques qui leur sont inhérentes et élucidé entièrement l'histoire des aberrations pathologiques qu'ils peuvent subir en diverses occurrences.

Rien de plus curieux, d'ailleurs, que ces aberrations, dont la connaissance a renouvelé la pathologie et réformera de plus en plus la thérapeutique. Jadis, on n'étudiait des maladies que les symptômes, et des organes altérés que la superficie ou la contexture la plus apparente. Aujourd'hui, c'est jusqu'aux éléments qu'on remonte par le moyen du microscope qui les décèle; on va jusqu'aux troubles les plus délicats, et si l'on ne parvient pas toujours à déterminer la cause des maladies, on se représente du moins à merveille ce qu'est la maladie, comment elle entre, comment elle avance et comment elle finit, au sein de ces masses, soit solides, soit liquides, soit demi-liquides, dont l'assemblage forme notre être fragile. La connaissance des tumeurs qui sont produites, par l'hypergénèse d'un élément anatomique accessoire, dans le sein d'une partie vivante, a gagné considérablement depuis que l'on connaît les éléments anatomiques. La thérapeutique n'y gagnera pas moins. Que sera, en effet, la thérapeutique de l'avenir, sinon la connaissance des effets qui résultent de la combinaison des principes immédiats étrangers avec ceux de l'organisme, effets parmi lesquels se trouvent tous les effets médicamenteux, c'est-à-dire tous les effets de nature à provoquer le retour des parties malades à l'état sain? Pour faire avancer l'art de guérir, il faut donc étudier les éléments anatomiques et leurs altérations sous l'influence des poisons, des remèdes, etc. Ils sont le siége cardinal des phénomènes physiologiques, pathologiques et thérapeutiques. La médecine légale profite de son côté des renseignements que lui donne la science élémentologique. Reconnaître des taches de sang, de méconium, de sperme, les distinguer, etc., tout cela implique l'habitude de voir ces formes de petits êtres jadis vivants. L'*élémentologie* est donc, avec raison, considérée comme faisant partie de l'anatomie générale, où elle prend rang entre la stœchiologie (science des principes immédiats) et l'histologie (science des tissus).

ÉLÉMI s. m. (é-lé-mi). Comm. Substance gommo-résineuse produite par des arbrisseaux du genre amyride, qu'on apporte de l'Inde, et que l'on appelle souvent ÉLÉMI ORIENTAL. ‖ *Élémi bâtard*, Celui que l'on apporte du Brésil. ‖ Quelques-uns écrivent ÉLEMI.

— Adjectiv. : *Gomme, résine* ÉLÉMI.

— **Encycl.** La résine *élémi* est une matière résineuse, très-odorante, qui, après avoir été exclusivement employée en pharmacie, a été, dans ces dernières années, utilisée par l'industrie pour la fabrication des vernis. On distinguait autrefois deux sortes d'*élémi :* l'*élémi* vrai ou *élémi* d'Éthiopie, et l'*élémi* faux ou *élémi* d'Amérique. Ces deux sortes d'*élémi* se trouvent toujours dans le commerce; mais celui que l'on appelait faux est aujourd'hui le plus estimé; de plus, l'Éthiopie n'exporte aucune sorte d'*élémi*, tous sont importés d'Amérique. L'erreur provenait de ce que l'on avait vu d'abord dans cette résine la gomme d'olivier des anciens, qui avait disparu du commerce. Quelques auteurs ont pensé même que c'était là l'origine du mot *élémi*, dont la racine serait ἔλαιος, nom grec de l'olivier. On sait aujourd'hui que les différentes sortes que fournit le commerce sont produites par des plantes de la famille des térébinthacées. Les plus connues sont : la résine *élémi* du Brésil, la résine *élémi* du Mexique, et la résine *élémi* en pains. La résine *élémi* du Brésil est produite par un arbre décrit par Pison sous le nom d'*icicariba*, l'*icica icicariba* de de Candolle; des incisions faites au tronc laissent découler la résine en abondance; on la récolte chaque jour, et on la livre au commerce dans des caisses. Elle est translucide, d'un blanc jaunâtre taché de vert, et semble formée de larmes accolées; elle est molle, et se dessèche en vieillissant. Son odeur forte, rappelant celle du fenouil, est due à une huile essentielle, qui lui donne en même temps les propriétés qui la font employer en médecine. Traitée par l'alcool bouillant, elle se dissout; il se dépose, par le refroidissement, une résine aiguillée, opaque, blanche, à laquelle on a donné le nom d'*élémine*, et qui représente environ le quart du poids de l'*élémi* dissous. Le commerce la falsifie parfois avec du galipot ou de la résine de sapin; mais l'odeur suffit pour faire découvrir cette fraude. La résine *élémi* du Mexique nous vient de Mexico par l'intermédiaire de l'Angleterre. Elle arrive souillée de débris de la plante qui la produit, l'*elaphium elemiferum.* Les indigènes l'appellent *copal.* Elle est très-molle, transparente, verdâtre, mais se dessèche bien plus rapidement que les autres espèces; son odeur est plus forte aussi, elle rappelle assez celle des semences de cumin. Elle est d'ailleurs plus rare que les deux autres. L'*élémi* en pains se présente sous la forme de pains triangulaires aplatis, enveloppés de feuilles, pesant entre 500 et 1,000 grammes. Il est plus homogène, plus transparent, et d'une teinte verte plus uniforme que l'*élémi* du Brésil; son odeur est la même. D'après Lémery, il viendrait du Mexique; mais il semble plus probable qu'il vienne de la Colombie; on pense qu'il est produit, comme celui du Brésil, par une variété d'icica.

On trouve parfois dans le commerce des envois de résine *élémi* différente des précédentes : on a signalé, par exemple, une résine *élémi* provenant de Manille, une autre de la Nouvelle-Guinée, une autre, enfin, renfermée dans des tubes de bambou et rapportée du Bengale; mais ces sortes ne sont pas utilisées. La résine *élémi* entre dans la confection d'un certain nombre de médicaments composés, entre autres dans celle de l'onguent styrax, de l'onguent d'Arceus et du baume de Fioravanti; elle est employée à cause des propriétés irritantes de son huile essentielle; aussi doit-on la conserver dans des vases hermétiquement fermés qui l'empêchent de se dessécher.

ÉLÉMIFÈRE adj. (é-lé-mi-fè-re — du fr. *élémi*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui produit l'élémi : *Amyride* ÉLÉMIFÈRE. ‖ On écrit aussi ÉLEMIFÈRE.

— s. f. Syn. d'AMYRIDE, genre d'arbrisseaux qui produisent l'élémi.

ÉLÉMINE s. f. (é-lé-mi-ne — rad. *élémi*). Chim. Résine cristallisable trouvée dans l'élémi bâtard ou élémi du Brésil.

ÉLÉMOSINAIRE s. m. (é-lé-mo-zi-nè-re — du lat. *eleemosina*, aumône). Hist. Officier du palais qui était chargé de la distribution des aumônes : *Fra Angelo s'approcha de l'*ÉLÉMOSINAIRE *du palais avec autant de retenue et de discrétion que ses confrères y avaient mis d'ardeur et d'insistance.* (G. Sand.)

ÉLEN s. m. (é-lènn — altér. du mot *élyme*). Bot. Nom vulgaire de l'élyme des sables et du roseau des sables.

ELEN (Jérôme), en latin **Elenus**, jurisconsulte belge, né à Baal, dans la Campine, mort à Anvers en 1576. Il professa le grec et le droit à Louvain, et exerça à Anvers la profession d'avocat. On a de lui : *Lanceloti institutiones juris canonici* (Anvers, 1566, in-8°); *Diatribarum ad jus civile libri tres* (Anvers, 1576, in-8°).

ELENA (SANTA-), ville de l'Amérique du Sud, dans la république de l'Equateur, prov. et à 85 kilom. O. de Guayaquil, sur le grand Océan, près du cap de son nom. Bon port assez fréquenté. Le cap Santa-Elena, situé par 2°9' de latitude S. et 83°6' de longitude O., forme l'extrémité d'une langue de terre qui s'avance considérablement dans le grand Océan, et qui est renommée par la douceur de son climat, sa salubrité et la fécondité de son sol.

ÉLENCHE s. m. (é-lain-che — du gr. *elegchos*, argument). Abrégé. ‖ Vieux mot employé autrefois comme titre d'ouvrage.

ÉLENCHIE s. f. (é-lain-chî — lat. *elenchus*, même sens). Antiq. Perle de forme oblongue; pierre fine taillée en forme de poire. ‖ On dit mieux ELENCHUS.

ÉLENCHOS s. m. (é-lain-koss — mot gr.). Philos. scolast. Argument, principe fondamental de la question. ‖ *Ignorance de l'élenchos*, Sophisme par lequel on prouve toute autre chose que ce qui est en question.

ÉLENCHUS s. m. (é-lain-kuss — du gr. *elegchos*, opprobre). Entom. Genre d'insectes rhipiptères, comprenant trois espèces : *Les* ÉLENCHUS *ont les antennes grêles, pubescentes et rugueuses.* (Duponchel.)

— Moll. Genre non adopté de mollusques gastéropodes, à coquille univalve, formé aux dépens des troques.

ÉLENCTIQUE adj. (é-lain-kti-ke — du gr. *elegchos*, argument, vérité à démontrer). Théol. Qui concerne la controverse : *Théologie* ÉLENCTIQUE *ou scolastique.*

ÉLEND s. m. (é-lan). Mamm. Syn. d'ÉLAN.

ELEND, village de Prusse, prov. de Hanovre, sur la Bode, au pied du Bœrenberg; 573 hab. Importantes usines de fer.

ÉLÉNOPHORE s. m. (é-lé-no-fo-re — du gr. *elenê*, flambeau; *phoros*, porteur). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant une seule espèce, qui habite le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique.

ÉLÉNOPHORIES s. f. pl. (é-lé-no-fo-rî — du gr. *elenê*, corbeille; *pherô*, je porte). Antiq. gr. Fêtes de Diane, qui se célébraient à Athènes, et dans lesquelles on portait de petites corbeilles d'osier.

ÉLÉO. V. ÉLÆO.

ÉLÉOCARPE s. m. (é-lé-o-kar-pe — du gr. *elaion*, huile; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres, de la famille des tiliacées et type de la tribu des éléocarpées, comprenant une douzaine d'espèces de l'Asie tropicale : *On cultive dans nos serres tempérées plusieurs espèces d'*ÉLÉOCARPES. (C. d'Orbigny.)

ÉLÉOCARPÉ ou **ÉLÆOCARPÉ, ÉE** adj. (é-lé-o-kar-pé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre éléocarpe.

— s. f. pl. Tribu de la famille des tiliacées ayant pour type le genre éléocarpe, et considérée par plusieurs auteurs comme une famille distincte.

ÉLÉOCÉRATÉ s. m. (é-lé-o-sé-ra-té — du gr. *elaion*, huile, et de *cérat*). Pharm. Syn. de CÉRAT.

ÉLÉOCÉRÉOLÉ s. m. (é-lé-o-sé-ré-o-lé — du gr. *elaion*, huile, et du lat. *cereus*, de cire). Pharm. Cérat, médicament composé d'huile et de cire.

ÉLÉOCHARIS s. m. (é-lé-o-ka-riss — du gr. *elos*, *eleos*, marais; *charis*, grâce). Bot. Genre de plantes aquatiques.

ÉLÉOCOQUE ou **ÉLÆOCOQUE** s. f. (é-lé-o-ko-ke — du gr. *elaion*, huile; *kokkos*, graine). Bot. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, comprenant deux espèces qui croissent dans l'Asie orientale.

— **Encycl.** Les *éléocoques* sont des arbres à feuilles alternes, longuement pétiolées, munies de deux glandes à la base. Les fleurs, jaunâtres, monoïques ou dioïques, groupées en panicules terminales, ont un calice à deux ou trois pétales, et une corolle à cinq pétales dépassant de beaucoup le calice. Les fleurs mâles renferment de dix à douze étamines, soudées en colonne; les femelles, un ovaire de trois à cinq loges uniovulées, surmonté d'autant de stigmates sessiles, simples ou bifides. Le fruit est une capsule, à enveloppe épaisse, fibreuse, se séparant à la maturité en autant de coques, dont chacune renferme une grosse graine à tégument épais et quelquefois verruqueux, portant à son sommet une caroncule.

Ce genre comprend deux espèces, qui habitent l'Asie orientale. La première, connue sous le nom vulgaire d'*arbre d'huile*, croît au Japon. Ses graines donnent une huile abondante, mais très-âcre, propriété qui se retrouve du reste dans toute la famille des euphorbiacées; aussi ce produit, impropre à l'alimentation, n'est-il utilisé que dans l'industrie. La seconde espèce croît en Chine et en Cochinchine, où on l'appelle d'un terme qui signifie *arbre du vernis*, à cause de la substance qu'on en retire.

ÉLÉODE s. m. (é-lé-o-de — du gr. *elaion*, huile). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes et de la tribu des blaps, comprenant une trentaine d'espèces de l'Amérique centrale.

ÉLÉODÉ, ÉE adj. (é-lé-o-dé — du gr. *elaion*, huile). Onctueux.

— s. f. pl. Bot. Groupe de plantes, qui fournissent de l'huile.

ÉLÉODENDRÉ ou **ÉLÆODENDRÉ, ÉE** adj. (é-lé-o-dain-dré). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'éléodendron.

— s. f. pl. Tribu de la famille des célastrinées, ayant pour type le genre éléodendron.

ÉLÉODENDRON ou **ÉLÆODENDRON** s. m. (é-lé-o-dain-dron — du gr. *elaia*, olivier; *dendron*, arbre). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées et type de la tribu des éléodendrées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui habitent le Cap de Bonne-Espérance, l'île Maurice, l'Asie tropicale et l'Australie. ‖ On dit aussi ÉLÉODENDRE ou ÉLÆODENDRE.

— **Encycl.** Ce genre de célastrinées renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes ou opposées, coriaces, crénelées ou dentées; les fleurs, disposées en cymes ou en fascicules axillaires ou terminaux, ont un calice à cinq divisions très-petites, une corolle à cinq pétales étalés, à onglet large, cinq étamines à filets courts, un ovaire à deux loges uniovulées, surmonté d'un style très-court, terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est un drupe en forme d'olive, renfermant un noyau à deux loges monospermes. Les espèces nombreuses que comprend ce genre habitent le Cap de Bonne-Espérance, l'île Maurice, l'Asie tropicale et l'Australie. Les graines de plusieurs d'entre elles renferment une certaine quantité d'huile grasse. La plus remarquable est l'*éléodendron* oriental.

ÉLÉODON s. m. (é-lé-o-don). Moll. Syn. d'ÉLÉDONE.

ÉLÉOGRAPHIE s. f. (é-lé-o-gra-fî — du gr. *elaia*, olivier; *graphô*, j'écris). Bot. Monographie de l'olivier.

ÉLÉOLÉ ou **ÉLÆOLÉ** s. m. (é-lé-o-lé — du gr. *elaion*, huile). Pharm. Médicament qui a une huile pour excipient.

ÉLÉOLIQUE ou **ÉLÆOLIQUE** adj. (é-lé-o-li-que — rad. *éléolé*). Pharm. Qui a une huile pour excipient : *Médicament* ÉLÉOLIQUE.

ÉLÉOLITHE ou **ÉLÆOLITHE** s. m. (é-lé-o-li-te — du gr. *elaion*, huile; *lithos*, pierre). Minér. Minéral vitreux, d'un éclat gras, de couleur rougeâtre ou verdâtre. ‖ On l'appelle aussi PIERRE GRASSE.

ÉLÉOME s. m. (é-lé-o-me). Entom. Syn. de LITHOPHILE.

ÉLÉOMÉLI ou **ÉLÆOMÉLIE** s. m. (é-lé-o-mé-li — du gr. *elaion*, huile; *meli*, miel). Bot. Baume huileux et doux produit par un arbre de Syrie. ‖ On dit aussi ÉLÉOMÈLE ou ÉLÆOMÈLE.

— **Encycl.** On ignore l'origine de cette substance, dont le nom fait allusion à sa double analogie avec l'huile et avec le miel; on sait seulement qu'elle découle du tronc, et qu'on la retire aussi des bourgeons d'un arbre qui croît en Syrie, aux environs de Tadmor (l'ancienne Palmyre). L'*éléoméli* est un baume de nature huileuse, d'une saveur douce, d'une consistance plus épaisse que celle du miel; il était déjà connu du temps de Dioscoride. « Cette drogue, prise dans l'eau, dit un auteur ancien, évacue par les selles les humeurs crues et bilieuses. » On a remarqué, chez les malades qui en prennent, un engourdissement et une perte de forces, symptômes qui d'ailleurs n'ont pas de suites fâcheuses.

ÉLÉOMÈTRE s. m. (é-lé-o-mè-tre — du gr. *elaion*, huile; *metron*, mesure). V. OLÉOMÈTRE.

ÉLÉONÈME s. f. (é-lé-o-nè-me — du gr. *elaia*, olivier; *nêma*, filament). Bot. Genre d'algues marines, qui paraît devoir être réuni aux arthrocladies.

ÉLÉONORE s. f. (é-lé-o-no-re — nom propre de femme). Entom. Nom vulgaire de la libellule déprimée.

ÉLÉONORE, nom d'une sainte qui fut martyrisée en Irlande et que l'Église honore le 29 novembre. Un grand nombre de princesses ont porté ce nom. Nous allons consacrer aux plus connues des notices biographiques en suivant l'ordre alphabétique.

ÉLÉONORE ou **ALIÉNOR DE GUYENNE**, reine de France, puis d'Angleterre, née en 1122, morte en 1204 au monastère de Fontevrault. Quelques jours avant qu'Éléonore vînt au monde, un homme, un saint, se présenta, dit-on, devant le père et la mère de l'enfant qui allait naître et leur dit : « De vous il ne sortira rien de bon. » La prophétie ne devait que trop se réaliser. Éléonore est célèbre dans l'histoire, tristement célèbre par sa scandaleuse galanterie, ses adultères, ses incestes et son caractère aussi vindicatif que jaloux et passionné; en dépit des éloges outrés, absurdement mensongers, que décernèrent à sa vertu quelques moines, ceux de Fontevrault, par exemple, pour la payer de ses largesses envers leur monastère; malgré les couronnes de roses que jetèrent sur sa tête et à ses pieds les galants troubadours enthousiastes de son esprit, amoureux de sa beauté, touchés de la captivité que lui fit endurer son second mari; malgré l'historien Larrey (Rotterdam, 1791, in-12), malgré Mme de Villedieu, Éléonore n'en est pas moins une des figures les plus antipathiques, les plus étranges, les plus criminelles du moyen âge, qui compte un si grand nombre de ces figures-là. Comme la légendaire comtesse d'Anjou, aïeule des Plantagenets, à la maison desquels elle devait s'allier, elle était moitié femme et moitié serpent. « La véritable Melusine, dit l'historien Michelet, mêlée de natures contradictoires, mère et fille d'une génération diabolique, c'est Éléonore de Guyenne. »

Son père, le troubadour Guillaume IX,

dernier duc d'Aquitaine, l'eut d'une femme enlevée à son mari : d'Aénor, sœur de Hugues II, vicomte de Châtellerault. C'est ce crime qui donna lieu à la prédiction que nous rappelions tout à l'heure et qui devait si fatalement s'accomplir. Mais tout le monde, en ce temps-là, ne pensait pas comme l'honnête prophète, et l'abbé Suger, qui n'était pas encore le pieux solitaire de Saint-Denis, pensa que cet enfant de l'adultère conviendrait parfaitement au fils de son maître, Louis le Gros, au jeune Louis VII. Éléonore devait apporter en dot la Gascogne, la Saintonge, le comté de Poitou, toute la France occidentale, de Nantes aux Pyrénées, tripler le nombre des fleurons de la couronne royale. Le sage, mais encore plus habile Suger réussit dans son projet, et le mariage eut lieu en 1137, alors qu'Éléonore n'avait encore que quinze ans et à la veille du jour où Louis allait monter sur le trône.

On sait l'horrible événement qui advint quatre années après ce mariage, l'incendie du bourg de Vitry et de son église, qui renfermait 1,300 personnes, dont pas une ne put se sauver. On sait aussi que cet incendie avait été causé par l'usurpation de l'archevêque de Bourges, neveu du pape Innocent II. Celui-ci, chassé de son archevêché, s'était réfugié sur les terres du comte de Champagne; on avait voulu se venger du comte et l'on avait ravagé, détruit, enveloppé de flammes Vitry. Après cet incendie, Louis le Jeune devint tout à coup docile au pape, fit amende honorable, donna l'archevêché en dépit du serment qu'il avait fait de ne point l'accorder et malgré les réclamations de Pierre le Vénérable et de saint Bernard. Il ne crut pas encore avoir fait assez pour expier le crime qu'il avait commis en faisant brûler 1,300 personnes, le sacrilége dont il s'était rendu coupable en faisant mettre le feu à une église. Une nuit, il entendit les cris de tout le peuple d'Edesse qu'on égorgeait; ce bruit, qui venait d'outremer, fut pour lui comme une révélation du moyen par lequel il devait faire pénitence, ce fut comme un ordre; il résolut de prendre la croix. Donc, à quelque temps de là, il partit pour la Terre sainte, suivi des comtes de Toulouse, de Flandre, de Blois, de Nevers, de Dreux, des seigneurs de Bourbon, de Coucy, de Lusignan, de Courtenay, et accompagné de sa femme Éléonore de Guyenne. « Sa présence, dit Michelet, était peut-être nécessaire pour assurer l'obéissance de ses Poitevins, de ses Gascons; » et il ajoute : « C'est la première fois qu'une femme a cette importance dans l'histoire. » Disons entre parenthèse que l'historien, en parlant ainsi, nous semble commettre une inexactitude. Bien avant Éléonore de Guyenne, nous voyons des femmes jouer un rôle politique et même militaire tout aussi important que celui joué par la première femme de Louis VII. Nous bornant même à ne rappeler que des noms contemporains ou contemporains du sien, la liste serait longue. « Au XII[e] siècle — et contradiction assez étrange, c'est Michelet lui-même qui parle ainsi cinq pages plus haut — la femme régna dans le ciel; elle régna sur la terre. Nous la voyons intervenir dans les choses de ce monde et les diriger. Bertrade de Montfort gouverne à la fois son premier époux, Foulques d'Anjou, et le second, Philippe I[er], roi de France. Le premier, exclus de son lit, se trouve trop heureux de s'asseoir sur l'escabeau de ses pieds. Louis VII date ses actes du couronnement de sa femme Adèle. Les femmes, juges naturels des combats de poésie et des cours d'amour, siégent aussi comme juges, à l'égal de leurs maris, dans les affaires sérieuses. Le roi de France reconnaît expressément ce droit. Nous verrons Alix de Montmorency conduire une armée à son époux, le fameux Simon de Montfort. » Nous n'avons pas besoin de pousser plus loin la citation, mais nous devons ajouter les faits suivants, particuliers à notre sujet.

L'exemple d'Éléonore entraîna bien des châtelaines; une petite troupe fut formée exclusivement de nobles et vaillantes amazones dont le chef est nommé, par les chroniqueurs, la *Dame aux bottes d'or*. Un historien arabe, Emad-Eddem, rapporte qu'une Française équipa à ses frais un navire portant 500 hommes, et qu'à leur tête elle fit voile pour la Palestine. Un autre historien, Ibn-Alatir, raconte que, parmi les captifs faits à la seconde croisade par les musulmans, il se trouva trois femmes qui avaient combattu à cheval et dont on ne reconnut le sexe que quand on pansa leurs blessures. Éléonore, violente autant que fière, ne fut pas moins que ses sujettes pleine de courage, d'entrain devant les infidèles; plus d'une fois elle exposa sa vie, si l'on en croit les historiens, unanimes sur ce point... Mais tous aussi s'accordent à dire que la guerre aux musulmans ne fut ni sa seule préoccupation ni sa seule occupation durant cette seconde croisade.

Éléonore était belle, belle de cette beauté magique, fatale, qui fascine, qui enivre, de cette beauté dont furent douées Hélène et Cléopâtre; nature du Midi, ardente, passionnée, elle inspirait les désirs, les fureurs d'amour qu'elle même ressentait, dont elle brûlait. Transportée dans le climat brûlant de l'Asie, son tempérament amoureux subit l'influence de ce climat, ses sens s'enflammèrent d'autant plus; elle devint une nouvelle Messaline. Tandis que son mari se fait battre devant Damas, elle s'oublie dans les bras d'un bel esclave sarrasin. « Tous les historiens du temps, nous dit Mézerai, nous la dépeignent courant après un Turc dont elle avait fait l'objet de sa passion au mépris de sa religion et de sa dignité. » Des bras du jeune et bel infidèle elle passa dans ceux de son oncle, Raymond de Poitiers, prince d'Antioche; puis dans ceux de Saladin, le brave et célèbre chef des Sarrasins. M[me] de Villedieu, qui essaye de défendre Éléonore de la légèreté de mœurs qu'on lui attribue et qui ne veut voir dans son héroïne qu'une amoureuse platonique, publie sur elle cette légende : « Ce fut Éléonore qui charma le courage de Saladin, l'un des chefs de l'armée sarrasine, et qui, lui ayant fait connaître qu'elle ne croyait les protestations d'amour que dans sa langue, força ce grand capitaine à cet effet d'amour surprenant, d'apprendre le français en quinze jours. »

On connaît le résultat de la croisade, si malheureusement ou plutôt si légèrement, si maladroitement conduite. Des milliers de chrétiens perfidement abandonnés, le roi s'en revenant, s'échappant honteusement; une grande, une terrible mystification. On a dit que Louis VII répudia Éléonore : point du tout; c'est Éléonore qui répudia Louis VII. A Antioche, elle a honte de ce roi qui ne sait pas se faire obéir, qui a besoin d'être guidé, qui chaque jour se laisse vaincre et de plus... qui n'est qu'un moine dans la couche nuptiale : *se monacho, non regi nupsisse*. A son retour, elle demande le divorce. Suger vivait encore; voyant les conséquences d'un pareil acte, la France amoindrie des deux tiers, il s'y opposa. Mais le sage conseiller meurt, et c'est alors Louis VII qui ne veut plus d'une femme qui le rend, par sa conduite éhontée, la risée de tous; il en appelle au concile de Beaugency pour prononcer la séparation. D'après les *Annales d'Aquitaine*, l'archevêque de Bordeaux aurait au contraire demandé que le divorce fût prononcé « pour autre cause que pour la pétulance, légièreté et mauvaise volonté dont on chargeait ladite Aliénor. » Il aurait invoqué ce moyen, « que le roi et la reine étaient parents, voire dans des degrés prohibés. » La dissolution fut prononcée le 18 mars 1152.

C'est ainsi que Louis VII perdit le Poitou, le Limousin, le Perigord, l'Aunis, la Saintonge, toute la France occidentale, les deux tiers de son territoire. Quelques mois après, ces vastes Etats passaient aux mains de Henri de Plantagenet, duc d'Anjou, petit-fils de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, héritier du royaume d'Angleterre.

Éléonore, devenue reine une seconde fois, allait, à son tour, endurer les tourments de la jalousie qu'elle avait fait éprouver au faible Louis VII. Henri II aimait les femmes éperdument, follement; vers la fin de sa vie, il les aima bestialement. Sa première passion fut la belle, l'adorable Rosamonde, dont il garda toujours les bâtards auprès de lui; c'est ensuite Marguerite de France; plus tard il viole Alix, l'héritière de Bretagne; enfin, il ne craint pas de souiller une fille du roi de France, fiancée à son fils, et qui n'était pas encore nubile. La reine fait périr Rosamonde; Bronton affirme même qu'ayant penétré dans le labyrinthe où le roi cachait sa maîtresse Éléonore tua sa rivale de ses propres mains. Elle ne crut pas avoir assez fait, elle poussa ses enfants à la révolte contre leur père, et leur souffla le parricide.

Henri II mit fin aux complots d'Éléonore; il la fit jeter en prison et l'y retint tant qu'il vécut, c'est-à-dire durant seize années (1173-1189). Cette longue et dure captivité a fait de la reine une victime, presque une martyre; de là les éloges, les emphatiques panégyriques qu'on lui a prodigués. Richard de Poitiers, appliquant à toute la famille de la captive la prophétie de Merlin, exprime l'espoir de la délivrance d'Éléonore :

« ... Tous ces maux-là sont arrivés depuis que le roi d'Aquilon a frappé le vénérable Thomas de Kenterbury (c'est la reine Aliénor que Merlin désigne comme *l'aigle du traité rompu*...). Réjouis-toi donc, Aquitaine, réjouis-toi, terre de Poitou! le sceptre du roi de l'Aquilon va s'éloigner. Malheur à lui! Il a osé lever la lance contre son seigneur, le roi du Sud...

» Dis-moi, aigle double, dis-moi, où donc étais-tu quand tes aiglons, s'envolant du nid paternel, osèrent dresser leurs serres contre le roi de l'Aquilon?... Voilà pourquoi tu as été enlevée de ton pays et amenée dans la terre étrangère. Les chants se sont changés en pleurs, la cithare a fait place au deuil. Nourrie dans la liberté royale au temps de ta molle jeunesse, tes compagnes chantaient, tu dansais au son de leur guitare... Aujourd'hui, je t'en conjure, reine double, modère du moins un peu tes pleurs. Reviens, si tu peux, reviens à tes villes, pauvre prisonnière.

» Où est ta cour? où sont tes jeunes compagnes? où sont tes conseillers? Les uns, traînés loin de leur patrie, ont subi une mort ignominieuse; d'autres ont été privés de la vue; d'autres, bannis, errent en différents lieux. Toi, tu cries, et personne ne t'écoute; car le roi du Nord te tient resserrée comme une ville qu'on assiége. Crie donc, ne te lasse point de crier; élève ta voix comme la trompette, pour que tes fils l'entendent, car le jour approche où tes fils te délivreront, où tu reverras ton pays natal. »

C'est ainsi que la persécution exercée par Henri II sur Éléonore a été pour la victime comme une expiation de ses crimes, une rédemption après laquelle elle est apparue avec les seules qualités de son esprit, les charmes seuls de son incomparable beauté; esprit et beauté qui faisaient des miracles. N'est-ce point un vrai miracle d'entendre Richard de Poitiers chanter Éléonore l'adultère, l'incestueuse, la vierge folle, du même ton qu'il chanterait une vierge martyre? Elle inspira aussi un autre poëte plus célèbre, Bernard de Ventadour :

« De bonne foi, de loyauté pure, j'aime la plus belle et la plus noble, s'écrie le troubadour. Du cœur je soupire; je pleure des yeux. C'est trop l'aimer, puisque je l'aime à mon dam; mais que puis-je contre force d'amour?

» De doux émoi, de sentiment exquis, amour touche mon cœur. Cent fois le jour je meurs de douleur, cent fois je reviens à la vie; et ce mal m'est de telle douceur que je le préfère à d'autres biens. Si donc le mal m'est si doux, quel sera mon bonheur après la peine? »

Nous n'avons aucune raison pour penser qu'Éléonore ne permit pas au célèbre poëte de comparer le mal et le bonheur d'amour; nous devons même, d'après un autre chant de Bernard de Ventadour, croire qu'elle ne le laissa pas soupirer longtemps, que ses beaux vers touchèrent vite son cœur; car la fille de Guillaume IX, comte de Poitiers, était poëte comme son amant, comme son père, le plus ancien des troubadours dont les poésies soient arrivées jusqu'à nous; comme lui aussi, elle fut associée à cette institution singulière et charmante qui, née au pays ensoleillé et parfumé de la Provence, bientôt s'étendit jusqu'aux contrées brumeuses du Nord; nous voulons parler des cours d'amour. Le chapelain André nous a même conservé plusieurs arrêts rendus sous la présidence d'Éléonore, l'un d'eux entre autres, par lequel « il est permis à un amant de prendre pour quelque temps une autre amante, afin d'éprouver la première; » un autre par lequel la présidente prononce que « le véritable amour ne peut exister entre époux, » opinion du reste dont il ne faut pas la rendre seule responsable; toutes les cours, soit de Signes, soit d'Avignon, soit de Champagne, y adhérent, et, de plus, elle est conforme au premier code d'amour, celui qui fut trouvé pendu par une chaîne d'or au cou d'un faucon, dans le palais du roi Arthur.

C'était le beau et bon temps pour la femme de Henri II, celui où les heures du jour se passaient à la discussion de ces questions de galanterie, les heures de la nuit à écouter chanter sous ses fenêtres quelque Bernard de Ventadour; le beau et bon temps, celui où elle ne dédaignait pas de tenir la plume du bout de ses doigts roses et de « romançoyer » ou d'écrire de longues lettres au brave Saladin, au pape Célestin III et à l'empereur Henri IV (Matthieu Paris attribue ces lettres, très-ingénieuses et élégantes, à Pierre de Blois, dans les œuvres duquel on les trouve en effet). Maintenant et depuis plus de quinze ans Éléonore est prisonnière.

Cependant ce qu'avait annoncé Richard de Poitiers s'accomplit. Henri II, « le roi du Nord, » un jour qu'on vint lui annoncer que Jean, « son fils chéri, le fils de son cœur, » s'était séparé de lui, l'avait trahi, s'écria : « Eh bien que tout aille dorénavant comme il pourra, je n'ai plus souci ni de moi ni du monde! » et, ayant tourné son visage contre le mur, il expira. Richard Cœur-de-Lion se hâta, dès qu'il fut monté sur le trône, de délivrer sa mère, de l'appeler près de lui; et lorsque bientôt après il partit pour la Terre sainte, il ne craignit pas de la nommer régente du royaume.

En 1193, le valeureux, mais imprudent Richard est pris par le duc d'Autriche, qu'il avait outragé au siége de Saint-Jean-d'Acre, et par lui livré à l'empereur Henri VI. Éléonore, malgré son grand âge, — elle avait alors soixante-douze ans, — part aussitôt pour négocier la liberté de son fils, et elle obtient cette liberté contre 150,000 marcs d'argent et malgré Philippe-Auguste et Jean, le frère de Richard, qui offraient à Henri VI une rançon double de celle offerte par le captif, s'il voulait prolonger sa captivité. Cinq années après, en 1199, nous voyons la vieille Éléonore, encore influente, faire pencher à son gré la balance politique. Richard est mort au siége de Chalus, dont il voulait forcer le seigneur à lui livrer un trésor. Avant de mourir, il a désigné son neveu, le jeune Arthur de Bretagne, pour son héritier, au détriment du seul frère qui lui reste, car il était dans la destinée de cette famille de se détester, de se trahir, de se tuer; il ne plut pas à Éléonore qu'Arthur régnât; Arthur résista, il alla même jusqu'à vouloir s'emparer d'Éléonore, et l'assiégea à Mirebeau; mais Jean sans Terre vint au secours de l'assiégée et la délivra. Le lâche Jean succéda au féroce Richard.

Alors, et comme fatiguée de la longue route qu'elle venait de parcourir, route dont chaque pas avait été marqué par un incident plein de charme ou par une scandaleuse ou terrible aventure, alors, disons-nous, Éléonore de Guyenne alla s'ensevelir à l'abbaye de Fontevrault.

ÉLÉONORE DE VERMANDOIS, comtesse DE VALOIS, fille de Raoul, comte de Vermandois, morte en 1214. Elle épousa successivement : Godefroi de Hainaut, Guillaume IV de Nevers, Mathieu I[er] d'Alsace et, enfin, Mathieu III de Beaumont-sur-Oise. Ne pouvant faire valoir les droits qu'elle croyait avoir à la succession de sa sœur Isabelle sur le comté de Vermandois, elle les céda à Philippe-Auguste, qui s'empara de ce pays. Elle dut abandonner ensuite aux exigences de ce prince le comté d'Amiens et le Valois. Ainsi dépouillée de tout ce qu'elle possédait, Éléonore se livra tout entière aux exercices de piété et fit bâtir l'abbaye du Parc-aux-Dames. Elle mourut à un âge très-avancé.

ÉLÉONORE DE CASTILLE, reine d'Aragon, sœur de Blanche, reine de France, troisième fille de Léonore d'Angleterre et d'Alphonse, roi de Castille. Elle vivait dans la première moitié du XIII[e] siècle. En 1220, le roi Jayme ou Jacques I[er], qui devait donner à l'Aragon le royaume de Valence et les îles Baléares et achever dans une vieillesse fort agitée un règne glorieux, avait atteint sa treizième année; les évêques et les seigneurs s'assemblèrent pour lui choisir une épouse et jetèrent les yeux sur Éléonore ou Léonore de Castille. Raimond de Moncada, grand sénéchal, Guillaume Coronel et Guillaume de Cervera furent ensuite envoyés en ambassade vers Bérengère et son fils, le roi Ferdinand, et demandèrent la main de l'infante pour leur souverain. La demande fut agréée et le mariage fixé à l'année suivante.

Le roi Jacques a laissé des mémoires où il énumère complaisamment toutes les actions de son règne et où surtout pas un détail n'est oublié sur cette période de sa vie. Il nous raconte comme quoi, le jour arrêté étant arrivé, la reine Bérengère, le roi Ferdinand, son fils, sa femme, la reine Béatrix, et les premiers seigneurs de Castille accompagnèrent l'infante jusqu'à Agréda, où il était allé lui-même, suivi de la noblesse de Saragosse. D'Agrada, où eurent lieu l'entrevue et les fiançailles, les jeunes époux se rendirent à Tarragone, où, le 7 février, ils reçurent la bénédiction nuptiale; « mais, ajoute-t-il, la consommation du mariage fut différée d'un an, parce que j'étais trop jeune. »

Dix années après, en 1229, lorsqu'il avait vingt-deux ans et déjà un enfant de son mariage avec Éléonore, le roi Jacques s'aperçut qu'il était parent, au quatrième degré, de sa femme; il eut des scrupules religieux et en fit part à Jean, évêque de Sainte-Sabine et légat du pape Grégoire IX dans les royaumes d'Espagne. Jean assembla aussitôt un concile, composé des évêques de Castille et d'Aragon, et le concile qui se tint à Tarragone, au mois d'avril 1229, déclara que, selon les canons, le mariage du roi était nul, et en prononça la cassation.

La pauvre reine sacrifiée se soumit, et, emmenant avec elle son fils, elle alla vivre à la cour de son neveu, le roi Ferdinand.

ÉLÉONORE DE PORTUGAL, princesse de Danemark, morte en 1231. Elle était fille d'Alphonse II de Portugal, et épousa, en 1229, le prince Waldemar, héritier présomptif de la couronne de Danemark, qui fut tué à la chasse. La douleur d'Éléonore fut si vive qu'elle la conduisit peu après au tombeau. — ÉLÉONORE DE PORTUGAL, reine d'Aragon, morte en 1348, était fille d'Alphonse IV. Elle épousa Pierre IV, roi d'Aragon en 1347, et mourut l'année suivante. — ÉLÉONORE DE PORTUGAL, impératrice d'Allemagne, née en 1434, morte en 1467, était fille du roi Édouard. Elle épousa, en 1452, Frédéric III, duc d'Autriche, qui devint empereur. Elle donna le jour à Maximilien I[er]. — ÉLÉONORE DE PORTUGAL, reine de Portugal, vivait vers 1490. Son père, don Ferdinand, duc de Viseu, la donna en mariage, en 1470, à son cousin João II, infant et plus tard roi de Portugal.

ÉLÉONORE DE CASTILLE, reine d'Angleterre, morte en 1290. Elle était fille de Ferdinand III, roi de Castille, et épousa, en 1254, le prince de Galles, depuis roi d'Angleterre sous le nom d'Édouard I[er]. En 1268, elle accompagna son époux à la croisade, vit, à Saint-Jean-d'Acre, Édouard frappé par le poignard d'un assassin (1271), et, soupçonnant que l'arme était empoisonnée, elle se mit à sucer la plaie. Pendant qu'on pansait la blessure de son mari, elle accoucha d'une fille qui fut appelée Jeanne d'Acre. Édouard ayant échappé à la mort, les deux époux revinrent en Europe, où Éléonore hérita, en 1279, du comté de Ponthieu, du chef de sa mère, Jeanne de Ponthieu. Quelque temps après, elle vint avec son mari à Amiens pour rendre hommage à Philippe le Hardi, roi de France, et prendre possession de son héritage; mais elle dut renoncer à ses prétentions sur Montreuil-sur-Mer, qui fut réuni aux domaines du roi de France en 1286.

ÉLÉONORE DE PROVENCE, reine d'Angleterre, morte en 1291. Elle était fille de Raimond Bérenger IV, comte de Provence, et épousa, en 1236, Henri III, roi d'Angleterre. Les Provençaux qu'elle avait attirés à la cour de son époux irritèrent les barons anglais par les faveurs dont le roi les combla; une révolte s'ensuivit, pendant laquelle le roi et son fils furent faits prisonniers (1264). La reine se vit contrainte de s'enfuir en France; mais elle revint en Angleterre en 1267, et

six ans après, le roi son époux étant mort, elle se retira dans un couvent. Quelques historiens ecclésiastiques ont fait d'elle une sainte.

ÉLÉONORE D'ANJOU, reine de Sicile, morte à Catane en 1343. Elle était fille de Charles II, roi de Naples et de Sicile. Bien que fiancée à Philippe de Toussi, amiral de Naples, Éléonore épousa, en 1302, Frédéric II d'Aragon, roi de Sicile, dont elle eut quatre fils et quatre filles. Après la mort de son époux (1337), elle entra dans un couvent de l'ordre de Saint-François.

ÉLÉONORE D'ARBORÉE, princesse sarde, morte en 1403. Elle était fille de Mariano IV, juge d'Arborée. Son frère Ugo IV fut massacré dans une insurrection après quelques mois de règne, et les seigneurs la proclamèrent elle-même juge d'Arborée en 1381. Éléonore gouverna le pays avec habileté, et son nom est resté légendaire dans l'île. En 1395, elle publia un code connu sous le nom de *Carta de Logu* (charte du pays), qui devint, en 1421, à la demande des cortès espagnoles, le code général du royaume. Il était si bien approprié aux besoins du pays, que, grâce à la constance des mœurs et à l'immobilité des idées dans l'île, il est resté, sinon intact, au moins debout pendant quatre cents ans, sous le gouvernement espagnol et sous le gouvernement piémontais. Maneli a publié ce code en italien sous le titre suivant : *Le costituzioni di Eleonora, giudicessa d'Arborea, intitolate* Carta de Logu, *colla traduzione letterale della sarda nell' italiana favella* (Rome, 1805, in-fol.).

ÉLÉONORE TELLEZ DE MENDEZ, reine de Portugal, née vers le milieu du XIVe siècle, morte à Tordesillas en 1405. Fille de Martin Tellez, femme d'un simple gentilhomme, Laurent d'Acugna, elle devint reine de par les charmes de sa beauté, les séductions de son esprit et le caprice de Ferdinand Ier, fils de don Pedro et de la malheureuse et poétique Inès de Castro. Quelques historiens ont dit que le roi de Portugal l'acheta à son mari; d'autres qu'il la lui enleva. Quoi qu'il en soit, Ferdinand fit rompre le premier mariage de sa maîtresse et l'épousa en 1371, malgré le mécontentement de son peuple, dont il eut même à réprimer un soulèvement.

Objet de la haine des Portugais, la nouvelle reine se rendit de plus en plus odieuse par ses amours adultères, ses cabales, ses crimes, et, à la mort du roi (1383), un soulèvement lui arracha la régence. Avec Ferdinand s'éteignait la descendance légitime des rois de Portugal issus de Henriquez. Une fille cependant, nommée Béatrix, était née du mariage d'Éléonore et de Ferdinand, et celui-ci, voulant faire succéder à la couronne cette princesse, l'avait mariée, à l'âge de onze ans, à don Juan, roi de Castille; mais toutes ces espérances d'avenir furent déjouées par sa mort, advenue subitement peu de temps après le mariage de sa fille, par l'aversion que les Portugais avaient pour les Castillans, et surtout par la haine qu'Éléonore s'était attirée par ses désordres. Juan, frère naturel de Ferdinand et grand maître de l'ordre d'Avis, se mit à la tête du soulèvement; de sa propre main il poignarda Jean Fernandez d'Andayero, favori de la reine, puis il fit chasser du palais Éléonore, qui se réfugia à Santarem, appelant à son aide son gendre, le roi de Castille. Celui-ci alla mettre le siége devant Lisbonne, mais il fut défait par don Juan, auquel les états de Portugal, assemblés bientôt après à Coïmbre, donnèrent le trône. L'époux de Béatrix prit alors sa belle-mère en haine, et la fit conduire au monastère de Tordesillas. C'est là, derrière les grilles et les hautes murailles, gardée à vue, prisonnière, qu'Éléonore finit ses jours en 1405, vingt-deux années après la révolution qui lui avait arraché la régence.

ÉLÉONORE DE CASTILLE, reine de Navarre et fille de Henri II dit le Magnifique, roi de Castille, née vers 1350, morte à Pampelune en 1416. Elle fut mariée en 1375 à Charles III, roi de Navarre. Belle, instruite, spirituelle, elle joignit malheureusement à ces qualités une humeur inquiète et turbulente, un esprit léger, amoureux d'aventures. Ces défauts amenèrent bientôt une séparation entre elle et son époux (1383). Retirée en Castille, auprès de son neveu Henri III, mais non guérie d'un caractère toujours porté à faire du bruit, elle excita des séditions contre le roi, son hôte et son parent. Obligée de se réfugier dans le château de Roa, elle y fut assiégée et faite prisonnière par Henri III, qui la renvoya à son époux (1395). Celui-ci lui pardonna avec générosité, la reçut en épouse et en reine, et lui confia même le gouvernement de la Navarre pendant un voyage qu'il fit à la cour de France. A partir de ce moment jusqu'à sa mort, elle vécut tranquille auprès de Charles III, dont elle eut huit enfants.

ÉLÉONORE DE BEAUFORT, vicomtesse de Turenne, fille de Guillaume-Roger III, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, morte à Pouilly-le-Château (Beaujolais) en 1420. Elle épousa Edouard, sire de Beaujeu, qui mourut en 1400. En 1417, elle s'empara des comtés de Beaufort et d'Alais et des autres biens que sa nièce Antoinette avait légués à son mari, Jean Boucicaut II, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt (1415). N'ayant point eu d'enfants, elle légua par son testament les vicomtés de Turenne, de Valence et ses possessions d'Auvergne à son cousin Amadieu de Beaufort.

ÉLÉONORE D'ARAGON, reine de Portugal, morte à Tolède en 1445. Son père, Ferdinand d'Aragon, dit le Juste, lui fit épouser, en 1428, Édouard, infant de Portugal, qui devint roi en 1433, et mourut cinq ans après, laissant à Éléonore la régence et la tutelle du jeune Alphonse V. Dépouillée par les états du royaume du titre de régente, elle n'en continua pas moins à gouverner; mais, à la suite d'une insurrection populaire, elle dut abandonner le pouvoir à l'infant don Pèdre, duc de Coïmbre, nommé régent; elle se retira alors sur les terres du prieur de Crato, d'où elle fomenta des mouvements insurrectionnels dans le Portugal, puis passa en Castille pour demander au roi Jean II de la rétablir dans ses fonctions de régente. Jean venait d'entamer des négociations avec don Pedre lorsque Éléonore mourut subitement.

ÉLÉONORE D'ARAGON, reine de Navarre et d'Aragon, fille de Juan II, roi d'Aragon, et de Blanche, reine de Navarre, morte à Tudela en 1479. Elle épousa, en 1436, Gaston IV, comte de Foix. Sur les sollicitations pressantes d'Éléonore et de Gaston, Juan II consentit à déshériter don Carlos et Blanche, les aînés d'Éléonore, à désigner celle-ci pour lui succéder et à lui livrer immédiatement l'héritage de leur mère. Don Carlos prit les armes; mais il fut battu, puis empoisonné, par l'ordre de son père, à ce qu'on assure. Sa sœur Blanche fut jetée en prison, et y mourut bientôt après, probablement aussi de mort violente. Quant à Éléonore, elle ne jouit pas longtemps du fruit de ses crimes, car elle ne survécut qu'un mois à son père.

ÉLÉONORE D'AUTRICHE, reine de Portugal, puis de France, fille de Philippe Ier et de Jeanne de Castille, sœur aînée de Charles-Quint, née à Louvain en 1498, morte en 1558 à Talavera, près de Badajoz. Elevée à la cour de son frère, elle fut mariée, en 1519, au roi de Portugal, Manoel ou Emmanuel le Fortuné. Deux années après elle était veuve. Il fut alors question de son mariage avec le connétable de Bourbon; mais la victoire de Paris changea les projets de l'empereur, et le traité de Cambrai, dit *Paix des dames*, stipula le mariage d'Éléonore avec François Ier.

Le mariage fut célébré à l'abbaye de Capsieux, entre Bordeaux et Bayonne, le 4 juillet 1530. Tous les historiens s'accordent à dire qu'Éléonore était bonne et douce, et qu'elle ne se laissa éblouir ni par la position où la fortune de son frère l'avait placée, ni par les plaisirs bruyants de la cour de François Ier. Michelet, s'il n'en fait pas au physique un très-gracieux portrait, l'appelle « la bonne reine Léonore » chaque fois qu'il parle d'elle; les poëtes de son temps chantent et célèbrent à l'envi ses qualités de cœur; Bèze, admirant le soin avec lequel elle s'efforce de maintenir la paix entre son frère et son époux, lui adresse même une petite pièce latine qu'on a traduite ainsi en français :

> D'Hélène on chanta les attraits :
> Auguste Éléonore vous n'êtes pas moins belle,
> Mais bien plus estimable qu'elle :
> Elle causa la guerre, et vous donnez la paix.

François Ier, qui, un instant, s'était laissé gagner par la candeur et les grâces d'Éléonore, la délaissa bientôt pour les maîtresses que sa trop habile et complaisante mère jetait sans cesse sur ses pas, pour la triste Châteaubriant, pour la blanche Anne de Pisseleu, pour cent autres beautés agréables et faciles qui peuplaient Blois et Chambord.

Éléonore d'Autriche se fit, au milieu de la cour, une espèce de retraite et vint se retirer dans son oratoire, priant, méditant sur quelque passage de la Bible. La sainteté de sa vie ne l'a pas mise, cependant, à l'abri des calomnies de certains historiens, qui ont fait du connétable de Montmorency son amant heureux. Nous signalons cette assertion odieuse sans prendre autrement souci de la réfuter.

Éléonore n'eut pas d'enfant de François Ier, et à la mort de celui-ci, en 1547, elle quitta la cour de France, ne voulant pas y vivre auprès de l'altière Diane, comme la reine Catherine. Elle se retira d'abord dans les Pays-Bas, auprès de l'empereur, puis en Espagne, en 1556.

ÉLÉONORE D'AUTRICHE, duchesse de Mantoue, née en 1534, morte en 1594. Elle était fille de l'empereur Ferdinand Ier, et épousa, en 1561, Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat. Les historiens ont fait l'éloge de la piété et de la douceur de cette princesse. Elle eut de son mari deux filles et un fils, Vincent, qui succéda à son père.

ÉLÉONORE DE GONZAGUE, duchesse d'Urbin. V. GONZAGUE.

ÉLÉONORE DE GUZMAN, favorite du roi de Castille Alphonse XI. V. GUZMAN.

ÉLÉONORE DE SUÈDE et **DE DANEMARK**, reines de Suède. V. ULRIQUE-ÉLÉONORE.

ÉLÉONTE, ville de l'ancienne Chersonèse de Thrace, au S. de Sestos, sur l'Hellespont, ancienne colonie d'Athènes où Miltiade s'embarqua lors de son expédition contre Lemnos, et dont le nom est souvent cité dans la guerre du Péloponèse et dans les harangues de Démosthène contre Philippe. C'est à Éléonte qu'Alexandre le Grand s'embarqua pour la Troade. Près de l'emplacement de l'ancienne colonie grecque s'élève de nos jours une fortification grossière, à larges embrasures, nommée Eski-Hissarlik, qui couronne la crête de la falaise et qui est une dépendance du château d'Europe (Kelid-ul-Bahar).

ÉLÉOPHAGE ou **ÉLÆOPHAGE** adj. (é-lé-o-fa-je — du gr. *elaia*, olive; *phagô*, je mange). Qui mange des olives, qui s'en nourrit : *Les Provençaux sont* ÉLÉOPHAGES. (Complém. de l'Acad.)

ÉLÉOPTÈNE ou **ÉLÆOPTÈNE** s. m. (é-lé-o-ptè-ne — du gr. *elaion*, huile). Chim. Principe immédiat, liquide, volatil, qu'on trouve mélangé au stéréoptène.

ÉLÉOSACCHARUM ou **ÉLÆOSACCHARUM** s. m. (é-lé-o-sa-ka-romm — du gr. *elaion*, huile, et de l'ar. *sacchar*, sucre). Pharm. Médicament que l'on préparait autrefois en triturant dans un mortier du sucre et une essence quelconque, ou en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange.

ÉLÉOSÉLIN ou **ÉLÆOSÉLIN** s. m. (é-lé-o-sé-lain — du gr. *elaia*, olivier; *selinon*, persil). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères et de la tribu des daucinées, comprenant deux espèces, qui croissent, l'une au pourtour du bassin méditerranéen, l'autre au Mexique. ‖ On dit aussi ÉLÉOSÉLINE ou ÉLÆOSÉLINE s. f. et ÉLÉOSÉLINON ou ÉLÆOSÉLINON.

ÉLÉOSÉLINÉ ou **ÉLÆOSÉLINÉ, ÉE** adj. (é-le-o-sé-li-né). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre éléosélin.

— s. f. pl. Section de la tribu des daucinées, dans la famille des ombellifères, ayant pour type le genre éléosélin.

ÉLÉOSPONDE ou **ÉLÆOSPONDE** s. f. (é-lé-o-spon-de — du gr. *elaion*, huile; *spondê*, libation). Antiq. gr. Libation d'huile en l'honneur d'un dieu, et particulièrement en l'honneur de Pluton.

ÉLÉOTHÈSE s. m. (é-lé-o-tè-ze — lat. *elæothesis;* du gr. *elaion*, huile, et *tithêmi*, je place). Antiq. Domestique ou esclave qui frottait d'huile le corps des baigneurs.

ÉLÉOTHÉSION ou **ÉLÆOTHÉSION** s. m. (é-lé-o-té-zi-on — du gr. *elaion*, huile; *tithêmi*, je place). Antiq. gr. et rom. Lieu où l'on se frottait le corps d'huile ou de parfums dans les palestres et les bains publics.

ÉLÉOTHREPTE s. m. (é-lé-o-trè-pte — du gr. *elaia*, olivier; *trephô*, je nourris). Ornith. Nom d'une espèce d'engoulevent.

ÉLÉOTRIS s. m. (é-lé-o-triss — nom grec d'un poisson). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisin des gobies, comprenant une vingtaine d'espèces, qui habitent pour la plupart les eaux douces de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, et dont on trouve une espèce sur les côtes de la Méditerranée. ‖ On dit aussi ÉLÉOTRE.

— **Encycl.** Les *éléotris* sont des poissons acanthoptérygiens, très-voisins des gobies, dont ils diffèrent par leur tête obtuse, un peu déprimée, leurs yeux écartés, leur membrane branchiale à six rayons et leurs nageoires ventrales distinctes. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, qui vivent pour la plupart dans les eaux douces, près des côtes et dans la vase. La plus remarquable est l'*éléotris* dormeur, poisson d'assez grande taille, à joues renflées et à nageoires tachetées de noir. Il est assez commun aux Antilles, et on le trouve presque toujours en repos près des écores, où on le prend à la truble et à l'épervier. On mange et on sale sa chair, bien qu'elle ne soit pas très-estimée. On trouve aussi des *éléotris* dans la Méditerranée, au Sénégal, aux Indes et jusqu'en Chine.

ÉLÉOUTES, nom donné par les Chinois aux habitants de la Dzoungarie. V. ce mot.

ÉLÉPHANT s. m. (é-lé-fan — du gr. *elephas*, même sens. Pour plus de détails, v. l'article encycl.). Mamm. Genre de pachydermes à trompe, qui comprend les plus grands mammifères terrestres actuellement vivants : *On exposait anciennement les personnes coupables aux* ÉLÉPHANTS, *qui les écrasaient.* (Vaugelas.) *Les vrais philosophes font comme les* ÉLÉPHANTS, *qui, en marchant, ne posent jamais le second pied à terre, que le premier n'y soit bien affermi.* (Fonten.) *L'*ÉLÉPHANT *approche de l'homme par l'intelligence, autant que la matière peut approcher de l'esprit.* (Buff.) *L'*ÉLÉPHANT *aime la société de ses semblables.* (Buff.) *Jamais l'*ÉLÉPHANT *ne fait abus de ses armes et de sa force.* (Buff.) *Un charge de quatre à cinq milliers n'est pas trop forte pour un grand* ÉLÉPHANT. (Bonnet.) *Le mastodonte avait, à peu de chose près, la taille et la forme de notre* ÉLÉPHANT *actuel.* (L. Figuier.) *Ceylan est la seule île où se rencontrent des* ÉLÉPHANTS. (A. Maury.)

> Nous ne nous prisons pas, tout petits que nous [sommes,
> D'un grain moins que les *éléphants.*
> LA FONTAINE.

> Qu'importe à ceux du firmament
> Qu'on soit mouche ou bien *éléphant?*
> LA FONTAINE.

> L'admirable *éléphant*, dont le colosse énorme
> Cache un esprit si fin dans sa masse difforme,
> Que, pour son rare instinct, dans un corps si grossier,
> Presque pour ses vertus, adore un peuple entier
> L'*éléphant*, en un mot, qui sait si bien connaître
> L'injure, le bienfait, ses tyrans et son maître.
> DELILLE.

‖ *Éléphant blanc*, Variété albine d'éléphant, qui doit sa couleur à une espèce de lèpre : *On respecte à Siam les* ÉLÉPHANTS BLANCS *comme les mânes des empereurs.* (Buff.) ‖ *Éléphant mammouth*. V. MAMMOUTH. ‖ *Éléphant de mer*, Nom vulgaire du morse et du phoque à trompe.

— Par ext. Animal relativement très-grand : *L'autruche est l'*ÉLÉPHANT *des oiseaux.* (Buff.)

— Par anal. Objet qui a des dimensions gigantesques : *La basse, cet* ÉLÉPHANT, *ce mammouth des instruments à cordes.* (Th. Gaut.) ‖ Personne grosse, lourde et mal faite : *C'est un* ÉLÉPHANT, *un vrai* ÉLÉPHANT.

— Loc. prov. *Faire d'une mouche un éléphant*, Donner de l'importance à une chose qui n'en a pas.

— Numism. Figure que l'on représentait sur les médailles des Césars, d'abord par allusion au mot *kaisar*, qui signifiait *éléphant* en langue punique, et, plus tard, à cause de la victoire que César remporta sur Juba. ‖ Figure qui, sur les médailles des empereurs, fait allusion aux éléphants qui avaient paru dans le cirque. ‖ Type des médailles d'Apamée. ‖ Figure qui, sur une médaille de l'empereur Philippe, indique l'éternité, à cause de la longévité de l'éléphant.

— Archéol. Petit cor d'ivoire, plus ordinairement appelé OLIFANT.

— Art milit. anc. *Éléphants de guerre*, Éléphants dont certains peuples anciens se servaient comme de montures dans les combats.

— Comm. Sorte de papier.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un centrisque, appelé aussi BÉCASSE.

— **Encycl.** Linguist. *Éléphant* vient directement du grec *elephas, elephantos*. Mais l'origine de ce mot est très-obscure, et, pour l'étudier, nous prendrons pour guide un remarquable article qui a paru dans le *Journal asiatique*, en 1843. Cet article est signé du nom de M. Ad. Pictet, qui, plus tard, a publié de belles études sur les *Origines indo-européennes.* Le nom grec a passé dans toutes les langues européennes, mais, chose singulière, il ne se retrouve, du moins ostensiblement, dans aucun des idiômes de l'Orient. Comme l'attention des linguistes s'est portée naturellement sur ce nom avant tous les autres, les efforts tentés pour le rattacher soit aux langues sémitiques, soit au sanscrit, ont été très-nombreux, mais suivis, il faut le dire, de bien peu de succès. Et cependant, puisque ce mot n'est pas grec, puisqu'il est venu sûrement de l'Orient avec l'ivoire, auquel il s'appliquait déjà du temps d'Homère, il est impossible qu'en cherchant bien, on ne retrouve quelques traces de son origine. Rappelons d'abord brièvement les étymologies diverses proposées jusqu'à ce jour par les autorités les plus graves.

Le savant Bochart, dans son *Hiérozoïcon*, cite, comme déjà proposée de son temps, l'étymologie qui rattache *elephas* au nom sémitique de l'animal *fil*, sur lequel nous reviendrons plus tard. En le faisant précéder de l'article arabe, *alfil*, on lui donne en effet une analogie lointaine avec *eleph*; mais outre que la ressemblance est bien imparfaite, elle laisse de côté la moitié du mot, le *anto* des cas obliques, qui cependant ne peut pas avoir été ajouté gratuitement par les Grecs. Pourquoi ceux-ci n'auraient-ils pas dit *alphilos* ou *elphilos*, nom harmonieux et dans lequel on aurait pu chercher un sens indigène, ce qui décide bien souvent de l'adoption d'un mot étranger. Cette première étymologie, que, du reste, personne ne défend plus, n'est pas même acceptée par Bochart, qui en propose une autre plus spécieuse. C'est le nom hébreu du bœuf *eleph*, qui lui semble avoir passé à l'éléphant. Nous avons ici, il est vrai, identité de son pour les deux premières syllabes, mais la terminaison *anto* reste également inexpliquée. Bien que le bœuf ne ressemble guère à l'éléphant, l'exemple des Romains, qui donnèrent à ce dernier le nom de *luca bos*, parce qu'ils l'avaient vu pour la première fois dans la Lucanie, avec l'armée de Pyrrhus, prouve la possibilité de cette substitution chez les peuples sémitiques. Mais alors ne pourrait-on pas s'étonner de n'en trouver aucune trace dans les langues de ces peuples? Or, non-seulement elles n'offrent rien de semblable, mais le mot *eleph*, comme nom du bœuf, est même isolé dans l'hébreu, bien que sa racine *alaph* (il s'est accoutumé), se retrouve dans l'arabe *âlifâ*, dont les dérivés, toutefois, *âlif*, *ilf*, *ulfat*, ne signifient que compagnon, associé, amitié, etc.

Ces objections, qui ne semblent pas sans valeur, n'ont pas empêché le savant et ingénieux Pott de reprendre, pour son compte, l'explication de Bochart, en cherchant à la compléter en ce qui concerne sa terminaison. Dans ses *Recherches étymologiques* et dans le *Journal de Zossen*, il a essayé de rendre compte du *anto* final, par l'adjonction au mot *eleph* de *hindi*, indien. Il obtient ainsi *eleph hindi*, bœuf indien. Le changement un peu anormal de *hindi* en *anto* ne l'arrête pas, parce qu'il l'appuie de l'exemple d'un nom d'arbre, le tamarin, en arabe *tamar hindi*, dattier in-

dien, devenu *tamarenti* dans le bas grec. Toutefois, de *enti* à *anto* la distance est encore grande, parce qu'il faut la franchir en dépit de la loi bien connue de l'altération des voyelles de fortes en faibles, mais non de faibles en fortes.

Une étymologie toute différente a été proposée par Benary. Suivant lui, *elephas* serait un composé de l'article arabe *al* avec un nom sanscrit de l'éléphant, *ibha*. Cette explication, contestée par Pott, a été acceptée un peu légèrement par Benfey, qui n'y trouve rien à redire. On peut y faire cependant toutes les objections que soulèvent les étymologies précédentes, et, en particulier, celle de ne point rendre compte de la terminaison *anto*. Cette difficulté resterait entière, lors même que l'on rencontrerait dans les langues sémitiques un nom de l'éléphant dérivé du sanscrit *ibha*. Mais cela même est fort douteux, et Pictet démontre clairement que le *habbim* du nom hébreu de l'histoire, *schenhabbim*, où l'on a cru l'y reconnaître, a une tout autre origine. Cette ressemblance lointaine de *ibha* avec *habbin* a cependant entraîné l'illustre Gesenius à l'adoption de l'étymologie insoutenable de Benary, et à l'abandon d'une conjecture antérieure bien plus rapprochée de la vérité pour l'explication du mot *schenhabbim*. Pictet aborde et traite longuement la question de l'origine de ce dernier mot, question incidente, il est vrai, mais qui a bien son importance pour l'histoire linguistique du mot éléphant. Disons seulement que, de toutes ses recherches, il conclut contre l'existence du nom sanscrit de l'éléphant *ibha* dans les langues sémitiques, ce qui détruit complétement l'étymologie qui explique *elephas* par *al-ibha*.

Si l'on a mal réussi jusqu'à présent à expliquer l'origine véritable du nom grec de l'animal, c'est que l'on s'est attaché à en chercher la source, soit dans les langues sémitiques qui ne la possèdent pas, soit parmi les noms sanscrits ordinaires de l'animal, où elle ne se trouve pas davantage. Avant Pictet, personne n'avait encore songé à l'une des dénominations mythologiques de l'éléphant, qui joue un si grand rôle dans les traditions indiennes et qui paraît fournir un rapprochement de tous points satisfaisant. Le roi des éléphants, en effet, celui qui a l'honneur de porter le dieu Indra, est appelé *âirâvata* et *âirâvana*. Ce sont là des termes patronymiques, dérivés de *irâvat*, l'Océan, et qui signifient le *fils de l'Océan*, par allusion à l'origine mythique de l'éléphant d'Indra, sorti de la mer lors de son barattement par les *Dêvas* et les *Assouras*, pour obtenir le breuvage d'immortalité. Examinons maintenant comment, de cet *âirâvata* a pu se former le grec *elephanto*.

Le changement de *r* en *l* ne fait pas difficulté, puisqu'il est très-fréquent en sanscrit même, et qu'en particulier le mot *irâ*, avec le sens de *terre* et de parole, s'écrit aussi *ilâ*. On n'objectera rien non plus à l'affaiblissement du vriddhi *âi*, ainsi que de l'*â* long, en *e*, si l'on se rappelle qu'il ne s'agit pas ici d'un mot dont l'affinité soit primitive dans les deux langues, mais d'une forme importée dans l'Occident à une époque probablement très-postérieure au fractionnement de la grande race indo-européenne. Nous aurons ainsi le vrai noyau significatif du nom *âirâ* ou *âilâ*, représenté en grec par *élé*. Reste le double suffixe *vata*, composé de *vat* qui forme des possessifs, et de *a* qui donne naissance à des dérivés patronymiques. Le nom de l'Océan, *irâvat*, signifie qui a de l'eau, *irâ;* il se prend aussi dans le sens de *nuage*. Le *ph* grec correspond dans la règle au *bh* sanscrit, mais aussi par exception au *v*, comme on le voit dans le pronom dorique *sphos* pour le sanscrit *svas*. D'ailleurs, il s'agit ici du terme importé, et soustrait par cela même aux lois strictes du système phonique radical.

Quant à la nasale de *phanto*, qui manque dans *vata*, il ne faut pas oublier que le thème fort de *vat*, et sans doute aussi sa forme primitive, est *vant*. Le retranchement de la nasale dans plusieurs cas de la déclinaison, ainsi que l'addition d'un second suffixe, tient à une loi générale de l'histoire des langues, lesquelles, une fois formées, ont une tendance constante à alléger la portion en quelque sorte matérielle des mots dérivés, et à contracter les éléments, devenus trop nombreux, de la composition primitive. La forme *airâvana* a modifié le nom originel en vertu du même principe, en retranchant le *t* final de *vat*, tout comme le nominatif des noms en *vat* devient *vân* pour *vant*. Le thème affaibli *vata*, au nominatif *vatas*, se retrouve bien dans le grec *phas* pour *phat-s*, mais, dans tous les autres cas, le grec conserve le thème fort *phanto*, tandis que le sanscrit y renonce tout à fait par suite de l'influence du second suffixe patronymique. Il est probable, toutefois, qu'il n'en a pas toujours été ainsi et que le thème complet *âirâvanta* a existé anciennement dans la déclinaison du nom, d'abord pour tous les cas, et plus tard pour quelques-uns seulement. Nous aurions donc ainsi, comme corrélatif du grec *elephantos*, une ancienne forme *âirâvanta* ou *âilâvanta*, affaiblie plus tard en *âirâvata* et *âirânana*. Si l'on considère que ce long mot, de quatre syllabes, est une forme réelle et non pas inventée en vue de l'étymologie, que son sens est également positif, et qu'il s'applique au roi des éléphants, on admettra difficilement la possibilité d'une rencontre fortuite entre le sanscrit et le grec. Cette origine du nom de l'éléphant, indiquée par Pictet, peut donc être regardée comme à peu près certaine.

Il n'est pas besoin de faire observer toute l'importance d'un nom mythologique indien de l'éléphant, transporté en Grèce avec l'ivoire, à une époque aussi ancienne que celle d'Homère. Il y aurait là une preuve nouvelle et frappante de la haute antiquité des mythes religieux de l'Inde. Cette antiquité, que bien d'autres faits concourent à établir, a été plus d'une fois mise en doute. Il est donc utile de signaler les faits qui se trouvent en opposition avec cette manière de voir.

Pictet ne se dissimule point cependant que le nom d'*âirâvata*, auquel la tradition attribue le sens de *fils de l'Océan*, et qui, à dater du moins des épopées, se trouve exclusivement appliqué à l'éléphant d'Indra, a fort bien pu primitivement n'être qu'un nom ordinaire de l'animal. Cette possibilité résulte de ce que le mot *irâvat*, signifiant simplement *qui a de l'eau*, a dû aussi avoir le sens de *fleuve* avec celui d'océan; et nous trouvons, en effet, dans l'Inde, deux rivières appelées *Irâvati*, l'une dans le Pendjab, l'Hydraotes des anciens, l'autre au delà du Gange, chez les Birmans, encore aujourd'hui l'Irawadi. Il n'y a dans ces noms aucune allusion à l'éléphant *âirâvata*, comme le suppose le savant géographe Ritter, lequel en infère une ancienne et grande extension des traditions brahmaniques au delà du Gange. On connaît la prédilection de l'éléphant pour le voisinage des fleuves et son amour pour l'eau, dont l'abondance est nécessaire à son bien-être. Aristote signale déjà ce penchant de l'animal quand il dit au livre IX de son *Histoire naturelle :* Ἐστὶ δὲ τὸ ζῶον παραποτάμιον, οὐ ποτάμιον; « C'est un animal du bord des fleuves, mais non des fleuves mêmes. »

Bien avant Aristote, la langue sanscrite avait consigné ce fait dans les noms de *djalakânkcha*, désireux de l'eau, et de *sâranga*, qui va vers l'eau, appliqués à l'éléphant. Il est donc très-possible que les dérivés de *irâvat* aient signifié primitivement l'*animal* des fleuves, et que le mythe qui fait sortir l'éléphant de l'océan ait tiré son origine de ces noms mêmes, fait dont on trouve plus d'un exemple dans l'histoire des mythologies. Peut-être que l'étude plus approfondie des Védas, si le nom et le mythe s'y rencontrent, viendra jeter sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, une lumière nouvelle.

Ce serait se livrer à de vaines hypothèses que de vouloir conjecturer par quelle voie et à quelle époque ce nom de l'éléphant est arrivé avec l'ivoire de l'Inde, dans la Grèce, et cela d'autant mieux qu'on ne retrouve aucune trace de son passage dans les langues intermédiaires. La probabilité la plus grande semble désigner les Phéniciens qui, déjà du temps de Salomon, allaient chercher l'ivoire dans l'Inde, et si nous possédions de leur langue autre chose que des débris d'inscriptions obscures, nous y retrouverions peut-être aussi le nom de l'éléphant d'Indra. Nous ne connaissons malheureusement pas non plus les anciennes dénominations égyptiennes, car le *elphinos* ou *delphinos*, indiqué par le P. Kircher et par Bochart comme un nom cophte de l'ivoire, n'est sûrement qu'une corruption du grec.

De la langue des Hellènes, le nom de l'éléphant a passé dans le latin *elephas*, et de là dans les idiomes néo-latins et germaniques, espagnol et portugais, *elephante*, italien *liofante*, vieux français *olifant*, *oriflant;* ancien haut-allemand *helfand*, *elafant;* anglo-saxon *elpend*, *ylpend*, *elp*, *ylp*, etc., d'où *ylpenban*, ivoire, c'est-à-dire os d'éléphant, allemand *elfenbein*. Les Scandinaves ont importé de leur côté le nom arabe, probablement par suite de leur expédition dans la Méditerranée. Ainsi on trouve en scandinave *fill*, éléphant, *fila-bein*, ivoire, danois *fils-ben*, sans rapport, par conséquent, sauf pour le nom de l'os, avec l'allemand *elfenbein*.

— Zool. L'*éléphant* forme, dans l'ordre des pachydermes, le type de la petite famille des proboscidiens. Ce genre est assez connu pour qu'il suffise de rappeler brièvement ses caractères. Il a des molaires à couronne plate, composées d'un certain nombre de lames verticales, formées de substance osseuse, enveloppées d'émail, et liées ensemble par la substance corticale; elles sont au nombre de deux ou de quatre à chaque mâchoire; les canines manquent complétement; la mâchoire supérieure porte deux incisives (v. DÉFENSES), très-longues, très-fortes et arquées en dessous; le nez se prolonge en une longue trompe mobile; les oreilles sont très-vastes et planes; la peau très-épaisse et rugueuse; les mamelles pectorales au nombre de deux; la queue médiocre, terminée par une touffe de crins. Ce genre ne comprend que deux espèces vivantes, l'*éléphant des Indes* et l'*éléphant d'Afrique*, et un petit nombre d'espèces fossiles dont nous parlerons plus loin. Ses affinités sont des plus remarquables, car, bien qu'il appartienne évidemment à l'ordre des pachydermes, qui renferment les plus grands des mammifères terrestres et qu'il occupe lui-même le premier rang, sous ce rapport, ses caractères ostéologiques et surtout son mode de dentition le placent à côté des rongeurs, et plus particulièrement des rats et des cochons d'Inde, dont la taille est si exiguë. Mais si l'*éléphant* diffère prodigieusement des rongeurs par son volume, il s'en éloigne bien plus encore par son intelligence.

L'*éléphant* est connu de toute antiquité; sa masse énorme, l'étrangeté de ses formes, ses mœurs sociables, la douceur de son caractère, les services qu'il est susceptible de rendre, les produits qu'on en retire, tout cela a dû attirer sur lui de bonne heure l'attention des hommes. Dans l'Inde, on le soumit à la captivité, sinon à la domesticité; on le dressa à faire le service des bêtes de somme et de trait. Comme il inspire à la fois la crainte par sa force et la sympathie par sa douceur, on eut pour lui un respect qui ne tarda pas à aller jusqu'à la vénération. On lui prêta des vertus et des vices, des mœurs raisonnées, de la modestie ou de l'orgueil, et surtout une pudeur et une chasteté étonnantes; on lui attribua une religion naturelle et innée, l'observance d'un culte, l'adoration quotidienne du soleil et de la lune, l'usage de l'ablution avant l'adoration, l'esprit de divination, la piété envers le ciel, la charité envers ses semblables, qu'il assistait à leur mort et qu'il inhumait religieusement.

Malgré ces qualités, nous dirions presque ces vertus, on dressa les *éléphants* à l'art de détruire les hommes. On leur fit porter des tours en bois, dans lesquelles se tenaient plusieurs archers, qui, étant eux-mêmes hors d'atteinte, incommodaient beaucoup l'ennemi, en faisant pleuvoir des traits de toutes parts. « Tout le monde sait, dit V. de Bomare, que les Orientaux ont été les premiers à mener ces animaux en troupe aux combats. Chez ces nations mal disciplinées, c'était la meilleure troupe de l'armée, et celle qui décidait ordinairement du sort des batailles; ils rompaient les rangs, épouvantaient les chevaux, écrasaient les hommes sous leurs pieds, et il était difficile de les blesser. On les avait même dressés à saisir les hommes avec leur trompe, et à les jeter dans la tour qu'ils portaient. Lorsqu'on menait l'*éléphant* au combat, on attachait à l'extrémité de sa trompe une chaîne ou un sabre nu, dont il se servait fort adroitement contre les ennemis. On trouva à la fin le moyen de leur résister, ou à l'aide du feu qui les épouvante, ou avec des armes en forme de faux, dont on leur coupait la trompe, et de longues piques qu'on leur enfonçait sous la queue à l'endroit où la peau est moins épaisse; enfin, on leur opposa d'autres *éléphants*. On vit alors les animaux les plus terribles prendre part dans les querelles des hommes, et s'entre-détruire pour les défendre ou pour les venger. » Justin et Diodore nous apprennent que les Indiens employèrent les *éléphants* pour se défendre contre les entreprises de Sémiramis. Les Juifs ne connurent l'ivoire qu'au temps du prophète Amos; cette substance fut très-recherchée à Jérusalem et servit à décorer, non-seulement les meubles, mais les maisons. Les Grecs la connaissaient déjà du temps d'Homère, mais sans savoir ni de quel animal, ni de quel pays elle provenait. C'est seulement à l'époque des guerres d'Alexandre que l'*éléphant* fut bien connu en Grèce. Aristote a donné sur l'organisation et les mœurs de ce pachyderme les détails les plus précis et les plus exacts. Il sait, par exemple, que l'*éléphant* s'accouple à la manière des autres grands mammifères, qu'il se reproduit en captivité, que le petit tette sa mère avec sa bouche et non avec sa trompe, etc.

A Carthage, les *éléphants* n'ont pas été employés à la guerre avant la dynastie des Ptolémées. Polybe les mentionne pour la première fois à propos de la guerre de Sicile contre Hiéron. Les Carthaginois s'en servirent aussi contre les Romains, du temps de Scipion. L'espèce ainsi domptée était l'*éléphant d'Afrique*, très-commun alors autour de l'Atlas; les médailles romaines ne laissent aucun doute à cet égard. Et pourtant l'*éléphant d'Afrique* a longtemps passé pour indomptable. « Deux faits, dit Boitard, nous prouveront que ceci est une erreur. Un passage d'Appien nous apprend qu'Asdrubal reçut la commission d'en aller prendre dans les forêts, lorsque Carthage était menacée par Scipion l'Africain, et qu'il exécuta très-rapidement cette mission. On sait également, par le même auteur et par quelques passages de Polybe, que ceux dont se servirent les Égyptiens dans leurs guerres contre les Séleucides venaient d'Éthiopie. Ptolémée Philadelphe, et son successeur Evergète, firent tout ce qu'ils purent pour engager les Abyssiniens à prendre des *éléphants* pour les dompter, mais ces peuples s'y refusèrent constamment. Alors, Ptolémée Evergète fit une expédition en Abyssinie, et il fonda à Arkecko, près de l'île de Marsuah, une colonie de chasseurs qu'il nomma Ptolémaïs-Théron. Ce prince nous apprend lui-même, dans l'inscription qu'il a laissée dans le royaume d'Adel, que sa colonie grecque répondit si bien à ses espérances, qu'il parvint à rendre les *éléphants* d'Éthiopie supérieurs à ceux de l'Inde. » On comprend, du reste, sans peine que l'*éléphant* d'Afrique ait été plus répandu dans l'Occident. C'est dans leurs guerres contre Pyrrhus que les Romains virent pour la première fois des *éléphants;* d'abord ils s'en effrayèrent beaucoup; puis ils songèrent à s'en défendre. Le premier moyen qu'ils employèrent fut de placer au milieu de leurs phalanges d'énormes pieux qui empêchaient ces animaux de passer. Puis ils cherchèrent à les combattre corps à corps, et s'aguerrirent au point qu'on vit des soldats se glisser sous le ventre des *éléphants* pour les percer de leur courte épée, ou bien leur couper les jambes à coups de hache. Plus tard, ils dressèrent eux-mêmes des *éléphants* à la guerre, et les employèrent contre les rois de Macédoine et de Syrie. D'après Valère Maxime, les armées impériales en avaient encore trois cents sous le règne de Sévère. Vers la fin du IIIe siècle, on cessa de les employer. Les *éléphants* servirent maintes fois à orner le triomphe et à traîner le char du vainqueur. Jules César se faisait précéder de quarante *éléphants* privés, qui portaient des flambeaux. « Vers les derniers temps de la république, dit M. P. Gervais, comme il n'était pas permis de frapper des médailles à l'effigie de Jules César, on imagina, pour flatter son orgueil, de représenter des *éléphants*, parce qu'en langue punique *César* voulait dire *éléphant.* » Mais ce fut surtout aux jeux du cirque que les *éléphants* furent employés. Curius Dentatus, le premier, montra au peuple et fit massacrer devant lui quatre de ces animaux, trophées de sa victoire sur Pyrrhus. « En l'an 55, dit Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, à l'inauguration du théâtre de Pompée, vingt *éléphants* furent combattus et tués avec des circonstances horribles, et qui finirent par éveiller la pitié du public. » — « Germanicus, écrit de son côté M. Pouchet, montra des *éléphants* qui dansaient grossièrement. Les Romains ne s'en tinrent pas là; leur passion pour les funambules leur fit essayer de faire exécuter ces tours par ces pesants mammifères, et un sentiment d'admiration générale eut lieu, quand, aux jeux que Néron institua en l'honneur d'Agrippine, on vit des *éléphants* danser sur la corde roide. » Sous Galba, un de ces animaux, chargé d'un chevalier romain, monta, sur une corde tendue, jusqu'au sommet du théâtre. L'*éléphant* était encore dressé à marcher rapidement parmi des hommes sans en blesser aucun. Elien et Columelle affirment positivement que les *éléphants*, à cette époque, se reproduisaient en captivité, et que la plupart de ceux qui parurent dans les jeux de Germanicus, sous Tibère, étaient nés à Rome. Il semble, d'après tout cela, que les écrivains des premiers siècles de notre ère auraient dû mieux connaître ces pachydermes. Ce n'est pas sans étonnement qu'on lit les fables ridicules qu'ils ont débitées sur les hautes capacités intellectuelles et sur les sentiments moraux de l'*éléphant*. Le trop crédule Pline rapporte que l'on vit certains de ces animaux écrire le grec avec régularité; il ajoute même que des *éléphants* se rapprochèrent encore davantage des facultés humaines, au point de devenir amoureux de quelques femmes égyptiennes.

Le premier *éléphant* qu'on ait vu en France est celui qui fut envoyé à Charlemagne par Aaroun-al-Raschid. L'histoire déjà si étrange de cet animal ne pouvait qu'être encore défigurée au moyen âge. A Crémone, un *éléphant*, envoyé à l'empereur Frédéric II par le fameux *prêtre Jean* frappa si fort un âne chargé qu'il le jeta sur le toit d'une maison. Brunetto Latini, qui raconte gravement cet exploit, ajoute : « Et ja soient l'*olifans* (les *éléphants*) si fiers, si pourtant ils deviennent privés moult tost. » Si nous arrivons jusqu'à la Renaissance, nous ne voyons pas l'*éléphant* mieux connu. Ambroise Paré lui-même dit que l'*éléphant* n'a qu'un petit en sa longue carrière, qui dure trois cents ans.

Mais bientôt aux traditions fantastiques allaient se substituer des études positives. Christoval d'Acosta, à Burgos, Joachim Prætorius, à Hambourg, Balthazar Stolberg, Phil. Oheim, à Leipzig, et autres, publient des monographies de l'*éléphant*. En 1668, le roi de Portugal fit don à Louis XIV d'un *éléphant* originaire du Congo. Agé de dix-sept ans et haut de six pieds et demi, il vécut à la ménagerie de Versailles pendant treize ans, durant lesquels il ne grandit que d'un pied. A sa mort, il fournit au célèbre anatomiste Perrault le sujet d'une savante description. Quelque temps après, Pierre le Grand reçut du shah de Perse un *éléphant*, dont le squelette est conservé au musée de Saint-Pétersbourg. Buffon, qui a si bien écrit sur la plupart des mammifères, n'a pas été aussi heureux pour l'*éléphant*. Son travail sur ce sujet renferme de nombreuses erreurs, et sur bien des points il est fort en arrière d'Aristote. D'après notre savant naturaliste, l'*éléphant* est plein de décence; c'est par pudeur qu'il ne s'accouple pas en esclavage, et que, par conséquent, il ne s'est jamais reproduit en captivité; le petit tette avec le nez et porte ensuite à sa bouche le lait qu'il a pompé. Tout cela est complétement erroné. Alors aussi on croyait que les défenses, qui fournissent l'ivoire, étaient des cornes, caduques comme le bois des cerfs. Daubenton démontra toute la fausseté de cette croyance. Enfin, vers les dernières années du XVIIIe siècle, l'Anglais Corse ajouta beaucoup aux connaissances que l'on avait déjà à ce sujet.

Nous avons, en commençant cet article, esquissé à grands traits les caractères de l'*éléphant*. Mais les particularités que présente son organisation méritent d'être étudiées avec quelques détails. Considéré dans son ensemble, cet animal a un aspect disgracieux, des formes lourdes et trapues que l'énormité de sa masse contribue encore à mettre en évidence. Sa taille, souvent exagérée dans les récits des voyageurs, n'en est pas moins colossale. L'*éléphant* est, en effet, le plus grand de tous les mammifères terrestres actuellement vivants. Il atteint près de cinq mètres de longueur totale sur plus de trois mètres de

hauteur. Tout son corps est revêtu d'une peau calleuse, crevassée, très-épaisse, d'un gris sale et noirâtre, nue ou présentant à peine quelques poils très-clair-semés, noirs et rudes. La tête est énorme, et se fait surtout remarquer par le développement du crâne. De tous les animaux, sans en excepter l'homme, l'*éléphant* est celui dont la tête a le plus de hauteur verticale à proportion de sa longueur et de sa largeur horizontales. Ceci tient à trois causes, qui sont : le grand développement du front; la brièveté des os du nez et la hauteur des maxillaires; l'élévation et la direction presque verticale des alvéoles qui logent les défenses, et par suite la hauteur des os intermaxillaires. Cette particularité a fait attribuer à l'*éléphant*, par les anciens naturalistes, une intelligence qui ne reconnaîtrait de supérieure que celle de l'homme. Mais la masse du cerveau n'est nullement en rapport avec celle du crâne; elle ne forme qu'une très-petite partie du volume de la tête; par contre, les sinus frontaux sont très-développés, et les deux tables osseuses du crâne se sont dédoublées et offrent entre elles de larges cellules. De là l'énorme renflement de la région crânienne. Toutefois, on est allé trop loin quand, par une sorte de réaction contre les doctrines anciennes, on a représenté l'*éléphant* comme un animal presque aussi stupide que le cochon. Les études de Gratiolet sur le cerveau du dernier *éléphant* mort à la ménagerie du Muséum l'ont conduit aux conclusions suivantes : le cerveau de l'*éléphant* a la forme d'un cœur à lobes très-divergents; par les parties constituantes de l'isthme et par le cervelet, c'est presque un encéphale humain. Par les hémisphères cérébraux et les lobes olfactifs, c'est un cerveau d'animal, et d'animal d'un type assez inférieur, mais ennobli, toutefois, par des développements excessifs de tous ses plis, et surtout de ses plis frontaux. Ces nouvelles observations rapprochent donc le cerveau de l'*éléphant* de celui de l'homme; elles expliquent facilement les traits d'intelligence qu'on voit ce pachyderme accomplir chaque jour, et qui dénotent en lui quelque chose que l'on ne peut qualifier simplement d'instinct, et qu'on est obligé d'appeler du nom de raison. Les oreilles de cet animal sont très-grandes, surtout chez l'espèce africaine; aussi l'*éléphant* a-t-il l'ouïe d'une finesse extrême. Ses yeux sont très-petits, mais vifs et pourvus de cils à leurs deux paupières. La trompe, qui n'est qu'un prolongement du nez, constitue le principal caractère distinctif des *éléphants*. Elle est à peu près cylindrique, un peu aplatie en dessous, très-mobile, assez longue pour que son extrémité puisse toucher la terre sans que l'animal ait besoin de se baisser. Elle est recouverte d'une peau semblable à celle du corps, et offre de distance en distance des dépressions circulaires qui la font paraître comme annelée. Cette trompe prend naissance au devant de l'os frontal, forme la continuation du nez, dont elle recouvre les cartilages, et se joint par sa racine à la lèvre supérieure. L'intérieur est creusé d'un double canal, correspondant aux deux narines, et offrant, vers la partie supérieure, une sorte de valvule que l'animal ouvre et ferme à volonté. Ce canal, dont les parois sont formées de fibres musculaires très-nombreuses et entre-croisées, est tapissé d'une membrane fibro-tendineuse, toujours simple et humide, grâce à la sécrétion muqueuse continuellement fournie par de petits cryptes ouverts à sa surface. L'extrémité inférieure de la trompe présente un rebord circulaire, ayant en avant un prolongement en forme de doigt, qui, pouvant s'opposer au reste du rebord, représente en effet un véritable doigt, ce qui a fait comparer la trompe à une main. « La main, dit Buffon, est le principal organe de l'adresse du singe; l'*éléphant*, au moyen de sa trompe, qui lui sert de bras et de main, et avec laquelle il peut saisir et enlever les plus petites choses, les porter à la bouche, les poser sur son dos, les tenir embrassées, ou les lancer au loin, a donc le même moyen d'adresse que le singe. » Cet organe jouit d'ailleurs d'une force prodigieuse, et c'est principalement dans son action que réside la puissance de l'*éléphant*; la trompe possède une très-grande mobilité dans tous les sens. C'est à la fois, dit Boitard, l'organe du tact, de la préhension et de l'odorat. Dans les actions ordinaires de la vie, la trompe remplace la main pour l'animal. Contre ses ennemis, c'est une arme d'une puissance terrible; il saisit son assaillant, l'enlace dans ses replis, le presse, l'étouffe, le brise, le lance dans les airs, ou le renverse pour l'écraser sous ses pieds. Il s'en sert aussi pour briser les branches ou arracher les arbres. D'après Corse, l'*éléphant*, dans son jeune âge, aurait trente-deux dents mâchelières ou molaires, dont vingt rudimentaires. Ce nombre diminue avec l'âge, et, chez l'adulte, il se trouve réduit à huit ou même à quatre. Par contre, le nombre des lames dont se compose chaque molaire va en augmentant avec les années; mais ce ne sont pas de nouvelles lames qui viennent s'ajouter aux anciennes. La cause de cette augmentation est bien plus curieuse. Il n'y a que quatre dents qui servent à la mastication, c'est-à-dire une de chaque côté à chaque mâchoire. Cette dent, par suite de sa position, s'use à la longue et diminue de volume. Pendant que l'animal s'en sert, une autre se développe à côté, et pousse l'ancienne en avant; celle-ci glisse dans le sens de la longueur de la mâchoire; sa racine, ébranlée par ce déplacement, meurt, se décompose; bientôt la dent elle-même tombe et cède la place à la molaire qui l'a chassée. Celle-ci est à son tour remplacée par une autre, et ainsi de suite, de telle sorte que cette succession de chutes et de repousses peut se renouveler jusqu'à huit fois, du moins chez l'*éléphant* des Indes; le nombre des lames, qui est de quatre dans la première dent, augmente dans les suivantes, et arrive jusqu'à vingt-trois dans la huitième. Il en résulte que l'*éléphant* n'a jamais, de chaque côté et à chaque mâchoire, qu'une ou deux dents, suivant le moment de l'observation, et qu'il est impossible de connaître son âge par le degré d'usure de ses molaires. On remarque que le bord antérieur des dents est toujours plus usé que l'autre. Outre les dents molaires, l'*éléphant* possède à la mâchoire supérieure deux incisives, recourbées en haut, saillantes, quelquefois fort longues : ce sont les *défenses*. Chez les *éléphants* mâles d'Afrique, elles dépassent quelquefois la longueur de trois mètres, et atteignent un poids de soixante kilogrammes. L'espèce indienne les a beaucoup plus courtes, et chez la femelle elles ne font pas saillie hors de la bouche. Adams assure avoir vu une défense qui avait cinq mètres de longueur sur vingt-deux centimètres de diamètre à la base. Elles sont creuses à partir de leur point d'insertion jusque vers la moitié de leur longueur en moyenne. Les défenses des *éléphants* tombent dans leur jeune âge, comme toutes les dents de lait; elles ne repoussent qu'une fois. On a dit que l'*éléphant* s'en servait pour sillonner le sol et en arracher les racines pour sa nourriture; ce fait est au moins douteux. « Ce qu'il y a de plus certain, dit Boitard, c'est qu'elles lui servent d'armes défensives et offensives; qu'elles protégent la trompe, repliée entre elles deux, quand l'*éléphant* perce à travers les bois épineux et les fourrés qu'il habite; qu'elles lui servent encore à écarter et à maintenir les branches pour frayer un passage à la trompe, lorsqu'elle va cueillir au milieu d'un arbre touffu les sommités tendres des rameaux feuillés dont il se nourrit. » Ce sont ces défenses qui fournissent à l'industrie la substance connue sous le nom d'*ivoire*; les dents molaires en donnent aussi, mais d'un échantillon plus petit, d'une texture moins homogène, et par conséquent d'une qualité inférieure. Le cou de l'*éléphant* est très-court; ses mouvements sont fort difficiles et très-restreints. Le dos est arqué, parsemé de quelques poils rudes. La queue, longue d'un mètre au plus, est à peu près nue et se termine par une houppe de poils épais, flexibles, noirs et luisants. Les jambes, dont les antérieures manquent de clavicule, sont massives et pareilles à d'énormes colonnes sur lesquelles repose la masse du tronc; les os qui les composent sont superposés dans une direction tout à fait verticale, d'où il résulte que les *éléphants* ont beaucoup moins d'agilité et des mouvements moins faciles que les autres animaux. Les pieds, tous à cinq doigts, ont des sabots, au nombre de trois à cinq, qui ne touchent pas le sol, la peau de la plante du pied formant une sorte de semelle épaisse et calleuse.

L'*éléphant* ne se trouve à l'état sauvage que dans les régions les plus chaudes de l'ancien continent. L'*éléphant des Indes* habite l'Asie tropicale et les grandes îles voisines; l'espèce africaine est répandue au Sénégal, dans la Guinée et au Cap de Bonne-Espérance. L'aire géographique de ce genre était autrefois beaucoup plus étendue, comme nous avons déjà eu occasion de le voir, et comme nous le verrons surtout en parlant des espèces fossiles. A l'état de domesticité, ou tout au moins de captivité, on peut dire qu'il se trouve à peu près partout. Il n'est guère de ménagerie ou de jardin zoologique qui ne possède un ou plusieurs de ces pachydermes. L'*éléphant* n'habite en général que les vastes et profondes forêts; il recherche le voisinage de l'eau, dans laquelle il aime à se plonger fréquemment pour lubréfier et amollir sa peau sèche et coriace. Très-bon nageur, il traverse aisément les rivières et n'a pas besoin, comme le croyaient les anciens, de marcher sur le fond, en élevant sa trompe vers la surface, pour respirer. Non-seulement il aime à se baigner, mais il prend fréquemment de l'eau dans sa trompe, pour en asperger son corps. Lorsque ce liquide lui manque, il cherche à y suppléer en se couvrant d'herbe, de feuilles ou de poussière fraîche.

L'instinct naturel des *éléphants* les porte à la société. Ils se tiennent en grandes troupes dans l'intérieur des forêts, d'où ils ne sortent que rarement et lorsqu'il s'agit de dévaster quelques champs voisins. Des individus de tout âge et de tout sexe, au nombre de quarante à cent, composent ces troupes ou *hardes*. Ils marchent sous la conduite d'un couple formé des deux individus les plus grands et les plus âgés, un de chaque sexe. Lorsqu'ils sortent des bois ou qu'ils remarquent quelque apparence de danger, ils observent un ordre de marche déterminé. Les plus jeunes et les femelles sont placés au milieu. Les vieux mâles forment un cercle autour. Les petits viennent se mettre sous la protection des femelles, qui les embrassent de leur trompe. Ils ne s'écartent guère les uns des autres, afin de pouvoir se porter secours à l'occasion. On rencontre aussi quelques *éléphants* solitaires, que les Indiens appellent *grondahs*, ce sont toujours des mâles chassés des hardes.

L'*éléphant* se nourrit de substances végétales, herbes, racines, écorces, graines, jeunes rameaux; mais il aime surtout les fruits et les végétaux sucrés, tels que la canne et le maïs. Son appétit est considérable; d'après M. Pouchet, il consomme journellement cinquante kilogrammes d'herbe ou de foin, et avale douze à quinze seaux d'eau. Pierre de Laval raconte, dans ses *Voyages*, qu'un *éléphant* mange jusqu'à cent livres de riz par jour. On assure néanmoins qu'il peut supporter d'assez longues abstinences, ce qui est peu probable, car il ne rumine pas comme le chameau. Cet animal exerce souvent de grands dégâts dans les champs de céréales ou de cannes à sucre. Les cultivateurs sont obligés de faire la garde dans des guérites, qu'ils construisent exprès en bambous, de peur de devenir eux-mêmes la proie des tigres. Lorsqu'ils aperçoivent un de ces pachydermes, ils se donnent mutuellement l'alarme et le repoussent à force de cris et de coups d'armes à feu. Du reste, l'*éléphant* n'attaque jamais de lui-même l'homme ou les animaux; étant herbivore, il n'a aucune raison pour commencer une lutte inutile; mais, s'il est attaqué, il se défend avec le courage du désespoir, et devient réellement terrible, tant que durent sa peur et sa colère. Quelquefois il entre dans les champs de tabac, qu'il dévaste. Tant que la plante est encore jeune et aqueuse, elle ne lui fait aucun mal; mais aux approches de la maturité, elle produit sur lui une véritable ivresse, souvent même un sommeil profond, pendant lequel il est aisé de le prendre. Le long de la côte d'Or, il fait beaucoup de mal aux arbres fruitiers, notamment aux bananiers. En captivité, il mange aussi beaucoup de noix de coco, qu'on lui donne cassées ou entières, des feuilles de sagoutier ou d'autres arbres. On lui donne également une pâte composée de farine, de sucre et de beurre; on habitue très-facilement les *éléphants* à boire du vin, et même de l'eau-de-vie, de l'arack et autres boissons spiritueuses; mais jamais on n'a pu en décider un seul à manger de la chair, bien que le voyageur Thévenot assure qu'on leur en fait manger à Delhy. V. de Bomare nous a conservé le *menu* du petit *éléphant* de la ménagerie royale.

Comme la brièveté de son cou ne permet pas à l'*éléphant* de se baisser pour prendre sa nourriture à terre, c'est avec sa trompe qu'il la ramasse; c'est avec cet organe qu'il arrache l'herbe dont il fait ensuite des paquets, et qu'il porte à sa bouche tous ses aliments. C'est encore avec la trompe qu'il prend sa boisson; il aspire le liquide, le garde plus ou moins longtemps, en fermant la valvule dont nous avons parlé; puis, recourbant la trompe, il lance ou laisse couler l'eau dans sa gorge. La force de l'*éléphant* est prodigieuse; il peut porter jusqu'à mille kilogrammes. Il court plus vite que ne le laisserait croire la lourdeur de ses formes; il a un trot assez prompt, et peut faire vingt lieues par jour, et même trente, pour peu qu'on le presse. Il a de la peine à descendre des pentes rapides, et il est alors forcé de ployer ses jambes, pour ne pas être entraîné par le poids de sa tête. Il atteint aisément un homme à la course, mais il est possible de l'éviter en se portant de côté, car il ne lui est pas facile de se tourner. Ce serait cependant une grande erreur de croire qu'il ne peut ni se coucher ni se relever quand il est tombé. L'*éléphant* s'agenouille, se couche et se relève à volonté. Bien que l'on trouve des individus dormant debout et que l'on ait même vu, dit-on, un de ces animaux creuser avec ses défenses dans les murs de sa loge deux trous, dans lesquels il appuyait le bout de ces mêmes défenses, quand il voulait dormir, il n'en faut pas conclure que l'*éléphant* ne se couche pas.

Pendant longtemps on a ignoré la manière dont s'accouplent les *éléphants*; on sait aujourd'hui que cet accouplement ne diffère pas de celui de la plupart des mammifères. Corse a eu l'occasion de l'observer dans l'Inde, et il est entré à cet égard dans les détails les plus circonstanciés. Lorsque les femelles entrent en chaleur, la troupe, dit-il, se sépare par couples, qui se retirent dans les solitudes les plus profondes des forêts. Ceci répond à l'opinion erronée adoptée par Buffon, que l'*éléphant*, par une noble pudeur, ne s'accouple pas en captivité; sur quoi un auteur, qui a vu des *éléphants* en Afrique s'accoupler sans trop se soucier des voisins, fait remarquer que le caractère de ces animaux a bien changé et que la corruption s'est introduite aussi parmi eux. La gestation dure vingt mois. Il paraît que les femelles entrent en chaleur, non pas à des époques fixes, mais dans les diverses saisons; aussi mettent-elles bas à toutes les époques de l'année. La portée est ordinairement d'un seul petit. Celui-ci, à sa naissance, a généralement un mètre de hauteur, il jouit de l'usage de tous ses organes, et déjà il est assez fort pour suivre ses parents. Il tette, non avec la trompe, comme l'a dit Buffon, mais bien avec la bouche, comme tous les autres mammifères, et en renversant sa trompe en arrière. L'allaitement dure environ deux ans, et le temps des amours ne revient pour la femelle qu'à la troisième année. Les mères ont le plus grand soin de leurs petits; mais ceux-ci, dans les hardes où ils se trouvent, tettent indifféremment toutes les femelles qui ont du lait. La croissance de l'*éléphant* est fort lente; il grandit encore à l'âge de vingt ans, époque à laquelle il éprouve à son tour le besoin d'engendrer. On pense qu'il peut vivre cent cinquante à deux cents ans.

Malgré sa force et ses armes puissantes, ce pachyderme a des ennemis redoutables; le lion, le tigre, le rhinocéros, les grands serpents, lui font de cruelles blessures, et finissent même souvent par en venir à bout. L'homme lui-même a depuis longtemps déclaré à l'*éléphant* une guerre acharnée. La chasse de ce lourd mammifère est devenue un art, qui a ses règles et sa stratégie; elle se fait de diverses manières, suivant que l'on veut prendre un animal isolé ou une harde. Dans le premier cas, on se sert d'*éléphants* privés, légers à la course et dressés à cette chasse. Dès qu'ils ont atteint un individu sauvage, le chasseur lui lance un nœud coulant en grosse corde, le prend ainsi par un pied et le fait tomber; on le garrotte avant qu'il ait eu le temps de se relever; puis on l'attache entre deux forts individus privés, qui ont, à coups de trompe, raison de sa résistance, et le conduisent ainsi à l'écurie. D'autres fois, on le traque, à l'aide d'hommes à pied et à cheval, on l'effraye par un grand bruit de trompettes et de tambours, et surtout par des détonations d'armes à feu, qu'il redoute par-dessus tout; on le poursuit à outrance jusqu'à ce que ses forces soient épuisées; alors un chasseur adroit lui jette le lacet au cou, et l'attache au pied d'un arbre. Dans certaines parties du royaume de Siam, on conduit de même dans le bois un *éléphant* privé; dès qu'un autre l'aperçoit, il vient l'attaquer, et pendant qu'ils se battent à coups de trompe, on lie les jambes de devant de l'animal sauvage à l'aide du lacet. Une autre chasse consiste à faire tomber l'*éléphant* dans une fosse recouverte de gazon. On choisit, pour disposer ces piéges, que l'on nomme *ogées*, un sentier qui a déjà été traversé plusieurs fois par des *éléphants* et qui leur sert probablement de route pour aller des jungles à quelque source des montagnes. On creuse alors, en travers de ce chemin, plusieurs fossés d'environ 20 pieds de largeur, et de 15 à 20 pieds de profondeur, que l'on recouvre ensuite de branches et de gazons. Bien que ces ogées soient admirablement dissimulées, il arrive assez rarement que des *éléphants* y tombent : non-seulement ils tâtent avec le plus grand soin le terrain du pied, dès qu'il leur paraît suspect, mais encore ils font un usage constant de leur trompe pour éprouver la solidité du sol, ou débarrasser leur voie de toute branche et autres obstacles qui pourraient cacher un piége. Quand cependant un *éléphant*, moins méfiant que les autres, s'est laissé tomber dans l'ogée, ce n'est pas chose aisée que de l'en retirer, et l'on n'y arrive guère qu'avec l'aide d'un *éléphant* apprivoisé. Si l'on ne peut se procurer ce complice indispensable, on n'a pas d'autres ressources que de réduire par la faim l'*éléphant* pris au piége, et l'on ne peut l'en faire sortir qu'après l'avoir ainsi dompté dans une certaine mesure; mais, comme les mâles adultes sont presque indomptables et que pas un *éléphant* apprivoisé n'ose les affronter, s'il s'agit d'un mâle adulte, il est souvent nécessaire de le détruire. Ce mode de prendre les *éléphants* était très-pratiqué jadis, et le grand nombre d'ogées qui furent creusées anciennement est attesté par les noms qu'elles ont laissés à une foule de localités, notamment dans la vallée du Doon, dans l'Himalaya, telles que *Ogeewallah*, *Ogee Chokee*, etc. Le gouvernement anglais s'est réservé, dans ces derniers temps, le monopole de la capture des *éléphants* sauvages, et les employés chargés de ce service ne voient pas d'un bon œil qu'il en soit pris au piége par des particuliers; toutefois il n'existe aucune loi qui défende de tuer ou de prendre les *éléphants*.

En Afrique, on chasse surtout l'*éléphant* pour avoir son ivoire. Le voyageur Baker, dans son *Exploration des sources du Nil*, décrit de la manière suivante la chasse faite aux *éléphants* par les indigènes : « Les naturels de l'Afrique centrale chassent l'*éléphant*, non-seulement pour s'emparer de ses dents, mais encore pour s'en procurer la chair. La mort d'un de ces animaux est pour les naturels une affaire importante, car elle fournit de la viande à une multitude d'individus, et de la graisse que tous les sauvages recherchent avec passion, soit comme friandise, soit comme cosmétique. Il y a plusieurs manières de tuer ces animaux; les piéges constituent la manière la plus ordinaire, mais les vieux mâles, pleins de sagacité, s'y laissent rarement prendre. La position choisie pour ces piéges est, presque sans exception, dans le voisinage de quelque abreuvoir naturel, et les indigènes montrent beaucoup d'adresse, en renversant des arbres à travers le sentier ordinaire que les *éléphants* suivent, et quelquefois en y creusant un fossé, afin que ces obstacles obligent la victime à prendre une direction où les piéges l'attendent. Ce sont des fosses d'environ 12 pieds de longueur sur 3 de largeur et 9 de profondeur; elles sont ingénieusement faites et diminuent graduellement jusqu'à n'avoir plus vers le fond qu'un pied de largeur. Comme la route ordinaire que les *éléphants* prennent pour aller boire est barricadée, ils sont obligés de suivre celle qui est semée de piéges nombreux. Tous ces piéges sont soigneusement cachés au moyen de branchages et de paille; sur cette paille on répand d'ordinaire de la fiente d'*éléphant*, afin de lui donner un air plus

naturel. Si un *éléphant*, pendant la nuit, tombe dans les embûches de ce sol perfide, plongé jusqu'aux épaules dans la fosse, il travaille en vain à s'en retirer, chaque effort qu'il fait pour recouvrer sa liberté ne faisant qu'aggraver sa position. Alors une panique saisit le reste du troupeau, et dans leur fuite précipitée, il en tombe toujours un ou deux dans les piéges dont le voisinage est semé en tous sens. Les vieux mâles ne s'avançent jamais rapidement vers l'abreuvoir; ils prêtent l'oreille attentivement pour tâcher de reconnaître s'il y a du danger, puis ils marchent avec circonspection, étendant devant eux leur trompe, dont les nerfs délicats découvrent immédiatement le piége caché, s'il y en a. Les victimes des artifices des nègres sont de jeunes étourdis qui, pressés de s'avancer, le font au hasard et courent à leur perte. Une fois pris au piége, et sans moyen d'en sortir, ils sont facilement tués à coups de lance. La véritable saison pour la chasse est au mois de janvier, quand les hautes prairies desséchées n'offrent plus que de la paille. Si alors on découvre un grand troupeau d'*éléphants*, les habitants d'un district tout entier se réunissent parfois au nombre d'un millier, et, formant autour des animaux un grand cercle, ils mettent le feu au chaume à un signal donné. En quelques minutes les *éléphants* sont, à leur insu, entourés d'un vaste cercle de feu, qui se rétrécit petit à petit et finit par les atteindre. Les chasseurs s'avancent simultanément avec l'incendie, qui s'élève jusqu'à une hauteur de 20 à 30 pieds. Enfin les animaux, effrayés par la fumée et les cris des chasseurs mêlés aux sifflements de la flamme, essayent de s'échapper. De tous côtés ils sont environnés; partout où ils se précipitent, une barrière infranchissable de flamme et de fumée les repousse. Cependant le cercle fatal se rétrecit; buffles et antilopes, réservés aussi pour un destin affreux, s'assemblent, frappés de terreur, au centre, où le feu dévorant les atteint tous. Brûlés, aveuglés par le feu et la fumée, les animaux sont alors attaqués par la foule des chasseurs, que la position désespérée des malheureux *éléphants* excite au carnage, et qui les percent de leurs lances.

» L'autre méthode de chasser est moins blâmable et moins destructive. Si beaucoup d'*éléphants* se trouvent dans un district, les naturels mettent environ 100 hommes en sentinelles sur autant de grands arbres; ces hommes sont pourvus de lances spéciales et fort lourdes, ayant des fers de 18 pouces de long environ sur 3 de largeur. Les *éléphants* sont poussés par la multitude des traqueurs vers les arbres où sont les sentinelles, et ceux qui arrivent à une distance convenable sont frappés entre les deux épaules. Le fer, introduit à une grande profondeur, occasionne une affreuse blessure, car sa lourde et forte hampe, heurtée à chaque instant par les branches des arbres, agit à la manière d'un levier dans la plaie, et l'effet produit est si terrible que l'animal ne tarde pas à mourir d'épuisement. Les meilleurs, les seuls véritables chasseurs d'*éléphants* du Nil Blanc, sont les Arabes Bagaras, vers le 13e degré de latitude N. Ils chassent à cheval, et tuent les animaux après un combat loyal. Leur lance, d'environ 14 pieds, est taillée dans un bambou mâle; le fer a 14 pouces de longueur, près de 3 pouces de largeur : il coupe comme un rasoir. Deux hommes ainsi montés et armés constituent toute l'expédition. S'ils découvrent un troupeau d'*éléphants*, ils s'avancent vers celui dont les défenses sont les plus belles. L'un des cavaliers prend les devants, et l'animal, se voyant pressé, s'élance de suite sur le cheval. Il faut beaucoup d'adresse au cavalier pour maintenir sa distance et s'arranger de façon à ce que le pachyderme ne perde pas un seul instant le cheval de vue et soit absorbé entièrement par l'idée de l'atteindre. Pendant ce temps, l'autre chasseur, attaché pas à pas aux talons de l'animal, met pied à terre avec une adresse surprenante, pendant que son cheval est encore au galop, et plonge à deux mains sa lance dans l'abdomen de l'*éléphant*, jusqu'à une profondeur d'environ 8 pieds, et la retire tout de suite. S'il réussit dans son attaque, il remonte à cheval et prend la fuite, ou, s'il n'a pas le temps de se remettre en selle, il s'enfuit à pied de son mieux, car l'*éléphant* se retourne ordinairement et le poursuit. Son compagnon fait alors rebrousser chemin à son cheval, et, s'élançant vers sa victime, met pied à terre à son tour et enfonce sa lance profondément dans la première blessure. Si celle-ci a été faite scientifiquement, les entrailles de l'*éléphant* s'échappent de manière qu'il est immédiatement hors de combat. Deux bons chasseurs tuent souvent plusieurs individus du même troupeau; mais dans cette dangereuse lutte corps à corps, le chasseur est souvent la victime. Il est, sans doute, beaucoup moins dangereux de chasser l'*éléphant* à cheval qu'à pied; mais, quoique la vitesse du cheval soit supérieure, comme le terrain est ordinairement très-défavorable, il peut arriver au chasseur de tomber, et alors c'en est fait de lui et de sa monture. »

Enfin, les indigènes de l'Afrique emploient encore un moyen qui prouve que l'*éléphant* n'est pas plus à l'abri que nous autres hommes de la perfidie féminine. On conduit dans les bois une femelle privée qu'on appelle femelle du leurre. On ne peut pas se faire une idée de la finesse vraiment dalilééenne avec laquelle les femelles de leurre savent choyer et ensorceler quelque Samson, fort et stupide, dont les Philistins ont résolu la capture. La femelle de leurre s'avance par un mouvement tranquille et discret à côté du vieux mâle qu'il s'agit de leurrer avant de le prendre, et, arrivée là, elle le contemple dans une respectueuse admiration pour ses proportions massives et sa terrible face, jusqu'à ce qu'elle s'aperçoive qu'elle a attiré et fixé son attention; elle lui pose alors doucement sa trompe sur les épaules et sur la tête, et passe peut-être sa... main, non sa trompe, timidement dans la sienne. L'*éléphant*, clignant des yeux et jouant des oreilles, paraît enchanté d'une compagne qui fait à elle seule tous les frais de la conversation et se prête volontiers à toutes les caresses. Enhardie, la femelle va plus loin et pose le bout de sa trompe sur les lèvres du mâle, ou plutôt directement dans la bouche, ce qui est la manière de donner un baiser chez les *éléphants;* puis elle lui lie les jambes. On cite des femelles de leurre admirablement dressées qui avaient appris non-seulement à faire la figure d'un 8 par les plis répétés de la corde à laquelle étaient attachées les jambes d'un *éléphant* sauvage, mais encore à nouer le bout de la corde dans le dernier trou pour l'empêcher de se desserrer.

A Siam, on conduit de même dans la forêt une femelle privée, au moment où elle est en chaleur; quand on soupçonne la présence d'un mâle dans le voisinage, on fait pousser à celle-ci le *cri d'amour;* le mâle y répond et se met en marche pour la rejoindre; la femelle, en se retirant devant lui et répétant de temps en temps son appel, finit par l'attirer dans une enceinte de pieux, que l'on ferme dès qu'il y est entré. On fait ensuite sortir la femelle par une autre issue, et l'*éléphant* sauvage reste prisonnier. Ce même procédé, appliqué en grand, permet de capturer des troupes plus ou moins nombreuses.

La chasse nommée *barferakh* consiste à entourer d'un fossé profond l'endroit où les *éléphants* se réunissent d'habitude à certaines époques. On ne laisse qu'une entrée avec une porte que l'on ferme à l'aide d'une corde. On disperse de la nourriture dans l'enceinte et tout alentour, afin d'attirer les *éléphants.* Lorsque ceux-ci sont entrés, les chasseurs quittent leur retraite et tirent les cordes pour fermer la porte. A Ceylan, on pratique une chasse analogue, qu'un voyageur décrit comme il suit : « On rassemble un grand nombre d'Européens et de naturels, qui se rendent dans la forêt habitée par les *éléphants.* Tous ces traqueurs se placent en ligne et forment deux cercles qu'ils rétrécissent peu à peu. Pour cela, ils avancent sans cesse et en même temps ils allument des feux et poussent de grands cris, accompagnés de coups de tamtam et de détonations d'armes à feu. Les *éléphants*, effrayés, ne peuvent fuir que dans une seule direction. Or c'est précisément de ce côté que se trouve le *kheddah*, vaste enceinte de pieux, dans laquelle ils sont forcés d'entrer et qui se termine par un couloir étroit, où l'animal ne peut se retourner dès qu'il y a pénétré. L'entrée de cette enceinte, renforcée encore par un fossé extérieur, est garnie de feuillage, de manière à ressembler autant que possible à un sentier frayé dans les forêts. Cependant les conducteurs de la *harde* hésitent parfois longtemps avant de s'engager; mais, dès qu'ils sont entrés, tous les autres les suivent sans difficulté. Souvent, pour les y contraindre, on redouble de cris et l'on fait briller à leurs yeux des torches allumées; alors leur frayeur redouble et ils se précipitent tête baissée dans le piége, qui se referme sur eux. On en prend quelquefois ainsi plus de cent. »

Voici, au reste, des détails plus précis sur cette manière de prendre les *éléphants.* Comme nous l'avons dit plus haut, on appelle kheddah, dans l'Inde moderne, l'enceinte de poutres grossièrement taillées destinée à prendre au piége les *éléphants* sauvages; mais on applique aussi ce nom, par extension, à l'équipage de chasse nécessaire pour poursuivre ce redoutable gibier Le kheddah se compose de dix à douze *éléphants* privés de diverses grosseurs, d'un nombre égal de phunnetts, ou porteurs de cordes, chargés de lancer les nœuds coulants, et de cornacs et de faucheurs pour le fourrage, et enfin d'une troupe d'indigènes armés de fusils à mèches. Les *éléphants* privés du kheddah ont chacun une petite sellette, semblable à une selle de course, attachée solidement sur le dos; la corde est passée deux fois autour du corps et une fois autour du cou, et elle se termine en un large nœud coulant. Le phunnett, pendant la chasse, est assis sur la petite selle, tenant en main le nœud coulant et conduisant l'*éléphant* attaché par les pieds. Un faucheur est assis sur l'animal, cramponné à une bride qui descend de la selle sur la queue, et, lorsqu'il en reçoit l'ordre, il le pousse à toute vitesse en lui martelant l'arrière-train avec un maillet de bois muni en saillie de quelques clous en fer émoussés. Tout erinjara, ou bûcheron, qui apporte au camp la nouvelle de l'existence d'un troupeau d'*éléphants* sauvages dans les environs et conduit l'officier de service à portée de la vue de ces animaux, a droit à une récompense de 50 roupies (220 francs). Dès qu'un troupeau est signalé, tout le kheddah se met en mouvement. Les *éléphants* privés sont sellés et montés; les porteurs de fusil prennent leurs armes et allument la mèche; des hommes sont envoyés en avant pour garder les défilés du cercle de collines escarpées dans lesquelles les *éléphants* devront être enfermés. Il est naturellement défendu, en pareil cas, de tirer avec des cartouches à balles; la foule employée dans ces chasses fait toujours fuir au loin les mâles dangereux, tandis que l'on poursuit et l'on tâche de prendre les femelles ou les jeunes *éléphants.* Saisissant l'occasion favorable, les phunnetts se précipitent en avant et cherchent à saisir dans leurs nœuds coulants et à entraîner vers des arbres convenables, pour les attacher, les femelles ou les buchas, c'est-à-dire les jeunes *éléphants.* Le phunnett qui le premier arrête un *éléphant* de la hauteur réglementaire pour le commissariat (8 pieds) reçoit 50 roupies (220 francs) de récompense; il en résulte une émulation des plus vives entre les phunnetts indous et musulmans. Aussitôt qu'un phunnett a pris dans son nœud coulant un *éléphant* sauvage, comme celui-ci peut entraîner dans sa course l'*éléphant* dressé, en général plus faible, le chasseur crie de toutes ses forces : *Muddud! muddud!* (Au secours! au secours !) Il est du devoir de tout phunnett d'accourir aussitôt au secours d'un camarade et, dès que deux ou trois liens de plus ont pu être fixés, l'animal sauvage, amarré à un nombre égal de puissants *éléphants*, ses frères apprivoisés, se trouve réduit à l'impuissance.

Dès que l'*éléphant* est capturé, on s'occupe de l'apprivoiser. Souvent on le laisse pendant quelques jours attaché à un arbre, pour le *mater* par la faim et par la perte de sa liberté. D'autres fois, on le remet à la conduite de deux vigoureux *éléphants* privés, qui le domptent à coups de trompe, ou d'une femelle domestique qui parvient à l'assouplir par des moyens moins rigoureux. Les Hollandais donnent le singulier nom de *zielen kooper* (vendeurs d'âmes) aux individus dont ils se servent pour apprivoiser les autres. Après avoir, dans le principe, dompté l'*éléphant* par un régime sévère, on l'apaise, on l'apprivoise par de bons traitements; au bout de quelques jours, il s'habitue à la captivité et à l'obéissance, et on commence alors à le dresser au travail auquel on veut l'assujettir. Au bout de six mois au plus tard, l'animal est doux, soumis et parfaitement dressé. Mais l'instinct de la liberté ne disparaît pas et l'animal ne manque jamais l'occasion qui se présente de s'enfuir et de reprendre sa vie sauvage. Chez les femelles, cet instinct l'emporte même sur l'amour maternel; si l'une de celles-ci était laissée libre de ses liens pendant qu'elle allaite, elle n'hésiterait pas à abandonner son petit pour retourner dans les forêts.

L'*éléphant* est ordinairement confié aux soins d'un homme que l'on appelle *mahoud* dans l'Inde et *cornac* en Europe. Le mahoud se tient assis ou à cheval sur le cou de l'animal, le maintient, l'intimide et l'empêche de s'enfuir. Pour diriger sa marche, il lui tire légèrement l'oreille du côté où il veut le conduire, à l'aide d'un petit bâton terminé par un petit crochet de fer. L'*éléphant* s'habitue à obéir à la voix de son cornac, à plier les jambes pour le laisser monter ou pour recevoir les fardeaux qu'on lui impose. Les rajahs de l'Inde tiennent à avoir dans leurs écuries un grand nombre d'*éléphants.* Ils s'en servent pour se transporter dans leurs voyages, eux, leurs femmes et leur suite. Ces animaux leur sont aussi fort utiles pour chasser le tigre avec moins de danger. On emploie encore l'*éléphant* à transporter du bois ou tous les fardeaux très-pesants; quelquefois aussi on les attelle aux voitures, à l'aide d'une grosse corde qu'on leur passe autour du cou en guise de collier. D'après M. de Bussy, on s'en sert pour passer les rivières, et l'on a vu des *éléphants* chargés de deux pièces de canon de quatre. Buffon, dont le témoignage ne peut être accueilli sur ce sujet qu'avec une extrême réserve, dit que l'*éléphant* aide à transporter l'artillerie sur les montagnes, et que là surtout se fait sentir son intelligence. Pendant que les bœufs s'efforcent de tirer en haut la pièce de canon, l'*éléphant* pousse la culasse avec son front, et à chaque effort qu'il fait, il soutient l'affût avec son genou qu'il place à la roue; on en a vu qui cherchaient d'eux-mêmes des pierres pour caler la roue. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est l'obéissance passive que le cornac sait inspirer à ces animaux; aussi quelques souverains de l'Inde les ont-ils employés comme bourreaux pour exécuter les criminels. On dit même qu'on leur apprend à faire souffrir la victime suivant le degré de sa culpabilité, ou plutôt du supplice auquel il est condamné.

— Paléont. Les *éléphants* fossiles, de l'ordre des mammifères proboscidiens, sont caractérisés par des molaires composées de lames verticales, formées chacune de substance osseuse enveloppée d'émail et liées ensemble par un ciment. Ces dents se succèdent d'arrière en avant, de manière qu'il n'y en a jamais à la fois qu'une ou deux de chaque côté de chaque mâchoire. On a trouvé des débris d'*éléphants* dans presque toute l'Europe. La plupart des terrains meubles d'Allemagne, d'Angleterre, de France, d'Italie, d'Espagne, de Belgique et de Suisse en ont fourni des ossements qui, à diverses époques, ont frappé l'attention par leur grandeur et donné lieu à des fables nombreuses sur l'existence d'hommes fossiles d'une taille gigantesque. C'est surtout en Sibérie qu'ils paraissent le plus abondants; ils sont si nombreux et les défenses sont si bien conservées qu'on en fait un commerce important. Les indigènes expliquent ces dépôts par la fable suivante : ils croient que le sol de leur pays est miné par des animaux d'une taille gigantesque qu'ils nomment *mammouths* ou *taupes souterraines;* ils s'imaginent que ces animaux sont destinés à vivre toujours dans l'obscurité et qu'en arrivant près de la surface ils sont tués par la lumière. Ils leur attribuent ces ossements et ces défenses si nombreuses. On a signalé jusque sur les frontières de la Chine des dépôts semblables, que les indigènes rapportent aussi à des animaux, gigantesques fouisseurs. C'est ordinairement aux bords des fleuves que l'on trouve ces débris, ce qui a fait supposer que les *éléphants* avaient vécu dans des régions plus tempérées et avaient été entraînés par les eaux courantes, opinion inadmissible; le fait doit s'expliquer plutôt parce que les eaux dans leurs débordements entraînent les graviers, laissant ainsi les os à nu. La découverte la plus remarquable qu'on ait faite de ce genre est celle d'un cadavre entier trouvé dans un bloc de glace sur les bords de la mer Glaciale. En 1799, un pêcheur découvrit près de la Léna une masse informe entourée de glace, et après la fonte on reconnut un *éléphant;* en 1806, Adams en fit transporter une grande partie au musée de Saint-Pétersbourg. Cette découverte montra que le mammouth était organisé pour résister à un climat froid, car il était protégé par une toison, comme aujourd'hui les ours et autres animaux de ces contrées.

Pour la distinction des espèces fossiles, on a pu s'appuyer parfois sur la forme de la tête et du squelette, et même sur la nature des téguments; mais, dans la plupart des cas, on n'a eu comme éléments de classification que la dentition, qui, dans le courant de la vie, présente des modifications considérables. M. de Blainville admet en tout six molaires de chaque côté de chaque mâchoire, se renouvelant d'arrière en avant et différant entre elles par le nombre des lames d'émail et par leur forme générale. L'espèce fossile la plus abondante et la plus connue est l'*E. primigenius*, qui ressemble surtout à l'*éléphant* des Indes; mais il a les lames d'émail de ses molaires plus rapprochées, plus minces et moins festonnées : ces molaires sont plus larges à proportion, et ses défenses, souvent très-courbées, sont aussi grandes que celles de l'*éléphant* d'Afrique. Les alvéoles des défenses sont plus longues et ont dû allonger la tête en avant et fournir une assiette plus solide à la trompe, qui a été probablement bien plus épaisse à sa base. La région occipitale présente aussi des différences assez notables, en prenant un développement plus grand, lié à une augmentation dans la force des apophyses épineuses des vertèbres. Cet animal a dû atteindre juqu'à 15 ou 16 pieds de hauteur au garrot, ses membres ont dû être forts et massifs; il était couvert d'un pelage formé de longs poils bruns, gros comme des crins de cheval et longs de 12 à 15 pouces, mêlés avec d'autres plus petits et plus clairs et avec une laine abondante de 4 à 5 pouces de longueur, fine, assez douce, frisée et d'un fauve clair. Tous les ossements d'*éléphants* fossiles ont été trouvés en Europe, dans le terrain diluvien; ils ne vivaient pas encore pendant le pliocène. On en a trouvé aussi dans l'Inde; plusieurs espèces présentent des dents dont les éléments sont plus séparés que dans les *éléphants* actuels, de sorte que chaque lame d'ivoire est le sommet d'une véritable colline. En 1807, on rencontra, avec le mastodonte, à Big-bone-Lick (Kentucky), des dents d'*éléphant*, qu'on recueillit ensuite dans des gisements analogues de la Virginie, de la Louisiane, de la Caroline du Sud, et qui furent rapportées à l'*E. primigenius* de l'Europe et de la Sibérie.

— Hist. *Éléphants de guerre.* L'*éléphant*, depuis l'époque d'Alexandre jusqu'à celle de César, a, dans toutes les guerres importantes, joué un rôle considérable dans la tactique militaire. Nous allons examiner successivement l'*éléphant* de guerre dans les différents pays où il a été employé.

L'éléphant de guerre chez les Indiens. Aussi haut que l'on puisse remonter dans l'histoire de ces peuples, nous trouvons les anciennes armées composées selon ces éléments : 1 *éléphant*, 1 char de guerre, 3 cavaliers, 5 fantassins. Chaque *éléphant* devait être monté par 8 hommes. Ces renseignements sont fournis par l'*Amarâ-Co ha;* le *Mahabharat* fait entrer 21,870 *éléphants* dans la composition d'une armée modèle. Aujourd'hui ce chiffre idéal ne saurait s'atteindre en aucune façon.

Alexandre et ses successeurs. La première apparition historique des *éléphants* à l'occident de l'Indus remonte à l'expédition d'Alexandre; elle eut lieu à la bataille d'Arbelles (331 av. J.-C.), où Darius avait rangé environ quinze de ces animaux au centre de son armée. Ils tombèrent tous au pouvoir des Macédoniens vainqueurs. A la bataille de l'Hydaspe (327 av. J.-C.), Porus plaça ses *éléphants* en vedette. Ces énormes animaux effrayaient les Grecs par leurs cris et étaient prêts à écraser les premiers bataillons qui s'avançaient. Alexandre tourna la difficulté en passant le fleuve à quelques lieues de distance, à travers un petit bois marécageux qui bordait l'Hy-

daspe. Il prit ainsi l'infanterie ennemie par-derrière et la resserra entre les Macédoniens en queue et les *éléphants* en tête. La victoire longtemps disputée resta aux Grecs, et Alexandre se trouva possesseur de tous les *éléphants* de Porus, splendides trophées vivants, promis au triomphe éclatant de Babylone.

Le premier usage que Perdiccas fit des *éléphants* d'Alexandre fut de les tourner contre les Macédoniens qui les avaient conquis ; il fit piétiner par ces lourds animaux 300 des plus mutins. A dater d'Alexandre, les *éléphants* se répandirent des Alpes au Caucase, de l'Euphrate à l'Ebre. Séleucus Nicator en entretint un grand nombre, et les *éléphants* jouèrent un rôle décisif dans la lutte d'Antigone contre les lieutenants d'Alexandre. Antiochus III, surnommé le Grand, est, des rois de Syrie, celui qui posséda le plus d'*éléphants*. Dans la victoire de Raphia, remportée par ce prince sur les Egyptiens, la supériorité des *éléphants* asiatiques sur les *éléphants* d'Afrique se trouva établie. « On vit d'abord les *éléphants*, dit Armandi, s'avancer d'un air menaçant, s'attaquer de front, entrelacer leurs trompes et employer chacun toute sa force et toute son adresse pour rester maître du terrain et faire reculer son antagoniste. Ces animaux luttaient avec leurs défenses, et aussitôt que l'un était forcé de prêter le flanc, l'autre le transperçait et l'étendait mort à ses pieds. Ce terrible engagement se termina par la destruction de presque tous les *éléphants* de l'armée de Ptolémée. » Les Séleucides perdirent beaucoup de leur force militaire quand les Parthes établis sur le Tigre et l'Euphrate empêchèrent les Syriens de tirer librement de l'Inde les *éléphants* de guerre. Les Lagides, qui eurent aussi une belle part de l'héritage d'Alexandre, firent venir leurs *éléphants* de l'intérieur même de l'Afrique. Pour le transport de ces animaux, Ptolémée Philadelphe imagina des bateaux qui reçurent le nom de *porte-éléphants*. Ils étaient assez larges pour qu'on pût y placer ces quadrupèdes et les en faire sortir avec facilité. Ptolémée Philadelphe possédait 400 *éléphants* de guerre. La défaite de Raphia n'était pas de nature malheureusement à inspirer une grande confiance dans les *éléphants* d'Afrique ; aussi ne voit-on guère depuis cette race figurer dans les guerres. Eumène, le Cardien, un des plus habiles lieutenants d'Alexandre, dans sa lutte avec Antigone, eut l'occasion d'expérimenter deux fois l'utilité des *éléphants* de guerre : ce fut dans les combats de Gabiène et de Gadamarta; le premier demeura indécis ; le second fut perdu par Eumène, par suite d'un incident remarquable : son premier *éléphant*, celui qui était, pour ainsi dire, chargé de conduire la bande, tomba percé de coups, et, par ses cris, effraya les autres, qui se débandèrent et s'ouvrirent passage dans toutes les directions. Après la mort d'Antipater, Polysperchon, qui le remplaça dans la régence de la Macédoine, entra dans l'Attique avec une armée de 25,000 hommes soutenus d'un train de 65 *éléphants*. Après s'être arrêté vainement devant Athènes, il se dirigea vers le Péloponèse épouvanté; mais il subit un échec complet devant Mégalopolis. Les habitants préparèrent sur le passage des *éléphants* des madriers hérissés de clous. Ces lourds animaux s'y déchirèrent les pieds, poussèrent des hurlements de douleur et, retournant sur leurs pas, se frayèrent un chemin au milieu des assaillants culbutés.

Les éléphants en Italie. La première fois que les *éléphants* parurent en Italie, ce fut avec l'armée de Pyrrhus. Ils étaient au nombre de vingt tout au plus et décidèrent du sort de la bataille à Héraclée (280 av. J.-C.). Pyrrhus était blessé et son armée pliait, lorsqu'il fit donner ces animaux. Leurs cris et leur aspect effrayèrent les chevaux romains, qui, inaccoutumés à un semblable spectacle, se lancèrent effarés dans l'infanterie et y causèrent une confusion qu'une charge de cavaliers thessaliens transforma bientôt en une déroute complète. L'année suivante, à Asculum, l'influence des *éléphants* fut moins décisive. Les Romains étaient déjà familiarisés avec ces animaux. L'un d'eux eut sa trompe abattue par un centurion. La victoire n'en resta pas moins douteuse. Enfin, à Bénévent, le consul Curius imagina pour combattre les *éléphants* d'armer chaque soldat d'une torche enflammée : le stratagème réussit ; les *éléphants* rebroussèrent chemin et culbutèrent les Epirotes. Cette victoire en fit tomber huit au pouvoir des Romains ; quatre d'entre eux, les seuls qui survécurent à leurs blessures, ornèrent le triomphe du consul. Au commencement de la première guerre punique, Hannon débarqua en Sicile avec 60 *éléphants*. Il en perdit 44 et 11 restèrent aux mains des vainqueurs. « L'emploi de ces animaux, dit un historien moderne, prolongea la résistance des Carthaginois et déconcerta souvent les prévisions de leurs ennemis; aussi les Romains leur imposèrent-ils, aussitôt qu'ils furent assez forts pour leur dicter la loi, le sacrifice de tous leurs *éléphants*. Ils se soumirent, mais non sans un profond regret, et quand ils eurent perdu tout espoir de sauver leur patrie, on les vit courir comme des forcenés au milieu des monuments de leur ancienne grandeur, et appeler à grands cris, en les nommant par leurs noms, comme s'ils étaient présents, les *éléphants* dont ils n'avaient jamais cessé de déplorer la perte. » Les Carthaginois oubliaient alors les batailles de Tunis et de Palerme, où les *éléphants* leur avaient causé d'irréparables défaites. Ces animaux jouèrent un rôle important dans la seconde guerre punique. Annibal en prit 40 à sa suite lorsqu'il quitta l'Espagne : il lui en restait 37 au passage du Rhône. Au passage des Alpes, ces animaux lui causèrent des embarras et des retards effroyables.

Les *éléphants* donnèrent à Trasimène, à la Trébie et à Zama, où l'engagement s'ouvrit par le combat des *éléphants* carthaginois contre la cavalerie romaine. Par le traité qui suivit cette glorieuse défaite, Carthage livra tous ses *éléphants* et s'engagea à n'en plus élever ; aussi ne trouve-t-on plus ces animaux dans les armées carthaginoises lors de la troisième guerre punique. Plus tard, les rois d'Afrique adoptèrent l'usage des *éléphants*. Masinissa, Gulussa et Micipsa en fournirent aux Romains. Jugurtha et Hiarbas opposèrent vainement les leurs aux armées de la république; et Juba, roi de Mauritanie, vit tous ses *éléphants* pris par César à la bataille de Thapsus. Nous n'avons pas parlé des *éléphants* employés dans les armées romaines : les premiers qu'on y vit furent destinés, dans la guerre contre Philippe de Macédoine, à enfoncer la fameuse phalange. La vue de ces colosses menaçants fit en effet lâcher pied aux Macédoniens. Les Romains amenèrent également des *éléphants* contre les Celtibériens et contre Viriathe. Ces animaux ne contribuèrent pas peu à la défaite des Arvernes et des Allobroges (122 à 121 av. J.-C.). Ceux-ci, qui n'avaient jamais vu d'*éléphants*, durent en effet éprouver une funeste surprise. Les Gaulois, en outre, se formaient ordinairement en masse, et cette disposition, on le conçoit aisément, est absolument désavantageuse pour combattre les *éléphants*. Cette circonstance est la dernière dans laquelle les Romains employèrent ce moyen de guerre, auquel ils ne paraissent pas d'ailleurs avoir jamais attaché une grande importance.

Equipement des éléphants de guerre. Examinons maintenant l'équipement de l'*éléphant* de guerre. Chaque individu de cette colossale famille avait un conducteur qui lui était spécialement affecté et qu'on nommait *éléphantagogue* chez les Grecs et directeur de la bête (*moderator belluæ*) chez les Latins. Ces conducteurs étaient montés sur le cou de l'animal et le dirigeaient au moyen d'une sorte de harpon de fer, dont ils lui piquaient au besoin la tête et les oreilles. Comme le succès de ces animaux dépendait souvent de leur aspect, on ne négligeait rien pour rendre cet aspect plus terrible et plus saisissant. On leur mettait des housses rouges rehaussées d'or et d'argent. On leur peignait le front et les oreilles en bleu, en blanc et en rouge ; on leur attachait des panaches et des grelots. Une croyance, sans doute erronée, mais générale, ne contribuait pas peu à multiplier les ornements de ces animaux : on croyait que leur ardeur augmentait en proportion de la richesse de leur parure. On les cuirassait aussi, on recouvrait de fer la tête et le poitrail ; tout le corps parfois même était protégé par des lames de métal. Les défenses d'ivoire, si meurtrières déjà, étaient rendues plus terribles par les pointes d'acier qu'on y adaptait. Mais la pièce principale de l'armement de ces animaux, c'était la tour qu'ils portaient sur le dos et qui servait à contenir des soldats, au nombre de six suivant Héliodore, et de trois seulement suivant Elien et Strabon. Quel que soit d'ailleurs le chiffre de ces guerriers, il y a exagération évidente dans le verset de la Bible qui renferme dans une de ces tours 32 hommes avec des machines. Ces tours, dont aucune représentation ne nous a été conservée, étaient de bois, percées à jour et très-légères : on y grimpait par une échelle de cordes. Tous les *éléphants* n'étaient pas munis de cet appendice ; les moins dociles étaient simplement lancés contre l'ennemi, sans qu'ils fussent montés par un conducteur ou par des soldats. Voici, d'après Elien, de quelle façon le service des *éléphants* était organisé : les *éléphants* étaient réunis par détachements de 64 ; c'est ce qu'on nommait la *phalange;* la *coratarchie* était la demi-phalange, forte de 32 *éléphants ;* l'*éléphantarchie*, division de 16 *éléphants ;* l'*archie*, subdivision de 8 *éléphants;* l'*épithérarchie*, section de 4 *éléphants;* la *thérarchie*, demi-section, 2 *éléphants; zoarchie*, unité élémentaire de la phalange, 1 *éléphant*. Cette organisation suggère au colonel Armandi les observations suivantes : « Le nom de phalange et l'effectif de 64 *éléphants* donné à la brigade, dit-il, me portent à penser que la formation de ces animaux en colonne était un carré plein, de huit files de front sur huit de profondeur. Cette disposition pouvait convenir dans les marches à proximité de l'ennemi, dans les changements de front et dans toutes les occasions où l'on avait intérêt à diminuer les distances, pour mettre plus de rapidité dans les évolutions. »

— Mœurs et cout. *Eléphants blancs de Siam*. On trouve quelquefois des *éléphants* d'une couleur blanchâtre; ce sont des cas d'albinisme, qui ne constituent pas une race ou une variété distincte. Quoi qu'il en soit, l'*éléphant* blanc, sans doute à cause de sa rareté, est en grande vénération chez les Indiens, et le récit des honneurs qu'on lui rend a été encore embelli par l'imagination des voyageurs et de quelques écrivains. « Quand un roi tributaire ou quelque gouverneur de province a fait, dit Mgr Pallegoix, la découverte et la capture d'un *éléphant* blanc, de suite l'ordre est expédié de lui faire un beau chemin à travers les forêts; une fois qu'il est parvenu au bord du fleuve, on lui prépare un vaste radeau planchéié, surmonté d'un bâtiment avec un toit en indienne, décoré de guirlandes de fleurs. On établit l'animal au beau milieu du radeau et on le laisse flotter en le nourrissant de gâteaux et de cannes à sucre. Bientôt un mandarin, et quelquefois même un prince, avec un cortége de cinquante à soixante barques, une troupe de musiciens et une foule de rameurs viennent à la rencontre de l'*éléphant* blanc; le radeau s'attache à chaque barque, on le tire avec des cris de joie qui font retentir les deux rives, et l'animal ébahi fait son entrée triomphale dans la capitale, où il est reçu par tous les grands dignitaires et par le roi lui-même qui lui impose un nom ronflant avec le titre de mandarin de premier ordre. Il est conduit en grande pompe à son écurie ou plutôt à son palais, où il trouve une cour nombreuse, des officiers et des esclaves empressés à le servir dans de la vaisselle d'or ou d'argent. Les gâteaux, les cannes à sucre, les bananes et d'autres fruits délicieux, avec des herbes choisies, lui sont fournis à foison. On garnit ses dents de plusieurs anneaux d'or, on met sur sa tête une espèce de diadème, on se prosterne devant lui comme devant les mandarins. Lorsqu'il va au bain, un officier étend sur sa tête un grand parasol rouge, un autre frappe de la cymbale pour qu'on fasse place à sa seigneurie, et quelques douzaines d'esclaves lui font cortége. S'il tombe malade, c'est un médecin de la cour qui vient le traiter; les talapoins eux-mêmes viennent réciter sur lui des prières et l'aspergent d'eau lustrale pour obtenir sa guérison; quand il meurt, toute la cour est dans une grande affliction et fait rendre au défunt les honneurs funèbres dus à son rang. » Le cas que les Indiens font de l'*éléphant* blanc est fondé sur l'idée qu'ils ont de la métempsycose; ils pensent que ces sortes d'*éléphants* sont les mânes vivants de leurs princes; ils ont été persuadés dans tous les temps qu'un corps aussi majestueux que celui de ce grand et intelligent animal ne peut être animé que par l'âme d'un grand homme ou d'un roi. Plusieurs voyageurs disent qu'en Orient on dresse des *éléphants* à avoir pour le prince vivant la vénération due à la majesté royale; aussitôt qu'ils l'aperçoivent, ils fléchissent les genoux pour l'adorer à la manière des Orientaux et se relèvent un moment après, et ce salut leur est rendu par le monarque. Enfin, il n'y a point de sujet assez téméraire pour oser manquer de respect aux *éléphants* du roi de Siam.

— Théât. *Eléphants jongleurs et comédiens*. Les animaux ont joué un grand rôle dans les divertissements des anciens. Dans les amphithéâtres de Rome, à ces combats du matin, affreuses mêlées de bêtes fauves, ordinairement terminées par la mort de tous les combattants, succédait toujours quelque scène pour rire, quelque singularité merveilleuse, dont les animaux faisaient souvent les frais. Des ours d'une taille monstrueuse exercés à poursuivre des hommes connus sous le nom de *tichobates*, fuyant devant eux sur la crête d'un mur étroit et élevé, précédaient les *éléphants* jongleurs, dont l'adresse consistait à jeter des épées ou des javelots en l'air et à les recevoir avec leur trompe. Il s'en trouvait parmi ces derniers qui maniaient le glaive comme de vrais gladiateurs, qui dansaient la pyrrhique et marchaient au son des instruments sur des cordes tendues, en y exécutant toutes sortes de tours d'agilité. Les plus savants, comédiens et funambules tout ensemble, représentaient de petites parades amusantes, celle entre autres dont parle Pline, dans laquelle quatre de ces animaux portaient dans une litière un de leurs camarades, simulant de la façon la plus comique les airs pleins de langueur d'une nouvelle accouchée (voy. *Monographie du théâtre antique d'Arles*, par M. Louis Jacquemin ; Arles, 1863, 2 vol. in-8o). Sénèque, Suétone, Vopiscus, Dion, Busbequius, sont unanimes au sujet de l'intelligence et de l'adresse des *éléphants* dressés. Dion (*in Nerone*) dit avoir vu un de ces animaux danser et jouer à la boule. Quelquefois on en faisait entrer dans les salles à manger, afin que les convives pussent juger de la délicatesse avec laquelle, passant entre les tables sans les heurter de leur masse, ils prenaient avec leur trompe les fruits et les autres friandises dont on les régalait. Chez nous, les *éléphants* ont figuré parfois dans des exhibitions théâtrales. Un mimodrame du Cirque-Olympique nous montrait, en 1845, deux *éléphants*, un grand, majestueux et solennel, et un petit, alerte et vif; le premier, calme, réfléchi et grave, avait les allures d'un homme d'État et d'un penseur; il jouait un grand rôle, celui des Bélisaire et des Monk, faisait une restauration à son de trompe et à coups de trompe, avait raison des usurpateurs de l'Inde, éventait les conspirations, punissait le crime et sauvait l'innocence; le second n'était qu'un loustic et qu'un baladin ; il amusait la galerie et développait aux yeux ravis son imagination et ses grâces d'*éléphant*, pendant que son compagnon, se livrant aux exercices d'une politique sage et réparatrice, routait et emportait dans sa trompe le jeune héritier du trône à qui le sort des enfants d'Edouard semblait réservé. Les deux *éléphants* du Cirque, sans être de la force de ces *éléphants* romains qui dansaient sur la corde, étaient parfaitement dressés; ils s'agenouillaient, se relevaient, donnaient le sceptre au plus digne, arrachaient les barreaux de la prison où gémissait l'opprimé, enlevaient enfin les plus chaleureux applaudissements. Mais au prix où sont les loyers et vu l'exiguïté toujours croissante des habitations, l'*éléphant* est un acteur qui tient trop de place, et si, par hasard, il est appelé à paraître sur la scène, ce n'est plus qu'en carton-pâte.

— Blas. En armoiries, le plus grand et le plus fort des animaux quadrupèdes figure parfois comme meuble de l'écu. On dit que l'*éléphant* est *défendu* ou *armé* lorsque sa défense est d'un autre émail que son corps.

La trompe séparée du corps de l'*éléphant* dans l'écu se nomme *proboscide*.

L'*éléphant* dans l'écu peut avoir ou n'avoir pas sa défense. En blasonnant, il faut toujours l'énoncer.

Le Fortuné, porte : de gueules, à un *éléphant* d'or, armé et onglé d'azur. — **Du Buisson**, en Dauphiné : d'argent, au palmier de sinople ; à l'*éléphant* d'argent brochant sur le fût de l'arbre. — **Heudé de Blacy**, en Champagne : de gueules, au palmier d'or ; à l'*éléphant* d'argent brochant sur le fût de l'arbre. — **Tyr de Valduse** : de sable, à un *éléphant* d'argent, au chef du même, chargé d'une aigle de sable.

— Relig. *Compagnons de l'Eléphant*, nom sous lequel les Arabes désignent les soldats de l'armée d'Abrahah, prince de Sanaa, qui vint assiéger la Mecque, dans les temps anté-islamiques, avec un grand nombre d'*éléphants*. Le nom de Sahib-el-Fil (compagnon, maître de l'*éléphant*) est même plus spécialement réservé à Abrahah lui-même, qui montait un de ces monstrueux pachydermes, resté célèbre par sa taille gigantesque et sa couleur blanche. Les Arabes désignent aussi sous le nom d'Am-el-Fil (année de l'*éléphant*), l'année dans laquelle s'accomplit cette expédition, et qui précède immédiatement celle où naquit le prophète.

Eléphant (ORDRE DE L'). Cet ordre tient le premier rang parmi les ordres du Danemark. Longtemps ce fut une institution chevaleresque, qui remonte probablement à Christian Ier, en 1458 ou 1478. Ce ne fut que le 1er décembre 1693 que le roi Christian V constitua par des statuts l'ordre de l'Eléphant, tel qu'il existe encore aujourd'hui. Les conditions pour être admis sont d'être luthérien, d'avoir au moins trente ans, à l'exception des princes de la famille royale, qui peuvent être admis dès l'âge de vingt ans, et d'avoir été au moins huit jours chevalier de l'ordre de Danebrog. Les souverains étrangers, par exception, sont reçus dans l'ordre sans avoir égard aux exigences prescrites. Les statuts furent renouvelés en 1808, et les chevaliers du Danebrog qui reçoivent l'ordre de l'Eléphant sont obligés de porter leur ancienne décoration au-dessous de la nouvelle. La fête de l'ordre a lieu le 1er janvier. Les chevaliers se réunissent dans la chapelle de l'ordre, au château de Friedrichsburg, et prennent place, par rang d'ancienneté, sur des siéges au-dessus desquels sont suspendues leurs armoiries et leurs devises. Les insignes de l'ordre sont un éléphant émaillé de blanc, portant sur une housse bleue, frangée d'or et croisée de blanc, une tour maçonnée. Cette décoration se porte à un grand cordon bleu qui se met en écharpe de droite à gauche. Les chevaliers ont également sur la gauche de la poitrine une plaque rayonnante, au centre de laquelle est un médaillon fond rouge chargé d'une croix blanche. Les jours de cérémonie, l'éléphant se porte attaché à un collier, qui est une chaîne composée d'éléphants et de tours en or. La lettre d'or *D* représente le mot *Dania*. La devise de l'ordre qu'on lit sur son sceau est : *Magni animi pretium*. Le costume de cérémonie se compose d'un justaucorps avec culotte de satin blanc et d'un grand manteau de velours cramoisi, doublé de satin blanc, dont la queue traîne de deux mètres, ayant un chaperon par derrière, attaché au chapeau. Le chapeau est de velours et orné de plumes.

— **Anecdotes**. Dans cette partie anecdotique, nous dévierons de la marche que nous suivons généralement et qui consiste à isoler chaque anecdote. Ici, comme elles se relient toutes à la même idée et qu'elles présentent des transitions naturelles, nous leur consacrerons un article suivi.

L'antiquité, émerveillée de l'intelligence des *éléphants*, leur accordait des facultés extraordinaires. « On lit dans quelques auteurs, dit Pline le Naturaliste, que des troupeaux d'*éléphants*, à l'apparition de la nouvelle lune, descendent du haut des montagnes de la Mauritanie vers un fleuve nommé Amile ; que là ils se purifient par des ablutions solennelles, et qu'après avoir ainsi rendu hommage à l'astre naissant, ils regagnent leurs forêts, portant avec leur trompe ceux de leurs petits qui sont fatigués. On croit qu'ils vont jusqu'à concevoir ce que c'est qu'une région lointaine, et qu'ils ne consentent à monter sur le vaisseau qui doit les porter sur une terre étrangère que quand le cornac leur a fait le serment de les ramener dans leur patrie. » Dion,

de son côté, raconte ce qui se passa à Rome lorsque, pour la première fois, Pompée fit paraître quelques-uns de ces animaux dans les jeux du Cirque. Quand ils virent qu'il fallait renoncer à l'espoir d'échapper à la mort, ils cherchèrent à émouvoir le peuple par les postures les plus suppliantes; ils semblaient par leurs cris lamentables déplorer leur triste destinée. Ils parcouraient la scène en levant leurs trompes en l'air, comme pour attester les dieux qu'on manquait à la parole qu'on leur avait donnée de les ramener dans leur patrie. Le peuple romain, qui n'était pourtant pas tendre, en fut ému; il versa des larmes et chargea Pompée d'imprécations.

Toutefois et depuis ce jour-là, Rome vit souvent des *éléphants* figurer dans le Cirque, où ils firent preuve d'une agilité peu commune : « Aux combats de gladiateurs donnés par Germanicus, dit Pline, des *éléphants* exécutèrent, avec des mouvements grossièrement mesurés, une espèce de danse. Chaque jour ils lançaient des traits avec tant de roideur que les vents ne pouvaient les détourner; ils faisaient assaut comme les gladiateurs et exécutaient les pas folâtres de la pyrrhique. Plus tard, on les fit marcher sur la corde, et même quatre d'entre eux en portaient un cinquième étendu dans une litière comme une nouvelle accouchée. On les vit aussi se placer à table, dans des salles remplies de peuple étendu sur des lits, et mesurer leurs pas de manière à ne toucher aucun des buveurs. Il est certain qu'un de ces animaux, qui avait plusieurs fois été fustigé pour sa lenteur à apprendre ce qu'on lui enseignait, fut aperçu la nuit répétant sa leçon. »

Mucius, trois fois consul, rapporte qu'un *éléphant* avait appris à tracer des caractères grecs, et qu'il écrivait en langue grecque la phrase suivante : « J'ai moi-même écrit ces mots. » Il ajoute qu'il a vu à Pouzzoles des *éléphants* qu'on faisait sortir d'un vaisseau, effrayés de l'étendue des planches qui formaient le pont de communication avec le rivage, marcher à reculons.

L'éléphant n'est pas seulement acrobate habile, il a encore le sentiment de l'amour-propre. Antipater parle de deux *éléphants* dont Antiochus se servait à la guerre et auxquels il avait donné des noms célèbres, « car ces animaux sentent ces distinctions. » L'un de ces deux *éléphants*, nommé Ajax, qui avait jusqu'à ce moment marché à la tête de l'armée, refusa d'entrer dans un fleuve dont il fallait sonder le passage. Alors Antiochus déclara que le premier rang appartiendrait à celui qui, le premier, passerait le fleuve. Un autre *éléphant*, Patrocle, le fit, et reçut en récompense un caparaçon d'argent, parure très-agréable à ces animaux. *L'éléphant* dégradé se laissa mourir de faim, préférant la mort à l'ignominie.

Sans remonter à Antiochus, nous trouverions dans l'histoire contemporaine des faits qui établissent que, si les hommes ont dégénéré, les *éléphants* n'ont rien perdu de leur intelligence ni de leur bravoure. En voici un exemple bien connu et parfaitement authentique. Une division de l'armée anglaise dans l'Inde, commandée par le général Lawrence et accompagnée d'une compagnie d'*éléphants* dressés à la guerre, était campée sur le bord de la Soala. Après trois jours de halte, au moment où le général donnait l'ordre de lever le camp, éclate un orage épouvantable; la Soala, rapidement grossie, menace de déborder et d'inonder les terrains occupés par les troupes, qui dès lors seraient perdues. Il fallait passer immédiatement le fleuve sur un pont de bateaux et gagner en toute hâte l'autre rive plus élevée; mais les *éléphants* qui formaient la compagnie d'arrière-garde, au nombre de vingt et un, épouvantés par les éclairs et les roulements du tonnerre, refusèrent d'obéir; ils se mutinèrent, entrèrent en fureur, foulèrent aux pieds leurs gardiens et les soldats qui les accompagnaient et firent craindre les plus grands malheurs. Aussitôt M. Board, capitaine des cipayes, qui les commande, arriva. Ayant l'habitude de conduire ces énormes animaux, il les fit former en carré, leur adressa un discours énergique, leur peignit le danger qui menaçait l'armée, le déshonneur qui rejaillirait sur les *éléphants* de sa brigade, s'ils refusaient de traverser un fleuve que les chevaux et les mulets de l'armée avaient déjà franchi, et il leur déclara qu'il allait donner l'exemple du courage et de la discipline, puis il s'élança au-devant d'eux. Les *éléphants*, émus à sa voix, se rangèrent en bataille, lui obéirent et traversèrent avec sang-froid la rivière, malgré la fureur des flots et du tonnerre. La division entière passa à leur suite.

« Les *éléphants* sont susceptibles de se passionner très-vivement, raconte Pline; on en cite un qui aima en Égypte une marchande de fleurs, et ne croyez pas qu'il eût fait un choix vulgaire, c'était la maîtresse favorite d'Aristophane, célèbre grammairien. Un autre porta sa tendre préférence sur Ménandre, jeune Syracusain, soldat dans l'armée de Ptolémée; toutes les fois qu'il ne le voyait pas, il marquait ses regrets en refusant de manger. Juba fait mention d'un autre *éléphant* qui aima une marchande de parfums. Tous les trois manifestaient leur amour par leur joie à la vue de la personne aimée, par d'inélégantes caresses, par l'attention avec laquelle ils lui réservaient et lui versaient dans le sein les pièces de monnaie qu'ils avaient reçues. »

Que n'a-t-on pas dit sur les *éléphants?* Elien rapporte qu'on a vu un *éléphant* qui avait écrit des sentences entières et même qui avait parlé; Christophe Acosta assure la même chose. Saint Clément d'Alexandrie et Dion Cassius prêtent à cet animal des sentiments religieux. « Le matin, disent-ils, il salue le soleil de sa trompe; le soir, il s'agenouille respectueusement; et quand la nouvelle lune paraît à l'horizon, il rassemble des fleurs pour lui en composer un bouquet. »

L'éléphant passe également pour aimer beaucoup la musique; Arrien dit que l'un d'eux faisait danser ses camarades au son des cymbales. Dans les fêtes données par Germanicus, douze *éléphants* en costume dramatique exécutèrent un ballet en action; on leur servit ensuite une magnifique collation, pour laquelle ils prirent place avec beaucoup de décence sur les lits qui leur avaient été préparés. Les *éléphants* mâles étaient revêtus de la toge, les femelles de la tunique. Ils se comportèrent en convives bien élevés, choisissant les mets avec beaucoup de discernement, et étonnant les spectateurs par leur réserve et leur sobriété.

L'Académie des sciences a consigné des faits intéressants transmis par ceux qui gouvernaient *l'éléphant* à la ménagerie de Versailles. Cet *éléphant* semblait connaître quand on se moquait de lui et s'en souvenir pour se venger à la première occasion. A un homme qui l'avait trompé, en présentant à sa trompe du pain qu'il retirait ensuite, il donna un coup de trompe qui le renversa et lui cassa deux côtes. Il utilisait cependant moins sa force que son adresse, au moyen de laquelle il se débarrassait avec beaucoup de facilité d'une grosse double courroie qui lui liait la jambe, la défaisant de la boucle et de l'ardillon; et quand on eut entortillé cette boucle d'une petite corde renversée à beaucoup de nœuds, il dénoua le tout sans rien rompre. Une nuit, après s'être ainsi dépêtré de ses liens, il rompit la porte de sa loge si adroitement que son gardien n'en fut point éveillé. De là il passa dans plusieurs cours de la ménagerie, brisant les portes fermées et abattant la maçonnerie quand elles étaient trop petites pour le laisser passer; il alla ainsi dans les loges des autres animaux, ce qui les épouvanta tellement, qu'ils s'enfuirent tous se cacher dans les lieux les plus reculés du parc.

Dans l'Inde, ce sont les *éléphants* qui charrient le bois de *teck*, de l'endroit où il a été abattu dans la forêt et sur les collines, jusqu'à celui où on l'assemble en trains flottés au bord des rivières, deux points souvent éloignés de plusieurs lieues l'un de l'autre. Bien plus, *l'éléphant* dressé à cette besogne la continue seul, même en l'absence de son cornac. Celui-ci le mène à la forêt, le met à l'ouvrage et ne s'occupe plus de lui. Le pachyderme, parvenu au bord de la rivière avec son fardeau, détache à l'aide de sa trompe le crochet d'attelle, s'en retourne à la forêt, fixe de nouveau le crochet aux lianes ou harts dont les troncs destinés à être transportés ont été garnis préalablement, puis il repart pour la plage, et ainsi de suite, sans qu'il lui arrive de se tromper, de ralentir le pas ou d'interrompre le travail jusqu'à ce que son gardien aille le chercher, ne s'inquiétant pas le moins du monde, durant ce long parcours, des accidents de terrain ou autres obstacles de même nature, parce qu'il est en état de les franchir aisément, grâce à sa vigueur extraordinaire.

Nous avons déjà parlé de l'adresse de *l'éléphant*. Voici un fait qui l'établit d'une manière évidente. « On me fit voir, dit M. Thomas Anquetil, près des ruines d'Ava, où subsiste encore une certaine communauté chinoise, un *éléphant* jongleur. A cinquante pas, il ne manquait jamais le palmier latanier contre lequel on l'avait exercé à lancer des pierres. Ensuite, prenant plusieurs gros anneaux de fer, il les jetait en l'air et les recevait au bout de sa trompe, comme le bâtoniste le fait avec sa canne. Il exécutait aussi la danse des œufs et se livrait à des tours d'équilibre, de gymnastique, etc. Enfin il débouchait à merveille une bouteille de *soda-water*. »

Franklin rapporte qu'il a vu dans l'Inde la femme d'un marchand confier la garde d'un très-jeune enfant à un monstrueux *éléphant*. L'animal avait pris sa charge au sérieux. L'enfant, qui, comme beaucoup d'autres, n'aimait point à rester longtemps dans la même position et qui voulait qu'on s'occupât de lui, se mettait à crier dès qu'il se sentait abandonné à lui-même; il arrivait même qu'il s'embarrassait dans les jambes de l'animal ou dans les branches d'arbres dont ce dernier se nourrissait. *L'éléphant* alors le dégageait avec une tendresse admirable, soit en le soulevant avec sa trompe, soit en écartant les obstacles qui pouvaient gêner les mouvements du bambin. Si, par hasard, l'enfant avait atteint en se traînant une distance qui dépassât le cercle d'action de l'animal, car la pauvre bête était enchaînée par le pied, *l'éléphant* allongeait sa trompe et ramenait l'enfant avec autant d'adresse que de douceur au point d'où notre petit turbulent s'était écarté. La docilité de l'animal aux ordres du maître n'était égalée que par sa bienveillance envers l'enfant.

Les livres sacrés de l'Inde parlent d'un *éléphant* appelé Khouny-Noor (Diamant noir), qui était chéri du rajah auquel il appartenait. Des révoltés s'emparèrent de leur souverain, le couvrirent de chaînes et l'emmenèrent en captivité ainsi que Khouny-Noor. Celui-ci ne laissa percer aucun signe de mécontentement: il préparait silencieusement sa vengeance. Par une nuit sombre, il étouffa ses gardiens, brisa les fers de son maître, s'enfuit avec lui et contribua ainsi à le faire remonter sur le trône.

Si *l'éléphant* est sensible aux bons procédés, il ne possède pas assez de charité chrétienne pour oublier le mal qu'on lui fait. A Madagascar, le cornac d'un *éléphant*, ayant une noix de coco dans la main, trouva bon, par fanfaronnade, de briser cette noix contre la tête de l'animal. Le jour suivant, *l'éléphant* vit des noix de coco exposées dans la rue devant une boutique, il en prit une avec sa trompe et tua le cornac sur place.

Toutefois, les vengeances de *l'éléphant* ne sont pas toujours suivies d'aussi tristes effets. Dans l'année 1668, un peintre français entreprit de dessiner un *éléphant* que le roi de Portugal avait envoyé au roi de France. L'artiste, voulant que l'animal tînt sa trompe élevée, chargea un homme de le maintenir dans cette attitude. Celui-ci n'y pouvait parvenir qu'en feignant de jeter en l'air quelques petits morceaux de pain. *L'éléphant*, ennuyé d'être dupé et concevant qu'il n'était trompé par cet homme que pour la satisfaction du peintre, remplit d'eau sa trompe, et au lieu de l'adresser à celui qui l'avait joué, il en inonda le pauvre peintre, qui fut obligé de renoncer à son entreprise.

L'historien Damião de Goes raconte qu'au XVIe siècle l'Inde possédait un *éléphant* nommé Martin, lequel s'était acquis une grande réputation. Ce puissant quadrupède était attaché au service de la forteresse que les Portugais avaient fondée pour pratiquer leur commerce sur la côte du Malabar, et il recevait une ration de l'Etat. Sitôt que sa besogne à l'intérieur de la citadelle était terminée, il s'en allait sur la plage et y attendait ses nombreux clients. Il ne tardait pas à être chargé d'innombrables commissions dont il s'acquittait avec une rare intelligence et avec beaucoup de fidélité. Après avoir parcouru les diverses rues de la ville qu'il connaissait parfaitement, et s'être acquitté de ses nombreuses commissions, il venait réclamer son salaire; sa trompe lui servait de coffre-fort, et ce n'est pas sans danger qu'on eût essayé de lui enlever son argent, dont il connaissait la valeur. Toutefois ce n'était pas pour thésauriser que Martin recueillait de l'argent; il allait devant les boulangers ou devant les boutiques de fruitières et donnait sa monnaie en échange d'un fruit ou d'un pain. Le sentiment de l'échange fait au moyen de l'argent monnayé n'est pas étranger aux animaux; on a vu, dit le *Magasin pittoresque*, dans l'Amérique du Sud, un gros singe, de l'espèce des cynocéphales, être singulièrement expert dans les transactions qui s'établissaient entre lui et les marchands de fruits ou de boissons sucrées; il ne lâchait sa pièce de monnaie qu'au moment où il tenait l'objet de sa convoitise, et ne se laissait tromper ni sur la quantité, ni sur la qualité. Ainsi était *l'éléphant* Martin, qu'il n'eût pas fallu s'aviser de tricher : la chose advint pourtant, et mal en prit à celui qui l'essaya. Martin avait été chargé par un agent portugais de porter une pipe de vin; le vin rendu sur place, le salaire avait été réclamé par un mouvement de trompe bien connu de ceux qui employaient *l'éléphant*; mais l'Européen mal avisé le lui avait dénié sous le prétexte que, faisant partie des hommes de la forteresse, il pouvait se servir gratis des *éléphants* du roi. Quand Martin eut bien compris qu'on se jouait de sa bonne foi, il alla chercher le mauvais payeur jusque dans son habitation, et, ne pouvant pénétrer dans le réduit où celui-ci s'était caché, il enlaça avec sa trompe la pipe de vin, et sans se laisser allécher par le bouquet du porto ou du carcavellos, il la lança en l'air et inonda le sol de la précieuse liqueur.

ÉLÉPHANT (L'), **MORFIL** ou **PODOR**, île de la Sénégambie, formée par le Sénégal à 200 kilom. au-dessus de la ville de Saint-Louis; 320 kilom. de longueur sur 28 kilom. de largeur. Le sol, très-fertile, produit du coton, du tabac et de l'indigo. Elle renferme un grand nombre de villages, entre autres celui de Podor, qui appartient à la France et qui donne quelquefois son nom à cette île, appelée aussi MORFIL. ‖ Ile de l'Océan austral, faisant partie de l'archipel appelé Shetland du Sud ou Nouveau-Shetland, découvert en 1819 par le capitaine Smith, et situé au S.-E. du cap Horn, par 60° de long. O. et 62° de lat. S.

ÉLÉPHANT (RIVIÈRE DE L'), en anglais *Olifant's-River*, fleuve de l'Afrique méridionale, dans la colonie anglaise du Cap, descend du mont Winterhoek, arrose la partie occidentale de la colonie, et débouche dans l'océan Atlantique après un cours d'environ 250 kil. Ses affluents principaux sont le Petit-Dourn et le Grand-Dourn.

ÉLÉPHANTA ou **GHARIPOUR**, île du golfe de Bombay (mer des Indes), dans l'Indoustan anglais, présidence et à 9 kil. de Bombay. Cette île, qui a 9 kil. de circuit, est appelée Garipori ou Gharipour par les Indous; les Portugais lui donnèrent le nom d'Éléphanta, à cause d'un énorme éléphant de pierre qu'ils y trouvèrent à l'endroit de leur débarquement. Les *Grottes d'Éléphanta* ou, si l'on veut, les temples souterrains d'Éléphanta, paraissent être les plus anciens monuments de ce genre que nous ait légués l'antiquité indienne. Dans l'Inde, où la religion était jadis le principe fondamental de l'organisation sociale, comme d'ailleurs dans tous les pays où prédomine le culte de la nature, les temples se cachaient dans les entrailles de la terre, et c'était à la lueur des torches que se célébraient les lugubres cérémonies. En général, les temples souterrains que l'on rencontre en nombre considérable dans l'Inde diffèrent essentiellement des spéos égyptiens; la division en pronaos, naos et sekos ne s'y voit jamais; en outre, ils ont presque tous leur plafond taillé en berceau ogival; leurs colonnes ont toujours des piédestaux de même hauteur que le fût et toutes les figures sont représentées d'une façon bizarre, satanique, hideuse. Quant à leur antiquité, elle ne remonte guère au delà de cinq ou six cents ans avant notre ère. C'est au culte de Brahma, et, en partie, à celui de Bouddha que sont consacrés les temples souterrains de l'Inde. Les sculptures qui les décorent représentent toutes des sujets d'une seule et même mythologie. Les célèbres grottes qui renferment le temple souterrain sont creusées au haut d'une montagne à double cime qui s'élève rapidement des côtes. Il faut, pour arriver au temple, dit un voyageur contemporain, monter un escalier de trois cents ou quatre cents marches, taillé presque à pic dans les flancs d'un morne : cet escalier conduit à une terrasse de peu d'étendue sur laquelle il y a maintenant un poste de police. Sur cette terrasse se trouve l'entrée principale de la grotte, taillée dans le roc, et de laquelle on jouit d'une vue magnifique sur la mer. Deux piliers massifs supportent cette entrée et la divisent en trois portes principales, par où l'on pénètre dans une vaste et mystérieuse enceinte qui mesure 39m,62 de longueur sur 37m,28 de largeur. Il faut quelque temps au visiteur pour s'habituer au demi-jour du temple, qui ne reçoit la lumière que de côté, par les deux cours qui le flanquent à l'est et à l'ouest. Quand l'ombre est à peu près dissipée, on est frappé tout d'abord par l'aspect régulier et symétrique de seize colonnes cannelées qui supportent le plafond plat de cette vaste salle et la divisent en trois nefs. Ces colonnes, qui étaient primitivement au nombre de vingt-six, ont cinq mètres environ de hauteur; elles sont surmontées de chapiteaux hémisphériques. L'effet général de cette sombre enceinte avec son architecture étrange et cette population de colonnes est très-beau et très-saisissant, malgré quelques irrégularités de travail. Toutes les parois, ainsi que les colonnes, sont couvertes de sculptures ayant trait à la vie de Siva, le dieu auquel est consacré ce temple : on y voit, à côté de Siva, Parvati, son épouse, Ganessa et Cartik, ses deux fils, puis le Kaïlasa, c'est-à-dire la réunion des dieux, le Dhagob, l'ornement du Lotus, etc. Les figures s'enlèvent vigoureusement de la paroi en ronde-bosse et frappent l'esprit par leur taille gigantesque et la variété de leurs attitudes. Dans le fond de la salle et au centre se trouve la fameuse idole de la *Trimourti* (la trinité indienne, Brahma, Siva et Vichnou), groupe colossal taillé dans le roc et entouré de ses gardiens énormes sous les formes les plus variées; il y avait autrefois auprès de cette espèce de trône deux lions, que l'on a transportés à l'entrée de l'une des nombreuses autres pièces avec lesquelles communique la salle principale; cette pièce en a pris le nom de *cour des lions*. Quant à l'état actuel de conservation des ruines de ce temple souterrain, il laisserait fort à désirer et surtout à craindre, si l'on en croyait une lettre adressée tout récemment par un voyageur de Seconderabad au journal anglais le *Times* et reproduite par plusieurs journaux français, le *Moniteur* du 16 août 1866, entre autres. Ce voyageur avait visité les grottes d'Éléphanta deux fois depuis Noël 1864, dit-il, et dans ces deux visites il avait remarqué ce travail de destruction qui continue visiblement à s'accomplir. Les sculptures les plus délicates ont, sans nul doute, souffert pendant de longues années des violences des Portugais, comme en Angleterre quelques-uns des plus admirables monuments de l'architecture gothique ont été détériorés par le zèle sincère, mais mal entendu, des premiers réformateurs. Malheureusement, continue le voyageur, ce que le fanatisme portugais avait commencé a été rapidement achevé par des spoliateurs de musées et d'ignorants amateurs. Sur le front de la plus grande des statues, qui se trouve en face du visiteur à son entrée dans le temple et qu'on regarde comme représentant la Trinité indienne, on voit maintenant des noms de visiteurs tracés au crayon, écrits à l'encre ou grossièrement gravés, soit avec le sabre du soldat, soit avec le couteau du matelot. Casser un nez, pourvu qu'on ne le fasse pas méchamment, pour le plaisir de détruire, est chose regardée comme un acte presque honorable de sentiment national. Manger et boire sur des tables grossières dans ce temple désert des divinités du vieux temps ne suffit pas à l'ardeur du vif penchant nouvellement développé dans la jeune Angleterre, dont les représentants, à demi américanisés, ne seraient pas satisfaits de leurs joyeux pique-niques s'ils ne les épiçaient de l'atmosphère des merveilleux monuments. Mais ce n'est pas là tout : il y a à l'œuvre en ce moment une compagnie territoriale qui emploie plusieurs milliers de coolies; elle est déjà en

activité sur l'île sous les auspices des entrepreneurs de la maison Nicolas et Cie; il y en a une autre qui propose d'unir par des ponts et un chemin de fer les îles d'Éléphanta et de Bombay, ce qui pourra avoir lieu quand la panique actuelle sera passée. Alors peut-être fera-t-on la proposition de transporter les sculptures du temple au musée Victoria à Bombay ou à South Kensington Museum. C'est aux lieux où sont maintenant ces précieux objets, aux lieux où l'art ancien, les sciences antiques et la vieille superstition les ont sculptés, aux lieux où ils se mirent dans les flots bleus, où l'ombre des palmiers les caresse, qu'est leur véritable place. Ce sont les images tangibles des antiques et solennelles rêveries des vieux sages de l'Orient; ils sont à la fois pour nous une énigme et une leçon; abandonnés aujourd'hui comme temples de l'idolâtrie et désertés comme ses autels. Le correspondant du *Times* termine sa longue lettre, dont nous n'avons reproduit qu'un fragment, en exprimant l'espoir que les modernes antiquaires ne deviendront pas des dévastateurs; que ces temples de l'Orient, taillés dans le roc, demeureront désormais intacts dans leur solennel isolement, et qu'après avoir tant souffert ils seront enfin soigneusement défendus contre les déprédations des visiteurs ignorants et cupides. Le correspondant du *Times* a mille fois raison, et l'on ne saurait infliger un blâme trop sévère à ceux qui, dans de vulgaires et mesquins intérêts de curiosité ignorante ou de basse cupidité, mettent une main profane sur ces vieux vestiges d'une antiquité vénérable, que le temps, plus intelligent que les hommes, a su respecter.

NOTA. — Cette description, ainsi que celle d'autres grottes célèbres, est tirée d'un ouvrage intitulé *Bibliothèque des Merveilles*, qu'a publié sur ce sujet un de nos collaborateurs, M. A. Badin. Au reste, la plupart de ces notes avaient été remises au *Grand Dictionnaire* avant l'impression du volume.

ÉLÉPHANTAIRE s. m. (é-lé-fan-tè-re — rad. *éléphant*). Antiq. rom. Soldat qui conduisait un ou plusieurs éléphants.

ÉLÉPHANTARQUE s. m. (é-lé-fan-tar-ke — du gr. *elephas*, *elephantos*, éléphant; *archos*, chef). Antiq. gr. Chef d'une compagnie de soldats montés sur des éléphants.

ÉLÉPHANTE s. f. (é-lé-fan-te — rad. *éléphant*). Mamm. Femelle d'éléphant. ‖ Peu usité.

ÉLÉPHANTIAQUE adj. (é-lé-fan-ti-a-ke — rad. *éléphant*). Néol. Monstrueux, prodigieux : *Ceci vous semble peut-être exorbitant, pyramidal, colossal,* ÉLÉPHANTIAQUE. (Pétr. Borel.)

ÉLÉPHANTIASIQUE adj. (é-lé-fan-ti-a-zi-ke — rad. *éléphantiasis*). Pathol. Qui a rapport à l'éléphantiasis : *Les caractères* ÉLÉPHANTIASIQUES.

ÉLÉPHANTIASIS s. f. (é-lé-fan-ti-a-ziss — rad. *éléphant*). Pathol. Sorte de lèpre qui dessèche la peau et lui donne l'apparence du cuir de l'éléphant. ‖ *Éléphantiasis des Grecs*, Lèpre du moyen âge, caractérisée par de larges tubercules à la peau et l'altération de plusieurs organes. ‖ *Éléphantiasis de Java*, Variété de lèpre qui développe de grosses tumeurs aux doigts des pieds et des mains. ‖ *Éléphantiasis des Arabes*, Variété de lèpre qui rend les jambes grosses et informes comme celles de l'éléphant. On l'appelle aussi JAMBE DES BARBADES et MAL ROUGE. ‖ *Éléphantiasis des Indes*, Sorte de lèpre caractérisée par des taches rouges, livides ou jaunâtres, et qui produit la carie des os du nez et des phalanges.

— **Encycl.** Sous le nom d'*éléphantiasis*, on désigne deux maladies essentiellement différentes, caractérisées, l'une par l'altération primitive du système lymphatique et la dégénérescence consécutive du tissu cellulaire et de la peau, l'autre par le développement, sur divers points du corps, de tubercules irréguliers, mous, livides, s'accompagnant d'une altération profonde de la peau. Ces deux affections ont été appelées, en raison des auteurs qui en ont les premiers tracé la description, la première, *éléphantiasis des Arabes*, la seconde, *éléphantiasis des Grecs*.

Éléphantiasis des Arabes. Cette maladie, inconnue jusqu'à Rhazès, médecin arabe, a été décrite avec beaucoup de soin par Hillary et Hendy sous le nom de *maladie glandulaire des Barbades*. Très-rare en Europe, l'*éléphantiasis* règne endémiquement dans les pays chauds, surtout en Turquie, en Egypte, dans toute l'Asie, à Malabar, au Japon, dans l'île Barbade. Les causes sous l'influence desquelles se développe cette affection sont à peu près inconnues. Elle n'est ni héréditaire, ni contagieuse; elle attaque indistinctement les hommes et les femmes et sévit à tout âge, mais plus communément chez les adultes. Son point de départ paraît être dans une altération des vaisseaux lymphatiques du derme. Dans les parties affectées, la peau est épaissie, indurée, l'épiderme épais et fendillé; le tissu cellulaire sous-jacent contient dans ses aréoles un liquide blanchâtre ou une matière gélatiniforme qui en se concrétant forme une couche dure, épaisse, d'un aspect squirreux. On a vu la peau atteindre jusqu'à 0m,040 d'épaisseur. L'*éléphantiasis* peut se développer sur toutes les parties du corps, mais ce sont surtout les membres inférieurs et spécialement les jambes qu'il attaque. Dans ce dernier cas, le développement de l'intumescence est généralement précédé d'une douleur plus ou moins vive suivant le trajet de la veine saphène et des principaux troncs lymphatiques. Le plus souvent on observe tous les symptômes locaux d'une véritable lymphite. La peau devient érythémateuse, le tissu cellulaire se tuméfie. Les malades ont des frissons, de la fièvre, de la soif; ils éprouvent de l'inappétence. Mais tous ces symptômes, excepté la tuméfaction du membre atteint, cessent entièrement pour reparaître à des époques plus ou moins éloignées, et, d'après Hendy, jusqu'à quatorze fois par an. A chaque période d'accès le gonflement augmente et le membre finit par acquérir une grosseur monstrueuse. A cette époque, la maladie n'excite d'autres troubles fonctionnels que ceux qui résultent du volume et du poids de la partie affectée. Quelquefois le gonflement est uniforme et le membre ressemble à un sac plein, d'autres fois il prend les formes les plus bizarres et semble, selon l'expression de M. Rayer, formé par *étages*, comme si chacun des accès avait produit une tumeur particulière. Si l'*éléphantiasis* envahit le scrotum ou les grandes lèvres, on la voit former une tumeur du poids de 10, 15, 30 kilogr. et au delà, pendre entre les cuisses et descendre jusqu'aux jarrets. On a vu des femmes dont les mamelles hypertrophiées descendaient au niveau de la rotule. Schenck rapporte des cas où le nez recouvrait toute la face. Cette affection, qui n'entraîne presque jamais la mort par elle-même, se termine rarement par la guérison; elle peut durer dix, quinze, vingt ans sans altérer la santé de celui qui en est atteint et qui la porte toute la vie. Le traitement à opposer à l'*éléphantiasis*, si le médecin est appelé dès le début, consiste dans l'emploi des antiphlogistiques, des émollients et des frictions mercurielles. A l'état chronique, MM. Cazenave et Schedel conseillent les frictions avec des pommades iodées, et les douches de vapeur; mais la compression graduée a paru jusqu'ici le moyen le plus efficace. Quelquefois les malades, fatigués du poids des parties affectées, demandent à grands cris l'amputation. On ne doit recourir à ce moyen que dans les cas de nécessité absolue, car on a vu souvent ceux qui avaient échappé aux dangers de l'opération être pris de récidive dans le moignon même ou dans une autre partie du corps.

L'éléphantiasis des Grecs (*lèpre tuberculeuse, lèpre du moyen âge*) est une maladie rare dans les climats tempérés, mais très-commune en Afrique, dans les Indes et dans les colonies. Elle est essentiellement constituée par de petites tumeurs improprement appelées *tubercules*, ayant leur siége, les unes dans l'épaisseur de la peau, les autres sous cette membrane. Cette affection débute avec ou sans troubles généraux; mais l'apparition des tubercules est presque toujours précédée de taches fauves ou rougeâtres; s'il y a des poils sur la partie, ils changent également de couleur. Bientôt, au milieu des taches, se développent des tumeurs molles, livides, noueuses, dont le volume peut atteindre celui d'une noix. La peau, d'abord insensible, devient extrêmement douloureuse. Si la maladie occupe le visage, comme il arrive presque toujours, les traits sont horriblement défigurés. Les narines se dilatent; des tubercules se développent sur les ailes du nez, dans la bouche, sur les lèvres, les oreilles; les cils et les sourcils tombent; les muqueuses prennent une teinte bronzée; la peau, profondément sillonnée, onctueuse, luisante, tuméfiée, présente un aspect repoussant. La face ainsi déformée a été comparée, à cause de son volume et de sa couleur, à celle de l'éléphant (*éléphantiasis*), ou, pour l'ensemble des traits, à celle du lion (*léontiasis*). A cette période de la maladie, la sensibilité est nulle; la voix s'éteint, la vue s'affaiblit, l'odorat se perd. L'éruption peut s'étendre dans le pharynx et le larynx : la vie est alors gravement compromise; car des troubles nouveaux se manifestent du côté des fonctions digestives et les malades ne tardent pas à succomber. L'*éléphantiasis* peut guérir quelquefois, lorsque les tubercules se résolvent; mais ces cas sont très-rares. Le traitement de cette maladie est peut-être aussi incertain que les causes qui la produisent. On conseille, dès le début, les lotions et les fomentations excitantes; les bains généraux alcalins ou sulfureux, mais surtout le changement de climat et les prescriptions rigoureuses d'une bonne hygiène.

— Art vétér. Les animaux de l'espèce bovine sont quelquefois atteints d'une *éléphantiasis* qui a ses caractères spéciaux. « L'*éléphantiasis*, dit M. Cruzel, débute ordinairement de la manière suivante : tristesse bien apparente; diminution de l'appétit; suspension de la rumination; point de pandiculations; poil hérissé; peau sèche, rugueuse; sensibilité extrême de la colonne épinière; quelquefois des petits boutons apparaissent à l'origine des poils; ils s'éraillent facilement et sont très-douloureux au toucher; le mufle est sec, les naseaux un peu tuméfiés, les paupières couvertes, la conjonctive injectée; les matières fécales sèches, marronnées; les contractions anales lentes et incomplètes, le pouls plein et tumultueux. Ces premiers symptômes ne tardent pas à être accompagnés d'un autre phénomène plus caractéristique : la peau se montre tuméfiée sur une ou plusieurs parties du corps, autour du mufle, sur les paupières, les oreilles, au fanon, sous le ventre, au grasset, à la base de la queue, aux membres, à partir du genou et du jarret, et au-dessous, en s'étendant jusqu'aux onglons, quelquefois sur une seule de ces parties, souvent sur plusieurs, éloignées ou rapprochées les unes des autres. » Presque aussitôt après ces premiers symptômes, la peau, desséchée, présente à sa surface des crevasses desquelles il suinte un liquide ou séreux ou séro-purulent, d'une odeur infecte; une matière semblable s'écoule des cavités nasales, et une salive filante et fétide tombe de la bouche. Bientôt la marche devient impossible; alors les animaux restent debout tant que leurs forces ne sont pas épuisées par une station prolongée, et puis ils tombent tout d'une pièce en tenant les membres étendus. Les animaux, dans le cours de cette maladie, prennent quelques aliments; leur soif est inextinguible; la rumination est lente et irrégulière; les matières fécales sont noirâtres, plus souvent dures que molles, et toujours enduites de mucosités.

L'*éléphantiasis* attaque très-rarement les solipèdes; M. Cruzel ne l'a observé, dans sa longue pratique, que sur une jument de trait, et sur une jeune mule qui n'a présenté des symptômes d'*éléphantiasis* que sur la cuisse. Cette maladie est ordinairement curable quand elle affecte des bœufs sains; elle se termine par résolution complète du sixième au douzième jour, si elle a débuté rapidement à l'état aigu. Mais lorsque l'*éléphantiasis* est passée à l'état chronique ou débute sous cette forme, on n'en obtient la guérison qu'exceptionnellement.

L'impression subite d'un air froid et vif sur un corps échauffé par la température de l'étable, les courants d'air, les bains froids, paraissent être des conditions favorables au développement de l'*éléphantiasis*. M. Cruzel se demande si l'*éléphantiasis* ne serait point due à la présence d'insectes ou de zoophytes microscopiques. La présence de ces parasites aurait pour effets primordiaux l'irritation et l'hypertrophie du tissu dermoïde, et, pour conséquence ordinaire, la désorganisation de cet organe et des organes sous-jacents. Ce savant vétérinaire s'expliquerait cette opinion par les succès obtenus au moyen d'un traitement en partie insecticide.

Quand l'*éléphantiasis* est arrivée à cette période où la peau est crevassée et laisse suinter un liquide infect, où la muqueuse du nez est parsemée d'ulcères, quand le derme n'est pas encore désorganisé, on a recours à la saignée artérielle, aux boissons nitrées, et surtout aux frictions de térébenthine pure sur toutes les parties malades, qu'on lotionne également avec l'essence de térébenthine. Ces moyens de traitement sont tellement efficaces, qu'ils peuvent amener la résolution complète de la maladie vers le dixième jour.

ÉLÉPHANTIDE adj. (é-lé-fan-ti-de — du gr. *elephas*, *elephantos*, éléphant; *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble à un éléphant. ‖ s. m. pl. Famille de pachydermes qui a pour type le genre éléphant. On dit aussi ÉLÉPHANTIDÉS.

— s. f. Capitale de l'empire imaginaire des éléphants, d'après La Fontaine

Éléphantide a guerre avecque Rhinocère.
LA FONTAINE.

ÉLÉPHANTIN, INE adj. (é-lé-fan-tain, i-ne — rad. *éléphant*). Qui ressemble à l'éléphant, qui est gros comme l'éléphant; monstrueux, gigantesque : *Vous avez entendu sans doute avec étonnement ces piauleries de moineaux francs qui sortent de la gorge* ÉLÉPHANTINE *d'une très-grosse femme.* (P. Vidal.) ‖ Peu usité.

— Hist. Se dit des rois égyptiens qui ont régné à Éléphantine, et qui composent la cinquième dynastie, suivant Manéthon : *Les rois* ÉLÉPHANTINS. *La dynastie* ÉLÉPHANTINE. ‖ Substantiv. *Les* ÉLÉPHANTINS.

— Antiq. Se disait de tous les objets en ivoire : *Vase* ÉLÉPHANTIN. ‖ *Livre éléphantin*, Sorte de livre formé de tablettes d'ivoire, et sur lequel les Romains inscrivaient certains actes publics.

— Mamm. Qui a l'apparence, la forme d'un éléphant. ‖ Dont les défenses ressemblent à celles de l'éléphant. ‖ s. m. pl. Classe de mammifères ayant pour type le genre éléphant.

— s. f. Antiq. Sorte de flûte phénicienne en ivoire.

ÉLÉPHANTINE, en arabe Djeziret-es-Sag, c'est-à-dire *île des fleurs*, île du Nil, dans la haute Égypte, au-dessous des premières cataractes, vis-à-vis d'Assouan; 1,364 mètres de long sur 779 de large. Strabon, parlant de cette île, dit : « Elle renferme une ville où se trouve un temple de Cnubis et un nilomètre comme à Memphis. »

L'île Éléphantine fut célèbre dans l'antiquité; les Égyptiens et les Romains la fortifièrent pour opposer une barrière aux invasions des Éthiopiens; les premiers exploitèrent ses magnifiques carrières de granit, d'où fut tiré, sous le règne d'Amasis, le monolithe de 21 coudées de long qu'Hérodote vit à Saïs. C'est dans la partie sud que s'élevait la ville égyptienne, remplacée ensuite par une cité romaine. Il ne reste plus trace de cette dernière. Éléphantine doit sa célébrité à un très-ancien temple égyptien, carré, entouré d'une galerie en pilastres avec deux colonnes au portique. Ce monument, admirablement conservé, est d'un grand intérêt architectural. Le sanctuaire, le *naos*, est couvert en dehors et en dedans d'hiéroglyphes en relief d'un style magnifique. Ce beau temple était consacré au dieu Cneph, le bon génie, celle des divinités égyptiennes, dit Champollion, qui se rapproche le plus de l'Être suprême tel que le représentent les données chrétiennes. On voit, à six cents pas au nord, les ruines d'un autre temple de même forme et de même grandeur, et dont tous les ornements sont accompagnés du serpent, emblème de la sagesse et de l'éternité, et particulièrement du dieu Cneph, à qui ce sanctuaire pourrait bien avoir été consacré. Ce monument, un des plus anciens modèles de l'architecture égyptienne, rappelle le temple de Kournou, à Thèbes. A l'orient est encore un fragment d'édifice très-petit et d'un très-beau travail; ce que l'on en voit est le côté occidental d'un petit sanctuaire orné de frises où la fleur du lotus offre un gracieux épisode : une jolie femme ranime, en l'arrosant, la fleur mystique penchée sur sa tige.

ÉLÉPHANTIQUE adj. (é-lé-fan-ti-ke — rad. *éléphant*). Qui se rapporte à l'éléphant : *La race* ÉLÉPHANTIQUE.

— Pathol. Affecté d'éléphantiasis : *Sujet* ÉLÉPHANTIQUE. ‖ Substantiv. Personne affectée d'éléphantiasis : *Un* ÉLÉPHANTIQUE.

ÉLÉPHANTIS, femme auteur grecque, qui vivait, croit-on, vers la fin du Ier siècle av. J.-C. Si l'on en croit Galien, elle aurait composé sur les *Cosmétiques* un traité qui n'est point parvenu jusqu'à nous; il reste donc à l'état de légende, comme les livres sur la toilette écrits par les doigts blancs et roses des nymphes Œnone, Ocyroé, Epione, Eglé, toutes savantes en l'art de plaire; par Circé, cette charmeresse qui avec ardeur, raconte-t-on, étudiait, analysait les plantes pour trouver en elles le secret des grâces irrésistibles.

Mais Éléphantis avait écrit un autre ouvrage dont le premier n'était, pour ainsi dire, que l'entrée en matière : il traitait... en vérité on n'ose le dire, il traitait des différentes manières de se procurer le plaisir de l'amour. Ce livre, pas plus que le premier, ne nous est parvenu, mais nous ne pouvons pas douter qu'il ait été écrit, pas plus que de son succès auprès des débauchés de Rome, au Ier siècle de notre ère, surtout auprès de Tibère, ce maître en l'art des voluptés basses et immondes. Voici ce que dit Suétone au chapitre XLIII de la vie du monstrueux cesar : « Dans sa retraite de Caprée il avait..., etc., etc., il avait orné divers cabinets des peintures et des images les plus obscènes. Il y avait placé les livres d'Éléphantis, afin que nulle infamie ne manquât de modèle ordonné par lui. « *Cubicula plurifariam disposita tabellis ac sigillis lascivissimarum picturarum et figurarum adornavit, librisque Elephantis instruxit, ne cui in opera edenda exemplar imperatæ schemæ deesset...* »

ÉLÉPHANTOGRAPHIE s. f. (é-lé-fan-to-gra-fî — du gr. *elephas*, *elephantos*, éléphant; *graphô*, j'écris). Traité sur l'éléphant.

ÉLÉPHANTOÏDE adj. (é-lé-fan-to-i-de — du gr. *elephas*, *elephantos*, éléphant; *eidos*, aspect). Mamm. Syn. peu usité d'ÉLÉPHANTIDÉ.

ÉLÉPHANTOPE s. m. (é-lé-fan-to-pe — du gr. *elephas*, *elephantos*, éléphant; *pous*, pied). Bot. Genre de plantes de la famille des composées et de la tribu des carduacées, voisin des échinops, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tropicales.

ÉLÉPHANTOPÉ, ÉE adj. (é-lé-fan-to-pé — rad. *éléphantope*). Bot. Qui ressemble à un éléphantope.

— s. f. pl. Groupe de composées qui a pour type le genre éléphantope.

ÉLÉPHANTOPHAGE adj. (é-lé-fan-to-fa-je — du gr. *elephas*, *elephantos*, éléphant; *phagô*, je mange). Qui se nourrit de chair d'éléphant.

ÉLÉPHANTOPODE adj. (é-lé-fan-to-po-de — du gr. *elephas*, *elephantos*, éléphant; *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui a les pieds semblables à ceux d'un éléphant. ‖ On dit moins bien *éléphantopède*, qui est un mot hybride; *éléphantipède* serait régulier, mais n'est pas usité.

ÉLÉPHANTOPODIE s. f. (é-lé-fan-to-po-dî — rad. *éléphantopode*). Pathol. Éléphantiasis des membres inférieurs. ‖ On dit aussi ÉLÉPHANTOPIE, et moins bien ÉLÉPHANTOPÉDIE.

ÉLÉPHANTORNITHE adj. (é-lé-fan-tor-ni-te — du gr. *elephas*, *elephantos*, éléphant; *ornis*, *ornithos*, oiseau). Ornith. Qui tient de l'éléphant et de l'oiseau.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux très-lourds et de très-grande taille.

ÉLÉPHANTUSIE s. f. (é-lé-fan-tu-zî — du gr. *elephas*, *elephantos*, éléphant; *ousia*, substance). Bot. Syn. de PHYTELEPHAS.

ÉLÉPHAS s. m. (é-lé-fass — mot gr.). Mamm. Nom scientifique du genre éléphant.

— Bot. Syn. de RHINANTHE ou COCRÈTE, genre de personnées.

ÉLÉPHASTOME s. m. (é-lé-fa-sto-me — du gr. *elephas*, éléphant; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères la-

mellicornes, voisin des scarabées et des géotrupes.

ÉLÉPHÉNOR ou **ELPHÉNOR**, prince des Abantes, en Eubée, fils de Chalcadon, de la race de Mars. Il fut du nombre des prétendants à la main d'Hélène, quitta l'Eubée après avoir tué involontairement son grand-père Abas, prit ensuite part au siége de Troie, où il se rendit avec quarante vaisseaux et les fils de Thésée; repassa, après la chute d'Ilion, dans l'île d'Othronos, près de la Sicile, en fut chassé par un dragon, et alla se fixer alors à Amantia, en Illyrie.

ELER (André), compositeur, né en Alsace vers 1764, mort en 1821. Il vint dans sa jeunesse à Paris, et fit connaître son nom par quelques compositions pour instruments à vent. Ce compositeur, auquel on doit l'opéra d'*Apelle et Campaspe*, représenté en 1798, et l'*Habit du chevalier de Grammont*, charmante partition jouée en 1800 à l'Opéra-Comique et restée au répertoire de ce théâtre, ne jouit pas de la réputation qu'il méritait. Ennemi des intrigues et des flatteries, plus avide de s'instruire que de briller, il resta presque toujours dans une position précaire, et il tourna bientôt à la misanthropie. On connaît sa boutade sur Catel, auquel il ne put jamais pardonner de lui avoir enlevé, au profit de Berton, une des places de professeur d'harmonie au Conservatoire. Les élèves d'Eler le trouvèrent un jour occupé à fendre du bois dans la cour de la maison qu'il habitait, et voulurent l'aider à transporter ce bois au cinquième étage. « Laissez, messieurs, leur dit le maître, je suis fait à tout, excepté à la musique de Catel. » Lors de la réorganisation de l'École royale de musique, en 1816, le gouvernement l'alla chercher dans sa retraite et le nomma professeur de contre-point dans cette institution; mais Eler ne profita pas longtemps de cette amélioration apportée à son sort, car il mourut en 1821. Indépendamment des partitions ci-dessus désignées, on connaît d'Eler douze œuvres de musique instrumentale.

ELESBAAS ou **ELEBAAN**, roi d'Abyssinie, dont le vrai nom est *Caleb*, vivait dans la première moitié du VIe siècle. Il était chrétien zélé, et succéda à Tacida. Dhu-Novas, roi des Homérites, dans l'Yémen, et partisan des juifs, ayant persécuté les chrétiens d'Arabie, Elesbaas vint à leur secours, battit Dhu-Novas, le déposséda de son royaume et chargea un vice-roi chrétien de gouverner à la place du vaincu. Dhu-Novas parvint, peu après le départ d'Elesbaas, à reprendre le pouvoir, et persécuta avec un acharnement plus grand encore les chrétiens, dont il fit périr un grand nombre par le supplice du feu, dans des fosses immenses où l'on allumait des bûchers. Le roi d'Abyssinie ayant appris que 340 des principaux habitants de Negra avaient été brûlés vifs par ordre de Dhu-Novas, marcha contre ce dernier à la tête d'une armée de 120,000 hommes, débarqua en Arabie et remporta une complète victoire sur Dhu-Novas, qui, de désespoir, se noya dans la mer. Elesbaas, donna à Ariath, fils de son ennemi mort, le gouvernement de l'Yémen, devenu tributaire de l'Abyssinie, revint dans son royaume, se démit bientôt après du pouvoir en faveur de Guebra-Maical et se fit moine.

ÉLESMATIS s. m. (é-lè-sma-tiss). Alchim. Oxyde de plomb obtenu par calcination.

ÉLÉSYCES, ancienne peuplade gauloise d'origine ligurienne, qui habitait le territoire de Nîmes et de Narbonne jusqu'au IVe siècle av. J.-C.; elle fut remplacée par les *Volces Arecomices*.

ÉLÉTHYA, ville de l'ancienne Égypte, à 59 kilom. S.-E. de Thèbes, sur la rive droite du Nil. Le village moderne d'El-Kab s'élève sur l'emplacement de la cité pharaonique.

ÉLÉTIQUE s. f. (é-lè-ti-ke — du gr. *elétikos*, rampant). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des vésicants, dont l'unique espèce habite le Sénégal.

ÉLETS, ville de Russie. V. ELEZ.

ÉLETTE s. f. (é-lè-te). Techn. Autre orthographe du mot AILETTE.

ÉLETTARI s. m. (é-lè-ta-ri — mot ind.). Bot. Genre de plantes de la famille des amomées, voisin des amomes, qui croît dans les régions tropicales de l'Inde.

ÉLEUSINE adj. f. (é-leu-zi-ne). Mythol. gr. Surnom de Cérès, adorée à Eleusis.

— s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées et de la tribu des chloridées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui habitent les régions tropicales.

— **Encycl.** Ce genre de graminées a pour caractères : des épis terminaux digités, à épillets unilatéraux, composés de trois à huit fleurs; une glume et une glumelle bivalves; un ovaire ovoïde, surmonté de deux styles distincts, terminés chacun par un stigmate en pinceau; un caryopse globuleux, entouré par la glumelle persistante. Les espèces peu nombreuses de ce genre étaient rangées autrefois parmi les crételles; elles en diffèrent néanmoins par l'absence des bractées ou écailles accompagnant chaque épillet. La plus intéressante est l'*éleusine coracan*, graminée annuelle, haute d'un mètre et plus, à chaume un peu comprimé, portant des feuilles assez grandes et roides, et surmonté d'épis fasciculés. Cette plante est originaire de l'Abyssinie, d'où elle s'est propagée dans les régions voisines et jusque dans l'Inde. Ses graines farineuses ressemblent assez à celles du millet; elles sont alimentaires et forment, dans l'Inde, une ressource précieuse pour les classes pauvres, dans les années où la récolte du riz a manqué. Le *coracan* peut croître jusque sous le climat de Paris; mais comme il est de beaucoup inférieur à nos céréales, il n'y aurait aucun avantage à le cultiver en France pour ses graines. Toutefois, à cause de l'abondance de son produit, il peut rendre des services, du moins dans le midi, comme plante fourragère. On l'appelle aussi *tsada*. La Jamaïque produit une autre espèce d'*éleusine*, dont les panicules ont plus de vingt épis. L'*éleusine dorée* appartient aujourd'hui au genre *lamarckie*.

ÉLEUSINIES s. f. pl. (é-leu-zi-nî). Antiq. gr. Fêtes ou mystères en l'honneur de Cérès, qui se célébraient à Eleusis et dans quelques autres villes grecques. ‖ *Grandes Eleusinies*, Celles de ces fêtes qui se célébraient au mois de boédromion, et dont on attribuait l'institution à Orphée ou à Erechthée. ‖ *Petites Eleusinies*, Celles qui se célébraient au mois d'anthestérion, et qui furent, dit-on, instituées en l'honneur d'Hercule, lequel voulut être initié aux mystères de Cérès, faveur refusée aux étrangers.

— **Encycl.** Les *Eleusinies* se célébraient tous les cinq ans, à Eleusis, ville de l'Attique, en l'honneur de Proserpine et de Cérès. La même fête était célébrée, par les Céléens et les Phliasiens, tous les quatre ans, et tous les ans par les Phénéates, les Lacédémoniens, les Parrhasiens et les Crétois (v. Philostr., *Apollon*, 46; Pausan., *Phocid.*, *Corinth.* et *Arcad.*). C'était une des plus grandes solennités de la Grèce. L'institution des *Eleusinies* remontait à la plus haute antiquité, et ce furent aussi parmi les fêtes de la Grèce celles qui se conservèrent le plus longtemps. Pour en indiquer toute l'importance, on leur donnait le nom de *mystères* (v. Cic., *De Leg.*, lib. II, cap. XIV) et celui d'*initiations* (Isoc., *Panégyr.*, 6).

Tout, en effet, était mystérieux dans ces cérémonies étranges, qui ont eu le privilége d'attirer particulièrement l'attention des érudits et des savants modernes. « Il y aurait un livre entier et un gros livre à faire sur les *Eleusinies*, si l'on voulait en approfondir également tous les points, » dit Creuzer dans sa *Symbolique*. Nous suivrons ses données en les abrégeant le plus possible.

A en juger par les marbres de Paros, l'époque de l'établissement des *Eleusinies* remonterait à la fin du XVe siècle av. J.-C. Mais l'organisation de ces fêtes reçut des développements successifs. On sait que l'archonte-roi en avait, à l'origine, la haute surveillance. Il était assisté de quatre *épimélètes* ou surveillants. On parle encore de deux sacrificateurs électifs chargés de présider les fêtes quinquennales. Enfin, les autres villes grecques envoyaient aussi des députés à Athènes pour assister aux *Eleusinies*. De là la renommée et la solennité de ces cérémonies.

Les prêtres des *Eleusinies* portaient les noms de *dadouque*, *hiérophante*, *hiérocéryx* et *epibomius*, et étaient tous tirés des familles sacerdotales des Eumolpides et des Céryces; leurs insignes communs étaient la couronne de myrte et la robe de pourpre. Chacun avait ses attributions particulières, partant un titre différent. L'*hydranus*, espèce de donneur d'eau bénite, purifiait les initiés; le *daïrités* et le *courophoros* avaient des fonctions déjà plus importantes. Les *spondophores* soignaient les libations; les *pyrophores* portaient le feu; le *iacchagogos* menait la procession bachique; le *lychnophore* portait le vase mystique, et les fameux *néocores* gardaient le vestibule du temple; les *exégètes* expliquaient les rites.

Les prêtresses des fêtes d'Eleusis s'appelaient *mélisses* ou *métropoles*, et aussi *thysiades*, c'est-à-dire *prophétesses*, nom qui rappelle celui des thyades, prêtresses inspirées de Bacchus. Elles avaient une présidente. Elles portaient la couronne de myrte, et une clef, symbole du secret des mystères.

Cette fête des *Eleusinies* ne durait pas moins de douze et même de quatorze jours; elle commençait le 15 du mois de boédromion (septembre). Les premiers jours étaient consacrés à des initiations. Le 20 du mois avait lieu la grande *panégyrie* ou procession générale, solennité magnifique et vraiment religieuse, qui frappait vivement les imaginations. Cette procession, aussi nombreuse que bruyante, se rendait d'Athènes à Eleusis. Elle partait, selon M. Maury, de l'*Eleusinium*, passait par l'*Agora* et le *Céramique*, et suivait la voie sacrée jusqu'à Eleusis. Sa marche était fixée à l'avance, comme chez nous la marche de nos processions. Le cortége arrivait dans la ville sainte la nuit, aux flambeaux, après avoir traversé les *Rithi*, où les initiés se purifiaient. Tout le long de la route, on offrait des sacrifices, on exécutait des danses et divers autres rites. Pendant tout le trajet, les cantiques et les psalmodies ne cessaient pas. On célébrait tour à tour Déméter et son fils Iacchus. Enfin, les cérémonies une fois terminées à Eleusis, on revenait à Athènes en une autre procession, qui avait aussi ses stations.

Les différents jours affectés aux cérémonies portaient un nom spécial. Ainsi, le premier jour s'appelait *jour du rassemblement;* le second *alaze, mystoi* (à la mer, candidats), parce que les futurs initiés devaient se purifier ce jour-là en prenant des bains de mer. Le troisième jour était celui du *jeûne :* on dressait alors le lit nuptial de la vierge divine, et le soir on rompait le jeûne en mangeant des gâteaux de millet, d'orge et de pavot, et l'on buvait le *cycéon*, liqueur consacrée à Cérès. Le quatrième jour avait lieu la procession où l'on portait le *calathus* ou corbeille sacrée, en chantant le *Chairé, Déméter!* (salut, ô Cérès!). Le cinquième jour s'appelait *jour des flambeaux*, à cause d'une procession nocturne où l'on portait des torches. Le *dadouque* (*das*, flambeau, et *echein*, avoir : porte-torche) marchait en tête. Le sixième jour (20 boédromion), comme nous l'avons dit, était le jour du départ pour Eleusis. C'était le plus solennel; il s'appelait *Iacchus*, parce que le dieu, fils de Cérès, était porté en triomphe, couronné de myrte, selon le rite. On criait à chaque instant la célèbre invocation : *Iacche! Iacche!* Le septième, commençait le retour, signalé aussi par plusieurs cérémonies singulières, notamment celles du *figuier sacré* et des *géphyrismes* ou *railleries du pont*. Ce nom était bien trouvé. Dès que les initiés étaient arrivés au pont du Céphise, les habitants des lieux environnants, accourus sur le passage de la procession, se répandaient en sarcasmes et en plaisanteries licencieuses sur la troupe sainte, auxquelles celle-ci répondait avec une égale liberté. Il est probable qu'il se joignait à ces dialogues des scènes d'un comique grotesque, des espèces de mascarades bouffonnes. Le huitième jour s'appelait les *épidauries*, en mémoire d'Esculape, qui, arrivant ce jour-là d'Epidaure à Athènes après les cérémonies, fut initié la nuit, usage qui se perpétua pour tous ceux qui se trouvaient dans le même cas. Le dernier jour s'appelait *plémochoé*, du nom de deux vases qu'on remplissait de vin, en les plaçant l'un à l'orient, l'autre à l'occident, après quoi on les brisait en prononçant des paroles magiques.

Jusqu'ici nous n'avons encore parlé que de la partie extérieure des fêtes d'Eleusis. Nous avons donné le programme des cérémonies publiques; il nous reste à faire connaître la partie intime des *Eleusinies :* c'est la plus importante.

« Les Athéniens, dit M. A. Maury, déjà cité, distinguaient deux sortes de mystères en l'honneur des Grandes Déesses, lesquels correspondaient aux deux grandes époques agricoles que ces fêtes solennisaient dans le principe et qui étaient mises en rapport avec les deux actes principaux de l'histoire mythique de ces déesses. Il y avait les *petites* et les *grandes Eleusinies*. Les premières se célébraient, ainsi que les *Anthestéries*, dans le mois anthestérion, qui annonçait la germination printanière, représentée mythiquement par l'ascension de Proserpine. Les secondes célébraient, au contraire, l'enlèvement de Proserpine et sa descente aux enfers, et correspondaient au temps des semailles. » Proserpine aux enfers, c'était le temps où le blé est sous la terre; Proserpine rappelée à la lumière, c'était le temps où le blé germe et sort du sol. Voilà l'explication du mythe célébré dans les grands et les petits mystères, qu'on pourrait appeler, d'après leur date comme d'après leur sens, fêtes du printemps et de l'automne. La fête du printemps se célébrait en l'honneur de Proserpine, la fête d'automne en l'honneur de Cérès.

Les petites *Eleusinies*, ou, pour parler plus correctement, les mystères d'Agra, que M. Maury confond quelque part avec les Anthestéries, succédaient immédiatement à cette fête. Elles formaient comme une consécration et une purification préalable qui devaient préparer aux grands mystères; pour ainsi dire, un premier degré d'initiation.

Dans la même année on se faisait initier aux grands et aux petits mystères. Mais il y avait, en outre, un degré supérieur d'initiation que l'on ne recevait qu'une année au moins après l'inscription aux grands mystères : c'était l'*époptie* ou *autopsie*, dernier grade auquel il était donné d'atteindre.

« Nul doute, écrit M. Guigniaut, qu'à cette gradation si nettement établie ne répondît une succession de rites, de pratiques, d'instructions et de révélations quelconques, tendant de plus en plus vers cette sorte de perfection religieuse qui est l'idée même de la τελετή. »

— I. GRANDES ÉLEUSINIES. Les grandes *Eleusinies*, instituées les premières, s'accomplissaient avec toute la pompe que nous avons décrite. Elles se composaient d'une partie extérieure, processions, cérémonies publiques ci-dessus mentionnées, et d'une partie plus intime, c'est-à-dire de cérémonies qui se passaient dans le temple de Déméter et de Proserpine, bâti, dit-on, sous le second Sandion. Les deux augustes déesses y recevaient un culte journalier pendant toute l'année. Ce temple était situé près de la ville, sur une colline au-dessous de la source Callichoros. C'était près de cette fontaine que les femmes d'Eleusis avaient formé, disait-on, le premier chœur en l'honneur de Déméter. Ce temple ancien, qu'avait encore vu le chantre homérique de la déesse, et que les Doriens, au temps des Héraclides, avaient épargné, fut saccagé coup sur coup et ruiné par le roi de Sparte Cléomène et par les Perses. Périclès le rebâtit et en fit un des plus vastes monuments d'Athènes et de la Grèce. C'était dans ce temple que s'accomplissaient les initiations. L'entrée du temple était interdite aux profanes, et deux Acharnéens furent punis de mort pour s'y être introduits furtivement.

Les rites de l'initiation se composaient de scènes mimiques et symboliques où les prêtres figuraient dans un grand appareil, revêtus de costumes caractéristiques.

Les initiés eux aussi devaient avoir un costume spécial. Ils portaient de longues robes de lin; des cigales d'or relevaient leurs cheveux en crobyle. Ce costume n'était autre que celui des âges primitifs, lequel se conservait encore au temps de Thucycide chez les vieillards d'Ionie. Lors des purifications qui précédaient l'autopsie, les mystes, c'est-à-dire ceux qui devaient être initiés, revêtaient des peaux de faon avant de prendre les vêtements sous lesquels ils devaient recevoir la dernière initiation. Ce vêtement sauvage, qu'ils portaient dans les petits mystères, se rattachait vraisemblablement au culte de Dionysos. Les mystes se couronnaient en outre de myrte, plante consacrée aux Grandes Déesses.

Les initiés étaient soumis à diverses observations diététiques, soit avant, soit pendant la célébration des mystères. Ils devaient notamment s'abstenir de la chair des oiseaux domestiques et de poisson, de fèves, ainsi que de grenades et de pommes. Ces abstinences n'étaient pas fondées sur un principe de mortification, elles tenaient à certaines idées mystiques attachées aux aliments dont l'usage était défendu. Les initiés devaient encore éviter de toucher à certains animaux, à divers objets réputés impurs, par exemple aux belettes.

Les observances étaient, pour les prêtres, beaucoup plus rigoureuses que pour les simples initiés. La continence était une des prescriptions imposées à l'hiérophante; une fois en fonction, il devait s'abstenir de tout commerce avec son épouse. Pour se rendre l'observation de la continence plus facile, il buvait du jus de ciguë.

On choisissait, pour accomplir certaines fonctions, un jeune enfant de l'un ou de l'autre sexe. On lui donnait le nom d'*enfant du foyer*, parce qu'il se tenait le plus près de la flamme du sacrifice. Il devait être de pur sang athénien. L'initiation des enfants devint l'occasion de fêtes de famille, dans lesquelles ils recevaient des présents de leurs amis et de leurs proches.

Tous n'étaient pas indistinctement admis aux mystères d'Eleusis. La proclamation de l'hiérophante et du dadouque au premier jour de la fête excluait formellement les barbares et les meurtriers, comme en général ceux qui avaient encouru des peines capitales ou sur lesquels pesaient des accusations graves d'impiété ou de magie. Voilà pourquoi nous voyons, dans les derniers temps, les épicuriens, puis les chrétiens, nominativement exclus. Le droit de se faire initier paraît avoir été, dans le principe, un privilége tout hellénique; tel est le motif de l'exclusion des étrangers et des enfants illégitimes, que leur naissance privait des droits de citoyen. Il y eut même une époque où les citoyens athéniens étaient seuls admis à l'initiation.

Hercule, selon la légende, s'étant présenté à Athènes pour être initié aux *Eleusinies*, les habitants ne purent l'admettre à cause de sa qualité d'étranger, la loi faisant du droit d'être initié à ces solennités augustes le privilége exclusif des Athéniens. Ceux-ci ne voulurent pas cependant éconduire leur bienfaiteur, et ils auraient imaginé alors les petits mystères, où tout le monde pouvait être admis, sans distinction de nation.

Nous avons dit plus haut en quoi consistaient les cérémonies extérieures.

La seconde partie de la fête, durant laquelle se célébraient les mystères proprement dits, commençait le 20. Le théâtre en était transporté à Eleusis. Une procession accompagnait l'image du médiateur des mystères, divinité toute particulière, l'enfant Iacchus, que Déméter, sous le nom de Déo, avait eu de son commerce avec Zeus.

« C'était dans des veillées sacrées, dit M. Maury, qu'avaient lieu les rites mystérieux. Une veillée sacrée, *pannychis*, commençait notamment l'initiation. Tous les actes du drame mystique et les prescriptions de la liturgie secrète s'accomplissaient pendant ce séjour à Eleusis. » M. Lenormant pense que la représentation tout entière avait lieu dans l'espace d'une seule nuit.

A la représentation succédaient les épreuves des mystes. Ils décrivaient, nous dit-on, de pénibles circuits dans les ténèbres; ils étaient livrés à toutes sortes de terreurs et d'anxiétés; une foule d'objets extraordinaires et effrayants s'offraient à leurs regards; ils entendaient des voix mystérieuses et inconnues... Mais tout d'un coup les ténèbres faisaient place aux plus splendides clartés, et alors les mystes étaient reçus dans des lieux de délices, où ils entendaient des voix, des harmonies sacrées, où ils voyaient des chœurs de danse et de merveilleuses apparitions. Les propylées du temple étaient ouverts; tous les voiles tombaient, et l'image de la divinité se montrait aux regards des mystes rayonnant d'un éclat divin. C'est ce qu'on appelait en conséquence la *photagogie*.

« Ces scènes, dit M. Maury, destinées à frapper l'imagination des initiés, semblent cepen-

dant n'avoir pas toujours été concertées avec tout cet appareil de merveilleux. Sans doute, quand des habitudes critiques se furent introduites dans les esprits, on craignit de provoquer l'incrédulité en cherchant à les étonner. »

Du reste, un examen fait récemment des conditions du lieu de la scène a permis de contrôler à cet égard les assertions toujours un peu exagérées des auteurs anciens.

Avant la reconstruction du bourg actuel d'Eleusis sur l'emplacement même du temple des Grandes Déesses, les artistes anglais auxquels on doit le volume des *Antiquités inédites de l'Attique* avaient recueilli des renseignements précieux dont il résulte que la grande salle qui formait le sanctuaire du temple, et où avaient lieu les réunions que les anciens nous ont vantées, avait seulement 167 pieds sur 178. Après avoir traversé le portique, on a trouvé le sol de cette salle en contre-bas d'au moins 2 pieds de celui du vestibule. La surface en était inégale et grossière. A des intervalles réguliers, soit en avant, soit vers le fond, on a remarqué des blocs cylindriques non polis, sans aucune indication de retraite, et, dans des directions convenables, des murs de soutènement en blocage.

« Ces cylindres, dit M. Charles Lenormant, servaient nécessairement de support à des colonnes, et ces murs avaient pour objet de supporter un plancher, probablement en bois, qui devait régner à une hauteur constante ou inégale dans tout l'intérieur de l'édifice. Les blocs cylindriques ayant environ 6 pieds de haut, on peut estimer à cette hauteur le sous-sol qui régnait dans toute l'étendue de la salle, et comme on a calculé que, vers le fond, le niveau du pavement était encore inférieur d'un pied au reste du sanctuaire, il est probable que cet espace servait à préparer les apparitions, qui de là devaient s'élever à travers le plancher. C'est en cela seulement que la grande salle de l'époptisme ressemble à un théâtre; le reste exclut toute idée d'une illusion scénique.

» D'abord, il ne pouvait y avoir de gradins, car les mystes attendaient en dehors de la salle, et il fallait que l'espace fût libre pour que, au moment donné, le dadouque pût les introduire. Par conséquent, les spectateurs devaient être debout et de niveau; tout au plus l'espace qui servait de scène était-il sur un plan légèrement supérieur à celui qu'occupait l'assemblée. Ensuite, on manquait nécessairement de recul, surtout eu égard à la disposition incommode de la salle. Les 167 pieds de la longueur de l'édifice se divisaient en trois parties : la première en avant, terminée par la seconde colonnade transversale (on en comptait quatre en tout), avait 51 pieds; un intervalle de 64 pieds s'étendait entre la seconde colonnade et la troisième; l'espace du fond avait 52 pieds, dont la moitié, ou peut-être un peu moins, pouvait être séparée par une clôture du regard des spectateurs et réservée pour les préparatifs de la représentation. Le reste appartenait à la scène; mais comme cette scène elle-même, en s'étendant dans toute la largeur de la salle, aurait été d'une dimension exagérée, on peut admettre qu'une partie des spectateurs s'étendait sur les deux côtés dans une position analogue à celle qu'occupe l'avant-scène de nos théâtres. Les 51 pieds de la partie voisine de l'entrée, coupés par un double rang de colonnes, ne pouvaient pas d'ailleurs contenir la totalité de l'assemblée; il en devait refluer une grande partie dans la nef du milieu; mais si cette nef eût été remplie, les objets du spectacle se seraient trouvés, pour ainsi dire, sous les yeux des spectateurs, ce qu'il est absurde de supposer. Il fallait enfin que le spectacle se déployât entre les colonnes de la troisième rangée, chose d'autant plus singulière que quatre colonnes se trouvaient dans l'axe de l'entrée...

» Il suit de là qu'on ne peut admettre ni décorations, ni rien de semblable; les évolutions offraient beaucoup d'obstacles, et pour les effets de scène on ne pouvait compter que sur des surprises obtenues soit au moyen de coulisses sur lesquelles on faisait glisser des chars, soit à l'aide de figures sortant du plancher par des trappes, figures auxquelles peut-être en répondaient d'autres plus petites qui devaient descendre du plafond par l'ouverture que l'architecte Xénoclès avait exécutée en mettant la dernière main à l'édifice. »

M. Maury, étudiant la représentation elle-même, dit qu'il existait quatre degrés bien marqués dans les grands mystères, quatre actes distincts : 1° la purification, κάθαρσις; 2° les rites et les sacrifices qui formaient le prélude, σύστασις; 3° la collation des objets mystérieux et la révélation des mots sacrés, τελετή et μύησις; 4° l'époptie.

« On représentait, dit M. Maury, dans une sorte de drame hiératique, toute la légende de Déméter et de Proserpine, le rapt de la fille, les courses et le deuil de la mère, sa douleur ineffable. On imitait, par les sons de l'airain, ses clameurs et sa voix gémissante. Puis aux scènes de douleur succédaient les scènes d'allégresse, lorsque Proserpine était retrouvée. »

« Un autre acte de l'initiation, ajoute-t-il, était la transmission ou la collation (παράδοσις) de certains objets mystérieux et sacrés, d'espèces de reliques ou d'amulettes, que les initiés touchaient ou baisaient, dont ils goûtaient peut-être, comme paraissent l'indiquer les termes mêmes de la formule prononcée dans les mystères : « J'ai jeûné, j'ai bu le » cycéon; j'ai pris de la ciste, et, après avoir » goûté, j'ai déposé dans le calathus; j'ai re- » pris du calathus et mis dans la ciste. » On ne sait si cette transmission, qui avait le caractère d'un véritable sacrement, était l'acte final de la cérémonie. Les initiés, admis successivement ou par bandes aux cérémonies mystiques, étaient congédiés tour à tour par la formule solennelle : *Conx ompax!* formule dont le sens le plus probable devait être analogue à l'*Ite, missa est*. Comme l'indique, en effet, l'étymologie de ce nom, les époptes ou éphores voyaient par leurs yeux, contemplaient, en vertu d'une faveur spéciale, ce qui demeurait profondément caché et secret pour le vulgaire. »

Lenormant s'est efforcé de déterminer avec beaucoup plus de précision les divers actes de la cérémonie éleusinienne. Laissant de côté les trois premières parties sur lesquelles s'arrête M. Maury, ainsi que la collation des σύμβολα, il s'adresse directement à la représentation elle-même, et, par des inductions tirées des divers συνθήματα qu'ont pu nous transmettre, à cet égard, les anciens auteurs, il arrive à distinguer beaucoup plus nettement qu'on n'aurait pu le faire avant lui les parties successives du spectacle.

Il rejette tout d'abord l'interprétation d'après laquelle les paroles sacrées se rapportaient à l'acte du myste ou de l'initié; malgré la forme des expressions, qu'elles soient à la première ou à la troisième personne, il les rapporte également aux personnages de la fable consacrée, et cette interprétation nous paraît, en effet, la plus conforme à l'esprit des cérémonies de cet ordre. Il divise en plusieurs séries les formules qui nous ont été conservées, et arrive sur toute cette question de la célébration des mystères à des résultats qui ont au moins le mérite d'être clairs et catégoriques.

Quant à toutes les dispositions qui précédaient la représentation proprement dite, la seule chose certaine, à ses yeux, c'est que les mystes et les futurs époptes se rassemblaient le soir en dehors de la salle et y attendaient l'ouverture des portes dans une profonde obscurité. L'attente pouvait être longue, et il résultait sans doute quelques désagréments de cette station dans les ténèbres; on peut encore admettre une certaine disposition à la terreur religieuse dans les âmes capables d'impressions vives; mais au delà de ces données certaines, il n'y a plus que l'exagération du langage des rhéteurs...

Cependant on a supposé que les initiés, dans leur attente, faisaient un chemin considérable; que le dadouque, avant de les amener dans la salle inondée de lumière, les obligeait à passer par des grottes où étaient figurés les supplices de l'enfer; et comme, depuis les fouilles des Anglais à Eleusis, il avait été question d'une crypte située au-dessous de la grande salle de l'Anactoron, cette circonstance a paru donner une nouvelle force à l'opinion que je viens de rappeler. Mais le plus simple examen du local repousse toute induction de ce genre : la crypte de l'Anactoron n'a jamais pu être que le dessous du théâtre, occupé par les machinistes et par ceux qui préparaient les apparitions; jamais et en aucun cas le public n'a dû et n'a pu y descendre.

M. Lenormant ne croit pas davantage qu'il y ait eu dans les représentations d'Eleusis des alternatives subites de lumière et de ténèbres. Suivant lui, on a abusé, pour établir cette supposition, des expressions de Dion Chrysostome, σκότους τε καὶ φωτὸς ἐναλλὰξ αὐτῷ γενομένων, quand cet auteur décrit la rapidité avec laquelle les mystes passaient de l'obscurité du dehors à la clarté qui régnait dans l'intérieur de l'Eleusinium. L'alternative qu'exprime ἐναλλάξ n'avait lieu qu'une seule fois. De même, quand Astérius décrit la rencontre de l'hiérophante et de la prêtresse, on a forcé le sens de l'expression οὐχ αἱ λαμπάδες σβέννυνται : l'écrivain a voulu seulement dire qu'il régnait une obscurité profonde dans le thalamus où avait lieu la réunion des deux personnages. Les mystères d'Eleusis n'auraient pas joui chez les anciens d'un si grand renom de régularité, malgré l'immoralité de quelques-unes des circonstances de leurs spectacles, si les initiés avaient dû rester enfermés quelque temps dans une obscurité profonde; et, d'un autre côté, on ne peut pas parler des effets d'illumination chez les Grecs comme s'ils avaient eu à leur disposition le gaz ou la lumière électrique. Avec les substances grasses et fumeuses qu'ils consacraient à l'éclairage, c'était beaucoup pour eux que d'entretenir dans un intérieur pendant toute la nuit une clarté dont l'éclat était devenu proverbial...

Les vers suivants de Claudien, dans son poëme sur l'enlèvement de Proserpine, viennent à l'appui du système de M. Lenormant, et il est aisé de voir, dans chaque expression de ce poëte, une allusion à la représentation éleusinienne :

Jam mihi cernuntur trepidis delubra moveri
Sedibus, et claram dispergere culmina lucem,
Adventum testata Dei. Jam magnus ab imis
Auditur fremitus terris, templumque remugit
Cecropium, sanctasque faces attollit Eleusin;
Angues Triptolemi strident...

Effectivement, la foule rassemblée en dehors de la salle voyait d'abord la lueur causée par l'illumination intérieure du temple se répandant à travers l'ὀπαῖον de la toiture, *claram dispergere culmina lucem;* on entendait en même temps le bruit des préparatifs du spectacle, un peu enflés seulement par le poëte; enfin, les portes s'ouvraient, et le dadouque se présentait, une torche à la main, *sanctasque faces attollit Eleusin;* le spectacle commençait, et l'on y voyait entre autres personnages Triptolème dans son char traîné par des serpents.

Thémistius nous apprend qu'un des premiers objets qui frappaient les regards des spectateurs à leur entrée dans l'Anactoron était une immense statue, immobile, parée de bijoux, qui ne pouvait être qu'une statue de Déméter. Il est à présumer que d'autres apparitions étaient combinées pour se montrer en même temps que se déroulait la fable de l'enlèvement de Proserpine. L'apparition d'Hécate dans le mystère préparatoire semble indiquée par Claudien :

Ecce procul ternas Hecate variata figuras
Exoritur.

Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que le drame mystique ne comportait ni déclamation ni dialogue : c'était nécessairement une pantomime expliquée ou compliquée par les paroles sacramentelles que l'hiérophante était chargé de prononcer.

M. Lenormant n'ajoute rien sur le rôle des chœurs et sur les danses mystiques dans la représentation d'Eleusis. Il nous paraît difficile d'admettre que le chœur, la partie essentielle du drame tel qu'il est sorti des mystères, n'ait pas joué dans les mystères eux-mêmes un rôle considérable, et, lorsque le savant archéologue considère les vastes parties qu'il réserve à droite et à gauche de la scène comme des sortes d'avant-scènes, il commet un véritable abus du mot; il est plus naturel de supposer que ces parties latérales de la scène éleusinienne étaient occupées par les deux moitiés du chœur.

Cette simple hypothèse soumise au jugement des archéologues, voyons comment notre auteur rétablit l'ordre des représentations de la nuit sacrée.

Il place en premier lieu la fable de l'institution de l'agriculture; en second lieu, la fable des amours de Jupiter, de Déo et de Proserpine; en troisième lieu, l'union mystique de l'hiérophante et de la prêtresse avec l'intervention de Vénus.

Il pense que cette série de spectacles ne devait pas être réservée tout entière à l'époptie; une partie en revenait à la cérémonie qui faisait les simples mystères; mais comment s'opérait le partage matériel des μῦσται et des μυούμενοι? Les représentations se divisaient-elles en plusieurs nuits ou avaient-elles lieu dans la même παννυχίς ou *nuit sacrée* par excellence? M. Lenormant croit que l'hypothèse d'une division du spectacle en plusieurs nuits est inadmissible. Mais alors l'assemblée, d'abord commune, des mystes et des époptes, se divisait-elle? Les mystes devaient quitter la salle : la disposition du lieu rend cette solution obligatoire. A quel moment? Après la fable de l'institution de l'agriculture.

S'il est, en effet, une fable qui, de l'aveu de tout le monde, ait été jouée dans le sanctuaire d'Eleusis, c'est celle dont le récit s'est conservé, sous une forme épique, dans l'hymne homérique de Cérès. « Déo et Coré, dit Clément d'Alexandrie, sont devenues un drame mystique; Eleusis éclaire à la lueur des torches du dadouque l'enlèvement de Coré, les courses errantes et le deuil de Déo... » On sait que les vicissitudes de la destinée de Proserpine répondent aux phénomènes du renouvellement annuel des moissons. En même temps, à quelque point de vue qu'on s'arrête parmi les versions que l'antiquité nous a transmises relativement aux fables d'Eleusis, soit que l'on donne pour complément au récit du séjour de Cérès dans cette bourgade la révélation des secrets de l'agriculture aux habitants de l'Attique, soit qu'on s'en tienne à la donnée de l'hymne homérique, dans lequel les dispositions irritées ou favorables de la déesse influent sur la stérilité ou l'abondance de la terre déjà soumise à la culture, toujours est-il qu'il existe entre la production du blé et les doctrines mystiques d'Eleusis un rapport intime et profond.

Nous verrons plus loin comment la seconde partie du spectacle, le double inceste de Déméter et de Proserpine, est expliquée par M. Lenormant, d'après le *Rituel funéraire* égyptien.

Déméter ou Déo, qui n'avait qu'une fille, offre le premier exemple d'un inceste divin. Un fils, dont le père est inconnu, attente à la pudeur de sa mère. Déo se courrouce contre cet attentat, mais elle n'en est pas moins atteinte par le principe générateur, et Proserpine est le fruit qu'elle a conçu.

Cependant Proserpine est née, elle grandit, et son père, le Jupiter lascif, séduit par sa beauté, se transforme en serpent et lui fait violence. De ce second inceste naît un enfant à tête ou simplement à cornes de taureau, ταυράμορφος; mais cet enfant, auquel Clément d'Alexandrie a donné le nom de Dionysus, est surpris, presque aussitôt après sa naissance, par les Titans, qui le déchirent en morceaux. Jupiter, pour venger sa mort, foudroie les Titans, et ordonne à Apollon, son fils, d'ensevelir Dionysus. De là un lien entre la religion d'Eleusis et celle de Delphes.

Mais le mystère de l'époptie ne finissait pas avec l'ensevelissement de Dionysus. Dans une dernière scène intervenaient Vénus et les Grâces : il s'opérait un véritable *symplegma* entre l'hiérophante et la prêtresse de Cérès; le vieux Mercure Ithyphallique des Pélasges semblait présider à cette union. La mention de la chambre nuptiale, παστός, dans la quatrième phrase, semble se rapporter à la principale circonstance, qui ne pouvait avoir lieu que par l'établissement au milieu de la scène d'un παστός ou thalamos dans les ténèbres duquel se réunissaient l'hiérophante et la prêtresse : Οὐκ ἐκεῖ, dit Astérius, καταβάσιον τὸ σκοτεινὸν, καὶ αἱ σεμναὶ τοῦ ἱεροφαντοῦ πρὸς τὴν ἱέρειαν συντυχίαι, μόνου πρὸς μόνην. La phrase ὑπὸ τὸν παστὸν ὑπέδυον, mise dans la bouche de l'hiérophante, semble ici trouver sa place naturelle. Les expressions ἱερὸν ἔτεκε..., et ὗε, κύε, impliquent aussi des idées de génération et d'enfantement.

C'est à ce moment que paraît Vénus; toute la nature semble concourir au grand acte de la régénération suprême. C'est peut-être alors aussi que se montrait, entre autres personnages indiqués encore par les auteurs, la figure d'*Athénè Promachos*. Puis tout à coup le silence se faisait, le chœur devenait immobile, les apparitions sacrées rentraient dans le sol, et à leur place on voyait s'élever un seul et dernier symbole, un épi mûr, le plus grand, le plus merveilleux et le plus parfait des emblèmes, dit Origène, qu'on pût montrer aux initiés. C'était le fruit de l'initiation, celui que l'épopte devait renfermer dans le *ciste* du secret; le mystère préparatoire se trouvait ainsi heureusement rappelé dans l'époptie, et le dernier objet qui frappait les regards de l'initié lui rappelait la condition attachée à son bonheur, le silence.

— *Le dogme.* Le sens primitif de la légende éleusinienne est facile à expliquer.

« Le culte de Déméter, dit M. Maury, reposait, comme celui de toutes les autres divinités païennes, sur les personnifications des forces de la nature adorées dans leurs manifestations. C'est le sens mystique de ce culte qu'à Eleusis, à Samothrace et dans les autres mystères on expliquait aux initiés. »

Les divers personnages de cette fable naturaliste et locale ont une signification tout aussi claire. Ainsi, le plus important de tous, Triptolème, personnifie l'idée de la culture, la nature fécondée par l'intelligence; c'est le Prométhée d'Eleusis. Il n'est encore, dans l'hymne à Déméter, qu'un prince de l'Attique; mais, une fois en possession de l'enseignement de la déesse, il est donné comme fils de l'Océan et de la Terre, élevé aux honneurs divins.

Il eut son temple à Eleusis, où l'on montrait le tombeau d'Eumolpe, le champ de Raros et, sur les bords du Céphise, l'*Erineus*, endroit (marqué par un figuier sauvage) où Pluton était descendu aux enfers après avoir enlevé Proserpine. On raconte enfin que les bienfaits de Triptolème sont sortis de la Grèce et qu'il est allé communiquer aux peuples de l'Italie, de la Sicile, de la Ligurie le divin précepte, légende qui nous reporte évidemment à l'époque où des colonies ioniennes, parties de l'Attique, allèrent répandre sur toutes les côtes de la Méditerranée l'influence du génie hellénique.

Mais le sens des mystères tels qu'ils furent établis plus tard est moins simple.

M. Guigniaut, contredit ici sur le point de fait même par M. Lenormant, pense que les changements à vue, les soudaines transitions d'ombres et de lumières des représentations d'Eleusis figuraient le passage des horreurs du Tartare aux béatitudes de l'Elysée. Il considère comme probable que les descriptions des poëtes épiques, de Virgile en particulier, ne sont pas sans rapport avec les *Eleusinies*.

« Au nombre des vérités que la vue des mystères devait faire pénétrer dans l'esprit des initiés, il faut placer avant tout, dit M. Maury, l'immortalité de l'âme, figurée symboliquement par les métamorphoses du grain de blé. Ces métamorphoses n'étaient elles-mêmes que le fait physique, enveloppé par la poésie et la religion du voile de la légende où était raconté l'enlèvement de Proserpine. Toute cette légende retraçait en même temps la purification de l'âme, représentée par celle du jeune Démophoon, ses migrations et purifications successives à travers les régions infernales; enfin son admission à la félicité divine. Un épi de blé moissonné offrait d'une part l'image de la palingénésie qui nous est promise, et rappelait de l'autre toute l'histoire de Triptolème et celle des héros cultivateurs et civilisateurs de l'Attique.

» L'accomplissement des rites religieux, non-seulement garantissait l'initié des supplices du Tartare, mais assurait sa félicité dans l'autre vie. Il était donc naturel qu'on déroulât devant les mystes le spectacle de l'existence bienheureuse à laquelle ils avaient droit d'aspirer, en même temps qu'on les soumettait à la purification qui leur garantissait l'immortalité. Les mystères étaient ainsi une sorte de baptême qui rachetait les fautes et hors duquel on alla même jusqu'à prétendre qu'il ne pouvait y avoir de salut.

» La vue qui avait été accordée aux initiés de l'Elysée et du Tartare, la possession qu'ils avaient obtenue du secret de la vie future

complétaient l'effet de la purification et devenaient pour eux un gage de la félicité éternelle. Non-seulement ils étaient admis parmi les dieux, mais ils constituaient avec eux une société d'élus qui régnait sur les morts; car les mystères, en révélant aux hommes le véritable but de la vie, les préparaient par cela même à la mort. »

« Mourir, écrit Plutarque, c'est être initié aux grands mystères... Toute notre vie n'est qu'une suite d'erreurs, d'écarts pénibles, de longues courses par des chemins tortueux et sans issue. Au moment de la quitter, les craintes, les terreurs, les frémissements, les sueurs mortelles, une stupeur léthargique viennent nous accabler; mais, dès que nous en sommes sortis, nous passons dans des prairies délicieuses où l'on respire l'air le plus pur, où l'on entend des concerts et des discours sacrés, enfin où l'on est frappé de visions célestes. C'est là que l'homme, devenu parfait par sa nouvelle initiation, rendu à la liberté, vraiment maître de lui-même, célèbre, couronné de myrte, les plus augustes mystères, converse avec des âmes justes et pures, et voit avec mépris la troupe impure des profanes, toujours plongée et s'enfonçant d'elle-même dans la boue et dans d'épaisses ténèbres. »

Bien des siècles avant Plutarque, le rhéteur Andocides disait aux Athéniens, ses juges : « Vous êtes initiés et vous avez contemplé vos rites sacrés, célébrés en l'honneur des Déesses, afin que vous punissiez ceux qui commettent l'impiété, et que vous sauviez ceux qui se défendent de l'injustice. »

Il est vrai que, de leur côté, les philosophes sceptiques ne voyaient dans les cérémonies des mystères que de pures momeries, et Diogène se demandait avec raison si le sort du brigand Patécion, parce qu'il était initié, serait meilleur que celui d'Epaminondas, qui ne l'avait point été. Mais l'époque de Diogène et d'Epaminondas est déjà l'époque de la décadence religieuse de la Grèce, et il n'est pas douteux que la piété convaincue des anciens mystes n'eût fait place dès lors à une vaine pratique.

Une question plus difficile est celle de savoir jusqu'à quel point l'enseignement des mystères avait un caractère rationnel et abstrait pour la généralité des initiés.

« Cet enseignement, dit avec beaucoup de sens M. Maury d'après M. Guigniaut, demeurait attaché aux solennités mêmes, et il en ressortait immédiatement; car il n'en formait pas une partie distincte, destinée à donner le mot d'une énigme longtemps promenée devant les yeux... Il participait du caractère du dogme, qui s'énonce mais ne se démontre pas. Les mystères étaient un énoncé en quelque sorte visible de vérités morales, traduites par des images symboliques. » Cet enseignement indirect ou figuré avait pour soutien une certaine préparation ou instruction préalable, communiquée ou par le mystagogue ou par les prêtres, mais présentée elle-même sous une forme symbolique ou mystique.

Cela revient à ce que dit Théodoret : « Tous ne connaissent pas le sens, la plupart ne voient que la représentation. Les prêtres mêmes ne font qu'accomplir les rites; seul l'hiérophante connaît le sens et le découvre à qui il convient. »

Ce caractère n'est pas, d'ailleurs, particulier aux mystères de la Grèce. D'autres cultes ont eu recours au langage qui parle aux yeux, et l'un de nos poëtes nous a laissé l'expression naïve des impressions populaires du moyen âge devant nos cérémonies religieuses, lorsqu'il fait dire à sa mère, comme paraphrasant le texte de Théodoret :

Femme je suis povrette et ancienne.
Ne rien ne sçaiz, onques lettres ne leuz.
Au moustier vois dont suis paraissienne
Paradis peinct où sont harpes et luz,
Et vug enfer où damnez sont bouluz...
Le bien avoir fais moy, haulte déesse!

C'est tout à fait là le sentiment des fidèles d'Eleusis.

Y avait-il dans les mystères, outre l'enseignement de l'immortalité de l'âme, des représentations ayant pour but de faire comprendre l'unité de Dieu? Ce dogme essentiel reposait-il au fond de toute l'institution?

M. Maury considère cette notion comme ayant fait partie de l'enseignement ésotérique. Il ajoute que des philosophes ayant été revêtus de la charge d'hiérophante, ce qui arriva surtout lors du mouvement des idées platoniciennes, les doctrines nouvelles purent par là pénétrer dans l'enseignement des mystères, et substituer à la vieille théologie les spéculations de la philosophie.

Ici s'arrête la spéculation de M. Maury et de l'école qu'il représente sur la signification des mystères.

Il croit, du reste, que la représentation de la mort de Zagreus, divinité phrygienne, dont l'analogie avec Osiris est si frappante, était devenue, aux plus beaux temps de la Grèce, un acte nouveau du grand drame dont les deux premiers actes étaient figurés par les *Eleusinies*. « On s'explique alors, dit-il, comment, en retrouvant à Saïs et dans l'Egypte des mystères, c'est-à-dire des cérémonies analogues à celles qu'ils appelaient ainsi, en reconnaissant des symboles voisins des leurs et des mythes du même ordre, les Grecs crurent que les bords du Nil avaient été le berceau de leurs propres mystères. » Mais M. Maury, qui donne cette explication comme si naturelle, ne dit pas sous l'influence de quelle révolution assez profonde les mystères déjà constitués ont pu subir une modification si considérable. Sans doute le culte de Dionysos prend à certaines époques une place toute nouvelle dans les mystères, et il suffirait du dialogue des *Grenouilles* d'Aristophane pour nous faire connaître où était tombée dès lors la dévotion des dames d'Athènes. Mais la constatation de cette phase de l'histoire des mystères ne prouve nullement que les rites eussent été modifiés dans leur substance.

Bien au contraire de M. Maury, M. Lenormant croit que la symbolique éleusinienne, dont les rapports mystiques demeureraient une énigme à peu près indéchiffrable si l'on continuait à s'en tenir aux témoignages de l'antiquité, reçoit de l'étude du *Rituel funéraire égyptien* une lumière inattendue. C'est là qu'on apprend que la science est aussi nécessaire que la vertu pour assurer la destinée bienheureuse de l'âme humaine, et le travail que l'âme doit accomplir, soit dans cette vie, soit dans l'autre, afin d'acquérir la science, a pour symbole l'exercice de l'agriculture. La science est une nourriture pour l'âme, de même que le blé est la nourriture du corps. On n'obtient le blé qu'en confiant le grain à la terre entr'ouverte par la charrue, et en recueillant, lorsqu'elle est mûre, la nouvelle moisson, produit de la semence. C'est par une série d'opérations semblables que l'âme doit passer pour parvenir à la science, condition de la béatitude : aussi est-elle représentée dans le *Rituel* comme pratiquant l'agriculture et recueillant la nourriture spirituelle qui doit la mettre en état de résoudre les énigmes que lui proposeront les juges de l'Amenti.

M. Lenormant explique ainsi le rite préparatoire du mystère d'Eleusis. Passant ensuite au premier acte du drame, il nous montre, d'après le *Rituel*, l'âme, engagée dans l'autre vie à la recherche de la béatitude, et traversant un désert aride où elle succomberait sous la faim si un dieu ne venait à son secours en lui donnant un breuvage qui la désaltère et la fortifie. A la fin de cette première série d'épreuves, elle arrive aux champs Elysées, où elle ouvre le sein de la terre, y dépose le grain dont elle s'était d'abord munie, et récolte une moisson abondante dont le produit lui servira à se prémunir contre les terreurs et les embûches de l'interrogatoire redoutable qu'elle aura à subir devant le tribunal présidé par Osiris, avant de franchir le dernier degré qui la sépare de la béatitude.

Appliqué aux aventures de Cérès, ἐνήστευσα, *j'ai jeûné*, désigne l'abstinence de la déesse pendant son deuil. Ἔπιον τὸν κυκέωνα, *j'ai bu le cycéon*, n'a pas besoin de commentaire. Le reste, qui commence et finit par la ciste, se rapporte évidemment à l'institution des mystères.

Appliqué aux voyages de l'âme, conformément aux idées égyptiennes, ἐνήστευσα, c'est le danger de mourir de faim que l'âme court dans le désert; ἔπιον τὸν κυκέωνα rappelle la boisson qui vient au moment le plus critique ranimer ses forces épuisées; et les autres phrases, surtout si l'on rétablit le texte des manuscrits, ἐργασαμενος, imprudemment changé en ἐγγευσάμενος par M. Lobeck, s'appliquent à la culture des champs Elysées : ἔλαβον ἐκ κίστης, *j'ai pris dans la ciste* la semence mystique que je devais cultiver; ἐργασάμενος ἀπεθέμην εἰς κάλαθον, après avoir *labouré* la terre, *j'ai recueilli* la moisson *dans les corbeilles*, καὶ ἐκ καλάθου εἰς κίστην, *et* après cela je l'ai remise *des corbeilles dans la ciste*, c'est-à-dire que j'ai gardé précieusement pour moi, sans les communiquer aux profanes, les fruits de ma première initiation.

M. Lenormant établit de même que les expressions sacrées ἐκ τυμπάνου ἔφαγον, ἐκ κυμβάλου ἔπιον, ne peuvent s'entendre que de la nourriture spirituelle.

« Le tympanum appartenait, dit-il, à Déo; la cymbale était consacrée à Coré. Le murmure du tympanum pouvait avoir imité le frémissement de Brimo; la cymbale aurait rendu les cris de Proserpine... Ἐκ τυμπάνου ἔφαγον exprimerait la notion qui résulte du premier inceste, ἐκ κυμβάλου ἔπιον l'enseignement fourni par le second. La première union, celle de la matière inerte et du principe actif qui en est sorti, ne se dégage pas encore des liens du chaos : elle a quelque chose d'épais comme la nourriture solide; le mouvement circulaire du *rhombos* ou du tympanum en captive l'enlacement et l'embarras. La seconde union, où se développe l'activité croissante de la nature, possède déjà l'élasticité et la force de pénétration de la voix et de l'espèce; par le progrès de l'émanation divine, elle devient fluide comme une boisson; les ondes sonores produites par la percussion de la cymbale en sont l'emblème ingénieux. »

Dans le même système, la phrase ἐκερνοφόρησα, *j'ai porté le cernos*, doit s'appliquer à la scène qui suit les deux incestes, celle de Dionysos déchiré par les Titans. M. Lenormant donne ici à κέρνος (rapporté à κρίνω, *cerno, discerner*) le même sens qu'à λίκνος, *crible*, van. Il l'applique à la dispersion des membres du dieu.

C'est ainsi que l'éminent archéologue interprète la seconde partie du drame d'Eleusis. Il fait remarquer que la religion égyptienne, dans son sanctuaire le plus auguste, et au point de départ des émanations divines, nous montre de même un *dieu mari de sa mère* : ce Jupiter lubrique et le bélier, à la nature duquel il s'associe, se trouvent également à Thèbes.

Nous ne suivrons pas plus loin cette comparaison; nous dirons seulement que la connaissance des institutions et des dogmes de l'Egypte ne fut point étrangère à l'établissement des mystères de la Grèce. Ajoutons, au sujet du dernier acte de la représentation d'Eleusis, que, de la même manière, lorsque le mort égyptien offre aux dieux de l'Amenti l'image du παστός funèbre, il identifie son sort avec le renouvellement indéfini de la nature.

De plus amples développements ont, du reste, été donnés sur ces analogies des mystères de la Grèce et des idées égyptiennes dans une analyse du système de M. Lenormant, par M. J. Larocque (l'*Institut*, 2e section, octobre 1859). Un numéro du même journal (janvier 1865) contient le résumé des résultats fort intéressants des recherches exécutées par M. François Lenormant, après la mort de son illustre père, sur la voie Eleusinienne, la voie sacrée suivie dans la procession d'Athènes à Eleusis. Les témoignages des anciens nous avaient appris que des stations avaient lieu, sur cette voie, devant les héroons de Zarès, l'inventeur de la musique, d'Hippopoon et d'Eumolpe. M. François Lenormant avait été assez heureux, à la date de 1865, pour retrouver les débris de ces deux derniers monuments.

— II. PETITES ELEUSINIES ou mieux PETITS MYSTÈRES. « On ne sait, écrit M. Guigniaut, auquel nous devons le travail le plus complet et le plus judicieux sur les mystères anciens, rien de précis sur les rites et les cérémonies dont se composaient les petits mystères. Et c'est fort arbitrairement, comme l'a démontré surabondamment M. Lobeck, que Sainte-Croix, et, d'après lui, M. Creuzer, en ont tracé le tableau. Il est fait mention seulement d'une manière positive d'une purification ou lustration accomplie sur les bords de l'Ilissus. Des rites expiatoires, des abstinences s'y joignaient sans doute, et divers préludes, que nous ignorons ou qui sont vaguement indiqués, à la célébration des grands mystères et à l'initiation proprement dite qui y avait lieu. Quant à la fête des petites *Eleusinies*, on peut tout au plus conjecturer, avec Preller, qu'elle était du genre orgiastique et mimique, comme les fêtes mystérieuses en général, qu'elle se célébrait en partie la nuit, et qu'en partie aussi elle se rapportait au culte des morts, ce qui la rapproche d'autant plus des Anthestéries, dont le dieu semble y avoir été associé avec Proserpine. Ces deux fêtes consécutives devaient, si je ne me trompe, consacrer, par la légende mise en action de ces deux divinités revenues des sombres demeures et par l'image de leur union sur la terre qu'elles embellissent à l'envi, le passage de l'hiver au printemps, le rajeunissement de la nature et l'espérance d'une vie nouvelle promise indirectement au trépassé dans cette résurrection périodique. »

Ainsi les petits mystères tenaient, pour une grande partie, des grands, et en différaient peu soit par le fond, soit par la forme. Pourquoi donc avaient-ils été institués, puisqu'ils n'étaient guère qu'une répétition abrégée des premiers? Voici la légende de leur origine : ainsi que nous l'avons dit plus haut, Hercule, passant à Eleusis pendant les solennités, demanda l'initiation; mais sa qualité d'étranger était un obstacle insurmontable. Cependant, comme il avait rendu de grands services aux Athéniens, Eumolpe, qui ne voulait pas répondre à sa demande par un refus, institua de nouvelles cérémonies qu'il appela *micra* (petites), auxquelles le héros assista, croyant assister aux cérémonies ordinaires. C'est une fable sans portée, bonne tout au plus pour satisfaire la curiosité des enfants athéniens qui demandaient avec l'insistance naturelle à leur âge pourquoi il y avait de grands et de petits mystères.

Dans les petits mystères, à partir d'une époque que l'on ne peut assigner, la purification se fit par le moyen de l'air et eut pour emblème le van (λίκνος), porté en conséquence dans la procession d'Iacchus parmi les symboles mystiques. Celui qui voulait se purifier s'élançait dans l'air, dit Servius, en tâchant de saisir un phallus fait avec des fleurs et suspendu à une branche de pin entre deux colonnes. On prononçait aussi sans doute en même temps des formules purificatoires.

Le mythe que rappellent les *Eleusinies*, soit dans les fêtes d'automne, soit dans celles du printemps, a un caractère élevé et universel. Le passage incessant de la vie à la mort et de la mort à la vie, voilà ce que symbolisent ces doubles solennités. Le grain de blé, qu'on l'appelle simplement blé ou qu'on en fasse une divinité sous le nom de Cérès, est l'image de la résurrection aussi bien des corps que des âmes, de cette palingénésie enseignée par l'antiquité aussi bien païenne que chrétienne. On retrouve le grain de blé, pour la démonstration du même dogme, dans l'Evangile et dans la loi des Perses. Nous ne saurions mieux résumer tout ce que nous avons dit qu'en citant des fragments des hymnes à Cérès et à Proserpine, qui étaient sans doute récités dans les cérémonies des grands et des petits mystères.

Voici d'abord la fin de l'hymne à Proserpine :

« Auguste déesse, souveraine de tous les êtres, vierge qui prodigues les fruits, déesse à la douce clarté, aux cornes recourbées, seule désirable aux mortels, messagère du printemps, te plaisant aux parfums des prairies, révélant ton corps sacré dans les pousses vertes qui promettent les moissons et ravie pour la couche nuptiale aux jours de l'automne; toi qui seule es la vie et la mort pour les misérables mortels, toi justement nommée Perséphoné, car tu produis et tu détruis sans cesse, exauce nos vœux, ô bienheureuse déesse, envoie-nous les fruits du sein de la terre, fais fleurir parmi nous la paix, la douce santé, accorde-nous une vie fortunée qui nous conduise par une heureuse vieillesse à ta demeure, ô reine! et à celle du tout-puissant Pluton. »

Citons encore quelques passages de l'hymne à Cérès, qui est conçu dans le même esprit.

À DÉMÉTER ELEUSINIA.
Offrande de parfums.

« Déo, mère de tous les êtres, divinité aux mille noms divers, auguste Déméter, nourrice des jeunes gens, toi qui donnes le bonheur et la richesse, qui fais croître les épis, qui prodigues tous les biens, qui te plais à la paix, aux pénibles travaux des champs, qui répands les semences, qui entasses les gerbes, qui bénis l'aire, qui jaunis les moissons, qui as choisi ta demeure dans les saints vallons d'Eleusis, aimable et charmante déesse qui nourris tous les mortels, qui, la première, as fait plier sous le joug le bœuf laboureur et donné aux hommes le meilleur et le plus doux des aliments; toi qui favorises la végétation, qui partages les autels de Bacchus et jouis de brillants honneurs, qui portes dans tes mains tes flambeaux, qui es pure, qui fais la joie de la faucille moissonneuse, *toi qui habites sous terre et qui ensuite reparais à la lumière...*, mère féconde..., vierge auguste qui nourris les générations... viens, bienheureuse et sainte déesse, viens, chargée des trésors de la moisson, amenant avec toi la paix, le bon ordre, la richesse féconde en jouissances, et la santé, reine de tous les biens. »

On voit tout ce que la philosophie dut demander aux mystères, et tout ce que le christianisme lui-même leur a emprunté à son tour. Faire la part à chaque influence est une tentative téméraire; mais il faut reconnaître les causes différentes qui ont eu une influence plus ou moins grande dans la formation des philosophies et des religions. Tout se tient dans la nature et aussi dans l'histoire de l'esprit humain.

Les *Eleusinies* durèrent longtemps. Sous le règne de l'empereur Adrien, elles furent transportées d'Eleusis à Rome, où on les célébra avec les mêmes cérémonies qu'en Grèce, mais avec plus de liberté et plus de licence; elles subsistèrent dans cette ville jusqu'au règne de Théodose le Grand, qui les abolit entièrement. Elles avaient duré plus de dix-huit siècles, selon les marbres.

V. *Hymnes homériques*, cités ci-dessus; Elien, Platon, *passim*; Cicéron, *Lois*, II, c. XIV; Pausanias, X, c. XXII. Et parmi les ouvrages modernes : Creuzer, *Symbolique*; Preller, au mot ELEUSINIA dans l'*Encyclopédie classique* de Pauly; Maury, les *Religions de la Grèce ancienne*.

ÉLEUSIS s. f. (é-leu-ziss — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, dont l'unique espèce habite Madagascar.

ELEUSIS, ville de l'Attique ancienne, à 15 kilom. N.-O. d'Athènes, près du gofe Saronique, sur l'extrémité E. d'une hauteur rocheuse parallèle au rivage et séparée à l'O. par une petite plaine des pentes du mont Kerata. Cette ville, dont la fondation remonte aux temps les plus reculés, dut sa célébrité aux temples de Cérès et de Proserpine et aux mystères qui y étaient célébrés en l'honneur de ces deux déesses, et qui passèrent pour les plus sacrés de la Grèce jusqu'à la chute du paganisme. C'était un des douze Etats originaires de l'Attique (v. ELEUSINIES).

Eleusis possédait un temple immense et plusieurs grands et beaux édifices. Sous la domination romaine, la célébration de ses mystères lui valut une grande prospérité. Elle fut détruite par Alaric, en 396. Spon et Wheler, qui la visitèrent en 1676, la trouvèrent entièrement déserte. Dans le siècle suivant, elle fut habitée de nouveau, et c'est aujourd'hui un pauvre village nommé Elefsina ou Levsina, corruption du mot Eleusis. Il a repris son antique dénomination d'Eleusis en vertu d'un décret qui a restitué aux principales localités de la Grèce leurs noms classiques de l'antiquité.

« Cette ville, dit Burnouf, est entièrement déchue de son antique splendeur : ses monuments sont tous détruits jusque dans leurs fondements; son port est ruiné; ses tombeaux n'existent plus; il n'y a plus de statues d'aucune sorte; quelques familles albanaises, comprenant à peine le grec vulgaire, habitent de mauvaises masures le long d'une colline au bord de la mer. C'est un des lieux qui ont passé par le plus de mains. Il y a sur la hauteur quelques pierres pélasgiques; à côté d'elles, des constructions helléniques;

au pied de la colline, les restes de la jetée qui protégeait le port contre les vents de l'ouest; les ruines des Propylées sont de reconstruction romaine. Les barbares de la grande invasion n'ont laissé aucune trace de leur passage ; mais la tour qui domine Eleusis est une tour franque. On trouve dans le village plus d'une maison qui date de la domination des Turcs et se reconnaît à la forme de ses arcades. Les ruines d'Eleusis sont peu intéressantes : quelques pierres helléniques, quelques aires de maisons sur les rochers. »

Les villes tant soit peu importantes de la Grèce entretenaient des conducteurs ou des sortes de guides appelés *mystagogues* : ils étaient établis par le magistrat même, afin d'indiquer aux voyageurs tous les monuments et tous les objets dignes de leur attention. Ces conducteurs prétendaient tout expliquer, et, quand ils ne pouvaient se tirer d'embarras par une vérité, ils en sortaient par un mensonge. A Eleusis les mystagogues montraient aux étrangers un champ nommé *Rharia*, dont on ne devait, selon eux, approcher qu'avec le plus religieux respect, parce qu'il avait servi aux premiers essais de l'agriculture; c'est là, disaient-ils, qu'on répandit la semence de l'orge dont Cérès fit présent aux Athéniens. Mais d'autres mystagogues montraient aussi d'autres champs qui, comme le Rharia d'Eleusis, avaient servi aux mêmes essais. Toutes les peuplades de la Grèce avaient des traditions particulières qui se détruisaient les unes les autres à force de se contredire. C'est ainsi que les habitants de Sciron, au rapport de Plutarque (*Præc. connubial.*), prétendaient que leurs terres avaient été cultivées avant celles d'Eleusis, et que chez eux on trouvait les premiers défrichements et les plus anciens monuments de l'agriculture. Toujours est-il que l'honneur des fêtes de Cérès et la célébration des mystères de la déesse demeura à Eleusis par le consentement des Athéniens.

Indépendamment des trois cantons qui formaient le district d'Athènes (la *Diacrie* ou pays montagneux, la *Paralie* ou plage maritime, et le *Pédion* ou la campagne même d'Athènes), on y avait encore incorporé, dès la plus haute antiquité, tout le territoire d'Eleusis, qui formait originairement un royaume particulier et indépendant; c'est-à-dire, en termes moins exagérés, le domaine très-borné de quelque petit chef de la classe de ceux qui s'étaient fort multipliés dans la Grèce aux temps héroïques et que l'on appelait rois.

Les habitants d'Eleusis se soumirent volontairement à la domination d'Athènes, à condition qu'on leur accordât les droits dont jouissaient les autres peuplades de la république, et le privilége de célébrer exclusivement les mystères de Cérès et de Proserpine, qui devinrent pour eux une source intarissable de richesses; car ils avaient la même politique que les habitants de Delphes dans les temps anciens, ou de certaines villes à sanctuaires dans les temps modernes : ils tiraient les plus grands profits du besoin qu'avaient alors les hommes de célébrer ou de voir célébrer les fêtes de Cérès à Eleusis, comme ils ont eu besoin depuis de se rendre en pèlerinage à Jérusalem ou à la Mecque.

Maintenant, quelle est la véritable signification du nom d'Eleusis? Les mystères l'ont-ils emprunté à la ville? ou n'est-ce pas la ville qui s'est formée autour du temple et dont le nom a conservé une allusion à la pensée religieuse qui formait le fond des mystères et du culte même de Déméter? Malgré une différence d'accent et de désinence qui n'a pas d'importance quant à l'étymologie, la signification du mot grec rend cette dernière hypothèse au moins ingénieuse. En effet, le mot ἔλευσις se rattache au verbe ἐλεύθειν, venir, et, par un rapport assurément fort remarquable, la même racine se retrouve dans le nom de deux divinités, dont l'une, Ἐλευθώ, présidait à la naissance, et l'autre, Ἐλεύθερος, qui fait du reste partie de la légende éleusinienne, personnifie la génération.

ELEUTER (Georges), peintre polonais du XVII[e] siècle. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort; on sait seulement qu'il fut en grande faveur auprès du roi Jean Sobieski, qui le choisit pour son peintre ordinaire. Eleuter exécuta plusieurs portraits de ce prince, entre autres celui dont la gravure, faite en 1692 à Varsovie par Charles de La Haye, a servi de type pour toutes les planches qui représentent le sauveur de Vienne. Parmi les œuvres du même artiste, qui existent encore à Varsovie, nous citerons : *Sainte Anne*, dans l'église du même nom; *Jésus-Christ sur la croix* et *Saint Roch*, dans l'église Sainte-Croix; *Jean Stanislas, comte Zbonski, évêque de Warmie*, portrait en pied qui décore le chœur du grand autel dans l'église des capucins, etc.

ELEUTH ou **OLOTE**, dialecte mongol. V. KALMOUK.

ELEUTHER, fils d'Apollon et d'Ethuse, fonda la ville d'Eleuthérie, en Béotie, éleva le premier une statue en l'honneur de Bacchus et propagea le culte de ce dieu. — Un autre Eleuther, un des neuf curètes de la Crète, donna à cette île le nom d'Eleuthérie et y fonda une ville appelée Eleuthera.

ELEUTHERA, île de l'Amérique centrale, appelée aussi *Alabaster*, faisant partie de l'archipel des Lucayes et située entre l'île de San-Salvador au S.-E. et l'île Abaco au N.-O., par 24° 38' de lat. N. et 72° 29' de long. O.; superficie, 255 kilom. carrés; pop., 3,400 hab. C'est l'île la plus fertile du groupe. Récolte abondante d'ananas et de coton.

ÉLEUTHÉRANTHÈRE adj. (é-leu-té-ran-tè-re — du gr. *eleutheros*, libre, et d'*anthère*). Bot. Dont les anthères ne sont pas soudées ensemble. ‖ On dit aussi ÉLEUTHÉRANTHÉRÉ, ÉE.

— s. f. Plante de Saint-Domingue.

ÉLEUTHÉRATE adj. (é-leu-té-ra-te — du gr. *eleutheros*, libre). Entom. Se dit des insectes qui ont la mâchoire libre.

— s. m. pl. Ordre d'insectes caractérisé par une mâchoire libre, nue, portant des palpes, lequel ordre correspond exactement aux coléoptères.

ÉLEUTHÈRE s. m. (é-leu-tè-re — du gr. *eleutheros*, libre). Hist. Nom que l'on donna aux tombeaux des soldats d'Adraste qui périrent dans la guerre de Thèbes.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères.

ÉLEUTHÈRE (saint), douzième pape, né à Nicopolis, mort à Rome en 192. Il s'appelait *Abondio* et il avait été diacre du pape Anicet lorsqu'il devint souverain pontife en 177, après la mort de saint Soter. Sur la demande de Lucius, roi de la Grande-Bretagne, il envoya des missionnaires pour prêcher dans ce pays. Quelques-uns ont accusé, sans preuves, ce pape d'avoir partagé les opinions des montanistes. Sous son pontificat, l'église, au rapport de Baronius, vit s'élever dans son sein plusieurs hérésies nouvelles. On célèbre sa fête le 26 mai.

ÉLEUTHÈRE (saint), un des compagnons du martyre de saint Denis. Il vivait au III[e] siècle. L'Eglise l'honore le 9 octobre.

ÉLEUTHÈRE (saint), évêque belge, né à Tournai en 450, mort en 532. Il fut élevé par saint Médard, et devint évêque de Tournai à l'âge de trente-six ans. Eleuthère eut à lutter contre les païens et les hérétiques, et mourut d'une blessure à la tête que lui fit un de ces derniers. On lui attribue une *Profession de foi*, quelques *Sermons* et une prière; mais il n'est pas prouvé que ces opuscules, insérés dans la *Bibliotheca Patrum*, soient réellement de lui. L'Eglise l'honore le 20 février.

ÉLEUTHÈRE, eunuque et chambellan de l'empereur Heraclius, exarque de Ravenne, mort en 617. S'étant révolté contre l'empereur, il marcha sur Rome à la tête de son armée, et fut, pendant la route, égorgé par ses propres soldats, qui portèrent sa tête à Héraclius.

ELEUTHERI ou **ELEUTECII**, peuple de la Gaule, dans l'Aquitaine I[re], au N. des Cadurci, sur le territoire de la ville de Rodez.

ELEUTHÉRIA, nom sous lequel les Grecs honoraient la liberté comme une divinité. Ce culte fut encore plus célèbre chez les Romains, si amoureux de la liberté qu'ils lui bâtirent plusieurs temples. Les monuments anciens nous ont conservé la figure sous laquelle on représentait ordinairement cette déesse. Elle était quelquefois voilée et quelquefois sans voile, comme dans une médaille de la famille Cassia. Nous la voyons couronnée de laurier dans deux médailles de la famille Servilia. Une médaille de la famille Sessia la représente avec un bonnet entre deux poignards. Nous retrouvons la même figure sur une médaille de Brutus dans la famille Junia, avec l'inscription : IDIBUS MARTIIS (aux ides de Mars), en mémoire de la mort de J. César. Les médailles impériales représentent la Liberté en pied. Une médaille de Galba la montre avec l'inscription : LA LIBERTÉ PUBLIQUE : c'est une femme qui tient de la main droite un bonnet et de la gauche une pique ou une verge dont les maîtres frappaient leurs esclaves lorsqu'ils voulaient les rendre libres. Dans une médaille de Claude, nous voyons la Liberté avec l'inscription : LIBERTAS AUGUSTA : elle tient un bonnet de la main droite et elle étend la gauche. La Liberté rétablie (*Libertas restituta*) se trouve en la même forme sur une médaille de Vitellius.

Eleuthéria était aussi le nom d'une fontaine voisine d'Argos où les prêtresses de Junon puisaient l'eau nécessaire à leurs sacrifices.

ÉLEUTHÉRIDE s. f. (é-leu-té-ri-de — du gr. *eleutheros*, libre). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionites, dont l'unique espèce habite Java.

ELEUTHÉRIE s. f. (du gr. *eleutheros*, libre; *eleutheria*, liberté). Sorte de gouvernement d'anciennes républiques grecques. — Selon Curtius, ce mot appartient à la même famille que le latin *liber* et l'osque *luvfreis*, qui a le même sens; leur racine commune serait le sanscrit *lub*, *lib*, *lubh*, *libh*, plaire, d'où le latin *libet*, il plaît, il est permis. Le *bh* primitif se serait changé en *th*, et il y aurait, entre le grec *eleutheros* et le latin *liber*, le même rapport qu'entre le grec *ereuthô*, je rougis, et le latin *ruber*, rouge.

ÉLEUTHÉRIE s. f. (é-leu-té-rî — du gr. *eleutheria*, liberté). Antiq. gr. Gouvernement libre d'un Etat indépendant : *Les savants prétendent que l'*ÉLEUTHÉRIE *disait quelque chose de plus que l'autonomie.* (Montesq.)

— Plur. Fêtes qui se célébraient tous les ans dans la plaine de Platée, en mémoire de la victoire d'Aristide et de Pausanias sur les Perses, et qui consistaient en un sacrifice de taureaux noirs à Jupiter, en éloges et en libations sur la tombe des héros morts pour la liberté de la Grèce, en jeux, etc. ‖ Fête célébrée par les Samiens en l'honneur de l'Amour. ‖ Fête que les affranchis célébraient le jour où ils recevaient leur liberté.

— Bot. Syn. de NECKÈRE, genre de mousses.

ÉLEUTHÉRIÉES s. f. pl. (é-leu-té-ri-é — du gr. *eleutheros*, libre). Zooph. Division du groupe des némazoaires, comprenant les espèces qui ont les zoadules libres.

ÉLEUTHÉRIEN adj. m. (é-leu-té-riain — du gr. *eleutheros*, libre). Mythol. gr. Surnom de Jupiter honoré dans les éleuthéries. ‖ Surnom de Bacchus, que les Romains traduisirent par le mot *Liber*, lequel signifie aussi libre.

ÉLEUTHÉROCILICES. Peuple de la Cilicie qui vivait sous un gouvernement libre, ce qu'indique son nom, formé du grec *eleutheros*, libre.

ÉLEUTHÉRODACTYLE adj. (é-leu-té-ro-da-kti-le — du gr. *eleutheros*, libre; *daktulos*, doigt). Zool. Qui a les doigts libres.

— s. m. Erpét. Genre de batraciens formé aux dépens des rainettes, et plus connu sous le nom d'HYLODE. V. ce mot.

— s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères marsupiaux, comprenant des animaux qui ont les doigts libres, et composé de deux familles, les pasyures et les pédimanes.

ÉLEUTHÉROGYNE adj. (é-leu-té-ro-ji-ne — du gr. *eleutheros*, libre; *gunê*, femelle). Bot. Dont l'ovaire n'est point adhérent au calice.

ÉLEUTHÉROGYNIE s. f. (é-leu-té-ro-ji-nî — rad. *éleuthérogyne*). Bot. Classe des plantes à ovaire libre.

ELEUTHÉRO-LACONIE, nom donné à la partie méridionale de la Laconie, affranchie par Auguste de la domination de Sparte; ville principale, Gythium.

ÉLEUTHÉROMACROSTÉMONE adj. (é-leu-té-ro-ma-kro-sté-mo-ne — du gr. *eleutheros*, libre; *makros*, large; *stêmôn*, filet). Bot. Qui a les étamines libres et inégales.

ÉLEUTHÉROMANE adj. (é-leu-té-ro-ma-ne — du gr. *eleutheros*, libre; *mania*, folie). Qui aime passionnément la liberté.

— s. m. Amant passionné de la liberté. ‖ Ce mot est de Diderot.

ÉLEUTHÉROMANIE s. f. (é-leu-té-ro-ma-nî — rad. *éleuthéromane*). Amour passionné de la liberté.

ÉLEUTHÉROPHOBE adj. (é-leu-té-ro-fo-be — du gr. *eleutheros*, libre; *phobeô*, je crains). Qui a la liberté en horreur.

— s. m. Ennemi passionné de la liberté : *Les* ÉLEUTHÉROPHOBES, *personnages allégoriques de l'Enfer du Dante, marchent la tête tournée en arrière, et leurs larmes tombent sur leurs talons.* (Complém. de l'Acad.)

ÉLEUTHÉROPHOBIE s. f. (é-leu-té-ro-fo-bî — rad. *éleuthérophobe*). Horreur de la liberté.

ÉLEUTHÉROPHYLLE adj. (é-leu-té-ro-fi-le — du gr. *eleutheros*, libre; *phullon*, feuille). Bot. Qui a les feuilles libres. ‖ On dit aussi ÉLEUTHÉROPHYLLIN, INE.

— s. f. pl. Section de la famille des hépatiques, caractérisée par une tige munie de feuilles libres et distinctes. ‖ On dit aussi HÉPATIQUES CAULESCENTES ou FOLIÉES.

ÉLEUTHÉROPODE adj. (é-leu-té-ro-po-de — du gr. *eleutheros*, libre; *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui a les pieds libres ou les nageoires ventrales séparées.

— s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons comprenant les genres gobie et rémora, qui ont les nageoires ventrales séparées.

ELEUTHÉROPOLIS, ancienne ville de la Palestine. V. BEÏT-DJIBRIN.

ÉLEUTHÉROPOME adj. (é-leu-té-ro-po-me — du gr. *eleutheros*, libre; *pôma*, couvercle, opercule). Ichthyol. Se dit des poissons qui ont les branchies libres, comme les esturgeons.

— s. m. pl. Groupe de poissons comprenant les espèces à branchies libres, et correspondant à peu près aux sturioniens.

ÉLEUTHÉROSTÉMONE adj. (é-leu-té-ro-sté-mo-ne — du gr. *eleutheros*, libre; *stêmôn*, filet). Bot. Qui a les étamines libres.

ÉLEUTHÉROTECHNIQUE adj. (é-leu-té-ro-tè-kni-ke — du gr. *eleutheros*, libre; *technê*, art). Didact. Se dit de la science des moyens que l'homme possède pour communiquer ses idées, ses sentiments, ses passions.

ÉLEUTHÉROTHELE adj. (é-leu-té-ro-tè-le — du gr. *eleutheros*, libre; *thêlê*, mamelon). Bot. Qui a l'ovaire libre.

ÉLEUTHÉRURE s. m. (é-leu-té-ru-re — du gr. *eleutheros*, libre; *oura*, queue). Mamm. Genre de mammifères carnassiers chéiroptères, de la tribu des roussettes, comprenant une seule espèce de l'Afrique australe, l'éleuthérure hottentote.

ELEUTHO, déesse qui préside aux accouchements, la même qu'Ilithyie.

ÉLEVABLE adj. (é-le-va-ble — rad. *élever*). Susceptible d'éducation : *Cette femme, on espère bien l'élever, la faire à soi; mais il se trouve souvent qu'avec un heureux instinct et de la docilité elle n'est point* ÉLEVABLE. (Michelet.)

ÉLEVAGE s. m. (é-le-va-je — rad. *élever*). Action d'élever les animaux destinés aux usages de l'homme : *L'*ÉLEVAGE *des chevaux, des bœufs, des moutons. L'*ÉLEVAGE *de la volaille. L'*ÉLEVAGE *des jeunes poissons. L'*ÉLEVAGE *des chevaux pur sang est de tous le plus simple, le moins coûteux.* (E. Chapus.) *Si l'Angleterre est le pays classique de l'*ÉLEVAGE, *c'est à l'application raisonnée de la méthode sélective qu'elle le doit.* (F. Pillon.)

— **Encycl.** Écon. rur. Par *élevage*, mot nouveau dans notre langue, on entend l'action de *produire*, de *faire venir*, d'élever les animaux afin de les rendre meilleurs et plus propres à nos services. A l'état de domesticité, les animaux doivent remplir un but qui n'est pas toujours celui auquel ils étaient aptes par leur organisation. Les races que nous avons améliorées sont douées quelquefois de qualités complétement différentes de celles qui leur avaient été données dans l'intérêt de leur conservation. La force, l'agilité, la faculté de supporter de longues abstinences, indispensables pour les espèces qui vivent à l'état sauvage, sont de peu de valeur pour les animaux domestiques qui n'ont besoin ni de fuir des ennemis, ni de chercher leur nourriture. Pour s'occuper avec fruit de l'*élevage* des animaux, il est indispensable d'avoir des connaissances sur l'anatomie, la physiologie et l'hygiène. De plus, il importe de savoir, avant de commencer à améliorer une race, en quoi peuvent consister les améliorations dont elle est susceptible, et de voir si les circonstances dans lesquelles on se trouve comportent les changements que l'état des animaux réclamerait. Les améliorations peuvent porter sur la constitution, le tempérament, l'activité de certains organes, le volume du corps, la conformation d'une région. Lorsqu'on veut améliorer la constitution des animaux, il faut les rendre tantôt plus mous, tantôt plus rustiques, selon les produits que l'on veut en retirer. Lorsque, par exemple, nous remplaçons la sobriété, la rusticité, dans nos bœufs des montagnes, par la mollesse, la précocité, nous les rendons meilleurs pour la boucherie; tandis que nous augmentons l'utilité et la valeur des chevaux des plaines en les rendant durs, forts, vifs et rustiques. D'autres fois les améliorations consistent à apporter des changements dans l'activité de certains appareils : dans l'activité des mamelles pour la vache laitière, de l'appareil de la locomotion pour les chevaux, de l'odorat pour le chien de chasse, de la nutrition pour tous les animaux, surtout pour ceux de boucherie. L'élévation de la taille ou l'augmentation du volume du corps ne doit être considérée comme une amélioration que dans les fermes où il est possible de mieux nourrir les animaux. Quand, après un changement dans la culture de l'exploitation, on récolte plus de fourrages, l'augmentation du volume du corps des animaux se produit naturellement. Alors on peut chercher à produire cette amélioration, soit par le croisement, soit par l'importation de races étrangères. Du reste, les animaux introduits dans une contrée se mettent toujours en rapport de taille avec les circonstances hygiéniques au milieu desquelles ils se trouvent. Aussi est-il préférable d'avoir des animaux plutôt trop petits que trop grands; car les petits sont vigoureux, donnent de bons produits et acquièrent un volume en rapport avec leur nourriture, tandis que les grands dépérissent et rendent peu. L'éleveur n'a donc pas à se préoccuper de la taille dans l'amélioration des animaux, il doit seulement porter son attention sur le perfectionnement des formes. En général, il faut chercher à développer la poitrine, si nécessaire à la formation de tous les produits, et les muscles, utiles pour exécuter de grands efforts et pour augmenter le rendement des animaux en viande. Il faut au contraire diminuer le volume des os et des viscères du ventre, qui ôtent de la valeur aux bêtes de boucherie. Enfin, les améliorations qui tiennent aux formes sont plus facilement produites par la génération que par le régime. Par des appareillements judicieux, le croisement, le métissage, on produit, en une ou deux générations, des améliorations qui ne pourraient être obtenues par le régime qu'après un grand nombre d'années. Les améliorations peuvent encore porter sur la beauté qui résulte du rapport existant entre les diverses parties du corps. Mais le mot beauté, appliqué aux animaux domestiques, exprime plutôt le rapport entre leur conformation et les services qu'il peuvent rendre. Les idées que l'on a eues de la beauté des animaux ont varié suivant l'opinion que l'on se faisait de la fonction des organes. Ainsi, Bourgelat considérait comme des défauts l'encolure droite et les ganaches écartées du cheval arabe et du cheval anglais; deux conformations que nous regardons à

présent comme des beautés, attendu qu'elles favorisent les phénomènes de la respiration. C'est qu'en effet la beauté n'est pas une, et les signes qui la constituent varient avec la destination des animaux. L'agronome doit encore avoir égard aux convenances économiques, c'est-à-dire aux ressources dont il dispose et aux débouchés que lui fournit le pays. Il doit prendre en considération la fertilité de ses terres, la qualité et la quantité de ses fourrages, le climat et la localité qu'il habite, le prix ordinaire de la main-d'œuvre et la facilité de se procurer des travailleurs. L'éleveur doit s'attacher à créer une race dont les produits correspondent à des besoins généraux et trouvent une vente facile. Les éleveurs doivent aussi distinguer les débouchés qui sont suscités par des besoins réels, des demandes occasionnées par des nécessités passagères; car le propriétaire qui compte sur les produits d'animaux qui ne sont pas d'une utilité générale et durable reste souvent embarrassé de ses produits.

Nous renvoyons, pour l'*élevage* des divers animaux domestiques, à l'article spécial que le *Grand Dictionnaire* consacre à chacun d'eux.

ÉLEVANCE s. f. (é-le-van-se). Forme ancienne du mot ÉLÉVATION.

ÉLEVANT (é-le-van) part. prés. du v. Elever : *Le cheval semble vouloir se mettre au-dessus de son état de quadrupède en* ÉLEVANT *sa tête.* (Buff.)

Le plus beau paon du voisinage,
Maître et seigneur de ce canton,
Elevant la tête et le ton,
Vint interrompre son ramage.
FLORIAN.

ÉLÉVATEUR adj. m. (é-lé-va-teur — lat. *elevator;* de *elevare*, élever). Anat. Qui sert à élever, en parlant d'un muscle : *Le muscle* ÉLÉVATEUR *de la paupière, de la lèvre supérieure.* ‖ Substantiv. *L'*ÉLÉVATEUR *de l'œil.*

— Mar. Se dit d'un appareil qui sert, dans les bassins de radoub, à soulever les navires. ‖ Substantiv. Appareil élévateur : *Un* ÉLÉVATEUR *du plus grand modèle.*

— **Encycl.** Anat. On désigne en anatomie, sous le nom d'*élévateurs*, les muscles qui approchent une partie quelconque de l'extrémité céphalique du tronc.

Élévateur de la paupière supérieure (orbito-palpébral de Chaussier). Il s'insère en arrière à la partie supérieure de la gaine du nerf optique, et en avant le long du bord supérieur du cartilage tarse de la paupière supérieure.

Élévateur commun de la lèvre supérieure et de l'aile du nez (grand sus-maxillo-labial de Chaussier). Ce muscle grêle, qui même manque chez quelques sujets, prend son point fixe à l'apophyse interne de l'os coronal, à l'apophyse montante du maxillaire supérieur et au côté interne du rebord de l'orbite. De là ses fibres descendent s'irradier dans l'épaisseur de l'aile du nez et de la lèvre supérieure. Elles ne sont recouvertes que par la peau et un peu par le muscle orbiculaire des paupières.

Élévateur propre de la lèvre supérieure (moyen sus-maxillo-labial de Chaussier). Il est large, quadrilatère et beaucoup plus puissant que le précédent. Il s'insère supérieurement à la partie inférieure de la base de l'orbite. De là ses fibres vont à travers la joue se perdre dans l'épaisseur de la lèvre supérieure.

ÉLÉVATION s. f. (é-lé-va-sion — lat. *elevatio;* de *elevare*, élever). Action d'élever, de rendre plus haut : *L'*ÉLÉVATION *de ce mur présente des difficultés.* ‖ Distance en hauteur : *L'aigle atteint à une prodigieuse* ÉLÉVATION. ‖ Dimension en hauteur : *Cet aqueduc a 60 mètres d'*ÉLÉVATION. *La largeur de la base comporterait plus d'*ÉLÉVATION *dans cette tour.*

— Par ext. Eminence; lieu, point relativement élevé : *Monter sur une petite* ÉLÉVATION. *Il y a là une grande* ÉLÉVATION *de terrain.*

— Par anal. Changement de la voix qui passe à un ton plus haut : *Il y a des* ÉLÉVATIONS *de voix nécessaires dans la déclamation.* (Acad.) *Accent veut dire l'*ÉLÉVATION *de la voix sur une syllabe.* (Littré.) ‖ Voix haute, élevée : *Il a trop d'*ÉLÉVATION *dans le chant.*

— Hausse, augmentation en parlant des prix; prix élevé : *L'*ÉLÉVATION *des salaires. L'*ÉLÉVATION *du prix des denrées. L'*ÉLÉVATION *de la rente. L'*ÉLÉVATION *des salaires ne peut être que la conséquence de la prospérité de l'industrie.* (J. Simon.) *L'intérêt des capitaux est d'une* ÉLÉVATION *qui tient du prodige.* (Vitet.)

— Action de faire monter une personne à une haute dignité; état d'une personne élevée en dignité : *Nous travaillons à son* ÉLÉVATION. *Il me doit son* ÉLÉVATION. *Il y a du mérite sans* ÉLÉVATION, *mais il n'y a pas d'*ÉLÉVATION *sans quelque mérite.* (La Rochef.) *L'*ÉLÉVATION *est au mérite ce que la parure est aux belles personnes.* (La Rochef.) *L'*ÉLÉVATION *a ses assujettissements et ses inquiétudes.* (Mass.) *Ni le bonheur ni le mérite seul ne font l'*ÉLÉVATION *des hommes.* (Vauven.) *La joie que l'on ressent de l'*ÉLÉVATION *de son ami est un peu balancée par la petite peine qu'on a de le voir au-dessus de soi.* (La Bruy.) *Un usurpateur est obligé de justifier son* ÉLÉVATION. (B. Const.) *La hauteur des manières fait plus d'ennemis que l'*ÉLÉVATION *ne fait de jaloux.* (Grimm.) ‖ Personne élevée en dignité : *L'*ÉLÉVATION *est d'ordinaire ou dure ou inattentive.* (Mass.)

— Fig. Noblesse, largeur des vues, des idées ou du caractère : *La première et la plus considérable source du sublime est une certaine* ÉLÉVATION *d'esprit qui nous fait penser heureusement les choses.* (Boil.) *Un homme sans* ÉLÉVATION *ne saurait avoir de la bonté, il ne peut avoir que de la bonhomie.* (Chamfort.) *Les grands sentiments font les grands hommes : nulle* ÉLÉVATION *sans grandeur d'âme et sans probité.* (M^me^ de Lambert.) *Dans l'ordre moral, la fixité et l'*ÉLÉVATION *vont ensemble; dès qu'on flotte, on descend.* (Guizot.) *Les femmes douées d'une certaine* ÉLÉVATION *d'âme savent voir l'amour où il est.* (H. Beyle.) *L'*ÉLÉVATION *intellectuelle sera toujours le fait d'un petit nombre.* (Renan.) *La femme a plus de finesse que l'homme, et souvent plus d'*ÉLÉVATION *dans les idées.* (E. About.)

— Littér. et B.-arts. Noblesse dans la pensée ou dans l'expression : *L'*ÉLÉVATION *du style. L'*ÉLÉVATION *des pensées. Un discours plein d'*ÉLÉVATION. *Le Poussin a un style plein d'*ÉLÉVATION. *L'*ÉLÉVATION *de Corneille tient à la fierté républicaine, celle de Bossuet à l'enthousiasme religieux.* (D'Alemb.)

— Iconogr. Sujet peint, dessiné, gravé ou sculpté, représentant Jésus en croix, et ses bourreaux occupés à dresser l'instrument du supplice, pour le fixer dans un trou creusé en terre : *L'*ÉLÉVATION DE LA CROIX *de Le Brun.*

— Rhét. Figure par laquelle on exagère à dessein et par ironie l'excellence d'une chose ou d'une personne, pour les rabaisser en réalité, comme dans l'exemple suivant : *Voilà, s'il en fut jamais, un témoin digne de foi : trois condamnations pour vols, une quatrième pour faux témoignage! Comment aurait-il pu s'exposer à une cinquième, et quelle déposition pourrait mériter une plus grande confiance?*

— Mus. *Temps d'élévation*, Temps qu'on bat en élevant la main.

— Mathém. Formation d'une puissance, d'une quantité : ÉLÉVATION *à la deuxième, à la dixième puissance.*

— Géom. descriptive. Projection sur un plan vertical parallèle à l'une des faces de l'objet représenté, et ne figurant par conséquent que les objets géométriquement visibles pour un spectateur placé en avant de la face en question, à une distance infinie : ÉLÉVATION *d'une machine. Plan, coupe et* ÉLÉVATION *d'un bâtiment.*

— Mar. Plan vertical longitudinal passant par l'axe de la quille, sur lequel se projettent les lignes d'eau, la quille, l'étrave, l'étambot : *Au moyen de l'*ÉLÉVATION, *du plan vertical latitudinal et du plan horizontal, on détermine toutes les dimensions du navire et on construit les gabarits.*

— Astr. Arc de cercle vertical mené d'un point donné à l'horizon : ÉLÉVATION *d'un astre.* ÉLÉVATION *de l'équateur.* ÉLÉVATION *du pôle.* ‖ *Angle d'élévation*, Angle formé par une ligne donnée avec le plan horizontal.

— Artill. Inclinaison sur l'horizon de l'axe longitudinal d'une pièce : *Donner à une pièce trente degrés d'*ÉLÉVATION. ‖ Ouverture de l'angle formé par une ligne horizontale et par la droite menée de la bouche de la pièce au point de plus grande élévation du projectile.

— Chir. Emploi d'appareils destinés à soutenir les parties lésées dans une position relativement élevée.

— Pathol. *Élévation du pouls*, Battement fort et fréquent dans le pouls.

— Liturg. Partie de la messe où le prêtre élève et montre au peuple le pain et le vin consacrés : *Luther, quoiqu'il eût pensé à ôter l'*ÉLÉVATION *de l'hostie, la retint en dépit de Carlostad, comme il le déclare lui-même.* (Boss.) ‖ Morceau de chant qu'on exécute au moment de l'élévation : *Chanter une* ÉLÉVATION. *Composer une* ÉLÉVATION. ‖ Fig.

Lui montrant l'astre d'or sur la plaine obscurcie,
Je lui dis : Courbe-toi; Dieu lui-même officie.
Et voici l'*élévation!*
V. HUGO.

— Ascét. Mouvement de l'âme qui se détache des biens terrestres pour se porter vers Dieu : ÉLÉVATION *de l'âme à Dieu.*

Toute *élévation* n'a pas la sainteté.
CORNEILLE.

— **Antonymes.** Abaissement, affaissement, dépression, prostration, ravalement.

— **Syn. Élévation, hauteur.** *L'élévation* est une qualité résultant d'un fait; elle suppose un point de départ et des accroissements successifs, ou bien encore elle fait envisager l'objet de bas en haut, comme lorsqu'il s'agit de gravir, d'escalader; enfin, elle se mesure par la distance réelle de la base au sommet. La *hauteur* est une qualité considérée en elle-même ou comme dominant les objets moins élevés : la vue s'étend au loin quand on est sur une *hauteur;* mais elle change de mesure selon la nature des objets : quand on dit que les blés sont *hauts*, cela ne signifie pas qu'ils ont réellement une grande *élévation*, mais qu'ils en ont plus qu'à l'ordinaire. Au figuré, la *hauteur* diffère peu de la fierté; l'*élévation* de l'âme est une noblesse réelle et acquise par l'habitude de réprimer les sentiments bas.

— **Encycl.** Liturg. Au moment de l'*élévation*, le prêtre élève l'hostie et le calice devant le peuple afin de lui faire adorer le corps et le sang de Jésus-Christ qui viennent d'être consacrés.

L'Eglise grecque a refusé d'introduire cette pratique dans ses rites. Elle fut introduite au XI^e^ siècle dans les liturgies diverses de l'Eglise latine à l'occasion de l'hérésie de Bérenger qui niait la présence réelle dans l'Eucharistie. C'était une manière de protester contre les doctrines du fameux hérésiarque et d'en détourner les populations.

Dans la langue ascétique, on appelle aussi *élévations* des mouvements de l'âme vers Dieu, qui sont des moyens d'arriver à l'extase. Par extension, le nom s'applique encore aux prières écrites en vue de provoquer à cet acte de piété.

Élévations sur les mystères, ouvrage de Bossuet, composé pour les religieuses de son diocèse, publié par son neveu, en 1727. — Le génie de Bossuet est tellement visible dans cet ouvrage; l'élévation des pensées et le caractère du style annoncent si clairement que lui seul pouvait en être l'auteur, qu'on ne peut s'expliquer les doutes que quelques personnes ont conçus sur son authenticité. Dans les *Élévations*, Bossuet considère la religion dès son origine, et il la suit dans tous ses âges jusqu'à la prédication du Sauveur. L'auteur n'a point voulu donner un traité dogmatique sur la religion, et il le dit lui-même : « Vous croyez que j'irai résoudre tous les doutes, et contenter vos désirs curieux; vous vous trompez. Je n'ai pas pris la plume à la main pour vous apprendre les pensées des hommes. » Cependant on y trouve des réflexions rapides, qui entrent dans cet ordre d'idées : « Si Dieu astreint la nature à de certaines lois, il ne s'y astreint lui-même qu'autant qu'il lui plaît. Il se réserve le pouvoir suprême de détacher les effets qu'il voudra des causes qu'il leur a données dans l'ordre commun, et de produire ces ouvrages extraordinaires que nous appelons miracles, selon qu'il plaira à sa sagesse éternelle de les dispenser. » Lorsqu'il veut parler de la génération éternelle du Verbe, son vol audacieux semble le porter jusqu'aux hauteurs d'où saint Jean l'évangéliste révèle ce mystère. « Où vais-je donc me perdre? dit-il. Jésus-Christ avant tous les temps peut-il être l'objet de nos connaissances? Sans doute, puisque c'est à nous qu'est adressé l'Evangile. Allons, marchons sous la conduite de l'aigle des évangélistes, de Jean, enfant du tonnerre, qui ne parle point un langage humain, qui tonne, qui étourdit, qui abat tout esprit créé sous l'esprit de la foi, lorsque par un rapide vol, fendant les airs, perçant les nues, s'élevant au-dessus des Anges, des Vertus, des Chérubins et des Séraphins, il entonne son Evangile par ces mots : Au commencement était le Verbe; et c'est par là où il commence à faire connaître Jésus-Christ. »

Bossuet ne s'est astreint à aucun plan; il parle des mystères de la religion, selon qu'il les trouve indiqués dans les livres saints; et de la morale chrétienne, selon que Jésus-Christ l'a exposée lui-même dans son Evangile. Ses réflexions, ses preuves, ses mouvements d'éloquence sortent naturellement et sans effort du fond même du texte sacré. C'est le texte seul de l'Ecriture qui le conduit et l'entraîne. Il ne cherche jamais à ramener l'inspiration divine à l'appui des pensées d'un homme. Tout annonce, dans les *Élévations*, la grandeur d'un Dieu qui montre également sa toute-puissance dans ce qu'il laisse voir et dans ce qu'il dérobe à notre vue. Les *Élévations* développent tous les dogmes du christianisme, tout ce qui concerne la foi. Souvent des observations sur la nature de l'homme et les sentiments les plus secrets de son cœur viennent se mêler à la contemplation des plus hautes vérités de la religion; et le style semble prendre alors un caractère plus doux.

La Harpe a dit avec raison : « Ceux qui n'ont pas lu les *Méditations* et les *Élévations* ne connaissent pas tout Bossuet. » Plusieurs de ces épanchements religieux, comme les *Élévations* sur la sainte enfance de Jésus-Christ et sur la vie cachée de la Vierge, sont un touchant témoignage de la piété tendre et affectueuse du sublime Bossuet. D'autres renferment des vues philosophiques d'une rare profondeur.

Les *Élévations sur les mystères* furent le dernier écrit de Bossuet. « De combats en combats, dit M. Henri Martin dans son *Histoire de France*, t. XIV, l'âge avançait, le corps s'usait; le terme de la carrière ne pouvait être loin. Bossuet se recueillit pour une dernière œuvre, non plus de discussion, mais de foi et de méditation pure, qui devait être son testament à la postérité. De cette méditation sortirent les *Élévations à Dieu sur les mystères de la religion chrétienne*, œuvre digne de son titre. »

Élévation de la croix (L') ou **Jésus élevé en croix**, tableau de Ch. Le Brun, musée du Louvre. Les bourreaux dressent l'instrument du supplice; la Vierge, saint Jean et la Madeleine contemplent, dans le plus profond abattement, cette scène de douleur. Des soldats jouent aux dés les vêtements de Jésus. Ce tableau, dont les figures ont environ 0^m^,55 de hauteur, fut peint par Le Brun en 1685, et valut à cet artiste un témoignage éclatant de la faveur de Louis XIV. Mais laissons parler Guillet de Saint-Georges (*Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale*, t. I, p. 65) : « C'est le 27 juin 1685 que M. Le Brun présenta au roi le tableau de l'*Élévation en croix*, qu'il avait fait de la grandeur du *Portement de croix* de M. Mignard. M. Mignard ayant fait ce tableau du *Portement de croix* pour M. de Seignelay, ledit seigneur de Seignelay en fit présent au roi. L'on croit que cela était fait de concert avec MM. de Lorraine, amis de Mignard, et même de M. de Louvois, pour produire M. Mignard auprès du roi. Ce tableau n'eut pas sitôt paru en cour que, par la brigue, il fut prôné comme le meilleur tableau qui eût jamais paru. Il semblait même que la galerie de Versailles, qui venait d'être achevée, ne devait pas être regardée après ce tableau. Le roi, qui n'a jamais cessé d'honorer M. Le Brun de sa protection, et qui voyait bien la plaisanterie de cette cabale, parlant un jour à M. Le Brun auprès d'une des fenêtres de la galerie, lui dit de faire un tableau pour opposer à ce tableau et clore la bouche à ces cabalistes, et lui laissa le choix du sujet. M. Le Brun aurait, s'il l'avait voulu, choisi un sujet agréable; mais il voulut en choisir un qui fût du même caractère, et il prit celui de l'*Élévation en croix*. Il en fit le tableau en moins de trois mois de temps avec ses autres affaires, et le présenta au roi, qui l'attendait avec impatience. On le porta dans la chambre du roi le matin, et, quoique le roi fût au conseil, comme il avait donné l'ordre qu'on l'avertît aussitôt qu'il serait arrivé, il sortit du conseil pour le voir, et, après en avoir reçu toute la satisfaction qu'il en espérait, dit à M. Le Brun cent choses obligeantes. Il rentra dans le conseil et dit à M. le chancelier et à tous ceux qui y étaient qu'on lui venait d'apporter un tableau qui méritait bien qu'ils se levassent et vinssent le voir. Tout le conseil y vint et l'applaudit, et le roi, devant tous, en marqua une joie extraordinaire. C'est une chose bien extraordinaire, pour marquer ce que peut la cabale en cour, qu'il semblait que l'on eût ignoré ce que valait M. Mignard jusqu'alors et que l'on s'était trompé en rendant à M. Le Brun ce que son mérite lui avait acquis. Quand on sut que M. Le Brun faisait un tableau pour opposer à celui de M. Mignard, on attendait ce tableau avec une impatience sans égale; tout le monde croyant s'être trompé dans le jugement qu'il avait fait de M. Le Brun, et ayant tellement les yeux attachés sur celui de M. Mignard, qui est un tableau qui peut se faire en deux mois, qu'on ne comptait pour rien tous les grands et fameux ouvrages de M. Le Brun, que l'on semblait avoir oubliés. » D'autres biographes ajoutent qu'au moment où Louis XIV s'extasiait devant l'œuvre de son peintre il aperçut Mademoiselle, sa cousine, qui passait rapidement; il la retint et voulut qu'elle admirât avec tout le monde. Il dit ensuite qu'on attendait toujours la mort d'un peintre pour rendre justice à son génie, et il ajouta aussitôt, en se tournant vers Le Brun : « Ne vous pressez pourtant pas de mourir. » Comme on pense bien, l'admiration royale gagna tous les courtisans. Le *Mercure de France* du mois de septembre 1685 fit une description des plus emphatiques du nouveau chef-d'œuvre. L'*Élévation de la croix* est sans doute un des bons ouvrages de Le Brun; mais elle est bien loin de justifier le bruit qui s'est fait à son sujet. Le tableau a été gravé par B. Audran et figure dans le recueil de Landon.

Élévation de la croix (L'), chef-d'œuvre de Rubens; cathédrale d'Anvers. Cette peinture célèbre, exécutée en 1610 pour le maître-autel de l'église Sainte-Walburge, est un triptyque de grande dimension qui fait pendant à la *Descente de croix* du même auteur. Le panneau central représente le Christ attaché à l'instrument du supplice, que huit hommes sont occupés à dresser. Sur le volet de gauche, on voit saint Jean, qui semble offrir des consolations à la Vierge, et les saintes femmes éplorées, dont l'une, assise à terre, allaite un enfant. Le volet droit nous montre quatre soldats romains à cheval, et en arrière les deux larrons mis en croix en présence de nombreux spectateurs. La composition centrale est pleine de verve, de chaleur. Quelques critiques l'ont placée au niveau de la *Descente de croix;* tel n'est pas l'avis de M. Viardot : « L'*Élévation de la croix* me paraît fort inférieure à son célèbre pendant, a dit cet écrivain. Le sujet est confus, dispersé, et, au lieu de cette fougue si vantée, je trouve plutôt un abus de la force corporelle en jeu, des muscles tendus, de la chair nue et remuante. Toutefois, le corps du Christ est encore d'une grande beauté. » Il est certain qu'il y a dans cette peinture une affectation de science anatomique et de force. « Cette affectation, dit M. H.-G. Moke, atteste les réminiscences des œuvres de Jules Romain et de Michel-Ange. Quant aux types propres à Rubens, on les retrouve dans le groupe de femmes massives et pour ainsi dire pantelantes que l'aspect du Christ prêt à mourir enivre de douleur, et dans le magnifique cheval blanc qui se dresse sur le volet opposé. Ainsi l'unité manque dans le style, comme si la pensée, encore indécise, hésitait entre des tendances diverses... L'inégalité est plus

grande encore dans le fini. Si l'on reconnaît dans quelques parties, et principalement dans cette figure admirable du Christ, la touche large, sûre et facile qui distingua plus tard le pinceau de Rubens, en revanche, le reste du tableau est traité d'une manière plus soignée que grandiose. On conçoit difficilement que l'artiste, dont la composition annonce tant de puissance et de hardiesse, dont le dessin porte déjà un cachet si ferme et si mâle, pouvait encore garder, au moins dans ses grands ouvrages, cette exécution fine et minutieuse qui répond mal au caractère de son talent. » Les inégalités que l'on remarque dans cet ouvrage s'expliquent naturellement par le fait que Rubens, qui l'avait exécuté à son retour d'Italie, le retoucha lui-même en 1627. Ce fut alors qu'il ajouta à sa composition primitive un chien de Terre-Neuve, singulier hors-d'œuvre que les gardiens de la cathédrale ne manquent pas de signaler à l'admiration des badauds.

L'*Elévation de la croix* a été gravée par Witdouck. Apportée à Paris sous le premier Empire, elle a été rendue aux Pays-Bas en 1815. Les volets représentent à l'extérieur *Sainte Catherine* et *Saint Eloi*.

Élévation de la croix (L'), tableau de Rembrandt; musée de Munich. Le Christ est attaché à la croix, que plusieurs hommes dressent avec de grands efforts; l'un de ces hommes, couvert en partie par une armure, se fait remarquer par sa vigueur. Un officier, vêtu d'un riche costume asiatique et monté sur un cheval, dirige et stimule les travailleurs. Autour de la croix se tiennent quelques curieux, et, à quelque distance de là, on aperçoit les deux larrons. Le ciel est chargé de sombres nuées; un jour triste, mystérieux, enveloppe la nature et ajoute à la solennité de cette scène dramatique. Ce tableau a été gravé par Christ. Hess.

Le sujet de l'*Elévation de la croix* a été peint par beaucoup d'autres artistes, notamment par Jouvenet (gravé par L. Desplaces); par L. Giordano (musée de Munich); par Francesco Poppi (musée des Offices); par B. Beham (musée du Belvédère, à Vienne); par A. Dieu (gravé par J. Audran); par A. Maulbersch (gravé par Fellner); par Ansiaux (Salon de 1831, commande du ministère des travaux publics), etc.

ÉLÉVATOIRE adj. (é-lé-va-toi-re — du lat. *elevare, elevatum*, élever). Qui sert à élever des fardeaux : *Machine* ÉLÉVATOIRE.

— s. m. Chir. Nom générique des instruments qu'on emploie pour relever et mettre en place les fragments d'os détachés par une fracture ou par une opération : ÉLÉVATOIRE *triploïde*. ÉLÉVATOIRE *de Petit*.

ÉLÈVE s. (é-lè-ve — rad. *élever*). Personne qui reçoit les leçons d'une autre : *Les* ÉLÈVES *d'un maître de musique. Un professeur et ses* ÉLÈVES. *Un* ÉLÈVE *laborieux. Une* ÉLÈVE *bien assidue. Si je veux être austère et sec avec mon* ÉLÈVE, *bientôt je perdrai sa confiance et il se cachera de moi.* (J.-J. Rouss.) *Occupez votre* ÉLÈVE *à toutes les bonnes actions qui sont à sa portée.* (J.-J. Rouss.) *Il est plus aisé d'inspirer à son* ÉLÈVE *ses opinions que ses volontés.* (Mme de Staël.) *Dans les relations de maître à* ÉLÈVE, *l'*ÉLÈVE, *quand il est bon, est celui qui vaut le mieux, parce qu'il se donne tout entier, tandis que le maître se réserve par un côté et se dissimule toujours.* (St-Martin.) ‖ Personne qui fréquente les cours d'une maison d'éducation, ou qui suit les cours d'une école spéciale : *Les* ÉLÈVES *de l'école primaire. Les* ÉLÈVES *des lycées, des séminaires. Les* ÉLÈVES *d'un couvent. Les* ÉLÈVES *pensionnaires, externes. Les* ÉLÈVES *de troisième. Les* ÉLÈVES *de l'Ecole polytechnique, de Saint-Cyr, de la marine, de l'Ecole des mines. Les* ÉLÈVES *de l'Ecole des beaux-arts, de l'Ecole centrale des arts et manufactures, des arts et métiers. Les* ÉLÈVES *du Conservatoire.* ‖ Artiste qui se forme sous la direction et dans l'atelier d'un maître : *Jules Romain est* ÉLÈVE *de Raphaël. Van Dyck est l'*ÉLÈVE *de Rubens. Quand j'étais* ÉLÈVE *chez Gros, au lieu de barbouiller des tableautins, je passais mon temps à chiper des pommes.* (V. Hugo.)

— Par ext. Personne formée par les leçons ou par les exemples d'un autre : *Les* ÉLÈVES *de Talleyrand. Il a agacé et taquiné la paresse nationale des* ÉLÈVES *de Fontanes, si Fontanes a eu des* ÉLÈVES. (Ste-Beuve.)

— Titre que l'on donnait autrefois aux membres adjoints de l'Académie des sciences ou de celle des inscriptions : *Dans l'Académie royale des sciences, il y a vingt* ÉLÈVES, *dans celle des inscriptions il y a dix* ÉLÈVES. (Fonten.) *Le nom d'*ÉLÈVE *n'emporte parmi nous aucune différence de mérite, il signifie seulement moins d'ancienneté et une espèce de survivance.* (Fonten.)

— Fig. Personne ou chose qui doit sa manière d'être ou de voir à quelque chose que l'on considère comme son maître : *Les* ÉLÈVES *de l'expérience sont ceux qui profitent le mieux des leçons de leur maître. Soyons d'assez fidèles* ÉLÈVES *du paganisme pour profiter des idées justes de nos adversaires.* (H. Rigault.) *Aujourd'hui est l'*ÉLÈVE *d'hier.* (E. Legouvé.)

— Econ. rur. Animal né et soigné chez un éleveur : *Cet éleveur a présenté vingt de ses* ÉLÈVES *au concours.*

— Hortic. Plante semée et soignée par un horticulteur : *Les* ÉLÈVES *de ce jardinier sont très-remarquables.*

— Mar. *Elève de marine*, Marin d'un grade immédiatement au-dessous de celui d'enseigne. Ce titre est aujourd'hui remplacé par celui d'aspirant, qui date de la première République. ‖ On dit familièrement, pour désigner un *élève de marine*, un *midship*, abréviation du mot *midshipman*, grade équivalent dans la marine anglaise.

— **Antonymes.** Maître, professeur, régent, instituteur, pédagogue, magister.

— **Syn. Élève, disciple, écolier.** V. DISCIPLE.

— **Encycl.** *Elève de marine.* Complétons ici les quelques lignes consacrées à l'aspirant de marine. La vie du marin est tellement en dehors de nos habitudes que tout ce qui touche à ces mœurs particulières acquiert un intérêt spécial. Au sortir d'Angoulême et plus tard de l'*Orion*, du *Borda*, les jeunes gens étaient embarqués en qualité d'*élèves* de 2e classe. Ce grade, sans aucune assimilation possible, sans place nettement déterminée dans la hiérarchie, avait été créé pour tenir lieu d'école d'application. Les *élèves* de 2e classe faisaient absolument le même service que les *élèves* de 1re; ils logeaient avec eux, jouissaient des mêmes prérogatives, sans avoir officiellement une position équivalente. De là naissaient une foule d'inconvénients, conflits de pouvoir, rivalités, luttes de préséance, surtout vis-à-vis des maîtres, placés au-dessous des *élèves* de 1re classe par le règlement, muet, du reste, sur la question des *élèves* de 2e.

Le décret qui a supprimé ce grade a fait cesser tous ces abus, en créant une véritable école d'application à bord du *Jean-Bart*. Les *élèves* de marine mènent une vie excessivement occupée; outre le quart de quatre heures, au moins une fois le jour, ils commandent les embarcations envoyées en corvée, assistent à tous les exercices, font partie des compagnies de débarquement, montent dans la mâture toutes les fois que le besoin l'exige, font les calculs astronomiques. Rien de ce qui se passe à bord ne leur est étranger. Les quelques heures qu'un pareil travail leur laisse, ils les passent dans leur salon commun qui porte le nom de poste. C'est là qu'ils prennent leurs repas. Outre la ration allouée à tout homme faisant partie de l'équipage, les *élèves* reçoivent 1 fr. 66 par jour comme supplément de table. Cette somme est versée au commencement du mois, entre les mains du chef de gamelle, chargé du menu et des comptes avec les divers fournisseurs; chaque élève occupe à son tour ces fonctions. Il arrive parfois qu'après avoir fait ripaille les premiers jours on est obligé de se contenter de la ration du bord vers la fin du mois.

Les *élèves* n'ont pas de chambre, ils couchent dans le faux pont, dans des hamacs ou des cadres. Chacun d'eux possède en outre une vaste armoire où il serre son linge, ses uniformes. Toujours gai, ami du plaisir, coureur d'aventures, l'aspirant se console de sa misère présente en songeant au jour où il échangera son aiguillette contre l'épaulette d'enseigne. Il se moque du danger, et, toutes les fois qu'on demande des hommes de bonne volonté pour une mission périlleuse, les *élèves* de marine se présentent les premiers. Les traits de dévouement fourmillent dans leur histoire; ils sont passés à l'état de légendes, que ceux qui sont élevés à un grade supérieur transmettent avec soin, comme un glorieux héritage, à leurs jeunes remplaçants. Un des traits d'héroïsme les plus connus est celui des *élèves* de l'*Océan*. Vers le commencement du siècle, ce trois-ponts se trouvait dans le golfe de Gascogne, en route vers Brest. Une tempête épouvantable se déchaîne, et le vaisseau, très-mauvais voilier du reste, est obligé de fuir vent arrière. Le timonnier de garde à l'aiguillette de la bouée de sauvetage est emporté par une lame. Un homme à la mer! L'*Océan* vient debout au vent, s'arrête; mais le capitaine n'ose commander l'équipage du canot de sauvetage. Par ce temps, c'était envoyer ces hommes à une mort presque certaine. Tout à coup, le chef du poste, le plus ancien des *élèves*, se précipite sur le pont : « Dix hommes de bonne volonté! » s'écrie-t-il. Douze aspirants bondissent dans l'embarcation qui, immédiatement affalée, se dirige vers le naufragé. Après des efforts surhumains ils réussissent enfin à atteindre le malheureux; ils le recueillent, virent de bord et regagnent le vaisseau. Malheureusement tout n'est pas fini : il reste à hisser à son poste l'embarcation et ce qu'elle contient. On élonge les garants des palans, sur chacun d'eux on place 50 hommes choisis parmi les plus vigoureux : il s'agit, en effet, d'enlever le canot dans l'intervalle d'une oscillation de roulis à l'autre. Un silence solennel règne à bord : on n'entend que le bruit sourd de la vague heurtant les flancs du trois-ponts; enfin, au moment où l'*Océan* s'incline du côté du canot, on croche les poulies inférieures dans les boucles; et au coup de sifflet du maître d'équipage, les cent hommes partent avec ensemble au galop. L'embarcation est déjà parvenue à la moitié de la hauteur, lorsqu'une coque arrête le garant du palan de l'arrière, celui de l'avant arrive à bloc, et le canot reste suspendu dans le vide. Une lame furieuse déferle sur lui, et le précipite violemment contre le bord. Les douze aspirants et celui qu'ils avaient tenté de sauver sont broyés contre la muraille, et leurs corps inanimés retombent à la mer pêle-mêle avec les débris de l'embarcation. A l'abordage, les *élèves* de marine étaient toujours les premiers; témoin ce passage du récit de la bataille de Trafalgar, par Jurien de La Gravière. Le *Victory* et le *Redoutable* sont bord à bord. « Le capitaine Lucas ordonne de couper les suspentes de la grande vergue, et veut la jeter comme un pont-levis en travers des deux vaisseaux. En ce moment, l'aspirant Yon et quatre matelots, s'aidant de l'ancre suspendue dans les porte-haubans du *Victory*, sont parvenus à gagner le pont du vaisseau anglais. Ils montrent le chemin à leurs compagnons. »

L'arrêté qui rend aux *élèves* le titre d'aspirant est du 12 avril 1848.

Aspirants ou *élèves*, qu'importe le nom? l'esprit qui anime ces jeunes officiers est toujours le même.

Élèves pour la danse de l'Opéra (THÉÂTRE DES), ouvert de 1779 à 1784, à l'extrémité du boulevard du Temple, en face de la rue Charlot, sous la direction d'un nommé Texier et du danseur Abraham. Son titre indique suffisamment le but qu'on se proposait d'atteindre en le créant. Toutefois on y joua bientôt de petites comédies et des pastorales. La foule se pressa aux représentations de la *Jérusalem délivrée*, de *Barbe-Bleue*, de *Cendrillon*, et surtout de *Veni, vidi, vici* ou la *Prise de Grenade*, due à Pariseau, le futur auteur de la *Feuille du jour*, journal satirique qui attaqua vivement les personnages et les doctrines révolutionnaires, à partir de 1789. Ce Pariseau, après avoir été successivement clerc de procureur, agent d'affaires et banquier, se trouvait alors acteur et directeur des élèves de l'Opéra. Le spectacle des Variétés-Amusantes, établi dans le voisinage par Lécluse, ne tarda pas à écraser ce petit théâtre qui, passant à de nouvelles mains, fut consacré à montrer des *jeux physiques*, puis occupé en 1790 par les Beaujolais que Mlle Montansier expulsait de leur salle du Palais-Royal, par le *Lycée dramatique* jusqu'en 1792, et enfin par les *Variétés-Amusantes* de l'Italien Lazzari, qui y joua des arlequinades avec un grand succès, et où Potier s'essaya au prix d'un petit écu par soirée. Lazzari florissait encore en 1798, lorsque, le 31 mai, un incendie, qu'il fut impossible d'arrêter, éclata à la suite d'une représentation du *Festin de Pierre*. Lazzari, ruiné, se tua de désespoir. La salle qu'il avait occupée ne fut rouverte qu'après 1815. A un café chantant succéda, de 1821 à 1823, le *Panorama dramatique*, où les acteurs Serres, Francisque aîné et Bouffé firent leurs premières armes dans des mélodrames tels que le *Vieux Berger*, la *Petite lampe merveilleuse*, les *Deux forçats*, *Ogier le Danois*, la *Mort du chevalier d'Assas*, etc. Cette nouvelle salle fut démolie en 1823; un autre théâtre, dont Bobèche illustrait les tréteaux, prit alors le nom de Petit-Lazzari; il vient à son tour de disparaître sous la pioche des démolisseurs, et c'est ainsi qu'il ne reste plus rien du théâtre des Elèves pour la danse de l'Opéra, que, malgré ses nombreuses transformations, on avait longtemps continué à appeler le théâtre des Elèves.

Élèves (THÉÂTRE DES JEUNES-), petite salle de spectacle ouverte de 1798 à 1807, dans la rue de Thionville, maintenant rue Dauphine, à Paris. Deux entrepreneurs nommés Belfort et Bruneau l'exploitaient en commun, mais le véritable directeur, le fondateur réel fut P.-P. Dorfeuille, qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait souvent, avec Antoine Dorfeuille, d'abord comédien, puis homme politique, et finalement massacré à Lyon en mai 1795. P.-P. Dorfeuille, après avoir successivement exploité l'Ambigu-Comique, les Variétés-Amusantes, et fait construire la salle du Théâtre-Français actuel, donnait depuis quelques années des leçons de déclamation qui ne l'enrichissaient guère, lorsqu'il créa le théâtre des Jeunes-Elèves. Là, se rappelant son ancienne profession d'acteur, il s'entoura avec une sollicitude toute paternelle de Talmas et de Déjazets en herbe destinés à jouer avec lui et sous ses yeux des pièces enfantines dont il était au besoin l'auteur; car notre homme faisait un peu de tout, et plusieurs de ses ouvrages avaient eu du succès autrefois aux Italiens et ailleurs. Comédies en vers et en prose, opéras-comiques, vaudevilles, drames, mélodrames, arlequinades, féeries, parades et ballets offraient à sa petite troupe et à son jeune public un répertoire varié. Puis, l'été, quand venaient les vacances, les pensionnaires du bonhomme Dorfeuille, dociles à son geste et à sa voix, s'envolaient un peu bruyamment, un peu follement, tantôt vers le nord, tantôt vers le midi de la France; au besoin même ils poussaient jusqu'à l'étranger, régalant grandes et petites villes de leurs pièces à succès. Pendant ce temps, des troupes d'amateurs envahissaient la petite scène un instant désertée, car jouer la comédie de société était alors une mode, une fureur, et de toutes parts accouraient des Célimènes à face rougeaude, des Agamemnons aux mains calleuses, qui, sous prétexte de se divertir, assassinaient d'un bout de la ville à l'autre et Corneille et Molière. Sans avoir la vogue du théâtre fondé avant la révolution par Doyen, dans la rue Transnonain, vogue qui s'est soutenue plus d'un demi-siècle, le théâtre des Jeunes-Elèves contribua à former quelques bons acteurs. Outre le maître du lieu, qui écrivit pour ses disciples les *Eléments de l'art du comédien*, ou l'*Art de la représentation théâtrale considéré dans chacune des parties qui le composent* (in-12, 1801), plusieurs auteurs travaillèrent pour le théâtre des Jeunes-Elèves, entre autres Aude, le père de *Cadet-Roussel*, et Dorvo, qui y donna en 1806 *Xerxès et Thémistocle*, en trois actes. L'Italien Bianchi composait la musique de la plupart des pièces. Le théâtre des Jeunes-Elèves se trouva supprimé brusquement par le décret du 29 juillet 1807, qui, d'un trait de plume, réduisit à neuf le nombre des spectacles parisiens. Il dut fermer, comme une douzaine d'autres, dans un délai de six semaines. Dorfeuille, du moins, le pauvre homme, venait de mourir juste assez à temps pour ne pas assister à la dispersion de ses élèves. Comte ouvrit plus tard un théâtre du même nom qui, comme son aîné, mourut aussi de mort violente. V. COMTE (théâtre) dans ce *Dictionnaire*. Aujourd'hui on ne peut guère lui comparer que la petite salle de la rue de la Tour-d'Auvergne.

Élèves de Thalie (THÉÂTRE DES). Il n'est pas besoin de dire que ce théâtre n'est pas contemporain. Un industriel qui aurait l'audace aujourd'hui d'ouvrir un théâtre placé sous l'invocation de Thalie ou de Melpomène serait certain d'avance d'un succès... de fou rire. Mais il n'en était pas de même il y a quatre-vingts ans. Le théâtre des Elèves de Thalie, qui était situé boulevard du Temple, à côté du Lycée dramatique, sur l'emplacement d'un petit spectacle appelé auparavant les *Bluettes*, vécut, naquit et mourut en 1791. C'était un spectacle d'enfants que dirigeait une comédienne obscure, dont l'histoire a oublié d'enregistrer le nom.

Élèves du Conservatoire (LES), tableau-vaudeville en un acte, de MM. Scribe et Xavier Saintine, représenté sur le théâtre de Madame (Gymnase) le 28 mars 1827. Les mauvaises langues affirment qu'en 1870 les choses se passent encore au Conservatoire de la façon retracée par les auteurs. Les principaux rôles sont tenus par trois jeunes élèves du Conservatoire, appartenant au genre féminin, cela se devine; M. Petit-Pas, maître de ballets et membre du conseil d'administration de l'Opéra, et un certain M. Sterling que son nom désigne assez clairement comme un banquier anglais.

Cette pièce est une esquisse de mœurs parfaitement réussie, et, par cela même, assez peu morale; aussi obtint-elle le plus grand succès. On y trouve plus de vérité et d'observation réelle que dans les *grandes* comédies de Scribe. Le type de la grand'mère de Zoé, Mme Lefebvre, est tracé de main de maître.

ÉLÈVE s. f. (é-lè-ve — rad. *élever*). Econ. rur. Action d'élever des bestiaux, élevage : *L'*ÉLÈVE *du cheval, du mouton. L'*ÉLÈVE *des vers à soie. L'impôt du sel est un obstacle à l'*ÉLÈVE *du bétail, une interdiction de la salubrité.* (Proudh.) *La culture des céréales et l'*ÉLÈVE *des bestiaux, ces deux arts que Sully appelait les deux mamelles de la France, sont brillamment représentées dans le Limousin.* (L.-N. Bonap.)

— **Encycl.** V. ÉLEVAGE.

ÉLEVÉ, ÉE (é-le-vé) part. passé du v. *Elever*. Haut, d'une manière absolue ou relative : *Une taille* ÉLEVÉE. *Une montagne* ÉLEVÉE. *Un terrain* ÉLEVÉ. *Une tour* ÉLEVÉE *de soixante pieds. C'est un des avantages des sites humbles sur ceux qui sont* ÉLEVÉS, *de jouir des plus petites faveurs des éléments et d'être à l'abri de leurs révolutions.* (B. de St-P.) *La taille moyenne des classes qui vivent dans l'aisance est plus* ÉLEVÉE *que celle des classes laborieuses.* (Moquel.) *Il faut, autant que possible, placer une faisanderie dans un site plat et* ÉLEVÉ. (E. Chapus.) ‖ Rendu plus haut; placé plus haut : *Ce mur est trop bas; il devrait être* ÉLEVÉ *de deux pieds. Il faudrait que ce tableau fût un peu moins* ÉLEVÉ. ‖ Tenu ou qui se tient dans une attitude droite et verticale : *Il porte la tête* ÉLEVÉE. *L'homme se soutient droit et* ÉLEVÉ; *son attitude est celle du commandement.* (Buff.) *La tête est* ÉLEVÉE *dans l'arrogance.* (Buff.) ‖ Dirigé en haut : *Des regards, des bras* ÉLEVÉS *vers le ciel.*

— Par anal. Qui est considérable ou considérablement accrû : *Un prix très-*ÉLEVÉ. *Une température* ÉLEVÉE. *Un livre utile à tout le monde est toujours d'un prix trop* ÉLEVÉ. (L.-J. Larcher.) *L'air dissout d'autant plus d'eau que la température est plus* ÉLEVÉE. (A. Libert.)

— Par ext. Construit, bâti : *Une maison* ÉLEVÉE *en trois mois. L'homme résiste moins aux orages que les monuments* ÉLEVÉS *par ses mains.* (Chateaub.) ‖ Erigé, dressé : *Une statue* ÉLEVÉE *en l'honneur d'un général.* ‖ Fondé, établi : *Un trône* ÉLEVÉ *par un conquérant. Une fortune* ÉLEVÉE *en dix ans.*

— Surgi, allégué : *Des doutes* ÉLEVÉS *au sujet d'une opération industrielle. Des soupçons* ÉLEVÉS *contre quelqu'un.*

Je ne dénirai point, puisque vous le savez,
De justes sentiments dans mon âme *élevés*.

CORNEILLE

— Promu, porté, nommé : *Etre* ÉLEVÉ *à la dignité de sénateur. Plusieurs femmes se firent prophétesses, et c'est par ce moyen que Débora fut* ÉLEVÉE *à la dignité de juge d'Israël.* (De Ségur.) ‖ Porté, amené, exalté : *Le fat est le suffisant* ÉLEVÉ *à sa plus haute puissance.* (Belouino.) *La vie intellectuelle est la liberté*

ÉLEVÉE *à son plus haut degré de puissance.* (Mesnard.) ‖ Qui occupe un poste ou un rang important ou honorable; important ou honorable, en parlant d'un poste, d'un rang : *Un homme* ÉLEVÉ *en dignité. Un grade* ÉLEVÉ. *Ce Dieu, que j'ai eu l'audace d'offenser, est autant* ÉLEVÉ *au-dessus de moi que l'être l'est du néant.* (Mass.) *La raillerie ne convient pas à ceux qui sont* ÉLEVÉS *au-dessus des autres.* (Fléch.) *Il y a plus d'honnêtes gens parmi le peuple que dans les classes* ÉLEVÉES. (La Roche.-Doud.) *Les crimes font descendre au dernier rang ce qu'il y a de plus* ÉLEVÉ. (Chateaub.)

Songez bien dans quel rang vous êtes *élevée*.
RACINE.

Plus on est *élevé*, plus on court de danger :
Les grands pins sont en butte aux coups de la [tempête.
RACINE

Il n'est pas sous le ciel de gens plus malheureux
Que ceux dont les enfants sont plus *élevés* qu'eux.
BOURSAULT.

Plus on est *élevé*, plus on court d'ombrage
Un vaisseau trop chargé n'est pas loin du naufrage.
BOURSAULT.

Plus on est *élevé*, plus la mort est terrible;
Et du trône au cercueil le passage est horrible.
THOMAS.

Dans un poste *élevé* toujours mal affermis,
Craignons une chute éclatante.
LEBRUN.

Les maux par les grandeurs ne sont pas adoucis;
Plus on est *élevé*, plus on a de soucis.
GILBERT.

— Fig. Noble, grand, large dans son caractère, ses sentiments ou ses pensées; noble, large, grand, en parlant des sentiments, des pensées ou du caractère : *Un esprit* ÉLEVÉ. *Un cœur* ÉLEVÉ. *Une âme grande et* ÉLEVÉE. *Des idées* ÉLEVÉES. *Des sentiments* ÉLEVÉS. *Des vues* ÉLEVÉES. *Pensez habituellement à quelque chose d'*ÉLEVÉ. (Cléobule.) *Il ne faut pas avoir l'âme fort* ÉLEVÉE *pour comprendre qu'il n'y a point ici-bas de satisfaction véritable et solide.* (Pasc.) *Les pensées* ÉLEVÉES *sont aussi nécessaires à l'amour qu'à la vertu.* (Mme de Staël.) *Des sentiments* ÉLEVÉS, *des affections vives, des goûts simples, font un homme.* (De Bonald.) *La liberté est le sentiment des âmes* ÉLEVÉES. (Chateaub.) *Lorsqu'on cherche une expression assez magnifique pour peindre ce qu'il y a de plus* ÉLEVÉ, *l'autre moitié de l'objet sollicite le terme le plus bas, pour exprimer ce qu'il y a de plus vil.* (Chateaub.) *La sagesse est le repos dans la lumière; heureux sont les esprits assez* ÉLEVÉS *pour se jouer dans ses rayons.* (J. Joubert.) *L'homme apporte en naissant les instincts* ÉLEVÉS *qui le forcent d'accomplir sa destinée providentielle.* (Lamenn.) *L'admiration est le signe d'une raison* ÉLEVÉE *servie par un noble cœur.* (V. Cousin.) *Dans un pays comme la France, il importe qu'il vienne de temps en temps des intelligences* ÉLEVÉES *et sérieuses, qui fassent contre-poids à l'esprit malin, moqueur, sceptique, incrédule, du fond de la race.* (Ste-Beuve.) *Les intelligences* ÉLEVÉES *cherchent nécessairement la synthèse de la civilisation de l'Europe, le panorama de ses produits variés.* (Ph. Chasles.) ‖ Profond, en parlant d'une conception de l'esprit : *L'exercice le plus humble de l'intelligence implique les notions les plus* ÉLEVÉES. (Renan.) ‖ Noble et pompeux, en parlant des expressions et du style : *Un langage très-*ÉLEVÉ. *Un style trop* ÉLEVÉ *pour le sujet. Y a-t-il un style plus délicat, plus élégant, plus nombreux, plus* ÉLEVÉ *que celui de Platon?* (Rollin.) *Les mots, comme les familles, sont exposés à perdre leur noblesse et à descendre des significations* ÉLEVÉES *aux basses significations.* (E. Littré.)

. . . . Mon esprit timide
Dans sa course *élevée* a besoin qu'on le guide.
BOILEAU.

— Particulièrem. Instruit, éduqué : *Un jeune homme* ÉLEVÉ *dans un lycée. Il a été* ÉLEVÉ *par son père. Je n'ai pas été* ÉLEVÉ *dans une bouteille.* (L'abbé de Choisy.) *L'espèce humaine donne seule l'exemple d'enfants* ÉLEVÉS *à force de coups.* (Mme Monmarson.) *Je suis bien fâchée d'être aussi ignorante, d'avoir été si mal* ÉLEVÉE, *de n'avoir aucun talent ou de n'être pas bête à manger du foin.* (Mme du Deffant.)

Sous le nom de son fils vous fûtes *élevé*
Par cette même main qui vous avait sauvé.
VOLTAIRE.

Nous fûmes *élevés* par une sainte femme,
Qui de belles leçons ensemença notre âme.
A. DESCHAMPS.

‖ Formé sous le rapport de l'esprit ou du caractère : *Un jeune homme* ÉLEVÉ *à l'école du malheur.*

Juvénal, *élevé* dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole.
BOILEAU.

‖ Formé aux usages et à la politesse du monde; honnête, poli, civil : *C'est surtout avec les gens mal* ÉLEVÉS *qu'il faut observer les convenances.* (Mme C. Bachi.) *Une jeune fille impolie est, aux yeux de tous, une jeune fille mal* ÉLEVÉE. (Théry.) *Les femmes bien* ÉLEVÉES *ont, en général, le goût faux en littérature.* (Mme E. de Gir.) *Ainsi est la France, enfant mal* ÉLEVÉ, *tour à tour maltraité par des révolutions, puis gâté par des constitutions octroyées à ses cris, pour les apaiser.* (E. de Gir.) ‖ En parlant d'un animal, Nourri et soigné jusqu'à l'âge où il peut être utilisé : *Des bœufs* ÉLEVÉS *pour le labour. Des chevaux* ÉLEVÉS *dans les haras. Des volailles soigneusement* ÉLEVÉES. *Les animaux* ÉLEVÉS *eux-mêmes obéissent presque toujours à l'instinct.* (C. Renouvier.) ‖ Cultivé jusqu'à l'âge adulte, en parlant des plantes : *Des arbres* ÉLEVÉS *avec soin. Des rosiers bien* ÉLEVÉS.

— Mar. *Pôle élevé*, Celui qui est au-dessus de l'horizon du lieu. ‖ *Latitudes élevées*, Celles qui sont relativement rapprochées du pôle : *Gagner les* LATITUDES ÉLEVÉES.

— Manég. *Cheval élevé du devant*, Cheval dont les jambes antérieures sont trop longues.

— Pathol. *Pouls élevé*, Pouls qui a des battements vifs et pressés. ‖ *Respiration élevée*, Respiration forte et précipitée.

— Gramm. ar. *Lettres élevées*, Lettres *kha, sad, dhad, tha, dha, aïn* et *khaf*, par opposition à toutes les autres, qui s'appellent *lettres abaissées*.

— Moll. *Spire élevée*, Spire de coquille qui s'accroît en hauteur plus qu'en largeur.

— Substantiv. Personne considérée au point de vue de l'éducation qu'elle a reçue, de la civilité de ses manières : *Vous êtes un mal* ÉLEVÉ.

— s. m. Chorégr. Mouvement du danseur qui se redresse après avoir plié les genoux.

— **Syn. Élevé, relevé, sublime, transcendant.** *Élevé* est l'opposé de bas, vulgaire; il marque purement et simplement l'état des choses qui sont plus nobles, plus grandes que d'autres. *Relevé* marque un degré de plus dans l'élévation, ou bien il fait penser à un état antérieur au-dessus duquel on a été porté par les événements. *Sublime* marque une élévation plus grande encore, et sous un autre rapport il diffère de *relevé*, à ce point de vue que ce qui est *sublime* remplit l'âme d'une sorte d'enthousiasme, tandis que ce qui est *relevé* paraît plutôt être à la portée seulement d'un petit nombre d'esprits. *Transcendant* est en quelque sorte le superlatif de *relevé* dans ce dernier sens.

— **Antonymes.** Affaissé, bas, déprimé, infime.

ÉLÈVEMENT s. m. (é-lè-ve-man — rad. *élever*). Action d'élever : *L'*ÉLÈVEMENT *d'un mur.* ‖ Action de hausser, en parlant de la voix : *Nous ne pratiquons point du tout ces* ÉLÈVEMENTS *et ces abaissements de la voix, si familiers et si fréquents chez les anciens.* (D'Alemb.) ‖ Peu usité.

— Fig. Élévation, action d'élever son âme : *L'*ÉLÈVEMENT *de l'esprit vers Dieu.* ‖ Peu usité.

ÉLEVER v. a. ou tr. (é-le-vé — lat. *elevare*, même sens; change l'*e* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'élève, j'élèverai*). Rendre plus haut : ÉLEVER *un mur.* ÉLEVER *une maison d'un nouvel étage.* ‖ Placer plus haut : ÉLEVER *un tableau placé trop bas.* ‖ Porter en haut : ÉLEVER *les bras.* ÉLEVER *la tête.* ÉLEVER *un drapeau dans ses mains. Le prêtre* ÉLÈVE *l'hostie pour la montrer au peuple.* ‖ Avoir dans une situation haute : *Une tour qui* ÉLÈVE *ses créneaux dans les airs. Des montagnes qui* ÉLÈVENT *leur sommet jusqu'aux nues. Le cyprès* ÉLÈVE *son feuillage noir, comme une pyramide.* (A. Karr.)

Nos hameaux dans les airs n'*élèvent* point leurs [faîtes.
LE BRUN.

‖ Faire monter : *Une pompe pour* ÉLEVER *les eaux. Le soleil* ÉLÈVE *les nuages en les chauffant.*

— Par ext. Bâtir, construire : ÉLEVER *une maison, une église, un monument. Alexandre le Grand forma le dessein d'*ÉLEVER *une ville comme monument de sa gloire, et fonda Alexandrie.* (Machiavel.) *Nous avons des édifices superbes, mais à peine si tous ceux qui les* ÉLÈVENT *trouvent un suffisant abri.* (C. Dollfus.) ‖ Ériger, dresser : ÉLEVER *des statues à un grand homme.* ‖ Fonder, établir, créer : ÉLEVER *un trône.* ÉLEVER *sa fortune sur les ruines de son honneur. L'homme de lettres* ÉLÈVE *autour de lui un monde idéal auquel il donne la réalité et la vie.* (Berryer.)

Peuples dont sa valeur dissipa les alarmes,
Élevez-lui du moins un tombeau dans vos cœurs.
CRÉBILLON.

— Faire naître, faire surgir; objecter, proposer : ÉLEVER *des obstacles.* ÉLEVER *des difficultés dans une discussion.* ÉLEVER *des doutes sur la véracité d'un témoin.*

— Accroître, rendre plus considérable ou plus intense : *Le vent du midi a* ÉLEVÉ *la température.* ÉLEVER *le prix d'une denrée. La fermentation atténue et* ÉLÈVE *les principes du raisin.* (Lémery.) *Les lois contre l'usure n'ont eu d'autre effet que d'en* ÉLEVER *le taux.* (A. d'Houdetot.) ‖ Attribuer un haut prix à : *Il avait amassé une fortune que les coulissiers* ÉLEVAIENT *volontiers à un chiffre formidable.* (G. Noriac.) ‖ Hausser, en parlant du ton ou de la voix : ÉLEVEZ *votre ton; vous chantez trop bas.* ÉLEVEZ *la voix et l'on vous entendra.* ‖ Émettre, pousser, en parlant d'un cri :

Qui de nous vers le ciel n'*élève* pas des cris
Pour les jours d'un époux, ou d'un père, ou d'un [fils?
VOLTAIRE.

— Faire monter à une position, à un poste important ou honorable; donner de la puissance à : *La fortune a beau* ÉLEVER *certaines gens, elle ne leur apprend pas à vivre.* (Bussy-Rab.) *C'est Dieu seul qui* ÉLÈVE *les grands et les puissants.* (Mass.) *Un seul degré de charité* ÉLÈVE *plus haut le chrétien que l'empire du monde entier.* (Mass.) *Les Athéniens* AVAIENT ÉLEVÉ *Miltiade si haut qu'ils commencèrent à le craindre.* (Barthel.) *Les vertus et les institutions républicaines* ÉLÈVENT *très-haut les peuples à qui leur situation permet d'en jouir.* (Mme de Staël.) *La fortune nous* ÉLÈVE *bien en l'air, mais le génie seul nous y soutient.* (De Ségur.) *L'orgueil peut* ÉLEVER *un ambitieux, mais la vanité le précipite.* (Alibert.)

Sur les débris du monde *élevons* l'Arabie.
VOLTAIRE.

. . . . . . La faveur du roi
Vous *élève* en un rang qui n'était dû qu'à moi.
CORNEILLE.

Ma faveur fait ta gloire et ton pouvoir en vient;
Elle seule t'*élève* et seule te soutient.
CORNEILLE.

‖ Développer, augmenter, donner de l'importance à :

Ai-je donc *élevé* si haut votre fortune,
Pour mettre une barrière entre mon fils et moi?
RACINE.

‖ Exalter, attribuer une grande importance, un grand mérite à : *Toutes les fois que l'on veut trop* ÉLEVER *un contemporain, on est sûr de trouver beaucoup de gens qui le rabaissent.* (Volt.)

— Fig. Ennoblir; porter, diriger vers un but très-grand, très-noble : *Tout ce qui* ÉLÈVE *l'âme est utile au corps.* (Sénèque.) *Quand on me fait une offense, je tâche d'*ÉLEVER *mon âme si haut que l'offense ne parvienne pas jusqu'à elle.* (Desc.) *Prier, c'est* ÉLEVER *notre esprit, notre corps, notre affection vers Dieu.* (P. Bridaine.) *Il n'y a que la vertu qui nous* ÉLÈVE *au-dessus de nous-mêmes.* (Mass.) *Ce qui* ÉLÈVE *l'esprit devrait toujours aussi* ÉLEVER *l'âme.* (Vauven.) *Les grandes occupations* ÉLÈVENT *et soutiennent l'âme.* (Vauven.) *La religion ennoblit et* ÉLÈVE *le cœur.* (Mass.) *La piété véritable* ÉLÈVE *l'esprit, ennoblit le cœur, affermit le courage.* (Mass.) *La superstition abaisse l'esprit autant que la religion l'*ÉLÈVE. (Montesq.) *Les beaux-arts* ÉLÈVENT *l'âme, la culture de l'esprit ennoblit le cœur.* (Volt.) *Le fanatisme, quoique sanguinaire et cruel, est pourtant une passion grande et forte, qui* ÉLÈVE *le cœur de l'homme.* (J.-J. Rouss.) *Tous les actes de l'entendement qui nous portent à Dieu nous* ÉLÈVENT *au-dessus de nous-mêmes.* (J.-J. Rouss.) *La vérité* ÉLÈVE *l'âme.* (Dumarsais.) *Dieu se sert souvent de l'adversité comme d'un marche-pied pour nous* ÉLEVER. (Chateaub.) *On* ÉLÈVE *la femme en lui disant la vérité.* (Mme C. Bachi.) *Une belle action sentie par un peuple* ÉLÈVE *plus les esprits que tous les conseils du goût.* (Villem.) *Le beau est plus utile à l'art, mais le sublime est plus utile aux mœurs, parce qu'il* ÉLÈVE *les esprits.* (J. Joubert.) *Ce sont les mœurs qui* ÉLÈVENT *les caractères.* (Dupin.) *Les vers d'Homère, les statues de Phidias, les peintures de Raphaël* ONT *plus* ÉLEVÉ *l'âme que tous les traités des moralistes.* (Th. Gaut.) *C'est l'action, c'est le devoir rempli qui seul peut* ÉLEVER *l'homme au-dessus de l'homme.* (J. Simon.) *La démocratie accepte pour auxiliaires toutes les doctrines qui* ÉLÈVENT *les âmes.* (Vacherot.) *Tout ce qui* ÉLÈVE *l'homme et le ramène au soin de son âme l'améliore et l'épure.* (E. Renan.) *La souffrance, loin d'aigrir les grandes âmes, les* ÉLÈVE. (A. de La Forge.) *L'admiration* ÉLÈVE *et agrandit l'âme.* (V. Cousin.) *L'amour* ÉLÈVE *la femme au-dessus de l'homme.* (Mme Romieu.)

L'aspect de l'univers m'*élève* jusqu'à Dieu.
C. DELAVIGNE.

Le plaisir d'obliger est le seul bien suprême
Qui puisse *élever* l'homme au-dessus de lui-même
VOLTAIRE.

‖ Enorgueillir : *La prospérité nous* ÉLÈVE, *l'affliction nous abat.* (Mass.)

— Particulièrem. En parlant d'un enfant, Le nourrir et le soigner, jusqu'à ce qu'il soit en âge de se suffire : *Elle* A ÉLEVÉ *dix enfants. Les plus honorés étaient ceux qui* AVAIENT ÉLEVÉ *beaucoup d'enfants.* (Boss.) *Toute femme que la mère n'*A *point* ÉLEVÉE *n'aimera point à* ÉLEVER *ses enfants.* (J.-J. Rouss.) *Pour* ÉLEVER *les petits enfants, il faut beaucoup d'amour et de patience.* (Mme Monmarson.)

Heureux est le mari dont la femme, humble et sage,
Élève ses enfants et règle le ménage.
BOURSAULT.

‖ En parlant d'un animal, Le nourrir et le soigner jusqu'à l'âge où l'on peut l'utiliser ou en tirer de l'agrément : ÉLEVER *des chevaux, des bœufs, de la volaille.* ÉLEVER *des serins. L'homme fait la chasse aux bêtes sauvages, la femme* ÉLÈVE *les animaux domestiques.* (B. de St-P.) *Pellisson est célèbre pour* AVOIR ÉLEVÉ *une araignée.* (Chateaub.) *Les paysans qui* ÉLÈVENT *des bœufs sont plus lents et plus lourds que ceux qui* ÉLÈVENT *les chevaux.* (G. Sand.)

Il m'est, disait-elle, facile
D'*élever* des poulets autour de ma maison.
LA FONTAINE.

‖ En parlant d'une plante, La cultiver jusqu'à ce qu'on puisse en tirer parti ou en jouir : ÉLEVER *des pêchers.* ÉLEVER *des rosiers. L'ennui est le père de toutes les sottises; c'est par ennui qu'on se marie, c'est par ennui qu'on* ÉLÈVE *des tulipes.* (F. Soulié.) *En général, les terrains profonds doivent être consacrés à* ÉLEVER *de hautes futaies.* (Raspail.) ‖ Faire l'éducation de : ÉLEVER *des jeunes gens dans un collége.* ÉLEVER *un jeune homme, c'est accorder en lui la réflexion avec le sentiment.* (Fonten.) *Il faut avoir étudié les enfants pour les bien* ÉLEVER. (Mme de Genlis.) *Oui,* ÉLEVER *est un beau mot, parfaitement français; c'est la une de ces expressions qui honorent une nation, et, appliquée à l'éducation, elle suffit pour montrer tout ce qu'un mot peut avoir quelquefois de fécondité et de puissance, et combien il peut soulever sur son passage de sens nobles et utiles.* (Dupanloup.) ÉLEVER *un homme, c'est former un individu qui ne laisse rien après lui;* ÉLEVER *une femme, c'est former les générations à venir.* (E. Laboulaye.)

On m'*élevait* alors, solitaire et cachée.
RACINE.

‖ Former, disposer, habituer : ÉLEVER *quelqu'un dans le respect des lois et des bonnes mœurs.* ÉLEVER *des enfants à l'habitude du travail. Toute leur attention était d'*ÉLEVER *les enfants à la vertu.* (Montesq.)

Dans cet heureux espoir je l'*avais élevée*.
RACINE.

— Absol. *L'étude instruit, l'exemple* ÉLÈVE. *L'audace détruit, le génie* ÉLÈVE, *le bon sens conserve et perfectionne.* (Fontanes.) *Quand l'arrêt des sociétés est prononcé, la main qui devait* ÉLEVER *ne sait qu'abattre.* (Chateaub.) *Les humbles seuls ont le ressort caché qui* ÉLÈVE. (Gratry.)

— *Élever une idole*, Créer une passion vive, un amour ou un respect exagéré : *Le dégoût même abat l'*IDOLE *que le désir* AVAIT ÉLEVÉE. (D'Aguess.)

— *Élever des autels à*, Mettre au rang des dieux : *Les Romains* ÉLEVAIENT DES AUTELS À *leurs empereurs.* ‖ Fig. Accorder de la vénération à : *Désormais on* N'ÉLEVERA D'AUTEL *qu'à la vertu.* (Chateaub.)

— *Élever autel contre autel*, Créer un schisme dans l'Église à laquelle on appartient : *Luther* ÉLEVA AUTEL CONTRE AUTEL. ‖ Fig. Établir un parti rival dans un parti, une entreprise rivale d'une autre entreprise : *Les partis n'attendent que le succès pour se diviser et* ÉLEVER AUTEL CONTRE AUTEL.

— *Élever jusqu'aux nues*, Exalter, vanter outre mesure : *Il* ÉLÈVE JUSQU'AUX NUES *les œuvres de ses amis. On peut vanter ses amis sans les* ÉLEVER JUSQU'AUX NUES.

— *Élever la voix*, Parler avec franchise et fermeté : *Sous le règne de Louis XIV, Fénelon seul a osé* ÉLEVER LA VOIX. (Mme de Staël.) ‖ Prendre la parole : ÉLEVER LA VOIX *dans une assemblée. N'oser* ÉLEVER LA VOIX *devant ses parents.*

— *Élever la voix pour* ou *en faveur de*, Parler en faveur de : *Il est toujours prêt à* ÉLEVER LA VOIX POUR *défendre la justice. On ne peut trop* ÉLEVER LA VOIX EN FAVEUR DE *l'innocence opprimée.* (Volt.) ‖ *Élever la voix contre*, Attaquer en paroles : *Il n'a jamais* ÉLEVÉ LA VOIX CONTRE *vous. Il faut* ÉLEVER LA VOIX CONTRE *les abus.*

— Mus. *Élever le ton*, Transposer, écrire ou exécuter dans un ton plus haut : *Ce morceau est trop bas pour vous; il faut en* ÉLEVER LE TON.

— Mathém. Porter à une puissance : ÉLEVER *un nombre au carré.* ÉLEVER *une quantité à la vingtième puissance.* ‖ Tracer, en parlant d'une perpendiculaire menée d'un point pris sur le plan ou sur la ligne : ÉLEVER *une perpendiculaire sur un plan.*

— Mar. Se rapprocher de : ÉLEVER *un navire, une côte, un phare.* ‖ Cette expression vient de ce que les objets paraissent s'élever au-dessus de l'horizon, à mesure que la distance diminue.

S'élever, v. pron. Devenir plus haut : *Ce mur* S'ÉLÈVE *à vue d'œil. La mer* S'ÉLÈVE *et s'abaisse avec l'astre de la nuit.* (Corneille.)

Soudain la mer *s'élève* et le ciel est en feu.
C. DELAVIGNE.

‖ Monter : *À mesure qu'on* S'ÉLÈVE, *l'horizon s'agrandit. La plus grande hauteur où* SE SOIENT ÉLEVÉS *nos aéronautes ne dépasse pas 7,600 mètres.* (Raspail.)

Déjà de traits en l'air *s'élevait* un nuage;
Déjà le sang coulait, prémices du carnage.
RACINE.

Ici gronde le fleuve aux vagues écumantes;
Il serpente et s'enfonce en un lointain obscur.
Là, le lac immobile étend ses eaux dormantes,
Où l'étoile du soir *s'élève* dans l'azur.
LAMARTINE.

‖ Être haut, élevé : *Une tour* S'ÉLEVAIT *à l'est. Un clocher* S'ÉLÈVE *au-dessus des maisons.*

Son cou léger *s'élève* et plane
Sur un corps flexible, élancé.
LAMARTINE.

Et les Alpes au loin, *s'élevant* dans la nue,
D'un long amphithéâtre enferment les coteaux.
VOLTAIRE.

‖ Être de plus en plus haut, de plus en plus élevé : *Le terrain* S'ÉLÈVE *rapidement du côté du nord. Le sol* S'ÉLÈVE *en amphithéâtre. Le chemin* S'ÉLÈVE *par degrés du côté de la Messénie et redescend par une pente assez douce vers la Laconie.* (Chateaub.)

— Se couvrir d'élevures, en parlant de la peau.

— S'éclaircir, en parlant du temps : *Le temps* S'ÉLÈVE.

— Par ext. Etre bâti, construit : *Vingt nouvelles maisons* S'ÉLÈVENT *sur ce boulevard. Ce palais* S'EST ÉLEVÉ *comme par enchantement. Divers quartiers de Paris, tels que ceux de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-l'Auxerrois,* SE SONT ÉLEVÉS *en partie aux frais des abbayes du même nom.* (Chateaub.) *Chaque jour on voit tomber un petit métier et* S'ÉLEVER *une fabrique.* (J. Simon.) ‖ Etre fondé, établi : *Les trônes* S'ÉLÈVENT *et disparaissent en France avec une effrayante rapidité.* (Balz.) *Au* XIII^e *siècle, les démocraties italiennes* S'ÉLÈVENT *à l'ombre de la chaire pontificale.* (V. Hugo.) ‖ Etre créé, produit : *Aucune renommée ne* S'ÉLÈVE *sans contradiction.* (Chateaub.)

Mon bonheur *s'éleva* comme un château de fées.
V. HUGO.

— Elever pour soi : *Il* S'EST ÉLEVÉ *une maison magnifique.*

— Par anal. Devenir plus considérable ou plus intense : *Sa voix* S'ÉLEVAIT *par degrés. Le prix des denrées* S'ÉLÈVE *de jour en jour. La température* S'EST *un peu* ÉLEVÉE. ‖ Atteindre une certaine élévation, en parlant d'un prix : *Il y a des prélats dont le traitement* S'ÉLÈVE *à plus* 200,000 *francs.* (Dupin.) *Les revenus du clergé anglican* S'ÉLÈVENT *à près de* 300 *millions de francs.* (Larcher.) ‖ Etre émis, poussé, produit, se faire entendre, en parlant d'un bruit : *Un cri général* S'ÉLEVA *dans l'assemblée.*

Les plaintes du hameau *s'élevaient* jusqu'à lui.
C. DELAVIGNE.

Et qu'il se garde alors d'avoir une faiblesse !
Un haro général *s'élève* contre lui :
Il a, le malheureux, mangé l'herbe d'autrui.
PONSARD.

‖ Devenir plus aigu, en parlant du son : *Sa voix n'est pas juste, elle* S'ÉLÈVE *quand il chante.*

— Eclater, commencer à sévir : *Il* S'ÉLÈVE *une horrible tempête. Un grand vent du Nord* S'ÉLEVA *tout à coup.*

Voilà les feuilles sans sève
Qui tombent sur le gazon,
Voilà le vent qui *s'élève*
Et gémit dans le vallon.
LAMARTINE.

‖ Etre suscité, soulevé, allégué; surgir, apparaître; naître, se former, se manifester : *Une formidable opposition* S'ÉLEVA *dans le sein de l'assemblée. Des témoignages écrasants* S'ÉLÈVENT *contre lui. Il* S'ÉLÈVE *des regrets dans mon cœur, que les réflexions ont bien de la peine à calmer.* (M^{me} de Simiane.) *Qu'est-ce que la réputation? Un cri qui* S'ÉLÈVE *et qui meurt dans un coin de la terre.* (Thomas.) *Une grande pensée* S'ÉLÈVE, *par intervalle, dans une âme que le temps et le malheur ont dévastée.* (Chateaub.) *Henriot était un de ces hommes qui* S'ÉLÈVENT *sur la lie des sociétés quand on la remue.* (Lamart.) *Le premier début qui* S'ÉLÈVE *entre le pouvoir et la liberté a toujours pour objet la reconnaissance des droits.* (Guizot.)

Quelque chose de saint, de grand, de magnifique,
Comme un suave encens *s'élève* des guérets.
A. BARBIER.

Elevez-vous, voix de mon âme,
Avec l'aurore, avec la nuit!
LAMARTINE.

Quand l'homme est seul, loin du bruit et du [monde,
Du profond de son cœur plus haut *s'élève* et gronde
La voix de l'infini
SAINTE-BEUVE.

— Atteindre, se porter à une position, à un rang plus élevés : S'ÉLEVER *à force d'intrigues. Il est assez naturel aux hommes de vouloir* S'ÉLEVER *aux lieux éminents, pour étaler de loin avec pompe l'éclat d'une superbe grandeur.* (Boss.) *Il n'y a au monde que deux manières de* S'ÉLEVER : *ou par sa propre industrie, ou par l'imbécillité des autres.* (La Bruy.) *Tout homme qui* S'ÉLÈVE *s'isole.* (Rivarol.) *M. de La Fayette* S'EST ÉLEVÉ *parce qu'il a vécu.* (Chateaub.) *Quand on* S'ÉLÈVE *rapidement, on ne descend pas sans danger.* (Beauchêne.) *Le grand homme est comme l'aigle : plus il* S'ÉLÈVE, *moins il est visible, et il est puni de sa grandeur par la solitude.* (H. Beyle.)

L'empire est prêt à choir et la France *s'élève.*
CORNEILLE.

— Fig. S'ennoblir, prendre une certaine grandeur; avoir des idées grandes et nobles : *Le sage* S'ÉLÈVE *dans l'adversité. L'écrivain doit* S'ÉLEVER *avec son sujet. Chaque être intelligent est destiné à* S'ÉLEVER *graduellement.* (Ballanche.) *Partout la pensée morale des hommes* S'ÉLÈVE *et aspire fort au-dessus de leur vie.* (Guizot.) *C'est par l'individu que l'humanité* S'EST ÉLEVÉE, S'ÉLÈVE *et* S'ÉLÈVERA. (E. de Gir.) *Il y a un idéal de la société, idéal qui* S'ÉLÈVE *ou s'abaisse d'une conscience à l'autre.* (Vinet.) *A mesure que la vie morale* S'ÉLÈVE *chez un peuple, l'ivrognerie diminue.* (Maquel.)

Pour *t'élever* de terre, homme, il te faut deux ailes,
La pureté du cœur et la simplicité.
CORNEILLE.

Demain le poëte Raton,
Devant nombreuse compagnie,
Doit partir avec le ballon.
Pourquoi? Pour *s'élever* une fois dans sa vie.
S***

‖ Atteindre à un but déterminé, à un certain degré d'élévation : *Nous ne pouvons* NOUS ÉLEVER *à la vérité que par la bienfaisance et la vertu.* (Pythagore.) *L'envie ne pouvant* S'ÉLEVER *jusqu'au mérite, pour s'égaler à lui, tâche de le rabaisser.* (Boileau.) *On ne* S'ÉLÈVE *point aux grandes vérités sans enthousiasme.* (Vauven.) *Tout homme est formé par son siècle; bien peu* S'ÉLÈVENT *au-dessus des mœurs du temps.* (Volt.) *Celui qui veut* S'ÉLEVER *audessus de la nature risque fort de rester audessous.* (Malesherbes.) *Le sens ne connaît que l'individu, l'intelligence seule* S'ÉLÈVE *à l'universel.* (J. de Maistre.) *Les anciens* S'ÉLEVAIENT *rarement à l'idée de la vie collective de l'humanité dans un but final marqué par la Providence.* (H. Rigault.) *C'est par des degrés insensibles et infinis que l'on* S'ÉLÈVE *de l'idiotie la plus complète jusqu'au plus parfait développement de l'intelligence.* (Orfila.) *Le martyr peut être homme, mais de l'homme il doit* S'ÉLEVER *au saint.* (St-Marc Gir.) *Le public, en fait de sentiments, ne* S'ÉLÈVE *guère qu'à des idées basses, et c'est lui que les femmes font le juge suprême de leur vie.* (H. Beyle.) ‖ S'enorgueillir, se vanter : *Il* S'ÉLÈVE *trop pour qu'on ne cherche pas à l'humilier. Quiconque* S'ÉLÈVE *sera abaissé.* (Evangile.)

Qui *s'élève* est un fat, qui s'abaisse est un sot.
FAVART.

— *S'élever contre*, Attaquer de paroles, se récrier, prendre parti contre : *Tout le monde* S'ÉLÈVE CONTRE *un homme qui entre en réputation.* (La Bruy.) *Les rois* S'ÉLÈVENT CONTRE *les rois, les peuples* CONTRE *les peuples.* (Fléch.) ‖ Se révolter, protester contre :

Tout semble *s'élever contre* mon injustice.
RACINE.

— *S'élever au-dessus de*, S'assigner à soi-même un rang plus élevé que celui de : *Il cherche à* S'ÉLEVER AU-DESSUS DE *ses égaux. Du même fond d'orgueil dont on* S'ÉLÈVE *fièrement* AU-DESSUS DE *ses inférieurs, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi.* (La Bruy.) *Il y a des hommes qui ont la passion de vouloir* S'ÉLEVER AU-DESSUS DES *autres, quel que soit leur piédestal; tout leur est égal, pourvu qu'ils soient en évidence : tréteaux de charlatan, théâtre, trône, échafaud, ils seront toujours bien s'ils attirent les yeux.* (Chamfort.) ‖ Se rendre inaccessible à : *Il a su* S'ÉLEVER AU-DESSUS DE *la calomnie. Il* S'EST ÉLEVÉ, *par une austère sagesse,* AU-DESSUS DES *craintes et des espérances humaines.* (Fléch.)

— Prov. espagn. *La vérité, comme l'huile, s'élève au-dessus de tout,* La vérité finit toujours par être connue.

— Astr. anc. *S'élever sur*, S'approcher de l'apogée de son déférent : *Vénus* S'ÉLÈVE SUR *Mercure.*

— Mar. *S'élever en latitude*, Atteindre une latitude plus élevée, en se rapprochant du pôle. ‖ *S'élever en longitude*, S'éloigner du premier méridien. ‖ *S'élever de la côte*, S'en éloigner, en tenant le plus près du vent. ‖ *S'élever au vent d'une côte, d'un navire*, Suivre une marche qui place le navire de plus en plus au vent de l'objet. ‖ *S'élever à la lame*, Se laisser soulever sans secousses par les vagues qui viennent assaillir l'avant : *Bien* S'ÉLEVER À LA LAME *est une qualité très-précieuse, car, alors, la mâture, le gréement, l'artillerie fatiguent d'autant moins le navire, qui éprouve le moins de déliaison possible.* (Paris.)

— Impersonnell. : *Il* S'ÉLÈVE, *dans cette ville, cent nouvelles maisons par an. Il* S'ÉLEVA *un vent terrible. Il* S'ÉLEVAIT *un bruit qu'il fallut démentir. Il* S'ÉLEVA *parmi les fidèles des hommes ignorants et superstitieux.* (Mass.)

— **Syn. Elever, enlever, exhausser, hausser, lever, rehausser, relever, soulever.** Parmi ces verbes, *hausser* et *lever* seuls sont simples, les autres sont composés. *Hausser* signifie rendre plus haut ce qui l'était déjà, mais sans en changer la position; *lever* marque un changement dans la position : ce qu'on *lève* était couché, était à terre, était baissé, et on le met droit ou on lui fait quitter la terre. *Elever*, c'est *lever* du milieu de quelque chose et faire en sorte que la chose domine, prenne le dessus. *Enlever*, c'est *lever* avec force ou violence, en prenant possession de l'objet. *Relever*, c'est lever de nouveau, remettre dans son état naturel ce qui était tombé. *Soulever*, c'est *lever* en agissant par-dessous : un levier sert à *soulever* des fardeaux. *Exhausser* veut dire *hausser* considérablement ou excessivement, ou encore hausser par une construction nouvelle ajoutée à une première construction. *Rehausser*, c'est hausser de nouveau, hausser ce qui a baissé ou ce qui est déjà grand.

— **Antonymes.** Abaisser, abattre, affaisser, baisser, déprimer, ravaler, surbaisser.

— **Allus. hist. Ne pouvant s'élever jusqu'à moi, ils m'ont fait descendre jusqu'à eux,** Allusion à une inscription satirique que l'on trouva placardée sur le piédestal de la colonne Vendôme, le lendemain du jour où en fut descendue la statue du vainqueur d'Austerlitz.

La bataille d'Austerlitz venait de terminer une merveilleuse campagne de deux mois. Napoléon voulut honorer dignement la grande armée en érigeant, avec le bronze de douze cents canons enlevés aux Autrichiens et aux Russes, une colonne qui serait dédiée à la gloire des soldats français. Telle est l'origine de la colonne Vendôme, œuvre de l'architecte Lepère, qui fut terminée le 5 août 1810. Depuis la base jusqu'au sommet, se déroulent les plus brillants faits d'armes de la campagne de 1805. Napoléon avait eu le projet de la couronner de la statue de la Paix; mais la guerre ayant recommencé, il y fit placer sa propre image. Le vainqueur d'Austerlitz était représenté en empereur romain, la tête ceinte de lauriers.

En 1814, à l'époque de la première Restauration, on essaya de renverser ce monument de la gloire française. Ce fut un jour de fête pour l'aristocratie parisienne. On attacha un câble au cou de la statue, et des chevaux blancs tirèrent à toute force. Toutes les grandes dames du noble faubourg assistaient, comme à un spectacle, à cette triste exécution, et l'on en vit fixer à la corde leurs mouchoirs brodés et aider de leurs puérils efforts à la chute du colosse. Mais la colonne résista. On scia alors la statue, qui, précipitée à terre, se brisa en tombant. Les morceaux servirent à fondre la statue de Henri IV.

Toute la France ne s'associa pas à cette basse vengeance de ceux que le génie de Napoléon avait fait trembler pendant quinze ans, et le lendemain du jour où fut renversée sa statue, on trouva collée sur le piédestal cette protestation éloquente : *Ne pouvant s'élever jusqu'à moi, ils m'ont fait descendre jusqu'à eux.*

Ceci nous rappelle une protestation d'une tout autre nature. On venait d'élever à Louis XV, sur la place de la Concorde, une statue équestre. Aux façades du piédestal on avait sculpté en bas-relief les quatre vertus cardinales : la Prudence, la Justice, la Force et la *Tempérance*. C'était une ironie commise de bonne foi. Mais le trait vengeur ne se fit pas attendre, et le lendemain on lisait au pied de la statue cette épigramme sanglante :

Grotesque monument, infâme piédestal!
Les vertus sont à pied, le vice est à cheval!

En littérature, on a fait de nombreuses allusions à l'inscription qu'une main indignée traça sur le piédestal de la colonne Vendôme. En voici quelques-unes :

« Monsieur le marquis, me disait ce grand jurisconsulte, les temps sont mauvais; adoptons le peuple, pour qu'il nous adopte; *descendons jusqu'à lui, pour qu'il ne monte pas jusqu'à nous.* »

JULES SANDEAU.

« Le petit garnement, alléché par la vue de ces cinq petites têtes qui dépassaient les bords du nid et jetaient un premier regard sur la nature, avait d'abord secoué l'arbre de toutes ses forces; puis il avait cherché à abattre le nid à coups de pierres; voyant enfin tous ses efforts inutiles, il quitta sa veste et ses sabots, et monta à l'assaut. « Voilà un » drôle, me dis-je, qui comprend la politique » à sa manière : *ne pouvant les faire descen- » dre jusqu'à lui, il se décide à grimper jus- » qu'à eux.* »

Galerie de littérature.

« La pauvre enfant commençait à comprendre que son amour était sans espoir. *Elle ne pouvait monter jusqu'à son amant*, et elle savait la mère de Léon trop fière pour permettre à son fils de *descendre jusqu'à elle.* »

Revue de Paris.

ÉLEVEUR, EUSE s. (é-le-veur, eu-ze — rad. *élever*). Econ. rur. Personne qui se livre à l'élève des animaux : ÉLEVEUR *de chevaux, de bœufs, de moutons.* ÉLEVEUSE *de volailles.* ÉLEVEUR *de poissons.* ÉLEVEUR *de vers à soie. Les croisements peuvent être d'un grand secours à l'*ÉLEVEUR *expérimenté.* (Math. de Domb.) *Sans cesse les* ÉLEVEURS *d'oiseaux, les nourrisseurs de faisans gâtent, bouleversent, emportent des œuvres immenses qui ont coûté une saison.* (Michelet.)

ÉLEVURE s. f. (é-le-vu-re — rad. *élever*). Petit gonflement à la peau provenant d'une irritation de son tissu : *Avoir le visage couvert d'*ÉLEVURES.

ELEZ ou **ELETZ**, ville de la Russie d'Europe. V. IÉLETZ.

ELF-DALEN, bourg et paroisse de Suède, préfecture et à 110 kilom. N.-O. de Fahlun, sur le Dal-Elf; 3,000 hab. Importante exploitation de porphyre, avec scierie et ateliers de travail; mine de fer; sources minérales. On y admire surtout les belles cataractes que forme le Dal-Elf.

ELFES s. (èl-fe — du germanique : scandinave *älfr*, anglo-saxon *aelf*, ancien allemand *alp*, etc.). Mythol. Nom donné dans le moyen âge à deux classes d'esprits des deux sexes, les uns beaux et bienfaisants, les autres laids et méchants, que les enfants nés le dimanche avaient seuls le privilége de voir : *Thomas d'Ercildoune, dit le Rimeur, fut conduit dans Elfland par la reine des* ELFES, *et y demeura sept ans.* (Complém. de l'Acad.)

C'est la nuit que les *elfes* sortent
Avec leur robe humide au bord,
Et sous les nénufars emportent
Leur valseur de fatigue mort.
TH. GAUTIER.

‖ On dit aussi ELVES.

— **Encycl.** Linguist. Kuhn compare ce nom au sanscrit *arbha*, qui, dans la mythologie védique, désigne des êtres bienfaisants et industrieux, vivant en bonne intelligence avec les dieux supérieurs, pour lesquels ils travaillent à l'occasion. Leur nom, comme adjectif, signifie habile, adroit, inventif, et, comme substantif, artisan habile, surtout à forger et à construire des chars. Il dérive de la racine *rabh*, agir hardiment, avec *â* préfixe, commencer, entreprendre. Lassen a rapproché de *arbhu* le grec *Orpheus*, tout en avouant que les traditions relatives au chantre thrace n'offrent aucun rapport avec celles du *Rigvéda*, et Kuhn adopte ce rapprochement en cherchant dans les elfes de la Germanie, grands amateurs de musique et de chant, un chaînon qui relie Orphée aux *arbhas* de l'Inde. Les attributs des elfes sont plus variés que ceux de leurs confrères de l'Inde, et leur sphère d'action est plus étendue. Ils se divisent en plusieurs classes, les blancs, les noirs, les gris, les bruns, suivant leur caractère bon ou méchant; les uns beaux et gracieux, les autres laids et difformes. Ils se confondent plus ou moins avec les nains, *dvergar*, qui se rapprochent des *arbhas* par leur habileté comme artisans et forgerons. D'un autre côté, les *alfâr*, êtres lumineux qui habitent l'air et qui se plaisent à la musique et à la danse, ressemblent mieux aux *maruts* indiens, génies de l'air, qui, à leur tour, s'identifient par plusieurs points avec les *arbhas*. C'est donc avec raison que Pictet, auquel nous devons tous ces rapprochements, remarque qu'un fonds commun de croyance, simple à son origine, s'est développé plus tard dans plusieurs directions chez les Indiens et chez les Germains. Pictet semble en outre, et nous sommes de son avis, assez disposé à rapporter au même groupe le cymrique *rhaib*, fascination, *rheibiaw*, ensorceler, *rheibiwr*, *rheibes*, sorcier, sorcière.

— Hist. Les *elfes* sont des génies de la mythologie du Nord, formant, avec les ondines, les salamandres et les gnomes, des groupes d'esprits élémentaires respectivement identifiés avec l'eau, le feu, la terre et l'air. Les *elfes* sont les esprits de l'air; la foi et la poésie des peuples de l'Europe les ont adoptés sous ces noms plutôt que sous leur nom grec de sylphes. Ce sont des esprits capricieux, de dimensions infimes, mais d'une puissance redoutable. Leur taille n'excède pas la longueur du pouce d'une jeune fille, et cependant ils peuvent soulever des blocs de granit, entourer de liens étroits l'homme le plus robuste et faire osciller une maison. Les sagas du Nord les divisent en *elfes* bons et mauvais, ou légers et sombres; les premiers ont des yeux scintillants comme des étoiles, un teint plus brillant que le soleil et des cheveux d'un jaune d'or; les seconds sont plus noirs que la poix et excessivement dangereux. Les *elfes* portent ordinairement des souliers de verre et un bonnet auquel est suspendue une petite sonnette. Celui qui a le bonheur de trouver une de ces pantoufles ou une de ces clochettes peut obtenir de l'*elfe* qui l'a perdue la réalisation de tous ses souhaits. Quelquefois les *elfes* portent, en guise de coiffure, les fleurs de la digitale pourprée. Leurs attouchements sont fort dangereux; l'homme tombe malade et succombe sous une fièvre violente, sans qu'on ait pu découvrir la véritable cause de son mal; quelquefois les *elfes* soignent pourtant les malades par dévouement dans telle famille ou telle autre qui leur a fait du bien. Mais d'ordinaire ils attendent avec impatience la mort des hommes, car les cadavres leur reviennent, et leur lieu de réunion de prédilection est le cimetière. Le bien et le mal se partagent alternativement la domination de ces êtres supérieurs; ce sont des anges déchus dont les péchés et les fautes n'ont pas été assez graves pour mériter l'enfer, mais qui resteront jusqu'au jour du jugement dernier dans l'incertitude la plus grande sur l'éternité qui les attend. Dans leurs actions, l'élément diabolique prend à chaque instant le dessus; leur beauté, le luxe de leurs habitations ne sont alors qu'illusions et tromperies. Une de leurs fantaisies les plus perverses est de voler aux mères leurs enfants les plus roses et les plus jolis pour y substituer un petit monstre qui n'est qu'un *elfe* malade, doué de tous les vices, que rien ne pourra corriger et qui appellera tous les malheurs sur la maison et ses habitants.

En Irlande, les *elfes* s'appellent *cluricaun* (nain); ceux-ci sont toujours seuls et se montrent le jour sous la forme de petits vieillards revêtus d'habits passés de mode. Ils ne cherchent qu'à tromper les hommes, et bien rarement on arrive à être plus fin qu'eux. Leur grande occupation est de faire des souliers tout en sifflant un air, mais ils disparaissent dès qu'un homme s'approche pour les surprendre. Le cluricaun connaît les endroits où sont cachés les trésors, mais il ne consent à révéler ce secret que lorsqu'il y est contraint par la force. Il possède une petite bourse de cuir qui contient un schelling, qu'il retrouve toujours dès qu'il l'a dépensé. Cette pièce de monnaie s'appelle le schelling du bonheur (*spre na skillenagls*) et peut se comparer aux cinq sous du Juif errant. L'*elfe* aime beaucoup à fumer et à boire, et il connaît la recette mystérieuse pour fabriquer de la bière avec de la bruyère.

La reine des *elfes* s'appelle *Banschi* (la Dame

blanche) et appartenait, pendant son existence, à d'anciennes et illustres familles auxquelles elle apparaît au moment de la mort d'un de leurs membres. Elle porte un grand manteau blanc, et un long voile couvre sa tête. Sous les eaux s'étend un pays où les prés verdoient, où les arbres fleurissent, où les villes et les palais resplendissent d'or et de marbre : c'est le *pays de la jeunesse* (*phiema na oge*), l'heureux séjour des *elfes*, dans lequel on ne vieillit jamais et où les années passent aussi vite que les minutes. A de certains jours, au lever du soleil, les *elfes* apparaissent à la surface de l'eau, brillants de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel ; en chantant et en dansant, ils effleurent les vagues, sans que leur pied léger y imprime même une trace, puis ils s'évanouissent dans le brouillard.

En Ecosse, les *elfes* s'appellent *doane shi* (les bonnes gens). Comme en Irlande, on croit que ce sont des anges qui se sont laissé tenter par le diable, et qui, pour punition de leur faiblesse, ont été précipités du ciel et condamnés à errer par monts et par vaux jusqu'à ce qu'une sentence suprême leur assigne un sort éternel. Leur extérieur est de toute beauté et a gardé les traces de sa divine origine ; ils sont petits, mais tout chez eux est en proportion. Les *elfes* féminins surtout sont les êtres les plus ravissants ; leurs yeux brillent comme des étoiles, leurs lèvres ont la couleur du corail, leurs dents sont de l'ivoire, et leur chevelure d'un brun foncé se déroule en masses touffues sur leurs épaules. Dans tous leurs plaisirs ils mettent une passion extrême ; la danse surtout, qui est accompagnée d'une musique fort agréable, est leur occupation habituelle, et, à la clarté de la lune, ils ne manquent pas de sortir des collines de gazon qui leur servent d'habitation, pour danser en rond. Vis-à-vis des hommes, ils sont toujours un peu défiants et envieux, et, quoiqu'ils ne leur veuillent pas autant de mal que ceux de l'Irlande, ils ne manquent pas l'occasion de leur être désagréables. Les highlanders n'aiment pas à prononcer leur nom, surtout le vendredi où leur influence est toute-puissante ; d'ailleurs, on ne parle des *elfes* qu'avec le plus grand respect, car on n'est jamais sûr qu'ils ne sont pas, grâce au don de l'invisibilité, tout près de vous. Pour leurs longues courses, ils ont des chevaux blancs, et souvent on entend le bruit de ces cavalcades, sans jamais les entrevoir. On rapporte qu'à différentes reprises des hommes ont été attirés par des *elfes* dans leurs demeures ; s'ils commettent l'imprudence de toucher aux friandises qu'on leur offre, ils tombent au pouvoir des génies et ne peuvent plus retourner sur la terre qu'après un séjour de sept ans dans les habitations souterraines. En 1586, une femme appelée Talico Peason fut accusée d'avoir des relations avec la reine des *elfes*. Elle avoua avoir été à sa cour pour rendre visite à des parents qu'on lui avait enlevés, et sur cette déclaration elle fut brûlée vive.

Les *elfes* sont munis d'une arme terrible qu'on appelle l'*elfbolt* et qu'ils lancent contre les hommes et les animaux avec une telle assurance, qu'ils ne manquent jamais de percer le cœur et de produire la mort immédiate. Les *elfes* sont aussi les artistes et les artisans les plus adroits et les plus habiles. Ils sont, chacun pour soi, et tailleurs, et tisserands, et cordonniers.

Les mêmes idées sur les *elfes* sont répandues dans le pays de Galles. Là, ils redoutent Dieu et prennent la fuite au nom de Jésus ; ils ont des armes en pierre, des carquois en peau de serpent et des flèches empoisonnées, fabriquées avec les os des squelettes humains qu'on trouve à l'endroit où les domaines de trois seigneurs se touchent. Leurs cheveux jaunes sont retenus par des peignes en or ; aux pieds ils ont des sandales en argent, et sur le corps une robe verte ornée de fleurs. Malheur au fermier qui s'attire leur colère ! Ils empoisonnent ses troupeaux en les piquant avec une flèche trempée dans le jus de la ciguë, et ses champs ne produisent que de l'ivraie. Une colline verte, une clairière dans la forêt sont leurs lieux de réunion ; là ils dansent, et les brins d'herbe gardent une trace argentée de leurs pas. Comme ceux d'Ecosse et d'Irlande, les *elfes* du comté de Galles sont invisibles ; l'œil humain le plus exercé les aperçoit quelquefois assis au pied d'un arbre auprès d'une source. Quelques puits, dans lesquels on entend des cris d'enfant, des voix plaintives, le son des cloches et des accords d'harmonie, indiquent l'entrée dans le royaume des *elfes*. Leur séjour a été dépeint avec les couleurs les plus séduisantes. Au milieu coule un fleuve rouge, alimenté par tout le sang répandu sur la terre ; un soleil artificiel éclaire les maisons et les palais, couverts en or et construits en cristal. Celui qui y pénètre et prononce une syllabe seulement appartient pour toujours aux *elfes*.

Le jour de la Toussaint, tous les *elfes* se mettent en campagne, et alors il est fort dangereux de dormir en plein air, surtout aux heures de midi et de minuit. Il n'y a pas de mauvais tour ou de larcin que ces génies ne commettent alors ; ils volent les enfants, et à ce propos la légende wallone donne l'explication de cette manie d'enlever aux mères leurs derniers nés. Tous les sept ans, ils doivent abandonner au diable leur dixième enfant, et, autant que possible, ils tâchent de lui donner à la place de leur enfant celui des autres.

Dans la mythologie scandinave, les *elfes* ou *alfs* sont de deux sortes : les blancs, qui sont plus brillants que le soleil et qui habitent *Alfheim*, la demeure du dieu Frey, tout près du frêne Ygdrasil, c'est-à-dire dans l'air ; on les appelle *lios-alfar*, esprits lumineux, bons génies ; et les nains (*dock-alfar*), qui demeurent dans les entrailles de la terre et ne sortent que la nuit ; quand les rayons du soleil les surprennent, ils sont changés en pierres. L'*Edda* raconte que les *alfs* ont une langue particulière, différente de celles des dieux, des géants et des hommes. Ils connaissent l'avenir et possèdent le don de prophétie ; ils savent aussi ce qui se passe dans le présent à de grandes distances. Leur habileté dans tous les arts surpasse toute imagination, et les dieux mêmes ne peuvent les égaler.

ELFINE s. f. (èl-fi-ne — rad. *elfe*). Mythol. Femme d'elfe, qui apparaît sous la figure d'un cheval ou sous celle d'une très-belle femme. ‖ On dit aussi ELFE s. f.

ELFKARLEBY, bourg de Suède, préfecture et à 81 kilom. N. d'Upsal, sur le Dal-Elf, près de son embouchure dans la Baltique ; 1,700 hab. Usines à fer ; belle chute du Dal-Elf, qui forme une cascade de 16 mètres d'élévation.

ELFLAND, **ELFINLAND** (*pays des elfes*), pays imaginaire dont les Ecossais ont fait le royaume des elfes.

ELFLÈDE, princesse anglaise. V. ETHELFLÈDE.

ELFSBORG ou **WENERSBORG**, une des 24 læn ou préfectures de la Suède, dans l'ancienne province de Gothie occidentale, entre la Norvége et la préfecture de Gothembourg à l'O., la préfecture de Jœnkœping au S., celle de Skaraborg et le lac Wener à l'E., celle de Carlstad au N. Ch.-l. Wenersborg ; 12,698 kilom. carrés, et 276,426 hab. Culture des céréales et des pommes de terre. Elève de bétail ; exploitation de fer. C'est une des provinces les plus industrieuses de la monarchie suédoise ; la fabrication des toiles y est très-importante. Nombreuses scieries de planches. La préfecture est subdivisée en 6 bailliages et renferme 233 paroisses.

ELGÉBAR s. m. (èl-jé-bar). Astr. Nom arabe de Rigel, étoile de première grandeur qui fait partie de la constellation d'Orion.

ELGER (Otmar), peintre suédois. V. ELLIGER.

ELGG, bourg de Suisse, cant. et à 29 kilom. N.-E. de Zurich ; 1,400 hab. Près du bourg, une éminence porte un château moderne construit sur l'emplacement d'une forteresse du XIe siècle. Aux environs, verreries et mines de houille considérables.

EL-GHOR, nom moderne d'une grande vallée de la Palestine, dans laquelle serpente le Jourdain, entre la mer Morte au S. et le lac de Tibériade au N. Cette large vallée est périodiquement inondée par les nombreux *wadi* ou torrents qui, descendant des montagnes voisines, portent leur tribut au Jourdain. Près de la mer Morte, elle présente en certains lieux l'aspect d'un véritable marécage ; sur d'autres points se trouvent des fourrés qu'habitent des panthères et quelquefois des lions. Des touristes y ont vu des colibris. Cette vallée est très-pittoresque. Çà et là se dressent des falaises et des rochers entre lesquels se voient des jardins naturels couverts de lauriers-roses. Ces jardins sont formés par des flaques d'humus provenant des antiques alluvions du Jourdain. La vallée est surtout remarquable par sa profondeur, qui est d'environ 400 mètres au-dessous du niveau de la mer dans ses parties les plus basses, c'est-à-dire à l'embouchure du Jourdain dans la mer Morte.

ELGIA, dans la mythologie scandinave, est une des neuf filles qu'Odin engendra avec l'Aurore.

ELGIN, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de son nom, sur la rive droite de la Lossie, à 162 kilom. N. d'Edimbourg, à 8 kilom. de la mer du Nord, dans une vallée nommée jadis le Jardin de l'Ecosse ; 7,277 hab., qui envoient un membre au parlement. Tanneries, brasseries, distilleries, imprimeries ; musée très-intéressant pour ceux qui veulent étudier la géologie de cette contrée de l'Ecosse. De la belle cathédrale d'Elgin, fondée en 1224, brûlée en 1390, reconstruite de 1407 à 1420, il ne reste que les deux tours occidentales, le chœur, le grand autel, deux tourelles et la maison du chapitre. Ces belles ruines peuvent rivaliser avec celles de Melrose. Les touristes visitent avec intérêt, aux environs d'Elgin, le monument du duc de Gordon, près des ruines d'un vieux château crénelé ; le château de Spynie ; l'abbaye de Pluscardine et le port de Lossiemouth.

ELGIN (COMTÉ D'), division administrative du N.-E. de l'Ecosse, entre la mer du Nord au N., les comtés de Nairn et d'Inverness à l'O. et au S., de Banff et de Spey à l'E ; 217,000 hectares, et 42,695 hab. Ch.-l. Elgin. Le Spey, la Lossie et le Findhorn, tributaires du golfe de Murray, sont les principales rivières du comté ; le lac le plus remarquable est le Spynie. La partie septentrionale du comté est agréablement coupée de plaines et de collines en partie cultivées et en partie boisées. Ses côtes sont souvent attaquées par la mer, qui depuis longtemps y forme des dunes, dont les sables, en s'étendant graduellement, ont ruiné plusieurs paroisses.

ELGIN, ville des Etats-Unis, Etat d'Illinois, comté de Kane, sur le Fox-River, à 67 kilom. N.-O. de Chicago ; 6,000 hab. Commerce actif et d'une importance toujours croissante. Distilleries, fabriques d'instruments agricoles, manufactures de coton. ‖ Comté du Canada occidental, sur la côte N. du lac Erié. 1,760 kilom. carrés ; 27,500 hab.

ELGIN (Thomas BRUCE, comte DE KINCARDINE et D'), diplomate anglais, né en Ecosse en 1766, mort à Paris en 1841. Après avoir passé quelques années au collége d'Harrow et à celui de Westminster, il entra à l'université de Saint-André et termina ses études sur le continent. Etant entré dans l'armée, il atteignit rapidement le grade de général ; mais il resta peu de temps au service et sa vie se passa presque tout entière dans les missions diplomatiques. Il fut successivement envoyé à Bruxelles en 1792, à Berlin en 1795 et à Constantinople en 1799. Le noble lord doit sa réputation à la célèbre collection de marbres rapportée par lui d'Athènes et déposée aujourd'hui au *British Museum*. L'histoire de l'acquisition de ces sculptures, bien connue de tous ceux qui ont lu le *Child Harold* de Byron, peut se résumer en quelques mots. Lorsque lord Elgin fut nommé au poste d'ambassadeur à Constantinople, on lui suggéra la pensée que les restes de l'art antique, dispersés sur le sol de la Grèce, seraient d'un grand secours aux études des artistes européens. Frappé de cette idée, il la communiqua au gouvernement anglais ; mais les événements militaires d'alors ne permirent pas d'accorder une grande attention au rapport qu'il fit à ce sujet. Encouragé cependant par l'approbation et l'appui de sir William Hamilton, lord Elgin, rentré dans la vie privée, résolut de rapporter les plus beaux de ces marbres à ses risques et périls. Accompagné de deux architectes, de deux modeleurs et de deux peintres, parmi lesquels se trouvait Lusieri, un artiste italien du plus grand mérite, il se rendit à Athènes en 1800. Là il rencontra d'abord de grands obstacles de la part des Turcs ; mais les choses changèrent de face lorsque l'armée française eut évacué l'Egypte. Alors, grâce à la cupidité des autorités turques, il put exécuter son projet et réunit une admirable collection de statues, de bas-reliefs, de colonnes, de chapiteaux, des fragments d'anciens monuments qui se trouvaient dans les églises et dans les couvents, des vases, des bronzes, des camées, des monnaies. En 1814, lord Elgin fit embarquer les inappréciables chefs-d'œuvre dont il était devenu possesseur et au nombre desquels se trouvaient les bas-reliefs de la frise et du fronton du Parthénon. Une partie, heureusement peu importante, de cette collection périt dans un naufrage près de Cérigo ; le reste fut acheté par le gouvernement anglais au prix de 875,000 francs et déposé au *British Museum*, où il figure sous le nom de *marbres d'Elgin* (*Elgin marbles*). Cette collection, une des plus intéressantes pour l'étude de l'art antique, est principalement composée de sculptures arrachées au Parthénon, et de fragments ou débris trouvés dans les fouilles, à la base de l'édifice. Ces sculptures étaient de trois espèces : les statues colossales des frontons, les métopes et les frises. Des premières, la collection d'Elgin comprend des statues ou fragments de statues des deux frontons ; les reliques du fronton de l'est, qui représentait la naissance de Minerve, sont les mieux conservées ; celles du fronton où Neptune disputait à Minerve la possession de l'Attique ne se composent que de torses et de fragments trouvés dans les fouilles. Des 92 métopes du temple, la collection en contient 15 provenant du côté méridional, où était figuré en haut-relief le combat des Centaures et des Lapithes, et un moulage d'une autre métope qui se trouve actuellement au Louvre. Les plaques des frises représentant en bas-relief la grande procession panathénaïque sont les plus nombreuses et les mieux conservées. Des ruines qui entourent l'Acropole d'Athènes, lord Elgin a en outre tiré la colossale statue de Bacchus, provenant du monument chorégique de Thrasylle, l'une des cariatides du temple de Pandrosus, une portion de la frise de l'Erechthéion et des fragments de colonnes ; de plus, il recueillit des bas-reliefs du temple d'Aglaure, et, dans l'île d'Egine, des statues qui ornaient le fronton du temple panhellénien et qui ont un haut intérêt artistique. Antérieures à Phidias, elles sont les uniques spécimens du vieux style grec, en même temps qu'elles initient aux représentations mythologiques primitives. Quant aux autres parties de la collection, œuvres pour la plupart de Phidias et des artistes qui collaborèrent avec lui, Alcamène, Agoracrite et Colotès, elles ont considérablement modifié les idées admises jusqu'ici sur l'art grec. Visconti, dans deux *Mémoires*, a non-seulement expliqué le développement des frises qui représentent les panathénées et reconstruit chaque monument en remettant en place tous les détails, mais encore déduit une foule de notions nouvelles sur la sculpture et l'architecture grecques. Les *marbres d'Elgin* comprennent en outre un grand nombre d'inscriptions recueillies à Athènes et dans le voisinage et relatives surtout aux soldats morts à Potidée.

La première portion de ces trésors de l'antiquité, expédiée de Grèce par lord Elgin, parvint en Angleterre en 1808 et y excita des transports de joie et d'admiration, auxquels se mêlèrent néanmoins des sentiments d'indignation pour ce que l'on considérait comme un acte de vandalisme. De plus on éleva des doutes sur la valeur artistique de ces objets d'art, et il s'en trouva qui affirmèrent que lord Elgin avait dépensé beaucoup de temps et d'argent pour se procurer des marbres romains médiocres, du temps d'Adrien. L'acquisition fut d'abord refusée par le parlement ; toutefois, le célèbre peintre Haydon en établit la haute valeur et justifia son enthousiasme. La conduite de lord Elgin resta toujours diversement jugée, en Angleterre et en Europe. Les uns l'ont loué d'avoir préservé ces chefs-d'œuvre d'une destruction imminente et de les avoir soustraits au vandalisme des Turcs ; les autres lui ont reproché de s'être montré plus vandale que les Turcs eux-mêmes. Clarke, dans ses *Voyages dans diverses contrées de l'Europe*, appelle la manière dont lord Elgin s'était formé sa collection « un sacrilége indigne, commis au nom de la nation anglaise ; » lord Byron, dans son poëme de *Child Harold*, a surtout imprimé au nom d'Elgin une indélébile flétrissure : « Rougis, Calédonie, dit-il, d'avoir un tel fils ! Angleterre, réjouis-toi de ne pas le compter au nombre de tes enfants ! » Et, revenant à Athènes, sur la même idée, l'illustre poëte grava ces mots sur le Parthénon mutilé :

Quod non fecerunt Gothi
Fecerunt Scoti.

Les accusations, les injures, les regrets sont devenus maintenant moins acerbes ; à part quelques touristes et les artistes assez heureux pour visiter Athènes, personne ne lance plus la pierre à lord Elgin. On apprécie à sa juste valeur les services qu'il a rendus en mettant à la portée des artistes, aussi bien qu'en sauvant des ravages du temps, ces chefs-d'œuvre de l'antiquité. La guerre de Grèce (1824-1827), et surtout le siége d'Athènes, qui a fait tant de ruines, où le Parthénon a tant souffert, a été pour beaucoup dans cet apaisement. Les événements ont donné raison à lord Elgin ; encore une convulsion semblable, et c'en était fait de ces précieux débris, dont la perte eût été irréparable.

Plusieurs années avant sa mort, lord Elgin était venu s'établir à Paris qu'il ne quitta plus qu'à de rares intervalles. Il a publié un mémoire justificatif intitulé : *Memorandum on the subjects of the earl of Elgin poursuits in Greece* (Londres, 1811). Cet ouvrage a été traduit en français sous le titre d'*Antiquités grecques* ou *Notices sur les recherches faites en Grèce, etc.* (1820).

On peut encore consulter sur les *marbres d'Elgin* les ouvrages suivants : *Lettres du chevalier Ant. Canova*, et deux *Mémoires* sur les ouvrages de sculpture de la collection du comte d'Elgin, par Visconti (Londres et Paris, 1816, in-8°) ; *Lettres écrites de Londres à Rome*, adressées à M. Canova, sur les marbres d'Elgin, par M. Quatremère de Quincy (Rome et Paris, 1818, in-8°) ; *Elgin marbles* (London, 1816, in-4°) ; *Elgin marbles exemplified, etc.*, by Rich. Lawrence (London, 1818, in-fol.).

ELGIN (James BRUCE, comte D'), homme politique anglais, fils du précédent, né en 1811, mort en 1863. Il fit ses études à l'université d'Oxford et entra dans la carrière politique, en 1841, comme représentant de la ville de Southampton à la chambre des communes ; la même année, la mort de son père lui ouvrit la chambre haute. Il donna, dès ses débuts parlementaires, de telles preuves d'une capacité hors ligne, que lord Stanley (plus tard lord Derby), qui était à cette époque ministre des colonies, le nomma en 1842 gouverneur de la Jamaïque. Il fit tous ses efforts pour rétablir par de sages mesures la prospérité de cette île, qui avait beaucoup décliné depuis l'émancipation des esclaves ; s'il n'y parvint pas complètement, il réussit cependant à introduire des améliorations notables dans l'état général de la colonie et sut s'attirer l'estime universelle de ses administrés. En 1846, il fut appelé au poste, plus difficile encore, de gouverneur général du Canada, qui se trouvait alors livré à une agitation extrême. Il commença par rétablir la tranquillité et s'occupa ensuite sans relâche de la prospérité matérielle du pays. Ce fut sous son administration que fut construit le premier chemin de fer du Canada ; le commerce et l'industrie firent des progrès rapides, et la population se renforça par de nombreuses émigrations venues d'Europe. Le traité international conclu, en 1854, entre le Canada et les Etats-Unis, fut le dernier acte de son administration. Il revint en Angleterre, où il reçut l'accueil le plus flatteur, et chacun vit en lord Elgin un homme auquel la patrie pouvait demander encore d'importants services. Cependant il refusa d'entrer dans le cabinet formé en 1855 sous la présidence de lord Palmerston ; il ne voulut pas non plus du gouvernement de l'Australie, qu'on lui offrit peu de temps après, mais accepta, en 1857, la mission d'aller, comme plénipotentiaire, en Chine, pour résoudre les complications qui avaient surgi entre cette contrée et l'Angleterre. L'explosion du soulèvement des Indes le retint longtemps à Calcutta, parce qu'il dut mettre les troupes qu'il avait sous ses ordres à la disposition du gouvernement de cette

ville; aussitôt qu'il eut recouvré sa liberté d'action, il commença les opérations diplomatiques et militaires contre les Chinois avec une telle énergie, qu'au mois de juin 1858 l'ennemi fut forcé de conclure le traité de Tien-Tsin, qui était tout à l'avantage de l'Angleterre. Lord Elgin venait à peine de rentrer dans sa patrie, où il avait été nommé directeur général des postes par le ministère Palmerston, que la rupture, par la Chine, du traité récemment conclu le rappela de nouveau dans cette contrée lointaine. On trouvera à l'article CHINE les détails de cette expédition, à laquelle l'armée française prit une part si glorieuse et qui se termina par la prise de Pékin et par le traité de 1860.

En 1862, lord Elgin fut appelé au gouvernement général des Indes, en remplacement de lord Canning; il s'acquitta avec son activité habituelle des devoirs de sa nouvelle charge, mais le climat de la colonie devait lui être fatal, comme à ses deux prédécesseurs, et, dix-huit mois après avoir été chargé de ces hautes fonctions, il mourut à Dhuramsalla, dans le Pendjaub, emportant les regrets sincères de ses administrés. — De ses deux frères, l'aîné, Robert BRUCE, avait été gouverneur militaire du prince de Galles et mourut en 1862 avec le grade de major général. — Le second, Frédéric-Guillaume BRUCE, diplomate distingué, nommé en 1859 ambassadeur en Chine, est passé en la même qualité aux Etats-Unis en 1865.

ELGOIBAR, bourg d'Espagne, prov. de Guipuzcoa, à 13 kilom. de Vergera, sur la rive droite de la Deva; 2,062 hab. Fabriques de canons de fusil et d'escopettes; usine où se forent les canons de la fabrique de Palencia. Exportation de fer, d'acier et de laines. Aux environs, eaux minérales, salines, thermales, d'Alzola.

ELGUETA, bourg d'Espagne, prov. de Guipuzcoa, à 40 kilom. S.-O. de Saint-Sébastien; 2,000 hab. Eglise paroissiale et hôtel de ville assez remarquables; manufactures de toiles, quincaillerie.

EL-GUISR, plateau élevé au centre de l'isthme de Suez, dont le nom signifie le *seuil* ou le *talus*. Le canal de Suez a coupé une partie de cette élévation. Une ville déjà importante a été fondée sur les hauteurs d'El-Guisr.

ELHABOR s. m. (é-la-bor). Astr. Nom arabe de Sirius, la plus brillante des étoiles de la constellation du grand Chien.

ELHUYAR (Fauste D') Y DE SUVISA, chimiste et minéralogiste espagnol, né à Logroño en 1755, mort en 1833. Il devint professeur à l'école de Vengara, en Biscaye, et s'y livra à des expériences sur le tungstène qui lui ont fait attribuer la découverte de ce métal. Il est vrai qu'il a été le premier à l'isoler; mais Scheele, avant lui, l'avait reconnu et avait même nommé acide du *tungstène* l'une des substances qui constituent le wolfram. Elhuyar fut chargé ensuite (1788) de l'intendance générale des mines de Mexico, où il fonda une école royale des mines, et ne revint en Europe que lorsque la révolution l'eut chassé des possessions américaines de l'Espagne. Nommé alors directeur général des mines, ministre d'Etat, il s'occupait activement d'organiser sur un pied tout nouveau le service de cette administration, lorsqu'il fut enlevé par une attaque d'apoplexie foudroyante. Il a écrit un traité sur la *Théorie de l'amalgamation*, des mémoires sur *le Monnayage* (1818), sur l'*Etat des mines de la Nouvelle-Espagne*, sur l'*Exploitation des mines de l'Espagne*, etc. Elhuyar était lié avec un grand nombre de savants et d'hommes distingués, notamment avec Al. de Humboldt, à qui il fournit beaucoup de données intéressantes pour son *Essai politique sur le Mexique*.

ELIA (SANTA-), bourg d'Italie, prov. de Molise, district et à 20 kilom. N.-E. de Campo-Basso, ch.-l. de cant.; 3,500 hab. Récolte et commerce d'huile, de fruits, de céréales.

ELIA, franciscain italien, né à Cortone à la fin du XIVe siècle. Il fut le compagnon et le successeur de saint François de Paule. On lui a faussement attribué un livre écrit par un autre Elia, dont la vie n'est pas connue; c'est un ouvrage d'alchimie intitulé : *Opusculum acutissimi celeberrimique philosophi Æliæ Canossæ Messinanensis in arte alchymica* (1434).

ELIACIM ou **ELIAKIM**, roi de Juda, fils de Josias, vivait à la fin du VIIe siècle av. J.-C. Il fut placé sur le trône par Néchao, roi d'Egypte, en 608, et frappé, par le même roi, d'une contribution de 100 talents d'argent et de 1 talent d'or. A son tour, Nabuchodonosor s'empara de la Judée et tint trois ans Eliacim sous sa domination. Le roi de Juda se révolta ensuite, fut battu et emmené prisonnier à Babylone, après un règne de onze ans.

ELIACIN, personnage d'*Athalie*, le chef-d'œuvre de Racine. Eliacin, désigné aussi sous le nom de Joas dans la tragédie, est le petit-fils d'Athalie. Echappé au massacre de toute sa famille, ordonné par cette reine cruelle, il a été élevé dans le temple par le grand prêtre Joad, comme l'unique rejeton de la race de David. Athalie, en proie aux terreurs d'un songe qui lui a montré un enfant la frappant d'un coup mortel, se présente subitement dans le temple et reconnaît sa vision nocturne sous les traits du jeune Eliacin, mais sans soupçonner qu'il est son petit-fils. C'est alors que s'engage le célèbre dialogue si souvent cité comme un modèle de grâce, d'à-propos, d'innocence et d'ingénuité :

ATHALIE.

Comment vous nommez-vous?

JOAS.

J'ai nom Eliacin.

ATHALIE.

Votre père?

JOAS.

Je suis, dit-on, un orphelin
Entre les bras de Dieu jeté dès mon enfance,
Et qui de mes parents n'eus jamais connaissance.

. . . .

ATHALIE.

Où dit-on que le sort vous a fait rencontrer?

JOAS.

Parmi des loups cruels prêts à me dévorer.

. . . .

ATHALIE.

Mais de vos premiers ans quelles mains ont pris soin?

JOAS.

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin?

. . . .

ATHALIE.

. . . Quel est tous les jours votre emploi?

JOAS.

J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi;
Dans son livre divin on m'apprend à la lire,
Et déjà de mes mains je commence à l'écrire.

. . . .

ATHALIE.

Quels sont donc vos plaisirs?

JOAS.

Quelquefois à l'autel
Je présente au grand prêtre ou l'encens ou le sel;
J'entends chanter de Dieu les grandeurs infinies;
Je vois l'ordre pompeux de ses cérémonies.

. . . .

Indépendamment de l'ingénuité, de l'ironie candide qu'il montre parfois dans ses réponses, Eliacin est resté le type de ceux qui, dans leur jeunesse ou à leurs débuts, sont l'unique espoir d'un parti, et c'est dans ce sens qu'on y fait souvent allusion, mais presque toujours sous une forme à travers laquelle perce une intention méchante et railleuse.

ELIÆSEN (Povel), théologien danois. V. ELIE (Paul).

ÉLIAGE s. m. (é-li-a-je — rad. *élier*). Econ. rur. Syn. de SOUTIRAGE.

ELIAS (Mathieu), peintre hessois de l'école française, né à Peene, près Cassel, en 1658, mort à Dunkerque en 1741. D'une origine obscure, fils d'une blanchisseuse, il n'eut en ses jeunes années d'autre occupation que celle de garder, dans les pâturages de sa commune, la maigre vache qui faisait toute la fortune de sa mère. Dans ces longues heures, il essayait de modeler avec de la terre de petites figures d'un certain aspect. Descamps, son biographe, ajoute même qu'il bâtissait, par le même procédé, sur de longues ardoises, des paysages en relief où respirait, à défaut de talent, un véritable amour de la nature. Il va sans dire que le pâtre inspiré cachait avec soin ces essais à sa famille. Mais le hasard se chargea de mettre en lumière les instincts du berger architecte. Un certain Corbeen, que Descamps désigne comme un peintre estimé, eut occasion, dans ses promenades à travers champs, de rencontrer le pâtre et de voir ses bas-reliefs. Frappé des dispositions qu'il annonçait, il l'emmena avec lui à Dunkerque et lui donna les premières notions de son art. Le jeune Elias avait alors seize ans au plus; il travailla de toutes ses forces et fit de rapides progrès. A vingt ans, alors que les secrets du métier lui furent devenus familiers, il vint à Paris, s'y fit connaître et s'y maria. Son intérieur était charmant et la réputation lui était venue. Mais bientôt il perdit sa femme. Il vint habiter Dunkerque près de son bienfaiteur. Là, grâce au travail et à l'amitié, il sentit diminuer sa douleur et il arriva presque heureux à une grande vieillesse. Descamps nous donne, à ce propos, mille détails intéressants sur son existence : « Il menait une vie réglée, dit-il, était très-estimé pour sa douceur, n'aimait point à faire des élèves, dont on ne lui connaît qu'un seul, Carlier. En arrivant à Paris, il avait une couleur crue et triviale; il la rendit très-naturelle depuis : ses draperies devinrent plus larges et se sentirent plus de la nature. Son dessin était assez correct; il composait bien, mais avec une peine étonnante. Il était long à produire, et c'était pour cacher cette peine qu'il ne voulait avoir personne auprès de lui lorsqu'il travaillait. Ses ouvrages, dix ans avant sa mort, devinrent maniérés. »

L'œuvre d'Elias est considérable et se trouve presque tout entière à Dunkerque et à Cassel. Parmi les plus remarquables de ces ouvrages, nous citerons par ordre chronologique : le *Martyre de sainte Barbe*, sur le maître-autel de la cathédrale de Dunkerque; *Portraits des membres de la confrérie de Saint-Sébastien* (musée de la même ville); le *Baptême de Jésus-Christ* (chapelle des tailleurs, même ville); *Vœu du corps de la ville de Dunkerque à la Vierge* (couvent des Carmes). De l'avis de tous les critiques, cette vaste composition est la meilleure œuvre d'Elias. La couleur surtout, unissant à la finesse de gamme de l'école française la vigueur des Flamands, est d'une rare puissance. L'*Invention de la croix*, qui décore la chapelle Sainte-Croix de la cathédrale de Dunkerque, aurait peut-être, comme ton, une valeur aussi grande; mais le thème n'en est pas heureux. La *Transfiguration*, imitée de Raphaël, dans l'église de Bailleul, et le *Miracle de saint François-Xavier*, au couvent des Jésuites à Cassel, n'ont pas, à beaucoup près, le même mérite. En revanche, la décoration du réfectoire de l'abbaye de Bergues, Saint-Winox, est bien entendue. On y voit se dérouler un *Christ en croix*, le *Serpent d'airain adoré par les Israélites*, la *Madeleine devant le Christ en croix*, la *Manne*, *Saint Winox distribuant du pain aux pauvres*, *Saint Benoît et Totila* et le *Sacrifice d'Abraham*. Dans l'église des Capucins, la *Bénédiction et la distribution des pains* et le *Songe de saint Joseph*. Le *Saint Félix ressuscitant un enfant mort* est à Menin, dans le couvent des Capucins. L'église des Carmes, à Ypres, renferme, enfin, la *Manne*, *Moïse ouvrant le rocher*, la *Distribution des pains*, la *Résurrection de Lazare*.

ELIAS DE BARJOLS, poëte provençal, né à Payols, dans l'Agenois, vers la fin du XIIe siècle. Il se fit d'abord troubadour, se mit, en compagnie d'un jongleur nommé Olivier, à parcourir le pays, et arriva chez Alphonse II, roi de Provence, qui les prit tous deux en amitié et les maria. Après la mort de ce généreux protecteur, Elias devint amoureux de sa veuve, Garsende de Sabran, qu'il a célébrée dans ses vers, se plaignant de ses rigueurs, comme tout honnête amant doit faire, mais ajoutant quelque part : « En disant que je n'ai rien obtenu d'elle, je n'ai pas dit vrai. » Quoi qu'il en soit de ses plaintes et du démenti un peu vantard qu'il leur a donné, Garsende s'enferma dans un couvent, et Elias, suivant bientôt après son exemple, entra chez les frères pontifes d'Avignon (1222). On a de lui quatorze pièces remarquables par la délicatesse des sentiments. Nostradamus lui attribue un poëme de longue haleine, la *Guerra dels Baussenes*.

ELIAS DEL MEDICO, rabbin et philosophe juif, né dans l'île de Candie, vivait au XIIIe siècle. Il se rendit en Italie et enseigna la philosophie à Venise et à Padoue. On a de lui deux ouvrages : *Beckinud adath* (l'*Examen de la foi*) en hébreu (Bâle, 1629, in-4o), et *Quæstiones de primo motore, de creatione mundi et de esse, essentia et uno* (Venise, 1501).

ELIAS LEVITA, célèbre critique et grammairien juif, né probablement en Italie en 1472, mort à Venise en 1549. De bonne heure il se fit connaître par son érudition, devint en 1504 professeur d'hébreu à Padoue, où il composa pour ses élèves une exposition de la grammaire de Moïse Kinschi, perdit, lors du pillage de cette ville, en 1509, le peu qu'il avait, et alla habiter alors Venise. Après être resté pendant trois ans dans cette ville, Elias Levita se rendit à Rome (1512), où il trouva un protecteur dans le cardinal Egidio, qui le logea dans son palais et pourvut à tous ses besoins. Depuis quinze ans il enseignait l'hébreu dans cette ville, lorsqu'il perdit pour la seconde fois ce qu'il possédait pendant le sac de Rome par le connétable de Bourbon. Elias Levita revint alors à Venise, se rendit en 1540 en Allemagne, passa quelques années à Isny, où il publia quelques ouvrages, puis il reprit la route de Venise, où il termina ses jours. Son vaste savoir lui acquit une immense réputation et le fit rechercher des princes, des cardinaux, des évêques, même du roi de France, qui essaya de l'attirer à sa cour. Habile grammairien et critique sagace, il fut en même temps un bon poëte, et ses ouvrages, pleins de réflexions utiles et importantes, furent recherchés, lus, traduits et souvent réimprimés. Comme homme, il était doux, honnête, bienveillant. Sa complaisance envers les chrétiens, à qui il enseignait l'hébreu et communiquait ses connaissances, le fit accuser de vouloir abandonner la loi mosaïque et lui attira la haine de plusieurs rabbins. Il eut plusieurs femmes et des enfants, dont aucun ne lui survécut. Elias Levita a composé de savants ouvrages sur l'Ecriture sainte et la langue hébraïque. Il faut citer surtout : *Commentaire sur la grammaire de Moïse Kinschi*, publié pour la première fois à Pesaro (1508) et souvent réimprimé; *De la composition* (Rome, 1516), ouvrage qui traite des mots irréguliers du texte sacré; le *Bon goût, traité des accents* (Venise, 1538); *Masored am Masored* ou *Masore de la Masore* (Venise, 1538), l'ouvrage d'Elias qui eut le plus de retentissement et dans lequel on trouve une critique sur le texte biblique avec une nouvelle théorie des points-voyelles; *Lexique chaldaïque* (Isny, 1541); *Abrégé du livre de Job*, en vers (Venise, 1544); *Tisbi*, dictionnaire dans lequel il explique 712 mots (Bâle, 1554); *Zicronoth* ou *Livre des mémoires*, ouvrage contenant des règles et des observations touchant la Massore, et qui coûta à son auteur vingt ans de travail, etc.

ÉLIASITE s. f. (é-li-a-zi-te, d'*Elias*, nom d'une mine des environs de Joachimsthal, en Bohême). Minér. Substance encore peu connue que l'on croit être une variété mélangée d'urane oxydulé, et qui a été ainsi appelée du nom du lieu où on l'a trouvée. D'après Haidinger, elle renferme 61,33 de peroxyde d'urane; 7,72 de peroxyde de fer; 5,13 de silice; 4,62 d'oxyde de plomb; 3,09 de chaux; 2,20 de magnésie; 1,17 d'alumine; 2,52 d'acide carbonique; 0,84 d'acide phosphorique, et 10,58 d'eau.

ÉLIÇABIDE, instituteur devenu tristement célèbre par un triple et monstrueux assassinat, né à Mauléon en 1810, décapité à Bordeaux en 1840. Le 17 mars 1840, le cadavre d'un enfant était trouvé dans un fossé boueux de la commune de la Villette. Transporté à la Morgue, il ne fut pas reconnu; mais comme les traces d'un crime étaient irrécusables, on résolut de conserver par le procédé Gannal le corps de la jeune victime. Une fois la préparation finie, l'enfant, revêtu de ses habits, fut placé sur un petit lit blanc et exposé à tous les regards. Ce fut sans résultat. On désespérait de trouver le mot de cette mystérieuse énigme, lorsqu'un crime analogue, commis à Bordeaux, vint mettre sur la voie. A quelques kilomètres de cette ville, dans un endroit dit des Quatre-Pavillons, on trouvait le cadavre d'une femme et d'une petite fille, assassinées de la même façon que l'enfant de la Villette. Le lendemain on arrêtait dans une auberge un individu aux allures suspectes, qui ne faisait aucune résistance et avouait être l'auteur de tous ces forfaits. Interrogé sur les diverses circonstances de ce drame et le mobile qui l'avait poussé, il refusa de répondre, mais demanda à écrire. Pendant deux heures sa main courut sur le papier avec une impatience fiévreuse; puis il remit au magistrat instructeur la confession suivante, que nous résumons. Pierre-Vincent Eliçabide était alors âgé de trente ans; élevé dans les séminaires d'Oloron, de Betharram et de Bayonne, il avait d'abord été destiné à l'état ecclésiastique. Ses maîtres s'aperçurent bientôt qu'il n'avait rien de ce qu'il fallait pour exercer ce ministère. D'un orgueil excessif, d'une confiance en lui illimitée, il se croyait supérieur à sa position et pensait être appelé à de hautes destinées; malheureusement, son mérite n'était pas à la hauteur de son ambition; intelligent, disert, il ne possédait que des notions superficielles et incomplètes, et avait retiré de ses lectures plus de mots que d'idées.

Eloigné des ordres sacrés, Eliçabide avait trouvé à Ambarès une place de précepteur, qu'il ne lui fut pas possible de garder longtemps à cause de l'aigreur de son caractère. Il s'établit alors instituteur à Bordeaux. Ce fut là qu'il connut Marie Anizat, qui, ainsi que ses deux enfants, devait devenir sa victime. Cette femme, pauvre et honnête veuve du Béarn, se trouvait être du même pays qu'Eliçabide; celui-ci ne tarda pas à prendre sur elle une grande influence; elle fut surtout séduite par ses dehors pieux et par les soins et les caresses dont il accablait son fils, qu'il avait comme élève. Il parla à la veuve d'amour et d'avenir, mais, pour elle, l'amour n'était pas hors du mariage. Eliçabide fit miroiter à ses yeux les plus belles espérances, et il partit pour Paris, où il comptait trouver un théâtre digne de son talent. Le succès ne répondit pas à son attente. La poche bourrée d'un manuscrit ayant pour titre : *Histoire de la religion chrétienne racontée par un instituteur aux petits enfants*, il courut les éditeurs, le clergé, les maisons d'institution, s'agita pour obtenir des recommandations d'abord, et bientôt des secours. Il n'obtint rien; il se posa alors en génie méconnu, et s'en prit de sa déconvenue à la société tout entière. Cependant il n'avait pas cessé de correspondre avec Marie Anizat; loin de lui dire le véritable état de ses affaires, de lui avouer la perte de ses illusions, de lui parler des longues heures qu'il passait dans sa chambre à dévorer son pain sec et à maudire l'ordre social, il lui écrivait, au contraire, que tout souriait à ses vœux, qu'il avait été du premier coup compris et appuyé, qu'il était sur le point de fonder un vaste établissement d'enseignement public. Puis, à force de prières et d'instances, il la décidait à lui envoyer son fils, qu'il surveillerait et qui ne la précéderait que de quelques mois, ajoutant qu'il était sûr, avant peu, de pouvoir lui trouver un établissement convenable. Quelle idée avait-il en faisant venir près de lui cet enfant, qu'il était déjà bien décidé à assassiner? Quels étaient les motifs du crime? Voici ceux que donne Eliçabide : « Un jour, dit-il, je fus frappé de cette phrase que j'entendis : On devrait se réjouir de voir la fin de ceux qu'on aime, si ces objets de nos affections doivent être voués au malheur. » Persuadé que Marie Anizat et ses enfants devaient être malheureux, il prit la résolution de les tuer. Le jour de l'arrivée du jeune Anizat, il alla le recevoir à la voiture; il l'embrassa, l'accabla de caresses, et le mena dîner au Palais-Royal. Là, sur la table même, il écrivit à Marie pour lui annoncer l'arrivée de son fils, à qui il fit ajouter sur la lettre quelques lignes de sa main. Ensuite il fit monter l'enfant dans un omnibus, qui les conduisit à la Villette. Ici nous laissons la parole à Eliçabide. « Nous nous acheminons, dit-il, vers les boulevards, moi, dans la pensée de prendre un omnibus qui nous menât à une des barrières de Paris. La voiture qui s'offrit à nous la première fut l'omnibus qui fait le service de Pantin par correspondance. Après avoir marché jusqu'à la barrière de la petite Villette, depuis le bureau de la correspondance, parce que la voiture se faisait trop attendre, nous nous étions

arrêtés à l'embranchement d'un petit chemin, aux dernières maisons de la petite Villette, pour attendre la voiture de Pantin, lorsque l'enfant demanda à satisfaire un besoin. Ce me fut une commotion électrique... *Ce sera ici même : Dieu le veut!*

» Nous nous engageons dans le petit chemin rasant les maisons. Un sentier nous mène dans une petite pièce de terre. L'enfant, satisfaisant son besoin, tombe frappé d'un coup de marteau qu'il n'a pas vu venir. Il ne donne plus le moindre signe de vie. A la vue du cadavre immobile, je crus rêver. Je le soulevai, je lui parlai... Mort! mort! Ah! qu'il ne revienne pas à la vie, le pauvre enfant!... Et je le frappai sur les tempes, et, cherchant encore un autre instrument de mort, je saisis mon couteau de poche d'une main crispée, et je coupai la gorge de l'enfant.

» Je voulus fuir en voyant le sang couler avec violence. Mes forces m'abandonnèrent, et je tombai à quelques pas de la victime. La Providence ne permit pas qu'aux portes de Paris, à huit heures et demie du soir, à dix pas d'un chemin vicinal, dans un lieu ouvert aux regards de tous côtés, par un clair de lune, il se soit trouvé un seul être témoin de cette scène affreuse.

» Lorsque je me relevai, le cadavre était froid... »

Après le meurtre, Eliçabide continua à écrire à Marie; douze jours après l'assassinat, il lui dit que son fils se porte bien, qu'il se fait aux belles choses de Paris et qu'il paraît ne pas s'y ennuyer. A force d'instances, il décide la pauvre femme à venir le rejoindre, et lui dit de l'attendre à Bordeaux, où il se rend pour la rencontrer. Là, il la trouve, l'accable de caresses, lui donne de bonnes nouvelles de son fils, et la fait monter en voiture pour la mener, ainsi que sa fille, coucher à Ivrac, où demeurait sa sœur. A quelques kilomètres de la ville il fait descendre ses deux victimes, leur fait prendre un chemin tortueux et dominé des deux côtés par un tertre élevé. Laissons-lui raconter la scène qui se passa alors. « Nous marchâmes quelques minutes pour arriver à l'embranchement du chemin auquel nous devions nous détourner. Mes genoux fléchissaient, l'air manquait à mes poumons, il m'était impossible d'unir deux idées. J'allais défaillir sous la violence de mes émotions, lorsque, arrivés à la petite place que j'avais choisie pour le lieu de l'explication, je m'arrêtai... Je m'avançai vers Marie, armé du marteau; je frappai... et, au moment où le fer allait échapper de mes mains, un cri de l'enfant me rendit à mes transports. Je frappai encore, je ne sais dans quel ordre. Mais le silence de mort qui régnait autour de moi fut accompagné des mêmes errements qui devaient empêcher le retour de la vie chez Joseph. » Le marteau avec lequel il avait frappé la mère et la fille était celui-là même qui avait servi à frapper le fils. Arrêté le lendemain de ce nouveau crime, Eliçabide fit les aveux les plus complets. Dans le cours des débats il voulut se donner comme une victime de la fatalité, comme un nouvel Oreste poussé par une volonté supérieure et irrésistible; mais la froide cruauté dont il avait fait preuve dans toute cette affaire, la longue et savante préméditation qui avait présidé à la perpétration des assassinats, montrèrent chez lui une complète et entière liberté d'esprit, et firent retomber sur sa tête toute la responsabilité de ces actes odieux. Trouvé coupable sans circonstances atténuantes, il fut condamné à la peine de mort. Eliçabide, qui avait été perdu par un orgueil stupide, qui en était arrivé à envier la gloire de Lacenaire, n'en pouvant atteindre d'autre, soigna ses derniers moments. Sa recommandation suprême à son confesseur fut pour ses mémoires et ses manuscrits, dont aucun libraire ne voulut. Sur la plate-forme de l'échafaud il plaça quelques mots à effet. Son confesseur lui parlant des souffrances de Jésus-Christ, il lui répondit : « Le Christ était bon, on le maudissait; moi, je suis méchant, et l'on ne me maudit pas. » Puis, désignant des yeux la foule qui l'environnait : « Est-ce que tous ces gens-là ne sont pas plus méchants que moi? » Son dernier mot fut un ricanement impie : « Pensez à la religion, » lui dit son confesseur. « Dans quelques instants, répondit-il, je ne penserai plus. » C'est ainsi qu'il mourut, obéissant à ce moment suprême au sot orgueil qui l'avait perdu.

ÉLIÇAGARAY (l'abbé Dominique), administrateur français, né près de Bayonne vers 1760, mort à Paris en 1822. Il entra dans l'état ecclésiastique, et devint professeur de philosophie en 1782, official de la basse Navarre en 1790. Il publia un écrit contre la constitution civile du clergé, émigra en Espagne, rentra sous le Directoire, et fut créé, sous l'Empire, recteur de l'Académie de Pau. En 1815, étant grand vicaire, il accourut au-devant de la duchesse d'Angoulême, qu'il accompagna à Bordeaux, puis en Angleterre. Après les Cent-Jours, il devint grand vicaire de Reims, administrateur des Quinze-Vingts, membre du conseil de l'instruction publique, et commença en 1821, dans les départements du Midi, une tournée d'inspection qui lui assura une renommée des plus burlesques. Son royalisme outré, ses idées étroites en fait de tolérance religieuse, lui inspirèrent, surtout à Marseille, des discours dont les journaux de l'époque firent longtemps des gorges chaudes, et que lui-même se crut obligé de désavouer. Il fut cependant révoqué, ce qui ferait croire qu'il s'était passé dans son inspection quelque chose dont le gouvernement ne pouvait accepter la responsabilité. Eliçagaray, qui était plus simple que méchant, fut vivement affecté des attaques dont il se vit alors l'objet, et mourut, dit-on, de chagrin.

ÉLIÇA-IBN-MIDRAR, souverain de Sidjilmessa ou Tafilet, dans les environs de Tlemcen, vivait dans la deuxième moitié du IXe siècle de notre ère. Il monta sur le trône en 883 ou 884, et se signala par une lâcheté qui lui coûta la vie. Obéid-Allah-al-Mehdi, chef de la dynastie des Obéidites, étant poursuivi par les troupes du calife abasside, se réfugia auprès d'Eliça, qui le jeta en prison. Abou-abd-Allah, prince du Maghreb et partisan d'Obéid, marcha alors sur Sidjilmessa, s'en empara, et fit mourir Eliça, qui avait fait mettre à mort ses ambassadeurs.

ÉLICHMANN (Jean), orientaliste allemand, né en Silésie, mort à Leyde en 1639. Il exerçait avec succès la profession de médecin. Très-versé dans la connaissance des langues orientales, il possédait jusqu'à seize langues. Personne en Europe ne l'égalait dans la connaissance du persan. Elichmann avait entrepris des ouvrages de philologie extrêmement importants, mais la mort ne lui donna pas le temps de mettre en œuvre les matériaux immenses qu'il avait amassés. Il a laissé : *Litteræ exoticæ*, en arabe, où il montre l'utilité de la langue arabe pour les médecins (Iéna, 1636, in-4°); *De termino vitæ secundum mentem Orientalium* (Leyde, 1639, in-4°); *Tabula Cebetis, græce, arabice, latine, item Aurea carmina Pythagoræ, cum paraphrasi arabica* (Leyde, 1640, in-4°), avec une préface de Saumaise. On lui a aussi attribué la *Grammaire persane*, publiée par L. de Dieu.

ÉLICHRYSE s. f. (é-li-kri-ze). Bot. V. HÉLICHRYSE.

ÉLICIE s. f. (é-li-sî — du lat. *eluceo*, je brille). Eclair. ‖ Vieux mot.

ÉLICITE adj. (é-li-si-te — lat. *elicitus*, même sens). Philos. scolast. Absolument volontaire, produit directement par la volonté : *Des actes* ÉLICITES.

ÉLICIUS adj. m. (é-li-si-uss — mot lat. formé de *elicere*, attirer). Mythol. rom. Surnom sous lequel Numa éleva un autel à Jupiter, lorsqu'il eut appris de ce dieu la manière d'attirer la foudre ou de purifier les lieux qu'elle avait frappés.

ÉLICOPIDE s. f. (é-li-ko-pi-de — du gr. *elikôpis*, qui a des yeux arqués). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des malacodermes, formé aux dépens des dasytes, et comprenant quatre espèces, qui habitent l'Angleterre.

ÉLICOPTÈRE s. m. (é-li-ko-ptè-re — du gr. *elix*, *elikos*, tourné en hélice; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes fulgoriens. ‖ Ce mot a été proposé pour remplacer *élidiptère*, dont la formation est barbare.

ÉLIDE s. f. (é-li-de). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, fondé sur des mâles des genres myzine et scolie, et qui par conséquent n'a pu être adopté.

ÉLIDE (du grec *Elis*, *Elidos*, contrée dont le nom appartient évidemment à la même famille que les noms de lieux grecs *Elos*, *Elea*; latins *Veliæ*, *Velitræ*, *Velabrum*, etc.; Curtius compare le grec *elos*, pour *Felos*, bas-fond, marais, et le latin *vallis* pour *valvis*, vallée, qu'il rattache pour sa part à la racine sanscrite *var*, *val*, couvrir, cacher, être couvert), célèbre contrée de la Grèce ancienne, dans le Péloponèse, comprise entre l'Achaïe au N., l'Arcadie à l'E., la Messénie au S. et la mer Ionienne à l'O. Elle mesurait 88 kilom. du N. au S. et 44 kilom. de l'E. à l'O. L'Elide dut son nom à Elée, un de ses premiers rois. Le fleuve Alphée (aujourd'hui Rofia) la divisait en deux parties : l'une, au N., était l'Elide proprement dite, avec Elis et Olympie pour villes principales; l'autre, au S., appelée Triphilie (trois tribus), dont les villes les plus importantes étaient Pise et Pylos. L'Elide était renommée pour son lin, son chanvre, la finesse de sa soie, ses bois d'oliviers, l'abondance de ses eaux, la qualité de ses grains et la variété de ses fruits. Ses fleuves les plus célèbres étaient le Pénée (aujourd'hui Salampria), l'Alphée et l'Enipée. Sa principale montagne était l'Erymanthe (aujourd'hui Dimizana). Les coursiers de l'Elide étaient célèbres et plusieurs remportèrent la palme olympique. Pindare les a chantés.

Les habitants primitifs de l'Elide furent les Epéens et les Pyliens, qui étaient fixés sur toute la côte occidentale du Péloponèse, d'Araxus au Taygète. Ils furent les premiers peuples de la presqu'île qui éprouvèrent les effets de l'invasion dorienne, leur territoire étant le lieu de débarquement des envahisseurs. Ce territoire fut assigné par eux à leur allié l'Etolien Oxylus, qui prétendait descendre d'Etolus, fils d'Endymion, roi mythologique des Epéens. Oxylus et ses nouveaux sujets conquirent Pise et Olympie, où, dès 1104 av. J.-C., furent établis les jeux Olympiques. Leur célébration régulière ne date cependant que de 776. Ces jeux eurent la plus grande influence sur les destinées de l'Elide. Le respect que les Grecs avaient pour ces fêtes solennelles s'étendit aussi à la contrée où elles se célébraient, et, tant qu'elles conservèrent leur prestige, l'Elide fut à l'abri de toute attaque. A la suite des guerres entre les Messéniens et les Spartiates, les Eléens formèrent avec ces derniers une étroite alliance qui dura, sans être troublée, jusqu'à la paix de Nicias (421). A cette époque, Sparte ayant soutenu la révolte des Epréates contre les Eléens, ceux-ci se vengèrent de cette trahison en excluant les Lacédémoniens des jeux Olympiques. La mésintelligence dura plusieurs années; mais, à la suite de l'invasion en Elide du roi Agis, qui enleva aux Eléens la majeure partie de leur importance politique, ils furent très-heureux de pouvoir s'appuyer encore sur Sparte. Les Eléens eurent, en 365, une guerre avec les Arcadiens, qui s'emparèrent de presque tout leur territoire méridional. Pendant la lutte de Philippe de Macédoine contre la Grèce, ils furent forcés de s'unir aux Macédoniens, mais ils s'abstinrent de combattre à Chéronée. A la mort d'Alexandre, ils se liguèrent avec une partie de la Grèce contre Antipater et les Lacédémoniens, mais ne se joignirent pas, plus tard, à la ligue Achéenne. Sous la domination romaine, l'Elide jouit d'une certaine prospérité tant que durèrent les jeux Olympiques, que Théodose supprima en 394 de notre ère. Deux années plus tard, elle fut dévastée par Alaric et ses Visigoths. Au moyen âge, elle fut occupée par Godefroy de Villehardouin et par d'autres aventuriers, qui y élevèrent des forteresses, autour desquelles se formèrent quelques petites villes. Plus tard, elle appartint aux Vénitiens, sous lesquels elle fut longtemps florissante. Aujourd'hui elle est tout à fait déchue de son ancienne prospérité et forme, avec l'Achaïe, un nome ou district de la Grèce moderne, dont le chef-lieu est Patras. La seule ville moderne de quelque importance que renferme le territoire de l'ancienne Elide est celle de Pyrgos, qui est comme l'entrepôt d'où l'on exporte les produits du pays et où l'on reçoit les marchandises européennes. V. ELIS.

ÉLIDÉ, ÉE (é-li-dé) part. passé du v. Elider : *Une voyelle* ÉLIDÉE.

ÉLIDER v. a. ou tr. (é-li-dé — du lat. *elidere*, briser). Gramm. Supprimer dans l'écriture ou seulement dans la prononciation : *On* ÉLIDE a, *dans l'article* la, *devant une voyelle*, et e, *devant une voyelle, à la fin de tous les mots.*

— Signifiait autrefois Ecraser, briser, de même que *elidere* en latin.

— *S'élider* v. pron. Etre élidé : a *final* S'ÉLIDE, *dans l'article* la, *devant une voyelle.*

ÉLIDIPTÈRE s. f. (é-li-di-ptè-re. V. ÉLICOPTÈRE pour l'etym.). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoriens, comprenant cinq ou six espèces, dont la plupart habitent l'Europe : *Les* ÉLIDIPTÈRES *ont les élytres larges, un peu opaques.* (Duponchel.)

ÉLIDRION s. m. (é-li-dri-on). Métall. Alliage d'or, d'argent et de cuivre.

ÉLIE, bourg maritime d'Ecosse, comté de Fife, à l'extrémité d'une petite baie, sur le Forth, et à 14 kilom. S.-S.-O. de Saint-Andrew; 950 hab. Port très-bien situé, mais mal entretenu. Commerce de houille et de produits agricoles. Station de bains de mer très-fréquentée en été. Patrie de l'hydrographe Jacques Horsburgh.

ÉLIE (SAINT-), montagne volcanique de l'Amérique russe, sur la limite du Nouveau-Norfolk, à 40 kilom. du grand océan Boréal. Cette montagne, regardée comme le point culminant des terres boréales au-dessus de la 50e parallèle, s'élève à 5,113 mètres au-dessus du niveau de la mer. On aperçoit de très-loin en mer son sommet couvert de neiges éternelles. ‖ Montagne de la Morée, le *Taygetus* des anciens, à 16 kilom. S.-O. de Mistra; altitude, 2,364 mètres. ‖ Mont de l'île d'Eubée, l'*Ocha* des anciens, près de l'extrémité S.-E. de l'île; altitude, 1,392 mètres.

ÉLIE, l'un des plus grands prophètes hébreux, né à Thisbé, petite ville de la tribu de Nephtali, vivait du temps d'Achab, roi d'Israël, vers 900 av. J.-C. Il paraît avoir habité le pays de Galaad avant de commencer son ministère. Nous avons, du reste, peu de données réellement historiques sur sa personne. L'impression qu'il produisit sur ses contemporains fut si grande que, dans le récit de sa vie, la légende vint bientôt se mêler à l'histoire, et qu'il est maintenant impossible de distinguer l'une de l'autre. Les chapitres de nos livres des *Rois* qui racontent les prodiges accomplis par Elie et son disciple Elisée paraissent avoir été empruntés à un ouvrage spécial, destiné à glorifier les deux prophètes. La légende d'Elie contient naturellement beaucoup de faits miraculeux, mais elle est exposée, dans les documents bibliques, avec un grand art et abonde en traits de la plus riche poésie. En voici un court résumé : Achab (918-896) régnait en Israël; il avait épousé Jézabel, fille d'un roi de Sidon, et, sous son règne, les cultes phéniciens, protégés par la cour, ne tardèrent pas à jouir d'une grande faveur. Les prophètes, qui avaient protesté contre cette infidélité des Israélites envers leur Dieu, étaient tués ou bannis. Elie paraît alors sur la scène, vient trouver le roi et lui annonce qu'une grande sécheresse va bientôt le châtier, lui et son peuple. Puis, pour échapper à la colère du prince, il va se cacher dans le lit d'un torrent, où des corbeaux lui apportent sa nourriture. Forcé par la sécheresse de quitter son refuge, il multiplie miraculeusement les faibles provisions de la veuve de Sarepta et ressuscite son fils. Il se coucha sur l'enfant, posa son corps sur son petit corps, sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur ses yeux, ses mains sur ses mains, et le rappela à la vie. Après trois ans de famine, Elie se présente de nouveau devant le roi, et provoque les prêtres de Baal à venir offrir avec lui un sacrifice sur le Carmel. Ils acceptent, mais leur Dieu reste sourd, pendant que le feu de Jéhovah vient enflammer l'holocauste d'Elie. Le peuple, excité par le prophète, massacre les prêtres de Baal. Alors le ciel se couvre d'épais nuages, et, avec la pluie, la fertilité revient dans le pays. Mais la reine veut venger ses prêtres, et Elie doit se cacher encore une fois. Il reparaît pour dénoncer de nouveau au roi les châtiments que Dieu prépare pour punir Jézabel, qui a fait tuer le malheureux Naboth afin de lui voler sa vigne. Achab est tué dans une bataille avec les Syriens. Achazias (Ochosias), son successeur, tombe de sa fenêtre et se blesse grièvement. Il veut consulter Elie pour savoir si sa blessure sera mortelle; celui-ci répond affirmativement. Le roi, irrité, envoie des soldats pour s'emparer du prophète; Elie les consume par le feu du ciel, après quoi il se présente lui-même devant Achazias, auquel il répète sa sinistre prédiction. Bientôt après il se retire avec Elisée de l'autre côté du Jourdain, dont il fend les eaux pour passer le fleuve à pied sec, et, après avoir laissé son manteau à son disciple, il est enlevé au ciel sur « un char de feu traîné par des chevaux de feu. » Au temps de Jésus, les Juifs prétendaient qu'Elie devait redescendre du ciel avant la venue du Messie. Une tradition persane en fait le maître de Zoroastre; et dans les premiers siècles du christianisme on lui attribua la composition de plusieurs écrits apocryphes. Elie n'avait certainement rien écrit : les prophètes de son temps parlaient et agissaient : ils n'écrivaient pas.

Quoi qu'il en soit, la vie d'Elie et de son disciple Elisée offre plusieurs épisodes qui ont laissé des traces dans toutes les langues. Ces épisodes sont la nourriture miraculeuse d'Elie par des corbeaux, la résurrection du fils de la veuve de Sarepta, l'enlèvement du prophète au ciel dans un char de feu, et surtout le manteau laissé au disciple Elisée pour opérer les mêmes prodiges que son maître. Cette dernière application est la plus fréquente; celui qui, en politique, dans la littérature, dans les sciences et dans les arts, semble avoir hérité des goûts, de l'esprit, et même du génie d'un homme supérieur, possède, dit-on, le manteau d'Elie. V. CHAR, MANTEAU et ELISÉE.

— Iconogr. *Représentations d'Elie sur les monuments religieux.* Si le moyen âge s'est plu à représenter dans les basiliques et les cathédrales les faits se rapportant à l'histoire de Jésus-Christ, il n'a pas dédaigné non plus de figurer sur ses monuments les histoires des prophètes et des saints dont les actes semblaient avoir quelque analogie avec certains faits de la vie de Jésus-Christ. Parmi les prophètes dont les artistes se sont plu à *raconter* la vie, le prophète Elie a joui d'une prédilection particulière. Son enlèvement au ciel se rapproche, en effet, de l'ascension miraculeuse de Jésus-Christ. Nombre de fois nous le trouvons sur des monuments, offrant ce curieux caractère, de vouloir représenter la résurrection de Notre-Seigneur. Elie est alors placé sur un char que traînent quatre chevaux rapides. D'une main il tient les rênes, de l'autre il laisse tomber son manteau sur les mains d'Elisée. S'il est une chose curieuse à remarquer, c'est que partout où Elie est figuré de la sorte, l'artiste l'a toujours représenté fort jeune et imberbe, voulant par là, croit-on généralement, donner une idée de l'éternelle jeunesse dont il allait jouir dans le séjour des justes à la droite du Père. Quant à Elisée, qui reste et n'accompagne pas le prophète dans son séjour de gloire, il est représenté vieux et barbu. Au-dessous du char, se trouve généralement figuré le fleuve du Jourdain, sous la figure d'un vieillard portant à la main droite un roseau, sur la tête une couronne, et le coude appuyé sur une urne. Une seule exception existe, on la voit aux catacombes. Les flots du fleuve représentent cette fois le Jourdain.

Le sarcophage de saint Ambroise offre encore d'autres différences que nous allons signaler. Le plus souvent on ne voit que trois personnages, Elie, Elisée et le fleuve personnifié; le tombeau de saint Ambroise en présente deux de plus, qui remplissent le rôle de spectateurs. On croit généralement que ces deux spectateurs sont placés là pour signifier les cinquante fils du prophète, dont il est dit au livre II des *Rois*, chapitre VII, qu'ils se tinrent non loin du ravissement d'Elie au ciel. Dans la basilique de Saint-Ambroise, élevée par lui, se voyait une peinture retraçant l'enlèvement d'Elie, et au-dessous on lisait cette inscription :

Helias ascendit equos, currusque volantes,
Raptus in æthercam meritis cœlestibus aulam,

« Elie monte des chevaux et des chars volants, enlevé par ses mérites célestes dans la cour éthérée. » On voit encore retracé l'enlèvement du prophète sur un camée, qui présente cette curieuse modification : Elie est emporté dans un char traîné seulement par deux chevaux, au lieu de quatre, et, de

plus, ce sont les anges, et non Elie, qui tiennent les rênes. Evidemment l'artiste s'en était tenu à la doctrine de saint Maxime de Turin, qui croyait qu'Elie avait été enlevé par des anges. Quant à l'interprétation que l'on a faite le plus communément de cette représentation du prophète laissant son manteau à son disciple Elisée, on croit y trouver d'une façon allégorique le fait de Jésus-Christ transmettant à saint Pierre son pouvoir et sa parole. C'est ainsi que la théologie l'a toujours expliqué, se basant sur ce passage de saint Jean Chrysostome : « Elie, montant au ciel, laissa tomber son manteau sur Elisée; Jésus, en y montant à son tour, laissa le don de ses grâces à ses disciples, grâces qui ne faisaient pas un seul prophète, mais des Elisées en nombre infini. » Pour être complet, nous devons ajouter que le prophète Elie figure dans tous les sujets de transfiguration peints ou sculptés.

Elie dans le désert, tableau de Rubens; musée du Louvre. Le prophète, à demi vêtu d'une peau de bête et d'une draperie blanche, est tourné, de profil, vers un ange qui lui présente un pain et un verre rempli d'eau. Les deux figures sont de proportions colossales. Ce tableau, figurant une tapisserie suspendue sous un entablement, entre deux colonnes torses, a été acquis du général Sébastiani, qui l'avait rapporté d'Espagne. Il faisait partie d'une suite de neuf compositions destinées à être reproduites en tapisserie et qui furent peintes par ordre de Philippe IV pour un couvent fondé par Olivarès à Loeches, près Madrid. Lauwers et Panneels ont gravé cette œuvre de Rubens.

Parmi les autres compositions artistiques consacrées au prophète Elie, nous citerons : *Elie nourri par les anges*, tableau de Th. Willebort, au musée du Belvédère, à Vienne; *Elie réveillé par un ange*, tableau de L. Cardi, dans la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle; le *Sacrifice du prophète Elie*, gravé par L. Desplaces d'après Ch. Le Brun; le même sujet, tableau de Fr. Celebrano, au musée de Naples; le même sujet, gravé par Luca Giordano; *Elie faisant descendre par ses prières le feu du ciel sur son holocauste*, gravé par C. Bloemaert d'après Romanelli; *Elie et le jeune Samuel*, gravé par Valentin Green d'après John Singleton Copley (1780); *Elie et la veuve de Sarepta*, tableau de Strozzi, au Belvédère (Vienne); le même sujet, tableau du Cortone, payé 2,000 fr. à la vente Erard, en 1833; *Elie ressuscitant le fils de la veuve*, gravé par J. Murphy d'après Northcote; le même sujet, peint par F. Francken; *Elie endormi* et *Elie enlevé dans un char de feu*, gravures de Séb. Le Clerc; *Elie montant au ciel*, gravé par Mathias Grenter d'après Wendel Dieterlin (1589); *Elie et Elisée dans le char de feu*, gravure de Claude Mellan, etc.

ÉLIE ou **EGHIA**, patriarche d'Arménie, mort en 718. Il fut élevé à la dignité de patriarche en 703. Adversaire du concile de Chalcédoine, et ne pouvant amener par la persuasion la princesse des Albaniens à renoncer aux efforts qu'elle faisait pour faire accepter les canons de ce concile, il la dénonça au kalife Omar II comme coupable de complots politiques. Omar le crut, fit saisir la princesse et la chargea de chaînes, ainsi que l'évêque Nersès, son conseiller.

ÉLIE, patriarche de Jérusalem, mort vers 907, occupa le patriarcat de 881 jusqu'à sa mort. On a de lui la traduction latine ou le texte latin d'une lettre qu'il écrivit à Charles le Gros et aux prélats, princes et seigneurs de la Gaule. Cette lettre a été insérée dans le *Spicilegium* d'Achery (Paris, 1723).

ÉLIE de Crète, théologien grec qui, d'après Oudin, vivait dans la première moitié du XIIe siècle. C'est à tort que quelques écrivains l'ont identifié avec Elie, métropolitain de Crète au VIIIe siècle. On ne sait rien de la vie de ce théologien, qui ne nous est connu que par ses ouvrages. Nous citerons de lui : *Commentaires sur divers discours de Grégoire de Nazianze*, ouvrage resté manuscrit, mais dont Billius a donné, à la suite des œuvres de saint Grégoire, une traduction latine, souvent réimprimée; *Commentaire sur la Klimax* (échelle du paradis) *de saint Jean Climaque*, dont diverses parties ont été publiées par Rader, avec les scolies sur saint Jean Climaque; *Réponses à Denys le moine sur ses sept différentes questions*, inséré dans le *Juris orientalis lib.* III, de Binefldius, etc.

ÉLIE (Paul), en latin *Eliæ Paulus*, théologien danois, appelé *Elias*, *Hélie*, *Eliæsen*, et surnommé *Wetterfahne* (girouette), né à Vardberg vers 1480, mort en 1540. Il entra dans l'ordre des carmes à Elseneur, lut les livres de Luther, adopta les principes de la réforme et les prêcha publiquement à Copenhague en 1517. Mais au bout de quelque temps il revint au catholicisme, obtint un canonicat, et écrivit des ouvrages très-agressifs contre les luthériens. Ayant perdu les bonnes grâces de Christian II, il se retira dans le Jutland, devint prédicateur-lecteur et chanoine à Roskilde, et on le vit alors se montrer pour la seconde fois chaud partisan de la réforme, qu'il prêcha de nouveau. Ce sont ses variations en matière religieuse qui lui ont valu son surnom de *Wetterfahne*. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres : *Institutio catechetica* (Copenhague, 1526); le *Livre d'Athanase sur la vertu des psaumes* (Rostock, 1523), traduit en danois; l'*Institution d'un prince chrétien*, par Erasme (1734, in-8o), également traduit, etc.

ELIE ben Moïse Lama, rabbin allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Il devint chef de la synagogue de Hanau et habita également la ville de Worms. Ce rabbin a composé : le *Chant des amis*, ou *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*, et un *Commentaire sur les passages les plus difficiles de rabbi Bechai*. On lui attribue plusieurs autres ouvrages.

ÉLIE (Jean), bénédictin et historien français, né à Rouen en 1647, mort en 1714. Il fit profession, en 1666, dans la célèbre abbaye de Jumièges, devint ensuite prieur de l'abbaye de Conches, et montra un zèle inflexible pour l'observance stricte des règles monastiques. Elie est l'auteur d'une *Histoire de l'abbaye de Saint-Crespin-le-Grand* (1689, 2 vol. in-4o). Cet ouvrage, fort estimé, mais resté manuscrit, fut longtemps conservé dans la bibliothèque de Saint-Crespin, d'où il passa dans celle de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Nous ignorons quel a été, depuis, le sort de ce manuscrit et s'il existe encore.

ÉLIE DE BEAUMONT (Jean-Baptiste-Jacques), jurisconsulte français, né à Carentan en 1732, mort à Paris en 1786. Il se livra à l'étude du droit, devint avocat, et se fit une brillante réputation par les mémoires justificatifs qu'il présenta dans différentes causes, notamment dans celle de l'infortunée famille des Calas, dont l'innocence fut reconnue et proclamée en 1765. Cet habile avocat possédait un zèle ardent, actif, infatigable, qui croissait avec les difficultés et que rien ne pouvait décourager; il joignait encore à ces qualités beaucoup d'imagination, de chaleur d'esprit, une mémoire prodigieuse et l'art de tirer d'une cause tous les moyens qu'elle pouvait fournir. Elie de Beaumont est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Jurisprudence des rentes*. Ses autres écrits consistent en mémoires justificatifs, parmi lesquels on cite, outre celui pour la famille Calas (1762), ceux qu'il fit en faveur du sieur Grudon contre Ramponneau (1760); du sieur Cazeaux, de la famille Sirven (1767) et de Claudine Rouge (1770). M. Dupin jeune a publié, avec notice biographique (Paris, 1824, in-4o), un *Choix de plaidoyers et mémoires* de cet avocat. Elie de Beaumont, dont le cœur était excellent et les mœurs patriarcales, avait institué en 1777, dans sa terre de Canon, en Normandie, une fête champêtre annuelle connue sous le nom de *Fête des bonnes gens*. Il était docteur honoraire de l'université d'Oxford, membre de la Société royale de Londres, de l'Académie de Berlin, de celle de Rouen et de plusieurs autres sociétés savantes françaises et étrangères.

ÉLIE DE BEAUMONT (Anne-Louise MORIN-DUMESNIL, dame), femme du précédent, née à Caen en 1729, morte en 1783. Spirituelle et lettrée, elle a publié, sous le voile de l'anonyme, un roman intitulé : *Lettres du marquis de Roselle* (1764, 2 vol. in-12), qu'on lit encore avec intérêt, qui est écrit correctement, et contient d'excellents préceptes de morale. On lui doit aussi la 3e partie des *Anecdotes de la cour et du règne d'Edouard II, roi d'Angleterre* (1776, in-12), ouvrage commencé par Mme de Tencin, qui mourut sans avoir pu le terminer.

ÉLIE DE BEAUMONT (Jean-Baptiste-Armand-Louis-Léonce), géologue français. V. BEAUMONT.

ÉLIE MEZRACHI, rabbin, né dans la seconde moitié du XVe siècle. Il devint, en 1490, recteur de la synagogue à Constantinople, et acquit par son savoir une grande réputation. Ce docteur a laissé les ouvrages suivants : *Responsa legalia* (Constantinople, 1546, in-fol.); *Commentaire sur le Commentaire de Jarchi sur le Pentateuque* (Venise, 1527, in-fol.); *Melcched amispar* ou *Ars numerandi* (Constantinople, 1534, in-4o), etc.

ÉLIE DE LA POTERIE (Jean-Antoine), médecin français, frère de l'avocat Elie de Beaumont, né à Carentan en 1733, mort à Brest en 1794. Il se voua de bonne heure à l'étude des sciences naturelles, puis, s'étant fait médecin, devint docteur-régent de la Faculté et premier médecin de la marine à Brest. Ce savant a laissé quantité de mémoires, de dissertations et de rapports sur la médecine, la chimie, le service des hôpitaux, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Examen de la doctrine d'Hippocrate sur la nature des êtres animés, sur les principes du mouvement et de la vie, sur les périodes de la vie humaine, pour servir à l'histoire du magnétisme animal* (Brest, 1784, in-8o); *Recherches sur l'état de la médecine dans le département de la marine* (Brest, 1791, in-4o); *Recherches sur l'état de la pharmacie considérée dans ses rapports avec la médecine*, etc. (Brest, 1791, in-4o). On trouve la majeure partie des travaux d'Elie de la Poterie dans les *Mémoires de la Faculté de médecine* et dans ceux de la *Société royale de médecine*, dont il faisait partie.

ÉLIE DE SALOMON, musicographe français du XIIIe siècle, était clerc de Sainte-Astère en Périgord. Il a écrit un livre fort important pour l'histoire de l'art, *Scientia artis musicæ*, qu'il dédia, en 1274, au pape Grégoire X, et qui a été publié dans la collection des écrivains ecclésiastiques sur la musique. Dans cet ouvrage, Elie de Salomon traite d'une manière très-nette des règles du *chant sur livre*, ou contre-point improvisé. Toute la science moderne du contre-point se trouve là en germe.

Élie de Saint-Gilles, chanson de geste du XIIIe siècle. En voici le sujet, qui semble emprunté aux romances espagnoles. Julien, père de notre héros, craignant de n'avoir pas dans Elie un héritier digne de lui, veut l'éprouver en faisant dresser une quintaine. Si le jeune homme ne paraît pas avec honneur dans cet exercice, le père jure de le renier et de le déshériter; il quittera sur-le-champ le pays. Le jeune Elie baisse la tête et se laisse armer de la main de son père, qui, furieux de son attitude timide, lui donne un coup de poing à le renverser. Elie, exaspéré de cette insulte, dissimule pourtant sa colère; il perce les écus du premier coup de lance, il démaille les hauberts et renverse le poteau de la quintaine. Alors le vieux Julien s'avance pour l'embrasser, mais l'autre le repousse, et s'éloigne, poursuivi par les malédictions apparentes et les vœux secrets de son père. Il rencontre une armée de Sarrasins, qu'il met en déroute à lui seul; bientôt, cependant, il succombe sous de nouveaux ennemis; chargé de chaînes, il est conduit devant l'amiral, et refuse avec insolence d'adorer Mahomet. On veut le pendre, mais, avec un simple bâton qu'il a pu saisir, il s'ouvre un passage, monte sur un cheval et s'éloigne. Dans sa fuite, il rencontre des brigands; il les taille en pièces. Dans leur compagnie se trouvait pourtant un nain qui demande et obtient sa grâce. Ce nain, appelé à jouer un grand rôle dans le reste du poëme, se nomme *Galopin;* on le retrouve dans plusieurs autres chansons de geste; c'est le type du messager, court, vif, subtil, ivrogne, sorcier; il rend à son maître une foule de services. Après quelques aventures, Elie arrive, blessé et malade, dans la ville de Sorbrie; là demeurait la fille de l'amiral Macabre, la belle Rosemonde, qui tombe amoureuse du chevalier, le recueille dans son palais et le soigne. Rosemonde est courtisée par Lubien, le roi de Bagdad, contre qui aucun champion n'ose se présenter; elle supplie Elie de l'arracher des mains de cet homme, qu'elle déteste; Elie est vainqueur de Lubien, et tranche ensuite la tête à Caïfas, frère de la belle Rosemonde, qui avait osé insulter celle-ci. Le roi Macabre fait mine de vouloir venger Caïfas; heureusement, l'armée des Français arrive pour délivrer Elie et s'emparer de Sorbrie. Rosemonde alors demande à être baptisée, et rien ne semble plus s'opposer à son mariage avec Elie. Mais celui-ci avait eu l'imprudence de lui servir de parrain; dès lors l'union est devenue impossible. Elie s'en console facilement en épousant la fille de l'empereur; quant à Rosemonde, elle fait un peu plus de façons, car elle aime passionnément; à la fin, elle se décide à accepter la main de Galopin. Cette chanson, qui paraît être fort ancienne, comprend deux mille sept cents vers; le style en est assez vif, assez net, mais les caractères sont mal tracés et surtout mal suivis.

ÉLIE DE VILNA, savant hébraïsant polonais, né en 1720, mort en 1797. Il montra de bonne heure beaucoup d'application pour l'étude, et, à l'âge de treize ans, il jouissait déjà d'une grande renommée d'érudition. Après avoir voyagé dans une partie de l'Allemagne, il ouvrit à Vilna une école talmudique qui devint bientôt la plus célèbre de toute la Pologne. Homme de mœurs austères et uniquement occupé de l'étude des saints livres, il refusa toujours la dignité de rabbin. Ses *Œuvres*, qui ont été publiées de 1802 à 1854, renferment plus de cinquante traités différents. Ses corrections du Talmud, qui ont paru sous le titre d'*Hagahot*, sont surtout estimées des orientalistes et des auteurs de critiques sur la Bible.

ÉLIÉ, ÉE (é-li-é) part. passé du v. Elier : *Du vin* ÉLIÉ. *Ce qu'on appelle la fermentation insensible, ou la maturation des vins, dépend beaucoup de la manière dont les vins auront été soignés*, ÉLIÉS *et encavés*. (Pelouze.)

ÉLIÉE s. f. (é-li-é — de *Elie*, n. pr.) Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des hypéricinées, formé aux dépens des millepertuis, et dont l'unique espèce croît à Madagascar.

ÉLIEN, IENNE s. et adj. (é-li-ain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant d'Elis ou de l'Elide; qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *Les* ELIENS. *Le peuple* ELIEN.

— *Droit élien*, Corps de droit romain formé par Sextus Ælius au IIe siècle av. J.-C., et comprenant le texte des Douze Tables, avec les commentaires et les gloses.

ÉLIEN le Tacticien, écrivain militaire grec, qui vivait au commencement du IIe siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie. Il est auteur d'un *Traité de la tactique des Grecs*, en cinquante-trois chapitres, qu'il dédia à l'empereur Adrien. Cet ouvrage parut d'abord traduit en latin par Théodore de Thessalonique (Rome, 1487, in-4o), et le texte grec fut publié pour la première fois à Paris (1532, in-4o). La meilleure édition de ce texte est celle de Robortello (Venise, 1552, in-4o), avec traduction latine. Bouchard de Bussy l'a traduit en français sous le titre de la *Milice des Grecs ou Tactique d'Elien* (Paris, 1757, 2 vol. in-12).

ÉLIEN le Sophiste (Claudius), compilateur grec, né à Préneste, près de Rome, vers la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne, mort vers 260. Bien que citoyen romain, il se livra à une étude si approfondie de la langue et de la littérature grecques, que ses connaissances en cette matière le firent comparer à un Athénien. Les modernes, il est vrai, n'ont pas pour lui la même admiration; des nombreux ouvrages qu'il avait composés, nous ne possédons qu'un recueil d'anecdotes, *Historiæ variæ*, en 14 livres (Rome, 1545, in-4o), qui n'a de valeur que par le grand nombre de fragments d'ouvrages perdus qu'il renferme, et une *Histoire des animaux* en 17 livres (Londres, 1644, 2 vol. in-4o), pleine de fables ridicules, mais qui contient des particularités curieuses. Les *Histoires diverses* ont été traduites en français par Dacier (1772), et l'*Histoire des animaux* par Ajasson de Gransagne (1832). On attribue encore à Elien des *Lettres rustiques* publiées dans la *Collectio epistolarum græcarum* (Venise, 1499), compositions de rhétorique sans aucun intérêt, et quelques autres morceaux.

ÉLIER v. a. ou tr. (é-li-é — du préf. privat. *é*, et de *lie*). Econ. rur. Soutirer, tirer de dessus la lie, en parlant du vin : ELIER *des vins*.

ÉLIÉZER, le premier serviteur d'Abraham, né à Damas, vivait au XIXe siècle avant notre ère. Il fut chargé par ce patriarche d'aller au pays de ses parents, en Mésopotamie, choisir une fille pour son fils Isaac.

« Or, raconte la *Genèse*, Abraham était vieux de beaucoup de jours, il dit au plus vieux serviteur de sa maison, qui présidait sur les autres serviteurs : « Mets ta main sur ma cuisse, » afin que je t'adjure, au nom du ciel et de la » terre, que tu ne prendras aucune fille des » Chananéens pour faire épouser à mon fils; » mais que tu iras dans la terre de ma famille, » et que tu y prendras une fille pour mon fils » Isaac.... »

» Ce serviteur mit donc la main sur la cuisse d'Abraham son maître et jura sur son discours; puis il prit dix chameaux des troupeaux de son maître, et alla en Mésopotamie, à la ville de Nachor... Etant arrivé le soir, au temps où les filles vont chercher de l'eau, il vit Rébecca, fille de Bathuel, qui vint portant une cruche.

» .... Eliézer ramena donc Rébecca à Abraham. Et Isaac la fit entrer dans la tente de Sarah; il la prit pour femme et l'aima au point que cette affection tempéra la douleur que la mort de sa mère lui avait causée. »

Eliézer est quelquefois appelé Damascus. Certains commentateurs ont cru voir dans ce mot le nom propre du serviteur d'Abraham et son surnom dans celui d'Eliézer. Ils ont oublié qu'au temps où l'on rapportait cette légende, c'est-à-dire vers 1850 avant Jésus-Christ et l'an du monde 2145, ce n'était point l'usage d'avoir deux noms. Il est bien plus admissible que ce nom de Damascus indique la patrie d'Eliézer, qui, nous l'avons dit, était né à Damas.

Eliézer n'était point un simple serviteur, dans l'acception que nous donnons aujourd'hui à ce mot; il commandait aux autres serviteurs, et remplissait des fonctions au moins analogues à celles que nous confions à nos intendants, et nous apprenons par la Bible qu'il eût été, dans la personne de son fils, l'héritier de son maître, si, lorsqu'il ne l'espérait plus, celui-ci n'avait eu un enfant de sa femme Sarah.

« Après cela (*Genèse*, ch. XV, v. 1, 2, 3, 4), le Seigneur parla à Abraham dans une vision et lui dit : « Ne craignez point, Abraham, je » suis votre protecteur et votre récompense » infiniment grande. » Abraham lui répondit : « Seigneur, mon Dieu, que me donnerez-vous? » Je mourrai sans enfants, et ce Damascus est » le fils d'Eliézer, intendant de ma maison. » Pour moi, ajouta-t-il, vous ne m'en avez » point donné; ainsi le fils de mon serviteur » sera mon héritier. » Le Seigneur lui répondit aussitôt : « Celui-là ne sera pas votre héri» tier; mais vous aurez pour héritier celui qui » naîtra de vous. »

Il semblerait résulter de ce passage que le nom de Damascus appartenait au fils d'Eliézer et non à Eliézer lui-même.

Voilà la biographie d'Eliézer avec les éléments que fournissent les Ecritures; parlons maintenant, au point de vue des beaux-arts, sauf à nous exposer à tomber dans quelques redites, du serviteur d'Abraham et de la mission qui lui avait été confiée.

Une des scènes les plus gracieuses qui puissent tenter un artiste est celle de la rencontre d'Eliézer et de Rebecca à la fontaine. Eliézer avait été chargé par Abraham, son maître, d'aller chercher en Mésopotamie une épouse pour Isaac. « Il prit dix chameaux du troupeau de son maître, emporta avec lui de riches présents et, s'étant mis en chemin, alla en Mésopotamie, vers la ville de Nachor. Sur le soir, il fit reposer ses chameaux près d'un puits, hors de la ville, au temps où les jeunes filles avaient coutume de sortir pour puiser de l'eau, et il dit : « Seigneur, Dieu d'Abra» ham mon maître, assistez-moi aujourd'hui, » je vous prie, et faites miséricorde à mon » maître Abraham. Me voici près de cette » source et les filles des habitants de cette ville » vont sortir pour puiser de l'eau. Que la jeune » fille à qui je dirai : Inclinez votre vase, afin » que je boive, et qui me répondra : Buvez, » et je donnerai aussi à boire à vos chameaux, » soit celle que vous avez destinée à Isaac,

» vot, serviteur, et je connaîtrai par là que » vous aurez fait miséricorde à mon maître. » A peine avait-il achevé de parler ainsi en lui-même, qu'il vit paraître Rébecca, fille de Bathuel, fils de Nelcha, femme de Nachor, frère d'Abraham, qui portait un vase sur son épaule. C'était une fille très-agréable, et une vierge parfaitement belle et inconnue à tout homme; elle était déjà venue à la fontaine, et, ayant rempli son vase, elle s'en retournait. Le serviteur alla donc au-devant d'elle et lui dit : « Donnez moi à boire un peu d'eau du vase » que vous portez. » Elle répondit : « Buvez, » mon seigneur; » et aussitôt, penchant le vase sur son bras, elle lui donna à boire. Après qu'il eut bu, elle ajouta : « Je m'en vais aussi » puiser de l'eau pour vos chameaux jusqu'à » ce qu'ils aient tous bu. » Et versant l'eau de son vase dans les canaux, elle courut au puits pour en puiser d'autre, qu'elle donna à tous les chameaux. Cependant le serviteur la considérait sans rien dire, voulant savoir si le Seigneur avait rendu son voyage heureux, ou non. Après que les chameaux eurent bu, cet homme offrit des pendants d'oreilles d'or, qui pesaient deux sicles, et autant de bracelets qui en pesaient dix. Et il lui dit : « De qui » êtes vous fille? Dites-le-moi. Y a-t-il dans la » maison de votre père de la place pour me » loger? » Elle répondit : « Je suis fille de Bathuel, fils de Nelcha, et de Nachor son mari. » Il y a chez nous beaucoup de paille et de foin » et une place spacieuse pour y demeurer. » Cet homme fit une profonde inclination et adora le Seigneur. » Cette scène vraiment patriarcale a été représentée par un grand nombre d'artistes, parmi lesquels nous citerons le Poussin (musée du Louvre), A. Coypel (même musée), Guy Hallé (gravé par L. Desplaces), Strozzi (galerie de Dresde), Hans Bol (estampe), L. Carrache (galerie des Offices), C. Maratte (gravé par J.-G. Bergmüller), P. Véronèse (gravé par J.-F. Kauffmann et par F.-A. Meloni), Murillo (musée de Madrid), Lasagni, F. Boucher (vente Meffre, 1845), Horace Vernet (v. RÉBECCA), Al. Decamps.

Éliézer et Rébecca, paysage historique de Claude Lorrain, gravé par Richard Earlom. Rébecca, tenant des deux mains la cruche avec laquelle elle est venue puiser de l'eau à la fontaine, écoute avec attention les paroles d'Eliézer. Deux autres femmes se tiennent à peu de distance de ce groupe. A gauche, sont trois chameaux dont l'un se désaltère dans une auge. Le paysage, qui sert de fond au tableau, est aride et solitaire; au fond, sur une colline, quelques arbres égayent un peu la perspective. Cette composition est signée *Claudio fecit in Roma*, 1675, et porte le n° 8 dans le *Liber veritatis*, publié à Londres, par Boydell, en 1777.

Eliézer et Rébecca, chef-d'œuvre de Nicolas Poussin; musée du Louvre. Au milieu de la composition, près d'un puits, Eliézer, vêtu à l'orientale, offre des colliers et des bracelets à Rébecca qui, la main droite appuyée sur sa poitrine, semble hésiter à accepter ces riches présents. Les suivantes de la fille de Bathuel et d'autres jeunes filles sont groupées à droite et à gauche; on en remarque une qui, portant un vase sur la tête, se baisse pour en prendre un second; une autre, préoccupée de ce qui se passe et tournant la tête vers Rébecca, continue à verser de l'eau dans un vase déjà plein et est avertie de sa distraction par une de ses compagnes qui a un genou à terre. Dans le fond, on voit des collines couronnées de fabriques. Poussin peignit ce tableau à Rome, en 1648, pour son ami M. Pointel. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans Félibien : « L'abbé Gavot avait envoyé au cardinal Mazarin un tableau du Guide où la Vierge est assise au milieu de plusieurs jeunes filles qui s'occupent à différents ouvrages..... Le sieur Pointel l'ayant vu écrivit au Poussin et lui témoigna qu'il l'obligerait s'il voulait lui faire un tableau comme celui-là, de plusieurs jeunes filles, dans lequel on pût remarquer différentes beautés. Le Poussin, pour satisfaire son ami, choisit cet endroit de l'Ecriture sainte où il est rapporté comment le serviteur d'Abraham rencontra Rébecca, qui tirait de l'eau pour abreuver les troupeaux de son père, et de quelle sorte, après l'avoir reçu avec beaucoup d'honnêteté et donné à boire à ses chameaux, il lui fit présent des bracelets et des pendants d'oreilles dont son maître l'avait chargé. » Tout en vantant ce chef-d'œuvre, M. Ch. Clément a cru devoir faire quelques restrictions : « Il est évident, dit-il, que les traits de Rébecca doivent exprimer à la fois le trouble de la pudeur, la modestie et aussi le vif plaisir qu'elle éprouve. Eh bien, ces sentiments, qui se trouvent les uns et les autres sur le visage de la jeune fille, sont bien loin de produire l'effet gracieux qu'on en pourrait attendre. Ils semblent décomposés, mis l'un à côté de l'autre; ils ne naissent pas sur ce visage intimement unis et modifiés les uns par les autres, mais ils semblent se heurter sur un masque indifférent. Il est vrai que la pose charmante de Rébecca et la grâce de toute sa personne parlent mieux que ne le sauraient faire les traits les plus heureux, et nous nous sentons presque honteux de critiquer une semblable merveille. Ce tableau est, du reste, l'un des plus populaires de Poussin. C'est dans ce bel ouvrage qu'il faut étudier l'étendue de sa science et la sûreté de son goût. Il est fâcheux que ce tableau ait poussé au noir; les couleurs des vêtements, qui avaient, comme l'atteste la description qu'en donne Félibien, beaucoup de variété et d'éclat, ont tellement changé, qu'on peut à peine les distinguer aujourd'hui. L'usage pernicieux, mis à la mode par les peintres bolonais, de mettre sur les toiles des préparations rouges ou foncées, eut sur les ouvrages de Poussin une influence déplorable et a souvent causé ces disparates qui nous choquent dans plusieurs des plus beaux ouvrages de ce grand maître. » Bien que le tableau ait été exécuté, suivant la demande du sieur Pointel, pour offrir « différentes beautés féminines, » il est impossible, dit M. Bouchitté « de ne pas reconnaître un sujet qui n'est ni profane, ni à proprement parler historique, ni purement de fantaisie : le caractère patriarcal de cette jeune fille suivie de ses servantes, et vaquant elle-même au soin de ses troupeaux, ne peut appartenir qu'à la vie des Hébreux, qu'à cette contrée de l'Asie, qu'à cette époque de l'histoire; ce n'est point la Nausicaa d'Homère, quoiqu'elle s'en rapproche; ce n'est point la fille de Pharaon près des eaux du Nil; c'est la fille d'un Hébreu, riche en troupeaux et en culture, alliée à la famille des patriarches, et appelée à partager les grandes destinées promises à la postérité d'Abraham. » En 1668, Le Brun et Philippe de Champagne soutinrent, au sein de l'Académie de peinture, une discussion des plus intéressantes sur le tableau d'*Eliézer et Rébecca*. Cette discussion, dont l'analyse a été conservée par l'historiographe de la compagnie, fut reproduite en 1682, sept ans après la mort de Champagne, dans une séance présidée par Colbert. Les deux interlocuteurs, d'accord sur la supériorité du Poussin, en exposant les motifs de leur jugement avec l'autorité de leur talent, se divisent néanmoins sur quelques points. Cette conférence, féconde en observations judicieuses, profondes, solidement motivées, fait voir avec quelle réflexion ces hommes si justement illustres abordaient l'exercice de leur art, et démontre en même temps qu'ils tiennent du Poussin lui-même les principes sévères d'après lesquels ils le jugent et l'admirent.

Le tableau d'*Eliézer et Rébecca* a été gravé par G. Rousselet en 1677, par Gérard Audran, par Picart le Romain, par Boucher-Desnoyers, et dans divers recueils, notamment dans ceux de Filhol et de Landon. A la mort de M. Pointel, cette peinture passa dans le cabinet du duc de Richelieu, puis dans la collection de Louis XIV. En 1709, elle était placée à Versailles. Poussin a peint plusieurs compositions sur le même sujet : il y en avait une dans la collection du cavalier del Pozzo, ami du peintre; le musée de Montpellier en possède une autre qui ne contient que trois figures et qui a été rapportée d'Italie par M. Fabre. Une *Rébecca*, de Poussin, a été vendue 3,838 fr. à la vente de Calonne, en 1795, et elle a passé en Angleterre : nous ne savons si c'est celle qui se voit aujourd'hui dans la galerie de lord Ravensworth.

Eliézer et Rébecca, tableau de Decamps; collection du baron Roger, à Paris. La fontaine près de laquelle a lieu la rencontre du fidèle serviteur d'Abraham et de la gracieuse fille de Bathuel est une vaste citerne, aux assises humides, que remplit une eau limpide et qu'ombrage un bouquet de pins. Une esclave demi-nue y plonge une cruche de grès et se penche avec ce mouvement allongé des reins particulier aux Orientales. D'autres femmes s'éloignent, emportant leurs urnes pleines. En contre-haut, sur une façon de chaussée de plain-pied avec le sol, Rébecca, vêtue de longues draperies blanches et accompagnée de ses suivantes, accueille Eliézer, qui s'incline profondément devant elle en croisant les bras sur sa poitrine. L'envoyé d'Abraham est vêtu d'une ample robe verte et coiffé d'un kuffieh rouge. Plus loin, on voit les dromadaires de l'Israélite près d'une colline verdoyante où broutent des chèvres et que couronnent les remparts épais et les tours massives d'une ville primitive. Au delà s'étend une vaste plaine qui se confond avec le ciel à l'horizon.

Le premier mérite de cette composition, c'est son caractère oriental, ainsi que le fait remarquer M. de Calonne dans les lignes suivantes : « En traitant, après Poussin, la rencontre d'Eliézer et de Rebecca à la fontaine, Decamps, l'orientaliste par excellence, a dû revêtir le sujet de toute sa couleur locale... Nous ne tolérerions plus aujourd'hui en une scène orientale un costume de marchand de pastilles du sérail semblable à celui que Poussin a donné à son Eliézer. Decamps est un de ceux qui ont le plus contribué à nous rendre difficiles sous ce rapport, car c'est lui le premier qui a importé en France l'Orient véritable, et non l'Orient des bassas et des mamamouchis, dont se contentait la nonchalante érudition de nos ancêtres; son tableau porte donc le cachet de nationalité le plus authentique. » M. de Calonne ajoute : « Pour donner de la distinction à la figure de Rébecca, Decamps l'a faite un peu trop maigre. Dans le groupe des trois jeunes filles qui la suivent, il en est deux, vues de profil, l'une vêtue de rouge, l'autre de bleu, qui sont vraiment de délicieuses petites statues antiques. La troisième, en voile blanc, qui fait face au spectateur, est moins heureusement réussie. Parmi les esclaves, vigoureusement peintes et dessinées dans un pur sentiment égyptien, une seule est à refaire ou seulement à recoiffer, c'est celle qui est assise sur le bord de la citerne; une autre, agenouillée et plongeant son urne dans l'eau, est d'un mouvement très-vrai; on craint seulement que sa tête ne l'entraîne et qu'elle ne se noie, car son bras n'est pas bien appuyé. Le paysage présente une disparate sensible entre le premier plan et le fond : les devants, garnis de plantes rampantes et de fleurs aquatiques, sont peints avec la vigueur accoutumée de Decamps; mais les lignes des collines dans le lointain, la teinte jaune qui domine, le ton dur des nuages gâtent un peu ce tableau. » Suivant M. Charles Clément, le premier plan, plongé dans l'ombre et qui sert de repoussoir, est un artifice dont Decamps a peut-être abusé; « mais la composition elle-même est excellente. Eliézer, incliné et les bras croisés sur la poitrine, s'avance vers la fille de Bathuel. Cette figure de Rébecca est une des plus poétiques créations de Decamps. C'est bien la fille très-agréable, la vierge parfaitement belle dont parle la *Genèse*. Les jeunes filles qui l'accompagnent, celles qui, plus en arrière, portent des amphores, ont une grâce sérieuse qui émeut et ravit. Je ne veux pas comparer ce tableau à celui de Poussin sur le même sujet, et cependant il m'y a fait penser. Decamps parle une langue qui est à lui et qui ne ressemble pas à celle de son grand devancier; mais les deux ouvrages de ces génies, d'ailleurs si différents, produisent une expression analogue; ce qui me paraît indiquer que les deux maîtres ont compris avec sincérité et simplicité l'un des plus charmants motifs de la poésie et de l'histoire. » Ce tableau a été exposé au Salon de 1850-1851, à l'Exposition universelle de 1855 et à l'Exposition rétrospective de 1866. Il a $1^m,61$ de large sur $1^m,12$ de hauteur.

ÉLIÉZER BEN ÉLIAS ASCHENAZI, rabbin et médecin juif, mort à Cracovie en 1586. Il exerçait la médecine à Crémone sous Philippe II. Forcé de fuir de cette ville, il se retira à Constantinople, devint chef de la synagogue de Naxos, puis vint remplir les mêmes fonctions à Posen, en Pologne. Il a publié : *Joseph Lekach*, commentaire sur le livre d'Esther (Crémone, 1576); *Mahassé Ascem* ou *Histoire de Dieu* (Venise, 1583, et Cracovie 1584).

ÉLIÉZER BEN HIRCAN, dit **le Grand**, rabbin qui vivait à la fin du Ier siècle, et au commencement du IIe siècle de notre ère. Il ignorait encore la loi à l'âge de trente ans; mais alors le prophète Elie lui apparut et lui inspira l'idée de se rendre à Jérusalem, où il étudia, et devint extrêmement habile dans les écritures et dans la magie, opérant, si l'on en croit les traditions, par la vertu de cette dernière science, des prodiges fort étonnants. Il a écrit un livre intitulé *Chapitres ou Sentences*, dans lequel il raconte les événements survenus au temps de Mardochée et d'Esther, entassant, avec des préceptes remarquables, des observations extrêmement ridicules. Outre cet ouvrage, imprimé en 1519 et traduit en latin en 1644, on lui attribue un livre de morale, intitulé *Chemins de la vie*, plusieurs fois traduit et imprimé. Eliézer était lié avec le fameux rabbin Jehosua ou Josué, qui jouissait d'un grand crédit auprès de Trajan, et il était un des défenseurs de la doctrine des caraïtes.

ÉLIÉZER BEN NATHAN, rabbin allemand, vivait à Mayence au XIIe siècle. On ne sait rien de sa vie. Outre des poésies sacrées et un poëme sur les victimes des massacres de Worms, on a de lui un ouvrage fort estimé, *Even Ahezer* (Pierre auxiliaire), qui traite de questions de jurisprudence et qui a été publié à Prague en 1610.

ÉLIÉZER DE WORMS ou **DE GARMIZA**, rabbin allemand. V. ELÉAZAR.

ÉLIF s. m. (é-liff). Philol. Première lettre des alphabets arabe, turc et persan, ou plutôt accent qui indique un prolongement du son dans la voyelle qu'il précède. || Signe numérique de l'unité.

ÉLIFAN s. m. (é-li-fan). Anc. art milit. Petit cor d'ivoire appelé plus ordinairement OLIFANT.

ÉLIGIBILITÉ s. f. (é-li-ji-bi-li-té — rad. *éligible*). Aptitude légale à être élu : *Contester, reconnaître l'*ÉLIGIBILITÉ *de quelqu'un. Tout en cherchant à me marier avec une jeune personne qui me donne l'*ÉLIGIBILITÉ, *je travaillerai dans l'ombre et le silence.* (Balz.)

— *Cens d'éligibilité*, Impôt déterminé que doit payer un citoyen pour être éligible : *La destruction du* CENS D'ÉLIGIBILITÉ *sera un des premiers bienfaits de la réforme électorale.*

— **Antonyme.** Inéligibilité.

ÉLIGIBLE adj. (é-li-ji-ble — du lat. *eligere*, élire). Qui est dans les conditions légales pour pouvoir être élu : *Le cens n'est plus nécessaire pour être* ÉLIGIBLE.

— s. m. Personne éligible : *Les* ÉLIGIBLES *sont nécessairement électeurs.*

— **Antonyme.** Inéligible.

ÉLIGMODONTE s. m. (é-li-gmo-don-te — du gr. *eligmos*, sinueux; *odous*, *odontos*, dent). Mamm. Genre ou sous-genre de mammifères rongeurs voisins des rats, comprenant une seule espèce, qui habite Buénos-Ayres ou le Chili, et qui est remarquable par ses dents molaires échancrées en zigzag.

ÉLIGNITE s. f. (é-li-gni-te, *gn* mll. — du préf. *é*, et du lat. *lignum*, bois). Bot. Sorte d'exostose, d'excroissance ligneuse.

ÉLIGOUM ou **ÉLIKOUM Ier**, prince et général georgien de la famille des Orpélians, qui vivait au XIIe siècle. Ayant embrassé avec son frère le parti d'Ivané II contre Georges III, roi de Géorgie, il fut chargé d'aller implorer l'assistance de l'atabey Eldigouz, sultan de l'Aderbaïdjan, et se trouvait auprès de ce prince lorsqu'il apprit la défaite et la mort de son frère, et le decret de bannissement porté contre sa famille. Il se fixa alors auprès de l'atabey, qui le combla de biens, lui donna le gouvernement de plusieurs places importantes, le mit à même de combattre les ennemis de sa famille, et le nomma, en 1172, tuteur de son fils Gahlavan. Eligoum fut tué dans une expédition contre la ville de Gandjah. Il laissa un fis nommé Libarid.

ÉLIGOUM ou **ÉLIKOUM II**, prince et général géorgien, petit-fils du précédent, mort en 1243. Il succéda vers 1226 à son père Libarid dans la souveraineté de la province de Sionie, que le roi de Géorgie avait rendue à sa famille, et régna paisiblement jusqu'au moment où les Mongols, vainqueurs du sultan de Kharizm, envahirent la Géorgie. Assiégé dans la ville de Hraschgaport, il se défendit avec vigueur, puis entra en négociations avec le général mongol Arslan Nevian, qui agrandit considérablement ses Etats. Il fit alors alliance avec les envahisseurs, prit part à leur expédition contre la Syrie, et mourut empoisonné par Avak, ancien atabey de Géorgie, devant la ville de Martyropolis, qu'il assiégeait avec ses nouveaux alliés. Il ne laissait qu'un fils en bas âge; son frère Sempad II lui succéda.

ÉLIM, nom donné à l'endroit que les Israélites choisirent pour y faire leur septième halte, lors de leur fuite d'Egypte. Ils y trouvèrent douze sources d'eau vive et soixante-dix palmiers (*Exode*, XV, 27, XVI, 1. *Nombres* XXXIII, 9). Elim doit être vraisemblablement placé dans la fertile vallée de Garendel, actuellement appelée en arabe *Wadi Garendel*, à deux lieues au nord de Tor, à neuf ou dix lieues de Suez. On remarque aujourd'hui sur ce point des sources et des arbres donnant un ombrage bienfaisant (Pococke, I, 235; Niebuhr, *Beschreibung*, 403; *Voyages*, I, 228; Burkhardt, II, 779).

ÉLIMANÉ, ville de l'Afrique occidentale, dans le royaume de Kaarta, par 15° 2' de lat. N. et 12° 30' de long. O., à 100 kilom. O. de Benaoum, au N.-O. de Kemnon. Cette ville, située dans une vaste plaine, est entourée de fortifications en bois et en terre; elle était, il y a peu de temps, la capitale du Kaarta; mais depuis que le roi et sa cour ont transporté leur demeure à quelques kilomètres plus loin, les cahutes d'Elimané sont en partie abandonnées.

ÉLIMBÉRIS, nom ancien d'AUCH.

ÉLIMÉ, ÉE (é-li-mé) part. passé du v. Elimer. Usé : *Un habit* ÉLIMÉ. *Ils patoisent et portent des chemises de grosse toile, de larges braies et des vestes* ÉLIMÉES. (Th. Gaut.)

— Fig. Affaibli, amoindri : *Un caractère* ÉLIMÉ *par les souffrances. C'est bien la plus petite passion* ÉLIMÉE. (Crébillon fils.)

— Fauconn. Mis hors d'état de voler par des purgations administrées après la mue : *Faucon* ÉLIMÉ.

ÉLIMER v. a. ou tr. (é-li-mé — du préf. *é*, et de *limer*). User, amincir par l'usage, en parlant d'une étoffe : ÉLIMER *ses habits.*

— Fig. Affaiblir, amoindrir : *Les véritables passions, plus rares qu'on ne pense parmi les hommes, le deviennent de jour en jour davantage; l'intérêt les* ÉLIME, *les atténue, les engloutit toutes.* (J.-J. Rouss.)

— Fauconn. Affaiblir par des purgations, et rendre incapable de voler, au sortir de la mue : ÉLIMER *un faucon.*

S'élimer v. pron. S'user, s'amincir par l'usage : *Cette étoffe* S'EST *bien* ÉLIMÉE.

ÉLIMINATEUR, TRICE adj. (é-li-mi-na-teur, tri-se — rad. *éliminer*). Qui élimine, qui sert à éliminer : *Méthode* ÉLIMINATRICE.

ÉLIMINATION s. f. (é-li-mi-na-si-on — rad. *éliminer*). Action d'éliminer, d'écarter, de faire disparaître : *La vérité ne se découvre que par la discussion des hypothèses et l'*ÉLIMINATION *patiente de l'erreur.* (Proudh.) *Commençons par désobstruer le chemin; le moyen pour cela est de procéder à la façon des algébristes, par* ÉLIMINATION. (Proudh.)

— Physiol. et méd. Séparation et expulsion des matières impropres à l'entretien de la vie : *La vie n'est en soi qu'un mouvement rapide et continu de renouvellement et d'*ÉLIMINATION. (L. Cruveilhier.) *A l'assimilation et à l'absorption correspondent la désassimilation et l'*ÉLIMINATION *des matières désassimilées.* (F. Pillon.)

— Algèbr. Opération par laquelle on fait disparaître une à une les inconnues d'un problème à plusieurs équations.

— **Encycl.** Algèbr. Lorsque l'énoncé d'une question introduit plus de variables qu'il ne fournit de relations entre elles, celles de ces variables qu'on veut considérer comme étant en excès peuvent recevoir des valeurs arbitraires : on les nomme pour cela indépendantes, et, dans les transformations à faire

subir aux équations, on les regarde comme données, tandis que les autres, qui sont les variables dépendantes ou les inconnues, doivent être déterminées en raison des conditions de la question.

La résolution d'un système d'équations a donc pour but de fournir les inconnues ou variables dépendantes, en fonction des données, ou variables indépendantes.

Or, pour obtenir la valeur d'une inconnue, la première chose à faire est évidemment de tirer, s'il est possible, des équations proposées, une autre équation qui ne contienne plus que cette seule inconnue.

Il faut éliminer d'abord les autres inconnues.

En général, éliminer une ou plusieurs inconnues entre des équations, c'est remplacer le système de ces équations par un autre où les inconnues qu'on voulait éliminer ne se trouvent plus, et qui, relativement aux inconnues restantes, équivaille parfaitement au système proposé.

Dans le nouveau système, le nombre des équations doit naturellement se trouver réduit d'autant d'unités que le nombre des inconnues, ou du moins on ne doit pas compter d'avance obtenir d'autre résultat que celui qu'indique cette règle.

En effet, l'indétermination étant de même ordre entre p variables liées entre elles par deux équations, que entre $p-1$ variables liées entre elles par une seule équation, on conçoit qu'en général des p inconnues, liées entre elles par deux équations, $p-1$ devront être liées entre elles par une relation unique; or, c'est cette relation sur laquelle on tombera par l'*élimination* de la $p^{ième}$ inconnue.

Mais cette règle générale est sujette à exceptions; ainsi, si l'inconnue à éliminer manquait dans l'une des équations proposées, cette équation serait évidemment le résultat même de l'*élimination*.

Or, il est facile d'en conclure que l'*élimination* d'une inconnue entre deux équations doit entraîner, dans certains cas, l'*élimination* simultanée de plusieurs autres inconnues.

Par exemple, l'*élimination* de x entre deux équations telles que

$$f(x, y, z, u, t) = 0,$$
$$\varphi(u, t) = 0$$

serait toute faite; elle donnerait pour résultat $\varphi(u,t) = 0$. Or, si des deux proposées on tirait d'abord, comme conséquences, par un procédé d'ailleurs quelconque, deux autres équations qui continssent chacune x, y, z, u, t, l'*élimination* de x, pratiquée sur ce nouveau système, devrait toujours reproduire l'équation $\varphi(u, t) = 0$, puisqu'en fait t ne dépendait que de u et n'en pouvait dépendre que d'une seule manière; elle ferait donc en même temps disparaître y et z.

De même, entre trois équations, on pourra éliminer une variable en remplaçant ces trois équations par deux autres qui ne la contiennent plus, ou deux variables en remplaçant les équations proposées par une seule qui ne contienne plus ces deux variables.

En général, de n équations on pourra tirer $n-1$ équations contenant une variable de moins et équivalant aux proposées pour les variables restantes, ou $n-2$ équations contenant deux variables de moins, etc.

— *Élimination entre équations du premier degré.* Lorsque les équations auxquelles on a affaire sont du premier degré, les opérations qui ont pour but l'*élimination* se réduisent à des additions ou soustractions où il n'y a jamais d'exceptions à craindre.

Soient

$$A = 0, \quad B = 0, \quad C = 0, \text{ etc.}$$

les équations proposées; en prenant à part les deux premières,

$$A = 0 \quad \text{et} \quad B = 0,$$

on pourra les remplacer par le système de l'une d'elles et de celle qu'on formerait en les ajoutant ou les retranchant, c'est-à-dire par

$$A = 0 \quad \text{et} \quad A \pm B = 0.$$

Toutes les valeurs des inconnues qui pourront satisfaire aux deux premières satisferont en effet aux deux autres, et réciproquement; car, dès que A et B seront nuls, évidemment $A + B$ et $A - B$ le seront aussi. Et réciproquement, si A et $A + B$ ou $A - B$ sont annulés, il faudra bien que B le soit aussi.

Or, il est aisé de voir que cette transformation très-simple suffit à l'*élimination* immédiate d'une inconnue entre deux équations du premier degré, ou par suite à l'*élimination* complète d'une même inconnue entre des équations du premier degré en nombre quelconque. En effet, si l'on a seulement à éliminer une inconnue x entre deux équations du premier degré, on pourra multiplier tous les termes de chacune d'elles par le coefficient de x dans l'autre, afin d'égaler ces coefficients, et ensuite retrancher membre à membre les équations ainsi préparées, ou les ajouter, suivant que les coefficients de l'inconnue à éliminer y seront de même signe ou de signes contraires. L'*élimination* se trouvera par là faite.

Par exemple, les équations

$$2x - 3y + 5z \ldots\ldots = 0,$$
$$3x - 4y - 10z \ldots\ldots = 0$$

donneraient d'abord

$$6x - 9y + 15z \ldots\ldots = 0$$

et

$$6x - 8y - 20z \ldots\ldots = 0,$$

d'où, en retranchant la première de la seconde,

$$y - 35z \ldots\ldots = 0.$$

Supposons maintenant qu'on se propose de faire disparaître complètement une inconnue x d'un système d'équations du premier degré : il suffira évidemment de l'éliminer successivement entre l'une d'elles et chacune de toutes les autres.

Le même procédé de calcul que nous venons d'indiquer pour l'*élimination* d'une inconnue entre deux équations peut être présenté de plusieurs autres manières auxquelles on donne à tort le nom de *méthodes*; car la méthode est toujours la même et le calcul ne change que d'une façon insignifiante. Nous nous bornerons à énoncer les règles :

L'*élimination* d'une inconnue entre deux équations du premier degré revient à la mise en égalité des valeurs de cette inconnue tirées des deux équations proposées, comme si les autres inconnues étaient déjà connues.

On peut aussi opérer l'*élimination* d'une inconnue, entre deux équations du premier degré, en tirant de l'une d'elles la valeur de cette inconnue en fonction des autres, et la substituant dans l'autre équation.

— *Méthode de Bezout.* Le procédé imaginé par Bezout mérite davantage le nom de méthode. Outre qu'il est très-ingénieux, il est encore d'un grand secours dans tous les cas où, les équations considérées étant en très-grand nombre, il s'agit moins de les résoudre que de les étudier, c'est-à-dire d'en tirer des conséquences.

Il suffira, pour expliquer cette méthode, de l'appliquer à un système de trois équations :

$$ax + by + cz = d,$$
$$a'x + b'y + c'z = d',$$
$$a''x + b''y + c''z = d''.$$

Si l'on multiplie les deux dernières par des indéterminées m et n, et qu'on ajoute, il viendra

$$(a + ma' + na'')x + (b + mb' + nb'')y + (c + mc' + nc'')z = d + md' + nd''.$$

Or, quelque valeur qu'on donne à m et à n, x, y, z devront toujours satisfaire à cette dernière équation; on pourra donc choisir m et n de manière qu'elles satisfassent aux conditions

$$b + mb' + nb'' = 0$$

et

$$c + mc' + nc'' = 0;$$

mais y et z ayant alors disparu de l'équation formée, on en tirera

$$x = \frac{d + md' + nd''}{a + ma' + na''}$$

formule dans laquelle il n'y aura plus qu'à remplacer m et n par leurs valeurs.

— *Élimination entre deux équations de degrés quelconques.* Soient

$$A = 0, \quad B = 0$$

deux équations de degrés quelconques en x et y : éliminer x, par exemple, entre ces deux équations, c'est chercher une équation en y seul qui détermine cette inconnue comme elle l'est dans le système des deux équations proposées.

Or, chaque valeur de y doit être telle que, substituée à cette lettre dans les deux équations proposées, elle les transforme en des équations en x ayant au moins une racine commune, c'est-à-dire au moins un diviseur binôme commun.

Ainsi, chercher l'équation en y revient à exprimer que les deux équations, considérées comme des équations en x seul, ont une racine commune, ou que leurs premiers membres ont un diviseur commun du premier degré.

On appliquera donc aux deux premiers membres ordonnés par rapport aux puissances décroissantes de x la méthode du plus grand commun diviseur, et, en égalant à zéro le dernier reste, indépendant de x, on aura l'équation cherchée.

Cette méthode est sujette à bien des inconvénients, parce que, pour rendre chaque division possible, on est obligé de multiplier préalablement le dividende par une puissance convenable du coefficient, fonction de y, du premier terme du diviseur, ce qui peut chaque fois introduire des solutions étrangères; mais, et c'est le point important, on ne risque pas, du moins, d'en supprimer de bonnes.

Au reste, M. Sarrus est parvenu à rendre la méthode parfaitement sûre, au prix, il est vrai, d'énormes calculs.

— *Élimination par la méthode des fonctions symétriques.*

Soient

$$F(x, y) = 0 \quad \text{et} \quad F_1(x, y) = 0$$

les deux équations proposées. Concevons qu'on ait pu résoudre la seconde, par exemple, par rapport à y, et en tirer, entre autres valeurs,

$$y = \varphi_1(x);$$

imaginons qu'on ait substitué $\varphi_1(x)$ à y dans la première, ce qui donnerait

$$F[x, \varphi_1(x)] = 0,$$

et qu'ayant résolu celle-ci on en ait tiré, entre autres valeurs,

$$x = a,$$

il est bien clair que $x = a$, et $y = \varphi(a)$ formeront une solution du système des équations proposées.

Si l'équation $F_1(x,y) = 0$ ne donnait que $y = \varphi_1(x)$, le résultat de l'*élimination* de y serait donc $F[x,\varphi_1(x)] = 0$; mais si l'on a trouvé $y = \varphi_1(x)$, $y = \varphi_2(x)$, ..., $y = \varphi_n(x)$, toutes les bonnes valeurs de x seront évidemment fournies par

$$F[x,\varphi_1(x)]F[x,\varphi_2(x)]F[x,\varphi_3(x)] \ldots\ldots F[x\varphi_n(x)] = 0$$

qui ainsi sera l'équation finale en x.

C'est cette équation qu'il s'agit de former.

Or, si on la développait complètement, il est clair que $\varphi_1(x)$, $\varphi_2(x)$, ..., $\varphi_n(x)$ y entreraient toutes de la même manière. En d'autres termes, le premier membre de l'équation cherchée, ordonné par rapport aux puissances décroissantes de x, doit être une fonction symétrique de $\varphi_1(x)$, ..., $\varphi_n(x)$, ce qui exige que chacun de ses coefficients, séparément, en soit une.

Or, la forme de chacune de ces fonctions symétriques sera toujours aisée à obtenir, puisque, d'une part, la fonction F est complètement connue, et que, de l'autre, le nombre des valeurs de y qu'on y substitue est aussi connu.

Quand on aura ainsi reconnu, en faisant le produit par la pensée, la forme de chaque coefficient de l'équation finale en fonction symétrique des racines de l'équation en y $F_1(x, y) = 0$, il ne restera qu'à calculer ces fonctions symétriques au moyen des coefficients, fonctions de x, de cette équation $F_1(x, y) = 0$, ordonnée par rapport aux puissances décroissantes de y.

On reconnaît ainsi aisément que le degré de l'équation finale résultant de l'*élimination* d'une inconnue entre deux équations de degrés m et n ne peut jamais dépasser le degré mn.

ÉLIMINATOIRE adj. (é-li-mi-na-toi-re — rad. *éliminer*). Physiol. Qui produit l'élimination : *La nature cerne, par un cercle inflammatoire, la partie la plus profondément altérée; un travail* ÉLIMINATOIRE *semblable à celui qui détermine la chute de l'escarre produite par la brûlure, s'établit.* (Barthélemy.)

ÉLIMINÉ, ÉE (é-li-mi-né) part. passé du v. Éliminer. Écarté, supprimé : *Cette candidature a été* ÉLIMINÉE.

— Algèbre. Se dit d'une inconnue qu'on a fait disparaître : *Une inconnue* ÉLIMINÉE.

ÉLIMINER v. a. ou tr. (é-li-mi-né — lat. *eliminare*; du préf. privat. *é*, et de *limen*, seuil). Écarter, retrancher, supprimer : ÉLIMINER *un candidat.* ÉLIMINER *un nom d'une liste.*

— Algèbre. Faire disparaître, en parlant d'une inconnue, dans un problème à plusieurs équations : ÉLIMINER *une inconnue.*

— **Antonymes.** Introduire, réintégrer.

S'éliminer v. pr. Être éliminé, supprimé : *Rome et l'Église, laissées à elles-mêmes, ne peuvent pas plus s'opprimer que* S'ÉLIMINER. (Proudh.)

ÉLINAND, historien et poëte français. V. HÉLINAND.

ÉLINCOURT, bourg et commune de France (Nord), cant. de Clary, arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Cambrai; 1,819 hab. Fabriques de tissus de coton. Restes d'un château fort où les comtes de Saint-Pol possédaient un atelier monétaire. L'église paroissiale, dont l'architecture révèle plusieurs époques, est flanquée d'une tour carrée surmontée d'une flèche octogonale du XVII^e siècle.

ÉLINE s. f. (é-li-ne — gr. *elinos*; de *elissô*, je tortille). Antiq. gr. Chanson des tisserands.

ELING, ville et port d'Angleterre, comté et à 6 kilom. O. de Southampton, district de Redbridge, sur la baie de Southampton; 6,700 hab. Chantiers de construction pour la marine.

ÉLINGUE s. f. (é-lain-ghe). Sorte de fronde sans bourse. ‖ Vieux mot.

— Mar. Bout de filin dont les extrémités sont réunies par une épissure, et dont on entoure un objet, comme canon, caisse à eau, chaudière, etc., pour y accrocher les palans qui servent à l'embarquer ou à le débarquer. ‖ *Élingue simple*, Cordage simple, dont l'une ou les deux extrémités sont garnies de cosses. ‖ *Élingue d'embarcation*, Élingue simple dans laquelle les cosses sont remplacées par deux crocs que l'on fixe dans les boucles du canot, quand on veut le hisser aux portemanteaux. ‖ *Élingue à pattes*, Élingue simple dont les extrémités sont munies de mains de fer, afin d'accrocher les quarts de vin, de salaisons, etc.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la lotte de mer, espèce de gade.

ÉLINGUÉ, ÉE adj. (é-lain-ghé — du préf. privat. *é*, et du lat. *lingua*, langue). Zool. Qui n'a pas de langue.

— Entom. Qui n'a pas de trompe.

ÉLINGUÉ, ÉE (é-lain-ghé) part. passé du v. Élinguer. Hissé à l'aide d'une élingue : *Un fardeau* ÉLINGUÉ. *Un canot* ÉLINGUÉ. ‖ Emporté par un coup de mer ou par le vent : *Un homme* ÉLINGUÉ *durant la tempête.*

ÉLINGUER v. a. ou tr. (é-lain-ghé — rad. *élingue*). Mar. Entourer d'une élingue, pour accrocher et hisser ensuite : ÉLINGUER *une pièce de canon, une barrique.* ‖ Emporter par-dessus le bord : *Un coup de vent* ÉLINGUA *le timonier.* ‖ *Que le diable m'élingue*, Juron équivalent à *Que le diable m'emporte* : QUE LE DIABLE M'ÉLINGUE, *si je mens d'un mot!*

ÉLINGUET s. m. (é-lain-ghè). Mar. Forme ancienne du mot LINGUET.

ELIO (DON François-Xavier), général espagnol, né en 1767, mort en 1822. Sa vie se partagea en deux phases bien distinctes : dans l'une, il a défendu sa patrie contre les envahisseurs étrangers; dans l'autre, il a cherché à l'opprimer en servant, avec une fureur voisine de l'atrocité, les projets des tyrans. Elio avait fait ses premières armes à Oran et à Ceuta en 1785, puis s'était distingué pendant la guerre du Roussillon. En 1805, il était colonel, et reprenait aux Anglais la ville de Montevideo. Revenu en Espagne avec le grade de général, il fut l'un de nos adversaires les plus habiles et les plus heureux, devint général en chef des armées de Catalogne et de Valence, rejeta Suchet hors des frontières (1813) et ne cessa de lutter contre nous qu'après notre complète expulsion. Devenu, après la restauration de Ferdinand, gouverneur et capitaine général des royaumes de Valence et de Murcie, il faillit être victime d'un abominable complot. Un jour, le comte de Cervellos reçut un ordre royal de faire fusiller le gouverneur dans les vingt-quatre heures. Le comte surpris hésita, et ne tarda pas à avoir la preuve que l'ordre prétendu n'était qu'une infernale machination contre la vie d'Elio. Le gouverneur fut exaspéré par cet attentat, qu'il attribua à une société secrète, et se montra, depuis lors, l'implacable adversaire des révolutionnaires et des libéraux. Un autre complot, dans lequel on avait de nouveau résolu sa mort, vint mettre le comble à son irritation (1819). Il tua de sa propre main le chef des conjurés, et fit fusiller les autres au nombre de douze. C'était beaucoup de sang répandu pour venger une simple tentative de meurtre dirigée contre un seul homme. Un vif mécontentement se déclara dans le peuple; Elio l'excita encore par d'atroces mesures de rigueur et un parti pris d'absolutisme qu'il ne chercha plus à dissimuler. Cette conduite imprudente et passionnée devait lui coûter cher.

En 1820, Elio fut réduit à proclamer lui-même, sur la place publique de Valence, la constitution de 1812; il fut accueilli par les cris de : *Mort à Elio!* Il se vit aussitôt conduit en prison. La commission militaire ayant ordonné son élargissement, il ne voulut pas en profiter avant d'avoir reçu, disait-il, une entière satisfaction; mais bientôt un nouveau mouvement populaire ayant eu lieu contre lui, après un mouvement insurrectionnel des soldats qui avaient tenté de l'élargir, mouvement auquel, sans doute, Elio n'était pas étranger, il fut de nouveau jugé, condamné cette fois et étranglé sur une place publique de Valence. Après la réaction de 1823, le gouvernement espagnol fit une pension à sa veuve, et donna à son fils le titre de marquis de la Fidélité.

ÉLIOMYS s. m. (é-li-o-miss — du gr. *eleios*, loir; *mus*, rat). Mamm. Section du genre loir ayant pour type le lérot.

ÉLIONURE s. m. (é-li-o-nu-re — du gr. *eleios*, loir; *oura*, queue; par allusion à la forme de l'épi). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, de la tribu des andropogonées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent dans l'Amérique du Sud : *Les* ÉLIONURES *sont remarquables par leur odeur forte et aromatique.* (A. Richard.)

ÉLIOSE s. f. (é-li-o-ze — du gr. *elos*, marais; *ios*, miasme). Méd. Miasme des marais.

ELIOT (Jean), appelé communément l'**Apôtre des Indiens**, ministre protestant américain, né à Nasing, en Angleterre, en 1604, mort à Roxbury, dans l'État de Massachusetts, en 1690. Il fut pendant quelque temps instituteur à Boston, et nommé ensuite ministre à Roxbury, où il mourut après soixante ans d'exercice. C'est en 1646 qu'il commença à porter l'Évangile chez les Indiens, et, jusqu'à sa quatre-vingtième année, il ne cessa de faire des visites régulières dans les diverses tribus des colonies de Massachusetts et de Plymouth, attirant de nombreux prosélytes et luttant de toutes ses forces contre les superstitions païennes et contre l'influence exercée sur leurs compatriotes par les prêtres et les sorciers indigènes. Il eut, un jour, l'occasion de prêcher l'Évangile devant le fameux roi Philippe, qui l'envoya... prêcher ailleurs. Avant de mourir, Eliot eut la consolation, non-seulement d'avoir obtenu d'une foule d'Indiens de renoncer à leurs sauvages coutumes et de se constituer en communautés civilisées, mais encore d'avoir formé, parmi eux, une trentaine de disciples qui allèrent catéchiser leurs propres tribus. D'une charité inépuisable, il abandonnait aux malheureux le modique traitement qu'il recevait de la Société pour la propagation de l'Évangile, mal-

gré tous les efforts que faisaient ses amis pour l'obliger à l'appliquer à ses propres besoins. Parmi les singularités de son caractere, il faut ranger un préjugé profondément enraciné contre le tabac, les perruques et les cheveux longs, qu'il ne cessa d'attaquer vertement en chaire, en leur attribuant tous les malheurs qui désolaient le pays. Eliot a beaucoup écrit; parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : la *République chrétienne* (1660), traité dans lequel il professa des idées fort avancées pour l'époque, en ce qu'elles attaquaient violemment la monarchie; une *Grammaire indienne* (1664); les *Psaumes traduits en vers indiens* (1664); une *Harmonie des Evangiles*, en anglais (1678). Son œuvre la plus considérable est une traduction de la Bible en langue indienne; le Nouveau Testament fut publié pour la première fois en 1661, et l'Ancien Testament en 1663; tous deux ont eu de nombreuses éditions. Le mot le plus long de cette traduction est celui-ci : *Wutappesittukqussunnoohwehtunquoh*, qui signifie « S'agenouillant devant lui, » mot interminable qui a fait dire au vénérable Cotton Mother que les vocables de cette langue avaient dû continuellement s'accroître depuis la dispersion des peuples à Babel. — JARED, petit-fils du précédent, ministre évangélique, né le 7 novembre 1685, mort le 22 avril 1763, fut un prédicateur distingué, un savant botaniste et un bon agriculteur. Il introduisit le mûrier blanc dans l'Etat du Connecticut, et inventa un procédé pour extraire le fer des sables ferrugineux. Il était également considéré comme le plus habile médecin de la colonie de Plymouth, et l'on venait le consulter de tous les points de la Nouvelle-Angleterre, surtout dans les cas de folie ou d'affections chroniques.

ELIOT, famille anglaise dont quelques membres ont, depuis le XVII^e siècle, joué un certain rôle dans l'histoire de leur patrie. Nous ne citerons que les plus marquants d'entre eux : John ELIOT, né en 1590, mort en 1632. Il fut élu représentant de Cornwall au parlement et se plaça à la tête de l'opposition qui présenta en 1628 la fameuse pétition des droits, et fut, pour ce fait, emprisonné à la Tour de Londres. Traduit devant la cour de l'Echiquier, et condamné à une forte amende, il refusa obstinément de se soumettre à l'arrêt illégal qui le frappait et mourut dans sa prison (v. l'ouvrage de Forster intitulé : *John Eliot, a biography*, Londres, 1864). Un de ses descendants, Edouard ELIOT, membre du parlement pour Cornwall, fut élevé en 1784 à la pairie et reçut le titre de comte de Saint-Germain. — Son petit-fils, Edouard Granville, lord ELIOT, né en 1798, fut, comme beaucoup de ses ancêtres, élu, en 1824, représentant de Cornwall au parlement; il devint successivement lord de l'Echiquier, pendant le ministère de Wellington (1828-1830), puis sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères (1834), et reçut, l'année suivante, une mission en Espagne. Robert Peel le nomma, en 1841, lord secrétaire d'Irlande; mais il renonça à cet emploi pour devenir directeur général des postes. La mort de son père (1845) lui ouvrit à la même époque les portes de la chambre des lords. Après la chute du cabinet Peel (1846), il se rangea dans cette fraction des peelites qui se rapprochait du puséisme, vota en 1848 pour l'établissement de relations diplomatiques entre les cours de Rome et de Londres, et protesta, en 1851, contre le bill sur les titres. Son ami Aberdeen l'appela, en 1853, au poste de lord gouverneur de l'Irlande, qu'il dut quitter deux ans plus tard, à l'entrée de Peel au ministère. Depuis 1857, il est lord maître d'hôtel de la reine.

ELIOT (Samuel), littérateur américain, né en 1821 à Boston. Il commença ses études dans sa ville natale, et, à l'âge de dix-huit ans, vint les compléter en Europe. Il séjourna assez longtemps en Italie, à Rome principalement. Ce fut là qu'il entreprit d'écrire sa grande *Histoire critique de la liberté*; il n'en a encore publié que des fragments, mais chacun de ces fragments peut être regardé comme un ouvrage complet et isolé. Ils ont paru sous les titres suivants : *Passages tirés de l'histoire de la liberté* (1847), volume consacré aux réformateurs du moyen âge, aux Italiens principalement; la *Liberté de Rome* (Boston, 1849, 2 vol.), ouvrage réimprimé sous le titre de *Histoire de la liberté*, première partie; les *Anciens romans* (1853, 2 vol.); les *Premiers chrétiens* (1853, 2 vol. in-12).

ELIOT (Thomas), poëte anglais. V. ELYOT.

ELIOT (George), pseudonyme d'une femme de lettres anglaise contemporaine. V. EVANS (miss).

ELIOT, nom de divers personnages. V. ELLIOT et ELLIOTT.

ÉLIOU s. m. (é-liou). Eclair; étincelle. ‖ Vieux mot.

ELIOUN, divinité phénicienne dont le nom veut dire *Suprême*. Peut-être ce nom n'est-il qu'une modification de celui d'Adonis. Vraisemblablement même Elioun n'est qu'une localisation, qu'un type particulier d'Adonis, connu seulement dans le nord de la Phénicie; en effet, les deux légendes sont identiques : Elioun, comme Adonis, périt sous les dents d'une bête féroce, non loin de Byblos. (V. ADONIS.)

ELIPAND, archevêque schismatique de Tolède, mort en 799. Il était ami de Félix d'Urgel et embrassa les idées de ce dernier, ne voyant en Jésus-Christ que le fils adoptif de Dieu. Il donnait de son opinion d'assez bonnes raisons, si les raisons valaient quelque chose dans les questions de foi. « Jésus-Christ, disait Elipand, est en son humanité descendant de David, qui tirait son origine d'Adam, fils de Dieu et père commun de tous les hommes. Or il est impossible qu'un homme ait deux pères selon la nature; l'un est donc naturel et l'autre adoptif; l'adoption n'est autre chose que l'élection, la grâce, l'application par choix et par volonté, et l'Ecriture attribue tous ces caractères à Jésus-Christ. Suivant le témoignage de Jésus-Christ même, l'Ecriture nomme *dieux* ceux à qui la parole de Dieu est adressée; donc, comme Jésus-Christ participe à la nature humaine, il participe aussi à cette dénomination de la divinité. Le Christ est un médiateur, un avocat auprès du Père pour les pécheurs, ce qu'on ne doit point entendre du vrai Dieu, mais de l'homme dont il a emprunté la forme. » Elipand publia pour soutenir sa doctrine des ouvrages auxquels il fut vivement répondu, et fut condamné, ainsi que Félix d'Urgel, dans les conciles de Ciudad de Friuli (791) et dans celui de Ratisbonne (792). Félix se soumit aux décisions des conciles et du pape qui condamnaient sa doctrine; mais Elipand persista dans son erreur, écrivit contre son ancien ami, et fut même insensible à une lettre que Charlemagne lui écrivit pour l'amener à résipiscence.

ÉLIQUE adj. (é-li-ke). Philol. Se dit d'une variété du dialecte éolien : *Le dialecte* ÉLIQUE.

ÉLIRE v. a. ou tr. (é-li-re — du préf. *é*, et du lat. *legere*, cueillir. *J'élis, tu élis, il élit, nous élisons, vous élisez, ils élisent; j'élisais, nous élisions; j'élus, nous élûmes; j'élirai, nous élirons; j'élirais, nous élirions; élis, élisons, élisez; que j'élise, que nous élisions; que j'élusse, que nous élussions; élisant; élu, élue*). Choisir : *Nous t'*AVONS ÉLU *pour dire qui a raison de moi ou de ma fille*. (Mol.)

Le roi doit à son fils *élire* un gouverneur.
CORNEILLE.

Que l'on tire au billet ceux que l'on doit *élire*.
BOILEAU.

Quelque chemin que l'homme *élise*,
Il est à la merci du sort.
MALHERBE.

‖ Désigner, indiquer : ÉLIRE *le lieu de sa sépulture*.

— Choisir par voie de suffrage, parmi d'autres candidats : ÉLIRE *un député*. ÉLIRE *des conseillers municipaux*. ÉLIRE *un pape, un empereur. Chaque société de moines* ÉLUT *son supérieur*. (Volt.) *Il est nécessaire que le nombre de ceux qui* ÉLISENT *les députés des départements soit aussi grand qu'il est possible*. (Royer-Collard.) *La plus grande difficulté peut-être, en politique, c'est de faire* ÉLIRE *dignement au peuple ses représentants*. (Sismondi.) *Dans les Pays-Bas, les bourgeois se gouvernent eux-mêmes par des échevins à eux, lesquels* ÉLISENT *eux-mêmes un chef temporaire*. (Balz.) *C'est dans le Rœmer qu'on* ÉLISAIT *les empereurs; c'est dans cette place qu'on les proclamait*. (V. Hugo.)

— Jurispr. *Elire domicile*, Choisir et désigner son domicile légal : ÉLIRE DOMICILE *chez son notaire*. ‖ Par anal., dans le langage ordinaire, Choisir sa demeure habituelle, en parlant des hommes et des animaux : *Ces deux fauvettes ne s'écartaient pas beaucoup de la maison, et elles* ÉLISAIENT *leur* DOMICILE *de préférence sur la cime d'un grand sapin*. (G. Sand.)

Quel bruit confus! quels cris! Je crois qu'en cette ville
Le diable a pour jamais *élu son domicile*.
REGNARD.

— Théol. Prédestiner au salut : *Dieu* ÉLIT *et réprouve à son gré*.

— Techn. *Elire les osiers*, Séparer, dans la récolte des osiers, ceux qui sont destinés aux divers usages de l'industrie.

— **Syn. Élire, adopter, aimer mieux, choisir, opter, préférer, trier.** V. ADOPTER.

ELIS, ville de la Grèce ancienne, capitale de l'Elide, située au N.-O. de cette contrée, sur le Pénée; elle occupait une montagne appelée Belvédère par les Vénitiens, et Beauvoir par les Français; les Grecs modernes lui donnent le nom de *Kaloscopi* (belle vue). Patrie de Pyrrhon, fondateur de la secte des pyrrhoniens ou sceptiques, et de Phédon, chef de l'école dite d'Elis.

Cette école célèbre, si souvent citée dans l'antiquité, mais peu connue, a pour fondateur, comme nous venons de le dire, un des disciples immédiats de Socrate, Phédon, celui qui a mérité, par son dévouement constant à son maître, de donner son nom à l'une des œuvres les plus populaires de Platon.

Phédon d'Elis, réfugié dans sa ville natale après la mort de Socrate, y établit une modeste école de philosophie, où il paraît s'être attaché à reproduire les idées du maître, non sans céder à l'influence d'un de ses condisciples, l'illustre Euclide de Mégare.

Un certain Plistanus lui succède; après quoi, l'école se transporte à Erétrie et passe sous la direction de Ménédème. Les renseignements biographiques que nous possédons sur Ménédème et les traces qui nous sont parvenues de sa doctrine nous attestent également la profonde influence qu'eut sur son esprit l'école de Mégare, dont la sienne n'est proprement qu'un rameau détaché. Euclide, et surtout Stilpon, sont ses maîtres et ses inspirateurs. En métaphysique, il admet, comme eux, une fusion des idées éléatiques et de la morale de Socrate. Au lieu de l'unité absolue et abstraite, il conçoit l'unité identique à l'être, l'être identique au bien et le bien identique à la science ou sagesse (*sophia*). Cette théorie est d'Euclide, mais Cicéron nous dit que Ménédème l'expliqua avec plus d'éclat et d'une façon plus complète. En dialectique, la même notion d'unité le menait à des théories excessives : Ménédème et toute son école rejetaient tous les jugements autres que les proportions identiques, les tautologies, comme Dieu est Dieu, le bien est bien, etc.; rien ne peut être affirmé de rien, si ce n'est la chose elle-même : le sujet et l'attribut doivent se confondre; dans tous les autres cas, la proposition est hypothétique, et, d'après les érétriaques, sans valeur scientifique. Il ne faut pas s'étonner dès lors que cette école ait fini, comme l'école de Mégare elle-même, par de vaines subtilités et par une sophistique aussi ridicule qu'obscure.

ELIS DE BONS (Charles), poëte français, né à Falaise dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, mort en 1635. Il ne nous est connu que par un recueil de vers intitulé : *Œuvres diverses du sieur Elis de la ville de Falaise* (Rouen, 1628). Il se compose d'odes, de strophes, de sonnets dédiés à divers personnages et même au roi, à qui le rimeur adresse des éloges au sujet de la prise de La Rochelle et de la défaite des Anglais dans l'île de Ré. Plusieurs des odes d'Elis de Bons, dont les œuvres se ressentent des défauts et du mauvais goût de son temps, ne manquent point d'une certaine harmonie.

ÉLISA s. f. (é-li-za). Bot. Syn. de CALATHRIE, genre d'algues marines.

ÉLISA et quelquefois **ELISSA**, surnom de Didon. V. ELISSA.

Élisa ou le ***Voyage au mont Saint-Bernard***, comédie en deux actes, paroles de Reveroni Saint-Cyr, musique de Cherubini, représentée au théâtre Feydeau en décembre 1794. La scène se passe au milieu des glaciers et des orages, et c'est une avalanche qui vient en hâter le dénoûment. Elisa aime Florinde depuis sa jeunesse; la mort de son père lui permet de disposer de son cœur; elle quitte sa patrie pour retrouver son fiancé dont elle n'a point de nouvelles depuis longtemps.

C'est au mont Saint-Bernard, au pied des glaciers, que la scène se passe. Au moment où Elisa vient d'arriver, Florinde, qui ignore son départ, reçoit une lettre dans laquelle un ami mal informé lui dépeint son amante infidèle et prête à en épouser un autre; désespéré de cette nouvelle, il cherche la mort à travers les précipices. Un orage, formé sur la crête de la montagne, facilite l'exécution de son projet, et le malheureux Florinde est entraîné par une avalanche au fond d'une crevasse où sa mort paraît inévitable; mais les habitants de la montagne, appelés par ses cris, parviennent à le sauver, et Florinde, rendu à la vie, retrouve Elisa et s'unit avec elle.

Tel est le fond de cette pièce où la vraisemblance est souvent sacrifiée au désir de produire de l'effet par des situations extraordinaires. Cherubini, sans paraître se préoccuper du tort considérable que d'aussi mauvais poëmes faisaient à sa musique, continuait toujours son œuvre, perfectionnant son style et revêtant des formes harmoniques les plus savantes et les plus distinguées des élucubrations banales ou extravagantes.

Du reste, on remarque dans cette comédie plusieurs scènes intéressantes. Quand il le voulait ou que la situation l'exigeait, Cherubini savait, aussi bien que tout autre compositeur, écrire une musique chantante et facile. Mais, tout facile que fût son chant, il n'était point vulgaire, et des modulations ou des notes incidentes, d'une saveur inattendue, décelaient toujours la plume d'un artiste respectueux pour son art. La charmante chanson savoyarde que nous donnons appuiera, nous n'en doutons pas, ce jugement.

1^er COUPLET.

D'Za - ne - to,

mountant à l'ous - pi - ce,

D'pa- our d'tom - ber dans l'pré- ci-

- pi - ce, Oun bioud'zour

ap- pe - lit d'Zannot, Gar chon qu'a-
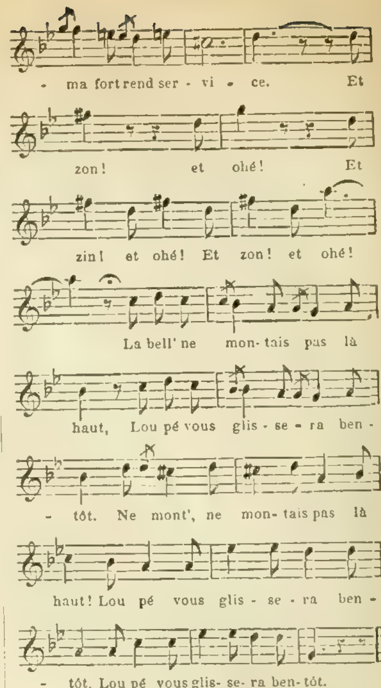
DEUXIÈME COUPLET.

Ne v'là ti pas qu' son sabiou s' casse,
Et d'Zaneto tomb' sur la glace.
Mais l' biou garchon qui n'est d'gen sot,
S' f'ra ben payer s'il la ramasse.
Et zon! et ohé! etc.

TROISIÈME COUPLET.

V'là que cette choute eut des souites.
All' ne po piou marchais si vite.
D'Zan la quitta sans sonnais mot.
Il avio ben dit : Pauvr' petite!
Et zon! et ohé! etc.

ÉLISABETH (sainte), cousine de la Vierge Marie, dit l'Evangile, et mère de Jean le Baptiste, née, selon toutes les probabilités, vers le milieu du dernier siècle avant l'ère chrétienne, à Jetta, près d'Hébron, ou à Hébron même, entre le désert de Judée et le désert d'Arabie, morte vers l'an 3 de notre ère.

Tout est légendaire dans la vie de sainte Elisabeth, comme presque tout l'est dans celle de son fils. Au temps d'Hérode, roi de Judée (l'an 7 av. l'ère chrétienne), il y avait, dit saint Luc (I, 5 à 8 et 11 à 15), un prêtre nommé Zacharie, qui avait une femme appelée Elisabeth, issue, comme lui, de la race d'Aaron. Ils étaient tous deux justes devant Dieu, observant d'une manière irrépréhensible tous les commandements du Seigneur. Ils n'avaient point d'enfants, parce qu'Elisabeth était stérile et qu'ils étaient tous deux avancés en âge. Or, un jour que Zacharie remplissait devant Dieu les fonctions du sacerdoce, un ange du Seigneur lui apparut, se tenant debout à la droite de l'autel des parfums. Zacharie, le voyant, fut troublé et saisi de frayeur. Mais l'ange lui dit : « Ne craignez point, Zacharie, car votre prière a été exaucée, et Elisabeth, votre femme, vous donnera un fils que vous appellerez Jean. Vous en serez dans la joie et dans le ravissement, et beaucoup de personnes se réjouiront de sa naissance, car il sera grand devant le Seigneur. Il ne boira pas de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, et il sera rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère. Il convertira un grand nombre des enfants d'Israël au Seigneur leur Dieu, et il marchera devant lui avec l'esprit et la vertu d'Elie, pour ramener les cœurs des enfants aux sentiments de leurs pères et les incrédules à la sagesse des justes, afin de préparer au Seigneur un peuple parfait. »

Zacharie répondit à l'ange : « Comment pourrais-je croire qu'il en sera ainsi? car je suis vieux et ma femme avancée en âge. » L'ange repartit : « Je suis Gabriel, qui suis toujours présent devant Dieu; j'ai été envoyé pour vous parler et vous apporter cette heureuse nouvelle; et dans ce moment vous allez devenir muet et vous ne pourrez parler jusqu'au jour où ces choses arriveront, parce que vous n'avez point cru à mes paroles qui s'accompliront dans leur temps. »

Cependant le peuple qui était dehors faisant sa prière, tandis que l'on offrait les parfums, attendait Zacharie et s'étonnait de ce qu'il demeurait si longtemps dans le temple. Mais, étant sorti, il ne pouvait leur parler et s'expliquait à eux par signes; ils comprirent qu'il avait eu une vision dans le temple.

Dès que les jours de son ministère furent accomplis, il s'en alla dans sa maison. Peu de temps après, Elisabeth, sa femme, devint enceinte, et elle se tenait cachée durant cinq mois en disant : « C'est *une grâce insigne* que le Seigneur m'a faite, le jour où il a jeté les yeux sur moi pour me tirer de l'opprobre où j'étais devant les hommes. » Rappelons, entre

parenthèse, pour expliquer les dernières paroles de sainte Elisabeth, que Dieu ayant promis à Abraham de faire naître de sa race le Sauveur qu'il devait envoyer au monde, la stérilité était un opprobre pour les femmes juives, qu'elle privait ainsi de l'espoir de voir sortir le Messie de leur famille.

Ici se place la célèbre visite de la Vierge à sa cousine, et nous devons encore laisser parler saint Luc (I, 39-66). Marie, ayant appris de l'ange Gabriel la grossesse de sa cousine Elisabeth, partit en toute hâte pour le pays des montagnes de Judée, et se rendit dans la ville d'Hébron, de la tribu de Juda, où demeurait Zacharie, et, étant entrée dans sa maison, elle salua Elisabeth. Aussitôt qu'Elisabeth entendit la voix de Marie, qui la saluait, son enfant tressaillit dans son sein, et Elisabeth fut remplie du Saint-Esprit. Alors, élevant la voix, elle s'écria : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. Et d'où me vient ce bonheur que la mère de mon Seigneur vienne vers moi; car, lorsque vous m'avez saluée, votre voix n'a pas plus tôt frappé mes oreilles, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein? Vous êtes bien heureuse d'avoir cru, parce que les choses qui vous ont été dites de la part du Seigneur seront accomplies. »

Marie dit alors : « Mon âme glorifie le Seigneur, et mon esprit a tressailli d'allégresse en Dieu, mon Sauveur, parce qu'il a regardé l'humilité de sa servante; aussi voilà que toutes les générations m'appelleront bienheureuse, parce qu'il a fait en moi de grandes choses, lui qui est tout-puissant et dont le nom est saint, et sa miséricorde se répand de race en race sur ceux qui le craignent. Il a déployé la force de son bras, il a dissipé les desseins que les superbes formaient dans leurs cœurs. Il a renversé les puissants de leurs trônes, et il a élevé les humbles. Il a rempli de biens ceux qui étaient affamés, et il a renvoyé les mains vides ceux qui étaient riches. Il a pris sous sa protection Israël, son serviteur, parce qu'il s'est souvenu de sa miséricorde, selon les promesses qu'il a faites à nos pères, à Abraham et à sa postérité pour tous les siècles. » Et, après avoir passé environ trois mois avec Elisabeth, elle s'en retourna dans sa maison.

Le temps des couches d'Elisabeth étant arrivé, elle mit au monde un fils. Ses voisins et ses parents, ayant appris que le Seigneur avait signalé sa miséricorde à son égard, s'en réjouissaient avec elle; et, étant venus le huitième jour circoncire l'enfant, ils voulaient le nommer Zacharie, du nom de son père; mais sa mère, prenant la parole, leur dit : « Non, mais il s'appellera Jean. » Ils lui répondirent : « Il n'y a personne dans votre famille qui porte ce nom. » En même temps ils firent signe au père de l'enfant de faire connaître quel nom il voulait lui donner. Celui-ci, ayant demandé des tablettes, écrivit dessus : « Jean est son nom. » Et tout le monde fut rempli d'étonnement. Au même instant, la bouche de Zacharie s'ouvrit, sa langue se délia, et ses premières paroles bénirent Dieu. Tous ceux du voisinage furent saisis de crainte, et le bruit de ces merveilles se répandit dans tout le pays des montagnes de Judée. Tous ceux qui en entendirent parler les conservaient dans leur cœur, et ils disaient entre eux : « Que pensez-vous que sera cet enfant? car la main du Seigneur a paru sur lui. »

Jean le Baptiste avait deux ans lorsque, d'après saint Pierre d'Alexandrie et aussi d'après la croyance des Orientaux, la persécution d'Hérode obligea Elisabeth à fuir et à cacher loin du massacreur des innocents celui que Dieu lui avait si miraculeusement envoyé et que son père, dit saint Luc, appelait déjà « le prophète du Très-Haut; » car il devait marcher devant le Seigneur pour lui préparer les voies.... La mère et l'enfant prirent le chemin du désert de la Judée. C'est là, dit la légende, dans une caverne, qu'elle mourut, et que Jean-Baptiste continua de vivre pour s'y préparer, par le jeûne et la méditation, à son rôle de prophète, d'agitateur, de révolutionnaire.

ÉLISABETH DE SCHNAUGE (sainte), hagiographe allemande, dont l'Eglise catholique célèbre la fête le 18 juin, née en Allemagne en 1138, morte en 1165. Elle était abbesse d'un monastère de bénédictines dans le diocèse de Trèves. Le cerveau affaibli par les jeûnes, par les macérations, par la solitude et le silence du cloître, elle eut, comme sainte Gertrude, comme sainte Thérèse, des extases, des visions; elle crut que Dieu s'était mis en communication avec elle et dicta à son frère Egbert ce qu'elle prétendait lui être révélé. Ces *Révélations* forment trois livres, qui ont été publiés à Paris avec les visions de sainte Brigitte (1513, in-fol.). L'auteur y a introduit, d'après la sainte, le fameux martyre des *onze mille vierges*, fait contesté par de pieux auteurs ecclésiastiques, mais que sainte Elisabeth atteste lui avoir été révélé par sainte Vérenne, dont un ange avait apporté le corps à Schnauge en 1156. On a encore un autre ouvrage de cet auteur mystique; il a pour titre : *Origine du nom des onze mille vierges*.

ÉLISABETH DE HONGRIE (sainte), landgravine de Thuringe, née en 1207, morte le 19 novembre 1231, à Marbourg, petit village d'Allemagne. Elisabeth était fille d'André II, roi de Hongrie, et de Gertrude. « Tout enfant, dit un de ses historiens, le P. Ribadeneira, elle était déjà un modèle de charité et de dévotion... Dès l'âge de cinq ans, elle prenait un si grand plaisir à aller à la messe et y priait si attentivement, que l'on avait de la peine à la retirer de l'oraison. Elle entrait souvent dans un oratoire qui était en la maison de son père et se tenait les genoux nus contre terre. » Cette piété ne fit que grandir, et tandis que sa jeunesse, sa beauté, son rang élevé l'appelaient à vivre au milieu des honneurs, des joies, des éblouissements d'une cour, elle devint de plus en plus modeste, humble, humble jusqu'à l'abnégation, jusqu'au sacrifice, et détachée des choses de ce monde jusqu'à tomber dans l'abjection, jusqu'à encourir le mépris. En vérité, elle fut bien une sainte!

Constatons, pour sauver sa mémoire et ne pas la placer au rang d'un bienheureux Labre, que sa charité était aussi ardente que sa piété. « Il y avait, dit son panégyriste, un hôpital près de son palais, où elle recevoit les pèlerins, soignoit les malades et nourrissoit les enfants orphelins, ou nés de parents pauvres; elle donnoit tous les jours à dîner à neuf cents pauvres, sans les autres qu'elle entretenoit par tout le pays, lesquels l'appeloient mère et bienfaitrice des nécessiteux, et la suivoient, non sans raison; car elle ne les secouroit pas seulement de ses biens, mais elle ôtoit jusqu'à la coiffe de sa tête pour couvrir celle des pauvres, et les servoit de ses propres mains. Une fois elle embrassa la tête d'un malade si infect, que personne n'en pouvoit approcher; elle lui coupa les cheveux et lui lava la tête, comme si c'eût été son propre enfant. » Ses parents ayant vivement insisté, quand elle eut grandi, pour qu'elle se mariât, elle y consentit, non pas pour satisfaire ses sens, mais pour ne pas résister aux désirs de son père, et pour avoir des enfants qu'elle élèverait au service de Dieu. Elle fut donc mariée au landgrave de Thuringe, et elle employa la plus grande partie de la munificence royale aux choses de Dieu, faisant beaucoup de bonnes œuvres et instruisant les ignorants...

Durant la nuit, continue l'historien légendaire, elle se levait souvent pour prier, et son mari était forcé de la conjurer de s'épargner elle-même et de prendre un peu de repos... Et, afin que ses prières fussent un sacrifice agréable à Dieu, elle les accompagnait toujours de larmes abondantes, qu'elle répandait d'ailleurs sans que sa figure en conservât de traces; car elle montrait toujours un air gai et joyeux. Quand son mari était absent, elle donnait toutes ses nuits à l'Epoux céleste. Souvent même elle se faisait fouetter avec force par les mains de ses servantes, afin d'éteindre les appétits désordonnés de la chair...

Les traits de son infatigable charité cités par la légende sont trop nombreux pour être racontés ici. Elle filait de la laine avec ses femmes et en faisait faire des vêtements pour les pauvres; elle nourrissait les affamés et souvent vendait ses parures pour faire l'aumône. Elle fit construire, au pied de son château, une maison extrêmement vaste où une multitude de malades étaient soignés, et chaque jour elle descendait pour leur donner ses soins et les exhorter à la patience. On dit qu'un jour, rencontrée par son époux comme elle portait des aliments aux pauvres, celui-ci lui demanda ce qu'elle tenait caché dans son tablier : « Ce sont des roses que je viens de cueillir, » répondit la sainte tremblante. Elle ouvrit son tablier, et son mensonge devint miraculeusement la réalité; le tablier se trouvait plein de roses. Jacques de Voragine ne mentionne pas ce miracle, raconté par les légendes allemandes. D'autres hagiographes l'attribuent à tort à sainte Elisabeth, reine de Portugal.

Le duc de Thuringe, son mari, étant mort en Sicile (1227) après une croisade en terre sainte, Elisabeth se vit dépouiller de la régence, que son rang et les dernières volontés de son époux lui assuraient; on alla plus loin encore : on lui ôta l'administration de ses biens et des biens de ses enfants, comme incapable de les gérer. Cette mère des pauvres, en effet, avait employé, et sa dot, et sa vaisselle, et ses pierreries à nourrir ceux qui n'avaient pas de pain, à fournir un asile à ceux qui ne savaient où reposer leur tête, à donner des langes aux nouveau-nés et des linceuls aux morts.

Elle se vit réduite, elle, l'épouse d'un duc, d'un landgrave, la fille d'un roi, à coucher, la nuit, dans une étable, et le jour à mendier son pain de porte en porte. « Elle tomba dans un tel mépris, dit Ribadeneira, qu'allant un jour dans une rue étroite et boueuse et ayant rencontré en un mauvais pas une vieille à laquelle elle avoit fait du bien, cette femme, au lieu de lui céder, la poussa et la fit choir honteusement dans la fange. Sainte Elisabeth reconnut bien que c'étoit une tentation diabolique pour éprouver sa patience, et, en se relevant, elle ne fit qu'en rire; car, quoi qu'elle souffrît, elle désiroit toujours d'endurer davantage, et de se voir de plus en plus abattue et méprisée. » — « Qui pourroit, ajoute l'écrivain, raconter les autres travaux, les mauvais traitements, les moqueries et les persécutions que cette sainte princesse endura, et la patience, la constance et l'allégresse avec lesquelles elle les supportoit? »

Tirée de cet état d'humiliation, elle prit l'habit du tiers ordre et devint supérieure « d'un hôpital, fondé sur ses deniers, et où elle vécut jusqu'au dernier jour de sa vie, advenu le 19 novembre 1231, à servir les pauvres et à soigner les malades de ses propres mains. »

Le côté merveilleux, légendaire, tient beaucoup de place dans la vie de sainte Elisabeth, et le chapitre où sont racontés les miracles opérés en sa faveur est fort long. En voici l'énumération abrégée, d'après l'auteur déjà cité par nous : « Elle avoit de grandes révélations et obtenoit de Notre-Seigneur, par ses prières, des dons et des miséricordes signalés, tant pour elle que pour autrui. Apercevant un jeune homme fort désolé, elle lui demanda si elle prieroit pour lui. Ce garçon le voulut bien; elle se mit en oraison et l'avertit d'en faire autant de son côté. Mais le garçon, voyant qu'elle continuoit sa prière, lui dit : « Cessez, madame, cessez! » elle ne laissa pas de poursuivre avec ferveur. Lors le garçon s'écria : « Cessez, madame, je brûle! » se tordant les bras et faisant les grimaces d'un fou. On s'approcha de lui, et ses habits furent trouvés si chauds du feu qui sortoit de son corps, que l'on n'y osoit toucher. Cela le fit changer de vie, et, quittant ses débauches, il devint tout autre par les prières de sainte Elisabeth. »

Lors de son trépas, « on entendit gazouiller de petits oiseaux sur la chambre où elle décéda et où étoit son corps, lequel demeura aussi flexible que quand il étoit en vie; il jetoit une douce odeur, qui réjouissoit toute l'assistance. On le garda quatre jours sans l'enterrer, à cause de la multitude du peuple qui le vint voir des lieux circonvoisins, pour en emporter quelques reliques. »

« Sainte Elisabeth, écrit le biographe que nous avons cité, fut enterrée en un village d'Allemagne, nommé Marbourg, où Notre-Seigneur manifesta sa gloire en faisant plusieurs beaux miracles par son invocation, éclairant les aveugles, rendant l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, l'usage des jambes aux boiteux, la santé aux lépreux et aux infirmes de diverses maladies, et la vie aux morts; car seize morts furent ressuscités par ses prières. A cause desquels miracles et de sa très-sainte vie, le pape Grégoire IX étant à Pérouse, quatre ans après qu'elle fut décédée, la canonisa et l'inscrivit au nombre des saints. Entre les autres merveilles que Dieu opéra pour honorer sainte Elisabeth, on rapporte qu'il sortoit de son corps une liqueur comme de l'huile qui guérissoit les malades qui s'en frottoient. »

La vie de cette sainte a été premièrement écrite par Théodoric de Thuringe, dominicain, qui l'a recueillie des mémoires de maître Conrad, son confesseur; depuis, Jacques Montaut l'écrivit aussi; Surius la rapporte en son VI^e tome; Vincent de Beauvais en fait mention, ainsi que saint Antonin, archevêque de Florence, le *Martyrologe romain*, le cardinal Baronius, en ses *Annotations*, et le docteur Molan, aux *Additions au martyrologe* d'Usuard.

La *Chronique des frères mineurs*, composée par Marc de Lisbonne, assure que sainte Elisabeth prit l'habit de pénitence du tiers ordre de Saint-François, ce qui est confirmé par tous les autres historiens du même ordre.

Nous ne voudrions diminuer en rien la réputation de sainte Elisabeth; mais, puisque nous avons eu déjà recours à la légende, consultons-la encore. « Je regarde comme un vil fumier tous les biens temporels, disait Elisabeth, et je ne m'inquiète même plus de mes enfants; je ne veux plus rien aimer que Dieu. »

Élisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe (HISTOIRE DE SAINTE), par M. de Montalembert (1836, in-8°; 8^e édit., 1858). A quelque point de vue qu'on se place pour juger cet ouvrage, il faut reconnaître que c'est l'œuvre d'un bénédictin. Dans une longue introduction, l'auteur raconte comment l'idée lui est venue d'écrire l'histoire de sainte Elisabeth. « Le 19 novembre 1833, dit-il, un voyageur arriva à Marbourg, ville de la Hesse électorale, située sur les bords charmants de la Lahn; il s'y arrêta pour étudier l'église gothique qu'elle renferme, célèbre à la fois par sa pure et parfaite beauté, et parce qu'elle fut la première de l'Allemagne où l'ogive triompha du plein-cintre dans la grande rénovation de l'art au XIII^e siècle. Cette basilique porte le nom de Sainte-Elisabeth, et il se trouva que ce jour-là était le jour même de sa fête. Dans l'église, aujourd'hui luthérienne, comme toute cette contrée, on ne voyait aucune marque de solennité; seulement, en l'honneur de ce jour et contre l'habitude protestante, elle était ouverte, et de petits enfants y jouaient en sautant sur des tombes. L'étranger parcourut ses vastes nefs désertes et dévastées, mais encore jeunes d'élégance et de légèreté Il vit, adossée à un pilier, la statue d'une jeune femme en habits de veuve, au visage doux et résigné, tenant d'une main le modèle d'une église, et de l'autre faisant l'aumône à un malheureux estropié. Plus loin, sur des autels nus et dont nulle main sacerdotale ne vient jamais essuyer la poussière, il examina curieusement d'anciennes peintures sur bois à demi effacées, des sculptures en relief mutilées, mais, les unes comme les autres, profondément empreintes du charme naïf et tendre de l'art chrétien. Il y distingua une jeune femme effrayée, qui faisait voir à un guerrier couronné son manteau rempli de roses; plus loin, ce même guerrier, découvrant avec violence son lit, y trouvait le Christ couché sur la croix; plus loin encore, tous deux s'arrachaient avec une grande douleur des bras l'un de l'autre; puis on voyait la jeune femme, plus belle que dans tous les autres sujets, étendue sur son lit de mort, au milieu de prêtres et de religieuses qui pleuraient; en dernier lieu, des évêques déterraient un cercueil, sur lequel un empereur déposait sa couronne. On dit au voyageur que c'étaient là des traits de la vie de sainte Elisabeth, souveraine de ce pays, morte, il y avait six siècles à pareil jour, dans cette même ville de Marbourg, et enterrée dans cette même église. Au fond d'une obscure sacristie, on lui montra la châsse d'argent couverte de sculptures qui avait renfermé les reliques de la bienheureuse jusqu'au moment où l'un de ses descendants, devenu protestant, les en avait arrachées et jetées au vent. Sous le baldaquin de pierre qui couvrait autrefois cette châsse, il vit que chaque marche était profondément creusée, et on lui dit que c'était là la trace des pèlerins innombrables qui étaient venus s'y agenouiller autrefois, mais qui, depuis trois siècles, n'y venaient plus. Il sut qu'il y avait bien dans cette ville quelques fidèles et un prêtre catholique, mais ni messe ni souvenirs quelconques pour la sainte, dont c'était ce jour-là même l'anniversaire. La foi, qui avait laissé son empreinte profonde sur la froide pierre, n'en avait laissé aucune dans les cœurs.

« L'étranger baisa cette pierre creusée par les générations fidèles et reprit sa course solitaire; mais un doux et triste souvenir de cette sainte délaissée, dont il était venu, pèlerin involontaire, célébrer la fête oubliée, ne le quitta plus. Il entreprit d'étudier sa vie; il fouilla tour à tour dans ces riches dépôts d'antique science que la docte Allemagne offre en si grand nombre (ces recherches ont été depuis complétées par d'autres dans diverses bibliothèques de Flandre et d'Italie, surtout dans la Vaticane et la Laurentienne). Séduit et charmé chaque jour davantage par ce qu'il y apprenait sur elle, cette pensée devint peu à peu l'étoile directrice de sa marche. Après avoir épuisé les livres et les chroniques, et consulté les manuscrits les plus négligés, il voulut, comme l'avait fait le premier des anciens historiens de la sainte, interroger les lieux et les traditions populaires. Il alla donc de ville en ville, de château en château, d'église en église, chercher partout les traces de celle qui a été de tout temps nommée dans l'Allemagne catholique la *chère sainte Elisabeth*. Il essaya en vain de visiter son berceau à Presbourg, dans la lointaine Hongrie; mais du moins il put séjourner dans ce célèbre château de Wartbourg où elle vint tout enfant, où elle vécut jeune fille et où elle fut mariée avec un époux tendre et pieux comme elle; il put gravir les rudes sentiers par où elle allait distribuer aux pauvres, ses plus chers amis, d'inépuisables aumônes. Il la suivit à Creuzbourg, où elle fut mère pour la première fois; au monastère de Reinhartsbrünn, où il lui fallut quitter à vingt ans son bien-aimé, qui allait mourir pour le tombeau du Christ; à Bamberg, où elle trouva un asile contre de cruelles persécutions; sur la sainte montagne d'Andechs, berceau de sa famille, où elle apporta en offrande sa robe de noces, lorsque, d'épouse tendrement chérie, elle fut devenue veuve errante et exilée. A Erfurt, il approcha de ses lèvres le pauvre verre qu'elle a laissé en souvenir d'elle à d'humbles religieuses. Enfin, à Marbourg, où elle consacra les derniers jours de sa vie à des œuvres d'une héroïque charité, et où elle mourut à vingt-quatre ans, il revint prier sur sa tombe profanée et recueillir péniblement quelques souvenirs de la bouche d'un peuple qui a renié avec la foi de ses pères le culte de sa bienfaitrice.

« Ce sont les fruits de ces longues recherches, de ces pieux pèlerinages, que renferme ce livre. »

Il nous a paru intéressant de reproduire cette page de l'introduction, parce qu'elle exprime bien les idées de l'auteur, voué tout entier au culte du passé, rebelle dès lors à toutes les manifestations et à tous les progrès de l'esprit humain. « Mourir pour le tombeau du Christ, » M. de Montalembert ne conçoit pas d'autre idéal; celui-là, selon lui, doit suffire aux hommes. D'autre part, cet écrivain nous paraît se méprendre sur la valeur des mots, lorsque, « allant de ville en ville, de château en château, d'église en église, » il s'imagine avoir interrogé « les traditions populaires. » Quant au sentiment mystique qui a dicté cet ouvrage, nous n'en dirons rien, estimant que chacun a le droit de l'adopter ou de le rejeter, selon sa croyance ou la disposition particulière de son esprit.

Nous allons analyser maintenant l'*Histoire de sainte Elisabeth*.

En ce temps-là, la Hongrie était gouvernée par le roi André II, « dont le règne était aussi agréable à Dieu qu'à ses peuples. » (M. de

Montalembert en est-il bien convaincu?) Il avait pris pour épouse Gertrude de Méranie ou d'Andechs, de la maison la plus illustre de l'empire à cette époque. Elle descendait en droite ligne de Charlemagne et possédait les plus belles provinces du midi de l'Allemagne. Une de ses sœurs, Hedwige, depuis canonisée, était duchesse de Silésie et de Pologne, et une autre, Agnès, fut l'épouse, célèbre par sa beauté et ses malheurs, de Philippe-Auguste, roi de France.

Or il arriva, en l'an 1206, que le duc Hermann, se trouvant à son château de Wartbourg, au-dessus de la ville d'Eisenach, réunit à sa cour six des poëtes les plus renommés de l'Allemagne, dont cinq étaient chevaliers gentilshommes, tandis que le sixième, Henri d'Ofterdingen, tenait ses titres de noblesse de son seul mérite. Une rivalité violente s'étant déclarée entre eux, ils convinrent, pour vider leur différend, de se livrer un combat public en présence du duc et de sa cour, et avec l'assistance du bourreau, qui devait, séance tenante, pendre celui dont les chants seraient reconnus inférieurs à ceux de ses rivaux, montrant ainsi que la gloire et la vie étaient, à leurs yeux, inséparables. Ces chants, recueillis par l'auditoire, se sont conservés jusqu'à nos jours sous le titre de la *Guerre de la Wartbourg*, et forment un des monuments les plus curieux de la littérature germanique.

Mais l'auditoire ne pouvant décider du mérite des ménestrels rivaux, il fut convenu que le poëte roturier irait chercher en Transylvanie le célèbre Klingsohr, tellement expert dans les sept arts libéraux, et surtout en astronomie et en nécromancie, que les esprits mêmes étaient obligés, paraît-il, d'obéir à sa science, et que le roi de Hongrie lui faisait une pension de 3,000 marcs d'argent pour prix de ses services. Un délai d'un an fut accordé à Henri pour faire ce voyage; et, au jour marqué, il se trouva avec le grand savant aux portes d'Eisenach. Une tradition populaire, mentionnée par les historiens, veut que, le délai étant expiré, moins un jour, avant qu'ils pussent partir de Transylvanie, Klingsohr se fit transporter avec son client, en une seule nuit, jusqu'à Eisenach, dans la cour du meilleur aubergiste. Henri, en s'éveillant, entendit les cloches de Saint-Georges qui sonnaient matines, et reconnut leur son; aussitôt il se leva, et, ayant regardé autour de lui, il se vit à Eisenach, ce dont il remercia Dieu sur-le-champ (v. surtout *Vita rhythmica*). Le soir même de son arrivée, Klingsohr, étant descendu dans le jardin de son hôte, se vit entouré de plusieurs seigneurs de la Hesse et de la Thuringe, ainsi que de beaucoup d'honnêtes bourgeois de la ville, qui buvaient là de grands pots de bière. Ces braves gens lui demandèrent de leur apprendre quelque chose de nouveau; sur quoi, il se leva, et, après avoir contemplé les astres avec attention, il dit aux bourgeois ces paroles : « Je vous apprendrai quelque chose de nouveau et de joyeux aussi : je vois une belle étoile qui se lève en Hongrie et qui rayonne de là à Marbourg, et de Marbourg dans le monde entier. Sachez que cette nuit même il est né à monseigneur le roi de Hongrie une fille qui sera nommée Elisabeth, qui sera donnée en mariage au fils du prince d'ici, qui sera sainte, et dont la sainteté réjouira et consolera toute la chrétienté. »

Telle est la légende de sainte Elisabeth, racontée, sous forme d'histoire, par M. le comte de Montalembert. Arrivé à cet endroit de son récit, l'auteur a eu un scrupule qu'il expose dans la note suivante : « Il serait superflu, dit-il, de déclarer ici que nous nous inclinons devant la proscription prononcée par l'Eglise, notamment dans l'admirable bulle de Sixte-Quint, *Cœli et terræ creator Deus*, contre tout ce qui touche à l'astrologie; mais nous n'avons pas dû passer sous silence une tradition invétérée, et qui est reproduite par tous les écrivains. » Cette curieuse note a été l'objet, en son temps, des railleries de la presse libérale et voltairienne.

Or, en l'an 1207, au jour et à l'heure annoncés par Klingsohr à Eisenach, la reine Gertrude accoucha d'une fille, qui reçut sur les fonts baptismaux le nom d'*Elisabeth*, en hongrois *Erzsebèt* ou *Erzsi*, nom qui, selon l'étymologie hébraïque, signifie *pleine* ou *rassasiée de Dieu;* c'est du moins le sens adopté par le pape Grégoire IX dans la bulle de canonisation. Quant au lieu de la naissance de sainte Elisabeth, tous les historiens allemands sont d'accord pour le placer à Presbourg; mais Pelbartus, de Temeswar, prédicateur hongrois du XV^e siècle, dans son discours *De laudibus sanctæ Elisabethæ*, dit expressément que ce fut à Saros-Patak. « Lorsqu'elle put parler, dit M. de Montalembert, ce ne fut longtemps que pour réciter des oraisons... A l'âge de trois ans, elle exprimait sa compassion pour les pauvres et s'efforçait de subvenir à leur misère par des dons. Toute sa vie était ainsi déjà en germe dans cette vie du berceau, dont le premier acte était une aumône et la première parole une prière. » L'auteur ajoute ensuite : « A peine eut-elle vu le jour, que les guerres où était engagée la Hongrie cessèrent; les dissensions intérieures même se calmèrent. Cette tranquillité passa bientôt de la vie publique à la vie privée; les violations de la loi de Dieu, les excès, les blasphèmes devinrent moins fréquents, et le roi André vit se combler tous les désirs que pouvait former un roi chrétien. »

A part la différence du sexe, cette histoire repose, comme on le voit, sur la théorie des hommes providentiels, remise en honneur, il y a quelques années, par l'historien de Jules César. Ce qui nous surprend le plus, c'est que l'Eglise catholique ait fait sienne la prédiction de Klingsohr, qui, en sa qualité d'astrologue et de nécromancien, devait avoir quelque accointance avec le diable; car, il convient de ne pas l'oublier, la légende de sainte Elisabeth n'a pas d'autre origine. Quant aux divers épisodes de la vie de cette sainte, le lecteur les connaît déjà par l'extrait que nous avons reproduit plus haut. Mais il faut lire dans l'ouvrage de M. de Montalembert : *Comment la chère sainte Elisabeth, étant âgée de vingt-quatre ans, fut conviée aux noces éternelles* (ch. XXIX). Une nuit qu'elle était couchée, partagée entre le sommeil et la prière, le Christ lui apparut au milieu d'une lumière délicieuse et lui dit d'une voix très-douce : « Viens, Elisabeth, ma fiancée, ma tendre amie, ma bien-aimée, viens avec moi dans le tabernacle que je t'ai préparé de toute éternité; c'est moi-même qui t'y conduirai. » Elle mourut ainsi, dans la nuit du 19 novembre de l'année 1231.

> Com li ruissiaux de la fontaine
> Les larmes viennent; c'est la fin
> Dou cuer loiaul, et pur et fier.
>
> RUTEBEUF.

On lui a laissé, dit son historien, « même dans les pays qui ont oublié ou renié sa gloire, un hommage peut-être le plus doux et le plus aimable de tous ceux qu'elle a jamais reçus; on a laissé à une petite fleur, tout humble et modeste comme elle, le nom de *fleurette d'Elisabeth :* elle ferme son calice le soir, lorsque la lumière du soleil disparaît, comme Elisabeth savait fermer son âme à tout ce qui n'était pas un rayon de la grâce et de la lumière d'en haut. »

Cette légende était bien faite pour inspirer un écrivain catholique, et M. de Montalembert a su en rendre la lecture très-attachante, même pour ceux qui ne partagent point sa croyance. Elle a été, du reste, son principal titre littéraire au fauteuil académique.

Elisabeth de Hongrie. Iconogr. La duchesse de Thuringe est, comme nous l'avons dit à l'article biographique, enterrée dans l'église de Marbourg; son tombeau est orné d'une statue qui la représente couchée et de diverses figures de saints et de saintes au milieu desquels est le Christ tenant l'âme d'Elisabeth sous la forme d'une petite figure. A Bruges, sur la porte d'un couvent de femmes, se trouve une statue de sainte Elisabeth, d'une date incertaine. Une statuette de bois, qu'on croit avoir été sculptée par Albert Dürer, a été publiée par du Sommerard (*Album des arts*, pl. 27 de la V^e série). Hans Holbein le père a représenté *Sainte Elisabeth soignant les infirmes*, dans un tableau qui est au musée de Munich : la reine verse à boire à un vieillard accroupi dont le genou est bandé; d'autres malheureux expriment par leurs gestes leur admiration et leur reconnaissance; dans le fond de la composition, on voit des édifices gothiques et des arbres. Nous décrivons ci-après un chef-d'œuvre de Murillo, *Sainte Elisabeth soignant les teigneux*, qui appartient à l'Académie des beaux-arts de Madrid. R. Sadeler a gravé, d'après Martin Kager, *Sainte Elisabeth lavant les pieds des pauvres :* la sainte, agenouillée, tenant le pied d'un vieillard, se retourne vers une de ses suivantes qui lui présente du linge; une autre suivante tient une aiguière; plusieurs mendiants et infirmes sont rangés sur la droite de la composition. J. Barbé a gravé, d'après P. de Jode, une sainte Elisabeth debout dans un paysage et faisant l'aumône : cette figure est entourée de onze petites compositions représentant les principaux faits de la vie de la sainte. Sur le volet d'un triptyque de Wohlgemuth, qui est au musée du Belvédère, à Vienne, on voit sainte Elisabeth donnant l'aumône à un pauvre; nous citerons encore sur le même sujet diverses gravures de J. de Gheyn (d'après B. Spranger), Mat. Borrekens, P. Gallays, J. Messager, Michel van Lochom; l'estampe de ce dernier porte le titre suivant : *S. Elisabeth, vidua Hungariæ regis, tertii ordinis patrona* (sainte Elisabeth, veuve du roi de Hongrie, patronne du tiers ordre). En cette dernière qualité, sainte Elisabeth veuve est ordinairement représentée en costume de religieuse franciscaine. C'est ainsi qu'elle est vêtue dans une gravure de J. Mariette, qui nous la montre agenouillée, regardant le ciel où lui apparaît une croix et ayant près d'elle, à terre, un livre et trois couronnes. Un autre graveur, Mathias Greuter, l'a représentée dans le même costume, à genoux devant un autel; des anges lui apportent trois couronnes. D'autres figures de sainte Elisabeth ont été gravées par R. Sadeler, Nic. Beatrizet (d'après Gir. Mutiano), Abr. Bosse, Gerard Edelinck : ce dernier a décoré du nom de la sainte une figure qui n'est autre que le portrait d'une dame du siècle de Louis XIV. Un tableau de Lucas de Leyde, daté de 1532, et qui a été lithographié par A. Boblet (1839), offre une assez belle figure de sainte Elisabeth vue à mi-corps, enveloppée d'un ample manteau qui l'encapuchonne et tenant à la main sa couronne de reine. Une sculpture du XVI^e siècle, qui décore le tombeau de Raymond Lulle et qui a été publiée dans les *Acta Sanctorum* des bollandistes, représente sainte Elisabeth de Hongrie tenant dans le pan de son manteau une couronne de roses. C'est le gracieux *miracle des roses*, ainsi raconté par Montalembert : « La sainte, descendant un jour par un petit chemin très-rude, portait dans les pans de son manteau des vivres pour les distribuer aux pauvres, lorsqu'elle se trouva tout à coup en face de son mari. Etonné de la voir ainsi chargée, il ouvrit malgré elle le manteau qu'elle serrait, tout effrayée, contre sa poitrine, mais il n'y avait plus que des roses blanches et rouges. Voyant le trouble d'Elisabeth, il voulut la rassurer par ses caresses, mais il s'arrêta subitement en voyant apparaître sur sa tête une croix lumineuse. » Cet épisode a été représenté par plusieurs artistes modernes, notamment par F. Overbeck (dessin exposé au Salon de 1838) et par M. Edouard Dubufe (Salon de 1840). Un tableau de Blondel, *Sainte Elisabeth de Hongrie déposant sa couronne au pied de l'image du Christ*, a été exposé au Salon de 1824; le même sujet a été peint par M. Oscar Gué (Salon de 1845). M. A. Monnin a gravé, d'après L. Steinheil, une *Sainte Elisabeth de Hongrie soignant un enfant pauvre* (Salon de 1861). M. Compte-Calix a peint sainte Elisabeth quittant avec ses enfants le château où elle avait régné pendant tant d'années; cette composition a été exposée au Salon de 1844. Citons enfin un groupe de M. Schœnewerk (Salon de 1845) et un tableau de M. J. Duval Le Camus (Salon de 1863) représentant *Sainte Elisabeth distribuant des aumônes.*

Élisabeth de Hongrie (SAINTE), chef-d'œuvre de Murillo, galerie de l'Académie des beaux-arts, à Madrid. La sainte reine, vêtue d'une robe noire et d'une guimpe de religieuse, ayant sur la tête sa couronne d'or et accompagnée de deux de ses femmes, s'occupe à gagner le paradis en soignant des malades, des teigneux, puisqu'il faut appeler les choses par leur nom, réunis dans un vestibule de son palais. « Ce sujet, dit M. Viardot, réunissait merveilleusement les deux manières extrêmes de Murillo : la misère sale, déguenillée et vermineuse de ses petits mendiants; la grandeur simple, noble et sublime des saints. De là naît aussi le charme d'un perpétuel contraste et d'une haute moralité. Ce palais converti en hôpital; d'un côté, ces dames de la cour, belles, fraîches et parées; de l'autre, ces enfants souffreteux et rachitiques, qui se grattent, qui déchirent de l'ongle leurs poitrines sans vêtements et leurs têtes sans cheveux; ce paralytique porté sur des béquilles, ce vieillard qui étale les plaies de ses jambes, cette vieille accroupie dont le profil décharné se dessine si nettement sur un pan de velours noir; là, toutes les grâces brillantes du luxe et de la santé; ici, tout le hideux cortége de la misère et de la maladie; puis, au milieu de ces extrêmes de l'humanité, la charité divine qui les rapproche et les réunit. Une jeune et belle femme, portant sous le voile de nonne la couronne de reine, éponge délicatement la tête impure qu'un enfant couvert de lèpre lui présente au-dessus d'une aiguière d'argent. Ses blanches mains semblent se refuser à l'œuvre que son cœur ordonne, sa bouche frissonne d'horreur en même temps que ses yeux se remplissent de larmes; mais la pitié a vaincu même le dégoût, et la religion triomphe, la religion qui commande l'amour du prochain. Dans ce tableau, l'ordonnance de la scène est magnifique; chaque détail concourt avec bonheur à l'ensemble; chaque personnage, admirable en soi, sert encore à faire valoir les autres. On ne désire rien de plus, rien de moins, rien autrement, et l'on croirait, tant cet ensemble est parfait, que le moindre changement dût en gâter l'harmonie et détruire l'effet général. Les attitudes, nobles ou grotesques, sont également variées et naturelles; les expressions de la pitié ou de la douleur, pleines d'énergie et de vérité; le dessin, d'une hardiesse et d'une pureté qui défient toute censure; la couleur, de cet éclat magique dont seul, en Espagne, Murillo eut le secret. Parmi toutes les œuvres de ce maître, la *Sainte Elisabeth* (*Santa Isabel de Hungria*) est celle que la voix presque unanime de ses admirateurs proclame la plus grande et la plus parfaite. Je crois aussi qu'elle est la meilleure de ses compositions par la hauteur du style, l'arrangement des parties, le sens de l'ensemble; et j'ajouterai qu'elle me paraît la plus *italienne*, la plus propre à être traduite sans désavantage par la gravure. Mais ce magnifique ouvrage a souffert; il est frotté et dégradé en quelques parties. D'ailleurs (pourquoi n'oserais-je le dire?), en me rappelant qu'il est de Murillo, je ne trouve pas que le travail de la main y soit pleinement égal à celui de la pensée. Si Murillo n'a jamais mieux composé, il a mieux peint quelquefois. La *Sainte Elisabeth* n'offre clairement aucune des trois manières, *froide*, *chaude* et *vaporeuse*, qu'il employait suivant les sujets; elle semble un compromis entre les deux premières, et c'est dans les deux secondes que Murillo se montre tout entier, que son pinceau plus libre règne plus souverainement. » L'une des deux suivantes de la reine porte un plateau sur lequel est un petit pot d'onguent, une fiole et du linge. La vieille femme, assise à droite sur une marche, contemple la reine avec admiration. Au fond s'ouvre une galerie dans laquelle on voit la même princesse, debout, présidant à un repas qu'elle a fait servir à ses malades. Ce tableau, qui appartenait autrefois au couvent de la Charité de Séville, fut apporté à Paris par le maréchal Soult, qui en fit don à Napoléon I^{er}. Louis XVIII le rendit à l'Espagne.

ÉLISABETH ou IZABEL (sainte), reine de Portugal, née en 1271, morte le 4 juillet 1336. Elle était fille de Pierre III, roi d'Aragon et de Constance, petite-fille par sa mère de Mainfroi, roi de Sicile.

Elisabeth, lorsqu'elle perdit son aïeul, qui « l'avait nourrie de son vivant d'une particulière amitié, » suivant l'expression employée par l'historien de notre sainte, n'avait encore que cinq ans; déjà, cependant, dit la légende, « elle commençait à éclater en vertu, en dévotion et en douceur... Elle était fort charitable; elle prenait plaisir à jeûner, à faire l'aumône et à secourir les pauvres en tout ce qu'elle pouvait. Elle était très-chaste et d'une pureté angélique, méprisant les choses périssables. »

En 1281 et à peine âgée de onze ans, elle devint reine par son mariage avec Denys le Libéral, roi de Portugal; loin de s'enorgueillir des faveurs de la fortune, elle devint, au contraire, d'autant plus humble, charitable et pieuse; elle avait coutume de dire que « la piété était d'autant plus nécessaire sur le trône que les passions y sont plus vives et les dangers plus grands. » L'histoire a gardé bien des traits qui prouvent son humilité; c'est ainsi que le vendredi saint elle allait, vêtue de bure, laver de ses mains les pieds des pauvres dans l'église paroissiale de son royaume; un grand nombre d'établissements pieux attestent encore sa charité : à Santarem, elle fit élever l'hospice des Innocents, c'est-à-dire des enfants trouvés; à Coïmbre, elle établit un hôpital pour quinze hommes et quinze femmes infirmes; à Tourneuve, elle ouvrit un refuge aux vierges folles repenties, tandis qu'elle faisait bâtir un couvent (Almoster) pour les vierges sages. Mais nous aurons à revenir tout à l'heure sur « la servante du Christ; » parlons maintenant de l'épouse et de la reine.

Denys, qui a laissé dans l'histoire une mémoire honorée, et qu'on a appelé le Libéral, aima cependant les plaisirs. Il avait des maîtresses, pour lesquelles il délaissait la sainte fille de Pierre III. On raconte qu'Elisabeth, en sa bonté, en sa charité toute chrétienne, non-seulement pardonnait à son volage époux, mais encore que, poussant cette bonté jusqu'à l'abnégation, « elle se faisait apporter les bâtards de son mari, leur donnait des nourrices, des gouverneurs, lesquels elle récompensait libéralement, avec un grand repos et tranquillité de son âme. »

Mais, pour être négligée, Elisabeth n'en exerçait pas moins une grande autorité sur l'esprit de son mari. Cette autorité fut ébranlée plus d'une fois cependant et surtout dans la circonstance que nous allons emprunter à l'abbé Darras, un des historiens de notre héroïne : « Du temps que le roi s'adonnoit à la débauche, sans faire état de sa femme, un flatteur, envieux des faveurs qu'elle faisoit à un autre, lui fit entendre que la reine étoit amoureuse d'un page qui distribuoit ses aumônes, à cause que c'étoit un jeune homme vertueux, honnête et fort fidèle. Le roi, qui avoit l'esprit aliéné, le crut aisément, sans pénétrer l'intention du flatteur, et se résolut de faire mourir ce page. Pour cet effet, il commanda à un chaufournier qu'à tel jour, à telle heure, il lui enverrait un page à son fourneau, pour savoir s'il avoit fait ce qu'il lui avoit commandé, qu'aussitôt il l'y jetât et l'y fît brûler, parce qu'il étoit expédient à son service qu'il en fût ainsi.

» Le roi ne manqua pas d'envoyer ce page de la reine au jour et à l'heure dits. Le page, qui avoit accoutumé par dévotion d'entrer en l'église quand il entendoit sonner l'élévation du saint-sacrement, et de n'en point sortir que la messe ne fût achevée, passa devant la porte d'une église comme on alloit montrer Notre-Seigneur. Il entra donc pour l'adorer, et demeura à genoux durant la messe et encore deux qui se dirent l'une après l'autre.

» Quelque temps après, le roi voulant savoir si ce page avoit été dépêché, envoya ce flatteur vers le chaufournier, pour savoir s'il avoit exécuté le commandement du roi. Le chaufournier, croyant que ce fût l'homme qui lui avoit été recommandé, le prit et le jeta dans son fourneau, où il fut brûlé en un moment. Ainsi le souverain juge prit en main la cause de l'innocent, et paya ce flatteur comme il le méritoit, le faisant tomber en la fosse qu'il avoit préparée à autrui; de plus, voulant nous montrer par cet exemple le grand profit que le corps et l'âme reçoivent à entendre la messe.

» Le page de la reine, après avoir achevé ses dévotions, alla au fourneau faire son message, et on lui dit que c'étoit déjà fait. Il s'en retourna donc porter la nouvelle au roi, lequel demeura tout hors de lui en voyant un effet si contraire à son commandement; néanmoins, après qu'il se fut informé comment la chose s'étoit passée, il reconnut l'innocence de l'un et la faute de l'autre, et comprit quelle estime il devoit faire de la sainteté de la reine. »

Quelques historiens non catholiques ont raconté ce tragique épisode avec une légère variante ; c'est la reine elle-même, assurent-ils, et non le jeune page que le roi voulait faire mourir dans un four à chaux. Ces mêmes historiens, loin de faire un mérite à Elisabeth de sa piété ardente, accusent cette princesse d'avoir mis obstacle, par ses idées étroites de dévotion, aux idées plus larges (aujourd'hui nous dirions plus libérales) de son époux. Peut-être ont-ils raison ; mais, s'il fallait plaider en faveur d'Elisabeth les circonstances atténuantes, nous répéterions ce que nous disions tout à l'heure : c'est que sa charité était aussi grande que sa piété ; nous rappellerions aussi qu'avec ses idées chrétiennes elle a évité de longues guerres, des guerres parricides et fratricides. Nous la voyons sans cesse, durant son règne, apparaître comme un ange de paix au milieu de la discorde. « Elle étoit d'un naturel paisible, dit son panégyriste, prenant plaisir d'accorder ceux qu'elle voyoit en querelle ; en quoi Dieu lui avoit donné une grâce particulière, ainsi qu'elle fit paraître en la réconciliation de ses sujets avec le roi, du roi avec le prince son fils, de Ferdinand IV, roi de Castille, son gendre, avec Alphonse de la Cerda, son cousin germain, et aussi avec le roi d'Aragon, Jacques II, frère de la reine... »

Cet amour de la concorde, ce besoin de voir la paix régner autour d'elle lui coûta même la vie, assure-t-on. Depuis la mort de Denys le Libéral, advenue le 7 janvier 1325, Elisabeth vivait retirée à Coïmbre, dans le couvent de Sainte-Claire, et sous l'habit de pénitente du tiers ordre de Saint-François, lorsqu'elle apprit que le roi Alphonse, son fils, était en querelle avec le roi Alphonse de Castille, son petit-fils. Aussitôt elle se mit en route ; mais avec une telle diligence, une telle hâte, que, arrivée à Estremoz, où résidait le roi de Portugal, elle fut prise d'une fièvre intense à laquelle elle succomba quelques jours après, le 13 juillet 1336.

Terminons l'histoire légendaire de sainte Elisabeth par le chapitre (absolument exigé dans toute vie de saint) où sont relatés ses miracles. En voici la nomenclature, d'après le Père Ribadeneira : « Pendant sa vie, elle guérit une dévote religieuse, nommée Marguerite, d'un fâcheux mal d'estomac, en faisant sur elle le signe de la croix. Une autre pauvre femme avoit un pied tout pourri ; comme elle lui lavoit les pieds le jeudi saint, essuyant et baisant plusieurs fois le lieu de la pourriture, elle la guérit entièrement. Elle en fit autant à un lépreux, à une femme qui tomboit du haut mal et à une fille aveugle dès sa naissance, lesquels recouvrèrent tous la santé par ses prières.

« Une fois, ayant de grandes douleurs d'estomac, les médecins ordonnèrent qu'elle bût un peu de vin, à quoi ne voulant pas consentir, comme on lui portoit de l'eau à boire, cette eau se convertit miraculeusement en vin fort excellent.

» Après son décès, son corps fut porté depuis Estremoz jusqu'à Sainte-Claire, à Coïmbre, aux plus fortes chaleurs du mois de juillet, sans qu'il rendît aucune mauvaise odeur par les chemins, mais une odeur agréable ; ce qui fut estimé un miracle, parce qu'il y a sept journées de l'un à l'autre, et ce parfum dura jusqu'à ce qu'elle fût enterrée en son monastère. Le même jour qu'elle fut inhumée, une religieuse de ce monastère, en touchant son cercueil, se trouva guérie d'un mal qui lui mangeoit toutes les lèvres, comme un cancer. »

Elisabeth, reine de Portugal, a été canonisée par Urbain VII. Sa fête est célébrée le 8 juillet.

ÉLISABETH DE PORTUGAL, impératrice d'Allemagne, née à Lisbonne en 1503, morte à Tolède en 1539. Fille aînée d'Emmanuel, roi de Portugal, et de Marie de Castille, elle épousa en 1525, à Séville, Charles-Quint, empereur d'Allemagne et roi d'Espagne. Cet empereur à la figure sombre, à l'âme agitée, au caractère violent, en qui bouillonnaient sans cesse les éléments inquiets de sa race, en qui l'on reconnaissait à la fois Maximilien et Charles le Téméraire, ce lutteur infatigable, ce vainqueur de François Ier, comme son rival et autant que lui, aimait les plaisirs. « Il était fort adonné aux femmes, autant qu'à la table, dit Michelet ; grandes dames et petites filles, tout lui était bon. » On connaît aussi l'opuscule de son médecin, l'illustre Vésale, sur la *Goutte de César*.

Charles-Quint, cependant, semble avoir aimé par-dessus toutes les femmes la sienne, Elisabeth de Portugal. Pour elle on voit ce rude soldat et ce sombre maître de l'Allemagne devenir galant, se faire poëte, et poëte à la façon des beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet. Un jour il veut donner à sa chère et belle épouse une devise, et il choisit le groupe des trois Grâces : l'une d'elles porte des roses, elle est le symbole de la beauté d'Elisabeth ; l'autre une branche de myrte et représente l'amour qu'il a pour elle ; la troisième, enfin, une branche de chêne avec son fruit : il rappelle sa fécondité ; puis, autour des ingénieuses figures, la plume qui a signé les traités de Cambrai et de Madrid écrit ces mots : *Hæc habet et superat...*

Tandis que Charles-Quint court après la gloire, après la satisfaction d'une ambition incommensurable, Elisabeth vit à Tolède, sans s'occuper en rien des choses de la politique, sans faste, sans bruit, presque toujours retirée dans son oratoire ou près des nourrices de ses enfants, car la Grâce portant à la main une branche de chêne avec son fruit n'était qu'un symbole trop vrai ; ses nombreuses couches la fatiguèrent à un tel point qu'elle ne put survivre à la dernière.

Elisabeth fut inhumée à Grenade. On rapporte que François de Borgia, duc de Candie, chargé d'accompagner son corps jusqu'à cette ville, fut si frappé de voir combien la mort avait changé, défiguré ce visage autrefois éblouissant de beauté, qu'il renonça au monde pour se consacrer tout entier à Dieu.

ÉLISABETH-CHRISTINE DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL, impératrice d'Allemagne, née en 1691, morte en 1750. Elle était fille de Louis-Rodolphe de Blankenbourg, et épousa, en 1708, l'archiduc Charles, depuis empereur, après avoir abjuré le protestantisme, sur l'avis favorable des théologiens d'Helmstædt. Elle fut quelque temps régente de la Catalogne, lorsque son époux fut appelé en Allemagne pour y faire valoir ses droits à l'empire (1711). Elisabeth-Christine devint veuve en 1740 et se retira en Hongrie. Elle est la mère de Marie-Thérèse, dont elle soutint les droits, et la grand'mère de la malheureuse Marie-Antoinette, reine de France. Elle fonda, en 1750, l'ordre dit d'*Elisabeth-Thérèse*, pour vingt officiers pris parmi les colonels et les généraux qui avaient le mieux servi l'Autriche depuis trente ans. En 1771, sa fille, Marie-Thérèse, modifia l'ordre et fixa à vingt et un le nombre des chevaliers. Six d'entre eux recevaient 1,000 florins de pension, huit 800 florins, et sept enfin 500 florins. De nos jours, les membres de l'ordre sont nommés par l'empereur sur la proposition du conseil aulique de la guerre, et sans égard au pays, à la religion et à la naissance du candidat. La fête de l'ordre a lieu le 19 novembre, jour de Sainte-Elisabeth. La décoration est une étoile d'or, à huit rayons mi-partie blancs, mi-partie rouges. Le centre est un écusson blanc portant les lettres entrelacées E. C. (Elisabeth-Christine), M. T. (Marie-Thérèse) ; ces lettres sont surmontées dans l'écusson d'une couronne d'or et entourées de l'inscription : *Maria Theresa parentis gratiam perennem voluit* (Marie-Thérèse a voulu rendre perpétuelle la fondation de sa mère). Cette croix, surmontée d'une couronne impériale en or, se porte à la boutonnière gauche par un ruban de soie noire.

ÉLISABETH ou **ISABEAU D'ANGOULÊME**, reine d'Angleterre, comtesse de La Marche, morte en 1245. Elle était fille d'Aimar, comte d'Angoulême, et épousa Hugues X, comte de La Marche. Jean sans Terre, roi d'Angleterre, qui assistait aux noces, devint subitement amoureux de la jeune comtesse, l'enleva (1200), répudia sa femme légitime, Havoise de Glocester, et épousa Elisabeth, sans que celle-ci parût bien contrariée de ces violences et de ces injustices. Cependant, la conduite indigne du roi d'Angleterre lui attira la guerre avec le roi de France et lui fit perdre ses plus belles provinces du continent. Elisabeth, femme d'une extrême beauté, mais perdue de mœurs et prête à tout sacrifier à son ambition, devint veuve en 1216 et revint aussitôt à Hugues X, qui eut la faiblesse de la reprendre. Bientôt elle le mit en guerre avec la France, attira sur le continent les troupes anglaises commandées par le roi Henri III et Richard, duc de Cornouailles, les deux fils qu'elle avait eus de Jean sans Terre, et envoya en même temps des émissaires pour empoisonner Louis IX ; mais on arrêta et on pendit les émissaires, et les Anglais furent défaits à Taillebourg (1242). Elisabeth et son piteux époux vinrent alors se jeter aux pieds du vainqueur et implorèrent sa clémence. Elisabeth obtint son pardon, mais n'en continua pas moins à intriguer contre la France. Elle mourut dans l'abbaye de Fontevrault, où elle s'était réfugiée en 1243 pour échapper au châtiment qu'on lui réservait.

ÉLISABETH ou **ISABELLE DE FRANCE**, reine d'Angleterre, née à Paris en 1389, morte à Blois en 1409. Elle était fille de Charles VI, roi de France, et épousa Richard II d'Angleterre en 1396, à l'âge de sept ans. La jeune reine eut beaucoup à souffrir des luttes de son mari avec ses parents. Après la mort tragique de Richard, en 1400, elle revint en France et épousa en secondes noces (1406) Charles, duc d'Angoulême, plus tard duc d'Orléans. Elle mourut en couches.

ÉLISABETH WOODVILLE, reine d'Angleterre, morte en 1488. Elle était fille de Richard Woodville, depuis lord Rivers, épousa John Gray de Graby, qui périt à la seconde bataille de Saint-Albans, et inspira une violente passion au roi Edouard IV. Ce prince l'épousa secrètement (1464), pendant que le comte de Warwick négociait pour lui un mariage avec Bonne de Savoie, belle-sœur de Louis XI ; mais le secret de cette union fut bientôt divulgué. Irrité de ce qu'il considérait comme une injure, le puissant vassal se rejeta dans le parti de Lancastre et contraignit Edouard à s'enfuir dans les Pays-Bas (1470), pendant qu'Elisabeth se réfugiait à l'abbaye de Westminster, où elle accoucha d'un prince qui reçut le nom d'Edouard. Edouard IV, ayant reconquis son royaume l'année suivante (1471), fit aussitôt revenir auprès de lui Elisabeth Woodville. Cette princesse, qui avait conservé tout son empire sur le cœur de son mari, en profita pour enrichir sa famille et excita le mécontentement du peuple par son luxe immodéré. Ayant eu à se plaindre du duc de Clarence, frère du roi, elle s'unit avec le duc de Glocester, autre frère d'Edouard, et contribua à faire prononcer l'arrêt de mort du premier. Son époux la laissa veuve en 1483. Elisabeth voulut alors gouverner au nom de son jeune fils Edouard V, de concert avec sa famille et ses créatures ; mais les nobles qu'elle avait fait éloigner de la cour se joignirent contre elle au duc de Glocester, et ce prince s'empara de la personne d'Edouard V, en même temps qu'il faisait arrêter les principaux partisans de la reine. Elisabeth dut se réfugier avec son second fils, le duc d'York, et ses cinq filles, à l'abbaye de Westminster, et ce ne fut pas sans peine qu'elle remit à l'archevêque d'York son second fils, car elle était frappée comme d'un pressentiment funeste sur le sort qui l'attendait. A partir de ce moment, en effet, elle ne revit plus ses deux fils, que le duc de Glocester fit déclarer bâtards et mettre à mort en montant sur le trône sous le nom de Richard III. Quelque temps après, le duc de Richmond, ayant résolu de renverser Richard, fit proposer à Elisabeth de se prononcer en sa faveur, moyennant quoi il épouserait sa fille aînée. Informé de ces négociations, Richard III s'efforça de les rompre et s'adressa de son côté à la veuve d'Edouard IV. Il s'attacha vraisemblablement à lui prouver qu'il n'avait pas assassiné ses deux fils, lui promit de lui faire un sort digne d'une reine douairière, d'épouser sa fille aînée dès que sa femme, qui était gravement malade, serait morte, et de marier ses autres filles. Elisabeth, ennuyée de la vie qu'elle menait et convaincue de l'avortement des projets ambitieux du comte de Richmond, eut la faiblesse de se rapprocher de l'astucieux Richard. Mais ce prince fut vaincu en 1485 par le comte de Richmond, qui se fit proclamer roi sous le nom de Henri VII et épousa la fille aînée d'Edouard IV. Le nouveau roi, connaissant les négociations entamées entre Richard et Elisabeth, se montra plein de froideur envers sa belle-mère. Ayant appris qu'elle favorisait l'imposteur Simuel, il la fit arrêter et enfermer dans un couvent (1487), où elle passa le reste de sa vie.

ÉLISABETH D'ANGLETERRE, reine d'Angleterre, née en 1466, morte en 1502. Elle était fille de la précédente et du roi Edouard IV. Fiancée d'abord à Charles VIII, alors dauphin et depuis roi de France, elle épousa, en 1486, Henri, comte de Richmond, devenu roi d'Angleterre. Ce mariage tout politique devait, dans la pensée de ceux qui l'avaient négocié, mettre fin aux dissensions des York et des Lancastre ; il ne servit qu'à faire retomber sur la malheureuse reine la haine implacable que Henri portait à la famille d'York. Bien qu'elle fût belle et douée de qualités aimables, elle se vit méprisée de son époux, à qui elle donna cependant quatre enfants, vécut dans une sorte d'isolement et mourut en couches à l'âge de trente-huit ans.

ÉLISABETH D'ANGLETERRE, fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn, et l'une des grandes physionomies politiques du XVIe siècle, née à Greenwich en 1533, morte en 1603. On sait que le fantasque et cruel Henri VIII fut marié six fois, qu'il fit décapiter deux de ses femmes et qu'il en répudia deux autres ; trois seulement eurent des enfants : Catherine d'Aragon mit au monde Marie ; l'infortunée Anne Boleyn donna le jour à Elisabeth, et Jeanne Seymour, en mourant, accoucha d'Edouard. Par son testament, le monarque marqua l'ordre de succession de la manière suivante : Edouard eut le premier rang, Marie le second, Elisabeth le troisième. La minorité d'Edouard fut une occasion pour les grands de se disputer le pouvoir et de donner une plus vaste extension à la réformation de l'Eglise anglaise. Marie Tudor régna cinq ans, et, dans ce court espace de temps, opéra des changements considérables, rétablit le catholicisme en Angleterre, donna sa main à ce fils de Charles-Quint qui devait être Philippe II, et, sous son inspiration, inonda l'Angleterre de sang. Pendant ce temps mûrissait dans la retraite et l'étude le génie de cette femme extraordinaire qui devait jouer un rôle si important dans les événements de cette époque orageuse, placer l'Angleterre au premier rang des nations, comprimer l'ambition espagnole, qui menaçait d'asservir le monde, protéger la liberté de conscience avec le protestantisme et contribuer à sauver les libertés européennes. Nourrie des plus fortes études classiques, elle étonnait les érudits par l'étendue et la variété de ses connaissances. Elle apprit sans doute aussi dans sa retraite cette sévère économie qui devait lui être d'un si grand secours pendant son règne, l'énergie contenue, l'habileté consommée et cette science de la dissimulation dont l'utilité justifie, aux yeux des ambitieux et des politiques, la profonde immoralité. Chose bizarre, au milieu de ses graves préoccupations, elle resta femme et conserva de son sexe le trait le plus caractéristique, l'irritable vanité de sa beauté, passion impérieuse qui figura toujours, comme on le sait, parmi ses premiers motifs de détermination. Elevée dans la religion protestante, elle eut à courir de grands dangers pendant la réaction catholique du règne de Marie, et fut même emprisonnée pendant quelque temps à la Tour de Londres et dans divers châteaux, qui étaient pour elle de véritables prisons, par la surveillance dont elle était l'objet. C'est en 1558 qu'elle fut appelée au trône. Elle avait alors vingt-cinq ans. Le peuple anglais accueillit avec enthousiasme un règne qui, dans son espoir, devait mettre un terme aux exécutions sanglantes et aux persécutions religieuses. Bien résolue à rétablir le protestantisme, elle n'en fit cependant rien paraître d'abord, se laissa sacrer suivant le rite catholique, adressa à la cour de Rome une protestation de son respect pour la liberté de conscience en matière religieuse et ne laissa pressentir aucun parti pris de rompre avec la communion romaine. Malheureusement Paul IV, enhardi sans doute par ces apparences de soumission, lui reprocha imprudemment l'illégitimité de sa naissance et lui enjoignit avec aigreur de soumettre ses droits à la couronne à l'arbitrage du saint-siége. C'était demander beaucoup plus qu'Elisabeth ne voulait et ne pouvait même accorder. Ces prétentions contribuèrent à précipiter la rupture. Bientôt un nouveau Parlement fut assemblé (1559) pour consommer la ruine du catholicisme, pensée secrète de la reine et de ses conseillers. Il déclara la reine chef de l'Eglise, rendit à la couronne les annates et les dîmes, et prépara successivement tous les grands changements qu'on attendait de lui. Les lois religieuses du règne de Marie furent révoquées. Celles qui leur furent substituées et qui avaient, pour la plupart, été formulées par Henri VIII et Edouard VI, constituèrent l'Eglise anglicane sur les bases aristocratiques qui convenaient au génie particulier du pays et au despotisme des Tudors. La hiérarchie de l'Eglise romaine fut donc soigneusement maintenue dans cette réformation anglaise, dont le calvinisme dicta les dogmes fondamentaux. Au reste, cette révolution s'accomplit sans violence et sans effusion de sang. Les catholiques du conseil privé conservèrent même leur dignité. Parmi les ecclésiastiques qui refusèrent de prêter serment au nouvel ordre de choses, quelques-uns seulement furent emprisonnés, encore ce fut pour d'autres motifs. En même temps, Elisabeth repoussait la demande de Philippe II, qui aspirait à sa main, malgré les souvenirs odieux qu'il avait laissés en Angleterre. Ce refus et la révolution qui s'accomplissait firent comprendre à ce prince que l'influence espagnole était à jamais détruite dans ce pays, et il médita sans doute dès ce moment de reconquérir par la force ce qu'il n'avait pu regagner par une feinte amitié. Toutefois, il eut l'imprudence de ne pas déclarer de suite son hostilité. En applaudissant au sentiment qui avait dicté ce refus, le pays désirait le mariage de sa reine comme garantie de stabilité politique. Mais elle sut toujours résister au devoir qu'on voulait lui imposer, soit qu'elle ne voulût point partager l'éclat de son pouvoir, soit pour tout autre motif. Elle écarta avec beaucoup d'habileté les nombreux prétendants qui briguèrent sa main, et repoussa les instances du Parlement en disant qu'elle voulait qu'on écrivît sur son tombeau : *Ici repose Elisabeth, qui vécut et mourut reine et vierge.* Toutefois, elle ne renonça pas à se donner des favoris ; le plus célèbre d'entre eux fut Robert Dudley, qu'elle créa comte de Leicester. Après le rétablissement du protestantisme et l'anéantissement de l'influence espagnole, l'affaire la plus importante d'Elisabeth fut celle qu'elle eut à démêler à la fois avec la France, avec l'Ecosse et avec les Guise, qui étendaient leur influence jusque dans ce dernier pays, où la régence appartenait à une de leurs sœurs, Marie de Guise. La fille de celle-ci, Marie Stuart, petite-fille de Henri VII, avait des prétentions plus ou moins fondées à la couronne d'Angleterre. Les Guise, le pape, Philippe II, l'aristocratie catholique d'Angleterre et d'Ecosse favorisaient secrètement ces prétentions. Tout se réunissait donc pour faire de la jeune épouse de François II une ennemie extrêmement dangereuse pour la reine d'Angleterre, dont on pourrait expliquer la haine profonde par toutes ces causes, sans invoquer même cette rivalité de sexe et de beauté qui tint une si grande place dans leur lutte. Elisabeth favorisa de tout son pouvoir les troubles de l'Ecosse et l'établissement de la Réforme dans ce pays, où elle sut conquérir par d'habiles manœuvres une influence presque souveraine. On sait comment elle enveloppa sa rivale dans un réseau d'intrigues et attendit patiemment, pour la frapper, que son imprévoyance et ses passions la lui eussent livrée souillée de crimes et flétrie. Après le meurtre de Darnley et les révolutions qui suivirent, elle voulut bien l'accueillir en Angleterre, et, tout en lui témoignant une compassion hypocrite, exigea qu'elle se justifiât des crimes qu'on lui imputait. Sous ce prétexte, elle la retint captive pendant dix-neuf ans, et enfin, la rendant (peut-être avec raison) responsable des complots catholiques et des intrigues espagnoles qui troublaient son règne, finit par l'envoyer au supplice (1587). Pendant que se succédaient les péripéties de cette tragédie royale, les événements les plus importants s'accomplissaient en Europe, où coulaient des torrents de sang répandu au nom d'une religion de paix et d'amour. Phi-

lippe II, poursuivant son rêve de monarchie universelle et voulant étendre partout le pouvoir de l'odieux tribunal de l'inquisition, dévastait les Pays-Bas soulevés; les catholiques de France, ou plutôt les ambitions qui s'abritaient sous le masque de la religion, épouvantaient l'Europe par les horreurs de la Saint-Barthélemy et préparaient ainsi les malheurs de la guerre civile. Au milieu de toutes ces violences, il n'y eut en Europe qu'une cour, celle d'Elisabeth, qui représentât l'idée de résistance à la colossale domination de l'Espagne, et qui eut ainsi l'initiative de la politique humaine et libérale qui finit par triompher de l'implacable fanatisme du moyen âge.

La reine d'Angleterre avait déjà témoigné sa sympathie aux protestants du continent par des secours effectifs, pris le deuil des victimes de la Saint-Barthélemy, et accueilli cent mille Flamands exilés, enrichissant ainsi le commerce et l'industrie de son pays, tout en accomplissant un acte d'humanité. En même temps, elle améliorait l'état de ses finances, favorisait l'immense développement de la marine anglaise et resserrait son alliance avec les insurgés des Pays-Bas en leur envoyant des secours et un corps de troupes considérable commandé par son favori Leicester. Philippe II, qui s'était pendant longtemps contenté de soudoyer des assassins contre Elisabeth, laissa percer ses projets après la mort de Marie Stuart, dont il se déclara vengeur. Après s'être pendant tant d'années observés avec une haine et une défiance égales, ces représentants des deux idées qui se disputaient le monde s'abordèrent enfin dans une lutte mémorable où la liberté de l'Europe était en question. En 1588, Philippe envoya contre l'Angleterre cette flotte saluée au départ du nom d'*invincible Armada*, et qui fut complétement détruite par la tempête et par les marins anglais. L'élan du peuple britannique avait été admirable : le commerce avait fait des avances sans intérêts; les cités avaient fourni des navires; le peuple entier s'était levé d'un même élan pour défendre son indépendance; de hardis corsaires ravageaient les colonies espagnoles et poussaient la hardiesse jusqu'à tenter d'arracher Lisbonne à Philippe II. Le désastre de la flotte espagnole, qui mit le comble à la gloire d'Elisabeth, fut comme le signal de la décadence de l'Espagne, refoulée définitivement vers le midi. Elle tenta pourtant un dernier effort, et crut réparer cet échec en intervenant dans nos guerres civiles. Mais Henri de Navarre n'eut pas plus tôt pris le titre de roi de France, que la reine d'Angleterre lui fournit d'efficaces secours, et envoya le comte d'Essex faire une diversion sur les côtes d'Espagne et s'emparer de Cadix, pensant avec raison se défendre elle-même en défendant notre nationalité contre l'invasion espagnole.

L'Occident offrit alors un spectacle bien différent de celui qu'il présentait quelques années plus tôt. Tout le nord de l'Europe avait conquis son indépendance religieuse; une nationalité nouvelle, celle des Provinces-Unies, s'était formée et se développait avec une rapidité merveilleuse; la France se relevait après les guerres civiles et affermissait sa nationalité, en même temps qu'elle assurait la liberté de conscience; l'Angleterre s'était placée au premier rang des nations par son influence en Europe, par sa prospérité intérieure, par son commerce, sa marine, ses arts et sa littérature (il suffit de citer Spencer, Raleigh et Shakspeare).

Elisabeth pouvait s'enorgueillir de ces prodigieux changements, car elle y avait contribué plus qu'aucun autre souverain. Son gouvernement fut quelquefois injuste, souvent despotique; mais il fut toujours puissant et glorieux. C'est ce qui explique l'enthousiasme des Anglais et leur indulgence pour les faiblesses de la femme et la tyrannie de la reine. En avançant en âge, elle se montra plus rigoureuse sur les questions religieuses, et ensanglanta même les dernières années de sa vie par l'exécution de prêtres catholiques. Son dernier favori, le comte d'Essex, ayant échoué dans la guerre d'Irlande, elle le fit mettre en jugement. Rendu à la liberté, il forma un parti contre la reine et tenta de soulever la ville de Londres (1601). Cette fois il fut condamné à mort, et Elisabeth le fit impitoyablement exécuter. Mais elle en garda une inconsolable tristesse qui la fit lentement décliner vers la tombe. Elle mourut en 1603, âgée de soixante-dix ans. En elle finit la dynastie des Tudors. Jacques d'Ecosse, fils de Marie Stuart, lui succéda sur le trône.

« Elisabeth, dit le P. Dorléans, est de ces personnes dont le nom nous inspire d'abord dans l'esprit une idée qu'on ne remplit point dans les peintures qu'on en fait. Jamais tête couronnée ne sut mieux l'art de régner et n'y fit moins de fautes dans un long règne. Les amis de Charles-Quint pouvaient compter les siennes, les ennemis d'Elisabeth ont été réduits à lui en chercher, et ceux qui avaient le plus d'intérêt à décrier sa conduite l'ont admirée. Ainsi, en elle s'est vérifiée la parole de l'Evangile, que souvent les enfants du siècle sont plus prudents selon leurs vues et les fins qu'ils se proposent, que les enfants de lumière. La vue d'Elisabeth fut de régner, de gouverner, d'être maîtresse, de tenir ses peuples dans la soumission et ses voisins dans le respect; n'affectant ni d'affaiblir ses sujets, ni de conquérir sur les étrangers, mais ne souffrant pas que personne donnât atteinte au pouvoir suprême, qu'elle savait également maintenir par la politique et par la force; car personne de son temps n'eut plus d'esprit qu'elle, plus d'adresse, plus de pénétration. Elle ne fut pas guerrière, mais elle sut si bien former des guerriers, que depuis longtemps l'Angleterre n'en avait vu un plus grand nombre, ni de plus expérimentés. »

Rathery apprécie en ces termes le règne d'Elisabeth : « Ce fut un règne glorieux, après tout, que celui qui peut nommer des ministres comme Cecil et Walsingham, des marins comme Drake et Hawkins, des poëtes comme Spencer et Shakspeare, et qui, malgré ses actes arbitraires et ses parlements faciles, fut pour l'Angleterre l'aurore de la liberté civile et politique, dont il ne laissa jamais méconnaître entièrement l'existence ni prescrire les principes. Elisabeth eut des faiblesses, sans doute, et, sans examiner ici jusqu'à quel point elle mérita le titre de reine-vierge, qu'elle s'était décerné à elle-même, il est certain que Leicester, Hatton, Pickering, Essex eurent pour la nation tous les inconvénients du favoritisme. Une paire de bottes neuves, dont elle détestait l'odeur, suffisait (Bacon nous l'atteste) pour faire consigner à sa porte le ministre porteur des affaires les plus urgentes; et peut-être le manteau de Raleigh servit-il plus à son avancement que la découverte de la Virginie. Elle fut femme en ce point; mais elle resta toujours reine, et quand ses favoris l'oublièrent, elle sut le leur rappeler. Le meurtre de Marie et les persécutions religieuses sont des crimes que rien ne saurait excuser. Enfin, elle fut absolue, mais avec les parlements, et non contre eux; elle mena durement son peuple, mais elle comprit en véritable Anglaise l'orgueil national, et, comme les sujets s'élèvent rarement avec chaleur contre les empiétements d'un gouvernement sage et heureux, la voix populaire, qui donne l'immortalité, cite encore avec orgueil « les jours glorieux de la bonne reine » Elisabeth. »

Nous allons rapporter ici quelques anecdotes qui achèveront de faire ressortir les côtés saillants de cette personnalité si éminemment remarquable.

On n'ignorait pas que la dissimulation était mise par Elisabeth au rang des qualités nécessaires à un souverain pour régner. Un prélat d'Angleterre osa un jour lui représenter que, dans une circonstance qu'il lui rappela, elle avait plus agi en politique qu'en chrétienne. « Je vois bien, lui répondit-elle, que vous avez lu tous les livres de l'Ecriture, excepté celui des *Rois*. »

On a loué la sage économie d'Elisabeth. Un juif ayant offert à cette reine, pour vingt mille livres sterling, une perle d'une belle eau et d'une grosseur prodigieuse, cette princesse ne voulut point donner une pareille somme pour une chose qui n'était d'aucun usage réel. Sur ce refus, le juif se préparait à repasser la mer pour chercher d'autres souverains qui lui achetassent son bijou. Sa résolution fut sue de Thomas Gresham, négociant de Londres, qui l'invita à dîner, et lui donna de sa perle le prix qui avait été refusé par la reine Il se fit ensuite apporter un mortier, y broya la perle, et en versa la poudre dans un verre à demi rempli de vin, qu'il but à la santé de Sa Majesté. « Vous pouvez publier, dit-il au juif étonné, que la reine était en état d'acheter votre perle, puisqu'elle a des sujets qui la peuvent boire à sa santé. »

Elisabeth, quoique reine, avait toutes les faiblesses d'une femme, et aucune personne de son sexe ne fut plus idolâtre de sa beauté, ni plus occupée du désir de faire impression sur le cœur de ceux qui la voyaient. Elle donnait une première audience à des ambassadeurs hollandais qui avaient à leur suite un jeune homme bien fait. Dès qu'il vit la reine, celui-ci se tourna vers ses compagnons, et leur dit quelque chose assez bas, mais d'un certain air qui fit qu'elle devina à peu près ce qu'il disait; les femmes ont en effet un instinct admirable. Les trois ou quatre mots que dit ce jeune Hollandais, qu'elle n'avait point entendus, lui tinrent plus à l'esprit que toute la harangue des ambassadeurs, et aussitôt qu'ils furent sortis, elle voulut connaître sa pensée. Elle demanda donc à ceux qui avaient parlé à ce jeune homme ce qu'il leur avait dit. Ils lui répondirent avec beaucoup de respect que c'était une chose qu'on n'osait redire à une grande reine, et se défendirent longtemps de la répéter. Elle devint impérative; on lui obéit. Elle apprit alors que le Hollandais avait laissé échapper cette exclamation : *Ah! voilà une femme bien faite!* et avait ajouté une expression assez grossière, mais vive, pour marquer qu'il la trouvait à son gré. On ne fit ce récit à la reine qu'en tremblant; cependant il n'en arriva rien autre chose, sinon que, quand elle congédia les ambassadeurs, elle fit au jeune Hollandais un présent fort considérable.

Elisabeth n'aimait pas seulement les hommages adressés à sa personne, elle était heureuse de rencontrer des natures fières et dignes. Une femme, qui avait longtemps servi Marie Stuart, ayant perdu son mari le jour même de l'exécution de cette malheureuse reine, fut si affligée de cette double perte, qu'elle résolut de s'en venger sur Elisabeth. Elle se déguise en homme, et, armée de deux pistolets, elle compte qu'elle pourra immoler la reine et se tuer elle-même ensuite. Pendant qu'elle cherche une occasion favorable pour exécuter son projet, Marie Lambrun (c'est le nom de cette femme, qui se faisait appeler Sparck et se disait Ecossais) rencontre Elisabeth dans ses jardins; elle veut percer la foule pour s'approcher, un de ses pistolets tombe, et elle est arrêtée par les gardes. Elisabeth ordonne qu'on la conduise devant elle, et l'interroge elle-même, la prenant pour un homme. « Madame, répondit hardiment cette femme, quoique je porte cet habit, je suis femme. Je m'appelle Marguerite Lambrun; j'ai été plusieurs années au service de la reine Marie, ma maîtresse, que vous avez fait mourir injustement. J'ai résolu, au péril de ma vie, de venger sa mort par la vôtre. » Elisabeth l'écouta tranquillement, et lui répondit : « Vous avez cru faire votre devoir en attentant à ma vie; quel est aujourd'hui le mien envers vous? — Je dirai mon sentiment à Votre Majesté, pourvu qu'il lui plaise de me dire si elle demande cela en qualité de reine ou en qualité de juge. — En qualité de reine, reprit Elisabeth. — Eh bien, Votre Majesté doit me faire grâce. — Mais quelle assurance me donnerez-vous que vous n'entreprendrez pas une seconde fois de m'ôter la vie? — Madame, répondit cette femme, la grâce que l'on veut accorder avec tant de précaution n'est plus une grâce. Ainsi Votre Majesté peut en user comme juge à mon égard. » La reine, se tournant alors vers sa suite : « Voilà trente ans que je suis reine, dit-elle, mais je ne me souviens pas que jamais personne m'ait donné une telle leçon. » Et la grâce fut accordée tout entière et sans conditions.

Nous avons dit qu'Elisabeth voulut que l'on gravât sur sa tombe une épitaphe en vertu de laquelle elle aurait vécu et serait morte *vierge*. Les Anglais la prirent au mot, et ayant découvert à cette époque une île dans les Indes, ils lui donnèrent le nom de *Virginie*, en l'honneur de la virginité de leur reine. Mais Fontenelle, un peu plus sceptique à cet endroit, dit malignement que c'était bien la plus douteuse de ses qualités. Il était d'ailleurs avéré dans toute l'Europe, et même à la cour d'Elisabeth, que le comte d'Essex n'était pas purement un amant platonique. On peut en citer comme preuve le mot que Henri IV adressa un jour à l'ambassadeur d'Angleterre, qu'*Elisabeth ne laisserait jamais son cousin d'Essex s'éloigner de son cotillon*. Elisabeth, ayant été informée de ce propos, écrivit de sa propre main au roi quatre lignes, qu'on juge avoir été très-piquantes, puisque Henri IV fit sortir sur-le-champ de son appartement l'ambassadeur qui lui avait remis la lettre.

Les soucis du règne ne firent jamais oublier à Elisabeth la passion que, jeune fille, elle avait montrée pour la littérature.

L'auteur du *Catalogue des rois et des nobles d'Angleterre qui ont écrit* a mis Elisabeth au rang de ces auteurs distingués. Elle traduisait Euripide, Isocrate, Horace, et commentait Platon. Elle écrivait en vers et en prose, et ce qui n'est pas moins singulier, c'est qu'elle réussissait à composer des logogriphes et des *rébus*. Elle répondait sur-le-champ avec beaucoup de facilité en grec ou en latin. Il est certain du moins qu'elle s'expliqua en latin dans une audience qu'elle donna à l'ambassadeur de Pologne. Sa réponse fut un peu vive, parce que l'ambassadeur lui avait manqué de respect en quelque chose. Lorsqu'elle eut fini de parler, elle se retourna vers ses courtisans et dit : « Mort Dieu, milords, j'ai été forcée aujourd'hui de décrasser mon vieux latin, que j'avais laissé rouiller depuis longtemps! »

Philippe II, lui ayant envoyé par son ambassadeur le message suivant :

Te veto ne pergas bello defendere Belgas :
Quæ Dracus eripuit, nunc restituantur oportet .
Quas pater evertit, jubeo te condere cellas :
Religio papæ fac restituatur ad unguem,

Elisabeth, indignée, répondit avec un merveilleux et spirituel à propos :

Ad Græcas, bone rex, fient mandata calendas.

La réponse qui lui fut faite par un homme auquel elle venait de refuser l'aumône, dut, si le fait est tel qu'on le dit, lui causer une surprise agréable. Elisabeth allait entendre l'office dans l'église de Saint-Paul, de Londres; un homme se présente et lui demande l'aumône. La princesse, qui l'avait déjà aperçu à la porte de sa chapelle, dit à ceux qui l'accompagnaient : *Pauper ubique jacet.* Cet homme, entendant ce reproche, répondit aussitôt par ces deux vers :

In thalamis, regina, tuis hac nocte jacerem,
Si foret hoc verum : pauper ubique jacet.

Sixte-Quint la mettait au nombre des trois personnes qui, suivant lui, méritaient seules de régner : les deux autres, c'étaient Henri IV et lui-même.

Ce pape appelait Elisabeth *un gran cervello de principessa*, et disait qu'il eût bien voulu coucher seulement une nuit avec elle pour donner naissance à un nouvel Alexandre le Grand.

Elisabeth d'Angleterre (HISTOIRE D'), par J.-M. Dargaud (Paris, 1866, 1 vol. in-12). L'histoire d'Elisabeth d'Angleterre est le dernier ouvrage de M. Dargaud, déjà connu par son *Histoire de la liberté religieuse* et ses biographies de Marie Stuart et de Jane Grey. Toutes les qualités de l'éminent écrivain se retrouvent dans ce volume. On connaît cette manière brillante, cette narration pleine d'éclat, ce style toujours noble, cette phrase toujours ample, cette sensibilité profonde qui le distinguent. Sous l'historien, on sent le cœur du poëte. Ce n'est point à dire pour cela qu'il se laisse maîtriser par son imagination et qu'il sacrifie l'exactitude à la couleur. C'est là l'écueil dont plusieurs n'ont pas su se préserver, par exemple M. Merle d'Aubigny dans son *Histoire de la Réformation*. M. Dargaud n'y est point tombé et nous semble avoir réalisé son programme. « J'essayerai, dit-il au début, de ne pas fausser Elisabeth. Je réussirai, j'espère, à tenir la balance droite, m'étant dès longtemps appliqué à transformer en habitude mon ideal, qui est la justice. La justice devient, par la pratique attentive, une seconde nature; elle devient, pour l'historien comme pour le magistrat, une fibre du cœur toujours frémissante. » La comparaison est heureuse; l'historien exerce, en effet, une véritable magistrature vis-à-vis des hommes du passé.

Fidèle à ce principe, l'auteur ne craint pas de revenir sur les jugements qu'il a portés dans d'autres ouvrages pour les modifier et les rectifier. C'est ainsi qu'il revient sur ses appréciations de Henri VIII, de Marie Tudor, de Marie Stuart, de Philippe II, de Catherine de Médicis; mais contre cette reine de la Saint-Barthélemy, comme il l'appelle, il maintient la sévère condamnation qu'il a prononcée dans son *Histoire de la liberté religieuse*.

En s'occupant du règne d'Elisabeth, M. Dargaud n'a fait qu'écrire un nouveau chapitre des origines de la Réforme. Tout d'abord, il nous montre les résultats produits en Angleterre par la rupture avec Rome, dès que la paix eut succédé aux premières agitations inévitables. La vie nationale prit un nouvel essor. Le commerce, l'agriculture, la littérature, les arts prirent une extension inouïe. On connut à la fin l'aisance et le bien-être. « Les fermiers et les marchands, qui, sous Henri VIII, n'avaient que des masures pour demeures, que du chaume pour lits, que des bûches pour traversins, que de l'argile pour parquet, échangèrent peu à peu tout cela contre un confortable intelligent, et montèrent insensiblement les degrés du nécessaire, dans les mêmes proportions que les lords les degrés du superflu. La civilisation s'accrut et déborda; les arts fleurirent. L'agriculture, le négoce, la marine créèrent une colossale aisance. Le théâtre naquit de cette prospérité, et les plaisirs de l'esprit couronnaient les plaisirs matériels d'un rayon de poésie. » Sackville, cousin d'Elisabeth, composa la première tragédie anglaise, *Gordobuc*. On traduisait Sénèque, Euripide, et, au milieu de cette renaissance, se préparait Shakspeare. D'un autre côté, la philosophie trouvait dans François Bacon un représentant immortel. Elisabeth et beaucoup de dames de sa cour entendent couramment Platon, Xénophon, Cicéron, et les aiment. Spencer écrit la *Reine des fées*, et ses petits poëmes. Philippe Sidney manie avec la même adresse la plume et l'épée. D'un autre côté, une pléiade de marins, Hawkins, Frobisher, Drake, Walter Raleigh découvraient des terres inconnues, créaient des colonies et formaient cette marine qui devait, avec la tempête, anéantir cette fameuse et invincible Armada, équipée par Philippe II contre l'Angleterre. Enfin, au milieu de la licence et de la corruption universelles, la Réforme déposait les germes de religion et de moralité qui devaient faire de la race anglaise la forte race que nous connaissons, austère et capable de liberté.

Dans cette situation, il y avait deux partis à prendre. On pouvait, comme Marie Tudor, essayer de gouverner l'Angleterre en s'appuyant sur les vieilles croyances et les vieux pouvoirs, ou bien la conduire, comme osa le faire Elisabeth, dans des voies nouvelles. Elle comprit que l'instinct de l'avenir est la plus noble force du présent, et le succès couronna ses efforts. Nous ne suivrons pas ici M. Dargaud dans le récit de ce règne glorieux; nous indiquerons seulement un dernier caractère des œuvres de l'historien d'Elisabeth. M. Dargaud est un homme religieux, non pas de cette religion petite et mesquine, étroite et tracassière, mais plutôt libre et large, vraiment élevée et vraiment humaine. Un souffle chrétien parcourt toutes les pages de son livre. Aussi a-t-il une prédilection marquée pour les héros religieux qu'il rencontre devant lui ou pour ce qu'il y a de religieux dans ses livres. Marie Stuart, sereine devant la mort et confiante au Dieu dont elle implore et espère le pardon; Cranmer, faible un moment, mais retrouvant son calme devant l'échafaud; Sidney, Walter Raleigh, autant de figures tracées avec une sympathie communicative. Qu'on nous permette une courte citation pour en donner la preuve. Il s'agit de Sidney, envoyé par Elisabeth dans les Pays-Bas, lorsque ce peuple, petit par le nombre, mais grand par le courage, voulut secouer le joug de l'oppression espagnole. « Blessé une première fois au début de la campagne, il gisait sanglant, dévoré d'une soif brûlante. Un de ses écuyers était parvenu, avec beaucoup de peine, à lui trouver un peu d'eau dans une coupe antique. Au moment où Philippe portait avidement cette coupe à sa bouche, un soldat mourant qui le regardait, à quelques pas de lui, s'écria faiblement : « De l'eau, de l'eau! » Sidney, remué par cette voix agonisante, s'arrête, rend la coupe pleine à son écuyer et lui ordonne de la porter au pauvre soldat, qui boit jusqu'à la dernière goutte. Sidney l'ob-

servait en souriant, heureux d'étancher sa soif du bien, plus ardente que sa soif des lèvres. »

Il y a beaucoup de pages semblables dans l'*Histoire d'Elisabeth*, et l'on comprendra sans peine, après cela, que ce livre soit d'une lecture à la fois instructive, attrayante et facile.

Élisabeth d'Angleterre, tragédie en cinq actes, par M. Ancelot, représentée pour la première fois le 2 décembre 1829. Le premier acte se passe dans les appartements d'Elisabeth. Ses femmes causent et travaillent; l'une d'elles, lady Nottingham, lit à l'écart une histoire dont elle paraît vivement touchée. C'est l'histoire de Rosemonde, qui fut rivale d'une reine. Ses jeunes compagnes s'étonnent de son attendrissement, qu'elles ne comprennent point, bien qu'il soit fort clair, et en même temps on apprend que le comte d'Essex est exilé depuis un an, et que son procès vient d'être suspendu par ordre de la reine. Bientôt celle-ci paraît, accompagnée d'une députation des grands de l'Etat, qui viennent la presser de prendre un époux, afin de laisser un héritier du trône. Elle mande près d'elle le comte d'Essex, dont les froideurs l'ont plus irritée que les crimes d'Etat; mais, malgré toutes les avances de la reine, Essex se borne à protester de son respect et de sa loyauté. Pleine de dépit de n'avoir pu lui arracher un mot de tendresse, elle le renvoie et ordonne au Parlement d'instruire son procès. Un seul courtisan élève la voix pour le comte, c'est le duc de Nottingham, dont tout à l'heure on a vu la jeune femme si imprudemment attendrie à la lecture de Rosemonde. Le second acte achève de nous faire connaître la passion du comte d'Essex et de la duchesse. Pendant qu'on instruit son procès au Parlement, Essex fait des serments d'amour aux genoux de la belle lady Nottingham, en reçoit une écharpe, et lui donne en retour une bague, présent d'Elisabeth, qu'il lui suffisait de renvoyer à la reine pour obtenir la vie. Enfin le comte se retire, et milord revient du conseil, où Essex a été condamné. A cette nouvelle, la duchesse s'évanouit, et le duc, loin de tout soupçon, prend pour une marque de tendresse conjugale la peine que cause à sa femme la condamnation de son ami. Pour la distraire, le duc rappelle à lady Nottingham certaine écharpe qu'il lui a vu broder, et que sans doute elle lui destine; mais le moyen, comme on pense, est mal choisi, et l'embarras de la duchesse commence à dessiller les yeux du mari. Cependant Elisabeth fait arrêter le comte; on saisit sur lui l'écharpe, et la reine, qui ne peut plus douter qu'elle ne soit trahie, cherche à découvrir sa rivale. Elle consulte précisément le vieux Nottingham. A l'aspect de l'écharpe, on devine la surprise et la colère du duc; mais Elisabeth n'en soupçonne pas la cause, et dans le désordre même de lady Nottingham, elle ne reconnaît pas les craintes et la jalousie d'une amante. Cette scène est invraisemblable; si aveugle que soit l'amour, lorsqu'il est doublé de jalousie il devient clairvoyant, surtout lorsque cet amour est au cœur d'une femme, et que cette femme s'appelle Elisabeth. Quoi qu'il en soit, l'heure du supplice approche, et la duchesse, pressée par un billet du comte, se décide à remettre à la reine la bague qui doit sauver Essex; mais, au moment où elle s'approche d'Elisabeth, son mari entre, et, l'accablant de reproches, la retient jusqu'au moment fatal. Le cinquième acte se passe dans l'oratoire d'Elisabeth; une de ses femmes fait la prière du soir, et la reine travaille avec ses ministres aux affaires du royaume. Enfin on lui apporte la sentence; elle hésite; elle signe. Presque aussitôt on entend des cris, des sanglots: c'est lady Nottingham, pâle, échevelée, qui accourt avec la bague. Elisabeth, trop heureuse de pouvoir pardonner, ordonne de suspendre l'exécution; mais il est trop tard. Le duc vient apprendre à Elisabeth qu'Essex est mort et qu'ils sont vengés tous les deux. Ici se place, comme dénoûment, la scène inspirée par le tableau de M. Delaroche. Tout le monde a vu et admiré cette figure septuagénaire et décrépite, aux longs cheveux gris flottant en désordre; cette reine mourante, couchée sur des carreaux et poursuivie par le délire et le remords. C'est par la reproduction de cette scène, d'une vérité terrible, que M. Ancelot a fini son drame.

La catastrophe qui termine les jours de ce brillant favori, le comte d'Essex, a paru à plusieurs poëtes français un sujet propre à la scène. V. COMTE D'ESSEX (LE).

Sous le rapport de la correction du style et de la conduite de la pièce, l'*Elisabeth* de M. Ancelot est généralement supérieure au *Comte d'Essex* de Thomas Corneille. Mais il est juste d'ajouter que M. Ancelot s'est aidé, et avec raison, des travaux de ses prédécesseurs. Il ne lui en reste pas moins le mérite d'avoir ordonné les scènes principales de sa tragédie avec une habileté, un talent vraiment supérieurs, d'avoir trouvé un grand nombre de ces mots qui sont l'expression naïve et spontanée d'un cœur rempli d'une grande passion; d'avoir fait, enfin, une œuvre vraiment dramatique et littéraire.

Élisabeth, reine d'Angleterre (*Elisabetta, regina d'Inghilterra*), quinzième opéra composé par Rossini, sur un livret de Schmidt. Le maître de Pesaro était alors âgé de vingt-quatre ans. L'opéra d'*Elisabeth* a été écrit, en 1815, pour le théâtre Saint-Charles de Naples, où il fut représenté pendant l'automne de cette même année. L'impresario Barbaja attacha Rossini à ce théâtre avec 12,000 francs d'appointements par année. C'est à partir de cet engagement, dans la ville alors la plus célèbre du monde pour les arts, que la fortune du compositeur alla toujours croissant. Une prima donna remarquable par sa beauté et son talent, Mlle Elisabeth Colbran, se consacra à l'interprétation des œuvres de Rossini, qui écrivit pour elle neuf opéras, depuis *Elisabeth, reine d'Angleterre*, jusqu'à *Sémiramis*, et lui fit partager son nom et sa fortune en 1822. Mlle Colbran affectionnait les grands rôles, qu'elle jouait en véritable tragédienne; elle détermina son mari à abandonner l'opéra-buffa pour l'opéra-seria, et exerça sous ce rapport, sur son génie, une influence qui doit être acquise à l'histoire. L'opéra d'*Elisabeth* fut donné aux Italiens le 10 mars 1822, et fut repris plusieurs fois, chanté successivement par Garcia, Bordogni, Mmes Manvielle-Fodor, Cinti, Pasta et Mlle Sabine Heinefetter.

Élisabeth (LA MORT D'), tableau de Paul Delaroche. La reine, qui avait voulu mourir debout, n'a cependant pu rester sur son trône. Vaincue par les souffrances que son amour pour Essex et ses remords rendaient plus vives, elle s'est affaissée sur un tapis. Elle passa ainsi dix jours et dix nuits, appuyée sur des coussins que ses femmes lui apportèrent, repoussant tous les secours de la médecine et refusant de se mettre au lit. L'artiste a choisi le moment où le secrétaire d'Etat Cecil, à genoux auprès de la mourante, lui demande ses intentions sur le choix de son successeur; question à laquelle on sait qu'Elisabeth répondit qu'ayant gouverné en roi, elle voulait qu'un roi lui succédât. La vieille reine, étendue à terre, occupe le premier plan; elle relève un peu la tête de dessus l'oreiller que soutient une de ses femmes. Deux de ses dames d'honneur sont agenouillées derrière elle; une troisième, debout, plus en arrière encore, pleure et cache sa figure dans ses mains. Cecil est placé au centre de la composition. Au second plan, on remarque le lord chancelier, le lord amiral, l'archevêque de Canterbury. « Ce second plan est d'un ton un peu lourd et manque d'air, a dit Jal dans ses *Esquisses sur le salon de* 1827. Les têtes des personnages qui l'occupent sont péniblement exécutées et un peu noires. Les femmes de la reine sont d'un caractère plus allemand qu'anglais; il y a quelque chose de trop lisse dans la manière dont leurs visages sont peints. Mais les mains et le front de celle qui paraît regretter si sincèrement la reine sont admirables; cela seul vaut tout un tableau... On a trouvé que le profil d'Elisabeth est plutôt d'un homme que d'une femme; ce n'est pas tout à fait sans raison. C'était un roi que cette reine, et c'est ce que Paul Delaroche a voulu exprimer sans doute. J'entre, pour moi, volontiers dans son sentiment, et je trouve ce vieillard en jupon très-beau. On a repris la couleur livide de la mourante, on a dit qu'elle était exagérée; c'est possible. Ce qui a entraîné Delaroche dans cet excès, si c'en est un, c'est l'obligation ou il s'était mis d'enlever la tête d'Elisabeth en vigueur sur un oreiller blanc. En faisant rouge cet oreiller, il se serait épargné beaucoup de difficultés. Un homme d'un goût délicat, Charles Nodier, disait en voyant l'*Elisabeth* de Paul Delaroche: « Jamais l'a« mour n'a passé par ce corps-là. » Il avait peut-être raison; mais la beauté gracieuse était-elle bien ce que le peintre devait chercher à rendre dans ce sujet? — L'exécution des accessoires, étoffes, vases, meubles, est irréprochable; il y a une hardiesse de touche, une sûreté de pinceau, une énergie de couleur, un brillant, une solidité peu ordinaires. » M. Charles Blanc n'a vu dans cette peinture qu'une « grande machine brossée comme un décor, un bazar d'étoffes voyantes, un étalage immodéré de soie, de velours, d'hermine et de brocart, de rideaux ramagés, de coussins brochés d'or et de pompeuses tentures. » Quant aux figures, elles sont, suivant M. Ch. Blanc, insignifiantes et banales, « à l'exception de la seule tête d'Elisabeth, belle tête d'un fier caractère et d'une héroïque pâleur, accusant si bien la nature de cette reine sèche, orgueilleuse, égoïste, qui eut tant de dépit de n'être pas aimée et tant de peine à abdiquer la vie. » Un autre critique, M. L. de Pesquidoux, n'a pas beaucoup d'admiration pour « cette grande reine au visage si rogue et si repoussant, ni pour les suivantes gigantesques, aux joues trop carminées, qui s'empressent autour d'elle; » mais il trouve que le groupe des hommes est plein de force et de beauté; que chacun de ces personnages a une expression réelle de dignité et de grandeur; il loue surtout l'éclat et l'harmonie des couleurs: « Il est vrai, dit-il, que le sujet choisi se prêtait merveilleusement à toutes les fantaisies de la palette... Jamais peut-être Paul Delaroche n'a tiré de plus beaux effets de la couleur locale; chaque détail a une justesse et une puissance de *rendu* étonnantes: les cuirasses damasquinées s'arrondissent et resplendissent, montrant les mille caprices du ciseau qui les broda; les écharpes chatoyantes, les robes étoffées et somptueuses, les manteaux de velours doublés de fourrure, les tapis éclatants, les coussins de satin et de soie mêlent leurs mille couleurs dans une gamme très-montée et très-harmonieuse. » La *Mort d'Elisabeth* fut un des premiers ouvrages auxquels Delaroche dut sa réputation; elle a été exposée au Salon de 1827, et fut acquise par l'Etat, qui en orna le musée du Luxembourg. Elle a été gravée par Jazet, à la manière noire.

ÉLISABETH-AUGUSTE-MARIE, électrice de Bavière, née en 1721, morte vers 1793. Fille de Joseph-Charles-Emmanuel, comte palatin de Salzbach, elle épousa en 1742 son cousin Charles-Théodore, électeur palatin, et plus tard électeur de Bavière. Elle est célèbre pour avoir fondé, en 1766, un ordre bavarois qui porte son nom, et qui est exclusivement réservé aux princesses catholiques qui prouvent seize quartiers de noblesse et font vœu de se consacrer à des œuvres de bienfaisance. La réception a lieu le jour de Pâques ou le jour de Sainte-Elisabeth, le 19 novembre. Les princesses de la maison royale et des autres maisons souveraines en font partie. Il est aujourd'hui composé de douze dames de la maison royale de Bavière et de trente-deux dames catholiques justifiant de l'ancienneté de leur noblesse. La croix à quatre branches est émaillée de blanc. Le centre est formé par un médaillon entouré d'un cercle d'or très-mince; le fond représente une dame qui secourt des malheureux. Le ruban est moiré blanc, avec deux raies roses très-larges de chaque côté. Une couronne avec hermine réunit la croix au ruban, qui se porte sur le sein gauche.

ÉLISABETH STUART D'ANGLETERRE, reine de Bohême, fille du roi d'Angleterre Jacques Ier, née en 1596, morte en 1662. Elle épousa, en 1613, Frédéric V, électeur palatin, qui devint roi de Bohême en 1619. L'indolent Frédéric eût refusé volontiers cette couronne; mais sa femme, princesse ambitieuse, qui « aimait mieux ne manger que du pain à la table d'un roi, que de vivre dans les délices à celle d'un électeur, » le força à accepter la royauté. Battu à la bataille de Prague (1620), Frédéric perdit la Bohême et ses Etats héréditaires, emmena sa femme dans son exil en Silésie, dans le Brandebourg, en Hollande, et mourut sans avoir recouvré ses Etats. Cependant, après le traité de Westphalie, Charles-Louis, le fils qu'Elisabeth avait eu de Frédéric, rentra en possession d'une partie des Etats de son père, avant la mort d'Elisabeth. Celle-ci alla terminer ses jours en Angleterre.

ÉLISABETH DE VALOIS, reine d'Espagne, née à Fontainebleau en 1545, morte à Madrid en 1568. Elle était fille de Henri II, roi de France. La jeune princesse fut d'abord fiancée à Édouard VI d'Angleterre; mais ce prince mourut avant l'accomplissement du mariage projeté, et Philippe II devenu veuf demanda pour lui-même la princesse qu'un instant il avait destinée à son fils, don Carlos. Ce mariage s'accomplit et cimenta la paix signée au Cateau-Cambrésis. Cette jeune fille de quinze ans, belle, gracieuse, élevée à la galanterie voluptueuse de la cour de France, devint donc la femme du farouche Philippe II, qui n'avait encore que trente-deux ans, mais qui était sombre et sévère jusqu'à la dureté. Arrivée en présence de ce terrible prince, qu'elle avait épousé par procuration dans l'église de Notre-Dame de Paris (1559), Elisabeth, peut-être pour se donner une contenance, se prit à le considérer avec attention. « Que regardez-vous? demanda le soupçonneux Philippe; si j'ai des cheveux blancs? » Singulier accueil, et peu propre à calmer dans l'esprit de la jeune princesse la terreur que lui inspirait son époux. Bientôt après, don Carlos, qui lui avait été fiancé, périt par les ordres d'un père soupçonneux et barbare. Elisabeth, à son tour, succomba à l'âge de vingt-trois ans. Elle était alors enceinte. Faut-il croire que Philippe ne fut pas étranger à cette mort, et doit-on ajouter ce crime à tant d'autres commis par cet impitoyable monarque? Le fait ne répugne pas à son caractère; mais il faut reconnaître que l'histoire n'a découvert aucune preuve de ce forfait, et notre premier devoir, l'impartialité, nous oblige à ne nous prononcer que sur des preuves, même lorsqu'il s'agit de juger des scélérats. Elisabeth, que son malheur rend si intéressante, ne l'était pas moins par la douceur de son caractère, et Brantôme, cette mauvaise langue, qui a médit de tant de femmes, a écrit de celle-ci qu'elle fut « princesse la meilleure qui ait été de son temps. »

Élisabeth de France, tragédie en cinq actes et en vers, d'Alexandre Soumet, représentée pour la première fois, sur le théâtre de la Comédie-Française, le 28 avril 1828. Ce sujet avait déjà été traité par Campistron, Ximénès, Lefebvre, Doigny du Ponceau, Chénier, Otway, Alfieri et Schiller. Nous empruntons une rapide analyse à un recueil du temps. « Fille de Henri II, Elisabeth, épouse de Philippe II, roi d'Espagne, était destinée à don Carlos, fils de ce monarque, qui, sachant qu'elle a confié ses secrets à un ermite, fait arrêter et torturer celui-ci, sans que le saint homme révèle le secret de la confession. Non content de cela, et après avoir pris conseil du haut justicier, espèce d'inquisiteur, il condamne sa femme et son fils à mort, quoiqu'ils soient innocents. » — « La tragédie de M. Soumet, disait un critique, est une imitation en raccourci de l'admirable *Don Carlos* germanique. Un seul caractère appartient au nouvel auteur: c'est celui du pieux et solitaire Alvarès, qui n'est qu'indiqué dans le poëme de Schiller sous le nom du prieur d'un couvent voisin de Madrid. M. Soumet s'est servi de ce personnage pour faire un premier acte en exposition, qu'on ne trouve point dans le modèle, et les deux dernières scènes du troisième acte, qui renferment de grandes beautés de style. Dans l'impossibilité prétendue de conserver pour notre théâtre la multiplicité des personnages, des incidents, et surtout de se livrer à tous les développements de situations et de caractères, comme l'a fait Schiller, M. Soumet a retranché de son ouvrage le rôle du marquis de Posa, si original, si important. » Cette tragédie, dont le style était correct et l'intérêt gradué avec art, obtint du succès. Les rôles principaux furent créés avec talent par Firmin (don Carlos) et Mlle Duchesnois (Elisabeth).

ÉLISABETH DE FRANCE, reine d'Espagne, née à Fontainebleau en 1602, morte à Madrid en 1644. Elle était fille de Henri IV, roi de France, et épousa, en 1615, Philippe IV, roi d'Espagne. Elle adopta si bien sa nouvelle patrie, qu'elle se déclara en 1643 contre la France, excita son époux à prendre les armes contre nous, et, pendant l'absence de Philippe, gouverna le royaume avec autant de fermeté que de sagesse. Sa mort fut pour l'Espagne une perte cruelle. C'est d'elle que naquit Marie-Thérèse, que devait épouser Louis XIV.

ÉLISABETH FARNÈSE, reine d'Espagne, fille d'Edouard II, prince de Parme, née en 1692, morte en 1766. Défigurée dès son enfance par la petite vérole, douée d'un caractère opiniâtre et indocile, elle fut prise en aversion par sa mère, femme impérieuse et dure, et grandit méprisée dans un coin du palais. Son énergie naturelle se développa encore dans cet abandon, et l'obscurité de sa vie fut peut-être la cause de son élévation. Philippe V, roi d'Espagne, avait manifesté l'intention de contracter un second mariage; le maître de l'Espagne, en ce temps-là, ce n'était point Philippe V, mais une femme, la *camerera mayor* de la reine défunte, la princesse des Ursins. C'est avec elle que les ambassadeurs traitaient; c'est à elle que les ministres rendaient compte de leurs desseins; les généraux d'armée la consultaient. Cette femme altière, intrigante, ambitieuse surtout, rêvait une souveraineté dans les Pays-Bas au moment où mourut Marie-Louise de Savoie. Or c'en était fait de sa chimère, si la nouvelle femme de Philippe V n'était point timide, craintive, si elle ne pouvait point la gouverner, la dominer, comme elle avait gouverné et dominé la première. Le cardinal Alberoni, qu'elle croyait avoir mis dans ses intérêts et fait le complice de sa dévorante ambition, lui persuada qu'Elisabeth était d'un caractère doux et souple, d'un cœur simple, d'un esprit presque borné. La princesse des Ursins permit le mariage. Au dernier jour, à la dernière heure, elle apprit que de tous les côtés on la trompait, qu'on avait conspiré sa perte, que la ruine de tous ses beaux rêves était imminente. Elle voulut faire échouer l'union dont elle avait été la négociatrice; elle y fit des efforts désespérés, elle y mit toute sa force d'esprit et de caractère, tout son génie; mais il n'était plus temps: Elisabeth était en chemin.

Contre mauvaise fortune, la princesse des Ursins fit bon visage, espérant encore peut-être en son esprit plein de ressources, rempli d'expédients, et dans les droits que lui donnait son titre de *camerera mayor*, et qui lui permettait de dicter à la reine ses paroles, de mesurer ses pas, de réglementer ses démarches, de l'enchaîner, de l'enfermer dans un cercle qu'elle ne devrait pas franchir. Elle part donc et va avec le roi et la cour jusqu'à Guadalaxara, puis s'avance seule jusqu'à Zadraque, pour y recevoir la jeune princesse. Mais à peine était-elle arrivée qu'ayant osé censurer quelques-unes des actions d'Elisabeth Farnèse: « Qu'on me délivre de cette folle, dit la reine, et qu'on la conduise hors du royaume. » Pour en agir ainsi, avec une femme de si haut caractère, de si haut pouvoir que la princesse des Ursins; avec une femme, qui, malgré ses défauts, avait rendu au roi d'Espagne de si grands services, il fallait qu'Elisabeth y eût été autorisée. Voici, en effet, le billet qu'elle avait reçu du roi quelques jours avant et qui semble appuyer des recommandations verbales faites par un ambassadeur secret: « Au moins, prenez bien garde de ne pas manquer votre coup tout d'abord; car si elle vous voit seulement deux heures, elle vous enchaînera, et nous empêchera de coucher ensemble, comme avec feu la reine. »

Forcée de quitter le royaume, chassée, la princesse des Ursins se rendit à Paris, à Gênes, à Avignon, repoussée de partout, puis enfin à Rome, où elle devait mourir six années après, tandis qu'Elisabeth Farnèse prenait sur l'esprit du roi le pouvoir qu'avait eu la disgraciée. La fille du duc de Parme n'était point, en effet, celle qu'avait dépeinte le cardinal Alberoni. « Elle me paraît avoir de l'esprit, écrit le maréchal de Noailles à Louis XIV, quelques jours après l'apparition à la cour d'Espagne de la nouvelle reine, de la vivacité; entend finement, répond juste; elle a une politesse noble. Je n'ai pas encore assez traité avec elle pour avoir pu approfondir son caractère; mais, en général, je crois qu'on

peut avoir excédé dans les portraits que l'on en a faits. Elle est femme, elle a de l'ambition, elle craint d'être trompée; elle l'a été, ce qui lui donne de la défiance, qu'elle pousse peut-être un peu trop loin. » Duclos nous a laissé d'Elisabeth un portrait plus achevé, sinon plus flatteur : « Cette princesse, dit-il, avait de l'esprit naturel, mais sans la moindre culture; elle l'avait souvent faux, et la passion l'égarait encore : cherchant toujours son intérêt personnel, elle s'y trompait dans bien des occasions, et prenait de fausses routes pour y parvenir. Elle avait de l'ambition sans élévation d'âme. Incapable d'affaires, faute de connaissances, les défiances et les soupçons faisaient toute sa prudence. Elle avait la finesse et le manége des gens du peuple. Violente par caractère, elle se contenait par intérêt. Employant l'artifice où la candeur l'eût mieux servie, elle supposait toujours qu'on voulait la tromper, parce qu'elle en avait le dessein. Elle aimait les rapports, disposition dans un prince qui remplit sa cour de délateurs... »

Dans un ouvrage intitulé : *Hommes et Dieux*, M. Paul de Saint-Victor a consacré un chapitre, le plus intéressant à coup sûr et le plus étudié, à Charles II, à ses successeurs et à leur cour. Dans ce chapitre nous trouvons une page sur Philippe V et sur ses rapports avec Elisabeth de Parme; nous la transcrivons, parce qu'elle nous fait pénétrer plus avant dans l'intimité de cette reine d'Espagne, et achève, complète le portrait que nous avons essayé d'en faire : « Philippe V reproduit exactement Charles II; on dirait une métempsycose. Le tempérament seul diffère; l'impuissance fait place au satyriasis, mais ces extrêmes aboutissent au même résultat. Enchaîné par sa piété au lit conjugal, Philippe V devient l'esclave de ses deux femmes; il dépend d'elles autant que l'affamé de celui qui le rassasie. La première reine, Marie-Louise de Savoie, secondée par la princesse des Ursins, le séquestre comme un idiot; elle le fait invisible et inabordable; elle lui défend le jeu, la chasse, les promenades, les conversations. Les rideaux de l'alcôve nuptiale s'étendent entre lui et le monde, aussi épais qu'une muraille. Mme des Ursins a seule le droit de les entr'ouvrir et d'interrompre ce perpétuel tête-à-tête. Sa seconde femme, Elisabeth de Parme, resserre encore sa captivité. Lui-même s'y complait d'ailleurs et ne demande qu'à la rétrécir. Comme ces prisonniers dont le corps a pris le pli de l'angle de leur cachot, et que l'espace déconcerte, il n'est à l'aise que dans la clôture. »

Saint-Simon a décrit en détail cet accouplement enchaîné : c'est le supplice des jumeaux siamois, aggravé par la représentation et par l'étiquette. Le roi et la reine n'ont qu'un lit, qu'un appartement, qu'un prie-Dieu, qu'un carrosse; s'il faut le dire, qu'une même garde-robe. Ils se gardent l'un l'autre mutuellement à vue. Dans toute sa journée, calculée seconde par seconde, la reine est libre un demi-quart d'heure; c'est le matin, tandis que le roi s'habille et que l'*assafeta* la chausse. Le parallélisme géométrique de leurs existences décrit à ce moment un léger écart. La reine peut alors glisser un mot à l'oreille de sa confidente, ou recevoir d'elle un papier furtivement serré dans son *gardinfante*. En dehors de cette échappée, respiration hâtive entre l'oppression du jour et celle de la nuit, la reine ne sort pas de l'ombre du roi. « La chaîne était si fortement tendue, dit Saint-Simon, qu'elle ne quittait jamais le côté gauche du roi. Je l'ai vue plusieurs fois au Mail, emportée des instants par un récit ou par la conversation, marcher un peu plus lentement que le roi et se trouver à quatre ou cinq pas en arrière, le roi se retourner, elle à l'instant même regagner son côté en deux sauts, et y continuer la conversation ou le récit commencé avec le peu de seigneurs qui la suivaient, et qui, comme elle, et moi avec eux, regagnaient promptement aussi ce si peu de terrain qu'on avait laissé perdre. » La confession même ne l'isolait pas. Le roi surveillait son entrevue avec le prêtre d'un cabinet contigu; il en comptait les minutes. Lorsque le temps prescrit était dépassé, il entrait dans la chambre et la confession finissait.

Sainte-Beuve a consacré deux de ses intéressantes et fines causeries du lundi (16 et 23 février 1852) à la princesse des Ursins, et, par son sujet même, a été amené à nous présenter Elisabeth Farnèse. Nous allons lui emprunter quelques lignes; elles ne feront pas, certes, double emploi avec ce que nous avons écrit plus haut : « La catastrophe qui précipita Mme des Ursins, dit l'éminent critique, est restée un des événements les plus singuliers, les plus dramatiques et les plus inexpliqués de l'histoire. On sait que la charmante reine à laquelle elle appartenait étant morte à l'âge de vingt-six ans (14 février 1714), Philippe V dut songer incontinent à se remarier. Mme des Ursins, parmi les princesses d'Europe, en choisit exprès une des moindres, qu'elle pût créer comme de ses mains et former à sa dévotion. La princesse Elisabeth de Parme, objet de ce choix, et qu'elle n'avait préférée que parce qu'elle l'avait mal connue, entra donc en Espagne. Le roi s'avança à sa rencontre sur le chemin de Burgos, et Mme des Ursins prit elle-même les devants jusqu'à une petite ville appelée Zadraque. Le 23 décembre, comme la reine y arrivait, Mme des Ursins la reçut avec les révérences d'usage. Puis l'ayant suivie dans un cabinet, elle la vit à l'instant changer de ton. Les uns disent que Mme des Ursins ayant voulu reprendre à la coiffure et à la toilette de la reine, celle-ci la traita d'impertinente et s'emporta aussitôt. D'autres racontent (et ces divers récits se complètent sans se contredire) que Mme des Ursins ayant protesté de son dévouement à la nouvelle reine, et assuré Sa Majesté « qu'elle » pouvait compter de la trouver toujours entre » le roi et elle, pour maintenir les choses dans » l'état où elles devaient être à son égard, et lui » procurer tous les agréments dont elle avait » lieu de se flatter, » la reine, qui avait écouté assez tranquillement jusque-là, prit feu à ces dernières paroles, et répondit qu'elle n'avait besoin de personne auprès du roi; qu'il était impertinent de lui faire de pareilles offres, et que c'en était trop de lui parler de la sorte. Ce qui est certain, c'est que la reine, chassant outrageusement Mme des Ursins de son cabinet, fit appeler M. d'Amesaga, lieutenant des gardes du corps, qui commandait son escorte d'honneur, lui ordonnant d'arrêter Mme des Ursins, de la faire monter sur-le-champ dans un carrosse et de la conduire aux frontières de la France par le chemin le plus court et sans s'arrêter nulle part. Comme M. d'Amesaga hésitait, la reine lui demanda s'il n'avait pas un ordre particulier du roi d'Espagne de lui obéir en tout et sans réserve, ce qui était vrai. Mme des Ursins fut donc arrêtée et enlevée à l'instant, dans sa toilette d'apparat, et emmenée à six chevaux à travers l'Espagne. On était en plein hiver, et elle avait plus de soixante-douze ans..... Tout porte à croire que ce fut le roi d'Espagne qui, oubliant les longs services de Mme des Ursins et à bout de sa domination, dont il n'osait s'affranchir, donna l'ordre à sa nouvelle épouse de prendre tout sur elle; et cette dernière qui, ainsi qu'Alberoni, son conseiller, était de la race des joueurs intrépides en politique, n'hésita pas un seul instant à faire pour son coup d'essai cette exécution de maître. Elisabeth de Parme se sentait trop un personnage de première force pour pouvoir exister à côté de Mme des Ursins sur la même scène. »

C'est de cette même Elisabeth, née pour le trône, que le grand Frédéric a dit : « La fierté d'un Spartiate, l'opiniâtreté d'un Anglais, la finesse italienne et la vivacité française formaient le caractère de cette femme singulière; elle marchait audacieusement à l'accomplissement de ses desseins; rien ne la surprenait, rien ne pouvait l'arrêter. »

Le faible Philippe trouva un maître dans cette femme artificieuse, dissimulée et qui joignait à un caractère viril un esprit de domination énergiquement prononcé. Elle eut une très-grande part dans les affaires de ce règne, mais se laissa, bien qu'on en ait dit, diriger elle-même par l'adroit Alberoni, si bien qu'elle se rendit odieuse aux Espagnols par la préférence impolitique qu'elle accorda aux Italiens. Une partie de sa vie se consuma à créer pour ses fils des Etats indépendants, et la mort de son époux (1746) la força de se résigner à la retraite.

ÉLISABETH ou ISABEAU DE HAINAUT, reine de France, née en 1169, morte en 1190. Elle était fille de Baudouin V, comte de Hainaut, et épousa Philippe-Auguste en 1180, à l'âge de onze ans. En 1187, elle donna le jour à Louis VII, et mourut deux ans plus tard, en accouchant de deux jumeaux.

ÉLISABETH ou ISABELLE D'ARAGON, reine de France, née en 1247, morte en 1271. Fille de Jacques Ier, roi d'Aragon, elle fut mariée en 1262 au fils de saint Louis, plus tard roi de France sous le nom de Philippe le Hardi. Comme avait fait la reine Eléonore en 1147, à l'exemple d'un grand nombre de nobles châtelaines auxquelles l'histoire a donné le surnom des *Dames aux bottes d'or*, Elisabeth suivit son époux dans la seconde croisade entreprise par saint Louis, croisade qui devait être fatale à la famille royale, à la France elle-même et après laquelle la Palestine devait retomber tout entière sous le joug musulman. Louis IX était mort, et son fils Philippe revenait en France, riche des dépouilles que lui avaient laissées ceux qu'avait emportés la peste; il revenait héritier de presque toute sa famille : héritier de son père, qui lui laissait le royaume de France; de son frère Jean Tristan, qui lui laissait le Valois; de son oncle Alphonse, qui lui laissait tout le midi de la France; enfin, du comte de Champagne, roi de Navarre. Il se hâtait, et déjà il était arrivé en Calabre, près de Cosenza, lorsque le cheval que montait son épouse, la nouvelle reine de France, chevauchant près de lui, fit un écart. Elisabeth se laissa tomber. Or elle était enceinte et même fort avancée dans sa grossesse. Elle fut blessée et, quelques jours après, elle expirait en mettant au monde un enfant qui ne lui survécut que quelques heures.

ÉLISABETH ou ISABELLE D'AUTRICHE, reine de France, née en 1554, morte en 1592. Fille cadette de l'empereur Maximilien II, elle fut mariée, le 26 novembre 1570, au roi de France Charles IX, malgré l'opposition de Philippe II, qui avait épousé sa sœur aînée. Elisabeth était bonne et douce, s'accordent à dire tous les chroniqueurs de l'époque, même Brantôme; elle avait un esprit très-orné, le cœur droit; elle était belle surtout. Charles IX, s'il l'eût aimée, eût peut-être été un bon roi, car il n'avait rien dans l'âme de la bassesse de sa mère, rien de l'obscénité de son frère Henri, des défauts de sa race, de la race des Valois; peut-être eût-il préservé sa mémoire de la malédiction qui pèsera éternellement sur le massacreur du 24 août 1572. Mais Charles IX n'avait épousé la sainte et pure fille de Maximilien que par des raisons politiques; « il aimait ailleurs, » il aimait Marie Touchet, il l'aima jusqu'à la mort. » Deux choses avaient force sur lui, dit Michelet, la musique et cette calme Flamande. C'est en elle qu'il se réfugia aux deux moments les plus terribles. Le seul enfant qu'il laissa d'elle fut conçu dans le désespoir, au jour où on lui fit dire qu'il avait voulu le massacre. Et peu après, quand il mourut, parmi les ombres et les visions de la Saint-Barthélemy, il la fit venir encore, chercha en elle le suicide, et s'extermina par l'amour..... »

Pendant ce temps, Elisabeth, qui, dit-on, aimait cependant Charles IX, mais qui était chrétienne jusqu'à la résignation, jusqu'à l'abnégation, jusqu'au martyre, priait et pleurait, retirée en son oratoire; elle fut étrangère à tous les événements sinistres qui ont marqué, taché de sang les pages de la vie de son époux; elle les ignora jusqu'au jour où ils furent accomplis et sans remède. On raconte qu'elle n'apprit qu'à son réveil les hideux et lâches assassinats de la funeste nuit de la Saint-Barthélemy. A cette nouvelle, égarée, folle de désespoir, elle se jeta aux pieds de son crucifix, et durant de longues heures elle resta anéantie, baignée de pleurs, implorant de Dieu le pardon du crime odieux que son mari venait de commettre, ou plus exactement de permettre.

Charles IX, s'il n'aimait pas Elisabeth, estimait ses hautes qualités morales, et le témoignage de cette estime est consigné dans la page suivante de Brantôme : « Il la recommanda en mourant à Henri IV, alors roi de Navarre, avec beaucoup de tendresse : « Ayez » soin de ma fille et de ma femme, lui dit-il; » mon frère, ayez-en soin, je vous les recommande. » Pendant sa maladie, Elisabeth passait en prières pour sa guérison tout le temps qu'elle n'employait pas auprès de lui. Lorsqu'elle l'allait voir, elle ne se plaçait pas auprès de son lit, mais un peu à l'écart, et en perspective. A son silence modeste, à ses regards tendres et respectueux, on eût dit qu'elle le couvrait, dans son cœur, de l'amour qu'elle lui portait. Puis, ajoute Brantôme, « on lui voyoit jeter des larmes si tendres et si secretes, que qui ne prenoit pas bien garde n'y eût rien connu; essuyant ses yeux humides, qu'elle en faisoit pitié très-grande à chascun; car, continue-t-il, je l'ai vue. Elle renfermoit sa douleur; elle n'osoit pas laisser paraître sa tendresse, elle craignoit que le roi ne s'en aperçût. » Le prince ne pouvait s'empêcher de dire en parlant d'elle, « qu'il pouvoit se flatter d'avoir, dans une épouse aimable, la femme la plus sage et la plus vertueuse, non de la France, non pas de l'Europe, mais du monde entier. »

A la mort de Charles IX, Elisabeth se retira en Autriche et fonda à Vienne un monastère. C'est dans cette retraite que, dès lors, elle vécut, partageant sa vie entre les pauvres, la prière et la culture des lettres, qu'elle aima beaucoup et pour l'amour desquelles, sans doute, elle honora toujours d'une singulière affection une femme peu semblable à elle, une vierge folle, sa belle-sœur Marguerite, reine de Navarre. C'est même à elle, qui n'en avait que faire, en vérité, qu'elle dédia sa *Parole de Dieu*, et aussi son autre ouvrage sur les *Evénements les plus considérables qui arrivèrent en France de son temps*.

ÉLISABETH DE BAVIÈRE, reine de France. V. ISABEAU DE BAVIÈRE.

ÉLISABETH DE POLOGNE, reine de Hongrie, morte en 1381. Elle était fille de Ladislas, roi de Pologne, et épousa Charobert d'Anjou, roi de Hongrie, en 1319. Elle faillit un jour périr sous le poignard d'un assassin : Félicien Zach, ayant pénétré dans le château de Vicegrad, se mit à poursuivre la famille royale, atteignit la reine et lui abattit quatre doigts d'un coup de son arme. (V. ZACH.) Elisabeth fut régente de Hongrie et de Pologne pendant la minorité de son fils, Louis Ier, dit *le Grand;* mais une révolution l'obligea à quitter précipitamment la Pologne, et elle vint mourir en Hongrie. Elle a, dit-on, inventé l'eau aromatique connue sous le nom d'*Eau de la reine de Hongrie*.

ÉLISABETH DE BOSNIE, reine de Hongrie et de Pologne, morte en 1381. Elle était fille d'Étienne, ban de Bosnie, et épousa, en 1363, Louis Ier, dit *le Grand*, roi de Hongrie et de Pologne. Après la mort de son époux, elle devint régente des deux royaumes, pendant la minorité de sa fille Marie; mais Charles Durazzo, prince napolitain, s'empara de la Hongrie en 1385. La régente et son ministre Gara trouvèrent l'occasion de faire assassiner l'usurpateur, et mirent à mort un grand nombre de ses partisans; mais l'un d'entre eux, Jean de Horwath, ban de Croatie, attira la reine et son ministre dans une embuscade, fit décapiter le premier et noyer la seconde, après l'avoir enfermée dans un sac. La jeune reine Marie fut jetée en prison; mais, délivrée par son fiancé, elle vengea sa mère en faisant périr dans d'affreux tourments Horwath et ses complices.

ÉLISABETH DE POLOGNE, reine de Hongrie et de Transylvanie, fille de Sigismond Ier, roi de Pologne, née en 1518, morte en 1558. Elle épousa, en 1539, Jean Zapolski, voïvode de Transylvanie et roi de Hongrie, et lui donna un fils en 1540. Ayant perdu son mari onze jours après, elle devint régente; mais le sultan et la maison d'Autriche se disputèrent alors la Hongrie, et Elisabeth dut, pour trouver la paix, abandonner à Ferdinand d'Autriche la Transylvanie, en échange des principautés d'Oppeln et de Ratibor, en Silésie. Elle se rendit alors à Cassovie; mais Ferdinand refusa de la mettre en possession des territoires qu'il lui avait promis. Enfin, en 1554, les Turcs s'unirent aux partisans de la régente pour chasser les Autrichiens, et Elisabeth reprit le gouvernement de la Transylvanie, qu'elle garda jusqu'à sa mort.

ÉLISABETH-CHARLOTTE D'ORLÉANS, duchesse de Lorraine et princesse de Commercy, née en 1676, morte à Commercy en 1744. Elle était fille du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et épousa, en 1698, Léopold, duc de Lorraine, à qui elle donna treize enfants, dont l'aîné, François-Etienne, épousa Marie-Thérèse d'Autriche et devint empereur d'Allemagne. A la mort du duc, son époux (1729), Elisabeth prit la régence, et se distingua dans son gouvernement par une grande prudence, mêlée à la fois de douceur et de fermeté. Elle prit le titre de princesse de Commercy à l'époque de la cession de la Lorraine au roi de Pologne (1736).

ÉLISABETH ou ISABELLE DE FRANCE, duchesse de Milan, fille du roi de France Jean le Bon, née à Vincennes en 1348, morte en 1372. Elle épousa, en 1360, Jean-Galeas Visconti, prince milanais, à qui elle apporta en dot le comté de Vertus en Champagne. Pour obtenir un parti si honorable, Jean-Galéas avait dû payer à Jean II une somme de 600,000 florins.

ÉLISABETH ou ISABELLE DE FRANCE, reine de Navarre, née en 1241, morte en 1271. Son père, Louis IX, roi de France, lui fit épouser Thibaud II, comte de Champagne et roi de Navarre, qui accompagna son beau-père à la croisade avec sa femme, et mourut à son retour (1270). Isabelle ne lui survécut que trois mois. Elle mourut sans enfants.

ÉLISABETH ou IZABEL DE PORTUGAL, reine de Portugal, morte à Evora en 1455. Fille de dom Pedre, régent de Portugal, elle épousa, en 1447, son cousin Alphonse V, surnommé l'*Africain*, roi du même pays. Après la mort de son père, qui s'était armé contre son gendre, et qui périt sous les murs de Lisbonne, elle ne tarda pas à succomber elle-même, laissant deux enfants, dont l'un succéda à Alphonse V sous le nom de Jean II. On a dit, sans preuve certaine, qu'Elisabeth avai[t] péri empoisonnée par les ennemis de so[n] père. Son époux fut tellement affecté de s[a] mort qu'il refusa depuis de se remarier.

ÉLISABETH-CHRISTINE DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL, reine de Prusse, née l[e] 8 novembre 1715, morte le 13 janvier 1797. Fille du duc Albert de Brunswick-Wolfenbuttel, elle fut mariée le 12 juin 1733, au prince de Prusse, devenu roi en 1740, sous le nom de Frédéric II.

Elisabeth-Christine avait le cœur excellent et haut placé, un esprit charmant, une instruction peu commune; elle aimait les lettres, elle les cultiva, et, si son nom n'appartenait pas à l'histoire par la position où l'éleva son mariage, il serait inscrit, à coup sûr, dans la liste des femmes supérieures par l'intelligence. Frédéric II, cependant, le grand Frédéric, le philosophe, l'homme de lettres, le poëte, le correspondant des encyclopédistes, l'ami, le Mécène de tous ceux qui travaillaient au progrès de la pensée humaine, n'aima point Elisabeth : on ne sait point au juste pour quelle cause; mais, s'il ne l'aima pas, il sut estimer son caractère, apprécier ses vertus, admirer ses éminentes qualités intellectuelles. Lorsque, en 1720, il fut appelé au trône, voici ce qu'il écrivit à celle qu'un mariage forcé, que des considérations politiques lui avaient donnée pour épouse et loin de laquelle il vivait depuis sept années : « Tout le royaume sait, madame, de quelle manière je vous ai conduite à l'autel; vous seule savez comment depuis j'ai vécu avec vous. Ces considérations peut-être vous font craindre qu'aujourd'hui, devenu maître de mes actions, je ne renonce aux obligation[s] que je n'ai contractées que parce qu'on m'avait forcé, et qui, de mon côté, n'ont jama[is] été remplies. Mais sachez, madame, que vo[tre] patience, votre tendresse, vos qualit[és] aimables et vos vertus m'ont depuis lon[g]temps ouvert les yeux, quoiqu'il y ait da[ns] mon caractère je ne sais quoi qui m'a emp[ê]ché de faire cet aveu avant le moment où [je] puis le faire d'une manière qui prouve à v[os] yeux et à ceux de tout le monde qu'il e[st] l'effet de ma propre détermination. Ce moment est venu, et je vous invite, madame, à partager avec moi un trône que vous êtes s[i] digne d'occuper. »

Le 1er juin de la même année, Elisabet[h] arrivait à Berlin, et le jeune roi la présenta à la cour, qui ne la connaissait pas, qui l'a[]vait oubliée : « Voilà votre reine, » dit-i[l]. Pauvre reine de parade, qui eût mieux aim[]

moins de respects, moins de cons extérieure, moins d'honneurs vai. peu plus de bonheur vrai. Elle r cependant et bientôt elle quitta ui aller s'enfermer dans la résiden. avait désignée son mari. à Son- C'est là qu'elle vécut, essayan'ou- soler de la froideur de son cette blier, par la culture des lettreses ses fastueuse résidence qu'elle ds tra- œuvres, quelques volumeses écrits duits en français, et quelqres : *Mé-* en notre langue et dont *vent de l'an- ditations à l'occasion du re a pour les née, sur les soins que la flexions pour humains* (Berlin, 1777, irlin, 1777, in- *tous les jours de la se affaires publi-* 8o); *Réflexions sur l'ersonnes crainti- ques* en 1778, *adress Sage révolution ves* (Berlin, 1778, i (Berlin, 1779).

Le 16 août 1786 rédéric II mourait, après cinquante-nées d'un mariage non consommé, rnières paroles sont encore un tém de haute considéra- tion, presque dtion, pour Elisabeth : « Elle ne m'a e le moindre déplaisir pendant mon dit-il, à son neveu Fré- déric-Guillaulle mérite le respect, l'a- mour et l'escause de sa vertu inébran- lable. » Pu s l'avoir recommandée à son héritie donna que sa pension an- nuelle f de 41,000 à 51,000 rixdales. C'était per la part des pauvres; car, bienfais ant qu'instruite et vertueuse, elle em en aumônes la presque totalité de ses r.

Elisal ristine mourut le 13 janvier 1797, à quatre-vingt-deux ans.

ÉLIS I PETROWNA, impératrice de Russie, en 1709, morte en 1762. Fille de Pierre and et de Catherine Ire, elle monta e trône impérial le 7 décembre 1741, ite d'une conspiration tramée par son a estocq, contre Ivan, héritier pré- somp op jeune et trop faible d'esprit pour r.

Le précédent, celui de l'impératrice Anne plus exactement, celui de son fa- vori, oce Biren, avait été signalé par un chan nt considérable dans la politique exté et intérieure de la Russie : les grar force de vouloir empiéter sur l'au- torit souverain, avaient perdu la direc- tion affaires, qui était passée entre les mai s étrangers. Le règne d'Elisabeth fut réaction du vieux parti russe contre le ne civilisateur de Pierre Ier, et sur- ut contre les étrangers qu'Anne avait mis a tête des affaires. Voilà pour l'intérieur.

A l'extérieur, Elisabeth soutint deux guer- s : la première, contre les Suédois, en 1743, i se termina par la paix d'Abo, avantageuse ur la Russie; la seconde, contre la Prusse 756-1761), la Russie ayant pour alliées l'Au- iche et la France, pour laquelle l'impéra- ice fit preuve d'une constante amitié, de sympathie, de prédilection.

Elisabeth a été appelée Clémente par ses contemporains; mais ce surnom n'a pas été ratifié par la postérité, car si elle fut fidèle à la promesse qu'elle avait faite en montant sur le trône de ne faire mourir personne, si elle ne teignit pas de sang les échafauds, jamais, dans cette histoire de Russie, pleine de vio- lences et de meurtres, jamais, autant que dura le règne d'Elisabeth, tant de victimes ne furent ensevelies dans les cachots ou déportées aux mines de Sibérie. Tout complot, toute conspiration de palais, la moindre intrigue de cour, était violemment réprimée, punie comme un crime. Mme Lapoukin fut dure- ment exilée pour cette seule raison qu'elle était plus belle qu'Elisabeth. Voici, à ce pro- pos, le portrait que M. Castera fait de l'im- pératrice : « Elisabeth ressemblait à Cathe- rine, sa mère, et était encore plus belle. Elle possédait une taille avantageuse et admira- blement proportionnée; et quoique ses traits fussent un peu grands, sa physionomie n'en avait pas moins une douceur inexprimable, qu'elle augmentait encore par la grâce d'une conversation souvent enjouée et presque tou- jours flatteuse. Mais, si elle égalait sa mère par ces avantages, qui prêtent tant de charmes à la société d'une femme; si elle la surpassait dans son goût démesuré pour les plaisirs, elle était loin d'avoir comme elle cette force d'âme qui donne à ceux dont elle est le partage un ascendant irrésistible sur tout ce qui les en- toure : au lieu de savoir dominer les autres, Elisabeth se laissait sans cesse dominer par eux. »

Belle, Elisabeth aima à parer sa beauté, et l'on raconte ce fait incroyable : elle ne per- mit jamais que les dames de sa cour por- tassent les modes qu'elle avait adoptées que lorsqu'elle en avait changé. Il est vrai qu'elle en changeait fréquemment; car on trouva, à sa mort, trente mille robes dans ses armoires. Coquette et pleine de vanité, elle fut aussi d'une dissolution de mœurs qui était un scan- dale, même à cette époque et dans ce pays. Elle avait été fiancée en 1744 au duc de Holstein-Gottorp; mais ce prince étant mort onze jours après, le mariage n'eut point lieu. Elisabeth passa le reste de ses jours dans le célibat, afin de pouvoir avec moins de con- trainte changer de favori; l'un d'eux, le grand veneur Alexis Baroumoski l'épousa, dit-on, secrètement.

Cependant, à côté de faits d'une violence inouïe, d'actions basses, h uses, l'his- toire de l'impératrice Elisabeth renferme des pages glorieuses. Nous en avons signalé quel- ques-unes. Rappelons encore que, peu éclai- rée elle-même, elle protégea pourtant les let- tres et les arts, fonda l'université de Moscou et l'Académie des beaux-arts de Saint-Pé- tersbourg. Notons enfin ce fait singulier et tout à son honneur, que, malgré la difficulté qu'elle éprouvait à écrire, elle fut en corres- pondance avec Voltaire et lui fournit des ma- tériaux pour son *Histoire de Pierre le Grand.*

Près de mourir, durant son agonie, tout à coup apparaissent à Elisabeth épouvantée les ombres des malheureux qui, de par son om- nipotence cruelle, languissent dans les ca- chots de l'empire, et aussitôt elle ordonne leur élargissement. Ce fut d'abord 14,000 contre- bandiers, puis 25,000 infortunés retenus pour des dettes ne s'élevant pas au-dessus de 500 roubles. Elle ne crut pas avoir fait assez pour que l'histoire oubliât l'injustice avec la- quelle avaient eu lieu les arrestations durant son règne : elle paya de ses propres deniers les dettes des malheureux qu'elle venait de rendre à la liberté. Elle voulut encore que toutes les confiscations faites pour raison de fraude fussent restituées; enfin les droits sur le sel furent diminués par elle, au point qu'il en résulta une diminution, dans les re- venus annuels de l'empire, de près d'un mil- lion et demi de roubles.

Elisabeth Petrowna mourut le 5 janvier 1762, âgée de cinquante et un an. Avec elle s'éteignit la maison de Romanof; celle de Holstein-Gottorp lui succéda.

ÉLISABETH-ALEXIEVNA, impératrice de Russie, née en 1779, morte en 1826. C'était une princesse de la maison de Bade, qui s'ap- pelait d'abord Louise-Marie-Auguste. Elle changea de nom en changeant de religion, pour épouser le grand-duc de Russie Alexan- dre Paulovitch, alors âgé de seize ans (1793), et depuis empereur. Cette princesse aimable, douce, spirituelle et bienfaisante, fonda l'In- stitut pour les jeunes orphelines, filles de mili- taires russes. Elle mourut peu de mois après son époux, à l'âge de quarante-sept ans. Elle avait eu deux filles qui moururent en bas âge.

ÉLISABETH D'AUTRICHE, reine de Suède, de Norvège et de Danemark, née à Bruxelles en 1501, morte à Gand en 1525. Elle était fille de Philippe Ier, archiduc d'Autriche et roi d'Espagne, et épousa, en 1515, Christiern II, roi de Suède, de Norvège et de Danemark. La maîtresse de cet abominable tyran rendit la vie insupportable à la malheureuse reine, et, après la mort de cette maîtresse, nommée Dyvecke, Elisabeth se vit en butte aux ou- trages de la mère, qui avait hérité du honteux pouvoir de sa fille. Après la déposition de Christiern (1523), les luthériens la persécu- tèrent à leur tour. Elisabeth se retira alors auprès de son frère Charles-Quint, et mourut en Flandre, à l'âge de vingt-quatre ans.

ÉLISABETH DE BOHÊME, princesse pala- tine, née en 1618, morte à Hervorden en 1680. Elle était fille de Frédéric V, électeur palatin et roi de Bohême. Dès sa jeunesse, elle ma- nifesta une véritable passion pour l'étude des sciences et pour la philosophie, et refusa même la main de Vladislas IV, roi de Po- logne, dans la crainte que cette union ne la détournât de l'étude. Enthousiaste de la philo- sophie cartésienne, elle détermina Descartes à se fixer à Leyde et ensuite à Eyndegeast, afin d'être plus à portée de prendre ses le- çons. Les spéculations les plus abstraites de la métaphysique, les questions les plus ardues de la géométrie étaient ses exercices ordi- naires; et elle acquit un tel degré de science que Descartes, en lui dédiant ses *Principes*, la proclama la première et la plus savante de ses disciples. Elle finit par se retirer à l'abbaye luthérienne de Hervorden, dont elle était supérieure et dont elle fit une sorte d'A- cadémie philosophique, qui fut la première et la plus célèbre école cartésienne.

ÉLISABETH-CHARLOTTE DE BAVIÈRE, dite la **Princesse palatine**, femme de Monsieur, frère de Louis XIV, et mère du Régent, née à Heidelberg en 1652, morte à Saint-Cloud en 1722.

(A l'article CHARLOTTE-ELISABETH, le *Grand-Dictionnaire* a consacré une trentaine de li- gnes à cette princesse; depuis, de nouveaux renseignements nous sont parvenus, et nous n'hésitons pas à mettre ici une biographie beaucoup plus complète.)

Cette figure semble placée entre les hy- pocrisies de la fin du siècle de Louis dit le Grand, et les orgies de la Régence, pour em- pêcher qu'on ne désespère de l'humanité. Elle plane, ferme, juste, honnête, au-dessus de ces deux époques, l'une pleine de sang, l'autre de boue.

Charlotte-Elisabeth était fille de Charles-Louis de Bavière, électeur du Palatinat. Tout enfant déjà elle fait preuve d'un caractère franc, ouvert, un peu vif, parfois même brus- que, emporté; elle préfère aux poupées, aux chiffons, aux mille riens qui sont la joie, les tré- sors des petites filles, les fusils, les sabres : c'est un vrai garçon. « Mademoiselle de Quadt, dit- elle, a été ma première gouvernante et celle de mon frère; elle était déjà vieille. Elle voulut une fois me donner le fouet, car *j'étais un peu volontaire dans mon enfance*, mais je me dé- battis si fort et je lui donnai avec mes jeunes pi... qu'elle tomba tout de son long avec moi et faillit se tuer. » Telle, volontaire, comme elle dit, emportée, nous la verrons souvent; mais plus souvent encore bonne, sensible, et tou- jours vraie, naturelle, honnête femme enfin; on a presque envie de dire honnête homme.

Mademoiselle de Quadt, ne voulant plus se risquer à recevoir les coups de pieds de son élève, Charlotte-Elisabeth est confiée aux soins de mademoiselle Offen (madame d'Har- ling), d'où elle passe aux mains de sa tante Sophie. Mais la jeune princesse n'est point en- core la femme studieuse, réfléchie, amoureuse de solitude que nous rencontrerons plus tard à Marly, à Saint-Cloud, même au Palais-Royal; c'est une jeune enfant, gaie, rieuse, « volon- taire, » qui s'échappe des mains de ses gou- vernantes pour aller courir par les prés et par les monts à la recherche des nids d'oiseaux, à la poursuite des papillons; elle aime le grand air, l'espace, la liberté. Hélas! toujours elle les aimera, et c'est pour les regretter que plus tard elle reportera son esprit vers les premiers temps de son enfance. « Mon Dieu! s'écriera-t-elle, combien de fois ai-je mangé des cerises sur la montagne avec un bon morceau de pain, à cinq heures du matin! J'é- tais alors plus gaie qu'aujourd'hui. »

Ces souvenirs de son enfance, elle les aime. Ecoutez ce qu'elle écrit de Marly, le 22 novembre 1714, c'est-à-dire après quarante- trois ans de séjour en France : « Je ne peux supporter le café, le chocolat et le thé, et je ne puis comprendre qu'on en fasse ses déli- ces : un bon plat de choucroute et des sau- cissons fumés font, selon moi, un régal digne d'un roi, et auquel rien n'est préférable; une soupe aux choux et au lard fait bien mieux mon affaire que toutes les délicatesses dont on raffole ici.... Le lait et le beurre, disait-elle encore, ne sont pas aussi bons que chez nous, ils n'ont pas de saveur et sont comme de l'eau; les choux ne sont pas bons non plus, car la terre n'est pas grasse, mais légère et sablonneuse, de sorte que les légumes n'ont pas de force et que le bétail ne peut donner de bon lait. Mon Dieu! que je voudrais pou- voir manger des plats que vous fait votre cuisinière! Ils seraient plus de mon goût que tout ce que m'apprête mon maître d'hôtel. »

On le voit, la petite fille de Heidelberg se retrouve dans la grande dame de Marly. Elle dit encore : « J'aime mieux voir des arbres et des prairies que les plus beaux palais; j'aime mieux un jardin potager que des jar- dins ornés de statues et de jets d'eau; un ruisseau me plaît davantage que de somptueu- ses cascades; en un mot, tout ce qui est na- turel est infiniment plus de mon goût que les œuvres de l'art et de la magnificence : elles ne plaisent qu'au premier aspect, et, aussitôt qu'on y est habitué, elles inspirent la fatigue et on ne s'en soucie plus. »

En 1671, Charlotte-Elisabeth épousa Mon- sieur, frère de Louis XIV. Elle avait dix- neuf ans. Etait-elle jolie? Non, s'il faut en croire le portrait de Rigaud, qui nous la mon- tre grosse, grasse, haute en couleur, sans beaucoup de distinction. Non encore, s'il faut l'en croire elle-même.

« Il n'importe guère que l'on soit beau, dit- elle, et une belle figure change bientôt; mais une bonne conscience reste toujours bonne. Il faut que vous ne vous souveniez guère de moi, si vous ne me rangez pas au nombre des laides. Je l'ai toujours été et je le suis deve- venue encore plus des suites de la petite vé- role; ma taille est monstrueuse de grosseur; je suis aussi carrée qu'un cube; ma peau est d'un rouge tacheté de jaune; mes cheveux deviennent tout gris; mon nez a été tout ba- riolé par la petite vérole, ainsi que mes deux joues; j'ai la bouche grande, les dents gâtées, et voilà le portrait de mon joli visage. »

Voilà pour le physique, quand elle était, il est vrai, déjà âgée; n'importe, elle ne devait pas être belle, moins encore jolie, à dix-neuf ans. Quant au moral, écoutez Saint-Simon : « Madame, dit-il, était une princesse de l'an- cien temps, attachée à l'honneur, à la vertu, au rang, à la grandeur, inexorable sur les bienséances. Elle ne manquait point d'esprit, et ce qu'elle voyait, elle le voyait très-bien. Bonne et fidèle amie, sûre, vraie, droite, aisée à prévenir et à choquer, fort difficile à ra- mener; grossière, dangereuse à faire des sor- ties publiques; fort allemande dans toutes ses mœurs, et franche; ignorant toute commo- dité et toute délicatesse pour soi et pour les autres; sobre, sauvage et ayant ses fantaisies. Elle aimait les chiens et les chevaux, passion- nément la chasse et les spectacles; n'était ja- mais qu'en grand habit ou en perruque d'homme et en habit de cheval... »

En vérité, il n'était point de par le monde de princesse qui convînt moins à Monsieur, ce prince efféminé. Elisabeth le savait bien; ce mariage lui répugnait, et elle ne s'en ca- chait pas. « Si je suis venue en France, dit- elle, c'est par pure obéissance pour mon père, pour ma tante, l'électrice de Hanovre; mon inclination ne m'y portait nullement. Je suis done, dit-elle encore, l'agneau qui vais être sacrifié. » L'électeur espérait, en effet, cimenter par cette alliance la paix faite avec la France au traité de Westphalie.

Elle se sacrifia donc et doublement; car, après avoir fait taire son cœur, il lui fallait faire taire sa raison, abjurer le calvinisme qu'aimait son esprit libre et droit, et embras- ser la religion catholique. L'abbé de Saint- ... mariage pour condition prin la religion cat qu gèreté n'eurent point de part ... avec elle dans sa ment; le respect et la tendresse qu'elle con- servait pour madame la princesse palatine, sa tante, qui était catholique, ne lui permirent pas de refuser l'instruction : elle écouta le P. Jourdan, jésuite. Née avec cette droiture qui l'a si fort distinguée pendant sa vie, elle ne résista pas à la vérité. Elle fit abjuration à Metz. »

Pourtant elle restera calviniste au fond du cœur, comme elle restera Allemande, bien qu'elle aime sa patrie d'adoption. Un jour qu'elle se promenait seule dans l'orangerie de Versailles, elle se mit, sans y songer, à fredonner, puis à chanter les psaumes. Un peintre, qu'elle ne voyait pas, un zélé réformé, l'entendant, descendit tout à coup de son échafaudage et, se jetant à ses pieds : « Est-il possible, madame, s'écria-t-il, que vous vous souveniez encore de nos psaumes? » Tous les jours elle lisait la Bible, la Bible en allemand.

Lorsque, après la révocation de l'édit de Nantes, Mme de Maintenon et le P. La Chaise lancent leurs dragons ivres contre Jean Ca- valier, elle ne peut s'empêcher de s'écrier : « Ce n'est se montrer nullement chrétien que de tourmenter les gens par des motifs de re- ligion, et je trouve cela affreux. » Plus tard, lorsque son fils sera régent, elle voudra même prendre la revanche des dragonnades et demandera que les réformés qui pâtis- sent aux galères soient rendus à la liberté, et qu'à leur place soient mis leurs persécu- teurs.

Voilà la catholique qu'on a façonnée. Et comment voulez-vous qu'elle soit, qu'elle puisse être catholique? « Lors de mon arrivée en France, dit-elle, on m'a fait tenir des con- férences sur la religion avec trois évêques... Ils différaient tous trois dans leurs croyan- ces. »

Combien dut souffrir ce cœur tout calvi- niste, vous le voyez, pour abjurer sa religion, cette âme honnête et franche pour jouer sa comédie catholique!

A quoi servit son abjuration? A quoi ser- vit son mariage avec Monsieur? A augmenter les maux de son pays, qu'elle croyait sauver par son double sacrifice. Le frère d'Elisabeth meurt sans enfants après avoir succédé à son père, et Louis XIV, élevant au nom de sa belle-sœur des prétentions sur le Palatinat, y envoie ses armées. On sait le reste.

La pieuse Allemande a le cœur serré en songeant aux guerres meurtrières dont elle est le prétexte; toute sa vie elle y pensera, et toujours avec douleur. « Quand je songe aux incendies, il me vient des frissons... Tou- tes les fois que je voulais m'endormir, je re- voyais tout Heidelberg en feu. Cela me fai- sait lever en sursaut, de sorte que je faillis en tomber malade. » Elle dit encore : « J'é- prouve une douleur amère quand je pense à tout ce que M. Louvois a fait brûler dans le Palatinat; je crois qu'il brûle terriblement dans l'autre monde, car il est mort si brus- quement qu'il n'a pas eu le temps de se re- pentir. »

Ces dernières lignes sont datées du 3 no- vembre 1718, c'est-à-dire de trente années après l'incendie du Palatinat. Or, nous n'en sommes pas encore là, nous n'en sommes pas aux regrets, aux larmes, aux heures de soli- tude et de tristesse.

Elisabeth-Charlotte a dix-neuf ans, et malgré son mariage forcé, son abjuration de convenance, elle a encore en elle de l'enfant que nous avons vue mangeant des cerises à cinq heures du matin sur les hauteurs de Heidel- berg; elle est vive, elle est gaie. « La joie est très-bonne pour la santé, disait-elle; ce qui est sot, c'est d'être triste. » Elle est naïve, elle est franche, elle est brusque, et lors- qu'elle paraît à la cour présentée par la prin- cesse palatine Anne de Gonzague, en vérité tout ce monde, ce monde à talons rouges, à perruques, enrubanné, empesé, est surpris. On lui présente son médecin et elle répond « qu'elle n'en a que faire, qu'elle n'a jamais été ni saignée, ni purgée, et que quand elle se trouve mal, elle fait deux lieues à pied qu'elle se trouve guérie. » Ce n'est plus de la surprise, c'est du scandale. « Elle a, dit Saint-Simon, *la figure et le rustre d'un Suisse,* » et Mme de Sévigné prétend qu'elle est « éton- née de sa grandeur. »

En vérité, pour un esprit fin comme celui de Mme de Sévigné, c'est s'égarer étrange- ment. Mme Charlotte-Elisabeth est brusque, sauvage; elle a le geste vif, la langue prompte et sans détour, « nulle complaisance, dit Saint-Simon, *nul tour d'esprit;* » elle n'a rien de la délicatesse de la femme; mais, outre qu'elle est honnête femme par excel- lence, elle est fière de sa race; elle connaît ses prérogatives, ses droits, et on a pu dire d'elle : « Jamais grand ne les fit mieux servir aux autres. » Quand son fils s'approcha d'elle pour lui demander l'autorisation d'é- pouser la fille naturelle de Louis XIV, Ma- dame, ne pouvant se contenir, donna un souf- flet à son fils. Une autre fois, la duchesse de Berry étant venue l'embrasser avant d'aller aux Tuileries, Madame remarqua que sa pe- tite-fille était dans un déshabillé peu conve- nable à son rang : « Non, madame, lui dit- elle, rien ne peut vous excuser; vous pouvez

... habille tous les peut avoir excédé dans les and' mère. Dites en a faits. Elle ... elbaresse qui vous elle craint dous harcler; ce qui ne convient ... votre age ni à votre rang. Une princesse doit être vêtue en princesse, et une soubrette en soubrette. »

Madame aimait Louis XIV; elle l'aimait beaucoup. « Quand le roi eût été mon père, dit-elle, je ne l'aurais pas plus aimé que je ne l'ai aimé. » — « Le roi n'est pas bien, écrit-elle (15 août 1715); cela me tracasse au point que j'en suis malade; j'en perds l'appétit et le sommeil. Dieu veuille que je me trompe! mais si ce que je crains arrivait, ce serait pour moi un grand malheur. » Or pourquoi Madame aime-t-elle à ce point le roi? Précisément à cause de sa fierté. Dans cette cour, galante au dehors, vile au-dedans, elle trouve, en sa noblesse et son honnêteté, Louis XIV seul assez noble, assez honnête pour être digne de son amitié. « Toujours maître et toujours roi, dit le P. Cathalan qui a prononcé l'oraison funèbre de Madame, en parlant de Louis XIV, mais plus honnête homme encore et plus chrétien qu'il n'était maître et roi. » — « C'est ce mérite qui la toucha, dit très-bien le P. Cathalan. Un goût, et si je puis m'exprimer de la sorte, une sympathie de grandeur attacha Madame à Louis XIV. De secrets rapports font les nobles attachements d'estime et de respect; et les grandes âmes, quoique les traits de leur grandeur soient différents, se sentent et se rassemblent. Elle estima, elle honora, oserai-je le dire? elle aima ce grand roi, parce qu'elle était grande elle-même. Elle l'aimait lorsqu'il était plus grand que sa fortune; et elle l'aimait encore davantage lorsqu'il était plus grand que ses malheurs. On l'a vue donnant à ce prince mourant des larmes sincères, en donner même à sa mémoire, le chercher dans ce superbe palais qu'il remplissait de l'éclat de sa personne et de ses vertus, dire souvent qu'il y manquait, et porter toujours depuis sa mort une plaie profonde, dont toute la gloire de son fils n'a pu lui ôter le sentiment. »

Si Madame aime le roi et se plaît avec lui, en revanche elle n'aime pas Mme de Maintenon; elle la hait, elle la méprise. Pour elle, cette reine de la main gauche est un Tartufe femelle, une Gorgone, une Brinvilliers; ne sachant plus quelle épithète jeter à cette face froide et pâle, Madame ajoute : « Tout le mal qu'on dit de cette femme diabolique est encore au-dessous de la vérité. » D'où vient cette haine, cette haine implacable, profonde? Peut-être de ce que Mme de Maintenon avait, de concert avec le P. La Chaise, amené la révocation de l'édit de Nantes et organisé les dragonnades; or Madame était pour la Réforme. D'un autre côté, Mme de Maintenon, de petite race, d'extraction presque bourgeoise, était arrivée au trône ou peu s'en fallait; Madame était princesse et de maison souveraine, et on aurait voulu que celle-ci pliât le genou devant celle-là. « Il n'y a plus de cour en France, dit Madame (23 mai 1720), et c'est la faute de la Maintenon, qui, voyant que le roi ne voulait pas la déclarer reine, ne voulut plus qu'il y eût de grandes réceptions, et persuada à la jeune Dauphine (la duchesse de Bourgogne) de se tenir dans sa chambre à elle, où il n'y avait plus de distinction de rang ni de dignité. Sous prétexte que ce n'était qu'un jeu, la vieille amena la Dauphine et les princesses à la servir à sa toilette et à table; elle leur persuada de lui présenter les plats, de changer ses assiettes, de lui verser à boire. Tout fut donc mis sens dessus dessous, et personne ne savait plus quelle était sa place ni ce qu'il était. Je ne me suis jamais mêlée à tout cela; mais lorsque j'allais voir la dame, je me mettais près de sa niche sur un fauteuil, et je ne l'ai jamais servie, ni à table ni à la toilette. Quelques personnes me conseillaient de faire comme la Dauphine et les princesses; je répondis : « Je n'ai jamais été élevée à faire des bassesses, et je suis trop vieille pour me livrer à des jeux d'en» fants. » Depuis on ne m'en a plus reparlé. »

Saint-Simon donne une autre raison de la haine de Madame pour Mme de Maintenon et présente notre héroïne sous un jour tout autre. Monsieur venait de mourir. A qui reviendrait la régence? Serait-ce au duc du Maine? Il n'y pensait guère, lui, en vérité; mais, s'il n'y pensait pas, et tandis qu'il traduisait l'*Anti-Lucrèce*, la duchesse du Maine, ce petit démon de Sceaux, y travaillait ardemment. Serait-ce au fils de Monsieur? Sa mère le désirait; mais, pour arriver à l'accomplissement de son désir, il lui fallait l'aide de celle qu'elle n'aimait pas d'instinct, si elle ne la haïssait pas encore, de Mme de Maintenon. Elle hésita d'abord; mais enfin, mettant toute dignité de côté, elle se présenta chez le Tartufe en robe de couleur feuille-morte. Celle-ci l'attendait. Impassible et froide, elle laissa parler la visiteuse, elle la laissa parler longtemps, « s'enferrer » dans des protestations d'amour pour le roi; puis, tout à coup, elle sortit de sa poche une lettre qu'elle présenta à Madame; cette lettre était écrite à l'électrice de Hanovre par Élisabeth-Charlotte qui, en termes outrageants, racontait les relations du roi avec la veuve Scarron. « On peut penser, dit Saint-Simon, si, à cet aspect et à cette lecture, Madame pensa mourir sur l'heure. » Mais ce n'est point tout encore. Mme de Maintenon, doucement, fait des reproches à Madame sur le peu d'égards qu'elle a pour ...tions et de s enten... seconde fois. La Maintenon de la laisser s'enferrer; puis, tout à coup, de lui découvrir certaines paroles injurieuses dites dix années auparavant par Madame à une amie contre la maîtresse du roi. » Dix années auparavant!... Cela ne peint-il pas d'un trait la complice du P. La Chaise? — « A ce second coup de foudre, Madame, dit Saint-Simon, demeura comme statue; il y eut quelques moments de silence. »

La scène que nous venons de raconter se passait le 11 juin 1701; le 15 du même mois, Mme de Maintenon recevait la lettre suivante :

« Ce mercredi 15 de juin, à onze heures du matin.

» Si je n'avais eu la fièvre et de grandes vapeurs, madame, du triste emploi que j'ai eu avant-hier d'ouvrir les cassettes de Monsieur, toutes parfumées des plus violentes senteurs, vous auriez eu plutôt de mes nouvelles; mais je ne puis me tenir de vous marquer à quel point je suis touchée des grâces que le roi a faites hier à mon fils, et de la manière qu'il en use pour lui et pour moi. Comme ce sont des suites de vos bons conseils, madame, trouvez bon que je vous en marque ma sensibilité et que je vous assure que je vous tiendrai très-inviolablement l'amitié que je vous ai promise, et je vous prie de me continuer vos conseils et avis, et de ne jamais douter de ma reconnaissance, qui ne peut finir qu'avec ma vie.

« ÉLISABETH-CHARLOTTE. »

Voilà vraiment le secret de l'antipathie, de la haine profonde de Madame envers Mme de Maintenon. Celle qui, fière de sa race, impérieuse, hautaine et honnête, avait été obligée de s'abaisser, de s'humilier devant la petite bourgeoise, parvenue à force d'hypocrisie et de vilenies, devait à un moment relever la tête, être honteuse, pleine de rage et s'oublier jusqu'à jeter à cette petite bourgeoise toutes les épithètes déraisonnables et presque injustes que vous savez.

Madame fut payée de son humiliation; elle arriva à ses fins : son fils fut régent. Ah! mais ne croyez pas qu'elle ait un moment pensé à elle, qu'elle ait eu l'ambition de régner par Monsieur, de se mêler des affaires de l'État. Point du tout : elle n'en a pas même eu un seul instant la pensée. « Je n'ai aucune ambition, écrit-elle en 1719; je ne veux point gouverner, je n'y trouverais aucun plaisir. Il n'en est pas de même des Françaises; la moindre servante se croit très-propre à diriger. Je trouve cela tellement ridicule que j'ai été guérie de toute manie de ce genre. » Et puis, elle est honteuse de cette grande orgie dont son fils est le roi; son cœur se soulève de dégoût quand elle voit les femmes de la cour vêtues d'une manière indécente; elle est indignée quand elle entend ce petit fat de Richelieu. « Les jeunes gens, à l'époque où nous sommes, n'ont que deux objets en vue : la débauche et l'intérêt. La préoccupation qu'ils ont toujours de se procurer de l'argent, n'importe par quel moyen, les rend pensifs et désagréables; pour être aimable, il faut avoir l'esprit débarrassé de soucis, et il faut avoir la volonté de se livrer à l'amusement dans d'honnêtes compagnies; mais ce sont des choses dont on est bien éloigné aujourd'hui. » Voilà ce qu'elle écrivait en sa pudeur indignée, ce qu'elle pensait, et, dès qu'elle pouvait quitter le Palais-Royal où, comme mère du Régent, elle était trop souvent, à son gré, obligée de séjourner, elle prenait le chemin de Saint-Cloud.

A Saint-Cloud, loin du bruit, au milieu de la nature, la jeune fille de Heidelberg se sentait vivre.

Il est vrai que sa vie est un peu changée. On ne vit point passé cinquante ans comme on vivait à dix-huit. Elle ne court plus après les papillons, elle ne va plus à la recherche des nids d'oiseaux, on ne la rencontre plus à cinq heures du matin mangeant des cerises avec un gros morceau de pain au haut d'une montagne; elle ne va plus à cheval courir les cerfs dans les forêts, ce qu'elle aimait tant. « Est-il possible, écrit-elle à une de ses amies, que vous n'ayez jamais vu de grandes chasses? J'ai vu prendre plus de mille cerfs, et j'ai fait aussi des chutes graves; mais, sur vingt-six fois que je suis tombée de cheval, je ne me suis fait mal qu'une seule. »

Tout est changé. Sa passion maintenant est de collectionner des médailles avec l'aide du savant Baudelot : « Une étude seule fut capable de l'attacher, a dit le jésuite Cathalan; ce fut celle des médailles. Cette suite des empereurs du haut et du Bas-Empire, qu'elle recueillit avec choix, qu'elle arrangea avec soin, lui remettait tout d'un coup sous les yeux ce qu'il y eut de plus respectable dans les siècles passés. En examinant les traits de leurs visages, elle se rappelait les traits de leurs actions, et elle se remplissait avec eux des nobles idées de la grandeur romaine. »

En bon jésuite, le panégyriste se garde bien de dire qu'une autre passion de Madame était celle de la comédie. Elle disait même, en sa franchise un peu irrévérencieuse : « A l'égard des prêtres qui défendent la comédie, je n'en parlerai pas davantage; je dirai seulement que, s'ils y voyaient un peu plus loin que leur nez, ils comprendraient que l'argent que le peuple dépense pour aller à la comédie n'est pas mal employé : d'abord, les comédiens sont de pauvres diables qui gagnent ainsi leur vie; ensuite la comédie inspire la joie, la joie produit la santé, la santé donne la force, la force produit de bons travaux : la comédie est donc plutôt à encourager qu'à défendre. » Madame aimait Molière, et, de Molière, *Tartufe* et le *Misanthrope*. Noter ces prédilections, n'est-ce point donner la mesure de l'esprit d'Élisabeth-Charlotte?

Ce qu'elle aimait surtout, c'était correspondre avec ses amies absentes. Écoutez ce que dit un Allemand en visite chez Madame; c'est un portrait pris sur le vif, une photographie : « Cette princesse, dit le baron de Pœlnitz, était très-affable, accordant cependant assez difficilement sa protection. Elle parlait beaucoup et parlait bien, elle aimait surtout à parler sa langue naturelle, que près de cinquante années de séjour en France n'ont pu lui faire oublier, ce qui était cause qu'elle était charmée de voir des seigneurs de sa nation et d'entretenir commerce de lettres avec eux. Elle était très-exacte à écrire à madame l'électrice de Hanovre et à plusieurs autres personnes en Allemagne. Ce n'étaient point de petites lettres qu'elle écrivait ordinairement; elle remplissait fort bien vingt à trente feuillets de papier. J'en ai plusieurs qui auraient mérité d'être rendues publiques; je n'ai rien vu de mieux écrit en allemand. Aussi cette princesse ne faisait-elle qu'écrire du matin au soir. D'abord, après son lever, qui était toujours vers les neuf heures, elle se mettait à sa toilette; de là, elle passait dans son cabinet, où, après avoir été quelque temps en prières, elle se mettait à écrire jusqu'à l'heure de la messe. Après la messe, elle écrivait encore jusqu'au dîner, qui ne durait pas longtemps. Madame retournait ensuite écrire et continuait ainsi jusqu'à dix heures du soir. Vers les neuf heures du soir, on entrait dans son cabinet : on trouvait cette princesse assise à une grande table et entourée de papiers. Il y avait une table d'hombre auprès de la sienne, où jouaient ordinairement Mme la maréchale de Clerembault et d'autres dames de la maison de cette princesse. De temps en temps, Madame regardait jouer, quelquefois même elle conseillait en écrivant; d'autres fois elle entretenait ceux qui lui faisaient la cour. J'ai vu une fois cette princesse s'endormir, et, un instant après, se réveiller en sursaut et continuer d'écrire. »

Ainsi, toujours bonne, honnête et fière, vécut jusqu'à l'âge de soixante-dix ans Madame, mère du Régent; elle mourut à Saint-Cloud, le 8 décembre 1722, priant Dieu pour son fils. « Dieu veuille le convertir; c'est la seule grâce que je lui demande. » Elle fut transportée à Saint-Denis, sans pompe, selon sa volonté dernière, et ses obsèques furent célébrées le 13 février suivant. Massillon prononça l'oraison funèbre de la défunte.

Sainte-Beuve a écrit sur la princesse dont nous venons d'esquisser la vie une étude très-complète et très-soignée; détachons-en quelques lignes : « Madame et le duc de Saint-Simon ont cela de commun, que ce sont deux honnêtes gens à la cour, honnêtes gens que l'indignation aisément transporte, souvent passionnés, prévenus, féroces alors et sans pitié pour l'adversaire. Saint-Simon, est-il besoin de le dire? a sur Madame toute la supériorité d'une nature de génie faite exprès pour sonder et pour fouiller dans les cœurs, pour en rapporter les descriptions toutes vives, qu'il nous rend présentes en traits de flamme. Madame, souvent crédule, regardant ailleurs, mêlant les choses, peu critique dans ses jugements, voit bien pourtant ce qu'elle voit, et elle le rend avec une force, une violence, qui, pour être peu conforme au goût français, ne se grave pas moins dans la mémoire. Quand elle tombe juste, elle emporte nettement la pièce, comme Saint-Simon. Tous deux se connurent beaucoup et s'estimèrent : ils avaient, sans s'en douter, le même travers, et ils le notaient réciproquement chacun chez l'autre; l'une était à cheval sur son rang de princesse et sur le qui-vive, de peur qu'on ne lui rendît pas assez; l'autre était intraitable, on le sait, et comme fanatique, sur le chapitre des ducs et pairs. En France et en Angleterre, dit Madame, les ducs et les lords ont un orgueil tellement excessif qu'ils croient être au-dessus de tout; si on les laissait faire, ils se regarderaient comme supérieurs aux princes du sang, et la plupart d'entre eux ne sont pas même véritablement nobles. J'ai une fois joliment repris un de nos ducs, comme il se mettait à la table du roi, devant le prince de Deux-Ponts; je dis tout haut : « D'où vient que » M. le duc de Saint-Simon presse tant le » prince de Deux-Ponts? A-t-il envie de le » prier de prendre un de ses fils pour page? » Tout le monde se mit à rire si fort, qu'il fallut qu'il s'en allât. »

Saint-Simon n'en voulut pas trop à Madame de cette petite mortification. Il a parlé d'elle avec vérité et justice, comme d'une nature mâle, un peu parente de la sienne. Tout ce qu'on a lu et ce qu'on lit dans les nombreuses lettres où Madame se déclare et se montre à tous les yeux n'est, en quelque sorte, que la démonstration et le commentaire du jugement premier donné par Saint-Simon. »

Notre auteur dit encore : « Madame était naturellement juste, humaine, compatissante. Elle s'inquiétait beaucoup de ses dettes et de ses créanciers, ce que les grands ne faisaient pas toujours, et on a remarqué qu'elle n'était tranquille que lorsqu'elle avait assuré avant tout cet ordre de payement, prévenant les demandes, quelquefois les désirs, et toujours l'impatience et les plaintes. »

Les lettres qu'elle écrit durant le terrible hiver de 1709 respirent la pitié pour les pauvres gens, « qui mouraient de froid comme des mouches. » Nulle princesse n'avait plus qu'elle égard à ceux qui l'entouraient et la servaient. « Elle aimait mieux quelquefois se passer des assiduités nécessaires que d'en exiger qui eussent été trop incommodes aux autres. » Elle était ce qu'on appelle une bonne maîtresse, et plus on l'approchait, plus on la regretta. « Saint-Cloud, écrivait-elle dans l'automne de 1709, n'est qu'une maison d'été; beaucoup de mes gens y ont des chambres sans cheminée; ils ne peuvent donc y passer l'hiver, car je serais cause de leur mort et je ne suis pas assez dure pour cela. Ceux qui souffrent m'inspirent toujours de la pitié. »

Voici enfin, et en quelques lignes, la conclusion de Sainte-Beuve : « Telle qu'elle est, avec toutes ses crudités et ses contradictions sur ce fonds de vertu et d'honneur, Madame est un utile, un précieux et incomparable témoin de mœurs. Elle donne la main à Saint-Simon et à Dangeau, plus près de l'un que de l'autre. Elle a du cœur; ne lui demandez pas l'agrément, mais dites : Il manquerait à cette cour une figure et une parole des plus originales, si elle n'y était pas. »

La première édition française des lettres de Madame a été publiée en 1788, sous le titre de *Fragments des lettres originales de Madame*; la dernière en 1853 (Charpentier), d'après la traduction faite par M. Brunet sur l'édition allemande qu'a publiée M. Menzel en 1843.

ÉLISABETH DE FRANCE (Philippine-Marie-Hélène), l'une des plus illustres, des plus pures et des plus sympathiques victimes de la Révolution.

Au moment d'entreprendre cette étude biographique, vient se poser devant nous un étrange, un terrible problème. Ici la sombre terreur était-elle véritablement nécessaire? Fallait-il absolument que la hache du bourreau rendît hideuse et grimaçante cette tête charmante?... Ne répondons pas, passons vite, de peur d'être obligé de renier un instant, de maudire ce qu'au fond de notre cœur nous respectons, nous admirons la grande rénovation de 1789.

Élisabeth de France naquit à Versailles le 3 mai 1764. Dernier enfant du dauphin Lo... et de Marie-Joséphine de Saxe, sa seco... femme, elle était sœur de Louis XVI et ... princes qui depuis ont régné sous les no... de Louis XVIII et de Charles X.

A trois ans, elle était orpheline; enf... gâtée par son frère le duc de Berry et sa sœ... Madame Clotilde, elle était capricieuse, e... piègle, violente même, indomptable. Mai... par leurs soins attentifs, Mme de Marsa... Mme de Mackau, sous-gouvernantes des enfants de France, apaisent peu à peu cette nature ardente et en font la bonne et douce jeune fille, la sainte, l'héroïque femme que nous allons voir à l'œuvre.

Lorsque son frère fut devenu roi, Madame Élisabeth avait quinze ans. Il lui donna le château de Montreuil, organisa sa maison et lui assigna une rente annuelle de vingt-cinq mille livres. Cette rente, durant six années, fut servie par la généreuse enfant à une jeune fille pauvre qu'elle aimait, afin de faciliter une union que celle-ci désirait.

Que de traits semblables nous pourrions ajouter à celui-là! Un jour, son médecin Goëty lui conseille de se faire vacciner pour conjurer la petite vérole qui alors régnait à l'état épidémique. Elle y consent, prend jour et, quand revient le docteur, il voit, entourant son illustre cliente, soixante jeunes filles pauvres auxquelles elle veut faire partager les bienfaits de l'inoculation et qui, près d'elle et comme elle, recevront les soins que nécessite l'opération.

Jamais un pauvre ne frappa vainement à sa porte. L'argent manquait-il (cela arrivait souvent), vite on vendait dentelles et bijoux, chevaux et carrosses.

Ainsi vivait Madame Élisabeth en sa terre de Montreuil : bonne et douce à tous, pieuse, charitable, au milieu d'un petit monde à elle, d'une société restreinte, mais choisie, et qui l'adorait : Mme de Mackau et ses deux filles, les marquises de Souci et de Bombelles. Quelquefois elle allait voir sa tante, Madame Louise, qui s'était faite carmélite. — « Je ne demande pas mieux, lui disait le roi, que vous alliez souvent voir notre tante, à condition que vous ne la suiviez pas dans sa retraite, car j'ai besoin de vous. »

Elle aussi avait besoin de son frère, besoin de le voir tous les jours, sans cesse; car elle l'aimait, elle l'adorait. Pour lui, pour ne pas le quitter, elle avait refusé de se marier avec l'infant d'Espagne, puis avec le duc d'Aoste, second fils du roi de Sardaigne. On eût dit que de douloureux pressentiments l'avertissaient de la sublime mission qu'elle était appelée à remplir auprès de Louis XVI.

La Révolution éclata. A son premier éclair, Madame Élisabeth comprit que tout était perdu. Elle écrivait, après le 6 octobre,

à l'une de ses amies : « On nous a ramenés aux Tuileries, où rien n'était préparé ; mais nous avons dormi de l'excès de fatigue. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous sommes prisonniers ici; mon frère ne le croit pas, mais le temps le lui apprendra. Nos amis pensent, comme moi, que nous sommes perdus. Il ne nous reste d'espoir qu'en Dieu, qui n'abandonne pas ceux qu'il choisit. Mon frère est pleinement résigné à son sort; sa piété augmente avec ses malheurs. »

Elle ne quitte plus le roi. Avec lui elle va jusqu'à Varennes; avec lui aussi, hélas! elle en revient et rentre à Paris le 28 juin 1792. Un sans-culotte ivre s'imagine reconnaître en elle la reine : « Voilà l'Autrichienne, s'écrie-t-il, il faut la tuer. » Un garde national détrompe ce misérable. « Pourquoi, lui dit Madame Elisabeth, ne pas leur laisser croire que je suis la reine? vous eussiez peut-être évite un plus grand crime... »

Elle resta aux côtés de Louis XVI à l'Assemblée nationale, durant les séances longues, graves, terribles, où fut prononcée la déchéance du roi et discuté le choix de la prison destinée à la famille royale ; avec lui elle fut enfermée au Temple. C'est là surtout qu'il faut la voir pour apprécier la grandeur de son âme, la bonté de son cœur, sa charité, sa piété. « Elisabeth, dit l'historien des *Révolutions*, mettait tous ses soins à s'oublier elle-même, pour ne s'occuper que des autres. A la cour, elle avait été le modèle de la bonté; au Temple, elle était celui de la patience et de la résignation. Pieuse sans superstition, philosophe sans morgue, elle était aussi savante, sans vouloir le paraître. L'étude et l'amitié faisaient son bonheur; sa bienfaisance durant ses jours prospères contribuait à celui des misérables; depuis qu'elle était prisonnière, elle ne possédait plus que les trésors de son cœur, qu'elle partageait entre son frère, sa sœur et leurs enfants. »

Après la mort de Louis XVI, Marie-Antoinette fut transférée à la Conciergerie. Restée seule, Madame Elisabeth ne sentit pas un instant son courage faiblir. Ecoutez la prière que, tous les soirs, avant de se laisser aller au sommeil, elle adressait à Dieu : « Que m'arrivera-t-il, ô mon Dieu? Je n'en sais rien! Tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que vous n'ayez réglé, prévu ou ordonné de toute éternité; cela me suffit, ô mon Dieu, cela me suffit; j'adore vos décrets éternels et impénétrables, je m'y soumets de tout mon cœur pour l'amour de vous; je veux tout, j'accepte tout, je vous fais le sacrifice de tout, et j'unis ce sacrifice à celui de Jesus-Christ, mon divin Sauveur; je vous demande, en son nom et par ses mérites, la patience dans mes peines et la soumission parfaite qui vous est due pour tout ce que vous voulez ou permettez. Ainsi soit-il. »

Cependant l'heure était arrivée. Le 20 floréal an II (9 mai 1794), à sept heures du soir, le sieur Monet, huissier, sur un ordre de Fouquier-Tinville, ratifié par le conseil, se présenta au Temple, d'où il arracha Elisabeth pour la conduire à la Conciergerie, où immédiatement elle subit son premier interrogatoire. Voici en entier le procès-verbal de comparution ; c'est un document qui appartient à l'histoire.

« Cejourd'hui 20 floréal, l'an II de la République française, une et indivisible, nous, Gabriel Deliége, vice-président du tribunal révolutionnaire, assisté d'Anne Ducray, commis-greffier du tribunal, et en présence d'Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public, avons fait amener de la maison d'arrêt, dite de la Conciergerie, la ci-après nommée, à laquelle nous avons demandé ses nom, surnoms, âge, profession, pays et demeure.

» A répondu se nommer Elisabeth-Marie Capet, sœur de Louis Capet, âgée de trente ans, native de Versailles, département de Seine-et-Oise.

» D. Avez-vous, avec le dernier tyran, conspiré contre la sûreté et la liberté du peuple français?

» R. J'ignore à qui vous donnez ce titre, mais je n'ai jamais désiré que le bonheur des Français.

» D. Avez-vous entretenu des correspondances et intelligences avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la République, et notamment avec les frères de Capet et les vôtres, et ne leur avez-vous pas fourni des secours en argent?

» R. Je n'ai jamais connu que des amis des Français; jamais je n'ai fourni de secours à mes frères, et depuis le mois d'août 1792 je n'ai reçu de leurs nouvelles ni ne leur ai donné des miennes.

» D. Ne leur aviez-vous pas fait passer des diamants?

» R. Non.

» D. Je vous fais observer que votre réponse n'est point exacte sur l'article des diamants, attendu qu'il est notoire que vous avez fait vendre vos diamants en Hollande et autres pays étrangers, et que vous avez fait passer le prix en provenant, par vos agents, à vos frères pour les aider à soutenir leur rébellion contre le peuple français.

» R. Je dénie le fait, parce qu'il est faux.

» D. Je vous fais observer que, dans le procès qui eut lieu en novembre 1792, relativement au prétendu vol des diamants que vous portiez autrefois, il a pareillement été prouvé que le prix en avait été transmis à vos frères par vos ordres; pour quoi je vous somme de vous expliquer catégoriquement sur ces faits.

» R. J'ignore les vols dont vous venez de me parler; j'étais à cette époque au Temple, et je persiste au surplus dans ma précédente dénégation.

» D. N'avez-vous pas eu connaissance que le voyage déterminé par votre frère Capet et Marie-Antoinette pour Saint-Cloud, à l'époque du 18 avril 1791, n'avait été imaginé que pour saisir l'occasion de sortir de France?

» R. Je n'ai eu connaissance de ce voyage que par l'intention qu'avait mon frère de prendre l'air, attendu qu'il n'était pas bien portant.

» D. Je vous demande s'il n'est pas vrai, au contraire, que le voyage n'a été arrêté que par suite de conseils de différentes personnes qui se rendaient alors habituellement au ci-devant château des Tuileries, notamment de Bonnal, ex-évêque de Clermont, et autres prélats et évêques, et vous-même n'avez-vous pas sollicité le départ de votre frère?

» R. Je n'ai point sollicité le départ de mon frère, qui n'a été décidé que d'après l'avis des médecins.

» D. N'est-ce pas pareillement à votre sollicitation et à celle de Marie-Antoinette, votre belle-sœur, que Capet, votre frère, a fui de Paris dans la nuit du 20 au 21 juin 1791?

» R. J'ai appris dans la journée du 20 que nous devions tous partir dans la nuit suivante, et je me suis conformée à cet égard aux ordres de mon frère.

» D. Le motif de ce voyage n'était-il pas de sortir de France et de vous réunir aux émigrés et autres ennemis du peuple français?

» R. Jamais mon frère ni moi n'avons eu l'intention de quitter notre pays.

» D. Je vous fais observer que cette réponse n'est pas exacte; car il est notoire que Bouillé avait donné les ordres à différents corps de troupes de se trouver à un point convenu pour protéger cette évasion, de manière à pouvoir vous faire sortir, ainsi que votre frère et autres, du territoire français, et que même tout était préparé à l'abbaye d'Orval, située sur le territoire du despote autrichien, pour vous recevoir; et vous fais observer, au surplus, que les noms supposés par vous et votre frère ne permettent pas de douter de vos intentions.

» R. Mon frère devait aller à Montmédy, et je ne lui connaissais pas d'autres intentions.

» D. Avez-vous connaissance qu'il ait été tenu des conciliabules secrets chez Marie-Antoinette, ci-devant reine de France, lesquels s'appelaient *comité autrichien?*

» R. Je sais parfaitement qu'il n'y en a jamais eu.

» D. Je vous fais observer qu'il est cependant notoire que les conciliabules se tenaient de deux jours l'un, depuis minuit jusqu'à trois heures du matin, et que même ceux qui étaient admis passaient par la pièce que l'on appelait alors la Galerie des tableaux.

» R. Je n'en ai aucune connaissance.

» D. N'étiez-vous point au palais des Tuileries les 28 février 1791, 20 juin et 10 août 1792?

» R. J'étais au château les trois jours, et notamment le 10 août 1792, jusqu'au moment où je me suis rendue avec mon frère à l'Assemblée nationale.

» D. Ledit jour 28 février, n'avez-vous pas eu connaissance que le rassemblement des ci-devant marquis, chevaliers et autres, armés de sabres et de pistolets, était encore pour favoriser une nouvelle évasion de votre frère et de toute la famille, et que l'affaire de Vincennes, arrivée le même jour, n'avait été imaginée que pour faire diversion?

» R. Je n'en ai eu aucune connaissance.

» D. Qu'avez-vous fait dans la nuit du 9 au 10 août?

» R. Je suis restée dans la chambre de mon frère, où nous avons veillé.

» D. Je vous fais observer qu'ayant chacun vos appartements, il paraît étrange que vous vous soyez réunis dans celui de votre frère, et sans doute que cette réunion avait un autre motif, que je vous interpelle d'expliquer.

» R. Je n'avais d'autre motif que celui de me réunir toujours chez mon frère lorsqu'il y avait des mouvements dans Paris.

» D. Cette même nuit, n'avez-vous pas été avec Marie-Antoinette dans une salle où étaient des Suisses occupés à faire des cartouches, et notamment n'y avez-vous pas été de neuf heures et demie à dix heures du soir?

» R. Je n'y ai pas été et n'ai nulle connaissance de cette salle.

» D. Je vous fais observer que cette réponse n'est point exacte; car il est établi, dans différents procès qui ont eu lieu au tribunal du 17 août 1792, que Marie-Antoinette et vous aviez été plusieurs fois dans la nuit trouver les gardes suisses, que vous les aviez fait boire et les aviez engagés à confectionner des cartouches, dont Marie-Antoinette en fit mordre plusieurs.

» R. Cela n'a pas existé, et je n'en ai aucune connaissance.

» D. Je vous représente que les faits sont trop notoires pour ne pas vous rappeler les différentes circonstances relatives à ceux par vous déniés, et pour ne pas savoir le motif qui avait déterminé les rassemblements de troupes de tout genre qui se sont trouvés cette même nuit aux Tuileries; pour quoi je vous somme de déclarer si vous persistez, comme dans vos précédentes dénégations, à nier les motifs de ces rassemblements.

» R. Je persiste dans mes précédentes dénégations, et j'ajoute que je ne connaissais pas de motifs de rassemblements; je sais seulement, comme je l'ai déjà dit, que les corps constitués pour la sûreté de Paris étaient venus avertir mon frère qu'il y avait du mouvement dans les faubourgs, et que, dans cette occasion, la garde nationale se rassemblait pour sa sûreté, comme la Constitution le prescrivait.

» D. Lors de l'évasion du 20 juin, n'est-ce pas vous qui avez emmené les enfants?

» R. Non, je suis sortie seule.

» D. Avez-vous un défenseur, ou voulez-vous en nommer un?

» R. Je n'en connais pas.

» De suite, nous lui avons nommé Chauveau-Lagarde pour conseil.

» Lecture faite du présent interrogatoire, a persisté et a signé avec nous et notre greffier.

» *Signé :* Elisabeth-Marie, A.-Q. Fouquier, Deliége, Ducray, greffier. »

Après cet interrogatoire, le greffier Ducray lut l'acte d'accusation dressé par Fouquier-Tinville, et que voici :

» Antoine Fouquier, accusateur public près le tribunal révolutionnaire, expose que c'est à la famille Capet que le peuple français doit tous les maux dans lesquels il a gémi pendant tant de siècles.

» C'est au moment où l'excès de l'oppression a forcé le peuple de briser ses chaînes, que toute cette famille s'est réunie pour le plonger dans un esclavage plus cruel encore que celui dont il voulait sortir. Les crimes de tout genre, les forfaits amoncelés de Capet, de la Messaline Antoinette, et des deux frères d'Elisabeth sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en tracer ici le tableau; ils sont écrits en caractères de sang dans les annales de la Révolution, et les atrocités inouïes exercées par les barbares émigrés ou les sanguinaires satellites des despotes; les meurtres, les incendies, les ravages; enfin, les assassinats inconnus aux monstres les plus féroces, qu'ils commettaient sur le territoire français, sont encore commandés par cette détestable famille, pour livrer de nouveau une grande nation au despotisme et aux fureurs de quelques inconnus.

» Elisabeth a partagé tous ces crimes; elle a coopéré à toutes ces trames, à tous ces complots formés par ses infâmes frères, par la scélérate impudique Antoinette et toute la horde des conspirateurs qui s'étaient réunis autour d'eux; elle a été associée à tous les projets, elle a encouragé tous les assassins de la patrie. Les complots de juillet 1789, la conjuration du 6 octobre suivant, dont les d'Estaing, Villeroy et autres, qui viennent d'être frappés du glaive de la loi, étaient les agents; enfin toute cette chaîne non interrompue de conspirations pendant quatre ans entiers, ont été suivis et secondés de tous les moyens qui étaient au pouvoir d'Elisabeth. C'est elle qui, au mois de juin 1791, a fait passer les diamants, qui étaient une propriété nationale, à l'infâme d'Artois, son frère, pour le mettre en état d'exécuter les projets concertés avec lui, et de soudoyer les assassins contre la patrie; c'est elle qui entretenait avec son autre frère, devenu aujourd'hui l'objet de la dérision et du mépris des despotes coalisés chez lesquels il est allé déposer son imbécile et lourde nullité, la correspondance la plus active; c'est elle qui voulait, par l'orgueil et le dédain... avilir et humilier les hommes libres qui consacraient leur temps à garder leur tyran; c'est elle enfin qui prodiguait des soins aux assassins envoyés aux Champs-Elysées par le despote pour provoquer les braves Marseillais, et qui pansait les blessures qu'ils avaient reçues dans leur fuite précipitée. Elisabeth avait médité avec Capet et Antoinette le massacre des citoyens de Paris dans l'immortelle journée du 10 août; elle veillait dans l'espoir d'être témoin de ce carnage nocturne; elle aidait la barbare Antoinette à mordre des balles, et encourageait par ses discours les jeunes personnes que des prêtres fanatiques avaient conduites au château pour cette horrible occupation. Enfin, trompée dans l'espoir que toute cette horde de conspirateurs avait, que tous les citoyens se présenteraient pendant la nuit pour renverser la tyrannie, elle fuit au jour avec le tyran et sa femme, et fut attendre dans le temple de la souveraineté nationale que la horde d'esclaves soudoyés et dévoués aux forfaits de cette cour parricide eût noyé la liberté dans le sang des citoyens, et lui eût fourni ensuite les moyens d'égorger ces représentants au milieu desquels ils avaient été chercher un asile.

» Enfin on l'a vue, depuis le supplice mérité du plus coupable des tyrans qui ait déshonoré la nature humaine, provoquer le rétablissement de la tyrannie en prodiguant avec Antoinette, au fils de Capet, les hommages de la royauté et les prétendus honneurs dus au trône. »

Madame Elisabeth, et les vingt-quatre victimes qu'elle entraînait avec elle dans sa chute, furent de nouveau interrogées; puis le tribunal rendit le jugement suivant :

« Attendu... qu'il est constant qu'Elisabeth Capet... est convaincue d'être complice de ces complots, etc. :

» En conséquence, le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public en son réquisitoire, et les lois par lui invoquées sur l'application de la peine, a condamné à la peine de mort Elisabeth Capet, ainsi que les vingt-quatre autres dénommés ci-dessus, compris avec elle dans le même acte d'accusation. »

« C'est bien, dit Madame Elisabeth après avoir entendu son arrêt de mort; je vais me préparer à mourir. » Quand le bourreau se présenta, elle était prête en effet.

M. Louis Jourdan, dans son livre intitulé les *Femmes devant l'échafaud*, a raconté d'un cœur ému la dernière heure de la douce et sainte femme, emportée fatalement, brisée par la tourmente révolutionnaire; nous ne pourrions mieux que cet historien redire cette douloureuse odyssée; donnons-lui donc la parole.

« Le 10 mai 1794, la foule se pressait plus nombreuse, plus agitée que d'habitude sur les quais et sur la place de la Révolution. Des groupes d'hommes et de femmes avaient passé la nuit aux abords de la Conciergerie, d'autres autour de l'échafaud, afin de ne rien perdre du spectacle que, depuis plusieurs jours, on attendait avec grande impatience.

» On savait que, la veille, Madame Elisabeth, sœur du roi Louis XVI, avait comparu devant le tribunal révolutionnaire, accompagnée de vingt-quatre accusés, parmi lesquels étaient de nobles dames, ses complices! Complices de quoi? accusées de quel crime? Fouquier-Tinville lui-même, le farouche accusateur public, eût été bien embarrassé de répondre à ces questions.

» Madame Elisabeth était la petite-fille de Louis XV, la sœur de Louis XVI, la belle-sœur de Marie-Antoinette. Parmi les vingt-quatre personnes qui étaient accusées avec elle, quelques-unes avaient appartenu à la société élégante et titrée, ou portaient des noms illustres; il n'en fallait pas davantage; là était leur crime.

» Evidemment elles n'aimaient pas, elles ne pouvaient pas aimer la Révolution, puisque cette Révolution inaugurait des principes destructifs de l'ancien ordre social; elles étaient dans leur droit à coup sûr : nous ne pouvons pas aimer ce qui nous nuit ou va nous nuire.

» La Révolution, elle aussi, était dans son droit; elle ne pouvait pas aimer ses ennemis; elle était menacée au dehors par les armées étrangères, au sein desquelles se trouvaient les frères, les maris, les amis de ces femmes qu'elle tenait captives; elle était menacée au dedans par des rébellions et des intrigues sans cesse renaissantes. Folle de colère, passionnée pour la défense du territoire national, elle frappait aveuglément tout ce qui, de loin ou de près, appartenait à ses ennemis. Ce n'était plus la justice, c'était la guerre.

» Madame Elisabeth et ses compagnes allaient donc subir les terribles lois de la guerre. Elles étaient vaincues! *Væ victis!* « Malheur » aux vaincus! »

» Tout à coup, les cris, les chants, les apostrophes, les mille bruits qui surgissaient de la foule cessèrent.

» Quatre charrettes venaient de déboucher sur la place du Palais-de-Justice; la grille qui enceint le palais s'ouvrit pour leur livrer passage, puis se referma soudain.

» Bientôt, sur le seuil de la prison, apparut une femme vêtue de noir, pâle, sérieuse et calme; son attitude était digne et fière; elle monta la première sur une des charrettes, elle promena un regard ferme et bienveillant sur la foule, qui observait chacun de ses mouvements, puis elle leva les yeux au ciel, ses lèvres murmurèrent une prière, et déjà elle semblait ne plus appartenir à ce monde qu'elle allait quitter.

» C'était Madame Elisabeth.

» Auprès d'elle, et successivement sur les autres charrettes prirent place ses coaccusés, hommes et femmes.

» Un détachement de cavalerie, le bourreau et ses valets, un huissier délégué par le tribunal révolutionnaire, prirent la tête du sinistre cortége, et les pesantes charrettes, longeant les quais populeux, se dirigèrent vers la place de la Concorde. Dans ce temps-là, on ne songeait guère à la concorde, c'était la place de la Révolution; le peuple lui donnait aussi le nom de place de la Guillotine, car le fatal instrument de mort y était en permanence.

» On raconte que pendant le trajet, et au moment où la première charrette débouchait sur le pont, un coup de vent emporta la coiffe de Madame Elisabeth, et qu'aussitôt les dames qui allaient mourir avec elle, voyant la princesse découverte, par un mouvement spontané, se décoiffèrent aussi. Elles l'eussent fait, sans doute, mais un détail nuit à la véracité de cette anecdote : toutes, Madame Elisabeth aussi bien que ses compagnes, avaient les mains liées.

» Ce qui est moins contestable, c'est que, lorsque les lourds véhicules furent arrivés à leur destination, le bourreau et ses aides

classèrent les victimes dans l'ordre où elles devaient subir leur peine, suivant le degré de leur culpabilité, c'est-à-dire suivant le plus ou moins d'éclat des noms qu'elles portaient.

» Madame Elisabeth, étant princesse de sang royal, monta la dernière sur l'échafaud.

» L'huissier faisait l'appel des noms; la victime appelée s'avançait, s'inclinait respectueusement devant Madame Elisabeth, puis se livrait au bourreau. Vous figurez-vous cette femme voyant tomber sous ses yeux vingt-quatre têtes sanglantes avant de subir elle-même le dernier supplice!

» Chaque fois que le couteau tombait pour se redresser rouge de sang, des applaudissements, des cris s'échappaient de la foule stupide qui entourait l'échafaud. Madame Elisabeth demeurait impassible. Son tour vint enfin: elle gravit sans faiblir les marches de la plate-forme. Dans un brusque mouvement qu'il fit pour l'attacher à la fatale bascule, le bourreau dérangea le fichu de la princesse et découvrit son épaule; elle tressaillit et fit un effort instinctif pour rompre ses liens; mais, se voyant impuissante: « Au nom du » ciel, monsieur, dit-elle au bourreau, cou- » vrez-moi! »

» Un instant après, sa tête roulait au pied de l'échafaud. »

Dans cette biographie, nous venons de faire large part à l'émotion. Oui! nous ne craignons pas de le dire, ces violences, cet assassinat légal d'une femme, — nous ne considérons point ici la princesse, la femme seule est l'objet de nos respects, — cette tête coupée au nom de la liberté nous répugnent profondément. Toutefois, l'inexorable histoire réclame ses droits. S'il y a, autour du nom de Madame Elisabeth, une auréole de martyre qui absorbe la sympathie générale, rien ne saurait nous empêcher d'examiner si la terrible condamnation a été, non pas justifiée, — le meurtre politique ne pourrait se justifier, — mais appuyée sur des faits sérieux et prouvés.

Les preuves de ces faits ressortent nettement de l'interrogatoire que nous avons cité; ils ressortent encore plus vivement de la correspondance de la princesse.

Madame Elisabeth, avec sa piété sévère, mais un peu étroite, avec ses préjugés d'éducation, ses idées arriérées, sa fermeté poussée jusqu'à l'entêtement, son aversion pour les principes de la philosophie, devait être et fut en effet une des premières à conseiller des mesures de rigueur, à pousser le parti de la cour dans la politique des coups d'État. Sa correspondance nous en fournit des preuves nombreuses. Elle écrit, dès le 29 mai de cette grande année: « Si, dans ce moment-ci, le roi n'a pas la sévérité nécessaire *pour faire couper au moins trois têtes*, tout est perdu. »

Trois têtes! à ce moment où la France entière était dans l'ivresse de sa régénération! où le roi lui-même subissait l'entraînement de l'enthousiasme national! Un peu plus tard, Marat en demandait davantage; mais, en définitive, entre l'âpre tribun et la pieuse princesse, ce n'était qu'une question de nombre. La plupart des lettres qu'elle écrivit depuis cette époque jusqu'en 1794 portent la même empreinte. Tout ce qui tenait au nouveau régime, hommes et choses, lui inspirait une aversion qu'elle exprimait dans les termes les plus énergiques. La moindre concession lui arrache constamment la même exclamation: « Tout est perdu! » Il faut bien l'avouer, pour Madame Elisabeth comme pour ces fantômes du passé, la nation n'était rien, elle n'avait aucun droit, ou plutôt elle n'avait pas d'existence réelle: elle était tout entière dans la famille royale, la noblesse et le haut clergé; le reste n'était qu'un bétail qui ne pouvait réclamer le moindre adoucissement à son sort, la réforme la plus légitime, le plus mince progrès, sans se mettre par le fait même en état de rébellion. On n'en peut plus douter: Madame Elisabeth partageait entièrement l'opinion de ces aveugles réacteurs qui croyaient qu'on eût arrêté le mouvement révolutionnaire avec des mesures violentes et des coups d'autorité, qui s'agitaient dans leur impuissance, et qui ne voyaient point que la force, à laquelle ils faisaient incessamment appel, avait passé du côté de leurs adversaires.

Certes, d'après les faits que nous venons d'énumérer, il y a peu d'apparence que Madame Elisabeth eût conseillé la clémence si son parti eût définitivement triomphé; ses vertus privées n'étaient rien à l'inflexibilité de ses principes; mais, nous le répétons encore une fois, son exécution n'en reste pas moins pour nous la plus déplorable comme la plus inutile violence d'une politique impitoyable.

On a beaucoup écrit sur Madame Elisabeth. Le comte Ferrand a publié un *Eloge historique de Madame Elisabeth de France* (1814), suivi de quatre-vingt-quatorze lettres de la princesse. Le même ouvrage a été réédité en 1861 (Paris, Adrien Leclerc, in-8°). Cette nouvelle édition est enrichie de plusieurs lettres inédites et d'un portrait gravé d'après une miniature originale; mais le texte de Ferrand a subi quelques mutilations regrettables, qui ont porté sur des passages défavorables au premier Empire. M. Feuillet de Conches, dans son recueil *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth*, a publié aussi des lettres de la princesse, les unes inédites, les autres déjà publiées, mais inexactement, par Ferrand. La biographie écrite par ce dernier est sur un ton un peu déclamatoire; mais c'est encore, en définitive, la source où sont venus puiser tous les écrivains qui depuis ont traité le même sujet. Nous mentionnerons pour mémoire: *Madame Elisabeth de France, ses vertus, sa correspondance et son martyre*, par Alph. Cordier (Paris, 1859, in-12; copie sur Ferrand); *Mémoires de Madame Elisabeth de France*, annotés et mis en ordre par F. de Barghon-Fort-Rion (Paris, 1858). Ces prétendus mémoires contiennent une notice insignifiante, les lettres extraites de l'ouvrage de Ferrand, les pièces du procès et divers autres morceaux déjà imprimés ailleurs; *Madame Elisabeth et son temps* (Paris, 1861), ouvrage de peu d'intérêt, rempli de déclamations contre « l'esprit révolutionnaire, » etc.; enfin, *Etude sur Madame Elisabeth*, par du Fresne de Beaucourt (Paris, 1864). Cette étude est une courte notice biographique, composée avec des fragments des lettres de la princesse, suivie de six lettres inédites et de divers autres documents, acte de naissance, registre de dépenses, etc.

ÉLISABETH II (la fausse), aventurière allemande, qui s'est fait passer pour la fille d'Elisabeth et prétendit au trône de Russie; morte à Cronstadt en 1775. Parmi les méfaits reprochés à Catherine II, les historiens placent souvent la mort d'une princesse Tarrakanof, fille d'Elisabeth Petrowna. Selon l'opinion vulgaire, accréditée par des biographes et des mémoires de contemporains, cette infortunée, enlevée en Italie, transportée à Pétersbourg et jetée dans un cachot de la forteresse, y aurait péri dans une inondation de la Néva, le sol de sa cellule étant plus bas que les eaux du fleuve. Des pièces historiques découvertes dans les archives de Saint-Pétersbourg ont démontré la fausseté de cette fable.

La biographie de la princesse Tarrakanof, composée d'après des documents authentiques, a été récemment imprimée à Berlin; elle a une double importance, d'abord pour les curieux détails qu'elle renferme, et, en second lieu, à cause de l'erreur historique, si longtemps accréditée, dont elle est le correctif. En voici le résumé avec les traits les plus saillants.

Elisabeth, ou mieux Petrowna, était née en Allemagne en 1750. C'est sous le nom d'Ali Emettie qu'on la voit d'abord courant le monde avec un négociant gantois; elle se faisait alors donner le titre de princesse de Vladimir. De Londres elle vint à Paris, où sa qualité de Circassienne la fit rechercher et lui procura un moment de vogue. Après quelques mois passés dans la capitale, où elle se donnait pour l'héroïne d'un roman lamentable et comme possédant de grands biens en Asie, elle réussit à faire quelques dupes qui lui avancèrent de l'argent hypothéqué sur ses châteaux du Caucase, se rendit en Allemagne au printemps de 1773, et fit la conquête de Philippe-Ferdinand, comte régnant de Limbourg, amant magnifique, mais dont la fortune n'égalait pas la bonne volonté. Ce prince, très-épris d'elle, et croyant à toutes les histoires qu'elle lui faisait, alla jusqu'à vouloir l'épouser.

Ce fut alors que le succès de ses ruses la détermina à se faire passer pour la fille de l'impératrice Elisabeth Petrowna et pour prétendante au trône de Russie; elle raconta que, tout enfant, elle avait été enlevée à son père, le comte Razomofski, pour être conduite en Sibérie; qu'après une tentative d'empoisonnement, déjouée par une servante fidèle, elle avait été conduite en Perse, à la cour du schah, parent de son père. Pour appuyer cette fable, elle fabriqua de prétendus testaments de Pierre I^{er}, de Catherine I^{re} et d'Elisabeth, d'après lesquels le trône et la régence lui étaient assurés; elle envoya ces pièces à la cour de Constantinople et à Orlof, qui commandait la flotte russe dans la Méditerranée. Puis, comme un pauvre petit prince tel que le duc de Limbourg était un trop mince parti pour la princesse de toutes les Russies, titre qu'elle se faisait donner, elle l'abandonna malgré son amour et ses protestations. Elle visita successivement Venise, Raguse et enfin Rome, trouvant partout des honneurs et des prévenances, mais en revanche peu de banquiers disposés à escompter sa royauté future; ce qui faisait que, de tous les endroits où elle passait, elle était obligée de fuir, poursuivie par des créanciers peu galants. Cependant l'impératrice Catherine avait été informée qu'une aventurière se donnait partout, en Europe, pour une fille d'Elisabeth, et se portait sa rivale au trône de Russie. Elle chargea Orlof de s'emparer de cette femme à tout prix et de la conduire en Russie.

Orlof ne trompa point la confiance que sa souveraine avait mise en lui; voici de quelle manière il s'y prit. Il lui envoya d'abord son aide de camp, qui inspira bien vite une grande confiance à la fausse princesse en venant à son secours et en payant ses créanciers, qui menaçaient de se porter aux dernières extrémités; sur le conseil de ce nouvel ami, elle se décida à quitter Rome pour aller trouver Orlof, retenu à Pise. Elle sortit de la ville éternelle en grande pompe, jetant à pleines mains de l'argent aux mendiants qui l'acclamaient. Une maison avait été préparée à Pise pour elle et sa suite, et, pendant tout le temps de son séjour, elle y fut traitée en princesse. Orlof se montra non-seulement respectueux et empressé, mais encore il feignit d'être ébloui par ses charmes, et, recevant quelques encouragements, il prit le rôle d'adorateur passionné. Partout il l'accompagnait, la promenait en calèche découverte, et se tenait debout derrière elle au spectacle, ne s'asseyant qu'après ses instances réitérées. Depuis longtemps son plan était tracé; pour l'exécuter, il n'attendait qu'une occasion: il voulait enlever la prétendante, la mettre sur un navire de guerre russe et l'envoyer à Catherine. Déterminé à employer la violence, si elle était nécessaire, il préférait cependant recourir à la ruse, et n'épargna rien, ni les attentions délicates, ni les flatteries, ni les serments amoureux, pour gagner la confiance de sa victime. Il alla jusqu'à lui proposer de l'épouser à Pise même et publiquement; mais la fausse princesse, qui, de son côté, admirait la belle prestance et la figure martiale de l'amiral, lui répondit qu'elle voulait attendre un retour de la fortune.

Il ne faut pas s'étonner qu'un des premiers seigneurs de la cour ait pu descendre à jouer un rôle si vil et si misérable; le despotisme ne forme pas des hommes, mais des instruments propres à toute espèce de besogne, et il faut se souvenir de ce mot profond de l'empereur Nicolas, qui résume tout le système autocratique: « Dans mon empire, il n'y a de grand que celui à qui je parle et pendant le moment que je lui parle. » En résumé, les hommes comme Orlof ne sont pas l'exception, mais la règle. L'agent de Catherine suggéra à la fausse Elisabeth l'idée de voir la flotte; une fête fut préparée pour elle sur le vaisseau amiral; toute l'escadre était sous les armes pour la recevoir, et une barque magnifiquement parée vint la chercher au port de Livourne. A peine eut-elle mis le pied sur le navire russe, que se dénoua cette comédie infâme; l'aventurière fut retenue prisonnière et conduite aussitôt en Russie. Le 11 mai 1775, elle arrivait à Cronstadt et était transportée dans la citadelle de Pétersbourg. L'instruction commença sans plus tarder, mais elle n'amena aucune lumière. La prisonnière, qui avait reçu un coup terrible de la perte de ses espérances et de la trahison d'Orlof, languit, dépérit peu à peu, et mourut le 4 décembre suivant dans sa prison.

« La fausse Elisabeth est morte en emportant son secret, dit M. Mérimée, si compétent dans ce qui regarde l'histoire souvent obscure de la Russie; ses lettres et les pièces diplomatiques qu'elle a composées donnent une idée fort médiocre de son intelligence. Comment expliquer cependant qu'un certain nombre de gens d'esprit aient été ses dupes, ou du moins lui aient accordé un intérêt ou une attention qu'elle semble ne pas mériter? Il y a des personnes dont la conversation est brillante et qui sont hors d'état d'écrire ce qu'elles savent dire avec esprit. Telle était peut-être notre aventurière. Cependant, lorsqu'on examine ses lettres à Galitzin et à l'impératrice, le décousu et l'absurdité de la rédaction indiquent quelque chose de plus que de la difficulté à exprimer sa pensée. Catherine n'aurait-elle pas deviné juste lorsqu'elle écrivait que la fausse Elisabeth avait la tête dérangée? Nous avons vu que plusieurs imposteurs, Mathurin Bruneau, par exemple, étaient des fous. »

ÉLISABETH ou ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE D'AUTRICHE, infante d'Espagne, duchesse de Brabant et comtesse de Flandre. V. ISABELLE (Claire-Eugénie).

ÉLISABETH DE LA CROIX DE JÉSUS, fondatrice de l'ordre de Notre-Dame-du-Refuge. V. RANFAING (Marie-Elisabeth DE).

Élisabeth ou les *Exilés en Sibérie*, roman de M^{me} Cottin (1806). Ce roman, inspiré par une histoire véritable, a pour sujet le dévouement filial; ce sujet est le même que celui de la *Jeune Sibérienne*, charmante nouvelle de X. de Maistre. Dans les deux ouvrages, il s'agit d'une jeune fille qui, au commencement du règne d'Alexandre, vient à pied, du fond de la Sibérie, à Saint-Pétersbourg, demander la grâce de son père exilé. La fille du pauvre déporté a une admirable grandeur de sentiment. Dans le récit de M^{me} Cottin, la jeune fille devient mal à propos une héroïne de roman, tandis qu'elle reste, à son grand avantage, chez X. de Maistre, une simple et robuste fille du peuple, habituée aux rudes travaux des champs, abandonnée à elle seule, accomplissant, au prix de cruelles souffrances, son long voyage, et succombant à ses fatigues après avoir revu ses parents délivrés. M^{me} Cottin a introduit la fiction dans ce sujet si simple; en altérant la vérité des événements, elle a peut-être altéré la vérité du caractère.

Le roman est inférieur à la nouvelle de X. de Maistre; mais cette infériorité n'est pas une preuve de médiocrité. En peignant l'amour filial et les tendres sollicitudes de l'amour maternel, M^{me} Cottin a décrit avec des couleurs brillantes et suffisamment vraies les tristes beautés de la Sibérie, les misères de l'humanité, la charité du pauvre, les affections les plus pures. Son style a de la grâce et du naturel. Bien qu'elle se défendît de livrer son cœur au public, elle montre de l'émotion et en obtient en retour. « Le courage et la piété filiale de la jeune Elisabeth, dit Chénier, charment dans les *Exilés de Sibérie*, et les détails de ce petit roman historique respirent une simplicité touchante. »

Élisabeth, opéra en trois actes, paroles de MM. Brunswick et de Leuven, musique de Donizetti, représenté au Théâtre-Lyrique le 31 décembre 1853. Le sujet du livret italien a été tiré de la pièce de Guilbert de Pixerécourt, intitulée: la *Fille de l'exilé* ou *Huit mois en deux heures*, qu'il avait extraite lui-même d'un roman de M^{me} Cottin. C'est l'histoire d'une jeune fille qui vient du fond de la Sibérie demander au czar la grâce de son père. Les auteurs français en ont fait une pièce fort intéressante. La musique du maître de Bergame a été adaptée à la pièce française par M. Fontana, son élève. On a remarqué l'andante de l'ouverture, l'air de Danikoff, la cavatine et la romance d'Elisabeth: *Faut-il, hélas! sans espérance?* la prière à quatre voix, en canon, dans le premier acte. Au second, les couplets d'Ivan et un chœur de cosaques. Le troisième acte n'offre de saillant qu'une suite de motifs de danse exécutés dans un petit ballet, et le duo de reconnaissance du père Danikoff et d'Elisabeth. Les rôles ont été remplis par Tallon, Laurent, Colson, Junca et M^{me} Colson. Le rôle de Danikoff a été repris un peu plus tard par Lagrave, qui l'a chanté avec talent.

Nous croyons que jamais l'*Elisabetta* de Donizetti n'a été donnée à notre Théâtre-Italien, et c'est dommage, car ceux qui se rappellent avoir entendu cet ouvrage, il y a vingt ans, à l'ancien Opéra-National, traduit par MM. de Leuven et Brunswick, savent qu'il renferme des pages de premier ordre, et qu'il n'est guère inférieur aux belles productions de l'auteur de la *Lucia*, de *Linda di Chamounix*, de *Maria di Rohan*, de *Lucrezia Borgia*, d'*Anna Bolena*, de *Cenerentola*, etc., etc.

Nous détachons de cette belle partition:

1° Des couplets d'un beau style;

2° Une tendre et mélodieuse romance de ténor.

1er COUPLET.

Oui, je de- vais à ma nais- san- ce Un rang, des ti- tres, de l'é- clat; J'ai ga- gné, par quelque vail- lan- ce, Mes gra- des dans plus d'un combat: Ces ti- tres que le monde ho- no- re, L'e- xil a pu me les ô- ter; Mais il me res- te un titre en- co- re, C'est le mal- heur, sa- che le res- pec- ter. Oui, je pos- sè- de un titre en- co- re, C'est le mal- heur, c'est le mal- heur! Sa- che le res- pec- ter, le res- pec- ter.

DEUXIÈME COUPLET.

Je commandais jadis en maître;
Chacun s'empressait à ma voix.
Du pouvoir j'abusai peut-être,
Et Dieu me courbe sous ses lois.
Ces titres que le monde, etc.

ROMANCE.

1er COUPLET.

Faut-il hé- las! sans es- pé-
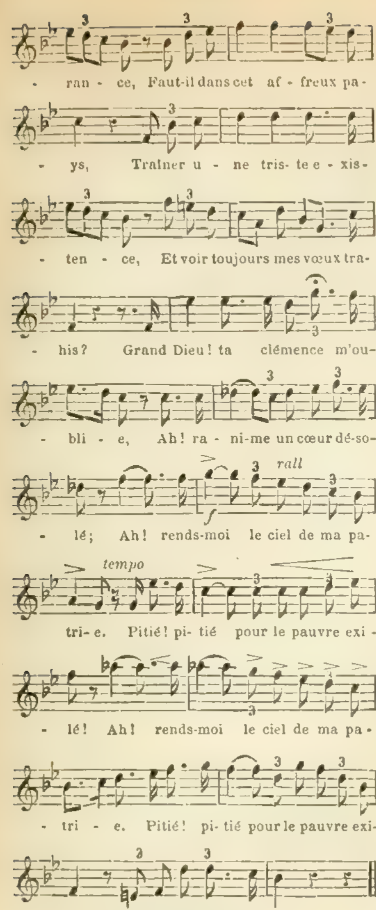
DEUXIÈME COUPLET.

Pourtant, sur la terre étrangère,
L'exil et ses longues douleurs
Devraient désarmer la colère
De mes cruels persécuteurs.
Grand Dieu, etc.

ÉLISABETH, capitale de l'Amérique russe, à l'E. de la baie de Cook, sur la pointe S.-O. de la presqu'île des Tchougatches; par 59° 8′ de lat. N. et 153° 24′ de long. O. Côte élevée et parsemée de rochers.

ÉLISABETH (îles), groupe d'îles des Etats-Unis d'Amérique, dans l'océan Atlantique, près de la côte S.-E. de l'Etat de Massachusetts; elles sont au nombre de seize, dont les plus importantes sont Nashawn, Pasqui, Cuttyhank et Pinequese. Leur superficie totale est de 275 kilom. carrés, et leur population de 1,500 hab. Ces îles sont couvertes de grasses prairies et entretiennent de nombreux troupeaux. Les habitants se livrent à la fabrication du beurre et du fromage, qu'on exporte sur le continent américain.

ÉLISABETH, île de l'Amérique du Sud, dans le détroit de Magellan, par 52° 50′ de lat. S. et 72° 50′ de long. O. Elle est fort basse, surtout si on la compare au continent qu'elle avoisine. Ses points les plus élevés n'atteignent pas plus de 60 à 80 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est recouverte de rangées de collines qui s'étendent parallèlement les unes aux autres dans le sens de la longueur. Elle est complètement inhabitée, quoique entre ces collines s'étendent des vallées fertiles.

On trouve dans l'océan Pacifique plusieurs îlots du nom d'Elisabeth, mais ils n'ont pas assez d'importance pour que nous les décrivions dans le *Grand Dictionnaire*.

ÉLISABETH, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans la Caroline du Nord, sur la rive droite de la rivière de Cape-Fear, à 110 kilom. S. de Raleigh; 2,400 hab. ‖ Autre bourg des Etats-Unis, dans la Pensylvanie, à 25 kilom. S.-E. de Pittsburg, sur la rive droite du Monongahela; 2,500 hab. Manufactures de glaces; ateliers de construction. ‖ Comté agricole des Etats-Unis (Virginie); superficie, 130 kilom. carr.; pop., 5,890 hab.; ch.-l. Hampton.

ÉLISABETH (ÉGLISE SAINTE-), église située à Paris, rue du Temple. Elle servit primitivement de chapelle à un couvent du tiers ordre de Saint-François, fondé, en 1614, par le P. Vincent Mussart, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié et de sainte Elisabeth de Hongrie. Marie de Médicis, qui, avec le roi, son fils, avait pris cette communauté sous sa protection, posa la première pierre de l'église, le 14 avril 1628. L'église fut consacrée, le 14 juillet 1646, par le coadjuteur Jean-François-Paul de Gondi, de turbulente mémoire. A la Révolution, le couvent de Sainte-Elisabeth subit le sort commun, il fut supprimé; les bâtiments furent vendus comme biens nationaux, et pendant longtemps la chapelle servit de magasin de farine. Quand le concordat rendit les églises au culte catholique, cette chapelle fut complètement restaurée et devint la seconde succursale de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. En 1829, elle fut agrandie et refaite presque complètement; le chœur des religieuses fut transformé en chapelle de la communion. Le portail, orné de pilastres doriques et ioniques, est à peu près tout ce qui reste des constructions primitives. A l'intérieur, qui a la forme d'une croix, on remarque les fonts baptismaux, belle coupe de marbre blanc; un tableau de M. Bézard, représentant le *Baptême de Jésus-Christ*; trois fresques dignes d'attention: *Jésus au milieu des docteurs; Jésus bénissant les enfants*, et le *Sermon sur la montagne*; la peinture de la coupole du chœur, représentant l'*Apothéose de sainte Elisabeth*; le buffet d'orgues; les vitraux, exécutés en 1826, et une suite de bas-reliefs figurant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

ÉLISABETHGRAD ou **JELISABETHGRAD**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 200 kilom. N.-N.-O. de Cherson, sur la rivière Ingul; 13,000 hab. Elle se compose d'une forteresse défendue par six bastions et de la ville propre. Celle-ci est régulièrement bâtie et possède des rues droites, fort larges et plantées d'arbres. Un grand nombre des habitants sont d'origine grecque ou serbe, mais la majorité se compose de raskolniks, ou vieux croyants, qui observent les rites de l'Eglise gréco-russe primitive. Elisabethgrad est l'entrepôt du commerce entre la Pologne et la Moldavie, et il s'y tient tous les ans une foire considérable, qui attire des milliers de trafiquants. C'est de plus le principal quartier militaire des colonies russes sur la rive orientale du Bug; elle est occupée par un corps considérable de cavalerie.

ÉLISABETH-POL ou **GANDJA**, ville de la Russie d'Asie, dans la Géorgie, à 190 kilom. S.-E. de Tiflis, au S. du Kour ou Cyrus; 12,000 hab. Cette ville, aujourd'hui encore la plus peuplée après Tiflis, devait être autrefois beaucoup plus considérable, à en juger par les ruines importantes que l'on remarque dans le voisinage. Ces ruines attestent sa haute antiquité et son ancienne splendeur. Le territoire d'Elisabeth-Pol produit des vins estimés.

ÉLISABETHPORT, ville de l'Afrique australe, dans la colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance, à 6 kilom. S. de Uitenhagen, sur la baie d'Algoa; 12,000 hab. Port très-fréquenté. Commerce actif de laines, peaux, ivoire, suif et plumes d'autruche.

ÉLISABETHSTADT. V. EBESFALVA.

ÉLISABETHTOWN, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-Jersey, à 24 kilom. S.-O. de New-York, sur la petite rivière d'Elisabeth-Krik, non loin de la mer; 4,000 hab. Elle possède deux académies, une bibliothèque publique, de nombreuses tanneries, des fabriques de poterie, et fait un commerce assez important. Des vaisseaux de 20 à 30 tonneaux remontent la rivière jusqu'aux quais de la ville. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, près de la rive occidentale du lac Champlain, à 112 kilom. S. de Plattsburg; 3,000 hab. Commerce actif avec l'Etat de Vermont.

ÉLISABETHTOWN, comté de l'Amérique anglaise du Nord, dans le haut Canada, sur la rive gauche du Saint-Laurent. Sol fertile et bien cultivé. Commerce de blé et de bois de construction.

ELISACIA, ELISATIA, noms latins de l'ALSACE.

ÉLISANT (é-li-zan) part. prés. du v. Elire: *En* ÉLISANT *un député, on lui impose de grandes obligations.*

ÉLISANT, ANTE adj. (é-li-zan, an-te — rad. *élire*). Chargé d'élire, qui concourt à une élection: *Les membres* ÉLISANTS *d'une communauté.*

— s. m. Chacun des trois cardinaux chargés d'élire le pape, lorsque le conclave ne peut se mettre d'accord. ‖ Membre du clergé concourant à l'élection des évêques, lorsque les évêques étaient nommés par voix de suffrage: *Les* ÉLISANTS *manquaient souvent à leurs devoirs.* (Amelot de La Houssaye.)

— s. f. Religieuse du Calvaire ayant droit de suffrage au chapitre général.

Elisca ou l'*Amour maternel*, opéra-comique en trois actes, paroles de Favières, musique de Grétry, représenté à Feydeau le 1er janvier 1799. Cet ouvrage, écrit par le compositeur liégeois à la fin de sa carrière musicale, a été à peine remarqué. Lui-même ne le fait pas figurer dans le catalogue de ses œuvres. Cet opéra porte aussi le titre d'*Elisca* ou l'*Habitante de Madagascar*, parce que la scène se passe dans cette île.

La partition d'*Elisca* est aujourd'hui complètement oubliée, et nous croyons que, depuis sa première apparition, l'Opéra-Comique n'a jamais songé à la reprendre. C'est une raison de plus pour nous de donner ici les couplets chantés par Elisca, et dont le dessin mélodique, très-simple, est plein d'une véritable couleur locale.

1er COUPLET.

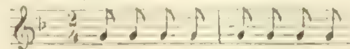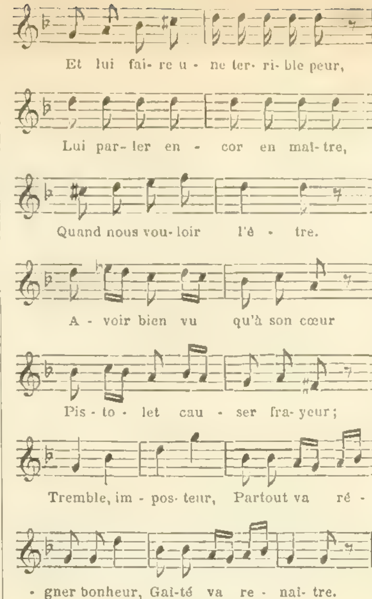

DEUXIÈME COUPLET.

Viens d'entendre qu'il murmure,
Lui vouloir faire encor le mutin·
Avoir, dans cette aventure,
Bien triste figure.
Montauban, le fer en main,
Dire à ce monstre inhumain,
Effort est vain...
Nous voir triompher enfin
Amour et nature.

TROISIÈME COUPLET.

Moi courir dire à bon maître
Que Français devenir son vengeur,
Et que lui bientôt connaître...
Mais le voir paraître.
Les Ombis, ah! quel malheur!
Pas pouvoir charmer son cœur.
Mais pourquoi peur?
De là va sortir bonheur,
Gaîté va renaître.

Elise-Hortense ou les *Souvenirs de l'enfance*, opéra-comique en un acte et en prose, paroles de Marsollier, musique de Dalayrac, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique (salle Feydeau) le 26 septembre 1809. Le sujet de cette pièce tient plus de la comédie que des livrets destinés d'ordinaire à exercer la verve des compositeurs. On lui reproche quelques invraisemblances, et surtout la lenteur de l'action; mais l'auteur rachète ces défauts par un style agréable, des détails piquants et des situations habilement présentées. La partition est bien supérieure au livret; elle décida du succès de l'ouvrage. Les qualités de Dalayrac s'y font remarquer. La mélodie y abonde et s'adapte sans effort au caractère de chaque personnage, dont elle rehausse la valeur.

ÉLISÉ (en arménien **Eghiché**), historien et prélat arménien, né vers le commencement du Ve siècle, mort en 480. Après avoir suivi les leçons du patriarche saint Isaac et de saint Mesrob, il se rendit à Athènes, à Alexandrie, à Constantinople, pour s'initier à la civilisation européenne, puis revint dans son pays, entra dans les ordres, et se fit recevoir docteur. Devenu évêque des Amadouniens, dans la province d'Ararat, il assista au concile d'Artachad en 459, puis fut aumônier et secrétaire de son parent, le prince Vartan, et le suivit dans la guerre qui éclata entre les chrétiens d'Arménie et les Perses. De retour dans son diocèse, Elisé fonda un grand nombre d'écoles pour répandre l'instruction publique. On a de lui une *Histoire de la guerre de Vartan et des Arméniens*, ouvrage plein d'intérêt, malgré les sermons qui viennent y couper le récit. Ce livre, écrit en un style simple et harmonieux, et remarquable par l'équité des jugements, a été plusieurs fois réimprimé, traduit en anglais et en français sous le titre de *Soulèvement national de l'Arménie chrétienne* (Paris, 1844, in-8°). Elisé a composé, en outre, une *Histoire d'Arménie*, qui est perdue, des *Homélies*, des *Prières*, des ouvrages de théologie, etc. Un recueil de ses *Œuvres* a été publié à Venise (1738, in-8°).

ÉLISÉ Ier, patriarche d'Arménie, mort en 943, élu au patriarcat en 936. Il fut injustement déposé en 941, et, jusqu'à sa mort, ses fonctions furent dévolues à un délégué nommé Ananie, qui lui succéda.—ÉLISÉ II, patriarche d'Arménie, né en 1451, mort en 1515. Il fut successivement évêque d'Erivan, vicaire général du patriarche et patriarche en 1503. Il était fort instruit, et a écrit, outre quarante-cinq *Sermons*, un *Commentaire sur la Genèse*, et une *Vie de Saint Grégoire l'Illuminateur*, en vers.

ÉLISÉE, prophète hébreu, disciple d'Elie, né à Abelmeula, dans la tribu de Manassé, mort à Samarie vers 837 av. J.-C. Elie, revenant de l'Horeb, le trouva labourant son champ, l'emmena avec lui et l'instruisit. L'Ecriture ajoute que, en montant au ciel, Elie laissa à son disciple, non-seulement son esprit prophétique, mais encore son manteau, qui permit à Elisée de se faire reconnaître pour chef par les autres prophètes. Après la disparition de son maître, Elisée exerça publiquement le ministère prophétique sous les rois Joram (894-883) et Jéhu (883-855); il paraît avoir été surtout connu comme thaumaturge. D'abord en bons termes avec Joram, il contribua ensuite à le faire détrôner en sacrant Jéhu comme roi d'Israël. Lorsque ce dernier eut, à l'instigation du prophète, détruit les temples de Baal, Elisée se retira dans le désert. Il mourut sous Joas.

Il est inutile de dire que la vie d'Elisée, aussi bien que celle de son maître, a été entièrement défigurée par la légende (V. ELIE). Mais un fait très-intéressant, c'est que la plupart des prodiges qui lui sont attribués ne sont guère autre chose qu'une reproduction, une sorte de contrefaçon des miracles d'Elie: il procure miraculeusement de l'eau à l'armée d'Israël, il multiplie la provision d'huile d'une veuve, il ressuscite (en se servant des mêmes moyens qu'Elie) le fils d'une femme qui lui avait accordé l'hospitalité, etc. D'autres actes merveilleux lui sont, il est vrai, attribués, tels qu'on n'en trouve pas de semblables dans la légende d'Elie. Par exemple, il fait dévorer par des ours des enfants qui se moquaient de sa tête chauve; il guérit de la lèpre Naamou, ministre du roi de Syrie, etc. Même après sa mort il continue ses prodiges: un cadavre jeté dans son tombeau revient à la vie au contact de ses os.

Il est une circonstance de la vie d'Elisée qui est restée surtout proverbiale: nous voulons parler du manteau que lui légua en mourant son maître Elie. Les écrivains y font de fréquentes allusions pour caractériser celui qui, en politique, dans la littérature, dans les sciences et dans les arts, semble avoir hérité des goûts, de l'esprit et même du génie d'un homme supérieur. V. MANTEAU.

Elisée maudissant les enfants de Béthel, tableau de Laurent de La Hyre. On lit dans le livre des *Rois*: « Elisée vint de là à Béthel; et lorsqu'il marchait dans le chemin, des enfants, étant sortis de la ville, se raillaient de lui en disant: Monte, chauve; monte, chauve. Elisée jeta les yeux sur eux et les maudit au nom du Seigneur. Aussitôt deux ours sortirent du bois, se jetèrent sur cette troupe d'enfants et en déchirèrent quarante-deux. » La malédiction est prononcée; les railleurs ont été tués par les bêtes féroces; les mères désolées se disposent à emporter les cadavres de leurs enfants; une d'elles s'évanouit. La scène se passe dans un vaste paysage où l'on voit les restes d'une galerie antique. Ce tableau, remarquable par la pureté du dessin et le fini de l'exécution, fut peint par La Hyre pour M. Héliot, conseiller au Châtelet. Il a été payé 3,710 fr. à la vente du marquis de Ménars, en 1782, et 4,100 à la vente Laborde de Méréville, en 1802.

Le même sujet a été gravé par Nicolas de Bruyn.

Elisée ressuscitant le fils de la Sunamite, tableau de Rembrandt. On lit dans le livre des *Rois* (III, ch. IV): « Elisée entra ensuite dans la maison et trouva l'enfant mort gisant sur son lit. Il ferma aussitôt la porte sur lui et sur l'enfant, et pria le Seigneur. Il monta et se coucha sur l'enfant; il mit sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur ses yeux et ses mains sur ses mains; il se coucha sur l'enfant, et la chair de l'enfant fut réchauffée. Et étant descendu, il se promena dans la maison d'un côté et de l'autre côté. Il remonta encore sur le lit, et se coucha sur l'enfant. Alors l'enfant bâilla sept fois et ouvrit les yeux. » L'artiste a représenté le fils de la Sunamite étendu sur son lit et privé de vie; le prophète, debout, joint les mains et prie avec ferveur. Sur un meuble se voient un livre et une bouteille. Ce tableau a été gravé par Richard Earlom. Smith nous apprend qu'il se trouvait, en 1836, dans la collection de sir Richard Colt-Hoare. Une composition de Benjamin West sur le même sujet a été gravée par Valentin Green. Rembrandt a peint une autre scène de la vie du prophète: *Elisée prédisant le danger dont il est menacé*. Nous ne savons ce qu'est devenu ce tableau; il a été gravé par P. Monaco.

Un petit tableau de l'école du Pérugin, qui appartenait, en 1845, au chevalier Hewson, à Rome, représente *Elisée ressuscitant trois jeunes gens*. Cet ouvrage a été attribué à Raphaël par quelques connaisseurs. Passavant croit qu'il serait plus exact de l'attribuer au Pintoricchio. Une peinture exécutée par Vasari pour l'église Saint-Pierre, à Pérouse, et dont le musée des Offices possède une esquisse, montre *Elisée qui, avec un peu de farine, rend douces les plantes amères.*

ÉLISÉE (Jean-François COPEL, dit **le Père**), prédicateur, né à Besançon en 1726, mort à Pontarlier en 1783. Il entra chez les Carmes en 1745, et n'était qu'un pauvre petit prédicateur fort inconnu, lorsqu'il fut *inventé*, et l'on peut dire *édité* par Diderot. Le célèbre philosophe ayant eu un jour la fantaisie d'entendre un sermon dans une église devant laquelle il passait par hasard, il entra, entendit le jeune carme, en fut enchanté, et le suivit à la sacristie pour lui demander s'il était l'auteur de son discours. Le père ayant répondu affirmativement à cette question, Diderot alla le vanter partout et lui amena de si

grands flots d'auditeurs, que les églises en devinrent trop étroites. Elisée fut bientôt, et à deux reprises, appelé à l'honneur de prêcher devant le roi. Mais ses prédications incessantes et les macérations auxquelles il se livrait ruinèrent sa santé; il succomba aux fatigues d'un carême qu'il avait entrepris de prêcher à Dijon. Les *Sermons* du P. Elisée, publiés à Paris (1784-1786, 4 vol. in-8°), ont été traduits en allemand et en espagnol. On y reconnaît une élégante facilité, une simplicité et une régularité de plan qui provoquent et favorisent l'attention; mais on leur reproche leur froideur compassée, le défaut de science et une trop grande faiblesse dans l'argumentation.

ÉLISÉE (Marie-Vincent TALOCHON, dit **le Père**), chirurgien français. V. TALOCHON.

ÉLISÉE GALIKO, rabbin. V. ELISKA.

ÉLISER v. a. ou tr. (é-li-zé). Monn. V. ESLAISER.

ÉLISEUR s. m. (é-li-zeur — rad. *élire*). Électeur : *Les* ÉLISEURS *de l'Empire.* ‖ Vieux mot.

ELISIO (Jean), en latin **Elysius**, médecin napolitain, qui vivait vers le milieu du XVIe siècle. Il devint médecin du roi Ferdinand d'Aragon. Elisio était fort versé dans les langues orientales. On lui doit : *Breve compendium de balneis totius Campaniæ* (Venise, 1553); *De Ædria insula* (1689); *De curatione morbi gallici; De præsagiis sapientium*, etc.

ÉLISION s. f. (é-li-zi-on — lat. *elisio;* de *elidere*, écraser, briser). Gramm. Suppression dans l'écriture, ou seulement dans la prononciation, d'une voyelle finale devant une voyelle : *L'*ÉLISION *de l'e muet final devant une voyelle se fait toujours, au moins dans la prononciation. L'*ÉLISION *de l'e muet dans les monosyllabes, de la lettre* a *dans l'article* la, *de la lettre* i *dans le mot* si, *se fait en remplaçant ces lettres par une apostrophe.*

— **Encycl.** L'*élision* a beaucoup de rapports avec l'*apocope* et la *synérèse*. L'apocope est une figure de grammaire par laquelle on retranche quelque chose à la fin d'un mot, comme dans : *grand'mère*, *grand'salle*, *encor*, je *doi*, je *voi*, pour *grande-mère*, *grande salle*, *encore*, je *dois*, je *vois*. En latin on dit aussi *negoti* pour *negotii*. Quant à la synérèse, c'est la réunion de deux syllabes en une seule, ou quelquefois la suppression d'un *e* muet au milieu d'un mot : *j'avoûrai*, je *prîrai*, pour *j'avouerai*, je *prierai*. Voyez au surplus ces deux mots dans le *Grand Dictionnaire*.

L'*élision* a joué un très-grand rôle dans le mécanisme de la versification grecque et de la versification latine; dans cette dernière, elle s'opère, non-seulement sur les voyelles et les diphthongues, mais encore sur le *m* qui termine un mot et sur la voyelle qui précède cette consonne, toujours, bien entendu, lorsque le mot suivant commence par une voyelle :

Conticuere omnes, intentique ora tenebant.
Conticuer'omnes, intentiqu' ora tenebant. . .
VIRGILE.

Non equidem invideo, miror magis : undique totis
Non equid' INVIDEO, *miror magis :* . . .
VIRGILE.

L'*élision* a toujours lieu devant le *h* :

Stultus ego huic nostræ similem. . .
Stultus eo' huic nostræ similem. . .
VIRGILE.

Verum hæc tantum alias inter caput extulit urbes.
Ver'hæc tant'alias inter caput. . .
VIRGILE.

En français, l'*élision*, sauf ce que nous dirons plus bas, pour les auteurs qui ont vécu avant le XVIe siècle, n'a lieu que pour les voyelles *e* muet, *a* et *i*; encore est-elle très-rare pour les deux dernières, car, pour le *a*, elle n'a lieu que dans l'article *la : l'âme, l'enfance, l'encyclopédie, l'histoire;* et pour le *i*, elle n'a lieu que dans la conjonction *si* devant *il, ils : s'il.*

L'*élision* de l'*e* muet a toujours lieu devant une voyelle et devant le *h* non aspiré; mais elle n'a point lieu, pas plus que pour le *a*, quand le *h* est aspiré; on dit : *L'homme, l'histoire*, et *le héros, la haine*.

En prose, l'*élision* se fait naturellement dans la prononciation; on dit : *Votr'amie est-ell'arrivée*, pour : *Votre amie est-elle arrivée*.

En poésie, la voyelle supprimée ne compte pour rien dans la mesure.

Oui, je viens dans son templ' adorer l'Eternel.
RACINE.

L'Eternel est son nom, le mond' est son ouvrage.
RACINE.

Mêm' ell' avait encor cet éclat emprunté.
RACINE.

Laisse-moi prendr' haleine, afin de te louer.
CORNEILLE.

La solitud' était profonde.
LA FONTAINE.

L'argent en honnêt' homm' érig' un scélérat.
BOILEAU.

Vous avez votre mèr' en exempl' d vos yeux,
Que du nom de savant' on honor' en tous lieux.
MOLIÈRE.

Nous avons dit plus haut que l'*élision* ne pouvait avoir lieu devant un *h* aspiré; la voyelle compte alors dans la mesure :

Le héron au long bec emmanché d'un long cou.
LA FONTAINE.

. . . Grands dieux, si votre *haine*. . .
RACINE.

Je jure *hautement* de ne la voir jamais.
MOLIÈRE.

Et le teint plus jauni que de vingt ans de *hâle*.
BOILEAU.

L'*e* muet, qui caractérise la rime féminine, ne compte pas dans la mesure, que le vers suivant commence par une voyelle ou par une consonne :

Mère, disait une jeune hirondel*le*,
Imitons la fourmi, et construisons comme el*le*
Un grenier que nous remplirons. . . .
LA FONTAINE.

Ami, te souvient-il des jours de notre enfance,
Jours si vite écoulés, jours pleins d'insouciance?
Une chute. . . . .
***

Il faut que devant vous je lui rende justice.
Tout ce que. . . . .
RACINE.

Cette règle est applicable même lorsque le sens est continué :

Malheureux! Mais toujours la patrie et la gloire
Ont parmi les Romains remporté la victoire. . .
RACINE.

A quoi m'exposez-vous? Par quelle complaisance
Faudra-t-il quelque jour payer leur patience! . . .
RACINE.

Mais, dans l'intérieur des vers, l'*e* muet non élidé doit compter dans la mesure :

Rob*e* d'hiver, rob*e* d'été. . . . . . .
LA FONTAINE.

Burrhus *ne* pens*e* pas, seigneur, tout *ce* qu'il dit.
RACINE.

Pendant longtemps les poëtes français ne se faisaient aucun scrupule d'élider l'*e* final même dans les pronoms *le, la*, où la disparition de la voyelle semble laisser le sens incomplet. On ne le fait plus aujourd'hui, et l'on préfère employer une autre tournure.

Racine avait dit, en élidant :

Accordez-*le à* mes vœux, accordez-*le à* mes crimes.

Il y substitua :

Ne le refusez pas à mes vœux, à mes crimes.

L'*e* muet des terminaisons en *aient* ne compte pas dans la mesure :

Il était sur son char; ses gardes affligés
Imit*aient* son silence autour de lui rangés.
RACINE.
[liens.
Mais quoiqu'ils n'*aient* pas mis mon cœur dans tes
TH. CORNEILLE.

Il faut en dire autant du subjonctif *soient*, qui ne fait qu'une syllabe :

Les présents des tyrans *soient* le prix de ta mort.
CORNEILLE.

Mais cette règle ne s'applique qu'aux imparfaits, aux plus-que-parfaits, aux conditionnels et au subjonctif, et non à l'indicatif présent; il ne faudrait pas dire : ils *avouent* en deux syllabes, ils *prient* en une syllabe; mais on peut dire : ils *avoueraient*, ils *prieraient*, en trois et deux syllabes, en supprimant l'*e* muet placé devant *r* : *avoûraient, prîraient*, au moyen de la synérèse.

Après avoir posé les règles actuelles de la prosodie française, en matière d'*élision*, nous allons dire un mot de l'usage qu'en ont fait nos anciens poëtes.

L'hiatus était fréquent dans les anciens poëtes; mais il devint plus rare au commencement du XVIe siècle. L'oreille fut alors consultée, et Marot évita toujours l'hiatus quand il lui paraissait trop rude. Voici quelques exemples d'hiatus, antérieurs et même postérieurs à Malherbe :

Fleuves et fleurs et bois *tu enchantais*. . . .
RONSARD.

Serez tenu pour *dieu et* non pas pour un prince.
DU BELLOY.

A Vanves j'arriv*ai*, *où*, suivant maint discours.
RÉGNIER.

Enfin Malherbe vint, nous dit Boileau, et il proscrivit par une loi générale la rencontre des voyelles, que Ronsard et son école s'interdisaient dans le cas seulement où elle offensait l'oreille.

« Tu éviteras, dit Ronsard, autant que la contrainte de ton vers le permettra, les rencontres de voyelles et de diphthongues qui ne se mangent point... »

Voltaire et Marmontel ont réclamé contre la règle trop rigoureuse de l'hiatus; mais nous renvoyons cet examen au mot lui-même.

Dans les anciennes poésies, les monosyllabes *je, ce, se, ne, que* ne souffraient pas l'*élision*; il est probable qu'alors l'*e* n'était pas muet et affectait la prononciation *o, ou, é* fermé.

En effet, pour le pronom *je*, on l'écrivait primitivement *jo* ou *jeo*, *ce* était *ço* et *ceo;* quant à *se, ne, que*, ils prenaient l'*é* fermé, comme en italien :

Ne vous *ne il* n'y passerez le pied.
ROLAND.

Ce est l'île de la déesse.
BRUT.

Dit Olivier : *Jo ai* paiens véus.
ROLAND.

Et *se il* tôt ne la rendoit.
BRUT.

S'il advient *que on* le requière.
ALAIN CHARTIER.

D'un autre côté, les anciens employaient un grand nombre d'*élisions* qui ne sont plus permises aujourd'hui; ils disaient : *m'amie, m'amour, s'amie, s'elle*, pour *ma amie, ma amour, sa amie, si elle.*

L'apostrophe, que nous avons indiquée comme signe d'*élision*, ne fut même connue et employée que fort tard. Ainsi l'on ne trouve point ce signe dans l'*Entretenement de vie* par Jean Gœvrot, médecin de François Ier; dans *Lancelot du Lac*, roman imprimé en 1520; ni dans la *Farce de maître Pathelin* (1538); on y lit *leau* pour *l'eau*, *lun* pour *l'un*, *lhostel* pour *l'hôtel*, *jai* pour *j'ai*, *tu mas donné* pour *tu m'as donné.*

D'un autre côté, nous mettons abusivement une apostrophe dans des expressions où aucune lettre n'est supprimée; c'est ainsi que nous écrivons : *grand'mère*, *grand'messe*, *grand'chose*, etc. On suppose à tort que l'adjectif *grand*, étant devant un substantif féminin, devait prendre un *e* muet, et que, si cet *e* n'y était pas, c'est que l'usage avait autorisé la suppression de cette voyelle, pour adoucir la prononciation. C'est là un faux raisonnement. Si l'on ne mettait pas un *e* muet dans ces locutions, c'est que, dans les adjectifs français dérivés d'adjectifs latins dont la terminaison était la même pour le masculin et le féminin, il n'y avait qu'une terminaison commune pour les deux genres; ainsi l'on disait la *grand'messe* comme on disait le *grand palais*. Peu à peu, cet usage tomba en désuétude, et, lorsqu'on y eut renoncé, on supposa une *élision* où il n'y en avait jamais eu.

On lit aussi dans les poëtes :

Tenez *mépée*, meilleur n'en a nul homme.
ROLAND.

Pour *ma épée* ou *mon épée*.

Je voudroie par *mâme* qu'elle fût décollée.
BERTHE.

Pour *ma âme*.

Vous serez pris tôt ou tard,
S'amour le veut bien entreprendre.
D'ORLÉANS.

Pour *si amour*.

Du palais *qu'a* mon désespoir.
FAUVEL.

Pour *qui a*.

On trouve même plus tard, mais seulement en style familier :

La curiosité qui vous presse est bien forte,
M'amie, à nous venir écouter de la sorte.
MOLIÈRE.

Caquet bon bec, *m'amie*, adieu! je n'ai que faire.
LA FONTAINE.

Pour *mon amie*.

Les anciens poëtes comptent souvent l'*e* muet final pour une syllabe :

Mari*e* qui voudroit votre nom retourner.
RONSARD.

Je ne te pri*e* pas de lire mes écrits.
DU BELLOY.

Ils croi*ent* que le vin, m'ayant gâté l'haleine.
THÉOPHILE.

Cela se fait même encore au XVIIe siècle :

Anselme, mon mignon, cri*e*-t-elle à toute heure.
MOLIÈRE.

On leur fait admirer les bai*es* qu'on leur donne.
CORNEILLE.

Verse-m'en donc et noy*e* de ta main. . . .
CHAULIEU.

Voltaire appelle ces fautes des demi-hiatus.

On a vu, au mot APOCOPE, et l'on verra, au mot SYNÉRÈSE, les licences ou les usages admis par les anciens poëtes en pareille matière. Nous renvoyons aussi aux mots APOSTROPHE et HIATUS.

ELISKA ou **ÉLISÉE GALIKO**, rabbin qui vivait au XVIe siècle. Il eut pour maître le rabbin espagnol Karo et fut mis à la tête de la synagogue de Safet, dans la Galilée. On lui doit des commentaires sur l'*Ecclésiaste* (Venise, 1578, in-4°); sur *Esther* (Venise, 1583, in-4°); sur le *Cantique des cantiques* (Venise, 1587, in-4°).

ELISSA et mieux **ELISA**, nom sous lequel les poëtes désignent quelquefois Didon, et qu'on trouve surtout dans Virgile (v. *Enéide*, livre IV).

ÉLISSÉEN, ÉENNE s. et adj. (é-li-sé-ain, é-è-ne). Antiq. Se dit quelquefois pour CARTHAGINOIS, à cause du nom d'Elissa que l'on donne à Didon, fondatrice de Carthage.

ÉLISSUS s. m. (é-li-suss — du gr. *elissô*, je roule). Entom. Section du genre circellion.

ÉLIT, ITE (é-li, i-te) ancien part. passé du v. Elire :

Si riche gemme en Orient *élite*.
RONSARD.

‖ V. ÉLU, UE.

ÉLITE s. f. (é-li-te — rad. *élire*). Action de faire un choix, de séparer ce qu'il y a de mieux : *Faire l'*ÉLITE *d'une bibliothèque.* ‖ Vieux en ce sens.

— Par ext. Ce qu'il y a de meilleur ou de plus distingué : *L'*ÉLITE *de la société parisienne. Le protestantisme français était l'*ÉLITE *de l'Europe sous tous les rapports.* (Mich. Chev.) *La gendarmerie est l'*ÉLITE *de l'*ÉLITE *des soldats français.* (E. Blaze.) *Une classe de la nation, parce qu'elle en est l'*ÉLITE, *n'a pas le droit d'opprimer la nation tout entière.* (T. Delord.)

Patrocle et quelques chefs qui marchent à sa suite
De mes Thessaliens vous amènent l'*élite*.
RACINE.

— *D'élite*, Très-distingué, de premier choix : *Un homme* D'ÉLITE. *Une femme* D'ÉLITE. *Une nature* D'ÉLITE. *Les natures* D'ÉLITE *se laissent guider par le sentiment de l'affection.* (Mme Monmarson.) *Bien voir n'est pas tant la conséquence d'une organisation* D'ÉLITE, *d'un esprit fin et supérieur, que de la pratique et de l'éducation.* (A. Maury.) *La race des faucons est une race* D'ÉLITE, *remarquable par sa bravoure, son intelligence et la puissance de son vol.* (Toussenel.) ‖ De prédilection :

[*Mercure;*
Sitôt qu'un mois commence, on m'apporte un
C'est mon plaisir *d'élite* et ma chère lecture.
BOURSAULT.

— Art milit. *Compagnies d'élite*, Compagnies de grenadiers et de voltigeurs dans un bataillon d'infanterie.

— s. m. Elève d'une école militaire qui a obtenu les épaulettes : *Un* ÉLITE.

— **Syn. Élite, fleur.** *Élite* se rapporte aux qualités les plus solides; *fleur* fait plutôt penser aux qualités brillantes, à ce qui flatte agréablement les yeux ou l'esprit. L'*élite* d'une armée, ce sont les meilleures troupes, celles qui peuvent assurer la victoire; la *fleur* de l'armée, ce sont les officiers ou les corps dont l'uniforme est le plus brillant. De plus, *élite* suppose toujours pluralité, tandis que *fleur* peut se dire d'une seule chose ou d'un seul individu : *Cet homme est la* FLEUR *de la galanterie. Pour faire de beau pain on prend la* FLEUR *de la farine.*

— **Antonymes.** Rebut, lie, écume, fond du panier, résidu.

ÉLITÉ, ÉE (é-li-té) part. passé du v. Éliter : *Des fruits* ÉLITÉS.

ÉLITER v. a. ou tr. (é-li-té — rad. *élite*). Pop. Avilir, déprécier, en parlant d'une marchandise dont on a retiré ce qu'il y avait de mieux : *Vous* ÉLITEZ *ma marchandise.*

ELIUS ou **ÆLIUS** (Lucius-Aurelius-Verus, plus tard), césar romain, mort en 137 de notre ère. Il était fils de Cejonius Commodus, d'une famille consulaire, et fut adopté par l'empereur Adrien vers 135. Il fut créé préteur, consul, gouverneur de la Pannonie, et montra beaucoup de sagesse dans son administration. Elius mourut avant son père adoptif. Adrien, qui l'aimait tendrement, les uns disent pour ses vertus, les autres pour son extrême beauté, lui fit faire des funérailles magnifiques, le fit ensevelir dans son propre tombeau, et ordonna qu'on lui dressât des statues et qu'on lui bâtît des temples. Elius était instruit et cultivait avec succès l'éloquence et la poésie; mais, comme il était de mœurs efféminées et d'une constitution naturellement délicate, il s'usa rapidement par l'abus des plaisirs.

ELIUS ou **ÆLIUS GALLUS**, jurisconsulte romain du Ier siècle avant notre ère. V. GALLUS (Ælius).

ELIWAGER, nom que l'on donne, dans la mythologie du Nord, aux fleuves qui, avant la création du monde, se précipitaient dans l'abîme du néant, le *Grinungagap*, et le remplissaient de couches de glace. Lorsque quelques étincelles parties de Muspelheim, le pays du feu, tombèrent sur ces glaçons, on les vit se fondre, et de ces gouttes vivifiées sortit le géant Ymer. V. les mots CRÉATION et COSMOGONIE.

ÉLIX (SAINT-), village et commune de France (Haute-Garonne), cant. du Fousseret, arrond. et à 26 kilom. de Muret; 765 hab. Canal de Saint-Martory. Château du XVIe siècle, flanqué d'énormes tours rondes et entouré de fossés. A l'intérieur de ce château, on remarque : la chambre du roi, ornée de belles peintures; la salle de billard, où se voient des tableaux attribués à Oudry, et la salle des Cerfs. Le parc a été dessiné par Le Nôtre.

ÉLIXATION s. f. (é-li-ksa-si-on — lat. *elixatio;* de *elixare*, faire cuire dans l'eau). Pharm. Action de faire bouillir une substance dans l'eau, pour charger cette eau des matières solubles de la substance. ‖ On dit plus souvent DÉCOCTION.

ÉLIXIR s. m. (é-li-ksir — du gr. *elkô*, j'extrais, ou de l'arabe *al eksir*, l'essence). Pharm. Médicament liquide formé d'une substance en dissolution dans l'alcool : ÉLIXIR *antiseptique*. ÉLIXIR *de Garus*. ÉLIXIR *de longue vie. Y a-t-il assez d'*ÉLIXIR *dans cette fiole pour sauver les gentilshommes que vos moines viennent d'entraîner dans ce tombeau?* (V. Hugo.)

N'as-tu point de remède à ce mal si pressant?
Quelque *élixir* heureux, quelque once d'émétique?
REGNARD.

‖ Extrait, teinture, quintessence, ce qu'il y a de plus pur dans une substance pharmaceutique.

— Fam. Ce qu'il y a de plus distingué ou de meilleur : *Comment donc, ma chère âme,* ÉLIXIR *de mon cœur, avez-vous entrepris la fin de ma vie?* (Mariv.) *L'esprit français a*

aonné et Marivaux sa fleur des pois et son ÉLIXIR. (P. de St-Victor.)

Le bel honneur au roi d'avoir à son service
Le pressis, l'*élixir* de toute la malice!
BOURSAULT.

‖ Doctrine, opinions : *Boive qui voudra l'*ÉLIXIR *du protestantisme, du philosophisme et de toute autre drogue en* isme. (J. de Maistre.)

— Pop. *Elixir de hussard*, Eau-de-vie de mauvaise qualité.

— **Encycl.** Pharm. Les *élixirs* sont des médicaments liquides officinaux qui forment une classe très-nombreuse. On les définit généralement des teintures alcooliques ou éthérées, plus ou moins complexes, plus ou moins chargées des principes contenus dans les drogues les plus diverses, et jouissant par contre de propriétés très-différentes. Cette définition est inexacte; nous verrons, en effet, que l'*élixir* parégorique de Dublin et un des *élixirs* d'Hoffmann ne sont faits ni avec l'éther ni avec l'alcool. Aussi le *Codex* a-t-il abandonné cette dénomination d'*elixir* pour celle de *teintures composées;* il est juste d'ajouter que cette dénomination appliquée aux *élixirs* n'est pas satisfaisante, à beaucoup près. Les *élixirs* sont encore fort usités aujourd'hui; mais ils jouissaient autrefois d'une très-grande vogue, et la plupart d'entre eux nous viennent des anciennes pharmacopées. Ces médicaments ayant des compositions extrêmement variées, il n'est guère possible d'indiquer de règle fixe pour leur préparation : celle qui s'appliquerait à l'un ne pourrait être suivie pour l'autre. On peut cependant dire, d'une manière générale, que leur mode de préparation se rapproche de celui des véritables *teintures composées* (v. TEINTURE).

Nous allons passer en revue les *élixirs* les plus connus, en indiquant les particularités de chacun d'eux; nous nous bornerons à mentionner ceux qui sont à peine usités.

Élixir acide de Vogler. Mélange à parties égales d'acide sulfurique et d'éther nitrique. Ses propriétés sont antispasmodiques.

Élixir alkermès ou **Alkermès liquide des Italiens.** Laisser digérer :

Cannelle . . . . 23 gr.
Macis 15
Girofle 4
Muscade 1

dans 3,800 gr. d'alcool à 33°. Après cinq jours, distiller et ajouter au produit 6 kilogr. de sucre, 2^{lit},50 d'eau distillée de roses et 3 litres d'eau. Colorer la liqueur avec une teinture aqueuse, de cochenille et filtrer. On y ajoute quelquefois de l'ambre. C'est une liqueur très-estimée dans certaines parties de l'Italie, à cause de ses propriétés stomachiques. Son nom provient de ce qu'anciennement on y faisait entrer du kermès animal.

Élixir amer de Dubois. Teinture faite avec :

Gentiane . . . . 50 gr.
Carbonate de potasse. 5
Alcool à 56 centièmes. 100

Employé comme antiscrofuleux à la dose de 10 à 20 gouttes dans un verre d'eau.

Élixir antiapoplectique des Jacobins de Rouen, Eau apoplectique, Eau des Jacobins, Alcoolé de cannelle et de santaux composé. Teinture faite avec :

Cannelle . . . . 60 gr.
Santal citrin. 60
Santal rouge. 30
Anis vert 40
Baies de genièvre. 60
Semences d'angélique. 25
Contrayerva. 25
Galanga 10
Impératoire 10
Réglisse 10
Bois d'aloès 10
Girofles 10
Macis. 10
Cochenille 5
Alcool à 85 centièmes. 3,840

Cadet ajoutait en plus des vipères pulvérisées. C'est un bon stomachique; on lui attribue la propriété de diminuer la congestion qui suit le repas et de faciliter la digestion. On a l'habitude de le vendre dans des rouleaux de verre vert, d'une forme carrée spéciale.

Élixir antiarthritique, Ratafia des Caraïbes, Teinture d'Emérigon. Faire macérer 1 gr. de racine de gaïac dans 45 gr. de tafia, et filtrer. Une cuillerée chaque matin contre la goutte.

Élixir antiasthmatique de Boerhaave. Teinture obtenue avec :

Aunée . . . . 8 gr.
Acore. 8
Iris 2
Anis 2
Réglisse 6
Camphre. . . . . 0^{gr},30
Racine d'asaret 1
Alcool 350

Élixir antiasthmatique d'Aubrée. Faire bouillir 2 gr. de racine de polygala dans 125 gr. d'eau; réduire le liquide à 60 gr.; passer. Ajouter :

Iodure de potassium . . . . . 15 gr.
Sirop d'opium 120
Eau-de-vie 60

et une quantité de teinture de cochenille suffisante pour colorer agréablement. Filtrer. A prendre par cuillerées.

Élixir antigoutteux de Villette, Élixir de salsepareille et de quinquina composé. Faire digérer pendant quinze jours :

Quinquina gris. . . . . 125 gr.
Coquelicot 60
Sassafras. 30

dans 5 litres de rhum. Passer et ajouter à la colature :

Racine de gaïac. . . . . 60 gr.

Laisser de nouveau macérer pendant quinze jours et ajouter enfin, après avoir filtré, un sirop fait avec :

Salsepareille. . . . . 125 gr.
Sucre. 1,250

De deux à six cuillerées par jour, contre la goutte.

Élixir antiodontalgique. Teinture faite avec :

Opium . . . . 0^{gr},25
Camphre. 4
Alcool 8

Ajouter 20 gouttes d'essence de girofles. En applications, pour calmer les douleurs de dents.

Élixir américain de Courcelles, Élixir antilaiteux, Alcoolat d'aunée composé. Prenez :

Racine d'aunée 640
Racine d'aristoloche 480
Racine de canne à sucre . . . 480
Racine de canne de Provence. 30
Racine d'asarum 10
Racine de palmiste 10
Feuilles d'avocatier. 160
Feuilles de millepertuis. . . . 320
Feuilles de sureau 80
Feuilles de croton-balsamum. 40
Feuilles de romarin 20
Feuilles de justicia 20
Fleurs d'oranger 40
Écorce de bois-de-fer. 60
Baies de genièvre. 30
Fleurs de tilleul. 20
Opium 25
Alcool rectifié. 2,000
Cendres provenant de la combustion des plantes qui servent à la préparation de l'*élixir*. 240

et une demi-calebasse. Faites infuser les quatre premières racines dans une quantité d'eau bouillante telle qu'après expression vous obteniez 2,400 gr. de liquide; ajoutez toutes les autres substances divisées, puis l'alcool. Faites macérer trois jours, et distillez toute la partie spiritueuse. Exprimez le résidu, brûlez-le, ajoutez les cendres à la liqueur extractive avec une quantité d'eau suffisante pour distiller à feu en autant d'eau aromatique que vous avez recueilli d'alcoolat. Mêlez les deux liquides, colorez avec 60 gr. de fleurs de coquelicot et 30 gr. de racine de garance, puis filtrez. — Cette préparation est, on le voit, assez compliquée; elle a joui comme antilaiteux d'une grande réputation; elle se vendait dans des petites fioles de verre blanc, d'une contenance de 100 gr. environ, d'une forme analogue à celle des bouteilles à vin. On l'administrait par cuillerées, deux ou trois chaque jour. Elle est beaucoup moins usitée maintenant.

Élixir antiscrofuleux, Teinture de gentiane ammoniacale. Faire macérer, pendant huit jours, 30 gr. de gentiane et 8 gr. de carbonate d'ammoniaque dans 1 kilogr. d'alcool à 56 centièmes. Passer et filtrer. De 2 à 5 gr. par jour.

Élixir amer antiscrofuleux de Peyrilhe, Teinture digestive, Teinture de gentiane alcaline du Codex. Cette préparation ne diffère de la précédente que par l'emploi de 12 gr. de carbonate de soude au lieu de 8 gr. de carbonate d'ammoniaque. Elle est assez fréquemment employée.

Élixir antipestilentiel de Spina. C'est l'*élixir de longue vie* dont il est parlé plus loin, dans lequel on double la dose de l'aloès.

Élixir antiscorbutique, Alcoolat antiscorbutique, Esprit de raifort composé. Prenez :

Raifort. . . . . 625 gr.
Écorces d'oranges 625
Muscades 150
Alcool 4,000
Eau. 1,000

Distillez pour retirer 4 kilogr. de produit. La formule de ce médicament est un peu différente dans les pharmacopées étrangères.

Élixir antiseptique de Chaussier, Teinture de quinquina et de cascarille. Faire digérer, pendant quelques jours, dans 500 gr. de vin d'Espagne et 500 gr. d'eau-de-vie :

Quinquina . . . . 60 gr.
Cascarille 35
Safran 2
Cannelle 12

Passer ensuite et ajouter 150 gr. de sucre et 6 gr. d'éther sulfurique. Cet *élixir* a rendu de grands services pendant les malheureuses années 1814 et 1515; on l'administrait dans les ambulances, où le typhus faisait, parmi les recrues surtout, des ravages épouvantables.

Élixir antivénérien, Gouttes des jésuites de Walker. Teinture faite avec :

Résine de gaïac. . . . . 220 gr.
Sassafras 155
Baume du Pérou. 15
Alcool 1,250

Remède patenté anglais, usité contre la goutte et la syphilis.

Élixir aromatique. Faire macérer durant quatre jours :

Acore . . . . 30 gr.
Galanga 30
Cannelle. 30
Menthe. 45
Gingembre. 7
Petit cardamome 7
Écorces de citron 40
Alcool 800

Filtrer.

Élixir balsamique tempérant d'Hoffmann. Teinture faite avec :

Écorces d'oranges amères. . 125 gr.
Extrait d'absinthe. 30
Extrait de chardon bénit. . . 30
Extrait de petite centaurée. . 30
Extrait de gentiane. 30
Carbonate de potasse. 4
Teintures d'écorces d'oranges 60
Vin d'Espagne. 1,000

De 4 à 8 gr. par jour comme fébrifuge, stomachique et anthelminthique.

Élixir carminatif de Dalby. Mélange de :

Teinture d'opium . . . . 18 gr.
Teinture d'assa-fœtida 10
Essence de carvi. 4
Essence de menthe 8
Magnésie calcinée 4
Teinture de castoréum 26
Esprit-de-vin 30
Sirop simple. 125

Remède patenté anglais, fort en vogue depuis longtemps; il se débite par petits flacons de 30 à 40 gr. On en prend une cuillerée à café dans de l'eau sucrée contre les douleurs intestinales, les vents, les convulsions, etc.

Élixir camphré d'Hartmann. N'est que de l'alcool camphré coloré par un peu de safran.

Élixir au citrolactate de fer, Élixir du docteur Thermes. Dissolution de 3 gr. de citrate de fer ammoniacal et 1 gr. de lactate de fer dans 300 gr. d'*élixir de Garus.* Contre la chlorose et l'anémie.

Élixir calmant de Lebas. Médicament vétérinaire composé de :

Aloès. . . . . 20 gr.
Gentiane. 20
Rhubarbe indigène 20
Écorces d'oranges. 20
Safran 10
Thériaque 30
Extrait de pavots. 30
Éther. 60
Eau-de-vie. 640

Faire macérer plusieurs jours; filtrer, conserver dans des flacons exactement bouchés. Facilite le délivre des vaches. Très-employé aussi contre les coliques et les indigestions : la dose est de 100 à 125 gr. pour un bœuf ou un cheval; on l'administre dans 1 litre d'eau ou de vin.

Élixirs dentifrices. On a donné de très-nombreuses formules d'*élixirs* dentifrices. Celui de Désirabode est composé de :

Eau-de-vie de gaïac. . . . . 187 gr.
Eau-de-vie camphrée. 4
Essence de menthe . . . . . . 6 gouttes
Essence de cochléaria. 6
Essence de romarin 6

Celui de Lefoulon est assez différent; c'est une teinture faite avec :

Raifort. . . . . 25 gr.
Cochléaria. 25
Menthe. 25
Gaïac 25
Quinquina 25
Pyrèthre 25
Acore 20
Ratanhia. 20
Alcool à 80 centièmes. 1,000

Mais la plupart des *élixirs* dentifrices ne sont que des modifications de la préparation célèbre sous le nom d'*Eau de Botot.* On les emploie pour les soins de la bouche en les étendant d'eau.

Élixir de drogues amères des Indiens, Drogue amère, Teinture française. Faire macérer :

Aloès. . . . . 750 gr.
Myrrhe. 500
Encens. 250
Safran 60
Mastic 30

dans 14 kilogr. d'alcool à 56 centièmes. Après six mois, distiller les deux tiers de l'alcool employé et sucrer. Liqueur dont on use après le repas.

Élixir fébrifuge. Teinture faite avec :

Quinquina . . . . 45 gr.
Gentiane. 30
Cascarille 15
Serpentaire de Virginie. . . . 11
Chardon bénit. 11
Petite centaurée 11
Menyanthe 11
Absinthe marine 11
Chlorure de fer ammoniacal. 23

Écorce de Winter. . . . . . . 15 gr.
Eau-de-vie. 750

(Pharmacopée de Brunswick.)

Élixir fébrifuge d'Huxam, Teinture fébrifuge ou **Alexipharmaque et Antiseptique d'Huxam, Teinture** ou **Essence de quinquina composée, Alcoolé de quinquina et de serpentaire composé.** Faire macérer pendant quinze jours :

Quinquina rouge . . . . 60 gr
Écorces d'oranges amères . . 45
Serpentaire de Virginie. . . . 12
Safran 4
Cochenille . . . . 2^{gr},5

dans 1,000 gr. d'alcool à 86 centièmes. Dose : de 8 à 30 gr.

Élixir fétide de Fulde. Teinture préparée avec :

Alcool . . . . 150 gr.
Castoréum 20
Assa-fœtida 10
Opium 5
Esprit volatil de corne de bœuf. 5

C'est un antispasmodique et un antihystérique puissant : on en administre 4 gr. dans un véhicule convenable.

Élixir de Garus. Le Codex lui donne la formule suivante. Prenez :

Aloès sucotrin . . . . 5 gr
Safran 5
Myrrhe. 2
Cannelle 20
Girofles. 5
Muscade 2
Alcool à 80 centièmes. 5,000

Laissez macérer pendant quatre jours, filtrez, ajoutez 1 litre d'eau et distillez pour retirer toute la partie spiritueuse qui constitue l'alcoolat de Garus. Faites macérer quarante-huit heures 1 gr. de vanille et 50 centièmes de safran dans 1 litre de cet alcoolat; d'autre part, faites infuser 20 gr. de capillaire dans 500 gr. d'eau bouillante et passez avec expression. Ajoutez à l'infusé 1 kilogr. de sucre; faites un sirop et mélangez avec le macéré alcoolique et 200 gr. d'eau distillée de fleurs d'oranger. Filtrer. En supprimant l'aloès, la liqueur est plus agréable. Elle gagne encore si on supprime aussi le girofle et si l'on augmente la quantité de sirop de capillaire. On peut faire extemporanément une liqueur qui rappelle l'*élixir* de Garus en mélangeant :

Teinture de safran. . . . . . 10 gr.
Teinture de cannelle 10
Teinture de girofle 10
Teinture de muscade 10
Eau de fleurs d'oranger. . . . 100
Alcool à 85 centièmes. 400
Sirop de capillaire 550

Il est bon de faire macérer préalablement 1 gr. de safran dans l'eau de fleurs d'oranger.

L'*élixir* de Garus est un stomachique fort agréable; aussi est-il beaucoup plus usité comme liqueur de table que comme médicament.

Élixir de longue vie, Élixir suédois, Alcoolé d'aloès et de thériaque composé, Teinture d'aloès composée du Codex. Faites macérer pendant dix jours :

Aloès . . . . 40 gr.
Gentiane 5
Rhubarbe 5
Zédoaire. 5
Safran. 5
Agaric. 5
Thériaque. 5

dans 2 kilogr. d'alcool à 60 centièmes. Passez avec expression et filtrez (*Codex*). On a apporté à cette formule de nombreuses modifications. L'*Elixir amer de Spielmann*, l'*Elixir polychreste de Lentilius*, les *Gouttes d'Iéna*, l'*Élixir Spina* ou *antipestilentiel* n'en sont que des variantes. L'*élixir* de longue vie est un purgatif excitant très-célèbre dans la médecine populaire; on le prend à la dose de 8 à 30 gr., le matin à jeun ou bien avant le repas.

Élixir odontalgique de Ricci ou **de Desforges.** Teinture obtenue avec :

Quinquina . . . . 90 gr.
Gaïac. 150
Pyrèthre. 90
Girofle 20
Écorces d'oranges 8
Safran 2
Benjoin. 8
Alcool à 80 centièmes. 2,000

Usité comme dentifrice.

Élixir parégorique, Teinture d'opium anisée, Teinture d'opium camphrée du Codex, Teinture d'opium ammoniacale. La formule de cet *élixir* fort répandu varie dans les diverses pharmacopées. Le nouveau Codex français a adopté celle qui suit :

Extrait d'opium. . . . . 3 gr.
Acide benzoïque. 3
Essence d'anis. 3
Camphre. 2
Alcool à 60 centièmes. 650

Après huit jours de macération, filtrez. Employé contre l'hystérie et les maladies convulsives. On en administre de 2 à 8 gr. dans une potion. On l'emploie aussi en frictions dans la migraine. C'est la préparation opiacée la plus usitée en Angleterre : 10 gr.

renferment 0gr,05 d'extrait d'opium. La pharmacopée d'Edimbourg y fait entrer une assez forte proportion d'ammoniaque liquide; c'est de là qu'est venue la dernière dénomination que nous avons citée.

Élixir pectoral, Alcoolé de scille et de benjoin. Teinture faite avec :

Scille	100 gr.
Aunée	100
Iris	100
Benjoin	8
Réglisse	5
Anis	5
Myrrhe	5
Gomme ammoniaque	2gr,5
Safran	1
Alcool à 56 centièmes	680

Pectoral et stomachique.

Élixir de pepsine. Cet *élixir*, connu depuis quelques années seulement, jouit, comme digestif, d'une grande réputation. M. Mialhe le fait avec :

Pepsine amylacée	6 gr.
Eau distillée	24
Vin de Lunel	54
Sucre	30
Eau-de-vie	12

M. Corvisart avait donné auparavant une formule un peu différente, qui fournit un *élixir* moins agréable. Une cuillerée à bouche, prise immédiatement après le repas, introduit dans l'estomac 1 gr. de pepsine, c'est-à-dire la quantité nécessaire à la digestion.

Élixir de propriété, Teinture d'aloès et de myrrhe safranée. S'obtient en mélangeant 3 parties de teinture d'aloès avec 4 parties de teinture de myrrhe et 3 parties de teinture de safran. Cette formule, modifiée de diverses manières, mais jamais bien profondément, donne les différents médicaments connus autrefois sous les noms suivants : *Elixir de propriété acide de Boerhaave, Elixir de propriété de Paracelse, Elixir de propriété alcalin, Elixir de propriété antiscorbutique, Elixir de propriété aromatique*, etc. Tous sont aujourd'hui à peu près inusités.

Élixir purgatif de Leroy ou **de Lignoret, Médecine Leroy, Remède Leroy, Purgatif Leroy.** Peu de médicaments purgatifs ont atteint la célébrité à laquelle est arrivé cet *élixir* : il s'est débité par quantités énormes dans la première moitié de ce siècle; mais depuis quelques années la mode, qui n'est pas sans une grande influence sur ces sortes de choses, et sans doute aussi l'abus qu'on en avait fait précédemment, l'ont fait un peu délaisser. On en fabrique quatre sortes différentes, dénommées no 1, no 2, no 3 et no 4, l'énergie allant en croissant. Le no 2 est le plus employé; voici comment on le prépare : On fait infuser, dans 6 kilogr. d'eau-de-vie, pendant douze heures, à une douce chaleur :

Scammonée	64 gr.
Turbith végétal	32
Jalap	250

On passe ensuite et on ajoute au liquide un sirop fait avec 1,250 gr. de cassonade et l'infusion de 250 gr. de séné dans 1 litre d'eau. On en prend de une à quatre cuillerées par jour. Les autres numéros sont composés des mêmes drogues; les quantités seules varient.

Élixir de quinquina et de safran. Liqueur dorée. Faire digérer dans 5 litres d'eau-de-vie vieille et 2 litres de vin de Malaga, pendant quatre jours :

Quinquina rouge	15 gr.
Cannelle	15
Ecorce d'oranges amères	15
Safran	8

Passez ensuite et édulcorez avec 1,250 gr. de sucre. Cet *élixir* stomachique est fort ancien; il tire l'un de ses noms de ce que, dans la formule que l'on en donnait autrefois, il était prescrit de plonger trente fois dans la liqueur sucrée une pièce d'or rougie au feu. Cette opération originale pouvait n'être pas indifférente, ainsi qu'on pourrait le croire : elle caramélisait une petite quantité de sucre et modifiait ainsi quelque peu le goût du produit.

Élixir de Stoughton, Teinture d'absinthe composée du Codex, Élixir stomachique, Alcoolé de gentiane et d'absinthe. Prenez :

Aloès	5 gr.
Cascarille	5
Rhubarbe	15
Gentiane	25
Germandrée	25
Absinthe	25
Ecorces d'oranges amères	25
Alcool à 60 centièmes	1,000

Après dix jours de macération, exprimez et filtrez (*Codex*). On en prend de 2 à 15 gr. comme stomachique.

Élixir sudorifique. Sirop obtenu avec :

Ipécacuanha	15 gr.
Tolu	15
Acide benzoïque	8
Opium purifié	8
Safran	8
Essence d'anis	4
Camphre	2gr,5
Alcool	1,000

Le nom en indique l'usage, qui est d'ailleurs peu répandu.

Élixir tonique de Gendrin. Ce médicament, assez usité depuis quelques années, s'obtient en exprimant, après quelques jours de contact, le mélange suivant :

Extrait de cascarille	5 gr.
Extrait de gentiane	5
Extrait d'absinthe	5
Extrait de myrrhe	5
Fleurs sèches de camomille	6
Ecorces d'oranges amères	10
Sous-carbonate de potasse	15
Eau distillée de menthe	250

On en prend une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau avant chaque repas.

Élixir tonique antiglaireux de Guillié. Remède dont la formule a été tenue secrète pendant fort longtemps. Les propriétaires de cet *élixir* ont déclaré depuis qu'il n'est autre chose que de l'*eau-de-vie allemande* ou *teinture de jalap composée*, édulcorée avec une certaine quantité de sirop de sucre.

Élixir végétal de la Grande-Chartreuse. Les moines de la Grande-Chartreuse de Grenoble vendent, dans des petites fioles vertes, enfermées dans des étuis de bois tourné, un *élixir* qui jouit, dans le sud-est de la France, de la réputation d'être une véritable panacée; ils en tiennent la formule secrète. Cependant on le reproduit exactement en opérant de la manière suivante. On fait macérer, dans 10 kilogr. d'alcool préalablement distillé sur des plantes aromatiques fraîches, pendant huit jours :

Mélisse fraîche	640 gr.
Hysope fraîche	640
Angélique fraîche	320
Cannelle	160
Safran	40
Macis	40

On exprime ensuite, on sucre et on filtre. La célèbre *liqueur de la Grande-Chartreuse* est fabriquée, dit-on, avec les résidus de la préparation de l'*élixir*.

Élixir viscéral d'Hoffmann, Vin amer alcoolisé, Élixir d'orange composé. Prenez :

Ecorces d'oranges amères	60 gr.
Cannelle	20
Carbonate de potasse	10
Vin d'Espagne	480

Faites macérer pendant huit jours, passez et ajoutez :

Extrait de cascarille	10 gr.
Extrait de ményanthe	10
Extrait de gentiane	10
Extrait d'absinthe	10

Filtrez après deux jours de repos (*Codex*). De 4 gr. à 8 gr. par jour dans un liquide approprié, comme stomachique, anthelminthique et fébrifuge.

Élixir vitriolique de Mynsicht, Alcoolé sulfurique aromatique, Élixir acide aromatique, Teinture aromatique sulfurique du Codex. Prenez :

Acore	30 gr.
Galanga	30
Camomille	15
Sauge	15
Absinthe	15
Menthe crépue	15
Girofle	12
Cannelle	12
Cubèbe	12
Muscades	15
Gingembre	15
Bois d'aloès	4
Ecorce de citron	4
Sucre	90
Alcool à 80 centièmes	1,000
Acide sulfurique	125

Laissez macérer les plantes pendant deux jours dans une partie de l'alcool, ajoutez l'acide, laissez macérer de nouveau pendant deux jours, ajoutez le reste de l'alcool, laissez encore macérer quatre jours, passez, exprimez et filtrez (*Codex*). Préparation autrefois connue comme stomachique et hémostatique. On en administre une quarantaine de gouttes dans un peu d'eau.

Élixir de Whytt, Teinture tonique, stomachique ou **roborante de Whytt, Élixir amer fébrifuge de Whytt, Teinture de quinquina amère de Whytt, Alcoolé de quinquina et de gentiane composé.** Faire une teinture avec :

Quinquina jaune	30 gr.
Gentiane	12
Ecorces d'oranges	12
Alcool à 56 centièmes	375

Élixir de Woronejé, Élixir ou **Gouttes anticholériques russes.** Prenez :

Nitre	4gr,75
Sel ammoniac	^
Poivre	4gr,75
Alcool	3,500
Eau royale	2
Vinaigre	750
Naphte	2
Huile d'olive	15
Alcoolat de menthe	250

Faites digérer pendant quatre heures et filtrez. Ce médicament est usité en Russie en cas de choléra asiatique; on en administre deux petites cuillerées plusieurs fois par heure.

Élixir de longue vie (L'), roman par H. de Balzac. V. ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

Élixir d'amour (L'), *Elisire d'amore*, opéra-bouffe italien en deux actes, musique de Donizetti, représenté en Italie en 1829, et à Paris, au Théâtre-Italien, le 17 janvier 1839. Le sujet de cet ouvrage a été souvent traité. Scribe et Auber l'ont approprié à la scène de l'Opéra sous le nom du *Philtre*, représenté en 1831. La partition de l'*Elisire d'amore* est une des plus agréables que le compositeur de Bergame ait écrite dans le genre bouffe. Elle abonde en motifs charmants, en mélodies gracieuses. Au premier acte, le duo pour ténor et basse, entre le jeune villageois Nemorino et le docteur Dulcamara, est un petit chef-d'œuvre de verve, dont l'accompagnement est aussi intéressant que la partie chantée. Les morceaux les plus saillants du second acte sont : le chœur : *Cantiamo, facciam brindisi*; la barcarolle à deux voix : *Io son ricco e tu sei bella;* le quartetto : *Dell' elisir mirabile;* le duo entre Adina et Dulcamara, *Quanto amore*, et enfin la romance fraîche et suave de Nemorino : *Una furtiva lagrima*, qui est une des inspirations les plus distinguées de Donizetti. Nous la donnons ici avec les paroles françaises :

Larghetto.

Ton vi-sage é-tait at- tristé,
O ma dou- ce beau- té!
Sous ta pau-piè - re ro se, U -
- ne lar- me é- clo se,
A-vait voi - lé ces yeux
Qui ré - flé- chis- sent des cieux
Le chas - te a- zur,
et l'éclat ra- di- eux.
O cher trésor, ô mon bonheur,
Je sen-tais de ton cœur
Les bat- tements ra - pi des; J'en-
tendais de tes sou - pirs Chan-
- ter les murmures ti- mi - des! Et
j'évoquais nos charmants souvenirs!
Dieu bé-nis- se ce jour Où tu dé -
- voi- las ton a - mour! Que
Dieu bénis-se cet heu- reux jour, Où tu dé -
-voilas tes trésors d'a -
- mour!

ÉLIXO s. m. (e-li-kso). Alchim. Nom du soleil et du mercure.

ÉLIZABETH. V. ÉLISABETH, comme on écrit plus ordinairement.

ÉLIZER v. a. ou tr. (é-li-zé). Syn. de LIZER.

ELIZONDO, bourg d'Espagne, prov. de Navarre, district et à 45 kilom. N. de Pampelune, ch.-l. de la vallée de Baztan, sur la Bidassoa; 1,500 hab. Elizondo est partagé par le Baztan en deux quartiers. La place principale est bordée d'un côté par l'église, construite en pierres rouges, sans ouvertures, et surmontée d'une tour carrée terminée en coupole. Le maître-autel est orné de la statue équestre de *Saint Jacques le Majeur* qui tient l'épée à la main et foule aux pieds de son cheval deux Arabes terrassés. Au fond de la place s'élève un vieil édifice nommé le *Palacio de los Gobernadores* (palais des gouverneurs). L'hôtel de ville est un grand bâtiment carré du XVIIe siècle, surchargé de médaillons de bois. En 1835, Elizondo fut assiégé deux fois par les carlistes.

ELJAS, ville d'Espagne (Estramadure), prov. et à 92 kilom. N.-N.-O. de Caures, sur les bords du Leon; 3,200 hab. Rues étroites, escarpées et inégales; fabriques de toiles, commerce d'huile d'olive, de farine, de savons, de toiles, de lin, de vins, de marrons, etc.

ELJEN, vivat hongrois. C'était le cri des premiers Madgyars, acclamant leur chef Arpad, fils d'Almos, qui venait de les conduire aux frontières de la Hongrie. *Eljen* est aussi le cri du peuple aux jours de fête nationale. Il a retenti également sur les champs de bataille de 1848-1849, quand les soldats hongrois disputaient leur patrie aux Croates et aux Autrichiens. *Eljen a Kiraly* (vive le roi!). On acclame ainsi chaque roi après la cérémonie du sacre et du couronnement dans l'église cathédrale de Bude-Pesth. La dernière fois que ce cri s'est fait entendre, c'est le 8 juin 1867, en l'honneur de François-Joseph, empereur d'Autriche, couronné roi de Hongrie en vertu de la pragmatique sanction de 1688 (diète de Presbourg), qui déclare la couronne de saint Etienne héréditaire dans la famille des Habsbourg.

EL-KAB, village de l'Egypte moderne, dans la haute Egypte, à 29 kilom. S.-E. d'Esnéh, sur la rive droite du Nil et l'emplacement de l'antique *Elethya*. Cette localité est une des plus intéressantes de la haute Egypte; en quittant le Nil un peu au-dessous de ce village, on a devant les yeux les traces d'une enceinte immense : « Ce sont, dit M. Adolphe Joanne, les restes des anciens remparts de la ville, qui étaient très-épais et construits en briques creuses. De nombreux monticules, formés par des amas de décombres pulvérisés, couvrent l'emplacement considérable où s'élevaient les habitations privées. Parmi ces buttes artificielles, on ne trouve aucun vestige de monuments publics. C'est dans une seconde enceinte, au sud de la première et l'enveloppant en partie, qu'étaient situés les édifices d'un caractère monumental; mais ils sont pour la plupart détruits jusqu'au ras du sol. Quelques restes de temples ont seuls échappé à cette ruine complète. »

ELKAÏTE s. m. (èl-ka-i-te) Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne judaïsante.

ELKANA, rabbin qui vivait au IIe siècle de notre ère. Il a écrit, ou du moins on lui attribue un livre cabalistique fort remarquable, intitulé *Peliah, livre des choses admirables*, rempli de visions singulières et de commentaires étranges sur le premier chapitre de la *Genèse*.

ELKE s. m. (èl-ke). Mamm. Syn. d'ÉLAN

EL-KEF, autrefois *Sicca Venerea*, ville de l'Afrique septentrionale, régence de Tunis, près de la Medjerdah, à 127 kilom. S.-O. de Tunis; 7,000 hab. Ruines et inscriptions.

ELKEID s. m. (èl-kèd). Astron. Nom de l'étoile de la Grande-Ourse désignée dans les catalogues par la lettre η.

ELKERKÉDON s. m. (èl-kèr-ké-don). Mamm. Nom persan du rhinocéros.

ELKÉSAÏTE s. m. (èl-ké-za-i-te). Hist. relig. Nom donné aux chrétiens judaïsants. ‖ On dit aussi ELKSAÏTE.

— **Encycl.** Le christianisme fut d'abord annoncé aux Juifs, et c'est parmi ceux-ci qu'il compta ses premiers sectateurs. D'après les *Actes des Apôtres*, les premiers chrétiens se rendaient régulièrement au temple et assistaient au culte de la synagogue. Pour eux, pour quelques-uns des apôtres même, le christianisme n'était que l'accomplissement de la Loi, l'épanouissement du judaïsme. Ce sont les partisans de cette opinion qu'on appelle les judéo-chrétiens. Ils furent assez nombreux dans le Ier siècle; mais, à mesure que les

païens entrèrent dans l'Eglise, ils absorbèrent l'élément juif et étouffèrent les idées dont il était le représentant. Quand les Ebionites et les Nazaréens eurent à peu près disparu, même de la Palestine, il n'y eut d'autres sectes juives nouvelles que les *elkésaïtes*, les hypsistariens et les cœlicoles. Les *elkésaïtes* étaient des adorateurs du Dieu fort. A leurs yeux, Jésus n'était qu'un homme, l'envoyé de l'Eternel, le prophète suprême, mais enfin un homme qu'on ne pouvait faire égal à Dieu. Ils soutenaient que la loi mosaïque n'avait point été abolie par le Christ, qu'il fallait donc se soumettre à ses prescriptions. Leur respect à cet égard était porté si loin, que quelques historiens se sont demandé s'il ne fallait pas voir dans les adhérents de cette secte des prosélytes de la porte imparfaitement convertis au christianisme et retenant quelques-uns des rites de la synagogue. Quoi qu'il en soit, le temps était passé où le judéo-christianisme pouvait exercer quelque influence sur les destinées de l'Eglise. Ses partisans n'étaient plus en nombre, et leurs efforts se perdent au milieu de tous les adversaires du dogme de la Trinité. Leur esprit positif, pratique, terre à terre plus d'une fois, ne pouvait convenir à cette époque avide de merveilleux et toujours prête à suivre les imaginations aventureuses. Ils ne firent pas de conquêtes dans l'Eglise; car, après le commencement du v^e siècle, il n'est plus fait mention d'eux. Le même silence se produit autour des hypsistariens, adorateurs du Très-Haut, et des cœlicoles, adorateurs du ciel. Le rôle du judéo-christianisme est désormais fini.

EL-KHARGÈH, nom d'une oasis et d'une ville de la haute Egypte. V. KHARGÈH.

ELKHART, ville d'Amérique, Etat d'Indiana, au confluent du Saint-Joseph et de l'Elkhart, à 234 kilom. d'Indianopolis; 2,600 hab. Cette ville semble appelée à un accroissement considérable, car elle est le principal entrepôt pour l'exportation des produits de cette région, à cause de sa position sur les chemins de fer du Michigan, de l'Indiana septentrional et de l'Indiana méridional; elle communique en outre par eau avec le lac Michigan. Elle donne son nom à un comté qui a pour chef-lieu Goshen, et compte une population de 15,000 hab., répartie sur une superficie de 1,016 kilom. carr.

ELKHART, rivière des Etats-Unis, prend sa source dans l'Etat d'Indiana et débouche dans le lac Saint-Joseph, Etat de Michigan, après un cours d'environ 160 kil.

ELKINGTON (George-Richard), inventeur anglais, né à Birmingham en 1801, mort dans sa propriété de Pool-Park, comté de Denbigh, en 1865. C'est lui qui a fait breveter et introduire dans le commerce (1840) les procédés d'argenture et de dorure par l'électricité. Dans le principe, M. Elkington employait une vingtaine d'ouvriers, et la maison qu'il a fondée en occupe actuellement plus d'un millier, tant ont été rapides le développement de ses procédés et leur application à une foule d'usages différents. Birmingham, déjà célèbre par ses manufactures, a acquis, grâce à M. Elkington, une branche nouvelle d'industrie, qui, dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne seulement, donne, directement ou indirectement, de l'ouvrage à plus de dix mille ouvriers. L'activité et le goût épuré d'Elkington ont promptement donné à ses produits la place éminente qu'ils occupent dans les œuvres industrielles de notre époque, et toutes les expositions dans lesquelles il a figuré depuis 1840 ont été pour lui l'occasion d'autant de triomphes parfaitement mérités; les plus hautes récompenses lui ont été décernées.

Quoique toujours désireux d'encourager le talent indigène dans toutes les branches de son art, il fut obligé de reconnaître que, sous le rapport du dessin et du modelage, ses compatriotes avaient beaucoup à apprendre des Français; aussi employait-il simultanément dans les ateliers affectés à ces deux genres de travaux des Français et des Anglais, dans l'espérance d'inculquer à ces derniers le sentiment artistique qui leur fait généralement défaut. Comme on savait qu'il accueillait avec empressement tous les perfectionnements mécaniques qui pouvaient se produire, les inventeurs de nouveaux procédés de fabrication venaient lui offrir spontanément leurs brevets, et l'on peut dire que la grande usine de Birmingham est, à ce point de vue, aussi complète que cela est possible dans l'état actuel de la science. M. Elkington exploitait, en même temps, et sur une grande échelle, des fonderies de cuivre et des mines de charbon dans le pays de Galles. Chez M. Elkington, les vertus de l'homme privé égalaient les connaissances et l'habileté de l'industriel; sa bienveillance, son équité, sa générosité sans ostentation lui avaient acquis l'estime de tous ses concitoyens, et sa mort a été universellement regrettée.

EL-KOS, fleuve du Maroc, qui a sa source dans l'intérieur de cette contrée, au pied d'une chaîne de hautes montagnes, coule ensuite à l'ouest près de la frontière occidentale et se jette dans l'océan Atlantique, près de la ville d'El-Arasch, après un cours total de 64 kilom. Il arrose une fertile vallée et ses rives sont couvertes de champs bien cultivés et de vergers abondants en fruits de toute espèce.

ELKOSCH, ville de la Palestine, patrie du prophète Nahum, probablement la même que *Elkesei*, située en Galilée sur la rive orientale du Jourdain; 4,000 hab. Quelques auteurs, avec moins de vraisemblance, ont voulu identifier cet endroit avec *Alkousch* d'Assyrie, placée à environ 2 milles de Mossoul, sur le Tigre. Les Orientaux, partageant la première opinion, montrent encore dans ce petit village le prétendu tombeau de Nahum. La ville moderne est bâtie sur une colline peu élevée, à 48 kilom. N. de Mossoul, et est entourée de murs très-solides; les maisons, situées sur la pente de la colline, s'étagent les unes au-dessus des autres, et n'ont pas de rez-de-chaussée; une arcade en tient lieu et fait de chaque maison une sorte de forteresse isolée. Les habitants sont tous catholiques, mais ne parlent que l'arabe. Ils portent le même costume que les Curdes; leurs femmes n'ont pas de voiles, et laissent pendre leurs cheveux en tresses, tandis qu'elles entourent le sommet de leur tête d'une guirlande de pièces de cuivre, la plupart du temps de vieilles monnaies européennes.

ELK-RIVER, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans la Pensylvanie, formée par la réunion de deux cours d'eau qui descendent du versant oriental des monts Alleghany, entrent dans l'Etat de Maryland, et se réunissent à Elkton, pour aller se jeter dans la baie Chesapeake, après un cours de 55 kilom.; navigable depuis son embouchure jusqu'à Elkton.

ELKTON, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Maryland, à 16 kilom. N. de Charlestown, sur l'Elk; 2,500 hab. Cour de justice; banques; manufactures de drap; port de commerce.

ELKYSMOLOGIE s. f. (èl-ki-smo-lo-jî — du gr. *elkusmos*, traction violente; *logos*, discours). Physiq. Exposé des notions qui se rapportent aux tremblements de terre.

— **Encycl.** L'art de prévoir les tremblements de terre, les orages, les inondations, les disettes, etc., paraît, dit l'auteur de l'*Histoire des sciences occultes*, avoir été chez les anciens le partage de la classe savante ou sacerdotale. Les études sur la physique et l'histoire naturelle, que cette classe poursuivait incessamment et dans lesquelles elle lançait ses adeptes les plus intelligents, ne permettent aucun doute à cet égard; l'histoire des brahmes, des mages, des prophètes, des devins et des philosophes est semée de ces sortes de pronostics, qui se réalisaient dans la majorité des cas. Ainsi Phérécide, premier maître de Pythagore, après avoir examiné attentivement l'eau d'un puits et l'avoir goûtée, dit aux Samiens que la journée ne se passerait pas sans qu'ils éprouvassent un *cysme* ou tremblement de terre. En effet, le soir même, plusieurs secousses se firent sentir, et, sur plusieurs points de l'île, la terre s'entr'ouvrit, laissant échapper des vapeurs sulfureuses. La dégustation de l'eau trouble et chaude d'un puits qui était ordinairement froide et limpide suffit au philosophe pour prévoir la secousse qu'on ressentit.

L'*elkysmologie* peut être considérée comme la science mère de la météorologie. A Lacédémone, le philosophe Anaximandre prédit un tremblement de terre qui occasionna la chute d'une quantité de rochers du mont Taygète; cette prédiction était, rapporte M. Debay, basée sur un bruit sourd et formidable qui précède toujours de quelques heures les violentes secousses et l'éruption d'un cratère.

Moïse, Zoroastre et les principaux chefs de la classe sacerdotale de l'antiquité se servirent de l'*elkysmologie* pour donner aux peuples une haute idée de leur connaissance des choses extraordinaires. Thalès, Pythagore, Démocrite s'en occupèrent aussi, mais en ne présentant leur savoir que comme le résultat de l'étude des phénomènes terrestres, et non comme une science surnaturelle. Les devins, les augures, les aruspices avaient également appris à pronostiquer d'après l'état du ciel. Empédocle enseignait le moyen d'enchaîner les vents, d'exciter ou d'apaiser les tempêtes, et de prévoir les tremblements de terre; ce qui ne l'empêcha pas, en voulant examiner de trop près les causes volcaniques, de perdre la vie par suite d'une éruption qu'il n'avait pas su prévoir.

Si des peuples anciens nous passons aux modernes, nous voyons l'*elkysmologie* en honneur dans les derniers siècles; il fut constaté à Bologne, en 1695, que l'eau des puits et des fontaines se troubla et devint tiède aux approches du tremblement de terre qui eut lieu cette année-là, et le même phénomène fut observé en Sicile, en 1818, la veille de la terrible éruption de l'Etna.

Des phénomènes du même genre observés par des savants ont donné l'occasion de préciser le jour et même l'heure de plusieurs tremblements de terre, et celui qui ravagea la Calabre citérieure fut annoncé par M. Cadet de Metz quinze jours avant qu'il n'eût lieu; enfin, en 1828, un savant français prédit également et avec exactitude, une quinzaine de jours d'avance, l'affreux tremblement de terre qui bouleversa Lima et porta ses ravages jusqu'à la Martinique. L'art de prévoir les changements atmosphériques et les commotions terrestres a de nos jours de nombreux adeptes. Cet art n'a fait que changer de nom.

ELKYSMOMÈTRE s. m. (èl-ki-smo-mè-tre — du gr. *elkusmos*, traction; *metron*, mesure). Physiq. Dynamomètre particulièrement propre à mesurer les forces de traction.

ELKYSMOMÉTRIE s. f. (èl-ki-smo-mé-trî — du gr. *elkusmos*, traction; *metron*, mesure). Physiq. Art de mesurer les forces de traction.

ELL s. m. (mot angl. signif. *aune*). Métrol. Mesure de longueur usitée en Angleterre, principalement pour les étoffes.

ELLA (John), né en Angleterre en 1798. Il a fondé la société de musique instrumentale connue à Londres sous le nom de *The musical Union*. Après quelques études musicales élémentaires, il vint à Paris vers 1826, et prit des leçons de contre-point sous la direction de M. Fétis. Pendant vingt-cinq ans, à partir de son retour à Londres, Ella fit partie, comme violoniste, de l'orchestre de l'Opéra et de la Société philharmonique; mais il abandonna ces fonctions pour mettre à exécution le projet qu'il avait conçu de la création d'une société de musique de chambre. Accueilli favorablement par l'aristocratie anglaise, qu'il sut intéresser à la réalisation de son plan, Ella put, dès 1845, commencer ses séances, qui ont prospéré et se sont maintenues jusqu'à ce jour. Les artistes distingués qui se rendent à Londres, à l'ouverture de chaque saison musicale, tiennent à honneur de se faire entendre aux réunions de cette société, et d'y interpréter, devant un auditoire d'élite, les chefs-d'œuvre d'Haydn, de Mozart, de Beethoven et de Mendelssohn. Ella publie chaque année un bulletin analytique des morceaux exécutés dans ces auditions, sous le titre de *The Annual Record of the musical Union*.

ELLAGATE s. m. (èl-la-ga-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ellagique et d'une base.

ELLAGIQUE adj. (èl-la-ji-ke). Chim. Se dit d'un acide fourni spontanément par une infusion de noix de galle : *Acide* ELLAGIQUE.

— **Encycl.** L'acide *ellagique* ($C^{14}H^{2}O^{7},HO$) appartient à la série des acides organiques, et se trouve en même temps que l'acide gallique dans l'extrait de noix de galle abandonnée au contact de l'air. On le rencontre aussi dans l'économie animale, où il forme des concrétions particulières; ces concrétions ont reçu le nom de *bézoards*.

Insoluble dans l'eau, dans l'éther et dans l'alcool, cet acide a l'aspect d'une poudre jaunâtre, qui offre dans certaines circonstances des changements de composition assez remarquables. Desséché, sa formule est $C^{14}H^{3}O^{8}$; quand il s'hydrate, il prend deux équivalents d'eau en plus, et se présente avec la composition correspondante à $C^{14}H^{5}O^{10}$; une température de 120° est nécessaire pour qu'il perde son eau d'hydratation.

Pour se procurer l'acide *ellagique*, on procède, en traitant la noix de galle ou son extrait, de la même façon que pour avoir l'acide gallique. Après la transformation entière du tanin, amenée soit par l'action d'un acide, soit par la fermentation, le dépôt formé est traité par l'eau bouillante. Ce liquide dissout l'acide gallique, et une dissolution de potasse, ajoutée après décantation, fixe l'acide *ellagique* sous forme d'ellagate de potasse. On évapore la liqueur, et le sel cristallise, ou bien on le traite par un acide qui rend libre l'acide *ellagique*.

Cette substance n'offre, du reste, aucun intérêt industriel.

ELLAIN (Nicolas), médecin et littérateur français, né à Paris en 1534, mort dans la même ville en 1621. Il étudia d'abord le droit, fut reçu avocat au Parlement, se livra ensuite à l'étude de la médecine, et devint doyen de la Faculté en 1584. Son zèle extraordinaire pour les intérêts de sa corporation le fit surnommer l'*Atlas des Ecoles*. L'obligation pour les pharmaciens de ne délivrer de remède que sur une ordonnance signée d'un médecin fut décrétée sur ses instances par le conseil d'Etat. On lui doit aussi une réforme du *Codex*, et plusieurs ouvrages littéraires et médicaux : *Sonnets* (Paris, 1561, in-8°); *Panégyrique*, en vers, de Pierre de Gondy (Paris, 1570, in-4°); *Advis sur la peste* (Paris, 1606, in-8°); *Chant en l'honneur du cardinal de Retz nouvellement élu* (Paris, 1618, in-4°); *Censure de quelques remèdes* (Paris, 1619).

ELLBUTH s. m. (èl-butt). Ichthyol. Nom vulgaire donné au flet par les pêcheurs de Dunkerque.

ELLE s. f. (è-le). Ancienne forme du mot AILE.

— Métrol. Mesure de longueur, de superficie et de volume, usitée en Prusse, et qui équivaut à 2 *fuss* 1/8.

ELLE pron. pers. fém. de la 3e pers. (è-le — lat. *illa*, celle-là). Cette personne ou cette chose-là : ELLE *aime*. ELLE *l'a dit*. ELLE *le peut. C'est* ELLE. *Je vais chez* ELLE. *Je m'occupe d'*ELLE. *Une conscience pure répand autour d'*ELLE *une sorte de parfum*. (La Rochef-Doud.) *L'Assemblée constituante se déclare inviolable, et défend au pouvoir de toucher à* ELLE. (Thiers.) *Aucune créature ne vit par* ELLE *et pour* ELLE. (Bautain.) *Une qualité n'est jamais seule;* ELLE *attire à* ELLE, *par une sorte d'aimant, celles qui l'avoisinent.* (Théry.)

Vous n'êtes point pour *elle* un homme à dédaigner.
CORNEILLE.

Elle me fuit! Veillé-je, ou n'est-ce point un songe?
RACINE.

Je trouvai du plaisir à me perdre pour *elle*.
RACINE.

Elle était à quinze ans l'objet de mille vœux.
BOURSAULT.

Il faut donc que mon mal m'ait ôté la mémoire,
Et c'est ma léthargie. — Oui, c'est *elle* en effet.
REGNARD.

Que dit-on dans Moscou de ces nobles querelles?
— En aucun lieu du monde on ne m'a parlé d'*elles*.
VOLTAIRE.

Toi, fille de la Nuit, quand les ombres fidèles
Des champs aériens rembrunissent l'azur,
Sans éclipser tes sœurs, tu répands auprès d'*elles*
Un feu tranquille et pur.
Mme TASTU.

— Absol. La femme aimée : *De qui parlez-vous là? — D'*ELLE. *— Quoi! toujours d'*ELLE!

— Substantiv. Femme, personne identique ou semblable : *Sa sœur est une autre* ELLE-*même. On dirait qu'en* ELLE *une autre* ELLE *se meut, s'agite, suit un but tout tracé, et veut devenir... quoi? le sait-elle?* (Michelet.)

— Gramm. *Elle*, employé comme sujet, se place après le verbe dans les cas suivants : 1° Dans les phrases interrogatives, exclamatives, imprécatives : *Que dit-*ELLE? *Que n'est-*ELLE *ici! Puisse-t-*ELLE *périr!* 2° Lorsque la phrase a un sens elliptique et que les mots *quand même* s'y trouvent supprimés : *Le pourrait-*ELLE, *elle ne le voudrait pas. Dût-*ELLE *y succomber, elle ne reculera jamais.* 3° Dans les phrases énonciatives, avec le verbe *dire* ou tout autre verbe énonciatif : *Je veux bien, dit-*ELLE. *Tant mieux, fit-*ELLE. *Et vous? demanda-t-*ELLE. *Hélas! soupira-t-*ELLE. *C'est bien fait, pensa-t-*ELLE.

Moi, j'ai blessé quelqu'un? fis-je tout étonné.
— Oui, dit-*elle*, blessé, mais blessé tout de bon.
MOLIÈRE.

4° Avec certains adverbes, prépositions, locutions adverbiales ou prépositives, qui se placent au commencement d'une phrase et précèdent une explication, une restriction : *Aussi le fit-*ELLE. *En vain essaya-t-*ELLE. *Au moins l'espère-t-*ELLE. *A peine s'en doute-t-*ELLE. *Peut-être y viendra-t-*ELLE. *Toujours est-*ELLE *contente.* Mais, dans ce cas, la règle n'est pas obligatoire, et *elle* peut se placer avant le verbe, si l'oreille le permet.

— Dans tous les cas où *elle* suit le verbe, ce mot se lie au verbe par trait d'union. ‖ Si le verbe se termine par une voyelle, on met un *t* euphonique entre le verbe et le pronom, et on joint le tout par deux traits d'union : *Pleurera-*T-ELLE?

— Dans tous les cas où *elle* doit suivre le verbe, ce mot s'exprime, lors même que le nom dont il doit tenir la place est aussi exprimé. C'est alors un véritable pléonasme : *Votre* SŒUR *n'est-*ELLE *pas plus belle? Cette* DAME *dût-*ELLE *m'en vouloir, je répondrai.* ‖ Toutefois, s'il est facultatif de placer *elle* avant ou après le verbe, il devient également facultatif d'exprimer ou de supprimer ce pronom : *Aussi cette* DAME *m'a-t-*ELLE ou *m'a approuvé*.

— Dans une inversion, lorsque le verbe se trouve placé avant le mot dont le pronom *elle* tient la place, le pronom doit toujours être exprimé : ELLE *n'est pas tarie, la source de nos larmes*. (Mirab.) Les écrivains modernes ont abusé de cette inversion élégante.

— Sur l'emploi du pronom *elle* aux cas obliques, Bouhours a fait d'utiles et fines remarques. Il est certain qu'*elle* au nominatif ne convient pas moins à une chose qu'à une personne, et qu'on dit également bien d'une maison et d'une femme : *Elle est agréable*; mais, aux cas obliques, *elle* ne convient pas à la chose comme à la personne, et l'on ne doit pas dire, par exemple, en parlant d'un homme à qui telle ou telle littérature plairait extrêmement : *Il est fort attaché à* ELLE, *il est charmé d'*ELLE. Il faut dire en ce cas : *Il y est fort attaché, il en est charmé.* On ne dit pas bien aussi, en parlant d'une victoire ou de quelque action glorieuse : *J'ai fait un discours sur* ELLE. Bouhours ne semble pas trouver bien la phrase suivante de Bossuet : *Une action si importante traîne de grands avantages après* ELLE. « Quoi qu'il n'y ait proprement que l'usage qui puisse nous instruire à fond là-dessus, dit Bouhours, et qu'il soit fort difficile de rendre raison pourquoi l'un se dit plutôt que l'autre, il ne sera pas inutile peut-être de marquer quelques occasions où *elle* se met fort bien dans les cas obliques.

» 1° Quand la chose se prend pour une personne, par exemple : *Si la vertu paraissait à nos yeux avec toutes ses grâces, nous serions tous charmés d'*ELLE.

» 2° Quand *elle* est enfermé dans la période et ne finit point le discours; ainsi, quoiqu'on ne puisse pas dire, en parlant de la philosophie : *De toutes les sciences, il n'y en a point qui me plaise davantage; plus je l'étudie, plus je suis charmé d'*ELLE, je dirai bien : *C'est d'*ELLE *que les hommes ont appris à vivre; c'est à* ELLE *qu'ils doivent leurs plus belles connaissances.*

» 3° *Elle* peut finir le discours, quand la phrase qu'on emploie a rapport d'elle-même aux personnes. En voici un exemple qui le fera entendre : *Il ne faut pas s'étonner, dit un bon auteur en parlant de l'amour-propre, s'il se joint quelquefois à la plus rude austérité, et s'il entre hardiment en société avec* ELLE. Cette locution *entre en société*, qui est un terme de commerce et qui regarde directement les personnes, fait qu'*austérité* jouit en

quelque sorte des droits de la personne, et qu'*avec elle*, à la fin de la période, n'a rien qui choque. Le même écrivain a pu dire, selon le même principe : *La philosophie triomphe aisément des maux passés et de ceux qui ne sont pas près d'arriver; mais les maux présents triomphent d'*ELLE.

« Il y a, sans doute, dit avec bonhomie le P. Bouhours en terminant ses réflexions sur ce point de grammaire, il y a, sans doute, d'autres rencontres où *elle* se peut mettre aux cas obliques, mais elles ne se présentent pas à ma mémoire. » Voir au mot PRONOM la note de grammaire.

Elle et Lui, roman par G. Sand. V. CONFESSION D'UN ENFANT DU SIÈCLE.

ELLÉ, rivière de France, qui prend sa source près des étangs de Glomel, dans la partie S.-O. du département des Côtes-du-Nord. Elle traverse du N. au S. la pointe occidentale du département du Morbihan, entre dans le département du Finistère, où elle baigne Quimperlé, en prenant le nom de Laita, et se jette dans l'Atlantique à l'anse du Poudlu, après un cours de 74 kilom. Elle est navigable sur un parcours de 15 kilom., depuis Quimperlé jusqu'à la mer.

ELLÉBOCARPE s. m. (èl-lé-bo-kar-pe). Bot. Syn. d'ELLOBOCARPE.

ELLEBODE (Nicaise VAN), en latin **Ellebodius**, philosophe et poëte flamand, né à Cassel, mort à Presbourg en 1577. Il entra dans l'état ecclésiastique, étudia la médecine et la langue grecque, devint chanoine d'Eger et mourut d'une fièvre contagieuse. Il a laissé une traduction latine de l'ouvrage grec de l'évêque Nemesius, intitulé : *Livre sur la nature de l'homme* (Auxonne, 1671, in-8°). Il a écrit aussi des lettres sur des sujets scientifiques et des poésies latines.

ELLÉBORASTRE s. m. (èl-lé-bo-ra-stre — de *ellébore*, et de la désinence péjor. *astre*). Bot. Section du genre ellébore.

ELLÉBORE ou **HELLÉBORE** s. m. (èl-lé-bo-re — gr. *elleboros*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées et type de la tribu des elléborées, que les anciens employaient contre la folie : *L'*ELLÉBORE *noir est un médicament drastique et diurétique.* (C. d'Orbigny.) ‖ *Ellébore blanc*, Nom vulgaire de la racine ou rhizome du varaire blanc : *L'*ELLÉBORE BLANC *a les mêmes propriétés que les bulbes de colchique.* (Soubeyran.) ‖ *Ellébore d'hiver*, Nom vulgaire de l'éranthis d'hiver. ‖ *Ellébore noir*, Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

— Fam. Remède à la folie : *Hippocrate jugea que c'était aux Abdéritains et non à Démocrite qu'il fallait administrer l'*ELLÉBORE. (Cabanis.)

Elle a besoin de six grains d'*ellébore*,
Monsieur; son esprit est tourné.
MOLIÈRE.

Souvent notre bon sens malgré nous s'évapore,
Et nous avons besoin tous d'un grain d'*ellébore*.
REGNARD.

Gageons, dit celle-ci, que vous n'atteindrez point
Sitôt que moi ce but. — Sitôt! êtes-vous sage?
Repartit l'animal léger;
Ma commère, il faut vous purger
Avec quatre grains d'*ellébore*.
LA FONTAINE.

— **Encycl.** Ce genre de renonculacées renferme des plantes herbacées, vivaces, à tiges nues ou feuillées, souvent rameuses et buissonnantes. Les feuilles radicales sont palmées ou pédalées, pétiolées; celles de la tige sont sessiles ou presque sessiles et palmatiséquées; toutes présentent une consistance coriace et une couleur d'un vert sombre. Les fleurs, grandes et penchées, ont un calice à cinq sépales persistants ou pétaloïdes; une corolle composée de cinq ou dix pétales assez courts, tubuleux ou en cornet; des étamines en nombre indéfini; un pistil composé de trois à dix carpelles, à une seule loge multiovulée, surmontés chacun d'un style court, terminé par un stigmate simple. Le fruit est formé de plusieurs follicules coriaces, monospermes.

Le genre *ellébore* comprend une douzaine d'espèces, qui croissent dans les régions tempérées ou boréales de l'ancien continent. Elles paraissent rechercher les lieux arides, incultes et pierreux, qu'elles ornent par l'élégance de leur port et de leur feuillage. Leurs fleurs s'épanouissent au premier printemps, et quelquefois même dans le cœur de l'hiver. Toutes ces plantes exhalent une odeur désagréable et nauséeuse; leur saveur est âcre, amère et brûlante.

Leurs propriétés médicales, célèbres dès la plus haute antiquité, sont en général très-actives; mais elles varient suivant les climats. Les *ellébores* constituent des médicaments très-énergiques et dont l'emploi exige la plus grande circonspection; la médecine vétérinaire en a tiré parti. Voici les espèces les plus intéressantes.

L'ellébore noir, appelé aussi *rose de Noël*, est une plante vivace, formant des touffes larges et trapues. Du milieu de ses feuilles larges, palmées, profondément découpées en plusieurs lobes, s'élèvent des hampes nues, hautes de 0m,30 au plus, et terminées par une ou deux grandes fleurs d'un blanc rosé, qui naissent avant les feuilles nouvelles. Cette espèce, la plus belle du genre, commence à fleurir vers la fin de décembre, d'où le nom vulgaire de *rose de Noël*, et sa floraison continue pendant tout l'hiver. Elle est répandue dans presque toute l'Europe méridionale, et croît surtout dans les lieux montueux et ombragés. Mais on peut la cultiver en plein air jusque dans le nord de cette région, et elle est recherchée dans les jardins; ses fleurs, qui seraient remarquées en toute saison, sont d'autant plus intéressantes que l'époque à laquelle elles s'épanouissent est plus pauvre sous ce rapport. On la cultive en terre fraîche, à mi-ombre, et on la multiplie d'éclats ou de graines semées aussitôt après leur maturité; dans ce dernier cas, elle ne fleurit guère que la troisième année. Cette plante a produit par la culture plusieurs variétés. La racine de cette espèce est d'un noir brunâtre, de la longueur et de la grosseur du doigt, couverte de fibres déliées, munie d'anneaux circulaires, et portant des vestiges d'écailles foliacées. Fraîche, elle a une odeur nauséeuse et spéciale; sa saveur, d'abord douceâtre, devient bientôt âcre et repoussante. Cette racine, quand on l'applique sur la peau, produit la vésication; mise sur une plaie saignante, elle détermine des vomissements. En résumé, c'est un poison énergique, que l'on combat par les boissons mucilagineuses et délayantes, suivies de potions opiacées, de café ou d'autres excitants, de boissons acidules, etc. Cette même racine, desséchée depuis peu, est émétique, purgative et emménagogue; avec le temps, elle perd presque entièrement sa propriété purgative, mais elle est alors altérante, diurétique et sternutatoire. Les anciens l'employaient contre les affections du cerveau, l'aménorrhée, l'hydropisie, les fièvres intermittentes, l'épilepsie, la chorée, les maladies nerveuses et vermineuses, les dartres, etc. Aujourd'hui, cette plante n'est guère usitée que dans les cas désespérés où l'on veut opérer une révulsion énergique; on a pu guérir ainsi des maladies devant lesquelles tous les autres médicaments avaient échoué. La médecine vétérinaire en fait un emploi plus fréquent; on s'en sert pour purger les chevaux, et on l'administre au bétail dans les épizooties. A l'extérieur, on en fait des sétons ou des exutoires, qui déterminent chez les animaux une suppuration abondante. *L'ellébore noir*, qui sert aux usages médicaux, vient surtout de l'Auvergne et de la Suisse.

L'ellébore vert se distingue de l'espèce précédente par sa taille plus petite, ses feuilles à segments plus étroits et ses fleurs vertes. Il croît en Angleterre, dans toute l'Europe centrale et en Italie. Il habite les bois, les montagnes, les lieux pierreux, les prairies hautes, et semble préférer les terrains crayeux. Toutes les parties de cette plante sont âcres et exhalent une odeur désagréable. La saveur, bien plus amère et repoussante que celle de *l'ellébore noir*, se développe rapidement et passe à l'âcreté la plus caustique. Aussi lui accorde-t-on des propriétés plus énergiques encore que celles de l'espèce précédente. *L'ellébore vert* est employé contre les maladies de la peau, les fièvres intermittentes, l'aliénation mentale, la mélancolie, la manie, l'hypocondrie, l'hydropisie, les dartres invétérées, etc. En Italie, on fait avec cette plante une décoction concentrée, qui, édulcorée avec du miel, sert à faire périr les mouches.

L'ellébore fétide, plus connu sous le nom vulgaire de *pied-de-griffon*, a une tige élevée, rameuse, couverte de feuilles d'un vert foncé, et terminée par un corymbe de fleurs verdâtres, à bord lavé de rouge. C'est une plante d'un bel effet, qui garde souvent ses feuilles pendant tout l'hiver et fleurit quelquefois dès le mois de février. N'était son odeur désagréable, nul doute qu'il ne fût plus recherché pour l'ornementation des jardins. Cet *ellébore* croît dans presque toute l'Europe; il habite les lieux incultes, stériles et pierreux, la lisière des bois, les pâturages des montagnes, les terrains crayeux ou graveleux. Par son odeur, sa saveur, ses propriétés médicales et ses usages, il rappelle les deux espèces précédentes. Son action énergique l'a fait employer comme vermifuge. Comme il est très-répandu partout, il joue un grand rôle dans la médecine populaire; c'est un purgatif assez ordinaire pour les paysans d'un tempérament robuste, mais qui produit quelquefois de graves accidents. A Naples, la racine est employée avec succès contre les douleurs de dents. Mais, en général, pour cette espèce, c'est surtout des feuilles qu'on fait usage. Le bétail ne touche pas plus à cette plante qu'aux autres *ellébores*. Quelquefois, cependant, les bêtes à laine, sortant de la bergerie où elles ont passé l'hiver nourries de fourrage sec, et par cela même avides d'herbe fraîche, broutent les sommités de *l'ellébore fétide*. Dans ce cas, elles subissent une purgation violente et périssent même, si la quantité ingérée est trop forte.

L'ellébore oriental est l'espèce la plus célèbre de ce genre; il ressemble à *l'ellébore vert*, dont il ne se distingue que par ses feuilles plus amples et ses grandes fleurs d'un pourpre verdâtre ou brunâtre. Il habite la Grèce, les environs de Constantinople, l'Asie Mineure, les bords de la mer Noire, et croît sur les montagnes et dans les lieux incultes. Ses propriétés, qui sont celles de *l'ellébore noir*, moins l'âcreté et l'odeur nauséeuse, ont été connues de toute antiquité.

« La découverte de l'action purgative de cette plante est attribuée au berger et devin Mélampe, qui remarqua l'effet qu'elle produisait sur ses chèvres quand elles en avaient brouté, et c'est en son honneur qu'on donna à *l'ellébore* le nom de *melampodium*, qui était en usage dans les anciens traités de matière médicale. La réputation de *l'ellébore* vint de l'heureuse application qui en fut faite par Mélampe, pour guérir d'une aliénation mentale les filles du roi Prœtus, vainement traitées par les médecins les plus habiles du temps. Comme on l'employait surtout contre la folie, et que *l'ellébore* recueilli à Anticyre jouissait d'une haute réputation, *faire un voyage à Anticyre* signifiait proverbialement être atteint d'aliénation mentale. On croyait si fermement à son action spécifique sur l'intelligence, que les philosophes en prenaient par habitude pour développer leurs facultés ou se préparer à un travail de méditation. Ou l'administrait avec une imprudente confiance, et jusqu'à ce qu'il se produisît un ensemble de symptômes d'empoisonnement qu'on appelait *elléborisme*. » (F. Gérard).

On estimait particulièrement *l'ellébore* qui croissait sur le mont Hélicon ou sur le Parnasse. La récolte de sa racine, qui avait lieu au commencement de l'automne, était accompagnée de cérémonies et de pratiques superstitieuses. Au moment où on l'arrachait, tous les assistants adressaient des prières à Apollon et à Esculape. On croyait que si un aigle ou un milan venait à apparaître alors et à apercevoir le trou pratiqué pour extraire la racine, celui qui avait fait ce trou était sûr de mourir; aussi avait-on grand soin d'éloigner ces oiseaux.

Outre son action sur le cerveau, on attribuait à *l'ellébore* des propriétés abortives, lorsqu'on l'appliquait en cataplasmes sur le bas-ventre. D'après Dioscoride, *l'ellébore* jouissait d'une haute réputation et était d'un fréquent usage. Mais comme ses effets violents ne tardèrent pas à exciter de justes défiances, on imagina différents moyens d'y remédier. D'abord on en défendit l'usage aux vieillards, aux femmes délicates et aux enfants. On l'associa à la scammonée, au cumin, à l'anis, au séséli et à divers autres aromates; on l'enveloppait de fanes de raifort ou d'une épaisse couche de miel; on le faisait cuire avec des lentilles, à l'eau desquelles il communiquait des propriétés purgatives. Ceux qui étaient chargés de le récolter devaient se gorger de vin et d'ail, afin de prévenir les effets de ses émanations. On alla jusqu'à doter *l'ellébore* des vertus les plus étranges; on employa son infusion à arroser les maisons pour se préserver de l'influence des mauvais esprits. On croyait que *l'ellébore* planté auprès d'un cep de vigne en rendait le vin laxatif, et que le lait des chèvres qui en avaient brouté devenait propre à guérir la manie.

Le médecin arabe Ibn-Sina, qui a bien mieux connu cette plante et ses effets, décrit avec précision les accidents qui peuvent en résulter, et prémunit les hommes de l'art contre l'usage inconsidéré d'un médicament capable de causer la mort des malades. C'est à Tournefort que l'on doit la découverte, ou, si l'on veut, la détermination de *l'ellébore* des anciens; pendant longtemps, on avait cru à tort que c'était notre *ellébore noir*. L'illustre botaniste, dans le voyage qu'il fit en Grèce au commencement du XVIIIe siècle, trouva la plante et le remède oubliés parmi les habitants; il fit quelques essais avec l'extrait, qui est brun, résineux et très-amer; administré à très-petites doses, cet extrait produisit de graves accidents, qui confirmèrent à ses yeux les prévisions de Théophraste, et lui firent douter de la puissance dont jouissait ce remède en Égypte et en Grèce. Néanmoins, encore de nos jours, les Turcs lui attribuent de grandes vertus. Nous mentionnerons, en terminant, *l'ellébore livide*, originaire de Corse, et que l'on cultive dans quelques jardins. *L'ellébore d'hiver* forme aujourd'hui le genre éranthis. Quant à *l'ellébore blanc*, il appartient au genre varaire.

ELLÉBORÉ, ÉE adj. (èl-lé-bo-ré). Bot. Qui ressemble à l'ellébore. ‖ On dit aussi ELLÉBORACÉ.

— s. f. pl. Tribu de renonculacées, ayant pour type le genre ellébore.

ELLÉBORINE s. f. (èl-lé-bo-ri-ne — rad. *ellébore*). Chim. Résine molle extraite de la racine de l'ellébore d'hiver.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, appelé aussi SÉRAPIAS.

— Syn. d'ÉRANTHIS, genre formé aux dépens des ellébores.

ELLÉBORISÉ, ÉE adj. (èl-lé-bo-ri-zé — rad. *ellébore*). Pharm. Qui contient de l'ellébore : *Médicament* ELLÉBORISÉ. ‖ On dit aussi ELLÉBORINÉ.

ELLÉBORISME s. m. (èl-lé-bo-ri-sme — rad. *ellébore*). Méd. Méthode thérapeutique des anciens, par laquelle on réglait le choix, l'administration de l'ellébore et le traitement des accidents occasionnés par son emploi : *L'*ELLÉBORISME *faisait un des points capitaux de la thérapeutique des anciens.* (Nysten.)

ELLÉBOROÏDE adj. (èl-lé-bo-ro-i-de — de *ellébore*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'ellébore.

— s. m. Syn. d'ÉRANTHIS, genre de renonculacées.

ELLENBERGER (Frédéric-Guillaume), érudit allemand, né à Halberstadt en 1729, mort à Halle en 1768. On sait fort peu de chose sur sa vie. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Recherches sur la destinée de plusieurs grands savants de notre temps* (Halle, 1751, in-4°); *De logica scientiarum philosophicarum prima* (1755, in-4°); *De l'art d'apprendre la langue hébraïque* (Halle, 1757, in-4°).

ELLENBOGEN, ELBOGEN ou **ELNBOGEN**, en tchèque *Loket*, ville forte d'Autriche, dans la Bohême, sur la rive gauche de l'Eger, à 120 kilom. O. de Prague; 3,000 hab. Fabrique de porcelaine renommée; mines d'alun et de soufre. Vieux château remarquable; bel hôtel de ville, où l'on conserve un énorme météorolithe. L'ancien cercle d'Ellenbogen avait une superficie de 3,103 kilom. carrés et 249,000 hab.

ELLENBOROUGH (Edward LAW, baron), jurisconsulte anglais, premier juge de la cour du banc du roi, né à Great-Salkeld, dans le Cumberland, en 1750, mort en 1818. Il embrassa la carrière du barreau, et y acquit en peu d'années une éminente position. Il se distingua surtout dans la défense de Waren-Hasting, gouverneur des Indes, et, pendant cinq ans que dura ce procès mémorable, il eut à lutter contre des adversaires tels que Burke, Fox, Sheridan, qui ne lui épargnèrent pas les sarcasmes et avec qui il eut souvent des altercations violentes. Après l'acquittement de Hasting, Law reçut près de 500,000 fr. d'honoraires, puis devint attorney général (1801), président de la cour du banc du roi (1802), en remplacement de lord Kenyon, et pair d'Angleterre, avec le titre de baron Ellenborough. Pendant le ministère Grenville (1806-1807), il fit partie du cabinet, mais sans portefeuille. Bien qu'appartenant au parti whig, il manifesta à la Chambre des lords des idées constamment rétrogrades et s'opposa particulièrement aux bills en faveur des catholiques d'Irlande. Devenu un des commissaires chargés d'examiner la conduite de la princesse de Galles, il se montra favorable à la femme de l'héritier du trône, mais n'opina pas moins pour des conclusions plus graves que celles qui furent consignées dans le rapport de la commission et qui accusaient simplement la princesse de légèreté. « Dans ses fonctions comme magistrat, dit Parisot, Ellenborough déployait une connaissance parfaite des lois, un vrai zèle pour la justice et une espèce de dignité; mais le pédantisme judiciaire perçait dans ses moindres phrases. » Il était d'une irascibilité qui devint dans sa vieillesse presque de la monomanie. Le chagrin qu'il éprouva de voir acquitter par le jury William Hone, accusé d'être l'auteur de libelles impies, altéra profondément sa santé, et il résigna ses fonctions judiciaires quelques semaines avant de mourir.

ELLENBOROUGH (Edward LAW, comte D'), homme d'État anglais, fils du précédent, né le 8 septembre 1790. Il fut élevé à Cambridge, et, quelque temps après y avoir pris ses degrés (1809), il entra au Parlement comme représentant du bourg de Saint-Michel. Il s'y fit remarquer autant par sa parole éloquente et facile que par son ardent torysme; aussi, lors de l'avénement au pouvoir du duc de Wellington, en 1828, fut-il nommé lord du sceau privé. Pendant l'administration de sir Robert Peel, en 1834-1835, il devint président de la commission de contrôle et premier commissaire des affaires indiennes, emploi dans lequel il fut confirmé, en 1841, lors du triomphe du parti conservateur. Quelques semaines après, il succéda à lord Auckland comme gouverneur général des Indes. Arrivé à Calcutta en février 1842, il fut rappelé, en avril 1844, par le conseil d'administration des Indes orientales, contrairement aux vœux du cabinet. Pendant son gouvernement, le Sind fut annexé aux possessions britanniques et Gwalior subjugué; mais on accusa Ellenborough de professer une tendresse excessive pour les troupes indigènes, d'encourager la négligence des employés civils, de lancer des proclamations sanctionnant l'idolâtrie, etc.

A son retour en Angleterre, il fut toutefois créé comte, et, en 1846, nommé premier lord de l'Amirauté, office qu'il ne conserva que quelques mois. Il ne rentra aux affaires qu'à la formation du cabinet Derby, en février 1858, et fut nommé de nouveau président du bureau de contrôle. Au mois de mai suivant, une lettre qu'il écrivit à lord Canning, gouverneur général des Indes, et dans laquelle il le blâmait avec véhémence d'avoir ordonné la confiscation des propriétés des indigènes d'Oude, fut rendue publique et surexcita à tel point l'opinion, que, le 11 du même mois, après avoir essayé de se justifier devant la Chambre des lords, il annonça que, pour ne pas exposer ses collègues à la censure du Parlement, il avait donné sa démission. Le comte de Derby, en disant que le gouvernement avait accepté cette démission avec regret, fut forcé de reconnaître que la publication de la dépêche était prématurée et peu judicieuse. En 1863, lord Ellenborough défendit avec chaleur, au Parlement, la cause des Polonais, et, l'année suivante, prit avec une telle ardeur le parti du Danemark, qu'il fit intervenir dans les débats la personne même de la reine. La souveraine du Royaume-Uni ne devrait, selon Ellenborough, les sympathies dont elle jouit en Allemagne qu'à la faiblesse de l'attitude du gouvernement anglais vis-à-vis de la Confédération.

ELLENDT (Frédéric), philologue allemand,

né en 1796 à Kolberg. Il fit ses études à Kœnigsberg et devint professeur au gymnase de cette ville. Depuis 1835, il est directeur de celui d'Eisleben. Outre des éditions du *Brutus* (1825) et du *De oratore* (1840, 2 vol.) de Cicéron, on a de lui : *Manuel de la langue latine* (Kœnigsberg, 1826) ; *Manuel d'histoire pour les gymnases* (Kœnigsberg, 1827); *Lexicon Sophocleum* (Kœnigsberg, 1834-1835, 2 vol.); *Grammaire latine* (Kœnigsberg, 1838), etc. Tous ces ouvrages ont eu de nombreuses rééditions.

Ellénore, roman publié en 1844 par Mme Sophie Gay. Tout le monde connaît la maîtresse de l'*Adolphe* de Benjamin Constant, cette Ellénore exigeant impérieusement les sacrifices auxquels son amant se résout, bien qu'elle ne puisse rien lui offrir en dédommagement, ni son honneur qu'elle a depuis longtemps perdu, ni sa jeunesse qu'elle n'a plus, traînant à sa suite un jeune homme qui a dix ans de moins qu'elle, le tyrannisant par son amour qu'il ne partage pas et l'excédant par la violence et les emportements de sa passion. Elle ne semble digne ni d'estime ni d'intérêt; c'est à peine si elle a droit à une sorte de compassion. C'est cette estime et cet intérêt que l'auteur essaye de lui rendre en racontant sa vie avant sa liaison avec Adolphe. Mme Sophie Gay a connu personnellement son héroïne; c'est d'elle-même qu'elle tient les détails de sa vie, et son âme généreuse, tenant compte des sentiments élevés d'Ellénore dans les situations les plus périlleuses de la vie, a pardonné à cette malheureuse abandonnée d'avoir accepté l'asile offert par une protection intéressée et d'être tombée par inexpérience dans les piéges de la séduction. Mme Sophie Gay ne confond pas la trop facile faiblesse d'Ellénore avec la corruption, ses malheurs avec le vice, et, si la biographie qu'elle nous donne est exacte, la maîtresse d'Adolphe est plus digne de pitié que de blâme.

Nous n'entrerons pas dans les détails de cette existence agitée. Nous ne suivrons pas l'auteur nous montrant son héroïne, dont la fierté, révoltée par les humiliations de sa protectrice, Mme de Montévreux, accepte sans réfléchir l'hospitalité du marquis de Croixville, et qui, toujours guidée par la même fierté, s'échappe pour suivre M. de Rosmond, qui l'abuse par un faux mariage. Lorsque la vérité lui est connue, elle quitte ce lâche séducteur et lutte de toutes ses forces contre le penchant qui l'entraîne vers M. de Savernon. Elle a beau le fuir; le sort acharné contre sa vertu la jettera dans ses bras, dont elle ne sortira que pour se livrer à cet Adolphe, qui la rendra involontairement malheureuse.

Ce roman, ou plutôt cette biographie romantique, est rempli de cœur et d'intérêt. Les événements, quoique fort romanesques, sont vraisemblables et bien ménagés, et le jeu des passions est très-finement observé. L'auteur a atteint son but : tout en prouvant que les personnes nées pour la vertu ne doivent pas accepter une situation à laquelle leur caractère ne saurait se soumettre, elle laisse entendre qu'il faut se garder d'être dupe de l'apparence et qu'on a souvent tort de pousser la sévérité jusqu'à l'extrême limite où elle se change en injustice. En dépit de ses fautes nombreuses, Ellénore, grâce à Mme Sophie Gay, reconquiert une partie de notre estime et de nos sympathies.

ELLENRIEDER (Marie), femme peintre allemande, née à Constance en 1791. Elle étudia son art dans sa ville natale, puis à Munich; fit en 1820, pour se perfectionner, un voyage en Italie, et s'établit définitivement à Constance, après avoir été pendant quelque temps peintre de la cour de Carlsruhe. On vante dans ses tableaux une grâce toute féminine, et l'on cite surtout : un *Saint Étienne martyr*, peint pour l'église de Carlsruhe; *Joseph et l'Enfant Jésus; Sainte Cécile*, etc.

ELLER (Jean-Théodore), médecin et chimiste allemand, né à Pleskau en 1689, mort en 1760. Il devint premier médecin de Frédéric le Grand, directeur du collége médico-chirurgical de Berlin, membre de l'Académie des sciences de cette ville. Ses ouvrages de chimie sont à peu près oubliés; mais il n'en est pas de même de ses expériences et de ses observations microscopiques sur les globules du sang. Nous citerons parmi celles de ses œuvres que le temps et les progrès de la science n'ont pas fait complétement oublier : *Nouveaux essais au sujet du sang* (1745, in-8o) ; *De la nature et de la formation des épiphyses* (1747) ; *Physiologia et pathologia medica seu Philosophia corporis humani* (1748, 2 vol.); *Traité de l'origine et de la production des métaux* (1754) ; *Observationes de cognoscendis et curandis morbis* (Leipzig, 1762, in-8o); *Traités physico-chimico-médicaux* (Berlin, 1763, in-8o), etc.

ELLER (Élie), visionnaire allemand, né à Ronsdorf en 1690, mort en 1750. Il exerça d'abord, à Elberfeld, le métier de tisserand. Bientôt il s'imagina avoir des visions, finit par se convaincre qu'il était le Christ, et le persuada si bien aux autres, qu'il fonda la secte des *ellériens*. Chassé d'Elberfeld, il quitta cette ville en lui prédisant le sort de Sodome et se retira à Ronsdorf, dont il fut créé bourgmestre par l'électeur palatin. Le roi de Prusse le nomma, en outre, agent des Églises protestantes des duchés de Juliers et de Berg. Les partisans de sa doctrine reçurent aussi le nom de *ronsdorfites* et celui de *sionites*, parce qu'Eller donnait sa seconde femme, Anne de Buchel, pour une femme inspirée de l'Esprit saint, et l'appelait la *mère de Sion*, tandis qu'il s'intitulait lui-même le *père de Sion*, et prétendait être un messager extraordinaire de Dieu, supérieur à Jésus-Christ lui-même. Des cinq fils que lui donna sa femme, il déclara que le dernier, qui naquit en 1734, était le fils de Dieu; mais l'enfant mourut au bout d'un an, sans que cet accident affaiblît en rien la confiance de ses partisans. Les membres de cette secte étaient divisés en trois classes : celle du vestibule, celle du seuil et celle du temple. Dans les assemblées, les ellériens devaient commettre des excès de toute nature; mais ce ne fut qu'en 1730, quatre ans après la formation de cette secte, que l'on commença à en soupçonner l'existence, et, comme Eller garda toujours un profond secret à cet égard, ce ne fut qu'après sa mort que la secte fut complètement découverte. Elle parut bientôt si dangereuse et de telles révélations furent faites à son sujet, que le prêtre Pierre Wulsingh, qui avait succédé à Eller comme chef de la secte, fut arrêté et emprisonné dans la maison de correction de Dusseldorf, où il demeura détenu jusqu'à sa mort. Le livre saint des ellériens, écrit par le fondateur de la secte sous le titre baroque de la *Panetière*, traitait de l'explication de l'Écriture, des discours divins de la mère de Sion, des agapes, de l'acte de la copulation et des fils d'Eller.

A consulter : Knevel, *Révélation du mystère de la perversité de la secte ellérienne* (Marbourg, 1751, 2 vol.), et Engel, *Essai d'une histoire du fanatisme dans le grand-duché de Berg* (Schwelm, 1826).

ELLER (Louis), violoniste et compositeur autrichien, né en Styrie en 1819. Après avoir reçu les notions élémentaires de l'art musical, il vint à Vienne à l'âge de dix-sept ans et s'y produisit pour la première fois dans un concert donné par Dœhler, le pianiste. Après diverses excursions en Hongrie, en Croatie et en Suisse, Eller vint à Paris en 1844, ne fit qu'y apparaître, malgré la réception flatteuse qui lui fut faite, parcourut l'Espagne et le Portugal en compagnie de Gottschalk, et enfin revint à Paris, en 1850, donner son premier concert et organiser des séances de quatuor avec Franchomme, Sauzay et Segher. Les artistes admirèrent profondément la grandeur de son style et sa pureté d'interprétation des œuvres classiques. De Paris, il se rendit en Allemagne, où il recueillit des ovations enthousiastes, puis revint à Paris une troisième fois donner un concert à la suite duquel la critique le classa définitivement parmi les virtuoses de premier rang de notre époque. Ne jouissant que d'une santé délicate, M. Eller s'est fixé à Paris, dont le climat lui est favorable, et a fondé dans cette ville des séances de musique classique. Un son énergique, une grande justesse, une dextérité surprenante de la main gauche, particulièrement dans l'emploi de la double corde, caractérisent le talent de cet artiste, auquel on reproche toutefois l'absence de charme. Jusqu'à ce jour, M. Eller a publié douze œuvres pour violon.

ELLÉRIEN s. m. (èl-lé-ri-ain). Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Élie Eller.

— **Encycl.** V. ELLER.

ELLERTON (John Lodge), compositeur anglais, né en 1807. Contrarié par son père, qui voulait refréner par tous les moyens les instincts musicaux de son fils, Ellerton fut contraint d'attendre sa sortie de l'université pour se livrer en toute liberté à l'étude des règles de l'harmonie. C'est à Rome qu'il apprit le contre-point, sous la direction de Terriani, et qu'il écrivit la plupart de ses opéras. Son mariage avec la fille du comte de Scarborough, pair d'Angleterre, lui a permis de cultiver avec passion l'art musical et de composer à loisir. On connaît de lui onze partitions, toutes remarquables à plusieurs titres, des oratorios, des symphonies et quantité de morceaux de musique instrumentale.

ELLESMERE, ville d'Angleterre, comté de Shrop, à 24 kilom. N.-O. de Shrewsbury, sur le beau lac de même nom; 7,100 hab. Tanneries; commerce important de lin, de bas et de pommes de terre. L'église, surmontée d'une tour remarquable, offre une belle fenêtre et renferme plusieurs tombes de la famille Kynaston. De la terrasse du château d'Ellesmere, la vue peut s'étendre sur neuf comtés.

ELLESMERE (Francis EGERTON, comte D'), homme d'État et auteur anglais, né à Londres en 1800, mort dans la même ville en 1857. Il était le second fils au premier duc de Sutherland, et, jusqu'à la mort de son père, il fut connu sous le nom de *lord Francis Leveson Gower*. Il entra au Parlement en 1821. Conservateur libéral, il soutint l'administration de Canning et fut l'un des premiers et des plus ardents avocats du libre échange. Il prêta également son concours au projet d'établissement de l'université de Londres et porta à la Chambre des communes une motion ayant pour objet d'allouer une dotation au clergé catholique romain d'Irlande. De 1827 à 1830, il remplit diverses fonctions politiques. En 1838, à la mort de son père, il entra en possession des immenses propriétés du feu duc de Bridgewater, qui avaient été léguées au duc de Sutherland avec réversion sur son second fils, et qui comprenaient une magnifique galerie de tableaux évaluée à 3,750,000 fr. C'est à cette occasion qu'il changea son nom patronymique de Leveson Gower en celui d'Egerton. En 1846, il fut élevé à la pairie sous le nom de comte d'Ellesmere, et il abandonna alors la vie publique pour se consacrer exclusivement à la littérature. En 1824, il avait déjà publié une traduction de *Faust*, ainsi que de diverses œuvres dramatiques de Gœthe, de Schiller et d'autres poëtes allemands. Il donna dans la suite : *Esquisses méditerranéennes* (Londres, 1843), contenant le *Pèlerinage*, poëme descriptif d'une excursion en Palestine; les *Deux siéges de Vienne par les Turcs* (1847); *Guide de l'archéologie septentrionale* (1848), et un grand nombre de poëmes et de pièces de théâtre. En 1856, le *Pèlerinage*, qui avait été retiré de la circulation depuis longtemps, fut réimprimé avec addition d'un certain nombre d'autres poëmes.

ELLESQUE s. m. (èl-lè-ske — du gr. *elleschos*, qui est bien connu). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant trois espèces, dont deux européennes : *Les* ELLESQUES *sont très-petits de taille.* (Chevrolat.)

ELLET (William Henry), chimiste américain, né à New-York vers 1804, mort dans la même ville le 26 janvier 1859. Il prit ses degrés au collége de Columbia et embrassa la carrière médicale. Dans le cours de ses études, il obtint une médaille d'or pour une dissertation sur les composés du cyanogène. En 1832, il fut nommé professeur de chimie expérimentale au collége de Columbia, emploi qu'il quitta en 1835 pour occuper la chaire de chimie, de minéralogie et de géologie dans le collége de la Caroline du Sud. En 1848, il revint à New-York, où il résida jusqu'à sa mort. La législature de l'État de la Caroline du Sud lui fit hommage d'un service d'argenterie pour la découverte d'une méthode nouvelle et économique de préparation du coton-poudre.

ELLET (Élisabeth LUMMIS, mistress), femme de lettres américaine, épouse du précédent, née à Sodus-Point, sur le lac Ontario (New-York) en 1828. Elle est fille du docteur William Lummis. Toute jeune encore, elle épousa le professeur Ellet, l'accompagna dans la Caroline du Sud et revint avec lui à New-York en 1848. En 1835, elle produisit un volume de poésies, et, plus tard, tandis qu'elle habitait la Caroline du Sud, elle donna : *Scènes de la vie de Jeanne de Sicile* (1840, in-12); les *Personnages de Schiller* (1841) et *Promenades dans la campagne*. En 1848, elle publia, en 3 volumes in-8o, les *Femmes de la révolution américaine*, l'un de ses ouvrages les plus populaires, et dont elle avait puisé les matériaux aux sources originales. Elle donna ensuite successivement : *Soirées à Woodlawn* et *Récits familiers tirés de la Bible* (1849); *Histoire intérieure de la révolution américaine* (1850); les *Anges gardiens* (1851); les *Femmes exploratrices dans l'Ouest* (1852); *Excursions dans l'Ouest pendant l'été* (1853). Elle a également publié la *Ménagère pratique; Histoires de musiciens;* les *Esprits gardiens*. Elle s'occupe depuis quelques années de la publication d'un dictionnaire des femmes peintres et sculpteurs, qui comprendra les femmes artistes de tous les siècles et de tous les pays.

ELLET (Charles), ingénieur américain, né en Pensylvanie en 1810, mort à Cairo (Illinois) en 1862. Il dressa les plans et dirigea la construction du pont suspendu qui traverse le Schuylkill à Philadelphie, le premier ouvrage de ce genre qui ait été exécuté aux États-Unis; du pont suspendu qui unit les rives du Niagara au-dessous des chutes, et de celui de Wheeling (Virginie). Son habileté comme ingénieur avait une telle notoriété, que les diverses administrations de chemins de fer cherchèrent, au prix de tous les sacrifices, à se l'attacher. C'est ainsi qu'il travailla aux chemins de la Virginie centrale, de Baltimore et Ohio, de Reading. En 1846, il fut nommé président de la Compagnie de navigation du Schuylkill.

Un peu avant l'explosion de la guerre civile de 1861, il s'établit à Washington, où il étudia la question de la transformation des steamers en navires éperonnés, pour l'usage de la marine militaire. Il imagina aussi un plan pour couper l'armée confédérée à Manassas, et le communiqua au général Mac Clellan, qui ne crut pas devoir l'adopter. Ce refus inspira à Ellet des brochures dans lesquelles il critiqua sévèrement la manière dont Mac Clellan conduisait les opérations, et qui eurent un grand retentissement. Le plan qu'il avait conçu pour la construction des navires à éperon destinés à opérer sur le Missisipi, rejeté par le ministre de la marine, fut adopté par le ministre de la guerre, M. Stanton, et Ellet, ayant été nommé colonel du génie, convertit en un court espace de temps en navires éperonnés dix ou douze puissants steamers à faible tirant d'eau, construits spécialement pour la navigation de l'Ohio et du Missisipi. Les machines de ces steamers étaient couvertes d'une muraille composée d'énormes poutres de bois, et leurs flancs avaient été doublés intérieurement avec de fortes charpentes et extérieurement avec des barres de fer. Avec cette flotte, le colonel Ellet rendit d'immenses services dans la bataille navale de Memphis (4 juin 1862), en coulant ou désemparant plusieurs navires ennemis. C'est pendant cette bataille qu'il fut frappé d'une balle au-dessus du genou, blessure qui entraîna sa mort.

Il est auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons les suivants : *Essai sur les lois commerciales, en ce qui concerne les travaux d'amélioration intérieure aux États-Unis* (Richmond, 1839, in-8o); *De la géographie physique de la vallée du Missisipi, avec des conseils pour l'amélioration de la navigation de l'Ohio et autres rivières*, publié dans les *Comptes rendus de l'Institut Smithsonien* (Washington, 1851, in-4o); *Des fleuves Ohio et Missisipi, avec un plan pour protéger le delta contre les inondations, et des recherches sur la possibilité et les dépenses d'amélioration de la navigation de l'Ohio et autres rivières, au moyen de réservoirs*, et un *Appendice sur les barres des bouches du Missisipi* (Philadelphie, 1853, in-8o); *De la défense des côtes et des havres*, ou *De la substitution des batteries éperonnées à vapeur aux navires de guerre* (Philadelphie, 1855, brochure). — Son frère, Alfred W. ELLET, qui servait sous lui sur la flotte éperonnée, avec le grade de colonel, a été fait depuis brigadier général de volontaires.

ELLEVIOU (Jean), célèbre chanteur de l'Opéra-Comique, né à Rennes en 1769, mort à Paris en 1842. Fils d'un chirurgien qui le destinait à sa profession, Elleviou s'enfuit clandestinement de la maison paternelle, et, arrivé à Paris, signa un engagement avec le directeur du théâtre de La Rochelle. Le soir même de son début, au moment d'entrer en scène, il était arrêté, sur l'injonction de son père, par l'intendant de la province. Ramené à Rennes, Elleviou reprit ses études médicales et fut envoyé à Paris pour y achever son instruction. Là, bravant les rigueurs paternelles, il débuta, le 1er avril 1790, à la Comédie-Italienne, par le rôle du *Déserteur*, et, quelques jours après, par celui de *Sylvain*. Sa voix était alors une sorte de basse-taille de courte haleine et peu étendue; aussi son succès n'eut-il rien de brillant. Le premier personnage qu'il créa est celui du nègre dans *Paul et Virginie*, de Kreutzer. Dès ce moment, le chanteur résolut de modifier sa voix. Il travailla les notes élevées, et se créa un organe de ténor qui lui permit de chanter le rôle de Philippe dans *Philippe et Georgette*, de Dalayrac. La loi du service militaire vint interrompre son succès et le contraignit à partir; mais, à son arrivée au corps, il sut se faire donner une mission fictive qui le ramena à Paris. Elleviou, d'opinion réactionnaire fort avancée, s'affilia alors à la société des Muscadins, qui se proposait d'exécuter, après le 9 thermidor, ce qu'on appelait *la queue de Robespierre*. Traqué par la police, il se réfugia à Strasbourg. Quand le danger fut passé, il reparut à la Comédie-Italienne. C'est alors qu'il créa ces rôles de petits-maîtres, d'amoureux irrésistibles, de hussards sentimentaux qui révolutionnèrent si longtemps le beau sexe parisien, ce qui ne l'empêcha point d'ailleurs de se produire avec succès dans les rôles comiques, ainsi qu'il le fit voir dans le *Cabriolet jaune*, l'*Irato*, *Picaros et Diego*. Piqué du reproche qu'on lui adressait de ne bien jouer que les rôles légers, Elleviou voulut aborder les personnages dramatiques, et, lors de la réunion de la Comédie Italienne au théâtre Feydeau, en 1801, il profita de sa nomination d'administrateur de la nouvelle société pour faire remettre à la scène les compositions du genre qu'il voulait aborder. On sait quel enthousiasme l'accueillit dans le Blondel de *Richard Cœur de Lion*, dans *Félix*, dans l'Azor de *Zémire et Azor*. Plus tard, la création de *Joseph* vint mettre le sceau à sa réputation.

Idole du public, exerçant une souveraine influence sur les recettes de son théâtre, Elleviou touchait un traitement annuel de 84,000 francs. Ses exigences croissant en raison de sa faveur, il demanda, en 1812, un chiffre d'appointements de 120,000 francs par an, que l'empereur défendit à la société de l'Opéra-Comique de lui donner, enjoignant même que le traitement de 84,000 francs fût réduit. Elleviou ne voulut point céder, et se retira du théâtre le 10 mars 1813. Ses adieux au public eurent lieu dans *Adolphe et Clara* et dans *Félix*. Ce fut une ovation dont on n'a pas revu d'exemple. Possesseur d'une immense fortune, il se retira dans une vaste propriété qu'il avait acquise à Ternand, arrondissement de Villefranche-sur-Saône, et s'y adonna à l'agriculture.

Elleviou venait d'être élu maire de sa commune, puis conseiller général du département du Rhône, lorsqu'il mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante à Paris, dans les bureaux mêmes du *Charivari*.

Ce chanteur a écrit les livrets de trois opéras comiques joués à Feydeau : le *Vaisseau amiral*, *Délia et Werdikan* et l'*Auberge de Bagnères*.

ELLEZELLES, ville de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 32 kilom. N.-E. de Tournai, ch.-l. de cant.; 6,230 hab. Filage de lin, tisseranderie, brasseries, raffinerie de sel. Exportation de lin et de toiles.

ELLI (Angelo), théologien italien, né à Ello (Lombardie), mort à Milan en 1817. Il entra

dans l'ordre des frères mineurs de l'observance, et composa plusieurs ouvrages de piété, parmi lesquels nous citerons : *Specchio spirituale del principio e fine della vita umana* (Brescia, 1590, in-8°); *Tabulæ veritatum religionis catholicæ*, traduit en français par Saultier (Paris, 1625); *Rosarium magnum sacerdotum* (Milan, 1614); *Rosarium confessorum* (Crémone, 1594).

ELLICE, petite île de l'Océanie, dans la Polynésie, faisant partie de l'archipel des Navigateurs ou de Krusenstern, au N.-O. de l'archipel d'Hamou, par 8° 30' de lat. S. et 177° de long. E., découverte en 1819 par l'Américain Peyster. Les naturels qui l'habitent sont de taille moyenne, ont le teint d'un bronze foncé, la chevelure longue et crépue, et se tatouent d'une façon toute particulière. Leurs canots sont construits bien moins grossièrement que ceux de tous les autres insulaires de la mer du Sud.

ELLICOTT (Jean), horloger anglais, mort à Londres en 1772. Il est inventeur d'un appareil de compensation pour les dilatations variables du pendule dues aux changements de température, et de plusieurs améliorations des instruments de précision. On recherche encore, en Angleterre, les montres qu'il a construites.

ELLICOTT (André), professeur et ingénieur américain, né dans la Pensylvanie en 1753, mort à West-Point en 1820. Il fut professeur de mathématiques à l'école militaire de cette dernière ville, et travailla, en qualité d'ingénieur, à la fondation de Washington, à la délimitation des frontières des États-Unis et des possessions espagnoles. On lui doit des mémoires sur divers sujets.

ELLIES DU PIN, historien ecclésiastique français. V. DUPIN.

ELLIGER ou **ELGER** (Otmar), peintre suédois, né à Gothembourg vers 1632, mort à Berlin. Il fut élève de Daniel Seghers, et réussit, comme son maître, dans la peinture des fleurs et des fruits. Il passa de bonne heure à Berlin et y devint le peintre ordinaire de l'électeur Frédéric-Guillaume. Ses tableaux sont rares et très-estimés.

ELLIGER ou **ELGER** (Otmar), peintre allemand, fils du précédent, né à Hambourg en 1666, mort en 1732. Il étudia d'abord chez son père, puis sous Michel van Musscher, peintre d'Amsterdam, et enfin chez le célèbre Gérard de Lairesse (1686). Il possédait un vrai talent, et avait produit des plafonds très-remarquables qui lui avaient valu le titre de premier peintre de l'électeur de Mayence, lorsque ses excès et ses débauches lui firent perdre à la fois la considération dont il jouissait et une grande partie de ses qualités d'artiste. Il a laissé cependant, outre les admirables plafonds d'Amsterdam et de remarquables tableaux de chevalet, un *Alexandre mourant*, qui se trouve à La Haye, un *Festin des dieux*, et surtout les *Noces de Thétis et de Pélée*, son œuvre capitale. Il a composé beaucoup de dessins qui ont été gravés dans des livres. Ses derniers ouvrages sont maniérés et d'une mauvaise couleur.

ELLIMÉNISTE s. m. (él-li-mé-ni-ste — du gr. *ellimenistês*, batelier). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Afrique australe : *Les* ELLIMÉNISTES *ont le port des sciobies*. (Chevrolat.)

ELLIMIE s. f. (él-li-mî). Bot. Syn. d'OLIGOMÉRIDE.

ELLINGEN, ville de Bavière, cercle de la Franconie moyenne, à 44 kilom. S.-O. de Nuremberg; 1,970 hab. École latine; brasserie, ébénisterie; fabrique d'instruments de musique. Beau château des princes de Wrede.

ELLINGER (André), médecin et littérateur allemand, né à Orlemünde en 1526, mort en 1582. Il se livra simultanément à l'étude des sciences et à la culture des lettres. Après avoir obtenu le titre de maître ès arts à Wittemberg, il étudia la médecine et la professa à Leipzig, où il séjourna quinze ans (1554-1569), puis à Iéna. On a de lui : *Paraphrase poétique des aphorismes d'Hippocrate* (Francfort, 1579, in-8°); la traduction des *Pronostics* du même auteur; la traduction en vers des *Évangiles du dimanche*.

ELLIOT, nom d'une famille écossaise dont plusieurs membres ont figuré avec un certain éclat dans l'histoire d'Angleterre : Gilbert ELLIOT, de Stobs, dans le comté de Roxburgh, épousa une fille de Walter Scott de Harden, qui eut pour petit-fils Gilbert ELLIOT, qui reçut en 1666 le titre de baronnet. De son plus jeune fils descendirent les comtes de Minto, tandis que l'aîné eut pour petit-fils le célèbre défenseur de Gibraltar, qui est l'objet de l'article suivant.

ELLIOT (George-Auguste), baron HEATHFIELD, général anglais, né à Stobs, dans le comté de Roxburgh (Écosse), en 1718, mort à Aix-la-Chapelle en 1790. Il fut élevé à l'université de Leyde, et étudia ensuite l'art de la guerre à la célèbre école d'artillerie de La Fère. Il entra dans l'armée britannique en 1735, et, depuis cette époque jusqu'à la fin de la guerre de Sept ans, fut activement employé dans la cavalerie, dans le génie et dans l'état-major. Il se distingua surtout à la bataille de Dettingen, à la tête de son fameux régiment de chevau-légers. Après la paix, il fut nommé lieutenant général, et, en 1775, gouverneur de Gibraltar, qu'il défendit pendant trois ans contre les forces combinées de la France et de l'Espagne. Le couronnement de ce siége fut la mémorable attaque du 13 septembre 1782, où les alliés dirigèrent contre la place le feu de plusieurs centaines de gros canons, des batteries de 47 vaisseaux de ligne, de 10 batteries flottantes d'une construction particulière, et d'un grand nombre de frégates et de canonnières. Le général Elliot tint tête à ce déchaînement de forces et fit si bien que les assaillants durent se retirer après un immense et inutile sacrifice d'hommes et de vaisseaux. A son retour en Angleterre, le général reçut les remercîments des deux chambres du Parlement, et George III le créa chevalier du Bain. Le 6 juillet 1787, il fut élevé à la pairie sous le titre de baron Heathfield, et un majorat fut constitué sur sa tête et sur celles de ses descendants.

ELLIOT (Guillaume), graveur et dessinateur anglais, né à Hampton-Court en 1717, mort à Londres en 1766. Il a excellé surtout dans le paysage, mais n'a produit qu'un petit nombre d'ouvrages. On cite comme la plus belle de ses estampes un site d'Angleterre qu'il a gravé d'après son propre dessin. La *Fuite en Égypte* et la *Vue de Tivoli*, d'après Poelembourg; celle de *Maëstricht*, d'après Cuyp; le *Printemps*, l'*Été*, d'après Van Goyen; le portrait d'*Hélène Forman*, d'après Rubens, sont aussi des œuvres d'un très-grand mérite.

ELLIOT (Jean), médecin anglais, né en 1747 à Chard (comté de Somerset), mort en 1787. Il fonda vers 1777 une pharmacie à Londres, puis devint médecin, vers 1780, sans autres études que celles qu'il fit seul dans ses heures de loisir. Un remède qu'il avait trouvé pour la guérison des fièvres lui donna une grande vogue. En 1787, il devint éperdument amoureux de miss Boydell, nièce de l'alderman de ce nom; comme il n'en essuyait que des refus, il lui tira un coup de pistolet en pleine rue. Elle ne fut que légèrement blessée. Elliot n'essaya pas de nier son crime, exprimant seulement le regret de n'avoir pas réussi. Ayant été acquitté sur le chef de tentative d'assassinat, il fut retenu pour être jugé sur celui d'agression, et se laissa mourir de faim dans sa prison. On a de lui des ouvrages dans lesquels on trouve, avec la relation d'expériences nouvelles, des vues ingénieuses, exprimées dans un style simple et clair. Nous citerons entre autres : *Observations philosophiques sur les sens de l'ouïe et de la vue* (1780, in-8°); *Recueil des ouvrages du docteur Fothergill* (1781, in-8°); *Tableau de la nature et des vertus médicinales des principales eaux minérales de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (1781, in-8°); *Essais sur des sujets physiologiques* (1781, in-8°); *Éléments des branches de la philosophie naturelle qui sont liées avec la médecine* (1782, in-8°); *Expériences et observations sur la lumière et les couleurs et sur l'analogie qui existe entre la chaleur et le mouvement* (1786, in-8°), etc.

ELLIOT (Grâce DALRYMPLE), dame écossaise, maîtresse du duc d'Orléans, née vers 1765, morte vers 1806. Elle fut élevée en France dans un couvent, d'où elle sortit à quinze ans pour épouser un nommé Elliot, qui aurait pu être son père. La jeune femme secoua promptement le joug d'une union aussi disproportionnée, divorça et s'enfuit à Londres, où elle devint d'abord la maîtresse du prince régent, le futur George III; puis, en dernier lieu, celle du duc d'Orléans, qui la ramena en France, peu de temps avant la Révolution. Grâce Elliot quitta la France pendant la tourmente révolutionnaire et retourna en Angleterre. On ne sait rien de certain sur la dernière période de sa vie. Il y a quelques années, on a publié en anglais des *Mémoires de Mme Elliot* relatifs à la Révolution. Ces Mémoires, qui ont été traduits en français, relatent comme étant arrivés à notre héroïne des faits qui sont dénués de tout caractère d'authenticité.

ELLIOT (George), marin anglais, né en 1784, mort en 1863. Il était le second fils de lord Minto, célèbre diplomate anglais. Son frère aîné a pris le titre de troisième comte de Minto. George Elliot, forcé de laisser à celui-ci le titre de lord et son siége à la Chambre haute, entra dans la marine royale. Sa carrière fut très-active. En 1830, il était capitaine de vaisseau; après de nombreuses campagnes navales, il fut nommé secrétaire du conseil d'amirauté, et peu de temps après élevé au grade de contre-amiral. Il fut mis, avec ce grade, à la tête de la division navale du Cap de Bonne-Espérance. Jusque-là, toutefois, il n'était qu'un officier très-ignoré de la marine britannique. Mais, au mois de mars 1840, l'Angleterre entreprit contre l'Empire chinois la célèbre et odieuse *guerre de l'Opium*. Ce fut le contre-amiral Elliot qui fut choisi pour commander l'escadre anglaise, combattre les Chinois, forcer l'entrée du fleuve Jaune et aller dicter des conditions à l'empereur Tao-Kouang, en réponse à sa déclaration de guerre. Elliot conduisit cette expédition avec une grande énergie; il s'empara de l'île de Chusan, sur le littoral de la province de Nankin; puis débarqua avec un très-petit nombre de soldats de marine sur la partie continentale de l'empire et battit les troupes chinoises à Tchum-pi. Il marchait vers Pékin lorsque des envoyés de l'empereur Tao-Kouang le décidèrent par leurs propositions pacifiques à s'arrêter et même à rétrograder. Le gouvernement anglais regarda cette concession comme une faute; le commandement de l'expédition fut retiré au contre-amiral Elliot. Ses succès eurent néanmoins pour résultat le traité du 26 août 1842, qui donnait une victoire complète à l'Angleterre, puisqu'il accordait aux Européens la liberté d'échanger leurs produits, de faire le commerce dans les ports de l'empire, et aux Anglais, en particulier, le droit d'empoisonner par l'opium le peuple chinois. Cinq ans après ce traité, M. George Elliot était nommé vice-amiral; il fit partie ensuite du conseil d'amirauté.

ELLIOT (sir Charles), marin anglais, parent du précédent, né en 1801. Entré de bonne heure dans la marine, il devint capitaine de vaisseau en 1828 et fut nommé, en 1836, inspecteur en chef du gouvernement anglais à Canton. Tous les Anglais résidant en Chine furent placés sous sa juridiction, et il reçut en même temps la mission de rétablir l'ordre dans les affaires commerciales, qui étaient alors dans un désarroi complet; mais il ne put y réussir. En 1837, il avait, sans motif apparent, transporté sa résidence de Canton à Macao. Aussi, en 1839, les négociants anglais furent-ils forcés de céder aux prétentions de Liu, le gouverneur chinois, et de lui livrer tout leur opium. Bien qu'Elliot eût remporté, en février 1840, à Tchum-pi, une brillante victoire sur la flotte chinoise et qu'il fût revenu à sa première résidence, il n'en fut pas moins rappelé et envoyé au Texas l'année suivante en qualité de consul. En 1846, il devint gouverneur des îles Bermudes, et alla plus tard occuper le même poste successivement à l'île de la Trinité (1853), puis à l'île Saint-Hélène. En 1862, il a été promu au grade de vice-amiral.

ELLIOT (George Henri), diplomate anglais, neveu de George, né en 1817. Il fit ses études à Cambrige et débuta ensuite comme secrétaire du fameux navigateur sir John Franklin; il partit avec lui, en cette qualité, pour la terre de Van-Diémen, dont John Franklin fut nommé gouverneur en 1836. Après y avoir séjourné trois ans, il revint à Londres et entra au ministère des affaires étrangères, où il resta employé pendant un an environ. Il en sortit en 1841 avec le titre d'attaché d'ambassade à Saint-Pétersbourg. Plus tard, il fut envoyé à Vienne comme secrétaire de légation. En 1859, lorsque la mort du roi de Naples Ferdinand II laissa le trône des Deux-Siciles à François II, son fils, M. George Elliot fut nommé ministre plénipotentiaire d'Angleterre auprès du jeune souverain. Il eut dans ces fonctions un vilain rôle à remplir. Secondant les manœuvres de la politique anglaise contre le prince auprès duquel il était accrédité, il prêta la main au parti qui préparait la conquête de la Sicile et du pays napolitain par Garibaldi et le renversement de la dynastie des Bourbons de Naples. Sa mission se trouva terminée par la prise de Gaëte et le départ du roi. Revenu à Londres, M. Elliot y fut choisi pour aller, en 1862, remplir en Grèce une mission secrète, au moment où la révolution venait de renverser un autre souverain, le roi Othon Ier. On lui attribua la mission de préparer les esprits en faveur d'un des fils de la reine d'Angleterre, le prince Alfred, auquel le parlement hellénique offrait, en effet, la couronne. Mais la reine Victoria refusa ce trône pour son fils. Le voyage et les négociations de M. Elliot eurent un autre résultat : la restitution des îles Ioniennes à la Grèce par l'Angleterre. Après avoir exercé à Athènes une influence prépondérante pendant toutes ces négociations, M. Elliot quitta la Grèce lorsqu'un nouveau roi fut proclamé. — Son frère Charles John Brydone ELLIOT, né en 1818, est officier de marine. Il fit sous les ordres de son oncle la guerre de Chine, en 1840, et y gagna le grade de capitaine. Il fut plus tard nommé commandant, et, en 1855, pendant la guerre de Crimée, il se distingua dans l'expédition franco-anglaise de la Baltique.

ELLIOT (Charles Loring), peintre américain, né dans l'État de New-York vers 1815. Il étudia son art sous la direction de John Trumbull, et, bien qu'il ne soit jamais venu se perfectionner en Europe, il est incontestablement aujourd'hui le meilleur peintre de portraits des États-Unis. On ne trouverait même, de ce côté de l'Atlantique, qu'un petit nombre d'artistes qui lui soient supérieurs dans ce genre. Ses nombreuses compositions sont loin cependant d'être toutes d'égal mérite, et c'est dans les portraits en pied qu'il paraît le moins réussir. Il excelle, en revanche, dans les têtes de vieillard, et, contraste assez rare, sait reproduire à merveille les traits délicats et mollement accusés des enfants.

ELLIOT (lord Gilbert), pair d'Angleterre. V. MINTO.

ELLIOT (Céleste), actrice anglaise. V. CÉLESTE.

ELLIOT, nom de divers autres personnages. V. ELIOT et ELLIOTT.

ELLIOTIE s. f. (él-li-o-tî — de *Elliot*, administrateur angl.) Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, tribu des andromédées, voisin des cléthras, et comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique du Nord.

ELLIOTSON (John), médecin anglais, né à Londres vers la fin du siècle dernier. Il étudia la médecine à Edimbourg et à Cambridge, où il prit ses grades, fut pendant plusieurs années médecin adjoint, puis devint médecin à l'hôpital de Guy, et se fit alors de nombreux ennemis parmi ses collègues par la vivacité avec laquelle il attaqua les abus administratifs, les méthodes routinières, etc. En 1822, attaché, non sans difficulté, en qualité de médecin, à l'hôpital de Saint-Thomas, il se vit en butte à des tracasseries qui le déterminèrent peu après à se démettre de ses fonctions. Il fit alors des cours gratuits de clinique, qui le mirent en évidence et eurent un très-grand succès.

Reçu membre de la Faculté de médecine de Londres en 1824, il devint, en 1831, professeur de pathologie au collége de l'Université, et, en 1834, il quitta l'hôpital Saint-Thomas pour le nouvel hôpital appelé *North London*. Il conserva cette position jusqu'en 1838, époque où il la résigna pour se jeter dans l'étude et dans la pratique du magnétisme. En 1849, il fut nommé médecin de l'hôpital Mesmérien, qu'il avait contribué à fonder, malgré les clameurs de la Faculté de médecine. Il a depuis fondé également la Société phrénologique de Londres et créé, sous le titre de *Zoïste*, une revue mesmérienne et phrénologique. Ce savant médecin est membre de la Société royale de Londres, du Collége royal des chirurgiens, et est devenu président de la Société royale de médecine et de chirurgie. Doué d'un esprit actif, chercheur, ami des nouveautés, il a introduit dans la thérapeutique des découvertes et des innovations qui, pour la plupart, ont fini par être admises par les praticiens. C'est à lui qu'on doit la découverte des remarquables propriétés diurétiques et curatives de l'hydriodate de potasse, la prescription de l'acide prussique dans les affections de l'estomac, celle du carbonate de fer à fortes doses contre la chorée, l'emploi de la créosote contre les vomissements et autres accidents pathologiques, etc. Il a fait des recherches sur l'auscultation, constaté la nature épidémique de la morve, reconnu l'accroissement acoustique que le retrait du tampon donne au stéthoscope et fait surtout une étude approfondie du magnétisme animal, qu'il considère comme le moyen le plus puissant et le plus efficace pour paralyser la douleur des opérations chirurgicales, et qu'il s'est attaché à appliquer au traitement de certaines affections regardées comme incurables. Parmi les nombreux ouvrages de M. Elliotson, nous citerons sa traduction des *Institutions de physiologie de Blumenbach* (1817), accompagnée d'un commentaire fort étendu; sa *Physiologie humaine*; des *Leçons sur les maladies de cœur* (1830); sa *Médecine pratique*, et enfin l'*Application du mesmérisme aux opérations chirurgicales*. Il a publié, en outre, un grand nombre de mémoires et d'articles dans les journaux et les revues scientifiques, surtout dans le *Zoïste*.

ELLIOTT (Ebenezer), le plus remarquable de tous les poëtes populaires anglais, né à Masbrough (Yorkshire) en 1781, mort en 1849. Son père, républicain ardent et l'un des plus fervents *dissenters* (dissidents) de la secte béréenne, était surveillant dans une fonderie, où Ebenezer fut placé comme apprenti. L'amour de la nature et la lecture des *Saisons* de Thomson éveillèrent chez l'enfant les premiers sentiments poétiques, et il put acquérir seul des connaissances étendues, à l'aide d'une bibliothèque qui avait été léguée à son père par un ecclésiastique de ses amis. A l'âge de vingt-trois ans, il établit pour son compte un commerce de quincaillerie, qui prospéra d'abord, mais auquel une crise commerciale le força plus tard à renoncer. Bien qu'il se fût déjà acquis une certaine réputation comme poëte parmi la société qu'il fréquentait, ses premières œuvres, qui parurent en 1823, attirèrent peu l'attention; car il n'avait pas encore trouvé la voie qui convenait à son genre de talent. Les troubles qu'occasionnèrent dans sa patrie la réforme de 1830 et l'impôt sur le pain lui inspirèrent ses *Corn-law Rhymes* (*Poëme sur la loi des blés*), qui parurent en 1831 et qui obtinrent en Angleterre un tel succès, que l'auteur ne fut plus connu que sous le nom de *Corn-law Rhymer*. Sans doute ce poëme n'est pas irréprochable au point de vue du bon goût; pourtant les partisans et même les adversaires de la loi sur les céréales ne purent faire autrement que d'admirer la vérité et l'énergie avec lesquelles il y exprimait ses opinions, et surtout l'éloquence naturelle dont il faisait preuve en défendant la cause des pauvres et des opprimés. Elliott obtint sur les masses une influence qui se fit surtout sentir dans les luttes postérieures au sujet de la liberté du commerce, qu'il eut le bonheur de voir triompher avant sa mort. Il se retira des affaires en 1841, et, depuis lors, il vécut dans une petite propriété qu'il possédait aux environs de Barnesley. Elliott était d'une laideur repoussante; mais, si son corps était laid, son âme était belle. Rien n'égalait sa candeur, son désintéressement, son amour pour le bien. La cause populaire trouva en lui un infatigable

défenseur, et il peignit les souffrances des classes ouvrières en Angleterre avec une chaleur, une vigueur de style, une passion aussi ardente que sincère. « Elliott, dit M. Feillet, a peint aussi avec bonheur et émotion les tableaux d'intérieur, les affections domestiques, les humbles et modestes vertus; ses descriptions sont frappantes de vérité et de ressemblance, quelquefois même il s'élève jusqu'à l'éloquence. » Nous citerons en ce genre : *Excursion*, digression touchante sur sa femme et ses enfants; la *Peinture du dimanche de l'ouvrier*, un hymne en l'honneur des génies pauvres; son *Apostrophe à la postérité*, et surtout la *Prière du poëte*, empreinte d'un profond amour de la nature. Elliott a publié un *Recueil de poésies* (Edimbourg, 1841), et collaboré à plusieurs revues, entre autres au *Tait's Magazine*. Après sa mort parut une collection de ses *Œuvres posthumes* (Londres, 1850, 2 vol.), qui sont peu remarquables quant au fond, mais où l'on retrouve tout le lyrisme de son premier poëme.

ELLIOTT (Jesse Duncan), marin américain, né dans le Maryland en 1782, mort à Philadelphie en 1845. Il entra au service en 1806 comme midshipman, fut promu lieutenant en 1810, et, lorsque éclata la guerre de 1812 avec la Grande-Bretagne, fut attaché à l'escadre du commodore Isaac Charencey, qui l'envoya vers les lacs Supérieurs, avec ordre d'acheter des bâtiments et de prendre toutes les mesures nécessaires pour créer une force navale dans les eaux de ces lacs. Tandis qu'il s'occupait activement de sa mission, deux bricks anglais, le *Détroit* et la *Caledonia*, vinrent croiser sous le canon du fort Érié, dans le lac du même nom. Elliott conçut le hardi projet de s'en emparer. Dans la nuit du 8 octobre 1812, avec une poignée de soldats d'infanterie, il s'embarqua sur un canot, rama silencieusement vers les navires et les enleva tous deux à l'abordage. Cet heureux coup de main, qui ne coûta la vie qu'à un nombre fort restreint d'Américains, valut à Elliott un sabre d'honneur, que lui vota le congrès, et sa promotion au grade de commodore. Dans la mémorable bataille du lac Érié (10 septembre 1803), où Perry défit la flotte anglaise, Elliott commandait en second, et le congrès lui vota une médaille d'or en récompense de sa belle conduite. Après la conclusion de la paix, il prit part, en 1815, à l'expédition dirigée contre Alger par le commodore Delatur. En 1818, il fut promu capitaine et commanda successivement les stations navales du Brésil, des Indes occidentales, de la Méditerranée, et les arsenaux maritimes de Boston et de Philadelphie. La conduite du commodore, tandis qu'il était à la tête de l'escadre de la Méditerranée, n'ayant pas rencontré l'approbation du cabinet, Elliott fut traduit devant une cour martiale (juin 1840), et suspendu de ses fonctions et de son grade pendant quatre ans. La part qu'il avait prise, en 1813, à la bataille du lac Érié fut, malgré les honneurs qui lui furent rendus à cette occasion par le congrès, l'occasion d'une polémique qui dura jusqu'à sa mort et attrista cruellement ses derniers instants.

ELLIOTT (Charles Wyllys), auteur américain, né à Guilford (État du Connecticut) en 1817. Il est, malgré une légère différence orthographique de nom, le descendant, à la cinquième génération, du fameux Eliot (l'*Apôtre des Indiens*). Après avoir passé quelques années dans une maison de commerce, à New-York, il étudia (1838-1839) l'horticulture et le jardinage; il émigra ensuite dans l'Ouest (1840), et alla mettre en pratique, à Cincinnati (État d'Ohio), les connaissances qu'il avait acquises. Il y resta jusqu'en 1850, époque où il revint à New-York, et ne s'occupa plus que d'œuvres de charité et de littérature. Il fut l'un des fondateurs (1853) de la Société de secours pour les enfants, et publia les ouvrages suivants : *Mystères* ou *Éclaircissements du surnaturel* (New-York, 1852, in-12), livre dans lequel il essaya de réfuter le spiritualisme; *Saint-Dominique, sa révolution et son héros Toussaint Louverture* (New-York, 1855, in-12); *Histoire de la Nouvelle-Angleterre, depuis la découverte du continent par les Normands*, de 986 à 1776 (New-York, 1857, 2 vol. in-8°).

ELLIOUS-BOCHTOR, orientaliste, né à Syout, en Égypte, en 1784, mort à Paris en 1821. A l'époque de l'expédition française dans son pays, il fut attaché à notre armée en qualité d'interprète, bien qu'il eût alors moins de quatorze ans. Il vint ensuite en France, habita pendant quelque temps Marseille, fut employé au dépôt général de la guerre en 1812; devint, en 1819, professeur de langues orientales à la Bibliothèque du roi, et mourut après une courte maladie. Il a publié : *Alphabet arabe* (Paris, 1820, in-4°); *Dictionnaire français-arabe* (Paris, 1828-1829, 2 vol. in-4° et 1 vol. in-8°).

ELLIPANTHE adj. (èl-li-pan-te — du gr. *ellipès*, incomplet; *anthos*, fleur). Bot. Dont les fleurs manquent de l'organe mâle ou de l'organe femelle. ‖ Peu usité.

ELLIPSAIRE s. f. (èl-li-psè-re — rad. *ellipse*). Moll. Genre de mollusques qui doit être réuni aux mulettes.

ELLIPSE s. f. (èl-li-pse — gr. *elleipsis*; de *ek*, de, et *leipein*, laisser). Gramm. Figure par laquelle on supprime un ou plusieurs mots qui ne sont pas indispensables pour l'intelligence de la phrase, ou que l'usage a appris à suppléer : L'ELLIPSE, *fille chérie de la précision, imprime au style la vie et le mouvement, la hardiesse et la chaleur, et, sous la seule condition de ne jamais nuire à la clarté, elle est pour l'esprit ce que la métaphore est pour l'imagination.* (Lemontey.) L'ELLIPSE *supprime une partie des mots pour rendre l'expression plus vive.* (A. Didier.)

— Mus. Suppression d'un accord que réclameraient les règles de l'harmonie.

— Géom. Courbe plane dont chaque point est tel, que la somme de ses distances à deux points donnés est constante : *L'axe, le centre, les foyers d'une* ELLIPSE. *Toute section d'un cône par un plan qui ne contient pas le sommet et ne rencontre pas la base est une* ELLIPSE. *La terre, en tournant autour du soleil, décrit une* ELLIPSE *et non un cercle.* (F. Pillon.)

> Comètes que l'on craint à l'égal du tonnerre,
> Cessez d'épouvanter les peuples de la terre;
> Dans une *ellipse* immense achevez votre cours
> VOLTAIRE.

— **Antonyme**. Pléonasme.

— **Encycl**. Gramm. et rhét. L'*ellipse*, qui supprime du discours un ou plusieurs mots, quelquefois un membre de phrase tout entier, est peut-être la figure grammaticale dont l'emploi est le plus indispensable. Le style des plus grands écrivains deviendrait, en effet, fatigant, si la moindre parcelle de l'expression de leur pensée devait rigoureusement figurer à sa place. Il en résulterait une lenteur, une lourdeur qui dépouillerait de toute espèce de charme les idées les plus brillantes. Cela produirait sur notre esprit le même effet que le récit de ces voyageurs prolixes qui ne nous feraient pas grâce d'une fourmi qu'ils ont rencontrée sur leur chemin. Cette nécessité de l'*ellipse* est si bien comprise, que celle-ci abonde surtout dans la conversation; il n'y a pas une personne qui ne l'emploie vingt fois par jour; il n'y a pas une de nos formules vulgaires qui ne renferme une *ellipse*, et quelquefois plusieurs : « *Bonjour*, monsieur, » *ellipse*. « *Quoi de nouveau? — Rien*, » double *ellipse*. « Comment allez-vous? — *Bien, merci, et vous?* » triple *ellipse*. Dans ces trois exemples, pour que la phrase fût pleine, il faudrait : « *Je vous souhaite le bonjour*, monsieur. — *Qu'y a-t-il de nouveau? — Il n'y a rien de nouveau.* — Comment allez-vous? — *Je vais bien, je vous remercie, et vous, comment allez-vous?* » On le voit, cela n'en finirait pas.

L'*ellipse* donne de la vivacité, de la rapidité au style en allégeant le bagage de l'expression; mais il ne faut pas tomber dans l'excès signalé si justement par Boileau :

> J'évite d'être long, et je deviens obscur.

Le style trop elliptique, en effet, est souvent difficile à entendre et fatigue promptement l'attention. Il faut que le vide pratiqué dans la phrase par l'*ellipse* soit facile à combler; il faut que les mots retranchés se présentent d'eux-mêmes à l'esprit, et qu'on puisse les suppléer sans peine et sans altérer la construction. Dans cette phrase de Vauvenargues : « La paix rend les peuples plus heureux, et les hommes plus faibles, » ainsi que dans cette autre de La Rochefoucauld : « Il y a des reproches qui louent, et des louanges qui médisent, » l'*ellipse* est tellement naturelle qu'elle se fait à peine sentir. Elle est moins régulière dans ce vers d'*Andromaque*, de Racine :

> Le cœur est pour Pyrrhus, et les vœux pour [Oreste.

Ce passage du singulier au pluriel, que les anciens appelaient *zeugme*, offre quelque chose de choquant, et on ne doit se le permettre qu'avec une grande circonspection.

Mais il est une autre *ellipse* du même genre qu'un écrivain châtié ne se permettra jamais, quoiqu'on puisse en citer des exemples; c'est la différence de l'actif au passif, comme dans cette phrase :

> Qui ne sait point *aimer* n'est pas digne de l'*être*.

Les ressources que le style tire de l'*ellipse* sont si réelles, qu'on pardonne même celles qui sont le moins susceptibles d'analyse, pourvu toutefois que la rapidité du discours n'engendre pas l'obscurité. On a souvent cité, comme exemple d'*ellipse*, ce vers qu'Hermione adresse à Pyrrhus :

> Je t'aimais inconstant, qu'eussé-je fait fidèle!

La grammaire eût dit : « Je t'aimais, *quoique tu fusses* inconstant, qu'eussé-je fait *si tu avais été* fidèle! » Quel tour froid et languissant, tandis qu'il fallait exprimer le cri d'une plainte passionnée!

« Un grammairien, dit Condillac, remarque que cette *ellipse* est trop forte; il avoue cependant qu'on peut la pardonner à un poëte de l'âge de Racine; mais il ne conseillerait pas à un jeune homme de hasarder un pareil tour; comme s'il fallait avoir vieilli pour oser bien écrire! » Le grammairien et Condillac oublient tous deux que Racine n'avait que vingt-huit ans quand il composa *Andromaque*.

Voltaire a fait une *ellipse* non moins hardie dans ces vers qu'il met dans la bouche de Zaïre :

> J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
> Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux.

Mais ici l'*ellipse* offre quelque chose de louche, d'obscur; et de prime abord on ne comprend pas le : *Je suis* musulmane en ces lieux, pensée que Zaïre veut exprimer.

Nous le répétons, pour que l'*ellipse* soit irréprochable, il faut que la pensée puisse instantanément suppléer les mots sous-entendus, comme dans cette phrase de Pascal : « Le fini s'anéantit en présence de l'infini; ainsi notre esprit s'anéantit devant Dieu, ainsi notre justice devant la justice divine. » Cette autre phrase, de Bossuet, nous présente également un bel exemple d'*ellipse* : « Ceux qui ont vu de quel front il (Charles Ier) a paru dans la salle de Westminster et dans la place de Whitehall peuvent juger aisément combien il était intrépide à la tête de ses armées, combien auguste et majestueux au milieu de son palais et de sa cour. » Il y a également une *ellipse* dans cette phrase célèbre : « J'accepterais les offres de Darius, si j'étais Alexandre. — Et moi aussi, si j'étais Parménion. »

C'est surtout en poésie, où le nombre des mots est déterminé, que l'*ellipse* est d'un grand usage. Là l'écrivain a un besoin fréquent de resserrer son expression pour rester dans le cadre de la mesure, de la prosodie, et il doit souvent éprouver le besoin de retrancher un mot, une syllabe qui n'est pas absolument indispensable à la clarté de la phrase. Le vers fameux de Thomas Corneille :

> Le crime fait la honte et non pas l'échafaud,

nous fournit un bel exemple d'*ellipse*. Celle qui est renfermée dans les deux vers suivants est également très-claire, très-facile à interpréter :

> « ... Que demandez-vous pour prix de vos leçons? »
> Le renard répondit : « Sire, quelques dindons. »

Les vers suivants, empruntés à Casimir Delavigne, nous offrent peut-être le modèle le plus complet de l'*ellipse* :

> « Eh bien! donc, malgré vous,
> Le prince a succombé, docteur? — Que pouvons- [nous,
> Quand la nature enfin...? — La réponse était sûre;
> On guérit, c'est votre art; on meurt, c'est la nature. »

Comme cela donne au style une allure ouverte, dégagée!

Toutefois, si nos grands écrivains ont souvent fait usage de l'*ellipse*, ils ont su aussi ne l'employer qu'avec réserve, « car, comme le remarque fort justement La Harpe, les *ellipses* oratoires et poétiques sont plus difficiles dans notre langue que dans celle des anciens, parce que ses procédés sont plus méthodiques, et qu'elle est, par nature, forcée, pour ainsi dire, à la clarté. »

— Géom. L'*ellipse* est le lieu des points dont les distances à deux points fixes forment une somme constante. Les deux points fixes portent le nom de *foyers* de la courbe, qui nécessairement est fermée, le lieu ne comportant évidemment pas de branches infinies.

Soient F et F′ les deux foyers d'une *ellipse*,

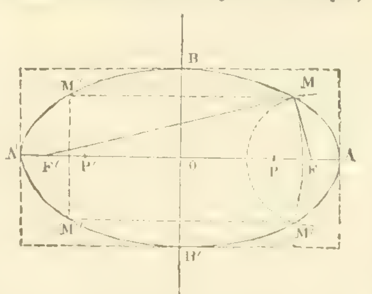

Fig. 1.

O le milieu de la distance de ces deux points, et OA, OA′ des longueurs égales à la demi-somme donnée des distances d'un point de la courbe à ses deux foyers. Pour construire un point de la courbe, on pourra partager la somme AA′ en deux parties AP, A′P, et décrire des points F et F′ comme centres, avec ces parties pour rayons, des circonférences dont les intersections M et M′ appartiendront évidemment à l'*ellipse*.

On pourra prendre le point P partout où l'on voudra entre les points F et F′; car la distance des centres F et F′, toujours moindre que la somme AA′ des rayons, dès que le point P se trouverait entre A et A′, restera plus grande que leur différence, si ce point se trouve entre F et F′. Cette différence PP′ s'obtiendra, en effet, en prenant A′P′ égal à AP.

Si l'on voulait mettre le point P en F, la différence des rayons des cercles à décrire deviendrait égale à la distance des centres, et les deux circonférences se toucheraient en A. Si l'on plaçait le point P entre F et A, les circonférences ne se couperaient plus, parce que la différence de leurs rayons dépasserait alors la distance des centres.

Il résulte de ce qui vient d'être dit que les points A et A′ appartiennent à la courbe.

Les deux circonférences décrites des points F et F′ comme centres, avec les distances AP et A′P pour rayons, se coupent en deux points M et M′ symétriquement placés par rapport à la ligne A′F′FA. Cette ligne est donc un axe de symétrie de la courbe. La perpendiculaire BOB′, élevée au milieu de la distance des foyers, en est évidemment un autre, car, en intervertissant les rayons des cercles décrits des deux foyers comme centres, on trouvera deux autres points M″ et M‴ de la courbe, symétriques de M et M′ par rapport à BB′.

Les points où la courbe coupe son second axe BB′ sont naturellement distants des deux foyers d'une longueur égale à la demi-somme AO des rayons vecteurs. On les obtient donc en décrivant de l'un des foyers, F par exemple, une circonférence d'un rayon égal à AO; les points de rencontre de cette circonférence avec l'axe BB′ donnent les points B et B′.

Il résulte de cette construction que l'axe BB′ est moindre que AA′. L'axe AA′ prend le nom de grand axe ou d'axe focal de la courbe. Si l'on désigne par $2a$ le grand axe et par $2c$ la distance des foyers, le demi-petit axe est

$$b = \sqrt{a^2 - c^2}.$$

Les extrémités A, B, A′, B′ des deux axes prennent le nom de *sommets* de la courbe; le point de rencontre O des deux axes en est le centre; cette courbe est évidemment comprise dans l'intérieur du rectangle construit sur AA′ et BB′.

L'*ellipse* étant le lieu des points dont les distances aux deux foyers forment une somme égale au grand axe, et, par suite immédiate, la somme des distances, à ces mêmes foyers, d'un point non situé sur la courbe, est ou plus grande ou plus petite que le grand axe. Cette somme, pour un point mobile dans le plan de la courbe, ne devient égale au grand axe qu'autant que le point passe sur la courbe; elle reste, par conséquent, dans la même relation d'inégalité avec le grand axe, tant que le point mobile reste d'un même côté de la courbe, en dedans ou en dehors; or elle croît sans limites lorsque le point s'éloigne indéfiniment de la courbe, et se réduit à FF′ s'il vient se placer au centre même de la courbe. *La somme des distances d'un point du plan de l'ellipse à ses deux foyers est donc plus grande ou plus petite que le grand axe de cette ellipse, selon que le point considéré est ou en dehors ou en dedans de la courbe.*

— *Tangente à l'ellipse. La tangente à l'ellipse fait des angles égaux avec les rayons vecteurs menés des foyers au point de contact.* Cette proposition résulte presque immédiatement de la précédente. En effet, la tangente devant avoir tous ses points en dehors de la courbe, la somme des rayons vecteurs menés au point de contact doit former le chemin minimum de l'un des foyers à l'autre, en passant par la tangente. Or, il est aisé de voir que les deux parties du chemin minimum d'un point à un autre, en passant par une droite, font des angles égaux avec cette droite. En effet, soient AB la droite donnée, F, F′ les

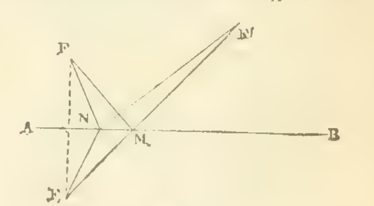

Fig. 2.

points considérés; soit d'ailleurs F_1 le point symétrique de F par rapport à AB, et joignons F_1F' : pour comparer le chemin FMF′ à tout autre FNF′, les distances NF et MF étant respectivement égales à NF_1 et à MF_1, il suffira de comparer F_1MF' à F_1NF'. Or, le chemin F_1MF', étant droit, est évidemment le plus court; le chemin minimum est donc FMF′, et les deux parties de ce chemin font bien des angles égaux avec la droite donnée AB.

Ainsi, pour mener une tangente à une *ellipse* en un point donné sur la courbe, il suffira de joindre ce point aux deux foyers, de prolonger l'un des rayons vecteurs et de mener la bissectrice de l'angle formé par ce prolongement et par l'autre rayon vecteur.

— *Tangente à l'ellipse par un point extérieur.* La construction de la tangente à l'*ellipse* par un point extérieur est tout aussi facile, et reste d'ailleurs fondée sur le même principe. Soient F et F′ les deux foyers d'une *ellipse*, AA′ son grand axe et T le point exté-

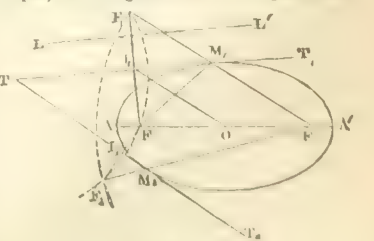

Fig. 3.

rieur donné : la tangente cherchée TT_1 devra être la bissectrice de l'angle formé par le rayon vecteur FM_1, mené au point de contact M_1, et par le prolongement M_1F_1 du second rayon vecteur $F'M_1$; ou bien, si M_1F_1 est égal à M_1F, TT_1 devra être perpendiculaire sur le

milieu de FF_1. Si donc on pouvait construire le point F_1, il ne resterait qu'à mener du point T une perpendiculaire sur FF_1; cette perpendiculaire, qui d'ailleurs passerait par le milieu I_1 de FF_1, serait la tangente cherchée. Mais le point F_1 doit être à une distance de F' égale à AA', et à une distance de T égale à FT; on l'obtiendra donc par l'intersection de deux circonférences décrites des points F' et T comme centres, avec AA' et FT pour rayons.

Ces deux circonférences se couperont toujours, si le point T est extérieur à l'*ellipse*. En effet, les conditions de rencontre de deux circonférences sont que, des trois longueurs égales à la distance des centres et aux deux rayons, chacune soit moindre que la somme des deux autres; les conditions de rencontre des deux circonférences qui nous occupent seraient donc

$$TF' < AA' + TF,$$
$$TF < AA' + TF',$$
et
$$AA' < TF + TF'.$$

Les deux premières sont toujours remplies; car le triangle FF'T donnerait même

$$TF' < FF' + TF \quad \text{et} \quad TF < FF' + TF';$$

quant à la troisième condition, elle exprime justement que le point T est extérieur à l'*ellipse*.

Lorsque le point T est en dehors de l'*ellipse*, les deux circonférences se coupent en deux points F_1 et F_2, à chacun desquels correspond une tangente. Si le point T venait se poser sur la courbe, les deux circonférences deviendraient tangentes: elles ne détermineraient plus qu'un seul point, auquel correspondrait une seule tangente.

Les points F_1 et F_2 étant obtenus comme il vient d'être dit, il ne reste plus, pour obtenir les tangentes menées du point T à la courbe, qu'à abaisser de ce point les perpendiculaires TT_1 et TT_2 à FF_1 et FF_2.

Les tangentes menées d'un point extérieur à l'*ellipse* peuvent ainsi être construites sans que la courbe soit tracée à l'avance; ces tangentes pourront servir à diriger le tracé de la courbe.

Les tangentes TT_1 et TT_2 étant construites, on obtient les points de contact M_1 et M_2 en traçant les droites $F'F_1$ et $F'F_2$, qui doivent y passer.

La solution qui vient d'être développée donne lieu à plusieurs remarques importantes: en premier lieu, le pied I_1 de la tangente TT_1, sur FF_1, étant le milieu de cette droite FF_1, si l'on joint OI_1, cette droite devra être parallèle à $F'F_1$ et en être la moitié, c'est-à-dire être égale à la moitié du grand axe; le point I_1 devra donc appartenir à la circonférence décrite sur le grand axe comme diamètre. C'est ce qu'on exprime par cet énoncé: *Le lieu des projections des foyers de l'ellipse sur toutes les tangentes à la courbe est la circonférence décrite sur son grand axe comme diamètre.*

En second lieu, les distances M_1F et M_1F_1 sont égales; or, la première est la plus courte distance du point M_1 à la circonférence F_1F_2, dont le centre est en F'. Cette circonférence fixe, décrite de l'un des foyers comme centre avec le grand axe pour rayon, porte le nom de *circonférence directrice* de l'*ellipse*; on peut donc dire que *l'ellipse est le lieu des points également distants d'un point fixe et d'une circonférence fixe.*

— *Tangente à l'ellipse parallèlement à une direction donnée.* La construction de la tangente à l'*ellipse* parallèlement à une droite donnée repose encore sur les mêmes principes: soit LL' la droite donnée; la perpendiculaire FF_1 à LL' sera perpendiculaire à la tangente cherchée; le point I_1, ou elle coupera la circonférence décrite sur le grand axe AA' comme diamètre, appartiendra donc à cette tangente, que l'on mènera du point I_1, parallèlement à la droite donnée. On obtiendra le point de contact M_1 par l'intersection de la tangente TT_1 avec la droite qui joindra le second foyer F' avec le joint symétrique F_1 du premier foyer par rapport à la tangente.

L'équation de l'*ellipse* rapportée à ses deux axes de symétrie, pris pour axes de coordonnées, se déduit aisément de sa définition.

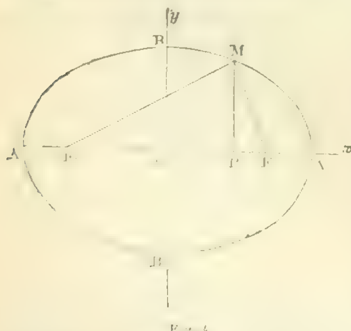

Fig. 4.

Soient $2c$ la distance des foyers F et F', $2a$ la somme AA', constante, des rayons vecteurs, M un point de la courbe, MP et OP ses coordonnées x et y, les distances FM et F'M seront représentées par

$$FM = \sqrt{y^2 + (c - x)^2} \quad \text{et} \quad F'M = \sqrt{y^2 + (c + x)^2};$$

l'équation de la courbe sera donc

$$\sqrt{y^2 + (c + x)^2} + \sqrt{y^2 + (c - x)^2} = 2a.$$

On la transforme aisément en

$$a^2y^2 + (a^2 - c^2)x^2 = a^2(a^2 - c^2),$$

en faisant disparaître les radicaux.

Si l'on fait dans cette équation $x = 0$, on en tire $y = \pm\sqrt{a^2 - c^2}$; par conséquent, le demi-petit axe est $\sqrt{a^2 - c^2}$; en le représentant par b, on donne à l'équation de la courbe la forme plus simple

$$a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2.$$

Cette équation, résolue par rapport à y, donne

$$y = \pm\frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x^2};$$

celle du cercle décrit sur AA' comme diamètre serait

$$y = \pm\sqrt{a^2 - x^2}.$$

On voit donc que l'*ellipse* se forme du cercle en raccourcissant ses ordonnées dans un rapport constant $\frac{b}{a}$. En d'autres termes, l'*ellipse* ABA'B' peut être considérée comme la projection orthogonale, sur son plan, du cercle décrit sur son grand axe comme diamètre, dans un plan incliné d'un angle dont le cosinus serait $\frac{b}{a}$.

Réciproquement, l'*ellipse* ABA'B', projetée orthogonalement sur un plan mené par son petit axe BB', qui ferait avec le sien un angle dont le cosinus fût $\frac{b}{a}$, donnerait un cercle de rayon OB.

La perspective d'un cercle est aussi une *ellipse*, et réciproquement la perspective d'une *ellipse*, qui est généralement elliptique, peut devenir circulaire. V. CONIQUES.

Deux *ellipses*, ou plus généralement deux courbes du second degré, tracées dans un même plan et qui ne se coupent pas, peuvent être mises en perspective suivant deux cercles.

Le général Poncelet, qui a le premier remarqué ce fait, en a tiré d'importantes conséquences. Il a pu, en effet, transporter, sans nouvelles démonstrations, au système de deux coniques, toutes les propriétés *projectives* d'un système de deux cercles, c'est-à-dire toutes les propriétés d'une figure qui conviennent aussi à sa projection.

— *Equation polaire de l'ellipse.* Si l'on prend le foyer de gauche F pour pôle et l'axe focal FF' pour axe polaire, la relation entre les coordonnées FM ou ρ et MFx ou ω d'un point

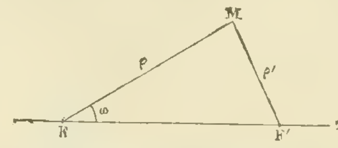

Fig. 5.

quelconque M de la courbe résulte de l'élimination de F'M, que nous désignerons par ρ', entre l'équation qui définit la courbe

$$\rho + \rho' = 2a$$

et la relation

$$\rho'^2 = \rho^2 + 4c^2 - 4c\rho\cos\omega$$

que fournit le triangle F'MF.

Cette élimination donne

$$\rho = \frac{a^2 - c^2}{a - c\cos\omega},$$

ou, si l'on représente $a^2 - c^2$ par b^2,

$$\rho = \frac{b^2}{a - c\cos\omega},$$

ou encore, en posant $\frac{b^2}{a} = p$ et $\frac{c}{a} = e$,

$$\rho = \frac{p}{1 - e\cos\omega};$$

la longueur p est ce qu'on nomme le paramètre de l'*ellipse*; e en est l'excentricité; c'est le rapport de la distance des foyers au grand axe.

L'équation de l'*ellipse* rapportée à ses axes, pris pour axes de coordonnées, étant du second degré, l'*ellipse* est une courbe du second degré, c'est-à-dire l'une des courbes que peut représenter l'équation générale

$$Ay^2 + 2Bxy + Cx^2 + 2Dy + 2Ex + F = 0$$

en coordonnées rectilignes. Il est facile de déterminer la condition d'inégalité que doivent remplir les coefficients A, B, ..., F, pour que la courbe représentée soit effectivement une *ellipse*.

L'équation résolue par rapport à y donne

$$y = -\frac{Bx + D}{A} \pm \frac{1}{A}\sqrt{(B^2 - AC)x^2 + 2(BD - AE)x + D^2 - AF};$$

pour que la courbe qu'elle représente soit fermée, il faut que y devienne imaginaire pour de très-grandes valeurs de x, condition qui exige que $B^2 - AC$ soit négatif; ainsi l'équation du second degré

$$Ay^2 + 2Bxy + Cx^2 + 2Dy + 2Ex + F = 0$$

ne représente une *ellipse* qu'à la condition que $B^2 - AC$ soit négatif. Dans cette hypothèse, si les racines de l'équation

$$(B^2 - AC)x^2 + 2(BD - AE)x + D^2 - AF$$

sont réelles, le trinôme placé sous le radical de la valeur de y reste positif pour toutes les valeurs de x comprises entre ces deux racines; la courbe existe donc réellement. Si ces racines sont égales, l'*ellipse* se réduit à un point: elle est *évanouissante*; si les racines sont imaginaires, la courbe n'existe plus.

— *Equation de la tangente à l'ellipse.* L'équation de la tangente à l'*ellipse* représentée par l'équation $a^2y^2 + bx^2 = a^2b^2$ est

$$a^2Yy + b^2Xx = a^2b^2,$$

dans laquelle x et y sont les coordonnées du point de contact, et X, Y les coordonnées courantes.

L'équation générale des tangentes à l'*ellipse* peut être formulée d'une autre manière; on peut n'y laisser d'autre constante arbitraire que le coefficient d'inclinaison sur l'axe des x. Pour trouver sous cette forme l'équation de la tangente à l'*ellipse*, il suffit de déterminer la relation qui doit exister entre les constantes m et n de l'équation

$$y = mx + n$$

d'une droite quelconque, pour que cette droite devienne tangente à la courbe. Les abscisses des points de rencontre de la courbe et de la droite sont fournies par l'équation

$$a^2(mx + n)^2 + b^2x^2 = a^2b^2$$

ou

$$(a^2m^2 + b^2)x^2 + 2a^2mnx + a^2n^2 - a^2b^2 = 0;$$

or, pour que la droite soit tangente à la courbe, il faut que ces abscisses soient égales, c'est-dire que

$$a^4m^2n^2 = (a^2m^2 + b^2)(a^2n^2 - a^2b^2);$$

cette équation se réduit à

$$n^2 - a^2m^2 - b^2, \quad \text{d'où} \quad n = \pm\sqrt{a^2m^2 + b^2};$$

ainsi l'équation générale des tangentes à l'*ellipse* peut être mise sous la forme

$$y = mx \pm \sqrt{a^2m^2 + b^2}.$$

Cette équation, au reste, représentera effectivement une tangente à l'*ellipse*, quel que soit m, parce que l'*ellipse* a des tangentes dans toutes les directions.

— *Diamètres de l'ellipse.* Le diamètre correspondant aux cordes parallèles à la direction $y = mx$ de l'*ellipse*

$$a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2$$

a pour équation

$$y = -\frac{b^2}{a^2m}x.$$

Le coefficient angulaire m du système des cordes et le coefficient angulaire m' du diamètre correspondant sont donc liés entre eux par la relation

$$mm' = -\frac{b^2}{a^2}.$$

C'est l'équation qui lie entre eux les coefficients angulaires de deux diamètres conjugués. V. DIAMÈTRES.

On nomme *cordes supplémentaires* d'une *ellipse* deux cordes qui, partant des extrémités d'un même diamètre, aboutissent à un même point de la courbe. Deux cordes supplémentaires sont toujours parallèles à deux diamètres conjugués, c'est-à-dire que le produit de leurs coefficients angulaires est $-\frac{b^2}{a^2}$.

En effet, soient $x'y'$ et $-x', -y'$ les coordonnées des deux extrémités d'un même diamètre, $x''y''$ les deux coordonnées d'un point quelconque de la courbe, les coefficients angulaires des cordes qui joindront les points $x'y'$ et $x''y''$, d'une part, $-x', -y'$ et $x''y''$ de l'autre, seront

$$\frac{y'' - y'}{x'' - x'} \quad \text{et} \quad \frac{y'' + y'}{x'' + x'};$$

le produit de ces coefficients angulaires sera donc

$$\frac{y''^2 - y'^2}{x''^2 - x'^2};$$

mais, les deux points $x'y'$ et $x''y''$ appartenant à la courbe, on aura

$$a^2y'^2 + b^2x'^2 = a^2b^2$$
et
$$a^2y''^2 + b^2x''^2 = a^2b^2;$$

d'où, par soustraction,

$$a^2(y''^2 - y'^2) + b^2(x''^2 - x'^2) = 0,$$

c'est-à-dire

$$\frac{y''^2 - y'^2}{x''^2 - x'^2} = -\frac{b^2}{a^2}.$$

Deux diamètres conjugués de l'*ellipse* sont les projections, sur son plan, de deux diamètres rectangulaires, et par conséquent conjugués, de la circonférence de cercle dont cette *ellipse* est la projection orthogonale. Deux cordes supplémentaires de l'*ellipse* sont aussi les projections de deux cordes rectangulaires du même cercle.

Les longueurs de deux diamètres conjugués de l'*ellipse* sont liées entre elles par une relation remarquable: *La somme de leurs carrés est constante.*

Si l'on cherche à établir un rapprochement entre ces mêmes diamètres et l'angle qu'ils font entre eux, on trouve que *le produit de leurs longueurs par le sinus de l'angle qu'ils comprennent est constant;* ce qui revient à dire que le parallélogramme formé par les tangentes à l'*ellipse* menées parallèlement à deux diamètres conjugués est constant.

Ces deux théorèmes, qui portent le nom d'Apollonius (de Perge), se déduisent aisément de la remarque qui précède. V. DIAMÈTRE.

— *Quadrature de l'ellipse.* L'*ellipse*

$$a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2$$

étant la projection du cercle $y^2 + x^2 = a^2$, sous un angle dont le cosinus serait $\frac{b}{a}$, l'aire de cette courbe doit être le produit de celle du cercle par $\frac{b}{a}$, c'est-à-dire

$$\frac{b}{a}\pi a^2 \quad \text{ou} \quad \pi ab.$$

L'aire d'un segment elliptique compris entre le grand axe et deux ordonnées perpendiculaires à cet axe est aussi le produit par $\frac{b}{a}$ de l'aire du segment correspondant du cercle. L'aire $M_0P_0P_1M_1$ du segment circulaire

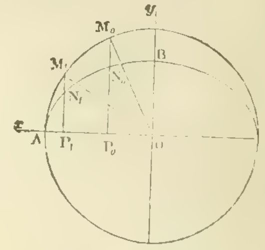

Fig. 7.

est la somme de celles du secteur OM_0M_1 et du triangle OM_1P_1 diminuée de celle du triangle OM_0P_0; si l'on désigne par x_0 et x_1 les abscisses des points M_0 et M_1, cette aire est représentée par

$$\frac{1}{2}a^2\left(\arccos\frac{x_0}{a} - \arccos\frac{x_1}{a}\right)$$
$$+ \frac{1}{2}\left(x_1\sqrt{a^2 - x_1^2} - x_0\sqrt{a^2 - x_0^2}\right);$$

l'aire du segment correspondant de l'*ellipse* $N_0P_0P_1N_1$ est donc

$$\frac{1}{2}ab\left(\arccos\frac{x_0}{a} - \arccos\frac{x}{a}\right)$$
$$+ \frac{1}{2}\frac{b}{a}\left(x_1\sqrt{a^2 - x_1^2} - x_0\sqrt{a^2 - x_0^2}\right).$$

Si l'on fait partir le segment elliptique de l'extrémité du petit axe, il faut faire dans la formule précédente $x_0 = 0$; il vient alors, pour la mesure du segment BOP_1N_1,

$$\frac{1}{2}ab\left(\frac{\pi}{2} - \arccos\frac{x_1}{a}\right) + \frac{1}{2}\frac{b}{a}x_1\sqrt{a^2 - x_1^2}$$

ou

$$\frac{1}{2}ab\arcsin\frac{x_1}{a} + \frac{1}{2}\frac{b}{a}x_1\sqrt{a^2 - x_1^2}.$$

Cette même aire serait représentée par l'intégrale

$$\int_0^{x_1}\frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x^2}\,dx;$$

par conséquent,

$$\int_0^{x}\frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x^2}\,dx = \frac{1}{2}ab\arcsin\frac{x}{a}$$
$$+ \frac{1}{2}\frac{b}{a}x\sqrt{a^2 - x^2}.$$

— *Rectification de l'ellipse.* La *rectification* de l'*ellipse* donne naissance à de nouvelles fonctions transcendantes qui, sous le nom de fonctions elliptiques, ont été particulièrement étudiées dans ce siècle.

L'élément de la courbe est

$$ds = \sqrt{dx^2 + dy^2} = dx\sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2}$$
$$= dx\sqrt{1 + \frac{b^4x^2}{a^4y^2}} = dx\sqrt{\frac{a^2b^2(a^2 - x^2) + b^4x^2}{a^2b^2(a^2 - x^2)}}$$
$$= dx\sqrt{\frac{a^4 - (a^2 - b^2)x^2}{a^4 - a^2x^2}} = dx\sqrt{\frac{a^2 - e^2x^2}{a^2 - x^2}},$$

e désignant l'excentricité.

La longueur de l'arc de la courbe compris entre le sommet B du petit axe et un point xy est donc représentée par l'intégrale

$$\int_0^{x}dx\sqrt{\frac{a^2 - e^2x^2}{a^2 - x^2}}$$

Cette intégrale a deux périodes (v. INTÉGRALE), l'une réelle

$$2\int_{-a}^{+a} dx\sqrt{\frac{a^2-e^2x^2}{a^2-x^2}},$$

dont la valeur n'est autre que la longueur de l'*ellipse* entière, et l'autre imaginaire

$$2\int_{a}^{\frac{a}{e}} dx\sqrt{\frac{a^2-e^2x^2}{a^2-x^2}},$$

qui n'a pas encore reçu d'interprétation. Cette intégrale est irréductible aux fonctions circulaires qui n'admettent qu'une seule période. V. PÉRIODE et PÉRIODIQUE (fonction).

— *Conjuguées de l'ellipse.* Les conjuguées de l'*ellipse* (v. CONJUGUÉES) sont toutes les hyperboles qui ont avec elle un système de diamètres conjugués communs. Les solutions imaginaires de tous les problèmes impossibles que l'on peut se proposer relativement à l'*ellipse* se rapportent donc à ces hyperboles. Ainsi, si l'on se propose de mener une tangente à l'*ellipse* par un point intérieur à la courbe, les coordonnées imaginaires des points de contact, fournies par les équations, seront celles des points de contact des tangentes menées du même point à une certaine conjuguée de l'*ellipse*. Cette conjuguée sera d'ailleurs celle qui touchera la courbe aux extrémités du diamètre mené par le point donné, parce que la corde des contacts sera restée réelle et conjuguée du diamètre mené par le point d'où les tangentes doivent partir; elle ne pourra donc couper que la conjuguée ayant pour caractéristique son coefficient angulaire, c'est-à-dire la conjuguée tangente à l'*ellipse* aux extrémités du diamètre mené par le point donné.

Les asymptotes de l'*ellipse* sont

$$y = \pm\frac{b}{a}\sqrt{-1}\,x;$$

ces deux équations représentent les deux faisceaux d'asymptotes aux conjuguées hyperboliques de la courbe.

Si, dans l'équation

$$y = mx \pm \sqrt{a^2m^2 + b^2}$$

des tangentes à l'*ellipse*, on donne à m une valeur imaginaire $m + n\sqrt{-1}$, on obtient l'équation en coordonnées imaginaires d'une tangente à l'une des mêmes hyperboles. La conjuguée à laquelle appartient la tangente a sa caractéristique C déterminée par l'équation

$$(C - m)(ma^2 + b^2) = n^2a^2C.$$

— *Ellipse évanouissante.* L'équation de l'*ellipse* évanouissante ne représente plus qu'un seul point en coordonnées réelles : en coordonnées imaginaires, elle représente les conjuguées de cette *ellipse* évanouissante, c'est-à-dire des hyperboles réduites à leurs asymptotes; l'équation représente donc deux faisceaux de droites divergeant l'un et l'autre du centre de l'*ellipse* évanouissante.

— *Ellipse imaginaire.* L'équation de l'*ellipse* imaginaire, réduite à sa forme la plus simple par les mêmes procédés employés pour l'*ellipse* réelle, est

$$a^2y^2 + b^2x^2 = -a^2b^2.$$

Le lieu représenté par cette équation se compose des mêmes hyperboles que représente l'équation

$$a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2;$$

mais les caractéristiques de la même conjuguée ne sont pas les mêmes dans les deux équations : ainsi, la conjuguée C = 0 du lieu $a^2y^2 + b^2x^2 = -a^2b^2$ touche l'*ellipse*

$$a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2$$

aux extrémités de son grand axe, tandis que la conjuguée de même caractéristique, C = 0, du lieu $a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2$ touche l'*ellipse* aux extrémités de son petit axe. L'interversion se fait au moment où, l'*ellipse* s'évanouissant, les deux axes se confondent.

L'*ellipse* $a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2$ est l'enveloppe imaginaire des conjuguées du lieu

$$a^2y^2 + b^2x^2 = -a^2b^2$$

(v. ENVELOPPE). En effet, cette *ellipse* est fournie par les solutions de la forme

$$x = \beta\sqrt{-1}, \quad y = \beta'\sqrt{-1}$$

de l'équation du lieu; or, en un point dont les coordonnées ont cette forme, la dérivée de y par rapport à x, $-\frac{b^2x}{a^2y}$, est réelle.

ELLIPSÉ, ÉE adj. (èl-li-psé) part. passé du v. Ellipser. Retranché, supprimé par ellipse : *Phrase, proposition* ELLIPSÉE.

ELLIPSER v. n. ou tr. (èl-li-psé — rad. *ellipse*). Gramm. Supprimer par ellipse : ELLIPSER *un pronom*.

ELLIPSOCÉPHALE s. m. (èl-li-pso-sé-fa-le — du gr. *elleipsis*, ellipse; *kephalê*, tête). Crust. Genre de crustacés trilobites, voisin des ogygies, dont l'unique espèce connue, l'ellipsocéphale ambigu, se trouve en Bohême à l'état fossile.

ELLIPSOGLOSSE s. m. (èl-li-pso-glo-se — du gr. *elleipsis*, ellipse; *glossa*, langue). Erpét. Genre de reptiles, de l'ordre des amphibiens et du sous-ordre des urodèles, voisin des salamandres, comprenant deux espèces du Japon.

ELLIPSOGRAPHE s. m. (èl-li-pso-gra-fe — du gr. *elleipsis*, ellipse; *graphô*, j'écris). Instrument dont on se sert pour tracer des ellipses.

— **Encycl.** L'*ellipsographe* est un instrument à l'aide duquel on trace des ellipses d'un mouvement continu. Il est formé de deux coulisses assemblées d'équerre, de manière que leurs axes puissent à la fois coïncider avec les deux axes de l'ellipse à tracer, et d'une règle garnie de deux curseurs que l'on peut fixer en deux points quelconques de la règle.

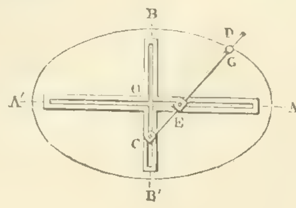

Fig. 1.

La figure 1 montre la forme de cet instrument : AA' et BB' sont les axes de l'ellipse, et CD est la règle avec ses curseurs E,G. Le curseur E porte une patte à pivot qui peut glisser sous la coulisse AA', et l'autre G une pointe ou un crayon qui trace la courbe quand on fait mouvoir la règle CD. A l'extrémité C de la règle se trouve un support à pivot qui glisse dans la coulisse BB'. Ayant fixé les curseurs E et G de manière que l'on ait CG = OA et EG = OB, si, après avoir fait coïncider les axes des coulisses avec les axes de l'ellipse, on tourne la règle CD, le point C décrira l'axe BB', E décrira l'axe AA' et G décrira l'ellipse. Cet instrument est basé sur le principe et le tracé suivants, employés pour construire une ellipse sur le papier :

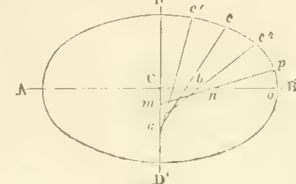

Fig. 2.

Si, après avoir porté sur une droite *ca* le demi-grand axe *a* de *c* en *a* et le demi-petit axe *b* de *c* en *b*, on fait mouvoir la droite *ac* sur les axes de l'ellipse, de telle sorte que ses points *a*, *b* soient constamment sur ces derniers, le point *c* décrira l'ellipse. En effet, *mnp* étant l'une des positions quelconques de la droite *cba*, les triangles semblables *Cmn*, *pno* donnent

$$\frac{Cn}{no} = \frac{mn}{np},$$

d'où l'on tire

$$\frac{Cn + no}{no} = \frac{mn + np}{np},$$

ou

$$\frac{x}{\sqrt{b^2 - y^2}} = \frac{a}{b}$$

ce qui est l'équation de l'ellipse.

ELLIPSOÏDAL, ALE adj. (èl-li-pso-i-dal, a-le — rad. *ellipsoïde*). Qui a la forme d'une ellipse, ou d'un ellipsoïde : *Courbe* ELLIPSOÏDALE. *Quelques argiles se présentent en amas à peu près lenticulaires ou* ELLIPSOÏDAUX *allongés*. (Salvetat.)

ELLIPSOÏDE adj. (èl-li-pso-i-de — du gr. *elleipsis*, ellipse; *eidos*, aspect). Géom. Qui ressemble à une ellipse.

— s. m. Surface fermée du second degré, engendrée par une ellipse qui tourne autour d'un de ses axes, invariable de grandeur, tandis que l'autre prend toutes les valeurs du rayon d'une autre ellipse concentrique, tracée dans un plan perpendiculaire à l'axe de rotation. ‖ *Ellipsoïde de révolution*, Solide dont toutes les sections suivant un certain axe sont des ellipses égales, et que l'on peut se représenter comme engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de l'un de ses axes : *Il paraît que la terre est sensiblement différente d'un* ELLIPSOÏDE. ‖ *Ellipsoïde aplati*, Celui qui est engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de son petit axe : *La terre a sensiblement la forme d'un* ELLIPSOÏDE APLATI. ‖ *Ellipsoïde allongé*, Ellipsoïde engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de son grand axe : *La plupart des dômes ont la forme d'un demi-*ELLIPSOÏDE ALLONGÉ.

— Arachn. Se dit de quelques araignées dont l'abdomen présente la forme d'un ellipsoïde.

— s. f. pl. Section du genre épeire, comprenant les espèces qui ont l'abdomen ellipsoïde et les yeux non portés sur une avance de la tête.

— **Encycl.** Géom. Les définitions des courbes et des surfaces que les géomètres ont étudiées d'abord résultaient de conceptions géométriques isolées. Mais on s'est aperçu bien vite qu'un lieu quelconque, jouissant d'une infinité de propriétés, comporterait une infinité de définitions, toutes équivalentes au fond, mais entièrement distinctes par la forme, et entre lesquelles il n'y aurait aucune raison de faire un choix quelconque. C'est pourquoi il a paru plus convenable de rechercher la définition des lieux géométriques, non plus dans leurs propriétés, mais dans leurs équations, ce qui, outre l'avantage d'une plus grande généralité, fournissait encore celui d'instituer, de la manière la plus heureuse, une classification régulière de ces lieux.

Nous dirons donc que l'*ellipsoïde* est la surface fermée que peut représenter une équation du second degré

$$Ax^2 + A'y^2 + A''z^2 + 2Byz + 2B'zx + 2B''xy + 2Cx + 2C'y + 2C''z + F = 0,$$

dont les coefficients sont tels qu'elle ne comporte pas de solutions réelles infinies.

Cette condition exige évidemment que l'équation à zéro de l'ensemble des termes du second degré ne comporte d'autre solution réelle que $x = 0$, $y = 0$, $z = 0$.

L'équation réduite de l'*ellipsoïde* (v. DIAMÈTRE) est

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} = 1.$$

L'*ellipsoïde* devient *de révolution* lorsque deux de ses axes a, b, c deviennent égaux, et se transforme en une sphère

$$x^2 + y^2 + z^2 = a^2$$

lorsque ses trois axes deviennent égaux entre eux.

L'*ellipsoïde* est compris entre les plans $x = \pm a$, $y = \pm b$, $z = \pm c$, qui le touchent en ses *sommets*. Toutes les sections planes faites dans cette surface sont des ellipses, et les plans parallèles donnent des sections semblables.

L'*ellipsoïde* à axes inégaux peut être coupé dans deux directions différentes suivant des cercles.

Remarquons d'abord que si PQR est une section circulaire d'un *ellipsoïde*, la droite OC, qui joindra le centre de l'*ellipsoïde* au centre de la section, la projection CP de cette droite

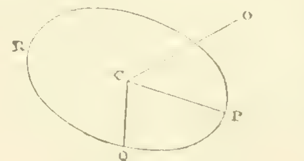

Fig. 1.

OC sur le plan de la section, et enfin le rayon CQ de la section mené perpendiculairement à CP, seront parallèles à trois diamètres conjugués de l'*ellipsoïde* (v. DIAMÈTRE). Mais, CQ étant perpendiculaire au plan OCP, le diamètre parallèle à CQ sera l'un des axes de la surface.

Ainsi, en premier lieu, les sections circulaires de l'*ellipsoïde*, s'il y en a, devront être faites par des plans parallèles à l'un des axes. Les plans parallèles à ces sections, menés par le centre, passeront par cet axe.

Mais il est bien clair que les plans passant par l'axe moyen pourront seuls donner des sections circulaires.

Soit, au reste, ABA'B' la section faite dans la surface par le grand et le petit axe : si, du point O comme centre, avec un rayon égal

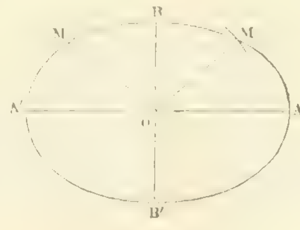

Fig. 2.

à l'axe moyen, on décrit un cercle qui coupe la courbe en M et M', les sections circulaires centrales seront évidemment contenues dans les plans perpendiculaires au plan de la figure, menés par OM et OM'.

— *Plan tangent à l'ellipsoïde.* L'équation du plan tangent à l'*ellipsoïde*

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} = 1$$

en un point x, y, z est représentée par l'équation

$$\frac{Xx}{a^2} + \frac{Yy}{b^2} + \frac{Zz}{c^2} = 1,$$

X, Y, Z désignant les coordonnées courantes.

Si l'on veut avoir l'équation du plan tangent à la même surface et parallèle à un plan donné

$$Ax + By + Cz = 0,$$

on exprimera que la section de la surface par le plan

$$Ax + By + Cz + D = 0$$

a un point double; cette condition déterminera D en fonction de A, B, C.

La projection de la section sur le plan des xy serait représentée par

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{(Ax + By + D)^2}{C^2c^2} = 1.$$

Pour exprimer que cette courbe a un point double, il faudrait exprimer que son équation peut être satisfaite en même temps que les équations à zéro des deux dérivées partielles de son premier membre, c'est-à-dire en même temps que

$$\frac{x}{a^2} + A\frac{Ax + By + D}{C^2c^2} = 0$$

et

$$\frac{y}{b^2} + B\frac{Ax + By + D}{C^2c^2} = 0;$$

mais il reviendra au même d'exprimer que le point déterminé par ces deux dernières équations et par celle du plan

$$Ax + By + Cz + D = 0$$

appartient à l'*ellipsoïde*.

Or ces trois dernières équations reviennent à

$$\frac{x}{b^2} = \frac{A}{C}\frac{z}{c^2},$$

$$\frac{y}{a^2} = \frac{B}{C}\frac{z}{c^2},$$

et

$$Ax + By + Cz + D = 0,$$

on en tire

$$z = \frac{-DCc^2}{A^2a^2 + B^2b^2 + C^2c^2},$$

$$x = \frac{-DAa^2}{A^2a^2 + B^2b^2 + C^2c^2},$$

et

$$y = \frac{-DBb^2}{A^2a^2 + B^2b^2 + C^2c^2};$$

et, si l'on exprime que le point correspondant est sur la surface de l'*ellipsoïde*, on tombe sur l'équation

$$D^2 = A^2a^2 + B^2b^2 + C^2c^2.$$

Par conséquent, l'équation du plan tangent cherché est

$$Ax + By + Cz \pm \sqrt{A^2a^2 + B^2b^2 + C^2c^2} = 0.$$

Le plan diamétral de l'*ellipsoïde* correspondant aux cordes parallèles à la direction

$$\frac{x}{\alpha} = \frac{y}{\beta} = \frac{z}{\gamma}$$

a pour équation

$$\frac{\alpha x}{a^2} + \frac{\beta y}{b^2} + \frac{\gamma z}{c^2} = 0.$$

La droite

$$\frac{x}{\alpha} = \frac{y}{\beta} = \frac{z}{\gamma}$$

est le lieu des centres des sections faites dans la surface parallèlement au plan

$$\frac{\alpha x}{a^2} + \frac{\beta y}{b^2} + \frac{\gamma z}{c^2} = 0.$$

Cette droite est un des diamètres de la surface.

On nomme *plans diamétraux conjugués* trois plans tels, que chacun d'eux divise en parties égales les cordes parallèles à l'intersection des deux autres, et *diamètres conjugués* les intersections deux à deux de trois plans diamétraux conjugués.

On démontre, relativement aux diamètres conjugués de l'*ellipsoïde*, trois théorèmes analogues aux théorèmes d'Apollonius relatifs à l'ellipse (v. DIAMÈTRE).

— *Conjuguées de l'ellipsoïde.* Les conjuguées de l'*ellipsoïde* sont tous les hyperboloïdes à une nappe qui ont avec lui un système de diamètres conjugués commun. Les coefficients angulaires du diamètre non transverse de l'un de ces hyperboloïdes sont les caractéristiques de cet hyperboloïde.

— *Cône asymptote de l'ellipsoïde.* Le cône asymptote de l'*ellipsoïde* est naturellement imaginaire; mais les conjuguées de ce cône sont les cônes asymptotes des conjuguées de l'*ellipsoïde*.

— *Ellipsoïde évanouissant.* L'*ellipsoïde* évanouissant se réduit à son centre; ses conjuguées se réduisent à des cônes.

— *Ellipsoïde imaginaire.* L'*ellipsoïde* imaginaire a pour équation réduite

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} = -1.$$

Les solutions imaginaires sans parties réelles de cette équation représentent l'*ellipsoïde* réel

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} = 1,$$

qui est l'enveloppe de toutes les conjuguées du lieu. Si l'on donne à x et à y des valeurs réelles quelconques, z est toujours imaginaire sans parties réelles. Les solutions obtenues

ainsi représentent l'hyperboloïde à deux nappes

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}-\frac{z^2}{c^2}=-1,$$

dont l'axe non transverse est l'axe des z. On trouverait des résultats analogues si l'on rapportait le lieu à l'un quelconque de ses systèmes de diamètres conjugués. Par conséquent, les conjuguées de l'*ellipsoïde* imaginaire sont tous les hyperboloïdes à deux nappes qui ont avec l'*ellipsoïde* réel de mêmes axes un système de diamètres conjugués commun.

— *Volume de l'ellipsoïde.* Le volume de l'*ellipsoïde*

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}+\frac{z^2}{c^2}=1$$

est fourni par l'intégrale

$$\iint dx\,dy\sqrt{1-\frac{x^2}{a^2}-\frac{y^2}{b^2}},$$

qui n'a qu'une seule période et se ramène par conséquent aux fonctions circulaires.

Si l'on veut avoir le volume entier de l'*ellipsoïde*, on peut simplifier l'intégration en considérant comme élément de l'intégrale à trouver le produit de l'aire d'une section faite par un plan perpendiculaire aux z par la différentielle de z. Cette intégrale est alors

$$ab\int_{-c}^{+c}dz\left(1-\frac{z^2}{c^2}\right),$$

dont la valeur est

$$2\pi abc-\frac{2}{3}\pi abc=\frac{4}{3}\pi abc.$$

— *Surface de l'ellipsoïde.* L'aire de l'*ellipsoïde* est donnée par l'intégrale

$$\iint dx\,dy\frac{\sqrt{\frac{x^2}{a^4}+\frac{y^2}{b^4}+\frac{z^2}{c^4}}}{\frac{z}{c^2}}$$

ou

$$\iint dx\,dy\frac{\sqrt{\frac{x^2}{a^2}\left(\frac{1}{a^2}-\frac{1}{c^2}\right)+\frac{y^2}{b^2}\left(\frac{1}{b^2}-\frac{1}{c^2}\right)+\frac{1}{c^2}}}{\frac{1}{c}\sqrt{1-\frac{x^2}{a^2}-\frac{y^2}{b^2}}}.$$

Cette intégrale a deux périodes et se ramène par conséquent aux fonctions elliptiques. Ces deux périodes sont les valeurs que prend l'intégrale lorsqu'on donne à x et à y, soit les valeurs des coordonnées des points de l'intérieur de l'ellipse

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}=1,$$

soit les valeurs des coordonnées des points compris entre les deux ellipses

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}-1=0$$

et

$$\frac{x^2}{a^2}\left(\frac{1}{c^2}-\frac{1}{a^2}\right)+\frac{y^2}{b^2}\left(\frac{1}{c^2}-\frac{1}{b^2}\right)=\frac{1}{c^2}.$$

La première est réelle et a pour valeur l'aire totale de l'*ellipsoïde*; la seconde est imaginaire sans partie réelle. Elle n'a pas encore reçu d'interprétation.

ELLIPSOLITE s. f. (èl-li-pso-li-te — d'*ellipse*, et du gr. *lithos*, pierre). Moll. Genre non adopté de mollusques céphalopodes, formé aux dépens des ammonites, et comprenant une seule espèce, dont les spires sont elliptiques au lieu d'être circulaires.

ELLIPSOLOGIE s. f. (èl-li-pso-lo-jî — du gr. *elleipsis*, ellipse; *logos*, discours). Géom. Traité sur le tracé des ellipses.

ELLIPSOSPERME adj. (èl-li-pso-spèr-me — du gr. *elleipsis*, ellipse; *sperma*, graine). Bot. Dont les graines sont elliptiques.

ELLIPSOSTOME adj. (èl-li-pso-sto-me — du gr. *elleipsis*, ellipse; *stoma*, bouche). Moll. Se dit des mollusques qui ont la bouche, c'est-à-dire l'ouverture de la coquille, elliptique.

— s. m. pl. Famille non adoptée de mollusques ayant l'ouverture de la coquille elliptique.

ELLIPTICITÉ s. f. (èl-li-pti-si-té — rad. *elliptique*). Géom. Caractère de la forme elliptique : *L'ELLIPTICITÉ de l'orbe solaire.* (Arago.)

— Gramm. Qualité d'une phrase ou d'une tournure elliptique.

ELLIPTIQUE adj. (èl-li-pti-ke — rad. *ellipse*). Géom. Qui appartient à l'ellipse; qui a la forme d'une ellipse : *Courbe* ELLIPTIQUE. *Arc* ELLIPTIQUE. *Les fleurs à réverbères* ELLIPTIQUES *sont celles qui représentent des formes de coupes ovales, plus étroites du haut que du milieu.* (B. de St-P.) ‖ *Compas elliptique*, Compas dont on se sert pour décrire des ellipses.

— Gramm. Renfermant une ellipse : *Phrase* ELLIPTIQUE. *Tour* ELLIPTIQUE. *Mot employé d'une manière* ELLIPTIQUE.

— Encycl. *Fonctions elliptiques.* La différentielle d'un arc de courbe rapportée à des axes rectangulaires est

$$ds=dx\sqrt{1+\left(\frac{dy}{dx}\right)^2}.$$

S'il s'agit d'une ellipse représentée par l'équation

$$a^2y^2+b^2x^2=a^2b^2,$$

la dérivée de y, par rapport à x, est

$$\frac{dy}{dx}=-\frac{b^2x}{a^2y}=-\frac{b^2x}{ab\sqrt{a^2-x^2}}=\frac{b}{a}\frac{x}{\sqrt{a^2x^2}};$$

par conséquent la différentielle de l'arc est

$$ds=dx\sqrt{1+\frac{b^2x^2}{a^4-a^2x^2}}$$

$$=dx\sqrt{\frac{a^4-(a^2-b^2)x^2}{a^2(a^2-x^2)}}$$

$$=dx\sqrt{\frac{a^4-c^2x^2}{a^2(a^2-x^2)}}$$

$$=dx\sqrt{\frac{a^2-e^2x^2}{a^2-x^2}},$$

e désignant l'excentricité $\frac{c}{a}$ de l'ellipse.

Un arc d'ellipse est donc représenté par l'intégrale

$$\int_{x_0}^{x}dx\sqrt{\frac{a^2-e^2x^2}{a^2-x^2}}.$$

L'arc d'hyperbole est représenté par une formule analogue.

On a, dans le principe, cherché à exprimer les intégrales du genre de la précédente au moyen des signes des opérations connues; mais on n'a pas tardé à reconnaître qu'elles étaient irréductibles, non-seulement aux fonctions algébriques, mais encore aux fonctions transcendantes précédemment connues, c'est-à-dire aux fonctions circulaires et logarithmiques. En effet, les intégrales relatives au cercle n'ont qu'une période, tandis que les intégrales *elliptiques* en ont deux (v. PÉRIODES).

Les intégrales *elliptiques* formaient donc une nouvelle classe de fonctions; et l'on devait se proposer tout d'abord de les réduire au plus petit nombre possible, pour n'avoir plus à former que les tables des valeurs de celles auxquelles on aurait réduit toutes les autres.

Les intégrales *elliptiques* sont celles qui portent sur une fonction algébrique contenant un radical carré sous lequel se trouve placé un polynôme du quatrième degré au plus, ou deux radicaux carrés portant sur des polynômes du second degré, premiers entre eux.

Legendre a ramené toutes ces intégrales à trois :

$$\int\frac{dx}{\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}},$$

$$\int\frac{x^2dx}{\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}}$$

et

$$\int\frac{dx}{(1-ax^2)\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}}.$$

Les fonctions qu'on nomme aujourd'hui *elliptiques* sont les inverses des précédentes : par exemple, si l'on fait

$$s=\int_0^x\frac{dx}{\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}},$$

x sera une fonction de s,

$$x=\lambda(s,k);$$

c'est la première fonction *elliptique*. La seconde en est formée; c'est

$$\mu(s)=\sqrt{1-\lambda^2(s)};$$

la troisième est

$$\nu(s)=\sqrt{1-k^2\lambda^2(s)};$$

enfin on considère encore la fonction

$$\pi(s)=\frac{\lambda(s)}{\mu(s)}.$$

Les quatre fonctions λ, μ, ν, π ont été ramenées par Jacobi à quatre autres qui sont exprimées par des produits de facteurs en nombre infini, très-convergents, et par conséquent très-commodes à employer pour le calcul numérique.

La propriété des fonctions *elliptiques*, qui a attiré d'abord sur elles l'attention, longtemps avant qu'on connût leur double périodicité, consiste en ce que ces fonctions, portant sur une somme de deux variables, s'expriment au moyen des fonctions de chacune des variables. Ainsi,

$$\lambda(s+t)=\frac{\lambda(s)\lambda'(t)+\lambda(t)\lambda'(s)}{1-k^2\lambda^2(s)\lambda^2(t)},$$

λ' désignant la dérivée de λ (v. PÉRIODIQUE).

ELLIPTIQUEMENT adv. (èl-li-pti-ke-man — rad. *elliptique*). Par ellipse, en faisant une ellipse : *Parler, s'exprimer* ELLIPTIQUEMENT.

— Géom. En forme d'ellipse : *Figure tracée* ELLIPTIQUEMENT *autour d'une autre.*

ELLIS (Antoine), théologien et prélat anglais, né en 1693, mort en 1761. Ses études de droit terminées, il entra dans les ordres, devint recteur de Saint-Martin, prébendier de la cathédrale de Glocester, et évêque de Saint-David (1752). Ses principaux ouvrages sont : *Remarques sur un essai relatif aux miracles par Hume* (1752); *Traité sur la liberté spirituelle et temporelle des protestants en Angleterre* (1763, in-4°); *Traité sur la liberté spirituelle et temporelle des sujets anglais* (1765), ouvrage posthume.

ELLIS (William), agronome anglais, né vers la fin du XVIIe siècle, mort vers 1760. Pendant cinquante ans il dirigea une ferme dans le comté d'Hertford. Ellis avait en agriculture des connaissances remarquables, qu'il mit en pratique avec le plus grand succès; mais il ne fut jamais qu'un écrivain fort médiocre. En outre il a consigné dans ses livres tout ce qu'il savait et tout ce qu'il croyait sans ordre et sans discernement : excellentes recettes, conseils fort sages, superstitions ridicules, contes de sorciers, etc. On lui doit : *Traité sur l'amélioration des bois de charpente*; le *Parfait planteur et faiseur de cidre*; *Chacun son propre maréchal*. On a publié, sous le titre d'*Agriculture abrégée et méthodique* (1772, 2 vol. in-8°), un abrégé de ces trois ouvrages.

ELLIS (John), naturaliste anglais, mort à Londres en 1776. Tout en s'occupant de négoce il s'adonna à l'étude de l'histoire naturelle. Il se fit remarquer par de curieuses recherches sur la nature des zoophytes et surtout sur les corallines. Ses observations le conduisirent au même résultat que Peyssonel, et il démontra péremptoirement que les coraux ne sont pas autre chose que des habitations de polypes, fait qui fut desormais acquis à l'histoire naturelle. Il s'occupa aussi avec succès des moyens de conserver aux graines leur puissance germinative, et de les rendre ainsi transportables à de grandes distances. Linné a donné son nom à une famille de borraginées (*ellisia*). On a de ce naturaliste un *Essai sur l'histoire naturelle des corallines* (Londres, 1754), traduit en français par Allamand en 1756; une *Histoire naturelle de plusieurs zoophytes rares et curieux* (Londres, 1786), et divers autres ouvrages estimés de son temps : *De Dionæa muscipula* (Londres, 1760); *Moyens pour transporter des graines et des plantes à de grandes distances en leur conservant leur puissance germinative* (Londres, 1770); *Notice historique sur le café* (Londres, 1774).

ELLIS (John), poëte anglais, né en 1698 mort en 1791. Il possédait des talents fort divers et des qualités très-variées, car il exerçait les fonctions de courtier de change et cultivait en même temps la poésie. Ellis, qui montrait habituellement une grande douceur de caractère, fit preuve, à l'occasion, d'une vigueur fort remarquable et d'une fière indépendance, même en matière religieuse; témoin la sanglante satire qu'il écrivit un jour contre les Black-Friars, au sujet d'une pauvre femme qu'ils avaient brutalement repoussée de la cène, et qui en était devenue folle.

Ellis recevait à sa table une société de gens de lettres distingués, au nombre desquels se trouvait Johnson; mais il a peu écrit lui-même. On lui doit : une traduction des *Epîtres* et une autre des *Métamorphoses* d'Ovide; une traduction du *Templum libertatis*, du docteur King (1742); un conte imité du français : la *Surprise* ou le *Gentilhomme devenu apothicaire* (1739); une parodie du chant ajouté à l'*Enéide* par Maffei (1758); le *Rêve de la mer du Sud*, en vers hudibrastiques (1720).

ELLIS (Henri), marin et voyageur anglais, parent du précédent, né en 1721, mort en 1806. Sur la promesse d'une récompense de 20,000 livres sterling faite par le Parlement à celui qui découvrirait un passage par la baie d'Hudson, on arma une expédition dont Ellis fit partie. Le 19 août 1746, Ellis découvrit de larges ouvertures dans la côte, à l'ouest de l'île de Marbre; mais on ne put songer à s'y engager à cause de la saison, et il fallut hiverner dans les environs du fort Nelson. Au mois de juin suivant, les deux navires de l'expédition, le *Dobbs* et la *California*, reprirent la mer après un hiver des plus rigoureux. Ellis découvrit bientôt le cap Fry (1747); mais l'ouverture que l'on cherchait ne fut pas trouvée, et l'expédition reprit la route d'Angleterre, malgré les instances d'Ellis qui voulait pousser son exploration jusqu'à la baie Repulse. Néanmoins, en récompense de ses services, cet intelligent marin fut nommé gouverneur de la Nouvelle-York, puis de la Nouvelle-Géorgie; mais sa santé le força de revenir en Europe. Il habita le midi de la France, l'Italie, et se fixa à Naples en 1805. La Société royale l'avait admis au nombre de ses membres. On lui doit une intéressante relation de son expédition, dans laquelle on trouve de curieuses observations sur le froid et ses effets, sur les phénomènes du flux et du reflux dans le Wager, etc. Bien qu'il eût échoué dans sa tentative pour découvrir un passage au nord-ouest, il n'en resta pas moins convaincu que ce passage devait exister et il chercha, mais sans succès, à obtenir d'une compagnie des fonds pour arriver à cette découverte. La relation d'Ellis a pour titre : *A voyage to Hudson's bay, on* The Dobbs *galley and* California *in 1746-1747, for discovering a north-west passage* (London, 1748). Il la compléta par un autre ouvrage intitulé : *Considerations on the north-western passage and a clear account of the most practicable method of attempting that discovery* (Londres, 1750, in-4°). Sellius a donné la traduction française de ces deux ouvrages sous le titre de *Voyage à la baie d'Hudson fait par la galiote* le Dobbs *et la* Californie en 1746-1747 (Paris, 1749, 2 vol. in-12, avec fig.).

ELLIS (William), chirurgien et voyageur anglais, mort à Ostende en 1785. Il était associé de l'université de Cambridge, lorsqu'il demanda à faire partie de l'expédition du capitaine Cook (1776). Il revint en Angleterre en 1780, fut engagé, en 1785, dans une autre expédition préparée par l'empereur Joseph II, et se tua à Ostende, port d'armement de l'expédition, en tombant des huniers d'un navire. Il avait écrit le *Récit authentique d'un voyage fait par le capitaine Cook et le capitaine Clerke durant les années* 1776, 1777, 1778, 1779, 1780 (Londres, 2 vol. in-8°, avec une carte et des figures). Cette relation est à la fois claire, rapide et intéressante.

ELLIS (George), auteur anglais, né en 1745, mort en 1815. Il débuta dans la carrière littéraire comme journaliste et se fit bientôt connaître par les satires politiques qu'il fournit à la *Rolliade*, ainsi que par ses *Probationary odes*, dans lesquelles il attaqua vivement le ministère Pitt. Mais Ellis, qui avait plus d'esprit que de caractère, s'attacha plus tard aux hommes d'Etat qu'il avait d'abord attaqués, quitta le parti des whigs et des libéraux pour le parti tory, accompagna en 1797 lord Malmesbury en France, fut présenté à son retour à Pitt, et entra à partir de cette époque dans la rédaction de l'*Anti-Jacobin*. Ellis était, d'après Walter Scott, le plus aimable causeur de son temps. Très-érudit et très-versé dans la connaissance de l'ancienne littérature de son pays, sans déserter la presse périodique, il publia : *Spécimens de l'ancienne poésie anglaise* (1780), dont deux nouvelles éditions ont paru en 1801 et en 1811, puis un ouvrage de même nature : *Spécimens des anciens romans anglais* (1805, 3 vol. in-8°), qui a été réédité dans la *Bibliothèque des antiques* de Bohn (Londres, 1848).

ELLIS (Henri), antiquaire anglais, né à Londres en 1777, mort en 1869. Il étudia à l'université d'Oxford, et devint ensuite bibliothécaire adjoint, puis bibliothécaire en chef du *British Museum*. Il a occupé ce dernier emploi jusqu'en 1857. Outre un grand nombre de *Mémoires*, qu'il a écrits différents pour recueils archéologiques, on lui doit des *Lettres explicatives sur l'histoire d'Angleterre*, publiées en deux séries (1824 et 1827), des *Recherches sur les marbres d'Elgin et de Townley* (4 vol.), et une édition, revue et augmentée, des *Observations sur les antiquités de Popula* (1813, 2 vol. in-4°).

ELLIS (William), missionnaire et auteur anglais, né vers la fin du XVIIIe siècle. Il s'engagea, en 1815, dans la Société des missions de Londres, sous les auspices de laquelle, en janvier 1816, il partit avec sa femme pour la Polynésie. Il consacra environ huit années à prêcher l'Evangile aux indigènes des îles des mers du Sud, et, dans l'une de ces îles (Tahiti), il établit une presse à imprimer, la première qui ait été établie dans l'archipel de la Polynésie. Il revint en Angleterre en 1824, et publia successivement : *Relation d'une excursion à Owhyhee* (Londres, 1826, in-8°); *Recherches sur la Polynésie* (Londres, 1829, 2 vol. in-8°); *Histoire de Madagascar, rédigée d'après les renseignements fournis par les missionnaires et les papiers d'Etat* (Londres, 1829, 2 vol. in-8°); *Histoire de la Société des missions de Londres* (Londres, 1844, in-8°); *Leçons villageoises sur le paupérisme* (Londres, 1851, in-8°). Devenu veuf, il épousa en 1837 miss Sarah Stickney, écrivain distingué. Chargé, en 1853, d'une mission à Madagascar, il fit dans cette île trois voyages successifs, et publia le résultat de ses études sous le titre de : *Trois visites à Madagascar pendant les années* 1853 *à* 1856, *avec notices sur les habitants, l'histoire naturelle*, etc. (Londres, 1859).

ELLIS (Sarah STICKNEY, mistress), femme de lettres anglaise, épouse du précédent, née vers 1800. Elle appartient à la secte des quakers; sa première production littéraire fut un poëme didactique, intitulé la *Poésie de la vie*, puis elle collabora à une collection de petits livres pour la jeunesse. En 1837, elle épousa le missionnaire William Ellis, et à partir de ce moment elle s'est principalement occupée dans ses écrits de l'éducation morale et intellectuelle de son sexe. C'est dans la catégorie des ouvrages de ce genre qu'il faut ranger : la *Maison* ou le *Règlement de fer*; la série, très-populaire chez nos voisins, des *Femmes d'Angleterre* (1838), des *Filles d'Angleterre* (1842), des *Epouses d'Angleterre* (1843), et des *Mères d'Angleterre* (1843). Mentionnons aussi ses romans, qui ont eu beaucoup de succès, surtout en Amérique, à cause de leur caractère pratique : les *Fils de la glèbe* (1840); les *Secrets de famille* (1841, 3 vol.); *Tableaux d'intérieur* (1844); *Regarder vers le but* (1845, 2 vol.); *Prévenir vaut mieux que guérir*; *Caractère et tempérament*; *Distinctions sociales*; la *Famille Bennett en voyage*, *Rawdenhouse*; les *Cours et les foyers* (1848-1849, 3 vol.), etc. Depuis 1859, Mme Ellis s'occupe de la publication d'un travail considérable, intitulé les *Mères des grands hommes*. Les ouvrages de Mme Ellis, au nombre de trente environ, ont exercé une influence bienfaisante sur la vie de famille dans la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

ELLIS (Guillaume), économiste anglais, né à Londres en 1800. Il embrassa la carrière commerciale et devint, en 1836, directeur d'une compagnie d'assurances maritimes, emploi qu'il

a occupé jusqu'à ces dernières années. Il se livra en même temps avec ardeur à l'étude des sciences sociales et entreprit de les vulgariser parmi les masses. Pour arriver à ce but, il commença à faire lui-même aux élèves les plus âgés d'une école de Londres des leçons, dans lesquelles il mit à leur portée les principes généraux de l'économie sociale. Il sut donner beaucoup d'attrait à ces matières, peu intéressantes et un peu abstraites pour de jeunes intelligences, et fit en même temps des cours publics pour répandre ses méthodes parmi les instituteurs. Il a écrit également un grand nombre d'ouvrages pour en faciliter l'application; les principaux sont les suivants : *Principes d'économie sociale; Introduction à l'étude des sciences sociales; Éléments de l'histoire et de la formation de l'intelligence; Questions et réponses suggérées par l'examen de quelques-unes des dispositions de la vie sociale; Leçons progressives de science sociale; Phénomènes de la vie industrielle*, etc.

ELLISIE s. f. (èl-li-zî — de *Ellis*, navigateur anglais). Bot. Genre de plantes de la famille des hydrophyllées, comprenant plusieurs especes qui croissent dans l'Amérique boréale. ‖ Syn. des genres DURANTE et DASYE.

ELLISEN (Adolphe), poète, écrivain et homme politique allemand, né à Gartow, près de Lunebourg, le 14 mars 1815. Lorsqu'il eut complété son éducation à l'université de Gœttingue, où il commença l'étude de la médecine, et suivi les cours de plusieurs universités allemandes, il visita Paris en 1836, puis voyagea de 1837 à 1838 en Suisse, en Italie, en Grèce. A son retour, il revint habiter Gœttingue, où il fut nommé conservateur adjoint de la bibliothèque, en 1847. Deux ans apres, il était nommé député du Hanovre à la diète. Attaché par goût au parti libéral, il en défendit les principes à la Chambre et dans les colonnes du *Gœttinger Bürgerblatt*. Il a depuis toujours été réélu député à la chambre de Hanovre, qui l'a choisi plusieurs fois pour vice-président, et, en 1855, il a reçu le titre de citoyen de Gœttingue. M. Ellisen a publié un certain nombre d'ouvrages. Nous mentionnerons un recueil de poésies en grec moderne et en chinois, les *Fleurs de thé et d'asphodèle* (Gœttingue, 1840); une traduction de l'*Esprit des lois* de Montesquieu (Leipzig, 1843-1844), accompagnée d'un commentaire estimé; les *Œuvres choisies de Voltaire*, précédées d'une étude sur *Voltaire poëte politique*, qui a été aussi publiée à part (1844-1846, 12 vol.); un *Essai de poésie polyglotte européenne* (Leipzig, 1846); un poëme, l'*Ancien chevalier*, récit des croisades (Leipzig, 1846); une *Biographie de Michel Akominatos, archevêque d'Athènes* (1846), et un ouvrage historique, modestement intitulé : *Documents pour une histoire d'Athènes depuis la perte de son indépendance* (Gœttingue, 1848). Enfin, M. Ellisen a publié dans divers écrits périodiques des dissertations et des poésies qui n'ont point encore été réunies en volume.

ELLISTON (Robert-William), acteur anglais, né à Bloombury en 1774, mort à Londres en 1831. Il était fils d'un horloger, et fut mis au collège par son oncle, qui le destinait à l'Église. Elliston se sentait d'autres goûts. A l'âge de dix-sept ans, il débuta sur le théâtre de Bath, joua ensuite à York et y fut mis à de si rudes épreuves que, renonçant *pour toujours* au théâtre, il revint dans la boutique de son père. Il tint en effet sa résolution... pendant quelques mois et courut ensuite à Bath, où il se maria avec une maîtresse de ballet qui lui donna une dizaine d'enfants, fécondité assez rare dans cette profession.

En 1726, il parut à Londres sur la scène de Hay-Market, dans le rôle d'Octavin des *Montagnards*, et y produisit une très-grande sensation. Il passa ensuite au théâtre de Drury-Lane, dont il devint le directeur; il dirigea le théâtre Surrey, revint à Drury-Lane, etc., et finit par faire une bonne faillite, qui le ruina sans le corriger de sa manie d'administrer. Après avoir perdu sa fortune dans ces entreprises ridicules, pour lesquelles il se croyait né plus encore que pour la scène; après avoir perdu sa fortune, disons-nous, il y perdit la santé, et finit par y perdre la vie : il mourut d'un coup de sang.

Les journaux de l'époque ont représenté Elliston comme l'acteur le plus parfait qui eût paru jusque-là dans le Royaume-Uni, et il est de fait que, si quelques-uns l'ont surpassé dans quelque genre, jamais plus de talents divers ne se trouvèrent combinés dans le jeu d'un même artiste : tragédie, drame, comédie, pantomime, il brillait en tout; mais où il excellait, quelle que fût la nuance imposée par le genre de la pièce, c'était dans la distinction suprême du geste, dans la pureté de la diction, dans le sentiment parfait et la juste mesure du regard, de l'intonation et du jeu tout entier. Comme Elliston s'était permis d'*arranger* Shakspeare, il crut devoir justifier son audace dans une brochure d'ailleurs pleine d'esprit. Il a écrit aussi l'*Outlaw vénitien*, drame en trois actes, imité d'une pièce française, et ses *Mémoires* (Londres, 1844 1845, 2 vol. in-8°).

ELLITSCHPOUR, ville forte de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, dans l'ancien Etat du Nizam, à 156 kilom. O. de Naypour; 40,000 hab. Résidence d'un gouverneur, cette ville possède, indépendamment d'une forteresse peu importante, un beau palais, plusieurs bazars remarquables; elle fait un commerce assez considérable. Quoique bien déchue de son antique splendeur, elle est toujours en grande vénération parmi les Indous, parce qu'elle renferme les tombeaux de quelques-uns de leurs saints les plus vénérés.

ELLMENREICH (Jean-Baptiste), chanteur allemand, né à Neubrisach en 1770, mort après 1850. Possesseur d'une voix de basse très-étendue, il débuta, en 1792, sur la scène de Dusseldorf, passa l'année suivante à Francfort-sur-le-Mein, et se fit entendre successivement à Berlin, à Brême et à Altona. En 1802, il partit pour Saint-Pétersbourg en qualité de régisseur d'un des théâtres de cette ville, revint à Vienne en 1805, et, en 1807, devint chanteur de la chambre royale à Munich. On a de lui quelques morceaux de chant, entre autres : l'*Amour mathématicien*; *Belle fille, qui est-ce qui t'attriste?* la *Vie est un coup de dé*, ariette; *Amusements des soirées*, trios.

ELLMENREICH (Frédérique BRANDEL), cantatrice allemande, femme du précédent, née en 1775, morte en 1845. Elle épousa Ellmenreich à Hanau en 1792, mais se sépara de lui au bout de deux ans, et débuta avec beaucoup de succès sur le théâtre de Prague. Elle fut ensuite engagée au Théâtre-sur-la-Wien, dans la capitale de l'Autriche et fit, à partir de 1796, des voyages artistiques en Italie et en Allemagne, où sa voix de contralto excita la plus vive admiration. A Paris, elle se trouva en relations avec Napoléon, Talleyrand, Talma, etc., se rendit, en 1805, à Strasbourg et à Augsbourg, et revint ensuite à Vienne, qu'elle quitta, en 1811, pour aller prendre au théâtre de Carlsruhe les rôles de caractère. Elle y chanta aussi les parties de premier ténor, parut successivement sur les scènes de Hambourg (1817), de Manheim (1820), de Francfort-sur-le-Mein (1821). Elle quitta le théâtre en 1836. Elle a publié des *Œuvres dramatiques* (Mayence, 1845).

ELLOBE s. m. (èl-lo-be — du gr. *ellobos*, renfermé dans une gousse). Bot. Genre de plantes de la famille des personnées, tribu des gratiolées, dont l'unique espèce croît à Java.

ELLOBIE s. m. (èl-lo-bî — du gr. *ellobion*, pendant d'oreille). Mamm. Genre non adopté de mammifères, comprenant les botyergues, les spalax et autres analogues.

ELLOBOCARPE s. m. (èl-lo-bo-kar-pe — du gr. *ellobos*, renfermé dans une gousse; *karpos*, fruit). Bot. Syn. de CERATOPTERIS.

ELLON, bourg d'Ecosse, comté et à 22 kilom. N. d'Aberdeen, sur la petite rivière d'Ytham; 3,200 hab. Beau pont.

ELLOPIE s. f. (èl-lo-pî — de *Ellopia*, ancien nom de ville). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des phalènes, et mieux appelé MÉTROCAMPE.

ELLORA ou **ELORA**, ville de l'Indoustan anglais, dans la province des Circars, par 16° 43' de lat. N. et 81° 15' de long. E.; 6,500 hab. C'est le chef-lieu d'un collectorat qui dépend du district de Masulipatan.

Les *grottes* d'Ellora sont bien certainement les plus remarquables et les plus imposants des temples souterrains que nous a légués l'antiquité indienne. Ces monuments ont été creusés dans une ceinture de montagnes de granit rouge qui s'étend en forme de fer à cheval sur un espace de plus d'une heure de marche. La face concave est tournée vers le village de Rosah. Les galeries souterraines n'ont pas moins de deux lieues d'étendue, et en certains endroits elles ont plusieurs étages communiquant entre eux. L'imagination recule épouvantée à la pensée des sommes et du temps qu'ont dû coûter ces excavations gigantesques et les sculptures de toute espèce qui les décorent à profusion. La rare perfection de certaines parties et l'exécution presque grossière de certaines autres montrent d'ailleurs clairement que ces ouvrages merveilleux ont été produits par des milliers d'artistes et d'ouvriers qui travaillèrent successivement pendant plusieurs siècles. Quant à l'origine des temples d'Ellora, elle est à peu près inconnue. Sir Charles Malet, le savant voyageur, rapporte deux traditions bien différentes au sujet du roi à qui on reporte la création de ces merveilleux monuments. Les musulmans les attribuent au rajah El, qui vivait il y a plus de neuf cents ans. Les Indiens les font remonter jusqu'à Elon, qui aurait régné il y a plus de sept mille neuf cents ans. Enfin, les Ponânas parlent d'un roi Ela, autrement appelé Pourourovas, qui date du commencement de la monarchie indienne. Ce que l'on peut affirmer, sans crainte de s'avancer trop, c'est que les sculptures gravées sur ces monuments leur assignent une date beaucoup moins ancienne; une antiquité de deux mille ans, selon M. Gailhabaud, serait tout ce que l'on doit accorder à ces immenses travaux.

Parmi les monuments désignés sous le nom générique de monuments d'Ellora, celui qui passe avec raison pour le plus parfait est le *Kelaça* ou *Kailasa*. C'est une construction extrêmement compliquée, couvrant un espace de 123 mètres de longueur sur 60 mètres de largeur. Ce qui en fait un monument exceptionnel, unique dans le monde, c'est qu'il n'a pas été exécuté, par exemple, comme les autres monuments qui l'environnent, c'est-à-dire creusé souterrainement : il est taillé dans le roc vif et complétement détaché de la montagne; et, quoique toutes les parties ne forment qu'un seul et même bloc, quoiqu'il se compose en entier d'un seul rocher dans lequel il a été creusé, il a néanmoins toute l'apparence d'un édifice construit pierre à pierre. Lorsqu'on a franchi à l'ouest la porte de granit du temple d'Ellora, on pénètre, à travers un portique, dans une espèce de cour de 76 mètres environ de longueur, sur 42 mètres de largeur, et dont les parois ont 30 mètres d'élévation. Cette cour, entièrement taillée dans le roc, ressemble plutôt à une carrière de pierres, entourée et couronnée de tous côtés par des sommets de montagne, qu'à un ouvrage produit par la main et l'art de l'homme. En sortant des portiques, on arrive par un pont à un pavillon carré, dans lequel est la chapelle de Nandi, le compagnon de Siva. Ensuite on traverse un second pont, et on arrive au temple principal, le plus grand temple monolithe connu; il est supporté par d'énormes pilastres carrés, disposés sur quatre rangs. Ceux qui sont placés dans les angles et au pourtour, au nombre de vingt, sont soutenus par des éléphants qui semblent porter cette masse énorme. Le grand temple est flanqué de porches, de terrasses, de bassins et de chapelles, et la cour qui l'environne de tous côtés est décorée d'obélisques et de gigantesques éléphants. Enfin les parois des murs sont couvertes de milliers de statues et de bas-reliefs sculptés. « Pour élever le Panthéon, dit le capitaine Seely dans son *Voyage à Ellora*, le Parthénon d'Athènes, Saint-Pierre de Rome, Saint-Paul de Londres ou l'abbaye de Fonthill, il en coûte de la science et du travail : nous concevons comment cela fut exécuté, poursuivi et achevé; mais ce qu'on ne peut s'imaginer, c'est qu'une réunion d'hommes, aussi nombreux et aussi infatigables qu'on voudra se les figurer et munis de tous les moyens nécessaires à la réalisation de leur conception, s'attaque à un rocher naturel, haut de 100 pieds dans quelques parties, le creuse, l'évide lentement avec le ciseau et produise un temple tel que celui-là, avec ses galeries, véritable Panthéon, accompagné de sa vaste cour, de son nombre infini de sculptures et d'ornements. Non, cette œuvre est inimaginable, et l'esprit se perd dans la surprise et l'admiration. »

Arrivons maintenant aux temples complétement souterrains, creusés dans la montagne qui sert d'enceinte au Kelaças. Une des plus intéressantes de ces excavations, non pas précisément pour la grandeur des proportions, mais par l'élégance des formes, c'est le temple ou la maison de Visouacarmâ. — Visouacarmâ, ou Visvakarmâ, est la personnification de Brahma considéré comme architecte primitif. — Ce temple, creusé dans le roc, a une quarantaine de mètres, en y comprenant l'entrée; il se compose d'une longue galerie à plafond circulaire, séparée dans toute sa longueur en trois nefs principales par deux rangées de piliers octogones, qui mesurent 2m,81 de circonférence. L'image du dieu est une statue qui réunit les symboles de la création et de la formation. Le dieu est assis dans une niche sur un siége; à ses pieds sont deux lions, images de la puissance et de la force; à ses côtés, deux serviteurs, l'un avec la fleur de lotus et un bâton ou mesure perpendiculaire représentant le sceptre et le pouvoir, l'autre plaçant un niveau en forme de triangle sur une espèce de colonne. Au-dessus de Visouacarmâ on voit un œil, symbole de la pénétration et de la sagesse ordonnatrice. Au-dessus de cet œil est placé un fil à plomb qui descend sur une ligne horizontale, formant ainsi deux angles droits, symbole de la création régulière. On peut assigner la construction de ce temple aux siècles voisins du commencement de notre ère. Une autre excavation également fort intéressante, c'est le temple de Para-Lauka, qui a son entrée au deuxième étage d'une galerie souterraine. Un escalier de vingt-sept marches y donne accès. La nature parfaitement sèche de la roche, qui ne donne passage à aucune infiltration et ne contient pas trace d'humidité, a conservé de très-belles peintures représentant des sujets de la mythologie indienne. D'énormes piliers sculptés dans toute leur hauteur supportent le plafond, qui brillerait encore à nos yeux de toute la splendeur première de ses riches décorations, si la main de l'homme ne s'était appliquée à les détruire. Les soldats musulmans de l'empereur mongol Aureng-Zeb, se nommant eux-mêmes les vrais croyants, ont voulu détruire ces antiquités vénérables, qu'ils attribuaient à la superstition des anciens brahmes. Heureusement, la paresse de ces dévastateurs a sauvé ces remarquables vestiges d'une antiquité si intéressante aujourd'hui pour les savants. Les Indous n'ont pas manqué de dire que Siva avait daigné intervenir pour sauver son temple. Toutefois l'intervention du dieu n'a pas été jusqu'à prévenir l'effet de la fumée, car les troupes d'Aureng-Zeb ont fait très-irrévérencieusement la cuisine au nez des idoles; la fumée a noirci le plafond et gâté presque toutes les peintures; le peu qui en reste suffit pour faire vivement regretter ce qui a péri.

En sortant de la grotte de Para-Lauka, on se trouve sous un péristyle d'où le regard embrasse l'ensemble de toute la partie extérieure du monument d'Ellora. Nous sommes contraint de nous arrêter ici. Si nous voulions décrire en détail tous ceux de ces monuments qui pourraient intéresser le lecteur, ce ne serait pas un article, mais des volumes entiers qu'il nous faudrait écrire.

ELLOTIES s. f. pl. (èl-lo-tî). Antiq. gr. Autre orthographe du mot HELLOTIES.

ELLRICH, v. de Prusse, prov. de Saxe, régence d'Erfurt, cercle et à 13 kilom. N.-O. de Nordhausen, sur la Zorge; 3,000 hab. On voit aux environs une curieuse grotte d'albâtre, dite la *Kelle*, haute de 96 mètres, large de 85 et renfermant un bassin de 17 mètres de profondeur.

ELLRODT (Germain-Auguste), érudit allemand, né à Bayreuth en 1709, mort en 1760. Après avoir professé l'éloquence et la poésie à Bayreuth et à Erlangen, il remplit les fonctions de surintendant général dans sa ville natale (1748). Il a laissé un très-grand nombre d'opuscules dont nous citerons les principaux : *De cadente latinitate orthodoxia noxia* (Bayreuth, 1724, in-4°); *De memorabilibus bibliothecæ Heilbronnensis* (Bayreuth, 1740, in-4°), etc.

ELLSWORTH (Olivier), homme d'Etat américain, né à Windsor (Etat du Connecticut) en 1745, mort en 1807. Il était le fils d'un fermier. Pendant son enfance, il aida son père dans ses travaux agricoles, consacrant tous ses loisirs à l'étude, pour laquelle il témoigna un goût précoce. A l'âge de dix-sept ans, il entra au collége de Yale, puis termina ses études à celui de Princeton, embrassa la carrière du barreau, et fut reçu avocat dans le comté d'Hartford (Connecticut), en 1771. Possédé d'un ardent amour pour l'indépendance de son pays, il servit dans l'armée révolutionnaire, fut élu membre de la première assemblée générale du Connecticut et délégué au congrès des Etats-Unis. Il fut ensuite nommé membre du conseil et juge de la cour suprême de son Etat natal, participa au vote de la constitution fédérale, reçut un siége au Sénat pendant le premier congrès, et le garda durant tout le cours de l'administration de Washington. Il succéda à M. Jay comme juge suprême (chief-justice) des Etats-Unis, et fut l'un des commissaires envoyés en France, par le gouvernement fédéral, en 1799, en vue de concilier les différends qui menaçaient de se résoudre en une rupture entre la France et les Etats-Unis. Après l'accomplissement de cette honorable et délicate mission, il revint dans son Etat natal, et y resta jusqu'à sa mort.

ELLWANGEN, ville du Wurtemberg, ch.-l. du cercle de Jagst, à 95 kilom. N.-E. de Stuttgard, à 64 kilom. N. d'Ulm, sur le Jagst; 3,749 hab. Siége de la cour d'appel du cercle; gymnase, école de dessin; université, créée en 1812 et réunie en 1817 à celle de Tubingue. Brasseries, tanneries, blanchisseries de cire, fabriques de creusets. Importantes foires pour le bétail et surtout pour les chevaux. On y remarque plusieurs beaux édifices, notamment l'ancienne église abbatiale, l'église Notre-Dame de Lorette, visitée tous les ans par plusieurs milliers de pèlerins, et l'ancien château des princes-prieurs, construction du XIVe siècle qui s'élève au N.-E. de la ville et qui est devenue depuis 1843 le siége de l'école agronomique du cercle de Jagst. Ellwangen doit son origine à une abbaye célèbre fondée au VIIIe siècle sur l'emplacement de l'église actuelle par Erlophe, évêque de Langres; cette abbaye fut convertie, en 1459, en un chapitre noble séculier, dont le prieur, jouissant des prérogatives et des droits épiscopaux, était prince de l'Empire. En 1802, le prieure fut supprimé et la ville réunie au Wurtemberg. ‖ Le cercle d'Ellwangen a une superficie d'environ 552 kilom. carr. et une population de 30,137 hab., dont 3,200 sont protestants.

ELLWOOD (Thomas), théologien anglais, né à Crowel (comté d'Oxford) en 1639, mort en 1713. Mis à l'école de bonne heure, Ellwood n'eut pas le temps d'acquérir une instruction bien développée, car son père essuya des revers de fortune qui suspendirent les leçons. A vingt et un ans, ayant assisté à une émouvante assemblée de quakers, il prit la résolution d'entrer dans cette secte. Ellwood fut mis en prison à diverses reprises, à l'époque où les persécutions commencèrent contre la secte (1660). Il devint ensuite lecteur particulier de Milton, auquel il lisait les auteurs latins. C'est lui qui donna au célèbre poëte anglais l'idée du *Paradis reconquis*. Il se maria en 1669. On a de lui : *Alarme donnée aux prêtres*, ou *Message du Ciel pour les avertir* (1660); *Histoire sacrée*, ou la *Partie historique de l'Ancien Testament* (1705); la seconde partie parut en 1709; la *Davidéide*, poëme en cinq livres.

ELLYCHNIE s. f. (èl-li-knî — du gr. *elluchnion*, lampion). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, tribu des lampyres ou vers luisants, comprenant seize espèces, qui habitent l'Amérique : *L'*ELLYCHNIE *brillante*.

ELLYCHNOTÈTE s. m. (èl-li-kno-tè-te — du gr. *elluchnion*, mèche; *tithêmi*, je place). Techn. Instrument dont on se sert pour faciliter l'introduction de la mèche dans le bec d'une lampe.

ELLYS (Antoine), théologien anglais, né en 1693, mort à Glocester en 1761. Après avoir fait ses études à Cambridge, il occupa successivement plusieurs postes et devint, en 1752, évêque de Saint-David. On a de lui plusieurs ouvrages : *Une defense de l'examen sa-*

cramentel, comme étant une juste sécurité pour l'Eglise établie (1736, in-4°); *Traité sur la liberté spirituelle et temporelle des protestants en Angleterre*, première partie (1763, in-4°); la seconde partie, parue en 1765, a pour titre : *Traité sur la liberté spirituelle et temporelle des sujets en Angleterre*, « la première, dit la *Biographie universelle*, ayant pour objet d'établir le droit qu'avaient eu les protestants de changer leur doctrine, contre les prétentions de l'Eglise romaine; la seconde, destinée à maintenir la liberté religieuse dans les rapports des sujets avec le gouvernement. » On a encore d'Ellys des *Remarques sur un essai de David Hume concernant les miracles* (1752, in-4°).

ELM, bourg de Suisse, cant. et à 16 kilom. de Glaris, sur la rive gauche du Sernft; 1,600 hab. Il est situé dans une des régions les plus pittoresques de la Suisse, à environ 1,100 mètres d'altitude, et entouré de tous côtés, sauf au nord, de montagnes qui n'ont pas moins de 2,600 à 3,000 mètres de hauteur. L'élève et le commerce du bétail sont la principale ressource des habitants, qui jouissent presque tous d'une certaine aisance.

EL MACIN ou **EL MAKYN** (George), nommé **Ibn-Amid** par les Orientaux, historien arabe né en Egypte en 1223, mort à Damas en 1273. Chrétien de religion, et cependant scribe (*ketib*) du sultan d'Egypte, El Macin a écrit une histoire des Arabes fort importante, qui commence à la création et va jusqu'à l'époque où vivait l'écrivain. Ce n'est à vrai dire qu'un abrégé trop concis, précieux cependant par la multitude des faits qu'il contient, et dont un grand nombre sont peu connus. Ce livre a été traduit par Erpenius, sous ce titre : *Historia saracenica, qua res gestæ Muslimorum, inde a Muhammede primo imperii et religionis Muslimicæ conditore usque ad initium imperii Atabecæi, per XLIX imperatorum successionem fidelissime explicantur, etc.* (Leyde, 1625, in-8°). Mais cette traduction est incomplète : elle commence à Mahomet, et ne va que jusqu'en 1118 de Jésus-Christ. Vattier l'a traduite de nouveau en français sous le titre de l'*Histoire mahométane* ou les *Quarante-neuf califes du Macine* (Paris, 1657, in-4°).

ELMAN-ALEK s. m. (èl-ma-na-lèk). Titre du second pontife de la Perse.

ELME (**FEU SAINT-**) s. m. (èl-me — corrupt. italienne de *Erasme*, les marins de la Méditerranée invoquant le saint de ce nom durant la tempête). Météorol. Aigrette lumineuse, qui voltige quelquefois à l'extrémité des vergues et des mâts des navires, et que l'on considère comme un phénomène électrique. ‖ Flamme qui voltige quelquefois à la surface des flots. ‖ Les anciens marins donnaient au FEU SAINT-ELME le nom de *Castor et Pollux*, et attachaient à ce phénomène des idées superstitieuses.

— **Encycl.** Physiq. Quand le temps est orageux, les épais nuages chargés d'électricité qui obscurcissent le ciel sont assez rapprochés de la terre pour décomposer par influence l'électricité neutre du sol, principalement dans les objets élevés, attirer vers la superficie le fluide de nom contraire, et refouler le fluide de même nom. Les objets sont alors soumis à une attraction qui accumule leur électricité dans les parties supérieures, et peut l'en faire jaillir sous forme d'*aigrettes lumineuses*, accompagnées quelquefois d'un léger pétillement.

Lorsque ces aigrettes se montrent sur les navires, aux extrémités des mâts et des vergues, aux filaments des cordages, les marins leur donnent le nom de *feux Saint-Elme*. Dans quelques localités, on les a appelées *feux Saint-Nicolas, Sainte-Claire, Sainte-Hélène*, etc. Les Portugais disent *corpo-santo*, et les Anglais *comozants*. Pour les anciens, ces aigrettes, qui vont quelquefois par couples, étaient *Castor et Pollux*. Inutile de dire que, pendant des siècles, des idées superstitieuses étaient immanquablement éveillées par la vue de ces feux, qui d'ailleurs passent pour annoncer le retour du beau temps.

Si l'explication des *feux Saint-Elme* est toute moderne, leur description est fort ancienne. M. Daguin rappelle que César vit le fer des lances d'une légion devenir lumineux par une nuit d'orage. Des voyageurs ont vu des aigrettes s'échapper, en temps d'orage, de leurs cheveux, des bords de leur chapeau, des extrémités de leurs doigts, quand ils élevaient la main.

Au lieu de simples aigrettes, on a vu quelquefois des lueurs de grandes dimensions, pareilles à des flammes. Il y a même lieu de s'étonner qu'on n'en aperçoive pas davantage, par les temps orageux.

ELME (**SAINT-**), fort de France (Pyrénées-Orientales), arrond. et à 28 kilom. E. de Céret, près de la Méditerranée, sur une hauteur qui domine les deux ports de Collioure et de Port-Vendres.

ELME (saint), évêque de Formies. V. ERASME.

ELMENHORST (Geverhardt ou Gerhardt), critique et philologue allemand, né à Hambourg, mort en 1621. Il est aussi distingué par son érudition que par la justesse et le goût de sa critique. On a de lui : *Observationes ad Arnobium* (1603, in-8°); *Commentarius ad Minucii Felicis Octavium* (1672, in-8°, dans le *Minucius variorum*); *Notæ ad Apuleium* (1621, in-8°), etc.

ELMENHORST (Henri), poëte et théologien allemand, né à Parchim en 1632, mort en 1704. Après avoir fait ses études à Leipzig et à Wittemberg, il fut nommé pasteur de l'hôpital Saint-Job, à Hambourg (1698). On a de lui : *Chants spirituels; Livre de chant spirituel, avec la composition musicale de Franck; Dramatologie antique et moderne* (Hambourg, 1688, in-4°).

ELMES (Jacques), architecte anglais, né à Londres en 1782, mort vers 1860. Il remporta en 1804 la grande médaille d'architecture décernée par l'Académie royale de Londres, et dirigea ensuite la construction d'un grand nombre d'édifices publics ou appartenant à des particuliers, soit à Londres et dans les comtés voisins, soit en Irlande. Il était devenu inspecteur et ingénieur civil du port de Londres et vice-président de la Société établie dans le but de populariser les beaux-arts, lorsqu'il dut se démettre de ces fonctions, en 1828, et même renoncer à ses travaux, à cause de la perte de sa vue, qu'il recouvra depuis. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, entre autres les suivants : *Christophe Wren, sa vie et son temps* (Londres, 1823, in-4°); *Leçons sur l'architecture* (Londres 1823, in-8°); *Dictionnaire général et bibliographique des beaux-arts* (1826, in-8°); *Traité de jurisprudence concernant l'architecture* (1827); *Revue trimestrielle d'Elmes; Annales des beaux-arts*, etc. Un de ses derniers ouvrages, *Thomas Clarkson, monographie*, a paru en 1854. — Son fils, Harvey Lonsdale ELMES, né en 1814, mort en 1847, s'est également fait connaître comme un architecte distingué. Il a dirigé, de 1841 à 1847, la construction du palais de Saint-George, à Liverpool; mais la maladie à laquelle il devait succomber ne lui permit pas de présider à l'achèvement de cet édifice, qui fait aujourd'hui le plus bel ornement d'une des premières villes de l'Angleterre.

ELMHAM (NORTH-), village et paroisse d'Angleterre, comté de Norfolk, à 24 kilom. N.-O. de Norwich; 2,149 hab. Antiquités romaines. Ce fut autrefois une ville florissante, siége d'un évêché fondé par saint Félix.

ELMIDE s. f. (èl-mi-de). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

ELMIGÈRE s. f. (èl-mi-jè-re — du gr. *elmins*, ver, et du lat. *gero*, je porte). Bot. Syn. de PENTSTÉMON, genre de personnées.

ELMINA, ville d'Afrique, dans la haute Guinée, sur la Côte d'Or, dans le pays des Achantis, par 5° 10' de lat. N. et 4° 50' de long. O.; 15,000 hab. C'est une assez jolie ville, défendue par un fort et une citadelle, avec un port franc, siége d'un commerce florissant. Elmina est la résidence du gouverneur général des possessions hollandaises dans ces parages. Le fort d'Elmina est le premier établissement européen qui ait été fondé sur la côte de Guinée; car, dès l'an 1481, les Portugais en commencèrent la construction. Il tomba, en 1637, au pouvoir des Hollandais, auquel il fut définitivement cédé en 1641 par la couronne de Portugal.

ELMINIE s. m. (èl-mi-nî — du gr. *elmins*, ver). Moll. Genre de cirrhipèdes sessiles, de la division des balanidés, voisin des balanos, et caractérisé par une coquille formée de quatre pièces inégales, en cône quadrangulaire un peu allongé.

ELMINTH... V. à HELMINTH... les mots qui commencent ainsi et qui ne se trouvent pas ici.

ELMINTHAPROCTE adj. (èl-min-ta-pro-kte — du gr. *elmins, elminthos*, ver; *a* préf. privat., et *prôktos*, anus). Helminth. Se dit des vers intestinaux qui n'ont pas d'ouverture anale.

ELMINTHOGAME adj. (èl-min-to-ga-me — du gr. *elmins, elminthos*, ver; *gamos*, mariage). Helminth. Se dit des vers chez lesquels les organes de la génération sont isolés dans les individus distincts.

ELMIRA, ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de New-York, à 320 kilom. N.-O. de New-York, sur la voie ferrée qui relie cette ville au lac Erié; 8,340 hab. Commerce actif de bois, de cuirs et de céréales.

ELMIRE, personnage du *Tartufe*, l'immortelle comédie de Molière. Elmire est, dans notre grand comique, le caractère le mieux dessiné d'honnête femme et de bonne mère de famille, opposant son bon sens à l'épaisse sottise de son mari, son esprit au radotage de Mme Pernelle, sa douceur et sa sagesse aimable aux emportements, aux querelles de toute la maison : c'est un type séduisant et l'idéal du poëte en ce genre. Il est un point de son caractère où l'on reconnaît bien la marque de fabrique de Molière : Elmire n'est point prude; elle n'a point de ces indignations au premier geste, qui donnent parfois à la plus honnête femme les apparences et les allures d'un tartufe en jupon. Elle sait discerner le mal, certaine de n'y point tomber; elle est exempte de ces vaines terreurs, un peu ridicules, d'une vertu qui n'est point sûre d'elle-même. Damis a surpris les déclarations audacieuses que Tartufe adressait à Elmire, et il veut en faire un grand éclat; à cela, sa belle-mère répond fort sensément :

Ce n'est point mon humeur de faire des éclats;
Une femme se rit de sottises pareilles,
Et jamais d'un mari n'en trouble les oreilles.

Et, un peu plus tard, elle répète à Orgon la même profession de foi :

J'aime qu'avec douceur nous nous montrions sages,
Et ne suis point du tout pour ces prudes sauvages
Dont l'honneur est armé de griffes et de dents,
Et vont au moindre mot dévisager les gens.
Me préserve le ciel d'une telle sagesse!
Je veux une vertu qui ne soit point diablesse,
Et crois que d'un refus la discrète froideur
N'en est pas moins puissante à rebuter un cœur.

On a fait remarquer avec raison que, ce caractère étant à une égale distance de la pruderie et de la légèreté, il faut que ce rôle soit joué avec une mesure parfaite. Si, dans la scène fameuse où Elmire essaye de faire toucher du doigt à Orgon ce que ses yeux aveuglés ne veulent pas voir, elle paraît trop enjouée, trop railleuse, on pourra croire en effet qu'elle s'amuse du danger, qu'elle se plaît à l'épreuve.

ELMIS s. m. (èl-miss — du gr. *elmins*, ver). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, comprenant une vingtaine d'espèces, la plupart européennes, de très-petits animaux vivant toujours dans l'eau, accrochés sous les pierres des ruisseaux d'eau vive.

— **Encycl.** Les *elmis* sont des insectes de très-petite taille, à corps ovalaire, convexe en dessus; la tête est petite et munie d'antennes de onze articles; l'abdomen est presque carré et rebordé; les élytres, un peu aiguës, embrassent entièrement l'abdomen et cachent deux ailes quelquefois imparfaites; les pattes sont assez grandes et ont des tarses très-longs terminés par des crochets robustes. Ce genre renferme une vingtaine d'espèces, la plupart vivant en Europe. Les *elmis* habitent les eaux courantes et se tiennent sous les pierres, et de préférence dans les racines chevelues et mortes qui flottent entre deux eaux. Leurs mouvements sont assez lents. L'*elmis de Maugé*, type du genre, se trouve dans la forêt de Fontainebleau.

ELMITE adj. (èl-mi-te). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre elmis.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, section de la famille des clavicornes, ayant pour type le genre elmis.

ELMORE (Alfred), peintre anglais, né à Clonakilty, près de Cork, en 1815. Il fit son éducation artistique à Londres, où il exposa pour la première fois en 1834, et obtint un succès mérité. Le *Martyre de Thomas Becket*, commandé par O'Connell et exposé en 1840, vint confirmer les espérances qu'avait données le talent du jeune maître. M. Elmore alla ensuite étudier en Italie, et ce séjour dans le pays des arts contribua puissamment à élever son génie naissant. A son retour, il exposa *Rienzi au Forum* (1844), qui devint la propriété de l'Union des arts, et sa *Querelle des guelfes et des gibelins* (1845), qui lui valut le titre de membre associé de l'Académie royale de peinture. Depuis, les toiles exposées par M. Elmore ont toujours obtenu le plus grand succès. Nous citerons, parmi ses tableaux, le *Crucifiement* (1838); l'*Evanouissement de Héro* (1846); *Beaucoup de bruit pour rien*; l'*Invention du métier à bas* (1848); la *Mort de Robert de Naples* (1848); une *Scène de controverse religieuse sous Louis XIV* (1849); *Griselda* (1850); *Sage et Bon; Hotspur* (1851); le *Portrait* (1852) et la *Novice* (1855). M. Elmore a obtenu une mention à l'Exposition universelle de 1855.

ELMSHORN, bourg de Prusse, prov. du Holstein, à 68 kilom. S.-O. de Kiel, sur un petit affluent de l'Elbe et sur le chemin de fer de Gluckstadt à Altona; 5,640 hab. Port de commerce d'où l'on exporte céréales, pommes de terre, tourteaux d'huile, eau-de-vie de grains, viande; tanneries, fabriques de cuirs vernis, dentelles, tabac; raffineries de sel, chantiers de constructions navales. C'est dans les environs de ce bourg que, le 15 février 1645, les Suédois, sous les ordres de Wrangel, défirent les Danois, commandés par Baux et Nicolas d'Ahlefeldt.

ELMSLEY (Peter), érudit anglais, né en 1773, mort en 1825. Il fit avec un grand éclat ses études à Westminster et à Oxford, et reçut le diplôme de maître ès arts en 1797. Elmsley fut, pendant quelque temps, pasteur de la petite paroisse de Little-Horkesley; mais un oncle lui ayant légué toute sa fortune, il se consacra exclusivement à l'étude des lettres, et en particulier à celle de la littérature grecque. Il contribua à la fondation de la *Revue d'Edimbourg*, à laquelle il fournit de nombreux articles de critique, notamment sur l'*Homère* de Heyne, l'*Athénée* de Schweighauser, le *Prométhée* de Bloomfield, et l'*Hécube* de Porson. En 1816, il fit un voyage en Italie pour rechercher des manuscrits, et passa l'hiver de 1818 à Florence, fouillant sans relâche les trésors de la bibliothèque Laurentienne. L'année suivante, il reçut la mission d'aider sir Humphry Davy dans une tâche bien difficile, qui ne produisit d'ailleurs aucun résultat, celle de dérouler d'abord, et de lire ensuite les manuscrits trouvés à Herculanum. L'illustre chimiste ayant échoué dans ses tentatives, Elmsley n'eut pas l'occasion désirée d'exercer sa sagacité. Peu après son retour en Angleterre, il fit un voyage en Allemagne, puis reçut le grade de docteur de l'université d'Oxford, et devint professeur d'histoire ancienne en même temps que principal du collége de Saint-Alban-Hall. Elmsley joignait à beaucoup d'érudition un jugement sain, un goût pur, un style simple et élégant, un esprit vif et sarcastique qui, dans sa jeunesse surtout, lui avait fait de nombreux ennemis. Outre un grand nombre d'articles importants insérés dans la *Revue d'Edimbourg* et dans la *Revue trimestrielle*, il a donné d'excellentes éditions : les *Acharniens* (1809); *Œdipe tyran* (1811); les *Héraclides* (1815); *Médée* (1818); les *Bacchantes* (1821); *Œdipe à Colone* (1828), etc.

ELMULKI s. m. (èl-mul-ki). Hist. ottom. Quatrième des six vizirs subordonnés au premier vizir.

ELNBOGEN. V. ELLENBOGEN.

ELNE (*Illiberis, Helena*), ville de France (Pyrénées-Orientales), cant. E., arrond. et à 13 kilom. de Perpignan, sur une colline dominant la plaine du Tech; pop. aggl., 2,535 hab., pop. tot., 2,800 hab. Magnanerie importante. L'origine d'Elne remonte à une époque inconnue; mais il est certain qu'avant son expédition en Italie Annibal campa sous ses murs avec une armée immense. Au temps de Tibère, cette ville était entièrement déchue. Constantin la releva et y bâtit un château, auquel il donna, ainsi qu'à la ville, le nom de sa mère Hélène; elle fut érigée en évêché lorsque les Francs la conquirent sur les Goths; c'était alors une place assez considérable. Elne tomba tour à tour au pouvoir de Philippe le Hardi, de Louis XI, de Louis XIII, de Condé, du duc d'Ossuna et de Dugommier, qui venait de prendre le commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales.

Le seul monument remarquable de la ville d'Elne est sa cathédrale, construction du XIe siècle, classée au nombre des monuments historiques. Cette basilique est divisée en trois nefs, dont les piliers lourds et massifs portent des colonnes à chapiteaux grossièrement ébauchés. L'ornementation est, en général, très-pauvre; cependant l'intérieur renferme un ancien tombeau en marbre blanc, dans le style du Bas-Empire, et des tables d'autel soutenues par des colonnettes romanes. Une porte ogivale mauresque du XIIIe siècle, à voussoirs de marbre, alternativement rouges et blancs, fait communiquer la cathédrale et le cloître, du XIIe siècle, parallélogramme de 16 mètres sur 15, d'une admirable élégance; colonnes, piliers, arcades, tout est revêtu de marbre blanc. Sur les fûts et les chapiteaux se déroulent à profusion toutes les ornementations du moyen âge; le mur porte quelques bas-reliefs encastrés et un morceau de marbre qu'on dit avoir appartenu au tombeau d'un fils de Constantin. Dans les environs de la ville, on a découvert à diverses reprises des débris de monuments gallo-romains.

Plusieurs conciles ont été tenus à Elne. Le premier eut lieu en 1040. En l'absence de Bérenger, évêque d'Elne, qui était allé en pèlerinage à la terre sainte, l'évêque d'Ausone (aujourd'hui Vic, en Catalogne) présida ce synode, dans lequel on confirma la trêve de Dieu, en ordonnant que, dans tout le comté du Roussillon, personne n'attaquerait son ennemi depuis le samedi au soir jusqu'au lundi matin, et cela afin que l'on pût en toute liberté célébrer le dimanche et se rendre en toute sûreté à l'église; on défendit aussi d'attaquer une église ou les maisons qui l'environnaient à un rayon de trente pas, sous peine d'excommunication, susceptible, au bout de trois mois, d'être convertie en anathème. Les mariages incestueux, l'usurpation des biens ecclésiastiques et d'autres abus appelèrent également l'attention du synode, qui adopta plusieurs mesures afin d'y mettre un terme.

En 1065, un concile confirma tout ce qui avait été arrêté dans le synode *in prato Tulugiensi* de 1040. On menaça d'exil perpétuel celui qui, pendant la trêve de Dieu, ôterait la vie à quelqu'un.

Un dernier concile fut tenu dans cette ville, en 1114, pour terminer un différend entre les abbayes de Saint-Michel-de-Cuxa et d'Arles. Depuis, Elne n'a plus d'évêché et n'a plus vu de concile.

Éloa, poëme par Alfred de Vigny. Née d'une larme du Christ, cette ange femme s'étiole dans les célestes demeures; tous les séraphins ne peuvent fixer son attention; c'est que personne ne souffre au paradis; elle ne peut là déverser les trésors de pitié que renferme son cœur de femme. Soudain elle apprend que, loin des regards de Dieu, il est un ange, le plus beau et le plus puissant autrefois, dont l'orgueil indomptable s'est révolté, et qui, pour cette rébellion, a été exilé au fond des enfers. Dès lors Eloa n'a plus qu'une pensée : ramener au bien cette âme égarée. Elle s'élance dans l'infini et vole vers l'endroit maudit : elle rencontre bientôt celui qu'elle cherche.

Là, comme un ange assis, jeune, triste et charmant,
Une forme céleste apparut vaguement.
Sa robe était de pourpre, et, flamboyante ou pâle,
Enchantait les regards des teintes de l'opale.
Ses cheveux étaient noirs, mais pressés d'un bandeau;
C'était une couronne, ou peut-être un fardeau;
L'or en était vivant, comme ces feux mystiques
Qui, tournoyants, brûlaient sur les trépieds antiques;
Son aile était ployée, et sa faible couleur
De la brume des soirs imitait la pâleur.

Mais, hélas! l'ange est déchu; son grossier langage émeut la fille du ciel, qui s'efforce de faire pénétrer dans son cœur la langue des cieux :

Puisque vous êtes beau, vous êtes bon sans doute...
Car, sitôt que des cieux une âme prend la route,
Comme un saint vêtement, nous voyons sa bonté
Lui donner en entrant l'éternelle beauté.
Mais pourquoi vos discours m'inspirent-ils la crainte?
Pourquoi sur votre front tant de douleur empreinte?
Comment avez-vous pu descendre du saint lieu?
Et comment m'aimez-vous, si vous n'aimez pas Dieu?

Satan, un moment ému, se redresse de tout son orgueil. Devant cet ange innocent dont la pureté semble insulter à ses crimes, il n'a plus qu'une pensée : rendre indigne des cieux celle qui a voulu le sauver. Il enlace la pauvrette éperdue, il l'entoure de ses séductions; ses lèvres touchent les siennes : un cri de douleur retentit au paradis; la vierge s'est donnée à Satan. Alors, sentant qu'elle a tout perdu, que sa chaîne est à jamais rivée, que tout retour au céleste séjour lui est interdit, l'enfant timide se tourne vers son maître. Elle ne le maudit point, elle est résignée; pas un regret ne sort de sa bouche, pas une plainte de son cœur; elle s'applaudit presque de cette chute, qui lui permet de se dévouer à celui qu'elle aime. Les yeux fixés sur Satan, qui l'oublie déjà, elle ne trouve qu'un mot, mot sublime :

Seras-tu plus heureux, du moins?.. Es-tu content?

Le poëme d'*Eloa* est un des plus remarquables qui soient sortis de la plume de M. de Vigny; il mérite d'être cité à côté de *Dolorida* et de *Stello*.

Éloa, groupe de marbre, par M. Pollet. Le sujet de ce groupe est tiré du poëme d'Alfred de Vigny. Voici la description qu'en a donnée M. Th. Gautier : « Eloa, cet ange-femme né d'une larme du Christ, entend du haut du ciel le soupir douloureux que pousse du fond de l'abîme Lucifer, le plus beau, le plus fier des anges déchus. Elle s'attendrit à l'idée de ce malheur éternel qu'elle voudrait consoler, et peu à peu elle s'avance vers les limites du séjour céleste, attirée par une ineluctable fascination; elle descend, elle descend toujours. Désorbitée de Dieu, comme un astre errant, elle entre dans un nouveau cercle d'attraction, et finit par tomber aux bras de l'ange rebelle. C'est le moment qu'a choisi le statuaire : Lucifer entraîne Eloa, qui ne résiste plus, vers le gouffre sans fond de l'éternelle douleur, et la réunion de ces deux natures, l'une infernale, l'autre céleste, forme un très-beau groupe, appuyé sur un nuage de marbre. Eloa est d'une suavité immatérielle. Lucifer contracte des muscles robustes trempés aux feux de l'enfer, antithèse excellente pour la sculpture. Nous trouvons seulement que la tête du démon, par l'arrangement des cheveux, le caractère des traits et cette expression de *sneer* byronien qui crispe les lèvres, a une physionomie trop moderne et trop romantique. Mais peut-être M. Pollet l'a-t-il voulu ainsi pour indiquer que ce n'est pas là l'antique démon de la Bible, mais un diable d'invention récente et de poésie actuelle. Ces diables-là ressemblent un peu aux Manfred, aux Lara, aux Giaours, comme Eloa rappelle les Gulnare et les Médora. Nous n'aimons pas non plus beaucoup les teintes d'oxyde dont M. Pollet a cru devoir rouiller son marbre, surtout dans les blocs de nuages. Il valait mieux lui laisser sa blancheur native. » — « Un autre tort de ce groupe, a dit M. Marius Chaumelin, est de n'être intelligible que pour le petit nombre, pour ceux qui ont lu le poëme d'Alfred de Vigny. Cet ange déchu qui, les yeux plongés dans l'abîme, semble bercer dans ses bras une belle femme alanguie, dont les regards sont tournés vers le ciel, n'intéresse guère le public. Les sujets exclusivement littéraires conviennent peu à la sculpture. »

Le groupe d'*Eloa* a été exposé au Salon de 1869; il appartient à l'État; un modèle en bronze de cet ouvrage a figuré au Salon de 1863.

ÉLOAH, mot hébreu qui signifie Dieu. V. ELOHIM.

ÉLOBEY, îles situées au N. du Gabon, sur la côte O. de l'Afrique. Les chefs pratiquaient activement la traite, mais depuis peu ils ont reconnu la souveraineté de la France.

ÉLOCHÉ, ÉE (é-lo-ché) part. passé du v. Elocher : *Astre* ÉLOCHÉ.

ÉLOCHER v. a. ou tr. (é-lo-ché — du préf. lat. *e*, et de *locus*, lieu). Arracher, renverser, déplacer :

Ce tonnerre orageux, qui menace et qui gronde,
Elochera bientôt la machine du monde.
DESMARETS.

‖ Vieux mot.

— Agric. Ebranler un arbre, une plante, comme si on voulait l'arracher.

— Techn. Dans le langage des verriers, Détacher un pot de dessus les sièges, à l'aide d'une pince appelée *pince à élocher*.

ÉLOCULAIRE adj. (é-lo-ku-lè-re — du lat. *e*, préf. privat.; *locula*, loge). Bot. Qui ne présente aucun vestige de cloisons : *Péricarpe* ÉLOCULAIRE.

ÉLOCUTION s. f. (é-lo-ku-si-on — lat. *elocutio*; de *eloqui*, parler, s'exprimer). Manière de s'exprimer, style : ÉLOCUTION *nette, facile, pure, simple, figurée. La facilité d'*ÉLOCUTION, *chez beaucoup d'hommes et chez la plupart des femmes, est due à la rareté des idées et à la rareté des mots.* (Swift.) *Quand on ne songe pas, ou quand on songe peu à ce qu'on dit, l'*ÉLOCUTION *est coulante et n'a pas de forme.* (J. Joubert.)

— Rhétor. Choix et arrangement de mots dans le discours : *Les principales qualités de l'*ÉLOCUTION *sont la clarté, la correction, l'ornement.* (Chamfort.)

— **Syn. Élocution, diction, style.** V. DICTION.

— **Encycl.** Selon Quintilien, le verbe *eloqui* signifie mettre au jour sa pensée, l'exprimer devant des auditeurs. L'*élocution* est donc la contexture même du discours, la suite des mots qui le composent, mots choisis et disposés de façon à rendre exactement les idées, à en montrer l'enchaînement, à faire ressortir l'importance plus ou moins grande qu'on veut leur donner. L'*élocution* est pour le discours parlé ce qu'est la diction pour l'œuvre écrite. V. DICTION.

Dans les traités de rhétorique, l'*élocution* vient en troisième ligne, précédée qu'elle est de l'invention et de la disposition. De même, dans les préoccupations de l'orateur, elle ne doit occuper que la troisième place. Il faut, en effet, que l'orateur, comme l'écrivain, commence par inventer, c'est-à-dire par trouver ses idées, ses preuves, ses moyens, puis qu'il les dispose et en ordonne la suite dans son esprit. Ces deux opérations terminées, il s'occupe de la forme et des expressions les plus propres à rendre pleinement sa pensée et à la faire passer chez l'auditeur. Il lui importe surtout que les mots se moulent le plus étroitement possible sur le fond des idées, et que des phrases vides ne viennent pas, sous prétexte d'ornement, embarrasser sa marche et distraire l'attention. De cet accord parfait entre le fond et la forme naîtra la clarté, à cette condition toutefois que l'orateur y joindra la correction du langage. Mais ce n'est point encore assez : celui qui parle ne doit pas oublier qu'il lui faut, pour convaincre, éviter la sécheresse, les chocs de mots qui nuisent à l'harmonie, rechercher l'élégance sans tomber dans l'afféterie, et l'ornement des images, en se tenant éloigné d'une pompe étrangère au sujet. L'*élocution* a donc une grande importance; elle est la clef des cœurs et des esprits. On ne saurait trop travailler à l'acquérir, avec toutes les qualités qui la caractérisent. Les orateurs célèbres y ont donné des soins constants. On le voit non-seulement dans l'élégance si admirable de Cicéron, mais dans les périodes plus mâles de Démosthène, dans les sermons fougueux de Bossuet comme dans les sermons si doux de Fénelon, dans les discours de Mirabeau comme dans ceux de Vergniaud, dans ceux de Berryer et de Jules Favre. Chez tous ces orateurs, l'*élocution* n'est point de même qualité, ni poussée au même degré; mais, chez tous, elle concorde avec leur tempérament, leur tour d'esprit et le caractère de leur éloquence. Après s'être appliqués à l'acquérir dans les premières années d'un travail rude et patient, ils s'en sont fait une telle habitude, qu'elle se formule naturellement dans les répliques, les improvisations, et que, jaillissant à la même heure que l'invention et la disposition, le discours sort tout armé de leur bouche.

Il ne faut pas confondre l'*élocution* ni la diction avec le style.

ÉLODE adj. (é-lo-de — du gr. *elôdês*, de marais). Pathol. Qui règne dans les terrains marécageux : *Fièvres* ÉLODES. ‖ Peu usité.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des cébrions, comprenant une vingtaine d'espèces : *Les* ÉLODES *sont de petite taille.* (Duponchel.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des hypéricinées, formé aux dépens des millepertuis, et regardé par plusieurs auteurs comme une simple section du genre élodée.

— **Encycl.** Les *élodes* sont de petits coléoptères, à corps ovalaire, un peu bombé, ressemblant assez à celui des cistèles et des galéruques, avec lesquelles plusieurs auteurs les ont confondus; ils sont recouverts d'un duvet qui s'enlève facilement; leur tête est petite et munie d'antennes à articles simples. Ce genre renferme une vingtaine d'espèces, réparties à peu près en nombre égal entre l'Europe et l'Amérique. Les *élodes* habitent les lieux humides, les prairies, le bord des rivières et des étangs; ils vivent sur les plantes, dans les buissons et sur les feuilles des arbres, et se tiennent habituellement à l'ombre. La plupart ont des mouvements lents. On peut citer comme type l'*élode* pâle, qui se trouve aux environs de Paris.

ÉLODÉ, ÉE adj. (é-lo-dé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'élodée.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des hypéricinées, ayant pour type le genre élodée.

ÉLODÉE s. f. (é-lo-dé — du gr. *elôdês*, marécageux). Bot. Genre de plantes, de la famille des hypéricinées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Europe, le bassin méditerranéen et l'Amérique du Nord.

ÉLODICON s. m. (é-lo-di-kon). Mus. Espèce d'orgue expressif dans lequel les tuyaux sont remplacés par des plaques de métal qui sont fixées d'un seul côté et qu'un souffleur met en vibration.

ÉLODITE adj. (é-lo-di-te — du gr. *elôdês*, de marais). Zool. Se dit des animaux, surtout des tortues, qui habitent les marais.

— s. f. pl. Tribu de reptiles, de l'ordre des chéloniens, comprenant les tortues de marais. V. ÉMYDE.

— **Encycl.** Les *élodites* ou tortues de marais, si nombreuses de nos jours, ont laissé des débris fossiles; non-seulement les terrains anciens ont reçu des impressions de quelques pieds qu'on croit pouvoir rapporter à cette famille, mais des preuves certaines démontrent que ces tortues ont existé dès l'époque jurassique. Les principaux genres sont les *émydes*, caractérisées par une carapace passablement bombée et par un plastron large, non mobile, solidement articulé à la carapace. Les espèces jurassiques ont principalement été trouvées dans les environs de Soleure. La pierre qui les renferme est un calcaire de l'étage kimmeridgien, qui contient aussi des mollusques, indices de son origine marine. Cette association est étonnante, car la conformation des *émydes* rend peu probable qu'elles aient jamais pu vivre dans la mer, leurs membres étant de trop faibles instruments de natation. Peut-être les débris ont-ils été transportés par des courants d'eau douce. On cite une véritable *émyde* dans le weald; les terrains tertiaires en renferment de nombreux ossements. Dans l'éocène d'Angleterre, on trouve : l'*emys testudiniformis*, dont la carapace est plus convexe que dans la plupart des espèces d'eau douce; l'*emys brevis*, qui diffère de tous les chéloniens connus par deux pièces irrégulièrement arrondies, intercalées dans le plastron entre les hyposternaux vers leur bord externe et les hyosternaux; l'*emys biarinata*, belle, longue d'un pied, et remarquable par l'étroitesse des écailles vertébrales, ainsi que par trois carènes longitudinales sur ces plaques. Les *émydes* paraissent nombreuses dans le miocène; l'*emys Wyttembachii* n'est connue que par une portion du plastron et par une pièce marginale trouvée dans la mollasse des environs d'Arberg, en Suisse; l'*emys Turnoviensis* présente un caractère remarquable dans l'extrême développement des plaques vertébrales de la carapace, qui repoussent les plaques costales de manière à s'articuler directement avec les plaques marginales. On connaît plusieurs *émydes* du pliocène et des terrains diluviens. Les *palæochelys* ont la troisième pièce costale articulée seulement à la troisième pièce vertébrale, la quatrième à la fois à la troisième, à la quatrième et à la cinquième; les pièces costales articulées à une seule vertébrale n'ont pas la ligne d'impression qui sépare deux écailles costales consécutives.

Les *eurysternum* ne sont connus que par un couvercle trouvé à Solenhofen, et dont la forme se rapporte à celle des *émydes*, avec des membres presque aussi courts que dans les tortues de terre.

Les *platemys* sont caractérisées par une carapace très-déprimée, un sternum non mobile, une tête aplatie, cinq ongles aux pattes antérieures et quatre aux pattes postérieures. On en a trouvé des espèces fossiles dans le weald et les terrains tertiaires. Le *platemys Bovenbankii*, de l'éocène de Sheppy, a un rudiment de pièce accessoire entre l'hyosternal et l'hyposternal du côté externe. Le *platemys Bullochii*, du même gisement, est remarquable par l'existence d'une pièce surnuméraire bien plus complète entre l'hyosternal et l'hyposternal.

Les *chélydres* sont caractérisées par un plastron non mobile, cruciforme, composé de branches étroites, par une tête large, un museau court et des mâchoires crochues. On rapporte à ce genre une grande espèce fossile du pléocène d'Œningen, longue de 16 pouces, la *chelydra Murchisonii*.

Les *tretosternon* sont caractérisés par une carapace large, aplatie, sculptée et pointillée; la carapace et le plastron ont été protégés par des plaques écailleuses, et leurs pièces osseuses marginales sont à l'état rudimentaire. La seule espèce citée est le *tretosternon punctatum* du calcaire de Purbeck.

Les *apholidemys* ont une carapace bordée par des pièces marginales assez développées, sans traces d'écailles. On en a trouvé deux espèces dans le calcaire grossier de Cuise-la-Motte.

Les *protemys* ont un sternum incomplétement ossifié; la suture des hyosternaux et des hyposternaux est interrompue sur le milieu et sur les bords du plastron.

ÉLOGE s. m. (é-lo-je — lat. *elogium*; du gr. *ellogion*, formé de *en*, dans, et de *logos*, discours). Louange, paroles prononcées pour louer quelqu'un ou quelque chose : *Faire l'*ÉLOGE *de quelqu'un, des vertus de quelqu'un. On finit par croire aux* ÉLOGES *que l'on achète ou que l'on se fait.* (Sénèque.) *L'*ÉLOGE *est un hommage dû aux talents et aux vertus; il anime les arts et il excite l'émulation.* (Fén.) *Il faut soi-même être digne de beaucoup d'*ÉLOGES, *pour supporter patiemment l'*ÉLOGE *d'autrui.* (Montesq.) *Les justes* ÉLOGES *sont un parfum que l'on réserve pour embaumer les morts.* (Volt.) *On ne peut ambitionner les* ÉLOGES *que de ceux dont le suffrage est éclairé.* (Mme d'Épinay.) *Les* ÉLOGES *indirects sont les seuls qui puissent faire quelque impression.* (Mme de Genlis.) *Les* ÉLOGES *de certaines gens sont quelquefois plus offensants que les critiques dures et injustes de certaines autres.* (Grimm.) *La manière dont je vois distribuer l'*ÉLOGE *et le blâme donnerait au plus honnête homme du monde l'envie d'être diffamé.* (Chamfort.) *Il faut que les* ÉLOGES *soient bien mal assaisonnés pour que nous les trouvions insipides.* (Mme Necker.) *Le compliment est un* ÉLOGE *flatteur tourné avec esprit, mais peu conforme à la vérité.* (E. Vergniaud.) *Les* ÉLOGES *finissent par produire une léthargie morale.* (La Rochef.-Doud.) *Les hommes sont plus avides d'*ÉLOGES *que jaloux de les mériter.* (La Rochef.-Doud.) *L'*ÉLOGE *est suspect quand il s'adresse à la prospérité.* (Chateaub.) *Les* ÉLOGES *sont à la mode; il faut hurler avec les loups, d'autres disent braire avec les ânes.* (P.-L. Cour.) *Les* ÉLOGES *que nous donnons à nos ennemis les accusent plus que ne feraient nos plaintes.* (Lingrée.) *Si le blâme qui décourage est funeste, l'*ÉLOGE *qui trompe n'est pas moins fatal.* (E. de Gir.) *Il n'y a qu'un seul moyen de faire un bel* ÉLOGE *d'une femme, c'est de dire beaucoup de mal de sa rivale.* (Mme E. de Gir.) *Il y a des hommes dont les* ÉLOGES *mêmes sont déflorants; on aime moins la femme dont ils ont osé parler.* (Mme E. de Gir.) *A peine a-t-on fait l'*ÉLOGE *d'un de ses amis ou d'un de ses domestiques, que l'on apprend une trahison de l'un ou une maladresse de l'autre.* (Mme E. de Gir.) *Celui qui fait toujours son* ÉLOGE *dispense les autres de le louer.* (J. Droz.) *Le blâme ne nous fait pas pires, ni l'*ÉLOGE *meilleurs.* (Petit-Senn.) *Sans une critique possible, sans une réplique permise, il n'est pas d'*ÉLOGE *flatteur.* (L. Véron.) *Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'*ÉLOGE *qui flatte.* (Beaumarch.) *En fait d'*ÉLOGES, *l'amour-propre, comme l'avare, prend de toutes les mains.* (Petit-Senn.)

Tout *éloge* imposteur blesse une âme sincère.
BOILEAU.

L'homme éclairé suspend l'*éloge* et la censure.
GRESSET.

Un *éloge* insipide et sottement flatteur
Déshonore à la fois le héros et l'auteur.
BOILEAU.

D'*éloges* on regorge, à la tête on les jette,
Et mon valet de chambre est mis dans la gazette
MOLIÈRE.

Combien avons-nous vu d'*éloges* unanimes
Condamnés, démentis par un honteux retour.
J.-B. ROUSSEAU.

Sitôt que l'auteur signe un écrit qu'il proclame,
Son nom doit partager et l'*éloge* et le blâme.
GILBERT.

— Fig. Témoignage, preuve favorable : *Ces regrets font votre* ÉLOGE. *Le silence est quelquefois un* ÉLOGE *manifeste. L'amour des peuples est l'*ÉLOGE *le moins suspect du souverain.* (Mass.)

— Littér. Panégyrique, discours écrit ou prononcé à la louange de quelqu'un ou de quelque chose : *Synésius a fait l'*ÉLOGE *de la pauvreté; Favorinus, de la laideur; Erasme, de la folie.* (Acad.) *L'*ÉLOGE *a la vérité pour base.* (Buff.) *L'*ÉLOGE *doit non-seulement couronner le mérite, mais le faire germer.* (Buff.) *On est souvent obligé, dans l'*ÉLOGE *des princes, de se jeter adroitement sur leur naissance et sur la gloire de leurs ancêtres.* (Fléch.) *C'était la coutume à Rome de prononcer l'*ÉLOGE *des femmes, mais seulement lorsqu'elles mouraient dans un âge avancé.* (Napol. III.) *C'est un grand ridicule de trouver tous les genres de mérite à l'homme dont on fait l'*ÉLOGE. (Villem.) *Mucius Floriatus a fait l'*ÉLOGE *de la claudication.* (A. Karr.)

Un *éloge* ennuyeux, un froid panégyrique,
Peut pourrir à son aise au fond d'une boutique.
BOILEAU.

‖ *Eloge funèbre*, Panégyrique d'une personne décédée, qui se prononce le plus souvent pendant la cérémonie des funérailles, mais qui se distingue de l'oraison funèbre en ce que celle-ci est un discours religieux. ‖ *Eloge académique*, Biographie élogieuse que le secrétaire de l'Académie des sciences doit faire de chaque académicien décédé, et qui fait ensuite partie des mémoires de ce corps. ‖ *Eloge historique*, Panégyrique d'un personnage historique, écrit le plus souvent comme morceau d'éloquence.

— Enseign. *Etre reçu avec éloges*, Passer un examen de droit avec toutes boules blanches.

— **Syn. Éloge, applaudissement, louange.** V. APPLAUDISSEMENT.

— **Éloge, panégyrique.** L'*éloge* est un discours prononcé en public pour louer la mémoire d'une personne illustre, au moins à quelques égards, mais sans que cette personne fût nécessairement d'un rang très-élevé; le style peut être simple, et l'orateur peut se permettre quelques critiques, pourvu que les louanges dominent. Le *panégyrique* est toujours pompeux : il ne connaît que la louange, et la louange ornée de toutes les fleurs de l'éloquence; on ne le décerne qu'aux princes et aux saints le jour de leur fête solennelle.

— **Antonymes.** Blâme, censure, critique, dénigrement, diatribe, invective, satire.

— **Épithètes.** Juste, légitime, mérité, dû, désintéressé, sincère, naturel, simple, modeste, bienveillant, senti, touchant, honorable, flatteur, brillant, glorieux, éclatant, pompeux, magnifique, admirable, rare, unanime, précieux, ingénieux, spirituel, adroit, fin, dé-

VII.

licat, durable, long, interminable, chaud, chaleureux, hyperbolique, exagéré, outré, guindé, enthousiaste, ironique, emphatique, fastueux, suspect, douteux, trompeur, imposteur, vain, imprudent, téméraire, insolent, vague, détourné, timide, mendié, intéressé, sollicité, acheté, plat, grossier, fade, insipide, ridicule, abrégé, écourté, historique.

— **Encycl.** Littér. L'*éloge*, en littérature, est un discours fait à la louange de personnages qui se sont illustrés dans le gouvernement, les lettres, les sciences, les arts, ou qui se sont distingués, même dans les plus humbles conditions, par la pratique du bien. L'usage des *éloges* existait en Égypte dans l'antiquité. Les rois, après leur mort, étaient jugés devant le peuple assemblé; tout Égyptien avait le droit de formuler contre eux une accusation; à cette accusation succédait l'*éloge*; c'était une sorte de débat contradictoire à la suite duquel, si le souverain était jugé coupable, il était privé des honneurs de la sépulture royale; son nom, voué à l'infamie, disparaissait de tous les monuments.

Les Grecs ont connu l'*éloge*. Thucydide nous en a laissé un beau modèle dans le discours de Périclès en l'honneur des Athéniens morts au siége de Samos. Comme le dit l'historien lui-même, ce ne sont pas les paroles exactes de l'homme d'État qu'il reproduit, mais *à peu près* ces paroles. Nous voyons, en effet, par un passage que Plutarque nous a conservé, qu'il n'y a pas au fond de grave différence entre le discours prononcé et le discours écrit par Thucydide. Platon a composé de magnifiques *éloges* : le *Ménexène* et l'*Apologie de Socrate*. Isocrate aussi et les autres rhéteurs s'adonnèrent avec plus ou moins de talent, mais toujours sans conviction et sans chaleur, au genre de l'*éloge*.

A Rome, l'*éloge* ne fut guère que cette rhétorique froide et artificielle que l'on imita dans les louanges décernées aux patriciens. Nous ne trouvons d'*éloges* remarquables que dans les discours de Cicéron, et encore y apparaissent-ils incidemment. Nous pouvons cependant ranger parmi les *éloges*, et comme un des plus parfaits qui aient jamais été composés, la *Vie d'Agricola* par Tacite. Quant aux panégyriques, comme le *Panégyrique de Trajan* par Pline le Jeune, ils ont leur place à part dans ce Dictionnaire. De même, un article spécial est réservé à l'oraison funèbre, telle que l'ont faite les grands orateurs de la chaire chrétienne.

En France, le choix des sujets mis au concours académique a fait de l'*éloge* d'un personnage ancien ou moderne un genre de composition littéraire entièrement spécial. En considérant que le personnage dont l'*éloge* est demandé ou choisi n'est souvent pour l'écrivain qu'un prétexte à amplification, il n'est pas difficile de juger que ce genre court grand risque d'être froid, faux, ampoulé et de tomber dans tous les défauts des anciens rhéteurs. Thomas est, parmi nos littérateurs, un de ceux qui ont excellé dans ce genre. On n'a vu, en général, chez lui, qu'un déclamateur; cependant, comme l'a fait observer M. Paul Mesnard dans son *Histoire de l'Académie française*, « sous la forme un peu fastueuse et guindée de son éloquence, à travers les exagérations candides d'un enthousiasme inexpérimenté, on sent en lui une âme honnête, généreuse, un talent sincère. » L'*Éloge de Montaigne* par M. Villemain peut passer pour le meilleur modèle de ces compositions académiques.

— *Éloges singuliers, burlesques, ridicules ou satiriques.* Toutes les littératures offrent des exemples de ces jeux d'esprit auxquels se sont livrés, par délassement, les hommes les plus graves. « Notre Farinus lui-même, dit Aulu-Gelle dans ses *Nuits attiques*, ne dédaignait pas ce genre, qu'il jugeait propre à éveiller le talent, à aiguiser l'esprit, à aguerrir contre les difficultés. Il fit l'*Éloge de Thersite* et l'*Apologie de la fièvre quarte.* Il eut sur ces deux sujets des expressions heureuses, des idées ingénieuses qu'il laissa par écrit. Dans l'*Apologie de la fièvre*, il cite Platon, lequel a dit qu'au sortir de la fièvre quarte, si l'on a repris toutes ses forces, on jouit d'une santé plus constante et plus ferme. Il se livre même à un jeu d'esprit plein de grâce : « Voici, dit-il, un vers sur la vérité » duquel les siècles ont prononcé : *Les journées » de l'homme sont tour à tour mère et marâtre.* » Cela veut dire qu'on ne peut pas toujours » être bien; qu'on est bien un jour, mal un au- » tre. Donc, puisque le bien et le mal revien- » nent alternativement dans la vie, c'est une » heureuse chose que la fièvre, qui ne revient » que tous les trois jours et nous donne *deux » mères pour une marâtre.* »

Les savants du XVIe et du XVIIe siècle ont composé un grand nombre de ces badinages, dont le plus connu est l'*Éloge de la folie*, d'Érasme, un livre immortel que le célèbre philosophe de Rotterdam intitula d'abord : *Morias Encomium*, deux mots grecs qui correspondent au latin *Stultitiæ laus* (1508). L'*Éloge de la folie* est une véritable profession de foi sous la forme satirique la plus piquante. Holbein l'a illustré, et il en a été fait beaucoup de réimpressions et de traductions. Le savant philologue allemand Christophe Hegendorf, celui-là même qui a joué un certain rôle dans l'histoire de la Réformation de ce pays et qui mourut surintendant des affaires ecclésiastiques en 1540, composa un *Éloge de l'ivrognerie*, sujet traité plus tard par l'érudit Sallengre. Claude Bégotier publia, en l'honneur de la rave, sous le titre *De rapina seu raporum encomium* (Lyon, 1540, in-8°), un poëme devenu excessivement rare. Le mathématicien Jérôme Cardan, un des plus grands esprits de son siècle, mais qui mêla tant d'extravagance et d'incohérence à des vues judicieuses et élevées, tant de folie à tant de génie, Jérôme Cardan avait composé un *Éloge de Néron* et un *Éloge de la goutte.* Jérôme Rorario, mort en 1556, entreprit, lui, la *Défense des rats*, et, au siècle suivant, le célèbre Daniel Heinsius, philologue et poëte latin, célébra les louanges de l'âne et du pou, *Laus asini* (Leyde, 1623, in-4°), *Laus pediculi* (Leyde, 1638, in-8°; Elzeviers, 1629, in-24). Au XVIIIe siècle, Coulet, médecin hollandais d'origine française, fit l'*Éloge de la goutte* (Leyde, 1728, in-8°), réimprimé sous le titre de : le *Goutteux en belle humeur* (Leyde, 1743, in-12). Voltaire mit en vers l'*Éloge de l'hypocrisie* (1766), satire contre le *Tartufe*, qui, tout pétri *d'une douce luxure*, sait *parler en Paul et vivre en Épicure;* Deguerle, glacial poëte érotique, glacial traducteur de Virgile, poussé par son goût de curieux, composa l'*Éloge des perruques, enrichi de notes plus amples que le texte, par le docteur Akerlio* (Paris, an VII [1799], in-12), espèce de continuation du livre de J.-B. Thiers, curé de Champrond, sur les perruques, ouvrage manière à force de vouloir être badin, plein de recherches, il est vrai, mais bourré d'annotations interminables affadies de ce jargon coagulé dont le bonhomme avait la manie. Quelques années auparavant, les ânes avaient rencontré un nouveau et ardent défenseur dans le jésuite Bondi, auteur de *Asinata* (1785, in-8°). Le séjour de Satan lui-même trouva un panégyriste assez spirituel dans un anonyme qui publia l'*Éloge de l'enfer* (1759, 2 vol. in-12). Dans les premières années du même siècle, un certain Ducommun, dit Véron, littérateur franc-comtois et ministre de la petite paroisse d'Étupes, s'était fait connaître par des ouvrages bien peu convenables à la dignité de son état : les *Yeux* (Cologne, 1715, in-8°); le *Nez* (Cologne, 1717); les *Tetons* (1720), opuscules plusieurs fois réimprimés sous ce titre : les *Yeux, le nez et les tetons, ouvrages curieux, galants et badins*, réédités enfin par Mercier de Compiègne sous celui de : *Éloge du sein des femmes* (Paris, 1800, in-18); le nom de Mercier de Compiègne se rattache principalement, on le sait, à quelques productions d'un goût bizarre, et qui sont encore recherchées par les bibliophiles comme des curiosités; ainsi il a traduit du latin : *De l'utilité de la flagellation dans les plaisirs du mariage et dans la médecine*, de J.-H. Meibom (Paris, 1792-1795, in-18, fig.; Besançon, 1801, in-8°); dès son apparition, cet ouvrage fut saisi par la police; *Éloge du pet, dissertation historique, anatomique et philosophique sur son origine, son antiquité, ses vertus, sa figure, les honneurs qu'on lui a rendus chez les peuples anciens et les facéties auxquelles il a donné lieu*, de Rodolphe Goclenius (Paris, 1799, in-18, fig.); l'auteur a fait preuve, dans cette facétie, d'une érudition assez mal employée, ce semble; *Éloge de la goutte*, de Pirckheimer (Paris, 1800, in-18); *Éloge du pou*, de Daniel Heinsius, précédemment cité; *Éloge de la boue*, de Majoragio; *Éloge de la paille*, de Frédéric Widebram, *dédié à bien des gens, et autres pièces* (Paris, 1800, in-18). Le *pet*, que Mercier célébrait avec tant de soin, avait déjà inspiré la verve d'un érudit espagnol, Emmanuel Marti : *Oratio pro crepitu ventris, habita ad patres crepitantes*, élucubration assez peu plaisante d'ailleurs, lue dans une assemblée littéraire chez le poëte Guidi et insérée dans le recueil des *Lettres* de Marti, publiée par Wesseling (Amsterdam, 1738, in-4°; à part, Cosmopoli, 1768, in-32), rare.

L'*Histoire de la littérature comique* et l'*Histoire burlesque* du polygraphe allemand Flœgel, contiennent beaucoup de détails relatifs au sujet que nous traitons (1784-1786-1788). Citons aussi deux recueils de Dornau, en latin Dornavius : *Homo diabolicus*, etc. (Francfort, 1618, in-4°), qui renferme les *éloges* de la *Cécité*, de *Personne*, du *Pinson*, du *Pélican*, etc., et *Amphitheatrum sapientiæ socraticæ, joco-seriæ* (Hanovre, 1619 ou 1670, 2 tomes in-fol.), recueil de facéties latines et *éloges* burlesques, de compositions facétieuses en grec, en latin, en allemand, en vers et en prose, où les auteurs français ont pris l'idée et certains détails des panégyriques bouffons de la goutte, des lanternes, de la paille, de la boue, etc. Ce dernier ouvrage contient dans la première partie les *éloges* des animaux et des plantes par différents auteurs; dans la seconde, on trouve celui d'Hélène et de Busiris, par Isocrate; celui de Néron, par Cardan, et beaucoup d'autres opuscules du même genre, dont le total, pour l'ouvrage entier, s'élève à 622.

Dans notre siècle, les chats, les rats et les souris ont été célébrés maintes fois; les premiers, entre autres, dans un poëme que Guyot des Herbiers, mort en 1828, avait composé pour plaire à une dame distinguée par son esprit et son amabilité, Mme Anson, qui nourrissait dans un pavillon un très-grand nombre de chats et réunissait une société de gens de lettres dans un autre pavillon voisin du premier. Désaugiers, dans une chanson fort spirituelle, a fait l'*Éloge du long*, en réponse à l'*Éloge du rond* par de Piis; Armand Gouffé, quoique membre du Caveau moderne, où l'eau était proscrite, ne l'a pas moins chantée d'une manière très-piquante (*Éloge de l'eau*, 1803). Enfin Béranger a fait l'*Éloge de la richesse* et l'*Éloge des chapons.* Cette dernière chanson est bien connue; elle est un modèle de malice et de fine raillerie sur l'air naïf : *Ah! le bel oiseau, maman!*

Pour ma part, moi, j'en réponds,
Oui, poulettes,
Oui, coquettes;
Pour ma part, moi, j'en réponds,
Bien heureux sont les chapons!

Exempts du tendre embarras
Qui maigrit l'espèce humaine,
Comme ils sont dodus et gras,
Ces bons citoyens du Maine!

Après avoir passé en revue certains inconvénients, résultat de nos désirs amoureux, le poëte conclut par un de ces remèdes héroïques devant lesquels un Origène ne reculerait point, mais qui chez nous trouverait peu de partisans :

En dépit d'un faux honneur,
Prenons donc un parti sage;
Faisons tous notre bonheur :
Allons, messieurs, du courage!
. . . .
Assez de monde concourt
A propager notre espèce;
Coupons, morbleu! coupons court
Aux erreurs de la jeunesse.

Nous pourrions encore rappeler une foule d'*éloges* : *Éloge de la v.....*, *Éloge de la ch.........*, *Éloge du coc....*, etc.; mais ce sont là de plates saletés qu'il ne faut pas remuer même du bout de la plume. On a aussi chanté le café, la bière, le cidre et le vin; on a fait l'*éloge* de la brune, de la rousse et de la blonde; on a célébré les nez longs et les petits pieds; le tabac, la pipe, le cigare; on a vanté la chasse, la pêche, la natation, que sais-je? mais toutes ces élucubrations en vers et en prose manquent le plus souvent de saveur, et, au lieu d'exciter le rire auquel elles prétendent, elles n'inspirent que l'indifférence, le dégoût ou la pitié. Ce sont, pour la plupart, d'insipides rapsodies sans rhythme, sans images, sans poésie, tristes imitations, ridicules pastiches des badinages légers, moqueurs et spirituels des littérateurs de la bonne époque.

— *Éloges funèbres dans l'antiquité.* « L'*éloge funèbre*, dit M. Villemain, est sans doute une des plus anciennes formes qu'ait reçues l'éloquence. Quel événement devait plus vivement impressionner les hommes, surtout dans les premiers âges, que la mort du plus vénéré ou du plus brave. »

C'est dans les livres saints, comme le remarque M. Villemain, que se rencontre le plus ancien *éloge funèbre.* « Ils nous font entendre la plainte de David sur la mort de Saül et de Jonathas. David célèbre les deux guerriers tombés aux champs de bataille; il vante leur courage, leur beauté; il publie et recommande leur mémoire; il décrit le deuil du peuple qui les a perdus; rien n'est à la fois plus solennel et plus spontané que ce témoignage des vivants à la gloire de ceux qui viennent de mourir. »

L'Égypte nous présente l'*éloge funèbre* aux époques les plus lointaines. « Les parents, dit Diodore de Sicile, font l'*éloge* du défunt. Ils ne parlent pas de sa naissance; mais, remontant à son enfance, ils y montrent l'instruction et l'éducation qui sont devenues la règle de sa vie. Ils passent ensuite à l'âge viril, rappelant sa piété envers les dieux, sa justice, sa modération et ses autres vertus. Dans une prière aux dieux infernaux, ils demandent pour lui une place parmi les âmes pieuses, et la multitude répond à ces paroles en exaltant la gloire du mort, qui, dans les enfers, va se trouver à jamais réuni aux âmes bienheureuses. » La Grèce emprunta peut-être aussi cet usage aux Égyptiens. « La coutume d'enterrer les morts, dit Cicéron, commença à Athènes dès le temps de Cécrops... On faisait ensuite des banquets funèbres où les parents venaient prendre place couronnés de fleurs, et c'était dans ces festins qu'on prononçait l'*éloge* du défunt, lorsqu'il y avait matière à louer; car c'était un crime de mentir dans ces occasions. » Déjà la sincérité est imposée à l'*éloge funèbre.* Sous Solon, on interdit l'usage des *éloges*, excepté dans les obsèques publiques, où ils devaient être prononcés par ceux qui en avaient été officiellement chargés. C'était, en effet, un usage très-répandu. Nous lisons dans l'*Agamemnon* d'Eschyle : « Les vieillards d'Argos demandent en frémissant à Clytemnestre qui ensevelira Agamemnon, qui le louera sur sa tombe? » Homère, Eschyle, Sophocle et Euripide nous montrent des héros pleurés par leurs amis ou par leurs proches; qu'on lise les plaintes d'Andromaque, d'Hécube et même d'Hélène devant le cadavre d'Hector, ou celles d'Antigone et d'Ismène devant le cadavre de leur frère.

Sous Solon, avons-nous dit, l'*éloge* fut interdit par une loi somptuaire, qui voulut prévenir surtout les écarts de l'ostentation et de l'orgueil. « Jusqu'aux guerres médiques, dit M. Caffiaux dans une thèse remarquable, les *éloges funèbres* furent individuels, familiers, de peu d'étendue, sans aucun caractère officiel, sans prétention littéraire; la simplicité, l'abandon, le pathétique d'une vraie douleur étaient leurs qualités les plus ordinaires. »

Athènes décida que ces *éloges* seraient collectifs, prononcés devant le monument des guerriers morts pendant la durée d'une campagne et confiés à l'orateur le plus habile. Le choix de l'orateur était fait sans doute par le sénat et ratifié par le peuple. Les funérailles publiques sont d'une date bien plus ancienne que l'*éloge* public. « Les Athéniens, dit Diodore après avoir raconté la bataille de Platée, ornèrent les sépulcres de ceux qui avaient succombé pendant la guerre persique; ils instituèrent des jeux funèbres et des luttes autour de leurs tombes, et une loi décida que d'éminents orateurs feraient leur *éloge* et perpétueraient le souvenir des hauts faits qui leur avaient valu une sépulture publique. » Ces *éloges*, comme nous l'apprend Denys d'Halicarnasse, furent la glorification exclusive du courage; cela était bien naturel, quand Athènes dut son salut et sa liberté à l'épée de ses enfants, quand on avait vaincu à Marathon, à Salamine, à Platée. Nous avons une page d'un *éloge funèbre* prononcé par Gorgias, et quelques lignes de l'*éloge* prononcé par Périclès pour les Athéniens tués dans la guerre de Samos. Le morceau de Gorgias n'est qu'une série d'antithèses puériles : il est sans doute l'œuvre d'un élève de ce sophiste. « En effet, dit Philostrate, cet *éloge* fut composé avec un art extrême : excitant les Athéniens à la guerre contre les Perses, il s'étendit sur l'*éloge* des vainqueurs des Perses, montrant que des victoires remportées sur les barbares, il résulte des chants de triomphe; de celles qu'on remporte sur les Grecs, des chants de deuil. » Athènes, alors victorieuse, n'avait pas peur de laisser couler les larmes; c'est à cette époque que Périclès prononça ces attendrissantes paroles : « L'année a perdu son printemps, » et descendit de la tribune, couronné de fleurs par les mères un instant consolées. Cette poétique comparaison a dû appartenir à l'*éloge funèbre* des guerriers morts pendant l'expédition de Samos (441) et dont il ne nous reste que ce passage authentique : « Ces hommes sont devenus immortels comme les dieux eux-mêmes; mais, par les honneurs qu'on leur rend et les biens dont ils jouissent, nous jugeons qu'ils sont immortels. Les mêmes signes existent dans ceux qui meurent pour la défense de la patrie. » L'*éloge* monte jusqu'à une sorte d'apothéose. Plus tard, le caractère belliqueux de l'*éloge* se transforma, surtout à partir de la guerre du Péloponèse, quand les revers d'Athènes commencèrent. C'est alors que l'*éloge* d'Athènes, qui avait pu épisodiquement, dans la période précédente, faire partie de l'*éloge funèbre*, en devint dans ces temps malheureux la partie principale. L'*éloge* des guerriers descendit si bien de son importance première, qu'il perdit jusqu'à sa place reconnue et désignée dans le discours; on le mit soit au commencement, soit à la fin, au choix de l'orateur. L'*éloge* était collectif, égal pour tous, sans désignation de noms ni de hauts faits, et s'étendant aux morts de toutes les époques. L'appréciation de leur mort était faite froidement et majestueusement, dans le but de comprimer l'émotion et de prévenir les épanchements de la douleur. On trouve dans ces *éloges funèbres* des conseils aux vivants, des exhortations aux fils et aux frères, des consolations à la famille, l'absence presque complète de consolations empruntées aux espérances d'une autre vie, un style riche et paré qui tient le milieu entre la prose et la poésie (v. M. Caffiaux). Thucydide a mis dans la bouche de Périclès l'*éloge* des guerriers morts la première année de la guerre du Péloponèse. Le fond et l'œuvre prise dans son ensemble sont bien de Périclès. Cette guerre commençait par des malheurs; Périclès devait donc raffermir les courages et montrer, malgré les pertes passées et les calamités présentes, le succès certain dans l'avenir. Il fit l'*éloge* des ancêtres, puis et surtout l'*éloge* de son temps, de sa politique à lui et de la démocratie athénienne telle qu'il l'avait faite. Il chercha à passionner la foule qui l'écoutait par un ingénieux parallèle entre Athènes et Lacédémone, et fit sortir aux yeux des siens la conviction d'une supériorité immense du sein même d'une cérémonie qui n'attestait que des fautes et des revers. La perte de quelques hommes s'efface devant l'illustration de la patrie, qui les récompense par l'oubli de leurs fautes individuelles et par une impérissable renommée. Les consolations sont sévères, mesurées, contenues. Tel est le discours le plus remarquable que l'antiquité nous ait légué sur cette matière.

Lysias fit l'*éloge funèbre* des Athéniens morts dans la guerre de Corinthe. Ce n'est plus un plaidoyer personnel, comme le discours de Périclès; c'est un panégyrique. L'*éloge* n'est déjà plus qu'une occasion de plaire ingénieusement aux vivants sous prétexte de louer les morts. Lysias remonte aux époques les plus reculées de l'histoire d'Athènes, qu'il raconte depuis la victoire remportée sur les Amazones. C'est une série d'épisodes traitées avec une précision élégante. En faisant l'*éloge* des guerriers morts dans la guerre de Corinthe, Lysias prête à leur dévouement un caractère de magnanimité digne de la haute idée qu'il veut donner d'Athènes. Il parle au cœur bien plus que ne l'avait fait Périclès; ses paroles sont empreintes d'une tendre sym-

pathie, mais il rentre bien vite dans le ton officiel. « On ne saurait imaginer, dit M. Villemain, une diction plus simple et plus pure, une suite d'idées plus régulière et plus naturelle. Et si le style faisait seul l'éloquence, ou plutôt si les grandes beautés du style pouvaient naître sans la vive émotion de l'âme, il faudrait nommer cet ouvrage de Lysias un chef-d'œuvre oratoire. Mais on y sent en même temps le défaut de pathétique et d'enthousiasme qui résulte des formes convenues des panégyriques. » Ce sont ces défauts que critique Platon dans le *Ménexène* : il veut signaler les dangers et les ridicules de l'*éloge funèbre*, et donne le modèle d'un *éloge*, terminé par une admirable prosopopée. Cette voix qui sort pour ainsi dire de la tombe attendrit, console, et, quand elle conseille, est religieusement obéie. Quel qu'ait été le véritable motif de Platon, cette allocution est une innovation heureuse; c'est un premier effort pour laisser là les morts de toutes les époques et concentrer exclusivement les regards sur ceux qui sont l'objet principal de la cérémonie.

Démosthène fut chargé de faire l'*éloge* des guerriers morts à Chéronée. Il se prête en frémissant aux doctes niaiseries que l'usage lui impose; mais, impatient de pareilles exigences, il franchit d'un bond les limites convenues. Il n'ose rompre avec le passé, sans vouloir néanmoins s'y astreindre : de là les prétendus défauts qu'on a voulu voir dans sa composition. Si l'on n'y reconnaît pas au même degré que dans ses autres productions les qualités éminentes de l'orateur athénien, on ne peut dire cependant que cette œuvre soit tout à fait indigne de lui. Cet *éloge funèbre* ne fut pas mis par les contemporains au nombre des productions les plus remarquables de Démosthène, mais on ne peut nier qu'il soit de lui. L'orateur aborde franchement le panégyrique d'Athènes, sans explication comme sans détours; mais il abrège; il est pressé d'arriver aux morts de Chéronée, le véritable sujet à ses yeux. Il débute par le tableau de leurs vertus privées; mais, comme Périclès, il glorifie la politique en célébrant les morts et revendique également la victoire pour ceux qui, des deux côtés, vainqueurs comme vaincus, sont tombés sur le champ de bataille. Il termine par des consolations adressées sur un ton mâle et ferme. « Démosthène, dit M. Caffiaux, se sent absous par son patriotisme comme par le choix de ses concitoyens; fort de sa conscience, il a déjà ce noble orgueil du cœur qui, plus tard, lui inspirera cet admirable mouvement de son *Discours pour la couronne* : « Non, Athéniens, vous n'avez point failli. »

Hypéride fut chargé de faire l'*éloge* de Léosthène et des guerriers morts pendant la guerre Lamiaque. Cette magnifique harangue, que nous ne connaissions que par la faveur dont elle jouit dans l'antiquité et par le fragment de Stobée, fut retrouvée à Thèbes, en Égypte, par M. Stobart, et publiée en 1858 par M. Churchil Babington. L'innovation la plus hardie d'Hypéride a été de commencer par l'*éloge* du général.

Quand Athènes perdit son éloquence en même temps que sa liberté, elle conserva l'usage de venir déposer son offrande sur la tombe de ces braves à qui elle devait un passé si glorieux. Fatiguée des déclamations froides des sophistes, elle ordonna qu'on lirait le *Ménexène* de Platon, et le polémarque fut chargé de cette fonction. Himérius, sophiste du IVe siècle et professeur d'éloquence à Athènes, nous a laissé un *éloge funèbre* qui n'est pas sans valeur. Cependant on vit alors succéder à l'*éloge* collectif de nombreux *éloges* individuels. La veuve de Mausole, la reine de Carie, Artémise, proposa un prix considérable pour le meilleur *éloge funèbre* composé en l'honneur de son époux. Théodecte, Théopompe, Naucratès et même Isocrate, dit-on, entrèrent en lice; Théopompe l'emporta sur ses rivaux. Dans l'*éloge* d'Évagoras, Isocrate n'a pas voulu faire un *éloge funèbre*; mais les rhéteurs ont dû cependant mettre à profit son discours. Chacun pouvait prononcer l'*éloge funèbre* de son père, de son maître, de son bienfaiteur, de son ami; les femmes mêmes jouirent à leur tour de cet honneur; car Diogène Laërce nous rapporte que Xénocrate composa l'*éloge* d'une certaine Arsinoé. Suivant M. Caffiaux, huit parties composent alors l'*éloge funèbre* personnel : 1° l'*éloge* proprement dit, comprenant tout ce que peuvent fournir à l'auteur la naissance, l'éducation, les mœurs, les avantages physiques, moraux et extérieurs; 2° les lamentations; 3° les comparaisons; 4° le bonheur du personnage pendant sa vie, après sa mort; 5° l'immortalité de l'âme; 6° et 7° les consolations et les exhortations à la famille; 8° une prière aux dieux. Les rhéteurs nous ont laissé quelques *éloges funèbres* faits sur ce modèle. Aristide fit l'*éloge* du jeune Étéonée; mais ce n'est qu'une déclamation prétentieuse et ampoulée. Libanius a fait l'*éloge funèbre* de Julien; c'est une œuvre historique écrite par un orateur. Themistius a fait l'*éloge* de son père Eugène d'une façon froide et pédantesque. Choricius de Gaza, sophiste chrétien, nous a laissé deux *éloges funèbres*, l'un de Procope, son maître, l'autre de Marie, mère de Marcian, évêque de Gaza, et d'Anastase, évêque d'Éleuthéropolis; ces rhéteurs prenaient les plus grandes précautions pour qu'aucun mot malsonnant, aucun néologisme ne vînt détruire le charme d'élégance qu'ils croyaient attaché à l'emploi exclusif des termes mythologiques. Ils voulaient, avant tout, plaire à la foule. Les Pères de l'Église subirent aussi cette nécessité. Dans l'*éloge funèbre* de saint Basile par saint Grégoire de Nazianze, M. Villemain remarque trop d'allusions mythologiques, trop d'anecdotes puériles.

Un certain nombre d'*éloges funèbres* ont été perdus : 1° l'*Éloge de Scamdus*, par Hérode Atticus; 2° l'*Éloge d'Hérode Atticus*, par le sophiste Adrien; 3° l'*Éloge du sophiste Julien*, par Proæresius; 4° l'*Éloge d'Eusèbe*, par Libanius.

L'*éloge funèbre* était aussi usité chez les Romains. Denys d'Halicarnasse nous décrit les funérailles de Brutus, et son *éloge* prononcé du haut de la tribune par Valerius Publicola : « Je ne puis dire avec certitude si Valerius fut le premier auteur de cette coutume ou si elle était déjà établie sous les rois. Il me paraît seulement, par les écrits des plus anciens poëtes et des plus célèbres historiens, que l'usage de louer les grands hommes à leurs funérailles est très-ancien chez les Romains, et qu'ils ne l'ont point emprunté des Grecs. » Les Romains ont fait de l'*éloge funèbre* une récompense nationale, chose qui ne se vit jamais à Athènes que pour la totalité des morts tombés dans une campagne. L'aristocratie romaine eût dédaigné de prodiguer à la plèbe une pareille distinction; Athènes, avec ses goûts démocratiques, eût souffert impatiemment tant d'honneurs accumulés sur une seule tête. Tandis qu'à Rome, au rapport de Quintilien (IV, 2), un sénatus-consulte confiait souvent à un magistrat le soin de louer un mort illustre, à Athènes et dans la Grèce proprement dite, l'*éloge funèbre* resta toujours chose privée et toute de famille; on ne saurait trouver un seul exemple d'*éloge* prononcé au nom d'une ville quelconque sur la tombe d'un grand citoyen. Les *éloges funèbres*, à Rome, se prononçaient sur la place publique du haut de la tribune aux harangues. César, étant questeur, prononça devant le peuple romain les *éloges funèbres* de sa tante Julia et de sa femme Cornélie. Ces discours étaient devenus comme une sorte d'étiquette pompeuse, assez voisine du caractère que l'oraison funèbre a pris quelquefois dans nos temps modernes.

Avec le christianisme, l'*éloge funèbre* prend, en effet, une autre physionomie. C'est moins un *éloge* du mort qu'une apologie de la religion et un enseignement pour les vivants. Saint Grégoire fit l'*éloge* de son frère Cæsarius, puis de sa sœur Gorgonia, enfin de son père, qui fut avant lui évêque de Nazianze; il fit avec encore plus d'éloquence l'*éloge* de son ami, saint Basile. « Si l'on veut, dit Villemain, se former une idée générale du talent de saint Grégoire, on doit le considérer comme un écrivain agréable et brillant, plein de politesse et d'élégance. Ce n'est pas un orateur sublime; il a trop peu de mouvement et trop peu d'artifice dans le style. Peut-être aussi manque-t-il de pathétique. Il ne sait pas, dans l'oraison funèbre, fondre assez habilement les faits et la morale; il fait des digressions sans mesure et sans intérêt. Son goût n'est pas irréprochable... Riche en images, en similitudes, en termes métaphoriques, il plaît surtout à l'imagination. » Saint Grégoire de Nysse, frère de saint Basile, a fait aussi son *éloge funèbre*. Ce discours est purement théologique. Le même orateur prononça aussi l'*éloge* de Pulchérie, fille de Théodose, et celui de l'impératrice Placcile. Saint Ambroise a fait l'*éloge funèbre* de son frère Satyrus, et celui de l'empereur Valentinien. Plusieurs épîtres de saint Jérôme sont de véritables *éloges funèbres* inspirés par le sentiment d'une perte récente et remplis de douleur et d'éloquence. On a souvent cité sa lettre sur la mort de Népotien, adressée à l'évêque Héliodore. « Ces divers orateurs ont écrit, dit Villemain (*Essai sur l'oraison funèbre*), au milieu de la décadence des lettres et de la corruption du goût. Ils s'élevèrent par les élans d'une nature vigoureuse et la force de l'enthousiasme religieux. Ils furent sublimes dans le siècle des sophistes et des rhéteurs. En prenant tous les défauts de leurs contemporains, ils y mêlèrent une sorte de grandeur et d'énergie. Bossuet, en choisissant les Pères de l'Église pour modèles, devait les corriger et les embellir, et se montrer à la fois plus sublime et plus pur. »

Éloge funèbre des Athéniens par Périclès, célèbre harangue que Thucydide a insérée dans son *Histoire de la guerre du Péloponèse*, et à laquelle on se rapporte toujours quand on veut donner un échantillon de l'éloquence de Périclès.

La cérémonie dans laquelle fut prononcé ce long et admirable discours mérite d'être décrite, au moins en quelques traits. On avait élevé, nous dit Thucydide, un vaste pavillon où étaient déposés les ossements des guerriers morts dans la guerre, et chacun venait apporter des offrandes aux mânes des morts qu'il avait connus. Puis on transporta, après les avoir laissés quelques jours exposés, les restes des héros pour les enfermer dans un magnifique monument construit dans le plus beau faubourg de la ville; c'est là que l'oraison funèbre fut prononcée du haut d'une tribune, élevée par le premier citoyen d'Athènes, par Périclès : « Périclès règne surtout par son éloquence, qu'il a soin de réserver comme la galère salaminienne, disait un Athénien, pour les grandes occasions. Aussi, ajoute, M. J. Girard, le digne historien de Thucydide, le jour où l'on voit paraître à la tribune cette belle et imposante figure, et où l'on entend ce langage élégant et noble qui semble la raison même revêtue des grâces sévères du plus pur atticisme, les Athéniens sont subjugués par un charme irrésistible. »

Périclès, se conformant à l'usage qui lui imposait de commencer par l'éloge des ancêtres, « ne s'attarde pas, comme le feront plus tard les déclamateurs, sur les lieux communs de la mythologie athénienne ni même sur les souvenirs de Marathon et de Salamine. Il a hâte d'arriver au présent, de glorifier cette démocratie intelligente qui reconnaît l'aristocratie du mérite; de célébrer l'humanité et la délicatesse morale de ses concitoyens, l'active énergie de leur caractère, l'élégance brillante de leurs mœurs publiques et privées, la vie douce et facile que l'État leur a faite au milieu d'une liberté confiante et de fêtes perpétuelles, la générosité avec laquelle il leur dispense à tous les jouissances du luxe et les plaisirs des arts, qui font d'Athènes l'*école de la Grèce*; en un mot, l'esprit libéral des habitudes et des institutions; tableau idéal qui, pour employer un mot du *Ménexène*, transporte les Athéniens dans les îles Fortunées, mais qui doit les attacher plus fortement aux bienfaits de la civilisation et à leur patrie; magnifique éloge, dont l'effet semble d'autant plus sûr que chaque trait est une critique des ennemis. »

Voilà quel est, en résumé, le début du discours. Rien n'y rappelle le ton d'une oraison funèbre. Ce n'est pas l'éloge des guerriers morts dans la guerre; c'est l'éloge d'Athènes qu'entreprend l'orateur. Enfin, dans la seconde partie de la harangue, Périclès s'inspire plus directement du spectacle de la cérémonie funèbre. Il montre combien il est beau de mourir pour une patrie comme Athènes, qui paye par de si magnifiques honneurs le dévouement de ses citoyens. Il déclare que les guerriers tombés dans le combat jouiront d'une gloire éternelle; et il termine par des consolations et des exhortations à l'adresse des parents, des veuves ou des enfants de tous les héros qu'il vient de célébrer.

Éloge de Busiris, par Isocrate. Polycrate avait composé un éloge de Busiris, dont il s'applaudissait. Isocrate, après avoir critiqué ce morceau d'éloquence, refait le panégyrique de ce prince pour montrer au sophiste comment il aurait dû s'y prendre. Il profite de cette occasion pour venger la mémoire de Socrate. Quelques auteurs ont prétendu en effet que Polycrate, réduit par le mauvais état de ses affaires à ouvrir une école d'éloquence, avait fourni aux accusateurs de Socrate le discours dont ils se servirent pour perdre ce grand homme.

Dans l'*Éloge de Busiris*, Isocrate commence par plaindre Polycrate. Avec des railleries fines et assaisonnées d'un sel vraiment attique, il montre que Polycrate a manqué son but également, et dans la critique de Socrate et dans l'*Éloge de Busiris*. Il refait cet éloge à sa manière, et commence par louer la haute naissance de ce prince et l'idée qu'il a eue de préférer l'Égypte à tous les pays du monde. Les sages institutions, la culture des arts et des sciences, son gouvernement politique et son culte religieux, à qui l'Égypte les doit-elle? A Busiris. Polycrate pourrait, à son tour, objecter à son critique qu'il fait plutôt l'éloge des Égyptiens que celui de Busiris, et qu'il attribue à ce prince bien des institutions utiles, sans prouver qu'il en soit le fondateur. Cette objection, Isocrate la prévoit et se donne le plaisir de la réfuter malignement. Polycrate n'avance-t-il pas sur son héros des faits bien autrement incroyables? Quelles preuves fournit-il à l'appui? Un simple calcul chronologique suffit, d'ailleurs, pour démontrer que les institutions de l'Égypte sont plutôt l'œuvre de Busiris que de tout autre prince.

Isocrate justifie ensuite Busiris des cruautés qu'on lui impute, en alléguant que les poëtes n'épargnent pas même les dieux et les fils des dieux, dont ils chargent la mémoire d'actions horribles, tandis qu'il est certain qu'ils étaient doués des plus grandes vertus. L'orateur termine en accusant Polycrate d'avoir eu tort de choisir pour sujet l'*Éloge de Busiris* et surtout de discréditer l'éloquence.

Ce morceau rappelle les qualités et les défauts d'Isocrate : clarté, correction et élégance, mais aussi prolixité et, disons le mot, verbiage. Il paraît que Virgile, s'il connaissait les éloges de Polycrate et d'Isocrate, ne les prenait guère au sérieux, puisque, en parlant de Busiris, il écrivait ce vers :

Atque illaudati quis nescit Busiris aras?

Éloge de Caton, ouvrage perdu de Cicéron, qui eut, lors de son apparition, un grand retentissement. Ce panégyrique était une action courageuse sous la dictature de César, et l'auteur avait vu lui-même combien il lui serait difficile de louer dignement un homme tel que Caton : « Comment, écrivait-il à Atticus, faire entendre sans déplaire qu'il a prévu tout ce qui arrive, qu'il s'y est opposé de tout son pouvoir, et qu'enfin il a mieux aimé mourir que d'en être témoin? C'est un problème d'Archimède? » Pour toute précaution, suivant les expressions de Cécina, il se mit à couvert sous le nom de Brutus, qui lui avait demandé l'éloge de son oncle : « Aurai-je parlé de Caton, dit-il, dans son *Orateur*, dans un siècle ennemi de la vertu, si je n'eusse regardé comme un crime de ne pas obéir à Brutus, qui me recommandait un si cher souvenir? »

Cicéron rangeait ce livre au nombre de ses écrits philosophiques, parce qu'il voyait dans *Caton d'Utique* le plus bel ouvrage de cette philosophie stoïcienne, à laquelle on ne put jamais reprocher que l'excès de la vertu. L'*Éloge de Caton* était un dialogue, ainsi que nous l'apprend le scoliaste de Juvénal. Brutus avait traité le même sujet, mais avec la froideur et la sécheresse qu'il affectait dans son style; c'est ce qui faisait dire à César qu'en lisant le *Caton* de Brutus il se trouvait éloquent, et que, s'il lisait souvent celui de Cicéron, il espérait un jour le devenir. César répondit au panégyriste de son ennemi, non par une proscription, comme aurait fait Octave, mais par un *Anti-Caton*, qu'il écrivit en revenant d'Espagne.

Ainsi que nous l'avons dit, cette œuvre de Cicéron est perdue; mais nous savons que, dans son *Éloge de Caton*, il se montra à la hauteur de lui-même et de son génie. La seule phrase qui nous soit parvenue de cet ouvrage semble avoir été conservée à dessein pour résumer le portrait qu'avait tracé Cicéron du dernier des Romains : « On admirait en lui le contraire de ce qui arrive aux autres hommes; son mérite était plus grand que sa renommée; chose rare! L'effet surpassait l'attente, et ce qu'on voyait de Caton était audessus de ce qu'on en avait appris. »

Éloge de l'âne (L'), par Daniel Heinsius. C'est un de ces singuliers traités par la composition desquels les savants du XVIe siècle se délassaient de leurs graves travaux. Imitation, plutôt dans le plan général que dans les détails, du fameux *Éloge de la folie*, d'Érasme, ce livre sort de la foule des éloges burlesques par l'érudition singulière que son auteur y a déployée. Sans avoir la verve et la profondeur d'ironie du grand penseur de Rotterdam, Heinsius, sous une forme parfois badine, parfois éloquente, a fait la satire de l'homme, l'âne bipède comme il le nomme, en même temps qu'il lui montrait, dans la patience, la docilité, la sobriété de l'animal, un exemple souvent bon à suivre. C'est un éloge de la servitude, de son utilité et de ses avantages, qu'il a tracé en quelques pages pleines de verve; l'œuvre est philosophique autant qu'érudite, comme on devait l'attendre d'un esprit aussi élevé.

L'érudition d'Heinsius, sur un sujet si mince et qui semble devoir être bien vite épuisé, intéresse et amuse. Les citations latines, grecques, hébraïques formeraient la moitié du volume; il a tout mis à contribution, les souvenirs classiques, l'histoire, la Fable, les naturalistes, les poëtes. Tout ce qui a été écrit sur l'âne est cité ou rappelé : l'*Ane de Silène*, *Midas et ses oreilles d'âne*, l'*Ane chargé d'or* de Philippe, à l'aide duquel on prend si facilement les villes, l'*Ane qui porte des reliques*, l'*Ane chargé de sel*, l'*Ane vêtu de la peau du lion*, etc.; cette longue énumération témoigne de l'importance de l'âne et de tous les rôles qu'on lui fait jouer. Les proverbes latins qui se rapportent à l'âne sont fort nombreux; beaucoup ne se sont pas perpétués jusqu'à nous et n'ont dans notre langue que des équivalents : *Asinus mysteria circumfert dorso*, allusion à l'âne qui portait les mystères et dont on peut voir la description dans Lucien, *Inter apes asinus* (l'âne au milieu des abeilles); *Aut rex, aut asinus*; *Caput asini quid nitro lavas?* C'est notre proverbe : *A blanchir la tête d'un nègre...*; *Narrare asello fabulam* (raconter une fable à un âne) n'a guère de similaire que *Jeter des perles aux pourceaux*; *Qui bovem nequit, agat asinum* (qui n'a pas de bœuf, qu'il prenne un âne) se traduirait chez nous par *Faute de grives on prend des merles*. L'âne servait de point de comparaison plus souvent aux Latins qu'à nous. Heinsius ne tarit pas sur les traits distinctifs du caractère de l'âne, sur la dignité native de cet animal qui jamais ne se presse, marche avec lenteur, mange avec réflexion : grand exemple donné à l'homme, toujours en fièvre, toujours en hâte d'arriver au but. Après avoir appuyé avec l'insistance la plus plaisante sur l'utilité de l'âne, les services qu'il rend à l'homme, Heinsius démontre que, même après sa mort, contrairement au cheval de Roland, il est encore tout aussi utile que de son vivant. Recueillant, avec une érudition singulière, tout ce qu'ont écrit Aristote, Pline, Columelle, les légendes bizarres, les recettes pharmaceutiques, il montre que de l'âne pas une partie ne reste perdue; le crâne, le foie, la rate, les reins, le sang, les poumons, la chair sont des remèdes on ne peut plus précieux. Si vous êtes curieux de savoir à quelles maladies on les applique, Heinsius vous dira, d'après Pline et Columelle, que le sang de l'âne guérit les fièvres; ses poumons, les empoisonnements; sa chair, la phthisie. Ces grands savants, qui dépensaient une si vaste érudition à si peu de chose, en avaient de reste assurément.

L'*Éloge de l'âne* (*Laus asini*) a paru en 1623 (Elzevier, Lugduni Batavorum, in-4o).

Éloges des hommes illustres, par Charles Perrault. Charles Perrault, qui publia cette

Histoire des hommes illustres, de 1696 à 1700, en 2 tomes gr. in-folio, avait fait graver les portraits de tous les hommes célèbres du XVIIe siècle et rassemblé beaucoup de documents sur eux. C'est à l'aide de ces matériaux qu'il composa ses *Éloges*, qui sont au nombre de cent. L'auteur y célèbre les hommes les plus distingués dans l'Église, dans les armes, dans les sciences, dans le droit et dans la littérature. Corneille et Condé, Turenne et Racine, Pascal et Sully, Colbert et Descartes, Molière et le maréchal de Luxembourg, La Fontaine et Quinault, le président de Lamoignon et Duquesne, pour citer d'abord les plus illustres, sont étudiés avec soin par Charles Perrault. Nous y trouvons ensuite Du Cange, si justement fameux par son *Glossaire;* Joseph Scaliger, par son érudition profonde; les deux frères Pithou; le président de Thou, immortel par son *Histoire;* le P. Mersenne, ami de Descartes; Gassendi, grand philosophe; Lulli, Mansard, Lebrun, grands artistes; Claude Perrault, anatomiste de renom; La Quintinie, qui commença par plaider avec éloquence et qui finit par instruire l'Europe sur le jardinage; Mignard, dont les parents voulurent faire un médecin et dont la nature fit un peintre; Poussin, le plus grand peintre de l'école française; Lesueur, qui vient immédiatement après Poussin; Sarrazin, qui fut à la fois sculpteur et peintre et eut la gloire de créer Girardon; Varin, qui perfectionna supérieurement l'art des médailles; l'immortel Callot, un des plus grands graveurs et caricaturistes.

Charles Perrault a fait encore d'autres *Éloges;* mais, comme ils se rapportent à des auteurs dont le nom est presque complétement oublié, nous n'en ferons aucune mention.

Les *Éloges* de Charles Perrault sont écrits avec sévérité, presque sans ornement. Chacun d'eux n'est qu'une notice, qui contient les faits avec les dates, sans réflexions et sans commentaires ou à peu près. Leur mérite tient à la justesse et à la multitude des connaissances de l'auteur.

Quand ces *Éloges* parurent, quelques personnes trouvèrent mauvais qu'on eût déshonoré les cardinaux et les princes jusqu'à les mettre à côté de simples philosophes et de simples artistes. On était encore à ce temps où le mérite réel et la supériorité intellectuelle paraissent infiniment au-dessous d'un titre nobiliaire et de la supériorité de fortune. On oubliait qu'après la mort toutes les distinctions s'évanouissent, et qu'il ne reste plus que le souvenir des talents ou du génie. Charles-Quint ramassa un jour le pinceau du Titien, et ses courtisans s'en étonnaient : « Je puis, leur dit-il, faire en un moment vingt hommes plus grands que vous. Dieu seul peut faire un homme tel que le Titien. »

Plusieurs ennemis d'Arnauld et de Pascal avaient fait exclure ces deux grands hommes de la série des *Éloges* de Charles Perrault; mais le public n'aime ni les tyrans d'autorité, ni les tyrans d'opinion, et on rétablit les *Éloges* d'Arnauld et de Pascal dans une nouvelle édition du livre.

Chaque notice est accompagnée d'un portrait. Il y a, de plus, au premier volume un frontispice, gravé par Gérard Edelinck, où se trouve la statue équestre de Louis XIV. On trouve aussi après le titre imprimé et la préface un portrait de Charles Perrault, également gravé par Gérard Edelinck. Dans le nombre des portraits, quarante-sept seulement sont de ce célèbre graveur, la plupart des autres sont de Lubin.

Éloges des académiciens de l'Académie royale des sciences, par Fontenelle. Fontenelle fut nommé, en 1699, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et c'est à ce titre que, pendant quarante-deux années, il prononça les *Éloges* académiques dont nous allons parler. Ces discours sont d'un grand savant et d'un grand écrivain. On y rencontre peut-être à un plus haut degré que dans les autres ouvrages de Fontenelle la finesse, la discrétion, l'esprit et la clarté, sans préjudice d'une compétence universelle dans toutes les matières de mathématiques, de physique, d'histoire naturelle et de philosophie. L'auteur s'y montre également moraliste consommé et y fait preuve d'une grande connaissance des hommes. Il loue d'autant mieux qu'à peine il semble louer. Il peint l'homme et l'académicien. Si ses portraits sont quelquefois un peu flattés, ils sont toujours assez ressemblants. Fontenelle ne flatte qu'en adoucissant les défauts, non en donnant des qualités qu'on n'avait pas, ni même en exagérant celles qu'on avait. De temps à autre il est trop familier, affecte ici de montrer en petit les grandes choses et là de relever des détails puérils. On peut aussi lui reprocher quelque raffinement; mais hâtons-nous de dire que tous ces défauts disparaissent devant la beauté et le charme de l'ensemble.

Voici, dans l'ordre chronologique, les noms des académiciens dont l'éloge fut prononcé par Fontenelle dans les séances de l'Académie : Bourdelin, Tauvry, Tuillier, Viviani, le marquis de L'Hôpital, Bernoulli, Amontons, Duhamel, Régis, Vauban, l'abbé Gallois, Dodart, Tournefort, Ischirnaus, Poupart, Chazelles, Guglielmini, Carré, Berger, Cassini, Blondin, Poli, Morin, Lemery, Homberg, Malebranche, Sauveur, Parent, Leibnitz, Ozanam, de La Hire, La Faye, Fagon, l'abbé de Louvois, de Montmort, Rolle, Renau, marquis de Dangeau, l'abbé des Billettes, d'Argenson, Couplet, Méry, Varignon, le czar Pierre Ier, Liltre, Hartsocker, Delisse, Malezieu, Newton, le P. Reyneau, le maréchal de Tallard, Sébastien Truchet, Bianchini, Maraldi, Valincourt, du Verny, le comte Marsigli, Geoffroy, Ruysch, le président de Maisons, Chirac, le chevalier de Louville, Lagny, Ressons, Saurin, Boerhaave, Manfredi, Dufay, Perrault, Mme la marquise de Lambert.

Beaucoup de ces personnages sont aujourd'hui inconnus, un plus grand nombre ne vit que dans la pensée des érudits et des savants, et une douzaine seulement sont demeurés glorieux et universellement admirés. Nous allons choisir dans les *Éloges* de ces derniers les passages dans lesquels Fontenelle, arrêtant son récit biographique, apprécie et réfléchit. C'est par ces appréciations et ces réflexions, si sensées et si spirituelles, que brillent surtout les *Éloges* de Fontenelle.

Ainsi, à propos du marquis de L'Hôpital, il nous dira : « Il n'allait pas seulement à la vérité, quelque cachée qu'elle fût; il y allait par le chemin le plus court. Une espèce de fatalité veut qu'en tout genre les méthodes ou les idées les plus naturelles ne soient pas celles qui se présentent le plus naturellement. On se met presque toujours en grands frais pour les recherches qu'on a entreprises, et il y a peu de génies heureusement avares qui n'y fassent que la dépense absolument nécessaire. Ce n'est pas qu'il ne faille de la richesse et de l'abondance pour fournir aux dépenses inutiles; mais il y a plus d'art à les éviter et même plus de véritable richesse. »

La fin de son *Éloge* de Lemery est ingénieuse entre toutes : « C'était, dit-il, un homme d'un travail continu; il ne connaissait que la chambre de ses malades, son cabinet, son laboratoire, l'Académie, et il a bien fait voir que qui ne perd pas de temps en a beaucoup. Il était bon ami; il a toujours vécu avec Régis dans une liaison étroite qui n'a souffert nulle altération : la même probité et la même simplicité de mœurs les unissaient. Nous sommes presque las de relever ce mérite dans ceux dont nous avons à parler. C'est une louange qui appartient assez généralement à cette espèce particulière et peu nombreuse de gens que le commerce des sciences éloigne de celui des hommes. »

Des réflexions non moins fines terminent l'*Éloge* du chimiste Homberg : « Jamais on n'a eu de mœurs plus douces ni plus sociables; il était même homme de plaisir; car c'est un mérite de l'être, pourvu qu'on soit en même temps quelque chose d'opposé. Une philosophie saine et paisible le disposait à recevoir sans trouble les différents événements de la vie et le rendait incapable de ces agitations dont on a, quand on veut, tant de sujets. A cette tranquillité d'âme tiennent nécessairement la probité et la droiture : on est hors du tumulte des passions; et quiconque a le loisir de penser ne voit rien de mieux à faire que d'être vertueux. » Cette péroraison est un modèle de bonne et raisonnable philosophie, une excellente leçon de morale et une charmante boutade.

Son *Éloge* de Leibnitz est plein de traits admirables : « Cette facilité de se communiquer le faisait aimer de tout le monde. Un savant illustre qui est populaire et familier, c'est presque un prince qui le serait aussi : le prince a pourtant beaucoup d'avantages. » « Il était d'une humeur gaie, et à quoi servirait, sans cela, d'être philosophe? »

Cette appréciation du livre de Malebranche, sur la *Recherche de la vérité*, vaut aussi la peine d'être citée, tant elle est vraie, leste et originale : « Il règne en cet ouvrage un grand art de mettre des idées abstraites dans leur jour, de les lier ensemble, de les fortifier par leur liaison. Il s'y trouve même un mélange adroit de quantité de choses moins abstraites qui, étant facilement entendues, encouragent le lecteur à s'appliquer aux autres, le flattent de pouvoir tout entendre, et peut-être lui persuadent qu'il entend tout à peu près. La diction, outre qu'elle est pure et châtiée, a toute la dignité que les matières demandent et toute la grâce qu'elles peuvent souffrir. Ce n'est pas qu'il eût apporté aucun soin à cultiver les talents de l'imagination; au contraire, il s'est toujours fort attaché à les décrier; mais il en avait naturellement une fort noble et fort vive, qui travaillait pour un ingrat malgré lui-même et qui ordonnait la raison en se cachant d'elle. »

Écoutez enfin ces maximes, dans l'*Éloge* de Fagon : « Il a toujours souffert ses longues et cruelles infirmités avec tout le courage d'un sage physicien, qui sait à quoi la machine du corps humain est sujette, qui pardonne à la nature. » Dans l'*Éloge* de Boerhaave : « Ordinairement, les hommes ont une fortune proportionnée non à leurs vastes et insatiables désirs, mais à leur médiocre mérite. Boerhaave en eut une proportionnée à son grand mérite et non à ses désirs très-modérés. » Dans l'*Éloge* de Ch. Perrault : « Il ne tirait aucune vanité de ce qui en donnait beaucoup à d'autres... Quand on a bien du mérite, c'en est le comble que d'être fait comme les autres. »

Éloges historiques, par Louis. Ces *Éloges* ont été lus dans les séances publiques de l'Académie royale de chirurgie, de 1750 à 1792, et recueillis et réunis pour la première fois par Dubois, d'Amiens, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, qui les a publiés, en 1859, en 1 vol. in-8o, chez J.-B. Baillière.

Ces *Éloges* sont au nombre de trente. Voici leurs titres : J.-L. Petit, Bassuel, Malaval, Verdier, Rœderer, Molinelli, Bertrandi, Foubert, Lecat, Ledran, Pibrac, Bersomont, Morand, Van Swieten, Quesnay, Haller, Flurent, Willuis, Lamartinière, Houstet, Lafaye, Bordenave, David, Faure, Caque, Fagner, Camper, Havin, Pipelet. Chose étonnante, ces *Éloges* éveillèrent tellement de jalousies et de susceptibilités, qu'il ne fut pas permis à leur auteur de les publier dans les *Mémoires* de la savante compagnie devant laquelle ils furent prononcés. Pourtant, à la même époque, Thomas et d'Alembert enseignaient que les éloges ne doivent point être abaissés à d'indignes panégyriques. De si éminents témoignages auraient dû soutenir et rassurer le célèbre secrétaire perpétuel et le défendre contre des coteries envieuses et jalouses; mais il n'en fut rien. Pour avoir osé dire dans ses notices quelques vérités, il fut l'objet des attaques les plus violentes, abreuvé des chagrins les plus amers. Ces biographies, si sages et si modérées, qui semblaient ne devoir lui concilier que des félicitations, des remercîments et des amitiés, ne furent pour lui qu'une source de déboires et de persécutions. L'*Éloge* de Lecat eut surtout le privilége de soulever les chirurgiens de l'époque. En voici le début : « S'il est juste de rendre après leur mort aux membres des compagnies savantes le tribut de louanges qu'exige la célébrité dont ils ont joui, il est quelquefois très-embarrassant pour celui qui, par devoir, est chargé de payer ce tribut, de satisfaire également aux égards que méritent la compagnie, le public et la vérité. Ce sont des intérêts différents, assez difficiles à ménager, lorsque de temps en temps on les trouve opposés les uns aux autres. On ne doit pas perdre de vue que les *Éloges* de nos confrères sont destinés à faire partie de l'histoire de l'Académie, laquelle histoire doit être lue dans des temps éloignés, où l'amitié et toutes les considérations qui préviennent diversement les contemporains n'auront plus la même influence. » Ce passage si fin indique bien la nature des difficultés que Louis rencontra et marque l'honnêteté de son talent.

Les premiers essais, les *Éloges* de Petit, de Bassuel, de Malaval et de Verdier, présentent un style clair et précis, simple, mais toujours noble et soutenu; ceux qu'il composa depuis ont plus d'élégance, sont plus fortement pensés et contiennent plus de philosophie, c'est-à-dire de conceptions élevées. Ils ne présentent ni éclat ni éloquence, sont peut-être même par trop ternes; mais c'est un défaut peu habituel aux panégyristes, qui tombent d'habitude dans l'emphase, c'est-à-dire dans l'excès contraire.

Dubois, d'Amiens, qui a publié les *Éloges* de Louis d'après les manuscrits, y a trouvé des corrections marginales et des surcharges de deux sortes. Les unes, qui ne portent que sur le style ont été maintenues et respectées. Les autres sont des suppressions demandées par les familles et que Louis avait accordées dans un premier mouvement. Dubois, d'Amiens, a rétabli les passages supprimés : « Évidemment, dit l'éditeur, ces passages avaient été lus en séance publique, et l'Académie n'avait point réclamé. En second lieu, si Louis, dans un premier mouvement, avait passé un trait de plume sur ces pages, nous avons pu constater que, postérieurement, revenant sur ces concessions, il avait biffé sur les manuscrits originaux ces mêmes traits de plume. Nous n'avons donc fait que remplir ses intentions en conservant tous ces passages et en reproduisant ces discours tels qu'ils avaient été lus. L'œuvre des envieux et des méchants n'aura donc point prévalu, et la vérité, comme toujours, aura fini par se faire jour. »

Dubois, d'Amiens, a joint à chacun des *Éloges* de Louis des notes curieuses, qui rappellent les circonstances où ils furent prononcés, circonstances quelquefois très-dramatiques, qui mettent en lumière l'état de certaines questions touchées dans les *Éloges*. Ces notes permettent en outre de suivre en détail les travaux du célèbre chirurgien.

Éloges (ESSAI SUR LES), par Thomas. Quoique l'auteur n'ait eu pour dessein, dans cet ouvrage, que de traiter de l'éloquence au point de vue du genre académique, le tableau déborde nécessairement le cadre, par la raison que tous les genres rentrent plus ou moins les uns dans les autres; et l'*Essai sur les éloges* est, à peu de chose près, l'histoire de l'éloquence en général. C'est l'ouvrage le plus considérable de Thomas, et celui où l'enflure du style, qui est le défaut de l'auteur, se fait le moins sentir. Il renferme des pages très-éloquentes et d'excellents aperçus.

Thomas, dans ce livre, se met au premier rang des critiques. Il y est à la fois profond penseur et peintre habile : ses jugements, le plus souvent dictés par le goût, quelquefois même par une rare sagacité, sont médités avec une attention scrupuleuse, et le coloris de ses tableaux est le fruit de savantes combinaisons. Enfin il fournit un exemple de tout ce qu'une belle âme peut ajouter au talent réuni au savoir, et de tout ce que la patience et les efforts peuvent obtenir de la nature. Marmontel déclare que l'*Essai sur les éloges* est le plus savant et le plus beau traité de morale historique. Thomas ne voulait faire, tout humblement, qu'une préface à ses *Éloges*, dont nous allons parler. On n'analyse pas un ouvrage comme l'*Essai sur les éloges*, dont le principal mérite consiste dans les détails, l'exactitude des jugements et la finesse des aperçus; il faut le lire attentivement pour en apprécier toute la valeur. Ce n'est cependant pas cet écrit qui a fait la réputation de l'auteur; peu de gens même le connaissent, tandis que tout homme un peu familier avec les classiques a lu les *Éloges* de Thomas. Rien de plus simple. Le public se laisse plutôt prendre au côté brillant qu'au côté solide; il ignore Thomas critique et philosophe; Thomas rhéteur est pour lui une notabilité. Lui-même d'ailleurs, dont le goût était loin d'être excellent, croyait fonder sa renommée sur ses *Éloges* et faisait bon marché de son *Essai*. C'est un travers remarquable chez les écrivains, qui ont presque toujours un faible pour ceux de leurs ouvrages que le public ne met pas au premier rang, comme souvent un père de famille se montre moins bienveillant pour ses autres enfants qu'envers celui qui est disgracié de la nature.

Éloges, par Thomas, publiés de 1759 à 1770. Ces panégyriques, que l'on peut appeler des oraisons funèbres profanes, furent proposés et couronnés par l'Académie française à une époque où l'éloquence politique n'existait pas, faute de liberté et de tribune. Thomas était né orateur; mais son éloquence, engagée dans un genre faux, bâtard, artificiel, fit fausse route. L'orateur était impuissant à mettre en correspondance intime ses idées et leur expression; de là cette feinte grandeur et cette force de convention; de là ces combinaisons qui simulent l'ampleur de la pensée; de là ce fréquent recours à des emprunts cherchés dans les arts et dans les sciences exactes, que Thomas étudiait pour les citer et non pour les savoir; de là cette affectation de déclamation qui n'avait même pas l'à-propos pour émouvoir. Les premiers *éloges* prononcés par Thomas ne valaient pas grand'chose et durent leur succès aux grands noms qui les accompagnaient : le maréchal de Saxe, le chancelier d'Aguesseau, Duguay-Trouin, Sully. Quel stimulant pour l'éloquence que d'avoir à célébrer de tels hommes, et cependant Thomas fut assez froid; les morceaux qui paraissaient le mieux touchés n'étaient que des accessoires, tels que l'histoire de la législation française dans l'*Éloge de d'Aguesseau*, la satire indirecte du gouvernement de Louis XV dans la prosopopée de l'*Éloge de Duguay-Trouin*. Thomas aimait beaucoup ces hors-d'œuvre, comme le prouve l'éloge de la solitude qui occupe une large part dans l'*Éloge de Descartes*. Dans ce dernier ouvrage, les vingt pages de la fin, où l'auteur traçait le tableau des persécutions qu'essuya la philosophie dans la personne de Descartes étaient fort belles. L'*Éloge du Dauphin* révéla un progrès : moins d'enflure, de tension et de mauvais goût; car, il faut le dire avec La Harpe, « le style de Thomas est ordinairement dur, roide, tendu, monotone : il a de la force, mais elle est pénible; de l'élévation, mais elle est emphatique; il ne sait que procéder tour à tour par de petites phrases coupées, ou par l'énumération et l'analyse. L'accumulation continuelle des termes abstraits dessèche et obscurcit sa diction, et les expressions parasites surchargent ses phrases; il a encore plus de tournures sentencieuses que de pensées, et cherche trop souvent à enfler des idées communes ou à répéter avec prétention ce qui avait été bien dit. Le terme propre et l'idée juste lui échappent fréquemment; il ne connaît ni l'art de lier ses phrases, ni celui d'enchaîner les objets dans un bel ordre, ni de passer de l'un à l'autre par des transitions heureuses, ni de faire de l'ensemble d'un discours un tissu ou tout se tienne; en un mot, il est dépourvu de trois qualités essentielles au genre oratoire : de sensibilité, de variété et de grâce. » C'est pourquoi, malgré des traits brillants et énergiques, il ne fut jamais qu'un rhéteur, et non un orateur. Jamais? nous nous trompons; une fois, une seule il est vrai, Thomas a frappé juste et s'est élevé jusqu'à l'éloquence : c'est dans l'*Éloge de Marc-Aurèle*. Le cadre d'abord fut ingénieusement choisi : Thomas met l'éloge de ce roi-philosophe dans la bouche du stoïcien Apollonius, son maître et son ami, qui vient près de son cercueil pour rendre hommage à sa mémoire en présence de tout un peuple. C'est cette idée heureuse, c'est cette forme absolument neuve, qui font de l'*Éloge de Marc-Aurèle* un drame si animé, si attachant, si pathétique, et la beauté du style, si différent de la manière ordinaire de l'auteur, en fait un drame presque sublime. Un philosophe stoïcien ne connaît point l'adulation; aussi l'auteur a-t-il châtré son discours de toutes ces flatteries qui se mêlent d'habitude aux oraisons funèbres. Jamais la louange ne fut plus austère et la vérité plus simple. Apollonius retrace l'éducation sévère que reçut Marc-Aurèle, loin de Rome et de la cour, et il saisit cette occasion pour recevoir aux Romains que cette éducation mâle ne soit plus entretenue parmi eux. Il fait observer que la philosophie fut le caractère distinctif de celui qu'il pleure. Il fait connaître au peuple romain le *Précis* de la philosophie de Marc-Aurèle, qui est parvenu jusqu'à nous. Dans ce *Précis*, que l'auteur fait lire par Apollonius, il a saisi l'esprit général des ouvrages de cet empereur. Un moment de singulière beauté, c'est celui où Marc-Aurèle est représenté s'entretenant avec lui-

même, prêt à abdiquer l'empire dont le poids l'épouvante. Le songe de Marc-Aurèle, dans un autre genre, ne lui cède en rien, et l'on n'admire pas moins la fin du discours, lorsque Apollonius s'adresse à Commode : « Mais toi qui vas succéder à ce grand homme, ô fils de Marc-Aurèle, songe au fardeau que t'out imposé les dieux ; songe aux devoirs de celui qui commande, aux droits de ceux qui obéissent. Destiné à régner, il faut que tu sois ou le plus juste ou le plus coupable des hommes. Le fils de Marc-Aurèle aurait-il à choisir? On te dira bientôt que tu es tout-puissant; on te trompera : les bornes de ton autorité sont dans la loi. On te dira encore que tu es grand, que tu es adoré de tes peuples ; écoute : quand Néron eut empoisonné son frère, on lui dit qu'il avait sauvé Rome ; quand il eut fait égorger sa femme, on loua sa justice ; quand il eut assassiné sa mère, on baisa sa main parricide et l'on courut aux temples remercier les dieux. Ne te laisse pas non plus éblouir par des respects ; si tu n'as des vertus, on te rendra des hommages et l'on te haïra. Crois-moi, on n'abuse pas les peuples. Maître du monde, tu peux m'ordonner de mourir, mais non de t'estimer. O fils de Marc-Aurèle, pardonne, je te parle au nom des dieux, au nom de l'univers qui t'est confié ; je te parle pour le bonheur des hommes et pour le tien. Non, tu ne seras pas insensible à une gloire si pure. Je touche au terme de ma vie ; j'irai rejoindre ton père. Si tu dois être juste, puissé-je vivre encore assez pour contempler tes vertus! Si tu devais un jour... Tout à coup Commode, qui était en habit de guerrier, agita sa lance d'une manière terrible. Tous les Romains pâlirent; Apollonius fut frappé des malheurs qui menaçaient Rome, il ne put achever; cet infortuné vieillard se voila le visage. La pompe funèbre, qui avait été suspendue, reprit sa marche. Le peuple suivit, consterné et dans un profond silence ; il venait d'apprendre que Marc-Aurèle était tout entier dans le tombeau. »

On voudrait supprimer ou corriger quelques phrases qui manquent de justesse et de naturel dans cet *Eloge ;* mais ces taches sont rares, et une foule de beautés de premier ordre placent cet ouvrage au rang des chefs-d'œuvre de l'éloquence française. C'est, pour ainsi dire, un éclair d'inspiration que Thomas a eu dans sa vie.

Éloges des membres de l'Académie des sciences, par Condorcet. Condorcet succéda à Grandjean de Fouchy comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Les académiciens loués par Fontenelle étaient morts dans la première moitié du XVIIIe siècle ; mais ceux qui étaient décédés entre 1666 et 1699 n'avaient point eu de biographes. C'est parmi eux que Condorcet trouva les sujets de ses premiers éloges : Huyghens, Roberval, Picard, Mariotte, Perrault, Rœmer, tels sont les premiers que loua Condorcet.

Ces éloges sont écrits avec une connaissance parfaite des matières traitées par les académiciens, et d'un style simple, clair, naturel. Condorcet disait, en les adressant à Turgot : « Si j'avais pu y mettre un peu de clinquant, ils seraient plus à la mode ; mais la nature m'a refusé le talent de rassembler des mots l'un de l'autre étonnés, hurlant d'effroi de se voir accouplés. Je m'humilie devant ceux qu'elle a mieux traités que moi. »

Quoi qu'il en soit de la modestie de Condorcet, il était un véritable écrivain, et cela de l'avis des meilleurs juges : Voltaire, d'Alembert et Lagrange.

Le 9 avril 1773, d'Alembert écrivait à Lagrange : « Condorcet méritait bien la survivance de la place de secrétaire par les excellents éloges qu'il vient de publier des académiciens morts depuis 1699. Ils ont eu un succès unanime. » — « Cet ouvrage, lui écrivait Voltaire à la date du 1er mars 1774, est un monument bien précieux. Vous paraissez partout le maître de ceux dont vous parlez, mais un maître doux et modeste. C'est un roi qui fait l'histoire de ses sujets. »

D'Alembert, écrivant à Lagrange, appelle l'éloge de Fontaine un vrai chef-d'œuvre. Voltaire disait, dans une lettre du 24 décembre 1773 adressée à Condorcet : « Vous m'avez fait passer, monsieur, une demi-heure bien agréable... Vous avez embelli la sécheresse du sujet par une morale noble et profonde... qui enchantera tous les honnêtes gens... Si vous avez besoin de votre copie, je vous la renverrai en vous demandant la permission d'en faire une pour moi. »

A l'éloge de Fontaine succéda celui non moins piquant, non moins ingénieux, non moins philosophique de La Condamine. Jusqu'en 1788, Condorcet publia beaucoup d'autres éloges, et son style s'améliora constamment. De plus en plus noble, grave, élevé, il s'accommode de plus en plus à la grandeur du sujet. L'auteur, en effet, envisage de très-haut l'histoire de l'esprit humain. Il cherche avant tout la vérité et l'utilité. Il pense que la dignité du savant se confond à un certain degré avec celle de la science. Son impartialité est absolue. Voyez plutôt ce trait de modestie dans l'éloge du géomètre Fontaine : « J'ai cru un instant, disait ce géomètre, qu'un jeune homme avec qui l'on m'avait mis en relation valait mieux que moi ; j'en étais jaloux, mais il m'a rassuré depuis. » — « Le jeune homme en question, ajoute Condorcet, est l'auteur de cet éloge. »

L'éloge de Buffon est très-beau. Condorcet rend un hommage complet au grand naturaliste, quoiqu'il eût eu plus d'une fois à se plaindre de lui : « Des traits qui semblent échapper à Buffon caractérisent la sensibilité et la fierté de son âme ; mais elle paraît toujours dominée par une raison supérieure ; on croit, pour ainsi dire, converser avec une pure intelligence, qui n'aurait de la sensibilité humaine que ce qu'il en faut pour se faire entendre de nous et intéresser notre faiblesse. La postérité placera les ouvrages du grand naturaliste à côté des *Dialogues* des disciples de Socrate et des entretiens du philosophe de Tusculum... M. de Buffon, plus varié, plus brillant, plus prodigue d'images que les deux grands naturalistes de la Grèce et de Rome, joint la facilité à l'énergie, la grâce à la majesté. Sa philosophie, avec un caractère moins prononcé, est plus vraie et moins affligeante. Aristote semble n'avoir écrit que pour les savants, Pline pour les philosophes, M. de Buffon pour tous les hommes éclairés. »

Outre ses *Éloges des académiciens*, Condorcet a publié un *Éloge de Michel l'Hôpital*, un *Eloge de Pascal* et une *Vie de Voltaire*, où l'on retrouve les qualités habituelles de son style. Voici quelques-unes de ses réflexions sur les *Pensées* de Pascal : « Cette méthode d'aller à la raison en ébranlant d'abord l'imagination n'a qu'un inconvénient, terrible, à la vérité : c'est que l'homme intimidé qui cherche un appui dans la religion doit naturellement se jeter dans les bras de celle dont l'habitude de son enfance lui cache les absurdités et les inconséquences ; aussi cette méthode est-elle surtout propre à raffermir les hommes dans leur religion, fausse ou vraie. »

Voici maintenant les noms des académiciens dont Condorcet a prononcé les éloges : La Chambre, Roberval, Frenicle, Picard, Mariotte, Duclos, Blondel, Perrault, Huyghens, Charras, Rœmer, Rohault, Bartholini, Boyle, Cellini, Cowper, Pitcarn, Flamsteed, Leuvenhoek, Cheselden, Peyssonnel, Bianchi, Muschenbroek, Lecat, Leseur, Bevis, Fontaine, La Condamine, Trudaine, de Jussieu, Bourdelin, Haller, Malouin, Linné, Jussieu, d'Arci, Lieutaud, Bucquet, Bertin, de Courtanvaux, de Maurepas, Tronchin, Pringle, d'Anville, de Bordenave, Bernouilli, de Montigny, Margraaf, Duhamel, Vaucanson, Hunter, Euler, Bezout, d'Alembert, de Tressan, de Vargentin, Macquer, Bergmann, Morand, Cassini, le comte de Milly, de Courtivron, de Praslin, Guettard, de Gua, de Paulmy, Bouvart, de Lassone, de Luynes, de Fouchy, Buffon, Franklin, Camper, Fougeroux, Fourcroy et Turgot.

Ces éloges forment les deux premiers volumes de l'édition in-8o des *Œuvres de Condorcet*, publiée en 1847 par Arago et O'Connor.

Éloges des membres de l'Académie française, par d'Alembert. Ces *Eloges* forment six volumes in-24, qui parurent en 1787 chez Moutard, imprimeur-libraire de la reine, de Madame, etc. Ils comprennent l'histoire des membres de l'Académie française depuis 1700 jusqu'en 1771. En tête de ces *Éloges* on trouve une préface fort remarquable, où l'auteur émet de très-justes considérations sur l'utilité des Académies et, en particulier, de l'Académie française. « Nous conviendrons sans peine qu'il est plus nécessaire à l'État d'avoir des laboureurs et des soldats qu'une Académie française ; mais nous demanderons d'abord si, dans une nation florissante, dont toute l'Europe étudie le goût et apprend la langue, il n'est pas utile qu'il y ait un corps destiné à maintenir la pureté de la langue et du goût. Nous demanderons si la perfection de ces deux objets n'est pas essentielle aux agréments de la société, dans une nation dont la *sociabilité* fait le principal caractère, et qui a porté plus loin que toutes les autres le talent de jouir et l'art de vivre. Quand l'Académie française se bornerait à cet objet, quand elle ne serait qu'une espèce de luxe littéraire, ce serait au moins un luxe bien modeste et surtout qui ne coûte rien à l'État ; puissions-nous en dire autant de tous les genres de luxe qu'on y tolère, ou même qui s'y voient protégés !

« Mais portons nos vues plus loin et voyons si cette compagnie ne pourrait pas être dans l'État quelque chose de plus qu'un simple ornement.

« L'Académie française est l'objet de l'ambition secrète ou avouée de presque tous les gens de lettres, de ceux mêmes qui ont fait contre elle des épigrammes bonnes ou mauvaises, épigrammes dont elle serait privée pour son malheur, si elle était moins recherchée. Quelques écrivains, il est vrai, affectent de mépriser cette distinction avec autant de supériorité que s'ils avaient droit d'y prétendre ; on ne devinerait pas, en les lisant, sur quoi ce mépris est fondé : aussi personne n'est-il la dupe de cette morgue d'emprunt, et, si j'ose m'exprimer ainsi, de cette vanité *rentrée*, qui, pour se consoler de l'indifférence qu'on lui montre, feint de repousser ce qu'on ne pense point à lui offrir. »

Les éloges de d'Alembert sont au nombre de soixante-quinze ; ils ont été publiés par les soins de Condorcet, que d'Alembert avait chargé de ce dépôt précieux. On trouve dans ces morceaux le style ferme et orné tout à la fois, quelquefois familier, toujours élégant et spirituel, et néanmoins varié de ton et d'allures qui distingue l'illustre écrivain. Ajoutons-y une sévère impartialité qui n'empêche pas la modération. D'Alembert n'est pas toujours de l'avis de ceux qu'il loue ; mais, tout en combattant leurs opinions sans détour, il sait rendre hommage à leurs talents. Il dit lui-même qu'il a quelquefois emprunté le style des différents académiciens. A chaque éloge sont jointes des notes détaillées pleines de faits et de révélations curieuses, intéressantes à plus d'un titre pour l'histoire littéraire.

Voici les noms des écrivains dont d'Alembert a fait l'éloge : Massillon, Boileau-Despréaux, l'abbé de Saint-Pierre, Bossuet, l'abbé Dangeau, de Sacy, Lamotte-Fénelon, l'abbé de Choisy, Destouches, Fléchier, Crébillon, le président Rose, Clermont-Tonnerre, Segrais, Charpentier, Cambon, Charles Perrault, Testu de Mauroy, Jacques Testu, Cousin ; Colbert, archevêque de Rouen ; Verjus, comte de Crécy ; Régnier Desmarais ; Chamillart, évêque de Senlis ; l'abbé de Clérembault, Callières, l'abbé d'Estrées, Abeille, le marquis de Mimeuse, l'abbé Genest ; Huet, évêque d'Avranches ; La Monnoye, La Chapelle, Campistron, l'abbé Fleury, le président de Mesmes, l'abbé de la Roquette, Caumont, le duc de La Force, Nesmond, La Rivière, La Faye, le duc de Villars, Jacques Adam, Malet, Portail ; Rabutin, le maréchal d'Estrées ; le duc de La Trémouille, l'abbé Dubos, Gédoyn, le président Bouyer, Mougin, l'abbé Girard, Terrasson, Languet, Rivelle de La Chaussée ; Suriau, évêque de Vence ; Montesquieu ; Fontenelle, le cardinal de Soubise ; Boissy, Vauriol, Mirabaud, de Saint-Cyr, Seguy, le maréchal de Belle-Isle, Marivaux, l'abbé d'Olivet, Trublet, Moncrif, Alary.

Ces éloges sont d'une étendue variable, proportionnée à l'importance des personnages. Nous allons en donner ici quelques extraits, qui montreront la manière piquante et incisive du célèbre géomètre, en même temps que son habileté à juger équitablement les hommes, tout en restant fort éloigné de leur manière de voir et de penser. « Avec une âme noble, active, pleine de force et de chaleur, avec un caractère ferme et impétueux, et surtout avec des talents éminents, on peut juger si Bossuet eut des ennemis. Peut-être avait-il le défaut de faire trop sentir aux talents médiocres cette supériorité qui les écrasait ; trop sûr de terrasser pour se croire obligé de plaire, il négligeait de tempérer l'éclat de sa gloire par une modestie qui la lui aurait fait pardonner. Mais Bossuet, dont l'âme était assez grande pour être simple, réservait sans doute la simplicité pour le fond de son cœur, et croyait trop au-dessous de lui de se parer aux yeux de ses ennemis d'une vertu qu'ils auraient accusée de n'être que le masque de l'orgueil. Sa noble fierté reçut plus d'une fois à la cour, non des coups violents que la calomnie n'eût osé lui porter, mais des attaques indirectes, moins hasardeuses pour la main lâche de l'envie. Il présentait un jour à Louis XIV le P. Mabillon comme *le religieux le plus savant de son royaume... — Ajoutez et le plus humble*, dit l'archevêque de Reims, Le Tellier, qui prétendait faire une épigramme bien adroite. » Voici un passage non moins curieux de l'éloge de Charles Perrault. C'est à propos de la querelle des anciens et des modernes : « L'humeur de Despréaux contre son antagoniste refluait jusqu'à l'Académie, qui aurait dû, selon lui, faire subir à l'hérésiarque une punition exemplaire, mais qui, se bornant à rendre aux anciens l'hommage qui leur est dû, croyait devoir laisser à ses membres la liberté de les apprécier à leurs risques et périls. L'implacable vengeur de l'*Iliade* prétendait que la compagnie, en ne fermant pas la bouche à Charles Perrault, en lui laissant même ses portes ouvertes, opinait plus scandaleusement que lui contre les anciens, et surtout, disait-il, contre le bon sens, à qui elle en voulait comme à un ancien beaucoup plus ancien qu'Homère et Virgile ; il ajoutait, dans l'impétuosité de sa colère, qu'il fallait changer la devise de l'Académie et mettre à la place une troupe de singes qui se miraient dans une fontaine, avec ces mots : *Sibi pulchri* (charmants pour eux-mêmes). L'Académie ne fit que rire de ces incartades poétiques, et donna du moins au satirique l'exemple du sang-froid qu'il est un peu fâcheux de perdre pour de pareils objets.

« On assure que le fiel de Despréaux contre l'auteur du *Poëme de Louis le Grand* avait une cause secrète, plus puissante que son dévouement pour les anciens : il était piqué, dit-on, de ce qu'en célébrant dans ce poëme le grand Corneille, qui en était bien digne, on avait affecté de ne pas dire un mot de l'auteur de *Phèdre* et d'*Iphigénie*. Il y a quelque apparence que Despréaux n'était guère plus satisfait du silence qu'on avait gardé à son égard dans ce poëme... »

Dans l'éloge de l'abbé Fleury, le digne auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, nous trouvons les fines paroles que voici : « Comme la foi est un don de Dieu qui n'est pas accordé à tous, la religion peut trouver des incrédules ; mais, si elle trouve des ennemis, c'est la faute de ceux qui la défendent avec des armes qu'elle réprouve. Il serait très-utile de faire pour cette espèce d'hommes l'ouvrage dont un sage de nos jours a déjà donné le titre : *Nécessité de la conversion des dévots.* Nous leur offrirons (en attendant ce livre) un moyen facile et non suspect de parvenir, pour leur bonheur et celui des autres, à cette conversion si nécessaire et si désirée ; ils feront peut-être plus de prosélytes et ils auront à coup sûr moins d'adversaires. » Tous les éloges de d'Alembert contiennent de pareils traits.

Éloges historiques, par Vicq-d'Azyr. Ces éloges furent prononcés par Vicq-d'Azyr, de la Société royale de médecine, dont il était le secrétaire. Cette compagnie, qui devait être plus tard l'Académie de médecine, ayant accueilli dans son sein tous les savants qui pouvaient l'éclairer, Vicq-d'Azyr avait besoin de posséder un savoir encyclopédique pour suffire à la tâche d'apprécier tant de travaux si divers. Il a prononcé dans cette Société les éloges des savants dont les noms suivent : Cusson, Duhamel, Linné, Bergmann, Bucquet, Macquer, Poulletier de La Salle, Scheele, Spielmann, Watelet, Vergennes, Arnauld de Nobleville, Barbeu-Dubourg, Bouillet, Fothergill, Gaubuis, Girod, Haller, Hunter, Lamure, Lefèvre-Dehay, Leroy, Lieutaud, Lobstein, Lorry, Macbride, Maret, Navier, Pringle, Sanchez, Serras, Stoll, Targioni, Van Doevren. Ces éloges forment les trois premiers volumes de l'édition des *Œuvres* de Vicq-d'Azyr, donnée en 1805 par Moreau, de la Sarthe (6 vol in-8o).

Vicq-d'Azyr, il faut le confesser, est bien plus grand naturaliste que panégyriste. Il a composé la plupart de ses éloges avec trop de partialité, et a, en général, beaucoup trop loué les savants dont il a eu à parler. Tout est pour lui sujet d'admiration, et il parle sur le même ton des savants inconnus et des savants illustres, des grandes découvertes et des observations insignifiantes. Son style n'est pas non plus d'un mérite supérieur. Voici ce qu'il nous dit de Lorry, dont il nous raconte les premières années : « Ce n'est plus ce jeune homme tenant successivement la plume et le pinceau, récitant Horace, jouant avec Ovide et s'amusant de cette belle mythologie grecque qui peuple le ciel... Astruc et Ferrein sont devenus ses maîtres... Puis arrive le silence morne et sombre qui règne dans les hôpitaux, etc. »

Vicq-d'Azyr est imbu des idées de son époque. Il parle sans cesse d'humanité et de vertu. Dans ses éloges, tous les hommes sont sensibles, ils aiment tous la nature et la liberté.

Les défauts dont nous venons de parler sont surtout accentués dans les premiers éloges de Vicq-d'Azyr. Il s'en est graduellement corrigé et ses derniers écrits sont moins défectueux. Vicq-d'Azyr y fait preuve d'un esprit éminemment philosophique et profondément judicieux. Il a sainement apprécié la valeur des éloges littéraires. « Les Académies, dit-il, en arrêtant que l'éloge de chacun de leurs associés sera prononcé après sa mort, ont pris l'engagement de ne choisir pour membres que des personnes à l'éloge desquelles le public puisse applaudir. Cet usage a pour but d'exciter l'émulation et d'honorer le talent. Mais ces motifs, qui tiennent à l'amour-propre des particuliers ou à celui des corps ne sont pas les plus pressants que l'on puisse indiquer pour faire connaître jusqu'à quel point les éloges académiques sont ou peuvent devenir utiles. Où trouve-t-on réunis avec plus d'abondance des matériaux pour l'histoire de l'esprit humain? Ce ne sont pas seulement des résultats que l'on y présente : on y expose la marche des idées et l'enchaînement des expériences ; l'invention et la méthode même des inventeurs y sont tracées ; on y voit le génie sous toutes les formes et dans toutes les positions, aux prises avec la nature et avec la fortune, toujours sublime, parce qu'il l'est partout et que, dans les sciences comme dans les lettres, on ne peut l'être que par lui. »

Ces réflexions sont très-justes, mais ce qui ne l'est point et ce qui pourrait bien être une illusion grossière, c'est la prétention qu'a Vicq-d'Azyr de saisir chez les grands hommes l'idée qui a dû être le principe de leur conduite et le mobile de leurs travaux. L'auteur s'ingénie à trouver une idée différente chez chacun des savants dont il parle. Chez Fothergill, c'est l'amour de l'humanité ; chez Haller, l'amour de la gloire ; chez Linné, l'amour de la nature ; chez Lorry, la sensibilité profonde ; Macquer porte dans la chimie la méthode et la clarté ; Spielmann, l'érudition ; Bergmann, la précision du calcul ; Scheele, l'intuition divinatrice ; Gaubuis et Van Doevren, dignes élèves de Boerhaave, firent briller dans la chaire l'éclat d'un savoir profond et d'une littérature étendue ; Hunter étala dans l'étude des sciences et des lettres le luxe d'une grande fortune ; Macbride et Pringle appliquèrent la physique à la médecine ; Lieutaud mit de la précision dans l'anatomie ; Bucquet mourut dévoré par la soif des connaissances et par le désir des succès, etc.

Tels sont les éloges prononcés par Vicq-d'Azyr à la Société royale de médecine. Ils seront toujours consultés avec fruit par ceux qui s'intéressent à l'histoire des sciences. Les éloges de Lobstein, de Hunter et de Haller surtout sont pleins de documents utiles pour le biologiste et pour le médecin.

Éloges historiques *lus dans les séances publiques de l'Institut royal de France*, par Georges Cuvier. Ces éloges ont été publiés d'abord en 2 vol. in-8o (Strasbourg, Levrault, 1819), puis un troisième volume parut en 1827.

On sait que Georges Cuvier fut le premier secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences après l'organisation de l'Institut. Il s'exprime en ces termes sur l'utilité du panégyrique, dans l'avertissement qui précède la première édition de ses *Eloges :* « Les petites biographies écrites avec bienveillance auxquelles on a donné le nom d'éloges historiques ne sont pas seulement des témoignages d'affection que les corporations savantes croient devoir aux membres que la mort leur enlève, elles offrent aussi à la jeunesse des exemples et des avertissements utiles, et à l'histoire littéraire des documents précieux. Parmi cette foule de travaux particuliers qui contribuent journellement à étendre les connaissances humaines, il en échapperait beaucoup à la mémoire et à la reconnaissance de la postérité, si des mains amies ne s'empressaient de les consigner par écrit. Rien n'est d'ailleurs plus propre à multiplier ces travaux que les marques publiques d'estime qu'ils reçoivent. Combien de jeunes esprits nos solennités littéraires n'ont-elles pas enflammés et jetés dans une carrière noble sans doute, mais pénible et périlleuse; car, il faut l'avouer, il n'est que trop facile de s'y égarer! Mais c'est précisément une autre utilité de ce genre d'écrits, et peut-être la principale, que de marquer les fausses routes où tant d'hommes supérieurs n'ont pas laissé de s'engager, séduits par leur imagination ou par le désir de recueillir trop promptement les suffrages de la multitude.

» La vie des savants nous enseigne à chaque page que les grandes vérités n'ont été découvertes et établies que par des études prolongées, solitaires, dirigées constamment sur un objet spécial, guidées sans cesse par une logique méfiante et sévère. Partout on y voit manquer le but, et à l'homme qui dissipe les forces de son esprit en les appliquant à des objets trop variés, et à celui qui, abandonnant l'expérience et le calcul, s'embarrasse lui-même dans ses paroles et dans ses raisonnements, et à celui qui, trop pressé de jouir, ne donne pas à son sujet le temps et l'attention qu'ils exigent. »

Cet avertissement est suivi de ***Réflexions sur la marche actuelle des sciences et sur leurs rapports avec la société***, lues dans la première séance annuelle des quatre Académies, le 24 avril 1816.

Voici maintenant la liste des éloges prononcés par Georges Cuvier : Daubenton, Lemonnier, Lhéritier, Gilbert, Darcet, Priestley, Cels, Adanson, Broussonnet, Lassus, Ventenat, Ch. Bonnet, Bénédict de Saussure, Fourcroy, Desessarts, Cavendish, Pallas, Parmentier, Rumford, Olivier, Tenon, Verner, Desmarets, Riche, Bruguières, de Beauvais, Banks, Duhamel, Haüy, Berthollet, Richard, Thouin, Lacepède, Hallé, Corvisart et Pinel.

Les éloges de Cuvier se distinguent par une abondance gracieuse et élégante, qui n'empêche ni la fermeté et la noblesse du style, ni l'exactitude des jugements. Ces éloges présentaient une difficulté particulière : presque tous les savants que le célèbre naturaliste a dû louer ont vécu en pleine Révolution, au milieu des persécutions et des catastrophes; plusieurs ont été mêlés à la tourmente, les uns pour en être victimes, d'autres pour coopérer aux actes révolutionnaires. Il fallait, pour apprécier ces faits, beaucoup de tact et de délicatesse, d'autant plus que Cuvier parlait sous Napoléon Ier et Louis XVIII, deux hommes peu favorables à la Révolution. Cuvier s'est tiré très-habilement de ces difficultés. Son éloge de Fourcroy en est un exemple remarquable. Il loue beaucoup son héros le révolutionnaire et ne ménage guère la Révolution. L'éloge de Broussonnet n'est pas moins curieux sous ce rapport : « Chargé avec Vauvilliers de l'approvisionnement de la capitale, dit Cuvier en parlant de Broussonnet, il se vit vingt fois menacé de perdre la vie par ce peuple à qui ses sollicitudes la conservaient, et qui ne se laissait conduire que par ceux-là mêmes dont l'intérêt était de l'affamer... Découragé par le spectacle de tant de folie et d'ingratitude, le chagrin amer qui s'était emparé de lui s'exhala dans ses derniers discours à la Société d'agriculture, et l'on aurait pu croire dès lors qu'il ne serait plus tenté d'essayer ce que ses lumières et son zèle seraient capables de faire pour le bien public. Il vint cependant siéger dans cette assemblée fameuse dont l'existence de quelques mois laissera dans nos fastes des traces si profondes; qui reçut presque à genoux, dans le premier moment de sa réunion, cette constitution dont elle déchira chaque jour quelques pages, etc... » Cuvier raconte ensuite que Broussonnet, persécuté, traqué, fut enfermé dans la citadelle de Montpellier, s'en évada, passa la frontière et se réfugia en Espagne, puis au Maroc. « Que d'amères réflexions dut faire sur la nature humaine et sur les ressorts qui agitent les nations l'homme qui, pour avoir cru un moment que le peuple le plus civilisé de l'Europe pourrait se donner lui-même un gouvernement raisonnable, se voyait réduit à chercher au Maroc un peu de sûreté personnelle! » On voit que si certaines gens sont quelquefois coupables de partialité en faveur de la Révolution française, c'est un reproche que Cuvier ne mérite en aucune façon; ce n'est pas ici le lieu de lui adresser le reproche contraire, et d'apprécier certaines habiletés de langage par trop jésuitiques.

Bornons-nous à apprécier l'écrivain. Nul n'a possédé à un degré plus éminent que Cuvier l'art de peindre et de caractériser les époques scientifiques, de résumer en quelques phrases saisissantes l'histoire entière d'une période de découvertes. Ecoutez plutôt ce passage de l'éloge d'Haüy : « Les lois du mouvement réduites à une seule formule, le ciel soumis tout entier à la géométrie; ses espaces s'agrandissant et se peuplant d'astres inconnus; la route des globes fixée plus rigoureusement que jamais et dans le temps et dans l'espace; la terre pesée comme dans une balance; l'homme s'élevant dans les nues, traversant les mers sans le secours des vents; les mystères compliqués de la chimie ramenés à quelques faits simples et clairs; la liste des êtres naturels décuplée dans tous les genres; leurs rapports établis d'une manière irrévocable sur l'ensemble de leur structure interne et externe; l'histoire même de la terre dans les siècles reculés étudiée enfin sur des monuments, et non moins étonnante dans sa vérité qu'elle avait pu le paraître dans ses conceptions fantastiques :... spectacle magnifique et inouï, qu'il nous a été donné de contempler, mais qui nous rend aussi bien amère la disparition des grands hommes à qui nous en sommes redevables! Peu d'années ont vu descendre au tombeau les Lavoisier, les Priestley, les Cavendish, les Camper, les de Saussure, les Lagrange; et qui ne serait effrayé de l'accélération de nos pertes, lorsque quelques mois nous enlèvent Herschell et Delambre, Haüy et Berthollet, et qu'à peine nos forces suffisent pour leur rendre dans le temps prescrit l'hommage qui leur est dû par les sociétés dont ils firent l'ornement! »

Cuvier n'est-il pas véritablement le Bossuet de l'Académie des sciences? Malheureusement, son esprit politique est bien loin d'être à la hauteur de son génie scientifique. Sous Napoléon Ier il avait été plus que soumis à l'autorité; sous Louis XVIII, voici comment il s'en justifiera : « Sans doute, dit Cuvier en parlant de Lacépède, il ne prévoyait alors ni les événements sans exemple qui se succédèrent, ni la part qu'il se vit obligé d'y prendre. On s'en souvient trop pour que nous ayons besoin d'en parler en détail; mais nous ne croyons pas avoir non plus besoin de l'en justifier. Déjà l'on n'est pas soi-même quand on parle au nom d'un corps qui vous dicte les sentiments que vous devez exprimer et les termes dont vous devez vous servir; et lorsque ce corps n'est libre dans le choix ni des uns ni des autres, tout vestige de personnalité a disparu. Mais ceux qui, en de telles circonstances, ont eu le bonheur de conserver leur obscurité, devraient penser qu'il y a quelque chose d'injuste à reprocher à l'organe d'une compagnie les paroles et les actes que la compagnie lui impose, et, peut-être même, à vouloir qu'une compagnie ait conservé quelque liberté devant celui qui n'en laissait à aucun souverain. »

Éloges prononcés à l'Académie de médecine, par Pariset. Pariset a prononcé ces éloges à l'Académie de médecine, dont il fut nommé secrétaire perpétuel en 1822. L'auteur loue indistinctement tout le monde. C'est un véritable panégyriste, qui n'a que des paroles d'admiration et de sympathie. D'autre part, il s'attache trop à la personne de l'individu et néglige l'œuvre. Au lieu d'associer dans une mesure convenable le récit biographique au jugement des travaux, il s'applique principalement à mettre son personnage en relief, et ne donne de ses œuvres qu'une idée superficielle. De plus, sa critique scientifique est souvent sujette à caution; il est émancipé en fait de religion et de philosophie, mais il ne l'est point en fait de médecine, et il a sur beaucoup de points des idées très-surannées ou très-bizarres.

Pariset a cependant des qualités. Ses *Eloges* sont généralement écrits d'une façon très-remarquable. Ils témoignent des plus éminentes facultés littéraires et d'une généreuse nature. Ils étaient chez lui le fruit de travaux assidus et opiniâtres. Dès qu'il avait prononcé un de ses éloges, il se mettait à travailler celui qu'il devait prononcer l'année suivante. Il en est qu'il a recopié jusqu'à six fois de sa propre main; d'autres qu'il a changés et refaits complètement, après les avoir composés d'une façon toute différente et lus à plusieurs de ses amis : ainsi celui d'Esquirol était complètement achevé, il avait pris jour pour le lire au conseil de l'Académie, lorsque tout à coup il le trouve détestable et va s'ensevelir au fond de sa retraite pour le refaire de toutes pièces; on ne le voit plus, et, pour expliquer son absence, il écrit dans son style pittoresque : « J'avais fait un monstre, je l'étouffe. »

De même pour l'*Eloge de Larrey*. Il y avait mis la dernière main lorsque tout à coup il le trouve indigne de l'Académie. « J'ai brûlé deux fois Moscou, écrit-il, et je ne suis pas content; je recommence. »

Pariset se pénétrait de la manière des grands écrivains et particulièrement de Massillon, de Bourdaloue et de Bossuet. Il notait dans ces auteurs les passages dont il pourrait faire son profit. Tous ses grands effets de style, il les a empruntés à ces illustres orateurs. Arrivé à sa soixante-dix-septième année, il travaillait à l'*Eloge de Boyer*.

Ce grand travail, qui peut paraître excessif, n'est pourtant pas trop visible dans les *Eloges* de Pariset. C'est le comble de l'art de donner un air facile et coulant, aisé et simple, à ce qui a coûté de pénibles labeurs et de nombreuses hésitations.

Éloges historiques, prononcés par M. Mignet. Ces *Eloges* composèrent d'abord le premier volume d'un ouvrage en 2 vol. in-8° publié en 1843, sous le titre de *Notices et mémoires historiques*. Depuis, et grâce à l'adjonction de nouveaux morceaux prononcés à l'Académie des sciences morales et politiques, comme les premiers du reste, M. Mignet a pu remplir deux volumes de ses éloges académiques. Ces éloges sont ceux des hommes les plus éminents dans la philosophie, la politique, l'administration et la morale, morts dans la première moitié de ce siècle et depuis la fondation de l'Académie des sciences morales et politiques (1832). En retraçant la vie et en appréciant les travaux de ces hommes considérables, M. Mignet a eu l'occasion de passer en revue la Révolution et ses causes, l'Empire et ses établissements, la Restauration et ses luttes; de rattacher les événements publics à des biographies particulières, et de montrer le développement général des idées dans les œuvres de ceux qui ont tant contribué à leur éclosion.

Ces *Eloges* sont ceux de Sieyès, de Rœderer, de Livingston, de Talleyrand, de Broussais, de Merlin, de Destutt de Tracy et de Daunou.

On peut dire que les *Eloges* de M. Mignet sont de véritables modèles dans l'art de décrire les événements, de peindre les hommes, d'analyser les œuvres et d'en tirer des enseignements. Son éloquence, discrète et mesurée, demeure pourtant saisissante; ses louanges comme ses critiques sont sobres, mais vivement senties; son impartialité se soutient toujours inaltérable, de même que son amour de l'équité et son libéralisme.

L'éloge de Sieyès, prononcé en 1836, est magnifique. C'est un chef-d'œuvre d'appréciation judicieuse et d'éloquence historique. En voici la péroraison : « Appartenant à une génération qui avait plus vécu jusque-là dans les abstractions que dans les réalités, il croyait que tout ce qui se pensait se pouvait. Il s'exagérait, comme la plupart de ses contemporains, la puissance de l'esprit; il tenait plus compte des droits que des intérêts, des idées que des habitudes; il y avait quelque chose de trop géométrique dans ses déductions, et il ne se souvenait pas assez, en alignant les hommes sous son équerre politique, qu'ils sont les pierres animées d'un édifice mouvant. Cependant il a laissé la forte empreinte de son intelligence dans les événements. Il a été l'ami ou le maître des hommes les plus considérables de notre temps. Beaucoup de ses pensées sont devenues des institutions. Il a vu avec un coup d'œil sûr arriver une révolution qui devait se faire par la parole se terminer par l'épée, et il a donné la main, en 1789, à Mirabeau pour la commencer, et, au 18 brumaire, à Napoléon pour la finir; associant ainsi le plus grand penseur de cette Révolution à son plus éclatant orateur et à son plus puissant capitaine. »

L'éloge de Talleyrand est un chef-d'œuvre d'éloquence incisive et ironique, unie au sentiment le plus juste des événements. Talleyrand n'est pas excusé ni justifié d'avoir été plus souple qu'honnête, plus adroit que consciencieux, plus ambitieux qu'ami sincère du bien public.

Quant à l'éloge de Broussais, on ne pouvait s'attendre à rien de plus impartial et de plus équitable de la part d'un homme professant des idées philosophiques absolument opposées à celles de l'illustre médecin. M. Mignet, spiritualiste convaincu, juge très-largement le philosophe matérialiste : « Ainsi finit, le 17 novembre 1838, à l'âge de soixante-six ans, cet homme d'une force peu commune, qui poursuivait ses recherches sur lui-même à travers les atteintes d'une maladie mortelle, et dont l'activité scientifique ne s'arrêta qu'à l'heure du repos éternel. De sincères regrets et d'universels hommages s'élevèrent de toutes parts; M. Broussais les méritait également. Il n'était pas seulement supérieur par ses découvertes et par ses ouvrages; il était bon, simple, cordial, attachant... Ce réformateur intraitable, cet athlète si impétueux, cet adversaire si violent et si altier, était, dans les habitudes ordinaires de la vie, le plus bienveillant et le plus facile des hommes. »

Destutt de Tracy, un de ces idéologues que le premier Bonaparte détestait, et pour cause, est apprécié d'une façon à la fois intéressante et instructive par M. Mignet. La polémique tranquille qui s'engagea entre sa philosophie émanée de Condillac et la nouvelle philosophie restaurée par M. Royer-Collard est racontée avec un charme merveilleux.

Éloges, par Dubois (d'Amiens). Le titre exact de ce recueil est le suivant : *Eloges lus dans les séances publiques de l'Académie de médecine* (1845-1863). Cet ouvrage important, qui parut en 1864 en deux volumes in-8°, renferme vingt éloges, qui tous présentent de l'intérêt. L'auteur a pris pour épigraphe ces paroles de Cuvier dans l'*Eloge de Lassus :* « La principale fonction d'une Académie est de préparer la justice de la postérité. » Dubois déclare vouloir respecter cette justice et se propose bien de ne rien sacrifier aux intérêts de la vérité. Il note ces autres paroles de Cuvier : « L'historien d'une compagnie savante ne doit pas seulement se proposer une lutte de talent avec ses devanciers; il ne doit pas chercher à briller dans ces solennités académiques; ses devoirs sont plus sérieux : après avoir exposé l'état de la science, il doit fixer la part que ses contemporains ont eue au progrès du siècle. »

Dubois a mis en tête de ses deux volumes d'*Eloges* une introduction où il apprécie avec beaucoup de justice ses devanciers dans la carrière du panégyrique et de l'histoire académique des savants. Il y expose ses idées sur Fontenelle, Mairan, Grandjean de Fouchy, Condorcet, d'Alembert, Thomas, Vicq-d'Azyr, Louis, Cuvier et Pariset. Tous ces hommes, si diversement illustres, sont jugés d'une manière piquante, mais parfois trop sévère. Vicq-d'Azyr et Fontenelle surtout n'y sont guère ménagés.

Dubois, sans avoir précisément une manière à lui, nette et caractéristique, comme la plupart de ses prédécesseurs dans le genre dont il s'agit ici, a pourtant des qualités qui le distinguent : il écrit avec une véritable élégance et juge impartialement les hommes; il mélange habilement et ingénieusement le récit purement biographique à l'analyse des travaux, et présente avec beaucoup de clarté la nature de ceux-ci, montrant leurs connexions diverses et leur vraie place dans l'histoire de la science.

Pariset ouvre en quelque sorte la scène. Il a été l'éloquent interprète de ses contemporains. C'est un polygraphe qui ne juge guère, mais qui donne le sommaire des travaux accomplis de son temps. Halley vient ensuite, qui rattache les doctrines du XVIIIe siècle à celles de notre époque. Broussais, chef d'école, réformateur puissant, dialecticien profond, nous est ensuite montré dans son immortelle gloire....

Pour la chirurgie, Dubois étudie successivement : Boyer, qui relie en quelque sorte l'ancienne Académie royale de chirurgie à l'Académie de médecine; Richerand, son élève et son continuateur; Roux, grand chirurgien aussi, puis une série d'accoucheurs célèbres : Antoine Dubois, Capuron, Deneux, Desormeaux et Baudelocque. En physiologie, on voit reparaître Richerand accompagné de Magendie. Richerand résume l'état de la science en un langage clair et élégant; Magendie découvre de nouveaux faits et répand l'usage de la méthode expérimentale. Parmi les représentants des sciences chimiques et naturelles, nous voyons se succéder : Richard, le botaniste; Orfila, le fondateur de la toxicologie, et Thénard, un des chimistes les plus célèbres de ce siècle. Les deux grandes figures de Georges Cuvier et d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire sont magistralement et impartialement dessinées. L'auteur ne rabaisse pas ce grand débat à une misérable question de personnes, et discute avec beaucoup de sérénité des problèmes nombreux et difficiles.

Les luttes ardentes et les polémiques que provoquèrent les doctrines de Broussais sont très-bien racontées par Dubois : « Il avait toutes les qualités d'un chef de parti; et d'abord une conviction profonde, des mouvements passionnés; on sentait le feu de ses inspirations. Il lisait, il est vrai; mais, à chaque instant, il s'arrêtait pour donner libre cours, tantôt à son impatience ou à sa colère, tantôt à son ironie et à ses sarcasmes. C'étaient de violentes apostrophes, des mouvements d'indignation qui débordaient son âme; il semblait communiquer à ses auditeurs toutes les passions qui l'agitaient; sa voix puissante faisait retentir les murs de son amphithéâtre; on l'entendait au dehors, et ceux qui n'avaient pu trouver place sur ses gradins n'en éprouvaient que plus de désir d'entendre ce hardi novateur.

» Parfois, à l'issue de ses leçons, on le voyait s'arrêter sur la place de l'Ecole, entouré d'un groupe d'élèves fanatisés; il semblait menacer du geste cet orgueilleux édifice, apostrophant ses professeurs, tonnant à la fois contre leurs fausses doctrines, leur pourpre et leur hermine; on aurait cru voir un philosophe du Portique, ou plutôt un tribun de la science. Que fallait-il de plus pour exciter les sympathies de cette ardente jeunesse de la Restauration, qui courait partout où elle croyait entrevoir des tentatives d'opposition? »

Ce tableau est vraiment tracé de main de maître. Le coloris, la vigueur, le mouvement, tout y est; et c'est un tel langage qu'il faut parler quand on dépeint la vie d'un homme tel que Broussais.

Éloges et notices biographiques, par François Arago (1854, 3 vol. in-8°; traduction allemande, Leipzig, 1854). Ces éloges ont été lus à l'Académie des sciences. Précédés d'une introduction par Alexandre de Humboldt, les trois volumes contiennent les notices biographiques des savants nommés ci-après : Fresnel, Volta, Young, Fourier, Watt, Carnot, Ampère, Condorcet, Bailly, Monge, Poisson, Gay-Lussac, Malus, Hipparque, Ptolémée, Al-Mainoun Albategnius, Aboul-Wéfâ, Ebn-Jounis, Alphonse X, Regiomontanus, Copernic, Tycho-Brahé, Guillaume IV (landgrave de Hesse), Kepler, Galilée, Descartes, Helvétius, l'abbé Picard, J.-D. Cassini, Huygens, Newton, Rœmer, Flamsteed, Halley, Bradley, Dollond, Lacaille, Herschell, Brinkley, Gambart, Laplace, Fermat, Abel, Lislet-Geoffroy, Molière, etc. L'auteur de ces notices n'a pas voulu uniquement écrire l'é-

loge des savants, ingénieurs, physiciens, géomètres, mathématiciens et astronomes illustres; il s'est proposé de faciliter l'étude de la science, en la mêlant au récit de la vie des hommes qui ont devancé leur siècle par leurs découvertes. Comme le remarque M. Audiganne, « tandis que, pour être en état d'approfondir les problèmes scientifiques, il faut s'y être préparé par une initiation difficile et patiente, il suffit, au contraire, d'avoir l'esprit un peu cultivé pour prendre intérêt à ce genre de questions, lorsqu'elles se présentent mêlées aux efforts et aux luttes d'une existence individuelle. Ici, point d'appareil scientifique qui rebute et qui fatigue. On aime tout naturellement à suivre l'essor de ces puissantes intelligences qui ont frayé des voies inconnues. On s'intéresse à leur destinée. » La forme biographique adoptée par Arago lui a permis de rendre attachantes des appréciations qui, en dehors du cadre où elles sont comprises, ne pourraient s'adresser qu'aux savants.

Sa méthode consiste à exposer, à propos des travaux des divers savants, l'état de la science au moment où ces travaux se sont produits; puis à décrire les découvertes, les inventions, les progrès obtenus à la suite de ces travaux. Ainsi, dans la notice de Fresnel, qui s'est principalement occupé d'optique, Arago retrace, dans leur succession et dans leurs manifestations, les curieux phénomènes lumineux dont l'observation a conduit Fresnel lui-même à l'invention des phares lenticulaires. Les découvertes dues au génie de Volta lui servent pareillement à rappeler le rôle immense que l'électricité remplit dans les phénomènes physiques.

L'illustre Humboldt a écrit en tête du recueil des *Eloges* de François Arago une page que nous devons citer : « Je crois, dit l'Aristote allemand, être l'interprète de la voix publique, au milieu de toutes les dissidences des opinions, en vantant, dans les *Eloges* académiques de M. Arago, le soin critique qu'il apporte à la recherche des faits, l'impartialité des jugements, la lucidité des expositions scientifiques, une chaleur qui grandit à mesure que le sujet s'élève. Ces mêmes qualités distinguent les divers discours qu'il a prononcés dans les assemblées politiques où il occupait un rang si éminent par la noblesse et la pureté de ses convictions, et les rapports qu'il a rédigés afin de faire rendre aux sciences, dans les personnes de quelques inventeurs célèbres, un hommage éclatant.

« Pour faire apprécier avec justesse le mérite des hommes dont il veut retracer la vie et caractériser les travaux, M. Arago débute généralement par un tableau de l'état des connaissances à l'époque où ils ont commencé à se produire. M. Arago apportait au travail autant de patience que d'ardeur; aussi ses *Eloges* sont-ils d'une haute importance pour l'histoire des sciences, et en particulier pour l'histoire des grandes découvertes. Des convictions profondes, acquises par de longues et pénibles recherches, ont quelquefois rendu ses jugements sévères et l'ont exposé lui-même à d'injustes critiques. La découverte de la décomposition de l'eau, par exemple, et l'invention de la machine à vapeur à haute pression, qui a si puissamment secondé la domination de l'homme sur la nature, sont de ces faits pour lesquels, comme pour plusieurs autres encore, le sentiment national n'est point l'unique cause de la divergence d'opinions qui existe entre les savants.

» Défenseur zélé des intérêts de la raison, M. Arago nous fait souvent sentir dans ses *Eloges* combien l'élévation du caractère ajoute de noblesse et de gravité aux œuvres de l'esprit. Dans l'exposition des principes de la science, sur laquelle il sait répandre une admirable et persuasive clarté, le style de l'orateur est d'autant plus expressif, qu'il offre plus de simplicité et de précision. Il atteint alors à ce que Buffon a nommé la *vérité du style.* »

Éloges historiques, prononcés par Flourens. Flourens occupa le poste de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences depuis 1833 jusqu'à 1867. C'est en cette qualité qu'il prononça un certain nombre d'*Eloges* académiques, réunis aujourd'hui en 3 volumes in-18. Ces *Eloges* sont ceux de Georges et de Frédéric Cuvier, de Chaptal, de Laurent de Jussieu, de Candolle, de Dupetit-Thouars, de B. Delessert, de E. Geoffroy Saint-Hilaire, de Blainville, de Léopold de Buch, de Magendie, de Tiedemann, de Thénard, etc.

Après l'esprit de Fontenelle, la finesse judicieuse de d'Alembert, la hardiesse philosophique de Condorcet, la savante et gracieuse abondance de Cuvier, Flourens a su se distinguer dans l'éloge par la clarté singulière et piquante de son style, en même temps que par la précision et la sobriété de ses analyses. Il n'a jamais recours aux moyens oratoires ni aux longues périodes, fait beaucoup de citations, rapproche habilement les méthodes, ordonne rigoureusement les découvertes, et finit par donner l'idée la plus exacte des hommes qu'il entreprend de faire connaître.

Les *Eloges* de Flourens sont donc bien plutôt des études biographiques et analytiques que des morceaux d'éloquence académique. Mais, nous le répétons, ces études ont un charme original et particulier. L'auteur ne dédaigne pas l'anecdote et a d'heureuses réminiscences littéraires. Sa concision magistrale met les choses dans une lumière souvent plus grande que ne feraient de longues dissertations.

La manière nette et solide de Flourens apparaît surtout dans ses éloges de Georges Cuvier et de Laurent de Jussieu. Ces deux éloges sont d'ailleurs les seuls où Flourens ait tenté de s'élever d'un vol hardi aux régions supérieures du savoir et de la philosophie des sciences.

Flourens n'est pas toujours un juge impartial : il a des théories biologiques et zoologiques arrêtées, et il sacrifie volontiers les œuvres des savants à ses idées personnelles. Ainsi, son injustice est flagrante à l'endroit d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, qu'il n'aime pas. On dirait, à l'entendre, que l'illustre auteur de la *Philosophie anatomique* n'est qu'un naturaliste visionnaire et sans portée réelle, et que tous les progrès de la zoologie dans les premières années de notre siècle sont dus à Cuvier seul.

On peut encore reprocher à Flourens de ne pas approfondir assez son sujet et de glisser trop légèrement sur les hommes dont il parle. Ses *Eloges* sont à peine des esquisses. C'est l'inverse du procédé d'Arago. Est-ce à dessein que ces deux secrétaires perpétuels, appelés à l'honneur de parler à tour de rôle, pendant trente ans, dans les séances publiques de l'Académie des sciences, se sont fait chacun des manières si complètement opposées l'une à l'autre? On peut dire qu'ils ont tous deux répudié, chacun à sa façon, les traditions du genre académique; car leurs *Eloges* n'ont plus rien de commun avec ceux de leurs prédécesseurs. Ils n'y ont conservé ni forme oratoire, ni préoccupation purement littéraire, ni recherche des traits qui frappent ou qui piquent. Arago fait une étude complète et approfondie de l'homme et du savant, Flourens une esquisse rapide et légère de la méthode.

Voici la belle péroraison de l'*Eloge* de Cuvier : « Le temps, qui efface tant d'autres noms, perpétue au contraire et entoure sans cesse d'un nouvel éclat le nom de ces hommes rares qui semblent avoir révélé de nouveaux ressorts dans l'intelligence et donné de nouvelles forces à la pensée. Et comme leur esprit, devançant leur siècle, avait surtout en vue la postérité, ce n'est aussi que de la postérité, ce n'est que de la suite des siècles qu'ils peuvent attendre tout ce qui leur est dû de reconnaissance et d'admiration. »

Éloge d'Homère et de Socrate, ouvrage de Dion Chrysostome. V. DISSERTATIONS, du même auteur.

— Pour les autres ouvrages ou le mot ÉLOGE forme le commencement du titre, v. le nom qui fait l'objet de l'éloge.

Éloge du vin (L'). Cette chanson est tirée d'une pièce intitulée *Lantara*, jouée en 1800 et due à la collaboration de trois vaudevillistes célèbres de l'époque, Barré, Radet et Desfontaines. Les couplets qui vont suivre eurent une grande vogue, grâce à la façon charmante dont l'acteur Joly, du Vaudeville, les chantait; l'air que Doche avait composé exprès est un des meilleurs de ce musicien. Armand Gouffé, autre chansonnier, composa comme pendant l'*Eloge de l'eau*, qui n'eut pas, à beaucoup près, la vogue immense de l'*Eloge du vin*. Une des choses qui contribuèrent encore au succès, outre le mérite littéraire incontestable de cette petite chanson, c'est que tout le monde se souvenait du pauvre Lantara, dont la pièce retraçait la lamentable histoire. Joly la chantait dans une situation saisissante, après avoir fait pleurer la salle sur ce malheureux peintre rempli de talent, dont le nom presque oublié aurait mérite de vivre plus longtemps. On trouve l'air noté au nº 405 de la *Clef du Caveau*.

1er COUPLET.

Ah! que de cha- grins dans ma
vi - e, Com- bien de tri- bu- la- ti-
ons! Dans mon art en but- te à l'en-
- vi - e, Trom - pé dans mes af- fec- ti -
- ons, Trom - pé dans mes af- fec- ti -
ons! Viens m'arra- cher à la mi-santhro-
- pi - e, Jus pré-ci - eux, bau-me di-
- vin. Oui, c'est par toi, par toi seul que j'ou-
- bli - e Les torts af- freux du genre hu-
- main, Oui, c'est par toi, par toi seul que j'ou-
- bli - e Les torts af- freux du gen-re hu-
main, Les torts af-freux du genre humain.

DEUXIÈME COUPLET.

A jeun, je suis trop philosophe,
Le monde me fait peine à voir.
Je ne rêve que catastrophe,
A mes yeux tout se peint en noir (*bis*).
Mais, quand j'ai bu, je change de figure.
La riante couleur du vin
Prête son charme à toute la nature,
Et j'aime tout le genre humain (*bis*).

ÉLOGIÉ, ÉE (é-lo-ji-é) part. passé du v. Elogier. Dont on fait ou dont on a fait l'éloge : *Personne* ÉLOGIÉE.

ÉLOGIER v. a. ou tr. (é-lo-ji-é — rad. *éloge*. Prend deux *i* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous élogiions; que vous élogiiez*). Faire l'éloge de : *Il ne faut* ÉLOGIER *que ceux à qui l'éloge ne peut nuire.* ‖ Peu usité.

S'élogier v. pr. Faire son propre éloge.

ÉLOGIEUX, EUSE adj. (é-lo-ji-eu, eu-ze — rad. *éloge*). Qui est rempli d'éloges; qui a le caractère d'un éloge : *Discours* ÉLOGIEUX. *Paroles* ÉLOGIEUSES. ‖ Qui donne des éloges : *Le ministre a été très-*ÉLOGIEUX *pour vous.*

— **Antonymes**. Caustique, critique, frondeur, improbateur et improbatif, mordant, réprobateur, sanglant, sarcastique.

ÉLOGISTE s. m. (é-lo-ji-ste — rad. *éloge*). Auteur d'éloges littéraires : *Les* ÉLOGISTES *sont aujourd'hui fort dédaignés.*

— Adjectiv. : *Ecrivain* ÉLOGISTE.

ELOHIM ou **ÉLOIM** s. m. (é-lo-imm — mot hébreu). Un des noms de Dieu dans la Bible.

— **Encycl.** *Elohim* est le pluriel d'*Eloah*, et signifie proprement les dieux. Ce pluriel a vivement intrigué les traducteurs et les commentateurs de l'Ancien Testament. Les uns, au moyen âge surtout, ont voulu y voir une allusion à la Trinité; les autres, un reste du polythéisme que les Hébreux avaient dû pratiquer en Egypte; les autres encore ne le considèrent que comme un pluriel d'excellence (*pluralis excellentiæ*) et de respect (*pluralis majestaticus*), identique à celui que beaucoup de langues européennes appliquent aux pronoms personnels : en français *vous*, au lieu de *toi*; en allemand *sie*, eux, au lieu de *du*, toi, etc.

Le radical d'*Eloah* se retrouve dans la plupart des langues sémitiques : en arabe *ilah* (avec l'article *allah*), en chaldéen *elah*, en syriaque *aloh*. La Bible emploie indifféremment le mot *Eloim* en parlant de son Dieu unique ou bien des fausses divinités, comme Baal, Dagon, Astarté. Le mot *Jehovah* est exclusivement réservé au vrai Dieu.

L'étymologie de la racine d'*Eloah* est diversement expliquée. On a avancé qu'elle provenait de *el*, une des appellations de la divinité. On a encore, en s'appuyant sur des significations arabes, supposé qu'elle dérivait de mots ayant le sens soit d'*honorer*, soit d'*épouvanter*, attributions qui rentrent bien dans celles de ce Dieu majestueux et terrible de la Bible.

On trouve même désignés, dans le psaume LXXXII, sous le nom d'*Eloim*, les rois et les puissants, mais dans un sens ironique. On a encore, dans certains cas, interprété ce mot par *anges*. Ainsi les Samaritains admettaient que l'homme avait été créé à l'image, non pas de Dieu, mais des anges, parce que le *Sephir bereschit* se sert du mot *Eloim*. Cette interprétation, qui tenait à des préjugés dogmatiques, a été reprise en sous-œuvre par l'exégèse moderne; elle a cru y voir des traces d'un polythéisme compliqué, antérieur au monothéisme judaïque, et a mis en avant que le monde avait, d'après la Genèse, été créé par la coopération de nombreux dieux inférieurs, les *Eloim*, dont Jéhovah devait être considéré comme le chef et le roi.

ÉLOHISTE ou **ÉLOÏSTE** adj. (é-lo-i-ste — rad. *élohim*). Ecrit. sainte. Se dit des passages de la Bible où Dieu est désigné par le mot *Elohim*, par opposition à ceux où il reçoit le nom de *Jéhovah* : *Les passages* ÉLOHISTES *du* Pentateuque.

— **Encycl.** L'Etre suprême, dans le *Pentateuque*, est désigné tantôt par le nom d'*Elohim*, tantôt par celui de *Jéhovah*. Ces différentes désignations ont amené à croire que le *Pentateuque* tout entier ne datait point de la même époque et n'émanait point du même auteur. On en a conclu que les livres du *Pentateuque* n'étaient pas entièrement de Moïse; mais nous ne voyons pas une raison suffisante pour penser ainsi. Dieu est, il est vrai, appelé de noms différents; mais cela ne se présente-t-il pas souvent dans l'Ancien Testament? En effet, outre ce nom principal de *Jéhovah*, nom que les Hébreux déclaraient ineffable, et qu'ils n'auraient osé prononcer, « par la raison que le nom de *Jéhovah* renferme généralement toute chose, et que celui qui le prononce met dans sa bouche le monde et toutes les créatures, » il est un grand nombre d'autres noms secondaires pour désigner Dieu. On l'appelle : *Schadaï*, celui qui se suffit à lui-même; *El*, le fort; *Adonaï*, le principe; *Elion*, le Très-Haut. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer dans le *Pentateuque* Dieu appelé *Elohim*. Ce nom est, il est vrai, au pluriel; mais il sert toujours au singulier. De plus, il a une signification bien marquée. Il a pour racine *eloha*, qui veut dire *force*, *puissance*. Jéhovah a pour racine *aia* ou *ava*, qui veut proprement dire *être*. Or, de l'être à la puissance, il n'y a pas loin; et dire de l'Etre suprême qu'il est la force, la puissance suprême, ce n'est pas dire deux choses différentes.

ÉLOI (saint), en latin **Eligius**, célèbre orfèvre, évêque et trésorier du roi Dagobert, patron des artisans qui font usage du marteau, né à Châtelat ou Catillac, près de Limoges, en 588, mort en 659. Son nom, resté populaire, rappelle une vie de travail, de vertu militante et de services rendus à l'humanité et aux arts. Il naquit de parents pauvres, mais de condition libre, et probablement d'origine gallo-romaine. Placé comme apprenti orfèvre dans l'atelier monétaire de Limoges, il fit de si grands progrès dans l'art de travailler l'or et l'argent, que Bobbon, trésorier du roi Clotaire II, se l'attacha, et que ce monarque en fit plus tard son orfèvre et son monétaire ou trésorier. Il le chargea de la confection d'un siége d'or enrichi de pierreries et lui fournit la quantité d'or que d'autres orfèvres, ses concurrents, avaient jugée nécessaire; Eloi trouva assez de matière pour en faire deux siéges magnifiques, qu'il apporta au roi, émerveillé de tant de talent et de probité, et qui le combla de présents. Sous Dagobert Ier, l'artiste conserva ses charges et exécuta de magnifiques travaux, qui prouvent que le luxe avait déjà fait de grands progrès dans ce premier âge de la monarchie barbare, mais qui, malheureusement pour l'histoire de l'art, ont été détruits à l'époque de la Révolution. Il faut citer parmi ces ouvrages les châsses de Saint-Denis, de Sainte-Geneviève, de Saint-Martin de Tours, de Saint-Séverin; les bas-reliefs du tombeau de saint Germain, évêque de Paris, etc. Dagobert accorda une telle confiance à Eloi, qu'il ne faisait rien d'important sans prendre son avis et que leurs noms sont restés associés dans les traditions populaires; il lui confia d'importantes négociations et l'envoya (636) vers le duc de Bretagne, Judicaël, qui s'était révolté et avait pris le titre de roi. Eloi prit un tel ascendant sur l'esprit du prince breton, qu'il l'amena à faire sa soumission. Quoiqu'il ne fût encore que laïque, on le voit remplir des fonctions apostoliques, réunir, en 639, le concile d'Orléans pour combattre l'hérésie des monothélites, fonder des monastères et en occuper les moines ou les religieuses à d'utiles travaux. En 640, l'Eglise de Noyon l'élut pour évêque, et ce ne fut que postérieurement qu'il reçut la prêtrise et les ordres inférieurs. Son siége épiscopal comprenait, outre Noyon, les Eglises de Vermand et de Tournay et les pays de Gand et de Courtray, encore livrés à l'idolâtrie. Non-seulement le saint pasteur travailla à la conversion des peuples de son diocèse, mais on le vit encore aller prêcher l'Evangile chez les barbares de la Flandre et jusque chez les Frisons et les hordes sauvages des côtes de la Baltique. En même temps, il donnait l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, achetait les esclaves par centaines sur les marchés publics et leur donnait la liberté, contribuait à la fondation de la plupart des monuments religieux et des institutions pieuses de cette époque, donnait la sépulture aux corps des suppliciés et acquérait par ses bonnes œuvres une telle renommée de charité, qu'on répondait à l'étranger qui cherchait sa demeure : « Là où vous verrez un grand concours de pauvres, vous trouverez Eloi. »

Les devoirs de l'épiscopat ne l'absorbaient pas entièrement; il avait conservé sa charge de monétaire et ne cessa jamais de s'occuper de ses beaux travaux d'orfèvrerie. Quant aux nombreux miracles que les légendes lui attribuent, il semble inutile de les rapporter. Les véritables miracles de saint Eloi furent les chefs-d'œuvre de son industrie, à une époque où les arts étaient dans l'enfance, sa tendre sollicitude pour toutes les misères humaines et son inépuisable charité, dans un temps de violence et de barba-

rie. On a sous son nom dix-sept homélies (trad. en français avec la *Vie de saint Eloi* composée par saint Ouen, son contemporain et son ami, Paris, 1693) dont l'authenticité n'est pas bien établie. On a des extraits plus certains de ses prédications, conservés dans sa *Vie* par saint Ouen. On y trouve de curieuses notions sur les restes des croyances druidiques et païennes qui régnaient encore dans la Gaule chrétienne du VIIe siècle. Le pasteur défend dans ses instructions de fêter le jeudi en l'honneur de Jupiter; d'invoquer Pluton, Neptune, Diane, Hercule et Minerve; d'honorer, par un culte et par des luminaires, les arbres, les rochers, les fontaines et les carrefours; d'attacher des talismans au cou des enfants, des femmes et même des animaux; de crier pendant les éclipses; d'appeler le soleil et la lune *seigneurs* et de jurer par eux; de consulter les devins et les sorciers; d'observer comme présages les éternuments, le vol et le chant des oiseaux, les jours heureux ou malheureux, etc. On constate avec surprise combien la raison de cet artisan était plus avancée que celle de son siècle.

La seule lettre authentique d'Eloi est adressée à son ami Didier, évêque de Cahors; il y prend le titre, adopté depuis par les papes, de *serviteur des serviteurs de Dieu*. L'Eglise célèbre la fête de saint Eloi le 1er décembre.

— Iconogr. Un tableau de l'école italienne du XIVe siècle, qui appartient au musée Napoléon III, représente un trait que l'on croit tiré de la légende de saint Eloi : le grand patron des orfèvres, forgerons, maréchaux-ferrants et autres ouvriers travaillant les métaux, est représenté ferrant la jambe coupée d'un cheval. L'Académie des beaux-arts de Florence possède un tableau où l'on voit *Saint Eloi montrant un coffret d'argent à saint Louis*; cet ouvrage est de la main de Jacopo Chimenti da Empoli. Une gravure de J. Grandhomme le vieux représente *Saint Eloi et le roi Dagobert*. Rubens a peint une figure de saint Eloi sur le revers de son célèbre tableau de l'*Elévation en croix*. On en voit une autre, peinte par Flandrin dans la partie de la frise de l'église Saint-Vincent-de-Paul (à Paris), où est représenté le chœur des pontifes et des évêques. Citons encore une gravure de Ch. Eisen : *Saint Eloi prêchant*.

Éloi (ÉGLISE SAINT-). Vers l'an 630, le roi Dagobert donna à son argentier Eloi une maison située au centre de la ville de Paris, vis-à-vis de l'emplacement actuel du Palais-de-Justice. Saint Eloi y établit, sous l'invocation de saint Marcel, un monastère, où il plaça une communauté de filles dont il donna la direction à sainte Aure. La réputation de ces vierges s'étendit si rapidement, que, quelques années après sa fondation, le nombre des religieuses dépassait trois cents. Bientôt il fallut étendre et agrandir les bâtiments; Dagobert donna les terrains nécessaires, et c'est ainsi que se forma l'enceinte qui prit le nom de *ceinture Saint-Eloi*, et qui, plus tard, était circonscrite par les rues de la Barillerie, de la Calandre, aux Fèves et de la Vieille-Draperie. Au IXe siècle, ce monastère, qui portait le nom de Saint-Martial, prit celui de Saint-Eloi. Les religieuses qui le peuplaient ne surent pas garder intact le renom de chasteté et de sainteté que leur avaient légué les compagnes de sainte Aure. Le scandale de leurs mœurs relâchées attira plusieurs fois sur elles les censures ecclésiastiques. Enfin, en 1107, l'évêque de Paris Galon les expulsa de leur monastère, les répartit dans plusieurs couvents et les remplaça par des moines de Saint-Maur-des-Fossés.

Si l'on en croit quelques historiens, parmi lesquels nous citerons M. Michelet, le monastère de Saint-Martial ou de Saint-Eloi, qu'on appela quelquefois aussi monastère de Sainte-Aure, du nom de sa première abbesse, était double, c'est-à-dire qu'il comprenait une communauté de religieuses et une communauté d'hommes. On pourrait attribuer à ce rapprochement des deux sexes les dérèglements qui s'introduisirent dans le couvent.

Vers le milieu du XIIe siècle, on abattit une partie du monastère qui tombait en ruine, et à la même époque l'église de Saint-Eloi subit un démembrement : elle fut divisée en deux par un passage public qui prit le nom de rue Saint-Eloi; le chœur reçut le titre de Saint-Martial, ancien nom du monastère, et une nouvelle église Saint-Eloi s'éleva sur les débris de la nef. En 1134, les religieux de Saint-Maur établirent à Saint-Eloi un prieuré, qui, en 1530, fut réuni à l'évêché de Paris, en même temps que l'abbaye mère.

En l'année 1629, Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, donna aux barnabites l'église Saint-Eloi, à charge de la reconstruire, quelques anciens bâtiments du prieuré, et une cour dont ils firent leur cloître.

Les barnabites furent obligés d'exhausser le pavé de l'église, de 7 à 8 pieds plus bas que le sol environnant; la façade de l'église réédifiée fut terminée en 1704. Les barnabites ayant été supprimés en 1792, on établit dans leur église un atelier de fondeurs. En 1814, on y plaça les archives de la comptabilité générale du royaume. Depuis, elle a été complètement démolie et il n'en reste aucun vestige.

L'église de Saint-Eloi possédait les restes de sainte Aure et un grand nombre d'autres reliques, dont Malingre donne une curieuse énumération : « Outre la châsse de sainte Aure, dit cet auteur, il y a son chef d'argent doré, une crosse d'ivoire et un livre des évangiles, que l'on tenoit avoir servi à ladite sainte, comme aussi un bras et une petite tête d'argent, dans laquelle sont renfermés des ossements de saint Eloi ; de plus, un autre reliquaire rempli des pincettes du même saint, par l'attouchement desquelles les femmes en leur travail reçoivent du soulagement. Il y a encore une caisse de bois, couverte honnêtement, en laquelle se trouve une chemise doublée d'un cilice, que l'on dit avoir servi à sainte Aure ; une couverture de lit piquée et tachée de sang, que l'on croit être de saint Eloi, qui était sujet à saigner du nez ; un soulier du même saint. Et pour faire voir que ces choses ne doivent point être négligées, il n'y a pas longtemps qu'une certaine personne, cogneue de tout le voisinage, esmeue de curiosité ou autrement, trouva le moyen de dérober ledit soulier, et l'emporta chez soi ; mais, devenant comme enragée, elle fust contrainte de le remettre ès mains du sacristain, auquel elle confessa le fait ci-dessus. Bref, dans la même caisse, on voit plusieurs reliques, dont quelques billets sont d'écorce d'arbre, et dessus escrits en lettres incogneues. »

Éloi (HÔPITAL ET CHAPELLE DE SAINT-). En 1399, les orfèvres de Paris fondèrent, dans la rue des Orfèvres, un hôpital pour servir d'asile aux pauvres de leur corporation et le placèrent sous la protection de saint Eloi, leur patron. La chapelle fut reconstruite en 1566, par l'architecte Philibert Delorme ; Germain Pilon y sculpta plusieurs figures très-estimées, entre autres les statues de Moïse, d'Aaron et des apôtres. Cette chapelle et les bâtiments de l'hôpital ont été convertis en habitations particulières, qui conservent encore quelques traces de la décoration extérieure de l'établissement hospitalier.

ÉLOIGNÉ, ÉE (é-loi-gné ; *gn* mll.) part. passé du v. Eloigner. Ecarté, emmené, qui est allé ou a été porté dans un lieu distant : *Un enfant* ÉLOIGNÉ *de ses parents. Un homme* ÉLOIGNÉ *de son pays. Des importuns* ÉLOIGNÉS *avec adresse. C'est lorsque nous sommes* ÉLOIGNÉS *de notre pays que nous sentons surtout l'instinct qui nous y attache.* (Chateaub.)

Ne croyez point pourtant qu'*éloigné* de l'Asie
J'en laisse les Romains tranquilles possesseurs.
RACINE.

Depuis plus de six mois, *éloigné* de mon père,
J'ignore le destin d'une tête si chère.
RACINE.

‖ Qui se trouve au loin, dans un pays ou un lieu distant : *Cette ville est fort* ÉLOIGNÉE. *Un livre devient encore plus rare lorsqu'il paraît dans un pays* ÉLOIGNÉ. (Barthél.) *Dans les premiers temps de la colonie, les nègres se retiraient dans les bois, et de là ils faisaient des incursions fréquentes dans les habitations* ÉLOIGNÉES. (Parny.) *La distance jette un prestige sur les choses* ÉLOIGNÉES. (Lamart.) ‖ Séparé, écarté, placé, situé à une certaine distance : *Ce hameau n'est pas* ÉLOIGNÉ *de la ville. Ces supports sont trop* ÉLOIGNÉS. *En Afrique, les hautes montagnes de la Lune et du Monomotapa, le grand et le petit Atlas sont sous l'équateur ou n'en sont pas* ÉLOIGNÉS. (Buff.) *Autant que le ciel est* ÉLOIGNÉ *de la terre, autant le véritable esprit d'égalité l'est-il de l'égalité extrême.* (Montesq.) *Il y a des étoiles si* ÉLOIGNÉES *de la terre, que leur lumière n'est pas encore parvenue jusqu'à nous.* (Chateaub.)

— Par ext. Ecarté, empêché, conjuré : *Un péril* ÉLOIGNÉ *par de sages précautions.*

— Par anal. Reculé dans le temps, distant du présent par un long temps passé ou à venir : *Temps déjà* ÉLOIGNÉ. *Avenir encore* ÉLOIGNÉ. ‖ Qui se rapporte à une époque passée depuis longtemps ou encore longue à venir : *Des souvenirs* ÉLOIGNÉS. *Un espoir* ÉLOIGNÉ. *Des prévisions* ÉLOIGNÉES. *Des événements* ÉLOIGNÉS. *Il n'y a point d'avantages trop* ÉLOIGNÉS *à qui s'y prépare par la patience.* (La Bruy.) ‖ Qui est à une certaine distance d'une certaine époque : *Si les bonnes gens vivent encore, ils ne sauraient être fort* ÉLOIGNÉS *du dernier moment de leur course.* (La Fontaine.)

— Qui ne tient à une famille que par de nombreux intermédiaires : *Un parent pauvre est toujours un parent* ÉLOIGNÉ. (A. d'Houdetot.)

— Fig. Tenu à l'écart, frustré, privé, sevré : *Un enfant* ÉLOIGNÉ *des caresses de ses parents. Claude, frère de Germanicus, avait été retenu jusqu'alors* ÉLOIGNÉ *de tout emploi, pour raison de son inaptitude.* (Anquetil.) ‖ A qui il manque beaucoup pour se trouver dans certaines conditions ou dans certains sentiments : *Je suis bien* ÉLOIGNÉ *de lui ressembler. Je ne suis pas* ÉLOIGNÉ *de croire qu'il a raison. Le bienfaiteur est quelquefois aussi* ÉLOIGNÉ *de la bienfaisance que le prodigue de la générosité.* (Duclos.) *Les philosophes économistes étaient* ÉLOIGNÉS *de la connaissance des hommes et des choses.* (La Harpe.)

Oh! seigneur! qu'*éloigné* du malheur qui m'opprime
Votre cœur aisément se montre magnanime!
RACINE.

‖ Qui n'est point du tout décidé : *Je suis fort* ÉLOIGNÉ *de consentir. Je ne suis pas* ÉLOIGNÉ *d'accepter vos offres.* ‖ Différent : *Récit bien* ÉLOIGNÉ *de la vérité. Cela est bien* ÉLOIGNÉ *de ma pensée. Au premier coup d'œil, la société chinoise paraît bien moins* ÉLOIGNÉE *de la société européenne que la société indienne.* (Renan.) ‖ Qui n'est point immédiat; indirect, détourné : *Causes* ÉLOIGNÉES. *Les Hébreux, comme les peuples primitifs, nommaient crûment ce que nous enveloppons de circonlocutions* ÉLOIGNÉES. (Frayssinous.)

— Loc. fam. *Etre éloignés de compte*, Etre fort loin de se trouver d'accord : *Il est mon débiteur, et il me demande de l'argent; nous* SOMMES BIEN ÉLOIGNÉS DE COMPTE. On dit plus ordinairement ÊTRE LOIN DE COMPTE. ‖ *Etre éloigné de son compte*, Se tromper dans ses prévisions, dans ses calculs.

— Loc. conjonct. *Bien éloigné que*, Se disait autrefois pour *Loin que* : BIEN ÉLOIGNÉ QUE *j'aie augmenté ses gages, je l'ai congédié.*

— Ichthyol. Se dit des écailles qui sont éparses à la surface du corps et ne se touchent pas.

— Bot. *Feuilles éloignées*, Feuilles plus distantes entre elles que celles de la plupart des végétaux.

— **Antonymes.** Avoisinant, contigu, prochain, proche, rapproché, voisin et circonvoisin.

ÉLOIGNEMENT s. m. (é-loi-gne-man; *gn* mll. — rad. *éloigner*). Action d'éloigner, de mener, de porter loin; situation de ce qui est éloigné, tenu loin : *L'*ÉLOIGNEMENT *des suspects, des importuns. Souffrir de l'*ÉLOIGNEMENT *d'un ami. L'*ÉLOIGNEMENT, *joint à tout ce qui accompagne le nôtre, est une chose affreuse.* (Mme de Sév.) *Le véritable* ÉLOIGNEMENT, *c'est l'oubli de l'âme; cela ressemble à la mort, et cela est pis, parce que cela est senti longtemps.* (Mlle Lespinasse.)

Je prévois la rigueur d'un long *éloignement*.
RACINE.

‖ Distance, intervalle entre deux choses éloignées : *L'*ÉLOIGNEMENT *de deux villes. Je le vois rarement, vu l'*ÉLOIGNEMENT *de nos demeures. L'*ÉLOIGNEMENT *dénature la forme des objets. Le chagrin est comme l'*ÉLOIGNEMENT, *il fait juger l'ensemble des objets.* (Mme de Duras.) ‖ Lointain, lieu éloigné : *On y voit des châteaux, des prairies, la rivière qui serpente, et Paris dans l'*ÉLOIGNEMENT. (Acad.)

— Par anal. Intervalle de temps : *L'antiquité est un objet particulier : l'*ÉLOIGNEMENT *la grossit.* (Rigault.) *L'espérance et le souvenir ont le même charme et le même prestige : c'est l'*ÉLOIGNEMENT. (A. Karr.)

Que l'esprit et le cœur sont frappés faiblement
D'un malheur qui n'est vu que dans l'*éloignement!*
LA CHAUSSÉE.

— Par ext. Etat de ceux qui se tiennent ou que l'on tient à l'écart : *Etre dans l'*ÉLOIGNEMENT *des affaires. Vivre dans l'*ÉLOIGNEMENT *du monde.*

— Fig. Action d'éviter ou d'écarter : ÉLOIGNEMENT *des occasions du péché, de la mauvaise compagnie.* ‖ Oubli, négligence : *Vivre dans l'*ÉLOIGNEMENT *de Dieu, de ses devoirs.* ‖ Antipathie, aversion, répugnance : *Ce qui donne le plus d'*ÉLOIGNEMENT *pour les devots de profession, c'est cette âpreté de mœurs qui les rend insensibles à l'humanité.* (J.-J. Rouss.) *Tous les hommes trouvés dans les bois ont montré de l'*ÉLOIGNEMENT *pour les femmes, et réciproquement.* (De Bonald.) *Les femmes honnêtes ont de l'*ÉLOIGNEMENT *pour la véhémence et l'imprévu.* (H. Beyle.) ‖ Différence : *Il y a entre la jalousie et l'émulation le même* ÉLOIGNEMENT *qu'entre le vice et la vertu.* (La Bruy.)

— *En éloignement*, Dans le lointain : *Voir des montagnes* EN ÉLOIGNEMENT. ‖ En perspective, dans l'avenir : *Voire de grands biens* EN ÉLOIGNEMENT. ‖ D'une façon confuse, indistincte, comme les objets qu'on voit dans le lointain : *L'imagination fait voir comme* EN ÉLOIGNEMENT *les agitations du monde.* (Fléch.) *Le monde, vu de près, ne se soutient pas contre lui-même; mais,* EN ÉLOIGNEMENT, *il en impose.* (Mass.) ‖ Cette locution a vieilli; *en perspective*, qui l'a remplacée dans certains cas, est une expression dépourvue de simplicité.

— **Syn. Éloignement, distance.** V. DISTANCE.

— **Antonymes.** Contiguïté, juxtaposition, proximité, rapprochement, voisinage.

ÉLOIGNER v. a. ou tr. (é-loi-gné; *gn* mll. — du préf. *é*, et de *loin*). Placer, mettre, porter, faire aller loin : ÉLOIGNER *quelqu'un de son pays, de sa famille, de ses amis.* ÉLOIGNER *un enfant du feu.* ÉLOIGNER *une lumière trop vive.* ÉLOIGNER *une boule du but.*

J'ai revu l'ennemi que j'avais *éloigné*,
Ma blessure trop vive aussitôt a saigné.
RACINE.

‖ Tenir loin, empêcher d'approcher : *La nature n'emploie d'affreux contrastes que pour* ÉLOIGNER *l'homme de quelque site périlleux.* (B. de St-P.) *On dit toujours que l'on n'aime pas les flatteurs, mais on ne les* ÉLOIGNE *jamais.* (Goddet.)

Qu'une haie, opposant ses remparts hérissés,
Eloigne les troupeaux par ses traits repoussés.
ROSSET.

— Faire paraître lointain, augmenter la distance apparente de : *Les verres concaves* ÉLOIGNENT *les objets.*

— S'employait autrefois dans le sens de S'écarter de :

Les vaisseaux en bon ordre *ont éloigné* la ville.
CORNEILLE.

Nous regagnâmes nos galères,
Puis, poussés par des vents prospères,
Eloignâmes, bien ébahis,
Cet abominable pays.
SCARRON.

Ce sens était aussi juste que hardi; car on peut rendre un objet *éloigné*, et partant l'*éloigner*, soit en l'écartant lui-même, soit en s'écartant de lui. Il est bon de remarquer, du reste, qu'on a conservé au mot *approcher* un sens tout à fait analogue.

— Par anal. Transporter à un temps distant d'un autre temps : *Chaque jour nous* ÉLOIGNE *de cette époque fortunée.* (Acad.)

— Fig. Tenir à l'écart; empêcher d'user ou d'agir : ÉLOIGNER *quelqu'un des affaires, du monde, de la société. Tout gouvernement est fort de la masse des intérêts qu'il réunit à lui, et faible de tous les intérêts que les partis* ÉLOIGNENT *de lui.* (Fievée.) *Le travail* ÉLOIGNE *les huissiers.* (L. Chapelle.) ‖ Inspirer de la répugnance, de l'aversion : *Un peu de philosophie* ÉLOIGNE *de la religion, beaucoup y ramène.* (Bacon.) *Un langage intéressé* ÉLOIGNE *sans retour un cœur élevé.* (La Rochef.-Doud.) *La faiblesse qui ramène à l'ordre vaut mieux que la force qui en* ÉLOIGNE. (J. Joubert.) ‖ Rejeter, repousser : *C'est presque refuser un bienfait du ciel qu'*ÉLOIGNER *l'occasion de rendre un service essentiel.* (Mme de Staël.) *Une femme maussade, fût-elle la plus vertueuse des femmes,* ÉLOIGNE *d'elle son mari.* (Théry.) ‖ Retrancher, supprimer : ÉLOIGNEZ *le phare, le port devient l'écueil.* (V. Hugo.)

— Absol. : *Quand on se trouve bien oppressé de méchante compagnie, il n'y a qu'à faire venir sa lunette et la tourner du côté qui* ÉLOIGNE. (Mme de Sév.) *La sagesse qui fait rougir* ÉLOIGNE; *celle qui fait sourire rapproche.* (De Ségur.)

S'éloigner v. pr. Etre, devenir éloigné : *L'olivier ne* S'ÉLOIGNE *pas de la Méditerranée de plus de quinze ou vingt lieues.* (A. Maury.)

— Aller loin, se retirer, s'écarter : S'ÉLOIGNER *de sa patrie.* S'ÉLOIGNER *en murmurant.*

La boussole est muette, et l'aiguille infidèle
S'éloigne en tournoyant du pôle qui l'appelle.
MILLEVOYE.

Le bruit est pour le fat, la plainte pour le sot,
L'honnête homme trompé *s'éloigne* et ne dit mot.
LA NOUE.

Notre lièvre n'avait que quatre pas à faire,
J'entends de ceux qu'il fait lorsque, près d'être atteint,
Il *s'éloigne* des chiens, les renvoie aux calendes
Et leur fait arpenter les landes.
LA FONTAINE.

‖ Devenir moins saisissable, moins présent :

Nous tendons tous à quelque chose,
Et le but *s'éloigne* toujours!
BARRILLOT.

— Par anal. S'écouler, devenir reculé, en parlant du temps : *Plus le temps où il vivait* S'ÉLOIGNE *de nous, plus il grandit.* (Acad.) *La paix* S'ÉLOIGNE, *les bonnes intentions des alliés se ralentissent.* (Fléch.) ‖ Se tourner à une époque de plus en plus distante d'une autre époque : *Une demoiselle qui avait trente ans passés faisait la renchérie, et se plaignait d'approcher trente ans : « Consolez-vous, mademoiselle, lui dit quelqu'un; vous vous en* ÉLOIGNEZ *tous les jours. » A mesure que je* M'ÉLOIGNE *de la jeunesse, je me trouve plus d'égards, je dirai presque de respect, pour les passions.* (De Tocqueville.)

— Fig. S'écarter, se séparer, se retirer, différer, être loin de la conformité : S'ÉLOIGNER *du devoir.* S'ÉLOIGNER *d'une secte.* S'ÉLOIGNER *de la vérité.* S'ÉLOIGNER *des occasions de péché. Il ne* S'ÉLOIGNE *pas beaucoup de vos vues. Quiconque* S'ÉLOIGNE *de la règle et de la sagesse* S'ÉLOIGNE *du seul bonheur où l'homme puisse aspirer sur la terre.* (Mass.) *La France est le cœur de l'Europe; à mesure qu'on s'en* ÉLOIGNE, *la vie sociale diminue.* (Chateaub.) *Toute affectation est ridicule, même celle par laquelle on prétend* S'ÉLOIGNER *de l'affectation.* (Mme Brisson.) *Les papes ont étendu une main pesante sur les peuples, et les peuples* SE SONT ÉLOIGNÉS *d'eux.* (Bignon.) *L'opinion* S'ÉLOIGNE *de tout pouvoir qui la tourmente.* (De Rouilly.) *Souvent l'humanité, en paraissant* S'ÉLOIGNER *de son but, ne fait que s'en rapprocher.* (Renan.) *Le chaldéen et le syriaque ne* S'ÉLOIGNENT *pas plus l'un de l'autre que le dorien de l'éolien.* (Renan.)

Soupçons de choses amères,
Eloignez-vous de nos cœurs!
MALHERBE.

— Peint. Fuir, paraître dans le lointain, en parlant des objets figurés dans un tableau : *Figures qui* S'ÉLOIGNENT *bien.*

— **Syn. Éloigner, détourner, écarter.** V. DÉTOURNER.

— **Antonymes.** Juxtaposer, rapprocher, serrer et presser.

ÉLOÏM s. m. Autre orthographe du mot ÉLOHIM.

ÉLOISE s. f. (é-loi-ze — du lat. *eluceo*, je luis). Eclair : *Cet instant, qui n'est qu'une* ÉLOISE *dans le cours d'une nuit éternelle...* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

ÉLOMYIE s. f. (é-lo-mi-î — du gr. *elos*, marais; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, comprenant sept ou huit espèces, qui habitent l'Europe et qui vivent en troupes sur les

fleurs des ombellifères : *Les* ÉLOMYIES *ont le corps large et déprimé.* (Duponchel.)

ÉLON, un des juges d'Israël. Le livre des *Juges* nous apprend seulement qu'il était de la tribu de Zabulon, qu'il vint après Ibtsan et que sa judicature dura dix ans. V. l'article JUGES.

ÉLON, petite ville de la tribu de Dan.

ÉLONGANTHE adj. (é-lon-gan-te — du lat. *elongare*, allonger, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont disposées en épis allongés.

ÉLONGATION s. f. (é-lon-ga-si-on — rad. *élonger*). Astron. Distance angulaire d'un astre au soleil, par rapport à la terre : *La faible* ÉLONGATION *de Mercure le rend presque toujours invisible. A sa plus grande* ÉLONGATION, *Vénus est encore fort rapprochée du soleil.* ‖ Distance angulaire d'une planète à une autre planète.

— Méd. Augmentation accidentelle de la longueur du corps ou d'un membre.

— Chir. Extension pratiquée dans le but de réduire une fracture ou une luxation.

— **Encycl.** Astron. On nomme *élongation* d'une planète l'angle sous lequel nous voyons sa distance au soleil ; mais le terme s'emploie presque exclusivement pour les deux seules planètes inférieures, Mercure et Vénus, dont les *élongations* restent toujours inférieures à 180°, ou qui ne peuvent jamais se trouver en opposition avec le soleil. L'*élongation* maximum de Vénus varie entre 45° et 47° $\frac{3}{4}$. La variation de ce maximum tient à la fois aux changements que subit la distance de la terre au soleil et à l'inégalité des rayons de l'orbite de Vénus, qui, pour nous, figurent ses plus grandes distances au soleil. L'*élongation* maximum de l'astre serait la plus grande possible si, au moment où la terre, le soleil et Vénus forment un triangle rectangle, au point occupé par le soleil, la Terre était à son périhélie et Vénus à son aphélie ; elle serait au contraire la plus petite possible si la terre était à son aphélie et Vénus à son périhélie. Les orbites de la terre et de Vénus étant peu excentriques l'une et l'autre, les variations de l'*élongation* maximum de Vénus sont relativement petites, et deux *élongations* maximum consécutives, l'une occidentale, l'autre orientale, sont toujours très-peu différentes. La durée d'une oscillation complète de Vénus, par rapport au soleil, est à peu près constante ; elle est, en moyenne, de 584 jours.

Les *élongations* maximum de Mercure subissent des changements beaucoup plus considérables : elles varient entre 16° $\frac{1}{2}$ et 28° $\frac{3}{4}$. La durée d'une oscillation complète de la planète varie aussi d'une manière sensible ; ses valeurs extrêmes sont de cent six et de cent trente jours.

ÉLONGÉ, ÉE (é-lon-jé) part. passé du v. Elonger. Mar. Dont on s'est approché en présentant le côté : *Navire* ÉLONGÉ. *Terre* ÉLONGÉE. ‖ Allongé : *Cordage* ÉLONGÉ.

ÉLONGEANT (é-lon-jan) part. prés. du v. Elonger : *Les embarcations abordent les quais, le bord, en* ÉLONGEANT *adroitement pour les toucher sans secousse.* (Willaumez.)

ÉLONGER v. a. ou tr. (é-lon-jé — du lat. *elongare*, allonger. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Nous élongeons ; vous élongeâtes*). Mar. Allonger, étendre, étirer dans le sens de la longueur : ÉLONGER *un câble, une touée, une bitture, un cartahu.* ‖ Longer, approcher par le flanc : ÉLONGER *un navire, une côte.* ‖ *Elonger une ancre*, La descendre dans une embarcation qui va la mouiller à une certaine distance du bord. ‖ On dit aussi, mais improprement, ALLONGER UNE ANCRE DE VEILLE.

— Fam., Dans le langage des marins, Courtiser, circonvenir : *Depuis plus de deux heures, le quartier-maître* ÉLONGEAIT *l'hôtesse pour obtenir crédit.*

ÉLONGIS s. m. (é-lon-ji — rad. *élonger*). Mar. Nom donné à des pièces de bois destinées à supporter la hune ou les barres de perroquet, et qui sont placées sur les jottereaux du bas mât et à la noix du mât de hune : *Les* ÉLONGIS *du bas mât ont pour longueur le quart de celle du maître bau, et ceux du mât de hune, le huitième.* (Pâris.) ‖ Nom donné à des pièces de bois destinées à en allonger d'autres. ‖ *Elongis de tambour*, Fort madrier reposant sur les deux baux de force, et supportant le bout de l'arbre des roues d'un vapeur à aubes.

ÉLONION s. m. (é-lo-ni-on). Entom. Syn. de COPROPHILE.

ÉLOPE s. m. (é-lo-pe — du gr. *elops*, nom d'un poisson). Ichthyol. Genre de poissons, voisin des harengs, comprenant deux espèces, dont l'une vit dans les mers de l'Amérique du Sud, et l'autre dans la mer des Indes. ‖ On dit aussi ÉLOPS.

— **Encycl.** Les *élopes* sont des poissons malacoptérygiens, de la famille des clupes, ressemblant aux harengs par la forme générale, par les mâchoires et les nageoires. Le bord de celles-ci est, ainsi que les palatins, muni de dents veloutées ; les ouïes ont au moins trente rayons ; le ventre est tranchant et non dentelé, et les bords de la caudale sont armés chacun d'une épine plate. Les *élopes* sont de beaux poissons argentés, qui deviennent assez grands. Leur chair est recherchée comme aliment, malgré les nombreuses arêtes qu'elle renferme ; elle donne un excellent bouillon. Ce genre ne comprend jusqu'à ce jour que deux espèces, répandues dans les deux hémisphères ; l'une d'elles porte le nom vulgaire d'*argentine*.

ÉLOPHILE s. f. (é-lo-fi-le — du gr. *elos*, marais ; *phileô*, j'aime). Erpét. Genre de batraciens, voisin des rainettes.

— s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des syrphes : *Les* ÉLOPHILES *se rapprochent beaucoup des éristales.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Entom. Les *élophiles* sont des insectes diptères, à corps velu et court, à bouche prolongée en forme de bec ; les antennes, très-courtes, à palette au moins aussi longue que large, portent une soie très-plumeuse, insérée à la jointure du second et du troisième article ; les ailes sont écartées. Sur sept espèces que renferme ce genre, six appartiennent à l'Europe. Plusieurs d'entre elles ont une livrée assez élégante et qui se rapproche de celle de certaines abeilles. Les mœurs de l'insecte parfait n'offrent rien de bien remarquable. Il n'en est pas de même de celles des larves, que Réaumur appelle *vers à queue de rat*. La queue de ces larves est très-longue et composée de fibres annulaires et de deux tuyaux rentrant l'un dans l'autre, de telle sorte qu'elle peut s'allonger ou se raccourcir au gré de l'animal ; son extrémité, munie de faisceaux de poils, est percée de deux trous auxquels viennent aboutir les prolongements de deux grosses trachées ou vaisseaux aériens renfermés dans le corps de la larve. Cette queue constitue ainsi, ou plutôt renferme l'organe respiratoire de l'animal. Les larves des *élophiles* habitent les eaux stagnantes ou corrompues, ou d'autres matières encore plus impures. Celle de l'*élophile pendant*, espèce la mieux connue par suite des observations de Réaumur, vit dans les eaux bourbeuses, les égouts et les latrines. La larve se tient ordinairement au fond du liquide ; elle élève constamment au-dessus de la surface l'extrémité de sa queue, et se procure ainsi l'air nécessaire à la respiration. Réaumur a élevé de ces larves dans un vase, et, en augmentant peu à peu la couche de liquide, il a vu que leur queue s'allongeait dans la même proportion, jusqu'à 13 ou 14 centimètres ; passé cette limite, elles remontaient le long des parois du vase, de telle sorte que le bout de leur queue arrivât toujours à l'air libre. Au moment de se transformer en nymphes, ces larves quittent l'eau pour s'enfoncer dans la terre ; le corps devient plus gros, la queue se raccourcit, et l'enveloppe de la nymphe présente alors quatre sortes de cornes, qui sont pour elle des organes de la respiration. Huit ou dix jours après, cette nymphe passe à l'état d'insecte parfait. Les *élophiles* sont voisins des syrphes, des éristales et des volucelles.

ÉLOPHORE s. m. (é-lo-fo-re — du gr. *élos*, massue ; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des hydrophiles, comprenant une dizaine d'espèces.

— **Encycl.** Les *élophores* sont des coléoptères de petite taille, voisins des hydrophiles. Ils ont un corps ovale, assez allongé ; la tête inclinée ; les antennes terminées par une massue formée d'articles très-serrés ; le corselet transversal et rétréci en arrière ; les élytres un peu bombés ; les jambes grêles et munies de petits éperons. Les espèces, au nombre de dix environ, sont toutes européennes et habitent les eaux stagnantes. Les *élophores* se tiennent ordinairement sur les plantes aquatiques ; quand ils sont au repos, ils cachent leurs antennes sous les côtés de la tête, et agitent sans cesse leurs palpes. Ce sont surtout des insectes marcheurs, nageant mal et volant rarement. Ils se nourrissent de larves d'autres insectes et de dépouilles de batraciens.

ÉLOPHORIE s. f. (é-lo-fo-rî — du gr. *elos*, marais ; *phoria*, abondance). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des entomobies, comprenant trois espèces, dont une, semblable à la mouche commune, se trouve aux environs de Paris.

ÉLOPHOS s. m. (é-lo-foss). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des phalènes, et comprenant une dizaine d'espèces, qui vivent presque toutes sur les Alpes.

ÉLOPIENS s. m. pl. (é-lo-pi-ain — rad. *élope*). Ichthyol. Petite famille de poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des clupéides, comprenant les deux genres mégalope et élope.

ÉLOQUEMMENT adv. (é-lo-ka-man — rad. *éloquent*). Avec éloquence : *Parler* ÉLOQUEMMENT. *Pour analyser l'éloquence d'un grand écrivain, il faut écrire* ÉLOQUEMMENT *soi-même.* (Villem.)

> Pendant tous ces discours, le Cicéron moderne
> Parlait *éloquemment* et ne se lassait point.
> FLORIAN.

— Fig. D'une manière forte, péremptoire, capable de convaincre, d'impressionner : *Un silence extrême annonçait* ÉLOQUEMMENT *la crainte, l'attention, le trouble, la curiosité de toutes les diverses attentes.* (St-Sim.) *Son émotion était visible et répondait plus* ÉLOQUEMMENT *que n'eût fait sa voix.* (A. Paul.)

ÉLOQUENCE s. f. (é-lo-kan-se — lat. *eloquentia* ; de *eloqui*, s'exprimer). Art, talent ou action de bien dire, de toucher et de convaincre par la parole : *Les règles de l'*ÉLOQUENCE. *Des paroles pleines d'*ÉLOQUENCE. *L'*ÉLOQUENCE *est, dans les Etats libres, ce qu'est le fer dans un combat.* (Démétrius de Phalère.) *L'*ÉLOQUENCE *la plus heureuse est celle où la force de la discussion est tempérée par la douceur de l'orateur, et cette douceur fortifiée par la gravité et la vigueur de ses raisons.* (Cicéron.) *L'*ÉLOQUENCE *est une peinture de la pensée.* (Pasc.) *L'*ÉLOQUENCE *est un art de dire les choses de telle façon, que ceux à qui l'on parle puissent les entendre sans peine et avec plaisir.* (Pasc.) *L'*ÉLOQUENCE *consiste dans une certaine correspondance que l'on tâche d'établir entre l'esprit et le cœur de ceux à qui l'on parle, d'un côté, et, de l'autre, les pensées et les expressions dont on se sert.* (Pasc.) *L'*ÉLOQUENCE *de l'avocat consiste à faire connaître la justice par la vérité.* (Domat.) *La vive peinture des choses est comme l'âme de l'*ÉLOQUENCE. (Fén.) *L'*ÉLOQUENCE *produit la réputation, et la réputation attire la fortune.* (Fén.) *La véritable* ÉLOQUENCE *consiste à dire tout ce qu'il faut et à ne dire que ce qu'il faut.* (La Rochef.) *L'*ÉLOQUENCE *est un don de l'âme, lequel nous rend maîtres du cœur et de l'esprit des autres.* (La Bruy.) *La véritable* ÉLOQUENCE *suppose l'exercice du génie et la culture de l'esprit.* (Buff.) *Il n'y a point d'*ÉLOQUENCE *où il y a surcharge d'idées.* (Volt.) *L'*ÉLOQUENCE *est née avant les règles de la rhétorique.* (Volt.) *L'*ÉLOQUENCE *et la poésie demandent toute l'application d'un homme.* (Volt.) *L'*ÉLOQUENCE *du poëte doit être plus animée, plus rapide, plus soutenue que celle de l'orateur.* (Marmontel.) *L'*ÉLOQUENCE *était un don avant d'être un art.* (Marmontel.) *L'*ÉLOQUENCE *pathétique fut de tout temps au barreau une* ÉLOQUENCE *piperesse, comme l'appelle Montaigne.* (Marmontel.) *Le comble de l'*ÉLOQUENCE *est de dire ce que personne n'avait pensé avant de l'entendre, et ce que tout le monde pense après l'avoir entendu.* (Marmontel.) *Les trois objets de l'*ÉLOQUENCE *sont le grand, l'honnête et le vrai.* (Grimm.) *Faite pour parler au sentiment, comme la logique et la grammaire parlent à l'esprit, l'*ÉLOQUENCE *impose silence à la raison même.* (D'Alemb.) *L'*ÉLOQUENCE *est l'expression juste d'un sentiment vrai.* (La Harpe.) *L'*ÉLOQUENCE *est un art sérieux et qui ne joue point au personnage ; jamais un homme de génie, pour faire parade d'*ÉLOQUENCE, *ne perdit son temps à invectiver Tarquin ou Sylla, ou à s'efforcer d'engager Alexandre à vivre en repos.* (Turgot.) *L'*ÉLOQUENCE *tient lieu de la musique guerrière : elle précipite les âmes contre le danger.* (Mme de Staël.) *C'est par l'*ÉLOQUENCE *que les vertus d'un seul deviennent communes à tous ceux qui l'entendent.* (Mme de Staël.) *La première des vérités, la morale, est aussi la source la plus abondante de l'*ÉLOQUENCE. (Mme de Staël.) *Vous n'agirez jamais sur les hommes si votre* ÉLOQUENCE *ne part pas du cœur.* (Gœthe.) *J.-J. Rousseau a l'*ÉLOQUENCE *du génie, Buffon le génie de l'*ÉLOQUENCE. (Hérault de Séchelles.) *L'*ÉLOQUENCE *est un fruit des révolutions ; elle y croît spontanément et sans culture.* (Chateaub.) *Le peuple n'entend point la pompeuse* ÉLOQUENCE *ni les longs raisonnements.* (P.-L. Courier.) *L'*ÉLOQUENCE *religieuse n'existait pas avant le christianisme.* (Lamenn.) *Cicéron eut le génie de l'*ÉLOQUENCE ; *il persuade, touche, émeut ; il a des accents pathétiques ; il sait exciter la pitié, soulever l'indignation.* (Lamenn.) *L'*ÉLOQUENCE *est l'âme même ; l'*ÉLOQUENCE *est l'âme rompant toutes les digues de la chair, quittant le sein qui la porte et se jetant à corps perdu dans l'âme d'autrui.* (Lacord.) *Le mystère de la parole à l'état d'*ÉLOQUENCE, *c'est la substitution de l'âme qui parle à l'âme qui écoute.* (Lacord.) *L'*ÉLOQUENCE *n'a qu'un rival, et encore ce rival ne l'est-il que parce qu'il est éloquent : c'est l'amour.* (Lacord.) *L'*ÉLOQUENCE *n'est pas au barreau ; rarement l'avocat y déploie les forces réelles de son âme ; autrement, en quelques années, il y périrait ; l'*ÉLOQUENCE *est rarement dans la chaire aujourd'hui ; mais elle est dans certaines séances de la Chambre des députés, où l'ambitieux joue le tout pour le tout, où, piqué de mille flèches, il éclate à un moment donné.* (Balz.) *L'*ÉLOQUENCE *est l'art de convaincre, d'émouvoir et d'entraîner.* (Laténa.) *Il n'est rien que les hommes éclairés aient salué avec plus d'enthousiasme que la véritable* ÉLOQUENCE. (Montalemb.) *L'*ÉLOQUENCE *est l'art de bien convaincre.* (H. Taine.) *Il n'y a point d'*ÉLOQUENCE *sans liberté.* (St-Marc Gir.) *Vergniaud s'illuminait d'*ÉLOQUENCE. (Lamart.) *L'*ÉLOQUENCE *de Vergniaud n'était pas un art, c'était son âme même.* (Lamart.) *L'*ÉLOQUENCE *a peu de prise sur les esprits moyens.* (E. About.) *L'*ÉLOQUENCE *est la grande, la vraie, la seule puissance humaine ; a son gré elle change, déplace, transporte l'opinion.* (F. Pyat.) *L'*ÉLOQUENCE *est l'art d'émouvoir et de convaincre.* (Cormen.) *L'*ÉLOQUENCE *est le talent de persuader, c'est-à-dire le don naturel et l'art tout ensemble.* (A. Didier.)

> Par la pompe des mots l'*éloquence* en impose.
> GILBERT.

> Ah ! que la vérité vous donne d'*éloquence !*
> C. DELAVIGNE.

> Je hais les pièces d'*éloquence*
> Hors de leur place et qui n'ont pas de fin.
> LA FONTAINE.

> L'*éloquence*, aujourd'hui prodigue en métaphores,
> Avec un air penseur enfle des riens sonores.
> GILBERT.

> Quand on est véritable amant,
> On n'a pas besoin d'*éloquence ;*
> On dit : « J'aime » tout simplement
> Quand on est véritable amant.
> L'Amour est un petit enfant,
> Qui dit tout nûment ce qu'il pense :
> Quand on est véritable amant,
> On n'a pas besoin d'*éloquence*.
> ***

‖ Art de convaincre, limité à un but spécial et déterminé : ÉLOQUENCE *de la chaire, de la tribune, du barreau.*

— Par ext. Art d'écrire en prose : *Cours d'*ÉLOQUENCE *latine.*

— Fig. Objet qui touche et persuade : *L'*ÉLOQUENCE *des larmes, du silence. L'*ÉLOQUENCE *du cœur. Il y a une* ÉLOQUENCE *de silence qui pénètre plus que la langue ne saurait le faire.* (Pasc.) *Les larmes sont l'*ÉLOQUENCE *des femmes.* (St-Evrem.) *L'*ÉLOQUENCE *des femmes est surtout dans le geste, l'attitude et les regards.* (Balz.) *L'amour perd sa plus grande* ÉLOQUENCE *dès qu'il veut se traduire.* (De Custine.)

— Mythol. *Dieu de l'éloquence*, Mercure :

> Il part avec son fils, le *dieu de l'éloquence.*
> LA FONTAINE.

— **Épithètes.** Haute, élevée, forte, mâle, solide, nerveuse, concise, vigoureuse, serrée, vive, véhémente, entraînante, convaincante, irrésistible, victorieuse, majestueuse, admirable, magnifique, étonnante, extraordinaire, divine, sublime, touchante, brillante, fleurie, harmonieuse, noble, libre, hardie, impétueuse, terrible, foudroyante, docte, savante, grave, simple, naturelle, douce, calme, paisible, tranquille, facile, séduisante, insinuante, rapide, féconde, diserte, fastueuse, pompeuse, apprêtée, bruyante, trompeuse, verbeuse, stérile, oiseuse, froide, diffuse, creuse, douteuse, vaine, inutile, superflue, énervée, mercenaire, muette, religieuse, chrétienne, païenne, judiciaire, politique.

— **Syn. Éloquence, élégance.** V. ÉLÉGANCE.

— **Encycl.** Les rhéteurs définissent l'*éloquence* une faculté de l'intelligence humaine qui consiste à émouvoir, à persuader, à convaincre, au moyen de la parole. On peut la constater à l'état de nature, non-seulement dans les nations sauvages, mais aussi chez les peuples civilisés dans le commerce ordinaire de la vie, et notamment au sein des classes qui n'ont pas reçu les bienfaits de l'instruction ou n'en ont connu que les éléments. Sous l'influence d'une passion vive, d'un sentiment profond, l'*éloquence* jaillit chez les hommes les moins éclairés. Elle coule de leur bouche comme un torrent naturel, dont les eaux sont troublées par la vase qu'il remue et le gravier qu'il emporte. Les grossièretés, les fautes de langage et de goût n'arrêtent pas son cours, ne l'empêchent pas d'atteindre son but et de produire l'impression. On y voit les mouvements s'y produire sans règle, les images s'y croiser en tous sens.

En étudiant les secrets de cette *éloquence* spontanée, en cherchant à diriger, à régler cette force innée, on est parvenu, dès les temps reculés, à la garantir des écarts, à la contenir dans les limites du goût, dans les conditions du bon langage. On lui a tracé des voies assez larges pour ne pas nuire à son libre développement, et toutefois assez restreintes pour qu'elle ne s'égarât pas, pour qu'elle allât toucher le cœur, sans offenser l'intelligence ni blesser l'oreille. L'ensemble des lois ainsi posées par la suite des siècles a constitué la rhétorique. C'est là que le talent prédisposé à l'*éloquence* trouve son guide ; mais il ne doit pas y chercher autre chose. Il en doit faire une étude sérieuse, mais non lui sacrifier ses qualités naturelles. S'imaginer que la rhétorique, par ses seuls préceptes, fait un orateur, c'est s'imaginer que l'instrument fait l'artiste. Immoler la nature à la rhétorique, ou espérer, par la rhétorique, devenir éloquent malgré la nature, c'est confondre deux hommes bien distincts : l'orateur et le rhéteur.

L'orateur, l'homme vraiment éloquent, ne dédaigne pas la rhétorique ; mais il n'en use que pour régler, pour améliorer ses facultés naturelles. La force de ses raisonnements, la puissance de ses démonstrations naissent de sa conviction intime dans la bonté de la cause qu'il soutient ; c'est à son âme émue qu'il doit les mouvements et les accents pathétiques par lesquels il va remuer le cœur des auditeurs. De là est venue la parole antique : *Pectus est quod disertos facit* (C'est le cœur qui fait les éloquents). On a dit aussi, il est vrai : *Fiunt oratores, nascuntur poetæ* (On devient orateur, on naît poëte) ; mais cette maxime ne peut s'entendre du fond même de l'*éloquence*, et seulement des parties accessoires, qui, effectivement, sont données par l'étude. Les idées et les sentiments jaillissent chez l'orateur, sous la pression de l'enthousiasme et de l'exaltation, avec une spontanéité, une abondance et une sorte d'inspiration où les exercices de rhétorique n'ont, pour ainsi dire, point de part. On le voit, poussé par les pensées qui l'agitent ou pressé par un adversaire qui l'aiguillonne, se répandre en merveilleuses improvisations dans lesquelles la justesse de l'expression, la beauté des images se produisent d'elles-mêmes.

Cependant l'étude, une longue étude, lui est indispensable pour acquérir l'ordonnance de l'ensemble et des pensées, d'où naît la clarté et la logique continue; la pureté de l'élocution, d'où naît le charme; la flexibilité de la voix, la variété et l'harmonie du geste, la puissance du regard et de la physionomie, en un mot, l'action, qui contribue dans une si grande mesure à produire l'effet cherché. L'étude aussi est nécessaire pour entretenir la mémoire, sans laquelle il ne peut exister d'orateur.

Les anciens traités de rhétorique divisaient l'*éloquence* en trois genres : le genre démonstratif, embrassant les discours académiques, les panégyriques, les oraisons funèbres, les sermons; le genre judiciaire, comprenant les actes d'accusation, les réquisitoires, les discours des défenseurs et les répliques; le genre délibératif, dans lequel se rangent tous les débats relatifs aux matières de politique, de législation et d'administration publique. Pour éviter le vague des termes trop généraux, on préfère ordinairement désigner d'une manière plus directe les diverses branches de l'*éloquence*, et dire : *éloquence* de la tribune, *éloquence* de la chaire, *éloquence* du barreau, *éloquence* académique, *éloquence* militaire.

Si nous remontons aux livres sacrés et aux poëmes, monuments primitifs des civilisations, nous y trouvons des témoignages frappants et souvent admirables de l'*éloquence* aux premiers âges connus; mais, à part de bien rares exceptions, ce n'est point la parole même de l'orateur qui nous est ainsi parvenue : nous n'en connaissons guère que l'écho affaibli ou embelli par les écrivains et les poëtes. Thucydide, bien qu'il fût le contemporain et l'ami de Périclès, n'a pourtant pas reproduit textuellement les paroles de cet homme d'Etat si renommé pour son *éloquence*: il en avertit lui-même le lecteur par l'emploi des formules grecques : « Il prononça à peu près cela; il dit des choses à peu près telles. » Cela est si vrai que, dans l'oraison funèbre sur les guerriers morts au siége de Samos, Thucydide omet cette délicate image : « Athènes a perdu son printemps! » citée par Aristote, et par laquelle Périclès pleurait la perte de la florissante jeunesse athénienne.

Après Périclès, ou plutôt après Thucydide, vient Lysias, dont nous possédons vingt-quatre discours, entre autres le célèbre discours prononcé, en 403, contre Eratosthène, chef-d'œuvre d'*éloquence* pathétique et d'indignation contre la tyrannie des Trente. Cinquante ans plus tard, Démosthène commence le cours de ses triomphes en plaidant pour se faire rendre ses comptes de tutelle. Cette période de Périclès à Démosthène embrasse tous les beaux noms de l'*éloquence* grecque : Isocrate, Platon, Hypéride, Eschine, Lycurgue, Dinarque, tous les orateurs vraiment attiques. Trois styles, d'après Denys d'Halicarnasse, caractérisèrent alors les diverses manifestations de l'art oratoire : le style de Thucydide, grand, élevé, rempli de tous les ornements dont le discours est susceptible; celui de Lysias, pur, exact, serré, vrai, naturel; celui d'Isocrate et de Platon, plus clair que le premier, plus orné que le second. « Démosthène, qui vint après tant de grands hommes, dit le même écrivain, avait une si haute idée du style oratoire, qu'il ne s'attacha à aucun d'eux en particulier, tous lui parurent ou médiocres ou imparfaits; mais, choisissant ce que chacun d'eux avait de meilleur et de plus utile, il en sut composer un tout dont résultait un style en même temps magnifique et simple, travaillé et naturel, figuré et commun, austère et orné, serré et étendu, gracieux et sévère, affectueux et véhément; tel enfin que le Protée des poëtes qui paraissait sous toutes sortes de formes. »

Lorsque l'art oratoire s'éteignit en Grèce, il alla briller à Rome où il trouva déjà fort en honneur une *éloquence* brute et grossière, mais énergique, l'*éloquence* de Caton le Censeur, des Scipions et des Gracques. L'influence du génie attique eut bientôt poli ces aspérités; malheureusement, en bien des cas, elle affaiblit l'énergie et ouvrit la porte à l'emphase asiatique qu'introduisit Hortensius. Toutefois Hortensius lui-même, dans la première partie de sa vie, Crassus, Jules César et plusieurs autres unirent à l'harmonie du style la chaleur, l'éclat et la rapidité de l'élocution. Enfin, le maître de l'*éloquence* latine, Cicéron, par les dons de la nature et l'étude de toutes les parties de l'art, mérita que ses contemporains et la postérité le missent en parallèle avec Démosthène; et si celui-ci l'emporte, son rival le suit de bien près au premier rang.

Telle est l'histoire sommaire de l'*éloquence* dans l'antiquité. Elle ne florit que chez deux peuples et aux époques de liberté. Aucune faculté humaine, en effet, n'a plus besoin d'un gouvernement libre pour se développer que celle qui consiste à exprimer hautement les pensées, les sentiments, les aspirations des hommes. Aussi ne la trouverons-nous ni sous la théocratie égyptienne, ni sous le despotisme asiatique. Dans la Grèce même, elle ne brille qu'à Athènes, où un régime plus libre s'unit à la culture passionnée des lettres; elle ne paraît presque pas à Sparte, à Thèbes, à Argos; elle s'éclipse sous les tyrannies et s'enfuit quand les armées étrangères ont asservi la patrie. A Rome, après la mort de la république et l'avénement du pouvoir impérial, elle n'existe plus que dans les *Annales* de Tacite. Avec la liberté périt l'*éloquence* : les orateurs grecs font place aux rhéteurs; les orateurs romains, aux déclamateurs.

En créant de nouvelles convictions, un nouvel enthousiasme, le christianisme produisit une nouvelle *éloquence*. L'esprit de saint Paul se transmit à ses successeurs. Les Pères de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine enseignent et défendirent la religion du Christ avec une ardeur digne des apôtres. Leurs œuvres ne sont pas seulement des monuments de la foi aux premiers siècles, mais aussi des modèles littéraires; il suffit de citer saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin, Tertullien, Origène, etc. Après cette radieuse aurore du génie évangélique, le monde civilisé, envahi par les barbares, tombe dans une nuit épaisse où un seul philosophe grec, mal compris et mal reproduit par des moines, Aristote, tient lieu de toutes les connaissances. Au milieu de ces ténèbres, l'*éloquence* disparaît comme les autres manifestations du génie humain; de loin en loin seulement, quelques éclairs témoignent qu'elle subsiste encore, avec les saint François d'Assise, les saint Thomas d'Aquin, les Abélard, les saint Bernard. Ces rares lumières finissent par s'éteindre, et, dans la plus grande partie de l'Europe, la chaire chrétienne n'est plus, jusqu'au XVIIe siècle, qu'ignorance, violences et grossièretés. Le latin s'y mêle à la langue vulgaire d'une façon macaronique; la crudité des paroles y accompagne l'indécence des idées. Tous les prédicateurs font des sermons dans le goût du dominicain Gabriel Barletta, ou dans celui du cordelier Ménot, qui prêchait ainsi, le second dimanche de carême : « *Est una maquerella quæ posuit multas puellas* au métier; *ad malum ibit*, elle s'en ira le grand galop *ad omnes diabolos. Estne totum?* Non, elle n'en aura pas si bon marché, *non habebit tam bonum forum; sed omnes, quas incitavit ad malum, servient ei* de bourrées et de cotrets pour lui chauffer les trente côtes. » Du reste, il n'en était pas autrement de l'*éloquence* judiciaire à la même époque, et quant à l'*éloquence* de la tribune, elle ne pouvait se déployer avec les institutions politiques alors existantes. Ainsi, les quelques discours dont nous connaissons le texte, parmi ceux prononcés à nos états généraux, sont dans une forme et un ordre d'idées qui ne laissent aucune place aux mouvements de l'*éloquence*.

Dès le commencement du XVIe siècle, cependant, la parole évangélique avait été ravivée en Allemagne par les luttes de la Réforme. Luther, avec son âme ardente, ses brutalités de langage, sa puissance d'ironie et sa voix sonore, soulevait une partie du monde contre la papauté; il entraînait dans son audacieuse tentative les princes comme les peuples. Mélanchthon, de son côté, persuadait au moyen d'une douceur sympathique. Mais, chose bien digne de remarque, le protestantisme, après avoir ainsi débuté avec éclat dans la carrière de l'*éloquence*, s'arrêta et fut hautement surpassé, à partir du XVIIe siècle, par les prédicateurs catholiques. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu dans la chaire protestante des orateurs remarquables, comme Tillotson, Blair, Sterne, et bien d'autres; mais il y a chez tous plus de raison que de chaleur, plus de solides déductions que de mouvements enthousiastes. Ainsi le voulait le fond même de la doctrine réformée, établie sur la raison plus que sur la foi, sur la conviction personnelle plus que sur l'entraînement produit par une conviction étrangère ou par de mystérieuses traditions. Le catholicisme, par des tendances toutes contraires, pouvait entraîner les prédicateurs à l'abus des moyens oratoires, aux mouvements mal réglés, à l'exaltation. C'est, en effet, ce qui arriva souvent dans les pays méridionaux, où une tendance naturelle à l'exagération se manifeste jusque dans le langage habituel. Il n'en fut pas de même en France : ici, le goût modérateur et l'esprit d'ordonnance s'unissant aux grands effets de l'inspiration évangélique produisirent les plus beaux modèles qui existent dans l'*éloquence* de la chaire. Bossuet et Fénelon, Massillon et Bourdaloue, pour ne citer que les plus célèbres, se sont élevés à un rang qui égale celui des plus grands orateurs dans tous les genres. Leurs successeurs ne se sont pas montrés indignes d'eux, et de nos jours encore les Lacordaire et les Ravignan ont approché de ces noms illustres.

En même temps qu'une langue plus épurée, une éducation littéraire mieux comprise et plus étendue produisaient en France les gloires de la chaire, l'*éloquence* du barreau se polissait, se développait et commençait à briller de cet éclat dont nous voyons encore de nombreuses et vivantes preuves. Elle se signala surtout, au début, dans des mémoires, comme les beaux et pathétiques discours adressés par Pellisson à Louis XIV pour le malheureux Fouquet. Elle prit ensuite un rôle plus vif et plus personnel dans les plaidoyers de Cochin, de Gerbier, de La Chalotais, de Loyseau de Mauléon; elle allia la verve et l'esprit aux finesses de la dialectique dans les mémoires de Beaumarchais contre Goezman, la tendresse à la raison élevée dans les mémoires de Lally-Tollendal pour son père. Enfin, à travers les orages politiques, après de Sèze, Bergasse, Chauveau-Lagarde, Tronchet, elle produisit les Dupin, Lainé, Berville, Odilon Barrot, Mauguin, Paillet, Crémieux, Chaix-d'Est-Ange, Dufaure, Plocque, Allou, Lachaud, Gambetta, tous ces noms remarquables au milieu desquels brillent particulièrement, avec des qualités diverses, les beaux noms de Berryer et de Jules Favre.

L'*éloquence* politique, éteinte depuis les derniers temps de la république romaine, n'avait jeté jusqu'à la naissance du parlementarisme en Angleterre que de rares éclairs, à l'époque des révolutions éphémères tentées par la démocratie, comme celles de Rienzi et de Savonarole. La liberté, aussi nécessaire à la tribune qu'à l'homme l'air pour respirer, ne reparut dans les choses du gouvernement qu'avec la forme représentative. L'Angleterre, qui, la première, donna au monde cette forme de gouvernement, eut aussi avant les autres nations modernes la gloire de produire des orateurs politiques. Sans remonter aux premiers essais de cette *éloquence*, il suffit de citer ici lord Chatham, surnommé le *grand député des Communes*, son fils William Pitt, Fox, Burke, O'Connell, Gratan, lord Brougham, Robert Peel, lord Russell, lord Derby, Disraeli, Gladstone, Bright. En France, les premiers tressaillements de notre grande Révolution soulevèrent dans les âmes cette émotion, cet enthousiasme qui fait les orateurs. Le pays, éveillé à la grande voix de Mirabeau, prenait possession de lui-même; Barnave, les Lameth, l'abbé Maury, le suivaient dans la carrière. Camille Desmoulins et Danton venaient bientôt à leur tour, et à côté d'eux ce groupe éloquent des girondins, les Vergniaud, les Gensonné, les Guadet, les Brissot, les Ducos, les Boyer-Fonfrède, les Valazé, les Barbaroux, les Lanjuinais, les Rabaut-Saint-Etienne, etc. Ainsi débutait, par une explosion restée sans rivale, avec une large phalange de talents variés et originaux, notre *éloquence* politique, dont les développements postérieurs, arrêtés à plusieurs reprises par le despotisme, ont toujours fini cependant par retrouver un milieu plus favorable et par triompher des barrières. Là, nous revoyons une partie des hommes que nous avons nommés à propos de l'*éloquence* judiciaire, et un grand nombre d'autres qu'il serait trop long de désigner. Contentons-nous d'indiquer Benjamin Constant, Manuel, le général Foy, Casimir Périer, Lamartine, Guizot, Thiers, Ledru-Rollin, Montalembert, Michel de Bourges; n'oublions pas ensuite ceux qui, sans tribune, ont pendant un certain nombre d'années, sous le second Empire, maintenu au Corps législatif les traditions, le prestige de la tribune, et que la voix populaire a recommandés à l'histoire sous le nom des *cinq*, parmi lesquels se présentent en première ligne MM. Jules Favre, Ernest Picard et Emile Ollivier, lequel depuis..... Aujourd'hui, dans l'Europe presque entière et dans une grande partie de l'Amérique, grâce à la courageuse persévérance des défenseurs de la liberté, l'*éloquence* politique fait chaque jour de nouveaux progrès.

L'*éloquence* militaire des anciens ne nous est connue que par les ouvrages historiques dont les auteurs ont fabriqué de toutes pièces ou arrangé selon leur propre génie les discours qu'ils rapportent. Celle des modernes nous est parvenue souvent avec le texte même des harangues et des proclamations.

Quant à l'*éloquence* académique, elle forme un genre littéraire à part, semblable aux panégyriques des anciens, tels que le célèbre *Panégyrique de Trajan* par Pline le Jeune. Trop souvent aussi elle rappelle les exercices des rhéteurs. Le vide fréquent des sujets, l'obligation des louanges, le désir de briller en écrivain habile amènent bien des mots, des pléonasmes, des périphrases, des images qui, trop souvent, ne recouvrent que des idées vagues ou des semblants d'idées. La force, la logique, les mouvements vrais, le pathétique, l'enthousiasme sont presque toujours bannis de ces joutes oratoires; et aujourd'hui que l'on demande surtout à l'*éloquence* des faits, des preuves, un style précis et nerveux; aujourd'hui que l'on rejette de plus en plus la redondance, l'emphase, les recherches puériles, on hésite à ranger sous le titre d'*éloquence* un grand nombre des morceaux que l'Académie couronne ou fait entendre. On changerait volontiers la dénomination d'*éloquence* académique en celle de littérature académique.

Le nom d'*éloquence* conviendrait bien mieux à des parties d'ouvrages où on la trouve avec toutes ses qualités, quoiqu'ils ne se classent, à proprement parler, dans aucune des branches de l'*éloquence*. Il y a, dans certaines pages d'histoire, de morale, de philosophie, de roman, même d'économie politique, une *éloquence* véritable. Il y a des historiens, des moralistes, des philosophes, des romanciers, des économistes vraiment éloquents, bien qu'ils soient souvent incapables de s'exprimer en public et qu'ils aient besoin, pour coordonner leurs pensées et pour en trouver la forme, du travail silencieux et de la méditation du cabinet. Ce sont surtout les grands principes de l'humanité, la violation de ces principes et le désir de les faire triompher qui leur inspirent des paroles éloquentes. En un tel moment, quels qu'ils soient d'ailleurs dans leur conduite et le sentiment, ils réalisent l'adage antique : *Vir bonus dicendi peritus*. Il en est de même presque toujours des orateurs. Lorsqu'ils s'élèvent à l'*éloquence*, lorsqu'ils ont sur les lèvres les accents qui font vibrer les sentiments humains, leur âme est pénétrée des saints enthousiasmes, des convictions justes, des haines honnêtes. Que le discours terminé, la passion du bien éteinte, la vie ordinaire reprise, ils retombent dans les petitesses et les erreurs; peu importe. On peut dire, en général, que le grand orateur, au moment où il fait acte d'orateur, est *vir bonus* (l'homme de bien), et, à la gloire de l'humanité, il le reste souvent, sa tâche accomplie.

On le comprendra aisément, nous n'avons pas voulu traiter ici de chacun des quatre genres que comprend l'*éloquence*. Nous ne devions que les indiquer à grands traits, sauf à renvoyer le lecteur aux mots CHAIRE, BARREAU, JUDICIAIRE, MILITAIRE et TRIBUNE. Il trouvera là non-seulement l'historique de l'*éloquence* dans chacune de ses branches, mais encore l'exposé des règles auxquelles doivent s'assujettir les divers orateurs, suivant qu'ils appartiennent à la chaire, au barreau, à l'armée ou à la politique.

— *Eloquence de la chaire*. V. CHAIRE.

— *Eloquence judiciaire*. V. BARREAU et JUDICIAIRE.

— *Eloquence militaire*. V. MILITAIRE.

— *Eloquence politique* ou *de la tribune*. V. TRIBUNE.

Éloquence de la chaire (DIALOGUES SUR L'), ouvrage de Fénelon, publié seulement après la mort de l'auteur (1718). Il ne renferme que trois dialogues, dans lesquels l'évêque de Cambrai a imité la manière de Platon; le premier de ces entretiens contient même une rapide analyse du *Gorgias*. Toutefois, il est à observer que Fénelon, n'ayant pas à mettre en scène des chefs célèbres d'écoles opposées, comme a dû le faire le philosophe grec, se contente de distinguer ses interlocuteurs par les lettres *a*, *b*, *c*, ce qui est un intérêt de moins pour la discussion.

L'éloquence de la chaire a pour domaine la morale. Le but qu'elle cherche à atteindre est d'inspirer aux hommes la bonté, la bienfaisance, l'équité, la charité universelle; d'instruire son auditoire, de le consoler, de l'encourager; de rendre le vice odieux, la vertu aimable, le devoir attrayant. Pour réussir, il faut suivre les élans de son âme, obéir à cette éloquence du cœur qui séduit et entraîne. Telle est la pensée originelle de ces *Dialogues* de Fénelon, qui prêchait ici d'exemple.

L'occasion de l'entretien est la critique d'un sermon où un prédicateur s'est montré plutôt bel esprit qu'orateur, par le choix de son texte et par les divisions artificielles qu'il y a établies. Dans les deux premiers dialogues, l'auteur traite de l'éloquence en général, de son but, de ses principes, de ses moyens et de ses règles; le troisième est particulièrement consacré à l'éloquence religieuse. Cette dernière partie, dans laquelle l'auteur a développé des principes dont l'application est excellente, manquait encore aux traités et à l'enseignement de l'art oratoire; il est vrai que les grands orateurs de la chaire donnaient des leçons pratiques de cet art.

Fénelon n'avait point écrit ces *Dialogues* pour le public. En exposant dans ce travail ses idées sur l'éloquence de la chaire, il s'était proposé de se rendre compte de ses propres sentiments sur l'objet du ministère de la parole évangélique, et de rechercher la méthode la plus sûre et la plus utile, celle qui peut permettre de recueillir tous les fruits de la prédication. Il n'eut ni l'intention de critiquer les abus qu'il apercevait dans la méthode ordinaire, ni la prétention de produire un système nouveau. L'auteur des *Dialogues* pense que les prédicateurs ne doivent point composer des discours qui aient besoin d'être appris et débités par cœur. « Considérez, dit-il, tous les avantages qu'apporte dans la tribune sacrée un homme qui n'apprend point par cœur. Il se possède, il parle naturellement, il ne parle point en déclamateur, les choses coulent de source; ses expressions (si son naturel est riche pour l'éloquence) sont vives et pleines de mouvement. La chaleur même qui l'anime lui fait trouver des expressions et des figures qu'il n'aurait pu préparer dans son étude. L'action ajoute une nouvelle vivacité à la parole; ce qu'on trouve dans la chaleur de l'action est autrement sensible et naturel; il a un air négligé et ne sent point l'art... Voilà le véritable art d'instruire et de persuader; sans ces moyens, on ne fait que des déclamations vagues et infructueuses. » Fénelon convient que, pour pouvoir exercer avec succès le ministère de la parole, sans le secours de la mémoire et d'une composition préparée, il faut une méditation sérieuse des premiers principes, une connaissance étendue des mœurs, la lecture de l'antiquité, de la force de raisonnement, etc. Il est opposé aux divisions et aux sous-divisions généralement adoptées dans les sermons; cet ordre est arbitraire et nuisible à l'effet du discours. Il désire que les prédicateurs s'attachent davantage à instruire les peuples de l'histoire de la religion. Il blâme l'usage assez moderne de fonder tout un sermon sur un texte isolé. Les prédicateurs devraient prêcher souvent, et les sermons devraient être courts.

Les idées de Fénelon sur l'éloquence de la chaire ont soulevé des objections nombreuses. Il est bien rare de trouver un orateur que ses talents et ses connaissances mettent en état de parler sur toutes sortes

de sujets avec assez de force et d'onction pour *prouver*, *peindre* et *toucher*. L'éloquence de la chaire est un art; comme toutes les autres sciences humaines, celle-ci est soumise à des règles fondées sur la nature et sur l'observation du cœur humain. Elle a ses principes, ses convenances, ses recherches, ses délicatesses et même ses artifices. Mais, en se montrant si sévère contre l'éloquence, l'auteur des *Dialogues* s'est bien gardé d'établir des règles absolues. Les écrivains qui ont combattu sa thèse ne l'ont pas considérée sous son véritable point de vue. En proposant en imitation la parole austère et familière de l'Écriture, il voulait interdire à la tribune sacrée les dangereuses ressources de l'éloquence profane; en conseillant aux prédicateurs de suivre l'inspiration spontanée de leur cœur, selon la circonstance et le besoin, il entendait parler uniquement de ces instructions que les évêques et les pasteurs sont obligés, par le devoir de leur ministère, de faire aux fidèles. Réduites à ce seul objet, toutes les maximes de Fénelon sont éminemment pratiques. Un évêque, en effet, s'honore plus en donnant au peuple des villes et des campagnes des instructions conformes à sa simplicité et accessibles à son intelligence, qu'en aspirant à la célébrité de l'éloquence profane. Qu'apprennent au vulgaire les sermons préparés avec trop d'art et d'étude? Les ornements oratoires n'expliquent pas les rapports du dogme avec la morale chrétienne. Ces principes ont paru fort judicieux à l'abbé Maury, et l'on peut dire avec lui des *Dialogues*, « qu'on doit les regarder comme le meilleur livre didactique pour les prédicateurs, et que toutes les règles de l'art y sont fondées sur le bon sens et sur la nature. » Ces préceptes sont réduits à un petit nombre de conseils tirés d'une expérience personnelle : étudier les saintes Écritures et les Pères de l'Église (dont Fénelon donne une appréciation nouvelle mêlée de quelques critiques, mais pleine de justesse et d'élévation); éviter toute recherche de style, dédaigner toute prétention aux effets oratoires et parler toujours autant que possible d'abondance. Au sentiment de M. Villemain, « nous n'avons dans notre langue aucun traité de l'art oratoire qui renferme plus d'idées saines, ingénieuses et neuves, une impartialité plus sévère et plus hardie dans ses jugements. Le style en est simple, agréable, varié, éloquent à propos, et mêlé de cet enjouement délicat dont les anciens savent tempérer la sévérité didactique... On y sent partout ce goût exquis de simplicité, cet amour pour le beau simple qui fait le caractère inimitable de ses écrits. » M. Nisard partage l'opinion de M. Villemain : « Fénelon, dit-il, s'est heureusement inspiré de cette méthode de Socrate, amenant peu à peu son interlocuteur, par la douce insinuation de la logique familière, à se dépouiller de ses préjugés et à se laisser surprendre en quelque sorte par la vérité... On peut regarder ces *Dialogues* comme l'un des ouvrages de critique les plus originaux dans notre langue. »

La *Lettre à l'Académie française* fait suite aux *Dialogues sur l'éloquence*.

Éloquence de la chaire (ESSAI SUR L'), ouvrage de l'abbé Maury, publié en 1810 (2 vol. in-8°). Cette édition est le livre, refondu et considérablement augmenté, des *Discours choisis sur divers sujets de religion et de littérature*, publiés en 1777; ce recueil n'était remarquable que par une profusion d'anecdotes. Souvent réimprimé à l'insu de l'auteur, qui ne l'avait destiné qu'à sa seule instruction, cet ensemble d'observations journalières lui parut présenter enfin la matière d'un traité sur l'éloquence sacrée.

L'ouvrage définitif de l'abbé Maury n'est pas une exposition aride des règles qui constituent la théorie de l'art oratoire; l'auteur s'est proposé d'exciter le goût de l'éloquence plutôt que d'en rappeler les éléments. Son *Essai* est tout aussi bien une dissertation critique, accompagnée d'exemples et de jugements, qu'un traité didactique. Ce sont même ces aperçus et ces citations raisonnées des grands modèles qui intéressent la majorité des lecteurs qui veulent connaître les beautés et les défauts des chefs-d'œuvre, sans ambitionner les périlleux triomphes de l'éloquence sacrée ou profane. L'auteur cite à chaque page les orateurs du premier ordre, et surtout Bossuet; son goût n'hésite pas à indiquer et à discuter des fautes de discours que l'autorité d'un grand nom rendrait contagieuses. L'abbé Maury a eu l'honneur d'inventer ou de réhabiliter le P. Bridaine; le premier, il a contesté à Massillon un rang qui lui paraît être supérieur à son mérite; enfin, il a compris et jugé Bourdaloue comme personne ne l'a fait, ni avant lui ni après lui. Maury est le critique interprète de Bourdaloue, comme La Harpe est le commentateur éloquent et fidèle de Racine.

En perpétuant le souvenir des anecdotes historiques qui se rattachent à la tribune sacrée du XVII^e siècle, l'auteur s'est proposé de conserver les traditions de la chaire et de suppléer au commentaire qui manquait aux éditions de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon. Les orateurs nationaux ne lui ont pas fait perdre de vue les étrangers; il s'est borné toutefois aux plus célèbres prédicateurs de l'Italie et de l'Angleterre.

Sainte-Beuve a jugé à son tour l'abbé Maury. Sévère pour l'homme, il ne cache pas son estime pour un traité dont l'absence ou la perte serait chose fort regrettable. « Son *Essai sur l'éloquence de la chaire* est un des meilleurs livres que nous ayons dans le genre didactique. Malgré le titre, et quoiqu'il soit toujours très-difficile de venir parler de sermons et de l'art d'en faire sans ennuyer, l'abbé Maury instruit et n'ennuie pas. » Sainte-Beuve dit plus loin de ce livre, corrigé et perfectionné, qui reçut sa forme définitive en 1810 : « Non-seulement les prédicateurs, mais tous ceux qui ont à parler en public y trouveront quantité de remarques justes et fines, mais justes avant tout, et qui sont d'un homme de métier, parlant avec autorité de ce qu'il a pratiqué et de ce qu'il sait à fond. L'auteur, en se remettant à cet estimable travail, s'est évidemment ressouvenu des heures appliquées de sa jeunesse, et il les a recommencées avec charme et avec fruit. Tout y est sensé, et rien n'y sent l'ennui. Le style s'y anime convenablement des citations des anciens sans trop s'en surcharger... Des souvenirs personnels, quelques anecdotes introduites à propos, viennent consoler de la continuité des préceptes sans en distraire. Les chefs-d'œuvre de la chaire sont présentés, analysés en grand, et il n'oublie pas les particularités qui peuvent en éclaircir et en faire valoir quelques effets déjà inaperçus... Ne lui demandez ni grande finesse, ni grande nouveauté, ni curiosité vive; mais il est large, il est plein, il va au principal; il s'entend à poser l'architecture et les grandes avenues du discours; il les démontre en maître chez les maîtres. »

Marmontel, dans ses *Mémoires*, apprécie le talent oratoire de l'abbé Maury; Palissot, dans ses *Mémoires sur la littérature*, parle avec éloges de l'*Essai sur l'éloquence de la chaire;* La Harpe, dans son *Cours de littérature*, prend à partie son confrère en critique à propos de quelques opinions qui dérangent les idées du fameux Aristarque; Dussault, dans les *Annales littéraires*, a révisé ou confirmé ces divers jugements. Voici à quoi il s'en tient : « C'est un très-bon livre de littérature autant qu'un traité spécial; et l'on ne peut le parcourir sans se sentir enflammé d'un amour plus vif pour les lettres et d'une ardeur favorable au développement du talent... Tout est fondu d'un seul jet dans le style de M. le cardinal Maury : tout est lié, tout marche d'ensemble... Dans l'abandon de son éloquence, quelquefois un peu négligée, il se fait pardonner quelques incorrections, quelques traits d'un goût moins pur, à force de chaleur, de verve et d'intérêt : peu d'ouvrages de littérature et de critique offrent une lecture plus attachante que l'*Éloquence de la chaire.* »

M. Poujoulat a publié une monographie assez étendue sur la vie et les œuvres du cardinal Maury, qui aurait dû rester abbé suivant la piquante remarque de Chénier.

Éloquence politique et religieuse au XIV^e, au XV^e et au XVI^e siècle (HISTOIRE DE L'), par Géruzez. C'est un recueil des leçons que ce savant écrivain a professées à la Sorbonne en 1837-1838 (2 vol. in-8°). C'est un ouvrage sagement écrit, où manquent parfois les développements, mais qui, dans son ensemble, peut servir de guide fidèle pour l'étude de l'éloquence au moyen âge et pendant la Renaissance. Les divers chapitres qui le composent ressemblent aux anneaux d'une chaîne que l'on peut nouer facilement, mais qui ne sont pas liés entre eux; on voit que c'est là une série de leçons préparées. Chaque leçon, d'ailleurs, prise à part, est excellente. L'éloquence religieuse, politique et judiciaire, est traitée de main de maître; la prédication de la première croisade, les sermonnaires, la comédie aristophanesque sont consciencieusement étudiés. Saint Bernard, Abélard, Alain Chartier, Rabelais, Calvin, Anne Dubourg, les pamphlétaires, d'Aubigné, sont autant de portraits réussis. L'auteur s'applique partout à établir une sorte de parenté entre la littérature grecque, la littérature latine et notre littérature : « Bodin, l'auteur de la *République*, est un disciple d'Aristote; L'Hospital pense et parle comme un Caton; de Thou est formé à l'école de Tite-Live; Cujas et Pithou reconnaissent pour maîtres Gaïus et Papinien; Montaigne rend hommage à Sénèque et à Plutarque, et c'est dans l'étude d'Horace et de Virgile que Régnier et Malherbe ont retrouvé la vraie poésie. » Peut-être cette préoccupation systématique entraîne-t-elle parfois M. Géruzez un peu loin; mais il soutient toujours spirituellement sa thèse. Ce qui est rare, nous nous plaignons de la brièveté de son livre. Ainsi, nous aurions désiré voir l'auteur traiter avec plus d'énergie tout ce qui a rapport aux origines de notre éloquence parlementaire et insister davantage sur l'effet que produisirent les discours de nos premiers hommes politiques du tiers état. Que devaient dire, par exemple, les députés aux états de 1484 en entendant Jacques de Viry, juge en Forez, dresser en homme de bien, au nom de la France, cet acte d'accusation contre Louis XI, le méchant roi qui venait de mourir, et auquel M. Géruzez ne nous semble pas rendre suffisamment justice. On dirait qu'il nie à dessein ses actes de bonne politique par horreur pour sa cruauté. Jacques de Viry trace un tableau qui rappelle le sombre pinceau de Tacite, que Camille Desmoulins saura retrouver plus tard pour peindre les suspects : « Vous savez tous que naguère, du temps du roi Louis, l'état entier de l'Église a été déshonoré, et ses élections ont été cassées, les indignes promus aux épiscopats et aux bénéfices, les biens des églises envahis, les plus saintes personnes délaissées sans aucune dignité; que dis-je? abandonnées à une condition vile et ignominieuse. Il n'est pas nécessaire de rappeler à votre souvenir les délateurs et les calomniateurs de l'innocence, admis partout à la cour, revêtus de titres honorables et des offices publics, ni ces gens avides et inventeurs des nouveaux profits, préposés de préférence à la levée des impôts et placés souvent dans les plus hautes administrations; car le plus méchant des hommes était le plus aimé, et l'on ne se contenta point de ne pas honorer la vertu et l'innocence; on alla jusqu'à leur faire subir maintes fois le supplice du crime. N'avez-vous pas vu souvent des innocents emprisonnés sans jugement et même mis à mort, et leur héritage passer aux mains de leurs accusateurs? Quelle a été sa prodigalité et l'excès infini de ses dépenses? Personne ne l'ignore; car, vous le savez, il donnait, il prenait tout sans choix et sans raison, et ses rapines n'étaient pas moins insensées que ses largesses. Quant au peuple, je dirai avec vérité que, sous ce roi de terrible mémoire, le poids insupportable des impôts faillit le jeter à bas et l'écraser. Maintenant vous paraissez vouloir que le corps de l'État, accablé non d'une seule maladie, déchiré non d'une seule blessure, mais accablé par un grand nombre de maladies, affaibli de mille blessures, presque mourant dans les convulsions et la langueur, se relève uniquement par vos soins et qu'il recouvre tout à coup la santé, c'est-à-dire une meilleure organisation, et qu'il remonte à son antique splendeur. Ce n'est pas chose facile; il n'est pas dans l'ordre de la nature de guérir en quelques heures tant de blessures du corps politique, tant de difformités; c'est par degrés, c'est à l'aide du temps qu'on effacera la trace de ces longues souffrances! » Nous remercions M. Géruzez de remettre sous nos yeux ce morceau de mâle éloquence conservé dans le *Journal* de Jean Masselin, official de l'archevêque de Rouen; mais nous le ferions bien plus chaleureusement s'il l'avait accompagné d'une sorte de photographie de l'assemblée, qui nous transmît les gestes et les expressions de physionomie à l'audition de ce langage austère. En somme, cet ouvrage de M. Géruzez est une digne introduction à son *Histoire générale de l'éloquence en France.*

Éloquence chrétienne au IV^e siècle (TABLEAU DE L'), par M. Villemain (édition refondue, 1849, 1 vol.). L'auteur s'était proposé d'écrire l'histoire de la littérature de l'Église naissante, de cette littérature intermédiaire, ancienne par la langue, moderne par les idées, dont l'originalité a son charme et son prix. De cette œuvre, il n'a composé que des fragments, d'abord disséminés, puis coordonnés, développés et réunis dans un véritable livre, où l'unité du sujet est rendue plus visible. M. Villemain a retracé l'époque la plus brillante de l'éloquence chrétienne, ou du moins le tableau de la lutte morale qui, au IV^e siècle, a eu pour résultat de remplacer l'antique société par la société nouvelle. Il expose d'abord, dans un chapitre plein de faits curieux, assemblés savamment et spirituellement commentés, le déclin des croyances du paganisme, ruinées à Rome, leur siège principal, par les hardiesses des philosophes et les inventions des poëtes, par la chute des institutions de la république, et par d'autres causes de décadence et de corruption agissant sur toutes les classes de la société. Il suit parallèlement les fortunes diverses de ces croyances dans les principales provinces de l'empire, et en marque le rapport avec les religions des peuples barbares, en dehors des limites du monde romain. Il énumère enfin et caractérise les sectes nombreuses entre lesquelles se partageait, sans s'altérer essentiellement, la religion qui, au sein d'un polythéisme universel, avait conservé la notion de l'unité de Dieu, et de laquelle allait sortir la foi appelée à régénérer le monde. Un second chapitre représente le progrès souterrain, l'invasion rapide des vertus du christianisme à travers la démoralisation et l'inhumanité de la société antique. Un troisième chapitre, d'un autre caractère, offre une vue générale du sujet; il en fait comprendre la grandeur, la variété, l'originalité piquante, l'intérêt à la fois littéraire, moral et historique; il annonce ainsi sous quels points de vue divers il doit le considérer, y cherchant tantôt l'accent d'une éloquence qui ne s'était point encore fait entendre aux hommes, tantôt la victoire d'une croyance sublime sur des philosophies rivales et des passions ennemies, tantôt la figure changeante du monde agité par ce grand débat. « Le IV^e siècle, dit M. Villemain dans un passage entraînant, est la grande époque de l'Église primitive et l'âge d'or de la littérature chrétienne. Dans l'ordre social, c'est alors que l'Église se fonda et devint une puissance publique; dans l'éloquence et les lettres, c'est alors qu'elle produisit ces sublimes et brillants génies qui n'ont eu de rivaux que parmi les orateurs sacrés de la France au XVII^e siècle. Que de grands hommes, en effet, que d'orateurs éminents ont rempli l'intervalle d'Athanase à saint Augustin! Quel prodigieux mouvement d'esprit dans tout le monde romain! Quels talents déployés dans de mystiques débats! Quel pouvoir exercé sur la croyance des hommes! Quelle transformation de la société tout entière à la voix de cette religion qui passe des catacombes sur le trône des Césars, qui dispose du glaive, après l'avoir émoussé par ses martyrs, et n'est plus ensanglantée que par ses propres divisions!... Dans le IV^e siècle, la sublimité de l'éloquence chrétienne semble croître et s'animer en proportion du dépérissement de tout le reste. C'est au milieu de l'abaissement le plus honteux des esprits et des courages, c'est dans un empire gouverné par des eunuques, envahi par les barbares, qu'un Athanase, un Chrysostome, un Ambroise, un Augustin, font entendre la plus pure morale et la plus haute éloquence. Leur génie seul est debout, dans la décadence de l'empire. Ils ont l'air de fondateurs au milieu des ruines. C'est que, en effet, ils étaient les architectes de ce grand édifice religieux qui devait succéder à l'empire romain. » Cet imposant changement s'accomplissait dans certaines villes. L'auteur passe en revue ces théâtres fameux de l'éloquence chrétienne. Athènes, Antioche, Alexandrie, Constantinople, Rome, avec leurs populations variées, avec leurs mœurs, plus ou moins mêlées d'idolâtrie, de philosophie et de christianisme, revivent en traits frappants empruntés aux orateurs sacrés. Les écrits des Pères sont une image de l'état des esprits et du caractère propre des races. « Au milieu des controverses et des subtilités mystiques, on y surprend tous les détails de l'histoire des peuples, tous les progrès d'une longue révolution morale, le déclin et l'obstination des anciens usages, l'influence des lettres prolongeant celle des croyances, les croyances nouvelles commençant par le peuple et s'étayant à leur tour du savoir et de l'éloquence, les orateurs remplaçant les apôtres, et le christianisme formant au milieu de l'ancien monde un âge de civilisation qui semble séparé de l'empire romain et qui meurt cependant avec lui... » Là apparaissent les Pères eux-mêmes; là se rencontrent, sans se connaître ou sans se chercher, ce Julien qui, sous les dehors suspects d'une foi imposée, médite déjà le dessein d'une restauration poétique et philosophique de l'ancien culte, et ce Grégoire de Nazianze, ce Basile, inséparables amis que les exercices de la littérature et de l'éloquence profanes préparent de loin à une gloire commune dans les travaux de la parole apostolique. Après avoir caractérisé, dans cette phase critique, le génie de l'Orient et celui de l'Occident, l'auteur introduit d'une part les Pères grecs, de l'autre les Pères latins; il évoque les souvenirs et les œuvres de saint Athanase, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse, de saint Basile, de saint Jean Chrysostome, de Synésius, de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Paulin, de saint Augustin. Il retrace les vicissitudes de leurs vies héroïques, repassant la longue histoire de leurs travaux, analysant leurs livres et leurs discours, complétant leurs portraits par des tableaux de mœurs. Cette galerie critique se termine par la figure de Julien, qui tente de relever les temples ruinés du paganisme; par celle de Symmaque, qui défend contre saint Ambroise l'autel de la Victoire. Deux chapitres, entièrement nouveaux, sont consacrés à saint Ephrem, diacre d'Édesse, et à saint Épiphane, évêque de Salamine. Ces écrivains, d'un génie tout oriental, servent de transition à certains représentants de l'Église latine, notamment à saint Jérôme et à saint Augustin, qui semblent appartenir à l'Orient par divers traits de caractère.

Se plaçant à un point de vue nouveau, M. Villemain a traité son sujet en dehors de toute préoccupation théologique; il l'a considéré comme une forme particulière de la pensée et de la parole humaine. Il l'a abordé néanmoins avec un sentiment ou une émotion singulière que les critiques n'éprouvent pas d'habitude; c'est que l'éloquence des Pères est contagieuse, qu'elle remplit le cœur d'une profonde et intime poésie, la vraie, celle qui parle à l'âme bien plus qu'à l'imagination. « Sans perdre de ses grâces d'autrefois, dit Sainte-Beuve, le talent de M. Villemain a gagné une teinte de mélancolie qu'il ne connaissait pas auparavant et qui le rehausse. On croit sentir dans ces pages toutes sérieuses, tout étendues, et où nulle trace d'inquiétude littéraire ne se fait jour, ce je ne sais quoi d'achevé que donne au talent la connaissance du mal caché et l'épreuve même de la douleur. Lorsque, la première fois, le brillant écrivain abordait ces portions d'étude si compliquées et parfois si sombres, il n'avait connu que les grâces de la vie, et il n'en avait recueilli que les applaudissements faciles. « Lecteur profane, » disait-il, je cherchais dans ces bibliothèques » théologiques les mœurs et le génie des peu» ples... » Pour bien apprécier le génie des Ambroise et des Augustin durant ces âges extrêmes de la calamité et de l'agonie humaine, il fallait avoir fait un pas de plus et y revenir avec la conscience qu'on n'a été soi-même étranger à rien de l'homme. C'est là le progrès à la fois moral et littéraire que je crois sentir en plus d'un passage de cette étude, devenue aujourd'hui un livre. M. Villemain n'est plus ce *lecteur profane* dont il a parlé. Il ne fait pas seulement briller à nos yeux

les choses éloquentes, il touche avec émotion les choses profondes. »

ÉLOQUENT, ENTE adj. (é-lo-kan, an-te — lat. *eloquens*, même sens). Qui a de l'éloquence, qui parle ou écrit avec éloquence : *Les femmes sont* ÉLOQUENTES *en conversation et vives pour mener une cabale.* (Fén.) *Que ce soit la vérité qui nous touche et non les ornements dont les hommes* ÉLOQUENTS *l'auront parée.* (Boss.) *Il y a des hommes qui ne sont pas* ÉLOQUENTS, *parce que leur cœur parle trop haut et les empêche d'entendre ce qu'ils disent.* (Chateaub.) *Avec la seule pensée on peut être dissert ; pour être* ÉLOQUENT, *il est nécessaire que la passion s'y joigne.* (Lamenn.) *Pour être* ÉLOQUENT, *il ne s'agit que de bien penser, de penser fortement.* (Ste-Beuve.) ‖ Qui est dit ou écrit avec éloquence : *Discours, style, ouvrage* ÉLOQUENT. *Termes* ÉLOQUENTS. *Un discours n'est* ÉLOQUENT *qu'autant qu'il agit dans l'âme de l'auditeur.* (Fén.) *Les mauvais écrivains de Rome sentaient bien qu'il était plus aisé d'éviter la bouffissure des orateurs de l'Asie que d'atteindre à l'*ÉLOQUENTE *simplicité de Démosthène.* (La Harpe.) *On sert mieux sa cause par l'exemple des bonnes actions que par les plus* ÉLOQUENTS *discours.* (De Gérando.)

Tout vit par la chaleur d'une lettre *éloquente.*
COLARDEAU.

En vers de toute espèce, en termes *éloquents*,
Vous répandez sur tout vos sarcasmes piquants.
DESTOUCHES.

Interprète *éloquent*, une lettre rassemble
Tout ce qu'on se dirait si l'on était ensemble.
FEUTRY.

— Par ext. Qui rend éloquent, qui donne de l'éloquence, qui fait parler éloquemment : *La colère est* ÉLOQUENTE. *Toute passion est* ÉLOQUENTE. (V. Hugo.)

— Fig. Persuasif, propre à toucher, à convaincre, à gagner : *Larmes* ÉLOQUENTES. *Silence* ÉLOQUENT. *Geste* ÉLOQUENT. *Regard* ÉLOQUENT. *Il n'est rien de plus* ÉLOQUENT *que l'argent. La morale est un témoignage* ÉLOQUENT *qui atteste la divinité.* (De Gérando.)

O silence des bois, solitude *éloquente!*
A. CHÉNIER.

C'est un style *éloquent* qu'un billet au porteur,
Qui vaut mieux qu'un discours rempli de fariboles.
REGNARD.

— Pop. Qui a l'haleine fétide : *Il est* ÉLOQUENT, *il fait sentir ses paroles.*

— **Syn. Éloquent, disert.** V. DISERT.

ÉLORA. V. ELLORA.

ÉLORE. V. HÉLORE.

ÉLORN, rivière de France (Finistère). Elle prend sa source au pied de la montagne d'Arrée, dans le canton de Pleyben, arrond. de Châteaulin, coule d'abord du S. au N., passe à Gizun, à la Roche-Maurice, tourne à l'O., baigne Landerneau et va se jeter dans la rade de Brest après un cours de 65 kilom. Elle est navigable de Landerneau à son embouchure, sur une longueur de 14 kilom., avec un tirant de 3 à 4 mètres à la haute mer.

ELORRIO, ville d'Espagne, province de Biscaye, à 39 kilom. S.-E. de Bilbao, près de l'Orrio ; 1,500 hab. Fabrique de quincaillerie. Cette petite ville est située au milieu de vastes pâturages et d'une plaine bien cultivée. Sur son territoire jaillissent de nombreuses sources d'eau sulfureuse froide, dont les deux principales sont la source d'*Isasi* et la source de *Belerin*, près desquelles ont été construits deux modestes établissements de bains.

ÉLOSIE s. f. (é-lo-zî — du gr. *elos*, marais). Erpét. Genre de batraciens voisin des rainettes, qui habite le Brésil.

ÉLOTE adj. et s. (é-lo-te). Hist. gr. Se dit quelquefois pour ILOTE.

ÉLOTHÉRIUM s. m. (é-lo-té-ri-omm — du gr. *elos*, marais ; *therion*, bête fauve). Mamm. Genre de suilliens fossiles. V. SUILLIENS.

ELOTOTOTL s. m. (é-lo-to-to-tl). Ornith. Nom que les Mexicains donnent au DACNIS.

ÉLOU. V. CEYLAN (idiomes de).

EL-OUAH s. m. (é-lou-a). Mot arabe qui signifie OASIS.

ÉLOUGES, bourg et commune de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 16 kilom. O. de Mons, canton et à 2 kilom. de Dour ; 2,300 hab. Raffineries de sucre et de sel, corderies importantes et renommées ; tanneries, brasseries, fabriques de chicorée ; exploitation et commerce de charbon de terre.

ÉLOUIS (Jean-Pierre-Henri), peintre français, né à Caen en 1755, mort en 1840. Fort jeune, il révéla un goût prononcé pour la peinture, que son père cultivait en amateur distingué ; il entra dans l'atelier de Restout, dont il devint un des meilleurs élèves, puis se rendit en Angleterre, commençant par ce pays cette suite de longs voyages qui ont fait de sa vie une des plus aventureuses carrières d'artiste. Elouis visita la Hollande, l'Allemagne, vint prendre femme à Calais, s'embarqua pour l'Amérique, explora les États-Unis, et, pendant son séjour à Philadelphie, peignit en miniature les portraits de plusieurs personnages illustres de la révolution américaine, notamment Washington. Il affectionnait tout particulièrement le genre de la caricature. Ayant accompagné M. de Humboldt dans ses voyages scientifiques, il tomba entre les mains des Anglais comme il faisait voile pour l'Australie, fut envoyé prisonnier par eux aux Antilles, et séjourna plusieurs mois dans l'île de la Providence, où il visita maintes fois le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, alors réfugié dans cette île. Revenu en France (1807), Elouis continua de cultiver son art, mais abandonna la miniature pour la peinture à l'huile. Il obtint au concours (1811) la place de conservateur du musée de Caen, et à dater de ce moment s'adonna tout entier au portrait. Ses œuvres les plus remarquables sont les portraits du général d'Aumont, de MM. Jamet, Le Menuet, de La Jagannière, Bridet, Lair, de Touchet, Ameline et l'abbé Hervieu.

ÉLOUL s. m. (é-loul). Antiq. Syn. d'ÉLUL.

ÉLOY (Nicolas-François-Joseph), médecin et biographe belge, né à Mons en 1714, mort dans la même ville en 1788. Il étudia la philosophie et la médecine à Louvain, où il se fit recevoir docteur, puis alla compléter à Paris son instruction médicale. De retour à Mons, il y pratiqua son art, devint médecin de la ville (1752), et reçut, en 1754, le titre de conseiller médecin du duc Charles de Lorraine. Nous citerons parmi ses écrits : *Réflexions sur l'usage du thé* (Mons, 1750) ; *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* (Liège, 1755, 2 vol. in-8°) ; *Cours élémentaire des accouchements* (Mons, 1775) ; *Mémoire sur la dyssenterie* (Mons, 1780) ; *Si l'usage du café est avantageux à la santé* (Mons, 1781).

ÉLOY-DE-GY (SAINT-), bourg et commune de France (Cher), canton de Saint-Martin-d'Auxigny, arrond. et à 10 kilom. N. de Bourges ; 1,174 hab. Nombreuses antiquités. Château des Dames, qu'habita Agnès Sorel ; on voit encore dans les appartements quelques meubles ayant appartenu à cette favorite et un portrait de Charles VII.

EL PASO, comté des États-Unis d'Amérique, dans la partie N.-O. du Texas, borné au N. par l'État du Nouveau-Mexique et à l'O. par le Rio-Grande ; superficie, 26,656 kilom. carr. ; pop., 3,100 hab., tous blancs. La surface du comté est montagneuse et en partie couverte de forêts. Le sol des vallées est riche et excellent pour la culture du blé et du maïs. On y trouve d'immenses dépôts de charbon de terre. Capitale, El Paso.

EL PASO ou **EL PASO DEL NORTE**, ligne d'établissements occupant, dans le coin N.-E. de la province de Chihuahua (Mexique), une étroite vallée de 15 à 16 kilom. de longueur, sur la rive droite du Rio-Grande, dont la largeur, sur ce point, varie de 100 à 200 mètres, et situés vis-à-vis de la ville de Franklin, dans l'État du Texas (États-Unis d'Amérique). Le sol de cette vallée est extraordinairement riche et parfaitement approprié à la culture de l'avoine, du blé et du maïs ; la vigne y réussit aussi admirablement. L'industrie des habitants est peu développée ; leurs principaux produits sont des sortes de vin et d'eau-de-vie peu alcoolisés, que les négociants américains nomment *pass-wine* et *pall-wisky*. Les habitants de cette colonie sont généralement de races mêlées, tous ayant dans les veines plus ou moins de sang indien. Ils ne sont pas dénués de ressources, mais jamais ils n'emploient leur argent à se procurer aucun de ces articles de confort ou de luxe qui, dans la plupart des pays civilisés, sont considérés comme indispensables. Les carreaux en vitre, par exemple, leur sont totalement inconnus ; ils ne se servent ni de fourchettes ni de couteaux ; dans les maisons des riches eux-mêmes il n'y a ni chaises ni tables. Leurs habitations, à un seul étage, sont construites en briques séchées au soleil et n'ont pour plancher que la terre battue. L'église paroissiale, la place publique, et les plus prétentieuses des résidences particulières, sont situées dans la partie méridionale de la vallée, immédiatement au-dessous d'une gorge ou d'un défilé. Cette portion de la colonie est celle qui a probablement le plus de droit à s'appeler la ville d'El Paso. Elle est située à environ 570 kilom. S.-O. de Santa-Fé et à 960 kilom. en droite ligne de la côte du Pacifique, par 31° 42′ de lat. N. et 106° 40′ de long. O. La population est d'environ 5,000 hab. El Paso del Norte, qui est la principale voie de communication entre le Nouveau-Mexique, le Chihuahua et les provinces mexicaines situées plus au S., est une importante station de la route méridionale de terre de la Californie. Son nom, qui signifie *passe*, vient probablement du passage du Rio-Grande à travers les montagnes.

ELPÉNOR, un des compagnons d'Ulysse. Il fut métamorphosé en porc par Circé. Lorsqu'il eut recouvré sa première forme, il s'endormit sur le toit de la maison de Circé et se tua en tombant pendant son sommeil.

Elpénor, fragment d'une tragédie de Gœthe. Deux actes seulement ont été écrits en 1783 par le poëte de Weimar sur ce sujet antique. Nous ne pouvons savoir, d'après ces fragments, ce que serait devenue la pièce et quel aurait été le dénoûment de l'action. Le sujet est la haine qu'Antiope fait jurer à Elpénor, et qui deviendra le pivot du drame.

ELPHÈGE ou **ALPHÈGE** (saint), prélat anglais, né en 954, mort en 1011. Il fut tiré de la retraite qu'il s'était choisie et où il se livrait, avec de nombreux disciples, à d'incroyables austérités, pour être sacré évêque de Winchester (984). Transféré à l'archevêché de Cantorbéry (1006), il y fit de sages règlements, et réunit plusieurs conciles pour réformer la discipline. En 1011, les Danois s'étant emparé de son diocèse, il subit sept mois de captivité et fut ensuite mis à mort. Les martyrologes l'ont inscrit au rang des martyrs, et l'Église l'honore le 19 avril.

ELPHÉGÉE s. f. (èl-fé-jé). Bot. Syn. de PSIADIE.

ELPHIDE s. f. (èl-fi-de). Moll. Syn. de POLYSTOMELLE.

ELPHIN, ville d'Irlande, comté et à 48 kilom. N. de Rosiommon ; 4,550 hab. Cette ville, d'un aspect misérable, ne se compose guère que de cabanes couvertes en chaume, éparses le long de deux rues qui se coupent à angles droits. La cathédrale est un vieil édifice nouvellement restauré. Non loin d'Elphin, on trouve Smith-Hill, lieu de naissance d'Olivier Goldsmith, auteur du *Vicaire de Wakefield.*

ELPHINSTON (Guillaume), prélat écossais, né à Glascow en 1431, mort à Edimbourg en 1514. A l'âge de vingt-quatre ans il se rendit à Paris, où il professa avec beaucoup de distinction le droit civil et le droit canon, occupa une chaire à Orléans, et retourna au bout de neuf ans en Angleterre, où il fut créé official de Glascow. Elphinston devint ensuite recteur de l'université de cette ville, membre du Parlement, puis du conseil privé, et fut envoyé par Jacques III en France auprès de Louis XI, avec le titre d'ambassadeur. De retour en Écosse, il fut successivement archidiacre d'Argyle (1479), évêque de Ross, puis d'Aberdeen (1484), remplit plusieurs missions importantes auprès du gouvernement anglais et de l'empereur Maximilien, prit une part très-active à tous les événements considérables qui eurent lieu dans son pays, et reçut, en 1492, le titre de lord du sceau privé. Malgré tant de travaux, il s'occupa de plusieurs fondations d'instruction ou d'utilité publique, et ce fut sur sa demande que fut créée, en 1494, l'université d'Aberdeen. Ce prélat a écrit des *Vies des saints* et une *Histoire d'Écosse*, qui sont restées manuscrites. Il avait un amour ardent pour sa patrie, et l'on a attribué sa mort au chagrin que lui causèrent la perte de la bataille de Flodden-Field et la mort de Jacques IV.

ELPHINSTON ou **ELPHINSTONE** (John), amiral russe, né en Écosse vers 1720, mort en Angleterre en 1775. Il entra fort jeune dans la marine anglaise, y obtint le grade de capitaine, et passa au service de la Russie, en 1768, avec le titre de contre-amiral. Il donna une vive impulsion à la construction et à l'armement de la flotte de Catherine, et partit ensuite pour opérer contre les Turcs. Il rejoignit l'amiral Spiridoff, après un combat heureux sur les côtes de la Morée, et prit le commandement réel de la flotte, bien que, à son grand regret, il dût céder le commandement nominal à l'amiral russe. Orloff, qui commandait les troupes de débarquement et qui était jaloux d'Elphinston, ne perdit d'ailleurs aucune occasion de contrarier l'officier anglais. L'escadre turque, battue dans un engagement général, s'étant imprudemment enfermée dans la baie de Tchesmé, Elphinston l'y brûla tout entière. Il voulait profiter de ce succès pour s'engager dans les Dardanelles, mais Orloff s'opposa à ce projet jusqu'à ce que les Turcs eussent eu le temps de le rendre impossible à exécuter. Pour exciter les Russes par son exemple, Elphinston s'était avancé seul dans le détroit, et, à travers le feu des batteries turques, il était venu s'embosser sous les murs de Constantinople. Voyant que personne ne le suivait, il rejoignit l'escadre russe, et brisa, de dépit, son vaisseau sur un écueil, comme un général eût brisé son épée. Bientôt il sut que Catherine, qui comblait des plus grands honneurs Spiridoff et Orloff, ces deux officiers incapables et envieux, l'avait oublié lui-même ; il revint à Saint-Pétersbourg, se présenta devant l'impératrice en uniforme de capitaine anglais, donna sa démission, et partit aussitôt pour l'Angleterre. Lorsque Catherine reconnut son injustice, Elphinston ne pouvait plus profiter de ce repentir tardif, il était mort dans son pays natal. Mais deux de ses trois fils vinrent offrir leurs services à Catherine, et elle profita avec empressement de cette occasion qu'ils lui fournissaient de réparer son ingratitude envers leur illustre père.

ELPHINSTON (Jacques), grammairien écossais, né à Edimbourg en 1721, mort en 1809. Il fut d'abord instituteur de lord Blantyre, et ouvrit, en 1751, une école à Kensington. Partisan passionné d'une modification radicale dans l'orthographe de la langue anglaise, consistant à la rendre entièrement conforme à la prononciation, il publia, pour propager ses idées, divers ouvrages qui attirèrent sur sa tête une avalanche de quolibets. Une traduction de Martial, qu'il publia en 1782 (1 vol. in-4°), ne fut pas mieux accueillie. Ses ouvrages principaux sont les suivants : *Langues anglaise et française* (1756, 2 vol. in-12) ; *Éducation*, poëme (1763) ; *Langue anglaise* (1765, 2 vol. in-12) ; *Poetæ sententiosi latini* (1794) ; enfin, un ouvrage des plus curieux, dans lequel il fait l'application de l'orthographe préconisée par lui, et qui a pour titre : *Correspondance de cinquante années en anglais, en français et en latin, en prose et en vers, entre des génies des deux sexes et James Elphinston* (1794, 8 vol. in-12). Voici l'orthographe que, d'après ses principes, il avait adoptée pour ce titre bizarre : *Fifty years correspondence, inglish, french and latin, in proze and verse, between geniusses ov boath sexes and James Elphinston.* L'auteur de cette réforme radicale avait un caractère plus doux et une imagination plus paisible que son projet de révolution grammaticale pourrait le faire supposer, et il ne s'emportait, dit-on, que dans trois circonstances : lorsqu'on jurait devant lui, lorsqu'on prononçait mal l'anglais et lorsqu'une femme oubliait la retenue naturelle à son sexe.

ELPHINSTONE (Mount STUART, baron D'), homme d'État et historien anglais, né en 1778, mort en 1859. Il entra, fort jeune encore, au service de la Compagnie des Indes, fut nommé juge suppléant à Bénarès, parvint rapidement au poste de résident à Poonah, et, en 1809, fut envoyé, comme ambassadeur extraordinaire, à la cour afghane de Caboul, où il réussit à conclure un traité tout au détriment des Français. Le renversement du monarque afghan, dans le cours de la même année, rendit illusoires les stipulations de ce traité ; mais, comme fruit de sa mission, M. Elphinstone publia son excellente *Histoire du royaume de Caboul et de ses dépendances en Perse, en Tartarie et dans l'Inde* (Londres, 1815, in-4° ; 1842, 3e édit.). En octobre 1818, il fut nommé gouverneur de Bombay, et à cette occasion il adressa au gouverneur colonial de Calcutta un *Rapport sur les territoires conquis sur le Peeshwa.* Sa politique libérale, le soin qu'il prit de l'éducation et du bien-être des indigènes, sont signalés avec les plus grands éloges par tous les écrivains contemporains, et, en particulier, par l'évêque Heber, dans son *Journal indien.* M. Elphinstone quitta le service de la Compagnie des Indes en 1826. Lors de son départ pour l'Angleterre, les citoyens de Bombay lui offrirent, en témoignage de reconnaissance, un service d'argenterie, et, plus tard, fondèrent en son honneur une institution qui porte encore son nom. En 1841 il publia son *Histoire de l'Inde ; Périodes indoue et mahométane* (2 vol. in-8°), dont la quatrième édition a paru en 1864. Colebrooke a fait paraître les *Mémoires d'Elphinstone* (Londres, 1861).

ELPHINSTONE KEITH (George), amiral anglais. V. KEITH.

ELPICE (sainte), vierge et martyre qui vivait à une époque demeurée incertaine. Sa mère, sainte Sophie, avait donné à ses trois filles le nom de Foi, Espérance et Charité (en gr. *Elpis*, dont on a fait Elpice). Elle les vit martyrisées toutes trois sous Dioclétien, d'après quelques auteurs ; du temps d'Adrien ou d'Antonin, selon d'autres. Il s'est même trouvé des historiens qui, réfléchissant que Sophie (en gr. *sophia*) signifie sagesse, ont vu dans les trois vertus théologales, filles de la sagesse, une simple création allégorique, et ont nié l'existence de ces quatre saints personnages. Quoi qu'il en soit, l'Église honore sainte Elpice le 1er août.

ELPIDE s. f. (el-pi-de — du gr. *elpis, elpidos*, espérance). Usité seulement dans la locution suivante.

— Ironiq. *Abbé de Sainte-Elpide*, Abbé en espérance, personne qui prenait le titre d'abbé sans être abbé en effet.

ELPIDIUS ou **HELPIDIUS** (Rusticus), médecin grec qui vivait dans le VIe siècle. Il était chrétien et même diacre de l'Église de Lyon. Ayant étudié la médecine, il acquit beaucoup de réputation comme praticien, s'établit d'abord à Arles, puis à Spolète, et soigna Théodoric le Grand dans sa dernière maladie. Il a compilé les passages de la Bible que les commentateurs appliquent à Jésus-Christ, et composé un poëme sur les *Bienfaits du Sauveur.* Ce dernier ouvrage a été publié dans plusieurs recueils, notamment dans le *Poetarum ecclesiast. Thesaurus* de Fabricius (Bâle, 1562). Il n'est pas bien sûr que l'auteur de ces deux ouvrages ne soit pas un autre personnage que le médecin de Théodoric.

ELPIDIUS, usurpateur byzantin qui vivait au VIIIe siècle de notre ère. Il était gouverneur de Sicile en 781, lorsqu'il souleva cette île contre l'autorité d'Irène, mère de Constantin. Une première expédition envoyée par cette impératrice n'ayant pas réussi, elle s'en vengea en faisant emprisonner et battre de verges la femme et les enfants du rebelle, qui se trouvaient à Constantinople. L'année suivante, Elpidius, vaincu par l'eunuque Théodore, se réfugia, avec Nicéphore Ducas et toutes les richesses qu'il put réunir, en Afrique, où les Sarrasins l'accueillirent et le proclamèrent empereur.

ELPIDOPHORE s. f. (èl-pi-do-fore — du gr. *elpis, elpidos*, espoir ; *phoros*, qui porte). Bot. Syn. douteux de GRAPHIOLE.

ELPINICE, fille de Miltiade et sœur de Cimon. Elle vivait au Ve siècle avant notre ère. D'après Cornélius Népos, elle était la sœur germaine de Cimon, qui l'épousa publiquement ; mais, par la suite, elle devint la femme de Callias, qui, amoureux d'elle, lui avait promis, en échange de sa main, de payer l'amende à laquelle Miltiade avait été condamné. Plutarque, tout en rapportant l'opinion de quelques auteurs qui ont admis le mariage de Cimon et d'Elpinice, semble plus porté à croire, d'après l'autorité de Stésimbrote et des poëtes comiques, que Cimon eut avec sa sœur des relations incestueuses dans

sa jeunesse. Il ajoute qu'Elpinice passait pour avoir des mœurs déréglées, qu'elle avait été la maîtresse du peintre Polygnote, et que cet artiste l'avait représentée dans un des tableaux du Pœcile sous la figure de Laodicé, fille de Priam.

ELPIS, nom sous lequel les Grecs honoraient l'Espérance. V. ESPÉRANCE.

EL QUEDAREF, ville commerciale de l'Abyssinie septentrionale, à l'E. de l'Atbara supérieur, près de l'embouchure du Setit, dans le pays des Arabes Schoukrie; 4,500 hab. Cette ville a, depuis plusieurs années, acquis une grande importance comme entrepôt commercial entre l'Abyssinie et le Soudan. Elle est bâtie sur un vaste plateau stérile, couvert seulement d'un maigre gazon, et où l'on n'aperçoit ni un jardin, ni un arbre, ni même un seul buisson; aussi l'aspect de la ville est-il loin d'être séduisant; mais son climat est des plus sains, et, pendant la saison des pluies, un grand nombre de familles viennent y chercher la santé. El Quedaref se compose de plusieurs centaines de huttes de roseaux et de tentes en nattes de palmier. La population est formée en majorité d'Arabes Schoukrie, puis d'Arabes Rakoubin et Djialin, de nègres Tagruri, de Coptes et de Grecs. La vie y est à très-bon marché; les environs du plateau, habités par des Arabes Schoukrie, produisent en abondance les céréales, le dourra principalement, et c'est de là que le gouvernement égyptien tire les approvisionnements de ses greniers. Les alentours abondent aussi en chameaux noirs et nourrissent de nombreux troupeaux de brebis et de chèvres. La grande place du marché est située à l'E. de la ville et offre un espace à peu près sans limites aux acheteurs, aux convoyeurs de marchandises, aux bêtes de somme et aux groupes turbulents des indigènes et des visiteurs étrangers. Une hutte de roseau, qui s'y élève à peu près au centre, est occupée par un employé et par deux soldats, qui contrôlent les marchandises, perçoivent les droits du marché, et sont, en outre, chargés de la surveillance générale. Une double rangée de huttes fort basses, qui forment un abri contre le soleil, servent de magasins de vente. C'est là que les marchands étalent à terre les objets de leur commerce, tels qu'étoffes, couteaux, ciseaux, quincaillerie, rubans, perles de verre, sucre, épices, savon, tabac, etc. Le coton, la gomme arabique, le cuir, le café, le sel, le miel, la cire, les plumes d'autruche et le dourra sont les principaux articles du commerce d'exportation, et se vendent généralement en gros, tandis que les autres marchandises sont débitées en détail aux indigènes de la ville et des alentours. A certains jours, il arrive de Souakim des chargements entiers de sel, mais ils sont rapidement épuisés. Visités annuellement par plus de 2,000 étrangers, les marchés d'El Quedaref sont, après ceux de Chartoum, les plus importants du Soudan oriental, et servent au commerce de transit de l'Abyssinie avec la région du Nil et les côtes de la mer Rouge. Excepté pendant les quelques semaines que dure la saison des pluies, ils sont fréquentés régulièrement par des commerçants de Matama, de Doka, de Wogin, de Tomat et de Kassala, par des Berbères et par un grand nombre d'indigènes appartenant aux tribus du voisinage. El Quedaref était à peu près inconnu des Européens, il y a à peine quelques années. Les détails ci-dessus sont empruntés à l'intéressant ouvrage du comte Charles de Krockow, intitulé: *Voyages et chasses dans le nord-est de l'Afrique pendant les années* 1864 *et* 1865 (Berlin, 1867, 2 vol.).

ELRICHSHAUSSEN (Charles, baron DE), général autrichien, né dans le Wurtemberg, mort à Raguse en 1779. Il se distingua dans la guerre de Sept ans; obtint, durant la guerre pour la succession de la Bavière, le grade de général de cavalerie; repoussa en 1778 les Prussiens, qui marchaient sur la Moravie, et mourut peu de temps après des suites de ses fatigues.

ELSA, rivière d'Italie. Elle prend sa source dans la province et à 14 kilom. O. de Sienne, passe à Colle, pénètre ensuite dans la province de Florence, arrose une vallée profonde à laquelle elle donne son nom, et, après un cours d'environ 64 kilom. du S.-E. au N.-O., se jette dans l'Arno, à 6 kilom. O. d'Empoli.

ELSASS, nom allemand de l'ALSACE.

ELSASSER (F.-A.), peintre allemand, né à Berlin en 1810, mort à Rome en 1845. Il se rendit dans cette dernière ville en 1832, y compléta son instruction artistique, et, de retour dans son pays, devint membre de l'Académie de Berlin. Le roi de Prusse, charmé de son talent, lui fit une pension. Elsasser a peint avec un profond sentiment de la nature des vues d'Italie, parmi lesquelles on cite: *Palermo*; le *Campo-Santo* de Pise, au clair de lune; la *Grotte des Sirènes*. Il a produit aussi des dessins à la plume et à la sépia.

EL-SCHADDAÏ, nom que la tradition biblique donne au dieu des patriarches, et qui signifie proprement *le Fort, Très-puissant*; ce nom est tout à fait sémitique et en harmonie avec le sens belliqueux du nom d'Israël, qui veut dire *le fort combat*. Moïse remplaça le culte d'El-Schaddaï par celui de Jéhovah.

ELSCHEERE s. m. (él-che-re). Astr. Un des noms de l'étoile Sirius.

ELSE (Joseph), chirurgien anglais, mort en 1780. Il fut chirurgien de l'hôpital Saint-Thomas, à Londres, et membre de l'Académie de chirurgie de Paris. Son ouvrage le plus estimé est intitulé: *Essai sur le traitement de l'hydrocèle de la tunique vaginale des testicules* (Londres, 1770).

ELSENEUR ou **HELSINGŒR**, ville du Danemark, dans l'île de Seeland, port sur le Sund, à l'endroit le plus resserré de ce détroit, en face de la ville suédoise d'Helsingborg, à 38 kilom. N. de Copenhague, par 56° 2′ 11″ de lat. N. et 10° 16′ 20″ de long. E.; 9,000 hab. Collége, bains de mer; consuls de presque toutes les nations commerçantes du globe. Là tout navire s'arrêtait, avant 1857, pour payer au Danemark les droits de passage du Sund. La rade est très-vaste et le port a une grande importance pour la navigation dans ces parages. Elseneur possède quelques établissements manufacturiers et des chantiers de construction qui occupent un nombre assez considérable d'ouvriers. Les pyroscaphes, qui établissent une communication journalière entre le Danemark et la Suède, entretiennent un mouvement continuel dans le port. L'établissement de bains de mer, qui se fait remarquer par ses belles proportions, attire beaucoup de monde pendant la belle saison. Environ 14,000 navires passent annuellement le Sund, et les vents ou le courant les forcent souvent de se mettre en sûreté dans la rade d'Elseneur.

Les principales curiosités d'Elseneur sont le château fort et le prétendu tombeau d'Hamlet. Le château (*Kronborg*) s'élève au N.-O. de la ville, sur la pointe extrême d'une langue de terre. Il fut bâti en 1574, sous le règne de Frédéric II, sur les plans de Tycho-Brahé, qui, non content d'être un grand astronome, voulut être aussi architecte, et devint un architecte original, témoin l'observatoire de Copenhague. « La physionomie de Kronborg, dit M. Oscar Comettant, est sombre et imposante. Dans les casemates, parfaitement disposées, peuvent se placer mille hommes. Six bastions défendent le fort du côté de la terre. Du côté de la mer, des centaines de canons dirigent leurs gueules béantes vers le plus étroit passage du Sund, menaçant ainsi les côtes avancées et arides de la Suède et la petite ville de Helsingborg, à 2 kilom. seulement des remparts danois. Mais ces canons n'ont pu empêcher en aucun temps une flotte de traverser le Sund. En 1644, en effet, une flotte composée de navires hollandais et suédois, sous le commandement de l'amiral Fhayssen, franchit le Sund par un vent favorable en longeant la côte suédoise, malgré les boulets qui tombaient comme grêle, mais sans arriver jusqu'aux navires. En 1801, Nelson n'eut aucune peine à passer le Sund, malgré les feux de la forteresse. Il traversa même sans tirer un seul coup de canon. » Du haut de la tour N.-O., où se trouve établi un phare, on aperçoit, d'un côté Copenhague, de l'autre les montagnes bleues du Kullen, et au milieu la mer sillonnée de navires; c'est un des plus beaux panoramas que l'on puisse imaginer. L'église du château est toute remplie d'inscriptions en allemand. Après avoir été plusieurs années convertie en dépôt de marchandises, elle fut rendue au culte en 1848. « La forteresse d'Elseneur, dit le *Magasin pittoresque*, est un vaste bâtiment carré tout en pierres de taille, assez semblable, par sa forme extérieure, aux vieux châteaux princiers que l'on voit encore dans le nord de l'Allemagne, et défendu de tous côtés par de larges contrescarpes et de puissants bastions. On y montre aux étrangers une immense salle, appelée la salle des Chevaliers, et des casemates, des voûtes profondes où plusieurs régiments pourraient, en cas de guerre, trouver un refuge et entasser des provisions pour plusieurs mois. » On montre aussi, dans le château de Kronsborg, une chambre qui n'offre rien de remarquable, mais qui rappelle le souvenir de la royale amante de Struensée, la belle et sensible Mathilde, épouse de Christian VII.

Elseneur est encore, grâce à sa situation exceptionnelle, une ville prospère, bien que peu de cités aient été aussi éprouvées qu'elle. Incendiée en 1289, en 1311, en 1372, en 1500 et en 1522, pillée en 1535, elle a été en outre ravagée, à cinq reprises différentes, par la peste la plus terrible. La suppression des droits du Sund, en 1857, a profondément modifié sa physionomie.

EL-SENN, autrefois *Cœne*, ville de la Turquie d'Asie, sur le Tigre, pachalik et à 133 kilom. S.-E. de Mossoul; 8,000 hab.

EL SETTARA s. m. (èl-sét-ta-ra — mot arabe). Pièce ou chemise de maroquin qui recouvre la selle des cavaliers algériens.

ELSEVIER, nom d'une célèbre famille d'imprimeurs. V. ELZEVIR.

ELSFLETH, ville d'Allemagne, dans le grand-duché d'Oldenbourg, sur la rive gauche du Weser, chef-lieu de bailliage; 2,803 hab. École de navigation; construction de navires; corderie, brasseries, tuileries; commerce de bois; navigation active.

ELSGAU (*Alsgaugensis pagus*), ancien pays situé sur les confins de l'Alsace et de la Suisse, et où se trouvait Porentruy (canton de Berne) et Delle (Haut-Rhin).

ELSHEIMER (Adam), peintre allemand. V. ELZHEIMER.

ELSHOECHT (Jean-Marie-Jacques, dit **Karl**) statuaire, né à Bergues (Nord) en 1791, mort à Paris en 1856. Envoyé de bonne heure à Paris, dans l'atelier de Bosio, il ne tarda point à s'y faire remarquer par une prestesse de main peu commune, qui lui valut toute la faveur de son maître, et, peu après, il fut admis avec distinction à l'École des beaux-arts. Il n'y avait pas deux années encore que Elshoëcht suivait les conseils du célèbre baron, quand il envoya à la ville de Dunkerque une copie du *Louis XIV* de la place des Victoires que Bosio terminait à cette époque. Cette œuvre fit grande sensation à Dunkerque. Le conseil municipal reconnaissant vota à son compatriote un subside de six cents francs durant six années. Son début, au Salon de 1825, fut très-brillant. Il avait exposé une figure, *Innocence*, où l'habileté du ciseau était remarquable. Il y avait aussi dans cette figure comme un vague parfum de l'époque impériale, quelque chose des *Psyché* nombreuses écloses sous le Consulat. Le succès fut grand, et, les relations puissantes de Bosio aidant, l'auteur obtint la médaille d'or. Les commandes vinrent en foule à Elshoëcht. Sa *Vierge*, exposée en 1827, fut achetée pour l'église Saint-Ouen de Rouen; le *Bon Pasteur* et les *Quatre Evangélistes* du même Salon allèrent prendre place dans l'église de Turcoing (Nord). Bien qu'elles fussent, et comme caractère et comme style, très-différentes de l'*Innocence*, ces figures furent jugées parfaitement religieuses de sentiment et fort belles d'exécution. Elshoëcht passa maître dans la spécialité des personnages d'église. En conséquence, on lui commanda les *Séraphins* qui ornent la chaire de Notre-Dame-de-Lorette, et les *Deux Anges* du maître-autel. Fouillées en plein bois, ces sculptures sont d'une adresse profonde; mais, comme grandeur de style ou simplement finesse d'intention, on ne peut que les ranger parmi les productions médiocres. Nous préférons de beaucoup le *Faust et Marguerite*, deux têtes réussies qui furent remarquées au Salon de 1831. Cette exposition amena de nouvelles commandes, entre autres le *Duc de Berry* (musée de Versailles); *Triton et Néréide* ornant l'une des fontaines de la place de la Concorde; et les grands *Bas-reliefs* de la Chambre des pairs, etc. En 1841, après être resté quelques années étranger au Salon, l'artiste se présenta avec deux groupes énormes, la *Saône et le Rhône, Maternité et Indigence*, qui ornent la façade du grand hôpital de Lyon. La tentative était plus hardie qu'heureuse; car ces deux morceaux n'avaient rien d'imposant dans l'allure et l'intention; ce n'étaient que deux grandissements. Or la statuaire décorative a d'autres exigences: elle veut être grande avant tout. En 1847, Elshoëcht obtint un succès plus incontesté avec son *Eloa ou la Sœur des anges*, figure de marbre, la *Veuve du soldat* et un *Christ en croix*. Citons encore, en 1848, le *Buste de monseigneur Affre*, l'archevêque martyr. Cette œuvre fut remarquée pour son actualité poignante; en 1849, la *Reine Mathilde*, figure de pierre, au jardin du Luxembourg; les *Bustes de saint Bernard, Poussin, Mirabeau, Molière*, pour la décoration intérieure de la bibliothèque Sainte-Geneviève; un peu plus tard, en 1850, *Boulay de la Meurthe* père (Versailles); le *Docteur Blandin*, bronze grand comme nature, qui couronne son tombeau; *Claude Gelée*, le *Baron Bosio*; sur un des frontons du vieux Louvre, la *Navigation marchande*, en 1852; la *Vierge immaculée*, en 1853; la *Vierge aux anges* et les deux grandes figures, l'*Histoire* et la *Justice* (de l'hôtel de ville de Laon), exposées en 1854; l'*Empereur Napoléon III* et le groupe des Tuileries, le *Génie de l'Asie*, du Salon de 1855.

En mourant l'année suivante, Karl Elshoëcht laissa inachevés une *Bacchante* et *Adam et Eve avant le péché*.

ELSHOLTZ (Franz D'), auteur dramatique et polygraphe allemand, né à Berlin en 1791. Il séjourna de 1806 à 1809 à Paris; servit dans la guerre contre Napoléon, comme engagé volontaire en 1813; devint, en 1815, secrétaire de régence à Cologne; voyagea ensuite en Angleterre, en Hollande, et en Italie et fut nommé, en 1827, directeur du théâtre royal de Gotha. C'est là qu'il fit jouer son grand drame intitulé: *Viens ici*, et la plupart de ses pièces, qui ont été réunies en volumes sous le titre d'*Œuvres dramatiques* (1830-1835, 2 vol.). Parmi ces pièces, on cite comme la meilleure celle qui est intitulée la *Dame de cour*. M. Elsholtz vécut dans l'intimité de Gœthe, et c'est à cette amitié qu'il dut d'exercer longtemps les fonctions de secrétaire de légation du duché de Saxe-Cobourg-Gotha à Munich. Il s'est démis de cette fonction en 1851 pour vivre dans la retraite. Parmi les ouvrages les plus connus de M. Elsholtz, on cite les *Promenades dans Cologne et ses environs* (1820), son premier ouvrage; le *Nouvel Achille, épisode de la guerre de l'indépendance en Grèce*; le *Voyage de deux amis* (1832), et des *Nouvelles politiques* (1838). Lors du cinquantième anniversaire de la bataille de Leipzig, il a encore publié les *Chants d'un vétéran* (Leipzig, 1863).

ELSHOLTZIE s. f. (èl-chol-dzî — de *Elsholtz*, savant allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des menthoïdées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde orientale et à Java. ‖ Syn. de COUROUPITE.

ELSHOLZ ou **ELSHOLTZ** (Jean-Sigismond), médecin, botaniste et chimiste allemand né à Francfort-sur-l'Oder en 1623, mort en 1688. Après avoir terminé ses études, il parcourut diverses contrées de l'Europe, prit le grade de docteur à Padoue et revint dans sa patrie, où il obtint le titre de médecin de l'électeur de Brandebourg (1656), fut nommé directeur du jardin botanique qui avait été créé par ce prince, puis alla diriger le jardin botanique de Berlin. On cite parmi ses nombreux ouvrages: *Flora marchica* ou *Catalogue des plantes du jardin botanique de Brandebourg* (Berlin, 1663, in-8°), livre dans lequel l'auteur attribue au pays des plantes qui lui sont étrangères; *Nouvelle horticulture pratique*, en allemand (Berlin, 1666, in-4°), ouvrage très-estimé; *Anthropometria*, ouvrage sur les proportions du corps humain (Padoue, 1654, in-4°); *De phosphoris observationes* (Berlin, 1671, in-4°); *Distillatoria curiosa* (Berlin, 1674, in-fol.); *Diæteticon* (Berlin, 1682), traité des aliments, etc. Membre de l'Académie des curieux de la nature, il publia de nombreux mémoires dans les recueils de cette société savante, fit paraître, dans la collection de Hoock, plusieurs secrets pour perfectionner les vins, et donna la manière de préparer des essences de végétaux. Willdenow a donné en son honneur le nom d'*elsholtzia* à un genre de plantes de la famille des labiées.

ELSHOLZ (Louis), peintre allemand, né vers 1805, mort en 1850. Il fit ses études à l'Académie des beaux-arts de Berlin, et posa les bases de sa réputation, en 1833, par une toile représentant la *Bataille de Leipzig*, exécutée pour le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III. Presque tous les tableaux de cet artiste reproduisent des épisodes de la guerre de l'indépendance allemande, tels que la *Bataille de Bautzen*, l'*Entrée des alliés à Paris*, etc.

Elsie Venner, roman anglo-américain, de M.-O.-W. Holmes (1861). Médecin et romancier tout ensemble, l'auteur a exposé dans cet ouvrage, d'une façon saisissante, une thèse de physiologie: la transmission héréditaire transformée en loi certaine, fatale. Cette donnée, acceptable à certains points de vue, revêt un caractère plus marqué de paradoxe dans *Elsie Venner*, en ce que l'héroïne a reçu de sa mère, non pas des qualités ou des défauts propres à l'humanité, mais le caractère d'un reptile, d'une couleuvre ou serpent dont celle-ci a été mordue étant enceinte et dont la fille reproduit le type moral et presque le type physique. L'enfant grandit sous les yeux de son père, élevée par une vieille négresse. Elle est vagabonde et capricieuse dès ses premières années, et son père reconnaît bientôt l'impossibilité de dominer cet étrange caractère. Il y a des moments où, voyant un sourire sur ces petites lèvres roses, une calme sérénité sur ce front enfantin, il se sent ému de tendresse, et, les bras étendus, veut la prendre à sa nourrice. Tout à coup les yeux diamantés de l'enfant se rétrécissent. La tête se rejette en arrière, et alors, frissonnant de la tête aux pieds, le pauvre père n'ose plus, penché vers son enfant, poser ses lèvres sur les joues d'Elsie. Elle a de plus une marque singulière, inquiétante, autour du cou, et les idées que cette marque suggèrent au père sont telles qu'il se hâte de s'enfuir, pour se dérober à une sorte de terreur et de glacement de sang dont il est frappé. Par un phénomène physiologique qui n'est pas sans exemple, la mère d'Elsie avait transmis à l'enfant qu'elle portait dans son sein quelques-uns des caractères du reptile dont le venin s'était infiltré dans ses veines: insupportable éclat des yeux, froideur de l'épiderme, mouvements onduleux, colères redoutables et jusqu'au venin peut-être; car, étant enfant, Elsie avait un jour fait à son cousin Richard une morsure que, par prudence, on cautérisa.

Cependant l'enfant, dont l'intelligence se développait avec l'âge, était devenue une belle jeune fille. Elle témoigna le désir de compléter son instruction, et son père lui permit de suivre les cours de l'*Appollinean female Institute*, dans lequel une centaine de jeunes filles des meilleures familles de la ville recevaient d'excellentes leçons, grâce au zèle d'Helen Darley, jeune maîtresse des études. Le roman s'ouvre au moment où Bernard Langdon, jeune médecin fort instruit, entre comme professeur dans ladite institution, que dirige un certain M. Silas Peckham, dont la principale occupation est d'acheter au meilleur compte les éléments des repas économiques destinés à ses pensionnaires. Parmi ses écolières, Bernard a bientôt distingué l'étrange figure d'Elsie Venner, dont il est à même, grâce à ses études physiologiques, d'étudier mieux que tout autre la singulière nature et le pouvoir fascinateur. Un intérêt inexplicable, et qui n'est pourtant point de l'amour, le pousse à s'occuper de cette jeune fille. Sur ces entrefaites arrive à Rockland Richard Venner, le cousin d'Elsie, revenant de l'Amérique du Sud, où il s'est enrichi, et méditant une union avec sa riche et belle cousine. Celle-ci, à force de contempler le jeune professeur de l'*Apollinean Institute*, sent fondre son cœur de glace aux premiers feux de l'amour. Richard s'en aperçoit et médite d'assassiner Bernard Langdon. Celui-ci est averti par l'intelligente sollicitude du docteur Kittredge, médecin et ami de la famille Venner, qui le met en garde contre les tentatives du jeune *gaucho*. L'événement ne tarde pas à se produire. Richard surprend le jeune professeur dans la cam-

pagne; il l'enveloppe de son lasso et va l'étrangler, mais celui-ci a le temps de tirer sur son ennemi un coup de pistolet qui tue son cheval et permet au robuste Abel, l'officieux du docteur Kittredge, de venir à son secours et de l'aider à réduire à l'impuissance son farouche rival. Ramené chez le docteur par ses deux adversaires, Richard, dont la colère s'est dissipée, témoigne le plus grand regret de son action criminelle, et, guéri du désir de séduire sa cousine, qui le déteste, retourne dans le Sud gagner assez de dollars pour remplacer la dot d'Elsie : « C'est de moins une femme et de plus des écus, » comme dit la chanson. Débarrassé de cet ennemi redoutable, Bernard Langdon se trouve placé en face d'un danger non moins à craindre. C'est l'amour d'Elsie, qui a grandi dans le silence, terrible et désordonné. Avec une fille comme elle, il n'y a aucune possibilité d'échapper à une explication catégorique. C'est elle qui la provoque en avouant au jeune homme son amour et en lui demandant d'y répondre. Le malheureux professeur, sans faire connaître à Elsie qu'un sentiment fort tendre l'attache déjà à l'une de ses élèves, est obligé de lui répondre qu'elle ne trouvera jamais en lui qu'un ami. A partir de ce jour, une révolution semble s'opérer dans le caractère d'Elsie; l'amour et la douleur lui rendent sa nature de femme; ses yeux perdent leur éclat; ses joues si pâles s'animent d'une rougeur fiévreuse, et une mélancolique tristesse fait place à cette énergie sauvage qui était le propre de son caractère. Elle languit ainsi quelques mois, et meurt après avoir dit adieu à Bernard, et, pour la première fois, embrasse son père avec tendresse. Lorsqu'on ensevelit la jeune fille, on s'aperçut en soulevant le collier d'or qu'elle portait toujours, que la marque de naissance avait disparu.

Ce roman est d'une lecture entraînante. La donnée physiologique sur laquelle il repose est controversable, si l'on se place sur le terrain scientifique; elle entraînerait l'irresponsabilité absolue des actions humaines. Mais, dans une œuvre à la fois d'imagination et d'analyse, elle est séduisante, par les ressorts nouveaux qu'elle crée. Les études du médecin n'ont pas été inutiles au romancier pour décrire toutes les phases de ce singulier cas pathologique; il l'a fait avec une netteté, une sûreté de main toutes médicales. Ajoutons qu'un romancier français, P. Mérimée, a repris dernièrement, dans une nouvelle exquise, la même thèse bizarre : *Lokis, Journal d'un professeur*.

Elsie Venner a été traduite ou plutôt abrégée dans la *Revue des Deux-Mondes*, par M. E.-D. Forgues.

ELSIUS ou **ELSSIUS** (Philippe), historien et religieux augustin belge, né à Bruxelles, mort dans la même ville en 1654. Pendant plusieurs années, il enseigna les humanités et il a écrit : *Encomiasticon augustinianum in quo personæ ordinis eremitarum S. Augustini præstantes enarrantur* (Bruxelles, 1634, in-fol.), ouvrage dans lequel il a réuni 2,500 biographies de religieux augustins, par ordre alphabétique de prénoms. Pour atteindre ce chiffre, il a suivi un bizarre procédé : d'abord il a donné deux fois ceux à qui il a trouvé deux noms différents; ensuite il a compris, parmi les religieux ermites, tous les fondateurs et reformateurs d'ordres et de congrégations, attendu, remarque-t-il, que tous ont emprunté quelque chose à la règle de notre saint P. Augustin. La plupart de ses notices sont insignifiantes, et la partie bibliographique y est fort négligée.

ELSNER (Jacques), théologien protestant allemand, prédicateur à la cour de Berlin et directeur de la classe de belles-lettres à l'Académie royale des sciences, né à Saalfeld (Prusse) en 1692, mort à Berlin en 1750. Après avoir achevé ses études à Kœnigsberg, il fut nommé recteur de l'école des réformés de cette ville. A la suite de voyages à travers l'Allemagne, il fut appelé à professer la théologie et la philologie à Lingen, et de là à Berlin, où il occupa une place de pasteur et de prédicateur à la cour et à l'église métropolitaine des protestants. Elsner s'attacha à expliquer le Nouveau Testament par les auteurs profanes et les témoignages de l'antiquité. Le principal de ses ouvrages a pour titre : *Observationes sacræ in Novi Fœderis libros, tomus primus libros historicos complexus* (Utrecht, 1720, in-8°); *Tomus secundus, Epistolas Apostolorum et Apocalypsin complexus* (Utrecht, 1728, in-8°). Cet ouvrage fut l'occasion de violentes polémiques. Citons encore d'Elsner : l'*Epître de saint Paul aux Philippiens, expliquée en discours moraux* (Berlin, 1741, in-4°), en allemand; *Nouvelle description de l'Eglise des chrétiens grecs en Turquie*, avec des notes (Berlin, 1739, in-8°); *De la déesse Hertha ou Erdanna* (1748). Son éloge, dû à Tormey, se trouve dans le tome IX de la *Nouvelle Bibliothèque germanique*.

ELSNER (Jean-Théophile), théologien polonais, né à Wengrow en 1717, mort en 1782. Il devint pasteur de l'église bohémienne réformée de Bethléem, à Berlin, en 1747, et senior des unitaires bohémiens de Pologne et de Prusse en 1761. Il a écrit : *Miphiboseth, Traité historico-philologique* (Leipzig, 1760, in-8°); *Essai d'une histoire des traductions bohémiennes de la Bible et des éditions du Nouveau Testament*, dans la même langue (Halle, 1765, in-8°); la *Biographie*, en latin, *de Jacques Elsner*, etc.

ELSNER (D'), général prussien, né vers 1734, mort à Opeln dans la haute Silésie, en 1802. Il se distingua dans la guerre de Pologne, aux affaires de Sportowa et de Michalowina, et se rendit maître de Cracovie (1794). Pour récompenser ce haut fait, le roi de Prusse le décora de l'Aigle rouge, et lui donna pour armoiries les armes de la ville qu'il avait prise.

ELSNER (Christophe-Frédéric), médecin allemand, né à Kœnigsberg en 1749, mort en 1820. A partir de 1785 il professa la médecine dans sa ville natale. Il a écrit un très-grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : des traités sur certains agents médicinaux, tels que la magnésie et le soufre; des monographies de plusieurs maladies, comme le fungus du sein, les fièvres, la dyssenterie, l'angine maxillaire, la petite vérole, la peste américaine, etc.; une *Bibliothèque de médecine légale* (1784-1789, 2 vol. in-8°); *Des rapports entre le médecin, le malade et ceux qui entourent ce dernier* (1794); *Pneumonia putrida* (1791); *Opuscula Academica* (1800); *De novæ pestis Americanæ ortu* (1804, in-8°).

ELSNER (Joseph), compositeur allemand, né à Grotzkau (Prusse) en 1767, mort en 1854. Il débuta comme enfant de chœur à l'église des dominicains de Breslau, puis passa au théâtre de cette ville, où il fut employé comme violoniste et comme chanteur. Fœrster, directeur de musique, lui donna des leçons d'harmonie. Arrivé à Vienne pour compléter ses études, il se lia avec les artistes en renom, et puisa dans leur entretien et dans la lecture des partitions des maîtres les notions indispensables à tout artiste qui songe sérieusement à l'avenir. Etabli en 1791 à Brünn avec la place de premier violon du théâtre, il composa quatre quatuors pour instruments à cordes, et une cantate dont le mérite lui fit donner la place de directeur de musique à Lemberg. De 1792 à 1799, durée de son séjour en cette ville, il écrivit cinq opéras et une quantité de musique vocale et instrumentale. En 1799, appelé à Varsovie comme directeur de la musique du théâtre, il exerça ces fonctions pendant vingt années consécutives, et, durant cet espace de temps, fit représenter vingt-deux opéras. En 1815, de concert avec la comtesse Zamoïska, Elsner fonda une société musicale qui fut l'origine du conservatoire de Varsovie, établi en 1821, et dont, après sa sortie du théâtre, il devint directeur, avec le titre de professeur de composition. Les événements de 1830 firent clore les portes de cet établissement. Depuis ce moment, retiré à Praga, Elsner écrivit un grand nombre de compositions religieuses, notamment un oratorio, la *Passion*, et un *Stabat mater*. Cet excellent artiste, en mourant, a emporté avec lui l'estime et l'admiration de son pays entier, et les regrets de ses nombreux élèves, qui lui avaient voué une filiale affection.

Les œuvres d'Elsner se composent de vingt-neuf opéras, trente et un oratorios, messes et morceaux religieux et vingt œuvres de musique instrumentale. On connaît aussi de lui deux écrits didactiques publiés sous ces titres : *Jusqu'à quel point la langue polonaise est-elle favorable à la musique*, et *Du rhythme et de la prosodie de la langue polonaise*.

ELSNER (Jean-Godefroy), économiste allemand, né en 1784. Après avoir exercé longtemps le métier de pelletier, il s'adonna à l'étude des sciences, passa ses examens de théologie en 1807; il fut pendant quelque temps professeur, se maria ensuite richement et s'appliqua alors tout entier à l'étude et à la pratique de l'économie rurale. Pour s'initier à tous les progrès de l'agronomie, il visita l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, la France, la Hongrie, la Transylvanie. Elsner a écrit des ouvrages très-estimés. *Voyages économiques en Silésie, en Saxe et dans le Brandebourg* (Breslau, 1821-1822); *Tableau de l'élève des merinos en Europe* (Prague, 1831, 2 vol.); *Manuel de l'amélioration de la race ovine* (Stuttgard, 1832); *Economie rurale allemande dans son état actuel* (Stuttgard, 1835, 2 vol.); *Education du cultivateur* (Stuttgard, 1836); la *Toison d'or* ou la *Production et l'usage de la laine au point de vue économique et statistique* (Stuttgard, 1838); la *Race ovine sous tous ses rapports* (Stuttgard, 1840); le *Catéchisme du berger* (Stuttgard, 1841); l'*Economie rurale rationnelle en Allemagne* (Stuttgard, 1841); *Esquisses hongroises* (Leipzig, 1841, 2 vol.); l'*Education des moutons en Silésie* (Breslau, 1842); l'*Avenir de la production et de la vente de la laine en Allemagne* (Stuttgard, 1845); l'*Education rationnelle de la race ovine* (Stuttgard, 1848); l'*Economie rurale pratique et rationnelle* (Prague, 1852), etc.

ELSON, navigateur anglais, né vers la fin du XVIII[e] siècle. Il était contre-maître à bord de la frégate *Blossom*, envoyée en 1825, sous les ordres du capitaine Beechey, pour seconder les deux expéditions du capitaine Franklin et du docteur Richardson, et compléter, autant que possible, la reconnaissance des côtes septentrionales du continent américain. La *Blossom* hiverna dans le détroit de Kotzebue, afin d'être en mesure de chercher pendant l'été de 1826 un passage à l'est, en tournant le cap Glacé, de manière à rencontrer l'expédition du capitaine Franklin. Les glaces ayant empêché la *Blossom* de doubler le cap Glacé, le capitaine chargea Elson de continuer le voyage dans une barque, aussi loin qu'il le pourrait du côté de l'est. Le 22 août 1826, Elson atteignit une pointe de terre basse et sablonneuse, à laquelle les glaces étaient solidement attachées, et, comme un vaste champ de glace compacte s'étendait à perte de vue du côté du nord, Elson fut obligé de renoncer à toute espérance de pénétrer plus loin. Ce point, qui est la partie la plus septentrionale du continent connu aujourd'hui, est situé à cent vingt milles du cap Glacé, par 71° 23′ 39″ de latitude et 154° 21′ de longitude. La côte reconnue par Elson était plate, couverte d'un grand nombre de lacs et de rivières, et surtout très-peuplée. Les habitations d'hiver des Esquimaux avoisinent les côtes de la baie. Le 18 août, le capitaine Franklin, avant de s'en retourner à la *Mackenzie*, s'était arrêté à l'Ecueil du retour (Return reef), sous 70° 26′ de latitude et 148° 52′ de longitude, à un point qui n'était éloigné que de cent soixante milles de celui qu'atteignit Elson quatre jours plus tard. Si le capitaine Franklin avait su qu'en persévérant dans ses efforts seulement pendant quelques jours encore, il pouvait rejoindre ses amis, il se fût probablement décidé à braver tous les dangers et à continuer son voyage et aurait ainsi complété cette courte lacune de cent soixante milles, dans laquelle les Anglais auraient exploré, à force de courage et de persévérance, une ligne non interrompue de côtes depuis le détroit de Behring jusqu'à 108° de longitude. Elson rejoignit sans accident la *Blossom*, et arriva en Angleterre avec elle à la fin de l'année 1826.

ELSSIUS (Philippe), biographe et augustin belge. V. ELSIUS.

ELSSLER (Thérèse), célèbre danseuse allemande, née à Vienne en 1806. Elle montra dès son jeune âge une énergie de caractère en rapport avec la virilité de sa personne. Sa taille (5 pieds 6 pouces) ne l'empêcha pas d'acquérir, à force d'intelligence et de volonté, les suffrages du public viennois, qui l'appelait *la Majestueuse*. Elle suivit sa sœur Fanny dans toutes ses excursions, se montrant à son égard aussi dévouée qu'une mère. Ce fut avec répugnance que Thérèse Elssler accepta un engagement pour l'Opéra de Paris. Sa timidité s'effrayait du jugement de ces Français, si légers et si railleurs. Elle craignait que sa taille élevée ne nuisît à l'effet produit par son talent. Le 1er octobre 1834, elle subit enfin l'épreuve redoutable. « Les Elssler, dit le docteur Véron, dansèrent un pas dans le bal masqué de *Gustave III*, pas composé et réglé par M[lle] Thérèse; les deux sœurs, dont les qualités de danseuses ne se ressemblaient point, se montrèrent ravissantes. M[lle] Thérèse semblait se sacrifier avec tendresse pour faire briller toutes les séductions de Fanny. L'Opéra comptait deux talents et deux célébrités de plus. » A dater de cette soirée, Thérèse Elssler se livra avec confiance aux inspirations de son génie chorégraphique. Elle obtint un très-beau succès dans l'*Ile des Pirates*, où sa sœur, guidée par ses conseils, se montra même remarquable. Thérèse Elssler composa, pour le bénéfice de sa sœur, un ballet en un acte, intitulé : la *Volière* ou les *Oiseaux de Boccace*. Scribe avait collaboré à cet ouvrage, qui fut mis en musique par Casimir Gide, et représenté à l'Opéra, le 5 mai 1838. Dans la même soirée, on offrit au public une série de tableaux vivants qui permirent d'admirer sous différents aspects les charmes des sœurs Elssler. Thérèse Elssler avait trop d'esprit pour ne pas se retirer de la scène jeune encore et en plein succès, ne laissant derrière elle que de brillants souvenirs. Elle fut alors créée, par le roi de Prusse, baronne de Barnim, et épousa, le 20 avril 1850, le prince Adalbert de Prusse, cousin du souverain actuel. Par une bien rare exception, cette union a été heureuse.

ELSSLER (Fanny), célèbre danseuse allemande, sœur de la précédente, née à Vienne en 1810. Elle fut destinée dès son enfance à l'art chorégraphique. Son professeur Korschelf la fit admettre dans le corps de ballet d'enfants de Palffy, du théâtre *an der Wien*, et, dès l'âge de quinze ans, elle débuta avec succès sur la scène de la Porte de Carinthie. Le célèbre chorégraphe Aumer devint alors son maître, et s'appliqua surtout à lui enseigner la danse noble. De Vienne, la jeune danseuse passa à Milan, puis à Naples (1827), où elle resta pendant deux ans. Elle accepta ensuite un brillant engagement pour Berlin, et visita plusieurs fois Londres pendant ses congés. A ce moment, son talent avait atteint la perfection, et l'impresario prussien rappelait chaque fois l'artiste chérie du public de Berlin. « En 1834, raconte le docteur Véron, je fis un voyage à Londres; j'y vis M[lle] Fanny Elssler, dont j'avais déjà beaucoup entendu parler; elle me séduisit surtout par sa physionomie charmante, spirituelle, pleine d'expression, et par son talent de danseuse d'une certaine individualité. Thérèse Elssler prevenait moins en sa faveur; sa taille était plus élevée que celle de sa sœur. Fanny désirait beaucoup venir à Paris; elle m'accueillit avec bonne grâce. Ces deux artistes ne touchaient à Londres que de faibles appointements, et encore à cette époque le Grand théâtre ne payait qu'assez irrégulièrement. Thérèse, au contraire, redoutait pour elle des débuts à Paris, et jusqu'au dernier moment elle résista à mes propositions d'engagement pour elle et pour sa sœur, qu'elle dominait. Je leur offris cependant 40,000 francs par an. Je les invitai à dîner à Clarendon's hotel, en haute compagnie; le dîner fit grand honneur au maître de l'hôtel, et au dessert on plaça sur la table un plateau d'argent où s'amoncelaient pour près de 200,000 francs de bijoux et de diamants. On passa le plateau en même temps que les corbeilles de fruits, et les deux demoiselles Elssler, assez empressées de faire leur choix, ne voulurent cependant accepter que deux des objets les plus modestes, et représentant à peine 6 à 8,000 francs... L'engagement des demoiselles Elssler ne put être signé que le jour fixé pour mon départ, et qu'après y avoir introduit cette clause exigée par M[lle] Thérèse : que l'engagement de trois ans serait résiliable au gré de chacun, après les quinze premiers mois. » Le début de M[lle] Fanny Elssler sur la scène de l'Opéra était alors une tentative hardie. M[lle] Taglioni tenait le sceptre de la danse, et les connaisseurs doutaient qu'il fût possible de briller auprès d'elle. Pour le début de la nouvelle venue, on avait fabriqué un mauvais ballet, intitulé : la *Tempête*, dans lequel elle n'avait en réalité pas de rôle; elle ne paraissait qu'au dernier acte et uniquement pour danser. M[lle] Taglioni régnait; son père régnait aussi par elle, en ce sens qu'il dessinait tous les pas que devait danser sa fille, tous les rôles qu'elle devait jouer. Le père et la fille eussent été fort blessés, si l'on se fût permis de donner à une rivale le moyen de se montrer avec tous ses avantages. Fanny Elssler n'eut donc que quelques pas à danser dans le ballet imaginé pour son début (15 septembre 1834). Elle éblouit le public par sa beauté, par sa grâce et par l'élégance de sa personne, ajoute le docteur Véron. L'émotion de la salle fut très-vive; on redemanda M[lle] Fanny Elssler après la représentation, sorte d'ovation dont le public se montrait alors assez avare, et qu'on prodigue aujourd'hui à tout propos. Ce ne fut cependant qu'après la retraite de M[lle] Taglioni que la nouvelle étoile put donner la mesure de sa valeur dans des rôles importants écrits pour elle. Jusque-là, et à l'exception du *Diable boiteux*, elle avait dû se resigner à n'être qu'une danseuse hors ligne, il est vrai, mais presque déclassée.

Les vieux amateurs de l'orchestre de l'Opéra, pour rendre l'effet produit sur eux par la danse des sœurs Elssler dans le fameux pas ajouté au divertissement de *Guillaume Tell*, disaient : « Au moins, voilà des femmes qui dansent nues! » Sous ce mot, qui établissait la seule comparaison possible entre les genres spéciaux des deux grandes artistes, aucune pensée inconvenante ne se cachait. M[lle] Taglioni donnait tout à la danse et ne laissait presque rien à la femme; Fanny Elssler, au contraire, accusait davantage les charmes féminins. En 1839, elle quitta l'Opéra pour entreprendre une tournée aux Etats-Unis. Elle débarqua à New-York le 3 mai 1840. Son séjour de deux années dans ce pays ne fut qu'une longue série d'ovations sans précédents. On vit les compatriotes de Washington, les descendants de Franklin et de Penn, dételer les chevaux de la danseuse et se disputer l'honneur de la traîner dans sa voiture. Voici comment le *Courrier des Etats-Unis* résume ces pérégrinations triomphales : « Fanny a dansé en Amérique cent soixante-dix-huit fois pour son compte et vingt et une fois gratuitement, au bénéfice d'artistes, etc. Ses cent soixante-dix-huit représentations lui ont valu 742,000 francs... Enfin, et pour terminer cette nomenclature par un des faits les plus caractéristiques des mœurs théâtrales du nouveau monde, que Fanny Elssler a comprises et exploitées en femme de génie, elle a harangué *cinquante-deux fois* le public, tant en anglais qu'en français, en allemand et en espagnol. » De retour en Europe, Fanny Elssler alla directement à Vienne voir sa famille, puis elle reparut tour à tour à Berlin, à Londres et à Bruxelles. Devenue millionnaire, et aspirant au repos, l'artiste, après une tournée d'adieu en Russie et à Vienne, s'est retirée, en 1845, dans une belle propriété située près de Hambourg.

M. Briffault a tracé de Fanny Elssler le charmant portrait suivant : « Une délicatesse que l'on ne saurait imiter; la gentillesse, la distinction fine et légère, la souple agilité, une coquetterie toujours active, toujours ardente, l'art de la fascination, une intelligence sensuelle qui se reflète sur toute son organisation, et enfin une minauderie délicieuse : telles sont les qualités distinctives de Fanny Elssler. Sa personne est d'accord avec son talent, son corps est svelte et élancé, son visage est noble et piquant, l'expression en est distinguée, spirituelle et agaçante; son regard, doux et caressant, dit tout sans effronterie. Quelques défauts même sont chez elle un attrait de plus; son apparence faible et abattue est comme un témoignage des ardeurs secrètes qui vivent en elle... Fanny danse pour subjuguer et pour charmer. Taglioni nous a révélé la danse du ciel; Fanny Elssler veut l'amour des hommes; si l'une est la sœur des anges, l'autre est la plus adorable des filles de la terre. »

Beauté frêle et délicate, M[lle] Fanny Elssler possédait un grand talent; mais c'était l'expression de la pantomime, substituée au charme de la danse qu'on admirait en elle. Elle avait de la grâce et exécutait des tours de force sur les pointes. On lui a reproché de manquer de légèreté; mais sa figure mobile et la vivacité de ses gestes se prêtaient merveilleuse-

ment au jeu des passions, et, dans tous ses rôles, elle a, comme le chanteur Nourrit, laissé des traditions, avantage peu commun au théâtre, et qui est le privilège des artistes d'élite. La *cachucha* était son triomphe. Toute l'Europe connut bientôt, grâce à elle, ce mot nouveau, qui désignait une danse nouvelle, un pas participant du *bolero* et du *fandango*. Ce fut en l'introduisant dans le ballet du *Diable boiteux* qu'elle le fit connaître sur la scène de notre grand Opéra, où il eut un succès extraordinaire. Avec ses castagnettes et sa mimique pleine d'expression, admirablement servie d'ailleurs par une musique entraînante, elle fit un instant oublier Taglioni, sans toutefois la surpasser, ni même l'égaler. Une particularité à noter, c'est que cette danseuse n'a jamais abordé la scène sans être prise d'un accès de spleen profond, qui se dissipait de lui-même pour faire place à une gaieté fiévreuse, au moment où la musique de l'orchestre se faisait entendre.

On a longtemps parlé, et M. Vapereau a reproduit ce bruit, d'une forte passion que Mlle Elssler aurait inspirée au fils de Napoléon Ier. Mlle Elssler a déclaré à plusieurs reprises à ses amis les plus intimes *qu'elle n'avait jamais vu le duc de Reichstadt.*

Voici la liste des principales créations de cette grande artiste. Miranda dans la *Tempête*, Florinde du *Diable boiteux*, l'*Ile des Pirates*, Zoé de la *Volière*, la *Gypsy*, Lauretta dans la *Tarentule*.

ELSTER, village du royaume de Saxe, cercle de Zwichau, bailliage et à 5 kilom. S.-O. d'Adorf, sur l'Elster Blanc, et à près de 500 mèt. au-dessus du niveau de la mer du Nord. Le *bain d'Elster* est situé au N. du village, au pied des coteaux boisés du Galgenberg. L'Etat y a fait construire un bel établissement. Les six sources, dont la température varie de 8° à 12°, portent, depuis 1851, les noms suivants : *Marienbrunnen*, source de Marie ou buvette, *Albertsbrunnen*, source d'Albert, *Kœnigsbrunnen*, source du roi, *Moritzquelle*, source de Maurice, *Salzquelle*, source de sel, *Johannisquelle*, source de Jean. L'eau, connue surtout depuis le XVIIe siècle, est froide, sulfatée et chlorurée, sodique, ferrugineuse et gazeuse. On l'emploie en boisson et en bains. « Les eaux d'Elster, dit M. le docteur LePileur, sont laxatives, diurétiques, toniques, reconstituantes, agissant puissamment sur les muqueuses et sur la peau. Les proportions différentes des principes minéralisateurs dans ces sources permettent un choix précieux pour le traitement. »

Analyse (Stein, 1850).

	Marienbrunnen. Eau, 1 kilogr.	Salzquelle. Eau, 1 kilogr.
	gr.	gr.
Carbonate de soude . . .	0,5136	0,6462
Carbonate de lithine . .	traces.	
Sulfate de soude. . . .	2,9522	6,3634
Chlorure de sodium. . .	1,8723	1,6214
Chlorure de potassium.	0,0382	0,0721
Carbonate de chaux. . .	0,1772	0,0790
Carbonate de magnésie.	0,0782	0,0734
Carbonate d'oxyde de fer	0,0609	0,0364 (fer et manganèse)
Carbonate d'oxyde de manganèse.	0,0191	
Silice.	0,0628	0,0232
Alumine, acides phosphorique, azotique, acétique	traces.	
Brome et iode.	traces.	
	5,7745	8,9201

ELSTER, nom de deux rivières d'Allemagne : l'Elster Noir (Schwarz Elster), et l'Elster Blanc (Weisse Elster). La première prend sa source dans le royaume de Saxe, cercle de Bautzen, au pied du Sibyllenstein, coule d'abord du S. au N., puis entre sur le territoire de la Prusse, se dirige de l'E. à l'O. et se jette dans l'Elbe, entre Torgau et Wittemberg, après un cours de 180 kilom. La seconde, ou l'Elster Blanc, prend sa source près de la frontière de la Saxe royale et de la Bohême, sur le territoire de la seigneurie d'Asch (Bohême), entre en Saxe, passe à Adorf, Plauen, traverse la principauté de Reuss, baigne Greitz, Géra, entre en Prusse où elle arrose Zeitz, rentre dans le royaume de Saxe où elle passe près de Leipzig, tourne à l'O. et va se jeter dans la Saale, entre Mersebourg et Halle. En 1813, le brave Poniatowski trouva la mort dans les flots de l'Elster Blanc.

ELSTERBERG, ville de la Saxe royale, cercle de Zwichau, bailliage et à 13 kilom. N.-E. de Plauen, sur la rive gauche de l'Elster; 2,485 hab. Fabrication de lainages; tanneries, poteries, ardoisières.

ELSTOB (Guillaume), antiquaire anglais, né à Newcastle-sur-la-Tyne en 1673, mort en 1714. Il entra dans l'état ecclésiastique et devint recteur d'une église de Londres. Il a produit un *Traité sur l'affinité qui existe entre l'étude des lois et celle de Dieu.* Il avait beaucoup étudié les lois saxonnes, et avait entrepris sur ce sujet un grand travail que la mort ne lui permit pas d'achever.

ELSTOB (Elisabeth), femme savante anglaise, sœur du précédent, née à Newcastle en 1683, morte en 1756. Elevée avec son frère, elle reçut la même éducation que lui, la même instruction, une de ces instructions fortes et classiques, peu habituelles aux femmes, et, il faut le dire, peu faites pour elles. Son application se porta surtout et d'abord sur l'étude de la langue saxonne. Après avoir écrit la préface qui est jointe à l'*Homélie de saint Grégoire*, et traduit en anglais cette même *Homélie*, elle entreprit, sur le conseil du docteur Hickes, la publication des *Homélies saxonnes*; la reine Anne lui accorda même un secours pour lui faciliter ce travail, en lui permettant de s'y adonner tout entière, sans préoccupations des besoins matériels de la vie. Mais cette fameuse édition n'a jamais paru, et Elisabeth n'a pu que publier, en 1713, les *Témoignages des savants* en faveur d'une partie de cette œuvre. En 1715, elle publiait un *Grammaire saxonne.*

A la mort de son frère, avec lequel elle habitait à Oxford, Elisabeth, qui savait huit langues, non compris l'anglais, fut réduite à tenir une petite école à Evesham. C'est là qu'une noble dame, la duchesse douairière de Portland, alla la chercher. Elle l'emmena chez elle pour y instruire ses enfants. Elisabeth vécut dans cette maison jusqu'à sa mort.

ELSUS, nom latin de l'ILL.

ELSYNGE (Henri), publiciste anglais, né à Battersea (comté de Surrey) en 1598, mort en 1654. Devenu, grâce à la protection de l'archevêque Laud, secrétaire de la chambre des communes, à l'époque du long Parlement, il montra, dans cette difficile fonction, un très-grand talent de rédaction. Il ne voulut prendre, même dans les limites de sa charge, aucune part au procès du roi, et se retira en alléguant la faiblesse de sa santé. Il a laissé l'*Ancienne manière de tenir le Parlement chez les Anglais* (Londres, 1663), ouvrage plusieurs fois réimprimé, mais que quelques-uns ont attribué au père de Henri Elsynge. Un autre ouvrage de lui, intitulé : *Traité sur les coutumes du Parlement*, n'a pas été imprimé.

ELTERLEIN, bourg de Saxe, cercle de Zwichau, bailliage et à 5 kilom. E. de Grunhaim; 2,277 hab. Fabrication de clouterie et de dentelles; exploitation de magnésie, d'ocre, de kaolin et de fer.

ELTESTE (Frédéric-Godefroi), théologien et topographe allemand, né à Zorbig (Saxe) en 1684, mort en 1751. Il était fils d'un archidiacre, et devint lui-même prédicateur, puis archidiacre de Zorbig en 1699. On lui doit : *Topographie de Zorbig*, en latin (Delitzch, 1711, in-4°); *Notice sur la ville de Zorbig* (Jesnitz, 1732, in-8°); *Hubnerus enucleatus et illustratus* (Leipzig, 1727, in-8°).

ELTFELD, ville de Prusse. V. ELTVILLE.

ELTHAM, ville d'Angleterre, comté de Kent, à 12 kilom. S.-E. de Londres; 2,458 hab. C'était autrefois une place importante avec un beau château royal, dont on voit encore les ruines.

ELTMANN, ville de Bavière dans le cercle de la basse Franconie, ch.-l. du district de son nom, à 19 kilom. N.-O. de Bamberg, sur la rive gauche du Mein; 1,737 hab. Fabrication et blanchisseries de toiles. Commerce de vins, de fruits et de bois.

ELTON, lac salé de la Russie, gouvernement et à 260 kilom. S.-S.-E. de Saratow, au milieu de steppes déserts. Il a environ 18 kilom. de longueur sur une largeur de 14; mais sa profondeur ne dépasse pas 40 centimètres. En été, il paraît couvert de glace et de neige, illusion produite par le sel cristallisé le long de ses bords et sur toute sa surface. Les Mongols lui donnaient le nom d'*Elton-Nor*, c'est-à-dire l'*Elton d'or*. Il produit chaque année environ 1,700,000 quintaux de sel ordinaire, à l'extraction desquels sont employés 10,000 ouvriers. On en retire aussi de grandes quantités d'hydrosulfate de magnésie.

ELTON (Richard), tacticien anglais qui vivait au XVIIe siècle. On ne sait rien de sa vie; mais il a laissé un grand ouvrage sur la tactique, l'artillerie et l'art des fortifications, intitulé : *A compleat body of the military art being plain and direct directions for the ordering and framing of an army* (Londres, 1650, in-fol.)

ELTON (Charles-Abraham), poëte anglais, né en 1778. Il abandonna la carrière militaire, où il avait obtenu le grade de capitaine, pour s'adonner tout entier à la culture des lettres. Il a donné une traduction élégante et fidèle, en vers anglais, des *Œuvres d'Hésiode* (1809, in-8°), et plusieurs recueils de poésies.

ELTSCH, bourg d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 21 kilom. N.-O. de Gomor; 4,045 hab. Sources thermales et bains. Nombreuses forges à fer; tanneries, fabrication de draps communs. Aux environs, beau château des princes Kohari.

ELTVILLE ou **ELTFELD**, petite ville de Prusse, prov. de Hesse, dans le ci-devant duché de Nassau, sur la rive droite du Rhin, chef-lieu de bailliage; 2,600 hab. Le château fort d'Eltville, bâti au XIVe siècle par l'archevêque de Trèves, fut souvent habité par les archevêques de Mayence. Les Suédois et les Français le détruisirent. Il n'en reste aujourd'hui qu'une tour imposante et d'un aspect pittoresque. De nombreuses villas s'élèvent aux environs d'Eltville.

Ce fut dans cette ville que se réfugia Gutenberg après son second exil de Mayence; il y établit, de compte à demi avec son parent Bechtermünz, une imprimerie de laquelle sortirent, de 1467 à 1469, quelques ouvrages excessivement rares aujourd'hui.

ÉLU, UE (é-lu, û) part. passé du v. Élire. Choisi entre plusieurs : *Les fidèles* ÉLUS *par la volonté divine.* ‖ Nommé par l'élection, par le suffrage : *Candidat* ÉLU. *Président* ÉLU. *Que celui qui doit commander à tous soit* ÉLU *par tous.* (Le pape Léon Ier.) *Tarquin prit la couronne sans être* ÉLU *par le sénat ni par le peuple.* (Montesq.) *La royauté* ÉLUE *n'est héréditaire qu'à la condition de se légitimer par sa nécessité.* (E. de Gir.)

— Jurispr. *Domicile élu*, Domicile désigné par quelqu'un et où tous les actes de justice peuvent lui être signifiés.

— Hist. ecclés. *Evêque élu*, Evêque nommé, mais non encore sacré.

— Substantiv. Membre d'un corps ou d'une assemblée qui a été nommé à la pluralité des voix : *Le nouvel* ÉLU. *Les* ÉLUS *du peuple. L'*ÉLUE *d'un couvent de femmes est quelquefois nommée par l'intrigue. Dans une société démocratique le maire est le premier* ÉLU *de la cité.* (Vacherot.)

— Dans le langage théologique, Personne prédestinée par la volonté de Dieu à la béatitude éternelle : *Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'*ÉLUS. (Saint Matthieu.) *Tout coopère en bien pour les* ÉLUS. (Pasc.) *Dieu remue le ciel et la terre pour enfanter ses* ÉLUS. (Boss.) *Le choix des candidats est comme le choix des* ÉLUS *dans le système de la grâce.* (Prévost-Paradol.) *La gloire des lettres ressemble au bonheur des* ÉLUS *dans le ciel; il n'y a que les violents qui la ravissent.* (J. Janin.)

Leurs yeux, du fond de l'abîme,
Près de ton trône sublime
Verront briller les *élus.*
J.-B. ROUSSEAU.

C'est moi qui marquerait leurs jours
Aux réprouvés de ma colère,
Comme aux *élus* de mon amour.
V. HUGO.

‖ Dans le langage ordinaire, Personne qui réussit, qui arrive, qui obtient un certain résultat : *Le petit nombre est toujours celui des* ÉLUS. (Volt.) *Beaucoup d'appelés et peu d'*ÉLUS *est une loi de la cité aussi bien que du ciel.* (Balz.) ‖ Personne prédestinée à quelque chose : *Les* ÉLUS *de la gloire, de la fortune.*

— Fig. Personne aimée, préférée, affectionnée particulièrement : *l'*ÉLU, *l'*ÉLUE *de son cœur. Il avait pour son* ÉLUE *cette idolâtrie que le défaut d'espoir rend si douce et si mystérieuse dans ses pieuses manifestations.* (Balz.)

L'élu de tout un peuple est celui de Dieu même.
C. DELAVIGNE.

— Hist. relig. Nom que l'on donnait, dans les premiers siècles de l'Eglise, aux catéchumènes jugés assez instruits et désignés pour recevoir le baptême. ‖ Titre que les manichéens donnaient à ceux de leurs adeptes à qui étaient confiés tous les secrets de la secte.

— Hist. Officier d'une élection qui, originairement élu par ses concitoyens, était chargé de faire la répartition des impôts et de juger en premier ressort toutes les contestations qui s'élevaient au sujet des diverses taxes. ‖ *Madame l'élue*, Titre que l'on donnait à la femme d'un magistrat portant lui-même le titre d'ÉLU :

Vous irez visiter, pour votre bienvenue,
Madame la baillive et *Madame l'élue.*
MOLIÈRE.

‖ *Elu du conseil*, Nom donné autrefois à chacun des juges-consuls de Bordeaux. ‖ *Elu du peuple*, Ancien titre du premier magistrat municipal de Naples.

— Franc-maçonn. Franc-maçon d'un certain grade : *Le rite français ne compte qu'un* ÉLU *secret, quatrième grade; le rite écossais ancien et accepté compte trois* ÉLUS : ÉLU *des neuf*, ÉLU *des quinze, sublime chevalier* ÉLU. ‖ *Elus-coëns*, Rite maçonnique particulier. ‖ *Sublimes élus de la vérité*, Autre rite maçonnique.

— **Antonymes.** Electeur, éligible. — Damné, réprouvé.

— **Encycl.** On donne généralement le nom d'*élus*, dans la langue théologique, à ceux qui meurent en possession du salut et qui, par conséquent, entrent directement dans le paradis, et à ceux qui sont mis en possession de la gloire éternelle après l'expiation du purgatoire. Le ciel est le séjour des bienheureux, des *élus*. Ils jouissent de la contemplation de la face de Dieu et possèdent d'ineffables félicités. De quelle nature sont leurs joies? Comment se passe leur existence? Questions difficiles, embarrassantes, et sur lesquelles les théologiens se sont toujours exprimés avec une sage réserve. Le livre de l'Apocalypse, avec ses tableaux grandioses et poétiques, avec ses scènes si étranges, a dû fournir un aliment aux imaginations rêveuses. On a parlé d'habiter la Jérusalem céleste, de vivre dans la compagnie des anges et des saints, d'être assis au pied du trône de Dieu, de l'invoquer sans cesse, de chanter ses louanges. Autant de mots empruntés à saint Jean. Il est bon de noter cependant que les jouissances des *élus* gardent le caractère moral de l'enseignement de Jésus; on ne peut rien reprocher à ces théories de sensuel, de matérialiste; elles pécheraient plutôt par un excès de vague et de mysticisme.

Les premiers réformés, qui croyaient fermement à la prédestination, se crurent aussi les *élus*. De même que le peuple d'Israël avait pensé autrefois qu'il était le peuple de Dieu à l'exclusion de tous les autres, de même les protestants, imbus de cette idée puisée dans l'Ancien Testament, que Dieu pouvait se choisir une race de prédilection, se figurèrent qu'ils étaient les enfants de Dieu, et que leur Eglise, à l'exclusion de toutes les autres, était l'Eglise de Dieu. Cette pensée ne fut pas sans influence sur leur caractère. Ce qu'il y a en eux de dur, de hautain, de rude, de tranchant, d'orgueilleux enfin, provient certainement de l'idée qu'ils ont été surnaturellement *élus.* Le fanatisme qu'on leur reproche n'a pas une autre origine. Les mêmes défauts se remarquent chez les diverses sectes protestantes. Les méthodistes, les westleyens, tous ceux qui, avec plus ou moins de rigueur et de fidélité, ont conservé le dogme de la prédestination, ont fait une humanité à part dans l'humanité, ont affiché une austérité voisine de la morosité, une humilité qui n'est pas sans intolérance. On ne saurait s'étonner qu'il en soit ainsi chez des hommes qui se croient les objets d'une faveur spéciale du ciel; car la parole de Jésus ne laisse aucun doute sur le caractère exceptionnel de la grâce du salut : « Il y aura beaucoup d'appelés, mais peu d'*élus.* »

ÉLUCE ou **ÉLOUS**, ville de la Turquie d'Asie, à 40 kilom. N. de Hit, et à 195 kilom. N.-O. de Bagdad; 6,000 hab. Elle s'élève au milieu de l'Euphrate, sur une île qui a environ 2 kilom. de longueur, et renferme plusieurs mosquées.

ÉLUCIDATION s. f. (é-lu-si-da-si-on — rad. *élucider*). Action d'élucider, éclaircissement : *L'*ÉLUCIDATION *d'un texte obscur.*

ÉLUCIDÉ, ÉE (é-lu-si-dé) part. passé du v. Elucider. Rendu clair, expliqué : *Le sens populaire bien compris, fidèlement* ÉLUCIDÉ, *devient une philosophie.* (De Rémusat.)

ÉLUCIDER v. a. ou tr. (é-lu-si-dé — lat. *elucidare*; du préf. *e*, et de *lucidus*, clair). Rendre clair par des explications : ÉLUCIDER *une question. L'application, outre qu'elle sert à* ÉLUCIDER *la doctrine, est le vrai fruit de l'arbre de la science.* (F. Bastiat.)

S'élucider v. pr. Etre élucidé : *Ce texte peut* S'ÉLUCIDER *en quelques mots.*

ÉLUCUBRATEUR, TRICE s. (é-lu-cu-bra-teur, tri-se — rad. *élucubrer*). Celui, celle qui se livre à des élucubrations, à des travaux d'érudition longs et pénibles.

ÉLUCUBRATIF, IVE adj. (é-lu-cu-bra-tiff, i-ve — rad. *élucubrer*). Qui est propre aux travaux d'érudition : *Génie* ÉLUCUBRATIF. ‖ Peu usité.

ÉLUCUBRATION s. f. (é-lu-ku-bra-si-on — rad. *élucubrer*). Veilles, travaux, recherches longues et patientes : *Mettre au jour le fruit de ses* ÉLUCUBRATIONS. ‖ Elaboration lente et progressive : *Le christianisme a été préparé par une longue* ÉLUCUBRATION *de la conscience humaine, et il pourra subir des transformations.* (E. Scherer.) ‖ Ouvrage produit par un travail assidu, des recherches longues et laborieuses : *Donner au public ses* ÉLUCUBRATIONS. *Je laisse de côté ces* ÉLUCUBRATIONS *pédantesques où la malveillance se trahit à chaque ligne.* (Proudh.) ‖ Ne s'emploie guère au singulier, et se prend presque toujours avec un sens ironique.

ÉLUCUBRÉ, ÉE (é-lu-ku-bré) part. passé du v. Elucubrer. Produit à force de veilles et de travaux : *On prit son article pour une imitation des* Mille et une Nuits ÉLUCUBRÉE *par un cerveau malade.* (Ourliac.)

ÉLUCUBRER v. a. ou tr. (é-lu-ku-bré — latin *elucubrare*; du préf. *e*, et *lucubrare*, travailler à la lumière de la lampe, dérivé lui-même de *lucere*, briller. Le latin *luceo* se rapporte à la racine sanscrite *laks* ou *lauc*, voir, paraître, briller, d'où le sanscrit *laks, laksyas*, apparent, *laukas*, aspect, *laucanan*, œil, *laucayat*, luisant. A cette racine se rapportent : le grec *leussô*, voir, *lukê*, lumière, *luchnos*, torche, *leukos*, brillant; le latin, *lux, lucerna, lucidus*; l'allemand *luge, leuchte*; l'anglais *look, light*). Produire, composer à force de veilles et de travaux : *Elucubrer un mémoire.* ‖ Ne s'emploie guère que dans un sens ironique.

ÉLUDABLE adj. (é-lu-da-ble — rad. *éluder*). Qui peut être éludé : *Question* ÉLUDABLE.

ÉLUDÉ, ÉE (é-lu-dé) part. passé du v. Eluder. Eludé avec adresse : *Question* ÉLUDÉE. *Difficulté* ÉLUDÉE. *Les lois qui sont en opposition avec les mœurs sont* ÉLUDÉES *ou tombent en désuétude.* (Levy.)

ÉLUDER v. a. ou tr. (é-lu-dé — lat. *eludere*; du préf. *e* et de *ludere*, jouer. Eichhoff rattache le latin *ludo* à la racine sanscrite *la* ou *las*, jouer, folâtrer, grec *laô, lauô*, latin *ludo* et *lætor*; gothique *lusto*, allemand *lüste*, anglais *lust*, lithuanien *louszt*. Cependant faisons remarquer qu'on rattache ordinairement le grec *leia*, butin, pour *leFia* avec digamma, à la racine sanscrite *lû*, couper; d'où *lava, lavana, luni*, moisson, ponte, récolte, *lôta, lotra*, butin, pillage, proprement dépouille. Evidemment c'est la même racine verbale qui se montre dans le grec *apo-lauô*, prendre part et jouir d'une chose, *apo-lausis*, jouissance, avantage. On y rattache aussi généralement *laô* pour *laFô* ou *lauô*, et si le latin *ludo* est bien l'équivalent du grec *laô, lauô*, il est évident qu'il faut aussi lui accorder la même origine). Eviter, détourner avec adresse; se soustraire adroitement à : ÉLUDER *une question embar-*

rassante. ÉLUDER *une difficulté*. ÉLUDER *la loi*. *Alexandre, coupant le nœud gordien*, ÉLUDA *l'oracle ou l'accomplit*. (Plutarque.) *Tout ce qu'inventent les juifs pour* ÉLUDER *les prophéties les confond*. (Boss.) *Ceux qui n'attendent que l'impunité pour mal faire, ne manquent guère de moyens d'*ÉLUDER *la loi ou d'échapper à la justice*. (J.-J. Rouss.) *Il est toujours possible d'*ÉLUDER *la loi*. (Bautain.) *Le génie consiste, non pas à* ÉLUDER, *mais à vaincre l'obstacle*.(Grimm.) *Il y a, dans la réalité, une force qu'aucune adresse n'*ÉLUDE *longtemps*. (B. Const.) *L'esprit* ÉLUDE *quelquefois avec succès les obstacles que les règles lui opposent*. (Beauchêne.) *L'industrie surmonte les obstacles, la politique les* ÉLUDE. (E. de Gir.)

J'*éludais* tous les jours sa poursuite obstinée.
BOILEAU.

Ciel! comme il m'écoutait. par combien de détours
L'insensible a longtemps *éludé* mes discours!
RACINE.

Dieu voit, n'en doutez plus, il entend toute chose,
Il lit jusqu'au fond de vos cœurs;
L'artifice en vain se propose
D'*éluder* ses arrêts vengeurs.
J.-B. ROUSSEAU.

— Tromper :

J'*éludais* un chacun d'un air si vraisemblable,
Que les plus clairvoyants l'auraient cru véritable.
MOLIÈRE.

‖ Inus., bien que le latin *eludere* ait ce sens.

— Absol. :

Il lui plaît d'*éluder* et de temporiser.
LA CHAUSSÉE.

S'éluder v. pr. Etre éludé : *Cette difficulté peut* S'ÉLUDER, *mais non se résoudre*.

— S'échapper à soi-même, détourner les effets de sa propre conscience ou de sa propre nature :

Suspends tous ces emplois frivoles;
Homme vain, c'est trop *t'éluder*.
LA MOTTE.

Inus.

— **Syn. Éluder, éviter, fuir.** *Eluder* se distingue des deux autres verbes en ce qu'il suppose de l'adresse, de la ruse : on *élude* une promesse quand on sait trouver des prétextes spécieux pour ne pas la tenir. *Eviter* entraîne toujours l'idée d'échapper au mal dont on est menacé, et cela simplement, sans grands efforts, en se mettant hors de la voie. *Fuir* marque toujours un désir d'*éviter* ce qui peut nuire ou déplaire, et il montre ce désir en action; celui qui *fuit* s'éloigne le plus qu'il peut, mais il est pourtant quelquefois atteint; celui qui *fuit* le danger ne l'*évite* pas toujours.

— **Antonyme.** Aborder de front.

ÉLUDEUR, EUSE (é-lu-deur, eu-ze — rad. *éluder*). Personne qui élude des difficultés : *Un* ÉLUDEUR *adroit*.

ÉLUDORIQUE adj. (é-lu-do-ri-ke — du gr. *elaion*, huile; *hudor*, eau). Peint. Procédé de peinture dans lequel le pinceau, chargé de couleur à l'huile, doit passer à travers une eau très-claire, pour atteindre le fond qu'il s'agit de peindre. ‖ Ce mot est très-mal formé; on devrait dire ÉLÆHYDRIQUE.

ÉLUER v. a. ou tr. (é-lu-é — lat. *eluere*, même sens). Laver. ‖ Vieux mot.

ÉLUL s. m. (é-lul). Chronol. Sixième mois de l'année sacrée et douzième de l'année civile chez les Juifs.

ÉLUROPE s. m. (é-lu-ro-pe — du gr. *ailouros*, chat; *pous*, pied). Bot. Genre de graminées non adopté.

ÉLUSAIN, AINE s. et adj. (é-lu-zain, è-ne — de *Elusa*, ancien nom de la ville d'Eauze). Géogr. Habitant d'Eauze; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* ELUSAINS. *La population* ÉLUSAINE. ‖ On disait anciennement ÉLUSATE.

ÉLUSATES, peuple de la Gaule, dans la Novempopulanie, entre les Ausci au S. et les Sotiates au N. Leur capitale était *Elusa* ou *Civitas Elusatium*, aujourd'hui Eauze.

ÉLUSION s. f. (é-lu-zi-on — du lat. *elusus*, trompé). Tromperie. ‖ Vieux mot.

ÉLUTHÉRIE s. f. (é-lu-té-rî — du gr. *eleutheros*, libre). Bot. Syn. de GUARÉE.

ÉLUTRIATION s. f. (é-lu-tri-a-si-on — du préf. *e*, et du gr. *loutron*, vase). Anc. chim. Décantation d'un liquide.

ELVA (Æbutius), général et consul romain qui vivait au commencement du Ve siècle av. J.-C. Consul en 499, il devint ensuite maître de la cavalerie, et commanda l'aile gauche, en cette qualité, à la bataille de Régille. On raconte que, dans cette affaire, il se mesura avec Octavius Mamilius et eut le bras transpercé d'un coup de lance. — Son fils L. Æbutius ELVA, consul en 463, mourut de la peste dont Rome fut infestée à cette époque.

ELVAS, ville forte de Portugal, province d'Alentejo, sur la frontière d'Espagne, à 190 kilom. E. de Lisbonne, à 18 kilom. O. de Badajoz, à 74 kilom. N.-E. d'Evora; 18,943 hab. Evêché suffragant d'Evora; arsenal militaire; douane. Fabrication d'armes, fonderie de canons, coutellerie, chapellerie. Commerce actif, mais surtout de contrebande, avec l'Espagne. La colline sur le penchant de laquelle s'étagent les maisons d'Elvas est couverte d'oliviers et d'orangers. Deux autres collines voisines portent les forts de la Lippe et de Santa-Lucia. Du reste, la ville est très-bien fortifiée et en état de soutenir un long siége. Les principaux édifices d'Elvas sont : la cathédrale, l'arsenal, le théâtre, le séminaire et le collége. On remarque aussi les restes d'un aqueduc romain, long de 11 kilomètres et composé de quatre arcades superposées qu'on appelle dans le pays les *arcades de l'Amoureux*.

Cette ville est l'*Helvas* des anciens; son château, construit par les Maures à l'époque de leur domination dans la Péninsule, fut inutilement assiégé par les Espagnols en 1658 et en 1711. Junot prit Elvas en 1808 et la conserva jusqu'à la convention de Cintra. Le maréchal anglais Beresford avait le titre de duc d'Elvas.

ELVASIE s. f. (èl-va-zî — de *Elvas*, savant portugais). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des ochnacées, tribu des castélées, dont l'espèce type croît au Brésil.

ELVE. V. ELFE.

ELVELLACÉ, ÉE adj. (èl-vèl-la-sé). Bot. Qui ressemble à une elvelle.

— s. f. pl. Groupe de champignons dont le type est le genre elvelle.

ELVELLE s. f. (èl-vè-le). Bot. Genre de champignons.

ELVEN, ville de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Vannes, près de l'Arz, à 5 kilom. de la station à laquelle il donne son nom; pop. aggl. 827 hab. — pop. tot. 3,515 hab. « Le village d'Elven, dit M. O. Feuillet dans son *Roman d'un jeune homme pauvre*, donne une représentation vraiment saisissante de ce que pouvait être un bourg au moyen âge. La forme des maisons basses et sombres n'a pas changé depuis des siècles. On croit rêver quand on voit, à travers les baies incrustées et sans châssis qui tiennent lieu de fenêtres, ces groupes de femmes à l'œil sauvage, au costume sculptural, qui filent leur quenouille dans l'ombre, et s'entretiennent à voix basse dans une langue inconnue. Il semble que tous ces spectres grisâtres viennent de quitter leurs dalles tumulaires pour exécuter entre eux quelque scène d'un autre âge dont vous êtes le seul témoin vivant. Cela cause une sorte d'oppression. Le peu de vie qui se communique autour de vous dans l'unique rue du bourg, porte le même caractère d'archaïsme et d'étrangeté fidèlement retenu d'un monde évanoui. » En 1795, Georges Cadoudal soutint à Elven une lutte acharnée contre une compagnie de grenadiers de l'Ain. La nef de l'église date du XIIe siècle; le clocher et le transsept ne remontent qu'à 1642. Autour du chœur, percé de belles fenêtres, règne une galerie à jour.

A 2 kilom. du bourg se dressent fièrement les ruines de la *forteresse d'Elven* dont la fondation est inconnue. Ces ruines se composent principalement de deux tours, dont la plus élevée a 40 mèt. de hauteur et 9 mèt. sur chaque pan. « Rien de plus imposant, de plus fier et de plus sombre, dit M. Octave Feuillet, qui a placé dans cette tour les scènes les plus dramatiques de son *Roman d'un jeune homme pauvre*, que ce vieux donjon impassible au milieu des temps et isolé dans l'épaisseur des bois. Les arbres ont poussé de toute leur taille dans les douves profondes qui l'environnent, et leur faîte touche à peine l'ouverture des fenêtres les plus basses. Cette végétation gigantesque, dans laquelle se perd confusément la base de l'édifice, achève de lui prêter une couleur de fantastique mystère. Dans cette solitude, au milieu de ces forêts, en face de cette masse d'architecture bizarre, qui surgit tout à coup en suivant, pour se rendre à la forteresse, cette étroite chaussée dont le pavé disjoint et raboteux a dû résonner sous le pied des chevaux bardés de fer, il est impossible de ne pas rêver à ces tours enchantées où de belles princesses dorment un sommeil séculaire. »

La principale tour est octogone, divisée à l'intérieur par un mur de refend, en deux sections inégales, chacune ayant un escalier spécial. A chacun des étages, les salles des deux divisions étaient de plain-pied et réunies par des portes de communication. Les planchers ont depuis longtemps disparu, et l'on peut voir, suspendues aux murs, sans appui apparent, les cheminées qui chauffaient autrefois les appartements. Au-dessus d'une de ces cheminées, il existe encore un écusson chargé de neuf besants. Ces armoiries et quelques fragments de moulures prismatiques, qui annoncent la fin de l'architecture gothique, sont les seuls restes d'ornements que l'on rencontre dans le château. Les ouvertures placées à l'intérieur sont en plein cintre; on ne voit l'arc brisé qu'aux portes des corridors qui, à tous les étages de la division principale, reliaient entre elles les profondes embrasures des fenêtres. Plusieurs de ces fenêtres sont garnies de meneaux qui se coupent à angle droit; les murs sont, en outre, percés de meurtrières et de barbacanes. La plate-forme supérieure, encore surmontée de ses tourelles élevées, est munie de mâchicoulis. — Ce remarquable donjon faisait partie de l'ancien château de Largoët qui a eu son rôle dans l'histoire. C'est la partie la moins ancienne du château et la seule qui soit restée à peu près intacte. Les autres tours, qui sont rondes, et les murs d'enceinte, sont beaucoup moins bien conservés. Ces murs sont très-épais et revêtus de pierre de taille. L'ancien château de Largoët, à la différence des autres châteaux féodaux, presque toujours élevés sur quelque cime peu accessible, avait été bâti dans un bas-fond : c'est ce qui explique pourquoi les tours étaient aussi élevées et ses murailles aussi épaisses. Bâti en 1256 par Eudes de Malestroit, il fut démantelé en 1496 par ordre de la duchesse Anne, lorsqu'elle fit détruire toutes les places fortes du maréchal de Rieu, son vassal révolté. Lorsque le comte de Richemond, dernier rejeton de la maison de Lancastre, passa d'Angleterre en Bretagne, après la bataille de Tewkesbury, il fut enfermé dans le château de Largoët, par le duc de Bretagne François II, qui ne voulut pas, il est vrai, livrer au roi d'Angleterre celui qui avait reçu sa foi, mais qui ne refusa pas, cependant, de le débarrasser d'un rival dangereux en le retenant prisonnier.

ELVEND, chaîne de montagnes de la Perse, au S.-O. d'Hamadan, entre l'Irak et le Kourdistan. Quelques pics seulement sont couverts de neiges éternelles; le reste de la chaîne et ses nombreux contre-forts sont en partie boisés, en partie couverts de bons pâturages qui nourrissent de nombreux troupeaux de gros et de menu bétail.

ELVENICH (Pierre-Joseph), philosophe allemand contemporain, né à Embken, près d'Aix-la-Chapelle, en 1796. A dater de 1815, il étudia la théologie et la philosophie à l'université qui existait encore à cette époque à Munster, et les leçons d'Hermès produisirent sur lui une impression si profonde, qu'en 1820 il suivit son professeur à l'université de Bonn. L'année suivante, il obtint une place de régent au gymnase de Coblentz, et y renonça, en 1823, pour revenir à Bonn se faire recevoir agrégé près la Faculté de philosophie. Il devint, en 1826, professeur extraordinaire dans la même ville, puis, en 1829, professeur ordinaire à Breslau, où il fut en outre chargé, en 1830, de la direction du gymnase de Léopold. Lorsque, après la mort d'Hermès, commença la lutte contre le système et contre les partisans de ce philosophe, Elvenich publia ses *Acta Hermesiana* (Gœttingue, 1836), afin de prouver que le bref du saint-père, qui condamnait le système d'Hermès, avait été motivé par une fausse exposition de ce système... Au printemps de 1837, il se rendit à Rome, avec Braun, afin d'y éclairer la religion du pape et d'obtenir une révision du jugement. Ce fut dans ce but qu'ils publièrent les *Meletemata romana* (Hanovre, 1838); mais, en août 1838, ils durent revenir en Allemagne, sans avoir pu fléchir l'obstination de la cour de Rome, qui refusa de revenir sur la chose jugée. Elvenich et Braun publièrent peu après, sous le titre d'*Acta romana* (Hanovre, 1838), la relation de leurs démarches et de leurs inutiles efforts pendant leur séjour à Rome. Depuis cette époque, Elvenich a repris son enseignement à Breslau, où il est, en outre, devenu bibliothécaire royal en 1840. Parmi ses travaux postérieurs, qui ont trait à l'hermésianisme, il faut citer : *Mémoire justificatif* (Breslau, 1839, 2 livr.); l'*Hermésianisme et Jean Perrone, son adversaire romain* (Breslau, 1844); *Documents pour l'histoire secrète de l'hermésianisme* (Breslau, 1845); *Pie IX, les hermésiens et l'archevêque de Geissel* (Breslau, 1848). En dehors de ces écrits spéciaux, on a encore de lui un *Traité de philosophie morale* (Bonn, 1830-1832, 2 vol.), et une brochure : *Trois contre un, par Simerus Pacificus* (Breslau, 1862).

ELVER (Jérôme), jurisconsulte et écrivain allemand de la première moitié du XVIIe siècle. Il devint conseiller aulique sous les empereurs Mathias et Ferdinand II, et fit de nombreux voyages, dont J. Friderich a fait le récit dans son *Sylloge epistolica*. Elver a écrit lui-même : *Deambulationes veræ, quibus ruralis philosophia ad unguem discutitur* (1620, in-fol.), sorte d'amplification sur l'enseignement que l'on doit tirer de l'étude de la nature et sur les avantages de la vie rurale; l'auteur y fait plus souvent preuve d'érudition que de goût et de saine critique.

ELVIRE s. f. (èl-vi-re). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionées, qui croît dans l'Amérique tropicale.

ELVIRE, nom qui revient souvent sous la plume de Lamartine dans ses *Méditations* et ses *Harmonies*, et dont il a fait l'idéal de ses rêves. C'est un nom imaginaire, une sorte de pseudonyme à l'abri duquel le poëte offre publiquement à la femme aimée l'encens, le parfum de sa poésie. C'est, avec un peu plus de mystère et un peu moins de réalité, la Lydie d'Horace, la Lesbie de Catulle, la Béatrix du Dante, la Laure de Pétrarque, la Julia de Byron; c'est la muse secrète qui inspire le poëte, et à laquelle sa lyre, en récompense, donne l'immortalité.

Ce nom a passé dans notre langue, et il est devenu synonyme d'amante, de femme aimée; mais le plus souvent dans un sens familier :

« Clorinde était fière de t'appartenir, parce que ton biceps herculéen amenait trois cent cinquante à l'échelle du dynamomètre. Car voilà quelles sont nos *Elvires* à nous autres *Don Juan* des écoles. »
HENRI MURGER.

«...Et l'amour, cette passion aussi et la plus sacrée de toutes, qu'en dites-vous dans le secret de votre pensée? car vous l'avez oubliée ou indiquée seulement par réticence. Aucun charbon n'a-t-il passé sur le cœur humain, depuis Briséis jusqu'à Béatrice, pour le purifier de toute souillure? Et vous-même, ô poëte! le plus grand des poëtes de l'amour, le plus chaste, le plus pur, le plus éthéré, viendriez-vous affirmer aujourd'hui, vos œuvres à la main, que nous aimons comme les Grecs aimaient, et que vous avez chanté *Elvire* comme Anacréon chantait autrefois la jeune Milésienne? »
EUG. PELLETAN.

ELVISURE s. f. (èl-vi-zu-re — de *Elvisura*, anagramme de *Valerius*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, voisin des pentatomes, et dont l'espèce type habite le Sénégal.

ELVIUS (Pierre), dit l'**Ancien**, astronome, physicien et naturaliste suédois qui vivait au XVIIIe siècle. Il fut professeur à l'université d'Upsal, et il a laissé de nombreux ouvrages : *Delineatio magnæ fodinæ cupromontanæ* (Upsal, 1702, in-4o); *Schediasma de re metallica Suevo-Gothorum* (Upsal, 1703, in-8o); *Disputatio de navigatione in Indiam per septentrionem tentata* (Upsal, 1704, in-8o), etc.

ELVIUS (Pierre), dit le **Jeune**, savant suédois, fils du précédent, né à Upsal en 1710, mort en 1749. Il devint professeur au collége des mines de sa ville natale en 1738, inventa un moulin à fouler, s'occupa successivement de mécanique, des hautes mathématiques, d'astronomie et même de littérature, écrivit de savants mémoires, prépara par ses études de grands travaux hydrauliques, fit un long voyage d'exploration dans les mers du Nord (1748), et éparpilla trop peut-être ses idées et ses travaux pour produire quelque œuvre digne de lui. Il est juste d'ajouter qu'il est mort de très-bonne heure, puisqu'il n'avait que trente-neuf ans. Il a laissé un *Journal de son voyage* (Stockholm, 1751), un certain nombre de mémoires, et un beau travail sur l'*Effet des forces de l'eau*, qui fut publié aux frais de l'Académie des sciences de Stockholm, dont il était secrétaire. Il était aussi membre de celle d'Upsal.

ELWANDU ou **ELWANDOU** s. m. (èl-ouan-dou — mot ceylanais). Mamm. Nom donné par les Ceylanais à une espèce de babouin.

ELWART (Antoine-Elie), compositeur, professeur au Conservatoire et écrivain musical, né à Paris le 18 décembre 1808. Il fit ses premières études musicales à la maîtrise de l'église Saint-Eustache, où il était entré comme enfant de chœur, à l'âge de dix ans. A la suite de dissentiments avec sa famille, qui s'opposait à sa vocation artistique, il entra, en qualité de second violon, à l'orchestre d'un petit théâtre du boulevard, et se fit, à la même époque, admettre au nombre des élèves du Conservatoire, où il prit des leçons d'harmonie, et suivit les cours de Lesueur et de Fétis. En 1834, il remporta au concours de l'Institut le premier grand prix de composition. Après le voyage obligatoire en Italie, il revint à Paris prendre possession de son titre de professeur adjoint du cours de Reicha. Pendant quelque temps il a dirigé les concerts Vivienne, puis ceux de la société Sainte-Cécile. Nommé, en 1860, professeur titulaire d'harmonie au Conservatoire, il a formé de nombreux élèves, dont la plupart se sont fait un nom dans le monde musical. M. Elwart, qui est un de nos professeurs les plus justement estimés, joint à une érudition profonde et à la science du musicien consommé, un vrai talent d'écrivain et de critique. Il a collaboré à l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, à la *Revue* et à la *Gazette musicale de Paris* et à d'autres journaux artistiques.

Les compositions de M. Elwart consistent en oratorios, cantates, opéras et musique instrumentale. Nous citerons particulièrement de lui : huit *messes*, un grand nombre de *motets*, des *cantates*, un *Te Deum*, trente *quatuors* pour violon, alto et basse, six *ouvertures*, quatre *quintettes*, cinq *symphonies*, dont l'une est intitulée *Ruth et Booz*; deux *oratorios*, *Noé* et la *Naissance d'Eve*; six *ouvertures*; trois *trios*; les *Noces de Cana*, mystère; les *Heures de l'enfance*; la musique et les chœurs de l'*Alceste* d'Euripide traduit par H. Lucas; plusieurs opéras inédits : la *Visière*, *Comme l'amour s'en va*, les *Trois Jérusalem*, la *Reine de Saba*, les *Catalans*, etc.

Ses écrits théoriques et didactiques sont fort appréciés des musiciens sérieux. Son *Histoire de la Société des concerts du Conservatoire* est venue combler une lacune qui se faisait vivement sentir dans l'art musical. Parmi ses écrits nous mentionnerons : *Solfége enfantin; Méthode de chant; Méthode d'harmonie; Petit manuel d'harmonie; Théorie musicale; Etudes élémentaires de la musique; Traité de contre-point et de fugue* (1840); *Essai de transposition musicale* (1840); le *Chanteur accompagnateur*, l'*Art de jouer de l'alto-viola*, l'*Harmonie musicale* (1853), poëme didactique en quatre chants; *Histoire des concerts populaires de musique classique* (1864, in-18); *Petit traité d'instrumentation* (1864, in-8o), etc.

ELWES (Jean MEGGOT, dit), célèbre avare anglais, né à Londres vers 1714, mort en 1789, et l'un des plus excentriques personnages qui aient jamais existé dans son excentrique pays. Avec une avarice sordide, il a

conservé longtemps l'amour du jeu, payant comptant toutes les pertes qu'il y faisait. Il se prit, en outre, — mais cela dura peu — de passion pour la chasse, et eut la plus belle meute d'Angleterre. Il était d'ailleurs lui-même un parfait cavalier et possédait une instruction complète, ayant fait de très-brillantes études à Westminster. Il est vrai que, depuis lors, il n'ouvrit jamais un livre. Sa hideuse avarice, qui le réduisait à se nourrir de viandes à demi corrompues, qui lui faisait éviter de nettoyer ses souliers de peur de les user, trait que Molière semble avoir prévu, son avarice, disons-nous, n'empêchait pas en lui de très-beaux sentiments, rehaussés encore par un grand mépris de la douleur physique et par une grande vivacité d'esprit. Le trait suivant nous paraît être une preuve frappante de toutes ces qualités. Un jour un de ses amis, chassant avec lui, le prit pour un gibier et l'atteignit à la joue d'un coup de feu. Comme cet ami était un détestable chasseur que John Elwes avait souvent raillé, il l'aborda sans la moindre émotion, et lui dit paisiblement: « Je savais bien que vous faisiez des progrès, et que vous finiriez par atteindre quelque chose. » Un philosophe grec avait dit en parlant de sa jambe qu'un maladroit venait de lui rompre : « Je t'avais bien dit que tu me la casserais ; » mais Elwes était plus philosophe que lui, car son stoïcisme avait pour but la consolation d'un ami, et était d'ailleurs égayé par une aimable plaisanterie qui en ôtait toute ostentation.

En 1774, Elwes devint membre du Parlement; mais il affirmait que c'était sans avoir jamais brigué cet honneur, et surtout sans avoir dépensé un liard pour l'obtenir. Il est facile de croire à cette dernière affirmation ; car, à mesure qu'il vieillissait, son avarice ne faisait que croître et embellir. Et cependant les six ou sept millions que lui avait légués son père avaient été doublés par la mort d'un oncle qui lui laissa sa fortune et son nom, et quadruplés par ses propres économies, ce qui porta son bien à vingt-cinq millions de francs.

ELXAÏ ou **ELCÉSAÏ**, sectaire juif, né vers la fin du Ier siècle de notre ère. Après avoir fait partie de la secte des ébronites, il devint le chef d'une autre secte qui a des rapports avec celle des esséniens. « Elxaï, dit M. Bonneau, rejetait la plupart des livres regardés comme sacrés par les chrétiens, et même l'Ancien Testament. Il déclarait qu'on pouvait sans péché jurer par les choses sacrées ; il condamnait la virginité et permettait à ses disciples d'adorer les idoles dans les temps de persécution, mais en ayant soin de condamner intérieurement ces génuflexions extérieures. Il prétendait enfin que le Christ, né dès le commencement du monde, n'était qu'une intelligence céleste, qui s'était déjà incarnée plusieurs fois dans des corps humains. De la loi mosaïque il avait retenu certaines cérémonies, l'observation du sabbat, la circoncision, etc. ; mais il abolissait les sacrifices. » Les disciples de ce sectaire, qui se faisait rendre une sorte de culte comme s'il eût été un personnage vraiment divin, étaient appelés *saméséens*, de *samès*, soleil.

ELY, ville d'Angleterre, comté et à 25 kilom. N.-E. de Cambridge, siége d'un évêché, sur une éminence près de l'Ouse; 7,428 hab. Fabrication importante de poterie de terre et de pipes; nombreux moulins pour la préparation des huiles de lin, de chènevis et de colza. La principale curiosité est la cathédrale, autrefois église conventuelle, édifice magnifique quoique inachevé, où se remarquent différents styles d'architecture du XIe au XIVe siècle. Ses parties les plus remarquables sont : la chapelle ogivale de l'évêque d'Alcook, la tombe de Nortwald, la lanterne de la tour, le jubé et les stalles du chœur, véritable dentelle. L'église de la Sainte-Trinité, adjacente à la cathédrale et commencée sous le règne d'Edouard, passe avec raison pour un des édifices les plus parfaits de cette époque. C'est une des villes les plus anciennes de l'Angleterre, car les chroniques rapportent que Ethel-dreda, femme d'Oswy, roi de Northumberland, s'y retira vers l'an 670 et y fonda un monastère dont elle devint abbesse. Ely opposa une vigoureuse résistance à Guillaume le Conquérant, qui finit par s'en emparer, et fit passer au fil de l'épée la majeure partie de ses habitants. En 1107, Henri Ier l'érigea en évêché.

ELYABS, peuplade africaine, de la nation des Dinka, habitant la rive occidentale du Barh-Abiad ou Nil blanc, par 5° de lat. N., entre les Bari au S. et les Bors au N. Le pays qu'occupent les Elyabs, d'après les dernières expéditions dirigées vers les sources du Nil, est couvert de belles forêts, fertile et bien arrosé ; les marais qui couvrent le sol dans les autres contrées riveraines du Nil blanc sont ici tout à fait inconnus. Non loin du territoire des Elyabs, et sur la rive droite de l'Abiad, s'élève la ville de Gondokoro. V. DINKA.

ELYE ou **ELIAS**, chanoine et philologue suisse, né à Lauffen vers 1400, mort vers 1475. Il entra dans les ordres, devint chanoine de Munster (Lucerne), et établit, en 1470, la première imprimerie qui ait été fondée en Suisse. Il a laissé un dictionnaire de la Bible intitulé *Mamotrectus* (Zamore, 1470), et *Speculum vitæ humanæ* (Zamore, 1473).

ELYMAÏDE, contrée de la Perse ancienne. V ELAM (pays d').

ELYMAÏS, ville de la Perse ancienne, capitale de l'Elymaïde, dans la province appelée Susiane. Elle était célèbre par son temple d'Anaïtis, qu'Antiochus le Grand voulut dépouiller pour payer le tribut que lui avaient imposé les Romains.

ELYMAS ou le **Magicien** (BAR-JESU, dit), Juif de Paphos, qui vivait au Ier siècle de notre ère. Il s'efforça de mettre obstacle aux prédications de Paul et de Barnabé dans son île. Saint Paul, pour le punir de son opposition, et pour convaincre Sergius Paulus, gouverneur romain, frappa Elymas de cécité (14). Quelques Pères affirment qu'Elymas fut touché de ce miracle, et que saint Paul le guérit et le baptisa ; d'autres ajoutent qu'il se convertit en effet, mais qu'il apostasia plus tard.

Elymas frappé de cécité, tapisserie du Vatican, exécutée d'après un carton de Raphaël. On lit dans les *Actes des Apôtres* (chap. XIII) : « Ayant parcouru toute l'île de Chypre jusqu'à Paphos, Paul et Barnabé trouvèrent un certain Juif, magicien et faux prophète, qui était avec le proconsul Sergius Paulus, homme sage. Celui-ci, qui souhaitait d'entendre la parole de Dieu, fit venir Barnabé et Paul. Elymas le magicien (car c'est ce que son nom signifie) s'opposait à eux, voulant détourner le proconsul de la foi. Mais Saul, qui est le même que Paul, étant rempli du Saint-Esprit, et regardant Elymas, lui dit : « Homme « plein d'artifices et de fourbes, enfant du « démon, ennemi de toute justice, tu ne « cesses de renverser les justes desseins du « Seigneur. Voilà donc en ce moment la main du « Seigneur sur toi: tu seras aveugle, et d'ici à « un temps tu ne verras pas la lumière. » Au même instant, il tomba sur les yeux d'Elymas comme un nuage épais, et, allant de côté et d'autre, il cherchait qui lui donnât la main. » Tel est le sujet retracé par Raphaël. Le proconsul Sergius, assis sur un tribunal élevé, au milieu de ses licteurs et de ses officiers, contemple avec étonnement le magicien qui, devenu aveugle, étend les mains pour chercher un appui, tandis que saint Paul semble encore l'accabler de ses imprécations. La stupeur, l'admiration des assistants sont exprimées avec beaucoup d'énergie. Le carton de Raphaël, d'après lequel cette tapisserie a été exécutée, est un des sept que l'on conserve à Hampton-Court ; c'est celui de la série qui a le plus souffert. La tapisserie elle-même a subi une grave détérioration : la partie inférieure a été détruite; mais ce qui reste conserve une grande vivacité de teintes. La composition est fort belle, du reste, et bien digne de Raphaël ; elle a été gravée par Hugo da Carpi, Agostino Veneziano, C. Dubosc, Nic. Dorigny, Sim. Gribelin, James Fittler, John Simon, E. Kirkal, Th. Halloway, J. Burnet, Sommerau, Landon, etc.

ÉLYME s. f. (é-li-me — gr. *eluma;* de *eluô*, j'enveloppe). Antiq. gr. Sorte de flûte phrygienne, remarquable par sa grosseur.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées et de la tribu des hordéacées.

— **Encycl.** Bot. Les *élymes* sont des graminées vivaces, à rhizome rampant, à feuilles planes, à fleurs groupées en épillets sessiles, réunis au nombre de deux à cinq sur chaque dent d'un axe commun, et dont l'ensemble constitue un épi simple ou plus rarement rameux; les glumelles des épillets sont tellement rapprochées à leur point d'insertion qu'elles semblent former un involucre à plusieurs folioles; leur valve extérieure est très-aiguë ou terminée par une arête. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, qui croissent pour la plupart dans les régions tempérées de l'hémisphère nord. L'Europe en possède plusieurs. La plus intéressante est l'*élyme des sables*, fort commun en France dans les endroits sablonneux, comme son nom l'indique. C'est une grande et belle plante, haute de 1 mètre et plus, glauque dans toutes ses parties, et dont les tiges blanchâtres portent des feuilles très-larges, glabres, striées et bleuâtres. Elle est moins abondante dans le midi que dans le nord, où elle s'avance jusqu'en Hollande. Le développement considérable qu'atteint cette plante la fait employer, dans les diverses localités, pour couvrir les habitations des classes pauvres, pour chauffer les fours ou pour faire de la litière et augmenter la masse des engrais. Mais sa plus grande utilité consiste à fixer des sables mouvants, comme ceux des dunes. On la sème au printemps, et on protége le semis en plantant des branches de genêt sur les surfaces les plus exposées, afin d'empêcher les vents de disperser la graine. Cette plante est ordinairement mélangée avec le roseau des sables, et l'on peut dire que, si ce dernier arrête les sols mouvants, l'*élyme* les consolide. Cette précieuse graminée est aussi désignée sous le nom vulgaire de *gourbet*. L'*élyme tête de Méduse* est ainsi nommé de la forme bizarre et hérissée de ses épis; on le trouve surtout dans les régions méridionales, où il peut rendre les mêmes services que l'espèce précédente pour fixer les sables. L'*élyme d'Europe* se rapproche beaucoup des orges, auxquelles plusieurs botanistes le réunissent. Il habite les lieux montueux et ombragés, la lisière des bois, les prés, les sols frais et un peu humides. Les bestiaux aiment assez cette plante. On peut citer encore l'*élyme gigantesque*, originaire de la Sibérie, et dont la tige, souvent haute de 2 mètres, porte un épi de 3 décimètres de longueur.

ELYMÉE (*Elymea*), ville de l'ancienne Macédoine, dans la contrée appelée Elyméotide, dont elle était la capitale. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui la ville de Grevno.

ÉLYMÉEN, ÉENNE s. et adj. (é-li-mé-ain, é-è-ne). Géogr. anc. Habitant de l'Elymaïde ou d'Elymaïs; qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *Les* ELYMÉENS. *La population* ÉLYMÉENNE.

— Mythol. Surnom de Jupiter adoré à Elymaïs.

ELYMÉOTIDE, contrée de l'ancienne Macédoine, au S.-O., entre l'Orestide au N., la chaîne du Pinde à l'O., la Thessalie au S. et la Piérie à l'E. Elle avait pour ville principale Elymée.

ÉLYMIOTE s. et adj. (é-li-mi-o-te). Géogr. anc. Habitant d'Elymée ou de l'Elyméotide; qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *Les* ELYMIOTES. *La population* ÉLYMIOTE.

ÉLYMUS, chef troyen, fils naturel d'Anchise. Il était déjà établi en Sicile lorsque Enée arriva dans cette contrée ; les deux héros y bâtirent alors la ville d'Egeste et celle d'Elyme, de laquelle les habitants de cette région prirent le nom d'Elyméens. D'après Servius, Elymus fonda également Asca et Entella, en Sicile.

ÉLYNANTHE s. m. (é-li-nan-te — de *élyne*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées et de la tribu des schénoïdées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans le centre et le sud de l'Afrique.

ÉLYNE s. f. (é-li-ne — du gr. *elinos*, rameau). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, et type de la tribu des élynées, dont l'espèce type habite l'Europe.

ÉLYNÉ, ÉE adj. (é-li-né). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre élyne.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des cypéracées, ayant pour type le genre élyne.

ELYOT (Thomas), écrivain anglais, né vers 1495, mort en 1546. Après de longs voyages sur le continent, il vint à la cour de Henri VIII, fut créé chevalier et chargé de plusieurs ambassades, notamment auprès du pape, dans l'affaire du divorce qui devait amener la rupture de Henri VIII avec l'Eglise. Elyot devint ensuite shérif à Cambridge. On lui doit plusieurs ouvrages : le *Château de santé* (1534); le *Gouverneur* (1544); *Défense des bonnes femmes; Bibliotheca Elyotæ*, dictionnaire latin-anglais (1541), le premier qui ait été composé; le *Banquet de sapience*, etc. Mais, de tous ses ouvrages, le plus remarquable est sans contredit son *Image de gouvernement* (1544), livre audacieux dans lequel, en feignant de demander des leçons à la vie et aux discours d'Alexandre Sévère, il tance vigoureusement les vices de son temps, et s'attaque même à Henri VIII, qu'il n'hésite pas à dépeindre assez clairement sous les traits d'Héliogabale. Elyot avait, en outre, traduit en anglais les *Sermons sur la mortalité de l'homme* de saint Cyprien (1534), ainsi que la *Règle de la vie chrétienne de Pic de la Mirandole*. Mais, de tous ces ouvrages, le seul qui soit encore connu est la *Bibliotheca Elyotæ*, qui est précieuse à consulter pour l'étude des transformations et des progrès de la langue anglaise.

ELYRIA, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de l'Ohio, à 30 kilom. S.-O. de Cleveland, à 10 kilom. du lac Erié ; 2,000 hab. Industrie active, favorisée par les eaux de la petite rivière Black, sur les bords de laquelle sont établies quelques usines.

ELYROS, ville de l'ancienne Crète. Elle était située dans l'intérieur de l'île, et les ruines de quelques-uns de ses édifices se voient encore près de la petite ville de *Rhodovani*.

ELYS (Edmond), en latin *Eliseus*, théologien et poëte anglais, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il entra dans les ordres et succéda à son père comme recteur d'East-Allington. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, qui témoignent d'une grande érudition et parmi lesquels nous citerons : *Poésies sacrées* (1655-1658, 2 vol.); *Miscellanea*, recueil de vers latins et anglais, suivis d'essais en prose latine (1658); *Summum bonum* (Londres, 1681, in-8°); un recueil de *Lettres estimées* ; *Socinianismus purus Putus anti-christianismus* (Londres, 1701, in-8°).

ÉLYSÉE s. m. (é-li-zé — gr. *élusion;* de *elthein*, venir, c'est-à-dire lieu où se rendent les âmes). Mythol. Lieu délicieux qui, suivant les païens, faisait partie des enfers, et était le séjour des âmes des héros et des hommes vertueux : *L'*ÉLYSÉE *des anciens était une agréable fiction, une heureuse idée poétique.* (Lévis.)

— Par anal. Lieu agréable planté de beaux arbres; séjour de délices :

> Dans un point de l'espace inaccessible aux hommes,
> Il est un autre monde, un *élysée*, un ciel.
>
> LAMARTINE.

‖ Lieux de plaisirs publics : *Il y a des moulins, des cabarets et des tonnelles, des* ÉLYSÉES *champêtres et des ruelles silencieuses.* (Gér. de Nerv.)

— Palais situé sur la promenade des Champs-Elysées à Paris, et qui s'est appelé l'ÉLYSÉE BOURBON sous la Restauration. ‖ Mot qui, sous la seconde République, a désigné le gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte, qui résidait dans ce palais : *Qu'y a-t-il de nouveau aujourd'hui à l'*ÉLYSÉE?

— *Champs Élysées*, Paradis des païens : *Les bons rois jouissaient, dans les* CHAMPS ÉLYSÉES, *d'un bonheur infiniment plus grand que celui du reste des hommes qui avaient aimé la vertu sur la terre.* (Fén.) V. CHAMPS ELYSÉES. ‖ Nom d'une célèbre promenade de Paris.

— **Encycl.** A notre mot CHAMPS ELYSÉES (tome III), nous avons décrit longuement les *champs Elysées* des païens, et là nous avons fait un oubli que le *Grand Dictionnaire* aurait à se reprocher.

Nous n'avons fait que mentionner, sans l'étudier suffisamment, la magnifique description qui se trouve au VIe livre de l'*Enéide;* c'est un des plus célèbres et des plus admirables tableaux qu'ait tracés le poëte. Tout en imitant Homère, Virgile ne l'a point copié ; il est resté peintre original. De même que Tirésias dans la *Nekyia*, fait entrevoir à Ulysse le mystérieux empire de Pluton, ainsi Virgile fait descendre Enée aux enfers, mais la ressemblance s'arrête là; il a su donner au tableau bien plus de précision et de couleur. Homère nous montre tous les morts, justes ou coupables, également tristes, regrettant comme Achille la lumière du soleil, et s'ennuyant à l'envi sous la terre. Au contraire, Virgile fait deux parts bien distinctes dans son enfer. Ici, c'est le Tartare, séjour de la désolation et de la souffrance, la *gehenne* dont parle l'Ecriture; là, au contraire, l'*Elysée*, demeure des bienheureux, véritable paradis des chrétiens :

> *Largior hic campos æther et lumine vestit*
> *Purpureo ; solemque suum, sua sidera norunt.*

Rien n'est plus beau que cet air spacieux, que ces larges horizons, que cette lumière pure et limpide qui enveloppe les objets comme d'un voile transparent. Mais que font les bienheureux dont Virgile peuple son *Elysée?* Ils sont occupés à des courses de char, à des luttes, à tous les exercices qu'ils aimaient pendant la vie. Ils goûtent même des plaisirs plus grossiers, souvenirs peut-être trop directs de la vie terrestre. Quelques-uns se plaisent aux festins, comme les héros scandinaves auxquels la religion d'Odin promet de grands banquets arrosés d'hydromel que verseront les valkiries dans le Walhalla. Ici Virgile est inférieur aux chrétiens; et l'on sent la différence des deux croyances, quand on compare à son *Elysée* celui de Fénelon dans *Télémaque*. C'est plutôt la faute du temps où il vivait que celle du poëte, car Virgile était déjà en avance sur ses contemporains, il abandonnait les traditions homériques. Peut-on lui demander d'être chrétien? Quoi qu'il en soit, les vers du poëte païen sont pleins de charme, comme toujours, et, ce qui est plus encore, ils respirent je ne sais quel parfum de vertu et de sainteté. Saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, compare plusieurs vers de cet admirable morceau à certains passages de l'Ecriture. Le parallèle peut, en effet, être souvent établi.

Parmi les bienheureux qui habitent les *champs Elysées*, Virgile n'a pas oublié les poëtes : Orphée et Musée, chantres religieux, président les chœurs des héros et les initient aux mystères sacrés. Ce passage est un de ceux sur lesquels se fonde le savant Warburton pour ne voir dans cette descente aux enfers qu'un emblème de l'initiation aux mystères : étrange explication, qui ne supporte pas l'examen.

La fin du funèbre voyage est moins descriptive que prophétique; Enée retrouve aux enfers son père Anchise et l'interroge sur les destinées futures de sa race et de Rome. Anchise instruit son fils avec toute la tendresse d'un père et toute la gravité d'un saint. Il lui montre les ombres, non-seulement de ceux qui sont morts déjà, mais aussi des héros qui vont bientôt remonter sur la terre et illustrer la ville éternelle. Toute la postérité d'Enée lui apparaît par avance, et les grands hommes dont le peuple romain doit un jour se glorifier défilent l'un après l'autre sous les yeux du héros, saisi d'une religieuse admiration. Ce n'est qu'après avoir vu se dérouler ainsi devant lui tout l'avenir de sa race, qu'Enée quitte l'*Elysée* et revient à la lumière du soleil. V. CHAMPS ELYSÉES.

Élysée (PALAIS DE L'), célèbre demeure historique située à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, et dont les jardins donnent sur les Champs-Elysées. Ce palais s'élève sur un vaste terrain dont Louis XV fit don, à la prière du régent, en 1718, à Henri de La Tour d'Auvergne, comte d'Evreux, qui y fit aussitôt construire, par l'architecte Molet, une des plus délicieuses résidences de Paris. Ce palais fut habité ensuite par Mme de Pompadour, puis par son frère, le marquis de Marigny, qui le vendit à Louis XV.

Nous voyons, en 1774, l'ancienne demeure de la favorite devenue la propriété du trop fameux abbé Terray, contrôleur des finances, qui la vendit à M. de Beaujon, banquier de la cour. En 1786, M. Durney, conseiller d'Etat

fut chargé par le roi d'acquérir le palais de l'Elysée. Un arrêt du conseil royal, de la même année, daté de Fontainebleau, le destinait exclusivement à servir de logement aux princesses et aux princes étrangers que leurs voyages amèneraient dans la capitale, ainsi qu'aux ambassadeurs extraordinaires. La duchesse de Bourbon, l'ayant acheté peu de temps après, l'habita d'abord, puis le loua à un industriel, le sieur Hovyn, qui en fit un jardin public. L'hôtel portait déjà, dès cette époque, le nom d'Elysée-Bourbon. A la Révolution, la duchesse de Bourbon ayant émigré, l'hôtel de l'Elysée-Bourbon, devenu domaine national, fut mis en vente et acheté par Mlle Hovyn. Cette dernière le céda, sept ans plus tard, à Murat, qui, en partant pour son royaume de Naples, en fit don au domaine impérial. Napoléon accepta le don et prit en affection cette demeure, qui ne fut bientôt plus connue que sous le nom d'Elysée-Napoléon. Il y allait souvent. Après le désastre de Waterloo, ce fut à l'Elysée qu'il se retira; ce fut là que, le 22 juin 1815, il signa en faveur de son fils sa célèbre abdication. En 1814 et en 1815, nous voyons l'Elysée-Napoléon devenu le séjour passager de l'empereur Alexandre de Russie. A la Restauration, la duchesse de Bourbon, rentrée en France, revendiqua la propriété de son ancien hôtel : ses droits furent reconnus; mais on parvint à lui faire accepter, à titre d'échange, l'hôtel de Monaco (habité depuis par Cavaignac), situé rue de Varennes, et qu'elle légua par testament à la princesse Adélaïde d'Orléans, sœur de Louis-Philippe. Le duc et la duchesse de Berry fixèrent jusqu'en 1820 leur résidence à l'Elysée, redevenu Elysée-Bourbon ; mais, après l'assassinat du duc, la duchesse refusa d'y rester davantage. Ce furent les derniers hôtes fixes du palais, qui, dès le règne de Louis-Philippe, fut utilisé comme le prescrivait l'arrêt du conseil royal que nous avons cité plus haut. Mehémet-Ali et la reine Christine en furent les premiers hôtes. Lorsque Louis-Napoléon eut été élu président de la République, l'Elysée lui fut attribué comme résidence. Mais l'Elysée d'alors était loin de ressembler à celui que nous connaissons et dont la reconstruction est toute récente. Le palais fut bientôt, tel qu'il était, jugé insuffisant pour le service des bureaux de la présidence; on dut louer deux hôtels voisins, l'hôtel Castellane et l'hôtel Sébastiani, et y établir des communications intérieures avec l'Elysée. Enfin on se décida à l'acquisition de ces deux hôtels en 1850 : on les abattit, et les travaux de restauration et d'agrandissement commencèrent aussitôt. Ils ont duré plusieurs années. C'est M. Lacroix, architecte, qui les a menés à bonne fin.

C'est à l'Elysée que fut arrêté, entre le président de la République, M. de Morny et quelques amis sûrs, nous pourrions dire des complices, le plan du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

Depuis lors, l'Elysée a servi de résidence aux principaux souverains qui se sont faits les hôtes de la France pendant l'Exposition universelle. On y a vu successivement passer l'empereur de Russie, le sultan et l'empereur d'Autriche. Cette triple visite a consacré la destination de l'Elysée. Ce palais, comme si un sort railleur s'y attachait, semble n'être en effet qu'un palais de passage et provisoire. Nul n'y a séjourné bien longtemps; c'est une hôtellerie, une sorte de pied-à-terre où les projets se forment, où l'on se parle bas et en quelque sorte dans le tuyau de l'oreille. Junie, en conversation avec Britannicus, disait :

Ces murs mêmes, seigneur, peuvent avoir des yeux.

Si ceux de l'Elysée avaient des oreilles et une langue, quelles choses ils nous diraient! Quelles leçons et quels souvenirs!

ÉLYSÉEN, ÉENNE adj. (é-li-zé-ain, é-è-ne — rad. *élysée*). De l'Elysée, qui appartient à l'Elysée : *Repos* ÉLYSÉEN. *Ombres* ÉLYSÉENNES. *Bonheur* ÉLYSÉEN. *Les païens n'ont fait couler le fleuve d'oubli que dans les champs* ÉLYSÉENS. (Mme Necker.)

— Qui est digne de l'Elysée, qui rappelle l'Elysée : *Toutes les merveilles d'une végétation* ÉLYSÉENNE. (Ch. Nod.)

— Hist. Qui a rapport au palais de l'Elysée ou à Louis-Napoléon, qui l'habitait lorsqu'il était président de la République : *Parti* ÉLYSÉEN. *Politique* ÉLYSÉENNE.

— On a dit aussi quelquefois ÉLYSIEN :

Jadis certain Mogol vit en songe un vizir
Aux *champs élysiens* possesseur d'un plaisir
Aussi pur qu'infini, tant en prix qu'en durée.
LA FONTAINE.

ÉLYSIE s. f. (é-li-zî). Moll. Syn. d'ACTÉON.

ELYSIUS (Jean), médecin italien. V. ELISIO.

ÉLYTRAIRE s. f. (é-li-trè-re — du gr. *elutron*, étui). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées et de la tribu des nelsoniées, formé aux dépens des carmantines, et comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Inde.

ÉLYTRE s. m. (é-li-tre — du gr. *élutron*, étui, enveloppe). Entom. Nom donné aux ailes extérieures des insectes, lorsqu'elles sont cornées ou coriaces, et qu'elles forment une sorte d'enveloppe ou d'étui protecteur pour les ailes proprement dites : *Les* ÉLYTRES *présentent un assez grand nombre de variations.* (Duponchel.) *Les* ÉLYTRES *de certains insectes produisent un son musical en se frottant l'un contre l'autre.* (H. Berthoud.)

— Annél. Ecailles qui recouvrent le dos des annélides.

— Bot. Nom donné quelquefois à des conceptacles particuliers renfermant les corps reproducteurs de quelques lichens et algues, et qui se trouvent réunis dans des conceptacles communs.

— Rem. Le Dictionnaire de l'Académie fait le mot *élytre* du genre masculin. Comme cet ouvrage fait généralement autorité, nous avons cru devoir, ici encore, suivre son exemple, bien qu'un grand nombre d'écrivains, et parmi eux des naturalistes, aient fait le mot du genre féminin, entraînés sans doute par sa terminaison féminine. L'Académie ajoute, il est vrai : « Quelques-uns font *élytre* du féminin. »

— **Encycl.** Entendu dans son acception la plus large, le mot *élytre* sert à désigner les ailes antérieures de la plupart des insectes, lorsque, par leur texture et leur consistance, elles diffèrent sensiblement des secondes ailes, qu'elles recouvrent dans le repos. Dans un sens plus restreint et plus rationnel, il s'applique exclusivement aux premières ailes des coléoptères. Ces ailes, en effet, du moins dans la plupart des genres, ont une consistance dure et cornée; ce sont bien de véritables étuis, destinés à protéger l'abdomen ou au moins sa partie supérieure, ainsi que les secondes ailes, les seules qui soient aptes au vol proprement dit. Les *élytres*, vu leur rigidité et leur immobilité, ne peuvent servir à la locomotion aérienne. Ils jouent simplement, dans cet acte important, le rôle d'un parachute qui soutient l'insecte dans l'air, ou d'une sorte de balancier qui le maintient en équilibre. Souvent même ils sont plus embarrassants qu'utiles; aussi voit-on certains coléoptères, notamment les cétoines, les tenir fermes pendant le vol. Dans un grand nombre de genres, les *élytres* sont intimement soudés par leur suture; dans ce cas, les secondes ailes sont réduites à l'état rudimentaire ou même avortent complétement. Les *élytres* présentent, suivant les genres, un grand nombre de variations; ils peuvent être longs, médiocres ou courts; cornés ou crustacés, coriaces, mous, flexibles; linéaires, croisés, chevauchants, convexes, plans, gibbeux, dilatés; lisses, chagrinés, ponctués, striés, rugueux, réticulés, etc.

ÉLYTREMPHRAXIE s. f. (é-li-tran-fra-ksî — du gr. *elutron*, vagin; *emphraxis*, obstruction). Méd. Obstruction du vagin.

ÉLYTRHÉMIE s. f. (é-li-tré-mî — du gr. *elutron*, vagin; *haima*, sang). Méd. Congestion sanguine du vagin.

ÉLYTRICULE s. m. (é-li-tri-ku-le — dimin. d'*élytre*). Bot. Chacune des petites fleurs dont l'ensemble forme une fleur composée. ‖ Peu usité.

ÉLYTRIGIE s. f. (é-li-tri-jî — du gr. *elutron*, gaîne, étui). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

ÉLYTRITE s. f. (é-li-tri-te — du gr. *elutron*, vagin). Méd. Inflammation du vagin. ‖ On dit aussi VAGINITE.

ÉLYTROCÈLE s. f. (é-li-tro-sè-le — du gr. *elutron*, vagin; *kêlê*, hernie). Méd. Hernie qui se produit à travers les parois du vagin.

ÉLYTROCLASIE s. f. (é-li-tro-kla-zî — du gr. *elutron*, vagin; *klasis*, rupture). Méd. Rupture du vagin.

ÉLYTRODON s. m. (é-li-tro-don — du gr. *elutron*, étui, élytre; *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant trois espèces caractérisées par des élytres pointus, et qui habitent l'Europe. ‖ On dit aussi ÉLYTRODE.

ÉLYTROGONE s. m. (é-li-tro-go-ne — du gr. *elutron*, élytre; *gonia*, angle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, qui habite la Nouvelle-Guinée.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la tribu des cassides, comprenant deux espèces, qui habitent Saint-Domingue : *Les* ÉLYTROGONES *ont les antennes jaunes et le corps rouge.* (Chevrolat.)

ÉLYTROÏDE adj. (é-li-tro-i-de — du gr. *elutron*, enveloppe; *eidos*, ressemblance). Anat. Qui a la forme d'une enveloppe ou qui sert d'enveloppe. ‖ *Membrane élytroïde*, Repli péritonéal qui enveloppe le testicule.

ÉLYTROÏTE s. f. (é-li-tro-i-te — du gr. *elutron*, vagin). Pathol. Inflammation du vagin. ‖ On dit aussi ÉLYTRITE.

ÉLYTROPAPPE s. m. (é-li-tro-pa-pe — du gr. *elutron*, étui; *pappos*, aigrette). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées et de la tribu des sénécionées, comprenant six espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

ÉLYTROPHORE s. m. (é-li-tro-fo-re — du gr. *elutron*, étui; *phoros*, qui porte). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées et de la tribu des festucées, dont l'unique espèce croît dans les régions tropicales de l'ancien continent.

ÉLYTROPLASTIE s. f. (é-li-tro-pla-stî — du gr. *elutron*, vagin; *plassô*, je restaure). Chir. Opération chirurgicale ayant pour but d'oblitérer les fistules qui font communiquer le vagin avec la vessie ou le rectum.

— **Encycl.** Imaginée par Jobert de Lamballe, l'*élytroplastie* consiste à placer entre les bords de la fistule avivée un lambeau de chair, pris aux dépens des grandes lèvres ou de la fesse, ou de ces deux parties à la fois, et à l'y maintenir jusqu'à l'adhésion complète. La malade étant couchée sur le dos, son siége dépassant un peu l'extrémité du lit, et ses cuisses, fléchies sur le bassin, étant soutenues par des aides, le chirurgien introduit dans le canal de l'urètre une sonde métallique, qu'il fait passer par l'orifice fistuleux jusque dans le vagin. Cet instrument étant alors confié à un aide, le chirurgien incise avec un bistouri la moitié antérieure du bord de la fistule, et, retirant la sonde pour saisir avec une pince à dents de rat le bord postérieur, il resèque cette dernière partie. Les bords de la fistule étant ainsi avivés, on procède à la taille du lambeau. Pour cela, les poils étant préalablement rasés, le chirurgien fait tordre la grande lèvre, ou la tord lui-même d'une main, afin de tendre les téguments; il porte alors son bistouri sur le côté externe de la grande lèvre; il le promène en abaissant le poignet de haut en bas, et, à mesure que l'instrument approche de la main qui distend les téguments, celle-ci est doucement portée en arrière, en exerçant toujours sa traction sur la peau, tandis que l'autre main continue l'incision, en gagnant le côté interne de la grande lèvre et en faisant décrire au poignet un demi-cercle; enfin le bistouri achève l'incision au niveau du point où il l'a commencée. Il en résulte un lambeau à sommet arrondi, qui doit être proportionné à l'étendue de la fistule et avoir une certaine longueur, attendu qu'il se rétractera en suppurant; enfin le pédicule doit être plus large que le lambeau lui-même, et être attaché à l'endroit le plus voisin du vagin. Lorsque le lambeau est taillé, on l'introduit dans l'orifice fistuleux au moyen d'un fil double dont l'anse est passée dans son milieu, et dont les chefs, attachés à une sonde conduite d'abord par la vessie dans le vagin, et ramenés ensuite au dehors de l'urètre, servent à attirer le lambeau dans la fistule, où on le fixe par deux points de suture comprenant les bords de la fistule et les points correspondants du lambeau. On place ensuite une sonde à demeure dans la vessie, en évitant de heurter le lambeau, et on la prolonge avec une autre pour diriger l'urine loin des parties. Enfin on ordonne à la malade de garder le lit et d'observer un repos complet. Vers le douzième ou le quatorzième jour, les fils des points de suture tombent; Jobert de Lamballe ne coupait cependant le pédicule du lambeau que vers le trente-cinquième jour après l'opération.

ÉLYTROPTÈRE adj. (é-li-tro-ptè-re — du gr. *elutron*, étui, élytre; *pteron*, aile). Entom. Dont les ailes antérieures sont des élytres ou étuis. ‖ On dit plus généralement COLÉOPTÈRE.

— s. m. pl. Ordre d'insectes, comprenant les genres dont les ailes antérieures sont des élytres. ‖ Syn. de COLÉOPTÈRES, qui est plus usité.

ÉLYTROPTOSE s. f. (é-li-tro-ptô-ze — du gr. *elutron*, vagin; *ptôsis*, chute). Chir. Chute du vagin, renversement de cet organe.

ÉLYTRORRHAGIE s. f. (é-li-tro-ra-jî — du gr. *elutron*, vagin; *rheô*, je coule). Pathol. Ecoulement de sang par le vagin.

ÉLYTRORRHAGIQUE adj. (é-li-tro-ra-ji-ke — rad. *élytrorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à l'élytrorrhagie : *Ecoulement* ÉLYTRORRHAGIQUE.

ÉLYTRORRHAPHIE s. f. (é-li-tro-ra-fî — du gr. *elutron*, vagin; *rhaptein*, coudre). Chir. Suture pratiquée dans le vagin.

ÉLYTRORRHÉE s. f. (é-li-tro-ré — du gr. *elutron*, vagin; *rheô*, je coule). Pathol. Ecoulement muqueux par le vagin.

ÉLYTROSPHÈRE s. f. (é-li-tro-sfè-re — du gr. *elutron*, élytre; *sphaira*, sphère). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la tribu des chrysomèles, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉLYTROSTÉNIE s. f. (é-li-tro-sté-nî — du gr. *elutron*, vagin; *stenos*, étroit). Méd. Rétrécissement du vagin. ‖ On dit aussi ÉLYTROSTÉNOSIE.

ÉLYTRURE s. m. (é-li-tru-re — du gr. *elutron*, élytre; *oura*, queue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, caractérisé par des élytres prolongés en forme de queue, et comprenant deux espèces, qui habitent l'Océanie.

ELZ (L'), château de Prusse, situé à 6 kilom. de la Moselle, dans la vallée sinueuse de l'Elzthal. Il occupe le sommet d'un promontoire rocheux que la rivière entoure de trois côtés. Vue de loin, cette forteresse, encore habitée, offre un groupe pittoresque de bâtiments, à l'intérieur desquels on remarque de nombreux portraits de famille, des vitraux, des tapisseries et des armures. On découvre une belle vue sur la rivière, qui décrit une longue courbe dans une gorge profonde. Vis-à-vis, se dressent les ruines de la forteresse de *Trutz Elz*, bâtie par Baudouin, archevêque de Trèves, dont les seigneurs d'Elz devinrent les vassaux.

ELZE, ville de Prusse, prov. de Hanovre, gouvernement d'Hildesheim, au confluent de la Saale et de la Leine, à 30 kilom. S. de Hanovre; 2,560 hab. Eglise et hôtel de ville remarquables. Exploitation de mines de fer.

ELZE (Charles-Frédéric), littérateur allemand, né à Dessau en 1821. Il suivit, de 1839 à 1843, les cours de philologie des universités de Leipzig et de Berlin, s'adonna ensuite tout particulièrement à l'étude de la langue et de la littérature anglaises, dont il devint professeur au gymnase de Dessau, et, de 1848 à 1850, fut rédacteur en chef de la *Gazette d'Anhalt*. Depuis cette époque, il a résidé alternativement en Allemagne et en Angleterre. Il a publié : *De la philologie considérée comme système* (1845); le *Trésor des chansons anglaises* (1851; 3e édition, 1854); *Atlantis, journal pour le monde et la littérature en Angleterre et en Amérique* (1853-1854, 4 vol.); *Westward Ho! traductions de poésies anglaises et américaines* (1857); une traduction allemande de l'*Hamlet* de Shakspeare (1857), etc.

ELZÉAR (saint), vulgairement appelé saint **Augias**, seigneur provençal, né au château d'Ansouis, près d'Apt, en 1285, mort à Paris en 1325. Fils d'Hermengaud de Sabran, comte d'Arian, il épousa, à l'âge de dix ans, Delphine de Glandenez. Son épouse lui ayant fait connaître qu'elle avait voué à Dieu sa virginité, il fit le même vœu, et, pour s'aider à le garder, il se soumit aux plus affreuses macérations, aux jeûnes les plus rigoureux. Il astreignit toute sa maison aux règles de la plus sévère piété, et en fit un véritable monastère. Devenu comte d'Arian par la mort de son père, il passa en Italie pour prendre possession de son comté. Il en trouva les habitants, ennemis de la domination française, si peu disposés à la soumission, qu'il ne put faire d'abord usage de son autorité; néanmoins, il parvint, par la patience et la douceur, à se concilier même l'affection des plus rebelles. Il sut faire rendre exacte justice au peuple, protégea les pauvres contre l'oppression des riches, et se montra inexorable envers les officiers convaincus de malversations dans leurs emplois. Elzéar alla s'établir ensuite à la cour de Robert, roi de Naples, où il devint gouverneur des fils de ce prince. Chargé en 1323 d'une mission en France, il se rendit à Paris, où il mourut. Il fut canonisé en 1369, par Urbain V, et sa fête se célèbre le 27 septembre.

ELZÉRINE s. f. (èl-zé-ri-ne — n. de femme). Polyp. Genre de polypiers flexibles, voisin des flustres.

— **Encycl.** Ce genre de polypiers doit son nom à Elzérine, fille de Néas, roi de l'île de Timor, cité avec éloges dans le *Voyage aux terres australes* de Péron et Lesueur. Les *elzérines* sont des polypiers flexibles, à cellules assez grandes, ovales, allongées, presque hexagonales, rebordées avec un tympan membraneux, dans lequel est percée l'ouverture; leur réunion en quinconce circulaire forme les branches et les rameaux d'un polypier membraneux, fixé, dichotome et non articulé. Ce genre est voisin des flustres. L'espèce type se trouve dans les parages de l'île de Timor. On peut aussi, d'après Risso, rapporter au même genre deux autres espèces, qui habitent les côtes de la Méditerranée.

ELZÉVIR, ELZEVIER ou **ELSEVIER**, en latin **Elsevirius**, nom d'une célèbre famille d'imprimeurs et de libraires hollandais, originaire de Liége ou de Louvain, peut-être même d'Espagne, dit Beuchot dans la *Biographie universelle*. Des recherches minutieuses sur la famille des Elzévir ont constaté d'une manière positive, suivant Brunet, que, depuis 1580 jusqu'en 1712, quatorze membres de cette illustre famille ont exercé en Hollande, soit le commerce de la librairie seulement, soit la profession d'imprimeur jointe à celle de libraire. Voici dans quel ordre ils sont rangés dans le *Manuel du libraire* :

1. LOUIS Ier, libraire à Leyde et aussi à La Haye, né à Louvain en 1540, mort en 1617. Il s'établit à Leyde en 1580, forcé qu'il fut de s'expatrier à cause de son attachement pour la Réforme. Des l'année 1583, il publia : *Drusii Ebraicarum quæstionum, sive quæstionum ac responsionum, libri duo, videlicet secundus et tertius* (in Academia Lugdunensi, 1583, in-8°). A la fin de ce volume de 126 pages, il y a un feuillet séparé qui contient l'errata, et au bas cette souscription : *Veneunt Lugduni-Batavorum apud Ludouicum Elseuirium e regionæ scholæ nouæ.* C'est donc à tort que l'on a regardé jusqu'à nos jours l'*Eutropius* de 1592 comme le premier livre où figure le nom d'Elzévir. Louis Ier paraît s'être retiré des affaires commerciales en 1607, après avoir publié environ 150 ouvrages. Il laissa cinq fils, dont il va être parlé.

2. MATTHIEU ou MATTHYS, fils de Louis Ier, libraire à Leyde, mort le 6 décembre 1640. Il est connu par deux ouvrages de Stevin : la *Castramétation* et *Nouvelle manière de fortification et écluse* (in-fol., fig.), imprimés à Leyde en 1618, et où son nom se trouve suivi de celui de Bonaventure Elzevir, son frère. Il quitta la librairie en 1622, après en avoir fait le commerce pendant plus de trente ans. On lui connaît quatre fils, Abraham, Jacob, Isaac et Arnout.

3. LOUIS II, fils de Louis Ier, libraire à Leyde et à La Haye, depuis environ 1600 jusque vers 1621, époque de sa mort.

4. GILLES (ÆGIDIUS), autre fils de Louis I^{er}, également libraire, mort en 1661. Son nom paraît pour la première fois sur le titre de la *Traduction latine des Navigations* de Van Linschoten, imprimée à La Haye en 1599, in-fol., fig.

5. JOOST ou JUSTE, autre fils de Louis I^{er}, a exercé la librairie à Utrecht, au moins de 1603 à 1607; mais on ne connaît pas de livres qui portent son nom.

6. BONAVENTURE, dernier fils de Louis I^{er}, imprimeur-libraire à Leyde, né en 1583, mort en 1652. Après avoir été momentanément associé à son frère Matthieu, en 1618, il exerça seul jusqu'en 1626; alors il forma une société avec son neveu Abraham, fils de Matthieu. Cette nouvelle association dura vingt-six ans; elle ne fut rompue que par la mort, qui frappa les deux associés à un mois d'intervalle. Ce fut durant cette époque que l'*officina elseviriana* établie à Leyde publia la plupart de ces volumes en petits formats qui sont regardés comme des chefs-d'œuvre d'impression, et qui ont donné au nom d'Elzévir cette illustration qui s'est conservée jusqu'à nos jours. On a reproché à ces deux illustres associés d'avoir été avant tout commerçants, et d'avoir un peu et même beaucoup exploité les hommes de lettres qui eurent affaire à eux.

7. ABRAHAM, fils de Matthieu, imprimeur-libraire, né à Leyde en 1592, mort en 1652, associé à son oncle Bonaventure pour l'exploitation de l'imprimerie et de la librairie fondées par eux à Leyde en 1626.

8. ISAAC, deuxième fils de Matthieu, imprimeur-libraire, fut le premier du nom d'Elzévir qui ait possédé un établissement typographique. Il imprima certainement plusieurs des livres publiés par son oncle Bonaventure avant son association avec Abraham, en 1626. Il eut un fils que nous désignons sous le nom de Louis III.

9. JACOB, troisième fils de Matthieu, libraire à La Haye, a fait imprimer par Isaac, à Leyde, en 1625, *Dan. Heinsii Homilia* (petit in-12), et il a publié à La Haye trois éditions de la *Table des sinus* d'Albert Girard (1626, 1627 et 1629, pet. in-12).

10. LOUIS III, fils d'Isaac, imprimeur-libraire, né à Utrecht vers 1604, mort en 1670. Il fut le premier de sa famille qui s'établit à Amsterdam, où il imprima seul de 1639 à 1655. Dans cet espace de seize années, 189 ouvrages différents, parmi lesquels il en est de très-remarquables, sortirent de ses presses. De 1655 à juillet 1663 ou 1664, Louis III exerça en société avec son cousin Daniel. L'imprimerie elzévirienne parvint sous lui à un haut degré de splendeur, sinon toujours par la perfection typographique, du moins par l'importance de ses productions. A partir de 1655, on vit successivement paraître une série de classiques latins in-8°, *cum notis variorum* : *Cicéron*, en 1661 (2 vol. in-4°); l'*Etymologicon linguæ latinæ*, le magnifique *Corpus juris* (1663, 2 vol. in-fol.), qualifié de véritable chef-d'œuvre typographique par un juge compétent, M. Ambroise Firmin Didot.

11. DANIEL, fils de Bonaventure, imprimeur-libraire, né en 1617, mort le 13 septembre 1680. Il imprima à Leyde, en société avec Jean, un de ses cousins, de 1652 à 1654, puis à Amsterdam, en société avec Louis III, de 1655 à 1664; enfin seul depuis cette époque jusqu'à sa mort. Daniel et Louis III publièrent pendant leur association 110 ouvrages, parmi lesquels on remarque, outre ceux que nous avons cités, l'*Homère grec* en 2 vol. in-4°; *Ovide, revu par Heinsius* (1658 à 1662, 3 vol. in-12), recommandable par sa correction et une exécution soignée. Resté seul à la tête d'un établissement considérable, Daniel montra beaucoup d'activité, mais il subit de grandes pertes au milieu des guerres que supporta la Hollande, attaquée par la France et l'Angleterre. On compte plus de 150 ouvrages imprimés par lui de 1664 à 1680. Il fut le dernier représentant marquant de la typographie elzévirienne.

12. JEAN, fils d'Abraham, imprimeur-libraire à Leyde, né en 1622, mort en 1661. Il publia, en société avec Daniel, en 1652, 1653 et 1654, une trentaine d'éditions, parmi lesquelles il en est de très-soignées. Il imprima seul de 1655 à 1661, époque de sa mort. On a enregistré 76 ouvrages portant son nom. Son établissement a été continué jusqu'en 1681, sous le nom de la veuve et des héritiers de Jean Elzévir. Cette veuve, nommée Eva Alphen, a survécu à son mari jusqu'au 19 mars 1693.

13. PIERRE, petit-fils de Matthieu, par Arnout, dont il n'est rien resté à notre connaissance, a exercé à Utrecht de 1667 à 1675. Quant au Pierre Elzévir nommé sur le titre des *Mélanges historiques* de Paul Colomiez (Utrecht, 1692), le P. Adry pensait que ce devait être un fils de Jean.

14. ABRAHAM II, fils de Jean, imprimeur-libraire à Leyde. Lorsque sa mère quitta son établissement, en 1681, il exerça sous son propre nom, jusqu'en 1712, et avec le titre de typographe de l'Académie de Leyde. On ne connaît de lui que le *Paradisus batavus* de Paul Hermann (1698, in-4°, fig.), et des oraisons funèbres, des thèses et des dissertations académiques.

La race des Elzévir s'est perpétuée jusqu'à nos jours; mais, depuis cent soixante ans, elle est restée étrangère à la production typographique et au commerce de la librairie. En 1820, un descendant de cette célèbre famille, Isaac-Jean Elzévir était gouverneur de l'île de Curaçao.

Les marques et devises adoptées par les Elzévir sont au nombre de trois. Louis I^{er} prit pour devise un aigle sur un cippe avec un faisceau de sept flèches, accompagné de cette devise : *Concordia res parvæ crescunt*. Isaac remplaça cette marque par l'orme qu'entoure un cep de vigne chargé de raisins; un philosophe, debout devant cet arbre, paraît vouloir détacher une grappe de raisin; du côté opposé est la devise : *Non solus*. Cette devise est celle de l'imprimerie de Leyde. Louis III adopta, dès 1642, Minerve et un olivier, avec la devise : *Ne extra oleas*. Ce fut la marque de l'imprimerie d'Amsterdam tant qu'elle fut sous la direction de Louis et de Daniel associés et plus tard de Daniel seul.

Etre imprimé par les Elzévir était regardé par leurs contemporains comme un très-grand honneur. Nous n'en donnerons d'autre témoignage que la jolie lettre de Jean-Louis Guez, sieur de Balzac, qui parut pour la première fois en tête de ses *Lettres choisies* (Leyde, 1652, petit in-12), et qui n'a pas été réimprimée dans les éditions de Paris. Elle commence ainsi : « Messieurs, je vous suis obligé, et peut-estre plus que vous ne pensés. Le droit de bourgeoisie romaine estoit quelque chose de moins que la faveur que vous m'avés faite. Car que croiés-vous que ce soit que d'estre mis au nombre de vos auteurs? C'est avoir rang parmy les consuls et les sénateurs de Rome; c'est estre mêlé parmy les Cicérons et les Sallustes. Quelle gloire de pouvoir dire : Je fais partie de cette république immortelle!... »

Les Elzévir, malgré la beauté de leurs éditions, ne sauraient être mis en parallèle avec les Alde, les Estienne, les Morel, les Turnèbe, etc.; c'est du moins l'opinion de M. Ambroise Firmin Didot, qui considère ces imprimeurs célèbres comme des hommes habiles qui profitèrent des progrès que la typographie avait faits en Europe pour porter l'art à sa perfection, mais qui n'ont rien inventé sous le rapport de l'art, et qui ne sauraient soutenir la comparaison, quant au savoir littéraire, avec leurs illustres prédécesseurs. L'éminent praticien ajoute : « Ce n'était point sur d'anciens manuscrits que les Elzévir établissaient les textes de leurs éditions; elles ne sont en général que des réimpressions et souvent des contrefaçons. » Il faut bien le reconnaître, les Elzévir déployèrent beaucoup d'activité dans l'industrie de la contrefaçon; mais alors la propriété littéraire n'était pas reconnue et la reproduction d'un ouvrage publié à l'étranger ne rencontrait aucune entrave. Les typographes hollandais ont réimprimé quantité d'ouvrages français, et, ce faisant, ils avaient la conscience si tranquille que, loin de feindre, ils mettaient sur le frontispice de leurs livres la formule si connue des bibliophiles : *Jouxte la copie imprimée à Paris*.

D'après les dernières recherches sur les éditions des Elzévir, le nombre total des ouvrages publiés par cette laborieuse famille est de 1,207, dont 968 sont en latin, 44 en grec, 22 en langues orientales, 120 en français, 32 en flamand, 11 en allemand et 10 en italien. Avant de nous étendre davantage sur les productions elzéviriennes, nous indiquerons les principaux ouvrages que l'on peut consulter à ce sujet.

Notice sur les imprimeurs de la famille des Elzévir, faisant partie de l'introduction au Catalogue raisonné de toutes les éditions qu'ils ont données, par un ancien bibliothécaire (Paris, Delance, 1806, in-8° de 60 p.). Cette notice du P. Adry, ancien bibliothécaire de l'Oratoire, publiée d'abord dans le *Magasin encyclopédique*, août et septembre 1806, est extraite d'un ouvrage inédit du même auteur : *Catalogue raisonné, etc.*, dont le manuscrit fut acquis, à la vente du P. Adry, par M. Sencier. Cet amateur ayant vendu sa bibliothèque en 1828, le même manuscrit passa dans le cabinet de M. Bignon, moyennant 307 fr., et, à la vente de ce dernier, Ch. Piéters, de Gand, dont il va être parlé, en devint l'heureux possesseur. Cet ouvrage, qui devait former 3 vol. in-8°, était fort avancé au moment de la mort de l'auteur; mais, bien qu'il renferme un certain nombre de documents curieux sur les Elzévir et leurs éditions, il n'a paru à Brunet ni aussi exact ni aussi complet qu'on pourrait le désirer. La *Notice* du P. Adry a été reproduite en grande partie par Bérard dans son *Essai bibliographique sur les éditions des Elzévir les plus curieuses et les plus recherchées* (Paris, F. Didot, 1822, in-8°). En 1829, Ch. Nodier inséra comme premier chapitre de ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* une *Théorie complète des éditions elzéviriennes*, avec tous les renseignements nécessaires pour les discerner. Ch. Piéters publia en 1843, à Gand, une *Analyse des matériaux les plus utiles pour de futures annales de l'imprimerie des Elzévir* (grand in-8°). Cet opuscule, tiré seulement à 50 exemplaires, a été refondu par l'auteur dans ses *Annales de l'imprimerie des Elzévir* ou *Histoire de leur famille et de leurs éditions* (Gand, 1851, grand in-8°), achevé en décembre 1852, dont il donna une seconde édition (Gand, 1858, grand in-8°) qui fut suivie, en mai 1860, de 28 pages d'additions et de corrections. C'est l'ouvrage le plus important de tous ceux qui ont été consacrés à la bibliographie elzévirienne. A la suite de détails minutieux sur la généalogie des Elzévir, Ch. Piéters a dressé le catalogue raisonné de tous les ouvrages sortis des presses de chacun d'eux. Les éditions non signées, mais authentiques, celles qu'on peut attribuer à Foppens, à Fricx et à d'autres typographes, sont l'objet de sérieuses observations. La quatrième édition du *Manuel du libraire* (t. V, p. 799-827) et la cinquième édition (t. V, col. 1709-1778) renferment une liste raisonnée des éditions elzéviriennes en petits formats. Cette liste, qui avait été donnée pour la première fois avec une certaine étendue dans la seconde édition du *Manuel*, en 1814, a été successivement augmentée par Ch. Brunet. Elle comprend les ouvrages avec le nom des Elzévir, et ceux qui ne portent point ce nom, mais qui sont sortis de leurs *officines* ou qu'on peut réunir à cette collection. Cette énumération critique est suivie d'une notice sur l'imprimeur Abraham Wolfgang, qui a exercé l'art typographique à Amsterdam depuis l'année 1662 jusqu'à l'année 1693, et qui a donné de jolies éditions que les amateurs joignent à la collection elzévirienne. On sait d'ailleurs, malgré l'assertion contraire de Bérard, que les éditions dites au *Quærendo*, qui est la marque typographique de Wolfgang, n'appartiennent point aux presses elzéviriennes. Avant la publication des *Annales* de Ch. Piéters, il parut un ouvrage qu'il est bon de signaler; ce sont les *Recherches historiques, généalogiques et bibliographiques sur les Elzévir*, par A. de Renne (Bruxelles, 1847, grand in-8°, avec portr., arm., vign. et fac-simile), et un opuscule de Ch. Motteley, intitulé : *Aperçu sur les erreurs de la bibliographie spéciale des Elzévir et de leurs annexes, avec quelques découvertes curieuses sur la typographie hollandaise et belge du* XVII^{e} *siècle*, par le bibliophile Ch. M. (Paris, 1847, in-12 de 40 pp.). D'après le travail de Motteley, Ch. Brunet a cru devoir modifier son catalogue de la collection elzévirienne. Enfin signalons les *Elzévir de la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg*, catalogue bibliographique et raisonné publié sous les auspices et aux frais du prince Nicolas Youssoupoff, et rédigé par Ch.-F. Walther (Saint-Pétersbourg, 1864, petit in-8°). Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec celui qui avait été publié sous le même titre par M. Minzloff (Saint-Pétersbourg, 1862, in-8° carré), et qui, rédigé par le comte André Rostopchine, est fort incomplet, rempli d'erreurs et de fautes typographiques. Le travail de M. Walther est curieux et paraît fort exact. Il nous apprend que la bibliothèque de Saint-Pétersbourg possède 1,818 ouvrages, formant 2,070 volumes de divers formats, imprimés par les Elzévir ou à leur imitation, et en outre 1,350 dissertations académiques, décrites en partie dans le *Bulletin du bibliophile belge* (1861 et 1862).

ELZÉVIR s. m. (èl-zé-vir). Bibliogr. Volume imprimé ou publié par un des membres de la famille des Elzévir : *Un bel* ELZÉVIR. *Un* ELZÉVIR *non rogné. Une collection d'*ELZÉVIRS. ‖ Plusieurs écrivent ELSEVIER ou ELZEVIER.

— **Encycl.** On désigne généralement sous le nom d'*elzévirs* une collection d'ouvrages en petits formats, imprimés en Hollande depuis l'année 1640 jusqu'à l'année 1681, et publiés par les célèbres éditeurs dont la notice précède. C'est surtout le format in-12 qui a eu la faveur de tenir un rang distingué dans les cabinets des curieux, et qui par conséquent est devenu le spécimen de la collection elzévirienne. De Bure, dans sa *Bibliographie instructive*, n'a admis qu'un petit nombre de ces sortes de livres, parce que les amateurs se sont attachés d'abord à recueillir les éditions qui se font remarquer à la fois par le mérite du contenu et par la netteté de l'exécution. Mais bientôt des bibliophiles ajoutèrent à la liste donnée par de Bure un certain nombre d'ouvrages qui pouvaient entrer dans la collection d'un homme de goût. Peu à peu on réunit aux précédents tous les petits volumes qui portent le nom d'Elzévir, puis ceux qui, sans avoir ce nom, ressemblent aux livres sortis des presses elzéviriennes. Enfin, des bibliophiles passionnés classèrent comme *elzévirs* toutes les éditions en petits formats imprimées dans les Pays-Bas de 1617 à 1681. Parmi les imitateurs souvent heureux des Elzévir, nous citerons François Foppens, Migeot et Fricx, de Bruxelles; Wolfgang, Jacques Le Jeune, Sambix, Maire, Hegerus, Leers, Boom, Graaf, à la *Tortue*, et Blæu, à la *Sphère*, qui se sont appliqués à employer des fleurons et des caractères identiques à ceux dont ces laborieux typographes ont fait usage dans leurs productions les plus parfaites. Par ce moyen, une série qui, originairement, ne comprenait pas 80 volumes, a été portée à plus de 1,500, lesquels sont loin d'avoir tous un égal mérite. On y compte des volumes souvent mal exécutés, qu'on peut reconnaître à leur frontispice orné d'une *sphère*, emblème qui se trouve, en effet, dans quelques éditions anonymes des Elzévir, mais qui n'est point la marque spéciale de ces typographes; elle est, au contraire, commune à presque toute la librairie d'Amsterdam.

Dans la nombreuse et brillante série des éditions sorties des presses des Elzévir, on place au premier rang le *Pline* de 1635, le *Virgile* de 1636 et l'*Imitation* sans date, dont l'exécution est d'une netteté irréprochable. C'est aussi dans ces éditions que les célèbres imprimeurs hollandais ont employé pour la première fois ces admirables types de Garamond, auxquels ils doivent une partie de leur réputation. Il s'en faut de beaucoup, d'ailleurs, que tous les livres sortis de l'imprimerie elzévirienne soient recherchés. Les traités latins de théologie, de droit, de médecine sont délaissés; les grands formats sont à peu près abandonnés, et cette défaveur s'étend aux in-16 et aux in-24. Les prédilections des amateurs se portent sur les classiques latins et sur quelques auteurs français imprimés dans le format petit in-12. Il n'est pas bien difficile de constituer une réunion d'éditions elzéviriennes composée d'ouvrages peu intéressants ou d'exemplaires rognés, salis ou défectueux; mais il faut de longues années, de la patience, du tact et beaucoup d'argent pour arriver à rassembler les ouvrages recherchés et pour les avoir bien conservés et grands de marges.

« Pour se faire une idée juste de ce qu'il faut entendre ici par de belles marges, dit Brunet, il est essentiel de savoir que, dans leurs éditions petit in-12, imprimées jusqu'en 1639 à peu près, les Elzévir de Leyde ont fait usage d'un papier un peu plus petit que celui qu'ils ont employé plus tard. En sorte que, par exemple, le *Quinte-Curce* de 1633, le *Salluste* et le *Tite-Live* de 1634, le *Pline*, le *César* et le *Térence* de 1635, le *Virgile* de 1636, le *Florus* de 1638 et le *Velleius Paterculus* de 1639, n'ont jamais plus de $0^{m},130$ à $0^{m},133$ (4 pouces 10 ou 11 lignes de hauteur, ancien pied de roi), tandis que les éditions données par les mêmes imprimeurs depuis 1639, à commencer par le *Sénèque*, ont de $0^{m},135$ à $0^{m},137$ (5 pouces à 5 pouces 1 ligne), quand les marges en sont entières. C'est aussi cette dernière mesure que présentent les petits in-12 des Elzévir d'Amsterdam. Ainsi, à quelques exceptions près, on peut donner comme règle générale $0^{m},129$ à $0^{m},133$ (4 pouces 9 lignes à 4 pouces 11 lignes) pour les éditions antérieures au *Sénèque* de 1639-1640, et $0^{m},133$ à $0^{m},138$ (4 pouces 11 lignes à 5 pouces 1 ligne) pour les autres. Les exceptions portent particulièrement sur l'*Horace* et l'*Ovide* de 1629, qui sont de format in-16; ensuite sur les volumes qui, comme le *Montaigne* de Foppens, le *Boccace* de 1665 ou le *Tite-Live* de 1678, sont beaucoup plus grands que les autres, et enfin sur les éditions in-24, qui sont beaucoup plus petites. »

Voici un tableau classificatif de la collection elzévirienne, tiré des *Annales* de Ch. Piéters, avec des indications curieuses sur les éditions de divers formats les plus remarquables et les plus recherchées, d'après le *Manuel* de Brunet et différents recueils bibliographiques.

THÉOLOGIE. 1° *Ecriture sainte*, *Pères*, *Théologiens catholiques*, 34 ouvrages. On sait que les typographes hollandais cachaient leur nom et celui du lieu d'impression lorsqu'ils mettaient au jour des livres destinés aux catholiques; c'est pourquoi on attribue aux Elzévir quelques éditions de la Bible latine publiées sous la rubrique de *Coloniæ-Agrippinæ*, avec le nom de Balth. ab Egmont. Toutefois, ils ont signé plusieurs éditions des Psaumes et huit éditions grecques du Nouveau Testament. On leur doit un Psautier en langue syriaque avec une version latine (Leyde, 1625, in-4°), valant de 5 à 7 fr., et qui s'est vendu 15 fr. — Le *Psalterium Davidis* (Leyde, chez Jean et Daniel Elzévir, 1653, petit in-12), rare et jolie édition, vendue 27 fr., maroquin violet doublé de maroquin citron, La Vallière; 76 fr., chagrin noir, Caillard; 35 fr., maroquin, de Bure; 48 fr., maroquin bleu, exemplaire du comte d'Hoym, en 1811; « aujourd'hui, dit Brunet, on le payerait au moins 500 fr. » — Les *Psaumes de David*, mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Bèze (Leyden, chez Lowis Elzevier, 1606, très-petit in-8°), jolie édition imprimée en petits caractères romains. Un exemplaire maroquin noir, par Duru, a été vendu 52 fr. — De toutes les éditions du Nouveau Testament en grec données par les Elzévir, celle de Leyde (1633, petit in-12) est une des plus belles et la plus recherchée : 10 à 15 fr.; vendue, bel exemplaire, maroquin vert dent., 22 fr., d'Hangard; 42 fr., maroquin rouge, de Cotte; 57 fr., Larcher. Elle comprend 8 ff. prélimin., 861 pp. de texte et 34 ff. non chiffrés pour la table. L'édition de Leyde (1624, petit in-12), quoique regardée comme plus correcte, est moins chère : 8 à 12 fr.; vendue 14 fr. 50, Duriez; 29 fr., maroquin vert, de Chalabre. Celle de Leyde (1641, petit in-12) se paye le même prix à peu près; vendue 40 fr. 50, Mac-Carthy; 25 fr., maroquin vert, de Chalabre. Enfin, celle d'Amsterdam (1658, in-12) est bien imprimée et ne mérite pas moins que les précédentes d'occuper sa place dans la collection des *elzévirs*; vendue 19 fr., maroquin rouge, Mac-Carthy; 23 fr., Bearzi. Elle a été réimprimée par Daniel Elzévir (1675, in-12). Quant aux éditions de Leyde (1641, petit in-8° à deux colonnes) et d'Amsterdam (6165, 1662, 1670 et 1678, in-24), elles ont peu de valeur. — Les *Confessiones sancti Augustini, opera et studio R. P. H. Sommalii* (Lugduni-Batav., apud Danielem, 1675, petit in-12, 334 pp. et 9 ff. pour l'index). Edition belle, correcte et rare, en parfait état, dont on recherche beaucoup les exemplaires grands de marges, vendue 15 fr., maroquin rouge, La Vallière; 42 fr., maroquin violet doublé de maroquin rouge dent., Caillard; 33 fr., maroquin bleu, de Bure; 129 fr., maroquin rouge (5 pouces), Ch. Nodier, exemplaire revendu 111 fr., Giraud; et un très-bel exemplaire annoncé papier fin, maroquin bleu, avec les insignes de Longepierre, ayant $0^{m},137$ (5 pouces 1 ligne) de hau-

teur, 495 fr., Renouard. — *Thomæ a Kempis, de Imitatione Christi, libri quatuor* (Lugduni, apud Joh. et Dan. Elsevirios, sans date [vers 1653], petit in-12 de 257 pp., y compris le titre gravé). C'est une des plus jolies éditions, des plus rares et des plus recherchées, en belle condition : 36 à 60 fr.; vendue, très-beaux exemplaires en maroquin doublé de maroquin dent. l. r. grandes marges, 108 fr., de Cotte; 150 fr., Saint-Martin; 140 fr., Caillard, et revendue 120 fr., Labédoyère; autre, 120 fr., Mac-Carthy; 153 fr., de Chalabre. Ces derniers exemplaires avaient 0m,133 de hauteur; un autre en maroquin rouge doublé de maroquin, mais ne mesurant que 0m,128, 129 fr., Riva; maroquin rouge, 0m,126, 75 fr., Solar. — Il y a une autre édition de 1658 dont le titre porte aussi *Lugduni* (seul); mais Ch. Piéters juge qu'elle est évidemment sortie des presses des Elzévir d'Amsterdam, qui l'ont réimprimée avec la même pagination et dans le même format en 1679. Ces deux éditions valent à peu près de 6 à 9 fr. chacune, à moins qu'on ne rencontre des exemplaires bien conservés en belle reliure ancienne de mar. La substitution du mot Lyon (*Lugduni*) à celui de Leyde, par la suppression du mot *Batavorum* dans plusieurs éditions elzéviriennes de livres de dévotion, avait pour but de faire croire que ces volumes avaient été imprimés dans une ville catholique, afin d'en faciliter la vente. Il y a une autre édition fort jolie de l'*Imitation*, sans date (*Leidæ et Parisiis*, in-24 ou in-32), imprimée vers 1660, que Ch. Piéters attribue aux Elzévir d'Amsterdam. Une traduction de l'*Imitation* par le sieur du Beüil (Le Maistre de Sacy), a été imprimée à Paris sous la rubrique d'Amsterdam, chez Dan. Elzevir, imprimeur et marchand libraire, avec approbation des docteurs de Paris (1668, petit in-12). Cette édition est si bien exécutée, que Dan. Elzévir ne l'aurait pas désavouée, si l'éditeur (le libraire Savreux) n'avait fait disparaître les vignettes et les fleurons elzéviriens dont il avait orné les précédentes éditions de cette traduction pour les remplacer par d'autres composés de petites pièces mobiles. — J. Gerhard, *Meditationes sacræ* (Lugduni-Batav., 1627, in-24); *Exercitium pietatis quotidianum quadripartitum, studio...* (Lugduni-Batav., 1630, in-24). Ces deux ouvrages ont été souvent réimprimés, mais les deux éditions que nous citons sont les seules qu'on recherche en France; la seconde surtout est rare, et il en a été vendu un exemplaire jusqu'à 100 fr. chez Morel-Vindé; elle ne vaut cependant que de 4 à 6 fr. — Enfin, parmi les ouvrages en français : Malebranche, *Traité de la nature et de la grâce* (Amsterdam, Daniel Elzevier, 1680, in-12 de 3 ff. et 268 pp.). On trouve quelquefois à la fin de ce volume une seconde partie intitulée : *Esclaircissement*, ou la suite du Traité de la nature et de la grâce, par M. Malebranche, de l'Oratoire (Amsterdam, chez la vᵉ Daniel Elzevier, 1681, de 68 pp.), vendu 9 fr. 50, Sensier; 34 fr., maroquin rouge, ancienne reliure, Nodier; et 53 fr., Renouard. — *L'Aimable mère de Jésus*, traité contenant les divers motifs qui peuvent nous inspirer du respect, de la dévotion et de l'amour pour la très-sainte Vierge, traduit de l'espagnol (du P. Eusèbe Nieremberg) par le R. P. d'Obeilh, de la compagnie de Jésus (Amsterdam, chez Daniel Elzévir, 1671, petit in-12), édition très-rare et assez recherchée. Il s'en trouve des exemplaires avec un titre portant : *à Amiens, pour la veuve de Robert Hubant*, 1671, *avec privilége du roy*, vendu, sous ce dernier titre, 10 fr., Sensier; 57 fr., maroquin vert, de Coislin; avec le nom de Daniel Elzévir, 30 fr., Renouard, en 1829, et plus cher depuis. Le volume contient 6 ff. prélim., y compris le titre; 270 pp. pour le texte, imprimé en très-petits caractères, plus un feuillet d'errata, qui est suivi, dans les exemplaires au nom de la vᵉ Hubant, d'un autre feuillet sur le recto duquel est un extrait du privilége. Il y a une autre édition chez la vᵉ Hubant, à Paris, 1672. Enfin, il se trouve des exemplaires de l'édition d'*Amsterdam, Elzévir*, avec un nouveau titre portant l'indication de *seconde édition*, et pour adresse : *à Cologne, et se vend à Paris, chez Thomas Joly*, avec la date de 1677. Un de ces exemplaires, relié en veau brun, a été payé 28 fr. à la vente de l'abbé Laboudrie, en mars 1854. — Daniel Elzévir a publié à Amsterdam (1671, petit in-12) deux autres livres traduits de l'espagnol par le P. d'Obeilh; l'un est intitulé : *Reflexions, sentences ou maximes royales et politiques*; et l'autre : *Reflexions prudentes, pensées morales, maximes stoïciennes*. Ils sont moins recherchés que le précédent.

2° *Théologiens hétérodoxes, idées singulières*, 36 ouvrages. Dans cette catégorie, nous citerons de Fabrice de la Bassecourt, ministre protestant : *Sermons de piété pour réveiller l'âme à son salut* (Amsterdam, Louis Elzevier, 1645, petit in-12), vendu 11 fr., maroquin bleu, Sensier; 22 fr. 50, Pixérécourt. — Du même auteur : *Piété de l'âme fidèle* (Amsterdam, 1649, petit in-12); *Anatomie de la messe*, où est montré par l'Écriture sainte, etc., que la messe est contraire à la parole de Dieu, par Pierre Du Moulin (Leyde, Bonav. et Abraham, 1638, petit in-12); l'*Alcoran de Mahomet* translaté d'arabe en françois, par le sieur Du Ryer, sieur de la Garde Malezair, suivant la copie imprimée à Paris chez Antoine de Sommaville (1649, petit in-12), jolie édition, probablement imprimée par les Elzévir de Leyde, titre rouge et noir, 6 à 9 fr. Il y a une autre édition sous la même date, en plus petits caractères et mal imprimée. Cette dernière n'a que 416 pp. pour le corps du texte, tandis que l'autre en a 686. Les Elzévir n'ont pas imprimé, comme quelques-uns le croient, le singulier livre de La Peyrère, *Præadamitæ*, mais deux livres qui y ont rapport : *Non ens præadamiticum*, par Ant. Hulsius, et *Responsio exetastica ad tractatum cui titulus* Præadamitæ, *auctore J. Pulhio*, imprimés à Leyde en 1656 (petit in-12).

Jurisprudence, 29 ouvrages, tous en latin, excepté le *Recueil des défenses de M. Fouquet*. On ne recherche plus que les éditions suivantes de Justinien : *Corpus juris civilis*, avec les notes de Denis Godefroy, édité par Simon van Leeuven (Amsterdam, chez les Elzévir, 1663, 2 vol. in-fol.). Cette édition est en même temps la plus belle et celle dont on fait le plus de cas : 60 à 80 fr.; vendue, en maroquin rouge, 103 fr., de Cotte, et 141 fr., Mac-Carthy. Le *Corpus juris* a été imprimé à Amsterdam par Jean Blæu, en 2 vol. in-8°, pour Louis et Daniel Elzévir, en 1663-1664, et pour la veuve de Daniel, en 1681. Ces éditions sont peu correctes. La première, 24 à 30 fr., vendue, bel exemplaire maroquin rouge, doublé de maroquin l. r., 103 fr., La Vallière; 122 fr. 50, même condition, Caillard; 181 fr., exemplaire du comte d'Hoym, maroquin rouge, de Cotte. Les *Justiniani Institutiones* (Amsterdam, 1654, in-16, ou 1664 et 1676, in-16 ou in-24), jolies éditions, tirées en rouge et en noir : 6 à 9 fr. Quoique les exemplaires tirés en noir seulement aient moins de valeur, un exemplaire broché (1676) s'est vendu 81 fr., F. Didot; mais il est descendu à 31 fr. 50, Bignon; 9 fr., de Chalabre. Le même ouvrage avec les notes de Vinnius (Leyde, 1646, petit in-12, ou Amsterdam, 1652, 1663 et 1669, in-12) est également recherché : 5 à 6 fr.; vendu, maroquin rouge (1669), 18 fr., F. Didot.

Sciences et arts. 1° *Philosophie, logique, métaphysique*, 19 ouvrages. Nous signalerons, entre autres, de Cicéron : *De officiis libri tres; Cato major, vel De senectute; Lælius, vel De amicitia; Paradoxa stoïcorum sex; Somnium Scipionis* (Amsterdam, 1656, petit in-12). C'est une copie de l'édition de 1642, qui fait partie des *Œuvres complètes*. Il y a une réimpression de 1664 et une autre de 1677, où l'on a suivi, ligne pour ligne, celle de 1656; le frontispice est le même que dans cette dernière, à la date près. — *L.-A. Senecæ opera* (Lugduni-Batav., 1640, 3 vol. petit in-12). Belle édition dont les exemplaires grands de marges et bien conservés ne sont pas communs : 24 à 36 fr. Les frontispices des tomes II et III sont datés de 1639 et portent la marque *Non solus*; vendu, bel exemplaire maroquin rouge l. r., 83 fr., La Vallière; 63 fr. en 1813; 60 fr., Bignon. Un exemplaire non rogné a été vendu 216 fr., salle Silvestre, en 1797; et avec le 4ᵉ volume de 1658, 435 fr., F. Didot; 500 fr., de Chalabre; 999 fr., Sébastiani. Une autre édition de *Sénèque* (Lugduni-Batav., 1649, 4 vol. petit in-12) est assez bien imprimée : 18 à 24 fr. Le 4ᵉ volume, qui contient les notes de Gronovius, se joint à l'édition précédente; il vaut séparément de 5 à 6 fr., et en papier fin, de 6 à 10 fr. Les Elzévir en ont fait une réimpression à Amsterdam (1658), dont un exemplaire broché a été vendu 24 fr., de Cotte. Les mêmes typographes ont aussi réimprimé à Amsterdam, en 1659, *Opera Senecæ* (3 vol. petit in-12), 15 à 20 fr. les 4 vol. Les 3 vol. non rognés, 120 fr., Riva; 6 liv. 10 sh. (162 fr. 50), Libri. Il a été fait un tirage à part des *Epistolæ Senecæ* (petit in-12), sous la date de 1649. — Descartes, *Opera philosophica* (Amsterdam, apud Lud. et Dan. Elsevirios, 3ᵉ édition, 1656, in-4°). — *Meditationes de prima philosophia* (Amsterdam, apud Lud. Elzevirium, 1642, 2 tom. en 1 vol. petit in-12). C'est un des premiers livres avec la devise *Ne extra oleas*; vendu, en maroquin rouge, 60 fr., Mac-Carthy, mais ordinairement de 6 à 9 fr. Les *Passions de l'âme* (Amsterdam, Louys Elzevier, 1650, petit in-12, composé de 28 ff. prélim., y compris le titre, 272 pp. de texte, 7 ff. d'index) : 15 à 20 fr.; vendu 200 fr., non rogné, Riva. Parmi les pièces préliminaires se lit un privilége du roi de France, en date du 4 mai 1637, très-remarquable par la permission qui est donnée à l'auteur de faire imprimer ses ouvrages « en telle part que bon lui semblera, dedans et dehors nostre obéissance, par telle personne qu'il voudra choisir de nos sujets ou autres. » Il y a, sous la date de 1649, une édition des *Passions de l'âme*, (Amsterdam, Louis Elzevier, petit in-8°), bien imprimée, mais qui, eu égard à son format, est moins propre que la précédente à entrer dans la collection des petits elzévirs. Elle a été payée 35 fr. 60, Mac-Carthy, et 36 fr., maroquin rouge, Nodier; 56 fr., maroquin bleu, par Bauzonnet, en janvier 1857. — *Passiones animæ* (Amsterdam, 1650, petit in-12) : 6 à 9 fr. — Th. Fieni, *De viribus imaginationis tractatus* (Lugduni-Batav., 1635, in-24), édition assez recherchée : 4 à 6 fr. Piéters cite de ce traité une *editio nova* (Londini, ex officina Rogeri Danielis, 1657, petit in-12), avec la *Minerve* et le *Ne extra oleas*; il la qualifie de véritable elzévir d'Amsterdam, imprimé sur l'in-24 de 1635.

2° *Morale, économie, éducation*, 25 ouvrages. La *Sagesse*, de Charron, y figure parmi les volumes les plus recherchés de la collection. Les Elzévir en ont donné quatre éditions (petit in-12), les trois premières à Leyde (1646, 1656), sans date, et la quatrième à Amsterdam (1662). L'édition de 1646 se vend de 15 à 18 fr., et elle a atteint jusqu'à 50 fr., maroquin, Mac-Carthy; celle de 1656 (Jean Elzévir), de 10 à 15 fr. L'édition sans date (vers 1658), Jean Elzévir, est dédiée à MM. du conseil de la cour provinciale de Hollande. Quoiqu'elle soit moins bien exécutée que celle de 1646, la plupart des curieux lui donnent la préférence, parce qu'elle est plus difficile à trouver; vendue 15 à 20 fr.; beaux exemplaires, 43 fr., maroquin bl., Caillard; 50 fr., Labédoyère; 60 fr., maroquin bl., Renouard; 63 fr., Giraud; 80 fr., maroquin r., Nodier; un exemplaire relié en maroquin vert doublé de maroquin rouge en mosaïque, et mesurant 0m,134 (4 pouces 2/3) de hauteur, 180 fr., J. Chenu. L'édition d'Amsterdam (Louis et Daniel Elzévir, 1662) paraît être une copie de l'édition de 1646, et elle est assez jolie : 10 à 12 fr., vendue jusqu'à 24 fr., bel exemplaire en maroquin rouge, La Vallière; 60 fr., maroquin citron, Caillard; 27 fr., Nodier; un exemplaire non rogné a été vendu successivement 170 fr., F. Didot; 330 fr., Bérard, et 141 fr., Pixérécourt. — Pierre de La Place, premier président en la cour des aides de Paris, *Du droict usage de la philosophie morale avec la doctrine chrestienne* (Leyde, Jean Elsevier, 1658, petit in-12) : 6 à 9 fr. — Le P. J.-Fr. Senault, *De l'usage des passions*, suivant la copie imprimée à Paris (Leyde, 1643, petit in-12) : 10 à 15 fr. Autre édition (Leyde, J. Elsevier, 1658, petit in-12), vendue, en maroquin, par Derome, 12 fr., Mac-Carthy; 27 fr. 50, Bignon; en maroquin vert, par Trautz, 71 fr., Solar. — Ch. Bonnefille, l'*Homme irréprochable en la conversation* (Leyde, J. Elzevier, 1661, petit in-12). Ce livre est rare, mais son titre singulier et le nom de l'imprimeur sont ce qu'il y a de plus remarquable; vendu 30 fr., Mac-Carthy; 15 fr., Nodier; 28 fr., maroquin rouge, Saint-Martin, en 1840, sans avoir toujours cette valeur.

3° *Politique*, 31 ouvrages, la plupart oubliés. Th. Hobbes, *Elementa philosophica de cive* (Amsterdam, apud Lud. Elzevirium, 1647, seu apud Lud. et Danielem, 1657, seu apud Dan., 1669, petit in-12). Un exemplaire de la dernière édition, relié en vélin tabis et non rogné, a été vendu 94 fr., Caillard, et seulement 20 fr., Labédoyère. Ces éditions ne se vendent guère au delà de 3 à 6 fr. Le *Corps politique* ou les *Elémens de la loy morale et civile*, traduit du latin par Sam. Sorbière (Leyde, J. et Dan. Elsevier, 1658, petit in-12) : 6 à 9 fr.; vendu jusqu'à 37 fr. 50, maroquin rouge tabis, F. Didot; 20 fr., maroquin vert, Giraud, et en vélin, très-grand de marges, 51 fr., Gancia. — Jérôme Cardan, *Proxeneta, seu De prudentia civili liber* (Lugduni-Batav., 1627, petit in-12) : 4 à 6 fr. Bon ouvrage réimprimé par les Elzévir, sous le titre d'*Arcana politica* (1635, in-24). — Du Refuge, *Traité de la cour*, ou *Instruction des courtisans* (Leyde, 1649; Amsterdam, 1656, petit in-12) : 6 à 9 fr. Les *Institutiones aulicæ*, de Meisner (Amsterdam, Elzévir, 1642), et l'*Aulicus inculpatus*, de Pastor (Amsterdam, 1644), contiennent la traduction latine de la seconde partie du *Traité de la cour*.

4° *Sciences physiques, chimiques, naturelles médicales*, 30 ouvrages. Pline, *Historia naturalis* (Lugduni-Batav., ex officina Elzevir., 3 vol. petit in-12). Très-jolie édition : 24 à 40 fr.; vendue 60 fr., maroquin rouge, La Vallière; 69 fr., Giraud; très-bel exemplaire relié en vélin et haut de 0m,132; 250 fr., Delatour, et depuis 128 fr. (s'étant trouvé taché), de Chalabre. — Hippocrate, *Aphorismi* gr. et lat. (Lugduni-Batav., 1628, in-24). Il y a deux éditions de ce joli livre sous la même date. Elles sont également recherchées : 6 à 9 fr.; vendues 12 fr., Bertrand; 16 fr., maroquin rouge, Riva. *Coacæ prænotiones* gr. et lat. (Amsterdam, 1660, petit in-12). Jolie édition : 10 à 15 fr.; vendue 30 fr., F. Didot; 36 fr., maroquin rouge, Courtois. *Liber de aere, aquis et locis*, gr. et lat. (Lugduni-Batav., 1658, petit in-12 de 94 pp. et un errata) : 10 à 15 fr. Ce petit volume est beaucoup plus rare que le précédent, auquel il se trouve quelquefois joint, mais l'impression en est très-incorrecte. — Celse, *De medicina* (Lugduni-Batav., apud Johannem, 1657, petit in-12). Edition peu commune, mais dont le texte a été altéré par l'éditeur J.-A. Van der Linden : 8 à 12 fr.; vendue 40 fr., maroquin rouge, salle Silvestre, en 1810; 14 fr. 50, maroquin bleu, Labédoyère; 56 fr., non rogné, Riva.

5° *Sciences mathématiques, arts, jeux*, 12 volumes, parmi lesquels on remarque le *Pastissier françois*, où est enseignée la manière de faire toute sorte de pastisseries très-utile à toutes sortes de personnes; ensemble le moyen d'aprester toutes sortes d'œufs pour les jours maigres et autres, en plus de soixante façons (Amsterdam, chez Louis et Daniel Elsevier, 1655, petit in-12 de VI ff. et 252 pp., y compris un frontispice gravé et le titre imprimé). Ce livre, d'une excessive rareté, est recherché avec passion par les amateurs des elzévirs. Voici comment Brunet s'exprime à ce sujet : « Quelle est, me demande-t-on quelquefois, l'édition elzévirienne la plus précieuse? est-ce le *Virgile* de 1636, le *César* de 1635, l'*Imitation* sans date; ou bien plutôt ne serait-ce pas la *Sagesse*, de Charron, de 1646, ou le *Commines* de 1648? Non, suis-je obligé de répondre; toutes ces jolies éditions doivent céder le pas à un petit bouquin assez mal imprimé, qui a pour titre : le *Pastissier françois*, et dont presque tous les exemplaires ont dû nécessairement périr sous la main onctueuse des honnêtes artisans qui en ont fait usage. Il ne peut donc exister de collection elzévirienne complète sans ce merveilleux volume, et il faut se le procurer à tout prix. C'est ainsi que pensent MM***, qui ont donné 101 fr. pour l'exemplaire vendu en 1819; 210 fr. pour celui de M. Bignon; 221 fr., en 1839, pour celui de M. de Pixérécourt; 325 fr. d'un exemplaire vendu à Paris, en 1847, et 280 fr. de celui de la vente Riva. Cependant ces messieurs ne donneraient peut-être pas 50 centimes de l'édition originale du même ouvrage (Paris, Jean Gaillard, 1653, in-8°), dont un exemplaire en maroquin rouge a pourtant été payé 49 fr. à la vente Hope, en 1855. »

Belles-lettres. 1° *Linguistique, rhétorique*, 15 ouvrages sans grande valeur. Felbinger, *Griechisch-Deutsch Lexicon durinnen alle wörter des Neuen Testaments* (Leyden, bey Johan Elsevier, 1657, petit in-12 de 5 ff. prélim. et 180 pp.). Un des volumes les moins communs de la collection elzévirienne. L'auteur n'est pas nommé sur le titre; mais, en tête de l'avis au lecteur placé au feuillet qui suit le titre, se lit le nom de Jeremius Felbinger; vendu 10 fr. seulement en 1855.

2° *Poëtes latins anciens et modernes*. Diverses éditions de Virgile, d'Horace, d'Ovide, de Claudien, de Prudence, appartiennent aux bijoux d'une collection elzévirienne. Stace, Juvenal et Martial n'ont été imprimés que dans les formats in-16 ou in-24, et on dédaigne ces éditions. L'édition de *Virgile* (Leyde, 1636, petit in-12) est peu exacte, mais l'une des plus jolies qui soient sorties des presses elzéviriennes. Elle est composée de 20 ff. prélimin., y compris le frontispice gravé; 411 pp. pour le corps du volume et 43 pp. pour l'index; à la page 92 est une carte géographique. Les exemplaires grands de marges, ayant de 0m,127 à 0m,130 de hauteur, et non tachés, sont fort recherchés et valent de 60 à 80 fr.; vendu 120 fr. très-bel exemplaire, de Cotte et Mac-Carthy; 90 fr., F. Didot; 70 fr., Bignon, et un exemplaire, haut de 0m,133, 8 liv. 12 sh. (215 fr.), M. de Noailles, à Londres, en 1835; un autre presque aussi grand, et relié en maroquin rouge, 209 fr., Solar; un autre, haut de 0m,128, maroquin rouge, 155 fr., de Bure; même hauteur et relié en maroquin bleu doublé de maroquin citron, par Pasdeloup, 600 fr., Parison. Il existe deux réimpressions de cette édition sous la date de 1636, et une contrefaçon qui porte la même date et qui a peu de valeur : 6 à 9 fr. La contrefaçon se reconnaît à deux passages latins tirés en noir au lieu de l'être en rouge, comme dans l'édition originale. Le premier de ces passages commence par ces mots : *Ego vero frequentes*, et il est placé avant les *Bucoliques*, p. 1; le second, p. 92, commence par *Si mihi susceptum fuerit*. L'édition d'Amsterdam (1676, petit in-12) est aussi inférieure en beauté à celle de 1636 qu'elle lui est supérieure en correction; elle vaut de 12 à 18 fr. : vendue 60 fr., bel exemplaire du comte d'Hoym, d'Hangard; 36 fr., Mac-Carthy; un autre en maroquin rouge, par Derome, et portant 0m,134 de hauteur, 115 fr., H. de Ch., en 1863. Des exemplaires en 24 ff. prélimin., y compris le frontispice gravé, 387 pp. de texte et 29 pp. non chiffrées pour la table, plus une carte géographique, grand papier, ayant de 0m,170 à 0m,175 de hauteur, ont été vendus, reliés en maroquin, 68 fr., Gouttard; 74 fr., La Vallière; 5 liv. 15 sh. (143 fr. 75), Pinelli; 120 fr. en 1808. Enfin, des exemplaires en très-grand papier fort, dont la hauteur doit être de 0m,180 à 0m,184 et la largeur de 0m,100 à 0m,103, vendus, en maroquin bleu dent., 170 flor., Crevenna; 320 fr., mar. rouge, de Cotte; 366 fr., mar. rouge (près de 0m,103), F. Didot, et revendu 31 liv. 10 sh. (78 fr. 50) à Londres, en 1835; 365 fr., Mac-Carthy; 185 fr., maroquin bleu, exemplaire trop rogné, de Reynaud. — *Accedunt nunc D. Heinsii de satyra Horatiana libri duo... cum ejusdem in omnia poetæ animadversionibus*, etc. (Lugduni-Batav., ex officina Elzeviriana, 1629, 3 tomes en 1 vol. in-16). Edition assez jolie, que l'on ne trouve pas facilement complète et bien conservée : 18 à 24 fr.; vendue, beaux exemplaires, complets et reliés en maroquin, 31 fr., Gouttard; 60 fr., Caillard; 40 fr., Dincourt d'Hangard; 67 fr., Jourdan; 82 fr., Mac-Carthy; 49 fr., en maroquin rouge, Giraud, et en maroquin rouge, aux armes du cardinal de Richelieu, 10 liv. (250 fr.), Libri, en 1859. — Horace, *Poemata, scholiis sive annotationibus instar commentarii illustrata a Joan. Bond, editio nova* (Amsterdam, apud Dan. Elzevirium, 1676, petit in-12, 234 pp., y compris le frontispice gravé; à la fin : *Vita Horatii* et les *Testimonia*, ensemble 2 ff.). Très-jolie édition, mais qui laisse à désirer pour la correction : 12 à 20 fr. Les exemplaires bien conservés et grands de marges (0m,135 à 0m,139) sont rares et chers; vendus, maroquin, 47 fr., La Vallière; 48 fr., de Cotte; 70 fr., maroquin rouge, Caillard; 125 fr., de Bure; 63 fr., Giraud; 200 fr., broché et non rogné, F. Didot, et le même exemplaire, 280 fr., Bérard; 150 fr., F. de Chalabre. — Ovide, *Opera Dan. Heinsius textum recensuit* (Lugduni-Batav., ex off. Elzevir., 1629, 3 vol. in-16). Cette édition n'est pas fort belle, mais les exemplaires bien conservés en sont peu communs : 24 à 36 fr.; vendue 55 fr., maroquin rouge, exemplaire du comte d'Hoym, Le Blond; 129 fr., maroquin

vort doublé de maroquin rouge, F. Didot; 60 fr., Mac-Carthy; 66 fr., maroquin bleu, Bérard; 130 fr., maroquin rouge, grandes marges, de Bure. — *Operum editio nova, accurante Nic. Heinsio* (Amsterdam, typis Ludov., 1652, seu typis Danielis, 1664 et 1676, 3 vol. in-24). Très-médiocre. L'édition de 1652 n'est pas très-commune; vendue 16 fr., Mac-Carthy; 14 fr., maroquin vert, Sensier; 12 fr., Giraud. — L'édition imprimée à Amsterdam par J. et D. Elzévir, de 1658 à 1662, en 3 vol. petit in-12, présente un texte revu de nouveau par Nic. Heinsius, et sous ce rapport elle est préférable à celle de Leyde (1629); on la paye cependant moins cher, même quand les notes du savant éditeur y sont jointes : 18 à 24 fr. Ces notes, qui sont fort étendues, peuvent être placées à la fin de chaque volume du texte, ou former 3 volumes séparés. Le titre imprimé du premier volume du texte est daté de 1658, tandis que le titre gravé porte la date de 1662; vendue 41 fr., maroquin rouge, Courtois; 76 fr., reliée en 6 vol.. maroquin rouge, Desjobert, et jusqu'à 175 fr., Duriez; 60 fr., bel exemplaire vélin, en 1826, et seulement 15 fr., Renouard. — Claudien, *Opera quæ exstant, Nic. Heinsius recensuit ac notas addidit* (Lugduni-Batav., ex offic. Elzevir., 1650, 2 tom. en 1 vol. petit in-12). Cette édition, préférable à toutes celles qui l'ont précédée, vaut de 8 à 12 fr.; vendue, beaux exemplaires, 24 fr., de Cotte; 39 fr., maroquin bleu, F. Didot; 27 fr., maroquin, Giraud. Le papier ordinaire est généralement d'une teinte rousse; mais il y a des exemplaires en papier fin et blanc; vendus, maroquin rouge, 36 fr., Camus de Limare; 72 fr., vélin, Caillard. Un exemplaire non rogné, relié en maroquin bleu doublé de maroquin, et dont le papier avait reçu une teinte azurée, 80 fr., Riva, et 3 liv. 5 sh. (81 fr. 25), Libri, en 1859. Les Elzévir d'Amsterdam ont donné, sous la même date et sous celle de 1677, deux éditions in-24, dont on fait peu de cas; mais on leur doit une édition, dite *Variorum* (1665, in-8°), qui vaut de 8 à 10 fr.; vendue 31 fr., maroquin violet, Courtois; 20 fr., maroquin vert, de Bure. — Prudence, *Quæ exstant, Nic. Heinsius recensuit et animadversiones adjecit. Nic. Heinsii in Prudentium adnotata* (Amstelod., apud Dan. Elzevir., 1667, 2 tom. en 1 vol. petit in-12). Jolie édition, assez recherchée : 8 à 12 fr.; vendue 26 fr., maroquin vert, Riva; et des exemplaires non rognés, 60 fr., Caillard; 86 fr., F. Didot; 45 fr., Labédoyère; 86 fr., de Bure; 81 fr., Giraud; 78 fr., Solar. — Ménage, *Poemata; quarta editio* (Amstelod., ex offic. Elzevir., 1663, petit in-12) : 5 à 6 fr.; vendue 12 fr., maroquin bleu; 22 fr., Renouard; 14 fr. 50, maroquin rouge, Giraud; 31 fr., non rogné, de Chalabre. Cette édition, recherchée des amateurs, est moins complète que celle d'Amsterdam (1687, petit in-12).

3° *Poëtes français et étrangers*. Les Elzévir n'ont pas fait un choix heureux dans leurs reproductions des poëtes français. Ils ont sacrifié au goût du jour en réimprimant des œuvres telles que les *Odes d'Horace en vers burlesques* (1653, in-12, portant au frontispice le nom de J. Sambix) et l'*Odyssée en vers burlesques* (les deux premiers livres seulement). (Leyde, 1653, in-12 de 68 pp.), qui sont des raretés elzéviriennes des plus chères. Des exemplaires des *Odes* se sont payés 155 fr., Millot, en 1846; 150 fr., A. Bertin, et on a adjugé plusieurs fois l'*Odyssée* de 30 à 60 fr.; 61 fr., Montaran. — Mathurin Regnier, les *Satyres et autres œuvres*, selon la copie imprimée à Paris (Leyde, Elzévir, 1642, petit in-12, composé de 4 ff. prélimin., y compris le titre; 166 pp. de texte et 2 ff. de table). Jolie édition, moins complète, mais plus rare que celle de 1652 : 18 à 24 fr.; vendue 26 fr., maroquin rouge, Caillard; 30 fr., maroquin vert, A. Duriez; et jusqu'à 50 fr., maroquin rouge, en 1828. — Les mêmes, augmentées de diverses pièces cy-devant non imprimées (Leiden, J. et D. Elsevier, 1652, petit in-12 de 4 ff. prélimin., 202 pp. de texte et 2 ff. de table). Cette édition est très-recherchée, et il est difficile d'en trouver de beaux exemplaires : 30 à 40 fr.; vendue 61 fr., maroquin rouge, F. Didot; 120 fr., maroquin bleu, d'Ourches; et le même exemplaire 48 fr., Sensier, et 36 fr. en 1829. Un exemplaire broché, 3 liv. 13 sh. 6 d. (92 fr.), Williams; 200 fr., de Chalabre, et 223 fr., Pixérécourt; un autre en maroquin citron, grandes marges, 150 fr., Bertin. — Le *Moyse sauvé*, de Saint-Amand (Leyde, Jean Sambix [Elzevir], 1654, petit in-12), ne se recommande que par sa jolie exécution; vendu 17 fr., vélin, Chénier; 18 fr., maroquin, Bérard; 20 fr., Bignon; 1 liv. 8 sh. (35 fr.), maroquin citron, Libri, 1859.

4° *Poëtes dramatiques anciens et modernes*. Térence, *Comœdiæ sex, ex recensione Heinsiana* (Lugd.-Batav., ex offic. Elzevir., 1635, pet. in-12 de 24 ff. prélimin., y compris le titre gravé, 304 pp. de texte et 4 ff. pour l'index). Jolie édition peu commune. Elle a été réimprimée deux ou trois fois sous la même date; mais l'édition originale se reconnaît facilement à sa beauté et à quelques fautes dans les chiffres de la pagination, fautes qui, d'ailleurs, ne prouvent rien contre la correction du texte. Ainsi la page 101 est cotée 69, la page 104 est marquée 108, la page 154 porte 254, et la page 273 est cotée 173. L'édition originale vaut de 18 à 30 fr., et de beaux exemplaires se sont vendus 37 fr., de Cotte; 67 fr., Mac-Carthy; 46 fr. 50, de Chalabre; 60 fr., Labédoyère; 4 livres (100 fr.), de Noailles, à Londres; mar. bleu doublé de mar. citron, 85 fr., de Bure. Les réimpressions se payent beaucoup moins cher, ainsi que l'édition d'Amsterdam, 1661. Un exemplaire de cette dernière, relié en maroquin rouge doublé de mar., lavé, réglé, a été vendu 13 fr., La Vallière. — Plaute, *Comœdiæ* (Amstelod., typis Ludov. Elzevirii, 1652, in-24), 4 à 6 fr.; vendu 90 fr. broché, F. Didot; 38 fr., Labédoyère. Il existe deux éditions sous cette date, et avec le même titre gravé. La première, qui est la plus belle, a en tête du texte, page 3, une vignette, et à la fin du volume un fleuron employé par les Elzévir; la seconde n'a pas de vignette et présente à la fin un autre fleuron. — Les *Œuvres de M. Molière* (Amsterdam, chez Jacques Lejeune, 1675, 5 vol. pet. in-12). Jolie édition formée de la réunion de 26 pièces du grand comique français, imprimées et vendues séparément par Daniel Elzévir, avec des titres particuliers portant la *Sphère*, et les mots : *Suivant la copie imprimée à Paris*. Il est rare de rencontrer des exemplaires dont toutes les pièces soient de première édition; mais l'essentiel est qu'il n'y en ait pas de postérieures à 1675. A la fin du troisième volume se trouve une petite pièce intitulée : l'*Ombre de Molière*. Un exemplaire de cette édition, en 5 volumes, non rogné et relié par Niedrée, en maroquin rouge doublé de maroquin bleu, larges dentelles à petits fers, a été vendu 4,700 fr., plus 10 pour 100 pour les frais, à la vente Piéters, n° 422 de son catalogue, où il est l'objet d'une note ainsi conçue : « Exemplaire précieux et unique, tant par la conservation extraordinaire de toutes ses marges que par la date des pièces qui le composent, toutes antérieures à l'année 1675. » C'est aussi à Daniel Elzévir qu'est due l'édition de *Œuvres de Molière* imprimée à Amsterdam chez Jacques Lejeune (1679, en 5 vol. pet. in-12), copie de la précédente et composée également de pièces imprimées sous différentes dates. Ces deux éditions n'étant pas complètes, on y joint un volume d'*Œuvres posthumes*, sous la date de 1684. Ces 6 volumes, ainsi réunis, sont fort recherchés. Vendus, édition de 1675, 184 fr., Desjobert; 100 fr., Sensier; 122 fr. (avec la *Cocue imaginaire* et *Elomire*), librairie de Bure; et un bel exemplaire relié en mar. rouge par Bauzonnet, avec le *Festin de Pierre*, édition d'Amsterdam (Wetstein, 1683), dans laquelle la scène du pauvre se trouve en entier, jusqu'à 481 fr., Giraud, et 670 fr., Solar. L'édition de 1679, avec le volume de 1684, 145 fr., mar., Chardin; 151 fr., Bérard; 79 fr., vélin, A. Martin; 125 fr., veau fauve, tr. dor., de Soleinne. — Citons encore une rareté de Samuel Chappuzeau ou Chapuzeau, *Armetzar* ou les *Amis ennemis*, tragi-comédie, anonyme, comme presque toutes les pièces de l'auteur (Leyde, Jean Elsevier, pet. in-12 de 102 pp., y compris le frontispice et le titre imprimé). Seule édition connue de cette pièce, 27 fr., mar. rouge, de Soleinne.

5° *Romans, contes, facéties*, 28 ouvrages divers; 8 sont en allemand. Les romans français comme *Adélaïde de Champagne*, le *Duc d'Alençon*, *Homais, reine de Tunis*, etc., sont très-justement oubliés aujourd'hui. — L'*Histoire des amours de Lysandre et de Caliste*, par Henry Daudiguier, traduite en allemand, a été publiée sous ce titre : *Liebesbeschreibung Lysander und Kalisten* (Amsterdam, Ludwig Elzevier, 1650, pet. in-12, fig.). Cette édition est fort rare et vaut de 10 à 15 fr. Par extraordinaire, un exemplaire a été vendu 105 fr., Chardin. Une traduction hollandaise du même roman, sortie également des presses de Louis Elzévir, en 1650, pet. in-12, est portée dans le catalogue Mac-Carthy, n° 3,428. — Une édition du *Decamerone* de Boccace (Amsterdamo, 1665, in-12) est fort recherchée lorsque les exemplaires sont beaux. Les plus grands ont de 0m,147 à 0m,149 de hauteur, comme ceux qui ont été vendus 138 fr., de Cotte; 48 fr., Caillard; 71 fr., de Chalabre; 196 fr., mar. bleu, Crozet; 111 fr., mar. citron, Giraud; 120 fr. et 90 fr., deux exemplaires en mar. rouge, Libri; 110 fr., mar. rouge, par Trautz, Gancia. Brunet croit que cette édition, généralement attribuée aux Elzevir, est sortie des presses de Jean Blæu d'Amsterdam.

6° *Philologie, dialogues, épistolaires, ouvrages réunis*, 36 ouvrages. Aulu-Gelle, *Noctes Atticæ* (Amstelod., 1651, pet. in-12). Jolie édition, dont les exemplaires bien conditionnés ne se trouvent pas facilement : 10 à 12 fr.; 18 fr., Gouttard; 25 fr., mar. rouge, l. r. en 1827, et jusqu'à 50 fr., Labédoyère. L'édition d'Amsterdam (1665, pet. in-12) est moins belle et moins chère : 3 à 5 fr.; cependant, 22 fr., Mac-Carthy. — Pline le Jeune, *Epistolarum libri X, et Panegyricus Trajano dictus* (Lugd.-Batav., 1640, pet. in-12). Jolie édition : 6 à 9 fr. Vendue 17 fr., bel exemplaire, de Cotte; mar. rouge, 24 fr., Giraud, et reliée en maroquin rouge avec dorure au pointillé par Le Gascon, 125 fr., Renouard. Il y a deux réimpressions elzéviriennes (Lugd.-Batav., 1653, et Amstelod., 1659, pet. in-12) qui sont moins belles, mais plus correctes que la précédente. — L'édition elzévirienne des *Œuvres de Cicéron*, faite sur le texte de Gruter (Leyde, 1642, en 10 vol. pet. in-12), est très-jolie et fort recherchée. Elle se vend ordinairement de 60 fr. à 120 fr. Il existe une si grande différence entre certains exemplaires de cette édition pour la grandeur des marges, et même en apparence pour la qualité du papier, que Brunet inclinait à croire qu'elle a été tirée sur deux sortes de papier. Au commencement du XVIIIe siècle, on attachait déjà du prix aux exemplaires non rognés des éditions elzéviriennes. Vers 1725, à l'inventaire de M. de La Galissonnière, le Cicéron de 1642, en blanc, a été vendu 200 fr., tandis qu'un autre exemplaire de cette même condition, annoncé sous le n° 17,183 du catalogue Colbert, relié en mar. rouge, a été vendu seulement 75 fr. On cite quatre exemplaires remarquables pour la grandeur des marges; ils portent 0m,138 de hauteur : 1° mar. bleu doublé de mar. citron, 300 fr., Gouttard; 77,500 fr. en assignats, Anisson, en janvier 1796, et revendu 52 liv. 10 sh. (1,312 fr. 50) à Londres, en 1835; 2° mar. bleu, dent., tabis, reliure de Derome, 40 liv. 19 sh. (1,023 fr. 75), Hanrott; 3° mar. rouge, tabis, reliure du même, 277 fr., Mac-Carthy, et 599 fr., Labédoyère; 4° mar. citron doublé de mar. rouge, aux armes du comte d'Hoym, 61 liv. 10 sh. (1,537 fr. 50), Libri en 1859; un semblable au premier, mais avec quelques volumes plus courts que les autres, 341 fr., de Chalabre; un autre exemplaire non rogné, aux armes du duc de Mantoue, 13 liv. 13 sh. (341 fr.), Libri; d'autres un peu moins grands, 177 fr., veau brun, de Cotte; 261 fr., mar. rouge, Caillard, etc. — Nous ne pouvons passer sous silence la magnifique édition des *Œuvres de Cicéron* publiée par Louis Elzévir à Amsterdam en 1661. Cette édition, faite sur le texte de Gruter, revu par Schrevelius, est en 2 volumes in-4°; elle est recommandable par sa belle exécution typographique et par les variantes qu'elle contient. Vendue, bel exemplaire mar. rouge doublé de mar., 78 fr., Renouard; 119 fr., Jourdan; 200 fr., Labédoyère; et même condition, 210 fr., de Bure; 275 fr., Giraud. — Il y a quatre éditions des *Conciones* (Leyde, 1649; Amsterdam, 1652, 1662 et 1672, pet. in-12) qui ont à peu près la même valeur. La plus belle et la moins commune des quatre est celle de 1649. Bel exemplaire en mar., 20 fr., en 1813. Il a passé dans le commerce plusieurs exemplaires de l'édition de 1672, non rognés, 49 fr., Caillard; 25 fr., Bignon; 47 fr. en 1839. L'édition de 1672, chez Daniel, est avec le même titre gravé, daté de 1662. On y lit au verso du dernier feuillet préliminaire un avis de l'imprimeur au sujet des changements faits à cette réimpression. — Erasme, *Colloquia* (Lugd.-Batav., ex officina Elzeviriana, 1636 ou 1643, pet. in-12). Ces deux éditions sont également recherchées : 8 à 10 fr. Vendues, bel exemplaire en mar. rouge, 18 fr., Saint-Céran; 24 fr. en vélin, Caillard. Les éditions d'Amsterdam (1662 et 1679, pet. in-12) ont peu de valeur; cependant un exemplaire de cette dernière, non rogné, 22 fr. 50, de Chalabre; 36 fr., Bignon. — Du même auteur, *Adagiorum Epitome* (Amstelod., apud Lud. Elzevirium, 1650, petit in-12) : 9 à 12 fr. Vendu 30 fr., mar. rouge, Gouttard; 25 fr., vélin, Chénier; 25 fr., mar., Bignon. L'édition d'Amsterdam (1663, petit in-12), 4 à 6 fr. — *Œuvres diverses* du sieur de Balzac (Leyde, 1651 ou 1658, ou Amsterdam, 1664, pet. in-12). On joint à ce volume : *Aristippe* ou *De la cour* (Leyde, 1658, et Amsterdam, 1664, pet. in-12); *Entretiens* (Leyde, 1659, ou Amsterdam, 1663, pet. in-12); *Lettres choisies*, suivant la copie de Paris (Leyde, 1648, ou Leyde, 1652, ou Amsterdam, 1656 et 1678, pet. in-12); *Lettres à Conrart*, publiées par Girard (Leyde, 1659, et Amsterdam, 1664, pet. in-12); un exemplaire de l'édition de 1659, non rogné, mais avec un titre déchiré, 12 fr., Reina; 60 fr., Labédoyère; *Lettres familières à Chapelain* (Leyde, 1656, et Amsterdam, 1661, pet. in-12). Ces 6 volumes, vivement recherchés, ont de la valeur lorsqu'ils sont réunis. Vendus, mar. vert, 74 fr., Labédoyère; en partie non rognés, 70 fr., Pixérécourt. Un exemplaire, édition de 1658, 1678, non rogné et relié en mar. rouge, 751 fr., Giraud, ce qui est un prix excessif. Chaque volume se paye de 4 à 6 fr., et même quelquefois plus cher, selon la beauté de l'exemplaire, et surtout selon le besoin qu'on en a pour se compléter. Une collection à laquelle on avait ajouté le *Socrate chrestien*, du même auteur (Amsterdam, pet. in-12), a été vendue, les 7 volumes mar. rouge, 80 fr. en 1818.

HISTOIRE. 1° *Géographie, voyages*, 12 ouvrages. Cluvier ou Cluverius (Phil.), *Italia antiqua* (Lugd.-Batav., 1624, 2 vol. in-fol., fig.), 12 à 18 fr. — *Sicilia antiqua, Sardinia et Corsica* (Lugd.-Batav., 1619, in-fol.), 8 à 10 fr. Les deux ouvrages réunis, 40 fr., Larcher; 27 fr., Dutheil; 37 fr., Clavier, et moins cher depuis. — *Germania antiqua* (Lugduni-Batav., 1616, vélin, 1631, in-fol.). « Ces trois ouvrages, dit Brunet, ne sont plus guère recherchés que pour l'étranger. On les trouve difficilement réunis. Le troisième est le plus rare, et il a été vendu seul 44 fr., Larcher; 18 fr., Dutheil; 11 fr., Clavier, et en grand papier fort (très-rare), 100 fr., en 1824. Les 4 volumes réunis, 36 flor., Meerman; 5 liv. 6 sh., Heber, et moins depuis. » — Ph. Cluverii, *Introductionis in universam geographiam libri VI; accedit P. Bertii breviarium orbis terrarum* (Lugduni-Batav., apud Elzevirios, 1641, petit in-12). Il y a plusieurs autres éditions de ce livre imprimées par les Elzévir, savoir : Amsterdam, chez Louis (1651); chez Louis et Daniel (1661 et 1672, petit in-12; 1659 et 1677, in-24 ou in-16); Leyde (1627 et 1629, in-24; 1641, in-16).

2° *Histoire des religions*, 22 ouvrages, selon Piéters; mais, dans sa classification, il place dans cette section les biographies de certains personnages tels que César Borgia et Olympia Madalchini.

3° *Histoire ancienne*, 27 ouvrages. *C. Julii Cæsaris quæ exstant, ex emendatione Jos. Scaligeri* (Lugduni-Batav., 1635, petit in-12), composé de 12 ff. prélimin. non cotés y compris le titre gravé, 561 pp. de texte, 70 pp. d'index et 3 petites cartes géographiques. Cette édition est l'une des plus jolies et des plus rares de la collection des *elzévirs* : 30 à 40 fr. Vendue, en maroquin rouge, 75 fr., La Vallière; en maroquin violet doublé de maroquin citron, exemplaire du comte d'Hoym, 75 fr., Saint-Martin; 49 fr. 50, de Chalabre; 71 fr., riche reliure de Simier, Bignon; 52 fr., maroquin, par Bauzonnet, Renouard. L'exemplaire en maroquin violet, vendu 160 fr. chez Gouttard, est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale; il a 4 pouces 10 lignes de hauteur, ce qui est le *nec plus ultra* d'un exemplaire relié, car d'autres exemplaires réputés grands de marges n'ont que 4 pouces 8 ou 9 lignes. Un exemplaire simplement relié en veau, mais presque aussi grand que celui de Gouttard, 160 fr., Riva, en 1837; à la même vente, un second exemplaire relié en maroquin, mais ayant 0m,010 de moins que le premier, n'a été vendu que 25 fr. Il ne faut pas confondre cette édition avec deux réimpressions qui portent la même date. On la reconnaît à la tête de buffle qui est en tête de l'épître dédicatoire, et à une erreur dans les chiffres des pages 149 et 335, qui y sont cotées 153 et 345. La première réimpression est faite sur un papier plus grand que celui de l'édition originale; elle se paye de 6 à 12 fr.; la seconde édition est moins chère. L'édition de Leyde (1661, petit in-12) est à bas prix, ainsi que celles d'Amsterdam, 1656 et 1664 (in-16 ou in-24). — Salluste, *cum veterum historicorum fragmentis* (Lugduni-Batav., ex officina Elzeviriana, 1634, petit in-12, 12 ff. prélimin. y compris le titre gravé, 310 pp. de texte; *Florilegium* et index, 19 ff.). Jolie édition, peu commune : 12 à 20 fr. Vendue 54 fr., très-bel exemplaire maroquin rouge, l. r., de Cotte; 60 fr., Caillard et Larcher, et un exemplaire non rogné, mais mal conservé, 78 fr., de Chalabre. On a signalé sous la même date trois réimpressions du Salluste ayant, pour le texte, le même nombre de pages que l'édition originale, mais seulement 8 ff. pour les préliminaires et 17 ff. pour le *Florilegium* et l'index. L'édition d'Amsterdam (1658, petit in-12) est moins belle que celle de 1634. — Tite-Live, *Historiarum libri, ex recensione Heinsiana* (Lugduni-Batav., ex officina Elzeviriana, 1634, 3 vol. petit in-12). Cette édition a la préférence des curieux pour la collection des *elzévirs*; mais si elle est mieux imprimée que la suivante, elle est en même temps moins correcte : 24 à 36 fr. Vendue 80 fr., maroquin rouge, Caillard. Les beaux exemplaires ont de 0m,128 à 0m,132 de hauteur. — *Historiarum libri, ex recensione J.-Fr. Gronovii* (Lugduni-Batav., 1644-1645, 4 vol. petit in-12), 20 à 30 fr. Le quatrième volume de cette édition renferme les notes de Gronovius; on le trouve quelquefois joint à l'édition précédente, et il se vend séparément de 4 à 6 fr. — Il y a une troisième édition (Lugduni-Batav., 1653, petit in-12), dont le frontispice gravé du premier volume est daté de 1654 : 12 à 15 fr. Plusieurs amateurs ont ajouté au Tite-Live elzévirien le volume suivant : *Supplementorum Livianorum decas, auctore J. Freinshemio Holmiæ* (Joh. Jansson, 1649, petit in-12). Un bel exemplaire de l'édition de 1634, avec les notes et le supplément, maroquin bleu, 109 fr., de Chalabre. — *Historiarum quod exstat, ex recensione J.-Fr. Gronovii* (Amstelodami, apud Dan. Elzevir., 1678, in-12 de 778 pp. et le titre gravé). Cette édition est remarquable par l'exiguïté et la netteté des caractères qui ont servi à son impression. Les exemplaires bien conservés ne sont pas communs; ils doivent avoir 0m,145 à 0m,150 de hauteur. Vendus, exemplaire relié en maroquin, 37 fr., Méon; 48 fr., F. Didot; 47 fr., Mac-Carthy; 50 fr., Giraud. Un exemplaire en maroquin bleu, ayant 0m,152 (7 pouces 7 lignes et demie) de hauteur, et annoncé comme le plus grand connu, a été payé 270 fr. à la vente Renouard, en 1855. — *Historiarum quod exstat, cum perpetuis Caroli Sigonii et J.-Fr. Gronovii notis, etc.* (Amstelodami, apud Dan. Elzevir., 1678 et 1679, 3 vol. in-8°), bonne édition pour la collection *variorum*, 24 à 36 fr. Vendue 98 fr., reliée en 6 vol. maroquin rouge, Saint-Martin; 165 fr., non rognée, Labédoyère. L'édition de 1665, donnée par le même imprimeur, est moins recherchée : 15 à 18 fr. — *C. Cornelius Tacitus, ex J. Lipsii accuratissima editione* (Lugduni-Batav., ex officina Elzeviriana, 1634, 1 vol. petit in-12, qui se relie en 2 vol.), édition bien imprimée et recherchée : 12 à 20 fr. Vendue, maroquin vert, 36 fr., de Chalabre; et un très-bel exemplaire en vélin, 50 fr., même vente; maroquin rouge, 31 fr., Giraud. — *Tacitus, ex J. Lipsii edit. cum notis et emendat. H. Grotii* (Lugduni-Batav., ex offic. Elzev., 1640, 2 vol. petit in-12), jolie édition, également recherchée : 20 à 24 fr. Vendue, beaux exemplaires, 33 fr., maroquin violet doublé de maroquin, Saint-Céran; 57 fr., maroquin rouge doublé de maroquin rouge, exemplaire du comte d'Hoym, Mirabeau; 40 fr., maroquin rouge, de Cotte; 80 fr., maroquin doublé de

maroquin, F. Didot; 51 fr. vélin, en 1813; 122 fr., maroquin rouge, par Trautz, Solar. — On peut joindre à l'une et à l'autre de ces éditions le volume suivant : *Henr. Savilii Commentarius in Taciti Historias et Jul. Agricolæ Vitam, necnon tractatus de militia Romana* (Amstelodami, ex officina Elzevir., 1649, petit in-12) : 4 à 6 fr. Vendu 65 fr., non rogné, en 1811; 11 fr., de Chalabre, et 27 fr., Labédoyère. — *Opera, variorum commentariis illustrata*, Joh. Fred. Gronovius recensuit, etc. (Amstelodami, D. Elzevirius, 1672 et 1673, 2 vol. in-8°). Bonne édition pour l'ancienne collection *variorum*, 15 à 20 fr. Vendue 77 fr., bel exemplaire mar. rouge, Courtois; en 4 vol., maroquin rouge, 180 fr., de Bure; 160 fr., non rogné, Mac-Carthy, et 100 fr., Renouard. Les éditions du texte de *Tacite* (Amsterdam, 1649, 1665 et 1678, in-24) n'ont pas de valeur. — Les *Œuvres de Tacite*, de la traduction de Nicolas Perrot d'Ablancourt, avec des remarques (Amsterdam, de l'imprimerie de Louis Elzevier, 1663, 3 vol. petit in-12). Malgré l'adresse que porte son titre, cette édition, qui est assez rare, est probablement sortie des presses de Rouen. Vendue 26 fr., veau fauve, tr. dor., Piéters. — Florus, *Epitome historiæ Romanæ* (Lugduni-Batav., 1638, petit in-12), 6 à 9 fr. Vendu 12 fr., maroquin rouge, de Boissy; 17 fr., maroquin rouge, Caillard; 22 fr., Desjobert. — *Justini historiarum ex Trogo-Pompeio libri XLIV, cum notis Is. Vossii* (Lugduni-Batav., 1640, petit in-12). Il existe deux éditions sous cette même date; l'une, qui est la plus belle, avec une épître dédicatoire à Thuron Bielke; l'autre, sans cette épître : 6 à 10 fr. Vendues 14 fr., maroquin vert, La Vallière; 24 fr., maroquin rouge, en 1808; 20 fr., Jourdan. Les éditions d'Amsterdam, avec les notes de Vossius (1664) et avec les notes de T. Popma et de J. Loccenius (1673, petit in-12), ont peu de valeur.

4° *Histoire de France*, 31 ouvrages, parmi lesquels sont comptés bien des livrets se rapportant aux affaires du temps, aux prétentions de Louis XIV; mais on trouve aussi dans cette section : la *Vie de messire Gaspard de Coligny, etc.* (Leyde, Bonaventure et Abraham Elzevier, 1643, 2 tomes en 1 vol. petit in-12 de 118 feuillets). Les exemplaires bien conservés de cette édition sont rares. On les estime de 24 à 30 fr.; un bel exemplaire maroquin citron, vendu 96 fr., Caillard, et 110 fr., Duriez; un autre 53 fr., Didot, et en maroquin bleu (0^m,135), 162 fr., Solar. La même édition existe avec un nouveau titre portant pour adresse : Paris, Th. Jolly, 1656. Ce petit volume, que l'on paye si cher, n'est que la réimpression incomplète de la *Vie de messire Gaspard de Coligny, etc.* (Amsterdam [Genève], pour les héritiers de Commelin, 1643, 2 tomes en 1 vol. in-4°), qui se donne à très-bas prix. — La jolie édition des *Mémoires* de Commines (Leyde, 1648, petit in-12) vaut de 30 à 40 fr. Les exemplaires grands de marges et bien conservés sont fort recherchés. Vendus, bel exemplaire maroquin rouge, 55 fr., Caillard; vélin, 73 fr., F. Didot; 0^m,137, 107 fr., de Chalabre; 90 fr., Pixérécourt; 0^m,135, vélin, 85 fr., Hebbelinck; 0^m,132, maroquin vert, 129 fr., Giraud; 0^m,136, maroquin, 310 fr., Renouard. Il y a une contrefaçon de cette édition avec le *Non solus* sur le titre, et l'indication : à Leyde, chez les Elzeviers, 1649, in-12, mais dans un plus grand format. Elle est probablement d'un imprimeur de Rouen. — Péréfixe, *Histoire du roy Henry le Grand* (Amsterdam, Louis et Daniel Elzevier, 1661, petit in-12). Cette édition se paye de 12 à 30 fr., selon la beauté des exemplaires, et s'est vendue même jusqu'à 60 fr., maroquin bleu, F. Didot; 46 fr., Labédoyère; celle de 1664, imprimée par Daniel Elzévir, 15 à 24 fr., a été vendue, bel exemplaire maroquin rouge, 45 fr., Chénier; 56 fr., Mac-Carthy; 60 fr., Sensier; en vélin (0^m,134), 69 fr.; Renouard. Le même imprimeur a donné une autre édition petit in-12 (Amsterdam, 1678), avec un frontispice gravé, daté de 1679. Vendue 11 fr., salle Silvestre, en 1810, et un exemplaire non rogné, 80 fr., Sensier et Labédoyère.

5° *Histoire de divers pays*, 42 ouvrages. On y remarque le suivant : la *Ville et la république de Venise*, par le sieur T. L. E. D. M. S. de Saint-Didier; troisième édition, reveuë et corrigée par l'auteur (Amsterdam, Daniel Elsevier, 1680, petit in-12). Adrien Moetjens, libraire à La Haye, ayant acquis le fonds des exemplaires de cette édition qui restaient à la mort de Daniel Elzévir, en réimprima les feuillets préliminaires pour jeter quelques variantes dans l'avertissement et la préface et donna à l'ouvrage le titre suivant : la *Ville et la république de Venise*, par M. le chevalier de Saint-Didier; quatrième édition, revue et corrigée par l'auteur (La Haye, chez Adrien Moetjens, 1685). Un exemplaire, non rogné, de cette prétendue quatrième édition, qui avait été adjugé pour 5 fr. à la vente de Mazoyer en 1825, ayant été annoncé depuis comme imprimé chez Daniel Elzévir, s'est vendu 126 fr. 50 chez Ch. Nodier, en 1830, et 40 fr., Pixérécourt; un autre, 97 fr., de Chalabre; 52 fr. 50, en 1839. Au reste, même avec le titre de 1680, ce livre ne se vend ordinairement que de 6 à 9 fr., quoiqu'un exemplaire relié en maroquin rouge par Derome ait été payé 30 fr. chez Duriez, et un exemplaire non rogné 81 fr., Mac-Carthy.

6° *Paralipomènes historiques*, 19 ouvrages. Nous citerons : P. Pierre Le Moyne, la *Galerie des femmes fortes* (Leiden, Jean Elsevier, 1660, petit in-12, fig.), de 18 à 24 fr. Vendu, beaux exemplaires, 37 fr., maroquin bleu, Chénier; 41 fr., Labédoyère; relié en vélin, 45 fr. Veinant; en maroquin vert, par Trautz, 74 fr., et 57 fr., Solar. — *Catalogus librorum officinæ Danielis Elzevirii* (Amstelodami, 1675, petit in-12 de 19 ff.). C'est le catalogue des livres de fonds de Daniel Elzévir; il est curieux en ce qu'il indique les prix. Le *Corpus juris civilis*, avec les notes de Godefroy (2 vol. in-fol.), y est porté à 20 flor. de Hollande; le même livre, édition de 1664 (2 vol. in-8°), seulement à 6 flor. 10 sh.; le *Lexique* arabe de Golius (in-fol.), à 30 flor.; le *Cicéron* de Schrevelius (in-4°), à 8 flor.; l'*Homère* de Schrevelius (2 vol. in-4°), à 8 flor.; le *Sénèque variorum* (1672, 3 vol. in-8°), à 17 flor. 10 sh.; le *Tacite variorum* (1672, 2 vol. in-8°), à 13 flor. 4 sh.; le *Décaméron* de Boccace, en italien (in-12), à 2 flor. 5 sh.; les volumes de Balzac, à 1 flor. ou 1 flor. 6 sh. chacun; la *Sagesse* de Charron, de 1662, à 1 flor. 18 sh.; les *Comédies* de Molière (1675, 5 vol.), à 7 flor.; le *Henry IV*, de 1664, à 1 flor. 14 sh.; l'*Anatomie de la messe*, à 18 sh.; le *Pastissier françois*, à 13 sh.; les *Satyres* de Régnier, à 10 sh., etc. Mais ce catalogue n'est pas aussi recherché que celui qui porte le même titre (Amsterdam, 1681, petit in-12 de 20 ff.), imprimé pour la vente qui a été faite après la mort de Daniel Elzévir. Il porte la marque *Ne extra oleas*. L'exemplaire de la vente Motteley a été porté à 130 fr. en 1825, et cependant le propriétaire en avait déjà fait faire une réimpression exacte, sortie des presses de F. Didot en 1823 et tirée à 100 exemplaires (petit in-12). Un exemplaire de l'édition originale a été payé seulement 7 fr. 15, de Chalabre.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants, dernières publications : *Etudes sur diverses impressions elzéviriennes* (Paris, Techener, 1861, in-8°); les *Elzévirs de la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg* (1862, gr. in-16); *Die Elzevir-Sammlung in der Kaiserlichen offentlichen Bibliothek zu Saint-Petersbourg von Chr. Walher* (1862, in-8°); *Catalogue méthodique en dissertations ou thèses imprimées par les Elzevier de 1616 à 1772*, par Ch. Walher (Saint-Pétersbourg, (1863, in-8°); *Catalogue d'une collection d'elzeviers* (Paris, Techener, 1858, in-8°); *Catalogue des livres rares et précieux composant la bibliothèque de Fr. Garcia de Leon Pizarro y Bouligny* (Bruxelles, 1812, in-8°); *Verzeichniss der werthvollen Bibliothek eines bekannten bibliophilen* (v. page 36-50, *Collectio Elzeviriana*, Leipzig, 1863, in-8°, chez List et Brancke).

ELZÉVIRIEN, IENNE adj. (èl-zé-vi-ri-ain, iè-ne — rad. *Elzévir*). Qui appartient aux Elzévir, aux livres publiés par les Elzévir : *Edition* ELZÉVIRIENNE. *Format* ELZÉVIRIEN. ‖ Se dit aussi des éditions faites à l'imitation de celles des Elzévir.

ELZHEIMER ou **ELSHEIMER** (Adam), peintre allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1574, mort à Rome en 1620. Il eut pour maître Philippe Offenbach, peintre médiocre, qui sut développer cependant les rares dispositions d'Elzheimer. Dès que l'élève eut appris son métier, il partit pour Rome. Van Mander nous apprend qu'en 1604 il était déjà fort connu, et que ses tableaux y obtenaient de brillants succès. Henri Goudt, comte palatin, et l'ami du peintre, avait puissamment contribué à sa réputation, en faisant de charmantes gravures d'après ses meilleurs tableaux. C'est au burin de cet amateur de talent que l'on doit, entre autres reproductions excellentes, l'*Ange Raphaël conduisant Tobie*; cette planche est datée de 1608. Malgré son séjour dans la ville éternelle, Adam conserva longtemps dans ses compositions le caractère allemand. *Céphale et Procris* est sans contredit la plus heureuse inspiration due à cette première manière. Peu à peu, cependant, ses formes acquirent plus d'élégance et de pureté, et le tableau de *Cérès changeant en lézard Stellion qui s'est moqué d'elle* révéla bientôt l'influence de l'art italien, en affirmant un incontestable progrès. Cette toile fut acclamée. Elle est citée par Sandrart comme un modèle inimitable « de l'art de rendre les effets de nuit. » Signalons encore comme très-remarqués : la *Décollation de saint Jean-Baptiste*; le *Saint Pierre délivré de prison*; *Latone changeant en grenouilles les paysans de Lycée*, etc. Les deux tableaux d'Elzheimer que le Louvre possède sont : le *Bon Samaritain* et la *Fuite en Egypte*. Le premier ne mérite aucune attention; le second est un chef-d'œuvre. Peu de peintres ont su mettre autant de charme et de poésie dans un sujet si aride à force d'être connu. Des œuvres ainsi traitées coûtent beaucoup de temps et de peines et ne sauraient enrichir; aussi le peintre de Francfort fut-il toujours très-pauvre. « Un mariage d'inclination, dit un écrivain, acheva de le rendre misérable. » Sa femme lui donna plusieurs enfants, et, pour conjurer la misère, il emprunta; puis, ne pouvant rembourser, il fut saisi et jeté en prison. Adam aimait ses enfants; séparé d'eux, il tomba malade. Henri Goudt, l'ami généreux de l'artiste, s'émut de cette infortune, désintéressa ses créanciers et lui fit rendre la liberté; mais le malheureux, brisé de douleur, ne put retrouver l'énergie de travailler; la misère revint, et avec elle la prison. Il n'en sortit cette fois que pour mourir.

L'œuvre d'Elzheimer est assez considérable et surtout très-varié. Il essaya même, dit-on, de graver lui-même ses compositions. On connaît de lui deux planches, que Mariette trouvait fort jolies, mais qui ne valent pas ses peintures. « Ses dessins, dit d'Argenville, sont faits avec une grosse plume, pochés en plusieurs endroits et hachés négligemment; ils ne sont estimés que des vrais connaisseurs. Il y en a de plus recherchés à la plume, dont la touche est légère, spirituelle et maniée pittoresquement. » — « Celui que possède le musée du Louvre, et qui représente un *Effet de nuit*, ajoute M. Charles Blanc, est exécuté avec beaucoup de soin, au crayon noir gouaché de blanc... On y reconnaît l'artiste qui, dans ses promenades solitaires, devina les mélancolies de la nature. Le crayon a rarement si bien rendu les molles transparences des nuits d'été. »

Les contemporains d'Elzheimer se sont montrés justes appréciateurs de son talent, et son immense réputation ne s'était pas éteinte au XVIII^e siècle, puisque Diderot en parle ainsi : « Victime de la manière fine et précieuse, mais lente et peu lucrative, Elzheimer mourut consumé de chagrin et accablé de misère, presque au sortir de la prison où ses dettes l'avaient conduit. Le prix actuel de trois de ses tableaux l'aurait enrichi. »

ÉMA s. f. (é-ma). Nom brésilien du nandou.

ÉMACIATION s. f. (é-ma-ci-a-sion — du lat. *emaciare*, amaigrir). Méd. Amaigrissement extrême : *La plupart des maladies chroniques produisent l'*ÉMACIATION.

— **Encycl.** Méd. On désigne sous le nom d'*émaciation* un ensemble d'actions organiques qui ont pour résultat la maigreur et le marasme. Le phénomène principal de l'*émaciation* est la diminution et même quelquefois la disparition de la graisse renfermée dans les aréoles du tissu cellulaire et les interstices des divers organes, accompagnée de l'amoindrissement des tissus mous et du tissu musculaire, ce qui conduit à une diminution du volume du corps. L'*émaciation* peut être *essentielle* ou *symptomatique*. Dans le premier cas, elle n'est liée à aucune affection appréciable; dans le second cas, au contraire, elle est liée à une maladie chronique ou aiguë, ou à une lésion d'organe bien déterminée. L'*émaciation* essentielle peut avoir pour cause l'inanition, l'usage d'aliments insuffisants ou nuisibles, l'usage prolongé des acides, l'abus des liqueurs alcooliques, l'emploi à l'intérieur de certaines préparations, la présence de vers dans les voies digestives, une hématose viciée par des émanations délétères répandues dans l'atmosphère, miasmes marécageux, émanations métalliques; l'exercice de certaines professions, les hémorragies abondantes ou continues, les évacuations excessives, le ptyalisme, quelquefois l'allaitement, une croissance trop rapide, une altération du sang, les passions trop violentes, les fatigues continues, les excès, l'hypocondrie, les douleurs. L'*émaciation* symptomatique se produit dans les maladies aiguës ou chroniques qui s'opposent à l'exercice régulier des fonctions nutritives et surtout dans celles qui s'accompagnent de fièvre et d'évacuations abondantes. L'*émaciation* existe toujours dans la phthisie pulmonaire et dans l'atrophie mésentérique. L'*émaciation* ou maigreur, portée même à un degré assez avancé, est compatible avec la santé. Certaines personnes, par l'effet d'une disposition native, restent maigres toute leur vie. Toutefois, pour être naturelle, la maigreur ne doit pas dépasser certaines limites; elle forme un des traits du tempérament bilieux et nerveux. Les changements que l'*émaciation* apporte dans les tissus et dans l'aspect général du corps peuvent se résumer de la manière suivante. Ainsi que nous l'avons dit, les fluides séreux et graisseux qui remplissent le tissu cellulaire sous-cutané sont absorbés et diminuent progressivement. La résorption porte ensuite sur ceux du tissu cellulaire intermusculaire, puis sur la graisse située plus profondément dans les interstices des organes. Le tissu cellulaire et le tissu musculaire subissent bientôt eux-mêmes l'action organique qui s'exerce sur leurs éléments. Le tissu cellulaire se flétrit, se dessèche; le tissu musculaire s'amollit et se décolore. Alors les masses charnues du corps deviennent molles, les parties saillantes des os deviennent plus proéminentes, la peau perd sa souplesse, et, pour peu que l'*émaciation* persiste, la peau se ride et se flétrit. L'amaigrissement se produit dans les diverses parties du corps à des degrés différents et dans une sorte de succession. En général, les membres maigrissent les premiers, ensuite le tronc, et enfin la face. Cet ordre, cependant, ne s'observe pas dans tous les cas ni chez tous les individus. La marche de l'*émaciation* est très-variable. Quant au traitement, il consiste surtout à éloigner les causes de l'amaigrissement. Une fois cette indication remplie, on aura recours à une alimentation réparatrice et aux analeptiques. Cette marche est indispensable à suivre; car, dans plusieurs cas d'*émaciation*, les ressources de l'alimentation ont été insuffisantes, parce que l'organisme n'avait pas été mis d'abord en état de profiter de cette alimentation.

ÉMACIÉ, ÉE (é-ma-si-é) part. passé du v. Emacier. Devenu très-maigre : *Un grand courage dans des organes* ÉMACIÉS *porte à des actes ridicules.* (Raspail.)

— Aran. Se dit de plusieurs espèces dont le corps est déprimé dans quelqu'une de ses parties.

ÉMACIER v. a. ou tr. (é-ma-si-é — lat. *emaciare*; du préf. *e*, et de *macies*, maigreur. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous émaciions, que vous émaciiez*). Amaigrir. ‖ Peu usité.

S'émacier v. pr. Devenir très-maigre : *Que de constitutions herculéennes j'ai vues* S'ÉMACIER *au souffle des imprudences et des excès d'un moment!* (Raspail.)

ÉMACURIES s. f. pl. (é-ma-ku-rî). Antiq. gr. Autre orthographe du mot HÉMACURIES.

EMAD ED DIN ou **EMAD FAKIH KERMANI** (*la Colonne de la religion* ou *le Jurisconsulte de Kerman*), sofi et poëte persan, mort à Kerman l'an 1390 de notre ère. Il jouissait, durant sa vie, d'une grande réputation de science et de sagesse, et était visité dans son cloître par une foule de gens qui venaient le consulter. Ses poëmes passaient pour être parfaits à tous égards, et l'on disait qu'ils étaient seuls sans défauts parmi les poëmes persans. Voici la liste de ses œuvres : le *Compagnon des personnes pieuses*; le *Livre des discussions amicales*; le *Livre d'affection*; *Introduction au sofisme*; *Odes et tétrastiques*; *Elégies et pièces détachées*; *Eloges et panégyriques*; recueil de dix *Lettres* sur divers sujets.

EMAD-EDDIN (Mohammed), écrivain persan, secrétaire du grand Saladin. V. IMAD-EDDIN.

EMADI ou **OMDET AS SCHOARA SCHÉHÉRIARI** (*la Colonne des poëtes de Schéhériar*), poëte persan, né à Schéhériar, mort l'an 1195 de notre ère. Il habita pendant quelque temps Balkh et la cour du sultan de Mazanderan, acquit beaucoup d'influence auprès du Seldjoucide Toghrul, et se lia intimement avec Hakim Senaï. Emadi était si considéré de ses contemporains, qu'ils le surnommèrent le *Prince des poëtes*. Il termina sa vie dans les exercices de la plus sévère dévotion. Le recueil de ses vers, qui en contient seulement 4,000, est intitulé *Divan*.

ÉMAGE s. m. (é-ma-je). Anc. cout. Droit levé autrefois sur le sel dans quelques villes de Bretagne.

ÉMAGEAT s. m. (é-ma-ja). Hortic. Espèce de radis noir du Médoc.

ÉMAIER v. a. ou tr. (é-ma-ié). Syn. d'ESMAIER.

ÉMAIL s. m. (é-mall; *ll* mll; — du bas latin *smaltum*, qui se rapporte au germanique : ancien haut allemand *smelzan*, *smaltjan*, fondre, anglo-saxon *meltan*, *smeltan*, scandinave *melta*, *smelta*, allemand moderne *schmelzen*, anglais *to melt*. Ces formes répondent au grec *meldô*, fondre, liquéfier. La racine sanscrite corrélative est *mard*, avec le sens analogue de broyer, diminuer. Comparez *mid*, devenir visqueux, forme secondaire de *mard*. Sans doute il est permis de rattacher à la même racine le russe *maidanu*, fonderie, que l'on ne retrouve pas dans les autres dialectes slaves. Diez préfère cette étymologie pour *émail* à celle du latin *maltha*, sorte de mortier, laquelle est au contraire adoptée par M. de Laborde, et qui du reste se rattache à la même racine sanscrite. Il est certain que la dérivation allemande rend plus facilement compte de *es* ou *s* qui commencent le mot dans toutes les langues romanes. Quant à l'apocope du *t* dans la forme française, ainsi que le fait observer M. Littré, on en a un exemple dans l'ancien français *gal* pour *galt*, bois, de l'allemand *wald*). Fondant vitrifié dont on couvre certaines matières pour leur donner de l'éclat ou pour les colorer d'une façon inaltérable : ÉMAIL *des faïences, des porcelaines.* ÉMAIL *sur métaux. Peinture sur* ÉMAIL

— Par ext. Ouvrage glacé d'émail :

La fève de Moka, la feuille de Canton,
Vont verser leur nectar dans l'*émail* du Japon.
DELILLE.

‖ Ouvrage de peinture exécuté sur émail : *L'industrie des* ÉMAUX, *si fameuse à Limoges pendant le moyen âge, et qui, à la Renaissance, jeta un si vif éclat, reposait à la fois sur le secret d'un procédé pratique et sur une tradition artistique inspirée par une foi profonde.* (Napol. III.)

— Par anal. Matière transparente qui recouvre la surface intérieure des coquilles : *J'ai plusieurs de ces coquilles dont l'*ÉMAIL *est bien conservé.* (Buff.) ‖ Matière dure et transparente qui recouvre la couronne des dents, et à laquelle celles-ci doivent leur éclat : *L'*ÉMAIL *est le défenseur et le gardien de la dent.* (J. Macé.) *Tout ce qui est mordu sur l'*ÉMAIL. (J. Macé.) *Le style sur l'idée, c'est l'*ÉMAIL *sur la dent.* (V. Hugo.)

Une lèvre où s'empreint la rougeur du corail
De la blancheur des dents relève encor l'*émail.*
DELILLE.

‖ Grand éclat, grande et agréable variété de couleurs : *L'*ÉMAIL *des fleurs. L'*ÉMAIL *des prairies.*

L'or pourpre du faisan, l'*émail* de la pintade.
DELILLE.

Tu pares les rochers d'un *émail* gracieux.
CASTEL.

Ni les âpres frimas ni les grandes chaleurs
N'y ternissent jamais le bel *émail* des fleurs.
SEGRAIS.

Le temps compose, épure et colore ces pierres
Dont l'éclat le dispute au vif *émail* des fleurs.
DELILLE.

De l'*émail* élégant des champs et des prairies,
L'aiguille de Minerve orne ses broderies.
CASTEL.

Les soins ne volent point sur l'*émail* des prairies
Comme autour des palais d'une orageuse cour.
CHAULIEU.

Parmi l'*émail* des prairies
Je promène les erreurs
De mes douces rêveries.
CHAULIEU.

— Poétiq. Cadran d'une horloge, d'une montre, d'un instrument :

Il fixe sur l'*émail* de l'horloge légère
Des routes du soleil la trace passagère.
CHÊNEDOLLÉ.

Peut-être, avant que l'heure en cercle promenée
Ait posé sur l'*émail* brillant,
Dans les soixante pas où sa course est bornée,
Son pied sonore et vigilant...
A. CHÉNIER.

C'est pour les vrais amis que le temps a des ailes,
Et déjà sur l'*émail* où l'art sut mesurer
Le cercle de notre existence,
L'airain mobile qui s'avance
Marque l'instant fatal qui va nous séparer.
DEMOUSTIER.

— **Blas.** Nom commun donné à chacun des métaux, couleurs et fourrures usités dans le blason.

— Techn. et B.-arts. *Email cloisonné*, Ouvrage émaillé que l'on obtient en divisant une surface par des lames qui forment de petites cases dans lesquelles on dépose de l'émail en poudre diversement coloré, et que l'on expose ensuite à un feu suffisant pour fondre l'émail. ‖ *Email champlevé*, Ouvrage dans lequel les cases sont creusées dans le fond même, au lieu d'être formées par des lames. ‖ *Email d'orfèvre*, Email déposé dans des tailles pratiquées avec les outils. ‖ *Email usé*, Email que l'on a soumis à un frottement pour le rendre égal et poli. ‖ *Email en relief*, Celui qui n'a pas subi cette opération, et dont la surface est inégale. ‖ *Email en taille d'épargne*, Manière d'émailler fort usitée au moyen âge, et qui consistait à graver en creux tous les espaces compris entre les contours du dessin, et à les remplir d'émail, que l'on soumettait ensuite à l'action du feu. ‖ *Email de basse taille*, Email sur or ou sur argent, que l'on obtenait en ciselant légèrement les plaques en relief, et en les couvrant ensuite d'émail en poudre offrant un petit nombre de nuances variées. ‖ *Emaux des peintres*, Petites peintures exécutées en émail sur des plaques métalliques. ‖ *Emaux de niellure*, Bijoux ou plaques d'or ou d'argent doré, que l'on gravait en creux et que l'on émaillait de noir.

— **Blas.** *Du premier émail* ou *du champ*, Expressions dont on se sert fréquemment dans la langue du blason pour éviter la répétition d'un email déjà nommé : *Des Ursins : D'argent, bandé de gueules, au chef* DU PREMIER ÉMAIL *ou* DU CHAMP, *chargé d'une rose de gueules pointée d'or, soutenue du même, chargé d'une vivre ou guivre d'azur.* ‖ *Du second émail, du troisième émail*, Mots dont on se sert dans la langue héraldique pour éviter la répétition d'un second et d'un troisième émail déjà nommés, car c'est une règle dans le blason d'éviter la répétition des mêmes émaux : *De Franquetot, duc de Coigny : De gueules à la fasce d'or chargée de trois étoiles d'azur, la fasce accompagnée de trois croissants* DU SECOND ÉMAIL, *dix étendards derrière l'un, cinq de chaque côté, semés de France.* — *Vernon de Villerembert, en Languedoc : D'azur au chevron, accompagné en chef d'une étoile, le tout d'or; l'étoile accostée de deux roses d'argent ; sous le chevron, deux roses* DU TROISIÈME ÉMAIL *surmontées d'une étoile* DU SECOND.

— **Épithètes.** Uni, poli, luisant, brillant, éclatant, étincelant, éblouissant, transparent, vif, riche, précieux, rare, magnifique, admirable, inaltérable, tendre, varié, bigarré, changeant, grossier, altéré.

— **Encycl.** Hist. On appelle *émail* une matière vitrifiée rendue plus ou moins opaque et diversement colorée par l'introduction de diverses chaux ou oxydes métalliques. L'*émail*, de quelque couleur qu'en soit la pâte, est capable en outre de recevoir à sa surface telles couleurs qu'on y veut étendre. Cette matière s'appliqua avec éclat aux produits de la bijouterie et de l'orfèvrerie, et parvint même, au moyen de la peinture, à former, à elle seule, de véritables œuvres d'art. Examinons rapidement les différents *émaux* que l'histoire de l'art peut nous offrir, et remontons, s'il est possible, à l'origine.

— *Emaux égyptiens.* La discussion sera courte, sinon décisive; elle repose tout entière sur un seul objet, sur un petit épervier cloisonné en or, à la tête rouge, au corps bleu, aux pattes blanches. Quelques-uns ont prétendu voir dans ce petit joyau un véritable *émail;* M. de Laborde soutient, au contraire, que des mastics et non des *émaux* remplissent les cloisons métalliques. Nous ne nous prononcerons pas. Les autres objets égyptiens que quelques auteurs ont considérés comme *émaux* ne soutiennent pas l'examen. Ce sont simplement des cloisonnages, mais des cloisonnages d'un très-beau style, de véritables mosaïques de pâtes et de pierres.

— *Emaux grecs et romains.* Il n'existe pas d'*émaux*, du moins pour ce qui est des Grecs et des Romains, avant le Bas-Empire. Les Grecs avaient remplacé fort ingénieusement l'*émail* par des pâtes de verre de différentes couleurs, soudées sans que les nuances fussent aucunement mêlées. Ils étiraient des filets et des lames de verre coloré et les réunissaient en faisceau dans une disposition qui, vue à son extrémité, formait des dessins mosaïques fins et élégants; puis, soumettant ce faisceau à l'action du feu, ils le soudaient de manière à n'en former qu'une masse vitreuse. Chaque section faite dans la masse cylindrique donnait exactement le même dessin. Ce procédé avait été antérieurement pratiqué par les Phéniciens et par les Egyptiens.

— *Emaux gaulois.* « On rapporte que les Barbares voisins de l'Océan étendent les couleurs sur de l'airain ardent; elles y adhèrent, deviennent aussi dures que la pierre, et le dessin qu'elles figurent se conserve. » Cette phrase de Philostrate atteste clairement que les *Barbares voisins de l'Océan*, c'est-à-dire les Gaulois, avaient le secret de l'*émail*, inconnu aux Grecs et aux Romains. Ceux-ci durent emprunter cet art aux peuples qui, au nord de leur empire, le pratiquaient avant eux ; ils durent même le perfectionner. Ce fait n'est pas toutefois positivement démontré. Ce qu'on ne peut contester, « c'est, dit M. de Laborde, qu'on trouve confondues dans les musées, comme provenant des mêmes tombeaux, des fibules ornées de verre et de pâtes de verre incrustés à froid dans le métal, en même temps que des fibules bien positivement émaillées. » Cette bijouterie émaillée semble appartenir à la Gaule Belgique. L'*émail* est appliqué sur bronze. Le musée du Louvre possède seize fibules émaillées de ce travail. Les *émaux* de différentes couleurs y sont juxtaposés ou superposés et ont dû exiger autant de cuissons qu'il y a de couleurs. Ces bijoux, qui datent du IV^{e} au VIII^{e} siècle, sont d'un dessin très-élégant; les *émaux* sont bleus, verts et jaunes, et d'une vitrification très-éclatante. La pratique de l'émaillerie demeura constante et assidue au IX^{e} siècle, témoin les anneaux d'or des évêques Ethelwulf et Athelstan, qui vivaient au IX^{e} siècle, et d'autres bijoux émaillés qu'on peut attribuer au X^{e}.

— *Emaux de Limoges.* C'est vers le milieu du X^{e} siècle que la colonie romaine de Limoges devint un centre fécond de fabrication d'orfèvrerie. Les monuments antérieurs au XIII^{e} siècle sont rares. Citons, toutefois, le maître autel de l'église de l'abbaye de Grandmont, qui date de 1188. En voici une courte description qui date de la fin du XVI^{e} siècle : « Entre ces quatre pilliers est se dict grand autel et tant le contre-retable que le devant d'iceluy est de cuivre doré esmaillé. Et y sont les hystoires du Vieux et Nouveau Testament, les treze apostres et aultres saints. Le tout avec eslevation en bosse et enrichi de petite pierrerie. Le tout fort bien ouvré et excellent, aultant au plus riche que si le tout estoyt d'argent. Sur le contre-retable, au plus éminent lieu dudict autel, est une fort belle eslevation et grand châsse dans laquelle repose le corps de sainct Etienne, confesseur, premier instituteur de l'ordre de Grandmont. Ladict châsse est de cuyvre doré, esmaillée, enrichie de perles de cristal et aultre petite pierrerie, où est par personnages le pourtraict, en bosse, de la vie dudict sainct, entièrement. » Ce bel autel fut dépecé et fondu en 1790; deux plaques, échappées à la destruction, sont aujourd'hui conservées au musée de Cluny (n^{os} 934, 935). M. de Laborde dit à propos de ces deux précieux débris : « Ces compositions ont tout le caractère français, sans autre intervention byzantine que celle qui résulte de ce reflet général des productions apportées d'Orient par le commerce des Vénitiens. Ces *émaux* laissent dominer le bleu lapis comme ton général, et ses diverses nuances font, avec un *émail* couleur vert d'eau, d'une seule nuance, tous les frais des costumes. Les carnations sont rendues par un *émail* rosé, avec un essai de modelé et de nuances très-mal réussies. » Ajoutons à ces observations une remarque qui achèvera de caractériser les *émaux* de cette époque : un guillochage en creux marque toutes les tailles d'épargne, et les cheveux ainsi que la barbe sont rendus par un *émail* rouge mis dans des entailles faites au burin. Ces caractères sont communs à tous les ouvrages de ce temps antérieurs à 1151, époque à laquelle remonte la plaque funéraire appendue aux murs de la cathédrale du Mans, après la mort de Geoffroy Plantagenet. L'art a subi une transformation sensible. La plaque de Plantagenet offre, comme ton général, un *émail* vert d'eau assez doux et assez harmonieux. C'est sur ce fond que se détachent les figures. Le bleu éclatant apparaît avec plus de discrétion. Le style français se dégage et s'affirme. Un sensible progrès se fait sentir à l'*émail* des chairs, qu'on a eu la prétention de modeler quelque peu. C'est à cette période de l'art que se rattachent les carnations obtenues en laissant dominer le brillant du métal. Souvent alors les figures émaillées se détachent sur le métal, dont l'éclat est rompu par un guillochage finement exécuté en creux et d'un goût exquis. Nous indiquerons comme type d'une troisième série la *Vision de saint François d'Assise*, plaque de cuivre doré, provenant d'un autel ou d'un reliquaire. Le saint François, la vision, les arbres se détachent en *émaux* sur la plaque de cuivre doré, qui est ornée d'un guillochage gravé légèrement en creux. Cette pièce date de la seconde moitié du XIII^{e} siècle. Ce qui frappe surtout quand on l'examine, ce sont les teintes rosées qui y dominent et les carnations blanches. Ce n'est pas toutefois le caractère exclusif des *émaux* du XIII^{e} siècle. Plusieurs pièces de cette époque présentent les chairs traitées en métal doré, dont le relief a été épargné. A ce propos, nous devons donner la classification par époques qu'un savant antiquaire assigne aux différents *émaux* en taille d'épargne, en raison des parties épargnées. Nous avertissons seulement que, malgré la forme précise de ces indications, la succession des procédés n'est pas sans quelque confusion. Quoi qu'il en soit, figures émaillées, chairs teintées, fond de métal doré, représentent le XI^{e} et le XII^{e} siècle; figures mi-partie émaillées et épargnées, carnations blanches, fin du XII^{e} siècle; figures dont la silhouette est épargnée dans le métal, dont les détails sont gravés en creux, se détachant sur fond d'*émail* d'abord verdâtre, bleu et jaune, puis bleu d'azur éclatant, commencement du XIII^{e} siècle; uniformité des *émaux* dans leurs teintes pendant deux siècles (XIII^{e} et XIV^{e}); les distinctions d'époques ne peuvent être établies que par le caractère du dessin. Ces indications données, reprenons l'ordre chronologique, qui, avec l'année 1165, nous met en présence d'un important monument : le *reliquaire de Charlemagne*, aujourd'hui conservé au musée du Louvre. C'est en 1165, en effet, que l'empereur Barberousse, épris d'une grande admiration pour le souvenir de Charlemagne, ouvrit le tombeau de celui-ci, à Aix-la-Chapelle, et distribua ses ossements avec des coffrets émaillés destinés à les conserver. Le Louvre possède les dix-neuf plaques qui décoraient l'un de ces reliquaires. Elles paraissent émaner des fabriques de Limoges; du moins, il est assez difficile de saisir des différences caractéristiques entre cet ouvrage et les produits de Limoges à la même époque. Le XIII^{e} siècle introduit une prodigieuse confusion dans la chronologie des *émaux*. La grande variété des styles, et, qui le croirait? la préoccupation de l'archaïsme, principalement pour l'exécution des vases sacrés et des objets du culte, rendent impossible, ou du moins très-difficile, le classement des *émaux*. Ce hiératisme fâcheux se prolonge jusque dans la première moitié du XV^{e} siècle. Les produits de cette époque sont principalement des ciboires, des crosses, des reliquaires et des croix. Le 19 septembre 1370, la ville de Limoges fut prise par le prince de Galles. La poudre d'*émail* fut dispersée au souffle de la guerre. Les escarcelles des maîtres émailleurs furent vidées, et, leur génie ne survécut pas. Depuis longtemps, d'ailleurs, ces émailleurs n'avaient plus l'esprit, mais seulement la lettre de leur art; ils se répétaient, se prolongeaient, sous l'écrasement de l'immuable dogme de l'immutabilité des formes. Le soldat anglais porta le dernier coup à l'émailleur, que le prêtre catholique avait jeté dans une prostration de plus de deux siècles. Cependant tout ne devait pas mourir : la Renaissance, pleine des souvenirs de la féconde antiquité, allait réveiller le maître émailleur dans sa bonne ville de Limoges. Avant d'examiner l'art des *émaux* parvenu à ce point où l'émailleur devient un peintre, où ses œuvres sont de vrais tableaux, il nous faut passer en revue différents procédés d'*émaux* antérieurement employés.

— *Emaux cloisonnés* ou *Emaux de plique.* Les *émaux* cloisonnés semblent avoir été fabriqués pour la première fois au commencement du VI^{e} siècle. Ce furent des Grecs qui, les premiers, se mirent à en entreprendre la fabrication. C'est ainsi que sont faits les *émaux* de l'époque byzantine, et que l'on appelle pour cela *émaux* byzantins. Ils sont cloisonnés en or, selon le procédé oriental. Le plus ancien monument qui nous conserve un *émail* de cette époque est l'autel d'or donné par Justinien à l'église Sainte-Sophie. Cet autel, orné d'*émaux*, resta dans l'église Sainte-Sophie jusqu'en 1204, époque à laquelle les croisés vinrent à Jérusalem et se le partagèrent. C'étaient alors des Orientaux qui seuls s'adonnaient au travail des *émaux*. Aussi, à la fin du XI^{e} siècle, voyons-nous Didier, abbé du Mont-Cassin, obligé d'avoir recours à des ouvriers de Constantinople pour faire exécuter un parement d'autel où la légende de saint Benoît était figurée par des *émaux*. Un auteur contemporain nous parle avec assez de détail de la fabrication des *émaux*. En Allemagne, dans le trésor de l'église d'Essen, on conserve précieusement plusieurs *émaux*, que les antiquaires et les archéologues font remonter à cette époque de la fabrication des cloisonnés en or. C'est M. le baron de Quast qui, le premier, les a signalés dans une lettre fort intéressante qu'il a adressée au savant et consciencieux archéologue M. F. de Verneilh. Nous allons en donner la description d'après l'analyse faite par M. Darcel. L'un représente un homme vêtu d'une tunique courte par-dessous un manteau, offrant une croix, à une femme dont la tête est recouverte d'un voile. Ces deux personnages sont désignés par les inscriptions suivantes : MATHILD ABBA — OTTO DVX. Cette Mathilde est la fille de Ludolph, fils aîné d'Othon II, et abbesse d'Essen de 974 à 1013. Quant à OTTO DVX, c'est son frère, duc de Souabe de 973 à 982. Sur la seconde plaque, une abbesse offre également une croix à la Vierge, qui a l'Enfant Jésus sur ses genoux. L'inscription porte : MATHILD (IS) ABBATI (SSA). C'est toujours la même Mathilde. Puis vient une troisième croix, qui porte sur sa tranche d'argent repoussé le nom de THEOPHANIA, Théophanie, la petite-fille de l'impératrice du même nom, et qui fut aussi abbesse d'Essen de 1041 à 1054. Cette dernière croix est ornée d'*émaux* qui figurent les quatre symboles évangéliques et différents ornements. De ces *émaux*, le premier est le plus remarquable; il annonce un ouvrier habile : évidemment c'est un travail dû à une main byzantine. Le second, au contraire, est d'un travail lourd, embarrassé; il est gauche : on sent la main d'un ouvrier allemand s'essayant à imiter, à reproduire grossièrement l'œuvre de l'artiste byzantin. C'est l'*émail* donné par Othon à sa sœur. Quant au troisième *émail* qui orne la troisième croix, M. Alfred Darcel y découvre des signes de décadence très-notables, et de plus il fait cette remarque, que les deux manières, cloisonnée et champlevée, se trouvent confondues, comme nous aurons, du reste, nombre de fois à le constater quand nous nous occuperons des *émaux* allemands.

On s'est demandé souvent si l'Angleterre fabriqua et connut les *émaux* cloisonnés. Pour prouver qu'ils les ont connus, les Anglais montrent avec orgueil le joyau d'Alfred le Grand conservé à Oxford dans l'*Ashmolean museum.* A cette preuve plusieurs objections ont été faites, et par des savants anglais eux-mêmes. D'abord le style est byzantin, il ne saurait y avoir un seul instant de doute; de plus, cet *émail* offre un singulier caractère que nous n'avons pas eu à signaler jusqu'ici : ce bijou est entouré, comme une chose précieuse, d'une plaque de cristal de roche. C'est le seul exemple d'une pareille précaution. Toutes ces circonstances, l'exécution d'abord, qui est byzantine, les précautions prises pour le conserver, semblent indiquer une provenance étrangère.

Nous ne pourrions nous appuyer, pour dire que la France a fabriqué des *émaux* cloisonnés, que sur les *émaux* qui décorent l'autel portatif de l'ancienne abbaye de Conques. Sur l'un de ces curieux *émaux* est figurée la patronne de l'abbaye de Conques sous Charles le Chauve, sainte Foy. Mais l'inscription qui seule pourrait nous fournir quelques renseignements, se trouve avoir un caractère apocryphe qui lui ôte toute autorité. Au lieu d'être exécutée en fils d'or dans l'*émail* lui-même, elle est simplement gravée sur la plaque d'or. L'inscription est ainsi disposée : S. FIDES. Il paraît donc vraisemblable que cet *émail*, de provenance byzantine, aura reçu cette inscription après qu'il aura été placé dans le trésor de l'abbaye de Conques. Il en est de même probablement de l'autre *émail*, qui porte comme inscription : S. MARIA.

Jusqu'au XII^{e} siècle, on se servit des *émaux* pour représenter la figure humaine sur les devants d'autel, les retables et autres parties des monuments décoratifs. A partir de cette époque, on abandonne dans ce cas l'*émail* cloisonné, qui ne sert plus que pour les ornements. Cette fabrication dura pendant tout le moyen âge. Aussi nous avons de cette époque nombre de petits *émaux* montés, comme des pierres fines, sur des pièces d'orfèvrerie; on en rencontre même jusqu'à la fin de la Renaissance. Au musée des Souverains, sous le n° 69, on voit figurer le fameux bouclier de Charles IX, dont la bordure est tout ornée de médaillons ovales émaillés. Maintenant faut-il dire *émaux de plique* ou *émaux de plite*, en parlant des *émaux* cloisonnés en général? M. de Laborde croit qu'il ne faut se servir de ces dénominations qu'autant que les *émaux* sont « appliqués » sur l'orfèvrerie. M. Labarte dit qu'il faut appliquer indifféremment cette dénomination à tous les *émaux* cloisonnés; mais la raison qu'il donne est peut-être un peu trop ingénieuse. Il fait venir *plique* de *plicare*, plier; et il dit comme explication que ces *émaux* étaient *pliés* suivant l'exigence du dessin.

— *Emaux champlevés.* Aux *émaux* cloisonnés succèdent, au commencement du XIII^{e} siècle les *émaux* champlevés. Les *émaux* cloisonnés étaient, en effet, coûteux, et les moyens d'exécution fort longs et fort pénibles. Le travail de ces *émaux* était très-délicat et exigeait la main d'un artiste habile. Ajoutez à la difficulté du travail que l'usage s'en répandait considérablement. Les églises s'élevaient partout comme par enchantement, et toutes voulaient rivaliser de luxe et d'ornements, tant de pierre que d'*émaux*. Enfin, les *émaux* cloisonnés ne se faisaient que sur fond d'or; on avait bien essayé de se servir de cuivre, mais il fallait faire les plaques trop épaisses, pour que le métal fût malléable et facile à travailler. De là donc de nombreux inconvénients qui firent adopter le nouveau procédé des *émaux* champlevés. Chose curieuse, on en revint, sans s'en douter aucunement, aux procédés mis en œuvre pendant l'époque bar-

maroquin, F:serva dans le cuivre lui-même 122 fr., maro l'on était obligé de rapporter — On peut jeux cloisonnés, et on plaça l'*émail* éditions le \es cavités ainsi ménagées entre *Commentarius*lu métal. Les savants, les anti- *colæ Vitam*, archéologues sont d'accord sur *mana* (Amstelo c'est l'Allemagne la première petit in-12) : 4des *émaux* champlevés. Nous rogné, en 1811 ; t confirmé par les croix d'Es- Labédoyère. — x de Théophanie (1041-1054); *riis illustrata*ernière fait exception quant au suit, etc. (Aroyé : elle est d'or au lieu d'être 1673, 2 vol. M. Alfred Darcel a relevé le fait ciennent, fort curieux : « Lorsque Suger voudue de 1137 à 1144, décorer de pierres d'orfèvrerie l'église de l'abbaye de Saint-Denis, qu'il venait de reconstruire, il fit venir des ouvriers de la Lorraine (*aurifabros Lotharingos*), qui exécutèrent les travaux d'émaillerie qu'il y eut à faire. Or, au XIIe siècle, la Lorraine possédait Cologne et Verdun, où il y avait des ateliers d'émaillerie pendant ce siècle et le suivant. » A Cologne, on conserve encore des souvenirs précieux de la fabrication des *émaux* de cette époque. On voit en effet, au musée de Hanovre, une châsse qui affecte la forme d'une église byzantine surmontée d'une coupole portant cette inscription ainsi disposée :

EILBERTUS COLONIENSIS ME FECIT.

Cette châsse n'est autre qu'un immense reliquaire d'or émaillé. Quant au nom d'*Eilbertus*, il désigne Albert de Cologne, le célèbre émailleur. Il n'y en eut qu'un de ce nom à Cologne. Pour Verdun, nous savons que maître Nicolas y exécuta, en 1205, la châsse de Notre-Dame, ainsi que le magnifique *antependium* de Klosterneubourg, qui porte la date de 1181. On peut voir la châsse au musée de Tournay. Quant à l'*antependium*, il a été changé en retable.

Ici nous devons placer, à cause de la date, le fameux *émail* de Geoffroy Plantagenet, dont l'existence a presque donné la certitude qu'à cette époque il y avait des émailleurs à Limoges. C'est M. Hucher qui en a parlé le premier dans une brochure ayant pour titre : l'*Email de Geoffroy Plantagenet*, et dans laquelle il avance que c'est sur l'ordre de Guillaume de Passavent qu'il fut exécuté. En admettant l'hypothèse de M. Hucher, il faudrait faire remonter cet *émail* aux années 1141 ou 1151. Les *émaux* limousins se reconnaissent assez généralement à leur couleur bleue lapis, qui se trouve largement prodiguée; tandis que les *émaux* du Mans et de l'Allemagne se font remarquer par leur belle couleur verte et jaune, qui domine de préférence. Toujours est-il qu'à partir de 1197 l'émaillerie est instituée à Limoges, comme le prouve d'une façon bien évidente ce document cité par M. Albert Way dans l'*Archeological Journal*, où il est fait mention « de deux tables de cuivre doré de l'œuvre de Limoges (*duas tabulas æneas superauratas de labore Limogiæ*), » que l'on envoie à l'abbaye de Sainte-Marguerite-de-Viglia, en Apulie.

Il paraît certain que des rapports existaient, au XIIe siècle (1181), entre l'abbaye de Grandmont, en Limousin, et l'abbaye de Sieburg, dans le diocèse de Cologne. Nous trouvons, dans l'un des inventaires de Grandmont, la description d'une châsse contenant les reliques des deux compagnes de sainte Ursule, décorée d'*émaux* représentant la légende de la sainte et des images de Girard, abbé de Sieburg, et de Philippe, archevêque de Cologne. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est la légende, qu'il faut lire ainsi :

HI DVO VIRI DEDERVNT HAS DVAS VIRGINES ECCLESIÆ GRANDIMONTIS .·. GIRARDVS ABBAS SIBERGIÆ (*sic*) .·. PHILIPPVS ARCHIEPISCOPVS COLONIENSIS. S. ALBINA VIRGO ET MARTYR. SCA. ESSENTIA. FRATER REGINALDVS ME FECIT.

Or il paraît évident que, si la châsse a été donnée à Grandmont, c'est qu'elle a été faite ailleurs qu'à Grandmont; on aurait ainsi l'explication des deux châsses qui se trouvent à Sieburg, et qui ont été offertes en échange par l'abbaye de Grandmont. Au musée de l'hôtel de Cluny, nous voyons deux plaques qui nous montrent quel était l'art de l'émaillerie à Limoges dans les dernières années du XIIe siècle. Sur l'une on voit l'adoration des Rois ; sur l'autre un sujet tout à fait local, qui est de plus orné d'une belle légende en patois limousin. Au musée du moyen âge et de la Renaissance, au Louvre, on voit un beau spécimen de l'émaillerie limousine; c'est un ciboire qui porte comme inscription :

MAGISTER : G : ALPAIS : ME FECIT : LEMOVICARUM.

Il nous faut franchir un siècle tout entier pour trouver d'autres documents authentiques de l'émaillerie limousine. Un des plus importants, dont la découverte est due à M. Verneilh, est le chef de saint Ferréol orné d'*émaux*. Il porte la date de 1346, chose qui le rend d'autant plus précieux. A cette époque, l'usage des *émaux* se répand de plus en plus, et on voit bientôt s'établir des fabricants d'*émaux* communs. Dans le rôle de la taille de Paris en 1292, il est fait mention de *cinq esmailleurs*. Deux demeurent sur le pont au Change. Il y en a un qui est désigné de la manière suivante : *Richardin l'esmailleur de Londres*. C'est de cette fabrique de Paris, pense M. Darcel, que sont probablement sortis les *émaux* qui décorent la boîte servant de socle à la statue de la Vierge, et qui a été donnée, en 1339, à l'abbaye de Saint-Denis. On peut la voir maintenant au musée des Souverains, où elle porte le no 38. Cette Vierge avait été donnée par la reine Jeanne d'Evreux.

Il nous reste maintenant à examiner les deux dernières espèces d'*émaux* : les *émaux* translucides et les *émaux* peints. Nous avons dit que les *émaux* cloisonnés avaient été remplacés par les *émaux* champlevés, dont la fabrication était beaucoup plus facile, et qui exigeaient des matières moins précieuses. Les *émaux* translucides nous montrent un autre progrès qui, cette fois, se produit dans le domaine de l'art : on enrichit la mise en scène de l'*émail*; de terne l'*émail* devient transparent, et, avec le jour, arrive la vie ; car la vie n'est que lumière.

— *Emaux translucides sur relief.* La matière employée fut, le plus souvent, l'or ou l'argent. De petite dimension pour la plupart, les premiers *émaux* de cette nature furent destinés à de petites pièces d'orfèvrerie. Aussi leur donna-t-on souvent le nom d'*émaux* de basse-taille. A la fin du XIIIe siècle, en 1286, nous voyons Jean de Pise travailler à un parement d'autel pour l'autel d'Arezzo, et, en 1290, Duccio de Sienne faire un calice en *émail* translucide pour le trésor du couvent de Saint-François-d'Assise. A Orvieto, dans l'église de ce nom, on conserve un tabernacle connu sous le nom de tabernacle d'Orvieto, qui est le plus beau des *émaux* translucides que l'on connaisse. Malheureusement ne le voit pas qui veut; on ne le montre que deux jours par an, à Pâques et la fête du Saint-Sacrement. Il est enfermé dans un coffre qui a quatre serrures, dont les clefs sont entre les mains de quatre personnages différents. Nous avouons ne pouvoir donner *de visu* la description de cet *émail*, que des archéologues plus heureux nous affirment être le plus beau qui existe. L'Italie et l'Allemagne ont fabriqué une grande quantité d'*émaux* translucides. Quant à la France, elle n'a fait de ces sortes d'*émaux* qu'en très-petite quantité. Pourtant il ne faut pas oublier de mentionner une fibule de fabrique française, que l'on peut voir au musée Napoléon III, sous le no 186, et dont M. Alfred Darcel a donné la définition suivante : « D. 186. — Fibule à quatre lobes en argent émaillé et doré, XIVe siècle. Au centre, un jeune homme à genoux devant une jeune femme debout lui présente une couronne. Carnations en métal, robe de l'homme *violet translucide*, celle de la femme vert clair; fond bleu opaque. Les trois lobes droits de gauche et du bas sont contre-lobés de façon à former des champs noirs sur lesquels se détachent des oiseaux fantastiques ; bordure en biseau avec cette inscription : ANNES DELONGIAVE, en caractères gothiques réservés sur fond noir; revers doré muni d'une épingle à charnière s'engageant sous un crochet. » (*Règne de Napoléon III*, donation Sauvageot.) Cet *émail* translucide remonte au XIVe siècle et probablement à la fin de ce siècle.

Quant à l'Allemagne, elle abonde en *émaux* translucides. On peut voir à Cologne une magnifique crosse qui remonte à la fin du XIVe siècle. Elle est ornée d'*émaux* translucides sur son bâton et sa volute. Le tout est de travail allemand. A Aix-la-Chapelle, on conserve deux reliquaires affectant la forme de chapelles, et dont les fenetres sont remplacées par des *émaux* translucides.

A partir du XVIe siècle, l'émaillerie translucide ne sera plus appliquée qu'aux ornements. Benvenuto Cellini donnera une grande extension à ce genre de travail, grâce à son goût et à son génie. Quant aux couleurs employées dans les *émaux* translucides, elles sont au nombre de six, qui sont : le bleu, le vert, le gris, le tanné, le pourpre et le noir. Le blanc, le jaune et le bleu n'y figurent pas, attendu que ces couleurs ne peuvent être obtenues qu'à l'aide de l'acide stannique, dont la propriété est de rendre opaque.

Benvenuto Cellini, dans son *Trattati sopra l'oreficiera* (chap. III, page 41), parle d'un autre genre d'*émaux*. Ce sont les *émaux* à jour. M. Alfred Darcel, qui a vu un de ces *émaux*, nous en a donné une description que nous allons reproduire dans son entier, car ces *émaux* sont trop rares pour qu'on les passe sous silence. « Il nous a été donné, dit M. Darcel, de voir un de ces *émaux*, excessivement rares même du temps de Benvenuto Cellini, au musée de South-Kensington, en 1862. Il décorait un vase cylindrique d'argent doré, légèrement évasé, muni d'un couvercle conique en forme de toit. La description donnée par M. Paul d'un gobelet appartenant au duc de Berry, en 1417, peut presque s'appliquer à ce vase : « C'était un gobelet » d'argent doré, couvert, orné de tabernacles » et fenestrages d'argent blanc et d'*esmail* » de plusieurs couleurs en manière de voir» rières, séant sur trois ours d'argent doré et » sur le fretelet à un autre ours. » La coupe du gobelet est entourée d'une zone d'*émail* vert translucide semé de fleurs détachées bleues et jaunes, et nécessairement opaques, cloisonnées par un filet d'argent. Trois fenêtres ogivales, à réseau flamboyant, interrompent cette zone. Des fenêtres semblables sont percées dans le couvercle. Cette pièce nous semble avoir une physionomie allemande. C'est aussi l'opinion de M. Shaw, qui l'a publiée. Le revers des *émaux* translucides n'est jamais émaillé. »

— *Emaux peints.* Ceux-ci vinrent en dernier lieu, lorsque déjà l'art de l'émaillerie avait pris une grande extension. Ils ne sont plus le produit des émailleurs proprement dits, mais des peintres. Ce sont les peintres qui les font, les dessinent et les composent. Ils datent de la Renaissance. M. Darcel leur fixe la date de 1520. Le sujet est peint avec de la poudre d'*émail*, que l'on cuit ensuite pour en obtenir la fusion et la vitrification. Voici le procédé employé selon M. Darcel : « Une couche d'*émail* noir, qui tire généralement sur le violet, et parfois d'*émail* bleu lapis, est étendue sur le métal, puis passée au feu. Sur ce fond, que nous supposerons noir, on étend une couche mince d'*émail* blanc, qui, laissant transparaître le noir sous-jacent, paraît grise; puis sur cette pellicule, après qu'elle a été séchée, on trace le dessin avec une pointe, et l'on en masse les principales ombres par des hachures, en enlevant en dehors des contours l'*émail* blanc là où le fond doit rester noir. On opère enfin comme le graveur à l'eau-forte sur le vernis de sa planche. Cette seconde couche d'*émail* est alors fixée au feu, ainsi que le dessin qui y a été tracé. » On voit donc pourquoi ces sortes d'*émaux* ont été appelés *émaux* peints. Il est en effet bien évident que l'art du peintre y était beaucoup plus employé que l'art de l'émailleur. Ces *émaux* étaient fort beaux ; mais les fabriques limousines ne surent pas les faire valoir avec intelligence ; de sorte qu'au commencement du XVIe siècle ils étaient tombés à vil prix ; ce que nous apprend Bernard Palissy dans un passage de son *Art de terre* : « As-tu pas vu aussi les esmailleurs de Limoges, lesquels, par faute d'avoir teneu leur invention secrète, leur art est devenu si vil, qu'il leur est difficile de gaigner leur vie au prix qu'ils donnent leurs œuvres? Je m'asseure avoir veu donner pour 3 sols la douzaine des figures d'enseignes que l'on portoit au bonnet, lesquelles enseignes étoient si bien labourées, et leurs *émaux* si parfondus sur le cuivre, qu'il n'y avait nulle peinture si plaisante. Et cela n'est pas advenu une fois, mais plus de cent mille, et nonseulement esdites enseignes, mais aussi esguières, salières, etc., etc., chose fort à regretter. » Quoi qu'il en soit, on voit au musée Napoléon III un bel échantillon d'*émail* peint. C'est une plaque rectangulaire, due à Pierre Raymond, émailleur limousin. Elle porte la date de 1541 et représente un berger coiffé d'un chapeau à larges bords, vêtu d'une tunique à manches relevées, et chaussé de bas de chausses qui laissent les cuisses à découvert. Il a la panetière à la ceinture. Il court vers la gauche, et on le voit enfoncer le manche de sa houlette dans la gueule d'un lion placé devant lui dans l'attitude de la défense. Les moutons effrayés se tiennent derrière le berger, dont le courage sauve le troupeau. Trois cartels blancs occupent le haut et le bas de cette composition. Chaque cartouche est rempli par une inscription :

PREMIER CARTOUCHE.

Fuyer, fuyer en aultre part
Ours, lyons et loux ravissants ;
Mes brebiz, par le Dieu puissant,
Ne mangerez ne tost, ny tard.
Quand brebiz ont pasteur couard,
Lequel s'abuse à la pasture,
C'est un cas de grant adventure
Quant elles evitent ladsard.

(*Lam.* 1541 — *P. R.*)

DEUXIÈME CARTOUCHE.

Aulcuns delaissant à lescard
Leurs brebiz sans en avoir soing.
Pourtant je ditz quil n'est besoin
De les bailler à ung songeard.

TROISIÈME CARTOUCHE.

Le plus suvent ung sot quoquard
Aura brebiz plus de cent mille,
Ou soit aux champs ou en la ville
Qui n'en plus savant garder le quart.

Le revers est translucide rougeâtre.

Un autre bel *émail* peint, dû au même Pierre Raymond, et que l'on regarde comme étant de 1580, se voit encore au musée Napoleon III, où il est coté D. 492. Ce qui y donne du prix, et ce qui fait que nous le mentionnons ici, c'est qu'il semble être le dernier *émail* sorti des mains de Pierre Raymond, puisque ce célèbre émailleur limousin est mort en 1584, c'est-à-dire quatre ans après la date communément assignée à cet *émail*. C'est un plat ovale; le fond représente Abraham refusant les présents du roi de Sodome. Abraham est peint sous la figure d'un guerrier; il occupe le milieu du vase. A gauche est figuré le roi de Sodome, priant le patriarche de vouloir bien accepter des présents que portent plusieurs prêtres qui se tiennent debout. En avant de ce groupe se lit cette inscription, qu'il faut placer dans la bouche d'Abraham : NO. ACCIPIAM. EX OMNIBVS. QVE. TVA. SVNT. NE. DICAS. EGO. DITAVI. ABRAHA. GENES. 14. Ce qui veut dire : « Je n'accepterai pas des biens, qui t'appartiennent, afin que tu ne dises pas : J'ai enrichi Abraham. » De plus cet *émail* porte à la droite du premier plan le monogramme de Pierre Raymond, P.R.

— *Liste chronologique des émailleurs.* Maintenant que nous avons donné l'historique des divers genres connus d'*émaux*, il nous reste à mentionner les noms des émailleurs, que nous allons placer par ordre chronologique. Nous commencerons par le XIIIe siècle, attendu que Abbon, saint Eloi, saint Théan et les autres sont trop douteux pour figurer dans une liste authentique.

Elbertus de Kœln (XIIIe siècle) ; Jean Bartholus (XIIIe siècle) : Jean, appelé en Angleterre pour faire l'effigie de l'évêque de Rochester, mourut en 1276; Antoine Polluajosuolo, émailleur italien de basse-taille (XIVe siècle); Andrea d'Ardilo, de Florence, émailleur italien de basse-taille (XIVe siècle); Ugolino de Sienne, émailleur italien de basse-taille : il est l'auteur de la grande châsse d'Orvieto dont nous avons parlé (1338); Spinello Aretino, émailleur italien de basse-taille (XIVe siècle); Franuci, émailleur italien de basse-taille (XIVe siècle); Johannes Bartholus fils, également émailleur de basse-taille (XIVe siècle); Verrier, émailleur de basse-taille, est du XVe siècle, comme le prouve cette inscription, qu'on lit sur un calice de sa fabrication qui porte la date de 1496 :

Le nom du maître argentier,
Ce coffre fist Pierre Verrier.

Jean Perricaud, dit Perricaudeus, du XVIe siècle, dont la principale marque est I.P. Il existe aussi un autre Perricaud du nom de Hardan. Au musée de Cluny, on peut voir un *Christ crucifié*, *émail* de Hardan Perricaud, sur lequel on lit ce qui suit : *Hardan Perricaud de Limoges a fait cela le premier jour d'avril mil cinq cent trois;* Martial Marsau (1503); Guillaume Varacheau (1503); Jehan Varacheau, son fils, dont la marque est G.V.A. (1503); Masso Finguerra, célèbre graveur et émailleur de niellures italien (XVIe siècle); Wilhelm von Keysserwerde, peintre émailleur à Kœln (1523); Antonius Melgenmacher, peintre émailleur à Kœln (1542); Léonard Limousin ou Limosin, peintre du roi, dont le monogramme est L.L., couronné d'une fleur de lis (1530-1575). Le duc d'Aumale, à Orleans-House, possède quatre *émaux* de ce Léonard Limosin : ce sont les portraits de Louis de Bourbon, du duc de Montpensier, en 1538, de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et de Jean de Bourbon, comte d'Enghien, tué à la bataille de Saint-Quentin, en 1557, et alors âgé de trente et un ans ; Jean Perricaud II (1530), dont la marque est I.P.; Jehan Courtin ou Courteys, I.C. (1530); Pierre Lamontrol (1537-1539); François Poillevé (1537-1555); Jean Perricaud III, qui n'a signé aucune de ses œuvres; Martin Limousin, dont la marque est L. (1540-1550). M. Demmin ajoute qu'il a de ce maître émailleur une *Flagellation du Christ* (0m,10 sur 0m,12), signée du monogramme, et, de plus, portant la date de 1540; Pierre Perricaud, P.P., né en 1515, florissait en 1550; Pierre Raymond ou Reymon, ou plutôt Reymann ou Reichmann, émailleur allemand, fut d'abord établi à Limoges, plus tard il vint à Paris (1534-1622); Isaac Martin (XVIe siècle); Martin-Didier Pape (1550). Il avait trois monogrammes : M.D.P.P., M.D, ces deux monogrammes avec un I dans le D; son troisième monogramme était M. PAPE; Poncet Hélie (1552-1625), marque H.P.; G. Kep, émailleur allemand (XVIe siècle); Pierre Veyrier aîné (1558); Jehan Court, dit Vigier, dont la marque est I.C.D.V. (1556-1557); Jehan Fleurel, I.F. (1570); Jehan de Court, peintre du roi, I.D.C. (1572-1601); Martial Courtois ou Courtais (1579), dont la marque est M.C.; François Limousin, F.L. (1579-1625); Dominique Domange-Mouret (1580-1604); Martial Raymond (1580-1604) a généralement pour monogramme M.R.; quelquefois aussi il signe en toutes lettres; François Laurent (1582); F.E. S. LOBAVD (1583-1633); Noël Laudin (1586-1681) : il signait le plus souvent N.L.; quelquefois aussi on lisait sur ses *émaux* : *N. Laudin l'aîné, émailleur, au faubourg Boucherie, à Limoges;* Suzanne de Court ou Suzanne Court (1584-1600); Jean Raymond (1598); Jacques Nohalher ou Noailher (1605-1680); M. l'abbé Texier possède de cet artiste un chandelier portant : *Fuict à Limoges par Jacques Noalher, rue Mangnine;* Albert Didier (1609); Jean Petitot, peintre en miniature (1607-1691); Joseph Limosin (1610-1630); Jean Laudin aîné (1616-1688); Valérien Laudin (1622-1682); Bonin (1624); Jacques Laudin aîné (1626); Nicolas Laudin (1698); Antoine Terrasson (1633); Martin Nagiier (1680); Etienne Mercier (1650); Petit-Jean Court, dit Vigier (1650); Joseph Raymond (1650); Louis van Bruggen, émailleur flamand (1652); Philippe Poncet (1653-1669); J. Nechter, émailleur allemand (1653); Bain, émailleur parisien (1686); J.-B. Voillevet (1694); E.-Fr. Dinglinger, le Benvenuto Cellini allemand, dont les chefs-d'œuvre se trouvent au Grunen-Gewoelben, à Dresde (1696); Gérôme (1711); Martial Noalher (1735); Mell. Dinglinger, émailleur allemand; Dinglinger fils (1730); Audri (1735); Chouzy (1751); André Bouquet (1759); Zing, émailleur allemand (1760); Meytens (1760); Nilson (1764); Huster, émailleur allemand (1748); Peckler, émailleur allemand (1782); Rode (1782); Thouron (1785); Bouillet (1795); Augustin (1802). Nous avons pris cette liste dans l'excellent ouvrage de M. Demmin, le *Guide de l'amateur*.

— *Liste des émaux les plus remarquables.* Le musée de Narbonne possède en tout seize *émaux*, dont huit sont signés. De ces huit, quatre sont de N. Laudin, et les quatre autres de G. Nohalher. Les quatre de N. Lau-

din portent les numéros 648, 650, 653, 657 du catalogue rédigé par M. Tournal. En voici la description, suivant le catalogue. — 648 : Bénitier d'*émail* peint ou en apprêt, ayant appartenu à M. de La Roche-Aymon, archevêque de Narbonne. On voit saint François de Sales à genoux devant une croix. La signature de l'émailleur se lit sur le revers : *I. Laudin, au faubourg de Manique* ; c'est ainsi que le lit M. Tournal, mais nous avons vu que c'était *Mangnine* qu'il fallait lire. La hauteur de l'*émail* est de 0m,28. — 650 : Ecuelle de cuivre émaillé, à six lobes, décoration florale polychrome. Cette pièce est encore signée I. L. — 653 : Gobelets qui présentent les armes d'un prélat flanquées des bustes de Zénobie et de Jeanne Darc, faits d'après les dessins de Claude Vignon; la signature est : N. LAVDIN, *émailleur, près les Jesuites, Limoges*. Le musée ne possède que ces quatre *émaux* de Laudin. Quant aux *émaux* de Noalher, ils figurent sur le catalogue sous les numéros 649, 651, 659, 660. En voici la description. 649 : Bénitier du même genre que celui de Laudin, dont nous venons de parler. On voit Madeleine au pied de la croix; en haut apparaît le Saint-Esprit sous la figure d'une colombe. Signé G. B. — 651 : Ecuelle; dans le centre peint en grisaille, une nymphe poursuivie par un satyre. — 659 : Boîte de cuivre de fabrique allemande. Les dessins représentent l'échelle de Jacob, et les épisodes de la lutte de Jacob avec l'ange. Sous le numéro 660 figurent des boîtes à manches de l'époque de Louis XV. On le voit, le musée de Narbonne possède un assez joli échantillon d'*émaux* peints, d'autant plus que le musée ne compte encore que trente-quatre ans d'existence. C'est en effet en 1833 que M. Teissier, préfet de l'Aude, l'a fondé. Mais le musée le plus riche en *émaux* de toute nature, c'est, sans contredit, le musée des Souverains. M. Alfred Darcel vient d'en faire le catalogue aussi intelligent qu'instructif. Aussi ne changerons-nous rien aux descriptions d'*émaux* données par ce savant archéologue ; nous ne ferons malheureusement que retrancher, attendu que la place nous manquerait. Parmi les *émaux* conservés au musée des Souverains, il faut placer en première ligne (?) ceux qui décorent le reliquaire du coffret qui contenait le bras de Charlemagne. Ce coffret est de la fin du XIIe siècle. Sa hauteur est de 0m,136, sa longueur de 0m,548, sa largeur de 0m,135. Il est de fabrique allemande. Il porte au catalogue le numéro D. 712, et est classé dans le département de l'orfévrerie. Il est orné sur ses faces d'arcatures en plein cintre reposant sur un soubassement continu et supportant une corniche. Ces parties sont décorées sur leurs biseaux de plaques de bronze doré et estampé, de rosaces bordées d'un rang de perles, et sur leurs parties verticales de bandes alternativement émaillées et gravées. Face antérieure : Au centre, SCA. MARIA. IEC. (VS). [Sainte Marie et Jésus]. La Vierge est nimbée, vue de face, elle a une couronne fermée sur sa tête. Elle porte l'Enfant Jésus, qui est nimbé d'un nimbe crucifère et bénit à la manière latine. Il est vêtu d'une robe et est pieds nus. A gauche on lit SCS. MICHAEL (saint Michel). Le saint est nimbé, ailé, vêtu d'une tunique et d'un manteau. Son corps émerge des nuages. Du côté opposé se tient FRIDERICVS ROMANORVM IMPERATOR. AVG. Il est barbu, porte le même costume que saint Michel, et se penche comme lui vers la Vierge. A droite, SCS. GABRIEL (saint Gabriel) ; même costume, même pose que saint Michel. A côté de lui on voit BEATRIX. ROMANORVM. IMPERATRIX. AVGVSTA. Elle porte une couronne en bandeau, garnie de deux fanons. Face postérieure : Au centre on voit IHC. XPC. (Jésus-Christ) ; il est de face, orné du nimbe crucifère; il est barbu; ses cheveux sont longs, sa main gauche tient un livre fermé. A sa gauche se tient SCS. PETRVS (saint Pierre), barbu également, les cheveux bouclés sur le front; il tient, comme le Christ, un livre fermé. CONRADUS II. ROMANORVM REX est à sa gauche. Viennent ensuite : SCS. PAULVS (saint Paul), ayant à sa gauche FREDERICVS DVX. SVAVDRVM (Frédéric, duc de Souabe); puis, à l'extrémité gauche, LVDOVICVS. IMPERATOR. PIVS (Louis le Pieux) ; vu de face, barbu, coiffé d'une couronne fermée à fanons. A l'extrémité gauche, OTTO MIRABILIA MVNDI. Othon est représenté jeune. Il est habillé comme Louis le Pieux ; son globe et son sceptre sont ornés d'une croix. L'intérieur est garni de feuilles d'argent, celles du dessous du couvercle sont ornées de bordures formées de fleurons symétriques et encadrant cette inscription en repoussé :

BRACHIVM SCI. ET GLORIOSISSIMI IMPERATORIS. KAROLI.

On voit combien cet *émail* est précieux pour l'histoire et l'archéologie. En effet, il représente les images des ancêtres de Frédéric Barberousse, l'impératrice, sa femme, morte en 1156; lui-même, élu empereur en 1152, couronné en 1155 et mort en 1190, ainsi que Frédéric, duc de Souabe, qui y est figuré. Cet *émail* doit avoir été fabriqué par ordre de cet empereur, après l'ouverture du tombeau de Charlemagne. Comme Frédéric y est qualifié d'empereur des Romains, il a dû être fait entre 1155 et 1190. C'est un *émail* champlevé; malheureusement, il n'est pas signé. A côté de ce reliquaire on en voit un autre, acquis en 1851, et qui figure maintenant au musée des Souverains. Il en est encore un que nous ne saurions passer sous silence : c'est le reliquaire de saint Henri. Il remonte à la fin du XIIe siècle; sa hauteur est de 0m,234. Ce reliquaire, formé de quatre lobes à redans, repose, au moyen d'une courte tige enfilant une boule de cristal de roche, sur une base demi-sphérique, portée sur trois pieds. Une perle de cristal de roche, amortie par une pomme de pin, se trouve à l'extrémité d'un lobe qu'elle orne. Chaque plaque du reliquaire est garnie d'un *émail*. Sur la plaque antérieure on voit saint Henri, à nimbe vert, portant une couronne fermée. Il est assis sur un banc : sa main droite tient un globe blanc surmonté d'une croix bleue ; dans sa main gauche est un sceptre fleuronné. A droite, un moine dans le costume des bénédictins, à genoux, WELANDVS MONACHVS (Weland, moine). Il présente à saint Henri un objet à quatre lobes également de couleur verte. Cet objet est proprement le reliquaire lui-même. Autour se lit cette inscription écrite en lettres majuscules carrées : DE. COSTA. ET. PVLVERE. ET VESTIBVS. S. HENRICI. IMPRIS. ET. CFESS. (*Imperatoris et confessoris*). Sur la plaque postérieure est figuré Jésus-Christ, la tête ornée d'un nimbe crucifère à fond vert. Il bénit à la manière latine, et, de la main gauche, il tient le livre des Evangiles. A la droite et à la gauche on voit deux bustes de rois : c'est Oswald et Sigismond-Eugène. Le fond est en *émail* bleu ponctué. Voici comment sont disposées les figures :

✠
REX. REGV.
OSWALDVS SIGISMVNDVS. EVGEVS. REIGES.

Quant au pied, qui est hémisphérique, il est orné de quatre médaillons bleu lapis, entourés d'un cercle vert sur fond blanc. Chaque médaillon renferme le buste d'un saint guerrier. Ce sont : *Gedeo, Mauritius, Eustachius, Sebastianus*. Ils sont tous nimbés. Le métal est doré ; les figures sont réservées et gravées sur fond émaillé. Ce reliquaire est de fabrique rhénane.

Parmi les *émaux* champlevés de fabrique limousine, nous devons signaler un *coffret formé de quatre plaques et d'un couvercle à quatre rebords*, garni d'une poignée et d'un médaillon orné d'un lion en relief. Ce coffret est du XIVe siècle; sa hauteur est de 0m,135, sa longeur de 0m,350, sa largeur de 0m,220. Trois écus triangulaires sont inscrits dans un quatre-lobes ogival, en accolades et à redans. L'écu du milieu est celui d'Angleterre; il est de « gueules aux trois léopards d'or. » Quant aux deux autres écus, ils sont aux armes de France. Le champ des lobes est orné de dragons sur fond rouge ; le fond de la plaque porte, autour de l'écu central, des monstres à têtes humaines, dont deux sont décorées de bâtons et de rondaches, et aux extrémités, quatre dragons en forme d'oiseaux. Quant aux extrémités, elles sont revêtues des mêmes ornements. Sur le couvercle on voit deux groupes de personnages de grande dimension, formés chacun d'un jeune homme et d'une jeune femme debout. Le jeune homme est vêtu d'une robe que recouvre un manteau à capuchon agrafé sur le côté; la chaussé de brodequins lacés sur le côté; la femme est coiffée d'un voile et porte un surcot sans manches par-dessus une longue robe à manches justes. Dans le groupe de droite, le jeune homme porte un faucon sur la main droite et étend la main gauche sur la jeune femme qui tient de la main droite le gant de la main gauche. Dans le groupe de gauche, le jeune homme ganté élève la main gauche au-dessus de la tête de la jeune femme qui, la main droite à sa coiffure, tient de la gauche un anneau. Le fond est décoré de quatre rangs de six médaillons quatrilobés à redans. Chaque médaillon est orné d'écus triangulaires de deux en deux. Sur le couvercle, on lit les quatre vers suivants, qui sont écrits en lettres onciales sur fond bleu :

Dosse Dame ie vos ayme lealmant
Por die vos pri qve ne mobblie mia.
Uet si mon cors a vos comandemant
Sans manueste et sans nulle folia.

Ce précieux *émail* du XIVe siècle faisait partie du cabinet de M. Migieux.

Nous ne saurions oublier de parler ici du magnifique reliquaire que l'on garde précieusement depuis sept cents ans dans l'église de Chamberet (Agen). Ce reliquaire remonte au XIIe siècle ; il avait été fait pour recevoir les reliques de saint Dulcissime. Il a la forme d'une église oblongue ; la toiture et les murs verticaux de ce petit édifice de cuivre doré et émaillé sont décorés d'arcatures plein cintre. Les colonnes et les archivoltes qui forment cette décoration ont un fort relief et sont à demi engagées. Leurs glacis bleus sont coupés, aux chapiteaux et à la base, de feuillages tricolores. Des rinceaux d'or, luxe si rare dans la grave architecture romane du Limousin, partent de la base, se déroulent le long des fûts et attachent aux archivoltes leurs capricieuses guirlandes. Au centre, sur le plan vertical, Jésus attaché à la croix souffre et meurt pour les péchés du monde. A droite et à gauche, sous les branches de l'arbre divin, Marie et celui qui lui fut donné pour fils, Jean, tristement résignés, recueillent le dernier soupir de l'Homme-Dieu. Distribués des deux côtés de la croix, les apôtres, presque tous imberbes et debout, tiennent le livre symbolique de la vérité. Saint Pierre est barbu; il a les deux clefs du paradis et du purgatoire, et un livre rouge comme la lumière qui « illumine tout homme venant en ce monde. » Il est placé à l'entrée, à l'occident; à lui appartient le droit de lier et de délier, de fermer et d'ouvrir. Sur la face opposée, Jésus, tenant un livre et bénissant, est majestueusement assis sur un trône. Il souffrait tout à l'heure sur la terre, il triomphe maintenant dans les cieux comme au jour du jugement dernier, et les symboles des évangélistes sont distribués autour de sa gloire. Les *émaux* multicolores qui les forment sont modelés en relief, sans que ces saillies soient motivées par un ressaut de métal. Cette particularité est presque unique dans les *émaux* incrustés. Quatre trônes, disposés aux deux côtés du Sauveur, sont occupés par les évangélistes, dont l'attitude est fière. Ils sont pourtant vus assis. Les deux plus rapprochés du Dieu de justice sont barbus. En bas, sur la terre, les apôtres étaient debout, comme témoins et hommes d'action; là-haut, au contraire, les évangélistes sont assis : c'est le lieu du repos et de la glorification paisible. Autour de la croix, des pierreries presque toutes rouges; le long de la base, autour du plan vertical, se déroule une frise de pierreries, d'émeraudes et d'aigues-marines alternant, vertes comme l'espérance des biens éternels dont jouit saint Dulcissime, et blanches comme la pureté de la foi avec laquelle il sut résister à l'hérésie. Saint Dulcissime n'est pas oublié dans le monument qui lui est consacré. Sur la face postérieure de la toiture, deux clercs le déposent au tombeau en présence d'un évêque qui le bénit. Le chef du saint est coiffé d'une mitre blanche. Deux autres clercs à large tonsure assistent l'officiant : l'un tient la croix, et l'autre un livre ouvert sur lequel on lit ces mots : *Ora pro me*, S. D. Derrière le prélat, debout, un autre clerc porte un chandelier et un bénitier garni d'un goupillon. Cette scène, pour la composition, le détail des figures et des costumes, reproduit presque en entier un panneau de la châsse de Mansac (le premier à gauche) ; on la croirait minutieusement calquée par parties. C'est une preuve nouvelle de l'origine commune de ces deux châsses et de leur exécution contemporaine.

Quant à la crête, elle est décorée de ciselures, de feuillages et de reliefs émaillés, figurant des tours à porte cintrée et à créneaux rouges. Il ne faudrait pas inférer de ces détails que cette châsse est du XIIIe siècle et un don de Blanche de Castille. Rien ne serait plus faux. Les tours étaient les armes de plusieurs familles du Limousin, et notamment des seigneurs de Lastours. Les figures, à demi-ronde bosse, sont finement ciselées; elles ont jusqu'à 0m,15 et 0m,20 de hauteur. La châsse offre à peu près 0m,70 de développement dans sa plus grande largeur.

Il ne nous reste plus à parler que de la châsse de Laguène, œuvre d'émailleurs limousins et que le Limousin possède encore, et, en outre, d'un tableau allégorique en *émail* qui a fait, il y a deux ans, le sujet d'une lecture aux Sociétés savantes de Paris réunies à la Sorbonne. Voici la description de la châsse de Laguène : « Sur quatre pieds, comme sur un soubassement, pose une petite chapelle à portail, chevet, murs latéraux et toiture, le tout incrusté de cuivre doré et d'*émail* bleu, vert, rouge et blanc. Elle reproduit en miniature la forme de la cathédrale de Laon. La châsse de Laguène est donc une charmante église de métal. Cette châsse est longue de 1 mètre environ, sa largeur est de 0m,25. C'est dans l'intérieur de ce petit monument; c'est dans ce cercueil à forme d'église en croix, que reposait, non pas entier, mais en partie, le corps de saint Calminius, un des apôtres de l'Auvergne. Au dedans, on voyait la réalité terrestre : les ossements du mort, les reliques du saint; au dehors, c'était l'idéal, l'apothéose, la transfiguration. Sur une des longues faces de cette église métallique, Jésus-Christ est assis dans une gloire et pose les pieds sur les nuages, sur le ciel, dont il abaisse la hauteur. Ses yeux sont d'azur en *émail* bleu. Nimbé du nimbe crucifère comme un Dieu, couronné de la couronne à fleurons comme un roi, habillé de la robe et du long manteau comme les philosophes antiques, il pose sur son genou gauche un livre fermé : ce sont les Evangiles. De la main droite et des trois premiers doigts, ouverts à la manière latine, il bénit deux saints qui se tiennent respectueusement debout, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. Le saint de droite est le grand évêque de Tours, saint Martin, que l'Eglise grecque et l'Eglise latine honorent également. Saint Martin, mitre en tête, crosse en main, est de cuivre doré et en relief, comme le saint qui est à gauche. Ce dernier est Calminius lui-même, ainsi que le dit une inscription également en *émail* rouge : S. CALMINIVS. Saint Martin est le chef du clergé séculier de France; Calminius, qui a fondé l'abbaye de Tulle, est le chef du clergé régulier de l'Auvergne. Il est habillé en moine et il porte un capuchon sur sa tête. Saint Calminius regarde avec amour le Christ qui le bénit. Ce reliquaire, comme une église, a une entrée et une porte. Le battant de cette porte est gardé par une grande figure ciselée et non *émail*. C'est un apôtre qui défend les abords de cette église. Mais cette église elle-même, ce petit temple d'un saint, est assimilée au paradis, et celui qui en garde l'entrée n'est autre que l'apôtre saint Pierre, le portier du paradis. Il tient à la main, appuyée sur son épaule, une longue clef qui ouvre le ciel aux élus et le ferme aux damnés. Saint Paul, glaive nu à la main droite, livre de docteur à la main gauche, garde l'orient, le chevet, l'abside de cette châsse-église, comme saint Pierre protége l'occident, le portail. Voilà les sujets historiques relevés en bosse. Mais ces murs, ces combles sont tendus d'ornements en *émail* ou en cuivre doré sur lesquels se détachent les personnages. Des arcades simples ou trilobées portent des colonnes à faces piquées de feuillages comme les chapiteaux. Des quatre-feuilles fleuris comme des corolles en plein épanouissement, une résille dont chaque maille est frappée d'un petit disque en creux, une couche d'*émail* bleu sur laquelle courent des rinceaux à feuillage d'or et où brillent des fleurs à *émail* blanc, rouge et bleuâtre, telles sont les charmantes fantaisies servant de fond à vingt-six personnages graves qui contemplent, prient et bénissent. Les rinceaux à fleurs et à feuilles escaladent les combles, et les anges qui s'y reposent, de profil ou de face, ressemblent à des oiseaux divins qui perchent sur cette végétation de l'art. » On le voit, il est difficile de rencontrer un plus beau reliquaire orné de plus beaux *émaux*. Aussi M. Didron en a-t-il fait une description pleine de poésie, de grandeur, qu'à notre grand regret nous avons été forcé d'écourter.

Passons maintenant à la dernière découverte.

En 1843, M. l'abbé Texier faisait à la Société des antiquaires de l'Ouest une communication importante qui se trouve consignée dans les Mémoires de la société. Il s'agissait de la description de la fameuse crosse de l'évêque Ragenfroy sur laquelle étaient figurées les Vices et les Vertus. « Le montant de la volute de la crosse, dit M. l'abbé Texier, est divisé, au moyen d'un ornement en forme de réseau à mailles allongées, en trente-huit compartiments, qui renferment, sur des fonds de couleur variée, soit de petits sujets allégoriques, soit des chimères et autres animaux fantastiques, soit enfin de larges feuilles à bords découpés et recoquillés, d'un style oriental. Six des compartiments inférieurs, disposés en deux étages, contiennent des sujets allégoriques. Ce sont diverses personnifications morales des vertus, domptant et foulant aux pieds les vices, leurs contraires. » Les Vertus, vêtues et armées de la lance ou du glaive, foulent aux pieds en pressant de leurs armes les Vices *nus* et aux bras liés. Leurs noms respectifs sont écrits au-dessous de chacun d'eux :

FIDES PUDICITAS CARITAS
IDOLATRIA LIBIDO INVIDIA

SOBRIETAS LARGITAS CONCORDIA
LUXURIA AVARICIA RANCOR

Les noms sont disposés de façon que la Vertu domine le Vice et le tue. Telle est la disposition de la crosse de l'évêque Ragenfroy. Mais, ce qu'il y a de curieux, c'est qu'on vient de retrouver dans le trésor de la cathédrale de Troyes un coffret qui présente les mêmes ornements que la crosse de Ragenfroy. C'est M. Lebrun d'Albane qui en a fait la description dans une lecture à la Sorbonne. « Sous des arcades en plein cintre, soutenues sur des colonnettes légères, des femmes, portant une couronne sur la tête et armées la plupart de boucliers, d'épées ou de lances, terrassent de hideuses créatures qui cherchent à leur résister. Ce sont les Vertus triomphantes des Vices, comme on peut le voir, attendu que leurs noms figurent sur les quatre côtés de ce coffret de mariage. Leurs noms sont ainsi disposés :

MANSUETUDO SOBRIETAS PARSYMONIA CARITAS
IRACUNDIA EBRIETAS CANCA ODIUM

De l'autre côté :

FIDES HUMILITAS LARGITAS CASTITAS
IDOLATRIA SUPERBIA AVARITIA LUXURIA

A l'un des bouts, on lit :

MISERICORDIA VERITAS
IMPIETAS FALSITAS

Et enfin à un autre bout :

PACIENCIA CONCORDIA
IRA DISCORDIA

» On le voit, la disposition est la même que sur la crosse de l'évêque Ragenfroy. Les Vertus sont couronnées, car ce sont des reines qui doivent régner sur tous les cœurs. Et quelque élevé que pût être le rang de la femme à laquelle ce coffret était offert, il devait lui apprendre qu'elle ne serait vraiment digne de ceindre le diadème qu'autant que ses vertus formeraient le cortége habituel de la puissance. » Rien de plus gracieux que ce coffret, rien de plus curieux non plus, car on ne connaît que deux coffrets de mariage venus du moyen âge : celui-ci et celui dont nous avons signalé l'existence au musée des Souverains.

— Indust. et fabric. M. Salvetat a proposé de distinguer les *émaux* faïences en *opémaux*, c'est-à-dire *émaux* opaques, et en *transémaux*, c'est-à-dire *émaux* transparents. Les *opémaux* dérivent des *transémaux* par une simple addition d'*opémail* incolore. On voit que l'emploi de l'*émail* comme matière colorante applica-

ble à la décoration des poteries se confond avec celui des glaçures colorées opaques ou transparentes.

L'émail brun de la faïence brune est composé à peu près comme il suit :

Minium	52	53
Manganèse	7	5
Poudre de brique fusible	41	42
	100	100

On se contente de réduire ces matières en poudre et de les mêler dans l'eau de façon à obtenir une bouillie claire.

L'émail blanc de la faïence blanche est essentiellement composé d'oxyde d'étain, d'oxyde de plomb, de sable quartzeux, de sel marin et de soude. Les oxydes d'étain et de plomb sont mêlés par la calcination en commun dans un petit four à réverbère qu'on nomme la *fournette*. La réunion de ces deux oxydes donne une poudre jaunâtre qui porte le nom de *calcine*, et qui devient la base de l'*émail* blanc. Celui-ci est obtenu par le mélange des matières métalliques, siliceuses et salines, au fond du foyer du four, dans une place que l'on nomme *bassin*. Les compositions varient un peu suivant les localités, la matière des pâtes et le but que se propose le fabricant. Nous donnerons, d'après M. Bastenaire d'Audenard, la plus dure, c'est-à-dire celle qui est le plus chargée d'étain, et la plus tendre, c'est-à-dire celle qui renferme le plus de plomb et est la plus usitée :

1° Calcine composée de... { oxyde d'étain. . 23, oxyde de plomb. 77 }	44	47 (2° Calcine composée de... { oxyde d'étain. . 18, oxyde de plomb. 82 })
Minium	2	»
Sable de Decize, près de Nevers	44	47
Sel marin	8	3
Soude d'Alicante	2	3
	100	100

Quand on n'a pas de sable de Nevers, on le remplace par du sable quartzeux pur, et alors il faut augmenter la dose du fondant.

La masse fondue n'est pas toujours blanche en sortant du bassin; elle est même quelquefois presque noire, en raison des matières charbonneuses qu'elle renferme, et qui n'ont pas pu se détacher; mais, broyée et refondue sur les pièces, elle donne la couleur blanche qu'on a voulu obtenir.

L'émail brun ou blanc, broyé bien finement et suspendu dans l'eau à l'état de bouillie claire, se met sur les pièces par immersion, lorsque la pièce doit être entièrement blanche, et en partie par immersion, en partie par arrosement, lorsque la pièce doit être brune ou colorée en dehors et blanche en dedans. On trempe d'abord l'extérieur de la pièce dans l'*émail*; puis, reprenant la pièce, on y met l'*émail* blanc intérieur en le versant au moyen d'une cuiller ou d'une tasse; on étend cet *émail* par un mouvement approprié, et on verse l'excédant dans le baquet. Les pièces émaillées à épaisseur convenable ont besoin d'être retouchées dans les parties où l'*émail* manque : il faut en outre ôter celui qui est sous la pièce, pour l'empêcher d'adhérer sur son support lorsqu'on la cuira. Cette opération se fait avec une brosse; il en résulte une poussière siliceuse et plombifère très-nuisible à la santé des ouvriers.

L'émail de la faïence peut être coloré en jaune par le jaune de Naples ou oxyde d'antimoine, en bleu par l'oxyde de cobalt, en vert pur par le protoxyde de cuivre, en vert pistache par un mélange de jaune de Naples et de protoxyde de cuivre, en violet par le peroxyde ou le carbonate de manganèse. Ces couleurs se donnent quelquefois à l'*émail* même, en introduisant dans sa composition les oxydes colorants; quelquefois aussi on se contente de les ajouter à l'*émail* broyé.

— *Emaux pour porcelaine.* On distingue : 1° les *émaux* fusibles pour fonds; 2° les *émaux* durs pour fonds; 3° les *émaux* fusibles pour peindre.

1° *Emaux fusibles pour fonds.* La température de fusion des *émaux* fusibles pour fonds est très-variable; elle est faible dans les *émaux* qu'on applique sur le biscuit. Les *émaux* contiennent alors de l'oxyde de plomb en forte proportion. Ce cristal devient la base des *émaux* colorés dont on enduit le biscuit pour lui donner le brillant et le glacé que les porcelaines tiennent de leur couverte. Les *émaux* sont broyés à l'eau, puis appliqués à l'essence de térébenthine maigre sous une forte épaisseur; les pièces, une fois séchées, sont cuites au moufle.

2° *Emaux durs pour fonds.* Il faut rapporter à cette sorte de composés un grand nombre de couleurs grand feu, le rouge flamme de Chine et le bleu de Sèvres, par exemple. On prépare un flux de très-bonne qualité pour les fonds de porcelaine tendre, comme vernis coloré ou comme fond de couleur applicable sur la poterie déjà mise en glaçure, en fondant :

Sable	825
Minium	500
Carbonate de soude	200
Carbonate de potasse	200

Un avantage de ces fonds, c'est qu'ils peuvent être appliqués sur des pâtes et des engobes colorés et donner par superposition des colorations qu'il ne serait pas possible d'obtenir autrement. Les Chinois font fréquent usage des superpositions, ce qui donne à leur fabrication un caractère assez grand d'originalité. Les porcelaines dures colorées dans la glaçure portent le nom de fonds *par immersion.*

3° *Emaux fusibles pour peindre.* Nous renvoyons, pour ce qui les concerne, à l'art. PORCELAINE.

On applique également les *émaux* sur métaux; enfin, en enfermant dans du cristal des fleurs ou des étoiles formées d'*émaux* diversement colorés, on obtient ces boules qu'on vend sous le nom de verres mosaïques. Les verres de Venise ou verres filigranés sont encore le résultat de l'interposition, dans la pâte de verre ou de cristal, de fils d'*émail* opaque ou coloré.

— Blas. En armoiries, on appelle *émaux* les métaux, les couleurs et les fourrures dont on se sert pour représenter les symboles héraldiques.

« L'or, l'argent, le rouge, le bleu, le vert et le noir ont toujours esté, dit le P. Ménestrier, des couleurs dont on s'est servi pour se distinguer dans les armées. C'est de ces six couleurs que les boucliers des soldats et les drapeaux de guerre se peignaient. Les quatre factions du Cirque, qui furent l'origine des tournois, se distinguaient par le blanc, le rouge, le bleu et le vert, pour marquer les quatre éléments et les quatre saisons de l'année. » Domitien, au rapport de Suétone, ajouta une cinquième faction vêtue d'or, et une sixième vêtue de pourpre : « *Domitianus duas circenses gregum factiones* aurati purpureique *panni ad pristinas addidit.* » Les *émaux* qui entrent dans la composition des armoiries, c'est-à-dire l'argent, l'or, le gueules, l'azur et le sinople sont précisément ceux dont on faisait usage dans ces anciens jeux; il n'y manque que le sable, ou la couleur noire, que l'on introduisit dans les tournois comme signe de deuil et de tristesse.

Toutes ces couleurs furent désignées par le terme générique d'*émaux*, parce que, dans l'origine, on peignait les armoiries sur des meubles, sur les armes et sur des vases d'or et d'argent.

Louis II, duc de Bourbon, dans sa *Chronique* (ch. XXXIX), dit en parlant du connétable du Guesclin : « ... A son partir, luy donna le duc un bel hanat d'or *émaillé* de ses armes. » Dans l'inventaire des meubles de la chapelle du roi fait sous Charles VI, le 13 décembre 1420, on lit : « Item, un calice d'or où au pied d'iceluy un Sauveur *esmaillé*, et la verge et le pommeau *esmaillez* d'azur semez de fleurs de lys d'or, et en la platine un rond *esmaillé* d'azur, et dedans une main qui seigne à la croix, et le champ niellé d'aiglettes. »

Les hérauts d'armes avaient l'habitude de porter des espèces de plaques, se rapprochant fort du bouclier, sans en être un cependant, sur lesquelles figuraient en *émail* les armes de ceux auxquels ils étaient attachés. De là le nom d'*émail* que l'on donna plus tard à ces sortes de plaques. L'art. 29 des statuts de l'ordre de Saint-Michel porte qu'il y aura « un officier nommé le hérault roy d'armes, appelé Mont-Saint-Michel, lequel sera homme prudent et de bonne renommée, sçachant, et expert à l'office, auquel on baillera un *esmail*, qui sera dudit ordre, et le portera toute sa vie... » Olivier de La Marche, au ch. XXI de son livre sur les *Armoiries*, se sert de ce terme dans un sens métaphorique : « Les armes d'un noble homme sont et doivent estre l'*émail*, et la noble marque de son ancienne noblesse. »

Si l'on en croit le P. Ménestrier, ce terme viendrait de l'hébreu *hasmal*, que l'on trouve deux fois dans Ezéchiel (ch. I, v. 4; ch. VIII, v. 2). Saint Jérôme le rend par le mot latin *electrum* « qui estoit chez les anciens une espèce d'*esmail* composé d'or et d'argent. »

C'est de ce mot *hasmal* que l'on a fait ces deux mots latins *maltha*, et *smaltum*. Le premier, dont il est parlé dans le *Pontifical romain*, estoit une *émaillure* ou un ciment fait de chaux, de poix de fain, ou de gresse, dont Pline et Palladius ont parlé, l'un au chap. XXIV du liv. XXVI, et l'autre au chap. XVII du liv. I. Dans le *Pontifical romain*, entre les cérémonies de la consécration des églises, il est dit : *Præfatione finita, pontifex accepta mitra procedit ante altare et ibi cum præmissa aqua benedicta facit* maltham, *seu cementum.*

De la même origine vient le mot de *smaltum*, dont Anastase et Guillaume, bibliothécaires, se sont servis, l'un dans la *Vie du pape Léon IV*, l'autre dans celle d'Etienne VI.

De ce terme encore les Italiens ont fait leur *smalto*, et les Espagnols *esmalte.*

Le manuscrit *De distemperandis coloribus* dit que l'on fit une espèce d'*émail* pour peindre les armoiries sur vélin : *Pro armoriis facimus* encaustum *pro campo, et super illud ponimus metallum vel colorem prout res petierit.*

En armoiries, on emploie trois sortes d'*émaux* : deux métaux, cinq couleurs et deux fourrures. Les métaux sont : l'or et l'argent. Les couleurs : l'azur, le gueules, le sinople, le sable et le pourpre. Les fourrures : le vair et l'hermine.

OR.

L'or ou le jaune est l'*émail* le plus estimé, parce que l'or est considéré comme le métal le plus riche et le plus rare. Il signifie grandeur, majesté, force, puissance, richesse et pureté :

Des metaulx est le plus exquis,
Le plus noble et le plus requis,
Et, auant que plus oultre passe,
Je le compare à la topasse,
Quest fine pierre precieuse,
Qui à loeil est tres-gracieuse,
Or en armes note richesse,
Qui est la dame de largesse.
(*Lhonneur des nobles.*)

L'or, ou la couleur jaune, est figuré dans la gravure du blason par un pointillé.

L'argent ou le blanc signifie candeur, innocence, virginité.

D'ung metal qui est bel et gent,
Par figure leau represente
La plus noble et excellente,
Apres lair, de tous elemens,
La verite dictz et ne ments
En armoyrie, argent se nomme;
Tel il est point ne le surnomme,
Car il est le plus prochain
Des corps humains et plus amain :
Innocence il signifie
Et purete ie vous affie.
(*Lhonneur des nobles.*)

ARGENT.

L'argent, dans la gravure du blason, est représenté sans hachure, c'est-à-dire tout blanc.

AZUR.

L'azur est, avec le gueules, le terme le plus anciennement employé en France. On les trouve l'un et l'autre dans la description des joutes de Chauvency, en 1285, écrite par Jacques Bretex :

Ung chevalier de bel atour,
Jeune et léger, fort et puissant,
Au chef des rans vient chevauchant,
Dont chastel estoit repairié
D'or et de *gueules* fut vairié,
A un baston d'*azur* moult court,
Beffremont crient...

La couleur bleue se nomme, en blason, *azur*, d'un mot arabe ou persan : *Cæruleum pigmentum quodam Persæ et Arabes* Lazurd *vocant. Græci recentiores* λαζύριον, *nos* azur *prima rejecta.* (Bochard, *Phaleg.*, l. II, ch. XII.) Les Espagnols en ont fait *azul* et les Italiens *azurro.* « Cette couleur represente l'air, dit Honoré de Bonnor, lequel, apres le feu, est le plus noble de tous les autres éléments; car en son corps est subtil, pénétratif et habile pour recevoir les influences dominantes, lumière et clarté. » — « Azur est ainsi dit pour l'amour de l'air, écrit aussi le hérault Sicille : azur et Inde n'est qu'un. »

L'azur est le symbole de la douceur, de la beauté, de la noblesse et de la loyauté.

Asur couleur saphiricque,
Lequel a tout honneur saplicque,
En armes signiffie loyaulte
Et vertu sans desloyaute.
(*Lhonneur des nobles.*)

Dans la gravure du blason, l'azur est figuré par des hachures horizontales.

GUEULES.

Après l'azur vient le *gueules.* Il n'est pas, en art héraldique, de terme dont l'origine soit plus controversée que celui-ci. Le P. Monet le fait descendre de l'hébreu. Selon cet auteur, *gulud* ou *guludit* signifiait en cette langue une pellicule rougeâtre qui se mettait sur les plaies pour les fermer, à la façon de ce qu'on nomme aujourd'hui le taffetas d'Angleterre. Vulson de La Colombière et Royer de Prades, l'auteur du *Trophée d'armes*, sont de cette opinion. Ménage soutient que « *gueules*, couleur rouge en armoiries, vient de certaines peaux rouges qu'on appeloit *gueules* à cause vraysemblablement de la rougeur des gueules des animaux. » Nicot se rapproche de Ménage. Tout en commençant par dire que c'est un mot forgé par les hérauts d'armes, il croit que la couleur rouge est appelée *gueules* parce que « le dedans de la gueule est vermeil et rouge. » Le P. Ménestrier n'hésite pas à donner à ce terme une origine orientale. Pour lui, *gul* est le nom dont les Arabes, les Turcs et les Persans se servent pour exprimer la couleur rouge. La rose est appelée *gul* chez les Arabes et les Persans, et *ghiul* chez les Turcs. La poésie persane compte un poëme intitulé le *Gulistan*, c'est-à-dire le *Rosier.* Malgré toute l'autorité du savant jésuite en pareille matière, il est bien difficile d'admettre sa manière de voir; car le mot *gueules* commence à paraître à une époque ou les importations orientales dans les langues de l'Occident n'avaient pas encore eu le temps de s'effectuer. Sa seconde conjecture est plus admissible. S'appuyant sur une citation de Pline, il fait venir *gueules* de *cusculium*, grain de la cochenille, dont on teint en écarlate : *Omnes has dotes ilex solo provocat cocto. Granum hoc primoque seu scupus fruticis parvæ aquifoliæ ilicis,* cusculium *vocant, pensionem alteram tributi pauperibus Hispaniæ donat.* Cet auteur, fait remarquer le P. Ménestrier, en disant *cusculium vocant*, indique une origine étrangère à cette expression. Aussi Galien, dans ses notes sur Pline, affirme que *cusculium* est un mot tiré de l'ancien espagnol : *Hispanum vocabulum, non romanum.*

Gueules peut encore venir du nom de certaines peaux teintes en rouge dont on se servait pour se vêtir, et que, dans la langue de la basse latinité, on appelait *culla*, *cuculla*, *gula* :

Dic monachi cullam *vestem fore sive* cucullam,
Vestis lata tegens caput, armos, esto cucullus.
(*Poeta infimævi ms.*)

Saint Bernard, dans son épître à Henri, archevêque de Sens, dit : *Horreant et murium rubricatas pellicullas, quas* gulas *vocant, manibus circumdare sacratis.*

Nos vieilles chroniques disent *goulé*, *engolé*, *engoulé*, pour teint en rouge.

En tels euvres regnent deables
Au regne nostre Creatour,
Ne gardent mie chu Seignour
Qui tant ont dras outre raison,
Cote, surcot, blanchet, plichon,
Houches, mantaus, chappes fourrées
De sabelines *engoulées.*
(*Reclusus* de Molliens. *ms.*)

Et pardessus un hermin *engolé.*
(*Le roman de Garin.*)

Quoi qu'il en soit de ces diverses étymologies, le rouge ou *gueules* est une des principales couleurs employées dans le blason. Elle est un symbole de grandeur, de bravoure, de hardiesse et de générosité. Elle était la marque d'une si grande distinction, que les anciennes lois defendaient de la porter dans les armoiries, à moins qu'on ne fût prince, ou qu'on n'en eût la permission spéciale du souverain.

Honoré de Bonnor, prieur de Salon, en Provence, dans son *Arbre des batailles* (ch. CLXV, liv. IVe, dit, en parlant de cette couleur : « La seconde couleur), si est pourpre, que nous disons en françois rouge ou vermeille, laquelle represente l'élément du feu, qui est son propre corps. La plus luisante chose qui soit en ce mortel monde, parquoy, après le souleil, c'est le plus noble de tous les éléments. *Cette couleur aussi, selon les lois anciennes, homme ne doit porter, sinon les princes seulement.* »

On lit dans *Lhonneur des nobles* :

Des autres couleurs sans metal
Gueulles est tout le principal,
Car il represente le feu,
Plus que nul autre est esmeu
A lereur mys hors le soleil,
Ainsi quon le peult veoir a locil,
Et le plus des quatre elemens
Noble est dit par ses monuemens :
A ceste cause ung esdit
Par les loix une foy fut dit
Que nully, si noble nestoit,
Plus gueulles il ne porteroit.
Gueulles signiffie vaillance
Tant à lespee comme à lance.
Gueulles est dit couleur vermeille,
De dignite grande a merueille,
De tres-excellent bruit et fame
Ce nous demonstre lauriflame.
Du ciel miraculeusement
Aux roys gaulloys expressement
Enuoye de ceste couleur;
Cestoit affin quils myssent leur
Couraige en toute prouesse...

Dans son *Aspilogia*, Spelman dit que cette couleur était en estime particulière chez les Romains, comme elle l'avait été auparavant chez les Troyens. Sous le gouvernement des consuls, les soldats étaient habillés de rouge, d'où vient le mot de *russati.* D'ailleurs, le rouge a toujours passé pour une couleur impériale, et les empereurs étaient, la plupart du temps, vêtus, chaussés et meublés de rouge. Corippus (*De laud. Just.*, lib. II), parlant de la chaussure des empereurs, s'exprime ainsi :

Cruraque puniceis induxit regia vinclis,
Parthica campano dederant quæ tergora fulco.

Guillaume de la Pouille (*Rerum norm.*, lib. I) dit sur le même sujet :

. . . . *Assumitur imperialis*
Purpura, pes dexter decoratur pelle rubenti,
Qua solet, imperii qui curam suscipit, uti.

Les empereurs se servaient d'encre et de cire rouges pour leurs édits, leurs dépêches, leurs sceaux et leurs signatures, et c'est de là qu'est venu le mot *rubrique.*

Dans la gravure du blason, le *gueules* est figuré par des hachures verticales.

SINOPLE.

La troisième couleur est le vert ou *sinople.* Les anciens hérauts l'appelaient *prasine*, d'un mot grec qui signifie couleur de porreau. Au dire du P. Ménestrier, *sinople* a deux origines. Il pourrait d'abord venir de *prasina opla*, armoiries vertes. Or, en supprimant la première syllabe, en trouve *sina opla*, et par euphonie *sin' opla.* Cette suppression n'a rien d'étonnant, elle est même fréquente dans les langues anciennes. Par exemple, dans l'hébreu, au ch. XXI d'Isaïe, d'*Idumæa* on a fait *Duma*; de *Ierusalem*, *Salem*; de *Hierosolyma*, *Solyma*, etc. Secondement, *sinople* peut dériver du nom de la ville de Sinope, legerement altéré, et c'est ce que paraît établir d'une manière probante le manuscrit *De distemperandis coloribus*, où se trouve le passage suivant :

Hæc sunt nomina colorum qui necessarii sunt pictoribus et illuminatoribus sive scriptoribus.

Azorium Saracenorum, azorium romanum, viride græcum, viride terrestre, minium, vermiculum, album de pulia, album de ossibus, bresillum, ocrum, auripigmentum, crocus vulgo safranum synoplum, *gorma, foliolum, gypsum.*

Azorium quod Saraceni faciunt bonum est, item azorium romanum quod indum vocatur. Viride quod de Græcia venit bonum est, item aliud viride terrestre dictum, eo quod terra sit, et de monte Gelboe affertur. Hic mons ex una parte viridis, et sit in eo croceum, et viride reperitur. Sicut et in urbe Sinopoli *rubicundum invenitur et viride dictum* synoplum.

Et plus bas :

Synoplum *utrumque venit de urbe* Sinopoli *et est bonum aliud viride, aliud rubicundum. Viride* synoplum *seu* synopum *dicitur Paphlagonicus tonos, et rubicundum vocatur hemathites Paphlagonica; invenitur etiam, et in regno Franciæ vocatur broliamini.*

« Il n'est pas aisé, fait remarquer Du Cange, de découvrir l'origine du mot de *sinople*, dont les hérauts se servent pour désigner la couleur verte dans les blasons ; car La Colombière s'est trop mépris quand il a dit que le *sinople* estoit une espèce de craie ou minéral, qui est propre à teindre en vert, et qui se trouve aux environs de Sinope, ville d'Asie, d'autant que le *sinopis* dont il a entendu parler est une craie rouge qui se trouve aux montagnes de Sinope, comme nous apprenons d'Auger Busbecq en son *Itinéraire d'Amasie*, avec lequel néantmoins Dioscoride et Eustathius ne s'accordent pas, remarquans qu'elle ne naît point vers Sinope, mais qu'elle s'y apportoit de la Cappadoce (où Pline et Strabon écrivent qu'elle croît) et qu'elle s'y débitoit. Quoy qu'il en soit, tous les auteurs conviennent que le *sinopis* estoit une espèce de vermillon. Il est appelé ἀσσυρὶον μίλτος par Dionysius, et par Dioscoride μίλτος σινωπική. Terentianus Maurus confond toujours le vermillon avec le *sinopis* ; car, où il a dit : *instar tituli fulgidula notabo milto*, ailleurs il dit : *ex ordine fulgens cui dat locum sinopis* ; et plus bas : *titulus præscribet iste discolor sinopide.* Marcellus Empiricus confond aussi le *sinopis* avec le minium ou le vermillon. Il est bien vray que Vitruve fait mention d'une craie verte qui croît en divers lieux, et particulierement à Smyrne ; mais elle n'a rien de commun avec le *sinopis.* J'avoue aussi que je n'ai pas encore pu découvrir la raison pour laquelle on a donné le nom de *sinople* à la pelleterie teinte en vert, et je n'oserois pas affirmer que ce seroit à cause qu'elle se débitoit en une ville maritime de la Cappadoce, qu'Albert d'Aix, en deux divers endroits, appelle *Sinoplum*, et Matheo Villani *Sinopoli*, et que du nom de cette ville, où le trafic s'en faisoit par les Européens, elle fut appelée sinople, comme les martes et les rats de Pont prirent leur appellation des lieux où celles fourrures se débitoient. »

On trouve le mot de *sinople* employé pour la première fois dans l'épitaphe d'un chevalier mort à la bataille d'Azincourt, que Duchesne a rapportée dans ses additions à l'*Histoire généalogique des maisons de Guines, de Gand, d'Ardres et de Coucy* (p. 689) :

Chy gist Gilles de Chin gentil
Banerés cheualier de prins,
Qui fut preus, larges à son tams,
Les fais d'armée bien sentans,
De bataille et tournoier fort iousta.
Puis la mort à luy s'aiousta.
En un camp couuert de *sinople.*

Le sinople signifie amour, jeunesse, beauté. Dans *Lhonneur des nobles*, on lit :

En armoyrie vert est comprins,
Couleur que pour sinople est pris,
Signifiant boys, prez et champs,
Et verdure sur le printemps.

Entre les couleurs reputee,
Est la moins noble computee :
Comparee elle est a lyesse,
A ioyeusete et ieunesse.

Elle représentait encore liberté, grâces, immunités, exemptions, etc., d'où vient qu'on scellait en cire verte et en lacs de soie verte les lettres de grâce, d'abolition et de légitimation.

Les évêques prirent le chapeau de *sinople* sur leurs armoiries pour marque de leurs priviléges et exemptions de droits.

Le *sinople*, dans la gravure du blason, est figuré par des hachures diagonales allant de l'angle dextre du chef à l'angle sénestre de la pointe.

SABLE.

La quatrième couleur est la couleur noire ou le *sable.* L'aigle de l'empire d'Allemagne est de sable, ce qui fait que cette couleur est assez fréquente dans les armoiries des familles allemandes.

Deux opinions partagent les héraldistes sur l'origine du mot *sable.* Les uns le font dériver des martes zibelines, que l'on nommait autrefois *zables* ou *sables* ; les autres, de sable, terre. Sans nous prononcer sur la valeur de ces deux opinions, nous rapprocherons les diverses autorités sur lesquelles s'appuient les auteurs qui ont adopté l'une ou l'autre origine, laissant au lecteur le soin de se déterminer lui-même.

Ceux qui admettent que le sable est une espèce de fourrure se fondent sur certains passages de nos anciennes chroniques.

Guillaume Guiart, dans la *Branche des royaux lignages*, espèce d'histoire de France rimée, écrite vers 1306, dit :

Es pennonciaux et ès bannières
Dont li vent tient maintes enverses,
Reluisent les couleurs diverses,
Comme or, azur, argent et *sable.*

Dans la *Vie de Louis VIII*, Philippe de Mouskes emploie aussi ce mot :

S'il y avoit assés encor
De rices dras battus à or,
De dras tains, et d'escarlate,
Détranciés à grans barates,
Sables, ermins, et vairs et gris,
Ac jouvenciaus et as vious gris.

Olivier de La Marche, dans ses *Mémoires*, décrivant les joutes qui se firent en Angleterre entre le bâtard de Bourgogne et le sire de l'Escale, s'exprime ainsi : « Le bastard avoit douze chevaux couuerts, les uns de drap et les autres de martes, que l'on dit *sables*, si belles et si noires qu'il estoit possible d'en trouver. »

Le savant Du Cange est complétement de cette opinion : « ... Le mot de *sable*, dit-il, a été formé de martes zibelines : *Subulum vero quod est nigrum, non a sabulo deflexum, sed a muribus pontificis nigri coloris quod vocant martes sabelinas vel sabulinas* (Dadin, *De duc. et com.*, l. III, ch. III). Quant à l'origine du mot, j'estime que les martes furent surnommées *zebelines* ou *sabelines* à cause de Zibel ou Zibelet, ville maritime de la Terre sainte, appelée par les anciens *Biblium*, et située entre la ville d'Antioche et le château d'Archas, où elles se débitoient, et où elles estoient apportées en Europe. Et comme les rats de Pont furent simplement nommez hermines parce que les peaux de ces animaux se débitoient en Arménie, il en est arrivé de même des martes, dont les peaux ont esté nommées *zebelines*, de la ville de Zibel, et en terme plus court, *zeble* ou *sable*. Guillaume de Neufbourg les appelle *sabellinæ* simplement, comme Arnould de Lubeck en ce passage : *Regina cuilibet militi addidit pelles varias, et pelliculam zabellinam.* »

Jacques Millet, dans la *Destruction de Troie*, dit de son côté :

Si est champ fait de broudure
De fine marte *sabeline.*

Viennent maintenant ceux qui pensent que *sable* dérive de sable, terre. En première ligne, comme date, il faut citer Honoré Bonnor, qui, dans son *Arbre des batailles*, dit : « Reste à parler de la couleur noire, laquelle représente l'élément de la terre. » Après, le héraut Sicille : « L'autre couleur est noire, qu'on dit en armoiries *sable*, et représente la terre. » Hiérome de Bara, Le Féron, La Colombière disent la même chose. Le P. Ménestrier : « ... Je ne vois pas pourquoy on s'efforce de trouver une origine abstruse à ce qui en a une facile : les chymistes nomment *terre* ou diable leur première opération, qui est noire... ; le nom *ater* qu'on donne à la couleur noire est dit ainsi *quasi à terra*, selon les anciens étymologistes. Mesme en peinture, il y a une sorte de gros noir qu'on appelle le *noir sableux* ou *noir de sable*, à cause qu'il semble au sable et qu'il se fait d'une terre que l'on recueille sur les forges : comme le plus fin est le noir d'yvoire ou le noir de fumée. Ce noir de sable a donné son nom à la couleur noire des armoiries, parce qu'il estoit le plus commun, et l'on en usoit sur les boucliers, parce qu'il sèche plus facilement, et qu'il tient plus de la couleur du fer que les autres. » Enfin, Viton de Saint-Allais, comme pour résumer le débat, ajoute : « Les auteurs sont partagés sur l'etymologie de ce terme (sable) ; les uns pensent qu'il vient de *sable*, qui est une terre noire et humide, sur ce qu'il y a du sable de forge qui sert au peintre pour le noir, après qu'il a été plusieurs fois cuit, mouillé et séché ; d'autres croient qu'il vient plus vraisemblablement des martres *zibelines*, dont les plus noires sont les plus belles, lesquelles sont nommées en latin *zabula* ou *sabula*, et en français *sable.* Ces derniers disent, dans ce sens, que le *sable* est une *fourrure*, et la troisième de l'art héraldique, et non pas une couleur. Sans doute, ce sentiment est probable ; mais quand on remonte à l'origine des armoiries et à l'usage des *émaux*, on doute beaucoup que ces *martres zibelines*, que l'abbé Prévost et M. de Buffon nous ont fait connaître, ayent donné leur nom au *sable* du blason. La première opinion, qui met le *sable* au nombre des couleurs, paraît donc la plus raisonnable. »

Le sable, en héraldie, symbolise la douleur, l'affliction, la modestie et l'obscurité. « *Elle* signifie douleur, car elle est eslongnée de toute clarté plus que autre couleur et mieulx tirant aux ténèbres que rien qui soit au monde, pour quoy voyes communément quant ung prince ou ung seigneur ou une personne de auctorité est morte, coulx qui sont de son sang se vestent de noir en signe de doleur et de pitié, et aussi pour ce que c'est une couleur basse et humble, les religieux mesmes et toutes autres manieres de gens qui veulent mener vie religieuse sen vestent communément pour la plus grande partie. » (Honoré de Bonnor, *Arbre des batailles.*)

Dans la gravure du blason, le *sable* est représenté par des hachures horizontales et verticales.

POURPRE.

La couleur pourpre a fait le désespoir des héraldistes. Les plus anciens n'en parlent pas, et les modernes ignorent complétement quelle en est la véritable nature, et quand et comment elle a été introduite dans le blason.

Quelques-uns la considèrent comme un *émail* mixte, c'est-à-dire participant à la fois du métal et de la couleur, parce que, selon eux, l'argent qu'on appliquait par feuilles sur les anciens écussons devenait de couleur violette par l'action du temps. Aussi met-on cet *émail* sur tous les autres *émaux* sans violer les lois héraldiques.

« Bien des choses me persuadent, dit le P. Ménestrier, que le pourpre n'a jamais esté une couleur fixe de blason : le silence de tant d'autheurs qui en ont écrit depuis trois ou quatre siècles sans faire mention de cette couleur ; l'usage qui l'a confondue avec le gueules sans qu'on puisse les distinguer l'une de l'autre dans la pratique de plusieurs siècles ; la peine où l'on est de déterminer quelle est cette couleur, et les exemples que l'on produit, qui sont presque tous supposez, alterez ou mal entendus. »

L'*Arbre des batailles*, composé sous le règne de Charles V, ne reconnaît que quatre couleurs en armoiries, le rouge ou gueules, l'azur, la couleur blanche et le noir. François des Fossez et Jean de Basdor, qui florissaient sous le règne de Richard II, roi d'Angleterre, vers 1345, ajoutent le vert à ces quatre couleurs : *Quidam addunt alium colorem, scilicet* viridem. Le manuscrit *De distemperandis coloribus*, écrit vers 1400, ne mentionne que quatre couleurs, le gueules, l'azur, le sable et le sinople : *Pro armoriis duobus tantum utimur metallis, auro et argento, et quatuor coloribus, nempe azorio, id est cœlesti ; sabulo, quod et nigro ; gula quæ est rosea sive purpurea, et sinopo, quod est viride.* Du Cange, dans sa *Dissertation sur l'origine des émaux et des couleurs*, semble se tenir dans la réserve : « Reste la cinquième couleur des blazons, qui est pourpre ; quoyqu'elle se rencontre rarement dans les armoyries, si est-ce que Jacques de Guise, l'auteur du *Songe du Verger*, et le héraut Sicille et autres l'admettent. Je ne veux pas m'arrester à ce qu'ils en disent, je remarque seulement qu'en fait de blazon, le pourpre est une panne et une espèce de pelleterie. » Spelman, dans son *Aspilogia*, parlant de la pourpre impériale, paraît l'exclure du nombre des couleurs héraldiques : *Antiquis tamen heraldis excludi videtur, forte quod color submedius a cæruleo crassiori vel male temperato parum discreparet.* Ceux qui l'adoptent ne savent comment la définir. Blondel, dans son *Apologie contre Chifflet* (p. 358), dit : *Purpurei ex coccineo et cæruleo temperati coloris rarior in scutis ad hanc usque diem usus fuit.* Le héraut Sicille soutient que le pourpre est un mélange de toutes les autres couleurs héraldiques : « De toutes ces six choses et couleurs on en faict une quand on les mesle ensemble autant de l'un comme de l'autre, et c'est la septiesme qui, en armoirie, de son propre nom, se dit *pourpre*, laquelle tient en armoirie pour couleur et aucun non. Et aucuns dient que c'est la plus basse, pour ce qu'elle est faicte des autres couleurs, car elle n'a de vertus fors ce que les autres luy donnent. Et aucuns la tiennent pour la plus noble et haute pour ce qu'elle tient de tous les couleurs. Et de ceste couleur se vestoient les empereurs et les roys quand ils tenoient estat impérial ou royal pour la plus noble couleur que fust, pour ce qu'elle comprend toutes les autres, comme il est dit. » Le *Blason des armes*, du héraut Hongrie, imprimé à la même époque que le *Blason des couleurs*, du héraut Sicille, dit : « Pourpre, qui est composé d'azur et de violet ; » et Vulson de La Colombière : « Pourpre, qui est composé de gueules et d'azur. » Bara le fait venir de l'azur et du rouge.

Pour les auteurs plus récents, et surtout pour les modernes, il est admis que le pourpre représente le *violet*, quoique, en définitive, on ne soit pas encore tout à fait fixé sur la nuance même de cette couleur.

Dans la gravure du blason, le *pourpre* est figuré par des hachures diagonales à sénestre.

VAIR.

« Tous les auteurs conviennent, dit Du Cange, que le vair a esté une des plus riches pannes ou fourrures dont les princes se soient revêtus. Nos hérauds, qui le reconnoissent et l'admettent dans les armoiries avec l'hermine, le représentent comme parsemé de cloches, les unes en leur forme naturelle, les autres renversées jointes ensemble. Cæsar Vocellio, auteur italien, décrivant les habits et la robe d'Ordelofe Faliero, qui estoit doge de Venise en 1085, dont la figure se voit sur la porte du trésor de l'église de Saint-Marc de la même ville, dit que la robe de ce duc est fourrée de peaux de vair, qu'il représente comme le papelonné. Voici les termes de cet auteur pour faire voir l'estime que l'on faisoit de ces peaux anciennement : « Il munta dunque era di seta » frigiato d'oro, et fodrato di vari pelli, che » in quei tempi erano di grandissima stima, et » di qui nasce che l'armi et l'insegne di molte » famiglie nobili fanno oltre le altre cose » queste pelli, che chiamario vari, et percio » si vede, che l'antichi pittori qualunque votta » volevano ritrar gualche gran personnagio » di auttorità lo depingevano ordinariamente » con un manto fodrato di queste pelli. »

» La plupart des auteurs écrivent que le vair n'est autre chose qu'une fourrure composée de petits morceaux de peau d'hermine et de celle d'une bellette nommée gris, lesquels, estant decouppez et taillez artistement en triangles, représentent la figure de diverses cloches renversées les unes contre les autres, les droites estant de gris, les renversées d'hermine, au moyen de ce que le poil venant à s'eslargir au bas du triangle et à se mesler l'un parmy l'autre, il prend la figure de la cloche ou d'un verre, d'où quelques-uns ont pensé que cette pelleterie avoit pris son nom : de là on infère qu'au blazon du vair, aussi bien qu'en celuy de l'hermine, il n'y a point de fond, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune pièce chargeante ni semée : l'argent qui est employé pour marquer la blancheur de l'hermine, et l'azur que represente le gris, auquel cette couleur tire plus que par une autre, estant vair : bien qu'improprement on prene aujourd'huy l'azur pour le vair, comme l'on fait les mouchetures noires pour les hermines.

» Ces mêmes écrivains ajoutent que c'est pour cela que le nom de *vair* a esté donné à cette pelleterie, à cause de sa variété, estant diversifiée de peaux de différentes couleurs, de mesme que, parmy les Latins, *vestis varia dicebatur, quæ erat discolor, diversisque coloribus consuta.* Car, suivant le dire de Cicéron, *varietas, verbum latinum est, idque proprie quidem in disparibus coloribus dicitur.* Ceux de Babylone semblent avoir esté les premiers qui ont inventé ces sortes de fourrures marquetées et diversifiées. Zonare raconte que Sapor, roi de Perse, qui vivoit du temps du grand Constantin, ayant fait voir à son fils Adanarse, alors jeune enfant, une superbe tente qui luy avoit esté envoyée de Babylone, faite de peaux d'animaux qui naissent en ce pays-là, artistement diversifiées et marquetées, il luy demanda ce qui luy sembloit de ce riche présent : à quoy Adanarse fit réponse que, lorsqu'il seroit roy, il feroit faire un pavillon sans comparaison plus exquis, et qu'il le feroit faire de peaux d'hommes. Ce que cet auteur rapporte de ce jeune prince pour un présage de sa cruauté, qui luy fit perdre le royaume dans la suite du temps : et faisant voir d'ailleurs, en cet endroit, que ces peaux de Babylone estoient de diverses couleurs et comme marquetées. Saint Hiérôme, si nous en croions quelques-uns, écrivant à Læta, a parlé de ces peaux marquetées de Babylone : *Pro gemmis et seruo divinos codices amet, in quibus non auri et pellis Babylonicæ et vermiculata pictura, sed ad fidem placuit emendata et erudita distinctio.* Mais je ne doute pas que ce passage ne doive estre entendu du parchemin ou du vélin de ces livres que l'on ornoit de figures, de peintures et de mignatures : car, suivant l'autorité de Pline, *colores diversos picturæ intexere Babylon maximæ celebravit et nomen imposuit.* Quoy qu'il en soit, ayant justifié cy-devant que les peaux, dont ceux de Babylone faisoient des robes et des couvertures, estoient de rats, et Zonare écrivant que la tente de Sapor estoit composée et marquetée de peaux du pays, il est aisé de se persuader qu'ils ont esté les inventeurs du vair, qu'ils composèrent des peaux d'hermines et de gris, qui sont les animaux qui naissent ordinairement sous les mêmes climats. Quelques savants rapportent à ce sujet un passage de Callixène, dans Athénée ; mais, selon mon sentiment, cet auteur semble parler des tapis de Perse diversifiez de couleurs et de figures d'animaux, appelez par Plutarque δάπιδες.

» Monet, en son *Inventaire des deux langues*, écrit que le « vair est une espèce d'é» curieu de poil tirant sur le colombin par le » haut du corps, et blanc sous le ventre, dont » la peau, se dit-il, sert de fourrure aux man» teaux des rois, laquelle on diversifie en » quarreaux et tavellures de colombin, et de » blanc, ores de plus grand, ores de moindre » volume, qu'on appelle grand vair ou petit » vair. » Un auteur de ce temps, parlant des Moscovites, dit qu'ils sont pour la plupart marchands, et font trafic de peaux de martes zibelines et de rats musquez, qui est, ce dit-il, nostre ancien menu ver, dont les roys et les grands portoient autrefois des fourrures. Aux comptes d'Estienne de La Fontaine, argentier du roy, des années 1349, 1350 et 1351, au chapitre des pannes, il est souvent parlé « de ventres de menus vairs. » Du Pinet, en sa traduction de *Pline*, semble donner le nom de rosereaux aux menus vairs. Mais, quant à moy, j'estime que ces animaux, dont tous ces auteurs parlent, ne sont autres que les gris, que le juif Benjamin, suivant la traduction d'Arias Montanus, appelle d'un seul mot *veergases* ou *vairsgris*, écrivant qu'il s'en trouve un grand nombre dans les forêts de Bohême : *Regio omnis montosa est, silvisque frequentissima, in quibus animalia illa inveniuntur, quæ veergases dicuntur, eædemque zibellinæ dictæ.* La traduction de Constantin l'empereur porte : *Veergases, alias martes Scyticæ*, ou toutefois ces derniers mots semblent estre des traducteurs, car les zibellines ou les martes sont différentes des gris. Rolandin, en sa *Chronique de Padoue*, fait état des vairs de Sclavonie ; neantmoins les peaux de gris n'ont pas esté estimees si riches que celles de vair. Le *Cérémonial romain*, parlant des chappes de ces cardinaux, dit que : *A quarta feria majoris hebdomadæ usque ad sabbatum sanctum*, so-

lebant uti capi suis obscuris cum pellibus de griseis, et non de variis...

» Nos derniers héraults (c'est ainsi que je nomme les auteurs de nostre temps qui ont traité des armoiries), écrivans au sujet du vair, disent qu'il y a une sorte de vair dans les blazons qu'on nomme *beffroy de vair*, ce qui est lorsque le vair est representé en figures plus grandes et qu'il y a moins de traits. Je voudrois qu'ils m'eussent cité quelque auteur de considération pour leur garant; car, trouvant cette expression impropre, j'aurois peine à la recevoir. Je scay bien que Claude de Saint-Julien, en ses *Mélanges historiques*, parlant de la maison de Bauffremont, dit qu'elle porte des armes parlantes, scavoir des *Beffroysmont*, c'est-à-dire, beaucoup de beffroys. « Sur quoy il faut noter, dit cet écrivain, que » ceux se trompent qui blasonnent les armoi- » ries de Bauffremont vairées d'or et de gueu- » les; car le vray blazon est semé de beffroys » ou bauffroys sans nombre. » Termes qui font assez voir que les beffroys sont différens du vair, qui est une panne ou l'autre est une cloche. Car ainsy qu'il dit au même endroit : « Le » mot de beffroy signifioit anciennement une » grosse cloche qui, picquée, donnoit bel ef- » froy, c'est-à-dire grande frayeur. » Ce n'est pas pourtant que je voulusse admettre cette définition du beffroy, ne me souvenant point d'avoir leu ailleurs que la cloche du beffroy ait esté nommée beffroy, qui estoit un nom donné ordinairement aux tours de bois dont on se servoit anciennement pour faire les approches lorsque l'on assiégeoit une place, ainsy que j'ay amplement justifié en mes observations. Il est vrai néantmoins que Dominici a traité de cette façon de parler, *battre le beffroy*, c'est-à-dire sonner la cloche de beffroy; et Estienne Pasquier dit que le mot de beffroy est corrompu au lieu d'*effroy*, et que *sonner le beffroy* en une ville n'est autre chose que *sonner l'effroy*.

» Quoy qu'il en soit, il est fort probable que le vair a esté distingué du gris, en ce que le vair estoit de peaux entières de gris qui sont diversifiées naturellement de blanc et de gris, ces petits animaux ayant le dessous du ventre blanc et le dos gris, de sorte que, estant cousues ensemble sans art, elles formoient une variété de deux couleurs. Mais depuis on en a usé comme aux hermines qu'on a tavellées de petits morceaux de peaux noires, au lieu de queues qui faisoient le même effet; car on a composé le vair des dos de gris et des peaux des hermines, qu'on a ajustées en triangle en égale distance, ainsy que j'ay remarqué; et comme, pour exprimer le vair dans les armoiries, on s'est servi de deux couleurs, savoir, de l'azur pour dénoter le gris, et de l'argent pour marquer l'hermine; ainsi, pour figurer le gris, dont on se servoit dans les cottes d'armes, on a employé l'azur dans les écus et dans les boucliers, la couleur grise, qui a emprunté son nom de celle du dos de cet animal, estant une couleur qui tient également du noir et du blanc... »

Il n'y a rien à ajouter à ce que vient de dire Du Cange en ce qui touche l'origine du vair. Il ne nous reste plus qu'à définir cet *émail* au point de vue héraldique, en renvoyant le lecteur au mot VAIR pour la description des armes des familles qui portent du vair comme meuble sur leurs écus.

En héraldie, on entend par *vair* une fourrure faite de quatre tires ou rangées de pièces d'argent en forme de cloches de jardin renversées sur un champ d'azur; il y a quatre pièces ou cloches à la première et à la troisième tire; trois et deux demi-cloches à la deuxième et à la quatrième.

Chaque tire ou rangée se trouve avoir deux parties en hauteur des huit de la hauteur de l'écu.

On nomme *menu vair* une fourrure de vair de six tires; à la première, à la troisième et à la cinquième, il y a six pièces; à la seconde, à la quatrième et à la sixième, il y en a cinq et deux demies; chaque tire a une partie un quart des huit de la hauteur de l'écu.

On nomme *contre-vair* une fourrure de vair dont les pointes du premier rang sont appointées avec celles du second; de même, les pointes du troisième rang avec celles du quatrième, en sorte que les bases du deuxième rang posent sur celles du troisième, en ligne directe du coupé de l'écu.

Le *menu contre-vair* est une fourrure semblable, excepté qu'il est, comme le *menu vair*, composé de six rangées de cloches.

HERMINE.

L'hermine proprement dite est une espèce de pelleterie ou fourrure blanche marquetée de noir. On s'en servait autrefois pour orner les étoffes les plus riches et les plus précieuses :

> Sur une coute à flors d'argent,
> L'ont assis, si le desarmerent;
> Un biau mantel li aporterent,
> De drap de soie à panne herminne.
> (*Roman de Perceval*, f° 200.)

Le mérite de l'hermine consiste dans cette blancheur éclatante qu'on lui connaît et qui est devenue en quelque sorte proverbiale, ainsi que l'atteste ce vers si connu :

> Plus blanche que la blanche hermine.

Dans le moyen âge, les dames qui se faisaient remarquer par leur chasteté la prenaient pour emblème, avec cette devise : *Malo mori quam fœdari*.

C'est à l'animal appelé hermine que l'on doit la fourrure de ce nom. Cet animal est de la grosseur d'une belette. Il a le pelage entièrement blanc, à l'exception de l'extrémité de la queue, qui est d'un beau noir. Ce noir de jais, que la nature s'est plu à unir à une blancheur de neige, constitue toute la beauté de ce petit animal. C'est de l'opposition naturelle de ces deux couleurs qu'est venue l'idée de mettre ces extrémités noires sur l'hermine, afin d'en faire ressortir la blancheur par le contraste. Et c'est de là aussi, pour le dire en passant, que nos dames ont pris l'usage des mouches.

Ces petits animaux ont emprunté leur nom de l'Arménie, d'où on les tirait à l'origine. On les appelait alors rats de Pont, *mures Pontici*, non que ce fût un rat de mer, comme l'a improprement avancé Vulson de La Colombière dans sa *Science héroïque*, mais bien parce que les peaux de ces rats étaient apportées en Europe de la province du Pont, en Asie.

Au XIIIe et XIVe au siècle, on les désignait sous le nom de peaux d'Arménie ou peaux des *hermins*. Chez nos anciens chroniqueurs on dit *Herménie* pour Arménie. Villehardouin, parlant de Léon, roi d'Arménie, le qualifie de sire des *Hermins;* Froissart dit *Herménie*. Dans le roman de Garin nous lisons :

> Ge te donrai mon peliçon *hermin*,
> Et de mon col le mantel febelin.

Enfin, dans la *Chronique de Du Guesclin :*

> Vertus moult noblement de sandaure et d'orfroys
> Et de beaux dras ouvers d'*hermins* sarazinois.

Du vêtement, l'hermine passa dans les armoiries comme *émail*. Les ducs de Bretagne sont les premiers qui s'en soient servis sous cette forme : *Dux Britanniæ portat arma sua sic alba maculata cum nigro, quia in ducatu suo abundant bestiæ*. (Upton, *De militari officio*, liv. III.)

En armoiries, l'*hermine* est représentée par un *champ d'argent semé de mouchetures de sable*.

On appelle *contre-hermine* un *champ d'argent semé de mouchetures d'argent*.

L'hermine est un *émail* mixte, c'est-à-dire qu'on peut le mettre indistinctement sur métal et sur couleur. Mais on ne peut pas mettre fourrure sur fourrure.

Le vair et l'hermine sont encore appelés du terme générique de *pennes* ou *pannes*.

A ces neuf *émaux* que nous venons de décrire, les héraldistes modernes ajoutent la *couleur de chair*, qu'on nomme *carnation*.

— Bibliogr. Pour la peinture sur émail, consulter les ouvrages suivants : *Traité des couleurs pour la peinture en émail*, etc., par d'Arlais de Montamy (Paris, 1765, in-12); *Recherches sur l'histoire de la peinture sur émail dans les temps anciens et modernes, et spécialement en France*, par L. Dussieux (Paris, Leleux, 1841, in-8° de 1,771 pp.); *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge*, par Jules Labarte (Paris, V. Didron, 1856, in-4°, avec 10 pl. lithogr. en couleur et or); les *Émaux de Petitot*, du Musée impérial du Louvre, grav. par Ceroni (Paris, 1861, in-4°).

Émaux et camées, recueil de poésies publié en 1852 par M. Théophile Gautier. En 1848, à l'époque où tous les regards étaient tournés vers la politique, un poëte, indifférent à ce qui se passait, s'amusait à ciseler des bijoux; M. Théophile Gautier mettait la dernière main à cet écrin éblouissant qu'il a si bien nommé *Émaux et camées*.

Les pièces contenues dans ce recueil sont, à l'exception d'une seule, divisées en strophes de quatre vers de huit syllabes. La correction y est encore plus grande que dans les poésies publiées en 1845; le poëte est devenu plus maître de son instrument; mais cette douce chaleur, cette facilité d'enthousiasme, cette inspiration si naïve qui éclataient dans le premier épanouissement de la jeune muse de 1830, se sont visiblement affaiblies. L'artiste est incontestablement plus habile, mais l'amant a perdu de sa première ardeur. Le sentiment qui domine est celui de l'ironie, comme dans *Ronde en blanc majeur*, *Rondella*, les *Nostalgies d'obélisques*. On remarque cependant, dans cette dernière œuvre, plus de sensibilité que le poëte n'en laisse ordinairement paraître; et on a peine à retenir ses larmes, en lisant deux morceaux : le *Château du souvenir* et surtout les *Vieux de la vieille*, que nous citons en entier.

VIEUX DE LA VIEILLE.
(15 décembre.)

> Par l'ennui chassé de ma chambre,
> J'errais le long du boulevard.
> Il faisait un temps de décembre,
> Vent froid, fine pluie et brouillard.
>
> Et là je vis, spectacle étrange,
> Échappés du sombre séjour,
> Sous la bruine et dans la fange,
> Passer des spectres en plein jour.
>
> Pourtant, c'est la nuit que les ombres,
> Par un clair de lune allemand,
> Dans les vieilles tours en décombres,
> Reviennent ordinairement;
>
> C'est la nuit que les elfes sortent
> Avec leur robe humide au bord,
> Et sous les nénufars emportent
> Leur valseur de fatigue mort.
>
> C'est la nuit qu'a lieu la revue
> Dans la ballade de Zedlitz,
> Où l'empereur, ombre entrevue,
> Compte les ombres d'Austerlitz.
>
> Mais des spectres près du Gymnase,
> A deux pas des Variétés,
> Sans brume ou linceul qui les gaze,
> Des spectres mouillés et crottés!
>
> Avec ses dents jaunes de tartre,
> Son crâne de mousse verdi,
> A Paris, boulevard Montmartre,
> Nob se montrant en plein midi!
>
> La chose vaut qu'on la regarde :
> Trois fantômes de vieux grognards,
> En uniformes de l'ex-garde,
> Avec deux ombres de hussards.
>
> On eût dit la lithographie
> Où, dessinés par un rayon,
> Les morts, que Raffet déifie,
> Passent, criant · Napoléon!
>
> Ce n'étaient pas les morts qu'éveille
> Le son du nocturne tambour,
> Mais bien quelques vieux de la vieille
> Qui célébraient le grand retour.
>
> Depuis la suprême bataille,
> L'un a maigri, l'autre grossi;
> L'habit, jadis fait à leur taille,
> Est trop grand ou trop rétréci.
>
> Nobles lambeaux d'époque épique,
> Saints haillons qu'étoile une croix,
> Dans leur ridicule héroïque,
> Plus beaux que des manteaux de rois!
>
> Un plumet énervé palpite
> Sur leur kolbach fauve et pelé;
> Près des trous de balle, la mite
> A rongé leur dolman criblé.
>
> Leur culotte de peau trop large
> Fait mille plis sur leur fémur;
> Leur sabre rouillé, lourde charge,
> Embarrasse leur pied peu sûr.
>
> Ou bien un embonpoint grotesque,
> Avec grand'peine boutonné,
> Fait un poussah dont on rit presque
> Du vieux héros tout chevronné.
>
> Ne les raillez pas, camarade :
> Saluez plutôt chapeau bas
> Ces Achilles d'une *Iliade*
> Qu'Homère n'inventerait pas.
>
> Respectez leur tête chenue,
> Sur leur front par vingt cieux bronzé,
> La cicatrice continue
> Le sillon que l'âge a creusé.
>
> Leur peau, bizarrement noircie,
> Dit l'Égypte aux soleils brûlants,
> Et les neiges de la Russie
> Poudrent encor leurs cheveux blancs.
>
> Si leurs mains tremblent, c'est sans doute
> Du froid de la Bérésina;
> Et s'ils boitent, c'est que la route
> Est longue du Caire à Wilna;
>
> S'ils sont perclus, c'est qu'à la guerre
> Les drapeaux étaient leurs seuls draps;
> Et si leur manche ne va guère,
> C'est qu'un boulet a pris leur bras.
>
> Ne nous moquons pas de ces hommes
> Qu'en riant le gamin poursuit;
> Ils furent le jour dont nous sommes
> Le soir, et peut-être la nuit.
>
> Quand on oublie, ils se souviennent!
> Lancier rouge et grenadier bleu,
> Au pied de la colonne, ils viennent,
> Comme à l'autel de leur seul Dieu.
>
> Là, fiers de leurs longues souffrances,
> Reconnaissants des maux subis,
> Ils sentent le cœur de la France
> Battre sous leurs pauvres habits.
>
> Aussi les pleurs trempent le rire
> En voyant ce saint carnaval,
> Cette mascarade d'empire
> Passer comme un matin de bal;
>
> Et l'aigle de la grande armée,
> Dans le ciel qu'emplit son essor
> Du fond d'une gloire enflammée
> Étend sur eux ses ailes d'or.

ÉMAILLAGE s. m. (é-ma-lla-je; *ll* mll. — rad. *émailler*). Action d'émailler; résultat de cette action : *L'*ÉMAILLAGE *est la partie la plus arriérée de la bijouterie napolitaine.* (De Luynes.) ‖ Ouvrages émaillés : *Les* ÉMAILLAGES, *les nielles, les camées sont du ressort de la bijouterie.* (De Luynes.)

ÉMAILLÉ, ÉE (é-ma-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Émailler. Travaillé en émail; orné d'émail : *Bague richement* ÉMAILLÉE. *Dans les hypogées de la ville de Thèbes, on a trouvé des poteries* ÉMAILLÉES *de diverses couleurs.* (Bouillet.) *Jean Toutin, orfèvre de Châteaudun en 1630, se rendit célèbre par ses bijoux* ÉMAILLÉS. (Bouillet.)

— Par anal. Orné de couleurs variées; parsemé d'objets éclatants : *Une prairie* ÉMAILLÉE *de fleurs. Un ciel* ÉMAILLÉ *d'étoiles. C'est dans les terres de l'Inde que les perroquets* ÉMAILLÉS *de mille couleurs se perchent sur les rameaux des palmiers.* (B. de St-P.)

> Les prés sont *émaillés* des plus vives couleurs.
> ROSSET.

> Ses flancs, de taches d'or et d'azur *émaillés*,
> Déroulent à longs plis leurs cercles écaillés.
> DESAINTANGE.

> Par l'éclat du matin chaque plante éveillée
> Levait sa tête humide et de fleurs *émaillée*.
> CASTEL.

‖ Parsemé, couvert, semé çà et là : *Un habit* ÉMAILLÉ *de taches. Un discours* ÉMAILLÉ *de fautes de français. Les bords du Rio-Parana présentent de vastes pelouses* ÉMAILLÉES *de palmiers.* (L. Figuier.) *Il faut espérer que toutes ces platitudes* ÉMAILLÉES *de fautes grammaticales et prosodiques, qu'on appelle des livrets, ont fait leur temps.* (Th. Gaut.)

— Blas. Qui est d'une couleur ou d'un métal déterminés : *Les grands maîtres sont couverts du manteau noir, quelques-uns armés de pied en cap, portant la cotte* ÉMAILLÉE *de gueules, avec la longue croix blanche sur la poitrine.* (Aug. Thierry.)

ÉMAILLER v. a. ou tr. (é-ma-llé; *ll* mll. — rad. *émail*). Orner, embellir avec de l'émail : ÉMAILLER *de l'or, de l'argent.* ÉMAILLER *une bague.* ÉMAILLER *de la porcelaine*

— Par anal. Orner, embellir, parer çà et là de couleurs variées : *Vois comme le muguet s'abreuve du ruisseau caché; vois comme il* ÉMAILLE *la verdure de ses fleurs nombreuses.* (Deleuze.) *Pour moi, quand je vois les fleurs qui* ÉMAILLENT *une prairie, et dont les couleurs sont si variées, je suis tenté de croire qu'elles ont quelque ressemblance avec les astres qui nous sont inconnus.* (B. de St-P.)

> Les astres *émaillaient* le ciel profond et sombre.
> V. HUGO.

> L'astre par qui les fleurs *émaillaient* les campagnes,
> Par qui le serpolet parfumait les montagnes,
> A porté sa lumière en un autre horizon.
> RACINE.

‖ Parsemer, semer çà et là; être parsemé, répandu dans : ÉMAILLER *son discours de citations. Des mots grecs et latins* ÉMAILLENT *tous ses discours.*

> Ah! chère, il faut ouïr ces conversations
> Que la flore du change *émaille* d'actions!
> PONSARD.

S'émailler v. pr. Être émaillé : *Métaux qui* S'ÉMAILLENT *facilement.*

— Par anal. S'orner, se parer, s'embellir : *Dès les premières pluies, les arbres reverdissent, les gazons* S'ÉMAILLENT *de fleurs, la face de la terre se renouvelle.* (A. Martin.) *Il est si agréable de voir l'eau bleue* S'ÉMAILLER *de flocons d'argent!* (H. Castille.)

> Ici de cent couleurs *s'émaille* la prairie.
> PONSARD.

> On verra l'arène inféconde
> Sous ses pieds de fleurs *s'émailler*.
> V. HUGO.

ÉMAILLERIE s. f. (é-ma-lle-rî; *ll* mll. — rad. *émailler*). Art de l'émailleur : *L'*ÉMAILLERIE *d'orfèvrerie était prospère à Blois dès le* XVI*e siècle.* (L. de Laborde.)

ÉMAILLEUR s. m. (é-ma-lleur; *ll* mll. — rad. *émailler*). Ouvrier, artiste qui travaille les émaux : *Lampe d'*ÉMAILLEUR. *L'art de l'*ÉMAILLEUR *ne parait pas avoir été de beaucoup postérieur à la découverte du verre.* (Bouillet.) *A la mort du dernier* ÉMAILLEUR, *le secret industriel disparut à son tour.* (Nap. III.

— Fig. Celui qui orne, qui embellit :

> L'adroit et gentil *émailleur*
> Qui brillanta les *Géorgiques*,
> Des poëtes académiques
> Delille est encor le meilleur.
> LEBRUN

— Encycl. L'art de l'*émailleur* a suivi de très-près la découverte du verre. C'est dire qu'il est très-ancien. Quant à celui de peindre en émail sur metaux, il était déjà pratiqué sous Charles V. Palissy, parlant en 1580 des *émailleurs* de Limoges, dit que l'art de ces *émailleurs* « estoit devenu si vil qu'il leur estoit difficile d'y gagner leur vie au prix qu'ils donnoient leurs œuvres si bien labourées et les esmaux si bien fondus sur cuivre qu'il n'y avoit peinture si plaisante. »

L'art de l'*émailleur* consiste à appliquer sur certains métaux, tels que l'or, l'argent, le cuivre etc., et sur terre cuite, des émaux de différentes couleurs. Nous ne parlerons que des applications d'émail sur les métaux précieux et les métaux communs. Mais auparavant, disons qu'en général on émaille les métaux de plusieurs manières. Ainsi, tantôt on applique simplement sur les objets des couches d'émaux colorés, et tantôt, sur un émail servant de fond, on exécute des peintures avec d'autres émaux de différentes couleurs. Cette dernière méthode porte plus particulièrement le nom de *peinture sur émail*

Les applications d'émail sur des objets de métal précieux ne peuvent se faire que lorsque ces objets ont été préalablement disposés par les joailliers de façon à pouvoir recevoir l'émail. Le plus souvent, il ne s'agit que d'émailler des plaques d'une épaisseur variable, soit dans toute leur longueur, soit seulement dans quelques parties de erminées par un dessin en creux que l'émail doit former. Dans le premier cas, les plaques doivent présenter un bord saillant capable de retenir l'émail au moment de l'application.

Il est indifférent que les émaux destinés à être appliqués sur l'or soient opaques ou transparents, car leur coloration n'est jamais altérée par leur contact avec ce métal. Mais il n'en est pas de même quand il s'agit de l'argent ou du cuivre. Comme presque toujours, et quelles que soient les précautions prises, la couche

d'émail immédiatement en contact avec ces métaux est altérée ou bien que l'émail lui-même oxyde les plaques d'argent ou de cuivre, il s'ensuit qu'un émail transparent rendrait tous les défauts perceptibles à la vue, inconvénient que l'on n'a pas à craindre avec des émaux opaques; car, quelle qu'en soit la couleur, l'altération ne parvient jamais jusqu'à la surface. Quant à la qualité des émaux, on a vu au mot ÉMAIL qu'ils sont plus ou moins fusibles; il va donc de soi qu'on doit subordonner l'application d'un émail à la fusibilité du métal qu'il est destiné à recouvrir.

La préparation des émaux qui doivent adhérer immédiatement aux métaux consiste à les broyer dans un mortier, en les humectant d'eau pure, jusqu'à ce qu'ils aient acquis une finesse convenable. Cela fait, pour les conserver à l'abri de la poussière, on les met dans un verre ou godet, avec assez d'eau pour les recouvrir de 2 millimètres.

Lorsqu'il s'agit d'appliquer un émail, on le prend avec une spatule de fer et on l'étend sur la pièce aussi également que possible, en tenant compte, pour son épaisseur, de son opacité ou de sa transparence; c'est-à-dire que, si l'émail est transparent, il est rationnel de le mettre assez épais pour que l'altération possible de l'émail par le métal sous-jacent ne parvienne pas jusqu'à la surface, et que, s'il est opaque, il doit être assez mince pour que le métal puisse réfléchir la lumière.

Quel que soit le métal à émailler, il faut le bien dégraisser, en le faisant bouillir dans de l'eau de potasse, avant d'y appliquer l'émail. Si l'on opère sur une plaque d'or à un titre inférieur (l'or que l'on émaille est ordinairement au titre de 0,920), il faut enlever à la surface de la pièce le cuivre qui fait partie de l'alliage. Pour cela, on fait bouillir la plaque d'or jusqu'à siccité absolue dans une dissolution de salpêtre, d'alun et de sel marin, le tout jeté dans le moins d'eau possible et dans les proportions suivantes, pour les trois substances ci-dessus : 40, 25 et 35. Une fois l'émail étendu sur la pièce, on le sèche par une douce chaleur, de façon à le débarrasser de toute l'eau qu'il peut contenir; ensuite on procède à la cuisson. Elle se fait dans un fourneau dit *fourneau à réverbère*, pourvu d'un moufle (sorte de caisse de terre réfractaire placée dans le fourneau). Le fourneau étant allumé et le moufle au rouge vif, l'*émailleur* met la pièce à émailler sur une plaque de tôle qu'il prend avec des pinces dites *relève-moustaches*, et approche ladite plaque de l'ouverture du fourneau, de manière à chauffer l'émail doucement et progressivement, pour éviter qu'une chaleur trop brusque ne le fasse pétiller. Il porte enfin la plaque au fond du moufle et l'y maintient jusqu'à ce que l'émail soit en complète fusion; après quoi, il retire la plaque avec les mêmes précautions qu'il avait prises pour l'introduire. Le refroidissement de l'émail doit se faire non moins graduellement que son chauffage. Si l'on observe qu'il n'y a qu'un pas de la fusion de l'émail à la fusion du métal qui le supporte, on verra quelle attention exige la cuisson d'un émail.

La première opération pour la confection d'un objet émaillé consiste dans le polissage de l'émail. Le polissage se fait au moyen de la poudre d'émeri frottée à l'aide d'une lame d'étain. Lorsque toutes les rugosités de l'émail sont enlevées par ce procédé, on efface les traits laissés par l'action de l'émeri avec la terre pourrie ou la potée d'étain, et on achève de donner le brillant et l'éclat à l'émail en le frottant avec un morceau de bois tendre, tel que le tilleul.

Lorsqu'il s'agit de peindre sur un émail ainsi appliqué, cuit et poli, comme ledit émail doit servir de fond, il est toujours blanc.

Les Français ont porté au plus haut degré de perfection la peinture sur émail, et on cite comme autant de chefs-d'œuvre une foule de compositions d'histoires et de portraits sur émaux. Cet art ne remonte pourtant, chez nous du moins, qu'à l'année 1632, époque à laquelle Jean Toutin, orfèvre de Châteaudun, célèbre *émailleur* sur les émaux ordinaires et transparents, se mit à rechercher le moyen d'employer des émaux qui offrissent des couleurs mates de nature à donner diverses teintes et capables de se *parfondre* au feu sans perdre ni leur éclat ni leur lustre. Il trouva le secret de ces émaux, qu'il s'empressa de communiquer. Le premier qui en fit usage fut l'orfèvre Dubié. Morlière, de Blois, le suivit de près, et s'appliqua à peindre en émail sur des boîtes de montre et des chatons de bague. Il ne tarda pas à acquérir une juste célébrité; mais son plus grand mérite est d'avoir formé Robert Vauquer, de Blois, mort en 1670, dans toute la force de son talent. Une autre célébrité de la peinture sur émail à cette époque, ce fut Chartier, également de Blois. Il peignait surtout les fleurs. Les premiers portraits émaillés qu'on vit en France furent apportés d'Angleterre par Jean Petitot et Jacques Bordier, ce qui donna aux miniaturistes Louis Hance et Louis Guernier l'idée d'en faire. Non-seulement ces deux artistes eurent bien vite surpassé leurs modèles, mais encore ils découvrirent diverses teintes, notamment pour les carnations, qui donnèrent à leurs portraits émaillés une si grande perfection qu'on n'est pas parvenu à faire mieux depuis.

Nous avons dit que la peinture sur émail remontait à l'an 1632, époque de la découverte de Jean Toutin; il convient d'ajouter que le fils de ce dernier, Henri Toutin, fit des merveilles dans ce genre de peinture. On cite de cet habile artiste une boîte de montre d'or émaillée de figures blanches sur fond noir qu'il fit pour Anne d'Autriche après la mort de Louis XIII, et surtout une plaque d'or de 6 pouces de long sur 3 pouces 1/4 de large. Sur l'émail de cette plaque, il trouva le moyen de reproduire avec la plus scrupuleuse exactitude, dans ses moindres détails et en conservant les expressions des divers personnages tels qu'ils sont représentés dans l'original, le fameux tableau de Paul Véronèse, la *Famille de Darius implorant à genoux la grâce d'Alexandre*. Or, dans cette toile, il n'y a pas moins de cinquante personnages, sans parler d'un singe, de trois chiens, de plusieurs chevaux, et aussi sans tenir compte de l'architecture. Henri Linton a gravé sur buis le même tableau réduit aux proportions suivantes : longueur, $0^{m},35$; hauteur, $0^{m},19$. Eh bien, dans ce cadre, relativement immense comparé à celui de Henri Toutin, les figures des premiers plans n'ont que $0^{m},012$ de hauteur et celles du dernier plan $0^{m},003$; ce qui indique que sur la plaque émaillée dont nous parlons, la hauteur du principal personnage, c'est-à-dire d'Alexandre, ne pouvait pas être de plus de trois quarts de pouce. Qu'on juge d'après cela des difficultés qu'a dû vaincre Toutin.

Passons maintenant aux procédés mêmes de la peinture. Une des raisons qui font que cette peinture ne s'exécute que sur de l'or émaillé, c'est que, d'une part, le cuivre, par exemple, s'écaille, et que, de l'autre, l'argent jaunit l'émail blanc qui doit servir de champ ou de fond à toutes les autres couleurs qu'on met ensuite. Or il est de la dernière importance que cet émail blanc qu'on épargne scrupuleusement, depuis le commencement du travail jusqu'à la fin, aux endroits où doivent être les rehauts et les éclats de lumière, ne soit pas altéré par ce métal.

Avant d'émailler les plaques d'or, il est utile, comme nous l'avons indiqué, de les *emboutir*, c'est-à-dire de les tenir un peu creuses d'un côté et relevées de l'autre. C'est pourquoi on leur donne presque à toutes une forme ronde ou ovale. Si elles étaient plates, l'or se tourmenterait au feu et ferait éclater l'émail; mais, malgré cela, la meilleure précaution à prendre consiste à émailler sur et sous la plaque d'or.

Tous ces travaux préliminaires terminés, on calque le dessin sur l'émail qui doit servir de fond; puis on dessine au pinceau le sujet, c'est-à-dire qu'on arrête le trait avec du rouge brun. Cela fait, on met la plaque dans le moufle, comme nous l'avons indiqué plus haut, on fait cuire cette première couleur, puis on peint le sujet comme pour la miniature, en se servant du pinceau trempé dans de l'eau à laquelle on ajoute du sucre candi ou du borax, ou bien encore trempé dans des essences de térébenthine ou de lavande rendues moins fluides par des substances grasses et liantes qui empêchent les couleurs de couler. On se servait autrefois, au lieu d'eau de gomme, comme pour la miniature, d'une huile dite *huile d'aspic*. Ce qu'il faut, c'est que les couleurs adhèrent bien, quand elles sont sèches, et avant qu'elles soient fixées par la cuisson, à l'émail sur lequel elles sont appliquées.

Les couleurs doivent être préalablement réduites à une ténuité extrême par un broiement prolongé sur un porphyre ou dans un moulin de porcelaine biscuit. Pour cela, on les délaye avec une suffisante quantité d'eau pure; ensuite on les fait sécher, pour les conserver dans des flacons bouchés. Il va sans dire que les substances colorantes doivent se trouver unies à leurs fondants. Nous avons longuement parlé au mot ÉMAIL des couleurs et de leurs fondants; nous ne croyons pas utile d'y revenir ici. Qu'il nous suffise de dire que les couleurs pour peindre diffèrent des émaux en ce que dans ceux-ci l'oxyde est dissous, tandis que dans les couleurs l'oxyde est à l'état de mélange. En outre, les couleurs vitrifiables doivent satisfaire à des conditions indispensables, telles que le nombre des substances qui peuvent servir à leur fabrication s'en trouve beaucoup limité. Les principales conditions sont : de fondre toujours à des températures déterminées, ce qui exclut l'emploi de toute couleur volatile ou d'origine organique; d'adhérer fortement au corps sur lequel on les applique; de conserver un aspect vitreux après la cuisson (les peintures mates ne sont qu'une exception); enfin, d'être inattaquables par l'eau, l'air humide ou sec et par les gaz répandus dans l'atmosphère. Ajoutons encore que, quand les couleurs sont destinées à être mélangées pour produire des nuances variées à l'infini, il importe de proscrire l'emploi de toutes les substances qui, à la température de la cuisson, peuvent réagir les unes sur les autres de manière à changer le ton.

Toute couleur employée dans la peinture sur émail doit, à l'usage, être considérée sous trois points de vue très-importants que voici : 1° le ton, la nuance même qu'elle doit présenter après la cuisson, et dont il faut la rapprocher autant que possible avant d'être cuite; 2° la propriété de pouvoir former, avec d'autres couleurs appropriées, des mélanges destinés à conserver ou à prendre au feu les nuances qu'on veut avoir; 3° enfin, il faut que les couleurs possèdent une troisième qualité, celle d'être glacées et de ne point s'écailler lorsque, mises à une épaisseur convenable, elles seront cuites à la température qui leur convient.

Généralement, lorsque les couleurs ont été préparées et broyées, on en fait un essai pour en bien connaître les qualités; dans ce but, on applique un échantillon de chacune de celles dont on doit se servir sur une plaque de porcelaine appelée *inventaire*, que l'on fait cuire. Par ce moyen, on peut apprécier d'avance les tons que donnera chacune des couleurs.

Lorsque les couleurs sont appliquées comme on l'entend, et qu'elles sont complètement sèches, on procède à leur cuisson en les introduisant dans le moufle. Quand elles sont démouflées, si on retouche la peinture, et on peut la retoucher autant de fois que l'on veut, il faut la recuire de nouveau chaque fois.

L'émaillage des objets de laiton et de maillechort se fait, à peu de chose près, comme il a été dit plus haut. Seulement, comme il a été observé que l'émail n'adhérait que très-imparfaitement sur le laiton ou le maillechort, il faut avoir soin au préalable d'enduire de cuivre la surface des pièces qu'on veut émailler.

Pour produire des dessins en émail sur des pièces métalliques, la portion de surface qui doit être émaillée est généralement enlevée, gravée et repoussée en creux, et l'on met l'émail en fusion dans les parties ainsi creusées; puis, par un dégrossissage et un polissage, on amène l'émail et la partie non émaillée à être parfaitement de niveau et dans le même plan. Quant au procédé pour creuser ou graver en creux, le voici : on enlève les dessins soit au burin, soit à l'eau-forte, ou bien on les produit par le transport d'un dessin qu'on imprime avec le cuivre, la pierre, le verre, l'acier, le zinc ou autres substances sur une surface inattaquable dans ses autres points par les acides; ensuite, on fait mordre à la profondeur voulue. Pour déposer dans les creux du dessin la couche de cuivre nécessaire pour permettre l'adhérence de l'émail, on procède comme pour la dorure et l'argenture galvaniques.

Quant à l'émaillage sur les autres métaux communs, tels que la fonte et le fer, par exemple, nous n'en parlerons pas, pour ne pas être obligé d'entrer dans une foule de considérations qui ne sont guère que du ressort des manuels à l'usage des *émailleurs* en général. Nous en dirons autant de l'émaillage sur terre cuite qui, d'ailleurs, peut être classé parmi les arts chimiques.

Par ce qui précède, le lecteur comprendra que l'art de l'*émailleur* n'est pas sans danger, relativement aux émanations toxicologiques produites inévitablement par toutes ces opérations. Nous le renvoyons pour plus de détails à notre mot SATURNINE (intoxication).

ÉMAILLEUX, EUSE adj. (é-ma-lleu, eu-ze; *ll* mll. — rad. *émail*). Qui est d'émail ou de la nature de l'émail : *Les dents du cheval qui manquent du rebord* ÉMAILLEUX *ont été rayées.* (Lecoq.)

ÉMAILLOÏDE s. m. (é-ma-llo-i-de; *ll* mll — de *émail* et du gr. *eidos*, forme, apparence). Techn. et b.-arts. Travail artistique qui a pour but de revêtir les métaux d'un coloris semblable à celui de l'émail, et qui n'a pas, comme ce dernier, l'inconvénient d'empâter les détails ou d'exiger une gravure préalable.

— **Encycl.** L'*émailloïde* se fait sur des surfaces planes ou contournées et sur tous les métaux qui peuvent résister au feu du moufle de porcelaine; aucune complication décorative ne peut être un obstacle à son application.

Ce sont les couleurs vitrifiables employées dans les céramiques et dont les fondants sont du domaine commun, qui sont les éléments de ce travail.

On peint comme sur porcelaine, et on traite de tous points l'opération d'une façon analogue, si ce n'est qu'au lieu de cuire au moufle fermé, on passe au feu à la manière des émailleurs.

Les couleurs, étant mises très-minces, ne voilent aucun des traits des pièces ciselées, et, comme il n'y a pas de jeu de refroidissement, elles ne cassent pas, ainsi que cela arrive aux plus beaux émaux.

Lorsqu'on opère sur des métaux de couleur foncée, il est nécessaire de faire argenter les objets à peindre, sans quoi on s'expose à n'avoir que des couleurs sombres.

L'argenture devra être très-soignée, bien adhérente et surtout ne receler aucune trace de mercure; il sera bon, afin d'être plus sûr d'un résultat favorable, de ne pas se servir, pour faciliter le dépôt, du sel ordinairement employé dans ce but, et qui n'est autre qu'un azotate de bioxyde de mercure.

Cette application particulière des oxydes métalliques peut devenir le point de départ d'une industrie toute nationale et d'une grande transformation dans les usages décoratifs.

ÉMAILLURE s. f. (é-ma-llu-re; *ll* mll. — rad. *émailler*). Art ou action d'appliquer l'émail : *L'*ÉMAILLURE *de la porcelaine est un travail important.* ‖ Ouvrage de l'émailleur : *Des* ÉMAILLURES *solides.*

— Par anal. Couleurs éparses, objets semés çà et là : *Le ciel, entièrement assombri, a fait disparaître cette* ÉMAILLURE *d'or et d'argent de la lune et des étoiles.* (X. Saintine.)

— Faucon. Taches rouges dont sont marquées les pennes des oiseaux de proie.

— Encycl. V. ÉMAIL et ÉMAILLEUR.

ÉMAMBARRA s. m. (é-man-ba-ra). Nom donné par les Indous à des sortes de cénotaphes qu'ils élèvent pendant la fête du mahurrum, pour célébrer l'anniversaire de la mort tragique d'Hossein.

— **Encycl.** Les *émambarras* sont ordinairement formés d'une charpente légère recouverte d'étoffes brillantes et de papier doré. Au-dessus flottent des banderoles. A côté de chacun de ces cénotaphes on dresse une haute perche surmontée d'une main d'argent, emblème des *pendj-ten-i-pâk* ou des cinq personnes saintes, savoir : Mahomet, Ali, Fatimah, Hassan et Hossein. Des mollahs récitent devant ces tombeaux des chants élégiaques consacrés à la mémoire d'Hossein. Les riches musulmans dépensent parfois des sommes énormes pour la construction et l'ornementation de leur *émambarra*. Les rois de Lucknow, principalement, y consacraient de vrais trésors. Le nombre des lustres et des chandeliers rassemblés dans cette occasion était tel, l'éclat des lumières, le chatoiement des broderies et des dorures, la splendeur des franges d'or et d'argent, des cordons et des glands de soie dont l'*émambarra* était tapissé étaient si admirables, ces figures à longue barbe, coiffées de turbans, au teint basané et exprimant toutes une profonde douleur et une grande humiliation, semblaient si extraordinaires, que mistress Meer-Hassan-Ali assure dans son ouvrage que « ce spectacle montre à ses yeux la vue de ces châteaux imaginaires qui se représentent à l'imagination des lecteurs des *Mille et une nuits.* » (*Observations sur les musulmans de l'Inde*, t. I, p. 35.)

ÉMANATEUR s. m. (é-ma-na-teur — rad. *émanation*). Mot usité surtout dans l'expression *Émanateur de goudron*, Petit appareil imaginé dans ces derniers temps pour faciliter l'émanation, la vaporisation des produits volatils du goudron, en présentant, sous un petit volume, une grande surface d'évaporation. V. GOUDRON.

ÉMANATIF, IVE adj. (é-ma-na-tiff, i-ve — du lat. *emanatus*, émané). Philos. Qui se rapporte au système de l'émanation : *Honorius III condamna la physique de Jean Scot Erigène, quoique le système* ÉMANATIF *enseigné par cet auteur du* IXe *siècle n'eût rien de commun avec le panthéisme.* (Daunou.)

ÉMANATION s. f. (é-ma-na-si-on — lat. *emanatio*; de *emanare*, émaner). Action par laquelle les substances volatiles se détachent des corps qui les retenaient : *Les animaux laissent échapper de leur corps des* ÉMANATIONS *particulières et odorantes, à l'aide desquelles on peut suivre leurs traces.* (Bouillet.) *Toute odeur est produite par* ÉMANATION. (Richerand.) *Nous voyons plusieurs insectes, les mouches, les pucerons, les papillons, les vers, vivre et pulluler parfaitement bien au sein d'une atmosphère infectée d'*ÉMANATIONS *putrides.* (Richerand.) *L'air des villes est toujours plus ou moins chargé d'*ÉMANATIONS *animales et végétales qui en altèrent la pureté.* (L. Cruveilhier.) *L'air respirable le plus vital, c'est l'air atmosphérique pur de toute* ÉMANATION *étrangère à sa constitution.* (Raspail.)

— Fig. Manifestation, dérivation : *L'autorité de ce corps est une* ÉMANATION *de la puissance souveraine.* (Acad.) *La vraie politesse est l'*ÉMANATION *naturelle de la bonté.* (Le P. Félix.) *La générosité ne mérite ce nom que lorsqu'elle est une* ÉMANATION *de l'amour.* (De Gérando.) *Le magnétisme est une* ÉMANATION *de nous-même dirigée par la volonté.* (A. de Gasparin.) *L'Italie a toujours admis dans ses églises les hommes illustres à côté des saints; j'aime ce culte; le génie, étant une* ÉMANATION *de Dieu, a droit d'être consacré dans ses temples.* (Mme L. Colet.) *Le symbolisme théologique est une* ÉMANATION *de la pensée guerrière.* (Proudh.)

— Physiq. *Émanation lumineuse* ou *Émanation de la lumière*, dans le système de Newton, Émission de particules impondérables lancées en ligne droite par les corps lumineux, et dont l'action sur la rétine détermine la vision.

— Théol. Manière dont le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit du Père et du Fils.

— Philos. Système suivant lequel Dieu a fait sortir de lui-même, par voie de dégagement successif, tous les êtres de l'univers : *La doctrine de l'*ÉMANATION *s'amalgame avec le théisme.* (B. Const.) ‖ Images qui, suivant Épicure et Démocrite, s'échappent des objets et produisent la sensation, en agissant sur les organes.

— **Encycl.** La doctrine de l'*émanation* a été dès la plus haute antiquité professée par un grand nombre de sectes philosophiques et religieuses, se rapportant toutes plus ou moins ouvertement au panthéisme et y conduisant à coup sûr.

Selon cette doctrine, tous les êtres de l'univers, sensibles et insensibles, corps et âmes, sont sortis, ont coulé, puisque tel est le sens étymologique du mot *émanation*, du principe premier, comme la chaleur sort du feu, comme la lumière émane du soleil. La nature même

de cette comparaison nous amène à dire que la doctrine de l'*émanation* a pris naissance dans ces pays ensoleillés de l'Orient où le culte du feu était professé par divers peuples. De même que les astres nous envoient leur clarté, de même que le soleil fait rayonner sur nous sa lumière et sa chaleur, qui donnent la vie à notre terre et à ses habitants, de même, — selon les Orientaux partisans du sabéisme, qui, les premiers, ont émis avec quelque précision la théorie de l'*émanation*, — du sein de Dieu sort éternellement la substance des choses, sorte de fluide universel qui, plus ou moins pur, selon qu'il est plus ou moins loin de cette source inépuisable, engendre tous les êtres. Cette théorie, issue du culte des astres et du feu, eut pour résultat de faire substituer à ce culte la croyance supérieure à un principe invisible et infini, d'où sortent également de toute éternité deux autres principes, l'un, souverainement bon et adorable, représenté par la lumière, l'autre, méchant et détestable, représenté par les ténèbres, et qui engendrent à leur tour un nombre infini et successif d'espèces, d'êtres faits à leur image, qui composent l'ensemble de l'univers. Ce système d'*émanation*, déjà plus raffiné, est la religion de Zoroastre. Cependant nous ne sommes encore qu'à l'enfance du système. Peu à peu, la doctrine de Zoroastre se modifie et se montre plus abstraite. Il répugne aux esprits devenus plus philosophiques d'admettre que le mal et les ténèbres aient pu découler du principe premier, qui doit être l'infinie bonté et l'infinie lumière. Le principe de la lumière n'est plus l'*émanation* du principe premier, mais bien le principe premier lui-même. Du bien absolu, d'Ormuzd, dérivent tous les êtres et tous les attributs des êtres, l'intelligence, la force, la vie. Les ténèbres, le mal, Ahrimane, en un mot, ne sont plus qu'une négation, la négation de l'être même, la négation absolue, le néant. Ormuzd est l'être, Ahrimane le non-être.

Cette dernière théorie de l'*émanation* a été professée par plusieurs écoles philosophiques appartenant au paganisme, au judaïsme et au christianisme. Nous allons brièvement examiner les modifications diverses qu'elles lui ont fait subir. Disons cependant, auparavant, qu'en Egypte, bien avant la célèbre école d'Alexandrie, la doctrine de l'*émanation* fut professée et inscrite dans la mythologie populaire; c'est dire qu'elle fut très-peu métaphysique. Elle ne prit certainement pas naissance en Egypte même; elle y fut importée de la Perse, à la suite des conquêtes de Cambyse. Amoun, dans ce système, est le principe premier; de lui émanent deux principes éternels et contraires, Kneph, l'intelligence, et Athor, la matière. De la bouche de Kneph, de l'intelligence, sort le monde, et entre le monde et l'intelligence se trouve l'âme du monde, sorte d'*émanation* intermédiaire appelée Phtas, le génie du feu, dont le soleil est le symbole.

Le peuple juif était beaucoup trop personnel, beaucoup trop monothéiste pour prendre goût à cette théorie. D'ailleurs, pour qu'il ne l'acceptât pas, il suffisait qu'elle fût professée par ses voisins. Cependant, à la suite de la fameuse captivité des soixante-dix années, les doctrines de Zoroastre s'introduisirent quelque peu en Judée, et c'est à elles que nous devons probablement la kabbale ou cabale. Rien n'est plus contraire à l'esprit de l'Ancien Testament, à l'esprit même du peuple juif, ce qui explique le mystère que le kabbalistes faisaient de leur doctrine. Toute la doctrine de la kabbale peut se résumer en quelques mots. Elle enseigne l'existence d'un seul être se développant éternellement sous des formes diverses, et tirant de sa substance, par une suite infinie d'*émanations*, non-seulement l'univers avec tout ce qu'il contient, mais la force même qui l'a créé avec ses propres attributs. Cette doctrine est restée secrète jusqu'au XVe siècle, et l'on peut dire qu'elle n'a eu aucune influence sur les idées avant le moyen âge, où Raymond Lulle, Pic de La Mirandole, Paracelse, Van Helmont, Henri Morus la mirent en honneur.

Autre fut l'influence sur la philosophie des premiers siècles, de la doctrine du célèbre Juif Philon d'Alexandrie, qui s'efforça, en combinant les écrits de Platon et la Bible et en torturant le sens de ces deux ouvrages, d'y trouver le panthéisme et l'*émanation*. Dieu est pour Philon la lumière éternelle, intellectuelle et physique. Cette lumière, trop vive pour être contemplée, non-seulement par des yeux mortels, mais encore par elle-même, se réfléchit dans une image qui est le Logos, le Verbe, la Sagesse divine dont parle l'Écriture. Cette image est la première *émanation* de Dieu, son Fils aîné, comme l'appelle Philon, ou encore le Logos intérieur, qui se manifeste par une seconde *émanation* appelée le Logos proféré, c'est-à-dire la Raison active. C'est à l'image du Logos intérieur que l'homme a été créé, c'est lui que Jacob a vu en songe, c'est lui qui a parlé à Moïse dans un buisson, etc. C'est le Logos proféré qui a parlé pour faire le monde. Le Logos proféré a engendré à son tour la puissance royale qui gouverne tous les êtres par la justice. Ces trois *émanations* procèdent de Dieu par un obscurcissement graduel de sa lumière, et, par des successions d'*émanations* de moins en moins pures, pénètrent tout l'univers. Dieu donc contient tout, et Philon ne craint pas de le dire, Dieu est le lieu universel, il est sa propre place, où il se renferme et se contient lui-même; enfin, de plus en plus catégorique, le philosophe alexandrin finit par dire : « Dieu est tout! » Tel est, en effet, le dernier mot du système de l'*émanation*.

Philon a servi de trait d'union entre l'Orient et l'Occident; il a appris l'*émanation* aux philosophes grecs qui ont formé l'école néoplatonicienne, et aux Pères de l'Église qui ont combattu cette doctrine dans l'intérêt de certains dogmes, sauf à s'en servir pour en démontrer certains autres, comme nous l'allons voir.

Pour se constituer en philosophie propre à satisfaire les esprits sérieux, le néoplatonisme, ce dernier et remarquable effort du paganisme vaincu, prit pour base de ses théories la doctrine de l'*émanation*. Plotin, le fondateur de cette école, arrangea Platon à sa manière, et traita la théologie païenne comme Philon avait traité la Bible, en lui donnant un sens continuellement allégorique. Il était impossible, sans cela, d'accommoder le vieux polythéisme à la théorie de l'*émanation*. Pour Plotin et pour ses disciples Porphyre, Jamblique et les autres, l'unité suprême, l'un innommable, incompréhensible et ineffable, produit l'intelligence immobile, première *émanation* d'où découle à son tour l'activité mobile, le démiurge, père de la nature. Ainsi, le démiurge explique et engendre la nature, l'intelligence domine le monde non sensible, le monde intelligible, les idées, et l'unité, supérieure à l'être et absolument incompréhensible, est le principe absolu d'où émanent tous les êtres par différents degrés et en formant une chaîne non interrompue de natures subordonnées les unes aux autres. L'*émanation* a lieu éternellement, sans commencement ni fin; sans cesse, de l'unité découle l'intelligence, comme, dit Plotin, la lumière découle du soleil. De l'intelligence découle l'activité, et ainsi de suite, fatalement, comme une conséquence découle d'un principe. L'unité est donc le principe premier, mais non le seul principe; chaque *émanation* est à la fois conséquence de celle qui la précède et principe de celle qui la suit; tout est principe, excepté le *dernier*, qui ne serait que conséquence; tout est conséquence, excepté le *premier*, qui est l'unité. L'unité est donc le seul absolu, puisque seule elle est principe de tout et qu'elle n'a pas de principe. Tout remonte vers l'unité par son principe et descend vers la multiplicité par ses effets. L'espace n'est rien; la matière descend dans les êtres en même temps que la forme, parce que chaque principe engendre au-dessous de lui de la multiplicité, c'est-à-dire de la matière, et de l'unité, c'est-à-dire la forme ou l'image du principe lui-même. La perfection absolue étant l'unité, l'imperfection augmente par la multiplicité; les *émanations* les plus éloignées de l'unité, les plus multiples, sont les plus imparfaites, les plus matérielles; la matière est la multiplicité même. Rien n'est donc hors de Dieu, ni espace ni matière. Nous concluons ici avec les néoplatoniciens, comme nous avons conclu avec Philon : Dieu est tout; tout est Dieu. Quelque obscur que puisse paraître le système de Plotin, il n'est que clarté en comparaison des mille développements que lui donne ce philosophe dans ses *Ennéades*, et des écrits bizarres des néoplatoniciens Porphyre, Jamblique, Proclus. Nous n'avons dû, pour le moment, qu'en dégager la théorie des *émanations*, clef de voûte de ce système; si cette exposition, que nous nous sommes efforcé de rendre le plus claire possible, est encore un peu ténébreuse, c'est au système lui-même qu'il faut s'en prendre.

Les sectes gnostiques s'efforcèrent d'introduire l'*émanation* dans le christianisme, comme l'avait fait Philon dans le judaïsme et les néoplatoniciens dans le paganisme. Dans toutes les religions, le problème capital consiste à expliquer comment un monde matériel peut être l'œuvre d'un être spirituel, ou, en d'autres termes, comment le fini est issu de l'infini. L'*émanation* parut aux gnostiques le moyen le plus satisfaisant, la Bible ne leur donnant aucune indication à ce sujet. A côté du problème cosmogonique s'en dressait un autre presque aussi ardu, celui de l'origine du mal dans le monde, étant donnée l'idée de la perfection absolue de Dieu. L'Écriture n'entre pas dans un bien grand nombre de détails sur le diable, l'esprit du mal. Les gnostiques allèrent en chercher, pour répondre à cette grave question, dans le dualisme asiatique dont nous avons parlé, et qui est le père de l'*émanation*; mais les uns firent du mal un être personnel et actif, semblable à l'Ahrimane de Zoroastre, tandis que les autres, adoptant le système que nous avons indiqué à la suite de celui de Zoroastre, placèrent la cause du mal dans la matière inerte et chaotique. De là les deux grandes écoles gnostiques ayant pour principe commun l'*émanation : émanation* du sein de Dieu de toutes les substances spirituelles, dégénération progressive d'*émanation* en *émanation*, rédemption et retour de tous les êtres spirituels dans le sein de Dieu, mais différant entre elles par de nombreuses nuances de détail, et surtout par la dissidence que nous venons d'indiquer. (V., pour les détails du système gnostique d'*émanation*, les mots GNOSTICISME, DÉMIURGE, PLÉRÔME, etc.) Nous devons aussi nommer, avec les gnostiques, les manichéens, dont le chef, Manès, était un savant mage, nourri dans la doctrine de Zoroastre, avant sa conversion au christianisme. Il importa aussi dans cette religion le système des *émanations*. Cette secte, on le comprend, était à peine chrétienne, son chef se donnait pour le Paraclet promis par Jésus et dont les écrits devaient remplacer l'Evangile, parce qu'ils contenaient la révélation des mystères de l'univers. La révélation n'était pas fort inédite : c'était un mélange de mythologie chrétienne et de contes imaginés pour mettre le christianisme d'accord avec le dualisme et l'*émanation*.

Qui le croirait? les premiers écrivains chrétiens, les apologistes et les polémistes chrétiens, tout en fulminant contre les gnostiques et les manichéens, se servirent parfois de la doctrine de l'*émanation* pour expliquer aux hérétiques et aux païens le culte qu'ils rendaient à Jésus-Christ et la nature du Saint-Esprit. Forcés par leurs adversaires, qui leur reprochaient d'adorer un homme, à s'expliquer clairement sur Jésus-Christ, ils eurent recours à la théorie de l'*émanation*, s'appuyant pour cela sur le quatrième évangile, qui déclare que Jésus-Christ est le Logos, et ils appliquèrent à Jésus tout ce que dit Philon du Logos émané de l'absolu. Quelques Pères allèrent même jusqu'à professer la distinction philonienne du Logos intérieur et du Logos proféré, distinction qui leur servit à annoncer l'éternité de Jésus, en même temps que sa naissance comme manifestation divine à la création du monde. Avant la création, il existait dans le Père comme Logos intérieur, comme raison ou sagesse, et il émana réellement de lui alors comme parole créatrice; d'intérieur, il devint ainsi proféré. Justin Martyr, son disciple Tatien, et Théophile, évêque d'Antioche, enseignaient ainsi l'*émanation* des le IIe siècle. Tertullien et beaucoup d'autres Pères latins adoptèrent aussi cette doctrine. Tertullien surtout professe la théorie de l'*émanation* sous une forme encore plus grossière que Justin et Théophile. « De Dieu, dit-il, est émané le Logos, comme le fruit de l'arbre, le fleuve de la source, le rayon du soleil. » C'est, on le voit, la même image que celle dont s'était servi Plotin. Il y a loin de cette doctrine à celle qui triompha à Nicée. Même opinion en ce qui concerne le Saint-Esprit et même image pour l'exprimer : Athénagore tient le Saint-Esprit pour « une *émanation* sortant de Dieu, ainsi que le rayon du soleil. » Ces Pères, dont on vante tant l'orthodoxie, n'étaient, on le voit, rien moins qu'orthodoxes. Pour eux, le Fils est une *émanation*, le Saint-Esprit une *émanation*; ils vont plus loin : Justin, Tatien, Tertullien et d'autres encore font de l'âme même une *émanation* de la substance divine. Saint Augustin combattit, il est vrai, cette opinion, qu'il disait conduire au manichéisme.

Nous trouvons, au moyen âge, parmi les scolastiques partisans de l'*émanation*, Albert le Grand, célèbre théologien et alchimiste qui, dans son énorme *Commentaire sur les Sentences* de Pierre Lombard, explique la création par l'*émanation*, tout en niant l'*émanation* des âmes, par la plus bizarre des inconséquences.

Nous croyons en avoir fini avec les principales sectes qui ont admis l'*émanation*. De tout ce que nous avons dit, il résulte assez clairement, pour que nous n'ayons pas à y insister, que cette théorie mène droit au panthéisme; qu'elle est même la forme la plus ordinaire du panthéisme, et qu'il faut se soucier aussi peu de la logique et du bon sens que l'ont fait certains Pères de l'Église, pour s'imaginer que l'on croit à un Dieu personnel quand on croit à l'*émanation*, à quelque degré que ce soit.

ÉMANCHE s. f. (é-man-che — du préf. *é*, et de *manche*). Blas. Pièce de l'écu formée de plusieurs pointes triangulaires mouvantes de l'un des bords ou de l'un des angles.

— **Encycl.** L'*émanche* n'a pas une position fixe. On en voit, mais rarement, en fasce, en bande et en barre. Quelquefois l'*émanche* a, comme l'*émanché*, des demi-pointes mouvantes des bords; mais elle n'occupe en largeur que trois parties des sept de la largeur de l'écu. On exprime la position et le nombre des pointes et des demi-pointes de l'*émanche* en blasonnant. Quelques auteurs, dit Grandmaison, distinguent deux sortes d'*émanches* : l'*émanche* proprement dite et l'*émanche mal déployée*. On entend par cette dernière une *émanche* dont les pointes ne suivent pas la direction ordinaire, c'est-à-dire qui, au lieu de mouvoir en ligne directe de l'un des bords de l'écu et à distances égales, se joignent ou s'écartent obliquement les unes des autres. Les exemples en sont très-rares.

L'*émanche* est, à ce qu'on croit, la représentation d'une dépouille enlevée à l'ennemi, *monica hostilis dissuta*. C'est, dit-on, une manche antique, large d'un côté, finissant en pointe de l'autre, qu'on suppose avoir été décousue et déployée lorsqu'elle a été enlevée. Quoi qu'il en soit, l'*émanche* est représentée par de longues pointes de deux émaux différents, pénétrant d'un émail dans l'autre. On spécifie non-seulement si l'*émanche* est posée en chef, en pointe, en bande, en barre, etc., mais aussi le nombre de pièces, c'est-à-dire, de dents ou pointes.

Voici les noms de quelques familles qui portent l'*émanche* dans leurs armes :

Thomasseau de Cursay : de sable à l'*émanche* d'argent de cinq pièces à la pointe de l'écu. — **Gantes**, en Artois : d'azur, à l'*émanche* de quatre pièces d'or, mouvante du chef. — **Quiqueran de Beaujeu**, en Languedoc : parti d'or et d'azur, à l'*émanche* de deux pièces de l'un en l'autre, mouvante du bas de l'écu. — **Gauthier**, en Lorraine : d'argent, à l'*émanche* de quatre pièces de gueules, mouvante du flanc sénestre. — **Anstrude Hulli**, en Bourgogne, originaire d'Ecosse : de gueules, à l'*émanche* de quatre pièces d'argent, mouvante du bas de l'écu.

ÉMANCHÉ adj. m. (é-man-ché — rad. *émanche*). Blas. Se dit de l'écu quand il est couvert d'émanches de deux émaux alternés.

— **Encycl.** Nous allons donner la liste des principales familles dont l'écu présente ce caractère : **La Bellière de Dace** : *émanché* en fasce d'argent et de sable. — **Melot**, en Dauphiné : coupé, *émanché* de gueules et d'argent, les trois pointes *émanchées* de gueules, aboutées d'autant de roses abaissées. — **Berail**, en Guyenne et Gascogne : parti, *émanché* de gueules et d'argent. — **Assé**, dans l'Ile-de-France : *émanché* d'argent et de sable de huit pièces. — **Papus**, en Languedoc : *émanché* d'or et de gueules, coupé de sable, à l'aigle d'argent. — **Ainval**, en Picardie : d'argent, *émanché* de gueules, à la bande d'azur côtoyée de deux cotices du même brochant sur le tout, brisée d'une molette d'azur au côté sénestre. — **Landas**, en Flandre : *émanché* d'or et d'argent de dix pièces. — **Chazeron**, en Auvergne et Bourbonnais : d'or, au chef *émanché* de trois pointes d'azur. — **Du Roy**, en Guyenne et Gascogne : parti, *émanché* de gueules et d'argent, de six pièces et deux demies, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent entre six besants d'or, trois de chaque côté mal ordonnés. — **Bruyseta**, en Bresse : parti, *émanché* d'or et d'azur de trois pièces à trois besants d'or en pointe, au chef d'argent, à trois bouteroles de gueules. — **La Teissonnière**, en Bourgogne : parti, *émanché* de cinq pièces et une demie d'or sur gueules. — **Lambert**, à Paris : coupé, *émanché* de trois pièces de gueules, sur deux et deux demi-pièces d'argent. — **Abon**, en Dauphiné : fascé, *émanché* d'or et d'azur de huit pièces, les pointes arrondies. — **Hurault**, en Barrois : de gueules, à l'écusson d'or, au chef parti *émanché* de quatre pièces, et une demie du même sur azur. — **Le Lyeur de La Val**, en Champagne : d'or, à la croix *émanchée* de trois pièces et deux demies d'argent sur gueules, cantonnée de quatre têtes de léopard d'azur. — **D'Argicourt**, en Picardie : d'or, au lion de gueules, à trois chevrons *émanchés* d'azur et d'argent. — **Vaudrey**, en Franche-Comté : de gueules, *émanché* d'argent de deux pièces. — **Chissey**, en Franche-Comté : d'argent, au chef *émanché* de sable, chargé de trois quintefeuilles d'or. — **Malleville** : d'azur, au chef *émanché* d'argent, chargé d'un lionceau de gueules. — **Vernois**, en Franche-Comté : de gueules, *émanché* de deux pièces d'or. — **Groson**, en Franche-Comté : d'azur, *émanché* d'or de deux pièces. — **Hotman**, dans l'Ile-de-France : parti, *émanché* d'argent et de gueules. — **Valat**, en Languedoc : *émanché* de gueules sur or, d'une pièce et deux demies. — **Du Bois de Courceriers**, dans le Maine : *émanché* d'argent et de sable, du chef à la pointe. — **Bailloscourt**, en Artois : parti, *émanché* d'argent et de gueules. — **Fougères**, en Berry : d'or, au chef *émanché* de gueules de trois pièces. — **Montgesoie**, en Franche-Comté : de gueules, au chef d'or, *émanché* de quatre pièces recroisettées. — **Occors**, en Franche-Comté : de gueules, au chef d'or, *émanché* de trois pièces. — **Du Puis**, en Champagne : d'azur, au chef *émanché* d'or. — **Choisy**, en Champagne : d'azur, au chef *émanché* d'or. — **Rabeau**, dans l'Orléanais : d'or, au chef *émanché* d'azur. — **Lambert**, en Angoumois : coupé, *émanché* de trois pièces de gueules sur deux et deux demi-pièces d'argent.

La ville de **Castres**, en Languedoc : d'argent, à quatre *émanchés* de gueules, mouvant du flanc sénestre de l'écu, au chef de France.

ÉMANCIPATEUR, TRICE adj. (é-man-si-pa-teur, tri-se — rad. *émanciper*). Qui est propre à émanciper, qui émancipe : *A Gênes, l'autorité a saisi une circulaire de la Société* ÉMANCIPATRICE *excitant à la guerre civile.* (L. Lavedan.)

— Substantiv. Personne ou être personnifié qui émancipe : *L'amour a été le principal* ÉMANCIPATEUR *du genre humain.* (P. Leroux.) *Prométhée a été l'*ÉMANCIPATEUR *primitif, et toute énergie libre a procédé de lui.* (Michelet.)

ÉMANCIPATION s. f. (é-man-si-pa-si-on — lat. *emancipatio*; de *emancipare*, émanciper). Jurispr. Acte légal qui confère à un mineur le droit de faire des actes d'administration; état du mineur émancipé ou de toute personne affranchie de tutelle : *L'*ÉMANCIPATION *d'un mineur. L'*ÉMANCIPATION *suit de droit la majorité. Aussitôt que l'*ÉMANCIPATION *du mineur est prononcée, le conseil de famille lui nomme un curateur.* (Teulet.) *Dans certains cas, l'*ÉMANCIPATION *peut être révoquée.* (Bouillet.) ‖ Chez les Romains, Acte par lequel un père affranchissait son fils de la puissance paternelle à laquelle celui-ci était soumis par les lois même après la majorité; acte par lequel un maître affranchissait son esclave : *Un père accomplissait l'*ÉMANCIPATION *de son fils en le vendant fictivement trois fois, le rachetant et le mettant enfin en liberté, selon les formules*

usitées pour l'affranchissement des esclaves. (Complém. de l'Acad.) *Chez les Romains, l'*ÉMANCIPATION *était un acte qui conférait à un esclave ou à un enfant le droit d'homme libre.* (Bouillet.)

— Fig. Affranchissement, suppression d'un lien, d'une entrave : *Les âges de la tutelle sont passés, les âges de l'*ÉMANCIPATION *commencent.* (Ballanche.) *C'est par le mariage, l'égalité dans l'amour, que l'*ÉMANCIPATION *des femmes aura lieu véritablement.* (P. Leroux.) *L'*ÉMANCIPATION *de l'esprit humain a été, dans la Réforme, un fait plus qu'un principe, un résultat plus qu'une intention.* (Guizot.) *Le bien ne peut être émancipé sans entraîner à sa suite une certaine* ÉMANCIPATION *du mal.* (Montalemb.) *La condition de l'*ÉMANCIPATION *de l'Eglise, c'est l'*ÉMANCIPATION *de toutes les forces intellectuelles et morales.* (J. Simon.)

— Féod. *Emancipation des gens de mainmorte*, Concession de toutes les franchises des hommes libres faite par les seigneurs à leurs serfs.

— Hist. ecclés. Etat d'un religieux promu à une dignité qui l'affranchissait de l'obéissance due à ses supérieurs. ‖ Etat des monastères que le pape avait exemptés de la juridiction de l'ordinaire. ‖ *Lettre d'émancipation*, Lettre qui déliait un abbé nommé évêque de tout engagement envers sa communauté, ou un religieux promu à une abbaye du serment d'obéissance à son abbé.

— **Encycl.** Jurispr. V. MINORITÉ.

ÉMANCIPÉ, ÉE (é-man-si-pé) part. passé du v. Emanciper. Qui n'est plus sous la puissance de son père, de sa mère ou de son tuteur : *Un mineur est* ÉMANCIPÉ *de plein droit par le mariage.* (Acad.)

— Fig. Affranchi, rendu libre, dégagé de quelque entrave : *L'homme est faible quand il est dépendant, et il est* ÉMANCIPÉ *avant que d'être robuste.* (J.-J. Rouss.) *Sans notre or, nos vaisseaux et nos soldats, le nouveau monde serait-il aujourd'hui* ÉMANCIPÉ ? (Malesherbes.) *La philosophie est* ÉMANCIPÉE; *elle perdrait plus en demandant qu'elle ne gagnerait en obtenant.* (E. Bersot.) *Les peuples chez lesquels la parole est* ÉMANCIPÉE *sont faits pour servir d'organe à tous et plaider les uns pour les autres.* (E. Quinet.)

— Fam. Qui se donne des libertés, qui sort des règles ordinaires de la retenue : *Une jeune fille trop* ÉMANCIPÉE.

— Substantiv. Personne émancipée : *On devrait distinguer les femmes en deux classes : les jouvencelles au-dessous de dix-huit ans, et les* ÉMANCIPÉES *au-dessus de dix-huit ans.* (Fourier.)

ÉMANCIPER v. a. ou tr. (é-man-si-pé — latin *emancipare*; de *e*, de, et *mancipare*, vendre par le mode solennel de la *mancipation*. L'*émancipation* était ainsi dite en droit romain, parce qu'elle avait lieu par trois *mancipations* fictives qui épuisaient la puissance paternelle. *Mancipatio* dérive de *manceps*, acquéreur, adjudicataire, composé lui-même de *manus*, main, et *capere*, prendre; l'adjudicataire était ainsi désigné comme celui qui prend avec la main. Cet emploi de la main pour confirmer un contrat est usité partout avec des procédés divers. Plusieurs expressions s'y rattachent dans les langues aryennes, et quelques-unes indiquent encore le mode employé, en s'accordant parfois pour les termes. Les composés sanscrits *karagraha, pânigraha*, s'appliquent plus spécialement, dit M. Pictet, à l'engagement nuptial et n'expriment que l'action de saisir la main. Le zend *zasta marstô*, le toucher de la main, désigne, dans le *Vendidad*, le second des modes de contrat, et Diodore nous apprend qu'il était en usage chez les Perses. Comparez le persan *zast dâdan*, donner la main, pour dire conclure un marché. Le grec *enguê*, fiançailles et aussi caution, pacte, contrat, d'où *enguêtê*, fiancée, semble se lier, comme *enguos*, garant, et *engus*, proche, près de, à un ancien nom de la main, *angu*, conservé seulement peut-être dans le sanscrit *angushtha*, pouce, c'est-à-dire qui se tient sur la main. Comparez le sanscrit *anga*, membre. Grimm indique, comme se rapportant à la même coutume, les termes germaniques suivants : l'ancien allemand *hantprutto*, contrat, de *prettan*, serrer; le scandinave *handfesting, handsal, handaband*, et l'allemand moderne *handschlag*, littéralement l'action de frapper sur la main, comme on disait en vieux français *férir la paume, palmoier* le marché. A l'ancien slave *raca*, main, se lient également *obracati*, vouer, *poracati*, accorder. Comparez le polonais *poreka* et *zareka*, caution, garant; le russe *poruka*, l'illyrien *poruk*, etc. D'autres expressions, sans renfermer le nom de la main, paraissent le sous-entendre, comme le grec *sumballein*, littéralement *conjicere*, jeter ensemble, sous-entendu les mains, et le latin *contrahere*, serrer. Le sanscrit *sandhâ, sandhâna, sandhi*, pacte, etc., de *sam* et de *dha*, mettre ensemble, peut avoir signifié dans l'origine joindre les mains. Le grec *sunthêkê, sunthêma, sunthesis*, contrat, offre identiquement les mêmes éléments de composition, et le lithuanien *samdyti*, convenir d'un bail, louer, *samdas*, bail, location, est également identique au sanscrit. Un sens primitif analogue, dit encore M. Pictet, peut se conjecturer pour l'anglo-saxon *thinc, thing, gething*, ancien allemand *dinch, ding, geding*, pacte, stipulation; *dingôn, gadingôn*, faire un pacte, etc., si l'on compare l'irlandais *tuinge*, serment, cymrique *tyngu*, jurer, *twng, tyngad*, serment obligatoire, etc., et si l'on admet une affinité très-probable avec le latin *tangere* et le sanscrit *tang*, toucher, serrer). Jurispr. Soustraire à l'autorité des parents ou à celle du tuteur; mettre en état de faire les actes d'administration généralement réservés aux personnes majeures : ÉMANCIPER *un mineur. Le père de famille* ÉMANCIPAIT *son fils en lui donnant un soufflet.* (Michelet.)

> La loi nous *émancipe*, et jamais la nature.
>
> FAVART.

— Fig. Rendre libre, affranchir de quelque entrave : ÉMANCIPER *le peuple, les esprits, la pensée. Descartes* ÉMANCIPA *la philosophie du joug de la théologie.* (St-Marc Gir.) *Tout ce qui tend à* ÉMANCIPER *les citoyens est contraire à l'institution monarchique.* (Vacherot.) *Le progrès, après* AVOIR ÉMANCIPÉ *l'esclave, après* AVOIR ÉMANCIPÉ *le serf, travaille encore éperdument à* ÉMANCIPER *le prolétaire.* (E. Pelletan.)

S'émanciper v. pr. Etre émancipé : *Les enfants naturels peuvent aussi* S'ÉMANCIPER, *quand ils sont reconnus.*

— Fig. Etre affranchi, s'affranchir de quelque entrave : *L'esprit humain ne* S'EST ÉMANCIPÉ *qu'à la fin du moyen âge, après avoir reconnu le tort qui avait été fait au monde réel par l'Eglise.* (Hégel.) *Au* XVIe *siècle, le jugement et la réflexion* S'ÉTAIENT ÉMANCIPÉS. (Barante.) *C'est par l'économie que le peuple* S'EST *successivement* ÉMANCIPÉ. (E. de Gir.)

— Fam. Prendre des libertés, sortir des bornes de la bienséance, de la retenue : S'ÉMANCIPER *avec les dames. Les Français ont cela de mauvais, qu'ils* S'ÉMANCIPENT *un peu trop, et s'attachent en étourdis à conter des fleurettes à toutes celles qu'ils rencontrent.* (Mol.)

> . . . Lorsque le cœur veut *s'émanciper* parfois,
> La raison aussitôt lui donne sur les doigts.
>
> REGNARD.

— *S'émanciper à*, Faire, dire en s'émancipant, s'oublier jusqu'à :

> . . . Non, il faut qu'il ait le salaire
> Des mots où tout à l'heure il *s'est émancipé*.
>
> MOLIÈRE.

ÉMANDIBULÉ, ÉE adj. (é-man-di-bu-lé — de *é*, préf. privat., et de *mandibule*). Zool. Qui est dépourvu de mâchoires ou de mandibules. ‖ Se dit surtout des insectes.

ÉMANÉ, ÉE (é-ma-né) part. passé du v. Emaner. Exhalé, détaché par évaporation : *Parfum* ÉMANÉ *d'une substance. Lumière* ÉMANÉE *du soleil. Exhalaisons* ÉMANÉES *des marais.*

— Fig. Né, issu, produit, émis, résultant : *L'histoire d'un animal sauvage est bornée à un petit nombre de faits* ÉMANÉS *de la simple nature.* (Buff.) *La charité est une vertu chrétienne directement* ÉMANÉE *de l'Eternel.* (Chateaub.) ÉMANÉE *de la nature et de la raison, la morale est la science mère des devoirs et des vertus de l'homme.* (S. Dubay.) *L'esprit humain est un rayon* ÉMANÉ *du sein de la suprême intelligence.* (Libes.) *Le testament est le triomphe de la volonté librement* ÉMANÉE *d'une âme immortelle.* (Troplong.) *Toute la morale est* ÉMANÉE *de Dieu.* (J. Droz.)

> Oui, Mitrane, en secret l'ordre *émané* du trône
> Remet entre tes bras Arzace à Babylone.
>
> VOLTAIRE.

ÉMANER v. n. ou intr. (é-ma-né — du préf. lat. *e*, et de *manare*, couler). Se détacher, s'exhaler des corps : *Dans le système de Newton, on suppose que la lumière* ÉMANE *du soleil.*

> Tout revit et palpite au baiser du soleil;
> C'est de lui qu'ici-bas toute splendeur *émane*.
>
> TH. DE BANVILLE.
>
> J'aurai la molle ottomane
> Dont *émane*
> Un parfum qui fait aimer.
>
> V. HUGO.

— Fig. Procéder, tirer son origine : *Un acte qui* ÉMANE *de l'autorité souveraine. Le Verbe* ÉMANE *du Père éternel, et le Saint-Esprit* ÉMANE *du Père et du Fils.* (Acad.) *Tout mal a pour racine quelque erreur, comme tout bien* ÉMANE *de quelque vérité.* (B. de St-P.) *La liberté* ÉMANE *de Dieu, qui livra l'homme à son franc arbitre.* (Chateaub.) *Toute existence* ÉMANE *de l'Etre éternel.* (Lamenn.) *Paracelse faisait tout* ÉMANER *de la volonté et de la puissance de Dieu.* (Brachet.) *La flatterie n'*ÉMANE *jamais des grandes âmes.* (Balz.) *La force des choses* ÉMANE *de la divinité.* (J. Droz.) *L'amour, même le plus pur,* ÉMANE *des sens.* (Laténa.) *Il arrive maintes fois que des mots différents en apparence* ÉMANENT *cependant de radicaux identiques.* (E. Littré.)

> Et le droit d'opprimer n'*émane* pas des cieux.
>
> SAURIN.

— Syn. **Émaner, découler, dériver**, etc. V. DÉCOULER.

ÉMANISTE s. m. (é-ma-ni-ste — rad. *émaner*). Philos. Partisan du système des émanations : *Le système des* ÉMANISTES *supposa que tous les êtres, les bons et les mauvais génies, étaient émanés d'un Dieu suprême.* (Malte-Brun.)

ÉMANSEUR s. m. (é-man-seur — lat. *emansor*, même sens). Antiq. rom. Soldat resté hors du camp ou du quartier plus longtemps qu'on ne le lui avait permis.

ÉMANSION s. f. (é-man-si-on — lat. *emansio*; de *e*, hors de, et de *mansio*, demeure). Antiq. rom. Délit du soldat qui s'absentait du camp ou de son quartier sans permission, ou qui en restait plus longtemps éloigné que ses chefs ne le lui avaient permis.

ÉMANUÉ, ÉE adj. (é-ma-nu-é — du lat. *e*, préf. privat.; *manus*, main). Mamm. Qui n'a pas de mains. ‖ Peu usité.

— s. m. pl. Famille de mammifères qui n'ont pas de mains. ‖ Peu usité.

EMANUEL, comté des Etats-Unis, dans la Géorgie. Superficie, 28 myriam. carrés environ; 7,500 hab.; ch.-l. Swainsborough. Il est arrosé par l'Ogeechee, le Pendletons-Creek, le Great-Ohoopee et le Cannouchee-River. Sol plat, sablonneux et peu fertile; grandes plantations de pins. Principaux produits : bois de construction, coton, maïs, avoine, patates. Ce comté, organisé en 1812, a été ainsi nommé en l'honneur de David Emanuel, qui était à cette époque président du Sénat de Géorgie.

EMANUEL, nom de divers princes et écrivains. V. EMMANUEL.

EMANUELE (Pietro), chimiste et mathématicien italien, né en Sicile, mort en 1669. Il entra dans les ordres, se fixa à Palerme et s'y livra à des études scientifiques. Emanuele avait la prétention de pouvoir tirer de l'or de tous les métaux, ce qui donne une médiocre idée de son savoir en chimie. On lui doit, entre autres ouvrages : *Lettera in difesa d'un problema geometrico risoluto; De triangulis, etc.*

EMANUELE (Fra Como), peintre italien, né à Côme en 1625, mort à Rome en 1701. Il apprit la peinture dans sa ville natale, puis sous la direction de Silla de Messine, et entra dans l'ordre des mineurs réformés. La ville de Côme possède deux tableaux de cet artiste : une *Cène*, ouvrage médiocre, et une *Piété au milieu de plusieurs saints*, tableau d'un grand style.

ÉMARGÉ, ÉE (é-mar-jé) part. passé du v. Emarger. Dont on a rogné les marges : *Estampe* ÉMARGÉE.

— Acquitté, libéré, soldé par une note en marge : *Compte* ÉMARGÉ. *Noms* ÉMARGÉS *sur une liste de votants.*

ÉMARGEMENT s. m. (é-mar-je-man — rad. *émarger*). Action d'émarger : ÉMARGEMENT *d'un compte, d'un état, d'un mémoire.*

— Par ext. Payement d'un traitement : *L'*ÉMARGEMENT *est le plus sûr moyen de corruption.*

— *Feuille, état d'émargement*, Feuille sur laquelle on établit le compte des employés et que chacun d'eux signe en marge en touchant son traitement : *Faites donc de l'éloquence à des gens qui tiennent déjà la plume levée sur la* FEUILLE D'ÉMARGEMENT ! (Cormen.) *Le ministre, sur l'*ÉTAT D'ÉMARGEMENT, *est bien le premier commis de son administration; mais il en est le dernier en réalité.* (E. de Gir.)

— **Encycl.** Dans la pratique administrative, on appelle *émargement* une signature, une quittance donnée en marge d'un état de payement par la personne ou les personnes qui doivent toucher les sommes énoncées dans ledit état, quels que soient leurs appointements et leur grade. En France, tous les employés du gouvernement émargent chaque mois, c'est-à-dire qu'ils apposent leur signature sur une feuille indiquant le chiffre de leur traitement, la retenue qu'ils subissent pour la retraite, enfin la somme nette qu'ils ont à toucher. Malgré la loi du 28 avril 1816, il est des signatures qui figurent à la fois sur plusieurs des états produits à la Cour des comptes par divers ministères, et le simple examen du budget détaillé de la France accuse des cumuls dont quelques-uns atteignent et même dépassent le chiffre de 200,000 fr. V. CUMUL.

ÉMARGER v. a. ou tr. (é-mar-jé — de *é*, préf. privat., et de *marge*). Couper les marges de : ÉMARGER *une estampe.*

— Comptab. Acquitter par une note en marge : ÉMARGER *un compte, un état.*

— Par ext. Biffer, supprimer par une note ou un signe fait en marge : ÉMARGER *les noms de ceux qui ont voté.*

— Absol. : *Oublier d'*ÉMARGER.

> *Emargez* au compas, à l'équerre, à la règle.
>
> LESNÉ.

— Fam. Toucher un traitement : *Le jour où ils* ÉMARGENT *est une belle journée pour les surnuméraires.* (Balz.) *Quoi! ce n'est pas le professeur qui professe? — Jamais. — Que fait-il? — Il* ÉMARGE. *— Qu'entendez-vous par là? — Il touche son traitement.* (A. Karr.)

ÉMARGINATIROSTRE adj. (é-mar-ji-na-ti-ro-stre — du lat. *emarginatus*, échancré; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec échancré.

— s. m. pl. Groupe d'oiseaux à bec échancré. Syn. de CRÉNIROSTRES.

ÉMARGINATURE s. f. (é-mar-gi-na-tu-re — du lat. *emarginatus*, échancré). Bot. Echancrure terminale d'un organe, légère et superficielle.

ÉMARGINÉ, ÉE adj. (é-mar-ji-né — lat. *emarginatus*, échancré). Hist. nat. Se dit des organes qui présentent un sinus arrondi et peu profond. ‖ Syn. d'ÉCHANCRÉ.

ÉMARGINULE s. f. (é-mar-ji-nu-le — dimin. de *émarginé*). Moll. Sous-genre de fissurelle caractérisé par une échancrure au bord antérieur du manteau et de la coquille, au lieu d'un trou.

— **Encycl.** Les *émarginules* sont des mollusques gastéropodes, à coquille conique, patelliforme, symétrique, à sommet incliné en arrière et ayant une fissure ou fente sur le bord antérieur. Cette coquille est le plus souvent blanche et diaphane, ornée d'un réseau de côtes et de stries; la fente qui divise le bord antérieur est parfaitement symétrique et plus ou moins profonde, suivant les espèces; quelquefois elle est réduite à une simple dépression. L'animal, qui ressemble beaucoup à celui des fissurelles, a le manteau fendu en avant; le pied ovalaire, épais; la tête grosse, prolongée en trompe; deux tentacules coniques, portés sur des pédicules à la base desquels se trouvent les yeux; les branchies en nombre pair et symétriques; l'anus débouchant au sommet de la fissure; le pourtour intérieur du pied muni d'une rangée de tentacules semblables à ceux des fissurelles. Les *émarginules* vivent dans la mer, près des côtes et à de très-petites profondeurs; elles se cachent sous les pierres, dans les fissures des rochers ou entre les racines des plantes marines. Lorsque l'animal marche, le pied se prolonge en arrière, et dépasse la coquille. Dans plusieurs espèces, on voit sortir, au sommet de la fente, un petit tube charnu, contourné en spirale, qui sert à porter l'eau sur les branchies. On connaît d'assez nombreuses espèces d'*émarginules*, répandues dans presque toutes les mers. L'espèce type habite la Méditerranée. Plusieurs sont fossiles, la plupart disséminées dans les terrains tertiaires; mais quelques-unes se trouvent dans la formation crétacée.

ÉMASCULATEUR s. m. (é-ma-sku-la-teur — du lat. *e*, préf. privat.; *masculus*, mâle). Celui qui châtre un homme ou un animal mâle.

ÉMASCULATION s. f. (é-ma-sku-la-si-on — du lat. *e*, préf. privat.; *masculus*, mâle). Action de châtrer un homme ou un animal mâle : *L'avortement et l'*ÉMASCULATION, *consacrés jadis par la religion et les mœurs, règnent encore en Orient et chez tous les barbares.* (Proudh.)

— Fig. Enervation, affaiblissement, abâtardissement : *Quel art est plus propre à produire l'*ÉMASCULATION *morale que la musique?* (E. Montégu.)

ÉMASCULÉ, ÉE (é-ma-sku-lé) part. passé du v. Emasculer. Qui a subi la castration, en parlant d'un homme ou d'un animal mâle : *Animal* ÉMASCULÉ.

— Fig. Affaibli, énervé, abâtardi : *La France* ÉMASCULÉE *et domptée.* (Proudh.)

ÉMASCULER v. a. ou tr. (é-ma-sku-lé — du lat. *e*, préf. priv.; *masculus*, mâle). Priver des attributs de la virilité; châtrer, en parlant d'un homme ou d'un animal mâle : ÉMASCULER *un enfant, un animal.*

— Fig. Affaiblir, énerver, abâtardir : *Mutiler l'âme d'un peuple,* ÉMASCULER *son intelligence, qu'y a-t-il de plus honteux, de plus horrible, de plus impie?* (Th. Gaut.)

EMATH, ville de la Célésyrie. V. EMÈSE.

EMATHIE (*Æmathia*), province de l'ancienne Macédoine, comprise entre l'Erigon au N., la Lyncestide à l'O., l'Haliacmon au S., à l'E. la Mygdonie, dont elle était séparée par l'Axius. Le ch.-lieu était Æges ou Edesse. Son territoire forme actuellement une grande partie du pachalik de Monastir.

ÉMATHIEN, IENNE s. et adj. (é-ma-ti-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de l'Emathie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* ÉMATHIENS. *Le peuple* ÉMATHIEN.

— Par ext. Se dit quelquefois de la Macédoine entière.

— Poétiq. *Champs émathiens*, Plaine de Philippes. ‖ Macédoine.

ÉMATHION s. m. (é-ma-ti-on — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la tribu des eucnémides, comprenant six espèces, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique : *Les* ÉMATHIONS *se divisent en deux groupes.* (Duponchel.)

EMATHION, fils de Tithon et de l'Aurore, se livra à toutes sortes de brigandages et fut tué par Hercule. Il régna sur le pays connu depuis sous le nom d'Emathie. — On désigne aussi sous ce nom un vieillard qui fut tué par Chromis dans le combat qui eut lieu à la cour de Céphée à l'occasion du mariage de Persée et d'Andromède.

ÉMAYER v. a. ou tr. (é-ma-ié). Syn. d'ESMAIER.

ÉMAYOLER v. a. ou tr. (é-ma-io-lé — du préf. *e*, et de *mai*). Offrir un mai à :

> Pour ce vous veux, madame, *émayoler*,
> Au lieu d'un may, d'un loyal cœur que j'ay
>
> FROISSARD.

‖ Vieux mot.

EMBA, fleuve de la Russie d'Asie, prend sa source sur le versant méridional des monts Monghodjar, dans le Turkestan, arrose le territoire des Kirghis, traverse ces steppes en coulant du N.-E. au S.-O. et se jette dans la mer Caspienne, à l'E. des bouches du fleuve Oural, après un cours de 600 kilom.

L'Emba est rapide et coule sur un fond vaseux; ses eaux sont très-poissonneuses dans son cours inférieur, ce qui attire annuellement dans ce fleuve 1,200 à 1.500 barques de pêcheurs d'Astrakhan. Ses bords sont généralement fertiles.

EMBABÉH, village de la basse Egypte, sur la rive gauche du Nil, en face de Boulaq, port et faubourg du Caire. Ce village vit, le 21 juillet 1798, le dernier acte du grand drame militaire connu sous le nom de bataille des Pyramides.

EMBABILLÉ, ÉE adj. (an-ba-bi-llé; *ll* mll. — de *en*, et de *babil*). Pop. Bavard, mauvaise langue : *Je la trouve trop* EMBABILLÉE.

EMBABOUINÉ, ÉE (an-ba-bou-i-né) part. passé du v. Embabouiner. Engagé par des cajoleries à faire quelque chose : *Homme* EMBABOUINÉ *par les caresses d'une femme.* ‖ A signifié Follement épris, coiffé : *Julien l'Apostat était aussi* EMBABOUINÉ *de la science divinatrice, et donnait autorité à toutes sortes de pronostics.* (Montaigne.)

— Mar. Engagé dans des écueils : *Navire* EMBABOUINÉ.

EMBABOUINER v. a. ou tr. (an-ba-bou-i-né — de *en* et de *babouin*). Fam. Amener, décider par des cajoleries à quelque chose qu'on ne voulait pas faire : EMBABOUINER *son mari. Ils* EMBABOUINÈRENT *le pauvre duc de Sully, qui s'en repentit bien après qu'il n'en fut plus temps.* (St-Sim.)

S'embabouiner v. pr. Se laisser attraper par des cajoleries : *N'allez pas* VOUS EMBABOUINER *aux agaceries de cette femme.*

— Mar. En parlant d'un navire, S'enfoncer dans des parages semés d'écueils ou de basfonds.

— **Syn. Embabouiner, abuser, amuser, attraper, décevoir, donner le change, duper, enjôler, en imposer, leurrer, surprendre, tromper.** V. ABUSER.

EMBACA ou **EMBAKA**, établissement portugais, dans le S.-O. de l'Afrique, faisant partie de la capitainerie générale d'Angola, à 320 kilom. E. de Saint-Paul-de-Loanda. Commerce d'ivoire et de poudre d'or.

EMBACH, rivière de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Livonie, prend sa source à 50 kilom. S. de Felin, traverse le lac de Wirzerw, arrose Dorpat, et, après un cours de 130 kilom., se jette dans le lac Péipous. L'Embach est navigable depuis Dorpat jusqu'au Péipous; mais, au-dessus de Dorpat, elle ne porte que de petits bateaux.

EMBÂCLE s. m. (an-bâ-kle — de *en* et de *bâcler*). P. et chauss. Amoncellement de glaçons qui, au moment d'une débâcle, forment une espèce de barrage dans un cours d'eau. ‖ Embarras produit dans un cours d'eau par une cause quelconque.

EMBADE s. m. (an-ba-de — gr. *embadion*, dimin. de *embas*, chaussure; formé de *en*, dans, et de *bainô*, je marche). Antiq. gr. Chaussure qui allait également bien aux deux pieds. ‖ Chaussure des acteurs. ‖ On dit aussi EMBATE.

EMBAGUÉ, ÉE (an-ba-ghé) part. passé du v. Embaguer : *Doigts* EMBAGUÉS. *Femme* EMBAGUÉE.

EMBAGUER v. a. ou tr. (an-ba-ghé — de *en* et de *bague*). Mettre une bague, des bagues à : *On s'est contenté de laisser embraceler, enchaîner ou* EMBAGUER *sa femme, sans faire semblant d'en voir rien.* (H. Estienne.) ‖ Vieux mot.

EMBÂILLONNÉ, ÉE (an-bâ-llo-né; *ll* mll.) part. passé du v. Embâillonner. A qui l'on a mis un bâillon : *Personne* EMBÂILLONNÉE.

EMBÂILLONNER v. a. ou tr. (an-bâ-llo-né; *ll* mll. — de *en* et de *bâillon*). Mettre un bâillon à : EMBÂILLONNER *quelqu'un.* ‖ On dit plus ordinairement BÂILLONNER.

EMBALLAGE s. m. (an-ba-la-je — rad. *emballer*). Art ou action d'emballer; résultat de cette action : *De nos jours, l'art de l'*EMBALLAGE *a fait beaucoup de progrès.* ‖ Ce que l'on dépense pour faire emballer certains objets : *J'ai pour 20 fr. d'*EMBALLAGE.

— *Toile d'emballage*, Toile grossière, tissée à larges mailles, dont on enveloppe les objets que l'on emballe.

— **Antonyme.** Déballage.

— **Encycl.** L'*emballage* est une industrie propre aux grandes villes, où les déménagements, les voyages, les envois sont fréquents. Dans les usines et les fabriques, l'*emballage* tient parfois une grande place, suivant la nature des objets fabriqués; mais ce sont des employés de l'établissement qui en sont chargés. La mise en balle ou en caisse, et la confection des caisses propres à cet office, constituent l'*emballage*. Le bois dont on se sert pour cet usage est du bois blanc, sapin ou peuplier, tantôt en voliges, quand l'*emballage* nécessite des caisses pleines, c'est-à-dire dont les planches sont jointes sans laisser de jour, tantôt en branche sciée, quand les caisses sont à claire-voie. Dans l'un comme dans l'autre cas, la façon de construire ces caisses est la même. On cloue le fond sur les quatre côtés, puis on place sur les angles de ces côtés des barres d'appui posées de manière à tenir le bord du fond et à former un croisement de clous, ce qui rend les caisses très-solides. On ajoute encore à leur solidité en plaçant d'autres barres d'appui sur la largeur des côtés, pour que les planches ne puissent céder à une pression. Ces caisses réunissent ainsi la résistance nécessaire au transport, et la légèreté utile pour l'économie. Un emballeur établit une caisse de ce genre en un clin d'œil.

Quand les objets emballés doivent subir une traversée, ou quand ils ont à craindre l'humidité, on les place dans une caisse hermétiquement fermée et doublée à l'intérieur d'une toile goudronnée. Pour doubler ainsi la caisse, on prend un morceau de toile de la grandeur voulue, enduit de goudron, on l'expose devant un feu de paille jusqu'à ce que le goudron soit bien amolli, on applique ensuite la surface goudronnée contre le bois à l'intérieur de la caisse, en ayant soin de bien tendre la toile et de la bien appuyer contre les planches, auxquelles le goudron s'attache à mesure qu'il durcit.

La première condition d'un bon *emballage* est de placer les objets et de les entourer de telle façon qu'ils soient étroitement maintenus sans être serrés, de telle sorte qu'ils ne subissent aucune pression, aucun frottement, ni le contre-coup d'aucun choc. A cet effet, quand les objets sont tant soit peu fragiles, on les bourre d'abord de paille, quelquefois de sciure ou de chiffons, s'ils sont creux; puis on les couche ou on les place sur un lit de paille ou de bandes de papier découpées comme des copeaux. Quand on emballe des glaces ou des cristaux, on les enveloppe soigneusement dans des couvertures de laine, afin d'éviter les rayures et d'amortir les chocs. Pour les meubles, la caisse à claire-voie suffit; il en est même qu'on emballe tout simplement en les entourant d'un matelas de paille et en enveloppant le tout dans une toile dite *toile d'emballage*, dont on coud les extrémités avec du gros fil de chanvre, après l'avoir préalablement tendue en tous les sens. Mais cet *emballage* présente toujours de grands risques. Si bien emballés que soient certains meubles, tels qu'un fauteuil, un canapé, ils ont plus d'une chance d'être détériorés pendant le voyage, s'ils ne sont placés dans une caisse à claire-voie.

Plus les marchandises qu'on emballe sont lourdes, plus, on le comprend, le bois des caisses doit être fort. C'est ainsi que les caractères d'imprimerie sont envoyés dans de petites caisses de peuplier dont le bois a une épaisseur d'au moins $0^m,018$, et cerclées avec des bandes de tôle. Pourtant, si les objets, même très-lourds, ont par eux-mêmes assez de consistance, on peut les emballer dans des caisses légères, mais munies de solides traverses.

Suivant la nature des objets emballés, on imprime sur la caisse, à l'aide de caractères découpés dans de petites plaques de cuivre mince, les mots : *fragile* ou *très-fragile*, et *dessus*, *haut* et *bas*, s'il est important que la caisse ne soit pas renversée. On indique même parfois de cette manière les objets renfermés dans l'*emballage*, tels que cristaux, glaces, porcelaines, etc. Les administrations de roulage ou de chemins de fer ne sont responsables qu'autant que la déclaration de la nature de l'objet emballé a été faite et qu'elle est indiquée sur l'emballage.

Autrefois la corporation des emballeurs était soumise aux douanes, et la douane se chargeait de faire dessiner sur les caisses des mains, des vases ou autres objets indiquant la fragilité du contenu des caisses et le soin qu'on en devait prendre.

EMBALLE s. f. (an-ba-le). Argot. Embarras, manière prétentieuse, affectée : *Faire ses* EMBALLES.

— Mar. Nom que l'on donne, dans la Méditerranée, à certains vents soufflant périodiquement pendant l'été.

EMBALLÉ, ÉE (an-ba-lé) part. passé du v. Emballer. Empaqueté : *Les tabacs sont, comme tous les produits exotiques,* EMBALLÉS *de bois, de toile ou de jonc, suivant que le pays d'où ils sont envoyés produit à meilleur marché ces divers modes d'emballage.* (E. Bourdelin.)

— Fam. Mis en voiture; congédié : *Une fois les trois amis* EMBALLÉS *dans leur fiacre, je repris le chemin de la maison.* (Balz.) *L'un des valets de pied de l'hôtel, refermant bruyamment la porte du vestibule après le départ de notre maîtresse, s'écria brutalement :* EMBALLÉE! (E. Sue.)

— Pop. Enfoncé, coulé, perdu, trompé, enjôlé; s'emploie surtout interjectivement : EMBALLÉ! *un coup de bourse a fait l'affaire.* EMBALLÉ! *il m'a cru sur parole.*

— Argot. Arrêté, mis en prison.

EMBALLER v. a. ou tr. (an-ba-lé — de *en* et de *balle*; d'autres font venir ce mot du gr. *emballein*, jeter dans, mettre). Placer dans une caisse, dans une balle, empaqueter pour transporter : EMBALLER *des livres, des marchandises. On vendange le raisin de Corinthe à la même époque que tous les autres; aussitôt cueilli, on le sèche au four, on l'*EMBALLE *et on l'expédie en Angleterre.* (E. About.)

— Fam. Mettre en voiture, accompagner jusqu'à la voiture au moment du départ; faire partir, congédier : *Je viens d'*EMBALLER *mes visiteurs. Demain j'*EMBALLE *mon fils, qui va au collège.*

Emballez avec tous vos dieux
Flore et l'Aurore aux doigts de rose.
BÉRANGER.

— Fig. Tromper, gagner, décider par des cajoleries, des paroles captieuses : *Défiez-vous de lui, il veut vous* EMBALLER.

— S'est dit autrefois pour Avaler, engloutir.

— Absol. : *Tous les marchands* ONT *déjà* EMBALLÉ, *la foire est terminée.*

— Argot. Arrêter pour conduire en prison : *Nous allons nous faire* EMBALLER. (V. Hugo.)

S'emballer v. pr. Etre emballé : *Ces marchandises ne peuvent* S'EMBALLER *facilement.*

— Fam. Monter ensemble dans une voiture où l'on est à l'étroit : *Faut-il que nous* NOUS EMBALLIONS *là dedans?*

— Se surcharger de vêtements : *Pouvez-vous* VOUS EMBALLER *ainsi par le temps qu'il fait!*

— **Antonymes.** Déballer et désemballer.

EMBALLES s. m. pl. (an-ba-le). Syn. d'EMBATTES.

EMBALLEUR s. m. (an-ba-leur — rad. *emballer*). Celui qui emballe, celui qui fait profession d'emballer les objets que l'on veut expédier ou transporter : *Faire venir des* EMBALLEURS.

— Pop. Hâbleur, trompeur, enjôleur : *Ne croyez pas ce qu'il dit, ne vous fiez pas à ses promesses, c'est un* EMBALLEUR. (Acad.)

— Adjectiv. : *Ouvrier* EMBALLEUR.

EMBALLONURE s. f. (an-ba-lon-u-re — du gr. *emballô*, j'enferme; *oura*, queue). Mamm. Genre de petites chauves-souris, la plupart américaines, caractérisé par une queue renfermée dans la membrane interfémorale : *L'*EMBALLONURE *montagnarde a une odeur extrêmement forte et désagréable; elle se suspend aux rochers ombragés et humides.* (V. Meunier.)

EMBALLOTTER v. a. ou tr. (an-ba-lo-té — de *en*, et de *ballot*). Mettre en ballot : EMBALLOTTER *des marchandises.* ‖ Vieux mot.

EMBALSEMÉ, ÉE adj. (an-bal-ze-mé). Forme ancienne du mot EMBAUMÉ.

EMBANDÉ, ÉE (an-ban-dé) part. passé du v. Embander. Enveloppé de bandes : *Infailliblement un enfant dont le corps et les bras sont libres pleurera moins que l'enfant* EMBANDÉ *dans son maillot.* (J.-J. Rouss.)

EMBANDER v. a. ou tr. (an-ban-dé — de *en*, et de *bande*). Envelopper de bandes : *L'usage d'*EMBANDER *les enfants existe encore en beaucoup d'endroits.*

EMBANQUÉ, ÉE (an-ban-ké) part. passé du v. Embanquer. Mar. Qui est arrivé sur un banc, particulièrement sur celui de Terre-Neuve : *Navire* EMBANQUÉ.

— Techn. *Canons embanqués*, Canons d'organsin passés au centre.

EMBANQUER v. a. ou tr. (an-ban-ké — de *en*, et de *banc*). Techn. Passer au centre les canons de l'organsin, lorsqu'on se dispose à ourdir : EMBANQUER *les canons.*

— v. n. ou intr. Mar. Arrriver sur un banc, particulièrement sur celui de Terre-Neuve.

S'embanquer v. pr. Techn. Etre embanqué : *Les canons d'organsin doivent d'abord* S'EMBANQUER.

EMBAPHION s. m. (ain-ba-fi-on — m. gr. qui désigne une sorte d'écuelle). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères formé aux dépens des akis, et dont l'espèce type a été trouvée à Arkansas, dans la région des montagnes Rocheuses.

EMBARBE s. f. (em-bar-be — de *en* et de *barbe*). Techn. Nom que les tisseurs donnent à des ficelles servant à maintenir les cordes du semple qui ont été prises lors de la lecture de la carte.

EMBARBÉ, ÉE (an-bar-bé) part. passé du v. Embarber. Qui a de la barbe : *Menton copieusement* EMBARBÉ. *Femme* EMBARBÉE *comme un homme.*

EMBARBER v. a. ou tr. (en-bar-bé — de *en* et de *barbe*). Mettre une barbe à : EMBARBER *un masque.*

S'embarber v. pr. Se mettre une barbe : S'EMBARBER *pour se déguiser.*

EMBARBOTTER (S') v. pron. Fam. S'embrouiller, perdre le fil de son discours : *Va donc, et ne* T'EMBARBOTTE *pas comme tout à l'heure.* (Théaulon et Bayard.)

EMBARBOUILLÉ, ÉE (an-bar-bou-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Embarbouiller. Qui est fort barbouillé : *Enfant* EMBARBOUILLÉ *de confitures.*

— Fig. Troublé, qui a perdu le fil de son discours : *Je suis* EMBARBOUILLÉ, *je ne sais plus où j'en suis.*

EMBARBOUILLER v. a. ou tr. (an-bar-bou-llé; *ll* mll. — de *en*, et de *barbouiller*). Barbouiller beaucoup : EMBARBOUILLER *ses mains et son visage.*

— Fig. Troubler, embrouiller, faire perdre le fil de ses idées à : *Taisez-vous, ne m'*EMBARBOUILLEZ *pas.*

S'embarbouiller v. pron. Se barbouiller beaucoup : S'EMBARBOUILLER *en mangeant.*

— Embarbouiller à soi : *La corbeille était ouverte et remplie d'un gros gars d'environ un an, assis sur un coussin et s'essayant à manger des guignes noires, dont il* S'EMBARBOUILLAIT *tout le museau.* (G. Sand.)

— Fig. S'embarrasser : *Les conférences continuaient à Rastadt; Villars* S'Y EMBARBOUILLA *si mal qu'il fallut le désavouer.* (Saint-Simon.) *Enfin, reprit Finot, ne* NOUS EMBARBOUILLONS *pas dans les métaphores.* (Balz.)

EMBARCADÈRE s. m. (an-bar-ka-dè-re — espagn. *embarcadero*, mot formé de *embarcar*, embarquer, et qui désigna d'abord des ports d'embarquement situés dans le voisinage de grandes villes qui n'en possédaient pas elles-mêmes). Mar. Môle, jetée, appontements construits pour faciliter l'embarquement des marchandises : *Au moment où part un navire, l'*EMBARCADÈRE *est encombré de parents, d'amis, de curieux.* (Balz.) ‖ Lieu de départ et d'arrivée des bateaux qui font le service des voyageurs.

— Constr. Pente de blocage ou série de marches qui permettent de descendre jusqu'au bord d'un étang ou d'une pièce d'eau.

— Chem. de fer. Endroit où l'on charge et l'on décharge des voyageurs et des marchandises. ‖ Ce mot, qui n'est guère juste, puisqu'il n'indique qu'une seule des deux opérations qui se font aux lieux qu'il désigne, commence à être abandonné; on lui préfère le mot *gare*, qui est moins juste encore, puisqu'il ne désigne aucune de ces deux opérations.

— **Antonymes.** Débarcadère.

— **Encycl.** Dans les chemins de fer, on donne le nom d'*embarcadère* à la partie des gares ou stations où se réunissent les voyageurs pour monter dans les voitures, ainsi qu'aux quais couverts ou découverts où les marchandises sont arrimées à hauteur du plancher des wagons pour en faciliter le chargement. Les *embarcadères* à voyageurs sont pourvus de bureaux pour la distribution des billets, pour l'inscription des bagages et des marchandises dites de messageries, et de salles d'attente pour les voyageurs. Ces salles, qu'en France on tient fermées en attendant l'heure du départ, ont accès sur un trottoir qui, à proprement parler, forme pour les voyageurs un quai d'embarquement. Ce trottoir atteint parfois une longueur considérable; il est surélevé au-dessus de la voie, et permet aux voyageurs de monter facilement dans les voitures. En Angleterre, les salles d'attente sont très-petites, et souvent peuvent à peine contenir les voyageurs d'un convoi; en revanche, les trottoirs sont fort larges et toujours couverts. Lorsque les voyageurs ne sont pas en très-grand nombre, il leur est loisible de s'y promener jusqu'au moment du départ, ou d'entrer dans les voitures. Souvent on limite l'espace par des barrières, pour empêcher le public de gêner les employés dans leurs fonctions. Des deux modes adoptés pour l'embarquement des voyageurs, M. Perdonnet préfère le mode anglais; il est d'avis, et nous nous rangeons à son opinion, qu'il faut laisser les voyageurs pénétrer librement à toute heure dans l'*embarcadère*, et ne pas oublier que l'ennui de l'attente est l'un des plus grands inconvénients des voyages.

Les *embarcadères* à marchandises sont des quais de maçonnerie couverts ou découverts, contre lesquels les wagons viennent se placer pour recevoir leur chargement. Ils ne présentent rien de bien particulier comme construction ni comme exploitation. Il existe plusieurs sortes d'*embarcadères* : les uns sont destinés aux chevaux et aux voitures, et les autres aux marchandises.

Dans les ports ou havres, on donne encore le nom d'*embarcadères* à des espèces de jetées peu élevées au-dessus du niveau de la mer ou des eaux pour faciliter les embarquements dans les chaloupes et les bateaux. Ces jetées sont de maçonnerie ou de bois et servent également au débarquement; aussi leur donne-t-on quelquefois le nom de *débarcadères*.

EMBARCATION s. f. (an-bar-ka-si-on — de *en*, et de *barque*). Mar. Bateau non ponté, à rames, ou n'allant à la voile qu'accidentellement : *Mettre une* EMBARCATION *à la mer.*

— **Encycl.** Les navires de guerre ont deux espèces *embarcations*; les unes, comme le canot du commandant, les baleinières, les yoles, le canot-major, affectées au service de l'état-major, sont ornées avec luxe, construites de manière à obtenir la plus grande vitesse possible; les autres, comme la chaloupe, le grand canot, les canots de service sont plus grandes, plus lourdes, capables de transporter les fardeaux les plus pesants. Chaque *embarcation* a son équipage particulier; celui de la chaloupe d'un vaisseau de premier rang se compose de quarante-huit matelots, deux pour chaque aviron; celui des canots est plus ou moins nombreux, suivant leur grandeur.

Excepté les youyous et les baleinières, les autres *embarcations* ont quatre voiles, une misaine, une grande voile ou taille-vent, un tape-cul à bourcet et un foc. Les baleinières et les youyous ont une ou deux voiles. Tous les mâts sont mobiles; on les abat quand on va à l'aviron. Toute *embarcation* qui déborde est commandée par un enseigne ou un aspirant; en outre, elle a son patron, un quartier-maître ou second maître, qui tient la barre et fait exécuter les ordres de l'officier. Dans un débarquement sur une côte ennemie, les *embarcations* sont armées en guerre; à l'a-

vant de chacune d'elles se trouve un obusier de bronze dont le feu balaye la plage. Depuis 1862, les chaloupes et les grands canots de tous nos vaisseaux sont munis d'une petite machine à vapeur à haute pression.

EMBARDAGE s. m. (an-bar-da-je — rad. *embarder*). Navig. fluv. Action d'embarder; moment où un bateau entre sous une arche de pont.

EMBARDÉ, ÉE (an-bar-dé) part. passé du v. Embarder. Mar. Qui fait une embardée : *Navire* EMBARDÉ.

— Navig. fluv. Engagé sous l'arche d'un pont : *Bateau* EMBARDÉ.

EMBARDÉE s. f. (am-bar-dé). Mar. Mouvement brusque, imprévu et involontaire d'un navire sur un bord ou sur l'autre. On ne se sert guère de ce mot que lorsqu'on court vent arrière, grand largue, ou qu'on est à l'ancre; au plus près ou sous les autres allures, on dit : ARRIVÉE, OLOFFÉE, ABATTÉE.

EMBARDER v. n. ou intr. (an-bar-dé). Mar. Faire une embardée : *Le navire* EMBARDE *sur bâbord. C'est à tort que quelques auteurs emploient le verbe* EMBARDER *sous une forme active.* (Aubry.)

— Argot. Tergiverser, faire des digressions.

— v. a. ou tr. Navig. fluv. Engager, faire entrer sous l'arche d'un pont : EMBARDER *un bateau, un train de bois.*

EMBARGER v. a. ou tr. (an-bar-jé). Embarquer. ‖ Vieux mot.

EMBARGO s. m. (an-bar-go — de l'espagnol *embargo*, séquestre, qui se rapporte lui-même au bas latin *imbarcum*, d'une forme *imbarricare*, de *in*, en, et du bas latin *barra*, barre. Ce dernier mot se rattache sans doute au celtique : irlandais *barra*, barre, clou, *barradh*, empêchement, obstacle; kymrique *bar*, verrou, *barr*, barre; armoricain *barren*, barre, formes qui correspondent probablement au persan *barang*, *barandak*, verrou, barre, serrure, clef, sans doute de *burdan*, équivalent au sanscrit *bhar*, porter, comme en grec *ocheus*, verrou, de *ocheô*, porter, et, en latin, *vectis* de *veho*). Mar. Défense qu'un souverain fait aux bâtiments qui se trouvent dans les ports ou dans les eaux de sa domination de prendre la mer sans sa permission : *Mettre, lever l'*EMBARGO. *Quelquefois l'*EMBARGO *se fait en pleine mer.* (Bouillet.) *Une puissance met l'*EMBARGO, *soit dans la vue d'employer les navires à son service, soit pour empêcher des communications avec l'ennemi.* (Bouillet.) *L'Angleterre avait frappé d'*EMBARGO *tous les navires russes, suédois et danois.* (Thiers.)

— Fam. Interdiction de circuler; confiscation : *L'administration a mis l'*EMBARGO *sur tous les journaux belges.*

— **Encycl.** L'*embargo* peut être mis, en temps de guerre ou même en temps de paix dans la prévision de guerre, sur les navires sujets, amis ou ennemis, nationaux ou étrangers, ainsi que sur les marchandises dont ils sont porteurs.

L'*embargo* a habituellement pour but de s'opposer à la divulgation de faits que la puissance qui jette l'*embargo* est intéressée à tenir secrets. De ce nombre sont les préparatifs d'une expédition, une révolte, la mort du souverain, etc.

On confond souvent l'*embargo* avec l'*angarie* et l'*arrêt par ordre de puissance* ou *arrêt de prince*. Si ces différentes dispositions, qui peuvent être prises par le gouvernement d'un pays à l'égard des bâtiments de commerce, ont un point commun de ressemblance : les entraves apportées à la liberté commerciale, elles présentent des dissemblances que nous allons essayer d'indiquer.

Contrairement à l'*embargo*, qui n'exige des vaisseaux arrêtés dans les ports aucun service actif, l'*angarie* frappe de réquisition les bâtiments étrangers actuellement amarrés en rade, leur impose, moyennant salaire il est vrai, ce qui ne détruit pas le caractère arbitraire de la mesure, des services de guerre tels que transports de troupes, d'armes et de munitions. De plus, l'*angarie* frappe tous les navires, tandis que l'*embargo* ne s'exerce le plus souvent qu'à titre de représailles.

L'*arrêt par ordre de puissance* ou *arrêt de prince* consiste, bien que la paix ne soit pas troublée, à saisir, pour cause de nécessité publique, un bâtiment, soit qu'il reste encore sur l'ancre dans le port, soit qu'il ait gagné la mer. Comme on le voit, cette disposition peut avoir pour effet d'interrompre un voyage commencé. L'*arrêt de prince* peut provenir aussi bien du gouvernement des navires arrêtés que d'un gouvernement étranger.

L'*embargo*, l'*angarie* et l'*arrêt de prince* sont des mesures condamnées par la justice et le droit des nations. Aussi les voit-on abandonnées par les gouvernements qui marchent au premier rang dans la voie de la civilisation et du progrès. Pendant les guerres récentes de Crimée et d'Italie, aucune des puissances intéressées dans la lutte n'a eu recours à l'*embargo*. A la veille de commencer les hostilités contre la Russie, l'Angleterre et la France ont donné aux navires russes le temps de rapatrier. En 1859, la France a agi de même à l'égard de l'Autriche. Il est vrai de dire que si l'Angleterre et la France avaient cru devoir, dans les circonstances que nous venons de citer, renoncer à appliquer des dispositions injustes et immorales, ces deux nations en avaient fait usage les dernières. Le 14 janvier 1801, l'Angleterre mit l'*embargo* sur les navires danois, suédois et russes qui se trouvaient dans les ports de la Grande-Bretagne, et ces navires ne purent en sortir qu'à la suite de la convention maritime de 1801. Le 7 novembre 1832, la France arrêta dans ses ports les vaisseaux hollandais, qu'elle y retint jusqu'après la prise de la citadelle d'Anvers.

Aujourd'hui, en cas de déclaration de guerre, il est d'un usage à peu près universellement suivi de laisser aux navires qui vont devenir ennemis le temps nécessaire pour se retirer et emporter les biens et les effets qui leur appartiennent. En 1870, au moment d'ouvrir la campagne contre la Prusse, la France a accordé un délai suffisant pour que les navires prussiens pussent regagner leurs ports d'attache. C'est là un acte de toute justice; car, bien qu'il soit commandé par l'intérêt politique, l'*embargo* n'en constitue pas moins une fortune de mer essentiellement préjudiciable aux intérêts de l'armateur du navire arrêté et des propriétaires des marchandises chargées.

A ce titre, il est un des risques maritimes que l'article 350 du Code de commerce impose aux assureurs.

EMBARILLAGE s. m. (an-ba-ri-lla-je; *ll* mll. — de *en*, et de *baril*). Action d'embariller, de mettre en barils : *L'*EMBARILLAGE *de la poudre. L'*EMBARILLAGE *des sardines.*

— **Encycl.** L'*embarillage* de la poudre est une opération délicate, qui demande beaucoup de précautions. Elle consiste à mettre dans des barils les poudres de guerre qui sont livrées aux ministères de la guerre et de la marine. Les barils qui contiennent la poudre sont eux-mêmes renfermés dans d'autres barils, appelés *chapes* : les douelles et les enfonçures des barils et des chapes sont de chêne ou de châtaignier, refendu et non scié. Ces bois doivent être très-sains et très-durs. Les cercles sont également de chêne ou de châtaignier blanchâtre (le rouge devant être rejeté) et dépouillé de l'écorce. Le nombre des cercles est, en général, de huit pour les barils, et de neuf pour les chapes.

Les dimensions réglementaires des barils, qui ont une contenance de 50 kil. ou 100 kil., sont données par le tableau suivant :

DIMENSIONS. (*Décision ministérielle du 23 mai* 1851.)	BARILS		CHAPES	
	DE 100 KIL.	DE 50 KIL.	DE 100 KIL.	DE 50 KIL.
	mill.	mill.	mill.	mill.
Longueur totale extérieure.	630	630	750	750
Distance intérieure entre les jables. . . .	540	540	660	660
Diamètre extérieur au bouge.	570	420	630	480
Diamètre extérieur aux bouts.	510	360	580	430
Epaisseur des douves au bouge.	13 à 14	12 à 13	14 à 15	13 à 14
Epaisseur des douves aux bouts.	15 à 17	14 à 16	16 à 18	15 à 17
Epaisseur des fonds.	14 à 15	13 à 14	15 à 16	14 à 15

EMBARILLÉ, ÉE (an-ba-ri-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Embariller. Mis en baril : *Poudre* EMBARILLÉE.

EMBARILLER v. a. ou tr. (an-ba-ri-llé; *ll* mll. — de *en*, et de *baril*). Mettre dans des barils : EMBARILLER *de la poudre.* EMBARILLER *des sardines.*

EMBARQUÉ, ÉE (an-bar-ké) part. passé du v. Embarquer. Mis dans un navire, dans une barque : *Matelots* EMBARQUÉS. *Troupes* EMBARQUÉES. *Vivres* EMBARQUÉS. *Marchandises* EMBARQUÉES.

— Fam. Parti, monté en voiture : *Être* EMBARQUÉ *pour Paris. Être* EMBARQUÉS *dans une patache.*

— Fig. Engagé, lancé : *Être* EMBARQUÉ *dans une triste affaire. Être* EMBARQUÉ *dans un long discours. Je suis* EMBARQUÉE *dans la vie sans mon consentement; il faut que j'en sorte, cela m'assomme.* (Mme de Sév.) *Voilà votre fils* EMBARQUÉ *dans une aventure qui va vous donner bien du chagrin.* (Dider.)

> Ne me serais-je pas un peu trop engagée?
> Je le crains; cependant l'affaire est *embarquée*.
> LA CHAUSSÉE.

EMBARQUEMENT s. m. (an-bar-ke-man — rad. *embarquer*). Action de s'embarquer ou d'embarquer. *L'*EMBARQUEMENT *des troupes, des passagers, des chevaux, du matériel de guerre, des marchandises.* ‖ Inscription d'un marin sur le rôle d'équipage, d'un passager sur le registre de bord. ‖ Service des marins à bord : *Ces hommes ont deux ans d'*EMBARQUEMENT.

— Frais de transport par mer : *Payer cinq cents francs d'*EMBARQUEMENT.

— Fig. Action de s'engager dans quelque affaire :

> Gardons-nous des *embarquements*
> Où le repos du cœur fait un cruel naufrage.
> SALLENTIN.

‖ Ce sens a vieilli.

— Art milit. *Troupes d'embarquement*, Troupes que l'on embarque pour aller combattre au delà des mers : *Les* TROUPES D'EMBARQUEMENT *descendaient vers la mer.* (Alex. Dum.)

— **Antonyme.** Débarquement.

— **Encycl.** L'*embarquement* des objets qui constituent la cargaison d'un navire est une opération longue et pénible. Dans les ports marchands munis de quais, de docks, d'appontements, le bâtiment est conduit bord à terre et on transporte les fardeaux au moyen de grues, ou, à leur défaut, au moyen de caliornes dont la poulie supérieure est fixée au bout des vergues, ou mieux à l'extrémité d'un espars *ad hoc*. Quand le navire est en rade, la cargaison est conduite le long du bord, sur des chalands; on hisse les fardeaux avec les palans de bout de vergue jusqu'à la hauteur du pont des gaillards, et on les descend à la place qu'ils doivent occuper avec les palans d'étai. C'est de cette manière qu'on embarque les chevaux et les bœufs. Pour les premiers, on emploie une forte sangle de tresse qui passe sous le ventre de l'animal et dont les extrémités, munies de fortes bagues de fer, sont capelées dans le croc de la poulie inférieure des caliornes. Rien de curieux comme la mine de l'animal ainsi suspendu dans le vide. On doit prendre les plus grandes précautions au moment où ses pieds portent sur le pont; le cheval surpris se débat, se cabre, brise tout ce qui le gêne et le retient, si on n'a le soin de le débarrasser au plus vite de tout l'appareil qui a servi à l'embarquer. Pour les bœufs, on n'use pas de tant de précautions; on les élingue par les cornes et on les hisse ainsi verticalement.

Rien n'égale la confusion et le tumulte qui règnent à bord d'un vaisseau sur lequel on embarque des troupes de terre. Qu'on se figure deux mille soldats encombrant le pont, les batteries, dans lesquelles courent, en outre, les neuf cents hommes du bord, préparant l'appareillage. Le matelot, gêné dans son travail, crie, jure, peste contre le *cabillot*, le *pousse-cailloux*, qui, ne comprenant rien à tous ces objets nouveaux, regarde tout ébahi, essaye de se ranger, court à droite, à gauche, et ne réussit le plus souvent qu'à embarrasser davantage. Au milieu de la cohue, les officiers vont et viennent, faisant l'appel de leurs hommes, ou cherchant à se caser eux-mêmes, chose souvent fort difficile. Malgré toutes ces difficultés, dans les occasions pressantes, l'*embarquement* d'un régiment s'opère avec une rapidité relative fort grande. En 1859, l'*Algésiras*, le *Redoutable*, la *Bretagne*, etc., qui transportaient nos troupes de Toulon à Gênes, embarquaient 2,500 hommes, avec les chevaux et les bagages, en moins de deux heures.

Embarquement pour Cythère (L'), chef-d'œuvre de Watteau; musée du Louvre. Près d'un terme de Vénus, auquel sont suspendus un arc, un carquois et des fleurs, un jeune homme, un pèlerin de Cythère, ayant à ses pieds un bourdon, est à genoux devant une jeune femme qu'il invite à s'embarquer avec lui pour le doux voyage. La belle se fait un peu prier; elle baisse la tête et joue de l'éventail; un Amour, assis près d'elle sur son carquois, la tire par le bas de sa robe; le fripon a recouvert ses épaules d'une cape noire, pour se donner un air de gravité. Vers le milieu de la composition, un amoureux relève, en la tenant par les deux mains, son amoureuse assise sur le gazon; un autre enlace la taille de sa maîtresse; ces deux couples, qu'escorte un petit chien, se hâtent de rejoindre d'autres pèlerins qui se dirigent, à gauche, vers une barque dorée et ornée de fleurs que deux robustes rameurs se disposent à faire voler sur les eaux dans la direction de... Cythère. Des Amours voltigent au-dessus de cette foule empressée. Dans le fond du tableau, une rivière serpente entre des collines boisées.

Ce tableau, que Watteau peignit pour sa réception à l'Académie, en 1717, offre au plus haut degré les qualités qui distinguent le *peintre des fêtes galantes* : un dessin vif et spirituel, qui conserve un sentiment naïf de la nature au milieu d'un monde de convention, une touche délicate et moelleuse, un coloris chaud profond, harmonieux. L'*Embarquement pour Cythère* a été gravé par Tardieu, et à l'eau-forte par M. Ch. Chaplin.

Embarquement de sainte Paule pour la Palestine (L'), tableau de Claude Lorrain; au Musée royal de Madrid. Sainte Paule, entourée d'une foule nombreuse, s'apprête à s'embarquer à bord d'un bateau que des matelots maintiennent près du quai. Un homme agenouillé et d'autres spectateurs contemplent la sainte. Le port, qui est celui d'Ostie, est entouré de riches édifices, dont quelques-uns ont le pied dans l'eau. Des navires sont à l'ancre, des barques sont en mouvement. Dans le fond, au milieu des vapeurs argentines du matin, se dessinent d'autres vaisseaux et de hautes tours. « Ce qui produit surtout un charmant effet dans cette toile, dit M. Larive (*Musées d'Espagne*), ce sont les vagues du premier plan diminuant de volume à mesure qu'elles s'éloignent et sur lesquelles glissent les premiers rayons du soleil. » C'est par erreur que M. Clément de Ris (*Musée de Madrid*, p. 136) a décrit ce tableau comme représentant un *Embarquement de saint Paul*. Le catalogue du musée dit que les figures sont du Bourguignon. Le tableau fut peint par Claude pour le roi d'Espagne. Il a été lithographié dans le recueil de planches publié par M. Madrazo, d'après les œuvres capitales du Musée royal.

Deux autres compositions de Claude sur le même sujet font partie, l'une de la collection du duc de Wellington, l'autre de la galerie Dulwich; celle-ci a été payée 200 guinées à la vente Noël Desenfans, en 1802. Un tableau de Claude, inscrit dans le catalogue du Louvre sous ce titre : *Un Port de mer*, no 227, est décrit par Smith (VIII, p. 120) comme représentant l'*Embarquement de saint Paulin*.

Embarquement de la reine de Saba (L'), chef-d'œuvre de Claude Lorrain; à la National Gallery (Londres). A gauche s'élève le palais royal orné d'un portique d'ordre ionique, dont la reine de Saba, suivie d'un nombreux cortége, descend les degrés pour se rendre à une embarcation prête à la recevoir. De beaux ombrages séparent le palais d'autres édifices, parmi lesquels on remarque une tour qui commande l'entrée du port. Du côté opposé se dressent d'autres constructions, dont l'une est décorée de colonnes corinthiennes. De nombreux vaisseaux sont ancrés dans le port que sillonnent une foule de petites embarcations. En avant, sur le rivage, deux hommes regardent ce qui se passe, et, non loin d'eux, un jeune garçon détache un bateau. « Cette magnifique composition, dit Smith, est rendue plus admirable encore par la splendeur de la lumière, les teintes moelleuses des vapeurs matinales, la transparence des eaux légèrement ondulées. » Tout en signalant les anachronismes de costumes et d'architecture qu'offre ce tableau, M. Viardot déclare que c'est là « une de ces merveilleuses marines comme Claude seul a su les faire, seul a pu les oser. » Il ajoute : « Il serait, certes, puéril d'insister sur l'exquise et prodigieuse perfection de ce genre de peinture qui a fait dire aux Italiens, dans leurs sonnets, que Claude, comme Josué, avait arrêté le soleil. Tout homme qui a vu, avec des yeux intelligents, une œuvre de Lorrain n'a pas besoin qu'on éveille son souvenir et qu'on échauffe son enthousiasme. Je ne dirai donc qu'une chose à propos de cette *Reine de Saba* : c'est qu'il y a peut-être un tableau égal dans tout l'œuvre de Claude, mais qu'il est impossible d'en trouver un supérieur. » L'*Embarquement de la reine de Saba*, signé et daté de 1648, fut peint pour le duc de Bouillon. Il a appartenu ensuite au duc d'Albert, au chevalier Erard et à M. Angerstein

Embarquement de sainte Ursule, chef-d'œuvre de Claude Lorrain; à la National Gallery (Londres). Cette magnifique peinture représente un port de mer éclairé par le brillant soleil d'une matinée d'été. L'attention du spectateur se fixe tout d'abord, à droite, sur de superbes édifices, dont l'un est un portique circulaire d'ordre toscan, d'où sortent de nombreuses jeunes femmes ayant presque toutes des palmes à la main. Ce sont les onze mille vierges compagnes d'Ursule. Elles traversent un quai et descendent des degrés au bas desquels sont amarrés deux navires prêts à les recevoir. Ursule, vêtue d'une robe jaune et tenant une bannière blanche où se dessine une croix, surveille l'embarquement de ses compagnes. Cette partie de la composition présente, au loin, un riche palais, défendu par des tours carrées et orné de statues, devant lequel plusieurs vaisseaux sont à l'ancre. Plus loin encore s'élève un phare. A gauche, d'autres navires sont arrêtés devant un fort. Au premier plan, sur le quai, des matelots sont occupés à transporter des bagages. « Il est impossible, dit Smith, de louer comme elle le mérite cette splendide peinture : la richesse de la composition, l'élégance de l'architecture, l'éclat séduisant du coloris et de la dégradation magique des teintes, en font un chef-d'œuvre du maître. » L'*Embarquement de sainte Ursule* fut peint en 1646, pour le cardinal Barberini. Il a fait partie des collections John Locke, Desenfans, John Julius, Angerstein. Il a été gravé par D. Barrière (1665), par James Fittler (1782), par Henry Le Keux. Smith a décrit (VIII, no 198) un autre *Embarquement de sainte Ursule*, par Claude. Le même sujet a inspiré d'autres artistes, notamment Memling. V. URSULE.

EMBARQUER v. a. ou tr. (an-bar-ké — de *en*, et de *barque*). Mettre, faire monter dans une barque, dans un navire : EMBARQUER *des passagers, des troupes, du matériel.* EMBARQUER *des marchandises.*

— Par ext. Recevoir dans le navire, en parlant de l'eau qui passe par-dessus le bord : EMBARQUER *une lame, un coup de mer, un paquet de mer. Nous* EMBARQUIONS *beaucoup d'eau; nous ne pouvions suffire à la vider aussi vite qu'elle nous envahissait.* (Lamart.)

— Fig. Emporter, prendre, avoir avec soi :

Aux orages des mers joignant d'autres tempêtes,
[prêtes.
L'homme *embarque* avec lui mille morts toujours
CASTEL.

— Fam. Engager, pousser, aventurer : EMBARQUER *quelqu'un dans une mauvaise affaire.*

Je vous *embarquais* là dans une belle affaire!
REGNARD.

Florise s'en défend ; son faible caractère
Ne sait point embrasser un parti courageux ;
Embarquons-la si bien, qu'amenée où je veux
Mon projet soit pour elle un parti nécessaire.
GRESSET.

‖ Conduire, diriger au début ; engager, en parlant d'une affaire : J'EMBARQUAI *fort mal toute cette affaire.* (Napol. Ier.)

— Fam. Engager, pousser dans quelque affaire : *On* L'A EMBARQUÉ *dans une méchante affaire.* (Acad.)

— Mar. *Se faire embarquer*, Se faire délivrer un ordre d'embarquement par le bureau des armements. ‖ *Faire embarquer quelqu'un*, Lui procurer les papiers nécessaires pour qu'il soit inscrit sur le rôle d'équipage. ‖ *Embarque!* Cri d'appel de l'homme de garde dans une embarcation, pour prévenir l'équipage et les passagers qu'elle va bientôt déborder.

— Comm. marit. *Embarquer des marchandises en graines*, Les embarquer sans être emballées, les mettre en tas comme dans un grenier.

— v. n. ou intr. Monter dans un navire : *Les troupes* EMBARQUENT *aujourd'hui.*

— Passer par-dessus le bord ; pénétrer dans le navire : *Les lames* EMBARQUAIENT *à tout coup. Il arrive à certains poissons d'*EMBARQUER *en bondissant pour saisir des insectes.*

S'embarquer v. pr. Entrer dans un navire pour voyager sur l'eau : *Saint Louis* S'EMBARQUA *à Aigues-Mortes, le mardi 1er juillet* 1270. (Chateaub.)

Qui *s'embarque* est-il sûr de faire un bon voyage?
LA CHAUSSÉE.

Qui tremble dès le port ne doit point *s'embarquer*,
Et, pour gagner beaucoup, il faut beaucoup risquer.
DESTOUCHES.

— Par ext. Monter dans une voiture pour se mettre en route : S'EMBARQUER *dans une diligence.*

—Fig. S'engager, se lancer, s'aventurer : S'EMBARQUER *dans une fâcheuse affaire.* S'EMBARQUER *dans une malheureuse passion.* S'EMBARQUER *dans un long procès. On* S'EMBARQUE *dans des raisonnements qu'on est obligé de couper court, à cause de leur ridicule.* (H. Beyle.)

Quand on veut *s'embarquer* dans ces sortes d'affaires,
On ne saurait avoir des preuves assez claires.
LA CHAUSSÉE.

Pourquoi, d'un faux espoir me flattant à mon âge,
De nouveau *m'embarquer* dans de folles amours?
CHAULIEU.

‖ Commencer, débuter : *Il y a des passions qui* S'EMBARQUENT *mal ou bien, comme on voudra.* (Balz.)

— Avec suppression du pronom réfléchi : *Et M. de Grignan vous laisse* EMBARQUER *pendant un orage!* (Mme de Sév.) *Hâtez-vous de faire* EMBARQUER *ce jeune étranger.* (Fén.)

— Loc. prov. *S'embarquer sans biscuit*, Entreprendre un voyage sans s'être pourvu des choses nécessaires : *Nous faisons porter à bord de ce vaisseau toutes les provisions nécessaires pour notre voyage, car nous ne sommes pas gens à* NOUS EMBARQUER SANS BISCUIT. (Le Sage.) ‖ Fig. S'engager dans une affaire sans avoir ce qu'il faut pour réussir :

Tu sais que souvent il en cuit
Pour *s'être*, comme on dit, *embarqué sans biscuit.*
DESTOUCHES.

— **Antonymes.** Débarquer, désembarquer.

EMBARRAS s. m. (an-ba-ra — de *en* et de *barre*). Encombrement, obstacle qui empêche ou gêne la circulation : EMBARRAS *de voitures, de charrettes.*

. . . Un autre à l'instant, s'efforçant de passer,
Dans le même *embarras* se vient embarrasser.
BOILEAU.

— Par ext. Difficulté, obstacle qui gêne l'action ou diminue la liberté des fonctions; position difficile : *Tirer quelqu'un d'*EMBARRAS. *Les richesses sont un* EMBARRAS *dont on est bien fâché d'être débarrassé. Depuis que ce corps est devenu mortel, il semble n'être plus pour moi qu'un* EMBARRAS *et qu'un attrait pour me porter au mal.* (Boss.) *La mort n'ôte rien au juste que l'*EMBARRAS *du corps terrestre qui l'éloignait de Dieu.* (Mass.) *Sitôt qu'on sort de l'ordre naturel, tout a son* EMBARRAS *pour bien faire.* (J.-J. Rouss.) *Dans la vie, comme dans la rue, il est plus facile d'éviter les* EMBARRAS *que de s'en tirer.* (D'Artaise.) *Les ennemis des institutions libres voient toujours l'*EMBARRAS *qu'elles causent, jamais l'appui qu'elles donnent.* (D. de Haurannc.) *Le miracle était jadis la force des discours religieux, il en est aujourd'hui l'*EMBARRAS *secret.* (E. Scherer.)

Au paresseux tout fait de l'*embarras.*
LA FONTAINE.

Que d'*embarras!* comment sortir d'affaire?
VOLTAIRE.

Une tête empanachée
N'est pas petit *embarras.*
LA FONTAINE.

— Confusion de choses difficiles à débrouiller, à expliquer : *Je cherchais à lever l'*EMBARRAS *d'une succession embrouillée.* (J.-J. Rouss.)

— Pénurie d'argent : *Ce sont toujours les* EMBARRAS *de finances qui mettent les rois dans la dépendance des peuples.* (Mme de Staël.)

— Fig. Gêne, malaise d'esprit; nécessité pénible où l'on est de parler, de se prononcer, d'agir : *Ne pouvoir cacher son* EMBARRAS. *Tout trahit son* EMBARRAS. (Acad.) *L'*EMBARRAS *des grands est si gênant pour tout le monde, que leur aisance me paraît de l'affabilité.* (De Custine.) *Il y a des femmes que l'*EMBARRAS *embellit, et d'autres qu'il neutralise ou qu'il métamorphose entièrement.* (Mme E. de Gir.)

Un si grand *embarras* sied mal à la vertu.
DUCIS.

Son cœur, toujours flottant entre mille *embarras*,
Ne sait ni ce qu'il veut ni ce qu'il ne veut pas.
BOILEAU.

Non, non ; j'ai des garants plus sûrs : son *embarras*
Devant toi, sa rougeur quand je fais ton éloge.
E. AUGIER.

— Fam. Grande importance que l'on donne à de petites choses : *Faire beaucoup d'*EMBARRAS *pour rien. Il me semble que nous faisons bien de l'*EMBARRAS *pour une chose bien simple.* (Alex. Dum.)

— *Faire ses embarras, son embarras*, Faire l'homme d'importance; affecter de grands airs, de grandes prétentions : *Ne* FAITES *pas tant* VOS EMBARRAS. *Qui donc a dit que Son Altesse irait loger autre part? Un chambellan qui voulait* FAIRE SON EMBARRAS. (Th. Leclercq.) ‖ Selon certains grammairiens, on ne doit pas dire : *Faire son embarras, ses embarras*; cependant on dit bien : *Faire de l'embarras.* La question est de savoir si *embarras* peut être déterminé possessivement. Il semble que familièrement cela n'ait rien d'excessif.

— *Faiseur, faiseuse d'embarras*, Celui, celle qui se donne de grands airs, qui affecte de grandes prétentions : *Dans les trois quarts des duels, les témoins ne sont que des* FAISEURS D'EMBARRAS. (Boitard.)

— *Mettre une fille dans l'embarras*, La rendre enceinte.

— *N'avoir que l'embarras du choix*, Avoir abondamment de quoi choisir : *Ma fille a de quoi attirer les épouseurs, et elle* N'AURA QUE L'EMBARRAS DU CHOIX. (G. Sand.)

— *Causer de l'embarras à quelqu'un*, Le gêner, le déranger, lui être importun : *Je ne voudrais pas* VOUS CAUSER DE L'EMBARRAS.

— *Ce n'est pas l'embarras*, Sorte de restriction banale usitée pour indiquer un correctif de ce qu'on a dit, pour exprimer qu'il ne faut pas y attacher une importance trop absolue, ou bien pour annoncer une explication de ce qui pourrait paraître excessif : CE N'EST PAS L'EMBARRAS, *j'aurais mieux fait de rester chez moi.* CE N'EST PAS L'EMBARRAS, *il m'avait averti.* Ces locutions banales sont de véritables *tics* de langage dont il est bon de ne pas contracter l'habitude. *Ce n'est pas l'embarras*, cela aide à parler sans idées, et il est de principe qu'il vaut mieux dire une sottise que de rester court.

— Pathol. *Embarras, embarras gastrique* ou *intestinal*, Commencement d'obstruction; accumulation de matières dans l'estomac ou dans les intestins. ‖ *Embarras de la langue*, Difficulté à articuler : *Son attaque lui a laissé un* EMBARRAS DE LA LANGUE.

— **Syn. Embarras, timidité.** L'*embarras* est l'état d'une personne qui ne sait ce qu'elle doit faire ou ce qu'elle doit dire; c'est un trouble qui se manifeste extérieurement et que les circonstances peuvent faire éprouver, même à ceux qui ne manquent pas ordinairement de hardiesse. La *timidité* tient au caractère; on parvient quelquefois à la cacher quand on a l'usage du monde, mais elle n'en est pas moins réelle, et l'homme timide hésite toujours longtemps avant de se décider à agir.

— **Embarras, barrière, empêchement**, etc. V. BARRIÈRE.

— **Antonymes.** Débarras. — Aisance, sans-façon et sans-gêne, assurance, aplomb, sang-froid, désinvolture.

— **Encycl.** Pathol. *Embarras gastrique.* L'*embarras gastrique*, appelé aussi *embarras intestinal* ou *gastro-intestinal*, est une affection légère, caractérisée par un enduit blanc ou jaunâtre de la langue, par l'amertume de la bouche, l'inappétence, des nausées, de la céphalalgie et un état de malaise général. Cette maladie a évidemment son siége dans la muqueuse gastro-intestinale; mais on n'y reconnaît aucune lésion anatomique, quoique Broussais se soit efforcé de la rattacher à l'inflammation de cette membrane. Les excès de table, les fatigues de toute espèce, un trouble accidentel de la digestion, le renouvellement des saisons, le traitement mercuriel, l'ingestion de certains aliments, sont autant de causes capables de produire cette indisposition. Elle débute ordinairement par un état de courbature et d'accablement considérable. Les malades éprouvent du dégoût, une diminution d'appétit, des envies de vomir, des renvois sidoreux et acides, de la soif, de l'amertume et de l'empâtement de la bouche. Leur haleine est fétide, leur langue humide, large, couverte d'un enduit épais et blanchâtre qui s'étend quelquefois jusque sur les gencives et la muqueuse buccale. Ils ont des borborygmes, des coliques, de la diarrhée et plus souvent de la constipation, presque toujours de la céphalalgie, et quelquefois même un léger mouvement fébrile. Les traits du visage sont légèrement tirés, le teint est pâle et un peu ictérique, les yeux sont cernés; le pouls est mou et sans fréquence. Les malades sont très-sensibles au froid, surtout quand ils se meuvent; ils éprouvent de légers frissons, des horripilations, et ne sont aptes à aucun travail intellectuel ou manuel. Tels sont les signes de l'état bilieux ou muqueux des voies digestives, de l'*embarras gastro-intestinal.* La marche de cette maladie est généralement rapide. Qu'elle affecte la forme muqueuse ou bilieuse, elle se dissipe ordinairement au bout de quelques jours, et souvent à la suite d'évacuations abondantes par haut et par bas. Elle peut cependant passer à l'état chronique et même dégénérer en fièvre typhoïde, si le mal est trop longtemps négligé. L'*embarras gastrique* est une maladie sujette à récidive; il est des individus qui en sont atteints régulièrement à chaque saison, et d'autres après chaque écart de régime. La plupart du temps, cette affection cède à l'emploi de simples boissons froides, acidulées ou délayantes. La diète doit être rigoureusement observée; mais le traitement le plus efficace consiste dans l'administration d'un vomitif. On peut choisir indifféremment l'ipécacuana ou l'émétique, que l'on donne, le premier à la dose de 1 gramme, le second à la dose de 0gr,10 à 0gr,15. On peut encore recourir avantageusement aux purgatifs salins, tels que le sulfate ou le citrate de magnésie. Il est aussi très-avantageux d'administrer comme adjuvants des tisanes amères, faites avec la chicorée sauvage, la petite centaurée, l'écorce de citron. Enfin, s'il y avait constipation opiniâtre, on pourrait ajouter des lavements de séné et quelques bains tièdes généraux.

Embarras de la fieiro de Beaucaire (L'), *en vers burlesques vulgaris, per Jean-Michel de Nismes; revist, courijat et aumentat embé plusieurs autres piessos, tant sérieuses que burlesques, le tout per lou mesmo autheur* (Amsterdam, Pain, 1700, 1 vol. in-8°). [« *L'Embarras de la foire de Beaucaire*, en vers burlesques vulgaires (patois), par Jean-Michel de Nîmes; revu, corrigé et augmenté de plusieurs autres pièces, tant sérieuses que burlesques, le tout par le même auteur, etc. »] Ce poëme, qui a une véritable importance littéraire par son étendue et son ancienne réputation, se trouve ordinairement joint aux œuvres patoises de Le Sage, de Montpellier. Sur le frontispice, l'auteur est représenté en robe de chambre, à sa table de travail, au milieu d'une riche bibliothèque où dominent les in-folio, format bien grave pour un poëte burlesque. Mais tout est solennel dans ce livre d'un comique prétentieux. Ce sont d'abord, selon la mode du temps, des sonnets en l'honneur de l'auteur, des éloges en vers français ou patois, des quatrains, des sixains, etc., où s'exprime, sous les formes les plus exagérées, l'admiration des amis du poëte. Nous détacherons de cette guirlande d'éloges, fixée au fronton du livre, un huitain qui a, du moins, le mérite de nous faire connaître les poëtes patois dont les noms étaient le plus populaires à la fin du XVIe siècle, dans le midi de la France :

A MOUSSU MICHEL, SUR SON EMBARRAS.

Goudouli, dins Toulouse, à Montpelié Lou Sage
Et Bonnet à Beziers, chacun en son lengage,
Ravit tout son quartié per cent sujets divers;
Et toutes trés, embé leurs vers,
An charmat la Provinço entieiro.
Nismes, sans se vanta de son antiquitat,
Fai que Michel ravis touto la crestiantat,
En metten per escrich l'embarras d'une fieiro.

[« *A monsieur Michel sur son* Embarras. — Goudouli, dans Toulouse, à Montpellier Le Sage — et Bonnet à Béziers, chacun en son langage, — ravit son pays natal par cent sujets divers; — et tous trois, avec leurs vers, — ont charmé la Provence entière. — Nîmes, sans se vanter de son antiquité, — fait que Michel ravit toute la chrétienté, — en mettant par écrit l'embarras d'une foire. »]

Après une préface adressée assez spirituellement « à messieurs du vulgaire, » et où l'auteur avoue bonnement qu'il a préféré le patois au français, parce que *au vulgari non y a pas tant de severitat commo au francez* [« parce que, en patois, on n'est pas aussi sévère qu'en français »], le poëme tant prôné, tant annoncé, commence enfin. Il se compose de deux parties : l'*Embarras de la fieiro*, etc., qui renferme environ 2,500 vers de huit pieds, et la *Suite de l'embarras*, etc., de 1,500 vers du même rhythme, qui n'est guère qu'une répétition de la première partie, plus un certain nombre d'anecdotes dont le seul mérite est d'être écrites dans une langue pittoresque. L'auteur, pour ne pas perdre l'occasion d'un seul vers à faire, commence sa description dès avant l'ouverture de la foire, et nous fait assister à la construction de la première baraque. Tous les habitants de Beaucaire sont en remue-ménage : on ne voit que gens affairés qui parent leurs marchandises, nettoient l'intérieur de leurs maisons et lavent leurs devantures. La spéculation la plus lucrative paraît être l'établissement de cabarets volants et de restaurants en plein air. Du reste, comme partout, quand les étrangers affluent,

Chacun aument' un pau son prés.

[« Chacun augmente un peu son prix. »] Quand toute la ville se fait belle, le beau sexe ne reste pas en arrière, bien entendu; mais, si l'on en croit le poëte, c'est moins la coquetterie qui le guide que l'esprit mercantile. Michel de Nîmes s'explique fort crûment à ce sujet, et il ne pouvait guère mentir devant tant de témoins, ses compatriotes et ses contemporains. Les femmes, dit-il, comptent bien aussi gagner de l'argent *en jouguant de la flutto* [« en jouant de la flûte »], non point seulement les chambrières, mais

Fennos, fillos piouselos,
Roturieiros et doumaiselos;
Car au mestié dont est question,
N'y a d'une et d'autro condission;
Et yeou voudriei tant de pistolos
Como j'ai vu d'aquelos folos
Teni la fieiro espressomen,
Per jougua d'aquel isturmen.
Per lous hommes sans hiperbolo,
N'y a cent qu'y prenon la v...
Que se conserv' aquel qu'es san.

[« Femmes, filles pucelles, — roturières et demoiselles; — car au métier dont il est question, — il y en a de l'une et de l'autre condition; — et je voudrais avoir autant de pistoles — que j'ai vu de ces folles — tenir la foire expressément — pour jouer de cet instrument (la flûte ci-dessus). — Pour les hommes, sans hyperbole, — il y en a cent qui prennent la v... — Qu'il se garde celui qui est sain! »] Mais la première barque est arrivée; on tire le canon : la foire est ouverte. Toute la ville est en toilette et en fête; ce ne sont que festins, bals et promenades; partout une foule, un tohu-bohu indescriptible pour tout autre qu'un poëte gascon; car ses accumulations de détails, ses énumérations à perte de vue, finissent par tourner la tête au lecteur aussi bien que s'il se trouvait en plein tumulte. Toutes les diverses sortes de marchandises sont inexorablement détaillées, ainsi que les nationalités des marchands, leurs costumes, leur langage, leurs querelles. Vient alors la description de la partie de la fête consacrée uniquement au plaisir : les cabarets regorgent de buveurs; les joueurs se tiennent tête :

Que s'agradara dins lou joc,
Au piquet, à la belle, à l'oc
Et tant d'autres jocs de ressourso,
Aqui se rencontro la sourso,
Per la raffo, per lou trictrac :
Tout aquo vai patric, patrac;
L'un a perdut, l'autro gagno.

[« Pour qui se complaît au jeu, — au piquet, à la belle, à l'oc, — et tant d'autres jeux de ressource (pour tuer le temps), — ici s'en trouve la source; — pour la rafle, pour le trictrac; — tout ici va à tort ou à travers : — l'un a perdu et l'autre gagne. »]

Plus loin sont les saltimbanques, les marchands d'orviétan et de mort aux rats, les *derrabo-dens* [« arracheurs de dents »] et les montreurs de curiosités. Mais une distraction que l'on ne devait guère s'attendre à rencontrer en pareil lieu et à pareille date, ce sont les *conférences* :

Se souhaittas d'autro compagno,
Per auzi d'excellens discours,
Anas-vous-en lou vespre au cours.
Veirés uno troupo fourmado
Des eloquens de l'assemblado,
A qui pourez ben libromen
Descouvri vostro sentimen,
Sur tout de la philosophie.
Y trouvas gran cosmographio,
Geographio et autromen,
Ce que fau generalomen
Per estre un homme qn'on estime...
Sçavon ben los matematiques.
De jurisconsultos n'y avez
Qu'on fan jamai ren de travez;
D'astrologuos si fort sçavans
Que devignon per cinquant' ans.
N'y a que parlon de toutos lenguos,
D'autros que per fourma d'harenguos,
N'an jamai trouvat leur égal.

[« Si vous souhaitez une autre compagnie, — pour entendre d'excellents discours, — allez-vous-en le soir au Cours. — Vous verrez une troupe formée — des éloquents de l'assemblée, — à qui vous pourrez bien librement — découvrir votre sentiment — sur la philosophie tout entière. — Vous y trouverez grande cosmographie, géographie, et autrement, — ce qu'il faut généralement — pour être un homme qu'on estime. — Ils savent bien les mathématiques. — Des jurisconsultes, vous en avez là — qui jamais n'ont fait de boulettes; — des astrologues si savants, — qu'ils prophétisent pour cinquante ans. — Il y en a qui parlent toutes les langues; — d'autres qui, pour composer des harangues, — n'ont jamais trouvé leur égal. »] Il y a même des professeurs de science navale qui enseignent tout ce qu'il faut pour la navigation, *jusqu'à la mer des antipodes.*

Bref, illos son universels.

Il y a bien quelques taches dans cette réception brillante qui fait affluer à Beaucaire tout le commerce de l'Europe et du Levant et des curieux de tous les coins du monde; signalons, entre autres, un inconvénient que

l'on rencontre encore, dit-on, dans nos villes du Midi, où, malgré le progrès, tout, hélas! n'est pas rose. Michel de Nîmes connaît à fond les mœurs intimes de son pays, et il conseille au visiteur étranger certaines précautions fort utiles :

Prenez gardo, dit-il, d'estre arrouzat
De quauque plen pot de pissat.

[« Prenez garde d'être arrosé — de quelque pot plein d'urine. »] Ou pis encore :

Car quauque chambrieiro frivolo
Pot gitta quauqu' estron que volo,
C'est-à-dire ce qu'appellon,
En bon patois, estron volan,
Ou autroman de la pus fino.

[« Car quelque chambrière étourdie — peut jeter quelque étron qui vole, — c'est-à-dire ce que nous appelons, — en bon patois, étron volant, — ou autrement, de la pluie fine. »]

Le poëme touche ici à sa fin. Il se termine par quelques épisodes burlesques, les plus ennuyeux du monde, et par le départ des marchands, qui s'en retournent chez eux

Per tacha d'y vieouvre lon-tens,
Riches, gaillars et ben contens.

[« Pour tâcher d'y vivre longtemps, — riches, gaillards et bien contents. »]

Tel est ce poëme, trop vanté autrefois, mais dont la langue est un excellent modèle de patois. Au point de vue littéraire, ce n'est qu'une imitation banale de ce genre de poésies venu d'Italie, mis à la mode en France par les Scarron et les d'Assoucy, qui nous valut des centaines de poëmes insipides, et que l'*humour* anglaise sut seule employer avec quelque originalité, dans *Hudibras* par exemple. Ce genre a passé de mode : que la mode soit bénie!

Embarras des richesses (L'), comédie en trois actes, en prose, par d'Allainval, représentée à la Comédie-Italienne en 1725. L'auteur a peint un embarras qu'il n'a jamais connu pour son propre compte. Arlequin, qui n'est occupé que de son amour pour Chloé, et qui n'a d'autre fortune qu'un petit jardin, chante et se réjouit sans cesse. Le financier Midas, qui envie son sort, s'impatiente de sa gaieté, et essaye de lui prouver qu'il ne doit pas être heureux, parce qu'il est pauvre. Arlequin se laisse persuader; il accepte un trésor, et dès lors il perd sa joie. Chloé a beau lui témoigner de l'empressement; à peine se souvient-il de l'avoir aimée; son trésor est devenu le seul objet de son amour. De là naissent mille embarras, qui le forcent enfin à rendre ce trésor importun. Délivré de son or, il reprend sa gaieté et revient à Chloé. La pièce se termine par le mariage d'Arlequin avec Chloé. Comme on le voit, l'idée de cette pièce a été inspirée par le *Savetier et le Financier* de La Fontaine.

L'auteur a laissé au rôle d'Arlequin toute la charge que la comédie italienne donnait à ce personnage, « ce qui n'empêche pas, dit La Harpe, que l'amour n'y ait beaucoup de vérité; et cette vérité devient même touchante lorsque Arlequin se croit abandonné par sa maîtresse, que lui-même, égaré un moment par l'ivresse de l'opulence et les instigations de Plutus, a voulu quitter pour épouser une femme plus riche. Son infidélité passagère est caractérisée un peu durement; mais son repentir est plein d'intérêt, et la pièce d'ailleurs est bien conduite et bien dénouée. C'est un avantage que l'auteur a sur Marivaux, qu'il est loin d'égaler pour l'esprit des détails, mais dont il n'a pas non plus le jargon précieux. »

C'est à propos de cette pièce que fut composée l'épigramme suivante :

Embarras de couplets,
Embarras dans les rôles;
Embarras de ballets,
Embarras de paroles :
Enfin de toute sorte
On ne voit qu'*embarras*;
Mais allez à la porte,
Vous n'en trouverez pas.

Embarras des richesses (L'), comédie en trois actes, en vers, paroles de Lourdet de Santerre, musique de Grétry, représentée à l'Opéra le 26 novembre 1782. Le sujet a fourni la matière de plusieurs pièces : de *Grégoire*, par le P. Ducerceau; du *Financier et du Savetier;* de la comédie de d'Allainval; seulement la mythologie et le merveilleux tiennent une plus grande place dans la pièce qui nous occupe. Plutus donne à Myrtile le talisman qui le rend riche et lui fait oublier Rosette. Le style de Santerre est négligé et presque trivial ; la pièce n'en réussit pas moins, ce qui explique les vers qui furent adressés à Grétry au sujet de la musique de cet ouvrage :

De la nature enfant gâté,
Des plus beaux dons elle t'a fait largesse;
Grétry, tu sais répandre la richesse
Dans le sein de la pauvreté.

EMBARRASSANT (an-ba-ra-san) part. passé du v. Embarrasser :

Cette réflexion *embarrassant* notre homme,
On ne dort point, dit-il, quand on a tant d'esprit.
LA FONTAINE.

EMBARRASSANT, ANTE adj. (an-ba-ra-san, an-te — rad. *embarrasser*). Qui est de nature à causer de l'embarras, qui est gênant, incommode : *Fardeau* EMBARRASSANT. *Bagages* EMBARRASSANTS *à porter. L'animal, revêtu d'une peau nouvelle, sort de cette espèce de fourreau, qui n'était plus pour lui qu'un corps* EMBARRASSANT. (Lacép.)

— Fig. Pénible; qui jette dans l'embarras, dans la perplexité; importun, ennuyeux : *Affaire* EMBARRASSANTE. *Question* EMBARRASSANTE. *Visite* EMBARRASSANTE. *Il y a des interpellations* EMBARRASSANTES *sur lesquelles on juge plus convenable de se taire.* (Chateaub.) *La vraie politesse n'est* EMBARRASSANTE *pour personne.* (Boitard.) *L'erreur n'est* EMBARRASSANTE *que lorsque, revêtant mille formes diverses et se dérobant par sa mobile inconséquence à l'esprit qui veut la saisir, elle échappe à force de variations aux prises du raisonnement.* (Lamenn.)

N'allons point les gêner d'un soin *embarrassant*;
Dès qu'on leur est suspect on n'est plus innocent.
RACINE.

Je serais affranchi du commerce des sens, [*sants.*
Et n'aurais pour mon corps nuls soins *embarras-*
REGNARD.

— s. m. Ce qui embarrasse, ce qui est cause de l'embarras : *L'*EMBARRASSANT, *monsieur, est de savoir qui l'emportera.* (Balz.)

EMBARRASSÉ, ÉE (an-ba-ra-sé) part. passé du v. Embarrasser. Obstrué, gêné par des obstacles physiques : *Chemin, passage* EMBARRASSÉ. *Rue* EMBARRASSÉE. *Détroit* EMBARRASSÉ *par les glaces. Les côtes de la Suède, d'un accès assez généralement difficile, sont* EMBARRASSÉES *d'une infinité de rochers et de beaucoup de petites îles.* (Raynal.) ‖ Enveloppé, entortillé, empêtré; gêné : *Une femme* EMBARRASSÉE *dans ses vêtements.*

L'essieu crie et se rompt; l'intrépide Hippolyte
Voit voler en éclats tout son char fracassé;
Dans les rênes lui-même il tombe *embarrassé.*
RACINE.

— Par ext. Qui est en mauvais état, en désordre : *Fortune* EMBARRASSÉE. *Affaires* EMBARRASSÉES. *Dans les temps* EMBARRASSÉS *et malheureux, tout ce qui passe pour mystère est odieux.* (De Retz.) ‖ Qui est dans la gêne, dont la fortune est obérée, qui a de la peine à faire face à ses affaires : *Homme* EMBARRASSÉ *dans ses affaires. Le duc de Bourgogne était prodigue et toujours* EMBARRASSÉ *d'argent.* (De Barante.)

— Gêné dans sa contenance, empêché, troublé, ne sachant que dire ou que faire : *Être tout* EMBARRASSÉ. *Avoir l'air* EMBARRASSÉ. *Une contenance* EMBARRASSÉE *est souvent un défaut d'éducation. Un sot est* EMBARRASSÉ *de sa personne.* (La Bruy.) *Les femmes ne sont jamais* EMBARRASSÉES *d'elles.* (Volt.) *Voulez-vous voir un homme bien* EMBARRASSÉ, *placez un homme entre deux femmes avec chacune desquelles il aura des liaisons secrètes, puis observez quelle sotte figure il fera.* (J.-J. Rouss.) *La première fois qu'une femme aime, elle est timide et* EMBARRASSÉE. (Mme d'Arconville.)

Parmi les flots de la foule empressée
J'allai montrer ma mine *embarrassée;*
Mais un commis, me prenant pour un sot,
Me rit au nez sans me répondre un mot.
VOLTAIRE.

‖ Importuné, fatigué : *Je suis fort* EMBARRASSÉ *par cette visite. Combien de gens vous étouffent de caresses dans le particulier, vous aiment et vous estiment, qui sont* EMBARRASSÉS *de vous dans le public!* (La Bruy.) *Virgile, doux, modeste et même timide, était* EMBARRASSÉ *de sa gloire.* (Volt.) ‖ Tourmenté, obsédé, incertain; ne sachant que penser, que faire, que résoudre : *On se peut trouver* EMBARRASSÉ *des passages de l'Écriture.* (Buff.) *C'est faute de plan, c'est pour n'avoir pas assez réfléchi sur son objet, qu'un homme d'esprit se trouve* EMBARRASSÉ *et ne sait par où commencer à écrire.* (Buff.) *Si vous mettez jamais des anguilles dans un étang, tâchez qu'elles s'y plaisent; autrement elles ne seront pas* EMBARRASSÉES *pour vous brûler la politesse et s'en aller chercher fortune ailleurs.* (J. Macé.)

D'un rien cette famille est très-*embarrassée.*
AL. DUVAL.

Mais l'âme se sent oppressée
Sitôt qu'on veut borner son vol indépendant;
Dans tout ce qui l'enferme elle est *embarrassée.*
A. GUIRAUD.

‖ Qui manque de netteté, de clarté, qui est difficile : *Un sujet* EMBARRASSÉ *de mille difficultés. Une action* EMBARRASSÉE *d'épisodes. Un style* EMBARRASSÉ *d'épithètes et de parenthèses.*

Il est certains esprits dont les sombres pensées
Sont d'un nuage épais toujours *embarrassées.*
BOILEAU.

‖ Détourné, peu naturel : *Ce n'est que par un détour assez* EMBARRASSÉ *qu'on réussit, dans la légende de Jésus, à le faire naître à Bethléem.* (Renan.)

— Pop. Se dit d'une femme, surtout d'une fille enceinte : *Ma fiancée, qui avait peur que je ne revinsse pas, étant déjà* EMBARRASSÉE, *pensa mourir de tristesse et du regret de sa noce perdue.* (P.-L. Courier.)

— *Langue embarrassée,* Langue qui articule difficilement :

. . . . Ma *langue embarrassée*
Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée.
RACINE.

‖ *Prononciation embarrassée,* Prononciation lente et pénible, qui produit des mots mal articulés.

— Pathol. Qui éprouve un commencement d'obstruction : *Estomac* EMBARRASSÉ. *Avoir la tête* EMBARRASSÉE. *Il se trouva un peu* EMBARRASSÉ *sur le soir, et tomba dans une apoplexie épouvantable, dont il est mort ce matin.* (Mme de Sév.)

— **Antonymes.** Débarrassé, dégagé, décidé, délibéré, déterminé, hardi, libre, rassuré, résolu.

EMBARRASSEMENT s. m. (an-ba-ra-se-man — rad. *embarrasser*). Embarras. ‖ Vieux mot.

EMBARRASSER v. a. ou tr. (an-ba-ra-sé — rad. *embarras*). Causer de l'embarras, de l'encombrement dans : EMBARRASSER *une rue, un chemin, une rivière.* ‖ Empêcher la liberté des mouvements de : *Rangez ces meubles qui nous* EMBARRASSENT. *Votre manteau vous* EMBARRASSE. ‖ Empêtrer, entortiller : EMBARRASSER *les jambes d'un taureau dans des entraves.*

Dans ce piége sanglant je veux l'*embarrasser.*
VOLTAIRE.

— Par ext. Arrêter, entraver, causer des difficultés à, être un obstacle pour : *Les armées permanentes* EMBARRASSENT *leurs maîtres.* (A. de Vigny.) ‖ Importuner, incommoder : *Ce sont des témoins qui vous* EMBARRASSENT *et vous gênent.* (Mass.)

— Fig. Embrouiller, compliquer : EMBARRASSER *une affaire, une question. Loin de décorer nos histoires, ils ne font que les obscurcir et les* EMBARRASSER. (Mass.) ‖ Jeter dans l'embarras, dans une incertitude embarrassante : *Un discours que rien ne lie et n'*EMBARRASSE *marche et coule de soi-même.* (Boileau.) *On doit éviter les divisions et les sous-divisions, parce qu'elles* EMBARRASSENT *l'esprit.* (Condill.) *Une fois ou deux, Barnave parut* EMBARRASSER *Mirabeau, et il eut l'honneur de le tenir en échec.* (Ste-Beuve.)

L'univers m'*embarrasse*, et je ne puis songer
Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger.
VOLTAIRE.

‖ Rendre confus : *La louange n'*EMBARRASSE *que celui qui la mérite.* (Beauchêne.)

Modérez des bontés dont l'excès m'*embarrasse.*
RACINE.

‖ Rendre moins net, moins clair, moins rapide : EMBARRASSER *son style.*

— Absol. : *L'abondance des biens* EMBARRASSE *quelquefois. L'intention qu'on suppose* EMBARRASSE *souvent plus que la vérité.* (Mme de Genlis.)

Le passé fait trembler, l'avenir *embarrasse.*
BOURSAULT.

— Pathol. Alourdir, congestionner : *Aliments qui* EMBARRASSENT *l'estomac. La fièvre* EMBARRASSE *la tête.*

S'embarrasser v. pr. Être ou devenir obstrué, empêtré, entortillé : *La rue* S'EMBARRASSE. *Nos jambes* S'EMBARRASSÈRENT *dans les broussailles.*

— Éprouver des difficultés pour articuler : *Dans l'ivresse, la langue* S'EMBARRASSE.

Je sens dans mon gosier que ma voix *s'embarrasse.*
REGNARD.

‖ Perdre le fil de son discours, manquer de mémoire : *Un prédicateur qui* S'EMBARRASSE. ‖ Se troubler, perdre contenance : S'EMBARRASSER *devant un prince, devant une assemblée imposante, devant ses juges. Au récit d'une grande action, notre âme* S'EMBARRASSE, *notre cœur s'émeut, la voix nous manque, nos larmes coulent.* (Diderot.)

— Fig. S'entortiller, s'engager par maladresse : *L'âme qui s'est éloignée de la source de son être ne reconnaît plus ce qu'elle est; elle* S'EST EMBARRASSÉE *dans toutes les choses qu'elle aime.* (Boss.)

. . . En sa propre fourbe un menteur *s'embarrasse.*
CORNEILLE.

‖ S'inquiéter, se soucier, se mettre en peine, se préoccuper : *Ne* VOUS EMBARRASSEZ *point des antipathies des créatures.* (Boss.) *Ne* VOUS EMBARRASSEZ *pas de l'avenir, il ne vous appartient pas.* (Le P. Bridaine.) *Quand on fait bien, pourquoi* S'EMBARRASSER *du reste?* (Le Sage.) *La nature veille à la conservation de chaque espèce, sans* S'EMBARRASSER *des individus.* (Volt.) *Les hommes en place ont peu d'amis et ne* S'EN EMBARRASSENT *guère.* (Duclos.) *Il faut faire ce qui est bon, juste et noble, sans* S'EMBARRASSER *de l'avenir.* (J. de Maistre.)

De quel frivole soin mon esprit *s'embarrasse?*
RACINE.

D'en être digne ou non bien fou qui *s'embarrasse;*
Sachez flatter, ramper, vous aurez une place.
PICARD.

— Embarrasser, entortiller à soi : S'EMBARRASSER *les pieds dans une corde.* ‖ Brouiller, troubler à soi : *Faudra-t-il donc se bien barbouiller de grec et de latin pour* S'EMBARRASSER *et se gâter l'esprit?* (Mol.)

— *S'embarrasser de tout,* Donner de l'importance aux petites choses, s'en préoccuper comme d'affaires importantes. ‖ *Ne s'embarrasser de rien,* Ne prendre souci de rien, être indifférent à tout, et aussi Ne voir de difficulté nulle part, se croire capable de tout.

— Récipr. Se gêner, s'entraver l'un l'autre : *Ces deux puissances, d'un ordre si différent, ne s'unissent pas, mais* S'EMBARRASSENT *mutuellement quand on les confond ensemble.* (Boss.)

— Pathol. Éprouver de la congestion, de l'obstruction : *Sa poitrine* S'EMBARRASSE. *Je sentis que ma tête* S'EMBARRASSAIT. (J.-J. Rouss.)

EMBARRÉ, ÉE (an-ba-ré) part. passé du v. Embarrer. Qui est enfermé, qui est pris entre des barres : *Cheval* EMBARRÉ.

EMBARREMENT s. m. (an-ba-re-man — rad. *embarrer*). Action d'embarrer; résultat de cette action : *L'*EMBARREMENT *d'un fardeau.*

EMBARRER v. a. ou tr. (an-ba-ré — de *en*, et de *barre*). Enfermer avec des barres. ‖ Vieux mot.

— Mar. *Embarrer un levier, un anspect,* Le placer dans une position convenable pour pouvoir, en agissant dessus, porter le canon dans la direction indiquée par le chef de pièce.

— v. n. ou intr. Techn. Placer un levier sous un fardeau, afin de le soulever. ‖ Chez les verriers, Saisir le creuset par la ceinture.

— Mar. Manœuvrer la barre de telle sorte que l'effet du gouvernail dépasse le but à atteindre : *Les mauvais matelots* EMBARRENT *constamment, et font perdre au navire un nœud sur dix, en moyenne.* ‖ On dit aussi BARRER.

S'embarrer v. pr. Passer sa jambe de l'autre côté de la barre : *Ce cheval* S'EST EMBARRÉ.

EMBARRURE s. f. (an-ba-ru-re — rad. *embarrer*). Art vétér. Contusion ou écorchure que se fait un cheval contre les barres mobiles qui le séparent des chevaux voisins dans l'écurie.

— Chir. Accident qui survient quelquefois après la fracture d'un os plat, et par suite duquel une esquille a pénétré sous l'os fracturé.

— Techn. Nom donné au plateau du bard.

— Plur. Constr. Plâtre que l'on place pour sceller les faîtières de chaque côté.

EMBAS s. m. (an-ba — de *en*, et de *bas*). S'écrivait quelquefois pour EN BAS (v. ce mot).

EMBASE s. f. (an-ba-ze — de *en*, et *base*). Techn. Chez les armuriers, Partie d'une pièce de métal qui sert d'appui à une autre pièce. ‖ Renfort de métal que l'on met aux tourillons des bouches à feu. ‖ Renflement plan ménagé sur l'axe d'une roue d'horlogerie, et destiné à lui servir de soutien d'un côté. ‖ Partie d'une espagnolette qui est saillante et profilée au droit des lacets qui tiennent la tige ou le corps. ‖ Petite moulure pratiquée au-dessous de l'anneau d'une clef. ‖ Partie d'une lame de couteau qui présente un renflement. ‖ Différence de niveau entre l'enclume et sa bigorne. ‖ Partie d'un ouvrage de menuiserie reposant sur une autre pièce.

— **Encycl.** Techn. On donne le nom d'*embases* aux parties qui terminent ordinairement les tourillons; elles ont toujours un diamètre plus grand que celui des pièces cylindriques auxquelles elles appartiennent. Elles ont pour but principal d'empêcher le va-et-vient qui se produit dans les machines en mouvement, et par suite d'anéantir les frottements des tourillons sur leurs coussinets, dans le sens parallèle à leur axe. La partie de l'*embase* qui frotte contre le coussinet prend le nom de *collet;* sa présence, que l'on ne peut éviter que rarement, occasionne dans les machines un travail nuisible qui peut s'exprimer de la manière suivante. Soient r le rayon extérieur de l'*embase*, r' le rayon intérieur de cette même pièce, ou mieux celui du tourillon auquel elle appartient; ρ le rayon moyen, égal à $\frac{r+r'}{2}$, et l la largeur $r-r'$ de la couronne formée par les deux cercles concentriques, on a pour la valeur du rayon r

$$r = \rho + \frac{l}{2},$$

et pour celle de r'

$$r' = \rho - \frac{l}{2}.$$

La surface de la couronne étant égale à

$$\pi(r^2 - r'^2) = 2\pi\rho l,$$

et celle du cercle de rayon r' à

$$\pi r'^2 = \pi\left(\rho^2 + \frac{l^2}{4} - \rho l\right),$$

la pression qui s'exerce sur le cercle de rayon r' est, en supposant que la pression P sur la couronne varie proportionnellement à la surface,

$$(1) \qquad P\,\frac{\rho^2 + \frac{l^2}{4} - \rho l}{2\rho l}.$$

La pression qui a lieu sur le cercle de rayon r est

$$(2) \qquad P + P\,\frac{\rho^2 + \frac{l^2}{4} - \rho l}{2\rho l} = P\,\frac{\rho^2 + \frac{l^2}{4} + \rho l}{2\rho l}.$$

Le travail absorbé par le frottement de la couronne est égal au travail absorbé par le frottement qui aurait lieu sur la surface totale du cercle de rayon $r = \rho + \frac{l}{2}$, moins celui qui

aurait lieu sur la surface du cercle de rayon $r' = \rho - \frac{l}{2}$. Ce travail est obtenu en concevant la surface de contact divisée en éléments triangulaires infiniment petits par des rayons r et r', et en prenant la somme ou l'intégrale des travaux élémentaires relatifs à ces éléments. On a donc

$$T = \frac{4}{3}\pi f P \frac{\rho^2 + \frac{l^2}{4} + \rho l}{2\rho l}\left(\rho + \frac{l}{2}\right)$$

$$- \frac{4}{3}\pi f P \frac{\rho^2 + \frac{l^2}{4} - \rho l}{2\rho l}\left(\rho - \frac{l}{2}\right)$$

ou, en effectuant les calculs et simplifiant

$$T = 2 f P \pi \left(\rho + \frac{1}{12}\frac{l^2}{\rho}\right).$$

Ce travail s'estime difficilement dans les arbres horizontaux, à cause de la difficulté de déterminer la valeur de l'effort P qui force l'*embase* à presser le coussinet; mais, dans les arbres verticaux ou inclinés dont les tourillons tournent dans des coussinets, il est facile de connaître cet effort : dans les uns, il est égal au poids de tout l'appareil qu'il supporte; dans les autres, il est donné par le cosinus de l'angle que fait ce poids P avec la direction de l'arbre.

— Archit. On donne, en architecture, le nom d'*embase* à la partie plus ou moins large sur laquelle repose une construction. De sa largeur dépend la stabilité de l'ensemble; elle devient alors un support qui tend à s'écraser sous la charge qu'elle porte, et sa surface d'appui doit être calculée en conséquence.

— Art milit. On distingue quatre sortes d'*embases :* 1° les *embases* de tourillons; 2° les *embases* de bague; 3° les *embases* de capucine; 4° les *embases* de nœud de pontet.

1° *Embase de tourillons.* C'est un renfort de métal cylindrique et concentrique aux tourillons, que l'on pratique dans les canons et dans quelques mortiers, pour empêcher ces tourillons de ployer et la bouche de ballotter entre les flasques contre l'intérieur desquelles s'appuie la coupe des *embases.* Cette coupe est parallèle au deuxième renfort. Les mortiers à la Gomer n'ont point d'*embase* aux tourillons; mais, en dessous des tourillons, une masse de bronze en forme de coin va, en diminuant graduellement, joindre le corps du mortier; cette pièce, qui tient lieu d'*embase*, est appelée *renfort du tourillon.* On a récemment proposé de mettre des *embases* à toutes les pièces d'artillerie.

2° *Embase de bague.* C'est une partie du bourrelet de la douille d'une baïonnette de fusil; elle est en plan supérieur et sert de portée à la bague de la baïonnette du côté opposé à l'étouteau.

3° *Embase de capucine.* C'est une sorte d'*embase* située à la partie formant le devant du bois d'un fusil de munition et soutenant la capucine d'en bas.

4° *Embase de nœud de pontet.* C'est l'*embase* qui forme sur l'écusson du fusil une partie circulaire où s'ajuste le pontet. Au centre de cette *embase* est creusée une ouverture quadrangulaire pour recevoir le crochet à bascule.

EMBASEMENT s. m. (an-ba-ze-man — rad. *embase*). Archit. Base continue qui fait saillie au pied d'un bâtiment. ‖ On écrivait autrefois EMBASSEMENT.

EMBASICŒTE s. m. (ain-ba-si-sè-te — du gr. *embasis*, action d'entrer; *koitê*, commerce charnel). Antiq. rom. Homme adonné à un genre infâme de débauche. ‖ Vase à boire de forme obscène, dont on se servait dans les repas licencieux.

EMBASIUS adj. m. (ain-ba-zi-uss — gr. *embasios;* de *embasis*, embarquement). Mythol. Surnom sous lequel on invoquait Apollon au moment de s'embarquer.

EMBASMER v. a. ou tr. (an-ba-smé). Forme ancienne du mot EMBAUMER.

EMBASSURE s. f. (an-ba-su-re — de *en*, et de *bas*). Techn. Partie du four du verrier qui s'étend depuis le plan de la base jusqu'à la naissance de la voûte.

EMBASTILLÉ, ÉE (an-ba-sti-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Embastiller. Enfermé dans une bastille, dans une forteresse, dans une prison fortifiée :

Me voici donc dans ce lieu de détresse
Embastillé, logé fort à l'étroit,
Ne dormant point, buvant chaud, mangeant froid.
VOLTAIRE.

— Entouré de bastilles, de forteresses : *Ville* EMBASTILLÉE. *Les Parisiens seront et resteront fortifiés et* EMBASTILLÉS, *afin que s'accomplissent ces paroles des* Guêpes : *Tu l'as voulu, Georges Dandin.* (A. Karr.)

— Fig. Gêné, comprimé par la violence : *Liberté* EMBASTILLÉE.

EMBASTILLEMENT s. m. (an-ba-sti-lle-man; *ll* mll. — rad. *embastiller*). Action de mettre à la Bastille, dans une bastille, dans une prison : *L'*EMBASTILLEMENT *des conspirateurs. L'*EMBASTILLEMENT *d'un journaliste.*

— Action d'entourer une ville de forts : EMBASTILLEMENT *de Paris, d'Anvers.*

— Fig. Compression exercée par la violence : EMBASTILLEMENT *de la parole, de l'opinion, de la presse, de la liberté.*

EMBASTILLER v. a. ou tr. (an-ba-sti-llé; *ll* mll. — de *en*, et de *bastille*). Mettre dans une bastille, dans une forteresse servant de prison d'État, dans une prison quelconque.

— Entourer de bastilles, de forts : EMBASTILLER *une ville.*

— Fig. Comprimer par la violence : EMBASTILLER *l'opinion, la liberté.*

EMBASTIONNÉ, ÉE (an-ba-sti-o-né) part. passé du v. Embastionner : *Ville* EMBASTIONNÉE.

EMBASTIONNEMENT s. m. (an-ba-sti-o-ne-man — rad. *embastionner*). Action d'embastionner, d'entourer de forts : *L'*EMBASTIONNEMENT *de Paris est un anachronisme et un contre-sens politique.* (E. de Gir.)

EMBASTIONNER v. a. ou tr. (an-ba-sti-o-né — de *en*, et de *bastion*). Entourer de bastions, de forts : EMBASTIONNER *une ville. M. Thiers* A EMBASTIONNÉ *Paris.*

EMBASTRE v. n. ou intr. (an-ba-stre). Descendre, aller en avant. ‖ Vieux mot.

— Activ. Pousser, précipiter.

EMBÂTAGE s. m. (an-bâ-ta-je — de *en*, et de *bât*). Action d'embâter; résultat de cette action : *L'*EMBÂTAGE *d'une bête de somme.*

EMBATAGE ou **EMBATTAGE** s. m. (an-ba-ta-je — de *en*, et de *battre*). Techn. Opération qui consiste à fixer des bandes de fer autour des roues de voitures.

EMBATAILLÉ, ÉE (an-ba-ta-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Embatailler. Rangé en bataille : *Soldats* EMBATAILLÉS. *Armée* EMBATAILLÉE.

EMBATAILLEMENT s. m. (an-ba-ta-lle-man; *ll* mll. — rad. *embatailler*). Art milit. Passage de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

EMBATAILLER v. a. ou tr. (an-ba-ta-llé; *ll* mll. — de *en*, et de *bataille*). Ranger en bataille : EMBATAILLER *un escadron, une armée.*

S'embatailler v. pr. Se ranger en bataille : *Une armée qui* S'EMBATAILLE.

EMBATAILLONNÉ, ÉE (an-ba-ta-llo-né; *ll* mll.) part. passé du v. Embataillonner. Mis en bataillon : *Soldats* EMBATAILLONNÉS.

EMBATAILLONNER v. a. ou tr. (an-ba-ta-llo-né; *ll* mll. — de *en*, et de *bataillon*). Art milit. Ranger des soldats en bataillon; les incorporer dans un bataillon : EMBATAILLONNER *des recrues.*

S'embataillonner v. pr. Se mettre ou être mis en bataillon.

EMBATE s. m. (ain-ba-te). Antiq. gr. V. EMBADE.

— Entom. Orthographe vicieuse du mot AMBATE.

EMBÂTÉ, ÉE (an-bâ-té) part. passé du v. Embâter. Couvert d'un bât : *Âne* EMBÂTÉ.

— Loc. fam. *Etre embâté de quelqu'un, de quelque chose*, En être gêné, incommodé.

EMBÂTER v. a. ou tr. (an-bâ-té — de *en*, et de *bât*). Mettre le bât à : EMBÂTER *un cheval, un âne, un mulet.*

— Fam. Charger d'une personne ou d'une chose qui cause beaucoup d'embarras : *Vous nous* AVEZ EMBÂTÉS *d'un homme insupportable.* (Volt.)

S'embâter v. pr. Etre embâté : *Ce n'est pas ainsi qu'un âne doit* S'EMBÂTER.

— Fam. Se charger d'une personne ou d'une chose importune, embarrassante : *J'avais bien affaire vraiment de* M'EMBÂTER *de lui et de son frère.* (E. Sue.)

EMBATÉRIE s. f. (ain-ba-té-rî — gr. *embaterion;* de *en*, dans, et de *bainô*, je marche). Espèce de danse ou de marche militaire chez les anciens Grecs : *L'*EMBATÉRIE *des Spartiates.*

EMBATÉRIEN, IENNE adj. (ain-ba-té-ri-ain, i-è-ne — rad. *embatérie*). Antiq. gr. Qui appartient à l'embatérie : *Rhythme* EMBATÉRIEN. ‖ *Sacrifice embatérien*, Celui qu'on offrait au moment de s'embarquer.

EMBATEUR ou **EMBATTEUR** s. m. (an-ba-teur — rad. *embatre*). Techn. Celui qui place les bandes des roues de voitures.

EMBATOIR ou **EMBATTOIR** s. m. (an-ba-toir — rad. *embatre*). Techn. Fosse longue et étroite dans laquelle on place les roues des voitures que l'on veut ferrer.

EMBÂTONNÉ, ÉE (an-bâ-to-né) part. passé du v. Embâtonner. Armé d'un bâton :

Et fussiez-vous *embâtonnés*,
Jamais vous n'en serez les maîtres;
Qu'on lui (le naturel) ferme la porte au nez,
Il reviendra par les fenêtres.
LA FONTAINE.

— Archit. *Cannelure embâtonnée*, Cannelure remplie par une figure de bâton.

— Blas. Se dit d'une colonne, pour signifier que les cannelures ont la forme d'un bâton ou de baguettes jusqu'à une certaine partie de son fût. ‖ On dit aussi, mais plus rarement, EMBASTONISÉ, ce qui est l'ancienne forme orthographique.

EMBÂTONNER v. a. ou tr. (an-bâ-to-né — de *en*, et de *bâton*). Armé d'un bâton, de bâtons : EMBÂTONNER *ses gens.*

— Archit. *Embâtonner des cannelures*, Y figurer des bâtons qui les remplissent.

S'embâtonner v. pr. S'armer d'un bâton.

EMBATRE ou **EMBATTRE** v. a. ou tr. (an-ba-tre — de *en*, et de *battre*). Techn. Garnir d'une bande de fer, en parlant d'une roue de voiture : EMBATRE *des roues.*

S'embatre v. pr. Etre garni de bandes de fer : *Les roues* S'EMBATENT *à chaud.*

EMBATTAGE, EMBATTEUR, EMBATTOIR, Autre orthographe des mots EMBATAGE, EMBATEUR, EMBATOIR.

EMBATTEMENT s. m. (an-ba-te-man — du gr. *enbainô*, j'entre, j'arrive). Arrivée. ‖ Démarche. ‖ Vieux mot.

EMBATTÉS s. m. pl. (an-ba-té). Mar. Nom que l'on donnait anciennement à des vents périodiques soufflant sur certaines mers à des époques réglées. ‖ Syn. d'ÉTÉSIENS.

EMBATTRE v. a. ou tr. (an-ba-tre). Autre orthographe du mot EMBATRE.

S'embattre v. pr. Arriver, survenir : *Je* M'EMBATTIS *sur une caverne cachée.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

EMBATU ou **EMBATTU, UE** (an-ba-tu) part. passé du v. Embatre. Garni d'une bande de fer : *Roue* EMBATUE.

EMBAUCHAGE s. m. (an-bô-cha-je — rad. *embaucher*). Action d'embaucher des ouvriers : *L'*EMBAUCHAGE *des charpentiers.* ‖ Repas de bienvenue que paye à ses camarades un ouvrier nouvellement embauché.

— Par ext. Action de provoquer des soldats à la désertion : *Le crime d'*EMBAUCHAGE *était autrefois puni de mort. Il suffisait, sous Bonaparte, d'être accusé d'*EMBAUCHAGE *pour être traduit devant les commissions militaires.* (Mme de Staël.)

— Fig. Action de recruter des partisans : *L'*EMBAUCHAGE *des électeurs est facile à tout gouvernement.*

— **Encycl.** Le mot *embauchage* a deux acceptions. Il signifie tantôt l'acte par lequel on engage ou l'on enrôle des ouvriers pour les attacher aux travaux d'un établissement industriel, tantôt l'acte par lequel on détache des directeurs, des commis ou des ouvriers d'établissements manufacturiers situés en France, en les engageant par des promesses ou par des dons à porter leur industrie en pays étranger. Lorsque ce second mode d'*embauchage* se produit en vue de nuire à l'industrie française, il constitue un délit prévu et puni par l'article 417 du Code pénal. Celui qui s'en rend coupable peut être condamné à un emprisonnement de six mois à deux ans et à une amende de 50 fr. à 300 fr.

Pour l'*embauchage* militaire, v. EMBAUCHEUR.

EMBAUCHÉ, ÉE (an-bô-ché) part. passé du v. Embaucher. Engagé pour travailler dans une boutique, dans un atelier : *Ouvrier* EMBAUCHÉ.

— Sollicité et décidé à la désertion : *Soldat* EMBAUCHÉ.

EMBAUCHÉE s. f. (an-bô-ché — rad. *embaucher*). Mar. Commencement ou reprise du travail dans les arsenaux : *Au son de cloche de l'*EMBAUCHÉE, *la chiourme sort des salles.* (Appert.)

EMBAUCHEMENT s. m. (an-bô-che-man — rad. *embaucher*). Action d'embaucher : EMBAUCHEMENT *des ouvriers.* EMBAUCHEMENT *des soldats.* ‖ On dit plus ordinairement EMBAUCHAGE.

EMBAUCHER v. a. ou tr. (an-bô-ché — peut-être d'*embûche*. Cette étymologie un peu hasardée est justifiée par cette observation que le mot *embaucher* s'est dit autrefois *emboscher*, et que le mot *embochement*, qui dérive évidemment d'*emboscher*, a signifié *embûche*. On voit donc que *embûche* et *embauchement* ne sont qu'un seul et même mot. Quant au sens un peu détourné qu'a pris le dernier, il peut le devoir aux guet-apens, aux *embûches* auxquelles on avait recours autrefois pour *embaucher* les soldats, c'est-à-dire pour les engager). Engager pour travailler dans une boutique, un atelier, un chantier : EMBAUCHER *des maçons.* ‖ Attirer par des manœuvres d'un atelier à un autre : *Il cherche à* EMBAUCHER *nos ouvriers.*

— Enrôler, engager par adresse dans un parti, une coterie : EMBAUCHER *des conspirateurs.* EMBAUCHER *des électeurs.*

— Art milit. Chercher à faire déserter des soldats, soit pour passer à l'ennemi, soit pour servir une faction : *Le sang coulait partout; les clubs* EMBAUCHAIENT *les régiments.* (Lamart.)

S'embaucher, v. pr. Etre embauché, prendre un engagement pour travailler dans un atelier, une boutique, un chantier : S'EMBAUCHER *dans une filature.*

— Réciproq. Se solliciter l'un l'autre pour entrer dans un atelier ou pour déserter le drapeau : *Ils cherchent à* S'EMBAUCHER *mutuellement.*

EMBAUCHEUR, EUSE s. m. (an-bô-cheur — rad. *embaucher*). Celui, celle qui recrute des ouvriers ou d'autres personnes pour travailler au compte de quelqu'un : *Il signor Primaticcio habitait depuis peu la France, où, sur l'avis du marquis de Mantoue, son grand* EMBAUCHEUR *d'artistes, François Ier l'avait appelé.* (Alex. Dum.)

— Par ext. Personne qui engage à entrer dans un parti, une faction, à adopter une façon d'agir ou de penser : *Les femmes ont presque toujours leurs maris pour* EMBAUCHEURS *et pour complices.* (Balz.) *La licence des mœurs était encouragée par la publicité des amours du roi et par les traditions encore vivantes de la Fronde, où les princesses étaient les* EMBAUCHEUSES *de factions.* (Lamart.)

— Art milit. Celui qui excite les soldats à quitter leur drapeau.

— **Encycl.** Le mot *embaucheur* figure pour la première fois dans une ordonnance du 1er mars 1768; jusque-là les règlements employaient non le verbe *embaucher*, mais l'expression *débaucher*. De nos jours, la loi française définit ainsi le terme *embaucheur :* « Est réputé *embaucheur* celui qui, par argent, liqueurs enivrantes ou autres moyens, cherche à éloigner de leurs drapeaux les défenseurs de la patrie. » Le Code pénal de 1793 et celui de l'an V (21 brumaire) livrent les *embaucheurs* à la justice militaire. La loi de l'an IV les frappait de neuf années de reclusion. Sous la Restauration, le colonel Caron fut jugé comme *embaucheur* pour avoir adressé à des militaires des provocations à la désobéissance; au fond, le fait d'embauchage n'existait pas, puisqu'il ne s'agissait point de désertion. On a souvent dit que s'il n'y avait pas de receleurs, il n'y aurait que fort peu de voleurs; on pourrait de même avancer que, sans les *embaucheurs*, les déserteurs seraient en bien petit nombre, principalement quand il s'agit de désertion en pays ennemi; aussi un général, en campagne, a-t-il des droits assez étendus de surveillance sur les gens capables de faire le métier d'*embaucheurs.* On arrête tout individu suspect, on visite ses papiers, on l'interroge, etc. Pendant longtemps, la peine de mort a été prononcée contre tout provocateur à la desertion. Aujourd'hui, on bannit les *embaucheurs* des camps lorsqu'ils sont simplement suspects et que l'on n'a pas de preuves suffisantes. On a proposé de gratifier d'une récompense pécuniaire tout soldat qui dénoncerait un *embaucheur*, mais l'idée de cette rémunération a été repoussée avec raison comme avilissante; on a préféré récompenser le soldat d'une manière plus noble et plus digne.

Les *embaucheurs* pullulent dans tous les pays où la France fait la guerre. Pendant la guerre de Crimée, on en arrêtait presque toutes les semaines, et, au Mexique, ils parvinrent à faire déserter un nombre considérable de nos soldats, qui furent portés comme disparus. Un grand nombre d'*embaucheurs* se trouvent sur nos frontières est et ouest d'Algérie. Ils essayent, par tous les moyens possibles, de décider nos turcos et les soldats des compagnies de discipline à passer la frontière pour entrer au service de l'empereur du Maroc ou du bey de Tunis.

EMBAUCHOIR s. m. (an-bô-choir — de *en*, et de *bouche*). Tech. Forme que l'on introduit dans les bottes pour les élargir ou les empêcher de se retrécir. ‖ On dit aussi EMBOUCHOIR.

EMBAUCHURE s. f. (an-bô-chu-re — rad. *embaucher*). Techn. Fourniture de tous les ustensiles nécessaires dans une fabrique de sel.

EMBAUDER v. a. ou tr. (an-bô-dé). Argot. Prendre de force.

EMBAUMÉ, ÉE (an-bô-mé) part. passé du v. Embaumer. Qui exhale une odeur suave : *Des prés* EMBAUMÉS. *Des fleurs* EMBAUMÉES. *Lorsque les navigateurs pénétrèrent pour la première fois dans l'océan Pacifique, ils virent se dérouler au loin des flots que caressent éternellement des brises* EMBAUMÉES. (Chateaub.)

L'air promène des fleurs les esprits *embaumés.*
LEBRUN

Heureux, il trouve enfin ce vent consolateur
Embaumé des parfums que le rivage exhale.
DELILLE.

Le phalène doré, dans sa course légère,
Traverse les prés *embaumés.*
A. DE MUSSET.

Les matins de printemps, quand la rosée enivre
Le gazon *embaumé*, je sors avec un livre
Par la porte du bois.
SAINTE-BEUVE.

— Se dit des cadavres que l'on a préparés avec certaines substances pour les conserver : *Corps* EMBAUMÉ *par le procédé Gannal. En Égypte, tous les morts étaient* EMBAUMÉS. (Buff.)

Mais quel bien fait le bruit et qu'importe la gloire?
Est-on plus ou moins mort quand on est *embaumé ?*
A. DE MUSSET.

— Fig. Conservé, rendu impérissable :

Dans un pur souvenir chastement *embaumée*,
Ils gardent au fond d'eux l'âme qu'ils ont aimée.
TH. GAUTIER.

‖ Suave comme un parfum; agréablement affecté comme par un parfum : *Les souvenirs* EMBAUMÉS *de l'enfance.*

Ils se sont endormis dans un rêve illusoire,
Ils sont morts *embaumés* d'espérance et de gloire.
BARTHÉLEMY.

. . . Il est doux de respirer encore
Cet air du sol natal où l'on croit rajeunir,
Cet air qu'on respira dès sa première aurore,
Cet air tout *embaumé* d'antique souvenir.
LAMARTINE.

— **Antonymes.** Infect, puant.

EMBAUMEMENT s. m. (an-bô-me-man — rad. *embaumer*). Action d'embaumer un cadavre : *L'usage des* EMBAUMEMENTS *fut longtemps négligé parmi les nations modernes.* (Bouillet.)

— **Encycl.** L'art d'embaumer les cadavres fut pratiqué sur une vaste échelle par les anciens Égyptiens, et les momies trouvées de nos jours dans des tombeaux où elles reposaient depuis trente siècles et plus témoignent de la perfection que cet art avait atteint dans ces temps si reculés. Les Égyptiens ne se bornaient pas à conserver de cette sorte les corps humains; il n'y avait pas de reptile, quelque infime qu'il fût, qui ne leur parût digne d'être conservé. Quand on songe qu'en dehors du nombre infini de corps humains qui restent encore à découvrir dans les lieux où ils ont été déposés on a trouvé des millions de chiens, de singes, de crocodiles, de chats, d'ibis, de taureaux, de béliers, de renards, d'aspics, etc., il est permis de se demander d'où étaient tirées toutes les résines, les drogues, les épices, etc., qui nous sont représentées comme essentielles au procédé d'*embaumement*. V. MOMIE.

Après que l'Égypte fut devenue province romaine, l'art de l'*embaumement* continua à être pratiqué et fut adopté, dans une certaine mesure, par les conquérants eux-mêmes. Chez d'autres peuples, le même usage existait également; si ce n'était pas exactement l'*embaumement*, c'était du moins un procédé qui atteignait le même résultat; nous voulons parler de la dessiccation. Cette coutume était probablement celle des Guanches, les habitants autochthones des îles Canaries. Les anciens Péruviens conservaient les corps de leurs incas, et dans un tel état de perfection, qu'il n'y manquait, dit Garcilasso, « ni un cheveu, ni un sourcil. » Dans le grand temple du Soleil, à Cuzco, les corps des incas étaient assis d'un côté, leurs femmes de l'autre, tous revêtus de leurs habits royaux, sur des siéges d'or, la tête inclinée et les mains croisées sur la poitrine (*Conquête du Pérou*, par Prescott, vol. Ier, p. 33). L'exposition des corps à l'air sec et froid de la région montagneuse suffisait pour les conserver, sans qu'il fût besoin d'avoir recours aux procédés artificiels employés par les Égyptiens.

Ces procédés ont été décrits minutieusement par Hérodote et par Diodore de Sicile; d'après quelques auteurs, la formule la plus exacte serait fournie par le premier de ces historiens. D'autres, au contraire, affirment que cette formule est en complet désaccord avec les résultats obtenus, et ils constatent que des expériences modernes faites d'après ces prescriptions ont complètement échoué. Voici, au reste, ce que dit Hérodote (II, 86) : « Il existe en Égypte une classe d'individus qui ne font d'autre métier que d'embaumer les corps. Le mode d'*embaumement*, d'après le meilleur procédé, s'accomplit comme suit : au moyen d'une tige de fer recourbée, les opérateurs commencent par extraire la cervelle par les narines; ils en retirent ainsi une partie, le reste sort avec les liquides balsamiques introduits dans le crâne. Ils font ensuite, dans le flanc, une large entaille avec une pierre tranchante d'Éthiopie et enlèvent tout le contenu de l'abdomen. Après avoir nettoyé la cavité, d'abord avec du vin de palmier, puis avec une infusion de divers aromates, ils la remplissent de myrrhe pulvérisée de l'espèce la plus pure, de casse et de toutes autres sortes d'épices, à l'exception d'encens, et cousent les lèvres de la plaie. Le corps est ensuite plongé dans du natron (sesquicarbonate de soude), où il reste immergé complètement pendant soixante-dix jours. Après l'expiration de ce délai, qui ne doit jamais être dépassé, le corps est entouré de la tête aux pieds de bandes de fine toile saturée de gomme, substance que les Égyptiens emploient généralement au lieu de colle, et, dans cet état, il est rendu aux parents. Ces derniers l'enferment dans une caisse de bois qu'ils ont fait faire exprès et qui est façonnée en forme d'homme. La caisse, bien close, est placée dans une chambre sépulcrale, debout contre le mur. Telle est la méthode d'*embaumement* la plus coûteuse. Quand on désire payer moins cher, on choisit le second procédé, qui s'effectue de la manière suivante : sans faire d'incision d'aucune sorte et sans vider le corps, on injecte dans les intestins, au moyen de seringues et par les ouvertures naturelles, de l'huile extraite du cèdre. On bouche les issues par lesquelles l'huile pourrait s'échapper et on immerge le corps dans le natron pendant le temps voulu; après quoi on laisse s'écouler l'huile, dont la puissance est telle qu'elle entraîne avec elle, dans un état liquide, l'estomac et les intestins tout entiers. Le natron, de son côté, a dissous les chairs, de sorte qu'il ne reste rien du corps que la peau et les os. C'est dans cet état qu'on le rend aux parents. La troisième méthode, qu'emploient seules les classes pauvres, consiste uniquement à rincer les intestins au moyen d'un lavement et à baigner le corps pendant soixante-dix jours dans le natron, après quoi on le délivre à ceux qui viennent le chercher. » Le prix du procédé le plus coûteux d'*embaumement* était 1 talent d'argent (environ 3,500 fr. de notre monnaie); en moyenne, il en coûtait 1,500 fr. pour convertir en momie un de ses parents.

Les Péruviens ne se contentaient pas de conserver les corps; ils tenaient aussi à en garder les parties intérieures dans des vases déposés à côté des momies. Le docteur Cormack, de Londres, qui, dans ces derniers temps, a fait des recherches sur les *embaumements*, pense que la partie essentielle du procédé consistait dans l'application de la chaleur aux corps, que l'on remplissait ensuite d'une sorte de bitume. Par ce moyen, on engendrait de la créosote, qui se répandait dans tous les tissus.

Les substances trouvées dans les momies égyptiennes sont de nature résineuse, et les tissus sont imprégnés d'une matière de même nature; mais cette matière, pas plus que le vin que l'on employait, dit-on, ne suffit pour conserver la substance animale. Tout, la toile même qui enveloppe les corps et qui a souvent 1,000 mètres de longueur, porte les traces de la chaleur; les bandages sont habituellement réduits en charpie. En les saturant de gomme, on avait probablement pour but de produire de la créosote au moyen de la calcination à laquelle on les soumettait. Il semble également qu'on a employé du bitume à l'état liquide pour remplir les cavités du corps.

On trouve dans la *Chimie* de Thenard une méthode d'*embaumement* employée dans les temps modernes par le docteur Chaussier. Le corps, après avoir été parfaitement vidé et lavé à grande eau, est plongé dans un bain constant de sublimé corrosif. Le sel se combine peu à peu avec la chair, lui donne de la fermeté, la rend imputrescible et la garantit des attaques des insectes et des vers. L'auteur assure qu'il a vu une tête, préparée d'après cette méthode, qui, après avoir été pendant plusieurs années exposée alternativement au soleil et à la pluie, n'avait pas subi la moindre altération. Elle était très-peu déformée, et les traits étaient parfaitement reconnaissables, quoique la chair fût devenue aussi dure que du bois.

Le procédé imaginé de nos jours par le docteur Gannal consiste à injecter dans les veines du cadavre une solution concentrée de sulfate d'alumine; cette méthode est usitée pour les préparations anatomiques aussi bien que pour les *embaumements*. Un médecin américain, M. Ure, affirme qu'on pourrait employer avec autant d'efficacité une solution de chloride de mercure et de vinaigre de bois. Il pense également, d'après les assertions de Pline, que le vinaigre de bois, qui tire ses propriétés antiseptiques de la créosote qu'il renferme, était la substance essentielle employée par les anciens Égyptiens dans la préparation de leurs momies, et que les résines odoriférantes n'étaient utilisées que comme accessoires. Dans un mémoire lu à l'Académie des sciences de Paris, M. Falconi a fait connaître le résultat d'une série d'expériences faites avec différents sels; il en tire cette conclusion, que le meilleur agent conservateur est le sulfate de zinc préparé à différents degrés de force. Une injection d'environ 4 litres 1/2 suffirait parfaitement pour conserver un corps, comme le prouvent les préparations appartenant au musée d'anatomie de Gênes. Des corps ainsi traités gardent toute leur élasticité pendant quarante jours. Ce n'est qu'au bout de ce temps qu'ils commencent à sécher, en conservant toutefois leur couleur naturelle. Certains opérateurs emploient, dans le même but, du chloride de zinc et du sulfate de soude.

— Bibliogr. Penicher, *Traité des embaumements selon les anciens et les modernes* (Paris, 1699, in-12); Bruhier, *Mémoire sur la nécessité d'un règlement général au sujet des enterrements et des embaumements* (Paris, 1746, in-4o); Pelletan fils, article *Embaumement*, dans le *Dictionnaire des sciences médicales* (1815); Murat, article *Embaumement*, dans le *Dictionnaire de médecine* (1835, 30 vol.); Segato, *Della artificiale reduzione a solidità lapidea et inalterabilità degli animali* (Florence, 1835, in-8o); Gannal, *Histoire des embaumements et des préparations des pièces d'anatomie normale* (Paris, 1841, 2e édit., in-8o); Londe, *Nouveaux éléments d'hygiène* (Paris, 1847, 2 vol. in-8o); Poiseuille, *Rapport à l'Académie de médecine sur les divers modes d'embaumement présentés par MM. Dupré, Gannal et Sucquet*, dans le *Bulletin de l'Académie* (1847); Falconi, *Quelques mots sur la conservation des pièces anatomiques et sur les embaumements*, dans la *Presse médicale* (1853); Massé, *Petit traité pratique des embaumements par injection* (Paris, 1853); Scoutetten, *Rapport sur les momies d'Égypte et sur la pratique des embaumements*, dans les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz* (1858-1859); Lévy, *Traité d'hygiène* (Paris, 1859, 2 vol. in-8o); Tardieu, *Dictionnaire d'hygiène et de médecine légale* (1863, 5 vol. in-8o); Becquerel, *Traité élémentaire d'hygiène* (1869, 4e édit., in-18).

EMBAUMER v. a. ou tr. (an-bô-mé — de *en*, et de *baume*). Parfumer, remplir d'une odeur suave : *Cette liqueur* EMBAUME *la bouche. Toute la montagne qui domine Terracine est couverte d'orangers et de citronniers qui* EMBAUMENT *l'air.* (Mme de Staël.)

> Près des flots du riant Ilisse,
> Les parfums dorés du narcisse
> *Embaument* nos vallons fleuris.
> M.-J. CHÉNIER.

— En parlant d'un cadavre, Le remplir de substances destinées à le conserver : *La coutume d'*EMBAUMER *les cadavres paraît avoir existé chez presque tous les peuples de l'antiquité, à l'exception des Grecs et des Romains, qui brûlaient leurs morts.* (Bouillet.)

— Fig. Conserver, rendre impérissable; perpétuer le souvenir de : *Les justes éloges sont un parfum que l'on réserve pour* EMBAUMER *les morts.* (Volt.) *Il y a toujours au fond de mon cœur une larme chaude qui filtre goutte à goutte, et qui tombe en secret sur la mémoire pour la rafraîchir et pour l'*EMBAUMER *en moi.* (Lamart.) ‖ Rendre suave comme un parfum : *L'innocence de l'enfant* EMBAUME *les souvenirs de l'homme fait.*

> O candeur, équité, fleurs mortes dans les villes,
> De vos fraîches senteurs vous *embaumez* nos îles.
> A. BRIZEUX.

— Absol. Exhaler une odeur suave : *Ce bouquet* EMBAUME. *Ces violettes* EMBAUMENT. ‖ Pratiquer l'art des embaumements : *Les Égyptiens surtout avaient poussé l'art d'*EMBAUMER *à un haut degré de perfection, comme le prouvent les momies, dont un grand nombre subsistent encore.* (Bouillet.)

S'embaumer v. pr. Être, devenir embaumé, parfumé :

> Le moelleux cacao *s'embaume* de vanille.
> DELILLE.

— Se parfumer : *Prenez des violettes,* EMBAUMEZ-VOUS.

— Subir l'opération de l'embaumement : *Les corps, chez les Égyptiens,* S'EMBAUMAIENT *par des procédés d'une efficacité admirable.*

— **Antonymes.** Empester, empuantir, infecter.

EMBAUMEUR s. m. (an-bô-meur — rad. *embaumer*). Celui dont la profession est d'embaumer les cadavres.

— Fam. Celui qui travaille à perpétuer le souvenir des œuvres de l'esprit : *La plupart des critiques sont des catalogueurs, des* EMBAUMEURS, *des empailleurs, et rien de plus.* (Champfleury).

EMBAUSSER v. a. (an-bo-sé — de *en*, et de *bau*). Mar. Garnir de ses baux : EMBAUSSER *une frégate.*

EMBDE (Auguste VON DER), peintre allemand, né à Cassel en 1780, mort en 1862. Il fit ses études artistiques à l'Académie de sa ville natale, travailla ensuite à Dresde, à Dusseldorf, à Munich, à Vienne, et revint s'établir à Cassel, où, pendant de longues années, il peignit exclusivement le portrait. En 1830 seulement il se fit connaître par des tableaux de genre qui représentaient les scènes les plus gaies de la vie champêtre et de la vie des enfants. Ces toiles obtinrent bientôt une grande vogue. La plupart ont été popularisées par la gravure sur cuivre et par la lithographie; telles sont entre autres la *Jeune fille à la fontaine* et *Cendrillon*.

EMBDEN, ville de Prusse. V. EMDEN.

EMBECQUÉ, ÉE (an-bè-ké) part. passé du v. Embecquer. Oisell. Qui a reçu la becquée : *Oiseau* EMBECQUÉ.

— Pêche. *Hameçon embecqué*, Hameçon auquel on a mis l'appât.

EMBECQUER v. a. ou tr. (an-bè-ké — de *en*, et de *bec*). Oisell. Donner la becquée à : EMBECQUER *de petits oiseaux.* ‖ On dit aussi EMBÉQUER.

— Fam. Donner, fournir à manger à; habituer à manger : *Les médecins, on les* EMBECQUE *comme des pigeons; ils se laissent faire, et en six mois l'habitude est prise, ils sont gourmands sans retour.* (Brill.-Sav.)

— Pêche. *Embecquer l'hameçon*, Y attacher l'appât.

— Écon. rur. Faire manger de force la volaille qu'on veut engraisser : *Pour aller plus rapidement, on* EMBECQUE, *c'est-à-dire on fait manger de force.* (St-Germain-Leduc.)

EMBECQUETER v. n. ou intr. (an-bè-ke-te — de *en*, et de *bec*). Mar. Dépasser, en s'approchant du rivage, l'un des becs ou caps qui se trouvent à l'entrée d'un golfe, d'un détroit, d'un canal.

EMBÉGUINÉ, ÉE (an-bé-ghi-né) part. passé du v. Embéguiner. Coiffé d'un béguin : *Femme* EMBÉGUINÉE.

> Ainsi jugea l'État *embéguiné*.
> GRESSET.

— Par ext. Coiffé : *Sur les premiers bancs se trouvaient déjà force vénérables figures* EMBÉGUINÉES *d'hermine, de velours et d'écarlate.* (V. Hugo.)

> D'un crêpe noir Hécube *embéguinée*,
> Lamente, pleure et grimace toujours.
> RACINE, sur la *Troade* de Pradon.

> On y voyait l'aveugle Bélisaire
> *Embéguiné* du bonnet doctoral.
> PALISSOT.

— Fig. Infatué, coiffé, aveuglément épris : *Être* EMBÉGUINÉ *d'une femme. Être* EMBÉGUINÉ *d'une idée. Est-il possible que vous soyez toujours* EMBÉGUINÉ *de vos apothicaires et de vos médecins?* (Mol.)

EMBÉGUINER v. a. ou tr. (an-bé-ghi-né — de *en*, et de *béguin*). Coiffer d'un béguin : EMBÉGUINER *un enfant.*

— Par ext. Envelopper d'une manière quelconque la tête de : *Zéphyrine avait amené son factotum à faire l'homme de petite santé : elle le ouatait, l'*EMBÉGUINAIT, *le médecinait; elle l'empâtait de mets choisis, comme un bichon de marquise.* (Balz.)

> J'aurais bien pu du bonnet doctoral
> *Embéguiner* mon Apollon...
> J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Infatuer, coiffer : *Qui vous* A EMBÉGUINÉ *de cette idée?* ‖ Endoctriner sottement, infatuer de choses vaines : *Tout ce qui tient une plume s'est donné le mot pour* EMBÉGUINER *le peuple.* (Proudh.)

S'embéguiner v. pr. Se coiffer d'un béguin; s'envelopper la tête d'une coiffure quelconque : S'EMBÉGUINER *d'un capuchon.*

— Fig. S'infatuer, s'enticher, s'éprendre follement : S'EMBÉGUINER *d'une idée.* S'EMBÉGUINER *d'une bégueule. Vous avez bien opéré avec ce beau monsieur le comte dont vous* VOUS ÊTES EMBÉGUINÉ! (Mol.)

EMBÉLIE s. f. (an-bé-lî — altér. de *ambel*, mot ceylanais). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrsinées, tribu des ardisiées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale. ‖ On trouve aussi AMBÉLI et AMBÉLIER s. m.

— **Encycl.** Les *embélies* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, coriaces, entières ou dentées; à fleurs petites, disposées en grappes terminales ou axillaires, simples ou rameuses, à pédoncules souvent velus et veloutés. Le fruit est un drupe bacciforme et monosperme. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie. La plus connue est l'*embélie groseillier*, qui croît dans l'île de Ceylan. Ses fruits servent, dans le pays, à faire une confiture qui ressemble à notre confiture de groseilles, dont elle possède les qualités et les propriétés. En Europe, les *embélies*, dont quelques espèces sont grimpantes, ne sont connues que comme végétaux d'ornement; on en cultive plusieurs dans nos serres.

EMBÉLIÉ, ÉE adj. (an-bé-lié — rad. *embélie*). Bot. Qui ressemble à une embélie.

— s. f. pl. Sous-tribu de myrsinées ardisiées, ayant pour type le genre embélie.

EMBÉLINER v. a. ou tr. (an-bé-li-né). Capter, endoctriner : *Il sceut si bien* EMBELINER *cette fille, qu'elle le crut.* (Tabourot.) ‖ Vieux mot.

EMBELLE s. f. (an-bè-le). Mar. Partie d'un bâtiment qui est comprise entre la herpe du grand mât et celle de l'avant.

EMBELLI, IE (an-bè-li) part. passé du v. Embellir. Rendu ou devenu beau ou plus beau : *Une jeune fille fort* EMBELLIE. *Une salle* EMBELLIE *de tableaux de maîtres. Une campagne* EMBELLIE *par des cours d'eau.*

> Dans sa pompe élégante admirez Chantilly,
> De héros en héros, d'âge en âge *embelli*.
> DELILLE.

‖ Qui reçoit, qui a reçu un nouvel attrait : *La vertu est* EMBELLIE *par l'esprit. L'imagination est une mémoire exaltée,* EMBELLIE *par le sentiment.* (Alibert.)

> Et le dogme *embelli* rendit grâce au poëme.
> DELILLE.

— Rendu beau par certains artifices :

> Il n'est point de forfait ni de monstre odieux
> Qui, par l'art *embelli*, ne puisse plaire aux yeux.
> BOILEAU.

‖ Dont on a exagéré la beauté, qu'on a fait trop beau ou plus beau que la réalité : *Portrait* EMBELLI. *Peinture* EMBELLIE. *Récit* EMBELLI.

EMBELLIE s. f. (an-bè-lî — rad. *embelli*). Mar. Calme relatif qui se produit pendant une bourrasque ou après un violent coup de vent. ‖ Intervalle séparant des lames qui se succèdent.

— Fig. Circonstance favorable, bonne occasion : *Allons donc, capon, voilà le commandant qui rit; profite de l'*EMBELLIE *et demande hardiment ta permission.* (E. Sue.)

EMBELLIR v. a. ou tr. (an-bè-lir — de *en*, et de *beau*). Rendre beau ou plus beau; orner, parer : *L'art gâte la nature au lieu de l'*EMBELLIR, *dès qu'il veut dominer.* (Bacon.) *Il fallait le soleil pour* EMBELLIR *et éclairer ce grand théâtre du monde.* (Boss.) *La bienfaisance et la générosité* EMBELLISSENT *les femmes.* (Mme de Genlis.) *Ne songez pas à* EMBELLIR *l'homme sans le rendre meilleur.* (Lavater.) *La pudeur* EMBELLIT *la beauté comme la rosée* EMBELLIT *la nature.* (Labouisse.) *Il est d'exquises beautés que toutes les émotions semblent encore* EMBELLIR. (L. Enault.) *En parcourant les sentiers de la nature, ne doit-on pas s'attendre au spectacle varié que présentent les champs agrestes et sauvages à côté de ces plaines riantes qu'a* EMBELLIES *l'industrie?* (Libes.) *L'homme est le roi de la terre; sa mission est de cultiver et d'*EMBELLIR *sa planète.* (Toussenel.) *Les femmes ne peuvent imaginer de parure qui les* EMBELLISSE *autant que la vertu.* (Le Blanc.) *Notre corps est un cadavre qu'on n'*EMBELLIT *qu'en le cachant.* (A. Karr.)

> Flore *embellit* des champs l'aridité sauvage.
> VOLTAIRE.

> Dieu fit le monde, et l'homme l'*embellit*.
> DELILLE.

> La bonté sait si bien *embellir* une femme!
> ANCELOT.

> Les vertus, les talents, les grâces, la bonté,
> Ont le don d'*embellir* la plus laide figure.
> DE LA BOUSSAYE.

La joie au teint vermeil déride tous les traits,
Et le plaisir de l'âme *embellit* les plus laids.
FRÉVILLE.

— Donner de l'attrait à, augmenter l'attrait, servir à l'ornement de : *Le cygne plaît à tous les yeux; il décore*, EMBELLIT *tous les lieux qu'il fréquente.* (Buff.) *Ce sont les regrets d'une vie mal employée et que l'affection n'a pas* EMBELLIE *qui troublent la vieillesse des femmes.* (Mme Romieu.) *Le soleil et la femme semblent s'être partagé l'empire du monde : l'un nous donne les jours, l'autre les* EMBELLIT. (Sanial-Dubay.) *Le mariage est un lien que l'espoir* EMBELLIT, *que le bonheur conserve et que le malheur fortifie.* (Alibert.) *La belle expression* EMBELLIT *la belle pensée et la conserve.* (V. Hugo.) *Le souvenir d'une bonne action suffit pour* EMBELLIR *les derniers jours de la plus extrême vieillesse.* (Laromiguière.) *Les bonnes actions* EMBELLISSENT *la vie et étendent l'existence.* (Bonnin.) *La morale est une plante dont la racine est dans le ciel et dont les fleurs et les fruits parfument et* EMBELLISSENT *la terre.* (Lamenn.)

Chacun veut de la vie *embellir* le passage.
GILBERT.

— Faire paraître plus beau ou trop beau, exagérer la beauté de : EMBELLIR *la vérité. Ce portrait ne vous* EMBELLIT *pas, au contraire. La fiction n'*EMBELLIT *que l'histoire des hommes, elle dégrade celle de la nature.* (B. de St-P.) *Il ne faut jamais* EMBELLIR *et altérer la pureté des traits de la vérité.* (H. Bayle.) *La nature ne fait rien de si laid que l'art ne puisse l'*EMBELLIR *ou l'enlaidir encore.* (G. Sand.)

Un précepte est aride, il le faut *embellir.*
DELILLE.

Seigneur, *embellissez* ce grand nom de vainqueur
Du nom plus glorieux de pacificateur.
VOLTAIRE.

— Absol. : EMBELLIR, *c'est dénaturer.* (B. Const.) *La main de l'homme gâte bien plus souvent qu'elle n'*EMBELLIT. (J. Arago.)

— v. n. ou intr. Devenir beau ou plus beau : *Cette jeune fille* EMBELLIT *de jour en jour.* (Acad.) *La Française* EMBELLIT *étonnamment par le mariage, tandis que la vierge du Nord y perd et souvent se fane.* (Michelet.)

— Fam. *Ne faire que croître et embellir*, Grandir rapidement et gagner de la beauté : *Cette jeune fille* NE FAIT QUE CROÎTRE ET EMBELLIR. ‖ S'accroître soit en bien, soit surtout en mal : *Sa sottise* NE FAIT QUE CROÎTRE ET EMBELLIR. *Il est de plus en plus avare ; ça* NE FAIT QUE CROÎTRE ET EMBELLIR.

S'embellir v. pr. Devenir beau ou plus beau; prendre du charme : *Cette fille* S'EMBELLIT *de jour en jour. Paris* S'EST *beaucoup* EMBELLI. *Les charmes d'une jeune femme* S'EMBELLISSENT *de la décrépitude de son mari.* (Mme de Graffigny.) *Quand je me promène dans mon champ, tout rit, tout* S'EMBELLIT *à mes yeux.* (Barthél.) *C'est dans le Nord que la chevalerie a pris naissance, mais c'est dans le midi de la France qu'elle* S'EST EMBELLIE *par le charme de la poésie et de l'amour.* (Mme de Staël.) *Le devoir s'adoucit et* S'EMBELLIT *par la pratique.* (St-Marc Girard.)

On *s'embellit* encore en voyant ce qu'on aime.
LACHAUSSÉE.

De rameaux étrangers un arbre *s'embellit.*
DELILLE.

Chaque jour *s'embellit* du bonheur de la veille.
A. GUIRAUD.

Un visage commun *s'embellit* par le fard ;
Le beau n'a pas besoin des ornements de l'art.
ROTROU.

Du milieu de cette île un berceau toujours frais
Monte, se courbe en voûte, et *s'embellit* sans frais
De touffes d'aubépine et de lilas sauvage.
ROUCHER.

— S'orner, se parer : *Le soin de* S'EMBELLIR *est presque le désir de plaire.* (Marmontel.) *Toutes les femmes croient que la toilette est l'art de* S'EMBELLIR. (Laténa.)

Qui veut trop *s'embellir* très-souvent s'enlaidit.
DESMAHIS.

— Gramm. Comme verbe neutre, *embellir* prend l'auxiliaire *avoir* si l'on n'a en vue que le fait en lui-même, et l'auxiliaire *être* si l'on considère l'état : *Elle* A *beaucoup* EMBELLI *en très-peu de temps. Elle* EST *bien* EMBELLIE *depuis que je ne l'ai vue.*

— **Syn. Embellir, décorer, orner**, etc. V. DÉCORER.

— Antonymes. Déparer, enlaidir, gâter.

EMBELLISSANT (an-bè-li-san) part. prés. du v. Embellir : *Des statues* EMBELLISSANT *un parc.*

EMBELLISSANT, ANTE adj. (an-bè-li-san, an-te — rad. *embellir*). Qui embellit, qui orne, qui décore : *Il verse de ces larmes auxquelles le sensible Virgile a donné l'épithète de decoræ*, D'EMBELLISSANTES, *parce que la vertu les fait répandre.* (B. de St-P.) *Heureuses les imaginations* EMBELLISSANTES! (Boiste.)

EMBELLISSEMENT s. m. (an-bè-li-se-man — rad. *embellir*). Action d'embellir; ornements, objets qui embellissent : *Travailler à l'*EMBELLISSEMENT *d'une ville. Les étrangers admirent les* EMBELLISSEMENTS *de Paris. Qu'est-ce autre chose que l'art, sinon l'*EMBELLISSEMENT *de la nature?* (Boss.) *C'est payer trop cher l'*EMBELLISSEMENT *symétrique des capitales modernes que de détruire, pour les obtenir, les monuments historiques.* (Mme Louise Colet.)

— Ornements empruntés que l'on ajoute à la vérité ou à la réalité : *Les* ORNEMENTS *du récit ne conviennent pas à l'histoire.*

EMBELLISSEUR s. m. (an-bè-li-seur — rad. *embellir*). Néol. Celui qui a la manie des embellissements : *M. Haussmann, notre grand* EMBELLISSEUR.

EMBÉQUÉ, ÉE, et **EMBÉQUER**. V. EMBECQUÉ, EMBECQUER.

EMBERBELÉ, ÉE adj. (an-bèr-be-lé — de *en*, et de *barbelé*). Garni de plumes. ‖ Vieux mot.

EMBÉRIZE s. f. (an-bé-ri-ze — allem. *emmeriz*, même sens). Ornith. Nom scientifique du genre bruant. ‖ Nom que l'on donne quelquefois à l'ortolan jaune et au traquet blanc.

EMBÉRIZIDÉ, ÉE adj. (an-bé-ri-zi-dé). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte aux bruants ou embérizes.

— s. f. pl. Famille de passereaux ayant pour type le genre bruant ou embérize.

EMBÉRIZINÉ, ÉE adj. (an-bé-ri-zi-né). Ornith. Syn. d'EMBÉRIZIDÉ.

— s. m. pl. Section de la famille des fringillidées, qui a pour type le genre bruant : *Les* EMBÉRIZINÉS *sont tous des oiseaux granivores au premier chef, cherchant toujours leur nourriture à terre, nichant sur le sol ou à peu de distance de sa surface, ne perchant que sur les branches basses des arbres ou les buissons ; quelques espèces fréquentent les endroits marécageux et le bord des eaux.* (V. Meunier.)

EMBÉRIZOÏDE adj. (an-bé-ri-zo-i-de — d'*embérize*, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Syn. d'EMBÉRIZIDÉ.

— s. m. Genre d'oiseaux de l'Amérique du Sud, syn. de CHIPIU ou TARDIVOLE.

— s. m. pl. Groupe peu naturel d'oiseaux, ayant pour type le genre bruant : *Les* EMBÉRIZOÏDES *paraissent se rapprocher des tangaras.* (Fr. Gérard.)

— **Encycl.** Ce genre de passereaux est très-voisin des bruants, dont il se distingue par un bec court, comprimé, à arête recourbée, à bords sinueux ; des ailes courtes et arrondies, dont les rémiges, depuis la deuxième jusqu'à la sixième, sont presque égales; une queue allongée, très-étagée, et des tarses robustes. Les *embérizoïdes* ont aussi quelques affinités avec les tangaras. On n'en connaît que deux espèces, qui habitent l'Amérique du Sud. L'*embérizoïde* longibande habite le Brésil; il a 18 centimètres de longueur, et le fond de son plumage est d'un vert cendré olivâtre. L'*embérizoïde* oreillon, plus petit que le précédent, vit au Brésil et au Paraguay; il est plus connu sous le nom de CHIPIU.

EMBERLIFICOTÉ, ÉE (an-ber-li-fi-ko-té) part. passé du v. Emberlificoter. Embarrassé : *Être* EMBERLIFICOTÉ *par des questions importunes.*

EMBERLIFICOTER v. a. ou tr. (an-bèr-li-fi-ko-té — fréquent. d'*emberloquer*). Pop. Embarrasser, désorienter : *Pourvu que Marianne ne soit pas là : parce que, quand elle est là, ça me gêne, ça m'*EMBERLIFICOTE. (Marville.) ‖ Entortiller, faire tomber dans quelque piége, séduire : *Il cherche à m'*EMBERLIFICOTER.

S'emberlificoter v. pr. Etre emberlificoté, s'embrouiller : *Il* S'EMBERLIFICOTE *dans ses explications.*

EMBERLIFICOTEUR s. m. (an-bèr-li-fi-ko-teur — rad. *emberlificoter*). Celui qui emberlificote, qui cherche à séduire :

De ces *emberlificoteurs*
La sincérité n'est qu'un rêve;
Ce sont des serpents tentateurs
Qui font poser les filles d'Eve.
COMMERSON.

EMBERLOQUÉ, ÉE (an-bèr-lo-ké) part. passé du v. Emberloquer. Embarrassé : *Je courais à vous, comme on fait pour trouver des lumières, et me voilà plus* EMBERLOQUÉ *que jamais.* (Piron.) ‖ Entiché, épris sottement : *Etre* EMBERLOQUÉ *d'une idée.* ‖ On dit aussi EMBERLUCOQUÉ.

EMBERLOQUER v. a. ou tr. (an-bèr-lo-ké — Ce mot bizarre pourrait être une corruption d'*interloquer*; peut-être aussi pourrait-on le faire venir de *en* et de *berloque*, qui s'est dit pour *breloque*, par allus. à la locution *battre la breloque*). Embarrasser, entortiller; séduire en usant de ruse : *Vous cherchez à m'*EMBERLOQUER. ‖ On dit aussi EMBERLUCOQUER, qui paraît être une sorte de fréquentatif.

S'emberloquer v. pr. S'embrouiller, s'entortiller; s'enticher : *Elle regarda avec un nouvel ébahissement ce nigaud dont elle regrettait de* S'ÊTRE EMBERLOQUÉE. (Chateaub.)

EMBERNAGRA s. m. (an-bèr-na-gra — contract. d'*embérize* et de *tangara*). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des tangaras.

EMBERNAGROÏDE adj. (an-bèr-na-gro-i-de — de *embernagra*, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre embernagra.

— s. m. pl. Groupe d'oiseaux ayant pour type le genre embernagra, formé aux dépens des tangaras.

EMBESOGNÉ, ÉE (an-be-so-gné, *gn* mll.) part. passé du v. Embesogner. Occupé à une besogne embarrassante : *Le roi, pour rompre ce mariage, était très-*EMBESOGNÉ. (Comines.) *Messire Jean de Luxembourg était fort* EMBESOGNÉ *sur les frontières de la comté de Guise.* (Monstrelet.)

— **Antonyme.** Désœuvré.

EMBESOGNEMENT s. m. (an-be-zo-gne-man; *gn* mll. — de *en*, et de *besogne*). Besogne, occupation; embarras : *Je hais quasi à pareille mesure une oisiveté croupie et endormie comme un* EMBESOGNEMENT *épineux et pénible.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

EMBESOGNER v. a. ou tr. (an-be-zo-gné; *gn* mll. — de *en*, et de *besogne*). Occuper, donner de la besogne à : *Je me console aisément de ce qui adviendra ici quand je n'y serai plus; les choses présentes m'*EMBESOGNENT *assez.* (Montaigne.)

Lorsqu'à son luth ses doigts elle *embesogne*,
Et qu'elle dit le branle de Bourgogne. . . .
RONSARD.

‖ Vieux mot.

— A signifié Ensemencer.

— Fam. *Embesogner une femme*, Jouir de ses faveurs.

S'embesogner v. pr. Se donner de la besogne : *Je ne veux pas* M'EMBESOGNER *davantage.*

EMBÊTANT (an-bê-tan) part. passé du v. Embêter : *Des importuns* EMBÊTANT *tout le monde.*

EMBÊTANT, ANTE adj. (an-bê-tan, an-te — rad. *embêter*). Pop. Ennuyeux, excessivement importun : *Que ces enfants sont* EMBÊTANTS! *C'est aussi* EMBÊTANT *qu'à l'Opéra.* (E. Sue.) *Il m'a dit que j'étais sa petite femme, mais c'est bien* EMBÊTANT *d'être la femme d'un homme.* (Balz.) *Voilà un vieux qui est* EMBÊTANT *comme l'embêtement en grand!* (P. Féval.)

EMBÊTÉ, ÉE (an-bê-té) part. passé du v. Embêter. Ennuyé : *Ma foi, tant mieux, j'aime à voir les nobles* EMBÊTÉS. (Balz.)

EMBÊTEMENT s. m. (an-bè-te-man — rad. *embêter*). Pop. Action d'embêter; ennui, importunité : *Un maillet, dont le bruit sans pareil, en frappant sur le ciseau sonore, est bien le plus puissant topique pour l'*EMBÊTEMENT *d'un cerveau....* (Guérin.)

EMBÊTER v. a. ou tr. (an-bê-té — de *en*, et de *bête*, proprement rendre bête). Pop. Assommer d'ennui, importuner à l'excès : *Tu m'*EMBÊTES; *tais-toi. Ne viens pas m'*EMBÊTER. *Cette migraine m'*EMBÊTE *furieusement. Le peuple aura bientôt fait justice, par son mépris, des discoureurs qui l'ennuieront, ou qui voudraient l'*EMBÊTER.

— *Se laisser embêter*, Se laisser duper : *Le commis voyageur a des breloques, il impose aux gens du menu, passe pour un milord dans les villages, ne* SE LAISSE *jamais* EMBÊTER, *mot de son argot.* (Balz.)

S'embêter v. pr. S'ennuyer : *Je* M'EMBÊTE *à périr.*

EMBÊTERIE s. f. (an-bê-te-rî — rad. *embêter*). Pop. Etat de ceux qu'on embête : *Les moustiques vous piquent par-ci, vous piquent par-là; c'est une* EMBÊTERIE *générale et conditionnée.* (Beaucé.)

EMBEURRÉ, ÉE (an-beu-ré) part. passé du v. Embeurrer : *Pain* EMBEURRÉ.

EMBEURRER v. a. ou tr. (an-beu-ré — de *en*, et de *beurre*). Couvrir ou frotter de beurre : EMBEURRER *son pain.*

EMBEVRER v. a. ou tr. (an-be-vré). Autre orthographe du mot ENBEVRER. ‖ EMBEURER, que l'on trouve aussi, n'en diffère que par la forme du *v*, que l'on confondait autrefois avec l'*u*.

EMBICHETAGE s. m. (an-bi-che-ta-je). Techn. Distance qui se trouve entre le centre de la petite platine et le centre de la grande, dans une montre : *L'*EMBICHETAGE *est réglé de telle sorte que le mouvement, roulant sur la charnière qui tient à la grande platine, puisse sortir en entier sans obstacle.* (Complém. de l'Acad.) ‖ On dit aussi EMBISTAGE.

EMBIDE adj. (an-bi-de — rad. EMBIE). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre embie. ‖ On dit aussi EMBIEN, IENNE.

— s. m. pl. Groupe d'insectes névroptères, formé du seul genre embie. ‖ On dit aussi EMBIENS.

EMBIE s. f. (an-bî — du gr. *embios*, robuste). Entom. Genre d'insectes névroptères, voisin des termites, et dont l'espèce type habite l'Egypte.

EMBIRA s. m. (an-bi-ra). Bot. Nom vulgaire, au Brésil, du xylopia soyeux. ‖ Nom générique que les Brésiliens portugais donnent à tous les arbres dont l'écorce est propre à faire des liens.

EMBIRATANHA s. f. (ain-bi-ra-ta-gna; *gn* mll.). Bot. Espèce de fromager du Brésil, arbre de la famille des bombacées.

— **Encycl.** L'*embiratanha* fournit aux sauvages brésiliens une écorce filamenteuse dont ils se servent pour faire des cordages. Cet arbre diffère assez du fromager commun, dont il a cependant l'écorce vert foncé, marquée de raies longitudinales et cendrées, et auquel il ressemble encore par son sommet, formé de quelques branches rares et courtes. Ses feuilles, qui ont aussi beaucoup d'analogie avec celles du fromager commun, sont alternes et portées par de longs pétioles. Ses fleurs sont blanches, à calice tubulé. Le fruit, plus petit que celui du fromager commun, se compose d'une capsule oblongue, avec loges en nombre indéterminé, s'ouvrant comme les coques du cotonnier et renfermant des graines rondes, noires, très-petites. Ces graines sont recouvertes d'un flocon de duvet à poils courts, de couleur jaune sale, présentant l'aspect de la bourre de soie. Leur souplesse merveilleuse permet de s'en servir pour garnir des oreillers. La tige de l'*embiratanha* est de grandeur médiocre; elle ne prend jamais ce développement ventriculeux si remarquable dans le fromager ordinaire. Cette tige est unique, et commence à s'effiler depuis le bas jusqu'au point où elle se divise pour former le sommet. Lorsque l'arbre est jeune, il a des racines tubéreuses très-allongées, qui fournissent aux indigènes un aliment sain et succulent, dont le goût a de l'analogie avec celui de la patate.

EMBITÉ, ÉE adj. (an-bi-té). Techn. Se dit du verre fondu quand il a perdu la liquidité nécessaire pour être soufflé, ce qui arrive toutes les fois que la température du four a éprouvé un grand abaissement.

EMBITUBA, petit port brésilien, sur la côte de Santa-Catharina, près du cap du même nom.

EMBLA, nom de la première femme que, suivant les croyances des peuples du Nord, les Ases créèrent, de même que son compagnon *Ask*, le premier homme. Selon une tradition, ils formèrent ce couple primitif d'un morceau de bois qu'ils trouvèrent sur les bords de la Baltique, ou, d'après une autre tradition, d'une branche du frêne ygdrasil.

EMBLAER v. a. ou tr. (an-bla-é). Embarrasser. ‖ Vieux mot.

EMBLAISON s. f. (an-blè-zon — de *en*, et de *blé*). Agric. Nom donné, dans quelques provinces, à la saison des semailles.

EMBLASONNÉ, ÉE (an-bla-zo-né) part. passé du v. Emblasonner. Qui est orné ou honoré d'un blason : *Aux premiers jours de sa dignité, la chanoinesse avait voulu se montrer difficile et n'admettre chez elle que des noms* EMBLASONNÉS. (E. Regnault.)

EMBLASONNER v. a. ou tr. (an-bla-zo-né — rad. *blason*). Accorder un blason à : EMBLASONNER *un financier.*

EMBLAVAGE s. m. (an-bla-va-je — de *en*, et de *blé*). Agric. Action d'ensemencer une terre.

EMBLAVE s. f. (an-bla-ve — de *en*, et de *blé*). Anc. jurispr. Terre où il y a du blé nouvellement semé ou déjà levé.

EMBLAVÉ, ÉE (an-bla-vé) part. passé du v. Emblaver. Ensemencé en blé; ensemencé en général : *Terre* EMBLAVÉE *de colza. Répandre le fumier sur les terres* EMBLAVÉES *protége les céréales contre les gelées, et prépare une meilleure récolte pour l'année suivante.* (Fr. de Nantes.)

EMBLAVER v. a. ou tr. (an-bla-vé — du bas latin *imbladare*, de *bladum*, blé, proprement herbe, sans doute la racine sanscrite *bhar*, porter). Agric. Ensemencer de blé : EMBLAVER *des terres.* ‖ Ensemencer en général : EMBLAVER *une terre de betteraves.*

— Fig. Répandre des germes : *Dieu créa le lieu ou la capacité de contenir ce qu'il allait produire; il l'*EMBLAVA, *le planta, le tapissa.* (J. Joubert.)

S'emblaver v. pr. Etre emblavé : *Les terres* S'EMBLAVENT *en automne.*

EMBLAVURE s. f. (an-bla-vu-re — rad. *emblaver*). Agric. Culture des terres ensemencées : *Les agriculteurs voisins des grands centres de population peuvent modifier leurs* EMBLAVURES *et convertir leurs champs en jardins maraîchers.* (Dumesnil-Marigny.)

EMBLAY s. m. (an-blè). Agric. Partie d'une charrue.

EMBLAYER v. a. ou tr. (an-blè-ié — V. l'étym. de DÉBLAI). Embarrasser, obstruer. ‖ Mot usité dans les départements de l'Ouest.

EMBLÉ, ÉE (an-blé) part. passé du v. Embler. Pris de vive force : *Ville* EMBLÉE. ‖ Vieux mot.

EMBLÉE (À L') loc. adv. (a-lan-blé — rad. *embler*). A la dérobée, furtivement. ‖ Vieux mot.

EMBLÉE (D') loc. adv. (dan-blé — rad. *embler*). Du premier coup; sans difficulté : *Prendre une ville* D'EMBLÉE. *Être nommé* D'EMBLÉE. *L'intelligence n'est pas donnée* D'EMBLÉE, *comme l'instinct.* (Proudh.)

Nulle part le danger n'apparaît à ses yeux
Tête haute à la cour, comme dans la mêlée,
Il s'y montre en guerrier, emportant tout *d'emblée.*
N. LEMERCIER.

— Pathol. *Bubon d'emblée.* V. BUBON.

EMBLÉMATIQUE adj. (an-blé-ma-ti-ke — rad. *emblème*). Qui sert d'emblème, qui a le caractère d'un emblème : *Figure* EMBLÉMATIQUE. *En Egypte, le culte* EMBLÉMATIQUE *des animaux succéda aux dogmes de Thaut.* (Volt.) *Parmi les hiéroglyphes égyptiens, il se trouve un grand nombre de représentations* EMBLÉMATIQUES. (Le Roux de Lincy.)

EMBLÉMATIQUEMENT adv. (an-blé-ma-ti-ke-man — rad. *emblème*). D'une manière emblématique : *On voit la cigale représentée*

hiéroglyphiquement sur les monuments égyptiens, où, suivant Hor-Apollon, elle désignait EMBLÉMATIQUEMENT *les ministres de la religion.* (D'Orbigny.)

EMBLÉMATOLOGIE s. f. (an-blé-ma-to-lo-jî — d'*emblème*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur les emblèmes.

EMBLÈME s. m. (an-blè-me — gr. *emblêma*, ouvrage en relief; formé de *en*, dans, et *ballô*, je jette). Figure symbolique, représentation d'une idée par la figure d'un objet qui la symbolise : *Les boucliers étaient ornés d'*EMBLÈMES *et d'inscriptions.* (Barthél.) *Les hiéroglyphes égyptiens étaient des* EMBLÈMES. (Bouillet.) ‖ Symbole, objet adopté pour figurer une idée, ou qui la figure naturellement à cause de ses propriétés essentielles ou particulièrement connues : *Le bœuf est l'*EMBLÈME *de la force, la colombe celui de l'innocence. Le coq est l'*EMBLÈME *de la vigilance.* (Acad.) *La fauvette fut l'*EMBLÈME *des amours volages, comme la tourterelle de l'amour fidèle.* (Buff.) *Si le Verbe a choisi le pain pour se voiler, c'est que le froment est un* EMBLÈME *noble et pur de la nourriture divine.* (Chateaub.) *Le myrte paraît l'*EMBLÈME *de la volupté par ses rameaux flexibles et odorants.* (B. de St-P.) *L'*EMBLÈME *n'est jamais qu'une métaphore qui parle aux yeux.* (Marmontel.) *Le serpent était l'*EMBLÈME *du génie.* (Chateaub.) *Il ne faut pas jouer avec les* EMBLÈMES. (Dupin.) *Les* EMBLÈMES *sont surtout faits pour les masses populaires.* (Dupin.) *Le vrai cheval est l'*EMBLÈME *du vrai gentilhomme.* (Toussenel.) *Le serpent est l'*EMBLÈME *de la superstition démoniaque, c'est un fait acquis.* (Toussenel.) ‖ Attribut, objet dont on accompagne ordinairement certaines figures allégoriques : *Les* EMBLÈMES *de la royauté. Les* EMBLÈMES *de la force, de la prudence.*

— Argot. Menterie, tromperie. ‖ *Des emblèmes!* Exclamation usitée pour accuser de fausseté les paroles de quelqu'un.

— Antiq. gr. et rom. Ouvrage de marqueterie; ornement fixé, rapporté sur un meuble, sur un objet de luxe.

— Blas. Figure allégorique du corps des devises.

— Paléogr. Espèce d'écriture secrète en usage au XVI^e siècle.

— Ornith. Genre de passereaux conirostres, comprenant une seule espèce de la Nouvelle-Hollande, que l'on nomme souvent BENGALI MOUCHETÉ.

— **Syn. Emblème, symbole.** L'*emblème* et le *symbole* sont des images qui, en plaçant sous les yeux quelque objet matériel, rappellent à l'esprit une idée liée à cet objet par des analogies ou des rapports plus ou moins faciles à saisir; mais le *symbole* suppose une analogie naturelle, c'est quelque chose de connu, il se présente sans effort; tandis que l'*emblème* est plus ou moins ingénieux : il résulte souvent de la combinaison de plusieurs images et peut quelquefois demander, pour être compris, une explication plus ou moins détaillée. La tortue est le *symbole* de la lenteur; un flambeau allumé, celui de la vie. Mais si, pour représenter la paix succédant à la guerre, on peignait une colombe faisant son nid dans un casque, ce serait un *emblème*.

— **Encycl.** Primitivement, le mot *emblème* servait à désigner tous les ouvrages où l'on insère des pièces dans d'autres plus grandes, comme les ouvrages de marqueterie, de mosaïque, de damasquinure; tel fut à l'origine le sens du mot, chez les Grecs et chez les Latins. A Rome, entre autres décorations portant ce nom d'*emblemata*, il y avait les *emblemata vermiculata*, damasquinures de filigranes très-déliés, les *emblemata tessellata*, incrustations de pierres, de bois précieux ou de métaux, dans le dallage des appartements. Comment, de ce premier sens, la mot *emblème* en est-il venu à signifier un objet expressif, symbolique? C'est ce dont il est difficile de se rendre compte. Toujours est-il que le mot *emblème* a désigné d'abord chez nous les images et les chiffres dont on composait des alphabets mystérieux pour les correspondances secrètes. On disait alors : composer un *emblème* ingénieux, déchiffrer un *emblème*.

Ce mot ne désigne plus aujourd'hui qu'un objet matériel auquel est attaché un sens, une pensée religieuse ou morale, le souvenir d'un fait historique. C'est véritablement une figure de langage réalisée. Le serpent qui se mord la queue est un des *emblèmes* les plus connus; c'est l'*emblème* de l'éternité. Parler par figures a été le procédé le plus habituel, à l'enfance de l'humanité; et, de nos jours encore, le langage figuré est particulièrement propre aux nations les moins civilisées, comme aux classes populaires, parmi les peuples plus instruits. De même, la première manière d'écrire a été emblématique. On réalisait, soit par le dessin, soit par la sculpture, d'une façon plus ou moins grossière, les images de la langue. Les hiéroglyphes, l'ancienne écriture des Égyptiens, sont un monument célèbre de ce procédé. L'écriture des Chinois aussi a été emblématique à l'origine. Peu à peu, chez ce peuple, comme, au reste, chez les Égyptiens, les formes des *emblèmes* se sont altérées, et il est resté une collection de signes concrets au lieu des figures primitives. « Tout est *emblème* et figure dans l'antiquité, » dit avec beaucoup de raison Voltaire; et il fait observer combien ce langage était naturellement ambigu, combien *emblème* et énigme sont près d'être synonymes. « Mettez, dit-il, tous ces symboles de l'antiquité (Voltaire ne distingue pas le symbole d'avec l'*emblème*) sous les yeux de l'homme du sens le plus droit, qui n'en aura jamais entendu parler, il n'y comprendra rien; c'est une langue qu'il faut apprendre. » On peut croire cependant que l'habitude de traduire sa pensée et de recevoir celle des autres sous cette forme rendait l'esprit des premiers hommes plus prompt à deviner ces sortes d'énigmes, quand elles représentaient d'ailleurs des idées généralement acceptées. C'est ce qu'on peut remarquer encore chez les peuples sauvages dont nous parlions tout à l'heure.

Citons quelques-uns des *emblèmes* les plus connus. Les signes du zodiaque, le bélier, le taureau, les gémeaux, etc., sont les *emblèmes* des productions de la terre au moment où le soleil occupe dans le zodiaque telle ou telle place. Le feu qu'adoraient les Perses était l'*emblème* de la divinité. Nous avons déjà parlé du serpent qui se mord la queue; c'est un *emblème* encore employé. Le lingam, image plus ou moins exacte des phallus que les Indiens se dessinent sur le front avec de la poussière, rappelle emblématiquement la force vitale. C'est dans la même intention que ces peuples autrefois portaient en procession avec le plus profond respect les deux organes de la génération, les deux symboles de la vie. « Nous en rions, dit Voltaire; nous osons traiter ces peuples d'idiots, de barbares, parce qu'ils remerciaient Dieu innocemment de leur avoir donné l'être. Qu'auraient-ils dit, s'ils nous avaient vus entrer dans les temples avec l'instrument de la destruction à notre côté? » Les figures de crocodile, de taureau, de loup, d'ibis, qu'on trouve sur les monuments de l'ancienne Égypte, représentaient les conditions physiques de ce pays si étrange. Souvent il est tout à fait impossible de retrouver le rapport primitif qu'il y a eu entre l'objet signifiant et l'idée ou la chose signifiée. Une chouette et un olivier étaient les *emblèmes* de la ville d'Athènes; l'olivier est aisé à expliquer; mais quel rapport perceptible entre la chouette et la sagesse, que celle-là était censée représenter? Il y a eu peu de villes importantes de l'antiquité qui n'aient eu leurs *emblèmes*, désignant, soit la production principale du pays, soit son genre de commerce, soit la qualité morale dont la ville se targuait, soit encore quelque circonstance de sa fondation. Rome avait la louve : tout le monde sait pourquoi; Athènes, comme nous l'avons déjà dit, l'olivier et la chouette; Carthage et Tyr, une tête de cheval. Les Perses voyaient dans le coq la personnification de la bravoure, de la vigilance, de l'activité; et en conséquence de leur amour pour ces qualités, ils choisirent le coq comme *emblème*. Pour les Burgondes et les Alains, ils donnèrent la préférence au chat, qui se distinguait à leurs yeux par l'amour de l'indépendance.

Le triangle, la balance, les faisceaux, le caducée, etc., qui, nous venant des Romains ou peut-être de peuples plus anciens encore, ont persisté jusqu'au temps présent, sont des emblèmes assez transparents pour se passer de toute explication.

— *Emblèmes chrétiens au moyen âge.* La manie des devises et des *emblèmes* s'étendit tellement au moyen âge, que non-seulement on en trouvait sur le blason des nobles, mais que le premier venu inscrivait sa devise sur la porte de sa maison, et, ce qui est mieux encore, en attribuait une à tel ou tel objet dont il faisait usage. On trouve surtout beaucoup de devises dans les cathédrales; le plus souvent elles accompagnent un *emblème* qu'elles expliquent. Ainsi, pour faire songer à la mort, on représentait une horloge avec ces mots : *Nescitis qua hora fur veniet*, « Vous ne savez à quelle heure le larron viendra; » ou bien encore, on inscrivait sur le cadran qui marque les heures : *Omnes vulnerant, ultima necat*, « Toutes apportent une blessure, la dernière tue. » La résurrection est souvent figurée par un phénix dans les flammes : *Morir por no morir* (devise du duc de Longueville), ou par le soleil couchant : *Occidit et oritur.* On connaît le célèbre *emblème* chrétien représentant un œil dans un triangle; il est d'ordinaire accompagné de la devise : « Dieu veille. »

Voici encore avec leurs devises d'autres *emblèmes* religieux restés célèbres : Une croix, avec ces mots connus : *In hoc signo vinces.* Un pélican qui nourrit ses petits de son sang : *In morte vita* ou encore : *Parit et reparat* (*emblème* de Jésus-Christ).

Emblèmes du mystère de l'Incarnation : Un rayon de soleil traversant un miroir : *Ferit sine vulnere.* Un jeu d'orgues, avec ces mots : *Me spiritus implet.* Un oranger chargé de fleurs et de fruits : *Florem non adimit fructus.*

Emblèmes de l'Église : L'arche de Noé : *Nulla salus extra*, « Hors de moi point de salut. » L'étoile polaire, et cette légende : *Qui me non aspicit errat.* Un phare : *Cursum dirigit.* Un miroir : *Omnibus omnia.* La colonne de feu qui guidait les Israélites au désert : *Este duces.*

Emblèmes figurant le mépris du monde : Un globe terrestre : *Todo es poco* (saint François Borgia). Une source qui jaillit d'un rocher : *Piu sepulta, piu viva.* Un drapeau déchiré : *Quo laceratius, eo pulchrius.*

Emblèmes figurant la résurrection : Un oiseau de paradis : *Sdegna la terra.* Un tourbillon de flammes se dirigeant vers le ciel : *Unde venne ritorna.* Un serpent ayant changé de peau : *Paratior* (attrib. à Charles I^er). Un vase plein d'encens dont la fumée s'élève : *Lo spirito al ciel, l'odor in terra.* (Devise faite à l'occasion de la mort de la duchesse de Longueville.) Un poisson volant s'élançant hors des flots : *Mersus ut emergat.* L'étoile polaire : *Vertitur, non occidit.*

Emblèmes figurant la confiance en Dieu : Le Christ dans la barque : *Nil desperandum.* Un arbre desséché, mais dont une branche reste encore verte : « Quand Dieu voudra » (attribué à Giulio Giovino). Un rocher au milieu des flots : *In motu quiesco.* Un cèdre : *Unwanderbar*, c'est-à-dire Immuable.

Nous pourrions allonger encore cette liste; mais nous avons voulu seulement donner quelques-uns des *emblèmes* les plus usités au moyen âge. Contentons-nous d'indiquer aux amateurs les sources où ils pourront aller puiser plus de détails. Qu'ils consultent d'abord les deux articles intéressants de M. Brunet, dans la *Revue archéologique* (VIII^e année, p. 282 et 541), dont nous nous sommes aidé nous-même pour le présent article. V. encore les *Emblèmes sacrés sur le très-adorable sacrement de l'Eucharistie* (Paris, Lambert, 1667, in-8°, avec planches à l'eau-forte); le P. Menestrier, *Philosophie des images* (1682, 2 vol. in-8°); *Science et art des devises* (1686); *Recueil de cinq cents devises pour Sa Majesté* (1679); Alciat, *Emblèmes* (1522); Achille Bocchi, *Symbolicæ quæstiones* (Bononiæ, 1555); J. David, *Veridicus christianus* (1601); Georgette de Montenay, *Emblèmes ou devises chrétiennes* (1570); Justo Reifenbergio, *Emblemata politica* (Amsterdam, 1632); A.-G. Redelius, *Apophtheymata symbolica* (avec 50 pl.); *Openhertighe Herten* (*la Diversité des cœurs*), recueil d'*emblèmes*, gravé par C. Galle.; J. Levasseur, *Devises des empereurs romains* (Paris, 1608); les frères Quarles, *Divine and moral emblems* (texte anglais); J. Thomas, *Religious emblems* (1809), dessins de Turston.

Emblèmes (LES), recueil de préceptes et d'apologues, composé par le célèbre jurisconsulte milanais Alciat. Ce livre tire son nom des images (*emblemata*) placées en tête de chaque apologue ou maxime. Les images en sont, à vrai dire, la plus grande curiosité, quoique pourtant les distiques d'Alciat ne manquent ni d'esprit ni d'élégance. Ces *Emblèmes* étaient célèbres au XVI^e siècle; Scaliger, qui n'accordait pas facilement d'éloges, en proclame la profonde moralité, en même temps qu'il loue le tour heureux des vers et le bon choix des préceptes. Ces préceptes sont tirés des sujets qui, par leur nature propre, servent presque invariablement de texte à des travaux de ce genre : l'amour, l'amitié, la mort, la brièveté de la vie, les bienfaits de la concorde, le bonheur de l'étude, la foi conjugale, l'occasion, la fortune, etc. On y rencontre aussi des traits satiriques contre les parasites, les téméraires, les avares, ce qui est assez curieux de la part d'Alciat, qui était un avare renommé; un autre contre le clergé et le fisc, représentés en train de pressurer une éponge, qui est le pauvre peuple; des apologues dont La Fontaine a fait de jolies fables : l'*Ane chargé de reliques*, le *Renard et la Statue*, l'*Aigle et l'Escargot*, le *Pot de fer et le Pot de terre;* la traduction de l'ode anacréontique l'*Amour piqué par une abeille* est esquissée d'une manière concise, en vers pleins de saveur. Les vers d'Alciat dénotent l'écrivain homme de goût, imbu de l'antiquité, nourri de Catulle et de Martial; ils s'élèvent même jusqu'à la haute poésie dans le *Sépulcre de Jean Galéas*, où le poëte s'écrie : « Qu'on lui donne l'Italie entière pour tombeau! » *Pro tumulo pone Italiam!* Les vieux bois auxquels les distiques d'Alciat servent de prétexte ajoutent beaucoup à la valeur du livre. Dans ces naïves gravures, l'Amour lance au galop son char attelé de lions féroces; la femme prend des poissons, lisez des hommes, dans ses filets; Brutus, empanaché comme un marchand d'orviétan, se perce de son épée avec des gestes dramatiques; des vaisseaux symboliques enflent leurs voiles; Bacchus joue du tambour de basque; chimères et griffons traversent le ciel.

Les *Emblèmes* d'Alciat ont été traduits en vers français par Lefèvre, sous ce titre : *Livret des Emblèmes de M^e André Alciat* (1536, petit in-8° imprimé en lettres gothiques).

EMBLÉMER v. a. ou tr. (an-blé-mé — rad. *emblème*). Argot. Tromper.

EMBLÉMIE s. f. (an-blé-mî — du gr. *emblema*, ornement en relief). Bot. Genre de lichens, du groupe des graphidées.

EMBLÉPHARIS s. m. (emm-blé-fa-riss). Erpét. Syn. d'EUBLÉPHARIS.

EMBLER v. a. ou tr. (an-blé — du bas latin *imbulare*, qui se trouve dans des manuscrits de la loi salique. *Imbulare* est dérivé lui-même du latin *involare*, enlever en volant, expression tirée de l'oiseau de proie qui enlève son gibier; de la préposition *in*, dans, et du verbe *volare*, voler). Voler, s'emparer de :

> Le bien d'autrui tu n'embleras
> Ni retiendras à ton escient.
> (*Anciens commandements de Dieu.*)

> Toujours femme doit mettre cure
> Qu'el' puist la louve ressembler,
> Quand el' veut la brebis *embler.*
> (*Roman de la Rose.*)

‖ Prendre de vive force : EMBLER *une ville d'assaut.* ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Véner. Se dit des cerfs dont les pieds de derrière surpassent ceux de devant de plusieurs doigts, dans leurs allures.

S'embler v. pr. Se dérober à un danger, l'éviter par la fuite.

EMBLEUR ou **AMBLEUR** s. m. (an-bleur). Véner. Cerf qui emble.

EMBLIER v. a. ou tr. (an-bli-é). Anc. mar. Prendre beaucoup de place, être encombrant.

EMBLIQUE s. m. (an-bli-ke — de l'arabe *embelgi*, nom des fruits du végétal). Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, qui croissent dans l'Inde et produisent un des fruits appelés myrobolans. ‖ On dit aussi EMBLIC.

— Adjectiv. Pharm. *Myrobolan emblic*, Myrobolan produit par l'emblique ou emblic.

— **Encycl.** Bot. Ce genre d'euphorbiacées est très-voisin des phyllanthes, aux dépens desquels il a été formé. Il renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, petites, munies de stipules et disposées sur le même plan le long des deux côtés du rameau, dont l'ensemble simule une feuille pennée. Les fleurs, monoïques, groupées en faisceaux axillaires, paraissent après la chute des feuilles, qui a lieu de très-bonne heure. Elles ont un calice à six divisions et sont dépourvues de corolle. Les mâles ont trois étamines monadelphes; les femelles, un ovaire à trois loges biovulées. Le fruit, un peu charnu, se sépare à la maturité en trois coques bivalves. Ce genre comprend deux espèces, qui croissent dans l'Inde; l'une d'elles est célèbre par ses fruits, connus sous le nom de *myrobolans.*

EMBLOQUÉ, ÉE (an-blo-ké) part. passé du v. Embloquer. *Corne* EMBLOQUÉE.

EMBLOQUER v. a. ou tr. (an-blo-ké — de *en*, et de *bloc*). Entasser, amonceler. ‖ Vieux mot.

— Techn. *Embloquer les cornes*, Aplatir entre deux plaques un morceau de corne chaud.

EMBLOUSÉ, ÉE (an-blou-zé) part. passé du v. Emblouser. Vêtu d'une blouse : *Le voyageur marottier, ou marchand ambulant, est une espèce d'Alcide* EMBLOUSÉ *de bleu à mille raies.* (Perrin.)

EMBLOUSER v. a. ou tr. (an-blou-zé — de *en*, et de *blouse*). Vêtir d'une blouse : EMBLOUSER *un ouvrier.*

S'emblouser v. pr. Se vêtir d'une blouse.

EMBLURE s. f. (an-blu-re). Agric. Forme irrégulière du mot EMBLAVURE.

— Manég. Ancienne forme du mot AMBLE.

EMBOBELINÉ, ÉE (an-bo-be-li-né) part. passé du v. Embobeliner : *Fille* EMBOBELINÉE. ‖ On dit aussi EMBOBINÉ.

EMBOBELINER v. a. ou tr. (an-bo-be-li-né — de *en*, et de *bobine*. Cette expression, qui s'emploie maintenant dans le sens d'enjôler, séduire par des paroles flatteuses, a donc signifié primitivement : enlacer comme la *bobine* avec le fil). Fam. Enjôler, séduire : *Elle a si bien* EMBOBELINÉ *le chirurgien, qu'elle en a obtenu la liberté de son mari.* (Mérimée.) ‖ On dit aussi EMBOBINER.

EMBODINURE s. f. (an-bo-di-nu-re). Mar. Garniture de cordes dont on entoure l'organeau d'une ancre.

EMBOFFISSEMENT s. m. (an-bo-fi-se-man — de *en*, et de *boffi*, qui s'est dit pour *bouffi*). Orgueil. ‖ Vieux mot.

EMBOIRE v. a. ou tr. (an-boi-re — de *en*, et de *boire*. Se conjugue comme *boire*). Imbiber, humecter. ‖ Vieux mot.

— Techn. *Emboire un moule*, L'humecter d'huile ou de cire fondue, pour que la matière qu'on doit y couler n'y adhère pas

S'emboire v. pr. Peint. Devenir terne par l'absorption de l'huile : *Ces couleurs* S'EMBOIVENT. *Ce tableau* S'EST EMBU.

EMBOISÉ, ÉE (an-boi-zé) part. passé du v. Emboiser. Qui est amené par des flatteries à faire quelque chose contre son gré : *Fût-elle comtesse ou baronne, cette dame ne saurait nous tirer du traquenard où nous serons tôt ou tard* EMBOISÉS. (Balz.) ‖ Vieux mot. pop. On a dit aussi EMBOISI, IE.

EMBOISER v. a. ou tr. (an-boi-zé — de *en*, et de *boise*, vieux mot qui signifiait tromperie). Enjôler, séduire par des cajoleries :

> Est-ce ma faute, à moi, si madame l'*emboise?*
> BOURSAULT.

‖ Vieux mot pop. On a dit aussi EMBOISIR.

EMBOISEUR, EUSE (an-boi-zeur, eu-ze — rad. *emboiser*). Celui, celle qui emboise, qui enjôle. ‖ Vieux mot pop.

EMBOÎTANT (an-boi-tant) part. prés. du v. Emboîter : *Je ne garantis point du tout qu'au milieu de la plus profonde métaphysique il ne me prenne tout d'un coup une saillie extravagante, et qu'*EMBOÎTANT *mon lecteur dans l'icosaèdre de Bergerac je ne le transporte tout d'un coup dans la lune.* (J.-J. Rouss.

EMBOÎTÉ, ÉE (an-boi-té) part. passé du v. Emboîter. Enchâssé : *Os* EMBOÎTÉS *les uns dans les autres.*

— Par anal. Roide et fixe : *Les Anglaises*

sont EMBOÎTÉES *et guindées dans leur taille.* (Mirab.)

— Fig. Intimement lié : *Des scènes et des actes bien* EMBOÎTÉS. *Aux Etats-Unis, on remarque deux sociétés distinctes engagées, et, si je puis m'exprimer ainsi,* EMBOÎTÉES *l'une dans l'autre.* (De Tocqueville.)

— Chorégr. *Pas emboîté*, Pas dans lequel le danseur se tient dans la troisième position ou emboîture.

EMBOÎTEMENT s. m. (an-boî-te-man — rad. *emboîter*). Jonction de deux pièces qui s'emboîtent l'une dans l'autre : EMBOÎTEMENT *des os.* EMBOÎTEMENT *des matrices et des tenons d'une charpente.*

— Physiol. *Emboîtement des germes*, Système dans lequel la génération est expliquée par des germes vivants qui seraient comme emboîtés les uns dans les autres, et qui s'isoleraient pour produire de nouveaux êtres : *Hartsoeker assurait que la première graine serait à la dernière et la plus petite, qui paraîtrait la dernière année du* LX^e *siècle, comme l'unité suivie de trente mille zéros ; d'où il concluait que l'*EMBOÎTEMENT *était absurde.* (Bonnet.) *La circulation des germes de Bonnet n'est pas une idée plus sérieuse que l'*EMBOÎTEMENT DES GERMES *admis par Haller et Cuvier.* (F. Pillon.)

— Cosmol. Système suivant lequel les différents corps du monde correspondraient entre eux d'après certaines règles.

— Anc. art milit. Disposition dans laquelle les soldats étaient placés sur quatre ou cinq rangs, de façon que les armes de ceux des derniers rangs ne pussent blesser ceux des premiers, quoiqu'ils tirassent tous à la fois.

— **Encycl.** Biol. SYSTÈME DE L'EMBOÎTEMENT DES GERMES. Comment se produit, comment se forme chaque nouvel individu, chaque nouvel être vivant? « Pour se tirer de la difficulté, qui n'est pas petite, dit Flourens, quelques esprits très-supérieurs, des philosophes tels que Malebranche et Leibnitz, des naturalistes tels que Swammerdam, Redi, Malpighi, ont imaginé de dire que le nouvel être ne se forme pas, qu'il était tout formé; et de là le fameux système de la *préexistence, de l'emboîtement des germes.* » Ce système naquit des découvertes de Swammerdam sur les métamorphoses des insectes. Jusqu'à Swammerdam on avait cru que le ver, la chenille, *se transformait tout à coup* en chrysalide et celle-ci tout à coup en papillon : papillon, chrysalide, chenille étaient considérés comme autant d'êtres *nouveaux*, distincts, ayant chacun son existence à part, sa vie propre. Swammerdam démontra que le papillon est contenu tout entier dans la chrysalide. En dépouillant celle-ci avec soin, il dégagea les ailes, les antennes et successivement toutes les parties du papillon. De même, il démontra que toutes les parties de la chrysalide étaient contenues dans la chenille. Pour arriver à ces résultats, le célèbre naturaliste n'avait fait que *désenvelopper, désemboîter* les différentes parties de la chrysalide et de la chenille. Il en avait induit que la génération était un phénomène absolument semblable à celui des métamorphoses, et qu'on devait voir, dans l'un comme dans l'autre, l'évolution d'un être préexistant. « Pour exposer en deux mots mon opinion, avait-il dit, je crois qu'il ne se fait point de vraie génération dans la nature, encore moins de génération fortuite; mais que la production des êtres n'est autre chose que le développement de leurs germes déjà existants. »

Aussitôt Malebranche et Leibnitz s'emparèrent de ce point de vue pour l'ériger en système et le pousser à ses conséquences logiques, heureux de montrer et de faire admirer, dans cette préexistence et cet *emboîtement* des germes, le merveilleux de la création et l'infini de la puissance et de la sagesse créatrices.

— *L'emboîtement des germes selon Malebranche.* Ecoutons d'abord Malebranche :

« ARISTE. Comme la matière est divisible à l'infini, je comprends fort bien que Dieu a pu faire en petit tout ce que nous voyons en grand. J'ai ouï dire qu'un savant hollandais (Swammerdam) avait trouvé le secret de faire voir dans les coques des chenilles les papillons qui en sortent. J'ai vu souvent, au milieu même de l'hiver, dans les oignons, des tulipes entières avec toutes les parties qu'elles ont au printemps. Ainsi je veux bien supposer que toutes les graines contiennent une plante, et tous les œufs un animal semblable à celui dont ils sont sortis.

» THÉODORE. Vous n'y êtes pas encore. Il y a environ six mille ans que le monde est monde et que les abeilles jettent des essaims. Supposons donc que ces essaims soient de mille mouches : la première abeille devrait être au moins mille fois plus grande que la seconde, et la seconde mille fois que la troisième, et la troisième que la quatrième, toujours en diminuant jusqu'à la six-millième, selon la progression de mille à un. Cela est clair, selon la supposition, par cette raison que ce qui contient est plus grand que ce qui est contenu. Comprenez donc, si vous le pouvez, la délicatesse admirable qu'avaient dans la première mouche toutes celles de l'année 1687.

» ARISTE. Cela est bien facile. Il n'y a qu'à chercher la juste valeur du dernier terme d'une progression sous-millecuple qui aurait six mille termes, et dont le premier exprimerait la grandeur naturelle de la mouche à miel. Les abeilles de cette année étaient, au commencement du monde, plus petites qu'elles ne sont aujourd'hui, mille fois, dites encore, Théodore, cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept fois mille fois. Voilà leur juste grandeur selon nos suppositions.

» THÉODORE. Je vous entends, Ariste. Pour exprimer le rapport de la grandeur naturelle de l'abeille à celle qu'avaient, au commencement du monde, les abeilles de cette année 1687, supposez qu'il y ait six mille ans qu'elles soient créées; il n'y a qu'à écrire une fraction qui ait pour numérateur l'unité, et pour dénominateur aussi l'unité, mais accompagnée seulement de dix-huit cents zéros. Voilà une jolie fraction! Mais ne craignez-vous point qu'une unité si brisée et si rompue ne se dissipe, et que votre abeille et rien ne soient une même chose?

» ARISTE. Non assurément, Théodore; car je sais que la matière est divisible à l'infini, et que le petit n'est tel que par le rapport au plus grand. Je conçois sans peine, quoique mon imagination y résiste, que, ce que nous appelons un atome se pouvant diviser sans cesse, toute partie de l'étendue est en un sens infiniment grande, et que Dieu peut faire en petit tout ce que nous voyons en grand dans le monde que nous admirons. Oui, la petitesse des corps ne peut jamais arrêter la puissance divine; je le conçois clairement, car la géométrie démontre qu'il n'y a pas d'unité dans l'étendue, et que la matière se peut éternellement diviser.

» THÉODORE. Cela est fort bien, Ariste. Vous concevez donc que, quand le monde durerait plusieurs milliers de siècles, *Dieu a pu former dans une seule mouche toutes celles qui en sortiraient* et ajuster si sagement les lois simples des communications des mouvements au dessein qu'il aurait de les faire croître insensiblement et de les faire paraître chaque année, que leur espèce ne finirait point. Que voilà d'ouvrages d'une délicatesse merveilleuse renfermés dans un aussi petit espace qu'est le corps d'une seule mouche!...

» ARISTE. S'il faut une grande adresse et une profonde intelligence pour former une simple mouche, comment en produire une infinité toutes renfermées les unes dans les autres, et par conséquent toutes plus petites toujours dans la proportion sous-millecuple, puisqu'une seule en produit mille, et que ce qui contient est plus grand que ce qui est contenu? Cela effraye l'imagination; mais que l'esprit reconnaît de sagesse dans l'auteur de tant de merveilles!

» THÉODORE. Pourquoi cela, Ariste? Si les petites abeilles sont organisées comme les plus grandes, qui en conçoit une grande en peut concevoir une infinité de petites renfermées les unes dans les autres. Ce n'est donc point la multitude et la petitesse de ces animaux tous semblables qui doit augmenter votre admiration pour la sagesse du Créateur; mais votre imagination effrayée admire en petit ce qu'on a coutume de ne voir qu'en grand.

» ARISTE. Je croyais, Théodore, que je ne pouvais trop admirer.

» THÉODORE. Oui; mais il ne faut admirer que par raison. Ne craignez point; si l'admiration vous plaît, vous trouverez bien de quoi vous satisfaire dans la multitude et la petitesse de ces abeilles renfermées les unes dans les autres.

» ARISTE. Comment cela donc?

» THÉODORE. C'est qu'elles ne sont pas toutes semblables.

» ARISTE. Je me l'imaginais bien ainsi; car quelle apparence que les vers de ces mouches, et les œufs de ces vers, aient autant d'organes que les mouches mêmes?

» THÉODORE. Que vous imaginiez mal! Ariste; car, tout au contraire, les vers ont toutes les parties organiques des mouches; mais ils ont de plus celles qui sont essentielles aux vers, c'est-à-dire celles qui sont absolument nécessaires afin que les vers puissent chercher, dévorer et préparer le suc nourricier de la mouche qu'ils portent en eux, et qu'ils conservent par le moyen des organes et sous la forme de ver.

» ARISTE. Oh! oh! A ce compte-là, les vers sont plus admirables que les mouches; ils ont bien plus de parties organiques.

» THÉODORE. Oui, Ariste; et les œufs des vers sont encore plus admirables que les vers mêmes, et ainsi en remontant. De sorte que les mouches de cette année avaient beaucoup plus d'organes, il y a mille ans, qu'elles n'en ont présentement. »

Malebranche reconnaît, du reste, que, si les germes emboîtés les uns dans les autres ont déjà tous les organes des animaux ou des plantes qui doivent successivement en sortir, ces organes, formés d'avance pour des fonctions qu'ils n'ont pas encore à exercer, ne présentent pas dans le germe les mêmes proportions que dans l'animal ou la plante. « Ne pensez pas néanmoins, dit-il, que l'abeille qui est encore renfermée dans le ver dont elle doit sortir ait entre ses parties organiques la même proportion de grosseur, de solidité, de configuration, que lorsqu'elle en est sortie; car on a remarqué souvent que la tête, par exemple, du poulet, lorsqu'il est dans l'œuf et qu'il paraît comme sous la forme d'un ver, est beaucoup plus grosse que tout le reste du corps, et que les os ne prennent leur consistance qu'après les autres parties. Je prétends seulement que toutes les parties organiques des abeilles sont formées dans leurs vers, et si bien proportionnées aux lois des mouvements, que, par leur propre construction et l'efficace de ces lois, elles peuvent croître sans que Dieu, pour ainsi dire, y touche de nouveau par une providence extraordinaire. » Et ailleurs : « Ce n'est pas néanmoins que je croie que le pommier, par exemple, qui est dans le germe du pepin, ait à peu près les mêmes proportions de grandeur et des autres qualités entre ses branches, ses feuilles et ses fruits, que les grands arbres. Je prétends seulement que toutes les parties organiques du pommier sont formées et si bien proportionnées aux lois du mouvement, que, par leur propre construction et l'efficacité de ces lois, elles peuvent croître sans le secours d'une providence particulière. »

En faveur de la préexistence et de l'*emboîtement* des germes, Malebranche invoque l'expérience, la raison et jusqu'à la révélation. Nous l'avons vu s'appuyer sur les expériences de Swammerdam; il y joint les siennes propres; il a observé la transformation de l'insecte appelé *formica-leo* « en une de ces espèces de mouches qui ont le ventre fort long et qu'on appelle *demoiselles.* » Qu'on n'aille pas croire qu'il y a là une transformation véritable; cela serait aussi difficile, aussi impossible à admettre que la génération spontanée. S'il est absurde de croire que d'un peu de chair pourrie il se forme des insectes, il ne l'est pas moins d'imaginer qu'un animal se transforme en un autre. Le *formica-leo* ne se transforme point, il se dépouille seulement de ses habits et de ses armes; il quitte ses cornes, avec lesquelles il fait un trou et se saisit des fourmis qui y tombent. « En effet, dit le philosophe, je les ai remarquées, ces cornes, dans le tombeau qu'ils se font dans le sable, et dont ils sortent, non plus en qualité de *formica-leo*, mais en qualité de demoiselles, sous une forme plus magnifique. »

Mais du mécanisme des métamorphoses peut-on conclure à celui de la génération? Sans aucun doute, répond Malebranche; et voici une expérience qui lui prouve que les plantes sont contenues dans les graines : « J'ai pris une vingtaine des plus grosses fèves; j'en ai ouvert deux ou trois, et j'ai remarqué qu'elles étaient composées en dedans de deux parties qui se séparent aisément et que j'ai appris qu'on appelle leurs *lobes;* que le germe était attaché à l'un et à l'autre de ces lobes; que d'un côté il se terminait en pointe vers le dehors, et que de l'autre il se cachait entre les lobes. Voilà ce que j'ai vu d'abord. J'ai semé les autres fèves pour les faire germer et voir comment elles croissent. Deux jours après, j'ai commencé à les ouvrir; j'ai continué pendant environ quinze jours, et j'ai remarqué distinctement que la racine était contenue dans cette partie du germe qui est en dehors et qui se termine en pointe; que la plante était renfermée dans l'autre partie du germe qui passe entre les deux lobes; que la racine était elle-même une plante qui avait ses racines dans la substance des deux lobes de la fève dont elle tirait sa nourriture; que, lorsqu'elle avait poussé en terre comme les plantes dans l'air, elle fournissait abondamment à la plante le suc nécessaire; que la plante, en croissant, passait entre les lobes, qui, après avoir servi à l'accroissement de la racine, se changeaient en feuilles et mettaient la plante à couvert des injures de l'air. Ainsi je me suis persuadé que le germe de la fève contenait la racine de la plante et la plante même, et que les lobes de la fève étaient le fonds où cette petite plante était déjà semée et avait déjà ses racines. »

L'observation de Malebranche est fort exacte; mais elle ne prouve rien et ne peut rien prouver. Le philosophe l'eût compris, s'il eût connu l'existence des sexes et le mécanisme de la fécondation chez les végétaux; il est facile de voir que la plante peut se trouver en miniature dans le germe fécondé, sans qu'on en puisse conclure qu'elle préexistait au phénomène de la fécondation. C'est donc sur la raison seule que peut s'appuyer le système de la préexistence et de l'*emboîtement* des germes.

Il faut se rappeler que Malebranche était cartésien; que, pour lui, l'étendue était l'essence de la matière; qu'il expliquait tous les phénomènes physiques par les lois mathématiques de l'étendue et par les lois mécaniques du mouvement; enfin que sa philosophie imposait à l'action providentielle la généralité et la simplicité des voies. D'abord la divisibilité de l'étendue, et, par conséquent, de la matière à l'infini, rendait plausible l'idée de l'*emboîtement* des germes et en ôtait toute difficulté pour la raison. Ensuite, il paraissait impossible d'expliquer par les simples lois du mouvement la formation des animaux et des plantes, dont les organes présentent une telle complexité et une telle harmonie. Enfin, on ne pouvait songer à faire intervenir sans cesse la Providence, à lui demander un travail sans cesse renouvelé, sans l'abaisser et la réduire aux proportions d'une intelligence humaine. Ainsi, selon Malebranche, la nécessité de l'*emboîtement* des germes résulte de l'impossibilité d'expliquer mécaniquement l'organisation et du mode nécessaire de l'action providentielle. A ses yeux, la conduite d'un Dieu qui, au temps de la création, a formé, pour les siècles futurs, les animaux et les plantes, et qui a établi les lois des mouvements nécessaires pour les faire croître, est bien plus parfaite et plus excellente que celle d'un Dieu qui agirait à tous moments par des volontés particulières, au lieu de suivre ces lois générales, ou qui, pour se décharger du soin du gouvernement de son ouvrage, aurait donné à toutes les mouches des âmes, ou plutôt des intelligences assez éclairées pour former leur corps, ou du moins pour les conduire selon leurs besoins et régler tous leurs travaux. « Oter à la Providence sa généralité et sa simplicité, c'est la rendre humaine et lui faire porter le caractère d'une intelligence bornée. Ainsi, il faut croire que Dieu, par la première impression du mouvement qu'il a communiqué à la matière, l'a si sagement divisée, qu'il a formé tout d'un coup des animaux et des plantes pour tous les siècles. Cela est possible, puisque la matière est divisible à l'infini. Et cela s'est fait ainsi, puisque cette conduite est plus digne de l'Etre infiniment parfait que toute autre. » D'autre part, on ne comprend pas, on ne comprendra jamais qu'une machine composée, comme l'est un être vivant, d'une infinité d'organes différents, parfaitement bien accordés ensemble et ordonnés à diverses fins, ne soit que l'effet des lois générales du mouvement. On a assez de peine à concevoir que ces lois puissent peu à peu les faire croître. Ce que l'on conçoit bien, c'est qu'elles peuvent les détruire en mille manières. On ne comprend pas comment l'union des deux sexes peut être cause de la fécondité; mais on comprend bien que cela n'est pas impossible dans la supposition que les corps soient déjà formés. Mais que cette union soit la cause de l'organisation des parties de l'animal, il semble que l'on comprend bien que cela n'est pas possible.

Ce n'est pas tout. Voici l'Ecriture qui vient ajouter son témoignage à celui de la raison. Elle nous apprend que maintenant Dieu se repose, et que d'abord il n'a pas fait seulement les plantes de la première année de la création, mais encore la semence pour toutes les autres. L'*emboîtement* des germes n'est-il pas contenu dans ces paroles divines : « *Germinat terra herbam virentem et facientem semen, et lignum pomiferum faciens fructum, juxta genus suum, cujus semen in semetipso sit super terram?* » Ces derniers mots : « *Cujus semen in semetipso sit,* » joints à ceux-ci : « *Et requievit die septimo,* » marquent clairement, selon Malebranche, que Dieu, pour conserver ses créatures, n'agit plus comme il a fait dans le temps qu'il les a formées. « Or, dit le philosophe, il n'agit qu'en deux manières, ou par des volontés particulières, ou par des volontés ou des lois générales. Donc il ne fait plus maintenant que suivre ses lois, si ce n'est qu'il y ait de grandes raisons qui l'obligent à interrompre le cours de sa providence; raison que je ne crois pas que l'on puisse trouver dans les besoins des animaux ou des plantes. »

— *L'emboîtement des germes selon Leibnitz.* Le système philosophique de Malebranche et celui de Leibnitz, qui diffèrent sur la conception de la matière et de la communication des substances, ont plusieurs points communs, et des points de grande importance : l'optimisme, le mode de l'action divine exclusif des volontés particulières et arbitraires, et la théorie de l'*emboîtement* des germes. Leibnitz revient souvent, dans ses divers écrits, sur cette théorie. « Des personnes fort exactes aux expériences, dit-il, se sont aperçues, de notre temps, qu'on peut douter si jamais un animal tout à fait nouveau est produit, et si les animaux tout en vie ne sont déjà en petit avant la conception dans les semences aussi bien que les plantes. » — « C'est ici, dit-il encore, que les transformations de MM. Swammerdam, Malpighi et Leuwenhoeck, qui sont des plus excellents observateurs de notre temps, sont venues à mon secours, et m'ont fait plus aisément concevoir que l'animal ne commence point lorsque nous le croyons, et que sa génération apparente n'est qu'un développement et une espèce d'augmentation. » Ailleurs il s'exprime à ce sujet d'une manière encore plus catégorique, et montre dans le développement, dans l'évolution, une loi générale de la nature : « Et il est bon ici de remarquer que la nature a cette adresse et bonté de nous découvrir ses secrets dans quelques petits échantillons, pour nous faire juger du reste, tout étant correspondant et harmonique. C'est ce qu'elle montre dans la transformation des chenilles et autres insectes; car les mouches viennent aussi des vers, pour nous faire deviner qu'il y a des tranformations partout. Et les expériences des insectes ont détruit l'opinion vulgaire que ces animaux s'engendraient par la pourriture, sans propagation. C'est ainsi que la nature nous a montré aussi dans les oiseaux un échantillon de la génération de tous les animaux par le moyen des œufs, que les nouvelles découvertes ont fait admettre maintenant. Ce sont aussi les expériences des microscopes qui ont montré que le papillon n'est qu'un développement de la chenille, mais surtout que les semences contiennent déjà la plante ou l'animal formé, quoiqu'il ait besoin par après de transformation et de nutrition ou d'accroissement pour devenir un

de ces animaux, qui sont remarquables à nos sens ordinaires. Et comme les moindres insectes s'engendrent aussi par la propagation de l'espèce, il en faut juger de même de ces petits animaux séminaux, savoir, qu'ils viennent eux-mêmes d'autres animaux séminaux encore plus petits, et qu'ainsi ils n'ont jamais commencé qu'avec le monde. Ce qui s'accorde assez avec la sainte Ecriture, qui insinue que les semences ont été d'abord. »

On voit que Leibnitz plaçait le germe préexistant dans le mâle, dans le père, et non dans la femelle, dans la mère. Il avait sans doute été frappé de la découverte alors récente des animalcules spermatiques, qui lui montrait des êtres *tout vivants* dans la semence des animaux, et s'était attaché à la préexistence zoospermique, qui pouvait lui sembler un fait et non plus une simple conception. « Il paraît, d'après les nouvelles découvertes, dit-il dans un autre passage, que l'animal et l'âme ne viennent que du père, et que, dans l'acte de la conception, la mère ne fournit qu'une sorte d'enveloppe (en forme d'ovule, pense-t-on) et la nourriture nécessaire à la perfection des corps organiques. »

On ne peut s'étonner que Leibnitz ait embrassé avec amour la théorie de l'*emboîtement* des germes, si l'on considère les rapports qu'elle présente avec l'ensemble de ses doctrines, et le parti qu'il en a tiré pour appuyer ses vues philosophiques. D'abord elle s'accordait parfaitement avec le système de l'harmonie préétablie, comme le fait remarquer expressément l'auteur de la *Théodicée*. « J'envoyai, dit-il, à M. Bayle un petit mémoire où je tâchai de faire voir qu'à la vérité le mécanisme suffit pour produire les corps organiques des animaux, sans qu'on ait besoin d'autres natures plastiques (il s'agit des natures plastiques de Cudworth), pourvu qu'on y ajoute la *préformation* déjà tout organique dans les semences des corps qui naissent, contenues dans celles des corps dont ils sont nés, jusqu'aux semences premières; ce qui ne pouvait venir que de l'auteur des choses, infiniment puissant et infiniment sage, lequel, faisant tout d'abord avec ordre, y avait *préétabli* tout ordre et tout artifice futur. Il n'y a point de chaos dans l'intérieur des choses, et l'organisme est partout dans une matière dont la disposition vient de Dieu. Il s'y découvrirait même d'autant plus qu'on irait plus loin dans l'anatomie des corps; et l'on continuerait de le remarquer, quand même on pourrait aller à l'infini, comme la nature, et continuer la subdivision par notre connaissance, comme elle l'a continuée en effet. Comme pour expliquer cette merveille de la formation des animaux je me suis servi d'une *harmonie préétablie*, c'est-à-dire du même moyen dont je m'étais servi pour expliquer une autre merveille, qui est la correspondance de l'âme avec le corps, en quoi je faisais voir l'uniformité et la fécondité des principes que j'avais employés, il semble que cela fit ressouvenir M. Bayle de mon système, qui rend raison de cette correspondance et qu'il avait examiné autrefois. Il déclara qu'il n'était pas encore disposé à croire que Dieu, avec toute sa puissance sur la nature et avec toute la prescience qu'il a des accidents qui peuvent arriver, eût pu disposer les choses en sorte que, par les seules lois de la mécanique, un vaisseau (par exemple) allât au port où il est destiné, sans être pendant sa route gouverné par quelque directeur intelligent. Je fus surpris de voir qu'on mît des bornes à la puissance de Dieu, sans en alléguer aucune preuve... Cette déclaration de M. Bayle m'engageait à une réponse, et j'avais dessein de lui représenter qu'à moins de dire que Dieu forme lui-même les corps organiques par un miracle continuel, ou qu'il a donné ce soin à des intelligences dont la puissance et la science sont presque divines, il faut juger que Dieu a préformé les choses, en sorte que les organisations nouvelles ne soient qu'une suite mécanique d'une constitution organique précédente; comme lorsque les papillons viennent des vers à soie, où M. Swammerdam a montré qu'il n'y a que du développement. Et j'aurais ajouté que rien n'est plus capable que la *préformation* des plantes et des animaux de confirmer mon système de l'*harmonie préétablie* entre l'âme et le corps, où le corps est porté par sa constitution originale à exécuter, à l'aide des choses externes, tout ce qu'il fait suivant la volonté de l'âme, comme les semences, par leur constitution originale, exécutent naturellement les intentions de Dieu par un artifice plus grand encore que celui qui fait que dans notre corps tout s'exécute conformément aux résolutions de notre volonté. Et puisque M. Bayle lui-même juge avec raison qu'il y a plus d'artifice dans l'organisation des animaux que dans le plus beau poëme du monde, ou dans la plus belle invention dont l'esprit humain soit capable, il s'ensuit que mon système du commerce de l'âme et du corps est aussi facile que le sentiment commun de la formation des animaux, car ce sentiment, qui me paraît véritable, porte en effet que la sagesse de Dieu a fait la nature en sorte qu'elle est capable, en vertu de ses lois, de former les animaux; et je l'éclaircis et en fais mieux voir la possibilité par le moyen de la *préformation*. Après quoi l'on n'aura pas sujet de trouver étrange que Dieu ait fait le corps en sorte qu'en vertu de ses propres lois il puisse exécuter les desseins de l'âme raisonnable, puisque tout ce que l'âme raisonnable peut commander au corps est moins difficile que l'organisation que Dieu a commandée aux semences. M. Bayle dit que ce n'est que depuis peu de temps qu'il y a eu des personnes qui ont compris que la formation des corps vivants ne saurait être un ouvrage naturel; ce qu'il pourrait dire aussi, suivant ses principes, de la correspondance de l'âme et du corps, puisque Dieu en fait tout le commerce dans le système des causes occasionnelles adopté par cet auteur. Mais je n'admets le surnaturel ici que dans le commencement des choses, à l'égard de la première formation des animaux, ou à l'égard de la constitution originaire de l'harmonie préétablie entre l'âme et le corps; après quoi je tiens que la formation des animaux et le rapport entre l'âme et le corps sont quelque chose d'aussi naturel à présent que les autres opérations les plus ordinaires de la nature. C'est à peu près comment on raisonne communément sur l'instinct et sur les opérations merveilleuses des bêtes. On y reconnaît de la raison, non pas dans les bêtes, mais dans celui qui les a formées. »

On voit que la préexistence des germes et l'harmonie préétablie, la formation des animaux et la communication des substances sont mises par Leibnitz sur la même ligne, comme se confirmant mutuellement et comme appartenant au même système. Il est certain que la doctrine de l'harmonie préétablie implique la préformation des êtres vivants, et qu'à son tour la préformation des êtres vivants, si elle est démontrée *à posteriori*, si elle est acceptée comme un fait, suggère et suppose naturellement une loi générale d'harmonie préétablie dont elle n'est qu'un cas particulier. Nous ferons remarquer, en passant, que le système des causes occasionnelles de Malebranche ne s'accorde pas aussi bien avec l'idée de l'*emboîtement* des germes. En effet, si l'on fait sans cesse intervenir Dieu pour assurer l'efficacité de l'action de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme, et si l'on ne peut rendre compte du rapport des deux substances que par cette intervention continuelle, on ne voit pas pourquoi il serait interdit de recourir à cette même intervention pour expliquer la production de chaque être vivant.

Leibnitz avait montré la préexistence des germes contenue dans une loi plus générale, dans la loi de l'harmonie préétablie. Il ne s'en tint pas là. Par une généralisation hardie, il ne tarda pas à joindre la survie à la préexistence, à nier la mort réelle comme il avait nié la naissance réelle, à voir dans la mort un enveloppement, comme il avait vu dans la naissance un développement. Après avoir posé le principe que les êtres ne commencent pas, il en tira bien vite la conséquence qu'ils ne finissent pas non plus. Il lui parut naturel et raisonnable de juger « que ce qui ne commence pas à vivre ne cesse pas de vivre non plus, et que la mort, comme la génération, n'est que la transformation du même animal, qui est tantôt augmenté, tantôt diminué. » Ainsi le voulait d'ailleurs la symétrie du système, qui, en se complétant de la sorte, apportait une analogie précieuse en faveur de l'immortalité humaine, désormais garantie, non par un miracle, mais par un procédé général et uniforme de la nature. Ainsi le voulait encore la loi de continuité, si fondamentale aux yeux du philosophe allemand, et qui excluait tout saut, tout hiatus, tout passage brusque d'un état à un autre. « Comme j'aime les maximes qui se soutiennent, dit Leibnitz, et où il y a le moins d'exceptions qu'il est possible, voici ce qui m'a paru le plus raisonnable en tout sens sur l'importante question des âmes et des substances simples en général. Je tiens qu'elles ne sauraient commencer que par la création, ni finir que par l'annihilation; et comme la formation des corps organiques animés ne paraît explicable dans l'ordre de la nature que lorsqu'on suppose une *préformation* déjà organique, j'en ai inféré que ce que nous appelons génération d'un animal n'est qu'une transformation et augmentation. Ainsi, puisque le même corps était déjà animé, et qu'il avait la même âme, de même je juge *vice versa* de la conservation de l'âme que, lorsqu'elle est créée une fois, l'animal est conservé aussi, et que la mort apparente n'est qu'un enveloppement; n'y ayant point d'apparence que dans l'ordre de la nature il y ait des âmes entièrement séparées de tout corps, ni que ce qui ne commence point naturellement puisse cesser par les forces de la nature. »

Voilà non-seulement l'homme, mais encore tous les animaux doués d'immortalité, ce que Leibnitz, possédé comme il l'est par l'idée de l'infini, trouve tout simple et tout naturel. Il est vrai qu'il n'accorde à l'âme des bêtes que l'immortalité substantielle, et qu'il réserve à l'âme humaine l'immortalité personnelle. Ailleurs, Leibnitz oppose son idée de la métamorphose, c'est-à-dire des développements et les enveloppements que présentent successivement et indéfiniment les êtres animés, à l'idée indienne et pythagoricienne de la métempsycose. « Les recherches des modernes nous ont appris, et la raison l'approuve, que les vivants dont les organes nous sont connus, c'est-à-dire les plantes et les animaux, ne viennent point d'une putréfaction ou d'un chaos, comme les anciens l'ont cru, mais de semences préformées, et, par conséquent, de la transformation des vivants préexistants. Il y a de petits animaux, dans les semences des grands, qui, par le moyen de la conception, prennent un revêtement nouveau qu'ils s'approprient et qui leur donne un moyen de se nourrir et de s'agrandir, pour passer sur un plus grand théâtre et faire la propagation du grand animal. Et comme les animaux ne naissent point entièrement dans la conception ou génération, ils ne périssent pas entièrement non plus dans ce que nous appelons mort; car il est raisonnable que ce qui ne commence pas naturellement ne finisse pas non plus dans l'ordre de la nature. Ainsi, quittant leur masque, ou leur guenille, ils retournent seulement à un théâtre plus subtil, où ils peuvent pourtant être aussi sensibles et aussi bien réglés que dans le plus grand. Et ce qu'on vient de dire des grands animaux a encore lieu dans la génération et dans la mort des animaux spermatiques plus petits, à proportion desquels ils peuvent passer pour grands; car tout va à l'infini dans la nature. Ainsi, non-seulement les âmes, mais encore les animaux, sont ingénérables et impérissables: ils ne sont que développés, enveloppés, revêtus, dépouillés, transformés; les âmes ne quittent jamais tous leurs corps et ne passent point d'un corps dans un autre corps qui leur soit entièrement nouveau. Il n'y a donc point de *métempsycose*, mais il y a *métamorphose*; les animaux changent, prennent et quittent seulement des parties; ce qui arrive peu à peu et par petites parcelles insensibles, mais continuellement, dans la nutrition; et tout d'un coup, notablement, mais rarement, dans la conception ou dans la mort, qui font acquérir ou perdre tout à la fois. »

La théorie de la préexistence et de l'*emboîtement* des germes ne sert pas seulement, dans la philosophie de Leibnitz, à fortifier l'idée de l'immortalité de l'âme en la montrant contenue dans une loi plus générale; elle sert encore à expliquer la propagation du péché originel en apportant une solution précieuse des difficultés de ce mystère. « La meilleure explication du péché originel, dit l'auteur de la *Théodicée*, est de décider qu'en Adam même ont été infectées les âmes de ses descendants. Pour le mieux comprendre, il faut savoir, ce que les observations et les raisons des modernes ont fait connaître, que la formation des animaux et des plantes ne provient pas d'une masse confuse, mais d'un corps déjà quelque peu préformé, caché dans la semence et déjà animé depuis longtemps. Il suit de là que, par la puissance de la divine et primitive bénédiction, il y avait, dès le commencement du monde, dans le premier père de chaque espèce, des rudiments organiques de tous les vivants et comme leurs âmes mêmes; en sorte que chacun devait se développer en son temps. Les âmes et les animaux des semences qui étaient destinés à revêtir des corps humains sont restés, avec les autres animalcules spermatiques qui n'étaient pas appelés à cette destination, au degré et dans les limites de la nature sensitive, jusqu'à ce que, par une dernière conception, ils fussent distingués des autres, que leur corps organique fût disposé selon la forme humaine, et que leur âme fût élevée au degré de la raison, par une opération de Dieu, ordinaire ou extraordinaire, je ne le décide pas. On voit donc que nous n'établissons pas la préexistence de la raison; on peut penser cependant que dans les germes préexistants était déjà préétablie divinement et préparée pour paraître un jour, avec l'organisation humaine, la raison elle-même, cela par un signe actuel, pour ainsi dire, et prévenant l'exercice; et en même temps que la corruption répandue dans l'âme par la chute d'Adam, bien que l'âme ne fût pas encore humaine, a pris ensuite, lorsque plus tard le degré de la raison s'y est ajouté, la force d'un esprit originel de péché... Ainsi se trouvent levées et les difficultés philosophiques au sujet de l'origine des formes et des âmes, de leur immatérialité et de leur indivisibilité, qui empêche qu'une âme puisse naître d'une autre âme; et les difficultés théologiques au sujet de la corruption des âmes; en sorte qu'on ne peut pas dire qu'une âme purement raisonnable, soit préexistante, soit nouvellement créée, est introduite par Dieu dans une masse corrompue pour s'y corrompre elle-même. »

— *L'emboîtement des germes selon Ch. Bonnet.* Malebranche et Leibnitz avaient considéré la théorie de la préexistence et de l'*emboîtement* des germes surtout au point de vue philosophique, au point de vue des conséquences métaphysiques qu'on en pouvait tirer. Charles Bonnet est le premier qui, dans ses *Considérations sur les corps organisés*, l'applique systématiquement à l'histoire naturelle. Il commence son ouvrage par ces mots: « La philosophie, ayant compris l'impossibilité où elle était d'expliquer mécaniquement la formation des êtres organisés, a imaginé heureusement qu'ils existaient déjà en petit, sous la forme de germes ou de corpuscules organiques. » Ainsi, c'est d'abord sur l'impossibilité d'une théorie mécanique que se fonde la théorie de la préexistence. « Si les corps organisés ne sont pas préformés, dit Bonnet, il faut qu'ils se forment journellement en vertu des lois d'une mécanique particulière. Or, je prie qu'on me dise quelle mécanique présidera à la formation d'un cerveau, d'un cœur, d'un poumon et de tant d'autres organes. Je ne rends pas encore la difficulté assez saillante. Elle ne consiste pas seulement à faire former mécaniquement tel ou tel organe, composé lui-même de tant de pièces différentes; elle consiste principalement à rendre raison, par les seules lois de la mécanique, de cette foule de rapports variés qui lient si étroitement toutes les parties organiques, et en vertu desquels elles conspirent toutes à un même but général, je veux dire à former cette unité qu'on nomme un animal, ce tout organisé qui vit, croît, sent, se meut, se conserve, se reproduit. Prenez garde que le cerveau suppose le cœur, et que le cœur suppose à son tour le cerveau. Le cerveau et le cœur supposent les nerfs, les artères, les veines. Mais l'animal se nourrit; les organes de la circulation supposent encore ceux de la nutrition. Mais l'animal se meut; les organes du mouvement supposent encore ceux du sentiment. Mais l'animal se propage; les organes de la génération supposent encore ceux de la nutrition, ceux de la circulation, du sentiment, du mouvement. Il faut éviter ici de s'en tenir à des généralités; il faut entrer dans le détail, et dans le plus grand détail. Quand on ne considère l'animal que d'une vue générale, on n'est point assez frappé de la difficulté, je devrais plutôt dire de l'impossibilité de toutes les solutions mécaniques. Je n'exige pas qu'on parte du corps humain, ce chef-d'œuvre de la nature: on peut ne partir que du corps d'un vil insecte. Je ne demande qu'une grâce aux amateurs d'explications mécaniques, c'est de jeter un coup d'œil sur les prodiges que le burin du célèbre Lyonnet a enfantés en ce genre: ils ne verront point sans un profond étonnement ces quatre mille muscles employés à la confection d'une chenille, leur coordination admirable, celle des trachées non moins admirable encore; et j'aime à me persuader qu'ils sentiront alors qu'un tout si prodigieusement composé, et pourtant harmonique, si essentiellement un, n'a pu être formé, comme une montre, de pièces de rapport ou d'une infinité de molécules diverses réunies par appositions successives. Ils conviendront, j'espère, qu'un pareil tout porte l'empreinte indélébile d'un ouvrage fait d'un seul coup. A quoi bon, en effet, mettre son esprit à la torture pour chercher des solutions mécaniques qui ne satisfont point à la question, tandis qu'il est des faits très-décisifs qui semblent nous conduire, comme par la main, à la préexistence des germes? »

Bonnet repousse le système de l'accolement, ou des molécules organiques, au même titre que la génération spontanée. Les anciens, dit-il, croyaient que les insectes naissaient de la corruption. Ils supposaient que les molécules de la chair pourrie d'un taureau ou d'un âne, venant à se réunir, produisaient une abeille, un scarabée, etc.... Nous nous sommes fort moqués de cette physique: que lui manquait-il cependant pour paraître moins grossière? Une forme plus systématique. Il fallait organiser ces molécules, les rendre vivantes et actives; il fallait les faire marcher avec règle et suivant certaines lois.

Mais les partisans de l'épigénèse objectent les expériences de Harvey sur la génération des biches, d'après lesquelles il paraît que les parties d'un corps organisé sont formées les unes après les autres. Bonnet estime l'objection peu sérieuse. On veut, répond-il, juger du temps où les parties d'un corps organisé ont commencé d'exister, par celui où elles ont commencé de devenir sensibles. On ne considère point que le repos, la petitesse et la transparence de quelques-unes de ces parties peuvent nous les rendre invisibles, quoiqu'elles existent réellement.

On allègue contre l'*emboîtement* d'effrayants calculs pour en montrer l'absurdité. Bonnet reconnaît que cette hypothèse est un des grands efforts de l'esprit sur les sens, et que les différents ordres d'*infiniment petits* abîmés les uns dans les autres, que cette hypothèse admet, accablent l'imagination; mais il ne veut point que la raison puisse s'en effrayer. Accoutumée à distinguer ce qui est du ressort de l'entendement de ce qui n'est que du ressort des sens, la raison envisage avec plaisir la graine d'une plante ou l'œuf d'un animal comme un petit monde peuplé d'une multitude d'êtres organisés appelés à se succéder dans toute la durée des siècles. Il ne faut cependant point invoquer en faveur de l'*emboîtement* la divisibilité de la matière à l'infini, parce que cette divisibilité à l'infini est, selon le naturaliste de Genève, une vérité géométrique et une erreur physique. Il suffit que nous ignorions absolument quels sont les derniers termes de la division de la matière; c'est cette ignorance même qui doit nous empêcher de regarder comme impossible l'enveloppement des germes les uns dans les autres. Nous n'avons qu'à ouvrir les yeux et à promener nos regards autour de nous pour voir que la matière a été prodigieusement divisée. Combien la moisissure est-elle contenue de fois dans le cèdre, la mite dans l'éléphant, la puce d'eau dans la baleine, un grain de sable dans le globe de la terre, un globule de lumière dans le soleil? On nous montre au microscope des animaux dont plusieurs milliers n'égalent pas ensemble la

grosseur du plus petit grain de poussière. On fait cent observations du même genre, et nous traiterions d'absurde la théorie de l'*emboîtement!* Il y a plus, on observe, pour ainsi dire, à l'œil cet *emboîtement.* On découvre dans un oignon de jacinthe jusqu'à la quatrième génération. Et ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que les parties de la fleur sont celles que l'on distingue le mieux dans la troisième et la quatrième génération. D'autres faits peuvent être cités : on a trouvé plus d'une fois un œuf dans un autre œuf. On a vu encore des parties osseuses d'un fœtus renfermées dans un autre fœtus. Le polype, chargé de sa nombreuse postérité, compose avec elle une espèce d'arbre généalogique qui est favorable au système de l'*emboîtement.* Il nous montre plusieurs générations liées encore les unes aux autres, et qui toutes le sont à la première. L'assemblage de tous ces êtres organisés, qui tiennent à un tronc commun, semble nous attester qu'ils étaient tous renfermés originairement dans ce tronc. Nous n'avons pas besoin de demander cet exemple au polype; le végétal en offre un pareil aux yeux les moins attentifs.

Mais où faut-il placer le germe préexistant? Est-ce dans le mâle ou dans la femelle? Nous avons vu que Leibnitz prenait pour germes primitifs les animalcules des liqueurs prolifiques; Bonnet place les germes dans les œufs; il soutient la préexistence ovulaire et repousse la préexistence zoospermique. Selon lui, la poussière des étamines chez les végétaux et la liqueur séminale des animaux sont tout simplement des sucs nourriciers destinés, par leur subtilité et leur activité extrême, à ouvrir les mailles du germe et à y faire naître un développement que des sucs moins fins et moins élaborés n'avaient pu commencer, mais qu'ils peuvent continuer et amener à son dernier terme.

Ici se présentent les objections tirées des divers traits de ressemblance des enfants avec leurs pères, et de la forme des mulets, forme intermédiaire entre celles des deux espèces qui leur ont donné le jour. Bonnet résout ces objections par l'influence connue de la nourriture sur la couleur et la forme. On sait combien la qualité des aliments influe sur la couleur des corps organisés. La garance rougit les os des animaux qui s'en nourrissent. On varie les nuances des végétaux en leur faisant pomper différentes espèces de teintures. La nourriture influe également sur la proportion de toutes les parties; on peut donc considérer la liqueur séminale comme un fluide purement nourricier, tout en lui accordant une grande action sur la consistance et l'extension de chaque organe. Pour se rendre compte de cette action, il est permis de supposer : 1º qu'il y a dans la liqueur séminale autant d'espèces d'éléments qu'il en entre dans la composition du germe; 2º que les éléments d'une même espèce sont plus disposés à s'unir que ceux d'espèces différentes; 3º que les mailles de chaque partie gardent une certaine proportion avec les molécules relatives de la semence; 4º que l'efficacité de la liqueur séminale dépend du degré de son mouvement et de sa chaleur, et du nombre des particules élémentaires de chaque espèce. Ces principes posés, Bonnet voit s'éclaircir la génération des mulets. De l'accouplement d'un âne avec une jument naît le mulet proprement dit. Cette production existait déjà en petit, mais sous la forme d'un cheval dans les ovaires de la jument. Comment ce cheval a-t-il été métamorphosé? D'où lui viennent en particulier ces longues oreilles? Pourquoi la queue est-elle si peu fournie de crins? Bonnet croit répondre à ces questions en disant que, les éléments de la liqueur séminale répondant à ceux du germe, la semence de l'âne contient plus de particules propres à fournir au développement des oreilles que n'en contient celle du cheval; et que, d'un autre côté, elle a moins de particules propres à développer cette dernière. De là l'excès d'allongement dans les mailles des oreilles, et l'oblitération d'une partie de celles de la queue.

— *Critique de l'emboîtement des germes.* Quelque ingénieuse que soit cette explication, il est clair que ces propriétés qu'il faut accorder à la liqueur séminale, et qui lui confèrent une dignité presque égale à celle du germe préexistant, viennent singulièrement compliquer l'hypothèse et la rendre suspecte. Elle le devient encore davantage par la nécessité où se trouve Bonnet d'inventer des *germes réparateurs* pour expliquer les reproductions de parties qu'on observe chez les animaux inférieurs. Et cependant, la logique commande d'appliquer la théorie de la préformation et du développement à la reproduction d'une patte d'écrevisse comme à la génération de l'écrevisse même; car les deux faits sont évidemment de même ordre; et s'il suffit d'une force pour rendre compte des réparations organiques, nous pouvons tout aussi bien nous borner à placer dans chaque organisme une force de reproduction. L'*emboîtement* ne saurait, d'ailleurs, résister aux expériences de Flourens sur le croisement des espèces. J'unis un chacal et une chienne. Il résulte de cette union un être moitié chacal et moitié chien. Cet être, que l'on suppose préexistant, qui aurait dû être tout à fait *chien,* suivant Bonnet, tout à fait *chacal,* suivant Leibnitz, le voilà *mixte, mi-parti,* composé de deux *moitiés,* d'une moitié *chacal* et d'une moitié *chien.* Je prends ce métis et je l'unis avec une chienne; cette fois le produit ne représente plus qu'un quart de chacal. J'unis encore ce métis (quart de chacal) avec une chienne; et ainsi de suite, jusqu'à ce que le produit n'ait presque plus rien du chacal : c'est un chien. Remarquez qu'il dépend de moi d'obtenir un chacal au lieu d'un chien : il me suffit pour cela d'employer, dans la série des croisements, la femelle du chacal au lieu de celle du chien. Par conséquent, j'ai pu changer le prétendu germe préexistant. Ce changement est-il concevable? Est-il admissible que le germe préformé d'une espèce, ouvrage primitif de Dieu, donne, sous l'influence de la stimulation et de la nourriture (c'est à cette influence que la préexistence réduit le rôle de l'un des parents dans la génération), un produit d'une autre espèce? V. ÉPIGÉNÈSE.

— Cosmol. *Emboîtement des mondes.* Eblouie par les révélations du télescope et du microscope et par les perspectives qu'ouvraient à l'imagination ces deux instruments, en agrandissant d'une façon merveilleuse le champ de la vision et le domaine des sens, la philosophie du XVII^e siècle avait accueilli avec enthousiasme l'idée de l'infini en grandeur et de l'infini en petitesse; elle ne voyait aucune contradiction dans ces deux infinis; elle admettait sans peine, en histoire naturelle, la théorie de l'*emboîtement* des germes dont nous venons de parler; bien plus, elle se plaisait à supposer que l'observation, en pénétrant de plus en plus dans le monde microscopique, devait y rencontrer un arrangement et des phénomènes parfaitement comparables, sauf la différence d'échelle, à l'arrangement et aux phénomènes du monde pour lequel nos yeux ont été faits; que rien ne limite cet *emboîtement* des mondes les uns dans les autres, et que nous nous trouvons à cet égard intercalés dans une série qui a son milieu partout et ses bouts nulle part. Cette idée de l'*emboîtement* des mondes, nous la trouvons dans Malebranche, dans Leibnitz, dans Pascal et même dans le naturaliste Bonnet.

C'est un des principes les plus chers à Leibnitz que tout dans la nature va à l'infini, qu'il y a une infinité de créatures dans la moindre parcelle de matière, à cause de la division actuelle du *continuum* à l'infini. « Chaque corps organique d'un vivant, dit-il, est une espèce de machine divine ou d'automate naturel qui surpasse infiniment tous les automates artificiels, parce qu'une machine faite par l'art de l'homme n'est pas machine dans chacune de ses parties; par exemple, la dent d'une roue de laiton a des parties ou fragments qui ne sont plus quelque chose d'artificiel... Mais les machines de la nature, c'est-à-dire les corps vivants, sont encore machines dans leurs moindres parties jusqu'à l'infini. C'est ce qui fait la différence entre la nature et l'art, c'est-à-dire entre l'art divin et le nôtre. Et l'auteur de la nature a pu pratiquer cet artifice divin et infiniment merveilleux, parce que chaque portion de la matière n'est pas seulement divisible à l'infini, comme les anciens l'ont reconnu, mais encore sous-divisée actuellement sans fin, chaque partie en parties dont chacune a un mouvement propre; autrement il serait impossible que chaque portion de la matière pût exprimer l'univers. Par où l'on voit qu'il y a un monde de créatures, de vivants, d'animaux, d'entéléchies, d'âmes, dans la moindre partie de la matière; chaque portion de la matière peut être conçue comme un jardin plein de plantes et comme un étang plein de poissons. Mais chaque rameau de la plante, chaque membre de l'animal, chaque goutte de ses humeurs est encore un tel jardin et un tel étang. Et quoique la terre et l'air, interceptés entre les plantes du jardin, ou l'eau interceptée entre les poissons de l'étang, ne soient point plante ni poisson, ils en contiennent pourtant encore, mais le plus souvent d'une subtilité à nous imperceptible. Ainsi, il n'y a rien d'inculte, de stérile, de mort dans l'univers. »

Personne n'a parlé avec plus d'éloquence que Pascal de l'infini cosmologique et de l'*emboîtement* des mondes. On connaît ce beau passage où l'auteur des *Pensées* nous montre la terre comme un point auprès du vaste tour qu'elle décrit, et ce vaste tour lui-même comme un point très-délicat à l'égard de celui qu'embrassent les astres qui roulent dans le firmament. « Si notre vue s'arrête là, dit-il, que l'imagination passe outre, elle se lassera plutôt de concevoir que la nature de fournir. Tout ce monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature. Nulle idée n'en approche. Nous avons beau enfler nos conceptions au delà des espaces imaginables, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité des choses : c'est une sphère infinie dont le centre est partout, et la circonférence nulle part. » Voilà l'infinité de l'univers conçue par rapport à l'étendue de ses dimensions; la voici maintenant par rapport au nombre et à l'*emboîtement* sans fin de ses parties les unes dans les autres : « Qu'est-ce qu'un homme dans l'infini? Mais pour lui présenter un autre prodige aussi étonnant, qu'il recherche dans ce qu'il connaît les choses les plus délicates. Qu'un ciron lui offre, dans la petitesse de son corps, des parties incomparablement plus petites, des jambes avec des jointures, des veines dans ces jambes, du sang dans ces veines, des humeurs dans ce sang, des gouttes dans ces humeurs, des vapeurs dans ces gouttes; que, divisant encore ces dernières choses, il épuise ses forces en ces conceptions, et que le dernier objet où il peut arriver soit maintenant celui de notre discours; il pensera peut-être que c'est là l'extrême petitesse de la nature. Je veux lui faire voir là dedans un abîme nouveau. Je lui veux peindre non-seulement l'univers visible, mais l'immensité qu'on peut concevoir de la nature, dans l'enceinte de ce raccourci d'atome. Qu'il y voie une infinité d'univers, dont chacun a son firmament, ses planètes, sa terre, en la même proportion que le monde visible; dans cette terre des animaux, et enfin des cirons, dans lesquels il retrouve ce que les premiers ont donné; et, trouvant encore dans les autres la même chose, sans fin et sans repos, qu'il se perde dans ces merveilles aussi étonnantes dans leur petitesse que les autres par leur étendue; car qui n'admirera que notre corps, qui tantôt n'était pas perceptible dans l'univers, imperceptible lui-même dans le sein du tout, soit à présent un colosse, un monde, ou plutôt un tout à l'égard du néant où l'on ne peut arriver? »

On pourrait montrer *à priori*, par la contradiction inhérente à l'idée du nombre infini, que l'*emboîtement* supposé des mondes est nécessairement limité. Nous ferons remarquer, en passant, que Pascal, qui sentait cette contradiction, cherche à s'en tirer par une équivoque. « Il est faux, dit-il, que les nombres soient finis : donc il est vrai qu'il y a un infini en nombre, *mais nous ne savons ce qu'il est.* Il est faux qu'il soit pair, il est faux qu'il soit impair; car, en ajoutant l'unité, il ne change point de nature; cependant, c'est un nombre, et tout nombre est pair ou impair : il est vrai que cela s'entend de tous les nombres finis. » Pascal confond évidemment deux idées très-différentes : celle de la suite indéfinie des nombres, et celle du nombre infini, de l'infini numérique actuel. C'est précisément parce que les nombres forment une suite indéfinie, que tout nombre, quel qu'il soit, peut toujours être augmenté d'une unité, et qu'on doit repousser comme impossible l'existence du nombre infini : un nombre qui n'est ni pair ni impair, qui n'est pas susceptible d'augmentation, c'est un nombre qui n'est pas un nombre; ce n'est pas seulement un mystère inaccessible à l'esprit humain, c'est quelque chose dont l'esprit humain voit clairement la contradiction et l'absurdité.

L'hypothèse de l'*emboîtement* limité des mondes ne pourrait être rejetée *à priori* par la raison; mais elle est positivement démentie par l'observation et la science. L'observation et la science nous apprennent qu'à chaque échelle de grandeur ou plutôt de petitesse correspondent des phénomènes d'un certain ordre et non d'autres. On ne voit pas de cristaux gros comme des planètes ou des montagnes, et nous avons beau augmenter la puissance de nos microscopes, nous ne trouvons dans un cristal ou dans une goutte d'eau rien qui ressemble à un système planétaire, pas plus que nous ne trouvons, parmi les végétaux ou les animalcules microscopiques, des miniatures de chênes, de palmiers, d'éléphants ou de baleines. Les phénomènes d'ondulations lumineuses, les phénomènes capillaires, les phénomènes chimiques ont leurs échelles respectives distinctes, n'empiètent pas les uns sur les autres, ne se reproduisent pas périodiquement à tour de rôle, comme il le faudrait dans l'hypothèse de l'*emboîtement* des phénomènes cosmiques. De ces faits, M. Cournot tire des conclusions contre l'infini en petitesse, qui se trouve, selon lui, enveloppé dans la condamnation portée par la science contre l'hypothèse de l'*emboîtement* des mondes, mais que la raison aurait admis sans peine si l'observation s'était prêtée à cette hypothèse. M. Cournot, nous devons le dire, nous paraît confondre deux questions indépendantes l'une de l'autre : celle de l'infini, qui peut et doit être résolue par la raison seule, qu'il s'agisse de l'infiniment petit ou de l'infiniment grand, et celle de l'*emboîtement* des mondes, qui relève de la seule expérience.

EMBOÎTER v. a. ou tr. (an-boî-té) — de *en*, et de *boîte*). Enchâsser dans une autre chose : EMBOÎTER *des tuyaux.* EMBOÎTER *des mortaises. C'est une merveille de voir comme la nature* EMBOÎTE *les os les uns dans les autres.* (Acad.) ‖ Enfermer, envelopper exactement : *Son pantalon* EMBOÎTAIT *un pied de la forme la plus délicate.* (Alex. Dum.)

— Fig. Confiner étroitement : *Loin d'*EMBOÎTER *mon esprit dans les ornières du passé, je trace des sentiers libres.* (Chateaub.) *On s'étonne de voir cette rude et vive nature se plier ainsi et se laisser* EMBOÎTER *dans les formes de versification les plus symétriques.* (Villem.)

— Art. milit. *Emboîter le pas*, Se rapprocher tellement l'un de l'autre en marchant, que le pied de chaque homme vienne se poser à la place que vient de quitter l'homme qui le précède : *A moi, monsieur le commissaire! s'écria le brigadier; suivez-moi et* EMBOÎTEZ *le pas.* (Alex. Dum.) ‖ Fig. Se modeler entièrement sur quelqu'un : *Le curé, de la force de d'Artagnan à peu près sur le latin, surveillait soigneusement le jésuite pour* EMBOÎTER *le pas avec lui et répéter ses paroles comme un écho.* (Alex. Dum.)

— Anc. monn. Mettre dans la boîte d'essai : EMBOÎTER *des louis, des écus de six livres.*

S'emboîter v. pr. Etre enchâssé, être emboîté : *Les os* S'EMBOÎTENT *les uns dans les autres.* (Acad.)

— Par ext. Etre enlacé : *Là-bas, comme dans les jeux du cirque, un athlète aux membres bruns* S'EMBOÎTE *au corps d'un rival.* (Rog. de Beauv.)

— Fam. Se mettre à l'étroit comme dans une boîte : S'EMBOÎTER *dans une voiture. En route! ce mot retentit au milieu d'un claquement de fouet quand les voyageurs* SE FURENT EMBOÎTÉS. (Balz.) *Il ne me restait plus qu'à* M'EMBOÎTER *dans une de ces selles hautes à la mode turque.* (Gér. de Nerval.)

— Fig. Se convenir, s'accorder : *Il y a dans nos deux natures quelque chose qui me semble* S'EMBOÎTER *et s'adapter assez bien; les angles sortants et rentrants de nos caractères coïncident.* (Alph. Karr.) ‖ Se conformer, se plier : *Peut-être ne suis-je fait effectivement que pour ce genre de vie; mais j'ai peine à le croire, car si c'était ma vraie destinée, je* M'Y SERAIS *plus aisément* EMBOÎTÉ. (Th. Gaut.)

— **Antonymes.** Déboîter, démantibuler, démembrer, détraquer, disloquer, luxer.

EMBOÎTURE s. f. (an-boî-tu-re — rad. *emboîter*). Mode d'emboîtement; état des objets emboîtés : *L'*EMBOÎTURE *des os. Comme les os se plaisent en leur* EMBOÎTURE *naturelle, ainsi les hommes au pays qui les a vus naître.* (Montaigne.)

— Fig. Agencement, liaison : *Nous honorerons nos écrits en compilant Plutarque, et en remettant dans leur* EMBOÎTURE *naturelle les membres de l'histoire romaine qu'il en a détachés.* (Le P. Catron.)

— Techn. Chacune des deux traverses que l'on place en haut et en bas pour tenir emboîtés les ais d'une porte ou d'un volet.

— Chorégr. Cinquième position, celle dans laquelle les jambes sont exactement rapprochées et comme emboîtées l'une dans l'autre.

EMBOLE s. m. (an-bo-le — gr. *embolos*; de *en*, dans, et de *ballein*, jeter). Antiq. Eperon de la proue des navires. ‖ Syn. de ROSTRE. On dit aussi EMBOLUM.

— Littér. anc. Sorte d'entr'acte satirique. ‖ On dit aussi EMBOLIUM.

— Mamm. Axe osseux des cornes du bœuf.

— Bot. Genre de cryptogames peu naturel, et qui n'a pas été adopté.

— Pathol. Autre orthographe du mot EMBOLIE.

— s. f. Antiq. gr. Tête du bélier qui servait à battre les murailles des places assiégées.

EMBOLÈME s. m. (an-bo-lè-me — du gr. *embolon*, cheville, par allusion à la forme pointue de l'abdomen). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, dont l'espèce type habite le nord de l'Europe et vit en parasite sur les tinéites.

EMBOLIARIA s. f. (ain-bo-li-a-ri-a — mot lat. formé du gr. *embolion*, intermède). Antiq. rom. Actrice qui était chargée d'amuser les spectateurs entre deux actes.

EMBOLIE s. f. (an-bo-lî — gr. *embolion*, piston; de *en*, dans, et de *ballô*, je jette). Méd. Oblitération d'une artère, produite par un caillot fibrineux que la circulation a amené d'une plus grosse artère : *L'*EMBOLIE *pulmonaire cause la mort subite.* (Velpeau.)

— **Encycl.** Les mots *embolie* et *embole*, nouveaux dans la science, désignent la cause et le mécanisme, jusqu'ici mal connus et mal interprétés, d'un assez grand nombre d'états morbides. L'*embolie* est un fragment, souvent extrêmement ténu, d'un caillot sanguin que la circulation chasse dans les artères. Les désordres causés par l'arrivée de ce caillot dans la grande ou dans la petite circulation sont extrêmement variables; mais ils ont, au milieu d'une différence absolue de symptômes, un caractère commun : c'est une action mortifiante sur les tissus situés au-dessous du point où l'*embolie* a eu lieu. Le siége des *embolies* est toujours le système artériel : ce sont tantôt l'artère pulmonaire, tantôt les artères de la circulation générale qui sont envahies. Dans le premier cas, les infractus, la gangrène du poumon, et, quand le caillot embolique est considérable, la mort subite, sont le signe du désordre dont il s'agit. Dans le second cas, les arrêts de nutrition et la gangrène des membres, les abcès des viscères, indiquent qu'un caillot fibrineux a été lancé dans les voies artérielles. On peut dès lors établir dans l'étude de l'*embolie* deux classes bien nettes : les *embolies* de l'artère pulmonaire et les *embolies* des artères qui se rendent aux viscères et aux extrémités. La cause et le mécanisme de la formation du caillot migrateur sont absolument différentes dans les deux cas.

Lorsque, pour une cause ou pour une autre, phlébite, coagulation de varices, abcès, il s'est formé une coagulation dans les veines périphériques, le danger vient souvent moins des grands canaux veineux que des petites ramifications. Tant que le caillot reste dans une branche veineuse, il n'existe aucun danger pour l'organisme; ce qui peut survenir de

plus fâcheux, c'est la formation d'un abcès autour de ce point. L'ouverture de cet abcès se fait au dehors; mais les trombus ne se limitent pas volontiers. Il s'ajoute à l'extrémité du caillot de nouvelles couches de fibrine qui, se déposant successivement, donnent à la petite masse une longueur qui lui permet de faire saillie d'abord, puis de s'étendre dans le tronc voisin le plus large. La saillie augmente et flotte dans la direction du courant sanguin centripète, qui l'entraîne à l'état de *trombus prolongé*, suivant la judicieuse expression du professeur Virchow, de Berlin, auquel les détails de cette description sont empruntés. Si le trombus prolongé augmente encore de longueur, il est à tout instant exposé à être brisé et déchiré par le courant du sang dans lequel il baigne. Si de petites parcelles fibrineuses se détachent, elles sont transportées et arrivent au cœur, qui les chasse dans le système artériel pulmonaire, où elles s'enfoncent comme un coin. On voit en effet, généralement, les trombus de la périphérie du corps qui occasionnent des *emboles* produire des oblitérations et des métastases dans les poumons. Les débris pénètrent plus ou moins loin, suivant leur volume, dans l'artère pulmonaire. Le plus souvent les débris s'arrêtent à l'endroit où le vaisseau se divise, parce que les vaisseaux ultérieurs sont d'un trop petit calibre pour leur permettre de passer; mais il y a des parties très-fines de l'*embole* qui peuvent pénétrer dans les artères les plus fines et causer des inflammations très-petites, pour ainsi dire milliaires, du parenchyme pulmonaire. Ces petits points d'*embole* pourraient provenir, suivant l'explication de Virchow, des frottements du courant sanguin sur un *embole* n'oblitérant pas complètement le canal de l'artère. L'*embole*, on le voit, a facilement accompli sa migration à travers les veines et le cœur droit, qui offraient à son passage un champ de plus en plus large, et il ne s'est arrêté que quand le rétrécissement de la voie s'est opposé à sa migration. Quoi qu'il en soit, cet accident est la conséquence de toutes les phlébites qui doivent avoir une issue fatale; on l'observe également dans le cours des maladies cancéreuses. Le cancer, dans son ulcération progressive, atteint une veine de quelque importance et fait saillie dans son intérieur. Soit alors qu'une particule cancéreuse s'échappe, soit que par le contact d'une masse d'éléments anatomiques étrangers un caillot se forme et se trouve isolé, les phénomènes de la migration s'accomplissent vers le cœur et l'artère du poumon. Quand cette complication se produit, les accidents offrent à l'observation des degrés proportionnés au volume de l'*embolie*. Dans certains cas, l'asphyxie est complète, immédiate, fatale. La mort survient à la suite de l'hématose. Quelquefois le malade éprouve subitement une angoisse extrême dans la région précordiale, la face pâlit, le pouls tombe, les yeux s'éteignent, la mort paraît imminente, mais peu à peu les forces reviennent, et il ne reste de cet accident de quelques secondes qu'une grande faiblesse, et plus rarement des hémorragies dans le parenchyme pulmonaire. Dans d'autres cas, l'accident ne s'annonce pas par des signes aussi graves : un malade atteint de phlébite a de la fièvre, un peu d'oppression, et un léger refroidissement se manifeste. Une toux assez faible se déclare, et le surlendemain apparaît un grand frisson, qui annonce nettement l'accident dont le début avait été pour ainsi dire inaperçu. Sur ce point, les médecins les plus recommandables sont loin d'être d'accord : les uns attribuent à la pénétration des globules de pus, et à ce qu'ils appellent l'infection purulente, les accidents que les autres rapportent à l'*embolie*. Il est impossible de dire actuellement laquelle des deux opinions est la vraie; peut-être même ces deux théories représentent-elles deux interprétations exagérées entre lesquelles se trouverait la vérité, toujours moins absolue que les systèmes. Quand les *embolies* apparaissent dans le champ de la grande circulation artérielle, elles tirent leur origine, soit des parois du cœur, soit des parois des artères. Les parois du cœur les produisent quand elles sont atteintes d'endocardite, d'ulcérations et même de végétations valvulaires. C'est là un des dangers ultérieurs des affections cardiaques. Les parois artérielles sont, à partir de la fin de l'âge mûr, atteintes d'une altération spéciale en vertu de laquelle les membranes deviennent graisseuses ou bien calcaires, ou, comme on le dit improprement quelquefois, ossifiées. La saillie que font dans le canal de l'artère les arêtes des dépôts calcaires, ou les bords irréguliers des foyers graisseux et athéromateux, amènent des coagulations que le choc du courant sanguin détache et chasse vers la périphérie des membres en déterminant des accidents dont le caractère et la gravité varient suivant les organes atteints. Quand les *embolies* sont formées et détachées à la surface du cœur ou à la surface de l'aorte, on voit l'*embolie* pénétrer les artères des viscères abdominaux; elle arrive dans l'artère splénique, dont elle oblitère un petit rameau; il en résulte un foyer conique qui, d'un rouge noirâtre au premier abord, se colore bientôt en jaune et prend l'apparence d'une masse puriforme. Les infarctus de la rate sont très-fréquents et se manifestent parfois par des accès intermittents de fièvre, tout à fait analogues aux accès paludéens. Il est beaucoup plus rare, mais cela n'est pas impossible, de voir des *embolies* analogues arriver dans le rein et dans le foie. Le diagnostic de ces deux dernières complications est presque absolument impossible, on ne peut que le soupçonner. L'altération sénile des artères, qui porte aussi bien sur l'aorte que sur les artères des membres et du cerveau, constitue donc pour les vieillards un perpétuel danger. Des *embolies* se détachent-elles des artères iliaques externes ou de l'artère fémorale, le courant les chasse vers la périphérie; la circulation s'y arrête, la nutrition est dès lors devenue impossible, et l'organe frappé de mort présentera les signes et suivra l'évolution de la gangrène. Si les *embolies* sont petites, elles s'arrêteront dans les artères collatérales des orteils : il y aura la variété de gangrène, dite *sénile*, des orteils. Le caillot est-il volumineux, il amène la gangrène du pied ou de l'extrémité inférieure de la jambe, et s'il est situé assez haut pour oblitérer tout vaisseau capable d'amener du sang, les parties sphacélées, privées du sérum sanguin, auront toutes les apparences de la *gangrène sèche*, qui ne diffère de la gangrène humide que par des différences d'imbibition. Les signes de cette gangrène des membres, qui est infiniment plus fréquente aux pieds qu'aux mains, ne sont pas aussitôt aperçus; dans les *embolies* qui passent par les artères vertébrales ou les carotides, le symptôme est immédiat, car l'anémie du cerveau que provoque instantanément le bouchon embolique se révèle par de l'excitation ou de la paralysie. Quand l'*embolie* ne s'est arrêtée qu'à un ramuscule artériel assez faible, une circulation collatérale s'établit et en quelques jours fait disparaître le trouble fonctionnel ou du moins en diminue l'intensité; quand, au contraire, une branche considérable est oblitérée, les signes d'une anémie étendue de l'organe cérébral ne diminuent pas, ils persistent, et en peu de jours on s'aperçoit que le cerveau est le siége du ramollissement connu sous le nom de ramollissement jaune. Les conséquences de l'*embolie* cérébrale ne s'arrêtent pas là; s'il ne survient pas d'encéphalite, le foyer de ramollissement ne tarde pas à être le siége d'une hémorragie étendue qui, survenant par les veines collatérales, dépasse les limites du ramollissement et peut amener rapidement la mort.

EMBOLINE s. f. (an-bo-li-ne). Bot. Plante mentionnée par Pline, et que l'on croit être une espèce d'elléborine.

EMBOLIQUE adj. (an-bo-li-ke — rad. *embolie*). Méd. Qui se rapporte à l'embolie.

EMBOLISME s. m. (an-bo-li-sme — gr. *embolismos*; de *en*, dans, et de *ballô*, je jette). Chronol. Addition d'un mois que les Grecs faisaient à certaines années, pour ramener l'accord de l'année lunaire, dont ils se servaient, avec le cours du soleil.

EMBOLISMIQUE adj. (an-bo-li-smi-ke — rad. *embolisme*). Chronol. Se disait, chez les Grecs, du mois intercalaire qui s'ajoutait à certaines années, et de l'année même où cette intercalation avait lieu : *Mois* EMBOLISMIQUE. *Année* EMBOLISMIQUE. *Le mois* EMBOLISMIQUE *s'ajoutait après le mois posidéon, et s'appelait second posidéon.* ‖ Se disait, chez les Romains, du jour que l'on ajoutait au mois de février dans les années bissextiles, et du mois de février lui-même : *Jour* EMBOLISMIQUE. *Mois* EMBOLISMIQUE. ‖ On dit aussi EMBOLISMÉEN, ÉENNE, surtout dans le dernier sens.

EMBOLOÏDE adj. (an-bo-lo-ï-de — du gr. *embolon*, coin; *eidos*, forme). Antiq. gr. Se disait de la disposition des troupes en forme de coin ou en ordre convexe du côté de l'ennemi : *Disposition* EMBOLOÏDE.

EMBOLON s. m. (an-bo-lon — du gr. *embolon*, coin). Antiq. gr. Une des dispositions d'ordre de bataille usitées chez les Grecs.

— **Encycl.** Les écrivains militaires ne sont pas d'accord sur la formation précise de l'ordre de bataille appelé *embolon*. Les uns croient que c'était un carré long destiné surtout aux charges offensives; d'autres pensent que c'était l'arrangement d'une troupe en cercle plus ou moins convexe. On l'a comparé à l'ordre romain appelé *coin* ou tête de porc. Ces contradictions résultent du peu de précision des auteurs anciens. Quoi qu'il en soit de la forme exacte de l'*embolon*, on sait que cet ordre a été également propre à l'infanterie et à la cavalerie, et qu'il était connu des peuples orientaux, et principalement des Hébreux, qui l'avaient employé longtemps avant les Grecs. Cependant, presque tous les historiens de la décadence grecque en attribuent l'invention à Philippe de Macédoine, qui le préférait, paraît-il, au carré. L'*embolon* de Philippe de Macédoine était un ordre offensif, une colonne d'attaque, un parallélogramme compacte d'une grande profondeur et d'un grand front. L'évolution ou attaque au moyen de l'*embolon* s'appelait emboloïde. Des écrivains modernes ont essayé de rajeunir le mot *embolon* en lui faisant désigner une évolution qui, selon eux, aurait quelque analogie avec l'*embolos* des Grecs. C'est ainsi qu'un auteur du XVI[e] siècle, Delatour, nous parle d'une manœuvre d'infanterie usitée de son temps et qui devait remplacer l'*embolon*; il l'appelle cercle saillant. Mirabeau nous apprend que l'infanterie prussienne pratiquait une manœuvre ayant quelques formes de l'ancien *embolon*.

EMBOMMA, ville d'Afrique, dans la Guinée inférieure, sur la rive droite du Zaïre, à 110 kilom. N.-O. de San-Salvador, dans le petit royaume de N'Goyo, par 6° de latit. S. et 11° 10' de longit. E. Entrepôt de marchandises européennes pour l'intérieur; ancien marché d'esclaves fréquenté par les Portugais.

EMBONPOINT s. m. (an-bon-poin — de *en*, *bon* et *point*, c'est-à-dire en bon état). Etat du corps des personnes ou des animaux plus ou moins gras : *Avoir, prendre de l'*EMBONPOINT, *un* EMBONPOINT *excessif. Ces chevaux ont trop d'*EMBONPOINT. *Barbaroux, quoique à peine âgé de vingt-huit ans, avait la stature lourde et l'*EMBONPOINT *d'un homme avancé en âge.* (Lamart.) *L'*EMBONPOINT *d'un gourmand est une grossesse honteuse comme celle d'une vieille fille.* (A. d'Houdetot.) *Le limaçon nuit à la rose, l'oïdium au raisin, le ver à la pomme, le taret au navire, le nuage au soleil, le hâle au visage et les plis au velours; mais cent fois plus le terrible* EMBONPOINT *aux beautés de vingt ans.* (J. Janin.)

Ce discours, que soutient l'*embonpoint* du visage,
Rétablit l'appétit, réchauffe le courage.
BOILEAU.

Que me sert, en effet, qu'un admirateur fade
Vante mon *embonpoint*, si je me sens malade?
BOILEAU.

Eh! qui pleurait alors? Est-ce vous, courtisans,
Radieux d'*embonpoint*, aux fronts chauds et luisants?
BARTHÉLEMY.

Le loup donc l'aborde humblement,
Entre en propos, et lui fait compliment
Sur son *embonpoint* qu'il admire.
LA FONTAINE.

— Fam. Rondeur artificielle des formes qui simule l'embonpoint : *Bien des femmes se donnent un* EMBONPOINT *de coton.*

— Fig. Abondance, riche développement; état de prospérité : *Il ne faut pas prendre pour* EMBONPOINT *et pour vigueur ce qui n'est, dans le discours, que bouffissure et intempérie.* (D'Olivet.) *Law crut avoir rendu à la France son* EMBONPOINT, *il ne la rendit que bouffie.* (Montesq.) *L'*EMBONPOINT *des traitements actuels suffit aux progrès de la civilisation et aux exigences des amateurs des finances.* (L. Ulbach.)

— **Antonymes.** Maigreur, émaciation.

— **Encycl.** Philol. *Embonpoint* signifiait autrefois en bon état, en parlant des choses, et en bonne santé, en parlant des personnes. Dans la suite, les trois mots qui forment cette locution ont été réunis en un seul, et le composé *embonpoint*, qui en est résulté, signifie aujourd'hui bon état, bonne habitude du corps. Il se dit des personnes grasses et bien portantes. Nous trouvons dans Chevallet les exemples suivants, tirés des vieux auteurs et qui confirment ces diverses acceptions d'*en bon point* :

« Et li doit la chose tenir en bon poer et *en bon point*. » (*Livre de justice*.)

Amille, bien puissiez venir;
Avez puis esté *en bon point?*
(*Théâtre français au moyen âge*.)

« Est-il de morir en péril?
Ne me mens point.
— Nanil; mais est *en très-bon point*,
La Dieu merci. »
(*Théâtre français au moyen âge*.)

Elle était jeune, *en bon point*, belle et blanche :
Tout cela échet comme fleurs de la branche.
MAROT, *Épitaphe de Catherine Budé*.

Ces jours passés je pris certaine dame
Dont les cheveux sont quelque peu châtains,
Grande de taille, *en bon point*, belle et fraîche.
(*Contes* de La Fontaine.)

On disait aussi, fait observer Chevallet, *en mal point*, *en mauvais point*, pour *en mauvais état*, *en mauvaise position*.

Theophillus est *en mal point*,
Envers enfer son cheval point.
(*Comment Theophillus vint à pénitence*.)

— Physiol. On admet généralement, comme une moyenne approximative, que le poids de la graisse est au poids total du corps comme 1 est à 20. Au delà de ces proportions, et dès qu'une quantité un peu considérable de graisse commence à se déposer dans les aréoles du tissu cellulaire, l'*embonpoint* dégénère en obésité. Il existe un grand nombre de degrés entre l'état physiologique normal et l'obésité extrême, et on passe de l'un à l'autre par degrés insensibles. Ce n'est, toutefois, que lorsque l'*embonpoint* devient considérable et dégénère en obésité ou en polysarcie, qu'il constitue une gêne, un embarras, une vraie maladie. Toutes les constitutions ne sont pas disposées à l'*embonpoint*; les personnes brunes, nerveuses, chez lesquelles prédomine le système veineux, celles qui sont naturellement minces, fluettes, y sont très-peu sujettes; au contraire, on le rencontre dans les tempéraments sanguins, chez les personnes au teint fleuri, aux cheveux blonds ou châtains, qui ont le tissu cellulaire lâche, souple, spongieux. L'enfant qui vit sans soucis, qui mange, dort et remue beaucoup, est habituellement gras; l'adolescent, chez lequel la nutrition est très-active, la sensibilité vive et mobile, engraisse peu. Ce n'est guère qu'au milieu de l'âge adulte, vers trente ou trente-cinq ans, que l'*embonpoint* se développe. Un choix dans la nourriture et un exercice journalier contribuent à entretenir un *embonpoint* raisonnable, en l'empêchant de dégénérer en obésité.

EMBOQUÉ, ÉE (an-bo-ké) part. passé du v. Emboquer : *Dindons* EMBOQUÉS.

EMBOQUER v. a. ou tr. (an-bo-ké — de *en*, et de *boque*, qui s'est dit pour bouche). Écon. rur. Faire manger de force, en mettant de la nourriture dans la bouche ou dans le bec : EMBOQUER *des dindons pour les engraisser plus vite.*

EMBORDER v. a. ou tr. (an-bor-dé — de *en*, et de *border*). Border; environner. ‖ Vieux mot.

EMBORDURÉ, ÉE (an-bor-du-ré) part. passé du v. Embordurer : *Tableau* EMBORDURÉ. *Estampe* EMBORDURÉE.

EMBORDURER v. a. ou tr. (an-bor-du-ré — de *en*, et de *bordure*). Mettre une bordure, un cadre à : EMBORDURER *un tableau, une estampe.*

EMBORISME s. m. (an-bo-ri-sme). Méd. Anévrisme, dans le langage des médecins arabistes.

EMBOSCHEMENT s. m. (an-bô-che-man). Forme ancienne du mot EMBUSCADE.

EMBOSCHER v. a. ou tr. (an-bô-ché). Forme ancienne du mot EMBAUCHER.

EMBOSSAGE s. m. (an-bo-sa-je — rad. *embosser*). Mar. Action d'embosser ou de s'embosser. ‖ Etat d'un navire embossé. ‖ *Ligne d'embossage*, Ligne formée par plusieurs navires embossés.

— **Encycl.** Autrefois il était admis, en tactique navale, qu'une flotte embossée avait un énorme avantage sur un ennemi sous voiles. Cette opinion pouvait reposer sur un fond de vérité à l'époque où les bâtiments de guerre, lourds et pesants, manœuvraient avec peine, n'exécutaient les évolutions nécessitées par les péripéties diverses d'une bataille navale qu'avec une extrême lenteur. Aujourd'hui, les tacticiens sont d'un avis entièrement opposé. Outre qu'une flotte embossée se trouve dans l'impossibilité de battre en retraite, si les chances de la lutte tournent contre elle, chacune des parties qui la composent est clouée à son poste. L'avant-garde victorieuse ne saurait, par exemple, se porter au secours du centre ou de l'arrière-garde entamé par l'ennemi. Un des grands avantages de l'*embossage* pour les navires à voiles était de pouvoir faire concourir tout l'équipage au combat, sans être obligé d'en réserver une partie pour la manœuvre. Les navires à vapeur, sans avoir besoin de s'embosser, présentent le même avantage; ils conservent leur liberté d'action et peuvent se porter au secours des vaisseaux engagés. Nelson n'eût peut-être pas détruit notre flotte à Aboukir si elle n'eût pas été embossée, fort maladroitement du reste, puisque, entre notre ligne et la côte, il y avait assez de fond pour permettre à une partie de la flotte anglaise de se glisser dans cet espace pour prendre nos navires entre deux feux. Après avoir écrasé l'avant-garde, Nelson se dirigea vers le centre, qu'il brava à son tour, malgré l'héroïque défense de l'*Orient*. L'arrière-garde, qui avait assisté impassible et impuissante à ce combat dans lequel les deux premiers corps d'armée avaient supporté successivement l'effort de toute la flotte anglaise, réussit seule à se sauver en filant ses câbles par le bout. Sans parler de la supériorité des constructions actuelles, sans faire entrer en ligne de compte l'emploi de la vapeur qui assure à nos vaisseaux une si grande vivacité de manœuvre, il nous semble qu'après Aboukir la question des lignes d'*embossage* est définitivement résolue.

EMBOSSÉ, ÉE (an-bo-sé) part. passé du v. Embosser. Amarré de l'arrière et de l'avant : *L'expérience assure un avantage infaillible aux escadres* EMBOSSÉES. (Raynal.)

— Fam. Dans le langage des marins, Établi dans une position défensive : *Le quartier-maître s'adossa à la muraille, et ainsi* EMBOSSÉ *se prépara à tenir tête aux ennemis.* (E. Sue.)

EMBOSSER v. a. ou tr. (an-bo-sé — de *en*, et de *bosse*, cordage). Mar. Amarrer de l'arrière et de l'avant, pour assurer la fixité et présenter toujours le flanc, surtout pendant le combat : EMBOSSER *une frégate devant un fort.*

S'embosser v. pr. S'amarrer par l'arrière et par l'avant : *Toute l'escadre vint* S'EMBOSSER *sous les batteries de la côte.*

— Fam. Dans le langage des marins, S'établir dans une position défensive : S'EMBOSSER *contre le pied du grand mât.*

EMBOSSURE s. f. (an-bo-su-re — rad. *embosser*). Mar. Grelin qui tient le navire amarré par l'arrière quand il est embossé : *Virez fort et ferme sur l'*EMBOSSURE. (E. Sue.) ‖ Amarrage du même câble sur l'organeau de l'ancre d'embossage : *A un mille de la côte, l'amiral fit signal de préparer les* EMBOSSURES *sur les ancres de veille.* ‖ *Embossure d'appareillage*, Aussière, cordage amarré au dehors sur un point fixe et rentrant par l'arrière, dont on se sert quand on se trouve dans un très-petit espace pour faire tourner le bâtiment dans un sens favorable à l'appareillage. ‖ *Croupière* ou *Croupiat d'embossure*, Aussière, chaîne ou grelin que l'on frappe sur l'amarre d'une ancre, et qui rentre à bord

par l'arrière, pour faire tourner le navire à volonté.

EMBOTETIU ou **MONDEGO**, rivière du Brésil, prov. de Mato-Grosso. Elle prend sa source dans le nord du district de Camapuan, coule au N.-O., et, après avoir reçu le Verde et le Zezere, se jette dans le Paraguay, par sa rive gauche, à environ 30 kilom. au-dessous de sa jonction avec le Taquari. Il est navigable dans la plus grande partie de son cours.

EMBOTHRIÉ, ÉE adj. (an-bo-tri-é). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à un embothrion.

— s. f. pl. Tribu de la famille des protéacées, ayant pour type le genre embothrion.

EMBOTHRION s. m. (an-bo-tri-on — du gr. *en*, dans; *bothrion*, fossette). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des protéacées et type de la tribu des embothriées, comprenant sept ou huit espèces de l'Amérique australe.

EMBOTTELÉ, ÉE (an-bo-te-lé) part. passé du v. Embotteler. Mis en bottes : *Foin* EMBOTTELÉ.

EMBOTTELER v. a. ou tr. (an-bo-te-lé — de *en*, et de *botte*. Double *l* devant un *e* muet : *J'embottelle, j'embottellerai*). Econ. rur. Mettre en bottes : EMBOTTELER *le foin, le chanvre*.

EMBOUCANER (S') v. pr. (an-bou-ka-né — du préf. *en*, et de *boucaner*, à cause de la couleur noire que donne la fumée aux objets que l'on boucane). S'obscurcir, se couvrir, en parlant du temps. ‖ Mot usité dans les départements de l'Ouest.

EMBOUCAUTÉ, ÉE (an-bou-kô-té) part. passé du v. Emboucauter : *Morue* EMBOUCAUTÉE.

EMBOUCAUTER v. a. ou tr. (an-bou-kô-té — de *en*, et de *boucaut*). Mettre dans des boucauts, sortes de tonneaux destinés au transport de certaines denrées sèches : EMBOUCAUTER *du sucre, de la morue*.

EMBOUCHE s. m. (an-bou-che — de *en*, et de *bouche*). Agric. Prairie destinée à l'engraissement des bœufs. ‖ On dit aussi PRÉ ou PRAIRIE D'EMBOUCHE.

— **Encycl.** L'*embouche* est un mode particulier d'engraissement des bêtes bovines au pâturage. On donne, par extension, le même nom à l'herbage dans lequel a lieu l'engraissement. Les *embouches* s'établissent surtout avec avantage dans les terrains fertiles et frais, les fonds argileux ou marneux, les alluvions, partout, en un mot, où l'herbe végète vigoureusement et se conserve verte fort avant dans la saison. Il faut, en outre, choisir un lieu calme et retiré, l'entourer d'une clôture, y creuser des abreuvoirs et y construire une cabane lorsque l'*embouche* est éloigné du corps de ferme. Ce mode d'engraissement est le meilleur qu'on puisse adopter pour les terres basses et herbeuses situées loin des centres populeux et des voies de communication. C'est un système d'économie rurale des plus simples, qui rappelle la période d'agriculture pastorale. Souvent on transforme en prairies d'*embouche* les étangs desséchés ou les bois défrichés. Les plantes qu'on emploie sont, suivant les circonstances, le ray-grass anglais, le paturin des prés, la fétuque des prés, la fétuque élevée, la phléole des prés, le trèfle blanc, la lupuline, le latier velu et le latier corniculé, etc. On peut y ajouter une certaine quantité de graine de bon foin de prairies naturelles. A l'automne, on fait pâturer le semis par le jeune bétail, afin de faire taller les herbes. Les irrigations sont toujours avantageuses, dans ces sortes de prairies comme dans les autres; mais elles doivent être établies de manière que l'eau ne séjourne pas dans les rigoles et dans les dépressions accidentelles du sol, sinon l'*embouche* serait bientôt envahi par les joncs, les laiches ou carex et autres mauvaises herbes des terrains marécageux. Les clôtures servent non-seulement à entourer complétement la prairie, mais encore à la diviser par compartiments; ceux-ci doivent être d'une contenance suffisante pour nourrir le nombre d'animaux qu'ils reçoivent et qui varie, suivant les circonstances, de six à douze. Il faut, autant que possible, préférer les haies vives d'aubépine ou de prunellier, et à défaut les clôtures sèches en fagots d'épines hautes de $1^{m},50$, afin que les animaux ne puissent franchir les barrières qu'on leur impose. On emploie aussi des barrages en bois provenant de perches de taillis, ou même en fils de fer tendus horizontalement sur des montants de bois. Les fossés forment aussi une bonne clôture, mais il faut les entretenir soigneusement. Les bêtes à l'engrais doivent toujours avoir de l'eau en suffisante quantité; chaque herbage sera donc muni de deux ou trois abreuvoirs, suivant son étendue et le nombre d'animaux; ces abreuvoirs seront approvisionnés soit par le sous-sol, soit par les eaux pluviales; on les cure toutes les fois que le besoin l'exige, et en hiver on répand les produits de ce curage sur les parties les plus maigres de l'*embouche*. L'entretien des herbages resterait incomplet, si l'on n'avait soin de détruire les taupinières et d'enlever les bouses des animaux, ou mieux de répandre ces détritus sur le sol le plus souvent possible. Quelquefois on est obligé de fumer un herbage, pour en accroître la fécondité; dans ce cas, il est très-avantageux d'enlever à la faux la coupe qui suit la fumure, et de faire pâturer le regain seulement. Quelques arbres sont utiles dans les *embouches*; les animaux y trouvent un peu d'ombrage aux moments les plus chauds de la journée et peuvent, quand ils en éprouvent le besoin, se frotter contre leur tronc; mais il ne faut pas que ces arbres soient trop multipliés; les bêtes à l'engrais viendraient se réunir à leur ombre pendant la plus grande partie du jour et négligeraient de manger. On peut mettre les animaux à l'*embouche* dans le courant de mars, dès que le temps est un peu radouci et que l'herbe commence à pousser. L'opération se termine vers la fin d'octobre, époque où les animaux commencent à être incommodés par les pluies froides et par les gelées. Les *embouches* de vaches diffèrent des *embouches* de bœufs, dont nous venons de nous occuper particulièrement, en ce que, dans les pays riches, on ne leur réserve ordinairement que les fonds de qualité inférieure. Un perfectionnement apporté au procédé que nous avons décrit, et qui le rapproche de l'engraissement à l'étable, consiste à tenir les animaux sous des hangars au milieu même de l'*embouche*, et à leur servir de l'herbe fraîche dans des mangeoires. Après le départ des dernières bêtes, il reste encore dans l'*embouche* une certaine quantité d'herbe que l'on fait consommer, suivant les localités, soit par des moutons, soit par des poulains, soit par des bœufs très-maigres destinés à être engraissés l'année suivante; ce dernier moyen est surtout employé dans la Normandie, dont les riches herbages restent toujours verts. Les opérations d'*embouche*, lorsqu'elles sont bien conduites, ont l'avantage de supprimer presque entièrement la main-d'œuvre.

EMBOUCHÉ, ÉE (an-bou-ché) part. passé du v. Emboucher. Que l'on a mis dans la bouche pour en jouer : *Cor* EMBOUCHÉ. *Trompette* EMBOUCHÉE.

— Pop. A qui l'on a donné le mot, à qui l'on a fait la leçon : *Personne* EMBOUCHÉE. ‖ Qui parle d'une certaine façon, au point de vue de la politesse : *Notre jeune noblesse d'aujourd'hui est aussi mal* EMBOUCHÉE *qu'elle est sotte et mal apprise*. (P. de l'Estoile.) *Un homme est un homme, si mal appris et mal* EMBOUCHÉ *qu'il soit*. (G. Sand.)

> D'un parler feint, plein de déception,
> Le faux parjure est toujours *embouché*.
> Cl. Marot.

— Mar. et navig. Se dit d'un navire, d'un train de bois qui s'est engagé dans un passage étroit : *Bâtiment* EMBOUCHÉ.

— Manég. *Cheval embouché*, Cheval qui obéit au mors. ‖ Cheval à qui on a mis le mors.

— Blas. Se dit d'un instrument de musique dont l'embouchoir est d'un émail particulier. ‖ On dit aussi ENGUICHÉ.

EMBOUCHEMENT s. m. (an-bou-che-man — rad. *emboucher*). Action d'emboucher.

— A signifié Embouchure, entrée : *Il vouloit faire l'embarquement de son armée en la ville françoise du Havre de Grâce, qui est à l'*EMBOUCHEMENT *de la rivière de Seine*. (M. du Bellay.)

EMBOUCHER v. a. ou tr. (an-bou-ché — de *en*, et de *bouche*). Mettre à la bouche, en parlant d'un instrument à vent dont on va jouer : EMBOUCHER *une trompette, une flûte, un cor, une clarinette*.

— Instruire, prévenir, faire la leçon à : *Prenez soin de l'*EMBOUCHER.

— *Emboucher la trompette*, Prendre un ton élevé, sublime, en parlant des poëtes; se dit surtout ironiquement : EMBOUCHER LA TROMPETTE *pour débiter des sottises sonores. Si j'avais en main la trompette de la renommée, ce serait pour vous que je l'*EMBOUCHERAIS. (Volt.) ‖ Ebruiter quelque chose, le dire à tout le monde : *N'allez pas maintenant* EMBOUCHER LA TROMPETTE *pour nous trahir*.

— Mar. Pénétrer dans l'embouchure de : EMBOUCHER *le détroit*.

— Manége. *Emboucher un cheval*, Lui mettre le mors. ‖ Lui choisir un mors qui convienne à sa bouche.

S'emboucher v. pr. Etre embouché : *Tous les instruments ne* S'EMBOUCHENT *pas de la même façon*.

— En parlant d'un cours d'eau, Avoir son embouchure : *La Marne* S'EMBOUCHE *dans la Seine. Cette rivière, après avoir passé le long des murailles de la ville, va* S'EMBOUCHER *dans la mer*. (Acad.)

EMBOUCHI s. m. (an-bou-chi). Sorte de trompette d'ivoire usitée au Congo, et composée de tubes qui s'emboîtent les uns dans les autres, de manière que l'instrument peut s'allonger et se raccourcir, pour donner diverses notes, comme notre trombone.

EMBOUCHOIR s. m. (an-bou-choir — rad. *emboucher*). Mus. Bout mobile d'un instrument que l'on applique à la bouche lorsqu'on veut jouer : EMBOUCHOIR *d'un cor, d'une trompette*. ‖ On dit aussi BOCAL et mieux EMBOUCHURE.

— Arquebus. Anneau saillant de fer ou de cuivre qui embrasse l'extrémité supérieure du fût et du canon d'une arme à feu portative, pour les lier l'une à l'autre : *L'*EMBOUCHOIR *forme ordinairement deux viroles, que l'on appelle* barres, *et présente, pour le passage de la baguette, une espèce de canal auquel on donne le nom d'*entonnoir.

— Techn. Syn. d'EMBAUCHOIR, chez les cordonniers.

— **Encycl.** Arquebus. L'*embouchoir* est à un pied environ de la seconde capucine et se termine en une partie qu'on appelle *nez*; il porte le *guidon*. Il offre un entonnoir pour le passage de la baguette. Son extrémité supérieure est affleurée par la douille de la baïonnette. Pendant les guerres du premier Empire, on s'aperçut que les soldats dégageaient le bois de leur arme au-dessous de l'*embouchoir* pour la faire résonner aux jours de manœuvres. Cette détérioration avait l'inconvénient de faire varier la position de l'*embouchoir* et par suite de détruire la justesse du tir.

EMBOUCHURE s. f. (an-bou-chu-re — rad. *emboucher*). Partie d'un instrument à vent à laquelle on applique la bouche lorsqu'on veut jouer : *L'*EMBOUCHURE *d'un cor, d'une trompette, d'une flûte, d'un flageolet*. ‖ Art ou manière d'emboucher les instruments à vent : *Avoir une belle, une bonne* EMBOUCHURE. *Avoir l'*EMBOUCHURE *de tous les instruments*.

— Par ext. Entrée, ouverture extérieure : *Le port d'Acapulco, où le vaisseau aborde, a deux* EMBOUCHURES, *dont une petite île forme la séparation*. (Raynal.) *Après avoir traversé ainsi la basse ville, nous nous trouvâmes à l'*EMBOUCHURE *de petites rues étroites et d'une pente très-rapide*. (Lamart.)

> On servit, pour l'embarrasser,
> En un vase à long col et d'étroite *embouchure*.
> La Fontaine.

‖ Ouverture par laquelle un cours d'eau se jette à la mer ou dans un autre cours d'eau : *L'*EMBOUCHURE *du Mississipi offre un grand nombre de passes, qui n'ont point de stabilité*. (Raynal.) *Pline fixe le point oriental du monde à l'*EMBOUCHURE *du Gange*. (Chateaub.) *Le Nil, à sa source, n'est connu que de quelques Ethiopiens; à son* EMBOUCHURE, *de quel peuple est-il ignoré?* (Chateaub.)

— Fig. Moyen d'introduction : *L'attention est d'étroite* EMBOUCHURE : *il faut y verser ce qu'on dit avec précaution, et, pour ainsi dire, goutte à goutte*. (J. Joubert.)

— Artill. Ouverture du canon. ‖ On dit plutôt BOUCHE.

— Fortif. Ouverture pratiquée dans une enceinte pour y placer une bouche à feu.

— Manége. Partie du mors qui entre dans la bouche du cheval. On dit aussi CANON. ‖ Sensibilité de la bouche du cheval : *Ce cheval est délicat d'*EMBOUCHURE.

— Techn. Côté le plus large du trou d'une filière, par lequel on fait entrer le lingot ou le fil métallique qu'on veut étirer.

— Anat. Point par lequel les petits vaisseaux communiquent avec d'autres plus grands, pour y décharger ou en recevoir le sang de la circulation.

— Géol. Cratère d'un volcan.

— **Encycl.** Mus. On appelle généralement *embouchure* la partie des instruments à vent que le virtuose, pour en jouer, doit pincer avec ses lèvres ou appliquer contre celles-ci; les *embouchures* sont de différentes sortes et varient selon les instruments. Celles de la trompette, du cor, du cornet à piston, du trombone, de l'ophicléide, sont généralement de cuivre argenté et ont la forme d'un petit tuyau terminé par une sorte de petit entonnoir dans lequel les lèvres viennent prendre place. Il en est de même du serpent; mais ici cette *embouchure* s'adapte à un *bocal*, petit tube de cuivre mobile, indépendant de l'instrument et affectant à peu près la forme d'un S. L'*embouchure* du basson se compose d'une anche double de roseau, adaptée aussi à un bocal. La flûte a pour *embouchure* un trou ovale pratiqué dans l'instrument même et contre lequel vient s'appliquer la lèvre inférieure. Le flageolet s'embouche par un *bec* de corne; la clarinette par un bec beaucoup plus gros, de bois ou de cristal, surmonté d'une anche simple de roseau; enfin, le hautbois et le cor anglais par une anche double de roseau, placée sur le petit tuyau qui termine l'instrument.

Le mot *embouchure* s'applique aussi à la façon d'emboucher l'instrument, et comme c'est de la manière de gouverner l'*embouchure* que dépend la qualité du son, on dit d'un corniste, d'un flûtiste, etc., qu'il a une bonne ou une mauvaise *embouchure*, selon qu'il tire de son instrument de beaux ou de vilains sons. Les jeunes musiciens qui s'adonnent à l'étude de la clarinette ou du hautbois font souvent d'affreux *canards*, parce qu'ils pratiquent mal l'*embouchure*, et, faute de pincer leur anche, laissent passer l'air entre les lèvres.

— Géogr. La plupart des grands fleuves du globe, notamment ceux dont le lit offre une pente considérable, rongent sans cesse leurs rives, et leurs eaux poussent devant elles des pierres, des sables et d'autres matériaux qui se déposent à leur *embouchure*. Là ces corps étrangers forment des atterrissements qui se recouvrent bientôt d'une fraîche végétation. « Jetez les yeux, dit M. Théogène Page, sur une carte générale du globe; observez les traces qui représentent dans les terres le cours des fleuves : ne remarquez-vous pas qu'au moment où ils vont atteindre le littoral de la mer leurs sinuosités augmentent, en même temps que leur lit s'élargit? C'est qu'en heurtant la mer ils éprouvent un instant d'arrêt; quelquefois même ils sont refoulés au loin par les marées de l'Océan, et alors, moins précipités dans leur marche, ils choisissent la pente du terrain et vont, par un méandre doucement incliné, aboutir au terme de leur existence. »

Nous allons passer rapidement en revue les phénomènes que présentent les *embouchures* des principaux fleuves connus du globe.

A 1 kilom. 1/2 au-dessus d'Arles, le Rhône se divise en deux bras : le grand Rhône à l'E. et le petit Rhône à l'O. Le grand Rhône se dédouble lui-même en deux branches : le Rhône, qui se déverse dans la Méditerranée par plusieurs chenals embarrassés de vase, et le canal du Rhône. Les divers bras du Rhône forment, à son *embouchure*, une île de 73,000 hectares, appelée la *Camargue*; elle s'accroît tous les jours, grâce aux débris que le fleuve arrache incessamment aux montagnes comprises dans son vaste bassin.

L'Escaut, en entrant dans les Pays-Bas, se divise en deux bras, et il enveloppe plusieurs îles de la Zélande avant de tomber dans la mer, où il se jette par deux magnifiques *embouchures*. Ces deux bras, larges de 10 à 12 kilom. chacun, sont remarquables par la profondeur de leurs eaux; mais des bancs de sable rendent la navigation dangereuse dans la partie inférieure.

Le Danube se déverse dans la mer Noire par sept *embouchures*, dont trois principales, savoir : celle de Kilia, celle de Sulina et celle de Saint-Georges. Ces trois branches forment ce que l'on appelle le delta du Danube.

Le Rhin, à peine entré dans les Pays-Bas, se partage en plusieurs bras, et le Rhin proprement dit arrive à la mer presque épuisé. Une petite écluse sert à donner passage à travers les sables à ce roi des fleuves de l'Europe.

Le Nil et le Gange se divisent également, à leur *embouchure*, en plusieurs bras, entre lesquels s'étendent de vastes plaines d'alluvion que l'on nomme *Deltas*. (V. DELTA, et, à leur ordre alphabétique, la description de ces grands cours d'eau.)

Le Mississipi, pendant l'inondation du printemps, forme, à son *embouchure*, une sorte de mer boueuse qui se précipite vers le golfe du Mexique, charriant, en même temps que du limon, une immense quantité de bois qui, mêlé au limon, forme le sol du delta et prolonge tous les jours le promontoire, qui porte au large les eaux du fleuve. Le cours principal du Mississipi se décharge dans la mer par plusieurs bouches; trois des principales forment exactement une patte d'oie.

Les flots de l'Amazone débouchent avec une telle impétuosité dans l'Atlantique, qu'on voit les deux branches du fleuve couler pendant plusieurs centaines de kilomètres dans le sein de l'Océan sans mélanger leurs eaux aux siennes.

Les *embouchures* des cours d'eau du monde entier sont décrites dans les articles du *Grand Dictionnaire* consacrés aux divers fleuves; nous n'entrerons donc pas ici dans de plus longs détails.

EMBOUCLÉ, ÉE (an-bou-klé) part. passé du v. Embouclcr : *Collier* EMBOUCLÉ. ‖ Peu usité.

— Blas. Se dit des pièces garnies d'une boucle, comme les colliers des lévriers : *Nicolay : D'azur au lévrier courant d'argent, accolé de gueules et* EMBOUCLÉ *d'or*.

EMBOUCLER v. a. ou tr. (an-bou-klé — de *en*, et de *boucler*). Attacher avec une boucle. ‖ On dit plus ordinairement BOUCLER.

EMBOUDINURE s. f. (an-bou-di-nu-re — de *en*, et de *boudinure*). Mar. Garniture en bitord, en limande, de l'organeau d'une ancre, servant à empêcher le câble de s'user sur le fer. ‖ On dit aussi EMBODINURE.

EMBOUÉ, ÉE (an-bou-é) part. passé du v. Embouer. Couvert de boue : *Voyageur* EMBOUÉ. *Habits* EMBOUÉS.

EMBOUER v. a. ou tr. (an-bou-é — de *en*, et de *boue*). Salir de boue : *Le vilain! comme il* A EMBOUÉ *ma paillasse de ses pieds!* (Despériers.)

— Fig. Ternir, obscurcir, avilir : EMBOUER *la réputation de quelqu'un*.

> Le corps souille l'âme et l'*emboue*.
> Gautier de Coinsi.

‖ Vieux en ce sens.

— Constr. Enduire de boue : EMBOUER *une muraille*.

S'embouer v. pr. Se couvrir, se salir de boue.

EMBOULAS, rivière de France. Elle naît dans le canton de Lalbenque (Lot), entre dans le Tarn-et-Garonne, reçoit la Lupte, le Lembous, et se jette dans le Tarn à Sainte-Livrade, après un cours de 55 kilom.

EMBOUQUEMENT s. m. (an-bou-ke-man — rad. *embouquer*). Mar. Entrée d'une passe, d'un canal resserré entre deux terres.

EMBOUQUER v. n. ou intr. (an-bou-ké — de *en*, et de *bouque* pour bouche). Mar. S'engager dans une passe étroite.

— Activ. : *Nous fûmes obligés de courir des bordées entre l'île et la côte d'Asie, pour* EMBOUQUER *le canal*. (Chateaub.)

EMBOUQUINÉ, ÉE (an-bou-ki-né) part.

passé du v. Embouquiner : *Logement* EMBOUQUINÉ.

EMBOUQUINER v. a. ou tr. (an-bou-ki-né — de *en*, et de *bouquin*). Fam. Remplir de bouquins : EMBOUQUINER *une chambre*. ‖ Procurer une grande quantité de bouquins à : *Mon libraire m'a* EMBOUQUINÉ.

S'embouquiner v. pr. Remplir ses magasins ou sa demeure de bouquins : *Il est incontestable que les libraires sont peu jaloux d'acquérir de bons livres, et à plus forte raison de* S'EMBOUQUINER. (Bulletin de l'alliance des arts.)

EMBOURBÉ, ÉE (an-bour-bé) part. passé du v. Embourber. Enfoncé dans la bourbe : *Cheval* EMBOURBÉ. *Voiture* EMBOURBÉE.

Le phaéton d'une voiture à foin
Vit son char *embourbé*. . . .
LA FONTAINE.

— Fig. Qui va mal, qui ne fonctionne qu'avec peine : *Affaire* EMBOURBÉE. ‖ Empêtré, malheureusement engagé : *L'homme ne peut subsister uniquement* EMBOURBÉ *dans les vils intérêts de la terre, il a besoin de respirer aussi la pensée.* (Virey.) *Quand une fois on est* EMBOURBÉ, *tous les efforts que l'on fait pour sortir d'un mauvais pas ne font que vous y enfoncer encore davantage.* (Scribe.)

— Loc. fam. *Voiture embourbée*, *diligence embourbée*, Voiture qui marche très-lentement : *Il a dépêché le ballot par les* VOITURES EMBOURBÉES *de Suisse.* (Volt.) ‖ Personne très-lente ; affaire poussée avec une extrême lenteur. ‖ *Jurer comme un charretier embourbé*, Jurer beaucoup, proférer de gros jurons.

EMBOURBER v. a. ou tr. (an-bour-bé — de *en*, et de *bourbe*). Plonger, enfoncer, engager dans un bourbier : EMBOURBER *une voiture*. EMBOURBER *un voyageur*. *Je fus mené par un postillon sourd et muet, qui m'*EMBOURBA *de nuit auprès du Quesnoy.* (St-Sim.)

— Fig. Empêtrer, engager malencontreusement : EMBOURBER *quelqu'un dans une mauvaise affaire*. EMBOURBER *son lecteur dans des récits fangeux.*

— Fam. Embarrasser, faire tomber dans des divagations : EMBOURBER *son adversaire dans une discussion.*

S'embourber v. pr. S'enfoncer dans la boue, dans un bourbier : *Le cocher* S'EST EMBOURBÉ. *Notre voiture* S'EMBOURBA.

— Fig. S'empêtrer, s'engager malencontreusement : *Plusieurs pauvres musiciens* S'EMBOURBAIENT *derrière le char de Lulli.* (Halévy.) ‖ S'avilir, se déshonorer, se souiller :

Je ne veux pas salir mes pieds dans ces chemins [mains.
Où *s'embourbe* en marchant le troupeau des humains.
LAMARTINE.

A peine du limon où le vice m'engage
J'arrache un pied timide et sors en m'agitant,
Que l'autre m'y reporte et *s'embourbe* à l'instant.
BOILEAU.

— Fam. S'embrouiller, tomber dans des divagations : *Mon avocat* S'EST EMBOURBÉ. *Les savants sont des hommes qui, dans leurs plus grands succès, n'arrivent qu'à* S'EMBOURBER *un peu plus loin que les autres hommes ; mais ils* S'EMBOURBENT *davantage.* (A. Karr.)

— Méd. Se charger d'humeurs corrompues : *Cet ulcère* S'EMBOURBE.

— **Antonymes**. Débourber, désembourber.

EMBOURDÉ, ÉE (an-bour-dé) part. passé du v. Embourder : *Navire* EMBOURDÉ.

EMBOURDER v. a. ou tr. (an-bour-dé — de *en*, et de *bourde*, perche). Anc. mar. Soutenir, au moyen d'ancres, un bâtiment échoué, pour l'empêcher de tomber sur le côté.

EMBOURDIGUE s. f. (an-bour-di-ghe — de *en*, et de *bourdigue*). Pêche. Chacun des goulets qui servent à séparer les différentes chambres des bourdigues.

EMBOURGEOISÉ, ÉE (an-bour-joi-zé) part. passé du v. Embourgeoiser. Qui a pris un cachet bourgeois, les mœurs communes des bourgeois : *Société* EMBOURGEOISÉE.

EMBOURGEOISEMENT s. m. (an-bour-joize-man — rad. *embourgeoiser*). Action d'embourgeoiser ou de s'embourgeoiser.

EMBOURGEOISER v. a. ou tr. (an-bour-joi-ze — de *en*, et de *bourgeois*). Néol. Rendre bourgeois, banal, commun : *Tiens, Renée, j'ai lu ta lettre sur le cœur ; tu m'as* EMBOURGEOISÉ *la vie.* (Balz.) *Raphaël, Michel-Ange n'ont pas, comme Horace Vernet, la prétention ou le malheur d'enjoliver et d'*EMBOURGEOISER *le drame biblique en essayant de le renouveler, de l'habiller en costume moderne.* (G. Planche.)

S'embourgeoiser v. pr. Prendre un air, un caractère bourgeois : *La société* S'EMBOURGEOISE.

EMBOURRAGE s. m. (an-bou-ra-je — rad. *embourrer*). Techn. Action d'embourrer ; résultat de cette action : *Pour pratiquer l'*EMBOURRAGE, *on choisit la bourre la plus douce et la plus fine.* (Alcan.) *L'*EMBOURRAGE *doit être uniforme partout.* (Alcan.) ‖ On dit aussi EMBOURREMENT.

EMBOURRÉ, ÉE (an-bou-ré) part. passé du v. Embourrer. Garni ou obstrué de bourre ou de quelque matière analogue : *Fauteuil* EMBOURRÉ. *Carde* EMBOURRÉE. *Les résultats du travail immédiatement après le débourrage sont beaucoup plus parfaits que ceux qu'on obtient lorsque le cylindre est* EMBOURRÉ. (Maigne.)

EMBOURRER v. a. ou tr. (an-bou-ré — de *en*, et de *bourre*). Garnir de bourre ou de quelque matière analogue : EMBOURRER *un fauteuil, une selle*. EMBOURRER *de crin, de laine, de bourre*. ‖ On dit plus ordinairement REMBOURRER.

— Techn. Cacher, à l'aide d'un mélange de terre et de chaux, les défauts qui existent dans une pièce de poterie. ‖ *Embourrer une carde*, En obstruer les dents, en remplir les intervalles de matières provenant du cardage : *Le coton* EMBOURRE *rapidement les cardes.*

S'embourrer v. pr. Etre embourré : *Les fauteuils* S'EMBOURRENT *avec du crin ou de la bourre.*

— S'obstruer en parlant des cardes : *Les cardes* S'EMBOURRENT *rapidement.*

EMBOURRURE s. f. (an-bou-ru-re — de *en*, et de *bourre*). Grosse toile dont on se sert pour couvrir la matière dont on rembourre certains meubles. ‖ Matière quelconque employée pour rembourrer.

— S'est dit pour Doublure bourrée : *Ceux qui ont le corps grêle le grossissent d'*EMBOURRURES. (Montaigne.) ‖ A signifié Fourrure.

EMBOURSAGE s. m. (an-bour-sa-je — de la prép. *en*, et de *bourse*). Techn. Opération du travail des cuirs qui consiste à les aplatir avec un maillet ou un outil appelé *fer à aplaner* ou mieux *à aplanir*, afin d'en faire disparaître les bourses, c'est-à-dire les plis.

EMBOURSÉ, ÉE (an-bour-sé) part. passé du v. Embourser : *Argent* EMBOURSÉ. *Somme* EMBOURSÉE.

EMBOURSEMENT v. a. ou tr. (an-bour-se-man — rad. *embourser*). Action d'embourser : EMBOURSEMENT *d'une somme*. ‖ Peu usité.

EMBOURSER v. a. ou tr. (an-bour-sé — de *en*, et de *bourse*). Mettre dans sa bourse, encaisser, toucher : *Ce que nous jouons est pour les pauvres, et non pour l'*EMBOURSER. (Acad.)

. . . . Nos héros de finance
Emboursent l'argent de la France,
Et le tout par pure bonté.
VOLTAIRE.

— Fam. Recevoir abondamment : EMBOURSER *des coups, des injures. Il* EMBOURSAIT *accortement toutes sortes de bourrades.* (St-Sim.)

. . . . Et si dans la province
Il se donnait en tout vingt coups de nerf de bœuf,
Mon père pour sa part en *emboursait* dix-neuf.
RACINE.

— Techn. *Embourser une peau*, L'aplatir pour en faire disparaître les plis, lui faire subir l'opération de l'emboursage.

S'embourser v. pr. Etre emboursé : *L'argent qui* S'EMBOURSE *par des moyens malhonnêtes. Peu importe aux avocats, moyennant que les écus* S'EMBOURSENT, *et qu'à force de bien criailler ils soient réputés éloquents, savants et bien pourvus d'inventions et de subtilités.* (Sully.)

— **Antonyme**. Débourser.

EMBOUSÉ, ÉE (an-bou-zé) part. passé du v. Embouser : *Bœuf* EMBOUSÉ.

EMBOUSER v. a. ou tr. (an-bou-zé — de *en*, et de *bouse*). Salir ou enduire de bouse.

EMBOUT s. m. (an-bou — de *en*, et de *bout*). Garniture de métal ou de matière dure qu'on met au bout d'une canne ou d'un manche de parapluie : EMBOUT *de fer, de cuivre, de corne, d'ivoire.*

— Méd. Partie inférieure du stéthoscope.

EMBOUTÉ, ÉE (an-bou-té) part. passé du v. Embouter. Garni d'un embout : *Canne mal* EMBOUTÉE.

— Blas. Se dit des marteaux et généralement de tous les outils ou instruments dont les bouts sont garnis d'un anneau ou d'une virole d'un émail particulier : *D'Ancienville : De gueules, à trois marteaux de maçon d'argent denteles et* EMBOUTÉS *d'or.*

EMBOUTEILLAGE s. m. (an-bou-tè-lla-je ; *ll* mll. — rad. *embouteiller*). Action de mettre un liquide en bouteilles : EMBOUTEILLAGE *du vin, du cidre, de la bière, de l'encre*. L'EMBOUTEILLAGE *des eaux de Vichy a lieu sous le contrôle de l'autorité.* (L.-J. Larcher.)

EMBOUTEILLÉ, ÉE (an-bou-tè-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Embouteiller. Mis en bouteilles : *Vin* EMBOUTEILLÉ. *Bière* EMBOUTEILLÉE.

EMBOUTEILLER v. a. ou tr. (an-bou-tè-llé ; *ll* mll. — de *en*, et de *bouteille*). Mettre en bouteilles : EMBOUTEILLER *du vin, du cidre, de la bière.*

S'embouteiller v. pr. Etre mis en bouteilles : *Le vin ne doit pas* S'EMBOUTEILLER *trop tôt.*

EMBOUTEILLEUR s. m. (an-bou-tè-lleur ; *ll* mll. — rad. *embouteiller*). Celui qui met des liquides en bouteilles : *Les* EMBOUTEILLEURS *sont chargés d'emplir les siphons d'eau et de gaz.* (P. Vinçart.)

EMBOUTER v. a. ou tr (an-bou-té — rad. *embout*). Mettre un embout à : EMBOUTER *une canne, un parapluie.*

EMBOUTI, IE (an-bou-ti, î) part. passé du v. Emboutir. Techn. Rendu par le marteau concave d'un côté et convexe de l'autre : *Lorsque la plaque a été suffisamment* EMBOUTIE *par ce travail, on pose la partie concave sur une bigorne ronde et l'on frappe en dehors, afin d'étendre le cuivre en ménageant toujours les bords.* (Laboulaye.) ‖ Recouvert d'une plaque métallique : *Ce piston est fabriqué avec du cuir* EMBOUTI, *c'est-à-dire recouvert d'une enveloppe métallique.* (L Figuier.)

EMBOUTIQUÉ, ÉE (an-bou-ti-ké) part. passé du v. Emboutiquer : *Sel* EMBOUTIQUÉ.

EMBOUTIQUEMENT s. m. (an-bou-ti-keman — rad. *emboutiquer*). Action d'emboutiquer : L'EMBOUTIQUEMENT *du sel.*

EMBOUTIQUER v. a. ou tr. (an-bou-ti-ké — de *en*, et de *boutique*). Anc. cout. Mettre en boutique, en magasin, en parlant du sel : *Les producteurs étaient tenus d'*EMBOUTIQUER *leur sel dans un délai déterminé.*

EMBOUTIR v. a. ou tr. (an-bou-tir — de *en*, et de *bout*). Techn. Courber à froid, de manière à rendre convexe d'un côté et concave de l'autre : EMBOUTIR *une plaque*. EMBOUTIR *une casserole. On* EMBOUTIT *les bouts des tuyaux de poêles pour les enchâsser les uns dans les autres. On* EMBOUTIT *d'abord la plaque en frappant au milieu, sur un tas, avec un marteau à tête ronde.* (Laboulaye.) ‖ *Emboutir l'argent*, Le travailler sur l'étampe.

— Archit. Repousser en tôle au marteau : EMBOUTIR *des ornements*. ‖ Couvrir d'une enveloppe métallique destinée à protéger l'ouvrage : EMBOUTIR *une corniche, une moulure.*

S'emboutir v. pr. Etre embouti : *Ces plaques* S'EMBOUTISSENT *au marteau.*

EMBOUTISSAGE s. m. (an-bou-ti-sa-je — rad. *emboutir*). Art ou action d'emboutir les métaux.

— **Encycl**. On nomme *emboutissage* une opération mécanique spéciale, qui procède à la fois par choc et par extension brusque, dont le résultat définitif est toujours de faire prendre à une feuille de métal ou de cuir une forme telle que sa surface extérieure soit notablement augmentée. Ainsi, si l'on a une rondelle de tôle, et qu'on lui fasse prendre par une action instantanée la forme d'une calotte sphérique plus ou moins bombée, on emboutit cette feuille de tôle. L'*emboutissage* se fait au moyen de matrices qui ont la forme extérieure de l'objet, dans lesquelles s'adaptent brusquement des formes de métal, généralement d'acier, qui présentent le contour intérieur. Une lame de métal est placée sur la matrice ; une action rapide fait pénétrer la forme dans la matrice, et la feuille de métal prend la forme voulue ; elle est emboutie.

Le mouvement est donné aux formes de différentes façons, suivant la puissance de l'outil et la taille des objets qu'il fabrique. L'*emboutissage* s'emploie pour la confection des ustensiles de fer battu, de cuivre, de zinc. C'est par *emboutissage* qu'on obtient les feuilles minces destinées à former des ornements, à recouvrir des boutons, à être fixées à des buffleteries ou à certains meubles.

On fabrique depuis quelque temps par *emboutissage* des tubes de fer sans soudure. Pour cela on emboutit successivement une rondelle dans des matrices présentant des creux de plus en plus prononcés, jusqu'à ce que la calotte formée au centre de la rondelle présente une longueur assez grande. On achève alors l'étirage des tubes au laminoir. On peut, si l'on veut, laisser le tube fermé à l'une de ses extrémités.

C'est en entourant le piston de la presse hydraulique d'un cuir embouti en forme de demi-tore creux, coupé selon le plan de son équateur, qu'on a pu obtenir une fermeture hermétique du cylindre et réaliser ainsi l'idée de Pascal.

Le planage des surfaces fait aussi partie de l'*emboutissage*.

Dans la maison de MM. Japy frères, de Beaucourt, qui sont les premiers fabricants de fer battu de France, les machines à emboutir sont aussi variées que nombreuses. Le planage s'opère au moyen d'une machine spéciale.

EMBOUTISSEUR s. m. (an-bou-ti-seur — rad. *emboutir*). Techn. Ouvrier qui emboutit.

EMBOUTISSOIR s. m. (an-bou-ti-soir — rad. *emboutir*). Techn. Outil dont on se sert pour emboutir. ‖ Machine au moyen de laquelle on emboutit des plaques métalliques, pour en faire certains vases ou récipients. ‖ Poinçon d'acier trempé qui sert à faire les têtes de clous.

EMBOUVETÉ, ÉE (an-bou-ve-té) part. passé du v. Embouveter. Mar. Assemblé à rainure et à languette : *Franc-bord* EMBOUVETÉ.

EMBOUVETER v. a. ou tr. (an-bou-ve-té — de *en*, et de *bouvet*, outil qui sert à pousser des languettes et des rainures. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *J'embouvète, tu embouvèteras*). Mar. Assembler à rainure et à languette les bordages du franc-bord.

EMBRACE s. f. (an-bra-se). Forme ancienne du mot EMBRASSEMENT.

EMBRACELER v. a. ou tr. (an-bra-se-lé — de *en*, et de *bracelet*). Mettre un bracelet, des bracelets à : *On s'est contenté de laisser* EMBRACELER, *enchâsser et embaguer sa femme, sans faire semblant d'en voir rien.* (H. Estienne.) ‖ Vieux mot.

EMBRAISER v. a. ou tr. (an-brè-zé — de *en*, et de *braise*). Mettre de la braise dans : *Pour la retenir un peu, j'inventai de lui retirer ses sabots pour en ôter les galoches de neige et les* EMBRAISER. (G. Sand.)

— Forme ancienne du mot EMBRASER.

EMBRANCHÉ, ÉE (an-bran-ché) part. passé du v. Embrancher. Qui se joint, qui se réunit à une ligne ou à une voie principale : *Tuyaux* EMBRANCHÉS. *Chemins* EMBRANCHÉS.

EMBRANCHEMENT s. m. (an-bran-cheman — de *en* et *branche*). Division du tronc d'un arbre en plusieurs branches.

— Point de rencontre de deux ou plusieurs chemins qui se croisent et forment un carrefour : *Il y a une auberge à l'*EMBRANCHEMENT *de ces deux routes.* (Acad.) *A ce moment, la voiture arrivait près de Saint-Ouen, à l'*EMBRANCHEMENT *de la route de Saint-Denis et du chemin de la Révolte.* (E. Sue.) ‖ Voie secondaire qui a son origine sur une voie principale : EMBRANCHEMENTS *d'une route, d'un chemin de fer, d'un canal.* ‖ Objet ou direction quelconque qui a son origine sur un autre objet ou une autre direction : *Les* EMBRANCHEMENTS *des veines, des artères, des nerfs. Les* EMBRANCHEMENTS *des tuyaux de gaz.*

— Par anal. Chacune des divisions principales d'une science ou d'une série d'objets classés : *L'arithmétique est un* EMBRANCHEMENT *des mathématiques.*

— Fig. Issue, moyen de sortir de la voie que l'on suit :

. . . Je suis au dernier carrefour de ma vie ;
Si je ne change pas de route en ce moment,
Je ne trouverai pas un autre *embranchement*.
E. AUGIER.

— Géogr. Chaîne secondaire de montagnes ou de hauteurs qui se détache de la chaîne principale.

— Constr. Pièce de charpente placée de niveau dans l'enrayure d'un pavillon.

— Hist. nat. Division principale de chacun des règnes de la nature : *Les vertébrés constituent le premier* EMBRANCHEMENT *du règne animal. L'histoire naturelle a des signes parfaitement déterminés pour établir les* EMBRANCHEMENTS, *les classes, les genres et les espèces.* (Renan.)

— **Encycl**. Hist. nat. On appelle *embranchement*, en histoire naturelle, la plus haute division du règne animal. Cette division a été introduite pour la première fois dans la science par Cuvier. Cet illustre naturaliste croyait que les *embranchements* sont fondés sur la distinction de plans de structure divers, de forme et de moules différents, dans lesquels les animaux auraient été, pour ainsi dire, coulés. Pour lui, les *embranchements* sont caractérisés par les différences dans le plan de la structure, et non par des particularités anatomiques spéciales. Voici comment s'exprime à ce sujet un des disciples les plus remarquables de Cuvier :

« L'idée de plans distincts de structure est le vrai pivot sur lequel doive, en dernier ressort, rouler la détermination des *embranchements* du règne animal. Je crois pouvoir en donner une preuve excellente : examinons les perfectionnements dont ces divisions primaires ont été l'objet, j'entends ceux que tout le monde admet comme tels. Tous ont consisté à transporter d'une division dans une autre un groupe qui y avait été introduit en vertu de considérations étrangères à l'idée d'un plan particulier, ou par suite de notions inexactes sur son vrai plan de structure. Vérifions cette assertion par l'examen de quelques faits sur lesquels il n'y a plus de doute possible. Ni les infusoires ni les vers intestinaux ne peuvent plus être rangés par les naturalistes compétents parmi les rayonnés. Si Cuvier les y avait placés, ce n'est certainement pas qu'il jugeât le plan de leur structure identique avec celui des vrais rayonnés ; mais il s'était permis d'être infidèle au principe qu'il avait lui-même posé. A la considération du plan de la structure, il en avait ajouté une autre, comme caractéristique des rayonnés : la prétendue absence du système nerveux et la grande simplicité de structure de ces animaux, comme si la simplicité de l'exécution avait nécessairement un rapport quelconque avec le plan. » (Agassiz, *De l'espèce et de la classification en zoologie*).

Voici quels sont les *embranchements* de Cuvier :

1er *embranchement : animaux vertébrés*, renfermant les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons ;

2e *embranchement : animaux mollusques*, renfermant les céphalopodes, les ptéropodes, les gastéropodes, les acéphales, les brachiopodes et les cirropodes ;

3e *embranchement : animaux articulés*, renfermant les annelides, les crustacés, les arachnides, les insectes ;

4e *embranchement : animaux rayonnés*, échinodermes, vers intestinaux, acalèphes, polypes.

Indiquons maintenant la classification de Lamarck, mélange de conceptions abstraites et de considérations tirées de la structure :

- INVERTÉBRÉS
  - *Animaux apathiques* : Infusoires. Polypes. Radiaires. Tuniciers. Vers.
  - *Animaux sensitifs* : Insectes. Arachnides. Crustacés. Annélides. Cirripèdes. Conchifères. Mollusques.
- VERTÉBRÉS
  - *Animaux intelligents* : Poissons. Reptiles. Oiseaux. Mammifères.

Citons encore, parmi les systèmes anatomiques, celui de Blainville, qui divisait les animaux en trois *embranchements* ou sous-règnes :

- 1° ARTIOZOAIRES
  - 1er type : *Ostéozoaires* (vertébrés) : Pilifères. — Mammifères. Pennifères. — Oiseaux. Squammifères. — Reptiles. Pinnifères. — Poissons.
  - 2e type : *Anostéozoaires* (articulés) : Hexapodes. Octopodes. Décapodes. Hétéropodes. Tetradécapodes. Myriapodes. Apodes.
  - 3e type : *Malentozoaires* : Nématopodes. Polyplaxiphores.
  - 4e type : *Malacozoaires* : Céphalophores. Acéphalophores.
- 2° ACTINOMORPHES (forme rayonnée) : Annélidaires. Cératodermaires. Arachnodermaires. Zoanthaires. Polypiaires. Zoophytaires.
- 3° HÉTÉROMORPHES (forme irrégulière) : Spongiaires. Monadaires. Dendrolithaires.

Un des systèmes anatomiques les plus récents est celui de M. Milne Edwards :

- 1° VERTÉBRÉS
  - *Allantoïdiens* (sous-*embranchement*) : Mammifères. Oiseaux. Reptiles.
  - *Anallantoïdiens* : Batraciens. Poissons.
- 2° ANNELÉS
  - *Arthropodes* : Insectes. Myriapodes. Arachnides. Crustacés.
  - *Vers* : Annélides. Helminthes. Turbellariés. Cestoïdes. Rotateurs.
- 3° MOLLUSQUES
  - *Mollusques* : Céphalopodes. Ptéropodes. Gastéropodes. Acéphales.
  - *Molluscoïdes* : Tuniciers. Bryozoaires.
- 4° ZOOPHYTES
  - *Radiaires* : Échinodermes. Acalèphes. Polypes.
  - *Sarcodaires* : Infusoires. Spongiaires.

A peu près vers le temps de Cuvier se formait en Allemagne, sous la direction de Schelling, une école qu'on appelait physiophilosophique, et qui n'admettait pas les *embranchements* de l'illustre naturaliste français. Oken est, de tous les savants formés à cette école, celui qui en a le plus systématiquement exposé les vues; aussi ne nous saura-t-on gré de donner ici sa classification :

- 1° ANIMAUX-DIGESTION (rien de développé que l'intestin) : Infusoires. Polypes. Acalèphes.
- 2° ANIMAUX-CIRCULATION (intestins et vaisseaux) : Acéphales. Gastéropodes. Céphalopodes.
- 3° ANIMAUX-RESPIRATION (en plus, appareil respiratoire) : Vers. Crustacés. Insectes.
- 4° ANIMAUX CHARNELS (sens non développés) : Poissons. Reptiles. Oiseaux.
- 5° ANIMAUX SENSUELS (tous les sens) : Mammifères.

Cuvier et tous les naturalistes que nous venons de citer admettaient que leurs *embranchements* correspondaient à des types irréductibles. Le darwinisme est venu infirmer cette théorie : « L'idée fondamentale sur laquelle repose le darwinisme, c'est que les êtres organisés qui se succèdent en descendance directe, loin de reproduire nécessairement les caractères essentiels de leurs ancêtres, tendent à s'en éloigner. » Par suite, il n'est plus nécessaire d'admettre comme division fondamentale de la science zoologique des types irréductibles. Tous les êtres dérivent d'un même être. Hæchel, un des principaux naturalistes de cette école, a figuré le développement du règne organique et la filiation des types au moyen d'une série d'arbres généalogiques, que nous ne pouvons pas reproduire ici, mais dont nous allons essayer de donner une idée :

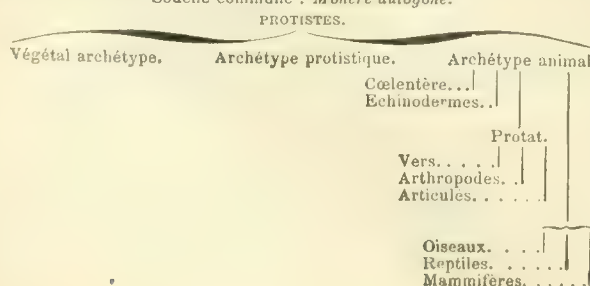

— Chem. de fer. V. CHEMIN DE FER.

EMBRANCHER v. a. et tr. (an-bran-ché — de *en*, et de *branche*). Réunir comme embranchement : EMBRANCHER *une route, un chemin de fer, un canal sur la voie principale.* EMBRANCHER *un tuyau sur un autre.*

— Techn. Placer une pièce de charpente pour lier l'empanon avec le coyer.

S'embrancher v. pr. Etre embranché : *Les chemins de ces quatre fermes pouvaient tous aboutir à une grande avenue qui, de Clochegourde, irait en droite ligne* S'EMBRANCHER *sur la route de Chinon.* (Balz.)

EMBRAQUÉ, ÉE (an-bra-ké) part. passé du v. Embraquer : *Cordage* EMBRAQUÉ. *Manœuvre* EMBRAQUÉE.

EMBRAQUER v. a. (an-bra-ké — de *en*, et du lat. *brachium*, bras). Mar. Tirer à force de bras, roidir : EMBRAQUER *une manœuvre.* ‖ Finir, achever, dans le langage des marins. ‖ On dit aussi ABRAQUER.

EMBRASANT (an-bra-zan) part. prés. du v. Embraser : *Au pied de l'île de Calypso, on apercevait une flamme, allumée par des pêcheurs ; avec un peu d'imagination, j'aurais pu voir les nymphes* EMBRASANT *le vaisseau de Télémaque.* (Chateaub.)

EMBRASÉ, ÉE (an-bra-zé) part. passé du v. Embraser. Allumé, mis en feu : *Ville* EMBRASÉE. *Charbons* EMBRASÉS. *On n'a trouvé du soufre en nature que dans les mines dont les vapeurs se sont enflammées et qui ont été elles-mêmes* EMBRASÉES. (Buff.) *Le feu remplit toute la nature ; on peut regarder comme un prodige que la terre n'en soit pas* EMBRASÉE. (A. Martin.)

De son lit *embrasé* tantôt l'affreuse bombe,
En longs sillons de feu, part, s'élève et retombe.
DELILLE.

— Par exagér. Dont la chaleur est excessive : *Air* EMBRASÉ. *Atmosphère* EMBRASÉE. *La fraîcheur naissante de la nuit calmait les feux de la terre* EMBRASÉE. (Volney.) *Le rugissement du lion, fort, sec, âpre, est en harmonie avec les sables* EMBRASÉS *où il se fait entendre.* (Chateaub.)

Cependant l'humide rosée
Rafraîchit la terre *embrasée.*
LE BRUN.

‖ Qui a un ardent éclat : *Un horizon* EMBRASÉ *par les feux du soleil couchant.*

— Fig. Ardent, animé par quelque vive passion : *Un cœur* EMBRASÉ *d'amour. Le langage du cœur est toujours fervent et* EMBRASÉ. (Mass.)

Si mon courage est haut, mon cœur est *embrasé.*
CORNEILLE.

Quoi! venir, *embrasé* d'une aveugle furie,
Verser le sang des siens, ruiner sa patrie!
ROTROU.

Il ne sait ce qu'il voit, et son âme abusée
De l'erreur de ses sens est bientôt *embrasée.*
MALFILATRE.

EMBRASEMENT s. m. (an-bra-ze-man — rad. *embraser*). Action d'embraser ou de s'embraser; incendie : L'EMBRASEMENT *d'une maison.* L'EMBRASEMENT *d'un navire.* L'EMBRASEMENT *de Troie.* L'EMBRASEMENT, *qui consume tout, est excité souvent par une étincelle.* (Boss.)

La flamme dévorait les toits de mes aïeux,
Et de l'*embrasement* les torrents furieux
De leur comble enflammé s'élançaient vers les cieux.
DELILLE.

— Par anal. Ardente clarté : *Le soir ce sont des* EMBRASEMENTS *merveilleux, des voûtes pourprées qui s'écroulent et se dégradent bientôt en flocons violets, tandis que le ciel passe des teintes du saphir à celles de l'émeraude, phénomène si rare dans les pays du Nord.* (Gér. de Nerval.)

— Fig. Effervescence des passions populaires : *Un* EMBRASEMENT *général gagna toutes les provinces.* (Acad.) *Un coup de canon en Amérique peut être le signal de l'*EMBRASEMENT *de l'Europe.* (Volt.) ‖ Ardeur violente des passions : *Au milieu de cet* EMBRASEMENT *de son âme, sa raison restait froide et sa pureté sans tache.* (Lamart.)

— Archit. Fausse lecture du mot ÉBRASEMENT.

— **Epithètes.** Long, grand, vaste, immense, prompt, rapide, soudain, subit, imprévu, triste, terrible, horrible, effroyable, épouvantable, furieux, déchaîné, affreux, général, universel, vif, pétillant, inextinguible, dévorant, dévastateur, destructeur, circonscrit, éteint, étouffé.

— **Syn. Embrasement, incendie.** *Embrasement* peint les effets d'un grand feu ; on le considère comme vaste, total, funeste, ou comme un fait actuel que l'on voit tel qu'il est sous les yeux. *Incendie* est explicatif et descriptif; on dit la cause, le commencement, les progrès, la durée d'un *incendie.* On se rappelle les *incendies* dont on a été témoin, on les raconte; on déplore les *embrasements* comme on déplore les pestes, les inondations, les éruptions de volcans.

— **Encycl.** Mines. *Embrasements souterrains.* V. HOUILLE.

EMBRASER v. a. ou tr. (an-bra-zé — de *en*, et de *braise*). Mettre en feu, allumer, incendier : EMBRASER *une maison, une ville. Une étincelle de feu* EMBRASE *les forêts et les campagnes.* (Mass.)

. . . . . Et vous ne craignez pas
Que, du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas,
Il ne sorte à l'instant des feux qui vous *embrasent* ?
RACINE.

— Par exagér. Dévorer de chaleur, chauffer excessivement : *Tout cet emplacement de Lacédémone est inculte ; le soleil l'*EMBRASE *en silence et dévore incessamment le marbre des tombeaux.* (Chateaub.)

— Fig. Exciter d'ardentes dissensions, de violents troubles dans : *Un mot peut* EMBRASER *l'Europe. Quand la Providence veut qu'une idée* EMBRASE *le monde, elle l'allume dans l'âme d'un Français.* (Lamart.)

Embrasez par vos mains le couchant et l'aurore.
RACINE.

‖ Exciter une ardente passion chez : *Cette pensée m'*EMBRASE *de colère. La mollesse cache sous la cendre un feu toujours prêt à tout* EMBRASER. (Fén.)

Mais quels traits de lumière *ont embrasé* mon âme!
D'un jour pur et divin mes yeux sont éclairés.
LEBRUN.

— Archit. Fausse leçon pour ÉBRASER.

S'embraser v. pr. Prendre feu :

Du salpêtre en fureur l'air *s'embrase* et s'allume.
BOILEAU.

— Par anal. Prendre un ardent éclat : *Le ciel* S'EMBRASE *des feux du jour. Ses yeux* S'EMBRASAIENT *de colère.*

— Fig. Eprouver, concevoir une ardente passion : S'EMBRASER *d'amour, de colère.*

De l'amour de son Dieu son cœur *s'est embrasé.*
RACINE.

EMBRASSADE s. f. (an-bra-sade — rad. *embrasser*). Action de s'embrasser : *A Paris, les* EMBRASSADES *couvrent une profonde indifférence, et la politesse un mépris continuel.* (Balz.) *Dans une visite de cérémonie, les* EMBRASSADES, *même entre dames, annoncent un complet manque d'usage.* (Boitard.)

Ah! que cette *embrassade* est pleine de tendresse!
MOLIÈRE.

. . . Je ne hais rien tant que les contorsions
De tous ces grands faiseurs de protestations,
Ces affables donneurs d'*embrassades* frivoles.
MOLIÈRE.

— **Syn. Embrassade, embrassement.** *Embrassade* n'exprime que l'acte tout matériel d'embrasser, de faire une caresse qui peut n'être qu'une vaine démonstration. L'*embrassement* est plus tendre et il suppose une affection réelle.

EMBRASSANT (an-bra-san) part. prés. du v. Embrasser : *Des enfants* EMBRASSANT *leur mère.*

Femmes, vieillards, enfants, *s'embrassant* avec joie,
Bénissent le Seigneur et celui qu'il envoie.
RACINE.

Je cherche mon enfant avec des cris funèbres,
Pleurant, rampant, hurlant, *embrassant* les ténèbres.
DUCIS.

EMBRASSANT, ANTE adj. (an-bra-san, an-te — rad. *embrasser*). Fam. Qui aime à embrasser : *Personne* EMBRASSANTE. *Je ne suis pas* EMBRASSANT.

— Bot. Se dit des organes dont la base entoure et embrasse en quelque sorte l'axe qui les porte : *Feuilles* EMBRASSANTES, *demi-*EMBRASSANTES. *Pétioles* EMBRASSANTS. ‖ On dit aussi AMPLEXICAULE.

EMBRASSE s. f. (an-bra-se — rad. *embrasser*). Lien qui embrasse un rideau et le tient drapé sur le côté : EMBRASSE *de soie, de coton, de tapisserie. Les* EMBRASSES *d'une portière.*

EMBRASSÉ, ÉE (an-bra-sé) part. passé du v. Embrasser. Pris, serré dans les bras : *Nous nous tînmes longtemps* EMBRASSÉS *tous deux, et nous témoignâmes par des pleurs, plutôt que par des paroles, la joie que nous avions de nous retrouver.* (Le Sage.)

— Par anal. Enlacé : *Fardeau* EMBRASSÉ *par des cordages. Les mères portent leurs petits et les tiennent* EMBRASSÉS *dans leur trompe.* (Buff.) ‖ Entouré de près : *Une ville* EMBRASSÉE *par les replis d'un fleuve.*

— Par ext. Atteint par la vue : *Panorama* EMBRASSÉ *d'un coup d'œil.*

— Fig. Atteint par l'esprit : *Système* EMBRASSÉ *d'un coup d'œil.* ‖ Adopté, accepté : *Opinion* EMBRASSÉE *avec ardeur.*

— Bot. *Préfoliaison embrassée*, Mode de préfoliaison dans lequel chaque feuille est pliée en deux dans sa longueur, et couverte de chaque côté par la feuille précédente, pliée de même, comme dans le glaïeul. ‖ *Préfoliaison demi-embrassée*, Mode de préfoliaison dans lequel, les feuilles étant pliées en deux dans leur longueur, chaque moitié de feuille est couverte par les deux moitiés d'une autre, comme dans la saponaire.

— Blas. Se dit d'un écu partagé en trois triangles, dont deux de métal en embrassent des deux côtés un de couleur, ou deux de couleur un de métal. On dit : *Embrassé à dextre*, quand les deux triangles embrassants sont du côté droit; et *embrassé à sénestre*, quand ils sont du côté gauche.

EMBRASSÉE s. f. (an-bra-sée — rad. *embrasser*). Forme ancienne du mot EMBRASSADE.

EMBRASSEMENT s. m. (an-bra-se-man — rad. *embrasser*). Action d'embrasser ou de s'embrasser en signe d'affection : *C'est avoir*

une très-mauvaise opinion des hommes que de croire, dans un grand poste, leur imposer par des caresses étudiées, par de longs et stériles EMBRASSEMENTS. (La Bruy.)

Ses froids *embrassements* ont glacé ma tendresse.
RACINE.

Tout fuit, tout se refuse à mes *embrassements*.
RACINE.

Vous lui pourrez bientôt prodiguer vos bontés,
Et vos *embrassements* ne seront plus comptés.
RACINE.

De protestations, d'offres et de serments
Vous chargez la fureur de vos *embrassements*.
MOLIÈRE.

— Pl. Union des sexes : EMBRASSEMENTS *légitimes, illégitimes. Achille naquit des* EMBRASSEMENTS *de Thétis et de Pélée.* (Acad.)

D'un robuste taureau les fiers *embrassements*.
DOMERGUE.

— Par ext. Enlacement : *Que de longs* EMBRASSEMENTS *unissent la liane et le chêne!* (Chateaub.)

Du cep lascif les longs *embrassements*.
DU BELLOY.

— Fig. Union mystique : *Il n'y a point de plus pur* EMBRASSEMEMT *ni de plus chaste jouissance que celle de Dieu.* (Boss.) *La vertu ne peut avoir pour fin que Dieu seul, elle ne peut avoir pour but que de nous unir à lui dans un éternel* EMBRASSEMENT. (Dufieux.)

— Syn. **Embrassement, embrassade.** V. EMBRASSADE.

EMBRASSER v. a. ou tr. (an-bra-sé — de *en*, et de *bras*). Entourer de ses bras, serrer entre ses bras : EMBRASSER *un tronc d'arbre. Deux personnes ne pourraient* EMBRASSER *le fût de cette colonne. Je puis toucher une montagne, quoique je ne puisse l'*EMBRASSER. (Desc.) ‖ Prendre, serrer entre ses bras en signe d'affection : EMBRASSER *son ami. Mirabeau disait à Maury qu'il allait l'enfermer dans un cercle vicieux ; vous voulez donc m'*EMBRASSER ? *répliqua celui-ci.* (Ste-Beuve.) *Jadis les parents ne se piquaient point de tendresse ; ils n'*EMBRASSAIENT *leurs enfants que le dimanche.* (Mme E. de Gir.)

La mère *embrasse* en paix le fils qui lui sourit.
V. HUGO.

J'allais, seigneur, pleurer un instant avec lui ;
Je ne l'ai point encore *embrassé* d'aujourd'hui.
RACINE.

Lorsqu'un homme vous vient *embrasser* avec joie,
Il faut bien le payer de la même monnoie.
MOLIÈRE.

. . . En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre vers mon lit a paru se baisser,
Et moi, je lui tendais les bras pour l'*embrasser*.
RACINE.

‖ S'emploie souvent à la fin des lettres pour exprimer le désir affectueux d'embrasser la personne à qui l'on écrit ou dont on parle : *Je vous* EMBRASSE *cordialement. J'*EMBRASSE *toute votre famille. Je vous* EMBRASSE *de tout mon cœur ; je suis fâchée que l'on ait profané cette façon de parler.* (Mme de Sév.)

— Par ext. Baiser : EMBRASSER *quelqu'un au front.* EMBRASSER *la main de quelqu'un.*

J'*embrassai* cette terre où j'avais pris racine.
LAMARTINE.

Elle prit sa tête blonde,
Serra sa bouchette ronde,
O malheur! et l'*embrassa*.
SAINTE-BEUVE.

‖ Ce sens abusif est nouveau, mais il paraît définitivement adopté.

— Poétiq. Donner des marques d'affection à :

Enfant dénaturé de la religion,
Armé pour la défendre, il cherche à la détruire,
Et, reçu dans son sein, l'*embrasse* et la déchire.
VOLTAIRE.

— Par anal. Enlacer, enserrer : *Le lien qui* EMBRASSE *un fagot de bois.*

Il voit ses jeunes ceps *embrasser* leur appui.
DELILLE.

‖ Ceindre, environner : *Les remparts qui* EMBRASSENT *une ville. L'équateur est un grand cercle qui* EMBRASSE *la terre.* ‖ Occuper, s'étendre sur : *Les lignes de l'ennemi* EMBRASSAIENT *toute la plaine.* ‖ Saisir, atteindre, en parlant de la vue : *D'ici l'œil embrasse une immense perspective. L'œil* EMBRASSE *les petits objets, les grands confondent la vue.* (Volt.) *Afin d'*EMBRASSER *d'un seul coup d'œil le panorama du massif d'Alger, il nous faut monter au-dessus d'El-Biar.* (Feydeau.)

. . . . . C'est en vain que ma vue
De la terre et des mers *embrasse* l'étendue.
DUCIS.

— Fig. Saisir tout entier par la pensée, par l'imagination ; contenir, s'étendre jusqu'à : *La physique* EMBRASSE *l'acoustique. On se croit naturellement bien plus capable d'arriver au centre des choses que d'*EMBRASSER *leur circonférence.* (Pasc.) *Pour peu que le sujet soit vaste et compliqué, il est bien rare qu'on puisse l'*EMBRASSER *d'un coup d'œil.* (Buff.) *L'univers, pour qui saurait l'*EMBRASSER *d'un seul point de vue, ne serait qu'un fait unique et une grande vérité.* (D'Alemb.) *La bienveillance associe à nos facultés et à nos jouissances les jouissances et les facultés de tous les objets qu'elle* EMBRASSE. (J. Joubert.) *L'histoire est parvenue, par son alliance avec la philosophie, à* EMBRASSER *la succession des idées humaines.* (H. Rigault.) *La littérature se rattache à tout,* EMBRASSE *tout ; tout y rentre et rayonne d'elle.* (Lemercier.) *L'histoire* EMBRASSE *l'homme, la famille, la société, l'humanité.* (Laurentie.) *L'humanité* EMBRASSE *tout, profite de tout, avance toujours et à travers tout.* (V. Cousin.) *L'influence des femmes* EMBRASSE *la vie entière.* (A. Martin.) *La carrière d'homme de lettres de Voltaire* EMBRASSE *une période de plus de soixante-dix ans.* (A. Fée.) *Quel cœur plus tendre que celui de la femme? Sa bonté* EMBRASSE *toute la nature.* (Michelet.) *L'éducation* EMBRASSE *tout l'homme.* (Mme Guizot.) *La science sociale est de toutes les sciences celle qui* EMBRASSE *le plus de connaissances relatives à l'homme, à ses actes, à son avenir.* (T.-N. Benard.) *Aucune opinion n'*EMBRASSE *le domaine entier de la pensée.* (Courcelle-Seneuil.) *Il y a un degré de poésie qui éloigne de l'histoire et de la réalité, et un degré supérieur de poésie qui y ramène et qui l'*EMBRASSE. (Ste-Beuve.)

Le génie est le Dieu des âges :
Lui seul *embrasse* tous les temps.
LEBRUN.

O temps, être inconnu que l'âme seule *embrasse*,
Invisible torrent des siècles et des jours !
THOMAS.

. . . . . Son vaste souvenir
Embrasse le présent, le passé, l'avenir.
DELILLE.

C'en est assez pour moi ; mon étroite raison
Ne saurait *embrasser* un plus vaste horizon.
DELILLE.

‖ Prendre, choisir, adopter, accepter : EMBRASSER *un parti, une opinion, une doctrine religieuse.* EMBRASSER *la défense de quelqu'un. Les rois ne peuvent pas commander d'*EMBRASSER *une religion.* (Cassiodore.) *Les peuples barbares qui conquirent l'empire romain ne balancèrent pas un moment à* EMBRASSER *le christianisme.* (Montesq.) *Presque tous les hommes, dans leur vieillesse, se moquent intérieurement des sottises qu'ils* ONT *avidement* EMBRASSÉES *dans leur jeunesse.* (Volt.) *L'esprit faible reçoit les impressions sans les combattre,* EMBRASSE *les opinions sans examen et s'effraye sans cause.* (Volt.) *On peut garantir des préjugés ceux qui n'*ONT *point encore* EMBRASSÉ *de sentiment.* (Condill.) *N'*EMBRASSEZ *jamais la cause d'un homme, mais toujours celle de l'humanité.* (Raspail.)

J'*embrasse* comme vous ces nobles sentiments.
CORNEILLE.

Non, non, n'*embrassez* pas de vertu par contrainte.
CORNEILLE.

J'*embrasse* un bon avis de quelque part qu'il vienne.
CORNEILLE.

Qui d'une sainte vie *embrasse* l'innocence
Ne doit point tant prôner son nom et sa naissance.
MOLIÈRE.

Qu'un stoïque aux yeux secs vole *embrasser* la mort ;
Moi je pleure et j'espère ; au noir souffle du nord
Je plie et relève la tête.
A. CHÉNIER.

‖ Entreprendre, vouloir exécuter : *N'*EMBRASSEZ *pas tant de choses à la fois.* (Acad.) ‖ Saisir, profiter de :

L'occasion est belle, il la faut *embrasser*.
RACINE.

‖ S'unir mystiquement à : *La charité* EMBRASSE *Dieu comme un bien qui lui est uni.* (Boss.)

— *Embrasser les genoux, les pieds de quelqu'un,* Le supplier avec d'instantes prières : *Il se jette aux pieds du roi et lui* EMBRASSE LES GENOUX. (Mme de Sév.) *Respectable vieillard, j'*EMBRASSE TES PIEDS : *pardonne-moi si tu veux que je me relève.* (Grimm.)

Seigneur, c'est donc à moi d'*embrasser vos genoux*.
RACINE.

— Prov. *Qui trop embrasse mal étreint,* Celui qui entreprend trop de choses à la fois ne réussit dans aucune : *Pajou avait fait la statue de Buffon ; le savant naturaliste tenait beaucoup à ce que l'on inscrivît une épigraphe sur le piédestal ; après avoir cherché longtemps, un de ses amis trouva celle-ci :* Naturam amplectitur omnem, « *il embrasse toute la nature.* » *Elle y fut aussitôt gravée. Le même jour, un plaisant écrivit au-dessous ce vieux proverbe :* QUI TROP EMBRASSE MAL ÉTREINT. *Buffon s'empressa de faire effacer les deux inscriptions.*

— Art milit. anc. *Embrasser son écu,* Le saisir fortement au moment du combat.

— Manège. *Embrasser la volte* ou simplement *Embrasser.* Se dit en parlant d'un cheval qui manie sur les voltes, qui fait de grands pas et prend beaucoup de terrain. ‖ *Embrasser bien son cheval,* Le serrer avec les cuisses, afin de se tenir plus ferme.

S'embrasser v. pr. Etre embrassé : *Ce tronc d'arbre est trop gros, il ne peut* S'EMBRASSER.

— Etre atteint par l'œil ou par la pensée : *Le paysage que l'on veut dessiner doit pouvoir* S'EMBRASSER *d'un coup d'œil. Des matières si différentes ne peuvent* S'EMBRASSER *à la fois.*

— Réciproq. Se prendre mutuellement entre les bras, en signe d'affection : *Les femmes* S'EMBRASSENT *par coutume en s'abordant, et par plaisir en se quittant.* (Dict. des gens du monde.)

Embrassons-nous, chers Jacobins ;
Longtemps je vous crus des mutins
Et de faux patriotes.
MARTAINVILLE.

— Allus. litt. **J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer,** Vers de Racine dans *Britannicus* (acte IV, scène III). Néron a feint une réconciliation avec son frère Britannicus, aimé de Junie, pour laquelle il brûle lui-même d'une vive passion ; mais, au moment où Burrhus le félicite de ces nouveaux sentiments, le tyran révèle toute sa cruauté et sa profonde hypocrisie dans ce vers énergique, resté proverbial :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer.

Les littérateurs font souvent allusion à ce vers fameux :

« Un combat de cygnes est presque toujours un duel à mort ; mais le différend ne se vide pas en un jour, car ces animaux ont la vie dure, et la force et la rage ne leur suffisent pas pour se tuer. Il faut pour cela une haute dose d'adresse et d'adresse de lutteur. La chose consiste à enrouler le cou de son adversaire, et à le tenir ployé et enfoncé sous l'eau jusqu'à ce que la victime expire d'asphyxie. *J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer,* disent les cygnes, en parodiant sans s'en douter le fameux vers de Néron. »
TOUSSENEL.

« Ayant déblayé le terrain, dans ses Mémoires, après avoir abattu toutes les têtes qui pouvaient dominer la sienne, Marmont s'arrange avec Bonaparte ; le maréchal laisse une place à l'empereur. Mais à quel prix? Il laisse l'empereur debout sur son piédestal et ne lui refuse, dans l'occasion, ni son estime ni ses hommages ; mais une secrète envie perce dans son langage et se mêle à ses jugements. Il *flatte son rival, mais pour mieux l'étouffer.* »
CUVILLIER-FLEURY.

« Dans l'opéra, la poésie et la musique, ces deux arts unis dès le berceau, ne sont plus que des *frères ennemis ;* le poëte est complètement étouffé par le musicien, et celui-ci, en donnant l'accolade au premier, peut dire comme Néron :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer. »
(*Revue de Paris.*)

EMBRASSEUR, EUSE s. (an-bra-seur, eu-ze — rad. *embrasser*). Personne qui aime à embrasser, qui a la manie d'embrasser : *Le moindre défaut des grands* EMBRASSEURS *est d'être fort ennuyeux, et souvent désagréables ou même inconvenants.* (Boitard.)

— s. m. Techn. Bande de fer dont on revêt les tourillons d'une pièce d'artillerie pendant le forage.

EMBRASSURE s. f. (an-bra-sure — rad. *embrasser*). Techn. Assemblage de deux rayons dans la grande roue d'un moulin. ‖ Assemblage de deux pièces qui tiennent à une même traverse et qui sont parallèles à la signolle. ‖ Assemblage de quatre rayons concentriques sur le grand arbre d'une roue de moulin. ‖ Assemblage à queue d'aronde de quatre chevrons chevillés au-dessus du larmier d'une souche de cheminée, pour l'empêcher d'éclater. ‖ Bande plate de fer qui entoure un tuyau de cheminée, une poutre, une pièce de charpente.

EMBRASURE s. f. (an-bra-zu-re.— Scheler voit dans ce mot un substantif du verbe *embraser*, parce que l'*embrasure* est l'endroit où le canon *s'embrase*, où le canon s'enflamme pour tirer. Mais cette explication, par trop naïve, nous semble bien peu vraisemblable. Et d'ailleurs, ainsi que le remarque M. Littré, comment la concilier avec la signification d'*ébraser*, qui a évidemment le même radical qu'*embrasure?* M. Delâtre fait dériver *embrasure*, ouverture, jour qu'on pratique dans les batteries pour tirer le canon, du vieux français *braser*, joindre ensemble deux morceaux de métal au moyen d'une soudure, d'où *brasure*, endroit où deux pièces de métal sont soudées, lucarne, ce qui amène naturellement le sens d'ouverture, qui est celui d'*embrasure*. Le radical primitif est d'ailleurs le même dans ces deux étymologies, car *braser* dérive de *braise*, qui, par le germanique, se rapporte à la racine sanscrite *bhrag*, rôtir, brûler, et *embraser* se rattache indubitablement à la même racine, puisque, lui aussi, il dérive de braise. V. BRAISE). Fortif. Ouverture pratiquée dans un ouvrage pour tirer le canon sur l'ennemi : *Les canons, qui ne tiraient plus, nous regardaient bouche béante, silencieusement, par les* EMBRASURES. (Chateaub.) ‖ On dit quelquefois CANONNIÈRE.

— Archit. Baie d'une fenêtre ou d'une porte ; ouverture pratiquée dans un mur et qui encadre la fenêtre ou la porte : *Les* EMBRASURES *des fenêtres, étroites et tréflées, étaient si profondes qu'elles formaient des cabinets autour desquels régnait un banc de granit.* (Chateaub.) ‖ Enfoncement, généralement de forme évasée, qui existe à l'intérieur, en avant des volets de la fenêtre ou des battants de la porte : *Causer à voix basse dans l'*EMBRASURE *d'une fenêtre. Ils se jetèrent dans l'*EMBRASURE *d'une porte pour n'être pas aperçus.* (E. Sue.) ‖ Biais donné à l'épaisseur des murs à l'endroit des fenêtres : *Les côtés de cette fenêtre n'ont pas assez d'*EMBRASURE. (Acad.)

— Techn. Niche pratiquée à la partie inférieure d'un fourneau pour le passage de l'air ou écoulement de la matière en fusion : *Le plus ordinairement, les hauts fourneaux alimentés par le charbon de bois ne sont percés que de deux* EMBRASURES, *l'une pour l'écoulement de la fonte, l'autre pour loger les soufflets et permettre l'introduction de l'air dans l'intérieur du fourneau.* (Dufrénoy.)

— Encycl. Fortif. Une *embrasure* est une ouverture pratiquée dans un mur de forteresse, ou dans un épaulement de fortification ou de batterie, pour donner passage à la volée d'une pièce. Cet épaulement, pour couvrir les canonniers, doit être plus élevé que la pièce sur son affût. La partie de l'épaulement qui sépare deux *embrasures* a reçu le nom de *merlon*. Les *embrasures* n'apparurent, dans les constructions militaires, qu'au moment où l'on fit usage du canon, c'est-à-dire vers la fin du XVe siècle. Les formes données à ces baies varièrent beaucoup au moyen âge ; elles étaient évasées intérieurement et extérieurement, couvertes ou non couvertes, à tir droit, oblique ou plongeant. En France, on adopta de préférence, pour les batteries couvertes, les *embrasures* profondes, présentant un angle peu ouvert, ne laissant qu'un trou avec une mire pour la bouche de la pièce, et ne montrant à l'extérieur qu'une large fente horizontale, ayant quelquefois un talus inférieur pour le tir plongeant. Dès l'époque de François Ier, on couronna les boulevards et les courtines par des talus de terre mélangée avec des brins de bois ou du chaume, dans lesquels, en cas de siége, on ouvrait des *embrasures ;* on maintenait les parois verticales de ces ouvertures à l'aide de madriers posés de champ ; on augmentait au besoin le relief du parapet au moyen de gabions ou de sacs à terre ; quelquefois même on les formait avec des clayonnages triangulaires juxtaposés, et remplis de terre et de fumier. Ces moyens, qui étaient employés pour des ouvrages de campagne qu'il fallait exécuter à la hâte, sont encore utilisés de nos jours.

Les dimensions des *embrasures* et leur exécution diffèrent avec chaque système de batterie. Pour les batteries de siége, on donne aux *embrasures* une ouverture intérieure de $0^{m},54$ pour les canons et de $0^{m},80$ pour les obusiers. L'ouverture extérieure au fond est, en général, égale à la moitié de la longueur ; l'inclinaison extérieure des joues est de $0^{m},01$ de base sur $0^{m},03$ de hauteur ; celle du fond varie avec les objets à battre ; cependant sa limite de l'intérieur à l'extérieur est le sixième de sa longueur ; dans les écoles d'artillerie, elle est ordinairement de $0^{m},025$ à $0^{m},030$ par mètre. Dans les batteries à ricochet, on donne parfois au fond de l'*embrasure* une inclinaison d'environ 6°, ou $0^{m},10$ par mètre, de l'extérieur à l'intérieur ; l'ouverture extérieure se trouve alors à peu près à la hauteur de la crête extérieure de l'épaulement. Ce mode de construction, qui ne permet pas de tirer, au besoin, de plein fouet ou contre les sorties, n'est employé que dans des circonstances particulières, malgré l'avantage qu'il présente pour garantir les canonniers contre les feux directs. Le volume d'une *embrasure* directe, dans des terres ordinaires, est de 16 mètres cubes environ, non compris le volume du revêtement des joues ; le volume d'une *embrasure* à contre-pente est seulement de 4 mètres cubes environ. Le tracé des *embrasures*, dans les batteries de siége, est soumis aux règles générales suivantes. Lorsque l'épaulement est élevé à la hauteur de la genouillère (partie comprise entre le pied du talus et le fond de l'ouverture de l'*embrasure*, dont la hauteur varie de $1^{m},20$ à $1^{m},45$, suivant l'angle du tir), on marque par un piquet le milieu de l'ouverture intérieure, puis on plante un autre piquet sur la crête extérieure, dans l'alignement du premier et de l'objet à battre, pour déterminer la directrice, que l'on prolonge sur le terre-plein et que l'on fixe par deux piquets en arrière de l'emplacement de la plate-forme. De chaque côté de cette directrice, on porte, suivant la projection de la crête intérieure et de la crête extérieure, des longueurs égales à la moitié des ouvertures, pour marquer le pied des joues. Quand l'*embrasure* est oblique, ces longueurs sont portées perpendiculairement à la directrice ; mais si l'obliquité est faible, on néglige cette précaution, qui complique le travail. Lorsqu'une *embrasure* oblique se trouve à côté d'une *embrasure* directe, ou que plusieurs directrices obliques convergent vers un même point, l'obliquité des directrices est limitée par ces conditions : 1° l'épaisseur extérieure des merlons doit conserver au moins 2 mètres à la base ; 2° la volée des bouches à feu doit entrer assez dans l'*embrasure* pour que les joues ne soient pas promptement détériorées par le tir. Le plus grand angle que puisse faire la directrice avec une perpendiculaire à la crête intérieure, sans que ces conditions cessent d'être satisfaites, est d'environ 9° ; cet angle n'est même que de 6° dans le cas d'un revêtement intérieur mixte en saucissons et en gabions, ou d'une batterie enfoncée avec berme. Dans les batteries à ricochet, la directrice de la première *embrasure* est parallèle au prolongement de la crête intérieure de l'ouvrage à battre et à $0^{m},50$ en dedans ; la deuxième est parallèle à la première ; les suivantes sont inclinées suivant les circonstances, en général, de manière à rencontrer la face à ricochet vers le milieu de sa lon-

gueur. Dans les batteries de brèche, les directrices, directes ou obliques à la direction du rempart, sont légèrement convergentes, afin de restreindre la longueur des brèches, fixée généralement à un minimum de 20 mètres. La genouillère de ces batteries a $0^{m},90$ de hauteur, ce qui permet de tirer à 12° au-dessous de l'horizon; elle est réduite à $0^{m},75$ si l'angle de tir est de 16°. Dans les contre-batteries, cette hauteur du terre-plein, au fond de l'*embrasure*, varie de 1 mètre à $1^{m},10$ pour le tir sous les angles de 8° à 6°. Dans les batteries de place, les *embrasures* ont une ouverture intérieure de 1 mètre et extérieure de $4^{m},20$; la profondeur est de $0^{m},32$; l'inclinaison extrême du fond de l'*embrasure*, de 1/6; le champ du tir, de chaque côté de la directrice, est de 15°, et la hauteur de la genouillère de $1^{m},50$: ceci pour un intervalle de 5 mètres entre les pièces, d'axe en axe. Lorsque cet intervalle est réduit à 4 mètres, les ouvertures des *embrasures* ont respectivement $0^{m},54$ et 3 mètres; le champ du tir n'est plus alors que de 7° environ de chaque côté de la directrice. Les *embrasures* sont ordinairement directes; cependant on peut changer leur direction, ainsi que leur hauteur au-dessus de la plate-forme, au fur et à mesure que les ouvrages des assaillants s'obliquent par rapport à la place et s'avancent vers elle. Dans les batteries casematées, les *embrasures* ont une partie étroite, de $0^{m},40$ de largeur, correspondant à l'axe de la cheville ouvrière, et placée à $0^{m},25$ en avant du parement extérieur de la muraille. La hauteur de l'ouverture intérieure, non compris la flèche de la voûte du ciel, est de $0^{m},65$. En avant de la partie la plus étroite, la plongée est inclinée suivant l'angle de la limite du tir au-dessous de l'horizon, c'est-à-dire à 5° ou 6°. Les plans des joues font des angles de 22°, à droite et à gauche, avec le plan vertical passant par la directrice de l'*embrasure;* la voûte du ciel coupe ces plans suivant deux lignes qui font avec l'horizon un angle de 8°, qui est l'angle maximum du tir au-dessus de l'horizon. En arrière de la partie la plus étroite, le dessus de la genouillère est parallèle à la plate-forme; chaque joue de l'évasement intérieur est parallèle à la joue extérieure du côté opposé, et la voûte du ciel de cet évasement intérieur a ses génératrices extrêmes parallèles à la plate-forme. Pour les bouches à feu de gros calibre, l'ouverture de l'*embrasure* doit avoir $0^{m},95$ de hauteur sur $0^{m},55$ de largeur. Dans les batteries de côte casematées, la largeur de l'*embrasure* est de $0^{m},70$; la hauteur, non compris la flèche de la voûte, est de 1 mètre, et la hauteur de la genouillère de $0^{m},90$. En avant de la section la plus étroite, la plongée est inclinée de 3° au-dessous de l'horizon; les plans des joues font un angle de 30° avec le plan vertical passant par la directrice de l'*embrasure*, et la voûte du ciel coupe les joues suivant deux lignes inclinées de 12° au-dessus de l'horizon. En deçà de la section la plus étroite, le dessus de la genouillère est tenu horizontal; sa largeur est de $0^{m},30$, mesurée sur l'axe de l'*embrasure;* les joues de l'évasement intérieur sont respectivement parallèles aux joues extérieures du côté opposé, et le plan des naissances de la voûte du ciel est incliné de 4° environ au-dessus de l'horizon, ce qui donne une pente de $0^{m},07$ par mètre. Avec une *embrasure* ainsi tracée, on peut obtenir exceptionnellement, en serrant les pièces contre les joues, les amplitudes de tir suivantes : canon de 36, 70°; canon de 30, 72°; et canon de 22, 74°. Dans les batteries de campagne, l'ouverture intérieure de l'*embrasure* est de $0^{m},50$, et l'ouverture extérieure, au fond, la moitié de la longueur, laquelle varie de $3^{m},50$ à 4 mètres; la hauteur de la crête intérieure est de $2^{m},30$, celle de la crête extérieure de $2^{m},25$, et la hauteur de la genouillère de $0^{m},80$. Pour protéger les canonniers contre le feu de la mousqueterie pendant qu'ils chargent les pièces, on établit des *portières d'embrasure*. Déjà au moyen âge on se préoccupait de masquer les *embrasures :* on se servait alors de volets, de claies épaisses et de rideaux d'étoupe capitonnés. De nos jours, on fait les *portières d'embrasure* de différentes manières : 1° on dispose deux volets de chêne sur un châssis qui s'applique contre le revêtement, et dont les montants sont enfoncés dans le sol ou fixés contre le talus; 2° on cloue sur le châssis, sous la volée, un bout de madrier échancré circulairement; un autre bout de madrier, également échancré, se meut à coulisse entre les montants, au-dessus de la volée; le coup parti, il retombe en laissant un passage pour l'écouvillon et le refouloir; 3° on emploie un plateau de $0^{m},054$ d'épaisseur, et d'une longueur suffisante pour pouvoir s'appuyer par ses extrémités sur l'épaulement, au-dessus de l'ouverture intérieure : il soutient un assemblage de poutrelles d'environ $0^{m},20$ d'équarrissage, et de madriers, qui remplit l'ouverture, et qui est découpé à la partie inférieure, de manière à laisser passer la volée avec un espace suffisant pour pointer. Au siége de Zaatcha, en 1849, on a employé utilement un bout de madrier de $0^{m},40$ de longueur sur $0^{m},25$ de hauteur, échancré au milieu de la partie inférieure pour garantir le pointeur, qui le maintenait de la main gauche sur la plate-bande de la culasse pendant le pointage.

EMBRAYAGE s. m. (an-brè-ia-je — rad. *embrayer*). Mécan. Opération par laquelle on met en communication le moteur d'une machine avec les organes qu'il doit mettre en mouvement; appareil qui sert à établir cette transmission : *Un mode d'*EMBRAYAGE. *Un* EMBRAYAGE *rompu.*

— **Encycl.** *Embrayage des courroies.* Lorsque la communication se fait entre deux arbres

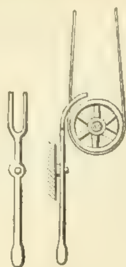

Fig. 1.

par courroies passées sur des poulies, on dispose habituellement, à côté de la poulie calée sur l'arbre auquel le mouvement doit être transmis, une autre poulie folle sur cet arbre, c'est-à-dire pouvant tourner librement sans entraîner l'arbre. L'*embrayage* et le désembrayage s'obtiennent en faisant passer la courroie, au moyen d'une fourche, de la poulie folle sur la poulie calée, et inversement. On peut aussi rétablir ou interrompre la com-

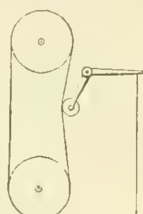

Fig. 2.

munication de mouvement en tendant la courroie, trop longue par elle-même, ou en la laissant se détendre. Lorsque la courroie est lâche, le frottement qui naît du contact intime n'est pas assez intense pour produire la liaison. Le

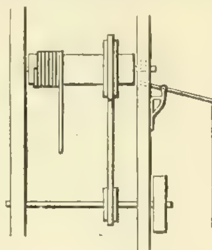

Fig. 3.

même principe peut être appliqué d'une autre manière : on peut déplacer un peu l'un des *paliers* de l'arbre auquel le mouvement doit être transmis, de façon à tendre ou à détendre la courroie.

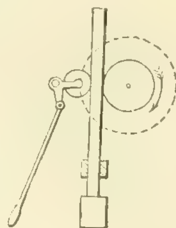

Fig. 4.

La figure 4 représente un marteau dont la tige guidée est prise entre deux poulies

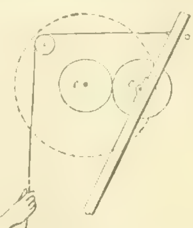

Fig. 5.

L'une d'elles tourne dans le sens indiqué par la flèche, et, lorsque l'autre est appliquée, par l'effet d'une faible traction exercée sur la *manette*, la tige et le marteau sont soulevés. Si l'ouvrier, au contraire, appuie sur la manette, la tige, desserrée, n'obéit plus à la force de frottement, et le marteau retombe.

La figure 5 représente un arbre moteur *c* et une poulie *c'*, qui ne reçoit le mouvement qu'autant que l'ouvrier, en tirant sur la corde de façon à agir sur le levier, établit un contact suffisamment intime entre les surfaces des deux cylindres.

— *Manchons d'embrayages.* L'arbre moteur des outils d'un atelier et les arbres secondaires qui en reçoivent leur mouvement sont souvent composés de parties disjointes, en prolongement les unes des autres, entre lesquelles la solidarité est habituellement maintenue, mais peut être supprimée à volonté par le retrait des pièces destinées à l'établir. Ces pièces sont les *manchons d'embrayages.*

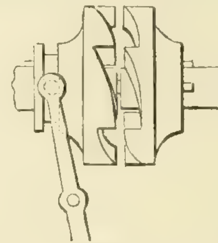

Fig. 6.

Le plus simple est formé de deux roues à dents hélicoïdes, dont l'une est invariablement fixée à l'un des arbres, tandis que l'autre, qui ne peut pas tourner sans entraîner la première avec elle, peut glisser dans des rainures le long de cet arbre. Lorsque l'ouvrier, agissant sur le levier, a poussé le manchon mobile contre l'autre, les dents engrènent et la solidarité est établie. Le même effet s'obtient au moyen de l'*embrayage* à cônes de friction. La figure suivante représente deux troncs de cône ayant

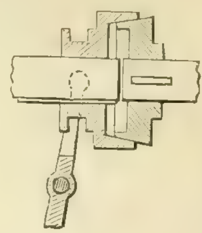

Fig. 7.

même ouverture au sommet, dont l'un, plein, est invariablement fixé à l'arbre de droite, tandis que l'autre, qui est creux, peut glisser dans le sens longitudinal, mais non pas tourner sans entraîner dans son mouvement l'arbre de gauche. Lorsque les deux surfaces coniques sont un peu pressées l'une contre l'autre, la force de frottement qui naît du contact suffit pour établir une solidarité complète.

Lorsque les pièces à manœuvrer offrent une trop grande masse, le déplacement peut en être effectué, comme l'indique la figure 8, au moyen d'une vis fixe dont l'écrou mobile,

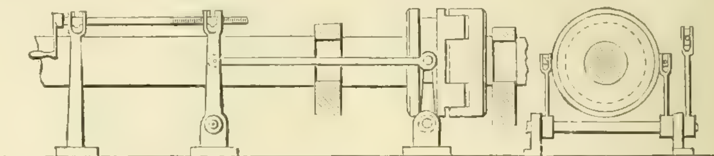

Fig. 8.

formant levier, pousse le manchon qu'il s'agit de faire mouvoir et d'appuyer contre son conjugué.

Pour pouvoir désembrayer brusquement, en

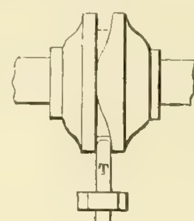

Fig. 9.

cas d'accident grave, les deux parties d'un arbre de couche mis en mouvement par une machine puissante, on laisse entre les deux manchons en contact, sur une partie de la circonférence, un espace vide, suivi d'un plein raccordé; un taquet T, que l'on soulève au moment du danger, pénètre dans le creux laissé entre les deux manchons, rencontre le plein aussitôt après, et, par son interposition, opère instantanément la séparation entre les deux manchons. Comme ce taquet ne reçoit l'effort que dans un sens presque perpendiculaire à celui dans lequel l'ouvrier le soulève, cet effort ne peut vaincre l'action, même très-faible, exercée par l'ouvrier.

— *Embrayages de roues.* Lorsque le mouve-

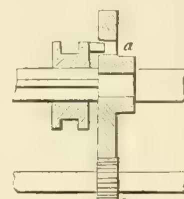

Fig. 10.

ment doit être transmis d'un arbre à un autre parallèle par le moyen d'un engrenage cylindrique, pour pouvoir interrompre et rétablir à volonté la communication de mouvement, il suffit de caler la roue motrice sur son arbre et de laisser l'autre folle, en se réservant de la rendre solidaire de son arbre par l'approche d'un manchon à taquet. Dans la figure 10, la roue *b* est la roue motrice; c'est la roue *a* qui est folle; le manchon est représenté à sa gauche.

Dans la figure 11, l'axe *c* de l'une des roues peut glisser longitudinalement, de manière à amener l'éloignement ou le rapprochement des roues; *d* représente un levier d'arrêt, que l'on soulève en même temps qu'on pousse l'arbre *c*. Lorsque l'engrenage est établi, on laisse retomber l'arrêt dans la seconde gorge.

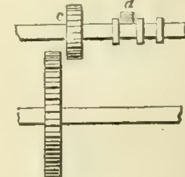

Fig. 11.

Voici maintenant deux roues *a* et *b*, de

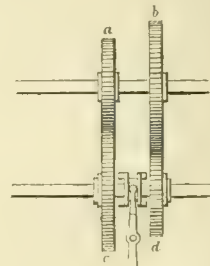

Fig. 12.

rayons différents, calées sur leur arbre commun et engrenant avec deux autres roues *c*, *d*, folles sur leur arbre, mais qui peuvent en être rendues solidaires isolément au moyen d'un double manchon d'*embrayage*. Les deux roues motrices *a* et *b* font bien toujours tourner les deux autres roues *c* et *d*, mais le mouvement transmis à l'arbre de ces dernières est celui de la roue *c* ou de la roue *d*, suivant que le manchon a été poussé vers la gauche ou vers la droite.

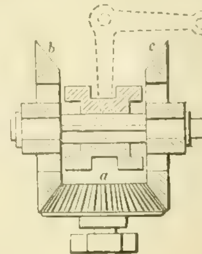

Fig. 13.

Pour changer à volonté le sens du mouvement transmis entre deux axes rectangulaires

qui se rencontrent, on disposera deux roues coniques *b*, *c*, folles sur l'un d'eux, et engrenant aux extrémités d'un même diamètre avec une troisième *a* calée sur l'autre; un double manchon d'*embrayage* permettant de caler à volonté l'une des deux roues *b* et *c* en laissant l'autre folle, on changera instantanément le sens du mouvement de l'arbre des roues *b* et *c*, en conservant celui de l'arbre moteur auquel est fixée la roue *a*.

Si l'on veut, en changeant le sens du mouvement transmis, modifier en même temps le rapport des vitesses, on disposera sur l'arbre moteur deux roues calées *a* et *b*, de rayons différents, engrenant avec deux roues folles *c* et *d*, mais de côtés opposés; un double manchon permettra de caler à volonté, soit la roue *c*, soit la roue *d*.

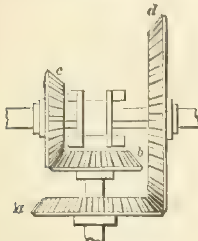

Fig. 14.

EMBRAYÉ, ÉE (an-brè-ié) part. passé du v. Embrayer : *Courroie* EMBRAYÉE. *Machine* EMBRAYÉE. *Les ailes* EMBRAYÉES *restent horizontales et immobiles*. (V. Borie.)

EMBRAYER v. a. ou tr. (an-brè-ié — de *en*, et de *brayer* s. m. *J'embraye* ou *j'embraie, tu embrayes, il embraye, nous embrayons, vous embrayez, ils embrayent; j'embrayais, nous embrayions, vous embrayiez; j'embrayai, nous embrayâmes; j'embrayerai* ou *j'embraierai, nous embrayerons* ou *nous embraierons; j'embrayerais* ou *j'embraierais, nous embrayerions* ou *nous embraierions; embraye* ou *embraie embrayons, embrayez; que j'embraye, que nous embrayions; que j'embrayasse, que nous embrayassions; embrayant; embrayé, ée*). Mettre en communication avec le moteur, à l'aide d'un organe particulier : EMBRAYER *une courroie*.

S'embrayer v. pr. Etre embrayé : *La plupart des machines* S'EMBRAYENT *à l'aide de courroies et de poulies qu'on peut rendre folles ou fixes à volonté*.

EMBRECELAT s. m. (an-bre-se-la). Métall. Nom donné, dans les usines de l'est de la France, aux scories et aux battitures qui tombent autour du marteau pendant l'opération du martelage.

EMBREF s. m. (an-brèff — de *en*, et de *bref*, à cause des abréviations usitées dans ces pièces). Anc. cout. Nom que l'on donnait, dans le Hainaut et le Cambrésis, à la minute, à l'original d'un acte émané des juges municipaux ou des seigneurs.

EMBRELAGE s. m. (an-bre-la-je — rad. *embreler*). Techn. Action d'embreler : *L'*EMBRELAGE *des ballots*.

EMBRELÉ, ÉE (an-bre-lé) part. passé du v. Embreler : *Chargement* EMBRELÉ.

EMBRELER v. a. ou tr. (an-bre-lé). Techn. Fixer avec des cordages le chargement d'une voiture.

S'embreler v. pr. Etre embrelé : *Ce chargement doit* S'EMBRELER *avec soin*.

EMBRELOQUÉ, ÉE adj. (an-bre-lo-ké — de *en*, et de *breloque*). Néol. Garni de breloques : *Abdomen* EMBRELOQUÉ *d'une demi-douzaine de cachets de montre*. (Ch. de Bernard.)

EMBRENAGE s. m. (an-bre-na-je — de *en* et *bren*, son, en languedocien). Techn. Opération de mégisserie qui consiste à passer une peau dans un confit de son.

EMBRENÉ, ÉE (an-bre-né) part. passé du v. Embrener : *Enfant* EMBRENÉ. *Chemise* EMBRENÉE.

— Fig. Impur, souillé : *J'ai été pur dans un temps où tout était* EMBRENÉ. (P.-L. Courier.)

EMBRÈNEMENT s. m. (an-brè-ne-man — rad. *embrener*). Action d'embrener ou de s'embrener. ‖ On trouve aussi EMBRENAGE.

EMBRENER v. a. ou tr. (an-bre-né — de *en*, et de *bran*). Prend un accent grave sur l'avant-dernier *e*, devant une syllabe muette : *J'embrène, tu embrèneras*). Pop. Salir de bran, de matière fécale : EMBRENER *sa chemise*.

— Fig. Engager dans une mauvaise affaire : *Il voudrait m'*EMBRENER. ‖ Souiller, corrompre : EMBRENER *une réputation*. EMBRENER *toutes les consciences*.

— Techn. *Embrener une peau*, La passer dans un confit de son, la soumettre à l'opération de l'embrenage.

S'embrener v. pr. Se salir de matière fécale : *Un enfant qui* S'EMBRÈNE.

— Fig. S'engager dans quelque mauvaise affaire : *Je ne veux pas* M'EMBRENER. ‖ Se corrompre, se souiller : S'EMBRENER *dans une société impure*.

EMBREVAGE s. m. (an-bre-va-je — rad. *embrever*). Techn. Ordre déterminé du croisement de la chaîne avec la trame pour le montage du métier des velours de coton. ‖ On dit aussi EMBREUVAGE.

EMBREVÉ, ÉE (an-bre-vé) part. passé du v. Embrever : *Cordes* EMBREVÉES. *Solives* EMBREVÉES. ‖ On dit aussi EMBREUVÉ.

EMBRÈVEMENT s. m. (an-brè-ve-man — rad. *embrever*). Techn. Mode d'assemblage de deux pièces de bois, dans lequel la pénétration affecte la forme d'un prisme triangulaire droit. ‖ On dit aussi EMBREUVEMENT.

EMBREVER v. a. ou tr. (an-bre-vé. — Prend un accent grave sur *e* devant une syllabe muette : *J'embrève, tu embrèveras*). Techn. Faire l'embrevage, disposer les cordes pour le croisement de la chaîne et de la trame. ‖ Assembler par embrèvement : EMBREVER *des solives*. ‖ On dit aussi EMBREUVER.

S'embrever v. pr. Etre embrevé.

EMBREVURE s. f. (an-bre-vu-re). Anc. cout. Autre forme du mot EMBREF. ‖ On a dit aussi EMBRIEFURE.

EMBREZER v. a. ou tr. (an-bre-zé). Ancienne forme du mot EMBRASER.

EMBRIACO (Guillaume), mathématicien génois, mort en 1102. En 1099, ses compatriotes l'envoyèrent avec une armée au secours des croisés, et, par ses béliers et ses machines de guerre, il contribua efficacement à la prise de Jérusalem. Il revint ensuite à Gênes et entreprit bientôt une seconde croisade, pendant laquelle il conquit Césarée et s'empara, dit-on, de la grande émeraude qui, suivant la tradition, avait servi d'assiette à Jésus-Christ, lors de l'établissement de la sainte Cène.

EMBRICONER ou **EMBRICONNER** v. a. ou tr. (an-bri-ko-né). Corrompre; séduire; tromper :

> Amour le plus sage *embricone*.
>
> RAOUL DE FERRIÈRES.

‖ Vieux mot.

EMBRIDÉ, ÉE (an-bri-dé) part. passé du v. Embrider : *Cheval* EMBRIDÉ.

EMBRIDER v. a. ou tr. (an-bri-dé — de *en*, et de *bride*). Mettre une bride à : EMBRIDER *un cheval*. ‖ Vieux mot. On dit aujourd'hui BRIDER.

EMBRIGADÉ, ÉE (an-bri-ga-dé) part. passé du v. Embrigader. Formé en brigade : *Régiment* EMBRIGADÉ.

— Par ext. Enrôlé, recruté, soumis à une direction générale : *On ajoute que les électeurs ruraux ont été comme* EMBRIGADÉS, *qu'ils sont arrivés à Lorient processionnellement, qu'ils ont été choyés et défrayés à la manière anglaise*. (J. Joubert.)

EMBRIGADEMENT s. m. (an-bri-ga-de-man — rad. *embrigader*). Action d'embrigader, de faire entrer dans une brigade : *L'*EMBRIGADEMENT *des régiments*. ‖ Opération par laquelle on fondit, pendant la Révolution, les régiments de ligne et les bataillons de volontaires.

— Par ext. Action de réunir certains fonctionnaires ou employés sous une direction commune : EMBRIGADEMENT *des conducteurs des ponts et chaussées, des gardes champêtres*.

— Eaux et for. Réunion de trois ou cinq gardes.

— **Encycl.** *L'embrigadement* date du ministère de Beurnonville. Il eut lieu en vertu du décret du 21 février 1793, sur la proposition de Dubois-Crancé. On appelait alors *embrigadement* un amalgame d'un bataillon d'infanterie de ligne et de deux bataillons de volontaires ou même plus; cette opération avait pour but de fondre 900 bataillons de volontaires dans 104 régiments, pour en former une seule armée. Le 19 nivôse an II, *l'embrigadement* de l'infanterie et de la cavalerie fut arrêté en principe, et les décrets du 6 et du 9 pluviôse de la même année fixèrent les conditions dans lesquelles cette opération devait avoir lieu. La loi de l'an III (6 fructidor) régla de nouveau *l'embrigadement*.

EMBRIGADER v. a. ou tr. (an-bri-ga-dé — de *en*, et de *brigade*). Art milit. Réunir dans une même brigade : EMBRIGADER *des régiments*.

— Par ext. Réunir sous une direction commune : *Désormais, l'administration est décidée à n'*EMBRIGADER *que les fonctionnaires dont elle aura réellement besoin*. (E. Texier.) *Les chiffonniers ne sont plus des chiffonniers; ce sont des ouvriers, presque des fonctionnaires; on les classe, on les* EMBRIGADE, *ils ont reçu un numéro d'ordre et un costume*. (Ph. Bordier.) ‖ Exercer une influence générale sur, donner une impulsion commune à : *L'art d'*EMBRIGADER *les électeurs est fort précieux pour le gouvernement*.

EMBRITHE s. m. (an-bri-te — du gr. *embrithês*, pesant). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, comprenant trois espèces, qui habitent la Cafrerie.

EMBRITHITE s. f. (an-bri-ti-te — du gr. *embrithês*, pesant). Minér. Nom donné par Breithaupt à un sulfure double d'antimoine et de plomb, renfermant 53,5 pour 100 de ce dernier métal.

— **Encycl.** *L'embrithite* est un minéral dont la densité est égale à 6,3. Sa couleur est très-voisine de celle de l'acier poli, et sa texture grenue. Plattner, qui en a fait une analyse très-attentive, y a trouvé, outre le plomb, l'antimoine et le soufre, une certaine quantité de cuivre et d'argent. *L'embrithite* est assez rare; on ne l'a encore observée qu'à Nertschinsk, en Sibérie, dans la mine Algatschinski.

EMBROCATION s. f. (an-bro-ka-si-on — du gr. *embrochê*, arrosement; formé de *en*, et de *brechô*, je mouille). Méd. Fomentation faite avec un liquide gras ou huileux sur une partie malade; sorte d'irrigation de la partie malade, que l'on pratique avec un liquide quelconque versé lentement. ‖ Liquide gras ou huileux que l'on emploie aux embrocations.

— **Encycl.** Art vétér. Les *embrocations* sont employées en médecine vétérinaire pour enduire d'un liquide médicamenteux une région circonscrite de la peau. Elles ramollissent, distendent et assouplissent les tissus malades qu'elles recouvrent. On distribue le composé médicamenteux à la surface de la partie malade d'après plusieurs procédés. Tantôt c'est à l'aide de la main, tantôt, surtout si le médicament est irritant, on se sert d'une pièce d'étoffe, de laine autant que possible, préalablement imbibée du liquide; on exerce de légères frictions dans tous les sens, ou on maintient la pièce d'étoffe simplement appliquée, à l'aide d'un bandage, contre le point malade; d'autres fois on verse le médicament sur la partie malade et l'on en favorise l'action en opérant un léger massage, soit avec la main nue, soit avec la main revêtue d'un gant. On emploie les *embrocations* contre un grand nombre d'affections, telles que les irritations récentes, simples et superficielles de la peau, les affections cutanées compliquées d'épaississement et d'induration de l'épiderme ou du derme, les contusions récentes, les efforts ou écarts récents, les affections rhumatismales articulaires.

Les principales formules d'*embrocations* usitées en médecine vétérinaire sont : 1° *l'embrocation* narcotique : 250 gr. de feuilles sèches d'aconit et même quantité de jusquiame, et 1 kilogr. d'huile d'olive. On écrase les feuilles, on les mélange à l'huile et l'on fait chauffer sur un feu très-doux pour chasser l'eau des plantes. Il faut laisser digérer pendant deux heures, puis passer avec expression et filtrer. On emploie ce composé contre les engorgements douloureux des tendons. 2° *L'embrocation* carminative : elle se fait avec 2 gr. d'essence de lavande et 2 gr. d'essence de térébenthine, 30 gr. d'huile d'olive et 2 gr. de laudanum. Elle est indiquée pour révulser une douleur profonde. 3° *L'embrocation* résolutive, composée de 100 gr. d'acétate d'ammoniaque, 500 gr. d'esprit de genièvre. S'emploie contre les indurations, les cors, etc. 4° *L'embrocation* de Questionau, faite avec 45 gr. d'essence de térébenthine, quantité égale d'huile d'olive et 12 gr. d'acide sulfurique, est indiquée contre les affections rhumatismales. 5° *L'embrocation* n° 1 de White, formée avec 10 gr. d'huile de romarin et 10 gr. de camphre, 30 gr. de savon mou et 60 gr. d'esprit-de-vin, est employée contre les contusions récentes. *L'embrocation* n° 2 de White se fait avec 15 gr. de camphre, 30 gr. d'huile de térébenthine et 45 gr. de teinture de savon. 6° *L'embrocation* contre les molettes comprend dans sa composition 30 gr. de chlorhydrate d'ammoniaque, 15 gr. d'acide chlorhydrique et 1 kilogr. d'huile d'olive ou d'œillette. Faire dissoudre le sel ammoniac dans l'acide, verser le solutum dans l'huile, introduire le tout dans un flacon, agiter et appliquer ensuite sur la région malade. 7° *L'embrocation* contre les efforts, de White, se fait avec 120 gr. de chacune des substances suivantes : savon mou, esprit-de-vin, essence de térébenthine et onguent de styrax. 8° Enfin *l'embrocation* stimulante de Bracq-Clark se fait avec 90 gr. d'huile d'olive, 2 gr. de camphre, 2 gr. d'essence de térébenthine et 15 gr. d'ammoniaque. Ce composé médicamenteux est indiqué contre les efforts et les contusions.

EMBROCHÉ, ÉE (an-bro-ché) part. passé du v. Embrocher. Mis à la broche : *Gigot* EMBROCHÉ. *Poularde* EMBROCHÉE.

> Le gibier *embroché* grille et fume pour vous.
>
> BERCHOUX.

— Fam. Percé d'outre en outre, enfilé avec un instrument pointu : *L'un des héros de couvent du moine de Saint-Gall est si fort, qu'il perce et porte jusqu'à sept guerriers à la fois, tous* EMBROCHÉS *à sa lance*. (Michelet.)

EMBROCHEMENT s. m. (an-bro-che-man — rad. *embrocher*). Action de mettre à la broche : EMBROCHEMENT *d'un gigot, d'une volaille*.

EMBROCHER v. a. ou tr. (an-bro-ché — de *en*, et de *broche*). Art culin. Mettre à la broche, enfiler avec une broche : *Une heure après notre arrivée, il alluma le feu et* EMBROCHA *un gigot de mouton*. (Le Sage.)

— Par anal. Enfiler, percer d'outre en outre avec un instrument pointu : EMBROCHER *son adversaire dans un duel. Il* EMBROCHA, *comme un papillon avec une épingle, ce furieux spadassin*. (Th. Gaut.)

S'embrocher v. pr. Etre embroché : *Tous les gibiers ne* S'EMBROCHENT *pas de la même façon*.

— Par anal. Se percer soi-même d'outre en outre avec un instrument pointu : *Il se jeta tête baissée sur l'épée de son adversaire et* S'Y EMBROCHA.

— Réciproq. Se percer l'un l'autre d'outre en outre : *Les deux adversaires* S'EMBROCHÈRENT *dès la première passe*.

— **Antonymes.** Débrocher.

EMBROGLIE s. m. (an-bro-lle; *ll* mll.). S'est dit pour IMBROGLIO.

EMBRONCHÉ, ÉE (an-bron-ché) part. passé du v. Embroncher : *Tuiles, ardoises* EMBRONCHÉES.

EMBRONCHER v. a. ou tr. (an-bron-ché). Techn. Placer des tuiles, des ardoises, de façon qu'elles s'emboîtent les unes dans les autres. ‖ Engager des pièces de bois les unes dans les autres.

S'embroncher v. pr. Etre embronché : *Tuiles, ardoises qui* S'EMBRONCHENT.

EMBRONCHIER v. a. ou tr. (an-bron-chié). Lier, attacher, serrer. ‖ Enfoncer. ‖ Vieux mot.

EMBROUILLAGE s. m. (an-brou-lla-je; *ll* mll. — rad. *embrouiller*). Pop. Embarras, confusion : *Je ne conçois rien à tout cet* EMBROUILLAGE.

EMBROUILLAMINI s. m. (an-brou-lla-mi-ni; *ll* mll. — rad. *embrouiller*). Pop. Brouillamini, confusion : *Il y a au troisième acte un* EMBROUILLAMINI *qui me déplaît*. (Volt.) *Sapristi, quel* EMBROUILLAMINI! *quel pataquès!* (E. Augier.)

EMBROUILLARDER (S') v. pr. (an-brou-llar-de; *ll* mll. — de *en*, et de *brouillard*). Pop. Ressentir les premiers effets de l'ivresse, commencer à avoir la vue trouble. ‖ On dit moins bien S'EMBROUILLER.

EMBROUILLÉ, ÉE (an-brou-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Embrouiller. Mêlé, brouillé : *Fil* EMBROUILLÉ. *Echeveau* EMBROUILLÉ. *Cheveux* EMBROUILLÉS.

— Fig. Plein de désordre, de confusion, de complications difficiles : *Affaire* EMBROUILLÉE. *Calcul* EMBROUILLÉ. *Raisonnement* EMBROUILLÉ.

> Thémis n'avait point travaillé,
> De mémoire de singe, à fait plus *embrouillé*.
>
> LA FONTAINE.

— Mar. Se dit d'un ciel sombre ou chargé de vapeurs brumeuses : *Temps* EMBROUILLÉ.

EMBROUILLEMENT s. m. (an-brou-lle-man; *ll* mll. — rad. *embrouiller*). Action d'embrouiller, de mêler; état de ce qui est embrouillé : *L'*EMBROUILLEMENT *d'un écheveau*.

— Fig. Confusion; complication difficile : *L'*EMBROUILLEMENT *soutenu par l'obstination fait la plupart des hérésies*. (Boss.) *Quelle chimère est-ce donc que l'homme? quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradictions, quel prodige! juge de toutes choses, imbécile ver de terre, dépositaire du vrai, cloaque d'incertitude et d'erreur, gloire et rebut de l'univers! qui démêlera cet* EMBROUILLEMENT? (Pasc.)

— **Syn.** **Embrouillement, brouillamini, brouillement.** V. BROUILLAMINI.

EMBROUILLER v. a. ou tr. (an-brou-llé; *ll* mll. — de *en*, et de *brouiller*). Mêler, mettre en désordre : EMBROUILLER *du fil, des cordes, un écheveau*.

— Fig. Compliquer, rendre obscur, difficile à comprendre ou à arranger : EMBROUILLER *une question*. EMBROUILLER *une affaire*. EMBROUILLER *les idées. Je hais les beaux discoureurs qui se donnent toutes les peines du monde pour* EMBROUILLER *leur pensée*. (Ars. Houssaye.) *Croyez-moi, ne réfléchissez pas trop : cela ne sert, les trois quarts du temps, qu'à* EMBROUILLER *les idées*. (X. Marmier.)

> Ne perdons pas de temps; tous les préliminaires
> Ne font qu'*embrouiller* les affaires.
>
> DEMOUSTIER.

‖ Embarrasser par des objections :

> Sera bien fin qui pourra l'*embrouiller*.
>
> LANOTTE.

— *Ni vu ni connu, je t'embrouille*. Se dit familièrement pour terminer un discours amphigourique auquel personne ne peut ou ne doit rien comprendre.

— Absol. : *L'école avait trouvé l'art d'*EMBROUILLER *avec des mots, et nous avons l'art d'*EMBROUILLER *avec des pensées*. (J. Joubert.)

— *Embrouiller le cerveau, la cervelle*, Troubler les idées, obscurcir l'intelligence :

> Des marauds, dont le vin *embrouillait* **la cervelle**,
> Vidaient à coups de poing une vieille querelle.
>
> CORNEILLE.

— Mar. *Embrouiller les voiles*, Les ferler, les serrer, les plier le long des vergues.

S'embrouiller v. pr. Etre, devenir embrouillé : *Ce fil* S'EST EMBROUILLÉ.

— Pop. Eprouver les premiers effets de l'ivresse.

— Fig. Se compliquer, devenir confus : *Mes idées* S'EMBROUILLENT. *L'affaire* S'EST EMBROUILLÉE. ‖ Se troubler, perdre le fil de ses idées : *L'homme* S'EMBROUILLE *souvent à force de raisonner*. (Boss.)

— Embrouiller, troubler, obscurcir à soi :

> Choisis une heure propre à rentrer en toi-même,
> A penser aux bienfaits de la bonté suprême,
> Sans t'*embrouiller* l'esprit de rien de curieux.
>
> CORNEILLE.

— Mar. Se couvrir de vapeurs : *Le ciel, le temps* S'EMBROUILLE.

— **Syn. Embrouiller, brouiller.** V. BROUILLER.

— **Antonymes.** Débrouiller, éclaircir.

EMBROUILLEUR, EUSE s. (an-brou-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *embrouiller*). Personne qui embrouille, qui a l'habitude de jeter de la confusion dans les choses dont elle se mêle.

EMBRUGÉ, ÉE (an-bru-jé) part. passé du v. Embruger : *Vers à soie* EMBRUGÉS.

EMBRUGER v. a. ou tr. (an-bru-jé — de *en*, et de *bruyère*). Econ. rur. Disposer auprès des vers à soie les bruyères ou les branchages dans lesquels ils doivent monter pour faire leurs cocons : EMBRUGER *des vers à soie.*

EMBRUINÉ, ÉE adj. (an-bru-i-né — de *en*, et de *bruine*). Agric. Gâté, brûlé par la bruine : *Blé* EMBRUINÉ.

EMBRUMÉ, ÉE (an-bru-mé) part. passé du v. Embrumer. Chargé de brouillards, de brume : *Ciel* EMBRUMÉ. *L'orbe de la lune, tout rouge, se levait dans un horizon* EMBRUMÉ. (B. de St-P.)

Il part donc, il accourt au Paris *embrumé.*
SAINTE-BEUVE.

— Fig. Assombri, attristé : *Je sens mon âme* EMBRUMÉE *comme l'horizon.* (E. Souvestre.)

EMBRUMER v. a. ou tr. (an-bru-mé — de *en*, et de *brume*). Envelopper de brouillards, de brume : *Le voisinage de la mer* EMBRUME *le ciel. Des pensées trempées de mélancolie tombèrent sur mon cœur, comme une pluie fine et grise* EMBRUME *un joli pays après quelque beau lever de soleil.* (Balz.)

— Fig. Assombrir, attrister : *Les craintes qui* EMBRUMENT *l'avenir. La vie véritable, comme les jours atmosphériques, se compose beaucoup plus de ces moments ternes et gris qui* EMBRUMENT *la nature, que de périodes où le soleil brille et réjouit les champs.* (Balz.)

Isabeau, dont le crime *embrumait* la pensée,
Attendait, et déjà, distrayant le remord,
Son orgueil triomphait en pacte avec la mort.
SOUMET.

S'embrumer v. pr. Se charger de brume : *Le ciel* S'EMBRUME. (Helvét.)

— Fig. S'assombrir, s'attrister : *Mon imagination* S'EMBRUME.

EMBRUN s. m. (an-brun — de *en*, et de *brun*). Mar. Ciel qui est couvert de brouillards, de brume. || Pluie fine soulevée par le vent ou par le choc des vagues : *Si vous ne vous êtes jamais trouvé en mer par une grosse tempête, vous ne pouvez pas vous faire une idée du trouble d'esprit occasionné par l'action simultanée du vent et des* EMBRUNS. (Baudelaire.) *Le cap de La Garde était submergé par une puissante houle, et de temps en temps l'*EMBRUN*, montant à plus de cent pieds, le couronnait d'un gigantesque panache d'écume.* (Alex. Dum.)

EMBRUN (*Ebrodunum*), ville de France (Hautes-Alpes), ch.-l. d'arrond., à 40 kilom. de Gap; pop. aggl. 2,415 hab. — pop. tot. 4,183 hab. Tribunal de 1re instance; petit séminaire, collège communal, académie littéraire, place de guerre de 3e classe. Fabriques de draps, de couvertures, de chapeaux; filatures de coton, tanneries. Commerce de fruits, de vins, de cuirs et de bestiaux. Située à 856 mètres d'altitude, au pied du mont Saint-Guillaume, sur un rocher escarpé, cette ville domine la rive droite de la Durance d'environ 100 mètres.

Embrun obtint, sous Néron, le titre de cité latine; sous Galba, celui de cité alliée; sous Adrien, celui de métropole des Alpes Maritimes. L'intervention de saint Marcellin la sauva des Vandales en 433; mais les Lombards et les Sarrasins s'en emparèrent dans la suite. Pendant presque tout le moyen âge, la ville lutta contre ses archevêques, qui portaient le titre de princes et avaient le droit de battre monnaie. Ces puissants prélats se signalèrent par leurs persécutions contre les Vaudois pendant le XIIIe et le XIVe siècle. Durant les guerres de religion, la citadelle et le château archiépiscopal furent démolis par ordre de Louis XIII. Le duc de Savoie prit la ville en 1692.

La cathédrale, fondée, dit-on, par Charlemagne, sur l'emplacement d'un temple païen, est un beau spécimen du style roman. La façade, inachevée, est surmontée d'une tour carrée que terminent quatre clochetons. Le tympan du portail principal est orné de restes de peintures à fresque. Le portail septentrional est peut-être la partie la plus curieuse du monument. Le péristyle qui précède le portail offre de belles colonnes de marbre rose, des chapiteaux figurant des têtes grimaçantes, des soubassements de colonnes formés par des monstres. Les fresques du tympan représentent l'*Adoration des Mages.* L'intérieur est triste et nu. On y remarque le maître-autel, de marbre de Carrare, entouré de magnifiques candélabres, et une grossière statue de la Vierge, célèbre au moyen âge sous le nom de *Notre-Dame d'Embrun*, et pour laquelle Louis XI professait une grande dévotion. La tour Brune, qui se dresse derrière la cathédrale, a été construite, dit-on, par Gontran, roi de Bourgogne.

La maison de détention d'Embrun, qui renferme de 800 à 900 détenus, occupe l'ancien collège des jésuites. Une sculpture (*un lion dévorant une chèvre*), ouvrage qui paraît remonter à l'époque carlovingienne, orne une maison ancienne qui s'élève en face de l'église. Embrun possède de belles promenades établies sur la terrasse qu'occupe la ville, et d'où l'on a une vue magnifique. Une des cimes du mont Saint-Guillaume, qui domine la ville, porte, à 2,544 mètres d'altitude, une petite chapelle d'où l'on jouit d'un panorama très-étendu.

Sept conciles ont été tenus à Embrun. L'archevêque Henri de La Suze avait fait de nombreux statuts pour la discipline de l'Église. Son successeur, Raymond de Meuillon, à son avénement, les confirma solennellement dans un concile tenu avec ses suffragants (1290), et y ajouta même trois nouveaux canons. Le premier défend de donner la tonsure cléricale à quiconque ne serait point né d'un mariage légitime. Le second ordonne des prières particulières à dire pendant la messe paroissiale ou conventuelle, pour implorer le secours de Dieu dans les calamités du moment. Le troisième, enfin, accorde vingt jours d'indulgence à tous ceux qui feront chaque jour quelque prière particulière à cette intention.

Les prélats du diocèse d'Embrun se rassemblèrent en concile (1582) pour la réception solennelle de tout ce qui avait été résolu au concile de Trente. Ils firent ensuite leur profession de foi dans la forme prescrite par Pie IV, et ordonnèrent à tous les bénéficiers, même aux professeurs d'arts libéraux, à leurs sous-maîtres et à leurs aides, de la faire aussi.

Ils prirent ensuite les dispositions suivantes : On doit éloigner des paroisses les maîtres d'école dont la conduite serait scandaleuse ou la foi suspecte; il faut que tout curé fasse le catéchisme tous les dimanches et tous les jours de fête de l'année. On établira une prébende pour l'enseignement public de la théologie dans chaque cathédrale et dans chaque collégiale. On recommande aux prédicateurs de ne point discuter en chaire contre les hérétiques en faisant imprudemment connaître leurs arguments au peuple qui les ignore; de ne point y traiter des questions difficiles ou des sujets propres seulement à leur donner à eux-mêmes une vaine réputation d'éloquence; de ne point se permettre d'invectives contre des ordres approuvés par l'Église; de ne censurer publiquement ni les évêques ou autres prélats, ni même les magistrats civils, mais d'enseigner plutôt à leurs auditeurs l'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs *même fâcheux*, aussi bien que leurs autres devoirs, et de les porter à la pratique de toutes les vertus par la considération des peines éternelles et des récompenses célestes. En exhortant les fidèles à honorer les images exposées dans les temples avec l'approbation de l'évêque, on défend aux peintres eux-mêmes d'en peindre aucune sous une forme insolite, sans l'avis de leurs curés. On donne de même des règles pour la vénération des reliques, et l'on condamne toute représentation comique ou tragique des mystères de Notre-Seigneur ou de la sainte Vierge.

Des peines sévères sont décrétées contre les magiciens, les blasphémateurs, les usuriers, les concubinaires. Les clercs coupables du crime de blasphème perdront, pour une première fois, le revenu d'un an de leurs bénéfices; pour une seconde, leurs bénéfices mêmes, et pour une troisième, ils seront déposés et envoyés en exil.

Les contrats de réméré sont proscrits comme usuraires, et l'on défend même de vendre des marchandises à un plus haut prix sous prétexte de délai de payement, ou à un prix moins élevé sous le prétexte contraire. On défend également, comme pratique usuraire, de recevoir en gage des objets qui dépassent la valeur de ce qui serait dû sous la condition de se les approprier à défaut de remboursement. Les contrats où le vendeur serait obligé de racheter ou ne pourrait racheter ce qu'il aurait vendu qu'après un certain temps sont rigoureusement interdits. On ordonne la fermeture des boutiques les jours de fête et la remise à un autre jour des marchés ou des foires qui tomberaient ce jour-là. On prohibe absolument les danses, soit publiques, soit privées.

D'autres décrets, et en grand nombre, sont relatifs aux sacrements. On ne permettra à aucun laïque de toucher le saint chrême. Dans les processions, on aura soin que les laïques soient séparés des clercs, et les femmes des hommes, sous peine de réprimande et d'autres peines plus sévères. Les chantres ne feront point entendre de modulations qui ressentent la mollesse et qui semblent plutôt sortir de la gorge qu'être articulées par la bouche; ils feront entendre distinctement les paroles, auxquelles ils ne feront qu'accommoder leur voix.

Les autres décrets concernent la collation des bénéfices, l'examen de ceux qui doivent être promus à l'épiscopat, la sainteté de vie requise dans les évêques, les prêtres et les autres ecclésiastiques, les obligations des vicaires forains, la visite des diocèses, la discipline à observer dans les églises métropolitaines, cathédrales et collégiales, l'ordre des offices, la conservation et l'administration des biens d'Eglise, la juridiction ecclésiastique, le soin des hôpitaux, la sépulture des évêques, celle des fidèles, et en particulier celle des pauvres, qui doit toujours se faire aux frais du curé de l'endroit. Dans l'administration des sacrements, les exorcismes, les bénédictions des fonts, celles des époux et les autres rites et cérémonies, on se conformera exactement à la pratique de l'Église romaine. Le pape Grégoire XIII, par une bulle en date du 26 janvier 1585, confirma tous ces décrets. Comme sources sur cet important concile, on peut consulter : *Decretum synodi provincialis habitæ Ebroduni anno* 1600, et l'abbé Pelletier dans son *Dictionnaire des conciles*, t. II.

En 1727, l'archevêque d'Embrun, Pierre Guérin de Tencin, réunit un nouveau concile pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus.* Les archevêques de Lyon, de Vienne, de Besançon, d'Aix et d'Arles s'étaient spontanément réunis aux évêques de la province. Tous les supérieurs ecclésiastiques avaient mission, depuis le dernier règlement apostolique publié par Benoît XIII, de poursuivre les jansénistes dans leur diocèse. L'évêque de Senez, Soanem, récusa l'autorité de l'archevêque d'Embrun comme métropolitain et sortit du concile. Il était, du reste, appelant de la bulle *Unigenitus.* Après avoir essayé de le ramener par des exhortations amicales, on condamna sa doctrine comme téméraire, scandaleuse, séditieuse et schismatique. Il fut ordonné que Soanem demeurerait suspens de tous pouvoirs et juridiction ecclésiastiques. Le concile pourvut à l'administration du diocèse, en nommant un vicaire général chargé de gouverner cette église. Trente et un évêques souscrivirent aux actes du concile d'Embrun; mais l'évêque de Senez eut pour lui cinquante avocats du parlement et douze évêques jansénistes, à la tête desquels on vit le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Benoît XIII approuva par un bref, en date du 17 décembre 1727, tout ce qui avait été décidé dans le concile d'Embrun.

EMBRUNCHÉ, ÉE (an-breun-ché) part. passé du v. Embruncher. V. EMBRONCHÉ.

— Enveloppé : *C'est un vilain méchant vieux roi; il est tout* EMBRUNCHÉ *dans les fourrures.* (V. Hugo.) || Vieux mot.

EMBRUNCHER v. a. ou tr. (an-breun-ché). Techn. Syn. d'EMBRONCHER.

— Par ext. Couvrir, cacher. || Vieux mot usité encore à Lyon.

EMBRUNE s. f. (an-bru-ne — de *en*, et de *brun*, à cause de la couleur du fruit). Bot. Nom vulgaire de l'airelle.

EMBRUNI, IE (an-bru-ni) part. passé du v. Embrunir. Devenu plus brun, plus sombre : *Je la laissai seule avec le muletier, dans un endroit de la place déjà bien* EMBRUNI *par la nuit tombante.* (G. Sand.)

— Peint. Qui est peint d'une couleur trop brune : *Tableau* EMBRUNI.

— s. m. Mar. Syn. d'EMBRUN.

EMBRUNIR v. a. ou tr. (an-bru-ni — de *en*, et de *brun*). Obscurcir; donner une teinte brune à : *La nuit tombante* EMBRUNIT *le ciel.*

Quel voile obscur *embrunit* ce flambeau?
RONSARD.

— Fig. Assombrir, attrister : *Mon Charlot, ne direz-vous pas à votre pauvre amie inquiète les pensées qui* EMBRUNISSENT *votre front chéri?* (Balz.)

— Peint. Peindre d'une couleur trop brune.

S'embrunir v. pr. Devenir plus sombre : *Le ciel* S'EMBRUNIT.

— Fig. S'assombrir, s'attrister : *Mes pensées* S'EMBRUNISSENT.

EMBRUNOIS, OISE s. et adj. (an-bru-noi, oi-ze). Géogr. Habitant d'Embrun ou de l'Embrunois; qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *Les* EMBRUNOIS. *La population* EMBRUNOISE.

EMBRUNOIS ou **EMBRUNAIS**, *Ebrodunensis pagus*, ancien petit pays de France, dans le Dauphiné, entre le Briançonnais au N. et à l'E., la ville de Barcelonnette au S., le Gapençais et le Grésivaudan à l'O. La capitale était Embrun. Il forme aujourd'hui une partie du département des Hautes-Alpes. Successivement soumis aux Visigoths, aux Ostrogoths et aux Francs, il devint, au IXe siècle, une dépendance du royaume d'Arles. Vers 1020, il fut donné en fief aux comtes de Forcalquier, desquels il passa par mariage aux dauphins de Viennois. Lorsque le Dauphiné fut réuni à la couronne, par la cession qu'en fit Humbert II à Philippe de Valois, au milieu du XIVe siècle, l'Embrunois partagea le sort de cette province, sauf une partie de la ville d'Embrun, qui resta domaine des archevêques : ceux-ci portèrent le titre de princes d'Embrun.

EMBRYOCTONIE s. f. (an-bri-o-kto-nî — du gr. *embruon*, embryon; *ktonos*, meurtre). Méd. légale. Destruction du fœtus dans le sein de sa mère.

EMBRYOGÉNIE s. f. (an-bri-o-jé-nî — du gr. *embruon*, embryon; *genês*, engendré). Hist. nat. Science qui traite de la formation et du développement de l'embryon : *L'*EMBRYOGÉNIE *comparée. L'*EMBRYOGÉNIE *animale. L'*EMBRYOGÉNIE *végétale. Geoffroy Saint-Hilaire et Serres créèrent l'*EMBRYOGÉNIE. (Michelet.)

— **Encycl.** V. EMBRYON.

EMBRYOGÉNIQUE adj. (an-bri-o-jé-ni-ke — rad. *embryogénie*). Hist. nat. Qui a rapport à l'embryogénie : *Science* EMBRYOGÉNIQUE. || On dit aussi EMBRYOGÉNAIRE.

EMBRYOGÉNISTE s. m. (an-bri-o-jé-ni-ste — rad. *embryogénie*). Hist. nat. Savant qui s'occupe d'embryogénie.

EMBRYOGRAPHE s. m. (an-bri-o-gra-fe — rad. *embryographie*). Hist. nat. Celui qui écrit sur la production et le développement des embryons.

EMBRYOGRAPHIE s. f. (an-bri-o-gra-fî — du gr. *embruon*, embryon; *graphô*, j'écris). Hist. nat. Description ou histoire des embryons.

EMBRYOGRAPHIQUE adj. (an-bri-o-gra-fi-ke — rad. *embryographie*). Hist. nat. Qui a rapport à l'embryographie : *Etudes* EMBRYOGRAPHIQUES.

EMBRYOLOGIE s. f. (an-bri-o-lo-jî — du gr. *embruon*, embryon; *logos*, discours). Anat. Traité sur les embryons : *Harvey avait écrit sur l'*EMBRYOLOGIE *un traité plein d'idées neuves, qui eût suffi à son illustration.* (D'Orbigny.)

EMBRYOLOGIQUE adj. (an-bri-o-lo-ji-ke — rad. *embryologie*). Hist. nat. Qui a rapport à l'embryologie : *Etudes* EMBRYOLOGIQUES.

EMBRYOLOGISTE s. m. (an-bri-o-lo-ji-ste — rad. *embryologie*). Hist. nat. Celui qui s'occupe d'embryologie. || On dit aussi EMBRYOLOGUE.

EMBRYON s. m. (an-bri-on — du gr. *embruon*, fœtus; de *en*, dans, et de *bruô*, germer, croître, être rempli, abonder; de la racine sanscrite *bhrû*, croître; d'où aussi *brûssa*, fœtus). Zool. Germe fécondé et qui se trouve à son premier état de développement :

Puis d'une femme morte avec son *embryon*
Il faut chez Du Vernet voir la dissection.
BOILEAU.

— Bot. Germe qui se trouve encore contenu dans la graine : *L'*EMBRYON *est un rudiment de végétal.*

— Fam. Personne de très-petite taille : *C'est un* EMBRYON, *ce n'est qu'un* EMBRYON. || Personne sans valeur : *De pareils* EMBRYONS *osent se révolter contre les décisions de la science!*

— Fig. Germe, première origine : *La famille est l'*EMBRYON *de l'Etat.* (De Bonald.) *La famille est l'*EMBRYON *de la monarchie.* (Proudh.)

— **Syn. Embryon, fœtus.** Le *fœtus* est l'enfant dans le sein de sa mère, ou le petit animal dans le ventre de la femelle; mais l'enfant ou le petit animal déjà formé et présentant dans son petit corps toutes les parties principales qui le caractérisent. L'*embryon* est quelque chose de plus petit et de plus informe que le *fœtus*; ce n'est presque que le germe du fœtus. De plus *embryon* n'appartient pas seulement à l'anatomie, c'est aussi un terme de botanique, et alors il désigne l'ébauche du fruit ou de la plante. *Fœtus* ne s'emploie guère au figuré; il n'en est pas de même du mot *embryon*, qui s'emploie souvent pour désigner ce qui est encore informe, ce qui ne se présente à nous que comme une ébauche.

— **Encycl.** Anat. L'*embryon* est le germe fécondé ayant déjà acquis un certain développement dans le sein maternel. L'*embryon* se développe, chez tous les mammifères, dans un œuf ou ovule. L'ovule, chez la femme, se compose d'une enveloppe transparente, nommée membrane vitelline, et d'un contenu jaune appelé *vitellus.* Ce dernier est formé par un amas de granulations élémentaires unies entre elles par un liquide visqueux. Dans l'intérieur du vitellus existe une vésicule arrondie, dite *vésicule germinative* ou de Purkinje. Enfin la vésicule germinative contient elle-même dans son intérieur une tache excessivement ténue, désignée sous le nom de *tache germinative.* Ce n'est qu'en passant de la vésicule de Graaf dans l'utérus, à travers les trompes de Fallope, que l'ovule se recouvre d'une couche albumineuse, analogue au blanc de l'œuf des oiseaux; cette couche, très-mince d'ailleurs, a souvent disparu quand l'ovule arrive dans l'intérieur de la matrice. La vésicule et la tache germinatives disparaissent aussi avant la fécondation; mais à peine celle-ci est-elle opérée, qu'il se manifeste dans le jaune de l'œuf un phénomène curieux connu sous le nom de segmentation. C'est le prélude du développement de l'*embryon.* Voici comment il s'accomplit : La masse du vitellus qui remplissait toute la capacité de la membrane vitelline diminue de volume et présente à son centre un point plus clair, qui n'est autre chose qu'un noyau pourvu d'un nucléole. Ce premier noyau agit, comme un centre d'attraction, sur la masse entière du jaune, qui se resserre sur lui-même, en laissant entre lui et la membrane vitelline un espace transparent rempli de liquide. C'est la première *sphère de segmentation.* Bientôt le noyau central se divise en deux autres, dont chacun se subdivise à son tour, et ainsi de suite, jusqu'à huit, seize, trente-deux, etc., noyaux et sphères de segmentation. Lorsque la division est arrivée à ses dernières limites, chacune des petites sphères s'épaissit à la surface et forme une véritable *cellule*, ayant une enveloppe, un contenu liquide et un noyau. Les premières cellules une fois formées se portent à la pé-

riphérie, contre la surface interne de la membrane vitelline; mais bientôt, refoulées, pressées par le développement des nouvelles cellules ou par le liquide intérieur dont la quantité augmente continuellement, elles se déforment, deviennent polygonales, se fondant entre elles de manière à former une nouvelle membrane sphérique, appliquée contre la première et désignée sous le nom de *vésicule blastodermique* ou *blastoderme*. A peine formé, le blastoderme présente, en un point déterminé de sa surface, une tache obscure, généralement ovale, que Coste appelle tache *embryonnaire* et Bischoff *area germinativa*. L'apparition de ce point correspond assez exactement au huitième ou au neuvième jour de la conception. Les changements qui s'opèrent à cette époque se font avec une grande rapidité. La tache embryonnaire s'allonge de plus en plus et s'éclaircit vers le centre, où l'on aperçoit bientôt une ligne, premier indice de la moelle épinière. Le blastoderme se dédouble en deux feuillets, l'un *externe*, *séreux* ou *animal*, destiné à former les téguments de l'*embryon;* l'autre *interne* ou *muqueux*, correspondant à la membrane muqueuse. Entre les deux feuillets du blastoderme apparaît promptement le *blastème primitif*, au sein duquel vont se développer tous les organes du fœtus. En même temps se montre, à la surface externe du feuillet muqueux, un réseau vasculaire très-fin, auquel on donne le nom de *feuillet intermédiaire* ou *vasculaire* du blastoderme.

Pendant ce dédoublement blastodermique, la tache embryonnaire, devenue plus épaisse, forme saillie à la surface externe du blastoderme. Ses extrémités, ainsi que ses bords, s'incurvent vers le centre, de manière que le corps de l'*embryon* simule une petite nacelle dont la concavité tournée en dedans regarde le centre de l'œuf. Les parois de la nacelle, auxquelles on a donné le nom de *lames ventrales*, se rapprochent, en se repliant, de plus en plus, et bientôt elles ne laissent entre elles qu'un très-petit espace correspondant à l'ombilic. En même temps que ces changements s'opèrent, l'*embryon* se développe et présente deux renflements inégaux, dont l'un, le plus développé, est l'*extrémité céphalique*, et l'autre l'*extrémité caudale*.

Jusqu'ici nous avons considéré l'*embryon* développé sur le feuillet externe du blastoderme; mais, dès à présent, il descend peu à peu dans l'intérieur de l'ovule, entraînant devant lui le feuillet blastodermique qui, en s'incurvant en dehors sur les deux extrémités de l'*embryon*, forme le *capuchon céphalique*, le *capuchon caudal*, et laisse deux replis qui vont à la rencontre l'un de l'autre, tendant à remplir l'espace abandonné par l'*embryon* désormais enfermé dans l'ovule. Quant au feuillet interne du blastoderme, il subit une modification importante, qu'il est facile de comprendre par une comparaison. On a déjà vu que l'*embryon* a la forme d'une nacelle où tous les points de la circonférence tendent à se réunir en un lieu central situé vers la concavité. Qu'on y applique maintenant le mode de fermeture d'une bourse quand on exerce une traction sur les cordons, et l'on aura ainsi un orifice plus ou moins ouvert qui formera l'anneau ombilical. Le feuillet blastodermique interne, complètement passif dans cette occlusion, reste accolé au feuillet externe, comme la doublure d'une bourse à l'étoffe extérieure. Il subit donc nécessairement un étranglement progressif qui le divise en deux poches, l'une interne, l'autre externe, communiquant par un canal de plus en plus étroit, appelé *canal vitello-intestinal*. Pour le réseau vasculaire les choses se passent de même que pour le feuillet muqueux, c'est-à-dire que l'anneau ombilical sépare les vaisseaux en deux parties, l'une en dehors, l'autre en dedans du corps du fœtus.

De ce que nous venons de dire il résulte que, vers le douzième jour de la conception, on peut reconnaître dans l'œuf deux parties distinctes : 1° le corps du fœtus ou de l'*embryon;* 2° ses *annexes*, c'est-à-dire les éléments qui, sans faire partie constituante de la masse embryonnaire, concourent néanmoins à son développement. L'ovule se compose donc maintenant : 1° de la membrane vitelline, qui prend désormais le nom de *chorion;* 2° des replis du feuillet externe du blastoderme, qui se réunissent à la partie dorsale de l'*embryon* pour former l'*amnios;* 3° de la portion extra-fœtale du feuillet muqueux, que l'on appelle *vésicule ombilicale;* 4° du corps de l'*embryon*, dans la masse duquel on peut distinguer déjà les vestiges de la moelle, du cerveau et des vertèbres. On va voir successivement le développement de chacune de ces parties.

Dès que l'œuf fécondé est arrivé dans l'intérieur de la matrice, la membrane vitelline, ou premier chorion, se hérisse de villosités dans toute l'étendue de sa surface. Ces villosités ont pour but de retenir l'ovule dans la cavité de l'utérus en adhérant à la muqueuse, qui va subir elle-même différents changements, sous le nom de membrane *caduque*. Le chorion vitellin n'a qu'une durée éphémère; il disparaît au bout de quelques jours et est remplacé par le chorion blastodermique.

L'*embryon*, en quittant la place qu'il occupait à la circonférence pour se porter vers le centre, entraîne devant lui le feuillet externe du blastoderme. Celui-ci se recourbe d'avant en arrière sur ses extrémités caudale et céphalique, forme deux replis qui vont à la rencontre l'un de l'autre sur la face dorsale de l'*embryon* et finissent bientôt par se joindre. Chacun de ces replis présente deux feuillets, l'un externe, l'autre interne. Après leur jonction, le premier reste adhérent à la membrane vitelline et forme le deuxième chorion; le second, uni à celui du côté opposé, constitue une véritable enveloppe de l'*embryon* et est désigné sous le nom d'*amnios*. L'*embryon* est d'abord sessile, c'est-à-dire qu'il reste quelque temps appliqué contre la face interne de la membrane vitelline par une large portion de sa face dorsale; mais bientôt il s'en isole par le rétrécissement progressif du pédicule formé par le feuillet amniotique. Ce pédicule devient de plus en plus grêle; il s'allonge et s'étend, sous le nom de *ligament dorsal*, depuis la paroi profonde de l'œuf jusqu'à la face dorsale du germe. Ce cordon ne tarde pas à disparaître, et c'est alors seulement que l'enveloppe amniotique se remplit d'un liquide abondant, jaunâtre, légèrement salé, au sein duquel flotte l'*embryon* devenu libre. La membrane amniotique et les liquides qu'elle contient persistent jusqu'au moment de l'accouchement. A mesure que les lames ventrales de l'*embryon* s'incurvent en emprisonnant dans l'intérieur du fœtus une partie du feuillet interne du blastoderme, la partie extra-fœtale de ce même feuillet s'étrangle de plus en plus et forme la vésicule ombilicale. Le *collet* ou étranglement s'allonge ensuite peu à peu, établit une communication canaliforme entre la vésicule ombilicale et l'intestin de l'*embryon*, et constitue ce qu'on appelle le conduit *omphalo-mésentérique*. La vésicule ombilicale n'est qu'un organe transitoire. Le pédicule canaliculé s'étrangle entièrement; toute communication est interrompue entre l'intestin et la vésicule, et celle-ci, vers le trente-cinquième jour, se plisse, se ride et disparaît par résorption avec le liquide qui en formait le contenu.

Outre les membranes déjà décrites, il est encore d'autres annexes du fœtus qui se développent postérieurement et qui n'offrent pas moins d'intérêt que les premières; telles sont : l'*allantoïde*, le *placenta*, le *cordon ombilical* et le *chorion définitif*. A peine le resserrement de l'ombilic a-t-il délimité la partie intestinale de l'*embryon*, que l'on voit poindre, vers le quinzième jour, à côté de la vésicule ombilicale et vers l'extrémité caudale du fœtus, une petite ampoule, d'abord ronde, puis pyriforme, creuse, qui se développe rapidement et constitue ce qu'on appelle la vésicule allantoïde. Celle-ci, par le resserrement progressif de l'ombilic, ne tarde pas à être divisée en deux vésicules distinctes, l'une interne, l'autre externe. La première est destinée à former plus tard la vessie urinaire. Quant à la seconde, elle s'accroît considérablement et arrive bientôt en contact avec la face interne du chorion blastodermique. Là elle se développe à la manière d'un champignon et présente trois parties essentiellement distinctes. La première, analogue à la pellicule légère qui recouvre le champignon, s'applique contre la paroi interne de l'œuf et s'y étale de façon à la tapisser dans toute son étendue. Elle forme ainsi une troisième enveloppe ou chorion; c'est le chorion définitif. Le chapeau du champignon figure très-bien le placenta. Celui-ci est formé par le développement de villosités qui, en un point déterminé du chorion définitif, loin de s'atrophier comme dans le reste de son étendue, s'accroissent par une sorte de bourgeonnement et représentent bientôt des touffes réunies entre elles par un tissu cellulaire très-lâche. Ces touffes vasculaires ou *cotylédons* s'enfoncent dans l'épaisseur des parois utérines, tandis que l'utérus, de son côté, fournit des productions analogues qui vont à la rencontre des premières, auxquelles elles se réunissent par une espèce d'engrènement réciproque. Les premiers cotylédons constituent le placenta fœtal, les seconds le placenta maternel. Ces deux organes sont traversés par une multitude de vaisseaux capillaires; mais, en aucun moment de la gestation, il n'y a communication directe entre ces sortes de vaisseaux. Les échanges entre le sang de la mère et celui de l'enfant s'opèrent à travers les parois. Dès que la vésicule allantoïde commence son évolution, elle est couverte par un réseau vasculaire très-riche. Les vaisseaux s'accroissent en même temps qu'elle se porte vers la paroi de l'œuf, et, au moment où elle se pédicule et s'allonge pour constituer comme la tige du champignon, on trouve au niveau de l'ombilic deux artères et deux veines qui ne sont que des branches du système vasculaire général de l'*embryon*. Les deux artères communiquent largement avec les iliaques primitives et prennent le nom d'*artères ombilicales;* des deux veines, l'une s'atrophie, l'autre se rend directement dans le sillon antérieur du foie, le parcourt dans toute son étendue et va se jeter dans la veine cave inférieure. Ces vaisseaux, enroulés autour du pédicule rétréci de la vésicule allantoïde, constituent le *cordon ombilical*. Ainsi s'établit la circulation, directe avec le placenta fœtal, indirecte avec le placenta maternel.

L'axe nerveux céphalo-rachidien est le premier système organique développé chez l'*embryon*. A peine la tache germinative a-t-elle pris la forme allongée, à peine aperçoit-on les petits renflements caudal et céphalique, que déjà sont formées sur la *ligne primitive*, du côté de la face convexe de l'*embryon*, deux saillies longitudinales, obscures, désignées sous le nom de *lames dorsales*. Celles-ci s'incurvent, marchent en s'inclinant l'une vers l'autre, et se soudent bientôt, par leur bord libre, sur la ligne médiane, en laissant au-dessous d'elles un espace vide qui constitue le canal céphalo-rachidien. En même temps se dessinent sur le renflement céphalique trois bosselures désignées sous le nom de *cellules cérébrales* et distinguées, d'avant en arrière, en première, deuxième, troisième. La première, située à l'extrémité de la tige médullaire, est l'origine des deux hémisphères cérébraux, de la couche optique, des corps calleux, de la voûte à trois piliers et des ventricules latéraux; la deuxième, moins importante, donne naissance aux tubercules quadrijumeaux et aux pédoncules cérébraux; la cellule postérieure constituera le cervelet et le bulbe rachidien. Les nerfs qui, partant de la périphérie, aboutissent à l'axe cérébro-spinal, naissent sur place, c'est-à-dire dans les points qu'ils occuperont plus tard. Leur mode de développement n'appartient nullement, comme le prétendaient quelques anciennes théories, à l'évolution centripète ou centrifuge. Les membranes cérébrales, la dure-mère, la pie-mère et l'arachnoïde, se montrent de bonne heure; dès le troisième mois, on les aperçoit distinctement sur l'encéphale. Les organes de la vue, de l'ouïe et de l'odorat ont une connexion intime avec le renflement supérieur du canal nerveux primitif. Ils résultent de l'expansion et du prolongement d'une partie des cellules cérébrales. Ainsi la cellule antérieure présente à sa partie antéro-latérale une petite vésicule qui s'allonge et se renfle à sa terminaison pour donner naissance d'abord à la sclérotique, à la cornée, et bientôt après à la rétine et à l'iris. Ce dernier se trouve imperforé pendant la plus grande partie de la vie intra-utérine. Les paupières, qui n'apparaissent que vers le troisième mois, restent closes et agglutinées jusque après leur complète formation. Les parties transparentes de l'œil ne sont guère visibles avant le quatrième mois. L'organe olfactif procède encore d'une excroissance de la cellule antérieure; mais c'est la cellule postérieure qui donne naissance au nerf auditif. Le système osseux, chez l'*embryon*, se développe presque en même temps que le système nerveux. A peine la ligne médiane qui simule la moelle épinière a-t-elle paru sur la tache germinative, qu'on voit se développer de chaque côté une série de plaques quadrilatères très-rapprochées, qui, se soudant en avant de l'axe spinal, forment déjà le corps des vertèbres. Les lames vertébrales n'apparaissent qu'un peu plus tard. Le crâne, qui n'est qu'un développement considérable des vertèbres supérieures, correspond à trois centres principaux, désignés sous les noms de *vertèbre occipitale* ou *basilaire*, *vertèbre sphénoïdale postérieure* et *vertèbre sphénoïdale antérieure*. Les différentes parties de la face, du cou, du tronc, prennent naissance dans le blastème interposé entre les feuillets cutanés et muqueux du blastoderme. Tandis que les côtés de l'*embryon* se recourbent, sous forme de lames, vers le centre de l'œuf pour circonscrire les cavités ventrales et pectorales, les points correspondant aux parties latérales du cou et de la face, au nombre de quatre, se développent rapidement en laissant entre eux des espaces vides qui constitueront plus tard les ouvertures naturelles de la tête. Les membres apparaissent vers la fin du premier mois. Ils se montrent d'abord sous forme de petits tubercules qui s'allongent progressivement. Dès la sixième semaine on voit leur extrémité aplatie, premier rudiment des pieds et des mains; on peut y distinguer quatre échancrures qui indiquent déjà la séparation des doigts et des orteils. Le système musculaire ne commence à se former que pendant la huitième semaine. Il débute par les gouttières vertébrales; viennent ensuite les muscles du cou, du ventre, des membres et enfin de la face. La peau se développe aux dépens du feuillet externe du blastoderme. Dès le deuxième mois de la vie fœtale, on distingue les cellules aplaties et polygonales de l'épiderme. Les glandes et les ongles n'apparaissent que pendant le troisième mois; les papilles pendant le quatrième; les sourcils, les cils et les cheveux pendant le sixième.

Le tube digestif, formé par le feuillet blastodermique interne, communique d'abord largement avec la vésicule ombilicale, et, un peu plus tard, avec la vésicule allantoïde; mais, après le resserrement des lames ventrales et la formation définitive de l'ombilic, il ne présente plus qu'un canal cylindrique fermé de toutes parts et oblitéré à ses deux extrémités. D'abord rectiligne, ce tube se soulève bientôt, et, par un développement rapide en longueur et en diamètre, il ne tarde pas à former des anses nombreuses, maintenues en arrière par un feuillet de nouvelle formation qui constituera le mésentère. Le cul-de-sac supérieur du tube intestinal se renfle pour former l'estomac et se met en communication avec l'œsophage, déjà constitué. Quant à l'extrémité inférieure en rapport avec une dépression cutanée (dépression rectale), elle traverse la cloison qui la sépare du fond de cette dépression, et ainsi se trouve établie la continuité entre la muqueuse intestinale et l'enveloppe cutanée externe. Le foie et le pancréas se développent sur les côtés du tube digestif, dans le blastème intermédiaire aux deux feuillets du blastoderme. Ces deux glandes, constituées d'abord par un amas de cellules, ne tardent pas à recevoir un appendice canaliculé que leur envoie le canal digestif, et qui n'est autre chose que le conduit excréteur pancréatico-hépatique. Les poumons apparaissent sous la forme d'un bourgeon celluleux, appendu à l'extrémité inférieure de la trachée. Bientôt ce bourgeon se divise en deux masses latérales dans chacune desquelles se creuse une cavité en cul-de-sac, communiquant avec le conduit de la trachée. Chaque cavité se divise ensuite, en se ramifiant, pour constituer le poumon. Les organes génitaux urinaires externes commencent à se montrer vers la fin du premier mois, et, huit jours après, les organes génitaux externes. En même temps apparaissent, de chaque côté de la colonne vertébrale, deux espèces de glandes pourvues d'un canal excréteur et désignées sous le nom de *corps de Wolf* ou *faux reins*. Ces corps, tout à fait indépendants des organes génitaux urinaires, et formés essentiellement de faisceaux de tubes, terminés en cul-de-sac, sont destinés à jouer un rôle encore peu connu dans les premières périodes de la nutrition. Dès le deuxième mois ils s'atrophient; mais dans leur voisinage on aperçoit déjà, très-distinctement, le testicule chez l'homme et l'ovaire chez la femme. Ces deux organes ayant dans l'origine le même aspect et occupant la même position, il y a un moment où il est impossible de distinguer les sexes. Cependant le canal excréteur du sperme se réunissant de bonne heure au testicule, tandis que la trompe reste séparée de l'ovaire, la confusion cesse bientôt. Les reins et les uretères se développent en même temps que les organes génitaux. La vessie, d'abord en communication avec le rectum et la vésicule allantoïde dont elle n'est que le renflement interne, ne tarde pas à devenir indépendante par un cloisonnement qui s'opère des deux côtés. Tous ces organes s'abouchent entre eux immédiatement après leur formation. Les trompes de la femme se réunissent par l'extrémité opposée au pavillon, et à leur point de jonction se trouve un petit renflement qui doit constituer l'utérus. Celui-ci se met bientôt en rapport avec le vagin déjà formé. Chez l'homme, les canaux déférents ne se réunissent pas; mais ils s'abouchent au même niveau dans la région prostatique de l'urètre. Le développement des organes génitaux externes marche de pair avec celui des organes génitaux internes. On aperçoit d'abord un petit soulèvement au-dessous de la région caudale de l'*embryon*. Cette éminence se sépare en deux portions, de manière à limiter entre elles une légère dépression dont le fond communique bientôt avec l'intestin et forme la dépression anale. Les deux saillies latérales se développent séparément et donnent naissance aux corps caverneux de la verge et du clitoris. Elles se réunissent bientôt du côté de la face dorsale, d'où résulte, dans la partie inférieure, un canal allongé, canal de l'urètre chez l'homme, ouverture des petites lèvres chez la femme. En se soudant par leur extrémité libre, les corps caverneux circonscrivent, à leur base, une gouttière longitudinale, antéro-postérieure. Si les parois latérales de cette gouttière se réunissent sur la partie médiane, elles forment le scrotum; si la réunion n'a pas lieu, l'ouverture du vagin se trouve constituée; mais il peut arriver que, par un arrêt de développement, cette soudure n'ait pas lieu chez l'homme, ou, par un effet contraire, qu'elle s'opère chez la femme; de là toutes ces anomalies qui offrent les apparences de l'hermaphrodisme, qui cependant n'existe pas. Pour qu'il y eût véritablement hermaphrodisme, il faudrait rencontrer à la fois, sur le même individu, les testicules, les ovaires, les canaux déférents et les trompes : c'est ce qu'on n'a jamais vu. Au moment où l'œuf arrive dans l'utérus, il n'a pas encore atteint 1 millimètre de diamètre; mais quinze ou vingt jours plus tard, c'est-à-dire un mois environ après la conception, l'*embryon* a déjà près de 1 centimètre de longueur; au bout de six semaines, il a 2 centimètres; à deux mois, il a 3 centimètres; à deux mois et demi, il a 4 centimètres 1/2 et pèse environ 50 gr. L'*embryon* de trois mois, et c'est alors qu'il prend le nom de fœtus, a 10 centimètres de longueur et pèse 80 gr.; celui de quatre mois a 18 centimètres de longueur et pèse 200 gr.; celui de cinq mois a 25 centimètres de longueur et pèse 400 gr.; celui de six mois a 35 centimètres de longueur et pèse 700 gr.; celui de sept mois a 40 centimètres et pèse 1,200 ou 1,300 gr.; celui de huit mois a 45 centimètres et pèse 2 kilog. ou 2 kilog. 1/2; celui de neuf mois a 48 ou 50 centimètres de longueur et pèse 3 ou 4 kilog.

Tous ces nombres ne sont que des moyennes; ils peuvent varier aux diverses périodes de l'évolution et rester au-dessous ou aller au delà de ces chiffres. Ainsi l'on voit des enfants qui, en venant au monde, mesurent 60 centimètres de longueur et pèsent 5 ou 6 kilogr.; il en est d'autres beaucoup plus petits, ne pesant que 2 kilogr. ou 2 kilogr. 1/2. Pour la circulation de l'*embryon*, v. le mot CIRCULATION.

— Bot. L'*embryon* est la partie essentielle de la graine; c'est ce corps déjà organisé qui se trouve dans une graine parfaite après la fécondation, et qui constitue le rudiment d'un nouveau végétal semblable à celui qui l'a produit. Quelquefois il forme à lui seul la graine, ou plutôt l'amande, et dans ce cas il est immédiatement recouvert par l'épisperme ou tégument propre de la graine. Mais souvent il est accompagné d'un autre corps, l'endosperme, appelé aussi *albumen*, parce qu'il joue à l'égard de l'*embryon*, dans l'acte de la germination, le même rôle que le blanc de l'œuf dans la nutrition ou le développement du germe. La première disposition se présente dans le baricot, l'amandier; la seconde dans le ricin, le caféier, le dattier, le maïs, etc. L'*embryon* peut offrir des positions différentes relativement à l'albumen. Quelquefois il est complètement renfermé et enveloppé par ce dernier, comme dans le ricin. D'autres fois, au contraire, il est simplement appliqué sur un point de la surface et logé dans une petite fossette superficielle, comme dans le blé et le maïs, ou bien roulé autour de ce même albumen et l'enveloppant d'une manière plus ou moins complète, comme dans l'œillet, la nielle, la belle-de-nuit, etc. Ces deux dispositions ont reçu autrefois les noms d'*intraire* et *extraire*, termes qui ne sont plus guère usités aujourd'hui. L'*embryon* étant en quelque sorte un végétal déjà formé, toutes les parties qu'il doit un jour développer y existent, mais à l'état rudimentaire. C'est ce qui distingue l'*embryon* des corpuscules reproducteurs des plantes cryptogames, dans lesquels on ne voit aucun indice des organes qu'ils doivent plus tard développer. Il se compose de deux parties bien distinctes, l'axe et les appendices. La partie inférieure de l'axe se nomme *radicule;* c'est elle qui doit ultérieurement former la racine; elle est terminée en pointe, et regarde toujours le côté extérieur de la graine; le plus souvent libre, elle est, dans les conifères et les cycadées seulement, soudée à l'albumen; sa pointe correspond au *micropyle*, petite ouverture pratiquée dans le tégument de la graine. La partie supérieure de l'axe est la *tigelle*, qui deviendra plus tard la tige. Quant aux organes appendiculaires, on remarque d'abord les *cotylédons*, appelés aussi *feuilles primordiales* ou *feuilles séminales*, parce qu'ils représentent en effet les premières feuilles. Au-dessus des *cotylédons* se trouve la *gemmule* ou *plumule*, sorte de petit bourgeon qui présente le rudiment des premières feuilles proprement dites. L'*embryon* est quelquefois appelé *plantule;* d'autres fois ce nom est appliqué exclusivement à l'axe, qu'on appelle aussi *blastème*. Le point ou plutôt le plan intermédiaire entre la radicule et la tigelle, et qui est souvent assez difficile à déterminer, a reçu les noms de *collet* et de *nœud vital*. A un autre point de vue, on distingue dans l'*embryon* une extrémité supérieure ou *cotylédonaire*, et une extrémité inférieure ou *radiculaire*. La position relative de ces parties est importante à considérer. Quand la base de l'*embryon* correspond à la base de la graine (marquée par son point d'attache, *hile* ou *ombilic*), on le dit *dressé* ou *homotrope*. Si, au contraire, sa base correspond au sommet de la graine, il est *renversé* ou *antitrope*. Il peut aussi se trouver placé transversalement, par rapport à l'axe de la graine, de telle sorte qu'aucune de ses extrémités ne soit tournée vers la base ou le sommet de celle-ci; on l'appelle alors *hétérotrope*. Enfin, quand les deux extrémités de l'*embryon* se rapprochent et se touchent au même point de la graine, il est dit *recourbé* ou *amphitrope*. Ces diverses dispositions se traduisent, du reste, à l'extérieur de la graine par les positions respectives du *hile* et du *micropyle*. Dans certaines graines, l'*embryon*, et par suite ses différentes parties, sont d'une ténuité, d'une exiguïté telles, que leur observation en devient très-difficile; mais, dans l'acte de la *germination*, ces divers organes, en se développant, se prêtent beaucoup mieux à l'étude. L'importance de l'*embryon*, dans la vie du végétal, n'a pas besoin d'être démontrée; c'est la partie essentielle du végétal, ou mieux c'est le végétal lui-même en raccourci, en miniature, si l'on peut s'exprimer ainsi. Toute graine fertile doit renfermer un *embryon;* il en est même qui en contiennent plusieurs; telles sont celles de l'oranger, des conifères et des cycadées. L'*embryon* n'est pas moins important dans la classification des végétaux. Sa structure, sa position par rapport à l'albumen, quand celui-ci existe, le nombre et la forme des cotylédons, fournissent des caractères de premier ordre pour la distinction des genres et des familles. Tout ceci ne saurait, bien entendu, s'appliquer aux cryptogames.

EMBRYONÉ ou **EMBRYONNÉ, ÉE** adj. (an-bri-o-ne — rad. *embryon*). Bot. Qui est muni d'un embryon. ‖ Se dit par opposition à INEMBRYONÉ.

— s. m. pl. L'une des deux grandes divisions du règne végétal, contenant les genres nombreux qui sont pourvus d'un embryon.

— **Encycl.** Les végétaux se divisent en deux grands embranchements, les *phanérogames*, munis d'organes sexuels apparents, et les *cryptogames*, qui en sont dépourvus. Les premiers ont pour organes reproducteurs des graines, et possèdent par conséquent un *embryon;* de là le nom de végétaux *embryonés;* et, comme l'embryon est ordinairement pourvu de cotylédons, on les appelle aussi *cotylédonés*. Nous disons ordinairement, et non toujours, car certaines plantes, telles que diverses renoncules, la cuscute, l'utriculaire, quelques orobanches, les orchidées, etc., ont un embryon dépourvu de cotylédons. Les opposés de ces termes sont *inembryonés* et *acotylédonés*. Les *embryonés* se divisent en *exogènes* ou *dicotylédonés* et *endogènes* ou *monocotylédonés*. (V., pour plus de détails, les différents mots cités dans cet article.)

EMBRYONELLE s. f. (an-bri-o-nè-le — rad. *embryon*). Bot. Corps au moyen duquel se reproduisent les plantes cryptogames.

EMBRYONIFÈRE adj. (an-bri-o-ni-fè-re — d'*embryon*, et du lat. *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte, qui contient un embryon.

EMBRYONIFORME adj. (an-bri-o-ni-for-me — d'*embryon*, et de *forme*). Hist. nat. Qui présente la forme d'un embryon.

EMBRYONNAIRE adj. (an-bri-o-nè-re — rad. *embryon*). Hist. nat. Qui a rapport à l'embryon : *On sait les doux ménagements par lesquels la nature fait passer le petit des animaux supérieurs de la vie* EMBRYONNAIRE *à la vie indépendante.* (Michelet.) *Les mammifères didelphes, durant leur vie* EMBRYONNAIRE, *ne tirent pas leur existence d'un placenta.* (L. Figuier.) ‖ On dit aussi EMBRYONIQUE.

— Fig. Qui est en germe, à l'état rudimentaire : *Avant la Révolution de février, le socialisme était à l'état* EMBRYONNAIRE. (Proudh.) *Le travail* EMBRYONNAIRE *de l'avenir est une des visions du philosophe.* (V. Hugo.) *L'état* EMBRYONNAIRE *des langues a pu durer fort peu de temps.* (Renan.)

— Bot. *Sac embryonnaire*. Syn. d'EMBRYON.

EMBRYONNAIREMENT adv. (an-bri-o-nè-re-man — rad. *embryonnaire*). A l'état embryonnaire : *Sous la Restauration, le socialisme n'existait qu'*EMBRYONNAIREMENT. (H. Castille.)

EMBRYOPARE adj. (an-bri-o-pa-re — d'*embryon*, et du lat. *pario*, j'enfante). Zool. Qui ne donne naissance qu'à de simples embryons.

EMBRYOPÉRITONIE s. f. (an-bri-o-pé-ri-to-nî — d'*embryon*, et de *péritoine*). Pathol. Grossesse dans le péritoine.

EMBRYOPHTHORIQUE adj. (an-bri-o-fto-ri-ke — du gr. *embruon*, embryon; *phthora*, destruction). Méd. Qui tue l'embryon.

EMBRYOPLASTIQUE adj. (an-bri-o-pla-sti-ke — du gr. *embruon*, embryon; *plassô*, je forme). Physiol. Qui a rapport à la constitution de l'embryon : *Cellules* EMBRYOPLASTIQUES.

— **Encycl.** On appelle noyaux, cellules ou éléments *embryoplastiques*, certains éléments anatomiques qui se présentent sous deux formes ordinairement coexistantes. La première est celle de noyaux libres, ovoïdes, souvent sans nucléole; la seconde, celle de cellules sphériques ou ovoïdes avec noyau pareil aux noyaux libres. Ces éléments constituent à eux seuls, mélangés à un peu de matière amorphe, le tissu du corps de l'embryon. La longueur des éléments *embryoplastiques* varie de 7 à 10 millièmes de millimètre, et leur largeur de 5 à 6 millièmes. Le tissu de l'embryon composé exclusivement d'éléments *embryoplastiques* est grisâtre, mou, pulpeux, demi-transparent. A mesure que l'embryon se développe et que les éléments lamineux, musculaires, nerveux, etc., y font apparition, le nombre des éléments *embryoplastiques* diminue. Un certain nombre d'entre eux persistent néanmoins pendant toute l'existence comme éléments accessoires des tissus.

Les éléments *embryoplastiques* que l'on retrouve chez l'adulte peuvent en certains cas être atteints d'hypergénèse, auquel cas ils donnent naissance à des tumeurs souvent appelées *encéphaloïdes*, et dont l'apparence rappelle le tissu embryonnaire. Leur couleur varie du rougeâtre au gris demi-transparent, d'après la proportion de vaisseaux et de granulations qu'elles renferment. Leur consistance est supérieure à celle du tissu embryonnaire, grâce aux fibres lamineuses fusiformes ou autres qui se trouvent entre les noyaux.

Ces tumeurs se voient principalement dans les organes parenchymateux, dans le tissu lamineux sous-cutané, dans le poumon, etc. Elles jouissent de la propriété de se généraliser et de se reproduire sur place assez rapidement, après leur ablation. Les éléments *embryoplastiques* sont remarquables, en effet, par leur énergique pouvoir de développement, de reproduction et de nutrition. Ils se comportent chez l'adulte comme chez l'embryon. Notons seulement ce fait que, dans les tumeurs auxquelles ils donnent lieu par hypergénèse, leur dimension est d'un tiers et même de moitié plus grande en longueur qu'à l'état normal, la largeur restant la même. Ils sont insolubles dans l'acide acétique.

EMBRYOPTÈRE s. m. (an-bri-o-ptè-re — du gr. *embruon*, embryon; *pteron*, aile). Bot. Genre de plantes.

EMBRYOSAC s. m. (an-bri-o-sak — d'*embryon*, et de *sac*). Bot. Rudiment de la graine, syn. d'OVULE. ‖ On dit plus ordinairement SAC EMBRYONNAIRE.

EMBRYOTÉGE s. m. (an-bri-o-té-je — d'*embryon*, et du lat. *tegere*, couvrir). Bot. Petite plaque écailleuse qui recouvre l'embryon dans la datte et dans quelques autres graines.

EMBRYOTHLASE s. f. (an-bri-o-tla-ze — du gr. *embruon*, embryon; *thlaô*, je brise). Chir. Démembrement du corps du fœtus dans le sein de la mère.

EMBRYOTHLASTE s. m. (an-bri-o-tla-ste — du gr. *embruon*, embryon; *thlaô*, je brise). Chir. Instrument au moyen duquel on brise les os du fœtus, afin d'en faciliter l'extraction quand l'accouchement est impossible.

EMBRYOTOCIE s. f. (an-bri-o-to-sî — du gr. *embruon*, embryon; *tokos*, enfantement). Térat. Monstruosité qui consisterait en ce qu'un enfant du sexe féminin naîtrait avec un embryon dans la matrice : *Des endocymiens ont été pris par erreur pour des cas d'*EMBRYOTOCIE.

EMBRYOTOME s. m. (an-bri-o-to-me — du gr. *embruon*, embryon; *tomê*, section). Chir. Instrument servant à dépecer le fœtus dans le sein de la mère.

EMBRYOTOMIE s. f. (an-bri-o-to-mî — du gr. *embruon*, embryon; *tomê*, section). Anat. Dissection du fœtus.

— Chir. Dépècement d'un fœtus qui est mort dans la matrice.

— **Encycl.** L'*embryotomie* est une opération par laquelle on divise, dans le sein de la mère, les parties du fœtus pour les extraire les unes après les autres, quand il y a impossibilité d'opérer l'accouchement d'une autre manière. L'*embryotomie* est beaucoup plus pratiquée en Angleterre qu'en France. Les médecins anglais, proscrivant l'opération césarienne, n'hésitent pas à mutiler l'enfant, alors même qu'il est vivant. Le bassin de la femme étant anomalement rétréci, le fœtus peut présenter, au détroit supérieur, son extrémité céphalique, son extrémité pelvienne ou une des parties moyennes de son corps : de là trois procédés opératoires relatifs à chacun de ces cas. Lorsque l'enfant se présente par la tête, le médecin, armé des ciseaux de Smellie ou du craniotome de Blot, conduit de la main gauche, avec précaution, la pointe de l'instrument jusque sur le crâne du fœtus, et, de la main droite, lui imprime des mouvements de rotation. Dès que l'instrument s'enfonce, le crâne est perforé. L'opérateur écarte les branches du craniotome, tranchantes en dehors, et élargit ainsi en tous sens l'ouverture qu'il vient de pratiquer. Après ce premier temps, on fait pénétrer l'instrument plus avant dans le cerveau, et, en l'agitant par des mouvements modérés, on parvient à broyer la matière cérébrale, que l'on extrait aussitôt par des injections avec une seringue armée d'une longue canule. Enfin, comme troisième temps de l'opération, il ne reste plus qu'à appliquer le forceps céphalotribe, qui aplatit la tête de l'enfant, et, au moyen de quelques tractions, on opère l'accouchement. Lorsque l'enfant se présente par les pieds, il peut arriver que, tout le corps étant déjà sorti, la tête soit arrêtée par un rétrécissement que les tractions ne peuvent pas vaincre. Il faut encore avoir recours à la craniotomie. Cette fois l'instrument perforateur doit être dirigé entre les parties génitales de la mère et la face dorsale du fœtus jusque sur la partie postérieure de l'occipital. Si ce procédé présentait de grandes difficultés, il faudrait tenter d'appliquer le craniotome dans la bouche et d'arriver ainsi au cerveau. Enfin, en cas d'impossibilité dans ces deux circonstances, il ne reste plus qu'à opérer la détroncation. On extrait ensuite la tête séparément. Si l'enfant se présente par le siége et que la version soit impraticable, Celse conseille la décollation, que M. Dubois a souvent opérée avantageusement, au moyen de longs ciseaux courbes qu'il introduisait dans l'utérus, en les faisant glisser sur la face palmaire des doigts jusqu'au cou de l'enfant. Le docteur Lee, en pareil cas, incisait profondément l'abdomen et le thorax. Il extrayait ensuite les parties à l'aide d'un crochet. Davis partageait le corps en deux moitiés qu'il enlevait séparément.

EMBRYOTOMIQUE adj. (an-bri-o-to-mi-ke — rad. *embryotomie*). Anat. Qui se rapporte à l'embryotomie : *Dissection* EMBRYOTOMIQUE.

EMBRYOTROPHE s. m. (an-bri-o-tro-fe — du gr. *embruon*, embryon; *trophê*, nourriture). Hist. nat. Substance qui enveloppe l'embryon, et qui sert à sa nourriture dans les premiers temps de son développement.

EMBRYULCE s. m. (an-bri-ul-se — du gr. *embruon*, embryon; *elkô*, je tire). Chir. Instrument dont on se sert, dans certains accouchements laborieux, pour extraire le fœtus.

EMBRYULCIE s. f. (an-bri-ul-sî — rad. *embryulce*). Chir. Extraction du fœtus opérée à l'aide des instruments.

EMBRYULE s. m. (an-bri-u-le — dimin. d'*embryon*). Physiol. Premiers rudiments de l'embryon.

EMBRYULIPARE adj. (an-bri-u-li-pa-re — d'*embryule*, et du lat. *pario*, j'enfante). Zool. Syn. d'EMBRYOPARE.

EMBU (an-bu) part. passé du v. Emboire. Dont les couleurs sont ternes : *Tableau* EMBU. *Couleurs* EMBUES.

— s. m. Peint Tons ternes ou noirs d'un tableau embu : *Ce tableau a des* EMBUS *qui le déparent.*

EMBÛCHE s. f. (an-bû-che — de *en*, et de *bosc*, qui a signifié bois). Machination ayant pour but d'attirer quelqu'un pour le surprendre et lui nuire : *Tendre, dresser des* EMBÛCHES. *Echapper à une* EMBÛCHE. *Découvrir, déjouer des* EMBÛCHES. *A part ce qu'elle présente de lâche et d'abject, l'*EMBÛCHE *a un caractère de cruauté et d'égoïsme qui n'est pas ordinaire au piége proprement dit.* (St-Prosper.)

De qui se rend trop tôt, on doit craindre une *em-* [*bûche.*
CORNEILLE.

‖ Piége quelconque, ruse employée contre quelqu'un : *Un homme dissimulé loue ouvertement ceux à qui il dresse de secrètes* EMBÛCHES, *et il s'afflige avec eux, s'il leur arrive quelque disgrâce.* (La Bruy.)

— Moyen détourné et perfide de faire tomber dans le mal : *Votre cœur lui-même vous dresse des* EMBÛCHES. (Mass.)

— Embuscade :

Va-t'en faire venir ceux que je viens de dire,
Pour les mettre en *embûche* au lieu que je désire.
MOLIÈRE.

‖ Inus.

— **Syn. Embûche, embuscade, piége.** *Embûche* a eu longtemps le sens que nous donnons aujourd'hui au mot *embuscade;* il se prend maintenant dans un sens plus abstrait pour désigner tout moyen employé pour attirer celui à qui on veut nuire dans un lieu où il ne pourra se défendre et où il devra succomber; on y attache une idée de tromperie, d'attaque déloyale. *Embuscade* est proprement un terme de guerre, qui comprend dans sa signification les troupes qui se cachent pour surprendre l'ennemi, le lieu où elles se cachent et l'attaque même faite à l'improviste par ces troupes; il se dit par extension en termes de chasse, et même des animaux carnassiers. Le *piége* est plus fin, plus difficile à reconnaître que l'*embûche;* il ne suppose aucune attaque, et celui qui s'y laisse prendre se trouve aussitôt réduit à l'impuissance.

EMBÛCHÉ, ÉE (an-bû-ché) part. passé du v. Embûcher. Placé en embuscade : *Ennemi* EMBÛCHÉ.

— Véner. Entré dans le bois : *Cerf* EMBÛCHÉ.

— Eaux et for. Coupé, mis en bûches : *Bois* EMBÛCHÉ.

EMBÛCHEMENT s. m. (an-bû-che-man — rad. *embûcher*). Action de placer ou de se placer en embuscade. ‖ Vieux mot.

— Eaux et for. Commencement de la coupe d'un bois.

EMBÛCHER v. a. ou tr. (an-bû-ché — rad. *embûche*). Mettre en embuscade : EMBÛCHER *des assassins.* ‖ Vieux mot.

— Eaux et for. Commencer la coupe de : EMBÛCHER *un bois.*

— Véner. Faire rentrer dans le bois : EMBÛCHER *un cerf.*

S'embûcher v. pr. Se mettre en embuscade. ‖ Vieux mot.

— Véner. Entrer dans le bois pour échapper aux poursuites des chasseurs : *Le cerf* S'EST EMBÛCHÉ.

EMBUFFLÉ, ÉE (an-bu-flé) part. passé du v. Embuffler : *Etre* EMBUFFLÉ *par une coquette.*

EMBUFFLER v. a. ou tr. (an-bu-flé — de *en*, et de *buffle*, parce qu'on conduit les buffles à l'aide d'un anneau qu'on leur passe dans le nez). Mener par le nez, gouverner à sa guise; séduire, tromper : *Je ne m'étonne plus de ceux que les singeries d'Apollonius et de Mahomed* EMBUFFLÉRENT. (Montaigne.)

EMBUGH s. m. (an-bugh). Agric. Puisard; entonnoir. V. EMBUT.

EMBUNEAUTÉ, ÉE (an-bu-nô-té) part. passé du v. Embuneauter. Fumé : *Terre* EMBUNEAUTÉE.

EMBUNEAUTER v. a. (an-bu-nô-té). Agric. Syn. de FUMER, dans quelques parties de la Suisse française.

EMBUNGULA s. m. (an-bon-gu-la). Prêtre et magicien du Congo.

EMBUNY s. m. (an-bu-ni — lat. *umbilicus*, même sens). Nombril. ‖ On dit *embourigou* en provençal moderne.

EMBURELUCOCQUÉ, ÉE (an-bu-re-lu-ko-ké) part. passé du v. Emburelucocquer.

EMBURELUCOCQUER v. a. ou tr. (an-bu-re-lu-ko-ké). Autre orthographe du mot EMBERLOQUER ou EMBERLUCOQUER. ‖ On trouve aussi EMBURELOCQUER et EMBURELIQUOQUER.

EMBURY (Emma-Catherine MANLEY, mistress), femme de lettres américaine, fille d'un médecin de New-York, née dans cette ville vers 1808. En 1828, elle épousa M. Daniel Embury, de Brooklyn, et publia, sous le pseudonyme de *Janthe*, de nombreuses et gracieuses pièces de vers qui ont été réunies en un volume avec le titre de *Guido* (1828). Mistress Embury a publié depuis plusieurs ouvrages en prose, parmi lesquels on a principalement remarqué : *Constance Latimer* ou la *Jeune aveugle*; les *Fleurs sauvages d'Amérique*; la *Famille Waldorf; Rayons de la vie domestique; Portrait de jeunesse*, et un grand nombre de petits romans pleins de

grâce et de sentiment, qu'elle a fait paraître dans des ouvrages périodiques.

EMBUS s. m. (an-bu). Mar. V. EMBU.

— Mar. Absorption d'eau par la toile d'une voile. ‖ On écrit aussi EMBUT et EMBUS.

EMBUSCADE s. f. (an-bu-ska-de — rad. *embusquer*). Concert ou troupe de gens armés cachés dans un lieu couvert, afin de surprendre quelqu'un et de lui faire quelque violence : *Donner, tomber dans une* EMBUSCADE. *Dresser, faire une* EMBUSCADE. *Eviter, découvrir une* EMBUSCADE. *Une* EMBUSCADE *est plus sûre dans un terrain plat et uni, mais fourré, que dans des bois, parce qu'on s'en défie moins.* (Rollin.) *La bataille de la Trébie fut gagnée par Annibal sur Sempronius à l'aide d'une* EMBUSCADE *célèbre dans l'histoire de Rome.* (Bardin.)

Un projet d'*embuscade* occupe le renard.
DELILLE.

S'il pouvait par hasard choir en quelque *embuscade*,
Et que des égrillards, avec de bons bâtons...
REGNARD.

— Par ext. Lieu où l'on s'embusque :

S'il n'était qu'un jaloux sur terre et qu'une porte,
La porte servirait d'*embuscade* au jaloux.
E. AUGIER.

— *Etre, se mettre, se tenir en embuscade*, Se cacher pour surprendre quelqu'un au passage : *J'*ÉTAIS EN EMBUSCADE *au coin de la rue, prêt à le saisir dès qu'il paraîtrait.* (Acad.)

— **Syn. Embuscade, embûche, piége.** V. EMBÛCHE.

— **Encycl.** Art milit. Dans les milices byzantines et dans les légions romaines, on appelait *insidiatores* les soldats chargés de dresser des *embuscades*. Il n'y a pas de règle à donner pour dresser une *embuscade* : tout dépend de l'intelligence du chef, de la façon dont il sait profiter des accidents du sol et se dérober à l'abri des plis de terrain, de l'obéissance et du sang-froid des hommes placés sous ses ordres, qui ne doivent agir qu'à son commandement, sans précipitation, et ne pas se laisser aller à l'envie naturelle d'atteindre trop vite le but. Inutile de dire que l'on doit profiter des temps noirs, des temps de brouillard, de la nuit, et s'établir de préférence près des chemins creux par lesquels l'ennemi doit passer. A quelle distance? Ni trop loin, ni trop près. Trop loin, l'ennemi aurait le temps d'échapper; trop près, on risquerait d'être découvert par les flanqueurs.

Une fois établi, chaque soldat, couché, assis ou debout, ne doit plus bouger, de crainte de donner l'alarme : il tient ses armes cachées, afin que leur éclat ne serve pas à faire découvrir l'*embuscade*.

On doit éviter, dit Bardin, de conduire aux *embuscades* des chiens, des juments, des chevaux entiers, de peur d'être trahis par les aboiements ou les hennissements.

Le même auteur rappelle quelques faits où les *embuscades* prudemment ordonnées ont décidé du gain des batailles.

La bataille de la Trébie fut gagnée par Annibal sur Sempronius à l'aide d'une *embuscade* célèbre dans l'histoire de Rome. Maurice de Saxe cite comme une des plus habiles *embuscades* celle de l'armée du prince Eugène à Luzzara.

Nous trouvons aussi dans la *Vie de Bayard* un exemple d'*embuscade* resté célèbre. M. de Terre-Basse le cite en ces termes : « Le chevalier de Bayard, ayant été averti par ses espions qu'il y avait à Naples un trésorier espagnol qui changeait de l'argent en or, ne douta point que cette somme ne fût destinée à Gonzalve; il résolut de ne rien négliger pour s'en emparer au passage. Ce général était bloqué à Barletta et sans argent pour la solde de ses troupes; les moindres convois étaient pour lui de la dernière importance. Bayard, aux aguets jour et nuit, apprit que le trésorier avait couché à quinze milles et qu'il se remettrait le lendemain en route pour Barletta, escorté d'un détachement de cavalerie.

» Le bon chevalier savait qu'il ne pouvait éviter un défilé assez étroit situé à trois milles de là, et il alla s'embusquer, avec vingt chevaux seulement, entre deux rochers sur le bord de la route. Son compagnon Tardieu reçut ordre de se porter plus bas avec vingt-cinq Albanais, pour que, si le trésorier venait à échapper d'un côté, il fût pris de l'autre. Vers sept heures du matin, les sentinelles avancées entendirent les pas des chevaux et vinrent avertir Bayard, qui recommanda le plus profond silence. Les Espagnols s'engagèrent en toute sécurité dans le défilé, conduisant au milieu d'eux le trésorier et son valet, qui portait l'argent en croupe. A peine furent-ils passés, que Bayard et ses gens se précipitèrent à leurs trousses aux cris de : France! France! Les Espagnols, surpris, et croyant avoir affaire à des ennemis plus nombreux, s'enfuient vers Barletta, laissant le pauvre trésorier et son valet entre les mains de Bayard, qui ne s'amusa point à les poursuivre, ayant tout ce qu'il voulait. »

EMBUSQUÉ, ÉE (an-bu-ské) part. passé du v. Embusquer. Placé en embuscade : *Troupe* EMBUSQUÉE. *Malfaiteurs* EMBUSQUÉS. *Gendarmes* EMBUSQUÉS. *On frémit en voyant la timide gazelle descendre au rivage où le tigre est* EMBUSQUÉ. (P.-L. Courier.)

Le loup sait se tenir prudemment *embusqué*.
DELILLE.

— Par anal. Placé dans un lieu propre à une embuscade : *Le château était* EMBUSQUÉ *dans un sentier scabreux, pour le fermer à l'ennemi.* (Chateaub.)

— Fig. Qui semble attendre quelqu'un en quelque lieu : *La jeune femme paraissait tremblante et incertaine; peut-être était-ce la première fois qu'elle cédait à la tentation* EMBUSQUÉE *derrière cette haie fatale.* (Gér. de Nerval.)

EMBUSQUER v. a. ou tr. (an-bu-ské — de *en*, et du radical germanique *busc, busk* — v. BOIS — qui se rapporte à la racine sanscrite *bhû*, croître, être, exister. Ce mot a, en vieux allemand, le même sens que *phuton* en grec. Mais il a pris aussi, dans le français moderne, l'acception restreinte de lame très-mince, d'une matière souple, qui sert à maintenir le devant d'un corps de jupe, *busc*. Nous retrouvons *busc*, avec sa signification primitive de forêt ou broussaille, dans *embusquer*, cacher dans le bois; italien *im-bosc-are; débusquer*, proprement faire sortir du bois, d'où l'expression de chasser d'un poste avantageux ; *embûche*, guet-apens dans un bois; *embûcher*, entrer dans le bois; *débûcher*, sortir du bois. C'est aussi au même radical que se rapportent nos mots français *bois, bûche, bûcher, bûcheron, bouchon, bosquet, bocage, bouquet, bilboquet, buisson, boîte, boisseau*, etc.). Mettre en embuscade : EMBUSQUER *une troupe.* EMBUSQUER *des assassins.* EMBUSQUER *des gendarmes. Quoi! nous conduisons au gibet un malheureux que l'indigence* EMBUSQUE *sur un grand chemin, et l'on fera grâce à un brigand infiniment plus dangereux!* (Raynal.)

S'embusquer v. pr. Se mettre en embuscade : *S'embusquer derrière un rocher. Le cerf est doux, tranquille; il ne* S'EMBUSQUE *point dans l'épaisseur des forêts pour y commettre un crime.* (Saint-Foix.)

EMBUT s. m. (an-bu — de *en*, et du bas lat. *butis*, tonneau). Entonnoir. ‖ Vieux mot usité encore dans quelques patois.

— Mar. V. EMBU.

EMBUVAGE s. m. (an-bu-va-je — rad. *emboire*). Techn. En termes de tisseur, Raccourcissement de la chaîne par l'effet du tissage.

EMDEN ou **EMBDEN**, autrefois *Amisia*, ville de Prusse, prov. de Hanovre, dans l'Ost-Frise, arrond. et à 23 kilom. S.-O. d'Aurich, ch.-l. de bailliage, port de mer sur le golfe de Dollart, près de l'embouchure de l'Ems, auquel elle est reliée par un canal; 15,000 hab. Collége; école d'arts et métiers; école de navigation; institution de sourds-muets; musée; chantiers de construction navale; fabriques de calicots, de tabac, d'amidon, de toile à voiles; tanneries, brosseries, distilleries, etc. Place de commerce et port de mer le plus important du Hanovre; exportation de grains, de beurre, de fromages, de fils, de toiles, etc.

Emden, avec ses canaux et ses maisons de briques peintes de toutes couleurs, ressemble à une ville hollandaise. La plupart de ses maisons ont sur la rue des pignons à étages, arrondis ou capricieusement ornementés. L'église paroissiale et l'hôtel de ville, construit de 1574 à 1576, sur le modèle de celui d'Anvers (tableaux allégoriques, boiseries étranges et curieuse collection d'armes et d'armures), sont les seuls édifices remarquables d'Emden.

Depuis un siècle, Emden a changé six fois de nationalité. Conquise en 1744 par la Prusse, avec la Frise orientale, dont elle avait été longtemps le chef-lieu, elle devint hollandaise en 1804, française en 1810, prussienne en 1814, hanovrienne en 1815 et de nouveau prussienne en 1866. D'énormes digues protégent Emden contre les inondations toujours menaçantes de la mer du Nord. Un service de bateaux à vapeur la met en communication avec Delfzyl, ville hollandaise.

ÉMÉ s. m. (é-mé). Ornith. Nom vulgaire du casoar à casque.

ÉMÉCHÉ, ÉE (é-mé-ché) part. passé du v. Eméchér : *Cheveux* ÉMÉCHÉS.

— Argot. Ivre ou presque ivre.

ÉMÉCHER v. a. ou tr. (é-mé-ché — du préf. *é*, et de *mèche*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'émèche, qu'ils émèchent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'émécherai, il émécherait*). Mettre en mèches : ÉMÉCHER *des cheveux*.

S'émécher v. pr. Former des mèches : *Les boucles de ses cheveux gris* S'ÉMÈCHENT *sur son large front.* (E. Gonzalès.)

— Argot. S'enivrer, commencer à être ivre.

EMELRAËT, peintre flamand, né à Bruxelles vers 1612. Il fit un long séjour à Rome et vint ensuite se fixer à Anvers, où il peignait des sujets religieux pour les églises et les couvents, et des paysages dans les tableaux des autres peintres. On cite parmi ses meilleures productions un *Saint Joseph* qu'il peignit pour les carmes déchaussés d'Anvers.

ÉMÉNADIE s. f. (é-mé-na-dî). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la tribu des mordelles, comprenant quatre espèces, dont deux habitent l'Europe et les deux autres le Sénégal.

EMENDANDA s. m. pl. (é-main-dan-da — mot lat.). Typogr. Corrections à faire : *S'assurer de l'exactitude des* EMENDANDA.

ÉMENDATEUR, TRICE s. (é-man-da-teur, tri-se — lat. *emendator*; de *emendare*, corriger). Personne qui corrige un texte. ‖ Peu usité.

ÉMENDATIF, IVE adj. (é-man-da-tiff, i-ve — du lat. *emendatus*, corrigé). Qui émende, qui réforme : *Saint Clément d'Alexandrie proposait les châtiments qui sont de deux sortes : châtiments correctifs et* ÉMENDATIFS, *s'il est permis d'inventer ce mot.* (Boss.) ‖ Inus.

ÉMENDATION s. f. (é-man-da-si-on — lat. *emendatio*; de *emendare*, corriger). Correction : *Je ne veux oublier l'*ÉMENDATION, *partie, certes, la plus utile de nos études; son office est d'ajouter, ôter ou changer à loisir ce que la première impétuosité et ardeur d'écrire n'avait permis de faire.* (Dubelloy.) ‖ Vieux mot.

— A signifié Amende.

— Rhét. Figure de pensée par laquelle on paraît se reprendre, s'excuser auprès des auditeurs, après avoir avancé une chose ou s'être servi de termes un peu hardis.

ÉMENDE s. f. (é-man-de). Forme ancienne du mot AMENDE.

ÉMENDÉ, ÉE (é-man-dé) part. passé du v. Émender : *Texte* ÉMENDÉ. ‖ Vieux mot.

ÉMENDER v. a. ou tr. (é-man-dé — du lat. *emendare*, corriger, réformer; de *e*, et *menda*, faute. Le latin *menda*, faute, proprement défaut, difformité, se rapporte au sanscrit *mandas*, peu, petit, de la racine *mand*, *man*, rapetisser. Le latin *mendacium*, ce qui est fautif, mensonge, et *mendicus*, qui manque de tout, indigent, mendiant, se rattachent à la même origine). Corriger, réformer : ÉMENDER *un texte.* ‖ Vieux mot.

— Jurispr. Réformer, redresser : ÉMENDER *un arrêt.*

ÉMENTITION s. f. (é-man-ti-si-on — du préf. *é*, et de *mentir*). Mensonge, feinte. ‖ Vieux mot.

ÉMERAN (saint), prélat français, né à Poitiers vers 605, mort en Bavière en 652. Il devint, en Aquitaine, évêque d'une ville qui n'est pas désignée. S'étant rendu en Bavière pour y prêcher la foi, il fut très-bien reçu par Théodon, prince souverain de ce pays. Mais Otte, fille de Théodon, étant à cette époque devenue enceinte par le fait d'un jeune seigneur nommé Sigebaud, Emeran, qui partait pour Rome, autorisa la jeune coupable à l'accuser lui-même auprès de son père, pour sauver son amant. Lauther, frère d'Otte, partit alors furieux, atteignit l'évêque, lui fit crever les yeux et le tua. On célèbre la fête de saint Emeran le 22 septembre.

Émerance, roman par Mme Ancelot (Paris, 1842). L'action de ce roman, dégagée des nombreux incidents qui l'entravent, est fort simple. Antonin Dermond est un homme de vingt-cinq ans, à la fois épris de la gloire littéraire et d'une belle jeune fille du nom d'Emerance. Le château de Valincourt, qu'elle habite, est situé près de la ville où Antonin poursuit, dans l'obscurité, sa vie laborieuse, en attendant le grand jour de son voyage à Paris. Grâce à l'amitié qui le lie au comte Rodolphe, Antonin a été reçu au château de Valincourt. Il a vu Emerance, et l'amour s'est développé bientôt avec énergie dans cette âme où il s'éveillait pour la première fois. Une affection chaste et pure naît en même temps dans le cœur d'Emerance. Antonin et la jeune fille ne tardent pas à s'avouer le sentiment qui les anime, et des serments échangés à la face du ciel consacrent l'union de ces âmes sympathiques. Malheureusement, la vie de bonheur et d'amour que rêvent Emerance et Antonin ne pourra se réaliser que dans un lointain avenir : Emerance n'a pas de fortune, Antonin est pauvre, et il ne voudrait pas condamner sa bien-aimée à une vie de privations et de misère. Il faut donc qu'il travaille, qu'il fasse reconnaître par le monde sa supériorité intellectuelle, et qu'il arrive par la gloire au bien-être. Par un heureux concours de circonstances, la jeune fille est appelée à accompagner à Paris son amie et sa protectrice, la baronne de Valincourt. Antonin la suit, et, toujours grâce à l'amitié du comte Rodolphe, il se fait ouvrir les salons de Mme de Savigny, chez laquelle habite Emerance. Ainsi s'achève ce qu'on pourrait appeler la première partie du roman, qui se passe tout entière dans les calmes solitudes du Jura. La seconde partie forme un contraste complet avec la première. Comment la chaste passion née à l'ombre des chênes verts, sous les rayons d'un ciel de printemps, traversera-t-elle les orages et les fêtes d'un hiver parisien? C'est sur cette question que repose principalement l'intérêt de cette partie du roman. Arrivé à Paris, Antonin est d'abord séduit par l'aimable conversation de Mme de Savigny. Puis, une fois entré dans le monde, il en accepte si rigoureusement tous les devoirs, que c'est à peine s'il trouve quelques instants dans la journée à consacrer à Emerance; encore est-ce à l'heure de réception de Mme de Savigny. Il y avait là, croyons-nous, une mesure à garder entre les aveugles transports du cœur d'Antonin dans les campagnes du Jura et sa subite indifférence dans les salons de Paris. Quoi qu'il en soit, Antonin ne perd pas son temps : il visite des députés et des journalistes; il étudie la vie parisienne dans toutes ses nuances, et ce monde le domine et l'attire de plus en plus. Bientôt pourtant un nouveau revirement a lieu dans son esprit. Ce monde, qu'il avait vu d'abord à travers les nuages dorés de l'ambition, il le maudit maintenant qu'il a publié un livre auquel on n'a pas accordé la moindre attention, et, enveloppé dans son orgueil, au lieu de chercher à triompher de l'indifférence du public par de nouveaux travaux, il crie à l'ingratitude et à l'injustice des hommes. Quant à Emerance, il l'a oubliée, et la pauvre fille, frappée au cœur par la conduite du jeune ambitieux, sent bientôt la douleur morale se traduire pour elle en souffrances physiques. On espère la guérir en la ramenant au château de Valincourt, dans les beaux lieux où s'est passée son enfance et où a grandi son funeste amour. Mais il est trop tard. Des douleurs trop vives ont brisé cette frêle organisation, et quand Antonin, désespéré, repentant, arrive au château pour implorer le pardon de l'ange dont il a détruit le bonheur, la jeune fille rend le dernier soupir en tombant dans les bras de son amant. Telle est l'action développée dans ce roman, qui, à son jour, a captivé ses lecteurs et surtout ses lectrices. Comme peinture des passions et comme esquisse de mœurs, *Emerance* laisse pourtant beaucoup à désirer, et si l'on y trouve parfois quelque finesse et quelque vérité, c'est à côté, le plus souvent, d'une exagération ou d'une insuffisance très-marquée. Quant au style, il est, comme la plupart des romans du même auteur, ou trop négligé, ou trop plein de recherche; mais ce qu'on ne saurait pas plus refuser à *Emerance* qu'à *Marie* ou à *Gabrielle*, c'est l'émotion vraie et la vivacité spirituelle qui remplissent un grand nombre de chapitres.

ÉMERAUDE s. f. (é-me-rô-de — du gr. *smaragdos*; pour plus de détails, v. l'art. encycl.). Minér. Pierre précieuse diaphane, le plus souvent d'une belle couleur verte, et dans laquelle les minéralogistes reconnaissent un double silicate coloré par de l'oxyde de chrome : *Un collier d'*ÉMERAUDE. *On a cru longtemps que les* ÉMERAUDES *d'un vert gris venaient des grandes Indes, et c'est pour cela qu'on les appelait orientales.* (Raynal.) *L'*ÉMERAUDE *présente une extrême variété de couleurs.* (A. Maury.) *Il y a des* ÉMERAUDES *blanches et des* ÉMERAUDES *jaunes.* (A. Karr.)

On polit l'*émeraude*, on taille le rubis.
BOILEAU.

L'*émeraude* lançait sa flamme verdoyante.
THOMAS.

‖ *Emeraude du Brésil*, Variété de tourmaline. ‖ *Emeraude morillon*, Variété verte de fluorure de chaux.

— *Couleur d'émeraude, Vert d'émeraude* ou simplement *Emeraude*, Belle couleur verte qui ressemble à celle de l'émeraude; objet qui a une belle couleur verte : *Quelquefois une cantharide, nichée dans la corolle de la rose, en relève le carmin par son* VERT D'ÉMERAUDE. (B. de St-P.) *Ce coin de terre est une* ÉMERAUDE *parfumée.* (Balz.) *Quand l'eau dort sous les roches, ses yeux d'*ÉMERAUDE *ont le regard perfide d'une naïade qui fascinerait le passant pour le noyer.* (H. Taine.)

Les vents ont leur parfum, l'herbe son *émeraude*.
TH. DE BANVILLE.

Pour nuancer son arc, Iris aux feux du jour
En dérobait l'azur, le pourpre et l'*émeraude*.
PARSEVAL-GRANDMAISON.

Des nymphes la troupe folâtre
Danse et foule d'un pied d'albâtre
L'*émeraude* des tapis verts.
LEBRUN.

L'insecte vert qui rôde
Luit, vivante *émeraude*,
Sous les brins d'herbe verts.
V. HUGO.

— Poétiq. *Ile d'émeraude* ou *Ile verte*, Nom que l'on donne à l'Irlande, à cause de la fraîcheur de sa végétation.

— Philos. hermét. *Emeraude des philosophes*, Rosée de mars et de septembre.

— Ornith. *Emeraude-améthyste*, Nom vulgaire du colibri bleu et vert, appelé aussi OISEAU-MOUCHE À GORGE VERTE. ‖ s. m. pl. Nom donné à un groupe de colibris.

— Entom. Espèce de cétoine d'un vert d'émeraude.

— Adjectiv. Qui a la couleur de l'émeraude : *Vert* ÉMERAUDE. *Nuance* ÉMERAUDE.

— **Épithètes.** Verte, verdoyante, chatoyante, vive, pure, nette, transparente, claire, diaphane, riche, précieuse, rare, superbe, magnifique, brillante, éclatante, étincelante, resplendissante.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *émeraude* vient directement du latin *smaragdus*, dérivé lui-même du grec *smaragdos*, qui se rapporte au sanscrit *açmagardha*, littéralement cœur de pierre. Le sanscrit *açma, açman*, pierre, vient de la racine *aç*, pénétrer, qui, outre le sens de mouvement rapide, prend, dans plusieurs dérivés, celui de être tranchant, aigu, acéré, latin *acies*. Si l'on se souvient que la pierre a servi, avant l'emploi du métal, à former des outils tranchants et des armes, on ne doutera pas que son nom ne dérive de la même notion. Le sanscrit *açman*, pierre, est exactement le grec *akmôn*, enclume, et cette coïncidence, doublement remarquable, prouve qu'on se servait anciennement d'une grosse pierre pour le travail des métaux. Roth a montré que cette analogie des noms s'étend à des traditions mythiques d'une haute antiquité. En sanscrit, *açman* désigne le carreau de foudre que lance le dieu Indra, et dans le

Théogonie d'Hésiode on voit Jupiter lancer l'*akmôn*, qui met dix jours à tomber sur la terre. Il ne peut guère être ici question d'une enclume; mais comme la foudre tombe plus vite, il est à croire que le sens spécial du mot a contribué à altérer la tradition primitive. Celle-ci rappelle, d'une autre part, le marteau que lance le dieu Thor en guise de foudre, et dont le nom *hamor* signifie aussi rocher. Ces mythes se lient sans doute à la croyance populaire et très-répandue encore, que le tonnerre tombe quelquefois en pierre, croyance à laquelle la chute des bolides et les fulminites ou tubes vitreux produits dans le sable par le feu de la foudre paraissent avoir donné naissance. Quant au sens de nuage, d'éther, de ciel, que prend *açman* en sanscrit védique et en zend, et que Roth retrouve également dans le *Akmôn*, père d'Uranus, dont parle Eustathius, Pictet doute qu'il faille l'expliquer par cette circonstance que l'on se figurait le ciel comme une voûte de pierre, et il préfère revenir au sens primitif de la racine sanscrite zend *aç*, pénétrer, s'étendre, remplir l'espace. La seconde partie du mot sanscrit *açmagardha* est de même exactement le grec *kardia*, cœur, latin *cor*, irlandais *cridhe*, cymrique *craidd*, gothique *hairto*, etc., de la racine *ghurd, hurd, ghœrd, hard, kard, kurd*, toutes formes alliées qui signifient sauter, bondir, palpiter, et désignent ainsi le cœur de la façon la plus naturelle et la mieux appropriée à ses fonctions. V. CŒUR.

— Minér. L'*émeraude* est une des pierres précieuses dont l'aspect est le plus agréable : aussi les beaux échantillons atteignent-ils souvent un prix très-élevé. Mais il s'en faut de beaucoup que toutes les *émeraudes* aient la teinte verte si pure et la transparence si parfaite qu'on admire dans quelques parures. Certaines d'entre elles sont à peine jaunâtres et même quelquefois tout à fait blanchâtres. Les anciens comptaient l'*émeraude* verte parmi les plus belles gemmes; ils la tiraient des parties australes de l'Égypte. C'est auprès de Kosséir, au mont Zabara, qui fait partie de la chaîne arabique, que les mines d'*émeraudes* exploitées par les anciens ont été retrouvées dernièrement. M. Caillaud, de Nantes, auquel cette découverte est due, a constaté qu'à Zabara les *émeraudes* sont implantées ou disséminées dans un micaschiste noir; elles sont d'un beau vert, mais d'une limpidité imparfaite. Plusieurs *émeraudes* originaires de cette mine ont été célèbres au moyen âge; parmi elles on peut citer celle qui orne le sommet de la tiare du pape. La transparence est loin cependant d'en être parfaite et les dimensions n'en sont pas considérables : elle a 0m,027 de hauteur et 0m,035 de largeur. Sa forme est celle d'un cylindre trapu terminé en calotte à peu près sphérique à l'une de ses extrémités. C'est encore d'Afrique que sont originaires les *émeraudes* qui font partie de trésors d'anciennes églises, de même que plusieurs pierres fameuses chez les Romains. De ce nombre est la belle *émeraude* taillée qui, suivant Pline, servait de verre grossissant à Néron pour regarder les jeux du cirque.

Dans la classification adoptée par les anciens, l'*émeraude* occupait le troisième rang parmi les pierres précieuses. Le diamant tenait, comme on sait, la première place, et la seconde était réservée à la perle. Dans la joaillerie, on distingue deux variétés bien distinctes d'*émeraudes :* ce sont l'*émeraude* verte et le béryl. L'*émeraude* verte, qui doit sa couleur au sesquioxyde de chrome, existe dans un grand nombre de localités; mais les plus beaux échantillons sont tous originaires du nouveau monde. C'est du Pérou que les premières *émeraudes* irréprochables ont été apportées en Europe; aussi les joailliers ont-ils pris l'habitude d'appeler *émeraudes du Pérou* toutes celles qui sont parfaites, sans s'inquiéter autrement de leur véritable provenance. En réalité, la véritable patrie des gemmes qui nous occupent en ce moment n'est pas le Pérou, mais la Colombie. C'est, en effet, dans cette province, dans la Nouvelle-Grenade, à Muzo, dans les environs de Santa-Fé-de-Bogota, que se trouvent les riches mines qui les fournissent.

Cortez rapporta en Europe cinq de ces magnifiques joyaux. La femme de Charles-Quint les désirait ardemment; mais Cortez en disposa en faveur de sa jeune fiancée, et l'on suppose que le dépit qu'en ressentit l'impératrice ne fut pas sans influence sur les destinées du conquérant. Quelques marchands grecs offrirent, dit-on, pour une seule de ces pierres, 40,000 ducats (plus de 400,000 fr. de notre monnaie) à Cortez. Ces pierres avaient été taillées par les Aztèques avec un art infini. l'une en forme de rose, une seconde en forme de corne, une autre en forme de poisson avec des yeux d'or, la quatrième en forme de sonnette avec une belle perle pour battant; la cinquième, la plus précieuse de toutes, était une petite coupe montée sur un pied d'or, avec quatre petites chaînes du même métal venant se réunir à une grosse perle centrale. C'est de la même source que proviennent probablement les magnifiques *émeraudes* de la collection royale à Madrid, dont quelques-unes sont, à ce qu'on assure, aussi grandes que celle du duc de Devonshire et de la plus belle eau.

Les *émeraudes* sont plus belles au jour. Pour qu'elles conservent leur effet à la lumière, il est nécessaire qu'elles soient enchâssées avec de petits diamants et des perles. On les taille généralement en forme de table carrée, avec les côtés en biseau et la surface inférieure en facettes. Beudant, dans sa *Minéralogie*, établit ainsi la valeur des *émeraudes* de belle couleur et sans pailles : pierre de 4 grains, de 100 fr. à 120 fr.; de 8 grains, 240 fr.; de 15 grains, 1,500 fr.; et illicite une belle *émeraude*, pesant 24 grains, qui a été vendue 2,400 fr.

Un savant, M. Léwy, a étudié avec une très-grande attention le gisement des *émeraudes*. D'après lui, ces pierres forment des veines horizontales à travers un calcaire bitumineux renfermant des fossiles, que M. Léwy se croit autorisé à rapporter à l'étage néocomien ou crétacé inférieur. Ce terrain calcaire, qui renferme, outre les *émeraudes*, du quartz hyalin, du calcaire spathique, de la pyrite et de la parisite, repose sur des assises de schiste noir. Nous dirons à ce sujet que les micaschistes noirs servent souvent de gangue aux *émeraudes* vertes. Nous avons dit que celles de la haute Égypte avaient un pareil gisement; il faut ajouter que le micaschiste noir de la vallée de Heubach, près de Salzbourg, renferme des *émeraudes*, que le micaschiste noir des montagnes de Morne, en Irlande, en contiennent aussi, et enfin que le micaschiste noir qui existe dans le district de Kathérinenbourg, sur les bords du Takowaja, en Sibérie, a fourni des *émeraudes* remarquables par leurs énormes dimensions. L'*émeraude* béryl a été subdivisée par les lapidaires en béryl noble, appelé aussi aigue-marine, que l'on reconnaît à sa teinte glauque passant par nuances insensibles du vert au bleu, et rappelant la couleur de l'eau de la mer, et en béryl commun, qui est tantôt jaune, tantôt blanc, plus ou moins jaunâtre, et quelquefois d'un gris plus ou moins foncé. Enfin on en trouve qui sont parfaitement blancs, ou même incolores et transparents, à l'île d'Elbe, en France et en Bavière. L'aigue-marine, qui, lorsqu'elle est bien pure, acquiert en joaillerie une grande valeur, se trouve en cristaux d'une belle transparence à Cangarjum, dans le district de Coimbetoor, dans l'Indoustan, au milieu du granite; au Brésil, dans la province de Minas-Geraes, et en Sibérie, dans les granites et les pegmatites du district de Nertschinsk, principalement au mont Aduntschilon et dans la vallée de l'Urulga, et aussi à Mursinsk et à Schaitansk, près de Kathérinenbourg. Dans ces diverses localités, l'aigue-marine est accompagnée de la topaze. Les béryls communs se trouvent en une multitude d'endroits et particulièrement à Tamela en Finlande, à Brodoo en Suède, à Fossum en Norvège, à Penig en Saxe, à Schalkenwald en Bohême, à Zwegel en Bavière, à Wicklow et à Killiney en Irlande; aux États-Unis, à Grafton et à Compton dans le New-Hampshire, à Rogalston dans le Massachusetts, à Bowdoinham et à Haddam en Connecticut; en France, aux environs de Nantes en Bretagne, à Chanteloube dans le Limousin, et dans les granites des environs d'Autun. Pendant bien longtemps cette distinction entre l'*émeraude* et le béryl, qui existe encore en joaillerie, fut admise aussi en minéralogie. Vauquelin commença à ébranler cette distinction en prouvant que la composition chimique des deux minéraux est la même, et Haüy acheva de la détruire par l'étude des formes cristallines, qui se trouvent identiques dans les deux cas. Romé de Lisle est le premier qui ait conçu l'idée de réunir dans une même espèce l'aigue-marine et l'*émeraude*. Il avait observé la première sous la forme du prisme péridodécaèdre qu'affecte la seconde, et, en combinant cette analogie de forme, qui, par elle-même, n'était pas assez décisive, — car on connaît beaucoup d'autres minéraux qui se présentent sous cette même forme avec la même dureté et la même pesanteur spécifique, — il avait jugé que les deux substances devaient être identiques. Néanmoins elles ont été encore, pendant longtemps, regardées par tous les minéralogistes comme formant deux espèces distinctes. L'abbé Haüy, ayant aperçu des facettes terminales sur quelques cristaux entrelacés dans un groupe d'aigues-marines de Sibérie, parvint à reconnaître que ces cristaux avaient identiquement les formes de ceux de l'*émeraude*. Il résultait pour lui, de la mesure des angles combinée avec les lois de structure, que les deux substances avaient une molécule intégrante semblable, le prisme triangulaire équilatéral, ayant pour pans des carrés. Cependant il remarqua que, cette forme étant la limite des prismes triangulaires, elle pouvait être commune à plusieurs minéraux. Aussi rechercha-t-il un nouveau terme de comparaison dans les propriétés optiques; mais il se présentait ici un obstacle à la réunion des deux substances. A l'époque où il entreprit ces intéressantes recherches, Haüy avait déjà observé que l'*émeraude* possède la double réfraction. Voulant savoir si l'aigue-marine jouit de la même propriété, il fit tailler un prisme limpide de cette dernière substance dans un premier sens perpendiculaire à l'axe, et dans un second incliné sur le même axe d'environ 60 degrés, en sorte que l'angle réfringent était d'environ 30 degrés. Ce prisme, essayé de toutes les manières, ne laissait voir qu'une seule image de tous les objets. De plus, le physicien Charles ayant présenté l'angle réfringent à un rayon de lumière introduit par le trou d'une chambre obscure, le spectre solaire projeté sur un carton blanc à 25 pieds de distance fut également simple. Haüy crut si bien avoir, par ces expériences, résolu la question, qu'il imprima dans son *Extrait d'un traité de minéralogie*, publié à Paris par ordre du Conseil des mines, en l'an V de la République, que le caractère le plus tranché pour reconnaître l'*émeraude* du béryl consistait dans sa réfraction, qui était double, tandis que celle du béryl était simple. Malgré tout, cependant, le savant abbé était toujours frappé de l'accord qui régnait entre les autres caractères de ces deux minéraux, et qui s'étendait jusqu'à la ressemblance des formes secondaires. Il réfléchit, en outre, que l'une des deux faces produites artificiellement sur le prisme d'aigue-marine, celle qui était perpendiculaire à l'axe, avait une position qui était comme la limite de toutes les autres, et que les limites ont cette propriété que certaines quantités deviennent nulles en les atteignant. Il soupçonna que tous les cristaux à double réfraction pourraient bien avoir un sens où ils ne doubleraient pas les images des objets, comme cela avait, déjà à cette époque, été observé pour le cristal de roche par le P. Beccaria. Haüy fit donc tailler un second prisme d'aigue-marine de façon que les deux faces produites fussent inclinées sur l'axe en même temps qu'elles l'étaient l'une sur l'autre, et dès lors les objets vus à travers ce prisme parurent doubles. Des expériences analogues, faites sur d'autres cristaux, donnèrent des résultats semblables. Ainsi tous les caractères physiques et géométriques s'accordaient à solliciter entre l'*émeraude* et l'aigue-marine un rapprochement auquel la chimie a donné sa sanction. Les premières analyses faites de l'une et de l'autre substance minérale par Vauquelin semblèrent prouver que la composition était très-différente. La différence, Vauquelin le reconnut bientôt lui-même, venait de ce que ce chimiste trouvait dans l'aigue-marine une matière terreuse d'une nature jusqu'alors inconnue et que l'*émeraude* ne lui avait point offerte; mais, ayant recommencé l'analyse de celle-ci, il parvint à y trouver la glucine. Voici quelques-unes des analyses faites par Vauquelin :

— *Emeraude de Limoges :* silice, 67,40; alumine, 16,10; glucine, 13,30; protoxyde de fer, 0,70; chaux, 0,50.

— *Emeraude du Pérou :* silice, 64,60; alumine, 14,00; chaux, 2,56; glucine, 13,00; oxyde de chrome, 3,50.

— *Emeraude blanche :* glucine, 16,0; alumine, 13,0; silice, 69,0; chaux, 0,5; fer, 1,0.

Vauquelin, dans le cours de ses recherches, est parvenu à cette conclusion, que nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer, que la couleur verte des *émeraudes* est due à l'oxyde de chrome. Cette manière de voir n'a pas été adoptée par tous les minéralogistes. M. Léwy est du nombre des savants qui n'admettent pas la nature minérale du principe colorant des *émeraudes*. Il a reconnu que les *émeraudes* vertes de la Nouvelle-Grenade contiennent toujours une petite quantité d'eau, de soude et d'une matière organique volatile, qui paraît être un carbure d'hydrogène. Il a vu que la teinte verte est souvent très-intense là où la quantité d'oxyde de chrome est infiniment petite, et que, au contraire, l'intensité de la couleur est d'autant plus forte que la proportion de la substance organique est plus grande. Il a donc été conduit à faire jouer à cette substance le rôle d'une véritable teinture organique, d'autant mieux que, selon lui, la chaleur a pour effet de décolorer les *émeraudes* vertes. Les formes cristallines de l'*émeraude* appartiennent au système hexagonal à modifications holoédriques. La forme fondamentale de ce minéral est le prisme droit à base hexagonale. Les cristaux ne se terminent jamais par des pyramides, mais simplement par des faces planes perpendiculaires à l'axe; leur aspect est constamment prismatique; ils sont simplement modifiés par de petites facettes placées sur les angles ou sur les arêtes. Les pans des prismes sont ordinairement striés longitudinalement. Nous citerons, parmi les variétés de formes les plus importantes, l'*émeraude* primitive, qui se présente en prismes hexagonaux sans modification. Le béryl commun de Limoges affecte cette forme. Il se présente en prismes semi-opaques d'un jaune verdâtre, de plusieurs décimètres de long sur un ou deux de large. Aux États-Unis, il existe en prismes bien plus volumineux encore, de 4 à 5 pieds de long sur 1 de large, et de 2,000 à 3,000 livres pesant. Les cristaux d'*émeraude* verte sont très-fragiles au sortir de la mine et lorsqu'ils sont encore imprégnés de leur eau de carrière; ils acquièrent plus de consistance par une lente dessiccation. Les gros cylindres ou prismes arrondis d'aigue-marine se cassent transversalement suivant des faces courbes, de manière que les tronçons se terminent d'un côté par une saillie et de l'autre par une concavité, comme ceux des basaltes articulés. Parmi les *émeraudes* vertes de la Nouvelle-Grenade, on en trouve qui sont divisées naturellement en plusieurs tronçons séparés par la gangue qui les a traversés au moment de leur formation. La densité de l'*émeraude* n'est pas constante; elle varie, suivant les échantillons, de 2,67 à 2,76. Il en est de même de la dureté, que l'on représente par des nombres compris entre 7,5 et 8. Quelques minéraux, très-différents du silicate double d'alumine et de glucine que nous venons d'étudier, ont néanmoins reçu le nom d'*émeraude*. Voici les principaux :

— *Emeraude de Carthagène.* On a donné ce nom aux octaèdres limpides de fluorine verte.

— *Emeraude de France.* Bournon a décrit sous ce nom un minéral qu'il avait trouvé en petits cristaux hexagonaux dans l'ancienne province du Forez, où ils occupaient un filon de feldspath. La dureté de ces cristaux variait beaucoup : les uns étaient aussi durs que l'*émeraude* ordinaire, et les autres se laissaient facilement entamer par l'acier. La couleur en était tantôt uniformément verdâtre et tantôt en partie verte et en partie grise. Guyton de Morveau a aussi rencontré ce minéral dans un quartz de Bourgogne.

— *Emeraude du Brésil.* C'est la tourmaline verte, dont la couleur est sombre et tire sur le vert bouteille.

— *Fausse émeraude.* C'est la fluorine verte, appelée aussi *émeraude* de Carthagène.

— *Emeraude morillon.* C'est encore la même fluorine verte.

— *Emeraude orientale.* C'est la télésie verte de Haüy. De même plusieurs minéraux, tels que l'apatite et le quartz verdâtre, ont reçu à tort le nom de béryl. Le béryl bleu est le disthène; le béryl schorlacé est la pycnite; l'aigue-marine orientale est la topaze bleu verdâtre, et enfin le schorl aigue-marine de Saussure est l'épidote.

Émeraude, roman de M. Alexandre Weill, qui, publié d'abord par la *Revue française* en 1858, parut en volume chez Poulet-Malassis (1859, in-18), et a été depuis lors réimprimé sous divers formats. L'auteur a voulu y présenter un programme complet de ses idées en philosophie, en morale et en religion, et par là il s'est volontairement condamné à ne donner à la plupart de ses personnages qu'une vie de convention, une vie *idéale*, comme il le dit lui-même. Rien ne vaut la vie de l'esprit, c'est vrai; mais nous avons un corps qui est cloué à la terre, et M. Weill ne s'en est pas assez souvenu.

Emeraude est la fille de Gunter, bourgmestre de Francfort; elle est jeune, belle et riche; mais avant tout c'est la plus docile des filles de la *ville libre*. Ses traits, d'une grande pâleur, trahissent, sinon une santé délicate, au moins une nature nerveuse et impressionnable. Ses lèvres fines et roses annoncent un esprit à la fois pénétrant et judicieux. « Sur son front haut, large et lisse, ombragé par une chevelure soyeuse d'un blond châtain, resplendit un rayon de raison divine, et dans son regard bleu, profond, souriant, on entrevoit un coin de son âme, qui est toute candeur, toute bonté et toute charité. » En vraie Allemande, Emeraude est versée dans la littérature poétique de tous les pays; elle parle le français comme l'allemand, et peut lire sans dictionnaire un livre anglais ou italien. Son goût est pur. « Pour elle une robe représente la mélodie, et le reste de la toilette l'harmonie d'accompagnement. » Cette jeune fille, si accomplie en toutes choses, n'écoute que sa raison, toujours sa raison; c'est un être de raison, au grand dommage des grâces juvéniles. Vainement, la main sur son cœur, on cherche les frissons de la jeunesse, les tremblantes pudeurs de l'amour qui veut naître; ce cœur ne bat pas : il a été dévoré par la raison. Mais M. Weill sent, à son insu, la nécessité de sortir de la prison froide où il a renfermé son héroïne. Là est l'inconséquence d'Emeraude et du romancier. Emeraude aimera... qui? Un fou, un certain poëte nommé Walter, un être tout à fait en dehors de l'humanité. Le bourgmestre, après avoir longuement résisté, finit par donner son consentement à ce mariage; mais Emeraude est alors dangereusement malade d'une fièvre contractée en soignant son fiancé, atteint du même mal. Succomberont-ils ou reviendront-ils à la santé? On l'ignore. L'auteur lui-même a compris l'impossibilité de faire vivre de la vie réelle, sous les yeux du lecteur, cette ombre d'homme et cette ombre de femme. Au milieu de ces obscurités philosophiques ressort heureusement une figure gracieuse et humaine, celle de Johanna, la cousine d'Emeraude; c'est une vraie femme, coquette, frivole, un peu hypocrite, ornée de toutes les grâces et de tous les défauts de son sexe.

On retrouve dans ce roman M. Alexandre Weill tout entier, avec son esprit vaillant, plein de verdeur et de sève; mais on l'y retrouve plus que jamais avec ses tendances excessives. « Souvent, dit un critique, il manque de retenue et de goût; il se précipite, tête levée, à travers les obstacles, comme si d'avance il ne s'était tracé aucun plan; puis, soudain, enivré de sa propre pensée, doucement bercé par la musique qu'il se joue, il s'arrête et se perd dans des développements excessifs et touffus jusqu'à l'obscurcissement. » Mais, tout en constatant ces défauts, il faut louer plusieurs scènes du roman, bien proportionnées, bien dessinées, et surtout les nombreux détails pittoresques qui relèvent chaque page du livre.

Émeraudes (les cinq) de Fernand Cortez. V. CORTEZ.

ÉMERAUDES (montagne des), montagne de la haute Égypte. V. ZABARATH (mont).

ÉMERAUDE (île) ou **MACOUR**, île de Corail, dans la mer Rouge, sur la côte de Nubie, par 23° 50′ de lat. N., et 34° 32′ 30″ de long. E.; longueur, 2 kilom.; altitude, 30 m.

ÉMERAUDINE s. f. (é-me-rô-di-ne — rad. *émeraude*). Minér. Nom donné à la dioptase par de Lamétherie, parce que cette substance est d'un beau vert. ‖ Inusité.

— Entom. Nom vulgaire de la cétoine dorée : *L'*ÉMERAUDINE *est agréable à voir, à cause de ses belles couleurs.* (V. de Bomare.)

ÉMERAUDINÉ, ÉE adj. (é-me-rô-di-né — rad. *émeraude*). Hist. nat. Qui est d'un vert d'émeraude.

ÉMERAUDITE s. f. (é-me-rô-di-te — rad. *émeraude*). Minér. Nom donné par Daubenton à certaines variétés vertes de diallage.

— Encycl. L'*émeraudite* de Daubenton est d'un vert brillant, quelquefois nacré ou satiné, mais toujours opaque. Elle est colorée par l'oxyde de chrome et contient environ 8 centièmes de cet oxyde. On y trouve, en outre, 1 centième d'oxyde de cuivre, qui joue peut-être un rôle dans la coloration. D'après une analyse complète de Vauquelin, l'*émeraudite* renferme, sur 100 parties, 50 parties de silice, 21 parties d'alumine, 6 parties de magnésie, 13 parties de chaux et 8 parties d'oxyde de chrome. On a trouvé ce minéral près de Turin, au pied de la montagne de Musinet, sur la côte de Gênes, sur les bords du lac de Genève, dans des cailloux roulés composés du jade de Saussure, en Corse. L'*émeraudite* fait partie d'une roche composée de pétrosilex vert et de feldspath; elle forme dans cette roche taillée et polie des taches d'un beau vert satiné. On la connaît dans les arts sous le nom de *vert de Corse*.

ÉMÈRE s. m. (é-mè-re). Bot. Nom du séné bâtard, espèce de coronille.

ÉMERGÉ, ÉE (é-mèr-jé) part. passé du v. Emerger. Qui sort de l'eau, qui est sorti de l'eau : *A l'époque silurienne, les continents* ÉMERGÉS *étaient d'une faible étendue.* (L. Figuier.) *L'homme, enfant jeté sur la surface de sa planète récemment* ÉMERGÉE, *eut d'abord beaucoup à souffrir de l'inclémence des saisons.* (Toussenel.)

— Bot. Se dit des végétaux aquatiques dont le sommet s'élève au-dessus de la surface de l'eau.

ÉMERGEANT (é-mèr-jan) part. prés. du v. Emerger : *Le soleil,* ÉMERGEANT *d'une nuit sombre, éclairait le fleuve.* (Chateaub.) *Les ombres se replient devant l'astre du jour, lorsque,* ÉMERGEANT *à l'horizon, il monte et monte encore.* (Lamenn.) *A mesure que l'homme,* ÉMERGEANT *du monde inférieur, vit plus de la vie spirituelle, l'art aussi se spiritualise.* (Lamenn.) *Une borne milliaire antique,* ÉMERGEANT *de la terre brune, porte cette inscription :* Roma, via Appia, *accompagnée plus modernement des clefs et de la tiare.* (Th. Gaut.)

ÉMERGEANT adj. m. (é-mèr-jan — rad. *émerger*). Anc. jurispr. Se disait d'un dommage réel, positif, constitué par une vraie perte de ce qu'on avait, et non par la privation d'un gain : *Je ne trouve homme des nôtres à qui la défense des lois coûte, en gain cessant, en dommage* ÉMERGEANT, *disent les clercs, plus qu'à moi.* (Montaigne.) ‖ On écrivait aussi *émergent*.

ÉMERGEMENT s. m. (é-mèr-je-man — rad. *émerger*). Action d'émerger, de s'élever au-dessus du niveau des eaux : *L'*ÉMERGEMENT *des montagnes est attribué au feu intérieur.*

ÉMERGENCE s. f. (é-mèr-jan-se — rad. *émerger*). Lieu d'où sort une source, un liquide; apparition au dehors, sortie d'un milieu : *Point d'*ÉMERGENCE *d'un rayon qui a traversé le prisme. Les geysers dépassent la température de 100°, au point d'*ÉMERGENCE, *à la surface du sol.* (L. Figuier.)

— Production, apparition actuelle : *Il est impossible que le prince et les intérêts que sa mission est de défendre consentent à se réduire et s'annihiler devant les principes en* ÉMERGENCE *et les droits nouveaux qui se posent.* (Proudh.) ‖ Circonstance qui se produit, occasion pressante : *Dans cette* ÉMERGENCE, *il faut se décider.* ‖ Peu usité.

ÉMERGENT, ENTE adj. (é-mèr-jan, an-te — rad. *émerger*). Qui sort d'un milieu, qui se montre à l'extérieur : *Les terrains* ÉMERGENTS *ne se montrent qu'à la marée basse. Les rayons* ÉMERGENTS *prennent des directions variées, suivant la densité du milieu d'où ils émergent, et celle du milieu dans lequel ils s'immergent.*

— Fig. Qui se produit, qui se manifeste : *Dans la nuit du doute, les vérités* ÉMERGENTES *brillent comme de véritables étoiles.*

— Anc. jurispr. V. ÉMERGEANT.

— Chronol. Se dit de l'année à partir de laquelle on commence à compter les années d'une ère ou d'une période : *L'année* ÉMERGENTE *de l'ère chrétienne. L'an* ÉMERGENT *de l'ère des olympiades.*

— Minér. Se dit d'un cristal composé de six prismes rhomboïdes, dont cinq tendent à former un seul prisme, tandis que le sixième paraît sortir de cet assemblage pour faire des angles rentrants avec les deux prismes adjacents.

— Antonyme. Immergent.

ÉMERGER v. n. ou intr. (é-mèr-jé — du latin *emergere*, sortir du lieu où l'on était plongé, paraître à l'horizon; de *e*, hors, et *mergere*, plonger. Ce dernier mot se rapporte à la racine sanscrite *masj*, *maj*, *masy*, allemand *merche*, lithuanien *merkiu*, plonger. C'est à cette racine que se rapportent les noms de divers oiseaux plongeurs, par exemple l'indoustani *margiya*, plongeon, latin *mergus*, ancien allemand *merrich*. En sanscrit, *magyika* désigne la grue indienne. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *J'émergeai, nous émergeons*). Sortir de l'eau, se montrer au-dessus du niveau de l'eau : *Les roches qui* ÉMERGENT *à la marée basse. L'époque géologique où les continents* ONT ÉMERGÉ. *Un passager peut voir les barques* ÉMERGER *peu à peu du lac à sa limite apparente.* (L. Figuier.) *La ville d'Alger toute blanche* ÉMERGE *du milieu des flots.* (Feydeau.)

— Par ext. Sortir d'un milieu; s'élever au-dessus d'un niveau : *Les rayons changent de direction lorsqu'ils* ÉMERGENT *d'un milieu pour passer dans un autre dont la densité n'est pas la même. Des soleils après des soleils* ÉMERGENT *de l'immensité.* (Chateaub.) *La fontaine le Sprudel, à Carlsbad,* ÉMERGE *de terre entre l'église et la Tèple.* (Chateaub.) *Les travailleurs étaient depuis longtemps déjà à l'ouvrage, et l'on voyait de loin* ÉMERGER *des vagues du blé leur tête crépue ou rase.* (Th. Gaut.) *Pendant cette scène, le soleil* ÉMERGEAIT *petit à petit de l'horizon.* (Th. Gaut.)

— Fig. Se produire, se manifester : *La vérité finit toujours par* ÉMERGER *au-dessus du flot des erreurs. Athanase revient quand Julien est passé; Valens le proscrit, et il se cache au tombeau de son père; enfin il* ÉMERGE *une dernière fois de l'ombre, et, torrent calmé, achève paisiblement sa course.* (Chateaub.) *Que des profondeurs de l'Orient* ÉMERGE *dans sa splendeur celui qui dissipera ces ténèbres.* (Lamart.)

ÉMERI s. m. (é-me-ri — du grec *smuris*, *smiris*, émeri, par l'italien *smeriglio* et l'espagnol *esmeril*. Le grec *smuris* se rapporte sans doute à la racine *mar*, *smar*, broyer, écraser, parce que l'émeri polit en broyant, ou peut-être à la racine *mur*, briller, probablement voisine de *mar*). Minér. Corindon granulaire, qui, pulvérisé, sert à polir les métaux, les pierres fines, les cristaux : *Ne t'étonne pas si le méchant trouve à mordre sur toi : l'*ÉMERI *mord bien sur le diamant.* (Max. orient.) ‖ Quelques-uns disent par erreur ÉMERIL.

— Techn. Nom donné à des taches noires que l'on trouve dans certains marbres, et qui sont formées par des matières dures.

— Techn. *Potée d'émeri*, Matière mêlée d'émeri qui tombe de la meule des lapidaires, et qui sert aux mêmes usages que l'émeri, après qu'on l'a fait sécher. ‖ *Bouchon à l'émeri*, Bouchon de verre usé sur le flacon même à l'aide de l'émeri, afin d'obtenir un bouchage plus parfait.

— Encycl. L'*émeri* présente une structure grenue et serrée. Il a une cassure inégale, et sa couleur varie du gris foncé au gris bleuâtre. Son caractère le plus distinctif est la dureté, qui ne le cède en rien à celle des autres variétés de corindon. La densité de l'*émeri* est égale à 4 en moyenne. Il est opaque ou légèrement translucide sur les bords; il ne fond pas au chalumeau. Il agit souvent sur l'aiguille aimantée et est conducteur de l'électricité. L'*émeri* appartient aux roches schisteuses métamorphiques. Ainsi, à Oschenkoff, en Saxe, on le trouve dans le micaschiste; à Naxos, il existe dans les calcaires et dans les dolomies saccharoïdes; à Gumuch-Dagh, près d'Ephèse, il présente à la fois les deux modes de gisement dans le granite et dans le calcaire saccharoïde. Smithson Teunant a trouvé dans l'*émeri* de Naxos 80 parties d'alumine, 4 parties de fer et 3 parties de silice. Ce savant a retiré de l'*émeri* de Saxe 50 parties d'alumine, 32 parties d'oxyde de fer et 8 parties de silice. Vauquelin a reconnu que l'*émeri* de Jersey est formé de 70 parties d'alumine pour 30 parties d'oxyde de fer. L'*émeri* est très-précieux pour les arts, en raison de sa dureté, qui le rend propre à polir les métaux et les pierres; mais, pour s'en servir, il faut le réduire en poudre de diverses grosseurs. On emploie, pour obtenir ces poudres, la méthode suivante : on broie la pierre à l'aide de moulins d'acier; ensuite, pour en séparer les poudres de différents degrés de finesse, on délaye dans de l'eau la masse broyée. On laisse cette eau reposer une demi-heure et on la jette, parce qu'elle ne contient qu'une poussière trop ténue. On délaye de nouveau le dépôt; on laisse reposer l'eau une demi-heure et on la décante encore trouble; la poudre qu'elle dépose est de l'*émeri* de la plus grande finesse. On délaye ainsi le premier dépôt jusqu'à ce qu'il ne laisse plus rien déposer au bout d'une demi-heure. Alors on ne laisse plus reposer les eaux, dans lesquelles on agite toujours ce premier dépôt, que quinze minutes, ensuite que huit minutes, quatre minutes, deux minutes, une minute, et enfin trente secondes. On a, par ce procédé, des *émeris* de diverses grosseurs. L'*émeri* est employé avec de l'eau pour le travail des pierres, et avec de l'huile pour celui des métaux. On distingue, dans le commerce, trois sortes ou qualités principales d'*émeri* : 1° l'*émeri* des Indes orientales; c'est une roche micacée, renfermant des lames de talc blanc ou rougeâtre et de petits grains qui paraissent être du fer oxydulé. Il sert à polir les glaces à la manufacture du faubourg Saint-Antoine, à Paris. 2° L'*émeri* d'Angleterre, c'est-à-dire de Jersey. Il ressemble à du fer oxydulé en masse, mêlé de quelques grains pierreux et de quelques lames de mica blanc; il donne une poussière d'un rouge foncé. 3° L'*émeri* de Smyrne. Il tient le milieu entre les deux précédents. Il est micacé, mais moins que l'*émeri* des Indes orientales, et il renferme également du fer oxydulé octaèdre et du fer sulfuré. Il se trouve dans l'île de Naxos, en fragments épars et roulés au pied des montagnes primitives. On voit aussi de l'*émeri* en Italie, dans l'ancien duché de Parme; en Espagne, près de Ronda, dans le royaume de Grenade; au Pérou; enfin, M. Jackson en a récemment découvert un gisement remarquable dans les Etats-Unis. Ce gisement constitue un banc inépuisable, situé dans le territoire de la ville de Chester, dans le Hampdenshire, au milieu de l'Etat de Massachusetts. On exploitait ce banc depuis plus de deux ans dans la persuasion que c'était un banc de minerai de fer magnétique; mais on trouvait, comme il est facile de le comprendre, le minerai trop réfractaire pour être fondu seul, et on le mélangeait avec du carbonate de fer et de l'hématite. L'épaisseur de ce banc varie de 3 à 10 pieds; en moyenne, elle n'est pas inférieure à 4 pieds. Il affleure sur la montagne méridionale, près de la base, et on le suit d'une manière continue jusque près du sommet, dont la hauteur perpendiculaire au-dessus de la base est de 750 pieds. Il coupe aussi la montagne septentrionale, où il présente une puissance moyenne de 6 pieds et un grain cristallin assez gros, comme le corindon massif ou granulaire. Ce grand banc a été suivi sur une longueur de 4 milles, dans la direction du nord-est au sud-ouest. L'*émeri* de la montagne du Nord n'est pas mélangé de fer et est plus pur que les échantillons de Naxos et de l'Asie Mineure; sa pesanteur spécifique est de 3,75 à 3,80; celle de l'*émeri* de la montagne du Sud, qui est toujours mélangé d'un peu de minerai de fer, est de 4,02 à 4,18. La densité du meilleur *émeri* de Naxos est de 3,71 à 3,72; enfin l'*émeri* de Chester, appliqué au polissage de l'acier, a donné un résultat supérieur à celui de l'*émeri* de Naxos dans la proportion de 20 à 15. Le gisement nouvellement découvert est situé près d'une manufacture d'armes où il rendra de très-grands services. « Il mettra fin, dit M. Jackson, au monopole exercé par la compagnie anglaise qui possède les gisements de Naxos et de l'Asie Mineure, les seuls connus jusqu'à présent. »

ÉMERI, nom de divers personnages français. V. EMERY.

ÉMERIAU (Maurice-Julien, comte), vice-amiral français et pair de France, né à Carhaix (Finistère) en 1762, mort à Toulon en 1845. Le jeune Emeriau, issu d'une ancienne famille d'origine écossaise, entra dans la marine à l'âge de treize ans, comme volontaire d'honneur, se distingua dans la guerre d'Amérique, prit part à la bataille d'Ouessant et assista à onze autres combats ou siéges, où il fut plusieurs fois grièvement blessé. A la Grenade, notamment, et au siége de Savannah, il entra le premier dans les tranchées; il reçut à cette occasion du comte d'Estaing le grade de lieutenant de frégate, et du congrès américain la croix de Cincinnatus. Aux Saintes, il montra une bravoure héroïque et reçut deux blessures graves. En 1786, Emeriau fut nommé sous-lieutenant de vaisseau, et fit, en cette qualité, diverses campagnes à Cayenne, aux Etats-Unis, dans l'Inde et à Saint-Domingue, où il comprima momentanément l'insurrection des noirs. En 1792, il fut promu au grade de lieutenant de vaisseau; il était de l'escorte qui conduisit en Amérique les bâtiments échappés à l'incendie du Cap; puis il passa sous les ordres de l'amiral Vaustabel et conduisit jusqu'à Brest l'aile gauche du précieux convoi de 410 voiles, chargé de grains, qui sauva la France de la disette. En 1795, Emeriau passa capitaine de vaisseau. Il fit partie de l'expédition d'Irlande sur le *Jemmapes*, et de celle d'Egypte sur le *Spartiate*, avec la qualité de chef de division. A Malte, il entra le premier dans le fort sous le feu des batteries ennemies. Il se couvrit de gloire à la bataille d'Aboukir, où il soutint un combat héroïque contre le *Theseus* et le *Vanguard*, soutenus plus tard par deux autres vaisseaux ennemis; enfin, près de couler bas, criblé de blessures, le bras droit fracassé, il dut se rendre. Nelson voulut que ce fût à lui-même que le brave Emeriau rendît son épée, et Bonaparte lui écrivit du Caire pour le complimenter sur sa bravoure. En 1801, Emeriau fut nommé contre-amiral. Chargé, l'année suivante, de transporter des troupes à Saint-Domingue, il contribua puissamment à sauver la ville de Port-au-Prince, assiégée par Dessalines. Il alla prendre ensuite à Ostende le commandement en chef de l'aile droite de la flottille, mit ce port dans le meilleur état de défense, et y fit exécuter les armements nécessités par le projet de descente. En 1804, le contre-amiral Emeriau fut chargé de la préfecture maritime de Toulon, qu'il garda jusqu'en 1814. Il fut cependant un instant appelé à remplacer provisoirement, à Rochefort, Villeneuve. En 1810, il reçut le titre de comte, et, l'année suivante, celui de vice-amiral et de commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée. Il exerça ce commandement pendant trois années, manœuvrant constamment en présence de forces supérieures, sans perdre un seul navire, mais non pas sans en enlever plusieurs à l'ennemi. Vers la fin de 1812, le ministre de la marine, duc Decrès, ayant songé à donner sa démission, l'empereur désigna Emeriau pour le remplacer; mais Decrès demeura à son poste. En 1813, le vice-amiral Emeriau, chargé par Masséna de la défense du littoral méditerranéen, sut, malgré des ressources très-insuffisantes, repousser l'invasion et conserver à la France sa flotte et son arsenal, en faisant appel au dévouement de ses équipages, qui abandonnèrent patriotiquement à l'Etat 15 jours de leur solde. En 1814, après la déchéance de Napoléon, Emeriau continua, tout en arborant le drapeau blanc, de défendre la flotte contre l'avidité anglaise, et obtint même de lord Enmouth, qui commandait la flotte anglaise devant Toulon, le retour de 4,000 Français détenus depuis trois années dans l'île de Cabrera. Le 9 juin, il fut fait chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII, et le 24 août suivant, grand-croix de la Légion d'honneur. Pendant les Cent-Jours, Napoléon le nomma pair de France; mais ce titre ne fut pas ratifié par Louis XVIII, à la seconde Restauration. Toutefois Emeriau fut conservé au nombre des vice-amiraux en activité de service jusqu'en juillet 1816, époque où il fut mis à la retraite. En 1831, Louis-Philippe l'appela à la Chambre des pairs, où depuis longtemps, dans l'opinion publique, son mérite et ses longs services lui avaient fait une place. Le nom d'Emeriau est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile.

ÉMERIC ou **HENRI**, roi de Hongrie, mort vers 1204. Il était fils de Bela III, et succéda à son père en 1196. Les Vénitiens, aidés des croisés, lui enlevèrent la ville de Zara, avant qu'il eût le temps de venir la leur disputer (1202). Il mourut deux ans après, laissant le trône à son fils Ladislas III.

ÉMERIC (Louis), trouvère français, qui vivait au XIVe siècle. Il était seigneur de Rochefort en Poitou. Emeric fut d'abord secrétaire du roi d'Aragon, Jayme II, puis de Philippe le Long, qui devint roi de France. Il fit quantité de vers et de chansons à la gloire d'une demoiselle nommée Florence de Forcalquier. Quelques-unes de ces pièces sont fort jolies, entre autres celle qui commence par ces vers :

Cascun jour mes ben a fort mays d'un an,
Quand jou ne vesi aquella que tant amy!

c'est-à-dire :

Chaque jour est pour moi d'une longueur extrême
Lorsque je ne vois pas le cher objet que j'aime.

Les vers d'Emeric obtinrent un grand succès. Pétrarque en parle lorsqu'il dit dans son poëme du *Triomphe de l'Amour* :

Amerigo, Bernardo, Ugo et Anselmo,
E mille altri ne vidi a cui la lingua,
Lancia, et spada fu sempre, e scudo, e elmo.

ÉMERIC ou **EYMERIC** (Nicolas), théologien espagnol, né à Girone en 1320, mort dans la même ville en 1399. A l'âge de quatorze ans, il entra dans l'ordre des dominicains, devint grand inquisiteur d'Aragon et montra autant de zèle à poursuivre les hérétiques que d'habileté à résoudre les questions les plus ardues du dogme et du droit canon. S'étant attaché au parti de Clément VII, il vint avec lui s'établir à Avignon et se réfugia de nouveau auprès de ce pape, lorsque les excès de son zèle orthodoxe eurent contraint le prince Jean à l'expulser du royaume d'Aragon. Il revint cependant mourir dans sa patrie, laissant un très-grand nombre d'ouvrages théologiques, tous inspirés par un zèle dévorant pour les progrès de la foi, et dont un a une importance capitale; c'est un livre qui, peut-être, a fait plus de ravages sur la terre que la peste elle-même; il est intitulé : *Directorium inquisitionis* (1376), contient la *preuve* longuement développée des droits du sacré tribunal, et détaille la façon de procéder contre les hérétiques. C'est le code du saint-office, code si religieusement, si atrocement appliqué par Torquemada! Quelle que soit la pensée qui a inspiré un pareil livre, on ne peut s'empêcher de regretter que celui qui l'a écrit ait vécu, ou qu'il ne soit point mort avant d'en avoir conçu et exécuté l'abominable dessein. Parmi ses autres ouvrages, nous nous bornerons à citer : *De principiis naturalibus* (1351); *Tractatus contra dæmonum invocatores* (1364); *De potestate papali seu summi pontificis* (1383); *De peccato originali et de conceptione B. Virginis* (1384); *Tractatus contra doctrinam Raymundi Lulli* (1395); *Elucidarius elucidarii* (1393); *Tractatus contra præfigentes certum terminum finis mundi* (1395); *Contra Universitatem Parisiensem Dei Ecclesiam impugnantem responsiones* (1395); *Tractatus contra astrologos imperitos atque necromanticos* (1395); *Confessio fidei christianæ* (1396); *Tractatus contra alchimistas* (1396); *Correctorium corruptorii* (1396); *Tractatus super declarationes XXII articulorum magistri sententiarum* (1397), etc.

ÉMERIC (Jean-Joseph), avocat et littérateur français, né à Eyguières (Provence) vers 1755; on ignore l'époque de sa mort. Il a composé, à l'époque de la Restauration, des ouvrages royalistes fort remarquables par leur

exaltation : la *Vérité et la justice* ou le *Cri des royalistes français* (Avignon, 1816); la *Sainte alliance* ou le *Tombeau des Jacobins* (Avignon, 1818); l'*Ermite de Vaucluse* (Avignon, 1822), etc.

ÉMERIC (Louis-Damien), littérateur français, frère du précédent, né à Eyguières (Provence) en 1765, mort à Paris en 1825. Il commença l'étude du droit à Avignon, puis se rendit à Paris (1795). D'une grande indolence de caractère, il végéta, publia dans l'*Almanach des Muses* quelques épigrammes et élégies imitées de Catulle, de Martial, fit paraître trois *épîtres* (1808), des articles de journaux qui ne furent pas lus, des livres qui ne se vendirent pas, et finit par mourir misérable à l'hôpital. On n'a guère de lui, en dehors de quelques pièces fugitives publiées dans des recueils, qu'une brochure intitulée : *Histoire généalogique des pairs de France*, et un ouvrage : *De la politesse* (1819, in-8°), réédité sous le titre de *Nouveau guide de la politesse* (Paris, 1821, in-8°).

ÉMÉRIC-DAVID (Toussaint-Bernard), archéologue et critique français, né à Aix (Provence) le 20 août 1755, mort à Paris le 2 avril 1839. L'éminent écrivain dont nous allons parcourir l'œuvre et la vie s'est fait une place très-haute dans l'histoire de l'art français, et cependant son nom ne jouit pas de la notoriété qu'il mérite; il n'est guère familier qu'aux érudits. Appartenant par sa naissance à un monde intelligent et très-éclairé, il fit de brillantes études, et, grâce à ses progrès rapides, à la précocité rare de son intelligence, il fut reçu docteur en droit le 14 juin 1775. Ce résultat vraiment remarquable lui valut d'être envoyé à Paris. Il y passa quelques années, durant lesquelles il se fit une sorte de notoriété dans les conférences des jeunes avocats. Mais ses instincts d'artiste l'appelaient ailleurs; il se sentait entraîné vers l'Italie par un attrait invincible. Aussi le voyons-nous profiter de la première occasion pour s'envoler vers la patrie de Michel-Ange et de Raphaël. Après avoir parcouru toutes les villes de cette terre classique des arts, il se fixa tour à tour à Rome et à Florence. Il s'était lié déjà avec les élèves de l'école; il s'était fait l'ami du statuaire Seglas, des peintres David et Peyron, et il se livrait tout entier à l'admiration enthousiaste des chefs-d'œuvre de l'art grec et des superbes créations de la Renaissance. Il voulut connaître l'histoire de ces manifestations splendides du génie humain, et il s'aperçut bientôt que cette histoire n'existait pas, que personne ne l'avait écrite : dès lors il s'imposa la mission de réparer ce qui lui semblait une immense ingratitude. Il se mit donc à fouiller les archives, à réunir ces notes précieuses dont il a fait plus tard si bon usage. Mais il lui fallut interrompre ce travail pour revenir à Aix, où l'appelait sa mère souffrante. A son arrivée, des affaires importantes lui firent reprendre la robe d'avocat. Ses plaidoiries brillantes lui avaient déjà donné une certaine notoriété, quand son oncle Antoine David, imprimeur du roi et du parlement, mourut subitement, lui laissant sa succession tout entière. On était en 1789. Éméric-David embrassa les idées nouvelles; mais il mit à son adhésion le calme réfléchi, la haute modération de sa nature douce, honnête et surtout indulgente. En 1790, ses concitoyens, rendant hommage à ses vertus civiques, le nommèrent officier municipal. Il devint maire en 1791. Les temps étaient durs, les passions excessives; les émeutes se succédaient terribles, avides de vengeance, aveugles quelquefois en leurs aspirations, toujours dangereuses. Il chercha à les calmer en éclairant ses concitoyens.

Il usait, pour cela, de tous les moyens. Ainsi, pour instruire le peuple sur ses véritables intérêts, sur ses besoins réels, il publia ses *Recherches sur la répartition des contributions foncière et mobilière faite au conseil général d'Aix le 12 novembre 1791* (in-4° de 39 p.). Cette étude excellente n'eut pas le résultat qu'il en espérait. Déposant alors ses fonctions, Éméric-David se réfugia à Paris. Mais, accusé de *modérantisme* et déclaré *traître à la patrie* en 1792, il fut obligé de fuir, de se cacher dans une ferme de Bondy. Le 9 thermidor lui permit de rentrer à Paris, et il put revenir dès lors aux arts et à ses amis de Rome. Son premier travail fut le *Musée olympique de l'École vivante des beaux-arts* (Paris, Plassan, in-18). En cette étude savante, d'une forme élégante, forte en raisons, se développait l'idée d'un musée d'exposition permanente pour les œuvres des artistes vivants, au double point de vue de l'art plastique et de l'art industriel. Le gouvernement — chose rare — comprit l'idée et créa le musée du Luxembourg et le Conservatoire des arts et métiers.

Ici se place un incident qui a laissé dans la vie d'Éméric-David une impression très-pénible :

En l'an VIII, l'Institut mit au concours la question suivante : *Quelles ont été les causes de la perfection de la sculpture antique, et quels seraient les moyens d'y atteindre?* Le savant critique écrivit un mémoire qui fut couronné. Il fut publié en 1805 seulement, sous le titre de : *Recherches sur l'art du statuaire considéré chez les anciens et les modernes* (Paris, veuve Nyon, in-18). Pour rendre son travail complet, l'auteur avait demandé quelques renseignements techniques à son ami le statuaire P. Giraud, et il l'avait remercié très-chaudement dans sa préface. Mais l'ami, mal conseillé sans doute, ne trouva point cet hommage suffisant, et, dans un libelle injurieux, *Lettre à M. Éméric-David* (Paris, H.-L. Peronneau, an XIII), il essaya de faire passer le critique déjà célèbre pour un odieux plagiaire. Indigné, mais calme en son inattaquable loyauté, Éméric-David répondit par deux fois. Il avait raison; on lui donna raison. Mais il s'était fait, d'un ami qu'il aimait, un ennemi implacable; et il ne s'en consola jamais.

En 1805, une autre déception vint l'attrister encore. L'Institut avait proposé cette question : *Quelle est l'influence de la peinture sur les arts d'industrie commerciale, et quels seraient les moyens d'augmenter cette influence?* Le prix ne fut pas accordé à Éméric-David. Il eut un accessit seulement, avec cette mention : *S'il eût été d'usage de donner des seconds prix dans les concours de cette nature, la classe des beaux-arts en aurait décerné un à l'auteur.* M. Amaury Duval, le lauréat plus heureux, n'a jamais publié son travail. Mais l'Académie de Marseille vengea l'écrivain de cet échec imprévu en lui donnant le prix offert pour l'*Éloge de Puget* (1807); l'*Éloge de Poussin*, en 1812, fut couronné par la Société philotechnique de Paris. Ces deux morceaux remarquables ont été publiés, après sa mort, avec des gravures excellentes.

Éméric-David jouissait depuis longtemps d'une grande notoriété, qu'il avait d'ailleurs vaillamment conquise. Aussi, quand les éditeurs du *Musée Napoléon*, Robillard-Péronville et Laurent, vinrent présenter, en 1806, leur projet à l'Empereur, celui-ci ayant laissé à Visconti et Denon le choix du rédacteur des notices, Croze-Magnan, qui avait été présenté tout d'abord, fut écarté comme incapable, et remplacé par Éméric-David. Le critique, trop modeste, allait refuser, quand Visconti, l'illustre auteur de l'*Iconographie grecque et romaine*, lui promit sa collaboration. Ainsi commença ce magnifique ouvrage, malheureusement resté inachevé, mais dont les fragments nombreux donnent une haute idée d'Éméric-David, au triple point de vue de l'écrivain, de l'archéologue et de l'artiste. Lui-même en indique la disposition et les tendances dans les quelques mots suivants :

« Ce plan, dit-il dans sa réponse à M. Raoul Rochette, m'offrait l'avantage : 1° de détruire l'erreur qui a fait croire que la peinture avait presque cessé dans le moyen âge, ou était réduite à des miniatures; 2° de remplir une lacune historique restée à peu près entière, malgré les travaux de Fiorillo; 3° de montrer les origines d'un grand nombre d'allégories chrétiennes employées dans les rites modernes; 4° enfin, de faire remarquer la continuation des procédés de l'art antique au travers des neuf cents années écoulées depuis Constantin jusqu'à Guido de Sienne et à Cimabue. »

Malgré le zèle infatigable, les aptitudes particulières, l'érudition rare qu'avait montrés Éméric-David dans ce travail monumental, il en fut écarté un jour, à la grande stupéfaction du monde intelligent, et à sa place fut appelé M. Guizot; M. de Montalivet répondit à l'écrivain, justement blessé : QUAND UN MINISTRE A PRIS UN ARRÊTÉ INJUSTE, IL PEUT EN AVOIR DU REGRET, MAIS IL NE REVIENT PAS SUR UN FAIT ACCOMPLI.

Éméric-David, à cette époque, représentait au Corps législatif le département des Bouches-du-Rhône, qui l'avait élu en 1809. Dans ces six années de législature, jusqu'à la dissolution de 1815 il se fit remarquer autant comme orateur que comme économiste. Il fut nommé membre de l'Institut en 1816. La Restauration, cependant, ne fut guère plus juste envers lui que l'Empire; aussi Éméric-David manifesta-t-il plus d'une fois toute l'amertume que ces injustices avaient laissée en lui; par exemple, dans sa discussion avec M. Raoul Rochette, à propos de la peinture murale chez les anciens, il mit quelque vivacité à relever les erreurs nombreuses de son adversaire. Il défendit, avec non moins de talent et de succès, l'art français passionnément attaqué par le comte Cicognara, dans la *Storia della scultura, dal suo risorgimento in Italia, fino al secolo* XIX, *per servire di continuazione alle opere di Winkelmann e di Agincourt*; et l'Académie des beaux-arts, dans une séance solennelle, lui adressa des remerciements. Il était à cette époque au *Moniteur universel*, où il a publié, entre autres choses remarquables, un *Tableau historique de la réformation de la peinture, depuis l'époque de Vien jusqu'aujourd'hui*, puis des *Revues de Salon*. Il fut appelé aussi à la *Biographie universelle*, où il a laissé une véritable *Histoire de l'art*. Il faisait encore partie de la commission chargée par l'Académie d'achever l'*Histoire littéraire de la France*, qu'avaient commencée les bénédictins. Dans ce dernier travail, où il ne s'est occupé que des troubadours, il est resté peut-être au-dessous de lui-même; mais, en revanche, il donna bientôt après toute la mesure de son talent d'écrivain, de son érudition d'archéologue, dans le *Jupiter, recherches sur ce dieu, sur son culte et les monuments qui le représentent*, ouvrage précédé d'un *Essai sur l'esprit de la religion grecque* (Paris, 1833, 2 vol. in-8°). Ce monument littéraire, dont la valeur ne s'est pas amoindrie malgré les progrès de l'archéologie, eut un succès immense; en Allemagne, on le regarde encore comme le dernier mot de ce sujet difficile. Quelques autres études de même genre, mais de moindre importance, furent aussi bien accueillies; citons : *Essai historique sur Apollon; Recherches sur le dieu Vulcain* (Paris, 1837); *Neptune, recherches sur ce dieu* (Paris, 1839); *Mémoire sur la Vénus de Milo; Mémoire sur les centaures*, etc. Mentionnons également : *Discours historique sur la peinture moderne* (Paris, 1807, in-8°); *Discours historique sur la gravure en taille-douce et sur la gravure en bois* (Paris, 1809); *Histoire de la peinture au moyen âge, suivie de l'histoire de la gravure* (Paris, 1842); *Vies des artistes anciens et modernes* (Paris, 1853), recueil posthume d'articles insérés dans la *Biographie* Michaud.

ÉMERICIE s. f. (é-me-ri-sî — de *Emeric*, n. pr.). Bot. Syn. de VALLAIRE.

ÉMÉRIGON (Balthazar-Marie), jurisconsulte français, né en 1725, mort à Marseille en 1784. Les premières études d'Émérigon furent dirigées vers la science du droit, et, grâce à de sérieux travaux, il prenait, jeune encore, place au barreau d'Aix. La proximité de Marseille donnait au parlement d'Aix juridiction sur tous les faits maritimes, sur toutes les causes commerciales qui naissaient des relations internationales dont ce port était le centre. Émérigon comprit qu'il y avait dans ces relations, chaque jour plus nombreuses et que les progrès de notre industrie allaient développer à l'infini, un vaste sujet d'études pour le législateur et le jurisconsulte. Il se voua donc pendant plusieurs années à l'étude des transactions de toutes sortes dont le commerce maritime est la source et l'occasion : assurances, emprunt à la grosse, nolissement, bris, abandon, etc. Ces travaux, si intéressants en eux-mêmes, créèrent à Émérigon une sorte de spécialité, qui lui valut comme clients les armateurs et les négociants de Marseille. Une fois connu dans cette ville, le jeune avocat vit sa réputation s'accroître et sa position s'assurer. Sa connaissance approfondie des intérêts de la marine, son habitude des transactions commerciales, son dévouement à une classe riche, puissante, heureuse de trouver dans ce jurisconsulte la science sans morgue, le talent sans dédain, tous ces éléments de succès, Émérigon en recueillit le fruit. Nommé conseiller au siége de l'amirauté de Marseille, il apporta dans cette savante compagnie son contingent de lumières et d'intelligence. Les hommes les plus compétents se sont plu à rendre hommage à cette vaste érudition, à ce bon sens, à cette perspicacité qui furent d'un si grand secours au conseil de l'amirauté.

Les travaux du barreau, pas plus que ceux de la magistrature, n'étaient suffisants pour satisfaire l'activité d'Émérigon. En étudiant le droit commercial, et surtout le droit maritime, il avait compris qu'un livre résumant les règles sur les rapports entre les négociants expéditeurs, les armateurs, les capitaines et les assureurs, était indispensable pour fixer les droits et les obligations de chacun. Une ordonnance célèbre, datée de 1681, connue sous le nom d'*ordonnance sur la marine*, et que Colbert avait entièrement préparée, contenait toute la législation sur une matière déjà si importante, et qui devait prendre de nos jours une immense extension. Un honorable magistrat de La Rochelle, Valin, que ses beaux travaux sur le droit ont rendu célèbre, préparait depuis plusieurs années un commentaire sur cette ordonnance. Avec un désintéressement et une modestie qui montrent son caractère à la hauteur de son talent, Émérigon abandonna à Valin le fruit de dix ans de labeur, toutes ses recherches, tous les matériaux qu'il avait accumulés pendant sa pratique. M. Dupin apprécie en ces termes cette action si noble, si simple chez Émérigon : « Il avait, dans les méditations du cabinet et l'exercice de la magistrature, acquis une immense érudition, qui se fait quelquefois un peu trop sentir dans le *Traité des assurances*. Longtemps avant de publier cet ouvrage, il avait, par le sacrifice le plus désintéressé, fourni à Valin de précieux matériaux pour le commentaire que cet auteur a donné sur l'ordonnance de 1681. La délicatesse avec laquelle Émérigon donna le fruit de plusieurs années de travail, la franchise et l'effusion avec lesquelles Valin lui en témoigna publiquement sa reconnaissance dans la préface de son ouvrage, honorent l'un et l'autre. » Le sacrifice qu'Émérigon faisait à la science du droit était d'autant plus honorable, que lui-même préparait un livre sur les matières que ses grands travaux lui avaient rendues si familières. C'était son beau *Traité des assurances*, qu'il ne publia qu'après lui avoir donné les proportions que comporte ce sujet. Il parut sous ce titre : *Traité des assurances et des contrats à la grosse* (Marseille, 1783, 2 vol. in-4°). Le succès de ce livre fut immense. Traduit en plusieurs langues, il devint, pour les nations maritimes, une sorte de code expliqué. On sait que le Code de commerce a reproduit, en les harmonisant avec notre législation, beaucoup des dispositions de l'ordonnance de 1681. L'ouvrage d'Émérigon n'a donc pas vieilli. Il a eu ce suprême honneur de traverser la grande Révolution de 1789, et de conserver, dans une époque de liberté et de progrès, toute sa valeur théorique, toute son autorité pratique. Nous ne pouvons lui donner de plus bel éloge que cette appréciation d'un des plus lumineux esprits de ce siècle, d'un des plus savants jurisconsultes de ce temps, le procureur général Dupin : « Le *Traité des assurances*, dit l'illustre magistrat, n'est pas borné à la seule matière qu'indique son titre; il embrasse la presque totalité du droit maritime et ne saurait être trop recommandé à ceux qui s'occupent de cette importante partie de la législation. » L'éminent procureur général, on le sait, n'était pas prodigue de si flatteuses paroles. Outre cet ouvrage capital, Émérigon avait publié en 1780, sous le voile de l'anonyme, un *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine du mois d'août* 1681 (Marseille, 2 vol. in-12).

ÉMERILITE s. f. (é-me-ri-li-te — d'*émeri*). Minér. Substance du groupe des chlorites, qui offre la plus grande ressemblance avec la margarite, et qui a été ainsi appelée parce qu'on la trouve dans la mine d'émeri de Gummuchdagh, non loin d'Éphèse, en Asie Mineure. On lui donne aussi le nom d'ÉPHÉSINE.

ÉMERILLON s. m. (é-me-ri-llon; *ll* mll. — du bas latin *mirlus*, qui se rattache probablement, de loin il est vrai, au sanscrit *mâraka*, faucon, aussi tueur, meurtrier, peste, de la racine *mar*, tuer, blesser. De ce dernier mot vient aussi le nom zend du serpent, *mairya*, en persan *mâr*, *mârah*, etc. A la racine *mar* se rattachent également le grec *mermnos*, *mermnês*, espèce de faucon, pour *mermenos*, sanscrit *marmâna*, celui qui tue; l'irlandaiserse *meirneal*, faucon, épervier, que l'on peut comparer au sanscrit *marana*, meurtre; et sans doute, avec l's prosthétique, l'ancien allemand *smirle*, *smirl*, scandinave *smirill*, bas latin *mirlus*, d'où notre français *émerillon*, et l'anglais *merlin*, etc.). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de faucon : *L'*ÉMERILLON *est un des animaux qu'il était défendu aux Juifs de manger.* (V. de Bomare.) *L'*ÉMERILLON *est le plus petit oiseau de proie de notre continent.* (Bouillet.) *Les* ÉMERILLONS *sont les oiseaux de chasse les plus familiers et les plus dociles.* (Bouillet.)

— Mar. Croc tournant sur lui-même qui termine un câble, une manœuvre, et sert à éviter les coques du cordage. ‖ *Émerillon de fileur*, Crochet dont l'ouvrier cordier se sert pour empêcher les fausses torsions. ‖ *Émerillon d'affourchage*, Manille à croc tournant, qui réunit les deux chaînes d'un navire affourché à l'itague, ou câble conique qui pénètre à bord. ‖ On dit aussi, dans ce dernier sens, MAILLON D'AFFOURCHE, MAILLON TOURNANT. L'Académie écrit, dans ce sens seulement, ÉMERILLON.

— Pêche. Hameçon tournant sur lui-même qu'on emploie pour le requin et autres gros poissons.

— Art milit. Ancienne pièce de canon très-longue, mais qui ne lançait que des projectiles de 10 ou 15 onces.

— Techn. Instrument de cordier, formé d'un morceau de bois creux armé d'un crochet, et servant à câbler la corde et la ficelle. ‖ Outil de boutonnier. ‖ Crochet du rouet à filer les cordes à boyau.

— **Encycl.** Ornith. Cette espèce de faucon est le plus petit de tous les oiseaux de proie de l'Europe. Sa longueur totale ne dépasse pas 0m,30. Son plumage est d'un cendré bleuâtre en dessus et d'un jaune roussâtre en dessous, chaque plume présentant des taches noires en forme de larmes; la gorge est blanche, ainsi que l'extrémité de la queue, qui offre, en outre, cinq bandes de la même couleur; la cire, le tour des yeux et les pieds sont jaunes. Le *rochier*, dont quelques auteurs ont fait une espèce distincte, n'est pas même une simple variété de celle-ci; ce n'est autre chose que le vieux mâle. L'*émerillon* se rapproche assez de la cresserelle. Il habite les contrées tempérées et septentrionales de l'Europe, et niche dans les régions les plus élevées. Il est très-commun dans le nord, en Suède, en Norvége, etc., et ne se montre guère qu'en automne dans le midi de la France, où il en reste quelques individus pendant l'hiver. Au printemps, il y en a un second passage. L'*émerillon* habite surtout les montagnes boisées et niche sur les arbres élevés. Il appartient à la catégorie des oiseaux de proie nobles. Bien que ce soit le plus petit de tous nos rapaces, il est très-vif, très-hardi, mais en même temps très-étourdi; toujours en action, il a un vol assez bas, mais rapide et léger. Son courage l'avait mis en crédit au temps où florissait l'art de la fauconnerie. Il ne se nourrit que de proie vivante, qu'il saisit, non avec le bec, mais avec une patte, et toujours de côté. Quand il veut s'emparer d'un pigeon ou d'une perdrix, il commence par isoler cet oiseau de sa bande; puis, tandis que sa victime fuit, il la poursuit en décrivant autour d'elle des cercles de plus en plus resserrés; enfin, quand il est à portée, il la saisit, et tombe souvent par terre avec sa proie, dont le poids l'emporte de beaucoup sur le sien. « D'autres fois, dit F. Gérard, c'est en passant qu'il saisit l'oiseau inattentif. Quand l'*émerillon* passe le long d'une haie qui recèle des oisillons, sa vue glace à un tel point d'épouvante les pauvrets cachés dans le feuillage, qu'ils restent saisis de terreur et se laissent prendre sans chercher à

fuir. « Son étourderie est telle, que souvent, en cherchant à enlever les appelants d'un oiseleur, il se prend lui-même dans le filet. Il tue les perdrix en les frappant de son bec sur la tête, et son coup est fait en un instant. Il attaque aussi les cailles et les alouettes, et en été il vit de gros coléoptères. Sa ponte est de cinq ou six œufs, nuancés d'un brun roux. Une particularité remarquable dans cette espèce, c'est que la femelle ne diffère pas sensiblement du mâle pour la grosseur. Il est facile d'apprivoiser l'*émerillon* ou de le dresser à la chasse, car il est très-docile; mais, pour cet usage, il faut l'avoir pris à l'état sauvage, afin qu'habitué déjà à chasser il connaisse toutes les ruses du métier, ce qui lui est commun, du reste, avec toutes les petites espèces. « M. Susemihl, ajoute l'auteur que nous venons de citer, avait un *émerillon* privé plein de gentillesse, qui s'amusait souvent à s'envoler avec une plume qu'il laissait tomber dès qu'il était arrivé au plafond, et qu'il attrapait avant qu'elle eût touché la terre. Malgré cette preuve de prestesse, il était tout à fait incapable de chasser. Il n'en est pas de même de l'oiseau habitué à la vie libre : dès qu'il aperçoit une proie, il s'élance dessus et l'abat. » L'*émerillon* des fauconniers est excellent pour la chasse des perdrix, mais surtout pour celle des alouettes et des cailles. Il a lui-même pour ennemis les corbeaux, les geais et les corneilles, qui le troublent souvent dans ses opérations. L'*émerillon de Caroline* est quelquefois attaqué par des bandes de geais bleus, qui l'entourent en le harcelant et en imitant, comme pour le narguer, les cris d'un oiseau mortellement blessé. L'*émerillon*, poussé à bout, isole de la troupe l'individu le plus téméraire, fond sur lui à l'improviste et le sacrifie à la fois à son appétit et à sa vengeance. Ce même rapace attaque les sauterelles, les lézards et même les poulets; mais il arrive souvent que la poule lui fait lâcher prise.

ÉMERILLONNÉ, ÉE (é-me-ri-llo-né; *ll* mll.) part. passé du v. Emerillonner. Vif, gai, hardi comme un émerillon : *Avoir l'œil bien* ÉMERILLONNÉ.

. . . . . . Oui, tu m'as friponné
Mon cœur infriponnable, œil *émerillonné*.
SCARRON.

‖ Vieux mot.

— Substantiv. Personne vive, alerte, espiègle : *Vous nous ferez plaisir de nous donner cette petite* ÉMERILLONNÉE. (Mme de Sév.)

ÉMERILLONNER v. a. ou tr. (é-me-rillo-né; *ll* mll. — rad. *émerillon*). Rendre vif, alerte, éveillé : *Le vin* ÉMERILLONNE *l'œil et l'esprit.* ‖ Vieux mot.

S'émerillonner v. pr. Devenir émerillonné, vif, alerte, gai : *Voyez comme il* S'ÉMERILLONNE! ‖ Vieux mot.

EMERINA, district de l'île de Madagascar, province d'Ankova. C'est la région la plus élevée et, par conséquent, la plus salubre de l'île; elle est couverte de montagnes et peu fertile, car le climat n'est pas favorable à la végétation, à cause de l'excessive sécheresse qui y règne d'avril en septembre, et qu'accompagne un vent d'est des plus froids. La chaleur y domine à son tour d'octobre à la fin de mars, et devient parfois horriblement brûlante; pendant cette période, une pluie torrentielle tombe chaque nuit. Les principaux produits du sol sont le riz, le manioc et surtout les patates, qui forment le fonds de la nourriture des naturels; mais on y cultive aussi le maïs, la pomme de terre, l'ananas et la vigne; on y a introduit, ces dernières années, plusieurs plantes et légumes d'Europe dont l'acclimatation a parfaitement réussi. On y élève aussi le gros bétail, qui est d'une taille et d'un embonpoint remarquable, ainsi que des moutons, des porcs et de la volaille. Les habitants sont très-habiles à travailler l'or et l'argent, et, malgré l'imperfection des outils dont ils se servent, leurs produits en ce genre feraient souvent honneur à des ouvriers européens. Le commerce du district consiste en riz, coton, soie, bétail et drap; ils fabriquent eux-mêmes ce dernier produit. La traite des esclaves s'y fait aussi sur une large échelle. L'Emerina a pour ch.-lieu Tananarive, qui est en même temps la capitale de l'île. Cette province est la patrie primitive des Hovas, peuplade guerrière qui a soumis l'île de Madagascar à sa domination.

ÉMÉRIS s. m. (é-mé-riss). Bot. Syn. d'ÉMÈRE.

ÉMERISÉ, ÉE (é-me-ri-zé) part. passé du v. Emeriser. Techn. Couvert d'émeri : *Papier* ÉMERISÉ.

ÉMERISER v. a. ou tr. (é-me-ri-zé — rad. *émeri*). Techn. Couvrir d'émeri.

EMERITA-AUGUSTA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Lusitanie, chez les Vettons, sur la rivière Anas (Guadiana). Elle était renommée par la belle foulure qu'elle savait donner à ses laines. C'est aujourd'hui la ville de Merida.

ÉMÉRITAT s. m. (é-mé-ri-ta — lat. *emeritum*; de *emeritus*, émérite). Antiq. rom. Récompense décernée au soldat émérite.

— Enseignem. État et prérogatives d'un professeur émérite : *Il faut que les livres d'un professeur soient le fruit d'une longue expérience et l'occupation de son* ÉMÉRITAT. (J. Joubert.)

ÉMÉRITE adj. (é-mé-ri-te — lat. *emeritus*; de *e*, de, et *meritus*, qui a mérité). Antiq. rom. Se disait du soldat qui avait obtenu un congé honorable après vingt ans de service dans l'infanterie, ou dix ans dans la cavalerie.

— Enseignem. Qui a pris sa retraite après un nombre d'années déterminé, et continue à jouir de certaines prérogatives attachées à son rang : *Professeur* ÉMÉRITE. *Docteur* ÉMÉRITE.

— Par ext. Se dit de toute personne qui a quitté une profession après l'avoir longtemps exercée et y avoir acquis de l'habileté : *Rien n'est plus pénible pour nous que de blâmer un virtuose* ÉMÉRITE. (Th. Gaut.) ‖ Se dit aussi, souvent par plaisanterie, d'une personne qui a acquis par une longue pratique une habitude, une habileté quelconque : *Buveur* ÉMÉRITE. *Joueur* ÉMÉRITE. *Menteur* ÉMÉRITE.

— s. m. Professeur émérite :

Certain *émérite* envieux...
VOLTAIRE.

‖ Peu usité.

— **Encycl.** Antiq. rom. On désignait sous le nom d'*émérites* les soldats romains délivrés du service militaire. Il fallait, pour obtenir ce titre, avoir rempli le temps régulier du service, avoir reçu le congé absolu et honorable, *missio jussa et honesta*, ainsi appelé par opposition au congé infamant, *missio turpis et ignominiosa*. Ceux qui n'avaient pu remplir toutes leurs années de service par suite de blessures, de maladies et d'infirmités, obtenaient également un congé absolu appelé *missio causaria*, qui n'était pas moins honorable que le premier et qui donnait droit aux mêmes récompenses. La plus grande de ces récompenses, sous la république, était la possession des terres qu'on leur distribuait : Rome partageait d'autant plus volontiers les territoires conquis à ses soldats *émérites* qu'elle trouvait dans cette manière de les récompenser un moyen de conserver ses conquêtes. Auguste, qui devait tout aux soldats, ne ménagea rien pour améliorer leur condition et leur assurer une vieillesse plus heureuse. L'an 741, après avoir fixé à douze ans le service du prétorien, et à seize ans celui des légionnaires, il assigna, au lieu de terres, une pension en argent à tous ceux qui avaient régulièrement terminé leur service; il la proportionna aux différents grades et créa pour cela une caisse militaire. Puis, dix-sept ans plus tard, voyant que les soldats n'étaient pas satisfaits de la somme qu'il leur avait accordée pour leur retraite, il craignit que la misère ne les poussât à quelque sédition lorsqu'ils rentreraient dans la vie civile; il augmenta leur pension et la fixa à 20,000 sesterces (5,378 fr.) pour les prétoriens, à 12,000 sesterces (4,300 fr.) pour les légionnaires. Mais il n'augmenta la pension de retraite qu'en établissant deux degrés de congé légitime. Dès lors il ne suffit plus aux légionnaires d'avoir rempli leurs seize années de service, ils durent rester quatre ans de plus à l'armée, sous un étendard particulier, exemptés de toute charge militaire, hormis de combattre l'ennemi. Le règlement d'Auguste resta en vigueur sous ses successeurs. Quelques-uns, il est vrai, cherchèrent à l'éluder. Caligula voulut réduire la pension de retraite à la moitié, et Tibère retenait le plus longtemps possible les vétérans sous le *vexillum*, dans l'espérance que leur mort viendrait avec le temps l'acquitter de sa dette; mais, en général, les empereurs prirent soin de s'attacher les soldats et les traitèrent avec distinction. Outre leur pension, on accorda des priviléges aux *émérites*. Ils purent porter le cep de vigne comme les centurions; on les dispensa du droit de halle dans les achats et les ventes, de toute capitation, de tout tribut, de toute charge personnelle; s'il arrivait qu'ils fussent arrêtés sur le soupçon d'un crime, la considération qu'on avait pour leur qualité les suivait jusque dans les prisons : ils y occupaient un corps de logis distinct et étaient séparés des autres criminels; on ne pouvait les condamner aux verges ni aux punitions humiliantes, et leurs enfants jouissaient des mêmes priviléges. (V. *Mémoires* de l'Académie des inscriptions, et Lamarre, *De la milice romaine*, IVe partie, Paris, 1863, in-8o.)

ÉMERSION s. f. (é-mèr-si-on — lat. *emersio*; de *emergere*, émerger). Action, mouvement, état d'un corps qui sort d'un fluide dans lequel il était plongé, ou qui montre en dehors de ce fluide une partie de sa masse : L'ÉMERSION *d'un rocher à la marée basse.* L'ÉMERSION *des rayons lumineux qui traversent une lentille. La Nouvelle-Camini, sortie des flots près de l'île de Santorin le 23 mai 1707, visitée par Dumont d'Urville en 1820, un peu plus d'un siècle après son* ÉMERSION, *offrait déjà plus de quarante espèces de plantes qui s'étaient emparées du rocher.* (Lecoq.) L'ÉMERSION *de nouvelles îles est un des phénomènes les plus curieux et les plus considérables dont le relief du globe soit aujourd'hui le théâtre.* (A. Maury.)

— Fig. Action de sortir d'un état particulier : ÉMERSION *d'un état antérieur et immersion dans un état futur, voilà notre vie.* (P. Leroux.)

— Astron. Sortie d'un astre hors de l'ombre dans laquelle il était immergé pendant une éclipse : L'ÉMERSION *de la lune, des satellites de Jupiter. Si la terre était immobile, l'observateur verrait, en trente fois quarante-deux heures et demie, trente* ÉMERSIONS *et immersions de ce satellite.* (Volt.) ‖ *Minute* ou *scrupule d'émersion*, Arc décrit par le centre de la lune dans le temps que ce satellite met à sortir de l'ombre de la terre.

— **Antonyme.** Immersion.

EMERSON (Guillaume), mathématicien anglais, né à Hurtworth (comté de Durham) en 1701, mort en 1782. Son père, maître d'école assez instruit, lui avait laissé une modique fortune, qui lui permit de se livrer à son goût pour l'étude. Aussi excentrique que savant, Emerson avait, entre autres manies, celle de ne vouloir jamais aller qu'à pied, même lorsqu'il avait un cheval, qu'il conduisait alors par la bride. Ses habits étaient d'une saleté repoussante, et il lui arrivait de porter le même jusqu'à vingt ans de suite. Ses livres n'étaient pas plus soignés que ses vêtements, et il laissait s'y glisser des fautes assez grossières pour donner matière aux sarcasmes des critiques. Sa conversation était fort amusante, quoique pénible et embarrassée; il ne trouvait de facilité à s'exprimer que pour lâcher des jurements à faire rougir un dragon. Il connaissait à fond la théorie de la musique; malheureusement il avait la prétention d'y joindre la pratique. C'est ainsi qu'il imagina des modifications au classique violon; mais on assure qu'il ne put de sa vie réussir à accorder le détestable instrument qu'il s'était fabriqué. Il mourut de la pierre. Il a écrit : *Système des fluxions* (1748, in-8o); la *Projection de la sphère* (1749, in-2o); *Éléments de trigonométrie* (1749, in-8o); *Méthode des incréments* (1763); *Traité d'algèbre* (1764, in-8o); *Traité de navigation* (1765, in-8o); *Éléments des sections coniques* (1767, in-8o); *Mécanique* (1767, in-8o); *Éléments d'optique* (1767); *Système d'astronomie* (1769, in-8o); *Traités* (1770); *Cyclomathesis* (1770, 10 vol. in-8o); *Mélanges* (1776, in-8o), etc. Ces ouvrages, dit Montuela, sont écrits avec beaucoup de méthode et de clarté; la *Méthode des incréments*, principalement, aurait mérité une traduction en français.

EMERSON (Ralph-Waldo), philosophe et poëte américain, né à Boston en 1803. Il prit ses degrés au collége d'Harvard et à Cambridge, étudia quelque temps la théologie et fut ordonné ministre unitaire dans sa ville natale. Les unitaires sont, de tous les sectaires protestants, les plus indépendants; ils sont, à coup sûr, les plus démocrates, comme les quakers sont les plus philanthropes; mais leur exégèse fourmille d'hérésies. Emerson, qui se sépara bientôt de son Église à cause de son interprétation de la Cène, a conservé les tendances hardies de cette secte et son impatience de toute autorité. « Voyez ces nobles intelligences, s'écrie-t-il dans une apostrophe ironique! elles n'osent écouter Dieu lui-même, à moins qu'il ne parle la phraséologie de je ne sais quel David, Jérémie ou Paul. » Après cette scission avec son Église, Emerson se retira au village de Concord, dans le Massachusetts. C'est là qu'à l'abri de toute préoccupation matérielle il a écrit la plupart de ses ouvrages.

L'œuvre d'Emerson consiste surtout en leçons orales et en *Essais*. En 1837, il publia l'*Homme pensant*, et l'année suivante son *Éthique*. En 1840 parut le célèbre ouvrage *Sur la nature*, qui obtint rapidement plusieurs éditions et qui a été traduit en français. Sa première série d'*Essais* fut publiée quelques mois après, en 1841; la seconde ne devait paraître qu'en 1845; ces deux ouvrages ont été traduits et commentés d'une façon très-remarquable par M. Émile Montégut. Vers 1840, Emerson, qui avait déjà collaboré à diverses publications périodiques, la *Revue de l'Amérique du Nord*, l'*Examinateur chrétien*, etc., fonda lui-même, à Boston, une revue intitulée *The Dial*, dont la direction passa bientôt aux mains de Marguerite Fuller, mais à la rédaction de laquelle il resta longtemps attaché. En 1841, parurent ses *Conférences sur le temps présent*, la *Méthode de la nature et l'homme réformateur*, puis, en 1844, des *Leçons sur les réformateurs de la Nouvelle-Angleterre*, publiées à Boston. Dans le courant des années 1848 et 1849, Emerson vint en Angleterre; il y fit de nombreuses conférences qu'il a réunies en deux volumes, dont l'un, les *Représentants de l'humanité* (1849), est une suite d'études sur différents personnages historiques que l'auteur présente comme des types des principaux modes de l'humanité, et dont l'autre, intitulé : le *Caractère anglais* (1856), est un ouvrage à la fois ingénieux et profond, dans lequel le caractère du peuple anglais est étudié sous toutes ses faces, et où sont exposées, avec une méthode et une clarté admirables, les causes qui ont pu produire cet ensemble de défauts et de qualités qui compose le caractère britannique. Nous citerons encore de lui un volume de *Poésies* assez remarquables, qui parut à Boston en 1847. Mais c'est surtout dans la prose qu'éclate toute la beauté du style d'Emerson, qui arrive parfois à une inimitable grandeur d'expression.

La solitude dans laquelle se complaît le philosophe américain, et l'aisance qui le détache des soucis extérieurs font de lui une sorte de Montaigne puritain. Quant à son caractère, si nous en jugeons par quelques passages de ses *Essais*, nous croyons le peindre assez fidèlement en disant qu'Emerson aime mieux l'humanité que le commerce des hommes.

Emerson est un sage comme Montaigne, comme Charron, comme Shakspeare. Il nous apprend que, pendant un temps, il se prit d'amour pour Montaigne, se persuadant qu'il n'aurait jamais besoin d'un autre livre, et puis que cet enthousiasme se porta sur Shakspeare. Il est, comme eux, un chercheur sans fin plutôt qu'un philosophe dogmatique. Il a, comme eux, l'originalité, la spontanéité, l'observation sagace, la délicate analyse, la critique, l'absence de dogmatisme. Il rassemble tous les matériaux d'une philosophie, sans parvenir à la réduire en système; il pense un peu au hasard, et rêve souvent sans trouver de limites bien fixes ou s'arrête cette rêverie. Les livres d'Emerson sont fort remarquables, non-seulement par la philosophie qu'ils renferment, mais encore par la critique de notre temps. Nos systèmes démocratiques étouffent-ils l'individu au sein des masses, Emerson se lève et proteste hardiment au nom des droits de la personnalité humaine. L'égoïsme nous envahit, la richesse et l'ambition nous sollicitent : Emerson prend l'individu et lui dit : « Crois en ta pensée. » L'industrie tue l'idéal; elle se promène à travers le monde, le proclamant sa conquête : Emerson, après Jean-Paul, qui la flétrit si énergiquement sous le nom d'*artolâtrie*, après Carlyle, qui la nomme un *héroïsme sans yeux*, lui reproche de manquer d'amour, et lui déclare qu'elle ne sera vivante qu'après avoir banni l'égoïsme de son sein.

Voici l'opinion que le *Blackwood Magazine* a porté sur ce célèbre philosophe :

« Rien de plus simple, de plus largement éclectique, de plus tolérant que cette imagination, volontiers sympathique, peu embarrassée de préjugés, ondoyante et changeante, sans théories absolues, sans méthode rigoureuse, n'aspirant à dominer personne, ne demandant à chacun que d'être lui-même, de compter sur lui-même, d'estimer, de vénérer, à l'égal des plus grands génies, celui qu'il a reçu en partage; car s'il y a un principe général à déduire des dissertations philosophiques d'Emerson, si quelque nouveauté hardie s'y dessine, c'est la réhabilitation de l'homme aux yeux de l'homme, c'est l'égoïsme prêché dans la plus haute acception de ce mot, l'orgueil de soi, la confiance en soi, l'indépendance la plus absolue, soit dans les pensées, soit dans les actes, conseillés comme les vraies conditions de la force individuelle et du bien social... Par cela même qu'elle est sans cadre arrêté, sans ordonnance préméditée, sans agencement précis, la théorie d'Emerson mérite-t-elle bien ce nom? Elle se refuse à l'analyse. Il faut, de çà, de là, chercher la solution qu'il donne, selon l'inspiration du moment, aux grands problèmes métaphysiques; et ce serait une besogne assez ardue que de concilier, d'harmoniser, de mettre en ordre, de codifier, pour ainsi dire, ces lambeaux d'oracles; encore y perdraient-ils, car leur libre allure, leur inspiration spontanée, leur cours irrégulier est pour beaucoup dans le charme de ces leçons données, dirait-on, en marchant, en gravissant les montagnes, en perçant à travers bois, et selon que le ciel, l'air, le bruit des feuillages, les senteurs de la prairie, l'aspect du torrent les suggérait au hardi péripatéticien. Otezleur ce désordre, ce nonchaloir, cette variété de couleur et de tons, ces saillies, ces temps d'arrêt, ces hasards de l'improvisation, et malheur en prendra; du moins c'est à craindre... Mieux vaut accepter, sans y rien changer, les enseignements du philosophe américain, ces enseignements fils de la solitude et de la contemplation. »

EMERTON (James-Alexandre), philanthrope anglais, mort à Paris le 20 septembre 1869. Il termina ses études à l'université d'Oxford, où il prit ses degrés, y compris celui de docteur en théologie. Vers 1830, un ami d'Owen, qui s'est associé aux projets de ce réformateur et qui fut une des principales victimes de ses insuccès, acheta une grande maison à Radley, dans le voisinage de Londres, avec l'intention d'y établir une école d'après les principes de son maître. Il chercha ensuite, parmi les diplômés de l'université d'Oxford, un instituteur pratique, en même temps que philanthrope, qui voulût réaliser ses vues; son choix tomba sur le docteur Emerton, et ainsi fut fondé Radley-Hall, aujourd'hui le collége de Radley. Selon lui, les deux grands défauts qui ont matériellement retardé le progrès de l'éducation ont été les difficultés presque insurmontables qui ont toujours été présentées aux commençants au début de leurs études, et le mode brutal de correction qui a été trop souvent employé : l'un produit cette aversion pour le travail qui ne peut jamais être entièrement déracinée; l'autre, en même temps qu'il dégrade chaque noble principe de l'esprit, rend le maître et ses leçons également abhorrés. A ces deux défauts, le docteur Emerton s'est efforcé, autant que cela fut en son pouvoir, d'apporter un remède. Il s'est étudié à rendre l'acquisition du savoir aussi aisée que possible; il s'est efforcé d'encourager les jeunes intelligences, non en surchargeant la mémoire de ses élèves d'une foule de choses différentes, mais en leur présentant un seul objet à la fois, ou une seule règle qu'il répétait jusqu'à ce qu'elle

fût comprise de tous, et il en faisait faire une application familière avant de passer à une autre. Il suivait ainsi le système employé par Roger Ascham, précepteur de la reine Elisabeth, et adopté dans les écoles de l'Allemagne.

Au mois d'octobre 1833, il alla s'établir à Hanwell (Middlesex). Il y ouvrit une école qui est devenue un collège international libre, où il préparait les jeunes gens pour les écoles supérieures. En 1834, le docteur Walmsley, recteur d'Hanwell, accablé par les infirmités de la vieillesse, le choisit pour vicaire, et pendant douze années Emerton remplit ces fonctions au gré de tous ses paroissiens. Il s'attacha tellement à ceux-ci, qu'il ne voulut point les quitter lorsqu'en 1842 on lui offrit le bénéfice viager de New-Brentford. Il laissa l'évêque de Londres libre d'en disposer, dans l'espoir que ce prélat se souviendrait de lui lors de la vacance du bénéfice d'Hanwell. Mais, à la mort du docteur Walmsley, Emerton fut brutalement dépossédé de son vicariat, avec défense de prêcher dans l'église où ses paroissiens, pendant douze années, avaient pris tant de plaisir à aller entendre sa parole. Cependant il avait rempli son devoir avec un talent, une assiduité, une énergie et un zèle qu'on ne pouvait surpasser; l'enfant, l'adulte, le vieillard étaient également l'objet de ses soins, et plus d'une fois il sacrifia ses intérêts pour secourir les pauvres.

Les améliorations à apporter dans l'enseignement ont été l'objet de la constante sollicitude du docteur Emerton. Dès l'année 1836, il proposa la création d'un conseil d'examinateurs pour établir des concours publics entre les élèves du même âge appartenant à différentes écoles. Cette proposition n'eut pas alors le résultat espéré; mais, vingt-deux ans après, lorsque la constitution de l'université de Londres fut renouvelée (1857-1858), les privilèges demandés furent pleinement concédés.

En 1854, quand la réforme de l'université d'Oxford fut mise à l'étude, il écrivit à lord John Russell une lettre dans laquelle il proposait d'adopter pour cette université le plan qui avait été jusqu'alors refusé pour celle de Londres. Il eut la satisfaction de voir sa demande bien accueillie et d'obtenirla création d'un conseil de délégués pour les examens locaux des personnes qui ne sont pas membres de l'université. L'exemple d'Oxford fut aussitôt suivi par l'université de Cambridge, et quelques années après, comme nous l'avons vu, par l'université de Londres. Ce qui paraissait, il y a trente ans, le projet d'un rêveur, est aujourd'hui pleinement réalisé, à l'avantage de tous.

En 1864, le docteur Emerton écrivit une *Lettre au comte de Clarendon* sur les imperfections des écoles publiques et le remède à y apporter. Une des améliorations que le docteur Emerton demandait avec l'autorité que donnent le talent et l'expérience était l'extension des examens locaux des universités d'Oxford et de Cambridge au moyen d'un conseil d'examiteurs choisis par le gouvernement. Il proposait, en outre, la création d'une école modèle, qui, prenant les inspirations des commissaires comme base de ses opérations, prouverait, par une bonne moyenne d'élèves des classes supérieures, que le but désiré serait facilement atteint. C'est cette école modèle que le docteur Emerton a été jaloux d'établir au collège international d'Hanwell, qu'il a dirigé pendant plus de trente ans. Au congrès des sciences sociales tenu à York en septembre 1864, il a rappelé, dans un discours justement apprécié, les opinions de toute sa vie sur les réformes à apporter dans l'enseignement public. En 1866, il proposa un prix de 50 livres (1,250 fr.) pour un *Essai* sur la grande importance d'un système plus parfait d'éducation pour les classes moyennes et les classes supérieures de la société, avec l'exposé des meilleurs moyens de l'établir et de le conserver. Le prix a été décerné au docteur Molesworth, vicaire de Spotland (Rochdale).

Mais le progrès de l'intelligence humaine par l'éducation n'eut pas le privilège d'absorber seul la longue carrière du docteur Emerton; avec la science et les arts, celui-ci voulait voir la paix régner entre les nations. Quand le plan d'ouvrir une exposition universelle à Londres, en 1851, fut arrêté, le docteur Emerton proposa, avec l'autorisation du prince Albert, un prix de 100 guinées (2,500 fr.) pour le meilleur *Essai* sur les avantages moraux et religieux que le monde pourrait en retirer, et il encouragea ainsi un tournoi pacifique entre les peuples. Le prix fut remporté par le docteur Molesworth, et la commission royale de l'Exposition universelle décerna une médaille au docteur Emerton pour les services qu'il avait rendus à cette entreprise internationale. Au mois de juillet 1859, il posa comme nouvelle question à résoudre : *De l'immense importance d'une étroite alliance entre l'Angleterre et la France*, et offrit un prix de 50 guinées (1,250 fr.) pour l'Angleterre, et deux prix, l'un de 1,000 fr. et l'autre de 250 fr., pour la France. Ce projet de concours eut l'approbation de lord Brougham, du comte de Clarendon et du comte de Shaftesbury, qui acceptèrent d'être juges des concurrents anglais. De son côté, Richard Cobden écrivit de Manchester au docteur Emerton, le 13 août 1859, c'est-à-dire trois mois avant le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et la France (15 novembre) : « A la question placée en tête de votre prospectus pour un *Essai* à récompenser, sur « les » meilleurs moyens d'assurer une étroite union » entre l'Angleterre et la France, » je répondrai en peu de mots. Détruisez les douanes (*destroy the custom-houses*), qui empêchent l'échange des productions entre les deux pays, et vous rendrez la guerre aussi impossible que cela est maintenant entre l'Angleterre et l'Écosse. Vous pourrez dire que ce n'est pas un remède pratique; mais je crains qu'il n'y en ait pas d'autre qui soit plus pratique. »

Le jury pour les manuscrits français était composé de MM. Mérimée, Thiers et Mignet. M. Thiers, en remerciant l'auteur de l'avoir désigné pour un des juges du concours, lui écrivait : « J'approuve fort le sujet que vous avez choisi, car, à mes yeux, l'union de la France et de l'Angleterre importe autant aux deux nations qu'au monde entier. » M. Mignet, de son côté, lui adressait les lignes suivantes : « On ne peut qu'applaudir au double prix que vous avez proposé en Angleterre et en France, et qui se recommande par l'importance du sujet et l'opportunité de sa mise en concours. L'intérêt de deux grands pays, la prospérité de la civilisation et la paix du monde tiennent à l'union maintenue de la France et de l'Angleterre, que, avec un généreux esprit et une sollicitude patriotique, vous voudriez voir resserrer encore et trouver le moyen de rendre perpétuelle. »

Le prix fut décerné, en Angleterre, au docteur Molesworth. Quant aux deux prix accordés à la France, ils ne furent pas donnés, aucun des manuscrits présentés n'ayant paru en être digne. Ces deux prix réunis servirent à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un système plus parfait d'éducation en Angleterre.

Pour arriver à une entente cordiale entre la France et l'Angleterre, le docteur Emerton crut qu'il était nécessaire, avant tout, que les Anglais et les Français apprissent réciproquement la langue les uns des autres. A cet effet, il fonda en Angleterre, en mémoire de Cobden, des classes où il enseignait gratuitement le français aux adultes. Après avoir fait une heureuse expérience de son système en Angleterre, il voulut en faire l'application en France. Arrivé à Paris au mois de janvier 1869, il obtint du ministère de l'instruction publique l'autorisation de faire des cours; il professait dans la salle des conférences du boulevard des Capucines, lorsque la mort vint l'atteindre à l'âge de soixante-quatorze ans.

Le docteur Emerton n'a jamais voulu être que maître d'école, et, malgré ses diplômes de maître ès arts et de docteur en théologie, il ne dédaignait pas de prendre le titre modeste d'instituteur. D'ailleurs, selon lui, « ce n'est pas le plus savant, mais celui qui a le plus d'expérience, qui est le meilleur professeur; un homme, enfin, n'est pas le plus capable de donner l'instruction parce qu'il est décoré du titre de professeur et que le lieu dans lequel il enseigne est appelé une université, et, ce qui nous importe, ce ne sont pas les moyens, mais les résultats : nous n'avons pas à examiner *où*, *comment*, ou *par qui* un enfant a été enseigné, mais *ce qu'il sait*. »

Le docteur Emerton a donné dans les journaux un grand nombre d'articles sur l'éducation, ainsi que des brochures sur le même sujet et quelques ouvrages classiques à l'usage de ses élèves. Ajoutons qu'il a publié à ses frais les mémoires qui ont obtenu les prix qu'il a proposés en diverses circonstances.

ÉMERVEILLABLE adj. (é-mèr-vè-lla-ble; *ll* mll. — rad. *émerveiller*). Étonnant, admirable : *Un ciel* ÉMERVEILLABLE, *tout resplendissant de constellations, couronnait ma tête.* (Chateaub.)

> Thétis ne suivrait-elle pas
> Ta bonne grâce et tes appas
> Comme un objet *émerveillable ?*
>
> MALHERBE.

‖ Vieux mot dont la désinence ne convient pas au sens et qu'il ne faut pas tenter de ressusciter. *Emerveillable* signifierait proprement *capable d'être émerveillé*, et ne pourrait être accepté qu'avec ce sens.

ÉMERVEILLÉ, ÉE (é-mèr-vè-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Emerveiller. Qui éprouve un grand étonnement : *Je suis enfoncé dans l'histoire du temps présent; je suis* ÉMERVEILLÉ *de nos sottises.* (Volt.) *Quand une nation se dégrossit, elle est d'abord* ÉMERVEILLÉE *de voir l'Aurore ouvrir de ses doigts de rose les portes de l'Orient, et semer de topazes et de rubis le chemin de la lumière.* (Volt.) *Sous Louis XIV, des Iroquois, étant venus à Paris, ne furent* ÉMERVEILLÉS *que des boutiques de rôtisseurs.* (Mme Necker.)

> Soudain la terre entend des voix nouvelles,
> Maint peuple errant s'arrête *émerveillé.*
>
> BÉRANGER.

— **Syn. Émerveillé, abasourdi, ébahi**, etc. V. ABASOURDI.

ÉMERVEILLEMENT s. m. (é-mèr-vè-lle-man; *ll* mll. — rad. *émerveiller*). Grand étonnement, grande admiration : *L'*ÉMERVEILLEMENT, *et un* ÉMERVEILLEMENT *sans bornes comme sans intermittence, est le seul sentiment rationnel que puisse éprouver l'habitant d'une planète aussi singulière que la nôtre.* (Rev. indépendante.)

ÉMERVEILLER v. a. ou tr. (é-mèr-vè-llé; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *merveille*). Faire causer un grand étonnement, une grande admiration à : *Le savoir de cet homme nous a tous* ÉMERVEILLÉS.

—Absol. : *Le jour, cette vallée* ÉMERVEILLE ; *la nuit, elle fascine.* (V. Hugo.)

S'émerveiller v. pr. Être émerveillé, saisi d'étonnement ou d'admiration : *Partout où la puissance de l'âme humaine se manifeste tout entière, il y a lieu de* S'ÉMERVEILLER. (De Custine.) *Le peuple est comme l'enfant : il* S'ÉMERVEILLE *de ce qu'il ne comprend pas.* (V. Hugo.)

> Un père qui raisonne est meilleur conseiller
> Qu'un cœur de dix-neuf ans prompt à *s'émerveiller.*
>
> PONSARD.

— **Antonymes.** Désenchanter, désillusionner, dessiller les yeux.

ÉMERY (Michel **Porticelli**, sieur D'), homme d'État et financier français, né à Lyon d'une famille d'origine italienne, mort en 1650. Il hérita de son père d'une charge de trésorier du roi, vint s'établir à Paris et entra au ministère. Emery avait tout ce qu'il faut pour réussir : souplesse avec les grands, morgue avec les inférieurs et défaut complet d'entrailles; aussi réussit-il. Richelieu l'estima et le fit avancer; Mazarin le combla d'honneurs et de biens. Devenu surintendant des finances (1643), il se montra fécond à créer de nouvelles taxes et de nouveaux moyens pour en opérer la rentrée. Malheureusement pour lui, il s'oublia un jour jusqu'à ordonner une retenue sur les gages des officiers du parlement (1848), et Mazarin dut le sacrifier aux murmures qu'excita cette mesure impolitique. Emery a écrit : *Histoire de ce qui s'est passé en Italie pour le regard des duchés de Mantoue et de Montferrat, depuis* 1608 *à* 1630 (Bourg, 1632, in-4°).

ÉMERY (Jacques-André), théologien français, directeur général de la congrégation de Saint-Sulpice, né à Gex (Ain) en 1732, mort à Paris en 1811. Il étudia chez les jésuites de Mâcon, puis chez les sulpiciens de Paris, après avoir reçu les ordres (1756); devint successivement professeur de théologie à Orléans (1759), de philosophie à Lyon, docteur en théologie (1764), grand vicaire du diocèse d'Angers (1776), supérieur du séminaire de cette ville; fut nommé, en 1782, directeur général de la congrégation de Saint-Sulpice, et pourvu, deux ans plus tard, de l'abbaye de Boisgroland. Un évêché ayant été érigé à Baltimore (États-Unis) en 1789, il y envoya plusieurs de ses prêtres pour y établir un séminaire. Malgré la modération dont il fit preuve au milieu des querelles du clergé, au commencement de la Révolution, il fut emprisonné pendant la Terreur. Il resta dix-huit mois sous les verrous, calmant ceux de ses compagnons qu'aigrissait la captivité. Aussi fut-il épargné par Fouquier-Tinville, qui disait : « Ce petit prêtre empêche les autres de crier. » Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il administra, jusqu'en 1797, le diocèse de Paris en l'absence de M. de Juigné, dont il avait été grand vicaire. En 1802, il refusa l'évêché d'Arras, et subit une détention momentanée pour avoir refusé d'adhérer au concordat; mais ensuite il se rallia au premier Consul, et en obtint le rétablissement du séminaire de Saint-Sulpice. Conseiller de l'Université, il fit partie de plusieurs commissions ecclésiastiques. Sur la fin de sa vie, en 1809, des velléités d'opposition lui valurent la disgrâce de l'empereur. Le mérite de l'abbé Emery, au point de vue des convictions et de la conduite publique, a été contesté parmi les petites Églises qui divisent l'Église gallicane; les uns l'ont accusé d'avoir adulé le pouvoir, les autres de l'avoir irrité en le bravant; son éloge comme prêtre résulte peut-être de ces deux blâmes si opposés. Outre des ouvrages originaux, on a de lui plusieurs compilations bien faites, destinées à appuyer les principes de la religion par les écrits des philosophes spiritualistes. Nous citerons : *Esprit de Leibnitz* (Lyon, 1772, 2 vol. in-12), précédé d'une préface dans laquelle l'abbé Emery se déclare « partisan sincère de l'Église gallicane; » *Esprit de sainte Thérèse, recueilli de ses œuvres* (Lyon, 1775, in-8°); *Principes de Bossuet et de Fénelon sur la souveraineté* (Paris, 1791, in-8°); *Politique du bon vieux temps* (Paris, 1797, in-8°); le *Christianisme de François Bacon, chancelier d'Angleterre* (Paris, 1792, 2 vol. in-12); *Moyens de ramener l'unité catholique dans l'Église* (Paris, 1802); *Défense de la religion contre les objections des esprits forts*, suivie de *Pensées sur la religion*, trad. de L. Euler (Paris, 1805, in-8°); *Pensées de Descartes* (Paris, 1811, in-8°); une édition de *Nouveaux opuscules de l'abbé Fleury*, avec une préface (Paris, 1807) où Emery déclare « que la puissance des papes est souveraine et qu'elle s'élève au-dessus de tout, » proposition essentiellement ultramontaine.

ÉMERY (Jean-Antoine-Xavier), jurisconsulte français, né à Beaucaire en 1756, mort à Nîmes en 1794. Conseiller à la cour des aides de Montpellier lorsque éclata la Révolution, il fut incarcéré à Nîmes sous l'accusation de royalisme, pendant la Terreur, et il mourut en prison. On lui doit un *Traité des successions, obligations*, etc. (Avignon, 1787, in-4°), qui atteste beaucoup de savoir, et un *Traité des testaments* resté inédit.

ÉMERY (Édouard-Félix-Étienne), médecin français, né à Lemps (Isère) en 1788, mort à Paris en 1856. Attaché en 1808 au service médical de l'armée, il fit les campagnes d'Autriche, d'Espagne et de Russie. Il donna sa démission à la Restauration, exerça sa profession à Paris et collabora à divers journaux de médecine. En 1830, Emery devint professeur d'anatomie à l'École des beaux-arts, fut créé membre de l'Académie de médecine en 1835, chef du service médical des filles publiques, etc., etc. Il a écrit un assez grand nombres de mémoires et des observations qu'il a recueillies dans l'exercice de son art. Il a aussi publié un traité : *De la teigne* (Paris, 1841, in-8°).

ÉMERY, nom d'un homme politique et d'un ingénieur français. V. EMMERY.

ÉMÈSE s. m. (é-mè-ze — du gr. *emesis*, vomissement). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des géocorises, tribu des réduviens, qui ressemblent à certaines mantes, marchent lentement et par saccades, se traînant sur leurs longues pattes comme sur des échasses, et qui habitent les contrées méridionales de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique du Sud.

ÉMÈSE ou **ÉMATH**, en latin *Emesa*, ville de l'ancienne Cœlésyrie, au N.-E. de Sidon, à l'O. de Palmyre, sur l'Oronte. Elle était célèbre par un temple splendide du Soleil, dont les grands prêtres formaient une aristocratie puissante; c'est de là que tirèrent leur origine les empereurs romains de la famille syrienne. Héliogabale et Alexandre Sévère se glorifiaient de cette origine. C'est à Émèse que périt Odeinathus, l'époux de Zénobie, et que cette reine célèbre fut vaincue quelques années après. Cette ville donna le jour au philosophe Longin et à l'évêque martyr Sylvanus. Occupée en 636 par les Sarrasins, elle prit son nom moderne de Homs; mais elle dut, en 1099, se soumettre aux croisés. Un tremblement de terre, au XIIe siècle, en renversa les monuments, dont les ruines jonchent encore le sol. V. HOMS.

ÉMÉSIDE adj. (é-mé-zi-de). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre émèse.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères, ayant pour type le genre émèse.

ÉMÉSIEN, IENNE s. (é-mé-zi-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant d'Émèse; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* ÉMESIENS. *Elagabal est un dieu* ÉMÉSIEN.

ÉMÉSIS s. m. (é-mé-ziss — mot gr. qui signif. vomissement). Entom. Genre de papillons formé aux dépens des érycines, et dont l'espèce type vit à la Guyane.

ÉMÉSODÈME s. f. (é-mé-zo-dè-me — de *émèse*, et du gr. *demas*, corps). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères de la famille des géocorises, tribu des réduviens.

— **Encycl.** Ce genre d'insectes hémiptères hétéroptères, assez voisin des punaises, ne comprend qu'une seule espèce, l'*émésodème domestique*, classée autrefois dans le genre *ploïère*. Cet insecte, d'un brun jaunâtre, se trouve communément dans les maisons, en Espagne et en Italie. D'après Scopoli, il pond une douzaine d'œufs oblongs, un peu velus, qu'il fixe avec du gluten. La larve qui en sort au bout de six jours ressemble à l'insecte femelle, sauf qu'elle est privée d'abdomen. Elle se montre en été et en automne; c'est la nuit seulement qu'elle sort pour chercher sa nourriture, consistant en jeunes tipules et en moucherons, qu'elle suce après les avoir saisis avec ses pinces. Elle attaque même sa propre espèce.

ÉMETH, la seconde divinité de la cosmogonie égyptienne. Elle vient immédiatement après Noétarque. « Les philosophes éclectiques ou néo-platoniciens la définissent l'Intelligence divine qui se connaît elle-même, de laquelle émanent toutes les intelligences et qui les ramène toutes dans son sein comme dans un abîme. » (Noël.)

ÉMÉTICITÉ s. f. (é-mé-ti-si-té — rad. *émétique*). Médec. Propriété d'un remède qui provoque des vomissements : *L'antimoine constitue l'*ÉMÉTICITÉ *de la préparation dans laquelle il entre.* (Complém. Acad.)

ÉMÉTINE s. f. (é-mé-ti-ne — rad. *émétique*). Chim. Alcali végétal extrait de l'ipécacuana.

— **Encycl.** La racine d'ipécacuana doit ses propriétés émétiques à une substance particulière, qui existe aussi dans plusieurs autres plantes, dans la racine de *caïnça*, par exemple; cette substance a été découverte en 1817 par Pelletier et Magendie, qui l'ont nommée *émétine*. Elle est pulvérulente, jaunâtre, altérable à l'air, douée de propriétés alcalines. Deux ou trois milligrammes déterminent des vomissements violents, un décigramme suffit pour tuer un chien. Elle donne, avec les acides, des sels incristallisables.

On emploie comme médicament, sous le nom d'*émétine brune*, de l'*émétine* très-impure, qu'on prépare sous forme d'extrait, en traitant par l'eau un extrait alcoolique de racine d'ipécacuana, saturant l'acide libre par de la magnésie carbonatée, filtrant et évaporant. On supprime souvent la saturation.

ÉMÉTIQUE s. m. (é-mé-ti-ke — du gr. *emetikon*, sous-entendu *pharmakon*, remède qui fait vomir; de *emein*, vomir, pour *femein*, avec digamma, latin *vomo;* de la racine sans-

crite *vam*, rejeter). Pharm. Purgatif composé de tartrate de potasse et d'antimoine : *L'*ÉMÉTIQUE, *qui avait guéri Louis XIV dangereusement malade à Calais, causa la mort du cardinal Mazarin; d'où l'on dit que ce remède avait sauvé deux fois la France.* ‖ Vomitif quelconque : *L'ipécacuana, le sulfate de zinc, sont des* ÉMÉTIQUES. (Acad.) *La racine de sang appartient à une espèce de plantain; elle distille une liqueur rouge, violent* ÉMÉTIQUE. (Chateaub.)

— Adjectiv. Pharm. Qui contient de l'émétique : *Poudre* ÉMÉTIQUE. *Tartre* ÉMÉTIQUE. ‖ Qui est propre à faire vomir : *Les substances* ÉMÉTIQUES *sont généralement des poisons.* ‖ *Vin émétique*, Vin dans lequel on a fait infuser du verre d'antimoine : *Un empirique d'Abbeville guérit le roi avec du* VIN ÉMÉTIQUE. (Volt.)

— Chim. Se dit des sels dont l'émétine fait la base : *Sel* ÉMÉTIQUE.

— **Encycl.** L'*émétique* est incolore et inodore, d'une saveur âcre et désagréable; il cristallise en tétraèdres ou en octaèdres transparents qui s'effleurissent lentement à l'air. Il est soluble dans 14 parties d'eau froide et 1,88 d'eau bouillante. L'eau commune qui contient des carbonates de chaux et de magnésie en précipite de l'oxyde d'antimoine lentement à froid et rapidement à chaud. Les plantes astringentes, et entre autres le quinquina, précipitent complètement l'oxyde d'antimoine et neutralisent ainsi l'action de l'*émétique*. On le prépare en prenant :

Oxyde d'antimoine supposé sec.	10
Crème de tartre.	12
Eau bouillante.	100

On fait, avec une certaine quantité d'eau bouillante et les deux substances, une pâte liquide que l'on abandonne à elle-même pendant vingt-quatre heures; on ajoute de l'eau et l'on fait bouillir pendant une heure dans une bassine d'argent; on filtre, on concentre la liqueur jusqu'à 25° et l'on fait cristalliser. L'évaporation des eaux mères donne de nouveaux cristaux. M. Soubeiran prépare l'oxyde d'antimoine en décomposant à chaud le chlorure d'antimoine par le bicarbonate de soude.

L'*émétique* est employé en potion, en tisane, ou à l'extérieur sous forme de pommade et d'emplâtre; comme vomitif, ce sel est administré à la dose de 5 à 10 centigr.; on l'emploie comme purgatif à la dose de 5 centigr. dissous dans 1 lit. d'eau.

— **Art vétér.** Chez le cheval et chez les ruminants, l'*émétique* agit comme purgatif, comme diurétique et comme stimulant. On le donne utilement au cheval dans les indigestions simples ou compliquées de symptômes vertigineux; dans les hydropisies récentes et surtout dans les hydropisies anciennes; dans les maladies dites de poitrine, consistant en une congestion du poumon, ainsi que dans le début de la pneumonie avec râle crépitant, et dans les phlegmasies catarrhales des voies respiratoires. Chez le bœuf et chez le mouton, on l'emploie également avec succès dans les hydropisies et au début de la pneumonie. Chez le chien et le porc, l'*émétique* détermine le vomissement. On en fait usage dans les empoisonnements, dans la pneumonie, les angines tonsillaires ou couenneuses, dans la diphthérite, le croup, l'angine croupale, l'inappétence, les embarras gastriques, les affections du foie. L'*émétique* doit être donné sous la forme de breuvage, autant que possible, et avec les plus grandes attentions; il vaut même mieux le faire prendre en solution dans une petite quantité de boisson apprêtée pour l'animal. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que ce médicament est administré soit en poudre, soit en électuaire, soit en pilules ou bols. L'animal doit être à jeun. Les doses d'*émétique* qu'on peut donner à l'intérieur varient d'une manière très-sensible des grands aux petits animaux domestiques. Pour les solipèdes, on prescrit en moyenne de 5 à 15 grammes de tartre stibié; pour les grands ruminants, de 8 à 15 grammes, et pour les petits animaux, suivant la taille, de 2 à 5 centigrammes. Chaque fois que les doses d'*émétique* seront élevées, il y aura prudence à les fractionner et à les administrer en lavage à quatre ou cinq reprises différentes. A l'extérieur, l'*émétique* a des usages nombreux en médecine vétérinaire : en dissolution dans l'eau et employé en lotion, il peut servir à combattre les affections galeuses et dartreuses. On en compose aussi une pommade qui jouit des mêmes avantages.

L'*émétique* peut être altéré par beaucoup de substances qu'il est très-important de connaître en médecine vétérinaire. Tous les acides minéraux, les alcalis, les sulfates de soude et de chaux le décomposent. C'est pourquoi il ne faut point l'administrer en dissolution dans l'eau de puits, chargée de sulfate de chaux, mais bien dans l'eau distillée, ou, à défaut de celle-ci, dans de l'eau de rivière. Les substances astringentes végétales amères qui renferment du tannin ou de l'acide gallique, comme le quinquina, l'écorce de chêne, la noix de galle, etc., donnent, avec l'*émétique*, un composé insoluble : d'où l'indication de ne point mettre l'*émétique* en contact avec ces substances et de laisser les animaux à la diète lorsqu'on leur administre ce sel, parce qu'il peut être plus ou moins altéré par les matières alimentaires végétales, renfermant du tannin, contenues dans l'estomac ou dans les intestins. Il résulte toutefois des recherches de M. Clément (d'Alfort) : 1° que l'*émétique* peut être administré dans toute espèce de liquide, eau séléniteuse, eau carbonatée mucilagineuse aromatique, tannée et vineuse, sans qu'il éprouve de décomposition bien sensible, pourvu toutefois que les portions stibiées ne soient pas préparées trop longtemps à l'avance; 2° que les préparations qui tiennent en dissolution des principes mucilagineux, ceux-ci fussent-ils même associés à d'autres principes de nature astringente, comme le tannin, ne décomposent que difficilement l'*émétique*, et peuvent être employées sans inconvénient à titre de véhicule, en observant toutefois la prescription formulée ci-dessus; 3° que le précipité, quand il se forme dans les circonstances ci-dessus indiquées, est de l'oxyde d'antimoine ou un tannate insoluble de la même base, et très-probablement sans action sur l'économie animale; 4° que les liquides du cœcum possèdent une action décomposante très-marquée de l'*émétique*; 5° que, pour éviter cet inconvénient, il y a indication de dissoudre l'*émétique* dans la plus petite proportion d'un liquide quelconque, afin qu'il soit absorbé presque entièrement dans l'intestin grêle avant d'arriver au cœcum.

Formules pharmaceutiques stibiées pour les animaux. Le bol émétisé de White est composé avec 4 grammes d'aloès, 8 grammes d'*émétique* et 8 grammes de savon, et quantité suffisante de miel et de farine. On en fait huit bols que l'on donne au cheval comme diurétique altérant. Le bol émétisé de Strauss est composé avec 30 grammes de sel gemme, 8 grammes d'*émétique*, eau et farine en quantité suffisante pour faire quatre bols semblables, que l'on donne par jour au cheval. Le bol de White contre le catarrhe, composé avec 5 grammes d'*émétique* et 15 grammes d'anis en poudre, se donne au cheval le matin dans les affections catarrhales. Le bol de Delalière-Blaine est un mélange de 16 grammes de nitre, 8 grammes d'*émétique*, 4 grammes d'opium et du miel en quantité suffisante. Enfin le bol opiacé de White, composé de 5 grammes de chacune des substances suivantes : *émétique*, opium en poudre, cannelle en poudre, camphre en poudre et miel en quantité suffisante pour faire un bol, se donne le matin au cheval atteint de catarrhe chronique. — La boisson vomitive se fait avec 2 grammes d'*émétique*, 8 grammes d'ipécacuana en infusion dans 1 litre de décoction d'écorce de sureau. On en met un verre dans les boissons du porc et du chien. Le breuvage émétisé pour le bœuf menacé d'hydropisie, que l'on donne en quatre fois, consiste en 20 grammes d'*émétique* dissous dans 2 litres d'eau. Le breuvage émétisé de Delafond, pour les bœufs affectés de péripneumonie, est une dissolution de 2 à 6 grammes d'*émétique*, selon l'âge des animaux, dans un demi-litre d'eau, que l'on verse dans la bouche en dix ou douze fois. Le breuvage émétisé pour le bœuf, de Clater, se fait avec 2 grammes d'*émétique*, 10 de nitre, 5 de gentiane pulvérisée, 10 de camomille en poudre, 2 de gingembre et 1 litre de vin chaud. Il est indiqué contre les affections chroniques du poumon sans fièvre et avec grande prostration. Un autre breuvage de Clater comprend : digitale, 1 gramme; *émétique*, 2 grammes; scille en poudre, 4 grammes; opium, 1 gramme; décoction de gruau, 1 litre. On l'emploie contre les affections catarrhales chroniques du bœuf. Le breuvage émétisé pour le cheval est une dissolution de 10 grammes d'*émétique* dans 2 litres d'eau de rivière, que l'on donne en quatre fois au cheval atteint d'indigestion compliquée de vertige. Le breuvage émétisé pour le chien se fait avec 1 gramme d'*émétique* et un demi-litre d'eau. On le donne contre la toux du chien. Le breuvage émétisé antirhumatismal contient 4 grammes d'*émétique*, 125 grammes de vin de colchique et 1 litre de décoction de feuilles de frêne. Enfin, le breuvage émétisé expectorant contient 8 grammes de scille en poudre, 32 grammes de baies de genièvre, 16 grammes de kermès minéral, 4 grammes d'*émétique* et 1 litre 1/2 d'eau; on l'administre en une seule dose. L'électuaire émétisé de Hayne est fait avec 4 grammes d'*émétique*, 30 grammes de poudre de baies de genièvre, et quantité suffisante d'eau et de farine; on le donne deux fois par jour contre la pleurésie du cheval. Un autre, du même, est un mélange de 5 grammes de camphre et de 5 grammes d'*émétique*, de 30 grammes de baies de genièvre, et de farine et d'eau en quantité suffisante. On donne trois électuaires semblables par jour contre la pleurésie, la pneumonie et le rhumatisme du cheval. Enfin un troisième est composé avec 4 grammes d'*émétique*, 2 grammes de digitale en poudre ou 8 grammes d'essence de térébenthine, 30 grammes de baies de genièvre, et quantité suffisante d'eau et de farine; on fait prendre deux doses semblables par jour pour l'hydropisie du cheval. L'électuaire émétisé salin de Eckel contient 4 grammes d'*émétique*, 50 grammes de sulfate de potasse, 30 grammes de poudre de gentiane et une quantité suffisante d'eau et de farine; on emploie cet électuaire contre les coliques du cheval. Parmi les poudres, nous ferons connaître les plus importantes : 1° la poudre émétisée pour les chiens, de Blaine; elle se fait avec 1 gramme d'*émétique*, 10 grammes de nitre, 2 grammes de digitale; on divise le tout en 80 paquets et l'on en donne un chaque matin au chien affecté d'asthme ou de maladie chronique de poitrine; 2° la poudre émétisée tempérante pour les chiens; elle contient 1 gramme de digitale en poudre, 5 grammes de nitre et 0gr,15 d'*émétique*, que l'on administre en 20 doses. On en donne une toutes les deux heures aux chiens atteints de péripneumonie; 3° enfin la poudre d'*émétique* et de vératre, de Eckel, mélange de 2 grammes d'ellébore blanc en poudre avec 0gr,60 d'*émétique*; on fait prendre une moitié de cette quantité par jour, incorporée dans de la pâte de farine, pour le cochon; on administre la seconde moitié une demi-heure après la première, si les vomissements ne surviennent pas.

ÉMÉTISÉ, ÉE (é-mé-ti-zé) part. passé du v. Emétiser. Qui contient de l'émétique : *Potion* ÉMÉTISÉE.

— A qui l'on a donné de l'émétique : *Malade* ÉMÉTISÉ. *J'ai eu les intestins brouillés, des envies de vomir, de la fièvre, de l'insomnie; je devais être* ÉMÉTISÉ *aujourd'hui.* (Diderot.)

ÉMÉTISER v. a. ou tr. (é-mé-ti-zé — du gr. *emeô*, je vomis). Mettre de l'émétique dans : ÉMÉTISER *une tisane.*

— Donner de l'émétique à : ÉMÉTISER *un malade.*

ÉMÉTO-CATHARTIQUE adj. (é-mé-to-ka-tar-ti-ke — du gr. *emetos*, vomissement; *cathartikos*, purgatif). Pharm. Qui est en même temps vomitif et purgatif : *Médicament* ÉMÉTO-CATHARTIQUE.

— s. m. Remède qui provoque à la fois le vomissement et les selles : *L'emploi des* ÉMÉTO-CATHARTHIQUES.

— **Encycl.** On désigne sous le nom d'*éméto-cathartiques* des médicaments destinés à agir à la fois comme vomitifs et comme purgatifs. L'un des plus employés est un mélange de 0gr,05 de tartre stibié ou émétique et de 25 à 30 grammes de sulfate de soude ou de sulfate de magnésie : on le fait dissoudre dans un demi-litre d'eau ou mieux de bouillon aux herbes, et on l'administre par verres de dix minutes en dix minutes. On remplace quelquefois l'émétique par de la poudre d'ipécacuana.

ÉMÉTOGRAPHE s. m. (é-mé-to-gra-fe — du gr. *emetos*, vomissement; *graphô*, j'écris). Didact. Auteur d'un traité sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIE s. f. (é-mé-to-gra-fî — rad. *émétographe*). Didact. Science des vomitifs; traité sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIQUE adj. (é-mé-to-gra-fi-ke — rad. *émétographe*). Didact. Qui a rapport à l'émétographie : *Essais* ÉMÉTOGRAPHIQUES.

ÉMÉTOLOGIE s. f. (é-mé-to-lo-jî — du gr. *emetos*, vomissement; *logos*, discours). Didact. Traité sur les vomitifs ou sur les vomissements.

ÉMÉTOLOGIQUE adj. (é-mé-to-lo-ji-ke — rad. *émétologie*). Didact. Qui a rapport à l'émétologie : *Dissertations* ÉMÉTOLOGIQUES.

ÉMETTRE v. a. ou tr. (é-mè-tre — du latin *emittere*, de *e*, et de *mittere*, envoyer, exactement le même que le composé sanscrit *unmath*, agiter, de *ut*, hors de, et de *math*, mouvoir. V. METTRE). Lancer, produire au dehors : ÉMETTRE *des rayons lumineux*, *des rayons caloriques.* ÉMETTRE *des sons.*

Saturne, destructeur de l'œuvre de ses flancs,
Emettait de son sein d'innombrables enfants.
A. BARBIER.

— Fig. Manifester, formuler : ÉMETTRE *un vœu*, *des idées*, *des opinions.* ÉMETTRE *un vote. L'erreur qui parle par sentences* ÉMET *des oracles trompeurs; une assertion hardie nous trompe avec autorité.* (J. Joubert.)

— Fin. Mettre en circulation : ÉMETTRE *des billets de banque.* ÉMETTRE *des actions, des obligations.*

— Anc. jurispr. Interjeter : ÉMETTRE *appel comme d'abus.*

ÉMEULAGE s. m. (é-meu-la-je — rad. *émeuler*). Techn. Action d'émeuler la nacre.

ÉMEULÉ, ÉE (é-meu-lé) part. passé du v. Emeuler : *Nacre* ÉMEULÉE.

ÉMEULER v. a. ou tr. (é-meu-lé — du préf. *é*, et de *meule*). Techn. Passer à la meule, en parlant de la nacre : ÉMEULER *la nacre.*

ÉMEUT ou **ÉMEU** s. m. (é-meu — du lat. *emotus*, mis dehors). Fauconn. Excrément d'oiseau de proie : *L'*ÉMEUT *de l'oiseau doit être blanc et clair.* (Complém. de l'Acad.)

ÉMEUTE s. f. (é-meu-te — rad. *ému*, part. du v. Emouvoir). Soulèvement populaire, tumulte séditieux : *Le vent d'une* ÉMEUTE *a toujours fait varier les Parisiens du nord au midi, sous tous les régimes.* (Balz.) *Les* ÉMEUTES *furent assez nombreuses sous la république romaine.* (Ourry.) *La Vendée est une grande* ÉMEUTE *catholique.* (V. Hugo.) *Danton contre Louis XVI, c'est l'insurrection; Hébert contre Danton, c'est l'*ÉMEUTE. (V. Hugo.) *Il y a l'*ÉMEUTE, *il y a l'insurrection; ce sont deux colères : l'une a tort, l'autre a droit.* (V. Hugo.) *Les* ÉMEUTES *raffermissent l'ordre en réunissant tous ses partisans.* (E. de Gir.) *On réprime l'*ÉMEUTE, *on lutte contre l'arbitraire.* (E. de Gir.)

Toujours à mon oreille un bruit d'*émeute* tonne.
Mon volcan, c'est l'*émeute*; elle n'est point calmée
Tant que sa tête garde un réseau de fumée,
Et qu'on entend frémir, sur ce sol encor mou,
Des bruits mystérieux sortis on ne sait d'où.
BARTHÉLEMY.

Et l'*émeute* paraît, l'*émeute* au pied rebelle,
Poussant avec la main le peuple devant elle;
L'*émeute* aux mille fronts, aux cris tumultueux,
A chaque bond **grossit ses rangs** impétueux.
A. BARBIER.

— Par ext. Tapage, désordre : *Les* ÉMEUTES *du parterre.*

— Par anal. Bruit tumultueux : *C'était autour de nous une* ÉMEUTE *de vagues.* (Chateaub.)

— *Faire émeute*, Faire grand **bruit**, soulever des discussions bruyantes :

Vos vers tant lus, tant relus,
Ont fait émeute au Parnasse;
Publiez-les donc, de grâce,
Afin qu'on n'en parle plus.
MILLEVOYE.

— Rem. On prononçait autrefois, et l'on a même quelquefois écrit *émute* :

Mars autrefois mit tout l'air en *émute.*
LA FONTAINE.

. . . . . . Grande est l'*émute*,
On court, on s'assemble, on dispute.
LA FONTAINE.

— **Syn. Émeute, insurrection, rébellion, révolte, soulèvement.** L'*émeute* n'est qu'un rassemblement tumultueux par lequel une certaine partie du peuple témoigne son mécontentement passager; elle se forme ordinairement d'elle-même, elle n'est pas longuement préméditée on y va sans armes, et souvent elle se dissipe d'elle-même, quoique dans certaines circonstances une simple *émeute* puisse devenir le signal d'une révolution. L'*insurrection* est beaucoup plus grave : c'est l'action de tout un peuple qui s'arme pour renverser un gouvernement dont il ne veut plus supporter le joug. On sait que les plus fougueux orateurs de nos assemblées révolutionnaires avaient posé en principe que l'*insurrection* est le plus saint des devoirs quand les droits du peuple sont méconnus par ceux qui sont chargés de faire ou d'exécuter les lois. La *rébellion* et la *révolte* marquent proprement le refus d'obéir aux lois ou à des ordres reçus; la *rébellion* est un état de guerre ouverte; elle suppose des actes de violence de part et d'autre; la *révolte* consiste surtout dans la résolution subite où l'on entre de résister par la violence. Sous un autre point de vue, la *rébellion* ne tend qu'à refuser l'obéissance, tandis que la *révolte* tend à renverser, à détruire. Mais l'une et l'autre ne supposent pas nécessairement un grand nombre de résistants. La *sédition* suppose des complots, des meneurs; elle est concertée, elle a un mot d'ordre, elle pousse le peuple à prendre les armes pour soutenir un parti organisé depuis longtemps. Le *soulèvement* participe à la fois de l'*insurrection*, de la *rébellion* et de la *révolte*, mais il en marque surtout le commencement ou la formation; on prévoit les *soulèvements* ou on les voit se former, mais on ne les attaque pas, on ne les dissipe pas, car, lorsqu'ils sont tout formés, ils prennent un autre nom.

ÉMEUTÉ, ÉE (é-meu-té) part. passé du v. Emeuter : *Peuple* ÉMEUTÉ.

ÉMEUTER v. a. ou tr. (é-meu-té — rad. *émeute*). Néol. Mettre en émeute : ÉMEUTER *le peuple.*

ÉMEUTI, IE (é-meu-ti, î) part. passé du v. Emeutir. Sollicité : *Dignité* ÉMEUTIE. ‖ Vieux mot. On a dit aussi ÉMUTI.

ÉMEUTIER, IÈRE adj. (é-meu-tié, iè-re — rad. *émeute*). Qui prend part à une émeute; qui excite à l'émeute. ‖ Qui appartient à l'émeute, qui a pour but l'émeute : *Il est un point de vue plus vrai, plus pur, plus élevé que toutes les déclamations et les conspirations* ÉMEUTIÈRES. (G. Sand.)

— s. m. Celui qui fait partie d'une émeute ou qui excite les autres à l'émeute : *Une troupe d'*ÉMEUTIERS. *Le peuple excité par les* ÉMEUTIERS. *Polignac est un* ÉMEUTIER. (V. Hugo.)

ÉMEUTIR v. n. ou int. (é-meu-tir — rad. *émeut*). Fauconn. Rendre l'émeut, décharger son ventre, en parlant de l'oiseau de chasse.

— A signifié Tousser, cracher.

— v. a. ou tr. Solliciter, briguer une dignité dans l'ordre de Malte : *Quand un chevalier a possédé dignement une commanderie pendant cinq ans, il peut en* ÉMEUTIR *une plus considérable qui vient à vaquer.* (Complém. de l'Acad.) ‖ On a dit aussi ÉMUTIR.

S'émeutir v. pr. Etre émeuti : *Le titre de bailli de Brandebourg* S'ÉMEUTIT *dans la langue d'Allemagne.* (Complém. de l'Acad.)

ÉMEUTITION s. f. (é-meu-ti-si-on — rad. *émeutir*). Action de solliciter une dignité dans l'ordre de Malte. ‖ On a dit aussi ÉMUTITION.

ÉMEX s. m. (é-mèkss — altér. du lat. *rumex*, patience, oseille). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygonées, comprenant une seule espèce, qui croît en Europe et en Amérique.

EMFRAS, ville de l'Afrique orientale, dans l'Abyssinie, à 48 kilom. S. de Gondar, à l'E. du lac Dembea. Exportation de girofle et de civette

EMGALO s. m. (èmm-ga-lo). Mamm. Espèce de pachyderme mal connu, mais que l'on dit assez analogue au sanglier : *L'*EMGALO *ne serait-il pas le babi-roussa?* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Ce pachyderme, rangé autrefois parmi les sangliers, appartient aujourd'hui au genre *phascochère*. Il a la taille et l'aspect général du sanglier; la tête très-élargie, aplatie et terminée carrément en boutoir; des défenses arrondies, très-fortes, dirigées de côté et en haut; une énorme verrue cartilagineuse au-dessus de chaque œil, sur la joue; une épaisse crinière sur le cou. L'*emgalo* ou *engalo* habite l'Afrique tropicale et australe; Buffon l'appelle le *sanglier du cap Vert*. Il est d'un naturel très-féroce. La râpure de ses dents, prise dans du bouillon, passe pour être alexipharmaque et fébrifuge. Un voyageur, Dapper, raconte même que, lorsque cet animal se sent malade, il lime ses dents contre une pierre, et qu'il lèche aussitôt cette râpure pour se guérir.

ÉMIAULE s. f. (é-mi-ô-le — du préf. *é*, et de *miauler*). Ornith. Nom vulgaire de la grande mouette cendrée. ‖ *Petite émiaule*, Petite mouette cendrée.

ÉMIDIAPENTE s. f. (é-mi-di-a-pan-te — du gr. *émi*, à demi; *dia*, par; *pente*, cinq). Mus. anc. Nom de la quinte diminuée, chez les Grecs.

ÉMIDIE s. m. (é-mi-dî — du lat. *æmidus*, gonflé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des taupins.

ÉMIDITON s. m. (é-mi-di-ton — du gr. *émi*, à demi; *dis*, deux fois; *tonos*, ton). Mus. anc. Nom de la tierce mineure, chez les Grecs.

ÉMIÉ, ÉE (é-mi-é) part. passé du v. Emier. Réduit en très-petites parties : *Pain* ÉMIÉ.

ÉMIER v. a. ou tr. (é-mi-é — du préf. *é*, et de *mie*). Réduire en petites parties, en froissant entre les doigts : ÉMIER *du pain, de la cassonade*. ÉMIER *de l'alun*.

ÉMIETTANT (é-miè-tan) part. prés. du v. Émietter : *L'abolition des substitutions et des majorats, en* ÉMIETTANT *les héritages, force le noble à s'occuper de ses affaires, au lieu de s'occuper des affaires de l'État.* (Balz.)

ÉMIETTÉ, ÉE (é-miè-té — du préf. *é*, et de *miette*). Réduit en miettes : *Pain* ÉMIETTÉ.

— Par ext. Réduit en petits morceaux : *Les entrailles* ÉMIETTÉES *de la montagne avaient produit d'autres montagnes.* (Th. Gaut.)

— Fig. Eparpillé, livré sans ordre et sans retenue :

Aux oiseaux de passage, imprudent, j'ai jeté,
Comme un enfant son pain, mon cœur *émietté*.
ROLLAND et DU BOYS.

ÉMIETTEMENT s. m. (é-miè-te-man — rad. *émietter*). Action d'émietter, de diviser en miettes ou en petites parties : *L'*ÉMIETTEMENT *du pain. L'*ÉMIETTEMENT *de l'alun.*

— Fig. Action d'éparpiller, de diviser à l'excès, de livrer par parties : *La Suisse persévère dans le système d'*ÉMIETTEMENT *qu'elle paraît avoir adopté pour prouver jusqu'où peut s'étendre la divisibilité du pouvoir.* (Journ.)

ÉMIETTER v. a. ou tr. (é-miè-té — du préf. *e*, et de *miette*). Mettre en miettes : *Des paons familiers, qui peuplent les jardins, à qui nous* ÉMIETTIONS *du pain dans leur enfance et qui s'en souviennent, perchent nuit et jour sur le parapet de la balustrade.* (Lamart.)

— Par ext. Réduire en petites parties : *On se sert assez fréquemment de la houe pour* ÉMIETTER *les terres.* (Raspail.)

— Fig. Eparpiller, diviser, livrer sans ordre et sans retenue, ou par petites parties : *Bientôt j'allais quitter ma patrie pour* ÉMIETTER *mes jours en divers climats.* (Chateaub.) *La cause du mal, en France, gît dans le titre des successions du code civil, qui ordonne l'égal partage des biens; là est le pilon dont le jeu perpétuel* ÉMIETTE *le territoire, individualise les fortunes en leur ôtant une stabilité nécessaire, et qui, décomposant sans recomposer jamais, finira par tuer la France.* (Balz.) *Tous tant que nous sommes, nous* ÉMIETTONS *notre propre existence dans des vases sculptés bien ou mal, et c'est l'art.* (P. Féval.)

Ces chants que ton génie *émiette*
Tombent à la vague inquiète
Qui n'a jamais rien entendu.
V. HUGO.

S'émietter v. pr. Tomber, se réduire en miettes : *Pain qui* S'ÉMIETTE.

— Par anal. Etre réduit en menus débris : *Certaines terres se délitent et* S'ÉMIETTENT *par l'action des gelées.* (Matth. de Dombasle.)

— Fig. Etre éparpillé, produit, distribué par petites parties :

Ne vous effrayez pas, douce mère inquiète,
Dont la bonté partout dans la maison *s'émiette*.
V. HUGO.

ÉMIGRANT (é-mi-gran) part. prés. du v. Émigrer : *La noblesse est allée se cacher au fond de ses terres pour mourir,* ÉMIGRANT *à l'intérieur devant les idées, comme jadis à l'étranger devant les masses populaires.* (Balz.)

ÉMIGRANT, ANTE adj. (é-mi-gran, an-te — rad. *émigrer*). Qui émigre : *Population* ÉMIGRANTE. ‖ Se dit particulièrement des oiseaux qui passent chaque année d'une contrée dans une autre : *Les grues* ÉMIGRANTES *passent dans des régions où, en plein jour, l'œil les distingue à peine.* (G. Sand.)

— Substantiv. Personne qui émigre : *Le grand nombre des* ÉMIGRANTS *annonce la misère d'un pays.* (Acad.)

— Hist. Nom donné primitivement aux personnes qui émigrèrent de France sous la Révolution, et qu'on a depuis appelées ÉMIGRÉS.

— **Jeux.** *Jeu des émigrants.* Syn. d'ÉMIGRETTE.

— **Antonyme.** Immigrant.

ÉMIGRATION s. f. (é-mi-gra-si-on — lat. *emigratio*; de *emigrare*, émigrer). Action d'émigrer, de quitter son pays ou sa demeure pour aller s'établir dans un autre lieu : *Dans les mouvements de trouble, les* ÉMIGRATIONS *doivent être défendues.* (J.-J. Rouss.) *Les lois les plus tyranniques sur les* ÉMIGRATIONS *n'ont jamais eu d'autre effet que de pousser le peuple à émigrer, contre le vœu de la nature le plus impérieux de tous, qui l'attache à son pays.* (J.-J. Rouss.) *L'invasion de l'empire de Byzance par les Turcs causa l'*ÉMIGRATION *d'une foule de Grecs.* (Depping.) *La première* ÉMIGRATION *de la maison paternelle est le premier chagrin sérieux de la vie.* (Lady Morgan.)

— Par ext. Personnes émigrées, sorties de leur pays : *Il est vraisemblable qu'une* ÉMIGRATION *de Malabar a formé un des éléments de la population de l'Yemen.* (Renan.)

— Par anal. Passage annuel de certains animaux d'une contrée dans une autre : *L'*ÉMIGRATION *des hirondelles, des oies sauvages. Avec des bateaux faits et cousus, pour ainsi dire, comme des outres, les Esquimaux suivent les colonies de harengs dans toutes leurs* ÉMIGRATIONS *du pôle.* (Raynal.)

— Hist. Sortie de France des nobles, des membres du clergé, et d'autres personnes qui voulurent se soustraire aux conséquences de la Révolution; émigrés, personnes sorties de France à cette occasion : *Le premier Consul désirait aussi fermer une des plaies les plus profondes de la Révolution, c'était l'*ÉMIGRATION. (Thiers.) *Si, en 1793, l'*ÉMIGRATION *avait fait sa rentrée en France, il ne resterait plus rien dans ce pays des conquêtes et des bienfaits de la Révolution.* (Thiers.)

— **Antonyme.** Immigration.

— **Encycl.** L'*émigration* est l'acte volontaire ou forcé par lequel un individu, une famille, quelquefois même toute une classe de citoyens, abandonne le sol natal et va s'établir sur un autre sol avec l'intention de s'y fixer.

L'*émigration* s'est produite à toutes les époques, tantôt comme un fait naturel, fait économique ou plutôt entreprise commerciale susceptible, comme toutes les entreprises, de réussite ou d'échec; tantôt comme un fait exceptionnel, fait politique, conséquence d'un régime inacceptable pour une fraction des habitants du pays et ne s'observant qu'à certaines périodes troublées de la vie des peuples.

Bien que de tout temps l'*émigration* ait joué un rôle considérable dans l'économie des sociétés, il faut reconnaître que jamais elle n'a atteint le degré d'importance où elle est arrivée de nos jours.

En parcourant l'histoire de l'humanité, on est frappé du mouvement qui porte les peuples à quitter la terre qui les a vus naître pour se diriger du nord au sud, de l'est à l'ouest. Ce mouvement, nous le constatons d'abord aux époques de la barbarie, et là il n'a rien qui doive nous étonner. Ignorante des assolements et de tout procédé de culture, une tribu a bientôt épuisé le sol sur lequel elle s'est établie. Elle se transporte alors sur un autre territoire et va camper plus loin. Mais ce n'est là qu'une course vagabonde sans autre cause que la faim, sans autre but que l'inconnu. Comme le dit très-bien M. Lavallée, « on a justement qualifié de *migrations* ces courses désordonnées et ces continuels déplacements des peuples primitifs. L'idée de patrie n'existait pas : or l'*émigration* suppose une patrie que l'on quitte, des souvenirs, des affections, des intérêts qu'on laisse derrière soi. »

L'*émigration* n'a donc pas été, à vrai dire, connue des premières races. Nous ne la trouvons, avec le caractère vrai qui la constitue, que chez les Grecs et les Romains. « Les différents Etats de l'ancienne Grèce, dit Adam Smith, ne possédaient qu'un fort petit territoire, et quand, dans l'un d'eux, la population s'était accrue au delà de ce que le territoire pouvait aisément nourrir, on envoyait une partie du peuple chercher une nouvelle patrie dans quelque contrée lointaine. » — « A Rome, dit de son côté M. Lavallée, l'*émigration* fut la conséquence des institutions politiques et sociales. Vainement la loi agraire avait-elle partagé le sol entre les citoyens, il arriva bientôt un moment où la propriété territoriale se trouva concentrée aux mains du petit nombre, et, comme la plupart des professions étaient exercées par des esclaves, il ne restait à la majorité de la population libre ni revenu, ni salaire. De là des révoltes fréquentes, suscitées ou envenimées par l'ambition des tribuns. Le sénat et l'aristocratie se tiraient d'embarras en attribuant aux citoyens romains la propriété du territoire conquis en Italie ou ailleurs. »

Ainsi, nous retrouvons dans les *émigrations* pratiquées dans la Grèce antique et à Rome les deux faits distincts et caractéristiques dont nous parlions au début de notre article. Dans la Grèce, l'excès de population sur un sol trop étroit entraîne au dehors le trop-plein de cette population, fait économique; à Rome, l'*émigration* éloigne de la ville les éléments dangereux du corps social, fait politique. Suivant une heureuse expression de M. Lavallée, l'*émigration* agissait à Rome comme « une soupape de sûreté. » Mais il reconnaît que là, comme dans la Grèce, l'expatriation produisait les meilleurs effets, et il ajoute : « En même temps qu'elle contribuait au maintien de l'ordre au sein de la mère patrie, elle créait au loin des colonies ou des établissements fondés sur la propriété et fécondés par le travail. »

Insensible pendant toute la durée du moyen âge, le mouvement d'*émigration* reparaît avec la découverte du nouveau monde. La curiosité d'abord, l'intérêt ensuite, appellent en Amérique de hardis explorateurs, et, à mesure que sont connues les richesses de ce sol vierge, le courant qui attire les Européens grossit chaque jour et en arrive à prendre des développements tels, que la politique et la science économique doivent forcément s'en inquiéter.

« L'*émigration* européenne, dit M. Legoyt, est un des faits les plus considérables de notre temps. Ses progrès rapides dans les quinze dernières années, les ressources considérables en hommes et en argent qu'elle enlève aux pays d'origine pour en enrichir les pays de destination, les sources nouvelles et considérables de trafic qu'elle crée dans les ports d'embarquement, son influence sur le développement de la marine commerciale, les débouchés nouveaux qu'elle ouvre à l'industrie européenne, le remède énergique et efficace qu'elle apporte au paupérisme, les phénomènes économiques qu'elle tend à provoquer dans les pays délaissés, particulièrement au point de vue de la baisse du prix de la terre et du renchérissement des salaires agricoles, l'action considérable qu'elle doit finir par exercer sur les mœurs et les institutions d'Etats où elle s'établit principalement, enfin les relations de plus en plus étroites qu'elle établit entre les divers continents au profit de la paix universelle, toutes ces considérations attirent vivement aujourd'hui l'attention des hommes d'Etat. »

L'Angleterre est aujourd'hui le principal point de départ de l'*émigration* européenne. On a calculé que, de 1825 à 1850, elle a envoyé au delà de l'Atlantique 2,566,000 émigrants. Sur ce nombre 1,483,000 se sont dirigés vers les Etats-Unis, en dépit de tous les efforts tentés par le gouvernement pour attirer dans les colonies anglaises, et notamment en Australie, l'excédant de la population métropolitaine.

En 1850, sur une *émigration* totale de 280,849 habitants, 223,078, soit 80 pour 100, se sont embarqués pour les Etats de l'Union. La condition sociale de l'Irlande, le paupérisme d'une partie de la population de la Grande-Bretagne et l'esprit d'entreprise de la race anglo-saxonne expliquent le rang que l'Angleterre occupe dans l'ensemble de l'*émigration*. La proximité relative de New-York, de Boston, de Philadelphie, les séduisantes perspectives qu'offre un pays où la main-d'œuvre est recherchée, où la propriété s'acquiert facilement, où la liberté individuelle est garantie, enfin la similitude des mœurs et du langage, tels sont les motifs qui engagent les émigrants à se diriger vers les Etats-Unis, de préférence aux autres points du globe.

Le gouvernement anglais, qui aujourd'hui encourage et favorise l'*émigration*, a longtemps pris les mesures les plus énergiques pour l'empêcher, et on trouve dans le recueil de l'ancienne législation des actes de 1719, de 1750 et de 1782 qui prohibaient sévèrement la sortie des ouvriers, ainsi que l'exportation des métiers et des machines. Instruite par l'exemple de la France, que la grande *émigration* déterminée par la révocation de l'édit de Nantes (v. ÉDIT DE NANTES) avait fait déchoir de sa supériorité manufacturière, l'Angleterre ne permettait pas à ses habitants de porter au dehors leur industrie et leurs capitaux.

Mais les idées modernes ne s'accommodaient plus de cette négation arbitraire du droit d'aller et de venir. Toutefois, en restituant à ses sujets la liberté de leurs mouvements et la faculté de s'expatrier sans esprit de retour, le gouvernement anglais ne cédait pas seulement à l'influence du XIXe siècle, il s'inclinait devant un fait irrésistible, il levait une consigne chaque jour violée, et, avec ce sens pratique qui l'a distingué de tout temps, il se mit immédiatement à l'œuvre pour tirer lui-même parti de ce grand mouvement qu'il ne pouvait maîtriser. Il reconnut que l'*émigration* devait, en définitive, être avantageuse à un double point de vue : 1° comme remède au paupérisme de la métropole; 2° comme moyen de peuplement et de colonisation pour les possessions lointaines. Les paroisses, obérées par l'accroissement de la taxe des pauvres, s'associèrent à cette double pensée, et elles établirent un fonds spécial destiné à payer les frais de voyage des indigents. Des compagnies inspirées par un sentiment philanthropique se proposèrent le même but. Enfin de simples particuliers, des landlords, témoins de la misère qui pesait sur les tenanciers, s'imposèrent, à l'exemple des paroisses, des sacrifices d'une importance réelle. L'*émigration* devint ainsi une sorte d'institution nationale, patronnée par le gouvernement, encouragée par les sympathies publiques et par la sollicitude du législateur. Les statistiques publiées en Angleterre constatent le mouvement progressif de l'*émigration* depuis 1825. Pendant cette dernière année, le nombre des habitants partis volontairement des îles Britanniques pour s'établir à l'étranger ne dépassait pas 15,000; aujourd'hui il s'élève à plus de 300,000. La majeure partie se compose d'Irlandais qui viennent s'embarquer à Liverpool, où les communications avec l'Amérique sont régulières et fréquentes. Le transport de ces nombreux passagers est une source abondante de bénéfices; ici encore, c'est le commerce anglais qui perçoit le prix du fret et qui exploite une fois de plus les misères de l'Irlande. Sur les 125,000 émigrants qui se sont dirigés en 1850 vers les Etats-Unis, on comptait 214,000 passagers d'entre-pont. A défaut d'autres preuves, ce chiffre attesterait que l'*émigration* se recrute surtout parmi les classes pauvres. La proportion des sexes s'y trouve mieux observée qu'on ne serait porté à le supposer : 115,000 hommes et 100,000 femmes. L'expatriation s'effectue non point par individus isolés, mais par groupes. Le chef de famille part accompagné de sa femme et de ses enfants. A ce point de vue, l'*émigration* ne doit plus être considérée comme un phénomène purement économique; elle apparaît comme un fait politique et social dont les hommes d'Etat anglais n'ont point méconnu la portée.

Sur le continent européen, c'est l'Allemagne qui envoie aux Etats-Unis le plus grand nombre d'émigrants. La Prusse, la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, le duché de Nassau, voient partir chaque année des milliers de familles qui s'expatrient au delà des mers, et qui se rencontrent sur l'autre rive de l'Océan avec l'*émigration* britannique. Le prolétariat concourt assurément en Allemagne, comme dans les autres pays, à grossir le chiffre des expatriations; mais il n'en forme pas, comme en Angleterre, l'élément principal. Parfois aussi l'*émigration* germanique contient un élément d'un ordre plus élevé. Des légions entières emportent dans leur exil le drapeau d'une foi politique. Ce n'est plus la misère, ce n'est plus l'insuffisance du patrimoine, ce n'est plus, en un mot, la nécessité matérielle qui donne le branle à l'*émigration* : c'est une idée morale, une croyance sincère, un instinct de liberté qui précipite le départ. A ce point de vue, l'*émigration* de l'Allemagne présente un caractère original et particulier qu'on ne remarque point en Angleterre.

Comme les Anglais, les Allemands se sont aussi vivement inquiétés des conséquences à la fois politiques et économiques de l'*émigration*. Dès 1845, un écrivain évaluait à plusieurs millions le nombre des Allemands établis hors du territoire germanique. On craignait que cette dépopulation continuelle ne devînt une cause sérieuse d'appauvrissement pour le pays; mais les doléances des économistes et les appréhensions des gouvernements sont impuissantes contre l'irrésistible entraînement qui, à certaines époques, s'empare des imaginations populaires. Mieux vaut céder au courant et le diriger que s'épuiser vainement à le combattre. Les hautes classes de la société, longtemps hostiles à l'*émigration*, comprirent enfin que l'intérêt politique leur conseillait de seconder ce mouvement et de prendre sous leur haut patronage ce débouché nouveau que s'ouvrait l'activité nationale.

Des trois ports hanséatiques, Brême est celui qui le premier a exploité les bénéfices que l'*émigration* peut procurer à la marine marchande. Hambourg et Lubeck n'ont point tardé à suivre l'exemple de Brême. L'affluence des émigrants vers les mines de la Californie a donné une nouvelle impulsion à ce commerce des transports maritimes et a produit les résultats les plus avantageux. Anvers, de son côté, attire aussi un certain nombre de passagers. Enfin, nous voyons les Allemands et les Suisses traverser la France pour gagner le Havre, où les navires américains qui ont apporté des balles de coton prennent les émigrants à bas prix comme cargaison de retour. C'est ainsi que, refoulée au milieu des terres, l'Allemagne peut cependant s'échapper encore de l'Europe par les cinq grands ports que nous venons de citer, et par trois mers : la Baltique, la mer du Nord et l'Océan.

La Hollande, la Suède, la Norvége, la Finlande même, envoient à l'Amérique quelques colons. Ce mouvement, qui se développera sans doute, est demeuré jusqu'à ce jour assez restreint, et il se confond avec celui de l'Allemagne.

La France ne contribue que pour une faible part à l'*émigration* européenne. L'établissement des Basques sur les rives de la Plata est un fait exceptionnel et purement local. Quant à ceux de nos compatriotes qui vont chercher fortune au Brésil ou dans les républiques de l'Amérique du Sud, ils appartiennent, en général, à la classe des négociants ou des pacotilleurs; les uns et les autres partent isolément, avec la ferme intention de revenir le plus tôt possible.

Ainsi que nous venons de le dire, le transport des émigrants est devenu pour certains ports marchands un élément de fret considérable. Ce transport est organisé sur une vaste échelle. Des maisons importantes y consacrent spécialement leurs navires et entretiennent des agents qui sont à la recherche des émigrants,

dans les différentes parties de l'Europe, et traitent avec eux pour le passage. Les prix ordinaires sont les suivants : de Liverpool à New-York, 38 fr.; d'Anvers, 80 fr.; du Havre, 90 fr.; de Brême ou de Hambourg, 106 fr. 60. Les vivres sont compris dans le prix du passage de ces deux dernières villes.

Le transport des émigrants a donné lieu à des plaintes trop souvent fondées. Les entrepreneurs d'*émigration* n'exécutent pas toujours les stipulations, ordinairement verbales, faites avec leurs agents. Pour mettre un terme à de si fâcheux abus, les gouvernements des pays d'origine et des pays de destination ont fait intervenir la loi et établi des règlements relatifs aux emménagements, à la quantité et à la qualité des vivres, etc.

Des sociétés philanthropiques se sont établies aux lieux d'embarquement et de débarquement pour protéger les émigrants contre les spoliations dont ils peuvent être victimes, comme aussi pour leur fournir tous les renseignements utiles, éclairer les démarches de ceux qui cherchent du travail et fournir des secours aux nécessiteux.

La possibilité que leur donnent les lois de naturalisation de participer promptement aux droits des citoyens américains; les facilités qu'ils trouvent dans la loi d'aliénation du domaine fédéral pour se procurer de la terre promptement et à bon marché, expliquent la préférence des émigrants d'Europe pour les États-Unis. « Le lendemain de son débarquement, dit M. Vanderstraten-Ponthoz, l'émigrant peut recevoir le titre d'une position assurée dans l'industrie agricole du pays, tandis que la loi de naturalisation lui prépare la jouissance des droits de citoyen. »

Aussi le mouvement qui entraîne en Amérique les populations de l'Allemagne et de l'Irlande prend-il chaque jour une extension nouvelle. Le port de New-York, qui avait reçu 76,306 émigrants en 1832, 155,223 en 1863, a constaté, en 1864, 185,208 arrivées. Sur ce nombre total d'étrangers qui venaient demander l'aisance et la liberté à leur nouvelle patrie, 89,706 étaient Irlandais et 57,572 Allemands. On comptait, en outre, 23,871 sujets de la Grande-Bretagne. En ajoutant aux émigrants débarqués à New-York ceux qui sont arrivés dans les autres ports de la république, on trouve un total de 221,535 étrangers qui sont venus grossir, en 1864, la population des États-Unis. En 1865, l'accroissement de l'*émigration* a présenté des proportions semblables : 201,275 émigrants sont débarqués à New-York! Au point de vue de l'histoire et de l'ethnologie, ce mouvement incessant des populations vers la république américaine est beaucoup plus important que ne le serait chaque année l'annexion d'un lambeau de l'Europe.

Chose singulière, l'Angleterre, qui, par sa position, est la plus intéressée à combattre cette prépondérance naissante des États-Unis, est précisément le pays qui lui fournit le plus d'émigrants. En vain cherche-t-elle à intervenir, par d'intelligents sacrifices, dans ce vaste déplacement d'hommes qui lui enlève tant de bras; en vain le gouvernement, les colonies, les associations particulières se liguent-ils pour diriger l'*émigration* et la subventionner, les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont relativement insignifiants. Et cependant il faut rendre aux Anglais cette justice, qu'ils se sont prudemment conformés à cette loi qui ne pouvait échapper à leur sens pratique : ils ont choisi, dès l'origine, leurs principaux centres d'opérations dans les contrées les plus favorables. Laissant les Antilles aux nègres et l'Inde aux Indiens, ils ont recommandé aux préférences des émigrants le Canada, le Cap de Bonne-Espérance, l'Australie, territoires immenses, fertiles, salubres, que Dieu semble avoir préparés pour l'exploitation européenne. Leurs efforts, un instant couronnés de succès, semblent devoir demeurer désormais impuissants. Depuis une vingtaine d'années, le mouvement qui portait l'*émigration* anglaise au Canada et dans l'Afrique méridionale s'est ralenti. En 1850, sur 223,000 Anglais qui abandonnaient leur patrie, 19,000 seulement se sont dirigés vers le Canada. Mais l'Angleterre puise sa force dans sa persévérance, et il n'est rien qu'elle ne fasse pour arriver à son but. Elle a pris le meilleur moyen pour l'atteindre.

L'émigration vers les colonies anglaises du Cap de Bonne-Espérance et de l'Australie présente un caractère particulier : elle s'effectue en grande partie sous la direction du gouvernement et aux frais du trésor public. De 1847 à 1850, la commission anglaise a expédié navires sur navires et elle a dépensé 600,000 liv. sterl. (environ 15 millions de fr.).

Mais ce qui doit le plus contribuer au progrès de la colonisation, c'est la politique libérale de la métropole à l'égard de ses sujets d'outre-mer. L'Anglais qui émigre retrouve au delà de l'Océan les institutions politiques de la mère patrie. Il y a là une sérieuse compensation à l'exil. *L'émigration* n'est plus alors qu'un simple changement de résidence, qui n'impose au sentiment national aucun sacrifice et qui s'accomplit comme un acte ordinaire de la vie. L'acquisition du sol est encouragée et rendue facile; quant aux rapports commerciaux, ils sont empreints du plus pur libéralisme.

Tels sont les principes adoptés et suivis par l'Angleterre. Nous sommes persuadé qu'ils porteront leurs fruits et nous voudrions voir la France les appliquer à son tour. Ne pourrait-elle pas, elle aussi, ouvrir à l'activité fébrile qui, depuis un demi-siècle, s'est emparée de nos populations, des voies nouvelles, un horizon plus large? Ne possède-t-elle pas des colonies où une *émigration* dirigée, éclairée, soutenue, développerait rapidement les germes de fécondité et de richesse demeurés jusqu'à ce jour stériles, faute de bras? Que l'on ne nous dise pas que dans cette Algérie conquise depuis trente-sept ans, entièrement soumise aujourd'hui, toute colonisation est impossible et que, pour recruter des colons, il faudrait trouver en France un paupérisme égal à celui qui désole l'Irlande. *L'émigration* ne se compose pas seulement de bandes affamées; elle entraîne sur le même navire des capitaux et des intelligences qui en décuplent la valeur.

Dans de semblables conditions, elle accroît la puissance politique, l'influence morale, la richesse de la métropole; elle promène, victorieuse, le drapeau de la civilisation et du progrès, et laisse partout où elle passe les germes féconds de l'avenir.

Mais, pour arriver à ces résultats, il faut la sécurité qui fait défaut dans notre colonie d'Algérie. Le capital est, de son naturel, timide; nous ne dirons pas qu'il a été payé pour cela, nous dirons mieux qu'il a payé pour cela. Qu'il y ait en Algérie plus de liberté civile, moins de servitudes militaires, moins de bureaux arabes, plus de justices de paix, plus de tribunaux, et on verra le capital affluer sur cette terre fertile, qui ne demande qu'à se féconder encore et à produire.

ÉMIGRÉ, ÉE (é-mi-gré) part. passé du v. Émigrer : *Les princes* ÉMIGRÉS. *Une famille française* ÉMIGRÉE *à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Si le dévouement des patriotes à la Révolution était sublime comme l'espérance, le dévouement de la noblesse* ÉMIGRÉE *était généreux comme le désespoir.* (Mme de Staël.)

— Substantiv. Personne émigrée, et plus spécialement Noble émigré lors de la Révolution de 89 : *Une loi de la République punissait de mort les* ÉMIGRÉS *saisis les armes à la main. Sous la Restauration, les Chambres votèrent un milliard pour indemniser les* ÉMIGRÉS *dont les biens avaient été vendus pendant la Révolution. Quand les* ÉMIGRÉS *ont été rappelés par Bonaparte, il pouvait les contenir, et l'on ne s'est point aperçu de leur influence.* (Mme de Staël.) *L'*ÉMIGRÉ, *dans les conditions de bannissement accepté où il s'est placé, n'est plus un Français, c'est toujours un homme.* (Ste-Beuve.)

— Jeux. *Jeu des émigrés.* Syn. d'ÉMIGRETTE.

— **Encycl.** Hist. Ce nom, si justement odieux en France à l'époque de la Révolution, rappelle une suite de trahisons, de complots et d'entreprises contre la patrie. On a prétendu que l'émigration avait été déterminée par les « excès révolutionnaires. » Il serait bien plus exact de dire que ce sont les crimes de l'émigration qui ont en grande partie provoqué les mesures terribles de la période révolutionnaire. Il faut rappeler aussi que le parti du passé, la faction de la cour, a commencé par déclarer une guerre sans merci à la France nouvelle, par s'opposer obstinément aux réformes les plus légitimes et les plus modérées, qui n'étaient à ses yeux que de criminels attentats, d'odieux *excès*; enfin, par maudire le progrès, la justice, l'ordre nouveau, la régénération du pays.

Les dates auront ici leur éloquence. Le mouvement de l'émigration commença dès 89, et ce sont des membres de la famille royale, les princes du sang, qui en donnèrent l'exemple. On reconnaîtra que ces premières émigrations ne peuvent être attribuées au régime de la Terreur.

Après le 14 juillet, en effet, le comte d'Artois, les Condé, les Conti, les Polignac, les Broglie, les Vaudreuil, les Lambesc et autres s'enfuirent à l'étranger pour aller susciter partout des ennemis à la France et préparer l'invasion. Pendant que d'Artois intrigue de tous les côtés, Condé, installé à Worms, s'entoure d'une nuée de gentilshommes factieux, noyau de sa future armée, prend une attitude de rébellion, répond avec mépris aux invitations de l'Assemblée nationale et organise des complots dans nos provinces de l'Est.

En 91, le roi lui-même voulut émigrer, se jeter entre les bras des étrangers, s'appuyer sur eux pour dompter la France et restaurer l'ancien régime. Il fut, comme on sait, arrêté à Varennes; mais son frère, le comte de Provence, parvint à quitter la France, et de Bruxelles provoqua la fameuse déclaration de Pilnitz. En même temps, une foule de nobles quittaient successivement la France et fournissaient des recrues au prince de Condé. Coblentz regorgeait d'*émigrés*, qui scandalisaient par leur folle jactance et par leurs excès jusqu'aux ennemis les plus acharnés de notre Révolution. Malgré l'acceptation de la Constitution par le roi, la faction n'en continua pas moins ses coupables manœuvres. L'armée des princes s'organisait ouvertement. Elle devait former trois corps d'armée : celui de Condé, pour opérer en Alsace; celui des princes, destiné à entrer par la Lorraine avec les Prussiens, et à marcher sur Paris; enfin celui du prince de Bourbon, pour agir dans les provinces du nord. Plus tard s'organisèrent d'autres régiments d'*émigrés : Rohan, Damas, Salm, Loyal-émigrant*, etc., soudoyés par l'ennemi. Le vicomte de Mirabeau, frère de l'orateur, forma aussi une légion, dont les soldats avaient un uniforme noir *orné* de têtes de mort, et dont les désordres furent tels, que le corps fut chassé de l'armée autrichienne.

Bien avant la guerre, les *émigrés* en masse avaient donc pris l'attitude de traîtres à leur patrie et de factieux. Il y eut sans doute l'émigration de la peur, inoffensive et légitime; mais ce ne fut pas la règle, et il est incontestable que, prise dans sa généralité, l'émigration eut tout d'abord le caractère odieux d'appel à l'étranger, de révolte contre la nation.

Après avoir, à plusieurs reprises, sommé les princes et leurs partisans de rentrer ou de cesser leurs coupables manœuvres, l'Assemblée nationale dut rendre contre eux des décrets de plus en plus rigoureux, à mesure que les événements augmentaient de gravité. La législation relative aux *émigrés* et aux parents d'*émigrés* est volumineuse et compliquée. Toutes les assemblées, jusqu'au Consulat, furent souvent amenées à s'occuper de cette question. Sans entrer ici dans des détails qui n'auraient pas un grand intérêt pour nos lecteurs, nous nous bornerons à rappeler que le fait d'émigration constatée finit par entraîner la confiscation des biens, et la mort en cas de rentrée sans autorisation.

Les *émigrés* combattirent contre la France, de concert avec les armées étrangères, mais toujours d'ailleurs dans une position subalterne. Beaucoup se virent traités en mercenaires, comme c'était justice. D'autres déceptions, des misères plus cruelles, les attendaient encore. Après la campagne de France, leur retour fut lamentable. Eux qui s'étaient si follement flattés de n'avoir besoin que de fouets de poste pour soumettre les Français, et qui avaient fixé d'avance le jour et l'heure de leur entrée à Paris, revinrent humiliés et fous de colère. Le roi de Prusse licencia brutalement, du jour au lendemain, ceux qu'il avait à son service. Successivement, et par suite des victoires de la République, ils se virent expulsés de Bruxelles, de Florence, du Hainaut autrichien, de Turin, de Berlin, de la Suisse, etc. Quand la plupart de leurs légions eurent été dissoutes, un certain nombre d'entre eux demeurèrent à la solde des souverains, enrôlés dans différents corps; mais beaucoup restèrent sans aucune ressource. On eut alors un spectacle étrange : tout un corps de noblesse, et la noblesse la plus brillante de l'Europe, trente mille personnes, mêlées d'ecclésiastiques, tombées à l'état de mendiants ou d'intrigants faméliques; dure expiation des trahisons de ceux qui avaient porté les armes contre leur patrie, et de l'entêtement réactionnaire des autres!

Dans les premiers temps de l'émigration, toute cette cohue brillante avait continué de mener une vie de luxe et de plaisirs; mais, quand les dernières ressources furent taries, il fallut tendre la main aux aumônes de la coalition, qui ne ménagea guère les humiliations à ses nobles clients. Le nom d'*émigré* devint alors, à l'étranger, synonyme de pauvre diable et de parasite. Les chefs, les princes et leurs familiers furent grassement pensionnés. Un petit nombre de privilégiés avaient conservé des ressources, mais la plupart des autres ne recevaient que des secours insuffisants et irréguliers et vivaient dans le plus triste dénûment. Beaumarchais a raconté les misères de ceux qui étaient réfugiés à Hambourg; il en aida le plus qu'il put, mais lui-même était alors fort gêné. Il n'était pas rare de voir d'anciens chevaliers de Saint-Louis, des gens qui avaient monté dans les carrosses du roi, demander l'aumône au coin des rues. On connaît le tableau que Chateaubriand a tracé de sa propre misère et de celle de ses compagnons, à Londres : « La faim, dit-il, me dévorait... Je suçais des morceaux de linge, que je trempais dans l'eau; je mâchais de l'herbe et du papier. Quand je passais devant des boutiques de boulanger, mon supplice était horrible. Par une rude soirée d'hiver, je restai deux heures planté devant un magasin de fruits secs et de viandes fumées, avalant des yeux tout ce que je voyais : j'aurais mangé non-seulement les comestibles, mais leurs boîtes, paniers et corbeilles. » (*Mémoires d'outre-tombe.*)

La petite armée de Condé même, assez mal payée par l'Autriche, demeura dans la plus triste situation, jusqu'au moment où l'Angleterre la prit à sa solde (novembre 1794).

Les puissances s'inquiétaient médiocrement du sort des *émigrés*, dont l'orgueil et les prétentions avaient toujours choqué et les avaient fait écarter des conseils des coalisés. Leurs chefs mêmes n'étaient jamais consultés. Ils étaient si bien un embarras, qu'en 1793 l'Angleterre songeait à les expédier au Canada, sous le prétexte de leur procurer un établissement. Catherine de Russie, qui d'ailleurs les secourut avec le plus de générosité, voulait en établir six mille au bord de la mer d'Azof, en leur donnant Condé pour souverain.

A Londres, un certain nombre recevaient du gouvernement anglais un schelling par jour comme subside : c'était bien peu; mais combien d'autres n'avaient rien!

Las de vivre d'aumônes ou de mourir de misère, beaucoup eurent la bonne inspiration de chercher des ressources dans le travail. On vit, soit en Angleterre, soit à Bamberg, à Hambourg, en Suisse, etc., des duchesses et des marquises tenir des boutiques de mercerie, de parfumerie, des cafés et d'autres établissements. Le comte de Vieuville se fit commissionnaire au coin d'une rue d'Erlangen; le chevalier de Lanty, domestique; la comtesse de Virieu, ravaudeuse en plein air; la marquise de La Londe, dame de comptoir; Mlle de Saint-Marceau, fille de boutique; Mme de La Martinière, fripière; le marquis de La Roche-Lambert, acteur; le chevalier Doria, tourneur; le chevalier d'Anselme, garçon limonadier; le marquis de Montbazet, allumeur de quinquets; d'autres, charbonniers, chapeliers, professeurs de danse, etc. On a cité aussi un *émigré* qui allait dans les maisons riches assaisonner la salade; il paraît que cette singulière spécialité le faisait vivre. D'autres exerçaient des fonctions plus productives : c'étaient les agents d'intrigues et de complots, comme Puisaye, le prince de Bouillon, Prigent, Macé, Dufour, et tant d'autres, qui recevaient des subsides considérables pour fomenter la guerre civile en France ou pour remplir des missions de police.

Parmi les *émigrés*, il en est qui sollicitèrent leur radiation de la liste fatale; quelques-uns l'obtinrent sous le Directoire, un bien plus grand nombre encore sous le Consulat. Bonaparte, qui venait en réalité de vaincre la France nouvelle, de se substituer à la Révolution, ne demandait qu'à s'appuyer sur la vieille France et à lui faire accepter son pouvoir. Il fit rentrer beaucoup d'*émigrés*, et enfin, par l'amnistie du 26 avril 1802, il leur rouvrit les portes de la France. Beaucoup accoururent à la curée des places, et, l'empire établi, ils mendièrent et obtinrent des dignités dans la nouvelle cour, des emplois, des grades, des pensions, etc. On eut ce scandale de voir comblés de faveurs des hommes dont la plupart avaient, pendant dix ans et plus, conspiré la ruine et l'humiliation de leur patrie. Naturellement ils ne furent pas des derniers à abandonner et à maudire Napoléon.

Ceux qui étaient restés à l'étranger rentrèrent avec les Bourbons et formèrent le parti des ultras. C'est d'eux, aussi bien que de leurs maîtres, qu'on a dit qu'ils n'avaient *rien oublié ni rien appris;* c'est cette faction que Béranger a personnifiée dans son fameux *Marquis de Carabas.* Ils accouraient, en effet, avec les prétentions les plus insensées, s'imaginant qu'il était possible de reconstruire l'ancien régime, menaçant les possesseurs de biens nationaux, rêvant des réactions impossibles, et se montrant enfin *plus royalistes que le roi.* Ils ne purent, comme on le sait, obtenir la résiliation de la vente des propriétés nationales, mais, à force d'obsessions et d'intrigues, ils arrachèrent à la France le trop fameux *milliard des émigrés* (1825). C'était le salaire de leurs trahisons et de leurs complots.

ÉMIGRER v. n. ou intr. (é-mi-gré — lat. *emigrare;* de *e*, hors de, et *migrare*, s'en aller). Quitter le pays où l'on est né pour aller se fixer dans un autre : *Tous les ans on voit de nombreuses familles allemandes et irlandaises* ÉMIGRER *en Amérique. Les Juifs, réduits en esclavage par les Égyptiens,* ÉMIGRÈRENT *dans l'Asie déserte, et finirent par s'établir dans la Palestine.* (Depping.) *Les Anglais, n'ayant pas les mêmes racines que les Français dans le sol,* ÉMIGRENT *où il y a profit.* (Michelet.) ‖ S'applique particulièrement aux personnes qui sortirent de France après 1789 : *La majeure partie de la noblesse et un grand nombre de membres du clergé* ÉMIGRÈRENT *après la journée du* 10 *août.*

— Par ext. Changer de résidence, de domicile : *Jamais le concierge n'avait pu savoir le nom de la rue vers laquelle son locataire* ÉMIGRAIT. (Balz.)

— Par anal. Se transporter d'une contrée dans une autre, en parlant de certains animaux : *C'est la nécessité de pourvoir à leur nourriture, beaucoup plus que les variations de température, qui oblige les oiseaux à* ÉMIGRER. (A. Maury.) *Nos pinsons et nos alouettes ne nichent point dans les pays méridionaux où ils* ÉMIGRENT. (X. Marmier.)

— Fig. Être transporté, transféré d'un pays dans un autre : *Venise était devenue le refuge de la civilisation grecque et la Constantinople de l'Adriatique; les arts en décadence y* AVAIENT ÉMIGRÉ *de Byzance avec le commerce.* (Lamart.)

— **Antonyme.** Immigrer.

ÉMIGRETTE s. f. (é-mi-grè-te). Jouet consistant en un disque de bois ou d'ivoire dont le bord offre une rainure autour de laquelle s'enroule un cordon qui, au moyen d'une secousse, fait alternativement monter et descendre le disque.

— **Encycl.** Le peuple français, qui rit de tout, n'eut d'abord que des moqueries contre ces nobles que révoltait le régime nouveau, qui les faisait descendre de leur Olympe pour les soumettre à l'équité légale et au droit commun, et qui s'enfuyaient à l'étranger pour armer les rois contre nous et vivre des aumônes et des mépris de la coalition.

En 1791, la manie de l'émigration fit inventer un jeu qui eut quelque temps la vogue, et qu'on nomma *Coblentz* ou l'*émigrette.* Une seule maison de Paris, le *Singe vert*, rue des Arcis, en fabriqua en peu de temps 25,000. Ce jeu consistait en une roulette de bois ou d'ivoire évidée comme une navette; un long cordon, introduit par la rainure, s'attachait

à l'axe de la roulette, qui montait et redescendait avec un mouvement que la main déterminait avec plus ou moins d'adresse. Les Parisiens chantaient :

Quelqu'un qui dit s'y bien connaître
L'appelle *jeu des émigrants*,
Et sur ce nom chacun s'accorde :
L'on y trouve à la fois et la roue et la corde!

Dans le *Mariage de Figaro*, Figaro entrait en scène roulant une *émigrette*, et Beaumarchais envoyait à la *Chronique de Paris*, en janvier 1792, un petit à-propos sur la manie du jour, qu'il venait d'intercaler dans sa comédie, et qui ne serait plus compris aujourd'hui du public :

BRID'OISON, *à Figaro.*

On...on dit que tu fais ici des tiennes.

FIGARO.

Monsieur est bien bon! Ce n'est là qu'une misère.

BRID'OISON.

On n'est pas plu...us idiot que ça.

FIGARO, *riant.*

Idiot, moi? Je fais très-bien monter et descendre... (*Il roule.*)

BRID'OISON, *étonné.*

A...à quoi c'est-il bon, l'*émigrette?*

BARTHOLO, *brusquement.*

C'est un noble jeu, qui dispense de la fatigue de penser.

BRID'OISON.

Ba...ah! Moi, c'te fatigue-là ne...e me fatigue pas du tout.

FIGARO, *riant.*

Jeu favori d'un peuple libre, qu'il mêle à tout avec succès!

BARTHOLO, *brusquement.*

Emigrette et constitution, le beau mélange qu'ils font là!

ÉMILAND (SAINT-), village et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Conches, arrond. et à 16 kilom. d'Autun, situé sur un plateau que traverse l'ancienne voie romaine d'Autun à Châlons; 929 hab. Il occupe, dit-on, l'emplacement où Julius Sacrovir, chef des Eduens, livra une bataille aux legions romaines, l'an 21 après J.-C. Les ruines importantes d'une *villa* romaine ont été découvertes en 1854, au N. du village, dans le bois de Pierre-Luzière.

ÉMILE (saint), martyr, mis à mort en Afrique en 205. Il fut arrêté, sous le règne de Sévère, avec saint Caste, et tous deux sacrifièrent aux idoles pour échapper à la mort. Mais bientôt ils se repentirent de leur faiblesse, et subirent le supplice du feu. La fête de saint Emile est fixée au 22 mai.

ÉMILE ou **ÉMILIEN** (saint), martyr, mis à mort en 484. Il était médecin, et exerçait son art à Péradame, dans la Byzacène, lorsque, arrêté par ordre d'Huneric, roi des Vandales, il subit courageusement le martyre, avec ses cousines Denyse et Dative, et son oncle saint Majoric. On célèbre sa fête le 6 décembre.

ÉMILE (Maximilien - Léopold - Auguste - Charles), prince de Hesse, né en 1790 à Darmstadt, mort en 1856. Frère du grand-duc de Hesse Louis II, mort en 1848, il entra de bonne heure dans l'armée, prit part à la plupart des campagnes de Napoléon, et, par la valeur qu'il déploya pendant celle de 1812, s'attira les bonnes grâces de l'empereur des Français. Fait prisonnier par les alliés après la bataille de Leipzig, il abandonna la cause impériale, et fit, comme général en chef des troupes de la Hesse-Darmstadt, les campagnes de 1814 et de 1815 contre les Français, sans cependant se faire particulièrement remarquer. Après la paix, il attira l'attention générale par l'attitude qu'il prit et l'activité qu'il déploya relativement aux affaires politiques du duché. Il eut une part importante à l'élaboration de la nouvelle Constitution hessoise, et jouit d'une grande influence pendant les règnes de son père et de son frère. Dans sa carrière parlementaire, où il fit preuve d'un talent politique, d'une éloquence et d'une expérience des plus rares, il se laissa aller parfois à des motions qui témoignaient d'une sympathie secrète pour les idées progressives de l'époque; mais il ne s'en montra pas moins, dans toutes les questions d'une certaine importance, le partisan déclaré du gouvernement monarchique militaire, et devint l'organe avoué du parti aristocratique, qui tenait alors le gouvernail de l'Etat. Il demeura fidèle à cette direction politique, même en face des agitations politiques de 1848; bien plus, il se prononça dans le même sens au sein de la première Chambre, dont il était devenu président en 1832. Ces tendances décidèrent le gouvernement autrichien à l'appeler, en 1849, au commandement d'un des corps de l'armée qui devait comprimer les soulèvements de l'Allemagne méridionale. C'est au prince Emile qu'il faut surtout attribuer la volte-face qui s'opéra peu après dans la politique extérieure de la Hesse, et, depuis cette époque jusqu'à sa mort, il ne cessa de prendre une part active à tous les actes du gouvernement. Il ne s'était pas marié, et mourut sans enfants à Bade.

ÉMILE (PAUL-), consul romain. V. PAUL-EMILE.

Émile ou De l'éducation, par Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève. (Amsterdam, 1762, 4 vol. in-12.) Cet ouvrage est considéré comme le meilleur des écrits de Rousseau et un des plus beaux livres qu'on ait jamais écrits sur l'*éducation*. Il y en eut deux éditions la même année : la première, in-12 avec des figures, dont le titre précède, et qui est devenue rare; puis une seconde, en 4 vol. in-8°, publiée également par Neaulme, à Amsterdam, à ce que dit le titre, car le livre fut réellement imprimé à Paris. L'*Émile* est divisé en six livres, et précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur indique la circonstance qui lui a fait écrire ce livre et le but qu'il se propose. « Ce recueil de réflexions et d'observations sans ordre et presque sans suite fut composé, dit-il, pour complaire à une bonne mère qui sait penser. (Rousseau, dans ses *Confessions*, a oublié de nous apprendre quelle est cette mère, qui a bien l'air d'être un prétexte.) Je n'avais d'abord projeté qu'un mémoire de quelques pages; mon sujet m'entraînant malgré moi, ce mémoire devint insensiblement une espèce d'ouvrage, trop gros sans doute pour ce qu'il contient, mais trop petit pour la matière qu'il traite... Je parlerai peu de l'importance d'une bonne éducation; je ne m'arrêterai pas non plus à prouver que celle qui est en usage est mauvaise : mille autres l'ont dit avant moi, et je n'aime point à remplir un livre de ce que tout le monde sait. Je remarquerai seulement que, depuis des temps infinis, il n'y a qu'un cri contre la pratique établie, sans que personne s'avise d'en proposer une meilleure. »

La sienne n'était pas faite pour rallier l'opinion et pouvoir être adoptée pour l'éducation du plus grand nombre; mais elle renferme des idées tellement différentes de celles qui avaient cours au XVIII[e] siècle, que, sans avoir renouvelé la méthode employée généralement, Rousseau n'en a pas moins exercé une influence considérable sur l'esprit de son temps et provoqué des réformes qui depuis ont porté leur fruit.

Le premier soin de Rousseau, dans l'*Emile*, est de renier la société et de vouloir former son élève suivant des principes tout à fait différents de ceux qui avaient été adoptés jusqu'alors. « Tout est bien, dit-il, en sortant des mains de la nature, et dégénère entre les mains de l'homme. »

Rousseau ne conteste d'aucune manière l'importance extrême de l'éducation sur les mœurs et les idées qui président à la vie humaine; c'est précisément pour cela que le sujet lui paraît grave et qu'il a entrepris d'attirer l'attention publique de ce côté. Il constate que l'éducation a trois sources : la nature, les hommes et les choses. Un homme complet doit avoir reçu ces trois éducations. Malheureusement, la civilisation, dans l'état actuel, ne les procure qu'imparfaitement; elle en donne une autre qui a, certes, des avantages et dont il importe de tenir compte. Mais Rousseau se demande s'il fera de son élève un homme du monde ou un homme de la nature. Son parti est pris d'avance; avec les principes qu'on lui connaît, il repousse le monde et la société pour une foule de raisons qu'il serait trop long d'énumérer. Il élèvera Emile de manière à en faire un homme conforme aux enseignements de la nature. La première chose à faire, suivant lui, est de l'empêcher de recevoir une éducation quelconque. L'objet de la société est de tuer la nature au profit d'elle-même, et elle viole le droit naturel d'une façon outrageante. « L'homme naturel est tout pour lui; il est l'unité numérique, l'entier absolu, qui n'a de rapport qu'à lui-même ou à son semblable. L'homme civil n'est qu'une unité fractionnaire qui tient au dénominateur, et dont la valeur est dans son rapport avec l'entier, qui est le corps social. Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue pour lui en donner une relative, et transporter le moi dans l'unité commune; en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout. Un citoyen de Rome n'était ni Caïus ni Lucius : c'était un Romain; même il aimait la patrie exclusivement à lui. Régulus se prétendait Carthaginois, comme étant devenu le bien de ses maîtres; en sa qualité d'étranger, il refusait de siéger au sénat de Rome; il fallut qu'un Carthaginois le lui ordonnât. »

Ce n'est pas l'idéal de Rousseau dans l'*Emile*, et cependant c'est l'idéal du *Contrat social*, dont on a dit justement que l'auteur y organisait la tyrannie de tous contre chacun. Il ne faut pas demander à Rousseau d'être toujours conséquent avec lui-même; il suffit de reconnaître que dans l'*Emile* il n'a pas la même théorie que dans le *Contrat social*, et il importe de l'en féliciter. Ici, en effet, il entend faire de l'homme le maître de lui-même et non un moellon dans un édifice qui s'appelle la société; il dit avec raison : « Pour être quelque chose, pour être soi-même et toujours un, il faut agir comme on parle; il faut être toujours décidé sur le parti qu'on doit prendre, le prendre hautement et le suivre toujours. J'attends qu'on me montre ce prodige pour savoir s'il est homme ou citoyen, ou comment il s'y prend pour être à la fois l'un et l'autre. »

Emile deviendra donc un homme, c'est-à-dire un jeune homme qui ne sera pas élevé pour jouer un rôle dans la société. L'éducation que Rousseau imagine pour lui est l'éducation domestique; elle n'est guère pratique, car il faut à Emile un précepteur qui ne s'occupe que de lui, et, dans n'importe quel état social, tous les citoyens ne peuvent trouver un précepteur à chacun de leurs enfants. Il est donc nécessaire, dès le début, de prendre le traité de Rousseau pour une utopie, et il ne le donne pas en réalité pour autre chose; c'est simplement un idéal, dont il faut chercher à approcher le plus qu'on pourra.

Ces notions préliminaires posées, Rousseau entre réellement en matière. Il prend Emile au sortir du sein de sa mère, et il saisit l'occasion de lancer à ses contemporains cette apostrophe célèbre : « A peine l'enfant est-il sorti du sein de sa mère, et à peine jouit-il de la liberté de mouvoir et d'étendre ses membres, qu'on lui donne de nouveaux liens : on l'emmaillotte, on le couche la tête pressée et les jambes allongées, les bras pendants à côté du corps; il est entouré de linges et de bandelettes de toute espèce qui ne lui permettent pas de changer de situation; heureux si on ne l'a pas serré au point de l'empêcher de respirer et si on a eu la précaution de le coucher sur le côté... Il était moins à l'étroit, moins gêné, moins comprimé dans l'amnios qu'il ne l'est dans ses langes; je ne vois pas ce qu'il a gagné de naître. »

Cette violente invective porta ses fruits et ne fut pas un médiocre événement dans les familles. Rousseau s'élève avec la même énergie contre les mères qui n'allaitent pas elles-mêmes leurs enfants, et c'était le cas de tous les gens opulents au XVIII[e] siècle, dans la bourgeoisie comme dans la noblesse. Les raisons alléguées par l'auteur pour que les mères nourrissent elles-mêmes leurs enfants sont de la plus grave importance : d'abord, la mère manque à son devoir et le laisse remplir à une femme mercenaire, qui n'a aucun intérêt à donner des soins empressés à l'enfant : « Il eût fallu veiller sans cesse sur un enfant en liberté; mais, quand il est bien lié, on le jette dans un coin, sans s'embarrasser de ses cris. » Et puis ces douces mères ne savent pas quel traitement reçoit leur enfant à la campagne : « Au moindre tracas qui survient, on le suspend à un clou comme un paquet de hardes, et tandis que, sans se presser, la nourrice vaque à ses affaires, le malheureux reste ainsi crucifié. »

Il y a certes bien autre chose : « Non contentes d'avoir cessé d'allaiter leurs enfants, les femmes cessent d'en vouloir faire. » Les inconvénients moraux de l'allaitement des enfants par des nourrices mercenaires ne sont pas moindres que les inconvénients physiques : l'enfant s'attache à sa nourrice plus qu'à sa mère. Rousseau pourrait ajouter des détails physiologiques auxquels il n'a point songé : un enfant nourri du lait d'autrui suce les instincts d'autrui; il change physiologiquement de famille. Et puis il y a encore l'hygiène, dont on ne se préoccupe pas assez. Sait-on à qui on confie son enfant? en d'autres termes, si la nourrice est saine par conduite ou par *tempérament?* Cette partie de l'*Emile* est un véritable chef-d'œuvre et vaut à elle seule de gros volumes sur la matière.

Arrivé au moment de retirer l'enfant d'entre les mains des femmes, Rousseau se demande quelles sont les qualités d'un bon gouverneur, car, suivant les préjugés de son temps, et comme nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, il s'occupe de l'éducation des enfants de l'aristocratie et point des enfants du peuple, qui, du reste, n'était pas destiné à lire son livre. La première qualité qu'il exige du gouverneur d'Emile est de n'être pas un homme à vendre : « Il y a des métiers si nobles, qu'on ne peut les faire pour de l'argent sans se montrer indigne de les faire. »

Le gouverneur choisi, voyons ce qu'il va faire d'Emile. D'abord, Emile n'est pas un prodige, mais un enfant vulgaire. Rousseau fait remarquer avec à-propos que le génie se fait tout seul et n'a pas besoin d'éducation : c'est un don de Dieu qu'on ne crée pas à volonté. Emile sera aussi un enfant pris dans un climat tempéré. Un homme n'est pas planté comme un arbre dans un pays pour y demeurer toujours. L'homme des climats tempérés supporte facilement l'extrême froid et l'extrême chaleur, tandis qu'un homme de la zone torride ne supporterait pas l'extrême froid, et, réciproquement, un homme de la Laponie s'acclimaterait difficilement dans le Sénégal. Emile, d'autre part, sera riche; le motif que Rousseau en donne est curieux : « Le pauvre, dit-il, n'a pas besoin d'éducation; celle de son état est forcée, il n'en saurait avoir d'autre; au contraire, l'éducation que le riche reçoit de son état est celle qui lui convient le moins et pour lui-même et pour la société. D'ailleurs, l'éducation naturelle doit rendre un homme propre à toutes les conditions humaines; or il est moins raisonnable d'élever un pauvre pour être riche qu'un riche pour être pauvre, car, à proportion du nombre des deux états, il y a plus de ruinés que de parvenus. » Rousseau veut aussi qu'Emile ait de la naissance, mais il le fait orphelin. Son éducation commence par l'éducation des sens, dont son précepteur fait un très-grand cas. Il le fait vivre à la campagne; il veut que sa vie ne soit qu'une succession de jeux et de plaisirs. La joie est, suivant lui, le meilleur viatique de l'enfance. Son objet est de faire naître des passions chez son élève : il importe autant de ne pas les éteindre que de les empêcher de se développer outre mesure. Et puis, ce qui fait la misère c'est moins la privation que des besoins artificiels; or, ces besoins sont l'œuvre de l'imagination, Rousseau devrait dire de l'habitude. Il faut donc mettre ordre aux fantaisies de l'imagination. Cependant, s'il est nécessaire d'élever l'enfance dans le sentiment de sa faiblesse, il ne l'est pas moins de la soustraire au respect de l'obéissance; elle ne doit dépendre que des choses et point des hommes. Rousseau, qui avait lu et médité, avant d'écrire l'*Emile*, le *Traité sur l'éducation*, de Locke, traité auquel il emprunte souvent, blâme Locke de vouloir raisonner avec l'enfance. On ne raisonne, dit-il, qu'avec la force, et l'enfance est faible; et puis, il n'est pas besoin de la contraindre : au contraire. « Posons, dit Rousseau, pour maxime incontestable que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits : il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain; il ne s'y trouve pas un seul vice dont on ne puisse dire par où et comment il est entré. » Ceci est de l'exagération. Rousseau nie indirectement l'influence du tempérament, c'est-à-dire la force de l'hérédité; or il est constant qu'on hérite de bons et de mauvais instincts comme on hérite d'une maladie physique, de la goutte, par exemple, ou d'une constitution scrofuleuse.

L'auteur part du principe que nos premiers instincts sont naturellement droits, pour ne donner d'abord à Emile qu'une éducation purement négative. « L'éducation de l'enfance, dit-il, ne consiste point à enseigner la vertu ni la vérité, mais à garantir le cœur du vice et l'esprit de l'erreur. » Il se contente d'inculquer à son élève quelques notions claires sur les objets qui lui tombent directement sous les sens. Cette préoccupation l'engage à éloigner systématiquement Emile de toutes les occasions capables de solliciter en lui la curiosité. C'est une véritable utopie.

La première vérité morale que Rousseau consente à expliquer à Emile est le sentiment de la propriété; la moralité en dépend, au sentiment de son maître, sentiment contestable. « J'augmente, continue-t-il, la joie d'Emile en lui disant : Cela vous *appartient*; et, lui expliquant alors ce terme d'*appartenir*, je lui fais sentir qu'il a mis là son temps, son travail, sa peine, *sa personne*, enfin; qu'il y a dans cette terre quelque chose de lui-même qu'il peut réclamer contre qui que ce soit, comme il pourrait retirer son bras de la main d'un autre homme qui voudrait le retenir malgré lui. » Une conversation entre J.-J. Rousseau et le jardinier Robert, tenue en présence d'Emile, achève d'initier celui-ci au sentiment de la propriété et de lui faire croire à l'existence d'un droit antérieur, fondé sur le travail : « Le respect des obligations est un principe naturel. » C'est là le droit tout entier, et par là Rousseau se sépare de l'école philosophique de son temps, qui procède du sensualisme au même titre que le communisme, le socialisme et toutes les doctrines humanitaires fondées sur un autre principe que celui de la volonté, dont le droit positif procède.

Trois mobiles doivent, suivant Rousseau, diriger l'éducation : d'abord, le principe de la dépendance; l'homme au sein de la nature n'a pas le pouvoir de faire ce qu'il veut; puis le principe de l'utile, qui a deux éléments, l'utilité personnelle et l'utilité sociale; enfin, le principe du juste, que l'auteur croit identique avec le principe de ce qui est convenable. On ramènerait facilement ces trois principes à ceux que formule Cicéron dans le *Traité des devoirs* (*De officiis*). Rousseau consacre l'enfance d'Emile à lui faire sentir sa dépendance des choses; à l'âge de douze à treize ans, il croit bon de lui parler de l'utile; il réserve le sentiment du bien, qui coïncide avec celui du juste, pour un âge plus avancé.

Tout ce que le précepteur dit de l'utile à son élève a pour objet d'amener cette question sur les lèvres de celui-ci : « A quoi cela sert-il? » En somme, il s'ingénie à faire naître dans Emile la curiosité. Mais si l'enfance n'avait que la curiosité pour mobile dans ses études, elle n'apprendrait pas grand'chose. Les études d'Emile se bornent, du reste, pour le moment à la géographie et à la géométrie. C'est une mauvaise méthode; il est probable que si Rousseau l'a adoptée, c'est uniquement parce qu'il voulait éviter les errements en vogue. De fait, l'étude des langues, telle qu'elle avait lieu au XVIII[e] siècle et qu'elle a été enseignée depuis, est bien plus féconde au double point de vue intellectuel et moral; mais l'exclusion de Rousseau tient aussi à ce que l'étude des langues se résume, en définitive, dans l'étude des idées historiques de l'homme, et le précepteur d'Emile réservait cet objet pour plus tard. Il s'agit des idées et point des langues, que Rousseau néglige de propos délibéré; il ne les avait pas suffisamment étudiées lui-même et ne se doutait pas de leur utilité dans l'éducation.

Rousseau peint avec les couleurs les plus vives la naissance de l'âge viril et des passions dans Emile; il choisit aussi ce moment pour l'initier aux grands problèmes que se pose la raison par rapport à l'univers et à elle-même; c'est l'objet de la *Profession de foi du vicaire savoyard*. Il n'y a là de nouveau que le style; les idées sont puisées dans Descartes et dans Platon. D'ailleurs, l'auteur n'est pas métaphysicien; il n'entend être, et il n'est, en réalité, que moraliste; et s'il consent à mettre un pied dans la métaphysique, ce

n'est que pour un moment et dans un but moral : il s'agit seulement des croyances d'Émile. D'ailleurs, le XVIIIe siècle était hostile à la métaphysique; sa légèreté s'accommodait mal des idées que les sens ne donnent point, et Rousseau eût risqué d'échouer en appuyant trop sur cette question. Quoi qu'il en soit, il croit en Dieu et en l'éternité de la matière, comme il devait dire bientôt dans sa *Lettre à M. de Beaumont :* « On ne conçoit guère une chose qui agit, sans en supposer une autre sur laquelle elle agit. De plus, il est certain que nous avons l'idée de deux substances distinctes : l'esprit et la matière, ce qui pense et ce qui est étendu; et ces deux idées se conçoivent très-bien l'une sans l'autre. » On le voit, il est dualiste, comme les religions et comme les philosophes d'accord avec la réalité : « La coexistence des deux principes semble expliquer mieux la constitution de l'univers et lever des difficultés qu'on a peine à résoudre sans elle, comme, entre autres, celle de l'origine du mal... L'idée de création, l'idée sous laquelle on conçoit que, par un simple acte de volonté, rien devient quelque chose, est, de toutes les idées qui ne sont pas clairement contradictoires, la moins compréhensible à l'esprit humain. »

Cela n'est que de la spéculation, à peu près indifférente, au surplus; le tout, pour l'homme, est de s'enquérir de lui-même et du rôle de l'humanité dans l'économie de l'univers. Rousseau constate que l'homme, dans la sphère restreinte de son action, est vraiment le roi des êtres qui l'entourent immédiatement. La liberté et l'intelligence sont, d'après lui, les deux instruments principaux de la supériorité de l'homme : « Par ma volonté, dit-il, et par les instruments qui sont en mon pouvoir pour l'exécuter, j'ai plus de force pour agir sur tous les corps qui m'environnent, ou pour me prêter, ou pour me dérober, comme il me plaît, à leur action, qu'aucun d'eux n'en a pour agir sur moi, malgré moi, par la seule impulsion physique; et pour mon intelligence, je suis le seul qui ait inspection sur le tout... Qu'on me montre un autre animal, sur la terre, qui sache faire usage du feu et qui sache admirer le soleil. Quoi! je puis observer, connaître les êtres et leurs rapports; je puis sentir ce que c'est qu'ordre, beauté, vertu; je puis contempler l'univers, m'élever à la main qui le gouverne; je puis aimer le bien, le faire, et je me comparerais aux bêtes! »

Il prend occasion de cela pour apostropher Helvétius d'une manière violente : « Ame abjecte, c'est ta triste philosophie qui te rend semblable à elles (aux bêtes), ou plutôt tu veux en vain t'avilir! Ton génie dépose contre tes principes, ton cœur bienfaisant dément ta doctrine, et l'abus même de tes facultés prouve leur excellence en dépit de toi. »

Rousseau avait pris l'inoffensif Helvétius pour point de mire. Il personnifiait en lui la philosophie et lui prêtait sous la figure d'Helvétius les excentricités les plus amusantes. Helvétius ne savait comment se garer de lui. Après la publication du *Livre de l'esprit*, Rousseau se disposait à le prendre corps à corps; mais Helvétius, incapable de se défendre lui-même, eut l'art d'intéresser en sa faveur la Sorbonne et le Parlement, qu'on ne s'attendait guère à voir partisan d'Helvétius.

Dans la seconde partie du *Vicaire savoyard*, Rousseau traite de la révélation. Malgré les objections accumulées contre certains dogmes, la théorie des miracles par exemple, qui n'est, du reste, qu'un des minces côtés du christianisme, jamais l'Evangile ne fut mieux défendu. Le travail de l'auteur est surtout dirigé contre les encyclopédistes. « La *Profession de foi du vicaire savoyard*, dit-il dans sa *Lettre à M. de Beaumont*, est composée de deux parties. La première, qui est la plus grande, la plus importante, la plus remplie de vérités frappantes et neuves, est destinée à combattre le moderne matérialisme, à établir l'existence de Dieu et la religion naturelle avec toute la force dont l'auteur est capable... La seconde, beaucoup plus courte, moins régulière, moins approfondie, propose des doutes et des difficultés sur les révélations en général, donnant pourtant à la nôtre sa véritable certitude dans la pureté, la sainteté de sa doctrine et dans la sublimité toute divine de celui qui en fut l'auteur. L'objet de cette seconde partie est de rendre chacun plus réservé dans sa religion à taxer les autres de mauvaise foi dans la leur, et de montrer que les preuves de chacune ne sont pas tellement démonstratives à tous les yeux, qu'il faille traiter en coupables ceux qui n'y voient pas la même clarté que nous... La première partie, qui contient ce qui est vraiment essentiel à la religion, est décisive et dogmatique. L'auteur ne balance pas, n'hésite pas. Sa conscience et sa raison le déterminent d'une manière invincible. Il croit, il affirme, il est fortement persuadé... Il propose dans l'autre ses objections, ses difficultés, ses doutes. Il propose aussi ses fortes et grandes raisons de croire; et de toutes ces discussions résulte la certitude des dogmes essentiels, et un scepticisme respectueux sur les autres. »

Indépendamment des études littéraires et de celle du monde, Rousseau, dans la dernière partie de l'*Emile*, traite une question importante pour son élève. Cette question est le choix d'une compagne. Tout le cinquième livre de l'*Emile*, qui en contient six, est consacré à l'éducation de cette compagne. C'est une nouvelle théorie d'éducation. Rousseau reconnaît que celle de la femme ne doit pas être la même que celle de l'homme; car la femme n'a le même rôle ni dans la famille ni dans la société. L'auteur avait déjà traité le même sujet dans la *Nouvelle Héloïse*, mais à un autre point de vue. Il étudie mieux les *instincts* de la femme que ses *sentiments*. Il est nécessaire de le répéter ici : Rousseau avait peu vécu dans le monde; il connaissait encore moins la femme que les mœurs de la bonne société de son temps, et son imagination improvise souvent dans cette matière difficile à traiter. Dieu merci, il n'est pas un prédécesseur du saint-simonisme; il ne veut pas faire de la femme l'égale de l'homme, en faire une citoyenne : il s'efforce de démontrer que, si elle a des facultés très-élevées, ces facultés ne sont pas celles de l'homme et n'ont pas le même emploi. Mais il revendique pour elle les bénéfices d'une véritable éducation. Or les femmes n'avaient pas plus d'éducation vraie au XVIIIe siècle qu'au XIXe. C'étaient, comme de nos jours, plutôt des instruments de plaisir, en haut de la société, cela s'entend de soi, que des associées de l'homme dans l'accomplissement des différents devoirs sociaux. « Cultiver dans les femmes les facultés de l'homme et négliger celles qui leur sont propres, c'est véritablement, dit Rousseau, travailler à leur préjudice. Toutes les facultés communes aux deux sexes ne leur sont pas également partagées; mais, prises en tout, elle se compensent. La femme vaut mieux comme femme et moins comme homme; partout où elle fait valoir ses droits, elle a l'avantage; partout où elle veut usurper les nôtres, elle reste au-dessous de nous. »

L'auteur d'*Emile* ne veut pas faire des femmes des savantes; mais il leur donnerait volontiers une éducation littéraire, surtout à cause de leurs rapports constants avec l'homme, et afin que le mari et la femme aient des idées communes et ne s'ennuient pas ensemble. Sous le rapport social, la femme, ajoute Rousseau, dépend de l'homme pour la vie physique; en d'autres termes, l'homme est obligé de la nourrir et de l'habiller; elle dépend aussi de ses sentiments; mais d'elle dépendent l'enfance et la première éducation de l'homme. D'elle dépendent encore les mœurs, les passions, les goûts qui règnent, comme, du reste, les plaisirs et le bonheur de la vie domestique.

« Un homme d'esprit, dit M. Villemain, longtemps l'ami du philosophe génevois, prétend qu'ils avaient imaginé ensemble un autre plan d'un roman d'éducation mieux conçu que l'*Emile*, dont il fait quelques bonnes critiques. On ne peut nier que Rousseau, si éloquent et si vrai dans ses considérations sur la première enfance, réussit moins dans la seconde partie. Quoiqu'il répète sans cesse : « Voyez comme mon élève est supérieur aux » vôtres! » le rapport entre le résultat et les moyens ne paraît pas aux yeux du lecteur. Rousseau promène beaucoup son élève, et cela est excellent; mais les qualités morales qu'il lui suppose, on ne voit pas comment il les fait naître en lui. Il attaque mieux les méthodes ordinaires qu'il ne prouve la bonté de la sienne. Cette méthode est-elle en effet que l'élève invente la science au lieu de l'apprendre? Il n'en est pas de moins raisonnable, ni au fond de moins possible; car on voit toujours le maître qui souffle la leçon, qu'elle vienne des choses ou des personnes, d'une promenade où l'on s'égare faute de savoir s'orienter, ou du jardinier Chabert dissertant sur la propriété.

» Ici même, disons-le, se trahit un grand défaut dans le système de l'auteur : c'est l'artifice de cette éducation si naturelle, ce sont les rôles distribués, les personnages apostés pour y concourir. Rousseau ne veut pas que son élève étudie dans les livres, qui sont menteurs; il ne lui permet que *Robinson*, livre admirable, il est vrai; mais que penser de toutes les petites scènes dramatiques qu'il arrange à l'usage de cet élève et qui sont encore moins vraies que les livres? Que penser de ces détours, de ces leçons indirectes, par exemple de ce charlatan de village si habile et si bien disant qui est employé pour donner à Emile une leçon de physique et de modestie? Ne sait-on pas que les enfants ont un merveilleux instinct pour démêler les petites ruses qu'on leur fait et voir si l'on agit sérieusement avec eux? Quand ils surprennent l'artifice, c'est bien alors que l'éducation est perdue, et Rousseau dans son plan est toujours à côté de ce danger. »

M. Villemain admire au surplus l'entreprise de Rousseau considérée dans son ensemble. « Où retentissait alors, dit-il, un pareil langage? où trouver cette éloquence qui touche et qui convertit? Dans la chaire chrétienne? Elle ne savait, elle n'osait plus parler des grands sujets; elle prêchait sur l'*affabilité*, sur l'*égalité humaine*, sur l'*amour de l'ordre*. Elle tâchait de se faire pardonner sa mission par une sorte de complaisance mondaine. L'orateur religieux du temps, ce fut Rousseau. Dans cette société charmante, tantôt séduite par un scepticisme épicurien et moqueur, et tantôt ébranlée par une incrédulité dogmatique, tantôt maladroitement aigrie par des retours d'intolérance sans foi, il élève une voix éloquente qui rétablit avec empire les vérités primitives, obscurcies ou contestées autour de lui. Cet homme, quelques années auparavant timide et presque flatteur dans le salon du baron d'Holbach, le voilà qui seul accuse et instruit la philosophie de son temps par la voix de son *Vicaire savoyard*. »

Pour rendre notre étude aussi complète que possible, nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs l'opinion des divers critiques qui se sont occupés de l'œuvre la plus parfaite de Jean-Jacques Rousseau.

« *Emile*, dit M. Villemain, est le monument de Rousseau, son œuvre de génie, sa création éloquente. *Emile* a fait partie de l'influence politique de Rousseau; et les doctrines de cet ouvrage sont entrées pour beaucoup dans l'esprit de rénovation sociale qui s'est mêlé parmi nous à la réforme politique. Qu'on le blâme ou qu'on l'admire, on ne peut donc trop l'étudier. Sous le rapport de la théorie et de l'art, *Emile* est encore l'ouvrage où Rousseau paraît suivre de plus près ce divin Platon auquel on le compare, mais dont il n'a pas l'atticisme et les grâces. Le sujet du livre, quoique vulgaire, était grand : l'éducation de l'homme. Les opinions de l'auteur étaient à leur plus haut point de maturité : haine des philosophes et des intolérants, morale spiritualiste, déisme presque chrétien. La forme du livre, sans être irréprochable, était heureusement mêlée de réflexions, de scènes dramatiques et de récits personnels. Ce n'est pas que, là comme ailleurs, Rousseau ne soit souvent imitateur; mais c'est là qu'il a répandu le plus d'idées neuves, et le mieux orné les idées des autres; c'est là qu'il a produit avec le plus d'éclat et de pureté, cette passion qu'il avait dans l'âme, en l'appliquant, non pas à des choses passionnées d'elles-mêmes, mais à des choses utiles, longtemps frappées de froideur et d'ennui. Avait-on jusque-là porté l'intérêt et le charme sur les soins dus à la première enfance? Avait-on trouvé des expressions impérieuses et touchantes pour persuader aux mères de nourrir leurs enfants? Avait-on fait verser des larmes de sympathie sur un jeune homme de quinze ou seize ans, et employé pour parler à son cœur la plus haute éloquence? Cette manière de concevoir et de sentir l'éducation était chose nouvelle : c'était l'œuvre même du génie. »

« L'éducation proposée par Rousseau, a écrit M. de Barante, a l'inconvénient de placer l'enfant dans un ensemble de circonstances factices, arrangées autour de lui pour produire un effet calculé. Cette méthode de jouer la comédie avec les enfants, pour leur enseigner comment on doit se conduire dans la vie, qui est toute réelle, a été adoptée par les nombreux instituteurs qu'a vus éclore la fin de ce siècle... Rousseau, en mettant ainsi l'éducation en scènes arrangées, montre souvent combien il avait mal observé le premier âge. Il tombe dans de grossières erreurs sur la marche progressive des idées et des sentiments dans les enfants. Mais n'est-il pas juste qu'un père tel que Rousseau méconnût l'enfance?... Une chose qui n'a pas été assez remarquée, c'est que Rousseau, dans l'*Emile*, a fondé toute la morale sur la considération de l'intérêt personnel d'une façon peut-être encore plus spéciale qu'Helvétius. On pouvait s'y attendre de la part d'un homme qui a toujours manqué de bienveillance pour ses semblables; mais il est singulier qu'ayant, pour arriver à ce résultat, employé la métaphysique du XVIIIe siècle, il ait, dans la célèbre profession de foi, usé avec la plus noble éloquence de la philosophie cartésienne, qui seule en effet pouvait le conduire directement aux croyances religieuses. On est aussi surpris de le voir remonter d'abord, par un essor sublime, jusqu'à la connaissance de Dieu, et puis partir de là pour rejeter les religions positives et les cultes. Mais une telle marche est conforme à toute la philosophie de Rousseau... »

« L'*Emile*, dit à son tour M. H. Martin, malgré les objections que soulèvent certaines de ses parties, est peut-être la plus profonde étude qui existe dans notre langue et dans aucune langue moderne sur la nature humaine : il est certainement le livre qui fait le plus penser, lors même que l'auteur ne pense pas juste. Quel génie n'a-t-il pas fallu pour arriver à de telles conclusions en partant du début impossible des deux *Discours*, et pour faire du paradoxe la route de la sagesse! On peut dire, sans exagération, que ce livre a été une arche de salut lancée par la Providence sur les flots du scepticisme et du matérialisme, et qu'il a recueilli tous les sentiments essentiels, tous les principes fondamentaux de la vie morale près de s'abîmer. Qu'on suppose Rousseau de moins dans le XVIIIe siècle, et qu'on se demande sérieusement, sincèrement, où aurait abouti la marche de l'esprit humain! »

Injuste peut-être à l'égard du philosophe ou du réformateur, M. de Lamartine tressaille, comme Voltaire, aux accents de cette invocation que l'on appelle la *Profession de foi du vicaire savoyard :*

« Le premier de ses ridicules, c'est d'écrire, pour l'éducation universelle d'un peuple qui ne vit que de travail et de pauvreté, un livre qui suppose dans la famille et dans l'enfant qu'on élève une opulence de sybarite ou des délicatesses de Lucullus, des palais, des jardins, des serviteurs de toutes sortes, des gouverneurs mercenaires attachés par des salaires sans mesure aux pas de chaque enfant, des voyages lointains à grands frais avec le luxe d'un fils de prince, voyages d'Alcibiade avec un Socrate à droite et un Platon à gauche de l'élève. Absurdités inexplicables, à moins d'avoir, comme le fils de Philippe, Aristote pour maître, la Macédoine pour héritage et le monde pour théâtre de ses vices ou de ses vertus! Les élèves de Rousseau dans l'*Emile* seront donc un peuple de rois!... Une seule page de ce livre est d'un philosophe, d'un poëte et d'un sage; c'est celle où, au commencement d'un chapitre, véritable vestibule d'un Panthéon moderne, Rousseau décrit l'horizon, la vie, la pensée d'un pauvre prêtre chrétien enseignant à un village, où il est exilé, le culte et la charité d'une communion universelle. C'est ce qu'on appelle la *Profession de foi du vicaire savoyard*.

» Note de religion universelle, en effet, religion des sens et de l'âme qui ne froisse aucun dogme national, qui ne retranche aucune vertu humaine, mais qui embrasse et illumine tous les dogmes sincères et toutes les vertus naturelles dans une atmosphère de vie, de chaleur et de piété, semblable au rejaillissement d'un même soleil sur la coupole d'Athènes, sur la cathédrale de Sainte-Sophie et sur les mosquées d'Arabie dans cet Orient plein de Dieu!

» Cette page de l'*Emile* est ce qu'il y a certainement de mieux pensé, de mieux senti, de mieux écrit dans toutes les œuvres de J.-J. Rousseau... »

Lord Brougham rapporte, dans son ouvrage sur les littérateurs et les savants du XVIIIe siècle, une anecdote dont il garantit l'authenticité, et qui montre la profonde influence exercée par cette page de l'*Emile* sur les dispositions religieuses de Voltaire, s'écriant : « Dieu puissant, je crois! »

La Harpe parle trop brièvement, mais sans parti pris, de l'*Emile :* « Il ne faut pas regarder *Emile* comme un roman; mais la forme romanesque que l'auteur a donnée à un ouvrage dont l'objet est si sérieux n'a point nui à son utilité et à son mérite, et y a même ajouté beaucoup. Emile et Sophie donnent de l'intérêt et du charme aux leçons de leur instituteur. Ce n'est pas que son système total d'éducation soit admissible; c'est un excès en théorie et en pratique, comme presque toutes les idées générales du même écrivain sont des excès en spéculation. Mais il y joint une foule de vérités particulières et d'idées lumineuses qui n'ont pas été perdues pour notre siècle. S'il a emprunté les idées de Locke sur l'enfance, l'orateur génevois a persuadé ce que le philosophe anglais n'avait fait qu'indiquer. Enfin il a obtenu un des succès les plus flatteurs pour tout homme qui prétend à la gloire de faire le bien : il a opéré une révolution dans une partie très-importante des mœurs publiques, l'éducation... » La Harpe dit encore ailleurs : « C'est là surtout, en mettant à part ce que le christianisme peut y trouver de répréhensible, qu'il a mis le plus de véritable éloquence et de bonne philosophie. Ce n'est pas que son système d'éducation soit praticable en tout; mais dans les diverses situations où il place Emile, depuis l'enfance jusqu'à la maturité, il donne d'excellentes leçons, et partout la morale est en action et animée de l'intérêt le plus touchant. Son style n'est nulle part plus beau que dans *Emile*. »

La morale de Rousseau est spiritualiste; elle repose sur la conscience de la liberté de l'homme, liberté qui se manifeste directement par l'évidence. Son système tend à établir l'éducation négative comme la meilleure, parce qu'elle prévient les vices, si elle ne donne pas les vertus. Ce système a le tort de claquemurer l'homme en lui-même, dont il sort sans cesse, et de repousser une tradition qui, malgré lui, s'empare du disciple pour l'instruire et le moraliser. La philosophie de Rousseau est spiritualiste; sa morale (celle de ses livres) est chrétienne, et même calviniste. Rejeté de l'enseignement public, l'*Emile* peut servir à l'éducation domestique; il exprime une philosophie, qui est celle de Platon. L'*Emile* en est le monument le plus complet et le plus beau. Ce livre, qu'on a nommé la *Déclaration des droits de l'enfant*, est à la morale religieuse ce que le contrat social était à la politique. Le même esprit y domine et y produit des erreurs analogues. Le principe fondamental de l'ouvrage, ainsi que de toute la morale de Rousseau, c'est que « l'homme est un être naturellement bon; » l'éducation ordinaire le déprave, en substituant à la rectitude originelle de la nature les vices contagieux de la société. Sur ce principe, Rousseau « établit l'éducation négative comme la meilleure ou plutôt comme la seule bonne. Elle ne donne pas les vertus, mais elle prévient les vices; elle n'apprend pas la vérité, mais elle préserve de l'erreur. » Il s'agit donc de paralyser autour de l'enfant toute influence étrangère, et de laisser agir en paix sa liberté. Jean-Jacques isole son élève : il veut lui faire inventer les sciences, les arts, la religion, Dieu même, par le seul élan de sa liberté, par l'expansion naturelle et spontanée de son âme. Étrange et merveilleux spectacle que celui d'un homme qui, dans ses orgueilleuses espérances, repoussant toute la tradition, prétend refaire chaque jour l'œuvre des siècles, et donner à l'individu toute la force de l'humanité!...

Émile dans le monde, ou l'**Homme singulier**, roman d'Auguste Lafontaine, traduit ou plutôt imité de l'allemand (Paris, 1801, 2 vol.) Cet ouvrage passe pour être la meilleure production du romancier allemand; ce sera d'ailleurs la seule dont s'occupera notre dictionnaire. On saura pourquoi quand on aura lu les observations suivantes, dues à M. Parisot : « ..... Le fait grave, celui qui reste, c'est que Aug. Lafontaine, aujourd'hui, ne saurait avoir de succès; et le fait corrélatif, certain, prouvé, c'est qu'il en avait jadis. Ceci posé, laquelle des deux époques a raison? A notre avis, et sans aucun doute, dussions-nous passer pour tranchant, c'est l'époque actuelle. Lafontaine a de la sensibilité, assez de grâce, quelque imagination, et surtout de la facilité. Trois ou quatre de ses aquarelles, prises au hasard, ont chance de plaire, parce qu'on ne les a point vues encore et qu'on n'a rien vu de pareil; mais, lors même qu'on les goûte, elles ne peuvent ni captiver, ni ravir. Sa touche est molle, et d'une mollesse irrémédiable. Nous pourrions, certes, lui reprocher encore bien d'autres imperfections, bien d'autres vices graves, le manque d'unité, de dénoûment, de transition; mais tous ces reproches pâlissent devant celui de cette faiblesse indélébile, stigmate de la littérature facile; rien de haut, de grand, de grave, de profond, de vigoureux, de véritablement passionné, de cruellement ou de magnifiquement vrai. En général, il est moral et pur, non-seulement en ce qu'il n'approuve point le vice, mais encore en ce qu'il ne peint guère que des personnages vertueux. Mais est-ce là peindre les hommes?... Comment décrire et rendre, et surtout nuancer les caractères, les intérêts, les passions? Comment croiser les uns avec les autres les fils mobiles du cœur humain? comment les faire agir? et surtout, talent sublime du grand romancier, comment les faire parler? Lafontaine n'a point évité cet écueil, et il ne pouvait l'éviter en restant dans la condition de son talent. Il lui manquait, d'ailleurs, ce talent d'observation profonde qui caractérise les maîtres de l'art, surtout Lesage, et à l'aide duquel se saisissent de prime abord les différences qui établissent d'un homme à un homme plus de distance qu'il n'y en a de la terre au ciel, et qui amènent naturellement les situations et les événements. Il est vrai qu'il sème à profusion ces menus caractères qu'on a nommés portraits; mais ils se distinguent si peu les uns des autres, surtout dans des romans différents, que tous les traits se confondent, et que nous défions la mémoire la plus heureusement organisée d'en rien retenir de net au bout de six mois. Un second défaut très-grave de Lafontaine, c'est de revenir à tout instant sur des matières d'éducation, de façon que ses romans ont l'air souvent d'un traité de pédagogie, et, qui pis est, d'être bénignement empreints de plus des trois quarts des impraticables idées de l'*Emile*. »

Ce jugement nous dispense d'entrer dans les détails du roman, que l'on trouvait jadis tantôt singuliers, tantôt plaisants. Un écrivain parfaitement familiarisé avec la littérature allemande, Loëve-Veimare, a formulé cette opinion : « Doué d'une imagination riante et d'un esprit plein de douceur, Lafontaine s'est plu à répandre dans ses romans la morale aimable qu'il sut lui-même si bien mettre en pratique. On lui a reproché un excès de sensiblerie que ses imitateurs ont encore outré; mais il serait injuste de ne pas reconnaître la gaieté et l'originalité qui règnent dans plusieurs de ses ouvrages. Ses plus anciens romans sont des peintures achevées, dont les couleurs n'ont pas encore pâli auprès des productions si brillantes et quelquefois un peu bigarrées de Walter Scott et de son école. »

Émile, par M. Emile de Girardin (Paris, 1840). Disons tout d'abord que ce livre est une autobiographie. *Emile* est une plainte éloquente, un cri d'enfant perdu qui a fait, sans doute, tressaillir bien des entrailles de mère et s'ouvrir des bras jusqu'alors fermés; c'est un ardent plaidoyer, destiné à faire adopter et proclamer par tous cette vérité, que personne, il faut le dire, ne conteste en théorie : *Les enfants ne sont pas responsables des fautes de leur père ou du hasard de leur naissance.* *Emile* prétend que la société nie le mal pour n'avoir pas à le guérir; il montre comment, malgré les protestations qui s'élèvent de toutes parts contre ce préjugé qui proscrit le fils pour la honte de sa naissance, le fils naturel se voit repoussé de tous les emplois, refusé pour gendre par tous les pères de famille, rejeté, honni par les plus intelligents et les plus sages, et condamné à l'isolement pendant toute sa vie, pour une faute qui n'est pas la sienne. Telles sont les pensées qui constituent la partie morale de ce livre, dont il nous reste à raconter le drame. L'histoire d'Emile est simple et triste, plus féconde en douleurs qu'en événements. Emile est bâtard. Sa mère, femme au moins très-légère, a eu des relations adultères avec certain général. Emile, dont la naissance était un crime, fut emporté au fond d'un village par une nourrice mercenaire; plus tard, les lourdes portes du collége se refermèrent sur lui. Comment vivre sans être aimé, et comment être aimé, si l'on n'a pas de mère? Une mère aime son fils aveuglément; elle le prend tel qu'il est, avec ses défauts comme avec ses qualités; elle ne choisit pas, elle ne raisonne pas, elle aime. Celui-là seul est le véritable amour. Mais Emile n'a jamais éprouvé les douceurs d'une caresse, et il sent toute l'étendue de son malheur. Il n'a pas vingt ans, que déjà saigne à son cœur cette blessure incurable qu'on nomme l'expérience. Fatale sagesse! ses illusions n'ont pas été flétries, car, en vérité, elles n'ont point fleuri. Il sait ce que valent les hommes et les choses, et n'a foi en rien, ou du moins il n'a foi que dans l'amour des femmes; il a foi dans la seconde famille, celle qu'on se fait; il espère que l'amour, cet astre réchauffant, lui viendra de l'occident de sa vie, l'orient ayant été si sombre et si froid. Par bonheur, les femmes, quand elles sont jeunes, ont presque toutes dans le cœur quelques velléités de courage, ce qu'on appelle des idées romanesques. Une jeune fille s'apitoya sur l'horrible isolement d'Emile; elle crut l'aimer ou l'aima peut-être un moment. Alors ce fut fête dans l'âme de cet homme, véritable exilé du monde moral. Il arriva que, vers ce temps, en dépit d'avides collatéraux, Emile eut enfin place dans le cœur et sous le toit paternel. Le général reconnut son fils, mais il fallait que l'adoption fût sanctionnée par arrêt du tribunal; de cette condition dépendait le mariage d'Emile avec celle qu'il aimait. La cour rejeta la demande en s'appuyant sur la loi qui interdit la légitimation d'un fils adultérin. Emile mourut fou, et sa fiancée, devenue *femme raisonnable*, se maria. — Tel est ce livre, composé de chapitres sans liaisons, comme les fragments d'un cœur brisé. Nous avons eu déjà plusieurs fois, et particulièrement à l'article ANTONY, l'occasion de dire ce que nous pensons de ces sortes de mises en accusation de la société par les *Emile* et les *Antony*. Nous ne nous répéterons donc pas.

Émile du XIX^e siècle (L'), par M. Alphonse Esquiros, député (1870). Ce livre n'est, pour ainsi dire, que l'*Emile* de Rousseau, rajeuni et approprié aux idées nouvelles des générations héritières des principes de 89, mais appuyé sur une autre base. L'ouvrage de Rousseau, appelé par le docteur Mayer la *Déclaration des droits de l'enfant*, et par Gœthe l'*Evangile naturel de l'éducation*, reposait sur ce principe, que « l'homme est un être naturellement bon, » et que l'éducation ordinaire le déprave en substituant à la rectitude originelle de la nature les vices contagieux de la société. » Sur ce principe, Rousseau établit « l'éducation négative comme la meilleure. Elle ne donne pas, dit-il, les vertus, mais elle prévient les vices; elle n'apprend pas la vérité, mais elle préserve de l'erreur. » Isolant son élève de toute influence étrangère, il veut qu'il réinvente seul tout ce qui existe et refasse l'œuvre des siècles.

M. Esquiros, au contraire, veut que son Emile profite de l'expérience des âges, et le conduit partout où il peut apprendre, mais en lui laissant la liberté de son jugement, se contentant de le diriger, sans qu'il puisse s'en douter, vers le bien. Comme M. Michelet dans *Nos Fils*, ouvrage publié en même temps que l'*Emile*, ce qu'il préconise, c'est l'*action*. Tout en exigeant que son enfant ait une instruction complète, il veut en faire plutôt un homme qu'un savant. « Que chacun de nous, conclut-il avec Erasme, s'applique à faire de son fils un homme libre, et nous aurons coupé dans le vif la racine des maux qui affligent l'humanité. » Aussi, blâmant fortement nos établissements et notre système d'éducation, adopte-t-il la maxime des Anglais : « Vous voulez que votre enfant devienne de bonne heure un homme; traitez-le comme tel. » Ne lui mâchez pas la besogne; dites-lui : « Aide-toi, le professeur t'aidera. » Que Dieu nous délivre des pédants et des pédagogues; ce sont eux qui démoralisent la jeunesse.

De même que Rousseau, M. Esquiros ne veut pas qu'on parle de religion à l'enfant avant qu'il soit en âge de pouvoir bien comprendre l'essence des religions, et s'élève avec force contre la ridicule habitude adoptée en France de représenter Dieu aux enfants comme un croquemitaine prêt à les dévorer à la moindre faute. Pas plus de discipline religieuse que de discipline scolastique : « Le ton dogmatique de notre système d'enseignement tient, il faut le dire, au caractère tout entier de nos institutions sociales. Quand l'Eglise et l'Etat sont censés avoir pensé pour la nation, n'est-il point tout naturel qu'un certain ordre de connaissances autorisées s'impose de haut à l'esprit de l'enfance? Des mystères qui défient la raison humaine, des pratiques et des usages auxquels nul ne saurait rien changer, des décisions qui n'admettent point même l'examen et qui enchaînent à jamais l'intelligence, voilà pour l'enseignement religieux. En ce qui touche le reste, le langage de l'instituteur ne saurait être moins impératif. Salarié par l'Etat, n'est-il point l'écho des oracles du pouvoir? Je n'aurais rien à dire contre un si bel ordre de choses, s'il ne conduisait tout droit à la servitude morale? Sous cette discipline énervante, le travail de l'élève se réduit, ou peu s'en faut, à un simple exercice de mémoire. »

M. Esquiros blâme aussi, avec beaucoup de raison, les méthodes d'enseignement suivies pour les humanités. C'est à tort que les enfants commencent l'étude du latin et du grec avant d'avoir rien appris, rien observé par eux-mêmes. Il désire qu'avant d'aborder les langues mortes son Emile ait un peu vu le monde, que son intelligence se soit ouverte au contact de l'industrie et de l'histoire naturelle. Ayant déjà par lui-même quelques idées nettes, Emile sera mieux préparé à comprendre les idées d'autrui. Une autre cause contribue, selon M. Esquiros, à faire traîner en longueur les études classiques, c'est qu'on enseigne le latin et le grec aux élèves avant de leur avoir rien montré de la société romaine ou hellénique. La vue des statues, des peintures, des modèles de temples et de monuments publics ne donnera point à l'élève le moyen de comprendre Homère ni Virgile; mais le grec et le latin ne seraient plus tout à fait des langues mortes, si l'on avait le soin de les entourer des témoignages de la civilisation ancienne et de l'histoire des peuples qui les ont parlées.

Ce qu'il faut faire ressortir aux yeux de l'enfant, c'est moins la lettre que l'esprit de l'antiquité, et on doit lui prouver que, si nous n'avons pas plus de vertus, plus de caractères héroïques, plus de lumières, plus d'enthousiasme pour le beau, du moins les notions du juste et le respect du droit des autres se sont étendus chez nous et affermis. « Hommes, nous sommes moins étrangers que les Grecs et les Romains à tout ce qui touche l'humanité. »

Une fois son Emile virilement élevé au physique et au moral, M. Esquiros le fait voyager pour juger par comparaison les hommes et les choses; puis il couronne l'édifice de son éducation par ce qu'on pourrait appeler l'éducation politique. Sans lui imposer son opinion, il lui conseille encore l'action. « Les libertés ne se donnent pas, elles se conquièrent, non pas par la force, mais en se montrant meilleur et plus éclairé que les oppresseurs et en se dévouant. Le drapeau de la liberté ombrage sous ses plis tout ce qui a résisté, tout ce qui a souffert, tout ce qui a été brisé dans l'exercice d'un devoir; c'est par ce signe que sera obtenue la victoire. » Qu'importe l'épreuve, la prison? Elle apprend à être libre. « L'homme est impuissant à s'emparer de l'homme. Les murs de granit, les verrous, les sentinelles, vains obstacles! L'esprit rayonne par-dessus ces barrières. La volonté du captif défie la volonté de celui qui l'enchaîne; terrassé, il ne se rend pas, et, pour peu qu'il ait de son côté la justice, il domine son vainqueur. On a beau faire, sa pensée est invulnérable comme l'air. On peut garrotter les membres; atteignez donc la conscience! »

L'ouvrage de M. Esquiros est un bon livre et le livre d'un homme de bien et d'un penseur. Le seul reproche que certaines personnes pourront lui adresser, mais que, pour notre part, nous n'aurons pas le courage de lui faire, c'est que le père de son *Emile*, ancienne victime du 2 décembre, écoute trop souvent ses préoccupations politiques, et, par conséquent, mêle trop intimement la politique à la pédagogie. Il met sur le compte du système gouvernemental actuel tous les vices de notre éducation par l'Etat, et il semblerait qu'en changeant les agissements du pouvoir, on va améliorer l'enseignement. Les rancunes de M. Esquiros sont trop fondées pour que l'on ne fasse pas la part des préoccupations auxquelles il obéit, mais il pensera peut-être avec nous qu'il faut surtout commencer par réformer l'éducation, et que la réforme politique s'ensuivra naturellement. Si l'on veut détruire un édifice, c'est la base qu'il faut miner. Quant au style, il est de la bonne école, simple, précis, naturel, coulant, peut-être un peu trop surchargé de mots anglais, bien que la scène se passe en Angleterre; c'est, de la part de l'écrivain, ancien exilé lui-même, l'acquittement d'une dette d'hospitalité.

EMILI ou **EMILIO** (Paolo), en français *Paul Emile*, historien italien, né à Vérone, mort à Paris en 1529. Il habitait Rome lorsque, sa réputation de savoir étant venue jusqu'à Charles VIII, celui-ci le fit appeler à Paris et lui donna le titre d'orateur et de chroniqueur du roi avec une pension de 120 livres tournois. Emili conserva la même position sous Louis XII, qui l'engagea à entreprendre une histoire de France. Vers 1516, il publia en effet les quatre premiers livres de son ouvrage intitulé : *De rebus gestis Francorum* (Paris, in-fol.). Dans une seconde édition (1519), il donna deux autres livres, et il allait en terminer quatre autres lorsque la mort interrompit son travail. L'ouvrage entier, achevé par Zavarizzi, fut publié en 1539. On reproche à ce livre des amplifications et des discours à la manière de Tite-Live, des erreurs fort nombreuses et une partialité par trop visible pour les Italiens. Cependant, et tout défectueux qu'il est, cet ouvrage a été plus d'une fois réimprimé et traduit. Jean Renard en a donné une traduction française (Paris, 1581, in-fol.).

EMILIA (GENS), maison patricienne de Rome, l'une des plus anciennes et à laquelle appartient la famille des Inamercus. Ses membres les plus illustres sont : Lepidus, Inamercus, Papus, Paulus (Paul-Emile), Scaurus.

Émilia, drame en cinq actes et en prose, de M. Alexandre Soumet, représenté à la Comédie-Française le 1^er septembre 1827. Cette pièce présente, avant tout, un intérêt philosophique. Elle a prouvé que le talent le plus élevé et le plus pur n'est pas à l'abri des désastres que cause la molle interprétation d'un rôle mal compris. « C'est une pièce que M. Soumet a été, en quelque sorte, condamné à faire pour M^lle Mars, qui voulait, dit un critique de l'époque, à quelque prix que ce fût, jouer un rôle de folle. C'était donc bien plutôt d'elle que de la pièce qu'il fallait s'occuper. Aussi l'auteur, abandonnant son génie poétique, s'est-il jeté dans la prose et dans les effets exagérés du drame. M. Soumet a voulu se mettre à l'abri derrière Walter Scott, et il a choisi le roman du *Château de Kenilworth*, comme se prêtant le plus, par le rang des personnages, aux habitudes du premier théâtre français. Le calcul aurait été bon si ce roman n'eût été déjà et à deux reprises arrangé pour la scène, à la Porte-Saint-Martin d'abord, et ensuite à l'Opéra-Comique, sous le titre de *Leicester*. L'ouvrage donné à la Comédie-Française, pour venir plus tard, n'en est pas meilleur et ne dut pas avoir un plus grand succès. C'est donc toujours le mariage secret de Leicester, du favori d'Elisabeth, qui est le nœud de l'action. Ici seulement Amy Robsart, que l'on a appelée Emilia, devient folle et meurt, et l'on ne voit plus figurer Raleigh, que M. Scribe avait rendu si aimable et si spirituel. Ce sont les seules différences qui existent entre le drame lyrique de M. Scribe et le drame en prose de M. Soumet. Elles ne sont pas, tant s'en faut, à l'avantage de ce dernier.

Émilia Galotti, tragédie en cinq actes, de Lessing. Lorsqu'un ouvrage est le signal d'une révolution dans l'art, lorsqu'il est le dernier effort d'un système qui s'en va, lorsque toute une génération d'hommes s'est passionnée pour ou contre l'auteur, c'est que l'œuvre a une grande importance au point de vue de l'histoire du progrès de l'esprit humain. Emilia Galotti, dit M^me de Staël, est « la Virginie bourgeoise. » Voyons un peu comment elle sut mourir.

Le prince de Guastalla est amoureux de la fille d'un de ses officiers; les obstacles qui surgissent exaspèrent sa passion. Il apprend qu'Emilia part le même jour avec son fiancé, le noble comte Appiani, qui l'emmène dans ses terres, hors de l'Etat de Guastalla. Son désespoir éclate en présence d'un courtisan infâme, Marinelli. Celui-ci invente un stratagème. On confiera une mission au comte; s'il la refuse, un *accident* peut arriver. Appiani n'accepte pas la mission; l'*accident* se produit. Insulté par Marinelli, il provoque celui-ci, qui le tue. Emilia, enlevée, est transportée dans les appartements de la villa du prince. Sa mère la rejoint, et comprend enfin ce qui se passe. Elle s'accuse et se désole, elle dont la vanité était flattée des attentions du prince. Mais voici venir Odoardo Galotti. Il a abandonné secrètement son poste pour assister aux fiançailles de sa fille. Orsina, la maîtresse du prince, qu'il rencontre, lui apprend tout. Elle anime le père dans son désir de vengeance et lui prête un poignard dont elle voulait percer le prince. Odoardo va réclamer sa fille. Marinelli lui répond qu'un crime a été commis, qu'on informe et qu'en attendant Emilia sera tenue en garde, par faveur, chez le chancelier. Or la maison du chancelier est le théâtre des plaisirs du prince. Odoardo feint de tout ignorer, il demande à voir sa fille; il veut savoir si son enfant est complice du prince. Il trouve en elle une âme vaillante, mais qui a le sentiment de sa faiblesse; elle craint de succomber; elle se plaint qu'il n'y ait plus de père comme cet ancien qui, pour sauver sa fille de la honte, lui plongea dans le cœur la première arme qu'il trouva. « Eh bien, soit, ma fille, soit! » s'écrie Odoardo, et il la frappe du poignard d'Orsina. Le prince accourt : « Qu'y a-t-il, Emilia ne se trouve pas bien? — Très-bien, très-bien, » répond le père, et il jette le poignard aux pieds du prince. « Qu'on me mène en prison, dit-il. Je vous accepte pour juge, et ensuite je vous attends devant notre juge commun. » Odoardo est acquitté par le prince, fou de douleur.

Quoique ce dénoûment ne satisfasse guère, la pièce est belle, dramatique et puissante. Le style est simple, naturel, quelquefois un peu trivial avec intention, mais énergique. Les caractères, profondément médités, amènent d'une manière vraisemblable chaque progrès de l'action. Le type d'Odoardo est un chef-d'œuvre; le rude soldat n'a rien de déclamatoire, rien d'un fanatique d'honneur; il n'inspire que la compassion. Le prince est, comme tous les jeunes princes sans énergie, plein de désirs et habitué à satisfaire tous ses caprices. Marinelli est un Narcisse de bas étage. Le personnage d'Emilia seul est incomplet et faux dans quelques situations; dans son entrevue avec son père, elle a des idées qui choquent. « J'ai du sang, dit-elle, aussi chaud qu'une autre; mes sens sont aussi des sens. » C'est aller un peu loin. La pièce est belle, nous le répétons; elle eut longtemps des partisans; je n'en veux pour preuve que ces paroles de Gœthe, qui mérite créance en cette matière et qui a maintenu *Emilia* au répertoire de Weimar, malgré Schiller : « C'est une pièce qui témoigne d'une prodigieuse culture intellectuelle, au regard de laquelle nous sommes déjà presque retombés dans la barbarie. En tout temps, elle paraîtra nouvelle et sublime. » Lessing hésita longtemps avant de livrer sa pièce aux acteurs; lui qui produisait avec tant de rapidité les ouvrages

les plus divers, devenait inquiet et circonspect lorsqu'il s'agissait du théâtre. La pièce n'était pas encore achevée, que les comédiens l'étudiaient déjà. Enfin elle parut en 1771 devant la cour de Brunswick et réussit au delà des prévisions de Lessing. Mais bientôt la critique se déchaîna contre elle, et ses sévérités n'épargnèrent point l'auteur. L'ouvrage fut discuté dans tous les sens et dans les moindres détails, comme un de ces écrits sur lesquels nul ne peut rester indifférent. Ce qui découragea le plus Lessing, ce furent les lettres de Nicolaï et celles de Mme Kœnig, qu'il épousa quelque temps après. Celle-ci lui disait : « Jamais l'empereur n'a tant ri à une tragédie ; » et Nicolaï lui montrait le peu d'effet des scènes sur lesquelles il comptait beaucoup. Puis la malveillance découvrit dans la pièce des attaques contre la cour; dans la maîtresse du prince on croyait reconnaître la marquise Branconi, maîtresse du duc. Lessing n'écrivit plus rien pour le théâtre. En somme, c'est un ouvrage original et le meilleur qu'il ait fait.

Plus d'une fois le sujet qui a servi à Lessing avait été traité. Mairet, en 1628, en avait fait une tragédie; Leclerc, en 1645; Campistron, en 1683, et La Beaumelle-Chabanon, en 1769, l'avaient repris à leur tour. Un Espagnol, en 1750, avait doté son pays d'une tragédie qui puisait son intérêt à la même source; Guiraud, en 1827, et Latour Saint-Ybars, en 1845, avaient cru pouvoir glaner dans le même champ. En Allemagne, on trouve par la première fois cette histoire traitée par Hans Sachs.

Emilia Wyndham (2 vol. in-12, 1850). Ce roman, un des meilleurs du genre connu sous le nom de romans religieux ou romans anglais, a pour auteur une femme qui, sans se nommer jamais, s'est fait connaître par quelques autres productions distinguées, comme *Deux contes de vieillard* et *Mont-Sorel.*

Nous n'entreprendrons pas de faire ici l'analyse de cet ouvrage, qui ne peut être compris qu'à la lecture. Disons seulement que, rompant avec le caractère général de la littérature religieuse de l'Angleterre, il n'a pas ce ton et cette couleur piétiste qui distinguent ce genre de productions chez nos voisins d'outre-Manche. L'idée d'un Dieu qui voit nos actions, le sentiment du devoir, d'une lutte continuelle pour le remplir, sont les seuls mobiles qui dirigent les actions de l'héroïne. Le caractère d'Emilia et celui de son mari sont vivants et très-naturels.

Un style net, vif, simple, d'une simplicité gracieuse, d'un naturel quelquefois un peu pâle mais toujours aimable et doux, une grande finesse d'analyse morale, une teinte d'honnêteté et de vertu sans affectation ni pédanterie, un récit attachant sans pruderie, mais sans licence, telles sont les qualités qui donnent à cet ouvrage son charme et son prix, et qui en expliquent le très-grand succès soit dans l'original, soit dans les traductions.

EMILIANI (le bienheureux Jérôme), fondateur d'ordre, né à Venise en 1481, mort à Somasque en 1537. Il était fils d'un sénateur vénitien. Il prit part aux guerres contre les Français et contre les impériaux, fut fait prisonnier à Castel-Nuovo et créé ensuite podestat en récompense de ses services. Dans une famine et une épidémie qui ravagèrent l'Italie (1528), Emiliani montra une charité inépuisable et fonda divers établissements pour les pauvres et les malades. Il créa, à la même époque, pour l'éducation des orphelins, une congrégation de clercs réguliers connus sous le nom de Somasques.

ÉMILIE s. f. (é-mi-li). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionées, voisin des cacalies, et comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent dans l'Inde orientale, l'Afrique australe et les îles voisines.

ÉMILIE, **Æmilia**, nom donné à une province de la Gaule cispadane lors du partage de l'empire, à la mort de Constantin, en 337. Située entre la Ligurie à l'O. et la Flaminie à l'E., elle tirait son nom de la voie Emilienne qui la traversait, et avait pour villes principales Bononia et Placentia.

ÉMILIE, en latin **Æmilia Tertia**, dame romaine qui vivait en 200 av. J.-C. Fille de Paul-Emile l'Ancien, elle épousa Scipion l'Africain et fut mère de Cornélie, la mère des Gracques. Les historiens ont célébré sa foi conjugale, et parlé de son immense fortune et de ses précieux bijoux, qui passèrent au second Africain. On sait que sa fille Cornélie n'avait d'autres joyaux à montrer que ses deux jeunes fils.

ÉMILIEN (saint), martyr, né en Mésie, mort en 362. Arrêté pour avoir mis le feu à un temple païen, il fut condamné par Capitolin, gouverneur de la Mésie, au supplice du feu, et fut brûlé vif sous le règne de Julien, à Durostole. L'Église célèbre sa fête le 18 juin. Nous avons parlé, au mot ÉMILE, d'un autre martyr appelé aussi Emilien.

ÉMILIEN, en latin **Æmilianus** (Marcus-Julius-Æmilius), empereur romain, né en Mauritanie vers 206 de notre ère, mort en 254. Il fut proclamé césar par ses soldats dans la Mésie, dont il était gouverneur, du vivant même de l'empereur Gallus. Ayant marché immédiatement sur Rome, il défit l'armée de son compétiteur, qui fut égorgé, ainsi que son fils Volusianus, par ses propres légions. Cependant les meurtriers de Gallus ne voulurent pas reconnaître Emilien et élurent le général Valérien. Quelques mois après, Emilien mourut de mort naturelle, selon les uns, tué par ses soldats, d'après les autres.

ÉMILIEN (Alexandre), en latin **Æmilianus**, usurpateur romain qui vivait au IIIe siècle de notre ère. Il tyrannisait l'Egypte, dont il était gouverneur depuis 259, lorsque, une révolte populaire ayant eu lieu, il se fit proclamer empereur pour gagner les troupes et étouffer la sédition. Mais l'empereur Gallien envoya contre lui Théodote, qui le prit et le fit étrangler dans sa prison vers 268.

ÉMILIEN (Scipion), consul et général romain. V. SCIPION EMILIEN.

ÉMILIENNE (RÉPUBLIQUE), nom que porta, dans l'origine, la république transpadane. V. TRANSPADANE.

ÉMILIENNE (sainte), religieuse italienne qui vivait au VIe siècle de notre ère. Elle était sœur de sainte Tharsille et tante du pape saint Grégoire le Grand. Cette sainte femme se consacra à la vie religieuse et se livra aux plus grandes mortifications. Elle est honorée par l'Église le 5 janvier.

EMILIO (Paolo), historien italien. V. EMILI.

ÉMILION (SAINT-), bourg de France (Gironde, cant., arr. et à 8 kilom. S.-E. de Libourne, sur un coteau, près de la Dordogne; pop. aggl., 1,520 hab.; pop. tot., 3,019 hab. Récolte et commerce du fameux vin qui porte son nom. Le territoire de Saint-Emilion contient 1,050 hectares de vignes, produisant en moyenne 13 à 14 hectol. de vin par hectare dans les clos les plus renommés, et près du double dans les vignes communes.

Le bourg de Saint-Emilion, construit en amphithéâtre sur une colline, est entouré de fossés profondément creusés dans le roc. Derrière ces fossés se dressaient autrefois de formidables tours carrées et des murs crénelés dont il ne subsiste plus que des débris. Six portes donnaient accès dans l'enceinte de Saint-Emilion, qui avait 1,500 mèt. de développement. Toutes ces portes étaient flanquées de larges tours carrées.

Le monument le plus curieux de Saint-Emilion est son église monolithe (monument historique), longue de 32 mèt., large de 14 mèt. et haute de 16 mètres environ. « La voûte, dont le cintre est parabolique, repose, dit M. Joanne, sur huit piliers énormes, grossièrement équarris et plus grossièrement sculptés. Six croisées, pratiquées dans la façade, projettent une lumière insuffisante au fond de ce vaste souterrain, où règne en tout temps une grande humidité. A gauche du portail, en dehors de l'église, une jolie chapelle en rotonde, érigée en l'honneur de la Sainte-Trinité, recouvre l'ermitage de Saint-Emilion. Le portail de l'église date du XIIe siècle. Le tympan représente le *Jugement dernier.* On pénètre dans l'église par une galerie bordée de tombeaux taillés dans le roc. » Le monastère de Saint-Emilion, détruit vers la fin du IXe siècle fut repeuplé en 1080, par l'archevêque de Bordeaux, de chanoines qui construisirent une nouvelle église avec un cloître et une tour carrée que surmonte aujourd'hui une charmante flèche ogivale. L'église abbatiale, agrandie au XIVe siècle, offre un beau portail dont les curieuses sculptures ont été malheureusement mutilées. Au sud de l'église se voient les débris du cloître, débris qui intéressent vivement l'archéologue. Signalons aussi à Saint-Emilion : les ruines d'un château fort construit par Louis VIII; les restes d'un couvent de dominicains; les débris d'un couvent de cordeliers; une curieuse maison du XIIIe siècle, appelée le *palais Cardinal*, et d'immenses grottes creusées dans le roc, les unes habitées, d'autres servant de carrières.

Les premières maisons de Saint-Emilion s'élevèrent autour d'un monastère que saint Emilion fonda au VIIIe siècle. Ce bourg ne tarda pas à devenir une place très-forte. Jean sans Terre lui accorda, en 1133, des franchises communales; plus tard, Louis VIII s'en empara et y fit construire une imposante forteresse dont il subsiste une énorme tour carrée. Pendant les guerres de religion, ce bourg se déclara pour Henri IV, qui le combla de priviléges. La Révolution le ruina en détruisant ses monastères.

Saint-Emilion est admirablement situé au midi. La terre qui le couvre est formée par le *détritus* d'une roche à grain très-fin. Les premières qualités de vin s'obtiennent sur les plateaux de la Madeleine et de Saint-Martin et sur les coteaux inclinant au sud et à l'ouest de la partie méridionale et occidentale des côtes dites *de Saint-Emilion.* V. BORDEAUX.

EMILIUS MACER, poëte romain. V. MACER.

EMIN (Féodor-Alexandrovich), littérateur et historien russe, né vers 1735, mort en 1770. Lorsqu'il eut terminé son éducation, il se mit à voyager, passa en Turquie, où on le força à entrer dans le corps des janissaires et à se faire musulman, puis gagna l'Angleterre. Pendant le séjour qu'il fit dans ce pays, il se présenta à l'ambassade russe (1758), où on le rebaptisa selon le rite grec. Trois ans plus tard, il retourna en Russie, devint professeur au corps des cadets de Saint-Pétersbourg, puis entra comme traducteur au ministère des affaires étrangères. C'était un homme instruit, plein d'imagination, et qui écrivait en un excellent style. On lui doit des romans et des ouvrages historiques en russe. Nous citerons : le *Destin de Lisark et de Sarmanda* (Saint-Pétersbourg, 1763); l'*Inconstance de la fortune* ou les *Aventures de Miramond* (1766); le *Sort de Thémistocle* (1763); *Recueil de fables morales* (1764); *Description de l'ancien et du nouvel état de l'empire ottoman* (1764); *Histoire de la Russie jusqu'à Wsewolod III* ou *jusqu'à* 1213 (1767-1769), son ouvrage capital.

ÉMINCÉ, ÉE (é-main-sé) part. passé du v. Émincer. Très-mince : *Ses lèvres* ÉMINCÉES, *en se pressant, distillent du fiel, et ses yeux noirs lancent des éclairs de colère.* (Cormen.)

— Art. culin. Coupé en tranches très-minces : *Mouton* ÉMINCÉ.

— s. m. Tranche de viande coupée très-mince : *Un* ÉMINCÉ *de gigot, de dinde.* ‖ On disait autrefois ÉMINCÉE s. f.

ÉMINCER v. a. ou tr. (é-main-sé — du préf. *é*, et de *mince*; prend une cédille sous le *c* devant les voyelles *a* et *o*: *Il éminçait, nous éminçons*). Rendre mince; couper en tranches minces : *Il posa sur le feu un petit poêlon rempli de lait, y* ÉMINÇA *du pain blanc, et confectionna une soupe au lait.* (E. Sue.)

ÉMINCHEZ s. m. (é-main-ché). Eunuque. ‖ Vieux mot.

ÉMINE s. f. (é-mi-ne). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les grains. Syn. de MINE. ‖ Mesure de capacité usitée en Suisse, et qui valait, à Lausanne, 1lit,35. ‖ Ancienne mesure de superficie en usage dans le Midi, où elle variait depuis 7 ares jusqu'à 56 ares : *Le petit coin de terre que ma femme m'a apporté en dot a fructifié par mes soins; nous espérions même, si la récolte d'amandes était abondante, la septième année, pouvoir l'agrandir, en achetant les cinq* ÉMINES *qui le touchent.* (Ch. Expilly.)

— Antiq. rom. Syn. d'HÉMINE.

ÉMINE, reine de France. V. EMMA.

ÉMINÉE s. f. (é-mi-né — de *émine*). Métrol. Ancienne mesure agraire en usage dans le comtat d'Avignon et dans la Provence, et qui équivalait à environ un huitième d'hectare : *Il ne faut pour chaque* ÉMINÉE *de terre que cinq livres de graine de garance.* (Althen.)

ÉMINÉH, en latin *Hœmi extrema*, cap de la Turquie d'Europe, sur la mer Noire, à l'extrémité de la chaîne des Balkans, par 40° 41' de lat. N. et 25° 33' de long. E.

ÉMINÉH-DAGH, l'*Hœmus* des anciens, nom turc de la partie de la chaîne des Balkans qui s'étend dans la Turquie d'Europe, entre la Roumanie et la Bulgarie, sur une étendue de 365 kilom. V. BALKANS.

ÉMINEMMENT adv. (é-mi-na-man — rad. *éminent*). A un degré éminent, au plus haut point, par excellence : *Quiconque est riche est* ÉMINEMMENT *toutes choses, et sans mérite il a tout mérite.* (Boss.) *Les muets manquent de l'expression de la parole et ont* ÉMINEMMENT *celle du geste.* (De Bonald.) *La révolution de Juillet a été* ÉMINEMMENT *morale.* (Dupin.) *On voit bien rarement chez les êtres* ÉMINEMMENT *sensibles un caractère simple, égal et inaltérable.* (Reveillé-Parise). *Les femmes sont* ÉMINEMMENT *propres à la science de la charité.* (Mme Guizot.) *L'homme est un être* ÉMINEMMENT *actif.* (Bautain.) *Une centralisation excessive est* ÉMINEMMENT *contraire à la liberté.* (Mich. Chev.) *L'exploitation de la confiance publique est chose* ÉMINEMMENT *productive.* (Proudh.)

A l'égard des vertus, rarement on les voit,
Toutes en un sujet *éminemment* placées,
Se tenir par la main sans être dispersées.
LA FONTAINE.

— Philos. scolast. Virtuellement : *L'effet est contenu* ÉMINEMMENT *dans la cause.* (Acad.)

ÉMINENCE s. f. (é-mi-nan-se — lat. *eminentia*; de *eminens*, éminent). Lieu élevé, hauteur : *Monter, se placer sur une* ÉMINENCE. *Etablir une batterie sur une* ÉMINENCE. *Les montagnes sont les grandes* ÉMINENCES *de la terre.* (Buff.)

— Par ext. Saillie quelconque : *La couleur plus ou moins foncée des poils du sourcil rend cette* ÉMINENCE *très-propre à diminuer l'effet d'une lumière trop vive.* (Richerand.)

— Fig. Elévation, grandeur morale, supériorité : *Pour monter à cette* ÉMINENCE *où la vertu établit son trône, il faut se roidir et bander les nerfs avec une incroyable contention.* (Boss.) *Celui qui est d'une* ÉMINENCE *au-dessus des autres, qui le met à couvert de la repartie, ne doit jamais faire une raillerie piquante.* (La Bruy.) ‖ Titre que l'on a successivement donné au roi de France, aux évêques, au grand maître de l'ordre de Malte, et qui se donne encore aux cardinaux : *Son* ÉMINENCE *le cardinal-archevêque de Besançon. De la grandeur à l'*ÉMINENCE *il n'y a qu'un pas, et, entre l'*ÉMINENCE *et la sainteté, il n'y a que la fumée d'un scrutin; toute calotte peut rêver la tiare.* (V. Hugo.) ‖ Personne qui porte ce titre, cardinal :

Il marche gravement, ainsi qu'une *Eminence.*
LAMARTINE.

— Anat. *Eminence thénar*, Partie saillante de la main située en dedans du pouce, et formée par divers muscles. ‖ *Eminence hypothénar*, Saillie située en dedans de la précédente. ‖ *Eminences mamillaires*, Nom de deux petits tubercules médullaires situés au devant de la protubérance annulaire, entre les bras de la moelle allongée. ‖ *Eminences portes*, Saillies situées l'une devant et l'autre derrière la partie moyenne du foie.

— Antonymes. Bas-fond, creux, dépression, vallée.

ÉMINENT, ENTE adj. (é-mi-nan, an-te — lat. *eminens*; de *eminere*, dominer). Elevé, qui domine, qui fait saillie : *Se placer en un lieu* ÉMINENT. *Il a fait bâtir un kiosque au point le plus* ÉMINENT *du jardin.*

— Fig. Supérieur, très-élevé par la puissance, la position sociale : *Fonctionnaire* ÉMINENT. *Fonctions* ÉMINENTES. *On monte à un poste* ÉMINENT *et délicat plus aisément qu'on ne s'y conserve.* (La Bruy.) *Les places* ÉMINENTES *sont comme les cimes des rochers : les aigles et les reptiles seuls peuvent y atteindre.* (Mme Necker.)

Une vie *éminente* est sujette aux orages.
V. HUGO.

‖ Distingué, excellent, au point de vue moral ou intellectuel : *Littérateur* ÉMINENT. *Vertus* ÉMINENTES. *Sainteté* ÉMINENTE. *Le* XVIIe *siècle n'a pas eu d'historiens* ÉMINENTS. (Montesq.) *Il faut avoir de bien* ÉMINENTES *qualités pour se soutenir sans la politesse.* (La Bruy.) *La prudence est une vertu* ÉMINENTE, *et la première de toutes.* (V. Cousin.) *Les partis ont un merveilleux instinct pour découvrir la faiblesse des hommes* ÉMINENTS. (Thiers.) *A quelles extrémités une folle passion ne porte-t-elle pas les esprits les plus* ÉMINENTS ! (E. Sue.) *Quel est l'écrivain* ÉMINENT *qui a dédaigné la profession de journaliste?* (Peyrat.)

— *Danger, péril éminent*, Danger très-grand.

— Gramm. L'Académie fait une distinction entre *danger éminent*, c'est-à-dire très-grand, et *imminent*, c'est-à-dire voisin, qui menace d'éclater. Elle eût mieux fait peut-être de condamner entièrement l'expression *danger éminent*, car *éminent* emporte avec soi une idée avantageuse qui ne peut convenir au danger.

— Antonymes. Abject, ordinaire, vulgaire, inférieur, infime, médiocre.

ÉMINENTISSIME adj. (é-mi-nan-ti-si-me — lat. *eminentissimus*, superlatif de *eminens*, éminent). Titre que l'on donnait au grand maître de l'ordre de Malte, et que l'on donne encore aux cardinaux : *Dès que l'*ÉMINENTISSIME *cardinal sera arrivé, nous commencerons.* (V. Hugo.)

EMIN-MUKLIR-EFFENDI, administrateur ottoman, né à Smyrne en 1811. Issu d'une vieille famille d'ulémas, il reçut une instruction beaucoup plus complète que celle de ses compatriotes en général. Après avoir passé un an au bureau des traductions au ministère des affaires étrangères, il accompagna le sultan Mahmoud pendant le voyage que ce souverain fit, en 1838, en Roumélie. Il entra ensuite dans la diplomatie et débuta comme secrétaire de l'ambassade de Turquie à Londres. De là il passa, avec le même titre, à l'ambassade de Paris, dont le titulaire était alors un beau-frère du sultan, le général Fethi-Pacha. Revenu à Constantinople, il fut envoyé, en 1841, en Serbie, en qualité de commissaire du gouvernement ottoman, pour y soutenir d'abord le rappel des chefs exilés qui s'étaient réfugiés à Constantinople, et plus tard pour y donner appui au parti constitutionnel qui renversa Michel Obrenowitch. Il reconnut officiellement, en 1842, le triumvirat Vautchith, Petroniwitch et Simitch, qui, après la défaite du prince, se substitua à son gouvernement. Il rentra au bureau des traductions, fut nommé second traducteur du divan, et, en 1846, élevé aux fonctions de grand interprète, en remplacement de Fuad. En 1848, lorsque éclatèrent de graves complications en Moldo-Valachie, il y fut envoyé, comme conseiller adjoint, pour seconder le plénipotentiaire ottoman, et prit une part importante aux arrangements qui furent adoptés. En 1849, la Porte ayant décrété que le territoire du Liban serait soumis au cadastre, décret dont l'exécution était presque impossible à tenter dans un pays en révolte continuelle, ce fut Emin-Muklir qu'on choisit pour cette mission, et c'est là le point de départ des travaux qui l'ont mis en rapport direct avec l'autorité française. Il réussit au delà de tout ce qu'on pouvait espérer dans la mise à exécution du décret. Pour l'en récompenser on le nomma directeur des affaires étrangères.

Mais les autres provinces de la Syrie exigeaient un travail analogue à celui qu'on venait d'accomplir dans le Liban. Emin-Muklir y fut envoyé de nouveau, cette fois pour diriger les opérations cadastrales de la ville et de la province de Beyrout, en vue de la fixation des propriétés et de la répartition de l'impôt. Sa mission, commencée en 1853, s'acheva en 1854, époque à laquelle il fut appelé à siéger dans le conseil suprême et élevé au rang de fonctionnaire de première classe. En 1860 eurent lieu les troubles de Syrie, les massacres des chrétiens du Liban et l'intervention française. A la suite de ces événements, Emin-Muklir fut nommé gouverneur de Damas. Lui seul, en raison de sa con[illegible]sance du pays, pouvait occuper ce po[illegible]ficile. Il y fit preuve d'une grande auto[illegible] garantit aux représentants des puissances la sécurité des chrétiens. Son gouvernement a

rendu, en effet, la tranquillité à la province de Damas, et il est resté étranger aux intrigues politiques qui ont compliqué l'administration de Daoud-Pacha dans le Liban.

ÉMIOLION s. m. (é-mi-o-li-on — gr. *emiolion;* de *emiolios*, composé d'un et demi). Antiq. gr. Nom donné, dans la musique des Grecs, à une mesure à cinq temps, dont le rhythme était divisé en deux parties inégales dans le rapport de 3 à 2, et en cinq temps égaux. De nos jours, on a cherché à l'imiter au moyen de la mesure à 5/4 ou 5/8; Boieldieu, particulièrement, l'a employée dans son opéra la *Dame blanche*, mais en cela il n'a pas trouvé d'imitateur.

ÉMIONITE s. f. (é-mi-o-ni-te). Bot. Syn. d'HÉMIONITE.

ÉMIR s. m. (é-mir — pour l'étymologie, v. l'art. Encycl.). Prince descendant de Mahomet par les femmes. ‖ Chef arabe d'un gouvernement ou d'une grande tribu : *Dans le Liban, le pasteur et l'*ÉMIR *sont de même famille, parlent la même langue, ont les mêmes usages et participent à la même sagesse, à la même grandeur de traditions, qui est l'atmosphère d'un peuple.* (Lamart.) ‖ Titre par lequel on a souvent désigné chez nous Abd-el-Kader.

— **Encycl.** *Emir* est un mot arabe qui signifie prince, chef, commandant. Il dérive de la racine *amara*, qui a le sens d'*ordonner* (en hébreu elle signifie simplement *dire*). Les premiers califes prenaient seulement le titre d'*émir;* ce n'est que plus tard qu'ils le remplacèrent par celui de *sultan* (maître souverain). Ce mot entre en composition avec un grand nombre d'autres; il a souvent subi, suivant les pays où il était adopté, d'étranges modifications.

En persan, et par abréviation, *émir* est devenu *mir;* un descendant de prince prit ensuite le nom de *mirzadé, né de prince;* cette expression a subi une nouvelle mutilation et est devenue le mot si connu de *mirza*, qui aujourd'hui n'a plus guère que le sens de *monsieur* (comme en anglais *sir;* chez nous, *sire* a conservé son ancienne importance et en a même acquis une plus considérable). Plusieurs rois persans ont aussi porté le titre de *mirmiran*, le prince des princes, correspondant à *chahinchah*, le roi des rois.

Emir al-oumera signifie également, en arabe, l'*émir* des *émirs*. L'*emir al-oumera* était en quelque sorte le premier vizir des califes; il présidait le conseil et commandait l'armée. *Emir al-mouminin*, commandeur des croyants, comme traduit Galand, était le titre pris par les califes. C'est de là que les Espagnols ont fait leur *miramolin*. Au lieu d'*emir al-mouminin*, on trouve aussi le mot *emir al-mouslinin*, le commandeur des musulmans. Le premier titre a été porté d'abord par Omar, le troisième calife, et le second titre par les princes des Almoravides et des Almohades.

On trouve encore *emir-hadj*, l'*émir* du pèlerinage, le commandant de la caravane qui se rend chaque année aux deux villes saintes (*Haramein*); *emir-akhor*, par corruption *mirakhor* et *imrahor*, le chef des écuries, dont la fonction répond à celle de nos anciens écuyers ou connétables (*comites stabuli*); *emir-alem*, ou par abréviation *miralem*, le porte-drapeau, le porte-enseigne; *emir-bazar*, le chef du marché, le prevôt, appelé aussi *chah-bender-et-toudjdjar*, etc.

Les Turcs appellent *Emir-Daghi*, la montagne de l'*émir*, l'ancien mont Olympe, en Bithynie.

EMIR AL-MOUMININ s. m. Mots arabes qui signifient *Prince des croyants.* C'est le titre que les musulmans de l'ouest de l'Afrique donnent au souverain du Maroc, lequel est considéré comme le chef du mahométisme. ‖ Plusieurs historiens ont fait de cette appellation MIRAMOLIN.

ÉMIR-GIUN-OGLI, favori du sultan Amurat IV, mort en 1641. Il s'était attiré la bienveillance de ce prince par une infâme trahison. Chargé par le roi de Perse de défendre la ville de Levan, il livra sans résistance cette place à Amurat (1635). Grâce à cette lâcheté, il fut comblé de faveurs par le sultan, et devint le compagnon le plus nécessaire des infâmes débauches qui avancèrent la mort d'Amurat (1641). Ibrahim, son successeur, voulut faire la paix avec le sofi. Celui-ci se souvint alors d'Emir-Giun-Ogli, et exigea qu'avant tout pourparler le traître fût mis à mort. Ibrahim n'eut garde de refuser une condition si facile à remplir, et le favori d'Amurat fut étranglé.

ÉMIS, ISE (é-mi, i-ze) part. passé du v. Emettre. Lancé, produit au dehors : *Rayons* ÉMIS *par le soleil. Sons* ÉMIS *par un instrument.*

— Fig. Mis en avant, formulé : *Vœux* ÉMIS *par un conseil général. Vote* ÉMIS *par la majorité.*

— Fin. Mis en circulation : *Actions nouvellement* ÉMISES. *Nouveaux billets* ÉMIS *par la Banque. Toujours frappées, toujours* ÉMISES *au nom de l'autorité souveraine, les monnaies sont les monuments les plus certains et les plus authentiques de l'histoire.* (Walkenaër.)

ÉMISSAIRE adj. (é-miss-sè-re — du lat. *emissus*, part. passé du v. *emittere*, envoyer dehors). Qui sert à porter au dehors : *Canal* ÉMISSAIRE. *Veine* ÉMISSAIRE. ‖ Peu usité; se prend presque toujours substantivement.

— Hist. sainte. *Bouc émissaire*, Bouc que les Juifs chassaient vers le désert, après l'avoir chargé des péchés du peuple. ‖ Fam. Personne à qui l'on impute des torts dont elle est innocente : *Etre le* BOUC ÉMISSAIRE *d'une société.*

— Substantiv. Personne chargée d'une mission secrète, soit pour espionner, soit pour nouer des intrigues : *Un* ÉMISSAIRE *de l'enfer a trouvé l'invention de distribuer chaque matin, à vingt ou trente mille abonnés, une feuille où se lit tout ce que le monde dit et pense.* (P.-L. Courier.)

— Constr. Canal qui sert à vider un bassin, un amas d'eau. ‖ Les antiquaires se servent souvent de la forme latine EMISSARIUM.

— Anat. Canal qui sert à évacuer une humeur, et qu'on appelle plus ordinairement ÉMONCTOIRE. ‖ s. f. *Emissaires de Santorini*, Petites veines qui pénètrent à travers les os du crâne et qui mettent en communication les veines extérieures et les veines intérieures.

— **Émissaire, espion.** L'*émissaire* a une mission plus active que l'*espion;* il n'est pas seulement chargé de voir, mais d'agir; il ne se cache pas toujours, il ne cache que le but de ses pratiques; son rôle, toujours subalterne, est quelquefois moins vil que celui de l'espion; mais il peut l'être davantage quand les faux bruits qu'il sème doivent entraîner ses dupes à leur perte. L'*espion* se déguise, il s'introduit au milieu de ceux qui ne le connaissent pas, pour observer secrètement toutes leurs actions et pour les dévoiler ensuite à des gens qui le payent. Sous les gouvernements soupçonneux et despotiques, la police a des *espions* partout. La politique emploie quelquefois des *émissaires* pour préparer les événements dont elle désire l'accomplissement.

EMISSARIUM s. m. (é-miss-sa-ri-omm — mot latin formé de *emittere*, faire sortir). Antiq. rom. Nom donné par les Romains à des canaux servant de décharge.

— **Encycl.** En 355 av. J.-C., l'armée romaine étant campée devant la ville de Véies, qu'elle assiégeait, le bruit d'un grand nombre de prodiges se répandit parmi les soldats. Toutefois, les esprits ne semblaient point portés à y donner créance, lorsqu'un fait singulier vint surprendre et alarmer tout le monde. Le lac d'Albe avait crû d'une façon extraordinaire, sans que l'on pût soupçonner la cause de ce phénomène. Toutes les sources et tous les ruisseaux étaient à sec, car l'été avait été exceptionnellement chaud. Les aruspices et l'oracle de Delphes, consultés, promirent aux Romains la prise de Véies après qu'ils auraient donné un écoulement aux eaux du lac. Cette étendue d'eau, connue aujourd'hui sous le nom de lac Albano, est située à quelques lieues de Rome, dans un bassin profond formant entonnoir, dont les bords sont couverts de bois, de vignes et de maisons de campagne. Ce lac, très-inégal dans sa profondeur, est traversé par des courants très-rapides qui paraissent annoncer le débouché de nappes d'eau souterraines. Les Romains entreprirent donc de le vider par un canal de décharge qui transportât les eaux de l'autre côté de la montagne. Il y a actuellement plus de deux mille deux cents ans que cet ouvrage a été construit, et il sert encore au même usage, sans avoir eu, disent quelques auteurs, besoin de réparations. Cet *emissarium* est bâti et voûté dans toute son étendue en pierres de taille. Il a environ 2,600 mètres de longueur, 1 mètre de largeur et 2 mètres de hauteur.

Au lac Fucin, aujourd'hui Celano, les Romains construisirent un *emissarium* plus considérable encore que celui d'Albano. Selon Pline, trente mille hommes furent employés pendant dix années à vaincre les obstacles que peut rencontrer une telle entreprise : on avait des rochers à percer, des eaux à détourner et à élever. Aussi la montagne que traverse le canal est-elle sillonnée en tous sens de galeries souterraines. On y découvre une suite considérable de cavités verticales en forme de puits profonds, au fond desquels on peut se rendre par des conduits pratiqués en plan incliné.

Un autre *emissarium* fut commencé au lac d'Averne; la galerie qu'on a longtemps désignée comme menant à l'antre de la Sibylle fut ouverte pour recevoir les eaux de l'Averne. Néron voulait alimenter avec les eaux de ce lac un canal navigable de 160 milles romains, où deux trirèmes auraient pu passer de front. Il aurait ainsi réuni Rome à Baïes; mais divers accidents survenus dans le cours des premiers travaux lui firent abandonner son projet. En 1826, le gouvernement napolitain a tenté de rétablir cet *emissarium*, dû à l'empereur Claude.

ÉMISSIF, IVE adj. (é-miss-sif, i-ve — du lat. *emissus*, émis). Qui a la faculté d'émettre, de lancer hors de soi. Se dit particulièrement de la faculté qu'ont certains corps d'émettre du calorique ou de la lumière : *Pouvoir* ÉMISSIF. *Tout ce qui fait varier les pouvoirs absorbant et* ÉMISSIF, *en quelques points situés sur des parallèles égaux, produit une inflexion dans les lignes isothermes.* (De Humboldt.)

ÉMISSION s. f. (é-mi-si-on — lat. *emissio;* de *emittere*, envoyer dehors). Action de répandre au dehors, de lancer hors de soi : ÉMISSION *de calorique. L'odeur est l'impression que fait sur nous l'*ÉMISSION *des corpuscules émanés de certains corps.* (Acad.) *Dans les plantes qui portent sur un pied les fleurs mâles et sur un autre les fleurs femelles, telles que le chanvre, la plante mâle périt avant la plante femelle, et la mort de celle-là suit presque immédiatement l'*ÉMISSION *des poussières fécondantes.* (Bonnet.) *Toute* ÉMISSION *de la parole qui n'a point de signe écrit dans l'alphabet ne saurait s'enseigner par d'autres moyens que la parole.* (Ch. Nod.)

— Fig. Production, manifestation extérieure : *Le travail est l'*ÉMISSION *de l'esprit.* (Proudh.)

— Physiq. Système dans lequel on admet que la lumière est un corps formé de corpuscules émis par le soleil et par les autres corps lumineux.

— Gramm. *Emission de voix*, Production d'un son articulé : *Dans les langues monosyllabiques il n'existe encore que des mots simples rendus par une seule* ÉMISSION *de voix.* (A. Maury.)

— Méd. *Emissions sanguines*, Saignées.

— Fin. Mise en circulation : ÉMISSION *de nouvelles pièces de cinq francs.* ÉMISSION *de billets de banque de 50 francs.* ÉMISSION *de 10 millions d'obligations. Etre accusé d'*ÉMISSION *de fausse monnaie. Comme mesure financière, l'*ÉMISSION *des assignats était très-critiquable.* (Thiers.) ‖ *Opération à émission*, Opération à terme sur une valeur qui n'existe pas d'une manière légale, mais dont on prévoit la constitution sur certaines bases à peu près déterminées.

— Dr. canon. *Emission des vœux*, Prononciation solennelle des vœux.

— **Encycl.** Phys. On désigne sous le nom de théorie de l'*émission* la théorie des phénomènes lumineux et calorifiques qui est fondée sur l'hypothèse de la matérialité de la lumière et du calorique. Dans cette hypothèse, les particules de lumière ou de chaleur, émises dans tous les sens par les corps lumineux ou relativement chauds, se transporteraient à travers l'espace et les corps transparents ou diathermanes, et viendraient affecter nos sens en pénétrant nos organes. Un rayon de lumière ou de chaleur serait la trajectoire commune d'une infinité de particules infiniment déliées appartenant à la substance lumière ou à la substance chaleur.

Cette théorie a eu pour organisateur Newton, et pour adhérents un grand nombre de savants illustres, parmi lesquels nous citerons particulièrement Malus et Laplace, qui y restèrent attachés jusqu'à la fin de leur vie, bien qu'alors déjà elle eût été fort battue en brèche; elle a eu pour adversaires Huyghens, Euler, Arago, et surtout Fresnel.

La théorie de la chaleur étant restée jusqu'à ces derniers temps beaucoup en arrière de celle de la lumière, c'est naturellement dans les phénomènes lumineux, plus facilement perceptibles, que les partisans comme les adversaires de la théorie de l'*émission* ont cherché des preuves à l'appui de leurs opinions; mais, par une sorte de consentement tacite fort naturel, celle des deux théories de l'*émission* et des ondulations qui l'emporterait sur l'autre dans l'explication des phénomènes lumineux devait rester aussi victorieuse dans le domaine de la chaleur.

La théorie de l'*émission* ne peut plus être sérieusement soutenue aujourd'hui; les travaux de Fresnel, d'Arago, de MM. Fizeau et Foucault ont permis enfin de juger la question, sans appel possible. Nous n'aurons donc d'autre rôle à remplir que celui de rapporteur.

Les premiers coups ont été portés par Euler et par Franklin. Nous ne parlons pas des beaux travaux de Huyghens, qui, le premier, avait scientifiquement systématisé la théorie des ondulations, mais dont la voix fut couverte par le bruit de la foule qui faisait cortége à Newton. Si petite qu'on suppose la masse des molécules de lumière ou de chaleur, comment est-il possible d'admettre, disait Euler, qu'animées d'une vitesse de 77,000 lieues par seconde elles puissent frapper un organe aussi sensible que l'œil, y pénétrer et s'y amortir sans y causer aucun trouble, sans faire naître aucune sensation de douleur? Si le soleil, ajoutait-il, émettait dans tous les sens, et depuis tant de siècles, des parties de sa propre substance, comment expliquerait-on, quelque ténues qu'on supposât ces parties, que la masse de l'astre n'eût pas diminué d'une manière appréciable? Comment encore pourrait-on admettre que des milliards de particules lumineuses, traversant en même temps et dans des sens divers la fente étroite percée dans le volet d'une chambre obscure, ne s'entre-choquassent point, mais suivissent toutes rigoureusement leurs directions initiales, comme le prouve la netteté de l'image produite? Ces motifs lui paraissaient suffisants pour qualifier le système de « l'*émission* d'erreur grossière dont le crédit ne pouvait s'expliquer que par cette remarque de Cicéron, qu'on ne saurait imaginer rien de si absurde qui n'eût été soutenu par quelque philosophe. »

Franklin avait essayé de donner plus de force encore aux objections d'Euler. Il avait imaginé de suspendre à un fil d'araignée sans torsion un levier très-délié, terminé à l'une de ses extrémités par un disque de clinquant d'une grande légèreté, et de diriger perpendiculairement au plan de ce disque un grand nombre de faisceaux concentrés de rayons parallèles. Si l'agent lumineux était matériel, ces rayons auraient dû produire au moins une déviation appréciable : le levier pourtant n'en éprouva aucune. Mais les partisans de l'*émission* pouvaient répondre que les faits mêmes prouvaient que la poussière lumineuse est encore plus ténue que ne l'imaginaient leurs adversaires; et les expériences tentées, qui eussent démontré la justesse de leur opinion, si elles avaient eu un succès contraire, ne pouvaient que prouver l'impossibilité de peser l'agent lumineux, et non pas en démontrer l'immatérialité. Des preuves tout aussi négatives avaient pourtant suffi, dans un autre ordre de faits, pour renverser une croyance bien autrement enracinée, pour enlever à notre globe terrestre sa majestueuse immobilité. Le choix entre deux hypothèses contraires restant, en définitive, soumis à l'effet produit par les preuves apportées, alors même que ces preuves n'offrent rien d'absolu, la théorie de l'*émission* aurait toujours fini par succomber devant les objections que nous venons de rapporter; mais, de même qu'on put prouver positivement le mouvement de la terre par l'aberration des étoiles fixes et par la rotation du plan d'oscillation d'un pendule, de même l'étude attentive des phénomènes finit par fournir des preuves positives en faveur de la théorie des ondulations. Ce progrès est dû, en grande partie, aux travaux de Fresnel. La première preuve proposée par lui est tirée de la constante égalité entre les vitesses de propagation de tous les rayons diversement colorés provenant de toutes les sources connues. Dans la théorie des ondulations, cette constance dans la vitesse de la lumière s'explique d'elle-même, puisque cette vitesse ne tient pas à la nature de l'agent, mais à celle du milieu; en effet, ce n'est plus que la vitesse de propagation des ébranlements de l'éther, et elle ne peut dépendre que de l'élasticité de ce fluide, de même que la vitesse du son dans un même milieu n'est que la vitesse de propagation des mouvements vibratoires dans ce milieu, et, pour cette raison, ne dépend en aucune façon de la hauteur de la note transmise.

Dans l'hypothèse de l'*émission*, au contraire, la constance de la vitesse de la lumière soulève une foule de difficultés. En effet, on ne voit d'abord ni pourquoi toutes les sources auraient la même force expansive relativement aux rayons semblables, ni pourquoi une même source projetterait de la même manière tous les rayons dissemblables. Mais d'ailleurs, pour rendre raison de cette constance, il faudrait, tout en admettant la matérialité de l'agent lumineux, le supposer soustrait aux lois de l'attraction; autrement, non-seulement tous les rayons émanés des divers astres devraient nous arriver avec des vitesses inégales, mais ils ne devraient même pas nous parvenir en ligne droite. Cependant on trouve toujours la même valeur pour la vitesse d'un rayon lumineux, qu'il nous vienne du soleil, d'une étoile colorée, d'un étoile changeante ou d'une planète.

D'un autre côté, la vitesse relative de la lumière, par rapport à nos organes, peut subir des variations en plus ou en moins de 0,0001 de sa valeur, suivant que la terre marche vers l'astre qui nous l'envoie ou qu'elle s'en éloigne. Or, la réfraction imprimée à un rayon lumineux tombant sur un corps diaphane dépendrait, dans la théorie de l'*émission*, de la vitesse de propagation de la lumière; les coefficients de réfraction devraient donc varier de l'un des cas que nous supposons à l'autre; cependant les rayons émanés de toutes les étoiles, dans quelque région qu'elles soient situées, éprouvent précisément la même réfraction; le rapport du sinus des angles d'incidence et des angles de réfraction est toujours le même.

Les propriétés chimiques des rayons lumineux disparaissent lorsque ces rayons interfèrent. Le fait n'a pas besoin d'explication si l'on admet la théorie des ondulations, puisque l'interférence de deux rayons est la destruction d'un ébranlement par un autre de sens contraire; dans la théorie de l'*émission*, au contraire, ce même fait ne peut plus s'expliquer, l'interférence ne pouvant être attribuée qu'à la destruction de deux sensations l'une par l'autre, et non pas à la destruction de la matière lumineuse.

Les phénomènes de diffraction fournissent des preuves encore plus palpables. En effet, dans l'hypothèse de l'*émission*, la diffraction serait due à une déviation des rayons lumineux qui, passant près de la surface du corps opaque, seraient attirés par lui. Mais cette déviation, mesurée au micromètre astronomique, reste toujours la même, quel que soit l'écran employé pour arrêter la marche de la lumière; les attractions imaginées pour rendre compte de la diffraction seraient donc absolument indépendantes de la densité du corps attirant. Dans la théorie des ondulations, au contraire, l'apparition de bandes irisées derrière un écran résulte immédiatement de l'hypothèse même du mouvement vibratoire, et, le corps interposé n'agissant que comme écran, sa nature et sa composition restent naturellement sans influence sur l'effet produit. D'après Fresnel, les vibrations perpendicu-

laires aux rayons se détruisent mutuellement dans l'intérieur d'un faisceau, et c'est parce que l'interférence ne peut plus avoir lieu que du côté de l'intérieur du faisceau, pour les ébranlements correspondants aux rayons qui en forment l'enveloppe, que les bandes irisées apparaissent en dehors de la section transversale de ce faisceau; l'écran qui limite le faisceau ne remplit donc qu'une fonction purement négative.

Enfin les phénomènes si curieux d'interférence s'expliquent tout naturellement dans l'hypothèse des ondulations; les partisans du système de l'*émission* n'ont pas même pu imaginer une raison quelconque pour rendre compte de ces phénomènes.

— Banque et écon. soc. En France, contrairement à ce qui a eu lieu en Hollande, en Angleterre, en Italie et dans les villes hanséatiques, l'*émission*, dès les premiers jours de son apparition, a été réglementée par la loi. La première banque française d'*émission* a été créée par Law; la seconde, la Caisse d'escompte, a été établie cinquante ans plus tard par Turgot. La Révolution vit quelques essais de banques d'*émission* complétement libres. L'existence de ces établissements a été de trop courte durée pour qu'il soit permis d'en déduire une théorie ou même un système. Plus tard, la Banque de France obtint le privilége de l'*émission*, qui lui appartient aujourd'hui exclusivement. Ce privilége d'*émission* étant donné, les banques en tirent les conséquences suivantes : leur capital doit être un capital de garantie strictement limité aux exigences de la destination. Elles n'ont pas besoin de capital pour faire l'escompte, qui doit se faire avec la monnaie qu'elles ont le privilége de fabriquer, monnaie qui remplace dans la circulation un capital équivalent et fort coûteux. Demander au public ce capital pour faire l'escompte, ce serait l'enlever abusivement aux services qu'il rendait déjà sous cette forme ou sous d'autres; les banques prétendent même qu'il serait dangereux de poser comme règle qu'elles doivent faire des affaires avec leur capital. Ces principes, elles les ont fait admettre à peu près partout. Aux Etats-Unis, où les banques d'*émission* (V. BANQUES AMÉRICAINES) ont été réorganisées tout récemment, ces principes ont encore été mis en pratique.

En France, où l'*émission* a été concentrée en un privilége unique, le gouvernement commence à s'apercevoir que l'enlèvement de ce privilége d'*émission* aux banques départementales, qui en jouissaient avant 1848, et son attribution exclusive à la Banque de France, n'ont pas été sans inconvénient. A son avis, avec le maintien de ces banques, le taux de l'intérêt aurait été plus bas qu'il n'a été, par suite de l'avantage qu'aurait eu chacune des banques à satisfaire le public aux conditions les plus acceptables. Le gouvernement semble aussi persuadé qu'avec le système d'une banque unique, centralisant toutes les opérations, les efforts du prêteur pour se mettre au niveau de l'emprunteur ne se produisent pas. Sur ce point, la Banque de France se sépare diamétralement du gouvernement. Elle veut bien accorder que, dans les temps d'abondance, la concurrence des banques d'*émission* aurait pour effet de faire baisser le taux de l'intérêt, parce que chacune serait occupée de chercher des affaires et de trouver des clients; mais, à ses yeux, cet abaissement du taux de l'intérêt ne pourrait avoir lieu qu'en excitant et en surexcitant l'esprit de spéculation, ce qui serait un grand danger, l'abaissement excessif de l'intérêt devant pousser à l'exagération des affaires et aboutir à des réactions douloureuses. Puis, les temps de cherté venus, la concurrence aurait, selon elle, pour effet d'augmenter cette cherté; car chacune des banques ayant à se pourvoir d'une grosse masse d'espèces, elles se mettraient à la poursuite du numéraire, comme elles se mettaient auparavant à la poursuite des clients. En France, il n'y a, à cet égard, à compter sur aucune concession du privilége. Il y a plus : la liberté de l'*émission* a contre elle les corps politiques et même quelques-uns des représentants les plus éminents de la science économique. Voici notamment ce qu'a dit à ce sujet M. Wolowski dans l'enquête sur la Banque : « L'office des banques ne se concentre nullement dans l'*émission* des billets de banque; l'*émission* des billets fait rêver à la création d'un capital à bon compte au moyen de quelques rames de papier promenées sous une presse. Ces mêmes idées ont prévalu en Angleterre et en Amérique. Dans ces deux pays, commerçants, économistes et hommes d'Etat sont, en général, assez d'accord sur les points suivants : 1° l'approvisionnement de la monnaie métallique est une chose tout à fait différente des affaires de banque, qui consistent à spéculer sur l'argent, à faire des emprunts à un taux d'intérêt aussi bas que possible, et à prêter à un taux plus élevé; 2° les billets de banque doivent être considérés comme représentant la monnaie métallique; une bank-note est un certificat représentant tant de pièces d'or, et les banquiers ne doivent pas plus en émettre qu'ils n'émettraient de numéraire; 3° les billets doivent être émis comme la monnaie métallique, réglés par la loi et soumis à un pouvoir établi par la loi, comme l'est la monnaie. Ces opinions, en Amérique, s'appuient sur la grande autorité de Daniel Webster. « Si l'on peut, a dit cet homme d'Etat, remplir un pays de papier qui ne représente pas la monnaie métallique, à quoi sert le pouvoir exclusif de monnayage dont sont investis les gouvernements? » On allègue aussi : 1° que, le numéraire étant maintenu à sa propre valeur par la valeur intrinsèque du métal dont il est composé, on doit également maintenir la valeur de la monnaie de papier en la rendant conforme à la quantité de numéraire qu'elle représente; 2° que le privilége d'émettre du papier faisant office de monnaie doit être accordé à une institution créée uniquement dans ce but et réglementée par la loi, et que ce privilége ne doit pas être partagé; 3° que tous les profits résultant de cette *émission* appartiennent exclusivement à l'État; 4° et enfin que la libre concurrence en matière de banque doit être soigneusement distinguée de la faculté d'émettre du papier représentant du numéraire, cette faculté n'étant autre qu'un monnayage susceptible de grands abus, parce que l'*émission* des billets n'est pas restreinte par cette valeur intrinsèque qui règle l'*émission* de la monnaie métallique. En Belgique, l'unité d'*émission* a prévalu. Les établissements qui jouissaient du privilége d'*émission* à côté de la Banque nationale l'ont perdu, parce que leur gestion a été assez malheureuse pour nécessiter en faveur des tiers l'intervention et le secours du gouvernement. En Italie, l'unité d'*émission* a été une des conséquences de l'unité politique. Si l'*émission* continue d'être en pratique un monopole, la science économique commence à battre fortement ce monopole en brèche, au nom des principes. Contrairement aux publicistes qui soutiennent qu'émettre des billets de banque c'est créer du capital nouveau et simultanément altérer la valeur du capital préexistant, opération trop importante et trop grave pour être abandonnée à la libre industrie, la science répond que l'*émission* fiduciaire ne crée point de capital et n'en saurait créer; qu'elle active seulement les transmissions, la circulation et l'emploi productif de capitaux préexistants. Elle soutient que le billet de banque, vrai et seul admissible, ne vise point à déprécier la monnaie métallique et n'en a absolument pas le pouvoir; qu'émettre un billet de banque n'est pas plus faire de la monnaie qu'on n'en fait en émettant un billet à ordre ou une lettre de change, et enfin que le billet de banque est tout simplement un engagement à livrer de la monnaie. Au monopole qui affirme que l'*émission* d'un signe d'échange, monnaie ou papier, a été considérée dans tous les temps, dans tous les lieux, et sous tous les régimes, comme un droit régalien ne pouvant être exercé que par le souverain ou par délégation du souverain, la science répond que le progrès consiste à faire précisément mieux que n'ont fait les aïeux et que, dans le monde moderne, le passé ne dicte plus de lois à l'avenir.

Cette prétention est, du reste, en contradiction avec les faits. A l'origine, en Allemagne, en Italie, dans le Nord scandinave, le billet, faisant office d'instrument de circulation, a été antérieur aux corporations banquières privilégiées ou non. Dans ces pays, émettait des billets qui voulait et qui pouvait, dès que l'on jouissait d'un crédit suffisant pour leur assurer un considérable rayon circulatoire, c'est-à-dire dès qu'on trouvait un grand nombre de personnes prêtes à les accepter. Les banques ont perfectionné le mécanisme de l'*émission*, en ont développé l'emploi, mais elles ne l'ont pas créée. Dès les premiers moments de son existence, l'*émission* était traitée comme une industrie privée, et non comme une mission ou une fonction. Elle fut exploitée, en Angleterre, par des orfèvres, des banquiers, avant de l'être par des compagnies, et la plupart du temps les compagnies étaient indépendantes de l'État. L'opération n'était pour elles, comme pour leurs devanciers, qu'un moyen d'étendre leurs opérations de prêt et d'escompte au delà de leurs ressources métalliques; elles ne soupçonnaient pas qu'elles étaient des fonctionnaires. On était alors trop près de la naissance du billet pour en dénaturer l'origine et le caractère. On n'y voyait encore qu'un récépissé. Ce n'est que plus tard, lorsqu'on eut une idée exacte de ces opérations, que ceux qui les pratiquaient en demandèrent le monopole. Ainsi, en Angleterre, on se fit mettre en dehors du droit commun, on se fit dispenser de la responsabilité illimitée qui alors était la règle des sociétés, on se fit affranchir du timbre et autres charges incombant aux opérations similaires, on se fit autoriser à se donner périodiquement le luxe lucratif d'une petite banqueroute, c'est-à-dire à suspendre le remboursement en espèces. Sans être mis en faillite, on se fit dégager des obligations imposées à tout le monde par les lois d'usure, et enfin on fit interdire aux autres de faire également des *émissions*.

Une des grandes objections contre la liberté des *émissions*, c'est celle-ci : « Le premier venu pourra donc émettre des billets de banque? » A cela, que répond la science? « La latitude légale, dit un économiste qui a approfondi ces mesures, M. Horn, ne donnera pas au premier venu la faculté pratique d'user, moins encore d'abuser de l'*émission* fiduciaire. Vouloir n'est pas tout, il faut pouvoir. Pour faire circuler des engagements payables à vue et au porteur, il ne suffit pas d'un émetteur, il faut, de plus, un acceptant; bien plus, il faut des centaines d'acceptants contre un émetteur. S'il me plaît d'écrire sur un carré longitudinal de papier : « A vue je payerai au présentateur la somme « de mille francs en espèces, » mon créancier, mon fournisseur ne l'acceptera point en guise des espèces que je lui dois, à moins qu'il n'ait la certitude que ses créanciers le prendront à leur tour en guise d'espèces. Ils ne le feront guère s'ils ne savent qu'ils pourront aussi s'en servir de la même façon, et ainsi de suite. Et l'émetteur pût-il même, par n'importe quels moyens, persuader ou obliger son créancier, son fournisseur, son emprunteur d'accepter cette promesse comme argent sonnant, à quoi cela lui servirait-il, si derrière cet acceptant forcé il n'y a pas cent et cent autres acceptations volontaires? Par la seconde main, les billets aussitôt reviendront au remboursement. Il faudra en tout cas, dans la crainte de ce retour, tenir prête une somme égale en espèces. L'*émission* ne présente alors aucun avantage. Autant se servir tout de suite des espèces. Les banquiers et les commerçants aimeront alors mille fois mieux emprunter, même à intérêt, à des créanciers déterminés, avec échéance déterminée, que d'emprunter au public avec des échéances virtuellement immédiates pouvant se présenter à tout moment, et juste au moment où l'on sera le moins en état d'y faire honneur. Le privilége sentait si bien cela, que, lorsqu'il a sollicité l'appui de la loi, ce n'est pas contre les particuliers, mais bien contre les sociétés. En Angleterre, l'*émission* des billets n'a été interdite qu'aux associations composées de plus de six personnes. Le premier venu jouit, en réalité, de ce privilége d'*émission* tant redouté. En effet, aucune législation n'ayant encore songé à prescrire aux individus la forme qu'ils peuvent ou ne peuvent pas donner à leurs engagements écrits, il s'ensuit que dans tout le pays on rencontre bon nombre d'industriels qui, pour la facilité de leurs relations journalières, créent des chiffons de papier représentatifs de telle ou telle somme de monnaie. Selon la nature et l'étendue de ses affaires, suivant la confiance qu'inspire l'industriel émetteur, ses bons circulent dans un rayon plus ou moins étroit avec une facilité plus ou moins grande. Chacun étant libre de les refuser, de ne les accepter qu'au prix qu'ils lui semblent valoir, d'en réclamer le remboursement immédiat, c'est une affaire toute privée où la loi n'a l'autorité n'ont rien à voir. Je n'ai jamais ouï dire que cette *émission* fiduciaire ait amené des désastres, ne fût-ce que des tempêtes dans un verre d'eau, quoiqu'elle s'adresse presque toujours aux petites gens. C'est tantôt le boulanger, l'épicier, le boucher, qui, à défaut de menue monnaie métallique, rend ainsi à ses clients la différence entre le prix d'achat et la somme payée; c'est tantôt un industriel (on peut en citer à Paris) qui paye de cette façon le salaire hebdomadaire ou bimensuel de ses ouvriers. Les gouvernements et les législations ne songent point à empêcher ou à réglementer cette *émission*. Les partisans de la liberté d'*émission* ne veulent, du reste, aucune extravagance. Ils ne demandent pas que les premiers venus puissent se concerter pour la fabrication des billets de banque et en inonder la circulation. Tout ce qu'ils demandent, c'est que les personnes qui s'associent pour faire l'escompte et les avances au moyen de billets de banque ne soient pas soumises à des règles autres que celles auxquelles sont soumis les citoyens qui s'associent pour la pratique de n'importe quelle autre branche d'industrie. Ils ne veulent pas qu'une société, s'établissant pour faire des affaires de banque avec *émission*, puisse sans entrave se servir de tous les moyens que ses clients approuvent et qui ne sont réprouvés ni par la morale ni par la loi. Ils veulent au moins que l'*émission* fiduciaire ne soit, en tout cas, sujette qu'aux stipulations de la loi, avec formelle exclusion de tout arbitraire et favoritisme administratif, et que les prescriptions de la loi soient valables pour tout le monde. La libre *émission*, disent-ils encore, n'a qu'un danger particulier : c'est celui qui consiste à l'affranchir de l'obligation du droit commun, qui veut que tout signataire d'un engagement quelconque soit rigoureusement tenu d'y faire honneur en tout temps et en tous lieux. Ce danger est infiniment plus grand et plus menaçant sous le régime du monopole que sous celui de la liberté. Les faits contemporains confirment tristement cette doctrine. Le régime du monopole et du privilége est gros de banqueroutes, parce que les banques privilégiées d'*émission* comptent toujours sur la faveur du gouvernement pour les soustraire, au besoin, au droit commun et les dispenser de l'obligation de payer leurs créanciers. Cette prévision se réalise toujours. « Où est, en effet, dit encore M. Horn, la banque privilégiée qui n'ait pas sollicité la faveur de la banqueroute et qui ne l'ait pas obtenue. En Russie, la banqueroute est en permanence, et le billet vaut le quart de ce qu'il dit valoir. La Banque d'Angleterre, sans parler des suspensions de payement passagères, a joui pendant vingt ans de cette belle faveur (1797 à 1821). La Banque de France l'a eue de 1848 à 1851, et l'a redemandée, mais en vain, en 1856. La Banque d'Autriche est couchée depuis vingt ans sur ce doux oreiller. La Banque d'Italie vient d'en être gratifiée. Les gouvernements seraient-ils aussi coulants, aussi complaisants vis-à-vis des banques libres? Personne ne le pense. Le jour où une banque d'*émission* saura qu'elle est positivement responsable de ses actes et que rien au monde ne la peut faire échapper, quand elle cesse de payer à temps, à toutes les conséquences légales de la banqueroute, ce jour-là, cette banque ne sera pas plus imprévoyante, plus portée à l'excès, que n'importe quelle autre maison de commerce, que n'importe quelle autre association de capitaux. » On ne saurait, ce nous semble, mieux dire.

— Mus. *Émission de la voix*. Une bonne *émission* de voix, une *émission* normale et naturelle, est la qualité primordiale que doit rechercher un chanteur, celle qu'il lui faut avant tout s'attacher à posséder.

« C'est dans la pureté, a dit M. Stéphen de la Madelaine (*Théories complètes du chant*), dans la couleur du son, qu'est tout le chant : *principium et fons*. Tout le reste n'est qu'un accessoire plus ou moins indispensable; là est la difficulté qui doit avant tout préoccuper le professeur et réclamer ses soins les plus attentifs; car l'intensité, la portée, le volume de la voix ne sont que des qualités secondaires : la netteté du timbre est le charme qui lui conciliera tous les suffrages. Lorsque la voix est sortie tout entière et qu'elle est à peu près posée, il faut que le son soit d'abord amené à la couleur blanche, c'est-à-dire à l'expression parfaitement normale de la voyelle A. Pour arriver à ce résultat, la langue refoule légèrement et sans la gonfler sa portion postérieure du côté du voile du palais, sa partie antérieure se dilate et fléchit, en s'arrondissant, vers la mâchoire inférieure. La pointe ou plutôt le bord de la langue ne doit point dépasser la hauteur des dents inférieures, qui lui servent de barrière naturelle et la dépriment légèrement. La langue ainsi posée relativement au palais forme dans la bouche un pavillon semblable à ceux des instruments à vent. Les lèvres doivent être entr'ouvertes comme pour l'action de la parole, sans aucune exagération; mais les dents doivent être beaucoup plus écartées, et c'est la mâchoire inférieure surtout qui doit produire cet écartement indispensable; il faut qu'il soit assez considérable pour donner passage à deux doigts superposés. Toutes ces conditions sont absolument rigoureuses, et, de leur entier accomplissement, dérive l'*émission* normale de l'A; mais elles ne suffisent point à la formation parfaite du son chanté. Il faut exécuter en même temps le phénomène au moyen duquel les fosses nasales ferment leurs orifices à l'air extérieur, et interceptent complétement son passage. De cette manière, la contexture du palais présente à la voix une table d'harmonie qui contribue puissamment à son retentissement, et l'air, comprimé sur le plancher extérieur des fosses nasales, ne produit pas les effets nasonnés qu'il acquiert lorsque la moindre portion de lui-même s'échappe par le nez. »

Tous ces détails ne sont pas faciles à exécuter correctement et simultanément. L'obéissance intelligente de l'élève, l'attention scrupuleuse et patiente du maître ne triomphent pas de prime abord des difficultés que présentent les habitudes vicieuses de presque tous les sujets; la persévérance de l'un et le discernement de l'autre sont exposés à de longues et pénibles épreuves. Mais si les organes de la voix et de l'articulation n'offrent point par eux-mêmes de graves défectuosités, des difficultés inhérentes à leur constitution physique, les résultats d'un bon travail sont tôt ou tard obtenus. La moindre déviation de ces principes entraîne des modifications dans la nature du son. Si, par exemple, la partie postérieure de la langue est trop refoulée vers l'isthme du gosier, le son prend un caractère guttural plus ou moins prononcé, parce que l'épiglotte, comprimée par ce refoulement, gêne l'*émission* de la colonne d'air. Si les lèvres sont trop rapprochées, l'expression de la voyelle O se fait sentir et domine celle de l'A. Si les dents ne sont point suffisamment écartées, le retentissement des fosses nasales devient trop énergique et imprime au son une qualité nasonnée qui tourne à l'expression de la diphthongue *an* et nuit à la portée de la voix.

On voit que chacune des défectuosités qui surviennent dans la position des différentes parties de la bouche est immédiatement indiquée par le défaut phonique dont elle est la cause. Elles offrent donc à l'analyse des moyens d'investigation très-précis, et la perspicacité du maître les saisit facilement. Les progrès sont quelquefois lents, quand les habitudes sont fortement enracinées; mais il faut bien se garder ici de confondre la lenteur du progrès avec l'immobilité. Si peu que marche cet ensemble de l'instruction, s'il marche, c'est que la nature obéit et qu'il ne s'agit point de lutter contre des organes rebelles dont la force d'inertie est insurmontable, mais de parler à l'intelligence de l'élève et d'arriver à s'en faire nettement comprendre.

Ici, en effet, le courage et la persistance sont indispensables, au maître comme à l'élève; mais aussi les effets, les résultats obtenus par eux, grâce aussi bien au savoir de l'un qu'à l'obéissance de l'autre, tiennent parfois du prodige. Il est de toute évidence que la voix est l'élément essentiel du chant; mais il faut que chacun sache que la voix n'arrive pas naturellement chez tous les sujets à l'état de chant. Il serait facile de citer nombre

de virtuoses chez lesquels il était pour ainsi dire impossible de deviner des dispositions vocales, tellement ces dispositions étaient combattues et comme annihilées par les mauvaises habitudes des organes phoniques, et qui cependant, à force de travail, de soins, de patience, de volonté, sont devenus d'excellents chanteurs, à la voix énergique et parfaitement timbrée. « Les données de la voix, dit encore M. Stéphen de la Madelaine, sont tellement mystérieuses, qu'il est possible, non-seulement de se tromper, comme le font tous les jours la plupart des professeurs, sur la nature de la voix, mais sur la voix elle-même. On ne peut juger pertinemment en cette matière qu'après avoir fait des essais persévérants et dirigés d'après les règles positives de la science. Il y a, dans toutes les parties de l'art du chant, des erreurs classiquement répandues et en quelque sorte consacrées par l'usage; je ne me lasserai jamais de les combattre. J'insisterai de tout mon pouvoir sur la nécessité de laisser les lèvres du chanteur dans la position qu'elles prennent pour émettre la voix au simple état de la parole. En cela, il faut que la bouche obéisse à sa conformation particulière; il y a des sujets qui ne peuvent parler sans entr'ouvrir les lèvres comme un entonnoir; ce ne sont pas ceux qui parlent le plus naturellement; mais il faut tolérer chez eux l'effet des dispositions organiques sans le poser devant les masses comme un exemple. M. Duprez, qui est un chanteur de premier ordre, est celui de tous les sujets connus qui ouvre le plus la bouche sans arriver jusqu'à l'emphase de la prononciation. Nous l'en félicitons sincèrement, tout en déplorant l'abus qu'on a fait d'un aussi beau modèle; car lorsque les maîtres de piano qui donnent des leçons de chant exigent de leurs élèves le plus grand écartement possible des lèvres, ils ne manquent pas de s'autoriser de l'exemple qu'offre M. Duprez, dont la bouche ressemble, quand il chante, au pavillon d'une clarinette (rebords compris). Tous ces gens-là, qui sont de la meilleure foi du monde dans leurs enseignements erronés, ne savent pas qu'ils prennent ainsi l'exception pour la règle, et qu'ils violent l'un des principes les plus essentiels de la nature, en employant, pour arriver à des résultats généraux, des données particulières à tel ou tel individu. »

Nous répéterons donc, en terminant, ce que nous disions en commençant, qu'une bonne *émission* de voix, une *émission* normale et naturelle, est la qualité primordiale que doit rechercher un chanteur. Malheureusement, tous ne possèdent pas cette qualité essentielle et maîtresse. Parmi ceux des virtuoses contemporains qui se font remarquer sous ce rapport et dont l'*émission* est excellente, parfaite de tous points, nous citerons particulièrement MM. Faure, de l'Opéra; Fraschini, Delle Sedie, du Théâtre-Italien, et Mmes Miolan-Carvalho, Marie Sass, Adelina Patti, Christine Nilsson, etc.

— Méd. *Emission sanguine*. V. SAIGNÉE.

ÉMISSIONNAIRE s. (é-mi-sio-nè-re — rad. *émission*). Personne qui fait une émission, qui met en circulation des effets de commerce, des titres, des monnaies : *Un* ÉMISSIONNAIRE *de faux billets, de fausse monnaie.*

ÉMISSOLE s. f. (é-mi-so-le — altérat. du lat. *mustellus*, nom du même poisson). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, formé aux dépens des squales : *Les* ÉMISSOLES *ont de nombreux rapports avec le milandre.* (A. Guichenot.)

Encycl. Ce genre de poissons cartilagineux est très-voisin des squales ou chiens de mer, aux dépens desquels il a été formé; d'un autre côté, il a beaucoup d'affinités avec les raies. Les *émissoles* ont leurs branchies dénuées de membranes et d'opercules; la forme de leurs dents suffit pour les distinguer des squales. Très-comprimées de haut en bas et seulement un peu convexes, ces dents figurent des losanges, des ovales ou des cercles, et ne s'élèvent en pointe dans aucune de leurs parties; elles appartiennent à la catégorie des dents dites en pavé; disposées sur plusieurs rangs, elles paraissent comme incrustées dans les mâchoires, où elles forment une sorte de mosaïque très-régulière. Ces dents sont plus aptes que celles des squales à broyer et à diviser. Les *émissoles* ont l'estomac muni de plusieurs appendices situés auprès du pylore. Ces poissons ont beaucoup d'analogie avec les milandres. On n'en connaît que deux espèces, regardées pendant longtemps comme deux variétés d'un même type, et qu'on trouve à la fois dans les mers d'Europe et dans l'océan Pacifique. *L'émissole commune* se reconnaît à sa nageoire dorsale triangulaire; le corps de ce poisson est d'un gris cendré ou brun en dessus, et blanchâtre en dessous. On en mange la chair sur les côtes de la Méditerranée. *L'émissole étoilée*, appelée aussi *lentillac* ou *lentillat*, se reconnaît à des taches blanches, semblables à des étoiles et à des lentilles, répandues sur tout le corps, mais plus grandes et moins nombreuses sur le dos; elle atteint d'assez grandes dimensions.

EMLY, ville et paroisse d'Irlande, dans l'ancienne prov. de Munster, comté de Tipperary, à 28 kilom. S.-O. de Cashel; 3,000 hab. Autrefois siége d'un évêché métropolitain du Munster, transporté aujourd'hui à Cashel.

EMLYN (Thomas), théologien anglais, né à Stamford (comté de Lincoln) en 1663, mort en 1743. Après avoir été chapelain de la comtesse Donegal, depuis mariée à sir William Franklin, il fit un voyage en Angleterre et en Irlande, et entra dans la congrégation des non-conformistes de Dublin. Ayant alors détruit toute l'économie du dogme de la Trinité, en admettant la prééminence du Père sur les deux autres personnes, il souleva contre lui des colères qui le contraignirent à quitter l'Irlande. A Londres, il écrivit sur le même sujet, fut poursuivi en justice et subit deux ans de détention. Cette existence si agitée se prolongea cependant jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Du reste, malgré son hérésie, Emlyn menait une vie irréprochable, et était, dans la discussion, d'une grande modération. Il a publié : l'*Histoire des plaids de la couronne par le lord-chief de justice* (1736, 2 vol. in-fol.) et des livres de controverse : *Défense du culte de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les principes des unitaires* (1706); *Considérations sur la question préliminaire aux diverses questions relatives à la validité du baptême* (1710). Dans ce dernier ouvrage, il émet l'opinion que la grâce du baptême pourrait bien se communiquer de père en fils, comme le péché originel qu'elle est chargée d'effacer.

EMMA ou **IMMA**, princesse française, parente, quelques historiens disent fille, de Charlemagne, morte en 837. Une tradition romanesque rapporte que, sensible à l'amour d'Eginhard, secrétaire de l'empereur, elle lui accorda un rendez-vous nocturne dans le palais; une neige épaisse étant tombée pendant la nuit, elle porta son amant sur ses épaules à travers un jardin qui séparait leurs appartements, dans la crainte que l'empreinte de ses pas ne les trahît tous deux. Charlemagne, levé avant le jour, fut témoin de cette scène, et, touché du dévouement de sa fille, la maria à Eginhard. Cette légende poétique, qui a inspiré un poëme charmant à Millevoye, ne paraît avoir aucun fondement historique. V. EGINHARD.

EMMA ou **EMINE**, reine de France, qui vivait dans la seconde moitié du Xe siècle. Elle était fille du roi d'Italie Lothaire II et d'Adelaïde de Bourgogne. En 966, elle épousa le roi de France Lothaire, sur l'esprit duquel elle acquit une grande influence. Après la mort d'Othon II (983), Lothaire, voulant affranchir la Lorraine de la suzeraineté de l'Allemagne, envahit cette province, s'empara de Verdun, puis, laissant la garde de cette ville à sa femme, il marcha en avant. L'année suivante, les impériaux se présentèrent devant cette ville. « Emma, disent les auteurs des *Femmes militaires de la France*, fut assiégée par une armée nombreuse. Après avoir pris elle-même toutes les mesures propres à assurer une vigoureuse résistance, elle se mit à la tête de la garnison pour repousser les attaques, et parvint à se maintenir assez longtemps pour que Lothaire pût arriver avec ses troupes et forcer l'ennemi à lever le siége. » L'énergie, l'habileté, le courage désespéré du roi et de son épouse Emma eurent ce résultat, de contenir jusqu'à la fin du règne de Lothaire toute rébellion, d'empêcher l'éclat du mécontentement; mais ce fut tout. Nous voudrions terminer ici cette biographie, et laisser croire à nos lecteurs que l'héroïque Emma avait autant de vertu que de courage; mais, en historien fidèle, nous ne pouvons passer sous silence les relations criminelles de la reine avec Adalbéron, le beau, le jeune, l'éloquent évêque de Laon; nous ne pouvons négliger de dire que la mort prématurée de Lothaire (986) fut regardée comme le résultat d'un crime, et qu'Emma fut accusée d'avoir préparé le poison. Toutefois elle devint régente après la mort de son époux; mais, presque aussitôt, Hugues Capet, pour s'emparer du trône, souleva contre elle les principaux seigneurs. Charles, duc de Lorraine, et frère du roi défunt, qui avait toujours montré une grande indignation au sujet de la conduite d'Emma, lui fit la guerre, s'empara de sa personne et de celle d'Adalbéron; on ignore de quelle façon il se vengea; mais il est à croire que sa vengeance fut terrible.

EMMA ou **EMME**, reine d'Angleterre, morte en 1046. Sœur, et non pas, comme l'ont dit quelques biographes, fille de Richard, quatrième duc de Normandie, elle devint l'épouse d'Ethelred, roi d'Angleterre, qui espérait « être soutenu par le petit-fils de Rolf contre la puissance des rois du Nord. » A son arrivée en Angleterre, les Saxons changèrent le nom d'Emma en celui d'Alfghive, qui signifiait : *Présent des génies*. Singulier surnom pour une femme à l'âme étroite, basse, au cœur égoïste et corrompu, dont la vie fut marquée par tant d'actions odieuses.

En 1016, Ethelred meurt, et Knut devient roi, tandis qu'Emma et les deux fils qu'elle a eus de son époux se réfugient à la cour de Normandie. Richard, désespérant de pouvoir renverser le nouveau conquérant pour mettre à sa place un de ses neveux, sacrifie ceux-ci à sa politique, à son ambition, et propose au roi danois d'épouser sa sœur, la veuve d'Ethelred. Emma donne elle-même son approbation à ce projet, laissant en doute, disent les chroniqueurs, qui d'elle ou de son frère se déshonorerait le plus. Ce mariage qui ne pouvait que servir les projets de Knut, parce qu'il le rendait moins étranger à l'Angleterre et lui assurait l'alliance de Richard, eut lieu vers 1018; un fils naquit de cette union, Hardeknut.

Knut meurt en 1035, et aussitôt on court aux armes. D'un côté on s'apprête à se battre pour Harald, un prince danois, de l'autre pour Hardeknut; mais la guerre civile n'a pas lieu. Emma, lâche et traîtresse, fait la première sa soumission et livre au rival de son fils les trésors amassés par Knut.

Emma, s'il faut en croire certains chroniqueurs, alla plus loin encore; ce n'était pas assez de la trahison, elle en arriva au crime, à l'infanticide. Voici le fait tel qu'il est raconté par Augustin Thierry, qui, lui, semble ne pas oser conclure : « Il arriva dans le même temps (1036) un événement tragique dont le récit ne nous est parvenu qu'enveloppé de beaucoup d'obscurité. Une lettre d'Emma, qui vivait à Londres en bonne intelligence avec le roi Harald, fut envoyée, à ce qu'il paraît, aux deux fils d'Ethelred, en Normandie. Leur mère les informait par cette lettre que le peuple anglo-saxon semblait disposé à faire roi l'un d'entre eux et à secouer le joug du Danois; elle les invitait à se rendre secrètement en Angleterre, afin de s'entendre avec elle et avec leurs amis. Soit que la lettre fût vraie ou qu'elle fût supposée, les fils d'Ethelred la reçurent avec joie, et le plus jeune des deux, nommé Alfred, s'embarqua, du consentement de son frère, avec une troupe de soldats normands et boulonnais. Ce dernier point était contraire aux instructions données par Emma, si toutefois l'invitation qui parut venir d'elle n'était pas une fourberie du roi Harald et un piége tendu de sa main.

» Le jeune Alfred prit terre à Douvres et s'avança au sud de la Tamise, pays où il devait rencontrer le moins de dangers et d'obstacles, parce que les Danois n'y habitaient pas en grand nombre. Godwin alla à sa rencontre, peut-être pour éprouver ce dont il était capable et pour concerter en commun avec lui quelque plan de délivrance nationale. Il le vit entouré d'étrangers, venus à sa suite pour partager la haute fortune qu'il espérait trouver chez les Anglais, et cette vue changea subitement en malveillance pour Alfred les bonnes dispositions du chef saxon. Un ancien historien fait tenir à Godwin, dans cette circonstance, devant les autres chefs rassemblés, un discours où il leur représente qu'Alfred est venu escorté de trop de Normands, qu'il a promis à ces Normands des possessions en Angleterre, et qu'on ne doit point laisser s'impatroniser dans le pays cette race d'étrangers connue dans le monde par ses ruses et son audace. Quoi qu'il en ait été de cette harangue, Alfred fut abandonné, sinon trahi, par Godwin et par les Saxons, qui, à la vérité, ne l'avaient point appelé d'outre-mer, ni attiré d'avance dans le péril où ils le laissaient. Les officiers du roi Harald, avertis de son débarquement, le surprirent avec ses compagnons, dans la ville de Guildford, pendant qu'ils étaient désarmés et dispersés dans plusieurs maisons. Ils furent tous saisis et garrottés, sans que personne essayât de les défendre.

» Plus de six cents étrangers avaient suivi le jeune Alfred; on les sépara de lui et ils furent traités de la façon la plus barbare; neuf sur dix périrent dans d'horribles tortures; le dixième seul obtint grâce de la vie. Le fils d'Ethelred, transféré dans l'île d'Ely, fut traduit devant des juges qui le condamnèrent à perdre les yeux comme violateur de la paix publique. Emma, sa mère, ne fit aucune démarche pour le sauver de ce supplice, dont il mourut; elle délaissa l'orphelin, dit un vieux chroniqueur, et d'autres historiens lui reprochent d'avoir été complice de sa mort. Cette dernière assertion est inadmissible; mais une circonstance singulière, c'est qu'Emma, exilée peu de temps après d'Angleterre par le roi Harald, ne se rendit point en Normandie, auprès de ses propres parents et du second des fils d'Ethelred. Elle alla en Flandre quêter un asile étranger et s'adressa au second fils de Knut, en Danemark, pour l'inviter à venger son frère maternel, le fils d'Ethelred, assassiné, disait-elle, par Harald et trahi par Godwin. »

Emma n'apparaît point sous le règne de son fils Hardeknut, dont elle n'avait pas su soutenir les droits et qui était monté sur le trône à la mort de Harald en 1040; mais on la retrouve à la cour de son troisième fils Edouard, successeur de Hardeknut. Elle semble même avoir pris une grande part à la politique de ce prince, politique maladroite qui devait amener bientôt son renversement. Nous la voyons, toujours vaine et vile, amasser des trésors que son fils un jour l'oblige à restituer, et toujours amoureuse de plaisirs, quoique vieille, avoir pour amant l'évêque de Winchester, un de ses parents. On raconte même qu'accusée publiquement de ce crime par le comte de Kent elle fut obligée de se justifier par les moyens barbares alors en usage, c'est-à-dire en marchant sur des fers rougis au feu. On ne dit pas comment elle soutint cette rude épreuve.

Emma ou le **Soupçon**, opéra-comique en trois actes, paroles de Marsollier, musique de Fay, représenté sur le théâtre Feydeau le 16 octobre 1799. Cette pièce offrait un intérêt réel : les situations étaient bien amenées; mais le caractère du principal personnage tranchait trop fortement sur ceux des héros ordinaires de l'opéra-comique. La partition, travaillée à l'excès, offrait de nombreuses réminiscences. On y trouvait néanmoins des morceaux très-remarquables.

Emma ou la **Promesse imprudente**, opéra-comique en trois actes et en prose, paroles de Planard, musique de M. Auber, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 7 juillet 1821. Ce livret romanesque, mais plein d'intérêt, inspira à M. Auber une délicieuse partition, empreinte de cette fraîcheur juvénile qui est le printemps du talent. Elle fortifia la réputation naissante du compositeur, qui était sorti de page l'année précédente seulement, en donnant la *Bergère châtelaine*.

Les couplets de Rose, une soubrette de la pièce : *Ta ta ta ta*, sont devenus classiques; Mme Boulanger les chantait à ravir. Nous allons donner la musique de ce charmant morceau, connu sous le nom de *Valse d'Emma*.

Mouvement de valse.

REFRAIN. Ta ta ta ta

— — — —

— — — —

— — — —

— — — —

— — — —

— — — — FIN.

— — — ta!

1er COUPLET. U - ne ro - se bien fleu - ri - e, Par Co - let - te fut cueil - li - e. Co - lin é - tait près de là; Et son bou - quet lui vo - la, En lui di - sant : Ma Co - let - te, Ton i - ma - ge, la voi - là! Ce compli - ment, ce compli-ment la flat - ta!

DEUXIÈME COUPLET

Un brin de jasmin sauvage,
Un jour, lui plut davantage.
Colin, en passant par là,
Son bouquet encor vola,
En lui disant : « Ma Colette,
Ton sein est blanc comme ça. »
Ce compliment (*bis*) la charma!
Ta ta ta, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Un œillet à la bergère
Le lendemain sut mieux plaire.
Colin, toujours près de là,
Son bouquet encor vola.

« Ta douce haleine, Colette,
Doit enivrer comme ça! »
Et Colin (*bis*) s'en assura!
Ta ta ta, etc.

EMMABURG ou **EINEBURG**, château de Prusse, à 14 kilom. environ d'Aix-la-Chapelle. C'était, dit-on, un rendez-vous de chasse de Charlemagne. Ce manoir, dont il ne reste plus que des ruines, aurait été, selon la tradition, le théâtre des amours d'Emma, la fille de Charlemagne, et d'Eginhard.

EMMAGASINAGE s. m. (an-ma-ga-zi-na-je — rad. *emmagasiner*). Action d'emmagasiner : EMMAGASINAGE *de marchandises. Payer les frais d'*EMMAGASINAGE.

EMMAGASINANT (an-ma-ga-zi-nan) part. prés. du v. Emmagasiner : *Sur la droite de la Tamise, les docks, comme autant de rues maritimes, arrivent en travers, dégorgeant ou* EMMAGASINANT *les navires.* (H. Taine.)

EMMAGASINÉ, ÉE (an-ma-ga-zi-né) part. passé du v. Emmagasiner : *Marchandises* EMMAGASINÉES.

EMMAGASINEMENT s. m. (an-ma-ga-zi-ne-man — rad. *emmagasiner*). Syn. d'EMMAGASINAGE.

— Fig. Accumulation successive : *L'expérience ne prouve que trop qu'il peut y avoir un* EMMAGASINEMENT *de connaissances qui ne constitue pas l'éducation intellectuelle.* (Dupanloup.)

— Photogr. Phénomène qui consiste dans l'absorption de la lumière chimique par certaines substances, lorsqu'elles sont exposées à l'insolation, absorption qui les rend impropres aux usages ordinaires de la photographie.

EMMAGASINER v. a. ou tr. (an-ma-ga-zi-né — de *en*, et de *magasin*). Mettre en magasin : EMMAGASINER *des marchandises. On devrait encourager en Europe la culture d'un blé qu'on ne peut* EMMAGASINER. (B. de St-P.)

— Par ext. Amasser, entasser : *Ce garçon* EMMAGASINE *dans sa chambre un tas de curiosités, achetées à bon marché.* (Balz.) ‖ Recevoir, accumuler en soi : *La vessie* EMMAGASINE *l'urine sécrétée par les reins.*

— Fig. Accumuler successivement des idées, des connaissances, des souvenirs : *La mémoire* EMMAGASINE *le passé. J'ai vu autant et plus de tableaux que vous; ma tête en* A EMMAGASINÉ *plus que tous les potentats du monde n'en peuvent acquérir.* (Grimm.)

— Photogr. Accumuler en soi la lumière chimique : *Un collodion qui* A EMMAGASINÉ *de la lumière cesse d'être sensible.*

S'emmagasiner v. pr. Etre emmagasiné : *Ces débris, triés par sortes,* S'EMMAGASINENT *chez les marchands de chiffons en gros qui fournissent les papeteries.* (Balz.)

EMMAIGRI, IE (an-mè-gri) part. passé du v. Emmaigrir : *Personne* EMMAIGRIE.

EMMAIGRIR v. a. ou tr. (an-mè-grir — de *en*, et de *maigrir*). Rendre maigre : *Le jeu* EMMAIGRIT *cet enfant.*

— v. n. ou intr. Devenir maigre : *Cet enfant* EMMAIGRIT *tous les jours.*

S'emmaigrir v. pr. Devenir maigre : *Je ne serais pas fâché de* M'EMMAIGRIR *un peu.*

Moi jaloux! Dieu m'en garde, et d'être assez badin
Pour aller *m'emmaigrir* avec un tel chagrin!
MOLIÈRE.

‖ Les éditions récentes portent *m'amaigrir*.

EMMAIGRISSEMENT s. m. (an-mè-gri-se-man — rad. *emmaigrir*). Action d'emmaigrir, de devenir maigre : *L'*EMMAIGRISSEMENT *de ce malade est sensible.*

EMMAILLER (S') v. pr. (an-ma-llé; *ll* mll. — de *en*, et de *maille*). Se réunir maille à maille; s'enchevêtrer : *Immense entassement de bailliages et de seigneuries, se croisant sur la ville, se gênant, s'enchevêtrant,* S'EMMAILLANT *de travers.* (V. Hugo.) ‖ Peu usité.

EMMAILLOTTÉ, ÉE (an-ma-llo-té; *ll* mll.) part. passé du v. Emmaillotter. Enveloppé dans un maillot : *Un enfant* EMMAILLOTTÉ.

— Fam. Etroitement enveloppé, serré, mis à l'étroit : *Une femme* EMMAILLOTTÉE *dans ses jupes. Un homme* EMMAILLOTTÉ *dans son manteau.*

Sur un axe allongé, la poule et le canard
Tournent *emmaillottés* d'un vêtement de lard.
BERCHOUX.

— Fig. Etroitement enfermé : *Sa pensée se montra, dès le début de son discours, si bien* EMMAILLOTTÉE *dans des langes mystérieux, que, malgré moi, je cessai de lui prêter une attention soutenue.* (X. Saintine.)

— Entom. Se dit des nymphes dont l'enveloppe laisse voir les diverses parties de l'insecte parfait, qui s'y trouve comme emmaillotté; telles sont les chrysalides des papillons nocturnes : *La chrysalide est un papillon si bien* EMMAILLOTTÉ, *qu'il ne peut faire aucun usage de ses membres.* (Bonnet.)

EMMAILLOTTEMENT s. m. (an-ma-llo-te-man; *ll* mll. — rad. *emmaillotter*). Action d'emmaillotter : *Rousseau a fait cesser l'*EMMAILLOTTEMENT *des enfants.* (Complém. de l'Acad.)

EMMAILLOTTER v. a. ou tr. (an-ma-llo-té; *ll* mll. — de *en*, et de *maillot*). Revêtir d'un maillot, envelopper dans des langes : *Les sauvages n'*EMMAILLOTTENT *pas leurs enfants. Les pays où l'on* EMMAILLOTTE *les enfants sont ceux qui fourmillent de bossus, de boiteux, de noués et de cagneux.* (J.-J. Rouss.) *Il faut qu'on* EMMAILLOTTE *l'enfant qui vient de naître, qu'on le nourrisse avec soin, qu'on le protége.* (X. Marmier.)

— Par ext. Serrer étroitement, envelopper comme dans un maillot : *Arbogaste dédaigna de revêtir la pourpre; il en* EMMAILLOTTA *un Romain jadis son secrétaire.* (Chateaub.) ‖ Tenir à l'étroit, avec un nom de vêtement pour sujet : *Les condamnés aux présides balayent la ville et enlèvent les immondices, sans quitter les haillons qui les* EMMAILLOTTENT. (Th. Gaut.)

— Fig. Donner une sphère, des bornes, des limites étroites à : *Le temps n'est plus où l'on* EMMAILLOTTAIT *la vie pour la mieux développer.* (Félix.) *Gardons-nous de croire que le Créateur nous ait donné la raison pour l'*EMMAILLOTTER. (J. Simon.) *Un regard, un geste, a souvent été le supplément des idées qui résistaient à tous les mots dans lesquels il aurait fallu les* EMMAILLOTTER. (Champfleury.)

S'emmaillotter v. pr. Se mettre à l'étroit dans un vêtement : *Cette femme ne s'habille pas, elle* S'EMMAILLOTTE.

— Emmaillotter, envelopper à soi : *Le major Chasot* S'ÉTAIT EMMAILLOTTÉ *la tête, et avait feint une grosse maladie pour avoir la permission d'aller à Paris.* (Volt.)

— Théâtre. Se revêtir du maillot, en parlant d'une danseuse ou d'un danseur.

— **Antonyme.** Démaillotter.

EMMANCHE s. f. (an-man-che). Blas. Syn. peu usité d'ÉMANCHE.

EMMANCHÉ, ÉE (an-man-ché) part. passé du v. Emmancher. Pourvu d'un manche, adapté à un manche : *Marteau solidement* EMMANCHÉ. *Rasoir richement* EMMANCHÉ.

— Par anal. Muni d'un appendice de forme allongée comme celle d'un manche : *Une pipe* EMMANCHÉE *dans un long tuyau.*

Un jour sur ses longs pieds allait je ne sais où
Le héron au long bec *emmanché* d'un long cou.
LA FONTAINE.

‖ Attaché, en parlant des membres : *Un bras mal* EMMANCHÉ. ‖ Se dit surtout dans les arts, pour exprimer la manière dont sont rendues les attaches des membres.

— Fig. Entamé, engagé : *Que dites-vous de cette affaire? Comment vous paraît-elle* EMMANCHÉE? (Mme de Sév.) ‖ Ajusté, assemblé, combiné : *Il est sage naturellement, et, par une suite de pensées* EMMANCHÉES *à gauche, il joue le fou et le débauché.* (Mme de Sév.)

— Blas. Se dit des outils, instruments et autres objets du même genre qui ont un manche d'un émail particulier : *De Faouc : D'azur, à trois faux d'argent* EMMANCHÉES *d'or.* ‖ S'emploie quelquefois au lieu d'ÉMANCHÉ.

EMMANCHEMENT s. m. (an-man-che-man — rad. *emmancher*). Action d'adapter un manche; état d'un objet emmanché : *L'*EMMANCHEMENT *d'un outil, d'un couteau. Un* EMMANCHEMENT *solide.*

— Par anal. Manière dont les membres sont attachés; manière dont les attaches des membres sont représentées dans une œuvre d'art.

EMMANCHER v. a. ou tr. (an-ma-nché — de *en*, et de *manche*). Munir d'un manche, adapter un manche à : EMMANCHER *un couteau, une faux.* EMMANCHER *un balai. L'homme imagina d'*EMMANCHER *une pierre tranchante pour en faire une hache.* (Volney.)

Un bûcheron venait de rompre ou d'égarer
Le bois dont il *avait emmanché* sa cognée.
LA FONTAINE.

— Fig. Entamer, commencer, mettre en train : EMMANCHER *une affaire.*

— v. n. ou intr. Mar. Entrer dans la Manche ou dans un bras de mer quelconque. ‖ On écrit aussi ENMANCHER.

S'emmancher v. pr. Etre emmanché, muni d'un manche; être enchâssé sur un manche : *Ce n'est pas ainsi que ces outils doivent* S'EMMANCHER.

— Fig. Etre engagé, mis en train; prendre une certaine tournure : *Cette affaire* S'EMMANCHE *mal. La négociation* S'EST *mal* EMMANCHÉE. *Cela ne* S'EMMANCHERA *pas aisément.*

— **Antonyme.** Démancher.

EMMANCHEUR s. m. (an-man-cheur — rad. *emmancher*). Ouvrier qui adapte des manches aux instruments, aux outils.

EMMANCHURE s. f. (an-man-chu-re — rad. *emmancher*). Ouverture pratiquée à la partie supérieure d'un vêtement pour y adapter les manches, ou pour laisser passer les bras : *Les* EMMANCHURES *d'une robe, d'une redingote, d'un gilet. Une chemise étroite d'*EMMANCHURES. *Tenir ses pouces dans les* EMMANCHURES *de son gilet.*

EMMANDRINER v. a. ou tr. (an-man-dri-né — de *en*, et de *mandrin*). Techn. Syn. de MANDRINER.

EMMANNEQUINÉ, ÉE (an-ma-ne-ki-né) part. passé du v. Emmannequiner : *Arbre* EMMANNEQUINÉ.

EMMANNEQUINER v. a. ou tr. (an-ma-ne-ki-né — de *en*, et de *mannequin*). Arboric. Mettre les racines d'un arbre, qu'on vient de relever en motte, dans un mannequin ou panier à claire-voie, afin d'empêcher cette motte de se briser : *On* EMMANNEQUINE *principalement les arbres verts.* (Bosc.) ‖ V. PLANTATION.

EMMANTELÉ, ÉE (an-man-te-lé) part. passé du v. Emmanteler. Enveloppé d'un manteau : *Enfant chaudement* EMMANTELÉ.

— Par ext. Couvert, enveloppé :

Tu portes aux tiens la béchée,
A tes fils non encor ailés,
D'un blanc duvet *emmantelés*.
RONSARD.

— Fortif. Entouré de murs, de bastions : *Une place* EMMANTELÉE. ‖ Vieux en ce sens.

— Ornith. *Corneille emmantelée*, Espèce de corneille qui a le dessous des ailes d'un gris cendré et le reste du corps noir. ‖ Les naturalistes disent généralement CORNEILLE MANTELÉE.

EMMANTELER v. a. ou tr. (an-man-te-lé — de *en*, et de *mantel*, qui se disait pour *manteau*. Prend un accent grave sur le deuxième *e* devant une syllabe muette). Couvrir, envelopper d'un manteau : EMMANTELER *un vieillard.*

— Fortif. Entourer d'une enceinte, d'un système de défense. ‖ Vieux en ce sens, bien que DÉMANTELER n'ait pas vieilli.

EMMANUEL ou **EMANUEL** (BEN SALOMON), célèbre poëte, grammairien et commentateur juif, né à Rome, qui vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il habita longtemps Fermo, dans la marche d'Ancône, où il composa la plus grande partie des pièces de vers qui l'ont mis au rang des meilleurs et des plus élégants poëtes hébraïques. Ses principaux ouvrages sont : *Commentaire sur le Pentateuque* (5 vol. in-fol.); *Commentaires sur les Prophètes, sur les Psaumes, sur Job, sur le Cantique des cantiques, sur Ruth et Esther*, restés manuscrits; *Commentaires sur les Proverbes* (1487, in-fol.); *Compositions poétiques* (Brescia, 1491, et Constantinople, 1535, in-4°); la *Pierre de touche*, ouvrage de grammaire fort important, resté inédit.

EMMANUEL ou **MANOEL**, surnommé l'**Heureux** et le **Grand**, roi de Portugal, né en 1469, mort en 1521. Il succéda à Jean II en 1495, et hérita en 149[illegible] du royaume de Castille. Ardent catholique, il expulsa de ses Etats, à l'instigation de sa première femme, Isabelle de Castille, les Maures et tous les Juifs, même ceux qui y étaient établis depuis une longue suite de générations, et rendit une ordonnance qui exemptait de l'impôt et de la dîme tous les ecclésiastiques du royaume. Son règne fut marqué par plusieurs faits glorieux; c'est sous lui qu'eut lieu l'expédition de Jama, que le Brésil fut conquis, qu'Alphonse d'Albuquerque s'empara de l'île d'Ormuz et de celle de Goa, etc. Ce prince fit aussi plusieurs expéditions en Afrique, à la suite desquelles il envoya à Léon X le fameux Tristan de Cunha avec une ambassade nombreuse et des produits de tous les pays conquis par les Portugais. Cette mémorable ambassade porta ses fruits; la bulle du 3 novembre 1514 attribua aux Portugais toutes les terres qu'ils découvriraient. Ce prince réalisa en outre plusieurs réformes dans l'administration intérieure du royaume et porta de rudes coups à la féodalité. On lui a attribué une *Histoire des Indes* dont il ne reste que des fragments.

EMMANUEL (Charles), astronome français, né à Paris en 1810, d'une famille de commerçants. Après de bonnes études, faites en partie au collége Charlemagne, en partie au collége Bourbon, il s'adonna avec ardeur à la littérature, à l'étude du droit, de l'histoire et des sciences. Parmi ces dernières, l'astronomie attirait surtout son esprit critique et curieux, et bientôt elle l'absorba presque sans réserve. En lisant les ouvrages des maîtres tant anciens que modernes, M. Emmanuel crut reconnaître que, par suite d'inconcevables distractions de quelques-uns, et d'interprétations fausses données aux principes de quelques autres, la science astronomique s'était complétement fourvoyée; et c'est à la ramener à la logique des calculs et des faits qu'il consacra depuis lors sa vie, ses ressources, et un courage que les obstacles n'ont fait que grandir. Dans des conférences publiques, dans des revues, dans des journaux, M. Emmanuel dévoilait les erreurs qu'il avait aperçues, exposait une astronomie nouvelle, et harcelait de ses provocations ardentes et tenaces les savants de l'Institut et de l'Observatoire, qui refusaient obstinément à ses idées l'honneur du combat, et quelquefois même le simple examen. Il obtint pourtant, en 1850, qu'une commission fût chargée du soin d'en prendre connaissance, et de les réfuter ou de les ratifier. Mais, après un intervalle de dix mois, la commission se sépara, et ses deux rapporteurs, MM. Liouville et Babinet, déclarèrent, sans motiver d'ailleurs leur assertion, que les affirmations de M. Emmanuel étaient *plus qu'erronées et tout au plus bonnes à mettre au panier avec les rêveries sur la quadrature du cercle.* Révolté de ce procédé, qu'il qualifiait de *conspiration du silence*, M. Emmanuel, sans renoncer à montrer de temps en temps le poing à ses dédaigneux *ennemis*, s'adressa plus particulièrement au public. Dans ses conférences, et dans une série d'ouvrages intitulés : *Astronomie nouvelle, Notice sur la lune, Notice sur les déviations du pendule, Conférences astronomiques, Lettre à l'Académie, Réponse à un savant, Camarilla scientifique, Réponse à M. Leverrier, Religion et tolérance de M. Leverrier, Abcd astronomique*, etc., le réformateur s'efforça, en critiquant et en ridiculisant la doctrine régnante, d'exposer la nouvelle, qui peut se résumer ainsi :

« L'école dominante croit et enseigne que les deux mouvements simultanés de la terre, rotation en un jour et translation en un an, s'accomplissent dans une seule et même direction, d'occident en orient. M. Emmanuel affirme, lui, que la direction du mouvement annuel de notre planète est nécessairement opposée et diamétralement contraire à la direction de son mouvement diurne. D'après l'école, la durée de la rotation terrestre ne serait que de 23 heures 56 minutes; suivant M. Emmanuel, elle est de 24 heures. La fonction du soleil ne se borne pas seulement à retenir dans son giron les planètes toujours prêtes à s'enfuir; le soleil remplit un double rôle : il est le *moteur impulsif* des planètes en même temps que leur *centre attractif*, c'est-à-dire que, par son mouvement de rotation, il détermine leurs mouvements de translation. Contrairement à l'opinion reçue, qui admet que l'attraction du soleil s'exerce en raison inverse du carré de la distance, M. Emmanuel croit que l'attraction solaire s'exerce en raison inverse de la simple distance. Il s'appuie sur l'autorité de Kepler, dont Newton aurait mal interprété les lois; et il modifie en ces termes, ou plutôt il remplace ainsi la formule de l'astronome anglais : *La résultante de toutes les forces quelconques qui agissent sur la marche des planètes est en raison inverse de la racine carrée de leurs distances au soleil.* Prenant un peu trop à la lettre la première loi de Kepler, l'école regarde les orbites que parcourent les planètes comme des ellipses géométriques à deux foyers, l'un occupé par le soleil, l'autre occupé par un point mathématique qui jouerait aussi son rôle. L'école se trompe; les orbites des planètes sont des courbes fermées d'un genre à part et qui n'ont qu'un seul foyer. Ce sont, si l'on [illegible], des ellipsoïdes sur le grand axe desquels le soleil occupe une position excentrique. La forme ellipsoïdale des orbites planétaires prouve que la force centripète et la force centrifuge auxquelles obéissent les planètes sont inégales. L'étude attentive des phénomènes fait voir, en outre, que la force centripète est en raison inverse de la distance, comme l'affirmait Kepler, tandis que la force centrifuge est proportionnelle au carré de la vitesse, comme l'a démontré Huyghens. La véritable égalité, celle qui assure la stabilité du système planétaire, n'est pas là; elle existe entre la force d'attraction et la force d'impulsion, qui résident toutes les deux au sein du même soleil. Or, si l'attraction est la même chose que la force centripète, il ne faut pas confondre l'impulsion avec la force centrifuge, qui n'existerait pas sans elle, il est vrai, mais qui dépend à la fois de la direction tangentielle de la vitesse, de l'intensité du mouvement impulsif, et de la courbure des arcs... L'école a cru voir la loi générale de l'attraction dans un rapport particulier qui n'est que la loi des *sinus verses*, etc... »

Ce n'est pas ici le lieu de juger les idées dont on vient de lire l'exposé succinct. Les principales seront examinées, et, s'il y a lieu, soutenues aux articles qui les concernent. Toutefois, lorsque, après avoir lu les ouvrages de M. Emmanuel, on veut chercher la cause des refus d'examen que les savants du monde officiel opposent obstinément à toutes les provocations d'un astronome de bonne foi, instruit et consciencieux, on est tenté très-souvent de la découvrir dans un défaut particulier de son style. Comme les théologiens, M. Emmanuel ne sait pas définir; or rien n'est propre à éterniser une dispute comme l'emploi de mots insuffisamment définis. Quel est, par exemple, le *sens du mouvement annuel* de la terre autour du soleil? Il est, répond M. Emmanuel, *d'orient en occident.* Il est, dit l'école, *d'occident en orient.* Or voici que, dans sa *Première conférence* (p. 57), M. Emmanuel écrit : « Toutes les planètes se transportent autour du soleil dans la direction où le soleil tourne lui-même sur son axe. » Eh bien! les savants disent absolument la même chose; en sorte que, si la terre de M. Emmanuel et celle des savants se trouvaient en même temps sur un même point de l'écliptique, elles chemineraient constamment ensemble, et ne formeraient qu'un seul globe en mouvement. On peut qualifier ce mouvement par des expressions différentes, suivant les différentes manières de l'envisager; mais, si on le représente à l'aide d'une courbe continue, il reste unique et concordant pour les yeux comme pour l'esprit; seulement, dans le système de M. Emmanuel, il change de nom en changeant de station. Cet exemple des inconvénients qu'il y a à ne pas définir les mots n'est pas le seul qu'on puisse tirer des ouvrages de notre astronome. Quoi qu'il en soit, nous aimons à rendre à la sagacité et au rare courage de M. Emmanuel un hommage de sympathie et d'impartialité que la postérité ratifiera justement. Les critiques qu'il a formulées font ressortir très-nettement les vices de certaines démonstrations classiques et obligeront à y apporter des réformes avantageuses. Au reste, les instruments qu'il a inventés ou perfectionnés (*observatoire rotatif, pantographe astronomique et géodésique, alphabet astronomique*), et l'ingénieuse méthode qu'il a publiée sous le nom de *clavier astronomique*, placent M. Emmanuel à la tête

des vulgarisateurs de l'enseignement astronomique. Son *clavier*, au moyen duquel un enfant peut résoudre les questions numériques les plus ardues des mouvements célestes, devrait être utilisé dans toutes les écoles.

EMMANUEL-CHARLES, nom de plusieurs princes de Savoie et de Sardaigne. V. CHARLES-EMMANUEL.

EMMANUEL-PHILIBERT, dixième duc de Savoie, dit **Tête de Fer** ou le **Prince à cent yeux**, né à Chambéry en 1528, mort en 1580. Ce prince mérite une place à part dans le *Grand Dictionnaire*, non-seulement comme guerrier, mais surtout comme législateur et homme d'État. Son père, le duc Charles III, après avoir vainement cherché à garder la neutralité dans les longues guerres qui éclatèrent entre ses deux proches parents Charles-Quint et François Ier, vit ses États envahis par les armées françaises (1536); il ne lui resta guère d'autre domaine que Nice, et c'est là qu'Emmanuel-Philibert passa son enfance. Mais, dès que le jeune prince fut en état de porter les armes, il alla se mettre au service de son oncle, l'empereur Charles-Quint, dont il gagna l'estime et la confiance par sa belle conduite aux batailles de Nordlingen, de Muhlberg, de Renti, au siége de Metz et en Espagne; à vingt-cinq ans, il avait le commandement général des armées de Charles-Quint. Cet honneur, il l'avait mérité par les principales qualités qui distinguent un grand capitaine : coup d'œil sûr et grande promptitude d'exécution. Tacticien habile, plein de sang-froid au feu, il était généreux et clément après la victoire. La mort du duc Charles, son père, survenue en 1553, ne mit pas fin à l'occupation française, et, après l'abdication de Charles-Quint (1556), Philippe II maintint le jeune duc de Savoie à la tête de ses troupes. Attaché par une reconnaissance chevaleresque à la cause de son bienfaiteur, Emmanuel-Philibert refusa les propositions du roi de France Henri II, qui lui offrait la restitution de tous ses États s'il voulait embrasser son parti. Emmanuel conserva le commandement des armées impériales, et c'est à leur tête que ce jeune capitaine, proscrit dans son pays et qui n'avait que son épée et la fière devise de ses armes (*Spoliatis arma supersunt*), remporta la grande victoire de Saint-Quentin (1557), qui fut si désastreuse pour la France. Le vainqueur voulait profiter de la terreur de cette défaite pour marcher sur Paris; mais le méfiant Philippe II lui fit défendre d'aller plus loin. Cette bataille eut pour résultat le traité de Cateau-Cambrésis (1558), qui rendit la paix à l'Europe et ses États héréditaires au vainqueur de Saint-Quentin. Il en régla les conditions avec le connétable de Montmorency, son prisonnier. Ce traité fut cimenté par le mariage du duc avec Marguerite de France, sœur de Henri II. Rentré en possession de ses États, Emmanuel choisit Turin pour capitale, et y fut accueilli avec enthousiasme. L'occupation étrangère et les maux qui en sont la suite avaient ruiné le commerce et l'agriculture et réduit les populations à la misère; la force avait été substituée au droit dans les relations privées, l'impunité avait multiplié les crimes, le trésor public était épuisé, et les joyaux de la couronne étaient entre les mains des usuriers; enfin toutes les branches de l'administration étaient dans le plus grand désordre. Emmanuel-Philibert parvint à guérir ces maux à force de prudence, de sagesse et de fermeté. Dénué de ressources, et redoutant de décréter de nouveaux impôts, il fit au dévouement de ses sujets un appel qui fut entendu : plusieurs seigneurs vendirent leurs terres, et les dons volontaires suffirent aux premiers besoins.

Guerrier dans la première moitié de sa vie, Emmanuel-Philibert fut exclusivement législateur et homme d'État dans la dernière. Ses dispositions législatives sur l'administration de la justice, sur les finances, l'organisation militaire, etc., sont extrêmement remarquables pour leur époque. Il crée à Chambéry et à Turin deux sénats chargés de rendre la justice, et un conseil d'État à Turin; il abolit l'usage de la langue latine dans les procès et dans les actes publics, et lui substitue le français de ce côté des Alpes et l'italien de l'autre côté; il remplace par une sanction pénale les amendes au moyen desquelles on pouvait racheter les crimes; il donne une sauvegarde à la liberté individuelle par ses dispositions sur l'instruction des causes criminelles et sur la contrainte par corps; il fait disparaître les dernières traces de la servitude personnelle par son édit sur les affranchissements; il accorde des franchises aux communes pour leur administration; il attache la noblesse autour de son trône par des distinctions et des honneurs; il donne de l'importance à la marine, encourage l'industrie, et introduit en Piémont le système des canaux d'irrigation et la culture du mûrier, sources immenses de richesse; il ouvre des colléges et dote l'université de Turin de plusieurs chaires pour l'enseignement des hautes sciences; enfin, au lieu de confier la sûreté de son territoire à des mercenaires étrangers, il appelle le peuple à la défense de la patrie; et le premier en Europe il organise une milice nationale, sous le nom de régiments provinciaux, ce qui a développé à un tel point le sentiment militaire et national en Savoie et en Piémont, qu'un de ses descendants, Victor-Amédée II, a pu dire avec vérité : *Je n'ai qu'à frapper du pied le sol de mon royaume pour en faire sortir des soldats.* Les lois d'Emmanuel-Philibert portent l'empreinte d'un génie supérieur qui a devancé son siècle, et qui a été le véritable fondateur de la puissance de sa maison. Homme de transition, il appartient au moyen âge par l'éducation et les habitudes, qui étaient celles d'un chevalier bardé de fer, et il est tout moderne par l'esprit politique. La plupart de ses contemporains n'admirèrent en lui que ses qualités chevaleresques, sa valeur éclatante et sa prodigieuse force physique; bien peu surent distinguer, à travers les rudes qualités du guerrier et du chasseur, celles du fondateur d'un État, et anticiper ainsi sur le jugement qu'a prononcé une postérité plus éclairée; plusieurs même ont méconnu cet esprit supérieur. Ce prince, auquel l'histoire a conservé le surnom de *Tête de Fer*, que ses soldats lui avaient donné, mourut à Turin le 30 août 1580, laissant le trône à son fils Charles-Emmanuel Ier. Sa belle statue équestre de bronze, par Marochetti, est à Turin, sur la place San-Carlo. Il est le héros d'un roman de M. Alexandre Dumas : le *Page du duc de Savoie.*

EMMARCHEMENT s. m. (an-mar-che-man — de *en*, et de *marche*). Constr. Disposition des marches d'un escalier. ‖ Entaille destinée à recevoir une marche d'escalier. ‖ *Ligne d'emmarchement*, Ligne tracée sur l'épure d'un escalier, ordinairement au milieu de la longueur des marches.

EMMARGOUILLÉ, ÉE adj. (an-mar-gou-llé; *ll* mll. — de *en*, et de *margouillis*). Barbouillé : *Les sculptures de François Ier sont* EMMARGOUILLÉES *de badigeon jaune.* (V. Hugo.)

EMMARINÉ, ÉE (an-ma-ri-né) part. passé du v. Emmariner : *Vaisseau* EMMARINÉ.

EMMARINER v. a. ou tr. (an-ma-ri-né — de *en*, et de *marin*). Mar. Pourvoir de marins, de l'équipage nécessaire : EMMARINER *une frégate.* ‖ Orthographe défectueuse du mot AMARINER.

EMMARQUISÉ, ÉE (an-mar-ki-zé) part. passé du v. Emmarquiser. Traité de marquis : *Une dame* EMMARQUISÉE *par des flatteurs.*

EMMARQUISER v. a. ou tr. (an-mar-ki-zé — de *en*, et de *marquis*). Traiter de marquis; donner le titre de marquis à : EMMARQUISER *un simple baron.*

S'emmarquiser v. pr. Se donner le titre de marquis ou de marquise :

Quand tu seras à moi, ne va pas t'aviser
De devenir comtesse ou de *t'emmarquiser.*

TH. CORNEILLE.

EMMASSÉ, ÉE (an-ma-sé) part. passé du v. Emmasser : *Troupes* EMMASSÉES.

EMMASSEMENT s. m. (an-ma-se-man — de *en*, et de *masse*). Art milit. Evolution consistant à former les masses, dans les grandes manœuvres d'infanterie.

EMMASSER v. a. ou tr. (an-ma-sé — de *en*, et de *masse*). Art milit. Former en masses, dans les grandes manœuvres d'infanterie : EMMASSER *les troupes.*

EMMASTOQUER (S') v. pr. (an-ma-sto-ké — de *en*, et de *mastoc*). Argot. Bien manger, s'empiffrer, se gorger de nourriture.

EMMATELOTAGE s. m. (an-ma-te-lo-ta-je — rad. *emmateloter*). Action d'emmateloter les hommes de l'équipage : *Chaque matelot a aujourd'hui son hamac;* *l'*EMMATELOTAGE *n'existe donc plus; seulement le bâbordais quittant le quart pend son hamac aux crocs que vient de quitter le tribordais.*

EMMATELOTER v. a. (an-ma-te-lo-té — de *en*, et de *matelot*). Mar. Classer deux à deux, en parlant des bâbordais et des tribordais, qui doivent accrocher leur hamac à la même place : EMMATELOTER *les hommes de l'équipage.*

EMMAÜS, bourg de l'ancienne Palestine, à 11 kilom. O. de Jérusalem, dans la tribu de Dan. Le Nouveau Testament raconte que Jésus, après sa résurrection, apparut près d'Emmaüs à deux de ses disciples qui ne le reconnurent point d'abord. ‖ Autre bourg du même nom, situé à 176 stades de Jérusalem et appelé plus tard Nicopolis.

Emmaüs (LA CÈNE À) ou les **Disciples d'Emmaüs**, sujet du Nouveau Testament fréquemment représenté par les artistes. V. DISCIPLES.

EMME s. f. (è-me). Nom de la treizième lettre de l'alphabet. ‖ V. M.

— Techn. Profil de terrain déblayé ou remblayé, que l'on pratique d'avance, pour déterminer la forme à donner aux ouvrages de terrassement.

EMME ou **EMMEN**, nom de deux rivières de la Suisse : la grande Emme et la petite Emme. La première prend sa source dans le canton de Berne, à 9 kilom. O. de Brienz, se dirige vers le nord, traverse toute la riche vallée appelée Ementhal, où elle forme de nombreuses sinuosités, se grossit de l'Ilfis et de plusieurs autres ruisseaux, entre dans le canton de Soleure et se jette dans l'Aar au village d'Emmenholz, après un cours de 65 kilom. Cette rivière impétueuse grossit prodigieusement par les orages et offre un lit peu constant. Quoiqu'elle charrie beaucoup de débris, parmi lesquels il y a quelque peu de sable d'or, ses eaux sont ordinairement assez limpides. Plusieurs beaux ponts servent aux communications de ses rives; elle nourrit beaucoup d'excellents poissons; on ne peut y naviguer que sur des radeaux. La petite Emme ou Wald-Emme, rivière du canton de Lucerne, prend sa source non loin de celle de la grande Emme, forme une belle cascade près du village de Klous-Stalden, et, après s'être grossie du tribut de plusieurs ruisseaux, se dirige vers le nord et se jette dans la Reuss, près de Lucerne, après un cours de 45 kilom. Cette rivière, fort poissonneuse et aurifère, a un cours torrentiel, et ses eaux, grossies par les pluies et la fonte des neiges, causent souvent de grands ravages.

EMMÉCHÉ, ÉE (an-mé-ché) part. passé du v. Emmécher. Pourvu d'une mèche d'artifice : *Fusée* EMMÉCHÉE.

EMMÉCHER v. a. ou tr. (an-mé-ché — de *en*, et de *mèche*). Pyrotechn. Garnir d'une mèche la gorge de : EMMÉCHER *une fusée.*

— Rem. C'est à tort que le *Complément du Dictionnaire de l'Académie* écrit *emmécher* par un *é*, puisque le radical mèche s'écrit par un *è*.

EMMÈLE adj. (an-mè-le — du gr. *en*, dans; *melos*, mélodie). Mus. anc. Se disait des sons musicaux cadencés et modulés, par opposition aux sons parlés, qu'on appelait ECMÈLES.

EMMÊLÉ, ÉE (an-mê-lé) part. passé du v. Emmêler : *Un écheveau* EMMÊLÉ. *Un filet* EMMÊLÉ. *Des cheveux* EMMÊLÉS. *Là se trouvaient de petits arbres noueux, plantés l'un près de l'autre,* EMMÊLÉS, *tordus, hérissés.* (L. Gozlan.)

— Fig. Brouillé, compliqué, difficile à comprendre : *Cette affaire est fort* EMMÊLÉE. *Rien de si* EMMÊLÉ *que la marche des planètes dans le système de Ptolémée.* (Amyot.)

EMMÉLÉE s. f. (an-mé-lé — du gr. *en*, dans; *melos*, mélodie). Antiq. gr. Espèce de danse grave et tragique. ‖ Air propre à cette danse. ‖ On dit aussi EMMÉLIE.

EMMÊLEMENT s. m. (an-mê-le-man — rad. *emmêler*). Action d'emmêler; état des objets emmêlés : *L'*EMMÊLEMENT *des fils. Le but de cet appareil est de prévenir tout* EMMÊLEMENT *du câble, dans le cas où plusieurs spirales tendraient à sortir à la fois.* (L. Brummel.)

EMMÊLER v. a. ou tr. (an-mê-lé — de *en*, et de *mêler*). Brouiller, confondre, enchevêtrer : EMMÊLER *ses cheveux.* EMMÊLER *un filet.* EMMÊLER *du fil.*

— Fig. Mettre du trouble, de l'embarras, de la confusion dans : *Vous* EMMÊLEZ *cette histoire au lieu de la débrouiller.*

S'emmêler v. pr. Devenir emmêlé, embrouillé : *L'écheveau* S'EST EMMÊLÉ.

EMMÉLÉSIE s. f. (èmm-mé-lé-zî — du gr. *emmelês*, élégant). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes.

EMMÉLIE s. f. (èmm-mé-lî — du gr. *en*, dans; *melos*, chant). Chorégr. anc. Danse qui servait d'intermède dans la tragédie.

EMMELINE, comtesse d'Aquitaine et de Poitou, fille de Thibaut le Tricheur, comte de Blois; elle vivait vers l'an 1000. Elle épousa le comte de Poitiers, Guillaume II surnommé *Fier à Bras*, et elle en eut deux fils. Emmeline fit bâtir l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée (990); elle était occupée à fonder l'abbaye de Maillezais, lorsqu'elle apprit que son mari la trompait avec la vicomtesse de Thouars. Elle suspendit alors sa pieuse occupation, courut avec une troupe de pages et d'écuyers vers le château de sa rivale, se saisit de sa personne et la livra toute une nuit aux outrages de ses gens. Après cette atroce vengeance, elle se retira à Chinon, et la guerre éclata entre le comte de Poitiers et le vicomte de Thouars. Mais, au bout de deux ans, Guillaume reconnut qu'il avait eu tort de tromper sa femme, la fit venir près de lui, la pria d'oublier le passé, puis se décida à s'enfermer dans un couvent, où il mourut (994). Emmeline acheva alors les constructions pieuses qu'elle avait commencées à Maillezais.

Emmeline, nouvelle, par Alfred de Musset. Emmeline est une riche héritière, qui, pour avoir attendu longtemps avant de choisir un mari, n'en a pas été plus heureuse. Elle est devenue la comtesse de Marsan, et ce n'est qu'au bout de cinq ans de ménage qu'elle s'est aperçue de son erreur. M. de Marsan n'était pas l'homme qu'elle avait rêvé. Parmi les amis du comte se trouvait un jeune poëte du nom de Gilbert, moins empressé que tout autre auprès d'Emmeline, mais qui pourtant s'était senti, dès le premier jour, attiré, fascine par l'esprit autant que par la beauté de la comtesse. Il n'avait rien dit jusqu'alors qui pût faire soupçonner ce qui se passait en lui; mais un jour il tira de sa poche un papier qu'il présenta à Emmeline et sur lequel celle-ci lut les stances suivantes, qui sont certainement ce qu'il y a de plus joli dans cette nouvelle :

A NINON.

Si je vous le disais pourtant, que je vous aime,
Qui sait, brune aux yeux bleus, ce que vous en diriez?
L'amour, vous le savez, cause une peine extrême;
C'est un mal sans pitié que vous plaignez vous-même;
Peut-être, cependant, que vous m'en puniriez.

Si je vous le disais, que six mois de silence
Cachent de longs tourments et des vœux insensés?
Ninon, vous êtes fine et votre insouciance
Se plaît, comme une fée, à deviner d'avance;
Vous me répondriez peut-être : Je le sais.

Si je vous le disais, qu'une douce folie
A fait de moi votre ombre et m'attache à vos pas?
Un petit air de doute et de mélancolie,
Vous le savez, Ninon, vous rend bien plus jolie;
Peut-être diriez-vous que vous n'y croyez pas.

Si je vous le disais, que j'emporte dans l'âme
Jusques aux moindres mots de nos propos du soir?
Un regard offensé, vous le savez, madame,
Change deux yeux d'azur en deux éclairs de flamme;
Vous me défendriez peut-être de vous voir.

Si je vous le disais, que chaque nuit je veille,
Que chaque jour je pleure et je prie à genoux?
Ninon, quand vous riez, vous savez qu'une abeille
Prendrait pour une fleur votre bouche vermeille;
Si je vous le disais, peut-être en ririez-vous.

Mais vous n'en saurez rien. Je viens, sans en rien dire,
M'asseoir sous votre lampe et causer avec vous.
Votre voix, je l'entends; votre air, je le respire;
Et vous pouvez douter, deviner et sourire,
Vos yeux ne verront pas de quoi m'être moins doux.

Je récolte en secret des fleurs mystérieuses.
Le soir, derrière vous, j'écoute, au piano,
Chanter sur le clavier vos mains harmonieuses,
Et, dans les tourbillons de nos valses joyeuses,
Je vous sens, dans mes bras, plier comme un roseau.

La nuit, quand de si loin le monde nous sépare,
Quand je rentre chez moi pour tirer mes verrous,
De mille souvenirs en jaloux je m'empare,
Et là, seul, devant Dieu, plein d'une joie avare,
J'ouvre comme un trésor mon cœur tout plein de vous.

J'aime, et je sais répondre avec indifférence;
J'aime, et rien ne le dit; j'aime, et seul je le sais.
Et mon secret m'est cher, et chère ma souffrance,
Et j'ai fait le serment d'aimer sans espérance,
Mais non pas sans bonheur. Je vous vois; c'est assez.

Non, je n'étais pas né pour ce bonheur suprême
De mourir dans vos bras et de vivre à vos pieds :
Tout me le prouve, hélas! jusqu'à ma douleur même...
Si je vous le disais pourtant que je vous aime,
Qui sait, brune aux yeux bleus, ce que vous en diriez?

Ce qui s'ensuit, on se l'imagine aisément. La comtesse de Marsan devient la maîtresse de Gilbert, et tous deux se promettent un bonheur éternel. Mais l'éternité des amants a des limites, « et ils en étaient encore à se dire : Comme nous allons être heureux! quand leur bonheur s'évanouit. » M. de Marsan ayant vu clair dans le cœur de sa femme, Emmeline conjure Gilbert de quitter Paris, et, après bien des hésitations, bien des prières, le malheureux amant consent enfin à demander aux voyages l'oubli de son amour et des yeux bleus de la comtesse.

On le voit, ce n'est pas l'originalité qui fait le mérite de cette nouvelle; mais, comme toujours, Alfred de Musset s'y est montré l'écrivain facile et pur par excellence, et l'on serait presque tenté de croire qu'il ne l'a composée que pour avoir un cadre où placer l'adorable poésie que nous avons citée.

Emmeline, opéra-comique en trois actes, paroles de Planard, musique d'Hérold, représenté à Paris le 28 novembre 1829. *L'Emmeline* anglaise a moins réussi que *l'Emmeline* suisse de Weigl. Le sujet n'a pas été trouvé heureux, et le public s'est montré d'aussi mauvaise humeur que le lord Arundel de la pièce; la chute du poëme a entraîné celle de la musique d'Hérold, quoique celle-ci fût remplie de détails charmants. Voici, par exemple, deux jolies couplets qu'il nous semble utile de sauver de l'oubli :

1er COUPLET.

Sur le haut de la tou- rel- le,
Vo - yez ce pe - tit gar- çon
Qui va prendre u - ne hiron- del - le,
Dans son nid, sous le don- jon.
Sur la ci - me de ce chê - ne,
Le voi-là qui se pro- mè - ne,
Sans son-ger à la hauteur;
De son œil qui tou-jours
gue- te, Il pour-suit u - ne fau-
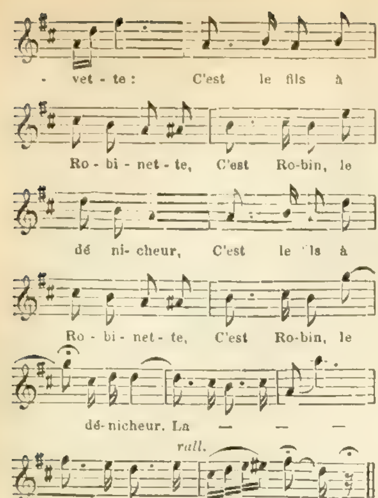
DEUXIÈME COUPLET.

A présent, sous le feuillage,
Voyez-vous ce grand garçon?
Aux commères du village
C'est lui qui donne leçon.
Les secrets du voisinage,
Les caquets, le bavardage,
Sont sa joie et son bonheur.
Comme il prit mainte fauvette
Il surprend mainte fillette.
Ce furet qui toujours guette,
C'est Robin le dénicheur.

EMMÉNAGÉ, ÉE (an-mé-na-jé) part. passé du v. Emménager. Qui a fait son emménagement : *Je ne suis* EMMÉNAGÉ *que d'hier.*

— Mar. Distribué, divisé à l'intérieur : *Bâtiment bien* EMMÉNAGÉ.

EMMÉNAGEMENT s. m. (an-mé-na-je-man — rad. *emménager*). Action d'emménager, de mettre ses meubles dans un logement ou d'y placer des meubles : *Son* EMMÉNAGEMENT *lui a coûté fort cher.*

— Par ext. Action de loger ou d'emmagasiner : *Cette enceinte était très-utile à l'industrie agricole, et fort commode pour l'*EMMÉNAGEMENT *du bétail et de la récolte.* (G. Sand.)

— Mar. Distribution, divisions intérieures : *L'*EMMÉNAGEMENT *de cette frégate est bien entendu.*

— **Antonymes.** Déménagement, démeublement.

EMMÉNAGER v. n. ou intr. (an-mé-na-jé — de *en*, et de *ménage*. Prend un *e* après le *g* devant un *a* ou un *o* : *Il emmenagea, nous emménageons*). Transporter, ranger ses meubles dans un nouveau logement : *Tenez, voilà 10 écus pour payer votre ferme ou pour* EMMÉNAGER *ailleurs.* (G. Sand.)

— v. a. ou tr. Transporter dans un nouveau logement les meubles de : *Il a été convenu qu'il m'*EMMÉNAGERAIT *moyennant* 50 *fr.*

— Mar. Distribuer, diviser intérieurement : EMMÉNAGER *un navire de commerce.*

S'emménager v. pr. Installer ses meubles dans un nouveau domicile : *Il lui a fallu huit jours pour* S'EMMÉNAGER. (Acad.) *Les révolutionnaires enrichis commençaient à* S'EMMÉNAGER *dans les grands hôtels du faubourg Saint-Germain.* (Chateaub.) ‖ Se pourvoir de meubles nécessaires pour un ménage : *Il* S'EMMÉNAGE *peu à peu.* (Acad.)

— **Antonymes.** Déménager, démeubler.

EMMÉNAGOGRAPHIE s. f. (èmm-mé-na-go-gra-fî — de *emmenagogue*, et du gr. *graphô*, j'écris). Méd. Traité sur les emménagogues.

EMMÉNAGOGRAPHIQUE adj. (èmm-mé-na-go-gra-fi-ke — rad. *emménagographie*). Méd. Qui a rapport à l'emménagographie : *Traité* EMMÉNAGOGRAPHIQUE.

EMMÉNAGOGUE adj. (èmm-mè-na-go-ghe — du gr. *emména*, menstrues; *agôgos*, qui fait sortir). Méd. Se dit des médicaments qui provoquent l'apparition des règles : *Une substance* EMMÉNAGOGUE.

— s. m. Médicament emménagogue : *Administrer les* EMMÉNAGOGUES.

— **Encycl.** On désigne, d'une manière générale, sous le nom d'*emménagogues*, toutes les substances médicamenteuses capables, sinon de déterminer, du moins de favoriser plus ou moins le flux menstruel. Il n'existe point d'*emménagogues* proprement dits, et, si l'on attribue avec raison à certaines substances une action toute spéciale sur l'utérus, on peut dire que le meilleur moyen de triompher d'une aménorrhée, c'est d'en étudier les causes, de les combattre d'abord et de ne recourir aux *emménagogues* que comme adjuvants. Ainsi, lorsque l'aménorrhée se rencontre chez une femme pléthorique, d'une constitution robuste, avec des signes de congestion se manifestant de temps en temps du côté de l'utérus, il suffit le plus souvent, pour ramener le flux menstruel, d'opérer une ou deux saignées du pied, d'appliquer quelques sangsues à la vulve, d'administrer des pédiluves, des fumigations aromatiques, des purgatifs aloétiques. La femme, au contraire, est-elle chlorotique, anémique, d'une faible constitution, il faut prescrire un régime fortifiant, les ferrugineux, les amers, l'exercice en plein air, les frictions sèches ou aromatiques sur la peau, les bains de mer, de rivière, et enfin une nourriture succulente. Si la suppression des règles est due à l'impression vive du froid ou à l'immersion dans l'eau, les sudorifiques et les excitants diffusibles sont spécialement employés. Ce n'est qu'après avoir rempli ces premières indications qu'on doit recourir aux agents capables de fluxionner les vaisseaux utérins. Ces agents sont nombreux, et en première ligne viennent se placer l'absinthe, la rue, la sabine, l'armoise, l'aconit et le safran. L'absinthe est généralement employée en poudre, à la dose de 8 gr. à 16 gr. On peut encore donner le vin d'absinthe ou la tisane en faisant infuser dans 1 litre d'eau 8 gr. environ des sommités desséchées. La rue et la sabine, employées souvent par des mains criminelles, et malheureusement avec trop de succès, pour provoquer l'avortement, sont les deux *emménagogues* auxquels on peut recourir avec le plus de confiance. Ces substances agissent d'une manière toute spéciale sur l'utérus. Elles provoquent une forte congestion sanguine et une contraction des fibres musculaires de laquelle résulte l'expulsion du fœtus. Il n'est pas rare, après l'administration de la sabine surtout, de voir survenir d'abondantes hémorragies. La rue et la sabine, comme le safran, sont généralement employées en infusion à la dose de 3 à 4 gr. par litre d'eau, et, si l'on se sert de plantes sèches pour faire l'infusion, il faut réduire la dose de moitié. A ces substances on ajoute quelquefois l'armoise ou l'aconit et on administre le tout en potion, une cuillerée toutes les deux heures. L'apiol a été encore préconisé dans le traitement des aménorrhées simples, lorsqu'il ne faut qu'exciter les vaisseaux utérins à laisser échapper le sang. Chapman et Morris conseillent la décoction de *polygala senega*, à la dose de 120 gr. par vingt-quatre heures. M. Trousseau vante beaucoup la teinture d'iode, qu'il administre pendant deux ou trois mois. La jusquiame, la belladone unie au calomel, le seigle ergoté, ont été souvent mis à contribution. Quelques auteurs ont conseillé la strychnine et les cantharides; mais ces médicaments sont très-dangereux, et on ne doit les employer qu'avec une extrême réserve. Les vomitifs et les purgatifs, tels que l'ipécacuana, le jalap, la gomme-gutte, l'aloès, le calomel, le vin de coloquinte ont quelquefois été mis en usage, mais l'effet en est très-incertain. Enfin on a employé le raifort sauvage, la garance, la térébenthine, le borax, la myrrhe, l'ellébore noir, etc.; mais les documents sur les résultats obtenus sont trop peu précis pour qu'on puisse conseiller ces médicaments. Les préparations d'or méritent à peine d'être signalées, car, outre le danger qu'il y a à les employer, on est presque toujours certain qu'elles ne réussiront pas. A l'usage de toutes ces substances administrées à l'intérieur, on a ajouté l'emploi de moyens externes, tels que l'électricité, les vésicatoires, les injections ammoniacales, les vapeurs d'eau et de vinaigre dans le vagin, les bains de vapeurs simples ou aromatiques, les fumigations d'acide carbonique, l'irritation des mamelles par les sangsues ou les sinapismes. De tous ces moyens, il n'en est guère que deux dont on puisse sans danger retirer quelques avantages: le premier, c'est l'emploi de l'électricité avec l'appareil de Clarke ou de Duchesne; le second consiste dans l'application de petits vésicatoires volants que l'on promène sur la partie interne des cuisses. Quant aux injections ammoniacales, on les a vues souvent provoquer des métrites, et l'application des sangsues ou des sinapismes sur les mamelles, tentée par les médecins anglais, est d'une utilité bien contestable.

EMMÉNAGOLOGIE s. f. (èmm-mé-na-go-lo-jî — de *emménagogue*, et du gr. *logos*, discours). Méd. Science des emménagogues.

EMMÉNAGOLOGIQUE adj. (èmm-mé-na-go-lo-ji-ke — rad. *emménagologie*). Méd. Qui a rapport à l'emménagologie : *Etudes* EMMÉNAGOLOGIQUES.

EMMÉNANTHE s. f. (èmm-mé-nan-te — du gr. *emmenés*, persistant; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des hydrophyllées, dont l'espèce unique habite la Californie.

EMMENDINGEN, ville du grand-duché de Bade, cercle du haut Rhin, ch.-l. de bailliage, à 14 kilom. N.-O. de Freiburg, sur le Brettenbach, dans une des plus belles contrées du grand-duché; 3,000 hab. Papeterie, filature, fours à chaux, tuileries, blanchisserie, élève de bétail. Source minérale. Ecole supérieure, qui fut fréquentée par l'astronome Kepler. Emmendingen fut autrefois la capitale du margraviat de Hochberg. On y voit les ruines de l'ancien château des margraves, restaurées par le grand-duc Léopold de Bade.

EMMENÉ, ÉE (an-me-né) part. passé du v. Emmener : *Un perturbateur* EMMENÉ *par les sergents de ville.*

Qu'à l'instant hors du temple elle soit *emmenée.*
RACINE.

EMMENER v. a. ou tr. (an-me-né — de *en*, et de *mener*. Change *e* en *è* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *J'emmène, il emmènera*). Conduire avec soi, mener ailleurs : EMMENER *un ami à la campagne.* EMMENER *du bétail.*

— **Syn. Emmener, amener, mener,** etc. V. AMENER.

— **Antonymes.** Amener, ramener.

EMMÉNOLOGIE s. f. (èmm-mé-no-lo-jî — du gr. *emména*, menstrues; *logos*, discours). Méd. Traité sur les menstrues.

EMMENOTTÉ, ÉE (an-me-no-té) part. passé du v. Emmenotter : *Un malfaiteur* EMMENOTTÉ.

EMMENOTTER v. a. ou tr. (an-me-no-té — de *en*, et de *menotte*). Mettre des menottes à : EMMENOTTER *un voleur.*

EMMENTHAL, vallée considérable de la Suisse, dans le canton de Berne, bornée à l'O. par l'Entlebouch, et au S. par l'Oberland bernois. Suivant le cours de la grande Emme qui lui a donné son nom, elle s'étend dans la direction du N. au S. sur une ligne de 35 à 40 kilom.; sa largeur est de 15 à 20 kilom. Cette belle et fertile vallée n'offre presque aucune plaine; elle est parsemée de collines que couvrent de vastes prairies, de belles forêts et de magnifiques villages. Les habitants vivent dans l'aisance et se font remarquer par leur taille avantageuse, leur activité et leur intelligence. L'éducation des bêtes à cornes et des chevaux, les travaux de l'agriculture et des fabriques, pourvoient à leur subsistance. Ils préparent un fromage excellent, fabriquent de très-belles toiles, plusieurs espèces d'ouvrages de bois, et même des maisons entières qu'ils transportent jusqu'à 30 et 40 kilom. de l'endroit où elles sont construites. « Sans doute, dit M. Adolphe Joanne (*Manuel du voyageur en Suisse*), la plupart des autres vallées de la Suisse sont plus curieuses et plus pittoresques; mais aucune peut-être ne renferme des maisons aussi propres et aussi élégantes, des pâturages aussi verts et aussi touffus, des forêts aussi belles; en un mot, une suite non interrompue de tableaux plus champêtres et plus alpestres. Aucune surtout n'a su allier avec plus de succès l'industrie et le commerce à l'agriculture. »

EMMÉORRHIZE s. f. (èmm-mé-o-ri-ze — du gr. *emmenês*, persistant; *rhiza*, racine). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des rubiacées, qui habite le Brésil.

EMMERDÉ, ÉE (an-mer-de) part. passé du v. Emmerder. Sali de merde : *Avoir les pieds tout* EMMERDÉS.

— Fig. Ennuyé, vexé : *Je suis bien* EMMERDÉ *de tous ces contre-temps.* ‖ Ce mot est tout à fait trivial.

EMMERDEMENT s. m. (an-mèr-de-man — rad. *emmerder*). Ennui, vexation, contrariété.

EMMERDER v. a. ou tr. (an-mèr-dé — de *en*, et de *merde*). Trivial. Salir de merde : EMMERDER *sa chemise.*

— Fig. Les gens grossiers emploient quelquefois ce mot dans le sens d'ennuyer, de vexer, de mépriser.

S'emmerder v. pr. Se salir de merde : *Ne passe pas là, tu t'*EMMERDERAIS.

EMMERICH, ville forte de Prusse, prov. de la Prusse rhénane, à 7 kilom. N.-E. de Clèves, sur la rive droite du Rhin, non loin de la frontière de Hollande; 18,000 hab. Bureau principal de douane ou entrepôt; collège. Il y existait, depuis 1592, une célèbre école de jésuites qui, au temps de sa splendeur, compta jusqu'à 2,000 élèves, mais qui fut supprimée en 1811. Fabriques de draps, de toiles, de cuirs, de lainages, de bas, de chapeaux, de vinaigre, de savon, d'huile, de passementerie. Important commerce de transit; navigation. A l'extrémité supérieure de cette ville, bien bâtie et d'une propreté remarquable, se dresse la tour tronquée de l'église ogivale Sainte-Aldegonde; à son extrémité inférieure s'élève la cathédrale (Münster), la plus ancienne église de la rive droite du Rhin; elle renferme le tombeau du duc Gérard de Sleswig-Holstein, mort à Emmerich en 1433. L'origine d'Emmerich est très-ancienne. Fortifiée en 1247, elle échut en 1402 au duché de Clèves et fit partie de la ligue hanséatique. Les guerres des Pays-Bas lui furent funestes. Les Hollandais s'en emparèrent plusieurs fois au XVII^e siècle.

EMMERICH (Georges), médecin prussien, né à Kœnigsberg en 1672, mort en 1727. Il devint professeur dans sa ville natale (1710), bourgmestre de la même ville (1727), après l'avoir été de Lœbenicht. Il a écrit en latin un grand nombre de dissertations, dont voici les principales : *Positiones physico-medicæ* (Leyde, 1692, in-4°); *De ratione et experientia medica* (Leyde, 1693); *De phlebotomia* (Kœnigsberg, 1693); *Theologia ejusque infusum, seu de usu potus theæ* (Kœnigsberg, 1698, in-4°); *De morbo marino* (Kœnigsberg, 1700, in-4°); *De frigore correptis* (Kœnigsberg, 1701, in-4°); *De febre virginum amatoria* (Kœnigsberg, 1708, in-4°); *De vulneribus lethalibus in specie* (1715, in-4°), etc.

EMMERICH (Frédéric-Charles-Timothée), théologien français, né à Strasbourg en 1786, mort dans la même ville en 1820. Né d'une famille protestante, il fit de solides études ecclésiastiques, voyagea en Allemagne, visita Paris, devint supérieur du collége Saint-Thomas dans sa ville natale (1809), professa simultanément le latin, le grec, l'hébreu, l'histoire ecclésiastique, et s'occupa en même temps de prédications. Tant de travaux pénibles ruinèrent une santé des plus robustes, et il succomba sous le poids, à l'âge de trente-quatre ans, ne laissant, avec d'immenses documents historiques qu'il n'avait pas eu le temps de mettre en œuvre, qu'un *Choix de sermons* (1824, in-8°), et sa thèse pour le doctorat : *Sur les Evangiles selon les Hébreux, les Egyptiens et Justin le martyr.*

EMMERY (Jean-Louis-Claude), comte de Grozyeulx, jurisconsulte et homme politique français, né à Metz en 1752, mort en 1823. Il appartenait à une famille d'origine juive. Ayant suivi la carrière du barreau dans sa ville natale, il se fit rapidement remarquer par son savoir et par son désintéressement.

Député du tiers état de Metz aux états généraux de 1789, il se montra toujours fidèle aux idées révolutionnaires modérées. A la suite de la prestation du serment civique de Louis XVI, il fit décréter que dorénavant nul député ne serait admis avant d'avoir prêté le même serment. Au mois de juillet, il présenta un rapport, au nom du comité militaire, sur l'organisation de l'armée, rapport remarquable au point de vue des idées financières qu'il y exposa. Au mois de mars suivant, il s'opposa à la destruction de l'hôtel des Invalides, contribua aux mesures de sûreté prises lors de la fuite du roi en 1791, et vota l'arrestation de Bouillé, dont il vantait le patriotisme peu de mois auparavant. Bientôt après, il fit adopter divers décrets sur le régime militaire, notamment sur les colonies. Après la session, il entra au tribunal de cassation et vint, le 10 mai 1792, rendre compte à l'Assemblée législative des travaux de ce tribunal. En 1797, le département de la Seine l'élut député au conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, Bonaparte ayant demandé des renseignements sur les hommes qui pourraient lui être utiles, Regnault de Saint-Jean-d'Angély remit la note suivante sur Emmery : « Réunissant à des connaissances étendues en législation et en administration le patriotisme le plus vrai, une grande inflexibilité de principes, beaucoup de courage, une âme élevée et les talents de l'orateur. » Il fut alors appelé au conseil d'Etat, section judiciaire, et prit une grande part aux discussions relatives au code civil. Nommé membre du Sénat en 1803, il vota, en 1814, la déchéance de Napoléon, qui lui avait conféré le titre de comte, reçut de Louis XVIII un siége à la Chambre des pairs, ne remplit aucune fonction pendant les Cent-Jours et reprit, après la seconde Restauration, sa place à la Chambre haute, où il vota avec l'opposition constitutionnelle. Malade lors du vote sur la réforme électorale proposée par Barthélemy, il se fit porter sur son banc pour voter contre. Il mourut peu de temps après, laissant des *Recherches sur les antiquités du pays messin*; un *Recueil des édits et déclarations enregistrés au parlement de Metz* (1774-1790, 6 vol. in-4°), et on lui attribue une *Défense de la constitution* (1814, in-8°).

EMMERY DE SEPT-FONTAINES (Henri-Charles), ingénieur français, né à Calais en 1789, mort en 1842. Il entra à seize ans à l'Ecole polytechnique, et dirigea, en sortant de cette école, les travaux du canal de Saint-Maur, ouvrit bientôt après la route d'Ivry à Maisons-Alfort, construisit le pont d'Ivry, fit, dans la capitale, 80,000 mètres d'égouts et des travaux de la plus grande importance pour la conduite des eaux. Il a dirigé aussi ceux du puits de Grenelle. Lorsqu'il quitta le service de la ville pour aller remplir les fonctions d'inspecteur des ponts et chaussées, le conseil municipal lui décerna un vase d'argent portant cette inscription : *La ville de Paris à H.-Ch. Emmery.* Il a écrit un grand nombre d'ouvrages spéciaux : *Pont d'Ivry en bois, etc.* (1832, in-4°, avec atlas); *Egouts et bornes-fontaines* (1834, in-8°); *Amélioration du sort des ouvriers dans les travaux publics* (1837, in-8°); *Statistique des eaux de la ville de Paris* (1840, in-8°), etc., etc. Il a de plus fourni un grand nombre de mémoires aux *Annales des ponts et chaussées*, publication qu'il avait contribué à fonder.

EMMÉSOSTOME adj. (èmm-mé-zo-sto-me — du gr. *emmesos*, mitoyen; *stoma*, bouche). Echin. Se dit des échinides qui ont la bouche située au milieu du disque. ‖ Peu usité.

— s. m. pl. Groupe non adopté d'échinides, comprenant les espèces qui ont la bouche placée au milieu du disque.

EMMESSÉ, ÉE adj. (an-mè-sé — de *en*, et de *messe*). Qui a entendu la messe : *Je ne suis pas encore* EMMESSÉ. ‖ Vieux mot.

EMMET (Thomas ADDIS), médecin, écrivain et homme politique irlandais, né à Dublin en 1763, mort à New-York en 1827. Il se fit recevoir docteur en médecine à Edimbourg, puis étudia le droit, et, après avoir fait un voyage sur le continent, s'établit à Dublin, où il acquit une brillante réputation comme avocat. Compromis dans les troubles qui eurent lieu en Irlande à partir de 1798, il fut arrêté en 1801, interrogé devant le conseil privé, et reconnu innocent; mais on l'enferma au fort Saint-George, en Ecosse, par mesure de précaution. Il y resta deux ans et demi avec une vingtaine d'Irlandais, fut ensuite déporté avec eux à Hambourg et exilé, avec défense,

sous peine de mort, de remettre le pied sur le sol des îles Britanniques. Il partit alors pour les Etats-Unis, s'établit à New-York, où sa femme vint le rejoindre, et y exerça avec éclat la profession d'avocat. En 1812, il fut revêtu des fonctions d'avocat général de l'Etat de New-York. Il a écrit des thèses médicales et des *Essais sur l'histoire d'Irlande* (New-York, 1807).

EMMET (John PATTON), médecin américain, fils du précédent, né à Dublin en 1797, mort à New-York en 1842. Il se rendit aux Etats-Unis avec son père et d'autres émigrés irlandais, passa trois années à l'Ecole militaire de West-Point, voyagea une année en Italie, et, à son retour, se livra à l'étude de la médecine. La délicatesse de sa santé l'ayant obligé de chercher un climat plus clément que celui du nord de l'Union, il alla, en 1822, s'établir à Charleston, dans la Caroline du Sud, et y commença l'exercice de sa profession. En 1824, il fut nommé professeur de chimie et d'histoire naturelle à l'université de la Virginie, et fut, pendant nombre d'années, collaborateur du *Journal de Silliman*, le recueil scientifique le plus célèbre des Etats-Unis.

EMMET (Robert), révolutionnaire irlandais, parent des précédents, né à Dublin en 1780, exécuté en 1803. Une si courte vie ne tient pas grande place dans l'histoire; cependant, grâce aux poésies de Thomas Moore, à quelques pages touchantes de Washington Irving, le nom de ce jeune héros, mort sur l'échafaud à vingt-trois ans pour l'indépendance de son pays, est devenu légendaire en Irlande et en Amérique, où sa mémoire est honorée comme celle d'un martyr de la liberté. Son parent Thomas Addis Emmet, dont nous avons parlé plus haut, avait participé très-activement à l'insurrection de 1798, pendant que lui, plus jeune, achevait ses études universitaires. L'insurrection étouffée, Thomas fut, comme nous l'avons dit, jeté dans un cachot du fort Saint-George. Robert avait grandi au milieu de ces luttes désespérées du patriotisme, et il avait été témoin des horreurs de la vengeance anglaise. La haine qu'il conçut contre le pays qui opprimait le sien ne tarda pas à se manifester. Il s'affilia à la société secrète des *Irlandais unis;* mais il fut bientôt soupçonné et chassé de l'université. Il partit alors pour le continent, au moment même où le parlement d'Irlande surexcitait l'indignation des patriotes en votant l'union à la Grande-Bretagne. Sous prétexte de compléter son éducation, Robert voyageait pour le compte de l'affiliation des *Irlandais unis.* Lors de son arrivée à Paris, il eut une entrevue avec le premier Consul et plusieurs entretiens avec le ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand.

En 1803, la nouvelle de la rupture prochaine entre la France et l'Angleterre s'étant répandue en Irlande, les espérances se réveillèrent et chacun sembla attendre l'heure de l'insurrection nouvelle. Robert Emmet partit aussitôt de France et vint se jeter au milieu des conspirateurs. Des armes furent réunies, et dans toute l'Irlande le mot d'ordre adopté. Mais une série de malheurs imprévus vint donner l'éveil à la police anglaise et compromettre le succès de l'entreprise. Pour n'en citer qu'un, une poudrière sauta dans un faubourg de Dublin au milieu de juillet, et, à la suite de cet événement, une instruction fut commencée. L'action immédiate sembla alors nécessaire, et Robert Emmet, malgré les avis contraires, malgré l'abandon des plus haut placés parmi les Irlandais unis, crut le moment venu pour l'insurrection. Le 23 juillet au soir, il descendit donc dans la rue, à la tête d'une poignée d'hommes du peuple, affìcha un appel aux armes et s'élança à l'assaut du château. Ce hardi coup de main faillit réussir; mais les Anglais, un moment surpris, reprirent courage à la vue du petit nombre des assaillants et finirent par en avoir raison. Repoussés, Robert Emmet et ses compagnons allèrent ranimer la lutte en d'autres points; la ville se hérissa de barricades. Malheureusement la population, quoique sympathique, n'était pas préparée à cette révolution et ne croyait pas à la possibilité d'une victoire; l'appel désespéré des conspirateurs ne trouva que peu d'écho; les insurgés furent écrasés par le nombre. Il fallut fuir. Dans la campagne, les chefs essayèrent encore de faire aux troupes régulières une guerre de partisans, mais le moment propice était passé; le sang coula inutilement. Robert Emmet, lorsque tout espoir fut perdu, eût pu, comme ses compagnons, s'évader sur les bateaux de pêcheurs qui les attendaient sur la côte pour les emporter au loin; il préféra rester en..., pour revoir celle qu'il aimait et lui dire adieu. Il fut, quelques jours après, découvert et arrêté.

Ses biographes racontent une scène touchante qui se passa dans la prison: à la veille d'être jugé, le patriote vaincu éprouva la plus grande joie de sa vie. La sainte fiancée qu'il avait voulu revoir, au risque de sa vie, Mlle Curran, vint lui rendre sa visite, au péril de son honneur. L'apercevant immobile sur le seuil de la porte, il ne parut pas surpris; mais, allant à elle, il la prit dans ses bras et la serra tendrement contre son cœur, sans prononcer une parole. Le son de sa voix trahit seul son émotion, lorsqu'il lui demanda de ne pas l'oublier, de se souvenir de lui avec affection lorsqu'elle reverrait les lieux où s'étaient écoulés les jours de leur jeunesse; il la supplia de ne jamais permettre que devant elle le monde prononçât son nom avec légèreté et mépris. Il se montra plutôt tendre que passionné. Ne voulant pas prolonger la déchirante douleur d'un dernier adieu, il ramena jusqu'à la porte la malheureuse jeune fille silencieuse et tremblante, qui se laissa conduire sans résistance. Sur le seuil, elle le regarda d'un regard où se peignait toute la détresse de son âme; la porte se ferma, et ils se séparèrent pour ne plus se revoir!

Le procès de Robert Emmet commença le 15 septembre, devant une commission spéciale présidée par lord Norbury, un des plus cruels exécuteurs de 1798, que l'on avait surnommé *The hanging judge.* L'accusé posa nettement son droit et le droit de sa patrie. Il fit le procès de ses juges, il plaida pour l'Irlande contre l'Angleterre. « Quand mon pays, s'écria-t-il, aura repris son rang parmi les nations de la terre, alors, mais alors seulement, que mon épitaphe soit écrite! J'ai fini. » Robert Emmet fut condamné à être, le lendemain, pendu et décapité. Il mourut avec un grand courage. Quand le bourreau présenta sa tête au peuple en criant: « Voici la tête de Robert Emmet, un traître! » un morne silence régna dans la foule, gardée par une armée. Les troupes parties, plusieurs assistants se précipitèrent sur l'échafaud et s'enfuirent, emportant leur mouchoir teint du sang du martyr.

Exilée de la maison paternelle, Mlle Curran resta, toute sa vie, fidèle à ce souvenir sacré. Souvent on la voyait s'échapper le soir, et le lendemain on la retrouvait sur la tombe de son héroïque amant. Elle mourut plus tard, en Italie, toujours inconsolable. L'amiral Napier, qui la vit à Naples, l'appelait « la statue qui marche. »

EMMÉTRAGE s. m. (an-mé-tra-je — de *en*, et de *métrage*). Action d'emmétrer: *L'*EMMÉTRAGE *des matériaux.*

EMMÉTRÉ, ÉE (an-mé-tré) part. passé du v. Emmétrer: *Des matériaux* EMMÉTRÉS.

EMMÉTRER v. a. ou tr. (an-mé-tré — de *en*, et de *mètre*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette: *J'emmètre, qu'il emmètre;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés.: *J'emmétrerai, vous emmétreriez*). Techn. Disposer pour être métré commodément: EMMÉTRER *des matériaux.*

EMMÉTROPE s. m. (èmm-mé-tro-pe — du gr. *en*, dans; *metron*, mesure; *ops*, vue). Méd. Se dit de ceux qui ont une vue moyenne, portant à une distance ordinaire.

EMMÉTROPIE s. f. (èmm-mé-tro-pî — du gr. *en*, dans; *metron*, mesure; *ops*, vue). Méd. Vue moyenne, qui a la portée ordinaire.

EMMEUBLÉ, ÉE (an-meu-blé) part. passé du v. Emmeubler. *Femme* EMMEUBLÉE *par un financier.*

EMMEUBLER v. a. ou tr. (an-meu-blé — de *en*, et de *meuble*). Meubler, mettre dans ses meubles: EMMEUBLER *de nouveaux mariés.* ‖ Vieux mot.

S'emmeubler v. pr. Se mettre dans ses meubles. ‖ Vieux mot.

EMMEULAGE s. m. (an-meu-la-je — rad. *emmeuler*). Agric. Action de mettre en meule: EMMEULAGE *des foins. L'*EMMEULAGE *du colza n'a lieu que lorsque la main-d'œuvre manque pour battre immédiatement.* (Payen.)

EMMEULÉ, ÉE (an-meu-lé) part. passé du v. Emmeuler: *Des foins* EMMEULÉS. *Des gerbes* EMMEULÉES.

EMMEULER v. a. ou tr. (an-meu-lé — de *en*, et de *meule*). Agric. Mettre en meule: EMMEULER *du foin, des gerbes. Aussitôt après le faucillage, on* EMMEULE *les tiges de colza, la graine tournée vers le centre.* (Yvart.)

EMMI ou **EMMY** prép. (èmm-mi — du lat. *in medio*, au milieu). Dans, parmi, au milieu de: EMMI *les bois.* EMMI *les loups. Il n'y a point de douleur* EMMI *l'amour, ou s'il y a de la douleur, c'est une bien-aimée douleur.* (St François de Sales.) ‖ Vieux mot.

EMMIELLÉ, ÉE (an-miè-lé) part. passé du v. Emmieller. Mélangé de miel; enduit de miel: *Du cidre* EMMIELLÉ. *Les bords* EMMIELLÉS *d'un vase. Je n'ai jamais pu remarquer quelle sorte de becquée la mère leur apporte, sinon qu'elle leur donne à sucer sa langue encore tout* EMMIELLÉE *du suc tiré des fleurs.* (Buff.)

— Fig. Doucereux, benin, hypocrite: *L'amitié mondaine produit ordinairement un grand amas de paroles* EMMIELLÉES. (St François de Sales.) *Les fripons sont* EMMIELLÉS; *faut-il que les honnêtes gens soient difficiles?* (Volt.) *La prose fleurie et les mensonges* EMMIELLÉS *des poëtes ne peuvent ennoblir des actions blâmables.* (Pichot.)

— Agric. Se dit des végétaux atteints d'une maladie dans laquelle leurs diverses parties sont couvertes d'une matière blanche et gluante: *Pois* EMMIELLÉS.

EMMIELLER v. a. ou tr. (an-miè-lé — de *en*, et de *miel*). Mélanger avec du miel, enduire de miel: EMMIELLER *du vin, du cidre, une tisane.* EMMIELLER *les bords d'un vase.*

— Fig. Adoucir, déguiser: *Il n'est pas besoin de tant* EMMIELLER *ton refus.* (A. Karr.)

Celui-là n'a jamais tourmenté sa nature,
Emmiellé son langage ou masqué sa figure.
ANCELOT.

Feins d'être homme de cœur, fixe ton regard louche,
Emmielle un peu le fiel qui coule de ta bouche,
Et contrefais l'homme de bien.
LE P. BRUMOY.

‖ Donner de la douceur, de doux accents à:

O muse, je t'invoque, *emmielle*-moi le bec.
RÉGNIER.

— Fam. Ennuyer, vexer. Les gens qui évitent de mal parler ont remplacé par ce mot un peu niais un mot plus énergique dont se servent les gens du peuple.

— Loc. prov. *Emmieller les bords du vase*, Employer des moyens doux ou artificieux pour faire accepter une chose désagréable ou difficile.

— Mar. *Emmieller un étai*, Remplir le vide qui est le long des torons des cordes dont l'étai est composé.

EMMIELLURE s. f. (an-mi-è-lu-re — rad. *emmieller*). Art vétér. Topique à base de miel, qu'on applique sur le sabot du cheval pour adoucir ou détendre la corne.

— Agric. Maladie des blés qui fait maigrir les épis et en retarde la maturité.

— **Encycl.** Agric. Cette maladie des céréales présente, comme principal symptôme, la sécrétion d'une matière mielleuse, produite, selon toute apparence, par des pucerons. Elle a pour résultat définitif l'amaigrissement des blés, qui restent longtemps verts et mûrissent difficilement. Elle se déclare surtout dans les étés secs et chauds. L'arrosement serait un remède efficace; mais il ne faut pas songer à l'appliquer en grand. Les pluies dissolvent et entraînent cette matière visqueuse; la rosée ne produit que le premier de ces effets; dès qu'elle est évaporée, le mal reparaît. Il faudrait donc, pendant que les plantes en sont encore humides, passer sur les épis une corde tendue, et faire ainsi tomber la rosée, qui entraînerait avec elle la substance dissoute; c'est ce qui se pratique dans certaines localités.

EMMINEUR s. m. (an-mi-neur — de *en*, et de *minot*). Techn. Ouvrier qui était employé autrefois à mettre le sel dans le minot.

EMMINGHAUS (Théodore-George-Guillaume), jurisconsulte allemand, qui vivait au XVIIIe siècle. Il n'est guère connu que par ses ouvrages, dont les principaux sont: *Memorabilia Lusatensia, quibus origo, fata, judicia, privilegia, pacta, statuta reipublicæ Lusatensis recensentur* (Iéna, 1749, in-4°); *Disputatio de præcipuis in Germania feminarum juribus* (Iéna, 1751, in-4°); *Commentarius in jus Lusatense antiquissimum* (Iéna, 1755).

EMMITONNÉ, ÉE (an-mi-to-né) part. pass. du v. Emmitonner: *Une femme* EMMITONNÉE *de fourrures.*

EMMITONNER v. a. ou tr. (an-mi-to-né — de *en*, et de *mitonner*). Fam. Envelopper dans une étoffe chaude et moelleuse.

— Fig. Circonvenir, tromper par des paroles flatteuses, doucereuses.

S'emmitonner v. pr. S'envelopper dans des étoffes chaudes et moelleuses.

EMMITOUFLÉ, ÉE (an-mi-tou-flé) part. passé du v. Emmitoufler. Enveloppé: *Venir de chez vous chez moi bien* EMMITOUFLÉ *n'est pas un voyage aux terres australes.* (Volt.)

Notre sournois, l'air grave et boursouflé,
Du laticlave était *emmitouflé.*
LA CHAUSSÉE.

— Fig. Embarrassé, préoccupé: *Dès que j'aurai la tête moins* EMMITOUFLÉE, *je reverrai ce procès avec attention.* (Volt.)

EMMITOUFLER v. a. ou tr. (an-mi-tou-flé — de *en*, et de *moufle*, qui a signifié gant). Envelopper dans des vêtements chauds et moelleux: EMMITOUFLER *ses enfants.*

— Fig. Déguiser, affaiblir: *Voici donc le grand art:* EMMITOUFLER *le droit, envelopper le géant-peuple de flanelle et le coucher bien vite.* (V. Hugo.)

S'emmitoufler v. pr. Se couvrir chaudement: *Vous finissez par demander la voiture; votre femme y monte avec une rage sourde, elle se flanque dans son coin,* S'EMMITOUFLE *dans son capuchon, et ne dit mot.* (Balz.)

EMMITRÉ, ÉE (an-mi-tré) part. pass. du v. Emmitrer. Qui a reçu la mitre: *Un évêque* EMMITRÉ.

— Par anal. Qui est surmonté de quelque chose ressemblant à une mitre: *Du haut de la tour de Carlsbad, tour* EMMITRÉE *d'un clocher, des gardiens sonnent de la trompe aussitôt qu'ils aperçoivent un voyageur.* (Chateaub.)

EMMITRER v. a. ou tr. (an-mi-tré — de *en*, et de *mitre*). Donner la mitre à: EMMITRER *un évêque, un abbé.*

EMMIUS (Ubbo), historien hollandais, né à Greith (Frise orientale) en 1547, mort à Groningue en 1626. Il se rendit en 1574 à Genève et y embrassa la réforme calviniste, bien que son père fût ministre luthérien. De retour dans la Frise, il fut nommé professeur à Norden; mais il refusa de signer la confession d'Augsbourg, et les luthériens le chassèrent de cette ville. Il alla alors diriger le collége de Liers, devint professeur à l'université de Groningue, et s'y distingua autant par la douceur et la modestie de son caractère que par l'éclat de son enseignement. Le prince Guillaume-Louis de Nassau l'honorait d'une affection toute particulière et voulut assister en personne à ses funérailles. Plusieurs fois il lui avait offert des charges publiques, qu'Emmius avait toujours refusées, fidèle à la singulière devise qu'il s'était faite:

Si qua sede sedes quæ sit tibi commoda sedes,
Illa sede sede, nec illa sede recede.

Si tu siéges sur un siége qui soit pour toi un com-
[mode siége.
Siége sur ce siége, et de ce siége ne lève le siége.

Cet estimable savant a laissé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont: *Opus chronologicum* (Groningue, 1619, in-fol.); *Canon chronicus compendiosus geminus* (Groningue, 1619, in-fol.); *Vetus Græcia illustrata* (Leyde, 1626, in-8°); *De origine atque antiquitate Frisiorum* (Groningue, 1605); *Rerum Frisicarum historia* (Francker, Leyde, Groningue, 1596 à 1607, 3 vol. in-8°), ouvrage très-estimé; *Historia nostri temporis* (1732, in-4°), ouvrage qui fut brûlé par la main du bourreau, etc.

EMMONITE s. f. (èmm-mo-ni-te — d'*Emmons*, nom d'homme). Minér. Variété de strontianite, qu'on a trouvée dans le comté de Schoharie, aux Etats-Unis. ‖ On écrit aussi EMMONSITE.

— **Encycl.** L'*emmonite* a été ainsi appelée par Thomson en l'honneur d'un de ses amis. C'est une substance d'un blanc de neige et lamelleuse, dans laquelle un carbonate de strontiane est uni à un carbonate de chaux. D'après Thomson, elle se compose de: 82,69 de carbonate de strontiane; 12,50 de carbonate de chaux; 3,79 de zéolithe, et 1 de peroxyde de fer.

EMMORPHOSE s. f. (an-mor-fo-ze — du gr. *en*, dans; *morphê*, forme). Entom. Mode de métamorphose particulier à certains insectes.

EMMORTAISÉ, ÉE (an-mor-tè-zé) part. pass. du v. Emmortaiser: *Tenons* EMMORTAISÉS.

EMMORTAISER v. a. ou tr. (an-mor-tè-zé — de *en*, et de *mortaise*). Faire entrer dans une mortaise: EMMORTAISER *des tenons.*

S'emmortaiser v. pr. Etre emmortaisé: *Ce châssis* S'EMMORTAISE *dans les quatre piliers montants du métier, et en forme le couronnement.* (Lenormant.)

EMMOTTÉ, ÉE (an-mo-té) part. pass. du v. Emmotter: *Un arbuste* EMMOTTÉ.

EMMOTTER v. a. ou tr. (an-mo-té — de *en*, et de *motte*). Arboric. Garnir d'une motte de terre les racines d'un arbre, d'un arbuste qu'on vient d'arracher.

EMMOUFLÉ, ÉE (an-mou-flé) part. passé du v. Emmoufler: *Vases* EMMOUFLÉS.

EMMOUFLEMENT s. m. (an-mou-fle-man — rad. *emmoufler*). Action d'introduire dans un moufle une pièce de porcelaine décorée, afin de faire cuire, non pas la pâte qui la constitue, mais seulement les ornements posés à sa surface: *Avant ou pendant l'*EMMOUFLEMENT, *les pièces doivent être séchées et chauffées dans un séchoir voisin du moufle.* (Brongniart.) ‖ On dit aussi EMMOUFLAGE.

EMMOUFLER v. a. ou tr. (an-mou-flé — de *en*, et de *moufle*). Techn. Faire subir l'opération de l'emmouflage, introduire dans un moufle une ou plusieurs pièces de porcelaine décorée, pour soumettre à la cuisson les ornements posés à la surface.

EMMOUSTACHÉ, ÉE adj. (an-mou-sta-ché — de *en*, et de *moustache*). Qui porte des moustaches: *Un jeune homme* EMMOUSTACHÉ. *Une figure* EMMOUSTACHÉE.

EMMURÉ, ÉE (an-mu-ré) part. pass. du v. Emmurer. Entouré de murs: *Une ville* EMMURÉE *de hautes murailles.* (Amyot.)

— s. f. Hist. relig. Nom des religieuses d'un couvent de l'ordre de Saint-Dominique, à Rouen, ainsi appelées parce que, les premières dans cette ville, elles avaient observé une clôture exacte.

EMMURER v. a. ou tr. (an-mu-ré — de *en*, et de *mur*). Entourer de murailles: EMMURER *une ville ouverte.* ‖ Vieux mot. On a dit aussi EMMURAILLER.

EMMUSCADINÉ, ÉE (an-mu-ska-di-né) part. pass. du v. Emmuscadiner: *Jeune homme* EMMUSCADINÉ.

EMMUSCADINER v. a. ou tr. (an-mu-ska-di-né — de *en*, et de *muscadin*). Fam. Parer, attifer, pomponner comme un muscadin: EMMUSCADINER *ses enfants.*

S'emmuscadiner v. pr. Se parer, s'attifer, se pomponner comme un muscadin: *Il y a quarante ans, à peine descendu de patache,* JE ME SERAIS EMMUSCADINÉ *pour courir dans l'allée des Feuillants lancer mille œillades assassines.* (Bayard et Jaime.)

EMMUSELÉ, ÉE (an-mu-ze-lé) part. passé du v. Emmuseler: *Un chien* EMMUSELÉ. ‖ On dit plus communément MUSELÉ.

— Fig. Réduit au silence par la contrainte: *La presse* EMMUSELÉE *est plus à craindre que la presse libre.*

— Blas. Se dit d'un animal représenté avec une muselière d'un autre émail que l'animal lui-même.

EMMUSELER v. a. ou tr. (an-mu-ze-lé — de *en*, et de *musel*, qui s'est dit pour *museau;*

double la consonne *l* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *J'emmuselle, il emmusellera*). Mettre une muselière à : EMMUSELER *un chien, un ours.* ‖ On dit plus ordinairement MUSELER.

— Par ext. Bâillonner : *On a vu des chefs d'institution* EMMUSELER *les enfants comme des chiens.*

— Fig. Rendre docile par la ruse, empêcher d'exprimer sa pensée : *Tous mes efforts pour l'*EMMUSELER *ont échoué. Il n'est pas facile d'*EMMUSELER *la presse.*

EMMUSQUÉ, ÉE (an-mu-ske) part. passé du v. Emmusquer. Parfumé avec du musc : *Un sachet* EMMUSQUÉ. *Un mouchoir* EMMUSQUÉ. *Des dames* EMMUSQUÉES.

EMMUSQUER v. a. ou tr. (an-mu-ské — de *en*, et de *musc*). Parfumer avec du musc : EMMUSQUER *un mouchoir.*

S'emmusquer v. pr. Se parfumer avec du musc.

EMO ou **EMON**, historien frison, mort en 1237. Il étudia le droit à Paris, la théologie à Orléans, entra chez les prémontrés, fonda dans son pays plusieurs monastères de cet ordre, et fut premier abbé de celui de Werum. Il a écrit une *Chronique* depuis 1203 jusqu'à 1237, qui est fort importante pour l'histoire frisonne, et qui fut continuée par Menu, son successeur. Elle a été imprimée dans les *Antiquitates sacræ* (1725).

EMO (Angelo), amiral et homme d'État vénitien, né à Malte en 1731, mort dans la même ville en 1792. Il entra dans la marine en 1751, devint capitaine de vaisseau en 1755, provéditeur de la santé en 1760, et fut mis à la tête d'une escadre en 1762. Les succès qu'il obtint contre les pirates barbaresques firent revivre un instant à Venise le souvenir de l'antique puissance de cette république, et engagèrent le sénat à créer une flotte pour remplacer celle que son incurie avait laissé périr. Élevé au grade de vice-amiral, Emo reprit la poursuite des pirates, força le dey d'Alger à signer un traité honteux et conquit ainsi le titre d'amiral. En 1772, il quitta le commandement de la flotte pour entrer dans le conseil de censure du sénat, passa aux finances en 1774, au commerce en 1776, au conseil des Dix en 1780, devint inquisiteur et directeur général de l'arsenal en 1782, et dans toutes ces fonctions si diverses il montra autant de talent administratif que de noblesse, de générosité et de désintéressement, introduisant partout une activité extraordinaire des réformes devenues indispensables, une humanité jusqu'alors inconnue dans le gouvernement vénitien, qui, aux époques de sa gloire, ne s'était jamais piqué que d'énergie. Enfin, en 1784, Emo fut mis à la tête d'une flottille armée contre les Tunisiens, détruisit Sousa et Biserte, bomarda La Goulette, contint l'ennemi pendant trois ans, avec quatre navires seulement, et vint ensuite croiser dans l'Archipel. Là, une furieuse tempête assaillit sa flottille, et deux de ses navires se brisèrent sur un écueil. Le sénat de Venise le condamna à payer les bâtiments perdus et fit vendre les biens d'Emo à l'encan. Pris d'un mal subit, qu'il faut peut-être attribuer au chagrin que dut lui causer une pareille ingratitude, Emo débarqua à Malte et y mourut. Le sénat, cependant, fit élever à la gloire du brave amiral et à sa propre honte un monument dont l'exécution fut confiée à Canova. Le noble artiste refusa de toucher le prix qu'on lui offrit pour son œuvre.

EMODES (monts), en latin *Emodi montes*, nom ancien d'une chaîne de montagnes de l'Asie, prolongement de l'Imaüs. C'est aujourd'hui l'Himalaya.

ÉMOELLÉ, ÉE (é-moi-lé) part. passé du v. Émoeller. Dont on a retiré la moelle : *Os* ÉMOELLÉ.

ÉMOELLER v. a. ou tr. (é-moi-lé — rad. *moelle*). Retirer la moelle de : ÉMOELLER *un os.*

ÉMOI s. m. (é-moi — M. Littré tire ce mot de l'italien *smago*, mot hybride, de *es*, préfixe roman, et du germanique : ancien haut allemand *magan*, pouvoir, être fort, sans doute de la racine sanscrite *mah*, croître, gothique *mag*, allemand *mag*, d'où *mahat*, grand, latin *magnus*, grec *megas*, gothique *mikils*. Peut-être serait-il préférable de rattacher ce mot germanique à la racine sanscrite *magh*, mouvoir, agir, d'où le grec *méchanaomai*, je fais, *méchanê*, machine; latin *machinor*, *machina*; allemand *machen*, faire; anglais *to make*, faire, Quoi qu'il en soit, en le rattachant à l'ancien haut allemand *magan*, M. Littré donne à notre mot *émoi* la signification primitive d'ôter la force ou le pouvoir. Disons que la plupart des étymologistes rattachent *emoi* au latin *emotio*. V. ÉMOTION). Trouble, alarme, émotion subite : *Cet accident a mis en* ÉMOI *tout le quartier. Le procès des ministres et l'*ÉMOI *de Paris ne m'ont pas fait grand' chose ; après le procès de Louis XVI et les insurrections révolutionnaires, tout est petit en fait de jugement et d'insurrection* (Chateaub.) ‖ Sensation accompagnée d'une surexcitation agréable : *Un doux* ÉMOI.

— Écon. rur. Plancher de bois établi entre quatre jumelles, sur le sommier du pressoir à cidre.

— **Syn. Émoi, émotion.** L'*émoi* est l'état même de l'âme qui se sent troublée, émue. L'*émotion* est la manifestation de cet état; c'est le mouvement passionné de l'âme. Avec de la fermeté, on parvient à cacher son *émoi*; l'*émotion* n'échappe qu'à un observateur superficiel ou peu pénétrant.

ÉMOÏ s. m. (é-mo-ï). Ichthyol. Poisson du genre polynème, qui habite les mers du Sud.

— **Encycl.** L'*émoï* est un poisson, dont la longueur totale dépasse un mètre; sa forme est lancéolée; sa couleur est d'un blanc argentin sur le dos, nuancé de gris cendré sur les côtés, avec les nageoires écailleuses et blanchâtres. Tout le corps est couvert de larges écailles ; la bouche est grandement ouverte, et la mâchoire supérieure longuement proéminente. Ce poisson habite l'océan Indien, où il a été trouvé pour la première fois dans un des voyages du capitaine Cook. Il se tient près des rivages, dans les endroits où la mer est couverte d'écume. On le prend avec un hameçon auquel on attache des plumes blanches en guise d'appât. Ce poisson est une des plus belles espèces que renferment les mers des Indes, et sa chair passe pour un aliment très-délicat.

ÉMOL s. m. (é-mol). Génie, dans la théorie philosophique des gnostiques basilidiens.

ÉMOLLIENT, ENTE adj. (é-mo-li-an, ante — du lat. *emollire*, rendre mou). Pharm. Se dit des substances qu'on emploie intérieurement ou extérieurement pour ramollir les tissus, pour calmer certains accidents inflammatoires : *Un cataplasme* ÉMOLLIENT. *Des herbes* ÉMOLLIENTES. ‖ *Espèces émollientes*, Feuilles sèches de mauve, de guimauve, de seneçon ou de pariétaire. ‖ *Farines émollientes*, Farines de lin, de seigle et d'orge.

— Fig. Doucereux, bénin : *Jamais on n'avait vu les journalistes si fondants, si* ÉMOLLIENTS. (Th. Gaut.)

— s. m. Substance émolliente : *On lui a prescrit des bains et des* ÉMOLLIENTS.

— Fig. Ce qui produit un apaisement, un adoucissement : *Ses trois enfants lui servirent d'*ÉMOLLIENT *pour éteindre les ardeurs de sa probité.* (Balz.)

— **Antonymes.** Astringent, catastaltique, constrictif, constringent, excitant, restringent, styptique, surexcitant, synérétique, thermantique.

— **Encycl.** Méd. On comprend ordinairement sous le nom d'*émollients* les médicaments qui, en relâchant le tissu des organes avec lesquels on les met en contact, diminuent leur tonicité et tendent à émousser leur sensibilité. On a rangé parmi les *émollients* des agents qui se comportent d'une manière fort différente. En effet, les uns n'agissent comme tels que par l'eau qu'ils peuvent retenir. Ainsi les gommes et les farines sont *émollientes* parce qu'elles peuvent absorber une grande quantité d'eau, et que, par leur intermédiaire, on met celle-ci en contact pendant un temps assez long avec les tissus. Il se produit alors un phénomène d'endosmose : l'eau est absorbée et transportée dans le torrent de la circulation. D'autres agents ont une tout autre action; tels sont les agents huileux. Appliqués sur la peau et sur les membranes muqueuses, ils peuvent les adoucir et les distendre, mais ils sont impuissants pour opérer cette endosmose qui combat d'une manière si efficace les inflammations générales.

On a divisé les *émollients*, d'après leur nature, en sept ordres :

1° *Émollients aqueux.* — L'eau simple en est le principal représentant. La limite de température où ce fluide jouit de la propriété *émolliente* est comprise entre + 12° centigr. et le degré de chaleur où l'*émollient* commence à produire de la douleur.

2° *Émollients mucilagineux.* — Carragaheen, consoude, cynoglosse, fucus, concombres, gomme arabique et gomme adragante, guimauve, limaçons, semences de lin, mauve, molène, violettes, etc.

3° *Émollients amylacés.* — Amidon, chiendent, farine, gruau, lichen, orge, riz, sagou, salep, etc.

4° *Émollients saccharins.* — Dattes, figues, jujubes, lactine, miel, réglisse, sucre, etc.

5° *Émollients gras.* — Amandes douces, axonge, beurre de cacao, chènevis, cire, huile douce, pistaches, etc.

6° *Émollients albumineux.* — Lait, œufs.

7° *Autres émollients.* — Ichthyocolle, gélatine, mou de veau.

Administrés à l'intérieur, les médicaments *émollients* ont pour effet de diminuer la plasticité du sang, en augmentant la proportion de ses parties séreuses. Dans le tube digestif, ils ralentissent la digestion et causent la diarrhée. Absorbés, ils diminuent l'activité des fonctions, et augmentent celle des sécrétions. A l'extérieur, les *émollients* relâchent, amollissent les fibres des tissus, diminuent la circulation capillaire et émoussent la sensibilité. Les *émollients* sont indiqués dans toutes les phlegmasies internes et dans toutes les congestions et inflammations locales. On les prescrit, à l'intérieur, sous forme de boissons, de lavements, d'injections ; à l'extérieur, on en prépare des bains, des cataplasmes, des lotions, etc. Souvent on associe aux *émollients* d'autres médicaments, et particulièrement les narcotiques.

Les *émollients* sont liquides, solides ou gazeux. Le règne inorganique fournit l'eau, l'*émollient* par excellence, dont la vapeur est de tous ces médicaments le plus actif.

Les espèces *émollientes* du *Codex* sont composées de feuilles sèches de mauve, de guimauve, de bouillon-blanc, de seneçon, de pariétaire, mêlées en parties égales.

Les farines *émollientes* du *Codex* sont celles de seigle, de lin, d'orge, mêlées en parties égales.

On prépare le cataplasme *émollient* du *Codex* avec farines émollientes, 120 gr., qu'on délaye en bouillie claire dans l'eau commune et que l'on fait chauffer doucement, en remuant sans interruption jusqu'à consistance convenable.

— **Art vétér.** Les indications des médicaments *émollients* sont très-nombreuses en médecine vétérinaire, et se rapportent surtout aux inflammations franches, tant externes qu'internes. Ce sont principalement les inflammations du tube digestif, de l'appareil respiratoire et des voies génito-urinaires qui en réclament l'usage sous diverses formes. Un certain nombre de congestions, quelques hémorragies actives, les affections nerveuses aiguës, les maladies éruptives, le rhumatisme suraigu, un certain nombre de maladies chroniques, la suppression de quelques-unes des sécrétions dépuratoires, la nature âcre ou irritante de leurs produits, etc., demandent aussi l'emploi de la médication *émolliente*, pendant un temps variable, selon les circonstances. Quant aux accidents inflammatoires qu'on peut remarquer à la surface du corps, sur la peau, les muqueuses apparentes, les tissus dénudés, les glandes, etc., ils sont très-nombreux et très-divers; la plupart exigent également l'usage des émollients. Cet usage est contre-indiqué dans toutes les maladies asthéniques, dans la débilité par une cause quelconque, dans l'état anémique et hydroémique du sang, la cachexie des ruminants, la ladrerie du porc, les affections lymphatiques, l'infection vermineuse, pendant la convalescence, chez les animaux âgés, chez ceux dont le tempérament lymphatique est très-marqué, etc.

Nous allons étudier les diverses classes d'*émollients* usités dans la thérapeutique vétérinaire.

1° *Amylacés.* L'emploi de l'*amidon* est assez restreint; cependant on en fait usage à l'extérieur dans l'érythème et l'érésipèle pour préserver la peau du contact de l'air et modérer la chaleur dont elle est le siége. L'amidon est préférable aux corps gras, qui rancissent promptement sur les parties enflammées, et aux cataplasmes, qui mouillent sans nécessité la surface irritée. La fécule de pomme de terre, délayée dans une décoction de têtes de pavot, constitue un topique très-adoucissant pour les yeux, les oreilles, les mamelles, les testicules, etc. A l'intérieur, l'amidon se donne en breuvages et en lavements, cru ou cuit, contre les affections intestinales accompagnées de diarrhée, pendant la convalescence, à la suite des phlegmasies gastro-intestinales, des affections des voies respiratoires, après le pissement de sang, etc.

La *dextrine* peut rendre aussi de grands services à la médecine vétérinaire. Pour l'usage interne, elle peut remplacer la gomme dans la confection de la plupart des préparations adoucissantes dans lesquelles celle-ci peut entrer; son prix peu élevé et ses qualités émollientes la rendent très-propre à cet usage.

Les *graines* de céréales donnent des farines que l'on peut employer à l'extérieur sous forme de cataplasmes, et à l'intérieur en boissons, breuvages et lavements, contre les affections inflammatoires du tube digestif, des voies respiratoires, de l'appareil génito-urinaire, etc. Ce qu'on appelle régime blanc, barbotage, et qui consiste surtout dans l'usage des farineux, véritables médicaments alimentaires, s'emploie très-fréquemment en médecine vétérinaire, soit pendant la convalescence, comme un moyen complémentaire de traitement, soit avant le développement des maladies épizootiques ou enzootiques de nature inflammatoire, comme remède prophylactique.

L'*eau de riz* est fréquemment employée pour combattre la diarrhée et la dyssenterie chez le chien et chez le chat, plus rarement chez le porc; chez les herbivores, on ne peut en faire usage qu'avec ceux qui sont très-jeunes ou de race précieuse ; cependant elle peut être utile dans les superpurgations des solipèdes.

L'*orge* est d'un emploi très-fréquent comme moyen curatif, prophylactique et complémentaire, dans la plupart des inflammations intestinales, des voies respiratoires, des reins, de la vessie, etc.

La *farine de blé*, trop chère pour être d'un emploi fréquent dans la médecine vétérinaire, forme des boissons émollientes très-nutritives quand on la délaye dans l'eau.

Le *son*, traité par décoction et passé dans un linge avec expression, fournit un liquide qui est employé fréquemment en boissons, breuvages, lavements, lotions, bains, etc., dans la plupart des inflammations, tant internes qu'externes. Délayé dans l'eau chaude, le son constitue de bons cataplasmes, aussi efficaces qu'économiques.

Le *pain* macéré dans l'eau froide, ou délayé dans l'eau chaude ou tiède, constitue l'eau panée, boisson émolliente et nutritive qui convient parfaitement contre les affections intestinales, et pendant la convalescence des jeunes animaux.

2° Les *émollients sucrés* comprennent le sucre et les matières formées presque entièrement de sucre, telles que la mélasse, la glucose, le miel, etc. D'un emploi fréquent dans la médecine de l'homme, le sucre est très-rarement employé dans celle des animaux, à cause de son prix élevé. Cependant on peut s'en servir pour les petites espèces et pour les animaux des grandes espèces qui sont très-jeunes ou de race distinguée.

Le *miel* est une substance souvent employée dans la médecine des animaux. Il est *émollient*, pectoral et nourrissant. A haute dose, il purge légèrement les jeunes chevaux. On le donne aux jeunes animaux qui sont atteints d'irritation des voies respiratoires, qu'il calme très-bien. Il entre comme substance édulcorante dans une foule de breuvages, et est l'intermédiaire d'un très-grand nombre d'électuaires, de pilules, de bols, etc.

Quant à la *mélasse*, elle remplace avantageusement le miel; elle en a toutes les qualités sucrées; elle est moins aromatique, mais cela est indifférent quand il s'agit des animaux. On en fait un grand usage dans la médecine vétérinaire, surtout dans les départements du nord de la France, la Belgique et les colonies à sucre. On doit même la substituer au miel lorsqu'on le peut, parce qu'elle est toujours beaucoup moins chère, et que les animaux en sont friands. Aussi l'emploie-t-on avec succès pour leur faire manger des substances médicamenteuses qu'ils refuseraient certainement sans ce secours. La mélasse est *émolliente* et pectorale; comme le miel, elle peut le remplacer comme excipient et comme intermédiaire, dans un grand nombre de préparations magistrales.

La *réglisse* en électuaire ou en breuvage s'emploie pour les grands animaux à la dose de 64 à 125 gr., principalement contre les maladies de l'appareil respiratoire; chez les petits ruminants et le porc, la dose se réduit à 16 ou 32 gr., et à 4 à 8 gr. pour les carnivores.

La *betterave* coupée en morceaux et traitée par décoction fournit un liquide très-sucré et très-*émollient*, qui peut remplacer la plupart des tisanes édulcorées, dans les affections de la poitrine, du tube digestif, de l'appareil génito-urinaire, etc., surtout quand ces affections attaquent un grand nombre d'animaux à la fois, comme dans les enzooties et les épizooties, et qu'il devient indispensable de faire une médecine économique. Réduite en pulpe et soumise à la pression, la betterave crue fournit un liquide très-sucré, qui, évaporé convenablement, devient épais et peut remplacer le miel pour édulcorer les boissons.

La *carotte* crue est mangée avec beaucoup de plaisir par les chevaux. Elle leur donne un poil lustré et couché, diminue la dureté des matières excrémentitielles, fait cesser les toux sèches et opiniâtres dont ils sont souvent atteints. Coupée par morceaux et unie à la farine d'orge, elle compose des mâches excellentes pour les chevaux qui ont souffert d'un long travail et dont la poitrine est délabrée. Cette racine est surtout très-précieuse pendant l'hiver; elle peut très-bien remplacer l'herbe fraîche qu'on donne si avantageusement au printemps aux chevaux qui sont atteints de quelque maladie cutanée. On peut aussi faire manger cette racine aux moutons pendant l'hiver. Elle introduit alors dans le sang de ces animaux un principe séreux, qui, modifiant le sang, prévient souvent les congestions sanguines de la rate, des muqueuses intestinales et des reins, qu'on désigne sous les noms de coup de sang, de sang de rate.

La *racine du chou-navet* et de ses variétés, donnée crue aux chevaux et aux bestiaux, compose une alimentation émolliente et rafraîchissante, qui convient particulièrement dans les inflammations intestinales de tous les animaux domestiques, et notamment des oiseaux de basse-cour. Les navets cuits, ainsi que la carotte, fournissent une excellente alimentation émolliente, qui, unie au son, à la farine d'orge, convient beaucoup dans les maladies de poitrine. L'eau des navets traités par décoction est très-adoucissante; édulcorée au miel, à la mélasse, on en compose des breuvages et des lavements qui sont très-usités dans la médecine de la campagne, pour calmer les coliques, les douleurs utérines résultant de l'inflammation de la matrice.

3° Les *émollients gommeux* sont peu nombreux et ne comprennent que les différentes espèces de gommes. Ils sont employés presque toujours à l'intérieur et sont très-efficaces. Pris en breuvages, ils calment très-bien les inflammations intestinales, ainsi que celles des voies respiratoires.

4° Les *émollients mucilagineux* comprennent, indépendamment du mucilage qui en forme la base, diverses graines, racines, feuilles, etc.

La *graine de lin*, traitée par décoction, donne une eau visqueuse, d'une saveur douce, sans odeur, et douée d'une grande vertu émolliente à laquelle s'ajoute la propriété diurétique. On l'administre à l'intérieur, soit en breuvages, soit en lavements, dans les phlegmasies de l'intestin, qui, dans l'espèce bovine, sont si souvent compliquées de l'inflammation des reins et de la vessie. On en prépare aussi d'excellents breuvages, qui, édulcorés avec un peu de miel et unis à un jaune d'œuf, sont fort utiles dans les diarrhées inflammatoires des jeunes animaux. C'est surtout dans les inflammations primitives des reins, de la vessie, avec pissement de sang ou rétention d'urine, que les breuvages et les lavements de graine de lin produisent de bons effets. 180 gr. de farine de lin, délayée dans 15 lit. d'eau bouil-

lante, donnent une eau mucilagineuse très-émolliente, qu'on peut administrer en lavements et en breuvages après l'avoir passée dans un linge. On fait aussi avec cette farine des cataplasmes émollients très-précieux pour combattre les engorgements chauds des membres, les douleurs des articulations inférieures et les inflammations des parties contenues dans le sabot.

La *guimauve* porte des fleurs qu'on emploie en décoction pour pratiquer des lotions émollientes propres à calmer les inflammations des yeux. Avec les feuilles et les racines, on prépare des breuvages, des lavements très-adoucissants, dont on se sert pour calmer les douleurs intestinales appelées coliques inflammatoires.

5° Les *émollients azotés* comprennent en premier lieu les œufs. Le blanc d'œuf, battu avec de l'eau simple ou mucilagineuse, forme une émulsion très-émolliente, que l'on peut rendre très-calmante en y ajoutant, soit quelques gouttes d'huile opiacée, soit deux ou trois cuillerées d'une décoction concentrée de têtes de pavot. Le jaune d'œuf délayé dans du lait tiède, dans une boisson gommeuse, mucilagineuse, miellée ou amylacée, compose un excellent breuvage pour calmer les toux laryngiennes, bronchiques ou pectorales des jeunes animaux. Ces mêmes breuvages conviennent aussi beaucoup pour combattre les diarrhées qui suivent le sevrage des poulains, des veaux et des agneaux. On casse souvent des œufs dans la bouche des jeunes veaux pour atteindre le même but.

Les *bouillons de viande* sont d'un secours très-utile en médecine vétérinaire et ne sont pas assez généralement employés. Dans les inflammations aiguës du canal intestinal des bêtes ovines et bovines, ils font cesser les coliques et le ténesme rectal. Administrés vers la fin des maladies, ils sont tout à la fois émollients et nourrissants. On se trouve très-bien aussi de ces bouillons dans les gastrites, les entérites avec altération du sang, les bronchites, les pharyngites des porcs et des chiens. A l'extérieur, les bouillons de tripes sont souvent employés en lotions et en fomentations sur les parties du tissu cutané qui sont le siége d'irritation chronique, d'endurcissement, de croûtes, comme dans les gales anciennes et les dartres croûteuses du pli du genou et du jarret.

Le *lait* est employé à l'intérieur comme émollient, tempérant et nutritif. On le donne à tous les animaux dans les inflammations de l'intestin, dans les coliques violentes des bêtes bovines et ovines, dans la maladie dite des chiens. Il nourrit très-bien les herbivores atteints d'anémie et d'hydroémie. Il convient beaucoup pour calmer les irritations du larynx et les toux opiniâtres. On l'unit souvent aux jaunes d'œufs, au miel, à l'amidon, à la gomme arabique, à l'eau de riz, pour augmenter ses vertus émollientes.

Le *petit-lait* est un liquide d'un très-utile secours dans la médecine des animaux ; tous le prennent avec plaisir. Il est émollient, très-rafraîchissant, ou tempérant. Il calme la soif, fait cesser les douleurs intestinales, la constipation, et introduit dans le sang des principes aqueux, qui tendent à diminuer l'excitation générale et à calmer la fièvre dite de réaction. Aussi fait-on usage de ce précieux liquide dans toutes les inflammations des intestins, dans le pissement de sang, dans la fourbure et après les opérations douloureuses qui s'accompagnent de fièvre vive. Quant au beurre, il est employé comme adoucissant dans les conjonctivites récentes. On en fait des embrocations externes dans le cas de phlegmon et de furoncle. On peut aussi l'unir aux feuilles de guimauve et de mauve hachées, pour faire de très-bons cataplasmes *émollients*. Le beurre doit être renouvelé souvent sur les parties malades; il a l'inconvénient de se rancir et de devenir irritant.

ÉMOLUMENT s. m. (é-mo-lu-man — lat. *emolumentum; de emolere*, moudre). Profit, avantage, bénéfice : *Tirer un grand* ÉMOLUMENT *de quelque chose*. (Acad.) *L'usure, ou prix de l'usage, est l'*ÉMOLUMENT *que le propriétaire reçoit de la prestation de sa chose.* (Proudh.)

— Rétribution, salaire attaché à une fonction, à une charge, à un emploi; n'est usité qu'au pluriel : *Ses* ÉMOLUMENTS *se montent à une dizaine de mille francs par an. Les juges, pour rester intègres, ont besoin d'être au-dessus de la corruption par des* ÉMOLUMENTS *fixes et suffisants.* (Lamart.) *Le lieutenant civil Miron consacra la totalité de ses* ÉMOLUMENTS *aux embellissements de Paris.* (L.-J. Larcher.) ‖ Profit casuel tiré d'une chose, par opposition au revenu fixe : *Il s'était réservé les gages de cet office et il en laissait les* ÉMOLUMENTS *à ceux qui travaillaient sous lui.* (Acad.) *Comme on sait ce que les charges du royaume donnent de gages et d'appointements, il est de même assez aisé de savoir ce qu'elles produisent d'*ÉMOLUMENTS. (Vauban.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Jurispr. Part revenant à quelqu'un dans une chose à laquelle il a droit : *La femme n'est tenue des dettes de la communauté que jusqu'à concurrence de son* ÉMOLUMENT. (Code civil.)

— **Syn. Emolument, bénéfice, gain,** etc. V. BÉNÉFICE.

— **Emoluments, appointements, gages, honoraires, salaire, traitement.** V. APPOINTEMENTS.

ÉMOLUMENTAIRE adj. (é-mo-lu-man-tè-re — rad. *émolument*). Jurispr. Qui concerne l'émolument : *Portion* ÉMOLUMENTAIRE.

ÉMOLUMENTER v. n. ou intr. (é-mo-lu-man-té — rad. *émolument*). Cumuler les émoluments. ‖ Inus. aujourd'hui. Se disait surtout des officiers ministériels qui multipliaient les frais et les vacations, pour augmenter leurs honoraires.

ÉMONCTOIRE s. m. (é-mon-ktoi-re — lat. *emunctorium; de emunctus*, mouché). Méd. Ouverture naturelle ou artificielle du corps, donnant issue aux produits des sécrétions ou aux humeurs : *Les narines sont des* ÉMONCTOIRES *naturels ; les vésicatoires et les cautères, des* ÉMONCTOIRES *artificiels.*

— Fig. Moyen propre à calmer, à supprimer, à débarrasser : *L'onanisme conjugal a été proposé par les défenseurs de l'exploitation humaine, pour servir d'*ÉMONCTOIRE *à la population.* (Proudh.)

ÉMONDAGE s. m. (é-mon-da-je — rad. *émonder*). Arboric. Action d'émonder : *L'*ÉMONDAGE *des arbres. La saison de l'*ÉMONDAGE.

— **Encycl.** Ce terme un peu vague correspond à peu près à celui de *nettoyage*. Il s'emploie ordinairement, en arboriculture, pour désigner une sorte d'élagage très-simple, qu'on applique aux arbres ou aux arbrisseaux d'ornement. Il a surtout pour but de donner à ces essences une forme élégante et régulière, et de favoriser leurs fonctions vitales, en enlevant le bois mort, les chicots, les branches qui apportent de la confusion dans la cime, les végétaux parasites, etc. Cette opération, qui est assez importante, se pratique à l'aide de la serpe, de l'égohine, du sécateur, et, pour les branches élevées, du croissant et de l'échenilloir. On appelle aussi *émondage* un autre mode d'élagage, ou mieux d'ébranchage, qu'on applique aux arbres appelés *émondes*.

ÉMONDATION s. f. (é-mon-da-si-on — rad. *émonder*). Pharm. Opération par laquelle on retire des substances animales et végétales les parties nuisibles ou inutiles.

— **Encycl.** L'*émondation* a pour but de nettoyer les substances médicinales, soit par un lavage, soit en les frottant avec la main ou avec une brosse ; de séparer de ces substances tout ce qui pourrait affaiblir ou modifier leurs propriétés, comme les parties altérées ou inutiles. Ainsi on soumet au triage ou à l'*émondation* les substances pharmaceutiques simples, telles que les gommes, les résines sèches; on en détache à l'aide du couteau, du canif, les débris ligneux et autres matières étrangères qui adhèrent à leur surface.

Beaucoup de racines, comme le chiendent, le raifort, etc., doivent être séparées de leurs radicules, de leurs parties entamées ou meurtries; d'autres racines essentiellement fibreuses, comme la réglisse, seront dépouillées de leur épiderme; d'autres enfin, doivent être débarrassées de leur partie centrale.

La racine de guimauve est industriellement décortiquée dans le nord de la France; dans ce but, on la fait tourner dans des tonneaux munis de dents de fer. On sépare les tiges des feuilles, et souvent aussi les écorces des bois. On sépare les pétales de la violette simple. On enlève les pédoncules de toutes les fleurs, les onglets incolores des pétales des œillets et des roses de Provins, qui sont alors dites onglées, les bractées des fleurs de tilleul, le calice des fleurs de molène et d'ortie blanche.

Certaines semences, comme les amandes, les semences froides, etc., sont privées de leur enveloppe ligneuse. Cette décortication peut se faire en plongeant pendant quelques instants la graine dans l'eau bouillante. La décortication est donc un mode d'*émondation*. Parmi les autres modes, nous citerons la cribration, le vannage, le bocardage, etc.

ÉMONDE s. m. (é-mon-de — rad. *émonder*). Arboric. Branches coupées par l'émondeur : *On fait des fagots avec les* ÉMONDES. Ne s'emploie qu'au pluriel en ce sens. ‖ Arbre dont on supprime toutes les pousses latérales, en ne conservant qu'un bouquet à la cime. On dit aussi ARBRE D'ÉMONDE.

— Fauconn. Fiente d'un faucon, d'un oiseau de proie.

— **Encycl.** On appelle *arbres d'émonde* ou simplement *émondes* certains arbres forestiers ou d'avenue, dont on supprime toutes les branches latérales jusqu'à la partie supérieure de la cime, qu'on laisse intacte. Il se forme alors, au point de la coupe, des rejets que l'on exploite périodiquement comme les taillis. On obtient ainsi deux produits : du fagotage, de peu de valeur à la vérité, et une tige d'une grande dimension et de bonne qualité, pourvu qu'elle soit exploitée à temps. C'est dans les pâturages et les prairies, le long des champs, sur le bord des chemins, des fossés et des cours d'eau, que les *émondes* trouvent surtout leur place, servant à utiliser des terrains improductifs. Les peupliers, les ormes, l'aune, le frêne, les grands saules, sont les essences qui se prêtent le mieux à cet émondage.

ÉMONDÉ, ÉE (é-mon-dé) part. passé du v. Emonder. Dépouillé des branches superflues : *Arbre* ÉMONDÉ.

— Par ext. Coupé, retranché : *Cheveux artistement* ÉMONDÉS.

— Fig. Retranché, supprimé, élagué : *Le lyrisme, la couleur, les comparaisons, tout ce qui est du domaine de la poésie est* ÉMONDÉ *avec une rigueur impitoyable.* (Th. Gaut.)

ÉMONDER v. a. ou tr. (é-mon-dé — lat. *emundare ;* du préf. *e*, et de *mundus*, propre, qui se rapporte au sanscrit *mandas*, ornement, de la racine *mad* ou *mand*, nettoyer, orner, grec *mattô*, latin *mundo*). Dépouiller un arbre des chicots, des lichens, des branches mortes ou inutiles : *J'aime mieux* ÉMONDER *les arbres de ma campagne que d'aller étudier les ridicules des boyards de Russie.* (Destouches.)

Que ne l'*émondait*-on, sans prendre la cognée?
LA FONTAINE.

Cet autre *émonde* un arbre et plante des rameaux.
DELILLE.

‖ Plus spécialement, Supprimer toutes les pousses latérales, en ne conservant qu'un bouquet à la cime de l'arbre.

— Fig. Purger, débarrasser des choses inutiles : *Robespierre et Saint-Just ont été timides ; ils n'*ONT *pas assez* ÉMONDÉ *l'arbre social.* (Balz.)

— Absol. : *Les conservateurs des eaux et forêts essertent,* ÉMONDENT, *coupent, comme gens qui sont chez eux.* (Toussenel.)

— Techn. *Émonder les amandes*, Les jeter dans l'eau bouillante pour en attendrir la peau, afin de pouvoir l'enlever facilement. ‖ *Émonder la bourre*, Eplucher et battre la bourre que les fondeurs emploient dans la fabrication de certains moules.

S'émonder v. pr. Etre émondé; pouvoir, devoir être émondé : *Les arbres* S'ÉMONDENT *au commencement du printemps.*

— Fig. Se purifier : *Pour celui qui aime ainsi, la vie s'épure, l'horizon s'agrandit, le cœur* S'ÉMONDE. (A. Paul.)

— **Syn. Émonder, élaguer.** V. ÉLAGUER.

ÉMONDEUR, EUSE s. m. (é-mon-deur, eu-ze — rad. *émonder*). Arboric. Personne qui émonde les arbres : *Virgile lui-même ne regrettait-il pas d'avoir jeté loin de lui l'aiguillon de ses bœufs ou la serpette de l'*ÉMONDEUR *de ses vignes?* (Cormen.)

Du haut de ces rochers et d'échos en échos,
Entends de l'*émondeur* la voix retentissante.
TISSOT.

— s. m. Instrument qui sert à l'émondage des arbres. ‖ Espèce de crible à l'aide duquel on nettoie, ou monde les grains.

ÉMONNOT (Jean-Baptiste), médecin français, né à Saint-Loup de La Salle (Seine-et-Oise) en 1761, mort en 1823. Il vint terminer ses études à Paris, sous Vicq-d'Azyr, devint membre, puis président de la Société libre de médecine, membre honoraire de l'Académie de médecine. On a de lui, outre quelques rapports et mémoires, une traduction des *Fièvres et inflammations* de Quarin (1800, 2 vol. in-8°).

ÉMORCELÉ, ÉE (é-mor-se-lé) part. passé du v. Emorceler : *Sol* ÉMORCELÉ.

ÉMORCÈLEMENT s. m. (é-mor-sè-le-man — rad. *émorceler*). Ancienne forme du mot MORCELLEMENT : *Étoit leur traité un* ÉMORCÈLEMENT *du royaume de France.* (Et. Pasq.)

ÉMORCELER v. a. ou tr. (é-mor-se-lé — du préf. *é*, et de *morcel*, qui s'est dit pour *morceau*). Ancienne forme du mot MORCELER.

ÉMORFILAGE s. m. (é-mor-fi-la-je — rad. *émorfiler*). Action d'émorfiler : *L'*ÉMORFILAGE *des couteaux.*

ÉMORFILÉ, ÉE (é-mor-fi-lé) part. passé du v. Emorfiler : *Un rasoir* ÉMORFILÉ.

ÉMORFILER v. a. ou tr. (é-mor-fi-lé — du préf. privat. *é*, et de *morfil*). Enlever le morfil, les vives arêtes d'une pièce de métal ou de cuir : ÉMORFILER *un rasoir*. ÉMORFILER *le cuir d'une reliure.*

ÉMORITES, peuple du pays de Chanaan. Syn. de AMORITES.

ÉMOSSE s. f. (é-mo-se). Bot. Nom vulgaire d'un arbrisseau de la Guyane.

ÉMOTION s. f. (é-mo-si-on — du lat. *emotus*, ému). Excitation, trouble dans l'économie animale : *Il a de l'*ÉMOTION *dans le pouls. La fièvre lui a laissé une légère* ÉMOTION. *Ne cherchons pas la volupté dans la satisfaction des sens ni dans l'*ÉMOTION *des appétits.* (Saint-Evrem.)

— Agitation qui travaille les masses populaires : *Les* ÉMOTIONS *du peuple furent bientôt ensevelies dans une consternation générale.* (Volt.) ‖ Se disait autrefois pour Emeute : *Le maréchal de La Meilleraye, qui vit que La Rivière, Bautru et Nogent traitaient l'*ÉMOTION *de bagatelle, et qu'ils la tournaient même en ridicule, s'emporta beaucoup.* (De Retz.)

Rome autrefois a vu de ces *émotions*.
CORNEILLE.

— Fig. Trouble, agitation de l'âme, que provoque une passion, une impression vive; attendrissement : *Il est bien peu d'hommes qui puissent revoir sans* ÉMOTION *le lieu où ils ont commencé à vivre.* (De Latouche.) *L'homme solitaire a besoin qu'une* ÉMOTION *intime lui tienne lieu du mouvement extérieur qui lui manque.* (Mme de Staël.) *Les plus petites circonstances réveillent au fond du cœur les* ÉMOTIONS *du premier âge, et toujours avec un attrait nouveau.* (Chateaub.) *La femme est avide d'*ÉMOTIONS *et s'exalte aisément.* (Mme Romieu.) *L'espérance donne des* ÉMOTIONS *dont le cœur est avide.* (Alibert.) *Si vous vous arrêtez trop longtemps sur les* ÉMOTIONS *tristes, vous ne pénétrez plus au fond de l'âme.* (Villem.) *Le sentiment est une* ÉMOTION, *non un jugement.* (V. Cousin.) *L'*ÉMOTION *est la conviction des masses.* (Lamart.) *Le son de la voix, qui est la communication de l'*ÉMOTION *dans la femme, est le véhicule de la persuasion dans l'orateur.* (Lamart.) *De tous les besoins factices, le plus dangereux est celui des* ÉMOTIONS. (De Lévis.) *On pleure par affectation aussi bien que par* ÉMOTION *vraie.* (G. Sand.) *Plus l'âme est divinement trempée, plus elle vibre à l'*ÉMOTION. (E. Pelletan.) *Quiconque a vécu a eu ses* ÉMOTIONS *et ses aventures.* (St-Marc Girard.) *Les maladies du cœur sont causées par les* ÉMOTIONS *vives et souvent répétées, et surtout par la colère.* (Maquel.) *La poésie doit naître de l'*ÉMOTION *et tendre à la beauté suprême.* (Ph. Chasles.) *Les lieux, comme les êtres, nous attirent suivant le degré d'*ÉMOTION *qu'ils nous ont causé.* (Mme L. Colet.) *De l'*ÉMOTION *à la croyance le passage est facile.* (De Théis.) *Une femme qui n'excite plus aucune* ÉMOTION *reste encore capable d'en éprouver beaucoup.* (Mme de Rémusat.) *Le commun des hommes n'a que des* ÉMOTIONS *faibles.* (H. Taine.) *Les hommes n'ont pas fait de grandes choses sans de grandes* ÉMOTIONS.

Mon âme par degrés prend de l'*émotion*,
Et monte avec tes chants au séjour des archanges.
A. BARBIER.

— **Syn. Emotion, émoi.** V. ÉMOI.

— **Antonymes.** Ataraxie, calme, euthymie, froideur, impassibilité, placidité, quiétude, présence d'esprit, sang-froid.

— **Encycl.** Psychol. On appelle *émotion* l'état particulier et momentané de l'âme, consistant dans une surexcitation nerveuse très-violente. A part la durée et l'intensité, l'*émotion* est de même nature que le sentiment en général, considéré d'une manière active. Elle peut être indifféremment accompagnée de plaisir et de peine; mais elle est toujours liée à un fait physiologique qu'il est essentiel de faire connaître, et qui la distingue de toute autre affection mentale. Ce fait consiste dans une secousse intérieure ou ébranlement nerveux dont le centre paraît être le cœur. Ce phénomène organique est proprement ce qui sert à qualifier l'*émotion*.

En un mot, l'*émotion* a deux caractères : l'un physique, qui n'est qu'un ébranlement nerveux, surtout sensible dans l'organe du cœur, et l'autre moral, qui consiste dans une affection très-vive de l'âme, dont l'affection physique n'est que le signe extérieur.

Le côté moral de l'*émotion* en est, de fait, l'élément constitutif, et la philosophie ne la considère que sous ce rapport; car l'autre côté est du domaine exclusif des sciences médicales. Au point de vue du sujet, c'est-à-dire de l'âme elle-même, on distingue deux sortes d'*émotions :* les *émotions* agréables et les *émotions* désagréables. Les unes et les autres sont toujours provoquées par un événement inattendu. On ne peut donc pas en énumérer les causes, qui sont infinies et comprennent tout ce qui, des actions humaines ou des événements naturels, se présente sous un aspect auquel on ne s'attendait pas, mais de telle nature qu'il sollicite vivement l'attention des sens ou de l'entendement.

Sous le rapport de l'intensité, on divise encore les *émotions* en *émotions douces* et en *émotions vives ou violentes*, si elles nous font verser des larmes ou déterminent même un évanouissement. On peut mourir de joie, de peur, etc. Les tempéraments impressionnables éprouvent, à l'occasion du plus mince événement, une *émotion* qui serait souvent nulle chez la plupart des hommes.

Mais si les *émotions* violentes, qu'elles soient agréables ou pénibles, sont du ressort de la psychologie, celle-ci s'occupe plus particulièrement des *émotions douces*, dites *émotions moyennes*, qui sont agréables à éprouver, peuvent devenir l'objet d'une éducation spéciale et créer à l'homme une vie artificielle, qui, si elle n'est pas le bonheur, en approche beaucoup aux yeux d'un grand nombre. Telle est l'éducation littéraire ou artistique, qui se propose de rendre l'âme sensible aux choses qui n'émeuvent pas le vulgaire, et de faire naître en elle des *émotions* qu'on renouvelle quand elles sont épuisées, et qui entretiennent ceux qui ont reçu cette éducation dans un état moral tout à fait distinct. Arrivés à ce point, l'artiste, l'écrivain et le philosophe possèdent une âme qu'ils ont en quelque sorte créée eux-mêmes. « Les *émotions* de plaisir et de peine, dit Dugald-Stewart, excitées par la contemplation de la beauté et de la difformité morale, surpassent tellement toutes celles que peuvent nous causer les formes matérielles, que quelques philosophes ont prétendu que les mots de *beau* et de *sublime*, dans leur signification propre, expriment des qualités de l'âme, et que, si nous sommes affectés par les objets matériels, l'affection ne provient que des idées morales qu'ils suggèrent. C'était la doctrine favorite de l'école de Socrate, doctrine défendue avec beaucoup de talent par plusieurs écrivains modernes. On ne peut disconvenir d'un fait, c'est que les bonnes actions et les vertueux caractères offrent le plus délicieux spectacle que puisse contempler l'âme humaine. Le monde externe tout entier n'a point de charmes aussi puissants que ceux qui parent la beauté

morale, et nous appellent à cultiver des qualités qui font le bonheur et la perfection de notre nature. C'était un objet capital pour les anciens moralistes que cette union de la philosophie et des beaux-arts : ils y voyaient l'avantage d'ajouter à la beauté de la vertu l'attrait que l'imagination donne à toute chose. Les effets qu'il est possible d'acquérir par ce moyen sont faciles à concevoir; tous les jours nous en avons des exemples dans la puissance de la société à déguiser la bassesse et la laideur des vices qui l'encombrent. »

Ce dernier trait est fort original.

Sous le rapport de leur objet, nos *émotions* ne peuvent guère être classées méthodiquement; cependant on les ramène d'ordinaire aux quatre espèces suivantes : 1° l'*émotion scientifique*. Le savoir procure des *émotions* agréables, et l'ignorance, au contraire, produit des *émotions* désagréables. Il y a des choses qui nous laissent indifférents; peu nous importe de les connaître ou de les ignorer; mais, en général, la foi dans la science qu'on a est un état agréable de l'âme, tandis que la conscience d'être ignorant est un état désagréable. Les plaisirs de la science et les peines de l'ignorance varient depuis l'indifférence jusqu'à l'enivrement ou le désespoir, et nous aimons ou nous haïssons l'état de science ou d'ignorance, non-seulement en nous-même, mais encore dans autrui. Les œuvres et la personne des grands maîtres de la pensée nous inspirent une véritable admiration, tandis que le spectacle de l'ignorance incurable ou de l'erreur et du préjugé nous inspire, sinon de la tristesse, au moins du mépris ou de la haine.

2° L'*émotion esthétique*. Parmi les objets qui se présentent à nos regards, les uns nous paraissent doués d'un caractère *sui generis*, que nous appelons *beauté* et qui nous procure des *émotions* généreuses; les autres, d'un caractère également *sui generis* et opposé au premier, que nous nommons *laideur* et qui nous inspire une répugnance parfois invincible. Le beau et le laid sont du domaine de l'*émotion* proprement dite. On les sent plutôt qu'on ne les connaît; les sens y sont intéressés beaucoup plus que l'entendement. Le beau nous donne des satisfactions que plusieurs trouvent si intenses qu'ils les confondent volontiers avec le bonheur; le laid nous fait souffrir, au contraire, des douleurs qui peuvent aller jusqu'à un véritable chagrin : il est pénible à voir. Le beau a ses interprètes les plus illustres dans les poëtes et les artistes, le laid dans les êtres dont le cœur est mort et l'entendement obscur. La source commune de l'*émotion* esthétique est dans une faculté particulière encore bien peu connue, et que, à défaut d'autre définition plus précise, on appelle *perception esthétique*. On réunit souvent les plaisirs scientifiques et esthétiques sous le nom de *plaisirs de l'esprit*.

3° L'*émotion vertueuse* ou sentiment du bien et du mal. De même que les choses matérielles nous paraissent belles ou laides, de même les actions humaines nous semblent revêtues d'un cachet de beauté ou de méchanceté. Les actions que la conscience nous indique comme bonnes nous procurent, que nous les accomplissions nous-mêmes ou que nous les voyons accomplir par autrui, des *émotions* agréables. Au contraire, celles qui, aux yeux de la conscience, sont empreintes d'un caractère de méchanceté, nous causent des *émotions* pénibles. Quand il s'agit de nos propres actions, nous trouvons en elles le témoignage d'une bonne conscience, si elles sont conformes à l'idée que nous avons du bien et du juste; si elles n'y sont pas conformes, nous avons des remords. S'il s'agit des actions d'autrui, nous sommes remplis de joie ou d'attendrissement, suivant leur nature. Si elles sont mauvaises, elles provoquent notre indignation et notre colère. « Il est impossible, dit Dugald-Stewart (*Esquisses de philosophie morale*), d'être témoin d'une bonne action sans avoir la conscience d'une affection bienveillante ou d'amour ou de respect pour l'agent qui l'accomplit, et, comme toutes nos affections bienveillantes renferment un sentiment agréable, toute bonne action est nécessairement une source de plaisir pour le spectateur. Outre ce plaisir, d'autres sentiments agréables, d'ordre, d'utilité, de paix de l'âme, etc., viennent successivement s'associer à l'idée générale de *conduite vertueuse*. »

4° L'*émotion religieuse ou mystique*. Le mystère de notre destinée, c'est-à-dire la question de notre origine, de notre mission terrestre et de notre fin, laisse pénétrer en nous comme un souffle de l'infini, qui est peut-être la source des *émotions* les plus violentes et les plus fréquentes qu'il nous soit donné d'éprouver. Nous comparons involontairement notre existence transitoire et microscopique à l'incommensurable dans lequel nous sommes noyés et à l'éternité devant laquelle nous sommes si peu de chose, et les réflexions que cela nous suggère nous mettent parfois dans un état d'esprit singulier. La religion nomme *sainteté* l'état de l'homme qui ferme volontairement ses sens aux inspirations du dehors pour se concentrer en lui-même, mener une vie contemplative et s'absorber dans le problème de sa destinée. Quand cette absorption est complète, elle donne lieu à des hallucinations qui, sous le nom d'*extases*, sont très-fréquentes dans l'histoire de l'Eglise. V. aux mots EXTASE et MYSTICISME.

Les quatre sources d'*émotion* qu'on vient de voir exposer peuvent, en définitive, se réduire à trois : le sens du vrai, le sens du beau et le sens de l'infini.

A consulter : Gatien Arnoult, *Programme d'un cours de philosophie* (1 vol. in-8°); Dugald-Stewart, *Esquisses de philosophie morale* (trad. Jouffroy, Paris, 1826, 1 vol. in-8°).

Émotions de Polydore Marasquin (LES), roman publié en 1857, par M. Léon Gozlan. Les *Voyages de Gulliver*, par Jonathan Swift, ont obtenu à juste titre une réputation européenne, et M. Léon Gozlan, que les trophées du littérateur anglais empêchaient sans doute de dormir, a voulu doter la France d'un digne pendant aux *Voyages de Gulliver*. L'exécution n'a pas répondu à la grandeur de l'idée, et l'auteur, au lieu d'un ouvrage destiné à devenir européen, n'a réussi qu'à composer un roman plein d'intérêt et d'esprit. C'est que la critique de Swift tranche dans le vif et aborde les plus graves problèmes, en les discutant avec une profonde érudition et un solide fond de philosophie, tandis que M. Gozlan n'a fait qu'une spirituelle parodie de notre société et de nos mœurs.

Polydore Marasquin, le héros du livre, est un marchand de bêtes curieuses, qui, échappé miraculeusement dans un naufrage, tombe dans une île déserte au pouvoir d'une tribu de singes, parmi lesquels figurent un certain nombre de ses anciens pensionnaires. Ils l'ont reconnu et vont se venger des souffrances qu'il leur a jadis fait endurer. Il les a battus, ils le battent; il s'en est servi comme d'esclaves et de bouffons, les rôles vont être intervertis. Danse, Polydore, amuse les singes; à ton tour de *travailler* devant eux, ou le bambou fera son office. Ne te plains pas de tes humiliations, c'est toi qui les as instruits, et tes élèves te font honneur; ils ont bien profité de tes leçons; ils sont passés maîtres en fait de tortures. Heureusement pour notre héros, l'amiral Campbell est autrefois descendu dans cette île et y a fait construire une habitation. Polydore s'y réfugie, s'y barricade et soutient un véritable siége contre ses persécuteurs. Le hasard lui fait trouver la peau d'un vieux singe, l'ancien roi des babouins, que l'amiral avait fait écorcher; il s'en revêt et se précipite au milieu des assaillants, décidé à vendre chèrement sa vie. O prodige! tous tombent à ses genoux, le prenant pour leur ancien monarque ressuscité. Te voilà roi des singes, ô Polydore; tu vas te venger. Non! instruit par le malheur, il se montre débonnaire et tente d'employer l'intelligence des singes à des travaux utiles. Mais, hélas! un beau jour sa royale peau se déchire et laisse passer la doublure humaine. Se réfugier dans son palais est vite fait, mais il est obligé d'y soutenir un second siége contre ses sujets dont l'affection importune ne peut plus se passer de lui. Par bonheur, lord Campbell, de retour d'une expédition, arrive à temps pour le délivrer.

Rien de plaisant comme les mésaventures de ce pauvre Marasquin; mais, sous la forme comique, se cache un grand fond de bon sens et une fine critique des us et coutumes de notre société. En assistant avec lui à cette cour de justice présidée par le roi des singes, on serait tenté de se croire à certains conseils de ministres. « Quels affreux drôles, bon Dieu! que tous ces juges formant la cour suprême du babouin! Comme ils cherchent à lire dans ses yeux l'opinion qu'il leur est permis d'avoir. Quoique quelques-uns aient déjà sur leurs têtes la calvitie de la maturité et les poils blancs de la vieillesse, par conséquent les signes de la prudence et le caractère du respect, ils n'en rivalisent pas moins d'aplatissement, afin de parvenir à se faire remarquer par leur maître. Si celui-ci poussait un hurlement, c'était à qui, parmi eux, hurlerait le plus fort; s'il se grattait la cuisse en signe de méditation profonde, ils s'empressaient de s'écorcher la jambe. » Quelle jolie parodie de nos soirées que ce bal des singes où les guenons étalent leur poitrine osseuse et maigre, avec du rouge sur le nez et du blanc jusqu'au menton, marchent comme des mousquetaires, secouent vigoureusement la main aux mâles, portent des jupes si amples et si arrondies qu'on est toujours tenté de les prendre par la tête et de les secouer comme des sonnettes, et se coiffent de chapeaux si petits et placés si au bord de la tête qu'on est à chaque instant sur le point de leur crier : « Madame, prenez garde, vous perdez votre chapeau. » Et dire que ce sont les vieilles édentées, fardées et maquillées, qui sont le plus adulées par les plus nobles et les plus séduisants cavaliers! Quel joli tableau que celui de ces singes trempant leurs plumes et leurs bras dans l'encre et noircissant du papier à l'exemple des expéditionnaires, barbouillant des ordres, les signant, les scellant, les visant, en un mot, *jouant aux employés*. Ils s'étaient emparés des papiers de lord Campbell, de ses plumes, de son sceau, et, par imitation servile de ce qu'ils avaient vu fréquemment pratiquer, ils expédiaient des ordres à tort et à travers de tous côtés, faisant ainsi, sans y songer, exactement ce que fait la bureaucratie européenne. Le dernier trait, le trait de la fin est charmant : Polydore Marasquin, rentré dans sa patrie, père de famille, et riche, se surprend parfois murmurant entre deux soupirs : « Ah! quand j'étais singe! »

Cette désopilante boutade est pleine d'esprit, de finesse et d'humour; mais son défaut, ce qui lui interdit le succès des *Voyages de Gulliver*, c'est la tournure d'esprit de l'auteur. Swift parle de tout sérieusement, ce qui contribue à entretenir l'illusion. M. Léon Gozlan parodie tout, se moque de tout et a moins l'air de dessiner un tableau que d'ébaucher une charge.

ÉMOTIONNABILITÉ s. f. (é-mo-si-o-na-bi-li-té — rad. *émotionnable*). Disposition, facilité à s'émouvoir. ‖ Peu usité.

ÉMOTIONNABLE adj. (é-mo-si-o-na-ble — rad. *émotionner*). Qui est disposé à s'émouvoir, qui s'émeut facilement.

ÉMOTIONNÉ, ÉE (é-mo-si-o-né) part. passé du v. Emotionner : *Etre encore tout* ÉMOTIONNÉ.

ÉMOTIONNER v. a. ou tr. (é-mo-si-o-né — rad. *émotion*). Agiter, troubler, mettre en émoi, causer de l'émotion à : ÉMOTIONNER *quelqu'un par une nouvelle inattendue.* ÉMOTIONNER *le peuple par des articles de journaux. Cet acteur a le talent d'*ÉMOTIONNER *les spectateurs.*

S'émotionner v. pr. Eprouver de l'émotion : *Ecoutez ceci, ma mère, et ne* VOUS ÉMOTIONNEZ *pas trop.* (Alex. Dum.)

ÉMOTTAGE s. m. (é-mo-ta-je — rad. *émotter*). Agric. Action d'émotter : *L'*ÉMOTTAGE *d'un champ.* ‖ On dit aussi ÉMOTTEMENT.

— **Encycl.** Les mottes de terre nuisent lorsqu'elles sont d'un trop gros volume, ce qui a lieu surtout dans les sols compactes et lorsque les labours ont été faits par un temps humide suivi d'un hâle. Elles forment alors un obstacle à la germination et gênent la moisson et les autres travaux. L'*émottage* consiste à briser ces mottes, ce qui se fait tantôt à la main, avec une sorte de masse ou de maillet (*émottoir* ou *casse-motte*), tantôt à l'aide du rouleau et surtout du rouleau *brise-mottes*, qu'on fait suivre quelquefois d'une herse. Au reste, à mesure que les terres fortes sont assainies, que les instruments aratoires se perfectionnent, que le temps des diverses façons est mieux choisi, l'*émottage* devient une opération de moins en moins utile.

ÉMOTTE (Pierre), théologien français, né à Autun, mort à Laon en 1581. Reçu docteur en théologie de la maison de Navarre (1572), il remplit ensuite les fonctions de théologal à Laon. On a de lui : *Catholicæ fidei professio* (Paris, 1578, in-8°); *Sermons et exhortations catholiques sur les épîtres et les évangiles des dimanches et fêtes de l'année* (Paris, 1582 et 1588, 2 vol. in-8°); *Sermons et exhortations catholiques sur les épîtres et les évangiles du commun des saints et les sept sacrements* (Paris, 1582, 1590, in-8°; Lyon, 1588, in-8°).

ÉMOTTÉ, ÉE (é-mo-té) part. passé du v. Emotter : *Un champ* ÉMOTTÉ *au moyen de la herse.*

ÉMOTTER v. a. ou tr. (é-mo-té — de *é*, préf. priv., et de *motte*). Agric. Briser les mottes de : EMOTTER *une terre labourée.*

— Absol. : *La nécessité d'*ÉMOTTER *vient de ce que le labour n'a pas été fait à l'époque convenable.* (Rozier.)

— Techn. Casser ou écraser les grandes agglomérations de sucre.

S'émotter v. pr. Etre émotté : *Ces terres* S'ÉMOTTENT *à la herse.*

ÉMOTTEUR, EUSE s. (é-mo-teur, eu-ze — rad. *émotter*). Agric. Celui, celle qui émotte, qui brise les mottes d'un champ.

— s. m. Techn. Machine dont on se sert dans les raffineries pour concasser les sucres agglomérés.

ÉMOTTOIR s. m. (é-mo-toir — rad. *émotter*). Agric. Outil qui sert à briser les mottes de terre dans les champs, et qui est ordinairement une espèce de batte, ou même un simple bâton terminé par une massue.

ÉMOU s. m. (é-mou). Ornith. Nom vulgaire du casoar à casque, grand oiseau de la Nouvelle-Galles du Sud.

— **Encycl.** L'*émou*, type du genre *dromée*, a pendant longtemps été confondu avec les casoars, et on l'appelle encore quelquefois *casoar de la Nouvelle-Hollande*. Le nom d'*émou* lui vient de sa ressemblance avec l'*émeu*, terme par lequel on désigne souvent le *casoar à casque*. L'*émou parembang*, qui est l'espèce la mieux connue, est un oiseau massif, un peu moins grand que l'autruche, à laquelle il ressemble par la forme générale. Sa tête est petite, munie d'un bouquet de plumes crépues, et couverte de plumes courtes et duveteuses, à l'exception de la face, qui est dénudée; le bec est long, noir, à mandibule supérieure légèrement voûtée et fortement carénée, tandis que l'inférieure, plus courte, est dentelée sur les bords; à la partie antérieure se trouvent les narines, qui sont ovales et obliques. Le cou, plus épais à la base que celui de l'autruche, est plus long que celui du casoar. Le corps est couvert de plumes soyeuses, recourbées à l'extrémité, à barbules courtes, d'un brun mélangé de blanchâtre. Les plumes qui, chez la généralité des oiseaux, composent les ailes et la queue, manquent ici complétement. On ne retrouve pas même sur l'*émou* ces baguettes nues qui, chez le *casoar*, représentent des plumes avortées. Les jambes, fortes et emplumées, ont des tarses très-longs, dentelés en arrière; le pied, dépourvu de pouce, est muni de trois doigts, qui se terminent par des ongles courts, robustes et peu crochus. L'*émou* habite l'Australie et les îles désertes avoisinantes. Très-commun autrefois dans les forêts d'eucalyptes de la Nouvelle-Galles du Sud, il a été détruit ou refoulé vers le nord, à mesure que s'étendaient les établissements européens. On ne le trouve plus guère aujourd'hui qu'au delà des montagnes Bleues. Il fréquente les vastes plaines et les rivages sablonneux, où il vit en troupes nombreuses. Ses mœurs à l'état sauvage sont peu connues. Il est d'un naturel farouche. Comme l'autruche, il est privé de la faculté de voler; mais il court avec une telle célérité qu'il échappe facilement à la poursuite des chiens les plus agiles. Sa nourriture consiste en herbages, en racines, en fruits mous et surtout en insectes. Il est fort peu sensible au froid. A l'époque des amours, le mâle poursuit avec ardeur la femelle, et la force à se coucher pour l'accouplement. C'est lui qui se charge de la confection du nid. La ponte est ordinairement de sept ou huit œufs, d'un vert foncé, à coquille épaisse, rugueuse et comme chagrinée; leur volume égale celui de douze œufs de poule. Le mâle réunit les œufs à mesure qu'ils sont pondus et les recouvre de sable ou de paille; puis, quand la ponte est entièrement terminée, il commence à couver, opération dont il se charge encore seul. Le temps de l'incubation est de soixante-deux jours. Pendant ce temps, l'*émou*, dont la chaleur incubatrice s'élève jusqu'à 45 degrés, ne prend aucune nourriture, et vit aux dépens de la graisse accumulée dans son abdomen, autour des viscères de la digestion. Les jeunes *émous* sont couverts d'un duvet grisâtre et ont pour livrée quatre bandes roux foncé. Au sortir de l'œuf, ils peuvent, comme les poulets, courir et chercher leur nourriture. Ils sont très-vifs et intelligents. Leur voix est un petit cri doux et plaintif. La femelle ne s'occupe pas de leur éducation; c'est encore le mâle qui les élève et les dirige avec autant de soins et d'attention que pourrait le faire la meilleure des mères. A cet âge, ils se familiarisent très-facilement.

L'*émou* est au nombre des oiseaux *aptères* dont la race semble fatalement condamnée à disparaître dans un délai plus ou moins prochain; aussi s'est-on déjà préoccupé des moyens d'en conserver et d'en propager l'espèce, en l'acclimatant en Europe. Depuis assez longtemps, l'*émou*, introduit en Angleterre, y vivait très-bien en captivité et supportait parfaitement les climats rigoureux du Nord. « Cet oiseau, dit M. Florent Prévost, ne cherche pas à s'abriter, même dans les hivers les plus rudes. Il couche sur la neige, et même dessous, si, tombant pendant la nuit, elle le recouvre durant son sommeil; l'oiseau n'offre plus alors à la vue qu'un amas de neige sous lequel il est entièrement enseveli. J'ai plusieurs fois vu, sur le dos des casoars (*émous*), une couche de neige congelée séjourner plusieurs jours sans qu'ils semblassent s'en apercevoir. » Toutefois l'*émou* ne se reproduisait pas. Les premiers essais tentés à cet effet par M. Florent Prévost, à la Ménagerie de Paris, restèrent infructueux, et le savant naturaliste explique ainsi cet insuccès : « Ces oiseaux sont tellement craintifs et inquiets, que, pour obtenir de bons résultats de leur incubation, il faudrait les placer dans un lieu tout à fait isolé et tranquille, tandis qu'à la Ménagerie du Jardin des plantes, la présence d'un public nombreux les dérange presque continuellement. » Enfin, en 1851, M. Florent Prévost, à Paris, et lord Derby, en Angleterre, ont obtenu presque simultanément des éclosions qui ont parfaitement réussi. La reproduction de l'*émou* en domesticité, sous le climat moyen du nord de la France, paraît donc devoir être considérée comme un fait acquis. Nous avons déjà signalé la rusticité de cette espèce, qui, n'exigeant aucun soin, serait très-facile à conserver sous nos climats. A l'état domestique, l'*émou*, s'il a été pris jeune, devient très-familier. On le nourrit de pain, de grains et de légumes. Laissé en liberté dans les friches, les landes, les bruyères, sur la lisière des bois, il trouverait facilement sa nourriture. Si on laissait quelques couples libres dans les parcs, on les verrait bientôt se multiplier, et l'on pourrait se donner ainsi le plaisir d'une chasse tout à fait nouvelle. La chair des individus adultes est comparable, pour le goût, à celle du bœuf; celle des individus de quinze à dix-huit mois, plus blanche et plus tendre, est un mets très-estimé en Australie. L'*émou* fournirait d'ailleurs une grande quantité de substance alimentaire, car sa cuisse seule peut dépasser le poids de 10 kilogrammes. Ce serait, suivant l'expression d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, un véritable oiseau de boucherie. La graisse est aussi très-abondante; on en a trouvé jusqu'à 25 kilogrammes autour des viscères de sujets morts à la ménagerie du Muséum. Cette graisse est très-fine; elle peut se conserver pendant plusieurs années sans rancir. Les œufs de l'*émou* sont très-délicats et d'un goût exquis. Enfin sa peau, recouverte d'une sorte de fourrure, sert à faire des tapis précieux, et ses plumes, souples et élégantes, sont fort recherchées pour la parure des dames.

On range dans le même genre le *dromée noir*, découvert dans l'île Decrès, où probablement il a cessé d'exister, et le *kivi-kivi*, qui habite les forêts de la Nouvelle-Zélande.

ÉMOUCHÉ, ÉE (é-mou-ché) part. passé du v. Émoucher. Dont on a écarté les mouches : *Un cheval* ÉMOUCHÉ.

— *Fleuret émouché*, Fleuret dont on a ôté la mouche, le bouton.

ÉMOUCHER v. a. ou tr. (é-mou-ché — du préf. privat. *é*, et de *mouche*). Débarrasser des mouches, écarter les mouches de : ÉMOUCHER *un cheval.*

— Par plaisant. *Émoucher les épaules de quelqu'un*, Le battre, le bâtonner : *Il me fit* ÉMOUCHER LES ÉPAULES *et bannir du royaume.* (Le Sage.)

. . . Pour un fait assez léger peut-être,
Il se sentit enflammer le gosier,
Vider la bourse, *émoucher les épaules.*
LA FONTAINE.

— Escrim. Oter la mouche, le bouton d'un fleuret. ‖ On dit plus ordinairement DÉMOUCHETER.

— Agric. Réunir les grains de blé séparés de l'épi par l'action du battage.

S'émoucher v. pr. Se débarrasser des mouches : *Les chevaux* S'ÉMOUCHENT *avec leur queue.* (Acad.) *Les grands bœufs grisâtres ruminaient paisiblement, et agitaient, pour* S'ÉMOUCHER, *les houppes de laine rouge suspendues aux baguettes courbes plantées dans leur joug et rattachées à leur queue par une ficelle.* (Th. Gaut.)

ÉMOUCHET s. m. (é-mou-chè — bas latin *muscetus*; de *musca*, mouche, avec *s* épenthétique. Cet oiseau est ainsi appelé à cause des mouchetures de son plumage. Quant au latin *musca*, c'est exactement le sanscrit *makshikâ*, diminutif d'un thème *makshi*, que le zend a conservé littéralement, *l'insecte qui bourdonne*, de la racine *mac* ou *makeh*, retentir, et secondairement s'irriter. M. Francis Wey dit que cet oiseau fut d'abord nommé *mouchet* à cause de son exiguïté, qui lui donnait de la ressemblance avec la mouche ; mais cette opinion ne paraît guère admissible). Ornith. Nom vulgaire des petites espèces de faucon, de tous les oiseaux de proie qui ne dépassent pas la taille de l'épervier : *Vous jetterez un cri de douleur en voyant tomber sur une tourterelle un* ÉMOUCHET *qui lui enfonce ses griffes d'acier jusqu'au cœur.* (Balz.)

ÉMOUCHET s. m. (é-mou-chè — rad. *émoucher*). Techn. Nom que donnent les tanneurs à la queue de l'animal dont ils préparent la peau.

— Art vétér. Crin de la queue du cheval.

ÉMOUCHETAGE s. m. (é-mou-che-ta-je — rad. *émoucheter*). Techn. Action d'émoucheter les rubans.

ÉMOUCHETÉ, ÉE (é-mou-che-té) part. passé du v. Emoucheter : *Pointe* ÉMOUCHETÉE. *Ciseau* ÉMOUCHETÉ.

ÉMOUCHETER v. a. ou tr. (é-mou-che-té — du préf. privat. *é*, et de *moucheter*. Double le *t* devant un *e* muet : *J'émouchette, il émouchettera*). Casser la pointe de : ÉMOUCHETER *un ciseau, un couteau, un poinçon.*

— Techn. *Émoucheter des rubans*, Leur donner le fini.

ÉMOUCHETTE s. f. (é-mou-chè-te — rad. *émoucher*). Filet dont on caparaçonne les chevaux, et qui se termine par une certaine quantité de cordons libres, dont le mouvement chasse les mouches.

— Ornith. Syn. d'ÉMOUCHET.

ÉMOUCHEUR, EUSE s. (é-mou-cheur, euze — rad. *émoucher*). Personne qui chasse les mouches :

L'ours allait à la chasse, apportait du gibier,
Faisait son principal métier
D'être bon *émoucheur*, écartait du visage
De son ami dormant ce parasite ailé
Que nous avons mouche appelé.
LA FONTAINE.

ÉMOUCHOIR s. m. (é-mou-choir — rad. *émoucher*). Instrument dont on se sert pour chasser les mouches, et qui consiste ordinairement en une queue de cheval montée sur un manche.

ÉMOUDRE v. a. ou tr. (é-mou-dre — du préf. *é*, et de *moudre*. Se conjugue comme *moudre*). Aiguiser, rendre tranchant sur la meule : ÉMOUDRE *un couteau, un canif.*

ÉMOULAGE s. m. (é-mou-la-je — rad. *émoudre*). Techn. Action d'émoudre : *L'*ÉMOULAGE *des canifs, des ciseaux.*

ÉMOULERIE s. f. (é-mou-le-rî — rad. *émoudre*). Techn. Action de blanchir une lame métallique au moyen d'une lime qu'on fait porter sur la lame mise en mouvement.

ÉMOULEUR s. m. (é-mou-leur — rad. *émoudre*). Ouvrier qui façonne ou émoud sur la meule le tranchant ou la pointe des instruments.

ÉMOULU, UE (é-mou-lu) part. passé du v. Emoudre : *Des ciseaux nouvellement* ÉMOULUS.

— *A fer émoulu.* Se disait d'une manière de combattre, dans les tournois, avec des armes affilées, et non à armes dites courtoises : *Le pas d'armes n'était pas dangereux ; on n'y combattait pas* À FER ÉMOULU. (Volt.)

— Fig. Se dit d'une lutte implacable : *Socrate conservait pour son exercice la malignité de sa femme, qui est une lutte* À FER ÉMOULU. (Montaigne.)

— Fam. *Frais émoulu*, Récemment sorti : *Vous avez beau raisonner, monsieur est tout* FRAIS ÉMOULU *du collège, et il vous donnera toujours votre reste.* (Mol.) *Pour diriger la construction d'une route, il vaudrait peut-être mieux d'un pionnier et d'un postillon, que d'un ingénieur tout* FRAIS ÉMOULU *de l'école des ponts et chaussées.* (Proudh.)

ÉMOUSSAGE s. m. (é-mou-sa-je — de *é*, préf. privat., et de *mousse*). Agric. Destruction des mousses qui nuisent à une culture.

— Techn. Action d'émousser, dans la fabrication des fleurs artificielles.

— **Encycl.** Agric. La *mousse* qui recouvre souvent l'écorce des vieux arbres n'est pas un vrai parasite ; elle ne vit pas aux dépens du végétal sur lequel elle se développe. Ce n'est donc pas sous ce rapport que la mousse peut nuire aux arbres. Elle exerce néanmoins une action défavorable sur leur végétation, soit en entravant les fonctions vitales de leur écorce, soit en y entretenant une humidité surabondante, soit enfin en servant de refuge aux insectes nuisibles qui viennent y déposer leurs œufs. Elle attaque surtout les arbres déjà malades ou souffreteux, ou ceux qui sont plantés dans un mauvais sol. Elle se développe en plus grande abondance sous les climats ou dans les années humides. Il est utile, et en même temps facile d'enlever cette mousse. En hiver, quand elle est, ainsi que les vieilles écorces, ramollie par l'humidité, on racle les tiges avec une grosse brosse, ou un bouchon de paille, ou un couteau à tranchant émoussé, et mieux avec un petit outil appelé *émoussoir*, qui ressemble assez à la raclette des ramoneurs. On peut sans inconvénient, et même avec avantage, enlever ainsi les couches extérieures de l'écorce, mais sans attaquer le *liber* (v. ÉCORCE). Pour compléter l'opération de l'*émoussage*, et en retirer tout le succès possible, il est bon d'appliquer sur les troncs et sur les rameaux opérés un lait de chaux destiné à détruire les mousses et les œufs d'insectes qui, cachés dans les anfractuosités de l'écorce, auraient échappé à l'action de l'émoussoir. Mais, comme la mousse attaque surtout les arbres déjà souffrants, il vaut mieux remonter à la source du mal. On active leur végétation, on leur donne en quelque sorte une nouvelle vie, en renouvelant la terre de leurs racines, en lui donnant de bons engrais, en y faisant passer un filet d'eau. Les incisions longitudinales faites à l'écorce produisent souvent d'heureux résultats. La même observation s'applique à la mousse qui couvre les prairies humides ou même sèches. On peut en enlever la plus grande partie avec un râteau et répandre de la chaux sur le reste. Mais, si la production de la mousse est due à l'appauvrissement du sol, il vaut mieux *rompre* la prairie, la cultiver pendant quelques années en céréales ou en cultures sarclées, pour la régénérer, puis la remettre en prairie naturelle ou artificielle.

ÉMOUSSÉ, ÉE (é-mou-sé) part. passé du v. Emousser. Qui est devenu plus mousse, moins aigu, moins acéré : *Une pointe* ÉMOUSSÉE. *Un poinçon* ÉMOUSSÉ.

[mains,
Les mortels, plus instruits, en sont moins inhu-
Le fer est *émoussé*, les bûchers sont éteints.
VOLTAIRE.

Il brise sa cuirasse, et le fer repoussé
Sur le céleste acier se recourbe *émoussé.*
LUCE DE LANCIVAL.

— Fig. Affaibli, amorti, rendu moins sensible : *Un goût* ÉMOUSSÉ. *Des sens* ÉMOUSSÉS. *Madame de Staël avait été et restait attachée à 1789 ; elle touchait par là à des fibres toujours vives, même là où elles semblaient* ÉMOUSSÉES. (Guizot.) *Toute liberté qui n'est pas contestée est bien vite* ÉMOUSSÉE. (E. de Gir.)

— Agric. Débarrassé des mousses : *Un arbre* ÉMOUSSÉ.

— **Antonymes.** Aiguisé, appointé, acéré.

ÉMOUSSEMENT s. m. (é-mou-se-man — rad. *émousser*). Action d'émousser, état de ce qui est émoussé : *L'*ÉMOUSSEMENT *d'un sabre, d'un rasoir, d'une alène.*

— Fig. Etat de ce qui est affaibli, amoindri, moins énergique : *L'*ÉMOUSSEMENT *des passions, des facultés de l'âme. A côté de ces diminutions, de ces* ÉMOUSSEMENTS *du sens, il faut noter bien des cas où le sens s'est étendu et élargi.* (Aug. Brachet.)

ÉMOUSSER v. a. ou tr. (é-mou-sé — du préf. *é*, et de *mousse*, adj.). Rendre moins tranchant ou moins aigu : ÉMOUSSER *la pointe d'une épée, la lame d'un couteau.*

— Fig. Amortir, affaiblir, rendre moins sensible : *On aiguise la pointe des plaisirs par l'usage modéré qu'on en fait ; on l'*ÉMOUSSE *par l'abus. Le malheur* ÉMOUSSE *le sentiment et endurcit le cœur.* (Grimm.) *Les liaisons de parti, les relations du monde* ÉMOUSSENT *la conscience.* (Rigault.) *Le propre de l'habitude est d'*ÉMOUSSER *le sentiment.* (Bichat.) *La patience* ÉMOUSSE *peu à peu les aspérités les plus rudes.* (Lamenn.) *L'état de l'atmosphère, la santé, la maladie* ÉMOUSSENT *ou avivent notre sensibilité morale.* (V. Cousin.) *L'obésité* ÉMOUSSE *la sensibilité et par conséquent la pensée.* (Raspail.) *Les odeurs fortes* ÉMOUSSENT *l'odorat.* (M^me Monmarson.) *L'habitude* ÉMOUSSE *le charme des relations les plus douces.* (E. Alletz.) *L'habitude de la vertu* ÉMOUSSE *la satisfaction morale.* (Geruzez.)

Jean Rousseau, banni de Paris,
Vit *émousser* dans ce pays
Le tranchant aigu de sa pince.
VOLTAIRE.

— Art milit. *Emousser les angles d'un bataillon*, Former des pans sur les angles d'un bataillon carré, de façon à lui donner la forme d'un octogone.

— Techn. En termes de fleuriste artificiel, Séparer les uns des autres, au moyen d'une pince, les pétales provenant de la même coupe, lesquels sont toujours plus ou moins adhérents entre eux par les bords.

— Agric. Enlever les mousses, lichens et autres végétaux analogues qui se multiplient outre mesure sur le sol des prairies ou sur le tronc des arbres, et nuisent à la végétation : *On* ÉMOUSSE *les prairies humides en y passant un râteau de fer.* (Bosc.)

S'émousser v. pr. Etre, devenir émoussé : *La pointe de ce couteau* S'EST ÉMOUSSÉE. (Acad.) *L'acier de Damas coupe le fer sans* S'ÉMOUSSER. (Acad.)

— Fig. S'affaiblir, devenir moins sensible ou moins intense : *Quand il y a peu de société, l'esprit est rétréci, sa pointe* S'ÉMOUSSE, *il n'a pas de quoi se former le goût.* (Volt.) *Il n'est sur cette terre aucune jouissance qui ne* S'ÉMOUSSE. (Alibert.) *En Amérique, le désir* S'ÉMOUSSE *par la liberté.* (H. Beyle.) *L'odorat se vicie et* S'ÉMOUSSE *plus facilement que le goût.* (Raspail.) *La vie sauvage développe certains sens qui* S'ÉMOUSSENT *dans la vie civilisée.* (A. Maury.) *La liberté* S'ÉMOUSSERAIT *par l'abus, on l'aiguise par la persécution.* (E. de Gir.) *Toutes les sensations* S'ÉMOUSSENT *à force de se reproduire.* (G. Sand.)

Qui peut savoir combien toute douleur *s'émousse*,
Et combien sur la terre un jour d'herbe qui pousse
Efface de tombeaux ?
V. HUGO.

‖ Rester sans effet, ne produire aucune impression : *Il y a cent traits qui* S'ÉMOUSSENT *sur un cœur noble ; il en vient un qui porte enfin le coup de la mort.* (Fonten.) *Le glaive des amis du despotisme* S'EST *toujours* ÉMOUSSÉ *contre le bouclier des amis de la liberté.* (Pastoret.)

— **Antonymes.** Acérer, aiguiser, appointer ou appointir.

ÉMOUSSOIR s. m. (é-mou-soir — rad. *émousser*). Hortic. Instrument destiné à débarrasser les arbres des mousses et lichens qui croissent sur leurs branches : *Il y a plusieurs sortes d'*ÉMOUSSOIRS, *mais le plus commode est l'*ÉMOUSSOIR *à flamme, dont la lame sinueuse et émoussée peut suivre toutes les sinuosités des branches.* (Maigne.)

— Fig. Objet qui émousse, qui adoucit, qui tempère, qui fait disparaître les aspérités : *La politesse est une sorte d'*ÉMOUSSOIR *qui enveloppe les aspérités de notre caractère.* (J. Joubert.)

ÉMOUSTILLÉ, ÉE (é-mou-sti-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Emoustiller : *Les savants qui parlent sans cesse de modération et de raison n'en ont pas l'ombre dès que leur passion est* ÉMOUSTILLÉE. (Fourier.)

ÉMOUSTILLER v. a. ou tr. (é-mou-sti-llé ; *ll* mll. — de *é* pour *es*, préfixe, et du vieux français *moustille*, qui se dit du petillement du vin. Leroux, dans son *Dictionnaire comique*, dit que ce mot signifie écarter les mouches, de sorte qu'il le regarderait comme une corruption de *esmouchiller* ; mais rien n'appuie ni ce sens, ni cette étymologie. C'est bien en réalité un dérivé de *moustille*, de *mout*, latin *mustum*, ancien allemand *most*, anglo-saxon et scandinave *must*, russe *msto*, polonais *moszcz*, *muszcz*, illyrien *mas*, albanais *musht*, etc., vin nouveau. La conformité de tous ces termes avec le persan *mustâr*, vin nouveau, indique une origine aryenne. Si l'on compare le persan *mast*, ivre, *masti*, ivresse, *must*, *musta*, agitation d'esprit, l'ossète *mast*, colère, le kourde *mest*, ivre, le grec *mattabos*, le latin *mattus*, le kymrique *meddw*, armoricain *mezô*, etc., on est conduit au sanscrit *matta*, ivre, et à sa racine *mad*, se réjouir, s'enivrer, d'où aussi *mattâ*, vin, liqueur spiritueuse). Exciter, animer, mettre en train, en bonne humeur : *Je cherche inutilement à l'*ÉMOUSTILLER. *Sa mère, en lui donnant un jeune maître de chant, faisait tout de son mieux pour l'*ÉMOUSTILLER. (J.-J. Rouss.)

— Absol. : *Le vin de Champagne* ÉMOUSTILLE. (Acad.)

S'émoustiller v. pr. Prendre de l'entrain, sortir de sa torpeur ; se mettre en gaieté : *Il commence à* S'ÉMOUSTILLER.

ÉMOUVANT (é-mou-van) part. prés. du v. Emouvoir : *Un drame* ÉMOUVANT *le parterre.*

ÉMOUVANT, ANTE adj. (é-mou-van, an-te — rad. *émouvoir*). Qui émeut, qui est propre à émouvoir : *Un spectacle* ÉMOUVANT. *Un récit* ÉMOUVANT. *Le jeune âge, qui ne cherche dans les romans qu'un récit d'aventures* ÉMOUVANTES, *court, à faire cette lecture, le danger certain de perdre un temps précieux.* (Boissonade.) *La fascination de la grenouille ou de l'oiseau par la vipère est le drame le plus* ÉMOUVANT *qui se puisse voir.* (Toussenel.)

La douceur de l'agneau qui bêle
Est plus *émouvante* et plus belle
Que les colères du taureau.
A. BARBIER.

— **Antonymes.** Comique, calmant, froid, risible.

ÉMOUVEUR s. m. (é-mou-veur — rad. *émouvoir*). Celui qui excite, qui provoque une sédition, une émeute : *Le duc de Bourgogne fit pendre plusieurs de leurs complices et des principaux* ÉMOUVEURS *du commun.* (Monstrelet.) ‖ Vieux mot.

ÉMOUVOIR v. a. ou tr. (é-mou-voir — lat. *emovere* ; du préf. *e*, et de *movere*. Se conjugue comme *mouvoir*). Mettre en mouvement, donner l'impulsion à :

Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'*émouvoir* sur le pavé glissant.
BOILEAU.

Ce sens vieillit. ‖ Surexciter, troubler dans sa marche, dans ses mouvements : *Ce remède lui* A ÉMU *la bile. Toute émotion* ÉMEUT *le pouls. Il ne faut que le moindre vent pour* ÉMOUVOIR *les flots.* (Acad.)

— Par anal. Exciter, mettre en train ; mettre en émoi, troubler : ÉMOUVOIR *une sédition, une querelle. Cette nouvelle* A ÉMU *toute la ville.*

La guerre *émut* l'Asie et l'Egypte alarmée.
LEMERCIER.

— Particulièrem. Soulever, provoquer, mettre en avant : *On* A ÉMU *la question si tous les hommes sont nés avec le même esprit.* (Volt.)

. . . . . Souffrez qu'on vous appelle
Pour être entre nous deux juges d'une querelle,
D'un débat qu'ont *ému* nos divers sentiments
Sur ce qui peut marquer les plus parfaits amants.
MOLIÈRE.

Ces jours passés, chez un vieil histrion,
Un chroniqueur *émut* la question
Quand dans Paris commença la méthode
De ces sifflets qui sont tant à la mode.
RACINE.

— Fig. Toucher, causer de l'émotion à : *Je ne saurais voir d'honnêtes pères chagrinés par leurs enfants, que cela ne m'*ÉMEUVE. (Mol.) *Le cri de la douleur* ÉMEUT *les animaux.* (Buff.) *Qui* ÉMEUT *les hommes allume les passions et étouffe la sagesse.* (J. de Maistre.) *Il y a des sentiments plus propres les uns que les autres à* ÉMOUVOIR *l'âme.* (St-Marc Girard.) *Pour* ÉMOUVOIR *les grands, il faut souvent commencer par les étonner.* (St-Marc Girard.) *Le peuple ne comprend que ce qu'il sent ; les seuls orateurs pour lui sont ceux qui l'*ÉMEUVENT. (Lamart.) *Dès qu'on sait* ÉMOUVOIR *les femmes, on est sûr de les subjuguer.* (Laténa.) *Le solennel retentissement des cloches est toujours sûr de nous* ÉMOUVOIR. (Isid. Bourdon.)

Je pourrai de mon père *émouvoir* la tendresse.
RACINE.

Ce n'est point par des pleurs que l'on peut *émouvoir*
Un cœur qui ne connaît amour, lois ni devoir.
CRÉBILLON.

‖ Effrayer, troubler : *Ne croyez pas m'*ÉMOUVOIR *par vos menaces.*

La grâce est aux grands cœurs honteuse à recevoir,
La menace n'a rien qui les puisse *émouvoir.*
CORNEILLE.

— Absol. : *La musique donne à la voix une force secrète pour délecter et pour* ÉMOUVOIR. (Boss.) *La persuasion s'insinue et pénètre par tous les moyens de séduire, d'intéresser et d'*ÉMOUVOIR. (Marmontel.) *On n'*ÉMEUT *point sans* ÊTRE ÉMU. (Turgot.) *Le drame est fait pour* ÉMOUVOIR *et non pour instruire.* (St-Marc Girard.) *La parole touche, elle* ÉMEUT ; *le regard trouble, il fascine.* (A. Fée.)

— *Emouvoir la bile à quelqu'un*, Le mettre en colère : *Toutes les sottises et les injustices que je ne fais pas m'*ÉMEUVENT LA BILE. (Domat.)

Ce monsieur Clistorel m'a tout *ému la bile.*
REGNARD.

— Philos. scolast. *L'objet émeut la puissance*, Axiome d'après lequel la vue ou la pensée de l'objet font naître le désir.

S'émouvoir v. pr. S'agiter, se mettre en mouvement : *Sa bile* S'ÉMEUT. *La mer commence à* S'ÉMOUVOIR. (Acad.) *L'appareil nutritif* S'ÉMEUT *tout entier.* (Brill.-Sav.)

— Etre suscité, soulevé :

Entre deux bourgeois d'une ville
S'émut jadis un différend.
LA FONTAINE.

— Fig. S'alarmer, se troubler ; éprouver de l'émotion : *L'on* S'ÉMUT, *l'on cria, l'on ferma les boutiques.* (Retz.) *La passion* S'ÉMEUT *à la seule image d'une offense vraie ou fausse.* (Nicole.) *Ce n'est pas en invitant le cœur à* S'ÉMOUVOIR *qu'on l'émeut.* (Prévost-Paradol.) *Le cœur ne* S'ÉMEUT *qu'aux choses qui sont communes à tous les hommes.* (St-Marc Girard.)

Ma vertu tout entière agit sans *s'émouvoir.*
CORNEILLE.

Le vent emporta tout, personne ne *s'émut.*
LA FONTAINE.

J'ai senti de pitié *s'émouvoir* mes entrailles.
V. HUGO.

‖ S'emporter, s'irriter :

Le jeune homme *s'émeut* voyant peint un lion.
LA FONTAINE.

— Econ. rur. Se dit de la graine des vers à soie, lorsqu'elle commence à blanchir.

— Impers. Etre ému, soulevé, provoqué : IL S'ÉMUT *une grande tempête.* (Acad.) *Le cœur de l'ancien Paris en est l'endroit le plus*

solitaire, le plus mélancolique; on comprend qu'il s'y ÉMEUVE *de graves pensées chez un homme atteint de quelque maladie morale.* (Balz.) IL S'ÉMEUT *des indécisions, des terreurs, des craintes, des troubles et des orages chez la femme de trente ans, qui ne se rencontrent jamais dans l'amour d'une jeune fille.* (Balz.)

— **Syn. Émouvoir, remuer, toucher.** *Émouvoir* dit plus que *toucher*; l'âme *émue* fait plus que sentir : elle est troublée, poussée en dehors de son calme ordinaire, disposée à agir. On est *touché* par tout ce qui plaît, attire, excite des sentiments doux et paisibles; on est *ému* par ce qui indigne, ce qui irrite, ce qui entraîne. *Remuer* ajoute à l'idée d'*émouvoir* celle d'un effort plus grand, d'une résistance plus difficile à vaincre, ou bien il marque une *émotion* dont on s'étonne, qui se produit dans des circonstances tout à fait inattendues.

— **Antonymes.** Calmer, refroidir, glacer, endurcir.

EMOUY, ville de l'empire chinois, dans la province de Fou-Kian, par 24° 27' de lat. N. et 115° 33' de long. E., sur les côtes de la mer de Chine, avec un port commode et sûr dans le détroit de Formose. Les Espagnols de Manille y étaient seuls admis autrefois; ce port a été ouvert aux vaisseaux de tous les pays par le traité de Nankin, signé en 1842.

EMPABUNGO s. m. (ain-pa-bon-go). Mamm. Nom vulgaire d'un animal qui paraît être l'antilope bubale.

EMPAFFE s. f. (an-pa-fe). Argot. Drap de lit.

EMPAILLAGE s. m. (an-pa-lla-je; *ll* mll. — rad. *empailler*). Art ou action d'empailler, de garnir, d'entourer ou de bourrer de paille : *L'*EMPAILLAGE *des chaises. L'*EMPAILLAGE *d'une paillasse.* ‖ Art ou action d'empailler les animaux : *L'*EMPAILLAGE *des oiseaux.*

— Hortic. Action d'entourer de paille certains végétaux pour les préserver de l'action du froid.

— Mar. Exhaussement formant abri au-dessus du plat-bord de certains petits bateaux : *Les dungiahs ont un* EMPAILLAGE *en feuilles de cocotier ou de latanier.*

— **Encycl.** Hortic. L'*empaillage* se pratique fréquemment en horticulture. On couvre de paille les arbres ou les arbustes délicats que l'on veut protéger contre les rigueurs de l'hiver, ou bien les jeunes sujets récemment plantés et qui ont besoin d'être préservés des ardeurs du soleil; ou bien encore la tige des arbres fruitiers, tels que les pommiers plantés dans les terres cultivées et qui pourraient être endommagés, soit par le choc de la charrue, soit par les véhicules, soit par la dent des animaux. On empaille aussi les pieds des plantes potagères, notamment des cardons et des artichauts, que l'on veut faire blanchir.

EMPAILLÉ, ÉE (an-pa-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Empailler. Garni de paille : *Une chaise* EMPAILLÉE. ‖ Entouré de paille : *Végétaux* EMPAILLÉS *pendant l'hiver.*

— Bourré de paille ou d'autre matière : *Oiseau* EMPAILLÉ.

EMPAILLEMENT s. m. (an-pa-lle-man; *ll* mll. — rad. *empailler*). Art ou action d'empailler, de garnir ou de bourrer de paille : *L'*EMPAILLEMENT *des chaises. L'*EMPAILLEMENT *d'un ballot.*

— Art ou action d'empailler les animaux.

— Agric. Action d'entourer de paille certains végétaux, pour les préserver de la gelée. V. EMPAILLAGE. ‖ Action de mettre de la litière dans le fumier pour la faire pourrir. ‖ Pailles qui proviennent de la récolte des céréales.

— **Encycl.** V. TAXIDERMIE.

EMPAILLER v. a. ou tr. (an-pa-llé; *ll* mll. — de *en*, et de *paille*). Garnir, bourrer ou envelopper de paille : EMPAILLER *des chaises.* EMPAILLER *un ballot.* EMPAILLER *des verres, des porcelaines.*

— Préparer la peau d'un animal et la rembourrer de paille ou de quelque autre matière pour le conserver dans sa forme naturelle : EMPAILLER *un singe, un crocodile, un oiseau.*

— Hortic. Couvrir de paille, en tout ou en partie, pour préserver de la gelée ou de l'action directe des rayons du soleil : EMPAILLER *des arbrisseaux. On* EMPAILLE *les cloches, les planches de semis, les arbres récemment plantés, etc. On* EMPAILLE *certains légumes pour les faire blanchir.*

— **Antonymes.** Dépailler.

EMPAILLEUR, EUSE s. (an-pa-lleur, euze; *ll* mll. — rad. *empailler*). Celui, celle qui fait métier d'empailler des sièges : *Un* EMPAILLEUR, *une* EMPAILLEUSE *de chaises.*

— Naturaliste qui empaille les animaux.

— Fig. Critique qui établit des classifications d'écrivains ou d'ouvrages, comme on fait dans les muséums pour les animaux empaillés : *La plupart des critiques sont des catalogueurs, des embaumeurs, des* EMPAILLEURS, *rien de plus.* (Champfleury.)

EMPAKASSE s. m. (ain-pa-ka-se). Mamm. Un des noms de l'antilope condoma.

EMPALANGE s. m. (ain-pa-lan-je). Mamm. Espèce de buffle d'Afrique.

EMPALÉ, ÉE (an-pa-lé) part. passé du v. Empaler : *Il y a quelques années que l'on condamna, dans la Tartarie, deux jeunes gens à être* EMPALÉS, *pour avoir regardé, leur bonnet sur la tête, passer une procession de lamas.* (Volt.)

EMPALEMENT s. m. (an-pa-le-man — rad. *empaler*). Action d'empaler, supplice du pal : *L'*EMPALEMENT *est un des plus cruels supplices.* (Acad.)

— Techn. Petite vanne de moulin ou d'une autre usine.

— **Encycl.** V. PAL.

EMPALER v. a. ou tr. (an-pa-lé — de *en*, et de *pal*). Traverser avec un pal le corps de : EMPALER *un criminel. Le roi des Turcs* EMPALE *au bout d'un pieu ses fortunés Osmanlis.* (Cormen.)

— Par anal. Percer de part en part le corps de : *J'aurais donc pour ressource des escargots, des vers, des mouches, et je passerais ma vie à me mettre hors d'haleine pour courir après les papillons, à* EMPALER *de pauvres insectes!* (J.-J. Rouss.)

S'empaler v. pr. S'enfoncer dans le corps, à la manière d'un pal, un objet plus ou moins aigu : *Il est tombé du grenier sur une fourche, et* S'EST EMPALÉ.

EMPALETOCQUÉ ou **EMPALETOQUÉ** adj. (an-pa-le-to-ke — de *en*, et de *paletocq* ou *paletot*). Couvert d'un petit manteau appelé *paletocq* ou *paletot*. ‖ Vieux mot.

EMPALMAGE s. m. (an-pal-ma-je — de *en*, et du lat. *palma*, paume de la main). Opération d'escamotage dans laquelle la main droite étant ouverte et renversée, on y retient invisiblement des boules, des bouchons de liège, des morceaux de sucre, des pièces de monnaie ou autres menus objets, sans que les doigts perdent rien de leur liberté.

EMPAMPRÉ, ÉE adj. (an-pan-pré — de *en*, et de *pampre*). Garni de pampres : *Vigne* EMPAMPRÉE. ‖ Vieux mot que rien n'empêche de reprendre.

EMPAN s. m. (an-pan — Pour l'étymol., v. l'article encyclopédique). Métrol. Longueur équivalant à la distance entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt, lorsqu'on les a écartés autant qu'ils peuvent l'être : *Long d'un* EMPAN, *de deux* EMPANS. *Sur ma plus haute cime un aigle s'est perché, tenant dans sa serre une tête de brave : mange, oiseau, repais-toi de ma jeunesse, repais-toi de ma bravoure; ton aile en deviendra grande d'une aune et ta serre d'un* EMPAN. (Fauriel.) ‖ Nom donné à une division de la coudée égyptienne, valant 225 millim. ‖ Nom que les brodeurs et les passementiers donnent improprement à une longueur égale à la distance mesurée par les deux bras étendus.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *empan* vient du germanique : allemand *spanne*, empan, anglais *span*, du verbe *spannen*, étendre. Toutes ces formes appartiennent à un groupe dont les ramifications très-étendues donnent lieu à maintes difficultés; c'est le groupe qui se rattache au gothique *spinnan*, *span*, *spunnun*, et à ses analogues germaniques, dont le sens propre est tendre, étendre, ancien allemand *spannan*. Comparez le scandinave *spenia*, tirer, traîner; anglo-saxon *spanan*, solliciter, ainsi que l'irlandais *spionaim*, *spuinim*, tirer, arracher, enlever, piller, dépouiller, etc. La forme plus simple du grec *spaô*, tendre, étendre — comparez latin *spatium*, allié au sanscrit *spahy*, croître, augmenter — jette du doute sur l'*u* comme élément primitif, et, d'un autre côté, le lithuanien *pinti*, *pinna*, tresser, ancien slave *peti*, *pina*, mettre en croix, c'est-à-dire étendre, comme le polonais *piac*, *pné*, et le bohémien *pnouti*, etc., qui n'ont pas le *s* initial, font naître le même doute à l'égard de cette dernière lettre. Sans rien préjuger sur ces questions, nous réunirons ici, d'après Pott, Benfey, Diefenbach et d'autres, les termes divers relatifs au filage et à ses produits, qui paraissent se rattacher à quelqu'une des formes ci-dessus. Outre les noms germaniques du fuseau et de l'araignée, qui dérivent de *spinnan*, on trouve : en ancien slave *pina*, *pâto*, polonais *pêto*, etc., lien, entrave, etc., ancien slave *poniava*, linceul, *o-pona*, voile, cordage; en lithuanien *pinti*, *pyne*, tresse; *pantis*, corde, lien, en rapport probable avec *panoti*, envelopper en liant — comparez irlandais *pointe*, corde, *pointer*, lacet, lacs —; en grec *pênos*, *pêné*, *pênion*, le fil de la trame, etc., peut-être pour *spênos*, de *spaô*; en latin *panus*, même sens, et *pannus*, étoffe; en gothique *fana*, étoffe, drap, ancien allemand *fano*, drap, drapeau, etc., mots qui ne sauraient se lier directement à *spinnan*, ni avoir perdu un *s* initial. A ces rapprochements, Pictet ajoute encore l'albanais *pen*, corde, et surtout le persan *panâm*, fil de soie, qui étend ce groupe à l'Orient. Il est certainement singulier, selon lui, de ne trouver dans tous ces exemples aucune trace du *s* initial de la racine *span*, et cela dans plusieurs langues où le groupe *sp* est en usage. Pictet n'en rencontre qu'un cas unique, mais remarquable, parce qu'il se trouve dans le tirhaî du Caboul, où *spansî* est le nom du fil. D'après tout cela, et sans que l'on puisse préjuger si la forme primitive de la racine a été *spâ*, *span* ou *pan*, avec le sens d'étendre, puis de filer, tresser, tisser, il faut admettre que très-probablement les deux formes ont coexisté déjà avant la séparation des Aryas.

EMPANACHAGE s. m. (an-pa-na-cha-je — rad. *empanacher*). Action d'empanacher ou de s'empanacher : *Personne n'a stigmatisé peut-être avec plus d'énergie que l'écrivain français la manie de l'*EMPANACHAGE. (Toussenel.)

EMPANACHÉ, ÉE (an-pa-na-ché) part. passé du v. Empanacher. Surmonté d'un panache; dont la coiffure est ornée d'un panache : *Un casque* EMPANACHÉ. *Un chapeau* EMPANACHÉ. *Au moment où vous sortez, votre cicerone* EMPANACHÉ *et galonné vous salue respectueusement.* (V. Hugo.)

Une tête empanachée
N'est pas petit embarras.
LA FONTAINE.

— Par anal. Qui est surmonté de quelque chose imitant un panache : *Des bateaux à vapeur* EMPANACHÉS *de fumée.*

EMPANACHER v. a. ou tr. (an-pa-na-ché — de *en*, et de *panache*). Surmonter, orner d'un panache : EMPANACHER *un casque.* EMPANACHER *la tête d'un cheval.*

— Fig. Faire valoir, mettre en évidence : *Le drame déclame peu, il agit beaucoup; Mélingue y a trouvé un rôle qu'il ajuste et l'*EMPANACHE *à ravir.* (P. de St-Victor.)

S'empanacher v. pr. S'orner d'un panache : *Cette femme aime à* S'EMPANACHER.

— Fig. Faire parade : *On* S'EMPANACHE *d'impérialisme.*

EMPANISSURE s. f. (an-pa-ni-su-re). Techn. Nom donné par les tisseurs aux taches qui souillent plusieurs fils de chaîne contigus. ‖ S'emploie surtout en parlant de la soie.

EMPANNÉ, ÉE (an-pa-né) part. passé du v. Empanner. Qui est en panne : *Un vaisseau* EMPANNÉ. *Une frégate* EMPANNÉE.

EMPANNER v. a. ou tr. (an-pa-né — de *en*, et de *panne*). Mar. Mettre en panne : EMPANNER *le vaisseau pour prendre hauteur.* (Acad.)

— v. n. ou intr. Se dit d'un bâtiment qui se trouve masqué du côté de l'écoute de ses voiles : *La frégate* EMPANNAIT.

EMPANNON ou **EMPANON** s. m. (an-panon — de *en*, et du lat. *penna*, plume). Anc. art milit. Partie de la flèche qui était garnie de plumes. ‖ Plumes qui garnissaient cette partie de la flèche. ‖ Flèche elle-même. ‖ On trouve aussi AMPANON.

— Charpent. Chevron assemblé dans un arêtier par le haut, et dans la plate-forme par le bas. ‖ *Empannon délardé*, Celui qui, employé dans une croupe en biais, a ses faces latérales délardées, c'est-à-dire taillées perpendiculairement au plan du toit. ‖ *Empannon déversé*, Celui qui, employé dans la même position, conserve ses faces latérales en biais par rapport au plan du toit.

— Techn. Chacune des deux pièces de bois qui partent des deux côtés de la flèche d'un carrosse et vont passer sous l'essieu.

— **Encycl.** Charpent. Un *empannon* est un chevron raccourci; c'est une des pièces constitutives d'une croupe. Nous avons indiqué, à l'article CROUPE, la place qu'occupent les *empannons*, et nous avons distingué les *empannons* de long pan des *empannons* de croupe. Pour compléter l'étude de ces pièces, nous allons, comme nous l'avons fait à l'article précité, pour les arbalétriers et les chevrons, donner une ou plusieurs projections de chacune d'elles sur des plans convenablement choisis pour faire apparaître l'assemblage avec le chevron d'arêtier, à tenon et à mortaise, et l'assemblage avec la sablière, complètement identique à celui des chevrons avec la même pièce.

— *Empannon de long pan* (fig. 1). L'*empannon* est projeté : 1° sur le plan supérieur de la sablière; 2° sur le plan vertical xy perpendiculaire au plan des lattis; 3° sur le plan du lattis supérieur; ce sont les mêmes plans que ceux sur lesquels nous avons projeté le chevron de long pan (V. CROUPE). La partie inférieure de l'*empannon* de long pan est identique à celle du chevron; nous ne nous occuperons donc que d'établir les projections du tenon de l'assemblage avec le chevron d'arêtier, au moyen de sa projection horizontale $abdc$.

Fig. 1.

Les verticales a et b se projettent verticalement en $a'a_1$, $b'b_1$, de sorte que la pièce, dépourvue de son tenon, toucherait à l'arêtier suivant le parallélogramme $a'a_1b'b_1$.

Les joues du tenon, parallèlement aux lattis, portent des droites $a''b''$, $a'''b'''$, parallèles à $a'b'$ et a_1b_1 (la longueur $a'a_1$ est généralement divisée en trois parties égales par les points a'' et a''') : ces joues se projettent suivant les mêmes droites, $a''b''$, $a'''b'''$, en $a''b''d'c'$, $a'''b'''d''c''$, et les faces verticales ac, cd, bd se projettent en $a''a'''c'c''$, $c'c''d'd''$, $b''b'''d'd''$.

La troisième projection s'obtient au moyen de la précédente : les points a', a'', a''', a_1 se projettent en $a_1'a_1''a_1'''a_1'$; les points b', b'', b''', b_1 en b_1', b_1'', b_1''', b_1'; les points c', c'' en c_1', c_1''; par conséquent les droites $a''c'$, $a'''c''$ se projettent en $a_1''c_1'$, $a_1'''c_1''$; $a'b'$, $a''b''$, $a'''b'''$, a_1b_1 en $a_1'b_1'$, $a_1''b_1''$, $a_1'''b_1'''$, $a_1'b_1'$, parallèles entre elles; les droites $c'd'$, $c''d''$ suivant des droites parallèles aux précédentes, passant par c_1' et c_1''; les points d', d'' en d_1', d_1''; et enfin les droites $b''d'$, $b'''d''$ en $b_1''d_1'$, $b_1'''d_1''$.

— *Empannons de croupe.* Ceux d'une croupe droite ne diffèrent pas de l'*empannon* de long pan que nous venons de représenter complètement; nous n'en dirons donc rien; ceux d'une croupe biaise sont déversés ou délardés; nous allons les étudier successivement.

— *Empannon déversé de croupe biaise* (v. DÉVERSÉ). Les données au moyen desquelles est établie la première projection, d'où se déduisent les autres, sont les suivantes : lignes d'about, $\alpha\beta$, $\alpha'\beta'$, $\beta\gamma$, $\beta'\gamma'$; inclinaison des plans des lattis de croupe mesurée sur un plan auxiliaire xx perpendiculaire à ces lattis; ab, projection parallèle à $\alpha\beta$ d'une ligne parallèle aux arêtes de la pièce située dans le lattis supérieur et équidistante de chacune d'elles; distance mn de ces arêtes. L'*empannon* étudié, indépendamment de son assemblage, est un prisme droit à base rectangle, dont deux faces sont situées dans les lattis de croupe et les deux autres perpendiculairement; ce prisme est d'ailleurs limité d'une part à la sablière et de l'autre à la face verticale cc du chevron d'arêtier.

Pour construire ses projections, rabattons la droite ab du lattis supérieur sur le plan de la sablière; elle vient en ab_1. Les arêtes de la pièce situées dans le lattis supérieur, et parallèles à ab, viennent se rabattre en mf et nd, parallèlement à ab_1, qui doit être distante de

chacun de ces rabattements de la moitié de mn. De là résulte que les projections de ces arêtes sont fg et dc, parallèles à ab, menées par les points f et d, leurs traces sur le plan de la sablière. Cherchons maintenant les projections des arêtes situées dans le lattis inférieur, et pour cela leurs traces sur la sablière : ces traces, situées sur $\beta'\gamma'$, projetées sur le plan du lattis supérieur, viennent sur la projection de $\beta'\gamma'$; mais cette dernière est une parallèle à $\beta\gamma$ à la distance xx_1', et se rabat par suite en $x_1''x_1''$; les projections des points cherchés sur le plan du lattis supérieur se rabattent donc sur $x_1''x_1''$. D'un autre côté, les faces qui passent par fg, ed et les arêtes cherchées étant perpendiculaires au lattis, les projections des mêmes points sur le lattis supérieur appartiennent à fg et de, et par suite se rabattent sur mf et dn; donc ces rabattements sont en définitive aux intersections de $x_1''x_1''$ avec mf et nd. Mais les points cherchés devant, avec les rabattements, se trouver sur des perpendiculaires à $\beta\gamma$, sont h et k et les arêtes correspondantes hh_1, kk_1.

Projetons maintenant le tenon de l'assemblage avec le chevron d'arêtier et la partie qui pénètre dans la sablière.

Les faces du tenon sont : deux plans formant les joues, parallèles aux lattis, également distants l'un de l'autre et des deux lattis; un plan vertical parallèle à cc formant l'about; la face dkk_1e prolongée, enfin une face perpendiculaire au plan cc, passant par gh_1. Les arêtes situées dans la face dek_1k se projettent parallèlement à de et passent par des points 1, 2, qui divisent k_1e en trois parties égales. Les arêtes situées dans la face, menées par h_1g perpendiculairement au plan cc, sont les intersections de cette face avec des plans parallèles aux lattis, et sont, par suite, parallèles à son intersection avec le lattis supérieur; cherchons la projection horizontale de cette dernière : la droite h_1g se projette sur le plan xx en $g'h_1'$, la trace horizontale de $[h_1g, h_1'g]$ est donc $[t', t]$; la trace horizontale du plan mené par h_1g perpendiculaire au plan cc est une perpendiculaire tt_1 à cc, et par suite la projection de l'intersection cherchée est t_1g. Les arêtes parallèles à cette intersection passent par les points 3, 4, qui divisent gh_1 en trois parties égales.

Les arêtes 1, 2, 3, 4 sont toutes terminées à la projection de l'about du tenon, qui est parallèle à cc.

L'assemblage avec la sablière est en tout semblable à celui des chevrons avec la même pièce; la saillie de l'*empannon* est formée par les plans suivants : un plan perpendiculaire à la sablière mené par fd; un plan peu incliné sur la sablière mené par hk; les faces h_1gfh, dek_1k prolongées. Les arêtes situées dans le plan perpendiculaire à la sablière se projettent toutes sur $\alpha\beta$; pour construire complétement la projection de la saillie étudiée, il n'y a donc qu'à chercher les projections des arêtes qui passent par h et k, ou simplement leurs deux points situés dans le plan vertical fd. La construction effectuée pour trouver ces points est exactement la même que celle qui nous a servi à trouver les points hk : on rabat sur la sablière les projections des points cherchés sur le lattis supérieur; les rabattements et les projections cherchés sont sur une même perpendiculaire à $\alpha\beta$, d'où l'on déduit celles-ci.

L'*empannon* déversé ayant été complétement projeté sur le plan de la sablière, on a encore besoin, pour sa taille, de ses deux projections sur le plan du lattis supérieur ou inférieur et sur l'une des faces fhh_1g, dkk_1e. Nous donnons ces deux projections sur la droite de la fig. 2.

Dans la première, qui est faite ici sur le lattis inférieur, les faces dkk_1e, fhh_1g se projettent suivant deux droites, qui, rabattues, deviennent parallèles à ab_1, et dont la distance est égale à mn. Tous les sommets de la pièce, moins deux, se projettent sur ces droites, et on obtient leurs positions relatives par des rabattements identiques à ceux de ab en ab_1; les projections des deux derniers sommets sont les points de rencontre des projections des intersections des joues avec l'about, que l'on a obtenues par ce qui précède, avec les projections des horizontales, passant par les points cherchés, des plans parallèles aux lattis qui forment les joues; ces dernières projections s'obtiennent encore par des rabattements identiques aux précédents.

Fig. 2.

Cette seconde projection terminée, on passe aisément à la troisième : les faces $egfd$, kk_1hh_1 se projettent suivant deux droites parallèles à ab_1, à une distance égale à celle des deux lattis; les joues du tenon suivent deux parallèles aux précédentes et divisent leur distance en trois parties égales; l'arête projetée en ss sur la deuxième projection devient une parallèle aux droites précédentes, à des distances données, comme celle des lattis, sur le plan auxiliaire xx. Ces droites une fois tracées, les projections des différents sommets qu'elles renferment se déduisent de leurs projections précédentes; elles sont deux à deux sur des perpendiculaires à ab_1.

— *Empannon délardé de croupe biaise.* (V. DÉLARDÉ). L'*empannon* délardé est, indépendamment de son assemblage, le solide formé des quatre plans suivants : les deux lattis de croupe et deux plans verticaux parallèles aux murs soutenant les égouts de long pan. Le mode de données au moyen duquel on établit ses projections peut être de deux sortes : 1° on peut se donner sa projection sur le plan horizontal et rechercher sa section; 2° on peut se donner cette section et en déduire la projection horizontale, qui permet de trouver tout de suite les autres projections de la pièce. Dans tous les cas, on connaît l'inclinaison des lattis. Supposons d'abord que l'on se donne la projection de l'*empannon* sur la sablière (fig. 3). $\alpha\beta$, $\beta\gamma$, $\alpha'\beta'$, $\beta'\gamma'$ sont les lignes d'about, ee la projection de l'une des faces verticales du chevron d'arêtier. D'après la définition que nous venons de donner de l'*empannon* délardé et la connaissance que nous avons de son mode d'assemblage, nous pouvons immédiatement dessiner complétement sa première projection.

Cette première projection nous permet d'en construire une seconde sur un plan parallèle aux faces verticales de la pièce. L'inclinaison des lattis étant connue, on peut en déduire la projection de l'arête de la croupe, ce qui donne la direction des projections des arêtes de l'arêtier, et par suite aussi la projection de sa face ec; or l'*empannon* vient rencontrer la face ec suivant un parallélogramme projeté horizontalement en 12, 34, dont deux côtés sont les arêtes de l'arêtier et les deux autres les verticales 12, 34; ce parallélogramme se projette par suite en $1'2'4'3'$. Les arêtes de l'*empannon* qui passent par $[11']$, $[22']$, $[33']$, $[44']$, viennent rencontrer la sablière aux points $[f, f']$, $[h, h']$. $[g, g']$, $[k, k']$, et leurs projections verticales sont $[f', 1']$, $[4', 2']$, $[g', 3']$, $[k', 4']$.

Les arêtes du tenon situées dans la face $12fh$ se projettent suivant des parallèles aux droites précédentes et divisent par leurs rencontres $1'2'$ en trois parties égales. Les sommets de l'about des tenons situés sur ces arêtes sont sur la verticale 56 en $5_1'6'$. Par ces points passent deux arêtes parallèles à $1'3'$ et $2'4'$ terminées à la verticale 78 en $7'$ et $8'$. La face opposée à $1''5'6'2''$ se projette en $3''7'8'4''$ (les points $3''$, $4''$ divisent $3'4$ en trois parties égales). Les joues du tenon sont $1''3''7'5'$ et $2''4''8'6'$. La face verticale, projetée horizontalement en kh de l'assemblage avec la sablière, se projette verticalement en $k'h'h_1'k_1'$, et par suite la face inclinée en $g'f'h_1'k_1'$.

Les deux projections que nous venons d'établir permettent de construire la section droite de la pièce : cette section projetée en $a'b'c'd'$ est rabattue en $a_1b_1c_1d_1$; nous allons nous en servir pour construire une troisième projection de l'*empannon* sur la face $[g'f'1'3']$.

On fait tourner la pièce autour de l'arête $g'3'$ jusqu'à ce que cette face vienne se placer dans le plan de la projection que nous venons d'établir. La section droite de la pièce a son côté ab appliqué sur la trace no; transportons-la dans son plan, en faisant glisser ce côté sur no jusqu'en $a_1'b_1'$. Projetons la pièce, amenée dans la position qui correspond à la nouvelle position de la section droite, sur le plan xx, qui se confond maintenant avec $g'f'1'3'$. Les projections des arêtes passant par les sommets de la section droite sont des droites perpendiculaires à no et passent par les projections de ces sommets; mais ces projections et les rabattements des sommets autour de $a_1'b_1'$ sont deux à deux sur des perpendiculaires à no : les nouvelles projections des arêtes de la pièce sont donc des perpendiculaires à no menées par les divers sommets du rabattement autour de $a_1'b_1'$ de la section droite; ce rabattement n'est d'ailleurs que la figure $a_1b_1c_1d_1$ transportée en $a_1'b_1'c_1'd_1'$, de façon que son côté a_1b_1 s'applique sur $a_1'b_1'$.

Les arêtes de la pièce une fois projetées, les divers sommets qu'elles renferment s'obtiennent par leurs rencontres avec les parallèles à no menées par les anciennes projections de ces sommets. La projection complète du tenon s'obtient ensuite trop facilement pour qu'il faille insister. Quant à la partie inférieure de la pièce, on en obtient la projection de la façon suivante : les points primitivement projetés en $f'g'k'h'$ étant, d'après ce qui précède, projetés en $f''g''h'k''$, les droites $f'g'$ et $h'k'$ se projettent parallèlement en $f''g''$ et $h''k''$, et les droites $k'h_1'$ $h'h_1'$ perpendiculairement aux précédentes, car elles sont perpendiculaires dans l'espace, et $f'g'$ est dans le plan de projection; les points h_1' et k_1' viennent donc en h_1'', k_1'', les faces $k'h'h_1'k_1'$, $k_1'h_1'f'g'$ en $k''h''h_1''k_1''$ et $k_1''h_1''f''g''$. La figure doit présenter, pour la même raison que celle de perpendicularité de $f''g''$ et $k'k_1'$, $h'h_1'$, cette vérification, que $1''2''$, $3''4''$, etc., soient perpendiculaires à $k''h''$. En outre, la figure doit satisfaire à cette condition, relative à la section droite, que les rabattements ab et cd de ses côtés situés dans les lattis inférieur et supérieur, aillent passer par les points de rencontre de la trace mn sur la sablière du plan de section droite avec les

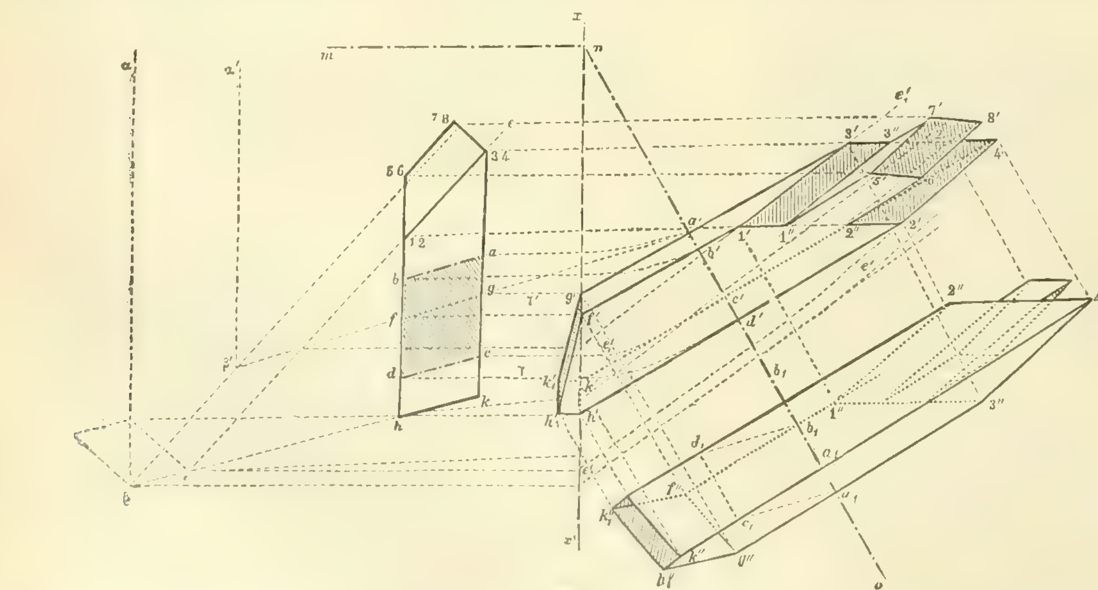

Fig. 3.

traces $\beta'\gamma'$ et $\beta\gamma$ des plans des lattis. Considérons en particulier le côté *ab* rabattu en a_1b_1 : les trois plans du lattis inférieur, de la section droite de la sablière, forment un angle trièdre par le sommet duquel doivent passer leurs intersections deux à deux ; donc le côté rabattu en *ab*, intersection du plan de section droite avec le lattis inférieur, doit passer à la rencontre de *mn* avec $\beta'\gamma'$. Mais s'il en est ainsi, lorsqu'on rabat le plan de section droite sur la sablière, le point de *ab* situé à la rencontre de *mo* avec $\beta'\gamma'$ ne doit pas bouger, et par suite, après le rabattement a_1b_1 doit encore passer à cette rencontre. Cette dernière condition, que doit présenter la figure, va nous servir à trouver la projection de l'*empannon* au moyen du second mode de données dont nous avons parlé plus haut.

Soit *abcd* (fig. 4), la section droite donnée : cette section doit satisfaire à la condition que la hauteur perpendiculaire aux côtés *ab*, *cd*, situés dans les lattis, soit égale à la distance de ces lattis. Comme dans l'épure précédente, $\alpha\beta\gamma$, $\alpha'\beta'\gamma'$ sont les lignes d'about, et l'arêtier a l'une de ses faces verticales projetée en *ee*; la direction des projections de ses arêtes sur le plan *xx* peut être déterminée et la face verticale *ee* se projette en $e'e'$, $e_1'e_1'$. Soit, en outre, *fg* la projection horizontale de la parallèle aux arêtes de l'*empannon* située dans le lattis supérieur à égale distance de ces arêtes.

Cette droite se projette verticalement en $f'g'$, qui a son point g' situé sur la droite $e'e'$. Connaissant maintenant les projections d'une parallèle aux arêtes de la pièce, nous pouvons représenter son plan de section droite : soit *mno* ce plan ; il coupe la droite $fg, f'g'$ en un point projeté en h' et rabattu en h_1. Ce point h_1 appartient au rabattement du côté *cd* de la section droite, située dans le lattis supérieur ; mais ce rabattement, devant passer par le point γ de rencontre de *mn* avec $\beta\gamma$, est en définitive γh_1.

Prenons de part et d'autre de h_1 sur cette droite des longueurs égales à $\frac{cd}{2}$: les points c_1 et d_1 obtenus appartiendront aux projections des faces verticales de l'*empannon*, dont on dessinera par suite la projection horizontale sans difficulté. Cette projection obtenue, on cherchera comme précédemment les deux autres projections représentées fig. 3.

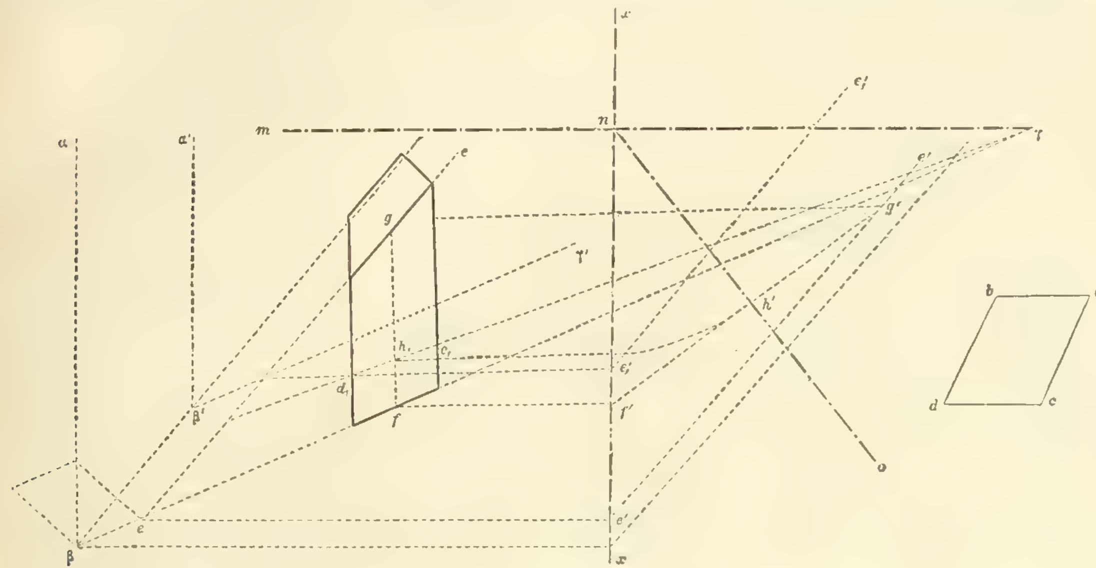

Fig. 4.

— *Chevron et arbalétrier de croupe* (fig. 5). Comme l'*empannon* de croupe, le chevron et l'arbalétrier de croupe sont délardés ou déversés. La figure 5 représente les projections horizontales des chevrons de croupe délardé et déversé. Les parties inférieures de ces deux pièces sont identiques à celles des *empannons*

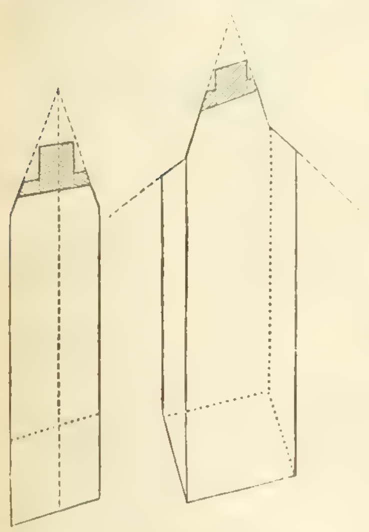
Fig. 5.

que nous venons d'étudier. A la partie supérieure ils s'assemblent avec le poinçon, à tenons mortaise avec embrèvement; ces deux pièces sont déjoutées comme le chevron de croupe. Le déjoutement représenté sur la figure est le déjoutement en tour ronde.

EMPANSEMENT s. m. (an-pan-se-man — de *en*, et de *panse*). Art vétér. Gonflement de la panse, maladie particulière aux bêtes à laine.

EMPANTOUFLÉ, ÉE adj. (an-pan-tou-flé — de *en*, et de *pantoufle*). Chaussé de pantoufles. ‖ Vieux mot bon à reprendre.

EMPAQUETAGE s. m. (an-pa-ke-ta-je — rad. *empaqueter*). Action d'empaqueter : *L'*EMPAQUETAGE *des hardes.*

EMPAQUETÉ, ÉE (an-pa-ke-té) part. passé du v. Empaqueter. Mis en paquet : *Des hardes* EMPAQUETÉES.

— Par anal. Enveloppé, entortillé : *Une femme* EMPAQUETÉE *dans un grand manteau.*

Sortions, je ne saurais qu'avec douleur très-forte
Le voir *empaqueté* de cette étrange sorte.
MOLIÈRE.

Notre défunt était en carrosse porté,
Bien et dûment *empaqueté.*
LA FONTAINE.

— Par ext. Entassé : *Des gens* EMPAQUETÉS *dans une voiture.* (Acad.)

EMPAQUETER v. a. ou tr. (an-pa-ke-té — de *en*, et de *paquet*. Double le *t* devant un *e* muet : *J'empaquette ; il empaquettera*). Mettre en paquet : EMPAQUETER *du linge, des habits.*

— Par anal. Couvrir, entourer d'un linge : EMPAQUETER *un bras malade. Est-ce par zèle aussi que vous* AVEZ EMPAQUETÉ *les yeux de ma mule, et votre cataplasme lui rendra-t-il la vue?* (Beaumarch.)

— Par ext. Entasser dans une voiture : *Ma détestable santé m'a empêché de faire ma cour au père et au fils ; on m'*A EMPAQUETÉ *pour Commercy, et j'y suis agonisant comme à Paris.* (Volt.)

S'empaqueter v. pr. Etre mis en paquet : *Ces objets doivent* S'EMPAQUETER *soigneusement.*

— S'envelopper : *Ce nain, mis très-simplement, engouffre ses petites jambes dans un grand pantalon à la mameluk, et* S'EMPAQUETTE *dans un benich à manches traînantes.* (Th. Gaut.)

— Par ext. S'entasser, s'enfermer à l'étroit : *Nous* NOUS EMPAQUETÂMES *tant bien que mal dans la petite voiture.*

— Rem. Le mot *empaqueter* est attribué à Montaigne.

— **Antonyme**. Dépaqueter.

EMPARADISÉ, ÉE (an-pa-ra-di-zé) part. passé du v. Emparadiser. Qui est entré en paradis, en un lieu ou dans un état qui semble un paradis :

Comme *emparadisés* dans les bras l'un de l'autre,
Nous ne concevions pas d'autre ciel que le nôtre.
TH. GAUTIER.

EMPARADISER v. a. ou tr. (an-pa-ra-di-ze — de *en*, et de *paradis*). Faire entrer, introduire en paradis, dans un lieu ou dans un état de délices. ‖ Vieux mot que l'on a repris.

EMPARAGÉ, ÉE (an-pa-ra-jé) part. passé du v. Emparager : *Une fille* EMPARAGÉE.

EMPARAGEMENT s. m. (an-pa-ra-je-man — rad. *emparager*). Mariage sortable, en rapport avec la naissance ou la fortune des époux. ‖ Vieux mot.

— **Antonymes**. Déparagement, mésalliance.

EMPARAGER v. a. ou tr. (an-pa-ra-jé — de *en*, et de *parage*, noblesse, qualité. Prend un *e* après le *g* lorsque la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Il emparagea; nous emparageons*). Marier convenablement, conformément à son rang ou à sa fortune : EMPARAGER *sa fille.* ‖ Vieux mot.

— **Antonymes.** Déparager, déroger, mésallier.

EMPARAGIÉ, ÉE adj. (an-pa-ra-ji-é — de *en*, et de *parage*). Bien apparenté. ‖ Qui a beaucoup de parents. ‖ Vieux mot.

EMPARCHIER v. a. ou tr. (an-par-chi-é). Forme ancienne du mot EMPARQUER.

EMPARE s. f. (an-pa-re). Dans le patois lyonnais, Penture, ferrure fixée en travers d'une porte, et qui entre dans le gond.

EMPARÉ, ÉE (an-pa-ré) part. passé du v. S'emparer. Mis en possession, rendu maître :

Son génie *emparé* de la nature entière...
VIENNET.

‖ Cet emploi du participe est logiquement régulier, car le verbe actif *emparer* existe réellement dans le verbe réfléchi *s'emparer;* mais l'usage est opposé à cet emploi. Nous pensons toutefois qu'on peut le permettre aux poëtes; car si la poésie a le privilége incontesté de s'écarter de la règle commune, nous ne voyons aucune raison pour lui contester le droit de revenir à la logique, lorsque l'usage s'en écarte.

EMPARENTÉ, ÉE (an-pa-ran-té) part. passé du v. Emparenter. Qui a des parents, certains parents : *Une personne mal* EMPARENTÉE. ‖ On dit aujourd'hui APPARENTÉ.

EMPARENTER v. a. ou tr. (an-pa-ran-té — du préf. *en*, et de *parent*). Donner par alliance des parents, certains parents à : *Mal* EMPARENTER *sa famille.* ‖ Vieux mot; on dit aujourd'hui APPARENTER.

S'emparenter v. pr. Se donner par alliance des parents : S'EMPARENTER *avec de la canaille.* ‖ On dit aujourd'hui S'APPARENTER.

EMPARER (S') v. pr. (an-pa-ré — du préf. *en*, et du lat. *parare*, préparer). Se saisir, s'approprier, prendre pour soi, se rendre maître de : S'EMPARER *d'une ville.* S'EMPARER *du pouvoir suprême.* S'EMPARER *du bien d'autrui.* S'EMPARER *d'un héritage. Genséric traverse la mer et* S'EMPARE *de Rome.* (Chateaub.) *Quiconque* S'EMPARE *du pouvoir par la trahison ou par la violence s'expose à le perdre par la trahison ou la violence.* (E. de Gir.) S'EMPARER *du pouvoir par l'opposition, pour faire triompher ses idées, rien n'est plus légitime.* (E. de Gir.)

— Accaparer pour son usage personnel, à l'exclusion des autres : *La politesse, chez une maîtresse de maison, consiste à alimenter la conversation et à ne jamais* S'EN EMPARER. (Mme Swetchine.) *Rechercher la vérité, c'est l'œuvre de tous, s'en* EMPARER *n'appartient à personne.* (Ed. Laboulaye.) ‖ S'attribuer exclusivement : *Les grands croient être seuls parfaits, n'admettent qu'à peine dans les autres hommes la droiture d'esprit, l'habileté, la délicatesse, et* S'EMPARENT *de ces riches talents comme de choses dues à leur naissance.* (La Bruy.)

— Fig. Prendre possession entière : *La peur* S'EMPARA *de lui. La passion* S'EMPARE *de tous les cœurs. Les habitudes de l'enfance et le préjugé de l'éducation* S'EMPARENT *de nous avant que nous ayons le temps de réfléchir.* (Fén.) *L'homme a beau s'environner des biens de la fortune, dès que le sentiment de la divinité disparaît de son cœur, l'ennui* S'EN EMPARE. (B. de St-P.) *Quand le despotisme* S'EMPARE *de la liberté, il faut que l'armée se refuse à le soutenir.* (Mme de Staël.) *Celui qui ne* S'EMPARE *pas fortement, puissamment de la femme, n'en est estimé ni aimé.* (Michelet.) *Bien souvent j'ai souri de pitié sur moi-même, en voyant avec quelle force une idée* S'EMPARE *de nous, comme elle nous fait sa dupe, et combien il faut de temps pour l'user.* (A. de Vigny.) *Si le ton est toujours familier, on ne* S'EMPARE *pas des esprits.* (H. Taine.) *C'est par le contraste de l'erreur que la vérité* S'EMPARE *des intelligences.* (Proudh.) *Quand une idée est vraie, elle* S'EMPARE *des âmes et finit toujours par triompher.* (E. Laboulaye.) *L'ivresse d'un nouvel amour* S'EMPARE *facilement d'un cœur agité et étourdi par le chagrin d'un amour perdu.* (St-Marc Gir.)

De vos sens étonnés quel désordre *s'empare ?*
RACINE.

[effroi?
Mais d'où vient que mon cœur frémit d'un saint
Est-ce l'esprit divin qui *s'empare* de moi?
RACINE.

Bientôt l'amour, fertile en tendres sentiments,
S'empara du théâtre ainsi que des romans.
BOILEAU.

— Chim. Absorber en se combinant : *La plupart des métaux, exposés pendant quelque temps à l'air,* S'EMPARENT *de l'oxygène qu'il renferme, et passent à l'état d'oxydes.*

— Rem. Le participe passé est toujours variable dans les temps composés du verbe pronominal *s'emparer : Nous nous sommes* EMPARÉS *de la ville.*

— **Syn. Emparer (s'), envahir, usurper.** *S'emparer* veut dire se rendre maître, se mettre en possession, et il ne veut dire que cela. *Envahir* marque une action soudaine, violente, qui s'étend au loin et qui prend position pour garder longtemps. L'idée qui domine dans l'action d'*usurper* est celle de l'injustice et de l'abus qu'un oppresseur fait de la force.

— **Antonymes.** Rendre, restituer.

EMPARFUMÉ, ÉE (an-par-fu-mé) part. passé du v. Emparfumer : *Prés* EMPARFUMÉS. ‖ Vieux mot.

EMPARFUMER v. a. ou tr. (an-par-fu-mé — de *en*, et de *parfumer*). Ancienne forme du mot PARFUMER.

EMPARLERIE s. f. (an-par-le-rî — rad. *emparlé*). Babil, bavardage. ‖ Discours, propos. ‖ Eloquence. ‖ Vieux mot.

EMPARLIER s. m. (an-par-li-é — de *en* et de *parler*). Orateur ; avocat. ‖ Vieux mot.

EMPARQUÉ, ÉE (an-par-ké) part. passé du v. Emparquer : *Brebis* EMPARQUÉES. ‖ Vieux mot.

EMPARQUER v. a. ou tr. (an-par-ké — de *en*, et de *parc*). Enfermer dans un parc : EMPARQUER *des troupeaux.* ‖ Vieux mot.

— Par ext. Enfermer dans un lieu quelconque : EMPARQUER *des prisonniers.*

— Fig. Circonvenir, gagner par la séduction : *Bref, Charost se laissa* EMPARQUER, *et maria le marquis d'Ancenis à la fille d'Entraigue.* (St-Sim.)

EMPAS s. m. (an-pa — de *en*, et de *pas* s.). Entraves. ‖ Vieux mot.

EMPASME s. m. (an-pa-sme — du gr. *en*, dans ; *passô*, je saupoudre). Poudre aromatique qui sert à détruire l'odeur de la transpiration.

EMPASSER v. a. ou tr. (an-pa-sé). Anc. chir. Faire suppurer.

EMPASTELÉ, ÉE (an-pa-ste-lé) part. passé du v. Empasteler : *Une étoffe* EMPASTELÉE.

EMPASTELER v. a. ou tr. (an-pa-ste-lé — de *en*, et de *pastel*. Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'empastelle ; il empastellera*). Techn. Teindre en bleu, au moyen du pastel : EMPASTELER *des étoffes.*

EMPATAGE, EMPATEMENT, EMPATÉ, EMPATER, EMPATURE, fausse orthographe des mots EMPATTAGE, EMPATTEMENT, EMPATTE, EMPATTER, EMPATTURE. On a fait, dans l'écriture, une grande confusion de mots, dérivés les uns du mot *pâté*, et les autres du mot *patte ;* nous avons cru devoir en rétablir la distinction et ne pas imiter les lexicologues qui ont fondé une nomenclature fort embrouillée sur des fautes d'orthographe.

EMPÂTAGE s. m. (an-pâ-ta-je — rad. *empâter*). Techn. Opération qui consiste à mêler les alcalis aux corps gras, dans la fabrication du savon.

EMPÂTÉ, ÉE (an-pâ-té) part. passé du v. Empâter. Couvert ou rempli de pâte : *Avoir les mains* EMPÂTÉES.

— Par ext. Enduit ou rempli d'un mortier ou d'une substance pâteuse quelconque : *De vieilles portes d'architecture byzantine,* EMPÂTÉES *de maçonnerie turque.* (Th. Gaut.)

— Fait avec une pâte.

— Rendu ou devenu pâteux : *Avoir la bouche* EMPÂTÉE.

— B.-arts. Se dit des tableaux ou des parties de tableaux où la couleur est employée

par couches épaisses : *On admet généralement que les lumières doivent être* EMPÂTÉES. ‖ Se dit aussi d'un effet particulier obtenu par un mélange de tailles et de points.

— Mus. *Sons empâtés*, Sons qui manquent de netteté, qui ne sont pas suffisamment isolés l'un de l'autre. ‖ *Voix empâtée*, Voix qui a quelque chose de gras et de voilé.

— Techn. Se dit des instruments entre les dents desquels il reste des débris de la matière qu'ils servent à user : *Lime* EMPÂTÉE. *Scie* EMPÂTÉE.

— Méd. Gonflé, œdémateux : *Avoir le cou* EMPÂTÉ.

— Manège. Se dit d'un cheval à formes épaisses, peu distinctes, et dont les jarrets sont garnis de poils longs et rudes, et, par extension, d'un homme à formes trapues et massives. ‖ *Jarret empâté*, Jarret de cheval trop charnu.

— Econ. rur. Engraissé avec de la pâte : *Volaille* EMPÂTÉE.

— Géol. Se dit des roches qui sont formées de fragments unis par une pâte.

— Minér. *Texture empâtée*, Texture particulière des roches empâtées.

EMPATELINÉ, ÉE (an-pa-te-li-né) part. passé du v. Empateliner : *Être* EMPATELINÉ *par une femme*.

EMPATELINER v. a. ou tr. (an-pa-te-li-né — de *en*, et de *patelin*). Circonvenir, séduire. ‖ Vieux mot.

EMPÂTEMENT s. m. (an-pâ-te-man — rad. *empâter*). Etat de ce qui est pâteux : *L'*EMPÂTEMENT *de la bouche. L'*EMPÂTEMENT *de la langue*.

— Peint. Action d'empâter un tableau ; peinture empâtée : *Peindre par* EMPÂTEMENT. *Abuser de l'*EMPÂTEMENT. *Cette peinture a des* EMPÂTEMENTS *d'un effet admirable*.

— Grav. Effet analogue à celui de l'empâtement des couleurs, et que l'on obtient par l'emploi des tailles et des points.

— Mus. *Empâtement des sons*, Effet qu'on leur fait produire en les fondant. ‖ *Empâtement de la voix*, Défaut d'une voix grasse et voilée.

— Mar. Portion d'un cordage sur lequel se trouve l'épissure qui le réunit à un autre. ‖ Action de joindre, de tordre ensemble les torons de deux cordages décommis sur une certaine longueur, pour les unir en les épissant. ‖ Surfaces de jonction de deux pièces de bois qui doivent se continuer l'une l'autre. ‖ On dit mieux EMPATTURE dans ce dernier sens.

— Méd. Gonflement, engorgement mal circonscrit, qui cède sous le doigt et en garde l'empreinte.

— Econ. rur. Action d'engraisser la volaille avec de la pâte. *L'*EMPÂTEMENT *des oies, des dindons*.

— **Encycl.** Peint. Les peintres nomment pâte la couleur qu'ils appliquent sur la toile ou sur les panneaux. Cette couleur est, en effet, pâteuse, grasse, et moins elle est liquide, plus elle est préférée. On comprend, en effet, que plus la matière colorante est en abondance dans une petite quantité d'huile, ce qui produit une pâte d'autant plus épaisse, plus aussi la couleur a d'intensité et d'éclat. Elle forme en outre sur la toile une sorte de croûte, d'émail solide, homogène, qui augmente la durée de la peinture et l'empêche de ternir, de noircir, de perdre de sa vigueur et de son éclat, toutes choses qui sont à craindre quand la couleur a été posée par couches trop minces ou employée trop liquide.

C'est l'abondance de cette pâte qu'on nomme *empâtement*, et l'on applique ce mot surtout à une touche particulière qui consiste à tirer les plus grands effets de la superposition de couches épaisses de couleur formant saillie sur la toile et présentant une multitude de points lumineux, brillants. C'est ainsi que les peintres doués d'une certaine habileté manuelle peignent les vieilles murailles ensoleillées, les rochers, les chemins rocailleux et les diverses imitations des surfaces rugueuses vivement éclairées, les feuillages traversés par le soleil, les animaux en pleine lumière, etc. Ce n'est plus alors la justesse des tons, leur finesse, leur mélange et leur agencement qui produisent l'illusion, c'est la manière dont les tons sont posés, soit avec le couteau, soit avec la brosse, ce qui ajoute à l'effet général du tableau un plus grand éclat de couleur provenant des aspérités formées par les croûtes. Il va sans dire que, pour peindre des surfaces unies ou polies, telles que l'eau, le bois, les draperies, les robes des chevaux, l'*empâtement* est exclu : on ne constate l'épaisseur de la couleur que par l'intensité des tons, par l'absence des grains de la toile, ce qui prouve qu'elle est amplement couverte. Pour peindre les objets qui viennent d'être indiqués, on pose la couleur de façon qu'elle ne forme pas saillie, à peu près comme s'il s'agissait d'un lavis ou d'un glacis. Ces différentes manières d'appliquer la couleur suivant les objets qu'on peint et les effets qu'on veut obtenir forment ce que, en langage d'atelier et de critique, on appelle la *facture*. Tous les anciens maîtres italiens, espagnols et flamands, peignaient avec une pâte épaisse, mais, en général, peu rugueuse, ne formant pas de croûte. C'est encore ainsi que, de nos jours, peint Courbet, dont le talent a tant d'analogie avec celui des maîtres espagnols, et notamment de Velazquez. Parmi les Flamands, dont la facture est ordinairement assez simple, Rembrandt se distingue par ses *empâtements* rugueux, qui font ressembler certains de ses tableaux à des bois gravés et peints, à des incrustations brillantes et très-inégales. Decamps suivait cet exemple, et, depuis l'apparition de l'école dite *romantique*, qui recherche bien plus les effets étonnants que la vérité simple et toute naturelle, un certain nombre de peintres ont fait en quelque sorte une étude spéciale de l'*empâtement*, et ont essayé de produire, avec ce procédé pictural poussé à l'excès, des effets qu'il était beaucoup plus simple d'obtenir par une coloration juste, bien conçue et largement exécutée. Il est vrai que la réaction s'est vite produite, et que, par haine pour l'*empâtement* excessif et systématique, il s'est formé une autre école non moins systématique et non moins excessive, qui peint, pour ainsi dire, au lavis, applique assez peu de pâte pour ne point couvrir le grain de la toile, et semble s'imaginer que, pour faire de la bonne peinture, il faudrait ne point peindre du tout.

En définitive, l'*empâtement*, quand il reste modéré et n'est point la principale chose que recherche le peintre, peut être considéré comme une qualité ; mais, poussé à l'excès, il devient un défaut, un procédé purement manuel qui se rapproche plus de la marqueterie, du modelage de carton-pierre, que de la peinture véritable.

EMPATENOSTRÉ, ÉE (an-pa-te-no-stré) part. passé du v. Empatenostrer : *Dévotes* EMPATENOSTRÉES. ‖ Vieux mot.

EMPATENOSTRER v. a. ou tr. (an-pa-te-no-stré — de *en*, et de *patenôtre*, qui s'écrivait *patenostre*). Donner des patenôtres à : EMPATENOSTRER *des nonnes*. ‖ Vieux mot.

EMPÂTER v. a. ou tr. (an-pâ-té — de *en*, et de *pâte*). Enduire, couvrir, remplir de pâte : EMPÂTER *ses mains*. EMPÂTER *un moule*.

— Rendre pâteux : *Les sucreries* EMPÂTENT *la bouche*.

— Peint. Mettre les différentes couleurs à leurs places respectives, avant de les fondre : EMPÂTER *une figure, un portrait*. ‖ Peindre par couches de couleur épaisse : *Même quand ils peignent à l'huile, les Anglais sont aquarellistes ; ils lavent plutôt qu'ils n'*EMPÂTENT. (Th. Gaut.)

— Grav. Imiter, par un mélange de tailles et de points, les empâtements de la peinture.

— Mus. *Empâter les sons*, Les marier, les fondre, au lieu de les marquer separément.

— Techn. Remplir de pâte les trous d'une roue de moulin.

— Econ. rur. Engraisser avec de la pâte : EMPÂTER *des chapons, de la volaille*.

S'empâter v. pr. Devenir pâteux : *Ma bouche* S'EMPÂTE.

— Mar. Fausse orthographe du mot EMPATTER.

EMPÂTEUR s. m. (an-pâ-teur — rad. *empâter*). Celui qui empâte la volaille.

EMPATRONNER (S') v. pr. (an-pa-tro-né). Ancienne forme du mot S'IMPATRONISER.

EMPATTÉ, ÉE (an-pa-té) part. passé du v. Empatter. Techn. Attaché avec des pattes : *Pièces de bois* EMPATTÉES.

— Mar. Se dit des pièces de bois contiguës, lorsqu'elles sont unies d'une manière quelconque. ‖ Se dit des torons de deux cordages entrelacés pour en faire un seul.

EMPATTEMENT s. m. (an-pa-te-man — de *en*, et de *patte*). Constr. Saillie des fondations sur le plan vertical du mur, ayant pour but d'en augmenter la solidité.

— Techn. Pièces de bois qui servent de base à une grue.

— Arboric. Endroit d'où sort la tige ou le rameau. ‖ On dit aussi TALON DE LA TIGE.

— Bot. Elargissement de la base du stipe des algues, par lequel elles sont fixées aux rochers ou aux corps sous-marins.

— Archit. Sorte d'ornement usité dans l'architecture religieuse du moyen âge, et destiné à rattacher le tore inférieur de la base d'une colonne au socle qui la soutient : *Les* EMPATTEMENTS *ou bases appendiculées indiquent presque toujours la seconde moitié du* XIIe *siècle ou le commencement du* XIIIe. *Les* EMPATTEMENTS *sont généralement au nombre de quatre, quelquefois au nombre de huit, et placés aux angles. Les formes d'*EMPATTEMENT *sont assez variées : ce sont ordinairement des feuilles enroulées ou des feuillages étalés avec goût*.

EMPATTER v. a. ou tr. (an-pa-té — de *en*, et de *patte*). Techn. Joindre par des pattes : EMPATTER *deux pièces de bois*. ‖ Faire les pattes des rais d'une roue, amincir le bout qui doit entrer dans les jantes.

— Constr. Fonder la maçonnerie qui sert de base à un mur.

— Mar. Joindre deux pièces de bois juxtaposées, dans la construction d'un navire. On dit moins bien EMPÂTER. ‖ Croiser les torons d'un cordage.

EMPATTURE s. f. (an-pa-tu-re — rad. *empatter*). Techn. Assemblage bout à bout de deux pièces d'ébénisterie ou de serrurerie, au moyen de pattes.

— Mar. Surface de jonction de deux pièces de bois qui doivent se continuer l'une l'autre. On dit moins bien EMPÂTEMENT. ‖ *Vaigres d'empatture*, Pièces de bois intérieures employées dans les fonds du navire, et qui couvrent l'écart de jonction des varangues avec les genoux. ‖ *Ecart à empatture*. V. ÉCART.

EMPATURE s. f. (an-pa-tu-re). Mar. Fausse orthographe du mot EMPATTURE, qui est plus correct, mais moins usité.

EMPAUME s. f. (an-pô-me — rad. *empaumer*). Constr. Saillie que l'on réserve sur le parement d'une assise ou d'un tambour de colonne, pour en faciliter la pose.

EMPAUMÉ, ÉE (an-pô-mé) part. passé du v. Empaumer. Reçu avec la paume de la main ou en pleine raquette : *Balle* EMPAUMÉE.

— Fig. Séduit, circonvenu ; dont on s'est rendu maître : *Il a été facilement* EMPAUMÉ. ‖ Dont on a saisi le fil : *Affaire bien* EMPAUMÉE.

EMPAUMER v. a. ou tr. (an-pô-mé — de *en*, et de *paume*). Jeux. Recevoir dans le milieu de la main ou en pleine raquette, et relancer avec vigueur : EMPAUMER *la balle*.

— Fig. Séduire, enjôler : EMPAUMER *une dupe*.

Je vois qu'il *a*, le traître, *empaumé* son esprit.
MOLIÈRE.

Le maître, étant bon compagnon,
Eut bientôt *empaumé* la dame.
LA FONTAINE.

Tu connais l'art d'*empaumer* une fille ;
Introduis-toi, mon cher, dans la famille.
VOLTAIRE.

‖ Prendre habilement le fil, le cours de : EMPAUMER *une affaire*.

— Vener. *Empaumer la voie*, Se dit du chien qui trouve et prend la voie, et la suit avec ardeur :

Il se rabat soudain, dont j'eus l'âme ravie,
Il *empaume la voie*...
MOLIÈRE.

EMPAUMURE s. f. (an-pô-mu-re — de *en*, et de *paume*). Techn. Partie du gant qui couvre la paume de la main.

— Vener. Haut du bois d'un vieux cerf ou d'un vieux chevreuil, qui est élargi comme la paume d'une main, et surmonté de petits andouillers imitant des doigts.

EMPAVE s. f. (an-pa-ve — de *en*, et de *pavé*). Argot. Carrefour. ‖ Drap de lit.

EMPEAU s. m. (an-pô — de *en*, et de *peau*, pour écorce). Arboric. Nom donné, dans quelques localités, à la greffe en couronne.

EMPECER v. a. (an-pe-sé — de l'ital. *impeciare*, couvrir de poix). Mar. Syn. de GOUDRONNER.

EMPÊCHANT (an-pê-chan) part. prés. du v. Empêcher : *Des ballots* EMPÊCHANT *de passer. Des agents de police* EMPÊCHANT *de circuler*.

EMPÊCHANT, ANTE adj. (an-pê-chan, an-te — rad. *empêcher*). Qui empêche, qui gêne, qui fait obstacle : *Des affaires fort* EMPÊCHANTES. *Le joug le plus* EMPÊCHANT *que le monde impose à ceux qui le suivent, c'est celui de l'empressement des affaires*. (Boss.) ‖ Ce mot a vieilli, mais il serait bon de le reprendre.

EMPÊCHE s. f. (an-pê-che). Ancienne forme du mot EMPÊCHEMENT :

Pour à son bien mettre *empêche* et défense.
CL. MAROT.

EMPÊCHÉ, ÉE (an-pê-ché) part. passé du v. Empêcher. Qui ne s'est point réalisé, par suite de quelque obstacle : *La solution de cette affaire a été* EMPÊCHÉE *par une série d'accidents*.

— Qui est mis dans l'impossibilité d'agir, en parlant d'une personne : *J'ai été* EMPÊCHÉ *d'aller vous voir par une visite inattendue. Dites-lui que je suis* EMPÊCHÉ *et qu'il revienne une autre fois*. (Mol.) ‖ Gêné, embarrassé : *Il est fort* EMPÊCHÉ *à tromper sa femme, qui croit son fils en santé*. (Mme de Sév.)

Un point sans plus tenait le galant *empêché*.
LA FONTAINE.

Les mystères de cour sont souvent si cachés,
Que les plus clairvoyants y sont bien *empêchés*.
CORNEILLE.

Jeunes cœurs sont bien *empêchés*
A tenir leurs secrets cachés.
LA FONTAINE.

Je suis bien *empêché* : la vérité me presse,
Le crime est avéré, lui-même le confesse.
RACINE.

Nous serions tous bien *empêchés*
Si l'on nous parlait comme on pense.
LA MOTTE.

— Empêtré, gêné dans ses mouvements : *Avoir les mains* EMPÊCHÉES.

— Fam. *Etre empêché de sa personne*, Ne savoir quelle contenance tenir ; être gauche, maladroit : *Combien les beaux-esprits* SONT *quelquefois* EMPÊCHÉS DE LEUR PERSONNE ! (Mme de Sév.)

EMPÊCHEMENT s. m. (an-pê-che-man — rad. *empêcher*). Obstacle, entrave, ce qui empêche qu'une chose se fasse : *Mettre des* EMPÊCHEMENTS. *Il y a* EMPÊCHEMENT. *L'impôt des patentes est un* EMPÊCHEMENT *au travail, un gage donné au monopole*. (Proudh.)

— Gêne dans le fonctionnement de certains organes : *Moïse dit à Dieu : J'ai un* EMPÊCHEMENT *de la langue*. (Volt.)

— Jurispr. Prohibition légale du mariage, dans certaines circonstances déterminées : EMPÊCHEMENT *civil*. EMPÊCHEMENT *canonique*. *L'Eglise a étendu l'*EMPÊCHEMENT *de consanguinité jusqu'aux oncles et nièces, neveux et tantes, cousins et cousines*. (Proudh.) ‖ *Empêchement dirimant*, Celui qui rend nul le mariage accompli : *La clandestinité, la consanguinité, l'impuissance sont des* EMPÊCHEMENTS DIRIMANTS, *d'après les lois de l'Eglise*. ‖ *Empêchement prohibitif*, Celui qui rend le mariage illicite, mais non pas nul.

— Astrol. *Empêchement de lumière*, Position d'une planète tardive qui se trouve entre deux planètes véloces.

— **Syn. Empêchement, obstacle.** L'*empêchement* est ce qui gêne la liberté d'agir ; l'*obstacle* est ce qui arrête quand on s'est déjà mis en marche. Il faut renverser l'*obstacle* comme on renverse une barrière, un mur ; il faut se débarrasser de l'*empêchement*, comme un captif se dégage de ses liens. Les hommes forts sentent leur courage s'enflammer à la vue des *obstacles*, et ils les brisent ; les *empêchements* refroidissent l'ardeur des plus intrépides. C'est le courage qui vient à bout des *obstacles*, c'est la *patience* qui parvient au but malgré tous les *empêchements*.

— **Empêchement, barrière, embarras**, etc. V. BARRIÈRE.

EMPÊCHER v. a. ou tr. (an-pê-ché — du latin *impedicare*, pousser dans le piège, embarrasser ; de *in*, dans, et de *pedica*, piège. Le latin *pedica*, piège, dérive de *pes, pedis*, pied, de la racine *pad*, aller, marcher, et désigne ainsi proprement le lacet où le pied se prend. *Impedicare* a donné *empeechier*, comme *prædicare, preechier*, d'où la contraction consécutive *empêcher, prêcher*. On voit que le *s* qui se trouve dans les anciens textes est purement *adventice*, comme dit Littré, et n'a été amené là que par un usage sans fondement. *Dépêcher* est de la même famille que *empêcher* ; ici le radical est précédé du suffixe *de*, qui, comme dit Chevalet, marque le passage successif d'un point à un autre). Entraver, rendre impossible, mettre obstacle à, s'opposer à : EMPÊCHER *l'exécution d'un projet*. EMPÊCHER *un mariage*. EMPÊCHER *le retour des inondations par une digue*. EMPÊCHER *le soleil de pénétrer dans une chambre*. EMPÊCHER *que le feu ne prenne à la cheminée. Trop de jeunesse et trop de vieillesse* EMPÊCHENT *l'esprit*. (Pasc.) *Trop de distance et trop de proximité* EMPÊCHENT *la vue*. (Pasc.) *Un défaut qui* EMPÊCHE *les hommes d'agir, c'est de ne sentir pas de quoi ils sont capables*. (Boss.) *Tout le bien vient de Dieu, et lui seul peut* EMPÊCHER *le mal qui viendrait de nous naturellement*. (Boss.) *Les fautes considérables d'Homère n'*ONT *jamais* EMPÊCHÉ *qu'il ne fût sublime*. (Volt.) *La foi* EMPÊCHE *l'amitié de mourir*. (Chateaub.) *Un trop grand désir de paraître aimable* EMPÊCHE *souvent de l'être*. (Duclos.) *Les maux qui* EMPÊCHENT *de vivre sont plus affreux que ceux qui font mourir*. (Petit-Senn.) *On ne peut pas* EMPÊCHER *l'homme de penser, mais on peut l'*EMPÊCHER *de dire ce qu'il pense*. (E. de Gir.) *Dîner n'*EMPÊCHE *pas d'attendre ; attendre* EMPÊCHE *de dîner*. (De Cussy.) *Il n'est pas permis d'ôter la vie à son semblable, mais il est toléré de l'*EMPÊCHER *de vivre*. (A. d'Houdetot.) *Le mépris ne suffit pas plus à* EMPÊCHER *l'amour que l'estime ne le garantit*. (L. Ulbach.) *L'arrachement du cœur et des poumons n'empêche pas les grenouilles de sauter*. (Maquel.) EMPÊCHER *l'anarchie est plus facile que de la réprimer*. (Napol. III.)

Je sais l'art d'*empêcher* les grands cœurs de faillir.
CORNEILLE.

Laisser mourir un homme et pouvoir l'*empêcher*,
C'est avoir l'âme un peu trop dure.
LA FONTAINE.

‖ Gêner, embarrasser : *On m'a donné dans nos écoles une charge d'examinateur qui m'*EMPÊCHE *bien, et de laquelle je ne serai dépêtré qu'à Pâques*. (Guy-Patin.)

Ceci de plus en plus m'embarrasse et m'*empêche*.
LA FONTAINE.

— Absol. : EMPÊCHER : *c'est là ce qu'excellent à faire les gouvernements qui ne font rien*. (E. de Gir.) *Un gouvernement n'est pas bon lorsqu'il n'a de puissance que pour* EMPÊCHER. (E. de Gir.)

S'empêcher v. pr. S'embarrasser : *Il faut convenir que vous vous* EMPÊCHEZ *de peu de chose*. (V. Hugo.) ‖ Peu usité dans ce sens.

— S'abstenir, se défendre : *Il est plus difficile de s'*EMPÊCHER *d'être gouverné que de gouverner les autres*. (La Rochef.) *La civilité est une barrière que les hommes mettent entre eux pour s'*EMPÊCHER *de se corrompre*. (Montesq.) *La méchante habitude du papier et de l'encre fait qu'on ne peut s'*EMPÊCHER *de griffonner*. (Chateaub.) *Par testament du moins, les tyrans mêmes ne peuvent* S'EMPÊCHER *de blâmer le despotisme*. (Mme de Staël.) *Les plus grands esprits ne peuvent s'*EMPÊCHER *d'être de leur temps*. (Mich. Chev.)

Le perfide ! il n'a pu *s'empêcher* de pâlir.
RACINE.

On avait mis des gens au guet,
Qui, voyant sur les eaux flotter certain objet,
Ne purent *s'empêcher* de dire
Que c'était un puissant navire.
LA FONTAINE.

— **Gramm.** Quand le verbe *empêcher* est suivi de la conjonction *que*, le verbe de la proposition complétive peut toujours être suivi de *ne*, quoiqu'il n'y ait pas négation formelle dans la pensée. L'emploi de *ne* est même obligatoire si *empêcher* est affirmatif; il n'est que facultatif si *empêcher* est pris négativement : *La pluie* EMPÊCHE *qu'on* N'*aille se promener. Je n'*EMPÊCHE *pas qu'il* NE *fasse* ou *qu'il fasse ce qu'il voudra*. (Acad.)

— **Antonymes.** Consentir, laisser faire, permettre, souffrir, tolérer. — Faciliter, favoriser. — Encourager, exciter, pousser, seconder, aider.

EMPECINADO (Juan-Martin DIAZ, dit EL), général et patriote espagnol, né à Castrillo (Nouvelle-Castille) en 1775, pendu à Rueda en 1823. Il devait le surnom d'*Empecinado* (empoissé) à la profession des habitants de son village, presque tous cordonniers. Chef de guérillas de 1808 à 1814, il se rendit redoutable aux Français par son habileté et son audace; mais, comme il était loyal soldat d'une noble cause, on n'eut jamais à lui reprocher les excès dont se souillèrent tant de chefs fanatiques. La junte de Cadix le nomma maréchal de camp, grade dans lequel il fut confirmé par Ferdinand VII. Un mémoire présenté par lui au roi, en 1815, pour le rétablissement du régime constitutionnel, le fit exiler à Valladolid. Après la révolution de 1820, les cortès lui confièrent le commandement d'un corps de troupes avec lequel il dispersa les bandes du curé Merino. Arrêté en 1823, à la suite de la restauration du pouvoir absolu, il fut une des nombreuses victimes juridiquement assassinées qui couvrirent alors l'Espagne de honte et de deuil. Il périt au milieu des hurlements et des outrages d'une infâme populace fanatisée par les moines et encouragée par le gouvernement.

EMPÉDOCLE, philosophe grec, né à Agrigente, en Sicile, vers 450 av. J.-C. Il cultiva à la fois la philosophie, la poésie, la médecine, la musique et les sciences physiques. Pythagoricien et peut-être même disciple de Pythagore, contemporain de Parménide, imitateur d'Anaximandre, il porte en lui le triple caractère de l'école italique, de l'école éléatique et de l'école ionique; il est tout à la fois, ce qui semble inconciliable, mystique, rationaliste et empirique. Dans les manuels d'histoire de la philosophie, dans les livres de Victor Cousin en France, de Ritter en Allemagne, de Conti en Italie, on rencontre généralement la même phrase à propos d'Empédocle : « Système difficile à comprendre, imité des systèmes de Pythagore, de Parménide, d'Anaxagore, d'Héraclite, de Démocrite, etc. » La statue voilée que lui érigèrent ses concitoyens peut servir à qualifier sa doctrine. C'est un savant et un penseur doué d'une imagination extraordinaire et du désir ardent de répandre ses doctrines autour de lui, raison pour laquelle il les rédige en forme de sentences et les adapte aux sentiments religieux qui faisaient le fonds de la vie commune. Il importe, d'ailleurs, d'exposer ses principes dans l'ordre qu'Empédocle leur a donné.

1° *De la connaissance de la nature et des éléments*. On ignore où l'auteur a puisé le dogme du péché originel; mais il débute par déclarer l'homme un être déchu, condamné à expier sur la terre un crime commis dans un autre univers... « O triste race des mortels, race bien malheureuse! de quels désordres, de quels pleurs vous êtes sortis! de quelle haute dignité, de quel comble de bonheur je suis tombé parmi les hommes! J'ai gémi, je me suis lamenté à la vue de cette demeure nouvelle qu'habitent le meurtre, l'envie et tous les autres maux. » Il se plaint de la brièveté de la vie, des douleurs dont elle est accompagnée, de la faiblesse de nos sens et de notre esprit; mais le mysticisme de la forme ne l'empêche pas de pénétrer fort avant dans la spéculation intellectuelle proprement dite. Il n'a pas, sous ce rapport, d'originalité véritable; il marie volontiers les doctrines de l'école d'Elée avec celles de Pythagore. Sans admettre précisément ni les unes ni les autres, il les tient néanmoins dans une estime qui n'est pas égale, car il penche souvent du côté de Pythagore. La matière est éternelle. A l'origine, elle était une; les éléments divers qu'elle contient ne s'étaient point encore manifestés. La pesanteur, qu'Empédocle appelle *philia* (l'amitié), était le lien de l'unité primitive. Vint une force répulsive qu'il nomme la discorde, mais dont il n'explique pas la formation. Le mouvement est le résultat de sa lutte avec la pesanteur; c'est la loi aujourd'hui connue sous le nom de loi de l'attraction et de la répulsion moléculaire. Le mouvement obéit à quatre forces irréductibles : ce sont les quatre fameux éléments, le feu, l'air, la terre et l'eau. Les particules infimes de ces quatre éléments sont des âmes, c'est-à-dire vivent. Elles équivalent aux monades de Leibnitz. Empédocle estime que le genre humain a fait des dieux des quatre éléments dont, suivant lui, se compose l'univers. Jupiter personnifie le feu; Junon personnifie l'air « qui porte la vie; » Pluton, c'est la terre et l'eau. Une fois dégagés de l'unité, les quatre éléments se mirent à tourbillonner dans l'espace sous l'influence de la discorde. Ce fut le chaos. Une réaction de la pesanteur (l'amitié) détermina la formation de la terre et les combinaisons variées qui spécifient les êtres. Il est inutile d'exposer cette genèse en détail; ce serait le cas de répéter qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que, considérée dans son ensemble, cette genèse est encore à peu près celle qui a cours parmi les physiciens modernes, sauf quelques points secondaires, que le progrès des sciences expérimentales a permis de vérifier.

Si la matière est éternelle, les êtres qu'elle compose ne le sont à aucun titre et n'ont à parcourir qu'une carrière limitée. Il est vrai que leur mort n'en est pas une, comme le jour de leur naissance n'est pas le moment où ils commencent à être. « Rien n'est engendré, rien ne périt de la mort funeste; il n'y a que mélange (naissance) ou séparation de parties (désagrégation); voilà ce qu'on appelle nature. » Ce n'est pas une théorie vulgaire, comme on le voit. Néanmoins Empédocle considère l'harmonie du monde, le merveilleux organisme des êtres, comme l'œuvre d'un être spécial qu'il définit, le Verbe (*logos*). Aristote remarque, au détriment de la philosophie d'Empédocle, qu'il n'a point fait usage de son verbe, mais qu'il attribue au hasard ou à la fortune la constitution des êtres et les événements physiques. On pourrait répondre, à la décharge du philosophe pythagoricien, que son verbe était, dans sa pensée, un dieu multiple, s'incarnant dans chaque être de la nature, où il s'élaborait lui-même et devenait une personne en quelque sorte.

2° *De la nature et des êtres qu'elle renferme dans son sein.* A l'époque du chaos, il n'y avait point d'astres dans le ciel, comme il n'y avait sur la terre aucun être distinct au milieu de la confusion universelle des éléments. L'auteur ne dit pas combien de temps mirent les éléments à s'isoler; il faut supposer qu'il n'en était pas très-sûr. Toujours est-il que le ciel se divisa en deux régions : celle des nuages et celle du feu. Les étoiles se mirent à scintiller et le soleil à luire; ce n'est pas difficile à dire. D'après lui, le monde est une sphère immense; la terre est au centre. Il divise cette sphère en deux régions : la région humide et la région ignée. Les vents sont l'œuvre du mouvement inverse des sphères célestes. Abrégeons : les astres sont des globes de feu; les uns sont fixés à la voûte du ciel, les autres errants. Le soleil est un miroir qui reflète la lumière venue de l'Olympe. Quant à la lune, c'est de l'air congelé. Elle donne lieu à des éclipses de soleil en s'interposant entre lui et la terre. La fantaisie joue nécessairement un grand rôle dans la cosmologie d'Empédocle. Quand il consent à descendre sur la terre, ses observations deviennent beaucoup plus exactes, si elles ne sont plus aussi merveilleuses. Ainsi la pluie est l'humidité que rend l'air comprimé; la grêle est de la pluie congelée. Par exemple, il a des théories singulières : la mer est la sueur de la terre échauffée par Phébus; voilà pourquoi elle est salée. Par contre, il connaît l'origine des eaux minérales : elles sont produites par des courants d'eau en contact avec des feux souterrains. Ces feux souterrains sont aussi la cause de la formation des métaux.

Les plantes sont les plumes et les poils de la terre. Ce sont, d'ailleurs, des animaux *avortés*. A cet égard, Empédocle professe des principes qui avaient au moins le mérite de la nouveauté. Au début, suivant lui, la nature manquait d'énergie et ne produisait que des végétaux; le temps accrut sa force de production : un jour vint où elle put créer des animaux. Les recherches modernes de la physiologie comparée ont démontré que les premiers animaux étaient des êtres immenses par leur volume, mais inférieurs par leur organisation. Empédocle soupçonne cette infériorité des premiers êtres animés, mais il n'a pas l'idée de leur volume monstrueux. Il pense que la terre a commencé par produire des yeux sans visage et des bras sans épaules, qui erraient à l'aventure, à peu près comme des plantes détachées du sol. En vertu de l'*amitié*, ces membres isolés s'unirent; un bras s'enta sur une jambe, une tête d'homme sur le corps d'un cheval, ce qui donna lieu à des anomalies extraordinaires; mais les monstres étaient stériles. Le temps, l'artisan d'Empédocle, devait plus tard remédier à tout et créer les types que l'on connaît. A propos des plantes, les observations du philosophe l'avaient amené à croire qu'il n'en existait pas une qui ne fût à la fois mâle et femelle. Transportant le phénomène à l'homme, il déclare qu'à une certaine époque l'homme et la femme ne faisaient qu'un être unique. Il donne à ce sujet des détails qu'il nous est interdit de reproduire. Platon a pris à Empédocle ce thème : son androgyne ne lui appartient donc pas en propre; il n'est pas probable qu'il appartienne davantage à son prédécesseur. C'était sans doute une tradition scientifique que l'un et l'autre ont admise pour vraie. Arrivé aux fonctions intellectuelles, Empédocle cherche à établir que l'âme est répandue dans le sang. L'âme et le sang ont l'un sur l'autre une influence réciproque. La richesse du sang est proportionnelle à celle de l'esprit. Un sang pauvre suppose un esprit lent et triste.

3° *Morale.* Le dieu d'Empédocle ne doit pas être confondu avec la vertu dont il est question dans sa théorie de l'univers : il ne se distingue pas de l'unité ou sphère qui contient l'être entier. « Il n'a, dit-il, ni la tête ni le corps d'un homme, ni bras attachés aux épaules, ni pieds, ni genoux agiles; c'est un souffle immatériel, saint et infini, dont la pensée rapide pénètre l'univers de part en part. » Bientôt Platon l'appellera l'âme du monde. Il y a des dieux inférieurs, ministres et parties du premier : ce sont les éléments et les forces répandues au sein de l'être. Au-dessous d'eux existe une nouvelle série de dieux de troisième ordre; ce sont des parcelles de ceux qui précèdent et qui personnifient les forces secondaires de la nature. Ces derniers vivent en communication directe avec nous, mais nous n'avons avec eux que des rapports intermittents; ils sont trop loin et trop haut; ils ne hantent guère notre domaine ténébreux, habité par des génies en exil, d'abord admis à jouir du bonheur et des perfections des dieux supérieurs, mais chassés du ciel et obligés de vivre ici-bas, en punition des crimes qu'ils ont commis. Ce sont les êtres inventés pour être la cause des événements qui nous affligent et qu'il ne dépend pas de nous de conjurer. Leur existence est une longue douleur, et ils se vengent de souffrir en nous associant à leurs maux. Chaque homme a d'ailleurs son bon comme son mauvais génie. Il est facile d'induire de là que les doctrines attribuées à Socrate, à Platon et à la plupart des philosophes de l'antiquité grecque, n'étaient point leur propriété personnelle, mais que ces philosophes n'étaient que de brillants échos d'une théurgie fort répandue, qu'ils formulaient et ne créaient pas. Il n'y a pas à nous insurger contre les mauvais génies qui nous obsèdent; nous-mêmes sommes de mauvais génies, des êtres en exil, condamnés à vivre dans notre prison mortelle, en vertu de souillures que nous avons contractées ailleurs, mais dont nous avons perdu conscience. Il n'y a pas de châtiments éternels, dit Empédocle; notre peine finie et nos souillures expiées, nous rentrerons dans notre ancienne splendeur, car il est impossible de supposer qu'un séjour aussi désagréable que le nôtre ne soit pas un lieu de purification.

En ce qui concerne les œuvres, le bien et le mal, on n'a que peu de renseignements sur les doctrines du philosophe d'Agrigente. Le bonheur n'appartient qu'à la vertu; mais qu'est-ce que la vertu? Il ne le dit pas; il dit seulement qu'elle n'est pas telle pour ceux-ci et autre pour ceux-là : c'est une loi universelle. Pour lui, elle dérive immédiatement des lois naturelles et paraît surtout consister dans une bonne hygiène.

Ses principes sur la transmigration des âmes, puisés en Orient, et ses accointances avec les disciples de Pythagore l'engagent à prêcher une douceur continue, le respect de tous les êtres; il ne veut pas qu'on verse le sang d'un être vivant, car il pourrait être la demeure actuelle de votre père ou de votre frère. « Le père saisit son fils, qui n'a fait que changer de forme, et l'immole en prononçant des prières. Insensé! Son fils l'implore pour calmer sa fureur; il ne l'écoute pas; il l'égorge et va ensuite dans sa maison préparer un repas sacrilége. » Empédocle autorise néanmoins l'usage des végétaux, qu'il aurait dû respecter, car ce sont des êtres organisés. La nécessité le contraint d'agir ainsi; il n'en réserve que deux, la fève et le laurier : il entend qu'ils soient inviolables. Il recommande aussi la chasteté, la tempérance, proscrit l'abus des longs discours, excite au recueillement et à la vie solitaire. Chez lui le prestige de l'éloquence et du style ajoutait au savoir et à l'autorité. Aristote, qui s'y connaissait, l'appelle un homme homérique. La plupart des écrivains anciens ont plus ou moins subi son influence.

Pendant sa vie, Empédocle se présenta et fut révéré comme un dieu. Il ne paraissait en public que vêtu de pourpre, chaussé de sandales d'airain, les cheveux flottants, et couronné de rameaux sacrés, suivi d'un nombreux cortége, *révélant* ses doctrines, qui ressemblaient à des prescriptions religieuses et avaient parfois l'obscurité des oracles, croyant lui-même à sa mission divine, et acceptant l'apothéose après avoir refusé la royauté. Cet enthousiasme prophétique n'était sans doute que l'ivresse de la science naissante et de ses premiers miracles. Empédocle avait, en effet, sur les phénomènes de la nature des connaissances étendues, qui ont pu faire croire à un pouvoir surnaturel et l'enivrer lui-même. Médecin, il rappela à la vie une femme qu'on croyait morte; les habitants de Sélinonte étaient décimés par des maladies pestilentielles : il assainit la contrée en s'attaquant à la cause du fléau, en dérivant les eaux stagnantes dans le cours d'un fleuve; le territoire d'Agrigente était dévasté périodiquement par des vents violents : il fit exécuter de vastes travaux qui mirent l'agriculture à l'abri de ces ravages. Il n'en fallait pas plus à une époque d'ignorance pour exalter l'enthousiasme des populations. Aussi le philosophe et le savant fut-il proclamé *conjurateur des vents et des tempêtes*, magicien et dieu. Il était encore consacré par une autre gloire, celle de grand citoyen. Dans les luttes politiques d'Agrigente, il mit au service du parti populaire son génie, son immense influence et ses richesses, contribua à l'expulsion du tyran Thrasydée et donna ainsi l'exemple aux autres cités grecques de la Sicile. Il refusa à plusieurs reprises la suprême autorité, la *tyrannie*; déjoua les complots de la faction aristocratique, proclama l'égalité politique et la consacra par des institutions; fit casser le conseil oligarchique des Mille, choisi exclusivement parmi les riches, de perpétuel il rendit ce sénat triennal et en ouvrit l'accès à tous les citoyens; il manifesta enfin d'une manière éclatante sa passion pour l'égalité en partageant ses biens avec les pauvres.

La vie d'Empédocle est d'ailleurs environnée d'obscurité. Dicéarque et Timée nous ont transmis le souvenir du voyage d'Empédocle dans le Péloponèse et du brillant accueil qu'on lui fit en Grèce. D'autres s'étendent longuement sur son séjour à Athènes et dans la nouvelle colonie de Thurium. Quelques historiens font même mention d'un voyage qu'il aurait fait en Perse et de ses relations avec les mages, dont la sagesse était proverbiale dans l'antiquité. Il n'a pas été en Orient; il n'a pas été, comme le prétend un écrivain arabe, l'hôte du Syrien Locman, qui, contemporain de David, était mort depuis longtemps. Il paraît avoir séjourné plusieurs années dans le Péloponèse et surtout à Athènes, où il professa. Il mourut dans le Péloponèse à l'âge d'environ soixante ans, au dire d'Aristote. Sa mort, comme sa vie, est entourée de mystère. D'après une tradition rapportée par Héraclide de Pont, dont les récits ne méritent guère de crédit, Empédocle aurait disparu de la terre d'une façon miraculeuse pour entrer dans le séjour des dieux. D'après Diogène Laërce, il se serait jeté dans l'Etna, de colère de ne pouvoir connaître la cause des éruptions; cela est aussi vrai que l'histoire de la mort d'Aristote se précipitant dans les eaux de l'Euripe dont il ne pouvait expliquer le flux et le reflux. Les pleurs d'Héraclite, la superstition de Pythagore n'osant fouler un champ de fèves, sont également des mythes qu'il ne faut pas prendre à la lettre, mais dont il est bon de s'assimiler l'esprit. Celui-là n'est jamais un être vulgaire qui donne naissance à une légende, car au fond de la légende se cache presque toujours une vérité. L'esprit scientifique, mais froid d'Aristote a été symbolisé dans la fable qui court sur sa mort. La curiosité d'un poëte, la violence, l'ultra-vaillance d'un prophète entêté, les causes réelles de la fiction qui fait mourir Empédocle dans le cratère de l'Etna, cette sandale que le volcan rejette, qu'il a déposée au bord du gouffre pour laisser à la postérité un témoignage de son dévouement; tels sont les détails dont l'imagination populaire aime à colorer ses mensonges.

Le récit, probablement imaginaire, de Diogène Laërce, sur la mort d'Empédocle, prêtait trop facilement matière à des allusions propres à frapper l'esprit, surtout la fameuse pantoufle laissée en témoignage, pour qu'il ne fût pas souvent exploité par les orateurs et par les écrivains, comme le prouvent les passages suivants :

« La science a beau me mentir et me devenir amère, je la poursuis d'un amour obstiné. Maître Ab-Hakek m'initia aux langues d'Orient, aux mouvements du ciel, aux progrès des métaux et aux secrets les plus ténébreux de la magie; le mystère a des ombres et des abîmes qui avaient toujours tenté mon audace, et je me précipitai avec une joie farouche dans ce Vésuve de la science où tant d'*Empédocles* ont disparu sans qu'on entendît même le bruit de leur chute. »

ALPHONSE ESQUIROS.

« Plusieurs heures s'étaient écoulées dans cette position, et une partie du torrent avec elles. Une espèce de promontoire qui m'avoisinait, de manière que je pouvais y atteindre de la main, venait de se découvrir auprès de moi. Je m'y cramponnai avec toute la vigueur que prête à une grande énergie de muscles et de volonté une résolution dont on fait dépendre le salut de sa vie, et, les doigts profondément fixés dans ses anfractuosités les plus résistantes, je m'y transportai d'un élan, mais en laissant mes souliers incrustés dans le sol bourbeux sur lequel je gisais depuis si longtemps, comme *Empédocle ses pantoufles au bord du cratère.* »

CHARLES NISARD.

« Que nos illustres y prennent garde. L'amour de la célébrité passe très-visiblement à l'état de manie; chacun s'empresse d'anticiper sur la postérité, oubliant que celle-ci ne juge que les morts. Quand on est si préoccupé de se faire valoir, on est bien près de faire son apologie, ce qui suppose plus de prévoyance que de confiance en soi, et une certaine crainte des révélations posthumes. C'est l'histoire d'*Empédocle* procédant à son apothéose, et *oubliant une sandale au bord du cratère.* »

(*Revue de l'instruction publique.*)

« Si l'auteur publie dans ce mois de novembre 1831 les *Feuilles d'automne*, c'est que le contraste entre la tranquillité de ces vers et l'agitation fébrile des esprits lui a paru curieux à voir au grand jour. Qu'on lui passe une image un peu ambitieuse : le volcan d'une révolution était ouvert devant ses yeux; le volcan l'a tenté. Il sait fort bien, du reste, qu'*Empédocle* n'était pas un grand homme, et qu'il n'est resté de lui que sa *chaussure.* »

VICTOR HUGO.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : Diogène Laërce (VIII, 51-77); Plutarque, *De curiosis princ.; Adversus col.; De Isi et Osiri*; E. Zeller, *Die Philosophie der Griechen* (Tubingue, 1844); C.-A. Brandis, *Handbuch der Gesch. der griech. roem. Philos.*; Ritter, *Hist. de la philosophie* (t. I); J.-G. Neumann, *Programma de Empedocle philosopho* (Wittemberg, 1690, in-fol.); G.-Ph. Olearius, *Programma de morte Empedoclis* (Leipzig, 1733, in-fol.); *Recherches sur la vie d'Empédocle*, par Bonamy, dans le recueil de l'Acad. des inscript. (1736, *Mém.*, p. 54); G.-C. Harles, *Programmata IV de Empedocle, num ille merito possit magiæ accusari* (Erlangen, 1788-1790, in-fol.); C.-L. Struve, *De elementis Empedoclis dissertatio* (Dorpat, 1805, in-8°); F.-W. Sturtz, *Empedocles Agrigentinus; de vita et philosophia ejus* (Leipzig, 1806, in-8°); D. Scina, *Memorie sulla vita e filosofia d'Empedocle* (Palerme, 1813, 2 vol. in-8°; Milan, 1836, in-16); B.-H.-C. Lommatzsch, *Die Weisheit des Empedokles nebst Uebersetzung seines Lehrgedichts* (Berlin, 1830, in-8°); Th. Bergk, *Comment. de proœmio Empedoclis* (Berlin, 1839, in-4°); H. Tischer, *Quæstionum Empedoclearum specimen* (Zuckaw, 1843, in-4°); F. Panzerbieter, *Beitrage zur Kritik und Erklaer. des Empedocles* (Meiningen, 1844, in-4°); A. Mullach, *De Empedoclis proœmio* (Berlin, 1850, in-8°); H. Stein, *De Empedoclis scriptis* (Bonn, 1852, in-8°); W. Hollenberg, *Empedoclea* (Berlin, 1853, in-4°); A. Mullach, *Quæstionum Empedoclearum specim. II* (Berlin, 1853, in-4°); E.-F. Apelt, *Parmenidis et Empedoclis doctrina de mundi structura* (Iéna, 1857, in-8°); A. Gladisch, *Empedokles und die Ægypter* (Leipzig, 1858, in-8°).

EMPÉDOCLÉE s. f. (an-pé-do-klé — de *Empédocle*, philosophe grec). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des dilléniacées, tribu des dilléniées, dont l'espèce unique croît au Brésil.

EMPÉDOCLÉEN, ÉENNE adj. (an-pé-do-klé-ain, é-è-ne). Philos. Qui concerne Empédocle ou sa doctrine : *Philosophie* EMPÉDOCLÉENNE.

EMPÉGIÉ, ÉE adj. (an-pé-ji-é — de *en*, et de *piége*). Pris au piége, attrapé. ‖ Vieux mot.

EMPEIGNE s. f. (an-pè-gne; *gn* mll. — Il semblerait naturel de rechercher l'étymologie dans le bas latin *impedia*, dérivé de *in*, sur, et de *pes, pedis*, pied : ce qui est sur le pied; mais il n'est nullement probable que le mot français se rattache à cette forme, car alors la dérivation serait fort irrégulière. M. Littré demande si l'on n'y pourrait pas voir un dérivé de l'allemand *spannen*, étendre, et nous pencherions volontiers pour l'affirmative; l'empeigne est en effet une pièce de cuir qui, dans un soulier, s'étend depuis le cou-de-pied jusqu'à la pointe. L'allemand *spannen* se rattache à l'ancien allemand *spannan*, étendre, gothique *spinnun*, etc., qui correspond évidemment au grec *spaô*, tendre, étendre, latin *spatium*, ainsi qu'à l'irlandais *spionaim, spuinim*, tirer, arracher, etc., et au lithuanien *pinti*, tresser, ancien slave *peti*, mettre en croix, c'est-à-dire étendre, etc. Toutes ces formes, alliées sans doute au sanscrit *sphay*, croître, augmenter, semblent provenir d'une racine primitive *spâ*, *span* ou *pan*, qui doit avoir eu le sens d'étendre. V. EMPAN). Pièce qui forme le dessus d'un soulier, depuis le cou-de-pied jusqu'à la pointe : *A demain, Martin; prends mes bottes, ne les brosse pas trop fort, car il y en a une qui rit déjà beaucoup trop à travers l'*EMPEIGNE. (E. Sue.)

EMPELLEMENT s. m. (an-pè-le-man — de *en*, et de *pelle*). Bonde ou vanne qui retient l'eau d'un étang : *Je me disais que l'amour d'une femme est comme la rivière, qui casse tout quand elle veut passer, et qui se moque des barrages et des* EMPELLEMENTS. (G. Sand.)

EMPELORE s. m. (an-pe-lo-re — gr. *empelôros*; de *empolaô*, je fais le commerce). Antiq. gr. Magistrat lacédémonien qui était chargé de la police des marchés.

EMPELOTÉ, ÉE (an-pe-lo-té) part. passé du v. Empeloter. Mis en pelote : *Du fil* EMPELOTÉ.

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui ne peut digérer ce qu'il a avalé : *Faucon* EMPELOTÉ.

EMPELOTER v. a. ou tr. (an-pe-lo-té — de *en*, et de *pelote*). Mettre en pelote : EMPELOTER *du fil*.

S'empeloter v. pr. Fauconn. Se dit d'un oiseau qui ne digère pas ce qu'il a avalé, les aliments se roulant en pelote dans son gosier.

EMPELOTONNEMENT s. m. (an-pe-lo-to-ne-man — de *en*, et de *peloton*). Art milit. Evolution par laquelle on forme le peloton d'infanterie : *Deux sections qui se recousent opèrent un* EMPELOTONNEMENT. (Complém. de l'Acad.)

EMPÊNAGE s. m. (an-pê-na-je — de *en*, et de *pêne*). Techn. Ensemble des pièces qui servent à fixer le pêne sur le palastre : *Dans les anciennes serrures, le gros et le petit pêne ont chacun leur* EMPÊNAGE *séparé, tandis que, dans la serrure dite* dimochlile, *les deux pênes sont réunis dans le même* EMPÊNAGE, *avec la facilité de pouvoir fonctionner seuls et indépendamment l'un de l'autre.* (Landrin.)

EMPÊNÉ, ÉE (an-pê-né) part. passé du v. Empêner. Dont le pêne est ajusté sur le palastre : *Serrure* EMPÊNÉE.

EMPÊNER v. a. ou tr. (an-pê-né — de *en*, et de *pêne*). Techn. Ajuster le pêne d'une serrure sur son palastre : EMPÊNER *une serrure*.

EMPENNAGE s. m. (an-pèn-na-je — rad. *empenner*). Action de garnir une flèche de plumes : *L'*EMPENNAGE *des flèches*.

EMPENNE s. f. (an-pè-ne — de *en*, et du lat. *penna*, plume). Aileron de plume adapté au bois d'une flèche.

EMPENNÉ, ÉE (an-pèn-né — part. passé du v. Empenner : *Une flèche* EMPENNÉE.

Mortellement atteint d'une flèche *empennée*,
Un oiseau déplorait sa triste destinée.
LA FONTAINE.

— Par ext. Qui a la forme d'une penne ou grande plume d'oiseau : *Les fougères ont de grandes feuilles* EMPENNÉES. (A. Karr.)

— *Tout empenné*, Tout d'une pièce, sans retranchement, sans suppression : *On nous plaque les sentences de Cicéron en la mémoire* TOUTES EMPENNÉES, *comme des oracles où les lettres et les syllabes sont de la substance de la chose.* (Montaigne.) ‖ Vieille locution.

— Blas. En armoiries, Se dit d'un dard, d'un trait, d'un javelot ou d'une flèche qui a des ailerons ou *pennes* marqués d'un émail particulier : *Arc : D'azur à un arc d'argent, chargé de trois flèches du même*, EMPENNÉES *d'or; celle du milieu encochée, et les deux autres passées en sautoir.*

EMPENNELAGE s. m. (an-pè-ne-la-je — de *empenneler*). Mar. Action de mouiller ensemble deux ancres d'inégale grosseur, la petite étant placée en avant de la grande.

EMPENNELÉ, ÉE (an-pè-ne-lé) part. passé du v. Empenneler : *Ancre* EMPENNELÉE.

EMPENNELER v. a. ou tr. (an-pè-ne-lé — rad. *empennelle;* double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'empennelle; il empennellera*). Mar. Mouiller ensemble deux ancres d'inégale grosseur, la plus petite étant placée en avant de la grosse et amarrée à celle-ci : EMPENNELER *une ancre*.

EMPENNELLE s. f. (an-pè-nè-le). Mar. Petite ancre qu'on mouille concurremment avec une plus grosse, à laquelle elle est amarrée. ‖ On dit aussi EMPENELLE.

EMPENNER v. a. ou tr. (an-pè-né — de *en*, et du lat. *penna*, plume). Garnir de plumes, en parlant des flèches : *La nièce de Chactas* EMPENNAIT *des flèches avec des plumes de faucon.* (Chateaub.)

— Fig. Décorer d'ornements prétentieux :

Barbariser son style, *empenner* son génie,
Et, comme ses lecteurs, flouer la prosodie.
VIENNET.

— **Antonyme**. Désempenner.

EMPENNON s. m. (an-pe-non). Syn. d'EMPANNON.

EMPENOIR s. m. (an-pe-noir — de *en*, et de *pêne*). Techn. Ciseau recourbé à ses deux extrémités également tranchantes, et dont les serruriers et les menuisiers se servent pour poser les serrures.

Empereour Eraclès (L') [*L'empereur Héraclius*], poëme d'aventure, par Gautier d'Arras, trouvère du XII[e] siècle. Traduite en langue allemande, peu après son apparition, par un poëte habile, cette vaste composition, dont l'ensemble est d'environ 14,000 vers, a joui d'une grande célébrité au delà du Rhin. Elle se compose de trois parties, d'une valeur inégale. Voici la trame du sujet. Il y avait à Rome un sénateur nommé Miriados et sa femme Casine, qui ne pouvaient avoir d'enfant. Un ange ordonne à Casine de prendre un tapis et un manteau, de se coucher dessus et d'appeler son mari; l'ange lui promet qu'elle concevra un fils, et lui recommande de donner aux lépreux le manteau et le tapis. Casine, ayant fait comme il lui était prescrit, accoucha d'un fils, doué à sa naissance de trois facultés extraordinaires : la connaissance des pierres précieuses, celle des chevaux et celle des femmes. Miriados mourut avant que son fils eût atteint sa dixième année; sa veuve, uniquement préoccupée alors du salut de son âme, abandonne toute sa fortune à l'Eglise et, allant plus loin encore, elle conduit son fils au marché et le vend comme esclave, moyennant mille besants qu'elle distribue en aumônes. Eraclès, devenu esclave d'un empereur quelconque, fait usage de ses facultés merveilleuses, et l'empereur s'en remet à lui pour qu'il lui choisisse une femme. Toutes les jeunes filles de noble famille sont convoquées à Rome : Eraclès les passe en revue, mais à toutes il trouve quelque défaut et congédie l'assemblée. Comme il s'en retournait dolent et honteux, il rencontre sur son chemin une *meschine* (chambrière) dont l'aspect le frappe : il la suit jusque chez elle, l'examine et reconnaît en elle la perle des femmes. L'empereur, d'après son conseil, s'unit à la belle Athanaïs, et pendant sept ans rien ne vient troubler leur union fortunée. Cependant, forcé de faire une absence, le monarque redoute de laisser sa femme exposée aux tentations, et demande à son favori le meilleur moyen de l'en préserver; Eraclès lui conseille de se fier à sa sagesse et à sa vertu; mais l'empereur préfère la renfermer dans une tour. L'impératrice, indignée de ce traitement, cesse d'affectionner son époux et le trahit avec le beau Paridès. L'empereur, de retour, veut punir de mort les coupables; mais Eraclès lui ayant fait comprendre que sa défiance a causé tout le mal, il se contente de rompre son mariage avec Athanaïs; il l'autorise même à se marier avec Paridès. Telles sont les deux premières parties.

Dans la troisième partie, l'histoire change. Eraclès est acclamé empereur par les habitants de Constantinople; il accepte, et défend vigoureusement l'empire, menacé par Chosroës, maître de Jérusalem. Vainqueur, il tue le roi païen, reprend la ville sainte et rentre en possession de la vraie croix. Cette dernière partie de la légende d'Eraclès, inférieure aux précédentes sous le rapport poétique, a un fond historique réel, à savoir la guerre heureuse qu'Héraclius soutint contre Chosroës, roi de Perse. Dans la première partie, les dons surnaturels accordés à Eraclès et les épreuves auxquelles il est soumis rappellent d'une singulière façon le poëme sanscrit de Nala et de Danayanti. Comment ce conte des bords du Gange a-t-il passé dans la littérature des trouvères français? Voilà ce qu'on ignore; mais l'analogie est frappante, et l'imitation semble irrécusable. L'histoire d'Athanaïs, qui forme la seconde partie, paraît renfermer des allusions à quelque événement contemporain, peut-être à la conduite d'Eléonore et à la jalousie de Louis VII.

EMPEREUR s. m. (an-pe-reur — lat. *imperator;* de *imperare*, commander). Chef souverain de certains Etats qui portent le titre d'empire : *Les* EMPEREURS *romains. L'*EMPEREUR *d'Allemagne. L'*EMPEREUR *d'Orient. L'*EMPEREUR *d'Autriche. L'*EMPEREUR *de Russie. L'*EMPEREUR *de la Chine. L'*EMPEREUR *des Français. L'*EMPEREUR *du Brésil. C'est le déjeuner d'un petit ver que le cœur et la vie d'un grand* EMPEREUR. (Montaigne.) *Alaric se donna le plaisir de créer dans Rome un* EMPEREUR *nommé Attale, qui venait recevoir ses ordres dans son antichambre.* (Volt.) *Des douze premiers* EMPEREURS *romains, plus de la moitié furent auteurs.* (Grimm.) *A Ratisbonne, jadis fabrique de souverains, on monnayait des* EMPEREURS *souvent à bas titre.* (Chateaub.) *Un* EMPEREUR *humble, voilà ce qui sort tout à fait des proportions humaines.* (L. Veuillot.)

Je veux être *empereur* ou simple citoyen.
CORNEILLE.

. . . . . A qui regarde bien,
L'*empereur* seul est tout et l'empire n'est rien.
CORNEILLE.

. . . . . Le nom d'*empereur*
Cachant celui de roi ne fait pas moins horreur.
CORNEILLE.

Ah! briguez donc l'empire! et voyez la poussière
Que fait un *empereur*. . . .
V. HUGO.

— Titre qu'on donnait autrefois, dans les lycées, à l'élève qui était le premier de sa classe.

— Franc-maçonn. *Empereurs d'Orient et d'Occident*. V., au mot CONSEIL, SOUVERAIN CONSEIL DES EMPEREURS D'ORIENT ET D'OCCIDENT.

— Hist. Titre honorable que les légions romaines décernaient à leur chef, après une victoire signalée. ‖ Titre que le sénat donna à Auguste, et qui signifiait chef militaire. ‖ *Empereur élu*, Titre que Maximilien I[er], ne pouvant se faire couronner à Rome, se fit décerner par les états de l'empire, et que ses successeurs prirent après lui.

— Monn. Monnaie d'or frappée en Allemagne à l'effigie d'un empereur de ce pays.

— Ornith. Nom vulgaire du roitelet.

— Erpét. Nom vulgaire d'un grand serpent du Mexique, qui paraît être le boa constrictor ou devin.

— Ichthyol. Un des noms de l'espadon ou épée de mer, et d'un poisson du genre holocanthe. ‖ *Empereur du Japon*, Poisson du genre holocanthe, un des plus rares et des plus estimés de la mer des Indes.

— Entom. Espèce de papillon qui vit dans les jardins, l'argynne paphie, appelé vulgairement TABAC D'ESPAGNE.

— Moll. Nom d'une coquille du genre troque ou toupie, regardée par quelques auteurs comme le type d'un genre.

— **Encycl.** Hist. Dans l'origine, les soldats romains décernaient, par acclamation, le titre d'*empereur* à leur général en chef, après une grande victoire. Le sénat confirmait légalement, par un décret, cette qualification, que le général ne devait plus prendre après la cérémonie de son triomphe, à Rome. César la garda jusqu'à sa mort. Auguste s'en fit décorer pendant son cinquième consulat, et ce titre, d'abord purement honorifique, resta pour toujours le titre distinctif du chef de l'Etat. On continua cependant, jusque sous Tibère, à le donner, avec l'autorisation du prince, à quelques généraux victorieux. Il serait difficile de déterminer avec précision quels droits conférait le titre d'*imperator* dans les premiers temps qui suivirent la chute de la république romaine. Ce n'était pas absolument à leur titre d'*empereur* qu'Auguste et ses successeurs rapportaient la puissance qu'ils exerçaient; leur autorité avait sa source dans toutes les charges de la république, successivement envahies par eux. Comme *empereurs*, ils avaient le commandement des armées, une garde prétorienne, la toge de pourpre, même dans la cité, les licteurs et les faisceaux; la puissance tribunitienne leur conférait l'inviolabilité; la censure leur livrait la vie privée des citoyens avec le droit de les changer de tribu, de les dégrader, de nommer ou de casser les sénateurs et les chevaliers; le souverain pontificat les rendait maîtres de toute la hiérarchie sacerdotale, etc. Enfin tous les pouvoirs et toutes les prérogatives étaient venus se fondre dans le monstrueux despotisme des Césars, les maîtres du peuple romain. Quelques auteurs ne donnent même que le nom de *principat* à cette première période de l'empire : *princeps*, le prince, est le titre ordinairement employé par les auteurs du temps, notamment par Tacite. (V. AUGUSTE et CÉSAR.) Lors de la division de l'empire (division définitivement consommée après la mort de Théodose, en 395), il y eut un *empereur* d'Orient et un *empereur* d'Occident. Supprimés en Occident en 476, après la constitution de la monarchie des Goths en Italie, le titre et la dignité d'*empereur* se maintinrent en Orient jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs (1453). Justinien est le premier *empereur* d'Orient qui se soit qualifié d'*empereur* des Romains, et dès lors ce titre prévalut définitivement dans l'esprit des peuples pour désigner la plénitude de l'autorité monarchique absolue.

En 800, le titre d'*empereur* d'Occident fut rétabli en faveur de Charlemagne; mais il est essentiel de remarquer que le chef des Francs ne l'obtint ni à titre de parenté ou d'héritage, comme les premiers Césars, ni à titre d'élection ou par une révolte militaire, comme il se transmit le plus souvent depuis Néron : il lui fut conféré par le pape, qui voulait assurer son indépendance de l'empire d'Orient et étendre l'influence catholique jusque dans la Germanie. Dans la suite, les papes prétendirent au droit d'accorder ou de refuser cette consécration, et les luttes qui en résultèrent entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle remplirent toute une époque du moyen âge et sont désignées dans l'histoire sous le nom de *querelle des investitures*. Après le démembrement définitif de la monarchie carlovingienne (888), les peuples germaniques reprirent l'antique usage de se donner un chef de leur choix, à qui resta seul, dans l'Occident, le titre d'*empereur*. Il était élu par le haut clergé, la haute noblesse et les chefs d'armée réunis en diète. Au reste, les formes de l'élection varièrent avec les temps, jusqu'au moment où Charles IV, par la *bulle d'or*, fixa définitivement à sept le nombre des princes du saint-empire qui avaient le droit d'élire, à la pluralité des voix, le chef du corps germanique, et celui-ci ne se crut pas toujours obligé de demander au saint-siége la confirmation de son élection.

Jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle, l'ancien droit des gens ne reconnaissait le titre d'*empereur* qu'à l'*empereur* d'Allemagne. Dans les réunions des princes souverains, l'*empereur* avait la préséance. Dans les réunions diplomatiques, le représentant de l'*empereur* avait également la première place. Il en résulta qu'à diverses reprises on tenta de faire envisager cette préséance comme quelque chose de plus qu'une première place entre égaux, et de voir dans le souverain qui était investi de cette dignité une sorte de chef temporel de la chrétienté. Le jurisconsulte Barthole allait même jusqu'à traiter d'hérétiques tous les gens qui se refusaient à croire que l'*empereur* fût le seigneur de tout le monde. Quelques *empereurs* essayèrent de donner une sorte d'application pratique à ces prétentions, tant était grande leur disposition à croire qu'en ressuscitant le nom de l'empire romain on avait pu en faire revivre les droits. Ces prétentions allèrent si loin que les autres Etats durent se mettre en garde. Ainsi, lors du voyage que fit en France, sous Charles V, l'*empereur* Charles IV, on prit des précautions, qui sont relatées dans Mézerai, pour que ce prince et son fils ne pussent fonder aucun droit de supériorité sur la courtoisie qu'on leur témoignait. Bodin nous apprend que, lors du voyage en France d'un autre souverain, l'*empereur* Sigismond, on avait trouvé fort mauvais que ce prince, admis à une séance du parlement, y eût occupé la place du roi. On couvrit, dit Bodin, la faute notable qu'on avait commise en souffrant cet empiétement, par le refus absolu qu'on opposa à ce souverain, lors de son passage à Lyon, d'y conférer la dignité de duc au comte de Savoie. Jusqu'au XVI[e] siècle, les *empereurs* d'Allemagne entendaient aussi se réserver le titre de Majesté comme appartenant uniquement à leur couronne. Leurs envoyés furent même parfois formellement invités à ne pas donner ce titre aux rois auprès desquels ils étaient accrédités; mais cette prétention à un titre honorifique impliquant une idée de supériorité ne fut pas acceptée. Les rois de France et d'Angleterre prétendant à leur tour qu'il n'y avait sur la terre rien de plus éminent, de plus auguste que la dignité royale, refusèrent le titre de Majesté à qui le leur refusait. La dernière prétention de ce genre remonte au congrès de Cambrai. Le plénipotentiaire de l'*empereur* fit une tentative pour assurer à son maître une supériorité et une prééminence incontestées sur les autres porte-couronne. Il engagea le comte de Provence à signer un écrit par lequel il déclarait que son maître ni aucun prince ne pouvait disputer le premier rang à l'*empereur*.

Cet écrit étant devenu public, les rois en firent de si grandes plaintes que l'*empereur* ordonna à son plénipotentiaire de supprimer cet écrit, feignant, d'ailleurs, d'ignorer ce qui s'était passé. A plusieurs reprises, ces prétentions soulevèrent la jalousie des rois. Plusieurs d'entre eux, sans prendre le titre d'*empereur*, soutenaient que leur couronne était impériale et leur royaume un empire, afin de bien faire ressortir leur indépendance. Dans les traités avec les puissances d'Afrique et la Turquie, il était même d'usage que le roi de France prît le titre d'*empereur*.

Au commencement du XVIII^e siècle, lorsque la Russie eut définitivement pris rang parmi les grandes puissances européennes, le czar Pierre le Grand, après la paix de Neustadt, prit le titre d'*empereur*. Ce titre, que l'opinion publique en Europe lui avait déjà donné depuis la bataille de Pultawa, les autres puissances mirent un certain délai à le reconnaître. La Prusse, les Provinces-Unies et la Suède ne le reconnurent qu'en 1723; le Danemark, en 1732; la Turquie, en 1739; l'empire d'Allemagne, en 1745; la Confédération germanique, en 1746; la Grande-Bretagne, en 1752, et la France en 1755. La république de Pologne, qui fut la dernière à le reconnaître, ne le fit qu'en 1764. En 1804, Napoléon, en rétablissant la monarchie, prit également le titre d'*empereur* au lieu de celui de roi. Les *Mémoires* de Miot de Melito en font connaître la raison. Les anciens rois de France et les rois de l'Europe pouvaient, disait le nouveau souverain, rencontrer dans les lois et les traditions des limites à leurs pouvoirs. Ces limitations légales ou traditionnelles ne convenaient pas à la France, ajoutait-il, et il s'appela *empereur*, afin que son peuple et les autres peuples vissent en lui plus qu'un roi.

La constitution de 1852 a rétabli le titre d'*empereur*. La tradition a aussi donné, depuis longtemps, le même titre aux princes qui règnent sur de grandes étendues de territoires. Tel est le titre que, en dehors de ceux qu'ils prennent eux-mêmes, on donne aux souverains de Turquie, de Chine, d'Annam et du Maroc. En Amérique, ce titre a été pris aussi par les souverains des pays qui, en se détachant de leur métropole, ont tenté de conserver la forme monarchique. Ainsi le Brésil a un *empereur*. Au Mexique, le même titre a été donné au souverain pendant les deux tentatives inutiles faites de 1821 à 1822, et de 1863 à 1867, pour relever dans ce pays l'autorité monarchique. De 1849 à 1859, Soulouque s'étant fait proclamer *empereur* sous le nom de Faustin I^er, Haïti a formé un empire.

— **Allus. litt. Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré**, Vers de La Fontaine dans le conte intitulé la *Matrone d'Ephèse*. V. GOUJAT.

— **Allus. hist. Un empereur doit mourir debout**, Mot que prononça Vespasien en mourant. Dans l'application, se dit plus souvent sous sa forme latine : *Decet imperatorem stantem mori*. V. MOURIR.

Empereurs romains (LES), *caractères et portraits historiques*, par M. J. Zeller (1863). « On peut saisir dans les empereurs romains, dit Gibbon, toutes les nuances de la vertu et du vice, depuis la perfection la plus sublime jusqu'à la plus basse abjection de l'espèce. » Tel a été le sujet des méditations de M. Zeller, qui va plus loin que l'historien anglais en écrivant : « Ces représentants du pouvoir le plus absolu qui ait jamais existé dans une société civilisée n'offrent pas seulement tous les degrés de la vertu et du vice, mais tous les genres de vices et de vertus. » Tous les genres de vices, soit; mais, pour y trouver tous les genres de vertus, il faut y mettre de la bonne volonté. Les *Empereurs romains* ne sont pas précisément une histoire de l'empire, mais le tableau du rôle que chaque empereur a joué et la détermination de la part de responsabilité qui lui revient dans le mouvement général de la décadence romaine. Ce tableau, bien proportionné et complet, manque peut-être d'énergie; l'auteur cherche plutôt à expliquer qu'à flétrir les monstruosités du césarisme romain. Ainsi, à propos de Tibère, il dit : « Ce sont les circonstances, ce sont surtout les institutions mauvaises qui créent de pareils monstres. » Ne sont-ce pas plutôt ces monstres qui font les institutions et profitent des circonstances pour donner cours à leur rage? Cette théorie de M. Zeller va trouver dans les règnes suivants matière à de nombreuses applications. Les institutions mauvaises sont créées; les monstres pullulent. Mais, à la mort d'Auguste, les institutions du despotisme étaient encore mal assurées; le monde romain n'avait pas pris le pli fatal d'une honteuse servitude; c'est Tibère qui le lui a donné ou qui a été heureux de le lui laisser prendre. C'est une fâcheuse tendance que de dégager la responsabilité de tels hommes pour la rejeter sur les lois qu'ils ont faites, les circonstances qu'ils ont exploitées, les mœurs qu'ils ont achevé de corrompre. Pourquoi invoquer en faveur de Caligula la monomanie de la divinité et, par suite, lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes? De semblables fous peuvent être acquittés devant un tribunal, mais on ne peut pas les justifier devant l'histoire. Un avocat peut plaider la monomanie devant des juges ou des jurés pour exciter la compassion; l'historien ne doit la développer devant ses lecteurs que pour inspirer plus d'horreur d'un système qui peut mettre le pouvoir aux mains de pareils monstres et l'y maintenir. Les erreurs d'un souverain despote ne sont pas moins funestes que ses crimes. Voici la preuve que nous en donne l'auteur : « Ce ne fut pas dans sa famille seulement, ni sur ce qui intéressait sa personne que Claude fut trompé; à la fin, il le fut au sénat, en plein forum, en plein tribunal, sur tout le monde et sur toutes les choses. On dénatura son gouvernement, on égara sa justice; ses volontés furent méprisées, ses actes changés, ses décisions falsifiées, ses arrêts faussés. Claude ne voulait délivrer le droit de citoyen qu'à bon escient; ses affranchis le vendaient à vil prix. Il voulait noter des chevaliers; on lui fit passer un célibataire pour un père de famille. Claude rendait un décret, on le retirait le lendemain; il condamnait, on absolvait; il absolvait, on condamnait. Sous ses yeux même on le trompait. Plusieurs fois l'empereur se plaignit qu'on avait exécuté des jugements sans ses ordres. Enfin il demanda parfois à sa table des gens qu'on avait fait mourir à son insu! » Quand on voit la toute-puissance impériale se constituer au profit de tels maîtres, on se demande quels moyens d'action ils ont eus sur la nation romaine. On est tenté de chercher, en dehors d'eux, le secret de leur élévation et de mettre à la charge de l'humanité la lâcheté qui les a tolérés.

Après ces maniaques couronnés, M. Zeller nous présente les empereurs stoïciens et nous fait assister à la grande lutte qui se prépare, celle du paganisme et du christianisme, ou plutôt celle du monde ancien et du monde moderne. L'époque des persécutions religieuses est moins triste que celle des folies sanguinaires de Tibère ou de Caligula. Une grande cause est en jeu; le sang ne coule pas moins, mais celui qui le fait répandre croit obéir à une idée, à un devoir. Trajan est au nombre des persécuteurs. Puis l'enthousiasme des martyrs chrétiens relève la nature humaine, que déshonorait la stupide résignation des victimes des premières cruautés impériales. M. Zeller nous présente tout le tableau de l'antagonisme entre la société ancienne et les principes nouveaux. Il explique comment la victoire du christianisme, loin d'être complète, ne fut qu'une transaction entre les idées qui se trouvaient en présence, et comment Constantin fut le type d'un christianisme hellénisant. « Sur toute cette époque, comme le remarque M. Vapereau, M. Zeller s'est heureusement inspiré des travaux des Allemands, de M. Ernest de Lasaulx particulièrement. » C'est aussi la science moderne qui lui a servi de guide dans son appréciation de l'empereur Julien. Il a compris ses tentatives impuissantes de restauration païenne; il a vu les motifs d'un ordre élevé qui les inspiraient, les erreurs philosophiques qui les compromettaient, les conditions sociales et politiques qui les condamnaient à l'impuissance. Pour voir le christianisme sur le trône, il faut aller jusqu'à Théodose, dont le portrait termine cette galerie des empereurs romains. M. Zeller le montre dépouillant la majesté impériale des garanties terribles que lui avait créées Tibère. Mais l'Eglise ramassera les armes qu'il laisse tomber, et, comme dit l'auteur, « par un singulier retour, l'accusation de lèse-majesté, créée pour défendre la personne des empereurs païens, passe au service de l'Eglise pour atteindre le paganisme vaincu. »

Là s'arrête le travail de M. Zeller. Il avait à parcourir une carrière assez vaste, et il l'a fournie avec bonheur et talent. Il y a fait preuve de science historique, d'indépendance d'appréciation; le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est, nous le répétons, d'avoir diminué, par des explications indulgentes, cette horreur pour le mal qui est le premier châtiment du mal et qui peut seule en arrêter la contagion. Si Tacite eût écrit sous Tibère, peut-être Néron eût-il été moins criminel.

EMPEREUR (Constantin L'), orientaliste hollandais, né à Oppyck dans le XVII^e siècle. Il fut un des disciples les plus remarquables d'Erpénius, et joignit à la connaissance des langues orientales celle de la théologie et du droit. Il professa l'hébreu, puis la théologie, à l'université de Leyde, et devint conseiller du comte Maurice. Il a traduit plusieurs livres judaïques et talmudiques, et a écrit entre autres ouvrages : *Talmudis Babylonis Codex middoth* (Leyde, 1630, in-4°); *Clavis Talmudica* (Leyde, 1634, in-4°); *Disputationes theologicæ* (Leyde, 1648, in-8°), etc.

EMPERIÈRE s. f. (an-pe-riè-re). Ancienne forme du mot IMPÉRATRICE.

— Fig. Maîtresse absolue : *Avec raison Pindarus appelle la coutume la royne et* EMPERIERE *du monde*. (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

EMPERLÉ, ÉE (an-pèr-lé) part. passé du v. Emperler. Garni de perles : *Coiffé d'un attifet* EMPERLÉ. (Montaigne.) ‖ Vieux mot dont l'usage se rétablit.

— Par anal. Couvert de gouttelettes ressemblant à des perles : *Des églantiers étoilent les façades coquettement peintes de leurs fleurs* EMPERLÉES *de pluie*. (Th. Gaut.) *Dans les alentours de Chantilly, c'étaient des neiges de fleurs, des ombrages rafraîchissants, des brises odorantes, des nappes de verdure* EMPERLÉES *de rosée*. (A. Houssaye.)

Tu me pris encore *emperlée*
Des pleurs d'argent de l'arrosoir.
TH. GAUTIER.

EMPERLER v. a. ou tr. (an-pèr-lé — de *en*, et de *perle*). Garnir de perles : EMPERLER *une coiffure de femme*.

— Par anal. Couvrir de gouttes ressemblant à des perles : *Une petite sueur* EMPERLAIT *son front*. (Balz.)

L'Aurore est une honnête dame
Qui, tous les matins, de ses pleurs
Emperle, ce dit-on, les fleurs.
SCARRON.

— Fig. Orner, embellir : *Malherbe* EMPERLAIT *trop son style*. (Goujet.) *L'amour est comme la rosée qui* EMPERLE *les fleurs fraîches et les fleurs fanées; l'amour* EMPERLE *les jeunes âmes et les âmes vieillies*. (A. Houss.)

EMPERNA s. m. (an-pèr-na). Pêche. *Faire emperna*, Disposer les filets pour la pêche appelée ENCEINTE.

EMPERON s. m. (an-pe-ron). Comm. Sorte de bois de charronnage. ‖ Vieux mot.

EMPERRUQUÉ, ÉE adj. (an-pé-ru-ké — de *en*, et de *perruque*). Qui a une perruque : *Deux mannequins épouvantails*, EMPERRUQUÉS *et coiffés d'affreux tricornes, s'efforçaient de faire peur aux petits oiseaux*. (V. Hugo.)

EMPESAGE s. m. (an-pe-za-je — rad. *empeser*). Action d'empeser, résultat de cette action : *L'*EMPESAGE *d'un col et d'une paire de manchettes. L'*EMPESAGE *de cette chemise est mal fait*.

— Fig. Roideur : *Elle manque de naturel, on l'étouffe sous l'*EMPESAGE *de sa politesse maniérée*. (Stéph. de Longueville.)

EMPESÉ, ÉE (an-pe-zé) part. passé du v. Empeser. Apprêté avec de l'empois : *Du linge* EMPESÉ. *Une collerette* EMPESÉE. *Telle femme, encore fraîche, rebombe, à l'aide de son doigt et de sa chaude haleine, les plis* EMPESÉS *de son bonnet, qui n'est pas sans coquetterie*. (F. Soulié.)

— Fig. Roide, dépourvu de grâce ou de souplesse : *Démarche* EMPESÉE. *Gestes* EMPESÉS. *La rose trémière, malgré son éclat, est* EMPESÉE, *froide et pharmaceutique*. (Toussenel.) ‖ Affecté, guindé, prétentieux : *Un air* EMPESÉ. *Un style* EMPESÉ. *Les Romains de Tite-Live n'ont aucune ressemblance avec les héros bouffis et* EMPESÉS *de nos romans*. (Fén.)

— Mar. Se dit d'une voile qu'on a mouillée pour en serrer le tissu, afin qu'elle offre plus de résistance au vent.

— s. m. Ce qui est empesé, guindé, peu naturel : *L'erreur de la plupart des hommes, c'est qu'ils veulent arriver à dire telle chose qu'ils trouvent jolie, spirituelle, touchante, au lieu de détendre leur âme de l'*EMPESÉ *du monde*. (H. Beyle.)

EMPESER v. a. ou tr. (an-pe-zé — rad. *empois*. Change le second *e* en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'empèse, il empèsera*). Apprêter avec de l'empois : EMPESER *du linge*. EMPESER *le devant d'une chemise. Les blanchisseuses trempent dans l'empois très-affaibli la partie qu'elles veulent* EMPESER, *et, en passant dessus le fer chaud, elles fixent dans le linge l'empois, qui lui donne la roideur nécessaire*. (Lenormant.)

— Fig. Guinder, donner de la roideur, de l'apprêt à : EMPESER *son style*.

— Mar. *Empeser les voiles*, Les mouiller, afin que le tissu se resserre et qu'elles présentent plus de résistance au vent.

S'empeser v. pr. Etre empesé, apprêté avec de l'empois : *Ne savoir comment* S'EMPESE *une chemise*.

EMPESEUR, EUSE s. (an-pe-zeur, eu-ze — rad. *empeser*). Celui, celle qui empèse du linge.

— Fig. Personne qui donne de la roideur, un apprêt guindé : *L'abbé de La Chambre appelait le père Bouhours, en qui l'on prétendait qu'il y avait plus d'art et de contrainte que de naturel, l'*EMPESEUR *des Muses*. (Duclos.)

— **Antonyme**. Désempeser.

EMPESTÉ, ÉE (an-pè-sté) part. passé du v. Empester. Qui a la peste ou quelque autre mal contagieux : *Aix et Arles sont* EMPESTÉS *de la petite vérole*. (M^me de Sév.)

Philoctète, est-ce vous? Quel coup affreux du sort
Dans ces lieux *empestés* vous fait chercher la mort?
VOLTAIRE.

‖ Rempli de miasmes pestilentiels : *Air* EMPESTÉ. *Marais* EMPESTÉS. *Jamais le souffle* EMPESTÉ *du midi, qui sèche et qui brûle tout, n'eût osé effacer les vives couleurs qui ornent ce jardin*. (Fén.) ‖ Puant, fétide, nauséabond : *Fi! ne m'approchez pas, votre haleine est* EMPESTÉE. (Mol.)

— Fig. Souillé, corrompu, infecté : *Le monde est aujourd'hui* EMPESTÉ *de doctrines perverses*.

Vous, malheureux, assis dans la chaire *empestée*
Où le mensonge règne et répand son poison.
RACINE.

— Substantiv. Personne qui a la peste : *Je fuis les complexions tristes et les hommes hargneux comme les* EMPESTÉS. (Mol.)

EMPESTER v. a. ou tr. (an-pè-sté — de *en*, et de *peste*). Infecter de la peste ou d'un autre mal contagieux : *Ces marchandises, venues d'un lieu pestiféré*, EMPESTÈRENT *bientôt la ville*.

— Par ext. Empoisonner, empuantir : EMPESTER *une chambre*. EMPESTER *l'atmosphère. La famille des vautours a été destinée à purger la terre d'une partie des cadavres dont la putréfaction* EMPESTERAIT *l'air*. (A. Maury.) ‖ Incommoder par la mauvaise odeur : *Il* EMPESTE *tout le monde de son haleine*. (Acad.)

— Fig. Souiller, corrompre, infecter : *Les différentes sectes s'accusent mutuellement d'*AVOIR EMPESTÉ *le monde de leurs hérésies*. (Marmontel.)

— Absol. Etre puant, avoir très-mauvaise odeur : *Ce cadavre* EMPESTE. *Cette mare* EMPESTE.

— **Antonymes**. Embaumer, désempester, désinfecter.

EMPÉTRACÉ, ÉE adj. (an-pé-tra-sé — du lat. *empetrum*, camarine). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la camarine.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre camarine. ‖ On dit aussi EMPÈTRE.

— **Encycl**. Cette famille renferme de petits arbrisseaux dont le port rappelle celui de nos bruyères; leurs feuilles sont alternes ou comme verticillées, dépourvues de stipules, coriaces, linéaires et persistantes. Les fleurs, petites, régulières, dioïques ou polygames, sessiles, sont tantôt solitaires, tantôt groupées en fascicules à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux. Elles présentent un calice libre, ordinairement à trois sépales, souvent accompagnés de plusieurs bractées, et une corolle formée d'un même nombre de pétales. Les fleurs mâles ont des étamines libres, en nombre égal à celui des sépales et des pétales, alternant avec ces derniers, et entourant un pistil rudimentaire. Dans les fleurs femelles, les étamines sont rudimentaires ou même nulles; l'ovaire est libre, globuleux, inséré sur un disque hypogyne; et présente de deux à neuf loges uniovulées; il est surmonté d'un style court ou presque nul, surmonté lui-même d'un stigmate pelté, à plusieurs lobes rayonnants, souvent rameux. Le fruit est un drupe à plusieurs noyaux, renfermant chacun une graine à test membraneux, et dont l'embryon est entouré d'un albumen épais et charnu. Cette petite famille, formée aux dépens des éricinées, a des affinités avec celles-ci, ainsi qu'avec les célastrinées et les euphorbiacées; elle comprend les genres *camarine* (*empetrum*), *cératiole* et *corème*. Les *empétracées* habitent les régions froides ou montagneuses de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Les feuilles et les fruits de ces végétaux sont acidules et employés dans l'économie domestique. Insignifiantes au point de vue de l'ornementation, les *empétracées* sont peu répandues dans les jardins.

EMPÊTRÉ, ÉE (an-pê-tré) part. passé du v. Empêtrer. Embarrassé par un lien : *Un cheval* EMPÊTRÉ *dans ses traits*.

— Fig. Attrapé, engagé par ruse : *La proie s'était complétement* EMPÊTRÉE *dans mes filets*. (Baudelaire.) ‖ Contraint, gêné, embarrassé : *Style* EMPÊTRÉ. *On est quelquefois* EMPÊTRÉ *dans son orgueil*. (M^me de Sév.) *N'aie pas l'air si* EMPÊTRÉ; *dégourdis-toi*. (E. Sue.)

— Substantiv. Personne empêtrée, embarrassée, qui manque d'aisance ou d'aplomb : *Tu as l'air d'un* EMPÊTRÉ.

— Zool. Se dit des mammifères à membres courts, presque impropres à la marche, tels que les phoques, et des oiseaux dont les pieds sont situés tout à fait à l'arrière du corps, comme chez un grand nombre de palmipèdes.

EMPÊTRER v. a. ou tr. (an-pê-tré — du lat. *in*, dans; *petra*, pierre, comme semble l'indiquer l'ancienne forme *empiétrer*. Cependant, comme on a dit plus anciennement *empaistrer*, il semble qu'il faut recourir au bas lat. *pastorium*, entrave, formé de *pastor*, pâtre). Lier, embarrasser dans des liens, dans des filaments : EMPÊTRER *un cheval pour le mettre en pâture*. EMPÊTRER *ses pieds dans une corde*.

. . . . Sa toison
Était d'une épaisseur extrême,
Et mêlée à peu près de la même façon
Que la barbe de Polyphème;
Elle *empêtra* si bien les serres du corbeau,
Que le pauvre animal ne put faire retraite.
LA FONTAINE.

— Fig. Engager d'une façon malheureuse : EMPÊTRER *quelqu'un dans une mauvaise affaire*. (Acad.) ‖ Embarrasser, charger malencontreusement : *Vous nous* AVEZ EMPÊTRÉ *d'un personnage bien insupportable*. ‖ Embrouiller : *N'allez pas l'*EMPÊTRER *par des questions déplacées*.

S'empêtrer v. pr. Etre, devenir empêtré, s'embarrasser : *Le cheval* S'EST EMPÊTRÉ *dans les rênes. On prend l'autour avec des filets dans lesquels le faucon ne* S'EMPÊTRE *jamais*. (Buff.) *Le renard va visiter les lacets, les gluaux, emporte successivement les oiseaux qui* SE SONT EMPÊTRÉS. (Buff.)

. . . On voit un oiseau, dans un piége surpris,
S'empêtrer dans les lacs où lui-même s'est pris.
DE SAINTANGE.

— Fig. S'engager malheureusement : S'EMPÊTRER *dans une mauvaise affaire. Une fois engagé dans les voies tortueuses qui s'écartent du droit chemin, on s'y enfonce, on s'y* EMPÊTRE, *on s'y embourbe, et l'on s'en tire comme on peut, dégradé à ses propres yeux*. (J. Sandeau.) ‖ S'embrouiller, s'embarrasser : *Cet avocat* S'EST EMPÊTRÉ *dans sa plaidoirie*.

force de réponses, Villeroy S'EMPÊTRA *dans le musical de ses phrases.* (Saint-Simon.)

EMPÊTROIR s. m. (an-pê-troir — rad. *empêtrer*). Entrave dont on se sert, dans les exécutions capitales, pour attacher les jambes du patient.

EMPÊTRUM s. m. (èmm-pé-tromm — du gr. *empetros*, qui croît sur les rochers). Bot. Nom scientifique du genre camarine. V. ce mot.

— **Antonymes.** Dépêtrer et désempêtrer.

EMPHANE adj. (èmm-fa-ne — du gr. *en*, dans; *phainos*, brillant). Entom. Se dit d'une araneide de Géorgie, l'épeire emphane.

EMPHASE s. f. (an-fa-ze — gr. *emphasis;* de *en*, dans, et de *phainô*, j'apparais). Pompe, majesté affectée; exagération prétentieuse : *Parler, déclamer avec* EMPHASE. *Quel plus grand supplice que d'entendre prononcer de médiocres vers avec toute l'*EMPHASE *d'un mauvais poëte!* (La Bruy.) *Les plus grandes choses n'ont besoin que d'être dites simplement; elles se gâtent par l'*EMPHASE. (La Bruy.) *La déclamation n'est pas autre chose que la fausseté de l'idée jointe à l'*EMPHASE *de la forme.* (H. Rigault.) *Shakspeare se moque partout de l'exagération; ses drames sont remplis d'allusions mordantes à l'*EMPHASE *des acteurs contemporains.* (Ph. Chasles.)

Ces mots ont dans sa bouche une *emphase* admirable.
BOILEAU.

Les marchands de pathos, et les faiseurs d'*emphase*,
Et tous les baladins qui dansent sur la phrase.
A. BARBIER.

— Rhétor. Sorte de métaphore ou d'hyperbole consistant dans l'emploi d'un mot qui a une grande énergie, comme *glacé d'effroi, brûlant d'amour*, etc.

— **Antonymes.** Naturel, simplicité.

— **Encycl.** Rhétor. L'*emphase* est la pompe affectée dans la pensée, unie à l'enflure dans le style. (V. ENFLURE.) Ce défaut littéraire est un de ceux dont l'appréciation varie le plus avec les races et les siècles. L'esprit français, porté surtout à rechercher l'équilibre des facultés, à goûter la modération, le bon sens et les choses mesurées, a longtemps rejeté impitoyablement ce qui lui paraissait outré, hors de mesure. Le lyrisme de Ronsard fut condamné comme emphatique. Corneille n'échappa point au même reproche, et, quand il n'allait pas jusqu'au sublime, on trouvait qu'il tombait dans l'*emphase;* sa nature, en effet, non moins que son étude de Sénèque et des Espagnols, le portait à rechercher toujours la grandeur, vraie ou fausse. Depuis le mouvement romantique, nos idées se sont modifiées sur ce point : on a relevé Ronsard et amnistié Corneille; on a compris, par l'examen plus approfondi des littératures étrangères, que tout dans le monde ne devait pas être jugé d'après notre point de vue particulier et nos facultés propres; on en est même venu à admirer, à vanter comme des chefs-d'œuvre des poésies françaises, récemment mises au jour, que nos pères eussent déclarées tout simplement emphatiques. Peut-être se laisse-t-on ici entraîner trop loin du véritable génie français; mais n'est-ce pas le seul moyen de renouveler, de vivifier notre littérature, d'empêcher qu'elle ne se glace dans une perpétuelle imitation des œuvres du XVII[e] et du XVIII[e] siècle?

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que ce qui est purement emphatique pour une nation n'est souvent, pour la nation qui le produit, que l'expression exacte de ses pensées et de ses sentiments. Ainsi, ce que nous appelons *emphase* est naturel chez les Orientaux, chez les Indiens, les Hébreux, les Arabes. En Europe, sans arriver à un degré aussi excessif, les Espagnols sont emphatiques, et ils le sont naturellement. Il y a de l'*emphase* aussi, une *emphase* d'un genre particulier, moins lumineuse et moins ardente, chez les Allemands et les Anglais. Dans l'antiquité, les Grecs, avec lesquels nous avons tant de points de ressemblance, traitèrent l'*emphase* avec autant de rigueur que nous l'avons fait nous-mêmes pendant longtemps. Les Latins, d'abord purs imitateurs des Grecs, se tinrent dans les limites d'un goût sévère jusqu'à l'époque de Sénèque et de Lucain; l'*emphase* à laquelle ils se laissèrent alors entraîner ne fut pas sans grandeur, mais on ne peut méconnaître qu'elle se présente, dans leur histoire littéraire, comme le prélude de la décadence; on est forcé de convenir aussi qu'elle apparaît, avec plus ou moins d'intensité, au déclin de toutes les littératures; qu'elle existe surtout chez les peuples qui ne sont pas encore nés à la civilisation : les chants des peuplades sauvages sont aujourd'hui, comme dans les temps anciens, pleins de sentiments emphatiques. Nous pouvons donc conclure que l'*emphase*, marque littéraire de l'enfance et de la vieillesse chez presque toutes les nations, est cependant tellement inhérente à la nature et au caractère de quelques-unes d'entre elles, que vouloir l'y proscrire, c'est supprimer toute leur littérature.

Le mot *emphase* s'applique aussi à une pompe affectée dans la manière de prononcer et de dire. Il y a des orateurs et des acteurs dont le débit est emphatique; on trouve même ce défaut dans la conversation, où il est d'ordinaire l'indice d'un esprit prétentieux, et où il fatigue encore plus qu'au barreau, à la tribune ou dans la chaire.

EMPHASÉ, ÉE adj. (an-fa-zé — rad. *emphase*). Plein d'emphase, emphatique :

Ni les grands mots, ni le ton *emphasé*,
Au sens commun n'ont jamais imposé.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Inus.

EMPHATIQUE adj. (an-fa-ti-ke — de *emphase*). Qui est plein d'emphase : *Un discours* EMPHATIQUE. *Un éloge* EMPHATIQUE. *Un ton* EMPHATIQUE. ‖ Qui s'exprime, qui parle ou écrit avec emphase : *Orateur, écrivain* EMPHATIQUE. *Il est, je crois, très-rare qu'on soit* EMPHATIQUE *par trop de chaleur.* (Vauven.)

— Rhétor. Qui est employé par emphase : *Un mot pris dans le sens* EMPHATIQUE.

— Gramm. Se dit, dans les langues orientales, d'un certain mode d'emploi des lettres : *L'état* EMPHATIQUE, *si important en araméen, n'a qu'un rôle insignifiant en hébreu.* (Renan.)

— **Syn.** **Emphatique, ampoulé, boursouflé, guindé.** V. AMPOULÉ.

— **Antonymes.** Naturel, simple.

EMPHATIQUEMENT adv. (an-fa-ti-ke-man — rad. *emphatique*). D'une manière emphatique : *Parler* EMPHATIQUEMENT *de son pays, de ses amis, de ses succès.*

EMPHATISTE adj. (an-fa-ti-ste — rad. *emphase*). Qui s'exprime ou écrit avec emphase. ‖ Peu usité.

EMPHRACTIQUE adj (an-fra-kti-ke — gr. *emphraktikos;* de *emphrassein*, obstruer). Méd. Qui obstrue; se dit particulièrement des substances qui bouchent les pores de la peau : *Substances* EMPHRACTIQUES.

— Substantiv. Substance emphractique : *Un* EMPHRACTIQUE. *Les* EMPHRACTIQUES.

EMPHRAGME s. m. (an-fra-gme — du gr. *emphragma*, obstacle). Chir. Obstacle que le fœtus oppose lui-même à sa sortie de l'utérus, par la situation qu'il y prend.

EMPHRAXIE s. f. (an-fra-ksî — gr. *emphraxis;* de *emphrassein*, obstruer). Méd. Obstruction.

EMPHRÉATIUM s. m. (èmm-fré-a-si-omm). Antiq. Mot par lequel quelques-uns ont désigné un tribunal d'Athènes chargé de juger les meurtres des exilés, mais qui paraît devoir s'appliquer à un lieu voisin d'Athènes, où les exilés, sans descendre du navire qui les avait amenés, pouvaient comparaître devant leurs juges, siégeant sur le rivage.

EMPHYSÉMATEUX, EUSE adj. (an-fi-zé-ma-teu, eu-ze — rad. *emphysème*). Méd. Qui présente les caractères de l'emphysème : *Tumeur* EMPHYSÉMATEUSE.

EMPHYSÈME s. m. (an-fi-zè-me — gr. *emphusêma*, même sens; de *en*, dans, et de *phusaô*, je souffle). Méd. Gonflement produit par l'introduction de l'air ou le développement d'un gaz dans le tissu cellulaire.

— *Emphysème du poumon*, Dilatation anormale des ramifications extrêmes de cet organe.

— **Encycl.** Pathol. Sous le nom d'*emphysème* on désigne l'état d'une partie du corps dans laquelle des gaz se sont développés ou ont été introduits en plus ou moins grande quantité. L'*emphysème* est dit *traumatique* ou *spontané*, selon que les gaz viennent du dehors par les ouvertures naturelles, à la faveur d'une solution de continuité, ou qu'ils se forment et se dégagent au sein des organes mêmes. L'*emphysème* peut se produire dans toutes les parties du corps où l'on rencontre du tissu cellulaire, c'est-à-dire dans presque tous les organes. Il se manifeste par une tuméfaction plus ou moins considérable, élastique et indolente. Les parties comprimées ne conservent pas l'empreinte du doigt et donnent lieu à une sorte de crépitation caractéristique. L'*emphysème* peut envahir tout le corps; et alors il est tout à fait comparable à cette bouffissure que l'on remarque sur les animaux que l'on a soufflés après les avoir égorgés. Par lui-même, l'*emphysème* n'offre, en général, aucune gravité, à moins toutefois qu'il ne se généralise, ou que, siégeant autour des tuyaux aériens, il ne vienne à les comprimer et à déterminer ainsi la suffocation. Dans les cas les plus simples, il guérit facilement par la compression et l'application de quelques topiques résolutifs; mais si les tissus sont trop distendus, et si la lésion fait de nouveaux progrès, il faut donner issue aux gaz infiltrés.

On voit quelquefois l'*emphysème* se développer après la mort; il annonce alors la décomposition putride. Il se remarque surtout à la suite des asphyxies par le gaz des fosses d'aisance, après les maladies charbonneuses, pestilentielles, et sur certains cadavres d'individus qui ont succombé dans le cours d'une fièvre typhoïde ou éruptive. En général, les auteurs reconnaissent trois espèces d'*emphysème : l'emphysème interlobulaire* ou *extra-vésiculaire des poumons*, l'*emphysème vésiculaire* et l'*emphysème traumatique.*

— *Emphysème interlobulaire.* Il consiste en une infiltration d'air dans le tissu cellulaire qui sépare les lobules pulmonaires. C'est Laënnec qui, le premier, en a donné la description en lui assignant pour cause un violent effort de respiration, lequel, accumulant l'air dans une vésicule pulmonaire, en occasionne la rupture, et amène par suite l'infiltration du gaz dans le tissu intervésiculaire. Si plusieurs vésicules sont déchirées, l'*emphysème* peut, ainsi que l'a observé N. Guillot, se généraliser et s'étendre à la suite des efforts de toux, dans la phthisie et la coqueluche, au tissu cellulaire sous-pleural, au médiastin, au cou, aux membres et au tronc. Grisolles, s'appuyant sur des expériences fournies par la pathologie comparée, pense qu'il n'est pas besoin d'une lésion préalable pour qu'une rupture des vésicules puisse se produire; car on a vu l'*emphysème* survenir instantanément chez les chevaux de trait, après de violents efforts, pour gravir une montée rapide par exemple. Quoique la lésion de l'*emphysème* soit probablement toujours la déchirure d'une ou de plusieurs vésicules pulmonaires, l'état actuel de la science ne permet pas d'affirmer qu'il en soit constamment ainsi, et qu'il n'y ait pas quelquefois une simple distension de ces vésicules. Laënnec admettait comme cause possible une exhalation spontanée de gaz dans le tissu cellulaire qui constitue les cloisons des lobules. Cazalas a même vu, dans un cas de dyssenterie, un *emphysème* interlobulaire s'étendre à une grande partie du corps; mais Grisolles croit que l'*emphysème* est toujours consécutif à un acte traumatique. Les lésions anatomiques que l'on trouve sur un individu qui a succombé à cette maladie consistent surtout en une infiltration d'air dans le tissu cellulaire intervésiculaire et le tissu sous-pleural. On voit à la surface des poumons des ampoules qu'on peut faire cheminer avec le doigt et dont le volume varie depuis celui d'un grain de chenevis jusqu'à celui d'un estomac (Bouillaud). Quelquefois les gaz ont envahi les deux médiastins, qui sont alors plus ou moins distendus, la poitrine, le cou, la face et une partie du corps plus ou moins considérable. On comprend facilement que lorsque la maladie s'est produite à la suite d'une violente émotion morale, ou d'un grand effort de respiration, la mort ayant été subite ou très-rapide, on n'ait pas pu observer les symptômes; mais, alors même que l'*emphysème* s'est développé peu à peu et qu'on a pu en suivre la marche et les progrès, on n'a constaté qu'un petit nombre de signes particuliers, insuffisants, le plus souvent, pour établir le diagnostic. La respiration est toujours plus ou moins gênée; mais lorsque, dans un cas d'*emphysème* sous-pleural médiastin, compliqué d'*emphysème* extérieur, par exemple, on voit la fièvre, la dyspnée, les plaintes, l'anxiété augmenter, il n'est pas toujours facile, dit Roger, de discerner si cette aggravation est le fait du développement considérable de l'*emphysème* sous-cutané, et, la conséquence de la gêne, de la douleur que le gonflement des parois thoraciques et la tension de la partie infiltrée font éprouver au malade, ou bien si elle ne dépend pas des progrès de l'*emphysème* interne dans le parenchyme pulmonaire, dans le médiastin et le long des canaux bronchiques et des gros vaisseaux. Laënnec avait signalé un râle crépitant sec, à grosses bulles, accompagné d'un bruit de battement bien marqué; mais, suivant certains auteurs, ces deux signes appartiendraient à des complications telles que la bronchite capillaire et la pleurésie sèche. L'auscultation, d'après Roger, ne ferait percevoir que les signes stéthoscopiques appartenant aux lésions pulmonaires qui ont précédé l'*emphysème.* Mais, si l'*emphysème* se propage sous la peau, on a des signes plus positifs; ce sont, à la suite d'un accès de toux ou d'un effort, une dyspnée plus ou moins considérable, et surtout une tumeur molle, crépitante au toucher, sans changement de couleur à la peau, et envahissant de proche en proche les parties voisines de la trachée et des régions sus-claviculaires. La plupart des malades succombent à cette complication; mais, quoique l'*emphysème* offre par lui-même de la gravité, l'affection pulmonaire préexistante entre pour une part bien plus grande dans la terminaison fatale. La mort vient à la suite de l'asphyxie; elle peut être subite lorsque l'*emphysème*, limité aux poumons, les envahit dans une grande étendue. On cite des cas de guérison dans lesquels l'air infiltré s'est résorbé ou s'est échappé par des mouchetures pratiquées sur le malade. Celles-ci sont, du reste, avec les incisions et les piqûres faites à l'aide d'un trocart, à peu près les seuls moyens que l'art ait à son service pour combattre la maladie. On peut cependant, par des narcotiques à doses plus ou moins fortes, essayer d'en prévenir les causes et d'en arrêter les progrès.

— *Emphysème vésiculaire du poumon.* Cette affection est caractérisée, après la mort, par une dilatation marquée des vésicules pulmonaires, et, pendant la vie, par une augmentation de la cavité thoracique dans une étendue plus ou moins grande. L'augmentation de la sonorité du thorax et la diminution du murmure respiratoire dans les points dilatés sont aussi considérables. Quoique, avant Laënnec et à différentes époques, plusieurs auteurs eussent remarqué des dilatations vésiculaires, et la relation qui existe entre cette lésion et la difficulté de respirer, on peut dire que c'est lui qui, le premier, a décrit l'*emphysème* vésiculaire et en a précisé les caractères anatomiques. Avant cet auteur, on ne connaissait guère cette affection que sous le nom d'asthme. On la rencontre chez les nouveau-nés et dans les premières années de la vie, mais surtout dans la vieillesse. Chez l'homme fait, l'*emphysème* vésiculaire se développe presque toujours à la suite de catarrhes secs et étendus. Dans le catarrhe sec, dit Laënnec, les petites bronches sont souvent complétement obstruées par des crachats visqueux et par le gonflement de leur muqueuse. Or, comme l'inspiration se fait par des actions physiologiques plus puissantes que celles qui produisent l'expiration, l'air, après avoir forcé la résistance qui s'opposait à son arrivée dans les vésicules, ne peut plus en sortir; il s'y accumule, et, par suite, les dilate. Gairdner, par ses observations, a prouvé que cette explication est erronée. D'après lui l'obstruction des bronches n'emprisonne pas l'air dans les vésicules, mais l'empêche d'y parvenir, de manière que le poumon s'affaisse au delà du point obstrué et passe à l'état fœtal; alors la partie saine, devant suppléer à celle qui ne fonctionne plus, reçoit plus d'air qu'à l'état normal; de là effort de ce fluide sur les parois des vésicules et dilatation de celles-ci. Ainsi s'explique la production de l'*emphysème* autre part que dans le point où les bronches sont fermées, dans le bord intérieur du poumon et dans son voisinage, tandis que le catarrhe pulmonaire a son siége habituel en arrière. On a vu une simple émotion morale produire l'*emphysème.* Longet a prouvé que la section du nerf vague paralyse les vésicules et qu'alors elles se distendent passivement par l'air. Les poumons des individus qui ont succombé à cette affection ne s'affaissent pas à l'ouverture de la poitrine, ils tendent au contraire à en sortir; ils sont distendus dans un espace plus ou moins considérable; mais la dilatation est toujours plus marquée vers le bord antérieur. Par suite de cette augmentation de volume, les poumons recouvrent le cœur, souvent même ils se superposent par leurs lobes antérieurs. Il peut aussi arriver que les organes voisins soient déplacés, déviés. Pressé entre les doigts, un poumon emphysémateux crépite moins qu'un poumon normal et donne la sensation que l'on éprouve en maniant un oreiller de duvet (Laënnec). On trouve à la surface des poumons des tumeurs vésiculaires formées le plus souvent par la rupture de plusieurs vésicules, et dont le volume est très-variable; d'autres fois on ne voit aucun relief. Si, après avoir insufflé l'organe, on le laisse sécher et qu'on le coupe ensuite, on remarque sur les coupes des cavités formées, les unes par une seule vésicule dilatée, ou par plusieurs réunies ensemble, et les autres par l'infiltration de l'air dans le tissu intervésiculaire. Les parois des vésicules sont hypertrophiées, amincies, perforées ou détruites. L'*emphysème* peut être borné à un seul lobe, à un seul poumon, ou occuper les deux à la fois; son étendue varie suivant que l'âge est plus avancé et la maladie plus ancienne. Les gaz contenus dans les poumons sont tantôt de l'air atmosphérique pur, tantôt de l'acide carbonique ou bien de l'azote.

L'*emphysème* pulmonaire constitue une affection quelquefois intense dès son début, et n'ayant, d'autres fois, qu'une marche lente et progressive. Elle est caractérisée symptomatiquement par une difficulté de respirer qui est toujours en rapport avec l'étendue de la lésion. Souvent, dès leur enfance, les malades ont eu l'haleine très-courte; ils se souviennent qu'ils étaient essoufflés quand ils se livraient aux jeux de cet âge. Cette gêne de la respiration survient quelquefois plus tard, mais rarement après cinquante ans; à mesure que l'affection fait des progrès, la gêne augmente aussi et se change bientôt en accès de dyspnée d'une intensité variable et revenant à des intervalles très-irréguliers. Différentes causes peuvent les faire naître : telles sont les fatigues corporelles, les émotions morales; ils se prolongent quelquefois pendant plusieurs jours, privent le malade de sommeil et le forcent à garder un repos absolu. Lorsque la dyspnée est à son maximum d'intensité, on observe tous les caractères de l'asphyxie imminente; les malades éprouvent en même temps un sentiment d'oppression derrière le sternum; la conformation du thorax est altérée; on remarque une déformation qui peut être générale ou partielle, et qui consiste en des saillies ou des dilatations dont le siége varie; tantôt elles occupent toute la poitrine, qui est alors globuleuse, et tantôt une partie seulement; le plus souvent un seul côté de la poitrine, et ordinairement le côté gauche; quelquefois le creux sus-claviculaire est effacé, de sorte que la partie antérieure du thorax et les parties latérales du cou sont sur le même plan. Il faut citer aussi le déplacement que subit quelquefois le diaphragme en ajoutant de nouvelles complications à la maladie. La sonorité du thorax est augmentée au niveau des saillies, et l'on sent sous le doigt qui percute une élasticité plus grande qu'à l'état normal. A l'auscultation on trouve une diminution notable du bruit respiratoire au niveau des points dilatés. En même temps, on entend des râles sibilants et ronflants disséminés dans toute la poitrine ou limités aux endroits qui ont subi la dilatation; des râles muqueux et sibilants perçus généralement en arrière et à la racine des deux poumons. Grisolles pense qu'il faut rapporter à une complication catarrhale la toux que les emphysémateux éprouvent, leurs crachats plus ou moins abondants et leurs douleurs thoraciques toujours peu vives. M. Louis a remarqué que la moitié des malades éprou-

vent des palpitations, qu'ils ont de l'œdème plus tard, et il pense qu'il faut attribuer ces accidents à une maladie du cœur concomitante. Ordinairement, l'*emphysème* vésiculaire n'a d'autre inconvénient que celui de gêner la respiration; mais la dyspnée suit le progrès de la maladie et peut, en épuisant la constitution du malade, déterminer une asphyxie lente. Le plus souvent, cependant, l'*emphysème* se complique de quelque affection des poumons ou du cœur, qui tue le malade au bout d'un temps plus ou moins long. La mort peut, dans quelques cas rares, être subite ou très-rapide; par exemple lorsque, à la suite d'un grand effort, quelques vésicules se rompent et qu'il se fait un épanchement gazeux intervésiculaire et sous-pleural. Cet *emphysème*, par lui-même, n'offre pas une grande gravité; mais il faut redouter les complications qu'il entraîne, telles que les maladies organiques du cœur, les troubles de la circulation, la bronchite chronique. Les médicaments que l'on emploie pour combattre cette maladie sont, en première ligne, les narcotiques (opium, datura fastuosa, datura stramonium ou autres), les antiphlogistiques, les révulsifs, les expectorants (ipécacuana et kermès principalement) et les vomitifs, surtout lorsque l'*emphysème* s'accompagne d'une bronchite aiguë. La raréfaction de l'air étant une des causes de l'*emphysème*, l'air comprimé a aussi été employé avec succès.

— *Emphysème traumatique*. C'est celui qui survient, en général, à la suite d'une plaie ou d'une rupture qui porte sur la membrane tégumentaire interne ou externe. Il consiste en une tumeur molle, élastique, donnant au toucher la sensation d'une crépitation sèche et fine. On l'observe assez souvent à la suite des plaies qui intéressent les voies respiratoires. Le mécanisme de sa production est assez simple. Pendant l'inspiration, l'air arrive dans le poumon; mais, par l'expiration, une partie de cet air passe par les voies naturelles, la bouche et le nez; une autre partie, poussée à travers la solution de continuité, pénètre dans le tissu cellulaire voisin et s'infiltre de proche en proche. Il est aussi fréquent à la suite des fractures des côtes et de violents efforts d'expiration. Dans le premier cas, les fragments des os déchirent les plèvres et le tissu pulmonaire, et, dans le second, les vésicules, distendues outre mesure, se rompent, et l'air s'infiltre successivement dans le tissu intervésiculaire des poumons, dans celui du médiastin, du cou, et enfin de tout le corps. Les fractures, les contusions, les luxations (Velpeau), au moment où on les réduit (Devault), la perforation traumatique ou spontanée du tube digestif, ont encore été observées comme causes de l'*emphysème*. Follin parle d'un *emphysème* d'une autre nature, qui provient, soit de l'altération du sang épanché, soit de la mortification des tissus; mais on ne possède pas, sur ce sujet, d'indications très-précises. Il en existe encore une autre espèce, c'est l'*emphysème* provoqué par des mendiants, des conscrits ou des prisonniers. Ils se font à la peau une petite plaie par laquelle ils insufflent de l'air dans le tissu cellulaire sous-cutané, et se créent ainsi des difformités passagères pour exciter la pitié, échapper à leur sort ou pour y apporter quelque soulagement. L'*emphysème* traumatique se manifeste par une tuméfaction plus ou moins étendue, fluctuante, molle, élastique, dont le caractère principal est de donner au toucher une sensation caractéristique dont j'ai déjà parlé, et que l'on peut comparer à celle que l'on éprouve en écrasant la neige ou en froissant du parchemin entre les doigts. Lorsque la maladie fait des progrès continus, l'infiltration gazeuse s'étend indistinctement dans tous les sens, et n'est arrêtée que par les aponévroses et les plans musculaires. L'*emphysème* peut n'être que partiel; mais, à la suite des blessures des voies aériennes, il se généralise presque toujours et envahit tout l'organisme; alors les troubles les plus graves surviennent du côté de la circulation et de la respiration; le pouls, petit et insensible, atteint 90 ou 100 pulsations par minute; la respiration est gênée, la soif est vive, la bouche pâteuse; les malades prennent des positions insolites; la peau paraît pâle et luisante aux endroits distendus; elle est refroidie en même temps et quelquefois couverte de taches gangréneuses; des frissons surviennent, avec des claquements de dents et un grand abattement des forces; puis tous ces phénomènes s'aggravent; la circulation et la respiration s'arrêtent peu à peu, et enfin les malades succombent dans le délire ou dans le coma.

La maladie peut guérir cependant; mais c'est une exception surtout quand l'*emphysème* est très-considérable. La crépitation fine et sèche de l'*emphysème* et la facilité avec laquelle l'air infiltré se laisse chasser par le doigt de cellule en cellule empêchent de confondre cette affection avec l'infiltration sanguine, qui ne donne qu'une crépitation humide, sans déplacement, et ne se reproduisant pas au point touché. L'*emphysème* traumatique n'est grave que lorsqu'il est très-étendu ou généralisé, et encore l'art peut-il en venir à bout en s'opposant au passage continu de l'air dans le tissu cellulaire, ou bien en lui offrant une issue au moyen de scarifications ou d'incisions faites à la peau. Celui qui prend naissance autour d'une plaie ou d'une fracture, à la suite de la décomposition des tissus, et par infiltration de gaz vicié, est un accident excessivement grave, et constitue pour le malade un danger réel. L'*emphysème*, qui s'ajoute quelquefois aux autres complications de la fracture, dès le premier jour, avant l'apparition de tout phénomène de gangrène ou d'inflammation, est, au dire de Velpeau, un des accidents qui indiquent le plus formellement l'amputation en pareil cas.

— Art vétér. L'*emphysème* des poumons, qu'il soit vésiculaire ou interlobulaire, est une maladie très-commune chez le cheval, moins fréquente chez le bœuf, plus rare encore chez le chien, et dont tous les autres animaux domestiques sont exempts. Parmi les chevaux, les plus sujets à l'*emphysème* sont ceux qui sont utilisés à des services rapides ou obligés de faire de grands efforts musculaires. Cette maladie est très-fréquente chez les chevaux de course et de chasse, ceux des malles-poste, des relayeurs de diligence et de camionnage rapide. Il en est de même pour les chevaux employés au tirage des omnibus, et pour ceux que l'on attelle à des voitures même légères, lorsque la nature de leur service exige qu'ils parcourent de longues distances à une allure accélérée. Les chevaux massifs, propres au gros trait, sont moins souvent que les animaux légers atteints de l'*emphysème* pulmonaire; mais cependant ils n'en sont pas exempts; eux aussi contractent cette maladie lorsqu'on les attelle à des fardeaux très-lourds qui les obligent pendant un long temps au plus grand déploiement de leurs forces. En résumé, quels que soient la conformation des chevaux et leur genre de service, ils sont atteints d'autant plus fréquemment d'*emphysème* pulmonaire que leur énergie est plus grande et que conséquemment les efforts auxquels ils se livrent sont plus intenses et plus longtemps continués. L'*emphysème* se rencontre à tous les âges; mais il est bien plus fréquent chez les animaux adultes, et surtout chez les vieux. Les modifications qui surviennent dans la structure du poumon chez l'animal âgé expliquent la prédisposition plus grande qu'il a pour contracter cette maladie. Chez lui, en effet, les vaisseaux qui rampent dans l'épaisseur de ces parois se flétrissent et s'oblitèrent; les cloisons des vésicules s'amincissent, s'atrophient, se rompent et disparaissent; les vésicules s'agrandissent, le tissu pulmonaire se raréfie. En diminuant la résistance des cloisons et préparant leur déchirure, cet état favorise notablement l'infiltration gazeuse. Mais c'est dans le phénomène de l'effort que se trouve la vraie cause déterminante de l'*emphysème*; voici, en effet, ce qui se passe en pareil cas. Lorsqu'un violent effort a lieu, les muscles se contractent énergiquement. Pour agir avec efficacité, les muscles du tronc ont besoin de trouver un point d'appui sur le thorax; aussi, préalablement à tout effort, une large inspiration remplit d'air le poumon, qui peut dès lors soutenir la paroi thoracique; le diaphragme se tend fortement, puis la glotte se ferme et l'effort se produit; mais, dans cet acte, l'air que le poumon renferme est violemment comprimé, et par la propre élasticité de cet organe, et par les parois de la poitrine qui pressent fortement contre le poumon. De son côté, il réagit contre les parois vésiculaires; si elles se rompent, l'air se répand dans le tissu cellulaire du poumon, et l'*emphysème* existe. Toutes les circonstances physiologiques ou morbides dans lesquelles s'accomplit un effort puissant, ou une succession d'efforts, peuvent donc déterminer un *emphysème*. Aussi on voit cet accident compliquer très-souvent les maladies qui s'accompagnent d'une toux violente et répétée, comme la bronchite, la pneumonie, etc. Dans la bronchite, les petits rameaux bronchiques sont obstrués par des mucosités ou par le gonflement de leur membrane muqueuse. Or, comme l'inspiration, accomplie par des muscles puissants et nombreux, se fait avec beaucoup plus de force que l'expiration, qui s'exécute principalement par la seule élasticité du poumon, on suppose que l'air force, dans l'inspiration, la résistance que l'obstruction des conduits aériens apporte à son passage, mais qu'une fois entré il ne peut plus sortir. De nouvelles inspirations font pénétrer dans les mêmes points de nouvelles quantités d'air, lequel presse contre les parois des vésicules, qu'il finit par dilater ou par rompre.

L'*emphysème* pulmonaire ne se développe le plus souvent qu'avec une très-grande lenteur. « Il se traduit à l'œil de l'observateur, dit M. Boulay, par une certaine irrégularité dans les phénomènes mécaniques de la respiration, laquelle n'est encore bien apparente que dans la région des flancs et pendant l'acte de l'expiration. Cette irrégularité consiste dans une certaine interruption du mouvement expiratoire considéré au flanc. Dans les conditions physiologiques, l'expiration, de son commencement à sa fin, s'opère d'une manière uniforme; dès que la contraction des muscles qui l'exécutent a commencé, elle se continue régulièrement et sans interruption jusqu'à ce qu'elle soit complètement achevée. Dans l'*emphysème*, il n'en est plus ainsi: les muscles expirateurs se reprennent à deux fois, si l'on peut ainsi dire, pour achever l'expiration. Dans un premier temps du mouvement, l'hypocondre s'abaisse, et simultanément la partie supérieure du flanc se resserre; puis il y a une sorte de temps d'arrêt très-court, après quoi le mouvement expirateur, un instant comme interrompu, reprend, continue et s'achève. Au moment du temps d'arrêt, le cercle de l'hypocondre, et ce qu'on appelle la corde du flanc, se dessinent plus en relief que dans l'état physiologique. » On observe encore ce mode de respirer dans toutes les affections aiguës ou chroniques de l'appareil respiratoire assez étendues pour mettre obstacle au jeu régulier de sa fonction. Lorsque l'*emphysème* a envahi une grande étendue ou la totalité des poumons, le dérangement des mouvements respiratoires est beaucoup plus accusé. Alors l'inspiration devient aussi irrégulière que l'expiration, et cette irrégularité est non-seulement visible à la région des flancs, mais encore dans toutes les régions dont les muscles concourent à l'accomplissement des actes respirateurs. Certains signes sont aussi fournis par la percussion et l'auscultation de la poitrine. A la percussion, on trouve une augmentation notable de la résonnance de la poitrine; cette résonnance est naturellement en rapport avec le degré de l'*emphysème*. A l'auscultation, le bruit respiratoire est très-faible, ou même nul dans certains cas; il est d'ailleurs obscurci par diverses espèces de râles sonores, sibilants et ronflants de la bronchite simple, le râle sous-crépitant humide de la bronchite capillaire; souvent aussi il est moins doux à l'oreille; l'expiration est rude et prolongée. La toux est très-caractéristique: elle est courte, sèche, quinteuse, peu retentissante, et ses vibrations, au lieu de se répandre en ondes diffuses, s'arrêtent au moment même où elles sont produites; plus l'*emphysème* est considérable et plus la toux est sourde, plus aussi ses quintes se répètent. Le jetage est un symptôme constant de l'*emphysème* pulmonaire. Il est constitué par une matière d'apparence albumineuse, d'une teinte légèrement grise, ardoisée, qui ne forme pas croûte en se desséchant. Peu considérable au début de la maladie, il augmente à mesure que l'*emphysème* fait des progrès, et, à sa dernière période, il peut être assez abondant pour constituer un flux continu.

L'*emphysème* pulmonaire n'est grave que lorsqu'il est assez étendu pour donner lieu à une altération très-accusée de la respiration et à produire une véritable anhélation; car alors les aptitudes des sujets comme moteurs s'en ressentent nécessairement, et il n'est plus possible d'en obtenir, tant s'en faut, les mêmes services que ceux dont ils étaient capables auparavant. Mais, dans la pratique, il est une considération d'un autre ordre qui doit faire attacher une grande importance à la manifestation de l'*emphysème*, sous quelque forme et à quelque degré que ce soit, parce que cette maladie, sous le nom de *pousse*, est de celles que la loi, en France, a reconnues comme cas rédhibitoires, et que conséquemment son existence influe beaucoup sur la valeur vénale des animaux qui en sont affectés.

La persistance indéfinie de l'*emphysème* a déjà fait prévoir que la thérapeutique est fort dépourvue contre cet état morbide. C'est, en effet, à le prévenir ou à retarder ses progrès que l'on doit surtout s'efforcer. Il faut nourrir les animaux avec des fourrages hachés en menus fragments, et mélangés sous cette forme avec de la mélasse. Cette nourriture a une influence considérable sur le rhythme respiratoire des chevaux atteints d'*emphysème* pulmonaire. En même temps on soumet ces animaux à un travail léger, qu'on augmente progressivement à mesure qu'ils sont soulagés. Mais ce n'est pas seulement au régime que l'on a demandé des ressources contre l'*emphysème* pulmonaire; de tout temps on a cherché à combattre cette maladie par des moyens médicamenteux, ou, pour mieux dire, à faire disparaître par leur emploi ses manifestations extérieures, car sa nature était inconnue avant le commencement de ce siècle. Les anciennes pharmacopées fourmillent de recettes de toutes sortes, préconisées pour remédier à la pousse du cheval: forte présomption contre leur efficacité. Mais le médicament antidyspnéique par excellence est l'acide arsénieux. On l'administre aux chevaux emphysémateux suivant deux modes: à l'état pulvérulent et mélangé aux provendes alimentaires, ou en fumigation. Le premier mode est préférable, parce qu'il est plus commode et qu'il n'entraîne aucun inconvénient pour les personnes chargées du traitement. La dose varie entre 0gr,50 et 2 grammes par jour de poudre de cette substance. Il faut commencer par la première et arriver, petit à petit, à la seconde, en observant les manifestations des effets produits. Cette poudre, mélangée au son, à l'avoine, aux mâches, est prise sans répugnance par les animaux. A cette dose, on peut administrer l'arsenic pendant plusieurs mois de suite; mais il est des cas où il détermine quelques troubles digestifs. Il faut alors en suspendre l'emploi, pour n'y revenir que graduellement et à petites doses, jusqu'à ce que la tolérance soit bien établie. Les effets thérapeutiques de l'arsenic se manifestent ordinairement très-promptement; mais quelquefois ils n'apparaissent qu'au bout de deux ou trois mois. Quant aux fumigations arsenicales, comme moyen de traitement de l'*emphysème* pulmonaire, on n'en connaît pas encore la valeur thérapeutique, car les expériences faites à ce sujet sont insuffisantes pour éclairer cette question. La digitale possède aussi la propriété de modifier le rhythme des mouvements respiratoires; mais son action est éphémère, et, dès qu'on en suspend l'administration, les symptômes de l'*emphysème*, un moment dissimulés, reparaissent.

— *Emphysème essentiel des bêtes bovines*. Cet *emphysème* s'observe très-rarement. M. Lafosse, à qui nous empruntons presque tous les détails qui vont suivre, dit que, sur 16,000 bêtes bovines environ qui ont été confiées à ses soins, il n'a rencontré que trois cas de cette singulière affection.

Elle débute le plus souvent à la région lombaire par un boursouflement bien prononcé et bien limité; puis ce boursouflement s'étend vers les parties environnantes: la croupe, le dos, le haut du flanc et des côtes, quelquefois jusqu'aux épaules et aux deux tiers postérieurs de l'encolure. « Rien, dit M. Lafosse, n'est plus nettement caractérisé que ces engorgements emphysémateux; outre qu'ils font une saillie peu considérable, et dont les bords ne sont que très-confusément délimités, ils offrent parfois une surface légèrement ondulée, ils crépitent comme le parchemin sec ou légèrement humide, et s'affaissent facilement sous la pression, sans conserver l'empreinte du doigt comme l'œdème; à la percussion, ils résonnent comme le tambour à la détente. En promenant la main sur ces engorgements, en même temps qu'on les comprime, non-seulement on entend le bruit sec que produisent les gaz en traversant les loges du tissu cellulaire, mais encore on les fait gonfler dans les parties vers lesquelles la main se dirige, tandis qu'ils se dépriment là où la pression s'est exercée, mais, quelques instants après, les enfoncements et les saillies s'effacent et la tumeur présente de nouveau la surface unie ou légèrement ondulée qui lui est habituelle. » Lorsqu'on incise la peau vers le point culminant de l'*emphysème*, les gaz ne s'échappent pas, comme on pourrait le croire; cela est dû à ce que la densité du gaz qui produit l'*emphysème* est plus grande que celle de l'air. On peut cependant, à l'aide de pressions convenablement dirigées, expulser ces gaz des interstices du tissu cellulaire; mais, et le fait se voit surtout au début de l'*emphysème*, le boursouflement se reproduit en quelques heures, à cause, sans doute, de la formation incessante des gaz.

La durée de l'*emphysème* spontané est de quinze jours à un mois; s'il était abandonné à lui-même, il persisterait beaucoup plus longtemps, car l'absorption ne paraît s'emparer que peu ou point des gaz déposés dans le tissu cellulaire. Ce mélange gazeux paraît être composé, pour 100 parties, de 10 d'oxygène, 5 d'acide carbonique et 85 d'azote.

Comme jusqu'ici on n'a pu saisir les causes de cette affection, on s'est demandé naturellement d'où pouvaient provenir ces gaz. Les uns les font provenir des organes digestifs et arriver dans le tissu cellulaire à la faveur de la perméabilité des tissus; mais c'est là une pure hypothèse qui n'est appuyée sur aucune base expérimentale. Il est bien plus probable, ainsi que l'admet M. Lafosse, et en cela nous sommes complètement de son avis, que ces gaz ont été versés dans le tissu cellulaire par les capillaires exhalants, comme conséquence d'un trouble de la transpiration cutanée.

L'*emphysème* essentiel des bêtes bovines pourrait être confondu avec certaines variétés du charbon des mêmes animaux, lequel, dans quelques cas, se révèle chez eux par un *emphysème* sous-cutané; mais l'invasion du charbon est précédée ou accompagnée de la fièvre, qui manque toujours dans l'*emphysème* essentiel. Dans ce dernier cas, la peau soulevée par le gaz est aussi souple qu'à l'état normal, tandis qu'elle est sèche, parcheminée, dans le charbon; enfin les gaz de l'*emphysème* sont inodores, tandis que ceux du charbon sont fétides. De plus, après les premières phases de la maladie, il survient dans le charbon des symptômes d'une gravité extrême, symptômes qui manquent constamment dans l'*emphysème*.

Puisque l'absorption paraît impuissante à s'emparer des gaz de l'*emphysème*, il est indiqué de leur ouvrir une issue en pratiquant des scarifications et même des incisions à la peau, que l'on presse ensuite pour chasser les gaz, qui, sans cela, resteraient dans les aréoles du tissu cellulaire. Enfin on empêche l'adhésion trop rapide des lèvres des plaies en les écartant, à diverses reprises, dans les jours qui suivent leur formation, ou bien en les cautérisant légèrement avec le fer chaud ou un caustique potentiel. Ces précautions prises, on recommence les pressions lorsque l'*emphysème* se regénère.

EMPHYTE s. m. (an-fi-te — du gr. *emphutos*, inséré, greffé; ou mieux de *en*, dans, et de *phuton*, plante). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, voisin des dolères et des tenthrèdes, qui n'a pas été adopté.

EMPHYTÉOSE s. f. (an-fi-té-o-ze — du gr. *emphuteusis*, action de planter, parce que le preneur a la faculté de planter et la certitude de jouir du produit de ses plantations). Jurispr. Cession d'un fonds pour un temps très-long ou même à perpétuité, sous la condition d'une redevance à payer.

— **Encycl.** L'*emphytéose* est une convention

par laquelle le propriétaire d'un héritage en concède la jouissance pour un certain temps et moyennant une redevance annuelle. Nous ferons remarquer toutefois que cette définition ne se rapporte bien qu'à l'*emphytéose* telle qu'elle peut exister sous la législation qui nous régit et qu'ainsi elle ne nous donne qu'une idée imparfaite de cette convention, qui joua un rôle si important sous le Bas-Empire et au moyen âge. C'est donc dans notre ancienne législation et dans la législation romaine que nous étudierons d'abord le contrat emphytéotique, car c'est là seulement qu'il se présente avec tous ses caractères.

Dans l'origine, l'*emphytéose* eut pour objet le défrichement et la culture des terrains stériles. Quelques jurisconsultes ont voulu faire remonter l'origine de l'*emphytéose* aux concessions qui, dans la Rome antique, étaient faites à des particuliers des terres du domaine public, *ager publicus*. On sait que ces concessions étaient toujours révocables de la part de la république, et offraient, à ce point de vue, une certaine analogie avec la condition des *domaines engagés* de notre ancienne monarchie. Outre que les tenanciers de l'*ager publicus* restaient sous le coup toujours imminent du retrait que pouvait exercer l'Etat, leurs possessions étaient, de plus, fréquemment menacées par les motions des tribuns qui demandaient la loi agraire, c'est-à-dire un partage moins inégal, moins exclusivement favorable aux grandes familles, des terres du domaine public. M. Troplong estime, et nous partageons son opinion, que ce n'est pas dans les orageuses possessions de l'*ager publicus*, qu'il faut chercher l'origine et le premier type de la paisible tenure emphytéotique. Son modèle primitif, suivant l'éminent jurisconsulte, se rencontre bien plutôt dans le régime et les conditions de ce que l'on appelait l'*ager vectigalis*. Les cités, les municipes, les corporations ou collèges possédaient, en effet, de vastes étendues de terrain en dehors de toute appropriation privée, terres en friches qu'ils ne pouvaient exploiter ou faire exploiter directement eux-mêmes et qui ne pouvaient pas davantage devenir la matière d'un fermage ordinaire, vu les frais considérables de défrichement nécessaires pour les mettre en valeur. Les cités ou corporations prenaient le seul parti praticable : elles concédaient, à perpétuité le plus habituellement, quelquefois à temps, mais pour une longue période d'années, à des particuliers, la jouissance de ces vastes étendues de terrain, à la charge de les mettre en valeur et de les cultiver, et, en outre, sous l'obligation d'une redevance annuelle modique. La redevance portait le nom de *vectigal;* elle entrait comme élément dans les revenus du municipe ou du collège et n'avait rien de commun, on le comprend, avec l'impôt foncier proprement dit, payé au fisc sous les appellations diverses de *census* et de *tributa*. Les terres tenues à ces conditions portaient le nom générique d'*ager vectigalis*.

Le jurisconsulte Paul (Dig., *Si ager vectigal.:* fr. 1) définit en ces termes l'*ager vectigalis*, ainsi que la condition des tenanciers vectigaliens : *Vectigales vocantur, qui in perpetuum locantur, ea lege, ut tandiu pro illis vectigal pendatur, quandiu neque ipsis qui conduxerunt, neque his qui in locum eorum successerunt, auferri eis liceat*. La location vectigalienne était donc un fermage ou colonage perpétuel, transmissible par aliénation ou par voie d'hérédité, soumise à une redevance annuelle, et dont le colon primitif ni ses successeurs ne pouvaient être évincés tant qu'ils continuaient d'acquitter la redevance. Nous avons insisté un moment sur ce point, et ce n'est nullement un hors-d'œuvre, car, sauf quelques modifications accessoires, la tenure vectigalienne présente déjà les caractères essentiels et donne l'exacte notion du bail emphytéotique.

L'*emphytéose*, en effet, ne fut autre chose que le régime de l'*ager vectigalis* étendu dans le Bas-Empire aux terres dépendant du domaine impérial. L'*ager publicus* avait disparu sous l'empire, et ses derniers débris s'étaient engloutis dans les domaines des césars. Ces domaines embrassaient de grandes étendues de terres incultes ou désertées par les propriétaires ou les colons que décourageaient les excès d'une fiscalité dévorante. La dépopulation des campagnes et l'abandon des cultures étaient la plaie de l'empire; les césars de Byzance essayèrent de lutter contre les progrès du mal en imitant l'administration des municipes, et en appliquant aux domaines improductifs du fisc impérial le mode de colonage pratiqué depuis longtemps pour l'*ager vectigalis*. La tenure vectigalienne étendue aux domaines fiscaux prit le nom d'*emphytéose* (*emphyteusis*), nom nouveau, d'origine grecque, inconnu dans la langue classique des beaux siècles de la jurisprudence et qui n'entra dans l'idiome juridique que vers le temps de Dioclétien. Plus tard, l'*emphytéose* fut progressivement étendue aux domaines des simples particuliers. La propriété foncière était infiniment peu divisée; des citoyens possédaient de vastes surfaces de sol inhabitées, et c'étaient ces infertiles solitudes qui arrachaient déjà à Pline le cri de détresse si souvent répété : *Latifundia perdidere Italiam et jam provincias!* Les propriétaires essayèrent de rendre la vie à ces improductives solitudes en y appliquant aussi le régime vectigalien, c'est-à-dire le bail emphytéotique.

L'*emphytéose* devenant ainsi un contrat de droit privé, le législateur dut s'occuper d'en définir et d'en préciser les règles. Une constitution du v^e^ siècle, de l'empereur Zénon, fut le premier monument législatif sur la matière. L'*emphytéose* fut juridiquement envisagée comme un contrat de nature mixte, tenant une sorte de milieu entre la vente et le louage. Il fut reconnu que l'emphytéote avait un droit plus étendu à beaucoup près que le droit résultant d'un simple fermage. D'une part, en effet, ce droit était perpétuel; il n'était temporaire que très-exceptionnellement, et en tous cas il embrassait toujours une période considérable hors de proportion avec la durée des simples baux à ferme. Le droit de l'emphytéote était même, à plus d'un point de vue, supérieur au droit de l'usufruitier : l'usufruit était viager; l'*emphytéose* était perpétuelle, et alors même qu'elle n'était constituée qu'à temps, le droit du tenancier ne périssait pas avec lui et se transmettait à ses héritiers testamentaires ou *ab intestat*. L'usufruitier est simplement détenteur du fonds; pas plus que le locataire ou le fermier, il n'en a la possession civile, la possession *animo domini;* son titre d'usufruitier suppose, en effet, et affirme en quelque sorte incessamment qu'un autre que lui est propriétaire. Les jurisconsultes reconnaissaient, au contraire, dans l'emphytéote la possession juridique de l'héritage et décidaient qu'il en acquérait les fruits par leur simple séparation, même fortuite, du sol, tandis que l'usufruitier ne les acquiert que par la perception qu'il en opère par lui-même ou par ses gens.

Toutefois le droit de l'emphytéote, même perpétuel, n'était pas identique au domaine de propriété. Un trait caractéristique le distingue, en effet, du droit de propriété : le propriétaire a l'*abusus*, c'est-à-dire le droit absolu de disposer de sa chose, même en la dénaturant ou en la détériorant. L'emphytéote pouvait modifier la forme et l'aspect de l'héritage; il avait cette faculté que n'a pas l'usufruitier; mais il ne pouvait, sans encourir la déchéance de son droit, détériorer le fonds ou en abandonner la culture. Son droit était un quasi-domaine, mais ce n'était pas le domaine; c'était, en un mot, un droit réel, composé de démembrements importants de la propriété, mais qui ne l'absorbait pas tout entière et laissait subsister dans une certaine mesure le droit du bailleur à *emphytéose*. Il s'agissait de déterminer la limite entre ces deux droits et de régler les rapports entre le bailleur et le tenancier.

Le droit du tenancier s'étendait aux fruits et à tous les produits utiles, périodiques ou non périodiques de l'héritage emphytéosé. Le droit du propriétaire bailleur consistait principalement dans la perception du canon ou redevance annuelle. Le propriétaire avait, en outre, la faculté de faire résilier l'*emphytéose* et de reprendre possession de la terre en cas d'inculture ou de jouissance détériorante et abusive de la part de l'emphytéote. Ce dernier pouvait hypothéquer le fonds ou le grever de servitudes. Il va sans dire qu'en cas de résiliation pour mauvaise exploitation, ou en cas d'expiration de l'*emphytéose* par suite de l'évolution de la période convenue, si l'*emphytéose* était à temps, l'héritage faisait retour au propriétaire, franc et quitte des hypothèques ou servitudes créées du chef de l'emphytéote. C'était l'application de l'adage : *Resoluto jure dantis, resolvitur jus accipientis*.

La destruction totale du fonds mettait naturellement fin à l'*emphytéose*. Il n'en était pas de même de la destruction partielle. Le droit de l'emphytéote continuait de subsister sur le surplus; il est même remarquable qu'elle n'avait pour conséquence de produire, en général, et aux termes de la constitution de Zénon, aucune réduction proportionnelle du canon ou redevance annuelle à la charge de l'emphytéote. Cette règle s'explique par la raison que le canon était le plus ordinairement d'une somme modique, sans proportion avec les produits de l'héritage, et plutôt simplement recognitive du droit de domaine du propriétaire que représentative des fruits.

Justinien compléta l'œuvre ébauchée par la constitution de Zénon, et créa quelques dispositions nouvelles dont voici les plus importantes : il disposa d'abord que le défaut de payement de la redevance ou canon par l'emphytéote, durant trois années consécutives, emporterait la résiliation du bail emphytéotique et le retrait de l'héritage par le bailleur. Un autre point d'importance majeure fut réglementé à nouveau par Justinien. Jusqu'à lui, il avait été d'usage que l'emphytéote ne devait aliéner son droit au fonds emphytéosé qu'avec le consentement du bailleur. La transmission héréditaire par décès était de droit; mais l'aliénation par acte entre vifs, qu'elle eût lieu à titre onéreux ou à titre gratuit, était, nous le répétons, soumise à l'agrément du bailleur. Ce dernier, le plus ordinairement, n'accordait pas gratuitement son adhésion, qui était obtenue de gré à gré et à des conditions nécessairement très-variables. Justinien posa à cet égard une règle uniforme : il disposa, d'une part, que le propriétaire bailleur, en cas de mutation entre vifs, aurait un droit de préemption, c'est-à-dire le droit d'être préféré à conditions égales à l'acquéreur qui se présentait, et d'autre part, pour le cas où il ne serait pas usé de la faculté de préemption, qu'il serait payé au bailleur une somme égale au cinquantième de la valeur estimative de l'immeuble. Ce droit prit le nom de *laudemium*, de *laudare*, approuver, et les légistes du moyen âge y ont cherché avec plus ou moins de vraisemblance la justification des *lods et ventes* perçus par les seigneurs féodaux à chaque mutation des terres en censive.

La conquête franque trouva l'*emphytéose* établie et pratiquée dans toute l'étendue de la Gaule romaine. Ce mode du colonage s'y maintint à peu près partout sous les rois des deux premières races et continua d'être régi par les lois du code Justinien, sauf quelques modifications (de détails plutôt que de principes) qui vont être indiquées. Dans la période féodale proprement dite, qui s'ouvrit au commencement du x^e^ siècle et vers la fin du xi^e^, l'*emphytéose* perdit du terrain et fut rapidement supplantée par les baux à cens ou les tenures en mainmorte, plus en harmonie avec l'esprit de la féodalité par la raison qu'ils produisaient des rapports personnels de vasselage et des relations de pairie et de juridiction entre les tenanciers de même ordre, vassaux du même seigneur direct.

L'*emphytéose* ne disparut pas pourtant complétement; elle survécut dans le midi, pays de droit écrit resté gallo-romain malgré la conquête. Dans les provinces du nord même, quoique plus exceptionnellement, elle se maintint par la raison que le bail en censive ne pouvait être consenti que par des seigneurs féodaux et sur des terres nobles. Pour les rares alleux roturiers qui avaient échappé dans ces provinces à la presque universelle inféodation du sol, on trouvait dans l'*emphytéose* un moyen de mise en culture se rapprochant de la censive et à peu près équivalent.

L'*emphytéose* survécut donc, quoique dans des proportions fort amoindries. Elle continua d'être soumise aux règles du droit romain, sauf quelques tempéraments qu'il faut à présent faire connaître. On a cru que, suivant la législation justinienne, l'*emphytéose* tombait en commise, c'est-à-dire était résolue de plein droit, faute par l'emphytéote d'avoir acquitté ses canons pendant trois années de suite. L'influence du droit canonique adoucit cette disposition. La commise pour non-payement des redevances, et quel que fût le nombre des annuités non acquittées, cessa d'avoir lieu de plein droit. Les tribunaux eurent à apprécier les causes du retard que le tenancier avait mis à se libérer; ils purent lui accorder un délai de grâce, et la résolution ne put, dans tous les cas, s'opérer qu'en vertu d'une décision de justice.

On sait encore que la constitution de Zénon, confirmée par Justinien, disposait que la perte partielle de l'héritage n'amenait aucune réduction proportionnelle de la redevance pour l'avenir. Il fut dérogé à cette disposition rigoureuse par notre vieille jurisprudence dans deux cas : 1° lorsque le canon était d'une somme assez importante pour qu'on pût le regarder comme le prix d'une sorte de fermage représentant à peu près pour le bailleur l'équivalent des fruits en nature; 2° lorsque l'*emphytéose* avait été consentie moyennant une redevance de... pour chaque arpent ou autre mesure usuelle de terre. Dans ces conditions, la perte partielle de l'héritage donnait lieu à une réduction proportionnelle du canon.

Sauf ces modifications, les règles du droit romain sur la matière continuèrent de subsister. L'*emphytéose* fut perpétuelle le plus généralement, transmissible aux héritiers, aliénable entre vifs, sauf le droit de préemption en faveur du propriétaire bailleur. Le droit de l'emphytéote continua d'être considéré comme un droit réel fort étendu, comprenant les fruits de l'héritage et tous ses produits utiles qui n'entrent pas juridiquement dans la catégorie des fruits, tels, par exemple, que les produits de la chasse ou de la pêche. L'emphytéote put hypothéquer le fonds et le grever de servitudes, sauf l'anéantissement des charges par lui créées si l'héritage faisait retour au bailleur par suite d'une résolution prononcée judiciairement.

Le droit de l'emphytéote n'était pourtant pas complétement assimilé par les légistes au domaine utile des tenures féodales en fief ou en censive. Ce domaine utile, en effet, ne différait presque que d'une manière nominale de la propriété normale et parfaite. Dumoulin enseignait que la redevance censuelle payée par le domanier utile n'était qu'une reconnaissance perpétuelle et honorifique de la concession de la terre primitivement obtenue du seigneur direct. Dans la doctrine de Dumoulin et de la plupart des légistes, la directe n'était plus guère qu'une abstraction ne comportant aucune participation effective à la propriété du sol; tous les émoluments de cette propriété passaient au tenancier du domaine utile. Ainsi, la jurisprudence n'hésitait pas à attribuer au domanier utile la propriété du trésor découvert dans l'héritage; le seigneur direct n'avait rien à y prétendre. Au contraire, la presque unanimité des légistes décidaient que le trésor découvert dans l'héritage emphytéosé appartenait au bailleur et nullement à l'emphytéote, par la raison que c'est au propriétaire qu'est faite par la loi l'attribution du trésor, et que l'emphytéote n'est pas propriétaire, même utile.

Telles furent les règles du bail emphytéotique jusqu'en 1789. Une question d'un certain intérêt est celle de savoir si l'*emphytéose* n'est plus aujourd'hui que du domaine de l'histoire, ou si elle est encore compatible avec les dispositions du code Napoléon. Sans doute, ces tenures perpétuelles ou à très-longs termes ne sont plus dans nos mœurs, et semblent pouvoir difficilement s'asseoir sur la propriété foncière actuelle, sujette à des fractionnements continuels et à d'incessantes mutations. Toutefois, la question n'est pas absolument dépourvue d'intérêt pratique; il reste dans plusieurs de nos départements de vastes étendues de landes auxquelles le colonage emphytéotique pourrait être appliqué avec utilité; en dehors même des intérêts agricoles, l'industrie a plus d'une fois besoin de s'assurer la possession à long terme de spacieux emplacements pour y établir des constructions temporaires qui ne réclament pas une acquisition définitive du sol. Il pourrait être, en cas pareil, utilement recouru à la concession d'une tenure emphytéotique. Hâtons-nous de dire que, pour inusitée, pour passée de mode que soit l'*emphytéose*, les plus graves auteurs s'accordent à reconnaître qu'elle n'a pas cessé de pouvoir être valablement contractée sous l'empire du code Napoléon. Cette doctrine, à laquelle nous ne connaissons qu'un seul contradicteur, qui est M. Delvincourt, cette doctrine a été notamment professée par M. Troplong, dans son *Commentaire du titre du louage* (t. I^er^, n° 50). Nous n'allons pas reproduire en entier l'argumentation de l'éminent magistrat; il suffit de rappeler l'aperçu décisif : « Le code Napoléon a défini les types et tracé les principales règles et en quelque sorte les grandes lignes des contrats les plus usuels, la vente, le louage, le contrat de société, etc. Il ne s'est pas occupé de l'*emphytéose;* cette prétérition est loin d'équivaloir à une exclusion ou à quoi que ce soit ressemblant à la prohibition du bail emphytéotique. Il s'en faut que les nomenclatures de la loi civile actuelle en cette matière soient des catégories exclusives, fermées et inextensibles, comme l'étaient celles du droit civil romain. L'esprit de notre législation, bien loin de rien entraver, ouvre, au contraire, à cet égard une libre carrière, un libre essor à la spontanéité, aux multiples et fertiles combinaisons des conventions des parties. Les contrats innommés ont la même valeur juridique que les contrats définis et réglementés par la loi. Il n'y a qu'une limite : les particuliers ne peuvent valablement se lier par des contrats qui porteraient atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs; le bail emphytéotique n'est certes pas dans ce cas, il est donc demeuré licite et peut être contracté avec une entière validité. Il est néanmoins indispensable de mentionner une restriction. Une loi du 18-29 août 1790 déclara rachetables et prohiba pour l'avenir les baux à rentes foncières ou à rentes perpétuelles. Mais la même loi réserva formellement les baux emphytéotiques qui pourraient être contractés, jusqu'à concurrence d'une période de 99 ans en maximum et déclara que ces baux seraient exécutés pendant toute leur durée, et que la redevance n'en serait pas sujette au rachat durant la même période. Tous les auteurs reconnaissent que cette loi n'a pu être et n'a pas été abolie par une simple réticence du code Napoléon en matière d'*emphytéose*. Le bail emphytéotique, nous le répétons, est demeuré un contrat permis, la perpétuité seule a été proscrite et ne peut plus excéder une période de 99 ans. Du reste, la perpétuité stipulée dans le contrat n'aurait pas pour conséquence d'en entraîner la nullité; elle en changerait seulement la nature et le type. L'*emphytéose* perpétuelle emporterait une aliénation définitive de la propriété; elle équivaudrait à une vente, et le prétendu emphytéote deviendrait un acheteur investi du plein domaine de l'immeuble. Quant à la redevance perpétuelle, il aurait la faculté de s'en rédimer en offrant à l'aliénateur le capital au denier vingt de la rente, conformément au principe général de la loi actuelle. C'est ce qui a été décidé par un arrêt de la cour régulatrice du 15 décembre 1824. »

EMPHYTÉOTE s. (an-fi-té-o-te — rad. *emphytéose*). Personne qui jouit d'un bail emphytéotique.

EMPHYTÉOTIQUE adj. (an-fi-té-o-ti-ke — rad. *emphytéose*). Jurispr. Qui a le caractère de l'emphytéose; qui appartient à l'emphytéose : *Bail* EMPHYTÉOTIQUE. *Redevance* EMPHYTÉOTIQUE. *Le bail* EMPHYTÉOTIQUE *est le plus souvent de 99 ans.*

EMPIAULER ou **EMPIOLLER** v. a. ou tr. (an-pi-o-lé — de *en*, et de *piaule*). Argot. Enfermer dans sa piaule, dans son logis.

EMPICORIS s. f. (an-pi-ko-riss — du gr. *empis*, moucheron; *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, voisin des pentatomes : *Chez les* EMPICORIS, *les yeux sont sessiles et à réseau.* (E. Duponchel.)

EMPIDE adj. (an-pi-de). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre empis.

— s. m. pl. Tribu d'insectes diptères ayant pour type le genre empis : *Les* EMPIDES *vivent de proie comme les asiliques.* (Duponchel.)

— Encycl. Les *empides* forment une tribu de diptères caractérisée par une tête petite, sphérique; une trompe dirigée en dessous, à tige prolongée par les lèvres terminales, à labre supérieur large, le tout simulant assez bien un bec d'oiseau; des yeux occupant presque toute la tête chez les mâles; des antennes

à style terminal; un cou distinct; un thorax grand, élevé, convexe; un abdomen assez menu, cylindrique ou conique; des pieds ordinairement allongés. Cette tribu se compose des genres empis, hilare, brachystome, glome, hémérodromie, draptète, ardroptère, élaphropeze, cyrtome, ériogastre, aplomère, microphore, pachymérine, ramphomynie, tachydromie, platypalpe, xiphidicère. Ces insectes vivent de proie et du suc des fleurs, et volent en troupes nombreuses. Leurs premiers états sont peu connus. Quant à leurs mœurs, v. EMPIS.

EMPIÈCEMENT s. m. (an-piè-se-man — de *en*, et de *pièce*). Syn. d'APIÉCEMENT.

EMPIÉGÉ, ÉE (an-pié-jé) part. passé du v. Empiéger. Pris au piége : *Oiseau* EMPIÉGÉ.

— Fig. Trompé, attrapé : *Etre* EMPIÉGÉ *par une femme.*

EMPIÉGER v. a. ou tr. (an-pié-jé — rad. *piége*. Prend un *e* après le *g*, devant un *a* ou un *o* : *Il empiégea, nous empiégeons*). Prendre au piége : EMPIÉGER *des oiseaux.* ‖ Embarrasser comme dans un piége : *On n'a à sa droite que des branchages d'arbres aquatiques, où les merles* EMPIÉGENT *leurs ailes en se levant au bruit du pas de cheval.* (Lamart.)

— Fig. Tromper, attraper : *Je viens d'avoir le plaisir de vous* EMPIÉGER *dans le plus terrible traquenard.* (Beaumarch.) ‖ Réduire à une sorte d'impuissance morale ou intellectuelle : *Ma chaleur de tête m'*EMPIÉGERA *comme un sot.* (Dider.)

S'empiéger v. pr. Se prendre dans un piége : *Cet oiseau* S'EST EMPIÉGÉ.

— Fig. Tomber dans un piége, s'attraper : *L'ami Naigeon* S'EMPIÉGE *tant qu'il peut.* (Dider.)

EMPIENNE s. f. (an-piè-ne). Forme ancienne du mot EMPEIGNE.

EMPIERRÉ, ÉE (an-piè-ré) part. passé du v. Empierrer : *Une route, une chaussée* EMPIERRÉE.

EMPIERREMENT s. m. (an-piè-re-man — rad. *empierrer*). P. et chauss. Couche de pierres mise sur un chemin, sur une route, pour affermir le sol : *De tous les moyens de consolider le sol des voies de communication, deux seulement sont d'un usage général : le pavé de grès et l'*EMPIERREMENT *au moyen du macadam.* (L. Figuier.)

— Archit. Revêtement formé de pierres qui n'ont reçu qu'une façon grossière.

— Agric. Amoncellement de pierres dans un trou ou dans un fossé, pour faire écouler les eaux surabondantes.

— **Encycl.** P. et chauss. On donne le nom d'*empierrement* aux lits successifs dont on recouvre la forme d'une chaussée de route, à laquelle on donne le nom de *chaussée en empierrement.* Ce mode de pavage, qui a le désavantage d'augmenter dans une grande proportion l'effort du tirage, est soumis à différentes conditions de construction. Suivant la doctrine de Mac-Adam, l'*empierrement* a pour but la mise du sol à l'abri de l'humidité. A cet effet, il conseille la suppression des encaissements, l'exhaussement des chaussées, l'emploi unique des pierres cassées, la propreté et la netteté de ces pierres et un soin minutieux dans leur emploi. D'après M. Telford, il est très-important d'éviter que le sol naturel se mêle avec tout ou partie des matériaux dont les chaussées sont formées, et, par suite, il convient d'établir entre ce sol et ces matériaux un massif plus ou moins résistant et solidaire, tel qu'un pavage fortement assujetti. Les chaussées construites d'après ce système usent bien moins de matériaux et donnent lieu à un tirage sensiblement moindre. M. Bommard, inspecteur général des ponts et chaussées, recommande de pilonner le sol, même quand la forme est en déblai, avant de répandre les pierres cassées. Cette précaution est presque indispensable quand le sol a peu de consistance. Les chaussées en *empierrement* sont établies, comme les chaussées pavées ou asphaltées, sur une forme préparée et dressée avec soin, dans laquelle on répand la pierre cassée par couches successives, que l'on comprime au fur et à mesure avec une hie ou un rouleau de fonte, dont on fait varier à volonté le poids depuis 3,000 kilogrammes jusqu'à 9,000 kilogrammes. L'opération du cylindrage a pour but de donner immédiatement à la chaussée empierrée une stabilité qu'elle ne pourrait atteindre que longtemps après la construction. L'effet du rouleau compresseur se manifeste à une profondeur qui va jusqu'à $0^{m},30$, d'où l'on conclut qu'il faut en général faire emploi de couches épaisses pour les chaussées neuves, afin de ne pas faire remonter les terres du fond. Aussi donne-t-on aux chaussées d'*empierrement* une épaisseur qui varie de $0^{m},15$ à $0^{m},30$, suivant la nature du sol et le poids des voitures.

Les matériaux qui conviennent le mieux à la construction de ce genre de chaussées sont : le calcaire très-dur, le silex anguleux non fragile, le quartz, le granit, le porphyre, le trapp et le grès très-dur.

Ces pierres sont cassées de façon à pouvoir passer dans un anneau de $0^{m},06$ de diamètre; avant de les employer, on les nettoie avec soin, si elles sont mêlées avec de la terre ou toute autre matière qui ne serait pas susceptible d'entrer dans la composition de la chaussée.

Les pierres ainsi concassées fournissent facilement les détritus nécessaires à leur liaison; mais, pour obtenir cette liaison, lorsqu'on fait usage du gros gravier, il est utile de le mélanger avec une certaine quantité de sable.

Pour établir les chaussées empierrées des rues de Paris, on a employé successivement le silex pyromaque, les meulières de qualités diverses, les quartzites et les pétro-silex de l'Orne, du Calvados, de la Sarthe, de la Mayenne, des Ardennes, de Maubeuge, de May; les trapps de Raon, des Vosges, et les porphyres de Voutré, de Montsurs et du Nivernais.

De tous ces matériaux, la meulière est celui que l'on emploie le plus pour l'entretien des voies de Paris; elle résiste parfaitement à l'usure, et le voisinage des lieux d'extraction en rend l'approvisionnement très-facile et peu coûteux.

Pour construire les chaussées d'*empierrement* ou en macadam, dont la première application à Paris date de 1852, on dispose dans l'encaissement une couche de cailloux de $0^{m},15$ d'épaisseur, que l'on recouvre d'une autre de même dimension de meulière, de quartz, de porphyre, etc. On répand ensuite sur la surface de la chaussée une certaine quantité de sable destiné à faire gangue; on arrose et l'on fait passer le rouleau compresseur, traîné par des chevaux ou mû par la vapeur, jusqu'à ce qu'il y ait prise complète.

La première opération du cylindrage consiste à faire passer sept ou huit fois le rouleau sur les pierres répandues, d'abord à vide, ensuite à demi-charge, afin de comprimer et de tasser l'*empierrement.* Ce n'est qu'ensuite que s'effectue le répandage des matières d'agrégation, qui est suivi de nouveaux passages du rouleau à demi-charge et à charge entière. Vingt passages, en tout, semblent suffire pour cylindrer parfaitement une chaussée en gravier. Il en faut quinze pour les pierres siliceuses cassées et douze pour les calcaires.

Les chaussées en pierres dites macadamisées sont insonores et offrent une circulation douce et uniforme; mais elles donnent naissance à une boue qui les rend impraticables aux piétons. Pour amoindrir cet inconvénient et donner à ces voies plus de résistance, on encaisse, depuis 1858, l'*empierrement* dans des espèces d'accotements pavés de 2 à 4 mètres de largeur; le milieu macadamisé sert à la circulation des cavaliers et des voitures légères, et les parties pavées permettent le passage des voitures de charge et de roulage.

La nature des matériaux employés dans ce genre de chaussées exige un entretien continuel, surtout dans les moments de pluie et de dégel; les cantonniers qui sont chargés de ce service doivent empêcher l'eau d'y séjourner, enlever la boue et la poussière à mesure qu'elles se forment, et prévenir les flaches et les ornières.

Pour rapporter des matériaux sur la route, il faut choisir un temps humide; la route étant alors ramollie, la liaison des pierrailles est plus facile.

A Paris, on a longtemps procédé à l'entretien par la méthode des arrachements partiels, dite du *point à temps*, qui consiste à piquer et à nettoyer les flaches au fur et à mesure qu'elles se forment et à y rapporter des matériaux.

Cette manière de faire, qui causait souvent de grands embarras à la circulation, a été remplacée par celle dite *des aménagements*, qui consiste à laisser l'*empierrement* s'user et s'amaigrir, en se bornant à combler les flaches par de faibles chargements qui ne dépassent pas le niveau général; et lorsque l'usure est uniforme et complète, on procède à un rechargement général, que l'on exécute d'abord sur la moitié de la largeur de la chaussée, en maintenant la circulation sur l'autre moitié; il est nécessaire, avant de faire cette opération, d'arroser abondamment la veille pour que la matière agrégée se soit bien ramollie.

Le prix d'établissement des chaussées d'*empierrement*, à Paris, varie de 4 fr. 50 à 6 fr. le mètre carré, selon la nature de la pierre employée.

Le prix d'entretien, pour ces mêmes chaussées, est de 1 fr. 98.

La circulaire ministérielle du 6 juin 1858 admet 40 mètres cubes par kilomètre et par an pour l'entretien des routes empierrées.

— Agric. L'*empierrement* est une opération fréquemment employée en agriculture comme moyen d'assainissement, et aussi pour favoriser l'écoulement des eaux. On empile naturellement les matériaux qu'on trouve à sa portée; mais les pierres meulières, quand on peut s'en procurer, méritent la préférence, à cause de leur porosité. Dans bien des cas, les *empierrements* augmentent la valeur d'un terrain. Toutefois, ils présentent un inconvénient. La terre, entraînée par les eaux pluviales, s'introduit peu à peu dans les interstices des pierres, de telle sorte qu'au bout d'un certain temps on est forcé de recommencer le travail. Aussi, dans les pays où l'agriculture est en progrès, le drainage est-il généralement préféré. Les *empierrements* établis sous les routes ou les allées affermissent, consolident et dessèchent leur surface.

EMPIERRER v. a. ou tr. (an-piè-ré — de *en*, et de *pierre*). P. et chauss. Couvrir d'une couche de pierres : EMPIERRER *un chemin, une route.*

EMPIÉTANT (an-pié-tan) part. prés. du v. Empiéter : *Heureux qui, n'*EMPIÉTANT *pas sur la portion d'autrui, peut savourer la sienne avec reconnaissance !* (Kératry.)

EMPIÉTANT, ANTE adj. (an-pié-tan, an-te — de *en*, et de *pied*). Blas. Se dit de tout oiseau de proie qui tient un objet quelconque dans ses serres : *Napoléon : D'azur, à l'aigle d'or* EMPIÉTANT *un foudre du même.*

EMPIÉTÉ, ÉE (an-pié-té) part. passé du v. Empiéter. Pris pied à pied; usurpé : *Un terrain* EMPIÉTÉ.

— Vener. Se dit d'un oiseau, d'un chien, par rapport à la qualité de ses pieds : *Un chien bien oreillé, bien* EMPIÉTÉ. *Un oiseau mal* EMPIÉTÉ.

EMPIÉTEMENT s. m. (an-pié-te-man — rad. *empiéter*). Action d'empiéter; résultat de cette action : *Les* EMPIÉTEMENTS *sont la source de nombreux procès. Le devoir de tout député est de s'opposer aux* EMPIÉTEMENTS *du ministère.* (B. Const.) *Tout* EMPIÉTEMENT *sur l'homme doit être réprimé.* (V. Hugo.) *L'industrie n'est pas tolérante de sa nature et ne souffre guère d'*EMPIÉTEMENTS. (L. Reybaud.)

— Extension progressive d'un objet sur un autre : *Les* EMPIÉTEMENTS *de la mer sur les terres, des terres sur la mer.*

EMPIÉTER v. n. ou intr. (an-pié-té — de *en*, et de *pied*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'empiète, qu'ils empiètent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'empiéterai, il empiéterait*). Mettre le pied sur la propriété d'autrui, en usurper une partie pour la joindre à la sienne : *Il* A EMPIÉTÉ *sur mon terrain.*

— Par anal. Gagner, prendre une partie de la place occupée par une autre personne ou une autre chose : *La mer* EMPIÈTE *sur le rivage. Restez à votre place; vous* EMPIÉTEZ *de plus en plus sur la mienne. Qu'à la ville une maison quelque peu borgne ou boiteuse* EMPIÈTE *d'un pied sur une rue large de trente ou quarante pieds, vite la loi s'émeut et crie haro sur le propriétaire.* (E. Sue.) ‖ Atteindre et dépasser l'origine d'un autre objet ou d'une autre époque : *Chaque tuile* EMPIÈTE *sur la tuile voisine. J'étais né avant qu'il mourût; sa vie* EMPIÈTE *de trois ans sur la mienne. Quand l'ingestion d'un repas* EMPIÈTE *sur la digestion du précédent, il y a malversation.* (Brill.-Sav.)

— Fig. Usurper le bien ou le droit d'autrui : *Celui qui* EMPIÈTE *sur la liberté de tous est le premier à perdre la sienne et à devenir esclave.* (Milton.) *Le pouvoir exécutif* EMPIÈTE *peu à peu dans le gouvernement le plus libre du monde.* (St-Just.) *Oter à la nécessité sa liberté d'action, c'est* EMPIÉTER *sur les droits de la Providence divine.* (E. de Gir.)

— Activ. Prendre par usurpation : *Il* A EMPIÉTÉ *sur moi plus d'un arpent.* (Acad.) *Le peuple leur laissa* EMPIÉTER *le pouvoir suprême, dont ils usèrent tyranniquement.* (Boss.)

— Fauconn. Saisir avec ses serres : *L'autour* A EMPIÉTÉ *sa proie.*

— Anc. constr. Donner un pied à : EMPIÉTER *une statue, une colonne.*

EMPIFFRÉ, ÉE (an-pi-fré) part. passé du v. Empiffrer. Gorgé de nourriture : *Un enfant* EMPIFFRÉ *de gâteaux.*

EMPIFFRER v. a. ou tr. (an-pi-fré — de *en*, et de *piffre*). Pop. Gorger de nourriture : EMPIFFRER *un enfant.* ‖ Rendre très-gras, très-replet : *Trop manger et trop dormir l'*ONT EMPIFFRÉ *à un tel point qu'il n'est pas reconnaissable.* (Acad.)

S'empiffrer v. pr. Se gorger de nourriture : *Dans le voyage de Chapelle et Bachaumont, on mange beaucoup; on mange dès Bourg-la-Reine, et ainsi à chaque étape; on se gorge, on* S'EMPIFFRE. (Ste-Beuve.) ‖ Devenir très-gras, très-replet : *A trop manger on* S'EMPIFFRE.

EMPIFFRERIE s. f. (an-pi-fre-rî — rad. *empiffrer*). Pop. Action de s'empiffrer.

EMPIGÉ, ÉE (an-pi-jé) part. passé du v. Empiger : *Cordage* EMPIGÉ.

EMPIGER v. a. ou tr. (an-pi-jé — de *en*, et du lat. *pix*, poix; prend un *e* après le *g* devant un *a* ou un *o* : *Il empigea, nous empigeons*). Enduire de poix : EMPIGER *un tonneau.* ‖ Vieux mot.

EMPILE s. f. (an-pi-le — de *en*, et du lat. *pilus*, poil; étym. dout.). Pêche. Sorte de fil délié, ordinairement double, auquel on attache l'hameçon. ‖ On dit quelquefois PILE ou PEILLE.

EMPILÉ, ÉE (an-pi-lé) part. passé du v. Empiler. Mis en piles : *Du bois* EMPILÉ. *Des écus* EMPILÉS.

— Par ext. Entassé, amoncelé : *Tout est* EMPILÉ *dans le désordre le plus bizarre.* (Lamart.)

— Fam. Mis ensemble à l'étroit : *Nous étions* EMPILÉS, *c'est le mot,* 1,800 *hommes sur ce vaisseau, et sans air, sans soleil, dans une atmosphère lourde, épaisse et viciée.* (A. de Bast.)

EMPILEMENT s. m. (an-pi-le-man — rad. *empiler*). Action d'empiler : *L'*EMPILEMENT *du bois.* ‖ On dit aussi EMPILAGE.

EMPILER v. a. ou tr. (an-pi-lé — de *en*, et de *pile*). Mettre en piles : EMPILER *des fagots.* EMPILER *des livres, des bombes, des boulets.* EMPILER *des écus.*

. . . . L'avare
Au fond d'un coffre-fort *empile* des ducats,
Des piastres, des doublons, et plus d'or qu'aux Incas
Jadis avec leur sang n'en fit suer Pizarre.
TH. GAUTIER.

— Jeux. *Empiler des dames,* Les mettre en pile sur la première flèche.

— Pêche. *Empiler des hameçons,* Les attacher à une empile.

S'empiler v. pr. Etre empilé, entassé : *Les marchandises roulent sur le port, circulent dans les rues,* S'EMPILENT *dans les magasins.* (L. Reybaud.)

EMPILEUR, EUSE s. (an-pi-leur, eu-ze — rad. *empiler*). Personne qui est chargée de mettre des marchandises en tas ou en piles.

— Anc. administr. Préposé à l'empilement des bois.

EMPIOLLER v. a. ou tr. (an-pio-lé). V. EMPIAULER.

EMPIPEUR s. m. (an-pi-peur — du préf. *en*, et de *pipe*). Techn. Tonnelier qui dispose les harengs saurs dans les tonneaux.

EMPIRANCE s. f. (an-pi-ran-se — rad. *empirer*). Mal qui empire. ‖ Perte, dommage. ‖ Vieux mot.

— Anc. comm. Syn. d'AVARIE.

— Monn. Altération de la monnaie introduite comme mesure fiscale : *Il y a une ordonnance du roi Jean sur l'*EMPIRANCE *des monnaies.* (Complém. de l'Acad.)

— **Encycl.** Monn. On distinguait, d'après Boitard, six sortes d'*empirances*, c'est-à-dire six moyens auxquels les princes avaient été obligés de recourir, suivant les circonstances, pour affaiblir leurs monnaies : 1° en diminuant le poids des espèces d'or et d'argent; 2° en diminuant leur degré de fin; 3° en surhaussant le cours des bonnes espèces d'or et d'argent; 4° en chargeant de traite excessive ou les seules espèces d'or, ou bien celles d'argent, ou les unes et les autres ensemble; 5° en s'éloignant beaucoup de la proportion reçue dans les Etats voisins, ou en la changeant souvent par le surhaussement du prix de l'une des bonnes espèces, sans toucher à l'autre; 6° en faisant fabriquer une si grande quantité d'espèces de bas billon ou de cuivre, qu'on soit obligé de les faire entrer dans le commerce et de les recevoir en sommes notables au lieu de bonnes espèces d'or et d'argent.

Aux plus mauvais temps de la monarchie, lorsque le roi avait à défendre sa couronne à la fois contre l'étranger et ses propres sujets révoltés, ces moyens ont dû être souvent mis en pratique, mais on n'a pas tardé à reconnaître qu'ils n'avaient d'autres résultats que d'amener le renchérissement de toutes choses, la ruine des particuliers, la diminution des revenus et la cessation du commerce. Aussi les princes qui ont dû pratiquer l'*empirance* dans des temps de nécessité se sont-ils empressés d'abandonner ce système dès que la nécessité avait disparu. C'est ainsi que Philippe le Bel, par ordonnance du mois de mai 1295, reconnaissant « le dommage qu'il faisait porter à sa république pour raison de l'affaiblissement des monnaies, » s'obligeait, par charte authentique, à remettre, une fois la nécessité disparue, « la monnaie en bon ordre et valeur à ses propres cours et dépens, et à porter la perte et la tare sur lui, » engageant, pour l'exécution de ces conditions, les revenus et apanages de Madame Jeanne, reine de France et de Navarre.

Par ordonnance du roi Jean, rendue à Paris le 28 décembre 1355, il fut fait promesse qu'à l'avenir les monnaies seraient ramenées à un titre convenable, à la proportion de onze marcs d'argent pour un marc d'or fin; en exécution de cette ordonnance, le chancelier, les membres du conseil des comptes, les trésoriers maîtres, gardes et autres officiers des monnaies durent prêter serment sur les saints Evangiles de maintenir l'exécution de la promesse royale et de veiller à la stricte exécution de l'ordonnance, à peine d'être privés de leurs offices, sans appel. Depuis ce temps, les présidents et conseillers de la cour des monnaies ont toujours prêté serment, à leur réception, « de ne conseiller ni jamais consentir l'*empirance.* »

L'adoption d'un étalon monétaire invariable ne permettant plus aujourd'hui l'affaiblissement des monnaies, le mot *empirance* a disparu du langage monétaire en même temps que le fait qu'il exprimait autrefois.

EMPIRANT (an-pi-ran) part. prés. du v. Empirer : *La cause des Stuarts allait* EMPIRANT *de plus en plus en Ecosse.* (X. Saintine.)

EMPIRE s. m. (an-pi-re — lat. *imperium;* de *imperare*, commander). Commandement, autorité, puissance, domination : *Exercer un* EMPIRE *despotique dans sa maison.* (Acad.) *Jésus-Christ agissait contre le diable et détruisait son* EMPIRE. (Pasc.) *Le monde est sous l'*EMPIRE *des mauvais esprits.* (Boss.) *La société n'est possible que par l'*EMPIRE *de la force ou par celui de la vraie loi.* (Guizot.)

Nul *empire* n'est sûr s'il n'a l'amour pour base.
R[illegible]

Qu'on l'adore ce Dieu, qu'on l'invoque à jamais.
Son *empire* a des temps précédé la naissance;
Chantons, publions ses bienfaits.
RACINE.

Et quant au berger, l'on peut dire
Qu'il était digne de tous maux,
Étant de ces gens-là qui, sur les animaux,
Se font un chimérique *empire*.
LA FONTAINE.

— Autorité souveraine, souverain pouvoir : *Aspirer à l'*EMPIRE. *Se démettre de l'*EMPIRE. *Si l'*EMPIRE *appartenait à la beauté et non à la force, le paon serait, sans contredit, le roi des oiseaux.* (Buff.) *Plus de liberté, plus de patrie : l'*EMPIRE *du monde est aux plus scélérats.* (Proudh.)

Toute fourbe est honteuse aux cœurs nés pour l'*empire*.
CORNEILLE.

J'ai souhaité l'*empire* et j'y suis parvenu,
Mais, en le souhaitant, je ne l'ai pas connu.
CORNEILLE.

Deux taureaux combattaient à qui posséderait
Une génisse avec l'*empire*.
LA FONTAINE.

Autrefois l'éléphant et le rhinocéros,
En dispute du pas et des droits de l'*empire*,
Voulurent terminer la querelle en champ clos.
LA FONTAINE.

Quel que soit le destin que couve l'avenir,
Terre, enveloppe-toi de ton grand souvenir.
Que t'importe où s'en vont l'*empire* et la victoire?
Il n'est point d'avenir égal à ta mémoire.
LAMARTINE.

‖ Nation, société politique exerçant son autorité sur des peuples conquis : *Que sont, sans la justice, les grands* EMPIRES, *sinon de grands brigandages? car les grands brigandages, que sont-ils en réalité, sinon des* EMPIRES *en petit?* (St Augustin.) *Le sort des* EMPIRES *est entre les mains de Dieu; ils meurent en leur temps comme le reste des choses humaines.* (Boss.) *Les mêmes vertus qui servent à fonder un* EMPIRE *servent aussi à le conserver.* (Montesq.) *Peut-on nier que les bonnes mœurs ne soient essentielles à la durée des* EMPIRES, *et que le luxe ne soit diamétralement opposé aux bonnes mœurs?* (J.-J. Rouss.) *Les siècles des* EMPIRES *sont comptés comme les jours de l'homme.* (Ferrand.) *C'est dans le despotisme que disparaissent les* EMPIRES. (Chateaub.) *Le despotisme est ce qui suppose le moins de génie dans le fondateur d'un* EMPIRE. (J. Droz.) *On ne sauve pas les* EMPIRES *qui tombent.* (E. de Gir.) *La violence et la fraude fondent les* EMPIRES; *ils tombent par la corruption et la faiblesse.* (Redern.) *Il y a des jours où tout s'accumule pour perdre les batailles et les* EMPIRES. (Thiers.)

Lorsque deux factions divisent un *empire*,
Chacun suit au hasard la meilleure ou la pire.
CORNEILLE.

— Forme de gouvernement monarchique ayant pour chef un empereur : *L'*EMPIRE, *c'est l'unité, c'est la centralisation, c'est l'annexion.* (Proudh.) *Les princes et barons du premier* EMPIRE *avaient fait leurs preuves de sans-culottisme.* (Proudh.) *Sous le premier* EMPIRE, *il n'y avait pas de liberté de la presse.* (J. Simon.) ‖ Nation, pays qui a pour souverain un empereur : *L'*EMPIRE *d'Orient. L'*EMPIRE *de Chine. L'*EMPIRE *français. La décadence de l'*EMPIRE *romain amena la décadence des lettres, des sciences et des arts.* (Brachet.) *L'*EMPIRE *de Russie est le pays de la terre où les hommes sont le plus malheureux.* (De Custine.) ‖ Se dit aussi de certains pays déterminés, le plus souvent formés d'une agglomération de conquêtes, quoique le souverain ne porte pas le titre d'empereur : *L'*EMPIRE *des Mèdes. L'*EMPIRE *britannique. L'*EMPIRE *d'Alexandre fut partagé entre ses généraux.* (Acad.)

— Se dit absolument du règne de Napoléon Ier et des pays qu'il gouverna : *Les Bourbons ont tenu après l'*EMPIRE, *parce qu'ils succédaient à l'arbitraire.* (Chateaub.) *Sous l'*EMPIRE, *tout était calme et presque morne au dedans.* (S. de Sacy.)

Sous l'*empire*
Tout empire.
CATALAN.

‖ Se dit également de l'empire d'Allemagne et de l'empire romain d'Occident : *Les villes de l'*EMPIRE. *C'est à Ratisbonne que siégeait la diète de l'*EMPIRE. *Auguste et ses poëtes prêchaient la religion comme la meilleure police de l'*EMPIRE. (St-Marc Girard.)

Un envoyé du Grand Seigneur
Préférait, dit l'histoire, un jour, chez l'empereur,
Les forces de son maître à celles de l'*empire*.
LA FONTAINE.

— Fig. Influence, ascendant, prestige : *L'*EMPIRE *de la raison et de la justice n'est pas plus tyrannique que celui de la délectation.* (Pasc.) *Les femmes ont un* EMPIRE *absolu sur l'esprit des hommes.* (Pasc.) *Le premier de tous les* EMPIRES *est celui qu'on a sur ses désirs.* (Boss.) *L'*EMPIRE *de la beauté est passager, mais celui de la vertu subsiste toujours.* (St-Evrem.) *Il y a un certain* EMPIRE *dans la manière de parler et dans les actions, qui se fait faire place partout et qui gagne par avance la considération et le respect.* (Mme de Sablé.) *L'*EMPIRE *de la raison publique est le vrai fondement de la liberté.* (J.-J. Rouss.) *L'*EMPIRE *d'une jeune personne commence avec ses vertus; elle règne par la douceur de son caractère et rend sa modestie imposante.* (J.-J. Rouss.) *De tous les* EMPIRES, *celui des gens d'esprit, sans être visible, est le plus étendu.* (Duclos.) *Le théâtre exerce beaucoup d'*EMPIRE *sur les hommes.* (Mme de Staël.) *Les choses tombent sous l'*EMPIRE *de la fatalité; l'homme seul n'est point sous son* EMPIRE. (Mesnard.) *Il faut céder à l'*EMPIRE *des faits.* (Ch. de Rémusat.) *L'*EMPIRE *des femmes est beaucoup trop grand en France; l'*EMPIRE *de la femme beaucoup trop restreint.* (H. Beyle.) *Tout homme qui lit un journal acquiert, jour par jour, une somme d'idées, de connaissances qui le soustrait à l'*EMPIRE *des passions brutales.* (Guéroult.)

Nous faisons nos destins, quoi que vous puissiez dire;
L'homme, par la raison, sur l'homme a quelque *empire*.
VOLTAIRE.

La fortune, selon qu'elle est meilleure ou pire,
Jusque sur la pensée exerce son *empire*.
PONSARD.

La parole, ici-bas, est un douteux *empire*;
Sous nos mots nuageux l'enthousiasme expire.
SOUMET.

— Poétiq. *L'empire des mers*, La domination sur mer : *L'Angleterre possède* L'EMPIRE DES MERS. ‖ *L'empire de Neptune, l'empire maritime, l'empire des eaux*, L'étendue des mers :

Pour moi, j'ai déjà vu *le maritime empire*.
LA FONTAINE.

‖ *L'empire de Borée*, Pays venteux. ‖ *L'empire de Pluton* ou *des morts*, *Le sombre empire*, Les enfers :

Plus d'un, qui s'endormit au milieu d'un sourire,
Ne se réveillera que dans *le sombre empire*.
PONSARD.

Le vent redouble ses efforts,
Et fait si bien qu'il déracine
Celui de qui la tête au ciel était voisine,
Et dont les pieds touchaient à *l'empire des morts*.
LA FONTAINE.

— Poétiq. Milieu, région métaphorique où se passent certains faits que l'on suppose soumis à une direction, à une autorité commune : *L'*EMPIRE *des sciences et des arts est un monde éloigné du vulgaire, où l'on fait tous les jours des découvertes, mais dont on a bien des relations fabuleuses.* (D'Alemb.) *Dans l'*EMPIRE *de la littérature, l'unanimité est presque toujours un signe de servitude.* (Mme de Staël.)

Pourquoi faut-il qu'au lieu de ces délices
Qu'on nous promit dans l'*empire* amoureux,
Nous y trouvions, près des Ris et des Jeux,
Les faux soupçons suivis des injustices?
MALFILATRE.

— *Empire d'Occident*, Partie de l'empire romain qui comprenait l'Italie et toutes les provinces situées à l'ouest de cette contrée, moins l'Afrique. ‖ *Empire d'Orient*, Partie de l'empire romain qui comprenait, avec l'Afrique, tous les pays situés à l'est des précédents.

— *Haut-Empire*, Empire romain depuis Auguste jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. Peu usité. ‖ *Bas-Empire*, Empire grec de Constantinople, et aussi Empire romain depuis les premiers temps de sa décadence jusqu'à sa chute.

— *Haut et souverain empire de Galilée*, Juridiction qui remontait au XIVe siècle et qui prononçait sur les contestations entre les clercs des procureurs de la Chambre des comptes. *L'empire de Galilée* était pour eux ce qu'était la basoche pour les clercs du palais.

— *Saint-empire* ou *Saint-empire romain*, Empire d'Allemagne, empire d'Occident rétabli par Charlemagne :

Amis, Charles d'Espagne, étranger par sa mère,
Prétend au *saint-empire*. . . .
V. HUGO.

— *Céleste Empire*, Chine, dans le langage des Chinois, adopté quelquefois par nos écrivains : *Le chef du* CÉLESTE EMPIRE.

— *Siége de l'empire*, Capitale, résidence de l'empereur : *Constantin transféra le* SIÉGE DE L'EMPIRE *de Rome à Byzance.*

— *Empire céleste*, Vie future des saints, paradis : *Ami, je ne fais que te devancer aujourd'hui, et je vais t'attendre dans l'*EMPIRE CÉLESTE. (Chateaub.)

— *Côté d'empire*, Nom que les mariniers du Rhône et de la Saône, à Lyon, donnent à la rive gauche de ces cours d'eau, parce qu'ils marquaient autrefois la limite des possessions de l'empereur et de celles du roi de France : *Le* CÔTÉ D'EMPIRE *et le côté de royaume.*

— Loc. fam. *Pour un empire*, Pour les plus puissantes raisons, pour les plus grands biens : *Messieurs, je ne vous quitte pas; je ne resterais pas seul ici* POUR UN EMPIRE. (Scribe.)

. . . . . Qui n'eût ri? Quant à moi,
Je n'en eusse quitté ma part *pour un empire*.
LA FONTAINE.

‖ *Cela vaut un empire.* Se dit d'une chose à laquelle on attache un très-grand prix : *Puisque vous me renvoyez mes périodes, je vous renvoie celle-ci, qui* VAUT UN EMPIRE. (Mme de Sév.)

— Adjectiv. Dans le genre, selon la mode du premier Empire, du règne de Napoléon Ier : *Une vieille pendule* EMPIRE.

— **Épithètes.** *Étendue de pays.* Puissant, vaste, immense, colossal, gigantesque, brillant, florissant, prospère, riche, opulent, magnifique, superbe, orgueilleux, redoutable, vieil, antique, divisé, bouleversé, agité, déchiré, faible, chancelant, agonisant, vermoulu, affermi, ébranlé, raffermi, relevé, consolidé, liquide, écumeux, sombre, ténébreux, affreux. *Influence, autorité.* Doux, aimable, tendre, amoureux, flatteur, entier, absolu, complet, superbe, insolent, dur, pénible, rude, rigoureux, despotique, tyrannique, inconcevable, inexplicable, mystérieux, magique, fantastique, fâcheux, funeste, fatal, dangereux, pernicieux, préjudiciable, déplorable, regrettable, puissant, immense, incontestable, inébranlable, inévitable, durable, constant, éternel, suprême, solide, notable, saint, pieux, sacré, inviolable, volontaire, passager, vain, léger, frivole, incertain, contestable, ébranlé, fol, ridicule, affermi, raffermi, consolidé.

— **Syn. Empire, autorité, domination, pouvoir, puissance.** V. AUTORITÉ.

— **Empire, ascendant, autorité, crédit, influence, pouvoir.** V. ASCENDANT.

— **Encycl.** Hist. Les historiens ont donné le nom de *saint-empire romain d'Occident* à un empire qui ne fut, comme le remarque Voltaire, ni saint, ni romain, ni même un véritable empire d'Occident : étrange composé d'éléments étranges et des plus divers; on s'en rendra compte par l'exposé suivant :

Depuis l'an 476, l'Italie, avait été assujettie tour à tour aux Hérules, aux Goths et aux Lombards. Ce fut Odoacre, roi des Hérules, qui, s'étant emparé de Ravenne et de la personne d'Augustule, dernier empereur romain, anéantit alors définitivement cet empire, tombé depuis si longtemps en décadence, et dont l'existence avait rempli l'espace de 506 années depuis la bataille d'Actium.

L'an 800, le jour de Noël, Charlemagne, chef et roi de l'État le plus puissant qui eût encore existé en Europe depuis l'empire romain, se trouvant à Rome, y fut couronné empereur de l'empire d'Occident par le pape Léon III, et acclamé par le peuple, qui s'écria : *A Charles Auguste, couronné de la main de Dieu empereur des Romains!*

Charlemagne, vainqueur des Lombards, maître du continent de l'Italie jusqu'à Bénévent, de toute la Gaule, des Pays-Bas jusqu'à la mer, de toute l'Allemagne y compris la Bohême, d'une partie de la Hongrie et de toute la Suisse, dominait sur cette vaste étendue de pays et la gouvernait, autant qu'il était possible de le faire, par ses *missi dominici*. La dignité des césars, rétablie ainsi en sa personne, se maintint tant bien que mal héréditairement dans sa famille jusqu'au règne de Louis IV, le dernier des princes de la race carlovingienne qui régnèrent en Allemagne.

A l'époque de la mort de Louis IV, en 911, les chefs d'État allemands, fatigués du mauvais gouvernement des descendants de Charlemagne, résolurent de rendre élective la dignité royale en Germanie. Le premier qui l'obtint par droit d'élection fut Conrad, comte de Franconie, élu et proclamé roi des Germains le 19 octobre 912. Conrad, quoique placé dans la série des empereurs d'Occident, ne fut ni reconnu ni couronné comme tel. Le titre d'empereur était censé appartenir alors au roi d'Italie. Depuis, ce royaume ayant passé sous la domination des rois élus de Germanie, ils se firent reconnaître et proclamer empereurs. Quelque temps après, l'Italie fut séparée de l'Allemagne, mais la dignité impériale resta unie au titre des rois de ce dernier pays, et ce fut ainsi qu'elle devint élective et attachée à l'élection du souverain de l'Allemagne. On trouvera ci-après, dans la liste chronologique des empereurs et des rois de Germanie, les époques de ces changements.

Rois et empereurs d'Allemagne depuis le rétablissement de ce qu'on a appelé l'empire romain d'Occident en 800.

CHARLEMAGNE, comme empereur, règne 14 ans, de 800 à 814.

LOUIS Ier, surnommé *le Débonnaire*, fils de Charlemagne, 26 ans, de 814 à 840.

LOTHAIRE, fils du précédent, 15 ans, de 840 à 855.

LOUIS II, fils de Lothaire, 20 ans, de 855 à 875.

CHARLES LE CHAUVE, le dernier des fils de l'empereur Louis Ier, 2 ans, de 875 à 877.

L'empire resta vacant pendant les trois années qui suivirent la mort de Charles le Chauve. C'est dans cet intervalle que quelques auteurs placent Louis le Bègue, roi des Français et fils de Charles le Chauve, au nombre des empereurs. Il est vrai qu'après avoir été couronné roi des Français à Compiègne, par l'archevêque de Reims, le 6 octobre 877, il fut de nouveau couronné au concile de Troyes, par le pape Jean VIII, le 7 septembre 878; mais il n'existe aucun acte qui constate sa qualité d'empereur.

CHARLES LE GROS, fils de Louis le Germanique et petit-fils de Louis Ier, 7 ans, de 880 à 887.

Il fut déposé en cette année et mourut l'année suivante (888). Après sa mort, plusieurs chefs s'emparèrent de ses États.

ARNOUL, fils naturel de Carloman, roi de Provence et arrière-petit-fils de Louis le Débonnaire, fut élu roi de Germanie lors de la déposition de Charles le Gros, son oncle, en 887; il exerça de fait l'*empire* 12 ans, de 887 à 899; mais il ne fut élu et ne porta le titre d'empereur qu'à partir de 896, c'est-à-dire 3 ans.

LOUIS IV, fils du précédent, roi d'Allemagne, règne comme tel 11 ans, de 900 à 911.

Ce fut le dernier prince de la race carlovingienne qui régna en Allemagne. Il ne fut point empereur. Depuis la mort de Charles le Gros, l'Italie fut en proie à l'ambition de différents princes, qui se firent couronner empereurs à mesure que leurs succès leur en fournissaient les moyens.

Il nous reste à donner la liste : 1° des différents rois d'Italie qui se firent couronner empereurs par droit de conquête;

2° Des rois et empereurs d'Allemagne élus par les assemblées des princes, des seigneurs et des députés des villes qui représentaient le peuple, jusqu'au moment où, au XIIIe siècle, les électeurs ont été institués comme ils ont fonctionné jusqu'à ces derniers temps;

3° Enfin des empereurs moins irrégulièrement élus des maisons de Habsbourg, de Nassau, de Luxembourg, de Bavière et de Lorraine, jusqu'à nos jours.

Rois d'Italie qui se firent couronner empereurs par droit de conquête.

GUI, duc de Spolète, se fait proclamer roi d'Italie en 889, dans une grande diète convoquée par lui à Pavie, après la victoire de la Trebbia, qu'il venait de remporter sur Bérenger, duc de Frioul, son compétiteur; couronné empereur en 891; règne de 891 à 894.

LAMBERT, fils du précédent, associé à l'*empire* en 891, couronné comme tel en 892, succède à Gui, son père, comme roi d'Italie et empereur des Romains, de 894 à 898.

Ce fut sous le règne de Lambert qu'Arnoul, roi de Germanie, passa les Alpes, s'empara de Rome et s'y fit couronner empereur en 896.

LOUIS III, fils de Boson, roi d'Arles ou de Provence, passe en Italie en 900, pour s'emparer de ce royaume et de l'*empire*, vacant par la mort de l'empereur Arnoul et que Bérenger, duc de Frioul, voulait occuper; il pénètre jusqu'à Rome après avoir défait Bérenger, et se fait couronner empereur par le pape en 901. En 904, il est surpris dans Vérone par ce même Bérenger, qui lui fait crever les yeux et le renvoie en Provence, où il régna jusqu'à sa mort (924) sous le nom de Louis *l'Aveugle*.

BÉRENGER, fils d'Evrard, duc de Frioul, qui, dès l'an 888, après la mort de Charles le Gros, avait prétendu à l'*empire* et s'en était vu évincer par Gui et Lambert, mais qui n'avait pas cessé d'y viser, ayant enfin triomphé de tous les concurrents qu'il avait eu à combattre, reçoit la couronne impériale des mains du pape Jean X, qui le sacra empereur en 915; il mourut assassiné en 924.

Après la mort de Bérenger, l'*empire* d'Occident vaqua pendant trente-huit années consécutives, jusqu'en 962, époque à laquelle Othon Ier, roi de Germanie, fut couronné empereur.

Rois et empereurs d'Allemagne élus par les assemblées des princes, des seigneurs et des députés des grandes villes qui représentaient le peuple.

De la maison de Franconie.

CONRAD Ier, comte de Franconie, élu roi d'Allemagne, règne de 912 à 918.

De la maison des ducs de Saxe.

HENRI Ier, surnommé *l'Oiseleur*, roi d'Allemagne, de 919 à 936.

OTHON Ier, dit *le Grand*, fils du précédent, roi d'Allemagne en 936, empereur en 962, règne 37 ans, de 936 à 973.

OTHON II, *le Roux*, fils du précédent, roi et empereur, de 973 à 983.

OTHON III, fils du précédent, roi et empereur, de 983 à 1002.

HENRI II, dit *le Saint*, arrière-petit-fils de Henri l'Oiseleur, roi et empereur, 22 ans, de 1002 à 1024.

De la maison des ducs de Franconie.

CONRAD II, *le Salique*, fils de Henri, duc de Franconie, roi et empereur, de 1024 à 1039.

HENRI III, *le Noir*, fils du précédent, roi et empereur, de 1039 à 1056.

HENRI IV, fils du précédent, roi et empereur, règne 49 ans, de 1056 à 1105; est déposé par son fils.

HENRI V, fils du précédent, roi et empereur, règne 20 ans, de 1105 à 1125.

De la maison de Supplinbourg.

LOTHAIRE II, fils de Gerhard, comte de Supplinbourg et de Querfort, roi et empereur, de 1125 à 1137.

De la maison de Hohenstauffen ou de Souabe.

CONRAD III, de Hohenstauffen, duc de Franconie, roi d'Allemagne, de 1138 à 1152.

FRÉDÉRIC Ier, *Barberousse*, fils de Frédéric, duc de Souabe, roi et empereur, 38 ans, de 1152 à 1190.

HENRI VI, fils du précédent, roi et empereur, de 1190 à 1197.

PHILIPPE, fils de Frédéric Barberousse, roi d'Allemagne, assassiné par Othon de Wittelsbach, de 1198 à 1208.

OTHON IV, fils de Henri le Lion, duc de Saxe, roi et empereur, de 1208 à 1214. Il avait renoncé à l'*empire* en cette dernière année, et il mourut en 1218.

FRÉDÉRIC II, fils de Henri VI, le plus illustre des Hohenstauffen ou princes de la maison de Souabe, célèbre surtout par sa lutte contre les papes, roi et empereur, règne 35 ans, de 1215 à 1250.

CONRAD IV, fils du précédent, roi d'Allemagne de 1250 à 1252. En lui finit la maison de Souabe.

De la maison des comtes de Hollande.

GUILLAUME, comte de Hollande, roi d'Allemagne de 1252 à 1254.

De la maison d'Angleterre.

RICHARD DE CORNOUAILLES, élu roi d'Allemagne ou des Romains en 1257, règne 14 ans, de 1257 à 1271.

Ces quatorze années furent pour l'Allemagne quatorze années d'anarchie, Richard ayant passé la plus grande partie de son règne en Angleterre, où il mourut.

Après la mort de Conrad IV, tout fut confusion en Allemagne. Les princes, les seigneurs et les députés des villes assemblés ne pouvant s'entendre sur le choix d'un chef, différents partis se formèrent. C'est ainsi que furent élus tant bien que mal, au milieu d'intrigues de toute sorte, Guillaume de Hollande et Richard d'Angleterre, dont nous venons de parler, et Alphonse, roi de Castille, que nous n'avons pas jugé à propos de comprendre dans cette liste, parce qu'il ne sortit jamais d'Espagne pour se faire reconnaître et couronner empereur, bien qu'il en prît volontiers le titre; de sorte qu'on peut regarder comme un véritable interrègne le temps qui s'écoula depuis la mort de Conrad IV, en 1254, jusqu'à l'élection de Rodolphe de Habsbourg, en 1273.

C'est vers la fin de cet interrègne que les historiens allemands placent l'institution du collège des électeurs, qui a nommé les empereurs jusqu'au commencement de ce siècle, et ce qu'ils appellent le berceau de l'ancien droit public de l'Allemagne.

Rois et empereurs des maisons de Habsbourg, de Nassau, de Luxembourg, de Bavière et de Lorraine.

RODOLPHE Ier, dit *le Clément*, fils d'Albert le Sage, comte de Habsbourg, élu roi et empereur en 1273, règne 18 ans, de 1273 à 1291.

ADOLPHE, comte de Nassau, élu roi et empereur, de 1292 à 1298. Tué à la bataille de Gelheim.

ALBERT d'Autriche, fils de l'empereur Rodolphe Ier, élu roi et empereur, de 1298 à 1308. Mort assassiné.

HENRI VII, comte de Luxembourg, de 1308 à 1313.

Après sa mort, les électeurs ne s'entendent point sur le choix de son successeur, ce qui amène un interrègne de quatorze mois et une double élection.

LOUIS V de Bavière, fils de Louis le Sévère, comte palatin, est élu en 1314 et règne 33 ans, de 1314 à 1347.

En même temps que Louis de Bavière était élu par les uns, Frédéric d'Autriche, dit le Bel, l'était par les autres; mais cette élection ne produisit qu'un schisme, qui cessa après la bataille de Mühldorff, que Frédéric d'Autriche perdit avec la liberté, en 1322.

CHARLES IV, fils de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, élu en 1347, empereur 31 ans, de 1347 à 1378.

WENCESLAS, fils du précédent, élu l'année de la mort de son père, règne 22 ans, de 1378 à 1400; est dépossédé de l'*empire* en cette année et meurt en 1418.

ROBERT, électeur palatin, élu après Wenceslas, de 1400 à 1410.

SIGISMOND, fils de Charles IV et roi de Hongrie, élu empereur, règne 27 ans, de 1410 à 1437.

De la maison d'Autriche-Habsbourg.

ALBERT II, dit *le Grave* et *le Magnanime*, fils d'Albert, duc d'Autriche, élu en 1438, de 1438 à 1439.

FRÉDÉRIC III, fils d'Ernest, duc d'Autriche, élu en 1440, règne 53 ans, de 1440 à 1493.

MAXIMILIEN Ier, fils du précédent, règne de 1493 à 1519.

CHARLES V (*Charles-Quint*), fils de l'archiduc Philippe le Beau et roi d'Espagne, est élu en 1519, abdique en 1556, règne 37 ans et meurt en 1558.

FERDINAND Ier, frère du précédent, lui succède dans l'administration de l'*empire*, mais n'est élu et reconnu par les électeurs qu'en 1558; il règne jusqu'en 1564.

MAXIMILIEN II, fils du précédent, de 1564 à 1576.

RODOLPHE II, fils du précédent, de 1576 à 1612.

MATHIAS, frère de Rodolphe II, de 1612 à 1619.

FERDINAND II, archiduc, fils de Charles, duc de Styrie, de 1619 à 1637.

FERDINAND III, fils du précédent, de 1637 à 1657.

Il y eut ici un interrègne de quinze mois, les électeurs hésitant sur le choix du nouvel empereur.

LÉOPOLD Ier, fils de Ferdinand III, finit par réunir les suffrages des électeurs et est élu empereur en 1658, règne 47 ans, de 1658 à 1705.

JOSEPH Ier, fils du précédent, est élu et règne de 1705 à 1711.

CHARLES VI, frère du précédent, règne 29 ans, de 1711 à 1740.

C'est le dernier empereur de la maison d'Autriche-Habsbourg.

Ici encore un interrègne de quatorze mois, à la suite duquel se produit une déviation de la ligne autrichienne. Les électeurs choisissent l'empereur dans une autre famille.

De la maison de Bavière.

CHARLES VII, électeur de Bavière, est élu empereur en 1742; il règne de 1742 à 1745.

C'est ici qu'il faut placer l'avènement à l'*empire* de la maison de Lorraine, à laquelle appartiennent les empereurs de la maison d'Autriche actuelle, qui n'est point du tout de Habsbourg, comme on le répète trop souvent.

De la maison de Lorraine.

FRANÇOIS Ier, duc de Lorraine, élu empereur après la mort de Charles VII de Bavière, en 1745, règne 20 ans, de 1745 à 1765.

JOSEPH II, fils du précédent, règne 25 ans, de 1765 à 1790.

LÉOPOLD II, frère du précédent, élu en 1790, ne règne que 2 ans, de 1790 à 1792.

FRANÇOIS II, fils de Léopold II, lui est donné pour successeur en 1792.

— *Empire d'Occident.* V. OCCIDENT.

— *Empire d'Orient.* V. BYZANTIN (empire).

— *Bas-Empire.* V. ce mot.

— *Empire latin.* V. CONSTANTINOPLE (empire latin de).

Empire chinois (L'), impressions de voyage par M. Huc, ancien missionnaire apostolique en Chine (1850-1854). Dans cet ouvrage, l'auteur, qui a établi à Lhassa le siège d'une mission apostolique, raconte le voyage aventureux qu'il entreprit avec M. Gabet à travers le vaste empire chinois. En allant, ils voyagèrent comme des missionnaires, « à la façon des ballots de contrebande; au retour, comme de nobles étrangers poliment condamnés à se voir rapatrier aux frais du gouvernement chinois, qui n'avait trouvé que ce moyen de se délivrer de ces religieux. » Leur retour fut une sorte de marche triomphale, dans laquelle les mandarins qui les accompagnaient se montrèrent leurs très-humbles serviteurs, grâce à l'attitude de M. Huc, qui savait par expérience que devant les mandarins il ne faut jamais plier. « Ils sont, dit-il avec raison, comme leurs bambous : une fois qu'on est parvenu à leur saisir la tête et à les courber, ils restent là; pour peu qu'on lâche prise, ils se redressent à l'instant avec impétuosité. » MM. Huc et Gabet ont parcouru le Thibet et quatre provinces de la Chine, le Sse-Tchouen, le Hou-pé, le Kiang-si et le Kwang-Tung; ils ont descendu le Yang-tse-Kiang, l'un des plus beaux fleuves du monde, le plus curieux peut-être par la variété et la physionomie singulière des populations qui en bordent les rives ou qui plantent en quelque sorte leurs tentes dans ses eaux; ils ont traversé les lacs Ting-Hou et Poyang, franchi les crêtes abruptes de la montagne Mei-ling, et enfin navigué sur le Chou-Kiang. En un mot, ils ont vu la Chine, non pas à travers le voile plus ou moins épais que les défiances politiques opposent encore aux regards des étrangers, non pas avec les précautions infinies que les préjugés et la persécution imposent au zèle des missionnaires catholiques, mais librement, ouvertement, face à face. Et dans le cours de cet étonnant voyage, que d'épisodes, que de scènes étranges, que d'aventures! Tous ces incidents sont racontés par M. Huc de la façon la plus divertissante. On ne reconnaît nullement dans ce livre le style du missionnaire; l'auteur déclare lui-même qu'il s'est arraché pour un moment aux préoccupations exclusives de son ministère apostolique, et que, laissant aux *Annales de la propagation de la foi* les expansions pieuses, les aspirations ardentes du chrétien, il a voulu surtout, par cette relation de son voyage, donner une description de l'empire chinois à l'usage de tout le monde. On ne doit donc pas être surpris de trouver dans son livre tant de scènes comiques, grotesques, dans lesquelles M. Huc a figuré, non comme missionnaire, mais comme simple particulier envoyé d'un bout à l'autre de l'empire par ordre des autorités chinoises, et obligé de combattre à toute heure pour conquérir un repas, un logis, une jonque, un palanquin. Certes, on ne saurait exiger beaucoup de gravité dans le récit de cette campagne involontairement entreprise par M. Huc et par son digne lieutenant, M. Gabet, contre les mandarins du Céleste-Empire; souvent l'ardeur du combat a entraîné les deux champions et ils n'ont pas toujours su résister aux enivrements du triomphe. Puis il y a çà et là dans le récit certains détails de mise en scène qui ont emprunté au moins quelques traits à l'humour et à la vivacité spirituelle de l'écrivain. Le lecteur ne s'en plaindrait pas s'il ne s'agissait ici que d'une relation de voyage; mais M. Huc s'est proposé en même temps de décrire les institutions, les mœurs, les habitudes du peuple chinois, et, pour atteindre ce but, il eût fallu peut-être charger moins les couleurs du tableau. Prenons, par exemple, les portraits de mandarins qui figurent dans la galerie de M. Huc. Sauf de rares exceptions, les dépositaires de l'autorité dans les provinces traversées par nos deux missionnaires sont représentés sous les traits les plus noirs. Non-seulement ils sont fourbes, menteurs, voleurs et vendent la justice, mais encore, à en juger par plusieurs scènes, très-amusantes d'ailleurs, ils seraient généralement doués d'une bêtise et d'une niaiserie incomparables. De plus, comme le physique doit répondre au moral, presque tous sont fort laids. Un mandarin peint par M. Huc passe à l'état de caricature. Nous ne voyons pas qu'il soit absolument nécessaire que la figure d'un mandarin soit plus laide que celle d'un préfet français. Notre voyageur n'est guère plus indulgent pour les simples Chinois que pour les mandarins. Suivant lui, ils sont irréligieux, ivrognes, joueurs, débauchés et battent leurs femmes; s'ils ont quelques vertus, ce ne sont que des vertus égoïstes. Néanmoins, il leur rend justice en certains points : il les décharge presque complètement de l'accusation d'infanticide, qui a fait faire en France une si belle récolte « de petits sous pour sauver les petits Chinois. » Il reconnaît même, et, à ses yeux, la chose mérite d'être signalée, qu'en fait de pisciculture nous sommes auprès d'eux à l'enfance de l'art.

L'ouvrage de M. Huc a obtenu un légitime succès.

Empire romain (HISTOIRE DE L'), par M. Laurentie (1851). L'ancien rédacteur de la *Quotidienne* et de l'*Union monarchique* cherche moins dans l'histoire une matière à récits et à tableaux qu'une thèse, une source d'arguments en faveur du parti clérical. Il appartient à cette école qui, unissant étroitement la politique et la religion, voit dans le christianisme, non-seulement un des grands faits, mais le but même de l'histoire et le dernier mot des destinées humaines. Il y cherche également la suprême garantie de l'ordre nécessaire à toutes les sociétés, et de la liberté si chère aux sociétés modernes. C'est le système de Bossuet, mais poussé plus loin et appuyé sur des enseignements puisés dans l'histoire des cent dernières années. Un autre côté original de cet ouvrage, c'est que M. Laurentie a écrit, non pas l'*histoire des empereurs*, mais l'*histoire de l'empire*. La première est faite : c'est l'histoire de la dégradation humaine; l'auteur a voulu mettre en regard la seconde, c'est-à-dire la grandeur du monde romain et sa renaissance dans sa ruine. A cette époque, un travail de transformation s'opère dans la société romaine, et, par suite, dans le monde entier. Pour M. Laurentie, c'est là le seul objet digne des nouveaux historiens de l'empire; c'est l'œuvre du christianisme et son plus grand honneur. Il serait, pensons-nous, plus exact de considérer le christianisme comme le résultat et non comme la source de ce mouvement régénérateur. Mais, pour M. Laurentie, la civilisation renaît, se fortifie et triomphe par la naissance, les progrès et le triomphe de l'Eglise. C'est le christianisme qui « dispute le monde romain à ses tyrans barbares et à ses lois inhumaines; » c'est la victoire du christianisme que préparent « les acteurs les plus divers de l'histoire impériale; infâmes, grands ou idiots, tous servent à ce dessein de la Providence. » Réaliser ce dessein à travers un vaste drame sera la glorification de l'Eglise, à laquelle M. Laurentie dédie solennellement son œuvre. Dieu sait dans quelles singulières explications l'engage ce système! Savez-vous pourquoi tant de monstres se sont succédé sur le trône impérial? Pour faire mieux contraster et ressortir la beauté du christianisme naissant. « Tel est, dit M. Laurentie, le contraste que j'ai montré dans l'histoire : la servitude païenne avec ses ignominies, la liberté chrétienne avec ses luttes et ses martyrs; deux sociétés en présence, l'une expirant dans l'hébétement des voluptés, l'autre prenant naissance dans l'amour des vertus et l'émulation des sacrifices. » Il y a du vrai dans cet antagonisme, mais l'auteur l'exagère singulièrement, au point de présenter parfois des vérités de fait comme des articles de foi. En écrivant l'*Histoire de l'empire romain*, M. Laurentie se pose moins en historien qu'en avocat qui soutient une thèse. De là une certaine emphase déplacée dans le style, qui exigerait plus de simplicité et d'unité de ton. Tantôt c'est la pompe qui domine, tantôt la concision, selon qu'il s'inspire de Bossuet ou de Tacite.

Empire (HISTOIRE DU SECOND), par M. Taxile Delord (Paris, 1869, 4 vol.), précédée d'une longue introduction, qui n'est que le récit d'une lutte engagée par l'impérialisme d'abord contre la monarchie constitutionnelle, ensuite contre la République, et terminée par sa victoire de 1852. « L'histoire ne commence pas le lendemain des faits, dit M. Louis Binaut. Quand toutes les choses, petites ou grandes, qui bruissent ensemble et nous étourdissent confusément, se sont précipitées dans l'éternel silence, il faut encore quelques années pour que la mémoire et l'oubli aient reconnu chacun sa part. » M. Taxile Delord l'a bien compris; aussi n'affiche-t-il pas la prétention d'écrire l'histoire définitive du régime actuel, reconnaissant que la postérité seule se trouvera dans les conditions nécessaires pour asseoir un jugement définitif sur notre époque. Le but qu'il se propose, c'est de rassembler des matériaux que plus tard une main habile pourra utiliser pour élever un monument historique. Il se contente d'en tracer le plan et d'en jeter les fondements, laissant à d'autres le soin de l'achever. Mais de la solidité des fondements dépend celle de l'édifice; or les fondements posés par M. Delord sont inébranlables.

L'histoire est la conseillère des souverains, on l'a répété souvent; mais celle qu'on se garde de leur exposer sous son vrai jour, c'est la leur. Qui sait cependant combien de résolutions les maîtres du monde auraient modifiées, si, jetant un regard sur le passé, comme le peintre qui recule de quelques pas pour mieux juger l'effet d'un tableau, ils avaient pu revoir l'espace parcouru depuis leur avénement? Sous ce rapport, le livre de M. Delord eût pu être une œuvre utile, car il plaçait sous les yeux de ceux qui dirigeaient les affaires de la France depuis dix-huit ans le tableau de leurs actes et les résultats de leur administration. C'est ce tableau que nous allons résumer en retraçant brièvement les événements du second empire et en dégageant la morale.

L'auteur glisse rapidement sur les premières années de Napoléon III, nous le montrant dominé par une idée fixe, s'asseoir sur le trône de France et y continuer les traditions de son oncle, et, dans ce but, préméditant toutes ses actions, même ses imprudences, remplaçant le génie par la ténacité, ou, si l'on veut, doué du génie dont parle Buffon, *une longue patience.* A cette qualité il en joint une autre, une grande facilité d'assimilation. Comprenant l'esprit de son siècle, soit qu'il prenne part en Italie à des conspirations contre des gouvernements rétrogrades, soit qu'il tente par les échauffourées de Strasbourg et de Boulogne de renverser la monarchie de Juillet, il se présente toujours comme un libérateur, comme l'inaugurateur d'un nouveau régime, sous lequel le peuple souverain jouira de tous ses droits et marchera progressivement à la conquête de toutes les prospérités matérielles et morales. Il a la prétention de refaire l'éducation de la France, n'affichant en apparence que le désir de la servir, et guettant toutes les occasions. La République de 1848 était à peine proclamée qu'il offrait ses services au gouvernement provisoire, qui ne crut pas prudent de les accepter. En même temps il donnait des ordres à ses partisans pour s'agiter en sa faveur, et ceux-ci les exécutèrent si bien, qu'ils le firent nommer représentant du peuple. Il protesta de son dévouement à la République et cependant ne vota jamais ou presque jamais, craignant sans doute de s'engager. Elu président de la République, il ajoute de lui-même ces paroles à son serment de fidélité : « Je regarderai comme ennemis de la patrie tous ceux qui tenteraient par des voies illégales de changer la forme du gouvernement. »

Louis-Napoléon se met à la remorque de la réaction et exécute vigoureusement une expédition romaine à l'extérieur et à l'intérieur. Tandis qu'il anéantit la république romaine, il laisse la loi du 31 mai mutiler le suffrage universel, le clergé s'emparer de l'instruction primaire, la majorité supprimer le droit de réunion, bâillonner la presse, multiplier les transportations. Il entretient et provoque les divisions en affectant de ne se prononcer ostensiblement pour aucun parti; puis, quand la corde trop tendue est sur le point de se rompre entre lui et l'Assemblée, imitant son oncle au 18 brumaire, il terrifie la France par le coup de main du 2 décembre, qu'il la force à légitimer par un plébiscite, sous l'empire des baïonnettes. Devenu chef de l'Etat, voici les pouvoirs qu'il s'arroge : « Le président commande les forces de terre et de mer; il fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, et les règlements nécessaires pour l'exécution des lois, dont il a seul l'initiative, la sanction et la promulgation; la justice se rend en son nom; il a seul le droit de faire grâce et de décréter des amnisties; les fonctionnaires lui prêtent serment; il peut ouvrir par simples décrets des crédits extraordinaires en dehors du budget voté par le Corps législatif. » Le pouvoir législatif est déchu du droit d'initiative et du droit d'interpellation; aucun amendement ne peut être soumis à la discussion s'il n'est préalablement adopté par le Conseil d'Etat. Le Sénat, sur la proposition du chef de l'Etat, dirige la marche du gouvernement en cas de dissolution de la Chambre. Enfin il n'y a qu'un seul fonctionnaire responsable, le chef de l'Etat; mais, pour que sa responsabilité soit mise en jeu, il faut que lui-même daigne appeler le peuple à juger ses actes.

Tel est le système dictatorial qui, sauf quelques légères modifications, a étreint pendant dix-huit années la France dans son cercle de fer. C'est l'absolutisme dans l'exécutif, dans le législatif, dans l'ordre constitutionnel et dans le régime de la presse, d'autant plus que, par l'ingénieuse invention des candidatures officielles, le pouvoir personnel annule la nation et reste seul maître dans l'Etat, et que, par l'article 75 de la constitution, il couvre de son manteau semé d'abeilles, comme d'une égide, tous ses fonctionnaires et ses serviteurs. Au fruit, on connaît l'arbre : par ses résultats nous allons apprécier le système.

Une année après le coup d'Etat de décembre, Louis-Napoléon se faisait proclamer empereur sous le nom de Napoléon III. Deux mois après son élévation à l'empire, il épousait Mlle de Montijo, comtesse de Teba, qui, en mars 1856, lui donna un fils qui fut nommé « Enfant de France. »

Pour rassurer l'Europe effrayée par le rétablissement de l'empire, Napoléon III avait dit dans une proclamation devenue fameuse : « L'empire, c'est la paix! » Mais tout le monde comprenait que le nouveau pouvoir attendait son baptême de gloire, si utile pour détourner les esprits des affaires intérieures. Les prétentions de la Russie sur les *lieux saints*

fournirent à l'empire l'occasion d'entreprendre la guerre d'Orient de concert avec l'Angleterre. Nos soldats s'y montrèrent, comme toujours, admirables; mais la campagne de Crimée, qui a tant illustré nos armes, n'a été après tout qu'une longue suite de hauts faits inutiles, depuis la victoire de l'Alma jusqu'à la prise de Sébastopol. Nous avons perdu 100,000 hommes et dépensé 1 milliard 500 millions pour ruiner en Orient l'influence russe, qui y est actuellement plus prépondérante que jamais. En même temps, à l'intérieur, l'agiotage, encouragé par les emprunts nationaux, bouleversait l'équilibre des fortunes. Toute la France d'en haut courait à la Bourse, tandis que celle d'en bas courait au mont-de-piété; il s'établissait peu à peu deux nations ennemies dans la nation, et cet antagonisme des classes ne profitait qu'au pouvoir absolu, en compromettant l'avenir. A mesure que la nation baissait, l'empire montait : il était à son apogée en 1856, à l'époque de la signature du traité de Paris et de la naissance du prince impérial. Il n'y avait alors ni tribune, ni presse, ni esprit public; l'unique souci, c'étaient les intérêts matériels et l'assouvissement des jouissances grossières, vers lequel poussait l'administration elle-même. De grands travaux improductifs étaient entrepris sur tous les points du territoire, surtout à Paris, où ils devenaient un instrument de règne. Ces grands travaux déterminaient des crises terribles dans l'industrie et le commerce par le renchérissement des loyers et des denrées alimentaires, et achevaient la démoralisation publique.

On dansait sur un volcan et l'on étouffait le cri de la misère sous les accents joyeux des fêtes, en l'honneur des souverains étrangers qui venaient remercier Napoléon III d'avoir étouffé la Révolution. Néanmoins quelques voix protestèrent une première fois en 1857 par la nomination de rares députés opposants. La tentative d'Orsini, le 14 janvier 1858, fournit une occasion de les museler derechef par la loi de sûreté générale. Le mécontentement devint alors significatif; à tout prix, il fallut lui donner le change, et la campagne d'Italie fut entreprise sous le patronage de l'indépendance et de la liberté. Elle fut courte et brillante; mais l'empereur n'accomplit que la moitié de la tâche que lui-même s'était imposée, et il se trouva avoir dépensé 60,000 hommes et 750 millions pour soulever une série de difficultés qui ne sont pas encore résolues.

Une amnistie générale, dont Ledru-Rollin fut excepté, signala le retour de l'empereur; mais elle ne suffit pas pour apaiser les esprits désillusionnés. L'empereur le comprit, et, par le décret du 24 novembre 1860, il rétablit l'adresse par laquelle la Chambre pourrait lui transmettre les vœux du pays. C'était un os à ronger jeté, pour tromper sa faim, au dogue populaire, et tandis qu'il le rongeait, nos troupes étaient témérairement et inutilement exposées en Chine, en Cochinchine et au Mexique. Est-il besoin de rappeler par quels désastres s'est terminée cette dernière affaire, le pendant de la guerre d'Espagne du premier empire? Nos soldats rendus odieux à une population qui combattait pour sa liberté et ses foyers; le prince infortuné que nous avions amené là et nommé empereur, saisi après notre abandon, jugé et fusillé comme un vulgaire aventurier; notre diplomatie abaissée et notre armée obligée de quitter le territoire américain sur l'injonction du secrétaire d'Etat de la grande république des Etats-Unis : tel était le résultat qui nous coûtait 50,000 soldats et 700 millions, et qui arracha à M. Thiers ce cri : « Il n'y a plus de faute à commettre! » En effet, par le fait seul de l'engagement de nos troupes au Mexique, on a dû laisser, au grand mécontentement de l'Angleterre, égorger une fois de plus les héroïques enfants de la Pologne. Ce ne devait pas être cependant le dernier soufflet moral appliqué au gouvernement français. Un homme d'Etat de la même école que Napoléon III, celle du succès à tout prix, M. de Bismark, de concert avec l'Autriche, confisque le Danemark, et les vainqueurs se le partagent comme jadis ils avaient partagé la Pologne avec la Russie. La guerre éclate entre ces voleurs de provinces quand il s'agit d'en distribuer les dépouilles, et la victoire de Sadowa détruit l'équilibre européen au profit de la Prusse, qui s'annexe une partie de l'Allemagne, forme à nos portes une nation militaire de 25 millions d'habitants et fait donner à l'Italie, son alliée, cette Vénétie que nous lui avions vainement promise en 1859. En revanche, notre gouvernement, après avoir laissé écraser l'armée pontificale à Castelfidardo, écrase à Mentana, « où le chassepot fait merveille, » les volontaires de Garibaldi et de la liberté italienne, transforme une partie de nos braves soldats en gardiens du pape, et est obligé de négocier humblement l'évacuation de la forteresse de Luxembourg, pour avoir l'air d'obtenir, lui aussi, une satisfaction dans ce nouveau remaniement de l'Europe.

Compromis par ces nombreux insuccès au dehors, l'empire sentit la nécessité de céder, du moins en apparence, aux exigences de l'opinion publique, et il accoucha de prétendues réformes que nous allons énumérer : 1° La décentralisation, qui a eu pour effet de remettre entre les mains des préfets, agents du pouvoir central, certains pouvoirs reservés jusqu'alors à leurs chefs, les ministres. 2° L'autorisation d'exister accordée à des sociétés de secours mutuels. L'empereur nomme leurs présidents et les tient à sa merci. 3° Le droit d'association. Le maintien de l'article 291 du code pénal le rend illusoire. 4° La réforme de la loi de recrutement, qui a pour effet de former des prétoriens à la dévotion du maître; il est exigé neuf années de service au lieu de sept, et il n'y a plus de bons numéros. 5° La rectification du budget. Le budget s'élevait à 1 milliard 500 millions en 1850, celui de 1869 se chiffre par 2 milliards 300 millions, sans compter qu'en quatorze années l'empire a dépensé 3 milliards en sus de ses recettes ordinaires, et que la ville de Paris a emprunté plus de 2 milliards. 6° Les traités de commerce. L'incapacité de ceux qui les ont préparés a non-seulement paralysé les bienfaits du libre échange, mais ruiné une notable partie de la France industrielle. 7° L'extension des libertés. Des libertés économiques, liberté de la boucherie, de la boulangerie, des théâtres, oui; mais la liberté de l'imprimerie, de la librairie, du colportage, en un mot les libertés commerciales et industrielles touchant aux libertés politiques, demeurent confisquées ou réglées par des lois qui sont de véritables traquenards.

Le pays commençait à s'agiter de nouveau au sujet de ses libertés politiques et ne se contentait plus du décret du 24 novembre 1860, qui retenait d'une main ce qu'il avait paru donner de l'autre. On crut lui imposer silence en supprimant l'adresse; mais la bataille de Sadowa fit baisser le ton au pouvoir personnel. L'empereur écrivit la lettre du 19 janvier. La presse sera désormais soustraite au pouvoir discrétionnaire de l'administration, le droit de réunion sera inauguré, les attributions du Corps législatif seront augmentées. En théorie, c'était un progrès; en pratique, ce fut surtout la répression qui progressa. Les élections de 1869, en donnant 3,500,000 voix à l'opposition, avertirent le gouvernement que la coupe était pleine et que les électeurs entendaient qu'à l'avenir le pays fût gouverné par le pays. Un sénatus-consulte annonça que le pouvoir personnel se résignait au système parlementaire. Ce n'était qu'un leurre, car on maintenait l'article 13 de la constitution : « L'empereur est responsable devant le peuple, auquel il a toujours le droit de faire appel, » véritable négation du système représentatif. Un vieil ami de l'empire, Fialin dit Persigny, le disait en plein Sénat : « Le souverain a gardé tous ses pouvoirs; il a conservé tous les instruments de l'autorité réelle, tous les moyens de l'empire autoritaire, en créant l'empire libéral. »

Tel fut ce qu'on appela « le couronnement de l'édifice, » après un règne de dix-huit années qui n'avait été qu'une longue suite de fantaisies personnelles aboutissant à des fautes irréparables et à des désastres inouïs, dont le gouvernement se vantait comme d'autant de victoires.

Ni calme, ni quiétude, ni commerce, ni liberté, ni gloire réelle; des dettes, la démoralisation, l'agiotage, les faillites accumulées, l'influence de la France diminuant chaque jour en Europe : tel est le bilan du second empire. A ce bilan déjà si triste il faudra ajouter les suites encore inconnues de la funeste guerre de 1870. Pour aujourd'hui (6 septembre), à la suite d'une révolution qui est venue dix-huit ans trop tard, la république française se trouve en face du sol de la patrie envahi, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne foulées aux pieds, de Strasbourg odieusement bombardé! Les soldats français, conduits au feu par des généraux n'ayant jamais commandé que des sergents de ville, ont été écrasés sous le nombre, vaincus, décimés; Paris est à la veille d'un siége.

L'auteur, avons-nous dit, n'affiche pas la prétention d'avoir écrit l'histoire définitive du second empire, et cependant pour ceux qui, à l'exemple du *Grand Dictionnaire*, ont chaque jour suivi des yeux ce régime depuis sa naissance avec la douleur qu'inspire le despotisme aux véritables amis de la liberté, le récit de M. Taxile Delord n'aura que peu de modifications à subir pour devenir l'expression exacte de la vérité. Ce qui est bien rare chez un adversaire contemporain d'un système politique, l'auteur n'a ni chargé les couleurs ni assombri le tableau. A peine peut-on lui reprocher quelques fautes de détail bien excusables dans une œuvre si laborieuse et dont les parties intéressées retiennent avec un soin jaloux les documents par devers elles.

Un autre mérite de l'ouvrage, d'après nous, c'est d'avoir tout dit, sans crainte comme sans acrimonie, mérite double pour M. Taxile Delord, que ses habitudes de journaliste auraient pu entraîner bien plus facilement que tout autre à se lancer dans la polémique. M. Delord discute, mais sans passion, en historien. Son style est net, sobre, élégant, facile. C'est l'œuvre d'un homme éclairé et d'un bon citoyen.

Empire de Flore (L') ou le **Triomphe de Flore**, chef-d'œuvre de Nicolas Poussin; musée de Dresde. L'artiste a groupé dans cette composition les principaux personnages mythologiques qui ont été métamorphosés en fleurs, et il a choisi le moment où va s'opérer cette métamorphose. Au milieu, Narcisse contemple avec fatuité son image que réfléchit l'eau d'un vase, tandis que la nymphe Echo, assise à ses côtés, le regarde avec tendresse. Près de ce couple, Clytie considère avec ravissement le dieu du jour qui traverse le ciel sur son char resplendissant. A gauche, Ajax se perce de son épée. A droite, Smilax repose dans les bras de Crocus. Un peu en arrière, se tiennent le bel Hyacinthe et le jeune chasseur Adonis, armé d'un épieu et accompagné de ses chiens. Flore, placée entre ces deux derniers personnages, répand des fleurs en dansant. De leur côté, de gentils Amours forment une bande joyeuse. Ces diverses figures sont réunies dans un parterre entouré de berceaux de verdure.

Cette charmante toile, dont le coloris a conservé une assez grande fraîcheur, ce qui est rare dans les œuvres de Poussin, a été peinte, suivant Smith, pour le cardinal Omodei, vers 1630, et elle faisait sans doute pendant au *Triomphe de Flore*, du musée du Louvre, qui est à peu près de la même dimension et qui fut exécuté pour le même prélat, si nous en croyons M. Villot.

EMPIRÉ, ÉE (an-pi-ré) part. passé du v. Empirer. Devenu pire : *Un mal* EMPIRÉ. *Une situation* EMPIRÉE.

EMPIREMENT s. m. (an-pi-re-man — rad. *empirer*). Etat d'une chose qui empire. ‖ Peu usité.

EMPIRER v. a. ou tr. (an-pi-ré — de *en*, et de *pire*). Rendre pire, aggraver : *Cette imprudence a* EMPIRÉ *son mal. C'est un triste remède que celui qui ne guérit un mal que pour en* EMPIRER *un autre.* (A. Billiard.) *Il y a des hommes que l'expérience corrompt et qu'elle* EMPIRE. (St-Marc Girard.) *Répercuter le mal, ce n'est pas l'enlever, c'est l'*EMPIRER. (E. de Gir.)

— v. n. ou intr. Devenir pire, tomber en un état pire : *Le vulgaire croit que le monde* EMPIRE *à mesure qu'il vieillit.* (J.-J. Rouss.)

Voilà bien six mille ans que les hommes sont faits;
Et depuis quatre mille on ne cesse d'écrire
Que l'homme dégénère et que le monde *empire*.
VIENNET.

— Gramm. On conjugue ce verbe avec l'auxiliaire *avoir* ou avec l'auxiliaire *être*, selon qu'on a en vue le fait en lui-même ou l'état qui en est la suite : *Le médecin fut étonné de la rapidité avec laquelle la maladie* AVAIT EMPIRÉ. *Il était déjà assez méchant, mais il* EST *bien* EMPIRÉ.

— **Antonymes.** Améliorer, amender et ramender.

EMPIRICUS SEXTUS, géomètre, astronome et médecin grec. V. SEXTUS EMPIRICUS.

EMPIRIQUE adj. (an-pi-ri-ke — lat. *empiricus*; du grec *empeirikos*, savant par expérience, de *en*, dans, et *peira*, expérience. Le grec *peira* signifie proprement tentative, effort, expérience. Il se rapporte à la racine sanscrite *pâ*, faire, mettre, qui, dans le sens de mettre, a produit la préposition *a-pa*, *a* privatif, marquant un déplacement, un mouvement vers le bas. Comparez : latin *ab*, *apud*; grec *apo*, *epi*. *A-pa* donne le comparatif *para* pour *a-para*, autre, plus éloigné, ultérieur, d'où le sanscrit *parâ*, la rive opposée, le grec *peirô*, percer, et *peira*, tentative, effort, expérience). Qui n'est fondé que sur l'expérience, qui ne se guide que par l'expérience, qui ne se fonde pas sur une théorie raisonnée : *Médecine* EMPIRIQUE. *Médecin* EMPIRIQUE. *Méthode* EMPIRIQUE. *Traitement* EMPIRIQUE. *Règles* EMPIRIQUES. *Toutes les intuitions* EMPIRIQUES *sont des prémisses.* (Ch. Bailly.) *La médecine n'a d'abord eu que des connaissances* EMPIRIQUES. (Matth. de Dombasle.) *L'art* EMPIRIQUE *de découvrir les sources a donné lieu aux étranges pratiques des sorciers.* (L. Figuier.) *Nous avons deux facultés* EMPIRIQUES : *la conscience et la perception extérieure.* (J. Simon.) *Le principe d'autorité et de gouvernement a sa source dans la donnée* EMPIRIQUE *de la famille.* (Proudh.)

— Philos. *Idée empirique*, Idée fournie par l'expérience, par opposition aux idées *à priori*. ‖ *Définition empirique*, Définition de l'idée telle qu'elle est fournie par l'expérience, par opposition à la *définition ennoématique*, qui définit l'idée telle qu'elle est conçue dans l'esprit.

— Physiq. *Formule empirique*, Formule fondée non sur la théorie et le calcul, mais sur l'expérimentation : *Les* FORMULES EMPIRIQUES *ne sont en général qu'approximatives.*

— s. m. Philosophe qui fait dériver toutes nos idées de l'expérience. ‖ Médecin qui rejette toute théorie, et qui traite les maladies d'après les données seules de l'expérience; charlatan qui n'a aucune connaissance médicale : *Le cardinal de Richelieu vint traiter la France comme un* EMPIRIQUE, *avec des remèdes violents qui lui firent paraître de la force, mais une force d'agitation qui en épuisa le corps et les parties.* (Card. de Retz.) *L'*EMPIRIQUE *vit aux dépens de la faiblesse et de la crédulité humaine.* (Gardanne.) *Paris regorge de bons, d'excellents médecins, tandis que les trois quarts des campagnes de la France sont exploitées par des ânes ou des* EMPIRIQUES. (E. Sue.)

— **Antonymes.** Dogmatique, méthodique, scientifique.

— **Encycl.** V. EMPIRISME.

Empiriques d'autrefois (LES), vaudeville en un acte de Scribe et d'Alexandre (pseudonyme de Mme Friedelle), représenté sur le théâtre de Madame (Gymnase), le 11 juin 1825. Deux charlatans prétendent posséder le don de ressusciter les morts. Une jeune Espagnole vient les prier de rendre la vie à son amant. Le miracle n'est pas difficile à opérer, car les charlatans ont fait route avec le jeune homme, un *bon vivant* qu'une fausse nouvelle a mis au rang des trépassés. Cette pièce, dont l'intrigue est très-légère, n'obtint qu'un médiocre succès; mais elle emprunte un véritable intérêt à l'anecdote suivante, rapportée par M. Eugène de Mirecourt : « Une dame d'un certain âge, ancienne maîtresse d'institution, apporta à Scribe le manuscrit des *Empiriques d'autrefois*. — « Mon Dieu, madame, dit Scribe, je » suis accablé de besogne; vous risquez d'at- » tendre longtemps. — N'importe! répondit- » elle, pourvu que mon tour arrive, c'est tout » ce que je demande. » Elle laissa le manuscrit entre les mains du savant charpentier dramatique, trop heureuse d'emporter une espérance. Le lendemain, Scribe apprend que cette dame est dans une situation de fortune déplorable et presque voisine de la misère. Il quitte tous ses autres travaux, prend le manuscrit des *Empiriques*, arrange, corrige, refond la pièce, la porte au Gymnase et la fait jouer, le tout en moins de six semaines. Par malheur, elle n'eut qu'un succès d'estime. La maîtresse d'institution s'empressa d'apporter à Scribe deux autres vaudevilles, dont elle espérait tirer plus d'argent que du premier. Cette fécondité du bas-bleu devenait inquiétante. Scribe appela Guyot, l'un des deux agents dramatiques chargés de la perception des droits, et lui donna l'ordre de faire rapporter aux *Empiriques*, joués ou non, douze cents francs par an de droits d'auteur. Il créait ainsi à Mme Friedelle une pension de six cents francs, afin qu'elle le laissât en repos. »

EMPIRIQUEMENT adv. (an-pi-ri-ke-man — rad. *empirique*). D'une manière empirique : *L'écriture, remplaçant la tradition, fixa les faits* EMPIRIQUEMENT *acquis, et assit la science sur une base inébranlable.* (D'Orbigny.) *Affirmer, c'est déterminer; or toute détermination, pour être vraie, doit être donnée* EMPIRIQUEMENT. (Proudh.)

EMPIRISME s. m. (an-pi-ri-sme — rad. *empirique*). Usage exclusif de l'expérience, sans théorie ni raisonnement : *Pourquoi l'intelligence des affaires, la sagesse des combinaisons, la prévoyance, laissent-elles la place à l'*EMPIRISME? (Proudh.) *L'*EMPIRISME *n'est jamais l'esprit dominant dans les temps de régénération du genre humain.* (Guizot.) *Les lois que vous faites, quand vous en faites, ne sont que des palliatifs et des expédients; une moitié de vos codes est routine, l'autre moitié* EMPIRISME. (V. Hugo.)

— Philos. Système dans lequel l'expérience est considérée comme la seule source de nos connaissances : *L'*EMPIRISME *de Locke, de Condillac. L'*EMPIRISME *a été banni entièrement de l'astronomie.* (Laplace.) *La théorie des idées innées résiste à toutes les objections de l'*EMPIRISME. (A. Jacques.) *Ce qui résulte de l'*EMPIRISME, *c'est l'impossibilité de toute science, l'expérience ne faisant connaître que les phénomènes; la croyance à toute réalité substantielle disparaît nécessairement, le moi lui-même n'est plus qu'une succession d'impressions, ou une collection de sensations et de notions; l'*EMPIRISME *sort du sensualisme et il conduit au septicisme.* (Rousselot.)

— Méd. Pratique médicale fondée sur les seules données de l'expérience; charlatanisme : *Les expédients de l'*EMPIRISME *ne peuvent pas suppléer les conditions régulières de la vie.* (L. Reybaud.)

— **Antonymes.** Dogmatisme, méthodisme.

— **Encycl.** Méd. D'après MM. Robin et Littré, les empiriques admettaient comme base de leur art trois sources : « 1° le hasard, qui fournit des faits, et la marche de la nature qu'on doit observer et qu'ils appellent *autopsie*, observation, et, à défaut de l'autopsie, l'histoire; 2° les essais entrepris dans le dessein de connaître quelle en sera l'issue; 3° enfin l'imitation ou analogisme. » Glaucias appelait ces trois méthodes le *trépied* de la médecine.

Plus tard, d'après Ménodote, ils adoptèrent l'épilogisme, raisonnement à l'aide duquel on conclut des phénomènes sensibles aux phénomènes qui ne tombent pas sous les sens.

Les empiriques s'appuient du grand nom d'Hippocrate; c'est du divin vieillard qu'ils prétendent tenir leur méthode expérimentale. Pour cela, ils invoquent les passages suivants de la *Médecine nouvelle* : « Je pense, dit l'immortel médecin de Cos, je pense qu'il ne convient pas, dans l'art de la médecine, d'avoir recours à de vaines hypothèses, comme on est obligé de le faire en traitant de choses entièrement obscures et douteuses... Il faut arriver de ce qui est connu à ce qui est inconnu... Il ne faut pas faire difficulté de prendre des instructions des hommes les plus simples, s'il paraît qu'ils savent quelque chose de décisif pour l'occasion. C'est ainsi, je pense, que tout notre art s'est formé, recevant de toutes parts pour rassembler un grand nombre de faits. Il ne faut donc pas manquer de faire attention à ce que le hasard peut présenter, si cela se confirme plusieurs fois, etc. »

Certes, c'était se donner pour maître un nom dont l'autorité est incontestable. Mais avec plus de justice on aurait dû choisir Acron d'Agrigente, dont Hippocrate n'avait fait que préconiser la doctrine.

Si même nous voulions remonter à l'origine de l'*empirisme*, nous ne devrions nous arrê-

ter ni à Hippocrate ni à Acron; c'est dans la nuit des temps que se perdraient nos recherches; cependant, il vint une époque où les médecins, abandonnant la voie d'Hippocrate, se jetèrent dans la recherche ou plutôt dans la divination des causes prochaines et en firent la base de la thérapeutique; la science était devenue une arène ouverte à toutes les opinions contradictoires, à toutes sortes de doctrines dogmatiques, dont les principes opposés n'avaient d'autre source ni d'autre appui que l'imagination de leurs auteurs... Un tel conflit d'opinions et de doctrines devait nécessairement ouvrir les yeux sur le peu de fondement et sur l'incertitude de l'art médical. Donc, encouragés par l'exemple des pyrrhoniens qui soumettaient toutes les opinions philosophiques à un examen sévère, quelques médecins tentèrent de fonder les principes et la pratique de la médecine sur les seules données de l'expérience. Telle fut l'origine de la secte appelée empirique à cause des principes qu'elle professait. Philinus de Cos, disciple d'Hérophile, et Sérapion d'Alexandrie, qui vivaient à peu près dans le même temps, en sont regardés comme les fondateurs (il faudrait dire, nous l'avons déjà fait remarquer, les vulgarisateurs). Elle eut un grand nombre de partisans, parmi lesquels on doit citer : les deux Apollonius d'Antioche, Ménodote, Sextus Criton, Theutras, Cassius le pyrrhonien, Glaucias, Nauteias, et Héraclite de Tarente.

La doctrine formulée et enseignée par les hommes illustres dont nous venons de rappeler les noms garda bien peu de temps sa pureté première : à peine jusqu'au jour où parut Galien. Bientôt, s'occupant plus des médicaments que des maladies, les empiriques devinrent des médicastres, des empiristes.

L'espace nous manque pour écrire en son entier l'histoire de l'*empirisme*, histoire qui forme à elle seule une des parties les plus importantes dans le tableau des progrès de la pensée humaine. Nous nous transportons tout de suite au moment où finit le moyen âge.

Nous sommes au XIVe siècle. De grandes découvertes vont s'accomplir : la boussole, la poudre à canon, un nouveau continent, l'imprimerie, l'imprimerie surtout, qui doit renverser tout l'échafaudage des anciens systèmes, ouvrir de nouveaux horizons, changer matériellement et intellectuellement la face du monde.

L'anatomie est sur le point de naître : Mondini, professeur à Cologne, ose le premier fouiller de son scalpel le corps humain, et bientôt son audace est imitée par l'immortel André Vésale à Bruxelles, par Eustache à Rome, par Fallope à Ferrare et à Pise. Voici Telesio, qui, sans nier explicitement Dieu, cherche à s'en passer, et Campanella, son disciple, qui, reprenant ses doctrines, leur donne une formule plus scientifique... Voici Montaigne professant le doute avec charme, et Charron l'imposant avec autorité. Voici Bacon, Gassendi, Locke, etc., etc.

Pendant ce temps, que devient le dogmatisme, cette doctrine qui conclut et agit en vertu de dogmes immuables? Il a jeté son dernier cri au XVIe siècle par la bouche de J. Fernel, surnommé le Galien moderne.

Lorsque d'Holbach, à la fin du siècle dernier, disait dans son *Système de la nature* : « Les hommes se trompent quand ils abandonnent l'expérience pour des systèmes enfantés par l'imagination, » il proclamait la supériorité de la méthode empirique, et personne n'osait se lever pour lui dire qu'il se trompait.

Aujourd'hui l'*empirisme* a-t-il encore des adeptes? L'un des professeurs les plus célèbres de l'école de médecine de Paris, M. Trousseau, dans une conférence faite en 1862, au nom de l'Association philotechnique pour l'enseignement gratuit des ouvriers, a pu hautement et nettement se dire empirique sans qu'une voix protestât contre les applaudissements d'une nombreuse assemblée.

M. Trousseau prenait le mot *empirisme* dans son acception la plus favorable, celle qui résulte directement de l'étymologie. Mais il y a une autre sorte d'*empirisme*, qui emporte l'idée d'ignorance ou l'idée, plus odieuse encore, de charlatanisme. C'est parce qu'il entendait le mot de cette manière, que M. Zimmermann a dit : « Un empirique en médecine est un homme qui, sans songer aux opérations de la nature, aux signes, aux causes des maladies, aux indications, aux méthodes, et surtout aux découvertes des différents âges, demande le nom d'une maladie, administre ses drogues au hasard ou les distribue à la ronde, suit sa routine et méconnaît son art. »

Au mot CHARLATAN nous avons pris pour guide le manuscrit inédit de M. Charles Durand intitulé les *Empiriques;* ici, nous allons encore emprunter la silhouette, curieuse à plus d'un titre, du héros du même ouvrage : « A côté des docteurs et sous-docteurs, qui, de par le droit de leur parchemin, — ce qui est notre excuse, — font passer de notre poche dans la leur le petit écu blanc, suivant l'expression du docteur Guénault, de joyeuse mémoire, il est une troisième variété de médecins, plus nombreuse que les deux premières, aussi habile peut-être — nous parlons de l'habileté du docteur Guénault — et plus audacieuse à coup sûr, car elle pratique, elle, « sans garantie du gouvernement. » Ce sont les philistins de l'art, les vendeurs du temple, ou, pour les appeler par leur nom, les empiriques, les empiristes, si vous le voulez.

» Et cependant ceux-ci n'ont point encore trouvé leur Molière, quoique en étant parfaitement dignes. Privat d'Anglemont les a même oubliés dans sa nomenclature des métiers inconnus et véreux.

» L'auteur veut essayer de remplir cette lacune. Sa prétention n'est pas, certes, de détruire les empiriques, pas plus que l'auteur de *M. de Pourceaugnac* n'eut celle de détruire les médecins. Il sait que La Bruyère avait raison quand il disait : « Tant que les hommes » pourront mourir et qu'ils aimeront à vivre, » le médecin sera raillé... et payé... »

» Quelle pensée, éclose en un jour d'ambition ou de bizarrerie, induit un individu à s'instituer médecin par la grâce de Dieu et de son autorité privée? Appartiendraient-ils, ces déclassés, à la famille des moqueurs et des sceptiques qui, voyant en la bêtise humaine un hochet, s'en amusent leur vie entière? Non certes.

» Un *empirique* est ordinairement ancien domestique de docteur. Voyant son maître gagner sa vie en accueillant les personnes qu'il introduisait et en causant un instant avec elles, il s'est dit un jour : Le métier de médecin est plus facile, plus commode et surtout plus lucratif que celui de valet. Et, jetant son galon aux orties, il s'est fait médecin. Quelquefois l'empirique a été d'abord infirmier dans un hôpital, voire même garçon d'amphithéâtre, et, dans un moment d'ambition, il a troqué le tablier bleu contre l'habit noir; ou bien encore, d'épicier il a sauté à pieds joints au grade et à la profession d'herboriste, et d'herboriste il est devenu médecin.

» D'autres prétendent avoir hérité de leurs parents un spécifique souverain contre telle ou telle maladie, et leur devoir, disent-ils, est de ne point laisser perdre un héritage précieux... non point pour eux, certes! mais pour le bien public.

» Plusieurs enfin sont devenus médecins par inspiration... d'en haut. Tous mettent en avant cette prétendue inspiration, ce don divin, ou tout au moins transmis par héritage depuis un temps immémorial, et c'est une des causes de la confiance, du religieux respect qu'ils inspirent. Il y a encore une autre raison : le nombre des maladies que la médecine guérit, nous disait un empirique lui-même, est bien moins grand que le nombre des maladies devant lesquelles elle se déclare impuissante. Eh bien! quand un malade est abandonné par son médecin ordinaire, a-t-il recours à un autre médecin? Pas du tout. « Celui-ci, dit-il, n'en sau» rait pas plus que l'autre, » et il vient à nous, à nous qui, exerçant la médecine sans titre, sans autorisation, en dépit de la police, malgré ses persécutions, devons avoir, pense-t-il, un spécifique, une panacée secrète et universelle.

» Il y a plusieurs espèces d'empiriques; mais si chacun d'eux présente une figure particulière et comme un type à part, tous ont de commun une très-haute idée de leur savoir, une morgue hautaine et qui n'a de comparable que leur prodigieuse ignorance.

» Quand ils ont commencé l'exercice de leur sacerdoce, ils savaient n'être que des imposteurs; mais bientôt, comme Foa qui, se voyant adorée, finit par croire qu'elle était vraiment déesse, ils se sont persuadé que le jeu qu'ils jouaient était sérieux. Dernièrement, l'un d'eux nous disait : « Le monde » n'a encore vu que deux médecins, Hippo» crate et moi. »

» Tous ont même suffisance, depuis ce prétendu visionnaire (le docteur noir) qui s'en va visiter ses malades en brillant équipage et qui, en présence d'un cancer, dit avec assurance : « Moi, guérir madame...; mais moi » vouloir d'abord dix mille francs, » jusqu'à ce pauvre diable qui, chaussé de sabots et un bâton à la main, court la campagne et guérit par l'application de simples connus de lui seul toutes les maladies et toutes les blessures. »

Notre article ne serait pas complet si, après avoir esquissé la silhouette des empiriques, de ces exploiteurs effrontés de la bêtise humaine, nous ne rapportions pas les lois édictées, les arrêts rendus pour réprimer l'exercice illégal de la médecine.

— *Jurisprudence de la médecine.* L'article 35 de la loi de ventôse punit d'une amende pécuniaire au profit des hospices tout individu qui exerce la médecine ou la chirurgie sans diplôme, certificat ou lettre de réception.

A qui s'applique cet article?

Répondons à cette question d'après les termes de la loi, l'opinion des auteurs et la jurisprudence de nos cours et de nos tribunaux.

La défense d'exercer sans diplôme ou certificat est générale et absolue. Elle s'étend à toute personne qui pratique la médecine et la chirurgie sans titre légal. Ainsi il a été décidé : 1° que cette prohibition s'applique aux pharmaciens comme à tous autres individus (Cour de cass., chambre criminelle, 8 octobre 1819); 2° qu'exercer la profession de *bailleul* ou *rebouteur*, c'est-à-dire l'art de réduire les luxations et les fractures des os, c'est exercer la médecine; qu'en conséquence, celui qui se livre à cet art sans diplôme ou certificat est passible des peines portées par la loi, et ne peut être excusé sous prétexte que l'usage est de tolérer cette industrie et que l'on rend ainsi des services aux indigents (Cass., 1er mars 1844 et 7 mai 1854).

Que dire touchant certaines professions spéciales?

Les oculistes, par exemple, pourront-ils exercer sans être munis d'un diplôme? On l'a soutenu; mais il a été jugé que la prohibition d'exercer sans diplôme s'applique aussi à l'art de l'oculiste.

La décision est la même, l'oculiste exerçât-il gratuitement (Cass., 20 juillet 1833; Paris, 2 octobre 1833; Cass., 14 mars 1839). « Cela est bien jugé, dit M. Dalloz; l'art de l'oculiste est une dépendance directe et immédiate de l'art du chirurgien; la moindre opération sur les yeux exige des connaissances anatomiques et physiologiques. »

Il ne sera pas superflu de rappeler ici que les statuts des chirurgiens de plusieurs anciennes provinces exigeaient des preuves de capacité de la part des oculistes, et que le projet de loi de 1847 (dont les événements de 1848 arrêtèrent la discussion) soumettait les professions spéciales de l'art de guérir à la nécessité d'un diplôme; les dentistes et les sages-femmes étaient seuls exceptés de cette règle, mais ils devaient se munir d'un brevet. Ce brevet même n'autorise pas chez la sage-femme la pratique de la chirurgie. Une sage-femme du nom de Pirant avait pratiqué l'opération césarienne sur le cadavre d'une femme qu'elle avait été appelée à soigner. Elle ne l'avait fait, du reste, que sur les conseils d'un prêtre, qui l'y exhorta au nom de la religion. La cour de Grenoble, saisie de l'affaire, relaxa les prévenus; mais son arrêt fut cassé par la cour suprême.

Nous pensons que les orthopédistes, aussi bien que ceux qui se livrent à la lithotritie, à la chirurgie herniaire, doivent être également soumis à l'obtention d'un diplôme.

Les dentistes sont-ils soumis à la même obligation? Deux déclarations, du 24 février 1730 et du mois de mai 1768, réglant l'exercice de la chirurgie dans la ville de Paris, ordonnaient aux dentistes de se faire recevoir experts par le collége de chirurgie. De nos jours, les auteurs et les praticiens pensent que, pour être dentiste, il faut, à la connaissance de l'anatomie de la bouche, réunir des notions générales d'anatomie, de physiologie, de médecine et d'hygiène; que c'est exposer gravement la santé publique que de ne pas exiger des dentistes la preuve qu'ils ont acquis ces connaissances. Cette opinion avait été admise par M. Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce. La jurisprudence la repoussa par un grand nombre d'arrêts.

Quiconque exerce sans diplôme encourt par ce seul fait les peines édictées. Il a été jugé : 1° que celui qui se qualifie chirurgien ou qui exerce sans diplôme ne peut exciper de sa bonne foi (Cass., 19 février 1807); 2° que l'exercice sans diplôme de la profession de médecin ou de chirurgien ne saurait être excusé, sous le prétexte que l'on est porteur de certificats des autorités administratives de diverses localités, ou qu'on est en possession depuis longues années de la qualité contestée, ou bien encore que l'on donne gratuitement ses soins aux indigents (Cass., 20 juillet 1833).

Le silence de la loi de ventôse n'implique pas de la part du législateur l'intention de regarder comme innocent l'exercice gratuit de la médecine. Cette loi n'a pas attaché la peine au salaire reçu, mais à la profession indûment exercée. Ce n'est pas la cupidité, mais l'impéritie qu'elle veut atteindre (Cass., 27 mai 1854). « De grandes difficultés, dit M. Dalloz, s'élèvent quand il s'agit d'apprécier la situation légale et l'innocence ou la culpabilité des personnes de bonne foi qui agissent sur les infirmités humaines par le magnétisme, le somnambulisme, par les inspirations religieuses. Les hésitations de la justice seraient bien naturelles en présence des doutes de la science elle-même. » Néanmoins, des condamnations nombreuses ont été portées contre des personnes qui traitaient les maladies par le somnambulisme, et un arrêt récent a décidé que, en principe, le traitement des malades au moyen du magnétisme, de la part d'un individu non pourvu d'un diplôme de docteur ou d'officier de santé, constitue l'exercice illégal de la médecine, délit prévu et puni par la loi de ventôse. Cette loi frappe, par la généralité de sa prohibition, tout exercice de l'art de guérir; elle ne subordonne pas l'existence de la contravention à telle ou telle condition particulière, à tel ou tel mode spécial de traitement (Cour de cass., 26 décembre 1852).

Un jugement du tribunal de la Seine, en date du 7 décembre 1852, a décidé que les individus qui font métier de deviner et de pronostiquer encourent la peine prononcée par l'article 479 du code pénal, alors même qu'ils prétendraient exercer cet art au moyen du magnétisme et du somnambulisme. La cour de cassation a jugé, le 25 avril 1857, qu'il y a délit d'exercice illégal de la médecine de la part d'une somnambule qui indique le traitement à suivre par les malades qui la consultent, bien qu'elle se fasse assister d'un docteur ou d'un officier de santé qui signe les ordonnances ou prescriptions médicales, mais sans les soumettre à son contrôle personnel; et le médecin qui prête son aide se rend, en un tel cas, complice du délit de la somnambule.

Examinons l'économie des pénalités portées par la loi de l'an II. Les articles 35 et 36 de cette loi portent :

« Art. 35. Six mois après la publication de la présente loi, tout individu qui continuerait d'exercer la médecine ou la chirurgie ou de pratiquer l'art des accouchements sans être sur les listes dont il est parlé aux articles 25, 26 et 34, et sans avoir de diplôme, de certificat ou lettre de réception, sera poursuivi et condamné à une amende pécuniaire envers les hôpitaux.

« Art. 36. Ce délit sera dénoncé aux tribunaux de police correctionnelle, à la diligence du commissaire du gouvernement près ces tribunaux. L'amende pourra être portée jusqu'à 1,000 fr. pour ceux qui prendraient le titre et exerceraient la profession de docteur; à 500 fr. pour ceux qui se qualifieraient d'officiers de santé et verraient des malades en cette qualité; à 100 fr. pour les femmes qui pratiqueraient illicitement l'art des accouchements. L'amende sera double en cas de récidive, et les délinquants pourront, en outre, être condamnés à un emprisonnement qui n'excédera pas six mois. »

Le second article ne parlant que de ceux qui usurpent le titre de docteur ou d'officier de santé, les tribunaux avaient décidé que pour ceux qui se contenteraient d'exercer l'art de guérir, sans prendre aucun titre, la peine ne serait que de simple police. Plusieurs auteurs ont combattu cette doctrine, et les arrêts de la cour de cassation du 9 et du 21 juillet 1853 et de la cour d'Orléans du 5 novembre 1855 ont décidé que l'exercice illégal de la médecine, même sans usurpation de titre, constitue un délit qui rentre exclusivement sous l'application de la loi du 19 ventôse an II.

— Philos. L'*empirisme* est la plus ancienne des écoles de philosophie; il prend l'expérience pour base de ses théories, et, s'il se trompe, c'est qu'il a mal vu ou mal expérimenté. Il naquit avec la philosophie même, chez les Hellènes, au VIe siècle av. J.-C.; son but fut de ramener à un principe, soit unique, soit multiple, la pluralité des phénomènes physiques qui frappent les sens. Thalès, un des sept sages, est le premier qui ait fait une tentative de ce genre. Comme tous les empiriques, il conçut la matière non point inerte et inanimée, mais douée d'une âme, motrice intelligente. Cette âme, selon Thalès, est la condition d'être de toutes choses. La forme primitive de cette âme est l'eau, élément essentiellement doué de mouvement et susceptible de transformations. L'eau, principe de toutes choses, n'est toutefois pas le générateur des dieux. Ceux-ci naissent d'eux-mêmes. Sur leur nombre et leur nature, Thalès accepte les théogonies adoptées de son temps. Hippon, qui professa l'*empirisme* à une époque qu'on croit voisine de celle de Thalès, objecta le premier que les dieux, puisqu'ils étaient nés, ne pouvaient échapper à la loi qui régit toutes les créatures, et devaient mourir. Anaximandre de Milet, contemporain et probablement disciple de Thalès, s'appliqua, comme ce dernier, à rechercher l'élément du monde; il crut le trouver dans un sujet matériel assez vague, contenant en lui-même les contraires, et auquel il donna le nom d'*infini*. Anaximène de Milet, né dans la seconde moitié du VIe siècle, c'est-à-dire plusieurs années après la mort d'Anaximandre, conçut un *empirisme* moins grossier que celui de ses prédécesseurs. Il posa comme principe des choses l'air, qu'il assimila à l'esprit. « De même, disait-il, que l'air, qui est notre âme, gouverne nos corps, de même l'air universel anime l'univers. » De cette façon, la génération et la dissolution des êtres ne sont dues qu'à la condensation et à la raréfaction de l'air.

La physique d'Anaximène est encore très-grossière. La terre lui semble plate et les étoiles plantées comme des clous sur une voûte de cristal.

Héraclite, qui naquit à Éphèse à la fin du VIe siècle, frappé particulièrement de l'instabilité des choses, en vit le principe dans l'élément le plus agité, le plus insaisissable, le feu. « Ce monde de toutes les choses, aucun des dieux, aucun des hommes ne l'a fait; il a été, il est et il sera le feu toujours vivant, s'allumant et s'éteignant avec mesure. » Les ouvrages d'Héraclite (*Moyen de bien conduire sa vie* et *Science des mœurs*) furent commentés, durant toute l'antiquité, par plusieurs sectes philosophiques très-distinctes, stoïciens, sophistes, panthéistes, etc.

Diogène d'Apollonie professa l'*empirisme* vers 500 av. J.-C. Après avoir établi qu'il ne peut exister qu'un seul sujet naturel, qui possède l'aptitude dont les éléments sont doués de s'unir les uns aux autres, il envisagea l'air comme principe du monde. « L'air, disait-il, par sa subtilité et sa priorité, doit être doué de la force motrice et de la connaissance. Tous les animaux participent de l'air; tous, par le même air, vivent, voient et entendent, et de lui tirent leur pensée propre; leur âme est un air plus chaud que celui du dehors, mais plus froid que celui du soleil. » La différence de température de cet air intérieur explique la variété qui règne parmi les animaux. La mort n'est que l'effet produit par le manque d'air dans les veines de la créature. Sec, cet air donne l'intelligence; humide, il produit l'abrutissement. Avec Diogène d'Apollonie se termine la série des empiriques ioniens, qui

cherchèrent et crurent trouver dans l'ordre matériel une cause unique des choses.

Cent ans environ après Diogène, au ve siècle, parut Empédocle, qui, le premier des empiriques, renonça à chercher l'être unique, et reconnut quatre éléments, le feu, la terre, l'air et l'eau. Ces « quatre racines des choses » sont divisibles à l'infini et aptes à se combiner ensemble pour engendrer les êtres. Leur agrégation produit la vie; c'est ce que Empedocle appelle l'amitié; leur désagrégation cause la mort et se nomme la discorde. Ces deux principes, l'amitié et la discorde, se combattent l'un l'autre de façon à maintenir un équilibre parfait « dans leur perpétuelle alternative; ils ne s'arrêtent jamais et demeurent toujours immobiles dans un cercle. » Empédocle précise même la part des éléments dans la composition des corps. Voici, par exemple, de quelle façon il analyse les matières osseuses : « A la terre agréable, dans ses vastes fournaises, il est échu deux des huit parties de la splendide Nestis (l'eau) et quatre de Vulcain (le feu), et les os blancs ont été faits. »

Empédocle croyait la terre immobile au centre du monde, entourée d'une sphère aérienne en état continuel de rotation, dont un hémisphère est igné et produit la nuit, et dont l'autre hémisphère est tempéré et produit le jour. Le soleil, corps de nature cristalline, réfléchit l'hémisphère igné, et la lune, à son tour, réfléchit le soleil.

La connaissance, selon la doctrine d'Empédocle, réside naturellement dans la réunion des quatre éléments. Elle doit donc appartenir à tous les animaux et même à tous les végétaux; aussi Empédocle a-t-il dit : « Sache que toutes choses ont entendement et prudence. »

Empédocle est épouvanté lui-même des rigoureuses conséquences où son *empirisme* l'a entraîné. « Que la condition des mortels est misérable! » s'écrie-t-il. Et il poursuit douloureusement : « J'ai pleuré, j'ai versé des larmes en voyant *le séjour inaccoutumé.* » Mot étrange, cri d'un spiritualisme inconscient! La terre ne lui semble pas la demeure définitive. Il cherche à se rappeler une autre patrie; lui aussi il est tenté de dire :

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.

Le dieu suprême d'Empédocle est Sphéros, le cercle immobile dans lequel se meut le grand être universel. Au reste, sa doctrine permettait d'ajouter foi à l'existence de tous les dieux du polythéisme, à condition de les croire formés des quatre éléments générateurs. Ces dieux pouvaient occuper tel séjour éthéré que l'on voudrait, et les sages ne devaient point se priver de l'espoir de les y joindre un jour.

Empédocle reconnaissait une justice siégeant dans l'éther. Sa loi première était : « Ne tuez pas. » Le philosophe déplore le meurtre de l'animal, le meurtre de la plante même, dont les éléments ont pu ou pourront former un être humain. Il se souvient de ses métamorphoses. « Et moi aussi, dit-il, je fus jeune garçon et jeune fille, arbre, oiseau, poisson muet au fond des mers. » Et plus loin il s'écrie : « Ne renoncerez-vous pas à ces meurtres terribles, et ne voyez-vous pas que vous vous dévorez les uns les autres par cet aveuglement? Oui, sous une autre forme, le père prend son fils chéri, et, stupide, l'immole en faisant des vœux! »

Telle est la doctrine d'Empédocle, philosophe profondément étudié dans l'antiquité, poëte vivement admiré. Son poëme *De la nature*, dans lequel il expose son système, ne nous est parvenu que par courts fragments; perte regrettable à jamais, quand on songe à l'éloge magnifique qu'en a fait le grand poëte Lucrèce :

Carmina quin etiam divini pectoris ejus
Vociferantur et exponunt præclara reperta,
Ut vix humana videatur stirpe creatus.

Anaxagore, à peu près contemporain d'Empédocle (il mourut dans la LXXVIIIe olympiade), introduisit l'*empirisme* à Athènes, et fut le maître de Périclès et d'Euripide. Tout en reconnaissant l'infirmité du témoignage des sens, il n'acceptait pas d'autre critérium. Il considéra comme élément non le feu, la terre, l'air ou l'eau, mais « tout ce qui est sensible, les os, la chair, la moelle et toutes choses qu'on appelle du même nom. » Chaque partie de ces corps se compose d'exemplaires infiniment petits de même nature et de mêmes fonctions : le sang, par exemple, est formé de particules de sang; un tibia, un fémur n'est qu'une agrégation d'une infinité de petits tibias, de petits fémurs; un nez renferme quantité de nez microscopiques, etc. Cette théorie a été nommée *homœomérie*. « Tout est dans tout, » disait Anaxagore. Il ne croyait pas que le vide pût exister, et considérait le monde comme infini dans tous les sens, infiniment grand et infiniment petit.

Anaxagore eut le premier, parmi les empiriques, l'idée de distinguer le principe pensant du phénomène physique. « Tandis que les autres choses renferment une partie de tout, a-t-il dit, l'intelligence est infinie, autocratique et sans mélange d'aucune autre chose; seule, elle est en soi, car si elle n'était pas en elle-même, mais mêlée à quelque autre, elle participerait ainsi de toutes, puisque en tout il y a partie de tout; les choses ainsi mêlées l'empêcheraient de commander à aucune. » Toutefois, l'intelligence n'était pour ce philosophe qu'une substance matérielle, mais pure et subtile entre toutes.

Anaxagore considérait la lune comme habitée et le soleil comme brûlant d'un feu réel. Les astres, détachés de la terre, se meuvent, disait-il, dans la région ignée, et s'y maintiennent grâce à l'impulsion qui leur a été imprimée. La terre est supportée par l'air au centre du monde. Ce grand physicien fut accusé d'impiété et exilé d'Athènes, pour avoir combattu la superstition par la démonstration des phénomènes. Le christianisme naissant reconnut en lui un ennemi, et, s'acharnant contre sa doctrine, fit pressentir, du temps même de saint Irénée, le saint-office et la persécution de Galilée.

Les maximes qui nous restent d'Anaxagore ont un étonnant caractère de grandeur sombre et indomptable. « L'homme est né, disait-il, pour regarder les astres. » Condamné à mort, il prononça ces mots : « La nature nous a depuis longtemps condamnés, mes juges et moi. » Obligé de quitter Athènes, il ne s'en crut point exilé : les Athéniens, disait-il, s'étaient exilés de lui.

Anaxagore fut le dernier grand représentant de l'*empirisme*. Après lui, Archélaüs (vers 444) ne fut qu'un compilateur indigeste des doctrines ioniennes. Il soutint, en outre, que le juste et l'injuste ne sont rien par la nature et n'existent que par la loi. Mais vint Socrate, qui allait poser la morale sur son vrai fondement, sur l'esprit.

EMPIRISTE s. m. (an-pi-ri-ste — rad. *empirisme*). Philosophe ou médecin partisan de l'empirisme : *Les* EMPIRISTES *ne reconnaissent d'autre autorité, en matière de connaissance, que les yeux et les mains.* (Jouffroy.) ‖ Mauvais médecin, médicastre.

— **Encycl.** V. EMPIRISME.

EMPIS s. m. (an-piss — du gr. *empis*, même sens. Ce nom désigne une espèce de cousin, proprement le suceur, de *en*, dans, et de la racine *pâ, pi*, boire; grec *pinô*. L'abeille tire plusieurs de ses noms de la même racine. Elle s'appelle en sanscrit *madhu-pa*, buveuse de miel. Suivant quelques étymologistes, les Latins ont reproduit ce sens dans *apis*, équivalant à *ad-pi*, d'où notre *abeille*, du diminutif *apicula*, et les Germains dans *pi-an*, *bi-ene*, *bee*, etc.). Entom. Genre d'insectes diptères, type de la tribu des empides, comprenant plus de trente espèces, presque toutes européennes : *Les* EMPIS *se reconnaissent à leur trompe plus longue que la tête.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *empis* forment un genre facile à reconnaître aux caractères suivants : tête très-petite, globuleuse; antennes à troisième article comprimé, terminé par un style court, assez gros, articulé; trompe trois fois plus longue que la tête; suçoir perpendiculaire, contenant quatre soies; palpes relevées devant la face; tronc plus épais que large; abdomen recourbé en dessous, tronqué carrément chez les mâles, conique chez les femelles; ailes grandes, dépassant de beaucoup l'abdomen; pattes rapprochées, à hanches coniques, à tarses plus longs que les tibias. Ce genre comprend plus de trente espèces, dont la plupart habitent l'Europe. La plus commune est l'*empis opaque*. On trouve encore assez fréquemment les *empis damier* et *à pieds emplumés*. Leurs premiers états sont peu connus; on suppose néanmoins, d'après leur manière de vivre et les observations faites sur des dépouilles de nymphes, que les larves sont terrestres et assez analogues à celles des asiles. Cette analogie existe surtout dans les mœurs de l'insecte parfait. Les *empis* vivent en troupes nombreuses. Dans les belles soirées d'été, ils tourbillonnent au bord des eaux, comme les cousins, s'abattent sur les buissons, les haies et les taillis, et se trouvent accouplés pour la plupart; car c'est surtout en l'air qu'ils se livrent aux travaux de la chasse et à l'amour. Ces insectes se nourrissent, les mâles surtout, du suc des fleurs; mais ils chassent aussi d'autres insectes, soit au vol, soit à la course, et les saisissent avec leurs pattes. Les femelles paraissent préférer la proie vivante, et on a remarqué que, même pendant l'accouplement, elles ne cessent de sucer les insectes qu'elles tiennent entre leurs pattes.

EMPIS (Adolphe-Dominique-Florent-Joseph SIMONIS, dit), auteur dramatique et membre de l'Académie française, né à Paris le 29 mars 1795, mort dans la même ville le 12 décembre 1868. Sa famille lui fit donner une excellente éducation; mais elle éprouva de grands revers de fortune, et le jeune Empis venait à peine de terminer ses études, que, pour ne pas être à charge à ses parents, il dut entrer dans l'administration; il fut nommé commis dans les bureaux de la liste civile de Louis XVIII. Ardent travailleur, esprit net et judicieux, il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention de ses supérieurs, qui lui firent franchir rapidement les premiers grades. En peu d'années il devint chef de bureau. Cependant l'amour des lettres, qui s'était manifesté en lui dès le collége, ne fut pas étouffé par son application aux affaires. Sans négliger en rien son travail quotidien, Empis se livrait à son goût pour le théâtre. Ses premiers ouvrages furent le fruit de la collaboration. Il donna d'abord des livrets d'opéras, composés en société avec MM. Mennechet et Cournol, livrets habilement construits et non dépourvus du sentiment poétique. Citons celui de *Sapho*. Il donna ensuite avec Picard plusieurs pièces remarquées. Enfin il se dégagea des liens de la collaboration, et produisit seul un certain nombre d'ouvrages importants, qui donnèrent la mesure réelle de son talent, accusèrent nettement les tendances de son esprit et établirent définitivement sa réputation d'auteur dramatique sur le terrain de la haute comédie. On reconnut en général dans ses œuvres une aspiration à la peinture des caractères, un vif sentiment de la situation dramatique, de la logique, de l'observation, un style naturel et un fonds de haute moralité. Ces mérites, joints aux succès de vogue de plusieurs de ses pièces, fixèrent sur lui l'attention de l'Académie, et il obtint, en 1847, le fauteuil de M. de Jouy. Cette faveur redoubla l'amour d'Empis pour les travaux sérieux. Quittant le champ des mœurs contemporaines, il chercha dans l'histoire moderne des sujets en rapport avec les penchants de son esprit et les allures de son imagination. Ce fut l'histoire d'Angleterre qui l'attira particulièrement. « De ce renouvellement d'esprit naquit, dit M. Auguste Barbier, le drame qu'il nomma les *Six femmes de Henri VIII*. » A notre avis, c'est là sa production littéraire la plus forte et la plus remarquable, non point sous le rapport scénique, car les proportions en sont trop vastes et l'émotion y fait défaut, mais comme étude de caractères, comme fouille de l'âme humaine et comme ouvrage écrit d'un style plus vivant, plus coloré et plus élevé que celui de ses autres compositions. Shakspeare, à vrai dire, peut revendiquer une bonne part de l'idée de ce travail. L'œuvre d'Empis est le drame de *Henri VIII* du sublime poëte, mais élargi et enserrant dans les fils sanglants de sa trame toutes les victimes des sensualités hypocrites du cruel Tudor. L'action, quoique étendue, en est peu variée. Les mobiles de l'acquiescement des jeunes femmes aux ardeurs du prince sont tous à peu près semblables : un violent dépit d'amour, une rivalité de charmes, avant tout la vanité de voir briller une couronne sur leur tête, puis l'ambition des grands seigneurs leurs parents, les poussant au trône pour augmenter par elles leurs honneurs, leurs richesses et la prépondérance de leur parti religieux. Quant au monarque, son moyen de conquête se réduit à l'irrésistible volonté du maître et son moyen de rupture à la répudiation ou à l'appel au bourreau, moyens aussi brutaux qu'uniformes. Néanmoins, l'analyse du caractère de ces malheureuses princesses et la peinture des odieuses menées de leurs entourages sont si habilement faites, que l'intérêt ne cesse pas de s'attacher à leurs personnes, et, bien que l'on soit certain du triste sort qui les attend, on suit avec une curiosité tout anxieuse les péripéties de leur élévation et de leur chute. Shakspeare avait laissé très-prudemment dans l'ombre la figure de Henri VIII, en indiquant cependant la main du roi comme le ressort caché de toutes les noirceurs et de toutes les lâchetés de son drame. Empis, qui avait moins de dangers à courir, l'a mise entièrement à découvert. Cette figure de théologien couronné, étudiée avec soin, dénote de la part du peintre une connaissance approfondie de l'histoire du temps et de cet Hérode-Falstaff, qui fut moins le promoteur libéral et convaincu d'une réforme religieuse que l'atroce instrument du fait cupide et ambitieux de la rupture du clergé anglais avec l'Eglise romaine. Sauf quelques erreurs de mœurs locales, quelques touches fausses sentant le vaudeville et la caricature, on trouve dans ce large drame un tableau souvent vrai et frappant des excès de l'autorité royale et du mal qu'ils causent à la vie et à la fortune des peuples, quand ils peuvent impunément s'exercer pour l'assouvissement d'un caprice des sens ou la réalisation d'une folle conception de l'esprit. On y voit plus encore, on y voit la volonté trop absolue d'un seul corrompre les institutions religieuses et politiques d'un pays, et les chefs de l'Eglise comme ceux du Parlement se prêter à toutes les servilités et aux monstrueuses entreprises du prince et de ses courtisans. De là tant de bûchers et d'échafauds, tant de confiscations et de proscriptions, tant d'actes affreux qui déshonorent à jamais cette phase de l'histoire d'Angleterre; de là ce mot symboliquement juste, le dernier du drame, que l'auteur fait jaillir des lèvres d'un bourgeois de Londres regardant le cadavre du prince : « Quelle puanteur! »

Empis n'a pas seulement doté la scène de ses nobles et hautes conceptions dramatiques; il a rendu aussi des services importants à l'art scénique en qualité d'administrateur de notre premier théâtre. Mais, avant de l'étudier comme administrateur de la Comédie-Française, il est bon de revenir de quelques années en arrière. L'opéra de *Vendôme en Espagne* avait attiré sur Empis, qui en était l'auteur, la bienveillance de la cour, et il devint successivement secrétaire des bibliothèques du roi, vérificateur du service des gouvernements des maisons de la couronne et chef de la première division de la maison du roi. Dans toutes ces positions, il mit au service de l'art l'influence dont il jouissait, et lorsque, en 1856, M. Arsène Houssaye quitta l'administration de la Comédie-Française, Empis fut désigné comme son successeur. A peine eut-il en main le sceptre de la direction, qu'il voulut que les anciens auteurs partageassent avec les contemporains l'honneur de divertir la génération présente. Il fit donc remonter splendidement et scrupuleusement les pièces de l'ancien répertoire, et les fit marcher de pair avec celles du nouveau. Ce fut là une inspiration heureuse. La représentation souvent renouvelée des chefs-d'œuvre de la scène française fit réfléchir plus d'un débutant sur les conditions de son art; les acteurs s'élevèrent à cette perfection d'interprétation qui a fait d'eux les premiers comédiens du monde; enfin, la prospérité du Théâtre-Français ne fut jamais plus grande. Cependant Empis dut résigner des fonctions dont il s'acquittait si bien. Ayant eu quelques difficultés avec un ministre puissant, relativement aux prétentions d'une actrice (Mlle Riquer) au titre de sociétaire, prétentions que l'administration de la Comédie-Française ne jugeait point fondées, une secrète pression fut exercée sur lui; il lui fut dit « qu'on verrait avec plaisir qu'il donnât sa démission. » Empis, qui voulait avant tout se montrer rigide gardien des droits de l'acteur et fidèle observateur des règlements, répondit qu'il « n'avait point de démission à donner, et que, dans le cas où l'on ne voudrait plus de ses services, c'était une destitution qu'il fallait lui infliger, » et il attendit avec dignité. La presse de l'époque fut unanime à approuver la conduite d'Empis, et l'opinion se prononça d'une façon si énergique, que le gouvernement se vit forcé de donner une compensation ou plutôt une satisfaction à l'homme honnête qui n'avait pas voulu servir d'entremetteur aux plaisirs d'un ministre. Empis fut nommé inspecteur général des bibliothèques. A partir de ce moment (22 octobre 1859), il reprit ses travaux littéraires; il se préparait à publier une histoire dramatique du règne d'Édouard VI, lorsque la mort vint le frapper.

Empis est l'un des plus remarquables auteurs dramatiques de la période de transition qui commence vers 1820 pour finir en 1850, à l'avénement des Emile Augier et des Alexandre Dumas fils. On trouve dans ses drames une certaine audace de situation et un dialogue parfois assez romantique. Ses comédies, écrites avec facilité et élégance, ne manquent ni d'intérêt ni de vérité. Ainsi que le constate Barbier, elles dénotent un esprit réel d'observation, un esprit qui sait bien voir et bien reproduire ce qu'il a vu.

Dans sa réponse à M. Barbier, lors de la réception de celui-ci à l'Académie française, M. de Sacy jugeait ainsi le talent dramatique d'Empis : « L'énergique concision peut manquer quelquefois à M. Empis; le bon goût et la simplicité ne lui manquent jamais. Les traits spirituels et poignants abondent, sans que la main de l'auteur se fasse sentir. Empis ne les cherche pas; on dirait qu'il les rencontre ou plutôt qu'ils naissent tout faits sur les lèvres du personnage auquel ils échappent. Vous souvenez-vous du mot qui termine la jolie pièce la *Dame et la demoiselle*, lorsque la vieille intrigante de province, Mme de Saintine, qui s'est transportée tout exprès à Paris pour empêcher encore une fois la pauvre Pauline de passer d'un trop long célibat au mariage, voyant tous les efforts de son malin bavardage échouer contre le bon sens et l'expérience d'un amoureux parisien, s'écrie avec un dépit si comique : « En province, elle ne se serait jamais mariée? » Regnard lui-même n'aurait pas désavoué un trait si fin et si vrai. Il y en a beaucoup de pareils dans les pièces d'Empis. N'est-ce pas ce qui l'a autorisé à leur donner le titre de comédies, qu'une critique rigoureuse pourrait peut-être leur contester quelquefois? Dieu me garde de faire la théorie d'un art que je connais si peu. N'y a-t-il pas lieu cependant de distinguer au théâtre deux genres qui se touchent sans se confondre : l'un où l'événement n'est que la toile sur laquelle se déroule la peinture des mœurs et des ridicules, et qui est proprement ce que l'on appelle comédie; l'autre où l'intérêt principal porte sur l'événement et qui mériterait mieux le nom de drame? Les pièces d'Empis appartiennent, si je ne me trompe, à cette seconde classe : ce sont avant tout des leçons tirées des événements de la vie. »

Voici la liste des principaux ouvrages d'Empis : *Sapho*, opéra en trois actes avec Cournol, musique de Reicha (Opéra, 16 décembre 1822); *Vendôme en Espagne*, drame lyrique en un acte, avec Mennechet, musique de Boieldieu, Auber et Hérold (Opéra, 5 décembre 1823); *Bothwell*, drame en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 21 juin 1824); l'*Agiotage* ou le *Métier à la mode*, comédie en cinq actes et en vers, avec Picard (Comédie-Française, 25 juillet 1826); *Lambert Simnel* ou le *Mannequin politique*, comédie en cinq actes et en prose, avec Picard (Comédie-Française, 24 mars 1827); la *Mère et la fille*, comédie en cinq actes et en prose, avec Mazères (Odéon, 11 octobre 1830); la *Dame et la demoiselle*, comédie en cinq actes et en prose, avec Mazères (Comédie-Française, 14 octobre 1830); *Un changement de ministère*, comédie en cinq actes et en prose, avec Mazères (Odéon, 12 mars 1831); *Une liaison*, drame en cinq actes et en prose, avec Mazères (Comédie-Française, 21 avril 1831); *Lord Novart*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 27 février 1836); *Julie* ou *Une séparation*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 2 mai 1837); *Un*

jeune ménage, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 6 septembre 1838); *l'Héritière* ou *Un coup de partie*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 4 septembre 1844); *l'Ingénue de la cour*, comédie en cinq actes et en prose (Odéon, 20 mars 1846); enfin les *Femmes de Henri VIII*, scènes historiques, drame en cinq tableaux, non destiné au théâtre (1854, 2 vol. in-8°).

EMPIS (Georges SIMONIS, dit), médecin français, fils du précédent, né à Paris le 22 mars 1824. Après de brillantes études universitaires, M. Empis, entraîné par son goût naturel vers la médecine, prit ses inscriptions à la Faculté de Paris. Externe en 1845, interne en 1847, il obtint son diplôme de docteur en 1850, après avoir soutenu sa thèse *Sur les paralysies consécutives aux luxations*. Ce travail remarquable à divers titres attira l'attention de la Faculté, qui lui décerna le prix Montyon. Au lieu de se livrer à la pratique, le nouveau docteur voulut entrer dans la carrière des concours; en 1856, il était nommé médecin des hôpitaux, et un an plus tard agrégé à la Faculté de médecine. M. Empis est aujourd'hui médecin de l'hôpital de la Pitié, où il est chargé, depuis 1863, du service des accouchements. Voici la liste de ses publications : *Considérations sur les paralysies consécutives aux luxations* (Thèse inaugurale, 1850); *Mémoire sur une épidémie de diphthérite observée à l'hôpital Necker* (*Archives générales de médecine*, 1850); *Recherches sur l'encéphalopathie saturnine* (*Archives générales de médecine*, 1851, 4e série, t. XXVII, p. 67 et suiv.); *Mémoire sur une épidémie de variole observée à l'Hôtel-Dieu* (*Archives générales de médecine*, 1852, 4e série, t. XXVII, p. 440 et suiv.); *De la méthode à suivre dans l'examen des malades* (Thèse de concours pour l'agrégation, 1853); *De l'incubation des maladies* (Thèse d'agrégation, 1857); *Des diarrhées et des dysenteries qui ont régné à Paris et dans plusieurs départements d'une façon épidémique, en 1861* (*Archives générales de médecine*, 1861); *Étude séméiotique du cornage broncho-trachéal chez l'homme* (*Union médicale*, janvier, 1862); *Considérations sur une observation de hernie ventrale étranglée, accompagnée de symptômes insolites* (*Union médicale*, 1860, et *Bulletin de la Société médicale des hôpitaux*, t. IV, p. 455); *Étude clinique d'un cas de catalepsie* (*Gazette des hôpitaux*, 1861); *Étude de l'affaiblissement progressif chez les vieillards* (*Archives générales de médecine*, 1862); *Leçons sur l'albuminurie* (*Gazette des hôpitaux*, 5 juin 1862); *Leçons sur la paralysie musculaire progressive de la langue, du palais et des lèvres* (*Gazette des hôpitaux*, 1862); *Sur le catarrhe bronchique pseudo-gangréneux* (*Gazette des hôpitaux*, 1863); *Sur la granulie* (*Union médicale*, 1864); *Traité de la granulie* (1 vol. in-8°); *Des inflammations tuberculeuses de la plèvre et du poumon* (*Gazette des hôpitaux*, 29 mai 1866); *De la statistique du service d'accouchements de l'hôpital de la Pitié, et des mesures hygiéniques instituées dans cet hôpital contre la fièvre puerpérale* (Paris, 1867, in-8°).

EMPISSEMENT s. m. (an-pi-se-man — de *en*, et de *pisser*). État de la mamelle engorgée de lait chez les animaux et surtout chez la vache.

— **Encycl.** L'accumulation anomale de lait dans la mamelle ne constitue pas, à proprement parler, une maladie, car elle peut disparaître presque instantanément par la traite. Elle est un simple accident qui n'a pas même la valeur d'un symptôme.

L'*empissement* laiteux résulte en général de cette habitude trop répandue qu'ont les marchands de laisser les vaches laitières sans être traites, pendant vingt-quatre ou trente heures avant de les exposer en vente, dans le but de tromper l'acheteur sur le volume des mamelles.

Dans le cas d'*empissement* laiteux, les mamelles sont très-volumineuses; la vache a souvent de la peine à marcher, tant le volume de la glande est considérable. Souvent aussi le lait s'échappe pendant la marche. Dans quelques cas, l'accumulation excessive et trop prolongée du lait dans la glande peut déterminer une inflammation de l'organe, dont les conséquences peuvent être graves.

Pour faire disparaître l'*empissement* laiteux, il suffit de traire la vache le plus promptement possible et à plusieurs reprises; alors la douleur disparaît et la mamelle revient à son état normal.

EMPITE adj. (an-pi-te). Entom. Syn. d'EMPIDE.

EMPLACÉ, ÉE (an-pla-sé) part. passé du v. Emplacer : *Sel* EMPLACÉ.

EMPLACEMENT s. m. (an-pla-se-man — de *en*, et de *placement*). Place d'un ou de plusieurs édifices ou autres objets actuellement debout, ou disparus, ou qui doivent être construits : *L'*EMPLACEMENT *de Notre-Dame. L'*EMPLACEMENT *de Carthage. Acheter un vaste* EMPLACEMENT. *Constantinople s'éleva sur l'*EMPLACEMENT *de Byzance au nom de Jésus-Christ, comme Rome s'était élevée sur les chaumières d'Évandre au nom de Jupiter.* (Chateaub.) *Tout cet* EMPLACEMENT *de Lacédémone est inculte, le soleil l'embrase en silence et dévore incessamment le marbre des tombeaux.* (Chateaub.)

— **Techn.** Action ou manière d'emplacer du sel, de le mettre en grenier.

EMPLACER v. a. ou tr. (an-pla-sé — de *en*, et de *place*. Prend une cédille sous le *c* devant un *a* ou un *o* : *Il emplaça, nous emplaçons*). Techn. Mettre le sel dans les greniers : EMPLACER *du sel*.

— Anc. administr. milit. Donner une destination à un soldat : EMPLACER *des recrues*.

EMPLAGE s. m. (an-pla-je — rad. *emplir*). Emploi. ‖ Proportion. ‖ Vieux mot.

— Constr. Remplissage fait de mortier et d'éclats de pierre, que l'on jette entre deux rangs de pierres taillées.

EMPLAIGNER v. a. ou tr. (an-plè-gné; *gn* mll.). Techn. Syn. de LAINER.

EMPLAIGNEUR s. m. (an-plè-gneur; *gn* mll.). Techn. Syn. de LAINEUR.

EMPLANTER v. a. ou tr. (an-plan-té). Couvrir de plantations : EMPLANTER *un terrain*.

EMPLANTURE s. f. (an-plan-tu-re — de *en*, et de *planter*). Mar. Massif de bois au milieu duquel se trouve un encastrement destiné à recevoir le pied d'un mât : *L'*EMPLANTURE *du grand mât et celle du mât de misaine sont pratiquées sur la carlingue du navire; celle du mât d'artimon s'y trouve quelquefois, mais ordinairement elle est placée sur le faux pont.* (Paris.)

— Agric. S'emploie dans certains pays, surtout en Franche-Comté, pour désigner un plant quelconque : *Voilà de magnifiques* EMPLANTURES. *Mes* EMPLANTURES *n'ont pas réussi cette année. Quel genre d'*EMPLANTURES *avez-vous mis sur ce terrain?*

EMPLASTIQUE adj. (an-pla-sti-ke — gr. *emplastikos*; de *emplassein*, former). Pharm. Qui a les caractères de l'emplâtre : *Une matière* EMPLASTIQUE *dure et cassante.* (Fourcroy.) ‖ Qui sert à faire des emplâtres : *Onguent* EMPLASTIQUE. ‖ Qui sert à coller : *Substance* EMPLASTIQUE.

EMPLASTRATION s. f. (an-pla-stra-si-on — rad. *emplastrer*). Hortic. Action d'emplastrer, d'enter en écusson.

— Chir. Application d'un emplâtre.

EMPLASTRÉ, ÉE (an-pla-stré) part. passé du v. Emplastrer. Enté en écusson : *Un arbre* EMPLASTRÉ.

EMPLASTRER v. a. ou tr. (an-pla-stré — autre forme du mot *emplâtrer*). Hortic. Enter en écusson : EMPLASTRER *un arbre*.

EMPLASTROPOIÈSE s. f. (an-pla-stro-po-iè-ze — du gr. *emplastron*, emplâtre; *poiêsis*, action de faire). Anc. pharm. Art de faire des emplâtres.

EMPLÂTRE s. m. (an-plâ-tre — gr. *emplastron*; de *emplassô*, j'applique sur). Méd. Topique mou et glutineux que l'on applique sur une surface un peu large, et qui adhère plus ou moins à la peau : EMPLÂTRE *vésicant. Appliquer un* EMPLÂTRE. *Lever un* EMPLÂTRE.

— Fig. Remède : *Le temps est un* EMPLÂTRE *commun et très-puissant à tous les maux.* (Charron.) *Je n'ai point d'*EMPLÂTRE *contre l'énorme sottise qu'on a faite de se brouiller avec l'Angleterre avant d'avoir cent vaisseaux.* (Volt.) ‖ Palliatif, remède insuffisant : *Nos petites consolations ne sont que des* EMPLÂTRES *sur les blessures de la vie.* (Volt.)

— Fam. Personne maladive, toujours couverte d'emplâtres : *Ce pauvre homme n'est qu'un* EMPLÂTRE. *Elle a un* EMPLÂTRE *de mari* (Mol.) ‖ Personne sans énergie : *Quel* EMPLÂTRE *que ce jeune homme!*

— Pop. dans le Midi, Soufflet : *Donner un* EMPLÂTRE *à quelqu'un.*

— Prov. *Où il n'y a pas de mal il ne faut pas d'*EMPLÂTRE, Il ne faut pas chercher de remèdes à des maux imaginaires.

— Argot. Empreinte de serrure que prennent les filous pour se procurer de fausses clefs.

— Arboric. Sorte d'englumen ou de mastic qu'on étend sur les plaies des arbres pour les faire cicatriser : *L'*EMPLÂTRE *de Forsyth.*

— **Encycl.** Pharm. On donne le nom d'*emplâtres* à des médicaments externes, glutineux, solides, capables de se ramollir sous l'influence de la chaleur, et d'une consistance telle, qu'ils s'accommodent à toutes les formes et adhèrent fortement à la partie du corps sur laquelle on les applique. Parmi les *emplâtres*, les uns, composés de corps gras et huileux, de résines, de cire, de poudres végétales ou animales, portent plus particulièrement le nom d'onguents emplastiques ou d'*emplâtres*-onguents; les autres, solidifiés par un oxyde de plomb, sont les *emplâtres* proprement dits. Pour préparer les *emplâtres*-onguents, on fait fondre ensemble les matières grasses et les matières résineuses, on passe à travers un linge et l'on agite le mélange jusqu'à complet refroidissement. Quelquefois on fait fondre à part les matières moins promptes que les autres à se liquéfier. Les substances volatiles, telles que les essences, ou celles qui contiennent des principes volatils, comme la térébenthine, ne s'incorporent qu'à la fin de l'opération et lorsque le mélange a atteint un certain degré de refroidissement. Les gommes-résines s'incorporent après avoir été dissoutes et amenées par la concentration des liqueurs à consistance de miel. Après refroidissement partiel, il est nécessaire de malaxer la matière emplastique entre les mains préalablement mouillées. Cette pratique a pour but de rendre plus parfait le mélange des diverses matières; on divise ensuite la masse en cylindres qu'on désigne sous le nom de magdaléons. C'est sous cette forme qu'on conserve les *emplâtres* renfermés dans des vases de faïence ou de porcelaine, placés eux-mêmes dans un endroit frais.

La préparation des *emplâtres* proprement dits ou à base d'oxyde de plomb s'opère tantôt au moyen de l'eau, tantôt sans intermédiaire. Dans ce dernier cas, l'*emplâtre* est dit *brûlé*. La préparation de l'*emplâtre* simple servant de base à la préparation du plus grand nombre des autres, nous nous bornerons à décrire pour celui-ci la marche de l'opération. Prenez :

Litharge en poudre fine. . .	2,000 gr.
Axonge.	2,000
Huile d'olive.	2,000
Eau commune.	4,000

Placez dans une bassine de cuivre de capacité suffisante l'axonge et l'huile d'olive d'abord, puis la litharge, faites liquéfier en agitant continuellement avec une large spatule de bois; ajoutez l'eau et maintenez le mélange à l'état d'ébullition en agitant sans interruption jusqu'à ce que l'oxyde ait complètement disparu et que la masse ait acquis une couleur blanche et une consistance solide. Laissez ensuite refroidir jusqu'à ce qu'il soit possible de malaxer l'*emplâtre* entre les mains afin d'en extraire complètement l'eau. Mettez ensuite en magdaléons. Si l'on voulait communiquer à ces *emplâtres* les propriétés actives des végétaux, il faudrait ajouter 3 parties d'extrait alcoolique de la plante à un mélange emplastique composé de : cire blanche, 1 partie; résine élémi, 3 parties.

Pour faire usage d'un *emplâtre*, il faut le ramollir en le malaxant entre les doigts ou en le trempant dans l'eau chaude, et l'étendre également au moyen d'une spatule sur un morceau de toile ou de peau.

Les *emplâtres* inspiraient autrefois une grande confiance. Aujourd'hui, ils ne sont plus guère employés que comme épispastiques ou agglutinatifs.

Emplâtre d'acétate de cuivre.

Cire jaune.	100 gr.
Poix blanche.	50
Térébenthine.	25
Verdet porphyrisé.	25

On emploie cette préparation pour guérir les cors aux pieds.

Emplâtre agglutinatif d'Auché de La Croix.

Poix blanche.	200 gr.
Résine élémi.	50
Térébenthine.	25
Huile de laurier.	25

Emplâtre antihystérique.

Galbanum.	20 gr.
Assa-fœtida.	1
Poix blanche.	1
Cire jaune.	1

Emplâtre de belladone.

Extrait alcoolique de belladone.	45 gr.
Résine élémi.	10
Cire blanche.	5

On emploie cet *emplâtre* en applications sur les tumeurs douloureuses.

Emplâtre brun.

Huile d'olive.	1,000 gr.
Axonge.	500
Beurre.	500
Suif de mouton.	500
Cire jaune.	500
Litharge finement pulvérisée.	500
Poix noire.	100

On s'en sert comme maturatif sur les abcès et les bubons.

Emplâtre brûlé.

Huile d'olive.	500 gr.
Axonge.	250
Beurre.	250
Suif.	250
Litharge porphyrisée. . . .	250
Cire jaune.	250
Poix noire.	50

Emplâtre calmant, anodin calmant de Boerhaave.

Extrait de jusquiame. . . .	30 gr.
Extrait de pavot.	30
Extrait de ciguë.	30
Cire blanche.	250
Huile rosat.	30

Employé dans le squirre inattaquable par les procédés chirurgicaux.

Emplâtre de Canet.

Emplâtre simple.	125 gr.
Emplâtre diachylon gommé.	125
Cire jaune.	125
Huile d'olive.	100
Colcothar.	125

Cet *emplâtre* est astringent et résolutif.

Emplâtre de cantharides.

Elemi.	100 gr.
Huile d'olive.	40
Onguent basilicum.	300
Cire jaune.	400
Cantharides en poudre. . .	420

Cette préparation est employée comme vésicant.

Emplâtre céroëne.

Poix de Bourgogne.	400 gr.
Poix noire.	100
Cire jaune.	100
Suif.	50
Bol d'Arménie préparé. . .	100
Myrrhe en poudre.	20
Encens pulvérisé.	20
Minium.	20

Cet *emplâtre* est usité contre les rhumatismes.

Emplâtre de céruse.

Céruse pulvérisée.	500 gr.
Huile d'olive.	1,000
Cire blanche.	96
Eau.	1,000

Emplâtre de ciguë.

Extrait de ciguë.	45 gr.
Résine élémi.	10
Cire blanche.	5

Emplâtre de ciguë du Codex.

Résine de pin.	470 gr.
Poix blanche.	220
Cire jaune.	320
Huile de ciguë.	65
Feuilles fraîches de ciguë.	1,000
Gomme ammoniaque. . . .	250

Employé comme fondant.

Emplâtre de cire.

Cire jaune.	1,500 gr.
Suif de mouton.	1,500
Poix blanche.	500

Emollient et résolutif.

Emplâtre contre la coqueluche, de Corsin.

Emplâtre de ciguë.	10 gr.
Emplâtre de poix de Bourgogne.	5.
Emplâtre diachylon gommé. .	5

Emplâtre contre les cors aux pieds, de Baudot.

Cire blanche.	16 parties.
Emplâtre de poix.	8
Galbanum en larmes. . . .	8

Faites fondre, passez et ajoutez :

Acétate de cuivre porphyrisé.	8 parties.
Essence de térébenthine. . .	1
Créosote.	4

On applique cette préparation sur les cors, après avoir pris la précaution de les ramollir au moyen d'un bain de pieds.

Emplâtre de croton.

Emplâtre diachylon gommé.	100 gr.
Huile de croton-tiglium. . . .	20

Révulsif.

Emplâtre de datura-stramonium.

Extrait de datura-stramonium.	45 gr.
Résine élémi.	10
Cire blanche.	5

Emplâtre diachylon.

Emplâtre simple.	1,500 gr.
Cire jaune.	250
Poix blanche.	100
Térébenthine.	150
Huile d'olive.	50
Gomme ammoniaque.	30
Elémi.	1,000
Galbanum.	30
Sagapenum.	30

Agglutinatif et dessiccatif.

Emplâtre diapalme.

Emplâtre simple.	1,000 gr.
Cire blanche.	60
Sulfate de zinc.	25

Dessiccatif.

Emplâtre de digitale.

Cire jaune.	500 gr.
Poix-résine.	250
Huile d'olive.	125
Fécule verte de digitale. . .	500

Emplâtre de Ricord.

Emplâtre de Vigo et extrait de ciguë, parties égales. . . . . 1 gr. 10

Extrait gommeux d'opium. 1

Contre les douleurs ostéocopes, les exostoses, les périostoses, les sarcocèles syphilitiques.

Emplâtre de Doyen.

Huile d'olive.	500 gr
Oxyde rouge de plomb. . . .	500
Poix-résine.	120
Oliban.	60
Savon.	15

Dessiccatif et résolutif.

Emplâtre fondant de Ricord.

Emplâtre de ciguë.	250 gr.
Iodure de plomb.	30

Contre les engorgements chroniques des testicules.

Emplâtre fondant sédatif de Dupuytren.

Emplâtre de Vigo *cum mercurio*.	20 gr.
Extrait de belladone.	5

Contre les engorgements squirreux.

Emplâtre de Fouquet.

Emplâtre diapalme.	5 gr.
Cire blanche.	5
Deutoxyde de plomb pulvérisé.	5

Résolutif et dessiccatif.

Emplâtre galbanum du Codex.

Galbanum purifié.	20 gr.
Cire jaune.	10
Poix-résine.	10
Térébenthine du mélèze. . . .	10

Emplâtre de gomme ammoniaque du Codex.
Gomme ammoniaque. . . . . . 20 gr.
Cire jaune. 10
Poix-résine. 10
Térébenthine du mélèze. . . . 10

Emplâtre de Bust, contre les indurations chroniques.
Emplâtre mercuriel. . . . . . . 15 gr.
Opium en poudre. 0,85
Camphre trituré. 0,85

Emplâtre d'iodure de fer.
Iode. . . . . 1 gr.
Limaille de fer porphyrisée. . . 2
Emplâtre de poix de Bourgogne 30
Pour le traitement des engorgements lymphatiques et scrofuleux.

Emplâtre d'iodure de potassium.
Iodure de potassium. . . . . . 30 gr.
Oliban. 180
Cire. 24
Huile d'olive. 8
On le pose sur les tumeurs comme résolutif.

Emplâtre de jusquiame.
Extrait de jusquiame. . . . . . 45 gr.
Résine élémi. 10
Cire blanche. 5

Emplâtre de jusquiame opiacé d'Hufeland.
Emplâtre de jusquiame. . . . . 10 gr.
Opium en poudre. 1
En applications sur les tempes pour combattre l'insomnie.

Emplâtre de Hennedy.
Cire jaune. . . . . 250 gr.
Térébenthine. 60
Sous-acétate de cuivre. 15
Cet *emplâtre* est usité contre les cors aux pieds.

Emplâtre de minium camphré (emplâtre de Nuremberg).
Emplâtre simple. . . . . 300 gr.
Cire jaune. 150
Huile d'olive. 50
Minium. 75
Camphre. 6
Résolutif.

Emplâtre d'opium.
Opium en poudre. . . . . 15 gr.
Résine de sapin en poudre. . . 90
Emplâtre de plomb. 370
Eau. . . . . 0 lit. 20

Emplâtre de Pissier.
Huile de lin. . . . . 1,000 gr.
Minium. 250
Céruse. 250
Cire jaune. 250
Térébenthine. 1,000
Opium. 30
Cette préparation sert comme calmant dans les douleurs causées par les affections cancéreuses.

Emplâtre de poix.
Poix de Bourgogne. . . . . . . 74 gr.
Résine. 370
Colophane. 120
Cire jaune. 120
Huile de muscade. 30
Huile d'olive. 5
Eau. 5

Emplâtre de quinine.
Sulfate de quinine. . . . . . . 6 gr.
Emplâtre de Vigo *cum mercurio*. 100
Contre les engorgements spléniques consécutifs aux fièvres intermittentes.

Emplâtre de Ranque.
Emplâtre de ciguë. . . . . . . 50 gr.
Emplâtre diachylon gommé. . . 50
Poudre de thériaque. 40
Camphre. 10
Fleur de soufre. 2
Employé par l'auteur, dans les fièvres typhoïdes, en applications sur la totalité de l'abdomen.

Emplâtre révulsif de Raviguot.
Poix-résine. . . . . 100 gr.
Cire jaune. 100
Térébenthine. 50
Euphorbe en poudre. 25
Cantharides en poudre. 15
Huile de croton tiglium 15
Cette préparation est usitée contre les affections chroniques des yeux.

Emplâtre résolutif.
Emplâtre de savon. . . . . . . 125 gr.
Emplâtre de ciguë. 125
Diachylon gommé. 125
Emplâtre mercuriel. 125

Emplâtre de Bustaing.
Litharge. . . . . 1,000 gr.
Huile d'olive. 1,250
Cire jaune. 5,000
Térébenthine de Chio. 125
Huile de laurier. 125
Opopanax. 80
Bellium. 64
Gomme ammoniaque. 64
Sarcocolle. 64
Oliban. 64
Mastic. 64
Myrrhe. 64
Aloès. 32
Poudre d'aristoloche ronde. . . 64
Camphre. 96

Cet *emplâtre* est employé, comme antilaiteux, en applications sur les seins, quelques heures après l'accouchement. On l'enlève au bout de neuf jours.

Emplâtre de savon.
Emplâtre simple. . . . . 2,000 gr.
Cire blanche. 100
Savon blanc. 125
Résolutif.

Emplâtre de savon camphré.
Emplâtre simple. . . . . 2,000 gr.
Cire blanche. 100
Savon blanc. 125
Camphre. 10
Résolutif et siccatif.

Emplâtre simple.
Litharge en poudre fine. . . . 2,000 gr.
Axonge. 2,000
Huile d'olive. 2,000
Eau commune. 4,000

Emplâtre stibié.
Emplâtre de poix de Bourgogne, dimension suffisante.
Émétique. . . . . 0gr,30 à 2 gr.
Employé comme résolutif.

Emplâtre stibié de Ricord.
Emplâtre de ciguë, grandeur variable.
Émétique. . . . . 1 à 2 gr.

Emplâtre de stramonium.
Extrait alcoolique de stramonium. . . . . 45 gr.
Résine élémi. 10
Cire blanche. 5
Sédatif.

Emplâtre de thapsia.
Cire jaune. . . . . 420 gr.
Colophane. 150
Poix blanche. 150
Térébenthine cuite. 150
Térébenthine du mélèze. 50
Glycérine. 50
Miel blanc. 50
Résine de thapsia. 75
Employé comme résolutif.

Emplâtre de thériaque.
Thériaque, en quantité suffisante; étendez sur du papier, du diachylon ou de la peau douce.
Employé pour combattre les douleurs trop vives.

Emplâtre vésicatoire.
Élémi. . . . . 110 gr.
Huile d'olive. 40
Onguent basilicum. 300
Cire jaune. 400
Poudre de cantharides. 420

Emplâtre vésicatoire camphré.
Élémi. . . . . 100 gr.
Huile d'olive. 40
Onguent basilicum. 300
Cire jaune. 400
Poudre de cantharides. 420
Étendez la masse emplastique sur du sparadrap et répandez à la surface du vésicatoire ainsi préparé de l'éther camphré à saturation, en quantité suffisante.

Emplâtre vésicatoire anglais.
Cantharides. . . . . 100 gr.
Axonge. 100
Emplâtre de cire. 100

Emplâtre de Vigo (emplâtre mercuriel).
Emplâtre simple. . . . . 2,000 gr.
Cire jaune. 100
Poix-résine purifiée. 100
Gomme-résine ammoniaque. . . 30
Bdellium. 30
Oliban. 30
Myrrhe. 20
Poudre de safran. 20
Mercure. 600
Térébenthine. 100
Styrax liquide purifié. 300
Huile volatile de lavande. . . 10
Résolutif.

EMPLÂTRÉ, ÉE (an-plâ-tré) part. passé du v. Emplâtrer. Qui a un ou plusieurs emplâtres : *Malade tout* EMPLÂTRÉ.

— Fam. Empêtré, embarrassé : *Trois cousins qui m'arrivent : me voilà bien* EMPLÂTRÉ!

— Techn. *Peau emplâtrée*, Peau que l'on a vernie pour lui faire prendre la couleur de l'or.

EMPLÂTRER v. a. ou tr. (an-plâ-tré — rad. *emplâtre*). Mettre un emplâtre, des emplâtres à : *Ce fut dans cette maudite couche que s'étendit notre chevalier, et aussitôt l'hôtesse et sa fille vinrent l'*EMPLÂTRER *de la tête aux pieds.* (Damas-Hinard.)

— Pop. Gêner, embarrasser : *N'allez pas vous* EMPLÂTRER *de toute cette marmaille.* ‖ Dans le Midi, Souffleter : *Tu vas te faire* EMPLÂTRER!

— Techn. *Emplâtrer une peau*, Étendre du vernis dessus pour lui faire prendre la couleur de l'or.

EMPLÂTRIER s. m. (an-plâ-trié — rad. *emplâtre*). Endroit d'une pharmacie où l'on prépare les emplâtres.

EMPLECTITE s. f. (an-plè-kti-te — du gr. *emplektos*, tressé). Minér. Variété de bismuth sulfuré cuprifère, dont les cristaux linéaires pénètrent le quartz en différentes directions, de manière à lui donner l'aspect d'un tissu tressé.

— **Encycl.** C'est de Taunenbaum, près de Schwarzenberg, en Saxe, que proviennent les échantillons d'*emplectite* dont R. Schneider a donné l'analyse. D'après ce chimiste, l'*emplectite* résulte de l'union d'un équivalent du sulfure de cuivre avec un équivalent de protosulfure de bismuth. On y trouve, en effet, sur 100 parties, 18,65 de soufre, 61,67 de bismuth et 18,99 de cuivre.

EMPLECTON s. m. (èmm-plè-kton — mot lat. formé du gr. *emplektô*, j'entrelace). Archit. anc. Manière de construire qui consistait à élever deux pans de pierres taillées, et à remplir l'intervalle avec du mortier et des matériaux jetés au hasard : *L'*EMPLECTON *des Romains était moins solide que celui des Grecs, parce que ces derniers reliaient entre elles, par de grandes pierres transversales, les deux surfaces extérieures des murs.* (Complém. de l'Acad.)

— **Encycl.** Les Grecs avaient l'habitude de construire entièrement en pierre de taille les murs qui ne devaient pas avoir une épaisseur considérable; dans le cas contraire, ils n'établissaient en grosses pierres taillées que les murs extérieurs ou les murs de face. C'est ce procédé qu'on appelait *emplecton*. Quant aux pierres destinées à remplir le vide entre les murs de face, on ne les taillait point, et on les plaçait dans un bain de mortier. Les Romains employaient aussi l'*emplecton* dans leurs constructions, mais ils y mettaient moins de soin que les Grecs.

EMPLETTE s. f. (an-plè-te — du bas lat. *implicare*, dépenser, d'où *implicita*, dépense. Ce mot signifie proprement la somme *employée*, *dépensée* à l'achat. *Implicare*, employer, dépenser, signifie proprement *plier dans*, *impliquer*, *mettre dans*; de *in*, dans, et *plicare*, plier, qui se rapporte à la racine sanscrite *pritch*, joindre, mettre ensemble, toucher. V. PLIER). Achat d'une marchandise ou d'un autre objet mobilier : *Faire* EMPLETTE *d'un chapeau*, *d'un meuble*, *d'une voiture. Aller faire des* EMPLETTES.

Un bloc de marbre était si beau,
Qu'un statuaire en fit l'*emplette*.
LA FONTAINE.

Des fleurs de votre teint
Où faites-vous *emplette?*
BÉRANGER.

Marquis, ce drap d'Espagne est beau;
Que vous l'a vendu Bretonneau?
— Quinze écus l'aune. — Comment diable!
C'est bien cher. — Mais c'est à crédit.
— Oh! oh! l'*emplette* est admirable!
Vous avez pour rien votre habit.
...

‖ Objet acheté : *Montrez-nous vos* EMPLETTES.

Tout allait bien, quand leur *emplette*,
En passant par certains endroits
Remplis d'écueils et fort étroits
Et de trajet fort difficile,
Alla tout emballée au fond des magasins
Qui du Tartare sont voisins.
LA FONTAINE.

— *Être de bonne emplette*, Avoir beaucoup de valeur : *Ces toiles sont* DE BONNE EMPLETTE.

La dame *était de bonne emplette.*
LA FONTAINE.

— **Syn. Emplette, achat, acquisition.** V. ACHAT.

EMPLEURE s. m. (an-pleu-re — du gr. *empleuros*, qui a les côtés pleins). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la tribu des hydrophiles, comprenant deux espèces, qui habitent l'Europe.

EMPLÈVRE s. m. (an-plè-vre — du gr. *en*, dans; *pleuron*, côté). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des diosmées, dont l'espèce unique croît au Cap de Bonne-Espérance.

EMPLI, IE (an-pli) part. passé du v. Emplir. Rendu plein : *Un vase* EMPLI. *Une armoire* EMPLIE *de linge.*

— Fig. Comblé : *Je vous aime comme peut aimer une pauvre âme* EMPLIE *par un souvenir.* (P. Féval.)

... J'ai le cœur malade et d'amertume *empli.*
V. HUGO.

— s. m. Techn. Opération du raffinage du sucre consistant à puiser le sirop dans des réchauffoirs, avec de grandes cuillers, pour le verser dans des bassines qui le portent ensuite aux formes. ‖ Pièce où se fait cette opération.

EMPLIR v. a. ou tr. (an-plir — lat. *implere*, même sens). Rendre plein : EMPLIR *une bouteille.* EMPLIR *une carafe d'eau.* EMPLIR *un tonneau.* EMPLIR *un coffre.*

— Par ext. Se produire dans tout un espace déterminé :

L'enragé qu'il était s'en alla follement
De sa vaste folie *emplir* toute la terre.
BOILEAU.

. . . L'orgue, s'éveillant sous un doigt invisible,
D'un long et doux murmure *emplit* la nef paisible.
HÉG. MOREAU.

— Fig. Combler : *Ce souvenir* EMPLIT *mon âme de joie.*

L'honneur et la vengeance *empliront* tous les cœurs.
VOLTAIRE.

— v. n. ou intr. Mar. Avoir une voie d'eau par laquelle la mer monte de plus en plus : *Le navire* EMPLISSAIT *malgré le jeu des pompes.*

— Techn. Faire l'empli, dans le raffinage du sucre.

S'emplir v. pr. Devenir plein : *Le navire* S'EMPLISSAIT *d'eau. La salle commence à* S'EMPLIR. *Paris* S'EMPLIT *comme un fleuve, mais il reflue jusqu'à sa source.* (Cormen.)

— Fig. Être comblé, livré tout entier à un sentiment : *Quand le cœur* S'EMPLIT, *il se recueille.* (L. Ulbach.)

Ah! quand l'amour jaloux bouillonne dans nos têtes,
Quand notre cœur se gonfle et *s'emplit* de tempêtes,
Qu'importe ce que peut un nuage des airs
Nous jeter en passant de tempête et d'éclairs?
V. HUGO.

—**Syn. Emplir, remplir.** Le premier exprime l'action de rendre plein d'une manière en quelque sorte absolue, comme si elle se faisait tout d'un coup; il convient surtout quand il s'agit de choses dont la contenance n'est pas très-grande et qui sont bientôt pleines : on *emplit* un verre, ses poches, une cuiller, etc. *Remplir* signifie *emplir* de nouveau, rendre tout à fait plein ce qui l'était déjà en partie : un étang se *remplit* d'eau par des crues successives. C'est encore *remplir* qu'on emploie quand on dit plus pour faire entendre moins; ainsi on *remplit* une cour de paille quand on y met beaucoup de paille, sans qu'il y ait réellement plénitude.

— **Antonymes.** Désemplir, vider, survider, transvider, épuiser, tarir.

EMPLISSAGE s. m. (an-pli-sa-je — rad. *emplir*). Action d'emplir : EMPLISSAGE *d'un tonneau.*

EMPLOCIES s. f. pl. (an-plo-sî — gr. *emplokiai*; de *emplekô*, j'entrelace). Antiq. Fêtes qui se célébraient à Athènes, et où les femmes paraissaient avec leurs cheveux tressés.

EMPLOI s. m. (an-ploi — rad. *employer*). Action ou manière de se servir d'une chose : *L'*EMPLOI *de la cochenille dans la teinture. L'*EMPLOI *du mercure dans le traitement des maladies syphilitiques. L'*EMPLOI *du bitume comme mode de pavage. L'*EMPLOI *du mot propre est une des premières qualités de l'écrivain. Le bon* EMPLOI *du temps rend le temps plus précieux.* (J.-J. Rouss.) *On ne s'approprie les choses qu'on possède que par leur* EMPLOI. (J.-J. Rouss.) *Le prix de la plupart des choses de ce monde est surtout dans l'*EMPLOI *qu'on en fait.* (Mme Guizot.) *Les mots ne sont immuables ni dans leur orthographe, ni dans leur forme, ni dans leur sens, ni dans leur* EMPLOI. (E. Littré.) *Se jouer entre le vrai et le faux n'est pas un bel* EMPLOI *de l'esprit.* (Nisard.) *L'*EMPLOI *de la charrue remonte à la plus haute antiquité.* (Raspail.) *Le plus noble* EMPLOI *de la vie humaine est de pénétrer l'énigme de l'univers.* (Renan.)

— Destination d'une chose : *La philosophie doit rechercher les erreurs pour les combattre : voilà son seul* EMPLOI. (J. Joubert.) *Toute aptitude a son* EMPLOI. (Mme Romieu.) *La Bourse n'est pas seulement un hospice ouvert aux capitaux sans* EMPLOI, *elle est aussi le repaire de l'agiotage.* (L. Blanc.) *Le doute a son* EMPLOI *légitime, sa sagesse, son utilité; il sert à sa manière la philosophie, l'avertit de ses écarts, et rappelle à la raison ses imperfections et ses limites.* (V. Cousin.)

— Charge, fonction : *Postuler un* EMPLOI. *Se démettre de son* EMPLOI. *Il a occupé un* EMPLOI *de teneur de livres. Il se contenterait d'un modeste* EMPLOI *de copiste. Il y a moins de honte d'être refusé pour un* EMPLOI *qu'on mérite, que d'y être placé sans le mériter.* (La Bruy.) *Il est plus facile de paraître digne des* EMPLOIS *qu'on n'a pas que de ceux que l'on exerce.* (La Rochef.) *Quel bonheur pour un royaume où les* EMPLOIS *sont les récompenses des vertus!* (Mass.) *L'âme d'un gourmand est toute dans son palais : il n'est fait que pour manger; dans sa stupide incapacité, il n'est à sa place qu'à table; il ne peut juger que des plats : laissons-lui cet* EMPLOI. (J.-J. Rouss.) *Le premier article des droits de l'homme en France, c'est la nécessité pour tout Français d'occuper un* EMPLOI *public.* (Mme de Staël.) *Les pays où l'éducation fait plus d'ambitieux qu'il n'y a d'*EMPLOIS *pour la jeunesse ne sont jamais en paix.* (Custine.) *Quand un homme de bien parvient aux grands* EMPLOIS, *c'est malgré son honnêteté.* (E. Alletz.) *Le droit public français a proclamé la libre accessibilité de toutes les aptitudes à tous les* EMPLOIS. (V. Hugo.)

Il n'est pas toujours bon d'avoir un haut *emploi*.
LA FONTAINE.

Par les mêmes *emplois* on monte à la fortune.
N. LEMERCIER.

Qu'on fasse d'un faquin un conseiller du roi,
Il se ressent toujours de son premier *emploi*.
BOILEAU.

Le ciel, dont nous voyons que l'ordre est tout-puissant,
Pour différents *emplois* nous fabrique en naissant.
MOLIÈRE.

Il faut dans les *emplois*, quoi que l'orgueil en pense,
Aux grands la modestie, aux petits l'importance.
DELILLE.

Ce n'est pas qu'un *emploi* ne doive être souffert :
Puisqu'on plaide, et qu'on meurt, et qu'on devient [malade
Il faut des médecins, il faut des avocats.
LA FONTAINE.

Même aujourd'hui, dans quelques républiques,
Plus d'un *emploi*, plus d'un rang glorieux
Se tire aux dés, et tout n'en va que mieux.
VOLTAIRE.

‖ Occupation : *Chercher de l'*EMPLOI.

. . . . Heureux qui vit chez soi,
De régler ses désirs faisant tout son *emploi!*
LA FONTAINE.

— *Double emploi*, Répétition inutile : *Les synonymes ne font* DOUBLE EMPLOI *que lorsqu'ils expriment la même nuance de sens.*

— Comm. *Double emploi*, Double mention d'un article passé par erreur à deux comptes différents. ‖ *Faux emploi*, Mention d'une somme portée en dépense, bien que la dépense n'ait pas été faite.

— Mus. *Double emploi*, Nom donné par les musiciens de l'école de Rameau à la double manière d'envisager l'accord de quinte et sixte placé sur la sous-dominante, comme premier renversement de l'accord de septième placé sur le second degré, ou comme accord fondamental de sixte ajoutée.

— Mar. *Emploi du temps*, Règlement officiel indiquant pour chaque jour de la semaine l'heure et la durée des divers exercices : *L'*EMPLOI DU TEMPS *est commun à tous les navires d'une même escadre, d'une même flotte.*

— Jurispr. Collocation de certains capitaux ou deniers suivant la destination prescrite : *L'*EMPLOI *d'une dot. Régler l'*EMPLOI *des deniers provenant d'une vente.*

— Théâtre. Genre de rôles joués par un même acteur, une même actrice : *Avoir, tenir l'*EMPLOI *de père noble, de soubrette.* ‖ *Chef d'emploi*, Premier acteur dans les rôles de son emploi.

— **Syn. Emploi, charge, fonction**, etc. V. CHARGE.

— **Encycl.** Théâtre. Au théâtre, on désigne généralement sous le nom d'*emplois* les rôles qu'un comédien joue, les personnages qu'il est propre à représenter : « Aux premiers théâtres, l'aptitude passe, mais l'*emploi* reste ; il est à vie : voilà un des abus de l'ancienneté. » (Aristippe.) — « Lorsque le maréchal de Saxe emmenait, dans ses campagnes, une troupe de comédiens, et se faisait ainsi directeur de théâtre en même temps que général d'armée, il déclarait, dit M. Saint-Aignan Choler, que ces dernières fonctions n'étaient pas celles qui lui donnaient le plus d'embarras. En effet, entre toutes les rivalités qui peuvent s'élever dans une société quelconque et entre des individus exerçant la même profession, il n'en est pas de plus hargneuses, de plus vivaces, de plus difficiles à concilier que les rivalités dramatiques ; aussi, pour éviter autant que possible ces incessantes collisions des plus irritables amours-propres qui soient au monde, les comédiens et ceux qui ont affaire à eux ont-ils senti le besoin de tracer d'avance des lignes de démarcation et d'assigner à chacun des fonctions qui lui sont propres, dont il ne doit pas sortir, et que nul, en retour, ne doit usurper à son préjudice. Les rôles qui peuvent se présenter au théâtre ont été soumis à une classification à peu près logique, et chaque genre attribué particulièrement à un comédien, lui constituant des droits et des devoirs exclusifs, est devenu ce qu'on appelle un *emploi*. » Les *emplois* ont été soumis à une classification, d'après leur importance et leur caractère. Ainsi, pour les hommes, on distingue : dans la tragédie, les pères nobles, les premiers rôles, les jeunes premiers rôles, les deuxièmes rôles, les rois, les troisièmes rôles, les grands confidents, les confidents, les utilités, les accessoires ; dans la comédie, les premiers rôles, les jeunes premiers, les troisièmes rôles et les raisonneurs, les financiers et les manteaux, les amoureux, les grimes, les premiers comiques, les deuxièmes comiques, les paysans, les utilités et les accessoires. Pour les femmes, les *emplois* sont ainsi classés : dans la tragédie, les reines, les premiers rôles, les grandes princesses, les jeunes premières, les confidentes, les rôles à récit, les utilités ; dans la comédie, les premiers rôles, les jeunes premières, les coquettes, les amoureuses, les ingénuités, les duègnes, les mères nobles, les caractères, les soubrettes, les paysannes, les utilités, etc. Certains *emplois* sont quelquefois désignés sous le nom des acteurs qui les ont créés ou remplis avec le plus de succès. Ainsi, on appelle les *Clairval* les premiers rôles d'opéra-comique ; les *Dejazet*, les rôles travestis, lestes et égrillards ; les *Solié*, les comiques qui ajoutent au plaisant le charme d'une jolie voix, etc.

— Mus. *Double emploi.* Nous expliquerons ici la théorie du *double emploi*, à cause de l'importance qu'y attachaient les compositeurs du siècle dernier. Prenons pour exemple l'accord de sous-dominante du ton d'*ut* majeur (*fa, la, ut, ré*) ; cet accord peut avoir deux résolutions différentes, savoir : 1° celle qui a lieu sur l'accord de dominante *sol, si, ré* (ou *sol, si, ré, fa*), dans laquelle l'*ut*, faisant dissonance, descend sur le *si* ; dans ce cas, l'accord *fa, la, ut, ré* a été considéré comme premier renversement de l'accord de septième *ré, fa, la, ut* ; 2° dans la seconde manière de résoudre cet accord (*fa, la, ut, ré*), c'est le *ré* qui est considéré comme dissonance (majeure, par conséquent) et qui doit monter sur le *mi* formant la tierce de l'accord *ut, mi, sol* à l'état fondamental ou de renversement ; la résolution de l'accord en indique seule la nature. Quant à la préparation de cet accord, il faut remarquer que, dans l'accord de quinte et sixte (premier renversement de l'accord de septième), la quinte doit être entendue dans l'accord précédent, puisqu'elle fait dissonance, tandis que, dans le même accord pris comme accord fondamental de sixte ajoutée, c'est la sixte qui fait dissonance, et on ne la prépare jamais. D'après cette théorie, le *double emploi* consiste donc à sortir de l'accord d'une autre manière qu'on y était entré, c'est-à-dire que l'accord de sixte ajoutée sera résolu comme accord de quinte et sixte, et, réciproquement, l'accord de quinte et sixte sera résolu comme accord de sixte ajoutée.

Aujourd'hui, on a entièrement abandonné cette manière d'envisager cet accord, qu'on explique comme il suit. Prenons toujours pour exemple l'accord *fa, la, ut, ré* : l'*ut* est, dans tous les cas, dissonance ; si l'*ut* descend, l'accord est résolu régulièrement ; si le *ré* monte et que l'*ut* reste en place, la résolution de la septième (*ut*, dans ce cas) a lieu par exception. Cette théorie a le mérite d'être beaucoup plus simple et d'expliquer tous les cas différents au moyen d'une seule règle ; les harmonistes modernes lui ont donc donné la préférence, et l'expression même de *double emploi* a été complètement délaissée à cause de son inutilité.

EMPLOMBADURE s. f. (an-plon-ba-du-re — de l'ital. *impiombatura*, épissure). Mar. Mot employé par les marins provençaux comme synonyme d'ÉPISSURE.

EMPLOMBER v. a. ou tr. (an-plon-bé — de *en*, et de *plomber*). Mar. Garnir de plomb, en parlant de la poignée des avirons, dont on rend ainsi la pale moins lourde à soulever. ‖ Doubler de plomb, en parlant des nefs du XV[e] et du XVI[e] siècle, qu'on garnissait ainsi depuis la quille jusqu'à la première préceinte. ‖ Épisser, dans le langage des marins provençaux.

EMPLOYABLE adj. (an-ploi-ia-ble ou an-plo-ia-ble — rad. *employer*). Qui peut être employé : *Matériaux* EMPLOYABLES.

EMPLOYÉ, ÉE (an-ploi-ié ou an-plo-ié) part. passé du v. Employer. Dont on fait emploi : *Du temps bien* EMPLOYÉ. *Le noir animal est* EMPLOYÉ *dans les raffineries. Dans les États despotiques, l'éducation est tout* EMPLOYÉE *à briser les courages.* (Turgot.) *Le ciel, pour nous punir de nos talents mal* EMPLOYÉS, *nous donne le repentir de nos succès.* (Chateaub.) *Ce sont les regrets d'une vie mal* EMPLOYÉE *et que l'affection n'a pas embellie, qui troublent la vieillesse des femmes.* (M[me] Romieu.) *La vie entière est* EMPLOYÉE *à s'occuper des autres : nous en passons la moitié à les aimer, l'autre moitié à en médire.* (J. Joubert.)

Pas un de vos jours qui n'emporte
Quelque peu de la fleur de vos jeunes beautés ;
Employés ou perdus, n'importe ;
Ils ne laisseront pas de vous être comptés.
MONTREUIL.

— Qui occupe un emploi, qui est chargé d'une fonction : *Un jeune homme* EMPLOYÉ *dans les bureaux du ministère. Les muses sont des divinités jalouses ; elles veulent régner et non servir, être adorées et non* EMPLOYÉES. (Guizot.)

— Substantiv. Personne qui occupe un emploi : *Un* EMPLOYÉ *du ministère de la guerre. Un* EMPLOYÉ *mis à la retraite. Cette maison paye mal ses* EMPLOYÉS. *L'administration des postes occupe de nombreuses* EMPLOYÉES.

Pour faire à sa belle
Un don digne d'elle,
L'*employé* met sa montre en plan.
DÉSAUGIERS.

— Écon. politiq. Celui qui cède son travail à un autre, à des conditions convenues entre eux.

— Chem. de fer. *Employé-pilote*, Agent qui accompagne les trains pendant la circulation temporaire sur une portion de la voie, en cas d'interruption de l'autre voie.

— **Syn. Employé, commis.** V. COMMIS.

Employés (LES), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

EMPLOYER v. a. ou tr. (an-ploi-ié ou an-plo-ié — rad. *emploi.* Change *y* en *i* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *J'emploie, qu'ils emploient.* Prend un *i* après *y* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous employions, que vous employiez*). Appliquer, faire usage, se servir de : EMPLOYER *son argent en bagatelles.* EMPLOYER *la vapeur dans une usine.* EMPLOYER *des termes impropres.* EMPLOYER *les gros mots.* EMPLOYER *le subjonctif au lieu de l'indicatif. Ceux qui* EMPLOIENT *mal leur temps sont les premiers à se plaindre de sa brièveté.* (La Bruy.) *Il y a des niais qui* EMPLOIENT *habilement leur niaiserie.* (La Rochef.) *Quand on est jeune, on n'*EMPLOIE *avec utilité ni son esprit ni son argent.* (M[me] de Genlis.) *Nous n'*EMPLOYONS, *dans la plupart de nos raisonnements, que des réminiscences.* (Vauven.) *La finesse* EMPLOIE *des termes qui laissent beaucoup à entendre.* (Vauven.) *Quand on a de bonnes raisons à dire, on ne doit pas* EMPLOYER *les invectives.* (Grimm.) *Tout citoyen est redevable à sa patrie de ses talents et de la manière de les* EMPLOYER. (D'Alemb.) *L'autocrate est obligé d'*EMPLOYER *la force brutale.* (Colins.) *Avant d'*EMPLOYER *un beau mot, faites-lui une place.* (J. Joubert.) *La force matérielle est celle que le pouvoir* EMPLOIE *le plus volontiers.* (Guizot.) *Qui sait user du pouvoir en a toujours plus qu'il n'en peut* EMPLOYER. (E. de Gir.) *Nous* EMPLOYONS *cette vie à nous rendre dignes de l'autre.* (J. Simon.)

Allons, *employons* bien le moment qui nous reste.
RACINE.

Rome est sujette d'Albe, et pour l'en garantir
Il n'a pas *employé* jusqu'au dernier soupir !
CORNEILLE.

— Exiger, avoir besoin de : *Cette machine* EMPLOIE *deux tonnes de houille par jour. Cette robe a* EMPLOYÉ *dix mètres d'étoffe. La lumière de l'étoile la plus voisine de la terre* EMPLOIE *dix ans pour venir jusqu'à nous.* (Arago.)

— Occuper, donner un emploi à, se servir de l'aide de : *Cette fabrique* EMPLOIE *un grand nombre d'ouvriers. Ce dont il faut se garder le plus en politique, c'est d'*EMPLOYER *ceux qu'on redoute.* (M[me] de Staël.) *On peut juger de la moralité des princes par la moralité des agents qu'ils* EMPLOIENT. (M[me] C. Fée.) *De tous les animaux utiles, la femme est celui que le paysan romain* EMPLOIE *avec le plus de profit.* (E. About.) *Les révolutions qui* EMPLOIENT *beaucoup de chefs ne se donnent qu'à un seul.* (Mignet.) *C'est un mauvais jeu que d'*EMPLOYER *des soldats à faire un coup d'État.* (Dupin.) ‖ Se servir de l'appui, de la protection de : *Il* EMPLOIE *tout le monde pour obtenir cette place.* (Acad.)

— Loc. prov. *Employer le vert et le sec* Mettre en œuvre tous les moyens, par comparaison avec celui qui, voulant se chauffer, brûle toute sorte de bois, le vert et le sec.

— Comm. Mettre, porter en compte : EMPLOYER *une somme en recette, en dépense.*

S'employer v. pr. Être employé : *Ce mot ne* S'EMPLOIE *qu'en poésie. C'est un procédé qui* S'EMPLOIE *dans divers métiers.* (Acad.)

— *S'employer à*, S'appliquer, se vouer à, s'occuper de : *Les femmes* S'EMPLOYAIENT A *des soins champêtres qui occupaient leurs loisirs.* (Chateaub.)

— *S'employer pour*, User de son crédit, faire des démarches pour, en faveur de : *Il* S'EST EMPLOYÉ POUR *moi de la manière la plus bienveillante. Il m'a promis de* S'EMPLOYER *activement* POUR *me faire obtenir cette place.*

— **Syn. Employer, se servir, user.** On *emploie* ce qu'on possède, ce qu'on a sous la main, comme une matière dont on peut disposer à son gré, qui peut être mise en œuvre, et on l'*emploie* de telle façon ou de telle manière, dans telle circonstance déterminée. On *se sert* d'une chose comme d'un instrument qui aide à faire ce qu'on a en vue, mais la chose reste entière et pourra *servir* encore. *User* signifie simplement faire usage, sans spécifier le but ni la manière : on *use* de son droit quand on ne néglige pas de s'en prévaloir ; on *use* d'artifice quand il y a dans la manière d'agir quelque chose qui sent l'artifice.

EMPLOYEUR s. m. (an-ploi-ieur ou an-plo-ieur — rad. *employer*). Écon. politiq. Celui qui emploie et rétribue le travail d'autrui.

EMPLUMÉ, ÉE (an-plu-mé) part. passé du v. Emplumer. Garni de plumes : *Oiseau* EMPLUMÉ. *Chapeau* EMPLUMÉ.

Aux grands airs des salons la bourgeoise *emplumée*
Prétend, malgré son ton, paraître accoutumée.
M[me] E. DE GIRARDIN.

— Anc. chir. *Suture emplumée*, Suture qu'on employait autrefois et qui se faisait par-dessus une tige de plume.

— Ornith. Qui a les jambes couvertes de plumes.

EMPLUMEMENT s. m. (an-plu-me-man — rad. *emplumer*). Action de couvrir de plumes.

— Anc. législ. Peine qui consistait à couvrir de plumes le corps ou une partie du corps du condamné, après l'avoir enduit d'une matière gluante.

— **Encycl.** *Peine de l'emplumement. L'emplumement* paraît avoir été très-commun au moyen âge. Si l'on s'en rapporte aux lettres de rémission de l'année 1479, citées par Du Cange au mot ADULTERIUM, ce châtiment bizarre aurait été appliqué principalement aux adultères. Il y est dit : « Le suppliant par joyeuseté et esbatement commença à dire à Nicolas Le Blanc qu'il estoit marié en son pays, et que néanmoins il avoit esté trouvé avec une femme, en la ville d'Eu, et avoit eu sa compaignie ; pourquoy il falloit qu'il fust *emplumé*, ainsi que estoient les autres qui alloient avec autres femmes que les leurs. » Le règlement que Richard Cœur de Lion, partant pour la croisade, fit publier à bord de sa flotte, en 1189, pour le maintien de la discipline, va nous révéler en quoi consistait, dans certains cas, la peine de l'*emplumement* : « Si quelqu'un est dénoncé et convaincu pour vol, qu'on lui verse sur la tête de la poix bouillante, et qu'on y secoue de la plume d'oreiller afin de le reconnaître ; qu'il soit ensuite abandonné sur la première terre où le vaisseau touchera. » D'autres fois on se contentait d'enduire de miel et de rouler dans des plumes le corps du coupable, que l'on promenait ensuite assis à rebours sur un âne ou sur un cheval. Philippe-Auguste fit noyer dans une cuve d'eau bouillante des individus qui, en 1198, avaient fait subir à une religieuse, par manière de plaisanterie, ce honteux traitement. Dans un fabliau cité par Legrand d'Aussy, une femme, ayant à se venger d'un curé, d'un prévôt et d'un garde forestier qui étaient amoureux d'elle, les mande chez elle successivement et trouve le moyen de les enfermer tout nus dans un tonneau rempli de plumes, d'où ils sont, à la fin, chassés par le mari, qui met aux trousses de ces corps emplumés tous les habitants et tous les chiens du village. C'était là une de ces farces tant goûtées de nos aïeux. On connaît l'imprudence qui rendit Scarron impotent.

EMPLUMER v. a. ou tr. (an-plu-mé — de *en*, et de *plume*). Garnir de plumes, orner de plumes : EMPLUMER *un chapeau.*

— Techn. *Emplumer un clavecin*, Garnir les marteaux d'un clavecin de petits becs de plume destinés à pincer les cordes.

S'emplumer v. pr. Se garnir, s'orner de plumes : *Les femmes aiment à* S'EMPLUMER.

— **Antonymes.** Déplumer, désempenner.

EMPLURE s. f. (an-plu-re — rad. *emplir*). Chacun des carrés de vélin, de parchemin ou de papier-parchemin que le batteur place en dessous des outils pour amortir l'action du marteau sur les premiers quartiers.

EMPNEUMATOSE s. f. (an-pneu-ma-to-ze — du gr. *empneumatôsis*, flatuosité). Méd. Emphysème ; météorisme.

EMPOCHÉ, ÉE (an-po-ché) part. passé du v. Empocher. Mis en poche, touché, reçu : *Aussitôt la somme* EMPOCHÉE, *il partit.*

EMPOCHER v. a. ou tr. (an-po-ché — de *en*, et de *poche*). Mettre en poche, toucher, percevoir : *Si j'*AVAIS EMPOCHÉ *ses pistoles, elles me pèseraient comme un remords.* (Alex. Dum.) *Un livre, aujourd'hui, fait* EMPOCHER *à son auteur quelque chose comme dix mille francs.* (Balz.)

— Se disait autrefois pour Mettre en sacs, en parlant du blé : EMPOCHER *du blé.*

— Fig. Être réduit à subir, à entendre : EMPOCHER *quelques bonnes vérités.*

— Absol. : *On surprenait la princesse d'Harcourt à voler au jeu : elle chantait pouille et* EMPOCHAIT. (St-Simon.)

S'empocher v. pr. Être, devoir être empoché, mis en poche : *Prenez et taisez-vous, cela* S'EMPOCHE *sans rien dire.*

— **Antonymes.** Débourser.

EMPOÈSE s. f. (an-po-è-ze). Mécan. Autre orthographe du mot EMPOISE.

EMPOIGNÉ, ÉE (an-poi-gné ou an-po-gné ; *gn* mll.) part. passé du v. Empoigner. Saisi avec la main serrée : *Un bâton* EMPOIGNÉ *des deux mains.*

— Fam. Saisi, arrêté : *Être* EMPOIGNÉ *par les gendarmes.*

EMPOIGNEMENT s. m. (an-poi-gne-man ou an-po-gne-man ; *gn* mll. — rad. *empoigner*). Pop. Action d'empoigner, d'arrêter : *L'*EMPOIGNEMENT *d'un filou.*

EMPOIGNER v. a. ou tr. (an-poi-gné ou an-po-gné ; *gn* mll. — de *en*, et de *poigne*, *poing*. On objecte que le poing, c'est la main fermée, et qu'il serait difficile de saisir quelque chose avec une main fermée. On pourrait faire remarquer aussi que le vieux français disait *empaigner* et *empeigner*. On lit dans les *Lettres remissoires* de 1377 : « Iceluy curé *empaint* et bouta le dit Symonet vilainement, si que il le fit cheoir dans un sauger. » Cette forme constitue certainement une grave objection à l'étymologie que nous avons donnée, et rapprocherait le mot *empoigner* du mot *empeigne*, dont on ignore la véritable origine. Toutefois, la dérivation de *poigne* est si naturelle, le sens de saisir avec la poigne traduit si exactement le verbe *empoigner*, qu'il ne paraît pas possible d'hésiter à rattacher ces mots l'un à l'autre). Saisir et serrer avec la main : EMPOIGNER *une épée, un bâton.* EMPOIGNER *quelqu'un par le bras. La première action de ma vie fut d'*EMPOIGNER *mon nez à deux mains : ma mère vit cela et m'appela un génie.* (Baudelaire.)

Sus, sus, enfants, qu'on *empoigne* la coupe.
SAINT-AMAND.

Aussitôt fait que dit : le fidèle émoucheur
Vous *empoigne* un pavé, le lance avec roideur,
Casse la tête à l'homme en écrasant la mouche.
LA FONTAINE.

— Fam. Arrêter pour conduire en prison ou pour expulser : *Qu'on l'*EMPOIGNE *et qu'on le jette dehors. Il s'est fait* EMPOIGNER *par la police. Est-ce nous qui verbalisons, qui* EMPOIGNONS, *qui fagotons, qui glanons?* (Balz.)

— Critiquer vertement, dans le langage des gens de lettres.

— Fig. Profiter avec empressement de :

L'occasion est chaude et prompte à s'éloigner ;
Aussitôt qu'elle s'offre, il la faut *empoigner.*
TRISTAN.

‖ Saisir, frapper, attacher vivement : *Ce drame vous* EMPOIGNE *tout d'abord.* EMPOIGNEZ *votre lecteur dès la première page, et ne le lâchez plus.*

— Argot des théâtres. Siffler : EMPOIGNER *une pièce, un acteur.*

S'empoigner v. pr. Etre empoigné : *Ce vase* S'EMPOIGNE *difficilement.*

— Réciproq. Se saisir l'un l'autre pour se battre : *Après quelques injures, ils* SE SONT EMPOIGNÉS.

EMPOIGNEUR, EUSE s. (an-poi-gneur ou an-po-gneur, eu-ze — rad. *empoigner*). Personne qui empoigne.

EMPOINTAGE s. m. (an-poin-ta-je — rad. *empointer*). Techn. Opération consistant à faire la pointe d'une épingle ou d'une aiguille.

EMPOINTER v. a. ou tr. (an-poin-té — de *en*, et de *pointe*). Techn. Faire la pointe, aiguiser la pointe de : EMPOINTER *des épingles, des aiguilles.* EMPOINTER *des outils.* ‖ Retenir les plis d'une étoffe par quelques points d'aiguille.

— **Antonymes.** Emousser, épointer.

EMPOINTERIE s. f. (an-poin-te-rî — rad. *empointer*). Techn. Lieu où l'on empointe les aiguilles et les épingles : *Porter les aiguilles à l'*EMPOINTERIE.

EMPOINTEUR s. m. (an-poin-teur — rad. *empointer*). Techn. Ouvrier qui fait la pointe des épingles ou des aiguilles. ‖ Celui qui empointe les pièces d'étoffe.

EMPOINTURE s. f. (an-poin-tu-re — rad. *empointer*). Mar. Chacun des coins supérieurs d'une voile carrée fixés aux extrémités de la vergue par un solide amarrage. ‖ Extrémité d'une vergue : *Un jour, le cipaye, qui n'était pourtant pas trop mauvais marin, fut enlevé de l'*EMPOINTURE *de la grande vergue par une rafale.* (E. Sue.) ‖ *Empointure de ris*, Chacune des extrémités de la bande de ris. ‖ *Raban d'empointure*, Cordage quelquefois plat que porte la cosse d'empointure de ris et qui sert à la fixer sur la vergue : *Prendre une* EMPOINTURE. *Larguer l'*EMPOINTURE. ‖ On dit aussi POINTURE.

EMPOIS s. m. (an-poi — de *en*, et de *poix*). Colle épaisse faite avec de l'amidon, et dans laquelle on trempe le linge lorsqu'on veut lui donner une certaine fermeté : *Passer un faux-col à l'*EMPOIS. *Il n'y a pas assez d'*EMPOIS *à ce devant de chemise.*

EMPOISE s. f. (an-poi-ze — de *en*, et de *poiser*, qui s'est dit pour *peser*). Mécan. Coussinet ou boîte qui, dans les machines, sert d'appui aux tourillons des axes tournants. ‖ On écrit quelquefois EMPOÈSE.

EMPOISONNANT (an-poi-zo-nan) part. prés. du v. Empoisonner : *Le moindre manque d'attention sera puni par une défaite* EMPOISONNANT *pour longtemps les rêveries de l'imagination.* (H. Beyle.)

EMPOISONNANT, ANTE adj. (an-poi-zo-nan, ante — rad. *empoisonner*). Fam. Qui empoisonne, qui pousse à empoisonner : *Par la communication des petits esprits, il nous prendra quelque humeur* EMPOISONNANTE *dont nous serons tous étonnés.* (Mme de Sév.)

EMPOISONNÉ, ÉE (an-poi-zo-né) part. passé du v. Empoisonner. Mêlé de poison, où l'on a mis du poison : *Un mets* EMPOISONNÉ. *Une flèche* EMPOISONNÉE. *Une fontaine* EMPOISONNÉE. *L'usage des armes* EMPOISONNÉES *remonte aux siècles les plus reculés.* (Reynal.) *On ne laissera pas plus jouer des pièces ordurières qu'on ne permet de vendre du vin* EMPOISONNÉ. (P. de St-Victor.) *Vois ces fleurs dont tu redoutes les sucs* EMPOISONNÉS, *l'abeille y saura recueillir un nectar aussi doux que celui de la rose.* (A. Martin.) ‖ Contagieux, capable de donner la mort : *Qu'une épidémie meurtrière répande son souffle* EMPOISONNÉ, *les médecins occupent les postes avancés.* (Brachet.)

— Qui a pris du poison : *Socrate* EMPOISONNÉ, *Aristote fugitif, Diagoras proscrit n'arrêtèrent pas l'incrédulité d'Athènes.* (B. Const.) *On dit qu'il y a eu des anthropophages : je ne sais, mais cela n'a pas dû être long; ils ont dû mourir* EMPOISONNÉS. (Lamenn.)

Ici le frère pleure un frère *empoisonné*.
BOILEAU.

Non, non, Britannicus est mort *empoisonné*.
RACINE.

— Fig. Altéré, gâté, attristé : *Une vie* EMPOISONNÉE *par le remords. Une passion vraie et malheureuse est un levain* EMPOISONNÉ *qui reste au fond de l'âme et qui gâterait le pain des anges.* (Chateaub.) *Les sources où l'on puise l'histoire de la Révolution sont souvent* EMPOISONNÉES. (T. Delord.) ‖ Corrompu, souillé, rendu impur : *La source* EMPOISONNÉE *du vice. Un jeune cœur* EMPOISONNÉ *par l'exemple. Toutes les sociétés sont* EMPOISONNÉES *par le défaut de sincérité.* (Flech.)

Arrachez-vous d'un lieu funeste et profané,
Où la vertu respire un air *empoisonné.*
RACINE.

EMPOISONNEMENT s. m. (an-poi-zo-ne-man — rad. *empoisonner*). Action d'empoisonner quelqu'un, état d'une personne empoisonnée : *Le crime d'*EMPOISONNEMENT *est puni de mort. Les cas d'*EMPOISONNEMENT *par les champignons sont toujours nombreux. Il n'y a point d'exemple d'*EMPOISONNEMENT *par l'aloès.* (Raspail.) *Le passage brusque d'un genre de nourriture à un autre équivaut souvent à un* EMPOISONNEMENT. (Raspail.) *Il n'y a pas de pays au monde où l'on fasse moins d'*EMPOISONNEMENTS *qu'en Italie.* (Balz.)

— Fig. Corruption : *Le pays, grâce aux journaux, est saturé de préjugés dont un seul, poussé à fond, suffirait à l'*EMPOISONNEMENT *de la masse.* (Proudh.)

— **Encycl.** Hist. L'usage du poison fut très-fréquent dans l'antiquité. A Athènes, on en faisait boire aux condamnés à mort : les Athéniens, amoureux jusqu'au bout de la forme, repoussaient l'idée d'un supplice qui eût altéré la noblesse et la beauté du corps humain. Avec la ciguë, point de ces convulsions atroces qui tordent les membres et font grimacer le visage, mais simplement un engourdissement qui roidit peu à peu les extrémités et remonte insensiblement jusqu'au cœur. C'est ainsi que mourut Socrate. L'Etat était le dépositaire et le dispensateur du poison, et l'on ne pouvait en prendre sans son autorisation. Ceux à qui la vie semblait un fardeau trop pesant allaient devant la curie, exposaient les raisons qu'ils avaient de quitter la vie et demandaient l'autorisation d'en finir avec elle. Ceux dont les motifs étaient trouvés valables recevaient cette permission, et on leur délivrait une tasse de ciguë. On n'agissait pas différemment à Marseille, colonie phocéenne. Cette nécessité d'une autorisation préalable pour le suicide avait une sanction : l'individu appartenait à la cité, et celui qui la désertait sans permission était puni dans ses enfants, qu'on privait de son héritage, et dans sa mémoire, qui était flétrie. Les autorités de Milet, voulant arrêter une épidémie de suicide qui sévissait parmi les Milésiennes, déclarèrent que le corps de toute femme qui se tuerait serait exposé nu sur la place publique.

Les *empoisonnements* criminels ne sont pas moins nombreux dans l'histoire ancienne que dans l'histoire moderne ; ce sont surtout les princes, les tyrans qui en sont victimes ; ce sont eux qu'ils vont faire trembler jusque dans le fond de leurs palais. Alexandre tend à son médecin Philippe la lettre où l'on accuse celui-ci de vouloir l'empoisonner, et d'une main ferme il porte le breuvage à ses lèvres. Les souverains y ont recours pour se débarrasser de ceux qui les gênent. C'est un champignon donné par Agrippine à Claude qui rend celui-ci immortel et le place au rang des dieux. Néron, après avoir eu recours à Locuste, verse à son frère Britannicus un poison qui le foudroie sur le pavé de la demeure impériale. Caligula empoisonne à sa table ceux dont il convoite les biens. Cette habitude des *empoisonnements* devait être bien répandue, puisque Mithridate avait eu soin de se familiariser avec le poison. Un historien raconte un fait curieux : il dit que, sous les premiers Césars, des hommes se promenaient sur le forum, tenant à la main des aiguilles dont ils piquaient les passants, et que ceux-ci tombaient aussitôt foudroyés par le poison subtil dont ces aiguilles étaient imprégnées. Juvénal, lui aussi, nous montre les *empoisonnements* sévissant dans la ville de Rome et faisant trembler ceux dont l'héritage pouvait être convoité. Enfin, un dernier témoignage de l'usage fréquent que les Romains faisaient du poison, soit pour les autres, soit pour eux-mêmes, ce sont ces bagues qu'on peut voir à Naples parmi les antiquités retrouvées à Pompéi : la plupart ont d'énormes chatons dans lesquels on renfermait du poison, précieuse ressource pour ceux qui ne voulaient pas tomber vivants entre les mains de leurs ennemis.

L'Italie moderne s'est montrée la digne héritière de l'Italie ancienne : c'est chez elle que s'est perfectionné l'art de l'*empoisonnement*, et c'est de là qu'il s'est répandu dans le reste de l'Europe. Aussi l'histoire de ce pays est pleine de drames sombres et mystérieux dont le souvenir a traversé les siècles. Le principal poison, dans cette ingénieuse contrée où l'on en comptait plus de soixante différents, était l'*acqua tofana*, qu'on employait encore au commencement de ce siècle et dont le secret n'est peut-être pas perdu aujourd'hui. L'*acqua tofana* était inodore et sans couleur; une goutte administrée toutes les semaines faisait périr au bout de deux ans. Si la moindre maladie survenait dans l'intervalle, elle était mortelle, et c'est sur quoi comptaient les empoisonneurs. L'*acqua tofana* pouvait être mêlée au café et au chocolat sans perdre de sa force; le vin la neutralisait en partie. Dans les beaux temps de l'*empoisonnement*, au XVIe et au XVIIe siècle, on savait couper une pêche avec un couteau d'or empoisonné seulement d'un côté. On partageait cette pêche avec la femme dont on était jaloux ; on pouvait manger sans danger la partie qui avait été touchée par le côté sain du couteau, l'autre moitié donnait la mort. Il y avait des poisons dont l'effet ne se manifestait qu'après plusieurs années; ils faisaient tomber successivement les dents, la peau, les cheveux, et ne conduisaient au tombeau qu'après une lente et douloureuse agonie. Ceux-là étaient les plus chers et les plus recherchés. L'habitude des *empoisonnements* avait fait imaginer les méthodes les plus ingénieuses. Un prince, Savelli, avait une clef avec laquelle il empoisonnait ceux de ses gens dont il voulait se défaire. La poignée de cette clef avait une petite pointe imperceptible qu'on frottait d'un certain poison. Le prince disait à un de ses gentilshommes, en lui remettant cette clef : « Un tel, allez me chercher un papier dans telle armoire. » La serrure ne jouait pas bien; le gentilhomme faisait avec la main, sur la clef, un petit effort auquel la serrure cédait. Mais, sans s'en apercevoir, il s'était un peu écorché la main avec la petite pointe, et, vingt-quatre heures après, il n'était plus. La bague de mort n'était pas moins curieuse. Cet instrument se composait de deux griffes de lion fabriquées avec l'acier le plus tranchant. Ces deux griffes, longues de plusieurs pouces, se plaçaient dans l'intérieur de la main droite; elles tenaient aux doigts par deux bagues. Lorsque la main était fermée, rien ne paraissait que les deux bagues. Les griffes suivaient la direction des deux doigts du milieu ; elles étaient rayées profondément, et c'était dans les rainures que se plaçait le poison. Dans une foule, au bal, par exemple, on saisissait avec une apparence de galanterie la main nue de la femme dont on voulait se venger ; en la serrant et en retirant le bras, on la déchirait profondément, et en même temps on laissait tomber la bague de mort. Comment, dans une foule, retrouver le coupable? Qui aurait voulu accuser un prince romain, un neveu du pape ou tel autre grand personnage? On pense bien qu'avec de pareilles facilités, les *empoisonnements* devaient abonder, surtout dans un pays où le sens moral manquait complétement et où les sentiments d'ambition, de vengeance et de luxure étaient encore attisés par une imagination ardente et une nature méridionale. Parmi toutes ces petites cours qui empestaient alors le sol italien, il n'en est pas une qui ne compte dans ses annales de nombreux *empoisonnements*, à commencer par ceux de Bianca Capello et de son époux, le grand-duc François. Mais toutes sont distancées par la cour de Rome ; elle a acquis sous ce rapport une célébrité que nul ne saurait lui contester. Le poison des Borgia est connu de tous. Alexandre VI empoisonnait les cardinaux ses ennemis pour se venger d'eux, et les cardinaux ses amis pour s'emparer de leurs biens. On sait que c'est en voulant empoisonner le cardinal de Cometo qu'il trouva la mort; le domestique se trompa et servit au pape et à son fils une bouteille de vin empoisonné. Après lui, beaucoup de papes ont succombé au poison, victimes de cardinaux impatients de régner ou désireux de se venger; tel fut, entre autres, le sort de Léon X et de Clément XIV. Si presque tous ces crimes demeurèrent impunis, c'est qu'on négligea presque toujours de rechercher les coupables, de peur de se heurter à des personnages trop puissants. L'usage des *empoisonnements* subsiste toujours à Rome. Stendhal, qui nous a fourni une partie des détails qui précèdent, raconte que, pendant son séjour dans la ville éternelle, un assassin qui avait empoisonné plusieurs personnes fut exécuté, au grand scandale de toute la population. Il avait fallu toute l'insistance et toute la roideur de l'ambassadeur d'Espagne pour qu'on fît justice de cet empoisonneur, que l'administration romaine appelait un pauvre homme. On pourrait citer des exemples plus récents, et Pie IX a dû plus d'une fois montrer une grande circonspection dans le choix de ses aliments.

C'est d'Italie que vint en France l'usage des *empoisonnements;* avant Catherine de Médicis, on en avait bien vu quelques cas isolés : Louis XI, recourant à ce moyen, qui s'accordait bien avec sa politique, avait empoisonné Agnès Sorel et abrégé les jours de son père Charles VII, qui, par crainte du poison, se laissa mourir de faim; Montecucculi avait offert un breuvage empoisonné au dauphin, fils de François Ier ; mais de Catherine de Médicis date cette série d'*empoisonnements* qui marque si tristement les règnes des derniers Valois. Les Français, instruits par les Italiens, raffinèrent dans l'art de se venger de leurs ennemis et de se débarrasser de ceux qui les gênaient. On empoisonnait avec un bouquet, avec une paire de gants, avec une lettre, avec un flambeau même : le pape Clément VII avait été tué à l'aide d'une bougie dont la mèche était empoisonnée. Quand les derniers Valois disparurent, leur exemple ne se perdit pas avec eux. Zamet, le confident, l'ami, le complaisant de Henri IV, empoisonna Mme de Beaufort au moment où ce prince allait se décider à l'épouser. La seconde moitié du règne de Louis XIV est fertile en *empoisonnements.* Ce qui étonne au premier abord, en ces sinistres drames, c'est que la plupart des individus qui s'y trouvent mêlés appartiennent à la noblesse, et parfois à la noblesse de la cour. La justice du temps ne les a pas atteints, mais l'histoire possède assez de documents pour les juger.

Pourquoi ces crimes se montrent-ils surtout dans les classes élevées et seulement pendant la seconde partie du grand règne? La cause en est facile à trouver : les nobles, attirés à Versailles par Louis XIV, dissipaient gaiement, aveuglément leur patrimoine, et ils n'avaient guère pour le reconstituer que les dés ou l'intrigue : ils jouaient ou mendiaient des places chez Louvois, chez Pontchartrain. Quand ces ressources manquaient, il fallait en trouver d'autres, et l'habitude du vice inspirait naturellement des projets criminels. De là cette épouvantable série d'*empoisonnements* qui remplit la dernière partie du règne de Louis le Grand. On commence à parler de la *poudre de succession*, lorsque la noblesse, depuis longtemps corrompue par la royauté, s'est ruinée au milieu de l'oisiveté dorée de Versailles.

Dès 1670, le mal est arrivé à ce point qu'on en ressent les atteintes même dans la famille royale.

Madame, belle-sœur de Louis XIV et fille de Charles Ier, roi d'Angleterre, se trouvait à Saint-Cloud par une brûlante soirée de juin; elle demande une tasse d'eau de chicorée, la boit, rougit, pâlit et s'affaisse. Elle était empoisonnée. Suivant Saint-Simon, le poison avait été envoyé d'Italie par le chevalier de Lorraine à Beauvau, écuyer de Madame, et à d'Effiat, son capitaine des gardes. La princesse Palatine fait aussi venir d'Italie ce breuvage empoisonné : « Madame ne pardonnait guère, dit-elle en ses Mémoires; elle voulait chasser le chevalier de Lorraine; elle le fit, en effet, mais il s'en est bien vite vengé. *C'est d'Italie* qu'il a envoyé le poison par un gentilhomme provençal nommé Morel. »

En ce temps-là, il y avait des maisons d'aventures et d'accouchements clandestins. Les dames qui les tenaient avaient ajouté à leur industrie une branche nouvelle, l'*empoisonnement* des maris incommodes, des concurrents de places, des parents à succession. Leur commerce prospérait; elles avaient hôtels, laquais et carrosses.

Vainement la rumeur populaire réclamait l'action de la justice, le parlement faisait la sourde oreille. Le procès de la Brinvilliers semble avoir été instruit pour faire la part du feu. « Si je parlais, dit la Brinvilliers dans un de ses interrogatoires, il y a la moitié des gens de la ville (et de condition) qui en sont et que je perdrais...; mais je ne dirai rien. » Des personnes du plus haut rang, et notamment la comtesse de Soissons, étaient fort inquiètes. Le procès et la mort de la célèbre empoisonneuse n'influa point sur les esprits et ne changea pas les mœurs criminelles de cette société, qu'on a tant vantée cependant; la rumeur publique continua à s'entretenir de choses horribles et mystérieuses, et le parlement fut contraint d'agir.

On mit la main sur la Voisin, la Vigouroux, la Fillasti, empoisonneuses habiles et opulentes, qui avaient pour clients les plus grands seigneurs et les plus hautes dames. On arrêta en même temps deux prêtres, Lesage et Guibourg, qui disaient la messe nuitamment suivant les rites du sabbat. Dès les premiers interrogatoires, les juges eurent peur à leur tour, tant les secrets qu'on leur apprenait compromettaient de personnages élevés. Le comte de Clermont appartenant à la maison de Bourbon, Olympe Mancini, comtesse de Soissons, cette nièce de Mazarin qui faillit épouser le roi de France, bien d'autres encore, n'étaient que des empoisonneurs. Louis XIV, effrayé, enleva l'affaire au parlement et en saisit une commission de gens dont il était sûr. Ceux des coupables qui appartenaient à la cour gagnèrent immédiatement la frontière.

La chambre ardente (ainsi s'appelait la commission installée à l'Arsenal) traita l'affaire comme un procès de sorcellerie; l'un de ses membres ayant réclamé à ce sujet, La Reynie, lieutenant de police, qui présidait, répondit : « J'ai mes ordres secrets. » C'est en conséquence de ces ordres qu'on brûla seulement quelques pauvres diables.

Olympe Mancini alla porter ailleurs les talents qu'elle exerçait à Versailles; elle se réfugia à Madrid et devint l'amie de la reine d'Espagne, Henriette d'Orléans, femme de Charles II, qui ne tarda pas à mourir empoisonnée. On croit que la comtesse de Soissons commit ce crime pour servir la cause autrichienne, et prépara ainsi les hautes destinées du prince Eugène, son fils.

A partir de ce temps, les habitudes d'*empoisonnement* semblent se perdre parmi les grands seigneurs, ou tout au moins les soupçons qui se font jour ne deviennent pas des certitudes. Louvois, le ministre violent que détestait le grand roi, mourut presque subitement et sans aucune maladie qui pût faire prévoir sa fin prochaine. La soudaineté du mal et la rapidité de la mort firent croire à un *empoisonnement.* Saint-Simon assure qu'un serviteur de la maison de Louvois fut arrêté, mais qu'on le relâcha par ordre du roi et qu'on brûla les minutes des premiers interrogatoires.

Le souvenir de ces faits resta longtemps dans les esprits; puis tout à coup il se raviva lorsqu'on vit s'éteindre la famille de Louis XIV. Le duc d'Orléans, qui aimait la chimie et l'étudiait avec le célèbre Humbert (ce dont le blâme Saint-Simon), fut accusé d'employer le poison pour se frayer un chemin au trône. Aux funérailles du duc de Bourgogne, il fut sur le point d'être mis en pièces par le peuple. Vainement il demanda au roi d'être enfermé à la Bastille et jugé.

Les accusations atteignirent aussi la duchesse de Berry, qu'on disait ennemie de la duchesse de Bourgogne, si brusquement emportée par la mort en même temps que son mari. Le duc d'Orléans fut plus ému des accusations dirigées contre sa fille que de celles qui s'adressaient à lui-même. Sa conduite à l'égard de Louis XV, pendant la Régence, la reconnaissante amitié qu'avait pour lui le jeune roi, purent seules bannir de l'esprit de ses contemporains le terrible soupçon qui avait plané sur lui.

De nos jours, les meurtres par *empoisonne-*

ment sont malheureusement trop nombreux. On a remarqué qu'à certaines époques ces crimes deviennent tellement fréquents, qu'on serait tenté de les considérer comme le résultat d'une sorte d'épidémie morale.

Chaque jour les tribunaux ont à juger des crimes de ce genre, et il se passe bien peu d'années où il n'y ait quelques-uns de ces procès qui passionnent la curiosité publique, soit par le nombre des attentats, soit par la qualité des coupables; parmi les plus récents, il suffira de citer l'affaire de Couty de La Pommeraye et celle des empoisonneuses de Marseille. L'adoucissement des mœurs a fait diminuer de beaucoup le nombre des meurtres et des assassinats; les progrès de la moralisation et de l'instruction produiront le même effet pour l'*empoisonnement*, qui est surtout l'arme des femmes, des lâches et des hypocrites, et pour lequel on ne saurait inspirer trop de répulsion et d'horreur.

— Méd. Considéré d'une manière générale, le mode d'action de la plupart des substances vénéneuses est double et comprend une action locale s'exerçant sur les parties avec lesquelles le poison est en contact, et une action générale, résultant de l'absorption, qui répand le poison par la circulation dans tous les organes. L'action générale des substances vénéneuses est la conséquence et la preuve de leur absorption, c'est-à-dire de leur mélange avec le sang, qui, dans son cours, les transporte et les fait pénétrer dans tout l'organisme. Aussi, c'est dans les organes où elles ont été amenées par le courant de la circulation, c'est surtout dans les grands appareils de sécrétion, tels que le foie et les reins, où le sang afflue et ralentit sa marche, que l'on peut, par des procédés appropriés, retrouver les poisons absorbés bien plus sûrement que dans les premières voies où ils ont été ingérés, voies dans lesquelles leur passage très-rapide ou leur expulsion partielle ne permettait pas toujours aux méthodes anciennes de les déceler. L'ingestion du poison peut se faire de bien des façons différentes, soit par le tube digestif, avec les aliments pour véhicule, soit encore par application sur d'autres membranes muqueuses, sur le derme dénudé, à la surface d'une plaie ou dans le tissu cellulaire. Il peut être introduit directement dans la circulation, par injection dans les veines ou dans les artères. L'état physique sous lequel le poison est introduit dans l'économie n'est pas indifférent; le poison sera d'autant plus facilement absorbé qu'il sera plus divisé. Ainsi les substances toxiques gazeuses agiront avec plus de rapidité que les poisons liquides, et ces derniers produiront des effets plus prompts que les poisons solides, parce qu'ils n'auront pas besoin d'être dissous pour être absorbés. Toutes choses égales d'ailleurs, les effets du poison seront d'autant plus rapides et plus violents, que l'estomac et le tube digestif seront dans un état plus complet de vacuité.

Les poisons se présentent sous toutes les formes : à l'état solide, à l'état liquide et à l'état gazeux. Les *empoisonnements* produits par ces derniers ont reçu plus spécialement le nom d'*intoxication*. Les poisons sont fort nombreux; on les avait d'abord classés comme il suit, d'après Orfila : 1° irritants; 2° narcotiques; 3° narcotico-âcres; 4° septiques (venins). Voici la classification adoptée aujourd'hui; elle repose sur les propriétés physiologiques des substances vénéneuses : 1° *empoisonnement* par les poisons irritants et corrosifs; 2° par les poisons hyposthénisants; 3° par les poisons stupéfiants; 4° par les poisons narcotiques; 5° par les poisons névrosthéniques.

1° L'*empoisonnement* par les poisons irritants et corrosifs a pour caractère essentiel une action locale irritative qui peut aller jusqu'à l'inflammation la plus violente, la destruction des tissus atteints par le poison, et dont les lésions se bornent presque toujours au tube digestif. Dans cette classe on range tous les acides concentrés, les sels acides, le chlore, l'iode, le brome, les sulfures alcalins, et diverses substances organiques parmi lesquelles on range les drastiques.

2° L'*empoisonnement* par les poisons hyposthénisants a pour caractère principal les accidents généraux qui résultent de l'absorption, et qui, quoique ne produisant qu'une inflammation locale très-légère, amènent une dépression rapide dans les forces vitales et altèrent profondément la composition du sang. Dans cette classe on range les préparations arsenicales, les sels de mercure, le phosphore, l'étain, le bismuth, le cuivre, le nitre, l'oxalate de potasse, la digitale et son alcaloïde, la digitaline, la ciguë et les plantes du même ordre.

3° L'*empoisonnement* par les poisons stupéfiants a pour symptôme une action directe sur le système nerveux, qui produit ce que l'on appelle la stupeur. Les substances de ce groupe appartiennent presque toutes à la classe des narcotico-âcres; ce sont les préparations de plomb, le gaz acide carbonique, l'oxyde de carbone, l'hydrogène sulfuré, l'hydrogène carboné, l'éther, le chloroforme, la belladone, le tabac, les solanées vireuses et les champignons vénéneux.

4° L'*empoisonnement* par les narcotiques a pour caractère principal les accidents produits par l'opium et ses composés, qui forment les seuls poisons de cette classe.

5° L'*empoisonnement* par les névrosthéniques a pour caractère essentiel une excitation violente des centres nerveux, dont l'intensité peut aller jusqu'à produire une mort instantanée. La strychnine, la brucine, la noix vomique, l'acide prussique, l'aconit, le sulfate de quinine, les cantharides, le camphre et l'alcool se rangent dans ce groupe.

La marche de l'*empoisonnement*, quel que soit le mode d'introduction de la substance toxique, peut être suraiguë, subaiguë ou chronique. C'est en vain que quelques auteurs ont nié cette dernière forme; on en trouve des exemples incontestables dans l'*empoisonnement* par le cuivre, le plomb et le mercure. Dans le premier cas, les accidents suivent immédiatement l'ingestion du poison, soit seul, soit mélangé à des substances alimentaires. Ils offrent une violence extrême et se terminent presque toujours d'une manière funeste, en quelques heures ou même en quelques instants. Dans la seconde forme, le poison a été administré à une trop faible dose ou à des intervalles trop éloignés pour produire des effets foudroyants; mais il n'en cause pas moins de profondes lésions, qui occasionnent de violentes commotions et qui, après des rémissions et des alternatives diverses, finissent généralement par la mort ou par une convalescence excessivement pénible et longue. Enfin l'*empoisonnement* chronique est caractérisé par l'absorption lente et graduée de certaines substances délétères, comme le mercure, le plomb, etc. Cette dernière forme est la moins dangereuse, parce qu'on peut agir avec moins de précipitation et plus de sûreté, soit pour arrêter l'absorption, soit pour en combattre les accidents primitifs.

Il est une foule d'affections abdominales ou du système cérébro-spinal qui peuvent simuler un *empoisonnement :* tels sont le choléra, l'iléus, la péritonite, certaines névroses et certaines hémorragies des centres nerveux; aussi le médecin ne doit-il jamais se prononcer d'une manière définitive avant d'avoir constaté la présence du poison dans les matières rendues ou dans l'analyse des organes eux-mêmes.

Nous allons examiner, pour chacune des classes de poisons que nous venons de déterminer, quelles sont les lésions qui se produisent le plus souvent, les maladies spontanées qui peuvent simuler l'*empoisonnement* par ces substances, les symptômes généraux, les antidotes appropriés; pour ce qui regarde les symptômes particuliers propres à différentes substances de ces classes et leur recherche chimique, nous renvoyons au nom de ces poisons.

L'*empoisonnement* par les poisons irritants ou corrosifs affecte la marche suraiguë ou la marche subaiguë. Dans le premier cas, la mort arrive en quelques heures. Les symptômes se succèdent avec une violence effrayante. Ce sont des vomissements sanguinolents ou de couleur brune ou jaunâtre. Les matières vomies colorent en rouge le papier de tournesol si c'est un acide, et en bleu si c'est une base. Des coliques épouvantables surviennent, le ventre est ballonné, la soif inextinguible, la déglutition très-pénible, souvent même impossible, à cause d'un sentiment de brûlure à l'arrière-gorge; l'excrétion de l'urine devient impossible, le pouls est très-fréquent, puis le coma survient, et enfin la mort. Dans le second cas, lorsque la dose de poison ingérée n'est pas considérable, les symptômes sont les mêmes, mais beaucoup moins intenses, et, au bout d'un certain temps, ils disparaissent complétement; mais il reste toujours une gastralgie et une dyspepsie qui font tomber le malade dans le marasme; souvent aussi il succombe à des hémorragies qui surviennent à la chute des escarres formées par la brûlure des poisons. Les lésions produites par ce genre d'*empoisonnement* sont très-nombreuses. On trouve ordinairement sur les lèvres des taches qui sont de couleur noire ou brunâtre, des ulcérations, des perforations sur divers points du tube digestif. Lorsque la mort n'est pas survenue rapidement, l'estomac est rétréci et les parois en sont hypertrophiées. Il est quelquefois très-difficile de distinguer si l'on a affaire à un *empoisonnement* ou à une maladie, telle que la perforation intestinale, l'étranglement interne ou externe, la péritonite aiguë, la colique hépatique. Pour établir le diagnostic, il faut considérer les circonstances dans lesquelles la maladie s'est produite, et, en un mot, s'aider de tous les symptômes extérieurs. L'antidote varie suivant la nature du poison : si celui-ci est un acide, la magnésie, l'eau de chaux, ou toute autre substance légèrement alcaline, sera d'un grand secours; si c'est une substance alcaline, on administre de l'eau vinaigrée ou de l'eau tiède en très-grande quantité. Pour le nitrate d'argent, il faut faire boire de l'eau salée; mais on doit ensuite avoir recours à un traitement antiphlogistique très-énergique, afin de combattre les phénomènes d'inflammation qui se manifestent.

Les premiers symptômes de l'*empoisonnement* à marche aiguë, par les poisons hyposthénisants, peuvent offrir quelque ressemblance avec l'action des substances de la première classe : ce sont une sensation de brûlure à la gorge, une saveur âcre, avec nausées, vomissements et évacuations alvines fréquentes; en outre, à ces symptômes qui ne sont pas aussi caractérisés que dans l'*empoisonnement* par les irritants, viennent s'en ajouter d'autres : un état de prostration; des syncopes qui sont souvent mortelles, un ballonnement du ventre, une soif ardente, l'absence des urines; des crampes, des paralysies incomplètes et des taches noirâtres disséminées sur la surface du corps, qui quelquefois est totalement cyanosé. Enfin le malade meurt, après des convulsions, en conservant toute son intelligence. Lorsque la maladie ne se termine pas fatalement, la convalescence est très-longue et on ne revient jamais à une santé parfaite. Les lésions anatomiques sont très-inconstantes; elles consistent généralement en des plaques gangréneuses que l'on trouve dans l'estomac; des taches blanchâtres se montrent sur tout l'intestin, des ecchymoses se rencontrent dans presque toutes les séreuses et dans le tissu propre du cœur. C'est au moyen de l'analyse chimique que l'on retrouve tous les poisons de cette classe. D'après les symptômes que nous avons énumérés, on voit que plusieurs maladies peuvent être confondues avec l'*empoisonnement* par les hyposthénisants : ce sont l'indigestion grave, le choléra et certaines formes de fièvre typhoïde; mais, dans ces cas, l'analyse des sécrétions urinaires éclaire le diagnostic.

Les poisons stupéfiants agissent d'une façon toute spéciale sur le système nerveux, dont ils diminuent l'activité. Les premiers effets de l'*empoisonnement* sont ordinairement des malaises, des défaillances, de la céphalalgie, des vertiges, des douleurs épigastriques, des nausées, puis des vomissements. Après surviennent le délire, les convulsions; la face s'altère, les pupilles se dilatent et deviennent insensibles, la vue se trouble; puis vient le coma, et la mort termine la maladie au bout de quelques heures. Il ne faut cependant jamais désespérer, quelque intenses qu'aient été les symptômes. Les lésions sont très-légères; ce n'est, en général, qu'une congestion totale du cerveau ou seulement de l'encéphale et des poumons. Les maladies spontanées qui ont des symptômes analogues sont la méningite, l'apoplexie, l'hystérie convulsive.

Les effets immédiats de l'*empoisonnement* par les narcotiques sont : la pesanteur de la tête, les vertiges, l'exaltation des sens, la sécheresse de la gorge et de la peau, les nausées, les vomissements, la suppression de toutes les sécrétions, un prurit qui s'accompagne souvent d'une éruption. La résolution des membres, la congestion de la face, la fixité du regard avec contracture de la pupille, tels sont les symptômes d'une mort qui arrive presque toujours sept à douze heures après l'ingestion du poison. Lorsque la guérison doit avoir lieu, des sueurs abondantes se répandent sur tout le corps et le délire disparaît petit à petit. Les seules lésions consistent en une congestion des principaux organes, du poumon et du cerveau. On peut confondre cet *empoisonnement* avec l'hémorragie ou la congestion cérébrale, l'apoplexie pulmonaire et l'asphyxie par l'oxyde de carbone.

L'*empoisonnement* par les poisons névrosthéniques a pour caractère essentiel une excitation des centres nerveux, tellement violente et rapide que la mort peut être presque instantanée. L'action de ces poisons est très-prompte, et la mort n'est, en général, précédée que de convulsions et de coma. Quelquefois la mort n'arrive pas avec autant de rapidité, et est précédée du cortége le plus épouvantable. Le malade a des éblouissements, des vertiges, des tintements d'oreilles, de l'agitation, du délire, des convulsions partielles des membres; les mâchoires se roidissent; il y a des contractions involontaires, sensations pénibles de l'organe vénérien, puis abolition du sentiment et du mouvement, coma et asphyxie par la formation d'une écume épaisse dans les bronches. Lorsque la mort ne s'ensuit pas, les malades restent toute leur vie sujets à des accidents du côté du système nerveux. Les lésions des centres nerveux sont très-fréquentes dans ce genre d'*empoisonnement;* c'est tantôt une congestion très-forte des méninges, de la moelle et du cerveau, tantôt une exsudation sanguine à la surface de ces mêmes organes; quelquefois même il se produit un ramollissement inflammatoire. On remarque aussi la congestion des poumons. Il n'y a guère que l'angine de poitrine et le spasme de la glotte qui soient capables d'embarrasser l'expert dans ses expériences destinées à faire reconnaître un *empoisonnement* par les poisons névrosthéniques.

Nous venons d'indiquer quelques contre-poisons à administrer dans les cas d'*empoisonnement;* mais, pour pouvoir s'en servir avec succès, il faut, ce qui est quelquefois presque impossible, être en état de préciser la nature du poison ingéré, car chaque substance toxique demande un antidote spécial; pourtant Orfila distingue deux moyens applicables à tous les cas d'intoxication. Le premier consiste, quand le poison vient d'être ingéré, à en neutraliser les effets, soit en l'expulsant aussitôt au dehors, soit en le détruisant par d'autres matières qui se combinent avec lui. La seconde indication à remplir, lorsque le poison a été absorbé, c'est de combattre les accidents qui se présentent. Le meilleur moyen d'expulser un poison, c'est de forcer le malade à vomir en le gorgeant d'eau tiède, seule ou mêlée à de l'huile. On favorise encore les vomissements par la titillation de la luette ou par l'administration d'un vomitif, tel que l'émétique, à la dose de 10 ou 15 centigrammes, ou la poudre d'ipécacuana à la dose de 1gr,50 ou 2 grammes. S'il arrivait que la contracture des muscles rendît impossible l'introduction des boissons, ou que le trismus des mâchoires ne permît pas l'expulsion des matières, il faudrait avoir recours, dans le premier cas, à la sonde œsophagienne, qu'on introduirait par le nez, et, dans le second cas, à la pompe dite *gastrique*, qui permettrait d'aspirer une grande quantité d'eau, préalablement introduite dans l'estomac et complétement saturée de poison. Si l'agent toxique ne se trouvait que dans le rectum, on l'expulserait à l'aide de quelques lavements purgatifs.

Si le malade avait absorbé plusieurs espèces de poisons à la fois, les indications à remplir seraient à peu près les mêmes, et s'il arrivait que l'on fût dans l'incertitude sur la nature de la substance toxique, pour peu qu'on eût des présomptions qu'un sel métallique a été ingéré, il faudrait, ainsi que Mialhe l'a établi, administrer le protosulfure de fer hydraté, considéré comme l'antidote général des poisons minéraux.

Les *empoisonnements* étant très-souvent le résultat de manœuvres criminelles, il faut que le médecin légiste puisse constater avec précision, et de façon à ne laisser subsister dans les esprits aucun doute, la présence du poison, soit dans les évacuations ou les vomissements de la personne empoisonnée, soit dans les organes de la victime. Il est quelquefois très-difficile de découvrir quelle est la nature du poison, et souvent l'instruction criminelle ne fournit au médecin aucun renseignement. Lorsqu'on a fait l'autopsie et qu'on a examiné toutes les lésions avec soin, il faut procéder à l'analyse chimique, après s'être assuré de la pureté des réactifs que l'on va employer. On commence d'abord par rechercher si le poison ingéré est une substance métallique ou organique.

— *Recherche des poisons métalliques.* Dans ce cas, la chimie seule suffit, et l'expert peut arriver à l'audience avec la preuve du crime en main, c'est-à-dire avec le poison extrait des organes. Voici comment il procède. Il coupe en petits morceaux une partie des organes suspects, et, au moyen de l'acide sulfurique, il carbonise les matières. Lorsque la liqueur acide a distillé et qu'elle est entièrement claire, on la rend neutre au moyen de l'ammoniaque, puis on fait passer dans cette liqueur un courant d'hydrogène sulfuré pur. Au bout de quelque temps, s'il se forme un précipité, on le recueille, on le lave, on le dissout dans de l'acide azotique, puis on pose quelques gouttes de ce liquide, mélangé à de l'eau distillée, sur une lame de cuivre décapée. Si l'évaporation laisse une tache brillante, on frotte cette tache avec une peau, et, si elle disparaît à la chaleur, c'est du mercure auquel on a affaire. On répète la même opération sur une lame de fer, qui se couvre d'un dépôt de cuivre métallique s'il y a du cuivre dans la solution. L'ammoniaque redissout cette tache en produisant la coloration bleue caractéristique. Le plomb se révèle quand on verse, dans une petite quantité du liquide à examiner, une solution d'iodure de potassium; il se forme alors un précipité jaune d'iodure de plomb. Une solution de sulfate de soude précipitera aussi le plomb en blanc. Si le précipité obtenu par l'hydrogène sulfuré est jaune, c'est un sulfure d'arsenic; après l'avoir lavé et dissous dans l'ammoniaque, on l'introduit dans l'appareil de Marsh, en y ajoutant de l'acide azotique pour le transformer en acide arsénique, et on obtient alors les anneaux et les taches solubles dans l'hypochlorite de chaux ou de soude, qui sont des réactions caractéristiques de l'arsenic. Quelquefois le précipité jaune de l'hydrogène sulfuré n'est qu'un excédant de soufre; alors il n'est soluble dans aucun réactif, excepté le sulfure de carbone. Dans ce cas, on met la liqueur qui n'a pas fourni d'autre précipité par l'hydrogène sulfuré dans l'appareil de Marsh, et l'on recherche s'il n'y a pas de l'arsenic. Quand toutes ces opérations ne donnent aucun résultat, on reprend la masse charbonneuse, que l'on fait bouillir avec une solution de carbonate de soude. Si cette solution, filtrée et neutralisée, renferme du plomb, qui n'a pu être précipité la première fois parce qu'il était transformé en sulfate insoluble, la nouvelle solution précipitera par tous les réactifs du plomb. Si cette expérience n'amène aucun résultat, on prend une autre partie de la masse charbonneuse, que l'on traite par l'acide tartrique. Ce liquide, placé dans l'appareil de Marsh, donne les anneaux et les taches de l'antimoine, s'il y en a dans le liquide. Ces taches, à la différence de celles de l'arsenic, ne sont pas solubles dans l'hypochlorite de chaux. Lorsque, après avoir opéré de la sorte, on n'obtient rien, c'est que le poison n'est pas métallique.

— *Recherche des poisons organiques.* On met les substances suspectes dans une cornue avec de l'eau distillée; cette cornue communique avec un tube de porcelaine chauffé au rouge, qui brûle toutes les matières organiques capables de troubler la solution de nitrate d'argent placée dans des boules de Liebig au bout de l'appareil. Cela fait, par la tubulure de la cornue, au moyen

d'un caoutchouc et d'un tube de verre, on souffle dans cette bouillie chauffée à 40°. Si la solution de nitrate d'argent se trouble et donne un précipité qui devient violet au soleil, c'est qu'il y a du chlore dans les matières, et ce chlore révèle du chloroforme, que l'on recherche ensuite par des moyens particuliers. Si, au contraire, cette expérience reste sans résultat, on recherche alors les alcaloïdes.

On mélange les matières suspectes avec leur poids d'alcool à 95°; puis on ajoute une solution alcoolique de 1 ou 2 grammes d'acide tartrique pur. Le tout est introduit dans un ballon et porté à une température de 70°. Le liquide est filtré, évaporé à basse température, puis filtré de nouveau, et le résidu dissous dans une petite quantité d'eau. Cette solution est placée dans un flacon long et bouché à l'émeri. On y projette tout doucement de petites quantités de bicarbonate de potasse pur et en poudre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'effervescence; puis on ajoute de l'éther et l'on agite vivement. Lorsque l'éther, par le repos, est devenu limpide, on en prend quelques gouttes qu'on laisse évaporer dans un endroit sec. Ou le poison est un alcaloïde liquide et volatil, comme la nicotine, ou bien il est solide et fixe, comme la morphine et la strychnine. Si l'évaporation laisse percevoir une odeur âcre et piquante, il est presque certain que l'on a affaire à un alcaloïde volatil. Pour l'extraire, après avoir ajouté à la solution une petite quantité de potasse caustique, on agite; puis, lorsque la liqueur est limpide, on décante l'éther; on verse ensuite quelques gouttes d'eau acidulée par de l'acide sulfurique. Pour extraire définitivement l'alcaloïde de cette solution, on y ajoute une solution concentrée de soude caustique. La solution éthérée évaporée renferme et laisse pour résidu l'alcaloïde dans un état de pureté parfaite. Lorsque l'alcaloïde est solide, on verse dans la capsule qui contient les quelques gouttes du liquide du flacon une petite quantité d'eau et d'acide sulfurique pur, on filtre le liquide passé et les eaux de lavage sont évaporées; puis on verse une solution très-concentrée de carbonate de potasse pur, et l'on reprend par l'alcool absolu, qui redissout l'alcaloïde et l'abandonne cristallisé après filtration et évaporation. Il est facile alors de déterminer, au moyen de ses propriétés physiques et chimiques, le nom du poison.

Voici la statistique de l'*empoisonnement* en France, de l'année 1851 à l'année 1862 inclusivement. Ce tableau montre les substances employées jusqu'à présent par les meurtriers et la fréquence des *empoisonnements*.

ANNÉES	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	TOTAL.
Cas d'*empoisonnement*.	63	39	71	56	78	47	58	49	49	32	39	36	617
Suites de l'empoisonnement.													
Mort.	26	12	16	22	17	13	18	19	11	6	13	17	190
Maladie	29	25	40	24	46	26	22	15	15	14	19	10	285
Nulles.	8	2	15	10	15	8	18	15	23	12	7	9	142
Accusés.													
Hommes	21	12	29	21	25	9	27	21	13	9	16	16	219
Femmes	26	17	17	23	21	22	20	29	20	20	21	24	260
Nature du poison.													
Arsenic.	35	25	33	25	42	14	18	9	9	3	14	5	232
Phosphore.	13	3	4	12	21	14	23	20	16	15	13	16	170
Sulfate de cuivre. . .	3	5	10	8	4	2	8	5	15	5	4	8	77
Vert-de-gris.	2	3	10	4	6	3	1	»	»	2	2	»	33
Acide sulfurique. . . .	1	1	2	1	2	7	1	4	4	4	1	2	30
Cantharides	4	1	3	3	»	6	1	2	2	»	1	»	23
Opium	»	»	»	1	»	»	»	»	1	1	1	2	6
Ellébore	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2
Emétique.	1	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	1	4
Sulfate de fer.	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	4
Acide nitrique.	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	3
Ammoniaque.	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	»	3
Mercure	»	»	1	»	1	»	»	»	»	1	»	»	3
Datura.	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
Noix vomique.	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»	3
Acide chlorhydrique. .	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Potasse.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Acétate de plomb. . .	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Gaz acide carbonique.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Graines de genêt. . .	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2
Colchique.	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Champignons	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2
Euphorbe.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Baume de Fioraventi.	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Eau sédative.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Belladone.	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Verre pilé.	»	1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	3

Il y a d'autres sortes d'*empoisonnement* qui, bien que n'étant pas du ressort de la justice, n'en sont pas moins terribles. Ce sont les *empoisonnements* par des matières putrides, comme les pustules malignes, le charbon, le farcin, la morve; ou bien les *empoisonnements* produits par des piqûres ou des morsures d'animaux venimeux ou enragés. Dans ce cas, le traitement doit être énergique et rapide.

Si l'*empoisonnement* était produit par des matières putrides, des venins ou des virus déposés dans une plaie, et qu'on n'eût aucune substance capable de les neutraliser, il faudrait recourir à la cautérisation. Celle-ci, pour être efficace, doit s'étendre sur toute la surface de la solution de continuité et jusqu'à une certaine profondeur. Il faut l'appliquer à toutes les périodes de la maladie, alors même que les accidents généraux commenceraient à se manifester. On ne doit pas craindre d'employer quelquefois même des moyens qui semblent barbares (car en quelques heures le malade peut être mort), par exemple, la cautérisation au fer rouge, avec le beurre d'antimoine, le sublimé corrosif, après avoir largement incisé la plaie. Si l'on se trouve éloigné de tout secours, il faut laver la plaie, soit avec de l'eau, soit même avec de l'urine, pratiquer une ligature et favoriser la sortie du sang en pressant et en suçant la plaie. Grâce à ces premiers soins et aux remèdes appliqués ensuite par le médecin pour combattre les accidents généraux, on peut sauver quelques malades.

Ce sont surtout les gens de la campagne, les garçons de ferme, qui sont exposés aux maladies charbonneuses; c'est en soignant les bestiaux qu'ils s'inoculent ces virus terribles. La morve et le farcin n'enlèvent pas le malade aussi vite que le charbon simple et la pustule maligne, cas dans lesquels la cautérisation suffit pour détruire le germe mortel; mais, quoique plus lents, ces poisons sont beaucoup plus terribles, car ils produisent une maladie générale que, dans le principe, et à cause du peu de gravité des symptômes, on néglige de soigner et qui enlève le malade après des souffrances atroces. Heureusement que les cas de morve et de farcin sont rares; il y en a eu cependant des exemples. Il n'en est pas de même de la rage, et malheureusement chaque année périssent de nombreuses victimes de cette maladie incurable. Quant aux piqûres et aux morsures d'animaux venimeux, il n'y a guère, en France, que la vipère qui soit à redouter; il n'en est pas de même dans les pays tropicaux.

Les ouvriers employés à l'entretien et au curage des égouts sont exposés à des accidents plus ou moins graves, suivant le degré d'insalubrité de l'égout et suivant le tempérament et les aptitudes des individus. A Paris, la construction du grand égout collecteur d'Asnières a beaucoup changé les conditions d'insalubrité; mais, malgré les améliorations introduites dans le mode de curage et les précautions prises, on n'a pas débarrassé les conduits souterrains de ces gaz délétères qui peuvent apporter instantanément la mort à ceux qui les respirent. On peut cependant arriver à faire pénétrer, à l'aide d'appareils, de l'air respirable dans les égouts. Parent-Duchâtel y est parvenu lorsqu'il a entrepris le curage des égouts dans des conditions si dangereuses et si difficiles (v. ÉGOUT). Aujourd'hui, des jours ménagés de distance en distance servent au renouvellement de l'air respirable, et l'écoulement des eaux ménagères contribue à l'assainissement des égouts. Mais, par suite de la nature des matières qui s'y introduisent, il se forme des amas de boues liquides ou pâteuses qui entravent le cours des eaux et qu'il faut attaquer avec la pelle, quelquefois même avec la pioche. C'est en pareil cas, et surtout lorsqu'on pénètre ces dépôts boueux, que des gaz s'en échappent et viennent, sinon asphyxier, du moins indisposer les travailleurs. L'analyse de ces gaz a prouvé que l'atmosphère des égouts renfermait une très-petite quantité d'oxygène et une quantité considérable d'acide carbonique et d'hydrogène sulfuré. C'est juste le contraire de ce qui existe dans l'air respirable, où l'on trouve une quantité notable d'oxygène pour une quantité très-minime d'acide carbonique (v. AIR). Il résulte de ce simple fait que ceux mêmes des ouvriers qui échappent aux influences nuisibles de l'*empoisonnement* par l'hydrogène sulfuré et l'acide carbonique peuvent être victimes de l'absence d'oxygène. En pareil cas, il suffit d'enlever l'ouvrier de l'égout et de le ramener à l'air libre. C'est du reste pour obvier à ce manque d'oxygène que l'on a percé des jours par lesquels l'air respirable s'introduit dans les canaux. L'atmosphère des égouts, composée principalement d'acide carbonique et d'hydrogène sulfuré, peut être rangée dans la classe des poisons que M. Tardieu désigne sous le nom de *stupéfiants*. Les poisons stupéfiants agissent directement sur le système nerveux, et les lésions qu'ils déterminent ne sont pas toujours appréciables. Cependant, sous l'influence de l'acide carbonique, les poumons sont souvent congestionnés, et l'hydrogène sulfuré altère profondément la couleur du sang.

Les symptômes de l'*empoisonnement* par les gaz des égouts varient, comme nous l'avons dit, d'après la dose de poison absorbée et d'après les dispositions personnelles du sujet. Les accidents débutent généralement par des malaises, des défaillances, des douleurs de tête, des crampes d'estomac, des vertiges, des nausées, des vomissements; puis surviennent le délire, tantôt paisible et tantôt agité, la paralysie et l'insensibilité générale ou partielle. La face est profondément altérée; la respiration s'embarrasse et les malades succombent, soit dans les convulsions, soit dans le coma, mais toujours rapidement. D'autres fois, et lorsque la quantité de poison absorbée est considérable, la mort a lieu instantanément. D'après ce que nous avons dit des dispositions individuelles, on comprend que les premiers venus ne soient pas aptes à l'état d'égouttier. Les ouvriers employés doivent être choisis avec soin. Il faudra préférer des hommes vigoureux et habitués à des travaux pénibles, des vidangeurs par exemple. Le genre de vie influe aussi beaucoup sur l'effet des poisons, et les ouvriers auront besoin d'être surveillés avec le plus grand soin sous le rapport de l'ivresse. Ils devront être bien nourris, bien vêtus et munis de bottes imperméables. Grâce à ces précautions, et en observant les lois de l'hygiène, les égouttiers peuvent, sinon échapper complétement aux influences nuisibles, du moins les mieux supporter.

Si, malgré les précautions indiquées, un ouvrier est atteint d'*empoisonnement*, le traitement indiqué est celui-ci : 1° il faut, autant que possible, découvrir les premiers symptômes, afin d'arrêter tout de suite la marche des accidents; 2° le malade devra être amené le plus vite possible hors de l'égout, au grand air, et déshabillé; 3° suivant la violence et le caractère des symptômes, on aura recours, soit aux affusions froides et aux inhalations stimulantes, soit aux évacuants émétiques ou aux lavements purgatifs; ces divers moyens pourront être employés simultanément; 4° dans les cas où la congestion est évidente, il faut user des révulsifs et même des émissions sanguines, générales ou locales.

— Dr. pénal. L'*empoisonnement* a été considéré par les jurisconsultes et les moralistes de tous les temps comme le plus odieux des crimes qui attentent à la vie humaine. La loi romaine constatait déjà dans cette forme de l'homicide un surcroît de perversité et de noirceur : *Plus est hominem extinguere veneno quam occidere gladio.* L'homicide par *empoisonnement* se complique, en effet, le plus habituellement de la trahison des affections les plus saintes et des devoirs les plus sacrés. Il est commis presque toujours par des personnes de la famille ou de la domesticité de la victime; par ceux contre lesquels on est le moins en défiance, vu l'intimité des relations et l'affection présumée. Dans l'ancienne jurisprudence, le criminaliste Mayart de Vouglans signalait ce degré exceptionnel de scélératesse que suppose l'homicide par le poison. M. de Cormenin rappelait en termes véhéments la doctrine de Mayart de Vouglans, dans un mémoire lu à l'Académie des sciences en 1842. Ce mémoire présentait certains documents statistiques qui offrent un réel intérêt. M. de Cormenin constatait qu'à Paris, eu égard au chiffre considérable de la population agglomérée dans cette capitale, les *empoisonnements* étaient beaucoup moins nombreux que dans toutes les autres parties de la France. Il attribuait cette différence à des causes diverses, et d'abord à ce fait, que les pharmaciens et les droguistes, qui débitent des substances vénéneuses, sont plus éclairés et plus pénétrés de leurs obligations professionnelles à Paris que partout ailleurs. La police de la pharmacie et des débits de matières toxiques est, d'ailleurs, exceptionnellement active et vigilante dans cette grande cité. Les secours aux victimes sont immédiats; la constatation des traces du poison y est plus rapide et presque infaillible; la science veille non moins efficacement que la police sur l'inviolabilité de la vie humaine. M. de Cormenin notait un autre fait révélé par les statistiques judiciaires, et qui offre un intérêt plus grand encore au point de vue du droit criminel. Il est constant qu'antérieurement à 1832, sur un nombre donné d'accusations d'*empoisonnement*, les acquittements étaient plus fréquents que les condamnations. Depuis la loi du 28 avril 1832, qui a rendu les circonstances atténuantes admissibles en toute matière, le rapport se produit en sens inverse, et ce sont les condamnations qui sont devenues relativement plus nombreuses que les acquittements. Ce document statistique est remarquable. Avant la réforme de 1832, le jury était dans l'impuissance d'atténuer la répression; il était invariablement placé devant l'expiation suprême; la peine de mort était seule applicable : de là des défaillances et l'impunité pour un certain nombre d'accusés matériellement convaincus, mais ayant droit à une certaine mesure de pitié que l'inflexibilité de la loi ne permettait pas de leur accorder. Depuis la loi du 28 avril 1832, au contraire, le jury peut faire la part de la miséricorde et des atténuations individuelles de culpabilité, tout en faisant la part des nécessités de la vindicte sociale. La répression, en devenant moins extrême, est devenue plus générale et plus effective.

Les anciennes ordonnances prononçaient la peine du feu contre les empoisonneurs. Tout le monde connaît la lettre spirituellement cruelle où Mme de Sévigné racontait à sa fille les détails du supplice de la Voisin, brûlée vive en exécution d'un arrêt du Parlement. En maintenant provisoirement la peine capitale, les lois de la Révolution supprimèrent la cruauté des supplices. Le code pénal de 1791 prononçait la peine de mort contre l'*empoisonnement*; ses articles 15 et 16 étaient ainsi conçus :

« Art. 15. L'homicide par poison, quoique non consommé, sera puni de la peine de mort lorsque l'*empoisonnement* aura été présenté ou mêlé avec des aliments ou breuvages spécialement destinés soit à l'usage de la personne contre laquelle ledit attentat aura été dirigé, soit à l'usage de toute la famille, d'une société ou des habitants d'une maison, soit à l'usage du public.

» Art. 16. Si, toutefois, avant l'*empoisonnement* effectué, ou avant que l'*empoisonnement* desdits aliments ou breuvages ait été découvert, l'empoisonneur arrêtait l'exécution du crime, soit en supprimant lesdits aliments ou breuvages, soit en empêchant qu'on en fasse usage, l'accusé sera acquitté. »

Le code pénal de 1810 qui nous régit aujourd'hui a défini le crime d'*empoisonnement* dans son article 301, dont voici le texte : « Est qualifié *empoisonnement* tout attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées et quelles qu'en aient été les suites. » L'article 302 du même code punit ce crime de la peine de mort. La disposition de l'article 301 du code pénal offre cet avantage sur l'article correspondant du code de 1791, que sa rédaction est plus générale. On a remarqué, en effet, que l'article 15 de la loi de 1791 ne prévoyait nommément que le fait du mélange du toxique au breuvage ou aux aliments. Cette limitation était dangereuse et peu en rapport avec les procédés multiples et les désastreux progrès de l'art des empoisonneurs. Le code pénal de 1810 a donné satisfaction à la conscience et à la vindicte publique en élargissant la définition et en l'étendant à tous les moyens quelconques employés pour administrer ou ingérer les toxiques. Ce code n'a pas reproduit la disposition de l'article 16 de la loi de 1791, laquelle absolvait l'empoisonneur qui avait lui-même, et spontanément, empêché la perpétration de son crime. Cet emprunt à la loi de 1791 était inutile. Le code pénal de 1810 a lui-même défini la tentative de crime par son article 2, et il résulte de cet article que la tentative punissable disparaît dès le moment où son auteur a arrêté par son propre fait la consommation de l'attentat.

Nous devons insister un moment sur les termes de la définition légale de l'*empoisonnement*, telle que la formule l'article 301. Le premier élément constitutif de ce crime, comme de tout autre crime de nature analogue, est d'abord l'intention homicide. L'élément matériel, non moins indispensable que l'élément intentionnel pour constituer la criminalité du fait, l'élément matériel, disons-nous, consiste essentiellement *dans le caractère vénéneux* des substances administrées, *dans la nature mortifère* qui leur est propre. Vainement la volonté criminelle existerait-elle si l'agent s'était trompé. Si, au lieu d'employer de vrais toxiques, des substances réellement léthifères, il n'avait fait usage que de matières inoffensives, ou, en tout cas, impropres à donner la mort, il n'aurait pas commis le crime d'*empoisonnement*. Ajoutons qu'il n'aurait même pas commis *la tentative punissable de ce crime*. Son acte, coupable, sans doute, dans le for de la conscience et aux yeux de l'opinion, ne le rendrait passible d'aucune peine légale. La tentative, en effet, ne consiste pas simplement dans la volonté du crime; pour qu'elle existe, il faut qu'il y ait un commencement réel d'exécution qui ne manque son résultat final que par des circonstances imprévues,

indépendantes du fait et de la volonté de l'agent (art. 2 du code pénal). Le fait de faire prendre à quelqu'un, même avec une intention homicide, un breuvage par lui-même inoffensif n'offre pas les conditions matérielles d'une tentative d'*empoisonnement* punissable.

Ce point est hors de doute dans la jurisprudence. La nature toxique des substances employées est un élément constitutif, une condition *sine qua non* du crime d'*empoisonnement;* le jury a donc à statuer, et il statue toujours, au moins implicitement, en semblable matière, sur la nature léthifère des substances employées; c'est un élément intégrant de l'accusation qui lui est soumise. Remarquons toutefois qu'il n'existe pas, à proprement parler, de tableau de nomenclature officielle et légale des substances dont l'ingestion peut être mortelle. La loi de germinal an XI sur la pharmacie, et un grand nombre de lois et d'ordonnances postérieures concernant la police de la droguerie, présentent, il est vrai, de longues énumérations des matières vénéneuses dont le débit est soumis à des garanties et à une surveillance particulière; mais c'est là tout. Les sciences chimiques et médico-légales ont produit des catégories; les toxiques ont été divisés en quatre grandes classes : les poisons irritants, les narcotiques, les narcotiques âcres, les poisons septiques qui manifestent leur action par des syncopes et par la suppression de la contractilité musculaire; les classes se divisent en sous-groupes nombreux, dont on peut voir le détail dans les ouvrages de médecine légale, notamment dans le *Manuel* de MM. Briand et Chaudé. Mais ces vastes nomenclatures n'ont certainement rien de définitif; ces catégories ne sont point closes et arrêtées. La science perverse a aussi ses progrès, et l'on a pu remarquer, dans presque chacun des procès d'*empoisonnement* qui ont eu une certaine notoriété, l'apparition d'un nouveau toxique jusque-là inaperçu ou non employé. En somme, on doit se tenir, à cet égard, aux termes de l'article 301 du code pénal, qui ne limite rien et étend légalement la qualification de poison à toute substance de nature à donner la mort avec plus ou moins de promptitude. Ce caractère léthifère des matières étant un élément constitutif de la criminalité, l'appréciation en appartient nécessairement et souverainement au jury. Sans doute ce jury peut se composer et souvent se compose d'hommes individuellement incompétents sur des questions de chimie; mais il est édifié par le débat contradictoire qui se déroule devant lui. Il entend les rapports des hommes spéciaux, organes de la science, et la discussion fait passer sous ses yeux tous les éléments et tous les aspects de la question toxicologique. Le principe que la nature mortifère des substances est ici une condition *sine qua non* de la criminalité a donné lieu devant les tribunaux à certaines difficultés qui ne sont pas sans gravité. Une femme avait tenté d'empoisonner son mari en mêlant aux aliments de ce dernier de la poudre de cantharides. La substance était mortifère; l'intention homicide dans l'accusée n'était pas douteuse; mais, par ignorance ou par inexpérience, cette femme n'avait employé qu'une quantité de poudre de cantharides reconnue insuffisante par les gens de l'art pour donner la mort. L'inculpée se pourvut en cassation contre l'arrêt qui la renvoyait devant la cour d'assises sous l'accusation de tentative d'*empoisonnement*. La cour suprême rejeta le pourvoi par arrêt du 20 novembre 1812. Cette cour jugea, en conséquence, qu'il suffisait que la matière employée fût de nature toxique, et que la tentative n'existait pas moins, quoique l'insuffisance de la dose dût empêcher le résultat attendu. Cet arrêt a été, à bon droit, croyons-nous, vivement critiqué par MM. Chauveau et Hélie. Peu importe que la matière fût mortifère par elle-même, si la faiblesse de la dose la rendait inoffensive. L'inaboutissement était certain, quoique à l'insu de l'agent, et cet inaboutissement était l'effet de l'innocuité même du moyen employé; il n'était le résultat de la survenance d'aucune circonstance ou d'aucune résistance étrangère. Nous partageons l'avis de MM. Chauveau et Hélie; la tentative n'existait pas juridiquement.

Il est quelquefois arrivé que des substances toxiques, d'ailleurs employées à doses suffisantes pour donner la mort, ont été neutralisées en dehors des prévisions de l'empoisonneur, par l'action antidotique du breuvage auquel elles avaient été mêlées. Il n'y a pas eu, en pareil cas, crime consommé d'*empoisonnement*, la mixture ayant manqué son effet; mais y avait-il eu tentative réelle et punissable? Quelques jurisconsultes ont pensé que non; toutefois, le caractère de la tentative est ici plus accusé que dans l'espèce que nous rappelions tout à l'heure. La substance est mortelle par sa nature et eu égard à la quantité employée; l'effet neutralisant produit par la boisson à laquelle on l'a mêlée ne doit-il point être considéré comme une circonstance étrangère venant arrêter la perpétration du crime, indépendamment de la volonté de l'agent? M. Marc inclinait fortement vers cette opinion. Il assimilait, non sans quelque raison, cette espèce au cas d'un assassin dont le fer a été arrêté par une cuirasse que portait sous ses vêtements l'homme qu'il a frappé et auquel il voulait donner la mort.

Le code pénal de 1810 avait laissé subsister une lacune : il ne contenait aucune disposition spéciale relativement au fait d'avoir, sans intention homicide, mais avec la volonté de nuire, administré à quelqu'un des substances malfaisantes et dont l'ingestion produit une maladie ou une incapacité de travail. Ce genre de méfait pouvait, à la rigueur, demeurer impuni, vu qu'il est d'abord parfaitement distinct du crime ou de la tentative d'*empoisonnement*, et par la raison, en outre, qu'il paraît difficile de l'assimiler au délit de blessures, le mot de blessures ne paraissant répondre qu'à des lésions extérieures. Cette lacune a été remplie par la loi de révision du code pénal, du 28 avril 1832, au moyen d'un nouveau paragraphe ajouté à l'article 317 de ce code. Le paragraphe additionnel est ainsi conçu : « Celui qui aura occasionné à autrui une maladie ou incapacité de travail personnel, en lui administrant volontairement, de quelque manière que ce soit, des substances qui, sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à cinq ans et d'une amende de 16 fr. à 500 fr. » La peine s'élève d'un degré et devient celle de la reclusion, si la maladie ou l'incapacité de travail a duré au delà de vingt jours.

— Art vétér. Les symptômes qui caractérisent l'*empoisonnement* chez les animaux offrent des particularités dans ceux qui vomissent et dans ceux qui ne vomissent pas; il en est de généraux, de communs aux uns et aux autres, de particuliers à l'action de tel ou tel poison. Chez les animaux qui vomissent, on remarque l'inappétence, la sécheresse et l'odeur nauséabonde de la bouche, la fétidité de l'haleine, la lividité de la muqueuse de la bouche, la soif, des vomissements douloureux, des signes évidents de douleur, que la pression et la percussion augmentent, notamment aux régions de la gorge et de l'estomac. On retrouve une partie de ces symptômes dans les animaux qui ne vomissent pas. Chez eux, les efforts pour vomir ont lieu, mais ils restent sans résultat; il y a constipation ou déjection de matières alvines plus ou moins abondantes et altérées, difficulté de respirer et toux plus ou moins fatigante. Dans les uns et les autres, on remarque des coliques plus ou moins violentes, déterminant souvent de très-vives douleurs, une agitation convulsive. Le pouls est fréquent, serré, irrégulier, souvent imperceptible, ou fort et régulier. La soif est ardente; la déglutition des liquides douloureuse, difficile, souvent suivie de vomissements chez le chien. Il y a des frissons de temps à autre. La température du corps varie : tantôt elle est d'une chaleur intense, tantôt elle est très-abaissée, aux extrémités principalement. Il y a difficulté de respirer et même toux. Viennent ensuite des sueurs partielles ou générales, froides et visqueuses; l'émission des urines est plus ou moins pénible et difficile; la face est altérée; la vue et l'ouïe s'éteignent insensiblement. Quelquefois les yeux sont rouges et saillants; la pupille est dilatée. Dans certains cas, les animaux deviennent furieux et poussent des cris aigus, ils sont comme atteints de vertige : mouvements convulsifs de la face, des mâchoires, des membres; trismus; tête très-souvent renversée sur l'encolure; roideur extrême des membres, accompagnée d'une contraction générale des muscles du thorax et de l'immobilité de ses parois; quelquefois stupeur, engourdissement, pesanteur de la tête; assoupissement léger d'abord, puis insurmontable; les yeux sont presque toujours fermés; faiblesse extrême des membres; les malades restent couchés sur leur litière et ne font aucun effort pour se relever lorsqu'on les excite; prostration extrême des forces.

Tous les poisons capables de faire périr l'homme peuvent également causer la mort des animaux; mais, parmi ces derniers, les herbivores sont, en outre, exposés à absorber avec leurs aliments certains végétaux qui les empoisonnent plus ou moins violemment et qu'ils ne savent pas toujours reconnaître, quoi qu'on en ait dit. Ainsi, par exemple, des vaches ont péri pour avoir mangé, mêlée à quelques plantes vertes, de la jusquiame noire. Dans ce cas, deux heures après l'ingestion des aliments, l'animal se livre aux mouvements les plus désordonnés. Les pupilles sont très-dilatées, la conjonctive est injectée et d'un rouge violet; l'animal cherche à faire quelques pas en avant en poussant des mugissements; il retombe bientôt en se heurtant la tête contre la terre. Convulsions générales, respiration bruyante et convulsive, bave épaisse à la bouche, déjections alvines instantanées. On cite également des vaches qui ont été empoisonnées par des tiges de coquelicot, dont l'action a donné lieu à une entérite mortelle. Les phénomènes qui se rencontrent sont la disparition du lait, la perte complète de l'appétit, une soif vive, l'accélération et la petitesse du pouls, le retroussement des flancs, la sécheresse de la peau, le hérissement des poils, des grincements de dents, des coliques aiguës et des envies de mordre qui simulent la rage. Le colchique d'automne (safran bâtard, tue-chien) est aussi une plante vénéneuse pour les animaux; plusieurs exemples l'attestent. Un propriétaire extirpe d'une prairie plusieurs pieds de colchique d'automne, et les jette sur un chemin de passage pour le bétail. Parmi les porcs du village qui en mangent par hasard, quinze meurent le jour même, et deux autres quelque temps après. M. Leloir cite, dans le *Journal pratique de médecine vétérinaire*, un exemple d'*empoisonnement* par le colchique : trois vaches périssent et neuf sont gravement malades pour avoir mangé chacune 2 kilogrammes et demi de feuilles vertes de cette plante. Les principaux phénomènes sont ceux d'une gastro-entérite aiguë, avec bave abondante et écumeuse, et déjections par l'anus d'une petite quantité de liquide séreux et roussâtre. La mercuriale est aussi une plante vénéneuse, de la famille des euphorbiacées; la mercuriale annuelle a une odeur et une saveur nauséeuses; l'espèce vivace du même genre est vénéneuse à tel point qu'on cite une famille dont tous les individus éprouvèrent des vomissements, une diarrhée violente et de la somnolence pour en avoir mangé. Quelque chose de semblable s'observe chez les animaux qui en mangent en pâturant. Les principaux phénomènes sont : coloration des muqueuses apparentes, sécheresse du mufle et de la peau, chaleur du corps; pouls dur, plein, accéléré; mamelles flétries, sensibilité des reins; suspension de la rumination et de l'appétit. L'aconit napel a des propriétés délétères connues depuis longtemps. Les animaux qui en ont mangé présentent les phénomènes suivants : état comateux et insensibilité, sueurs, pupilles dilatées, pouls petit et embarrassé, muqueuses décolorées, perte de salive par la bouche, gêne de la respiration, tension des flancs, anorexie, marche lourde, contraction spasmodique et intermittente des muscles de la bouche et de l'abdomen, etc. Quant à la ciguë, elle est généralement regardée comme vénéneuse, et l'*empoisonnement* qu'elle détermine est toujours accompagné, chez l'homme, d'une sorte d'ivresse et d'un délire furieux, auquel succèdent des convulsions et la paralysie. On a dit que nos grands animaux pouvaient manger impunément de la ciguë; mais c'est là une erreur; lorsque la ciguë ne produit pas d'accidents chez les animaux, c'est qu'elle a été ingérée en quantité insuffisante.

Les indications à remplir dans le cas d'*empoisonnement* sont au nombre de deux principales et générales : la première consiste à prévenir, s'il est possible, les effets du poison, et la seconde à remédier, si on le peut, à ceux qu'il peut avoir déjà produits. On remplit la première indication soit en expulsant, soit en neutralisant la substance vénéneuse. Chez les animaux qui vomissent, comme le chien et le chat, l'expulsion du poison a lieu très-facilement. Souvent il n'est pas besoin d'employer de moyen particulier pour déterminer cette action, et ceux dont on pourrait faire choix pour concourir au même but ne doivent consister que dans des vomitifs légers. Le cas est beaucoup plus embarrassant pour les animaux qui ne vomissent pas, on ne peut employer à leur égard que l'eau en grande abondance pour délayer ou diviser les substances vénéneuses, en atténuer l'énergie et les entraîner au delà du pylore, jusqu'à l'anus. La seconde indication à remplir dans le cas d'*empoisonnement* consiste à remédier, autant que possible, à l'effet du poison. Or, comme les phénomènes que celui-ci détermine indiquent une violente inflammation, les moyens à mettre en usage sont ceux qui conviennent dans la gastrite et la gastro-entérite très-aiguë. Quant aux moyens qui ont été proposés pour neutraliser les poisons, ils n'ont que peu de chances de succès. On ne sait jamais jusqu'à quel point la neutralisation a été complète; en outre, la plupart des antidotes ne transforment jamais la matière vénéneuse en une substance tout à fait inerte; en troisième lieu, certains poisons se combinent avec le tissu de l'estomac et laissent ainsi peu d'action au contre-poison; enfin, très-souvent les poisons âcres et irritants déterminent la crispation de la membrane interne de l'estomac et la formation de plis au fond desquels le poison s'insinue et se trouve, pour ainsi dire, enfermé et comme protégé.

Deux articles de lois, consignés au code pénal, résument, à proprement parler, tout ce qui est relatif au délit de l'*empoisonnement* commis sur les animaux domestiques. Le premier définit et fait connaître l'*empoisonnement* d'une manière générale, et le second fixe les divers degrés de pénalité auxquels l'*empoisonnement* des animaux peut donner lieu. Le premier (art. 301 du code pénal) exclut implicitement les animaux domestiques qui ne sont point dans sa teneur. « Mais, dit M. Clément, ce serait commettre une erreur que de croire qu'il n'intéresse pas le vétérinaire. L'article 301 ne saurait être ignoré du médecin des animaux. Il le concerne au point de vue de son art, tout aussi bien que le médecin de l'homme au point de vue du sien; et la raison, c'est que l'acte de l'*empoisonnement*, qu'il ait pour objet l'homme ou les animaux domestiques, comporte la même définition, bien que, relativement à ces derniers, il n'entraîne pas après lui la même pénalité. » Tout ce qui peut, dans la législation, avoir rapport à l'*empoisonnement* des animaux est renfermé dans l'article 452 du code pénal, article ainsi conçu : « Quiconque aura empoisonné des chevaux ou autres bêtes de voiture, de monture et de charge, des bestiaux à cornes, des moutons, des chèvres ou porcs, ou des poissons dans des étangs, rivières ou réservoirs, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans, et d'une amende de 16 francs à 300 francs. Les coupables pourront être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. » Il est à remarquer que les chiens, les chats et les volailles n'ont pas été compris dans cet article, malgré le préjudice que l'*empoisonnement* de ces animaux peut porter à la propriété d'autrui. Cependant l'*empoisonnement* d'un individu appartenant à ces espèces particulières peut encore être atteint par la loi. En effet, indépendamment des articles 1382 et 1383 du code civil, par lesquels les dommages causés à la propriété sont prévus d'une manière très-explicite, l'article 454 du code pénal établit que « quiconque aura, sans nécessité, tué un animal domestique dans un lieu dont celui à qui cet animal appartient est propriétaire, colon ou fermier, sera puni d'un emprisonnement de six jours au moins et de six mois au plus. S'il y a violation de clôture, le maximum de la peine sera prononcé. » Il n'y a donc pas de doute sur la possibilité de l'action publique dans le cas où il s'agirait d'*empoisonnement* dont auraient été victimes des chiens ou des volailles, etc. Enfin, dans le cas où l'*empoisonnement* est causé par une substance falsifiée, non dans l'intention de causer la mort ou la maladie, mais dans le but d'obtenir un gain illicite, l'application de la peine est de trois mois à deux ans de prison, plus amendes, etc. (loi du 27 mars 1851).

EMPOISONNER v. a. ou tr. (an-poi-zo-né — de *en*, et de *poison*). Mêler du poison à, répandre du poison dans : EMPOISONNER *un breuvage, une tisane, une fontaine.* EMPOISONNER *des armes, des flèches.*

— Donner du poison dans l'intention de faire mourir : EMPOISONNER *un chien. Il est accusé d'*AVOIR EMPOISONNÉ *sa femme. L'épicier qui* EMPOISONNE *sa pratique est aussi criminel que la pratique qui* EMPOISONNERAIT *l'épicier.* (A. Karr.) ‖ Produire l'empoisonnement de, être un poison pour : *La noix de galle* EMPOISONNE *les chiens. Le persil* EMPOISONNE *les perroquets.*

— Par exagér. Faire manger ou boire des choses très-mauvaises, capables de rendre malade : *C'est un art pour* EMPOISONNER *les hommes que celui d'irriter leur appétit.* (Fén.)

> Je sors de chez un fat qui, pour m'*empoisonner*,
> Je pense, exprès chez lui m'a forcé de dîner.
>
> BOILEAU.

‖ Infecter, incommoder par la puanteur : *Cette odeur* EMPOISONNA *toute la salle.* ‖ Remplir de choses nuisibles : *L'ivraie a* EMPOISONNÉ *ce champ.*

— Fig. Altérer, dénaturer, troubler, remplir de dégoût; aggraver : EMPOISONNER *l'existence de quelqu'un. Rassemblez tous les amusements autour de vous, il s'y répandra toujours du fond de votre âme une amertume qui les* EMPOISONNERA. (Mass.) *La nécessité* EMPOISONNE *les maux qu'elle ne peut guérir.* (Vauven.) *Un malentendu suffit souvent pour* EMPOISONNER *l'existence.* (La Rochef.-Doud.)

> Un je ne sais quel trouble *empoisonne* ma joie.
>
> RACINE.

> Un cœur que le chagrin nuit et jour *empoisonne*
> Sait-il lui-même, hélas! s'il sera généreux?
>
> MARMONTEL.

> La folle ambition, l'avarice, l'envie
> Jusqu'au dernier soupir *empoisonnent* la vie.
>
> GRESSET.

‖ Corrompre, pervertir : EMPOISONNER *les mœurs publiques. Le luxe* EMPOISONNE *toute une nation.* (Fén.) *Il y a des fautes qui* EMPOISONNENT *la bonne conduite elle-même.* (Guizot.)

> Qu'entends-je! quel conseil ose-t-on me donner!
> Ainsi donc jusqu'au bout tu veux m'*empoisonner*,
> Malheureuse! voilà comment tu m'as perdue.
>
> RACINE.

‖ Dénigrer, présenter sous un jour faux et défavorable : *Le monde se plaira toujours à dénigrer les gens de bien et à* EMPOISONNER *leurs meilleures actions.* (Volt.)

> . . . Il est affreux d'*empoisonner* le bien
> Et de porter le nom de mauvais citoyen.
>
> A. BARBIER.

— Absol. Causer l'empoisonnement : *Cette substance* EMPOISONNE. ‖ Avoir très-mauvaise odeur : *Cette viande* EMPOISONNE.

S'empoisonner v. pr. Etre empoisonné : *Les rats ne* S'EMPOISONNENT *pas aussi aisément qu'on pourrait le croire.*

— Prendre du poison : S'EMPOISONNER *avec des champignons. Elle* S'EST EMPOISONNÉE *de désespoir.*

— Fig. Etre corrompu ou dénaturé : *Les mœurs publiques* S'EMPOISONNENT *de plus en plus. Tout* S'EMPOISONNE *entre les mains de la jalousie : la piété la plus avérée n'est plus qu'une hypocrisie mieux conduite; la valeur la plus éclatante, une pure ostentation.* (Mass.) ‖ Corrompre ses mœurs ou son goût : *Bien des gens* S'EMPOISONNENT *par la lecture. Quand les passions sont maîtresses, elles sont vices, et alors elles donnent à l'âme de leur aliment, et l'âme s'en nourrit et* S'EN EMPOISONNE. (Fén.)

EMPOISONNEUR, EUSE s. (an-poi-zo-neur, eu-ze — rad. *empoisonner*). Celui, celle qui administre du poison à quelqu'un pour le faire mourir : *Locuste est une célèbre* EMPOISONNEUSE.

> Sur les pas des tyrans veux-tu que je m'engage,
> Et que Rome, effaçant tant de titres d'honneur,
> Me laisse pour tous noms celui d'*empoisonneur!*
>
> RACINE.

— Par exagér. Personne qui fait manger ou boire des substances de mauvaise qualité ou nuisibles à la santé : *Un bon cuisinier est à coup sûr un* EMPOISONNEUR *à la longue, si vous n'êtes pas tempérant.* (Volt.) *Le meilleur cuisinier n'est que le plus habile des* EMPOISONNEURS. (A. Rion.) *L'homme ivre qui crie, tombe et roule dans la boue, est, après tout, plus honnête que les* EMPOISONNEURS *en gros et en détail qui l'ont mis dans ce triste état.* (Michelet.) *Peut-être, si l'on cherchait bien, trouverait-on que les* EMPOISONNEURS *patentés, les falsificateurs de denrées alimentaires, tuent plus de monde en dix ans que les guerres les plus meurtrières en un siècle.* (Toussenel.)

... Mignot, c'est tout dire, et dans le monde entier
Jamais *empoisonneur* ne sut mieux son métier.
BOILEAU.

— Fig. Personne qui corrompt les mœurs, qui répand des doctrines pernicieuses : *Ce Beaumarchais ne peut être un* EMPOISONNEUR, *il est trop drôle.* (Volt.)

La peste de ta chute, *empoisonneur*, au diable !
En eusses-tu fait une à te casser le nez !
MOLIÈRE.

— Adjectiv. Qui empoisonne, qui sert à empoisonner :

. . . . . L'*empoisonneuse* coupe
A son remède encore, et je viens vous l'offrir.
LA FONTAINE.

— Fig. Qui pervertit, qui corrompt :

Loin du trône nourri, de ce fatal honneur,
Hélas ! vous ignorez le charme *empoisonneur.*
RACINE.

Du luxe *empoisonneur* la folle vanité
De l'âme qu'elle enivre altère la bonté.
FR. DE NEUFCHATEAU.

EMPOISSÉ, ÉE (an-poi-sé) part. passé du v. Empoisser. Enduit de poix : *Du fil* EMPOISSÉ. *Une corde* EMPOISSÉE.

— Par ext. Barbouillé : *Le nègre, avec ses bouquets de poils blancs hérissés sous son menton, avait l'air d'un chat noir aux babines* EMPOISSÉES *de crème.* (Feydeau.)

EMPOISSER v. a. ou tr. (an-poi-sé — de *en*, et de *poix*). Enduire de poix : EMPOISSER *un tonneau.* ‖ On dit plus communément POISSER.

— Par ext. Barbouiller avec une matière gluante : EMPOISSER *son visage avec de la confiture.*

EMPOISSONNÉ, ÉE (an-poi-so-né) part. passé du v. Empoissonner : *Un étang* EMPOISSONNÉ. *Une rivière* EMPOISSONNÉE.

EMPOISSONNEMENT s. m. (an-poi-so-ne-man — rad. *empoissonner*). Action ou manière d'empoissonner un étang, un réservoir ou un cours d'eau : *Lorsqu'il s'agira d'*EMPOISSONNEMENTS *un peu considérables, les produits pourront facilement compenser les dépenses de l'entreprise.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** L'*empoissonnement* des étangs et des cours d'eau se fait de diverses manières, qui toutes se réduisent, en définitive, à transporter dans ces eaux des poissons ou des œufs pris ailleurs. Dans le cas le plus ordinaire, on prend les sujets destinés au repeuplement dans les eaux les moins éloignées et qui présentent le plus d'analogie avec celles que l'on veut empoissonner. Cette opération, en effet, ne doit pas s'opérer au hasard. Chaque espèce de poisson a ses exigences spéciales sous le rapport de la nature des eaux, de leur température, de leur degré de limpidité, de leur état de repos ou de mouvement, etc. D'un autre côté, il faut tenir compte des circonstances économiques ; si l'on veut spéculer sur la production du poisson, on ne doit introduire et propager que des espèces que l'on sera assuré de vendre dans la localité. Le printemps est l'époque ordinaire pour empoissonner les eaux ; si ce n'est pas toujours la meilleure, c'est au moins la plus commode, parce que la pêche, qui se pratique partout alors, permet de se procurer sans peine les sujets destinés au repeuplement. Cette époque ne présente d'ailleurs aucun inconvénient lorsqu'on choisit de jeunes poissons âgés de trois ans au plus. Il n'en est plus de même si les sujets ont dépassé cet âge ; comme, à l'époque de la pêche et de l'*empoissonnement*, ils ont déjà jeté leur frai, la production, et par suite le peuplement des eaux, sont retardés d'une année. Le moment du frai ou de la ponte doit donc être pris en sérieuse considération ; il arrive plus tôt ou plus tard, suivant les espèces, l'âge des poissons, la nature des eaux ou du fond, la température de l'année, etc. En général, les poissons les plus âgés frayent les premiers, puis ceux d'un âge moyen, enfin ceux qui pondent pour la première fois. D'un autre côté, la saison plus ou moins précoce, la profondeur des eaux, leur état stagnant ou courant, influent beaucoup sur le degré de chaleur que peuvent acquérir les couches liquides par l'action des rayons du soleil, et peuvent ainsi avancer ou reculer, pour un même poisson, l'époque ordinaire du frai. On appelle *feuille, alevin, menuaille* ou *fretin* les petits poissons de toutes sortes dont on se sert pour repeupler les étangs. Toutefois, le premier de ces termes s'emploie plus particulièrement pour désigner les sujets d'un an, et le dernier pour désigner ceux qui appartiennent à des espèces de petite taille et de peu de valeur. Pour les anguilles, on a un terme spécial : on dit la *montée*. On calcule ordinairement sur deux mille alevins ou sur cinquante couples adultes pour empoissonner un hectare, quelle que soit l'étendue de l'étang. Toutefois, ces nombres n'ont rien d'absolu, et l'on peut, dans de certaines limites, rester en deçà ou aller au delà. Dans le premier cas, les poissons, étant moins nombreux, grossiront plus vite ; dans le second, ils resteront plus petits, mais trouveront toujours à se nourrir. Il faut d'ailleurs faire entrer en ligne de compte, d'une part, la nature des poissons et la proportion des espèces voraces, de l'autre, la quantité de nourriture que les eaux peuvent fournir. Ainsi les eaux pures, celles qui sortent immédiatement du sol et reposent sur l'argile ou sur le sable, sont beaucoup moins pourvues de plantes, d'insectes, de mollusques et d'autres petits animaux que les eaux qui ont déjà couru pendant longtemps et qui s'arrêtent sur un fond vaseux. « On transporte le poisson, dit Bosc, dans des tonneaux sur des charrettes, ou mieux dans des demi-tonneaux et à dos de cheval. L'important, pour éviter une trop grande mortalité, c'est de ne le faire voyager que de nuit et lentement, ainsi que de changer l'eau tous les jours, même plusieurs fois par jour, s'il surabonde dans le tonneau et s'il fait chaud. Les brochets, les truites sont les plus difficiles à conduire à bien ; il n'en faut mettre que fort peu d'individus dans le même tonneau. Je n'ai pas besoin de dire que si l'on peut effectuer totalité ou partie du transport par eau, il faut préférer cette voie. Il y a des bateaux qui sont disposés pour cet objet ; mais rarement les propriétaires d'étangs en ont à leur disposition. » Les poissons d'eau douce propres à peupler les étangs sont très-nombreux ; mais une dizaine seulement sont de quelque importance. La carpe, la tanche, le gardon, l'anguille, la loche, la lotte et la perche s'accommodent des fonds vaseux ; la truite, le brochet, le barbeau, la vaudoise, la brème, demandent une eau vive. C'est surtout la carpe que l'on recherche pour peupler les étangs et qui doit toujours y dominer, parce que c'est l'espèce chez laquelle on trouve à la fois la meilleure chair, le plus rapide accroissement, la plus grande fécondité et le transport le plus facile. La tanche et la perche viennent ensuite. On peut mettre du brochet dans les étangs assez voisins des grands centres de population, où cette espèce a une grande valeur ; mais, comme le brochet détruit une énorme quantité d'autres poissons, il devient généralement plus nuisible qu'utile au propriétaire. Dans les étangs très-étendus et où il est peu nombreux, cet inconvénient est beaucoup moins grand. Lorsqu'on tient à en avoir, il faut lui procurer pour pâture des gardons, des ables, des goujons et autres petites espèces très-fécondes. Quant à la truite, elle convient beaucoup moins aux étangs qu'aux eaux courantes. Le transport des œufs présente moins de difficultés, mais il exige des soins plus minutieux ; on recueille ces œufs, soit au moyen des frayères naturelles ou artificielles, soit par les procédés de fécondation que la pisciculture moderne a inventés ou perfectionnés : le premier de ces moyens s'applique surtout aux poissons qui pondent des œufs agglutinés, comme la perche ; le second, aux espèces dont les œufs sont libres, comme la truite. Le transport peut se faire à de grandes distances, et l'on a vu des œufs expédiés par la poste arriver en bon état. Au nombre des procédés d'*empoissonnement*, il faut citer encore les aménagements destinés à favoriser les pontes et à les rendre possibles là où elles n'auraient pas eu lieu, les fécondations, l'incubation et l'alevinage artificiels, la domestication, l'acclimatation des espèces exotiques, etc. V., pour plus amples détails, le mot PISCICULTURE et les autres mots cités dans cet article.

EMPOISSONNER v. a. ou tr. (an-poi-so-né — de *en*, et de *poisson*). Peupler de poissons : EMPOISSONNER *un étang, un vivier, un cours d'eau.*

EMPOLÉE adj. m. (an-po-lé — du gr. *empoleus*, proprement *marchand*). Mythol. Surnom de Mercure, patron des marchands.

EMPOLÉMIE s. m. (an-po-lé-mî — du gr. *empolemios*, proprement *guerrier*). Antiq. gr. Titre que les archagètes ou rois de Sparte prenaient pendant la guerre.

EMPOLI, en latin *Empulum* et *Emporium*, ville du royaume d'Italie, province et à 29 kilom. O. de Florence, à 35 kilom. E. de Pise, sur la rive gauche de l'Arno ; 6,500 hab. Lycée, bibliothèque publique. Fabrique de coton ; tanneries ; fabriques renommées de chapeaux de paille ; poteries. Commerce important de grains et de paille pour chapeaux. L'église collégiale (*Collegiata*), fondée en 1093, restaurée en 1738, renferme une statue de *saint Sébastien*, par Rossellino ; une *Vierge* de Mino da Fiesole ; une fresque de Giotto (*sainte Lucie*) ; un *saint Thomas* de Jac. da Empoli ; une *Cène* de Cigoli ; une *Vision de saint Jean*, par Liggozzi. L'autel de l'ancien baptistère, situé à côté de la collégiale, est orné d'un tableau (le *Martyre de saint André*) attribué à Ghirlandajo. On remarque, en outre, à San-Stefano, des fresques du Volterrano, et à Santa-Croce une *Exaltation de la croix*, par Cigoli.

EMPOLI (Jean D'), navigateur toscan, né à Empoli dans la seconde moitié du XVe siècle. Nommé facteur de la flotte portugaise qui fut envoyée, en 1503, dans les Indes, sous la conduite d'Alphonse d'Albuquerque, il vit cette flotte assaillie par une violente tempête, et le navire qu'il montait fut contraint de relâcher à Melinde. Les navires se rejoignirent en mer, abordèrent à Conanor, à Calicut, à Cochin, à Coulan, ville jusqu'alors inconnue des Européens, prirent un chargement d'épices, repartirent pour l'Europe, et arrivèrent à Lisbonne vers la fin de 1504. Empoli a écrit une relation de ce voyage, intitulée : *Navigazione degli Indie, sotto l'autorità del signor Alfonso Albuquerque.* Cet ouvrage révèle chez Empoli un grand esprit d'observation.

EMPOLI (Jacopo CHIMENTI, dit L'), peintre italien, né à Empoli (Toscane) en 1554, mort en 1640. Il eut pour maître Tommaso da San-Friano ; mais il abandonna bientôt la manière de cet artiste pour suivre celle d'Andrea del Sarto, dont il était grand admirateur. Étant tombé un jour d'un échafaud en exécutant une fresque, il abandonna ce genre de peinture et ne fit plus depuis lors que des tableaux à l'huile de grande ou de petite dimension. A plusieurs reprises, Empoli fut chargé de la partie décorative dans les fêtes données à la cour. On possède un grand nombre d'œuvres de cet artiste remarquable. Nous citerons de lui, soit dans les églises, soit dans le musée de Florence : le *Sacrifice d'Abraham* ; une *Annonciation* ; un *Miracle de la Vierge* ; *Saint Pierre martyr* ; la *Vierge, saint Nicolas et d'autres saints*, son chef-d'œuvre ; la *Création d'Adam*, le *Sacrifice d'Abraham*, *Saint Yves recevant les pétitions des veuves et des orphelins*, composition remarquable par l'expression et par l'harmonie du coloris. Mentionnons encore d'Empoli, à Pistoie : *Saint Charles Borromée ressuscitant un enfant* ; à Cortone : la *Vierge, saint Blaise, saint Jean-Baptiste, sainte Élisabeth de Hongrie* ; à Pise : le *Mariage de Marie de Médicis et de Henri IV* ; au musée del Rey, à Madrid : le *Christ au jardin des Oliviers* ; au musée du Louvre : la *Vierge avec l'enfant Jésus, saint Luc*, etc.

EMPORAGIUS ou **EMPORAGKIUS** (Eric-Gabriel), théologien suédois, mort en 1674. Après avoir professé à Upsal la physique (1637) et la théologie (1641), il prit le grade de docteur, remplit diverses fonctions ecclésiastiques à Stockholm et devint ensuite évêque protestant de Strægnaes. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Admonitio consolatoria ad obeundum pio, intrepido et constanti animo mortem, quam pestilentialis morbus omnibus regni Sueciæ civibus a* 1629 *minabatur* (Upsal, 1629, in-4o) ; *Oratio in qua tyrannidem pontificiam quæ divum Gustavum Magnum, etc., de medio sustulit* (Upsal, 1636, in-fol.) ; *Disputatio de rerum duratione in genere et in specie de tempore physico* (Upsal, 1631, in-4o) ; *De forma substantiali et corporis naturalis in communi* (Upsal, 1634) ; *Hexialogicæ* (Upsal, 1636) ; *Positiones et antipositiones de disciplina ecclesiastica* (Stockholm, 1661, in-4o) ; *Catecheses* (Stockholm, 1669, in-8o), ouvrage qui déplut à la reine Heldwige-Éléonore et fut supprimé, parce que Emporagius y appelle les femmes des *objets mobiliers.*

EMPORE s. m. (an-po-re — du gr. *emporion*, marché). Anc. méd. Prétendu réservoir, qui aurait été destiné à recevoir les esprits animaux filtrés par le cerveau.

EMPORÉTIQUE adj. (an-po-ré-ti-ke — du gr. *emporeuô*, je passe à travers). Pharm. Se dit d'une sorte de papier gris dont on se sert pour filtrer les liquides : *Papier* EMPORÉTIQUE.

EMPORIÆ, ancien nom de l'Afrique carthaginoise, dans la Byzacène, sur les côtes de la Petite Syrte. Elle renfermait les villes de Tacape (Cabès), Macomades, Leptis la Grande, Leptis la Petite, toutes très-importantes par leur commerce. Cette contrée, aujourd'hui stérile, fut regardée autrefois comme le grenier de Carthage et de Rome.

EMPORIÆ, en grec *Emporion* (marché), ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, sur le bord de la Méditerranée, au S.-O. du *Promontorium Pyrenæum* (cap Creux). C'était une colonie de Phocéens de Marseille, fondée près d'une ville des Indigètes, dont une simple muraille la séparait. Au Ier siècle av. J.-C., les Romains, devenus maîtres de l'Espagne, réunirent ces deux villes en une seule, qui devint très-florissante par son commerce. Elle fut ruinée par les invasions des Sarrasins. C'est aujourd'hui la ville d'*Ampurias.*

EMPORIQUE adj. (an-po-ri-ke — du gr. *emporion*, marché). Antiq. Se disait d'un papier d'Égypte, le plus commun, qui n'avait que six doigts de large, et qui servait pour les emballages.

EMPORITAIN, AINE s. et adj. (an-po-ri-tain, è-ne). Géogr. anc. Habitant d'Emporiæ ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* EMPORITAINS. *La population* EMPORITAINE.

EMPORIUM s. m. (èmm-po-ri-omm — du gr. *emporion*, marché). Antiq. rom. Comptoir, établissement commercial fondé en pays ennemi ou étranger.

EMPORIUM, ville de l'ancienne Dalmatie, à l'embouchure de la Narona (aujourd'hui Narenta) dans l'Adriatique, au S.-E. de Salone.

EMPORIUS, rhéteur et grammairien latin, qui vivait au commencement du VIe siècle, du temps de Cassiodore. On ne sait rien sur sa vie, mais on possède de lui quelques écrits sur la rhétorique : *De ethopœia ac loco communi ; Demonstrativæ materiæ præcepta ; De deliberativa specie.* Ces traités, de médiocre valeur, ont été publiés pour la première fois à Bâle (1521, in-4o) et réédités dans divers recueils, notamment dans la collection des *Antiqui rhetores latini* de Pithou (Paris, 1599, in-4o).

EMPORT s. m. (an-por — rad. *emporter*). Action d'emporter avec soi : *Désertion avec* EMPORT *d'effets militaires.* ‖ Peu usité.

— Fig. Action de l'emporter, victoire, supériorité effective : *Le libre examen a pris l'*EMPORT *sur la foi.* (Proudh.) ‖ Peu usité.

EMPORTAGE s. m. (an-por-ta-je — rad. *emporter*). Argot. Genre de filouterie qui consiste à engager quelqu'un dans une partie de jeu, pour lui gagner son argent : *D'ordinaire un* EMPORTAGE *un peu sérieux est préparé quelques jours à l'avance.* (Petit Moniteur.)

— **Encycl.** L'*emportage* exige le concours de trois fripons, appelés l'*emporteur*, la *bête* et le *bachotteur*. L'emporteur est chargé de trouver la dupe. Quand il a rencontré un individu tel qu'il le désire, ce qu'il reconnaît à la physionomie et au costume, il l'aborde sous un prétexte quelconque, fait naître l'occasion de marcher quelque temps avec lui, et finit par l'entraîner dans un café ou dans un estaminet, où ses deux associés les ont précédés. Au moment où les deux nouveaux venus se présentent, la bête et le bachotteur jouent ensemble ; mais le premier perd toujours et, à chaque coup, augmente sa mise. Au bout de quelques tours, la bête sort pour satisfaire un besoin. Le bachotteur dit alors à l'emporteur : « Je ne veux plus jouer avec cet imbécile ; mais vous, si vous vouliez, vous pourriez faire une belle affaire. Il est riche, entêté comme une mule, et je suis certain qu'il ne refuserait pas de s'essayer avec vous. — Je voudrais bien, répond l'emporteur ; malheureusement je ne sais pas jouer. » La dupe, qui a entendu cette conversation, ne veut pas manquer une si belle occasion : il joue donc, et perd tout son argent.

EMPORTANT (an-por-tan) part. prés. du v. Emporter : *Le public est un étourdi souvent de mauvais ton, capricieux, crédule, variable, passager comme les générations humaines,* EMPORTANT *avec lui ses animosités de hasard et ses admirations de commande.* (Viennet.)

EMPORTÉ, ÉE (an-por-té) part. passé du v. Emporter. Enlevé, porté dans un autre lieu : *Toiture* EMPORTÉE *par le vent. Les blessés furent* EMPORTÉS *du champ de bataille.* (Acad.) *Malheur à qui coupe les jarrets de son coursier pour n'être pas* EMPORTÉ *par lui.* (Ste-Beuve.)

— Par ext. Porté avec rapidité, marchant avec vitesse ; vivement entraîné : *Cheval* EMPORTÉ *par sa fougue. La terre est* EMPORTÉE *avec une rapidité inconcevable autour du soleil.* (La Bruy.)

— Enlevé, retranché : *Avoir la jambe* EMPORTÉE *par un boulet.*

— Tué, détruit : *Un ami* EMPORTÉ *par une cruelle maladie. Marie-Thérèse, aussitôt* EMPORTÉE *que frappée par la maladie, se trouve toute vive et tout entière entre les bras de la mort, sans presque l'avoir envisagée.* (Boss.) *Les libertés brusquement improvisées sont toujours violemment* EMPORTÉES. (E. de Gir.) ‖ Pris d'assaut : *La ville fut* EMPORTÉE *après trois jours de tranchée ouverte.*

— Fig. Entraîné, poussé comme malgré soi : *Être* EMPORTÉ *par la passion, par la colère. Être* EMPORTÉ *par les circonstances.*

Par quel trouble me vois-je *emporté* loin de moi ?
RACINE.

Par l'ardeur de ses sens le jeune homme *emporté*
Dévore le présent avec avidité.
DELILLE.

‖ Devenu furieux : *Un cheval* EMPORTÉ. ‖ Violent, colère : *Un homme* EMPORTÉ *peut avoir de fort bonnes qualités : une pluie douce et fécondante naît souvent de l'orage.* (Max. orient.) *La femme de Job était trop querelleuse et trop* EMPORTÉE *pour un homme aussi patient et si soumis.* (Le P. Bridaine.) *La valeur* EMPORTÉE *n'a rien de sûr.* (Fén.) *Il n'y a que les faibles qui soient* EMPORTÉS. (Nourrisson.)

— Substantiv. Personne emportée : *Rochebonne est un petit* EMPORTÉ *qui ne peut rien souffrir.* (Mme de Sev.)

Dieux ! que cet *emporté* me donne de tourment !
CORNEILLE.

— **Syn. Emporté, fougueux, impétueux, véhément, violent.** *Emporté* marque une disposition à se mettre en colère, à sortir par moments des bornes de la modération. L'homme *fougueux* ne connaît pas de frein quand il a résolu de faire quelque chose ; il est ardent, il faut que tout lui cède. L'homme *impétueux* ne souffre ni hésitation ni lenteur ; il attaque sans préparation, se jette dans l'action tout à coup, part comme un trait et tire sa force de sa vitesse même. La *véhémence* se rapporte surtout aux sentiments intérieurs ou à l'expression qu'on leur donne ; il y a des passions véhémentes, il y a aussi la *véhémence* du style. Enfin, *violent* se prend toujours en mauvaise part, comme *emporté*, mais il a quelque chose de plus constant ; la *violence*

est une disposition de l'âme qui porte souvent à des actes blâmables, c'est presque de la brutalité.

— **Antonymes.** Calme, composé, doux, flegmatique, froid, paisible, placide, serein.

EMPORTEMENT s. m. (an-por-te-man — rad. *emporter*). Violence, exaltation d'un sentiment, d'une passion, du caractère : *Quand on a aimé avec* EMPORTEMENT, *il faut qu'on haïsse avec fureur.* (Fén.) *La faiblesse prend souvent des résolutions plus violentes que l'*EMPORTEMENT. (Mme de Genlis.) *Les douleurs immodérées sont plutôt les suites de l'*EMPORTEMENT *que de la bonté du cœur.* (Mass.) *La colère et l'*EMPORTEMENT *accompagnent d'ordinaire le jeu.* (St-Evrem.) *Sans* EMPORTEMENT, *ou plutôt sans ravissement d'esprit, point de génie.* (J. Joubert.) *Joindre l'*EMPORTEMENT *à la correction, c'est ajouter du poison à un remède salutaire.* (Mme Monmarson.) *L'*EMPORTEMENT *des masses est toujours proportionné à l'ignorance où elles sont plongées.* (A. Peyrat.) *Naturellement douces, les femmes manquent à leur vocation quand elles se livrent à l'*EMPORTEMENT. (Théry.) *Les femmes conservent jusqu'à la fin les* EMPORTEMENTS *et les faiblesses de leur cœur.* (Mme C. Reybaud.) *Dans Washington, cette autorité dictatoriale, appuyée sur la nécessité et le génie, n'eut ni* EMPORTEMENT, *ni hauteur, ni tyrannie; elle fut calme et modérée.* (St-Marc Girard.)

De trop d'*emportement* votre faute est suivie
CORNEILLE.

Ne vous rebutez point d'un peu d'*emportement*;
Quelquefois malgré nous il vient un bon moment.
CORNEILLE.

Et ne voyais-tu pas, dans mes *emportements*,
Que mon cœur démentait ma bouche à tous moments?
RACINE.

— **Syn. Emportement, colère, courroux,** etc. V. COLÈRE.

— **Antonymes.** Calme, équanimité, égalité d'âme, flegme, froideur, impassibilité, placidité, sang-froid, sérénité.

EMPORTE-PIÈCE s. m. Techn. Instrument avec lequel on découpe les matières auxquelles on veut donner certaine forme déterminée : *Découper à l'*EMPORTE-PIÈCE *des étoffes, du cuir, du carton, des planches, des plaques métalliques.* ‖ Pl. EMPORTE-PIÈCE.

— Fig. Caractère, objet, individu mordant, satirique : *Cette satire est un vrai* EMPORTE-PIÈCE. *Le critique de ce journal est un* EMPORTE-PIÈCE *de première force.*

— *A l'emporte-pièce*, D'une manière nette et franche : *Les maximes, sentences, apophthegmes doivent unir la précision à la concision; il faut que, par leur netteté, leur correction, ces phrases semblent, pour ainsi dire, découpées* À L'EMPORTE-PIÈCE. (E. Clément.)

— **Encycl.** L'*emporte-pièce* enlève d'un seul coup et par une simple percussion ou une forte pression une pièce ronde, festonnée, ou de toute autre forme, d'une plaque de cuivre, de fer, de tôle, etc., d'un cliché, d'une pièce de cuir, de carton, etc.

L'*emporte-pièce* fait partie de l'instrument appelé *découpoir;* quelquefois on le fait pénétrer dans la matière à découper, soit à coups de marteau, soit au moyen d'une vis ou d'un levier analogue à ceux que l'on emploie dans les presses.

On se sert du marteau lorsqu'il s'agit de matières peu épaisses ou peu dures, telles que le cuir, les papiers, les peaux, les toiles, etc.; mais on emploie les presses et les leviers pour les fers-blancs, les tôles d'acier, les plaques de cuivre ou de fer, etc. L'*emporte-pièce* reçoit plusieurs noms. Il est spécialement appelé *emporte-pièce* lorsqu'il emporte un morceau suivant un dessin quelconque. On l'appelle *couteau* toutes les fois qu'il enlève des morceaux non cernés qui tombent en rognures. Il reçoit le nom d'*étampe* ou de piston quand on agit au balancier; c'est avec les instruments de ce nom que se fabriquent toutes les pièces plates qui entrent dans la composition d'une serrure. On découpe les pièces soit à l'aide d'une *contre-étampe*, soit à l'aide d'un *piston* mobile qui entre exactement dans une *lunette* placée au-dessous de lui, et sur laquelle on place les feuilles de métaux à découper.

Par sa forme intérieure, la *lunette* diffère de la contre-étampe; le trou est prolongé inférieurement, et la pièce emportée par le piston passe au travers et tombe dessous. Cette sorte d'*emporte-pièce* est employée principalement pour les feuilles épaisses de métal. Mû par un balancier ou par un levier, il sert à percer les feuilles de tôle des chaudières et à y creuser les trous destinés aux rivets. On s'en sert aussi pour fabriquer des écrous.

Les *emporte-pièce* sont toujours fabriqués en acier. La partie qui coupe est seule trempée dur. Pour les matières tendres, la trempe a lieu à gorge de pigeon, et pour les matières dures à jaune d'or, les parties du tranchant et le reste, à bleu.

L'outil est affûté de différentes manières. Pour les matières dures que l'on doit ensuite travailler à la lime, on le fait à double biseau; d'autres fois, on le laisse vertical d'un côté et incliné de l'autre; le côté incliné doit toujours se trouver du côté de la matière que l'on rejette.

Les bourreliers donnent le nom d'*emporte-pièce* à un ciseau de fer rond dans toute sa longueur, creux par l'extrémité inférieure, et dont ils se servent pour pratiquer des trous dans le cuir. Chez les ferblantiers, c'est un poinçon long de trois pouces, gros de deux, rond dans toute sa longueur, creux dans sa partie inférieure et très-tranchant. Il sert à creuser des trous dans le fer-blanc.

L'*emporte-pièce* de jardinage est un outil très-tranchant, qui ampute le bois et y fait une entaille proportionnée à la greffe que l'on veut y placer, de façon qu'elle s'adapte bien juste. On dit *Greffer en emporte-pièce.*

EMPORTER v. a. ou tr. (an-por-té — de *en*, et de *porter*). Enlever, porter ailleurs, porter avec soi, entraîner dans un autre lieu : EMPORTER *un cadavre.* EMPORTER *un livre. Faire* EMPORTER *tous ses meubles.* ‖ Garder avec soi, retenir en s'en allant : *Je vous quitte, mais j'*EMPORTE *votre souvenir avec moi. Nous n'*EMPORTONS *de cette vie que la perfection que nous avons donnée à notre âme.* (Jouffroy.) *Il est des êtres qu'on respecte trop pour les contredire, et de qui l'on ne veut* EMPORTER *qu'une tranquille bénédiction.* (G. Sand.)

Je n'*emporterai* donc qu'une inutile rage?
RACINE.

Toi-même tu l'as vu courir dans les combats,
Emporter après lui tous les cœurs des soldats.
RACINE.

Frères très-chers, on lit dans saint Matthieu
Qu'un jour le diable *emporta* le bon Dieu
Sur la montagne, et puis lui dit : « Beau Sire,
Vois-tu ces champs, vois-tu ce vaste empire,
L'Etat romain de l'un à l'autre bout? »
L'autre reprit : « Je ne vois rien du tout. »
VOLTAIRE.

— Arracher, couper, séparer : *Un coup de canon lui* A EMPORTÉ *la jambe.* ‖ Faire disparaître, supprimer, détruire, effacer : *Le jus de citron* EMPORTE *les taches d'encre.* (Acad.) *L'hiver* EMPORTE *toujours avec lui quelque chose de nos tristesses.* (V. Hugo.) *Chaque fois que le vent souffle, il* EMPORTE *plus de rêves de l'homme que de nuées du ciel.* (V. Hugo.) *Ce que le temps apporte d'expérience ne vaut pas ce qu'il* EMPORTE *d'illusions.* (Petit-Senn.)

La passion première est toujours la plus forte;
Le temps ne l'éteint point, la mort seule l'*emporte.*
FRÉVILLE.

. . . Sois chrétien : le fleuve du baptême
Loin des fronts qu'il inonde *emporte* l'anathème.
SOUMET.

La gloire n'est qu'un bruit, que l'écho répété,
Que le moindre zéphyr *a* bien vite *emporté.*
A. BARBIER.

Plus de temples fameux; les dieux morts de la Grèce
Avec eux au tombeau les *ont* tous *emportés.*
A. BARBIER.

‖ Faire mourir : *La fièvre jaune* EMPORTE *chaque année un grand nombre d'individus. Un coup de canon l'*A EMPORTÉ. (Mme de Sév.)

Cette raison du moins en mon mal me conforte,
Que s'il n'est supportable il faudra qu'il m'*emporte.*
ROTROU.

La peste *emporterait* jusqu'au dernier neveu,
Je ne te prendrais pas pour rétablir l'espèce.
GRESSET.

— Prendre de vive force : EMPORTER *une ville d'assaut.*

Il faudra du canon pour *emporter* la place.
REGNARD.

‖ Acquérir, obtenir après une lutte : *Il* EMPORTA *cette affaire à force de sollicitation.* (Acad.) *Les Français* EMPORTENT *la liberté comme dans un assaut; ils ne se résignent pas à veiller pour la garder.* (E. Bersot.)

— Impliquer, entraîner comme conséquence nécessaire : *Le mot de vertu* EMPORTE *l'idée de quelque chose d'estimable à l'égard de toute la terre.* (Vauven.) *Le droit de la défense naturelle n'*EMPORTE *point avec lui la nécessité de l'attaque.* (Montesq.) *La possession la plus longue de la tyrannie n'*EMPORTE *autre chose qu'une continuation d'injustice.* (De Jaucourt.) *Tout ce qui est contraire à la raison est absurde et ne peut* EMPORTER *obligation.* (Mesnard.) *La guerre loyalement conduite, aboutissant à une victoire de bon aloi,* EMPORTE *justice.* (Proudh.) *Toute grande mission* EMPORTE *avec elle ici-bas la nécessité d'un crucifiement.* (De Laprade.) *Une pensée ferme et vive* EMPORTE *avec elle son expression.* (Ste-Beuve.)

— Comporter, s'étendre jusqu'à : *Les piliers de ces arches* EMPORTENT *seize pieds sur chaque face.* (Chateaub.) ‖ Peu usité.

— Prévaloir sur : *En matière d'amour-propre, le fond* EMPORTE *la forme.* (Duch. du Maine.) ‖ Se dit surtout en termes de procédure.

— Obtenir par préférence, à la suite d'une sorte de lutte :

Ce que je méritais, vous l'*avez emporté.*
CORNEILLE.

Celui-ci sur son concurrent
Voulait *emporter* l'avantage.
LA FONTAINE.

— Fig. Entraîner, pousser comme par force : *La passion vous* EMPORTE. *L'air décisif impose aux personnes peu éclairées et les* EMPORTE. (Nicole.) *Ceux qui jouissent du pouvoir absolu ont beau se promettre de s'en servir avec sobriété, le despotisme les* EMPORTE. (Chateaub.) *Les idées conduisent les hommes, les passions les* EMPORTENT. (E. de Gir.)

Où m'*emporte* moi-même un accès belliqueux?
V. HUGO.

Que l'ardeur du butin et d'un riche pillage
N'*emporte* pas trop loin votre bouillant courage.
REGNARD.

Le pouvoir grise l'homme, et sa fumée ardente
L'*emporte* à redoubler le mal.
A. BARBIER.

Vainement l'esprit mûr, l'aile à demi blessée,
Vers les bruns horizons *emporte* la pensée,
On a toujours vingt ans dans quelque coin du cœur.
H. CANTEL.

— *L'emporter*, Vaincre, avoir le dessus : *Il faut que la vérité* L'EMPORTE *toujours.* (Boss.) *Les honnêtes gens* L'EMPORTENT *à la longue.* (Volt.)

Croyez-vous l'*emporter* par obstination?
MOLIÈRE.

Enfin, vous l'*emportez*, et la faveur du roi
Vous élève en un rang qui n'était dû qu'à moi.
CORNEILLE.

‖ *L'emporter sur*, Avoir l'avantage, la préférence, une certaine supériorité sur : *Comme l'ignorance est un état paisible et qui ne coûte aucune peine, on s'y range en foule, et elle a un nombreux parti qui* L'EMPORTE SUR *celui des savants.* (La Bruy.) *Le plus grand effort de la passion est de* L'EMPORTER SUR *l'intérêt.* (La Bruy.) *Les hommes* L'EMPORTERONT *toujours* SUR *les femmes.* (Mme N. de Saussure.) *Plus d'une fois la raison* L'A EMPORTÉ SUR *la force, mais aussi la force* L'A *souvent* EMPORTÉ SUR *la raison.* (E. de Gir.) *La vanité, chez les femmes,* L'EMPORTE *souvent* SUR *l'amour.* (St-Omer.) *Le régime libéral ou contractuel* L'EMPORTE *de jour en jour* SUR *le régime autoritaire.* (Proudh.) *Le devoir seul doit* L'EMPORTER SUR *la reconnaissance.* (Laténa.)

L'imagination *sur* son bon sens *l'emporte.*
C. DELAVIGNE.

On *l'emporte* souvent *sur* la duplicité,
En allant son chemin avec simplicité.
GRESSET.

— *Emporter de haute lutte*, Obtenir rapidement et malgré tous les obstacles : *Des esprits entêtés regimbent contre l'insistance; auprès d'eux on gâte tout en voulant tout* EMPORTER DE HAUTE LUTTE. (Chateaub.)

— *Emporter la pièce*, Etre très-mordant; faire des satires, des railleries très-piquantes : *Ses épigrammes* EMPORTENT LA PIÈCE. *Quand il raille, il* EMPORTE LA PIÈCE.

— *Se laisser emporter à*, S'abandonner à, se laisser entraîner par : SE LAISSER EMPORTER À *la vengeance,* À *la colère,* À *la fureur. La jeunesse* SE LAISSE EMPORTER AUX *plaisirs.* (Acad.) *Notre esprit trop prompt* SE LAISSE EMPORTER, *penche d'un côté ou d'un autre avant que de bien entendre.* (Boss.) *Docile autant que courageux, le cheval ne* SE LAISSE *pas* EMPORTER À *son feu.* (Buff.)

Mais à quelle fureur, *me laissant emporter*,
Contre ses tristes jours vais-je vous irriter!
RACINE.

— Loc. pop. *Emporter ses cliques et ses claques*, Emporter tous ses outils; emporter tout ce qu'on a. ‖ Mourir.

— Loc. prov. *Autant en emporte le vent*, Se dit à propos des choses avancées ou promises légèrement et qui ne seront pas réalisées : *Les amitiés, les petits comités, les intimités, les attachements, le dévouement,* AUTANT EN EMPORTE LE VENT. (Th. Leclercq.)

Projet de femme : *autant en emporte le vent.*
LA CHAUSSÉE.

Il en est à mines discrètes
Et d'un entretien décevant;
Mais fiez-vous à leurs fleurettes :
Autant en emporte le vent.
Mme DE LA VIGNE.

‖ *Vous ne l'emporterez pas, Il ne l'emportera pas en paradis*, Je me vengerai de vous, de lui, tôt ou tard. ‖ *Que le diable vous emporte, l'emporte!* Imprécation usitée pour exprimer la mauvaise humeur que cause une personne ou une chose : *Si c'est pour déjeuner avec toi que tu m'as dérangé,* QUE LE DIABLE T'EMPORTE! (Alex. Dumas.) ‖ *Que le diable m'emporte, Le diable m'emporte*, Se dit pour affirmer fortement une chose : QUE LE DIABLE M'EMPORTE *si je ne grise pas ton beau-père aujourd'hui.* (C. Delav.)

— Jurispr. Obtenir, prendre pour sa part : *Autrefois l'aîné* EMPORTAIT *les deux tiers du bien.*

— Véner. *Emporter la voie*, Se dit du vent qui empêche les chiens de sentir la voie.

S'emporter v. pr. Etre emporté : *Il a pris tout ce qui pouvait* S'EMPORTER *facilement.*

— Devenir furieux, prendre le mors aux dents, ne plus obéir : *Les chevaux* S'EMPORTÈRENT *et la calèche fut renversée.*

— Fig. Se mettre en colère : *Il est difficile à un misérable de parler avec modération et de ne* SE *pas* EMPORTER. (Vaugelas.) *La charité s'élève contre les uns sans* S'EMPORTER, *et s'abaisse devant les autres sans se démettre.* (Boss.)

Mon père, retenez des femmes qui *s'emportent.*
CORNEILLE.

Doucement, diras-tu, que sert de *s'emporter?*
BOILEAU.

Ah! vous êtes dévot et vous *vous emportez!*
MOLIÈRE.

. . . *Je m'emporte*, et mes sens interdits
Impriment leur désordre en tout ce que je dis.
CORNEILLE.

Un petit campagnard *s'emporter* devant moi,
Me manquer de respect pour quatre cents pistoles!
DESTOUCHES.

‖ S'abandonner à sa fougue, en parlant d'un écrivain : *Saint Cyrille* S'EMPORTE; *il est bizarre, obscur et contourné.* (Chateaub.)

— Loc. fam. *S'emporter comme une soupe au lait*, Se livrer tout à coup à un vif mouvement de colère. ‖ Se dit par allusion à l'extrême rapidité avec laquelle le lait bouillant monte et s'épanche hors du vase. ‖ On connaît également cette façon de parler comique, cette phrase à jeu de mots que l'on adresse à quelqu'un qui abuse de l'emportement : *Ne* VOUS EMPORTEZ *pas, vous vous en porterez mieux.*

— Véner. Se dit des chiens qui se laissent aller avec trop d'ardeur à la poursuite du gibier.

— Arboric. Se dit d'un arbre dont la végétation trop vigoureuse ne produit que des pousses terminales et d'une longueur exagérée.

— **Syn. Emporter, apporter, porter, transporter.** V. APPORTER.

— **Emporter, remporter le prix.** On *emporte* un prix quand on parvient à obtenir ce qui devait être la récompense d'une suite d'efforts, sans aucune idée de rivalité. On *remporte* le prix quand on a vaincu ses rivaux. Bourdaloue a dit : « La sainteté est une vaste carrière où il y a toujours à courir pour *emporter* le prix; » et comme il ne s'agit pas ici d'un prix unique destiné à celui qui court le mieux, comme il peut y avoir autant de prix que de coureurs, si tous courent avec zèle, il n'aurait pas dit aussi bien *remporter.*

— **Antonymes.** Apporter et rapporter.

EMPORTES (DUPUY D'), littérateur français. V. DUPUY-DEMPORTES.

EMPORTE-TERRE s. m. (rad. *emporter*, et *terre*). Instrument servant à enlever la motte de terre qui entoure les racines des végétaux que l'on veut transplanter.

— **Encycl.** L'*emporte-terre* se compose essentiellement de deux pinces à double articulation, terminées par deux lames oblongues; au centre est un petit disque ovale. Il fut d'abord appliqué au jardinage; mais son emploi n'a pas tardé à s'étendre à l'agriculture, à cause des avantages qu'il présente. On s'en sert notamment pour dédoubler les betteraves avant le troisième binage et regarnir, à l'aide des plants surabondants, les vides qui se sont produits dans la plantation en rayons. On pourrait l'employer aussi pour les pommes de terre hâtives, que l'on fait germer de bonne heure, en les mettant en caisses, pour les replanter, même avant les dernières gelées, en pleine terre.

EMPORTEUR s. m. (an-por-teur — rad. *emporter*). Argot. Filou qui attire une dupe dans une partie de jeu dont elle doit sortir les poches entièrement vides. V. EMPORTAGE.

EMPOSIEUX s. m. pl. (an-po-zieû). Nom sous lequel on désigne, dans le Jura neuchâtelois, de vastes entonnoirs naturels, où les eaux pluviales se précipitent et où se perdent quelques petits cours d'eau alimentés par les faibles sources des pentes voisines.

— **Encycl.** *Emposieux de la vallée des Ponts.* La vallée des Ponts, élevée de 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, présente un fond plat occupé par une vaste tourbière. Sa forme est celle d'un berceau, et, quoiqu'elle ait une pente bien marquée du N.-E. au S.-O., elle n'a point de cours d'eau. Les eaux pluviales, ne pouvant s'échapper de ces dépressions sans issue, se rassemblent sur les couches calcaires horizontales qui forment le fond de la cuvette; une couche d'argile ajoute à leur imperméabilité, et un vaste marais envahit la vallée tout entière. La tourbe se développe au sein de ces eaux stagnantes, où elle atteint en général une profondeur de 6 mètres. Le marais se transforme en tourbière; mais l'écoulement des eaux, impossible au fond de la vallée, est praticable sur ses bords. Là les couches calcaires se sont brisées en se relevant, et, quand les eaux atteignent ce niveau, elles trouvent des issues. C'est à ces issues qu'on a donné le nom d'*emposieux*. Si les *emposieux* n'existaient pas, la vallée serait occupée par un lac, comme celui de la vallée de Joux, dans le canton de Vaud, et de Saint-Point, dans le département du Doubs. Ces *emposieux* sont rarement isolés, mais ils forment des groupes. Leur grandeur est inégale; quelques-uns n'ont que 20 mètres; d'autres, non loin du village des Ponts, mesurent jusqu'à 100 mètres de diamètre à leur ouverture supérieure. Ils ont la forme d'un entonnoir ou d'un cône renversé des plus réguliers. Au fond, on distingue, au milieu des herbes et des plantes aquatiques dont l'ombre et l'humidité favorisent la végétation, l'orifice par lequel l'eau peut s'écouler. Les plus remarquables sont situés à l'extrémité occidentale de la vallée des Ponts, près du chalet dit de Combe-Varin. Ils sont visités chaque été par des savants de toutes les nations; les noms de Liebig, de Dore, de Schœnbein, de Merian, de Studer, d'Escher, de Vogt, de Moleschott, de Ramsay, etc., se sont inscrits tour à tour sur les sapins du chalet. Les *em-*

posieux du Jura neuchâtelois existent, sous un autre nom, dans toute la chaîne du Jura, en particulier sur le Weissenstein. En Grèce, ils ont été connus dès la plus haute antiquité; les anciens les nommaient *chasmata;* les Grecs modernes les appellent *katavothra*. En Normandie, on les connaît sous le nom de *bétoires* et de *puisards;* en Thuringe, ils s'appellent *schlotten*, et en Angleterre, *shallowholes.*

EMPOTAGE s. m. (an-po-ta-je — rad. *empoter*). Hortic. Action d'empoter : *Les* EMPOTAGES *peuvent se faire toute l'année.* (Bosc.)

— Art culin. Bouillon dont on se sert pour faire des potages.

— **Encycl.** L'*empotage* est une opération des plus simples en théorie, mais dont l'exécution exige quelques soins, si l'on veut en obtenir de bons résultats. Comme l'espace où le végétal pourra étendre ses racines et puiser sa nourriture est borné par les parois mêmes du pot, il faut que la terre soit d'une qualité supérieure à la terre ordinaire. Presque toujours on emploie des mélanges de terre, souvent assez compliqués, mais riches en principes fertilisants, c'est-à-dire contenant beaucoup de substances organiques en décomposition. On expose ces mélanges à l'air pendant un temps plus ou moins long avant de s'en servir; ils deviennent ainsi pulvérulents, presque secs, et peuvent se tasser facilement autour des racines. Pour les plantes délicates, on emploie des mélanges où domine la terre dite *de bruyère.* Dans les grands établissements d'horticulture, les *empotages* se font d'ordinaire sur une table à hauteur d'appui; de cette manière, les ouvriers se fatiguent moins et vont plus vite. Pour atteindre encore mieux ce double but, on partage le travail entre trois personnes au moins. La première apporte sur la table la terre et les pots, qu'elle remporte lorsqu'ils sont pleins. La seconde commence par mettre au fond du pot une coquille d'huître, un tesson ou une petite pierre, puis du gravier ou des plâtras, enfin de la terre jusqu'à moitié de la profondeur du pot. La troisième enlève les plantes des autres pots, les sépare au besoin, dispose leurs racines dans le nouveau pot, les recouvre et achève de remplir ce pot avec la terre, qu'elle tasse, soit par quelques légers coups du dos de la main, soit en frappant légèrement le pot sur la table. Les matières qu'on place au fond des vases ont pour objet d'empêcher les racines de sortir par le trou qui est toujours au fond et avec lequel elles concourent à faciliter l'écoulement des eaux surabondantes; c'est, comme on voit, un *empierrement* ou un *drainage* en petit. Il importe qu'il soit bien exécuté, car l'eau stagnante fait périr un grand nombre de plantes délicates. La séparation du plant demande quelques précautions. S'il est petit, il faut, autant que possible, lui conserver une motte; s'il est grand, on doit en général lui supprimer le pivot; en un mot, on doit veiller à ce que la transplantation ne fasse subir aucun retard à la végétation. Il faut aussi avoir soin de ne pas laisser de trop grands vides autour des racines; mais on doit se garder de comprimer trop fortement la terre autour de ces racines; si la terre est à un degré de division convenable, les arrosements suffiront pour la bien tasser. Dès qu'on a rempli un nombre de pots suffisant pour absorber un arrosoir d'eau, on les irrigue, non pas brusquement et en une fois, mais peu à peu et à diverses reprises, à l'aide d'un arrosoir à petits trous, jusqu'à ce que l'on juge que toute la terre est abreuvée. « Ce soin, dit Bosc, est surtout indispensable quand on emploie de la terre de bruyère, naturellement très-sèche et qui prend difficilement l'eau. J'ai vu bien des plantes précieuses périr dans ce cas, parce qu'on n'avait mouillé que la surface de la terre. » Il faut aussi éviter de couper à outrance le chevelu des jeunes plantes qu'on empote; on doit se contenter d'*ébarber* légèrement les parties de ce chevelu qui sont mortes ou malades, ou contournées, ou qui dépassent trop les autres. La grandeur des pots varie suivant la force des plantes et le développement qu'elles peuvent acquérir; mais, en général, il vaut mieux les choisir petits que grands; on a moins à craindre alors la décomposition rapide du sol et l'excès d'humidité; mais, dans ce cas, il faut recourir à des *rempotages* plus fréquents. « Les plantes nouvellement empotées, ajoute l'auteur cité plus haut, doivent être tenues à l'ombre pendant quelques jours, et même, s'il est possible, hors de l'action d'un air trop vif, dans une orangerie par exemple. On les arrosera plutôt abondamment que pas assez, sans cependant les noyer. Lorsque, au bout de ce temps, celles qui s'étaient fanées se sont relevées, on peut être assuré qu'elles sont sauvées, et il n'y a plus de danger à les placer dans l'endroit qui leur est destiné. Celles de ces plantes qui ont été semées sur une couche et sous châssis demandent ordinairement à y être remises après leur *rempotage.* Dans ce cas, on recouvre la couche ou le châssis avec des paillassons ou des toiles pour intercepter les rayons du soleil, et l'on ne donne que le moins d'air possible aux châssis. » On peut suppléer les toiles ou les paillassons en barbouillant les carreaux des châssis avec du blanc d'Espagne délayé dans l'eau. Les *empotages* peuvent se pratiquer toute l'année; mais le printemps et l'automne sont les saisons où l'on en fait le plus. Les plantes cultivées en pots exigent une surveillance active et des soins intelligents, si l'on veut les maintenir dans un bon état de santé et les voir arriver au plus beau développement qu'elles puissent acquérir. Cette observation s'applique surtout à celles qui sont constamment cultivées de cette manière, et qui, par conséquent, se trouvent placées dans des conditions moins favorables.

EMPOTÉ, ÉE (an-po-té) part. passé du v. Empoter. Mis en pot : *Fruits* EMPOTÉS. *Les plantes nouvellement* EMPOTÉES *doivent être tenues à l'ombre.* (Bosc.)

— Pop. Maladroit, peu actif : *Est-il* EMPOTÉ, *ce grand benêt!*

EMPOTEMENT s. m. (an-po-te-man — rad. *empoter*). Action de mettre en pots : *L'*EMPOTEMENT *des plantes. L'*EMPOTEMENT *des confitures.*

EMPOTER v. a. ou tr. (an-po-té — de *en*, et de *pot*). Mettre dans des pots : EMPOTER *des confitures.* EMPOTER *des rosiers.*

S'empoter v. pr. Etre empoté, mis en pot : *Ces plantes doivent* S'EMPOTER *avec soin.*

— **Antonyme.** Dépoter.

EMPOUDRÉ, ÉE (an-pou-dré) part. passé du v. Empoudrer : *Vêtements* EMPOUDRÉS.

EMPOUDRER v. a. ou tr. (an-pou-dré — de *en*, et de *poudrer*). Couvrir, salir de poudre, de poussière : EMPOUDRER *ses habits.* ‖ Vieux mot.

EMPOUILLÉ, ÉE (an-pou-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Empouiller : *Terre* EMPOUILLÉE.

EMPOUILLER v. a. ou tr. (an-pou-llé; *ll* mll. — rad. *empouilles*). Agric. Semer en blé : EMPOUILLER *une terre.* ‖ Ne se dit que dans quelques localités.

EMPOUILLES s. f. pl. (an-pou-lle; *ll* mll. — formé par opposition avec *dépouille*). Dr. coutum. Récoltes sur pied, par opposition aux autres fruits récoltés, qui s'appelaient *dépouilles.* ‖ Se dit encore dans quelques départements.

EMPOULETTE s. f. (an-pou-lè-te). Art milit. et mar. Orthographe irrégulière du mot AMPOULETTE.

EMPOUPÉ, ÉE (an-pou-pé) part. passé du v. Empouper : *Navire* EMPOUPÉ.

EMPOUPER ou **EMPOUPPER** v. a. ou tr. (an-pou-pé — de *en*, et de *poupe*). Mar. Prendre le navire en poupe, en parlant du vent :

Lors un bon vent vint *empoupper* la flotte.
DU BELLAY.

‖ Vieux mot.

EMPOURPRÉ, ÉE (an-pour-pré) part. passé du v. Empourprer. Qui est de couleur de pourpre, qui est rouge, qui a pris cette couleur :

Jamais dans le printemps les roses *empourprées*
D'un plus vif incarnat ne furent colorées.
PERRAULT.

Hypérion incline à la vague *empourprée*
Ses chevaux tout en feu.
A. BARBIER.

Et vers l'occident seul une porte éclatante
Laissait voir la lumière à flots d'or ondoyer;
Et la nue *empourprée* imitait une tente
Qui voile sans l'éteindre un immense foyer.
LAMARTINE.

Que j'aime à voir, dans les vesprées
Empourprées,
Jaillir en veines diaprées
Les rosaces d'or des couvents!
A. DE MUSSET.

— Fam. Revêtu de la pourpre, de la toge ou de la soutane rouge :

Archevêques, abbés, *empourprés* cardinaux.
VOLTAIRE.

EMPOURPRER v. a. ou tr. (an-pour-pré — de *en*, et de *pourpre*). Colorer de rouge, de couleur pourpre : *Le soleil, s'abaissant lentement derrière les bois effeuillés,* EMPOURPRAIT *l'horizon.* (E. Sue.) *L'usage excessif du vin et de l'eau-de-vie* AVAIT EMPOURPRÉ *les joues rebondies du matelot.* (F. Soulié.)

Bacchus lui-même aux vendanges
Vient *empourprer* le raisin.
FÉNELON.

Dès que l'aube *empourprait* les bords de l'horizon,
Ils menaient leurs troupeaux...
LA FONTAINE.

S'empourprer v. pr. Devenir rouge, couleur de pourpre : *Assurément il se passait quelque chose d'affreux dans l'âme de ce vieillard, car son visage* S'EMPOURPRA *et ses lèvres devinrent bleues.* (Alex. Dum.)

EMPOUSE, spectre, sorte de vampire femelle. V. EMPUSA.

EMPOUTAGE s. m. (an-pou-ta-je — rad. *empouter*). Techn. Opération du montage d'un métier à la Jacquard, qui consiste à passer une à une, dans les trous de la planche d'arcade, toutes les cordes destinées à la formation du corps : *Il existe différentes dispositions d'*EMPOUTAGE, *telles que l'*EMPOUTAGE *suivi, l'*EMPOUTAGE *à pointe, l'*EMPOUTAGE *bâtard, etc.* (Maigne.) *Quand l'*EMPOUTAGE *est terminé, on débrouille toutes les arcades en les peignant tout simplement avec les doigts tendus et écartés.* (Falcot.)

EMPOUTÉ, ÉE (an-pou-té) part. passé du v. Empouter : *Corde, arcade* EMPOUTÉE.

EMPOUTER v. a. ou tr. (an-pou-té). Techn. Passer dans les trous de la planche d'arcade : EMPOUTER *à planche pleine, sur deux corps. Arcade, corde à* EMPOUTER. *On* EMPOUTE *sur quatre corps principalement pour les tissus destinés à la confection des robes et pour les gilets de soie.*

EMPOUTRERIE s. f. (an-pou-tre-rî — de *en*, et de *poutre*). Techn. Ensemble des deux poutres qui soutiennent le plancher du beffroi d'un moulin.

EMPREINDRE v. a. ou tr. (an-prain-dre — lat. *imprimere*, même sens. *J'empreins, tu empreins, il empreint, nous empreignons, vous empreignez, ils empreignent; j'empreignais, nous empreignions; j'empreignis, nous empreignîmes; j'empreindrai, nous empreindrons; j'empreindrais, nous empreindrions; empreins, empreignons, empreignez; que j'empreigne, que nous empreignions; que j'empreignisse, que nous empreignissions; empreignant, empreint, einte*). Imprimer, marquer par la pression : EMPREINDRE *une figure sur la cire.* EMPREINDRE *son pied dans le sable.*

— Fig. Laisser la marque, la trace, un effet significatif de : EMPREINDRE *son propre caractère dans le cœur d'un enfant. Chaque peuple a, comme chaque écrivain, sa forme intellectuelle, que le premier* EMPREINT *dans sa langue, le second dans son style.* (Lamenn.) ‖ Laisser une marque, une trace, un effet significatif dans : EMPREINDRE *le cœur d'un enfant de son propre caractère. Nous* EMPREIGNONS *de notre être composé toutes les choses simples que nous contemplons.* (Pasc.) *Chaque historien* A EMPREINT *de son génie l'histoire qu'il a racontée.* (De Barante.) *Une chose frappe toujours en observant les enfants et les mourants : c'est la noblesse parfaite dont la nature les* EMPREINT. (Michelet.)

S'empreindre v. pr. S'imprimer : *Ses pas* S'ÉTAIENT EMPREINTS *sur le sable.* (Andrieux.)

— Fig. Se graver, se fixer comme trace, comme signe; prendre un certain cachet : *Les habitudes* S'EMPREIGNENT *sur les figures et les changent selon les siècles.* (St-Marc Gir.)

— **Syn. Empreindre, imprimer.** *Empreindre* fait penser à une forme toute spéciale dont la trace, produite par la pression, est facile à reconnaître. *Imprimer* marque un résultat moins précis : on *imprime* un livre, et alors il y a des formes tracées, à la vérité, mais l'esprit ne pense pas même à ces formes; un corps qui en frappe un autre lui *imprime* un mouvement, et le mouvement n'est pas une forme. A la vérité, on peut dire qu'un sentiment s'*empreint* dans la conscience; mais alors l'expression est figurée et la conscience est assimilée à une surface molle dans laquelle on reconnaît des traces qui ne s'effacent pas.

EMPREINT, EINTE (an-prain, ain-te) part. passé du v. Empreindre. Marqué par la pression : *Des pas* EMPREINTS *sur le sol. Un cachet* EMPREINT *sur la cire.*

— Par ext. Qui a laissé des traces visibles et caractéristiques : *La douleur était* EMPREINTE *sur ses traits. La main de Dieu est* EMPREINTE *dans les créatures. L'idée de celui qui nous a créés est* EMPREINTE *profondément au dedans de nous.* (Boss.) *La physionomie du Créateur est* EMPREINTE *sur toutes les parties de la terre.* (De Custine.) *Le sceau d'une destinée irrésistible n'est, dans aucune histoire, plus fortement* EMPREINT *que dans celle des rois de la dynastie mérovingienne.* (Aug. Thierry.)

Sous vos traits consternés quelle pâleur *empreinte!*
PONSARD.

Je ne sais quoi de triste, *empreint* dans tous ses traits,
Décèle la contrainte et flétrit ses attraits.
DELILLE.

Le calme inaltérable *empreint* sur son visage
De la paix de son cœur est la tranquille image.
BÉRANGER.

Un conquérant, dans sa fortune altière,
Se fit un jeu des sceptres et des lois,
Et de ses pieds on peut voir la poussière
Empreinte encor sur le bandeau des rois.
BÉRANGER.

EMPREINTE s. f. (an-prain-te — rad. *empreindre*). Impression, marque, trace en creux ou en relief : *L'*EMPREINTE *d'un sceau. L'*EMPREINTE *d'un moule. L'*EMPREINTE *des pas dans la neige. Dans le cabinet où travaillait Le Nain de Tillemont, on voyait l'*EMPREINTE *de ses deux pieds marquée sur les carreaux qui étaient sous son bureau.* (Saint-Foix.) *On possède les* EMPREINTES *certaines de gouttes de pluie tombées sur le sol de l'ancien monde.* (L. Fig.) ‖ Se dit particulièrement des reliefs formés sur les monnaies et les médailles : *L'*EMPREINTE *de cette pièce est usée. Ici, les mœurs, comme ces pièces de monnaie auxquelles la circulation a ôté leur* EMPREINTE, *ont perdu leur caractère primitif.* (E. Souvestre.) ‖ Moule qui porte une empreinte : *Prendre une* EMPREINTE *en cire. L'*EMPREINTE *d'une clef, d'une serrure.*

— Fig. Caractère distinctif, cachet, marque, trace, signe persistant et caractéristique : *L'*EMPREINTE *du doigt de Dieu se reconnaît dans les ouvrages de la nature.* (Acad.) *L'*EMPREINTE *de chaque espèce est un type dont les principaux traits sont gravés en caractères ineffaçables et permanents à jamais.* (Buff.) *Les chameaux portent toutes les* EMPREINTES *de la servitude et les stigmates de la douleur.* (Buff.) *Malheur à qui prête le flanc au ridicule! sa caustique* EMPREINTE *est ineffaçable.* (J.-J. Rouss.) *Le vice a beau se cacher dans l'obscurité, son* EMPREINTE *est sur le front du coupable.* (J.-J. Rouss.) *Chacun met à ce qu'il fait l'*EMPREINTE *de son caractère.* (Beaumarch.) *Bonaparte voulait faire des hommes une monnaie qui ne reçût de valeur que de l'*EMPREINTE *du maître.* (Mme de Staël.) *Les hommes sont comme les monnaies, il faut les prendre pour la valeur, quelle que soit leur* EMPREINTE. (Mme Necker.) *Les* EMPREINTES *du mépris sont presque toujours ineffaçables.* (Alibert.) *Nul ne peut échapper à son siècle; même en le combattant, on reçoit et l'on garde son* EMPREINTE. (De St-Priest.) *C'est surtout l'état religieux d'une société qui donne à la philosophie son* EMPREINTE. (V. Cous.) *Chacun des livres d'une femme porte l'*EMPREINTE *de l'affection qui l'inspira.* (Mme E. de Gir.) *Les Apennins portent l'*EMPREINTE *de la nature méridionale.* (St-Marc Gir.) *La langue d'un peuple garde toujours l'*EMPREINTE *du moule dont elle est sortie.* (E. Laboulaye.) *C'est l'histoire, c'est l'usage qui, en chaque pays, donne au mot sa valeur et son* EMPREINTE *légale.* (E. Laboulaye.)

Ainsi que des couleurs la toile prend la teinte,
Nos écrits de nos mœurs portent toujours l'*empreinte.*
FRÉVILLE.

Partout du doigt de Dieu reconnaissant l'*empreinte*,
Je courbe mon orgueil sous sa majesté sainte.
C. DELAVIGNE.

Le beau m'a révélé sa plus sublime *empreinte*
Dans la splendeur du Parthénon.
J. AUTRAN.

Voyageur fatigué qui reviens sur nos plages
Demander à tes champs leurs antiques ombrages,
A ton cœur ses premiers amours,
Que de jours ont passé sur ces chères *empreintes!*
LAMARTINE.

— Peint. Couleur uniforme dont on couvre la toile, avant d'y dessiner un sujet quelconque. ‖ On dit aussi IMPRESSION.

— Anat. Nom donné aux inégalités des os sur lesquelles s'attachent les fibres des tendons et des ligaments. ‖ On dit aussi IMPRESSION.

— Géol. Impression laissée dans la roche par un animal ou un végétal.

— **Épithètes.** Fig. Solide, durable, profonde, indélébile, ineffaçable, fidèle, austère, noble, admirable, sacrée, vive, légère, passagère, funeste, fatale, regrettable, triste, malheureuse, déplorable.

— **Encycl.** Géol. Par *empreinte* on entend les vestiges que laissent sur les couches pierreuses certains corps organisés et peu épais, tels que les feuilles d'arbre, les plantes ou bien les pattes d'oiseaux, les insectes, etc. Les *empreintes* n'offrent que l'image des traces laissées, tandis que les fossiles et les pétrifications présentent la forme et la substance même des corps enfouis. Bien que l'on ait souvent trouvé, dans les terrains de soulèvement surtout, des *empreintes* de pieds et de pas de certains quadrupèdes, ces traces sont plus nombreuses pour les végétaux, principalement dans les terrains houillers. On remarque des fougères dont pas une foliole ne semble détachée du pédicule. Les *empreintes* de noyers, d'érables, d'ormes, des dicotylédones enfin, se présentent en grand nombre dans les argiles qui accompagnent les lignites. V. FOSSILE.

— Typogr. Lorsqu'un éditeur croit qu'un ouvrage aura du succès et sera tiré à un grand nombre d'exemplaires, il le fait *clicher*, c'est-à-dire que chaque page composée en caractères mobiles est reproduite, au moyen d'un moule, en une plaque métallique d'un seul morceau. Au mot CLICHAGE, nous avons indiqué les divers procédés mis en usage pour obtenir ce résultat; nous n'avons donc à nous occuper ici que de la préparation du moule, qui précède le clichage. Il est nécessaire, en effet, de prendre tout d'abord l'*empreinte* des caractères mobiles. Voici de quelle manière on procède : la forme composée, corrigée et imposée, est remise au clicheur. Celui-ci commence par enlever les pages des châssis dans lesquels elles ont été placées par le metteur en pages, et il les impose dans des châssis spéciaux appelés *ramettes à mouler.* Ces châssis sont munis de vis pour obtenir un serrage plus parfait. La forme est alors lavée, si elle n'est pas suffisamment propre, et taquée avec le plus grand soin, puis graissée au moyen d'une petite brosse imbibée d'huile de pied de bœuf. Ces précautions prises, l'ouvrier clicheur pose sur la page un *flan* de mêmes dimensions que celle-ci. Le *flan* est destiné à donner l'*empreinte.* Voici comment on le prépare : on prend une feuille de papier collé, coupée de la grandeur de la page à mouler, et l'on y étend, à l'aide d'un pinceau, une couche de pâte qui ne doit pas être plus épaisse que la feuille de papier. La pâte dont on se sert est faite avec de la colle de pâte ordinaire et partie égale en poids de blanc d'Espagne, préalablement pulvérisé, passé dans un tamis de laiton et mélangé à la colle avec une spatule. La feuille de papier convenablement enduite de cette préparation, on prend une seconde feuille, cette fois de papier coquille, ou même de papier de soie, et on l'étale légèrement sur la première. On enduit cette nouvelle feuille d'une couche de pâte, sur laquelle on pose une autre feuille de papier coquille. On répète cette opération jusqu'à ce qu'il y ait cinq feuilles de papier coquille superposées. Le flan se compose

ainsi de six feuilles. Après l'avoir étalé avec précaution, de manière que le papier coquille repose sur l'œil des caractères, l'ouvrier clicheur frappe à petits coups à l'aide d'une brosse à manche, semblable à celle dont on se sert pour faire les épreuves à la brosse. Il s'assure de temps en temps du degré de perfection de l'*empreinte*. Il enduit ensuite d'une couche de pâte la feuille supérieure du flan et pose sur celle-ci une nouvelle feuille de papier collé, puis frappe de nouveau, mais cette fois un peu plus fort, à l'aide de la brosse. L'*empreinte* devient plus nette et plus profonde. Après avoir enduit d'une nouvelle couche de pâte, il met une autre feuille de papier collé, frappe cette fois assez fortement, et, pour terminer l'*empreinte*, étend une couche de pâte et consolide le tout avec une dernière feuille de papier collé; puis il taque avec précaution, quoique assez vigoureusement. Cela achevé, il ne reste plus qu'à faire sécher l'*empreinte*. A cet effet, la forme est glissée sous la presse à sécher; on serre la vis, on laisse dix minutes sur le fourneau, puis on desserre et on met l'*empreinte* à ressuer.

Pour obtenir le cliché, on n'a plus alors qu'à procéder aux diverses opérations décrites au mot CLICHAGE, auquel nous renvoyons le lecteur.

Il est une autre sorte d'*empreinte* usitée dans la galvanoplastie. La manière de l'obtenir ne ressemble en rien à celle dont nous venons de parler. Quand on veut clicher par le procédé galvanoplastique une gravure ou tout autre objet analogue, on impose cette gravure ou cet objet dans un châssis ou ramette à vis, en garnissant les vides avec de la gutta-percha un peu liquide. On plombagine soigneusement la gravure à l'aide d'une brosse spéciale et on la laisse imposée sur le marbre de la presse. On prend ensuite de la gutta-percha épurée, coupée en petits ou en gros morceaux; on la fait chauffer dans l'eau chaude pour la détremper et la ramollir, puis on la pétrit en boule ou en pelote que l'on réduit en plaque à l'aide d'une forte pression. On coupe la plaque de gutta-percha ainsi obtenue de la dimension de la gravure dont il s'agit de prendre l'*empreinte*; on la ramollit avec les doigts en la plaçant au-dessus d'un feu de charbon de bois allumé, et on la pose sur la gravure. Après avoir mis par-dessus une plaque de zinc très-mince, dont on a mouillé la surface, on pousse le tout sous la presse et l'on fait vivement subir une très-forte pression, que l'on maintient durant quelques minutes pour donner à l'*empreinte* le temps de se refroidir. On aura eu soin préalablement de placer la ramette ou le châssis à vis bien au milieu de la presse, afin d'obtenir une pression égale. Au mot GALVANOPLASTIE, nous exposerons les autres opérations au moyen desquelles on obtient le cliché.

EMPRENDRE v. a. ou tr. (an-pran-dre). Forme ancienne du mot ENTREPRENDRE.

EMPRÈS adv. (an-prè — de *en*, et de *près*). Apres : *Marcher* EMPRÈS *eux*. ‖ Auprès de : *Demeurer* EMPRÈS *elle*. ‖ Vieux mot.

EMPRESSANT (S') (an-prè-san) part. prés. du v. s'Empresser :

Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal,
Ou même, *s'empressant* aux autels de Baal,
Se fait initier à ses honteux mystères
Et blasphème le nom qu'ont invoqué leurs pères.
RACINE.

EMPRESSÉ, ÉE (an-prè-sé) part. passé du v. S'Empresser. Ardent, zelé, actif : *L'abeille* EMPRESSÉE *voltige en bourdonnant autour de la cascade.* (Jauffret.) *Les hommages mérités sont les seuls qu'on soit* EMPRESSÉ *de rendre et qu'il soit flatteur de recevoir.* (Sanial-Dubay.)

Il voit autour de lui ses frères *empressés*
Rassembler en monceaux les cailloux dispersés.
SAINT-LAMBERT.

‖ Pressé, qui agit avec hâte, avec précipitation : *Les personnes* EMPRESSÉES *sont souvent des personnes étourdies.*

— Qui est d'une complaisance active et zélée : *Etre* EMPRESSÉ *auprès d'une femme, d'un maître, d'un ami. Je n'ai point d'enfants, mais ceux de mon hôtesse sont plus* EMPRESSÉS *de me plaire qu'à leurs parents.* (B. de St-P.) *Napoléon trouva des complices* EMPRESSÉS *de son ambition dans ces hommes que le flot révolutionnaire avait usés et arrondis.* (Cormen.) *Celui qui paraît le plus* EMPRESSÉ *à nous plaire est plus occupé de lui que de nous.* (Naudé.)

Je les ai vus soumis, autour d'elle *empressés*.
VOLTAIRE.

Ceux qui de nous servir se montrent *empressés*
Nous prodiguent parfois des soins intéressés.
LACHAMBEAUDIE.

Jamais à vous chanter un poëte *empressé*
De petits vers flatteurs ne vous a caressé.
GILBERT.

‖ Inspiré par le désir de plaire ou de rendre service : *Un zèle* EMPRESSÉ. *Des soins* EMPRESSÉS. *Des secours* EMPRESSÉS. *Les dévouements de la passion sont* EMPRESSÉS, *tumultueux, ardents.* (St-Marc Girard.)

. . . Nos soins *empressés* ne nous ont rien valu.
REGNARD.

. . . Longtemps insensible à son zèle *empressé*,
De mon retour enfin un souris fut le gage.
RACINE.

‖ Qui témoigne de l'empressement : *Un air* EMPRESSÉ. *Un ton* EMPRESSÉ. *Des manières* EMPRESSÉES.

— Pressé et attentif : *Des auditeurs* EMPRESSÉS *autour de l'orateur. Lorsqu'ils furent en état de parler, tous ces Phéniciens,* EMPRESSÉS *autour d'eux, voulaient savoir leurs aventures.* (Fén.)

— Substantiv. Personne empressée : *Faire l'*EMPRESSÉ. *Pour ne pas être obligé de lui servir d'écuyer, j'avais laissé deux* EMPRESSÉS *s'emparer des flancs de sa monture.* (Bodin.)

Certaines gens, faisant les *empressés*,
S'introduisent dans les affaires;
Ils font partout les nécessaires,
Et, partout importuns, devraient être chassés.
LA FONTAINE.

EMPRESSEMENT s. m. (an-prè-se-man — rad. *s'empresser*). Hâte inspirée par le zèle : *Il travaille avec un louable* EMPRESSEMENT. *Il a obéi avec* EMPRESSEMENT. *Il y a mis beaucoup d'*EMPRESSEMENT. ‖ Hâte extrême : *Le trop grand* EMPRESSEMENT *que l'on a de s'acquitter d'une obligation est une espèce d'ingratitude.* (La Rochef.)

Seigneur, où courez-vous, et quels *empressements*
Vous dérobent sitôt à nos embrassements?
RACINE.

A cet *empressement*, à cette noble ardeur,
Qui ne reconnaîtrait l'appétit d'un auteur?
COLNET.

‖ Sorte d'avidité à réussir dans ses vues : *L'*EMPRESSEMENT *à s'enrichir. La vertu ne perce point la foule, elle n'a ni avidité ni* EMPRESSEMENT; *elle se laisse oublier.* (Fén.) *L'homme d'un vrai mérite doit avoir, en général, peu d'*EMPRESSEMENT *d'être connu.* (Chamfort.) ‖ Attention avide : *Ecouter avec* EMPRESSEMENT. *Il recueillait avec* EMPRESSEMENT *ses discours ainsi que ses exemples.* (Barthél.) ‖ Politesse empressée; tendres soins : *Quand je commençai à n'être plus si jeune, ces grands* EMPRESSEMENTS *que le monde avait pour moi diminuèrent un peu.* (Mme de Maint.) *Le trop grand* EMPRESSEMENT *est une vaine affectation de marquer aux autres de la bienveillance par ses paroles et par toute sa conduite.* (La Bruy.) *Le premier consul ne parut ni surpris ni même flatté de l'*EMPRESSEMENT *des sénateurs.* (Thiers.) *C'est dans les grandes souffrances physiques que nous reconnaissons la différence immense qu'il y a entre les* EMPRESSEMENTS *d'une femme et les soins empesés des lourdauds du sexe masculin.* (Fabre-Terreneuve.)

L'ingrat est-il touché de mes *empressements?*
RACINE.

Il le faut bien payer de la même monnaie,
Répondre comme on peut à ses *empressements*.
MOLIÈRE.

— **Syn. Empressement, zèle.** L'*empressement* est extérieur et peut être feint; le *zèle*, tout intérieur, est toujours sincère. Quand l'*empressement* est vrai, il est le résultat du *zèle*, il en est la marque. Trop d'*empressement* nous rend quelquefois importuns; un excès de *zèle* peut nous aveugler, nous rendre intolérants.

— **Antonymes.** Lenteur, mollesse, retard, indifférence, apathie, indolence, insouciance, négligence.

EMPRESSER v. a. ou tr. (an-prè-sé — de *en*, et de *presser*). Mar. Haler fortement, en parlant d'un cordage que l'on veut roidir, et particulièrement d'une bouline.

EMPRESSER (S') v. pr. (an-prè-sé — de *en*, et de *presser*). Se hâter, agir avec une hâte inspirée par le zèle : *Je* M'EMPRESSE *de vous obéir. Ne vous* EMPRESSEZ *pas de vous faire connaître. Lorsque l'accident est arrivé, chacun* S'EMPRESSE *de vous dire ce qu'il faut faire pour l'éviter.* (Max. orient.) *Ceux qui rendent compte des ouvrages doivent rarement* S'EMPRESSER *de les juger.* (Volt.) *Celui qui* S'EMPRESSE *de parler invite les autres à se taire, mais non à l'écouter.* (Beauchêne.) ‖ Se presser, se serrer avec zèle : *On* S'EMPRESSAIT *autour de lui pour l'écouter.*

La cour autour de vous ou s'écarte ou *s'empresse*.
RACINE.

‖ Montrer une civilité empressée, donner des soins affectueux : S'EMPRESSER *auprès d'une femme. Ne semble-t-il pas qu'il ne montre une figure si douce et un air si touchant qu'afin que tout ce qui l'approche s'intéresse à sa faiblesse et* S'EMPRESSE *à le secourir?* (J.-J. Rouss.)

— Absol. : *De quelle sagesse dois-je vous entretenir? Ce n'est pas de celle du siècle, qui* S'EMPRESSE *et qui s'inquiète.* (Mass.)

Quel charme, au moindre mal qui nous vient me-[nacer,
De la voir aussitôt accourir, *s'empresser!*
BOILEAU.

Chacun *s'empresse*, à ces tristes nouvelles;
Même aux plus lents l'ardeur donne des ailes.
MALFILATRE.

— Gramm. Le participe est toujours variable dans les temps composés : *Ils* SE SONT EMPRESSÉS *de nous donner ce renseignement.*

— *S'empresser à*, c'est se donner beaucoup de mouvement pour faire quelque chose; *s'empresser de*, c'est faire quelque chose sans retard, le plus tôt possible.

EMPREU adv. (an-preu). En premier lieu. Le *Complément du Dictionnaire de l'Académie*, qui donne ce mot, le traduit par *en premier*, ce qui ne nous paraît guère précis. A-t-il voulu dire *en premier lieu?* Les enfants, quand ils jouent aux billes, disent : Je suis le *preu*, toi le second. Ainsi *preu* veut dire premier. Ils disent aussi *der* pour dernier, ce qui autoriserait à croire que *preu* est pour *pre*, abréviation du mot *premier*. ‖ Vieux mot.

EMPRIE s. f. (an-prî — du gr. *emprió*, je scie). Entom. Syn. de DOLÈRE.

EMPRIMERIE s. f. (an-pri-me-rî — rad. *imprimer*). Techn. Grande cuve dans laquelle les tanneurs mettent leurs cuirs pour les faire rougir.

EMPRISE s. f. (an-pri-ze — rad. *emprendre*). Entreprise. ‖ Vieux mot.

— Anc. art milit. Sorte de vœu que faisaient les chevaliers de prendre part à un pas d'armes, à une affaire militaire. ‖ Gage que l'on donnait du vœu que l'on avait fait : *Recevoir l'*EMPRISE *d'un chevalier.* ‖ Signe que l'on portait ostensiblement, en souvenir du vœu que l'on avait fait : *Porter une* EMPRISE. ‖ *Lever l'emprise*, Dégager du vœu, de la promesse chevaleresque. ‖ *Emprise à l'écu pendant*, Entreprise chevaleresque qui consistait à pendre son écu dans un passage de pont ou de grand chemin, et à jouter contre quiconque touchait cet écu du bout de sa lance.

— Anc. cout. *Emprise de testament*, Se disait, à Douai, d'un acte judiciaire par lequel un légataire universel ou un exécuteur testamentaire déclarait se soumettre à la volonté du testateur.

— P. et ch. Largeur mesurée horizontalement, de l'axe d'une route ou d'un chemin de fer au sommet du talus de déblai ou au pied du talus de remblai : *Les* EMPRISES *sont utiles pour le calcul des surfaces de terrains à occuper par une route ou un chemin de fer; elles sont indispensables pour la détermination des limites séparatives de ces voies de communication avec les propriétés riveraines.* (Eug. Clément.) *Les tables de Coriolis pour le calcul des surfaces de déblai et de remblai sont très-bornées; elles ne s'appliquent pas à des cotes supérieures à 3 mètres, et elles ne font pas connaître les largeurs des* EMPRISES *de terrains, élément d'estimation non moins important que les surfaces de déblai et de remblai.* (F. Lefort.)

EMPRISONNÉ, ÉE (an-pri-zo-né) part. passé du v. Emprisonner. Mis, tenu en prison : *Il a été* EMPRISONNÉ *par ses créanciers. Il est resté dix ans* EMPRISONNÉ *à la Bastille.* ‖ Tenu enfermé comme dans une prison : *Il se tient* EMPRISONNÉ *dans son cabinet. La pluie nous tient* EMPRISONNÉS.

Quand, toujours guerroyant, vos gothiques ancêtres
Transformaient en champs clos leurs asiles cham-[pêtres,
Chacun, dans son donjon de murs environné,
Pour vivre sûrement, vivait *emprisonné*.
DELILLE.

— Par anal. Contenu, enfermé; resserré, tenu à l'étroit : *Des pieds* EMPRISONNÉS *dans des bottes. De l'air* EMPRISONNÉ *dans un ballon. Un fleuve* EMPRISONNÉ *dans ses digues.*

La sève, *emprisonnée* en ces étroits canaux,
S'élève, se déploie et s'allonge en rameaux.
MICHAUD.

Le fleuve, *emprisonné* dans des rocs tortueux,
Lutte, s'échappe et va, par des pentes fleuries,
S'étendre mollement sur l'herbe des prairies.
A. CHÉNIER.

— Fig. Retenu comme captif; limité, borné, enfermé dans des bornes étroites : *Les princes sont* EMPRISONNÉS *dans leur grandeur. C'est un supplice de conserver intact son être intellectuel* EMPRISONNÉ *dans une enveloppe matérielle usée.* (Chateaub.) *Le genre du roman n'a jamais été* EMPRISONNÉ *et n'a connu d'autre discipline que la naturelle; on peut dire qu'il a grandi la bride sur le cou.* (Ste-Beuve.) *Chaque langue est* EMPRISONNÉE *une fois pour toutes dans sa grammaire.* (Renan.)

Quel dégoût vient saisir mon âme consternée,
Seule, dans elle-même, hélas! *emprisonnée*.
A. CHÉNIER.

‖ Contenu, caché, tenu secret : *Il faut vous plaindre à quelqu'un; car la douleur qui reste* EMPRISONNÉE *dans le cœur le ronge et le dévore.* (A. Karr.)

EMPRISONNEMENT s. m. (an-pri-zo-ne-man — rad. *emprisonner*). Action d'emprisonner, de mettre en prison; détention d'une personne emprisonnée : *L'*EMPRISONNEMENT *d'un malfaiteur. On n'a pu procéder à son* EMPRISONNEMENT. *Subir un long* EMPRISONNEMENT. *Le débiteur dont l'*EMPRISONNEMENT *est déclaré nul ne peut être arrêté pour la même dette qu'un jour au moins après sa sortie.* (Bousquet.) *L'*EMPRISONNEMENT *est une peine destinée à disparaître de toute société bien réglée.* (E. de Gir.) *L'*EMPRISONNEMENT *de Galilée n'a pas empêché la terre de tourner.* (E. de Gir.)

— **Antonymes.** Elargissement, libération, relaxation, délivrance, mise en liberté.

— **Encycl.** L'*emprisonnement* est une des peines édictées par notre loi pénale. Il est tout à la fois, selon sa durée, soit une peine correctionnelle, soit une peine de simple police. Il est une peine correctionnelle lorsqu'il est prononcé pour plus de cinq jours; quand il n'est prononcé que pour cinq jours et au-dessous, il est une peine de simple police. L'article 40 du code pénal détermine en quoi consiste la peine de l'*emprisonnement*. « Quiconque, dit cet article, aura été condamné à la peine d'*emprisonnement* sera renfermé dans une maison de correction; il y sera employé à l'un des travaux établis dans cette maison, à son choix. La durée de cette peine sera au moins de six jours et de cinq années au plus, sauf les cas de récidive ou autres où la loi aura déterminé d'autres limites. » Quant à l'*emprisonnement* pour contravention de police, l'article 465 du code pénal dit qu'il ne pourra être moindre d'un jour ni excéder cinq jours. Les jours d'*emprisonnement* sont des jours comptés de vingt-quatre heures; le mois est de trente jours. L'*emprisonnement*, comme nous venons de le voir, ne peut, en général, dépasser cinq ans; mais il existe plusieurs exceptions : d'abord en cas de récidive. Ainsi celui qui, condamné précédemment pour crime, commet ensuite un délit correctionnel, doit être condamné au maximum de la peine portée par la loi, laquelle peine peut même être élevée jusqu'au double. Il en est de même pour celui qui, condamné précédemment à un *emprisonnement* correctionnel de plus d'une année, commet un nouveau délit (C. pén., art. 57, 58). En outre, lorsque le mineur de seize ans qui a encouru la peine de mort, celle des travaux forcés à perpétuité ou celle de la déportation, est déclaré avoir agi avec discernement, il doit être condamné à la peine de dix à vingt ans d'*emprisonnement* dans une maison de correction, et, s'il a encouru la peine des travaux forcés à temps, de la détention ou de la reclusion, il doit être condamné à être renfermé dans une maison de correction pendant un temps égal au tiers au moins et à la moitié au plus de celui pour lequel il aurait pu être condamné à l'une de ces peines (C. pén., art. 67). La loi désigne pour l'exécution de la peine de l'*emprisonnement* les maisons de correction, tandis que pour l'exécution de la peine de la reclusion elle désigne les maisons de force; d'où il semble résulter qu'il doive y avoir deux sortes d'établissements pénitentiaires. Malheureusement il n'en est point ainsi, et il n'y a que quelques départements où l'on trouve des maisons de correction. Dans les départements où il n'y en a point, on fait une distinction entre les condamnés à plus d'un an d'*emprisonnement* et les condamnés à moins d'un an. Les premiers sont placés dans la maison centrale de détention, où ils sont confondus avec les condamnés à des peines afflictives et infamantes, bien que l'ordonnance du 2 avril 1817, relative aux maisons centrales, ait prescrit la séparation de ces deux classes de condamnés. Quant aux condamnés à moins d'un an d'*emprisonnement*, ils subissent le plus souvent leur peine dans les maisons d'arrêt et de justice, mêlés avec les prévenus, et cela malgré l'article 604 du code d'instruction criminelle, qui porte que « les maisons d'arrêt et de justice seront entièrement distinctes des prisons établies pour peines. » La distinction entre les condamnés à plus d'un an et les condamnés à moins d'un an d'*emprisonnement* est fondée, d'après l'ordonnance du 6 juin 1830, sur ce que le code pénal (art. 58) a établi, pour l'application des peines de la récidive, une différence essentielle entre les condamnés à un an de prison et les condamnés à plus d'un an; c'est à cette considération que l'administration s'est attachée pour faire cette séparation entre des condamnés à une peine de même nature. On s'est demandé si un individu frappé de deux condamnations dont chacune porte moins d'un an, mais qui, réunies, excèdent cette durée, doit être conduit dans une maison centrale pour y subir sa peine. C'est la négative qui est admise. Les condamnés à plus d'un an, a-t-on dit, ne sont transférés dans les maisons centrales que parce qu'ils sont passibles des peines aggravantes de la récidive, et que, sous ce rapport, ils forment une classe à part parmi les condamnés correctionnels; or, deux ou plusieurs condamnations successives ne produisent pas cet effet, bien qu'elles excèdent un an, et, par conséquent, le condamné qui les a encourues ne doit pas les subir dans les prisons centrales. Quant aux condamnés à moins d'un an d'*emprisonnement*, ils doivent subir leur peine dans les lieux mêmes où ils ont été condamnés, ou dans la maison de correction du département, s'il en existe une. C'est là une conséquence de l'article 197 du code d'instruction criminelle, qui donne aux procureurs impériaux la mission de surveiller l'exécution des condamnations; en outre, comme on l'a fait remarquer, il est utile pour l'exemple que le châtiment soit infligé dans le lieu même où le délit a été commis. Cependant le condamné peut obtenir, pour des motifs graves, de subir sa peine dans une autre prison, pourvu qu'il y ait à cet égard accord entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire (décret du 18 juin 1811, art. 3-90; circul. minist. du 10 septembre 1822). Lorsque le jugement du tribunal correctionnel a été frappé d'appel, et qu'à la suite de cet appel il est intervenu une nouvelle condamnation, on s'est demandé en quel lieu elle doit être exécutée. Comme c'est dans le lieu où la peine a été prononcée que cette condamnation doit être subie, il en résulte que, si les juges d'appel ont modifié en quelque point le jugement qui leur était déféré, la condamnation est alors devenue leur fait, et c'est dans les prisons de leur résidence que le condamné doit, en principe, subir sa peine. Si, au contraire, les juges

d'appel ont confirmé purement et simplement la sentence des premiers juges, c'est dans la prison du lieu où la première sentence aura été rendue que le condamné devra être écroué. Dans le cas où, la peine prononcée n'excédant pas un mois, le condamné a été arrêté dans un lieu éloigné de celui où il a été jugé, le procureur impérial de ce dernier lieu peut, s'il voit des inconvénients graves à ordonner le transfèrement, le suspendre et adresser au ministre de la justice un extrait du jugement avec des observations sur ce qu'il est convenable de faire. C'est alors le ministre qui décide. La loi veut qu'en cas de maladie les détenus soient transférés dans les hospices, et non dans les maisons de santé, comme cela se pratique ordinairement (loi du 4 vendémiaire an VI, art. 15-16). Enfin, les condamnés à l'*emprisonnement* sont soumis à l'obligation du travail. Cela résulte de l'article 40 du code pénal. Cette prescription de la loi est impossible à exécuter lorsque les individus condamnés à moins d'un an subissent leur peine dans une maison d'arrêt où il n'y a point d'atelier de travail; la peine se trouve alors réduite à la privation temporaire de la liberté. Du reste, le condamné peut choisir parmi les travaux établis dans la maison où il subit sa peine (C. pén., art. 40). Quant aux produits de son travail, l'article 41 du code pénal porte qu'ils seront appliqués partie aux dépenses communes de la maison, partie à lui procurer quelques adoucissements s'il les mérite, partie à former pour lui, au temps de sa sortie, un fonds de réserve. Dans le cas où l'autorité ne croirait pas devoir autoriser le condamné à se donner les adoucissements qui peuvent être pris sur le second tiers de son salaire, son fonds de réserve doit s'accroître de la portion non employée à cet usage. En effet, cette portion est son salaire, le produit de son travail, et, en l'absence d'une disposition formelle de la loi, il ne peut en être privé. Quant aux condamnés à l'*emprisonnement* en matière de simple police, l'obligation du travail ne leur est point imposée: cela résulte de la comparaison des articles 40 et 465 du code pénal. On ne comprendrait pas, du reste, qu'une simple contravention fût punie d'une peine de cette nature. V. DÉTENTION PRÉVENTIVE.

EMPRISONNER v. a. ou tr. (an-pri-zo-né — rad. *en*, et *prison*). Mettre en prison: EMPRISONNER *un malfaiteur*. ‖ Tenir enfermé comme dans une prison; empêcher de sortir: *Il nous* A EMPRISONNÉS *deux heures dans sa chambre. Les eaux nous* EMPRISONNÈRENT, *et nous nous trouvâmes au milieu d'une île.*

— Par ext. Enfermer, contenir, entourer, mettre à l'étroit: EMPRISONNER *du gaz dans un ballon. Les souliers qui* EMPRISONNENT *vos pieds. Les rives qui* EMPRISONNENT *le fleuve. La trempe* EMPRISONNE *les gaz dans les pores moléculaires en s'opposant à la cristallisation.* (Cizancourt.)

Sur le rivage, en des replis flottants,
Déjà ma voile *emprisonnait* les vents.
MALFILATRE.

— Fig. Comprimer, empêcher l'action de: *Il était tombé dans une de ces absorptions profondes où tout l'esprit se concentre, et qui* EMPRISONNENT *même le regard.* (V. Hugo.)

S'emprisonner v. pr. Se mettre soi-même en prison: *Le voleur se jeta par cette porte ouverte et* S'EMPRISONNA *lui-même.* ‖ Se tenir enfermé comme dans une prison: *Pourquoi vous* EMPRISONNEZ-VOUS *dans votre chambre? Elle est allée* S'EMPRISONNER *dans un couvent.*

Il est bien assuré que l'angoisse qu'il porte
Ne *s'emprisonne* pas sous les clefs d'une porte,
Et que de tous côtés elle suivra ses pas.
MALHERBE.

— **Antonymes.** Désemprisonner, élargir, délivrer, libérer, mettre en liberté, relaxer.

EMPRISONNERIE s. f. (an-pri-zo-ne-rî — rad. *emprisonner*). Action d'emprisonner:

Il ne parlait tant que de plaiderie,
De conseillers et d'*emprisonnerie.*
CL. MAROT.

‖ Vieux mot.

EMPROOPHYTE s. m. (an-pro-o-fi-te). Bot. Fausse orthographe du mot EMPYROPHYTE.

EMPROSTATE s. m. (èmm-pro-sta-te — du gr. *emprosthen*, en avant; *istêmi*, je suis debout). Antiq. gr. Soldat de la milice grecque placé sur le front de la phalange.

EMPROSTHOCYPHOSE s. f. (èmm-pro-sto-si-fo-ze — du gr. *emprosthen*, en avant; *kuphos*, courbé). Méd. Courbure en avant de l'épine dorsale ou du sternum.

EMPROSTHOMÉLOPHORE s. m. (èmm-pro-sto-mé-lo-fo-re — du gr. *emprosthen*, en avant; *melos*, membre; *pherô*, je porte). Tératol. Espèce de monstre qui porterait des membres accessoires en avant du thorax, mais dont l'existence paraît douteuse.

EMPROSTHOTONOS s. m. (èmm-pro-sto-to-noss — du gr. *emprosthen*, en avant; *tonos*, tension). Tétanos dans lequel le corps est infléchi en avant. ‖ On dit aussi EMPROSTHOTONIE s. f.

— **Encycl.** L'*emprosthotonos* est une forme spéciale du tétanos. Lorsque le tétanos n'affecte qu'une partie du système musculaire, on le voit se fixer sur les groupes auxquels sont données des fonctions analogues, sur les muscles extenseurs du tronc et des membres, sur les fléchisseurs, sur les muscles élévateurs de la mâchoire inférieure. La maladie, ainsi localisée, se nomme tour à tour *emprosthotonos, opisthotonos, trismus*, suivant la partie affectée, mais n'en reste pas moins un véritable tétanos. C'est donc à ce dernier mot qu'on devra se reporter pour trouver la description et l'étude de ces affections.

EMPRUNT s. m. (an-prun — rad. *emprunter*). Action d'emprunter, de recevoir en prêt: *Contracter un* EMPRUNT. *Négocier un* EMPRUNT. *Avoir recours aux* EMPRUNTS. *Pour se défaire d'un importun, il faut lui demander des* EMPRUNTS. (Mme de Puysieux.) *Les actions sont la mise de fonds d'une entreprise; les obligations en représentent les* EMPRUNTS. (Proudh.) ‖ Somme empruntée: *Il a absorbé tous ces divers* EMPRUNTS. *Il ne vit que d'*EMPRUNTS. *Il ne rendra jamais tous ses* EMPRUNTS. *Ce qu'ils trouvaient de plus lâche, après le mensonge, était de vivre d'*EMPRUNTS. (Boss.)

— Fig. Action d'employer ce qui appartient à l'initiative d'un autre: *Cet auteur ne vit que d'*EMPRUNTS. *Rien n'est naturel chez elle; ses actes, ses paroles, ses gestes, son sourire, son regard, sont autant d'*EMPRUNTS *qu'elle contracte sans intérêt auprès de ses amies. Il y avait entre les poètes et les peintres anciens un* EMPRUNT *et un prêt continuels d'idées.* (Grimm.) *Le syriaque ne s'est élevé aux discussions intellectuelles que par des* EMPRUNTS *contraires à son génie.* (Renan.) ‖ Acte par lequel on s'applique, on s'attribue une chose qu'on n'a pas naturellement: *Celui qui donne par vanité n'est généreux que par* EMPRUNT, *car la générosité est désintéressée. Je n'ai jamais été gai que par* EMPRUNT. (Volt.) *Une femme qui n'est belle que parce qu'elle est parée est une fausse belle; elle n'est belle que par* EMPRUNT. (Balz.)

— Fin. Acte d'un gouvernement, d'une société, d'une administration, qui demande de l'argent aux particuliers par souscription volontaire et à certaines conditions: EMPRUNT *national. Souscrire l'*EMPRUNT. *Le gouvernement vient de contracter un nouvel* EMPRUNT. *L'*EMPRUNT *italien. Sparte, n'ayant pas de trésor, s'imposait un jeûne pour faire les fonds d'un* EMPRUNT. (Proudh.) *La voie des* EMPRUNTS *est une voie sans fin.* (Bignon.) *Necker, dans son célèbre compte rendu, indiquait hardiment les* EMPRUNTS *comme devant, en grande partie, remplacer les impôts.* (E. Texier.) *Les* EMPRUNTS *non remboursables forment ce qu'on appelle la dette consolidée.* (L.-J. Larcher.) ‖ ‖ *Emprunt forcé*, Contribution extraordinaire dont le gouvernement frappe certaines classes d'individus, en s'engageant à leur restituer, au bout d'un certain temps, avec ou sans intérêt, le capital prélevé sur eux: *En 1815, après la deuxième Restauration, on établit un* EMPRUNT FORCÉ *de cent millions.* (Thiers.) ‖ *Emprunt national*, Système d'emprunt inauguré en 1854, et qui consiste en ce que l'Etat s'adresse directement aux prêteurs, au lieu de faire négocier l'emprunt par des banquiers. ‖ *Caisse d'emprunt*, Caisse qui exista à Paris de 1673 à 1716, et où chacun était admis à verser les fonds qu'il voulait faire valoir.

— Jeux. Jeu dans lequel le joueur qui n'a pas la carte nécessaire est obligé de l'emprunter à l'un de ses voisins.

— Mar. Passage qui conduit à la traverse d'un bateau foncet.

— Mus. *Accord par emprunt*, Accord qui ne peut se pratiquer que dans les tons mineurs, et qui doit sa perfection à un son qui n'y paraît pas. ‖ On dit aussi ACCORD EMPRUNTÉ.

— Eaux et for. *Arbre d'emprunt*, Arbre d'une ancienne vente qui est marqué pour servir de pied cornier à une vente nouvelle.

— *D'emprunt* loc. adj. Emprunté, fourni par un emprunt: *Il n'a que des meubles* D'EMPRUNT. *Ce n'est là que de l'argent* D'EMPRUNT. *Il doit remplir sa mission sous un nom et sous un habit* D'EMPRUNT. (C. Delavigne.) ‖ Supposé, pris pour tromper ou dérouter: *Un nom* D'EMPRUNT. *Des titres* D'EMPRUNT. ‖ Factice, faux, apparent, qui n'est pas naturel: *Une beauté* D'EMPRUNT. *Un esprit* D'EMPRUNT. *Une vertu* D'EMPRUNT. *Des talents* D'EMPRUNT.

. . . . . . L'une paraît gentille,
Pour savoir se servir d'une beauté *d'emprunt*,
Mettre un visage blanc sur un visage brun.
REGNARD.

— Loc. adv. Par emprunt, en empruntant: *L'homme reçoit ses bonnes pensées comme* D'EMPRUNT, *de même qu'un pauvre se couvrirait d'un manteau prêté charitablement.* (Fén.)

— **Antonymes.** Prêt, avance, commodat.

— **Encycl.** Fin. et écon. soc. En règle générale, les *emprunts* ont pour cause des besoins extraordinaires. En pareil cas, on est obligé d'y recourir parce que, presque partout, les ressources ordinaires et permanentes sont toujours absorbées par les besoins ordinaires et permanents. Les budgets des nations modernes sont tous organisés en prévision de la paix ou d'un état de guerre restreint dont il a été possible d'évaluer approximativement les charges, et aussi en prévision du maintien des conditions normales de l'existence. On ne tient pas compte des grandes guerres, des grandes épidémies, des grands fléaux destructeurs. Si ces terribles éventualités se produisent, alors on a recours aux ressources extraordinaires. Ces ressources, les gouvernements réguliers de l'antiquité les demandaient à la thésaurisation. Le moyen âge les a souvent demandées à la mise à contribution forcée des personnes supposées riches. De nos jours, les thésaurisations sont condamnées en principe comme en fait, et, lorsqu'il se produit des besoins et des nécessités semblables, c'est à l'*emprunt* que les gouvernements ont recours.

Les *emprunts* pesant sur l'avenir des nations, il est de principe dans les gouvernements libres qu'ils soient consentis de la même manière que les impôts. Le consentement d'une nation aux *emprunts* est d'autant plus indispensable, que, toutes les fois que l'Etat emprunte, ce n'est presque jamais pour des emplois productifs; c'est tout simplement parce que les fonds disponibles ne répondent pas aux besoins du jour ou du lendemain. Les Etats bien réglés ne doivent recourir aux *emprunts* que lorsqu'il n'est plus possible de rien demander aux impôts. Cette vérité, parfaitement comprise par la majorité de la génération contemporaine, ne l'était pas aussi bien par la génération précédente. Toute une école de publicistes soutenait que les *emprunts*, pourvu, bien entendu, qu'ils fussent maintenus dans certaines limites et que le service des intérêts en fût assuré, devaient être considérés comme le meilleur des placements. Il est incontestable que les *emprunts* offrent un excellent placement aux capitalistes qui veulent, sans souci et sans travail, émarger des revenus fixes. Mais la société n'a pas pour but de pensionner l'oisiveté. Déjà, dans le XVIIIe siècle, les plus renommés des publicistes et des économistes avaient fait vivement ressortir les inconvénients des *emprunts*. Les *emprunts* qui se perpétuent, faisait observer Montesquieu, « aboutissent à ôter les revenus véritables de l'Etat à ceux qui ont de l'activité et de l'industrie pour les transporter à des gens oisifs; c'est-à-dire qu'ils donnent des commodités pour travailler à ceux qui ne travaillent point, et des difficultés pour travailler à ceux qui travaillent. » Il est, en effet, évident que si les Etats pouvaient rembourser leurs énormes *emprunts*, les capitaux absorbés par ces *emprunts* seraient bien obligés de se chercher et de se créer des revenus. La production recevrait ainsi un surcroît d'activité, et l'on pourrait d'autant diminuer la somme des sacrifices que l'on impose aux autres citoyens pour le payement des intérêts de ces *emprunts*. L'avantage que les *emprunts* ont eu parfois de faire sortir de leurs cachettes une foule de petits capitaux qui autrement seraient restés oisifs n'existe presque plus aujourd'hui, en présence des nombreuses entreprises qui convient ces capitaux à sortir de leur oisiveté. Au lieu de produire un effet dégourdissant sur les capitaux somnolents, les *emprunts* d'Etat ont très-souvent la propriété d'engourdir les capitaux actifs et même aventureux. Nombre de grands Etats sont obligés aujourd'hui de servir à leurs *emprunts* des intérêts de 7, 8, 10 et même 12 pour 100. Pour peu que le service de ces intérêts soit régulier et sûr, et c'est ordinairement le cas, les gouvernements intelligents faisant passer le service de leur dette publique avant tout, il en résulte qu'une grande quantité de capitaux vont à ces sortes d'*emprunts* plutôt qu'à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, où il faut travailler et courir des risques pour recueillir un revenu souvent moindre. L'attraction que les *emprunts* peuvent exercer sur les capitaux est donc plus grosse d'inconvénients que d'avantages au point de vue général. Battus sur le terrain de l'économie politique et sociale, les partisans des *emprunts* leur ont attribué un avantage politique. En examinant la question au point de vue politique, nous établirons combien l'impôt est préférable à l'*emprunt*. En attendant, disons que cet avantage prétendu ne soutient pas non plus l'examen. Les créanciers d'un gouvernement sont, dit-on, autant de gens intéressés à son maintien, et deviennent conséquemment des soutiens de l'ordre de choses établi. Cette considération est d'un grand poids, notamment, ajoute-t-on, en ce qui regarde les modernes *emprunts* nationaux, réalisés par la souscription publique, et dont la clientèle se recrute jusque dans les classes les moins riches et d'ordinaire les moins conservatrices. Cette thèse pouvait peut-être se soutenir lorsque les gouvernements étaient, pour ainsi dire, les débiteurs personnels de leurs créanciers, et que ceux-ci pouvaient craindre de voir les *emprunts* contractés sous un régime reniés par le régime suivant. Cette crainte n'a plus de raison d'être dans le monde moderne. En France notamment, malgré nos nombreux changements de gouvernement, aucun régime nouveau n'a eu la pensée de répudier les engagements contractés par les régimes précédents, même lorsque ces engagements ont été l'objet des plus vives critiques. La loyauté et le sentiment très-juste que c'est, au fond, au pays et non aux gouvernements que ces *emprunts* ont été faits, ne sont peut-être pas les seuls mobiles de ces reconnaissances réciproques. Tout nouveau régime, quels qu'aient été antérieurement les sentiments de ses partisans sur les *emprunts*, éprouve ou prévoit la nécessité de recourir lui-même au crédit; il sent en même temps que, pour s'attirer la confiance des capitaux, il ne faut pas commencer par les effrayer, et que pour trouver soi-même à emprunter il est souverainement nécessaire de reconnaître que les autres ont eu le même droit. Les *emprunts* ne sont donc pas des moyens de consolidation gouvernementale. Le sophisme que nous venons de réfuter contient bien un grain de vérité; sans doute, les partisans de tout gouvernement de fait, ceux qui soutiennent tout ordre de choses qui existe, tout simplement parce qu'il existe, se multiplient avec la possession, avec l'aisance. Plus grand est le nombre des gens qui peuvent perdre quelque chose, plus grand aussi est le nombre des personnes intéressées à prévenir toute perturbation dans la marche des affaires publiques. Mais, d'un autre côté, quand le service des *emprunts* absorbe improductivement de fortes sommes qui auraient pu, la plupart du temps, être mieux employées, et plus productivement, par leurs propriétaires ou par d'autres emprunteurs que l'Etat, la paix publique se trouve minée plutôt que consolidée, puisque le service des *emprunts* entrave le développement de l'aisance, si antipathique aux bouleversements. L'accroissement des impôts, cette conséquence forcée des *emprunts* inconsidérés, n'est pas non plus un moyen bien sûr de rendre un régime populaire, de lui créer des partisans et des défenseurs. On a encore cherché à justifier les *emprunts*, en prétendant que le service de leurs intérêts aboutissait, en somme, à donner de sa main droite à sa main gauche. Mais n'est-ce donc rien que de détourner le capital des placements productifs où il est engagé et où il s'engagerait? Ensuite, si, pour payer les intérêts annuels d'un *emprunt*, on prend 10 millions de francs, en portions de 50 fr., à 200,000 contribuables dont la majeure partie n'a peut-être pas 1,000 fr. par an à consommer, et qu'on les donne, en groupes de 1,000 fr., à 10,000 rentiers qui dépensent vingt fois autant, et si l'impôt enlève ces 10 millions là où ils seraient instruments de travail pour les verser là où ils seront objet de consommation, il est évident qu'il s'opère ainsi un mouvement de fonds qui est loin de répondre à l'équité et de profiter à la communauté économique. Autrefois, avant la création des petites coupures, lorsque la totalité des *emprunts* était absorbée par les classes riches et moyennes, une politique à courte vue pouvait croire à l'avantage de s'attacher ainsi un certain nombre de capitalistes, même au prix du mécontentement de la masse des contribuables. Mais, sous le régime du suffrage universel, il serait évidemment impolitique de surcharger à plaisir des millions de contribuables en faveur de quelques centaines de mille de rentiers. Les *emprunts* d'Etat n'offrent donc aucun des prétendus bienfaits, aucun des avantages politiques ou économiques que des publicistes peu désintéressés leur ont attribués. Les *emprunts* n'ont qu'une excuse et qu'une raison d'être: c'est qu'ils sont parfois des nécessités inévitables.

Dans tous les grands Etats, en France, en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Italie, les *emprunts* ont eu pour cause presque exclusive la guerre. Dans tous ces pays, sauf la France, qui n'a pas dit son dernier mot, les *emprunts* sont considérés comme ayant à peu près atteint leur apogée. A côté des *emprunts* de guerre, toujours improductifs, il y a les *emprunts* productifs, contractés pour accomplir de grandes entreprises de travaux publics, dont on croit ne pouvoir demander les dépenses de premier établissement à l'impôt. La France a construit des canaux, la Belgique et l'Allemagne ont établi leurs chemins de fer à l'aide de ces sortes d'*emprunts*. En Allemagne et en Belgique, les comptes de ces *emprunts* sont tenus à part de ceux qui ont pour objet les *emprunts* constituant la dette de l'Etat; et c'est avec les produits de l'exploitation des entreprises créées avec leur concours qu'on pourvoit au service des intérêts et à l'amortissement. En France, dans ces derniers temps, une certaine école de politiques et d'économistes a souvent poussé le gouvernement à demander à l'*emprunt* les moyens de construire tout à coup et sur tous les points du territoire un nombre infini de voies de communication. L'augmentation de la production fournirait bien vite, a-t-on prétendu, la compensation de ces dépenses. Mais ces *emprunts*, même productifs, nous voyons avec regret qu'on les érige en système. « Plus, dit un économiste éminent, M. Horn, se développeront et se généraliseront les bonnes notions économiques d'une part, la fortune publique, l'esprit d'association et d'entreprise d'autre part, moins souvent l'Etat se verra dans la nécessité de se charger d'entreprises qui nécessitent l'appel au crédit. Le gouvernement anglais n'est entré pour rien dans les 10 milliards de francs qu'a absorbés le réseau ferré de la Grande-Bretagne. En France, les conventions de 1857, de 1859 et de 1863 ont eu pour but d'affranchir le gouvernement de toutes dépenses en capital pour la continuation et l'achèvement du réseau. L'Autriche a vendu les lignes construites et exploitées par l'Etat. L'Italie en a fait autant. En Belgique, où le réseau national a été créé et est encore exploité par l'Etat, on fait une place de plus en plus large aux compagnies. Le trésor n'intervient que pour les entreprises qui ne trouvent pas de concessionnaires. » En un mot, les grands travaux publics qui peuvent nécessiter de forts *emprunts* diminuent pour l'Etat à mesure que l'association des capi-

taux montre plus d'aptitude et plus de force pour les exécuter. C'est ainsi qu'on voit les compagnies se charger des lignes postales transatlantiques, de la construction des canaux, du percement des tunnels, bâtir des rues et des quartiers entiers, et décharger ainsi successivement l'Etat de tout ce qui est entreprise proprement dite, de tout ce qui sort de sa besogne courante. Les besoins d'emprunter en dehors des besoins de guerre faiblissent ainsi visiblement. Avec l'affermissement de la paix, il serait permis d'entrevoir l'avénement d'un état de choses où, dans tout Etat bien organisé, l'insuffisance du revenu à couvrir les dépenses publiques ne saurait être que momentanée, et presque une simple affaire de comptabilité. On emprunterait peu, et on s'appliquerait à payer aussitôt que seraient écartées les circonstances qui auraient nécessité le recours au crédit. En Europe, l'Angleterre et les Pays-Bas sont depuis longtemps entrés dans cette voie. En Amérique, les Etats-Unis ont déjà remboursé une grande partie de leurs *emprunts*.

Partout, on a eu recours aux *emprunts* avec l'intention plus ou moins décidée de les rembourser. C'est seulement lorsque le capital de ces *emprunts* a eu atteint une importance démesurée qu'est née la théorie des dettes perpétuelles et remboursables à volonté par les gouvernements, c'est-à-dire à peu près irremboursables. Aussi, au commencement, chaque *emprunt* était-il doté d'un fonds spécialement destiné à l'amortir (V. AMORTISSEMENT). L'expérience a démontré que l'amortissement n'est souvent qu'un trompe-niais, une mesure fort onéreuse toutes les fois qu'il n'y a pas d'excédants réels de revenus, car alors on s'endette à des conditions plus lourdes pour rembourser un *emprunt* ancien. Tel a été le cas de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre. Mais cela ne prouve rien contre les amortissements sérieux, c'est-à-dire ceux qui résultent d'un excédant de recettes. C'est avec un amortissement ainsi pratiqué que les Pays-Bas ont réduit leur dette, qu'en 1837 les Etats-Unis étaient parvenus à amortir presque entièrement les dettes contractées lors de la guerre de l'indépendance, et qu'en 1860 ils avaient considérablement réduit les *emprunts* contractés depuis 1837 pour la conquête et l'achat de plusieurs territoires. « L'adage populaire : *Qui paye ses dettes s'enrichit*, dit M. Horn, peut ne pas toujours être vrai pour les *emprunts* particuliers contractés dans un but productif ; il peut y avoir avantage individuel et avantage social à ce que les sommes empruntées continuent à être employées par quiconque sait bien les faire valoir. Mais, par contre, cet adage est vrai de tous points lorsqu'il s'agit de l'Etat, qui presque toujours emprunte pour consommer, et non pour reproduire. En empruntant avec mesure, et uniquement sous la pression de nécessités impérieuses, en s'empressant de rembourser aussitôt et dans la plus large mesure que faire se peut, l'Etat ne s'enrichit pas seulement de la somme dont s'amoindrit sa charge annuelle d'intérêts, il gagne encore par l'amélioration qui en résulte pour son crédit, et qui se traduira en bénéfices chiffrables à chaque recours ultérieur qu'il devra faire au crédit. » L'abstention prolongée du gouvernement anglais de tout appel nouveau au crédit public, comparée aux appels si fréquents et si forts de la France impériale, est assurément pour quelque chose dans le cours supérieur de la rente anglaise.

Le remboursement immédiat des dettes des grands Etats est à peu près impossible. En supposant l'opération exécutable, la majeure partie des contribuables devraient emprunter pour opérer ce rachat, et la dette se trouverait seulement déplacée. Il n'est pas permis non plus de supposer que l'on ne sera plus jamais obligé d'emprunter. Même dans les Etats où la gestion est le plus prévoyante et le plus économe, on ne parvient pas toujours à maintenir un parfait équilibre entre les ressources et les charges. Recourir au crédit plutôt que de laisser en souffrance des besoins légitimes n'est pas un mal ; c'est même un remède indiqué par la situation, et il peut aussi se rencontrer des cas où l'*emprunt*, sans être d'une nécessité absolue, est d'une utilité tellement évidente, qu'il est conseillé même par les financiers les plus scrupuleux. En admettant qu'il ne faut recourir à l'*emprunt* que lorsqu'il n'y a pas absolument moyen de l'éviter, et qu'il faut s'appliquer à le rembourser aussi promptement que possible, reste la question de savoir s'il vaut mieux, en cas de besoins extraordinaires, forcer l'impôt ou recourir à l'*emprunt*. Tant que l'impôt peut suffire sans devenir écrasant, la nécessité absolue, qui seule peut légitimer l'*emprunt*, n'existe pas. Cependant, en pareil cas, les gouvernements se décident assez généralement pour l'*emprunt*. Ils y trouvent d'abord une facilité plus grande d'obtenir promptement des sommes considérables, ensuite l'avantage de répartir les charges entre la génération présente et les générations à venir, au lieu de les faire peser exclusivement sur la première. « Mais, dit à ce sujet M. Horn, pour se croire le droit de surcharger les générations futures, il faudrait avoir l'évidence la plus incontestable que la dépense ainsi répartie sera féconde en beaux résultats pour l'avenir. Quel est donc, parmi les *emprunts* modernes, celui dont la destination fournit cette évidence ? Tout au plus pourrait-on le dire de certains *emprunts* de chemins de fer. Encore, si l'argent a été mal employé par l'Etat ; s'il est probable que, un peu plus tôt, un peu plus tard, l'industrie privée aurait fait autant et mieux, les générations futures pourraient bien contester la légitimité morale des charges qu'on leur aurait imposées de ce chef. Quant à la plus grande facilité qu'offre l'*emprunt* sur l'impôt, cette facilité est loin d'être un avantage absolu. C'est justement cette facilité qui tantôt favorise de regrettables entraînements et tantôt fait se jeter dans des entreprises dont l'énorme dépense n'est pas le côté le plus fâcheux. Bien aveugles sont donc les populations qui croient être très-habiles en accordant au gouvernement toute latitude pour emprunter plutôt que pour élever les impôts. En imaginant de se décharger sur l'avenir, elles aident principalement à accroître les charges du présent. » Cette opinion est depuis longtemps celle des politiques et des économistes anglais.

Les modes de contracter les *emprunts* ont aussi une très-grande importance. Les Etats se trouvent, à cet égard, à peu près placés dans les mêmes conditions que les particuliers. Les uns et les autres, selon qu'ils ont plus ou moins de crédit, ont de la peine à trouver des capitaux à emprunter, ou voient les capitaux s'offrir à eux au delà de leurs besoins. Tout dépend de l'idée qu'on se fait de la solvabilité et des avantages du placement. L'Etat se trouve cependant, sur un point, dans une condition différente des particuliers : son crédit ne diminue pas toujours à mesure que le chiffre de ses *emprunts* s'accroît ; mais c'est à la condition qu'on n'éprouvera aucune inquiétude sur le service des intérêts. Telle est la situation du crédit de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis, et voici la raison de ce phénomène : une fois les *emprunts* placés, la demande des titres continue ; pour peu qu'il y ait absence de complications intérieures ou extérieures, cette demande de titres tend à augmenter ; elle augmente naturellement par les progrès de l'aisance, qui accroissent le nombre des personnes ayant un petit pécule à placer. En France, cette demande a été augmentée artificiellement par la peine qu'on s'est donnée pour faire pénétrer les titres de la dette publique jusque dans des couches sociales qui autrefois s'en tenaient à distance. Cette augmentation, bien entendu, ne saurait se maintenir avec une augmentation continue du nombre des titres. L'Italie, l'Espagne, la Turquie et d'autres Etats sont aujourd'hui la démonstration vivante de cette assertion.

Les modes de contracter les *emprunts* sont au nombre de trois : la souscription publique, la négociation confidentielle et particulière, et l'adjudication publique avec concurrence. Le système de la souscription publique est le plus récent. En France, où depuis 1854 on travaille à la démocratisation des *emprunts*, ce système est plus en faveur que les autres. Il y a vingt ans, lorsque le goût et l'habitude de la rente étaient peu répandus, le système de l'adjudication particulière était seul connu. Les fonds publics ne se plaçaient alors que dans une certaine classe de capitalistes qui formait, pour ce genre d'affaires, la clientèle habituelle des banquiers. Tout Etat en quête d'argent invoquait donc avant tout ces intermédiaires. On entamait des négociations directes et confidentielles avec une ou plusieurs maisons de banque ; on débattait et on arrêtait avec elles de gré à gré les conditions de l'*emprunt*. Le public ne les connaissait que lorsque la négociation était terminée, et souvent même il n'en connaissait que ce qu'on voulait bien ne pas lui cacher. Il arrivait même que la conclusion d'un *emprunt* restait le secret des deux contractants ; les banquiers n'en émettaient les titres nouveaux que successivement et aux moments choisis par eux. Ces procédés, à l'usage des gouvernements où il y a à la fois peu de crédit et peu de contrôle, sont encore mis en pratique dans la plupart des *emprunts* contractés par la Russie, la Turquie, l'Espagne et l'Autriche. C'est l'Angleterre qui a, la première, donné l'exemple des adjudications publiques avec concurrence. Le gouvernement annonce la somme qu'il veut emprunter, et, habituellement aussi, le maximum du prix qu'il payera aux capitaux offerts ; il reçoit, cachetées, toutes les soumissions qui offrent des garanties d'exécution ; elles sont ouvertes publiquement au jour et à l'heure fixés d'avance. L'*emprunt* est adjugé alors à la maison de banque ou au groupe de banquiers qui offre les conditions les plus avantageuses. Si cette maison ou ce groupe ne demande qu'une partie de l'*emprunt*, on descend, pour placer le reste, aux offres qui approchent le plus des offres acceptées. Cette concurrence fait que parfois le gouvernement emprunteur obtient des conditions meilleures que celles qu'il s'était cru en droit de demander ou d'espérer. Mais de pareils modes de contracter des *emprunts* sont seulement à l'usage des pays dont le crédit public est bien assuré, et où les simples particuliers en savent presque autant, sur les ressources réelles et permanentes de l'Etat et sur tous ses besoins ordinaires et extraordinaires, probables et éventuels, que les membres du gouvernement eux-mêmes. Dans les pays où ces conditions manquent, le système de l'adjudication avec publicité et concurrence pourrait bien n'aboutir qu'à un éclatant échec. Aussi les gouvernements qui ont des raisons pour craindre un pareil résultat aiment-ils mieux traiter directement avec une ou plusieurs maisons de banque, qui mettent leur crédit, leurs relations et leur savoir-faire au service de l'*emprunt* et cherchent à en assurer la réussite. Souvent même ces maisons consentent à faire des avances en attendant les versements échelonnés des acheteurs du nouvel *emprunt*. Ces services ne sont pas gratuits. L'Etat emprunteur les paye plus ou moins chèrement. De plus, les banquiers qui se sont chargés de l'opération, restant dans une certaine mesure maîtres de l'émission, peuvent, en manœuvrant avec habileté, s'assurer de grands profits accessoires aux dépens du public, acheteur final de l'*emprunt*. Aussi a-t-on pensé sérieusement à se passer d'un intermédiaire aussi coûteux. L'Etat emprunteur et le public prêteur, dont les intérêts se confondent avec ceux des contribuables, ont avisé à s'entendre directement. De là le système de la souscription publique, de l'*emprunt* national. Ce système, essayé à Londres en 1798, en Hollande en 1844, en Autriche en 1854, en Piémont en 1859 et en 1861, a conquis en France ses lettres de naturalisation.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, il est des circonstances exceptionnelles où les revenus sont insuffisants, et où il faut de toute nécessité recourir à l'impôt ou à l'*emprunt*. Dans ce cas extrême, c'est à l'impôt que Longuet donne la préférence. Il s'appuie pour cela sur quatre raisons : 1° l'impôt est préférable, dit-il, parce qu'il est plus difficile à établir ; il a toujours un air de violence et d'oppression qui effraye ; le peuple murmure, et l'embarras de faire passer un nouvel impôt fait quelquefois qu'on a recours à l'économie ; dans l'*emprunt*, au contraire, tout le monde est ou satisfait ou tranquille ; il n'y a que la nation de vendue, et elle est vendue en effet par l'*emprunt*, puisqu'une hypothèque assignée sur elle est une véritable aliénation ; 2° les rentrées de l'impôt sont lentes ; la difficulté de l'arracher écarte la tentation de le prodiguer ; au contraire on touche facilement l'*emprunt*, et la facilité de le recevoir fait oublier l'économie dans l'emploi des fonds qu'il rapporte ; 3° avec le temps, on est forcé d'éteindre ou, au moins, de diminuer l'impôt ; jamais on ne songe à rembourser le principal de l'*emprunt* ; ainsi l'oppression qui résulte de l'impôt est passagère, celle que produit l'*emprunt* est éternelle ; 4° l'*emprunt* ne dispense pas de l'impôt ; il faut payer l'intérêt des fonds accumulés et évanouis, et on établit, pour payer les arrérages de l'*emprunt*, un impôt qui aurait suffi pour faire face aux besoins qui ont fait naître la demande du capital.

On le voit, Longuet se place et raisonne au point de vue du gouverné, ou plutôt d'un gouvernement sage, économe, ayant pour l'argent des contribuables le respect que doit inspirer toute propriété laborieusement acquise. Malheureusement, la plupart des pasteurs des peuples l'entendent autrement ; presque tous, et précisément à cause de la facilité qu'il leur donne, préfèrent l'*emprunt* à l'impôt. Le gouvernement placé à la tête de la France en 1851 n'avait pas voulu avoir l'embarras du choix, et il employait avec une égale supériorité l'impôt et l'*emprunt*. Depuis 1854, ainsi que nous le prouverons au mot IMPÔT, les contributions directes étaient devenues plus lourdes des deux cinquièmes, et tel propriétaire dont l'impôt s'élevait, en 1848, les 45 centimes compris, à 30 fr., payait, en 1870, de 42 fr. à 45 fr. Quant à l'*emprunt*, il est passé à l'état de principe, à l'état d'institution. Frais de guerre, travaux de la paix, tout servait de prétexte, si bien que, depuis le rétablissement de l'Empire, nous avons emprunté SIX MILLIARDS QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT FRANCS.

L'Etat a donné l'exemple, suivi par la ville de Paris, qui n'a pas tardé à profiter des leçons du maître ; puis sont venus les départements, puis les villes ayant 100,000 fr. de revenu, enfin les cités et les bourgs dont le revenu est inférieur à cette somme. L'*emprunt* est la maladie du jour, une fièvre qui, du plus petit au plus grand, saisit tout individu touchant, de près ou de loin, à l'administration. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit ; nous ne nous appuierons pas sur les débats de la Chambre, nous n'insisterons pas sur les scandales que ces débats ont révélés. Les chiffres ont leur éloquence, et c'est aux chiffres que nous laissons le dernier mot.

RÉCAPITULATION DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PENDANT LE DEUXIÈME EMPIRE JUSQU'AU 1er JANVIER 1869.

Emprunts d'Etat émis en rente par souscription publique. fr.	2,729,000,000
Emprunts de la ville de Paris, y compris les 398 millions des bons de délégation.	918,000,000
Emprunts des départements. .	231,257,182
Emprunts des villes à revenu de 100,000 fr.	441,131,616
Emprunts des villes à revenu inférieur à 100,000 fr.	200,000,000
Emprunts déguisés et dont suit le détail	1,576,000,000
Total. . . fr.	6,095,388,798

DÉTAIL DES EMPRUNTS DÉGUISÉS.

Soulte prélevée sur les rentes à la conversion de 1862. . fr.	157,000,000
Abandon par les rentiers d'un trimestre de revenu.	39,000,000
Aliénation d'immeubles.	32,000,000
Négociation de rentes appartenant au trésor.	32,000,000
Augmentation des cautionnements.	60,000,000
Indemnité de guerre (Chine, Cochinchine, Japon).	70,000,000
Recouvrements sur le Mexique.	105,000,000
Avances de la Société générale algérienne.	100,000,000
Obligations trentenaires	283,000,000
Caisse de la dotation de l'armée.	183,000,000
Banque de France (renouvellement du privilége, 1857). . .	100,000,000
Recouvrements sur les chemins de fer.	258,000,000
Pour frais d'émission ou souscription publique.	93,000,000
Divers	64,000,000
Total. . . fr.	1,576,000,000

Donc, et sans qu'un mot vienne diminuer l'éloquence de ces chiffres, SIX MILLIARDS QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT FRANCS ont été empruntés en quatorze ans.

— *Emprunts étrangers*. L'admission à la cote des bourses françaises des fonds publics étrangers a moins d'un demi-siècle d'existence. L'ancien droit excluait formellement les effets publics étrangers ; c'était là, du reste, une des conséquences du système qui n'admettait les *aubains* à la Bourse qu'avec les garanties les plus minutieuses. Cette exclusion fut confirmée plusieurs fois par les arrêts du conseil, et notamment par l'arrêt du 7 août 1785, qui défend aux agents de change de coter d'autres effets que les effets royaux. Mais le progrès des mœurs ayant emporté dans son cours les prétentions et les sentiments d'une jalouse nationalité, le commerce crut de son intérêt de solliciter l'abaissement des frontières devant les titres des gouvernements étrangers, et de leur ouvrir les portes de la Bourse. C'est ainsi que furent autorisées successivement les cotes des rentes de Naples, des métalliques d'Autriche et des *emprunts* prussiens. Enfin le régime de prohibition fut aboli par l'ordonnance du 15 novembre 1823. « A l'avenir, dit l'article 1er, les effets publics des gouvernements étrangers seront cotés sur le cours authentique de la Bourse de Paris. » Cette déclaration ne fut, d'ailleurs, qu'un acte de réciprocité accordé aux places de Londres, de Vienne et de Berlin, qui cotaient déjà depuis longtemps à leurs Bourses les valeurs publiques françaises. Les effets publics étrangers sont tous au porteur, et, par conséquent, la négociation n'en est entravée par aucune formalité particulière. Jusqu'à ces dernières années, le nombre de ces *emprunts* étrangers admis à la cote de la Bourse de Paris était assez restreint. Aujourd'hui, on en compte plus de quarante, savoir : le 5 pour 100 autrichien de 1852 ; le 5 pour 100 autrichien de 1859 ; la dette espagnole extérieure 3 pour 100 de 1841, la dette extérieure 3 pour 100 de 1852 à 1856, la dette intérieure, la différée convertie et les passives nouvelles ; le 5-20 des Etats-Unis, c'est-à-dire le fonds remboursable de 5 à 20 ans ; le 5 pour 100 italien ; le 6 pour 100 mexicain ; le 3 pour 100 portugais ; le 5 pour 100 russe de 1862 ; le 5 pour 100 turc ; l'*emprunt* autrichien de 1864 ; les divers *emprunts* belges à 4, 3 et 2 1/2 pour 100 ; l'*emprunt* danubien à 8 pour 100 ; l'*emprunt* hypothécaire égyptien, l'*emprunt* d'Haïti, l'*emprunt* mexicain de 1863 ; l'*emprunt* ottoman de 1860 ; l'*emprunt* ottoman de 1863 ; l'*emprunt* ottoman de 1865 ; les obligations piémontaises de 1834, 1845 et 1850 ; l'*emprunt* romain 5 pour 100 ; l'*emprunt* russe 4 1/2 pour 100 de 1859 ; les *emprunts* tunisiens de 1863 et 1865 ; les *emprunts* des villes d'Anvers, de Bruxelles et de Liége. En dehors de ces fonds cotés à terme ou seulement au comptant, il en est aussi un certain nombre d'autres qui, sans être admis à la cote, se cotent également en banque et se placent dans la clientèle des simples banquiers ou des établissements de crédit. La valeur de ces sortes de fonds est appréciée par les acquéreurs eux-mêmes, soit que ceux-ci aient une connaissance locale ou des renseignements particuliers qui leur permettent de diriger leur jugement, soit qu'ils agissent en s'en rapportant purement et simplement à la bonne foi, à la prudence et à la loyauté de leurs banquiers ou des associations entre les mains desquelles ils ont placé la garde de tout ou partie de leur fortune. Enfin, il est certains de ces *emprunts* que des banquiers et des institutions de crédit ont, moyennant de fortes commissions, offerts au public, en faisant miroiter à leurs yeux les gros intérêts et les gros bénéfices, et en lui cachant soigneusement les chances qu'il courait de voir un jour son capital se déprécier considérablement et même perdre toute espèce de valeur. Les gouvernements eux-mêmes ont quelquefois favorisé ces placements aventurés. En matière d'*emprunt* étranger, il a été long-

temps de principe, sur le marché anglais et le marché hollandais, que tout placement offrant plus de 7 pour 100 de revenu était dangereux. Ce principe n'a pas cessé d'être une vérité; la cote de la Bourse, commentée par les événements du jour, en fournit souvent des démonstrations très-éloquentes. Ainsi, au cours de septembre 1867, le 5 pour 100 italien à 49 fr., le 5 pour 100 turc à 31 fr. 60, les *emprunts* ottomans de 1860, 1863 et 1865 à 255 fr., 240 fr. et 235 fr., les divers fonds espagnols sur lesquels on sert des intérêts, représentent un loyer du capital variant de 10 à 15 et 20 pour 100; mais ces placements ne sont qu'à l'usage des prêteurs aventureux qui, pour gagner beaucoup, sont décidés à risquer la perte même de leurs capitaux. On ne saurait les recommander aux capitalistes, gros ou petits, qui sont avant tout préoccupés de conserver ce qu'ils ont, ou d'en disposer à un moment donné sans trop de perte. Il ne se passe pas, en effet, d'échéance des intérêts sans qu'on entende manifester la crainte que le coupon ne soit pas payé ou que le payement en soit ajourné; souvent aussi, lorsqu'il n'y a aucun retard dans le service des intérêts, c'est que l'on a conclu des arrangements particuliers avec des banquiers ou des compagnies financières qui ont fourni les fonds, moyennant certains avantages qu'on cache autant qu'on le peut au public et qu'on ne lui révèle que lorsqu'il est impossible de les lui taire. Avec les gouvernements qui ont des ressources bien régulières et qui administrent leurs finances au grand jour, on ne voit se produire ni ces craintes, ni ces bruits, ni ces expédients. Ces gouvernements ont-ils momentanément besoin de plus d'argent que ne leur en fournissent les ressources ordinaires de l'impôt, ils empruntent purement et simplement sur leur seule signature. Les sûretés qu'ils offrent quant au service des intérêts et à la régularité de ce service sont si claires, si évidentes, que les titres de leurs *emprunts*, recherchés pour des raisons diverses par les capitaux de toute nature, ne tardent pas à dépasser leurs cours d'émission. La situation n'est pas la même pour les gouvernements qui ne présentent pas les mêmes garanties de ressources, de sécurité et de régularité. Ces gouvernements-là sont obligés de donner des garanties matérielles, souvent de vrais gages, et d'offrir en même temps, à côté de gros intérêts, un assez grand aléa. C'est dans ces conditions que se sont faits la plupart des *emprunts* étrangers dont le marché français a été inondé depuis 1860. Les uns ont abandonné telle ou telle partie de leurs revenus, les autres ont donné ou promis de donner des terrains et des domaines; d'autres ont fait miroiter la perspective des gros lots. En dépit de ce mirage, les *emprunts* à service d'intérêts garanti par des affectations de revenus particuliers, ou à prime de remboursement, ou à gros intérêts, sont tous fort au-dessous du pair. Même en consentant à subir une forte dépréciation sur le prix d'achat, il est souvent très-difficile de réaliser ses titres dans une seule bourse. Parmi les *emprunts* dont les capitaux sont, ou compromis, ou fortement dépréciés et très-aventurés, les *emprunts* mexicains, ottomans et tunisiens figurent en première ligne.

— *Emprunts ottomans.* Le marché anglais connaissait ces *emprunts* dès 1854. A cette époque, le gouvernement turc, triomphant enfin de la résistance des chefs de la religion qui, appuyés sur le Coran, s'opposaient à toute espèce de contrats emportant obligation d'argent avec les infidèles, avait obtenu du collége des ulémas une interprétation du texte sacré plus favorable à la satisfaction de ses nécessités financières. Le crédit de la Turquie n'était pas alors très-grand. Quoique, dans leurs affaires d'argent avec les banquiers européens établis à Constantinople, les hommes d'État turcs se fussent montrés d'une loyauté proverbiale, on hésitait à leur remettre une centaine de millions entre les mains. A dire vrai, ce qu'on mettait en doute, c'était plutôt la possibilité pour eux de faire face à leurs engagements à jour fixe que leur loyauté et leur bonne foi. Aussi exigea-t-on une garantie. Le revenu de l'Égypte, évalué à 7,500,000 fr., fut donné en garantie du service des intérêts et du remboursement d'un *emprunt* de 7,500,000 fr. contracté à 80 fr. Cet *emprunt* fut bientôt absorbé. On était alors en pleine guerre d'Orient. Les ressources de l'empire à l'intérieur étaient fort affectées par la guerre. Les banquiers trouvaient insuffisantes les garanties et les affectations de la Turquie seule; ils voulaient autre chose. Les puissances qui avaient entrepris de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman, la France et l'Angleterre, se déclarèrent répondantes, et, moyennant cette garantie, un nouvel *emprunt* de 125 millions fut placé sur le marché anglais par M. Antony Rothschild. Cet *emprunt*, dont les intérêts sont servis par la Turquie, n'est pas, à proprement parler, un *emprunt* turc, c'est un *emprunt* anglo-français; il vaut ce que vaut l'union du crédit de la France et de l'Angleterre, et il est coté en conséquence. En 1858, un nouvel *emprunt* était devenu nécessaire. Le gouvernement turc ne pouvait compter de nouveau sur la garantie de ses alliées. En 1855, le Parlement d'Angleterre avait assez marchandé son adhésion à cette garantie collective; tandis que le Corps législatif français votait cette adhésion à l'unanimité et sans discussion, la Chambre des communes ne donnait la sienne qu'à une majorité de trois voix et après une discussion des plus animées, ce qui était assez dire au gouvernement de ne pas revenir à la charge. Mais, fort heureusement pour elle, la Turquie, à force de faire des transactions avec les banquiers, avait fini par gagner leur confiance. Un *emprunt* de 5 millions sterling, avec un service d'intérêts à 6 pour 100 assuré sur le produit des douanes de Constantinople, fut donc accordé. Deux ans plus tard, cette ressource était absorbée. Le marché anglais paraissait vouloir se fermer à cet incessant emprunteur; mais un capitaliste français fort aventureux, M. Mirès, se chargea de tirer le gouvernement ottoman d'embarras. Cet *emprunt*, origine des divers *emprunts* ottomans placés depuis sur notre marché, devait d'abord être de 400 millions; des circonstances particulières arrêtèrent la souscription pendant qu'elle était en cours d'opération, et il ne fut versé que 52 millions environ. Deux ans plus tard, en 1862, la banque ottomane et la maison Glyn, de Londres, reprenant l'œuvre que M. Mirès avait été empêché de mener à fin, consentaient à la Turquie un nouvel *emprunt* de 200 millions, avec intérêt à 6 pour 100 garanti sur les produits du tabac, du sel et des droits de timbre. Un an après, la même maison Glyn, la banque ottomane et le Crédit mobilier français faisaient une opération de la même importance avec le gouvernement ottoman, qui leur concédait en garantie les douanes de Smyrne et de Thessalonique. Cet *emprunt* fut placé presque entièrement sur le marché français. En 1865, la même banque ottomane a encore placé en France un troisième *emprunt* ottoman de 150 millions émis à 65 1/2, avec affectation au service des intérêts du revenu des taxes sur les moutons de l'Archipel et de la Roumélie. Ces trois *emprunts*, bien que le service de leurs intérêts n'ait pas encore souffert, sont tous fort dépréciés. En septembre 1867, l'*emprunt* de 1860 est tombé de 312,25 à 250; celui de 1863 est tombé de 360 à 240; l'*emprunt* de 1865 est tombé de 330 à 235; le 5 pour 100 intérieur turc a subi une dépréciation encore plus grande. Ce fonds était originairement du 6 pour 100, il était remboursable dans un temps donné, et dans ces conditions il se cotait jusqu'à 54; en 1865, les porteurs ont été amenés à accepter la conversion de ce 6 pour 100 en 5 pour 100, rachetable en trente-sept ans au prix du marché. En moins de deux ans, le nouveau fonds, émis à 50, a perdu les deux cinquièmes de sa valeur d'émission.

— *Emprunts tunisiens.* Le sultan empruntant et trouvant constamment des prêteurs, son vassal, le bey de Tunis, a voulu l'imiter. En 1863, ce prince africain a fait, par l'intermédiaire de la maison de banque Erlanger, un premier *emprunt* nominal de 39 millions divisé en 78,692 obligations de 500 fr., rapportant 7 pour 100 d'intérêt et émises à 480 fr. Une annuité de 4,200,000 fr., prélevée sur le produit de l'impôt personnel, qui, à Tunis, s'élève à plus de 5 millions de francs, était, disait le gouvernement tunisien, spécialement affectée au service du remboursement et des intérêts. Plus de la moitié de ces obligations avaient, ajoutait-on, été offertes aux négociants tunisiens, qui les avaient toutes acceptées. Moins de deux ans après, ces obligations étaient tombées à 400; néanmoins, le gouvernement tunisien, continuant à avoir grand besoin d'argent et voyant que son premier *emprunt* avait très-bien réussi, pensa à en lancer un autre. Ce nouvel *emprunt* de 27 millions fut offert au public par l'intermédiaire du Comptoir d'escompte, à raison de 380 fr. par obligation remboursable à 500 fr. et avec le même taux d'intérêt 7 pour 100. De telles conditions de souscription, en présence du sort du précédent *emprunt*, qui, de 480 fr., était tombé à 400, eussent dû faire réfléchir les capitalistes; mais leur prudence s'endormit devant les conseils du Comptoir d'escompte. Les écrivains financiers qui patronnent le Comptoir recommandaient cet *emprunt* aux capitaux. L'habitude d'emprunter que prenaient si bien les gouvernements mahométans était présentée comme un des faits les plus saillants de la révolution économique en voie de s'accomplir. Le bey allait pouvoir se livrer entièrement au développement matériel et économique des contrées soumises à son autorité. Le revenu des douanes et les droits sur les oliviers, évalués à 6 millions, étaient affectés au service des intérêts et du remboursement. Enfin, disait le *Journal des chemins de fer*, la preuve la moins équivoque que l'opération mérite toute confiance, c'est qu'elle a obtenu le puissant patronage du Comptoir d'escompte, qui est chargé non-seulement de l'émission des titres, mais encore du remboursement des tirages et du service des intérêts. En 1867, on devait avoir la mesure exacte de la valeur de ce puissant patronage. Les intérêts, à la garantie desquels on avait, disait-on, affecté 14 millions, ne furent pas payés. Les porteurs de titres, effrayés pour l'avenir, jetèrent leurs titres sur le marché. En moins de quelques semaines, ces titres perdirent plus de la moitié de leur valeur d'émission, sans que le Comptoir d'escompte eût rien fait pour en arrêter la dépréciation. Le sort des capitaux engagés dans ces *emprunts* n'a pas du tout amoindri l'autorité des conseils du Comptoir d'escompte. C'est sur les recommandations de cet établissement qu'a été souscrit, en 1867, un *emprunt* russe de 100 millions, repoussé par le marché anglais. Cet *emprunt*, remboursable en quatre-vingt-quatre ans et portant intérêt de 6,71 pour 100, a pour garantie les produits du chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Moscou. Les capitalistes français, auxquels on avait d'abord réservé 200,000 obligations, s'en sont vu offrir 100,000 de plus, sur le refus des capitalistes anglais de prendre celles qui leur étaient destinées!...

Aujourd'hui, 15 mars 1871, l'emprunt tunisien est tombé à 160 francs. N'est-ce pas le cas de dire : « Quelle dégringolade? » A ce sujet, l'administration du *Grand Dictionnaire* a quelque chose sur le cœur; elle va donc vider ici sa petite poche. Toutes les valeurs que les souscripteurs envoient à cette grande et courageuse entreprise étaient remises alors au Comptoir d'escompte qui en opérait le recouvrement. En 1865, l'administration du Comptoir envoya à ses principaux correspondants, un petit avis imprimé par lequel on était invité très-instamment à souscrire. Le *Grand Dictionnaire* se dit : « Puisque c'est l'opinion de Jupiter, allons-y donc; » et il souscrivit. Quand il s'aperçut que les coupons n'étaient plus soldés, le *Père Duchêne* entra dans une grande colère, et écrivit au Comptoir une lettre qu'il terminait à peu près par ces mots : ... « Après ce qui vient de se passer, on n'aura pas l'idée de comparer le Comptoir d'escompte avec Sa Majesté le roi Midas, puisque l'or qu'il touche se transforme immédiatement en brouillard et en fumée. »

— *Emprunts mexicains.* Le Mexique a contracté deux *emprunts* sur le marché français; le premier en mars 1864. En apparence, cette opération se présentait sous l'aspect d'une opération anglaise, le comte de Zichy, représentant de l'empereur du Mexique, ayant traité avec la maison de banque Glyn, Mills et Cie de Londres; mais, en réalité, presque tout l'*emprunt* fut placé à Paris. L'opération portait sur 12 millions de rentes 6 pour 100, au cours nominal de 63 fr., ce qui représentait une somme effective de 126 millions de francs. Sur cette somme, les contractants prélevèrent 12 millions de francs destinés à garantir le payement des deux premières années d'arrérages. La France, qui était alors créancière reconnue du Mexique pour 270 millions, reçut un à-compte d'environ 60 millions à valoir sur ses créances. Afin de faire accepter cet *emprunt* par le marché français, les journaux financiers lui représentèrent sous un jour très-favorable les ressources agricoles, commerciales et financières du nouvel empire. Les revenus des douanes allaient, disait-on, sans cesse en s'accroissant, et une commission financière instituée par le gouvernement français déclarait tout haut que le pays avait devant lui un avenir très-brillant. Une fois le succès de l'opération à peu près assuré, on éleva le chiffre de 12 millions à 18,600,000 fr. de rentes, et le Crédit mobilier français s'adjoignit à la maison anglaise. Les prôneurs officieux de l'*emprunt* firent remarquer que, bien que le gouvernement français n'intervînt pas directement dans l'opération, cette opération se liait si étroitement à la politique et aux intérêts de la France, qu'on ne pouvait la considérer comme ayant le caractère d'un *emprunt* étranger. L'émission au cours de 63 fr. présentait un bénéfice de 9 fr. 75. Le remboursement devait avoir lieu en trente-trois ans, au moyen d'un fonds d'amortissement fixe à 1 pour 100 du capital. Cet amortissement devait avoir pour effet d'élever bientôt ce fonds à 80 fr., et les preneurs étaient placés entre cette agréable alternative d'être remboursés très-vite avec un bénéfice modéré, ou d'être remboursés lentement avec un bénéfice élevé. Tout cela se disait dans des journaux bien connus pour recevoir leurs inspirations du gouvernement français lui-même. En dépit de cet appui donné par la presse financière, quelques personnes avaient des doutes sur la sécurité du placement. A ces esprits craintifs on faisait observer que les fonds d'Etat sont, en règle générale, les plus sûres de toutes les valeurs, même dans les conditions les plus exposées; on en donnait pour preuve le règlement définitif des anciens *emprunts*, qui se faisait alors en Angleterre. Les titres de ces *emprunts*, émis, disait-on, par des gouvernements sans consistance et sans moralité, et dont l'origine eût paru contestable aux yeux de la plus scrupuleuse probité, si elle eût été discutée en détail, voyaient cependant leur remboursement assuré avec une plus-value considérable, et tel qui les avait acquis à 16 pour 100 pouvait alors s'en défaire facilement à 45 pour 100, c'est-à-dire avec un bénéfice de près de 200 pour 100. En présence de ce relèvement des *emprunts* émis par les présidents éphémères d'une république ou plutôt d'une anarchie aux abois, comment douter de la solidité d'un *emprunt* de régénération sociale, émis par un gouvernement régulier, institué avec l'appui direct de la France, avec le consentement de l'Autriche et les sympathies de l'Angleterre? Les ressources de l'empire mexicain étaient représentées comme immenses; la commission des finances instituée par le gouvernement français en avait officiellement reconnu l'existence. Sous le régime anarchique que la France venait de renverser, l'impôt donnait plus de 100 millions; que serait-ce donc lorsque le pays aurait été réorganisé? On comptait notamment que le revenu des douanes, qui s'élevait alors à 42 millions, doublerait certainement en quelques années. Enfin, il y avait dans ce pays, comprenant une surface de 110,000 lieues carrées, une matière imposable presque vierge à peine effleurée : c'était l'impôt foncier, qui ne figurait au budget que pour 9 millions de francs. Or c'était sur l'impôt foncier que la commission française des finances conseillait d'asseoir les bases du nouveau budget mexicain. Un tel langage était assurément de nature à encourager les petits capitalistes qui courent les gros revenus; on dissipa le peu de doutes qui leur restaient par les réflexions suivantes. L'occupation française devait durer assez longtemps pour promettre aux porteurs de l'*emprunt* une sécurité absolue; par conséquent, ce fonds d'Etat, par sa valeur intrinsèque comme par les garanties morales dont il était entouré, ne devait pas être estimé au-dessous des obligations ottomanes, cotées alors à 350 fr. par obligation de 30 fr. de rente, ce qui représentait du 6 pour 100 à 70 fr. Enfin on faisait remarquer comme un fait capital que les arrérages de l'*emprunt* mexicain devaient être payés à Paris comme la rente française, et que deux années d'intérêts étaient retenues d'avance sur le montant de l'*emprunt*. L'opinion publique était d'ailleurs assez disposée à considérer comme très-réelle la garantie alors purement officieuse du gouvernement français. Si la garantie n'était pas officiellement donnée, c'était, disait-on, à cause des ménagements politiques commandés par l'attitude de l'opposition au Corps législatif. On devait profiter de la première occasion pour proclamer tout haut la solidarité de la fortune publique de chacun des deux empires. Lorsque ces assertions se trouvaient dans les publications de finance tant françaises qu'étrangères les plus autorisées, elles n'étaient pas démenties. L'*emprunt* trouva donc des preneurs sur les marchés de Londres, de Paris et d'Amsterdam. Mais, l'*emprunt* une fois complétement placé, les cours faiblirent aussitôt, et, en 1866, dès que furent épuisées les sommes mises de côté pour le payement des deux années d'arrérages, cet *emprunt* tomba au-dessous des deux tiers de son cours d'émission. La déconfiture de l'empire mexicain lui porta le dernier coup; dans les derniers mois de 1867, il était coté à 10 ou 12, c'est-à-dire au sixième de son cours d'émission, et c'était la seule espérance de voir le gouvernement français supporter une partie de cette énorme perte qui soutenait ce faible cours. Le second *emprunt* mexicain, exclusivement placé sur le marché français, y fut lancé un an plus tard, en avril 1865. Le monde des capitalistes croyait alors plus que jamais à la consolidation de l'empire édifié par nos armes. Toute résistance régulière, disait-on, a disparu; Juarès ne possède plus ni un port, ni une caisse, ni un arsenal, ni un escadron; le drapeau impérial flotte sur les ports du golfe comme sur les ports du Pacifique; l'administration et la justice sont réorganisées; le commerce et l'industrie renaissent; les chemins de fer se construisent; les mines s'exploitent; l'Etat a fixé les bases d'un budget normal; sous la direction probe et vigilante des agents français, la perception fidèle de l'impôt est assurée; le Mexique se régénère, mais un concours financier est encore nécessaire pour assurer les services publics jusqu'au jour où les recettes du trésor couvriront ou même dépasseront les charges. A ce langage de la presse autorisée, le ministre d'Etat ajoutait en plein Corps législatif : « L'armée française ne doit revenir sur nos rivages que son œuvre accomplie et triomphante des résistances qu'elle aura rencontrées. » Tout cela était un pur mirage; mais un groupe nombreux de financiers s'en servit pour lancer un nouvel *emprunt* de 500,000 obligations à 500 fr. L'émission s'en fit à 340 fr.; le remboursement devait en être fait en cinquante tirages semestriels; 1,500,000 fr. de lots étaient affectés à chaque tirage, savoir : un lot de 500,000 fr., deux lots de 100,000 fr., quatre lots de 50,000 fr. et soixante lots de 10,000 fr. De plus, on prélevait sur les produits de l'*emprunt* 17 millions, afin de reproduire ce capital en cinquante ans. La caisse des consignations de France devait être chargée de cette double reconstruction du capital. Cet *emprunt* a partagé les vicissitudes du premier : en septembre 1867, il était coté à 100 fr.

En Angleterre, les capitaux placés dans les *emprunts* étrangers sont encore plus considérables qu'en France. Il y en a plus d'une centaine inscrits à la liste du stock-exchange, c'est-à-dire à la cote. Ainsi il y a : 1° sept *emprunts* des Etats-Unis et quatre *emprunts* émis par des Etats particuliers de l'Union, lesquels *emprunts*, quoique cotés encore fort au-dessous du pair, sont cependant fort au-dessus de leurs cours d'émission; un *emprunt* à 7 pour 100 émis par l'ancien gouvernement confédéré et garanti par le coton qui, au moment de l'émission, se trouvait dans le Sud; les événements ayant fait disparaître le gouvernement et sa garantie, cet *emprunt*, émis à 90, est tombé à 4 1/2; 2° quatre *emprunts* argentins, dont trois à 6 pour 100, tous au-dessous du cours d'émission, et le quatrième à 2 pour 100; 3° quatre *emprunts* autrichiens, tous au-dessous de leurs cours d'émission, et deux *emprunts* belges cotés au même cours qu'à Bruxelles; 4° cinq *emprunts* brésiliens cotés à peu près au niveau de leurs cours d'émission; 5° cinq *em-*

prunts chiliens cotés à peu près dans les mêmes conditions; 6° un *emprunt* colombien dont le service d'intérêts est garanti par les produits des salines et du chemin de fer de l'isthme de Panama; 7° sept *emprunts* de Cuba, tous un peu au-dessous de leurs cours d'émission; 8° sept *emprunts* danois, tous au-dessus des cours d'émission, mais un peu au-dessous du pair; 9° deux *emprunts* des Principautés danubiennes cotés au-dessous du pair, bien que l'émission en soit très-récente; 10° quatre *emprunts* hollandais cotés comme à Amsterdam; 11° deux *emprunts* de la république de l'Equateur cotés à près des neuf dixièmes de leur valeur d'émission; 12° sept *emprunts* égyptiens cotés un peu au-dessous des cours d'émission; 13° deux fonds français cotés comme à Paris; 14° deux *emprunts* grecs dont on ne paye pas les intérêts; 15° un *emprunt* de Guatemala; 16° quatre *emprunts* italiens; 17° trois *emprunts* mexicains aujourd'hui à peu près delaissés; 18° un *emprunt* montévidéen coté au-dessus du cours d'émission; 19° un *emprunt* du Maroc, aussi coté au-dessus du cours d'émission; 20° quatre *emprunts* de la Nouvelle-Grenade; 21° deux *emprunts* péruviens; 22° deux *emprunts* portugais; 23° sept *emprunts* russes; 24° un *emprunt* sarde; 25° quatre *emprunts* espagnols; 26° deux *emprunts* suédois; 27° dix *emprunts* turcs; 28° quatre *emprunts* vénézuéliens. Ces *emprunts* ont été lancés sur le marché anglais par l'intermédiaire d'un petit nombre de maisons de banque, savoir : par les Baring, les Rothschild, les Thompson, les Glyn, etc., qui les ont toujours pris à commission, sans jamais se charger d'en garantir les intérêts. Les compagnies de finance qui se sont formées pendant ces dernières années, telles que la banque ottomane, l'*International credit and association*, le *General credit and finance company*, etc., ont aussi grandement contribué à attirer les titres de ces *emprunts* étrangers dans les portefeuilles des capitalistes anglais. Ces genres de placements de fonds n'ont pas toujours été très-avantageux. Presque tous les *emprunts* faits par les républiques de l'Amérique centrale et de l'Amérique méridionale ont occasionné beaucoup de déboires à leurs souscripteurs. C'est dans les pays abondants en richesses métallurgiques, au Pérou et au Mexique, qu'il y a eu le plus de déceptions. Les Etats même de l'Amérique espagnole qui font honneur à leurs engagements sont loin de le faire avec la régularité des Etats européens; de là les oscillations souvent très-brusques que présente le mouvement de leurs cours. Depuis quelques années, la république Argentine et la république Orientale comprennent un peu mieux les avantages de la ponctualité. Mais les Etats de Venezuela, de Guatemala, de l'Equateur et de l'Amérique centrale, malgré les délégations qu'ils font de partie de leurs produits de douane pour acquitter leurs intérêts, laissent encore beaucoup à désirer. Le Brésil a toujours bien payé; mais, comme tous les Etats qui trouvent des prêteurs faciles, il a un peu abusé du crédit, et c'est une ressource qui est déjà fermée pour lui à l'étranger. Ces gouvernements de l'Amérique du Sud ont été très-ingénieux dans leurs moyens d'attirer à eux les capitaux anglais. Il y a quarante ou cinquante ans, ils promettaient de les employer à exploiter leurs terrains argentifères ou aurifères. Plus tard les chemins de fer et les banques étant devenus à la mode, c'était à l'établissement de ces chemins et de ces banques que devaient être affectés les *emprunts*, pour lesquels on offrait toujours au moins 10 pour 100 de revenu et de très-alléchantes primes de remboursement. Une fois encaissés par les gouvernements, ces *emprunts* prenaient absolument la même direction que les recettes ordinaires de l'Etat. On n'exploitait aucune mine, on ne construisait aucun chemin de fer, on n'établissait aucune banque. Ces procédés financiers ont été, dans ces dernières années, pratiqués encore par le Pérou et le Venezuela. Dans le premier de ces pays, qui commence à se relever de la désorganisation politique produite par des révolutions intérieures infiniment trop prolongées, l'*emprunt* de 5 millions et demi de livres sterling, contracté en 1862 à 93, est tombé en 1867 à 70; au Venezuela, le 6 pour 100 de la même année, contracté à 60, est tombé à 20, par suite des changements apportés par les gouvernements aux emplois de ces capitaux. Ces manques de foi ont fini par éveiller l'attention publique sur le caractère dangereux de ces opérations. On commence à comprendre que ce sont là les expédients de gouvernements qui ont épuisé toutes les ressources de l'impôt. Un changement complet s'est opéré dans les idées des capitalistes; éclairés à la fin par les pertes qu'ils ont subies, ils commencent à prendre, à l'égard des gouvernements emprunteurs, les mêmes précautions qu'à l'égard des particuliers. Ils examinent le chiffre de leurs dettes actuelles et supputent les chances qu'a leur situation financière tant dans le présent que dans l'avenir. Les budgets, les relevés des impôts sont de très-suffisants moyens d'information. On y trouve sans trop de peine les moyens de contrôler les assertions des prospectus des banquiers intermédiaires. De son côté, la presse, moins assujettie aux financiers qu'elle ne l'est sur le continent, vient en aide à ces dispositions du public. De tout cela il est déjà résulté un grand fait, c'est que le marché anglais est dorénavant fermé à tous les gouvernements qui ont cru trouver dans le crédit un moyen permanent de combler leurs excédants de dépenses. On peut ainsi, dès à présent, considérer comme ayant épuisé les ressources que leur fournissait le marché de Londres les gouvernements du Brésil, de Russie, de Turquie et d'Egypte. Le premier de ces gouvernements doit aux capitalistes anglais environ 350 millions; la Russie doit plus de 1 milliard; la Turquie est en voie de devoir près de 2 milliards, et l'Egypte doit déjà près de 400 millions. Jusqu'à présent, ces gouvernements ont assez bien payé leurs intérêts; mais, comme ils n'ont cessé d'accumuler *emprunts* sur *emprunts*, certains esprits défiants ont été amenés à croire que c'est peut-être avec les *emprunts* nouveaux qu'on a pu arriver à payer les intérêts des anciens.

— Littér. Sous le nom d'*emprunt littéraire*, on désigne l'imitation littéraire poussée si loin, qu'elle mériterait la désignation de plagiat, si la manière dont l'emprunteur use de ce qu'il a pris chez les autres, la forme nouvelle ou la place qu'il lui donne dans un cadre nouveau, n'empêchaient cette qualification fâcheuse et ne faisaient souvent une belle œuvre de ce qui n'était d'abord qu'un canevas sans couleur et sans éclat. « Les esprits les plus originaux, a dit Voltaire, empruntent les uns des autres... Il en est des livres comme du feu dans nos forges : on va prendre ce feu chez son voisin, on l'allume chez soi, on le communique à d'autres, et il appartient à tous. » Alfred de Musset a exprimé une pensée analogue dans ces vers de *Namouna*, si pleins d'esprit et de sens :

Rien n'appartient à rien; tout appartient à tous.
Il faut être ignorant comme un maître d'école,
Pour se flatter de dire une seule parole
Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous.
C'est imiter quelqu'un que de planter des choux.

Un poëte du XVIIe siècle, de Cailly, avait fait sur le même sujet une épigramme souvent citée :

Dis-je quelque chose assez belle,
L'antiquité tout en cervelle
Prétend l'avoir dite avant moi.
C'est une plaisante donzelle!
Que ne venait-elle après moi?
J'aurais dit la chose avant elle.

L'antiquité non plus n'a pas ignoré l'*emprunt* littéraire. Hérodote, d'après Porphyre, emprunta de nombreux passages à la description de l'Egypte par Hécatée. Diodore de Sicile puisa de même dans Agatharchides. Sophocle, Ménandre, Euripide, Tite-Live, Salluste, d'après les anciens, firent des *emprunts* à divers auteurs qui nous sont inconnus. Virgile reproduisit, le plus souvent avec des modifications, quelquefois textuellement, des vers d'Ennius, de Furius, de Pacuvius, etc., même de Lucrèce. Le grammairien latin Macrobe a réuni ces vers dans le VIe livre de ses *Saturnales*. Il suffit d'en citer quelques-uns pour montrer jusqu'où le grand poëte a porté la liberté en ce point.

Ennius avait dit :

Consequitur, summo sonitu quatit ungula terram.

Virgile dit :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

Ennius :

Unus homo nobis cunctando restituit rem.

Virgile :

Unus qui nobis cunctando restituit rem.

Lucrèce :

Cum primum aurora respergit lumine terras.

Virgile :

Et jam prima novo spargebat lumine terras.

Les plus grands génies ne sont pas, malgré leur originalité, tellement au-dessus de leur siècle et du reste des hommes, qu'ils puissent tirer entièrement de leur cerveau les œuvres qui les illustrent. On trouve chez eux la trace des liens qui les rattachent à leur propre génération et aux générations antérieures. Dante n'a pas créé de toutes pièces son *Enfer*. Plusieurs légendes chrétiennes avaient préparé son esprit à cette admirable composition. Le *Purgatoire de saint Patrice*, du chevalier irlandais Owen, paraît surtout avoir inspiré bien des passages de son poëme. Owen, descendu en enfer par la caverne de saint Patrice, avait vu d'abord une vaste plaine couverte de malheureux étendus sur le ventre, dont les corps et les membres étaient fixés au sol par des clous de fer rougis au feu; les démons couraient sur leur dos et les meurtrissaient à coups de fouet. Dans une autre plaine, il vit les damnés couchés sur le dos; des dragons de feu assis sur leurs poitrines y enfonçaient leurs dents de feu; des serpents perçaient leurs cœurs de dards enflammés; d'horribles crapauds mordaient leurs chairs. Ailleurs, les suppliciés étaient attachés à des roues de feu, suspendus à des crocs de fer au milieu de flammes de soufre, ou rôtissaient à des broches sur lesquelles coulaient sans cesse des métaux fondus. D'autres étaient jetés du haut d'une montagne dans un fleuve froid et fétide ou dans un puits ardent, d'où ils étaient lancés en l'air comme des étincelles, pour retomber en poussant de grands cris. C'est dans de pareilles légendes bien plutôt que dans le *Tesoretto* de Brunetto Latini qu'il faut chercher les origines de la *Divine comédie*.

Le *Paradis perdu* de Milton présente des *emprunts* faits à plusieurs ouvrages antérieurs, que d'Israeli a indiqués : le poëme latin d'Avitus, évêque de Vienne, *Sur le péché et la punition d'Adam*; les *Mystères sur la désobéissance d'Adam et d'Eve*; le *Mystère de la conception*; le poëme épique d'Erasme de Valavsone intitulé : *Angeleida*, et relatif au combat des bons et des mauvais anges; le mystère d'Andreini intitulé : *Adamo*; les poëmes de Michel Drayton, qui ont pour titre : *Noé*, *Moïse*, *David* et *Goliath*. Mais l'ouvrage avec lequel le *Paradis perdu* présente les plus nombreuses coïncidences d'idées et d'expressions est le poëme que le Saxon Cœdmon écrivit au VIe siècle *Sur la création*, et qui, tombé dans l'oubli, venait d'être remis en lumière par Junius, un an après que Milton fut devenu aveugle et quatre ans avant qu'il commençât son œuvre.

Shakspeare, qui d'abord retoucha les compositions dramatiques de Marlowe, Lodge et Peele, a largement puisé dans ses contemporains ou ses prédécesseurs. Ses premières pièces authentiques ne sont guère que des remaniements de pièces déjà imprimées; la plupart des autres sont tirées d'ouvrages anglais, de conteurs italiens ou d'auteurs de l'antiquité.

Qui ne sait que, chez nous, Corneille, Molière et Racine ont emprunté les sujets de leurs pièces dans diverses littératures; que La Fontaine n'a pas créé le sujet de ses fables; qu'il y a eu des *Henriades* avant celle de Voltaire; que la plupart de nos auteurs dramatiques ont refait des drames anciens ou étrangers? Mais, en revanche, les étrangers en ont usé de même avec nous. Métastase a pris la plupart de ses opéras dans les tragédies françaises, et plus d'un auteur anglais, italien ou allemand nous a copiés sans en rien dire. Ce système d'*emprunt*, inévitable dans la conception générale d'une œuvre, se retrouve aussi dans les détails. Nous avons vu quelques-uns des vers empruntés par Virgile à d'autres auteurs. On a compté que Shakspeare, sur 6,043 vers, n'en avait fait complétement que 899. Nos poëtes, sans aller aussi loin, ont souvent utilisé, en les modifiant plus ou moins profondément, des vers antérieurs qui rentraient dans leur cadre. Ainsi, Corneille, dans les imprécations de Camille, a reproduit en partie ces vers de Mairet :

Que Mars, faisant de Rome une seconde Troie,
Donne aux Carthaginois tes richesses en proie,
Et que, dans peu de temps, le dernier des Romains
En finisse la race avec ses propres mains.

Les deux vers de *Polyeucte* sur la fortune sont de Godeau :

Et comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité.

Racine fait dire à Hippolyte :

Maintenant je me cherche et ne me trouve plus.

Mlle de Calages avait dit, dans son poëme de *Judith* :

Il se cherche lui-même et ne se trouve plus.

Joas, dans *Athalie*, tient un langage qui rappelle ces vers de Nérée dans le *Triomphe de la Ligue* :

Celuy n'est délaissé qui a Dieu pour son père;
Il ouvre à tous la main, il nourrit les corbeaux,
Il donne la viande aux jeunes passereaux,
Aux bestes des forêts, des prés et des montagnes.
Tout vit de sa bonté...

Un *emprunt* très-curieux de Molière est celui qu'il a fait au *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac, et dont il s'est servi dans les *Fourberies de Scapin*. Il offre trop d'intérêt pour que nous ne donnions pas ici le texte de Cyrano.

GRANGER.

Faut-il être ruiné à l'âge où je suis! Va-t'en avec Pasquier, prends le reste du teston que je lui donnai pour la dépense, il n'y a que huit jours. — Aller sans dessein dans une galère! — Prends tout le reliquat de cette pièce. — Ah! malheureuse géniture, tu me coûtes plus d'or que tu n'es pesant! — Paye la rançon, et ce qui restera, emploie-le en œuvres pies. — Dans la galère d'un Turc! — Bien, va-t'en. — Mais, misérable, dis-moi, que diable allais-tu faire dans cette galère? — Va prendre dans mes armoires ce pourpoint découpé que quitta feu mon père l'année du grand hiver.

CORBINELLI.

A quoi bon ces fariboles? Vous n'y êtes pas. Il faut tout au moins cent pistoles pour la rançon.

GRANGER.

Cent pistoles! Ah! mon fils, ne tient-il qu'à ma vie pour conserver la tienne? Mais cent pistoles! Corbinelli, va-t'en lui dire qu'il se laisse pendre sans dire mot. Cependant qu'il ne s'afflige point, car je les en ferai bien repentir... S'en aller dans la galère d'un Turc! Eh! que faire, de par tous les diables, dans cette galère? O galère, galère, tu mets bien ma bourse aux galères.

Parmi les nombreux *emprunts* de Voltaire, nous n'en citerons que deux : les deux premiers vers de la *Henriade*, qui sont, sauf le dernier mot, la répétition de ces deux vers de Cassaigne :

Je chante ce héros qui régna sur la France,
Et par droit de conquête, et par droit de *chevance*.

Et les vers suivants :

Par votre humeur le monde est gouverné;
Vos volontés font le calme et l'orage.
Vous vous riez de me voir confiné,
Loin de la cour, au fond de mon village;
Mais n'est-ce rien que d'être tout à soi,
D'être sans soins, de vieillir sans emploi,
D'avoir dompté la crainte et l'espérance?
Ah! si le ciel, qui me traite si bien,
Avait pitié de vous et de la France,
Votre bonheur serait égal au mien!

Ils sont empruntés presque textuellement à ce sonnet de Maynard :

Par vos humeurs l'Etat est gouverné;
Vos seuls avis font le calme et l'orage,
Et vous riez de me voir confiné,
Loin de la cour, dans mon petit village.

Cléomédon, mes désirs sont contents;
Je trouve beau le désert où j'habite,
Et connais bien qu'il faut céder au temps,
Fuir le grand monde et devenir ermite.

Je suis heureux de vieillir sans emploi,
De me cacher, de vivre tout à moi,
D'avoir dompté la crainte et l'espérance;

Et si le ciel, qui me traite si bien,
Avait pitié de vous et de la France,
Votre bonheur serait égal au mien.

Un *emprunt* si complet, il faut l'avouer, touche de bien près au plagiat. Il suffirait de bien moins aujourd'hui pour soulever tout le monde littéraire. Nous sommes devenus en ce point d'une susceptibilité par trop chatouilleuse; une coïncidence d'idées, une phrase imitée, une consonnance dans les titres, nous font jeter les hauts cris. Ceux qui font le plus de bruit ne sont pas toujours les plus riches en invention. Il serait souvent fort à propos de leur rappeler ces sages paroles de Marmontel : « Du Ryer avait dit, avant Voltaire, que les secrets des destinées n'étaient pas renfermés dans les entrailles des victimes; Théophile, dans son *Pyrame*, pour exprimer la jalousie, avait employé le même tour et les mêmes images que le grand Corneille dans le ballet de *Psyché*; mais est-ce dans le vague de ces idées premières qu'est le mérite de l'invention, du génie et du goût? Et si les poëtes qui les ont d'abord employées les ont avilies, ou par la faiblesse, ou par la bassesse et la grossièreté de l'expression, ou si, par un mélange impur, ils en ont détruit tout le charme, sera-t-il interdit à jamais de les rendre dans leur pureté et dans leur beauté naturelle? De bonne foi, peut-on faire au génie un reproche d'avoir changé le cuivre en or? »

Citons encore les réflexions suivantes de Bayle : « Je crois que tous les auteurs conviennent de cette maxime, qu'il vaut mieux piller les anciens que les modernes, et que, entre ceux-ci, il faut épargner ses compatriotes préférablement aux étrangers. La piraterie littéraire ne ressemble point en tout à celle des armateurs : ceux-ci se croient plus innocents lorsqu'ils exercent leurs brigandages dans le nouveau monde que s'ils les exerçaient dans l'Europe; les auteurs, au contraire, arment en course bien plus hardiment pour le vieux monde, et ils ont lieu d'espérer qu'on les louera des prises qu'ils y feront... Tous les plagiaires, quand ils le peuvent, suivent le plan de la distinction que j'ai alléguée; mais ils ne le font point par principe de conscience, c'est plutôt afin de n'être pas reconnus. Malheur à l'auteur, néanmoins, s'il y a une trop grande disproportion entre ce qu'il vole et ce à quoi il le coud! Elle fait juger aux connaisseurs, non-seulement qu'il est plagiaire, mais aussi qu'il l'est maladroitement. Ils se persuadent qu'il a gâté une excellente matière, et qu'il l'avait dérobée, puisqu'il y a mis une si mauvaise forme. »

L'emploi que l'on fait de ce que l'on prend chez les autres, la forme dont on le revêt, l'harmonie qu'on sait établir entre le passage emprunté et l'ouvrage dans lequel on le fait entrer, voilà ce qui établit la différence entre l'*emprunt* permis, quelquefois même louable, et le plagiat sans vergogne et sans excuse. « Voler ceux de son siècle, dit Lamothe-le-Vayer, en s'appropriant leurs pensées et leurs productions, c'est tirer la laine au coin des rues, c'est ôter les manteaux sur le Pont-Neuf. On peut dérober à la façon des abeilles, sans faire tort à personne; mais le vol de la fourmi qui enlève le grain entier ne doit jamais être imité. » V. PLAGIAT.

— Jeux. L'*emprunt* se joue avec un jeu de cartes complet. Le roi est la plus forte carte et l'as la plus faible. Le nombre des joueurs peut varier de trois à six. S'il est de trois, on retranche les as, les deux et les trois, et l'on donne douze cartes à chacun; s'il est de quatre, on ôte les as et les deux, et chacun reçoit dix cartes; s'il est de cinq ou de six, on conserve toutes les cartes, mais chaque joueur en a dix dans le premier cas, et seulement huit dans le second. La mise consiste ordinairement en un jeton auquel on attribue une valeur conventionnelle. Le premier en cartes fait une double mise. Celui qui joue le second est obligé de jouer la carte immédiatement inférieure, dans la même couleur, à celle qu'on a déjà jouée. S'il n'a pas cette carte, il l'emprunte à son premier voisin de droite, en la lui payant un jeton. Si ce premier voisin ne la possède pas, il la demande successivement à tous les autres joueurs, et si aucun ne peut le satisfaire, il la cherche au talon et la prend pour la jouer. Le troisième joueur,

à son tour, couvre de la même manière la carte du second, et l'on continue ainsi jusqu'à ce qu'on arrive au premier joueur. Celui-ci recommence alors à jouer comme il l'a fait précédemment, et les autres en font de même. La partie est gagnée par celui qui réussit le premier à se débarrasser de toutes ses cartes, soit en jouant, soit en prêtant. Non-seulement il prend l'ensemble de tous les enjeux ou la poule, mais encore il reçoit de chacun des autres joueurs autant de jetons qu'il leur reste de cartes dans la main.

EMPRUNTANT (an-prun-tan) part. prés. du v. Emprunter :

Rhuis, de l'anatomie *empruntant* les secours,
Interrogeait la mort pour conserver nos jours.
THOMAS.

EMPRUNTÉ, ÉE (an-prun-té) part. passé du v. Emprunter. Obtenu à titre de prêt : *De l'argent* EMPRUNTÉ. *Des habits, des meubles* EMPRUNTÉS. *Une maison* EMPRUNTÉE. *Un cheval* EMPRUNTÉ. *Une voiture* EMPRUNTÉE.

— Par ext. Pris, tiré d'un autre, employé à l'imitation d'un autre qui en a fait usage : *Un passage* EMPRUNTÉ *à Molière. Un mot* EMPRUNTÉ *du latin. La liberté qu'on a présentée aux hommes à la fin du siècle dernier était* EMPRUNTÉE *des républiques anciennes.* (B. Const.) *A l'exemple de Boileau, Pope orne ses vers de passages* EMPRUNTÉS *aux classiques.* (Boissonade.) *Le fond des fables de La Fontaine est* EMPRUNTÉ *de toutes parts.* (Ste-Beuve.) *Le style révolutionnaire de Camille Desmoulins est tout épicé et comme farci de citations* EMPRUNTÉES *à Tacite, à Cicéron, etc.* (Ste-Beuve.)

. . . Fermant sa demeure aux célestes clartés,
Il s'éclaire de feux à la terre *empruntés.*
LAMARTINE.

— Fig. Faux, supposé : *Un nom* EMPRUNTÉ. *Des titres* EMPRUNTÉS.

Sous un nom *emprunté*, sa noire destinée
Et ses tristes fureurs ici l'ont amenée.
RACINE.

‖ Factice, trompeur, qui n'est pas naturel : *Des grâces* EMPRUNTÉES. *Une beauté* EMPRUNTÉE. *Des vertus* EMPRUNTÉES. *Je l'ai surprise avant qu'elle eût fabriqué son teint, et désarmée de ses charmes* EMPRUNTÉS. (St-Evrem.)

Chacun cherche pour plaire un visage *emprunté.*
BOILEAU.

Même elle avait encore cet éclat *emprunté*
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
RACINE.

‖ Possédé d'une façon passagère : *Tous nos biens ne sont qu'*EMPRUNTÉS ; *nous les devons à Dieu. O hommes faibles et impuissants, qu'on nomme les rois et les princes du monde, vous n'avez qu'une force* EMPRUNTÉE *pour un peu de temps!* (Fén.)

— Particulièrem. Contraint, gêné, embarrassé : *Avoir l'air* EMPRUNTÉ. *Un homme d'esprit peut être tout* EMPRUNTÉ *dans une société de sots bien élevés.*

— Mus. *Accord emprunté.* V. ACCORD PAR EMPRUNT, au mot EMPRUNT.

— **Antonymes.** Aisé, facile, naturel vrai, inaffecté.

EMPRUNTER v. a. ou tr. (an-prun-té — de *en*, et du lat. *promere*, *promptum*, tirer). Obtenir pour son usage, avec condition de restitution ou de remboursement : EMPRUNTER *de l'argent.* EMPRUNTER *des meubles, un habit, un cheval.* EMPRUNTER *une salle pour donner une fête. Je soussigné confesse devoir à M. Balzac la somme de huit cents écus, pour le plaisir qu'il m'a fait de m'en* EMPRUNTER *quatre cents.* (Volt.) *Celui qui donne deux sous de son bien est plus riche que celui qui* EMPRUNTE *dix mille francs.* (De Jussieu.) *Homère rapporte qu'il neigeait à Ithaque quand Ulysse y arriva, ce qui l'obligea d'*EMPRUNTER *un manteau du bon Eumée.* (B. de St-P.)

— Ironiq. Voler, dérober : *Croyez-vous que tant d'honnêtes Hébreux auraient eu l'indélicatesse d'*EMPRUNTER *ainsi la vaisselle de gens qui, quoique Egyptiens, avaient été évidemment leurs voisins ou leurs amis?* (Gér. de Nerval.)

On a mis en prison mademoiselle Rose;
Ses maîtres l'ont surprise, alors qu'elle *empruntait*
A leurs tiroirs l'argent qu'elle nous remettait
PONSARD.

— Par ext. S'aider d'un secours étranger, employer à son usage les ressources ou la propriété d'autrui : EMPRUNTER *le bras d'un ami pour se venger.* EMPRUNTER *la main d'un secrétaire pour écrire.* EMPRUNTER *la plume de quelqu'un pour répondre à des attaques.* EMPRUNTER *le nom de quelqu'un. Le sculpteur* EMPRUNTE *au monde réel une masse d'argile et un bloc de marbre, pour manifester sa manière de comprendre le beau.* (Th. Gaut.)

Ne saurait-il rien voir qu'il n'*emprunte* vos yeux?
RACINE.

Et j'irais pour ma cause *emprunter* d'autres bras!
VOLTAIRE.

L'âme, pour soutenir sa céleste nature,
N'*emprunte* pas des corps sa chaste nourriture.
LAMARTINE.

‖ Reproduire ou imiter : EMPRUNTER *un passage à Cicéron.* EMPRUNTER *le style de Virgile.* EMPRUNTER *des modes aux Anglais. Il faut que la religion, pour plaire,* EMPRUNTE *les joies et tout l'appareil du siècle.* (Mass.) *La langue la plus parfaite serait celle qui sans rien* EMPRUNTER *d'aucune autre, aurait suivi les progrès d'un peuple éclairé.* (Condill.) *L'Arioste* EMPRUNTA *à la romancerie française les enchantements et les prophéties de Merlin.* (M.-J. Chénier.) *La langue anglaise* EMPRUNTE *des mots de tous côtés, aux sources les plus diverses.* (Guizot.) *Les Hébreux* ONT *sans doute* EMPRUNTÉ *l'écriture aux Phéniciens.* (Renan.) ‖ Ressembler par : *La poésie* EMPRUNTE *à la musique cette qualité indéfinissable de l'harmonie qu'on a appelée céleste, faute de pouvoir lui trouver un autre nom.* (Lamart.)

— Fig. Acquérir gratuitement : *Heureux sont ceux qui* EMPRUNTENT *l'expérience au lieu de l'acheter.* (Csse de Blessington.) ‖ Se revêtir, se parer de : *Le vice* EMPRUNTE *volontiers les apparences de la vertu. La vérité* A EMPRUNTÉ *souvent la figure de la fable. Si l'on* EMPRUNTE *le masque de la vertu, elle nous l'arrache bientôt du visage.* (Montesq.) *Tant qu'on peut se parer de son propre mérite, on n'*EMPRUNTE *pas celui de ses maîtres.* (St-Evremond.)

Il faut d'un suppliant *emprunter* le visage.
RACINE.

Jamais la vérité n'entre mieux chez les rois
Que lorsque de la fable elle *emprunte* la voix.
BOURSAULT.

‖ Prendre, tirer, recevoir, avoir recours à : *Les femmes ne donnent à l'amitié que ce qu'elles* EMPRUNTENT *à l'amour.* (Chamfort.) *C'est souvent aux hommes que les femmes* EMPRUNTENT *leurs défauts.* (La Rochef-Doud.) *Il n'est aucun devoir, aucun plaisir, aucun sentiment qui n'*EMPRUNTE *de l'enthousiasme une nouvelle puissance.* (Mme de Staël.) *La mémoire* EMPRUNTE *sa puissance à l'attention et à l'activité.* (Géruzez.) *Il est naturel que l'homme* EMPRUNTE *au ciel la force de remplir les obligations de la terre.* (St-Marc Girard.) *Il n'y a pas de bien qui n'*EMPRUNTE *sa force morale au principe évangélique du dévouement.* (Théry.)

Un héros de soi-même *emprunte* tout son lustre.
BOILEAU.

Aimez donc la raison, que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.
BOILEAU.

Pour acquérir l'argent et la célébrité,
Empruntons les cent voix de la publicité;
A cela tient la réussite.
LACHAMBEAUDIE.

— Absol. : *Ceux qui* EMPRUNTENT *sont bien malheureux.* (Mol.) *Aussi longtemps que l'Etat* EMPRUNTE *et paye un intérêt, le paupérisme existe.* (Colins.) *On sait quand on* EMPRUNTE, *on ne sait pas quand on rendra.* (G. Sand.)

Bientôt, pour subsister, la noblesse sans bien
Trouva l'art d'*emprunter* et de ne rendre rien.
BOILEAU.

Sois frugal, économe, et crains de t'endetter;
On se ruine bientôt à force d'*emprunter.*
MOREL-VINDÉ.

Il *emprunta* : quand ce vint à payer,
Et qu'à sa porte il vit le créancier,
Force lui fut d'esquiver par la fuite.
LA FONTAINE.

— Loc. pop. *Emprunter un pain sur la fournée*, Avoir un enfant d'une femme avant de l'épouser.

— Prov. *Ne choisit pas qui emprunte*, Celui qui est réduit à emprunter ne peut songer à faire les conditions.

— Arithm. Dans le cas de la soustraction où les unités d'un ordre donné dans le nombre à soustraire ne peuvent se retrancher des unités de même ordre dans l'autre nombre, Diminuer d'une unité les unités de l'ordre suivant dans le plus grand nombre, pour augmenter de dix les unités de l'ordre précédent. Soit à soustraire 18 de 37 : comme 8 ne peut se soustraire de 7, on *emprunte* 1 dizaine aux 3 dizaines du second nombre, on augmente de 10 unités les unités du même nombre, on retranche ensuite sans difficulté 8 unités de 17 unités, 1 dizaine de 2 dizaines.

— Mus. En parlant d'un tuyau d'orgue, Recevoir le vent destiné à un autre, quand le sommier ne ferme pas exactement : *Ce tuyau* EMPRUNTE.

— Jeux. A l'emprunt, Demander à un de ses voisins, moyennant un prix convenu, celle des cartes qu'il faut jouer et qu'on n'a pas.

S'emprunter v. pr. Etre emprunté : *Il est des choses qui ne* S'EMPRUNTENT *pas.*

— Réciproq. Emprunter l'un à l'autre : S'EMPRUNTER *entre voisins ce dont on a besoin.*

— Gramm. Lorsqu'on veut présenter l'emprunt comme un acte où le choix du prêteur était libre et a été déterminé par la volonté même de l'emprunteur, on met la préposition *à* devant le nom de ce dernier; dans le cas contraire, on met *de* : *Emprunter une pensée* À *un auteur* suppose qu'on s'est proposé formellement d'imiter cet auteur; *l'emprunter* D'*un auteur* laisse entendre qu'on l'y a rencontrée par hasard, ou même qu'on l'a retrouvée dans sa mémoire sans se rappeler quelle en était la source. On dit toujours avec *de* : *La lune emprunte sa lumière* DU *soleil*, parce que, dans ce cas, il n'y a aucune liberté de choix.

— **Antonymes.** Avancer, prêter.

EMPRUNTEUR, EUSE s. (an-prun-teur, eu-ze — rad. *emprunter*). Personne qui contracte ou cherche à contracter un emprunt; personne qui aime à emprunter, qui a l'habitude d'emprunter : EMPRUNTEUR *ou voleur, c'est à peu près la même chose quand on n'a rien.* (J.-J. Rouss.)

Que faisiez-vous au temps chaud?
Dit-elle à cette *emprunteuse.*
LA FONTAINE.

— Adjectiv. Qui emprunte ou a emprunté : *Le banquier* EMPRUNTEUR.

Ici gît un prélat d'*emprunteuse* mémoire,
Qui toujours prit et jamais ne rendit;
Seigneur, s'il est dans votre gloire,
Ce ne peut être qu'à crédit.
***

— Fig. Qui fait des imitations ou des emprunts : *Les ressorts de mon esprit* EMPRUNTEUR *sont diablement cassés.* (Regnard.) ‖ Peu usité.

— **Antonymes.** Fénérateur, fesse-mathieu, prêteur, usurier.

EMPSALMISTE s. m. (an-psal-mi-ste — de *en*, et du lat. *psalmus*, psaume). Nom que l'on donnait autrefois à de prétendus médecins qui prétendaient guérir les maladies en prononçant certaines paroles, et particulièrement des versets des psaumes.

EMPSYCHOSE s. f. (an-psi-kô-ze — du gr. *en*, dans; *psuchê*, âme). Philos. Union de l'âme et du corps.

EMPTION s. f. (an-psi-on — lat. *emptio;* de *emere*, acheter). Achat. ‖ Vieux mot.

— Dr. rom. Mode de testament, qui consistait en une vente simulée faite par le testateur à celui qu'il voulait instituer son légataire universel.

EMPTOÏQUE adj. (an-pto-i-ke — du gr. *emptuô*, je crache). Pathol. Qui a rapport aux crachements de sang : *Les symptômes* EMPTOÏQUES. ‖ Qui crache du sang : *Un malade* EMPTOÏQUE.

EMPTOTIQUE adj. (an-pto-ti-ke — du gr. *en*, dans; *ptoô*, j'abats). Qui est sujet à tomber. ‖ Qui résulte d'une chute. ‖ Peu usité.

EMPUANTI, IE (an-pu-an-ti) part. passé du v. Empuantir. Rendu puant : *Une maison* EMPUANTIE *par la malpropreté. Un énergumène de gentilhommerie, ayant observé que le contour du château de Versailles était* EMPUANTI *d'urine, ordonna à ses domestiques et à ses vassaux de venir lâcher de l'eau autour de son château.* (Chamfort.)

— Fig. Souillé : *Une ville* EMPUANTIE *par la débauche. Un livre* EMPUANTI *de malpropretés.*

EMPUANTIR v. a. ou tr. (an-pu-an-tir — de *en*, et de *puant*). Rendre puant : *Cet égout* EMPUANTIT *le quartier. Les vautours contribuent puissamment à débarrasser la terre des cadavres qui l'*EMPUANTIRAIENT. (Buff.)

— Fig. Souiller, infecter : *Les mauvaises mœurs* ONT EMPUANTI *cette ville. Cet écrivain* A EMPUANTI *son livre de citations obscènes. C'étaient bien les plus grandes salopes qui* AIENT EMPUANTI *le bercail du Seigneur.* (J.-J. Rouss.)

S'empuantir v. pr. Devenir puant, contracter une mauvaise odeur : *Cette mare* S'EMPUANTIT. *Les poissons* S'EMPUANTISSENT *rapidement en été.*

— **Antonymes.** Aromatiser, embaumer, parfumer.

EMPUANTISSEMENT s. m. (an-pu-an-ti-se-man — rad. *empuantir*). Action d'empuantir ou de s'empuantir : *Ces eaux croupissantes ont produit l'*EMPUANTISSEMENT *du quartier. L'*EMPUANTISSEMENT *de ces eaux ne peut tarder à se produire.*

EMPUSAIRE s. f. (an-pu-zè-re — rad. *empuse*). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, qui croît au Népaul.

EMPUSE ou **EMPOUSE**, spectre qu'Hécate envoyait aux hommes, aux voyageurs principalement, pour les effrayer. L'empouse répondait tout à fait à l'idée que l'on a, en général, du vampire moderne; comme lui, elle s'acharnait après ses victimes, dont elle suçait le sang; elle pouvait changer de forme à volonté. On la représentait ordinairement avec un pied d'airain, et l'autre formé d'excréments d'âne. Le meilleur moyen de la faire fuir était de lui dire des injures.

EMPUSE s. f. (an-pu-ze — nom mythol.). Philos. Nom que l'on donnait, dans le XVIe et le XVIIe siècle, aux imaginations des choses impossibles.

— Entom. Genre d'insectes orthoptères, formé aux dépens des mantes, et comprenant sept ou huit espèces qui habitent les régions chaudes de l'ancien continent.

EMPYÈME s. m. (an-pi-è-me — gr. *empuêma*; de *en*, dans, et de *puon*, pus). Méd. Amas de matières puriformes : *L'*EMPYÈME *des plèvres.*

— Chir. Opération par laquelle on pratique une ouverture dans une cavité naturelle, pour déterminer l'évacuation des matières purulentes qui s'y sont amassées : *Opérer l'*EMPYÈME *de la poitrine.*

— **Encycl.** Les épanchements qui ont lieu dans les plèvres peuvent être de quatre sortes : 1° l'épanchement sanguin ou hémothorax, qui résulte toujours d'une lésion traumatique des artères, et le plus souvent de l'artère mammaire interne, à la suite d'un coup d'épée, de baïonnette, de couteau ou de poignard; 2° l'épanchement d'air ou de gaz, pneumothorax, dû encore à une cause traumatique qui a agi sur le poumon ou sur les parois de la poitrine : dans ce cas, la même plaie peut intéresser en même temps le poumon et la paroi thoracique; mais, la solution de continuité ne conservant pas les mêmes rapports, il arrive que l'air qui pénètre par une ouverture ne peut sortir par l'autre, s'accumule et constitue l'emphysème; 3° l'épanchement de pus, pyothorax, produit soit par l'inflammation des plèvres elles-mêmes, soit par la suppuration de quelque organe voisin, qui est, sans contredit, le cas le plus grave et laisse le moins d'espoir de succès après l'opération; 4° l'épanchement de sérosité, hydrothorax, qui est presque toujours une affection consécutive à une altération du sang ou à un obstacle à la circulation cardiaque ou pulmonaire. Quel que soit l'épanchement, plus il sera considérable, moins l'*opération* aura de chances de succès. « On ne doit rien espérer, dit Vidal, si une humeur quelconque remplit les deux plèvres. Deux opérations faites dans la même séance ou à quelques jours de distance ne feraient que rendre plus prompte la mort qui menace le sujet. » Si la plèvre a contracté des adhérences, qu'il se soit formé des foyers limités, comme il arrive dans la pleurésie partielle, on pourra espérer la guérison. Dans l'opération de l'*empyème*, il faut tenir grand compte des causes qui ont produit l'épanchement. Ainsi, dans un cas d'hémothorax produit par une blessure, lorsque l'hémorragie sera arrêtée et que les accidents primitifs seront conjurés, il est permis d'espérer un plein succès. Si, au contraire, il s'agit d'un épanchement produit par une violente pleurésie ou par une altération du sang, il est évident qu'on aura beau ouvrir la poitrine et évacuer le liquide, il se reproduira tant que les causes persisteront, et souvent même avec plus d'intensité. Il faut donc avoir égard à la nature des lésions qui donnent lieu aux épanchements avant de se décider à pratiquer l'*empyème*, et encore on ne doit s'y décider que lorsque la médication interne a complètement échoué et que le malade se trouve dans un danger imminent d'asphyxie. Cette opération, désignée encore sous le nom de thoracentèse, a été pratiquée de toute antiquité. Elle a eu des époques de faveur et de défaveur; elle a été alternativement proscrite et mise en honneur. Aujourd'hui elle semble acquise pour toujours à la pratique, et Davy, Rey, Trousseau l'ont pratiquée plusieurs fois avec de grands succès. Les nombreuses objections qu'on a opposées à la pratique de cette opération ne paraissent pas dépourvues de fondement : ainsi on a dit avec raison que l'introduction de l'air dans les cavités pleurales pouvait entraîner des accidents fâcheux; mais aujourd'hui, grâce au perfectionnement des procédés opératoires, cette introduction de l'air est devenue presque impossible. On a dit encore qu'on ne pouvait pas vider entièrement la poitrine; que la paroi thoracique, soutenue par les arcs costaux, ne pouvait éprouver qu'un mouvement de retrait limité; que le poumon, contracté, resserré par la pression du liquide ou retenu par de fausses membranes, ne pouvait plus se dilater. A cela on peut répondre que, dans la plupart des cas de maladie aiguë, la pleurésie, par exemple, le poumon n'a pas été assez longtemps comprimé pour que sa dilatation soit difficile; il en est de même dans les cas d'hydrothorax aigu ou d'épanchement sanguin peu anciens. D'ailleurs, dès que la ponction a été faite, il s'écoule une certaine quantité de liquide qui permet à la paroi thoracique de s'affaisser jusqu'à un certain point; le poumon lui-même, se trouvant moins comprimé, tend nécessairement à se dilater plus ou moins, et de ce double mouvement résulte une pression qui a pour effet d'expulser, à chaque inspiration, une nouvelle quantité de fluide. En supposant que celui-ci ne soit pas complétement évacué, il sera considérablement diminué; le malade éprouvera toujours un grand soulagement, évitera une asphyxie imminente et sera à même de supporter le mal jusqu'à ce que le liquide restant soit résorbé. L'absorption elle-même sera devenue bien plus facile, si l'on a déjà enlevé les deux tiers, par exemple, de l'épanchement. On a objecté encore la reproduction du liquide et l'inflammation de la plèvre et du poumon consécutivement à l'opération; mais toutes ces raisons doivent céder devant la nécessité. Au reste, les mêmes objections se présentent dans l'opération de la paracentèse abdominale, et cependant on n'hésite pas à la pratiquer. On devra donc opérer l'*empyème* toutes les fois que le malade sera sous le coup d'une suffocation voisine de l'asphyxie. Beaucoup de chirurgiens même conseillent de ne pas attendre aussi longtemps, car plus on attend, plus le poumon se contracte, plus il se forme d'adhérences, de fausses membranes, circonstances toutes défavorables au succès de l'opération. Hippocrate pratiquait la ponction dans le point le plus déclive de la poitrine, vidait le liquide peu à peu, injectait de l'huile ou du vin qu'il ne retirait que douze heures plus tard. Quand il sortait du pus mêlé à un peu de sang, c'était un bon signe. Il opérait de préférence sur le côté gauche; mais aujourd'hui on distingue, pour pratiquer l'ouverture, le lieu de nécessité et le lieu d'élection. Le premier est fixé par le siége même

de l'épanchement. Lorsque celui-ci est circonscrit, limité par des adhérences, qu'il forme, pour ainsi dire, une tumeur au sein de la cavité pleurale, il est évident que c'est au niveau de cette tumeur qu'il faut pratiquer la ponction. Si l'épanchement occupe toute la cavité pleurale, on doit choisir, comme Hippocrate, le point le plus déclive, afin de faire sortir le plus de liquide possible. Boyer, Sabatier, Pelletan, ouvraient entre la troisième et la quatrième côte à gauche, entre la quatrième et la cinquième à droite, en comptant de bas en haut. Chopart et Desault ne craignaient pas de perforer le deuxième espace intercostal à gauche et le troisième à droite ; mais, en suivant leur exemple, on pourrait s'exposer, comme il est arrivé quelquefois, à blesser le diaphragme. C'est pour éviter cet accident qu'on opère un peu plus haut du côté droit, où ce muscle se trouve relevé par le foie. Pour ne pas rencontrer les artères, les masses musculaires et les tendons du sacro-spinal, on pratique l'ouverture à l'union du tiers postérieur avec les deux tiers antérieurs de l'espace compris entre le milieu du sternum et les apophyses épineuses des vertèbres. Si l'embonpoint du sujet empêchait de compter les côtes, on pourrait lui faire placer la main sur la poitrine, le bras pendant sur le côté du tronc, et au niveau du coude un peu porté en arrière serait le point où l'on devrait percer. Trois procédés opératoires ont été appliqués à l'*empyème* : la cautérisation, l'incision et la ponction. Le premier a été employé par Hippocrate, qui pénétrait directement dans la poitrine avec un fer rouge. Gouraud a cherché vainement à réhabiliter cette méthode ; elle est complètement abandonnée. Le deuxième procédé, qui est également abandonné, consiste à inciser successivement et avec précaution, dans une étendue de 5 ou 6 centimètres, parallèlement à l'espace intercostal, les téguments, le tissu cellulaire, les aponévroses d'enveloppes, les fibres musculaires subjacentes et enfin les muscles intercostaux. La plèvre étant ainsi mise à nu, l'opérateur porte le doigt dans la plaie pour percevoir le liquide. Il ouvre ensuite la plèvre, et le liquide s'écoule. Velpeau plongeait brusquement le bistouri jusque dans la cavité pleurale et le retirait aussitôt en élargissant l'ouverture. Cette méthode a l'inconvénient de laisser pénétrer l'air à travers la plaie. La ponction est à peu près l'unique moyen actuellement en usage. On la pratique avec un trocart ordinaire ou mieux encore avec la canule de Reybard. Celle-ci n'est autre chose que la canule d'un trocart ordinaire portant à son extrémité externe un tube mou, flexible, fabriqué avec de la baudruche, que l'on mouille préalablement; de telle sorte que, lorsque la canule a pénétré dans le thorax, le liquide peut s'écouler facilement, et, si le jet vient à être interrompu, la peau de baudruche, se collant contre l'extrémité libre de la canule, empêche l'air de pénétrer dans l'intérieur. Trousseau se sert toujours de ce procédé. Il fait à la peau, avec une lancette, une petite incision au niveau du bord inférieur de la huitième côte. L'incision doit être juste assez grande pour laisser pénétrer le trocart. Un aide tend la peau et la tire en haut, de manière que la plaie tégumentaire arrive au niveau du septième espace intercostal. Le chirurgien, plaçant alors le doigt indicateur sur la huitième côte, au-dessous de l'ouverture pratiquée, fait glisser le trocart sur le doigt, l'introduit dans la petite plaie et pénètre dans la poitrine en rasant le bord supérieur de la huitième côte. Il retire ensuite la lame du trocart, en ayant soin de bien fixer la membrane de baudruche sur la canule. Le liquide s'écoule à chaque mouvement respiratoire, et, une fois l'opération finie, on enlève rapidement la canule; les téguments reprennent leur position normale, le parallélisme des lèvres des deux plaies est rompu, et l'introduction de l'air devient impossible. Dès que l'écoulement a commencé, il faut presser légèrement sur la paroi abdominale, afin de refouler en haut le diaphragme et de favoriser ainsi la sortie du liquide. A peine celui-ci est-il en partie évacué, que l'air pénètre dans le poumon en plus grande quantité. Cet organe, qui n'a pas fonctionné depuis quelque temps, sensible à l'impression de l'air, provoque des mouvements de toux, et, à chaque effort d'expiration, amène au dehors un nouveau flot de liquide. Le vide se fait de plus en plus, et le poumon, en se déplissant pour le combler, subit une augmentation de volume égale à la quantité de liquide évacué. Cette ampliation progressive du poumon est ordinairement accompagnée d'une douleur très-intense; c'est ce qui a fait regarder la toux et la douleur consécutives à l'opération de l'*empyème* comme un heureux pronostic, indiquant que le poumon n'est point retenu par de fausses membranes.

EMPYÈSE s. f. (an-pi-è-ze — du gr. *en*, dans ; *puon*, pus). Méd. Formation d'un empyème, d'un amas de pus.

EMPYÉTIQUE adj. (an-pi-é-ti-ke — rad. *empyème*). Méd. Qui a le caractère d'un empyème : *Abcès* EMPYÉTIQUE. ‖ Qui a un empyème : *Malade* EMPYÉTIQUE.

EMPYOCÈLE s. f. (an-pi-o-sè-le — du gr. *en*, dans ; *puon*, pus ; *kêlê*, tumeur). Méd. Hernie purulente ; abcès qui simule une hernie. ‖ Abcès du scrotum ou de la tunique vaginale.

EMPYOMPHALE s. m. (an-pi-on-fa-le — du gr. *en*, dans; *puon*, pus ; *omphalos*, nombril). Méd. Abcès au nombril. ‖ Hernie ombilicale compliquée d'un amas de pus dans le le sac herniaire.

EMPYRÉAL, ALE adj. (an-pi-ré-al, a-le — rad. *empyrée*). Qui se rapporte à l'empyrée : *Régions* EMPYRÉALES.

EMPYRÉE s. m. (an-pi-ré — grec *empuraios ;* de *en*, en, et *pur* feu, allemand *feuer*, sanscrit *prausas*, combustion, de la racine sanscrite *prush*, brûler, flamber, grec *puroô, prêthô*, latin *buro*, dans les composés, allemand *feure*, anglais *fire*, russe *pariu, paliu*. Selon les notions de l'antiquité, l'empyrée était la plus élevée des quatre sphères célestes, celle qui contenait les *feux* éternels, c'est-à-dire les astres). Mythol. Partie la plus élevée du ciel, celle que les dieux habitaient : *Les dieux de l'*EMPYRÉE.

— Poétiq. Ciel, firmament :

L'œil aime à parcourir la voûte
Où son disque trace la route
Des astres noyés dans les airs,
A compter la foule azurée
Des étoiles dans l'*empyrée*.

LAMARTINE.

EMPYREUMATIQUE adj. (an-pi-reu-ma-ti-ke — rad. *empyreume*). Chim. Qui a l'odeur appelée empyreume : *Une huile* EMPYREUMATIQUE. *Rien n'égale la virulence et la redoutable énergie de l'huile* EMPYREUMATIQUE *que l'on retire du tabac*. (Porret.) ‖ Qui tient de l'empyreume : *Une odeur, une saveur* EMPYREUMATIQUE.

EMPYREUME s. m. (an-pi-reu-me — gr. *empureuma ;* de *en*, dans, et *pur*, feu). Chim. Saveur et odeur âcre, forte, désagréable, que contracte une matière organique soumise à l'action d'un feu violent.

EMPYROOPHYTE s. m. (an-pi-ro-o-fi-te — du gr. *empuroô*, j'enflamme ; *phuton*, végétal). Hist. nat. Nom donné à toute plante dont le suc exerce une action caustique sur les tissus animaux.

EMRAN-IBN-MOKHALED, général arabe, né dans la seconde moitié du VIII^{e} siècle de notre ère. Envoyé en 802, par le gouverneur d'Afrique, contre Hamds-Ibn-Ab-der-Rahman, qui s'était révolté à Tunis, il obtint, près de cette ville, une victoire complète et vit le rebelle périr dans la bataille. Il entra alors dans Tunis, mit à mort tous les partisans du vaincu, mais ne tarda pas à se révolter lui-même contre Ibrahim, gouverneur d'Afrique. Poursuivi par ce dernier et abandonné par ses troupes, il s'enfuit dans le Zab et n'en sortit qu'à l'avénement d'Aboul-Abbas, fils et successeur d'Ibrahim, qui se contenta d'abord de le retenir prisonnier, mais le fit ensuite tuer après un nouveau complot.

EMRI, poëte turc, né à Andrinople, mort en 1580 de notre ère. Il prit pour modèles les œuvres du Persan Fettahi. On lui doit, outre des énigmes et des jeux de mots qui sont devenus célèbres en Orient, le récit en vers de ses amours, intitulé : *Khoreïd el Schirin*, œuvre qui se distingue par la finesse un peu froide du sentiment et par la richesse de l'imagination.

EMS, bourg de l'ex-duché de Nassau, aujourd'hui enclavé dans le royaume de Prusse, à 22 kilom. de Coblentz, dans une charmante vallée arrosée par la Lahn et dominée par des coteaux couverts de vignobles ; 2,600 hab. Ce bourg, composé presque uniquement d'hôtels et de maisons garnies, doit sa célébrité, et pour ainsi dire son existence, à ses sources thermales, qui y attirent chaque année un nombre considérable de baigneurs. Laissons le bourg de côté et parlons des eaux.

Les eaux d'Ems sont bicarbonatées sodiques; leur température est de 29°,5 à 47°,5. Les sources étaient au nombre de 21 il y a quelques années, et, depuis cette époque, leur quantité s'est accrue. Ces sources jaillissent sur l'une et l'autre rive de la Lahn et même jusque dans le lit de cette rivière. Leurs propriétés physiques et leur composition chimique sont identiques. Les eaux d'Ems étaient très-anciennement connues et l'on croit que ce sont elles que Pline a voulu désigner sous le nom de *fontes calidi Mattiaci*. Agrippine, femme de Germanicus, vint à Ems et dut, selon la tradition, la naissance de Caligula à l'effet de ces eaux. Les sources principales sont : 1° *Kræhnchenbrunnen* ou source du Robinet, température 29°,5 cent.; 2° *Furstenbrunnen* ou source des Princes, temp. 35°,2 cent.; 3° *Kesselbrunnen* ou source de la Chaudière, temp. 46°, 2 cent.; 4° *Bubenquelle* ou Source aux garçons, temp. 31°,5 cent.; 5° *Neuquelle* ou Source nouvelle, temp. 47°,5 cent. Toutes les eaux d'Ems appartiennent à la classe des eaux alcalines; le bicarbonate de soude est leur principal agent minéralisateur. Elles contiennent aussi de l'acide carbonique, du bicarbonate de chaux, de magnésie, de fer, de manganèse; du chlorure de sodium, du sulfate de potasse et de soude, du phosphate d'alumine, de la silice, du carbonate de lithine, de l'iodure de sodium, et peut-être du bromure de sodium. Les doses de bicarbonate de soude sont réparties de la manière suivante :

Kræhnchenbrunnen.	1^{gr},931
Furstenbrunnen.	2^{gr},031
Kesselbrunnen.	1^{gr},978
Bubenquelle	1^{gr},845
Neuquelle	2^{gr},092

Examinées au sortir des fentes du rocher, ces eaux sont douces, onctueuses et parfaitement claires ; elles conservent longtemps cette limpidité. Elles n'ont pas d'odeur, et leur saveur légèrement lixivielle rappelle un peu celle du bouillon de veau. Comme quelques-unes des eaux de l'Auvergne, elles produisent des incrustations très-dures, qui engorgent rapidement les conduits et les tuyaux de distribution, et qui pourraient les oblitérer si des précautions n'étaient pas prises. On remarque, en outre, un sédiment blanchâtre qui se dépose à la surface des eaux refroidies, et qui n'est que du carbonate calcaire abandonné par le dégagement d'un excès d'acide carbonique. Enfin, sur les fentes des rochers d'où jaillissent les eaux et dans les conduits et les bassins de captage, on remarque des conferves d'une couleur verte ou brune, avec la consistance d'une bouillie informe. Les eaux d'Ems se prennent en boisson et en bains. Il y a cependant un vaporarium, une douche d'affusion et des pompes à douches portatives ; mais ces derniers moyens ne sont pas dans les habitudes médicales de la localité, et l'on peut dire que la boisson et le bain résument pour Ems la méthode thérapeutique. Deux sources sont spécialement aménagées pour l'usage en boisson : le Kesselbrunnen, la plus abondante de toutes, qui fournit 1,300 mètres cubes d'eau en 24 heures, et le Kræhnchenbrunnen, qui contient une quantité supérieure de gaz acide carbonique et sert beaucoup aux expéditions. Tout près de ces deux jets se trouvent un grand nombre de sources employées indistinctement pour l'usage des bains. Ces eaux sont recueillies pendant la nuit dans de vastes réservoirs, afin que l'on puisse avoir toujours à l'avance de l'eau minérale refroidie. Les bains sont distribués dans cinq établissements : le *Kurhaus*, le *Steirnenchaus*, l'hospice du *Bain des pauvres*, les *Quatre-Tours*, le *Badhaus*. Le Kurhaus, qui est le plus ancien des établissements, est aussi le plus considérable ; mais c'est le Badhaus, récemment bâti, qui est de beaucoup le mieux installé. Les bains se prennent à la température de 32° à 34° centigrades. On y reste en général de 25 à 30 minutes. Les malades éprouvent dans le bain un sentiment de bien-être ; la peau devient lisse et onctueuse comme si l'eau tenait en dissolution un corps savonneux. L'effet habituel des eaux d'Ems, pendant les premiers jours, se traduit par un surcroît d'appétit et une augmentation des sécrétions urinaires et cutanées. A ces phénomènes viennent bientôt s'ajouter ce qu'on appelle les symptômes de *saturation*. Les malades sont tristes, abattus ; ils ont la bouche pâteuse et de véritables accès de fièvre. Ces accidents disparaissent au bout de quelques jours de diète et d'interruption des eaux. La quantité d'eau ordonnée varie de deux à six verres par jour. Les eaux d'Ems sont efficaces dans les maladies chroniques et surtout dans les affections catarrhales chroniques. Tout le monde est d'accord sur ce point. Plusieurs médecins de la localité ont préconisé l'emploi des eaux d'Ems comme moyen curatif dans les cas de tubercules. Sans adopter complètement cette opinion, on doit reconnaître que ce traitement est efficace dans les phthisies au premier degré. MM. Trousseau et Lasègue ont indiqué les eaux d'Ems aux phthisiques sujets aux fluxions sanguines, aux épistaxis, aux palpitations. Ces eaux n'agissent pas de la même façon que les Eaux-Bonnes et que les eaux d'Enghien, et, dans les cas de guérison des maladies de poitrine, cet heureux résultat est dû à une douceur comparative et à un mode d'emploi très-prudent. Dans les cas de catarrhe des voies digestives, on peut avancer que, là où les eaux de Vichy sont trop excitantes, les eaux d'Ems doivent convenir. La même remarque s'applique aux maladies du foie. Ems convient encore aux catarrhes chroniques des voies urinaires et des organes génitaux. La source Bubenquelle jouit d'une grande renommée et est considérée comme un remède efficace contre la stérilité. Cette source est un jet d'eau de 0^{m},011 de diamètre qui jaillit à près d'un mètre de hauteur du fond d'un bassin, et qui constitue une véritable douche ascendante naturelle. On ne peut admettre la puissance que certaines personnes attribuent à cette source ; mais il est clair que, dans les cas d'atonie des organes, on peut obtenir par l'usage de ce jet d'eau chaude convenablement dirigé le rétablissement de l'activité fonctionnelle. Tout appareil disposé de la même façon et dans le même but produirait les mêmes effets. Les eaux d'Ems peuvent encore être employées contre la goutte et la gravelle, comme diminutif des eaux de Vichy. Plusieurs personnes les conseillent dans les névroses, dans les cas de rachitisme et de chlorose. On doit s'étonner de voir cette classe de malades venir à Ems au lieu d'aller à Schwalbach, par exemple, dont les eaux ferrugineuses et toniques conviendraient beaucoup mieux à leur genre d'affection. Du reste, il n'est pas rare de voir des malades, affaiblis et languissants après une saison trop prolongée à Ems, être envoyés à Schwalbach pour reprendre des forces. L'époque de la saison, de la fin de juin jusqu'à la mi-août, est très-critiquée par quelques médecins allemands, qui pensent que l'on devrait choisir plutôt le printemps et l'automne pour venir dans une vallée étroite, encaissée entre des roches schisteuses et sans autre ouverture qu'au midi. L'eau d'Ems s'expédie en très-grande quantité. Comme toutes les eaux thermales, elle perd un peu pendant le voyage ; cependant elle peut encore, dans certains cas, être utilement employée. Avant d'être bue, l'eau doit être chauffée au bain-marie. Les sources du Kræhnchenbrunnen et du Kesselbrunnen servent surtout aux expéditions.

Parmi les nombreuses promenades des environs d'Ems, nous signalerons : le *Jardin*, situé entre la Lahn, le Kurhaus et la Colonnade; l'allée inférieure des tilleuls ; l'allée supérieure ; la *Bæderlei*, montagne de schiste argileux remarquable par ses escarpements et ses grottes, etc.

Ems ne rappelle qu'un souvenir historique. En 1785, les archevêques de Trèves, de Cologne, de Mayence et de Salzbourg adoptèrent à Ems un plan de réformes dont le principal but était de mettre un frein aux empiétements de la cour romaine, et de maintenir avec leurs droits canoniques ceux que leur accordait la constitution de l'empire. Cette convention a porté depuis le nom de *Punctations d'Ems*. Ajoutons que ce louable projet de délivrer l'Église allemande du joug de Rome avorta complètement, à cause du mauvais vouloir de l'électeur de Bavière et du manque d'énergie et de persévérance des archevêques signataires de la convention.

— Bibliogr. : Hélénius, *Description d'Ems et de ses eaux minérales* (1830) ; Vogler, *De l'usage des eaux minérales* (1841) ; Trousseau et Lasègue, *Etudes thérapeutiques sur les eaux minérales des bords du Rhin* (1847) ; Richard et Guétin, *Manuel complet du voyageur en Allemagne* (1848) ; Doring, les *Eaux thermales d'Ems* (1852) ; Speugler, *Der curgaet in Ems* (Wiesbaden, 1853) ; *Etudes balnéologiques sur les thermes d'Ems* (1855) ; Pressat, *Notice médicale sur les bains d'Ems* (Paris, 1857) ; De Ségurat, les *Bains d'Ems* (1856) ; *Ems, ses eaux thermales et ses environs* (Wiesbaden, 1857) ; Rotureau, *Des principales eaux minérales* (Paris, 1858) ; Vogler, *Ems, seine Heilquellen* (Ems, 1858) ; Herminger, *Bad, Ems und seine Umgebungen* (Darmstadt, 1858) ; Durand-Fardel et Lebret, *Dictionnaire des eaux minérales* (Paris, 1859, 2 vol. in-8°) ; Becquerel, les *Eaux d'Ems* (Paris, 1859, in-8°) ; Le Pileur et Joanne, les *Bains d'Europe* (Paris, 1860, 1 vol. in-18) ; C. James, *Guide pratique aux eaux minérales* (Paris, 1869, 1 vol. in-18, 7^{e} édit.) ; Couty, *Guide en Allemagne* (Paris, 1869, 1 vol. in-18).

EMS (*Amasis, Amasia, Amisius* ou *Amisus*), fleuve d'Allemagne. Il naît dans le Teutoburgewald, à 12 kilom. N. de Paderborn (Westphalie prussienne), passe à Rietberg, Wiedenbruck, Rheda, Woendorf, Telgte, Greven, Rheina, où il entre dans l'ex-royaume de Hanovre, actuellement province de ce nom ; quitte la direction N.-O. pour prendre celle du N., baigne Lingen, Meppen, Leer, et, près d'Emden, tombe dans le golfe de Dollart d'où il sort à Lager-Ecke. Se divisant alors en deux bras : l'Oster-Ems et le Wester-Ems, il entoure l'île de Borkum et se jette dans la mer du Nord, après un cours d'environ 350 kilom. Ses affluents sont nombreux ; nous signalerons : l'Aa, l'Hase, la Leda, la Werse et la Bever. La marée se fait sentir jusqu'à Halte. L'Ems est navigable à partir de Rheina pour les bateaux d'un faible tirant d'eau. Les gros navires ne peuvent guère le remonter que jusqu'à Weener. Un canal relie ce fleuve avec la Lippe, affluent du Rhin. Des services quotidiens de bateaux à vapeur ont lieu entre Emden, Leer, Papemburgersiel, Groningue, etc. Dans son cours inférieur, le fleuve traverse des tourbières et des marécages.

EMS-OCCIDENTAL, département français du premier Empire, compris entre la mer du Nord et les départements de l'Ems-Oriental, de l'Ems-Supérieur et des Bouches-de-l'Yssel. Ce département, formé en 1810 d'une partie de la Hollande, avait pour chef-lieu Groningue.

EMS-ORIENTAL, département français du premier Empire, entre la mer du Nord, les départements de l'Ems-Occidental, de l'Ems-Supérieur et des Bouches-du-Weser, formé en 1810 ; ch.-l. Aurich.

EMS-SUPÉRIEUR, département français du premier Empire, entre ceux de la Lippe, des Bouches-du-Weser, de l'Ems-Oriental et de l'Ems-Occidental, formé en 1810; ch.-l. Osnabrück.

EMSER (Jérôme), théologien catholique allemand, un des plus ardents adversaires de Luther, né à Ulm en 1477, mort en 1527. Après avoir voyagé en Allemagne et en Italie, il devint, en 1502, professeur à l'université d'Erfurt, où, dit-on, il compta parmi ses élèves le réformateur qu'il devait combattre plus tard. En 1504, il s'établit à Leipzig, donna des leçons à l'université de cette ville, et, l'année suivante, le duc George de Saxe le choisit pour secrétaire. Emser se rendit à Rome en 1510 et obtint des bénéfices à Dresde et à Meissen. Il resta en bonne intelligence avec Luther, dont il était même l'ami, ainsi qu'avec les théologiens de Wittemberg, jusqu'à la dispute de Leipzig, en 1519. A partir de cette époque, de concert avec le docteur Eck, il ne cessa de lutter contre l'influence croissante de Luther et les progrès du protestantisme. Il attaqua comme erronée la version allemande de la Bible faite par Luther, ce qui entraîna le duc George à en interdire la circulation en Saxe. Emser publia

alors lui-même une traduction allemande du *Nouveau Testament*, d'après la *Vulgate* (Dresde, 1527). Il écrivit également *Vita sancti Bennonis*, en témoignage de reconnaissance envers saint Benno, auquel il croyait fermement devoir la guérison d'une cruelle maladie. On lui doit aussi des *Notes sur le Nouveau Testament de Luther* (Dresde, 1524, in-8°); une édition des *Œuvres de Jean Pic de la Mirandole* (Strasbourg, 1504), et divers écrits publiés sous le titre de *Opuscula* (Cracovie, 1518, in-4°).

EMSKIRCHEN, bourg de Bavière, Franconie moyenne, sur la rive gauche de l'Aurach, à 22 kilom. O.-N.-O. de Nuremberg; 1,189 hab. Eglise et hospice protestants. Commerce de céréales et de chanvre. Dans les environs, ruines du château de Kœnigstein.

EMSWORTH, village d'Angleterre, comté de Southampton, à 33 kilom. S.-E. de Winchester, près de la Manche, sur une vaste échancrure de la côte, en face de l'île Thorney; 2,119 hab., presque tous pêcheurs. Petit port; pêche d'huîtres estimées.

ÉMU, UE (é-mu) part. passé du v. Emouvoir. Mis en mouvement, agité; mis en branle ou en vibration : *Nos mers sont toutes* ÉMUES; *il n'y a que votre Méditerranée qui soit tranquille.* (Mme de Sev.)

. . . . Dans les airs mille cloches *émues*
D'un funèbre concert font retentir les nues.
BOILEAU.

— Fig. Troublé, agité : *La vie est un océan toujours* ÉMU, *où une seule image ne trouve pas à se réfléchir pure.* (Lamenn.) ‖ Impressionné, touché, en proie à une émotion; irrité : *Être* ÉMU *par un spectacle touchant. Il n'arriva qu'une fois à Platon d'être un peu* ÉMU *contre un de ses esclaves.* (Fén.) *Quiconque est vivement* ÉMU *voit les choses d'un autre œil que les autres hommes.* (Volt.) *On n'émeut point sans être* ÉMU. (Turgot.) *Dans les passions morales, on ne peut être* ÉMU *que par les sentiments de l'âme.* (Mme de Staël.) *La bienfaisance est si douce, qu'il suffit pour être* ÉMU *de penser à ceux qui l'exercent.* (J. Droz.)

Une merveille absurde est pour moi sans appas;
L'esprit n'est point *ému* de ce qu'il ne croit pas.
BOILEAU.

‖ Qui témoigne, qui prouve de l'émotion : *Un air* ÉMU. *Une voix* ÉMUE. *La pleine licence de mes désirs n'aurait pas ajouté une corde à ma lyre, un son plus* ÉMU *à ma voix.* (Chateaub.)

— Pop. Troublé par les fumées du vin : *On voit à sa démarche qu'il est légèrement* ÉMU. *L'amphitryon se trouvait, suivant l'expression consacrée, légèrement* ÉMU. (Cochinat.)

— **Syn. Ému, agité, troublé.** V. AGITÉ.

— **Antonymes.** Froid, glacial, transi. — Flegmatique, impassible, indifférent, apathique.

ÉMU, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), comté de Cook, à 56 kilom. O.-N.-O. de Sidney. Cette ville, située sur la rivière Nepéan, est dans un état de prospérité croissante, grâce aux soins que le gouvernement anglais apporte au développement de cette importante colonie. ‖ Baie de la terre de Van-Diémen, dans le détroit de Bass, entre le cap de Blackman et la pointe Round-Hill (de la Colline-Ronde); par 41°4' de lat. S., et 143°40' de long. E.; largeur, 5 kilom.

ÉMULATEUR, TRICE s. (é-mu-la-teur, tri-se — rad. *émuler*). Personne animée par l'émulation. ‖ Personne qui cherche à imiter quelqu'un ou quelque chose : *Antoine de La Sale sut donner à la prose badine une grâce et une aisance que n'ont point connues les* ÉMULATEURS *novices de l'antiquité.* (Géruzez.)

— **Syn. Émulateur, compétiteur, concurrent**, etc. V. COMPÉTITEUR.

ÉMULATION s. f. (é-mu-la-si-on — lat. *æmulatio*; de *æmulare*, chercher à égaler). Sentiment de rivalité qui nous porte à égaler ou à dépasser nos semblables; se prend ordinairement en bonne part : *Exciter l'*ÉMULATION. *Manquer d'*ÉMULATION. *L'*ÉMULATION *est un aiguillon à la vertu.* (Fén.) *Il y a une noble* ÉMULATION *qui mène à la gloire par le devoir.* (Mass.) *L'*ÉMULATION *est un sentiment volontaire, courageux, sincère, qui rend l'âme féconde, qui la fait profiter des grands exemples, et la porte souvent au-dessus de ce qu'elle admire.* (La Bruy.) *Nous imitons les bonnes actions par* ÉMULATION, *et les mauvaises par la malignité de notre nature.* (La Rochef.) *L'*ÉMULATION *chez les enfants est de même nature que l'ambition chez les hommes, c'est la racine du même arbre.* (B. de St-P.) *L'*ÉMULATION *ne doit point être l'envie de sortir de son état, mais de s'y distinguer.* (Mirab.) *L'*ÉMULATION *entre parmi les stimulants de l'éducation comme certains poisons dans plusieurs remèdes.* (Oxenstiern.) *L'*ÉMULATION *est la loi imitatrice mise en action.* (Alibert.) *La liberté favorise l'*ÉMULATION *et ne la détruit pas.* (Proudh.) *L'*ÉMULATION *étouffe l'envie.* (Lévis.) *L'envie est l'excès ou l'égarement de l'*ÉMULATION. (Garnier.)

. . . . L'*émulation* est sans cesse échauffée
Par le nom d'un héros et l'aspect d'un trophée.
LEGOUVÉ.

De l'*émulation* distinguez bien l'envie;
L'une mène à la gloire et l'autre au déshonneur;
L'une est l'aliment du génie,
Et l'autre est le poison du cœur.
VOLTAIRE.

— **Syn. Émulation, jalousie, rivalité.** *L'émulation* est un sentiment noble qu'excite la vue du mérite chez les autres; c'est le désir actif de les imiter ou de les surpasser, sans toutefois qu'il s'y mêle aucune prétention de les frustrer dans leurs droits. La *jalousie* est une passion haineuse, provoquée par les avantages dont les autres jouissent; c'est le désir de leur enlever ces avantages, lors même qu'on ne devrait pas en profiter soi-même. La *rivalité* participe de la *jalousie* en ce que le prix à conquérir, étant unique, ne peut être obtenu qu'en en privant les autres; mais cette circonstance se rencontre aussi quelquefois dans *l'émulation;* toutefois, la *rivalité* diffère de *l'émulation* par l'idée de conflit, d'opposition qu'elle suppose : deux *émules* peuvent être amis, deux *rivaux* sont toujours deux adversaires.

— **Encycl.** Le mot *émulation* est pris en bonne part et, par conséquent, il s'applique spécialement au cas où les personnes n'éprouvent ni envie ni malveillance les unes pour les autres. Mais *l'émulation* ainsi entendue n'est qu'un cas particulier d'un principe plus général, le penchant à imiter, à égaler et à surpasser. Or le résultat final de ce penchant, c'est la production d'une somme d'activité humaine bien supérieure à celle qui se serait manifestée en dehors de son influence. Ainsi il contribue pour une forte part à la puissance que le genre humain exerce sur les êtres qui l'entourent, et, par conséquent, les hommes ont un intérêt de premier ordre à ne pas s'isoler les uns des autres.

Cependant le principe en question peut aussi produire des résultats fâcheux, et ces résultats sont d'autant plus fréquents et d'autant plus graves que l'imperfection morale des personnes est plus grande. En effet, on ne réussit pas toujours dans les efforts que l'on fait pour égaler ou pour surpasser les autres. Souvent on éprouve des échecs qui font naître dans l'âme des douleurs plus ou moins amères. Parfois la confusion et le chagrin des vaincus sont encore aigris par la jactance des vainqueurs. Alors ceux dont la moralité est faible éprouvent des sentiments haineux contre les personnes qui les ont distancées, et même parfois contre celles qu'ils ont seulement égalées sans parvenir à les surpasser. Or la haine tend toujours à faire du mal et elle ne réussit que trop souvent à produire un mal effectif.

Ainsi le développement de *l'émulation* peut amener des résultats fâcheux. Mais, en somme, le bien dépasse de beaucoup le mal produit par ce mobile. De plus, comme les mauvais effets se rattachent toujours à une imperfection morale, il y a lieu de croire qu'ils diminueront à mesure que la moralité du monde augmentera. D'ailleurs, l'art humain peut contribuer pour une forte part à rendre le principe de *l'émulation* fécond et salutaire. C'est ce qui peut se démontrer par un assez grand nombre d'institutions et de coutumes plus ou moins anciennes. Par exemple, dans les établissements d'éducation, on amène les jeunes gens à faire des efforts plus énergiques et plus soutenus en excitant chez eux *l'émulation.* C'est à cela que tendent la communauté des exercices, les concours plus ou moins généraux et les récompenses décernées aux sujets qui ont le mieux réussi. Aussi, dans les discours solennels prononcés à l'ouverture des distributions de prix qui terminent l'année scolaire, *l'émulation* est le texte le plus ordinaire. Pour notre part, nous en avons entendu un assez grand nombre où ce sujet était traité, et jamais l'orateur n'a manqué de citer l'exemple de Thémistocle que les lauriers de Miltiade empêchaient de dormir.

Ce ne sont pas seulement les enfants, ce sont aussi les grandes personnes que l'on stimule par *l'émulation.* Par exemple, pour exciter ce sentiment dans l'âme de leurs fonctionnaires, les gouvernements font un usage plus ou moins bien entendu de l'avancement au choix, des décorations et des titres de noblesse. Les Académies et d'autres sociétés littéraires ou savantes mettent des prix au concours pour exciter l'ardeur à traiter des questions proposées et en décernent d'autres aux auteurs des meilleurs ouvrages déjà publiés. Depuis quelque temps, l'usage des concours, des expositions et des récompenses décernées à la suite s'est étendu aux beaux-arts, à l'agriculture et à l'industrie. Jusqu'au milieu du siècle présent, les concours conservaient un caractère local et partiel; ils ne dépassaient pas les limites de chaque État. Mais, depuis cette époque, on a eu le bon esprit d'ouvrir des concours universels. Deux fois à Londres et deux fois à Paris, tous les peuples du monde ont été conviés aux luttes pacifiques de l'art et du travail, et à chaque fois on y a répondu de toutes les parties de l'univers. Le dernier concours, celui qui s'est tenu à Paris en 1867, a été le plus remarquable et le plus suivi. Des souverains de toutes sortes, des rois, des empereurs même y ont participé, et quelques uns aussi ont obtenu une part des récompenses. C'est ainsi que *l'émulation* tend de plus en plus à exciter le monde entier depuis le sommet jusqu'à la base. Puisse-t-elle toujours engager les hommes dans des rivalités aussi innocentes et aussi fécondes que celles dont nous venons de parler, et détourner les cœurs des jeux sanglants de la guerre!

Émulation (THÉÂTRE D'), nom d'un théâtre établi par le comédien Ribié dans la salle du théâtre de la Gaîté, vers 1796. « Ce théâtre, disait un recueil contemporain (l'*Indicateur des spectacles*), le plus ancien de ceux qu'on appelait autrefois les petits spectacles, a été longtemps connu sous la dénomination de théâtre des *Grands danseurs du roi*, et on l'appelait vulgairement *Nicolet*, du nom de son propriétaire. C'est là qu'on voyait les voltigeurs, les danseurs de corde, les équilibristes, les tournoyeurs, les hercules et le général Jacquot; mais, depuis quelques années, il a changé totalement de face et de titre sous la direction du citoyen Ribié, et paraît avoir adopté invariablement celui de *Théâtre d'Émulation*, et certes il le mérite. Le citoyen Ribié lui communique son active émulation; tous les genres sont devenus propres à ses artistes : tragédies, opéras, vaudevilles, pantomimes, farces, etc. On y applaudit les *Veilles du citoyen Chénier* et les *Délassements du citoyen Taconet;* on y pleure avec *Fénelon;* on y rit avec *Madame Angot;* on est étonné du décor des *Mystères d'Udolphe;* on crie bravo à la *Relique juive.* Il y a rivalité sérieusement établie entre ce spectacle et celui de l'Ambigu-Comique, pour la pantomime. Tous deux comptent des acteurs célèbres dans la lutte et le pugilat. De pareilles concurrences ne peuvent être que louables. L'art de la pantomime ne peut qu'y gagner, et les deux partis, en doublant de soins et d'études, ne font que doubler les plaisirs du public. »

La troupe de Ribié, assez bonne du reste, en réalité, comprenait Ribié lui-même, qui n'était pas sans talent; Corse, qui en avait beaucoup, et qui fut plus tard directeur de l'Ambigu; Belval, Blondin, Bellecour, Tourkati, Rivière, Saint-Père, Lecointre, Lizard, Carboni, Roger, Heurtaux, Viot, Seigne, Boulanger, Dupuis, Bernard; Mmes Corse, Levesque, Valérie, Fleury, Tiennette, Talraise, Quinebaut, Maucassin, Seigne, Belval, etc. Quant aux pièces représentées, elles avaient pour auteurs d'Orvigny, Léger, Hector Chaussier, Rousseau, Camille Saint-Aubin, d'Estival, Martainville, Gabiet, Ducray-Duminil, et pour titres : le *Père Angot*, le *Diable et le Pâtissier*, la *Folle Gageure*, *Ah! ah! c'est incroyable*, le *Moine*, le *Général chez le charbonnier*, le *Château du diable*, la *Pucelle d'Orléans*, la *Bible à ma tante*, la *Goutte* ou *l'Aimable vieillard*, les *Mystères d'Udolphe*, le *Petit oiseau plumé*, *Victor* ou *l'Enfant de la forêt*, *Chouchou* ou les *Amants lutins*, le *Jeu*, la *Fausse peur*, les *Époux portugais* ou les *Victimes de l'Inquisition*, *l'Italien* ou les *Pénitents noirs*, le *Chapeau merveilleux*, *Darina et ses trois fils*, etc., etc.

Ribié, dont l'activité était prodigieuse, menait à la fois deux entreprises importantes, le théâtre Louvois et le théâtre d'Émulation. Il abandonna assez promptement la première, qui ne fut pas heureuse pour lui; mais on peut dire, en ce qui concerne la seconde, qu'il la dirigeait habilement et qu'il y obtint de très-grands succès. La veuve de Nicolet, avec qui il avait passé un bail pour la location de la salle de la Gaîté, voyant qu'il faisait si bien ses affaires, n'eut garde de renouveler ce bail à son expiration, et reprit elle-même la direction de son théâtre, auquel elle rendit son premier titre. Au mois de nivôse an VII, le nom de théâtre d'Émulation, qui avait succédé à celui de théâtre de la Gaîté, fut à son tour remplacé par celui-ci, et Ribié céda la place à Mme Nicolet.

Avant l'entreprise de Ribié, on avait déjà eu à Paris un spectacle portant le titre de *Théâtre d'Émulation.* Cette dénomination avait été donnée un instant, en 1792, au petit théâtre de société de Doyen, qui était devenu un théâtre public, et où y avait vu des danseurs, des acrobates, des équilibristes et des faiseurs de tours. Mais ceci ne dura qu'un instant, et le théâtre Doyen reprit rapidement le nom de son propriétaire.

ÉMULE s. (é-mu-le — lat. *æmulus*, concurrent, rival, qui se rattache au grec *aimulos*, proprement flatteur, imitateur, et *mimélos*, habile imitateur; du grec *mimeomai*, copier; radical qui se retrouve dans le latin *imitor*, imiter; *imago*, image, proprement le produit de l'imitation, exactement le grec *mimógenês*. Le radical est probablement le sanscrit *mâ*, mesurer; de sorte que le grec *mimeomai* et le latin *imitor*, qui ont tous deux la forme moyenne ou réfléchie, signifient proprement se mesurer sur un autre, copier). Compétiteur, concurrent, personne qui cherche à en égaler, à en dépasser une autre; se prend ordinairement en bonne part : *Les rivaux sont nombreux, les* ÉMULES *sont rares.* (E. de Gir.) *Entre chercheurs du vrai il n'y a que des* ÉMULES, *il n'y a point de rivaux.* (E. de Gir.) *Mariez une Agnès à un fripon, elle sera bientôt l'*ÉMULE *du mari en friponnerie.* (Fourier.)

Londres fut de tout temps l'*émule* de Paris.
VOLTAIRE.

Ah! parmi ces flatteurs, *émules* d'infamie,
Une tête innocente est bientôt ennemie.
M.-J. CHÉNIER.

‖ Personne qui atteint ou qui est près d'atteindre au mérite d'une autre, dans le même genre : *Racine, en fait de style, est l'*ÉMULE *de Virgile.*

— Dans les maisons d'éducation, Élève qui cherche à égaler, par le travail ou le succès, un autre élève qu'on lui désigne pour rival : *Vaincre son* ÉMULE. *Votre* ÉMULE *a un point de plus que vous.*

— Fig. Chose qui en égale une autre en perfection :

L'amiante allongeant ses membranes soyeuses,
Qui, se changeant en fil, donne ce tissu fin
Triomphant de la flamme et l'*émule* du lin.
DELILLE.

— **Épithètes.** Loyal, digne, généreux, noble, fier, orgueilleux, présomptueux, téméraire, audacieux, redoutable, secret, vigilant, attentif, ombrageux, envieux, bas, jaloux, déloyal, indélicat.

— **Syn. Émule, compétiteur, concurrent**, etc. V. COMPÉTITEUR.

ÉMULER v. a. ou tr. (é-mu-lé — rad. *émule*). S'efforcer d'égaler en mérite; imiter : *La femme ne peut être supérieure que comme femme; mais dès qu'elle veut* ÉMULER *l'homme, ce n'est qu'un singe.* (J. de Maistre.) ‖ Peu usité.

ÉMULGENT, ENTE adj. (é-mul-jan, an-te — du lat. *emulgere*, traire). Anat. Se dit des artères et des veines des reins : *Artères* ÉMULGENTES. *Veines* ÉMULGENTES. ‖ On dit mieux aujourd'hui RÉNAL, ALE.

ÉMULSIF, IVE adj. (é-mul-siff, i-ve — du lat. *emulgere*, traire). Pharm. Qui contient de l'huile qu'on peut tirer par expression : *Des graines* ÉMULSIVES. *Les semences d'un grand nombre de cucurbitacées sont* ÉMULSIVES.

ÉMULSINE s. f. (é-mul-si-ne — rad. *émulsion*). Chim. Espèce de ferment qui existe dans les diverses sortes d'amandes.

— **Encycl.** *L'émulsine* a également reçu le nom de synoptose. Elle existe à la fois dans les amandes amères et dans les amandes douces.

— I. PRÉPARATION. On commence par presser les amandes douces préalablement réduites en pulpe, afin d'en extraire l'huile grasse; puis on fait macérer le gâteau dans trois fois son poids d'eau pure, on exprime la masse, et l'on abandonne l'émulsion obtenue à elle-même, à la température de 20° à 25° pendant un jour environ. Le liquide se divise ainsi en deux couches : la couche supérieure est coagulée et présente l'aspect de la crème; la couche inférieure, au contraire, est aqueuse et transparente. Au bout de deux ou trois jours, la partie aqueuse ne donne plus aucun précipité de caséine sous l'influence de l'acide acétique, mais l'alcool y fait naître un précipité parfaitement soluble dans l'eau. Ce dernier précipité n'est autre que *l'émulsine.* On la recueille sur un filtre, on la lave à l'alcool absolu et on la dessèche dans le vide au-dessus d'un vase rempli d'acide sulfurique. Il est rare que *l'émulsine* soit tout à fait exempte de matière colorante, à moins que l'on n'ait opéré sur de très-petites quantités de matières; dans tous les cas, elle renferme des phosphates précipités, comme elle, par l'alcool, et dont il est tout à fait impossible de la débarrasser.

— II. PROPRIÉTÉS. *L'émulsine* se présente sous la forme d'une masse blanche, opaque, friable et soluble dans l'eau. Elle a une réaction acide très-prononcée, et c'est grâce à cette dernière propriété que la solution aqueuse vient en dissolution des phosphates, qui se précipitent ensuite en même temps qu'elle sous l'influence de l'alcool.

Soumises à l'ébullition, les solutions aqueuses d'*émulsine* abandonnent un dépôt granuleux qui se redissout de nouveau par le refroidissement de la liqueur. Ce précipité est constitué en majeure partie par des substances minérales, telles que phosphate de magnésium et phosphate de calcium; le liquide séparé par filtration de ce précipité renferme les produits de décomposition de *l'émulsine.* Ce corps, en effet, ne se coagule pas, mais se décompose tout à fait sous l'influence de la chaleur. La preuve en est que cette solution, qui possède à froid la propriété de transformer l'amygdaline en essence d'amandes amères (aldéhyde benzoïque), acide cyanhydrique et glucose, la perd complétement après avoir été soumise à l'ébullition. *L'émulsine* parfaitement sèche peut toutefois supporter une température de 100° sans éprouver d'altération.

L'acétate de plomb précipite complétement *l'émulsine.* Le précipité conserve le pouvoir de convertir l'amygdaline en essence d'amandes amères, et la liqueur qui surnage n'agit plus du tout sur cette substance. Abandonnée à l'air libre pendant plusieurs jours, la solution aqueuse de *l'émulsine* se putréfie en dégageant des produits gazeux et en devenant trouble; néanmoins, cette putréfaction marche lentement, car le liquide conserve pendant longtemps la faculté de convertir l'amygdaline en essence d'amandes amères. L'acide lactique est au nombre des produits de cette putréfaction.

ÉMULSION s. f. (é-mul-si-on — du lat. *emulsum*, supin, de *emulgere*, traire. Pour plus de détails, v. l'article encycl.). Pharm. Préparation liquide ayant la couleur et la consistance du lait, et que l'on obtient par un mélange d'eau et de substances huileuses ou résineuses : ÉMULSION *huileuse.* ÉMULSION *résineuse. Quand on laisse reposer quelque temps une* ÉMULSION, *elle se sépare en deux parties, et l'huile monte à la surface comme dans le lait.* (Cadet-Gassicourt.)

— **Encycl.** Linguist. Nous avons dit que le

mot *émulsion* vient du latin *emulsum*, supin de *emulgere*, de *e* et de *mulgere*, traire. Le latin *mulgeo*, le grec *amelgô*, l'ancien irlandais *malg*, l'anglo-saxon *meolcan*, le scandinave *miolka*, l'ancien allemand *melchan*, etc., l'ancien slave *mlusti*, *mluzâ*, etc., le lithuanien *milszti*, *milzu*, qui tous signifient traire, correspondent à la racine sanscrite *marg*, essuyer, adoucir. Cette racine, possédée en commun par les langues européennes dans l'acception de traire, n'a été conservée par le sanscrit que dans le sens général de frotter; elle ne s'y applique jamais à l'action de traire, et il n'en dérive aucun nom du lait, tandis que le gothique *miluks*, anglo-saxon *meolue*, *meole*, scandinave *miolk*, ancien allemand *miluh*, etc., l'irlandais *melg*, *meilg*, l'ancien slave *mlieko*, russe *moloko*, polonais *mleko*, illyrien *mljeko*, etc., se rattachent clairement à la racine européenne. Il faut y joindre beaucoup d'autres dérivés, tels que le grec *amalgeus*, *amolgion*, seau à traire, en latin *mulctra*, en lithuanien *milsztuwe*, l'allemand moderne *molke*, petit-lait, en irlandais *miole*, le russe *molozivo*, bohémien *mleziwo*, l'irlandais *mulcau*, sorte de potage au lait, *mulchan*, lait de beurre, erse *malachan*, fromage. L'acception primitive de frotter avec la main, essuyer, s'est conservée dans le lithuanien *milszti* aussi bien que dans le grec *amergô*, *omorgnumi*. A l'inverse de la racine *marg*, la racine *duh*, primitivement traire, a vu cette acception devenir étrangère aux langues européennes, tandis que le sanscrit la conservait fidèlement. Comme on l'a remarqué avec raison, cette séparation des racines *duh* et *marg* en deux groupes distincts est un fait important pour l'histoire des anciens Aryas. *Duh*, en usage à l'époque de l'unité complète avec le double sens de *tirer* et de *traire*, *trahere* et *mulgere*, n'a été conservé, dans cette dernière acception que par les Aryas orientaux, tandis que les tribus occidentales déjà séparées, mais ne formant encore qu'un seul peuple, ont substitué *marg*, terme tout aussi primitif, pour exprimer plus spécialement l'action de traire. Une trace de la racine *marg*, chez les Iraniens, dans le sens de traire, se trouve peut-être dans le persan *misidan*, traire et frotter, presser, lequel paraît se rattacher au désidératif *marksh*. Une forme intermédiaire *miksh*, comme *mish*, épandre, verser, rendrait bien compte du verbe persan *marhs*, où *s* doit provenir de *ks*. Il est singulier de trouver en irlandais le mot *meis*, action de traire, dont le *s* ne peut s'être maintenu que par un effet semblable. En ossète, *misin* est le nom du lait; en scandinave, *misa*, celui du petit-lait. Un fait curieux, que Pictet se borne à constater sans en tirer aucune induction, c'est que la racine *marg*, dans sa double application et ses formes diverses, correspond singulièrement bien à tout un groupe de radicaux sémitiques. Ainsi, en hébreu, on trouve *marah*, il a serré, il a pressé; *marach*, il a frotté; *mârag*, il a essuyé, nettoyé, orné; en arabe *maraza*, il a pressé du bout des doigts; *marasha*, il a pétri; *marasa*, il a pressé le sein d'une femme; *mazaya*, il a pressé le pis, il a trait; puis, avec *l* pour *z*, *malaka*, il a pétri; *malaqa*, il a tété; *malaga*, il a pris le sein avec la bouche; *malaha*, il a allaité, d'où *milh*, bouchée de lait, etc., etc. C'est avec raison que l'*émulsion* est ainsi nommée du latin *mulgeo*, car c'est une préparation extraite des semences émulsives, c'est-à-dire des substances dont on peut tirer de l'huile par expression, et, de plus, cette préparation a ordinairement la couleur blanche et opaque du lait.

— Pharm. On nomme *émulsion* un liquide d'apparence laiteuse, préparé avec des semences huileuses et de l'eau. Certaines semences, les amandes douces, par exemple, renferment dans leur tissu de l'huile fixe, de la gomme, du sucre, un ou plusieurs acides végétaux et une substance albuminoïde particulière; d'autres, comme celles du lin, renferment en plus une matière mucilagineuse très-abondante. Ce sont ces matières qui concourent, dans une *émulsion*, à maintenir les corps gras en suspension dans l'eau, et à donner ainsi au liquide une apparence opaque spéciale. Pour faire une *émulsion*, on débarrasse les semences de leur spermoderme; ce résultat s'obtient facilement en les échaudant quelques instants dans l'eau bouillante, qui ramollit l'enveloppe à ce point qu'elle se détache sous la pression des doigts. On les raffermit ensuite en les plongeant dans l'eau froide, puis on les sèche. Pour toutes les semences, il est utile d'enlever les enveloppes si on désire une *émulsion* bien blanche; pour les amandes, cela est indispensable, la pellicule contenant une matière tannante qui altère la saveur du produit. Les amandes mondées de leurs enveloppes sont pilées dans un mortier de marbre, en ajoutant une petite quantité d'eau, pour empêcher l'huile de se séparer; on ajoute en même temps le sucre, s'il en doit entrer dans la préparation; quand on a obtenu une pâte fine et homogène, on verse peu à peu le reste de l'eau en agitant continuellement, et on passe le mélange au travers d'une étamine de laine, en pressant le résidu. Une *émulsion* se sépare toujours quelque temps après qu'elle a été préparée; les matières grasses et parenchymateuses viennent nager à la surface, et un peu plus tard la masse entre en fermentation; il est donc nécessaire de renouveler souvent les médicaments qui renferment une *émulsion*. La séparation est d'ailleurs produite instantanément par l'addition au liquide de substances ayant la propriété de coaguler l'albumine végétale, telles que les acides minéraux ou l'alcool.

On emploie fréquemment les *émulsions* de différentes semences, notamment celles qui suivent. L'*émulsion d'amandes* ou lait d'amandes se prépare avec 50 grammes d'amandes douces mondées, 50 grammes de sucre et un litre d'eau, en suivant les indications générales qui viennent d'être données. On y fait entrer souvent un peu de gomme pour l'empêcher de se séparer trop rapidement, et quelques amandes amères pour la parfumer. On supprime le sucre lorsqu'elle doit être employée en lotions à l'extérieur. Presque toujours on l'administre comme boisson rafraîchissante. L'*émulsion de pistaches* et l'*émulsion de pignons doux* s'obtiennent de la même manière et sont réservées aux mêmes usages. L'*émulsion de chènevis* est employée dans diverses affections des glandes mammaires. L'*émulsion de semences froides* est composée avec un mélange à parties égales de semences de calebasse, de pastèque, de melon et de concombre; elle jouit de propriétés vermifuges prononcées; il en est de même de l'*émulsion de semences de potiron*. Les loochs ne sont que des *émulsions* épaissies avec de la gomme adragante; une *émulsion* d'amandes additionnée de gélatine forme ce que l'on appelle un *blanc-manger*.

Certaines substances animales, le jaune d'œuf par exemple, donnent, lorsqu'on les délaye dans l'eau, un liquide tout à fait analogue à une *émulsion* de semences, c'est-à-dire de l'huile tenue en suspension par une substance albuminoïde. Cette *émulsion* animale est fort en usage dans les ménages, où elle est connue sous le nom de lait de poule. On la prépare en battant ensemble un jaune d'œuf, de l'eau chaude, du sucre et de l'eau de fleurs d'oranger.

Toutes les *émulsions* dont nous venons de parler, obtenues par une simple trituration avec l'eau, sont dites *émulsions simples*, *émulsions vraies*, pour les distinguer de médicaments très-nombreux et très-utiles, dont la préparation est assez différente, et que l'on a nommées *émulsions artificielles* ou *émulsions fausses*. Ces dernières se préparent soit au moyen de l'eau seule, comme pour certaines gommes-résines; soit par l'intermédiaire de l'alcool, comme pour quelques résines et quelques baumes; soit surtout à l'aide de matières éminemment émulsives, telles que le jaune d'œuf, la gomme adragante, la gomme arabique, certains mucilages, etc., comme pour les huiles grasses, les térébenthines, les essences naturelles. Ces *émulsions* artificielles rendent de très-grands services à la thérapeutique; elles constituent une forme de médicament très-favorable à l'administration d'un nombre considérable de drogues. Parmi les plus employées se trouvent les suivantes : l'*émulsion huileuse* ou potion huileuse émulsionnée du Codex, ou encore looch huileux, à laquelle le Codex assigne la formule suivante : « Huile d'amandes douces, 15 gr.; gomme arabique pulvérisée, 15 gr.; sirop de gomme, 30 gr.; eau de fleurs d'oranger, 15 gr.; eau commune, 100 gr. Préparez un mucilage avec la gomme et un peu d'eau; ajoutez l'huile par petites parties, et délayez enfin avec le reste des liquides. » L'*émulsion de térébenthine*, médicament diurétique, s'obtient en délayant, avec un jaune d'œuf, 45 gr. de térébenthine dans 375 gr. d'eau. L'*émulsion de scammonée* se prépare, d'après le Codex, en divisant 1 gr. de scammonée dans 15 gr. de sucre, ajoutant peu à peu 120 gr. de lait de vache, puis 5 gr. d'eau distillée de laurier-cerise; c'est un excellent purgatif. L'*émulsion de cire* exige des précautions spéciales à cause de la solidité de la matière grasse à mettre en suspension : elle doit se faire avec de l'eau chaude dans un mortier également chaud; on triture 24 gr. de cire fondue avec 24 gr. de gomme arabique en poudre et 90 gr. de sirop de sucre, jusqu'à ce qu'on ait un mélange homogène; on ajoute alors la même quantité de sirop que précédemment et 250 gr. d'eau, en remuant vivement. L'*émulsion de copahu* est usitée dans la blennorrhagie. Celles de *gomme ammoniaque* et d'*assa-fœtida* se préparent en délayant dans un demi-litre d'eau 4 gr. de ces gommes-résines. On prescrit souvent des *émulsions purgatives* dont la base est tantôt la résine de jalap, tantôt la scammonée, tantôt encore l'huile de ricin ou les semences de ricin, ou même l'huile de croton tiglium; ces médicaments, presque toujours complexes, se préparent facilement en employant un jaune d'œuf. Dans ces derniers temps, on a utilisé comme désinfectant des plaies l'*émulsion de coaltar*; on l'obtient en chauffant au bain-marie, jusqu'à solution complète, parties égales de coaltar, de savon et d'alcool, et en délayant 3 kilogr. de ce produit dans 100 litres d'eau. L'acide pyroligneux peut être substitué à l'alcool, et même on a proposé d'émulsionner simplement le coaltar avec la matière mucilagineuse que fournit abondamment l'écorce de quillaïa.

ÉMULSIONNÉ, ÉE (é-mul-si-o-né) part. passé du v. Émulsionner. Mêlé à une émulsion : *Potion* ÉMULSIONNÉE. ‖ Réduit à l'état d'émulsion : *Le savon calcaire est plus fluide, plus fusible, plus facilement* ÉMULSIONNÉ *par l'eau.* (L. Figuier.) *Les substances grasses de nos aliments*, ÉMULSIONNÉES *par la digestion, passent sans altération profonde dans le chyle, et de là dans le sang.* (Dumas.)

ÉMULSIONNEMENT s. m. (é-mul-si-o-ne-man — rad. *émulsionner*). Pharm. Action d'émulsionner.

— Physiol. Division des corps, qui leur permet de passer à travers les vaisseaux chylifères : *C'est au suc pancréatique seul qu'appartient l'*ÉMULSIONNEMENT *des graisses, et, par suite, leur absorption dans l'économie.* (L. Figuier.)

ÉMULSIONNER v. a. ou tr. (é-mul-si-o-né — rad. *émulsion*). Pharm. Mêler à une émulsion : ÉMULSIONNER *une potion.*

— Physiol. Diviser, en parlant des corps gras, pour les rendre susceptibles de passer à travers les vaisseaux chylifères et d'être assimilés.

ÉMUS s. m. (é-muss — du gr. *emus*, tortue d'eau). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, tribu des staphylins, comprenant une centaine d'espèces de divers pays, et réuni par quelques auteurs au genre staphylin.

ÉMUTE s. f. (é-mu-te). V. ÉMEUTE.

ÉMUTI, ÉMUTIR, ÉMUTITION. V. ÉMEUTI, ÉMEUTIR, ÉMEUTITION.

ÉMYDE s. f. (é-mi-de — du gr. *emus*, tortue d'eau). Erpét. Genre de tortues de marais, type de la famille des émydiens : *Les chéloniens des eaux stagnantes sont généralement connus sous le nom d'*ÉMYDES *ou émydiens.* (P. Gervais.)

— Encycl. Erpét. Les auteurs anciens désignaient sous ce nom toutes les tortues d'eau douce, caractérisées par une carapace plus ou moins déprimée, ovalaire, évasée en arrière, et des pieds à doigts distincts, flexibles, plus ou moins palmés. Le genre *émyde*, ainsi entendu, formait le passage des *chersites*, ou tortues de terre, aux *chélonées*, ou tortues de mer. Le nombre considérable d'espèces qui sont venues se ranger sous ce type, les différences notables qu'elles présentent dans leurs caractères, ont conduit les naturalistes modernes à élever ce genre au rang de famille, sous le nom d'ÉMYDIENS, et à le diviser en plusieurs coupes génériques. Le nouveau genre *émyde*, ainsi restreint, comprend encore une quarantaine d'espèces, dont deux appartiennent à l'Europe. Il est désigné par plusieurs auteurs sous le nom de CLEMMYDE.

— Paléont. V. ÉLODITE.

ÉMYDIE s. f. (é-mi-dî — diminutif d'*émyde*, tortue d'eau). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, tribu des lithosies, comprenant six espèces, la plupart européennes.

— Infus. Genre d'infusoires systolides, du groupe des tardigrades, comprenant trois espèces.

ÉMYDIEN, IENNE adj. (é-mi-di-ain, iè-ne — rad. *émyde*). Erpét. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre émyde. ‖ On dit aussi ÉMYDE, ÉMYDIDE et ÉMYDOÏDE.

— s. m. pl. Famille de chéloniens ayant pour type le genre émyde, et comprenant les tortues de marais.

— Encycl. La famille des *émydiens* renferme tous les chéloniens désignés sous le nom vulgaire de *tortues de marais*. Elle a pour caractères une carapace solide, ovale, plus ou moins déprimée; des pattes plus ou moins palmées, munies d'ongles crochus; un cou long et rentrant dans la carapace, tantôt en se coudant simplement, tantôt en se pliant en Z. Les *émydiens* habitent, en général, les régions chaudes ou tempérées des deux continents. Ils se tiennent au voisinage des eaux stagnantes ou mêmes bourbeuses, dans lesquelles ils s'élancent en sautant presque à la manière des crapauds, pour chasser leur proie ou échapper aux dangers qui les menacent. Ils sont généralement carnassiers, et se nourrissent d'insectes ou de petits animaux vivants. On tire même parti de leur gloutonnerie pour les prendre à l'hameçon. Ils sont généralement inoffensifs, mais farouches; quand on les excite, ils font entendre une sorte de mugissement sourd, et mordent avec beaucoup d'acharnement. Quelques espèces ont une queue robuste, qui leur sert d'arme défensive et d'instrument de progression dans l'eau. Ces chéloniens s'accouplent généralement à terre et pendant la nuit; cependant certains d'entre eux s'accouplent dans l'eau, sur les plages basses, sablonneuses et d'une faible inclinaison; l'acte est long à s'accomplir. La femelle va pondre ses œufs à terre, non loin des rivages qu'elle fréquente; elle les dépose dans des trous peu profonds, où elle les abandonne. L'accroissement des *émydiens* est très-lent, à en juger par celui des individus qu'on est à même de voir en captivité, et ils atteignent, en général, une taille médiocre. La chair des *émydiens* exhale une odeur nauséeuse, due sans doute à la nature des eaux dans lesquelles ils vivent; aussi est-elle généralement rejetée. Leur écaille n'est ni assez épaisse ni assez belle pour qu'on puisse l'employer dans les arts. Cette famille comprend environ quatre-vingts espèces vivantes, réparties dans les quatorze genres suivants : émyde ou clemmyde, cistude, tétronyx, platysterne, émysaure, staurotype, cinosterne, peltocéphale, podocnémide, pentonyx, sternothère, platémyde, chélodine et chélyde. L'Europe ne possède actuellement que trois espèces, savoir : deux émydes et une cistude. Mais le nombre des *émydiens* y était autrefois bien plus considérable; leurs carapaces se retrouvent en abondance dans les formations lacustres secondaires et tertiaires. La France en possède à elle seule plus de dix gisements.

ÉMYDO-SAURIEN, IENNE adj. (é-mi-do-sô-ri-ain, i-e-ne). Erpét. Qui ressemble à la fois aux émydes ou chéloniens et aux sauriens.

— s. m. pl. Groupe de reptiles qui tient à la fois des chéloniens et des sauriens, et dont le crocodile est le type.

ÉMYSAURE s. m. (é-mi-sô-re — du gr. *emus*, tortue; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles chéloniens ou de tortues ayant pour type la tortue serpentine des auteurs anciens, qui habite les cavernes, les lacs et les marais de l'Amérique du Nord.

— Encycl. Les *émysaures* sont des tortues de marais, caractérisées par une tête large et couverte de petites plaques; un museau court, à mâchoires crochues, muni de deux barbillons sous le menton; un plastron fixe, cruciforme, couvert de douze plaques; trois écailles sterno-costales; la queue surmontée d'une longue crête écailleuse; cinq ongles aux pieds de devant, quatre à ceux de derrière. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, l'*émysaure serpentin*, appelé par les anciens auteurs *tortue serpentine*. Sa couleur est d'un brun passant plus ou moins au gris verdâtre en dessus, jaunâtre en dessous. On la trouve au voisinage des lacs, des marais et des rivières de l'Amérique du Nord; elle habite aussi les cavernes. Sa nourriture consiste surtout en poissons; d'après quelques voyageurs, elle chasserait aussi les jeunes oiseaux aquatiques.

EN prép. (an — du latin *in*; grec *en*, *eni*; gothique *in*, *inn*; allemand *in*, *ein*; anglais *in*; lithuanien *i*; kymrique *yn*, *i*; particule marquant arrivée, entrée, qui semble résumer les deux préfixes sanscrits *â*, primitivement *an*, vers, et *ni*, sous, dans, des racines *an*, mouvoir, aller, et *ni*, mouvoir, diriger). Préposition qui a généralement tous les sens de *dans*, avec une désignation moins précise du lieu : EN *ville*. EN *pays de plaine*. EN *France*. EN *prison*. EN *cage*. EN *boutique*. EN *garni*. EN *lieu sûr*. EN *pays étranger*. *Nous ne sommes pas féconds* EN *France en bons farceurs; les têtes originales y sont rares.* (Grimm.) EN *Flandre, la pipe dénote une heureuse application du far-niente napolitain.* (Balz.) *L'imprimerie porta la parole de nation* EN *nation.* (E. Pelletan.)

Ma partie *en* mon pré laisse aller sa volaille.
RACINE.

En tout temps, *en* tous lieux le public est injuste.
Horace s'en plaignait sous le règne d'Auguste.
VOLTAIRE.

Le pauvre, *en* sa cabane où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois,
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.
MALHERBE.

‖ S'employait autrefois avec les noms de ville : EN *Paris*. EN *Angers*. Aujourd'hui, on se sert de *à* dans le même cas.

— Cette préposition précède l'objet considéré comme lieu : *Voler de fleur* EN *fleur*. ‖ Le lieu vers lequel on dirige un objet : *Envoyer une lettre* EN *Belgique. Il écrivit* EN *cour, comme nous disons nous autres provinciaux; il écrivit même* EN *parlement.* (Volt.) ‖ L'objet qui contient : *Il est utile de laisser le vin se faire dans le tonneau avant de le mettre* EN *bouteilles.* (L.-J. Larcher.) ‖ Le moyen de transport : *Voyager* EN *voiture*, EN *traîneau*, EN *chemin de fer*.

— Elle indique aussi la libre disposition : *Je ne suis pas* EN *votre pouvoir. Je remets* EN *vos mains ce dépôt qu'on m'a confié.*

Ma vie est *en* vos mains, mais non ma dignité.
CORNEILLE.

‖ L'ordre : EN *dernier lieu*. EN *seconde ligne*. *L'Académie met toujours* EN *premier rang la signification qui est la principale dans l'usage.* (E. Littré.) ‖ La situation respective : EN *présence du beau monde*. EN *public*. EN *face*. ‖ La personne prise figurément comme circonstance de lieu : *Le bonheur et le malheur sont* EN *nous.* (De Ségur.) *L'art est pour l'homme ce qu'est* EN *Dieu la puissance créatrice.* (Lamenn.) *Nous vivons bien moins* EN *nous que hors de nous.* (Chateaub.) *Si tout est* EN *Dieu, il semble que Dieu doit être dans tout.* (V. Cousin.)

Apprends à te connaître et descends *en* toi-même.
CORNEILLE.

. . . . *En* une âme bien faite,
Le mépris suit de près la faveur qu'on rejette.
MOLIÈRE.

‖ La chose ou l'état considéré métaphoriquement comme récipient :

Il ne faut point avoir de mollesse *en* sa vie.
REGNARD.

Le peuple, *en* ce qui flatte ou choque sa manie,
Trouve de la justice ou de la tyrannie.
CRÉBILLON.

‖ L'excipient de l'action; son espèce, sa nature distinctive : EN *mathématiques*. EN [illegible]*ture*. EN *amour*. *Le monde est plein de* [illegible]*rons* EN *amour et d'hypocrites* EN *amitié.* (S Evrem.) EN *tout, le faux déplaît, choque, repousse.* (Lamenn.) *Soyez désintéressés, francs*

et loyaux EN *amour*, EN *amitié et dans les affaires.* (Raspail.) EN *toute chose la lutte, c'est la vie,* EN *religion,* EN *politique,* EN *littérature,* EN *amour.* (Mme E. de Gir.)

En toute chose il faut considérer la fin.
LA FONTAINE.

‖ Le point de vue de l'action, la manière de la considérer : *Tout ce qui est nuisible* EN *soi est faux, comme tout ce qui est utile* EN *soi est vrai.* (J. de Maistre.) *Jésus-Christ disait au peuple : « Bienheureux les pauvres* EN *esprit. »* (Lacordaire.) *Tout pouvoir unique* EN *fait devient bientôt absolu* EN *droit.* (Guizot.) ‖ L'espèce, la nature distinctive de l'état, de la profession : *Un docteur* EN *médecine. Un étudiant* EN *droit. Un peintre* EN *bâtiment.*

— Elle exprime le temps, et précède le mot qui indique l'époque : EN *hiver.* EN *toute saison.* EN 1793.

Un bon mot, *en* ce siècle, est un fort argument.
BERNIS.

‖ La durée : *Il a été guéri* EN *huit jours.* EN *seize heures on va de Paris à Marseille. Le champignon croît* EN *une nuit et le chêne reste cent ans à croître; image des esprits précoces et des bons esprits, plus lents dans leurs progrès.* (Mme Necker.)

Je sais quel est le peuple; on le change *en* un jour.
VOLTAIRE.

‖ Le temps en relation avec une action exprimée par son participe présent : EN *vieillissant, on meurt en détail. Il lui a tout laissé* EN *mourant.*

— Elle exprime la matière : *Un meuble* EN *noyer. Un habit* EN *drap d'Elbeuf. Une voûte* EN *briques. Une statuette* EN *porcelaine. S'en aller* EN *fumée.* ‖ La nature des objets produits, exhibés : *Abondant* EN *récoltes. Riche* EN *vertus. Généreux* EN *promesses. Il est plein d'idées, fertile* EN *ressources et* EN *inventions.* (Ste-Beuve.)

— Elle exprime l'état, la manière d'être : *Un arbrisseau* EN *fleurs. Une personne* EN *bonne santé. Un chemin* EN *pente. Une armée* EN *bataille. Des vêtements* EN *lambeaux.* ‖ L'état en rapport avec l'action : *Être* EN *mouvement. Être* EN *marche. Il est* EN *tournée. Je vais* EN *voyage. Nous sommes* EN *guerre. Vous êtes* EN *affaire. Ils sont* EN *discussion. Ils seraient si heureux de me trouver* EN *faute!* (Scribe.) ‖ L'état résultant de l'action : *Partagé* EN *quatre. Mis* EN *morceaux. Réduit* EN *poussière. Il n'y a rien qu'on ne fasse avaler lorsqu'on l'assaisonne* EN *louanges.* (Mol.)

L'attaquer, le mettre *en* quartiers,
Sire loup l'eût fait volontiers.
LA FONTAINE.

‖ La nature comparative, l'espèce :

En naissant, toute créature
De bien reçoit un même lot;
Petit ou grand, habile ou sot,
A même poids, même mesure,
Mais de différente nature.
De là vient que tel conquérant
Reçut son partage *en* folie,
Telle femme *en* coquetterie,
Tel prieur *en* tempérament,
Et telle dévote *en* envie;
Enfin Crésus eut *en* argent
Ce que Voltaire eut *en* génie.
HOFFMANN.

‖ La situation de l'âme dans ses manifestations extérieures : *Être* EN *gaieté. Être tout* EN *larmes. Éclater* EN *sanglots. Mademoiselle éclata* EN *pleurs,* EN *cris,* EN *douleurs violentes,* EN *plaintes excessives.* (Mme de Sév.)

Le superbe animal, agité de tourments,
Exhale sa douleur *en* longs mugissements.
BOILEAU.

‖ La situation relativement aux affaires ou à la fortune : *Être* EN *progrès. Être* EN *veine.* ‖ La manière d'être respective : *Être* EN *relation,* EN *bons termes,* EN *querelle.* ‖ La manière d'être par rapport au costume, à la tenue : EN *cheveux.* EN *manteau court.* EN *chemise.* EN *frac.* EN *officier.* EN *blanc.* EN *noir.* ‖ La disposition : *Se mettre* EN *rond,* EN *cercle,* EN *carré. Des arbres* EN *espalier,* EN *quinconce. Un jardin* EN *potager.* ‖ La forme : *Une queue* EN *trompette. Une fenêtre* EN *ogive. Une voûte* EN *arcs doubleaux. Un arbre taillé* EN *pyramide. Un bonnet terminé* EN *pointe. Un mur* EN *équerre. Naples est bâtie* EN *amphithéâtre au bord de la mer.* (Mme de Staël.)

Les feuilles que l'hiver entasse,
Sans savoir où le vent les chasse,
Volent *en* pâles tourbillons.
LAMARTINE.

‖ Le changement de forme : *Narcisse fut métamorphosé* EN *fleur. Pierre d'Amiens assure que, de son temps, certaines hôtesses d'Allemagne, grandes sorcières, changèrent quelques-uns de leurs hôtes* EN *mulets.* (Fr. Michel.) ‖ La forme du langage : *Parler* EN *français. Écrire* EN *vers. S'exprimer* EN *termes magnifiques. Milton est un aussi grand écrivain* EN *prose qu'*EN *vers.* (Chateaub.)

.... Le ciel *en* vers fit parler les oracles.
BOILEAU.

— La manière dont une chose se fait : *Répondre* EN *deux mots. Se sauver* EN *toute hâte.* ‖ La circonstance d'une action simultanée : *Travailler* EN *chantant. En voulant mieux faire, on fait souvent plus mal.* (Mme de Sév.) *On facilite les devoirs* EN *leur associant l'agrément.* (Gresset.) *Les barbares aspiraient à la civilisation, tout* EN *en étant incapables.* (Guizot.) *Les bègues ne bégayent pas* EN *chantant ou* EN *déclamant.* (Lehecq.)

Il apprendrait à vaincre *en* me regardant faire.
CORNEILLE.

En faisant des heureux un roi l'est à son tour.
VOLTAIRE.

De nos cailloux frottés il sort des étincelles,
La lumière *en* peut naître, et nos grands érudits
Ne nous ont éclairé qu'*en* étant contredits.
VOLTAIRE.

‖ Le caractère de l'action : *Parler* EN *roi. Agir* EN *homme. Se conduire* EN *fat. Entre humains vous vivez* EN *vrais loups.* (Mol.) *La conscience nous avertit* EN *ami, avant de nous condamner* EN *juge.* (Le roi Stanislas.) *Le moyen le plus sûr d'honorer Dieu est de vivre* EN *honnête homme.* (J. Simon.)

Permettez qu'une fois je vous parle *en* Romain.
CORNEILLE.

Vous parlez *en* soldat, je dois agir *en* roi.
CORNEILLE.

Je puis quand je voudrai parler *en* souveraine.
RACINE.

Comment se porte mon époux?
— Madame, *en* homme de courage.
MOLIÈRE.

Un ânier, son sceptre à la main,
Menait *en* empereur romain
Deux coursiers aux longues oreilles.
LA FONTAINE.

Mes ennemis riant ont dit dans leur colère :
Qu'il meure et sa gloire avec lui!
Mais à mon cœur calmé le Seigneur dit *en* père :
Leur haine sera ton appui.
GILBERT.

— Elle précède encore le mot exprimant le mobile moral de l'action : EN *conscience, je ne le puis pas. Je vous le dis* EN *toute franchise.* EN *bonne justice, il devait être condamné.* ‖ L'objet, le but, le motif : *Armer* EN *course. Lever les mains* EN *signe de détresse. Trinquer* EN *l'honneur de quelqu'un. Agir* EN *haine de ses frères. Partir* EN *vue d'une affaire importante. Je le ferai* EN *votre considération.* ‖ La direction morale de l'action : *Je crois* EN *Dieu. J'espère* EN *vous.*

L'homme *en* sa propre force a mis sa confiance.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ La progression ou la succession de l'action : *Aller de mieux* EN *mieux. Raconter de point* EN *point. Tomber de Charybde* EN *Scylla, de fièvre* EN *chaud mal. Aller de mal* EN *pis.*

— *En*, combiné avec certains adjectifs, adverbes ou substantifs qui expriment le lieu ou la situation, fournit une foule de locutions adverbiales que l'on trouvera au mot qui sert de complément à la préposition : *En haut, en bas, en dessus, en dessous, en travers, en long, en large, en avant, en arrière, etc.* V. HAUT, BAS, DESSUS, DESSOUS, TRAVERS, LONG, LARGE, AVANT, ARRIÈRE, etc.

— Mar. *En belle*, Se dit d'une manière de pointer et de tirer le canon, qui consiste à placer la bouche de la pièce au milieu du sabord ou à ajuster les coups en plein bois de l'ennemi, vers le milieu de la longueur du bâtiment. ‖ *En bande*, Se dit d'un cordage qu'on largue de manière qu'on puisse le haler sans effort et à volonté. ‖ *En botte*, Se dit d'une manière d'embarquer un canot, qui consiste à le démonter, à lier les pièces qui le composent, et à l'arrimer à bord en cet état. ‖ *En croix*, Se dit d'une vergue à la fois perpendiculaire au plan vertical passant par la quille, et perpendiculaire au mât qui la porte. ‖ *En bas le monde!* Commandement de l'officier pour faire descendre les matelots de la mâture sur le pont, ou du pont dans les batteries.

— Loc. conjonct. *En tant que*, Autant que, Selon le pouvoir, la manière d'être de : *Je le ferai* EN TANT QUE *je le pourrai. L'entendement n'est autre chose que l'âme* EN TANT QU'*elle conçoit.* (Boss.) ‖ Comme, au point de vue de sa qualité de : EN TANT QUE *père, il l'aurait absous;* EN TANT QUE *juge, il le condamna.*

— Gramm. L'emploi de *en* offre quelques difficultés dont il est important de donner ici la solution :

1° Faut-il se servir de *en* ou de *de* pour exprimer la matière? Faut-il dire : *Une table* EN *marbre* ou *une table* DE *marbre?* Théoriquement, *en* exprime la matière avec laquelle on fait, on fabrique un objet, et *de* la matière propre, la *substance* de l'objet : on coule une statue *en* bronze, c'est-à-dire qu'elle est *faite avec* du bronze; un musée est riche en statues *de* bronze, c'est-à-dire dont la matière spéciale est le bronze. Pratiquement, cette distinction est trop subtile pour être rigoureusement observée, et, dans un grand nombre de cas, l'usage, ou plutôt l'euphonie seule peut décider si l'on doit employer *en* ou *de;* dans beaucoup d'autres cas, on peut se servir indifféremment de l'une ou de l'autre de ces deux prépositions.

2° *Croire, croire à, croire en.* Comme verbe actif, *croire* marque une croyance entière : *Je vous* CROIS. *Les chrétiens* CROIENT *tout ce que l'Église enseigne.* — *Croire à* marque une croyance moins ferme, moins directe, qui n'est quelquefois qu'une simple adhésion : *Je* CROIS À *ce que vous dites. Il y a encore des gens qui* CROIENT À *la magie.* — *Croire en* exprime non-seulement une croyance complète, mais encore une confiance absolue par rapport à l'avenir : *Celui qui* CROIT EN *Dieu ne s'inquiète guère des maux de la terre.*

3° *En campagne, à la campagne. A la campagne* a pour opposé A la ville : *Il est* À LA CAMPAGNE. *Je passe chaque année la belle saison* À LA CAMPAGNE. — *En campagne* se dit du mouvement, du campement et de l'action des troupes : *Les armées sont* EN CAMPAGNE. *Les troupes doivent bientôt entrer* EN CAMPAGNE. Et au figuré : *Il a mis toutes ses ressources* EN CAMPAGNE.

— **Syn. En, dans.** V. DANS.

EN (an — lat. *in*, même sens). Préfixe qui garde dans la composition un sens analogue à celui de la préposition *en*. Il s'écrit *em* devant un *b*, un *p* ou un *m* : EMprisonner. EMbarrasser. EMbrasser. EMmagasiner.

EN pron. relat. inv. (an — du lat. *inde*, de là, qui a donné *end, ent* et *en*). De lui, d'elle, d'eux, d'elles, de cela, de ces choses-là, de là : *J'*EN *suis mécontent; il ne travaille pas. Sa fille lui plaît; il* EN *parle sans cesse. Ces enfants, ces jeunes filles sont sages; il* N'EN *faut excepter que deux. Des livres? j'*EN *ai à revendre. Je ne vais pas en ville; j'*EN *viens. La confession autorise le crime, par l'assurance d'*EN *être absous.* (St-Evrem.) *L'amour est l'agitation de la vie; l'amitié* EN *est le repos.* (Mme Cottin.) *Le droit est la face égoïste de la justice, le devoir* EN *est la face généreuse.* (Lacordaire.) *Il faudrait avoir bien de l'esprit pour n'*EN *jamais faire aux dépens du cœur.* (Bougeart.) *L'âme est une vapeur qui brûle sans se consumer; notre corps* EN *est le falot.* (J. Joubert.)

Néron, bourreau de Rome, *en* était l'histrion.
DELILLE.

La mort est un remède à trouver quand on veut,
Et l'on s'*en* doit servir le plus tard que l'on peut.
MOLIÈRE.

D'un vaillant homme mort la gloire se publie,
Mais j'*en* fais moins de cas que d'un faquin en vie.
TH. CORNEILLE.

Comptez sur la reconnaissance,
Quand l'intérêt vous *en* répond.
FLORIAN.

La vie est un dépôt confié par le ciel;
Oser *en* disposer, c'est être criminel.
GRESSET.

La fortune a son prix; l'imprudent *en* abuse,
L'hypocrite *en* médit et l'honnête homme *en* use.
DELILLE.

— Au sujet de cela : *C'est à n'*EN *pas croire ses yeux. Il ne pouvait* EN *revenir. Il est dangereux surtout de faire boire du vin aux enfants, quoi qu'*EN *disent et qu'*EN *fassent les vignerons.* (B. de St-P.) ‖ A cause de cela : *J'*EN *suis désolé. J'*EN *suis encore tout* EN *colère. Elle* EN *est devenue toute rouge. Toute opinion qu'on veut comprimer* EN *acquiert plus de force.* (De Ségur.)

En t'avouant pour fils *en* est-il moins coupable?
En es-tu moins Brutus? *en* est-il moins Romain?
CORNEILLE.

‖ Par cette personne-là, par cela : *Il* EN *a été maltraité. J'*EN *fus admirablement reçu.*

— *En* est purement explétif dans certaines locutions ou constructions : *Il* EN *est de lui comme de vous. J'*EN *suis pour ma peine. Il est des cas où l'on doit* EN *faire entendre plus qu'on n'*EN *dit.* (Volt.)

— *En* fait partie d'un grand nombre de locutions qui seront expliquées en leur lieu : *S'*EN *aller, s'*EN *venir, s'*EN *retourner, s'*EN *tenir à,* EN *tenir,* EN *avoir dans l'aile.* V. ALLER, VENIR, RETOURNER, TENIR, AILE, etc.

— Argot de théâtre. *En avoir*, Terme employé par les dames des coulisses pour signifier qu'elles ont un amant riche, ou qu'une camarade est au-dessus de ses affaires. ‖ *En donner*, Terme employé par les mêmes en parlant d'un protecteur généreux qui paye au poids de l'or les faveurs qu'on lui accorde.

— Gramm. 1° Emploi de *en* ou de *son, sa, ses, leur, leurs.* Quand l'objet possesseur et l'objet possédé appartiennent à la même proposition, on emploie toujours *son, sa, ses, leur, leurs* : *La campagne a* SES *agréments. La Saône est sortie de* SON *lit. En automne, les arbres perdent* LEURS *feuilles. La vérité et* SES *conséquences sont l'objet des méditations du sage.* — On se sert encore de l'adjectif possessif quand, le possesseur n'étant pas dans la même proposition que l'objet possédé, celui-ci est le complément d'une préposition : *Paris est une ville magnifique; tous les voyageurs admirent la beauté de* SES *monuments.* — Dans les autres cas, et surtout quand on ne veut exprimer que l'idée de possession, on emploie le relatif *en : J'ai vu le Rhône; le cours* EN *est souvent impétueux. Si les plaisirs sont doux, les suites* EN *sont cruelles. Quand on est dans un pays, il faut* EN *suivre les usages. La gaieté est la santé de l'âme, la tristesse* EN *est le poison.*

Nourri dans le sérail, j'*en* connais les détours.
RACINE.

Remarquons ici que les mots possesseurs : *Rhône, plaisirs, pays, âme, sérail,* sont des noms de choses; si, au contraire, ces mots étaient des noms de personnes ou d'objets personnifiés, on emploierait de préférence *son, sa, ses, leur, leurs,* surtout si c'est l'idée de possession qui domine, et qu'on veuille appuyer sur l'expression : *Rien n'épuise la terre : plus on déchire* SES *entrailles, plus elle est libérale.* (Fén.) — Terminons par une série d'exemples où l'emploi des adjectifs possessifs ou du relatif *en* est à peu près indifférent : *Le commerce est comme certaines sources : si vous détournez* LEUR *cours, vous les faites tarir.* (Fén.) *Des corneilles nichent autour de la citadelle d'Athènes, mais elles ne franchissent jamais* SON *sommet.* (Chateaub.) *L'oiseau-mouche est toujours en l'air, volant de fleur en fleur; il a* LEUR *fraîcheur comme il a* LEUR *éclat.* (Buff.) *La patience est amère, mais* SON *fruit est doux.* (J.-J. Rouss.) On eût pu employer *en* dans tous ces cas.

2° Participe passé précédé de *en.* V. PARTICIPE.

— **Homonyme.** An, han.

En fumant, par Alphonse Karr (1861). « Mes *Guêpes*, disait autrefois A. Karr, contiendront l'expression franche et inexorable de ma pensée sur les hommes et sur les choses, en dehors de toute idée d'ambition, de toute influence de parti. » Son programme est toujours le même que dans sa jeunesse, mais l'âge a mûri chez lui le moraliste, tout en lui laissant la forme piquante, témoin cette pensée : « Le bon sens réunit tout d'abord la majorité... mais contre lui. Ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les formes de l'erreur qu'on arrive à la vérité. » Dans ce nouveau recueil, les questions d'art et de littérature tiennent très-peu de place; l'auteur y affirme, plus que dans les *Guêpes*, son amour de la vérité, de la justice, et surtout de l'humanité; ce ne sont plus les ridicules, mais les fautes et les crimes qu'il poursuit surtout avec autant de vivacité et d'esprit que d'amertume. Ces prétendus propos de flâneur entre deux bouffées de tabac ont quelquefois une haute portée philosophique. Les moralistes de profession n'ont rien écrit de plus frappant que ce passage sur la paix, passage bien fait pour marquer la différence entre les premières pages humoristiques d'A. Karr et le ton général du volume intitulé : *En fumant* : « Il y a deux sortes de guerre. L'une est sainte; c'est celle qui se fait pour l'indépendance, pour la liberté, pour la défense de la patrie, du foyer, de la famille. A cette guerre, les femmes envoient leurs maris, les mères envoient leurs fils, les jeunes filles envoient leurs frères et leurs fiancés, et de leurs mains délicates elles effilent de la charpie pour leurs glorieuses blessures, en n'adressant que tout bas leurs prières à la Vierge, tandis que les petits enfants retiennent leurs larmes pour ne pas amollir le cœur de leurs pères, et que les vieilles femmes font bouillir l'huile pour jeter sur la tête des assiégeants. A cette guerre-là frappez fort, frappez sans ménagement. Si les armes, si les mains vous manquent, faites comme Cynégire, le frère d'Eschyle, servez-vous des dents; car, je le répète, cette guerre-là est permise, cette guerre-là est sainte; toutes les cruautés, toutes les plaies, de quelque main qu'elles soient faites, tout le sang, de quelque main qu'il soit versé, seront mis au compte, au compte terrible des agresseurs et des tyrans. Il est une autre guerre, la plus odieuse, la plus grotesque, la plus criminelle, la plus ridicule des folies humaines. Celle-là a pour mobile une vanité bête et féroce qu'on est convenu d'appeler l'amour de la gloire. Les fous furieux qui la font se décorent du titre de héros et de conquérants, les fous idiots qui la laissent faire se laissent appeler « braves compagnons. » En réalité, ils ne sont compagnons que pour les coups. On donne à ces actes de rage insensée des noms gracieux et bucoliques; ces gens vont « cueillir des lauriers, moissonner des palmes, » comme les filles vont aux champs cueillir des pâquerettes et des bluets. Ils vont en réalité cueillir des bras et des jambes, faire des tas de cadavres mutilés, arroser des moissons détruites avec du sang et des cervelles humaines. Voici deux héros, deux conquérants en présence : chacun d'eux range ses soldats, des fils, des frères, des fiancés, des jeunes pères de famille; il les range comme des quilles, puis la partie commence, les canons lancent les boules, les quilles tombent. Comme ces quilles vivantes ne peuvent se ramasser et se remettre debout comme les quilles de bois, on les remplace par d'autres hommes qui sont abattus à leur tour. La partie finie, quand un des héros est fatigué, on compte les morts. « Moi, j'ai 3,000 cadavres que vous m'avez faits; mais je vous en ai fait 3,200. Rendons grâce au ciel, nous sommes vainqueurs! Réjouissons-nous! Rentrons triomphalement dans les villes; on nous dresse des arcs de triomphe. Les jeunes filles vêtues de blanc nous présentent des fleurs. » Eh bien! et ces 3,000 morts et ces 6,000 mutilés, et leurs 20,000 pères, mères, femmes, fiancées, sœurs, enfants qui pleurent amèrement? Et ces 100,000 paysans dont les moissons ont été ravagées, dont les chaumières ont été brûlées, qui ne peuvent donner à manger à leurs petits? Qu'ils fassent silence. D'ailleurs le bruit des fêtes étouffera leurs cris et leurs sanglots; c'est un grand jour, c'est un beau jour; le héros est adoré comme un dieu. De cette guerre-là, messieurs les conquérants, messieurs les héros, au nom du bon sens, au nom de la divinité, au nom de la liberté, je vous le déclare, le temps est passé; cette industrie de conquérants, ce métier de héros seront désormais classés parmi les petits métiers insalubres et malsains. Les peuples ne permettront

plus qu'on exerce cette profession sanglante de joueur de quilles humaines. Les rois qui auront cette fantaisie seront invités à se battre eux-mêmes et entre eux ; ce sera au tour des peuples de juger les coups et de faire galerie ; mais ils ne consentiront même plus à parier pour l'un ou pour l'autre : « Les » Grecs ne veulent plus payer les folies des » rois. » Morbleu ! dirait Molière, que ne les règlent-ils en bonne volée de bois vert sur le dos des coupables ! »

Hélas ! on voit bien que ceci a été écrit avant 1870.

ENACHSYS, divinité malfaisante, qui est fort redoutée des Yakoutes. C'est elle, selon eux, qui frappe de maladie les vaches et les veaux. Ils lui offrent des sacrifices afin de se la rendre favorable.

ÉNADELPHIE s. f. (é-na-dèl-fî — du gr. *en*, dans ; *adelphos*, frère). Teratol. Inclusion d'un fœtus dans un autre fœtus.

ÉNAGE s. m. (é-na-je — gr. *enagês* ; de *en*, dans, et *agos*, exécration). Antiq. gr. Personne exclue des mystères pour cause d'infamie. ‖ A Athènes, Nom donné aux citoyens qui avaient violé le droit d'asile en arrachant du pied de la statue de Minerve les partisans de Cylon. ‖ On dit aussi ÉNAGÉE.

ÉNAGONIEN adj. m. (é-na-go-ni-ain — gr. *enagonios* ; de *en*, dans ; *agôn*, combat). Mythol. Surnom de Mercure.

ÉNAKITES, peuplade qui habitait, avant l'invasion des Hébreux, le sud du pays de Chanaan, et surtout la contrée qui environnait Hébron. Les Enakites furent presque détruits par les envahisseurs ; mais leur résistance dut être énergique, car la tradition postérieure des Israélites les représente comme des géants à côté desquels les autres hommes ne paraissaient pas plus grands que des sauterelles. Les restes des Enakites furent refoulés vers la côte, où ils se fondirent probablement plus tard avec les Philistins, car l'histoire n'en fait plus mention.

Les Enakites comprenaient trois tribus principales, appelées *Ahiman*, *Sesaï* et *Thalmaï*. Le livre des *Nombres* (XIII, 23), celui des *Juges* (I, 20) et le *Deutéronome* (IX, 2) nous apprennent qu'ils furent presque entièrement exterminés dans les villes de Gaza, de Gath et d'Aschdod, qui appartenaient aux Philistins. Quelques auteurs ont regardé les Enakites comme des Troglodytes.

ÉNALCIDE s. f. (é-nal-si-de — du gr. *en*, dans ; *alkê*, force, remède). Bot. Syn. de TAGÈTE, genre de composées sénécionidées.

ÉNALIOSAURIEN, IENNE adj. (é-na-li-o-sô-ri-ain, ie-ne — du gr. *enalios*, marin ; *sauros*, lézard). Erpét. Syn. de SAURIEN MARIN.

— s. m. pl. Groupe de reptiles sauriens, comprenant plusieurs genres aujourd'hui disparus, et qui vivaient autrefois dans les eaux marines.

— Encycl. Les genres que renferme cet ordre de reptiles fossiles présentent une réunion étrange de caractères empruntés à presque toutes les classes de vertébrés : ainsi l'on trouve quelquefois sur le même individu un museau de dauphin, un crâne de lézard, des membres de cétacé et des vertèbres de poisson. Ce sont, de tous les reptiles, et peut-être de tous les animaux, ceux qui ressemblent le moins aux types actuellement connus. Ils semblent former le passage des reptiles aux cétacés et aux poissons. Les *énaliosauriens*, dont les débris se trouvent dans le lias et l'oolithe, en Angleterre, en France et en Allemagne, remplissaient dans les mers de l'époque jurassique les fonctions dévolues aujourd'hui aux cétacés. Les genres actuellement déterminés sont au nombre de trois, savoir : *ichthyosaure*, *plésiosaure* et *pliosaure*. V. ces mots.

ÉNALLAGE s. f. (é-nal-la-je — du gr. *enallagê*, changement). Gramm. Figure de construction qui consiste dans l'emploi d'un temps, d'un mode, d'un nombre, d'un genre pour un autre, comme dans cet exemple :

> Ainsi dit le renard, et flatteurs d'*applaudir*.
>
> LA FONTAINE.

ÉNALLOCHROME s. f. (é-nal-lo-kro-me — du gr. *enallos*, différent ; *chrôma*, couleur). Syn. d'ÆSCULINE et de BICOLORINE.

ÉNALLOSTÈGUE adj. (é-nal-lo-stè-ghe — du gr. *enallos*, différent ; *stegê*, toit). Foram. Qui a les loges réunies sur deux ou trois axes distincts.

— s. m. pl. Famille de foraminifères, comprenant les genres dont les loges, au lieu de former une spire régulière et bien caractérisée, alternent sur deux ou trois axes distincts.

ENAMBUC (Pierre VANDROSQUE DIEL D'), navigateur français, né dans le pays de Caux, mort à Saint-Christophe en 1636. Embarqué dès son enfance, il ne tarda pas à attirer l'attention de Richelieu, qui le nomma capitaine. En 1625, il s'associa à un autre capitaine du nom de du Rossey, équipa avec lui un brigantin armé de huit bouches à feu et partit de Dieppe pour faire la course contre les Espagnols. Arrivé près de l'île des Caïmans, entre Cuba et la Jamaïque, il fut attaqué par un galion espagnol de 35 canons et parvint à le mettre en fuite, non sans avoir éprouvé de graves avaries qui le contraignirent à relâcher à Saint-Christophe. Là, il trouva des Anglais nouvellement débarqués et quelques Français depuis longtemps établis dans l'île, se mit à la tête des Français, s'associa aux Anglais, et jeta avec eux les premiers fondements d'une colonie. Ils repoussèrent ensemble les indigènes, puis d'Enambuc et du Rossey revinrent en Europe, apportant de riches cargaisons de tabac et d'acajou. Richelieu leur accorda les pouvoirs nécessaires pour l'établissement d'une colonie régulière, et les deux aventuriers repartirent avec trois navires pour les Antilles. Arrivés à Saint-Christophe, ils firent le partage de l'île avec les Anglais et signèrent avec eux un traité d'alliance ; mais les Français, pendant une longue absence de d'Enambuc, ayant été décimés par les maladies, les Anglais voulurent profiter de la circonstance pour s'emparer de l'île entière et d'Enambuc dut s'apprêter à repartir immédiatement pour l'Europe, afin de solliciter des secours. Sur ces entrefaites, une flotte espagnole se présenta à Saint-Christophe pour en expulser Anglais et Français. Du Rossey livra lâchement le fort qu'il commandait, et d'Enambuc dut s'embarquer précipitamment pour Antigoa avec la plupart des colons français (1629). Les Anglais capitulèrent et s'engagèrent à évacuer l'île, ce dont ils s'abstinrent. Quant à d'Enambuc, ayant trouvé à Antigoa un navire français commandé par le brave Giron, il décida celui-ci à venir avec lui châtier les Anglais, qui tentèrent vainement de s'opposer à leur débarquement. Les Anglais étaient alors environ 5,000 ou 6,000, les Français à peine 350 ; néanmoins, par la fermeté et la résolution de son caractère, d'Enambuc sut toujours en imposer à ses voisins et arrêter leurs empiétements. Lorsque d'Enambuc se vit assez fort, il partit à la tête d'une centaine d'hommes déterminés et alla s'emparer, au nom du roi de France, de l'île de la Martinique (1635), où il jeta les fondements de la ville de Saint-Pierre. Il y laissa son neveu du Parquet et revint à Saint-Christophe, où il mourut. Du Rossey, de retour en France, fut enfermé à la Bastille.

ENAMOURÉ, ÉE (an-na-mou-ré) part. passé du v. Enamourer. Epris ; devenu amoureux : *Un vieillard* ENAMOURÉ *d'une jeune fille.*

> Bref, mon esprit, sans cognoissance d'âme,
> Vivoit alors sur la bouche à madame,
> Dont se mouroit le corps *enamouré.*
>
> CL. MAROT.

> Durant que son bel œil ces lieux embellissoit,
> L'agréable printemps sous ses pieds florissoit,
> Tout rioit auprès d'elle, et la terre parée
> Estoit *enamourée.*
>
> RÉGNIER.

— Substantiv. Personne enamourée : *Quelque pauvre* ENAMOURÉE *va s'y repaître de doux souvenirs.* (P.-L. Courier.)

ENAMOURER v. a. ou tr. (an-na-mou-ré — de *en*, et d'*amour*). Inspirer de l'amour à : *Elle veut bien les* ENAMOURER, *mais non pas les aimer.*

S'enamourer v. pr. S'amouracher, devenir amoureux : *Il* S'EST ENAMOURÉ *de sa cousine. Il est bien prompt à* S'ENAMOURER.

ÉNANCHÉ, ÉE (é-nan-ché). V. ÉNAUCHÉ.

ÉNANCHER v. a. ou tr. (é-nan-ché). V. ÉNAUCHER.

ENANCRÉ, ÉE (an-nan-kré) part. passé du v. Enancrer : *Navire* ENANCRÉ.

ENANCRER v. a. ou tr. (an-nan-kré — de *en*, et de *ancrer*). Mar. Syn. de MOUILLER.

ENANDER (Samuel), prélat suédois, né à Eneby en 1607, mort en 1670. Vers la fin de sa vie il fut nommé évêque de Linkœping. On a de lui : *De intellectu et voluntate hominis* (Upsal, 1629, in-4°) ; *Disputatio pro gradu de sensibus interioribus, sensu communi, phantasia et memoria* (Upsal, 1632) ; *Disputatio physiologica de mundo* (Upsal, 1634) ; *Epitome præceptorum dialecticæ, etc.* (Linkœping, 1648, in-8°).

ENANGLE adj. (an-nan-gle — de *en*, et de *angle*). Qui est dans l'angle, dans un coin. ‖ Vieux mot.

ÉNANTÈSE s. f. (é-nan-tè-ze — du gr. *enantion*, vis-à-vis). Anat. Soudure de vaisseaux ascendants et descendants, anastomose.

ÉNANTHÈME s. m. (é-nan-tè-me — du gr. *en*, dans ; *anthein*, fleurir). Méd. Eruption qui se produit à la face interne des cavités naturelles. Se dit par opposition à EXANTHÈME.

ÉNANTIOPATHIE s. f. (é-nan-ti-o-pa-tî — du gr. *enantios*, contraire ; *pathos*, affection). Méd. Système de thérapeutique allopathique, dans lequel on cherche à déterminer des symptômes opposés à ceux de la maladie.

ÉNANTIOPATHIQUE adj. (é-nan-ti-o-pa-ti-ke — rad. *énantiopathie*). Méd. Relatif à l'énantiopathie : *Traitement* ÉNANTIOPATHIQUE.

ÉNANTIOSE s. f. (é-nan-ti-o-ze — du gr. *enantios*, contraire). Philos. Chacune des oppositions, au nombre de dix, qui sont la source de toute chose, dans le système des pythagoriciens : *Voici les* ÉNANTIOSES, *d'après Aristote : le but et l'indétermination, l'impair et le pair, l'un et le multiple, la droite et la gauche, le mâle et la femelle, l'immobile et le mobile, la ligne droite et la courbe, la lumière et les ténèbres, le bien et le mal, le carré parfait et le carré long.*

— Méd. Traitement par les contraires.

— Gramm. Sorte d'antithèse.

ÉNANTIOTRÈTE adj. (é-nan-ti-o-trè-te — du gr. *enantios*, opposé ; *tretos*, perforé). Infus. Qui a les perforations opposées.

— s. m. pl. Division de la classe des infusoires, comprenant les genres qui ont les perforations opposées.

ÉNANTIOTRIC s. m. (é-nan-ti-o-trik — du gr. *enantios*, opposé ; *thrix*, poil). Bot. Syn. d'ENRYOPS, genre de plantes.

ÉNAPHALODE s. m. (é-na-fa-lo-de — altér. du gr. *gnaphalôdês*, laineux). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes et de la tribu des cérambyx, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Nord : *Les* ÉNAPHALODES *sont d'un brun clair ou cendré.* (Chevrolat.)

ENARA, lac de la Russie d'Europe, dans la partie septentrionale de la Finlande ou Laponie, gouvernement et à 400 kilom. N. d'Uleaborg ; 92 kilom. de longueur sur 48 de largeur. Il est couvert de petites îles et déverse ses eaux dans l'océan Glacial arctique par la rivière Pasvig. Au S.-O. de ce lac se trouve un village du même nom, peuplé de quelques centaines de Lapons qui vivent du produit de leur pêche.

ENARBRÉ, ÉE (an-nar-bré) part. passé du v. Enarbrer : *Une roue* ENARBRÉE.

— Manége. Cabré : *Un cheval* ENARBRÉ.

ENARBRER v. a. ou tr. (an-nar-bré — de *en*, et d'*arbre*). Techn. Monter, assembler sur un arbre ou essieu : ENARBRER *une roue, un pignon.*

S'enarbrer v. pr. Etre enarbré : *Cette roue et ce pignon doivent* S'ENARBRER *sur la même tige.*

— Manége. Se cabrer. ‖ Vieux mot.

ENARD (DOM Jean-Baptiste), bénédictin français, né à Stenay en 1749, mort en 1829. Il fut chargé de professer les mathématiques et la physique au collège de Metz, émigra en 1792, rentra à Stenay en 1801 et devint vicaire. Enard, qui avait plus de talent et d'instruction que de bon sens, monta un jour en chaire au moment où son curé en descendait et s'écria : « Mes chers frères, je vais vous prouver que tout ce que vous a débité monsieur le curé n'est que mensonge. » Après cette incartade, le gouvernement crut devoir l'envoyer à Besançon et le mettre sous la surveillance de la haute police. Cependant on lui donna quelque temps après la place de censeur au lycée de Nancy, place qu'il ne garda que quelques mois. A la Restauration, il devint aumônier de la Chambre des députés. L'abbé Enard a écrit : *Question importante et facile à résoudre : l'abbé Grégoire fut-il un des auteurs de la mort de Louis XVI, et doit-il être regardé comme véritablement coupable de ce forfait? Tolle et lege* (Paris, 1814, in-8°), pamphlet qui ne dément pas le caractère emporté de son auteur ; le *Grand travail de l'abbé de Pradt corrigé et amendé* (Paris, 1819, in-8°), autre pamphlet dont le ton injurieux ne fait aucun contraste avec celui du pamphlet précédent.

ENAREA, petit Etat du S.-O. de l'Abyssinie ; capitale Saka. C'est une contrée bien arrosée, marécageuse en partie, et qui forme un plateau environné de hautes montagnes, limité à l'O., au N. et à l'E., par le cours du Guibé. Les habitants, soumis à la domination des Gallas mahométans, sont en partie chrétiens et en partie idolâtres, et ont la réputation d'être fort civilisés. Le climat de l'Enarea est doux et agréable, le sol fertile ; les principaux articles d'exportation sont le café, la myrrhe, la civette, l'ivoire et les étoffes.

ÉNARGÉE s. f. (é-nar-jé). Bot. Syn. de CALLISÈME.

ÉNARGIE s. f. (é-nar-jî — du gr. *en*, dans ; *argia*, repos). Rhétor. Figure dont parle Quintilien, et qui est voisine de l'hypotypose.

ÉNARGITE s. f. (é-nar-ji-te — du gr. *enargês*, évident). Minér. Nom donné par Breithaupt à un sulfure de cuivre arsénifère, qu'on avait d'abord regardé comme une simple variété de tennantite, et qu'il a reconnu former évidemment une espèce particulière.

— Encycl. *L'énargite* a été trouvée à Morococha, au Pérou, où elle est accompagnée de tennantite, de cuivre pyriteux et de pyrite ordinaire. C'est un minéral d'un noir de fer, dont la poussière est noire, l'éclat métallique et la cassure inégale. Sa pesanteur spécifique est exprimée par le nombre 4 et sa dureté par le nombre 3. *L'énargite* cristallise en prismes droits rhombiques de 97° 53′, parallèlement aux pans desquels il existe des clivages très-sensibles. Sur le charbon, elle donne des vapeurs d'acide arsénieux. Avec le borax et la flamme de réduction, elle fournit un globule de cuivre. D'après l'analyse de Plattner, elle renferme, en poids, 32,50 de soufre, 48,40 de cuivre et 19,10 d'arsenic.

ÉNARME s. f. (é-nar-me — du gr. *enarmozô*, j'adapte). Armur. Nom donné, dans le moyen âge, aux anses de cuir ou de fer qui étaient fixées dans la partie concave du bouclier et qui servaient à le saisir. ‖ Bouclier lui-même.

ENARMONIE, ENARMONIQUE, Autre orthographe des mots ENHARMONIE, ENHARMONIQUE.

ÉNARRABLE adj. (é-nar-ra-ble — rad. *énarrer*). Néol. Qui peut se narrer, se raconter : *Cette scène n'est pas* ÉNARRABLE.

ÉNARRATION s. f. (é-nar-ra-si-on — rad. *énarrer*). Néol. Récit détaillé, action d'énarrer : *Une ennuyeuse* ÉNARRATION.

ÉNARRÉ, ÉE (é-nar-ré) part. passé du v. Enarrer : *Un fait bien* ÉNARRÉ.

ÉNARRÉE s. m. (é-nar-ré — gr. *enarréios* ; de *en* privat., et de *arrên*, mâle). Anthropol. Nom donné par les anciens à des Scythes du sexe masculin, qui naissaient avec les parties sexuelles atrophiées.

— Encycl. Hérodote et Hippocrate ont parlé des *énarrées* qu'ils avaient rencontrés chez les Scythes. Hippocrate notamment, dans son traité *De l'air et de l'humidité*, voit dans leur impuissance un effet du climat et de la vie nomade dans les terres marécageuses que parcouraient les tribus scythes auxquelles ces malheureux disgraciés de la nature appartenaient. « Il y a, dit-il, des Scythes qui naissent et vivent privés de la virilité ; ils font tous les ouvrages des femmes, et on les appelle *énarrées* ou efféminés. Leurs compatriotes rapportent ce défaut à la volonté des dieux, et ils rendent même une sorte de culte à ces efféminés, comme s'ils redoutaient pour eux-mêmes un mal semblable. »

Il existe encore aujourd'hui, chez les Nogaïs, de véritables *énarrées*, connus sous le nom de Kos.

ÉNARRER v. a. ou tr. (é-nar-ré — du préf. *é*, et de *narrer*). Néol. Raconter avec détail : ÉNARRER *ses exploits.*

S'énarrer v. pr. Etre énarré : *Cela ne peut* S'ÉNARRER.

ENARRHÉ, ÉE (an-na-ré) part. passé du v. Enarrher : *Un vendeur* ENARRHÉ. ‖ Vieux mot.

ENARRHEMENT s. m. (an-na-re-man — rad. *enarrher*). Action de donner des arrhes. ‖ Vieux mot.

ENARRHER v. a. ou tr. (an-na-ré — de *en*, et de *arrhes*). Donner des arrhes à : ENARRHER *son propriétaire.* ‖ Vieux mot.

— Par anal. Payer d'avance, gagner à prix d'argent :

> Mais ses rivaux, munis de protecteurs,
> *Avaient* d'emblée *enharré* ses suffrages.
>
> PIRON.

ÉNARTHROCARPE s. m. (é-nar-tro-kar-pe — du gr. *enarthros*, articulé ; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des raphanées, voisin des radis, et comprenant quatre ou cinq espèces qui croissent en Orient.

ÉNARTHROCARPÉ, ÉE adj. (é-nar-tro-kar-pé — rad. *énarthrocarpe*). Bot. Qui ressemble à un énarthrocarpe.

— s. f. pl. Sous-tribu des raphanées, ayant pour type le genre énarthrocarpe.

ÉNARTHROS s. m. (é-nar-tross — mot gr. qui signifie *articulé*). Zooph. Nom donné à des tiges de polypiers crinoïdes.

ÉNARTHROSE s. f. (é-nar-tro-ze — du gr. *enarthros*, articulé). Anat. Articulation lâche et mobile, permettant à l'os articulé des mouvements en tous sens.

— Encycl. On désigne sous le nom d'*énarthrose* un genre spécial d'articulations de la classe des diarthroses. C'est Cruveilhier qui a établi cette classification. *L'énarthrose* est caractérisée par la réception d'une éminence osseuse, sphérique, dans une cavité de même forme. Le type est l'articulation coxo-fémorale. Ce genre d'articulations jouit des mouvements les plus variés et les plus étendus : 1° la rotation dans laquelle un des os pivote sur l'autre autour de son axe ; 2° l'adduction, dans laquelle le membre se rapproche de la ligne médiane ; 3° l'abduction, mouvement inverse ; 4° la flexion, par laquelle le membre se porte en avant ; 5° l'extension, mouvement inverse ; 6° la circumduction, qui se compose de tous ces mouvements se succédant les uns aux autres. Le membre décrit, autour de l'os resté immobile, un cône dont le sommet répond à la tête de l'os, et la base à l'extrémité libre du même os. L'articulation de l'épaule est aussi une *énarthrose.*

ENARYA, contrée de l'Afrique orientale, à l'O. de l'Abyssinie, entre 7° à 8° de lat. N. et 31° à 35° de longit. E., à trente journées de marche de Gondar. Au centre du pays s'élève un groupe de hautes montagnes, appelées *Kheresa*, sur le flanc septentrional desquelles prennent leurs sources les rivières Guibé et Maleg, qui tombent dans l'Abai ; celles qui naissent sur la face opposée tombent dans le Goshop. Les habitants appartiennent à la race des Gallas. Ce pays est surtout renommé pour ses grands bois de caféiers, qui abondent principalement dans la vallée du Djibbi, aux environs de Sakka, capitale et principal entrepôt de tout le royaume. Les habitants de l'Enarya sont regardés comme les plus civilisés des Gallas, et chez eux l'industrie manufacturière est plus avancée que chez aucun autre peuple de l'Afrique. Tout le café et la majeure partie de l'ivoire et des esclaves que l'Abyssinie reçoit du dehors sont exportés de cette contrée. La capitale, Sakka, est sur les bords du Guibé. L'Enarya a été visitée pour la première fois, au XVII° siècle, par le Portugais Ant. Fernandez.

ÉNASÉ, ÉE (é-na-zé) part. passé du v. Enaser : *Justinien, tout essaurillé et* ÉNASÉ *qu'il était, est réintégré en sa couronne.* (Et. Pasq.)

ÉNASER v. a. ou tr. (é-na-zé — du préf. privat. *é*, et du lat. *nasus*, nez). Couper le nez à : *Autrefois on* ÉNASAIT *les voleurs pour un premier délit, on les essorillait à un second, on les aveuglait au troisième.*

S'énaser v. pr. Donner, frapper violemment du nez : *Hélas! je me figurais être seul dans cette forêt où je levais une tête si fière! Tout à coup, je viens* M'ÉNASER *contre un hangar.* (Chateaub.)

ÉNAUCHÉ, ÉE (é-nô-ché) part. passé du v. Enaucher : *Epingles* ÉNAUCHÉES. ‖ On dit aussi ÉNANCHÉ.

ÉNAUCHER v. a. ou tr. (é-nô-ché). Techn. En parlant de l'épingle, Former sur l'enclume la place de la branche avant celle de la tête. ‖ On dit aussi ÉNANCHER.

ÉNAUDERIE (Pierre DE L'), moraliste français. V. LE MONNIER.

ÉNAULT (Etienne), littérateur français, né vers 1819. Il vint faire ses études à Paris, où, de bonne heure, il se livra à ses goûts littéraires, collabora à divers journaux, au *Courrier français*, au *National*, et publia des nouvelles, des romans. Lors de la révolution de 1848, M. Etienne Enault s'occupa activement de politique et se présenta, mais sans succès, comme candidat républicain à l'Assemblée constituante, dans le département de Seine-et-Oise. Depuis cette époque, il est revenu à ses travaux littéraires. Nous citerons de lui : le *Fils de l'empereur* (1846); la *Vallée des pervenches* (1847), recueil de nouvelles; l'*Homme de minuit* (1857, 4 vol.); le *Vagabond* (1859, 4 vol.), écrit, comme le précédent roman, en collaboration avec M. Judicis; le *Portefeuille du diable*, roman (1859, 2 vol.); le *Dernier amour* (1862); le *Lac des cygnes* (1864, in-18); *Scènes dramatiques du mariage* (1865, in-18); l'*Enfant trouvé* (1866, in-18); le *Roman d'une altesse* (1866, in-18), etc.

ÉNAULT (Louis), romancier français, cousin du précédent, né en 1824 à Isigny, petite ville du Calvados. Il n'avait pas été destiné par sa famille à la profession des lettres; ses parents voulaient en faire un avocat, et, en effet, il débuta au barreau et plaida deux fois pour le P. Lacordaire. Il possédait un talent de parole remarquable et il était évidemment destiné aux succès de cours d'assises; mais la révolution de Février, qui a bouleversé tant d'existences, eut sur son avenir une influence toute particulière, quoiqu'il assure ne s'être jamais occupé de politique. En effet, dans les nombreux journaux auxquels il a collaboré, jamais on n'a lu de lui une ligne qui ne fût exclusivement consacrée à la littérature ou aux beaux-arts. Cependant de nombreux articles et environ vingt volumes attestent le labeur d'une vie incessamment occupée et qui ne semble se délasser qu'en changeant de travail. Il fut, on ne sait comment, et lui-même a déclaré plusieurs fois n'en pas savoir à ce sujet plus que les autres, compromis à la suite des événements de Juin et arrêté dans sa modeste chambre d'étudiant en droit. On assure même qu'on le destinait à faire un assez long voyage dans nos possessions d'outre-mer, lorsqu'il fut relâché faute de preuves. On lui fit cependant comprendre que l'air de la France lui était, en ce moment, particulièrement contraire. Il quitta donc Paris, où rien ne le retenait, et commença cette série de voyages qui l'ont promené à travers le monde et qu'il s'est plu à raconter dans les journaux et dans ses livres. Après avoir vécu assez longtemps en Angleterre, pays dont il étudiait en même temps la littérature et les mœurs, il visita successivement l'Ecosse, l'Irlande et les îles Hébrides, avant lui complètement inconnues aux Français, si ce n'est au point de vue géographique. Il passa ensuite en Allemagne, où il s'enthousiasma pour *Werther*, ainsi qu'il convient à tout jeune littérateur. Il en donna une traduction, que le poëte allemand Ludwig, l'auteur des *Hirondelles*, regarde comme une des meilleures interprétations de Gœthe que l'on ait jamais faites. Dans une de ses haltes à Paris, il avait traduit la *Case de l'oncle Tom*, alors dans toute sa vogue, d'ailleurs fort légitime.

L'Italie l'attirait déjà; il y fit un premier voyage poussé jusqu'à Malte et qui devait être bientôt suivi de quatre autres.

A ces premières excursions, qu'il appelait lui-même des promenades, succédèrent bientôt de véritables voyages. Il s'embarqua pour l'Orient, et, après avoir abordé en Egypte, il parcourut une partie de l'Arabie, la terre sainte, le Liban, Damas, les grands sites où furent Palmyre, Balbek, toutes les côtes de l'Asie Mineure, les bords de la mer Noire et la Turquie d'Europe, puis la Grèce, cette patrie des souvenirs héroïques.

L'année suivante, il voulut faire pour l'extrême Nord ce qu'il avait fait pour l'extrême Orient, et, après avoir rêvé sous la tente des Arabes, il alla songer sous la hutte des Lapons; après avoir traversé les déserts de sable sur le dos des chameaux, il traversa les steppes de neige dans un traîneau attelé de rennes. Il avait étudié, en passant, le Danemark et la Norvége; il revint par la Suède.

Ces excursions en de lointains pays n'avaient pas lassé son ardeur de voir et d'apprendre : un nouveau voyage le poussa vers l'est de l'Europe, où il visita successivement la Hongrie, la Bohême et la malheureuse Pologne, cette terre classique des héros martyrs, à laquelle il voua ses sympathies.

De retour en France, il fut attaché à la rédaction du *Pays* et du *Constitutionnel*, et fut chargé de la critique littéraire dans le second de ces journaux et de la critique artistique dans le premier.

Une petite nouvelle qui fut remarquée, la *Bourgeoise de Prague*, et un des romans qui obtinrent le plus de succès en ces dernières années, *Christine* (1857), l'engagèrent à s'adonner aux œuvres d'imagination, dans lesquelles ses premiers essais se comptaient par des triomphes, et il s'efforça d'allier les études de mœurs de la société française à la peinture des pays qu'il avait parcourus, des contrées qu'il avait visitées. Outre *Christine*, on lui doit de nombreux romans, parmi lesquels nous citerons : la *Vierge du Liban* (1858, in-8°); *Alba* (1859); *Nadèje* (1859); l'*Amour en voyage* (1860), recueil de nouvelles; *Hermine* (1860); *Un amour en Laponie* (1861); *Pêle-mêle* (1862), recueil de nouvelles; *Stella* (1863); *En province* (1864); *Olga* (1864); *Franz Muller; Irène;* le *Collier sanglant; Dolorès*, étude de mœurs contemporaines et de vie mondaine; *Nagli*, épisode de la révolte des cipayes en 1857, etc. Les livres qu'il a écrits sur ses voyages sont nombreux et intéressants. Nous mentionnerons : *Promenade en Belgique et sur les bords du Rhin* (1852); la *Terre sainte, histoire des quarante pèlerins* (1854); *Constantinople et la Turquie, tableau historique, pittoresque, statistique et moral de l'empire ottoman* (1855); *Voyage en Laponie et en Norvége* (1857); la *Norvége* (1857); *Itinéraire de Paris à Cherbourg* (1859); *De la littérature des Indous* (1860); la *Méditerranée, ses îles et ses bords* (1862, in-8°); *Irène; Un mariage interrompu; Deux villes mortes* (1865, in-18); l'*Amérique centrale et méridionale* (1866, in-8°); *Un drame intime* (1866, in-18); le *Roman d'une veuve* (1867, in-18), etc. Citons encore de lui : *Lettres sur la Normandie, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande; Paris et les Parisiens*, en collaboration avec Théophile Gautier, Arsène Houssaye, etc. On lui doit aussi, comme critique : le *Salon de* 1852 (1853); *Claude Chopin;* des *Considérations sur le théâtre grec d'Eschyle*, qui lui valurent le titre de docteur ès lettres (il était déjà docteur en droit); de nombreux articles dans la *Revue contemporaine*, l'*Athenæum*, l'*Illustration*, le *Figaro*, la *Correspondance littéraire*, la *Revue française*, etc., soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de Louis de Vermond. Enfin, comme traducteur, il a publié la *Case de l'oncle Tom* (1852); *Werther* (1853); le petit poëme d'*Axel*, d'Esaïas Regner, une des plus suaves créations de la muse suédoise.

Tel est l'ensemble des travaux et des voyages qui remplissent jusqu'ici une carrière infatigablement laborieuse. Peu d'écrivains, en effet, travaillent autant que M. Louis Enault et aussi consciencieusement. Lorsqu'il aurait pu, comme tant d'autres de ses confrères, se lancer dans la littérature à la vapeur, s'attacher à la production quand même, tenir compte de la quantité et non de la qualité, entasser des volumes et ne pas créer une seule œuvre, il a préféré creuser lentement son sillon et repasser à plusieurs reprises sur les mêmes traces pour en assurer la régularité. Comme idée, on pourrait lui reprocher de ne savoir faire vibrer qu'une seule corde, car tous ses romans ne sont que des études de femmes; mais une telle variété de types et de détails rachète assez l'uniformité du sujet, pour qu'on sache bon gré à l'auteur de rester sur le terrain qui lui est familier et de se montrer moins audacieux dans ses excursions la plume en main qu'il ne l'a été dans ses voyages aventureux. En somme, M. Louis Enault est un des écrivains de l'époque qui font le plus d'honneur aux lettres, parce qu'il a le bon esprit de respecter ses lecteurs en se respectant lui-même, par la sévérité dont il use envers ses œuvres d'imagination.

ÉNAUTE s. m. (é-nô-te — gr. *aeinautês;* de *aei*, toujours, et de *nautês*, nautonier). Antiq. gr. Nom donné à des magistrats milésiens, particulièrement chargés de juger les différends maritimes.

— **Encycl.** Les *énautes*, lorsqu'ils avaient à délibérer sur des affaires importantes, montaient sur un vaisseau, qu'ils faisaient éloigner des côtes et sur lequel ils restaient jusqu'à ce qu'ils se fussent accordés sur le parti qu'il y avait à prendre et qu'ils eussent résolu la question pour laquelle ils étaient assemblés. C'était probablement pour se soustraire à toute influence de leurs concitoyens que ces magistrats de Milet, la plus commerçante des villes grecques de l'Asie Mineure, avaient adopté cet usage singulier.

ÉNAUX (Joseph), chirurgien français, né à Dijon en 1726, mort en 1798. Après avoir ébauché ses études dans sa ville natale, il vint les achever à Paris, sous Winslow et à l'hôpital de la Charité. Il devint, en 1773, démonstrateur du cours gratuit d'accouchement, puis, en 1775, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et membre de l'Académie de Dijon. Il a publié plusieurs mémoires dans les comptes rendus de cette Académie, et un ouvrage, qu'il écrivit en collaboration avec Chaussier, intitulé : *Méthode de traiter les morsures des animaux enragés et de la vipère* (Dijon et Paris, 1785, in-12).

EN-BAS ou **EMBAS** s. m. (an-ba). Partie ou direction basse; n'était usité que dans la locution *En en-bas* ou *En embas : Il descend* EN EMBAS. (Perrault.) *Qu'est-ce que c'est que ceci? vous avez mis les fleurs* EN EN-BAS? (Mol.)

EN-BELLE adv. V. EN BELLE au mot EN.

ENBEURER v. a. ou tr. (an-beu-ré). Remplir, abreuver, pénétrer. ‖ Vieux mot. On disait aussi ENBEVRER.

ENBLANCHIR v. a. ou tr. (an-blan-chir — de *en*, et de *blanchir*). Blanchir, rendre blanc. ‖ Couvrir de linge, de vêtements propres. ‖ Vieux mot.

ENBOHÉMÉ, ÉE (an-bo-é-mé) part. passé du v. Enbohémer. Qui fait partie de la bohème : *Ecrivains* ENBOHÉMÉS.

ENBOHÉMER v. a. ou tr. (an-bo-é-mé — de *en*, et de *bohème*). Néol. Faire entrer dans la bohème : ENBOHÉMER *des étudiants.*

S'enbohémer v. pr. Entrer dans la bohème, en faire partie.

ENBOUT s. m. (an-bou). Autre orthographe du mot EMBOUT.

ENBRAMI, IE adj. (an-bra-mi). Inquiet, agité, tourmenté. ‖ Vieux mot.

ENÇA adv. (an-sa — de *en*, et de *ça*). Avant ce temps-ci : *Depuis mille ans* ENÇA. ‖ Après ce temps-là :

. . . . . Après quinze ou vingt ans *ença*,
Au travers d'un mien pré certain ânon passa.
RACINE.

‖ Vieux mot.

ENCABANAGE s. m. (an-ka-ba-na-je — rad. *encabaner*). Econ. rur. Action d'encabaner les vers à soie.

ENCABANÉ, ÉE (an-ka-ba-né) part. passé du v. Encabaner : *Des vers à soie* ENCABANÉS.

ENCABANEMENT s. m. (an-ka-ba-ne-man — rad. *en*, et *cabane*). Mar. Partie intérieure du bâtiment, qui rentre depuis la ligne du fort jusqu'au plat-bord.

ENCABANER v. a. ou tr. (an-ka-ba-né — de *en*, et de *cabane*). Econ. rur. Mettre sur les claies, en parlant des vers à soie.

ENCABELLADOS, tribu sauvage du Brésil, descendant des Tapuyas, et errant aujourd'hui dans les forêts de l'Amazone. Ces sauvages se distinguent des autres indigènes par leur longue et épaisse chevelure, dont ils enveloppent comme d'un vêtement la partie supérieure de leur corps nu. C'est de cette singulière manière de se couvrir le corps que vient le nom espagnol de cette tribu.

ENCÂBLURE s. f. (an-kâ-blu-re — de *en*, et de *câble*). Mar. Distance de 120 brasses ou de 200 mètres environ : *Le temps était sombre, la brise molle, et la houle battait lourdement les écueils à quelques* ENCÂBLURES *du vaisseau.* (Chateaub.)

ENCADDIRE s. m. (an-ka-di-re). Antiq. Prêtre carthaginois, attaché au culte des dieux abadirs.

ENCADENASSÉ, ÉE (an-ka-de-na-sé) part. passé du v. Encadenasser : *Un prisonnier soigneusement* ENCADENASSÉ.

ENCADENASSER v. a. ou tr. (an-ka-de-na-sé — de *en*, et de *cadenas*). Fermer d'un cadenas; enfermer soigneusement : ENCADENASSER *un prisonnier.*

ENCADRÉ, ÉE (an-ka-dré) part. passé du v. Encadrer. Placé dans un cadre, entouré d'un cadre ou d'un encadrement : *Ces tapisseries, bien conservées dans les endroits où la lumière pénètre peu, sont* ENCADRÉES *de bandes de chêne sculpté devenu noir comme de l'ébène.* (Balz.) ‖ Entouré d'une bordure tenant lieu de cadre : *Un dessin* ENCADRÉ *de deux filets. Ce journal a paru* ENCADRÉ *de noir.*

— Par anal. Entouré, enfermé : *Une figure* ENCADRÉE *de longs cheveux et d'une grande barbe.* ‖ Placé entre deux ou plusieurs personnes : *Malfaiteur* ENCADRÉ *de deux gendarmes.*

— Par ext. Enchâssé, introduit : *Une scène grecque* ENCADRÉE *dans une tragédie française. Un épisode* ENCADRÉ *dans un récit. Un fait historique* ENCADRÉ *dans un paysage.*

— Fig. Placé dans un certain milieu : *L'amour est plus grand* ENCADRÉ *par l'art que par la nature.* (A. Houssaye.)

— Art milit. Massé dans les encadrements : *Un peloton est* ENCADRÉ *lorsque sa droite et sa gauche sont appuyées l'une et l'autre sur un sous-officier.*

— Placé entre les cadres de l'armée : *Jeunes soldats* ENCADRÉS *de vieux militaires.*

— Minér. *Cristaux encadrés*, Cristaux dont les facettes sont entourées d'une sorte de cadre.

ENCADREMENT s. m. (an-ka-dre-man — rad. *encadrer*). Action d'encadrer; ouvrage servant de cadre : *Un* ENCADREMENT *mal exécuté.* L'ENCADREMENT *d'une glace, d'une tapisserie, d'un tableau.*

— Par anal. Bordure, ceinture, objet qui entoure de toutes parts : *Un* ENCADREMENT *de gazon.*

— Fig. Milieu : *Les passions sont l'*ENCADREMENT *obligé de toutes nos actions.*

— Archit. Ornement en saillie qui entoure certains membres d'architecture ou certaines ouvertures : ENCADREMENTS *de cartouches.* L'ENCADREMENT *d'une fenêtre.*

— Art milit. Sergent et caporal qui ferment la gauche d'un bataillon : *Ce bataillon n'a pas d'*ENCADREMENT.

— **Encycl. B.-arts.** *L'encadrement* prend sa véritable origine à la Renaissance, lors de la réduction des dimensions de la peinture murale à celles du tableau de chevalet. Ce n'est pas que le cadre n'existât avant, mais il faisait partie de l'architecture et rentrait dans l'œuvre du sculpteur sur pierre ou sur bois et du menuisier. Quand la peinture eut quitté la muraille, où elle planait héroïque et sévère, pour descendre sur le tableau, on comprit qu'il fallait lui donner l'entourage, le cadre qu'elle avait dans l'architecture et qui n'est pas seulement une partie de l'ornementation, mais un complément indispensable de la peinture qu'il isole, dont il fait valoir la couleur et quelquefois la perspective. Pour qu'il remplisse cet office, il faut que le cadre se détache vigoureusement, nettement, tout à la fois de la peinture qu'il enserre et du fond sur lequel on le place. Aussi, après les cadres dorés, les cadres noirs ou brun foncé sont-ils ceux qui produisent le meilleur effet.

Les premiers cadres qu'on fit pour les glaces furent des cadres de même matière; ainsi sont les glaces de Venise, si élégantes, d'un agencement si heureux, si merveilleusement travaillées. Mais ce genre d'*encadrement* était très-coûteux, et quand l'usage de construire et de préparer des cadres pour les tableaux se fut établi, on songea à encadrer les glaces de la même façon, ce qui ne nuisait en aucune façon à la beauté de la glace, aux services qu'elle devait rendre, et permettait d'en faire un objet de décoration architecturale pour l'intérieur. Après l'*encadrement* des glaces et de la peinture, solide, fait de bois sculpté ou de fortes moulures, est venu l'*encadrement* des gravures, dessins et aquarelles, et en ces derniers temps des épreuves photographiques, *encadrement* élégant, coquet, de carton et de papier.

Les premiers cadres furent de bois sculpté, sur lequel on appliquait directement des feuilles d'or. Le travail de l'encadreur entrait là pour une part très-mince; aussi l'encadreur était-il en même temps sculpteur. Bientôt on songea, pour donner une apparence plus métallique à l'or du cadre, à recouvrir celui-ci, dans ses parties unies ou sculptées, d'une mince couche de colle et de blanc mêlés, qui ferait disparaître les aspérités ou les pores du bois, en rendant le cadre susceptible d'un polissage qui augmenterait l'éclat de l'or. Cette mince couche s'est accrue avec le temps, et elle forme aujourd'hui la pâte qu'on applique, moulée, sur les cadres en guise de sculpture.

Les ateliers d'*encadrement* sont donc composés : des mouleurs, qui moulent la pâte et l'appliquent sur le cadre; des repasseurs, qui, cette opération terminée, retouchent le moulage et lui donnent le fini, la régularité et le poli voulus; des doreurs, qui le dorent; des brunisseuses, qui rendent certaines parties brillantes, tandis que les autres restent mates; et enfin des encadreurs proprement dits, qui confectionnent les passe-partout, encadrent les dessins, gravures, aquarelles, etc.

Les bois qui servent à la fabrication des cadres dorés sont en général le marronnier, le poirier, l'aune, etc. On les débite par grandes moulures, suivant des profils spéciaux. C'est sur ces moulures qu'on applique, en pâte, les ornements ou les détails qui font saillie, après que le cadre a été préalablement ajusté. On l'ajuste en onglet, et, pour le maintenir, on chasse dans une mortaise pratiquée à cet effet une bande de bois de fil, placée obliquement, et qui relie les côtés deux à deux. On repasse ensuite l'ornementation à peu près de la même façon qu'on modèle de la terre glaise, à l'aide d'ébauchoirs semblables à ceux dont les sculpteurs se servent pour le travail de la cire; puis on ponce le cadre avec du papier de verre, et on le polit en mouillant légèrement et en le frottant avec de la peau très-douce, dite peau de chamois.

Le cadre ainsi préparé, on le dore à la mixtion, c'est-à-dire qu'on le peint avec un vernis gras coloré au jaune de chrôme, en ayant soin de ne point laisser d'épaisseur; puis, quand cette mixtion, séchée suffisamment, est à point, on y applique des feuilles d'or battu qu'on étend et qu'on unit avec un large pinceau, très-plat, garni de soies très-fines et très-douces. Le cadre passe enfin par les mains des brunisseuses, qui, lorsque la mixtion a séché convenablement sous l'or, polissent celui-ci en le frottant avec un brunissoir, de même que s'il s'agissait d'un objet de bijouterie. L'*encadrement* n'est plus rien s'il s'agit d'un tableau : il n'y a qu'à poser la toile, tendue sur son châssis, dans une rainure préparée dans le cadre, et à chasser six ou huit clous derrière pour maintenir le châssis.

L'*encadrement* des glaces est plus difficile. Il faut d'abord doubler la glace avec des voliges minces, soutenues par des traverses, puis l'entourer d'un châssis fixé aux voliges, contre lesquelles la glace est ainsi maintenue. On la place ensuite dans le cadre, de la même manière qu'un tableau, mais avec plus de soin.

L'*encadrement* des gravures et dessins est

d'un tout autre genre. On colle le dessin qu'on veut encadrer, coupé carrément, sur une feuille de papier bristol, de fort papier à dessin gris ou de toute autre nuance, et suivant les marges qu'on veut conserver; ce travail fait, on met la feuille sous presse; puis on coupe un carton de la forme et de la dimension voulues, on place le dessin dessus et l'on remet le tout sous presse. Après l'en avoir retiré, on taille, en suivant exactement le contour du carton, une feuille de beau verre à vitre blanc qu'on applique sur le dessin, après avoir préalablement collé à la colle forte des bandes de toile sur les bords, à l'envers du carton, et en laissant dépasser un peu ces bandes. On rabat celles-ci sur le verre et on les recouvre de papier de couleur gaufré, formant un petit liséré, si le dessin ne doit pas être placé dans un cadre. S'il doit y être mis, ce liséré n'est pas nécessaire, et on encadre le carton comme on le fait pour un châssis. Les passe-partout se font à peu près de la même manière, seulement on applique entre le verre et la marge du dessin un cadre de carton, confectionné de la façon suivante : on découpe la feuille de carton qui servira de cadre, on en enlève le milieu, on taille les bords intérieurs en biseau, on y passe au pinceau une couche de colle forte et on la recouvre d'une feuille de papier découpée au milieu comme le cadre; on rabat alors les bords du papier sur le biseau, et il n'y a plus qu'à poser le verre comme dans les *encadrements* ordinaires. Dans l'un et l'autre cas, si l'on n'y prenait garde, le carton, humecté par la colle, se tordrait et ferait casser le verre. Aussi, pour remédier à cet inconvénient, fait-on sécher l'*encadrement* en le soumettant à une pression proportionnée à l'épaisseur et à la force du carton et du verre.

On peut comprendre, dans les travaux à exécuter par l'encadreur, le rentoilage des tableaux, œuvre de soin et de patience. Quand la toile sur laquelle est appliquée la peinture est encore bonne, il suffit de la coller sur un calicot que l'on tend ensuite sur un châssis; mais lorsqu'elle est mauvaise, il faut poser la peinture sur un marbre, puis user la vieille toile jusqu'à la couche de couleur, en mouillant et frottant doucement avec la pierre ponce. Quand cette opération délicate est terminée, on enduit la nouvelle toile d'une couche de blanc de céruse et de zymatique qu'on applique au dos de la peinture restée sur le marbre. Il n'y a plus, après cela, qu'à tendre sur châssis comme pour une toile ordinaire.

L'*encadrement* des dessins, aquarelles et photographies, a pris dans ces derniers temps une assez grande extension et donné lieu à des travaux, rares à notre époque, qu'on peut citer pour leur originalité, leur élégance et leur distinction. Les encadreurs de la Renaissance et du siècle de Louis XIV furent de remarquables sculpteurs sur bois; les encadreurs de gravures du temps de Louis XV et de Louis XVI se montrèrent habiles ouvriers; certains encadreurs de notre époque sont de véritables artistes comme l'étaient les relieurs d'autrefois.

Les ateliers d'encadreurs ont, en général, un personnel peu nombreux; les maisons qui joignent à l'*encadrement* la dorure de meubles, de rampes, d'appartements, de salles de cafés, etc., occupent seules un certain nombre d'ouvriers; mais alors ce sont des doreurs et non des encadreurs. Dans plusieurs maisons de papeteries on fait aussi l'*encadrement*; mais presque toujours une seule personne suffit à ce travail. Les ouvriers encadreurs sont payés de 5 à 6 fr. par jour, suivant leur habileté.

— Phot. La proportion qui doit exister entre la grandeur d'une épreuve photographique et celle des marges qui l'encadrent n'est pas sans importance, vu l'aspect agréable que l'ensemble peut offrir. Il vaut mieux, en général, que les marges soient plus grandes que trop petites. Egales au moins de chaque côté à la moitié de l'image, elles seraient dans des proportions moyennes. Celle d'en haut doit être égale à celle des côtés. La marge d'en bas sera d'un sixième à un dixième plus grande, suivant que l'épreuve est destinée à être regardée en hauteur ou en largeur.

Quant au rapport qui doit exister entre la largeur et la hauteur de l'épreuve proprement dite, pour qu'elle produise le plus d'effet, il est reconnu, par expérience, que 4 parties en largeur et 5 en hauteur présentent le coup d'œil le plus satisfaisant. On ne devra donc s'écarter de cette loi que dans des circonstances exceptionnelles. Le lieu que doit occuper la tête du modèle dans l'*encadrement* ou dans la feuille n'est pas arbitraire : la ligne des yeux doit être placée entre le tiers et le quart supérieur, et l'œil du grand côté doit être sur la ligne médiane de l'ouverture ou de l'*encadrement*. L'éloignement du haut de la tête du bord de l'épreuve doit rarement dépasser une hauteur de tête; on laisse plus d'espace si le modèle est petit et moins si le modèle est grand.

— Art milit. L'expression *encadrement* a eu dans l'art militaire deux significations. L'*encadrement* primitif, qui est d'un usage antérieur à l'invention du jalonnement, s'appliquait au mode d'alignement d'un bataillon. Pour procéder à l'*encadrement*, les chefs de peloton se portaient quelque peu en dehors du rang et s'alignaient devant le front, en restant face en tête, puis la troupe venait s'encadrer entre eux. Ce moyen, assez rapide, pourrait être encore employé, mais seulement pour un bataillon isolé. Le mot a changé de signification; un *encadrement* est aujourd'hui un *homme d'encadrement*, de même qu'un tambour est un homme qui bat du tambour; ainsi un sergent et un caporal d'*encadrement* ferment l'aile gauche du premier et du second rang d'un bataillon d'infanterie française. Un sergent d'*encadrement* diffère d'un guide de gauche en ce que l'un appartient à l'ordre de bataille et l'autre à l'ordre de colonne. On dit d'une division ou d'un peloton qu'ils sont encadrés lorsque la droite et la gauche de cette division ou de ce peloton sont appuyées l'une et l'autre sur un sous-officier.

ENCADRER v. a. ou tr. (an-ka-dré — de *en*, et de *cadre*). Placer dans un cadre, entourer d'un cadre : ENCADRER *une glace, un tableau, une estampe.* ‖ Entourer d'une bordure tenant lieu de cadre : ENCADRER *un panneau, une tapisserie.* ENCADRER *d'arabesques un dessin, une peinture murale.* ENCADRER *un journal de noir.*

— Par anal. Entourer, envelopper de toute part, isoler : *Une bordure de buis* ENCADRE *le parterre. Une ceinture de montagnes* ENCADRE *le paysage.* ‖ Entourer et faire ressortir : *Ses longs cheveux noirs, tressés en deux nattes épaisses,* ENCADRAIENT *son visage pur, chaste et fier comme celui de la Diane antique.* (E. Sue.)

— Par ext. Introduire, insérer, faire entrer : ENCADRER *un épisode dans son récit.* ENCADRER *un monument dans un paysage. M. Taine excelle à situer les auteurs qu'il étudie dans leur époque, à les y* ENCADRER, *à les y enfermer.* (Ste-Beuve.) Placer dans un certain milieu : *Laissons reposer les campagnes tranquilles, où j'aime le plus à* ENCADRER *mes récits.* (G. Sand.)

— Ironiq. *Tête à encadrer*, Tête extrêmement laide.

— Art. milit. Masser dans les encadrements; faire entrer dans les cadres de l'armée : *Les levées d'un pays conquis sont toujours des auxiliaires peu sûrs à* ENCADRER *dans une armée conquérante.* (A. de Broglie.) *Encadrer un peloton*, Y disposer les officiers et sous-officiers nécessaires pour les manœuvres.

S'encadrer v. pr. Etre encadré : *Les émaux* S'ENCADRENT *aussi bien que les autres peintures.* ‖ Etre entouré, bordé : *Le paysage* S'ENCADRE *dans une ceinture de collines bleues.* ‖ Etre inséré, introduit : *Des miniatures* S'ENCADRAIENT *dans le texte et retraçaient les principaux traits de la vie de chaque héros.* (J. Sandeau.)

— Fig. Etre placé, se placer, s'enfermer dans un certain milieu : *L'art de grouper ses paroles et ses pensées exige que la pensée, la phrase et la période* S'ENCADRENT *de leurs propres formes.* (J. Joubert.) *Il me paraît démontrable que l'universalité des êtres ne* S'ENCADRE *pas dans les formes rigoureuses que rêve notre raison.* (Th. de Rémusat.) *Quel moyen cette restauration aurait-elle de* S'ENCADRER *dans le plan du changement social?* (Chateaub.) *Comme tous les grands hommes, Mirabeau* S'ENCADRAIT *mal dans les limites circonscrites d'un parti.* (Lamart.)

— Absol. Se placer dans son milieu : *L'homme se discipline,* S'ENCADRE *et se case aisément; il a un métier, un état.* (St-Marc Girard.)

ENCADREUR s. m. (an-ka-dreur — de *encadrer*). Celui qui fait, et même qui pose des cadres : ENCADREUR *doreur. Il y a à Paris des* ENCADREURS *dont le commerce a une grande importance.* ‖ Mot omis dans tous les dictionnaires, et cependant très-usité.

ENCAGÉ, ÉE (an-ka-jé) part. passé du v. Encager. Mis en cage : *Des oiseaux* ENCAGÉS.

— Fam. Enfermé, emprisonné :

Connaissez-vous certain rimeur obscur,
Ayant la rage et non l'art de médire,
Pour ses méfaits dans la geôle *encagé?*
VOLTAIRE.

ENCAGER v. a. ou tr. (an-ka-jé — de *en*, et de *cage*). Mettre en cage : ENCAGER *un oiseau.*

Le berger vient, le prend, l'*encage* bien et beau,
Le donne à ses enfants pour servir d'amusette.
LA FONTAINE.

— Fam. Tenir enfermé; emprisonner : ENCAGER *ses filles.* ENCAGER *un voleur. Les banquiers* ENCAGENT *leurs caissiers dans des loges, afin de les garder comme les gouvernements gardent les animaux curieux.* (Balz.)

S'encager v. pr. Etre encagé, mis en cage : *Les perroquets ne* S'ENCAGENT *pas.*

— Fam. Se tenir enfermé : S'ENCAGER *dans son logement.* S'ENCAGER *dans un couvent.*

ENCAISSAGE s. m. (an-kè-sa-je — rad. *encaisser*). Action d'encaisser, de mettre en caisse : *L'*ENCAISSAGE *de ces marchandises est indispensable.* ‖ Etat d'un objet encaissé : *Un* ENCAISSAGE *défectueux.*

— Hortic. Action de mettre des plantes en caisse : *L'*ENCAISSAGE *des orangers.*

— **Encycl.** Hortic. L'*encaissage* est une opération de même nature que l'empotage; il s'applique aux arbres ou aux arbrisseaux de trop grande taille pour être cultivés en pots. On les met alors dans des caisses de bois ou de fer, d'une capacité proportionnée aux dimensions du végétal. Les *rencaissages* devant être beaucoup moins fréquents que les rempotages, il importe de donner aux sujets une terre encore plus substantielle, ordinairement un mélange composé dans ce seul but, afin de maintenir leur végétation le plus longtemps possible. Pour la même raison, on leur donne aussi des arrosements d'engrais liquide. Pour la plantation, on se sert de moufles placés au sommet d'une échelle double et à l'aide desquels on soulève aisément les plus gros arbres. On encaisse les orangers ou les grenadiers de nos parterres.

ENCAISSANT (an-kè-san) part. prés. du v. Encaisser : *On doit ménager ces arbres en les* ENCAISSANT.

ENCAISSANT, ANTE adj. (an-kè-san, an-te — rad. *encaisser*). Minér. Qui forme encaissement : *La roche* ENCAISSANTE *du minerai.*

ENCAISSE s. m. (en-kè-se — rad. *encaisser*). Comm. Valeurs en caisse : *L'*ENCAISSE *de la Banque.* ‖ *Encaisse métallique*, Valeurs en métaux précieux monnayés ou en lingots : *L'*ENCAISSE MÉTALLIQUE *ne va pas souvent au quart du papier en circulation.* (Proudh.)

— **Encycl.** L'*encaisse* d'une banque est la masse des espèces métalliques avec laquelle elle pourvoit à ses comptes et à la convertibilité de ses émissions de billets. Il est généralement admis que l'*encaisse*, pour donner toute sûreté aux porteurs de billets, doit être égal au moins au tiers de la circulation. En Angleterre, la loi a pourvu au maintien de l'*encaisse* en assignant à la circulation des limites qu'elle ne peut dépasser sans avoir sa contre-partie en espèces métalliques. En France, la loi ne contient aucune disposition à cet égard. La Banque veille en toute liberté à la sûreté de son *encaisse*, et c'est sur cet *encaisse* et le portefeuille qu'elle se règle pour déterminer le taux de l'escompte. Sous l'influence des crises occasionnées par la nécessité d'acheter à l'étranger d'énormes quantités de céréales ou de solder des achats de coton faits dans des pays où les produits français ne sont que peu ou point demandés, l'*encaisse* de la Banque de France est souvent tombé très-bas, et sous l'influence d'un temps d'arrêt dans les affaires et dans la production on l'a vu monter très-haut. Les années 1856, 1857, 1862 et 1864 ont fourni des exemples frappants du premier de ces phénomènes, et les années 1859, 1866 et 1867 des exemples non moins frappants du second. Les moments où l'*encaisse* est faible étant les mêmes que ceux où l'escompte est très-élevé, le monde des affaires, qui souffre de cette situation, est assez disposé à croire que la composition même de cet *encaisse* en est la principale cause. Sur les 211 millions, actions et réserves, dont se compose le capital de la Banque, moins de 58 millions figurent dans cet *encaisse*, le surplus de ce capital étant immobilisé en rentes. Les ressources métalliques de la Banque sont aussi fournies pour la plus grande partie par le monde des affaires lui-même. Or, lorsque, pour une raison ou pour une autre, ce même monde ou retire ses dépôts ou envoie à l'encaissement les billets qu'il a pris, l'*encaisse* tombe très-bas, et la Banque, pour défendre cet *encaisse* et le relever, ne connaît qu'un moyen : la surélévation de l'escompte. Plusieurs mesures ont été suggérées pour conserver en tout état de cause cet *encaisse*. Nous allons les passer en revue et indiquer pourquoi la Banque se refuse à les adopter. L'enquête est ici notre guide. Lorsqu'on demande à la Banque énormément d'escomptes, que son portefeuille grossit chaque jour et que la réserve métallique diminue graduellement, il arrive un moment où le rapport entre l'*encaisse* et l'émission, nécessaire pour assurer la convertibilité des billets et la sécurité des porteurs, va être sérieusement troublé. Dans une telle situation, la Banque doit ou fermer ses guichets ou trouver un moyen de faire face à ses engagements en défendant son *encaisse* contre les demandes qui affluent de toutes parts, car c'est du numéraire qu'on veut, et non des billets. Fermer ses guichets, ce serait suspendre ses payements. Il n'y a que deux mesures capables de parer au danger : la restriction des échéances avec la réduction des bordereaux ou l'élévation du taux de l'escompte. Cette dernière mesure serait encore la moins douloureuse pour le commerce. En pareil cas, on pourrait aussi accroître l'*encaisse* en vendant des rentes; mais, pour que le payement de ces rentes se fît en argent, il faudrait que la Banque pût, comme en 1847, trouver un acquéreur qui ne fût pas le pays; car, le pays ayant besoin d'argent, on ne pourrait pas lui demander ce qu'il demande lui-même.

La grande, la continuelle préoccupation de la Banque, c'est l'*encaisse*. La disponibilité des 150 millions placés en rentes donnerait, dit-on, une facilité remarquable pour l'entretien de l'*encaisse* à un niveau convenable. Ces 150 millions, mis dans les affaires de la Banque, lui donneraient pour fortifier son *encaisse* une grande puissance. La Banque, au contraire, soutient que l'*encaisse* métallique n'est nullement intéressé à ce que le capital soit placé dans ses affaires ou en dehors. Elle prétend même, en s'appuyant sur le passé, que la vente de ses rentes pourrait très-bien ne rien changer à la situation de l'*encaisse*. Cette vente, a dit un de ses sous-gouverneurs, M. Andouillé, ne pourrait être faite du jour au lendemain; il faudrait l'échelonner sur six mois ou un an, ce qui, pendant tout ce temps, aboutirait à la diminution des billets, à la diminution des comptes courants et à l'augmentation du portefeuille. En supposant même que la vente de 150 millions de rente puisse se faire sans délai, il est évident que cette somme ne se trouverait pas en un mois; les maisons qui achèteraient les rentes devraient donner une contre-valeur, et cette contre-valeur ne pourrait être que des billets se trouvant entre leurs mains ou des fonds déposés à la Banque en compte courant. Si cette double ressource manquait ou n'était pas suffisante, ces maisons seraient obligées de présenter à l'escompte des effets de leur portefeuille. Les trois comptes des billets, des comptes courants et du portefeuille seraient donc momentanément modifiés, mais la situation de l'*encaisse* n'en serait pas changée. On peut même présumer que la vente des rentes ne ferait rentrer qu'une somme insignifiante de numéraire. Quant aux billets, en définitive, la circulation redemanderait sans doute une grande partie de ceux qu'on lui aurait enlevés. C'est ce qui se vit en 1857, lors du doublement du capital. Les 100 millions provenant de ce doublement ne furent pas versés immédiatement au Trésor, ni non plus immédiatement convertis en rentes. Le gouvernement voulut les laisser deux ans à la Banque afin de donner satisfaction aux personnes qui réclamaient le placement du capital de la Banque dans ses propres affaires. Alors se produisit ce fait singulier : les 100 millions furent versés par les actionnaires du 10 septembre 1857 au 10 juin 1858, c'est-à-dire en neuf mois. On ne s'en aperçut pas, car on était alors à une époque de très-grands embarras. Les 100 millions étaient dans les affaires de la Banque au moment le plus difficile, et cependant on ne retira aucun bien de leur présence. Le 31 décembre 1859, c'est-à-dire dix-huit mois après le payement complet fait par les actionnaires, ces 100 millions furent versés au Trésor en échange de 4 millions de rentes à 75 francs. C'est seulement à dater de cette époque, c'est-à-dire de l'immobilisation des rentes, que les *encaisses* commencèrent à s'élever.

La Banque de France, a-t-on encore dit, pourrait parfaitement bien avoir un portefeuille de papier sur l'étranger, sur les pays qui payent en numéraire, et alors, quand le besoin s'en ferait sentir, elle enverrait ses lettres de change à l'encaissement, et aurait ainsi un moyen très-simple d'approvisionner son *encaisse* métallique. Cette opération est également jugée dangereuse par la Banque qui la repousse. Voici les raisons qu'elle en a fait donner, en prenant toujours pour exemple le papier sur Londres : d'abord, si la Banque d'Angleterre faisait la même chose de son côté en prenant du papier sur Paris, il en résulterait que le jour où la Banque de France voudrait aller prendre de l'or à la Banque d'Angleterre, celle-ci voudrait en prendre à la Banque de France; l'effet produit serait neutralisé; on n'aurait réussi qu'à faire gagner les chemins de fer et les bateaux à vapeur, et la compensation serait faite. Mais, comme il serait très-possible que la Banque d'Angleterre ne voulût pas agir comme la Banque de France, on peut très-bien supposer que les deux pays soient momentanément compensés sous le rapport des échanges. La France peut, par exemple, devoir 100 millions à l'Angleterre, et l'Angleterre 100 millions à la France. Il y a donc dans ce moment-là en France 100 millions à tirer sur l'Angleterre, et en Angleterre 100 millions à tirer sur la France. Si la Banque de France achète 50 millions de papier sur Londres, elle fait que le commerce français n'a plus que 50 millions de papier anglais vis-à-vis de 100 millions qu'il doit à l'Angleterre, et par conséquent on provoque la sortie du numéraire. De deux choses l'une, ou la Banque de France, intervenant dans la situation et prenant 50 millions de papier sur Londres, garde ce papier dans son portefeuille, et alors les négociants français manquent de 50 millions pour payer ce qu'ils doivent à l'Angleterre, ou bien elle le négocie, et alors elle rend à la place ce qu'elle lui a pris. En ce cas, il n'y a rien de changé dans la situation. Si, au contraire, la France est débitrice vis-à-vis de l'Angleterre, si le papier sur Londres est cher, et si, en définitive, la France n'a pas assez de lettres de change sur l'Angleterre pour s'acquitter, on serait mal reçu à conseiller à la Banque d'acheter dans cette situation du papier sur Londres. Le marché, n'ayant pas déjà assez de papier sur Londres pour les besoins, en aurait encore bien moins si la Banque venait à en acheter, et au lieu d'attirer le numéraire on en provoquerait la sortie. Dans la situation inverse, c'est-à-dire dans le cas où l'Angleterre devrait plus à la France que la France ne devrait à l'Angleterre, tout achat par la Banque de France de papier sur Londres en provoquerait la hausse et empêcherait naturellement le numéraire d'arriver. Par suite de ces raisons, la Banque de France se refuse à voir une mesure rationnelle dans la constitution d'un portefeuille de valeurs sur l'étranger, afin de s'approvisionner de métaux précieux. Ce moyen de reconstitution de l'*encaisse* est en outre considéré comme une très-mauvaise chose. Un grand établissement comme la Banque de France, en se mettant à acheter du papier sur Londres, empêche les autres négociants, les autres banquiers d'en faire venir sur la place; ce papier devient moins abondant; la concurrence de la Banque tend à l'écarter et à lui faire prendre une autre di-

rection. Le moyen aurait aussi pour résultat de manquer très-souvent son but. En supposant qu'on y ait recours et que la Banque ait un portefeuille de papier sur Londres, la Banque ne pourrait pas n'avoir que du papier court, car elle serait obligée de l'envoyer immédiatement à l'encaissement ou de le négocier sur place. Ce papier devrait donc être à terme, c'est-à-dire échelonné sur une période de temps plus ou moins longue, ce qui ne lui procurerait jamais, au fur et à mesure des échéances, que des sommes très-restreintes en papier court, l'or ne pouvant se procurer immédiatement qu'avec du papier court seulement. Toute tentative de s'en procurer avec du papier long serait bien vite déjouée par le refus pur et simple d'escompte qu'on lui opposerait. Dans l'enquête, les représentants du gouvernement ont semblé croire que le système de la pluralité des banques rendrait plus possibles qu'elles ne le sont aujourd'hui les constitutions de grands réservoirs métalliques. Les représentants de la Banque ont été d'un avis tout contraire. « Le métal, a dit M. Durand, l'un des régents entendus, a des emplois parfois tellement irrésistibles qu'on ne peut l'empêcher de sortir; par exemple, lorsqu'il faut payer le blé dont on a besoin pour ne pas mourir de faim, ou lorsqu'il faut envoyer de suite à l'étranger 300 ou 400 millions de numéraire pour solder des achats de coton. Où puiser cet argent si ce n'est dans de grands réservoirs? » Les représentants du gouvernement ont également semblé douter que la Banque se procurât aussi facilement le métal que pourraient le faire des établissements spéciaux qui seraient obligés à une sollicitude plus grande par suite de la concurrence. « Si nous prenons tout le métal qui circule dans le pays, a dit M. Rouher, celui qui circule dans les chemins de fer, celui qui est employé dans toutes ces opérations immenses qui s'établissent partout, celui enfin qu'on tire du mouvement du payement de l'impôt, quels efforts la Banque fait-elle pour l'attirer et se le procurer? A-t-elle pour cela une méthode et des moyens déterminés? Ses succursales sont-elles invitées à solliciter l'argent *métal* dans les poches des particuliers et à le remplacer par une circulation en billets de manière à augmenter ainsi l'*encaisse* métallique de la Banque et, par suite, à développer sa faculté d'émission? » A ce doute la Banque a répondu qu'elle ne croyait pas que ce fût une bonne chose de solliciter le pays à absorber plus de papier qu'il n'en veut prendre, et qu'il fallait laisser la circulation s'établir très-librement et très-spontanément. « La Banque d'Angleterre, a encore fait observer M. Rouher, fait le commerce direct des métaux précieux; elle a un tarif, elle reçoit tous les métaux précieux qui arrivent de la Californie et de l'Australie, et elle les achète. Pourquoi la Banque de France ne ferait-elle pas la même chose? Pourquoi n'a-t-elle pas un tarif normal qui permette à tout importateur de lui adresser un lingot et d'en recevoir le montant en argent à un taux déterminé? » Ce moyen de fortifier son *encaisse* ne sourit pas à la Banque de France; elle entend rester maîtresse d'acheter à sa convenance et sans y être obligée. « Dieu nous garde, a dit son gouverneur, M. Rouland, d'acheter de l'or! Cela n'est admissible que dans les circonstances exceptionnelles. Il ne faut amasser l'or que lorsqu'il vient au pair. »

En règle générale, au change de 25,10 l'or sortant d'Angleterre pour venir en France, et au change de 25,37 1/2 l'or s'écoulant de France en Angleterre, certaines personnes en ont conclu qu'il y aurait avantage à acheter de l'or en Angleterre. La Banque de France refuse de se prêter à de pareilles opérations, et voici pour quelles raisons. En cas de change au pair, dit-elle, si la Banque de France voulait prendre de l'or à l'Angleterre, celle-ci contrecarrerait l'opération en élevant le taux de l'escompte. La mesure aurait donc pour effet de faire monter le change et de rendre encore plus difficile, en la rendant plus coûteuse, la sortie de l'or de l'Angleterre, et si la Banque de France persistait dans une opération aussi peu raisonnable, la Banque d'Angleterre l'arrêterait efficacement en élevant encore le taux de son escompte et en le portant à un niveau tel que ce serait l'or de la France qui tendrait à se déverser chez elle. Envisagés à un point de vue plus général, ces achats d'or ne seraient pas plus justifiables, car, en amenant la hausse du change, il s'ensuivrait que tous les négociants français qui achètent des marchandises en Angleterre auraient à les payer plus cher, et à souffrir des conséquences de cette perturbation apportée à l'ordre naturel des choses.

Dans les moments très-difficiles, lorsqu'on a à passer un défilé dont on aperçoit l'issue prochaine, on peut, à la rigueur, recourir à ces expédients, quelque contraires qu'ils soient aux vrais principes. La Banque de France avoue y avoir recouru quelquefois, mais toujours elle a trouvé ces expédients très-dangereux et de nature à aggraver les embarras d'une situation au lieu de les résoudre; aussi n'en a-t-elle usé qu'avec la plus grande réserve.

La loi de 1857 a donné au ministre des finances le pouvoir d'exiger la création d'une succursale par département, à partir de 1867. Or, comme quelques départements en ont deux et même trois, cela fera une centaine. On a cru pendant longtemps qu'avec son capital actuel la Banque ne serait pas en état de constituer un *encaisse* suffisant dans cent villes. La Banque elle-même, de son propre aveu, a craint que l'établissement de succursales nouvelles n'eût pour effet de trop éparpiller son *encaisse;* mais l'expérience des petites succursales créées lui a donné lieu de croire que celles qu'il reste à créer augmenteront faiblement la circulation et suffiront à alimenter leur *encaisse*. La Banque commence par envoyer à ces succursales 500,000 fr., et, au bout d'un certain temps, elles lui donnent des excédants disponibles. Dans un grand nombre de succursales, l'*encaisse* s'alimente surtout à l'aide des recouvrements des effets de commerce. Quelques-unes de ces succursales sont des succursales réservoirs, d'autres ont besoin d'être constamment alimentées.

ENCAISSÉ, ÉE (an-kè-sé) part. passé du v. Encaisser. Mis en caisse : *Des marchandises* ENCAISSÉES.

— Par ext. Resserré : *Un fleuve* ENCAISSÉ *dans ses rives. Un vallon* ENCAISSÉ *entre des montagnes. Un chemin* ENCAISSÉ *entre deux murs. Le Granique est très-*ENCAISSÉ; *son bord occidental est roide et escarpé; l'eau brillante et limpide coule sur un fond de sable.* (Chateaub.) *La mer Morte est un lac assez long, courbé en arc,* ENCAISSÉ *entre deux chaînes de montagnes.* (Chateaub.) *Le Rhin est rapide comme le Rhône, large comme la Loire,* ENCAISSÉ *comme la Meuse.* (V. Hugo.)

— Entassé dans un espace étroit : *Des voyageurs* ENCAISSÉS *dans une diligence.*

— Comm. Reçu, touché, en parlant d'une somme d'argent ou d'une valeur : *Il fut obligé de payer* 30,000 *francs* ENCAISSÉS *par son neveu.* (Balz.) *Le marché fut conclu, le million fut* ENCAISSÉ. (V. Hugo.)

— Hortic. Planté dans une caisse : *Des orangers* ENCAISSÉS.

ENCAISSEMENT s. m. (an-kè-se-man — rad. *encaisser*). Action d'encaisser : *L'*ENCAISSEMENT *des marchandises.* ‖ Etat d'un objet mis en caisse : *Un* ENCAISSEMENT *défectueux.* ‖ Etat d'un objet encaissé, resserré : *L'*ENCAISSEMENT *d'un fleuve. Un* ENCAISSEMENT *naturel, artificiel.*

— P. et chauss. Enceinte de charpente. ‖ Sorte de grande caisse qu'on remplit de pierres et qu'on coule à fond pour former une digue, protéger les piles d'un pont ou jeter des fondations. ‖ Tranchée creusée sur l'emplacement d'une route ou d'une rue et qu'on se propose de combler avec certains matériaux.

— Comm. Action d'encaisser, de toucher de l'argent ou des valeurs. ‖ Payement effectif du montant d'un effet. ‖ *Sauf encaissement*, Réserve que l'on mentionne sur certains effets et qui donne à l'accepteur recours contre le signataire du billet, en cas de non-payement.

— Hortic. Action d'encaisser les arbres ou les plantes : *La théorie et la pratique de l'*ENCAISSEMENT *ne diffèrent pas de celles de l'empotage.* (Bosc.)

— Agric. Action de remplacer les terres par d'autres, dans les trous où l'on veut mettre des plantes : *Faire un jardin par* ENCAISSEMENT.

— **Encycl.** Agric. Lorsqu'on veut faire des plantations dans une terre neuve, trop compacte ou trop peu substantielle, on y creuse de grands trous, que l'on remplit de bonne terre ou de vase retirée des étangs ou des fossés. Si, au contraire, le terrain est trop humide et qu'on veuille donner un écoulement à l'eau surabondante, on y creuse une tranchée ou des trous au fond desquels on met des pierres. Dans l'un et l'autre cas, on fait un *encaissement*. Dans cette circonstance, ce mot est synonyme d'*assainissement*, *drainage* ou *empierrement*. On fait aussi des *encaissements*, en agriculture, lorsqu'on veut diriger et maintenir dans leur lit des cours d'eau peu volumineux, mais sujets à déborder. On se sert alors de planches fixées par des pieux, et on consolide les berges par des plantations de saules ou d'autres essences.

ENCAISSER v. a. ou tr. (an-kè-sé — de *en*, et de *caisse*). Mettre en caisse : ENCAISSER *des marchandises.*

— Par ext. Resserrer, border des deux côtés : *Les montagnes qui* ENCAISSENT *une vallée.*

— Comm. Toucher, recevoir, en parlant d'une somme d'argent ou d'autres valeurs : *Moins la somme était due, plus il désirait l'*ENCAISSER. (Balz.)

— P. et chauss. Resserrer entre des digues, des berges : ENCAISSER *une rivière, un cours d'eau.* ‖ *Encaisser une route*, En creuser l'emplacement, pour remplacer le creux avec certains matériaux.

— Hortic. Planter dans une caisse remplie de terre : ENCAISSER *des orangers.* ‖ Faire un large trou, dans une terre non encore remuée, pour y rapporter de la terre ou des pierres : ENCAISSER *un terrain.*

— **Antonymes.** Débourser, décaisser, payer, rembourser, solder, compter de l'argent.

ENCAISSEUR s. m. (an-kè-seur — rad. *encaisser*). Comm. Négociant qui encaisse. *L'*ENCAISSEUR *de ces effets.*

ENCALMINÉ, ÉE adj. (an-kal-mi-né — de *en*, et de *calme*). Mar. Arrêté par le calme : *Navire* ENCALMINÉ.

ENCALYPTE s. f. (an-ka-li-pte — du gr. *egkaluptô*, je voile). Bot. Genre de mousses, type de la tribu des encalyptées, caractérisé par une coiffe en éteignoir, et comprenant une dizaine d'espèces qui habitent le nord des deux continents.

— **Encycl.** Les *encalyptes* constituent un genre de mousses caractérisé par une coiffe en forme d'éteignoir. Elles ont une tige droite, rameuse, des feuilles disposées sur cinq rangs. Les espèces, au nombre d'une dizaine, sont des plantes vivaces, répandues surtout dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère septentrional, et croissant en gazon sur le sol. *L'encalypte à fruit tordu* est dioïque et ne présente de fruits que quand les pieds mâles et les femelles sont réunis dans une même touffe; mais si les deux sexes se trouvent à une grande distance l'un de l'autre, ce qui est le cas le plus commun, les femelles restent stériles. Cette particularité, qui au premier abord paraît peu importante en elle-même, ne manque pas d'intérêt, car elle fournit un argument à la théorie de la fécondation des mousses.

ENCALYPTÉ, ÉE adj. (an-ka-li-pté). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'encalypte.

— s. f. pl. Tribu de mousses, composée du seul genre encalypte.

ENCAMPANEMENT s. m. (an-kan-pa-ne-man — de *en*, et du lat. *campana*, cloche). Mar. Evasement d'une bouche à feu.

ENCAN s. m. (an-kan — du lat. *in quantum*, à combien. Comme le fait observer avec beaucoup de raison M. Littré, les vieilles formes *inquant*, *enquant* et le sens même du mot attestent suffisamment la vérité de cette origine, ce qui écarte définitivement la dérivation, proposée par plusieurs, du verbe latin *incantare*, crier en une sorte de chant, dérivation peu naturelle du reste, quant au sens, bien qu'on ne puisse nier, dit M. Littré, qu'*incantare* n'ait agi par une fausse assimilation et n'ait produit, par exemple, *enchantement* pour action de mettre à l'encan, vieille forme usitée vers le XIIIe siècle). Vente publique au plus offrant : *Vendre des meubles à l'*ENCAN. *L'empire, mis à l'*ENCAN *par l'armée, trouva un acheteur.* (Boss.) *La papauté était à l'*ENCAN, *ainsi que presque tous les évêchés.* (Volt.)

. . . . D'affreux *encans* dispersent au hasard
Les chefs-d'œuvre du goût, les prodiges de l'art.
DELILLE.

La femme d'un joueur peut voir, en moins d'un an,
Ses terres en décret et son lit à l'*encan*.
***

— Fig. Trafic honteux d'une chose que l'honnêteté défend de vendre à prix d'argent : *Mettre sa conscience à l'*ENCAN. *Se vendre à l'*ENCAN.

— **Encycl.** Deux conditions essentielles caractérisent les ventes à l'*encan :* la publicité et les enchères. Quant aux ventes de meubles faites de gré à gré ou par convention, V. VENTE (*contrat de*).

En règle générale, toutes espèces de meubles sont susceptibles d'être vendues à l'*encan*. Cette règle souffre cependant quelques exceptions : ainsi, les marchandises neuves appartenant à un marchand et faisant l'objet de son commerce ne peuvent être vendues à l'*encan* que sous certaines restrictions nécessitées par l'intérêt public et la sûreté du négoce. Aux termes de l'article 1er de la loi du 25 juin 1841, « sont interdites les ventes en détail des marchandises neuves à cri public, soit aux enchères, soit au rabais, soit à prix fixe proclamé, avec ou sans l'assistance des officiers ministériels. » Mais cette prohibition n'est pas applicable aux ventes prescrites par la loi; aux ventes faites par autorité de justice; aux ventes après décès; aux ventes après faillite; aux ventes après cessation de commerce; aux ventes faites en cas de nécessité; aux ventes de comestibles; enfin, aux ventes d'objets de peu de valeur connus sous le nom générique de *menue mercerie*. Ne peuvent être non plus vendus à l'*encan :* 1o les objets dont l'Etat a le monopole, tels que les tabacs et les poudres; 2o les livres immoraux condamnés, les gravures obscènes; 3o les armes confiées aux gardes nationaux par le gouvernement; 4o les meubles incorporels, comme les fonds de commerce, les créances, les ventes et les droits successifs.

Des règles spéciales régissent les ventes publiques de coupes de bois, de navires et de récoltes.

D'après le règlement du 28 février 1723 et le décret du 2 février 1811, les imprimeries ne peuvent être vendues qu'à des imprimeurs ou à des fondeurs brevetés. Avant de faire la vente de ces objets, les notaires doivent en informer le procureur impérial ou les inspecteurs de la librairie.

Suivant l'article 1er de la loi du 22 pluviôse an VII, les ventes à l'*encan* ne peuvent être faites qu'en présence et par le ministère d'officiers publics ayant qualité pour y procéder. Ces officiers sont les commissaires-priseurs, les notaires, les huissiers et les greffiers.

Les ventes à l'*encan* sont indispensables dans les cas suivants : 1o lorsque les meubles appartiennent à un mineur ou à un interdit; 2o lorsque les créanciers font vendre les meubles de leur débiteur pour être désintéressés sur le prix; 3o quand des tiers sont intéressés à la vente, par exemple, quand il s'agit d'effets mobiliers d'un individu déclaré absent, des effets légués à un usufruitier qui ne trouve point de caution pour répondre de leur valeur; quand, lors de l'ouverture d'une succession, la majorité des cohéritiers juge la vente publique nécessaire, ou que l'une des parties est absente, ou qu'il y a des mineurs parmi les héritiers.

D'après l'article 2 de la loi du 22 pluviôse an VII, toutes les ventes publiques de meubles, même celles qui ont lieu par autorité de justice, doivent être précédées d'une déclaration au bureau de l'enregistrement. Cette formalité est exigée pour mettre les préposés à portée de les surveiller.

L'officier public chargé d'une vente à l'*encan* se fait ordinairement accompagner d'un crieur; il doit être assisté de deux témoins domiciliés dans la commune et sachant signer.

La jurisprudence du conseil d'Etat a décidé que tous les officiers publics qui procèdent aux ventes à l'*encan* doivent énumérer dans leurs procès-verbaux tous les articles exposés en vente, à peine de 100 francs d'amende.

Les ventes de meubles se font ordinairement au comptant, et les objets qui ne sont point payés immédiatement sont réadjugés sur-le-champ à la folle enchère. Le vendeur peut cependant se réserver la faculté de toucher personnellement le prix des effets adjugés.

Les notaires, greffiers, huissiers et tous autres officiers publics qui procèdent à une vente à l'*encan* ne peuvent se rendre adjudicataires pour leur propre compte (code civil, art. 1596), et ils ne peuvent, sous peine de concussion, recevoir des adjudicataires aucune somme au-dessus de l'enchère.

Suivant un arrêt de la cour de cassation du 16 octobre 1847, l'arrêté municipal qui ordonne que les ventes à l'*encan* ne pourront avoir lieu ou être continuées à la lumière et devront être faites en plein jour est obligatoire.

Lorsque les ventes sont faites à crédit, l'officier public qui y a procédé n'a qu'une seule voie pour en obtenir le prix : il doit assigner pour provoquer une condamnation; car le procès-verbal de vente n'est dans aucun cas susceptible d'exécution parée. Le procès-verbal peut néanmoins être expédié en forme de grosse et devenir, par conséquent, un titre exécutoire, lorsqu'à chaque adjudication il a été signé par le vendeur, l'adjudicataire, les témoins et le notaire.

Les officiers publics qui ont procédé à la vente sont personnellement responsables, soit envers le vendeur, soit envers les créanciers de celui-ci, du prix des objets vendus : ainsi, s'ils adjugent certains objets à crédit au vendeur, ils sont comptables du prix envers les créanciers, sauf leur recours contre l'adjudicataire. Mais il est évident qu'ils ne sont plus responsables lorsque, dans le cahier des charges, le vendeur a accordé un délai pour le payement; dans ce cas, en effet, ce ne sont plus eux qui font crédit, et le recouvrement reste aux risques et périls du vendeur.

Le taux des honoraires dus à l'officier public qui a procédé à une vente à l'*encan* varie ordinairement suivant la qualité de cet officier. Les honoraires des commissaires-priseurs sont réglés par la loi du 18 juin 1843; bien que cette loi ne statue qu'en ce qui concerne ces officiers, la jurisprudence du ministère de la justice considère le tarif qu'elle établit comme applicable à tous les autres. Lorsque la vente à l'*encan* a lieu par autorité de justice, les officiers autres que les commissaires-priseurs ne peuvent recevoir d'autres émoluments que ceux qui ont été fixés par le décret du 16 février 1807, d'après lequel ces émoluments ne doivent, dans aucun cas, excéder le taux de 6 pour 100.

Quand, à une vente publique de meubles, il y a opposition à la remise du prix qui en provient, l'officier public doit en faire le versement à la caisse des dépôts et consignations, dans la huitaine qui suit le mois accordé par la loi aux créanciers et au saisi pour convenir de la distribution par contribution. L'officier ministériel doit exiger de l'adjudicataire le payement entre ses mains du prix de vente, pour le consigner; et l'adjudicataire ne peut se soustraire à cette obligation qu'en rapportant mainlevée de toutes les oppositions et la preuve que le créancier consent à ce qu'il ne verse pas son prix entre les mains de l'officier vendeur.

Lorsque les officiers ministériels ont procédé à une vente à l'*encan* sans en avoir fait la déclaration préalable au bureau de l'enregistrement; qu'ils ont altéré le prix des meubles adjugés; qu'ils n'ont point porté chaque article vendu sur le procès-verbal de vente, ou qu'ils n'ont pas compris dans le procès-verbal des effets exposés aux enchères, livrés par les propriétaires au prix de la prisée ou retirés, ils sont passibles d'une amende de 20 francs. Ils encourent, en outre, une amende de 5 francs pour chaque article dont le prix ne serait pas écrit au procès-verbal en toutes lettres, ou pour défaut de transcription, en tête de ce document, de la déclaration faite à l'enregistrement.

Un particulier qui fait vendre des meubles à l'*encan* sans le ministère d'un officier public

est passible d'une amende qui ne peut être moindre de 50 francs ni excéder 1,000 francs.

Les employés de la régie peuvent se transporter dans tous les lieux où l'on procède à des ventes à l'*encan*, pour dresser procès-verbal des contraventions qu'ils auraient pu constater. Ces contraventions se prescrivent par deux années, qui courent du jour où elles ont été constatées.

Les ventes de meubles sont ordinairement précédées de la formalité de l'affiche.

Les déclarations préalables faites au bureau de l'enregistrement sont inscrites sur un registre non timbré; mais la copie que le receveur de l'enregistrement délivre à l'officier ministériel doit être faite sur papier timbré.

ENCANAILLANT (an-ka-na-llan; *ll* mll.) part. prés. du v. Encanailler :

Vous vous êtes, ma fille, exposée à cela,
En vous *encanaillant* de cette guenon-là.
BOURSAULT.

ENCANAILLÉ, ÉE (an-ka-na-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Encanailler : *Un grand seigneur* ENCANAILLÉ.

ENCANAILLER v. a. ou tr. (an-ka-na-llé; *ll* mll. — de *en*, et de *canaille*). Mêler à la canaille, introduire dans la société ou dans l'intimité de gens méprisables : *Autrefois un noble* ENCANAILLAIT *sa fille en la mariant à un riche financier; c'est presque l'inverse qui a lieu aujourd'hui.* ‖ Mêler de la canaille à, introduire de la canaille dans : *Il tenta d'*ENCANAILLER *l'Académie. Vous* AVEZ ENCANAILLÉ *votre maison.*

— Fig. Avilir, rendre méprisable : *On nous gâte la corruption; passez-moi le mot, on l'*ENCANAILLE. (E. Sue.)

S'encanailler v. pr. Hanter la canaille, se mêler, s'unir à elle, entrer en relation avec elle : *Mon cher duc, c'est ce soir que je* M'ENCANAILLE. (Mol.) *Le ministre Maurepas, n'ayant pu triompher des cabales de cour pour avancer son protégé Lauzun, lui écrivit à son lit de mort : « Je n'ai pu parvenir à faire ce que vous désiriez; vous n'aviez, dans cette occasion, pour vous que le roi et moi : voilà ce que c'est que de* S'ENCANAILLER. »

Je suis dans un étage à paraître plus grande
Ou qu'une procureuse ou bien qu'une marchande;
Rien ne m'est plus fâcheux que de *m'encanailler*.
BOURSAULT.

— Fig. S'avilir, prendre des habitudes basses, peu nobles : *Il est vrai que le goût des gens est étrangement gâté là-dessus, et que le siècle* S'ENCANAILLE *furieusement.* (Mol.)

— Rem. Ce mot était nouveau au XVIIe siècle, comme le prouve le passage suivant de Molière : *Le siècle* S'ENCANAILLE *furieusement. — Celui-là est joli encore,* S'ENCANAILLE! *Est-ce vous qui l'avez inventé, madame? — Hé! — Je m'en suis bien doutée.*

ENCANTEUR s. m. (an-kan-teur). Forme ancienne du mot ENCHANTEUR.

— Marchand à l'encan; crieur public. ‖ Vieux mot.

ENCANTHIS s. m. (an-kan-tiss — du gr. *en*, dans; *kanthos*, angle de l'œil). Méd. Tumeur formée par une dégénérescence ou un développement morbide de la caroncule lacrymale.

— **Encycl.** Méd. Au début, l'*encanthis* n'est qu'une petite excroissance molle et rougeâtre; mais, si la maladie est ancienne, la tumeur acquiert, en général, un assez grand développement. Au reste, sa grosseur varie de la grosseur d'un pois à celle d'une figue, et même quelquefois à celle du poing. Dans ce dernier cas, elle étend ses racines au delà de la caroncule lacrymale jusqu'à la membrane interne des paupières. L'*encanthis* est quelquefois indolent, d'autres fois plus ou moins douloureux. Il peut entretenir une ophthalmie chronique et occasionner un épiphora continuel, par suite de la compression ou de la déviation des points lacrymaux.

L'*encanthis* peut devenir cancéreux. On s'aperçoit de cette dégénérescence à la couleur rouge sombre que prend la tumeur, à sa dureté, aux douleurs vives qu'elle procure non-seulement dans l'œil, mais dans toute la région temporale. De plus, l'*encanthis* cancéreux saigne facilement, se recouvre d'ulcérations de mauvaise nature qui fournissent un ichor fétide. La maladie est toujours alors compliquée d'épiphora.

Le traitement de l'*encanthis* varie suivant la nature de la tumeur et suivant le degré plus ou moins avancé de la maladie. Si l'on se trouve en face d'un *encanthis* bénin, on emploiera d'abord un collyre astringent, de petites scarifications, des cautérisations avec le nitrate d'argent; si ces moyens sont insuffisants, on enlèvera la tumeur. Si l'*encanthis* est malin et de nature cancéreuse, on devra extirper la tumeur au plus vite, afin d'empêcher la dégénérescence cancéreuse, qui se produit si rapidement de proche en proche. Si la dégénérescence est déjà commencée, on devra, après avoir eu recours à un traitement palliatif, afin d'arrêter les progrès de la maladie, se décider, en cas d'insuccès, à tenter l'extirpation complète. Pour cela, on sera obligé d'enlever non-seulement l'*encanthis*, mais encore toutes les parties contenues dans la cavité orbitaire. Cette opération, qui consiste à enlever l'œil, ne devra être tentée qu'à la dernière extrémité; ajoutons cependant que, plusieurs fois déjà, elle a été pratiquée avec succès.

— Art vétér. L'*encanthis* consiste dans l'hypertrophie ou la dégénérescence de la caroncule lacrymale. Lorsque l'hypertrophie est récente, avec inflammation aiguë, elle dépend en presque totalité du gonflement de la muqueuse qui recouvre les cryptes de la caroncule; on lui oppose alors les lotions émollientes, et le plus souvent on en confie la guérison à la nature, ou, dans le cas le plus ordinaire, lors de complication d'ophthalmie, on ne lui donne aucun soin particulier, se bornant uniquement à combattre l'ophthalmie. Le gonflement indolent, qui quelquefois atteint le volume d'une noisette et souvent celui d'un pois, est lent dans sa marche; la caroncule devient d'abord un peu rouge; l'œil commence à pleurer; en augmentant de volume, la tumeur ouvre l'angle interne des paupières, comprime les points lacrymaux, gêne les mouvements des paupières et détermine souvent un clignotement et un larmoiement presque continuels. Dans le principe, on combat l'accroissement à l'aide d'astringents; les collyres avec le jus de plantain, l'eau de rose, le sulfate de zinc ou l'acétate de plomb sont souvent efficaces. Si ces collyres sont insuffisants, on les remplace par la pommade mercurielle, que l'on applique sur la caroncule même avec le bout du doigt ou avec un tampon de charpie fixé à l'extrémité d'un stylet. Si enfin tous ces moyens sont sans résultat satisfaisant, il faut en venir tout de suite à l'ablation, opération simple et constamment couronnée de succès. Pour opérer l'ablation de l'*encanthis* on passe un fil dans le centre de la tumeur, ou l'on y implante une érigne, on tire assez fortement dessus pour amener la base à découvert, et on l'extirpe d'un seul coup avec le bistouri ou des ciseaux courbes. Les soins subséquents consistent tout simplement dans les ablutions d'eau froide. L'opération est quelquefois suivie d'une inflammation assez forte, ou d'hémorragie chez les sujets vigoureux, chez les chevaux et chez les ânes plus particulièrement. Le bœuf et la vache, pour lesquels la circulation est moins active, n'ont pas autant à redouter l'hémorragie. Lorsqu'on craint un résultat fâcheux de l'effusion du sang, on cautérise avec le cautère actuel entouré d'un entonnoir de carton, après avoir couvert l'œil de papier ou de linge mouillé, en ayant soin de ne pas pénétrer jusqu'au sac, accident qu'il est d'autant plus facile de prévenir, que la seule indication, dans cette circonstance, est d'arrêter l'hémorragie et non de détruire une partie nuisible. Quand l'inflammation consécutive se développe avec trop d'intensité, on a recours aux émollients; et comme le plus ordinairement les points lacrymaux sont obstrués par des matières puriformes, on fait des injections, qui deviennent d'un grand secours pour rendre aux larmes leur cours habituel. Une cicatrisation solide n'est malheureusement pas toujours la suite de l'amputation, surtout quand elle a été faite avec des ciseaux : il arrive fort souvent, lorsque la tumeur est volumineuse et sessile, que des fongosités végètent sur la surface amputée. L'usage trop longtemps continué des émollients en est une des principales causes; les vaisseaux qui traversent la tumeur se détendent avec beaucoup plus de facilité. Si la nouvelle excroissance n'est due qu'à un simple relâchement du tissu, on la guérit avec les collyres astringents. Ce moyen est insuffisant toutes les fois qu'il s'est développé une nouvelle production; il faut en venir à une seconde opération; elle se pratique ordinairement avec des ciseaux courbes, parce qu'alors l'*encanthis* n'est jamais aussi volumineux qu'auparavant, quand toutefois on a soin de veiller attentivement aux progrès du mal, que l'on doit réprimer ou réduire le plus promptement possible. Il peut même arriver qu'une seconde opération ne suffise pas, ce qui ne doit point décourager; il faut agir jusqu'à guérison complète, et toujours de la même manière, en cherchant à prévenir les végétations par l'usage des collyres astringents.

ENCAPÉ, ÉE (an-ka-pé) part. passé du v. Encaper : *Un navire* ENCAPÉ.

ENCAPELÉ, ÉE (an-ka-pe-lé) part. passé du v. Encapeler : *Un câble* ENCAPELÉ. ‖ Vieux mot.

ENCAPELER v. a. ou tr. (an-ka-pe-lé). Mar. Arrêter, fixer, en parlant d'une manœuvre : ENCAPELER *un cordage.* ‖ Vieux mot.

ENCAPER v. a. ou tr. (an-ka-pé — de *en*, et de *cap*). Mar. Engager entre deux caps : ENCAPER *le navire.*

— Pop. Dans quelques départements, Saisir, mettre la main sur : *Cette fois vous l'*AVEZ ENCAPÉ.

— Intransitiv. Mar. Donner entre deux caps : *Nous* AVONS ENCAPÉ; *nous aurons de la peine à reprendre le large.*

ENCAPUCHONNÉ, ÉE (an-ka-pu-cho-né) part. passé du v. Encapuchonner. Couvert d'un capuchon ou d'une coiffure en forme de capuchon : *Un moine* ENCAPUCHONNÉ. *Une femme* ENCAPUCHONNÉE. *Je pleure encore un joli Hermès enfant que j'avais vu* ENCAPUCHONNÉ *d'une peau de lion.* (P.-L. Courier.)

— Fam. Qui porte capuchon; se dit pour désigner un moine : *Jamais tête* ENCAPUCHONNÉE *ne fut propre à notre métier.* (Gui-Patin.)

— Par anal. Couvert d'un appareil qui ressemble à un capuchon : *La nature a mis le sucre tout pur dans la sève d'un roseau, et la farine dans les gros épis* ENCAPUCHONNÉS *du maïs.* (B. de St-P.)

— Vener. Qui a la tête couverte, enveloppée d'un capuchon, de façon à n'y point voir, en parlant de l'oiseau de proie ou de l'animal qu'on emploie à la chasse : *Un faucon* ENCAPUCHONNÉ. *Le léopard qui chasse l'antilope aux Indes est* ENCAPUCHONNÉ *jusqu'au moment de s'élancer sur sa proie.* (Journ.)

— Ornith. *Cygne encapuchonné*, Nom vulgaire du dronte : *Un bord de plumes s'arrondit autour de la face du dronte en manière de capuchon, d'où lui est venu le nom de* CYGNE ENCAPUCHONNÉ. (Buff.)

— s. m. Disciple de Wiclef, dont la secte fut fondée en Angleterre en 1387.

ENCAPUCHONNER v. a. ou tr. (an-ka-pu-cho-né — rad. *en*, et *capuchon*). Couvrir d'un capuchon : ENCAPUCHONNER *la tête d'un enfant.* ‖ Couvrir d'un capuchon la tête de : ENCAPUCHONNER *un enfant.*

— Fam. et par dénigr. Faire entrer dans un ordre monastique : *On trouvait commode autrefois d'*ENCAPUCHONNER *les filles de famille.*

S'encapuchonner v. pr. Se couvrir la tête d'un capuchon : S'ENCAPUCHONNER *de peur de s'enrhumer.*

— Fam. et par dénigr. Se faire moine : *N'ayant pu faire sa fortune, il a pris le parti de* S'ENCAPUCHONNER.

— Manége. Se dit du cheval qui tient le bas de la tête beaucoup trop rapproché du poitrail pour se soustraire à l'effet du mors et s'emporter.

ENCAQUÉ, ÉE (an-ka-ké) part. passé du v. Encaquer. Mis en caque : *Des harengs* ENCAQUÉS. *Des sardines* ENCAQUÉES.

— Fam. Pressé, serré avec d'autres dans un étroit espace : *Des voyageurs* ENCAQUÉS *dans une diligence.*

ENCAQUEMENT s. m. (an-ka-ke-man — rad. *encaquer*). Action ou manière d'encaquer : *L'*ENCAQUEMENT *des harengs se fait aussitôt après la pêche.*

— **Encycl.** L'art de préparer le hareng, de le saler, de l'embariller dans les caques, était connu des Irlandais et des peuples du Nord vers la fin du XIe siècle. C'est donc à tort qu'on attribue le mérite de l'invention au Hollandais Wilhelm Bulkels ou Beukels, en 1416. Cette réserve faite, voyons comment on procède à l'opération. Dès que les harengs sont pêchés, le caqueur les ouvre, en tire les entrailles, et ne laisse que les œufs ou les laitances; il les lave, les jette dans la saumure, où ils restent environ quinze heures, puis il les *varande*, c'est-à-dire les fait égoutter. Une fois varandés, les harengs sont disposés par lits dans les caques, en séparant chaque couche par une couche de sel. C'est là le *braillage*. On ferme en dernier lieu le baril et on procède à la mise en *vrac* ou *saurissage*, opération qui a pour but d'empêcher la putréfaction de la liqueur chargée de lymphe et de sang. On fait écouler cette liqueur dans une chaudière et on la fait bouillir. Lorsqu'elle est refroidie, on y mêle de la laite de hareng trituré, mélange qu'on appelle *sauris*. On place de nouveau les harengs dans la *caque*, et on les presse de manière que chaque baril en contienne de mille à douze cents. On verse ensuite dessus le *sauris* bouilli jusqu'à ce que les harengs en soient saturés. « C'est, dit M. de Moléon, de la grande attention qu'a le caqueur à faire comme il faut toutes les opérations et à n'encaquer que des harengs de choix, c'est-à-dire de bonne grosseur, gras et ayant tous une laitance ou des œufs, que dépend la bonne qualité d'une caque, qualité très-variable et qui donne au poisson un prix plus ou moins élevé. »

Les harengs qui ne remplissent pas les conditions que nous venons d'énumérer sont encaqués séparément. Le commerce s'empare également de ces rebuts et les revend à bas prix. V. HARENG.

ENCAQUER v. a. ou tr. (an-ka-ké — rad. *en*, et *caque*). Mettre en caque : ENCAQUER *des harengs. Ce fut, d'après une tradition douteuse, un Hollandais nommé Bulkels qui enseigna l'art d'*ENCAQUER *les harengs.*

— Fam. Resserrer, réunir dans un espace étroit : ENCAQUER *les voyageurs dans une voiture.* ‖ Entasser, amonceler : *Mais ce grand Henri IV n'était donc qu'un vilain, un ladre, un pillard, car on m'a conté qu'il* AVAIT ENCAQUÉ *dans la Bastille plus de cinquante millions de notre monnaie d'aujourd'hui.* (Volt.)

S'encaquer v. pr. Être mis en caque : *Les harengs* S'ENCAQUENT *après avoir été fumés ou salés.*

— Fam. S'entasser, se mettre ensemble en un lieu resserré : S'ENCAQUER *dans une voiture. Dix théâtres et établissements publics seront pleins, chaque soir, de masques qui s'y* ENCAQUERONT *par milliers.* (A. Karr.)

ENCAQUEUR, EUSE s. (an-ka-keur — rad. *encaquer*). Ouvrier qui encaque les harengs ou d'autres poissons. On dit plus ordinairement CAQUEUR.

ENCARCANNÉ, ÉE (an-kar-ka-né) part. passé du v. Encarcanner : *Fitient* ENCARCANNÉ.

ENCARCANNER v. a. ou tr. (an-kar-ka-né — de *en*, et de *carcan*). Néol. Mettre au carcan : ENCARCANNER *un condamné.*

ENCARDITE s. f. (an-kar-di-te — de *en*, et de *cardite*). Moll. Nom donné aux bucardes fossiles, et étendu quelquefois aux noyaux ou moules intérieurs des échinodermes fossiles.

ENCARÉ, ÉE (an-ka-ré) part. passé du v. Encarer : *Nostre nauf est-elle* ENCARÉE? (Rabelais.)

ENCARER v. a. ou tr. (an-ka-ré). Mar. Échouer : ENCARER *sa nef.* ‖ Vieux mot.

ENCARPE s. m. (an-kar-pe — du gr. *en*, dans; *karpos*, fruit). Archit. Guirlande de feuillage, de fruits et de fleurs. ‖ D'après Perrault, Chacun des trois ornements du chapiteau ionique, qui se placent à la jonction de l'ove et de la volute, et qui sont en forme de gousse de fève. Le mot est fourni par les anciens écrivains, mais l'application en est douteuse.

ENCARRADE s. f. (an-ka-ra-de). Argot. Entrée.

ENCARRAILLADE s. f. (an-ka-ra-lla-de; *ll* mll.). Métall. Mine bien grillée et propre à être mise dans les fours catalans.

ENCARRELÉ, ÉE adj. (an-ka-re-lé — de *en*, et de *carreau*). Carrelé, garni de carreaux. ‖ Vieux mot.

ENCARRER v. n. ou intr. (an-ka-ré). Argot. Entrer : ENCARRER *dans sa piaule* (Entrer dans sa maison).

ENCART s. m. (an-kar — de *en*, et de *carte*). Typogr. et reliure. Carton simple ou double, qui, dans les feuilles de certains formats divisibles par cahiers, tels que l'in-douze, l'in-dix-huit, l'in-seize, etc., se détache à la pliure pour être intercalé dans la partie principale d'un cahier.

Quand un livre est plié, devant que de le battre,
Séparez les feuillets bien nets, soigneusement,
Repliez chaque *encart* après séparément.
LESNÉ.

ENCARTAGE s. m. (an-kar-ta-je — rad. *encarter*). Typogr. Action d'encarter des feuilles d'impression : *L'*ENCARTAGE *des feuilles in-douze.* ‖ On dit aussi ENCARTONNAGE.

— Techn. Représentation des dessins destinés aux étoffes brochées, sur une carte divisée en petits carreaux qui figurent les fils de la chaîne et de la trame. ‖ Action d'insérer des cartons entre les plis des étoffes. ‖ On dit aussi ENCARTONNAGE.

ENCARTÉ, ÉE (an-kar-té) part. passé du v. Encarter : *Une feuille* ENCARTÉE. *Du drap* ENCARTÉ. ‖ On dit aussi ENCARTONNÉ.

— *Une fille publique encartée*, Celle à qui la police a remis une carte.

ENCARTER v. a. ou tr. (an-kar-té — rad. *encart*). Typogr. et reliure. Placer un encart, en général un carton quelconque, dans la partie du cahier ou de la feuille d'un volume où il doit se trouver :

Encartez les feuillets bien justes l'un dans l'autre.
LESNÉ.

‖ On dit aussi ENCARTONNER.

— Techn. En parlant d'une pièce d'étoffe, Placer un carton entre ses plis avant de la catir à chaud : ENCARTER *une pièce de drap.* ‖ On dit aussi ENCARTONNER.

S'encarter v. pr. Être encarté : *Dans les feuilles in-douze* S'ENCARTENT *huit pages.*

ENCARTONNAGE s. m. (an-kar-to-na-je — rad. *encartonner*). V. ENCARTAGE.

ENCARTONNEMENT s. m. (an-kar-to-ne-man — rad. *encartonner*). Action d'encartonner; état d'un objet encartonné.

ENCARTONNER v. a. ou tr. (an-kar-to-né — de *en*, et de *carton*). V. ENCARTER.

— Placer des feuilles imprimées entre des cartons pour les satiner en les passant à la presse.

EN-CAS, ENCAS ou **EN CAS** s. m. (an-kâ — de *en*, et de *cas*). Objet préparé pour être mis en usage dans des circonstances imprévues : *Voici 10,000 francs auxquels je ne touche pas; c'est un* EN-CAS. *Portez quelques vêtements bien chauds; ce sera un* EN-CAS.

— Sorte de voiture : *Un* EN-CAS *magnifiquement attelé, pour servir en cas de pluie ou de fatigue.* (Brill.-Sav.)

— Fig. Ressource applicable à des circonstances imprévues : *L'administration, en France, est l'*ENCAS *de toutes les vocations interrompues.* (St-Marc Girard.) ‖ Hypothèse, événement ou état possible : *La mort sur la barricade ou la tombe dans l'exil, c'est pour le dévouement un* EN-CAS *acceptable.* (V. Hugo.)

— Art culin. Mets tout préparés et pouvant être servis dans une circonstance imprévue :

... Un pâté, du vin, une pastèque,
C'est un *encas* complet...
V. HUGO.

— Table qui était toujours servie dans les palais des rois et dans les anciens châteaux. Cet usage rappelait l'hospitalité et l'appétit énergique des Francs. On ne pouvait sans impolitesse entrer dans la demeure d'un roi franc sans s'asseoir à une table qui était toujours chargée de mets et de boissons. Plusieurs passages de Grégoire de Tours attestent que cet usage était en vigueur au VIe siècle.

ENCASQUER v. n. ou intr. (an-ka-ské — de *en*, et de *casque*). Argot. Entrer, pénétrer.

ENCASSURE s. f. (an-ka-su-re — de *en*, et de *cassure*). Techn. Entaille que l'on pratique au lissoir de derrière et à la sellette de devant, pour y placer l'essieu d'une voiture. ‖ On dit aussi ENCASTURE.

ENCASTAGE s. m. (an-ka-sta-je — rad. *encaster*). Techn. Opération consistant à placer les poteries à cuire dans des étuis ou cazettes, pour les protéger, pendant la cuisson, contre l'action des cendres, de la flamme et de la fumée. ‖ *Encastage en charge* ou *sans supports*, Système d'encastage qui s'applique surtout aux poteries simples à pâte qui ne se ramollit point, et dans lequel les pièces sont placées dans les étuis les unes sur les autres, de manière qu'elles se soutiennent mutuellement. ‖ *Encastage avec supports*, Système d'encastage qui s'emploie pour presque toutes les poteries composées, et dans lequel les pièces sont placées dans les cazettes, soutenues au moyen de supports en terre cuite, soit isolément, soit plusieurs ensemble, mais toujours de manière qu'elles ne puissent avoir aucun point de contact avec les parois des étuis ou les unes avec les autres.

ENCASTE s. m. (an-ka-ste — du gr. *egkastês*, brûlant). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens, très-voisin des eulophes : *Le genre* ENCASTE *n'est généralement pas adopté*. (E. Duponchel.)

ENCASTÉ, ÉE (an-ka-sté) part. passé du v. Encaster. Techn. Placé dans des cazettes : *Faïences* ENCASTÉES.

— Numism. Se dit d'une monnaie ou d'une médaille formée par la réunion de l'avers et du revers de deux autres monnaies ou médailles, afin d'obtenir une pièce nouvelle.

— **Encycl.** Numism. La fabrication des pièces *encastées* est une des nombreuses fraudes à l'aide desquelles on trompe les amateurs peu éclairés. Voici comment elle se pratique : on prend deux médailles parfaitement semblables quant au métal, au style et au module ; on creuse l'un des côtés de l'une d'elles, en ayant soin de laisser le bord intact ; puis, après avoir enlevé adroitement, à l'autre médaille, le côté que l'on veut conserver, on place et l'on soude ce côté dans le vide pratiqué dans la première. Quelquefois on se contente de scier chaque médaille dans le sens de la tranche ; après quoi l'on réunit, par une soudure, l'avers de l'une au revers de l'autre ; quelquefois encore, mais rarement, on combine les deux méthodes ensemble. Dans tous les cas, les pièces *encastées*, si elles ont été faites avec soin, sont très-difficiles à reconnaître. La découverte de la ligne de soudure peut seule faire constater la fraude ; mais souvent elle est dissimulée avec tant d'habileté, qu'il faut un examen tout particulier pour l'apercevoir.

ENCASTELÉ, ÉE (an-ka-ste-lé) part. passé du v. S'encasteler : *Cheval* ENCASTELÉ.

Changeant, sur l'un des pieds, à toute heure de place,
Il dansait tout ainsi qu'un barbe *encastelé*.
RÉGNIER.

— Fig. Dépourvu de sens, d'intelligence : *Homme* ENCASTELÉ. *Cerveau* ENCASTELÉ. *Tête* ENCASTELÉE. ‖ Vieux mot.

ENCASTELER (S') v. pr. (an-ka-ste-lé — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Il s'encastèle, il s'encastèlerait*). Art vétér. En parlant du cheval, Avoir son talon qui se rétrécit et sa fourchette qui se resserre : *Ce cheval semble* S'ENCASTELER.

ENCASTELURE s. f. (an-ka-ste-lu-re — rad. *s'encasteler*). Art vétér. Etat d'un cheval encastelé, rétrécissement du talon et contraction de la fourchette.

— **Encycl.** Art vétér. On donne le nom d'*encastelure* à une défectuosité particulière du sabot du cheval, caractérisée par son étroitesse générale, coïncidant avec une concavité très-prononcée de la sole, en sorte que les tissus vivants semblent renfermés dans le sabot comme dans un fort (*in castello*). Cette maladie s'accompagne d'une boiterie opiniâtre, et, si elle est négligée, elle finit par mettre hors de service les animaux qu'elle affecte. Par extension, on a aussi nommé *encastelure* le rétrécissement plus ou moins accusé des talons et des quartiers.

On distingue l'*encastelure* en *vraie*, lorsque le rétrécissement s'étend à toute la paroi, et en *fausse*, lorsqu'il se borne aux talons ou aux quartiers.

Les chevaux du Midi ont une prédisposition remarquable à contracter cette maladie, prédisposition qui résulte de ce que, chez eux, la corne constituante des ongles est plus épaisse, plus dure, d'une structure plus serrée et d'une croissance plus rapide que chez les chevaux du Nord ; dans ces conditions, elle est plus exposée à éprouver sur elle-même un mouvement de retrait, qui se traduit par la diminution des diamètres transversaux de la boîte cornée et par la compression douloureuse des parties qu'elle renferme. La corne est essentiellement hygrométrique, et toutes les circonstances où les sabots des chevaux sont exposés à une dessiccation tendent à resserrer ces sabots, et par conséquent à produire l'*encastelure*. Ainsi, par exemple, la sécheresse excessive de certains étés, le séjour prolongé des chevaux à l'écurie, la pratique défectueuse de râper le sabot après la ferrure, depuis le biseau jusqu'au bord plantaire ; l'application du fer chaud sous le sabot ; la longueur anomale que l'ongle acquiert toujours par suite de l'interposition d'un fer entre lui et le sol contre lequel il devrait s'user ; l'ajustage vicieux du fer ; la ferrure elle-même, ce mal nécessaire, comme le disait Bracy-Clark, parce que le fer, fixé à l'aide de clous plantés dans la corne, s'oppose à l'élasticité du sabot ; la souffrance qui s'oppose à l'appui régulier des pieds sur le sol, que cette souffrance soit inhérente aux parties intracornées, ou qu'elle ait son siége ailleurs ; l'inaction plus ou moins complète des animaux et, fait diamétralement opposé, les exercices violents et répétés de la locomotion ; l'émigration des chevaux d'Afrique en France ; la déviation du bourrelet et son renversement en bas, sont autant de circonstances différentes dans lesquelles on voit l'*encastelure* se manifester.

— *Encastelure vraie*. Le pied encastelé est resserré tantôt à sa partie supérieure, tantôt à sa partie inférieure. Dans le premier cas, qui est le plus fréquent, ses caractères spéciaux, d'après M. Lafosse, sont : allongement du sabot dans le sens antéropostérieur, rétrécissement dans le sens latéral, à sa partie inférieure, ce qui le rapproche du cône renversé ; convergence très-forte des talons l'un vers l'autre, à tel point que, parfois, les arcs-boutants se touchent ; sole concave ; fourchette amaigrie, atrophiée, échauffée dans les lacunes médiane et latérale, d'où suinte une humeur grise ou noire et fétide ; ses branches se rapprochent par leur extrémité postérieure. Dans le second cas, la couronne est étroitement emprisonnée par le biseau qu'elle surplombe en formant un bourrelet plus ou moins prononcé. Le sabot va en se rétrécissant jusqu'à deux ou trois centimètres au-dessous du biseau, puis il s'évase de telle sorte, qu'il devient très-sensiblement plus large à son bord inférieur que dans son milieu ; il représente aussi deux cônes se joignant par leur sommet tronqué. L'*encastelure* s'accompagne toujours d'une souffrance des parties vives, souffrance qui se traduit par l'irrégularité des aplombs dans l'attitude immobile, et par la boiterie pendant la marche. Ainsi le cheval dont un pied est encastelé manifeste sa souffrance en portant le membre affecté en avant de la ligne d'aplomb, membre qu'il soustrait ainsi aux pressions douloureuses qui résulteraient pour lui de sa direction verticale sous le centre de gravité. Les anciens hippiatres exprimaient cette attitude maladive en disant que le cheval *faisait des armes, qu'il montrait le chemin de saint Jacques*. A cette expression, M. Bouley substitue celle, plus laconique, de *pointer*, du mot anglais *to point*, qui veut dire *montrer du doigt*. Enfin, lorsque les deux sabots antérieurs sont encastelés à la fois, le cheval est dans une sorte de mouvement perpétuel sur place, et se trouve en proie à une telle torture, qu'il se complaît souvent dans la position décubitale. Une fois couché, il ne se relève qu'avec hésitation, car son instinct l'avertit des souffrances nouvelles que la position quadrupédale va lui infliger. La marche du cheval encastelé est caractéristique quand l'*encastelure* est double. Ainsi les membres antérieurs n'entament le terrain que dans un champ très-limité ; ils ne progressent que par raccourcis, qui contrastent, par leur peu d'étendue, avec la longueur des pas de derrière.

— *Encastelure fausse*. La fausse *encastelure* est encore connue dans la pratique sous les noms de *pieds serrés*, *pieds à talons serrés*, *pieds étroits en talons*, *resserrement des talons*, etc. Cette déformation est caractérisée par la diminution des diamètres transversaux de la boîte cornée, dans ses parties postérieures, par suite d'un mouvement de retrait qu'elle a éprouvé sur elle-même à un degré plus ou moins accusé. La fausse *encastelure* est toujours une maladie acquise ; elle affecte aussi bien les pieds plats, coniques, que les pieds cylindriques ou se rapprochant du cylindre. Enfin ce sont les mêmes causes qui peuvent produire l'*encastelure* fausse ou l'*encastelure* vraie ; la manifestation de l'une ou de l'autre de ces maladies, si essentiellement différentes par leur gravité, dépend de l'organisation et de la conformation primitives des ongles sur lesquels ces causes exercent leur influence.

Des deux variétés de l'*encastelure*, la fausse cède, en général, facilement aux traitements employés, tandis que l'*encastelure* vraie est très-tenace, et presque toujours rebelle aux remèdes mis en usage pour la combattre.

Les moyens de traitement sont distingués en moyens prophylactiques et en moyens curatifs. Les premiers ont pour but de prévenir l'*encastelure*, et consistent, par conséquent, à soustraire les animaux aux causes que nous avons énumérées ci-dessus, à diriger la ferrure de manière à conserver au sabot ses aplombs, et à ses diverses parties constituantes la somme de force dont elles ont besoin pour s'équilibrer dans les diverses conditions qui tendent à l'élargir ou à le rétrécir à l'excès. Les seconds moyens de traitement ou les moyens curatifs consistent, en somme, dans l'emploi de la ferrure dilatatrice ou à écartement, pratiquée à l'aide de l'instrument de M. Jarrier, maréchal à Blois, instrument auquel il a donné le nom de *désencasteleur*. Le procédé de M. Jarrier paraît être le meilleur de tous ceux qui ont été imaginés en vue de dilater mécaniquement le sabot resserré ; aussi croyons-nous devoir nous dispenser de les décrire tous, car, pour la plupart, ils seraient sans intérêt. V. FERRURE.

ENCASTER v. a. ou tr. (an-ka-sté — altérat. de *encastrer*, suivant M. Littré, ou plutôt altération fort naturelle du mot inusité *encazetter*, formé de *en* et de *cazette*). Techn. Mettre dans les cazettes : *Suivant la nature des pièces, on les* ENCASTE *en charge ou avec des supports*. V. ENCASTAGE et CÉRAMIQUE.

S'encaster v. pr. Etre encasté : *Ces poteries ne* S'ENCASTENT *pas en charge*.

ENCASTEUR s. m. (an-ka-steur — rad. *encaster*). Techn. Ouvrier spécialement chargé de l'encastage des poteries : *Un soin que doit prendre un bon* ENCASTEUR, *c'est d'épargner la place, de faire tenir dans une cazette le plus de pièces possible, en les emboîtant l'une dans l'autre avec intelligence*. (Brongniart.)

ENCASTILLAGE s. m. (an-ka-sti-lla-je ; *ll* mll. — rad. *encastiller*). Mar. Partie du navire qui est au-dessus de la ligne de flottaison.

ENCASTILLÉ, ÉE (an-ka-sti-llé ; *ll* mll. part. passé du v. Encastiller. Mis à l'abri, en défense : *Troupes* ENCASTILLÉES.

— Mar. Se dit d'un navire de forme très-élevée, dans les parties qui dominent le pont.

ENCASTILLEMENT s. m. (an-ka-sti-lle-man ; *ll* mll. — rad. *encastiller*). Action d'encastiller : *L'*ENCASTILLEMENT *des troupes*. ‖ Vieux mot.

ENCASTILLER v. a. ou tr. (an-ka-sti-llé ; *ll* mll. — de *en*, et de *castel*). Mettre à l'abri, mettre en sûreté comme dans un castel ou château fort : ENCASTILLER *des troupes*. ‖ Vieux mot.

S'encastiller v. pr. Se mettre à l'abri, en sûreté. ‖ Vieux mot.

ENCASTRÉ, ÉE (an-ka-stré) part. passé du v. Encastrer : *Une planche* ENCASTRÉE *dans le mur. Une pièce de fer* ENCASTRÉE *dans une poutre*.

— Numism. Se dit d'une médaille fausse sur laquelle on a soudé la tête ou le revers d'une autre médaille.

ENCASTREMENT s. m. (an-ka-stre-man — rad. *encastrer*). Action d'encastrer ; état d'un objet encastré.

— Artill. Chacune des entailles demi-circulaires pratiquées sur les flasques d'un affût : *Chaque tourillon d'une bouche à feu est reçu dans l'*ENCASTREMENT *du flasque*. (Legoarant.)

— Techn. Autrefois, Entaille pratiquée dans la platine d'une arme à feu pour recevoir le bassinet.

ENCASTRER v. a. ou tr. (an-ka-stré — de *en*, et du lat. *castrare*, châtrer, rogner). Enchâsser au moyen d'une entaille : ENCASTRER *un châssis dans un mur*. ENCASTRER *une pièce de bois dans une autre*.

— Techn. Syn. du mot ENCASTER, que nous croyons être la forme régulière et primitive.

S'encastrer v. pr. Etre encastré : *Ces deux pièces* S'ENCASTRENT *l'une dans l'autre*.

ENCASTURE s. f. (an-ka-stu-re). Techn. V. ENCASSURE.

EN-CATAAL s. m. (an-ka-ta-al — de *en*, et de *cataal*). Anat. Une des pièces primitives de la vertèbre.

ENCATALEPSIE s. f. (an-ka-ta-lè-psî — de *en*, et de *catalepsie*). Pathol. Syn. de CATALEPSIE OU APOPLEXIE.

ENCATALOGUÉ, ÉE (an-ka-ta-lo-ghé) part. passé du v. Encataloguer : *Figurante* ENCATALOGUÉE.

ENCATALOGUEMENT s. m. (an-ka-ta-lo-ghe-man — rad. *encataloguer*). Théâtre. Action d'encataloguer : *La lorette peut à peine se décider à aller en soirée, quand elle a obtenu de la protection d'un régisseur son* ENCATALOGUEMENT *dans les chœurs des théâtres du Vaudeville ou des Folies-Dramatiques*. (M. Alhoy.)

ENCATALOGUER v. a. ou tr. (an-ka-ta-lo-ghé — de *en*, et de *catalogue*). Théâtre. Porter au catalogue des acteurs : ENCATALOGUER *des figurantes*.

ENCAUME s. m. (an-kô-me — gr. *egkauma* ; de *en*, dans, et *kaiô*, je brûle). Chir. Pustule résultant d'une brûlure. ‖ Cicatrice laissée par une brûlure. ‖ Ulcère profond des tuniques de l'œil.

ENCAUSSE, village et commune de France (Haute-Garonne), cant. d'Aspet, arrond. et à 10 kilom. S. de Saint-Gaudens, sur l'Arrousse ; 519 hab. Eaux minérales ; établissement de bains. « Les eaux d'Encausse, connues dès l'époque romaine, sont fournies, dit M. Joanne, par trois sources (Grande source ; Petite source ; source d'Argat), dont la température est de 25 à 26 degrés centigrades ; elles sont sulfatées, calcaires et magnésiennes, et employées en boisson, en bains et en douches. Ces eaux, limpides, incolores, inodores, à saveur légèrement amère, agissent spécialement sur les muqueuses gastro-intestinales et génito-urinaires, sur le foie et sur le système vasculaire en général. »

Analyse (Filhol, 1851). Grande et Petite source.

Eau, 1 kilogr.

	gr.
Sulfate de chaux	2,1390
— de potasse	traces.
— de soude	0,0204
— de magnésie	0,5420
Chlorure de sodium	0,3202
Carbonate de chaux	0,0270
— de magnésie . . .	0,0155
Oxyde de fer	traces.
— de manganèse	traces.
Silicate de soude	traces.
Silice en excès	0,0100
Matière organique	traces.
Arsenic	traces.
	3,0741

Des bains d'Encausse, on peut faire l'ascension du mont Cagire, d'où l'on découvre la vallée de Luchon et la grande chaîne des Pyrénées.

M. Camparan a publié, en 1858, une *Etude chimique et thérapeutique sur les eaux d'Encausse*.

— Bibliogr. L. Guyon, *Discours des deux fontaines médicinales du bourg d'Encausse, en Gascogne* (1595, in-8°) ; P. Gassen de Plantin, *Discours et abrégé de la vertu et des propriétés des eaux d'Encausse ès monts Pyrénées, dans le comté de Comminges* (1601, in-12) ; Save, *Analyse des eaux d'Encausse* (1809) ; Camparan, *Etude chimique et thérapeutique sur les eaux thermo-minérales d'Encausse* (Paris, 1858, in-4°) ; voir en outre les *Traités, Guides* ou *Dictionnaires* de Patissier, d'Alibert, de Bourdon, de Filhol, de Roubaud, de Lepileur, de Durand-Fardel, de Lebret et Lefort, de C. James, de P. Labarthe, etc.

ENCAUSSEMENT s. m. (an-kô-se-man). Art vétér. Nom vulgaire de l'hydropisie des bêtes à laine.

ENCAUSTE s. m. (an-kô-ste — du gr. *egkaustês*, brûlant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent les îles de Java, de Sumatra et de Manille.

ENCAUSTIQUE s. f. (an-kô-sti-ke — du gr. *egkaiô*, je brûle). B.-arts. Manière de peindre en usage chez les anciens, laquelle consistait à employer des couleurs délayées dans la cire fondue, que l'on chauffait au moment de s'en servir : *Les anciens ne connaissaient pas la peinture à l'huile, ils peignaient à fresque, en détrempe, à l'*ENCAUSTIQUE. (Th. Gaut.) ‖ Préparation dont on imprègne les marbres des sculptures et les ouvrages en plâtre, soit pour leur donner une teinte plus douce, soit pour les préserver des mousses.

— Techn. Préparation de cire que l'on applique sur les parquets ou sur les meubles, avant de les frotter.

— Adjectiv. : *Des préparations* ENCAUSTIQUES. *Un liquide* ENCAUSTIQUE. *La peinture* ENCAUSTIQUE.

— **Encycl.** Peint. Les anciens pratiquaient un mode de peinture qu'ils appelaient *encaustique* (ἐγκαυστική). Pline nous apprend que cette peinture existait dès les temps de Polygnote, au commencement du IVe siècle av. J.-C. Praxitèle la perfectionna, mais elle disparut avec la civilisation antique, et quoique plusieurs artistes du XIIIe siècle paraissent en avoir possédé le secret, elle était peu connue, lorsqu'un savant archéologue français, M. de Caylus, crut en avoir retrouvé la composition et écrivit un traité spécial sur cette matière (1752). Les anciens semblent avoir eu plusieurs méthodes d'*encaustique* : tantôt ils se servaient de couleurs mêlées de cire, appliquées avec une brosse sèche, puis fixées par le feu avec l'instrument appelé *cauterium* ; tantôt ils liquéfiaient la cire et l'appliquaient avec la couleur à l'état fluide, comme on le fait pour les couleurs à l'eau.

Chez les modernes, on nomme *encaustique* un enduit ou composition destinée à revêtir les murs, soit pour les préserver de l'humidité, soit pour former une couche propre à recevoir la peinture. En imbibant à chaud la pierre d'une composition formée de 1 partie de cire et de 3 parties d'huile cuite avec un dixième de son poids de litharge, MM. d'Arcet et Thénard sont parvenus à rendre imperméable la coupole du Panthéon. Le même procédé est applicable sur plâtre ; il faut seulement ajouter à la composition un savon de cuivre et de fer. Dans l'industrie, on peut remplacer la cire par la résine, dont le prix est beaucoup moins élevé.

La cire punique, dont les anciens se servaient pour peindre à l'*encaustique*, est une espèce de savon formé de 20 parties de cire et de 1 partie de soude.

On désigne aussi sous le nom d'*encaustique* une préparation employée pour enduire les carreaux et parquets mis en couleur et les disposer à recevoir la cire, qui doit être étendue ensuite par frottement. Pour préparer l'*encaustique*, on fait dissoudre dans 5 litres d'eau 125 gr. de savon blanc, on y ajoute 500 gr. de cire jaune et l'on fait fondre à chaud. On met alors dans le mélange 60 gr. de carbonate de potasse ; on laisse refroidir en agitant. Cette composition, étendue sur le carreau, doit suffire pour couvrir 48 à 56 mètres. Quinze à vingt heures après on peut frotter.

Suivant M. Tripier-Deseaux, on obtient un

excellent *encaustique* au moyen du procédé suivant : on fait fondre 1 kilogr. de cire jaune dans une bassine; on ajoute 120 gr. de litharge en poudre et l'on mélange avec une spatule; lorsque la cire a pris une couleur marron, on laisse refroidir. On ajoute 1 kilogr. d'essence de térébenthine pour 500 gr. du mélange; le cirage qui en résulte a presque la solidité d'un vernis à l'alcool.

ENCAUSTIQUÉ, ÉE (an-kô-sti-ké) part. passé du v. Encaustiquer : *Parquet* ENCAUSTIQUÉ. *Meuble* ENCAUSTIQUÉ. *Statue* ENCAUSTIQUÉE. *Plafond* ENCAUSTIQUÉ.

ENCAUSTIQUER v. a. ou tr. (an-kô-sti-ké — rad. *encaustique*). Couvrir d'une ou plusieurs couches d'encaustique : ENCAUSTIQUER *un meuble, un parquet, une statue, un plafond.*

ENCAVÉ, ÉE (an-ka-vé) part. passé du v. Encaver. Mis en cave, en parlant d'une boisson : *Du vin* ENCAVÉ. *De la bière* ENCAVÉE. *La fermentation insensible ou la maturation des vins dépend beaucoup de la manière dont les vins ont été soignés, éliés et* ENCAVÉS. (Pelouze.)

— Enfermé dans une cave, en parlant d'une personne : *Il se trouva* ENCAVÉ *pendant deux heures.*

. . . . . . Ils sont, sur ma parole,
L'un et l'autre *encavés.* . . . . .
RACINE.

ENCAVEMENT s. m. (an-ka-ve-man — rad. *encaver*). Écon. rur. Action d'encaver les boissons; état des boissons encavées : *Procéder à l'*ENCAVEMENT. *L'*ENCAVEMENT *améliore les vins.*

ENCAVER v. a. ou tr. (an-ka-vé — de *en*, et de *cave*). Mettre en cave, en parlant d'une boisson : ENCAVER *du vin, de la bière.* ‖ Enfermer dans une cave, en parlant des personnes :

. . . . . . M'*aurait-on encavé?*
Je ne vois goutte. Holà! quelqu'un! de la lumière.
LA FONTAINE.

— A signifié Creuser.

S'encaver v. pr. Etre encavé : *Les vins doivent* S'ENCAVER.

ENCAVEUR s. m. (an-ka-veur — rad. *encaver*). Ouvrier qui encave les boissons.

ENCAVURE s. f. (an-ka-vu-re). Chir. Ulcère étroit et profond qui se produit à la cornée.

ENCEINDRE v. a. ou tr. (an-sain-dre — de *en*, et de *ceindre*). Se conjugue comme *ceindre*). Entourer d'une ceinture destinée à défendre l'entrée : ENCEINDRE *un château de fossés, une ville de murailles, un jardin d'une haie vive.* ‖ Former l'enceinte de, servir d'enceinte à :

. . . . . . Et maintenant la Seine
Pour *enceindre* la ville abandonne la plaine.
G. DURAND.

‖ Entourer : *De petites allées sablées et encadrées de bordures de buis* ENCEIGNAIENT *le jardin.* (Lamart.)

— Syn. **Enceindre, ceindre, enclore,** etc. V. CEINDRE.

ENCEINT, EINTE (an-sain, ain-te) part. passé du v. Enceindre. Entouré d'une ceinture protectrice : *Une ville* ENCEINTE *de remparts. Un domaine* ENCEINT *de murs. L'antique château qu'habitaient les ducs d'Uzès est un gros bâtiment* ENCEINT *de hauts murs flanqués de tours rondes.* (A. Hugo.) *Encore aujourd'hui, Guérande est* ENCEINTE *de ses puissantes murailles.* (Balz.)

— Se dit d'une femme grosse, portant un enfant dans son sein : *Une femme* ENCEINTE *de six mois,* ENCEINTE *de deux enfants. La phthisie cesse souvent de faire des progrès chez les femmes qui deviennent* ENCEINTES. (Chomel.)

Lubin, dès le printemps, partit pour un voyage;
Sa femme était *enceinte;* il lui fit en partant
Les adieux les plus doux, les compliments d'usage,
Que se font deux époux qui s'aiment tendrement :
Que le ciel de ses jours éloigne toute atteinte
Et te rende à mes vœux telle que je te vois.
Le ciel qui l'entendit fut docile à sa voix :
Le bon Lubin revint au bout de douze mois,
Et retrouva sa femme *enceinte.*
SIMON.

ENCEINTE s. f. (an-sain-te — rad. *enceindre*). Ceinture élevée ou pratiquée de main d'homme, pour défendre l'entrée d'un terrain, d'une ville, d'un édifice : *Une* ENCEINTE *de murailles. Une* ENCEINTE *de palissades. Une* ENCEINTE *de fossés. Une* ENCEINTE *fortifiée. L'*ENCEINTE *d'une ville, d'un château fort. L'*ENCEINTE *d'un domaine, d'un jardin.*

L'amour des nouveautés, le faux zèle, la crainte,
De la Mecque alarmée ont désolé l'*enceinte.*
VOLTAIRE.

O Sion! combien ton *enceinte*
Renferme, en ce moment, de peuples éperdus!
GILBERT.

‖ Ceinture naturelle enfermant de toute part un espace de terrain : *Une* ENCEINTE *de collines. La forêt forme une* ENCEINTE *autour de la ville. Une* ENCEINTE *de montagnes, qui se termine à la mer, forme la plaine ou le bassin d'Athènes.* (Chateaub.)

— Par ext. Espace clos de tous côtés : *Pénétrer dans l'*ENCEINTE *d'une ville, d'une église, d'un couvent, d'une salle, d'un tribunal.*

Comme la lampe d'or dont une vierge sainte
Protége avec la main, en traversant l'*enceinte,*
La tremblante clarté.
LAMARTINE.

— Fig. Limites : *Ils se renferment dans l'*ENCEINTE *d'un petit nombre de devoirs pieux.* (Mass.) *Avant de discuter avec quelqu'un, il faut s'assurer que l'on a, dans l'*ENCEINTE *de la question, quelque grand principe en commun avec lui : s'il n'est pas sous le même horizon, il ne peut voir du même œil.* (Vinet.) ‖ Intérieur, nature intime : *C'est dans l'*ENCEINTE *de mon propre cœur que j'ai appris à connaître celui des autres.* (Mme Swetchine.)

— Fortif. Ligne de fortifications qui forme la clôture ou l'escarpe du corps d'une place. ‖ *Première enceinte,* Enceinte extérieure, lorsqu'il en existe plus d'une :

Dans la *première enceinte* il arrête ses pas.
VOLTAIRE.

— Mar. A signifié Préceinte : *Les* ENCEINTES *de la galère subtile ordinaire avaient 6 pouces de largeur sur 4 pouces 1 ligne d'épaisseur.* (Jal.) ‖ On écrivait aussi ENCENTE.

— Pêche. Ceinture de canots que l'on forme sur la mer, pour entourer un banc de poissons.

— Véner. Espace marqué par des branches cassées, et qui indique les limites de la chasse : *Quelque étroites et resserrées que fussent nos* ENCEINTES, *toujours trop grandes pour le peu de monde, elles étaient mal foulées d'un côté et plus mal gardées de l'autre.* (L. Viardot.) ‖ Espace complétement entouré de toiles et de filets, pour empêcher le gibier de s'enfuir.

— Chasse. *Double enceinte,* Piége à loups.

— Syn. **Enceinte, circonférence, circuit,** etc. V. CIRCONFÉRENCE.

ENCEINTER v. a. ou tr. (an-sain-té — rad. *enceinte*). Engrosser, rendre enceinte :

Tant y vint Milon, tant l'aima,
Que la demoiselle *enceinta.*
MARIE DE FRANCE.

‖ Vieux mot. On a dit aussi ENCEINTURER, et le peuple dit encore ENCEINTRER.

ENCELADE s. m. (an-se-la-de — de *Encelade,* géant mythol.) Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant deux espèces de très-grande taille, qui habitent la Guyane.

ENCELADE, un des Géants à cinquante têtes et à cent bras qui firent la guerre aux dieux. Il était fils de la Terre et du Tartare, ou, suivant d'autres, de Titan. Dans cette lutte contre les habitants de l'Olympe, il se montra, après Typhon, le plus redoutable et le plus acharné des Géants. Voyant la victoire se déclarer enfin pour les dieux, Encelade prit la fuite, mais Minerve l'arrêta en lui opposant la Sicile, tandis que Jupiter le foudroyait et l'accablait sous le poids énorme de l'Etna. Selon quelques-uns, tels que Pausanias, il fut écrasé sous le char de Minerve; selon d'autres, ce fut le javelot de Silène qui le renversa. C'est lui, disent les poëtes, dont l'haleine embrasée exhale les feux que lance le volcan. Chaque fois qu'il essaye de se retourner, il fait trembler la Sicile, et une épaisse fumée obscurcit l'air d'alentour. C'est ainsi que le dépeint Virgile au IIIe livre de son *Enéide,* dans la magnifique peinture qu'il fait des éruptions du formidable volcan :

. . . . *Horrificis juxta tonat Ætna ruinis,*
Interdumque atram prorumpit ad æthera nubem,
Turbine fumantem piceo et candente favilla,
Attollitque globos flammarum, et sidera lambit.
Interdum scopulos avulsaque viscera montis
Erigit eructans, liquefactaque saxa sub auras
Cum gemitu glomerat, fundoque exæstuat imo.
Fama est Enceladi semiustum fulmine corpus
Urgeri mole hac, ingentemque insuper Ætnam
Impositam ruptis flammam exspirare caminis;
Et, fessum quoties mutat latus, intremere omnem
Murmure Trinacriam, et cœlum subtexere fumo.

D'autres poëtes latins, après Virgile, ont également placé le Géant vaincu sous l'énorme montagne, toujours brûlante et fumante, toujours bruyante. Le nom même d'Encelade, en grec *Egkelados,* signifie bruit, fracas intérieur, *en kelados.* Stace dit dans sa *Thébaïde,* livre III :

. . . . *Aut ubi tentat*
Enceladus mutare latus, procul igneus antris
Mons tonat.

Dans l'*Enlèvement de Proserpine,* livre I, Claudien ajoute quelques vers caractéristiques à la description de Virgile :

In medio scopulis se prorigit Ætna perustis,
Enceladi bustum, qui saucia membra revinctus,
Spirat inexhaustum flagranti pectore sulphur.
Et quoties detrectat onus cervice rebelli
In dextrum lævumque latus, tunc insula fundo
Vellitur, et dubiæ nutant cum mœnibus urbes.

Les mythographes ont naturellement cherché à expliquer le mythe d'Encelade, et, dans cette victoire des dieux sur les Géants, ils ont vu le triomphe d'une religion et d'une race supérieures sur les premières et sauvages peuplades qui occupaient les terres où se sont formées les grandes nations du monde antique. Aussi place-t-on en plusieurs lieux le théâtre de la défaite des Géants, et même d'Encelade, le Satan des fils de la Terre, bien que la plupart des poëtes s'accordent à le mettre en Sicile, et fassent à la fois du mont Etna l'instrument de la victoire de Jupiter, et le tombeau où Encelade gît vivant et subit son éternel supplice.

Les peuples anciens, auxquels la critique, l'histoire et la philosophie étaient inconnues, devaient en effet, avec leur imagination poétique et amie du merveilleux, expliquer par quelque événement fabuleux ces étranges et terribles manifestations volcaniques de la nature; ces phénomènes devaient leur paraître d'un ordre surnaturel. Dans les poëtes grecs, tels que Eschyle et Pindare, suivis en cela, chez les Latins, par Silius Italicus, c'est Typhon qui est accablé sous l'Etna, au lieu d'Encelade, et qui, comme celui-ci, lorsqu'il est las d'être couché sur un côté et se tourne sur l'autre, ébranle toute la Sicile et fait craindre la chute des murailles de ses cités. Dans Callimaque, c'est Briarée; mais, chez tous, c'est invariablement un Géant vaincu par Jupiter; c'est toujours par l'effet d'une cause occulte et se rattachant à la religion que le volcan mugit, tonne, vomit ses entrailles brûlantes, ou demeure dans une sorte de calme pendant lequel il se contente de lancer vers le ciel d'épais tourbillons de flamme ou de fumée.

De ce style recherché qui lui est familier, Guarini, le poëte aux *concetti,* parlant d'Encelade foudroyé, et qui lance des feux de colère et d'indignation contre le ciel, dit :

Non sò s'è fulminato o fulminante,

« Je ne sais s'il est foudroyé ou foudroyant. » Lorsque Guarini avait fait un vers de ce genre, il se rengorgeait et se croyait supérieur au Tasse, dont il était le jaloux et indigne rival à la cour de Ferrare, et aux malheurs duquel il a contribué en se liguant avec ses ennemis.

Du domaine de la Fable, le mythe d'Encelade précipité sous l'Etna a passé dans la littérature, à laquelle il fournit des métaphores hardies et des rapprochements ingénieux pour caractériser ces individualités puissantes dont les efforts semblent ébranler tout un monde :

« En parlant d'une nation opprimée, un grand orateur s'écriait naguère : « N'espé-
» rez pas le repos, un vrai repos européen
» tant que ce pays n'aura pas recouvré son
» indépendance. C'est *Encelade sous son ro-*
» *cher,* et chacun de ses mouvements secoue
» le monde. »

LÉON PLÉE.

« Le peuple, accablé sous le poids d'une effrayante unité, s'agitera sans doute comme le *Géant sous le poids de l'Etna;* mais, sa force n'étant pas rassemblée dans une organisation stable et reconnue, ses mouvements ne seront que de vaines secousses, et, s'il parvient à renverser l'ordre qui l'écrase, sa victoire même lui coûtera sa liberté, car détruire l'ordre, c'est aussi détruire la liberté. »

LACORDAIRE.

« Chez un adolescent dont les passions sont comprimées par les habitudes salutaires d'une éducation bien entendue, l'imagination est le *Géant de la Fable enseveli sous le mont Etna, qui, par la violence de ses efforts, soulève la masse qui l'écrase, et dont l'haleine brûlante embrase l'air de ses feux.* »

LEMESLE.

« Une plainte étouffée qui sortit de dessous le coussin au moment où je pesai dessus de toute ma lourdeur me causa une nouvelle alarme. Sans aucun doute, je venais de m'asseoir sur un être animé. En effet, mon siége fut bientôt agité de mouvements convulsifs pareils à *ceux qui secouent le mont Etna lorsque Encelade se retourne.* »

ALEX. DUMAS.

« L'*Encelade dont les convulsions donnent à l'Etna des nausées si terribles et qui lui font vomir des torrents de lave enflammée,* c'est la taupe qui entasse aussi montagne sur montagne, qui remue les entrailles du sol, et multiplie les éruptions terreuses sur la surface des prairies! »

TOUSSENEL.

Quelquefois aussi les écrivains, surtout les poëtes, font allusion au rôle que joua Encelade dans la guerre des Géants contre les dieux, à la part qu'il prit à la lutte en entassant des montagnes, Pélion sur Ossa, pour escalader le ciel (v. PÉLION et GÉANTS) :

« Mais dans ce siècle à la révolte ouvert,
L'impiété marche à front découvert :
Rien ne l'étonne, et le crime rebelle
N'a point d'appui plus intrépide qu'elle.
Sous ses drapeaux, sous ses fiers étendards,
L'œil assuré, courent de toutes parts
Ces légions, ces bruyantes armées
D'esprits subtils, d'ingénieux pygmées,
Qui sur des monts d'arguments entassés,
Contre le ciel burlesquement haussés,
De jour en jour, *superbes Encelades,*
Vont redoublant leurs folles escalades,
Jusques au sein de la Divinité. »
J.-B. ROUSSEAU.

« Car c'est lui (Napoléon) qui, pareil à l'antique
Du trône universel essaya l'escalade, [*Encelade,*
Qui vingt ans entassa,
Remuant terre et ciel avec une parole,
Wagram sur Marengo, Champaubert sur Arcole,
Pélion sur Ossa! »
V. HUGO.

« Comme dans les combats du superbe *Encelade,*
Ardente comme un lion,
Si ce n'est point assez d'*Ossa* pour l'escalade,
J'y mettrai *Pélion.*

J'irai jusques au ciel, dans les voûtes profondes,
Dérober pour mes vers [mondes
Le rhythme qu'en dansant chantent en chœur les
Qui forment l'univers. »
TH. DE BANVILLE.

ENCÉLIALGIE s. f. (an-sé-li-al-jî — du gr. *egkoilia,* intestins; *algos,* douleur). Pathol. Douleur d'intestins.

ENCÉLIALGIQUE adj. (an-sé-li-al-ji-ke — rad. *encélialgie*). Pathol. Qui a rapport à l'encélialgie : *Douleurs* ENCÉLIALGIQUES.

ENCÉLIE s. f. (an-sé-lî — du gr. *en,* dans; *koilia,* creux). Bot. Syn. de PÉZIZE, genre de champignons. ‖ Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

ENCÉLION s. m. (an-sé-li-on — du gr. *egkoilia,* intestins). Bot. Section des aspérocoques, genre d'algues.

ENCÉLITE s. f. (an-sé-li-te — du gr. *egkoilia,* intestins). Pathol. Inflammation des intestins.

ENCELLULÉ, ÉE (an-sè-lu-lé) part. passé du v. Encelluler. Mis en cellule : *Un religieux* ENCELLULÉ. ‖ Détenu dans une cellule : *Les prisonniers* ENCELLULÉS.

ENCELLULEMENT s. m. (an-sè-lu-le-man — rad. *encelluler*). Action d'encelluler; détention dans une cellule : *L'*ENCELLULEMENT *des détenus. L'*ENCELLULEMENT *est contraire à notre législation, à nos mœurs, aux notions les plus élémentaires d'humanité.* (Journ.) *On a prétendu prouver par des chiffres que l'état mental était plutôt protégé que compromis par l'*ENCELLULEMENT. (Bourdet.)

ENCELLULER v. a. ou tr. (an-sè-lu-lé — de *en,* et de *cellule*). Mettre en cellule : ENCELLULER *des moines.* ‖ Détenir dans une cellule : ENCELLULER *des détenus.*

S'encelluler v. pr. Se mettre en cellule : *Il est allé* S'ENCELLULER *à la Trappe.*

ENCÉNIE s. f. (an-sé-nî — gr. *egkainia;* de *en,* dans; *kainos,* nouveau). Antiq. gr. Fête à l'occasion de la dédicace d'un temple. ‖ Fête à l'occasion de l'achèvement d'un édifice. ‖ Fête à l'occasion d'une grande entreprise nationale.

— Antiq. hébr. Fête que les Juifs célébraient en mémoire de la purification du temple par Judas Macchabée, après qu'il eut été pillé et profané par Antiochus Epiphane. ‖ Autre fête juive en mémoire de la dédicace du temple par Salomon. ‖ Autre fête juive en mémoire de la dédicace du temple par Zorobabel.

— Hist. ecclés. Dédicace d'un temple chrétien, dans les premiers siècles de l'Eglise.

ENCENS s. m. (an-san — du lat. *incensum,* chose brûlée, parce qu'on brûle l'encens pour développer son parfum). Bot. Résine parfumée dont l'odeur s'exhale surtout dans la combustion, et qu'on extrait d'un grand nombre d'arbres différents; se dit particulièrement de la résine que les médecins nomment oliban : *Un grain d'*ENCENS. *Brûler de l'*ENCENS. *Exhaler une odeur d'*ENCENS. *Bénir l'*ENCENS. *Faire fumer l'*ENCENS *devant les autels. L'*ENCENS *d'Arabie est bien inférieur à l'*ENCENS *indien.* (Gérard.)

Puissent jusques au ciel vos soupirs innocents
Monter comme l'odeur d'un agréable *encens!*
RACINE.

Le cœur d'un faible enfant et le cœur d'une mère
Ont des parfums plus purs que le plus pur *encens.*
LACHAMBEAUDIE.

Le cierge saint pour les époux s'allume;
Le chant d'hymen s'élève, l'*encens* fume.
MILLEVOYE.

Quelque chose de saint, de grand, de magnifique,
Comme un suave *encens* s'élève des guérets.
A. BARBIER.

Qu'il est doux de voir sa pensée,
Avant de chercher ses accents,
En mètres divins cadencée,
Monter soudain comme l'*encens!*
LAMARTINE.

‖ *Encens blanc,* Sorte de résine produite par les pins. ‖ *Encens d'eau,* Nom vulgaire du sélin des marais. ‖ *Encens femelle,* Encens d'Arabie. ‖ *Encens mâle,* Encens de l'Inde. ‖ *Encens marbré,* Résine produite par les sapins. ‖ *Encens de Thuringe,* Résine produite par les pins. ‖ *Manne d'encens,* Encens commun.

— Fig. Hommage d'adoration : *Offrir de l'*ENCENS *aux idoles. L'*ENCENS *fume sans cesse devant le berceau du Sauveur.* (Chateaub.)

Notre amour est au peuple et notre *encens* à Dieu.
Mme E. DE GIRARDIN.

‖ Compliments, éloge, flatterie : *Aimer l'*ENCENS. *Prodiguer l'*ENCENS. *Dès que j'ai un grain d'amour, je ne manque pas d'y mêler tout ce qu'il y a d'*ENCENS *dans mon magasin.* (La Font.) *Il est difficile qu'on ne mêle pas quelques grains de son propre* ENCENS *à celui qu'on reçoit des autres.* (Flech.) *Nous devons*

de l'ENCENS à *Corneille, et je lui en donne, mais nous devons au public des vérités et des instructions.* (Volt.) *Il ne faut pas que la fumée de l'*ENCENS *brûlé devant une jolie femme noircisse sa réputation.* (Mme de Motteville.) *Ne pas admirer ce que les temps ont produit de bon, c'est refuser un pur* ENCENS *au progrès des véritables lumières.* (Beauchêne.) *La beauté se nourrit d'*ENCENS *comme les dieux.* (De Ségur.)

Un peu d'encens brûlé rajuste bien des choses.
CYRANO DE BERGERAC.

Que ne fait-on passer avec un peu d'*encens?*
FLORIAN.

Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
Qu'un auteur qui partout va gueuser de l'*encens.*
MOLIÈRE.

Je ne sais, en esclave à la suite des grands,
A des dieux sans vertu prodiguer mon *encens.*
BOILEAU.

L'*encens* gâte plus de cervelles
Que la poudre n'en fait sauter.
PESSELIER.

Plus d'un auteur, novice à répandre l'*encens*,
Souvent à son héros, dans un bizarre ouvrage,
Donne de l'encensoir à travers le visage.
BOILEAU.

‖ Le pluriel, employé par Corneille et Molière, n'est plus usité aujourd'hui.

— *Offrir, donner l'encens à quelqu'un*, Brûler de l'encens et agiter l'encensoir devant lui, pour lui faire honneur : *L'*ENCENS *n'était d'abord* OFFERT *qu'à Dieu; aujourd'hui on* OFFRE L'ENCENS *au clergé et aux princes, et le peuple même en a sa petite part. Dans les temples, l'*ENCENS *ne doit* ÊTRE OFFERT *qu'à la divinité.* (B. Const.)

— Loc. fam. *Encens de cour* ou *Eau bénite de cour*, Promesse ou éloge sans valeur. ‖ *L'encens lui donne à la tête*, Les compliments qu'il reçoit troublent sa raison.

— Prov. *Selon les gens l'encens*, Il faut mesurer au mérite ou au rang des personnes les éloges qu'on leur donne.

— Féod. *Droit de l'encens*, Droit qu'avait le seigneur de se faire encenser par le prêtre pendant la messe.

— **Épithètes.** Doux, léger, agréable, odoriférant, embaumé, parfumé, précieux, délicieux, fumant. — Pur, pieux, fidèle, religieux, sacré, divin, profane, idolâtre, impur, criminel, impie, sacrilége, imposteur, souillé, prodigue, avare. — Dû, légitime, mérité, juste, flatteur, enivrant, mercenaire, acheté, usurpé, mendié, hypocrite, vulgaire, grossier, commun, fade, insipide, rebutant.

— **Encycl.** Sous ce terme collectif et un peu vague, on confond plusieurs substances de nature résineuse ou gommo-résineuse, qui ont pour principal caractère commun de répandre une odeur agréable quand on les brûle. La plus intéressante est l'*encens indien*, appelé aussi *encens mâle* ou *oliban*. On a longtemps ignoré de quel végétal il provenait; on s'accorde généralement aujourd'hui à reconnaître que c'est un arbrisseau ou un arbre de la famille des térébinthacées, dont le nom scientifique est *boswellia serrata*. Cette espèce est très-abondante aux environs de Calcutta. C'est de ce pays que nous arrive l'oliban. Cette gomme-résine se présente sous forme de larmes irrégulières ou de petites boules presque rondes, sèches, dures, demi-transparentes, lisses, nettes, blanches en dedans, jaunâtres et poudreuses à l'intérieur. Leur volume atteint ou dépasse celui d'une fève; elles sont fragiles et ont une cassure brillante; leur saveur est légèrement âcre, amère et aromatique. L'odeur balsamique que répand cette substance quand on la brûle l'a fait employer depuis longtemps dans les cérémonies religieuses, et elle est devenue l'emblème de l'hommage rendu à la divinité. Mais est-ce bien là l'*encens* que les Orientaux, et plus tard les Grecs et les Romains tiraient de l'Arabie? Est-ce le *libanotos* de Théophraste, d'Hippocrate et de Dioscoride? Il est plus probable que notre *encens* mâle est le *stagonias* de ce dernier auteur, ou le *thus masculum* des Latins. Quoi qu'il en soit, l'*encens* ne tarda pas à passer de l'enceinte des temples dans le domaine de la parfumerie et de la médecine. Hippocrate a vanté ses propriétés. De nos jours, l'*encens* se retrouve encore dans les pharmacies; il entre dans la composition du baume du Commandeur, de la thériaque, des pilules de cynoglosse et de l'emplâtre de Vigo. L'*encens* est souvent falsifié avec de la sandaraque, du mastic, de la résine de pin ou d'autres substances analogues; il donne alors une fumée d'une odeur moins agréable.

L'*encens femelle* ou *en sorte*, appelé aussi *encens d'Arabie*, est produit surtout par une espèce de genévrier (*juniperus lycia*). Toutefois, les formes assez variables qu'il présente autorisent à croire qu'il n'est pas toujours le produit du même végétal. Du reste, son origine, encore peu connue, a été successivement attribuée au genévrier de Phénicie et au genévrier thurifère, au pin à l'*encens*, au *balsamodendron kataf*, au *terminalia catappa*, au thuia à sandaraque, aux *amyris sassa* et *kaful*, etc. Cet *encens* est en forme de larmes irrégulières ou en masses agglomérées, plus jaunes à l'extérieur, d'un blanc plus mat et plus jaunâtre dans l'intérieur que l'espèce précédente. Suivant Niebuhr, il se récolte à Dafar; mais il est moins estimé que l'*encens* indien. On appelle *écorce d'encens, écorce des Juifs, narcaphte*, etc., la seconde écorce des *juniperus lycia* et *thurifera;* cette écorce est épaisse, résineuse et rougeâtre; elle a une odeur agréable; les Juifs l'emploient dans la parfumerie, et ils s'en sont souvent servis dans les cérémonies religieuses. La récolte de l'*encens* d'Arabie est accompagnée, chez les Orientaux, de pratiques superstitieuses. On prétend que la forme des grains d'*encens* est ce qui a fait distinguer chez les peuples anciens l'*encens mâle* et l'*encens femelle.* On appelle *manne d'encens* les parcelles qui résultent du frottement des morceaux, et *suie d'encens* un résidu de la combustion de cette substance, assez analogue au noir de fumée. Cet *encens* a eu une grande réputation en médecine. On l'a préconisé, à l'intérieur, contre de nombreuses maladies; à l'extérieur, en fumigations contre les catarrhes et les vertiges; dissous dans l'alcool, pour le traitement des ulcères; en emplâtre, contre les entorses et les foulures, etc.

On a désigné sous le nom de *gros encens* ou *encens commun* le galipot, suc résineux qui découle de la tige de diverses espèces de pins. Dans les forêts de la Thuringe et surtout de la Saxe, on trouve souvent des morceaux de résine assez volumineux, enfouis dans les fourmilières, souvent à plus de 1 mètre de profondeur; ils forment des masses grumeleuses qu'on a appelées *encens de Thuringe.* Leur origine assez bizarre, et méconnue dans le principe, leur a fait attribuer dans la médecine populaire des vertus merveilleuses, qui se réduisent en réalité aux propriétés générales des résines.

Quoique ce parfum fût connu de toute antiquité, il paraît résulter de certains passages de Pline et d'autres auteurs que l'usage n'en était pas encore répandu avant la guerre de Troie. L'*encens* était brûlé par la plupart des peuples orientaux en l'honneur de leurs divinités; les Hébreux eux-mêmes l'offrirent à Jéhovah sur l'autel des Parfums. De tout temps l'Arabie eut le monopole de la production de cette substance précieuse; le pays de Saba, en particulier, en exportait des quantités considérables (Isaïe, LX, 6; Jérémie, VI, 20). Strabon, Pline, Hérodote, Arrien, Valérius Flaccus, etc., en font également foi. S'il faut en croire le *Cantique des Cantiques*, la culture de l'*encens* aurait même été introduite en Palestine. Les écrivains de l'antiquité païenne n'avaient guère que des renseignements vagues sur l'arbre à *encens.* Quelques auteurs ont pensé que l'*encens* de l'Yémen était de qualité inférieure, et que l'*encens* si estimé des anciens devait être apporté de l'Inde ou de l'Éthiopie par des marchands arabes. Ce qui tendrait à justifier cette supposition, c'est que les Arabes eux-mêmes connaissent un *encens* de première qualité originaire de l'Inde et de la Perse, auquel ils donnent le nom de *koundour.*

Tertullien rapporte, dans son *Apologétique* (livre XXX), que l'*encens* était employé par les chrétiens des premiers temps, non comme une partie obligée des cérémonies du culte, mais comme un moyen de purifier l'air des lieux souterrains où la persécution les obligeait de se réfugier pour y célébrer les mystères de leur foi. Mais Bergier, dans son *Dictionnaire théologique*, prétend que si Tertullien n'en parle pas comme faisant partie du culte, c'est parce qu'il considérait les encensements comme de purs symboles.

— Mythol. V. LEUCOTHOÉ.

ENCENSÉ, ÉE (an-san-sé) part. passé du v. Encenser. Devant qui l'on a agité l'encensoir et brûlé de l'encens : *Un autel* ENCENSÉ. *Un évêque, un prince* ENCENSÉ.

— Fig. Flatté, loué, honoré de grandes marques de respect : *L'orgueil se développe d'autant plus qu'on jouit d'une fortune plus éclatante et qu'on est* ENCENSÉ *par des flatteurs dès sa naissance.* (Virey.)

Sur un trône l'ennui se carre,
Fier d'être *encensé* par des sots.
BÉRANGER.

‖ Flatté, avec un nom de choses : *Des vices* ENCENSÉS.

— Substantiv. Personne encensée, flattée, louée, adulée : *C'était autrefois la coutume de louer les gens en face; mais c'était une mauvaise coutume, qui exposait l'encenseur et l'*ENCENSÉ *aux méchantes langues.* (Volt.)

ENCENSEMENT s. m. (an-san-se-man — rad. *encenser*). Action d'encenser : *L'*ENCENSEMENT *de l'autel, du peuple, du clergé.*

ENCENSER v. a. ou tr. (an-san-sé — rad. *encens*). Agiter l'encensoir et brûler de l'encens : ENCENSER *un autel.* ENCENSER *un évêque, un prince.* ENCENSER *le peuple, le clergé.*

— Absol. Faire des encensements : *Sous Grégoire le Grand, on* ENCENSAIT *généralement dans les églises.* (L. de Laborde.)

— Fig. Honorer, accorder une sorte de vénération à : *Dieu n'est plus dans ton cœur, homme sensuel; l'idole que tu* ENCENSES, *c'est le dieu que tu adores.* (Boss.) *Le pape est une vieille idole qu'on* ENCENSE *par habitude.* (Montesq.) *On* ENCENSE *et on adore l'idole qu'on méprise.* (Mass.) *L'amour se fait de la personne aimée une idole qu'il* ENCENSE *jusqu'à ce qu'il la brise.* (Bautain.)

On n'*encensa* jamais la vertu fugitive.
VOLTAIRE.

Aspasie en beaux vers célébrait la sagesse,
Et Socrate amoureux *encensait* la beauté.
DELILLE.

Laissez-moi donc sous ma bannière,
Vous, messieurs, qui, le nez au vent,
Nobles par votre boutonnière,
Encensez tout soleil levant.
BÉRANGER.

‖ Flatter, en parlant d'un vice : *Pour gagner les hommes, il n'est point de meilleure voie que de donner dans leurs maximes et d'*ENCENSER *leurs défauts.* (Mol.)

La monarchie entière est en proie aux Laïs;
Leurs vices sont les dieux qu'*encense* mon pays.
GILBERT.

— *Encenser les autels de*, ou simplement *Encenser*, Honorer d'un respect religieux : ENCENSER LES AUTELS DES *saints.* ENCENSER *les faux dieux.*

Qui voudra désormais *encenser mes autels?*
BOILEAU.

— Manége et absol. Faire avec la tête un mouvement de bas en haut, analogue à celui d'un encensoir qu'on agite : *Ce cheval* ENCENSE.

S'encenser v. pr. Se louer, se vanter : *La France a eu longtemps ce travers de* S'ENCENSER *elle-même et de chanter dévotement sa propre litanie.* (Th. Gaut.)

ENCENSEUR s. m. (an-san-seur — rad. *encenser*). Personne qui encense, qui flatte, qui donne des éloges outrés : *C'était autrefois la coutume de louer les gens en face; mais c'était une mauvaise coutume, qui exposait l'*ENCENSEUR *et l'encensé aux méchantes langues.* (Volt.)

ENCENSIER s. m. (an-san-sié — rad. *encens*). Bot. Nom vulgaire du romarin officinal. ‖ On dit aussi ENCENSOIR.

ENCENSOIR s. m. (an-san-soir — rad. *encenser*). Liturg. Sorte de cassolette suspendue par des chaînes, dans laquelle on brûle de l'encens, et qu'on agite devant les objets ou les personnes que l'on veut encenser : *Un* ENCENSOIR *d'argent. Balancer l'*ENCENSOIR.

Les *encensoirs* d'argent brillent et se balancent,
Et l'air est imprégné des doux parfums qu'ils lancent;
Les fleuristes jettent des fleurs.
Mlle DE POLIGNY.

Voici venir les temps où, vibrant sur sa tige,
Chaque fleur s'évapore. Ainsi qu'un *encensoir*,
Les sons et les parfums tournent dans l'air du soir.
BAUDELAIRE.

— Fig. Louange, flatterie : *Je hais ces panégyristes perpétuels qui ont toujours l'*ENCENSOIR *à la main.* (St-Réal.) *Rien ne raccourcit plus les grands hommes que leur amour de l'*ENCENSOIR. (Cazotte.) ‖ Signe de la puissance ou du caractère ecclésiastique : *Porter, tenir l'*ENCENSOIR. *Quiconque tient le sceptre et l'*ENCENSOIR *a les deux mains bien occupées.* (Volt.)

Qui porte l'*encensoir* ne peut porter l'épée.
LEMIERRE.

Les glaives sont cruels, et mieux vaut l'*encensoir.*
C. DELAVIGNE

. . . . L'absolu pouvoir
Met dans les mêmes mains le sceptre et l'*encensoir.*
VOLTAIRE.

Qu'est-il besoin, Nabal, qu'à tes yeux je rappelle
De Joad et de moi la fameuse querelle,
Quand j'osai contre lui disputer l'*encensoir?*
RACINE.

— *Porter, mettre la main à l'encensoir*, S'ingérer, sans en avoir le droit, dans l'administration des affaires ecclésiastiques : *Il s'est perdu pour* AVOIR MIS LA MAIN À L'ENCENSOIR. ‖ *Toucher à l'encensoir*, Attaquer en quelque chose le pouvoir du clergé : *Gardez-vous surtout de* TOUCHER À L'ENCENSOIR; *on s'y brûle les doigts.*

— *Coup d'encensoir*, Action de lancer l'encensoir dans la direction de la personne ou de l'objet que l'on veut encenser : *On donne aux évêques trois* COUPS D'ENCENSOIR *et deux aux reliques des saints. Le nombre des* COUPS D'ENCENSOIR *est une affaire très-grave dans l'Église. Plus d'un procès fort scandaleux a dû sa naissance à des questions de préséance, à des* COUPS D'ENCENSOIR *exigés et refusés.* (Boissonade.) ‖ Fig. Flatterie : *Donner des* COUPS D'ENCENSOIR *à quelqu'un.*

— Fam. *Donner de l'encensoir par le nez, à travers le visage, Casser le nez à coups d'encensoir*, Donner en face des louanges maladroites ou exagérées :

Mais un auteur novice à répandre l'encens
Souvent à son héros, dans un bizarre ouvrage,
Donne de l'encensoir au travers du visage.
BOILEAU.

— Argot. Fressure d'animal.

— Astron. Petite constellation australe qu'on appelle aussi l'AUTEL.

— Bot. Nom vulgaire du romarin officinal. ‖ On dit aussi ENCENSIER.

— **Encycl.** Liturg. Les *encensoirs* sont souvent mentionnés dans l'Ancien Testament, et nous savons qu'on en faisait un fréquent usage chez les Juifs, dans le temple de Salomon. Ainsi l'historien Josèphe nous apprend que Salomon fit fabriquer, pour le temple de Jérusalem, vingt mille *encensoirs* d'or qui servaient à offrir les parfums, et cinquante mille autres qui servaient à porter le feu. L'usage de l'*encensoir* découle naturellement de celui de l'encens, dont on s'est servi dans les temples dès la plus haute antiquité. La forme primitive de l'*encensoir* est celle d'un vase de métal, plus ou moins élégant, destiné à recevoir les charbons sur lesquels on répand l'encens. Lorsqu'on mit un couvercle sur ce vase, on le perça d'un grand nombre de petits trous. Plus tard enfin, on le suspendit à des chaînes pour qu'il fût possible de le balancer.

L'usage de l'*encensoir*, dans les cérémonies du culte catholique, remonte aux premiers siècles de l'Église. Les plus anciens écrivains ecclésiastiques en font mention sous les noms de *thymiaterium, thuricremium, incensorium, fumigatorium.* On a quelquefois appelé *incensorium* la navette dans laquelle se conserve l'encens broyé; mais ce petit vase s'exprime plus communément en latin par le mot *acerra.*

Dans les grandes églises, les *encensoirs* étaient souvent d'or ou d'argent. Constantin le Grand offrit à l'église de Saint-Jean-de-Latran deux *encensoirs* de l'or le plus pur, pesant 30 livres. Le même empereur donna au baptistère de Latran un *encensoir* de l'or le plus pur, pesant 10 livres, orné de quarante-deux pierres précieuses. Charlemagne fit don au monastère de Charroux de trois croix d'or et de sept *encensoirs* du même métal.

Nous ne pouvons, malgré toutes les recherches des archéologues, fixer précisément l'époque où furent introduits les *encensoirs* à chaînes. Les plus anciennes peintures sacrées, représentant les cérémonies des obsèques ou les translations des corps des saints que l'Église honore, n'offrent point d'*encensoirs* de ce genre; on n'y trouve même pas le moindre indice de thurification. Suivant quelques auteurs, l'Église grecque aurait devancé l'Église latine dans l'usage des *encensoirs* portatifs à chaînes. Les plus anciennes peintures grecques représentent les prêtres tenant de la main droite un *encensoir* avec des chaînes, et de la main gauche le livre des Évangiles.

L'*encensoir* à chaînes se voit au tympan de certaines portes des églises bâties en style romano-byzantin au XIIe siècle. On y remarque le Christ vêtu du péplum et portant d'une main le livre des Évangiles; il lève ordinairement la main droite dans l'attitude du pontife qui donne la bénédiction. Quand la figure du Christ n'est pas entourée des figures symboliques des quatre évangélistes, il arrive ordinairement que deux anges placés de chaque côté tiennent des *encensoirs* en main. On voit également des *encensoirs* dans beaucoup d'autres sujets du XIIe et du XIIIe siècle. M. Didron a publié dans les *Annales archéologiques* un charmant modèle d'*encensoir*, d'après les sculptures de la cathédrale de Chartres.

Tous les *encensoirs* sculptés dans les bas-reliefs de cette époque présentent une forme globulaire, et dans leur couronnement ou couvercle l'image de petits toits et de tourelles dont les fenêtres découpées à jour facilitaient la sortie de la fumée. Il en existe un de ce genre dans la sacristie de la cathédrale de Trèves. Le dessin et la description en ont été publiés dans le *Bulletin monumental.*

La partie supérieure de cet *encensoir* est un dôme octogonal, autour duquel règne une ceinture de tours fortifiées; au-dessous sont quatre grandes façades angulaires, qui se coupent à angle droit par le sommet; dans les angles rentrants de cette façade surgissent quatre grosses tours, qui dissimulent très-adroitement le grand espace vide qui y serait resté et forment comme la base du système de fortifications qu'elles complètent.

Sur le centre des quatre grandes faces principales se détachent autant d'hémisphères correspondants, qui donnent une tournure plus gracieuse et plus elliptique à l'ensemble de l'*encensoir.* C'est surtout dans les dessins qui ornent ces hémisphères que se révèle le goût byzantin. Sur deux côtés, ce sont des animaux fantastiques, et sur les deux autres des figures de renard entrelacées dans des cercles garnis de fleurons et semblant jouer ou se défier mutuellement. Comme les interstices de ces dessins bizarres sont en creux, les reliefs n'en sont que plus nets et mieux accusés. C'est par ces espaces vides et par les fenêtres cintrées du couronnement supérieur que s'échappait la fumée. Divers petits ornements en saillie tendent à racheter la fuite trop brusque des bords les plus éloignés de la largeur, vers le point de jonction avec le pied de l'*encensoir.* Ce pied, d'argent, comme tout le reste, est légèrement gravé en dessus, et porte intérieurement une assez forte masse de plomb, probablement pour faciliter le balancement de l'*encensoir* dans les mains du thuriféraire. Le dessin d'un *encensoir* plus ancien encore que celui de Trèves a été publié dans les *Annales archéologiques*, tome IV. Cet *encensoir* est de cuivre, à trois chaînes et à trois compartiments, symbole de l'union du corps, de l'âme et de la divinité du Christ.

L'ornementation de cet *encensoir* rappelle exactement celle des chapiteaux de nos églises élevées à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. Ces oiseaux, ces dragons et ces lions qui mordent deux à deux les rinceaux où ils s'embarrassent, où ils s'enchevêtrent, se retrouvent à peu près identiques sur les chapiteaux du chœur et du sanctuaire de Saint-Germain des Prés; c'est l'époque où le roman va céder la place au gothique, où le cintre alterne avec l'ogive.

Le couvercle est surmonté de trois petits personnages accroupis, regardant un ange

assis sur un trône. Ces trois jeunes gens sont les trois Hébreux qui vivaient en captivité à Babylone avec le prophète Daniel. Leurs noms sont écrits sur la bande de métal où reposent leurs pieds. On y lit sans peine : Ananias, Misael, Azarias. L'ange tient à la main gauche un objet circulaire que l'on retrouve à la main des anges dans le style byzantin, et qui est appelé le *sceau de Dieu*.

Les anciens *encensoirs* peuvent être regardés comme des pièces d'orfèvrerie sur lesquelles l'art s'est exercé à reproduire des ornements gracieux et variés. Ces ornements sont disposés de manière à laisser passer les nuages odoriférants de l'encens, sans que le goût de la symétrie soit en rien blessé par la distribution des jours et des pleins. On rencontre une grande quantité de modèles d'anciens *encensoirs* dans les vieux tableaux de l'école flamande et de l'école germanique.

ENCÉPÉ, ÉE (an-sé-pé) part. passé du v. Encéper : *Malfaiteur* ENCÉPÉ. ‖ Vieux mot.

ENCÉPER v. a. ou tr. (an-sé-pé — de *en*, et de *cep*). Mettre aux ceps : ENCÉPER *un criminel*. ‖ Vieux mot.

— Fig. Embarrasser. ‖ Vieux mot.

ENCÉPHALALGIE s. f. (an-sé-fa-lal-jî — de *encéphale*, et du gr. *algos*, douleur). Pathol. Douleur de l'encéphale.

ENCÉPHALALGIQUE adj. (an-sé-fa-lal-ji-ke — rad. *encéphalalgie*). Pathol. Qui a rapport à l'encéphalalgie : *Douleur* ENCÉPHALALGIQUE.

ENCÉPHALARTOS s. m. (an-sé-fa-lar-toss — du gr. *en*, dans; *kephalê*, tête; *artos*, pain, par allus. à la disposition du fruit). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des cycadées.

— **Encycl.** Ce genre de cycadées tient en même temps des cycas et des zamies, en ce qu'il présente les fleurs mâles des premiers et les fleurs femelles des secondes. Il renferme de grands arbres ou des arbrisseaux, à feuilles pennées, souvent épineuses, à fleurs mâles et femelles réunies en un strobile terminal pédonculé. Le fruit, qui ressemble à un cône ou pomme de pin, acquiert une énorme dimension. Les *encéphalartos*, au nombre d'une vingtaine d'espèces, habitent les régions extratropicales de l'Australie et du sud de l'Afrique. La moelle de leur tige renferme une fécule très-abondante, analogue au sagou, et dont les Hottentots se nourrissent. De la forme du fruit et des propriétés nutritives de la moelle est venu le nom scientifique de ce genre, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres.

ENCÉPHALE adj. (an-sé-fa-le — du gr. *en*, dans; *kephalê*, tête). Qui est renfermé dans la boîte crânienne. ‖ Peu usité.

— Helminth. Qualification donnée à un ver qui se développe et vit dans la matière du cerveau : *Les vers* ENCÉPHALES.

— Anat. Ensemble des appareils contenus dans la boîte crânienne et même dans la colonne vertébrale : *Telle fonction exaltée ou déprimée, tel organe devenu plus ou moins actif, sensible ou dévié dans ses opérations, altère, modifie l'*ENCÉPHALE *et la constitution générale.* (Virey.) *La boîte osseuse de l'*ENCÉPHALE *est composée de huit os.* (T. Thoré.) *La portion centrale de l'*ENCÉPHALE, *où quelques savants logent l'âme, est proportionnellement plus volumineuse chez la femme que chez l'homme.* (Toussenel.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des brachélytres, dont l'unique espèce a été réunie aux gyrophènes. ‖ Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, regardé par plusieurs auteurs comme une simple section du genre hélée, et comprenant deux espèces qui vivent en Australie.

— **Encycl.** Anat. On donne le nom d'*encéphale* à l'ensemble des parties qui, chez les animaux vertébrés, sont contenues dans le crâne. *L'encéphale* se compose donc de plusieurs organes; mais, quoique distincts, ces organes sont tellement connexes, et comme structure anatomique et comme fonctions, qu'ils peuvent être considérés comme une continuation les uns des autres.

Les deux parties principales de l'*encéphale* sont le cerveau et le cervelet, qui se prolongent inférieurement avec un gros cordon nerveux logé dans la colonne vertébrale et appelé la moelle épinière. Ces parties ayant été étudiées chacune séparément dans des articles spéciaux, nous n'en dirons ici que quelques mots.

Le cerveau, qui constitue la portion la plus volumineuse de l'*encéphale*, est situé à la partie supérieure du crâne et occupe toute la région comprise entre le front et l'occiput. Il présente une forme ovoïde allongée d'avant en arrière. La face supérieure est bombée, la face inférieure est aplatie, les parties latérales sont légèrement comprimées. Le cerveau se partage en deux moitiés à peu près égales (hémisphères) qui sont séparées sur la ligne médiane par une scissure profonde et par une cloison membraneuse très-forte dite *faux du cerveau*.

A la partie inférieure, cette scissure s'arrête et est remplacée par une cloison transversale composée d'une substance nerveuse, laquelle unit et rapproche les deux hémisphères. C'est à cette cloison qu'on donne le nom de *corps calleux*. Les hémisphères cérébraux se divisent eux-mêmes extérieurement en plusieurs portions ou lobes, et ils présentent dans leur épaisseur des cavités très-importantes au point de vue physiologique : on appelle ces cavités *ventricules*.

La deuxième portion de l'*encéphale* est le cervelet. Situé à la partie postérieure et inférieure du crâne, au-dessous du cerveau, le cervelet a tout au plus le tiers du volume du cerveau.

Comme configuration extérieure, il présente aussi deux lobes latéraux et un petit lobe médian. Inférieurement, le cervelet se continue directement avec la moelle par deux gros cordons latéraux décrits sous le nom de *pédoncules*. Si on soulève le cerveau pour apercevoir la face supérieure du cervelet, on voit, tout à fait indépendants du cerveau, en avant du lobe médian du cervelet, quatre petites éminences parfaitement distinctes, qu'on désigne sous le nom de *tubercules quadrijumeaux* ou *lobes optiques*. En réalité, ces éminences appartiennent aux pédoncules dont nous avons parlé et qui partent du cervelet; mais, vues par la face supérieure des pédoncules, ces éminences paraissent si bien distinctes que, dans une description d'ensemble de l'*encéphale*, il est indispensable de les signaler. Nous n'avons rien à dire de la structure, qui doit être étudiée en détail à propos de chaque organe.

— *Enveloppes de l'encéphale.* Diverses membranes entourent l'*encéphale* et servent tout à la fois à le fixer et à le protéger. La plus externe est la dure-mère : c'est une membrane fibreuse, ferme, épaisse, très-résistante, qui se continue autour de la moelle et de la plupart des gros troncs nerveux. Par sa face externe, elle est très-adhérente à la face interne du crâne. A sa face intérieure elle présente des plis ou prolongements qui s'enfoncent dans les sillons plus ou moins profonds de la masse encéphalique, et forment ainsi des cloisons incomplètes qui séparent et soutiennent les diverses parties du tissu nerveux. La deuxième enveloppe consiste dans une membrane très-mince et très-ténue qui est nommée pour cela même arachnoïde. Elle appartient à la classe des séreuses, et enveloppe l'*encéphale* comme la plèvre enveloppe le poumon, comme le péritoine entoure les intestins. Enfin, au-dessous de l'arachnoïde, est une troisième membrane dite *pie-mère;* c'est à proprement parler moins une membrane qu'une trame cellulaire dans laquelle s'entrelacent et se ramifient les vaisseaux encéphaliques. Cette dernière couche paraît manquer dans certaines parties.

ENCÉPHALHELCOSE s. f. (an-sé-fa-lèl-kô-ze — de *encéphale*, et du gr. *elkôsis*, ulcération). Pathol. Ulcération du cerveau.

ENCÉPHALIE s. f. (an-sé-fa-lî — rad. *encéphale*). Pathol. Nom générique des maladies de l'encéphale.

ENCÉPHALION s. m. (an-sé-fa-li-on — du gr. *en*, dans; *kephalê*, tête). Bot. Syn. de NÉMATÉLIE, genre de cryptogames.

ENCÉPHALIQUE adj. (an-sé-fa-li-ke — rad. *encéphale*). Anat. Qui a rapport à l'encéphale, qui appartient à l'encéphale : *La masse* ENCÉPHALIQUE. *Les vaisseaux* ENCÉPHALIQUES.

— Pathol. Qui a son siége dans l'encéphale : *Des douleurs* ENCÉPHALIQUES. *Une affection* ENCÉPHALIQUE. *Un ulcère* ENCÉPHALIQUE.

ENCÉPHALITE s. f. (an-sé-fa-li-te — rad. *encéphale*). Pathol. Inflammation de l'encéphale.

— **Encycl.** Pathol. On désigne sous le nom d'*encéphalite* l'inflammation de la substance nerveuse contenue dans la cavité crânienne, c'est-à-dire le cerveau, le cervelet et la protubérance annulaire. On divise cette maladie, d'après sa marche, en *aiguë* ou *chronique;* d'après son siége, en *diffuse* (v. MÉNINGITE) et en *partielle;* enfin, suivant que l'inflammation occupe le cerveau, le cervelet ou le mésocéphale, on l'appelle *cérébrite*, *cérebellite* et *mésocéphalite*. Cette affection peut être divisée en trois périodes caractérisées chacune par des lésions plus ou moins profondes de la masse encéphalique. Dans la première période ou premier degré d'inflammation, la pulpe cérébrale présente un piqueté rouge très-fin ou une coloration plus ou moins uniforme, depuis le rose tendre jusqu'au rouge livide ou cramoisi, et s'étendant généralement plus dans la substance grise que dans la substance médullaire. La pulpe nerveuse est tantôt plus consistante et plus friable, tantôt manifestement ramollie. Souvent le sang épanché produit de petites ecchymoses, ou de petits caillots apoplectiques disséminés çà et là. M. Cruveilhier dit qu'il y a alors *apoplexie capillaire*. La deuxième période est caractérisée par une coloration plus intense et par un ramollissement tel, que la pulpe cérébrale peut être convertie en une véritable bouillie. Le troisième degré de l'*encéphalite* est marqué par la formation du pus, qui tantôt s'infiltre dans la substance cérébrale et tantôt se collectionne en foyers. A ce moment, la coloration rouge disparaît et est remplacée par une teinte d'un blanc opaque, sale, jaune ou verdâtre, selon la couleur du pus. Si la maladie passe à l'état chronique, la matière purulente s'enkyste ordinairement et forme des espèces d'abcès. On a encore, dans ce cas, signalé des ulcérations et une induration particulière de l'encéphale.

L'encéphalite peut débuter brusquement par une paralysie plus ou moins étendue; mais, dans la plupart des cas, elle est précédée de quelques symptômes de congestion cérébrale. Ainsi, le plus grand nombre de malades accusent pendant un ou plusieurs jours de la céphalalgie, des vertiges, des bourdonnements d'oreille, des éblouissements; ils éprouvent de la roideur, des crampes, des fourmillements dans quelques parties du corps, mais presque toujours d'un seul côté; il y a quelquefois suspension momentanée de la parole par l'impossibilité où sont les malades de trouver le mot dont ils ont besoin. Ces symptômes ne tardent pas à augmenter d'intensité; ils sont suivis de contractions ou de secousses convulsives dans les membres. La sensibilité est tantôt exaltée et tantôt diminuée; mais elle ne tarde pas à disparaître, et une paralysie complète succède aux convulsions dans les parties qui en étaient le siége. Les traits du visage sont fréquemment déviés; les pupilles se dilatent; l'intelligence est affaiblie, et le malade, plongé dans le coma le plus profond, reste étranger à tout ce qui se passe autour de lui. Il survient en même temps une espèce de délire qui semble plutôt de la somnolence; la déglutition est difficile, les évacuations sont involontaires, ou bien l'urine est retenue dans la vessie. Le pouls est petit, fréquent, la respiration accélérée, et la mort arrive lentement ou par un accès convulsif. Quand la maladie se termine à cette période, on n'a pas encore observé les symptômes d'une paralysie persistante; mais il est des cas où, l'*encéphalite* ayant produit une collection purulente, la mort peut survenir sans qu'on ait observé aucun signe de l'état aigu; l'intelligence a été seulement affaiblie, et les malades, dans les vingt-quatre ou trente-six dernières heures de la vie, tombent dans un coma dont ils ne sortent plus. Cette maladie, si elle n'est pas terminée brusquement, ne se prolonge guère néanmoins au delà d'une ou deux semaines, et conduit généralement à la mort. Elle peut cependant affecter une marche chronique, et alors on voit se succéder tous les symptômes précédemment décrits, alternant les uns avec les autres. Les troubles intellectuels persistent pendant toute la durée de la maladie, mais leur intensité est moins considérable; il en est de même des convulsions et de la paralysie. La marche de cette affection est très-irrégulière, et il est difficile d'en déterminer d'une manière positive les formes spéciales, puisqu'elle se complique presque toujours de méningite et de congestion, maladies avec lesquelles elle est souvent confondue; et si l'on parvient à diagnostiquer l'*encéphalite*, il est impossible de localiser la lésion qui l'a produite. Les causes les plus connues de l'*encéphalite* sont : les traumatismes, l'insolation prolongée, la chaleur artificielle trop forte, les travaux intellectuels excessifs. Le cerveau peut s'enflammer à la suite d'une carie des os du crâne, ou d'une phlegmasie de l'oreille interne et de la cavité orbitaire. Le traitement de cette maladie est le même que celui de la méningite, c'est-à-dire la médication antiphlogistique la plus énergique dès le début, et, à l'état chronique, les révulsifs cutanés et intestinaux. On emploie aussi l'hydrothérapie, mais avec des résultats très-variables.

— Art vétér. Les inflammations cérébrales sont nombreuses et en général funestes aux animaux qui en sont atteints. Elles se ressemblent beaucoup entre elles par leurs symptômes, les seuls signes à l'aide desquels on puisse reconnaître ces affections chez l'animal vivant. D'abord elles produisent une altération plus ou moins marquée, quelquefois une interruption complète dans l'exercice des sens; elles plongent l'animal dans un état d'assoupissement ou de stupeur qui le rend absolument insensible à tout ce qui l'entoure; ou bien elles donnent lieu à des mouvements désordonnés et se compliquent même de maladies très-graves, telles que la paralysie, le tétanos, l'épilepsie, l'immobilité, etc. Mais, de toutes les inflammations cérébrales, celles qui se trouvent le plus souvent réunies, et qu'il est le plus difficile de distinguer pour les considérer isolément, sont l'*encéphalite* et l'arachnoïdite. Cette phlegmasie ainsi étendue répond à ce que les vétérinaires et les hippiatres ont appelé vertige essentiel, pour le distinguer du vertige abdominal, qui n'est que symptomatique. Il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de distinguer, par l'examen des symptômes, l'arachnoïdite de l'*encéphalite;* dans les deux cas, les symptômes diffèrent d'une manière peu appréciable, et le diagnostic est toujours incertain. Dans l'espèce humaine même, cette distinction ne paraît pas encore établie d'une manière précise; est-il donc étonnant qu'on soit moins avancé encore en médecine vétérinaire, où il est si difficile d'établir un diagnostic?

Toutes les causes qui peuvent donner lieu à la congestion cérébrale, à l'arachnoïdite, à la méningite, peuvent engendrer aussi l'*encéphalite*, quand elles sont assez puissantes pour occasionner une congestion non rapide, permanente et intense. Chez les animaux, les causes les plus ordinaires de cette maladie sont : les coups, les chutes sur le crâne, les fractures qui peuvent en être la suite; la présence d'une esquille ou autre corps étranger qui irrite l'encéphale; l'inflammation de ses membranes et surtout de l'arachnoïde; l'insolation forte et prolongée; à quoi on peut ajouter les travaux forcés, les courses violentes pendant les grandes chaleurs de l'été, surtout quand les animaux ont la tête tournée du côté où le soleil darde ses rayons; la délitescence d'une inflammation chez un animal d'ailleurs prédisposé; l'application des substances irritantes sur certaines plaies, ou l'application inopportune de trop forts vésicatoires sur la tête, etc.

L'invasion de l'*encéphalite* est lente ou subite. Dans le premier cas, elle s'annonce par des espèces d'étourdissements, par l'obscurcissement de la vue, l'engourdissement, la pesanteur de la tête, l'insensibilité, l'indolence, la nonchalance dans les mouvements, des bâillements fréquents, le regard triste et abattu, l'appétit diminué ou dépravé, le ventre plus ou moins retroussé et le pouls concentré. Quand la maladie vient à se déclarer, elle s'annonce par les symptômes suivants : sensibilité et contraction de la pupille, puis contraction partielle des muscles, stupeur, somnolence, dureté de l'ouïe, cécité. Les mouvements, qui d'abord étaient lents, deviennent tout à coup précipités, irréguliers, mal assurés. Le cheval à l'écurie tient la tête basse ou très-élevée; il l'appuie indistinctement et avec force au fond de la mangeoire, sur ses longes et contre la muraille; c'est avec le front qu'il cherche surtout à s'appuyer sur les corps qui lui présentent de la résistance, comme s'il voulait aller en avant. La tête est quelquefois si basse qu'elle descend sur les genoux; le poids du corps se portant en avant, l'encolure se roue et la tête est presque entre les deux membres antérieurs. Il y a souvent aussi des signes d'immobilité, c'est-à-dire de catalepsie, les différentes parties du corps restant dans la position qu'on leur donne. Si l'animal est en liberté, il butte, il trébuche, il chancelle et il tombe souvent; ses membres sont tremblants; il tourne quelquefois sur lui-même, ou décrit des cercles plus ou moins grands; le plus souvent, suivant une ligne droite, il va se donner de violents coups de tête contre les murs, les arbres, etc. En général, la stupeur coïncide avec la diminution ou l'extinction plus ou moins complète de l'exercice des sens, et les retours des paroxysmes interrompent l'état de somnolence. Pendant ces paroxysmes, les yeux sont brillants et continuellement agités, comme s'ils voulaient sortir des orbites; les mouvements désordonnés sont quelquefois tels, qu'on a vu des chevaux se dresser, et passer leurs pieds antérieurs jusque dans les intervalles des barreaux du râtelier. Il en est qui mordent les pierres au point de se briser les dents. Dans les rémissions, l'animal retombe dans la tristesse, l'abattement et la stupeur; ses yeux sont fermés, chassieux, et le malade ne cherche pas à les ouvrir; il refuse les aliments et les boissons. Toutefois, la respiration n'est pas absolument gênée, à moins que la mort ne soit prochaine. Quand l'*encéphalite* se développe subitement, elle est annoncée par un frisson général, le malaise, l'anxiété, etc. La tête est très-élevée, les yeux sont vifs, le regard est furieux, la respiration laborieuse et fréquente; les membranes apparentes sont d'un rouge vif; la bouche est écumeuse; le pouls est fréquent et vibrant, l'allure précipitée, les mouvements désordonnés; les paroxysmes, très-rapprochés, ressemblent à des accès de fureur; l'envie de mordre se manifeste, l'exercice des sens est suspendu, et cet état de choses dure de six à douze heures. Au bout de ce temps, les symptômes violents perdent de leur intensité, et l'animal paraît sensiblement soulagé; mais de nouveaux accès ne tardent pas à se manifester, et enfin, au bout de quelques paroxysmes, le sujet meurt avec ou sans convulsions. Cette maladie, que l'on observe bien plus souvent chez le cheval que chez les autres animaux, dure en moyenne de deux à trois jours. C'est une maladie très-grave, presque généralement mortelle, à raison de la rapidité de son cours et de l'importance de l'organe affecté. Elle est curable dans quelques cas à peine, si elle est prise au début. Quand le plus léger symptôme de paralysie se produit, il est grand temps d'agir énergiquement; après il serait trop tard. La maladie se termine en deux ou trois jours, ou par la résolution, ce qui est fort rare, ou par un épanchement et par la mort. La résolution ne peut s'obtenir que lorsque l'animal passe le quatrième jour, et que, dès le troisième, on aperçoit une diminution graduée dans les symptômes; on peut alors espérer de sauver l'animal. Mais la guérison n'est peut-être jamais bien complète; la convalescence est pénible et longue, et l'on voit des sujets chez lesquels le mieux, quoique plus ou moins prolongé, n'est qu'une rémission de plus longue durée : de nouveaux paroxysmes surviennent, et la maladie, de laquelle on avait espéré triompher, fait périr l'animal. Quand la résolution ne s'obtient pas, l'*encéphalite* se termine le plus ordinairement par épanchement, ou plutôt elle passe à l'état chronique, état encore trop peu connu en médecine vétérinaire pour que l'on puisse en donner une description. Dans ce cas, l'animal est stupide, et comme hébété; il est plongé dans un engourdissement général, et présente quelquefois des symptômes d'immobilité. C'est assez souvent au bout d'un à deux mois que cet épanchement fait périr les animaux, quand il provient de l'*encéphalite* devenue chronique.

Le traitement de l'*encéphalite* aiguë doit être déduit de la nature et du siége de la ma-

ladie, et comporte la nécessité d'agir fortement. Les saignées abondantes et répétées; les réfrigérants locaux, tels que les douches, les ablutions d'eau très-froide, les applications de neige, de glace pilée, sont les moyens sur lesquels on peut le plus compter. Enfin les purgatifs, les vésicatoires, les lavements émollients doivent aussi être employés.

ENCÉPHALITE ou **ENCÉPHALITHE** s. f. (an-sé-fa-li-te — de *encéphale* et du gr. *lithos*, pierre. Il eût fallu dire *encéphalolithe*). Minér. Pierre figurée affectant la forme d'un cerveau.

ENCÉPHALITIQUE adj. (an-sé-fa-li-ti-ke — rad. *encéphalite*). Pathol. Qui a rapport à l'encéphalite : *Inflammation* ENCÉPHALITIQUE.

ENCÉPHALOCÈLE s. f. (an-sé-fa-lo-sè-le — de *encéphale*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Pathol. Tumeur formée par une portion du cerveau sortie de la cavité crânienne et faisant hernie en dehors de cette cavité : *Lorsque l'*ENCÉPHALOCÈLE *est congénitale, elle dépend de l'ossification tardive des fontanelles ou de quelque vice de conformation.* (J. Cloquet.)

— **Encycl.** L'*encéphalocèle* est congénitale ou accidentelle. Il n'est question ici que de la première, la seconde ayant sa place mieux marquée à l'article TÊTE et BLESSURES DE LA TÊTE. Quelques auteurs ont admis une troisième espèce de hernie encéphalique, à laquelle ils ont donné le nom de spontanée; mais on n'en connaît qu'un seul exemple cité par M. Bennet dans la *Gazette médicale* (1834), et encore ne doit-il être accepté qu'avec réserve et méfiance. Par la nature même des causes qui lui donnent naissance ou qui favorisent son développement, l'*encéphalocèle* congénitale ne peut guère s'observer que chez les jeunes sujets. Ainsi, un défaut d'ossification des os du crâne ou simplement un retard dans ce travail prédisposent à la sortie d'une portion plus ou moins considérable de l'encéphale; la tumeur qui se forme alors siége surtout au niveau des fontanelles et des sutures, et le plus souvent à la région de l'occiput. On peut, au contraire, l'observer dans tous les points, quand elle survient à la suite d'une nécrose, d'une carie ou de plusieurs couronnes de trépan. On rencontre rarement deux *encéphalocèles* chez le même individu.

On a dit que des coups reçus sur l'abdomen pendant la gestation, des chutes, etc., pouvaient déterminer une hernie de l'*encéphale*, et le docteur Roux a même cité un cas de ce genre; mais, au lieu d'un rapport de cause à effet, on devrait peut-être ne voir là qu'une simple coïncidence. Enfin on a vu assez souvent un épanchement dans la cavité arachnoïdienne, ou dans les ventricules du cerveau, coïncider avec le développement d'une *encéphalocèle*.

L'*encéphalocèle* se présente sous la forme d'une tumeur dont le volume varie depuis la grosseur d'un œuf de pigeon jusqu'à celle d'un œuf de poule (Boyer); mais il est hors de doute que cette tumeur peut atteindre un volume beaucoup plus considérable. Sanson rapporte le fait d'un enfant nouveau-né, chez lequel tout le cerveau, après être sorti par la fontanelle postérieure, pendait sur la nuque, dans une poche formée par les téguments. Cet enfant a vécu quinze heures, et pendant ce temps toutes ses fonctions se sont normalement exécutées. Velpeau a vu un cas d'*encéphalocèle* aussi volumineuse que la tête de l'enfant.

Le plus souvent la tumeur est recouverte des téguments et de la dure-mère. Elle est, en général, arrondie, lisse, molle et élastique, souvent rétrécie à sa base, où l'on sent un cercle osseux formé par l'ouverture du crâne. On y observe des pulsations isochrones à celles du pouls; les fortes expirations, les cris, la toux la font augmenter de volume. On peut, par la pression du doigt, la réduire complétement ou en partie, et la voir reprendre ensuite son volume primitif. A ce caractère de l'*encéphalocèle* se rattachent des phénomènes nerveux assez remarquables. Ainsi, en la comprimant, on suspend l'exercice des facultés intellectuelles, et, quand on cesse la compression, l'innervation se rétablit ou revient à ce qu'elle était auparavant; car, quoique ordinairement il n'y ait aucune perversion dans les facultés intellectuelles, sensitives ou motrices, cependant, lorsque la tumeur est considérable, il existe dans ces fonctions un trouble que la compression ne fait alors qu'augmenter, au lieu de le produire. Mais il est une circonstance assez ordinaire, qui, lorsqu'elle se présente, change certains caractères symptomatiques de la tumeur : c'est l'hydrocéphalie, épanchement de liquide soit dans les ventricules, soit dans le sac herniaire, soit peut-être aussi en dehors de la dure-mère. Il est assez difficile dans ces divers cas de constater la réductibilité de l'*encéphalocèle*. Nélaton cite un passage de Delpech bien propre à donner une idée exacte de cette affection :

« Une hernie volumineuse, pesante, renfermant une grande quantité du cerveau et livrée à elle-même, donne ordinairement lieu à des accidents fâcheux : le poids de la tumeur, le tiraillement qu'elle exerce sur la portion du cerveau contenue dans le crâne, le refroidissement de celle qui est renfermée dans la tumeur herniaire, occasionnent des douleurs que les malades expriment par des gémissements faibles et continuels; on peut calmer cette agitation et les sensations douloureuses qui la déterminent en soutenant le poids de la tumeur, et surtout en la préservant du contact de l'air froid par des enveloppes convenables. Cependant le déplacement d'une grande partie du cerveau, la condition gênante dans laquelle il se trouve, ne peuvent que nuire beaucoup à l'exercice de ses fonctions, entretenir un état habituel d'irritation, toujours dangereux; aussi les enfants qui naissent dans cet état meurent le plus souvent en bas âge, et consomment la durée de leur triste existence dans la stupidité et dans un état de maladie continuelle. Ils vomissent fréquemment, la nutrition se fait mal, et leur corps tombe dans un état d'émaciation; ils éprouvent des convulsions plus ou moins fréquentes et meurent souvent dans un accès de symptômes nerveux.

» Dans les cas où la vie se prolonge suffisamment, il n'est pas rare que la peau qui recouvre le sommet de la tumeur, fatiguée par une longue distension, s'enflamme, s'ulcère, que les parois du sac soient entamées et détruites, et que les parties contenues soient mises à nu; alors la sérosité renfermée dans la cavité herniaire s'écoule, quelquefois une hydrocéphalie se vide de la sorte, et le malade ne tarde pas à succomber, soit par l'affaissement du cerveau, à la suite de l'évacuation de la sérosité accumulée, soit par l'inflammation qui succède à l'ouverture de la tumeur. »

Sanson dit que « le pronostic de l'*encéphalocèle* est fâcheux, surtout si la tumeur est un peu considérable. Presque toujours les sujets périssent des accidents d'une encéphalite déterminée par la gêne qu'éprouve la partie du cerveau qui forme la hernie, ou par l'effet de violences extérieures. » C'est, du reste, d'après le volume de la tumeur que l'on doit juger du danger de l'*encéphalocèle*: plus elle est considérable, moins elle est facile à réduire et à contenir, et plus elle est exposée à l'inflammation et à l'action des corps extérieurs. Alors on ne saurait attendre une guérison complète; car il n'y a que les petites tumeurs qui soient réductibles en totalité. Il faudra donc sur celles-ci exercer la compression, en songeant toutefois aux accidents qu'elle peut causer; et, si la tumeur est volumineuse, on la contiendra seulement.

Il existe une variété de cette affection : c'est la hernie du cervelet ou *parencéphalocèle*. Elle reconnaît pour cause une ossification tardive, ou une destruction spontanée de la partie occipitale du crâne. On cite plusieurs faits de cette variété d'*encéphalocèle*, contre laquelle on emploie le même traitement que contre l'*encéphalocèle* proprement dite.

On a essayé différentes opérations contre cette espèce de tumeur; mais presque toujours elles ont été suivies d'accidents graves à peu près constamment mortels; ce sont : la ligature, l'incision, l'excision et la réduction après dénudation de l'*encéphalocèle*. Il faut donc rejeter ces moyens, auxquels la prudence ne permet pas de recourir; mais il en est un autre, moins dangereux que les précédents, et pour lequel on compte presque autant de succès que d'insuccès : c'est la ponction dans les cas d'*encéphalocèle* compliquée d'hydropisie. Par l'évacuation de la sérosité, on rend possible, en la favorisant, l'application des moyens de compression. Celle-ci, en effet, constitue le traitement le plus efficace et le moins dangereux; assez souvent on a employé une plaque de plomb, mais les calottes de carton ou de cuir bouilli sont préférables. On ne doit cependant recourir à la compression que lorsqu'elle n'offre aucun danger, et après que l'on a inutilement tenté de réduire la tumeur. Elle est inutile et même nuisible, quand la hernie est considérable; et tout ce que l'on peut faire alors, c'est de la soutenir et de la mettre à l'abri des agents extérieurs. Mais il faut bien le dire, à cause de la nature même de l'affection, il est bien difficile d'obtenir une guérison radicale; car il ne s'agit pas ici seulement d'une hernie telle qu'on en voit ailleurs, de l'épanchement d'un viscère normal en dehors d'une cavité mal fermée ou par une ouverture trop large; il y a de plus un vice de conformation qui porte en même temps sur l'encéphale et sur le crâne.

— Bibliogr. : Corvinus, *Dissertatio de hernia cerebri* (Strasbourg, 1749, in-4°); Ferrand, *Mémoire sur l'encéphalocèle*, dans les *Mémoires de l'Académie royale de chirurgie* (1774); Held, *De hernia cerebri* (Giessen, 1777); Salneuve, *Dissertatio de hernia cerebri* (Strasbourg, 1781); Thiemig, *Dissertatio de hernia cerebri* (Gottingue, 1792); Desault, *Traité des maladies chirurgicales* (1779); Richerand, *Nosographie chirurgicale*; Camper, *Œuvres* (Paris, 1803); Delpech, *Précis des maladies réputées chirurgicales* (Paris, 1816); Boyer, *Traité des maladies chirurgicales* (Paris, 1816); Callisen, *Systema chir. hodiernæ* (Hafn, 1800); Nægele, *Sur l'encéphalocèle congénitale et les tumeurs sanguines*, dans le Journal complémentaire du Dictionnaire en 60 vol. (1812); Breschet, *Mémoire sur quelques vices de conformation du cerveau*; dans les *Archives générales de médecine* (1831); Billard, *Traité des maladies des enfants* (Paris, 1833); Cloquet, article *Encéphalocèle*, dans le Dictionnaire en 30 vol. (1835); Deseimeris, *Mémoire sur le traitement de l'encéphalocèle*, dans les *Archives générales de médecine* (1838); Sanson et Roches, *Nouveaux éléments de pathologie médico-chirurgicale* (Paris, 4e édit., 1844, 5 vol. in-8°); Velpeau, *Bulletin de l'Académie de médecine* (1844); Malgaigne, *De la nature et du traitement de l'encéphalocèle*, dans le *Journal de chirurgie* (1844); Watter, *System. der chirurg.* (1847); Nélaton, *Éléments de pathologie chirurgicale* (1848); Chassaignac, *Sur les tumeurs de la voûte du crâne*, thèse de concours (1848); Bérard et Denonvilliers, *Compendium de chirurgie* (1851); Spring, *Monographie de la hernie du cerveau*, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique* (1854); Houël, *Mémoires sur l'encéphalocèle*, dans les *Archives générales de médecine* (1859); Vidal de Cassis, *Traité de pathologie externe* (1861, 5e édit); Follin, *Traité de pathologie externe* (Paris, 1868); Fano, *Traité élémentaire de pathologie externe* (Paris, 1869, 2 vol. in-8°); Fort, *Manuel de pathologie et clinique chirurgicale* (1870); Druitt, traduit par P. Labarthe, *Nouveau compendium de chirurgie* (1870, 1 vol. in-8°); Rochoux, article *Contagion*, dans le Dictionnaire en 30 vol.; Bazin, *Quels sont les caractères distinctifs de la contagion et de l'infection*, thèse de concours (Paris, 1835, in-4°); Bouchut, *Des maladies virulentes*, thèse de concours (Paris, 1845, in-8°); *Mémoire sur les maladies contagieuses*, dans la *Gazette médicale* (Paris, 1848); Beau, *De la contagion dans les maladies*, thèse de concours (Paris, 1851, in-8°); Carpenter, *On the predisposing causes of epidemics*, dans la *Méd. chirurg.* (Review, 1853); Anglada, *Traité de la contagion* (Paris, 1853, 2 vol. in-8°); Haeser, *Bibliotheca epidemiographica* (1862, 2e édit., in-8°); Peter, *Des maladies virulentes*, thèse de concours (Paris, 1863, in-8°).

ENCÉPHALOCÉLIQUE adj. (an-sé-fa-lo-sé-li-ke — rad. *encéphalocèle*). Chir. Qui a rapport à l'encéphalocèle : *Accidents* ENCÉPHALOCÉLIQUES.

ENCÉPHALODIALYSE s. f. (an-sé-fa-lo-di-a-lize — de *encéphale*, et du gr. *dialusis*, dissolution). Pathol. Dissolution ou ramollissement du cerveau.

ENCÉPHALODIALYTIQUE adj. (an-sé-fa-lo-di-a-li-ti-ke — rad. *encephalodialyse*). Pathol. Qui a rapport à l'encéphalodialyse : *Symptômes* ENCÉPHALODIALYTIQUES.

ENCÉPHALOÏDE adj. (an-sé-fa-lo-i-de — de *encéphale*, et du gr. *eidos*, aspect). Anat. Qui a l'apparence de l'encéphale : *Masse* ENCÉPHALOÏDE. *Tissus* ENCÉPHALOÏDES.

— s. m. Matière de consistance et de couleur analogues à celles de la substance du cerveau : *Les ulcères cancéreux développent de l'*ENCÉPHALOÏDE. *L'*ENCÉPHALOÏDE *peut exister sous trois formes différentes : elle est enkystée, rassemblée en masses irrégulières et sans kystes, ou infiltrée dans le tissu d'un organe.* (Laennec.)

— Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à quelques madrépores.

— **Encycl.** L'*encéphaloïde* ou matière cérébriforme de Laennec, ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec la pulpe du cerveau d'un jeune enfant, est une des matières morbifiques qui constituent le plus souvent les tumeurs cancéreuses. Comme le squirrhe, il a deux périodes, une de crudité et une de ramollissement. Dans la première, il se présente sous forme de masses plus ou moins volumineuses, d'une consistance bien supérieure à celle du cerveau, demi-transparentes, très-peu vasculaires, blanches et semblables à du lard. En le pressant ou en le raclant avec le dos du scalpel, on en fait suinter un suc laiteux miscible à l'eau. Plus tard, quand il est ramolli, le tissu *encéphaloïde* offre quelquefois la consistance d'une bouillie claire; il peut même donner la sensation d'une fluctuation véritable. Le plus souvent, il ne présente dans son intérieur aucune trace des cloisons celluleuses primitivement existantes, mais il est devenu très-vasculaire, et c'est à la présence du sang qu'il doit sa teinte rosée si fréquente. En même temps qu'il se ramollit, il s'infiltre dans la trame des organes, il les envahit, il se substitue à eux et peut acquérir un volume énorme. Il est infiniment plus rare de voir le squirrhe acquérir un pareil développement. (V. CANCER.) D'après M. le professeur Robin, le mot *encéphaloïde* n'indique, ou, du moins, ne doit indiquer autre chose qu'un aspect particulier de quelques tumeurs cancéreuses dû à la présence d'un certain nombre de granulations graisseuses, interposées au milieu de cellules plus ou moins déformées, de manière à réfléchir la lumière en blanc; et si les tissus pathologiques ainsi constitués se ramollissent, cela tient à la dissociation des cellules constituantes entre lesquelles s'interpose une matière amorphe, finement granuleuse et demi-liquide, dont l'apparition coïncide souvent avec une multiplication rapide des capillaires. Quoi qu'il en soit, l'*encéphaloïde* se développe avec beaucoup plus de rapidité que le squirrhe, et sa présence ne tarde pas à entraîner l'apparition de la cachexie cancéreuse.

ENCÉPHALOLITHE s. m. (an-sé-fa-lo-li-te — de *encéphale*, et du gr. *lithos*, pierre). Pathol. Concrétion cérébrale, calcul de la masse encéphalique.

ENCÉPHALOLITHIASE s. f. (an-sé-fa-lo-li-ti-a-ze — de *encéphale*, et du gr. *lithiasis*, maladie de la pierre). Pathol. Formation de calculs dans le cerveau.

ENCÉPHALOLITHIQUE adj. (an-sé-fa-lo-li-ti-ke — rad. *encéphalolithe*). Pathol. Qui a rapport à l'encéphalolithe.

ENCÉPHALOLOGIE s. f. (an-sé-fa-lo-lo-jî — de *encéphale*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur l'encéphale.

ENCÉPHALOMALACOSE s. f. (an-sé-fa-lo-ma-la-ko-ze — de *encéphale*, et du gr. *malakos*, mou). Pathol. Ramollissement du cerveau.

ENCÉPHALOPATHIE s. f. (an-sé-fa-lo-pa-tî — de *encéphale*, et du gr. *pathos*, douleur). Pathol. Accident grave dont la cause est une affection de l'encéphale.

— **Encycl.** L'*encéphalopathie*, appelée plus communément *encéphalopathie saturnine*, est le nom sous lequel on désigne l'ensemble des accidents cérébraux qui sont produits par l'absorption du plomb. Le plomb ou les diverses préparations qui en contiennent, le blanc de céruse, les vernis, etc., absorbés par les voies digestives ou respiratoires, par la surface cutanée, donnent lieu à divers accidents : les coliques de plomb ou des peintres, les arthralgies ou douleurs articulaires, les paralysies, l'*encéphalopathie*, et enfin la cachexie saturnine. L'*encéphalopathie* est la forme la plus rare, mais elle est la plus terrible et la plus rapide dans ses effets. En quelques jours, en quelques heures même, les malades peuvent être emportés. Les lésions cadavériques sont cependant à peu près nulles. Du métal même on ne trouve pas trace dans l'économie. L'appareil dénonciateur est encore à découvrir. Le cerveau est dans un état de turgescence qui fait paraître le crâne trop petit. Par un effet du même ordre, les circonvolutions sont aplaties. Les ventricules sont élargis, mais on n'aperçoit pas de lésion pathognomonique.

— *Symptômes. Mode d'invasion.* La maladie succède parfois à une ou à plusieurs attaques de colique, au début de la cachexie; quelquefois aussi elle se déclare subitement et sans le moindre prodrome : à peine constate-t-on de la céphalalgie et quelques troubles dans la vision. Une fois déclarée, elle se présente sous trois formes : 1° forme délirante; 2° forme convulsive; 3° forme comateuse.

1° *Forme délirante.* La maladie ressemble à un accès de manie aiguë. Le malade crie, s'agite, se lève de son lit, court et frappe autour de lui : c'est un fou furieux qui tue ceux qui l'approchent, et qui finit par se suicider si on ne le retient. Après quelques heures ou quelques jours de cet état, il guérit sans convalescence, ou bien il meurt subitement comme par épuisement de l'influx nerveux, ou bien, et c'est le cas le plus général, la forme comateuse succède à cette sorte de manie.

2° *Forme convulsive.* La forme convulsive est la plus fréquente; c'est d'ailleurs celle qui présente le plus de variétés dans les accidents, dans les degrés d'intensité, dans la marche et dans la durée. Elle peut ne consister qu'en de simples vertiges que le malade éprouve, comme tout autre vertige, au moment où il s'y attend le moins. Ces vertiges sont fréquents ou rares, seuls ou compliqués d'autres phénomènes morbides. Le symptôme le plus saillant de cette forme est l'attaque d'épilepsie. A voir une attaque d'épilepsie saturnine, il est absolument impossible de deviner quelle est la cause de l'accident. Ce sont les mêmes phénomènes comme début, comme convulsions et souvent même comme conséquences, c'est-à-dire que le coma suit d'abord l'attaque convulsive, et que des paralysies locales, des contractures plus ou moins durables persistent aussi après les accès. La mort peut être produite pendant l'attaque par asphyxie.

3° *Forme comateuse.* La troisième forme peut être primitive ou secondaire, c'est-à-dire qu'elle se déclare d'emblée avant tout accident délirant ou convulsif, ou qu'elle peut être la conséquence de l'une des deux autres formes. Elle est plus grave encore que les précédentes et se termine presque toujours par la mort. La durée d'une attaque d'*encéphalopathie* saturnine n'est jamais longue : six ou sept jours au plus, et la mort ou la guérison survient. Le pronostic, comme on l'a vu, est toujours grave. Est-il toujours possible de reconnaître la cause de ces accidents que nous venons de décrire? Le diagnostic n'est malheureusement pas toujours facile à établir. Le *delirium tremens*, la manie, la paralysie générale, l'épilepsie essentielle ou symptomatique, toutes ces maladies peuvent être confondues avec l'une ou l'autre forme de l'*encéphalopathie* saturnine, et une erreur serait cependant très-fâcheuse, comme pronostic d'abord, et ensuite comme traitement. Le meilleur et souvent le seul moyen d'éviter l'erreur est de bien s'enquérir des antécédents, et, dès qu'on retrouve une trace quelconque de préparations saturnines, il faut suspendre son jugement, car, suivant les cas, on peut se trouver en face d'une intoxication métallique. Le traitement curatif est malheureusement très-restreint, et on en est réduit à parler d'essais, de tentatives toutes plus ou moins infructueuses. L'opium, dans la forme délirante, a été beaucoup préconisé, mais sans succès bien authentique. Le seul traitement à conseiller est celui des symptômes. Pour les accidents consécutifs, contractures, paralysies locales, nous renvoyons aux articles spéciaux. Ce que nous ne saurions trop souvent traiter, c'est la

question de prophylaxie. N'est-ce pas une infamie que, pour des facilités de commerce et d'industrie, on sacrifie chaque année plusieurs centaines d'individus que la misère force à accepter, à demander même un travail qui sera la ruine de leur santé, de leur raison et de leur vie? Depuis déjà longtemps le blanc de zinc a été reconnu susceptible de remplacer le blanc de céruse, mais comme il ne se prête pas aussi bien à toutes les préparations, un grand nombre d'entrepreneurs saisissent ce prétexte pour refuser d'en faire usage. Nous ne donnerons pas le mauvais exemple d'attaquer la liberté de personne, et nous ne voudrions pas voir intervenir l'autorité, même en semblable question; mais pourquoi le gouvernement ne refuse-t-il pas à tout jamais son concours aux entrepreneurs qui font usage de substances malsaines? Un entrepreneur de bâtiments est responsable des accidents qui se passent dans son chantier, alors même qu'il n'y est pour rien : pourquoi l'entrepreneur de peintures, le fabricant de céruse ne pourrraient ils pas aussi être attaqués par l'ouvrier devenu paralysé, par la femme, par les enfants du malheureux qui a perdu en quelques mois, parfois en quelques semaines, sa force, sa raison, et trop souvent sa vie? Quiconque a fréquenté nos salles d'hôpitaux ne nous accusera ni d'injustice ni d'exagération.

ENCÉPHALOPATHIQUE adj. (an-sé-fa-lo-pa-ti-ke — rad. *encéphalopathie*). Pathol. Qui a rapport à l'encéphalopathie : *Affection* ENCÉPHALOPATHIQUE.

ENCÉPHALOPHTHARSIE s. f. (an-sé-fa-lo-ftar-sî — de *encéphale*, et du gr. *phtharsis*, corruption). Pathol. Lésion organique du cerveau.

ENCÉPHALOPHTHARTIQUE adj. (an-sé-fa-lo-ftar-ti-ke — rad. *encéphalophtharsie*). Pathol. Qui a rapport à l'encéphalophtharsie.

ENCÉPHALOPHYME s. m. (an-sé-fa-lo-fi-me — de *encéphale*, et du gr. *phuma*, enflure). Pathol. Tumeur développée dans le cerveau.

ENCÉPHALORRHAGIE s. f. (an-sé-fa-lo-ra-jî — de *encéphale*, et du gr. *rhegnumi*, je romps). Pathol. Hémorragie cérébrale.

ENCÉPHALORRHAGIQUE adj. (an-sé-fa-lo-ra-ji-ke — rad. *encéphalorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à l'encéphalorrhagie.

ENCÉPHALOSCOPIE s. f. (an-sé-fa-lo-sko-pî — de *encéphale*, et du gr. *skopeô*, j'examine). Anat. Étude anatomique du cerveau.

ENCÉPHALOSISME s. m. (an-sé-fa-lo-zi-sme — de *encéphale*, et du gr. *sismos*, sifflement). Pathol. Commotion cérébrale.

ENCÉPHALOSISMIQUE adj. (an-sé-fa-lo-zi-smi-ke — rad. *encéphalosisme*). Pathol. Qui a rapport à l'encéphalosisme.

ENCÉPHALOTHLIPSE s. f. an-sé-fa-lo-tli-pse — de *encéphale*, et du gr. *thlipsis*, écrasement). Pathol. Contusion du cerveau.

ENCÉPHALOTHLIPTIQUE adj. (an-sé-fa-lo-tli-pti-ke). Pathol. Qui a rapport à l'encéphalothlipse.

ENCÉPHALOTOMIE s. f. (an-sé-fa-lo-to-mî — de *encéphale*, et du gr. *tomê*, section). Anat. Dissection de l'encéphale.

ENCÉPHALOTOMIQUE adj. (an-sé-fa-lo-to-mi-ke — rad. *encéphalotomie*). Anat. Qui a rapport à l'encéphalotomie.

ENCÉPHALOZOAIRE adj. (an-sé-fa-lo-zo-è-re — de *encéphale*, et du gr. *zôon*, animal). Zool. Se dit d'un animal qui est pourvu d'un cerveau. ‖ s. m. Animal pourvu d'un cerveau : *Un* ENCÉPHALOZOAIRE.

ENCERCLÉ, ÉE (an-sèr-klé) part. passé du v. Encercler : *Une peinture* ENCERCLÉE *d'une guirlande.*

ENCERCLER v. a. ou tr. (an-sèr-klé — de *en*, et de *cercle*). Entourer d'un cercle : ENCERCLER *un dessin dans un filet d'or.* ‖ Être disposé autour, en forme de cercle : *Une guirlande de fleurs* ENCERCLE *cette jolie peinture représentant le triomphe de l'Amour.*

ENCERCUEILLI, IE (an-sèr-keu-lli; *ll* mll.) part. passé du v. Encercueillir : *Un mort* ENCERCUEILLI.

ENCERCUEILLIR v. a. ou tr. (an-sèr-keu-lir; *ll* mll. — de *en*, et de *cercueil*). Néol. Mettre au cercueil : *Il reçut ordre d'*ENCERCUEILLIR *un mort.* (E. Gonzalès.) ‖ On a dit autrefois ENCERCUEILLER.

ENCEZA s. f. (an-se-za). Pêche au fichoir, qui se fait en Catalogne de jour et de nuit.

ENCHÂBLER v. a. ou tr. (an-châ-blé). Navig. Syn. de CHÂBLER.

ENCHÂBLURE s. f. (an-châ-blu-re). Mar. Syn. d'ENCÂBLURE.

ENCHAGRINÉ, ÉE (an-cha-griné) part. passé du v. Enchagriner : *Une fête* ENCHAGRINÉE *par un fâcheux accident.*

ENCHAGRINER v. a. ou tr. (an-cha-gri-né — de *en*, et de *chagriner*). Rendre chagrin, attrister : ENCHAGRINER *un enfant.*

ENCHAÎNANT (an-ché-nan) part. prés. du v. Enchaîner :

Aussitôt cent chevaux, dans la foule appelés,
De l'embarras qui croît forment les défilés,
Et partout des passants *enchaînant* les brigades.
Au milieu de la paix font voir les barricades.
BOILEAU.

ENCHAÎNÉ, ÉE (an-chè-né) part. passé du v. Enchaîner. Lié avec une chaîne ou un autre lien : *Un prisonnier* ENCHAÎNÉ. *Des lions* ENCHAÎNÉS. ‖ Retenu avec d'autres par une même chaîne : *Les galériens sont* ENCHAÎNÉS *deux à deux.* ‖ Lié à un autre par un lien quelconque : *Les beaux arbres à verdure fraîche et riante étaient* ENCHAÎNÉS *l'un à l'autre par des guirlandes de convolvulus et de lianes.* (Rog. de Beauv.)

— Par ext. Retenu, empêché dans ses mouvements : *Des vents* ENCHAÎNÉS. *Un fleuve* ENCHAÎNÉ *par les glaces. Une machine* ENCHAÎNÉE *par le défaut de combustibles.* ‖ *Sur une mer immobile, le navire, comme* ENCHAÎNÉ, *cherche inutilement dans les airs un souffle qui l'ébranle.* (Marmont.)

Ces vents, depuis trois mois *enchaînés* sur nos têtes,
D'Ilion trop longtemps nous fermaient le chemin.
RACINE.

— Fig. Lié irrévocablement; rivé, condamné perpétuellement : *Un mari et sa femme sont* ENCHAÎNÉS *l'un à l'autre. Nous ne sommes pas* ENCHAÎNÉS, *nous pouvons rompre là.* ‖ Intimement uni comme cause ou comme effet; formant avec d'autres objets une suite non interrompue : *Les événements sont* ENCHAÎNÉS *les uns aux autres par une fatalité invincible.* (Volt.)

Les malheurs sont souvent l'un à l'autre *enchaînés.*
RACINE.

De labeur en labeur, l'heure à l'heure *enchaînée*
Vous porte sans secousse au bout de la journée.
LAMARTINE.

‖ Lié par des transitions : *Un récit bien* ENCHAÎNÉ. *Une argumentation habilement* ENCHAÎNÉE. ‖ Contraint, empêché par quelque lien moral : *Je suis* ENCHAÎNÉ *par le respect. Nous sommes* ENCHAÎNÉS *par le devoir. L'homme naît, vit et meurt dans l'esclavage; pendant sa vie, il est* ENCHAÎNÉ *par nos institutions.* (J.-J. Rouss.)

Le peuple est *enchaîné* par un pieux respect.
PARSEVAL-GRANDMAISON.

Le roi, jusqu'à ce jour, ignore qui je suis;
Celui par qui le ciel règle ma destinée
Sur ce secret encor tient ma langue *enchaînée.*
RACINE.

‖ Subjugué, soumis à une autorité étrangère ou tyrannique : *Le ciel le plus serein est odieux si l'on est* ENCHAÎNÉ *sur la terre.* (Chateaub.) ‖ Privé de liberté : *La presse se plaint d'être* ENCHAÎNÉE. *Les despotes sont pour quelque chose dans les penseurs : parole* ENCHAÎNÉE, *c'est parole terrible.* (V. Hugo.) ‖ Arrêté, suspendu, interrompu : *La marche de la civilisation est* ENCHAÎNÉE *par la guerre. Barnave attaque la tyrannie révolutionnaire dans les lois portées contre les prêtres réfractaires, et, si ses triomphes n'ont plus le même retentissement sur la place publique, ils contribuent à donner à la révolution un point d'arrêt; le torrent semble* ENCHAÎNÉ. (De Salvandy.)

— Anc. métriq. *Rimes enchaînées*, Suite de vers dont chacun commençait par la syllabe ou les syllabes qui terminaient le vers précédent. ‖ On disait aussi RIMES ANNEXÉES, CONCATÉNÉES, FRATERNISÉES ou FRATRISÉES.

ENCHAÎNEMENT s. m. (an-chê-ne-man — rad. *enchaîner*). Action d'attacher avec une chaîne : *L'*ENCHAÎNEMENT *des galériens.*

— Fig. Agencement, combinaison de choses formant un tout ou une suite; liaison, connexion d'objets qui sont entre eux dans des rapports mutuels : *Les parties du monde ont toutes un tel rapport et un tel* ENCHAÎNEMENT *l'une avec l'autre, que je crois impossible l'une sans l'autre et sans le tout.* (Pasc.) *Certaines lectures engageantes amusent le cœur par un* ENCHAÎNEMENT *de passions élégamment exprimées.* (Fén.) *L'univers n'est un* ENCHAÎNEMENT *d'effets que parce qu'il est un* ENCHAÎNEMENT *de causes.* (Lamenn.) *La science est l'*ENCHAÎNEMENT *des faits, et tout commencement est en dehors de l'*ENCHAÎNEMENT. (E. Scherer.) *Il n'y a pas plus d'*ENCHAÎNEMENT *logique absolu dans le cœur humain qu'il n'y a de figure géométrique parfaite dans la mécanique céleste.* (V. Hugo.) *Il ne nous est pas donné de connaître jusqu'où peut remonter l'*ENCHAÎNEMENT *des causes.* (Mme Guizot.)

Par quels secrets ressorts, par quel *enchaînement*
Le ciel a-t-il conduit ce grand événement?
RACINE.

Les crimes ont entre eux un triste *enchaînement* :
Des moindres aux plus grands on parvient aisément.
LA CHAUSSÉE.

‖ Connexion de propositions qui se déduisent les unes des autres : *L'*ENCHAÎNEMENT *des preuves. On peut regarder l'*ENCHAÎNEMENT *de plusieurs vérités mathématiques comme des traductions plus ou moins compliquées de la même proposition.* (D'Alemb.) *Aucune vérité n'est vraie d'une manière absolue, mais seulement dans son* ENCHAÎNEMENT *avec les autres.* (E. Scherer.)

ENCHAÎNER v. a. ou tr. (an-ché-né — de *en*, et de *chaîne*). Attacher avec une chaîne : ENCHAÎNER *un galérien.* ENCHAÎNER *un dogue.* ‖ Attacher avec un lien quelconque :

Il se laisse *enchaîner* de guirlandes de fleurs.
DE SAINTANGE.

— Par ext. Arrêter, empêcher le mouvement de : ENCHAÎNER *les vents.* ENCHAÎNER *les flots.*

L'hiver, qui si longtemps avait blanchi nos plaines,
N'*enchaîne* plus le cours des paisibles ruisseaux.
J.-B. ROUSSEAU.

Mon sang refroidi coule à peine,
Semblable à cette onde qu'*enchaîne*
Le souffle glacé des autans.
LAMARTINE.

— Priver de la libre disposition de son temps, assujettir à une occupation ou à un séjour dans un lieu donné : *La maladie qui m'*ENCHAÎNE. *Rien ne nous* ENCHAÎNE *comme les affaires.*

— Fig. Lier d'une façon indissoluble : ENCHAÎNER *une femme à sa propre destinée.* ‖ Asservir, priver de la liberté; réduire à l'inaction : *Les tyrans* ENCHAÎNENT *les peuples pour les dompter. Plus on a d'expérience, plus on se détrompe de cette idée que le peuple est une hydre redoutable qu'il faut* ENCHAÎNER. (Hume.) *On n'*ENCHAÎNE *pas les bras de vingt millions d'hommes en* ENCHAÎNANT *leur pensée.* (La Harpe.) *Les lois doivent* ENCHAÎNER *les hommes, mais les* ENCHAÎNER *pour leur bonheur.* (Turgot.) *L'intolérance est un lierre qui s'attache aux religions et aux États, qui les* ENCHAÎNE *et les dévore.* (Turgot.) *Le devoir nous oblige sans nous* ENCHAÎNER. (V. Cousin.) *Les méchants aiment beaucoup les principes et les règles qui* ENCHAÎNENT *les autres.* (Latena.) *La misère est une servitude qui* ENCHAÎNE *l'âme aussi bien que le corps.* (Mich. Chev.) *Pour opprimer efficacement le peuple, il faut l'*ENCHAÎNER *à la fois dans son corps, dans sa volonté, dans sa raison.* (Proudh.) *Le peuple est toujours le monstre que l'on combat, que l'on muselle et qu'on* ENCHAÎNE. (Proudh.)

L'homme en ses passions, toujours errant sans guide,
A besoin qu'on lui mette et le frein et la bride :
Son pouvoir malheureux ne sert qu'à le gêner,
Et pour le rendre libre il le faut *enchaîner.*
BOILEAU.

‖ Empêcher l'usage, l'emploi ou l'explosion de : ENCHAÎNER *les volontés.* ENCHAÎNER *les langues.* ENCHAÎNER *la valeur des soldats.* ENCHAÎNER *les consciences.* ENCHAÎNER *la colère de quelqu'un.*

Maudit soit le premier dont la verve insensée
Voulut avec la rime *enchaîner* la raison.
BOILEAU.

Tant qu'il vit, accablé sous le corps qui l'*enchaîne*,
L'homme vers le vrai bien languissamment se traîne.
LAMARTINE.

‖ Captiver, attacher : ENCHAÎNER *les cœurs.* ENCHAÎNER *l'attention.* ENCHAÎNER *l'auditoire à ses lèvres. La bonté* ENCHAÎNE *tous les cœurs.* (Helvét.) *La bienfaisance est le plus sûr moyen d'*ENCHAÎNER *les cœurs.* (Giraud.)

. . . . . Une âme généreuse
Enchaîne tous les cœurs par le nœud des bienfaits.
LEBRUN.

‖ Retenir dans le même lieu, par l'effet de quelque attrait : *La curiosité nous* ENCHAÎNAIT *à cette place.*

La fraîcheur de leur lit, l'ombre qui les couronne,
M'*enchaîne* tout le jour sur le bord des ruisseaux.
LAMARTINE.

‖ Coordonner, disposer dans un ordre logique; allier, concilier : *La grammaire lie les idées l'une à l'autre, comme le calcul* ENCHAÎNE *les chiffres.* (Mme de Staël.) *Parler, c'est* ENCHAÎNER *des mots et des idées.* (Lacordaire.) *Le savant observe les faits et les décrit; le philosophe les explique et les* ENCHAÎNE. (Azaïs.)

— Poétiq. Rendre fixe ce qui est naturellement instable : ENCHAÎNER *la fortune.* ENCHAÎNER *les destins.*

Nous *avons*, par nos soins et par nos artifices,
Du sort, autant qu'on peut, *enchaîné* les caprices.
LAFOSSE.

— *Enchaîner quelqu'un, quelque chose à son char*, Se le soumettre complètement, le subjuguer, par allusion aux anciens triomphateurs qui attachaient à leur char les princes et les généraux qu'ils avaient vaincus : *Elle immole tous les amants qu'elle* ENCHAÎNE À SON CHAR. *Le génie est le seul roi qu'on n'*ENCHAÎNE *pas* À UN CHAR *de triomphe.* (Chateaub.) ‖ *Enchaîner la victoire à son char*, Être constamment vainqueur : *Napoléon semblait avoir* ENCHAÎNÉ LA VICTOIRE À SON CHAR.

S'enchaîner v. pr. Être enchaîné, lié, coordonné, dépendre l'un de l'autre : *Tout* S'ENCHAÎNE *en ce monde, les vices, les vertus, les vérités et les événements. L'art de voir est l'art d'apercevoir les rapports, et tout* S'ENCHAÎNE *aux yeux du génie.* (Bonnet.) *Les effets et les causes* S'ENCHAÎNENT. (Ballanche.) *Les événements se suivent,* S'ENCHAÎNENT *et se déduisent dans l'histoire avec une logique qui effraye.* (V. Hugo.) *Les habitudes font que les besoins s'appellent et* S'ENCHAÎNENT *sans secousse.* (Alibert.) *Toutes les améliorations* S'ENCHAÎNENT : *l'une amène l'autre.* (E. de Gir.)

Les mots harmonieux *s'enchaînent* sous mes doigts.
LAMARTINE.

Ici-bas la douleur à la douleur *s'enchaîne.*
LAMARTINE.

— Se condamner soi-même à la contrainte, à l'inaction ou à l'asservissement : *On m'offre une place, mais je ne veux pas* M'ENCHAÎNER. *Un peuple* S'ENCHAÎNE *lorsqu'il implore l'appui d'un gouvernement.*

— *S'enchaîner au char de quelqu'un*, Se livrer à sa merci, consentir à ne plus dépendre que de lui :

Voilà donc le triomphe où j'étais amenée!
Moi-même *à votre char je me suis enchaînée.*
RACINE.

— **Antonymes. Déchaîner, désenchaîner, rompre les fers, briser les liens.**

ENCHAÎNEUR s. m. (an-ché-neur — rad. *enchaîner*). Min. Ouvrier spécialement chargé d'accrocher les bennes aux câbles d'extraction, de les décrocher et de les diriger à l'aide de longs crochets, au commencement de l'ascension. ‖ On dit aussi ACCROCHEUR.

ENCHAÎNURE s. f. (an-chê-nu-re — rad. *enchaîner*). Enchaînement, suite naturelle et coordonnée : *Il y a une* ENCHAÎNURE *éternelle des causes avec leurs effets.* (D'Ablanc.) ‖ Vieux mot.

— Techn. Entrelacement d'anneaux, de cordons ou d'autres objets semblables, les uns dans les autres.

ENCHALAGE s. m. (an-cha-la-je — rad. *enchaler*). Techn. Action d'empiler le bois dans une saline.

ENCHALÉ, ÉE (an-cha-lé) part. passé du v. Enchaler : *Du bois* ENCHALÉ.

ENCHALER v. a. ou tr. (an-cha-lé). Techn. Empiler, en parlant du bois destiné aux usages d'une saline.

S'enchaler v. pr. Être enchalé.

ENCHALEUR s. m. (an-cha-leur — rad. *enchaler*). Techn. Ouvrier qui empile les bois dans une saline.

ENCHAMBIE s. m. (an-chan-bî). Mus. Sorte de mandoline africaine, qui a cinq cordes de fibres de palmier : *Le son de l'*ENCHAMBIE *est doux et faible.* (Dézobry.)

ENCHANT s. m. (an-chan). Ancienne forme du mot ENCHANTEMENT.

ENCHANTANT (an-chan-tan) part. prés. du v. Enchanter :

Par les pleurs de ma lyre *enchantant* leur courroux,
J'ai fait bondir d'amour et courir sur ma trace
Le tigre et la panthère et les grands lions roux.
TH. DE BANVILLE.

ENCHANTATION s. f. (an-chan-ta-sion — rad. *enchanter*). Ancienne forme du mot ENCHANTEMENT.

ENCHANTÉ, ÉE (an-chan-té) part. passé du v. Enchanter. Ensorcelé, charmé par des sortilèges : *Un cercle* ENCHANTÉ. *Une bague* ENCHANTÉE. *Des herbes* ENCHANTÉES. *Des armes* ENCHANTÉES. ‖ Produit, créé par des enchantements, par des procédés magiques : *Les jardins* ENCHANTÉS *d'Armide. Un palais* ENCHANTÉ. *Cupidon fit transporter Psyché dans des lieux* ENCHANTÉS.

— Fig. Merveilleusement beau et agréable : *Un séjour* ENCHANTÉ. *Des lieux* ENCHANTÉS. *Tout se trouve dans les rêveries* ENCHANTÉES *où nous plonge le bruit de la cloche natale.* (Chateaub.)

Épuisons tout! Usons du printemps *enchanté*
Jusqu'au dernier zéphyre.
V. HUGO.

‖ Merveilleux et imaginaire : *L'imagination substitue au monde réel un monde* ENCHANTÉ. (Alibert.)

— Particulièrem. Ravi, heureux, très-content : *Je suis* ENCHANTÉ *de vous voir. Je suis* ENCHANTÉ *de ce jeune homme. Le premier consul et M. Fox furent* ENCHANTÉS *l'un de l'autre.* (Thiers.) *Il y a bien des moments dans la vie où l'on serait* ENCHANTÉ *d'être mort.* (A. Karr.)

Un médecin doué d'une douce faconde
Va partout au hasard promettant la santé;
On sait qu'il trompe tout le monde,
Tout le monde en est *enchanté.*
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Se dit souvent par exagération, par ironie ou par politesse : *Je suis* ENCHANTÉ *de vous rencontrer. Il gagnera son procès contre vous. — J'en suis* ENCHANTÉ, *mais je ne le crois pas.*

— Ellipt. et fam. *Enchanté*, Je suis enchanté : ENCHANTÉ *de vous voir en bonne santé.* ENCHANTÉ *d'être en pays de connaissance, dit la comtesse.* (Balz.)

— Liturg. *Pain enchanté*, Pain bénit. En ce sens, le mot vient de *chanteau*, morceau de pain bénit, lequel vient de l'islandais *kant*, morceau, bout, extrémité. Au temps de la primitive Église, on communiait avec un petit morceau de pain, un *chanteau de pain*, du pain sous forme de *chanteau*, du pain *en chanteau*, et, si l'on change *eau* en *el*, du pain *en chantel*; par une substitution très-ordinaire, *en chantel* est devenu *enchanté.* ‖ Par corruption, on dit *pain à chanter*, mot dont les lexicographes n'essayent même pas de donner l'étymologie. Cette forme est pourtant la seule qu'ait consacrée l'Académie.

ENCHANTELAGE s. m. (an-chan-te-la-je — rad. *enchanteler*). Techn. Action d'enchanteler, de mettre en chantier : *L'*ENCHANTELAGE *des bois.* ‖ Action d'isoler de terre sur des pièces de bois : *L'*ENCHANTELAGE *d'un tonneau.*

ENCHANTELÉ, ÉE (an-chan-te-lé) part. passé du v. Enchanteler : *Bois* ENCHANTELÉ. *Tonneau* ENCHANTELÉ.

ENCHANTELER v. a. ou tr. (an-chan-te-lé — de *en*, et de *chantier*. Double la consonne *l*

lorsque la terminaison commence par une syllabe muette : *Il enchantelle, nous enchantellerons*). Techn. Mettre en chantier, apporter dans le chantier : ENCHANTELER *des bois*. ‖ Isoler de terre sur des pièces de bois : ENCHANTELER *des barriques de vin*.

S'enchanteler v. pr. Etre enchantelé : *Ces bois vont* S'ENCHANTELER *dès demain*.

ENCHANTEMENT s. m. (an-chan-te-man — rad. *enchanter*). Action d'enchanter, d'ensorceler, de jeter un charme sur quelqu'un ou quelque chose; état d'une personne ou d'une chose enchantée : *L'*ENCHANTEMENT *des serpents passa pour une chose constante*. (Volt.) *L'Arioste emprunta à la romancerie française les* ENCHANTEMENTS *et les prophéties de Merlin*. (M.-J. Chénier.)

Dans le sein de la mort ses noirs *enchantements*
Vont troubler le repos des ombres.
J.-B. ROUSSEAU.

— Par anal. Chose merveilleusement belle, d'une beauté très-surprenante et qu'on dirait produite par des sortiléges : *Cette fête fut un véritable* ENCHANTEMENT. *Nous allions d'*ENCHANTEMENT *en* ENCHANTEMENT. *Malgré tous ces* ENCHANTEMENTS *de la terre enrichie par l'art humain, l'instinct de la vie immortelle proteste*. (E. Quinet.)

— Fig. Sorte d'ivresse du cœur ou des sens, produite par une sensation vive et attrayante : *Les vrais, les terribles* ENCHANTEMENTS *sont ceux que crée ou que subit la passion*. (St-Marc Gir.) *D'où vient que l'*ENCHANTEMENT *produit par des sons amène une larme?* (St-Beuve.) *L'art est pour beaucoup dans l'*ENCHANTEMENT *des fêtes et des représentations religieuses*. (Vacherot.) *Ce sont les* ENCHANTEMENTS *de l'esprit, et non les bonnes intentions, qui produisent les beaux ouvrages*. (J. Joubert.) ‖ Vive satisfaction, joie exaltée; plaisir causé par l'admiration : *Il est d'un* ENCHANTEMENT *inexprimable. Il ne revient pas de son* ENCHANTEMENT. *L'étude des fleurs est pleine d'*ENCHANTEMENTS. (A. Martin.)

— *Par enchantement, Comme par enchantement*, D'une façon rapide et surprenante : *Cette maison s'est élevée* PAR ENCHANTEMENT. *Ces fleurs ont poussé* COMME PAR ENCHANTEMENT. *L'amour crée*, COMME PAR ENCHANTEMENT, *un long souvenir dont il nous entoure*. (B. Const.)

— **Antonymes**. Désenchantement, désillusion.

— **Syn. Enchantement, charme, conjuration**, etc. V. CHARME.

— **Encycl.** Le mot *enchantement* est synonyme de *charme*, dérivé de *carmen*, vers, poésie, chanson. Une des erreurs du paganisme était de croire qu'il y avait des paroles efficaces, des chansons magiques, par lesquelles on pouvait opérer des choses surnaturelles. Cette pratique était sévèrement interdite aux Juifs. Mais d'où a pu venir cette opinion fausse? Est-ce la religion qui y a donné lieu, comme quelques auteurs voudraient le persuader?

Il est certain que l'on peut enchanter les serpents. Dans les Indes, il y a des hommes qui les prennent au son du flageolet, les apprivoisent, leur apprennent à se mouvoir en cadence. En Egypte, plusieurs les saisissent avec intrépidité, les manient sans danger et les mangent. On prétend qu'autrefois ce secret était affecté à certaines familles d'Egyptiens, que l'on nommait *psylles*. V. ce mot.

Le roi David compare le pécheur endurci à l'aspic qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'*enchanteur*. Le Seigneur menace les Juifs de leur envoyer des serpents sur lesquels l'*enchanteur* n'aura aucun pouvoir. Il y a aussi plusieurs espèces d'oiseaux et d'autres animaux que l'on peut attirer, endormir ou apprivoiser par des sifflements et par des inflexions de la voix.

Quoique ces secrets soient très-naturels, ils ont dû paraître merveilleux aux ignorants. Le Beau raconte, dans ses *Voyages*, qu'ayant pris des oiseaux à la pipée il fut regardé par les sauvages comme un *enchanteur*. Dans ces moments d'admiration, il n'a pas été difficile à des hommes rusés d'en imposer aux simples, de leur persuader que par des chants et des paroles magiques on pouvait guérir les maladies, détourner les orages, rendre la terre fertile, etc., aussi aisément que l'on rendait dociles les serpents et les autres animaux. Il n'en a donc pas fallu davantage pour établir l'opinion du pouvoir surnaturel des *enchantements*.

Dans le livre de l'*Exode*, les pratiques des magiciens de Pharaon sont nommées, par la Vulgate, des *enchantements*; mais il n'est pas aisé de savoir si le mot hébreu peut signifier des chants ou des paroles; il désigne plutôt des caractères graphiques.

Il ne faut pas oublier que toutes les superstitions étaient une conséquence naturelle du polythéisme et de l'idolâtrie, et que les philosophes païens en ont été infatués aussi bien que le peuple.

A l'époque de la prédication de l'Evangile, la magie et les prestiges de toute espèce étaient communs parmi les païens et les Juifs; les basilidiens et d'autres hérétiques en faisaient profession : il n'était donc pas aisé de désabuser les peuples. Constantin, devenu chrétien, ne défendit d'abord que la magie noire et malfaisante, les *enchantements* employés pour nuire à quelqu'un; il n'établit aucune peine contre les pratiques destinées à produire du bien; mais les Pères de l'Eglise s'élevèrent fortement contre toute espèce de magie, de sortiléges, etc. Ils professèrent que non-seulement ces pratiques étaient absurdes, mais que, si elles produisaient quelque effet, ce ne pouvait être que par l'intervention du démon; qu'y avoir recours ou y mettre sa confiance c'était un acte d'idolâtrie, une espèce d'apostasie du christianisme. Ils recommandèrent aux fidèles de ne point employer d'autres moyens pour obtenir les bienfaits de Dieu que la prière, le signe de la croix, les bénédictions de l'Eglise. Plusieurs conciles confirmèrent, par leurs décrets, les leçons des Pères, et prononcèrent l'excommunication contre tous ceux qui useraient de pratiques superstitieuses.

Quelques auteurs disent que ces leçons sont justement ce qui a donné plus d'importance à ces pratiques; que l'on en aurait désabusé plus efficacement les peuples si l'on n'y avait attaché que du mépris, si l'on avait eu recours à l'étude de l'histoire naturelle et de la physique.

Lorsqu'un charme ou *enchantement* a pour objet de causer du mal à quelqu'un, on le nomme *maléfice* (v. ce mot).

ENCHANTER v. a. ou tr. (an-chan-té — lat. *incantare*; de *in*, dans, et de *cantare*, chanter). Ensorceler, charmer par des sortiléges : ENCHANTER *des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous* ENCHANTER *depuis que nous ne croyons plus aux enchantements*.

— Fig. Séduire, faire tomber dans une sorte d'ivresse qui aveugle la raison : *Cette femme vous* A ENCHANTÉ, *ensorcelé*. ‖ Entraîner, maîtriser : *Il s'est laissé* ENCHANTER *par l'éclat des richesses. Les paroles flatteuses* ENCHANTAIENT *son cœur*. (Fén.) ‖ Ravir, jeter dans une admiration enthousiaste : *La figure du monde nous saisit et nous* ENCHANTE. (Mass.) *Tout ce qui nous* ENCHANTE *s'évanouit avec nous*. (Fléch.) *Mirabeau m'*ENCHANTA *de récits d'amour, de souhaits de retraite dont il bigarrait des discussions arides*. (Chateaub.)

Là, pour nous *enchanter* tout est mis en usage,
Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage.
BOILEAU.

‖ Rendre enchanté, merveilleux, ravissant :

Tout *enchante* à mes yeux ce site romanesque.
CHÊNEDOLLÉ.

‖ Peu usité, quoique parfaitement logique.

— Absol. : *La familiarité plaît, même sans bonté; avec la bonté, elle* ENCHANTE. (J. Joubert.) *Les beaux ouvrages n'enivrent pas, mais ils* ENCHANTENT. (J. Joubert.)

S'enchanter v. pr. Etre enchanté, ravi : *Il* S'ENCHANTE *de peu de chose*.

— Réciproq. Se causer l'un à l'autre du ravissement : *Ils* S'ENCHANTÈRENT *dès qu'ils se virent*.

— **Syn. Enchanter, charmer, ravir.** V. CHARMER.

— **Antonymes**. Désenchanter, désillusionner.

ENCHANTERIE s. f. (an-chan-te-rî — rad. *enchanter*). Moyen employé pour produire des enchantements : *Toutes ces* ENCHANTERIES *sont aujourd'hui ridicules*.

ENCHANTEUR, ERESSE s. (an-chan-teur, e-re-se — rad. *enchanter*). Personne qui fait des enchantements, qui se livre à des opérations magiques : *L'*ENCHANTEUR *Merlin. Une* ENCHANTERESSE *lui avait jeté un charme*.

Tout l'univers est plein de maudits *enchanteurs*.
LA FONTAINE.

— Par anal. Personne qui produit des choses merveilleuses, surprenantes : *M*[lle] *Scudéry étant à Versailles : « Ce palais, lui dit-on, est vraiment un palais enchanté. — Oui, répondit-elle, mais il faut que l'*ENCHANTEUR *y soit*. » (Sallentin.)

— Fig. Personne ou chose personnifiée qui cherche à séduire pour tromper : *Défiez-vous de lui, c'est un* ENCHANTEUR. (Acad.)

. . . Crains l'opinion, c'est une *enchanteresse*.
C. DELAVIGNE.

‖ Personne ou chose personnifiée qui séduit, qui inspire une admiration exaltée, une sorte d'ivresse : *Cette femme est une* ENCHANTERESSE. *La Fable est une* ENCHANTERESSE *qui nous entoure de prestiges*. (Bailly.)

— Adj. Ravissant, d'une beauté ou d'un agrément merveilleux : *Un séjour* ENCHANTEUR. *Une femme* ENCHANTERESSE. *Une voix* ENCHANTERESSE. *Rien n'est plus rare, mais rien n'est plus* ENCHANTEUR *qu'une belle nuit d'été à Saint-Pétersbourg*. (J. de Maistre.) *La Jérusalem est un poëme* ENCHANTEUR. (Chateaub.) ‖ Séduisant, qui gagne le cœur : *Un sourire* ENCHANTEUR.

— **Epithètes**. Doux, tendre, aimable, charmant, agréable, gracieux, séduisant, habile, adroit, ingénieux, mystérieux, magique, étonnant, merveilleux, prodigieux, invincible, irrésistible, surprenant, incomparable, perfide, dangereux, fatal, affreux, puissant, redoutable, cruel.

— **Encycl.** C'est le penchant presque invincible de l'homme pour le surnaturel qui a donné naissance aux *enchanteurs*. On en trouve chez tous les peuples qui ont eu une littérature pour fixer leurs traditions. Les noms de Circé, de Médée, ne sont ignorés de personne, et la *Luciade* ainsi que l'*Ane d'or* nous apprennent combien les conteurs milésiens faisaient fréquemment intervenir les *enchanteurs* dans leurs vers. Mais c'est surtout dans les romans de la Table ronde que les *enchanteurs* jouent un rôle prépondérant. L'antiquité avait son île de Leucé, dont la forêt enchantée s'était animée pour combattre et repousser les Amazones; la Scandinavie vantait sa forêt aux arbres de fer; mais, à l'époque des chansons de geste et des romans d'aventure, toutes les forêts sont enchantées et peuplées de monstres aux milles formes que le courage n'aurait su vaincre à lui seul, et dont on ne pouvait triompher qu'à l'aide de talismans. C'est alors qu'on voit naître ces *enchanteurs* dont la poésie a célébré les exploits et popularisé le nom. A leur tête est Merlin, si célèbre par ses aventures et par son amour pour Viviane. Morgane, Mélusine, Urgande, Mélye, Armide viennent ensuite, éveillant mille souvenirs, évoquant mille fantômes terribles ou gracieux. Ce ne sont pas seulement les poëtes primitifs, mais aussi ceux d'une époque plus avancée, comme l'Arioste et le Tasse, qui font une large part dans leur œuvre à ces croyances populaires si chères à l'imagination du lecteur, et qui étaient alors une véritable source d'intérêt.

Il y a des enchantements de tous les genres; point de guerrier qui n'ait à triompher de semblables difficultés, et, parmi celles qu'il doit vaincre, il s'en trouve parfois d'originales. Ainsi, par exemple, dans le *Chevalier à l'épée*, Gauvain, après avoir vaincu des monstres de tout genre pour pénétrer dans un château enchanté, doit partager la couche de la fille du roi et la respecter, sous peine de voir une épée enchantée suspendue au plafond venir le percer pour punir sa témérité. Vingt chevaliers ont déjà péri frappés par cette impitoyable gardienne; seul, Gauvain sort vainqueur de la lutte. D'autres fois ce sont des vallons où ne peuvent entrer que les vrais amants, des manteaux qui ne vont qu'aux épouses fidèles; ce sont des *enchanteurs* trahis dans leurs amours qui ont joué ces vilains tours aux amants. Dans l'article que nous consacrerons à chacun des *enchanteurs* les plus célèbres, nous donnerons de plus amples renseignements sur leur vie et sur les exploits que leur attribuent les poëtes.

Parmi les *enchanteurs* qui ont été moins souvent célébrés par les poëtes, et dont les exploits merveilleux méritent pourtant d'être connus, il faut citer Lexilis, qui florissait à Tunis, où il a accompli maints enchantements étranges. L'emprisonnait-on pour quelque méfait, quoique les portes fussent bien fermées et les fenêtres garnies de doubles grilles, on était assuré, en visitant son cachot une heure après, de ne plus trouver personne. Un jour, on le garrotta de mille manières, on prit toutes sortes de précautions; ce fut en vain : il fallut aller annoncer au roi qu'il s'était de nouveau échappé. Pendant qu'on le cherchait de toutes parts, il entrait dans le palais suivi d'une vingtaine de belles filles qui portaient des mets choisis pour le prince. Celui-ci les goûta, les trouva fort bons, mais n'en renouvela pas moins l'ordre d'arrêter l'*enchanteur*. Les gardes, voulant s'emparer de lui, ne trouvèrent à sa place qu'un chien mort et puant, dans le ventre duquel ils avaient tous la main. Chacun se mit à rire; puis on se porta à la maison de l'*enchanteur*, qu'on aperçut à sa fenêtre, regardant venir son monde en riant. Aussitôt que les soldats le virent, ils coururent à sa porte, qui se ferma incontinent. Le capitaine des gardes lui commanda de par le roi de se rendre, le menaçant d'enfoncer la porte s'il refusait d'obéir. « Et si je me rends, que ferez-vous de moi? — Nous vous conduirons courtoisement au prince. — Je vous remercie de votre courtoisie; mais par où irons-nous vers le prince? — Par cette rue, » reprit le capitaine en la montrant du doigt; et, en parlant ainsi, il aperçut un grand fleuve, qui venait à lui en grossissant ses eaux et remplissait la rue qu'il venait de désigner, tellement qu'en un instant lui et ses hommes en eurent jusqu'à la gorge. « Retournez seuls au palais, leur cria l'*enchanteur* en riant; pour moi, je ne me soucie pas de barbotter. » Le roi de Tunis, furieux d'être toujours battu par cet *enchanteur*, jura d'avoir le dernier mot. Il s'arma lui-même pour aller s'assurer de sa personne, et le trouva qui se promenait paisiblement dans la campagne. Les soldats l'entourèrent aussitôt pour le saisir; mais Lexilis fit un geste, et chaque soldat se trouva la tête engagée entre deux piquets avec deux grandes cornes de cerf qui l'empêchaient de bouger. Ils restèrent plusieurs heures dans cette position, tandis que deux enfants leur donnaient des coups de houssine sur les cornes. Le prince ne se sentait plus de colère. Tout à coup il aperçut à terre un morceau de parchemin : c'était le grimoire de l'*enchanteur*. Il le ramassa sans être vu, prononça les paroles magiques, et aussitôt ses soldats furent délivrés et s'emparèrent de Lexilis, qui fut conduit sur un échafaud pour y être rompu vif. Mais là l'*enchanteur* joua un dernier tour de sa façon : comme le bourreau lui assenait un coup de barre de fer, le coup tomba sur un tonneau plein de vin, qui se répandit sur la place; l'*enchanteur* mit à profit la surprise que causa cet incident pour s'esquiver, et disparut de Tunis pour n'y plus revenir.

Un autre *enchanteur*, à Magdebourg, exécuta d'aussi surprenantes facéties que Lexilis. Un jour, il montait sur une place publique un petit cheval à qui il faisait exécuter des tours tout à fait extraordinaires. Tout à coup il s'écria qu'il gagnait trop peu d'argent avec les hommes, et qu'il allait monter au ciel. Aussitôt il jette en l'air son fouet, qui commence à s'enlever. Le petit cheval, ayant saisi avec sa mâchoire l'extrémité du fouet, s'enleva pareillement. L'*enchanteur*, comme s'il eût voulu retenir son bidet, le prit par la queue et fut emporté de même. La femme de cet habile magicien empoigna à son tour les jambes de son mari qu'elle suivit; enfin la servante s'accrocha aux jupons de sa maîtresse, le valet aux jupons de la servante; et bientôt le fouet, le petit cheval, l'*enchanteur*, sa femme, la cuisinière et le laquais s'élevèrent si haut qu'on les perdit de vue. Comme les assistants restaient ébaubis et le nez en l'air, survint un homme qui leur dit : « Rassurez-vous, votre *enchanteur* n'est pas perdu; je viens de le voir à l'autre bout de la ville qui descendait à son auberge avec tout son monde. »

Les Scandinaves ont aussi leurs *enchanteurs*, et il serait impardonnable d'oublier, dans un article du genre de celui-ci, le célèbre Skrymner, dont les chapitres XXIII, XXIV, XXV et XXVI des livres sacrés de l'Edda racontent ce qui suit :

Le dieu Thor, voulant voir des pays étrangers, se mit un jour en route avec Raska, Tiatff et Loki. Le soir, après une longue journée de marche, il aperçut une vaste maison informe et abandonnée, où il chercha un refuge pour la nuit. Le lendemain, à son réveil, il aperçut, à travers les nuages qui couvraient la sommité des collines, une grosse tête ébouriffée; puis, au milieu de cette grosse tête, deux yeux qui le fixaient. Il se crut d'abord le jouet d'un rêve; mais, les nuages s'étant dissipés, il vit qu'il avait devant lui un géant d'une taille telle, que ceux auxquels il donnait d'ordinaire la chasse ne lui auraient pas été au mollet. Thor alla droit à sa rencontre, et, d'une voix pleine d'arrogance : « Que fais-tu là? Qui es-tu? Quel est ton nom? — Je me nomme Skrymner, répondit l'autre; quant à toi, tu es le dieu Thor, je t'ai bien reconnu. N'aurais-tu pas vu mon gant que j'ai perdu hier? — Je n'ai rien trouvé de pareil, répondit Thor, toujours de mauvaise humeur. — Et tu voyages ainsi seul? — J'ai trois compagnons qui reposent dans cette maison, où nous avons gîté cette nuit. » Et du doigt il montra la maison, à laquelle cinq corridors qui la terminaient donnaient une apparence singulière. Skrymner fit un mouvement de surprise et de joie. « Tiens! mon gant, s'écria-t-il; voici mon gant! » Et ramassant cette prétendue maison aux cinq corridors, il l'enleva comme une plume, non sans l'avoir secouée doucement pour la débarrasser de ce qu'elle pouvait contenir. Les trois compagnons de Thor roulèrent alors sur le sol, un peu effrayés de l'ascension subite, puis de la culbute qu'ils venaient de faire, et passablement étonnés d'apprendre qu'ils avaient passé la nuit dans un gant. Néanmoins, ils poursuivirent leur route. Au bout de quelques heures de marche, ils entendirent le roulement du tonnerre. Irrité que quelqu'un se permît de tonner sans sa permission, Thor, le dieu du tonnerre, s'élança en avant. Guidé par le bruit, il arriva dans un défilé rocheux où il trouva Skrymner étendu et ronflant d'une façon formidable. C'est ce ronflement qui avait fait croire au bruit du tonnerre. Thor, saisissant alors son terrible marteau, redoutable également aux hommes et aux dieux, le lança sur la tête du géant endormi, qui, sans autrement se déranger, passa la main sur son front, comme si une feuille tombée des arbres l'eût chatouillé en le frôlant. Thor se rapprocha de lui, et, de nouveau, le frappa sur le front. Cette fois, le dormeur ouvrit un œil, se gratta légèrement du bout de l'ongle l'endroit contusionné, puis se rendormit. Thor tomba dans une colère bleue en voyant son impuissance, et il faut avouer qu'il y avait de quoi. Bien décidé néanmoins à triompher de son adversaire, il se revêtit de sa ceinture de vaillance, qui avait pour don de doubler ses forces, saisit son marteau à deux mains et le lança avec une telle force, qu'il alla s'enfoncer jusqu'au manche dans la figure du géant. Cette fois le géant ouvrit les deux yeux, et, portant la main à sa joue, il se plaignit que les moustiques l'empêchaient de dormir. Voyant alors son impuissant ennemi à ses côtés, il lui demanda avec bonhomie des nouvelles de sa santé, et lui proposa de le conduire, lui et ses compagnons, à la ville d'Utgard, leur promettant bon gîte et bon accueil. Dans cette ville tout offrait des proportions immenses et en rapport avec la taille du géant. Le roi reçut Thor et les siens en riant de leur petite taille, et leur fit offrir des siéges trois fois plus élevés qu'eux. Thor, de plus en plus irrité, défia les géants dans un combat corps à corps. Le roi lui proposa de lutter contre sa nourrice; Thor se promit bien de la jeter par la fenêtre; mais, quoique ce ne fût qu'une pauvre vieille édentée, à grand'peine parvint-il à la soulever de terre. Lui-même, affaibli par l'effort, tomba sur un

genou. Quand il voulut quitter cette ville, où il n'avait éprouvé que des humiliations, Skrymner le prit à part et lui dit : « Jusqu'à présent, vous ne savez de moi que mon nom ; ce n'est point assez : je suis Skrymner l'*enchanteur*. Cela vous expliquera les événements de la journée d'hier. Par trois fois vous avez cru me frapper de votre marteau, il n'atteignait que les rocs impénétrables au pied desquels je faisais semblant de dormir ; quant à la nourrice, en la soulevant de force dont je n'aurais pas cru capable le dieu Thor lui-même, car la vieille nourrice n'était autre que la Mort, oui, la Mort elle-même, que j'avais contrainte à venir se mêler à nos jeux. Le reste, prestige, illusions ! Je voulais faire voir que la puissance de l'art magique est égale à celle des dieux. Bon voyage, Asa-Thor ! » Plus furieux que jamais, Thor voulut se jeter sur lui. L'*enchanteur* venait de s'envoler sous la forme d'un petit oiseau ; Thor se retourna vers la ville d'Utgard pour la détruire de fond en comble : elle achevait de s'évanouir en fumée.

Comme on le voit, l'idée primitive de Gulliver se trouve dans les livres sacrés de l'Edda. En même temps que les croyances superstitieuses de toute sorte, la foi aux *enchanteurs* a peu à peu disparu, et aujourd'hui elle est reléguée dans les contes de fées à l'usage des enfants.

ENCHAPÉ, ÉE (an-cha-pé) part. passé du v. Enchaper : *Des vins* ENCHAPÉS. *Un baril* ENCHAPÉ.

ENCHAPELÉ, ÉE (an-cha-pe-lé) part. passé du v. Enchapeler : *Une rosière* ENCHAPELÉE.

ENCHAPELER v. a. ou tr. (an-cha-pe-lé — de *en*, et de *chapel*, pour *chapeau*). Coiffer d'un chapeau de fleurs : ENCHAPELER *une rosière*. ‖ Vieux mot.

ENCHAPER v. a. ou tr. (an-cha-pé — de *en*, et de *chape*, enveloppe extérieure). Comm. Enfermer dans un double tonneau, en parlant des vins ou d'autres marchandises : ENCHAPER *du vin de Chypre*. ENCHAPER *de la poudre*.

ENCHAPERONNÉ, ÉE (an-cha-pe-ro-né) part. passé du v. Enchaperonner. Couvert d'un chaperon : *Un chanoine* ENCHAPERONNÉ. *Une femme* ENCHAPERONNÉE. *Avoir la tête* ENCHAPERONNÉE. *Dans les cérémonies funèbres, le grand maître des cérémonies et les hérauts d'armes seront* ENCHAPERONNÉS. (Acad.)

ENCHAPERONNER v. a. ou tr. (an-chape-ro-né — de *en*, et de *chaperon*). Couvrir d'un chaperon : ENCHAPERONNER *sa tête*. ENCHAPERONNER *un enfant*.

— Faucons. Envelopper d'un chaperon la tête de l'oiseau de proie : ENCHAPERONNER *le faucon*.

S'enchaperonner v. pr. Se couvrir la tête d'un chaperon.

— **Antonyme.** Déchaperonner.

ENCHAPLEURE s. f. (an-cha-plu-re — de *en*, et de *chapel*). Chapeau de fleurs ; guirlande. ‖ Vieux mot.

ENCHAPURE s. f. (an-cha-pu-re — de *en*, et de *chape*). Art milit. Morceau de peau qui saisit la chape ou cadre d'une boucle, et la fixe à la courroie.

— **Encycl.** L'*enchapure* est un morceau de buffle qui saisit l'un des côtés d'une boucle d'équipement. Ce côté est ordinairement celui sur lequel s'attache et joue l'ardillon ; mais la position de l'*enchapure* est différente s'il s'agit de boucles de bretelles. Il y a quantité d'*enchapures* qui prennent leur nom de l'effet auquel elles appartiennent. Ainsi les banderoles de drapeaux, les boucles de gibernes, de havre-sacs, de porte-baïonnette, de sacs de campagne, les courroies ou bretelles de fusil ont une *enchapure*.

ENCHARACTIQUE adj. (an-ka-ra-kti-ke — rad. *encharaxie*). Chir. Qui a rapport à l'encharaxie.

ENCHARAXIE s. f. (an-ka-ra-ksî — du gr. *en*, dans ; *charassô*, je sillonne). Chir. Scarification.

ENCHARBONNÉ, ÉE (an-char-bo-né) part. passé du v. Encharbonner : *Au lieu de son sarreau* ENCHARBONNÉ, *il avait un habillement neuf.* (G. Sand.)

ENCHARBONNER v. a. ou tr. (an-charbo-né — de *en*, et de *charbonner*). Salir de charbon : ENCHARBONNER *ses vêtements*.

S'encharbonner v. pr. Se salir de charbon : *Tu vas* T'ENCHARBONNER, *mon enfant*.

— Encharbonner à soi : *Il* S'EST ENCHARBONNÉ *le visage*.

ENCHARBOTTÉ, ÉE adj. (an-char-bo-té). Entravé, embrouillé, embarrassé. V. Hugo a écrit par erreur *encharibotté* :

> Monsieur, vous avez l'air tout *encharibotté*.
>
> V. Hugo.

‖ Vieux mot bourguignon.

ENCHARGÉ, ÉE (an-char-jé) part. passé du v. Encharger : *J'ai été* ENCHARGÉ *de m'en occuper*.

ENCHARGER v. a. ou tr. (an-char-jé — de *en*, et de *charger*). Pop. Charger, donner charge à : *Je vous* ENCHARGE *d'y penser*.

ENCHARNÉ, ÉE (an-char-né) part. passé du v. Encharner. Muni de charnières : *Un meuble* ENCHARNÉ.

— A signifié Incarné.

ENCHARNER v. a. ou tr. (an-char-né — de *en*, et de *charnière*). Techn. Munir de charnières : ENCHARNER *une boîte, une malle, une armoire*.

ENCHARNIÉ, ÉE (an-char-ni-é) part. passé du v. Encharnier : *Une vigne* ENCHARNIÉE.

ENCHARNIER v. a. ou tr. (an-char-ni-é — de *en*, et de *charnier*, échalas). Agric. Soutenir avec des charniers ou échalas ; ne se dit que dans l'Orléanais.

ENCHARTRÉ, ÉE (an-char-tré) part. passé du v. Enchartrer : *Un larron* ENCHARTRÉ.

ENCHARTRER v. a. ou tr. (an-char-tré — de *en*, et de *chartre*). Emprisonner. ‖ Vieux mot.

ENCHÂSSÉ, ÉE (an-châ-sé) part. passé du v. Enchâsser. Mis dans une châsse : *Des reliques richement* ENCHÂSSÉES.

— Par ext. Enfermé et adhérent sur tout son contour : *Une inscription en bronze* ENCHÂSSÉE *dans le marbre. La graine de l'orme est* ENCHÂSSÉE *au milieu d'une foliole ovale.* (B. de St-P.) *Aben-Hamet aperçut le nom de Boabdil* ENCHÂSSÉ *dans des mosaïques : « O mon roi, s'écria-t-il, qu'es-tu devenu ? »* (Chateaub.) ‖ Encastré, monté, en parlant d'une pierre précieuse ou d'un autre objet analogue : *Une perle* ENCHÂSSÉE *dans l'or. Une miniature sur émail* ENCHÂSSÉE *dans un riche cadre :*

> Triste était son sourire et tristes ses grands yeux,
> Et, comme dans l'or pur une perle *enchâssée*,
> Une larme étoilait sa paupière abaissée.
>
> O. Lacroix.

‖ Implanté : *Les dents sont de petits os* ENCHÂSSÉS *avec ordre dans les deux mâchoires.* (Fén.)

— Fam. Etroitement enfermé : *Nous étions* ENCHÂSSÉS *dans le coupé de la diligence.*

— Par anal. Intercalé : *Un épisode* ENCHÂSSÉ *dans un récit.*

— Fig. Placé, introduit :

> La modestie est belle *enchâssée* à propos ;
> Mais, hors de son endroit, c'est la vertu des sots.
>
> Boursault.

‖ Enfermé, contenu : *Il y a certains vices tellement* ENCHÂSSÉS *dans de certaines vertus, qu'il est impossible de tuer l'un sans tuer l'autre.* (J. Janin.)

— Numism. *Pièce enchâssée*, Pièce de bronze qui est formée de deux métaux, c'est-à-dire de deux qualités de cuivre différentes, le centre se trouvant comme enchâssé dans un cercle d'une autre qualité : *Les pièces* ENCHÂSSÉES *sont toutes impériales de coin romain, et l'on en trouve de divers empereurs jusqu'à la fin du* IIIe *siècle ; elles doivent être sans aucun doute considérées comme de véritables médailles, et sont rangées parmi les médaillons.* (Hennin.)

— Bot. *Graines enchâssées*, Graines fixées séparément dans les fossettes d'un placentaire alvéolaire.

ENCHÂSSER v. a. ou tr. (an-châ-sé — de *en*, et de *châsse*). Mettre dans une châsse : ENCHÂSSER *des reliques*.

> Qui, de l'âne ou du maître, est fait pour se lasser ?
> Je conseille à ces gens de le faire *enchâsser*.
>
> La Fontaine.

— Par ext. Fixer de toute part, encastrer dans une entaille : ENCHÂSSER *un bas-relief dans un mur, un tableau dans un lambris.* ENCHÂSSER *un morceau de fer dans une pièce de bois.* ‖ Monter, encastrer, en parlant d'une pierre précieuse ou d'un objet analogue : ENCHÂSSER *un diamant dans l'or.* ‖ Insérer, introduire de façon à entourer :

> Tu t'es bercé sur ce flot pur
> Où Naple *enchâsse* dans l'azur
> Sa mosaïque.
>
> A. de Musset.

‖ Etre disposé autour de : *Un cercle noir* ENCHÂSSE *ses yeux*.

— Fam. Mettre dans un lieu étroit : ENCHÂSSER *des chanoines dans leurs stalles, des voyageurs dans une voiture.*

— Par anal. Intercaler : ENCHÂSSER *des citations dans son texte. Quand celui à qui je cause sort de mon sujet et me conte quelque fait curieux, je ne laisse pas de l'*ENCHÂSSER. (L'abbé de Choisy.) *L'ancien Balzac ne lisait que pour trouver de belles sentences et de belles expressions à recueillir et à* ENCHÂSSER. (Ste-Beuve.) ‖ Placer, faire entrer : *La nature* ENCHÂSSE *les esprits les plus brillants dans les plus petits corps.* (Voiture.)

— Fig. Vénérer, honorer religieusement : *Tout bienfait qui n'est pas cher au cœur est odieux ; c'est une relique ou un os de mort, et il faut l'*ENCHÂSSER *ou le fouler aux pieds.* (Chamfort.) ‖ Recueillir précieusement : *Quand il sortira de la bouche de ce petit abbé* (Dubois) *quelque vérité, je la ferai* ENCHÂSSER. (Mme d'Hauterive.) ‖ Unir comme accessoire : *Louis XIV aimait le talent, mais à condition de l'*ENCHÂSSER *comme un ornement dans sa couronne.* (Lamart.)

S'enchâsser v. pr. Etre enchâssé : *Au milieu du plafond* S'ENCHÂSSAIT *un globe de verre rempli d'une eau claire et splendide, où sautelaient des poissons bleus à nageoires d'or.* (Th. Gaut.)

— S'enfermer à l'étroit : S'ENCHÂSSER *dans un coupé de diligence*.

ENCHÂSSURE s. f. (an-châ-su-re — rad. *enchâsser*). Action d'enchâsser : *Confier à un joaillier l'*ENCHÂSSURE *d'un diamant.* ‖ Objet dans lequel un autre est enchâssé : *Une* ENCHÂSSURE *richement travaillée.*

— Fig. Moyen de faire valoir : *Les mots ne doivent être que l'*ENCHÂSSURE *des idées.*

ENCHASTELER v. a. (an-cha-ste-lé — de *en*, et de *chastel*). Mar. Munir des châteaux d'arrière et d'avant : ENCHASTELER *une nef*. ‖ Vieux mot. ‖ On écrivait aussi ENCHASTILLER, d'où est venu le mot moderne ACASTILLAGE.

ENCHATONNÉ, ÉE (an-cha-to-né) part. passé du v. Enchatonner : *Une émeraude* ENCHATONNÉE.

ENCHATONNEMENT s. m. (an-cha-to-neman — rad. *enchatonner*). Action d'enchatonner ; état d'un objet enchatonné : *L'*ENCHATONNEMENT *des pierres fines.*

ENCHATONNER v. a. ou tr. (an-cha-to-né — de *en*, et de *chaton*). Techn. Fixer dans un chaton : ENCHATONNER *un diamant*.

S'enchatonner v. pr. Etre enchatonné : *Cette pierre ne doit* S'ENCHATONNER *que sur or.*

ENCHÂTRE s. f. (an-châ-tre — rad. *encastrer*). Pièce dans laquelle une autre pièce se trouve encastrée.

ENCHAULER v. a. ou tr. (an-chô-lé — de *en*, et de *chauler*). Agric. Syn. de CHAULER, en parlant du blé.

ENCHAULMER v. a. ou tr. (an-chôl-mé — de *en*, et de *chaulme*, qui s'est dit pour *chaume*). Couvrir de chaume. ‖ Vieux mot.

ENCHAUSSÉ, ÉE (an-chô-sé) part. passé du v. Enchausser. Hortic. Qu'on a couvert par le pied : *Céleris* ENCHAUSSÉS.

— Blas. Taillé obliquement, du milieu d'un côté à la pointe du côté opposé : *Ecu* ENCHAUSSÉ *à dextre*.

ENCHAUSSENAGE s. m. (an-chô-se-na-je — rad. *enchaussener*). Techn. Opération destinée à préparer les peaux au pelage, et consistant, soit à les faire tremper dans un bain de chaux, soit à les enduire, du côté de la chair, avec une eau de chaux en consistance de bouillie claire.

ENCHAUSSENÉ, ÉE (an-chô-se-né) part. passé du v. Enchaussener.

ENCHAUSSENER v. a. ou tr. (an-chô-se-né — de *en*, et de *chaux*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *J'enchaussène, tu enchaussèneras*). Techn. Mettre en chaux, faire subir l'opération de l'enchaussenage : ENCHAUSSENER *des peaux*. ‖ On dit aussi ENCHAUSSUMER.

ENCHAUSSENOIR s. m. (an-chô-se-noir — de *en*, et de *chaux*). Techn. Sorte de cuve ou de fosse où l'on met les peaux en chaux, où on les enchaussène. ‖ On l'appelle aussi ENCHAUX.

ENCHAUSSER v. a. ou tr. (an-chô-sé — de *en*, et de *chausser*). Hortic. Couvrir par le pied, pour faire blanchir ou pour protéger contre la gelée : ENCHAUSSENER *des cardons, des chicorées, des céleris*.

— Agric. Syn. de CHAULER, en parlant du blé.

— Techn. *Enchausser une roue*, Y mettre des rayons.

ENCHAUX s. m. (an-chô — de *en*, et de *chaux*). Techn. Syn. d'ENCHAUSSENOIR.

ENCHEIRÈZE s. f. (an-kè-rè-ze — du gr. *en*, dent ; *cheir*, main). Chir. Procédé employé pour exécuter une opération.

ENCHÉLÉENS, ancien peuple de la Dalmatie, chef-lieu *Enchelex*.

ENCHÉLYDE s. f. (an-ké-li-de — du gr. *egchelus*, anguille ; *eidos*, aspect). Infus. Genre d'infusoires, type de la famille des enchélyens, comprenant cinq espèces : *Les* ENCHÉLYDES *sont des animaux à corps cylindrique.* (E. Duponchel.)

ENCHÉLYDIE s. f. (an-ké-li-dî — du gr. *egcheludion*, petite anguille). Helminth. Genre d'helminthes, voisin des anguillules ou vibrions.

ENCHÉLYEN, YENNE adj. (an-ké-li-ain-iè-ne — rad. *enchélyde*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre enchélyde.

— s. m. pl. Famille d'infusoires ayant pour type le genre enchélyde : *Les* ENCHÉLYENS *sont des êtres très-simples.* (E. Duponchel.) ‖ On dit aussi ANCHÉLYES.

— **Encycl.** Les *enchélyens* sont des infusoires microscopiques très-simples, revêtus, en tout ou en partie, de cils vibratiles épars sans ordre. On ne remarque chez eux ni bouche, ni appareil de manducation, ni organes locomoteurs proprement dits. Leur configuration est à peu près cylindracée ou pyriforme ; ils sont toujours composés de molécules distinctes, agglomérées et pourvues de corpuscules hyalins. Ils vivent dans les eaux pures, dans la mer ou dans les infusions.

Cette famille renferme quinze espèces réparties en cinq sections, qui forment maintenant autant de types génériques distincts. — I. *Enchélydes*. Animaux à corps ovoïde, oblong ou cylindrique, entièrement revêtu de cils vibratiles droits et uniformes. Ces infusoires se trouvent communément dans les eaux stagnantes ou même dans l'eau de mer conservée pendant quelque temps. Ils se multiplient par division spontanée transverse. On en connaît six espèces, dont la plus remarquable est *l'enchélyde noduleuse ;* elle doit son nom spécifique aux nodules que présente son corps. On la trouve dans les eaux de fossé ou de marais conservées depuis longtemps dans des bocaux, ou qui se sont corrompues. — II. *Alysque*. L'unique espèce de ce groupe, l'*alysque sauteur*, ressemble beaucoup aux *enchélydes* proprement dites ; mais il s'en distingue par un faisceau latéral de longs cils rétracteurs, à l'aide desquels il saute brusquement d'un endroit à l'autre. — III. *Uronème*. Animal à corps allongé, plus étroit en avant, un peu courbé, entouré de longs cils rayonnants, et portant en arrière un long cil droit. On ne connaît encore ici qu'une seule espèce, trouvée dans l'eau conservée de la Méditerranée. — IV. *Aconie*. Corps ovoïde, oblong ou irrégulier, gélatineux, cilié seulement à l'extrémité. Six espèces, dont la plus connue, l'*aconie cyclidie*, a été trouvée dans l'eau de la Méditerranée conservée depuis quelques jours. — V. *Gastrochète*. Corps ovale, convexe d'un côté, et présentant de l'autre un large sillon longitudinal, muni de cils vibratiles dans toute sa longueur, mais surtout aux deux extrémités. L'unique espèce a été observée dans l'eau de Seine. Certains *enchélyens* nagent en élevant leur partie antérieure, comme s'il voulaient s'en servir pour tâter les objets. Ils ont des mouvements de giration sur eux-mêmes et de progression en avant et en arrière. On en trouve un assez grand nombre dans une seule goutte d'eau. Lorsque ces infusoires sont réunis en grandes masses, ils exhalent une odeur marécageuse très-sensible.

ENCHÉLYOÏDE adj. (an-ké-li-o-i-de — du gr. *egchelus*, anguille ; *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui ressemble à une anguille. ‖ s. m. pl. Famille de poissons anguilliformes.

ENCHÉLYOPE s. m. (an-ké-li-o-pe — du gr. *egchelus*, anguille ; *ôps*, *ôpos*, vue, apparence). Ichthyol. Blennie vivipare.

ENCHÉLYSOME adj. (an-ké-li-so-me — du gr. *egchelus*, anguille ; *sôma*, corps). Ichthyol. Qui a le corps allongé et cylindrique comme l'anguille.

ENCHÉNOPE s. m. (an-ké-no-pe — du gr. *egchos*, épée ; *enopê*, face). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, voisin des membraces : *Les* ENCHÉNOPES *se distinguent des membraces en ce que leur prothorax n'est pas foliacé.* (E. Duponchel.)

ENCHÉNOT s. m. (an-ché-no — de *en*, et de *chenal*). Min. Rigole de bois établie dans une ardoisière, pour conduire les eaux dans le puisard.

ENCHEOIR v. n. ou intr. (an-choir — de *en*, et de *choir* ou *cheoir*). Tomber. ‖ Succomber. ‖ Vieux mot.

— Anc. cout. Etre déchu : ENCHEOIR *de son appel*.

ENCHÈRE s. f. (an-chè-re — M. Littré rattache ce mot au bas latin *incheria*, enchère, *incariare*, enchérir, du latin *in*, en, et *carus*, cher : proprement, la chose qu'on aime, qu'on a chère, que l'on tient chère, *en chère*, et, par suite, que l'on est disposé à payer). Action d'enchérir, d'offrir un prix plus élevé que le prix de vente ou que le prix déjà offert : *Mettre* ENCHÈRE. *Couvrir une* ENCHÈRE. *Vendre à la première, à la deuxième* ENCHÈRE. ‖ Manière de vendre qui consiste à céder à celui qui offre le prix le plus élevé : *Vendre à l'*ENCHÈRE *ou aux* ENCHÈRES.

— Par ext. Action de céder à prix d'argent et au plus offrant des choses qui ne sont pas de nature à être vendues : *Mettre des places, des honneurs, des titres aux* ENCHÈRES. *Danton menaçait la cour pour qu'elle eût intérêt à l'acheter ; ses motions les plus incendiaires n'étaient que l'*ENCHÈRE *de sa conscience.* (Lamart.) *Aux* ENCHÈRES *d'une riche et jolie fille à marier, la vertu passe par-dessus le marché.* (Bougeart.) *A Paris, les jolies femmes sont si rares qu'on les met à l'*ENCHÈRE. (Gér. de Nerval.)

— *Folle enchère*, Enchère qui a été suivie de l'adjudication et à laquelle l'acquéreur se trouve hors d'état de satisfaire : *Revendre sur folle* ENCHÈRE. *Poursuivre, déclarer la* FOLLE ENCHÈRE.

— *Payer la folle enchère*, Payer la différence entre l'adjudication par folle enchère et l'adjudication qui a suivi celle-ci : *Tout fol enchérisseur doit payer la* FOLLE ENCHÈRE. ‖ Fig. Subir de fâcheuses conséquences : *C'est donc moi qui dois* PAYER LA FOLLE ENCHÈRE *de vos sottises ?* Molière a dit : Porter la folle enchère : *Taisez-vous ; vous pourriez bien* PORTER LA FOLLE ENCHÈRE *de tous les autres.* (Mol.)

— *Enchère au rabais*, Adjudication au rabais d'un travail à effectuer.

— Anc. prat. *Enchère de quarantaine*, Annonce par procureur d'une enchère qui devait avoir lieu dans quarante jours.

— **Encycl.** Législ. Dans les ventes publiques opérées par autorité de justice, on nomme *enchère* toute offre supérieure à la

mise à prix ou excédant une autre offre précédemment faite. La libre concurrence dans les *enchères* doit généralement avoir pour effet d'élever le prix de l'adjudication approximativement au niveau de la valeur réelle des objets adjugés. Ce résultat est évidemment désirable dans le double intérêt des débiteurs et de leurs créanciers. Les lois de la procédure ont organisé des moyens de publicité dans le but d'assurer, pour chaque vente judiciaire, la plus grande affluence possible d'enchérisseurs; et, d'une autre part, les lois pénales ont pourvu à la répression des manœuvres qui pourraient tendre à entraver la libre concurrence des offres. L'article 412 du code pénal prononce la peine de quinze jours à trois mois d'emprisonnement, et d'une amende de 100 à 5,000 francs contre les individus qui entraveraient la liberté des *enchères*, soit par des voies de fait ou des menaces pendant ou avant l'adjudication, soit en écartant les enchérisseurs au moyen de gratifications ou de promesses.

L'adjudication au plus offrant ou dernier enchérisseur est pratiquée pour toute espèce de vente judiciaire et publique, qu'il s'agisse de meubles ou de propriétés immobilières. Le formalisme de l'*enchère* est plus simple quand il s'agit de ventes mobilières; il présente un peu plus de complication pour les adjudications d'immeubles. Dans les premières, la loi ne précise pas exactement l'intervalle qui doit s'écouler après la dernière offre faite, pour que cette offre soit considérée comme non couverte et définitive, et pour que le dernier offrant soit en conséquence déclaré adjudicataire. Ce point est abandonné à la discrétion et à la probité de l'officier public qui procède à la vente, et qui, avant de prononcer le mot sacramentel : *Adjugé*, doit laisser un laps de temps suffisant pour que les assistants puissent se convaincre que la dernière offre n'a plus de chance d'être couverte. L'article 624 du code de procédure se borne à disposer que l'adjudication sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur.

Pour les ventes publiques d'immeubles, des précautions plus sérieuses ont dû être prises en vue de ne pas précipiter l'adjudication et de laisser à des offres supérieures un intervalle suffisant pour se produire. L'article 705 du code de procédure dispose que, dès le moment de l'ouverture des *enchères*, il sera successivement allumé des bougies ou plutôt des bouts de bougies dont la dimension doit être calculée de manière que chaque feu ait environ la durée d'une minute. Pour qu'une offre soit définitive et que l'offrant soit déclaré adjudicataire, il faut, d'après l'article 706 du même code, que trois bougies se soient successivement éteintes sur son offre sans qu'elle ait été couverte par une offre plus élevée. Si, dans l'intervalle mesuré par l'extinction des trois bougies, une suroffre intervient, le précédent enchérisseur est délié, et il demeure libéré dans le cas même où l'offre qui a couvert la sienne serait ultérieurement déclarée nulle pour une cause quelconque. L'offrant qui a couvert une précédente *enchère* au cours des trois feux allumés sur celle-ci demeure lui-même adjudicataire après l'extinction de deux bougies sur sa suroffre.

La loi du 2 juin 1841, qui a remanié le code de procédure en matière de saisie immobilière, avait disposé que l'emploi des bougies pourrait être remplacé par un autre moyen chronométrique, et qu'il suffirait d'une simple ordonnance royale pour opérer cette modification. L'appareil nouveau n'a pas encore, paraît-il, été découvert, et nous en sommes encore à l'usage traditionnel des bougies.

ENCHÉRI, IE (an-ché-ri) part. passé du v. Enchérir. Devenu plus cher : *Des marchandises* ENCHÉRIES.

— A signifié Chéri, tendrement aimé.

ENCHÉRIMENT s. m. (an-ché-ri-man — rad. *enchérir*). Action de chérir; tendresse. ‖ Caresse. ‖ Vieux mot. On a dit aussi ENCHÉRISSEMENT.

ENCHÉRIR v. a. ou tr. (an-ché-rir — rad. *enchère*). Mettre enchère sur, offrir un plus haut prix de : ENCHÉRIR *un immeuble sur le dernier enchérisseur.* ‖ Ce sens a vieilli.

— Par ext. Vendre à un prix plus élevé : ENCHÉRIR *ses marchandises, son travail. Le journalier* AYANT ENCHÉRI *son travail, plusieurs colons laissèrent leurs héritages en friche.* (Volt.)

— A signifié Chérir, aimer tendrement.

— Absol. Mettre enchère : *Il y avait des compères apostés pour* ENCHÉRIR *et entraîner les autres. Partout où il y a concurrence, il y a nécessité d'*ENCHÉRIR. (Ch. Nod.) ‖ Dire quelque chose de plus fort, aller plus loin :

Phèdre *enchérit* souvent, par un motif de gloire.
LA FONTAINE.

Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur
De vouloir par raison combattre son erreur :
Enchérir est plus court, sans s'échauffer la bile.
LA FONTAINE.

— Intransitiv. Devenir plus cher : *Les vivres* ENCHÉRISSENT *tous les jours.*

— *Enchérir sur,* Dépasser par son offre : ENCHÉRIR SUR *les prix offerts.* ‖ Fig. Dépasser, aller plus loin que : *Il a voulu* ENCHÉRIR SUR *tous ses devanciers. Il* ENCHÉRIT *encore* SUR *la bêtise de son frère. Les hommes* ONT ENCHÉRI, *de siècle en siècle,* SUR *la manière de se détruire réciproquement.* (La Bruy.) *Les dames et les petits maîtres* ONT *toujours révéré la mode et même* ENCHÉRI SUR *elle.* (Volt.) *Tous les vocabulaires privés n'ont pas manqué d'*ENCHÉRIR SUR *l'Académie, en suppléant à l'exiguïté de la définition par des illustrations.* (Ch. Nod.) ‖ Ajouter quelque chose à, avoir quelque chose de plus que : *En général un synonyme* ENCHÉRIT SUR *son synonyme en ajoutant quelque chose à l'idée que celui-ci exprime.*

— **Syn. Enchérir, renchérir.** On *enchérit* sur une chose quelconque en y ajoutant, en la portant à un degré plus élevé. On ne *renchérit* que sur ce qui est déjà fort, violent ou excessif, ou bien quand il y a dans l'acte même de *renchérir* quelque chose de hardi, de téméraire.

ENCHÉRISSEMENT s. m. (an-ché-ri-se-man — rad. *enchérir*). Augmentation de prix : *L'*ENCHÉRISSEMENT *des loyers. L'*ENCHÉRISSEMENT *des vivres.*

— **Syn.** d'ENCHÉRIMENT.

— **Antonymes.** Baisse, dépréciation, diminution, rabais.

ENCHÉRISSEUR, EUSE (an-ché-ri-seur, eu-ze — rad. *enchérir*). Personne qui met enchère, qui offre un prix plus élevé que le dernier prix offert ou demandé : *L'immeuble sera adjugé au plus offrant et dernier* ENCHÉRISSEUR.

— Par ext. Personne qui paye à plus haut prix une chose qu'il est honteux de vendre : *Toute sa vie, Marlborough fut à vendre et à revendre au dernier* ENCHÉRISSEUR *et au plus offrant.* (P. de St-Victor.)

— Fig. Personne qui enchérit, qui dit une chose plus forte : *Les Grecs, grands imitateurs et grands* ENCHÉRISSEURS *sur les fables orientales, métamorphosèrent tous les dieux en hommes ou en bêtes, pour les faire mieux réussir dans leurs désirs amoureux.* (Volt.)

— *Fol enchérisseur,* Celui qui fait une folle enchère.

ENCHEVALEMENT s. m. (an-che-va-le-man — de *en*, et de *chevalet*). Constr. Travail qu'on exécute pour étayer un édifice qu'on va reprendre en sous-œuvre.

ENCHEVAUCHÉ (an-che-vô-ché) part. passé du v. Enchevaucher : *Poutres* ENCHEVAUCHÉES. *Tuiles* ENCHEVAUCHÉES.

ENCHEVAUCHER v. a. ou tr. (an-che-vô-ché — de *en* et de *chevaucher*). Constr. Faire mordre l'un sur l'autre : ENCHEVAUCHER *des tuiles, des ardoises.* ENCHEVAUCHER *des planches, des poutres.*

ENCHEVAUCHURE s. f. (an-che-vô-chu-re — rad. *enchevaucher*). Constr. Etat de plusieurs objets enchevauchés : *L'*ENCHEVAUCHURE *des ardoises.* ‖ Quantité dont deux objets sont enchevauchés : *Il n'y a pas assez d'*ENCHEVAUCHURE. ‖ Feuillure pratiquée dans des objets qu'on veut enchevaucher : *Creuser une* ENCHEVAUCHURE.

ENCHEVÊTRÉ, ÉE (an-che-vê-tré) part. passé du v. Enchevêtrer. Muni d'un licou, d'un chevêtre : *Un cheval* ENCHEVÊTRÉ.

— Par ext. Emmêlé, embrouillé : *Un fil* ENCHEVÊTRÉ. *Les cadavres étaient tellement* ENCHEVÊTRÉS *qu'il était impossible de reconnaître à qui appartenait une jambe ou un bras.* (Ph. Chasles.)

— Fig. Compliqué, embrouillé : *Un discours confusément* ENCHEVÊTRÉ.

ENCHEVÊTREMENT s. m. (an-che-vê-tre-man — rad. *enchevêtrer*). Action d'enchevêtrer, d'emmêler, d'embrouiller; état d'un objet embrouillé, emmêlé : *L'*ENCHEVÊTREMENT *d'un écheveau.* ‖ Amas d'objets enchevêtrés : *Ces roches grises et moussues étaient presque cachées sous un inextricable* ENCHEVÊTREMENT *de lierre, de liserons, de chèvrefeuilles sauvages.* (E. Sue.)

— Par ext. Réunion d'objets multipliés et confus : *C'est un* ENCHEVÊTREMENT *de piliers, d'arcs-boutants, de contre-forts.* (Th. Gaut.)

— Fig. Etat de ce qui est confus, embrouillé; réunion de choses confuses, embrouillées, inextricables : *L'*ENCHEVÊTREMENT *de l'intrigue d'un drame. La nature sociale, à Paris surtout, comporte de tels hasards, des* ENCHEVÊTREMENTS *de conjonctures si capricieuses, que l'imagination est à tout moment dépassée.* (Balz.) *Les plus fortes garanties de la paix européenne sont dans l'*ENCHEVÊTREMENT *européen.* (E. de Gir.)

ENCHEVÊTRER v. a. ou tr. (an-che-vê-tré — de *en*, et de *chevêtre*). Munir d'un licou, d'un chevêtre : ENCHEVÊTRER *un cheval.*

— Par ext. Emmêler, embrouiller : ENCHEVÊTRER *du fil.* ‖ Attacher avec des liens nombreux et mêlés : ENCHEVÊTRER *un paquet avec de la ficelle.*

— Fig. Disposer confusément : ENCHEVÊTRER *les scènes d'une tragédie.*

— Constr. Unir par un chevêtre : ENCHEVÊTRER *des solives.*

S'enchevêtrer v. pr. Engager sa jambe dans la longe de son licou : *Ce cheval va* S'ENCHEVÊTRER.

— Devenir enchevêtré, emmêlé : *Ce fil* S'ENCHEVÊTRE *à tout moment.*

— Fig. Devenir confus, embrouillé : *L'esprit des lois se subtilisait, à mesure que* S'ENCHEVÊTRAIENT *les rapports des choses et des individus.* (Chateaub.) ‖ Se jeter dans quelque embarras, dans une situation dont on aura peine à se tirer : *Il est allé* S'ENCHEVÊTRER *dans des projets impossibles.* ‖ S'embrouiller, s'embarrasser : *Il* S'EST ENCHEVÊTRÉ *dans ses périodes et n'a jamais pu en sortir.* ‖ S'arranger, se combiner dans un ordre compliqué : *Tout est nécessaire dans ce monde; tout* S'ENCHEVÊTRE *et s'appuie.* (Virey.)

ENCHEVÊTREUR s. m. (an-che-vê-treur — rad. *enchevêtrer*). Individu qui produit quelque chose d'enchevêtré, de compliqué : *Joseph Bouchardy lui-même, le grand* ENCHEVÊTREUR *de ces charpentes plus compliquées que des forêts de cathédrales, n'a rien fait de si touffu, de si emmêlé.* (Th. Gaut.)

ENCHEVÊTRURE s. f. (an-che-vê-tru-re — rad. *enchevêtrer*). Constr. Assemblage de solives à l'endroit où l'on veut établir un foyer ou faire passer un tuyau de cheminée.

— Art vétér. Blessure qu'un cheval s'est faite au pied en s'enchevêtrant.

— **Encycl.** Constr. Les solives d'*enchevêtrure*, en raison du poids considérable qu'elles supportent (elles soutiennent, non-seulement les jambages et les âtres des cheminées, à l'aide de bandes de fer formant trémie, mais aussi les chevêtres et les linçoirs), doivent être scellées de $0^m,22$ à $0^m,25$ dans les murs. Chacune de leurs dimensions transversales doit avoir au moins $0^m,027$ de plus que les solives ordinaires ou de remplissage. Ces poutres, que l'on espace ordinairement de $3^m,00$ à $3^m,50$, doivent avoir, d'après Rondelet, un équarrissage égal à 1/18 de leur portée. Dans tous les cas, on peut les calculer directement en les considérant comme des pièces reposant sur deux appuis, et supportant une charge uniformément répartie sur toute leur longueur, ainsi que des efforts en différents points égaux aux réactions des solives, chevêtres, soliveaux, qui viennent s'assembler avec elles. Les solives d'*enchevêtrure* ayant une section rectangulaire, on se sert pour les calculer de la formule suivante :

$$\frac{pL^2}{8} = \frac{Rbh^2}{6},$$

dans laquelle p est la charge par mètre courant de la pièce, calculée à raison de 240 kilogrammes par mètre carré, et augmentée du poids de la poutre ainsi que de celui des solives, des plâtras et du remplissage; L la longueur de la poutre, ou l'espace compris entre les arêtes de ses points d'appui; R le coefficient de résistance de la matière employée, variant par mètre carré de section de 550,000 à 750,000 kilogr. pour le chêne, et de 600,000 à 800,000 kilogr. pour le sapin jaune ou blanc; b l'épaisseur de la pièce de bois, et h sa hauteur. On emploie généralement des poutres à section carrée pour ne pas les affaiblir en coupant les fibres pour les rendre méplates. Tredgold donne la formule empirique suivante pour calculer les dimensions des solives d'*enchevêtrure* :

$$h = K\sqrt[3]{\frac{l^2}{b}},$$

dans laquelle h est la hauteur de la pièce en mètres, b la largeur; l la portée de la pièce, et K un coefficient qui prend les valeurs 0,0688 ou 0,0711, suivant qu'elles sont en sapin ou en chêne.

— Art vétér. En pathologie vétérinaire, le mot *enchevêtrure* sert à désigner l'excoriation ou la plaie transversale plus ou moins profonde que le cheval se fait au pli du paturon, ou même plus haut, avec sa longe, dans laquelle il se prend l'un des membres postérieurs, souvent sans pouvoir de lui-même dégager l'extrémité ainsi prise. Cet accident se produit lorsque, les animaux cherchant à se gratter la crinière avec un des pieds postérieurs, ou le paturon d'un de ces pieds avec les dents, le membre porté en avant se trouve engagé dans l'anse flottante de la corde du licou; ils font alors un effort violent pour se dépêtrer, et la longe, fortement tendue par les actions inverses de l'encolure qui se redresse et du pied qui se porte en arrière, opère sur la peau du paturon un mouvement de scie d'où peuvent résulter des blessures plus ou moins profondes et plus ou moins graves, suivant la durée et la force de la meurtrissure, et suivant la grosseur et la nature de la longe. La solution de continuité n'intéresse que les téguments et n'a aucune suite fâcheuse; d'autres fois, elle pénètre jusqu'au tendon fléchisseur, produit de la douleur et de la tuméfaction à un degré plus ou moins élevé, et met ainsi l'animal hors d'état de travailler. La longe du licol n'est pas toujours une corde, souvent c'est une lanière de cuir et quelquefois une chaîne de fer. Dans ce dernier cas, l'entamure que cette chaîne peut produire est généralement moins profonde, parce qu'une chaîne glisse moins facilement qu'une corde cylindrique, et que conséquemment son mouvement de scie est moins étendu. Les blessures du pli du paturon peuvent aussi provenir de l'action d'une autre cause, telle notamment que le frottement énergique des entraves, lorsqu'un cheval est mis dans la position décubitale pour subir une opération de longue durée.

La plaie résultant de l'*enchevêtrure* présente des caractères différents suivant l'intensité de la cause qui l'a produite. En général, dit M. Bouley, « la peau est creusée d'un sillon transversal ou oblique, dont les bords, irrégulièrement déchiquetés, ont une teinte violacée; le fond de ce sillon laisse, aux premières heures, nettement apparaître, par places, la trame du chorion mis à nu, auquel adhèrent des coagulums de sang noir qui le dissimulent en partie aux regards. Dans ce cas, les manifestations qui procèdent de la sensibilité sont très-accusées; c'est à peine si les animaux osent s'appuyer sur leur membre blessé, qui traduit par des mouvements répétés d'élévation et d'abaissement les douleurs cuisantes dont il est le siége. » Cette lésion est toujours meurtrie, contuse, suivie d'engorgement inflammatoire, et quelquefois elle guérit difficilement. Mais, en général, elle n'est pas dangereuse, et ne donne lieu à des accidents graves qu'autant qu'on la néglige et que la malpropreté ou le trop grand mouvement ajoute à l'irritation de cette plaie.

Quant aux moyens de prévenir cet accident, ils sont des plus simples; ils consistent à employer une longe ronde, qu'on fait glisser dans un large anneau de fer mobile, fixé à l'auge au moyen d'un crampon, et à nouer l'extrémité inférieure de cette longe à un billot perforé à cet effet, qui, montant et descendant suivant les mouvements de l'animal, évite la formation de l'anse dont il a été parlé. Enfin les plaies que produit l'*enchevêtrure* réclament le repos, les soins de propreté, des bains de pied, des cataplasmes émollients pour calmer la douleur et l'inflammation. Lorsqu'on a obtenu ce premier résultat, on peut faire usage d'onguent digestif, de lotions avec la teinture d'aloès ou l'onguent égyptien, ou la dissolution de sulfate de cuivre dans le vinaigre. Si la plaie de l'*enchevêtrure* s'est transformée en crevasse chronique, il faut la traiter par les moyens appropriés à la nature de cette maladie. (V. CREVASSE.) Les callosités consécutives à la cicatrice de l'*enchevêtrure* doivent être respectées, parce qu'elles ne constituent qu'une tare peu visible par sa situation et sans influence sur la régularité des mouvements.

ENCHEVILLÉ, ÉE adj. (an-che-vi-llé; *ll* mll. — de *en*, et de *cheville*). Maintenu à l'aide de chevilles : *Un meuble* ENCHEVILLÉ.

— Chir. anc. *Suture enchevillée*, Suture dans laquelle une cheville était passée à chaque anse du fil.

ENCHIDION s. m. (an-ki-di-on — dimin. du gr. *egchos*, javelot). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, qui croît à Amboine, et dont les feuilles sont employées par les habitants du pays pour la guérison des blessures. ‖ On l'appelle vulgairement ARBRE DES JAVELOTS.

— **Encycl.** Ce genre appartient à la famille des euphorbiacées et à la tribu des phyllanthées. Il renferme des arbrisseaux à feuilles rapprochées et presque verticillées, pétiolées, entières, lancéolées, glabres; des fleurs monoïques, groupées en épis axillaires dont les fleurs femelles occupent la partie inférieure. Ces fleurs ont un calice à cinq divisions et une corolle à cinq pétales munis chacun de deux glandes à la base. Les mâles ont dix étamines, à filets soudés en colonne, à anthères rayonnantes. Les femelles ont un ovaire à trois loges, surmonté d'autant de styles terminés chacun par un stigmate bilobé. On ne connaît encore dans le genre *enchidion* qu'une seule espèce : c'est un arbrisseau qui croît à Amboine, et dont les feuilles sont employées pour la guérison des blessures d'armes blanches, ce qui lui a fait donner le nom d'*arbre des javelots*.

ENCHIFRENÉ, ÉE (an-chi-fre-né) part. passé du v. Enchifrener. Affecté d'un enchifrenement : *Me voilà tout* ENCHIFRENÉ.

— Fam. Nasillard : *Une voix* ENCHIFRENÉE. *Moi, j'aime beaucoup la cornemuse. — Fi donc! une horrible machine* ENCHIFRENÉE. (Marc Fournier.)

ENCHIFRÈNEMENT s. m. (an-chi-frè-ne-man — rad. *enchifrener*). Pathol. Embarras dans le nez et dans la tête, causé par une irritation de la muqueuse des fosses nasales, affection connue sous le nom vulgaire de RHUME DE CERVEAU. V. CORYZA et RHUME.

ENCHIFRENER v. a. ou tr. (an-chi-fre-né — de *en*, et de *chanfrein*, qui s'est dit *chinfreneau*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *J'enchifrène, il enchifrènera*). Pathol. Causer de l'enchifrènement à : *Ce rhume m'*A *tout* ENCHIFRENÉ.

S'enchifrener v. pr. Devenir enchifrené : *Par ce temps humide et froid, il est facile de* S'ENCHIFRENER.

ENCHIRIDION s. m. (an-ki-ri-di-on — gr. *en chiridion*, mot dérivé du grec *en*, et *cheir*, main, en sanscrit *karas*, selon M. Eichhoff, de la racine *kar*, faire, effectuer). Bibliogr. Manuel, recueil concis de préceptes ou de renseignements : *L'*ENCHIRIDION *d'Epictète. L'*ENCHIRIDION *de saint Augustin.*

Enchiridion ou Manuel d'Épictète. Ce philosophe n'a rien écrit par lui-même; mais Arrien, un de ses disciples, a recueilli, sous le titre d'*Enchiridion* (Manuel), ses pensées les plus remarquables, qui toutes se résument dans cet axiome des stoïciens : *Souffre et abstiens-toi.* « Epictète, dit Pascal, est un des philosophes du monde qui ait le mieux connu les devoirs de l'homme. Il veut, avant toutes choses, qu'il regarde Dieu comme son principal objet; qu'il soit persuadé que Dieu gouverne tout avec justice; qu'il se sou-

mette à lui de bon cœur, et qu'il le suive volontairement en tout, comme ne faisant rien qu'avec une extrême sagesse : cette disposition arrêtera toutes les plaintes et tous les murmures, et préparera son esprit à souffrir paisiblement les événements les plus fâcheux. Ne dites jamais, dit-il : J'ai perdu cela ; dites plutôt : Je l'ai rendu. — Mon fils est mort : je l'ai rendu. — Ma femme est morte : je l'ai rendue. Ainsi des biens et de tout le reste. Mais celui qui me l'ôte est un méchant homme, direz-vous. Pourquoi vous mettez-vous en peine par qui celui qui vous l'a prêté vienne le redemander ? Pendant qu'il vous en permet l'usage, ayez-en soin comme d'un bien qui appartient à autrui, comme un voyageur fait dans une hôtellerie. Vous ne devez pas, dit-il encore, désirer que les choses se fassent comme vous le voulez ; mais vous devez vouloir qu'elles se fassent comme elles se font. Souvenez-vous, ajoute-t-il, que vous êtes ici comme un acteur, et que vous jouez votre personnage dans une comédie, tel qu'il plaît au maître de vous le donner. S'il vous le donne court, jouez-le court ; s'il vous le donne long, jouez-le long. Soyez sur le théâtre autant de temps qu'il lui plaît ; paraissez-y riche ou pauvre, selon qu'il l'a ordonné. C'est votre fait de bien jouer le personnage qui vous est donné ; mais de le choisir, c'est le fait d'un autre. Ayez toujours devant les yeux la mort et les maux qui semblent les plus insupportables, et jamais vous ne penserez rien de bas et ne désirerez rien avec excès. Il montre en mille manières ce que l'homme doit faire. Il veut qu'il soit humble, qu'il cache ses bonnes résolutions, surtout dans les commencements, et qu'il les accomplisse en secret. Il ne se lasse point de répéter que toute l'étude et le désir de l'homme doivent être de connaître la volonté de Dieu et de la suivre. Telles étaient les lumières de ce grand esprit, qui a si bien connu les devoirs de l'homme : heureux s'il avait aussi connu sa faiblesse ! »

Epictète est le seul stoïcien qui se soit énergiquement prononcé contre le suicide, dont les Caton et les Sénèque se sont faits les apologistes ; c'est à tort que certains commentateurs lui ont prêté l'opinion contraire.

Le style du *Manuel* est simple et d'une nudité athlétique qui sied bien à cette morale militante ; on y rencontre cependant çà et là quelques images frappantes qui saisissent l'esprit et prêtent un vif éclat aux pensées. On y trouve un langage incisif, pittoresque ; ses comparaisons sont tirées d'ordinaire de la vie commune. « C'est, dit M. Feillet, un Socrate sans grâces qui saisit brusquement son adversaire et l'achève en deux coups. » Une citation donnera une idée de sa manière originale :

« Toute chose a deux anses ; on peut la porter par l'une, et non par l'autre. Ton frère fait une injustice : ne prends pas la chose du côté de l'injustice, car ce n'est pas l'anse par laquelle tu pourrais la porter ; mais prends-la du côté où tu sens un frère, un homme qui a été nourri avec toi, et tu prendras la chose par l'anse qui te permet de la porter. »

Enchiridion, recueil d'oraisons et de prières mystiques, attribué sans preuves au pape Léon III et publié au XVII[e] siècle sous ce titre : *Papæ Leonis Enchiridion, serenissimo imperatori Carolo Magno in munus pretiosum datum.* Ce livre bizarre a été imprimé plusieurs fois, notamment en 1633. Il est devenu une curiosité bibliographique en même temps qu'une curiosité historique. L'édition de 1633, qui nous a servi pour cet article, contient immédiatement après le calendrier une notice qui explique ce qui pourrait tout d'abord étonner dans le titre. Cette notice nous apprend, en effet, que ce sérénissime Charles le Grand, auquel le pape Léon a adressé son livre, n'est autre que Charlemagne. Il paraît même que c'est à cette dédicace pontificale que Charlemagne doit toute la prospérité de son règne. Il eut la louable franchise de l'avouer dans une lettre de remercîment au pape, laquelle a été, nous dit l'auteur, conservée au Vatican, chose pour le moins aussi authentique que la fameuse donation de saint Pierre. L'auteur, ou plutôt l'éditeur anonyme, a cru devoir publier cette lettre. On y voit que les oraisons particulières et les figures mystérieuses qui sont contenues dans l'*Enchiridion* du pape ont eu une efficacité singulière sur la destinée de Charlemagne. Grâce à elles, la bravoure de cet empereur, qui allait jusqu'à la témérité, dit le digne éditeur, ne mit point sa vie en péril. Aussi en témoigne-t-il une grande reconnaissance au pape, auquel il dévoue son empire et sa personne.

Le susdit éditeur donne ensuite la manière de se servir de ces oraisons et figures mystérieuses qui préservent des périls et des dangers terrestres, de la morsure des bêtes féroces, du poison, des armes à feu, de l'incendie, du naufrage, du tonnerre et des *tombures* (*sic*). Elles ne sont pas seulement un préservatif contre le mal ; elles ont encore une puissance active pour le bien : elles rendent généreux, contribuent à la prospérité et même aux plaisirs ; l'auteur, toutefois, ne spécifie pas lesquels. Le véritable livre commence par les premiers versets de l'Évangile de saint Jean ; on y trouve ensuite les *pseaulmes* de la pénitence et les litanies des saints ; après quoi commencent seulement les mystérieuses oraisons du pape Léon. La première est un garant infaillible contre tout ce qui peut arriver par le maléfice des sorciers et la malice du diable. Viennent ensuite sept oraisons (également mystérieuses) qu'on peut réciter pendant la semaine. Les signes mystérieux qui accompagnent le texte sont, quoi qu'en dise l'éditeur, parfaitement empruntés à la magie. Le tétragramme et le pentagramme sont tout à fait reconnaissables. On en peut dire autant du texte, écrit en un latin grotesque, bardé de mots grecs et hébreux. Que ce langage inspire une grande horreur au malin esprit et le mette en fuite, cela est parfaitement concevable et prouve en faveur de ses goûts littéraires et classiques. On trouve là-dedans des remèdes à tous les maux, même aux accidents les plus bizarres, par exemple au nœud de l'aiguillette, si redouté de nos bons aïeux. Le maléfice est très-pernicieux, assure naïvement l'éditeur de 1633, car c'est un empêchement au saint sacrement du mariage. Il faut, pour le rompre, examiner d'abord sa conscience, se confesser, et même il ne sera pas nuisible de recevoir la sainte communion. Les oraisons les plus curieuses de ce petit livre, qui a eu six éditions au commencement du XVII[e] siècle, sont : celle qui est composée des paroles prononcées par Adam lorsqu'il entra en enfer ; sa prière pour rendre sa femme fidèle, prière en partie adressée à Jésus et en partie à la Vierge (*Sanctissima Virgo, per uterum tuum immaculatum, etc.*). Enfin ce livre se termine par quelques autres oraisons dues à différents papes, et qui méritent à ceux qui les récitent mille ou quinze cents ans d'indulgences. La plus curieuse de ce genre est celle de Benoît II, qui accorde aux personnes qui liront son oraison « autant d'indulgences que Notre Seigneur reçut de playes en sa passion, qui sont au nombre de six mille six cent soixante-six ! »

ENCHOCÈRE s. m. (an-ko-sè-re — du gr. *egchos*, épée ; *keras*, corne). Entom. Syn. de XIPHOCÈRE.

ENCHONDROME s. m. (an-kon-dro-me — du gr. *en*, dans ; *chondros*, cartilage). Chir. Tumeur composée de substance cartilagineuse.

— **Encycl.** L'*enchondrome* ou tumeur cartilagineuse est un pseudoplasme qui, jusqu'à ces derniers temps, était confondu avec le cancer et autres produits morbides, tels que le *spina ventosa*, l'*atheroma nodosum*, etc.

Cruveilhier, en 1828, est le premier qui ait donné une description particulière de ce genre de tumeurs, qu'il appela *ostéo-chondrophytes*. J. Müller, de Berlin, dix ans après, en fit une étude approfondie (1838). Depuis lors, grâce à ces premiers travaux, surtout grâce aux recherches nouvelles des micrographes, ces tumeurs ont pris une place bien distincte dans la nosographie chirurgicale.

— Anat. pathol. Pendant longtemps on n'a connu qu'une seule espèce d'*enchondrome*, celui des parties dures. Il est bien établi aujourd'hui qu'il y a des *enchondromes* dans les parties dures et dans les parties molles. Ceux des os sont toutefois beaucoup plus fréquents. Ainsi, parmi les cas d'*enchondromes* relevés par Lebert, il y en a 104 pour les os, 15 pour la tête, 9 pour la mâchoire inférieure, 9 pour le tronc, 50 pour les membres inférieurs.

L'*enchondrome* des os se présente sous forme d'une tumeur dure, arrondie, d'un volume variable, parfois très-considérable, comme dans le cas de Crampton, où la tumeur siégeant à la partie supérieure du fémur mesurait 2[m],15 de circonférence. On distingue deux variétés : l'*enchondrome* proprement dit, qui a pour point de départ et d'insertion le tissu osseux lui-même, le chondrophyte ou périchondrome, qui part du périoste.

L'*enchondrome* de la première espèce présente toujours comme première enveloppe une coque osseuse formée aux dépens de l'os primitif. Telle est la disposition générale, surtout aux mains et aux pieds, sur les doigts ou sur les orteils. Cette coque est plus ou moins épaisse ; elle finit même par s'user à certaines places et le périoste reste seul comme enveloppe sous-cutanée ; par suite, on le comprend, les *enchondromes* même osseux présentent comme consistance les plus grandes inégalités. Outre la tumeur, les os atteints d'*enchondromes* présentent souvent sur plusieurs points des noyaux blanchâtres de tissu cartilagineux disséminés surtout dans le tissu spongieux.

Les cartilages de la seconde variété, ou périchondromes, se présentent sous forme de masses lobuleuses, à mamelons séparés par des sillons au fond desquels on aperçoit du tissu fibreux. Sur les mamelons principaux on voit de très-petites saillies en forme de choux-fleurs et fixées par des pédicules. L'enveloppe des périchondromes est toute fibreuse. A leur centre, ils renferment souvent de la matière calcaire en plus ou moins grande abondance.

L'insertion des *enchondromes*, soit sur les os, soit sur le périoste, se fait de différentes manières : tantôt c'est sur une base très-large et très-étendue, tantôt, au contraire, c'est par un pédicule étroit et mince ; ainsi s'attachent, par exemple, ces *enchondromes* dits épiphysaires, que l'on trouve souvent sur la tête des os longs, sur leurs bords ou sur leurs crêtes. Les tissus qui environnent ces *enchondromes* ne sont pas envahis par la maladie, comme il arrive ordinairement dans les cas de tumeurs cancéreuses ou autres. Les tendons, les muscles, les vaisseaux et les nerfs des parties voisines sont soulevés et écartés, mais non intéressés. Les extrémités osseuses elles-mêmes ne sont pas altérées ; on ne voit pas se former ces ankyloses, ces tumeurs blanches qui deviennent des complications incurables.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant cet article, l'*enchondrome* n'est pas seulement une tumeur des os ; on a trouvé des *enchondromes* dans les parties molles et notamment dans les glandes parotides, sous-maxillaires, mammaires, dans les testicules et dans les poumons, surtout dans ces derniers organes et dans les parotides. Du reste, qu'elles viennent des organes que nous venons de nommer ou qu'elles partent du périoste ou des os, ces tumeurs ont une enveloppe fibreuse et présentent au toucher une consistance assez ferme, élastique, et, ce qui est surtout remarquable, elles sont complètement indolores.

A la coupe, les *enchondromes* présentent une surface lisse, luisante, d'une couleur blanche avec des reflets bleuâtres. Suivant les périodes et la marche de la maladie, cette conformation extérieure change ; ainsi, après avoir été dur, élastique, résistant, le tissu devient mou, gélatiniforme, en tout semblable à de l'encéphaloïde. Au centre, on rencontre souvent des kystes remplis d'un liquide analogue au corps vitré. Les vaisseaux sanguins, qui sont ordinairement rudimentaires, prennent parfois un développement considérable ; des hémorragies se produisent à l'intérieur.

Examiné au microscope, le tissu de l'*enchondrome* présente des cellules à noyau avec un ou plusieurs nucléoles : ce sont les cellules du cartilage ; elles s'infiltrent souvent de corpuscules graisseux. J. Müller a fait bouillir le tissu de l'*enchondrome*, et il en a tiré une substance spéciale qu'il désigne sous le nom de *chondrine*.

— *Symptômes*. Les *enchondromes* ne présentent aucun signe pathognomonique, ce qui explique qu'ils aient été si longtemps confondus avec des tumeurs très-différentes. Ce sont des tumeurs dures, élastiques, généralement arrondies, non douloureuses, et à marche très-lente. Chez les jeunes sujets, surtout quand elles siégent sur les doigts, elles sont translucides. A la suite d'un choc, d'une violence extérieure quelconque, elles peuvent devenir le siége de vives douleurs, et, après avoir été très-lentes dans leur développement, prendre tout à coup un accroissement très-rapide. La variété de structure anatomique de ces tumeurs explique les symptômes sinon anomaux, tout au moins exceptionnels, que l'on constate quelquefois. Ainsi, lorsqu'il y a au milieu du tissu fibreux quelques points crétacés, la tumeur présente au toucher des nodosités dures et résistantes ; si ces kystes centraux sont multiples ou très-développés, si les vaisseaux nouveaux ont donné lieu à un épanchement central, l'*enchondrome* devient une tumeur presque entièrement fluctuante. De là des erreurs de diagnostic qu'il est presque impossible d'éviter.

La peau reste en général indépendante de la tumeur ; exceptionnellement elle s'enflamme et s'ulcère, mais ces ulcérations n'ont pas un caractère malin ; elles ne tendent ni à se creuser ni à s'étendre en surface.

La gangrène peut envahir la tumeur, qui se mortifie et se détache en masse. Les accidents peuvent être tout locaux ; mais ils peuvent aussi se généraliser et entraîner la mort.

Un même sujet peut présenter plusieurs cas d'*enchondromes*, surtout dans la région de la main.

L'*enchondrome* est une affection de nature bénigne et qui ne récidive pas après l'ablation. Telle est du moins la règle générale ; mais il y a malheureusement des exceptions, et plusieurs fois déjà on a vu l'*enchondrome* se reproduire, se généraliser dans toute l'économie et amener la mort par infection générale. Dans un cas cité par Payet, la récidive fut extérieure sur un membre supérieur, qu'il fallut amputer après avoir amputé primitivement un doigt. Dans un autre cas cité par le même auteur, la récidive porta sur les ganglions lymphatiques de l'aine et du bassin, puis dans les deux poumons. Ce qu'il y eut de remarquable dans ce fait, c'est qu'on a pu suivre la généralisation de la maladie par l'intermédiaire de la veine cave inférieure. Les cellules cartilagineuses avaient usé peu à peu les parois de la veine, pénétré dans son intérieur, et elles semblèrent avoir été charriées directement par le sang jusque dans les poumons. Le professeur Richet a vu aussi un cas de reproduction d'*enchondromes* dans les poumons. Plus de trente petites tumeurs cartilagineuses avaient envahi les deux poumons après une première opération, et avaient donné lieu à des erreurs de diagnostic. Comme symptômes généraux, comme symptômes d'auscultation et de percussion, on croyait avoir affaire à des tubercules ; la simple inspection n'éclairait pas encore ; il fallut le microscope pour reconnaître que l'on se trouvait en face de tumeurs cartilagineuses.

— *Etiologie*. Dans la plupart des cas, on ne peut rien dire de précis sur les causes des *enchondromes*. Ils se montrent à peu près à tout âge, plus souvent peut-être pendant l'enfance ou au commencement de l'âge adulte. Dans plusieurs cas, une violence extérieure, une pression brusque semble avoir été le point de départ. Enfin on a cité aussi quelques cas d'hérédité ; mais ces divers faits nés de causes déterminées sont, il faut le dire, exceptionnels, et le plus souvent la véritable cause des *enchondromes* échappe complètement à la science.

— *Diagnostic et pronostic.* Après ce que nous avons dit des symptômes et de la marche de ces tumeurs, il nous reste peu de chose à ajouter, soit comme diagnostic, soit comme pronostic. Les principales tumeurs avec lesquelles on pourrait les confondre sont les tumeurs osseuses, les tumeurs fibreuses, les kystes hydatiques, les squirrhes, les cancers, etc. La consistance particulière, les irrégularités de forme, la marche générale, l'absence de phénomènes généraux et surtout de douleurs, tels sont les caractères que le chirurgien devra avoir bien présents à la mémoire pour établir son diagnostic.

Quant au pronostic, nous avons déjà dit que les *enchondromes* sont des tumeurs bénignes ; il y a eu cependant quelques cas graves qui devront faire réserver le pronostic.

— *Traitement*. Il n'y a qu'un seul traitement, l'extirpation, que la tumeur siége sur les os, parte de l'os lui-même, ou qu'elle se soit développée dans des parties molles, la parotide, le testicule, etc. Jusqu'ici aucun traitement médical n'a réussi, et il n'y a de divergence d'opinions que sur le mode opératoire. Faut-il enlever l'os avec la tumeur ? Peut-on se contenter de le ruginer fortement ? La cautérisation du point d'implantation peut elle dispenser de l'amputation et donner de meilleurs résultats que le ruginement ? Telles sont les questions posées et discutées par les chirurgiens et que l'on trouvera dans les mémoires spéciaux.

ENCHOPHORE s. m. (an-ko-fo-re — du gr. *egchos*, lance ; *phoros*, porteur). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères de la famille des fulgoriens, comprenant cinq ou six espèces qui habitent le Brésil ou la Nouvelle-Guinée : *Les* ENCHOPHORES *sont très-voisins des fulgores.* (E. Duponchel.)

ENCHOPHYLLE s. m. (an-ko-fi-le — du gr. *egchos*, lance ; *phullon*, feuille). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, voisin des membraces, et dont l'espèce type habite le Brésil : *Les* ENCHOPHYLLES *ne diffèrent des membraces que par leur prothorax foliacé.* (E. Duponchel.)

ENCHORIAL, ALE adj. (an-ko-ri-al, a-le, du gr. *en*, dans ; *chôrion*, contrée). Paléogr. Se dit d'une écriture égyptienne dérivant immédiatement de l'écriture hiératique. ‖ On dit aussi ENCHORIQUE et ENCHORIAQUE.

— s. f. Ecriture enchoriale : *L'*ENCHORIALE *dérive de l'hiératique.*

ENCHROITE s. f. (an-kro-i-te — du préf. *en*, et du gr. *chroa*, couleur). Minér. Cuivre arséniaté vert émeraude.

ENCHUSA, nom latin d'ENKHUISEN.

ENCHYLÈNE s. f. (an-ki-lè-ne — du gr. *egchuô*, j'infuse ; *laina*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées, comprenant cinq ou six espèces qui croissent en Australie.

ENCHYLION s. m. (an-ki-li-on — du gr. *en*, dans ; *chulos*, suc). Bot. Section des collémas, genre de lichens.

ENCHYME s. m. (an-ki-me — du gr. *en*, dans ; *chumos*, suc). Méd. Réplétion.

ENCHYMOME s. m. (an-ki-mô-me — du gr. *en*, dans ; *chumos*, suc). Méd. Distribution et circulation naturelle du sang dans les vaisseaux.

ENCHYMOSE s. f. (an-ki-mo-ze — du gr. *en*, dans ; *chumos*, suc). Pathol. Extravasion soudaine et accidentelle du sang dans les vaisseaux cutanes, par l'effet d'une commotion, d'une impression violente, d'un sentiment vif et prompt, comme la joie, la colère, la honte.

ENCHYSIDÉRITE s. f. (an-ki-si-dé-ri-te — du gr. *egchuô*, j'infuse ; *sidêron*, fer). Minér. Dénomination sous laquelle plusieurs minéralogistes réunissent certains pyroxènes très-ferrugineux et doués, comme la présence du fer permet de le prévoir, de couleurs excessivement foncées.

ENCHYTE s. m. (an-ki-te — du gr. *egchuô*, je verse dedans). Antiq. rom. Gâteau cuit dans un moule.

ENCHYTRÉE s. m. (an-ki-tré — du gr. *en*, dans ; *chutra*, pot). Annél. Genre d'annélides formé aux dépens des lombrics ou vers de terre, et comprenant une très-petite espèce, qui est commune dans les pots à fleurs. V. LOMBRIC.

ENCHYTRIE s. f. (an-ki-trî — gr. *egchutria*, de *egchuô*, je verse dans). Antiq. gr. Nom donné aux femmes qui portaient l'eau lustrale destinée aux libations, dans les funérailles des hommes mariés. ‖ On dit aussi ENCHYTRISTRIE.

ENCINA (Jean DE LA), auteur dramatique espagnol. V. LA ENCINA.

ENCINAS ou **ENZINAS**, nom d'une illustre famille de martyrs et de savants espagnols,

qui, suivant la coutume des érudits du temps, transformèrent leur nom en *Dryander*. C'est sous ce nom que nous avons placé l'article qui les concerne, pour la même raison qui fait que nous acceptons les noms désormais classiques de Melanchthon et de Calvin pour désigner des hommes dont le nom de famille primitif était Schwarzerd et Chauvin. Les Dryander sont aussi quelquefois désignés sous les noms de Duchesne, Van Eyck, Eyckmann, Quercetanus, etc.

ENCINAS ou **ENZINAS** (François DE), jésuite espagnol, né en 1570 à Vilches (Andalousie). Il entra à dix-sept ans dans la compagnie de Jésus, fut pendant trente ans missionnaire dans les Philippines, chez les Bisayas, fut fait prisonnier par les Hollandais et vint mourir à Manille. Il a écrit une *Grammaire bisayenne* et un *Examen de conscience* dans la même langue, ouvrages estimés des philologues.

ENCINAS ou **ENZINAS** (Pierre DE), poëte espagnol de la fin du XVIe siècle. Il embrassa la vie monastique et s'adonna à la poésie religieuse. Il a écrit dans ce genre des odes, des églogues et des *Vers spirituels* (Cuença, 1596).

ENCINASOLA, ville d'Espagne, province de Huelva, juridiction et à 52 kilom. N.-O. d'Aracena, sur la Murtiga et près des frontières du Portugal. 3,250 habit. Fabriques de toiles. Commerce de transit entre l'Espagne et le Portugal.

ENCIRÉ, ÉE (an-si-ré) part. passé du v. Encirer : *Une toile* ENCIRÉE.

ENCIREMENT s. m. (an-si-re-man — rad. *encirer*). Techn. Action d'encirer; état d'un objet enciré : *L'*ENCIREMENT *des toiles.*

ENCIRER v. a. ou tr. (an-si-ré — de *en*, et de *cirer*). Techn. Enduire ou imbiber de cire : *Encirer des toiles.*

ENCIRRE s. m. (an-sir-re). Entom. Syn. d'EUCIRRE.

ENCISE s. f. (an-si-ze — de *en*, et du lat. *cæsus*, tué). Anc. législ. Meurtre d'une femme enceinte ou de l'enfant qu'elle portait. ‖ On disait aussi ENCIS s. m.

— **Encycl.** *L'encise*, de même que l'avortement, était un cas royal, c'est-à-dire que la connaissance en appartenait aux juges royaux; c'est ce qui résulte d'un édit de Henri II du mois de février 1556.

L'horreur pour ce genre de meurtre était très-grande chez les Romains. Dans son plaidoyer pour Cluentius, Cicéron soutient que ceux qui font périr un fœtus sans la participation de celle qui le porte dans son sein doivent être plus rigoureusement punis que la femme qui se fait avorter elle-même. Le grand orateur, comparant le crime d'Oppianicus, qu'on accusait d'avoir donné des breuvages à une femme pour détruire son fruit, à celui d'une femme de Milet qui fut punie du dernier supplice pour avoir, après le décès de son mari, fait périr l'enfant dont elle était enceinte, moyennant une somme d'argent que lui avaient donnée les héritiers substitués par son mari même à cet enfant, s'écrie : *Quanto et Oppianicus in eadem injuria, majore supplicio dignus, si quidem illa, cum suo corpori vim intulisset, seipsam cruciavit, hic autem idem illud effecit per alieni corporis mortem atque cruciatum!*

D'Aguesseau soutenait, avec beaucoup de logique, que ce raisonnement est plus digne d'un orateur que d'un jurisconsulte, et qu'il y a lieu, suivant les maximes du droit romain, de prononcer une peine plus sévère contre le père et la mère qui donnent la mort à leurs propres enfants que contre un étranger qui procure un avortement. « Pour en être convaincu, dit-il, il suffit de reprendre en deux mots les principes des lois sur cette matière. Un enfant dans le ventre de sa mère est réputé né toutes les fois que l'intérêt de sa vie et de sa conservation le demande. Celui qui lui donne la mort est considéré comme un homicide, quoiqu'il ne détruise, à proprement parler, que l'espérance d'un homme. Mais ce qui, dans la personne d'un étranger, n'est appelé qu'un homicide, mérite le nom d'un parricide dans la personne d'un père ou d'une mère. Donc un père ou une mère qui font mourir leur fils avant sa naissance doivent être punis comme parricides, et, par conséquent, leur supplice doit être beaucoup plus grand que celui des autres coupables. »

Aux termes de l'article 133 de la constitution Caroline, celui qui, de propos délibéré, a procuré l'avortement d'un fœtus *ayant eu vie*, de même que celui qui a procuré la stérilité à un homme ou à une femme pour les empêcher d'avoir des enfants, est condamné comme homicide; si c'est un homme, il doit être décapité; si c'est une femme, elle doit être précipitée dans l'eau ou subir une autre peine capitale.

Quant à celui qui, en frappant violemment une femme grosse, la faisait avorter, les anciens jurisconsultes admettaient une distinction : si en la frappant il avait eu le dessein de détruire le fœtus, il devait être puni de mort; s'il n'avait pas eu ce dessein, la peine devait être moindre et déterminée par les circonstances du fait.

Sous l'ancien droit français, on comprenait encore dans le crime d'*encise* celui des femmes et filles qui, ayant celé leur grossesse et leur accouchement, faisaient périr leur enfant. Elles étaient condamnées à mort. Elles n'évitaient point cette peine même lorsqu'elles n'avaient commis l'avortement qu'en vue de conserver leur honneur; ce motif pouvait cependant servir à faire diminuer la peine dans de certaines circonstances, par exemple lorsque la fille coupable était très-jeune.

ENCISO (Don Martin-Fernandez DE), géographe et navigateur espagnol, né à Séville dans la seconde moitié du XVe siècle. Il était bachelier en droit lorsqu'il passa dans le nouveau monde, se fixa à Saint-Domingue et amassa une assez grande fortune en exerçant la profession d'avocat. En 1509, un aventurier plein d'audace, Alonzo de Hojeda, ayant été nommé gouverneur de la partie du continent américain qui longe l'isthme de Darien, et manquant de fonds, s'adressa à Enciso, qui, en échange du titre d'alcade major, consentit à lui fournir un navire avec des provisions et des hommes. Peu après, en effet, Enciso se rendit avec des secours dans la nouvelle colonie, appelée *Castilla del oro* (Castille d'or). Mais, en arrivant sur la côte, son navire se brisa sur un écueil, et il ne put sauver que quelques provisions qui furent rapidement épuisées. Menacé de périr de faim avec ses hommes, l'alcade major pénétra dans l'intérieur du pays dans l'espoir de se procurer des vivres. Assailli par les Indiens, il se replia, d'après le conseil de Nunez de Balboa, vers la rivière appelée Darien par les indigènes, eut à lutter de nouveau contre les Indiens, fondit sur eux, les mit en déroute, s'empara de leurs villages, où il trouva des vivres et de l'or, et fonda la ville de *Santa-Maria el Antigua del Darien*. Ayant défendu sous peine de mort à ses hommes de troquer de l'or avec les Indiens, Enciso excita par cette mesure une révolte, à la tête de laquelle se mit Balboa; il se vit enlever son commandement (1510), fut arrêté l'année suivante par Balboa, qui confisqua ses biens, recouvra enfin la liberté, gagna Cuba et de là se rendit en Espagne. Là, il se plaignit amèrement de la conduite qu'avait tenue à son égard son ancien subordonné, obtint la nomination de Pedrarias Davila comme gouverneur du Darien, le suivit en qualité d'alguacil mayor (1514), et, en arrivant en Amérique, fit condamner Balboa à l'indemniser des dommages qu'il lui avait causés. Quelques années plus tard, Enciso retourna en Espagne, où il publia un ouvrage fort remarquable, sous le titre de : *Suma de geografia, que trata de todas las partidas del mundo* (Séville, 1519). « C'est, dit F. Denis, le premier traité spécial qui parle de l'Amérique et qui appelle l'attention des géologues sur la différence de niveau existant entre les deux rives des mers qui baignent l'isthme. » La partie géographique est résumée avec une grande exactitude et contient la première description des terres découvertes de son temps dans les mers occidentales, c'est-à-dire le résultat des explorations des Espagnols jusqu'à l'année 1519. Enciso a réuni, en outre, dans cet ouvrage destiné à l'empereur Charles-Quint, tout ce qu'on connaissait alors sur la théorie et la pratique du pilotage, et il y a donné un véritable traité de la sphère suivant le système de Ptolémée, avec des tables de déclinaison. La *Suma de geographia* a été plusieurs fois rééditée, en dernier lieu à Séville (1846, in-fol.). On ignore à quelle époque mourut Enciso, qui fut un des hommes les plus instruits de son temps.

ENCISO (Diego-Ximenez DE), poëte dramatique espagnol, né à Séville. Il vivait au XVIIe siècle. Sa vie est totalement inconnue, bien que ses œuvres soient des plus remarquables. Les caractères qu'il trace dans ses pièces ont une franchise d'allures et aussi une exactitude historique rare partout, mais surtout en Espagne. On distingue parmi ses drames et ses comédies : *El principe don Carlos; La mayor hazaña de Carlos V*, ses œuvres capitales; *El gran duque de Florencia Juan Latino*, etc.

ENCITER v. a. ou tr. (an-si-té). Forme ancienne du mot EXCITER.

ENCKE (Jean-François), astronome allemand, né à Hambourg en 1791, mort à Spandau en 1865. Il fit ses études à l'université de Gœttingue, servit, en 1813 et 1814, dans la légion hanséatique contre Napoléon, passa, en 1815, dans l'armée prussienne, qu'il quitta pour entrer à l'Observatoire de Seeberg, près de Gotha. En 1825, il fut nommé directeur de l'Observatoire royal de Berlin, emploi qu'il a toujours conservé depuis. M. Encke est l'auteur d'un grand nombre de mémoires sur l'astronomie, dont les plus importants et les plus intéressants sont les traités publiés dans les *Astronomische Nachrichten* de Berlin, en 1831 et 1832, relativement à la comète appelée alors du nom de l'astronome Pons, qui l'avait découverte en novembre 1818. Cette comète porte aujourd'hui le nom de Encke. C'est Encke qui a prouvé l'identité de cette comète avec celle qui avait été observée par Méchain en 1786, par miss Herschel en 1795 et par Pons en 1805; il en a prédit le retour, justifié par l'expérience, pour 1822, 1825, 1828, et en a déterminé l'orbite, dont la distance à l'aphélie est quatre fois celle de la terre et la distance au périhélie un huitième de la première. Ses observations sur les mouvements de cette comète le conduisirent à constater le fait de l'accélération séculaire, fait qui reste acquis à la science, quoique la théorie de Encke sur la cause de cette accélération ne soit pas universellement acceptée. En cherchant à évaluer les perturbations produites sur la comète par la planète Jupiter, à son aphélie, et la planète Mercure, à son périhélie, il arriva à soupçonner que la masse de la seconde de ces planètes avait été mal calculée, et, en 1838, il prouva que Lagrange avait assigné à Mercure une masse trois fois plus grande qu'elle ne l'est réellement.

Encke a depuis perfectionné la théorie de la planète Vesta, et publié une nouvelle méthode pour le calcul des perturbations des planètes; ce dernier ouvrage a été traduit en français par M. Terquem. La planète Neptune a été découverte à son observatoire par M. Galle, directeur adjoint. Depuis 1830, Encke a publié régulièrement l'*Annuaire astronomique*, et, depuis 1840, les *Observations astronomiques faites à l'Observatoire royal de Berlin*. En 1845, il a publié des dissertations *De formulis dioptricis*, et, en 1846, un traité sur le *Rapport de l'astronomie avec les autres sciences*. Parmi les nombreux mémoires qu'il a fournis à divers recueils scientifiques, nous citerons ceux-ci : *Sur la déclinaison magnétique à Berlin* (1857), *Sur la détermination des longitudes géographiques* (1858), qui se trouvent l'un et l'autre dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*.

ENCLABRE s. m. (an-kla-bre). Antiq. Autre orthographe du mot ANCLABRE.

ENCLANCHE, ENCLANCHEMENT, ENCLANCHER. V. ENCLENCHE, ENCLENCHEMENT, ENCLENCHER.

ENCLASSÉ, ÉE (an-kla-sé) part. passé du v. Enclasser : *Matelots* ENCLASSÉS.

ENCLASSEMENT s. m. (an-kla-se-man — rad. *enclasser*). Action d'enclasser des marins, de les mettre dans les classes. ‖ Mot vieilli.

ENCLASSER v. a. ou tr. (an-kla-sé — de *en*, et de *classer*). Mettre dans les classes : *On enrôle, on* ENCLASSE *les matelots, qui doivent servir tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes royales.* (Volt.) ‖ Mot vieilli.

ENCLAVANT (an-kla-van) part. prés. du v. Enclaver : *Une propriété en* ENCLAVANT *une autre.*

ENCLAVANT, ANTE adj. (an-kla-van, an-te — rad. *enclaver*). Qui enclave : *Le domaine* ENCLAVANT *et la propriété enclavée.*

ENCLAVATION s. f. (an-kla-va-si-on — rad. *enclaver*). Mar. Fosse creusée dans un bassin maritime, pour recevoir les bois de construction que l'on veut y conserver. ‖ Système de pieux qui retiennent ou supportent les bois de construction déposés dans cette fosse.

ENCLAVE s. f. (an-kla-ve — rad. *enclaver*). Terrain enclavé dans un autre : *Ce pré est une* ENCLAVE *d'un vaste domaine.* ‖ Territoire enclavé dans un autre : *La principauté de Monaco était une* ENCLAVE *du Piémont. Le sort inévitable des* ENCLAVES *est d'être absorbées.*

— Droit ecclés. Eglise située sur un diocèse auquel elle n'appartenait pas : *Cette paroisse est une* ENCLAVE *de l'évêché d'Autun.*

— Jurispr. anc. Terre ou justice ressortissant à une juridiction supérieure : *Ce présidial fut réuni à tel bailliage, avec toutes les* ENCLAVES. (Acad.).

— Archit. Partie d'un corps de bâtiment ou d'une pièce engagée dans une autre : *La chapelle forme* ENCLAVE *dans l'aile droite. L'escalier fait* ENCLAVE *dans la salle à manger.*

— Hydraul. Place pratiquée dans un bajoyer, pour loger la porte de l'écluse, lorsqu'elle est ouverte.

— **Encycl.** L'article 683 du Code Napoléon règle, en matière d'*enclave*, les rapports entre les particuliers. Le propriétaire de l'*enclave* jouit d'une manière absolue du droit de passage « par le chemin le plus court, » mais à charge par lui d'indemniser le possesseur de la propriété qu'il traverse.

En politique, les conditions auxquelles le propriétaire de l'*enclave* obtient le libre passage résultent le plus souvent de négociations, de conventions acceptées de part et d'autre. C'est ainsi que certaines puissances, la Prusse par exemple, ont dû à diverses reprises recourir à des traités pour obtenir le libre passage de leurs troupes.

Les *enclaves* ont été, dans bien des circonstances, des occasions de conflit. Aussi s'est-on attaché à faire disparaître de la carte de l'Europe un état de morcellement qui depuis longtemps n'avait plus sa raison d'être. La Confédération du Nord de l'Allemagne a récemment absorbé au profit de la Prusse toutes les possessions qui formaient pour elle des *enclaves*.

Si, au point de vue politique, les *enclaves* ont fréquemment fourni le prétexte de *casus belli*, au point de vue économique et commercial il en est parfois résulté un bien. Le Zollverein, cette vaste association douanière dont la Confédération germanique éprouve chaque jour les heureux effets, n'a été créé que le jour où la Prusse a reconnu la nécessité d'obtenir le libre accès commercial à des portions détachées de son territoire.

ENCLAVE D'ARTOIS, nom donné, avant la Révolution, à un canton de la Picardie, détaché du comté d'Artois par les traités de Madrid, de Crespy et de Cateau-Cambrésis, et comprenant treize paroisses dans le voisinage de Montreuil. L'enclave d'Artois conserva jusqu'en 1789 l'exemption des tailles et des droits de gabelle.

ENCLAVÉ, ÉE (an-kla-vé) part. passé du v. Enclaver. Enfermé, entouré de toutes parts, en parlant d'un terrain ou d'un territoire situé dans un autre terrain ou un autre territoire plus étendu : *Un petit champ* ENCLAVÉ *dans un grand domaine. Gibraltar est une possession anglaise* ENCLAVÉE *dans le royaume d'Espagne. Une province* ENCLAVÉE *dans un royaume voisin perd bientôt sa physionomie nationale.* (Mirab.)

— Diplom. *Lettre enclavée*, Lettre enfermée dans une lettre plus grande, comme on en rencontre souvent dans les initiales ornées des anciens manuscrits.

Blas. Se dit d'un écu parti ou coupé, tranché ou taillé, quand l'une des partitions pénètre ou s'enclave dans l'autre par une échancrure ordinairement de forme carrée, ce qui n'a guère lieu que dans les armoiries allemandes : *Peleckhosen, en Allemagne : parti*, ENCLAVÉ *sur gueules. Dachaw, en Bavière : d'or, coupé*, ENCLAVÉ *sur gueules.*

— Mar. Pris, retenu par les glaces : *Navire* ENCLAVÉ.

— Chir. *Fœtus enclavé*, Fœtus dont la tête reste engagée dans le détroit supérieur du bassin, qu'elle ne peut franchir.

ENCLAVEMENT s. m. (an-kla-ve-man — rad. *enclaver*). Etat d'un terrain ou d'un territoire enclavé : *L'*ENCLAVEMENT *d'Avignon dans la France a cessé à la Révolution.*

— Chir. Etat du fœtus dont la tête demeure engagée dans le détroit supérieur du bassin.

— **Encycl.** Méd. On donne le nom d'*enclavement* à un accident qui se produit quelquefois pendant l'accouchement, par suite de la disproportion qui existe entre le volume de la tête du fœtus et la cavité du bassin. La tête se trouve serrée entre les os du bassin, l'os pubis et l'os sacrum, sans que les contractions ni les efforts les plus énergiques changent sa position. Dans les anciennes définitions, on disait que la tête, fixée fortement dans la cavité du bassin, y adhérait de façon à former une véritable *paragomphose*, et ne semblait être qu'un seul corps avec lui. La simple comparaison entre la forme de la tête et celle du bassin démontre l'impossibilité de la paragomphose, car quelques points de la circonférence restent toujours sans contact avec le détroit.

On dit que la tête est enclavée lorsqu'elle est retenue dans le cercle du bassin par deux points diamétralement opposés, de sorte qu'elle se trouve tout à coup arrêtée et hors d'état d'avancer ou de reculer. Les efforts expulsifs viennent se briser contre une résistance insurmontable, et ce n'est qu'à l'aide d'une force considérable que l'accoucheur peut repousser la tête au-dessus du détroit. C'est à tort qu'on a nié quelquefois la possibilité de ce dernier mouvement; il est clair qu'on peut vaincre la résistance de la tête et la repousser dans le grand bassin, puisqu'en pareil cas on la fait passer d'un lieu plus étroit dans un lieu plus large. La grande résistance à vaincre est celle qui résulte de la contraction de l'utérus.

Il y a deux sortes d'*enclavement* :

1° Suivant le diamètre *occipito-frontal* de la tête;

2° Suivant le diamètre *bipariétal* de la tête.

I. *Enclavement suivant le diamètre occipito-frontal.* En pareil cas, l'occiput s'appuie contre la partie postérieure des os du pubis, tandis que le frontal porte sur l'angle sacro-vertébral. Dans cette position, la tête pourrait être comparée à un coin dont le sommet, représenté par le sinciput, s'enfonce dans le vide de l'excavation, et dont la base, mesurée par le diamètre occipito-frontal, est au-dessus des deux points de contact.

Les contractions utérines ont presque toujours pour effet de pousser la tête dans cette sorte de filière et de la fixer encore plus fortement. Il peut cependant arriver que, poussée par de violents efforts, et s'écrasant presque, la tête franchisse le cercle qui la retenait, mais ce cas est très-rare, et c'est surtout dans la seconde forme d'*enclavement* que ce fait se produit.

II. *Enclavement suivant le diamètre bipariétal.* Cet *enclavement* a lieu transversalement. Le pariétal, qui, dans la première forme, répondait à l'angle sacro-vertébral, présente une dépression remarquable et souvent même une fracture étendue. Cette forme d'*enclavement* a lieu dans un bassin bien conformé d'ailleurs, mais dont le détroit supérieur est trop étroit par rapport au volume de la tête.

Cet *enclavement* peut aussi être déterminé par l'étroitesse de l'excavation d'avant en arrière, lorsque la face antérieure du sacrum est plane ou même convexe au lieu d'être concave. Si, en même temps, la face interne des os du pubis se rapproche de l'axe de l'excavation par sa partie inférieure, la tête, en descendant, se trouve de plus en plus serrée entre deux plans inclinés.

Les causes de l'*enclavement* peuvent se résumer de la manière suivante :

1° Défaut de proportion entre le détroit supérieur et la tête de l'enfant : il faut que la tête puisse s'engager d'abord dans le détroit mais ne puisse le franchir. 2° Vice particulier dans la conformation du bassin. Suivant

l'une ou l'autre de ces conditions, l'*enclavement* a lieu plus ou moins haut dans le bassin.

Comme conditions secondaires, il faut que les contractions aient un grand degré d'énergie pour pousser la tête contre les os du bassin; il faut aussi que ces efforts expulsifs ne soient pas portés à un degré extrême, car ils auraient pour résultat l'écrasement de la tête, la disjonction des symphyses du bassin, accidents fâcheux qui renversent l'obstacle qui retenait la tête. La tête doit offrir aussi un certain degré de solidité.

Ces conditions multiples, nécessaires à la production de l'*enclavement*, pourraient donner à penser que cet accident est très-rarement observé; ce serait une erreur : l'*enclavement* véritable est plus fréquent qu'on ne le croyait autrefois.

L'*enclavement* peut se produire de deux façons bien différentes. Dans le premier cas, la tête, préalablement engagée au détroit supérieur, s'arrête complétement. D'autres fois, l'immobilité de la tête n'est qu'apparente; elle continue d'avancer, mais avec une extrême lenteur. Lorsque sa partie la plus large a franchi le cercle rétréci du détroit supérieur, le reste de l'accouchement s'accomplit avec rapidité. Ce second cas, que quelques auteurs ont appelé faux *enclavement*, est très-difficile à reconnaître; c'est même impossible tout d'abord, et le temps seul peut donner une certitude à cet égard. N'avons-nous pas dit d'ailleurs que l'*enclavement* véritable pouvait céder à la violence des contractions utérines, quand la disproportion entre la grandeur du bassin et le volume de la tête de l'enfant n'était pas trop considérable?

Voici les signes sur lesquels on peut baser le diagnostic : la fixité de la tête, l'inutilité des contractions utérines, la difficulté extrême que l'on éprouve à refouler la tête avec la main, l'impossibilité absolue de mouvoir la tête latéralement et de la faire tourner sur son axe vertical. Le médecin constatera tout d'abord le point du bassin où la tête se trouve arrêtée. Cette constatation, parfois difficile, doit être faite avec le plus grand soin. Il ne faut pas perdre de vue que la tête, par suite de la compression qu'elle subit, s'allonge, et que le sinciput doit se trouver bien près du détroit inférieur, quand le front ou les bosses pariétales sont encore au niveau du détroit supérieur. Par suite de ces dispositions, dès qu'on introduit le doigt dans le vagin, on rencontre la surface de la tête; mais si, continuant l'examen vaginal, on suit la convexité de la tête, on reconnaît que la convexité du sacrum est libre, que la tête semble fuir, et que, par conséquent, elle n'est pas encore descendue dans l'excavation. Pour peu que l'on continue l'examen, on pourra arriver à déterminer les points de contact.

Il reste ensuite à décider si la tête avance ou si elle est décidément arrêtée. Si l'on touche le crâne pendant une contraction utérine, la tête semble avancer; mais aussitôt que la contraction cesse, on voit la tête toujours au même point. D'ailleurs, pour s'assurer de ce fait, il faut s'attacher à examiner les points par lesquels la tête est fixée.

Quand, malgré une fixité apparente, la tête avance à l'aide d'énergiques contractions, ses progrès sont si peu sensibles qu'il est souvent difficile de les remarquer. Nous avons dit à ce sujet que le temps seul pouvait éclairer complétement le médecin; mais combien de temps faut-il attendre? L'expectative trop prolongée pourrait devenir funeste, et, d'autre part, il serait inopportun d'agir quand on peut espérer une terminaison naturelle. On comprend qu'il est impossible de poser une règle absolue à cet égard. Cependant, on peut dire que si d'énergiques contractions utérines se sont produites sans résultat pendant une ou deux heures, il faut terminer l'accouchement.

Ajoutons que s'il se manifestait quelque accident ou quelque symptôme inquiétant pour l'enfant ou la mère, on devrait agir sans délai.

On pourrait confondre l'*enclavement* avec l'arrêt de la tête au passage. Ce dernier accident est dû, soit à l'étroitesse des détroits supérieurs et inférieurs d'un bassin d'ailleurs bien conformé, soit à l'inertie de l'utérus. Quand il y a *enclavement*, l'énergie des contractions utérines n'est pas diminuée; dans l'arrêt de la tête au passage par suite d'inertie, le contraire se produit. La tête cesse d'avancer parce que les contractions utérines ont cessé. De plus, la tête conserve sa mobilité. Ce dernier signe sert encore à distinguer l'*enclavement* des cas où la tête reste dans l'excavation parce que les épaules sont retenues au détroit supérieur.

On doit aussi noter, comme signes caractéristiques de l'*enclavement*, la tumeur qui se forme sur le crâne du fœtus et la tuméfaction des lèvres, du col de l'utérus, du vagin et des parois externes. Seulement, comme ces faits peuvent se produire en dehors de l'*enclavement*, ils ne devront être considérés que comme des signes accessoires d'une valeur tout à fait relative.

L'*enclavement* n'influe en rien sur les premiers phénomènes du travail de l'enfantement. Ce n'est qu'au moment de la rupture des membranes que la tête, qui s'avance à travers l'orifice de l'utérus et s'engage dans le détroit, se trouve tout à coup arrêtée.

Le pronostic de l'*enclavement* est plus ou moins grave, suivant la disproportion qui existe entre la tête du fœtus et la cavité pelvienne, la forme particulière de cette cavité, qui fait que les points de contact seront plus ou moins multipliés, la durée plus ou moins longue du travail.

Les contractions réitérées de la matrice irritent cet organe et l'enflamment; on a à redouter la déchirure des parois. Les parois du col de l'utérus et du vagin, du rectum, de la vessie et du méat urinaire, comprimées entre la tête du fœtus et les os du bassin, peuvent devenir le siége d'abcès toujours graves. On a encore à redouter la désorganisation des parties, les ulcérations gangréneuses qui, dans beaucoup de cas, donnent lieu à des fistules souvent incurables.

Le fœtus n'est pas moins exposé : la pression de la tête produit la compression du cerveau et peut aller jusqu'à causer la fracture des os du crâne, le décollement du péricrâne et de la dure-mère, des épanchements de sang à l'intérieur du crâne. Souvent, par suite des accidents que nous venons de signaler, la mort a lieu pendant le travail. Le trouble que l'*enclavement* apporte dans la circulation détermine une congestion sanguine dans les vaisseaux encéphaliques; cette congestion est suivie d'un état apoplectique qui peut se dissiper après la naissance, mais qui détermine le plus souvent la mort, par suite d'un épanchement de sang dans la substance du cerveau.

— *Traitement*. Le seul traitement de l'*enclavement* est l'accouchement artificiel. Pour cela plusieurs moyens ont été employés.

Mauriceau et de La Motte pratiquaient l'accouchement par les pieds et la version du fœtus. Ce moyen, le seul qui fût alors connu pour extraire l'enfant vivant, leur a réussi dans certains cas; mais ils en reconnaissaient eux-mêmes les difficultés et les dangers. Les autres accoucheurs n'hésitaient pas à percer le crâne et à évacuer le cerveau pour faire cesser les points de contact et faciliter l'action du crochet. L'invention du levier et du forceps a enfin permis de tenter des opérations plus sûres, plus faciles et surtout moins cruelles. Malgré les objections que l'on a émises, le forceps a rendu et rend tous les jours d'éminents services à l'art des accouchements. Le levier peut, dans certains cas d'*enclavement*, être fort utile.

On a proposé aussi la section de la symphyse du pubis; il faut la réserver pour les cas où le rétrécissement de l'excavation, dépendant du défaut de courbure du sacrum, est considérable. On doit préférer à cette opération la perforation du crâne et l'emploi du crochet, si l'enfant est mort.

Enfin on a eu recours à l'opération césarienne; mais il est facile de voir que cette opération si grave ne saurait convenir dans les cas où il est presque aussi difficile de dégager la tête par la partie supérieure que par la partie inférieure du bassin.

ENCLAVER v. a. ou tr. (an-kla-vé — de *en*, et du lat. *clavis*, clef). Faire une enclave de : *En achetant ce terrain*, J'ENCLAVERAIS *le domaine de mon voisin*. ‖ Entourer, contenir comme enclave : *Ce domaine* ENCLAVE *trois petites terres qui ne lui appartiennent pas*. ‖ Posséder un terrain dans lequel d'autres sont enclavés : J'ENCLAVE *quatre propriétés différentes*.

— Jurispr. Attacher comme enclave à une juridiction supérieure : ENCLAVER *un village dans un bailliage*. ENCLAVER *une paroisse dans un évêché*.

— Techn. Engager dans une autre pièce : ENCLAVER *deux poutres l'une dans l'autre*. ‖ Arrêter une pièce de bois avec un boulon ou une clef.

— Mar. Arrêter le bout d'un bordage dans sa rablure. ‖ Mettre dans l'enclavation : ENCLAVER *des pièces de mâture*.

S'enclaver v. pr. Être enclavé : *Ce territoire* S'ENCLAVE *dans un autre. Ces pièces* S'ENCLAVENT *l'une dans l'autre*.

— Avoir des enclaves : *Ce diocèse* S'ENCLAVE *dans le diocèse voisin*.

ENCLENCHE ou **ENCLANCHE** s. f. (an-klan-che). Mécan. Coche circulaire que porte une pièce destinée à être mise en mouvement, et dans laquelle pénètre le bouton d'une autre pièce que la première doit entraîner avec elle, mais de manière que l'on puisse, à volonté, faire cesser leur solidarité.

ENCLENCHÉ ou **ENCLANCHÉ**, **ÉE** (an-klan-che) part. passé du v. Enclancher : *Pièce* ENCLANCHÉE.

ENCLENCHEMENT ou **ENCLANCHEMENT** s. m. (an-klan-che-man — de *en*, et de *clenche*). Mécan. Disposition d'une pièce enclenchée.

ENCLENCHER ou **ENCLANCHER** v. a. (an-klan-ché). Mécan. Unir, rendre solidaire au moyen de l'enclenche : ENCLENCHER *une pièce*.

ENCLESTRE s. f. (an-klè-stre). Anc. mar. Pièce de bois qui entrait dans la construction d'une tartane.

ENCLIANDRE s. f. (an-kli-an-dre — du gr. *egklinô*, je penche; *anêr*, *andros*, organe mâle). Bot. Section du genre fuchsia.

ENCLIGNER v. a. ou tr. (an-kli-gné; *gn*. mll. — de *en*, et de *cligner*). Regarder, observer. ‖ Saluer. ‖ Vieux mot.

ENCLIN, **INE** adj. (an-klain, i-ne — lat. *inclinis*, même sens). Porté, disposé par sa nature : *L'homme est* ENCLIN *au mal. Quoique moins* ENCLINES *que le chat à dérober, les marmottes cherchent à entrer dans les endroits où l'on renferme le lait*. (Buff.) *L'homme est* ENCLIN *à prendre pour le monde le cercle étroit qui l'environne*. (J. Droz.) *Les hommes vains et prétentieux sont toujours les plus* ENCLINS *à l'envie, car ils convoitent ce qu'ils voudraient forcer les gens à croire qu'ils possèdent*. (Csse de Blessington.) *La musique moderne, qui veut une paix profonde, est la langue des âmes tendres, amoureuses*, ENCLINES *à une noble exaltation intérieure*. (Balz.) *Les journalistes, comme les ministres, sont* ENCLINS *à croire qu'il n'y a rien de mieux à faire que ce qu'ils font*. (E. de Gir.) *Le pouvoir est plus* ENCLIN *à craindre qu'à prévoir*. (Guizot.) *Après des temps de malheur et de gloire, un peuple est* ENCLIN *au repos, et pour peu qu'il soit régi par des institutions tolérables, il se laisse facilement conduire par les plus petits ministres du monde; cela le délasse et l'amuse*. (Chateaub.) *La nature a fait l'homme* ENCLIN *à la paresse*. (Rigault.) *L'homme est* ENCLIN *à chercher des jouissances hors de sa situation*. (Laténa.) *Les gens sérieux sont généralement* ENCLINS *à supposer que les gens d'esprit rient toujours*. (Toussenel.)

ENCLINOMÈNE s. m. (an-kli-no-mè-ne — gr. *egklinomenos*; de *egklinô*, j'incline). Gramm. gr. Mot susceptible de se joindre à un autre mot : *Les enclitiques sont une espèce dans le genre* ENCLINOMÈNE. (Egger.)

— Adjectiv. : *Mots* ENCLINOMÈNES.

ENCLIQUETAGE s. m. (an-kli-ke-ta-je). Mécan. Appareil servant à rendre deux pièces solidaires l'une de l'autre lorsque le mouvement a lieu dans un sens, et qui les laisse indépendantes lorsque le mouvement a lieu en sens contraire : *Rochet d'*ENCLIQUETAGE. ‖ Action du même appareil.

— **Encycl.** Les *encliquetages* se composent ordinairement d'un cliquet qui, en s'engageant dans l'intervalle de deux dents d'une roue à rochet, établit la liaison dans le sens où le cliquet pousse la dent placée devant lui. Ce cliquet, pressé par un ressort, cède facilement dans le mouvement rétrograde.

La figure ci-jointe représente l'*encliquetage*

Fig. 1.

d'un treuil à élever les matériaux de construction; LM est le levier que manœuvrent les ouvriers; dans le mouvement descendant de ce levier, sa tête M tournerait librement autour de l'arbre O sur lequel est enroulée la corde qui supporte le poids, si le cliquet c n'appuyait pas sur une dent de la roue à rochet fixée à l'arbre. Quand le levier se relève, la roue à rochet, qu'entraînerait le fardeau dans le sens contraire à celui indiqué par la flèche, est retenue par un autre cliquet c' lié à un point fixe indépendant à la fois de l'arbre et du levier. Ainsi, quand le levier descend, il entraîne la roue ou l'arbre, et, par suite, le fardeau; pendant qu'il remonte, la roue et le fardeau restent immobiles. La succession des mouvements alternatifs imprimés au levier par les ouvriers produit donc un mouvement intermittent du fardeau.

Pour rendre le mouvement circulaire de va-et-vient continu ou à peu près continu, on fait usage du levier de Lagarousse, portant deux cliquets moteurs qui agissent alternativement, l'un, pendant que le levier s'élève, l'autre pendant qu'il s'abaisse. Avec ces dis-

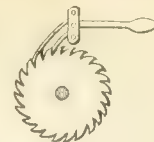
Fig. 2.

positions l'effort exercé sur le rochet a lieu à chaque oscillation simple du levier, et le mouvement circulaire n'éprouve que de très-courtes intermittences.

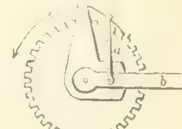

Fig. 3.

Pour éviter le bruit désagréable que produisent les cliquets en passant d'une dent sur l'autre, ainsi que l'usure rapide de celles-ci, on emploie les *encliquetages muets*, dans lesquels le cliquet est soulevé par une petite bielle *a*, pendant la marche ascensionnelle du levier *b*; dans l'oscillation inverse de ce dernier, la bielle *a*, en s'abaissant, engage le cliquet entre de nouvelles dents.

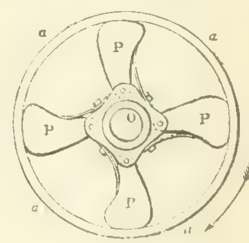

Fig. 4.

Les *encliquetages* ordinaires, outre les inconvénients attachés aux chocs brusques, ont encore celui d'occasionner des pertes de temps pour passer du repos au mouvement, parce que les cliquets ne se trouvent pas toujours en prise au moment de la mise en marche. M. Dobo, horloger mécanicien, a remédié à cet inconvénient par l'emploi d'un dispositif spécial, dans lequel le cliquet est remplacé par une roue qui, lorsqu'elle marche dans un sens, déplace légèrement les leviers P fixés à l'arbre O, et frotte sur eux sans entraîner l'arbre, tandis que lorsqu'elle tourne dans le sens inverse, il se produit un arc-boutement; les leviers font corps avec la roue et le mouvement est transmis à l'arbre.

Le système d'*encliquetage par pression*, dû à M. Saladin, de Mulhouse, permet, par l'action successive de deux anneaux fixes sur deux bielles placées de chaque côté du point de rotation d'un levier, d'engendrer le mouvement circulaire continu d'une roue au moyen du mouvement circulaire alternatif du levier.

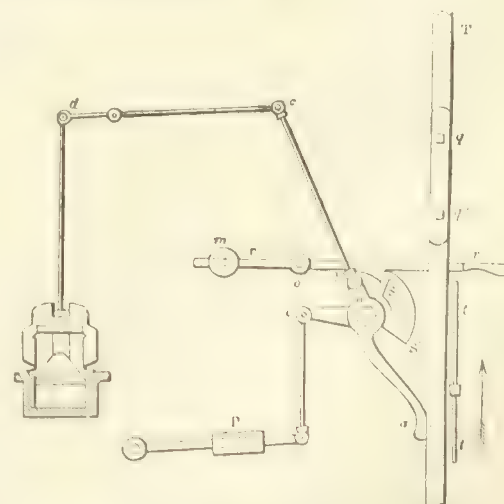

Fig. 5.

Les *encliquetages* peuvent être disposés pour produire un mouvement circulaire à l'aide d'un mouvement rectiligne alternatif; un mouvement rectiligne continu au moyen d'un autre circulaire alternatif; et un rectiligne alternatif par l'intermédiaire d'un rectiligne continu.

Lorsque, dans les machines à vapeur à balancier, la distribution est effectuée au moyen de soupapes, le mouvement de coulis-

ci est obtenu par un système de leviers assez compliqué auquel on a aussi donné le nom d'*encliquetage*. Cet appareil est représenté dans la figure 5. L'arbre *o* porte trois leviers divergents : le premier, *ob*, destiné à agir sur la soupape, est lié à elle par la tringle *bc* et le petit balancier *cd* ; le second, *oe*, soutient un contre-poids P, qui a pour effet de soulever la soupape ; enfin le troisième, *oa*, sert à relever le contre-poids, et par suite à fermer la soupape, lorsqu'il est pressé de haut en bas. Sur le même arbre *o* se trouve fixé un secteur SS' dont l'angle supérieur S butte, dans la position où il est représentée, contre une dent ou cliquet que porte le levier *rr'*, muni d'un contre-poids *m*. Le secteur étant arrêté par le cliquet, le poids P ne peut retomber et la soupape reste fermée. Au moment où elle doit s'ouvrir, un taquet fixé à la tige T, qui a un mouvement vertical de va-et-vient, ou bien l'extrémité de la tringle *tt''*, parallèle à la tige T, rencontre le levier à cliquet *rr'* ; le secteur se trouve alors décroché, et aussitôt le poids P, devenu libre, tombe, et par suite soulève la soupape. Lorsque la tige T redescend, une pièce *qq'*, qui lui est attachée à une hauteur convenable, vient appuyer sur le levier à patte *oa*, qui, en s'abaissant, soulève le poids P, et, par suite, fait retomber la soupape.

ENCLIQUETÉ, ÉE (an-kli-ke-té) part. passé du v. Encliqueter. Engagé dans le rochet, en parlant d'un cliquet : *Ce cliquet n'est plus* ENCLIQUETÉ. ‖ Arrêté par un encliquetage : *Cette machine est mal* ENCLIQUETÉE.

ENCLIQUETER v. n. ou intr. (an-kli-ke-té — de *en*, et de *cliquet*. Double le *t* devant un syllabe muette : *J'encliquette, j'encliquetterai*). Mécan. S'engager dans les dents du rochet, en parlant du cliquet : *Ce cliquet* ENCLIQUETTE *mal.*

— Transitiv. Arrêter par un encliquetage : *Il faut* ENCLIQUETER *cette machine.*

— **Antonyme**. Décliqueter.

ENCLITIQUE s. f. (an-kli-ti-ke — gr. *egklitikos*; de *egklinô*, j'incline). Gramm. Mot qui s'unit dans l'écriture au mot précédent, de façon à ne former à l'œil qu'un seul mot avec lui. Tels sont τὶ dans ὥστε, δὲ dans τῷδε, en grec; *que* dans *meque*, *ne* dans *venisne*, en latin; *je* dans *sais-je*, *ce* dans *est-ce*, en français.

— Adjectiv. : *Particule* ENCLITIQUE.

ENCLOÎTRÉ, ÉE (an-kloi-tré) part. passé du v. Encloîtrer : *Religieuse* ENCLOÎTRÉE.

Ce mystique *encloîtré*, fier de son indolence,
Tranquille au sein de Dieu, que peut-il faire? Il pense.
VOLTAIRE.

ENCLOÎTRER v. a. ou tr. (an-kloi-tré — de *en*, et de *cloître*). Enfermer dans un cloître : ENCLOÎTRER *une jeune fille. On* ENCLOÎTRAIT *autrefois d'innocentes créatures presque au sortir du berceau.* (Chateaub.)

S'encloîtrer v. pr. S'enfermer dans un cloître, entrer dans un ordre religieux : *Si tous les garçons, si toutes les filles* S'ENCLOÎTRAIENT, *le monde périrait.* (Volt.)

ENCLORE v. a. ou tr. (an-klo-re — de *en*, et de *clore*. Se conjugue comme *clore*). Entourer, fermer d'une clôture : ENCLORE *son domaine.* ENCLORE *une ville. On prétend que le dessein de Soliman était d'*ENCLORE *la montagne de Sion dans la circonvallation de Jérusalem.* (Chateaub.) *Partout on défriche, on amodie, on* ENCLÔT *les terrains communaux.* (Proudh.) ‖ Former clôture à : *Le mur qui* ENCLÔT *le jardin.* ‖ Enclaver : ENCLORE *une terre dans son domaine.* ‖ Entourer, enfermer de toutes parts : *La chaîne de l'Hémus* ENCLÔT *la Thessalie d'un poétique cercle de montagnes.* (Giraud.) ‖ Renfermer, contenir :

. . . Je porte à manger
A ceux qu'*enclôt* la tombe noire.
LA FONTAINE.

‖ Enfermer dans la même enceinte agrandie : ENCLORE *les faubourgs dans la ville.* (Acad.)

— Mar. Tourner pour dépasser : ENCLORE *un bas-fonds, un banc de sable, un écueil.*

— Techn. *Enclore l'épingle*, Serrer à la fois les deux parties de sa tête pour les fermer.

S'enclore v. pr. Être enclos : *Les bâtiments dans lesquels* S'ENCLÔT *aujourd'hui la prison du Tasse dépendent d'un hôpital ouvert à toutes les infirmités.* (Chateaub.)

— S'enfermer dans une clôture : *Les moines venaient de fermer leurs portes au malheur pour la première fois et de* S'ENCLORE *avec plus de sévérité que la règle du fondateur n'en imposait dans leur rigoureux manoir du Val-Saint.* (Ch. Nod.) ‖ Enclore son domaine : *Je travaille à* M'ENCLORE *pour me soustraire aux maraudeurs.*

— Syn. **Enclore, ceindre, enceindre**, etc. V. CEINDRE.

ENCLOS s. m. (an-klô — rad. *enclore*). Terrain entouré d'une clôture : *L'*ENCLOS *du Pré-aux-Clercs.*

Je n'appelle plus Rome un *enclos* de murailles.
CORNEILLE.

‖ Petit domaine clos de murs : *Habiter un délicieux* ENCLOS.

Ses dents sur des palais exercent leur furie,
Elle déjeune d'un *enclos*
Et dîne d'une métairie.
PANARD.

Le plaisir les ramène encore
Vers ce délicieux *enclos*,
Où leur voix badine et sonore
Lutina cent fois les échos.
LEMIERRE.

‖ Enceinte servant de clôture : *Un* ENCLOS *de murs. Bâtir un* ENCLOS.

— Techn. Demi-cercle en bois dont se servent les épingliers.

— Syn. **Enclos, circonférence, circuit**, etc. V. CIRCONFÉRENCE.

ENCLOS, OSE (an-klô, ô-ze) part. passé du v. Enclore. Fermé d'une clôture : *Une ville* ENCLOSE *de murailles. Un jardin* ENCLOS *d'une haie. Un jardin, un verger doivent être* ENCLOS *de murs.* (Bosc.) *Une partie de la cour des Miracles était* ENCLOSE *par l'ancien mur d'enceinte de la ville.* (V. Hugo.)

— Blas. *Lion enclos*, Lion d'Écosse qui est enfermé dans un double trescheur.

ENCLOSAURIENS s. m. pl. (an-klo-sô-ri-ain — du gr. *egkloios*, muni d'un collier, et de *saurien*). Erpét. Classe de grands sauriens fossiles.

ENCLÔTI, IE (an-klô-ti) part. passé du v. S'enclôtir : *Un lapin* ENCLÔTI.

ENCLÔTIR (S') v. pr. (an-klô-tir — rad. *enclos*). Vèner. Entrer dans son terrier, se cacher sous terre : *Le renard* S'EST ENCLÔTI.

— Avec suppression du pronom réfléchi : *Les chiens ont fait* ENCLÔTIR *le renard.*

ENCLOTURE s. f. (an-klo-tu-re — de *en*, et de *clôture*). Techn. Bord d'un ouvrage de broderie.

ENCLOUAGE s. m. (an-klou-a-je — rad. *enclouer*). Art milit. Action d'enclouer des pièces d'artillerie : *L'*ENCLOUAGE *des canons.*

— **Encycl.** On *encloue* les bouches à feu dont on s'empare momentanément, ou celles qu'on est obligé d'abandonner à l'ennemi. On obtient ce résultat en enfonçant, à coups de marteau, dans la lumière de la pièce, un clou d'acier trempé, à tige carrée et barbelée sur les angles. On se sert aussi de clous à vis; mais ils ont le défaut d'être longs à placer. Dans tous les cas, on casse le clou à fleur de la pièce et on le rive intérieurement avec le refouloir. Quand on en a le temps, on rend l'enlèvement du clou plus difficile en mettant au fond du canon un boulet entouré de feutre ou bien assujetti à l'aide d'un coin de fer. V. DÉSENCLOUER.

ENCLOUÉ, ÉE (an-klou-é) part. passé du v. Enclouer. Dont la lumière est bouchée par un clou violemment enfoncé : *Des canons* ENCLOUÉS. *Une batterie* ENCLOUÉE.

— Fig. Empêché, arrêté, suspendu : *Mes* Origines de la langue italienne *ont été longtemps* ENCLOUÉES. (Ménage.)

ENCLOUER v. a. ou tr. (an-klou-é — de *en*, et de *clouer*). Art milit. Boucher avec un clou enfoncé dans la lumière de : ENCLOUER *les canons de l'ennemi. Ne pouvant emporter leur artillerie, ils* ENCLOUÈRENT *toutes les pièces.*

— Par ext. Attacher avec des clous, clouer : *Louis XI fit* ENCLOUER *dans les bibliothèques les gros ouvrages des nominaux, afin qu'on ne les pût lire.* (Chateaub.)

— A signifié Enclore : ENCLOUER *son domaine.*

— Fig. Empêcher, arrêter, enrayer : *La douleur* ENCLOUE *l'esprit comme le courage.* (Balz.) *Quel obstacle opposerez-vous aux révolutions des langages, vous qui ne pouvez* ENCLOUER *pour un seul moment les révolutions des modes ou des mœurs?* (Ph. Chasles.)

Quel bonheur! mais, hélas! c'est un rêve; le sort
A, de sa main de fer, *encloué* mon essor.
HÉGÉSIPPE MOREAU.

— Art vétér. Blesser avec un clou, en parlant d'un animal qu'on ferre : ENCLOUER *un cheval.*

S'enclouer v. pr. Être encloué : *L'artillerie* S'ENCLOUE *lorsqu'on est obligé de la laisser entre les mains de l'ennemi.*

— Fig. S'enferrer, s'embarrasser, s'embrouiller : *Cet orateur* S'EST ENCLOUÉ *et a fourni à nos adversaires des arguments triomphants.*

— Art vétér. Se blesser avec un clou, s'enfoncer par mégarde dans le pied un clou ou quelque autre objet : *Ce cheval* S'EST ENCLOUÉ *avec un morceau de verre, avec un caillou tranchant, avec un clou.*

— **Antonyme.** Désenclouer.

ENCLOUURE s. f. (an-klou-u-re — rad. *enclouer*). Art vétér. Blessure d'une bête de somme enclouée.

— Fig. Point essentiel, point délicat, nœud de la difficulté : *Deviner, trouver l'*ENCLOUURE. *Je vois où est l'*ENCLOUURE.

De l'argent, dites-vous? ah! voilà l'*enclouure*.
MOLIÈRE.

— **Encycl.** Art vétér. On appelle *enclouure* une blessure des tissus intracornés produite par un ou plusieurs des clous que l'on enfonce dans le sabot du cheval pour maintenir le fer attaché à la surface plantaire du sabot. Parmi les causes de l'*enclouure*, la plus ordinaire est l'impéritie ou l'inattention des ouvriers maréchaux ; mais il peut arriver aussi que le cheval s'encloue lui-même, si, au moment où un clou n'est qu'à moitié broché, il retire brusquement son pied des mains de celui qui le tient et le pose violemment à terre. Alors le clou, au lieu de se courber, peut pénétrer de toute la longueur de sa lame et plonger profondément dans les chairs.

Lorsqu'un maréchal pique ou blesse un cheval, ce dernier manifeste la douleur qu'il ressent par le retrait brusque de son membre. Si le maréchal retire aussitôt le clou qu'il vient d'essayer d'implanter, il s'écoule quelques gouttes de sang par l'orifice creusé dans la corne, ou bien il s'en présente sur la lame du clou. Si le maréchal ne s'est pas aperçu qu'il a piqué le cheval, ordinairement cet animal boite immédiatement au sortir de la forge; mais il peut arriver aussi qu'il ne boite que le lendemain. Quelquefois, cependant, le cheval est piqué, et il reste plusieurs jours et même plusieurs semaines sans qu'il se manifeste de claudication; puis tout à coup il se met à boiter considérablement : c'est le cas où du pus, formé par la sécrétion des tissus atteints par le clou, s'est infiltré peu à peu sur la corne solaire et y a désagrégé la sole de la surface du velouté dans une certaine étendue. Une fois ces symptômes constatés, il faut détacher le fer du pied et rechercher par l'exploration directe s'il existe une piqûre et dans quel point précis elle a son siége; dans quelques cas, l'existence de cet accident est rendu évident par la sortie du pus qui se fait jour sur la paroi, en suivant le trajet qu'occupait le clou vulnérant que l'on vient d'extraire. Mais le pus que renferme le sabot n'attend pas toujours, pour se dévoiler, qu'une issue lui soit ouverte à travers la corne; souvent il monte entre la paroi du sabot et l'os du pied, et vient sourdre à l'origine de l'ongle, autrement dit *souffler aux poils*, suivant l'expression consacrée. L'*enclouure* est d'autant plus sérieuse qu'elle est plus compliquée de lésions essentielles des tissus intracornés. Quand le pus qui sort du sabot est d'une couleur lie de vin, l'*enclouure* est bien plus sérieuse que celle qui est caractérisée par la présence d'un pus jaunâtre et bien lié, et, d'un autre côté, la lésion qui est indiquée par un liquide de cette dernière nature doit être considérée comme plus grave que celle qui se traduit par l'écoulement d'un pus noirâtre.

Le traitement de l'*enclouure* varie suivant l'ancienneté de l'accident et la gravité des lésions. Si l'on retire immédiatement le clou vulnérant du pied du cheval qui vient d'être piqué, l'accident n'a pas d'ordinaire de suites fâcheuses; mais si, bien que le clou ait été retiré immédiatement, l'animal manifeste une douleur qui persiste le lendemain de la blessure, il faut déferrer le pied, amincir la corne au voisinage de la piqûre et placer le pied nu dans un cataplasme émollient pendant un jour ou deux pour que tous les signes de douleur disparaissent. Lorsque le clou vulnérant est resté à demeure au point où il a piqué l'animal, il faut d'abord l'extraire. Si le liquide morbide que renferme le sabot est de couleur lie de vin, il est indiqué d'amincir la corne de manière à mettre à nu les tissus vifs dans toute l'étendue des altérations qui les ont envahis, d'exciser les tissus altérés et de compléter l'opération par un pansement maintenu à l'aide d'un fer et d'un bandage circulaire, et l'on se comporte pour les soins ultérieurs d'après les signes fournis par la sensibilité, lesquels, par leur mode d'expression, indiquent, ou bien que la plaie suit une marche régulière vers la guérison, ou bien que cette marche est empêchée par quelque complication qui peut nécessiter une opération nouvelle. Autrefois l'*enclouure* était exclusivement traitée par les caustiques actuels ou potentiels. Ces moyens sont aujourd'hui tombés en désuétude, et sans raison peut-être. Le traitement par les caustiques a cet avantage qu'il dispense d'entamer le sabot, ce qui permet de fixer le fer avec autant de solidité qu'avant, une fois le traitement achevé; de plus ce traitement peut être employé sans qu'il soit nécessaire d'arrêter le cheval s'il est en route. Il y a donc lieu, croyons-nous, de revenir dans une certaine limite à l'usage des anciens procédés.

ENCLUME s. f. (an-klu-me — lat. *incus*, *incudis*; même sens. Pour plus de détails, v. l'art. encycl.). Techn. Masse de fer sur laquelle on bat les métaux : ENCLUME *de forgeron, de serrurier, d'orfèvre. Battre sur l'*ENCLUME. *Être lourd comme une* ENCLUME. *La pioche, l'*ENCLUME, *la sonde, le pic et le marteau, voilà les plus brillants joyaux.* (G. Sand.)

Que sous nos marteaux enflammés
A grand bruit l'*enclume* résonne.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Billot de paumier, qui porte une broche de fer implantée verticalement et une lame sur le côté. ‖ Outil sur lequel les couvreurs taillent les ardoises. ‖ Sorte de bigorne marquée de sillons, qui sert à maintenir et à façonner les ferrets. ‖ Carré d'acier sur lequel chaque maître teinturier faisait graver son nom, et qui servait de contre-marque pour les étoffes.

— Fig. Base métaphorique sur laquelle s'accomplit un travail : *L'égalité est l'*ENCLUME *sur laquelle on doit forger la liberté. La religion réformée est une* ENCLUME *qui a usé bien des marteaux.* (Th. de Bèze.) *En travaillant avec un soin sévère, Malherbe fait parfois jaillir la flamme de son* ENCLUME. (Villemain.) ‖ Souffre-douleur, personne en proie aux outrages des autres : *J'ai peur que dans ce monde on ne soit réduit à être* ENCLUME *ou marteau; heureux qui échappe à cette alternative!* (Volt.)

— *Se trouver entre l'enclume et le marteau*, Se trouver entre deux partis, deux intérêts opposés, avec la perspective d'être victime dans tous les cas : *On reprochait à un personnage politique d'avoir été souvent au-dessous du caractère qu'exigeait sa position : « Que vouliez-vous que je fisse, s'écria-t-il, j'ai toujours* ÉTÉ ENTRE L'ENCLUME ET LE MARTEAU! » *Une dame, qui était présente, dit tout bas à un de ses voisins : « Je ne m'étonne plus qu'il soit si plat. »*

— *Remettre un ouvrage sur l'enclume*, Le modifier par un nouveau travail.

— Prov. *Mieux vaut être marteau qu'enclume*, Il vaut mieux faire souffrir que souffrir soi-même.

— Anat. Osselet de l'oreille intérieure, qui a quelque analogie avec une enclume par sa forme, aussi bien que par sa destination, car c'est sur lui que frappe un autre os appelé marteau, lorsque la membrane du tympan est mise en vibration : *Dès le cinquième mois, les osselets de l'oreille sont solides et durs; il ne reste plus que quelques parties qui sont encore cartilagineuses dans le marteau et dans l'*ENCLUME. (Buff.)

—**Épithètes.** Dure, lourde, pesante, massive, brûlante, sonore, retentissante, bruyante, gémissante, noire, polie, luisante, brillante.

— **Encycl.** Linguist. Le mot français *enclume* vient du latin *incus, incudis*, qui a le même sens. Cette dérivation est certaine, bien que le type latin ait été assez profondément altéré en passant en français. Cette altération prouverait à elle seule, quand même nous n'aurions pas les textes pour nous l'affirmer, que ce mot a pénétré dans notre langue par la voie populaire. Avant d'analyser cette formation, comparons les dérivés parallèles qu'a donnés le mot latin dans les autres langues néolatines collatérales. Nous trouvons d'abord les formes italiennes *incude, incudine, ancudine*, remarquables en ce qu'elles proviennent d'une déclinaison anomale *incudo, incudinis*; le portugais *incude*, qui n'est employé qu'en poésie, est resté très-voisin du latin; le provençal *encluget* sert de transition pour arriver à la forme française; l'espagnol *yunque* et *ayunque* suppose une chute du *d* entre les deux voyelles, *incu'e* pour *incude*. Le français *enclume* est remarquable par l'intrusion du *l* qui a ici un rôle purement euphonique et dont il est assez difficile d'expliquer positivement la naissance; peut-être est-ce la présence de la dentale *d*, disparue qui aura déterminé la production de ce son destiné à la rappeler? On sait, en effet, que le *d* et le *l* ont des affinités organiques dans beaucoup de langues; comparez, par exemple, le grec *Odysseus* et le latin *Ulysses*. Peut-être que de la forme *incudinis*, point de départ du mot français, on a fait d'abord, par suite des exigences inéluctables de l'accentuation tonique, *incúd'n* et *encúd'n*; mais ensuite ce groupe *udn* étant antipathique à nos habitudes vocales, on l'a résolu en *lum*, par métathèse d'abord de *u* et *d*, ensuite par modification de l'articulation *d* en *l*. Le catalan *enclusa* présente également cet *l* intercalaire et paraît dériver de *inclus* pour *incdus* et *incud's* ou *incudis*, génitif normal de *incus*. Quant à l'étymologie latine de *incus*, *incudis*, elle est très-apparente; le mot se décompose tout naturellement en *in*, sur, et *cudo*, frapper. L'*enclume*, c'est l'objet sur lequel on frappe, on forge; l'on dit même *incudere*, forger. Le nom de l'*enclume* est formé d'une façon analogue dans les langues germaniques; ainsi l'allemand moderne *amboss*, *enclume*, vient de l'ancien allemand *anapôz*, où nous retrouvons sans difficulté le verbe *pôzjan*, frapper, marteler; de même l'ancien slave *nakovalo* vient de *kovati*, forger. Le grec *akmôn*, *enclume*, a une autre signification primitive et nous révèle toute une autre série de noms de l'*enclume*. *Akmôn* correspond lettre pour lettre au mot sanscrit *açman*, qui désigne une grosse pierre, un rocher; nous en induirons, avec M. Pictet, que primitivement l'*enclume* était tout simplement une grosse pierre, de même que le marteau lui-même, comme on le verra à l'article spécial consacré à cet instrument. Cette induction philologique jette un jour tout nouveau sur les origines de l'industrie humaine et nous ramène peut-être jusqu'à l'époque si justement désignée sous le nom d'*âge de pierre*. Il est évident, dit avec raison M. Pictet, qu'aux temps anciens, alors que le cuivre et le fer étaient encore rares et précieux, on ne pouvait guère songer à se donner le luxe d'*enclumes* métalliques. Les populations de l'Afrique orientale, qui savent depuis longtemps fondre et travailler le fer, ne se servent encore maintenant que d'une pierre pour *enclume*. D'autres comparaisons étymologiques viennent encore confirmer ces conclusions d'une façon éclatante. Ainsi l'*enclume* s'appelle *sthûmâ* en sanscrit, de la racine *sthâ*, être debout, *stare*. *Sthûmâ* ne veut pas dire *pierre* en sanscrit; mais il a pour proches parents le gothique *stains*, l'anglo-saxon *stân*, le scandinave *stên*, l'ancien allemand et l'allemand moderne *stein*, l'anglais *stone*, l'illyrien *stena*, qui veulent tous dire pierre ou ro-

cher. De même le persan *sindân*, *enclume*, peut et doit être rapproché du kurde *sindan*, qui désigne une grosse pierre, de même encore l'erse *inneau* a le double sens de rocher et d'*enclume*.

— Techn. L'*enclume*, pour forger à main, consiste en un parallélipipède rectangle terminé, d'une part, par une pyramide triangulaire, et de l'autre par un cône formant ce que l'on nomme les bigornes; les *enclumes* sont en outre percées, sur leur surface, d'un trou carré destiné à recevoir la queue d'un tranchet ou d'une étampe. La forme, les dimensions et le poids de ces outils varient suivant l'importance des pièces à travailler. Dans les forges à main, le poids des *enclumes* est de 150 à 250 kilogr.; celles que l'on emploie le plus communément pèsent de 200 à 220 kilogr.

Dans une *enclume*, on distingue trois parties différentes : l'*estomac*, la *table* et les *bigornes*. La première, qui n'est que le corps de l'*enclume*, a une forme prismatique dont la largeur et l'épaisseur sont dans le rapport de 1 à 2; la seconde est la partie de l'*enclume* sur laquelle on place la pièce à forger; elle est plane, bien dressée, et le plus souvent polie avec soin. Les bigornes, qui, comme on l'a vu à ce mot, servent à contourner les pièces de fer, n'affectent pas toujours la forme d'une pyramide à côtés égaux; dans quelques *enclumes*, l'un de ces appendices n'existe pas, et la partie qui le remplace a les mêmes dimensions que la table. On rencontre encore quelques-uns de ces appareils dans lesquels la table est cannelée en travers, à la naissance de la bigorne carrée, pour étirer le fer rond; le trou carré se trouve alors au fond de l'une de ces cannelures, et l'on peut, en y introduisant la queue d'un cylindre d'acier, forger des pièces en gouttières.

Les *enclumes* se placent à proximité de la forge sur un cylindre vertical en bois, appelé *chabotte*, cerclé de distance en distance, ou sur un massif en maçonnerie attenant au feu de la forge.

Les *enclumes* en fer doivent avoir leurs extrémités aciérées aussi fortement que possible, et leur surface supérieure doit être très-unie et parfaitement polie. Pour fabriquer les *enclumes* en fer aciéré, on forme une trousse de bouts d'acier de 0m,02 à 0m,03 de longueur, que l'on soude sur l'*enclume*, après en avoir fait une planche de dimensions convenables; lors de cette dernière opération, on veille à ce que l'acier ne s'accumule pas en paquet à l'extrémité des bigornes, pour que la ténacité du fer se fasse sentir partout, et qu'il y ait homogénéité dans la masse. La préparation de la table demande à être faite avec soin, car l'épaisseur de la couche d'acier, qu'il faut appliquer aux endroits qui fatiguent le plus, dépend du genre de travail pour lequel telle ou telle *enclume* est fabriquée.

La haute température à laquelle il faut élever l'acier pour qu'il puisse se souder d'abord avec lui-même, ensuite sur l'*enclume*, dénature la surface de cette dernière, qu'il importe d'obtenir extrêmement dure. Pour restituer au métal la qualité qu'il peut avoir perdue, on fait chauffer l'*enclume* dans une boîte pleine de cément, pendant plusieurs heures, et on la trempe ensuite. La dureté que l'on doit obtenir par cette opération fait préférer la trempe à l'eau pure à celle en paquet, à moins toutefois que l'acier n'ait été appauvri par des chaudes réitérées et trop fortes. Lorsque l'*enclume*, chauffée à proximité d'une grande masse d'eau, et si cela est possible d'une eau courante, a acquis le degré de chaleur justement convenable, on l'immerge en la plongeant dans l'eau par un de ses côtés et en lui faisant décrire un grand cercle pour que la couche qu'elle affecte en tombant soit celle d'une hélice. Quand la trempe est finie, on polit l'*enclume*, on la blanchit et on la remet au feu pour enlever ce que la dernière opération lui a donné d'aigreur, en ayant soin de la placer sur le foyer en sens inverse de celui qu'elle avait lorsqu'on l'a chauffée avant la trempe; c'est-à-dire en commençant par la tige et en laissant au dehors toutes les parties aciérées, pour que, la chaleur gagnant de proche en proche, celles-ci ne soient chauffées qu'après que le corps l'aura été lui-même. La qualité de l'acier décide de la couleur à laisser prendre à ce recuit : 1° si ce métal a du corps et qu'il soit d'ailleurs dur, on laisse revenir couleur d'or; on obtient la meilleure *enclume*; 2° s'il est sec et dur, on fait revenir gorge de pigeon; 3° enfin s'il est de qualité inférieure, on se dispense de cette opération; c'est ce qui a lieu pour la plus grande partie des *enclumes*.

Le son que rend une *enclume* doit être vif, perçant et argentin; si elle est trop dure, on la couvre de charbons ardents, on l'élève à une haute température et on la trempe avec un corps gras pour adoucir l'aigreur de la première trempe.

Les *enclumes* de fonte sont fabriquées de façon que leur table soit très-dure et très-saine; dans les fonderies, on les emploie préférablement aux précédentes, parce qu'elles sont plus économiques et qu'il est toujours plus facile, lorsqu'elles se cassent, de les passer au feu d'affinerie.

Pour les marteaux mécaniques, tels que les martinets, les marteaux-pilons, etc., les *enclumes* sont en fonte et elles ont la forme d'un prisme quadrangulaire. Ces pièces, qui doivent offrir une résistance considérable aux chocs violents qu'elles reçoivent, reposent sur une chabotte dont le poids varie avec celui du marteau; ainsi, pour un marteau de 2,000 kilogr., tombant de 1m,50 de hauteur, il faut une chabotte de 10 à 11,000 kilogr.; pour un marteau de 4,000 kilogr., cette pièce atteint 24,000 kilogr.; pour celui de 10,000 kilogr., elle s'élève au poids de 45,000 kilogr.; et enfin pour un marteau de 12,000 kilogr., la chabotte doit peser 65,000 kilogr. Cette pièce, comme on le voit, est environ 5 à 6 fois plus pesante que le marteau. V. MARTEAU.

ENCLUMEAU ou **ENCLUMOT** s. m. (an-klu-mô — dimin. d'*enclume*). Techn. Petite enclume portative.

ENCLUMETTE s. f. (an-klu-mè-te — dimin. d'*enclume*). Agric. Petite enclume portative dont se servent les faucheurs pour aiguiser leur faux en la battant avec un marteau.

— Techn. Morceau de fer dont le boisselier se sert pour soutenir des planches et river des clous.

ENCOCHE s. f. (an-ko-che — de *en*, et de *coche*). Petite entaille : *Faire une* ENCOCHE *sur un morceau de bois, sur une tige de fer. La taille de mon boulanger porte de nombreuses* ENCOCHES, *ce qui vous dit que je suis fort endetté.*

— Mécan. Syn. d'ENCLENCHE.

— Techn. Entaille pratiquée sur le pêne ou sur la gâchette d'une serrure, pour servir d'arrêt. ‖ Établi sur lequel le sabotier fixe son ouvrage.

ENCOCHE adj. f. (an-ko-che). Mar. Se dit d'une voile portée par une vergue, lorsqu'elle est aussi élevée que possible : *La voile est* ENCOCHE. ‖ Se dit dans le même sens des poulies qui portent la vergue.

ENCOCHÉ, ÉE (an-ko-ché) part. passé du v. Encocher. Entaillé : *Un pêne* ENCOCHÉ.

— *Flèche encochée*, Flèche posée sur la corde de l'arc.

ENCOCHEMENT s. m. (an-ko-che-man — rad. *encocher*). Action d'encocher, d'entailler : *L'*ENCOCHEMENT *d'un pêne.*

ENCOCHER v. a. ou tr. (an-ko-ché — rad. *encoche*). Techn. Entailler, faire une encoche à : ENCOCHER *un pêne, une gâchette.* ENCOCHER *un morceau de bois.* ‖ En terme de boisselier, Implanter des chevilles au fond d'un vaisseau d'osier, pour serrer et affermir les brins.

— En parlant d'une flèche, Faire entrer la corde de l'arc dans sa coche : ENCOCHER *une flèche.*

— Fig. Embrasser amoureusement : *Elle avait pris une chemise blanche, une gorgerette; bref, elle était en beau point, et si propre qu'un jeune coureur de fortune l'*EÛT *volontiers* ENCOCHÉE. (Béroalde de Verville.) ‖ Ce sens obscène.

— Mar. Amarrer : *Avant qu'*EUSSIONS ENCOCHÉ *nos guménes...* (Rabelais.) ‖ Vieux mot.

ENCOCHURE s. f. (an-ko-chu-re — rad. *encoche*). Anc. mar. Coche ou entaille à l'extrémité d'une vergue, pratiquée pour amarrer plus solidement le bout de la voile.

ENCOCURE s. f. (an-ko-ku-re). Mar. Partie de l'extrémité de la vergue où l'on capelle les bras et les balancines, et où est amarrée l'empointure de la voile.

ENCOFFRÉ, ÉE (an-ko-fré) part. passé du v. Encoffrer. Mis dans un coffre : *Des vêtements* ENCOFFRÉS. ‖ Serré avidement ou avec soin : *De l'argent* ENCOFFRÉ.

— Fam. Emprisonné : *Un voleur* ENCOFFRÉ. *Un matin M. le maréchal de Montmorency et le maréchal de Cossé furent* ENCOFFRÉS *et faits prisonniers.* (Brantôme.)

ENCOFFRER v. a. ou tr. (an-ko-fré — de *en*, et de *coffre*). Mettre dans un coffre : ENCOFFRER *de l'argent. L'avare ne songe qu'à* ENCOFFRER *son or.*

— Par ext. S'approprier : *Il* A ENCOFFRÉ *l'argent qu'on lui avait donné en dépôt.*

— Fam. Mettre en prison : ENCOFFRER *un voleur.* ‖ On dit plus ordinairement COFFRER.

ENCOGNURE s. f. V. ENCOIGNURE.

ENCOIFFER (S') v. pr. (an-koi-fé — de *en*, et de *coiffer*). S'enticher, s'éprendre : S'ENCOIFFER *d'une idée.* ‖ On dit plus ordinairement SE COIFFER.

ENCOIGNURE ou **ENCOGNURE** s. f. (an-ko-gnu-re; *gn* mll. — de *en*, et de *coin*). Angle intérieur formé par deux murs : ENCOIGNURE *d'une porte, d'une place, d'une cour.*

— Par ext. Meuble fait de façon à pouvoir être placé dans un angle d'appartement : *Une* ENCOIGNURE *en noyer, en palissandre.*

— Fig. Défaut de franchise ou de simplicité : *La vertu assignée aux affaires du monde est une vertu à plusieurs plis,* ENCOIGNURES *et coudes, pour s'appliquer et joindre à l'humaine faiblesse.* (Montaigne.) ‖ Vieux en ce sens.

— Mar. Ganse dont on entoure les cosses placées aux extrémités de l'envergure des voiles.

ENCOLÉRÉ, ÉE adj. (an-ko-lé-ré — de *en*, et de *colère*). Néol. Courroucé, mis en colère : *Une femme* ENCOLÉRÉE. ‖ Provoqué par la colère; marqué par la colère : *Paroles* ENCOLÉRÉES. *La femme tendre a parfois dans ses bras une force que n'ont point les hommes dans leurs moments les plus* ENCOLÉRÉS; *car la femme est plus forte par le sentiment que l'homme n'est fort par sa puissance.* (Balz.)

ENCOLLAGE s. m. (an-ko-la-je — rad. *encoller*). Techn. Action d'encoller. ‖ Couche de colle, ou de quelque autre matière qui en tient lieu : *L'*ENCOLLAGE *que l'on applique sur les étoffes les rend fermes et lustrées. L'*ENCOLLAGE *à base de glycérine dispensera, dit-on, les tisserands de travailler dans des endroits bas et humides.* ‖ Préparation qu'on emploie pour boucher les pores du bois et le préserver des vers. ‖ Couche de colle que l'on étend sur le bois avant de le dorer ou de le peindre. ‖ *Encollage blanc*, Encollage que l'on obtient en délayant du blanc dans une colle de parchemin. ‖ *Toile d'encollage*, Toile encollée.

— Encycl. L'*encollage* a pour objet de faciliter le tissage. Il peut être fait à la main ou par des moyens mécaniques. Quelquefois on l'opère sur les matières en écheveaux; mais, comme il résulte souvent de l'application de ce procédé des difficultés pour le dévidage, on aime généralement mieux le renvoyer après l'ourdissage. « La méthode ordinaire d'encoller les chaînes en fil de laine, dit un écrivain compétent, consiste à tremper la chaîne, par parties contiguës, dans de la colle animale chauffée, en ayant soin de la presser également sur toute sa longueur, afin de n'y laisser que la quantité de colle nécessaire; et, pour que l'humidité de la colle pénètre entièrement dans l'intérieur du fil, on laisse séjourner ainsi la chaîne, pendant quelques heures, à l'abri de la chaleur et du soleil; on la fait ensuite sécher, en l'étendant longitudinalement et dans toute sa longueur, au moyen de quatre pieux, dont deux sont placés à chaque extrémité de la chaîne, et d'un nombre de traverses et de piquets suffisants pour supporter la chaîne à distances convenables. »

La meilleure méthode pour sécher une chaîne est de l'exposer à l'air libre et sec, et non au soleil, surtout en temps d'été; car une dessiccation trop précipitée altérerait la colle, donnerait de la roideur aux fils et les rendrait cassants. Il faut aussi, pendant toute la durée de l'opération, donner à la chaîne une tension suffisante, comme aussi la refendre avec soin, c'est-à-dire séparer de temps en temps les musettes ou branches, qui, sans cette précaution, adhéreraient entre elles par l'effet de la colle. On obtient ce résultat à l'aide d'un râteau que l'on promène sur la chaîne d'une extrémité à l'autre.

Il arrive quelquefois que, pendant le tissage, on reconnaît que la colle est trop forte ou trop faible. On remédie au premier inconvénient en humectant régulièrement tous les fils de la chaîne avec une brosse légèrement mouillée d'eau pure. Quant au second, on le fait disparaître par un procédé semblable, sauf que la brosse est humectée de colle. On peut aussi, dans les deux cas, se contenter de semer une brouée d'huile sur tout le travers de la chaîne.

ENCOLLER v. a. ou tr. (an-ko-lé — de *en*, et de *coller*). Techn. Couvrir d'un encollage : ENCOLLER *des toiles.* ENCOLLER *la chaîne d'une étoffe.* ‖ Couvrir les bois d'un encollage blanc ou autre, avant de les dorer : ENCOLLER *des cadres.*

— Mar. *Encoller une ancre*, Souder sa croisée à sa verge.

ENCOLLEUR s. m. (an-ko-leur — rad. *encoller*). Ouvrier qui encolle la chaîne des étoffes.

ENCOLLURE s. f. (an-ko-lu-re). Techn. Réunion de pièces de fer soudées ensemble.

ENCOLONNEMENT (an-ko-lo-ne-man — de *en*, et de *colonne*). Art milit. Manœuvre par laquelle on dispose des troupes en colonnes.

ENCOLPISME s. m. (an-kol-pi-sme — du gr. *en*, dans; *kolpos*, vagin). Pathol. Injection dans le vagin.

ENCOLURE s. f. (an-ko-lu-re — de *en*, et de *col*). Manége. Partie du cheval qui comprend le cou, depuis la naissance des épaules jusqu'à la tête : *Une belle* ENCOLURE. *Une fine* ENCOLURE. *Une* ENCOLURE *lourde et disgracieuse. Avoir trop d'*ENCOLURE. *Les chevaux barbes ont l'*ENCOLURE *longue et fière.* (Buff.) *Une belle* ENCOLURE *doit être longue et relevée, et cependant proportionnée à la taille du cheval.* (Buff.) ‖ *Encolure de cygne*, Encolure longue, grêle et flexible, fortement infléchie seulement vers la tête. ‖ *Encolure penchée* ou *penchante*, Encolure inclinée sur un côté. ‖ *Encolure rouée*, Celle dont la courbe est bien prononcée dans toute la longueur du bord supérieur. ‖ *Encolure de cerf* ou *renversée*, Encolure dont la courbure se trouve en dessus, au lieu d'être en dessous. ‖ *Encolure bien sortie*, Encolure qui s'accompagne agréablement avec les épaules et le poitrail. ‖ *Encolure fausse* ou *mal sortie*, Encolure implantée brusquement et d'une manière disgracieuse.

— S'est dit de quelques autres animaux : *L'*ENCOLURE *des chameaux et des autruches, je la trouve encore plus relevée et droite que la nôtre.* (Montaigne.)

— Fam. Tournure, démarche, apparence extérieure : *Saumery avait toute l'*ENCOLURE *d'un maître à écrire, et était toujours mis de même.* (St-Sim.)

> D'un censeur de plaisir ai-je fort l'*encolure?*
> MOLIÈRE.

> Je vois devant notre maison
> Certain homme dont l'*encolure*
> Ne me présage rien de bon.
> MOLIÈRE.

— Techn. Dégagement d'un habit autour du cou.

— Mar. Elévation du milieu de chaque varangue au-dessus de la rablure de la quille. ‖ Epaisseur de la courbe au point de jonction de ses deux branches ‖ *Ligne d'encolure*, Courbe passant par le milieu de l'élévation de chaque varangue au-dessus de la quille.

— Encycl. Par le mot *encolure*, on désigne cette longue région du cheval qui est intermédiaire entre la tête, qu'elle supporte et maintient dans une position élevée, et la partie antérieure du tronc, sur laquelle elle est soutenue.

L'*encolure* a pour base osseuse les vertèbres cervicales, des muscles très-développés, le ligament cervical qui sépare ceux de la partie supérieure, et la trachée, accompagnée, dans son trajet, par des vaisseaux et des nerfs importants. Considérée dans ses rapports avec la fonction locomotrice, l'*encolure* est une des parties les plus importantes de la machine du cheval. Douée d'une remarquable mobilité, qu'elle doit au mode d'agencement des os qui lui servent de base, et à la multiplicité comme à l'étendue de contraction des muscles groupés autour d'eux, c'est elle qui imprime à la tête les déplacements qu'elle peut effectuer dans tous les sens.

L'*encolure*, vue de profil, a la forme d'un quadrilatère irrégulier, plus étroit en avant qu'en arrière, par suite de la convergence l'un vers l'autre, d'arrière en avant, de son bord supérieur et de son bord inférieur. Le bord supérieur, aminci, sert de support à la crinière, qui tombe sur l'une ou sur l'autre de ses faces, ou sur les deux à la fois, suivant la race et le sexe des animaux. Le bord inférieur est plus épais que le bord supérieur; il a pour base la trachée, ce qui le rend cylindrique. Les faces latérales de l'*encolure* présentent, dans toute leur longueur, une sorte de gouttière; c'est la gouttière de la jugulaire, du nom de la veine superficielle qui rampe sous la peau dans toute sa longueur et que l'on voit souvent s'y dessiner en relief. L'*encolure* est bornée supérieurement, du côté de la tête, par la nuque, latéralement par les régions parotidiennes, et, inférieurement, par la gorge. A sa partie inférieure, elle est limitée, en haut, par le garrot, de chaque côté par les épaules et en bas par le poitrail.

La beauté de l'*encolure* résulte d'un certain nombre de conditions spéciales dont la réunion est nécessaire pour qu'elle puisse remplir aussi parfaitement que possible le rôle important qui lui est dévolu dans l'ordonnance générale de la machine animale, considérée surtout comme machine motrice. D'après M. Bouley, ces conditions sont les suivantes : grandes dimensions en longueur, associées cependant avec une musculature bien proportionnée à celle du reste du corps et nettement dessinée; attitude élevée; une certaine souplesse des mouvements, plus ou moins grande suivant la spécialité des services auxquels le cheval doit être employé; large développement de son bord inférieur; longueur et richesse de sa crinière; et, enfin, démarcations bien accusées entre elle et les régions qui lui sont limitrophes.

Une *encolure* courte est généralement épaisse, et convient peu au cheval de selle, qui, ainsi conformé, n'obéit pas avec assez de souplesse à l'action du mors. Au contraire, l'*encolure* longue rend le cheval pesant à la main et d'un aspect désagréable, si elle est en même temps grêle, et si elle supporte une tête lourde. L'*encolure* moyenne convient pour les services de la selle et du carrosse, tandis que l'*encolure* courte et épaisse est recherchée pour les chevaux de gros trait, chez lesquels elle accompagne toujours un large poitrail et des épaules bien musclées. La tête pèse d'autant plus à l'extrémité de l'*encolure* que cette dernière est dans une direction plus horizontale. Les chevaux chez lesquels elle présente cette direction portent la tête basse; le poids qui surcharge leurs membres antérieurs les fait butter, les rend très-lourds et difficiles à conduire. Cette conformation leur enlève toute apparence d'énergie, et les fait rejeter de tout service léger.

Une des beautés de l'*encolure* consiste dans son attitude élevée et dans la souplesse de ses mouvements en rapport avec la nature des services auxquels le cheval doit être utilisé. Tous les chevaux de race noble, doués d'énergie, tiennent leur cou redressé quand ils sont en mouvement, et donnent ainsi à leur tête un port élevé qui témoigne de la puissance de contraction de leur appareil musculaire. « Le cheval semble vouloir se mettre au-dessus de son état de quadrupède en élevant sa tête, a dit Buffon; dans cette noble attitude, il regarde l'homme face à face. » L'*encolure*, maintenue en attitude redressée, peut affecter différentes directions, d'où résultent les formes spéciales qu'elle revêt suivant les races ou suivant les individus, et auxquelles on donne des dénomina-

tions particulières. Ainsi on dit que l'*encolure* est *droite* ou *pyramidale*, lorsque, ses deux bords s'étendant en ligne droite du corps à la tête, cette dernière est soutenue en attitude oblique à l'extrémité du levier cervical. L'*encolure* est dite *rouée* quand elle décrit une courbe plus ou moins prononcée dans toute la longueur de son bord supérieur. L'animal à *encolure* rouée porte la tête encapuchonnée et se meut avec une grâce qu'il possède aux dépens de la vitesse de ses allures. En effet, chez l'animal ainsi conformé, le centre de gravité étant repoussé en arrière, la détente du jarret sert plutôt à soulever la masse qu'à la pousser en avant. Si les bords de l'*encolure* affectent une direction inverse, c'est-à-dire si le bord supérieur est concave, tandis que le bord inférieur est convexe, alors l'*encolure* est appelée *renversée*, ou encore, par analogie, *encolure de cerf*. On appelle *encolure de cygne* celle qui, dans ses courbures, imite celles du cou de cygne : renversée à sa base, elle se roue à son sommet et ramène la tête en position verticale.

Quelquefois le bord supérieur de l'*encolure* prend un développement anomal qui l'entraîne de côté ; cet inconvénient se remarque surtout dans les chevaux à crinière épaisse et qui ont eu la gale à cette partie. On dit alors que l'*encolure* est *penchée* ou *penchante ;* ce défaut, dû à l'accumulation d'une grande quantité de graisse, surcharge inutilement l'animal.

L'extrémité supérieure de l'*encolure*, plus mince que l'extrémité inférieure, doit s'unir avec la tête de manière à permettre une grande liberté de mouvement. L'extrémité inférieure doit s'unir insensiblement avec le poitrail, les épaules, le garrot, dont elle est séparée par une dépression plus ou moins profonde, que l'on appelle *coup de hache*. L'*encolure* est dite *fausse, mal sortie*, lorsqu'elle semble s'implanter brusquement dans le poitrail et les épaules. Dans le cas contraire, on la dit *bien sortie*.

L'*encolure* peut être le siége de tares particulières ou de maladies nombreuses et diverses, telles que des traces de sétons qui indiquent l'existence antérieure de maladies graves; des empreintes laissées par le contact des cautères et des cicatrices linéaires plus ou moins étendues. D'autres cicatrices sur le bord trachéal de l'*encolure* indiquent que la trachée a dû être incisée pour permettre l'entrée de l'air dans l'appareil respiratoire par une voie artificielle, les voies naturelles se trouvant momentanément obstruées. Enfin l'*encolure* peut être le siége, à la peau, de maladies telles que la gale, la phthiriase des oiseaux, les affections eczémateuses diverses, etc. (v. ces mots), et de lésions traumatiques. V. MAL D'ENCOLURE.

Chez le mulet, l'*encolure* est ordinairement droite; la crinière est peu abondante et très-courte. Chez l'âne, elle est souvent grêle, excepté dans le mâle entier, presque toujours dépourvue de crinière et mal unie avec le poitrail. Dans l'espèce bovine, l'*encolure* présente à son bord inférieur un repli de la peau se prolongeant jusque sous le poitrail, pli que l'on nomme *fanon;* les meilleures races de bœufs n'en portent pas. L'*encolure* du taureau, dépourvue de crinière, doit être courte et très-épaisse ; celle du bœuf, d'autant plus grêle que l'animal a été châtré plus jeune, est cependant toujours plus forte que celle de la vache. L'*encolure* courte est estimée dans toutes les races, car cette conformation est un indice de vigueur, et la viande que fournit l'*encolure* est de médiocre qualité.

L'*encolure* du porc est très-courte, et la disposition presque imbriquée des apophyses transverses de ses vertèbres lui donne une force considérable, dont il a besoin pour fouir la terre avec son boutoir. Le chien a le cou d'autant plus fort qu'il est plus court; du reste, on en trouve la preuve dans le chien bouledogue.

ENCOMBOMA s. m. (an-kon-bo-ma — mot gr.). Antiq. Nom que les Grecs donnaient à une espèce de tablier que les esclaves et les jeunes filles s'attachaient autour du corps pour conserver la propreté de leurs vêtements. ‖ On dit aussi ENCOMBOMATE.

ENCOMBRANCE s. f. (an-kon-bran-se — rad. *encombrer*). Caractère de ce qui est encombrant : *L'*ENCOMBRANCE *de cette marchandise élève le prix des transports.* ‖ Peu usité.

— A signifié Encombre.

ENCOMBRANT (an-kon-bran) part. prés. du v. Encombrer : *Des matériaux* ENCOMBRANT *une cour.*

ENCOMBRANT, ANTE adj. (an-kon-bran, an-te — rad. *encombrer*). Qui encombre, qui est de nature à encombrer : *Des marchandises* ENCOMBRANTES. *Les chemins de fer ne déposséderont pas Lyon du transport des marchandises lourdes et* ENCOMBRANTES, *qui n'ont pas besoin d'arriver à jour fixe.* (L. Jourdan.) *Le transport des marchandises* ENCOMBRANTES. *engrais, fourrages, charbons, etc., se fait à meilleur marché ou plus commodément par la voie navigable que par les chemins de fer.* (Perdonnet.)

— Fam. Ennuyeux, embarrassant : *Au commencement du mois de décembre, les bourgeois de Paris conçoivent périodiquement l'idée burlesque de perpétuer leur figure, déjà bien* ENCOMBRANTE *par elle-même.* (Balz.)

ENCOMBRE s. m. (an-kon-bre — rad. *encombrer*, venant du latin *incumbere*, tomber sur; ou, selon d'autres, du mot latin *cumulus*. Les barbares, conquérants de l'empire romain, qui, en altérant la langue, et pour ainsi dire en la démolissant, ont préparé sans le savoir les éléments des langues modernes, les barbares, disons-nous, du mot *cumulus*, monceau, tas, amas, ont fait d'abord *combulus*, puis *comburus*, enfin *combrus*. Ce dernier mot est particulièrement employé pour désigner un *amas de branchages* dans les *Gesta regum Francorum*. De là le portugais *combro*, tas de terre, l'italien *ingombro*, et notre *encombre*, pour empêchement, obstacle, chose gênante, comme dans un chemin gêne un tas de pierres ou de terre, un amas de branchages). Embarras, accident, difficulté :

Cependant, devant qu'il fût nuit,
Il arriva nouvel *encombre*.
LA FONTAINE.

Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans *encombre* à la ville.
LA FONTAINE.

— Matières encombrantes obstruant un passage, une rue ou tout autre lieu fréquenté. ‖ Vieux en ce sens.

ENCOMBRÉ, ÉE (an-kon-bré) part. passé du v. Encombrer. Obstrué, embarrassé par un grand nombre d'objets ou par une grande affluence : *Une rue* ENCOMBRÉE *de voitures. Un hôpital* ENCOMBRÉ *de malades. Un magasin* ENCOMBRÉ *de marchandises. A chaque bouleversement politique, on est sûr de trouver les maisons d'aliénés* ENCOMBRÉES. (Descuret.)

— Fig. Occupé par un trop grand nombre de personnes ou de choses : *La carrière de l'avocat, du notaire ou du médecin est tout aussi* ENCOMBRÉE *que celles des fonctions publiques.* (Math. de Dombasle.) *La science politique est* ENCOMBRÉE *de prétendus axiomes qui ne sont ni tout à fait faux, ni tout à fait vrais.* (E. Laboulaye.)

— Anc. cout. *Mariage encombré*, Etat résultant, pour les conjoints, de l'aliénation, par le mari, d'une dépendance de l'héritage de la femme. ‖ *Bref de mariage encombré*, Action intentée par la femme pour rentrer dans ses biens aliénés par son mari. Ces deux expressions étaient usitées en Normandie.

ENCOMBREMENT s. m. (an-kon-bre-man — rad. *encombrer*). Etat de ce qui est encombré : *Causer de l'*ENCOMBREMENT. *Empêcher l'*ENCOMBREMENT. *Un* ENCOMBREMENT *de voitures.*

— Comm. Affluence de marchandises trop considérable pour l'écoulement : *Si, par le flot des concurrences, la production surabonde, il y aura* ENCOMBREMENT *et vente à perte, par conséquent absence de profit pour l'entrepreneur.* (Proudh.)

— Mar. *Tonneau d'encombrement*, Unité adoptée pour le fret des objets encombrants : *Le* TONNEAU D'ENCOMBREMENT *équivaut à peu près à* 1 *mètre cube et demi.*

ENCOMBRER v. a. ou tr. (an-kon-bré — du lat. *incumbere*, tomber sur; v. une autre étym. au mot ENCOMBRE). Obstruer, embarrasser par la multitude des objets : ENCOMBRER *une rue de matériaux.* ENCOMBRER *de meubles un appartement.* ENCOMBRER *un magasin de marchandises.* ‖ Causer un embarras ou un obstacle en s'accumulant : *Les voitures* ONT ENCOMBRÉ *le pont. Les passants* ENCOMBRENT *la rue. Ces marchandises* ENCOMBRENT *tous les magasins.*

Des piétons affairés *encombrent* les trottoirs.
ANCELOT.

Ces petits capitaux deviennent trop fougueux ;
Ils *encombrent* la Bourse ; on n'y voit que des gueux.
PONSARD.

— Par ext. Fournir quelque chose en quantité excessive ; embarrasser par une affluence ou une quantité excessive : *Notre existence est d'une telle fuite, que, si nous n'écrivons pas le soir l'événement du matin, le travail nous* ENCOMBRE *et nous n'avons plus le temps de le mettre à jour.* (Chateaub.)

Je maudis ces auteurs dont le vocabulaire [faire.
Nous *encombre* de mots dont nous n'avons que
VIENNET.

‖ Occuper en trop grand nombre : *Les jeunes gens des écoles* ENCOMBRENT *toutes les carrières libérales.*

Des Anacréons j'ai la liste;
Ils *encombrent* ville et faubourgs.
BÉRANGER.

— Fig. Rendre pénible, difficile, incommode : *C'est nous-mêmes qui rendons pénible le chemin de la vie, et plantons toutes les épines qui l'*ENCOMBRENT. (Ctesse de Blessington.)

S'encombrer v. pr. Devenir encombré : *L'assemblée et les tribunes, qui* S'ENCOMBRAIENT *de minute en minute, exhalaient l'haleine d'une fournaise.* (Lamart.)

— **Antonyme**. Désencombrer.

ENCOMBREUX, EUSE adj. (an-kon-breu, eu-ze — rad. *encombrer*). Difficile, fâcheux, embarrassant. ‖ Vieux mot.

ENCOMÉDIENNÉ, ÉE (an-ko-mé-di-è-né) part. passé du v. Encomédienner : *Femme* ENCOMMÉDIENNÉE.

ENCOMÉDIENNER v. a. ou tr. (an-ko-mé-di-è-né — de *en*, et de *comédien*). Enrôler dans une troupe de comédiens. Mot de Scarron qui est complétement inusité.

ENCOMIASTE s. m. (an-ko-mi-a-ste — gr. *egkômiastês;* de *egkômion*, éloge). Panégyriste : *O bienheureux confesseur et martyr de Dieu, que je serais volontiers le paranymphe et l'*ENCOMIASTE *de tes louanges!* (Satire Ménippée.) ‖ Vieux mot.

ENCOMIOGRAPHE s. m. (an-ko-mi-o-gra-fe — du gr. *egkômion*, éloge ; *graphô*, j'écris). Littér. Ecrivain qui a composé des éloges.

— Hist. *Encomiographe de l'empereur*, Titre qu'aurait porté un écrivain attaché à la maison de l'empereur d'Orient pour écrire son éloge, mais dont l'existence n'est fondée que sur des données incertaines.

ENCOMIOLOGIQUE adj. (an-ko-mi-o-lo-ji-ke — du lat. *egkômion*, éloge; *logos*, discours). Littér. Qui a rapport à un éloge littéraire.

— Anc. métriq. *Mètre encomiologique*, ou s. m. *Encomiologique*, Mètre spécialement employé dans les panégyriques en vers.

ENCOMION s. m. (an-ko-mi-on — du gr. *egkômion*, même sens). Sorte de poésie lyrique, composée en l'honneur des particuliers et qui relevait de préférence les faits des héros qui en étaient l'objet.

ENCOMMENCÉ, ÉE (an-ko-man-sé) part. passé du v. Encommencer : *Travail* ENCOMMENCÉ.

On poursuivit la chose *encommencée*.
LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

ENCOMMENCEMENT s. m. (an-ko-man-se-man — rad. *encommencer*). Commencement. ‖ Vieux mot.

ENCOMMENCER v. a. ou tr. (an-ko-man-sé — de *en*, et de *commencer*). Commencer : ENCOMMENCER *son travail.* ‖ Vieux mot.

ENCOMMISSIONNÉ, ÉE (an-ko-mi-si-o-né) part. passé du v. Encommissionner : *Projet* ENCOMMISSIONNÉ.

ENCOMMISSIONNEMENT s. m. (an-ko-mi-si-o-ne-man — rad. *encommissionner*). Néol. Action d'encommissionner : *Tant que le système d'*ENCOMMISSIONNEMENT *des questions les plus vitales prévaudra, tant que l'on continuera à dépouiller de la vie nos institutions pour en donner à l'Algérie le squelette incomplet, il ne s'y fondera aucune société.* (La Presse.)

ENCOMMISSIONNER v. a. ou tr. (an-ko-mi-si-o-né — de *en*, et de *commission*). Néol. Confier à l'étude ou aux soins d'une commission : ENCOMMISSIONNER *un projet de réforme. Quand on veut supprimer une question, on nomme une commission pour l'examiner, on l'*ENCOMMISSIONNE. (Deslongrais.)

ENCONTRE prép. (an-kon-tre — de *en*, et de *contre*). Contre :

Ce n'est coup sûr *encontre* tous esclandres.
LA FONTAINE.

‖ Près, auprès de. ‖ Vieux mot.

ENCONTRE s. f. (an-kon-tre). Forme ancienne du mot RENCONTRE.

— Loc. prépos. *A l'encontre de*, A la rencontre de ; en sens opposé à celui de : *Aller* À L'ENCONTRE *de l'ennemi. Quand ces beaux oiseaux volent* À L'ENCONTRE *du soleil, ils ont l'air de flèches empennées avec des plumes couleur de rose.* (Chateaub.) ‖ Contre les coups, contre le choc : *Nous autres gens de guerre, nous risquons souvent notre poitrine* À L'ENCONTRE *des épées.* (V. Hugo.) ‖ Fig. Au contraire de : A L'ENCONTRE DE *l'homme, la femme n'est point avilie par la domesticité.* (Proudh.) *C'est la vile multitude qui,* À L'ENCONTRE DES *puissants et des sages, a fait le monde chrétien.* (E. Littré.) ‖ Contre le parti ou l'intérêt de : *Plaider* À L'ENCONTRE DE *quelqu'un.* ‖ Ce sens a vieilli.

— *Aller à l'encontre de*, S'efforcer de mettre obstacle à : *Il* VA À L'ENCONTRE DE *nos projets.*

— Anc. pratiq. *Vendre à l'encontre de soi-même*, Simuler une vente, et acheter sous main le bien qu'on feint de vendre.

— Loc. adv. *Aller à l'encontre*, Contredire ou s'opposer : *Personne ne* VA À L'ENCONTRE, *ce me semble. Faites comme vous voudrez ; je n'*IRAI *pas* À L'ENCONTRE.

ENCONTRE (Daniel), doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban, né à Nîmes en 1762, mort à Montpellier en 1818. Son père, Pierre Encontre, courageux pasteur du Désert, fut son premier professeur; mais la méthode qu'il suivait pour l'instruction de ses enfants était tellement aride que Daniel, qui avait pourtant de précoces dispositions pour l'étude, s'enfuit un jour de la maison paternelle. Un mouvement de repentir le ramena promptement. Grâce aux leçons de son frère aîné, il acquit en peu de temps une connaissance approfondie des langues anciennes, y compris l'hébreu. C'est alors que son père, le destinant à la carrière ecclésiastique, l'envoya au séminaire fondé par Antoine Court à Lausanne. De Lausanne il passa à Genève, où ses brillants succès émerveillèrent ses maîtres. Comme à la fin de ses études il se trouvait trop jeune encore pour recevoir la consécration, il ne crut pouvoir mieux faire que de s'exercer à l'art de la prédication ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne deviendrait jamais un orateur de premier ordre, à cause de la faiblesse de son organe.

Sans renoncer à la carrière pastorale, il se livra à l'étude des mathématiques et de l'histoire naturelle, et vint à Paris en 1783, au moment où Montgolfier répétait l'expérience de son aérostat. On dit même que, sans instruments, il en calcula l'ascension et la marche avec une remarquable précision. Il retourna dans le Languedoc, et reprit un moment le ministère évangélique, mais il se vit bientôt contraint d'y renoncer.

Pendant la Terreur, il vécut à Montpellier du modeste produit des leçons qu'il donnait à des ouvriers maçons sur la coupe des pierres. C'est à cette extrémité que se voyait réduit l'homme dont Fourcroy disait : « J'ai vu en France deux ou trois têtes comparables à la sienne; je n'y en ai trouvé aucune qui lui fût supérieure. » Après la réorganisation de l'Eglise de Montpellier, il devint membre du consistoire, et, quand fut créée l'école centrale du département de l'Hérault, il obtint la chaire des belles-lettres, chaire qu'il occupa jusqu'à la transformation de l'école en lycée. Nommé, en 1808, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, et, en 1814, professeur de dogme et doyen de la Faculté de théologie de Montauban, Encontre se fit honorer et aimer de tous ceux qui le connurent. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il demanda d'être transporté à Montpellier pour mourir près du tombeau de sa fille et pour se faire ensevelir auprès d'elle. A peine arrivé, il expira.

« A des talents éminents et variés, dit la *Biographie universelle*, il joignait toutes les vertus chrétiennes, et les vifs regrets que sa mort excita parmi ses coreligionnaires furent sincèrement partagés par tous ceux qui l'avaient connu. »

Presque tous les écrits d'Encontre sont disséminés dans les recueils des sociétés savantes dont il faisait partie. On a de lui : *Mémoire sur l'inscription de l'ennéagone et sur la division complète du cercle* (Montpellier, an IX, in-8°) ; *Mémoire sur un cas particulier de l'intégration des quantités angulaires*, dans le *Recueil des Bulletins de la Société des sciences et belles-lettres* de Montpellier; *Mémoire sur la théorie des probabilités* (Montpellier); *Lettre à MM.* *** *sur différents problèmes relatifs à la théorie des combinaisons* (Montpellier); *Nouvelles recherches sur la composition des forces* (Montpellier, 1809) ; *Monsieur Boucacous ou l'S et le T*, comédie en un acte et en vers (Montpellier, 1806, in-8°); *Essai de critique sur un passage de Platon, traduit par La Harpe*, *Eléments de géométrie plane* (Paris et Montpellier, 1805, in-8°); *Dissertation sur le vrai système du monde, comparé avec le récit que Moïse fait de la création* (Montpellier, 1807, in-8°); *Examen de la nouvelle théorie du mouvement de la terre proposée par le docteur Wood*, publié dans les *Annales de mathématiques* de Gergonne; *Recherches sur la botanique des anciens*, ouvrage entrepris en collaboration avec de Candolle. Il n'en a paru qu'une livraison. Encontre avait terminé un *Traité de l'Eglise* et un résumé de ses leçons *Sur le péché originel*, qui n'ont pas été publiés.

ENCONTRÉIS s. m. (an-kon-tre-iss — rad. *encontre*). Rencontre, choc, mêlée. ‖ Vieux mot.

ENCONTREMONT adv. (an-kon-tre-mon — de *encontre*, et de *mont*). En remontant : *Naviguer* ENCONTREMONT *sur une rivière.*

ENCONTRER v. a. ou tr. (an-kon-tré). Forme ancienne du mot RENCONTRER.

ENCONTREVAL adv. (an-kon-tre-val — de *encontre*, et de *val*). En descendant, en bas : *Suivre la rivière* ENCONTREVAL. ‖ Vieux mot.

ENCONVENANCE s. f. (an-kon-ve-nan-se — de *en*, et de *convenir*). Convention, arrangement; pacification. ‖ Vieux mot.

ENCONVENANCER v. a. ou tr. (an-kon-ve-nan-sé — rad. *enconvenance*). Régler ensemble, arranger. ‖ Prometttre, accorder. ‖ Vieux mot.

ENCONVENANT, ANTE adj. (an-kon-ve-nan, an-te — rad. *enconvenir*). Convenu; promis. ‖ Vieux mot. On disait aussi ENCONVENT, ENTE.

ENCOPE s. m. (an-ko-pe — du gr. *en*, dans; *kopê*, section). Echin. Genre d'échinides voisin des oursins. ‖ Syn. de CLYPÉASTRE.

ENCOPÉ s. f. (an-ko-pé — du gr. *en*, dans ; *kopê*, coupure). Chir. Coupure produite par un instrument tranchant. ‖ Peu usité.

ENCOQUÉ, ÉE (an-ko-ké) part. passé du v. Encoquer : *Vergue* ENCOQUÉE.

ENCOQUER v. a. ou tr. (an-ko-ké). Mar. Munir à son extrémité d'un anneau de fer, d'une sorte de grande virole : ENCOQUER *un mât, une vergue.* ‖ Introduire, enfoncer : ENCOQUER *le bout de la vergue dans son cercle de bout-dehors.* ‖ Capeler, mais seulement en parlant des manœuvres qui garnissent l'extrémité d'une vergue, les bras et balancines par exemple.

ENCOQÛRE s. f. (an-ko-ku-re — rad. *encoquer*). Mar. Action d'encoquer. ‖ Partie encoquée : *L'*ENCOQÛRE *d'un mât, d'une vergue.*

ENCOR adv. (an-kor). Autre forme du mot ENCORE, tolérée en poésie pour les besoins de la rime ou de la mesure. V. ENCORE.

ENCORBELLÉ, ÉE adj. (an-kor-bè-lé) part. passé du v. Encorbeller. Archit. Porté par des corbeaux, construit en encorbellement : *Les constructions du chemin de fer ne jurent pas sur les roches pâles et nues, qu'elles décorent de tourelles et de portiques* ENCORBELLÉS *à l'entrée et à la sortie de chaque tunnel.* (G. Sand.)

ENCORBELLEMENT s. m. (an-kor-bè-le-man — de *en*, et de *corbeau*). Archit. Construction en saillie en dehors du plan d'un mur, et portant sur des corbeaux : *Une tourelle en* ENCORBELLEMENT. *Le chapiteau, recevant directement les naissances des arcs, forme un* ENCORBELLEMENT *destiné à équilibrer le porte-à-faux du sommier sur la colonne.* (Viollet-le-Duc.)

— Fig. Objet qui ne porte ou semble ne porter sur rien : *La philosophie ne doit pas être un* ENCORBELLEMENT *bâti sur le mystère pour le regarder à son aise, sans autre résultat que d'être commode à la curiosité.* (V. Hugo.)

— **Encycl.** Une construction est dite en *encorbellement* lorsque, placée en porte-à-faux, elle est soutenue par un système d'assises superposées et avançant également ou inégalement sur le nu d'un mur ou d'une paroi, ou bien lorsqu'elle est portée par des corbeaux ou des consoles. Ce genre de construction, qui fut très-longtemps employé pendant le moyen âge, et que l'on applique peu de nos jours, présente des difficultés d'exécution et d'appareillage que quelques constructeurs et architectes ont vaincues avec beaucoup d'adresse; dans quelques circonstances, l'*encorbellement* est presque un tour de force de stéréotomie ou de charpenterie, et la sécurité n'y est obtenue que par des coupes biaises plus ou moins rationnelles. Dans le principe, l'*encorbellement* était obtenu en superposant les unes sur les autres des assises de plus en plus longues, et dont la queue venait se placer sur le plein du mur; cette manière de faire limitait beaucoup le porte-à-faux que l'on pouvait donner aux constructions, à cause de la difficulté de trouver des pierres de dimensions suffisantes. D'un autre côté, le peu de résistance de la pierre à la flexion faisait que l'on ne pouvait pas établir d'*encorbellements* trop longs et trop chargés, sous peine de voir la construction s'effondrer en tournant autour du point d'encastrement dans le mur, à moins de donner au massif résistant une hauteur considérable, créant alors une force qui, appliquée à une assez grande distance de l'axe du mur, tendait à renverser ce dernier en le forçant à tourner sur l'arête extérieure de sa base. Pour obvier à ces inconvénients, inhérents à l'emploi de la pierre employée par plaques horizontales en porte-à-faux, on a cherché à créer, outre la force verticale produite par le poids de la construction élevée à l'extrémité de l'*encorbellement*, une force horizontale dirigée perpendiculairement au mur et du côté opposé à son renversement probable, de façon à équilibrer tout le système, et à reporter la charge sur les fondations de la partie montant de fond. En outre, on a construit ou incliné l'*encorbellement* de manière que la résultante de la force verticale et de la force horizontale passât dans l'intérieur du mur, et que, composée avec le poids de ce dernier, elle rencontrât sa base en un point situé à une distance convenable de l'arête extérieure ou intérieure, selon que celle-là ou celle-ci devait être probablement l'axe de rotation. Pour atteindre ce but, on a créé les trompes et les niches, qui, tant qu'elles ont servi à résoudre les cas de l'*encorbellement* droit, ont répondu à ce que l'on attendait d'elles; mais l'abus que certains constructeurs ont fait des coupes difficiles a amené les trompes biaises, qui ont fait de l'*encorbellement* une construction sur la solidité de laquelle on ne peut se fier, et qui, le plus souvent, ne tient et ne résiste que grâce aux subterfuges masqués par la maçonnerie extérieure.

Le moyen âge a beaucoup abusé de l'*encorbellement*; aussi toutes les constructions de cette époque ressemblent-elles à des châteaux branlants, dans lesquels des masses considérables hautes et larges reposent sur des piliers à tailloirs très-épatés. Il y a certainement beaucoup de science et d'instinct mécanique dans ces constructions où l'on a créé une force pour en combattre une autre, et ainsi de suite; mais, quand on considère toutes ces lignes de résistance opposées les unes aux autres, on se demande si à la place de l'*encorbellement*, à l'aide duquel on gagnait à une certaine hauteur la surface que l'on aurait pu prendre dès la base, il n'aurait pas mieux valu élever des murs de fond, solides et résistants, évitant tous ces appendices en assises superposées, ou en trompes, ou en niches, qui semblent à chaque instant vouloir se détacher de la masse après laquelle ils sont fixés. De nos jours, l'*encorbellement* ne s'emploie que dans les cas forcés, c'est-à-dire lorsque, limité par l'espace, on est obligé d'avoir à une certaine hauteur une surface plus considérable que celle que présente le terrain sur lequel la construction est élevée. Ces *encorbellements* servent à soutenir des couloirs de dégagement ou des escaliers de petites dimensions, des cabinets, etc. Comme ils sont établis le plus généralement sur les cours, on n'y a pas recours aux savantes coupes des trompes et des niches; on se contente de supporter la construction, soit par des poutres saillantes sur le mur, soit par des corbeaux formés de poutres soutenues par des contre-fiches, soit encore par des consoles à grande portée auxquelles on donne la forme de solides d'égale résistance.

L'application du fer aux constructions de tout genre a beaucoup simplifié les systèmes d'*encorbellement*. Le fer, présentant une résistance plus grande que le bois sous un volume moindre, a pu être employé quelquefois sans soutiens inférieurs. Dans certains édifices, l'aspect de ce nouveau genre de construction est parfois idéal; toute l'ossature étant parfaitement masquée par un enduit, on se demande quel peut être le soutien de toute la partie en *encorbellement*. Dans le cas de l'*encorbellement* avec voûtes en trompe ou en niche, il faut que celles-ci soient établies suivant toutes les règles de l'art, tant au point de vue de l'appareillage et de la coupe des pierres qu'à celui de leur résistance; il faut donc qu'elles soient calculées, non-seulement de façon à pouvoir résister aux poids qu'elles supportent, mais encore de manière à ne pas trop charger le mur auquel elles sont fixées, pour ne pas l'entraîner autour de son arête extérieure. Tous ces calculs consistent dans la recherche des moments des forces par rapport au point que l'on juge convenable d'assigner au passage de la résultante de toutes les forces. Lorsque l'*encorbellement* est formé par des poutres saillantes libres sur toute leur longueur ou soutenues par des contre-fiches, il est nécessaire d'appliquer à ce genre de construction les calculs de résistance qui ont rapport aux pièces encastrées à une extrémité, et de rechercher les effets que produit cet *encorbellement* sur la direction de la résultante des poids dans le pilier ou le mur qui le supporte. Ce cas de l'*encorbellement* se rencontre fréquemment dans les constructions. Les calculs qu'ils comportent ont été trop souvent négligés dans la pratique, et ont amené des accidents sérieux pendant trop longtemps pour que nous n'y insistions pas. Pour calculer la section au point de plus grande fatigue de l'*encorbellement*, point placé à l'encastrement, on emploie la formule $\frac{\mathrm{RI}}{n} = \mathrm{PL}$, dans laquelle R est l'effort par mètre carré auquel on peut soumettre la matière dont est composée la poutre en porte-à-faux, I le moment d'inertie de la section cherchée, *n* la distance de la ligne des fibres invariables à la fibre qui en est le plus éloignée, P le poids de la construction supportée par l'*encorbellement*, poids appliqué à l'extrémité de la pièce, L la longueur de la poutre à partir de l'encastrement. Pour déterminer la résistance de la pièce qui supporte l'*encorbellement*, ainsi que son poids, il faut avoir recours au théorème suivant, dont nous empruntons la démonstration à Navier :

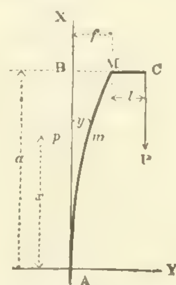

Soit une pièce verticale AM, encastrée à l'extrémité inférieure, et supportant le poids P suspendu à l'extrémité de la traverse MC, assujettie de manière à former toujours un angle droit avec la pièce AM. L'action du poids comprime la pièce verticale dans le sens MA, et tend à la faire plier et rompre. Nommons *a* la distance AB, *l* la distance MC, ω l'aire de la section transversale de la pièce; *x*, *y* l'abscisse A*p* et l'ordonnée *mp* d'un point quelconque *m* de la courbe affectée par la pièce; *f* l'ordonnée MB du point extrême, ε le moment de la résistance à la flexion ou plus simplement le moment de flexion. L'équation d'équilibre est, pour le point *m*,

$$\varepsilon f''(x) = \varepsilon \frac{d^2y}{dx^2} = \mu = \mathrm{P}(l + f - y),$$

et l'intégrale de cette équation (qui doit donner $y = 0$ et $\frac{dy}{dx} = 0$, quand $x = 0$) est

$$y = (l + f)\left(1 - \cos x\sqrt{\frac{\mathrm{P}}{\varepsilon}}\right).$$

Quand $x = a$, on doit avoir $y = f$; donc

$$l = (l + f)\left(1 - \cos a\sqrt{\frac{\mathrm{P}}{\varepsilon}}\right),$$

ou

$$\frac{l}{l + f} = \cos a\sqrt{\frac{\mathrm{P}}{\varepsilon}},$$

d'où

$$f = l\left(\frac{1}{\cos a\sqrt{\frac{\mathrm{P}}{\varepsilon}}} - 1\right)$$

et

$$\mathrm{P} = \varepsilon\left[\frac{\operatorname{arc}\left(\cos = \frac{l}{l + f}\right)}{a}\right]^2.$$

L'équation de la courbe est

$$y = l\,\frac{1 - \cos x\sqrt{\frac{\mathrm{P}}{\varepsilon}}}{\cos a\sqrt{\frac{\mathrm{P}}{\varepsilon}}}.$$

On doit mettre dans l'expression de P le plus petit des arcs dont le cosinus est égal à $\frac{l}{l + f}$, à moins qu'il n'y ait certains points de la pièce AB maintenus fixes. La flèche de courbure produite par un poids donné P est proportionnelle à la distance MC; et le poids capable de faire prendre à la pièce une flèche de courbure donnée est réciproque au carré de la longueur de cette pièce. La relation qui existe entre le poids P dont la pièce est chargée, et la flèche de courbure *f* produite par l'accroissement de ce poids, permet de déterminer la limite des efforts auxquels on peut exposer la pièce dans une construction : E étant le coefficient d'élasticité, ou mieux la force nécessaire pour accourcir le prisme dont la section est l'unité d'une quantité égale à la longueur de ce prisme, on a, pour la compression des fibres résultant de l'action de P, $\frac{\mathrm{P}}{\mathrm{E}\omega}$. Désignant de plus par v' la distance à l'axe d'équilibre de la fibre extrême qui subit la plus grande compression, la plus grande compression des fibres résultant de la flexion de la pièce est exprimée pour un point quelconque par $v'\frac{d^2y}{dx^2}$, quantité dont la plus grande valeur, qui a lieu au point A, est

$$\frac{v'\mathrm{P}l}{\varepsilon\cos a\sqrt{\frac{\mathrm{P}}{\varepsilon}}}.$$

Le plus grand accourcissement des fibres est donc ici

$$\mathrm{P}\left(\frac{1}{\mathrm{E}\omega} + \frac{v'l}{\varepsilon\cos a\sqrt{\frac{\mathrm{P}}{\varepsilon}}}\right).$$

Par conséquent, si l'on veut que le plus grand effort auquel les fibres sont exposées sur l'unité de surface ne dépasse pas une certaine limite par mètre carré, représentée par R, il ne faut pas que ce plus grand accroissement surpasse la fraction $\frac{\mathrm{R}}{\mathrm{E}}$. La valeur de P ne doit donc pas dépasser celle qui satisfait à l'équation

$$\frac{\mathrm{R}}{\mathrm{E}} = \mathrm{P}\left(\frac{1}{\mathrm{E}\omega} + \frac{v'l}{\varepsilon\cos a\sqrt{\frac{\mathrm{P}}{\varepsilon}}}\right).$$

Le moment de flexion ε étant égal au moment d'élasticité E multiplié par le moment d'inertie de la pièce par rapport à la fibre moyenne, soit à EI, on a, en remplaçant et en effectuant,

$$(1) \qquad \mathrm{R} = \mathrm{P}\left(\frac{1}{\omega} + \frac{v'l}{\mathrm{I}\cos a\sqrt{\frac{\mathrm{P}}{\mathrm{EI}}}}\right).$$

Si la section transversale de la pièce est un rectangle dont *b* soit la largeur et *h* la hauteur, on a $\omega = bh$, $\mathrm{I} = \frac{bh^3}{12}$, $v' = \frac{h}{2}$; l'équation précédente devient

$$\mathrm{R} = \mathrm{P}\left(\frac{1}{bh} + \frac{\frac{h}{2}l}{\frac{bh^3}{12}\cos a\sqrt{\frac{\mathrm{P}}{\mathrm{E}\frac{bh^3}{12}}}}\right),$$

ou, en effectuant et simplifiant,

$$\mathrm{R} = \frac{\mathrm{P}}{bh^2}\left(h + \frac{6l}{\cos a\sqrt{\frac{12\mathrm{P}}{\mathrm{E}bh^3}}}\right).$$

La fraction $\frac{12\mathrm{P}}{\mathrm{E}bh^3}$ est ordinairement fort petite, et l'équation diffère très-peu de

$$\mathrm{R} = \frac{\mathrm{P}}{bh^2}(h + 6l),$$

d'où

$$\mathrm{P} = \frac{\mathrm{R}bh^2}{h + 6l}.$$

Si, de même, dans l'équation (1) on néglige $\frac{\mathrm{P}}{\mathrm{EI}}$, on a pour la valeur de $\frac{\mathrm{I}}{v'}$ la relation suivante :

$$\frac{\mathrm{I}}{v'} = \frac{\mathrm{P}\omega l}{\mathrm{R}\omega - \mathrm{P}}.$$

Lorsqu'il s'agit d'*encorbellements* faisant saillie sur des murs en pierre, ce mode de calcul ne pourrait s'appliquer; il faudrait établir une équation de moment entre tous les efforts qui tendent à faire tourner la maçonnerie autour de l'arête extérieure du mur, c'est-à-dire que, dans l'équilibre statique, le poids de la construction élevée sur l'*encorbellement*, multiplié par son bras de levier ou sa distance à la paroi du mur, doit être égal au poids du mur lui-même, multiplié par son bras de levier, par rapport à la même paroi. Si l'*encorbellement* était fait en forme de corbeau, avec contre-fiche, il faudrait décomposer la force P en deux autres, l'une horizontale, défavorable à la stabilité, et l'autre inclinée suivant la direction de la contre-fiche, et s'opposant au renversement dans la direction de la force horizontale. Ces composantes permettent encore de résoudre le cas du prisme encastré par une extrémité et sollicité suivant sa longueur par des forces appliquées à une distance de son axe, et qui ne lui sont pas perpendiculaires.

ENCORBELLER v. a. ou tr. (an-kor-bè-lé — de *en*, et de *corbeau*). Archit. Soutenir par des corbeaux, construire en encorbellement : ENCORBELLER *des voussures.*

ENCORDAGE s. m. (an-kor-da-je — rad. *encorder*). Techn. Ensemble des cordes et des ficelles employées au montage d'un métier à tisser ou d'un grand lisage.

ENCORDÉ, ÉE (an-kor-dé) part. passé du v. Encorder : *Métier* ENCORDÉ.

ENCORDER v. a. ou tr. (an-kor-dé — de *en*, et de *corde*). Techn. Placer et nouer les cordes et les ficelles nécessaires au montage d'un métier à tisser : ENCORDER *le métier.*

ENCORE ou **ENCOR** en poésie, où les deux formes sont facultatives. Adv. de temps (an-kor — du lat. *ad hanc horam*, jusqu'à cette heure). Jusqu'ici, en ce moment-ci, en ce moment-là, pour marquer la continuation d'une action ou d'un état : *Son aïeul vit* ENCORE. *On en parlera* ENCORE *dans cent ans. On n'est point sans plaisir quand on aime* ENCORE. (J.-J. Rousseau.) *Trop de préjugés garrottent* ENCORE *les mortels.* (Mirab.) *On voit* ENCORE *à Ferrare la maison où l'on osa renfermer le Tasse comme fou.* (Mme de Staël.)

J'ai de la mine *encore* assez pour plaire aux yeux.
MOLIÈRE.

Après cinq ans d'amour et d'espoir superflus,
Je suis fidèle *encor*, quand je n'espère plus.
RACINE.

Au banquet de la vie à peine commencé,
Un instant seulement mes lèvres ont pressé
La coupe en mes mains *encor* pleine.
ANDRÉ CHÉNIER.

‖ Jusqu'ici, jusqu'en ce moment, avec la négation, pour exprimer une action qui n'a pu ou n'avait pu avoir lieu : *Je n'y conçois rien* ENCORE. *Comment vous appelez-vous à présent, mon fils? demanda Louis XIII mourant, au dauphin, âgé de quatre ans. — Mon papa, je m'appelle Louis XIV. — Pas* ENCORE, *mon fils, pas* ENCORE; *mais ce sera peut-être bientôt, si telle est la volonté de Dieu.* (Mezeray.) *Il y a peu de Français qui sachent* ENCORE *très-bien ce que c'est que la liberté.* (Mme de Staël). *Je n'ai pas* ENCORE *rencontré deux théologiens qui s'accordent.* (V. Cousin.) *Il n'y a pas* ENCORE *eu d'autre souverain que la force.* (Mignet.) *Il n'est pas* ENCORE *décidé si le droit vient de la loi, ou si la loi vient du droit.* (Poncelet.) *Rendre agréable ce qui ne l'avait pas* ENCORE *été est une espèce de création.* (J. Joubert.)

Je n'en suis pas *encore* à mendier mon pain.
A. DE MUSSET.

L'épi naissant mûrit, de la faux respecté;
Sans crainte du pressoir, le pampre tout l'été
Boit les doux présents de l'aurore.
Et moi, comme lui belle et jeune comme lui,
Quoi que l'heure présente ait de trouble et d'ennui,
Je ne veux pas mourir *encore*.
. . . .
O mort! tu peux attendre; éloigne, éloigne-toi;
Va consoler les cœurs que la honte, l'effroi,
Le pâle désespoir dévore;
Pour moi Palès *encore* a des asiles verts,
Les amours des baisers, les muses des concerts;
Je ne veux pas mourir *encore*.
A. CHÉNIER.

‖ En ce point-là, dans cette situation : *Quand on n'espère plus, il y a cependant* ENCORE *à espérer. On trouvera* ENCORE *du bonheur à faire des ingrats, mais il n'y a que du malheur à l'être.* (De Ségur.) *Un peu trop, pour les femmes et pour les reines, ce n'est pas* ENCORE *assez.* (J. Janin.) *Il y aurait vingt fois plus de salles d'asile, qu'il n'y en aurait pas* ENCORE *assez.* (Mich. Chev.)

— Davantage : *Il m'en faut* ENCORE, *j'en veux* ENCORE.

Ah! laisse à ma fureur le temps de croître *encore*.
RACINE.

‖ De nouveau : *Il est* ENCORE *venu demander de l'argent. S'il se présente* ENCORE, *congédiez-le.*

Soleil si doux au déclin de l'automne,
Arbres jaunis, je viens vous voir *encor*,
N'espérant plus que la haine pardonne
A mes chansons leur trop rapide essor.
BÉRANGER.

De la dépouille de nos bois
L'automne avait jonché la terre;
Le bocage était sans mystère,
Le rossignol était sans voix.
Triste et mourant à son aurore,
Un jeune malade à pas lents
Parcourait une fois *encore*
Le bois cher à ses premiers ans.
MILLEVOYE.

‖ De plus, en outre : *Il y a* ENCORE *un autre moyen. Il ne suffit pas d'être vertueux, il faut* ENCORE *être bon. Non-seulement il en convient, mais* ENCORE *il s'en vante. Il ne suffit pas de faire le bien, il faut* ENCORE *le bien faire.* (Dider.) *La société n'est pas seulement atelier de travail, elle est* ENCORE *atelier moral.* (P. Leroux.)

J'aime à voir ta taille élégante,
Ton doux souris, ta blanche main;
J'aime *encor* ta voix caressante,
Qui bien souvent m'a dit : Demain!

PARNY.

‖ Même, et même : *Il vient rarement chez moi, et* ENCORE *il n'y passe qu'un instant. L'homme n'aime que lui, et* ENCORE *ne s'aime-t-il guère.* (A. Karr.) *Sur six mille âmes nous ne comptons qu'un bon ménage qui soit authentique,* ENCORE *ce sont des Picards.* (C. Delavigne.)

Un seul arbre s'offrit, tel *encor* que l'orage
Maltraita le pigeon en dépit du feuillage.

LA FONTAINE.

‖ Du moins : ENCORE *s'il m'avait payé!*

Encor si la saison s'avançait davantage!

LA FONTAINE.

Encor si tes exploits, moins grands et moins rapides,
Laissaient prendre courage à nos muses timides!

BOILEAU.

Encor si vous naissiez à l'abri du feuillage
Dont je couvre le voisinage,
Vous n'auriez point tant à souffrir;
Je vous défendrais de l'orage.

LA FONTAINE.

‖ Après tout : ENCORE *faut-il que je le sache.* ENCORE *devrait-il m'écrire.*

Encor faut-il du temps pour mettre un cœur à bien.

LA FONTAINE.

‖ Malgré tout cela : *Il se figure* ENCORE *qu'on va l'écouter!*

Ose-t-il croire *encor* son crime pardonnable?

CORNEILLE.

— Joint à *plus, moins*, ou à un mot dont le sens renferme l'un ou l'autre, *encore* signifie que, outre une chose affirmée ou supposée, il en est une plus forte ou moins forte : *Il aime ses amis, mais il aime plus* ENCORE *ses écus. Il vous sert bien, mais je vous sers mieux* ENCORE. *J'ai moins* ENCORE *d'espérance en lui que de confiance en vous. La philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne fasse* ENCORE *mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire.* (J.-J. Rouss.) *Les femmes tiennent à leurs agréments* ENCORE *plus qu'à leurs passions.* (Mme de Staël.) *Le bonheur de l'homme est* ENCORE *plus fragile que le sort des Etats.* (Guizot.) *Il est évident que l'athéisme est* ENCORE *moins logique que la foi.* (Proudh.) *Il y a quelque chose de pire* ENCORE *que de ne rien faire, c'est de mal faire.* (E. de Gir.) *La femme n'est point née pour gouverner la famille,* ENCORE *moins la société.* (Bautain.)

Moi, je hais le fard dans les mœurs
Encor plus que sur le visage.

Mme DESHOULIÈRES.

Gardez-vous d'offenser un sexe qu'on honore,
Respectez-le partout; aimez-le plus *encore*.

FRÉVILLE.

— *Car encore*, Passe pour :

Les vieillards déploraient ces sévères destins;
Les animaux périr! *car encor* les humains.

LA FONTAINE.

‖ Vieille locution.

— *Mais encore?* Interrogation familière par laquelle on insiste pour obtenir une explication : *J'ai mes raisons. — Bon!* MAIS ENCORE? *quelles sont-elles?*

— *Courir encore*, S'en aller sans intention de revenir, s'enfuir avec empressement :

Cela dit, maître loup s'enfuit et *court encor*.

LA FONTAINE.

— Ellipt. Exclamation qui marque l'étonnement au sujet de la répétition d'un acte ou d'un fait : ENCORE! *mais vous ne finirez donc pas!* ENCORE! *vous y revenez!* ‖ Injonction ou demande tendant à la répétition ou à la continuation d'un acte : ENCORE! ENCORE! *versez, versez toujours.* ‖ Les Anglais se servent de ce mot français dans les circonstances où nous crions *bis;* c'est-à-dire que, dans ce cas, les Anglais parlent français, et les Français parlent latin. ‖ Avec quelque chose en outre, quand il y aura quelque chose de plus : ENCORE *une chute, et il ne se relève plus. Trois mois* ENCORE, *et vous verrez si j'ai raison.*

— Loc. conjonct. *Encore que*, Quoique, bien que : ENCORE *que je ne chante pas, j'aime la musique.*

Aussitôt qu'un sujet s'est rendu trop puissant,
Encor qu'il est sans crime il n'est pas innocent.

CORNEILLE.

Il est un berger du village
Dont l'abord, dont la voix, dont le nom fait rougir;
On soupire à son souvenir;
On ne sait pas pourquoi, cependant on soupire;
On a peur de le voir, *encor qu'*on le désire.

LA FONTAINE.

‖ Cette locution a vieilli.

— s. m. Mot *encore : Le moment où l'on dit d'une femme qu'elle est encore jolie, cet* ENCORE *gâte bien l'éloge.* (Mme de Genlis.) ‖ Nouvel objet, autre chose :

Sans rien cacher, Lise, de bout en bout,
De point en point lui conte le mystère,
Dimensions de l'esprit du beau-père,
Et les *encore* enfin tout le phœbé.

LA FONTAINE.

— **Syn. Encore, aussi.** V. AUSSI.

Encore un Curé, vaudeville de Radet et Desfontaines, représenté à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 20 novembre 1793. Cette pièce, inspirée, comme la plupart de celles qui se jouaient alors, par l'ardeur patriotique et le désir d'exalter et de populariser les idées du jour, est à elle seule une date importante de notre histoire; elle rappelle l'abolition de la constitution civile du clergé, et marque la transition qui conduisit à l'institution du culte de l'Etre suprême avec ses fêtes à la nature, au genre humain, à la vérité, à la justice, à la pudeur, à l'amitié, à la frugalité, etc. On y voit un reflet assez chaud, par endroits, de la situation des esprits; on y devine, sous une écorce un peu rude, souvent triviale, que l'idée de rompre entièrement avec le passé avait de profondes racines dans la nation. Le curé, qui est le héros du vaudeville, profitant des lois nouvelles, s'est marié; il a épousé une religieuse, une sœur qui n'en continue pas moins, tout en remplissant ses devoirs conjugaux, de soigner les pauvres malades du pays. En compagnie d'un soldat, notre patriote en soutane s'attable devant une bouteille d'excellent vin; les deux hommes causent de tout un peu en trinquant. On devine que la politique fournit le meilleur aliment de leur conversation. Mais le soldat, qui se nomme Bitri, est curieux. Ecoutons-les parler. — BITRI, *trinquant.* Bravo, curé! Elle est fort bien, la petite gouvernante. — LE CURÉ. Ce n'est pas ma gouvernante. — BITRI. C'est ta nièce? — LE CURÉ. C'est ma femme. — BITRI. Ta femme! tu es connaisseur. — LE CURÉ. Je m'ennuyais d'être seul. — BITRI. C'est facile à croire. — LE CURÉ, *chantant :*

Des habitants de ce hameau
Ami sûr et guide fidèle,
J'étais pasteur d'un grand troupeau,
Mais las! pasteur sans pastourelle.
Le nouveau code m'a permis
De faire une tendre folie,
Et de mes aimables brebis
J'ai pris la plus jolie.

Le soldat trouve la chose on ne peut plus naturelle. Il boit à la santé du curé, fait claquer sa langue, et demande si, tout en achevant la bouteille, il ne pourrait pas fumer. A cette question : « Crains-tu la pipe, curé? » le curé répond en tirant une pipe du tiroir de la table. On bat le briquet, et bientôt des nuages de fumée montent en bleuissant vers le plafond. « Si bien, curé, que te voilà marié, » dit Bitri. — LE CURÉ. Oui, par amour pour les mœurs et pour la patrie. On ne saurait trop multiplier les hommes libres. — BITRI. C'est le mot : *croissez et multipliez;* le Seigneur l'a dit, et je te vois dans le bon chemin. — LE CURÉ. Grâce à la loi. — BITRI. Oui,

La loi t'arrache au célibat;
La loi ne pouvait pas mieux faire.
Ah! désormais, dans ton état,
Combien, curé, tu vas te plaire!
Baptiser les enfants d'autrui,
C'est un fort joli ministère;
Mais il vaut mieux, prêtre et mari,
Baptiser ceux dont on est père.

LE CURÉ. Mon ami, je crois que je ne baptiserai pas longtemps. — BITRI. Bah! est-ce qu'on ne fera plus de baptêmes? — LE CURÉ. Je ne sais; mais j'ai bien envie de n'en plus faire. — BITRI. On te paye mal? — LE CURÉ. Non. — BITRI. Ta réponse m'étonne; car vous vous plaignez toujours, vous autres. — LE CURÉ, *se récriant :*

Je suis bien loin, en vérité,
De penser comme mes confrères;
Ce n'est que par l'utilité
Qu'on doit mesurer les salaires;
Un prêtre est toujours trop payé,
Et la nation est trop bonne,
L'argent le plus mal employé
Est celui qu'on nous donne.

Le soldat pensait comme le curé, mais il ne voulait pas le lui dire. Là-dessus, comme le vin est bon, il tend son verre, et les deux hommes, après avoir trinqué de nouveau et bu, reprennent leur conversation. C'est encore Bitri qui commence le feu. — Sais-tu bien, curé, qu'avec les principes que tu montres, je suis surpris de te voir faire un métier de... paresseux, de..., tu m'entends. — LE CURÉ. Je te devine. — BITRI. Grand et fort comme tu l'es, tu aurais fait un excellent soldat. — LE CURÉ. Eh! mais on ne sait pas ce qui peut arriver; je monte déjà ma garde. — BITRI. En personne? — LE CURÉ. Jamais autrement; et, sans me flatter, je ne suis pas mal sous le mousquet. — BITRI. Parbleu! je serais curieux de voir ça. — LE CURÉ. C'est bien aisé; j'ai là mon fusil, et si tu veux me commander... — BITRI. Avec la soutane? ma foi non. — LE CURÉ. Pourquoi? — BITRI. Ça m'offusque; un patriote en soutane... — Alors le curé de s'écrier :

Ma soutane ne tient à rien;
Et, d'ailleurs, qu'importe la mise?

A quoi le sans-culotte Bitri riposte aussitôt sur le même air :

On ne peut être citoyen
Avec le costume d'église.

Notre curé, que ces paroles n'offusquent nullement, reprend :

Puisque mon habit te paraît
N'être pas d'un bon patriote,
Sous cet habit qui te déplaît
Reconnais un vrai sans-culotte.

En même temps, il défait sa soutane et paraît en petite veste et en pantalon. N'ayant plus aucune objection à faire, le soldat fait exécuter dans tous ses détails le maniement des armes au curé, qui s'en tire en bon et irréprochable patriote. Cette scène caractéristique peut être appréciée à différents points de vue. Notre rôle consistait seulement à enregistrer un tableau de mœurs qui ne manque ni d'intérêt ni de piquant, et dont les curieux profiteront; c'est au lecteur intelligent de faire le reste. Nous n'aimons guère, il est vrai, les curés de vaudeville qui philosophaillent au choc des verres, mais nous aimons encore moins les abus qu'entraînent le célibat des prêtres, la vente des prières, le commerce des indulgences, joints à l'obéissance passive à des chefs qui ne reconnaissent ni patrie ni famille, et qui se placent sans cesse au-dessus des lois sociales et des intérêts humains.

Encore un Pourceaugnac ou les **Limousins vengés**, folie-vaudeville en un acte, de Scribe et Delestre-Poirson, représentée sur le théâtre du Vaudeville le 18 février 1817. Le colonel de Verseuil attend de Limoges le jeune Jules de Roufignac, fils d'un de ses amis. Il a formé le projet de l'unir à sa fille Nina; mais celle-ci aime son cousin Théodore, officier de hussards qui sert dans le régiment du colonel de Verseuil. Il s'agit donc de renvoyer le futur dans sa province. Théodore et ses camarades ne trouvent rien de mieux, pour atteindre ce but, que de traiter Jules de Roufignac comme avait été traité jadis M. de Pourceaugnac, son compatriote, de désopilante mémoire. Futet, mystificateur émérite, et sa femme secondent nos étourdis, qui se promettent de faire ainsi gaiement leur carnaval. M. de Roufignac arrive; mais, en dépit du nom et de la rime, c'est un jeune homme malin et spirituel. La première personne qu'il voit est la petite servante Tiennette, qui, le prenant pour un des acteurs de la mystification, le met au courant de tout le complot. Il apprend de cette péronelle que Nina est coquette, que Futet est jaloux, etc. Roufignac, résolu à réhabiliter les Limousins, prend ses notes comme au bal de l'Opéra; il va revêtir un habit grotesque, revient et est reçu comme Pourceaugnac. Les petits polissons le poursuivent; un nouveau Sbrigani a l'air de prendre son parti; Futet feint de le reconnaître et cherche à lui persuader qu'il lui a donné un soufflet dans un bal. « Je ne m'en souviens pas, dit Roufignac; mais, dans ce cas, je me vois obligé de vous en demander satisfaction. » Futet, déconcerté, convient alors que ce n'était qu'une plaisanterie. « Oui, dit Roufignac; eh bien! puisque c'était pour rire à mes dépens, vous allez me rendre raison de cette impertinence. » Futet est très-embarrassé. Sa femme arrive fort à propos pour le tirer de ce mauvais pas, et, parodiant les deux femmes de la comédie de Molière, elle reproche à Jules de l'avoir abandonnée « après toutes les bontés qu'elle a eues pour lui. » Roufignac feint de la reconnaître, et voilà Futet singulièrement intrigué. Nina ellemême reçoit une petite leçon, et Roufignac la force à rester neutre dans la vengeance qu'il médite contre les railleurs. Ceux-ci mettent à ses trousses deux faux médecins, que Roufignac effraye en feignant d'être hydrophobe. Enfin, par une nouvelle ruse de sa part, les officiers de hussards, privés de leurs uniformes, se voient contraints de paraître devant leur colonel, pour une revue, sous des habits d'apothicaires. Ici se termine cette petite guerre de représailles, et le généreux Roufignac sollicite lui-même du colonel de Verseuil l'union des deux amants. « Cette jolie pièce, donnée le mardi-gras et annoncée comme *folie de carnaval*, a pleinement justifié ce titre, disait un critique, car elle a obtenu un succès *fou*, et fait durer une bonne partie de l'année le *carnaval* du Vaudeville. » C'est, en effet, un des petits chefs-d'œuvre de Scribe. Plus tard, l'auteur en vogue eût peut-être transformé en *longue* comédie ce délicieux petit acte; mais, en 1817, à l'aurore de sa renommée, et plein des illusions de la jeunesse, le vaudevilliste ne songeait qu'à s'amuser lui-même en composant ces *légers* ouvrages, qui tiennent cependant plus noblement leur place dans le répertoire de leur auteur que tant de prétentieuses comédies, telles que l'*Ambitieux*, les *Indépendants*, le *Fils de Cromwell*, etc. Gontier, Philippe, Mlles Rivière et Minette jouaient la pièce avec une verve endiablée qui doubla son effet. Elle fut reprise au Gymnase le 28 septembre 1822, avec des changements, sous le titre de *Nouveau Pourceaugnac.* Il y eut procès à ce sujet. Scribe, attaqué par le directeur du Vaudeville, gagna sa cause. Le tribunal déclara qu'un auteur reste toujours maître de sa propriété. Le *Nouveau Pourceaugnac*, arrangé en opérette par Scribe et mis en musique par Aristide Hignard, a été représenté au théâtre des Bouffes-Parisiens, le 14 janvier 1860.

ENCORNAIL s. m. (an-kor-nall; *ll* mll.). Mar. Demi-réa garnissant une mortaise dans laquelle passe un cordage : *L'*ENCORNAIL *diminue le frottement du filin sur le bois.*

ENCORNAT s. m. (an-kor-na). Anc. mar. Jaumière. ‖ Mâchoire, partie de la corne qui embrasse le mât.

ENCORNÉ, ÉE (an-kor-né) part. passé du v. Encorner. Qui a des cornes, qui porte des cornes : *Un bœuf bien* ENCORNÉ.

Capitaine renard allait de compagnie
Avec son ami bouc, des plus hauts *encornés*.

LA FONTAINE.

— Percé, blessé à coups de corne : *Il fut* ENCORNÉ *par le bœuf.*

— Techn. Muni de corne à ses extrémités, en parlant d'un arc : *Un arc* ENCORNÉ.

— Art vétér. Qui vient, qui se produit à la corne ou près de la corne du pied du cheval : *Un javart* ENCORNÉ. ‖ *Atteinte encornée*, Blessure qui pénètre, par la partie interne du boulet, jusque au-dessous de la corne.

ENCORNER v. a. ou tr. (an-kor-né — de *en*, et de *corne*). Mettre, donner des cornes à : *Ce peintre a oublié d'*ENCORNER *son Moïse, comme l'exige la tradition.*

— Fam. Faire cocu.: ENCORNER *son mari.* ENCORNER *son meilleur ami.*

— Percer, blesser à coups de corne : *Il s'est fait* ENCORNER *par le taureau.*

— Techn. Munir de corne aux extrémités, en parlant d'un arc : ENCORNER *un arc.*

ENCORNET s. m. (an-kor-nè — de *en*, et de *cornet*). Moll. Petite espèce de calmar dont la morue fait souvent sa nourriture. ‖ *Encornet gigantesque*, Espèce de poulpe qui a huit bras, et qui atteint, dit-on, jusqu'à six mètres de longueur totale.

ENCORNETÉ, ÉE (an-kor-ne-té) part. passé du v. Encorneter. Mis en cornets : *Dragées* ENCORNETÉES.

— Coiffé d'une cornette : *Femme* ENCORNETÉE.

ENCORNETER v. a. ou tr. (an-kor-ne-té — de *en*, et de *cornet*. Double le *t* devant une syllabe muette : *J'encornette, tu encornetteras*). Mettre en cornets : ENCORNETER *du poivre, des dragées.*

— Coiffer d'une cornette : ENCORNETER *une femme.*

— Par ext. Habiller en femme : ENCORNETER *un petit garçon.*

S'encorneter v. pr. Se coiffer d'une cornette; s'habiller en femme : *Elle* S'ÉTAIT ENCORNETÉE *avec une grâce charmante.* (Marmontel.)

Le temps venu d'attraper le galant,
Messire Bon se couvrit d'une jupe,
S'encorneta. . . . .

LA FONTAINE.

ENCOSTE s. m. (an-ko-ste — de *en*, et de *coste*, qui s'est dit pour *côte, côté*). Anc. jurispr. Introduction indirecte d'un jugement dit aujourd'hui interlocutoire : *Jugement par* ENCOSTE.

ENCOSTÉ adv. (an-ko-sté — de *en*, et de *costé*, qui s'est dit pour *côté*). A côté. ‖ Vieux mot.

ENCOTILLONNÉ, ÉE (an-ko-ti-llo-né; *ll* mll.) part. passé du v. Encotillonner : *Être* ENCOTILLONNÉ. *Un homme* ENCOTILLONNÉ.

ENCOTILLONNER v. a. ou tr.. (an-ko-ti-llo-né; *ll* mll. — de *en*, et de *cotillon*). Néol. fam. Soumettre à l'autorité, aux volontés d'une femme : *Se laisser* ENCOTILLONNER.

S'encotillonner v. pr. Devenir dépendant des volontés d'une femme : *Crois-tu que je veuille* M'ENCOTILLONNER?

ENCOTONNÉ, ÉE (an-ko-to-né) part. passé du v. Encotonner : *Fruit* ENCOTONNÉ.

ENCOTONNER v. a. ou tr. (an-ko-to-né — de *en*, et de *coton*). Garnir, couvrir de coton, de duvet : *La nature* ENCOTONNE *certains fruits délicats.*

. . . . Le second âge
Nous vient *encotonner* de barbe le visage.

RONSARD.

S'encotonner v. pr. Se couvrir de coton, de duvet.

ENCOTYLE s. f. (an-ko-ti-le — du gr. *en*, dans; *kotulos*, creux de la main). Antiq. gr. Jeu dans lequel l'un des joueurs mettait un genou dans les mains de deux autres joueurs réunies en creux, et se faisait porter ainsi.

ENCOUARDI, IE (an-kou-ar-di) part. passé du v. Encouardir : *Un enfant* ENCOUARDI *par une fausse éducation.*

ENCOUARDIR v. a. ou tr. (an-kou-ar-dir — de *en*, et de *couard*). Rendre couard, lâche, poltron.

ENCOUBERT s. m. (an-kou-bèr). Mamm. Nom d'une espèce de tatou. ‖ V. ce mot.

— **Encycl.** L'ancien genre d'édentés connu sous le nom de *tatou* a été divisé par les auteurs modernes en trois genres, savoir : les *tatous* proprement dits, les *tatusies* et les *priodontes.* Le premier ne comprend qu'une seule espèce, le *tatou encoubert*, appelé aussi *tatou à six bandes* ou *à dix-huit bandes*, *armadille, cirquinçon, tatou pouyou*, etc. Sa longueur est d'environ trente centimètres. Sa peau est peu pourvue de poils, ce qui est rare chez les mammifères; elle est recouverte d'un test écailleux et dur, composé de compartiments semblables à de petits pavés, colorés en jaune sale et formant une sorte de cuirasse qui protège le corps, la tête et la queue. La carapace se divise en trois parties : un bouclier arrondi sur les épaules, un semblable sur la croupe, et, entre ces deux boucliers, six ou sept bandes mobiles, transversales, formées de pièces grandes, rectangulaires, lisses, plus longues que larges, entre lesquelles on voit sortir de grands poils blanchâtres. L'*encoubert* a la tête large, aplatie et triangulaire, les oreilles assez longues et des écailles au-dessus des yeux. Malgré le

nom très-impropre d'*édentés* que porte l'ordre auquel il appartient, il possède trente-huit dents, savoir : huit de chaque côté à chaque mâchoire, deux incisives en haut et quatre en bas, toutes dépourvues de racines. La langue est peu extensible. La queue est ronde, de la moitié de la longueur du corps, et annelée seulement à sa base. Ses pieds sont armés d'ongles assez robustes.

L'*encoubert* est répandu dans toute l'Amérique méridionale; c'est surtout à la Guyane, au Brésil et au Paraguay qu'il est commun. Il fouit avec beaucoup de facilité; à l'aide des ongles puissants de ses pattes antérieures, et aussi de son groin, il se creuse des terriers obliques et profonds d'un mètre et demi environ. C'est là qu'il se tient pendant le jour. Il ne sort que le matin et le soir, pour chercher sa nourriture, qui consiste en graines, en fruits, en racines, en insectes, etc.; on dit aussi qu'il mange de petits oiseaux quand il peut en prendre. Il boit souvent. C'est un animal faible et craintif. Lorsqu'il est poursuivi, il court avec assez de rapidité; mais bientôt il s'aplatit en quelque sorte contre terre, se met à fouir et ne tarde pas à disparaître sous le sol. La femelle fait, tous les ans, plusieurs portées de sept à huit petits, qui se développent assez promptement pour pouvoir suivre leur mère hors du trou au bout de quinze jours. La chair de l'*encoubert* est très-délicate et fort recherchée dans les pays où il est commun; un autre avantage qu'il présente, c'est qu'il est toujours excessivement gras.

ENCOULOIR s. m. (an-kou-loir). Techn. Pièce de bois dans laquelle est ménagée une fente pour faire passer l'étoffe, à mesure qu'on la tisse. ‖ On dit aussi ENCOULOIRE s. f., et POITRINIÈRE.

ENCOULOURÉ, ÉE adj. (an-kou-lou-ré — de *en*, et du lat. *color*, couleur). Coloré ; fardé. ‖ Vieux mot.

ENCOULPER v. a. ou tr. (an-koul-pé — de *en*, et du lat. *culpa*, faute). Accuser. ‖ Vieux mot.

ENCOURAGÉ, ÉE (an-kou-ra-jé) part. passé du v. Encourager. A qui l'on a donné du courage : *Les troupes*, ENCOURAGÉES *par sa présence, coururent à l'ennemi*. ‖ Animé, excité; porté : *Être* ENCOURAGÉ *à bien faire. Pour chercher à plaire, on sent le besoin d'y être* ENCOURAGÉ. (Mme C. Fée.) ‖ Favorisé dans un but de développement : *Là où l'on cultive déjà les prairies artificielles, la culture des plantes sarclées pour la nourriture du bétail doit être* ENCOURAGÉE. (Math. de Dombasle.)

La règle avec la paix, sous des abris tranquilles,
Aux arts *encouragés* assura des asiles.
VOLTAIRE.

ENCOURAGEANT (an-kou-ra-jan) part. prés. du v. Encourager : *On partage le mérite en l'*ENCOURAGEANT.

ENCOURAGEANT, ANTE adj. (an-kou-ra-jan, an-te — rad. *encourager*). Qui encourage, qui est propre à encourager : *Paroles* ENCOURAGEANTES. *Début* ENCOURAGEANT. *Toujours des reproches! ce n'est guère* ENCOURAGEANT. *Les prix académiques sont des récompenses* ENCOURAGEANTES *pour le génie naissant*. (Gilbert.)

— **Antonyme.** Décourageant.

ENCOURAGEMENT s. m. (an-kou-ra-je-man — rad. *encourager*). Action d'encourager : *L'*ENCOURAGEMENT *des lettres sous toutes les formes est utile et honorable*. (Ste-Beuve.) ‖ Ce qui encourage, moyen d'encourager : *Donner des* ENCOURAGEMENTS. *Avoir besoin d'*ENCOURAGEMENTS. *Le repos, qui sert de délassement aux travaux passés et d'*ENCOURAGEMENT *à d'autres, n'est pas moins nécessaire à l'homme que le travail même*. (J.-J. Rouss.) *La louange est un poison perfide quand elle est autre chose qu'un* ENCOURAGEMENT *à mieux faire*. (Descuret.) *Il y a des gens pour qui l'indulgence n'est qu'un* ENCOURAGEMENT *à s'en rendre indignes*. (Livry.)

— *Sociétés d'encouragement*, Nom donné à diverses sociétés fondées pour aider aux progrès des sciences et des arts.

— **Antonyme.** Découragement.

— **Encycl.** *Sociétés d'encouragement*. Toutes les fois que le gouvernement voit l'initiative individuelle dirigée vers une invention sérieuse, vers un perfectionnement utile, son devoir est d'encourager des efforts qui, livrés à eux-mêmes, resteraient souvent stériles; mais les branches de l'industrie sont si nombreuses, les besoins des inventeurs si considérables, qu'il ne pourrait suffire à sa tâche. Pour lui en faciliter l'accomplissement, une société, fondée en 1789 et réorganisée en 1801, lui est venue en aide. Cette Société d'*encouragement* pour l'industrie nationale, association de savants, de manufacturiers, de fonctionnaires publics et de propriétaires, a fait approuver ses statuts en 1824, et depuis, personne civile, elle peut accepter des legs et des donations qui rendent plus efficaces les services que l'on attend d'elle. La Société est ouverte à tous les souscripteurs présentés par un membre et qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 36 francs. Elle est administrée par un conseil composé du bureau et de soixante membres, divisés en six comités. Ses moyens d'action consistent en distributions de récompenses, argent ou médailles, décernées à ceux qui inventent, perfectionnent, exécutent des machines ou des procédés utiles aux diverses branches de l'industrie; qui introduisent en France des procédés expérimentés avec succès dans des manufactures étrangères; qui font des expériences ou des essais ayant pour but d'apprécier de nouvelles méthodes annoncées au public, etc., etc. La Société publie, depuis 1802, un Bulletin, dont la collection complète est considérée, à juste titre, comme une histoire raisonnée et progressive des arts et métiers en France et à l'étranger. Elle envoie, en outre, à tous les fabricants ou agriculteurs qui lui en font la demande, des modèles, des dessins, des descriptions de toutes les découvertes nouvelles. La Société d'*encouragement*, qui a popularisé le métier à la Jacquart, l'industrie du plaqué d'or et d'argent, les machines à fabriquer les draps, les sucreries de betteraves, propagé le mûrier, le drainage, vulgarisé des inventions sans nombre, a rendu, jusqu'à ce jour, d'immenses services, et la façon dont elle est administrée est un sûr garant du bien qu'elle est encore appelée à faire.

A l'exemple de la Société d'*encouragement* pour l'industrie nationale, d'autres sociétés se sont établies dans un but spécial et déterminé. Nous citerons, entre autres, la *Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France*, sur laquelle nous donnons, au mot JOCKEY-CLUB, tous les renseignements dont aurait besoin le lecteur.

ENCOURAGER v. a. ou tr. (an-kou-ra-jé — de *en*, et de *courage* — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *J'encourageai, nous encourageons*). Donner, inspirer du courage à : ENCOURAGER *des soldats. Sémiramis* ENCOURAGEAIT *l'armée*. (Volt.) ‖ Porter, exciter, pousser, déterminer à agir : *Il m'*ENCOURAGE *à partir pour l'Angleterre. Je voudrais l'*ENCOURAGER *à tenter cette entreprise*. ‖ Favoriser dans un but de développement : ENCOURAGER *l'industrie, les lettres, les beaux-arts*. ENCOURAGER *le talent. Un prince doit favoriser et* ENCOURAGER *l'industrie chez ses sujets*. (Machiavel.) *Le défaut de récompense décourage moins la vertu que l'impunité n'*ENCOURAGE *le crime*. (Sanial-Dubay.) *C'est créer le talent que de l'*ENCOURAGER. (Petit-Senn.) ‖ Confirmer dans sa conduite, pousser à persévérer; exalter par ses éloges, par son approbation : *Le matérialisme* ENCOURAGE *les Nérons*. (Volt.)

— Absol. : *Cette expérience n'est guère propre à* ENCOURAGER.

S'encourager v. pr. S'exciter, s'animer soi-même : *Je cherche inutilement à m'*ENCOURAGER.

— Réciproq. Se donner l'un à l'autre des encouragements : *Une secte persécutée dégénère en faction; les opprimés se réunissent et s'*ENCOURAGENT. (Volt.)

— **Syn. Encourager, aiguillonner, animer, exciter, inciter, porter à, pousser à.** V. AIGUILLONNER.

— **Antonyme.** Décourager.

ENCOUREMENT s. m. (an-kou-re-man — rad. *encourir*). Jurispr. Ce qu'on encourt, ce qui est attaché à un acte comme peine légale.

ENCOURIR v. a. ou tr. (an-kou-rir — lat. *incurrere*; de *in*, dans, et *currere*, courir. *Incurrere* a, comme *encourir*, le sens figuré : *incurrere odio hominum*, Encourir la haine des hommes; *incurrere in crimen*, Encourir une accusation. Se conjugue comme *courir*). Mériter, s'attirer, se mettre sous le coup de : ENCOURIR *la peine de mort*. ENCOURIR *une amende*. ENCOURIR *un châtiment*. ENCOURIR *l'excommunication. Le bon roi Robert* ENCOURUT *les censures de l'Église pour avoir épousé sa cousine*. (St-Foix.)

— Fig. S'attirer, déterminer contre soi : ENCOURIR *la haine de quelqu'un*. ENCOURIR *le déshonneur*. ENCOURIR *la disgrâce du roi. Dussé-je* ENCOURIR *la colère du peuple, je lui dirai hardiment la vérité*. (Barnave.) *L'homme qui* A ENCOURU *le mépris de ses égaux est moralement isolé*. (Alibert.)

— Ironiq. S'attirer, gagner, lorsque le bien que l'on s'attire est considéré comme un mal à quelque point de vue : ENCOURIR *la faveur des tyrans*. ENCOURIR *l'approbation des sots*.

ENCOURIR ou **EN COURIR (S')** v. pr. (an-kou-rir — de *en*, et de *courir*). Courir, aller en toute hâte : *Il* S'ENCOURUT *du côté de la rivière*.

L'associé des frais et du plaisir
S'*encourt* en haut, en certain vestibule.
LA FONTAINE.

‖ Ce mot, qui a vieilli dans les livres, est resté dans le langage populaire.

ENCOURRE v. a. ou tr. (an-kou-re — de *en*, et de *courre*, qui s'est dit pour *courir*). Accourir. ‖ Encourir; avoir à supporter. ‖ Vieux mot.

ENCOURTINÉ, ÉE (an-kour-ti-né) part. passé du v. Encourtiner : *Un lit* ENCOURTINÉ.

ENCOURTINER v. a. ou tr. (an-kour-ti-né — de *en*, et de *courtine*). Garnir de courtines, de rideaux, de tapisseries. ‖ Vieux mot.

— Par anal. Entourer comme d'une courtine :

Des rameaux de mon olive
J'*encourtine* ton autel.
DU BELLAY.

— Par ext. Entourer de murs, de fortifications.

ENCOURU, UE (an-kou-ru) part. passé du v. Encourir : *La peine* ENCOURUE *par les contrevenants*.

ENCOURUE s. f. (an-kou-rû — rad. *encourir*). Intérêt de l'intérêt : *Ces intérêts sont dus pour cinq années, sans préjudice de l'*ENCOURUE. (Complém. de l'Acad.) ‖ Vieux mot.

ENCOUTURE s. f. (an-kou-tu-re — de *en*, et de *couture*). Mar. Disposition des bordages encoutures.

ENCOUTURÉ, ÉE (an-kou-tu-ré) part. passé du v. Encouturer : *Bordages* ENCOUTURÉS.

ENCOUTURER v. a. ou tr. (an-kou-tu-ré — de *en*, et de *couture*). Mar. En parlant des bordages, Les disposer à clin, les faire mordre un peu l'un sur l'autre, au lieu de les juxtaposer.

ENCRAGE s. m. (an-kra-je — rad. *encrer*). Typogr. Action de charger d'encre, en parlant des balles ou des rouleaux : *L'*ENCRAGE *des rouleaux*.

ENCRAINÉ, ÉE (an-krè-né). Art vétér. Blessé au garrot. ‖ Vieux mot. On dit aujourd'hui ÉGARROTÉ.

ENCRASICHOLE adj. m. (an-kra-zi-ko-le — du gr. *en*, dans; *kras*, tête; *cholê*, bile). Ichthyol. Se dit d'une espèce d'anchois, parce que la tête de ce poisson contient une substance très-amère.

ENCRASSÉ, ÉE (an-kra-sé) part. passé du v. Encrasser : *Des habits* ENCRASSÉS. *Des mains* ENCRASSÉES.

— Fig. Encroûté, obstiné dans son ignorance : *Ces gens-là, c'est si bourgeois, si bête, si* ENCRASSÉ !... *il n'y a rien à faire*. (E. Sue.)

— Mécan. *Grille encrassée*, Grille obstruée par les scories du charbon, surtout quand il est de mauvaise qualité.

ENCRASSER v. a. ou tr. (an-kra-sé — de *en*, et de *crasse*; en vieux français, *encrassier* avait la valeur de *engraisser*; il en est de même du wallon *écrauchi*, rouchi *encrachier*). Salir de crasse : ENCRASSER *ses habits, son chapeau. Vos cheveux* ENCRASSENT *le collet de votre paletot. Cette poudre* ENCRASSE *trop les armes*.

— Mécan. Obstruer de scories : *Cette houille* ENCRASSE *beaucoup les grilles des fourneaux*.

— Intransitiv. Devenir crasseux : *Ces étoffes* ENCRASSENT *en peu de temps*.

S'encrasser v. pr. Prendre de la crasse, devenir crasseux : *Vos habits commencent à* S'ENCRASSER.

— Fig. Fréquenter ou s'allier des personnes viles par leur caractère ou leur état : *On ne fréquente pas les gens crasseux sans* S'ENCRASSER *quelque peu. Se marier ainsi, cela s'appelle* S'ENCRASSER. ‖ S'encroûter, s'abêtir : *Il* S'ENCRASSE *de plus en plus par sa paresse*.

— **Antonyme.** Décrasser.

ENCRATITE s. m. (an-kra-ti-te — du gr. *egkratês*, chaste). Hist. relig. Membre d'une secte du IIe siècle, qui réprouvait le mariage, faisait une obligation rigoureuse de la continence, défendait l'usage de la viande et celui du vin, même à la messe.

— **Encycl.** Les *encratites* étaient disciples de Tatien, et on les appelait aussi continents, sévériens, apotactiques, saccophores, hydroparastes.

Ce nom d'*encratites* vient du grec ἐγκράτεια, continence. Les partisans de cette secte, qui rejetaient le mariage comme illicite, s'étaient ainsi appelés, parce que, pour eux, la continence était la première des vertus.

La doctrine des *encratites* avait emprunté ses dogmes à toutes les sectes. Comme Valentin, les *encratites* imaginaient des puissances invisibles, des principautés, et mille autres fables de cette nature; ils admettaient avec Marcion deux dieux, et le Créateur du monde n'était que le second par le rang. Aussi prétendaient-ils que ces paroles du Créateur : *Que la lumière soit faite*, étaient moins un commandement qu'une prière adressée au Dieu suprême. Dans leur opinion, l'Ancien Testament était l'ouvrage de ces deux divinités.

Ils condamnaient l'usage du mariage non moins que l'adultère, et s'appuyaient pour cela sur ces paroles de saint Paul, dans son épître aux Galates : *Celui qui sème dans la chair moissonnera la corruption de la chair*. Ils témoignaient une aversion sans bornes pour ceux qui mangeaient de la chair et qui buvaient du vin, car ils regardaient comme obligatoire la défense faite aux Nazaréens.

Leur nom d'*hydroparastes*, ὑδροπαράσταται, leur vient de ce qu'ils ne se servaient que d'eau dans le sacrifice de la messe.

Les *encratites* étaient conséquents avec leur doctrine; pour eux, la matière était le siége du mal et du péché. C'est pourquoi ils la combattaient de toutes leurs forces, et ils lui livraient une guerre sans trêve ni merci. Ils prétendaient que les âmes pénétrées de l'enseignement du Sauveur, et dégagées des préoccupations de la matière, doivent soupirer sans cesse après le ciel, leur patrie véritable, d'où elles sont déchues et où elles retournent après leur mort, revêtues d'un corps céleste; car le corps terrestre devait être anéanti, comme tout ce qui dérive de la matière.

Les *encratites* avaient, outre cette doctrine générale, diverses opinions particulières qui s'éloignaient de l'orthodoxie. Ainsi ils déclaraient qu'Ève n'a point été créée à l'image de Dieu, puisqu'elle est sortie de l'homme; tandis que l'orthodoxie admet que, bien qu'elle soit tirée des côtes de l'homme, la femme est créée à l'image de Dieu. Cette opinion n'est pas, du reste, particulière aux *encratites* : elle a été aussi professée par quelques Pères de l'école d'Antioche, Théodoret entre autres. Telle était aussi l'opinion des sévériens, et tel est encore de nos jours l'avis des sociniens, qui font, il est vrai, consister uniquement la ressemblance avec l'image divine dans la domination de l'homme sur les animaux, analogue à celle de Dieu sur toute la création, ou, en d'autres termes, dans la supériorité de l'intelligence humaine, et non, comme les sectes que nous avons énumérées, dans la sainteté; car, disent-ils, si l'homme avait été saint, il n'aurait pas péché.

Pour les *encratites*, la tentation d'Ève n'est qu'une allégorie; le serpent tentateur n'est que le symbole des instincts sexuels trop fort éveillés chez Ève d'abord et ensuite, par son influence, chez Adam. En conséquence, ils condamnaient absolument le mariage. Cette explication avait été imaginée par le célèbre Juif alexandrin Philon, et elle fut admise par Clément d'Alexandrie, par Ambroise de Milan, par les manichéens et, au moyen âge, par les cathares ou albigeois.

Plusieurs auteurs ont soutenu que Tatien n'était pas le fondateur de cette secte, mais qu'elle remontait aux premiers jours du christianisme. Évidemment cette lutte de l'esprit contre la matière, de l'âme contre le corps et ses concupiscences, est l'idée fondamentale du paulinisme; Tatien n'a fait que l'exagérer, en prétendant que tout ce qui était matière et tenait à la matière devait être regardé comme mauvais. Cependant nous pouvons dire avec saint Irénée, Eusèbe, saint Épiphane, saint Jérôme, saint Augustin, Théodoret, que les *encratites*, avec leur doctrine et leur système nettement définis, descendent de Tatien, et non de saint Paul. La propagation de ce système en Occident ne saurait être pour nous une difficulté. Selon saint Irénée, Tatien n'était point étranger au monde occidental, puisqu'il succéda à saint Justin dans la direction de l'école de Rome.

ENCRAVATÉ, ÉE (en-kra-va-té) part. passé du v. Encravater : *Un jeune homme artistement* ENCRAVATÉ.

ENCRAVATEMENT s. m. (an-kra-va-te-man — rad. *encravater*). Fam. Art ou action de mettre sa cravate, de mettre une cravate à quelqu'un : *Depuis qu'elle me distingue, madame Javerval préside d'elle-même à l'*ENCRAVATEMENT *de son époux, qui se trouve ainsi l'agent de notre correspondance*. (Ch. de Bernard.)

ENCRAVATER v. a. ou tr. (an-kra-va-té — de *en*, et de *cravate*). Mettre une cravate à : ENCRAVATER *un enfant*.

S'encravater v. pr. Mettre sa cravate : *Ne savoir pas* S'ENCRAVATER.

ENCRE s. f. (an-kre — du latin *encaustum*, en grec *enkauston*, encre rouge avec laquelle les empereurs grecs signaient; de *en*, préposition, et *kaustos*, brûlé; de *kaiô*, qui répond au sanscrit *kuath*, brûler, chauffer, cuire. Le mot latin et le mot grec s'accentuaient différemment, fait observer M. Littré : « Le latin avait l'accent sur la syllabe *cau*, et le grec sur la syllabe *enk*, et, comme dans tous les mots tirés du grec où l'accentuation nationale était en conflit avec l'accentuation étrangère, la prononciation de *encaustum* était tantôt latine : *encáustum*, tantôt grecque : *éncaustum*; du moins c'est ce que montrent les langues romanes, qui reproduisent, les unes *encáustum*, le français par exemple, ainsi que ses patois, et le sicilien *inga*, tandis que les autres reproduisent *encaustum*, comme le provençal *encaut*, l'espagnol *encausto* et l'italien *inchiostro*). Liquide préparé pour écrire, imprimer ou dessiner à la plume : ENCRE *noire, rouge, bleue*. ENCRE *fixe, double, indélébile. Bouteille à l'*ENCRE. *Se barbouiller d'*ENCRE. *L'*ENCRE *est d'autant meilleure et moins altérable, qu'il s'y trouve plus de gallate comparativement à la quantité de tanin*. (Pelouze.) *L'égoïsme écrit à l'*ENCRE *le mal qu'on lui cause, au crayon le bien qu'on lui fait*. (Ségur.)

— Fig. Action d'écrire; écrits, œuvres littéraires : *Pour moi, j'ai l'*ENCRE *en horreur. Au jugement dernier, l'*ENCRE *des écrivains sera estimée au même prix que le sang des martyrs*. (Prov. mahométan.) *La méchante habitude du papier et de l'*ENCRE *fait qu'on ne peut s'empêcher de griffonner*. (Chateaub.) *Il faut choisir entre la liberté de la plume ou la liberté du fusil, le sang ou l'*ENCRE. (E. de Gir.)

Cent fois plus malheureux et plus infâme encore
Est ce fripier d'écrits que l'intérêt dévore,
Qui vend au plus offrant son *encre* et ses fureurs.
VOLTAIRE.

— *Encre de couleur*, Encre colorée autrement qu'en noir. ‖ *Encre d'imprimerie*, Pâte composée de noir de fumée et d'huile de lin, qu'on emploie dans l'imprimerie. ‖ *Encre lithographique*, Encre servant à l'impression lithographique. ‖ *Encre autographique*, Encre dont on se sert en lithographie pour écrire sur un papier préparé, et transporter ensuite

sur la pierre ce qu'on a écrit ou dessiné. ‖ *Encre de conservation*, Préparation pour empêcher l'altération de l'encre lithographique sur la pierre, lorsque le tirage est suspendu. ‖ *Encre oléique*, Encre mêlée d'huile dont la poste se sert pour timbrer ses dépêches. ‖ *Encre sympathique*, Liquide incolore sur le papier, mais que l'on peut rendre visible en soumettant l'écriture à certaines influences chimiques : *Le jus d'oignon est une véritable* ENCRE SYMPATHIQUE, *qui prend une teinte brune sous l'influence de la chaleur*. ‖ *Encre de Chine*, Préparation sèche et solide de noir de fumée, qu'on emploie particulièrement dans le dessin au lavis, et qui a d'abord été fournie exclusivement par la Chine : L'ENCRE DE CHINE *authentique se distingue à la cassure, qui est nette et brillante, à la finesse de son grain, à sa dureté extrême et à son inconcevable divisibilité*. (Th. Gaut.)

— Loc. fam. *Noir comme l'encre, plus noir que l'encre*, Extrêmement noir, à cause de la couleur de l'encre ordinaire, et fig. Sombre, horrible : *Mille soupçons* PLUS NOIRS QUE L'ENCRE *s'emparèrent de son imagination*. (Hamilton.) ‖ *Bouteille à l'encre*, Affaire obscure, embrouillée ; Se dit à cause de la couleur noire de l'encre commune : *Ce procès, c'est la* BOUTEILLE À L'ENCRE. ‖ *Etre dans la* BOUTEILLE À L'ENCRE, Etre engagé dans quelque intrigue, dans quelque affaire secrète et suspecte.

— Hist. *Encre sacrée*, Encre rouge pourpre dont les empereurs d'Orient se servaient pour signer leurs actes, et qu'on gardait avec les plus grandes précautions : *Il était défendu, sous peine de mort, d'avoir en sa possession de l'*ENCRE SACRÉE, *ou de chercher à en obtenir de l'officier auquel ce dépôt était confié*. (Complém. de l'Acad.)

— Moll. Liquide noir qui est contenu dans le corps des sèches, et qu'on emploie dans le dessin au lavis, sous le nom de sépia.

— **Encycl.** Techn. ENCRE À ÉCRIRE. *L'encre* est aussi ancienne que l'écriture. Il est même prouvé qu'avant d'être employée pour former des caractères alphabétiques, elle a dû servir, comme couleur, pour tracer des figures et des ornements sur les parois intérieures et extérieures des monuments publics et privés en remplacement de la *gravure*.

Nous avons cette preuve dans le verbe *écrire*, γράφω, qui dans toutes les langues anciennes est synonyme de *graver*.

L'Assyrie confia d'abord le dépôt de ses mémoires historiques aux briques gravées ; l'Egypte aux hiéroglyphes gravés ou peints de différentes couleurs ; la Grèce et l'Etrurie aux pierres sculptées et à la peinture de divers genres de céramique. On peut voir dans une vitrine du musée du Louvre un amas de tessons sur lesquels sont écrites en grec des quittances de contributions.

L'Egypte étendit l'usage de l'écriture à l'*encre* sur pierre et sur bois aux feuilles du papyrus convenablement apprêtées. Cette invention produisit une grande révolution dans l'art de représenter les idées et les choses. La peinture d'*objets* hiéroglyphiques se changea en écriture de signes hiératiques ; les signes hiératiques, de plus en plus simplifiés, donnèrent naissance aux caractères coptes de l'écriture *démotique*.

Les musées égyptiens de Berlin, de Paris et de Turin possèdent des documents précieux par leur haute antiquité, écrits en caractères hiératiques et démotiques coptes, et encore bien conservés, où l'on peut suivre le cours de cette évolution.

On enseigne ordinairement dans les collèges, en citant à l'appui l'histoire du maître d'école de Phalère, que les anciens écrivaient toujours avec un stylet sur des tablettes de cire. On tire même de cet usage l'étymologie du mot *style*.

Les Grecs et les Romains avaient, il est vrai, l'habitude de prendre des notes sur certaines tablettes de peau cirée ; mais ils écrivaient à l'*encre* les ouvrages de quelque importance. Le musée du Louvre possède un feuillet d'un manuscrit d'Homère écrit à l'*encre*, à une époque très-reculée.

Moïse parle de l'*encre*. Pline nous a laissé la recette pour la composer. On a trouvé à Pompéi des manuscrits grecs et latins ; en Egypte, des livres grecs et coptes d'une grande antiquité, écrits avec de bonne *encre*. De tous les ouvrages anciens de quelque importance arrivés jusqu'à nous, combien y en a-t-il qui soient écrits sur ces fameuses tablettes de cire? Presque tous sont écrits à l'*encre*.

La fabrication de l'*encre* était même portée chez les anciens à un très-haut degré de perfection. L'*encre* du *Virgile* du Vatican, qui remonte au IVe siècle, ne laisse rien à désirer. Les *encres* des palimpsestes grecs et latins, qui, après avoir été grattées, lavées et couvertes, dans le moyen âge, d'autres caractères, ont pu encore être ravivées, étaient certainement d'une qualité supérieure.

Nous avons vu et étudié une quantité incalculable d'actes authentiques et de documents officiels, depuis le IXe siècle jusqu'au XVIIIe siècle, écrits sur parchemin ou sur papier. Les *encres* du IXe, du Xe, du XIe et du XIIe siècle sont inférieures à celles des palimpsestes. La forme des caractères, en général, est nette ; mais la couleur a presque toujours pâli. Du XIIe au XVe siècle, nous avons remarqué un progrès continu dans la fabrication des *encres* et dans le perfectionnement des écritures. Les *encres* italiennes et espagnoles du XVIe siècle atteignent le plus haut degré de perfection.

Les lettres autographes de Jules II, de Léon X, de Machiavel, de Guichardin, du duc de Tolède et de Charles V sont aussi fraîches encore aujourd'hui que si elles avaient été écrites d'hier. Les autographes de Bossuet, de Mme de Sévigné, de Mme de Maintenon, de Boileau, de Mlle de La Vallière, de la galerie Mazarine, quoique plus récents, sont moins bien conservés. Les caractères sont nets ; mais l'*encre* a roussi. Le temps y portera encore d'autres ravages.

Au commencement du XVIIe siècle, la fabrication des *encres* est en décadence. On composait à cette époque une certaine *encre* d'un noir brillant du plus bel effet ; mais au bout d'un demi-siècle elle tournait au jaune ; deux siècles plus tard elle avait brûlé le papier. Nous avons vu quelques manuscrits de ce temps ; tout ce que l'*encre* avait touché était brûlé, pulvérisé et mis à jour comme s'il eût été coupé à l'emporte-pièce.

Une grande partie des *encres* employées de nos jours, d'après les analyses du baron Thenard, sont de nature à produire le même effet dans un temps plus ou moins rapproché. « Parmi les cent cinquante-neuf échantillons d'*encre* qui figurent à l'Exposition universelle (1855), dit l'illustre chimiste, la plupart présentent le grave danger de n'être pas à l'abri de l'épreuve du temps ; le temps n'est pas éloigné, ajoutait-il, où des actes importants seront devenus illisibles sans qu'il soit possible d'en faire reparaître les caractères effacés. »

La bonne *encre* à écrire n'est pas seulement une couleur superficielle, mais une teinture qui pénètre les fibres du papier et s'y fixe d'une manière permanente sans qu'elle puisse être détachée par le temps ou par l'action des agents chimiques.

L'*encre* au sulfate de fer et à la noix de galle de bonne qualité est celle qui, d'après le même chimiste, réunit le plus grand nombre de qualités essentielles.

Un autre chimiste, James Starck, s'est longtemps occupé de la fabrication des *encres*. De 1842 à 1860, il en a fabriqué deux cent vingt-neuf espèces différentes ; il a essayé la durée comparative de l'écriture de chaque espèce sur différentes qualités de papier, et il a conclu qu'aucun sel ne donne d'aussi bons résultats que le sulfate de fer ordinaire.

D'après les expériences de M. Starck, l'*encre* à la noix de galle et au campêche serait moins durable que l'*encre* à la noix de galle pure, et le sucre exercerait une action pernicieuse sur les *encres* les mieux conditionnées.

Il a observé aussi que le contact du fer diminue sensiblement la force et la stabilité de l'*encre* ; aussi il recommande d'écrire les actes publics avec des plumes d'oie, à l'exclusion de toute espèce de plume métallique.

Le même auteur a recherché dans ses expériences s'il n'existait pas dans la nature une substance de couleur foncée, qui, ajoutée à l'*encre* ordinaire, pût en augmenter la force et la stabilité, et il a trouvé que le sulfate d'indigo était la seule matière qui pouvait remplir ce but.

Comme résultat de vingt années de recherches, d'études et d'expériences, ce chimiste a acquis la conviction que la formule qui donne l'*encre* la plus noire, la plus coulante et la plus durable est la suivante, calculée pour deux pintes d'*encre* :

Noix de galle.	12 onces
Quelques clous de girofle.	
Sulfate d'indigo.	8
Couperose verte.	8
Gomme arabique.	4

On peut aussi faire de bonne *encre* avec la recette suivante : on fait macérer pendant trente-six heures, dans 5 litres d'eau pure, 1 kilogr. de noix de galle concassée et 75 gr. de fragments de campêche ; on maintient la liqueur pendant deux heures près de l'ébullition ; on filtre dans une chausse, et l'on ajoute 500 gr. de sulfate de fer et de 500 à 600 gr. de gomme arabique que l'on aura préalablement fait dissoudre dans au moins 2 litres 1/2 d'eau. On agite bien le tout et on l'abandonne pendant deux à trois jours à l'action de l'air. Enfin on décante, on aromatise avec 30 à 40 gouttes d'essence de lavande, et l'on met en bouteilles. Le prix élevé de la noix de galle fait qu'on en remplace souvent une partie par du sumac, du campêche ou du tan pulvérisé. On fait ainsi de l'*encre simple*, qui est plus épaisse et moins belle que la précédente, qu'on nomme *encre double*.

Pour empêcher l'*encre* de moisir, on y ajoute différentes substances, telles que des huiles essentielles, des clous de girofle bien écrasés, quelques gouttes d'acide phénique et même quelquefois du sublimé corrosif. Cette dernière addition n'offre aucun avantage. La présence des acides retarde la transformation du sel ferreux en sel ferrique. L'*encre* reste plus claire et plus pâle dans la bouteille, mais elle devient noire en séchant à l'air.

On fait aussi des *encres* dans lesquelles on ajoute du sulfate de cuivre, du sucre et du vinaigre ; mais ces composés ne peuvent être employés avec avantage que pour des usages spéciaux. Le sulfate de cuivre rend le précipité plus foncé, mais plus épais et plus compacte, et, par conséquent, plus facile à fixer. Le sucre rend l'*encre* plus fluide, ce qui permet d'y ajouter une plus grande quantité de gomme ; il la rend collante quand elle sèche, de sorte que l'on peut prendre facilement copie de ce qui a été écrit à l'aide de papier sans colle, en mouillant avec une éponge. Cette *encre* sucrée a reçu le nom d'*encre à copier*.

Les *encres* appelées alizarines ne contiennent pas de garance, comme leur nom pourrait le faire supposer. Comme ce liquide n'agit pas sur le fer, on peut s'en servir avec des plumes métalliques. Les caractères sont noirs et très-solides sur le cuivre et l'argent, moins solides sur l'étain, le plomb et le zinc.

— ENCRES GRASSES POUR IMPRESSION. Les *encres* grasses de diverses sortes servant aux différents genres d'impression peuvent se diviser en trois classes bien distinctes : 1° *encres* pour gravure en taille-douce ; 2° *encres* pour typographie ; 3° *encres* pour lithographie.

Nous donnons ci-dessous un tableau des subdivisions de chacune de ces classes.

POUR GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.	POUR IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.	POUR LITHOGRAPHIE.			
		Pour écrire ou dessiner sur pierres lithographiques.	Pour impressions lithographiques.	Pour reporter un dessin d'une pierre sur une autre ou d'une planche gravée sur une pierre.	Pour conserver les pierres lithographiques en bon état.
	Encres dites à vignettes. Encres dites à labeurs. Encres dites à journaux. Encres de couleur.	Bâtons lithographiques. Encre autographique. Crayons lithographiques.	Noir dessin. Noir écriture. Noir machine. Couleurs en pâte.	Encre à report ordinaire. Encre à report de cuivre.	Encre de conservation.

Nous allons étudier chacune de ces *encres*, en suivant l'ordre indiqué par le tableau.

— I. *Encre pour gravure en taille-douce.* Cette *encre* s'obtient en broyant les plus beaux noirs lourds de fumée avec les vernis à l'huile de lin les plus purs et les plus limpides. Ces vernis doivent être parfaitement cuits ; leur fabrication sera indiquée à l'article VERNIS.

L'*encre* doit pouvoir entrer facilement dans les traits les plus délicats de la gravure, ce qui exige qu'elle ne soit pas trop compacte ; elle doit pourtant être d'un ton très-intense, et pour cela il faut qu'elle contienne beaucoup de colorant ; c'est pour concilier ces deux conditions contradictoires qu'on emploie des noirs de fumée *lourds*. Enfin l'*encre* ne doit pas graisser la plaque de cuivre ; il faut donc que le vernis soit parfaitement cuit sans avoir toutefois une consistance trop grande, car on serait alors obligé, pour délayer le noir, d'en employer une trop grande quantité, ce qui diminuerait l'intensité de ton de l'*encre*.

— II. *Encres pour typographie.* Les *encres* noires typographiques sont des mélanges de noir de fumée et d'huiles de nature diverse, plus ou moins cuites, et contenant en dissolution une certaine quantité de résine. Ces *encres* se divisent en quatre catégories :

1° *Les encres dites à vignettes.* Ces *encres* se rapprochent beaucoup de l'*encre* pour taille-douce. Elles doivent avoir autant d'intensité comme ton, puisqu'elles sont destinées à imiter les gravures, être très-onctueuses, d'un emploi facile, et très-siccatives, afin de permettre de reproduire exactement toutes les finesses de la gravure sans maculage possible après quelques heures à peine d'impression. La fabrication de ces *encres* est, on peut le dire, la pierre d'achoppement de bien des fabricants.

2° *Encres dites à labeurs.* Ces *encres*, que l'on emploie pour l'impression des ouvrages non illustrés, sont de qualité inférieure aux *encres* à vignettes, comme intensité de ton surtout ; les matières premières employées sont de qualité plus commune, mais le broyage doit en être encore très-parfait et l'emploi très-facile. En outre, leur siccativité doit être assez grande pour que, après quelques jours d'impression, il n'y ait plus aucun maculage à craindre lorsqu'on envoie les feuilles à la reliure.

3° *Encres à journaux.* Les journaux sont loin de briller par la perfection de leur impression. Cela tient à bien des causes dérivant toutes du bas prix forcé d'œuvres éphémères.

La mauvaise qualité des papiers employés vient encore augmenter les difficultés d'une impression laissant déjà tant à désirer par suite de l'incroyable rapidité des machines et du manque de toute mise en train. Quant aux *encres*, leur bas prix interdit l'emploi de l'huile de lin et des beaux noirs de fumée calcinés. Elles sont faites avec des huiles minérales tenant en dissolution des résines. On exige avant toute chose de ces *encres* un emploi d'une extrême facilité et une rapidité de séchage incroyable, qualités obligatoires par suite de la rapidité du tirage, qui dépasse souvent trente mille exemplaires à l'heure.

4° *Encres de couleur pour typographie.* La fabrication des *encres* de couleur présente beaucoup plus de difficultés que celle des *encres* noires. Ce ne sont, il est vrai, que de simples mélanges de poudres colorées avec des vernis de natures diverses ; mais ces poudres sont généralement des oxydes ou des sulfures métalliques ; elles ont, par suite, des affinités chimiques que n'a pas le noir de fumée et finissent toujours par exercer une certaine action sur les propriétés physiques des vernis employés pour le broyage. L'emploi des *encres* devient dans ce cas fort difficile ; tous les efforts du fabricant tendent donc à empêcher ces réactions de se produire, et c'est pour ce motif que la composition des vernis doit varier avec chaque poudre employée. Enfin la grande variation de densité de ces poudres ajoute encore à la difficulté ; c'est ainsi que, si nous prenons pour unité la densité du noir de fumée, par exemple, celle du vermillon sera représentée par 162. Il en résulte une très-grande variété de densités dans les diverses *encres* de couleur ; la manière de les employer ne peut donc être uniforme. Aussi voit-on beaucoup de conducteurs de machines très-habiles à tirer le noir ne pouvoir parvenir à tirer convenablement les couleurs. Nous allons indiquer la base des principales nuances d'*encres*.

Les *encres* rouges sont faites avec du carmin ou des laques carminées à base d'alumine ou d'étain. Les écarlates et les cramoisis se font avec du vermillon mêlé en plus ou moins grande proportion à du carmin. Les orangés et les jaunes sont des chromates de plomb, et leur nuance varie suivant la quantité de ce métal. Les bleus foncés se font au bleu de Prusse ; les bleus clairs au bleu d'outremer ; les bleus solides au bleu de cobalt. Les verts sont des mélanges de bleu de Prusse et de jaune de chrome en proportions variables. Les violets sont des mélanges de carmin et de bleu d'outremer, ou des laques violettes à base d'aniline. Ces derniers violets sont bien plus vifs que les violets au carmin, mais résistent bien moins longtemps à l'action de la lumière. Les bruns divers s'obtiennent à l'aide de terres naturelles appelées terre de Cassel, terre de Sienne, rouge de Venise, etc. Les couleurs imitant l'or, l'argent ou les bronzes de diverses nuances s'obtiennent en imprimant d'abord un vernis à l'huile de lin extrêmement fort et saupoudrant tout de suite la feuille imprimée avec de la poudre métallique de la nuance voulue. Les nuances légères appelées *fonds d'action* s'obtiennent en teintant de l'*encre* blanche à base de céruse avec quelques centièmes de la couleur dont on désire avoir la dégradation. Enfin l'imprimeur habile, par une superposition convenable de couleurs, peut obtenir des nuances très-variées avec un nombre de couleurs relativement très-restreint. Pour ne citer qu'un exemple, les trois couleurs simples, rouge, bleu, jaune, pouvant donner par leur superposition les trois couleurs binaires : violet (mélange de rouge et de bleu), vert (mélange de bleu et de jaune), orangé (mélange de jaune et de rouge), on comprend qu'avec trois tirages seulement on puisse obtenir six couleurs *au moins* ; mais il y a plus, le violet, par exemple, ne sera pas le même, suivant que l'on fera retomber le bleu sur le rouge ou le rouge sur le bleu ; ce n'est donc pas six couleurs, mais bien neuf que l'on peut obtenir avec trois couleurs seulement, en variant l'ordre des tirages.

— III. *Encres pour lithographie.* Ces *encres* se divisent en quatre classes bien distinctes.

Première classe. Les *encres* de cette classe doivent être solubles à l'eau et sont composées de savon, de suif et de noir de fumée. C'est grâce à l'excès de potasse contenu dans la savon que la matière grasse s'émulsionne facilement dans l'eau. Ces *encres* servent aux écrivains pour écrire sur pierre ; elles sont livrées au consommateur en bâtons (comme l'*encre* de Chine), sous le nom de bâtons lithographiques.

Pour écrire sur papier autographique (papier ordinaire revêtu d'un seul côté d'un encollage spécial teinté en jaune pour faire reconnaître facilement le côté encollé), on emploie ce que l'on nomme de l'*encre* autographique.

L'encre autographique est simplement l'*encre* lithographique dont nous avons déjà parlé, mais contenant moins de suif, d'abord pour permettre d'écrire rapidement avec des plumes ordinaires sur un papier fortement collé, surface moins absorbante que celle d'une pierre lithographique, ensuite pour que la dissolution aqueuse de cette *encre* se conserve assez longtemps sans se précipiter, ce qui aurait infailliblement lieu s'il y avait trop de matière grasse dissoute.

Les dessinateurs lithographes emploient, pour dessiner directement sur pierre, des crayons plus ou moins durs, qui ne sont autre chose que de la pâte pour bâtons lithographiques, rendue plus ferme par une addition convenable de cire et de gomme laque, et moulée à une température assez élevée pour faire entrer ces diverses matières en fusion et les mélanger parfaitement.

Deuxième classe. Les *encres* dont se servent les imprimeurs lithographes pour leurs tirages portent simplement le nom de noirs et se divisent, comme les *encres* typographiques, en trois catégories.

1º *Noirs dessin.* Ces noirs doivent être de ton très-intense. Ils sont livrés en pâte très-compacte, que l'imprimeur étend lui-même avec le vernis qu'il juge convenable. Ces noirs sont un mélange de noir de fumée et de vernis de lin très-pur.

2º *Noirs écriture.* Ces noirs, d'un prix beaucoup moins élevé que les précédents, sont pourtant encore livrés à l'état de pâte compacte, dont l'imprimeur modifie la force suivant son genre de travail. Comme les précédents, ce sont des mélanges de noir de fumée et de vernis à l'huile de lin.

3º *Noirs pour machine.* Ces noirs sont livrés à la consistance convenable pour un emploi immédiat. Cette consistance supprime, il est vrai, pour l'imprimeur, l'ennui du broyage de la pâte avec le vernis, mais elle lui enlève aussi la ressource de modifier son *encre* avec une certaine quantité de vernis fort ou faible si l'emploi présente quelque difficulté, point très-important pour un genre d'impression aussi délicat que l'impression lithographique; aussi ne tire-t-on à la machine que les travaux tout à fait communs, et alors on sacrifie tout à la rapidité et au bas prix.

Couleurs en pâte. Les couleurs pour lithographie se livrent en pâtes plus ou moins consistantes. On a même réussi, dans ces derniers temps, à les mouler, comme les couleurs d'aquarelles, en pains, ce qui est d'un grand avantage pour le lithographe, car ces pâtes dures se conservent indéfiniment sans sécher et ne deviennent siccatives que lorsqu'elles sont mêlées à la quantité de vernis suffisante pour en rendre l'emploi facile. C'est la maison Lorilleux, bien connue de tous les imprimeurs lithographes et typographes pour la perfection de ses produits, qui a inauguré ce nouveau système si commode pour un emploi rapide et aussi minime que l'on veut. On peut ainsi se rendre très-facilement compte de la quantité de couleur employée pour chaque tirage; de plus, chaque ouvrier, ayant sa palette à part, se trouve ainsi responsable de la couleur qu'on lui a confiée et n'a pas à venir puiser les diverses nuances dans une boîte commune dont le contenu est si souvent altéré et gâché par les ouvriers peu soigneux. Ces pâtes de couleur sont formées des poudres minérales dont nous avons parlé au paragraphe des *encres* typographiques, broyées avec des vernis très-consistants, variables avec la nature chimique de ces poudres. C'est là un point dont ne tiennent pas compte les lithographes qui broient leurs couleurs eux-mêmes et qui ont une formule uniforme pour toutes les nuances; aussi se créent-ils de grandes difficultés d'emploi, car beaucoup de poudres métalliques coagulent complétement les vernis lithographiques et deviennent, par suite, d'un broyage impossible. On remédie en partie au mal par ce que l'on appelle les ficelles du métier, les uns en ajoutant un peu de beurre, les autres du suif, d'autres de la mélasse, d'autres certains baumes, etc.; mais tout cela est bien précaire et n'est basé sur aucune méthode certaine.

Troisième classe. Les imprimeurs lithographes se servent d'une autre espèce d'*encre*, les *encres* à report. Ces *encres* s'emploient pour transporter une lithographie d'une pierre sur une autre.

Un dessin lithographique, après mille épreuves à peine, est toujours plus ou moins altéré dans ses finesses. Si donc on se servait du dessin original lui-même pour le tirage, il serait promptement détérioré et demanderait de nombreuses et fréquentes retouches; c'est pour parer à cet inconvénient que l'on a imaginé les *encres* à report, dont voici en général la composition :

Suif.	300 gr.
Savon sec.	100
Cire jaune.	300
Noir pour machine. . . .	500

On se sert de cette *encre* à report pour encrer la pierre originale; on tire l'épreuve sur papier de Chine fortement encollé; on porte cette épreuve sur une pierre lithographique préparée à l'avance, le côté imprimé du côté de la pierre, puis on passe à la presse; on fait subir à l'épreuve une forte pression; on mouille ensuite le dos de la feuille, de manière à la détremper parfaitement, puis on enlève la feuille avec précaution et l'encollage seul reste alors sur la pierre avec le sujet imprimé sur cet encollage; la feuille retirée est complétement blanche. On fait disparaître l'encollage à l'aide d'une éponge humide, et il ne reste plus définitivement sur la pierre que le sujet imprimé avec l'*encre* à report. On laisse plusieurs heures la pierre en cet état pour donner à l'*encre* le temps de pénétrer à une profondeur suffisante, puis on enlève cette encre avec précaution à l'aide d'essence; le noir seul a disparu, mais la matière grasse qui a pénétré dans la pierre n'est pas atteinte, si l'on a opéré délicatement; on encre alors la pierre avec du noir ordinaire et on tire plusieurs épreuves pour juger si le report a bien réussi.

Quatrième classe. Encre de conservation. Dans le cas où l'on ne doit pas se servir immédiatement d'un report, on encre la pierre avec de l'*encre* de conservation. Cette *encre*, composée de noir pour machine avec addition de 25 pour 100 de suif, est destinée à conserver les pierres en bon état. Lorsqu'un tirage est terminé, l'imprimeur doit toujours prendre la précaution d'encrer sa pierre à l'*encre* de conservation et de la garder en cet état jusqu'au moment d'un nouveau tirage. Pour ce nouveau tirage, on enlève avec précaution l'*encre* de conservation à l'aide d'essence, et l'on encre ensuite avec les noirs d'impression ordinaires.

— Encre de Chine. Les bases de l'*encre* connue sous le nom d'*encre de Chine* sont le noir de fumée, la gélatine et des matières odoriférantes. Le noir de fumée s'obtient, dans le Céleste-Empire comme en Europe, par la combustion des graisses et des huiles. La gélatine employée provient des peaux de buffalo; elle constitue une véritable colle forte, qu'on fait cuire dans l'eau, jusqu'à ce qu'elle se gonfle par l'action de la chaleur; après l'avoir retirée du feu, on la laisse séjourner sur des planches en contact avec l'air. Pour la préparation de l'*encre* elle-même, on met à recuire cette colle dans des bassines de fonte avec une petite quantité d'eau, dans laquelle elle se dissout rapidement, puis on ajoute du noir de fumée en quantité suffisante pour former une pâte molle, et, quand le brassage a été opéré de façon à mélanger intimement ces substances, on y verse de l'huile de pois en faible proportion, en chauffant pendant toute la durée de l'opération entre 50º et 60º centigr. seulement.

Lorsque le mélange est bien homogène, la pâte est séparée en pains ou gâteaux, auxquels il est facile de donner une forme quelconque dans des moules de bois. Après la dessiccation complète des pains, ce qui demande cinq ou six jours, on passe à leur surface un tampon de linge mouillé pour les unir et on termine l'opération en frottant cette surface avec une sorte de gratte-boesse très-dure, imprégnée de cire de *coccus pela.* Cette cire donne aux pains un beau vernis et empêche l'*encre* de salir les doigts quand elle est humide.

L'odeur particulière à l'*encre* de Chine est due à une addition de camphre de Bornéo et de musc en poudre, qui est jetée dans la pâte pendant le brassage. Comme ces matières sont fort chères en Orient comme ailleurs, les *encres* communes en sont toujours privées, et celles de luxe coûtent, même en Chine, 6 fr. à 7 fr. le pain de petite dimension.

Le P. Champion, qui a étudié cette fabrication d'une manière complète, a constaté les mêmes procédés dans plusieurs villes. « L'industrie de la fabrication de l'*encre* de Chine, dit-il, occupe un très-grand nombre d'ouvriers et est très-curieuse dans ses détails : le Chinois y donne des preuves de son adresse et de son activité patiente. D'après des renseignements certains, le même mode de fabrication existe au Japon, et pourtant les Japonais préfèrent l'*encre* chinoise à la leur. »

Nos fabricants ont trouvé depuis longtemps le moyen de produire des *encres* semblables à l'*encre* de Chine; ils n'opèrent pas tous de la même manière; mais tous font un mélange de matières charbonneuses avec de la gélatine ayant éprouvé un commencement de fermentation. Ils aromatisent le mélange avec du musc ou du camphre, puis ils le moulent en pains ou en bâtons de diverses grandeurs. Ils emploient le noir de fumée pour l'*encre* fine, et le noir de liége ou de marc de raisin pour l'*encre* commune.

ENCRÉ, ÉE (an-kré) part. passé du v. Encrer : *Une forme trop* ENCRÉE.

ENCRÈCHEMENT s. m. (an-krè-che-man — de *en*, et de *crèche*). P. et chauss. Ceinture de pieux que l'on forme pour protéger les fondations d'un ouvrage hydraulique.

ENCRENÉ, ÉE adj. (an-kre-né). Techn. Passé sous le marteau après la seconde chaude, en parlant du fer que l'on forge : *Du fer* ENCRENÉ.

ENCRENÉE s. f. (an-kre-né — rad. *encrené*). Techn. Réduction d'épaisseur du fer, quand il est encrené : *Ce fer a trop d'*ENCRENÉE.

ENCRÊPÉ, ÉE (an-krê-pé) part. passé du v. Encrêper :

Par ma foi, nous voilà plaisamment équipés,
Noirs du bas jusqu'en haut, et des mieux *encrêpés.*
HAUTEROCHE.

ENCRÊPER v. a. ou tr. (an-krê-pé — de *en*, et de *crêper*). Munir d'un crêpe : ENCRÊPER *un chapeau.* ‖ Mettre des crêpes aux vêtements de : ENCRÊPER *un enfant.*

S'encrêper v. pr. Se mettre des crêpes, prendre le deuil :

Allez *vous encrêper* sans perdre un seul instant.
REGNARD.

ENCRER v. a. ou tr. (an-kré — rad. *encre*). Typogr. Charger d'encre, en parlant des balles ou rouleaux : ENCRER *les rouleaux.* ‖ Couvrir d'encre, en parlant d'une planche gravée : ENCRER *une planche.*

— Intransitiv. Prendre l'encre : *Ces lettres* ENCRENT *mal. Cette planche n'*A *pas* ENCRÉ.

— **Homonyme.** Ancrer.

ENCREUR adj. m. (an-kreur — rad. *encrer*). Techn. Qui sert à encrer : *Cylindre* ENCREUR *des imprimeries. Godet* ENCREUR *d'un appareil télégraphique imprimant.*

ENCRIER s. m. (an-kri-é — rad. *encre*). Petit vase dans lequel on puise l'encre avec une plume, lorsqu'on veut écrire : ENCRIER *de corne, de porcelaine, de verre.*

— Typogr. Nom donné anciennement à une planche munie de rebords sur trois côtés, qui était fixée au-dessus du train de derrière de la presse, et sur laquelle l'ouvrier imprimeur mettait l'encre, la palette et le broyon.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons : ENCRIER *farineux.* ENCRIER *sec.* ENCRIER *à fleurs.*

ENCRINE s. f. (an-kri-ne — du gr. *en*, dans; *krinon*, lis). Echin. Genre d'échinodermes fossiles, voisin des astéries : *La palme animale de Parra n'est autre chose que l'*ENCRINE. (P. Gervais.) *Les* ENCRINES *étaient des animaux dont rien, dans l'ordre zoologique actuel, ne peut nous fournir l'idée.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Les *encrines* sont des échinodermes voisins des astéries et surtout des comatules, dont elles diffèrent essentiellement par leur corps en forme de bourse et par le pédoncule ou pied articulé qui les fixe au fond de la mer. Ce genre, très-nombreux en espèces aux époques géologiques, ne compte plus dans les mers actuelles que deux ou trois représentants. Ces derniers ont été rarement observés, parce qu'ils vivent à des profondeurs et dans des stations qui les dérobent aux recherches. On en connaît tout au plus une dizaine d'individus, répartis entre les diverses collections de l'Europe; le cabinet d'histoire naturelle du Muséum de Paris n'en possède qu'un seul. Par contre, les *encrines* fossiles se trouvent en abondance dans les terrains anciens, depuis les couches de transition jusqu'à la formation crétacée. Le nombre des individus, la variété et la singularité de leurs formes, ont attiré de bonne heure sur ces êtres l'attention du vulgaire et des savants. Agricola en parle déjà au XVIe siècle; mais il regarde les *encrines* comme des infiltrations minérales semblables aux stalactites. Quelques auteurs anciens y ont vu des articulations vertébrales de poissons; d'autres les ont prises pour des fleurs ou des fruits pétrifiés, etc. On leur a donné les noms de *lis de pierre, palmiers marins, larmes de géant, grains de rosaire, pierres de fée*, etc. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on nommait *astéries* ou *pierres étoilées* les *encrines* en forme d'étoile, et *trochites* celles qui ressemblent à des disques; les réunions d'*encrines* superposées étaient, dans ces deux cas, des *astéries en colonne* ou des *entroques.* On avait la plus grande incertitude sur l'origine de ces corps. Linné, et après lui Lamarck, ont pensé que les *encrines* devaient être rangées dans le groupe des polypes à polypier.

Dans un mémoire présenté en 1755 à l'Académie des sciences de Paris, Guettard propose de considérer les entroques et les astéries en colonne comme appartenant à des espèces voisines les unes des autres et différant seulement par leur forme. Il ajoute qu'elles ont comme caractères communs un petit trou dans leur milieu, de petites dentelures sur leurs bords et une structure lamellaire. Mais les entroques, qu'elles soient étoilées ou circulaires, ne constituent pas la partie la plus importante des *encrines :* elles ne sont que les supports d'un organisme semblable au corps des comatules, et déjà elles étaient connues sous le nom d'*encrinites.* Voici ce que dit Guettard à ce sujet : « Les *encrinites* sont des amas de petits corps de différentes figures, articulés les uns avec les autres, et qui, ainsi réunis, donnent naissance à des espèces de lames longues sillonnées transversalement, qui, par leur réunion, représentent en quelque façon la fleur d'un lis. Lorsque les *encrinites* sont composées de cinq de ces lames, le total porte le nom de *pentacrinite.* Les *pentagones* sont des corps qui ont réellement cette figure et qui sont faits de cinq parties en forme de parallélogrammes articulés les uns avec les autres par un de leurs côtés. La base des *pentacrinites* est communément formée par un corps semblable. Si, au lieu de cinq parallélogrammes, cette base est composée de six, si elle l'est de treize, elle porte alors le nom d'*hexagone* ou de *trisdécagone.* On pourrait lui donner celui d'heptagone, d'octogone, etc., si elle renfermait sept ou huit parties semblables; et il en serait ainsi des autres figures à plusieurs pans que cette base pourrait avoir. Qu'une *encrinite* avec sa base soit maintenant imaginée soutenue par une entroque radiée ou étoilée, alors on aura un de ces corps auxquels on a donné le nom d'*encrinite à queue;* et quand il serait vrai que l'*encrinite* à entroques radiées serait la seule qui se trouverait maintenant dans la terre, ne serait-on pas dans le cas de supposer que l'*encrinite* à entroques étoilées pourrait s'y rencontrer, si on démontrait, comme j'espère le faire, que cette *encrinite* est possible? » Guettard donne ensuite une description très-complète de l'*encrine* du cabinet Boisjourdain, la même qui est conservée au Muséum de Paris.

Ellis, peu de temps auparavant, avait décrit une *encrine*, trouvée, disait-on, dans les mers du Nord, près du pôle; il la regardait comme un polype, erreur partagée par Linné, comme nous l'avons vu, et plus tard par Lamarck, qui place ce genre à côté des *ombellulaires* et des *pennatules*, parmi les polypes flottants. Mais il ne tarda pas à se rapprocher de l'opinion de Guettard, et voici ce qu'il dit à cet égard : « Une *encrine* est plutôt une sorte d'étoile de mer, avec une tige ou une queue articulée, et les rayons de l'étoile, au lieu d'avoir des griffes, comme notre polype, sont garnis intérieurement de plusieurs rangs de fibres articulées, ce qui fait que chaque rayon ressemble à une brosse, et même il semble que notre polype est d'un tout autre genre et qu'il a été jusqu'à présent absolument inconnu. » Disons en passant que c'est par erreur que l'*encrine* de Guettard avait été regardée par quelques personnes comme originaire de la mer des Indes, erreur que nous retrouvons encore dans quelques écrits modernes. Tous les individus appartenant à des espèces vivantes, tous ceux au moins dont la patrie est bien connue, viennent des Antilles. On assure néanmoins en avoir trouvé un sur les côtes d'Irlande.

Antoine Parra, dans sa description des animaux marins de l'île de Cuba, en 1787, donne les détails suivants sur une *encrine* trouvée dans cette région, et qu'il appelle *palme animale :* « C'est un singulier prodige de la nature et que l'on peut considérer comme le vrai phénix de l'histoire naturelle. C'est une plante qui croît au fond de la mer, la première de son espèce qui soit parvenue à la connaissance des naturalistes; semblable à une palme par sa structure, elle est composée de cinquante bourgeons, divisés chacun en deux feuilles. Sa tige est presque ronde; elle présente cinq faces, ayant chacune, et à chaque articulation, un pistil (rayon accessoire), cinq, par conséquent, à chaque articulation. La tige, les pistils, les bourgeons et les parties qui composent chaque feuille, ont tous la même organisation. On dit que c'est un animal, parce qu'on observe, quelques heures après qu'on l'a retirée de l'eau, qu'elle a encore un mouvement, non-seulement dans le corps en général, mais dans chacune de ses parties, même la plus petite; la même chose s'observe dans l'*étoile rameuse* (*euryale*), mais sa structure extérieure est un peu différente. Le plus singulier et le plus digne d'être admiré, c'est qu'elle paraît être une seule pièce pétrifiée; et, regardée quelque temps après qu'on l'a retirée du sol, elle étonnerait le savant le plus profond. »

Les *encrines* présentent, au-dessus d'une tige articulée, une partie plus ou moins renflée, appelée indifféremment *corps, tête, sommet;* c'est l'*encrine* elle-même, dans sa partie étoilée, que l'on a comparée au corps des euryales et surtout des comatules. Ce corps est lui-même formé de séries successives d'osselets ou plaques subordonnées entre elles, et dont le nombre, dans certaines espèces, peut dépasser vingt-six mille. Le nombre considérable d'espèces fossiles que renferme ce genre a conduit à l'établissement de plusieurs types génériques nouveaux, dont les principaux sont : *encrine* ou *encrinite, caryocrinite, pentacrine, apiocrinite, pentarion, cyathocrinite, holope, carpocrine, marsupine*, etc. L. de Buch, en étudiant l'ordre de succession des différents genres d'*encrines* dans les couches du globe, prend comme point de départ les *cystidés*, échinodermes très-voisins des genres *encrine* et *comatule.* « Les *cystidés* appartiennent, dit-il, aux plus anciennes formations de la croûte terrestre, aux couches siluriques des terrains de transition. On n'a rien rencontré de semblable jusqu'à présent dans les nouvelles formations, encore moins dans la nature vivante. Ils forment le point de départ de toute une série de radiaires; c'est ce qui paraît démontré par leur existence antique et solitaire, et le *caryocrinite* nous fait voir d'une manière satisfaisante comment le passage des cystidés aux *crinoïdes* (*encrines*) a pu s'opérer. Aussitôt que ces êtres sont parvenus à posséder des bras, on voit s'augmenter d'une manière merveilleusement rapide la variété des formes de cette subdivision des échinodermes. C'est dans le calcaire houiller qu'elle a atteint son plus haut point. Le calice solide qui enceint et enveloppe tout le corps des cystidés diminue de plus en plus et forme à peine, dans le *pentacrine*, un bassin sur lequel les parties internes trouvent un point d'appui. Dans la formation jurassique, on voit diminuer rapidement le nombre des genres; mais aussi la division en espèces distinc-

tes n'en devient que plus considérable. Enfin, dans les formations jurassiques supérieures, l'animal se délivre du pédicule qui l'avait retenu jusque-là attaché au sol, et, sous la forme de comatule, il jouit de la faculté locomotrice. L'*apiocrinite elliptique* est le seul crinoïde de la craie qu'on puisse encore comparer avec les anciennes formes, et le *pentacrion tête de Méduse* reste dans nos mers le triste débris de la magnificence de ces beaux lis de mer de l'ancien monde. La nature a complètement abandonné aujourd'hui ce mode de structure ; toutefois le *pentacrine d'Europe* semble vouloir rappeler dans les changements d'une seule espèce la marche qu'a suivie leur forme. » Cette singulière *encrine* a été découverte, en 1827, auprès de Cork, sur les côtes d'Irlande ; elle est très-petite, et sa tige, ainsi que toutes ses parties solides, est recouverte d'une membrane contractile très-fine, qui se trouve aussi dans l'intervalle des articulations. Dans le jeune âge, elle n'a encore ni tige ni bras et ressemble à une petite massue fixée par une base élargie et donnant issue, à son sommet, à un petit nombre de tentacules pellucides. Elle se rapproche beaucoup alors des comatules. Plus tard, son corps affecte une forme discoïde, avec une ouverture centrale, et les tentacules augmentent en nombre. La tige, longue de 0m,02, est fixée par sa base aux corps sous-marins ; l'animal a, comme les vorticelles, la facilité de la faire mouvoir en tous sens, pour se déplacer et sans doute aussi pour chercher sa nourriture.

ENCRINITE s. f. (an-kri-ni-te — rad. *encrine*). Echin. Genre d'échinodermes fossiles, formé aux dépens des encrines.

ENCRINITIQUE adj. (an-kri-ni-ti-ke — rad. *encrine*). Géol. Se dit d'un terrain qui renferme des encrines : *Terrain* ENCRINITIQUE.

ENCRINOÏDIEN, IENNE adj. (an-kri-no-i-di-ain, i-è-ne — de *encrine*, et du gr. *eidos*, aspect). Echin. Qui ressemble aux encrines.

ENCRINOS s. m. (an-kri-noss — rad. *encrine*). Echin. Nom donné aux articulations de tiges d'encrines.

ENCRIVORE adj. (an-kri-vo-re — de *encre*, et du lat. *voro*, je dévore). Qui efface l'encre, qui détruit les taches d'encre : *Préparation* ENCRIVORE.

— s. m. Préparation encrivore : *L'*ENCRIVORE *Chabie*.

— **Encycl.** On a désigné sous le nom d'*encrivore* une préparation liquide qui se trouve dans le commerce depuis quelques années et au moyen de laquelle on peut enlever les taches d'encre. Ce n'est autre chose qu'une dissolution dans l'eau d'un mélange d'acide oxalique et d'acide tartrique. L'emploi de l'*encrivore* présente l'inconvénient d'attaquer la fibre du papier ou du tissu sur lequel on l'applique et de nuire ainsi à la solidité de l'objet dont on enlève les taches. On en a fait quelquefois un emploi criminel, pour falsifier des écritures, fausser des actes, etc. ; mais, dans ce cas, il est assez facile de reconnaître l'altération, la pâte du papier ayant retenu une certaine proportion d'acide, et sa couleur s'étant plus ou moins modifiée dans les points touchés par l'*encrivore*.

ENCROISÉ, ÉE (an-kroi-zé) part. passé du v. Encroiser : *Fils* ENCROISÉS.

ENCROISEMENT s. m. (an-kroi-ze-man — rad. *encroiser*). Techn. Action d'encroiser. ‖ Etat des fils encroisés.

ENCROISER v. a. ou tr. (an-kroi-zé — de *en*, et de *croiser*). Techn. Croiser, disposer en croix, en parlant des fils d'une partie ourdie.

ENCROIX s. m. (an-kroi — de *en*, et de *croix*). Techn. Division que le tisserand établit, au moyen de chevilles, entre les fils qui doivent former la chaîne. ‖ Fil de coton que l'on croise sur des chevilles, pour le teindre sans le mêler.

ENCROUÉ, ÉE (an-krou-é) part. passé du v. S'encrouer : *Branches* ENCROUÉES. *Ordonnances relatives aux bois* ENCROUÉS.

ENCROUER (S') v. pr. (an-krou-é — de *en*, et de *croix*). Eaux et for. S'embarrasser dans les branches des arbres debout, en parlant d'un arbre tombé ou abattu.

ENCROÛTANT (an-krou-tan) part. prés. du v. Encroûter : *On préserve les murs en les* ENCROÛTANT.

ENCROÛTANT, ANTE adj. (an-krou-tan, an-te — rad. *encroûter*). Zool. Qui forme une croûte, ou couche sèche et dure autour du corps : *Un polypier à lames* ENCROÛTANTES. ‖ Qui est revêtu d'une croûte : *Un polypier* ENCROÛTANT.

ENCROÛTÉ, ÉE (an-kroû-té) part. passé du v. Encroûter. Revêtu d'une croûte, d'un enduit : *Un mur* ENCROÛTÉ. *Un tableau* ENCROÛTÉ *de poussière*.

— Fig. Inculte, grossier et ignorant. *Comme les diamants et les métaux, l'homme naît* ENCROÛTÉ, *et, comme eux, il ne doit son éclat qu'au frottement.* (Rivarol.) ‖ Obstiné dans son ignorance, ses opinions, ses habitudes : *Un homme* ENCROÛTÉ *dans le vice. Laissez la bourgeoisie* ENCROÛTÉE *qui, maîtresse de toutes les forces de l'Etat, en fait un misérable trafic.* (G. Sand.)

— Substantiv. Personne encroûtée, obstinée dans son ignorance, ses habitudes, ses opinions : *Un vieil* ENCROÛTÉ.

ENCROÛTEMENT s. m. (an-kroû-te-man — rad. *encroûter*). Action d'encroûter ; état de ce qui est encroûté.

— Mar. Résidus calcaires que l'eau de mer laisse dans les chaudières après sa vaporisation : *L'*ENCROÛTEMENT *des chaudières offre de graves dangers*.

— Physiq. Etat des tourbillons déjà formés en masse solide à l'extérieur et s'élaborant pour devenir des planètes, dans le système de Descartes.

ENCROÛTER v. a. ou tr. (an-kroû-té — de *en*, et de *croûte*). Couvrir d'une croûte : *La poussière* ENCROÛTE *les tableaux*.

— Fig. Abêtir, rendre stupide ou ignorant : *Rien ne nous* ENCROÛTE *comme la paresse*.

— Techn. Enduire de mortier : ENCROÛTER *un mur*.

S'encroûter v. pr. Se couvrir d'une croûte.

— Fig. Croupir dans l'ignorance, dans la bêtise, dans des habitudes ou des opinions sottes, arriérées : *Je* M'ENCROÛTE *à ne rien faire*. ‖ Dégénérer, perdre de sa vertu : *Le soleil* S'ENCROÛTE, *ses taches s'élargissent de jour en jour*. (Th. Gaut.)

— Physiq. Dans le système des tourbillons de Descartes, Se solidifier extérieurement.

— **Antonyme.** Décroûter.

ENCRUZILHADA, bourg du Brésil, prov. de Rio-Grande-do-Sul, sur le penchant occidental de la montagne du Herval, par 30° 32′ 25″ de lat. S., à 188 kilom. de Porto-Alègre et à 216 kilom. de Rio-Grande ; 6,436 hab., adonnés à l'agriculture. Toutes les céréales de l'Europe méridionale prospèrent dans son territoire. On y trouve en abondance des minerais de plomb et de mercure, ainsi que de riches carrières de marbres, notamment des marbres rayés, azurés, verts et jaunes.

ENCUI adv. (an-kui). Aujourd'hui. ‖ Vieux mot, usité encore dans quelques patois.

ENCUIRASSÉ, ÉE (an-kui-ra-sé) part. passé du v. Encuirasser. Revêtu d'une cuirasse : *Un chevalier* ENCUIRASSÉ.

— Par anal. Couvert d'un test, d'une croûte, d'une enveloppe solide : *Le crabe* ENCUIRASSÉ.

— Par ext. Complètement couvert : *Un tableau* ENCUIRASSÉ *de poussière. Du linge* ENCUIRASSÉ *d'ordure*.

ENCUIRASSER v. a. ou tr. (an-kui-ra-sé — de *en*, et de *cuirasser*). Couvrir d'une cuirasse : ENCUIRASSER *un chevalier*.

S'encuirasser v. pr. Se mettre une cuirasse.

— Par anal. Se revêtir d'une enveloppe solide : *Les femmes grecques ignoraient l'usage de ces corps de baleine par lesquels les nôtres contrefont leur taille plutôt qu'elles ne la marquent ; je n'ose presser les raisons sur lesquelles les femmes s'obstinent à* S'ENCUIRASSER *ainsi*. (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Se couvrir d'une couche épaisse : *Ce linge* S'EST ENCUIRASSÉ *de crasse*, ou simplement S'EST ENCUIRASSÉ.

— Fig. S'endurcir, perdre sa délicatesse ou sa sensibilité : *Sa conscience* S'EST ENCUIRASSÉE.

ENCUISINÉ, ÉE (an-kui-zi-né) part. passé du v. Encuisiner : *Vous voilà donc* ENCUISINÉ?

ENCUISINER v. a. ou tr. (an-kui-zi-né — de *en*, et de *cuisine*). Fam. Attacher au service de la cuisine : *Il* A ENCUISINÉ *son petit moutard*.

S'encuisiner v. pr. Entrer comme employé dans une cuisine. ‖ Se familiariser avec les gens de la cuisine.

ENCULASSÉ, ÉE (an-ku-la-sé) part. passé du v. Enculasser : *Un fusil* ENCULASSÉ. *Une carabine* ENCULASSÉE.

ENCULASSER v. a. ou tr. (an-ku-la-sé — de *en*, et de *culasse*). Techn. Munir de sa culasse : ENCULASSER *un fusil*.

S'enculasser v. pr. Etre, pouvoir être enculasse : *Toutes les armes à feu portatives* S'ENCULASSENT. *Ce pistolet* S'ENCULASSE *très-bien*.

ENCUVAGE s. m. (an-ku-va-je — rad. *encuver*). Action d'encuver : *L'*ENCUVAGE *du linge, des vendanges, des peaux*.

— Techn. Totalité des peaux que les hongroyeurs travaillent ensemble dans les cuves ovales d'alunage : *Quand la fonte est de neuf peaux, on fait trois* ENCUVAGES, *et chaque* ENCUVAGE *est composé de six bandes, c'est-à-dire de trois peaux entières*. (Maigne.) ‖ Sorte de foulage que les hongroyeurs font subir aux peaux dans les cuves d'alunage : *L'*ENCUVAGE *se divise en quatre parties ou eaux, chacune consistant à fouler les peaux en les faisant aller trois fois successivement d'une extrémité à l'autre de la cuve*. (Maigne.)

ENCUVÉ, ÉE (an-ku-vé) part. passé du v. Encuver : *Du linge* ENCUVÉ. *Des peaux* ENCUVÉES. *Des raisins* ENCUVÉS.

ENCUVEMENT s. m. (an-ku-ve-man — rad. *encuver*). Techn. Action d'encuver les cuirs.

ENCUVER v. a. ou tr. (an-ku-vé — de *en*, et de *cuve*). Mettre dans une cuve : ENCUVER *du linge*. ENCUVER *des peaux*. ENCUVER *des vendanges*.

— **Antonyme.** Décuver.

ENCYANTHE s. m. (an-si-an-te — du gr. *eykuos*, gros ; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, tribu des andromédées, comprenant trois ou quatre espèces qui croissent en Chine.

ENCYCLÈME s. m. (an-si-klè-me — du gr. *en*, dans ; *kuklos*, cercle). Antiq. Machine circulaire et couverte, qui, dans le théâtre des anciens, représentait l'intérieur d'un appartement : *L'*ENCYCLÈME *se plaçait derrière la grande entrée du milieu de la scène ou sur un des côtés du proscénium*. (Complém. de l'Acad.) ‖ Quelques-uns disent ECCYCLÈME.

ENCYCLIE s. f. (an-si-klî — du gr. *en*, dans ; *kuklos*, cercle). Physiq. Chacun des cercles concentriques qui se forment à la surface d'une eau tranquille, lorsqu'on produit un choc sur quelqu'un de ses points.

— Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des dendrobiées, comprenant deux espèces, qui croissent au Brésil.

ENCYCLIQUE adj. et s. f. (an-si-kli-ke — du gr. *enkuklos*, circulaire ; de *en*, dans, et de *kuklos*, cercle ; en sanscrit *çakra*, roue, cercle, disque, *çakri*, roue ; persan *carch*, *carchah* ; grec, par métathèse, *kirkos* ; latin *circus* ; kymrique *cylch* et *cyrch*, *cyrchell*, cercle. Le *Dictionnaire* de Pétersbourg ne s'explique pas sur l'origine de *çakra*, que Schleicher regarde comme une réduplication de la racine *car*, aller ; mais si *çakra* est pour *kakra*, on le rapporterait peut-être mieux à la racine *kak*, être instable, vaciller. Dans l'une et l'autre supposition, le sens de mobile, vacillant, indique avec évidence que l'acception de roue a la priorité sur la signification de cercle). Administr. ecclés. *Lettre encyclique* ou *Encyclique*, Lettre circulaire du pape au clergé et aux fidèles du monde catholique : *On a parlé d'un projet d'*ENCYCLIQUE *en faveur de la Pologne*. ‖ *Code encyclique*, Règlement disciplinaire qui avait été adopté par une assemblée d'évêques et expédié aux différentes Eglises.

— **Encycl.** On donne le nom d'*encyclique* ou de *lettre encyclique* aux lettres apostoliques adressées par le pape à tous les évêques d'une contrée ou à tous ceux du monde catholique. La réception officielle et la publication des *encycliques* sont soumises, en France, aux mêmes formalités que celles des bulles, brefs et rescrits.

Plusieurs *encycliques* ont eu à notre époque une importance considérable. C'est dans ces sortes de lettres que le pontife romain a prononcé l'arrêt décisif de l'Eglise dans toutes les questions politiques et sociales qui agitaient le monde. En un temps troublé et confus comme le nôtre, où mille projets d'alliance entre des principes opposés, contradictoires, risquent d'éblouir et d'égarer les âmes faibles, il était nécessaire sans doute que celui qui se dit le vicaire de Jésus-Christ, le représentant de Dieu sur la terre, formulât d'une façon précise, en ces matières scabreuses, la doctrine de l'Eglise. Il était nécessaire que l'on sût nettement ce que pensait l'Eglise catholique de la liberté de conscience, de la liberté des opinions et des écrits, de la liberté des cultes, de la liberté politique, de l'égalité des droits, des revendications du travail, etc. Il fallait que la papauté donnât au monde le programme politique du catholicisme. Ce programme a été donné. Le saint-siége, rendons-lui cette justice, a vaillamment et pleinement accompli sa tâche ; désormais il n'est plus d'illusion possible. La solution donnée par l'Eglise à toutes ces questions est clairement et longuement exposée dans la série d'*encycliques* qui se sont succédé durant ces trente dernières années, depuis celle de 1832, où Grégoire XVI condamnait la liberté de conscience, jusqu'à celle de 1864, où Pie IX déclarait impie toute pensée de réconciliation entre l'Eglise et le libéralisme.

— *Encyclique du* 15 *août* 1832. Il s'est rencontré, dans la première moitié de ce siècle, un homme doué de facultés puissantes, qui conçut le projet de replacer l'Eglise catholique à la tête du progrès humain ; ce fut l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, l'illustre Lamennais. La Révolution n'avait réalisé qu'une partie de ses promesses ; Lamennais prétendit qu'au catholicisme, tant décrié par les philosophes, appartenait la grande tâche de guider les peuples à la conquête de leurs droits et de leur en assurer l'éternelle possession. Dans son journal l'*Avenir*, qu'il fonda après 1830, avec ses amis l'abbé Lacordaire et le comte de Montalembert, on vit, pour la première fois, des catholiques poser et soutenir un programme politique libéral, et d'un libéralisme tel, qu'il laissait derrière lui même l'école républicaine de cette époque de liberté de conscience sans restriction ; séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, et suppression de tout salaire payé au clergé, liberté de l'enseignement, liberté de la presse, liberté d'association, démocratisation du suffrage, décentralisation administrative, organisation de la commune et du département sur les bases de la plus large liberté : telle fut la politique de cette vaillante feuille, qui, à l'extérieur, défendit la cause des peuples opprimés, appuya énergiquement la révolution belge et les tentatives insurrectionnelles de la Pologne et de l'Irlande. Poursuivi par le pouvoir, le parti de l'*Avenir* ne se découragea pas, et, à côté du journal, il fonda une vaste association, qui, sous le nom d'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*, se donna pour mission de défendre, dans la pratique, les idées que le journal cherchait à propager. Cette agence fit, en peu de temps, de très-grands progrès. Dans plusieurs grandes villes se fondèrent des journaux et des associations poursuivant le même but. Trois cents pétitions, couvertes de quinze mille signatures, demandèrent à la Chambre des députés la liberté de l'enseignement, et les rédacteurs de l'*Avenir*, voulant montrer qu'ils regardaient cette liberté comme un droit naturel que le gouvernement ne pouvait limiter, ouvrirent publiquement une école sans l'autorisation du ministre de l'instruction publique ; la force armée dut procéder à l'expulsion des maîtres et des élèves, et ferma les portes de l'établissement. Ainsi se déterminait, ainsi s'accentuait de plus en plus ce mouvement qui, inscrivant les droits de l'homme et la devise de 1789 sur la bannière de l'Eglise, recrutait tous les jours de nouveaux partisans dans deux camps jusque-là hostiles. Une telle situation ne pouvait longtemps durer sans que le pontife suprême de la religion fît entendre sa parole, oracle infaillible invoqué avec angoisse par les âmes profondément troublées. Le moment était solennel. L'approbation des nouvelles doctrines par le saint-siége allait ouvrir pour le catholicisme une ère de renaissance et de transformation, restituer peut-être à la papauté la place qu'elle occupa jadis à la tête des nations. Une condamnation rivait à jamais l'Eglise au passé, creusait entre la religion et le monde moderne un infranchissable abîme. Ce fut une condamnation, une condamnation formelle, absolue et définitive que prononça ce tribunal sans appel.

Nous citons les points les plus importants de cette fameuse *encyclique* de Grégoire XVI :

« Et d'abord, anathème quiconque prétend améliorer et faire progresser l'Eglise, directement inspirée par l'Esprit saint. Comme il est constant, pour nous servir des paroles des Pères de Trente, *que l'Eglise a été instituée par Jésus-Christ et ses apôtres, et qu'elle est enseignée par l'Esprit saint, qui lui suggère incessamment toute vérité*, il est tout à fait absurde et injurieux pour elle que l'on mette en avant une certaine restauration et régénération comme nécessaire pour pourvoir à sa conservation et à son accroissement ; comme si elle pouvait être censée exposée à la défaillance, à l'obscurcissement ou à d'autres inconvénients de cette nature. Le but des novateurs, en cela, est de jeter les fondements d'une institution nouvelle et de faire, ce que saint Cyprien avait en horreur, que l'Eglise, qui est divine, *devienne tout humaine*. »

Anathème à toute morale qui ne s'appuie pas sur la religion catholique, apostolique et romaine. Hors de l'Eglise pas de salut. Anathème à « cette opinion perverse qui s'est répandue de tous côtés par les artifices des méchants, et d'après laquelle on peut acquérir le salut éternel par quelque profession de foi que ce soit, pourvu que les mœurs soient droites et honnêtes.

» Anathème à la liberté de conscience ; anathème à la liberté de la parole ou de la plume. De la source infecte de l'indifférentisme découle cette maxime absurde et erronée, ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit la *liberté de conscience*. On prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la liberté d'opinions, pleine et sans bornes, qui se répand au loin pour le malheur de la société religieuse et civile, quelques-uns répétant avec une extrême impudence qu'il en résulte quelque avantage pour la religion. Mais, disait saint Augustin, qui peut mieux donner la mort à l'âme que la liberté de l'erreur ? En effet, tout frein étant ôté qui puisse retenir les hommes dans les sentiers de la vérité, leur nature, inclinée au mal, tombe dans un précipice ; et nous pouvons dire avec vérité que le *puits de l'abîme* est ouvert, ce puits d'où saint Jean vit monter une fumée qui obscurcit le soleil et sortir des sauterelles qui ravagèrent la terre. De là le changement des esprits, une corruption plus profonde de la jeunesse, le mépris des choses saintes et des lois les plus respectables répandu parmi le peuple ; en un mot, le fléau le plus mortel pour la société, puisque l'expérience a fait voir de toute antiquité que les Etats qui ont brillé par leurs richesses, par leur puissance, par leur gloire, ont péri par ce seul mal : la liberté immodérée des opinions, la licence des discours et l'amour des nouveautés.....

» Anathème, trois fois anathème quiconque parle aux peuples de droits à revendiquer ; quel que soit le maître, malheur à qui ne veut pas courber la tête devant lui ; anathème à tous ceux qui ébranlent la fidélité et la soumission dues aux princes et qui allument partout les flambeaux de la révolte. Il faudra empêcher avec soin que les peuples ainsi trompés ne soient entraînés hors de la ligne de leurs devoirs. Que tous considèrent que, suivant l'avis de l'Apôtre, « il n'y a point de » puissance qui ne vienne de Dieu. Ainsi, ce-

» lui qui résiste à la puissance résiste à l'or» dre de Dieu, et ceux qui résistent s'attirent » la condamnation à eux-mêmes. » Ainsi les lois divines et humaines s'élèvent contre ceux qui s'efforcent d'ébranler par des trames honteuses de révolte et de sédition la fidélité aux princes et de les précipiter du trône..... »

La doctrine est affirmée, la question est tranchée, la sentence est rendue, *jus dictum est*. Dans les *encycliques* suivantes, nous allons voir la répétition constante et le développement des mêmes principes jusqu'au *Syllabus* de 1864, qui les résume et en offre le tableau complet.

— *Encyclique du* 7 *juillet* 1834. Les catholiques, Lamennais le premier, se soumirent à l'arrêt du saint-siége; ils abjurèrent leurs erreurs et quittèrent la lice. *L'Avenir* cessa de paraître; l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse* fut dissoute; mais la grande âme de Lamennais ne put se résigner longtemps à cet ensevelissement de toutes ses espérances et de tous ses rêves généreux. C'était l'époque où la Russie, avec l'approbation du pape, écrasait la Pologne, où le gouvernement de Juillet mystifiait le peuple qui l'avait établi et s'engageait dans la réaction, où les récits des prisonniers du Spielberg dénonçaient au monde les tortures que l'Autriche faisait subir aux patriotes italiens. Lamennais ne put retenir le cri de sa conscience indignée; ce cri de colère et de malédiction s'appela : *Paroles d'un croyant*. Il éveilla de formidables échos dans le monde : la consternation et la fureur chez les uns, l'admiration et l'espérance chez les autres. Ce n'était plus seulement du libéralisme; c'était du républicanisme et du socialisme chrétiens. Rome, en présence d'une telle explosion, ne pouvait garder le silence, et le pape fulmina contre ce livre, « peu considérable par son volume, mais immense par sa perversité, » l'*encyclique* dont voici les passages les plus saillants :

« Nous avons été vraiment saisi d'horreur, vénérables frères, au premier coup d'œil jeté sur ce livre, et, ému de compassion sur l'aveuglement de son auteur, nous avons compris à quels excès emporte la science qui n'est pas de Dieu, mais selon l'esprit du monde. En effet, au mépris de la foi solennellement donnée dans sa déclaration, il a entrepris d'ébranler et de détruire la doctrine catholique, soit sur la soumission due aux puissances, soit sur l'obligation de détourner des peuples le pernicieux fléau de l'indifférence, et de mettre un frein à la licence sans bornes des opinions et des discours, soit enfin sur la liberté absolue des consciences, liberté tout à fait condamnable, et sur cette horrible conspiration de sociétés composées, pour la ruine de l'Eglise et de l'Etat, des partisans de tous les cultes faux et de toutes les sectes. L'esprit a vraiment horreur de lire seulement les pages de ce livre, où l'auteur s'efforce de briser tous les liens de fidélité et de soumission envers les princes, et, lançant de toutes parts les torches de la sédition et de la révolte, d'étendre partout la destruction de l'ordre public, le mépris des magistrats, la violation des lois, et d'arracher jusque dans leurs fondements tout pouvoir religieux et tout pouvoir civil. Puis, dans une suite d'assertions aussi injustes qu'inouïes, il représente, par un prodige de calomnie, la puissance des princes comme contraire à la loi divine, bien plus, comme l'œuvre du péché, comme le pouvoir de Satan lui-même, et il flétrit des mêmes notes d'infamie ceux qui président aux choses divines aussi bien que les chefs des Etats, à cause d'une alliance de crimes et de complots qu'il imagine avoir été conclue entre eux contre les droits des peuples. N'étant pas encore satisfait d'une si grande audace, il veut de plus faire établir par la violence la liberté absolue d'opinions, de discours et de conscience; il appelle tous les biens et tous les succès sur les soldats qui combattront pour la délivrer de la tyrannie, c'est le mot qu'il emploie. Dans les transports de sa fureur, il provoque les peuples à se réunir et à s'associer de toutes les parties du monde, et, sans relâche, il pousse, il presse à l'accomplissement de si pernicieux desseins, de manière à nous faire sentir qu'en ce point encore il foule aux pieds et nos avis et nos prescriptions. Nous souffrons de rappeler ici tout ce qui, dans cette détestable production d'impiété et d'audace, se trouve entassé pour produire le bouleversement des choses divines et humaines.

« Mais ce qui excite surtout l'indignation, ce que la religion ne peut absolument tolérer, c'est que l'auteur, pour confirmer des erreurs si graves, fasse servir et répète, avec une ostentation qui en impose aux simples, les enseignements de Dieu même; c'est que, pour affranchir les peuples des lois de l'obéissance, comme s'il était envoyé et inspiré de Dieu, après avoir commencé au nom de l'auguste et très-sainte Trinité, il mette partout en avant les Ecritures saintes, et que, détournant leurs paroles, qui sont les paroles de Dieu, de leur vrai sens, il les emploie, avec autant d'astuce que d'audace, à inculquer dans les esprits les funestes délires de son imagination, espérant par là, comme le disait saint Bernard, pouvoir avec plus d'assurance mettre partout les ténèbres à la place de la lumière, et faire boire le poison au lieu du miel ou plutôt dans le miel même forgeant pour les peuples un Evangile nouveau et posant un fondement autre que celui qui a été posé.

« Dissimuler par notre silence un coup si funeste porté à la sainte doctrine nous est défendu par Celui qui nous a placé comme une sentinelle dans Israël, pour avertir de l'erreur ceux que l'auteur et le conservateur de notre foi, Jesus-Christ, a confiés à notre sollicitude.

« C'est pourquoi, après avoir entendu quelques-uns de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, de notre propre mouvement, de notre science certaine et de toute la plénitude de notre puissance apostolique, nous réprouvons, condamnons et voulons qu'à perpétuité on tienne pour réprouvé et condamné le livre qui a pour titre : *Paroles d'un croyant*, où, par un abus impie de la parole de Dieu, les peuples sont criminellement poussés à rompre les liens de tout ordre public, à renverser l'une et l'autre autorité, à exciter, à nourrir, étendre et fortifier les séditions dans les empires, les troubles et les rébellions; livre renfermant, par conséquent, des propositions fausses, calomnieuses, téméraires, conduisant à l'anarchie, contraires à la parole de Dieu, impies, scandaleuses, erronées, déjà condamnées par l'Eglise, spécialement dans les vaudois, les wicklefites, les hussites et autres hérétiques de cette espèce. »

La même *encyclique* condamnait pour la première fois, après tant d'années de tolérance et même d'approbation, l'enseignement philosophique de Lamennais. « Il est déplorable de voir jusqu'à quels excès se précipitent les délires de la raison humaine, quand quelqu'un se jette dans les nouveautés; qu'il veut, contre l'avis de l'Apôtre, « être plus » sage qu'il ne faut l'être (*plus sapere quam » opportet*), » et, par une extrême présomption, prétend qu'il faut chercher la vérité hors de l'Eglise catholique, dans laquelle elle se trouve sans le plus léger mélange d'erreur, et qui pour cela est appelée et est en effet « la colonne et le fondement de la vérité. » Vous comprenez bien, vénérables frères, qu'ici nous parlons aussi de ce système trompeur de philosophie introduit récemment et tout à fait blâmable, dans lequel, par un désir effréné de nouveautés, on ne cherche pas la vérité là où elle se trouve certainement; et, négligeant les traditions saintes et apostoliques, on admet d'autres doctrines vaines, futiles, incertaines et non approuvées par l'Eglise, doctrines que les hommes légers croient faussement propres à soutenir et à appuyer la vérité. »

Tout lien fut dès lors rompu entre Lamennais et Rome. Le grand écrivain, abandonnant définitivement son rêve d'alliance impossible, se donna tout entier au peuple et à la Révolution.

— *Encyclique du* 9 *novembre* 1846. Celle-ci émane de Pie IX, digne successeur de Grégoire XVI. Elle dénonce la conspiration ourdie contre la religion catholique et la société civile, montre l'Eglise et l'ordre social attaqués au nom du progrès, s'élève contre les sociétés bibliques, les plus dangereuses des sociétés secrètes (*sic*), enfin encourage les gouvernements à sévir contre la Révolution qui menace.

Voici les passages les plus curieux de cette *encyclique :*

« Nul d'entre vous n'ignore, vénérables frères, que, dans ce siècle déplorable, une guerre furieuse et redoutable est déclarée au catholicisme. Unis entre eux par un pacte criminel, les ennemis de notre religion repoussent les saines doctrines, ils ferment l'oreille à la voix de la vérité, ils produisent au grand jour les opinions les plus funestes et font tous leurs efforts pour les répandre et les faire triompher dans le public..... Ces implacables ennemis du nom chrétien, emportés par une aveugle fureur d'impiété, en sont venus à un degré inouï d'audace; « ouvrant leur bouche aux blasphèmes con» tre Dieu (*Apocalypse*), » ils ne rougissent pas d'enseigner hautement et publiquement que les augustes mystères de notre religion sont des erreurs et des inventions humaines, que la doctrine de l'Eglise catholique est opposée au bien et aux intérêts de la société; ils ne craignent même pas de renier le Christ et de renier Dieu. Pour mieux tromper les peuples, pour entraîner avec eux dans l'erreur les esprits inexpérimentés, ils feignent de connaître seuls les voies du bonheur; ils s'arrogent le titre de philosophes, comme si la philosophie, dont le propre est la recherche des vérités naturelles, devait rejeter ce que Dieu lui-même, auteur suprême de la nature, a daigné, par un insigne bienfait de sa miséricorde, révéler aux hommes pour les conduire dans le chemin du bonheur et du salut. En violant ainsi toutes les règles du raisonnement, ils ne cessent d'en appeler à la puissance, à la supériorité de la raison humaine, et ils s'élèvent contre la foi sainte du Christ, qu'ils représentent audacieusement comme l'ennemie de cette raison. On ne saurait certainement rien imaginer de plus insensé, de plus impie, de plus contraire à la raison elle-même; car, quoique la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais exister entre elles aucune opposition, aucune contradiction réelle, parce que toutes deux émanent de Dieu même, source unique de l'immuable et éternelle vérité; et qu'ainsi elles doivent s'entr'aider, la droite raison démontrant, soutenant et défendant la vérité de la foi, et la foi affranchissant la raison de toutes les erreurs, l'éclairant, l'affermissant et la complétant par la connaissance des choses divines.

« C'est avec la même perfidie, vénérables frères, que ces ennemis de la révélation divine vantent sans mesure le progrès humain, et voudraient, par un attentat téméraire et sacrilége, l'introduire dans la religion catholique, comme si cette religion était l'œuvre, non de Dieu, mais des hommes, ou une invention philosophique susceptible de perfectionnements humains. Sur ces malheureux en délire tombe directement le reproche adressé par Tertullien aux philosophes de son temps : « Ils ont inventé, disait-il, un » christianisme stoïcien, platonicien et dialec» ticien. » En effet, notre très-sainte religion n'a pas été inventée par la raison humaine, mais Dieu lui-même l'a fait connaître aux hommes dans son infinie clémence; chacun comprend donc sans peine qu'elle emprunte toute sa force à l'autorité de la parole de Dieu, et qu'elle ne peut être ni diminuée ni perfectionnée par la raison de l'homme. La raison humaine, il est vrai, pour n'être pas trompée dans une affaire de telle importance, doit examiner avec soin le fait de la révélation divine, afin d'être assurée que Dieu a parlé et afin que la soumission à sa parole divine soit raisonnable, comme l'enseigne l'Apôtre avec une grande sagesse. Qui ignore en effet, qui peut ignorer que la parole de Dieu mérite une foi entière, et que rien n'est plus conforme à la raison que d'acquiescer et de s'attacher avec force à ce qu'a sûrement enseigné ce Dieu qui ne peut ni être trompé ni tromper?....

« Vous connaissez bien aussi, vénérables frères, les autres monstrueuses erreurs et les artifices qu'emploient les enfants de ce siècle pour faire une guerre si acharnée à la religion catholique, à la divine autorité de l'Eglise, à ses lois, et pour fouler aux pieds les droits de la puissance, soit ecclésiastique, soit civile. Tel est le but des coupables manœuvres contre cette chaire romaine du bienheureux Pierre, sur laquelle le Christ a établi le fondement inexpugnable de son Eglise. Tel est le but de ces sociétés secrètes sorties des ténèbres pour la ruine de la religion, pour celle des Etats, et déjà plusieurs fois frappées d'anathèmes par les pontifes romains, nos prédécesseurs, dans leurs lettres apostoliques; or, dans la plénitude de notre puissance apostolique, nous confirmons ces lettres et nous voulons qu'elles soient observées avec un grand soin. Tel est le but de ces perfides sociétés bibliques, qui renouvellent les anciens artifices des hérétiques et ne cessent de répandre, à un nombre immense d'exemplaires et à très-grands frais, les livres des divines Ecritures, traduits dans toutes les langues vulgaires, contrairement aux très-saintes règles de l'Eglise, et souvent expliqués dans un sens pervers. Ces livres sont offerts gratuitement à toutes sortes de personnes, même aux plus ignorants, afin que chacun, rejetant la divine tradition, la doctrine des Pères et l'autorité de l'Eglise catholique, entende les oracles divins selon son jugement propre, en pervertisse le sens et tombe ainsi dans les plus grandes erreurs. Le pontife de glorieuse mémoire à qui nous succédons, bien qu'inférieur en mérite, Grégoire XVI, suivant en cela l'exemple de ses prédécesseurs, a réprouvé ces sociétés par ses lettres apostoliques; nous voulons aussi qu'elles soient condamnées.

« Tel est le but de cet épouvantable système d'indifférence pour toute religion, qui est absolument opposé aux lumières de la raison elle-même. Dans cet affreux système, les apôtres de l'erreur suppriment toute distinction entre la vertu et le vice, la vérité et l'erreur, l'honnêteté et la turpitude, et prétendent que les hommes peuvent obtenir le salut éternel dans quelque religion que ce soit, comme s'il pouvait jamais y avoir accord entre la justice et l'iniquité, entre la lumière et les ténèbres, entre le Christ et Bélial. Tel est le but de cette infâme conjuration contre le célibat sacré des clercs. O douleur! elle trouve faveur même chez quelques ecclésiastiques qui, misérablement oublieux de leur propre dignité, se laissent flatter et vaincre par les trompeurs attraits de la volupté. Tel est le but de cette manière perverse d'enseigner surtout les sciences philosophiques; elle trompe déplorablement une jeunesse inexpérimentée, la corrompt et lui verse le fiel du dragon dans la coupe de Babylone. Tel est le but de l'exécrable doctrine connue sous le nom de *communisme;* totalement contraire au droit naturel lui-même, elle ne pourrait s'établir sans renverser de fond en comble tous les droits, les intérêts, la propriété, la société même. Tel est le but des menées profondément ténébreuses de ces hommes qui, cachant la rapacité des loups sous la peau des brebis, s'insinuent adroitement dans les esprits, les séduisent par les dehors d'une piété plus élevée, d'une vertu plus sévère, les enchaînent doucement, les tirent dans l'ombre, les détournent de toute pratique religieuse, égorgent et mettent en pièces les ouailles du Seigneur. C'est là enfin, pour ne rien dire d'une foule d'autres choses qui vous sont assez connues, c'est là que tend cette effroyable contagion de livres et de brochures qui surgissent de toutes parts pour enseigner le mal; habilement écrits, pleins de fourberie et d'artifice, répandus en tous lieux et à grands frais pour la ruine du peuple chrétien, ces livres disséminent partout des doctrines empoisonnées, pervertissent les esprits et les cœurs, et causent à la religion un mal immense..... »

L'*encyclique* se termine ainsi :

« Appliquez-vous à inculquer aux peuples l'obéissance, la soumission due aux princes et aux puissances; enseignez-leur, selon l'avis de l'Apôtre, qu'il n'est point de pouvoir qui ne vienne de Dieu, et qu'en résistant au pouvoir on résiste à l'ordre établi par Dieu, en provoquant sa condamnation, et que, par conséquent, nul ne peut violer sans crime le précepte d'obéir à l'autorité, à moins qu'elle ne lui commande des choses contraires aux lois de Dieu et de l'Eglise. »

— *Encyclique du* 8 *décembre* 1849. Son but est surtout de démontrer que la puissance temporelle des papes, loin d'être un obstacle à la grandeur et à la prospérité de la nation italienne, en est au contraire la condition essentielle. L'*encyclique* représente le protestantisme comme un instrument entre les mains des révolutionnaires pour établir en Italie le socialisme et le communisme. Voyons de quelle façon est développée cette thèse :

« Entre les fraudes sans nombre que les susdits ennemis de l'Eglise ont continué de mettre en œuvre pour rendre odieuse aux Italiens la foi catholique, l'une des plus perfides est celle-ci : ils ne rougissent pas d'affirmer, de répandre partout à grand bruit, que la religion catholique est un obstacle à la gloire, à la grandeur, à la prospérité de la nation italienne, et que, par conséquent, pour rendre à l'Italie la splendeur des anciens temps, c'est-à-dire des temps païens, il faut mettre, à la place de la religion catholique, insinuer, propager, établir les enseignements des protestants et leurs conventicules. On ne sait ce qui, en de telles affirmations, est le plus détestable, la perfidie de l'impiété furieuse ou l'impudence du mensonge éhonté.

« En effet, le bonheur spirituel d'être soustraits à la puissance des ténèbres et transportés dans la lumière de Dieu, d'être justifiés par la grâce et de devenir les héritiers du Christ dans l'espérance de la vie éternelle, ce bonheur des âmes, émanant de la sainteté de la religion catholique, est, certes, d'un tel prix qu'auprès de lui toute la gloire et toute la félicité de ce monde doivent être regardées comme un pur néant. Que sert à l'homme de gagner tout l'univers s'il vient à perdre son âme, ou que donnera-t-on à l'homme en échange de son âme? Mais bien loin que la profession de la vraie foi ait causé à la race italienne les dommages temporels dont on parle, c'est à la religion catholique que cette race doit de n'être pas tombée, à la chute de l'empire romain, dans la même ruine que les peuples de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Médie, de la Perse, de la Macédoine. Aucun homme instruit ne l'ignore en effet, non-seulement la sainte religion du Christ a arraché l'Italie aux ténèbres des erreurs si nombreuses et si grandes qui la couvraient tout entière, mais encore, au milieu des ruines de l'antique empire et des invasions de barbares ravageant toute l'Europe, elle l'a élevée dans la gloire et la grandeur au-dessus de toutes les nations du monde; possédant dans son sein, par un bienfait singulier de Dieu, la chaire sacrée de Pierre, l'Italie doit à la religion divine un empire plus solide et plus étendu que son antique domination terrestre.

« Ce privilége singulier de posséder le siége apostolique et de voir par cela même la religion catholique jeter dans le peuple de l'Italie de plus fortes racines a été pour cette nation la source d'autres bienfaits insignes et sans nombre. Maîtresse de la véritable sagesse, protectrice vengeresse de l'humanité, mère féconde de toutes les vertus, la sainte religion du Christ détourna l'âme des Italiens de cette soif funeste de gloire qui avait entraîné leurs ancêtres à faire perpétuellement la guerre, à tenir les peuples étrangers dans l'oppression, à réduire, selon le droit martial alors en vigueur, une immense quantité d'hommes à la plus dure servitude; et, en même temps, illuminant les Italiens des clartés de la vérité catholique, elle les porta, par une impulsion puissante, à la pratique de la justice, de la miséricorde, aux œuvres les plus éclatantes de piété envers Dieu et de bienfaisance envers les hommes. De là, dans les principales villes de l'Italie, tant de saintes basiliques et autres monuments des âges chrétiens, lesquels n'ont pas été l'œuvre douloureuse d'une multitude réduite en esclavage, mais ont été librement élevés par le zèle d'une charité pleine de vie. Ajoutez les pieuses institutions de tout genre consacrées, soit aux exercices de la vie religieuse, soit à l'éducation de la jeunesse, aux lettres et aux arts, à la sainte culture des sciences, soit enfin au soulagement des malades et des indigents. Telle est donc cette religion divine qui procure, à tant de titres divers, le salut, la gloire et le bonheur de l'Italie, et que l'on voudrait faire rejeter par les peuples de cette même Italie! »

— *Encyclique du* 17 *mars* 1856, *adressée aux évêques d'Antioche.* Cette *encyclique* peut se résumer ainsi : Anathème à l'indifférentisme et au rationalisme, double source de

tous les maux. « Les hommes dédaignent avec fierté la foi, dont il est écrit qu'en manquer sera un motif de condamnation. La foi repose, non sur la raison, mais sur l'autorité ; malheur à qui ne s'en rapporte pas pleinement à Dieu sur Dieu, sur ce qu'il nous propose de croire et de savoir de lui. Le rôle de la raison est d'obéir ; elle n'est pas maîtresse, mais servante de la foi. » Nécessité de répandre ces idées ; nécessité d'une rigoureuse discipline pour le clergé, de conciles provinciaux, de synodes diocésains pour fortifier ces doctrines.

— *Encyclique du* 8 *décembre* 1864. Nous sommes arrivés au plus récent et au plus important de ces actes ; l'*encyclique* de 1864 a eu un retentissement immense ; c'est le défi le plus complet qu'ait jeté l'Eglise au progrès, à l'esprit de liberté, à la civilisation moderne. Cette *encyclique* contient un résumé des principales erreurs de notre siècle qui ont été condamnées précédemment par les papes, soit dans les *encycliques* que nous avons citées, soit dans d'autres lettres apostoliques ou allocutions. A mesure que la Révolution gagne du terrain, le catholicisme, loin de rien concéder, affirme plus fortement ses doctrines, qui n'ont pas varié depuis le moyen âge, qui, inspirées par l'Esprit de Dieu, ne peuvent jamais varier. En ce sens, rien de plus explicite, rien de plus énergique, rien de plus péremptoire que la dernière *encyclique* de Pie IX. L'accouplement de ces deux mots *catholique* et *libéral* constitue désormais un non-sens banni de la bouche de tout homme sérieux. Nous donnons la partie la plus remarquable de cette fameuse *encyclique :*

« Il vous est parfaitement connu, vénérables frères, qu'aujourd'hui il ne manque pas d'hommes qui appliquent à la société civile l'impie et absurde principe du *naturalisme*, comme ils l'appellent ; ils osent enseigner que la perfection des gouvernements et le progrès civil exigent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas, ou, du moins, sans faire aucune différence entre la vraie religion et les fausses. De plus, contrairement à la doctrine de l'Ecriture, ils ne craignent pas d'affirmer que le meilleur gouvernement est celui où l'on ne reconnaît pas au pouvoir l'obligation de réprimer, par la sanction des peines, les violateurs de la religion catholique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique le demande.

» En conséquence de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, on ne peut plus fatale à l'Eglise catholique et au salut des âmes, et que notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, appelait un délire, savoir, que la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme, qu'il doit être proclamé dans tout Etat bien constitué, et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse limiter ce droit. Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent pas, ils ne considèrent pas qu'ils prêchent une *liberté de perdition*, et que, s'il est toujours permis aux opinions humaines d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes qui oseront résister à la vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité extrêmement nuisible, que la foi et la sagesse chrétiennes doivent soigneusement éviter, conformément à l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

» Quand la religion est bannie de la société civile, la doctrine et l'autorité de la révélation divine sont rejetées, la vraie notion de la justice et du droit humain s'obscurcit, se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du vrai droit. On voit donc clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, osent publier que la volonté du peuple, manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique ou de telle autre manière, constitue la loi suprême, indépendante de tout droit divin et humain, et que, dans l'ordre politique, les faits accomplis, par cela même qu'ils sont accomplis, ont la valeur du droit. Mais qui ne voit, qui ne sent très-bien qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice ne peut avoir d'autre but que d'amasser, d'accumuler des richesses, et, dans tous ses actes, d'autre loi que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de se procurer des jouissances ? Voilà pourquoi les hommes de ce caractère poursuivent d'une haine cruelle les ordres religieux, sans avoir égard aux immenses services rendus par eux à la religion, à la société et aux lettres ; pourquoi ils déblatèrent contre eux en disant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister.....

» Non contents de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure de la famille. Enseignant et professant la funeste erreur du communisme et du socialisme, ils affirment que la société domestique ou la famille emprunte toute sa raison d'être du droit purement civil, et, en conséquence, que de la loi civile découlent et dépendent tous les droits des parents sur les enfants, même le droit d'instruction et d'éducation. Pour ces hommes de mensonge, le but principal de ces maximes impies et de ces machinations est de soustraire complètement à la salutaire doctrine et à l'influence de l'Eglise l'instruction et l'éducation de la jeunesse, afin de souiller et de dépraver, par les erreurs les plus pernicieuses et par toutes sortes de vices, l'âme tendre et flexible des jeunes gens. En effet, tous ceux qui ont entrepris de bouleverser l'ordre religieux et l'ordre social, et d'anéantir toutes les lois divines et humaines, ont toujours fait conspirer leurs conseils coupables, leur activité et leurs efforts, à tromper et à dépraver surtout la jeunesse..... Voilà pourquoi le clergé régulier et séculier est de leur part l'objet d'incessantes persécutions ; et pourquoi ils disent que, le clergé étant ennemi du véritable et utile progrès dans la science et la civilisation, il faut lui ôter l'instruction et l'éducation de la jeunesse.

» Il en est d'autres qui, renouvelant les erreurs funestes et tant de fois condamnées des novateurs, ont l'insigne impudence de dire que la suprême autorité donnée à l'Eglise et à ce siége apostolique par Notre-Seigneur Jésus-Christ est soumise à l'autorité civile ; de nier aussi tous les droits de cette même Eglise et de ce même siége à l'égard de l'ordre extérieur. Ils ne rougissent pas d'affirmer que les lois de l'Eglise n'obligent pas en conscience, à moins qu'elles ne soient promulguées par le pouvoir civil ; que les actes et décrets des pontifes romains relatifs à la religion et à l'Eglise ont besoin de la sanction et de l'approbation ou tout au moins de l'assentiment du pouvoir civil ; que les constitutions apostoliques portant condamnation des sociétés secrètes n'ont aucune force dans les pays où le gouvernement civil tolère ces sortes d'agrégations ; que l'excommunication fulminée par le concile de Trente et par les pontifes romains contre les envahisseurs et les usurpateurs des droits et des possessions de l'Eglise repose sur une confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre civil et politique, et n'a pour but que des intérêts mondains ; que l'Eglise ne doit rien décréter qui puisse lier la conscience des fidèles relativement à l'usage des biens temporels ; qu'elle n'a pas le droit de réprimer par des peines temporelles les violateurs de ces lois..... »

Suit le *Syllabus*, ou tableau résumé des doctrines condamnées par l'Eglise : panthéisme, naturalisme, rationalisme absolu ou modéré, indifférentisme, latitudinarisme, socialisme, clérico-libéralisme. Anathème quiconque nie la nécessité du pouvoir temporel, quiconque soutient qu'il appartient au pouvoir séculier de déterminer et de limiter les droits de l'Eglise, quiconque prétend qu'il n'est pas permis aux évêques de publier les lettres apostoliques sans l'autorisation des gouvernements. Anathèmes ceux qui disent que la religion catholique ne doit pas être l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tout autre culte. Anathème au mariage civil, etc. Nous renvoyons au mot SYLLABUS, où le *Grand Dictionnaire* a consacré un article spécial à l'analyse et à l'appréciation de ce document, nous bornant ici à citer le dernier anathème qu'il prononce. Le *Syllabus* se termine par la condamnation de toute proposition tendant à établir que « le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. » Nous n'ajouterons rien à cette citation, qui forme la conclusion toute naturelle de notre article.

ENCYCLOGRAPHE s. m. (an-si-klo-gra-fe — du gr. *en*, dans ; *kuklos*, cercle ; *graphô*, j'écris). Auteur d'une encyclographie.

ENCYCLOGRAPHIE s. f. (an-si-klo-gra-fî — du gr. *en*, dans ; *kuklos* cercle ; *graphô*, j'écris). Collection de traités sur toutes les branches des sciences humaines ou sur toutes les branches d'une science complexe : ENCYCLOGRAPHIE *générale.* ENCYCLOGRAPHIE *médicale.*

ENCYCLON s. m. (an-si-klon — mot gr. venant de *egkuklos*, circulaire). Antiq. gr. Sorte de robe de femme.

ENCYCLOPÉDIE s. f. (an-si-klo-pé-dî — du gr. *en*, dans ; *kuklos*, cercle ; *paideia*, enseignement. Pour plus de détails, v. l'article encyclopédique ci-dessous). Connaissance de tout ce que l'homme peut savoir ; ensemble de toutes les sciences humaines : *La tête d'un agriculteur devrait contenir une* ENCYCLOPÉDIE. (F. Pillon.)

— Par ext. Ouvrage qui traite ou prétend traiter de toutes les sciences humaines : ENCYCLOPÉDIE *du* XVIII[e] *siècle.* ENCYCLOPÉDIE *nouvelle.* ENCYCLOPÉDIE *catholique.* ENCYCLOPÉDIE *des gens du monde.*

— Absol. Grand ouvrage publié au XVIII[e] siècle, sous la direction de Diderot et de d'Alembert : *L'*ENCYCLOPÉDIE *est un habit d'Arlequin où il y a quelques morceaux de bonne étoffe et trop de haillons.* (Volt.) *Qui vous force à déshonorer l'*ENCYCLOPÉDIE *par cet entassement de fadeurs et de fadaises ?* (Volt.) *Il est certain que sans Diderot l'*ENCYCLOPÉDIE *n'aurait jamais été achevée.* (La Harpe.) *La moindre lettre de Pascal était plus malaisée à faire que toute l'*ENCYCLOPÉDIE. (Ste-Beuve.) *Le pape a écrit un bref à M. le maréchal de Biron, pour le remercier d'empêcher les soldats aux gardes de lire l'*ENCYCLOPÉDIE. (Grimm.)

— Par anal. Ouvrage qui embrasse toutes les parties d'une science spéciale ou d'une série de connaissances : ENCYCLOPÉDIE *de droit.* ENCYCLOPÉDIE *des connaissances utiles.* ENCYCLOPÉDIE *pittoresque.*

— Par exagér. Ouvrage qui contient un grand nombre de choses différentes : *Ce livre est une vraie* ENCYCLOPÉDIE.

— Dans les dictionnaires, Partie où l'on développe ce qui a rapport à une question dont on a donné précédemment une définition ou une indication sommaire.

— Fig. Personne qui possède des connaissances très-variées : *Cet homme est une* ENCYCLOPÉDIE, *une vraie* ENCYCLOPÉDIE, *une* ENCYCLOPÉDIE *vivante.*

— *Encyclopédie méthodique*, Encyclopédie disposée par ordre de matières, et non dans l'ordre alphabétique qui est propre aux dictionnaires.

— **Encycl.** Linguist. Le mot grec *enkuklopaideia* signifie littéralement cercle des sciences, de *en*, dans, *kuklos*, cercle, et *paideia*, instruction, science. Ce dernier mot est dérivé de *paideuô*, j'enseigne, de *pais*, enfant, thème *paid* pour *paFid*, avec digamma. Ce dernier mot se rattache à la racine sanscrite *pû*, purifier, d'où aussi, avec l'addition du suffixe *tra*, le sanscrit *putra*, fils, *putri*, fille, zend *puthra*, latin *puer*, *puella*, contracté de *puter*, armoricain *paotr*, garçon, *paotrez*, fille, etc. Tous ces appellatifs désignent l'enfant comme *celui qui purifie.* Mais comment et pourquoi ce nom a-t-il été donné par les parents au fils et à la fille, c'est ce qui reste un peu problématique. Lassen présume que l'on considérait le fils comme purifiant le père en le libérant de l'action d'engendrer, mais c'est là une idée propre aux Indiens et sans doute étrangère aux temps primitifs de l'unité aryenne, époque à laquelle on doit évidemment faire remonter ces dénominations de l'enfant. Cela ne paraît guère plus admissible que l'étymologie indienne, qui voit dans *putra*, pour *puttra*, celui qui préserve son père de l'enfer, appelé *put*, où vont ceux qui meurent sans enfants. Pictet croit qu'il faut ici recourir à une explication beaucoup plus naturelle et empruntée directement à la vie de famille. Le fils et la fille étaient tout simplement ceux dont l'office consistait à nettoyer ou à laver, soit la maison ou l'étable, soit les ustensiles de ménage ou les vêtements, peut-être aussi à vanner le grain ; comparez *pava*, *pavana*, vannage, etc., toutes fonctions naturellement dévolues aux enfants qui restaient avec la mère, tandis que le père vaquait aux soins du troupeau ou au travail des champs. Peut-être est-ce par un simple effet du hasard qu'une signification toute semblable paraît appartenir à trois autres noms d'origines d'ailleurs diverses, et que le grec *inis*, fils et fille, rappelle *ineô*, je purifie, je purge, comme l'irlandais *nigh*, *nighean*, fille, le verbe *nighim*, laver, racine sanscrite *nig*, purifier ; comme enfin le lithuanien *merga*, jeune fille, kymrique et armoricain *merch*, fille, rappelle la racine sanscrite *marg*, encore purifier. Cela est possible sans doute, mais bien peu probable, et il faut supposer que tous ces noms se rapportent au même usage de la famille primitive.

— *Sciences, arts, etc.* L'idée de réunir dans un seul ouvrage toutes les connaissances humaines n'est pas absolument neuve. Sans remonter plus haut que le V[e] siècle, on trouve à cette époque un Marcianus Capella, qui réunit en un seul livre les sept sciences qui composaient alors tout le savoir humain : grammaire, dialectique, rhétorique, géométrie, astrologie, arithmétique et musique. En avançant dans le moyen âge, on rencontre des *encyclopédies* spécialement consacrées à telle ou telle science et connues sous le nom de *summæ* ou *specula*, comme la *somme* de saint Thomas d'Aquin et plusieurs autres. Salomon, évêque de Constance, tenta même, au IX[e] siècle, un *Dictionarium universale*, et sous le règne de saint Louis, au XIII[e] siècle, le dominicain Vincent de Beauvais composa, à la demande du roi, son *Speculum historiale*, *naturale*, *doctrinale et morale*, vaste compilation destinée à reproduire les notions éparses dans les divers écrivains. Mais, dans tous ces travaux, l'idée d'une *encyclopédie* était vague et incomplète. Des tentatives plus précises furent faites dès le commencement du XVII[e] siècle. En 1606, un professeur de Brême, Mathias Martins, traça le plan d'une encyclopédie complète ; Henri Alsted publia à Herborn (1620) une *Encyclopædia VII tomis distincta ;* enfin Bacon, par sa classification méthodique des connaissances humaines, sema le germe fécond qui devait, au siècle suivant, produire les véritables *encyclopédies.* La plus célèbre est celle qui fut fondée par Diderot, sous le titre de *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et métiers, par une société de gens de lettres, mis en ordre par Diderot, et quant à la partie mathématique par d'Alembert* (1751-1772, 28 vol. ; suppl., 1776-1777, 5 vol. ; table analytique et raisonnée, 2 vol., 1780). Cet immense recueil fut plusieurs fois réimprimé. Monument grandiose des connaissances humaines et de l'esprit philosophique et novateur du siècle, l'*Encyclopédie* fut un instrument de guerre en même temps qu'une œuvre de science. Tous les novateurs, tous les libres penseurs qui voulaient modifier la société dans le sens de la tolérance religieuse et de la liberté politique s'y rencontrèrent pour dogmatiser, élaborer les principes nouveaux et détruire les croyances du passé. Diderot, l'âme de l'entreprise, y mit sa verve hardie et son enthousiasme déréglé ; d'Alembert, son génie mathématique et son scepticisme profond ; Condillac, son sensualisme méthodique ; Rousseau, ses nouvelles théories musicales ; d'Holbach, son naturalisme antireligieux ; enfin, tous les penseurs de cette glorieuse époque apportèrent leur pierre à cet édifice, qui suffirait à la gloire d'un siècle et d'une nation, malgré le manque de cohésion des parties et les imperfections qui tiennent au temps et à l'insuffisance de la science telle qu'elle était alors constituée. La Révolution y puisa la plupart de ses principes, et le nom d'*encyclopédiste* est resté pour désigner spécialement les membres du parti philosophique au XVIII[e] siècle. Une infinité de publications du même genre ont paru depuis, soit en France, soit à l'étranger ; mais nous nous abstiendrons d'en faire ici l'énumération, parce que nous l'avons faite d'une manière à peu près complète dans la préface de notre *Grand Dictionnaire*, et nous y avons joint une appréciation suffisamment motivée de chacune de ces publications.

La question générale de l'utilité des *encyclopédies* a été traitée à un point de vue très-élevé par un des esprits les plus sérieux et les plus compétents de notre siècle, M. Guizot ; nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'article qu'il écrivit à ce sujet en 1828.

« ..... Si la lumière se concentre dans un foyer, c'est pour se répandre sur le monde ; la science a un autre but que de satisfaire une noble curiosité ; la vérité est aussi féconde que belle ; il est donné à peu d'hommes de la découvrir, mais il appartient à tous de la reconnaître et de recueillir ses bienfaits ; aux progrès de l'esprit humain doivent correspondre ceux de l'espèce humaine. Considéré dans son existence terrestre, c'est pour la civilisation, pour le développement et pour l'amélioration de l'état social que l'homme vit et travaille. Ici commence la vraie tâche des *encyclopédies* et se déploie toute leur utilité. Et d'abord, pour ne parler que de leur effet le plus général, elles ont un noble mérite : par la grandeur seule du spectacle scientifique qu'elles exposent aux yeux du public, elles éveillent, propagent, fortifient ce respect et ce goût de la science, qui est peut-être le premier moyen, et, à coup sûr, l'indispensable condition de la civilisation et de ses progrès. Comme de grands et hardis monuments donnent une haute idée du peuple qui les entreprit et le font admirer de siècle en siècle, de même ce monument des travaux de l'esprit humain fait naître dans l'âme de ceux qui le contemplent un profond sentiment de sa puissance et de ses droits. En y regardant de près, on reconnaîtra les défauts de l'édifice, le manque de proportions, les lacunes, peut-être même l'instabilité des fondements ; il n'en est pas moins vrai que l'impression commune qu'il suscite est morale, utile, et, si je puis ainsi parler, civilisante ; c'est une impression d'estime pour le savoir, d'affection pour la vérité, de respect pour l'ordre intellectuel, de zèle pour le service de l'humanité..... Les *encyclopédies*, plaçant une foule d'idées et de faits à la portée d'une foule d'hommes qui n'y songeaient point, qui sans cela peut-être n'en auraient jamais entendu parler, font pénétrer partout et arriver, pour ainsi dire, de toutes parts, cette provocation dont notre intelligence a besoin. Les ouvrages spéciaux ne parviennent qu'aux hommes qui les demandent et ont formé d'avance le dessein de s'en servir. Par la voie des *encyclopédies*, les connaissances de tout genre vont au-devant de tous les lecteurs ; les regards de celui qui s'occupe d'histoire y tomberont sur un article de philosophie ; y cherchez-vous le sens de quelque terme, l'explication pratique d'un art appellera votre attention. C'est comme un vaste bazar intellectuel où les résultats de tous les travaux de l'esprit humain s'offrent en commun à quiconque s'y arrête un moment et sollicitent à l'envi sa curiosité..... Que l'aristocratie savante ne s'y trompe point, il y aurait pour elle, à s'isoler avec dédain, la même erreur, le même péril qui ont perdu tant d'autres aristocraties ; la prospérité des hautes sciences mêmes est étroitement liée aux progrès scientifiques de la classe moyenne (pourquoi ne pas ajouter : et des classes ouvrières ?) ; là ne réside point, il est vrai, le public spécial auquel les savants s'adressent et dont le suffrage fait leur récompense ; mais là se forme ce public général dont l'activité intellectuelle alimente et soutient celle de tous les autres, qui ne décide point des renommées mais qui les accepte et les propage ; public véritable, pour qui se font en définitive toutes choses, et qui ne peut languir dans l'ignorance ou l'apathie sans que la langueur atteigne bientôt ces régions supérieures du savoir où un imprudent orgueil se permet quelquefois de le dédaigner. Là même, du reste, les *encyclopédies* exercent directement une influence salutaire ; elles font tomber les barrières qui séparent les sciences diverses et les contraignent à ne pas s'ignorer réciproquement. Le régime des castes a longtemps prévalu dans le monde savant ; de même qu'il n'y avait presque aucune relation entre les savants et le peuple, de même les savants demeuraient presque absolument étrangers les uns aux autres ; médecins, jurisconsultes, théologiens, érudits, artistes, chacun vivait renfermé dans son étude comme un moine dans son ordre ; les sciences même les plus

roitement liées par leur objet et leurs oyens, la médecine et la chirurgie, par emple, étaient rigoureusement séparées; ssi, à l'exception des hommes de génie, mme Descartes, Gassendi, Leibnitz, l'esprit s savants manquait, en général, d'étendue de liberté; et plus on pénétrait dans les ofessions qui appliquent la science aux be- ins de la vie commune, plus les inconvé- ents de cette classification monacale deve- ient choquants et fâcheux. Les *encyclo- dies* la font disparaître; elles établissent tre les sciences une sorte de communauté, ntroduisent l'esprit d'association, rappro- ent les artistes des lettrés, les praticiens philosophes, mettent enfin chaque savant mesure de s'instruire, sans de trop longs orts, de ce qui n'est point l'objet spécial son étude, assez du moins pour que l'é- ndue nouvelle de son instruction et de ses ées tourne ensuite au profit de ses tra- ux... Les *encyclopédies* sont un des innom- ables procédés qu'emploie, pour accomplir œuvre, cette puissance de perfectionne- ent et de progrès qui est l'apanage du genre main; elle les a fait inventer comme elle a inventer l'écriture, l'imprimerie, les jour- ux, la navigation, les canaux, tous les yens de communication matérielle ou in- lectuelle entre les hommes; et c'est ainsi elle poursuit incessamment son but, qui est développer de plus en plus la nature hu- aine, d'appeler chaque jour un plus grand mbre d'individus à l'activité de l'intelli- nce, à la jouissance des biens de l'état so- l. Veut-on s'assurer, par une dernière voie, e telles sont, en effet, l'utilité des *encyclo- dies* et leur vraie destination? Qu'on exa- ne les divers reproches qu'elles ont en- urus: les uns tombent sur les *encyclopé- es* considérées comme œuvre philosophique, ils sont presque tous fondés; les autres s'a- essent aux *encyclopédies* considérées comme oyen de civilisation, et ils sont tous illégi- nes, car on pourrait aussi bien les adresser a civilisation elle-même. Sous le premier nt de vue, on a reproché aux *encyclopé- s* l'impossibilité de tenir ce qui promet leur m, le manque d'unité qui règne dans les trines, même lorsqu'elles ont une tendance atique bien déterminée, la disproportion parties, celles-ci maigres et mutilées, lles-là portées à un excessif développe- nt, etc., etc. Tout cela est vrai, et on ne ccusera pas d'avoir cherché à le dissi- ler. Sous le second point de vue, les *en- lopédies*, dit-on, répandent une science omplète, et la répandent au hasard, sans oir si les esprits sont préparés à la rece- , quel usage ils en feront, si même ils en envie et la demandent; elles provoquent là, ou, du moins, elles favorisent une ac- ité intellectuelle intempestive et mal ré- rtie; elles propagent trop vite dans la so- é tout entière les idées qui naissent dans région supérieure, et qui ne devraient pas en tir avant d'avoir subi l'épreuve du temps; s font ainsi beaucoup de demi-savants, fantent la présomption, la légèreté des opi- ns, des études, et tous les défauts qui en ultent pour les individus, et tous les dan- rs qui en peuvent naître pour les peuples. ne discuterai point ici tant de graves ac- sations; je me bornerai à demander s'il en une seule qu'on ne puisse formuler égale- nt contre l'imprimerie, la liberté de la sse, les journaux, l'active circulation des es et des capitaux, en un mot, contre la ilisation elle-même. Celle-ci, il est vrai, ne ge point l'homme de tout vice et n'affran- t point la société de tout péril; elle déve- ppe, au contraire, toutes les dispositions de nature, toutes les chances de sa destinée. s, cela convenu, il n'en reste pas moins dent que la civilisation est la vie même de pèce humaine, la loi, le but, la gloire de activité sur la terre; que les peuples chez elle prospère surmontent les plus dures euves, survivent aux plus grands revers; ceux chez qui elle s'arrête dépérissent et urent, même au sein de la paix, sans ac- ents et sans ennemis. Qui osera dire qu'il t l'étouffer? Qui repoussera les moyens de onder son développement? Puisque c'est e mérite des *encyclopédies*, de là aussi doi- nt dériver les lois de leur composition; et st comme moyen de civilisation, non comme vrage philosophique, qu'elles doivent être çues et exécutées. Dans ce dessein, deux ditions fondamentales leur sont imposées; aut qu'elles soient: 1° à la portée du pu- auquel elles s'adressent; 2° au niveau des naissances et des idées qu'elles veulent communiquer..... C'eût été, il y a cent ans, grande injustice, et probablement une in- tice vaine, que de vouloir empêcher, par inte des révolutions, le progrès de l'in- ction publique; aujourd'hui (1828), c'est sottise... Le public est en possession de berté et de l'influence; il ne s'agit plus de savoir si, libre et influent, il doit être damné à l'ignorance qui convient à la ser- de. Un tel état serait, à coup sûr, le pire tous, et personne n'a rien à y gagner. La pagation des lumières de tout genre et tous moyens d'y concourir, *encyclopédies* ou res, sont donc maintenant au nombre de besoins pacifiques, réguliers, qui s'élèvent -dessus des querelles de parti, qu'on ne rait sans absurdité refuser de satisfaire, ont nul homme de sens ne peut raisonna- ment s'alarmer.»

Encyclopédie du XVIII**e siècle**, ou *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par Diderot et d'Alembert. V. notre Préface, page XXIII.

Encyclopédie du XVIII**e siècle** (DISCOURS PRÉLIMINAIRE de L'), par d'Alembert. «L'ouvrage que nous commençons, dit-il en parlant de la colossale entreprise de Diderot, a deux objets: comme *Encyclopédie*, il doit exposer, autant qu'il est possible, l'ordre et l'enchaînement des connaissances humaines; comme *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, il doit contenir sur chaque science et sur chaque art, soit libéral, soit mécanique, les principes généraux qui en sont la base et les détails les plus essentiels, qui en sont le corps et la substance. Ces deux points de vue d'*Encyclopédie* et de *Dictionnaire raisonné* formeront donc le plan et la division du *Discours préliminaire*.» D'Alembert divise toutes nos connaissances en *directes* et en *réfléchies*. Les connaissances directes sont celles que nous recevons immédiatement, sans aucune opération de notre volonté. Les connaissances réfléchies sont celles que l'esprit acquiert en opérant sur les premières, en les unissant et en les combinant. Toutes nos connaissances directes se réduisent à celles que nous recevons par les sens; il suit de là que c'est à nos sensations que nous devons toutes nos idées. Pourquoi supposer que nous avons d'avance des notions purement intellectuelles, si nous n'avons besoin, pour les former, que de réfléchir sur nos sensations? En conséquence, les notions purement intellectuelles du vice et de la vertu, le principe et la nécessité des lois dans les sociétés politiques, la spiritualité de l'âme, l'existence de Dieu et nos devoirs envers lui sont le fruit des premières idées réfléchies que nos sensations occasionnent. Mais si ces premières vérités sont intéressantes pour la plus noble portion de nous-mêmes, le corps, auquel elle est unie, nous ramène bientôt à la nécessité de pourvoir à des besoins qui se multiplient sans cesse. De là ont dû naître d'abord l'agriculture, la médecine, enfin tous les arts les plus absolument nécessaires. Ils ont été en même temps et nos connaissances primitives et la source de toutes les autres, même de celles qui en paraissent très-éloignées par leur nature. Ainsi naissent successivement et dans un ordre naturel: cette vaste science appelée, en général, *physique* ou *étude de la nature*, dont la médecine et l'agriculture ne sont plus aujourd'hui que des branches; la *géométrie*, qui sert à déterminer les propriétés de l'étendue; l'*arithmétique*, ou science des nombres et du calcul; l'*algèbre*, qui est la science ou l'art de désigner les rapports des nombres; la *mécanique*, ou science des lois de l'équilibre et du mouvement. A leur tour, la *géométrie* et la *mécanique* nous permettent d'acquérir sur les propriétés des corps les connaissances les plus variées et les plus profondes. De là les sciences appelées *physico-mathématiques*, à la tête desquelles se place l'astronomie, qui est «l'application la plus sublime et la plus sûre de la géométrie et de la mécanique réunies, et dont les progrès sont comme le monument le plus incontestable du succès auquel l'esprit humain peut s'élever par ses efforts.» D'Alembert explique ensuite d'une manière non moins lumineuse et non moins philosophique l'origine de la *physique générale et expérimentale*; celle de la *catoptrique*, ou science des propriétés des miroirs; celle de la *dioptrique*, ou science des propriétés des verres concaves et convexes; celle de la *logique*, qui est l'art d'acquérir des connaissances et celui de communiquer à ses semblables ses propres pensées; celle de la *rhétorique*, art ridicule, qui est à l'art oratoire ce que la scolastique est à la vraie philosophie, et qui n'est propre qu'à donner de l'éloquence l'idée la plus fausse et la plus barbare; celle de la *chronologie* et celle de la *géographie*, ces deux flambeaux de l'histoire. Telles sont les branches principales de cette partie de la connaissance humaine qui consiste ou dans les idées directes que nous avons reçues par les sens ou dans la combinaison et la comparaison de ces idées, combinaison qu'en général on appelle *philosophie*. Ces branches se subdivisent en une infinité d'autres, dont l'énumération serait immense et appartient plus à l'*encyclopédie* même qu'à la préface.

Mais il est une autre espèce de connaissances réfléchies consistant dans les idées «que nous nous formons à nous-mêmes en imaginant et en composant des êtres semblables à ceux qui sont l'objet de nos idées directes.» C'est ce qu'on appelle l'*imitation de la nature*, imitation si connue des anciens et qu'ils ont tant recommandée comme étant le grand maître d'esthétique. Au premier rang des connaissances qui consistent dans l'imitation doivent être placées la peinture et la sculpture, parce que ce sont elles, dit excellemment notre philosophe, où l'imitation approche le plus des objets qu'elle représente et parle le plus directement aux sens. On y peut joindre cet art né de la nécessité et perfectionné par le luxe, l'architecture. Ensuite vient la poésie, «qui représente d'une manière vive et touchante les objets qui composent cet univers, et semble plutôt les créer que les peindre par la chaleur, le mouvement et la vie qu'elle sait leur donner.» Cette définition de la poésie est peut-être un peu étroite, s'appliquant trop exclusivement au genre descriptif; mais poursuivons l'analyse. Au nombre des arts d'imitation, d'Alembert range aussi la musique, qui parle tout à la fois à l'imagination et aux sens. Elle vient en dernière ligne, parce que, remarque l'auteur, elle semble bornée jusqu'ici à un plus petit nombre d'images. Si d'Alembert était né un siècle plus tard, peut-être assignerait-il à l'art musical un rang plus honorable.

Condorcet remarque que cet exposé du développement de l'esprit humain est plutôt philosophique qu'historique; en d'autres termes, il est moins conforme à l'histoire des sciences et à celle des sociétés que tel qu'il s'offrirait à un homme qui aurait embrassé tout le système de nos connaissances, et qui, réfléchissant sur l'origine et la liaison de ses idées, s'en formerait un tableau dans l'ordre le plus naturel.

Après s'être occupé de la généalogie des connaissances humaines, d'Alembert jette sur les principales d'entre elles un coup d'œil synthétique et cherche les points de vue généraux qui peuvent servir à les discerner. Il trouve que les unes, purement pratiques, ont pour but l'exécution de quelque chose; que d'autres, purement spéculatives, se bornent à l'examen de leur objet et à l'observation de ses propriétés; que d'autres, enfin, tirent de l'étude spéculative de leur objet l'usage qu'on peut en faire dans la pratique. D'Alembert constate en passant que la spéculation et la pratique constituent la principale différence qui distingue les *sciences* d'avec les *arts*; il ajoute qu'on ne sait souvent quel nom donner à la plupart des connaissances où la spéculation se joint à la pratique, preuve que nos idées ne sont pas encore bien fixées sur ce point; il s'élève aussi contre l'injuste supériorité dont jouissent dans l'opinion les arts *libéraux* sur les arts *mécaniques*. Ces choses considérées, l'auteur entreprend de dresser ce qu'il nomme «l'arbre encyclopédique,» c'est-à-dire cherche à classer les connaissances humaines de la façon la plus conforme à leur ordre encyclopédique et à leur ordre généalogique. Il convient que sa classification n'est pas irréprochable: cela résulte de l'étendue et de la complexité des matières; mais elle lui semble meilleure encore que toutes les autres par sa simplicité. Elle n'est, d'ailleurs, que l'indépendante reproduction de celle qu'avait créée Bacon dans son *Traité de la dignité et de l'accroissement des sciences*. Cette classification est essentiellement psychologique. En effet, après avoir divisé tous les êtres en *spirituels* et en *matériels*, d'Alembert rapporte toutes nos connaissances à la *mémoire*, ou à la *raison*, ou à l'*imagination*, qui sont «les trois manières différentes dont notre âme opère sur les objets de ses pensées.» De la *mémoire* relève l'*histoire*; de la *raison* relève la *philosophie*, et l'*imagination* est la mère des *beaux-arts*. L'histoire a pour objet Dieu, ou l'homme, ou la nature; dans le premier cas, elle est ou *sacrée* ou *ecclésiastique*; dans le second cas, elle est *civile* ou *littéraire*; dans le troisième cas, elle comprend une quantité de subdivisions. De son côté, la philosophie traite de Dieu, de l'âme humaine, ou de la nature. Selon qu'elle se place à l'un de ces trois points de vue, elle est la *théologie*, subdivisée en *théologie naturelle* et en *théologie révélée*, ou bien la *métaphysique particulière*, ou bien encore elle embrasse de nombreux ordres de connaissances, et alors son domaine est immense comme l'univers. En troisième lieu, les *beaux-arts*, ces aimables et capricieux enfants de l'imagination, sont la *peinture*, la *sculpture*, l'*architecture*, la *poésie*, la *musique*. Nous en avons déjà parlé plus haut. Cette division générale de nos connaissances suivant nos trois facultés présente, selon d'Alembert, cet avantage qu'elle pourrait fournir aussi les trois divisions du monde littéraire en *érudits*, *philosophes* et *beaux esprits*.

Ici commence la seconde partie du *Discours préliminaire*, qui comprend l'histoire du développement de l'esprit humain depuis la renaissance des lettres. Le réveil de l'esprit humain au sortir de la barbarie du moyen âge se manifeste par une étude passionnée des langues anciennes et de l'histoire. On sentit, on admira les beautés des livres anciens; mais cette admiration qui, maintenue dans les limites de la raison, ne pouvait que produire d'heureux résultats, faillit par ses excès devenir fatale au génie moderne. Au XVIe siècle, le latin était la langue exclusive de la poésie, de l'éloquence, ou plutôt des discours publics, celle de la philosophie, de l'histoire. La langue nationale était tenue pour indigne. Grâce au bon sens français, on revint peu à peu de cette espèce de manie; on commença à sentir que le beau, pour être en langue vulgaire, ne perdait rien de ses avantages. Ronsard chercha à faire du français réhabilité un interprète noble et harmonieux de la poésie; mais entre ses mains notre langue devint un jargon barbare, hérissé de grec et latin. Malherbe répara les fautes de Ronsard, et grâce à Boileau, à Molière, à La Fontaine, à Racine, à Quinault, aux écrivains de Port-Royal, les lettres françaises brillèrent d'un vif éclat, tandis que Poussin, Le Sueur, Le Brun représentaient glorieusement les beaux-arts. Seule la musique, malgré Lulli, restait un peu en arrière. Voilà pour les produits de la mémoire et de l'imagination au XVIe et au XVIIe siècle. Quant à la philosophie, les entraves dans lesquelles la retenait la scolastique l'empêchaient d'avancer. Aristote était le dieu de l'école, non pas Aristote tel que l'ont connu et admiré les Grecs, mais Aristote défiguré et rendu méconnaissable par les Arabes. Les théologiens faisaient une guerre à outrance à la philosophie, parce qu'ils la considéraient comme l'ennemie de la foi. Enfin, au XVIIe siècle, la raison humaine fut émancipée à son tour par le chancelier Bacon et par Descartes. Descartes osa montrer aux bons esprits à secouer le joug de la scolastique, de l'opinion, de l'autorité, en un mot, des préjugés de la barbarie, et par cette révolte, dont nous recueillons aujourd'hui les fruits, il a rendu à la philosophie un service plus essentiel peut-être que tous ceux qu'elle doit à ses illustres successeurs. D'Alembert cite ensuite les noms de ceux qui, après ces deux grands hommes, ont le plus contribué au progrès de la philosophie, que nous prenons ici dans le sens étendu que l'auteur du *Discours préliminaire* donne à ce mot dans sa classification. Il signale Newton, «ce grand génie; Locke, qui créa la métaphysique à peu près comme Newton créa la physique; Galilée, à qui la géographie doit tant pour ses découvertes astronomiques, et la mécanique pour sa théorie de l'accélération; Huyghens, qui, par des ouvrages pleins de force et de génie, a si bien mérité de la géométrie et de la physique; Pascal, prodige de sagacité et de pénétration, génie universel et sublime; Malebranche, qui a si bien démêlé les erreurs des sens de celles de l'imagination; Leibnitz, le digne émule de Newton et de Descartes.» Après avoir félicité la philosophie d'écrire en français et de s'être débarrassée de l'accoutrement scolastique dont l'avait perfidement affublée la théologie, d'Alembert passe en revue les plus célèbres représentants de la pensée humaine au XVIIIe siècle. Il cite Buffon, dont l'*Histoire naturelle* présente unis à la variété des connaissances le coloris et la noblesse du style, qui a rendu la philosophie attrayante et a su plaire en même temps qu'instruire; l'abbé de Condillac, dont les ouvrages sont remarquables à la fois par la profondeur et la clarté; Montesquieu, qui a donné sur les principes des lois «un ouvrage admiré de toute l'Europe;» le lyrique Jean-Baptiste Rousseau, Crébillon le tragique, Voltaire enfin, poëte distingué, prosateur incomparable: «Personne n'a mieux connu l'art si rare de rendre sans effort chaque idée par le terme qui lui est propre, d'embellir tout sans se méprendre sur le coloris propre à chaque chose; enfin, ce qui caractérise plus qu'on ne le pense le grand écrivain, de n'être jamais ni au-dessus ni au-dessous de son sujet. Le *Siècle de Louis XIV* est un morceau d'autant plus précieux que l'auteur n'avait en ce genre aucun modèle, ni parmi les anciens ni parmi nous. Son *Histoire de Charles XII*, par la rapidité et la noblesse de son style, est digne du héros qu'il avait à peindre. Ses pièces fugitives, supérieures à toutes celles que nous estimons le plus, suffiraient par leur nombre et par leur mérite à immortaliser plusieurs écrivains. Que ne puis-je, ajoute l'auteur, en parcourant ici ses nombreux et admirables ouvrages, payer à ce génie rare le tribut d'éloges qu'il mérite, qu'il a reçu tant de fois de ses compatriotes, des étrangers et de ses ennemis, et auquel la postérité mettra le comble, quand il ne pourra plus en jouir.» D'Alembert ne fait guère mention de Jean-Jacques Rousseau que pour lui reprocher son réquisitoire paradoxal contre les sciences, les lettres et les arts.

L'auteur du *Discours préliminaire* contemplerait avec un bonheur sans mélange les grands résultats obtenus en tous sens par l'esprit humain pendant le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècle, s'il ne remarquait quelques symptômes de décadence, entre autres l'amour du faux bel esprit: «La barbarie dure des siècles; il semble que ce soit notre élément; la raison et le bon goût ne font que passer.» Après de judicieuses réflexions touchant l'influence des formes du gouvernement sur la vie intellectuelle des nations, notre philosophe signale l'importance exceptionnelle de l'*Encyclopédie*, et sa supériorité marquée sur les œuvres du même genre entreprises au XVIIe siècle. Il apprécie l'*Encyclopédie* de Chambers, mais il la trouve incomplète.

Après avoir lu le *Discours préliminaire*, Voltaire écrivait: «J'ose dire que ce discours, applaudi de toute l'Europe, est supérieur à la *Méthode* de Descartes et égal à tout ce que l'illustre chancelier Bacon a écrit de mieux.» En effet, tout porte dans cet ouvrage l'empreinte du génie; on y admire également l'étendue, la variété et la profondeur des connaissances, l'ordonnance savante, simple et majestueuse du plan et la beauté de la forme. D'Alembert se montre à la fois mathématicien, philosophe, critique et écrivain de premier ordre. Il est de cette famille privilégiée des Platon et des Pascal, dont le génie pouvait tout oser. Dans les lettres comme dans les sciences, son style se distingue, à l'instar de celui de Voltaire, par une clarté qui semble se jouer au milieu des ténèbres les plus épaisses de la science, et par l'aisance avec laquelle il conforme sa physionomie à celle de la pensée. En même temps que le *Discours préliminaire* annonce une intelligence supérieure, il respire une bonne f[illegible], une impartialité, un amour de la vérité et de la justice, un esprit de conciliation, qui prouvent l'honnête homme. Un prélat éminent, M. de Coëtlosquet, disait: «Je relis souvent

les ouvrages de d'Alembert, et je n'y trouve que beaucoup d'esprit, de grandes lumières et une bonne morale. S'il ne pensait pas aussi bien qu'il écrit, il faudrait le plaindre, mais personne n'est en droit d'interroger sa conscience. » De son côté, le pape Benoît XIV le fit recevoir membre de l'institut de Bologne. Ce sont là des témoignages non suspects d'admiration et d'estime pour l'auteur du *Discours préliminaire*. M. Demogeot reproche à cet ouvrage de manquer non pas de clarté, mais peut-être de grandeur : « Le *Discours préliminaire*, dit-il, forme trois édifices au lieu d'un seul, et trois édifices indépendants l'un de l'autre. De plus, d'Alembert n'a point emprunté à Bacon l'enthousiasme éloquent et presque poétique de son introduction. C'est avec vérité, mais sans émotion qu'il raconte les progrès de la civilisation depuis le XVIe siècle. » Cette critique nous semble bien sévère, pour ne pas dire injuste. Au point de vue doctrinal, on n'a fait au *Discours préliminaire* que des reproches tellement bizarres qu'ils sont évidemment l'expression de la mauvaise foi et du dépit. Pourquoi, demande-t-on, n'a-t-il pas examiné comment un homme né et abandonné dans une île déserte se formerait des idées de vertu et de vice? c'est-à-dire comment un être romanesque s'instruirait de ses devoirs envers des êtres inconnus. On lui reproche encore d'avoir pensé, d'après l'expérience, l'histoire et la raison, que la notion des vices et des vertus a précédé chez les païens la connaissance du vrai Dieu; d'avoir dispensé l'homme de ses devoirs envers l'Etre suprême, bien qu'il parle à plusieurs reprises et dans un fort beau langage de ces devoirs; d'avoir regardé les corps comme *causes efficientes* de nos sensations, quoiqu'il ait expressément déclaré que les corps n'étaient que des *causes occasionnelles;* d'avoir cru que la spiritualité de l'âme et l'existence de Dieu étaient des vérités assez claires pour ne demander que des preuves très-courtes; de n'avoir point parlé au long de la religion chrétienne, qu'il traite avec les plus grands égards et dont il pouvait même se dispenser de parler absolument, puisqu'elle est d'un ordre étranger au système encyclopédique des connaissances humaines; d'avoir dégradé la religion naturelle en déclarant que la notion qu'elle nous donne de Dieu et de nos devoirs est fort imparfaite; d'avoir en même temps dégradé la révélation, pour avoir accordé aux théologiens la faculté de raisonner. Telles sont les objections que lui ont faites des gens plus orthodoxes que logiciens, et encore plus mal intentionnés qu'orthodoxes. Elles sont par leur pauvreté même un éclatant hommage rendu à la perfection logique du *Discours*.

Nous ne saurions mieux terminer l'étude de cet imposant ouvrage que par ce jugement de Condorcet : « Les grands hommes des siècles passés y sont jugés par un de leurs égaux; les sciences par un homme qui les avait enrichies de grandes découvertes; et la réunion d'une vaste étendue de connaissances, cette manière d'envisager les sciences qui n'appartient qu'à un homme de génie, un style clair, noble, énergique, ayant toutes les sévérités qu'exige le sujet et tout le piquant qu'il permet, ont mis le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* au nombre de ces ouvrages précieux que deux ou trois hommes tout au plus dans chaque siècle sont en état d'exécuter. »

Encyclopédie des gens du monde, *Répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, avec des notes historiques sur les personnages célèbres morts et vivants* (Paris, Treuttel et Würtz, 1831-1834, 22 vol. in-8°). V. notre Préface, p. XXXV.

Encyclopédie nouvelle, *Dictionnaire philosophique, scientifique, littéraire et industriel, offrant le tableau des connaissances humaines au XIXe siècle*, publiée sous la direction de MM. Pierre Leroux et Jean Reynaud (1834 et suiv.), ouvrage resté inachevé. V. notre Préface, p. XXXVIII.

Encyclopédie catholique, *Répertoire universel et raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, avec la biographie des hommes célèbres*, publiée sous la direction de M. l'abbé Glaire et de M. le vicomte Walsh (Paris, 1838-1849, 18 vol. in-4°). V. notre Préface, p. XXXIX.

Encyclopédie moderne, *Dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce*, publiée par l'éditeur Mongie aîné, sous la direction de M. Courtin (24 vol. in-8° et planches).

Réimprimée avec de nombreuses additions par MM. Firmin Didot (1844-1863, 27 vol. in-8°, 3 de planches et 12 de Complément). V. notre Préface, p. XXXVI.

Encyclopédie du XIXe siècle, *Répertoire universel des lettres, des sciences et des arts, avec la biographie des hommes célèbres*, ouvrage publié sous la direction de M. Ange de Saint-Priest (Paris, 1858 et années suivantes.)

A ce mot d'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*, on se rappelle aussitôt sa glorieuse aînée, celle dans laquelle s'est incarné le verbe de Diderot et de d'Alembert, et l'on se sent tout porté à croire qu'une œuvre qui ne craint pas d'assumer un titre si lourd en remplira les obligations et restera fidèle à l'esprit qui a dicté la grande *Encyclopédie*. Les auteurs de l'ouvrage en question ne l'ont pas compris ainsi. Citons-en un exemple unique, mais concluant. Voilà une entreprise littéraire qui, en prenant pour titre : *Encyclopédie du* XIXe *siècle*, se place, volontairement ou non, sous le patronage de Diderot; elle en fait son parrain, elle se met sous son invocation. Eh bien, voyons un peu quels hommages cette excellente filleule rend à l'homme qui l'a tenue sur les fonts baptismaux. Elle lui dénie d'abord toute espèce de talent philosophique, littéraire, artistique, scientifique ou autre. Cette grande et généreuse nature, si profondément admirée de son siècle, n'accuse que les bas instincts d'une monstrueuse perversité; ce souffle puissant qui enfanta la grande, l'immortelle *Encyclopédie*, n'est plus que le râle d'un insensé et d'un furibond qui ne sait que vomir des blasphèmes contre tout ce qu'il y a au monde de plus saint et de plus vénéré, l'inquisition, les indulgences, les neuvaines, *e tutti quanti*. Diderot, le grand, le généreux Diderot est traîné dans la boue!... Nous n'avons lu qu'avec une profonde tristesse cette longue diatribe contre un des hommes dont s'honore à plus juste titre le XVIIIe siècle.

Au reste, nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître que, parmi les rédacteurs de l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*, figurent les noms les plus honorables dans les arts et dans les sciences; malheureusement, ces noms semblent être attachés à un article *unique*, ce qui donnerait à penser, si l'on y mettait un peu de mauvaise volonté, qu'ils ne figurent là qu'à titre de réclame, tandis que plusieurs abbés se sont réservé de longues séries d'articles, et nous n'avons pas besoin de dire quels articles.

Encyclopédie universelle (*Encyklopedja Powszechna*), publiée en polonais, par S. Orgelbrand, avec le concours des littérateurs polonais les plus marquants de notre époque (Varsovie, 1860-1868, t. I à XXV; l'ouvrage complet formera 27 ou 28 vol. gr. in-8° de 996 p. chacun). Cette encyclopédie, conçue sur le plan du *Conversations-Lexicon* de Brockhaus, mais avec plus de développement pour certaines parties, est le premier ouvrage de ce genre dont la publication ait été entreprise en Pologne. Aussi, indépendamment des questions scientifiques et d'histoire générale, qui y sont traitées au point de vue des connaissances et des progrès de notre époque, y trouve-t-on une foule de documents précieux et inédits sur l'histoire, les mœurs, la littérature, les arts, l'industrie, etc., de la Pologne à toutes les époques de son existence politique. Ce qu'il ne faut pas y chercher, par exemple, c'est le tableau des épreuves si douloureuses et si glorieuses à la fois, par lesquelles cette contrée a passé depuis le commencement du XIXe siècle. Le silence presque absolu que les rédacteurs ont dû garder sur cette période de leur histoire nationale était une condition *sine qua non* de l'existence de l'ouvrage, qui est publié sous la surveillance de la censure russe et ne doit rien renfermer qui puisse porter atteinte à la majesté et à la gloire du czar. Ce silence est souvent plus éloquent qu'un long récit; parfois la notice consacrée à l'un de ceux qui ont pris part à la révolution de 1830 se termine par ces mots : *Il partit en* 1831 *pour l'intérieur de la Russie*, ou bien par ceux-ci : *Il alla voyager à l'étranger*. Le lecteur reste alors douloureusement ému, car il comprend que le sens vrai de ces paroles est celui-ci : *Il fut déporté en Sibérie*, ou, *Proscrit, il dut demander son salut à l'exil*.

Nous allons maintenant faire défiler, dans une simple énumération, diverses encyclopédies françaises ou étrangères dont les comptes rendus entraîneraient des développements interminables.

Encyclopédie britannique, par William Smellie (1771, 4 vol. in-4°).

Encyclopédie allemande (Francfort-sur-le-Mein, 1778-1807, 33 vol. in-4°). Elle s'arrête à la lettre K.

Encyclopédie anglaise, *Collection de traités et dictionnaires des termes expliqués des arts et des sciences*, publiée par Kearsley (1795-1803, 10 vol. in-4°).

Encyclopédie manuelle, de Kendal (1802, 6 vol. in-12).

Encyclopédie britannique, de Nicholson (1807-1809, 6 vol. in-8°).

Encyclopédie (NOUVELLE), d'Enfield (Londres, 1809-1811, 10 vol. in-12).

Encyclopédie d'Edimbourg, dirigée par sir D. Brewster (1810-1830, 18 vol. in-4°). Les matières scientifiques y sont traitées avec un soin particulier.

Encyclopædia Londinensis, ou *Dictionnaire général des arts, des sciences et de la littérature*, par Wilkes (Londres, 1810-1829, 24 vol. in-4°).

Encyclopædia Perthensis [de Perth] (Edimbourg, 2e édit., 1816, 23 vol. in-8°).

Encyclopædia Edinensis (d'Edimbourg), ou *Dictionnaire des arts, des sciences et de la littérature mêlée*, par Miller (Edimbourg, 1816, 6 vol. in-4°).

Encyclopédie moderne, ou *Dictionnaire général des arts, des sciences et de la littérature*, par Barrowes (1816).

Encyclopédie des sciences philosophiques (1817), par le fameux philosophe allemand Hégel. Cette œuvre consciencieuse et colossale commença à poser les bases du système que le jeune professeur de Stuttgard, appelé à Berlin en 1818, allait fonder avec un si grand succès.

Encyclopédie universelle, des professeurs Ersch et Gruber (Leipzig, 1818 et suiv., 122 vol. in-4° ont paru). La partie A-G comprend 66 vol.; la partie H-J, 31 vol., et la partie O-PH, 25 vol. C'est le plus vaste et le plus beau monument de ce genre que possède la littérature allemande. Son éloge est superflu.

Encyclopédie d'Oxford, ou *Dictionnaire des arts, des sciences et de la littérature générale* (Oxford, 1828, 6 vol. in-4°).

Encyclopédie espagnole (Madrid, in-8°). En publication depuis 1842.

Encyclopédie de Lardner (Londres, 1829-1846, 132 vol. in-8°).

Encyclopédie de Londres, ou *Dictionnaire universel de science, d'art, de littérature et de mécanique appliquée* (Londres, 1829, 22 vol. in-8°).

Encyclopédie nationale autrichienne (6 vol. in-8°, Vienne, 1835-1837).

Encyclopédie d'anatomie et de physiologie, par Todd (Londres, 1835-1859, 5 vol. in-8°). Cet ouvrage se divise en 50 parties. Il a été rédigé par les praticiens les plus accrédités.

Encyclopédie populaire, ou *Conversations-Lexicon*, publiée par Blackie (1841). Imitation de l'*Encyclopédie allemande*.

Encyclopédie de la littérature anglaise, par Chambers (Edimbourg, 1843, 2 vol. gr. in-8°). Cet ouvrage, dont l'analogue devrait exister pour toutes les littératures, a été perfectionné d'édition en édition. On désirerait que la partie critique fût plus étendue et que les extraits originaux fussent plus courts. Ce livre est bien la meilleure histoire de la littérature anglaise que nous connaissions. Il y règne un ordre parfait.

Encyclopédie de théologie protestante, de Herzog (1853-1859, 10 vol. in-8°). Des théologiens très-distingués ont travaillé à ce répertoire.

Encyclopédie de littérature américaine (New-York, 1856, 2 vol. gr. in-8°). Elle contient des notices biographiques et critiques sur les auteurs et des morceaux choisis de leurs écrits, depuis les origines jusqu'à ce jour. C'est une imitation, bien inférieure, de l'*Encyclopédie de la littérature anglaise*, de Robert Chambers.

Encyclopédie populaire italienne (Turin, in-4°). En publication depuis 1856.

Encyclopédie nationale (1847-1851, 12 vol. in-8°). C'est un abrégé de la *Penny Cyclopædia*.

Encyclopédie des arts utiles, par Tomlinson (1852, 2 vol. in-8°). Ouvrage illustré traitant de la mécanique, de la chimie, des métiers, des mines et de la construction. Il considère les inventions mécaniques, les opérations chimiques et les procédés industriels en Angleterre, sur le continent et aux Etats-Unis. C'est un livre précieux qui mérite d'être tenu au courant des transformations de l'industrie.

Encyclopédie d'agriculture pratique et scientifique, de Morton (1855, 2 vol. in-8°). Les hommes les plus compétents y ont travaillé.

Encyclopédie bibliographique, ou *Manuel de bibliothèque pour la théologie et la littérature générale*, par Darling (1857-1858). Ouvrage de grande valeur.

Encyclopédie d'histoire et de chronologie, par Woodward, bibliothécaire de la reine (Londres, 1863, in-8°). Elle donne, sous une forme brève, des notions chronologiques sur tous les grands événements de l'histoire universelle : traités, alliances, guerres, batailles, etc.; détails concernant la vie et les œuvres des grands hommes; découvertes scientifiques et géographiques; inventions mécaniques; progrès de l'ordre social, domestique et économique.

Encyclopédie du génie civil, par E. Cresy (1863, 2e édit., in-8°). Ouvrage illustré, historique, théologique et pratique.

Encyclopédie des citations poétiques, par H. G. Adams (Londres, 1863, 1 vol.). Choix de passages extraits des poëtes de tout temps et de tout pays, classés sous des rubriques distinctes et rangés par ordre alphabétique.

Encyclopédie américaine, dirigée par Ripley et Dana (in-4°), en cours de publication. Rédigée quelquefois d'après l'*Encyclopédie anglaise* de Knight.

Encyclopédie d'économie domestique, *contenant toutes les matières qui sont immédiatement du ressort du ménage*, par Webster et Parker. Ouvrage illustré (in-8°).

Encyclopédie d'anatomie et de physiologie, par le docteur Thomson.

Encyclopédie de médecine pratique, par le docteur Forbes, Tweedie et Conolly.

Encyclopédie d'agriculture, de Loudon (Londres, plusieurs édit., 1 vol. in-8°). On peut rattacher à cet ouvrage trois autres *Encyclopédies* du même auteur, sur les constructions rurales, le jardinage et la décoration rustique, les plantes de la Grande-Bretagne, indigènes ou exotiques (3 vol. in-8°, plusieurs édit.). Ces quatre ouvrages, illustrés à profusion, forment une bibliothèque complète d'agriculture, d'horticulture et d'architecture rurale.

Encyclopédie d'architecture, *historique, théorique et pratique*, par J. Gwilt (1 vol. in-8°, illustré).

ENCYCLOPÉDIQUE adj. (an-si-klo-pé-di-ke — rad. *encyclopédie*). Qui appartient à l'encyclopédie; qui traite de toutes les sciences : *Ouvrage* ENCYCLOPÉDIQUE. *Dictionnaire* ENCYCLOPÉDIQUE. *Revue* ENCYCLOPÉDIQUE. *Toute division* ENCYCLOPÉDIQUE *est nécessairement imparfaite ou irrégulière dans une certaine mesure*. (Ch. de Rémusat.)

— Qui a rapport à l'*Encyclopédie* de Diderot ou à l'esprit de cet ouvrage : *En quittant Paris, Rousseau se séparait de Diderot, de Grimm, de la maison d'Holbach, et enfin de cette armée* ENCYCLOPÉDIQUE *dans laquelle il était enrôlé quoique dissident*. (Villem.)

— Qui a rapport à l'encyclopédie des articles d'un dictionnaire : *La partie* ENCYCLOPÉDIQUE *est négligée dans ce dictionnaire*.

— Par exagér. Qui est d'une érudition universelle; qui embrasse la totalité des connaissances humaines : *Esprit, tête* ENCYCLOPÉDIQUE. *Un homme* ENCYCLOPÉDIQUE. ‖ Qui a toutes les connaissances relatives à un ordre déterminé : *Le talent d'Auriol est d'une merveilleuse souplesse; il est* ENCYCLOPÉDIQUE *dans son art*. (Th. Gaut.)

— *Arbre encyclopédique*, Tableau synoptique, présentant la synthèse de toutes les connaissances humaines et des rapports généraux qui relient entre elles toutes les sciences : *Celui de tous les* ARBRES ENCYCLOPÉDIQUES *qui offrirait le plus grand nombre de rapports entre les sciences mériterait d'être préféré*. (D'Alemb.)

ENCYCLOPÉDISME s. m. (an-si-klo-pé-di-sme — rad. *encyclopédie*). Système, principes des encyclopédistes.

ENCYCLOPÉDISTE s. m. (an-si-klo-pé-di-ste — rad. *encyclopédie*). Auteur d'une encyclopédie, d'un ouvrage encyclopédique.

— Chacun des écrivains qui ont collaboré à la rédaction de la grande *Encyclopédie du* XVIIIe *siècle : L'*ENCYCLOPÉDISTE *est un homme attaché à une secte de soi-disant philosophes, qui se croient supérieurs à tous*. (Frédéric II.)

— Adjectiv. Qui a rapport aux idées des encyclopédistes : *Le mouvement* ENCYCLOPÉDISTE *du* XVIIIe *siècle*.

— **Encycl.** On désigne sous le nom collectif d'*encyclopédistes* les écrivains philosophes, savants ou littérateurs, qui concoururent à l'*Encyclopédie* de Diderot; mais ce n'est là que le sens particulier et en quelque sorte restreint de ce mot. Comme l'*Encyclopédie du* XVIIIe *siècle* était écrite dans un esprit très-libéral, très-indépendant, et, par conséquent, anti-autoritaire et antireligieux, le mot *encyclopédiste* arriva à s'appliquer à tous les libres penseurs, à tous ceux qui attaquèrent l'autorité au nom de la raison.

On connaît la doctrine de l'école encyclopédique. En ce qui concerne les mœurs, les institutions politiques et les cultes établis, elle est purement négative. Elle tend à les remplacer par ce qu'on appelle maintenant la *science*, idée générale qu'on n'avait pas encore au XVIIIe siècle, et qui s'est dégagée des travaux du XIXe siècle dans le domaine des sciences physiques.

Mais le moyen qu'ils trouvèrent de répandre leurs principes était alors extraordinaire et inattendu. Ils sentirent la nécessité de coordonner les théories en faveur parmi eux dans un vaste recueil qui pût servir de bibliothèque à tout le monde, et à l'aide duquel on serait dispensé, dans chaque question particulière, de recourir à des livres pleins d'enseignements contradictoires. Personne auparavant, du moins en France, n'avait songé à pareille chose : il n'y a que les convictions ardentes et les passions qui puissent procurer ainsi aux hommes des instruments inconnus à mettre au service d'une cause à laquelle ils ont dévoué leur vie. Il n'existait donc pas de dictionnaire général des connaissances humaines. Des essais partiels avaient été tentés de divers côtés. La théologie et l'histoire commençaient à évoluer dans cette direction; Bayle avait réuni dans son *Dictionnaire critique* les ressources de sa vaste érudition en matière de philosophie et d'histoire; Moréri, dans un autre genre, avait ouvert une voie qui restait à explorer, car aucune doctrine particulière n'avait présidé à ces diverses tentatives. Diderot et ses amis avaient, au contraire, des doctrines particulières à émettre, d'autres à renverser. Arriver à ce but d'une façon collective leur paraissait et était réellement le moyen de provoquer une révolution sociale. Ils se proposaient donc de détruire les opinions théologiques, politiques et morales en possession, sinon de la renommée, au moins de la plupart des consciences et, dans tous les cas, du pouvoir. Renverser ainsi tout un monde afin de lui en substituer un autre, le monde scientifique, leur semblait hardi et d'une importance suprême. On a prétendu qu'ils n'avaient pas tant d'ambition. Il est facile de voir dans le prospectus même de l'*Encyclopédie*, écrit par Diderot, que lui et ses collaborateurs avaient bien réellement conçu ce vaste projet. Pour eux, toutes les

connaissances humaines se réduisent à trois chefs : les sciences, les arts et les métiers. Ils n'excluent pas systématiquement les choses anciennes, les religions, la philosophie, l'éloquence, la poésie, etc ; mais ils ne voient en elles que des principes scientifiques ou artistiques défigurés. Ils n'en sont pas encore arrivés au positivisme ; le terme n'existe même pas ; mais ils soupçonnent l'avènement prochain de l'ère purement scientifique. On ne saurait rompre avec le passé sans inconvénient grave : il faut se contenter d'en garder ce qui s'impose encore et tâcher d'accélérer le mouvement vers la science. C'est pourquoi les arts proprement dits, les sciences naturelles et les métiers tiennent une place si importante dans l'œuvre des *encyclopédistes*. Suivant Diderot, l'homme s'amuse inutilement à rêver ou à étudier des rêves evanouis. « Nous nous sommes convaincus, dit-il, de l'ignorance dans laquelle on est sur la plupart des objets de la vie, et de la nécessité de sortir de cette ignorance. C'est ainsi que nous nous sommes mis en état de démontrer que l'homme de lettres qui sait le plus sa langue ne connaît pas la vingtième partie des mots ; que, quoique chaque art ait la sienne, cette langue est encore bien imparfaite ; que c'est par l'extrême habitude de converser les uns avec les autres que les ouvriers s'entendent, et beaucoup plus par le retour des conjonctures que par l'usage des termes. Dans un atelier, c'est le moment qui parle et non l'artiste. »

Les *encyclopédistes* se croyaient à une époque de transition, c'est-à-dire entre un monde à moitié écroulé et un autre que l'on commençait à distinguer à l'horizon. Cette persuasion donne à leur pensée d'ensemble une physionomie indécise et sceptique qui est restée leur cachet. On voit bien leur tendance à construire un système de connaissances fondé sur l'expérience sensible ; mais, dans l'état des lois et de la société, ils ne peuvent clairement dire ce qu'ils pensent. La Bastille est là qui les guette, s'ils discutent l'autorité ; Rome brûle leurs livres, s'ils discutent la religion, ce qui les force à beaucoup de prudence. A propos de Dieu, de théologie, de croyances générales, de mœurs, de sciences abstraites, ils se cachent volontiers derrière l'autorité de Bacon, de Descartes, de Hobbes, de Leibnitz, de Berkeley, de Huet, même de Spinoza ; leur tâche se borne à vulgariser l'esprit de négation qui règne dans leurs écrits, mais que la forme abstraite ou la langue parlée dans ces écrits ne mettent pas à la portée de tout le monde.

Le vent était à l'incrédulité et le succès fut inouï. Les *encyclopédistes* le durent surtout à la valeur personnelle de la plupart d'entre eux. Diderot était un homme de premier ordre, de même que d'Alembert ; Voltaire, Rousseau, Montesquieu, bien qu'ils ne donnassent que de rares articles, recommandaient l'œuvre. Au-dessous d'eux, toute une armée de littérateurs et de savants s'évertuaient à traduire dans une langue facile et claire les données scientifiques du moment, et, sous ce rapport, le XVIII^e siècle était fécond. Les hommes ne manquent jamais aux circonstances, dit Montesquieu ; ils ne manqueront point à l'*Encyclopédie*. C'étaient Turgot, Helvétius, Duclos, Condillac, Mably, Buffon, La Harpe, Marmontel, Raynal, Morellet, Grimm, Saint-Lambert, etc. On sait ce que la plupart de ces noms signifient. Ils soulevèrent naturellement les protestations du monde officiel, dans l'Etat comme dans l'Eglise. Palissot se fit l'interprète de ces rancunes. Dans une comédie intitulée le *Cercle*, jouée à Nancy (1754) en présence du roi Stanislas, il représente J.-J. Rousseau marchant à quatre pattes et broutant une laitue. Palissot est aussi l'auteur des *Philosophes*, autre comédie qui excita si vivement la colère de Voltaire. La magistrature se mit bientôt à sévir ; on poursuivit Rousseau, Helvétius. En 1759, l'*Encyclopédie* fut condamnée elle-même. On lit à ce sujet, dans une lettre de Voltaire à Thiériot : « Je vous prie de me dire quel est le conseiller ou le président, géomètre, métaphysicien, mécanicien, théologien, poète, grammairien, médecin, apothicaire, musicien, comédien, qui est à la tête des juges de l'*Encyclopédie*. Il me semble que je vois l'inquisition condamner Galilée. L'esprit de vertige est bien répandu dans notre pauvre ville de Paris. » Fréron était à la tête des ennemis des *encyclopédistes*. On raconte qu'à la première représentation des *Philosophes* de Palissot, à laquelle la cour assista et applaudit, la princesse de Robecq, quoique mourante, voulut voir flageller les *encyclopédistes*, et se fit transporter dans la salle où elle fut l'objet d'une ovation décernée à son courage. Morellet, dans sa *Vision de Charles Palissot*, lui fit payer cher cette incartade. En effet, il la mit plaisamment en scène, et un exemplaire de cette comédie, tombé dans les mains de la princesse, lui révéla ce qu'elle ignorait, que ses jours étaient comptés. Comme elle avait de l'influence sur le duc de Choiseul, Voltaire, qui tenait à ne pas perdre les bonnes grâces de ce dernier, blâma la vengeance de Morellet, qui pouvait perdre *Jérusalem* (l'*Encyclopédie*) : « Voilà la philosophie perdue, écrit-il à Thiériot, et en horreur à ceux qui ne l'auraient pas persécutée. » Morellet (Mords-les) alla expier à la Bastille le crime d'avoir avancé la mort d'une Montmorency. Le moment fut dur à traverser. « Patience, écrivait Voltaire à d'Alembert, ne nous décourageons point ; Dieu nous aidera si nous sommes unis et gais. » En effet, l'orage ne tarda point à s'apaiser ; mais il donna à Voltaire l'idée de réunir les *encyclopédistes* en congrégation : « Je ne serai content, écrivait-il à l'un d'eux, que lorsque vous m'apprendrez que les *frères* dînent ensemble au moins une fois par semaine. »

Et de fait, ils se rapprochèrent, se constituèrent en comité et travaillèrent désormais en commun. Leur union eut d'autres effets que celui de mettre de l'harmonie dans leurs travaux : chacun s'appliqua à mettre son influence personnelle au service de la communauté. On fit sortir de la Bastille ceux qui s'y étaient fait emprisonner ; on en empêcha d'autres d'y aller ; on se protégea contre le mauvais vouloir des autorités et la haine du clergé ; on se donna des appuis jusque dans les conseils de la couronne, par exemple celui de Malesherbes, qui n'était pas à dédaigner.

La plupart des *encyclopédistes* qui n'étaient pas morts au moment où éclata la Révolution périrent victimes de leurs principes. Tels furent Bailly, Condorcet et Chamfort. D'autres la traversèrent sans encombre et en profitèrent même pour se créer une grande situation, comme Morellet, devenu membre de l'Académie française et député au Corps législatif jusqu'en 1814. Enfin quelques-uns, ayant refusé d'accepter les conséquences pratiques de leurs doctrines, durent émigrer afin d'échapper aux vengeances de leurs adeptes, plus logiques, il est vrai, mais bien ingrats. Du reste, la destinée fort différente des *encyclopédistes* ressemble à celle des membres de n'importe quelle association philosophique, religieuse ou politique : les circonstances pèsent sur eux autant que les principes.

ENCYCLOPOSIE s. f. (an-si-klo-po-zî — du gr. *en*, dans ; *kuklos*, cercle ; *posis*, action de boire). Coutume qui existait dans certaines parties de la Grèce, et qui consistait en ce que tous les convives, en commençant par la droite du maître de la maison, devaient boire à la ronde.

ENCYE s. f. (an-sî — du gr. *egkuos*, plein). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères lamellicornes, de la tribu des scarabées, voisin des hannetons, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent Madagascar et les îles voisines.

ENCYONÈME s. f. (an-si-o-nè-me — du gr. *egkuos*, plein ; *nêma*, filament). Bot. Genre d'algues filamenteuses, de la tribu des diatomées, qui paraît devoir être réuni aux glæonemes.

ENCYPROTYPE adj. (an-si-pro-ti-pe — du gr. *en*, dans ; *kupros*, cuivre ; *tupos*, empreinte, type). Qui est gravé sur cuivre : *Brué a publié un grand atlas universel de cartes* ENCYPROTYPES *des cinq parties du monde.* ‖ Peu usité.

ENCYRTE s. m. (an-sir-te — du gr. *en*, dans ; *kurtos*, filet). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens, comprenant un assez grand nombre d'espèces : *Les* ENCYRTES *sont des insectes de très-petite taille.* (E. Duponchel.) *Les* ENCYRTES *attaquent divers hémiptères, principalement les genres cochenille et kermès.* (V. Meunier.)

— **Encycl.** Ce genre, créé aux dépens des ichneumons, forme le type de la tribu des *encyrtites*. Les *encyrtes* sont des insectes de très-petite taille. Ils ont la tête très-concave à son point d'insertion, à bord supérieur aigu ; les antennes caudées, formées d'une dizaine d'articles, dont les derniers sont comprimés, plus larges et le terminal très-obtus ; les mandibules non dentelées au côté interne ; l'écusson grand ; l'abdomen triangulaire et court. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, qui toutes habitent l'Europe. Leurs mœurs sont peu connues ; mais on a tout lieu de croire qu'elles ne diffèrent pas beaucoup de celles des ichneumons. L'*encyrtus infidus* est un des plus communs ; sa larve vit aux dépens de quelques insectes hémiptères du genre *lécanion*. V. ICHNEUMON.

ENCYRTITE adj. (an-sir-ti-te). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre encyrte. ‖ On dit aussi ENCYRTIDE, ÉE.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, formant une division de la famille des chalcidiens, et ayant pour type le genre encyrte : *Les* ENCYRTITES *comprennent un grand nombre de genres.* (E. Duponchel.)

END (Christophe), artiste allemand de la fin du XVII^e siècle. Il représentait les plantes avec des papiers découpés et peints. On possède à la bibliothèque de Berlin un recueil de 150 et un autre de 115 pièces de ce genre, qui sont des prodiges de patience et d'habileté. Moschen a écrit une description de la première de ces collections sous le titre de : *Cent cinquante plantes et herbes reproduites au naturel d'après un art particulier* (1681).

ENDACIN s. m. (an-da-sain). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de champignon.

ENDADELPHE adj. (an-da-del-fe — du gr. *endon*, au dedans ; *adelphos*, frère). Tératol. Monstre double, chez lequel le corps parasitaire est tellement uni au tronc principal, que les deux paraissent n'en faire qu'un, l'accessoire formant au plus une tumeur externe.

ENDAGRIE s. f. (an-da-grî — du gr. *endon*, en dedans ; *agrios*, sauvage). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des cossus, et dont l'unique espèce habite le midi de l'Europe.

ENDALE s. m. (an-da-le). Entom. Syn. de NOTIOPHILE, genre d'insectes.

ENDANCHÉ, ÉE adj. (an-dan-ché). Blas. Syn. d'ENDENTÉ.

ENDANGION s. m. (an-dan-ji-on — du gr. *endon*, en dedans ; *aggeion*, vase). Bot. Nom donné à une couche intérieure de cellules qui se trouvent dans le conceptacle des algues composant le groupe des floridées.

ENDARTÉRASIE s. f. (an-dar-té-ra-zî — du gr. *endon*, au dedans ; *arterasis*, dilatation des artères). Pathol. Anévrisme de la membrane interne de l'aorte.

ENDARTÉRITE s. f. (an-dar-té-ri-te — du gr. *endon*, au dedans, et de *artérite*). Pathol. Inflammation de la membrane interne des artères.

ENDAUBAGE s. m. (an-dô-ba-je — rad. *endauber*). Art culin. Mise en daube d'une pièce de viande, d'une volaille : *L'*ENDAUBAGE *de ce chapon est mal réussi.*

— Mar. Viande préparée en baril, dans du saindoux, ou, par le procédé de M. Appert, dans des boîtes de fer-blanc fermées hermétiquement, pour être conservée en mer.

ENDAUBÉ, ÉE (an-dô-bé) part. passé du v. Endauber : *Viande* ENDAUBÉE. *Poulet* ENDAUBÉ.

ENDAUBER v. a. ou tr. (an-dô-bé — de *en*, et de *daube*). Art culin. Mettre en daube : ENDAUBER *une volaille.*

ENDAUBEUR s. m. (an-dô-beur — rad. *endauber*). Mar. Celui qui prépare les endaubages.

ENDAZÉ ou **ENDAZEH** s. m. (an-da-zé). Métrol. Unité de mesure de longueur usitée en Turquie pour le commerce des étoffes et valant 0^m,653.

ENDE (Frédéric-Albert, baron D'), général prussien, né à Celle (Hanovre) en 1765, mort à Berlin en 1829. Il était fils d'un ministre d'Etat. A l'âge de douze ans, il entra dans un régiment hanovrien, se signala dans les campagnes de Brabant, de France, des Pays-Bas et de Hollande, fut aide de camp de divers généraux de 1792 à 1798, et remplit plusieurs missions diplomatiques. En 1803, Ende entra dans l'armée prussienne et fut fait prisonnier avec Blücher en 1806. A la paix de Tilsitt, il passa au service du duc de Saxe-Weimar, qui le nomma maréchal du palais. Ayant de nouveau pris du service en Prusse en 1813, il devint colonel la même année, général major en 1815, lieutenant général en 1825, et fut ensuite mis à la retraite. Il avait alors quarante-huit ans de service.

ENDEAVOUR, détroit de l'Océanie, entre la pointe septentrionale de l'Australie appelée cap York et la côte méridionale de la Nouvelle-Guinée. Ce détroit porte aussi le nom de détroit de Torres. On donne aussi le nom d'Endeavour à la contrée de l'Australie qui avoisine ce détroit, depuis la petite rivière qui porte le même nom jusqu'à la baie de la Trinité.

ENDÉCADER (S') v. pr. (an-dé-ka-dé — de *en*, et de *décadi*). Par plaisant. S'habiller, *s'endimancher* le jour du décadi.

ENDÉCAGONE adj. et s. V. HENDÉCAGONE.

ENDÉCAGYNE adj. (an-dé-ka-ji-ne — du gr. *endeka*, onze ; *gunê*, femelle). Bot. Qui a onze pistils ou organes femelles.

ENDÉCANDRE adj. (an-dé-kan-dre — du gr. *endeka*, onze ; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Qui a onze étamines ou organes mâles.

ENDÉCANDRIE s. f. (an-dé-kan-drî — rad. *endécandre*). Bot. Dans le système de Linné, Classe de plantes qui renferme celles dont les fleurs ont onze étamines.

ENDÉCANDRIQUE adj. (an-dé-kan dri-ke — rad. *endécandrie*). Bot. Qui a rapport à l'endécandrie : *Série* ENDÉCANDRIQUE.

ENDÉCAPHYLLE adj. (an-dé-ka-fi-le — du gr. *endeka*, onze ; *phullon*, feuille). Bot. Qui a onze folioles.

ENDÉCASYLLABE adj. V. HENDÉCASYLLABE.

ENDÉE s. m. (an-dé — du gr. *endeês*, qui manque de quelque chose). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type est originaire de Sierra-Leone.

ENDEGEEST, village de Hollande, entre Leyde (2 kilom.) et Katwyk. Cette localité rappelle le souvenir de Descartes, qui l'habita en 1642.

ENDÉIDE ou **ENDEIS**, fille de Chiron et de Chariclo. Elle épousa Eaque, qui la rendit mère de Pélée et de Télamon, puis la délaissa pour la néréide Bamathe. Pour se venger de cet abandon, Endéide engagea ses fils à tuer les enfants de sa rivale ; mais Eaque apprit ses desseins criminels, la chassa d'Egine et la condamna à un exil perpétuel, ainsi que Télamon et Pélée.

ENDEL ou **HENDEL** (Manoe ou Manoah), rabbin polonais, mort en 1585. Il a laissé plusieurs commentaires talmudiques, qui furent publiés par son fils Moïse : *Sagesse de Manoah* (Prague, 1585, in-4°) ; *Repos des cœurs* (Lublin, 1596, in-4°) ; *Exposition du commentaire du rabbin Bechaï* (Prague, 1585, in-4°), ouvrage demeuré incomplet.

ENDELAVE, petite île du Danemark, dans le Cattégat, à l'entrée occidentale du Grand Belt, entre la côte orientale du Jutland et l'île Samsoë, par 55° 48' de latit. N. et 7° 58' de longit. E. Elle renferme un village peuplé de 500 hab. qui se livrent à la pêche et à la navigation.

ENDELECHIUS ou **SANCTUS SEVERUS**, poète et rhéteur chrétien du IV^e siècle, né à Bordeaux, mort vers 409. Il se lia dès son enfance avec saint Paulin, depuis évêque de Nôle, et embrassa le christianisme. On pense qu'il entra dans l'état ecclésiastique. Endelechius avait écrit des hymnes qui sont perdues. Il ne reste de lui qu'une églogue chrétienne, dans laquelle il conseille, pour guérir la peste des bœufs, de leur placer une croix entre les cornes. Cette œuvre du pieux Bordelais a été imprimée dans un grand nombre de recueils, notamment dans les *Epigrammata et poemata veterum* de P. Pithou (1590). M. Collombet en a donné une traduction française dans les notes du quatrième volume des *Lettres de saint Jérôme* (Lyon, 1838, in-8°).

ENDELLIONE s. f. an-dé-li-o-ne — de *Endellion*, nom de lieu). Minér. Sulfure triple d'antimoine, de cuivre et de plomb, renfermant accidentellement du fer. Si elle était pure, l'endellione renfermerait, sur 100 parties, 19,46 parties de soufre, 26,01 parties d'antimoine, 41,77 parties de plomb et 12,76 parties de cuivre.

— **Encycl.** L'*endellione* est un minéral d'un gris d'acier tirant sur le gris de plomb et quelquefois sur le noir de fer. Sa dureté peut être représentée par le nombre 2,5. Quand on la pulvérise, la poussière a la même couleur que le minéral primitif ; sa cassure est inégale et conchoïdale. L'*endellione* présente un éclat métallique assez vif ; sa densité est égale à 5,8. Certains échantillons offrent une composition chimique très-voisine de celle que nous supposions tout à l'heure. Ainsi, Dufrénoy a trouvé dans un échantillon venant de Mexico : 28,3 parties d'antimoine, 40,2 parties de plomb, 13,3 parties de cuivre et 17,8 parties de soufre ; mais d'autres échantillons offrent une composition fort différente. Par exemple, Klaproth a trouvé dans un fragment originaire de Clausthal, dans le Harz, 19,75 d'antimoine, 42,50 de plomb, 11,75 de cuivre, 5,00 de fer et 18,00 de soufre. Cependant, dans tous les cas, on voit que les nombres d'atomes de soufre, d'antimoine, de plomb et de cuivre sont sensiblement entre eux comme les nombres 3,1,1,1, ce qui permet de déterminer la formule chimique de l'*endellione*. L'*endellione* cristallise dans le système orthorhombique, et elle se présente dans la nature sous une multitude de formes différentes qu'il nous est impossible d'énumérer ici. A part les variétés cristallisées, on rencontre encore l'*endellione* à l'état de grains ou de petits cristaux irréguliers disséminés, et même en masses amorphes parfois volumineuses. L'*endellione* est, comme nous pouvons nous y attendre d'après les caractères qui viennent d'être exposés, un minéral de filons. Sa composition en fait une compagne de la galène, de la stibine, de la blende, de la chalcopyrite, de la panabase, etc., et c'est en effet avec ces matières qu'on la trouve dans les mines de plomb et de cuivre des terrains schisteux et des grauwackes. Ses gangues habituelles sont la barytine, la sidérose, le quartz et le spath calcaire. Elle a été découverte par Bournon à la mine d'Hels-Boys, près de Redruth, paroisse d'Endellione, en Angleterre, et c'est du nom de cette localité que le célèbre minéralogiste a tiré le nom de la nouvelle espèce minérale. On l'a retrouvée depuis dans le Cornouailles, à Nauslo ; dans le Harz, à Clausthal et à Andréasberg ; à Meiseberg et à Pfaffenberg, près de Neudorf ; à Wolfsberg ; en Saxe, à Braünsdorf et à Gross-Voigtsberg ; en Transylvanie, à Kapnik et à Offenbanya ; en Hongrie, à Neusohl ; à Brozzo, en Piémont ; à Servoz, en Savoie ; en France, à Alais, dans le département du Gard, et à Barbecot, en Auvergne. Enfin, elle existe dans plusieurs localités du nouveau monde, comme le Pérou et Guanaxuato, au Mexique.

ENDELSY, nom que l'on donne en Tunisie aux descendants des Andalous, chassés d'Espagne et résidant dans la régence.

ENDÉMICITÉ s. f. (an-dé-mi-si-té — rad. *endémique*). Etat d'une maladie endémique.

ENDÉMIE s. f. (an-dé-mî — du gr. *en*, dans ; *dêmos*, peuple, population). Maladie commune aux habitants d'une contrée : *Le goître est une* ENDÉMIE *de la ville de Bergame en Lombardie.*

— **Encycl.** *Endémie* est un mot obscur, mal défini, par lequel on désigne une influence cosmique inconnue, limitée à une contrée plus ou moins restreinte, et s'y faisant sentir d'une façon permanente ou périodique en produisant des maladies toujours semblables à elles-mêmes.

Les maladies endémiques sont donc des maladies produites par des causes locales, particulières à certains climats et à certaines

contrées, y régnant constamment ou à époques fixes, et différant des maladies épidémiques en ce que celles-ci n'exercent que momentanément leurs ravages et sont dues à des causes générales.

Les maladies endémiques peuvent se diviser en deux grandes classes : 1° les maladies de tous les pays et de tous les climats, qui, par une cause particulière ou par suite de certaines conditions, s'établissent dans tel endroit ; 2° les maladies inhérentes à une seule localité, ne se retrouvant que sur un seul point du globe, tandis que les premières peuvent se rencontrer avec les mêmes types et les mêmes caractères dans les régions les plus diverses et les plus éloignées.

— *Etiologie.* La question qui devrait dominer toute l'histoire des maladies endémiques, c'est l'étiologie; mais, sur ce point, le seul progrès que l'on ait fait, c'est d'en être arrivé à reconnaître que la confusion la plus grande régnait dans les auteurs anciens. Des causes particulières qu'ils signalaient, les unes ont disparu devant les progrès de l'hygiène et de la pathologie, les autres, peu nombreuses, qui persistent, sont encore dans la classe des inconnues. Ainsi les influences cosmiques les plus diverses, des influences telluriques, sidérales, étaient successivement invoquées. La disposition humide ou marécageuse des terrains, une trop grande quantité d'arbres, une situation trop basse, des marais, des terrains d'alluvion, des conditions atmosphériques spéciales, certains vents, puis, dans un autre ordre, un mode particulier d'alimentation, les habitudes sociales, tout cela était donné par les auteurs comme source de l'*endémie* et des maladies endémiques.

Prenant cette étude à un autre point de vue, certains auteurs, Ozanam entre autres, ont tenté de faire l'énumération des maladies endémiques en les rapportant aux diverses contrées auxquelles elles appartiennent. Ce mode de description nous paraît fautif : c'est vouloir décrire d'une manière trop précise ce qui ne doit être étudié que d'une manière abstraite et générale. La lecture seule des causes d'*endémie* que nous venons de présenter doit donner l'idée des changements continuels qui ont pu se faire et doivent surtout se faire en pareille matière. Ainsi à Paris, autrefois, le scorbut et les maladies de peau étaient endémiques; on n'en trouve plus trace aujourd'hui. Dans un grand nombre de pays, les mêmes maladies de peau et surtout les fièvres étaient constamment endémiques. La civilisation, en desséchant les marais et en répandant avec l'aisance matérielle les habitudes de propreté, a encore fait disparaître ces affections. Ainsi certaines contrées de la France, la Sologne, les Landes, dont les noms seuls étaient presque synonymes de pays à fièvres, voient tous les jours diminuer le nombre de leurs malades.

Les progrès en pathologie diminuent encore chaque jour par un autre côté le cercle des maladies endémiques. Ainsi la *plique polonaise* est devenue une variété des maladies vermineuses, comme la gale ou la teigne, et elle disparaît par les soins hygiéniques les plus élémentaires. Un certain nombre d'affections cutanées, particulières à certains pays de l'Orient, ont disparu du cadre nosologique à mesure que la syphilis et ses accidents divers ont été plus connus. Sans doute quelques pays moins heureux sont encore affligés par des maladies dites endémiques; ainsi les Indes par la dyssenterie et le choléra, l'Amérique par la fièvre jaune, l'Egypte par la peste, les ophthalmies, etc.; dans un certain nombre de cas, rien n'est encore venu expliquer l'apparition de ces maladies; mais, pour beaucoup déjà, la cause est entrevue : elle est dans une mauvaise hygiène soit publique, soit privée; avec les progrès forcés de l'humanité, il est permis d'espérer qu'elle disparaîtra dans un avenir assez rapproché.

— *Symptômes.* Y a-t-il entre les diverses maladies endémiques quelque caractère commun? Une maladie, sporadique dans une contrée, endémique dans une autre, présente-t-elle quelque différence? A ces deux questions, la réponse est négative. L'endémicité n'imprime aucun caractère particulier aux espèces nosologiques; ce qui viendrait encore confirmer l'idée qui ressort de cette étude, c'est que l'endémicité n'existe réellement pas par elle-même; c'est un caractère adventice qui se surajoute aux maladies dans des circonstances particulières, qui favorise même l'éclosion de ces maladies, mais qui doit disparaître un jour. La seule modification qu'on puisse signaler, c'est qu'une maladie qui, à l'état sporadique, n'est pas contagieuse, peut le devenir dans les pays où elle est endémique; elle peut encore devenir épidémique. Peut-être en est-il ainsi pour le choléra, et ainsi s'expliqueraient ces faits contradictoires sur lesquels on s'est appuyé pour affirmer et nier tour à tour la contagion de cette maladie.

— *Traitement.* De ce que nous avons exposé, il ressort, sans qu'on ait à le faire remarquer, qu'il n'y a pas de traitement spécial contre une maladie endémique. C'est la thérapeutique rationnelle des maladies qu'il s'agit d'appliquer; puis, il faut rechercher la cause générale et tout faire pour la combattre. La thérapeutique se rattache donc ici à l'hygiène publique et privée, à la moralisation et au développement intellectuel, en un mot, à toutes les branches du progrès et de la civilisation.

ENDÉMIQUE adj. (an-dé-mi-ke — rad. *endémie*). Se dit d'une affection, d'une maladie locale commune aux habitants d'une contrée, ou dont les effets se font sentir périodiquement dans un endroit : *Maladie* ENDÉMIQUE. *Fièvre* ENDÉMIQUE. *Les rizières provoquent des fièvres* ENDÉMIQUES. *La pellagre est* ENDÉMIQUE *en Italie et dans quelques provinces du midi et de l'ouest de la France.* (L. Cruveilhier.)

— Par ext. Se dit d'un mal habituel ou qui est commun aux habitants d'une même contrée : *La guerre cesse d'être un fléau permanent et* ENDÉMIQUE. (Rev. german.) *Depuis le mendiant en loques puantes jusqu'au boutiquier en redingote râpée, la saleté est* ENDÉMIQUE *chez les Napolitains.* (Mme L. Colet.) *L'ivrognerie est le vice* ENDÉMIQUE *des climats rigoureux.* (P. Mérimée.) *L'amour-propre national est la passion* ENDÉMIQUE *du peuple français.* (Proudh.) *L'être borné, qui croupit dans une routine* ENDÉMIQUE, *au lieu de développer ses facultés, a tué son intelligence par l'inertie et l'automatisme.* (Proudh.)

— Bot. Se dit des groupes de plantes dont les espèces croissent dans le même pays.

ENDÉMIQUEMENT adv. (an-dé-mi-ke-man — rad. *endemique*). D'une façon endémique : *La fièvre s'est établie* ENDÉMIQUEMENT *dans ces contrées. La société est le produit de toutes les pensées qui règnent* ENDÉMIQUEMENT *dans l'humanité.* (H. Castille.)

ENDENTE s. f. (an-dan-te — de *en*, et de *dent*). Techn. Assemblage de deux pièces enchâssées l'une dans l'autre par des dents. ‖ On dit aussi ENDENTEMENT.

ENDENTÉ, ÉE (an-dan-té) part. passé du v. Endenter. Qui a des dents dans certaines conditions déterminées : *Cet enfant est mal* ENDENTÉ. *Cette femme est bien* ENDENTÉE. *Voilà un bouledogue bien* ENDENTÉ.

— Fam. Dont l'appétit est dans certaines conditions déterminées :

> Il déjeune très-bien ; ainsi fait sa famille,
> Chiens, chevaux et valets, tous gens bien *endentés.*
> La Fontaine.

— Techn. Muni de dents : *Roue* ENDENTÉE. ‖ On dit plus ordinairement DENTÉ.

— Blas. Se dit des pièces honorables qui sont couvertes de longs triangles alternés d'émaux différents : *Gabrielli : D'azur, à trois besants d'argent croisés de gueules, un croissant d'argent en abîme, à la bordure* ENDENTÉE *et de gueules.* ‖ S'emploie quelquefois pour DANCHÉ.

— Diplom. *Charte endentée.* Syn. d'ENDENTURE.

— Blas. Se dit d'une fasce, pal, bande et autres pièces de triangles alternés de divers émaux.

ENDENTEMENT s. m. (an-dan-te-man — rad. *endenter*). Techn. Action d'endenter : *L'*ENDENTEMENT *d'une roue.* ‖ Assemblage de deux pièces de bois à l'aide de dents qui sont alternées. ‖ On dit aussi ENDENTE dans ce dernier sens.

— Mar. Ordre de bataille ou de mouillage, dans lequel les navires sont disposés sur deux lignes, ceux de la seconde correspondant à des vides laissés entre ceux de la première.

ENDENTER v. a. ou tr. (an-dan-té — de *en*, et de *dent*). Techn. Garnir de dents : ENDENTER *une roue d'engrenage.* ‖ Enchâsser l'une dans l'autre deux pièces de bois au moyen de dents ou d'entailles.

— Mar. Assembler à l'aide d'adents : ENDENTER *les pièces d'un mât.* ‖ Ranger dans l'ordre appelé endentement : ENDENTER *les vaisseaux d'une escadre.*

ENDENTURE s. f. (an-dan-tu-re — de *en*, et de *dent*). Ensemble et qualité des dents : *Cette jeune fille a une belle* ENDENTURE. ‖ Vieux mot qui serait bon à reprendre.

— Diplom. Chirographe détaché de la souche par une coupure dentelée : *Les troupes anglaises qui occupaient la France au temps de Charles VI passaient des contrats d'approvisionnement sous la forme d'*ENDENTURE. (Complém. de l'Acad.)

— Anc. mar. Contrat dont on divisait le titre en deux parties capricieusement découpées : *Chacun des fragments de l'*ENDENTURE *restait dans les mains de l'un des contractants; on les rapprochait au besoin.* (Jal.)

ENDÉONOSE s. f. (an-dé-o-no-ze — du gr. *endeia*, manque; *nosos*, maladie). Méd. Maladie par défaut, dans la classification admise par M. Marchal de Calvi.

ENDÉPIDERME s. m. (an-dé-pi-dèr-me — du gr. *endon*, au dedans, et de *épiderme*). Anat. Syn. d'ÉPITHÉLIUM.

ENDÈQUE s. f. (an-dè-ke — du gr. *endeka*, onze). Echin. Groupe d'échinodermes de la famille des astéries.

ENDER (Jean-Népomucène), peintre allemand, né à Vienne en 1793, mort en 1854. Il a voyagé en Grèce (1818) et en Italie (1820), et s'est appliqué surtout à peindre des portraits. Il a peint cependant des tableaux d'histoire, et l'on a admiré beaucoup sa *Judith* à l'exposition de Vienne de 1824. Ender vint s'établir à Paris en 1826, et, de retour à Vienne, fut nommé professeur à l'École des beaux-arts (1829). — Son frère jumeau, Thomas ENDER, suivit les cours de l'Académie des beaux-arts de Vienne, remporta un prix en 1810, visita la Bavière, les Alpes Noriques, le Tyrol, fit, en 1817, un voyage au Brésil, d'où il rapporta une multitude de dessins, puis visita l'Italie, la France, les bords du Danube, etc. Cet artiste a excellé dans le paysage, et ses collections de sites étrangers, qui enrichissent particulièrement le musée de Vienne et la galerie de l'archiduc Jean, sont surtout remarquables par de beaux effets de lumière.

ENDERBY, île de l'Océanie centrale, dans l'archipel de la Nouvelle-Zélande, l'une de celles qui composent le groupe d'Auckland. Ses habitants, qui, malgré leurs fréquentes relations avec les Européens, ont conservé des mœurs tout à fait barbares, font un commerce considérable avec les colons anglais de l'Australie.

ENDERI, ville et principauté tartare de la Russie d'Asie, dans la région caucasienne. V. ANDREEWA.

ENDERMIQUE adj. (an-der-mi-ke — du gr. *en*, dans; *derma*, peau). Méd. Se dit d'une certaine méthode usitée en thérapeutique, et qui consiste à appliquer un médicament sur le derme après que celui-ci a été sensibilisé par une matière vésicante : *Méthode* ENDERMIQUE.

— **Encycl.** La méthode *endermique* est appliquée dans deux cas principaux : soit quand le médicament ne peut être supporté par l'estomac, soit quand on veut en localiser les effets. C'est surtout dans le cas de névralgie que la méthode *endermique* a été employée, et voici comment l'on procède. Au moyen d'un vésicatoire, on soulève d'abord l'épiderme, et pour cela on a recours à l'emplâtre épispastique ou au vésicatoire ammoniacal. L'épiderme une fois soulevé, avec de fines pinces on le saisit, on le coupe avec des ciseaux et on l'enlève tout doucement sur toute la surface indiquée. La sérosité s'écoule, et le derme se trouve à nu. On verse alors le médicament, généralement réduit en poudre, et on applique un morceau de papier brouillard enduit de cérat. La propriété absorbante du derme persiste pendant deux ou trois jours. On pourra donc, pendant tout ce temps, renouveler matin et soir, ou même plus souvent, les préparations médicamenteuses.

EN-DESSOUS s. m. Mar. Face de la voile qui est tournée vers l'arrière.

EN-DESSUS s. m. Mar. Face de la voile qui est tournée vers l'avant.

ENDETTÉ, ÉE (an-de-té) part. passé du v. Endetter. Chargé, grevé de dettes : *La France et l'Angleterre se sont trouvées* ENDETTÉES *chacune de trois milliards.* (Volt.) *Pourquoi les Etats qui ont le plus de ressources sont-ils les plus* ENDETTÉS? *C'est que la folie des nations est la même que celle des particuliers.* (Raynal.) *Les pays qui ont le plus produit d'économistes sont les plus* ENDETTÉS. (Fourier.)

ENDETTEMENT s. m. (en-dè-te-man — rad. *endetter*). Action de s'endetter, de contracter des dettes.

ENDETTER v. a. ou tr. (an-dè-té — de *en*, et de *dette*). Charger, grever de dettes; faire contracter des dettes à : *Ses folles prodigalités l'*ENDETTENT *chaque jour davantage.*

S'endetter v. pr. Faire des dettes, se charger de dettes : *Je ne veux plus* M'ENDETTER. *Il* S'ÉTAIT ENDETTÉ *d'une vingtaine de mille francs.*

ENDÊVÉ, ÉE (an-dê-vé) part. passé du v. Endêver. Endiablé, enragé : *Rien ne peut retenir cet enfant, il est* ENDÊVÉ.

— Substantiv. : *Quelle* ENDÊVÉE *que cette petite fille! Ce petit garçon est un* ENDÊVÉ.

ENDÊVER v. n. ou intr. (an-dê-vé — de *en*, et de l'ancien français *desver*, être fou, être furieux, être enragé, faire des folies. En y joignant la préposition *en*, on fit *endesver*, *endêver*, et le peuple emploie encore aujourd'hui ce dernier mot dans le sens figuré pour signifier enrager de colère, d'impatience, etc. « Voyez-vous ce bureau? lisons-nous dans Rabelais; croyez que en lui consiste quelque occulte propriété à peu de gens congneue. Je ne l'ai prins qu'à ce matin, mais déjà j'*endesve*, je déguaine, je grezille d'être marié. » D'après Diez, qui rejette le *de-ex-viare*, pour lequel on trouverait *desvoier* ou *desvier*, l'origine de *desver* est le latin *dissipare*, la forme provençale *dissipar*, ayant le sens de mal ordonner, mal arranger; il cite à l'appui l'italien *scipare*, qui a le même sens. Cette étymologie ne nous semble guère probable, et du reste elle ne peut guère s'élever au-dessus d'une simple conjecture. Gachet voit dans *desver*, *derver*, un dérivé irrégulier de *diable*, de sorte que *endêver* répondrait à *endiabler*; c'est encore là une conjecture peu vraisemblable et peu appuyée par la forme du mot. M. Littré se contente de dire que l'étymologie de ce mot est inconnue. Nous nous étonnons qu'il n'ait point songé à la plus vraisemblable de toutes les étymologies proposées, celle indiquée par M. Chevallet, qui rapporte le vieux français *desver* à l'ancien allemand *taub*, insensé, furieux, fou, idiot, imbécile; *toben*, *topen*, être insensé, être fou, être furieux, être enragé; gothique *daub*, insensé, fou; danois *taabe*. Ces formes se rapportent peut-être à la racine sanscrite *tup*, frapper, et désigneraient ainsi l'homme frappé de folie, image que nous avons conservée pour désigner ce malheureux état. On dit encore vulgairement : il est *tapé*, il est *toqué*, pour dire : il est fou). Pop. Enrager, se dépiter, se fâcher : *Ne faites pas ce qu'on appelle* ENDÊVER *les enfants; en animant ainsi leur mutinerie, en les excitant à battre, à vous battre vous-mêmes, vous ne songez donc pas que ces faibles coups sont autant de meurtres dans l'esprit du petit furieux, et que celui qui veut battre étant jeune voudra tuer étant grand?* (J.-J. Rouss.)

ENDHYMÉNINE s. f. (an-di-mé-ni-ne — du gr. *endon*, en dedans; *humên*, membrane). Bot. Membrane interne des grains de pollen.

ENDIABLÉ, ÉE (an-dia-blé) part. passé du v. Endiabler. Possédé du démon; inspiré par le démon ou provenant de lui : *Peu à peu l'opinion s'établit que les hommes naissent* ENDIABLÉS *et damnés.* (Volt.)

— Fam. Qui a le diable au corps, qui a un caractère d'extrême emportement ou d'ardeur fiévreuse : *Un enfant* ENDIABLÉ. *Une tête* ENDIABLÉE. *Des cris* ENDIABLÉS.

> Destructeurs *endiablés*, c'est vous dont le marteau
> Laisse une cicatrice au front de tout château.
> Th. Gautier.

‖ Obstiné dans une manie; acharné :

> Chacun est *endiablé* de me croire habile homme.
> Molière.

> Cette femme est sur moi rudement *endiablée.*
> Regnard.

‖ Funeste, détestable, exécrable : *Un vent* ENDIABLÉ.

> Entre mes propres mains on la devait livrer,
> Et vos soins *endiablés* nous en viennent sevrer.
> Molière.

— Substantiv. : Personne endiablée : *Quel* ENDIABLÉ *que ce garçon!*

ENDIABLER v. n. ou intr. (an-dia-blé — de *en*, et de *diable*). Enrager, se donner au diable : *Faire* ENDIABLER *quelqu'un. Il* ENDIABLAIT *des contrariétés qu'on lui faisait éprouver.* (Acad.)

> Ah! vous *endiablerez*, mon vieux cousin maudit!
> V. Hugo.

ENDIAN, ville de Perse, prov. de Khousistan, à 220 kilom. S.-E. de Schouster et à 26 kilom. du golfe Persique; 4,000 hab. Commerce important avec Bassora.

ENDIANDRE s. m. (an-di-an-dre — du gr. *endios*, sans abri; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Genre d'arbres, de la famille des laurinées, tribu des cryptocariées, comprenant quatre ou cinq espèces, qui croissent en Australie.

ENDIE s. f. (an-dî — du gr. *endira*, manque). Gramm. Suppression d'une ou de plusieurs lettres, comme en latin *seclum* pour *seculum*, ou en français dans *chartier* pour *charretier*.

ENDIGUÉ, ÉE (an-di-ghé) part. passé du v. Endiguer : *Cours d'eau* ENDIGUÉ. *M. Partiot décrit dans son mémoire deux mascarets qu'il a observés et mesurés, l'un dans la baie de Seine, l'autre dans la partie* ENDIGUÉE *du fleuve, auprès du village de Vieux-Port.* (L. Figuier.)

— Fig. A qui l'on oppose un obstacle : *Liberté* ENDIGUÉE, *liberté toujours prête à déborder.* (E. de Gir.)

ENDIGUEMENT s. m. (an-di-ghe-man — rad. *endiguer*). Opération qui consiste à élever des digues pour contenir des eaux courantes : *L'*ENDIGUEMENT *du Doubs, de la Loire.* ‖ On dit aussi ENDIGAGE.

— Jurispr. Propriété accordée à un particulier des terrains qu'il gagne sur les eaux au moyen de digues.

— **Encycl.** V. DIGUE.

ENDIGUER v. a. ou tr. (an-di-ghé — de *en*, et de *digue*). Contenir par des digues : ENDIGUER *la Seine, la Loire, la Saône.*

— Fig. Contenir par des obstacles : ENDIGUER *la liberté, c'est la détruire.*

ENDIMANCHÉ, ÉE (an-di-man-ché) part. passé du v. Endimancher. Vêtu de ses habits des dimanches : *Un ouvrier* ENDIMANCHÉ.

— Par ext. Orné, paré pour une fête : *C'était la fête du village; la place, l'église et la mairie étaient* ENDIMANCHÉES. (V. Hugo.) ‖ Qui a quelque chose d'apprêté, de recherché : *Les peintures de cet artiste sont propres, brillantes,* ENDIMANCHÉES.

— Fig. Embelli avec une certaine complaisance, une certaine recherche : *L'amour, c'est la passion* ENDIMANCHÉE. (Arsène Houssaye.)

ENDIMANCHEMENT s. m. (an-di-man-che-man — rad. *endimancher*). Action d'endimancher ou de s'endimancher; parure d'une personne endimanchée : *Si jamais fait social a prouvé l'influence des milieux, n'est-ce pas le bal de noces? En effet, l'*ENDIMANCHEMENT *des uns réagit si bien sur les autres, que les gens les plus habitués à porter des habits convenables ont l'air d'appartenir à la catégorie de ceux pour qui la noce est une fête comptée dans leur vie.* (Balz.)

ENDIMANCHER v. a. ou tr. (an-di-man-ché — de *en*, et de *dimanche*). Revêtir d'habits de fête, des vêtements du dimanche : ENDIMANCHER *ses enfants.*

S'endimancher v. pr. Se vêtir de ses plus beaux habits, de ses vêtements des dimanches : *C'est la belle façon de nos badauds de courir les rues, le matin, faits comme des ra-*

cleurs de cheminées, et l'après-dînée de S'ENMANCHER *comme des marquis.* (Piron.)

— Fig. Se présenter sous des dehors avantageux, s'efforcer de briller : *La vanité n'est que l'art de* S'ENDIMANCHER *tous les jours.* (Balz.)

ENDINGEN, ville du grand-duché de Bade, cercle du Haut-Rhin, bailliage et à 8 kilom. S.-O. de Kenzingen, non loin de la rive droite du Rhin; 3,300 hab. Industrie linière; commerce de céréales et de vins. On y remarque un vieux château et un bel hôtel de ville, orné de vitraux très-anciens.

ENDIPLE s. m. (an-di-ple — du gr. *en*, dans; *diploos*, double). Bot. Syn. de PHACÉLIE, genre d'hydrophyllées.

ENDITER v. a. ou tr. (an-di-té). Indiquer, déclarer. ‖ Dénoncer, accuser. ‖ Vieux mot.

ENDIUS, orateur et diplomate spartiate, qui vivait au Ve siècle av. notre ère. Il fit partie, en 420, d'une ambassade envoyée de Sparte à Athènes, pour empêcher les habitants de cette dernière ville de s'allier avec Argos, devint éphore pendant la guerre du Péloponèse (413), et fut de nouveau du nombre des ambassadeurs spartiates qui, après la bataille de Cyzique, vinrent demander la paix à Athènes (410).

ENDIVE s. f. (an-di-ve — gr. *entubion*, même sens). Bot. Nom d'une espèce de chicorée, le *cichorium endivia*, et d'une variété d'une autre espèce, le *cichorium intybus* : *Ce n'est que dans les jardins qu'on cultive les* ENDIVES. (Bosc.) ‖ *Endive marine*, Nom vulgaire de l'ulve laitue.

— **Encycl.** On s'accorde généralement à regarder l'*endive* (*cichorium endivia*) comme originaire de l'Inde. Toutefois, M. Vilmorin ne serait pas éloigné de croire que le type primitif de cette espèce se trouve en Sicile, où on le cultive comme plante fourragère. Quoi qu'il en soit, l'*endive* est depuis longtemps introduite dans les jardins maraîchers, où elle a produit d'assez nombreuses variétés, qui se rangent sous deux types principaux : la chicorée frisée, à feuilles crépues et très-découpées, et la chicorée scarole, à feuilles planes, larges et presque entières. C'est toujours de l'*endive* que l'on veut parler lorsqu'on nomme simplement la chicorée, sans ajouter à ce terme d'autre désignation, l'autre espèce (*cichorium intybus*) étant plus souvent désignée sous le nom de chicorée sauvage. V. CHICORÉE.

ENDIVISIONNEMENT s. m. (an-di-vi-zio-ne-man — de *en*, et de *division*). Art milit. Formation d'une division par la réunion de deux pelotons.

— **Encycl.** Le mot *endivisionnement* n'a encore été consacré par aucun document ministériel. Le général Girardin l'a employé le premier, et c'est une manière heureuse d'abréger les circonlocutions du style officiel. L'*endivisionnement* est l'élément des déploiements. D'après l'ordonnance du 4 mars 1831, les divisions peuvent se former en marchant et de la même manière que les pelotons.

ENDLICHER (Etienne-Ladislas), botaniste et philologue allemand, né à Presbourg en 1804, mort en 1849. Il étudia la philosophie à Pesth, puis à Vienne, où il se fit recevoir docteur en 1823, et entra la même année au grand séminaire de cette ville. Il venait de terminer ses études théologiques et avait même reçu les ordres mineurs, lorsque les circonstances le forcèrent à renoncer à la carrière ecclésiastique. Il se livra alors avec ardeur à l'étude des sciences naturelles, de la botanique en particulier, ainsi qu'à celle des langues de l'Asie orientale, surtout du chinois. En 1828, il obtint un emploi à la bibliothèque de la cour, où il fut chargé de dresser le catalogue des manuscrits; puis il devint, en 1836, conservateur du cabinet d'histoire naturelle de la cour et, en 1840, professeur de botanique à l'université de Vienne, en même temps que directeur du jardin botanique de la même ville, qui, sous sa direction, prit un développement des plus rapides. Ce fut lui qui, avec Hammer-Purgstall et Ettinghausen, contribua le plus à la création de l'Académie des sciences (1846). Après avoir pris une part active aux événements de la révolution de 1848, il se suicida au mois de mars 1849.

On ne peut retenir son étonnement en voyant le nombre et la variété des ouvrages d'Endlicher, qui prouvent qu'il possédait une somme de connaissances et une fécondité des plus rares. Nous nous bornerons à citer les principaux : *Examen criticum codicis IV Evangeliorum byzantino-corviniani* (Leipzig, 1825); *Flora Posonensis* (Posen, 1830); *Cerulotheca* (Berlin, 1832); *Meletemata botanica*, avec Schott (1832); *Prodromus floræ norfolkicæ* (Vienne, 1833); *Attacta botanica, nova genera et species plantarum descripta* (Vienne, 1833, in-fol.); *Certum cabulicum* (Vienne, 1836); *Analecta grammatica* (1836); *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita* (Vienne, 1836-1840); *Catalogue des monnaies chinoises et japonaises du cabinet des antiques à Vienne* (Vienne, 1837); *Mantissa botanica* (Vienne, 1843); *Iconographia generum plantarum* (Vienne, 1838); *Stirpium australasicarum decades tres* (Vienne, 1838); *Flora brasiliensis* (1840 et suiv.); *Enchiridion botanicum* (1841, in-8°); *Principes élémentaires de la grammaire chinoise* (1845); les *Lois de saint Etienne* (1849); *Rerum hungaricarum monumenta arpadiana* (Saint-Gall, 1849), etc.

ENDLICHÈRE s. f. (aind-li-chè-re — de *Endlicher*, botan. allem.). Bot. Syn. d'EMMEORRHIZE, genre douteux de rubiacées.

ENDOBRANCHE adj. (an-do-bran-che — du gr. *endon*, en dedans, et de *branchies*). Annel. Qui a les branchies placées en dedans du corps.

— s. m. pl. Groupe d'annélides à branchies situées en dedans du corps, comprenant les genres euphrisie, lombricine, hirudie et derridie.

ENDOCARDE s. m. (an-do-kar-de — du gr. *endon*, en dedans; *kardia*, cœur). Anat. Membrane qui tapisse le cœur intérieurement.

— **Encycl.** Méd. Il y a réellement deux *endocardes*, c'est-à-dire deux membranes tapissant les cavités du cœur, l'une pour la cavité droite, l'autre pour la cavité gauche.

L'*endocarde* de la cavité droite se continue sans ligne de démarcation avec la membrane interne des veines caves et avec celle de l'artère pulmonaire; celui de la cavité gauche se continue de la même façon avec la tunique interne des veines pulmonaires et de l'aorte. Dans les deux cavités, d'ailleurs, la disposition anatomique est la même. Les deux *endocardes* sont unis, très-minces et transparents. Ils se réfléchissent autour des colonnes charnues et des valvules du cœur. Envisagé au point de vue de la structure, l'*endocarde* présente : 1° une couche interne, fermée par un épithélium pavimenteux, continu chez le fœtus, interrompu par place chez l'adulte; 2° la seconde couche, qui est une substance amorphe extrêmement mince et qui manque en grande partie sur les tendons valvulaires; 3° la troisième couche, adhérente au tissu charnu du cœur, beaucoup plus épaisse dans les ventricules que dans les oreillettes. Elle est constituée par des fibres élastiques à bords nets et tranchés, et qui, par leur entrelacement, lui donnent une apparence striée : dans cette couche existent des vaisseaux. Les premiers auteurs qui ont décrit l'*endocarde* en ont fait une membrane séreuse. Elle présente, en effet, des analogies comme apparence extérieure, mais, ainsi que nous venons de le voir, la structure n'est pas la même.

Identique dans les deux moitiés du cœur comme structure, comme propriété et comme fonction, les deux *endocardes* diffèrent notablement l'un de l'autre au point de vue des altérations pathologiques. Autant les incrustations calcaires sont fréquentes à gauche, autant elles sont rares et peu développées dans la cavité droite.

ENDOCARDITE s. f. (an-do-kar-di-te — rad. *endocarde*). Pathol. Inflammation de l'endocarde.

— **Encycl.** Le mot *endocardite* a été proposé par M. Bouillaud, qui, le premier, dans son *Traité clinique des maladies du cœur*, a donné une bonne description de cette maladie, jusque-là inconnue sous le rapport symptomatique. L'*endocardite* peut être primitive ou secondaire, mais cette dernière est de beaucoup la plus fréquente. Les causes sous l'influence desquelles se développe cette affection sont peu connues et à peu près les mêmes que celles de la péricardite, telles qu'une violence extérieure, l'impression subite du froid quand le corps se trouve en sueur. On la voit apparaître très-souvent comme complication dans le rhumatisme articulaire aigu; elle accompagne quelquefois la pneumonie, la phlébite et surtout les fièvres éruptives. Les lésions que produit l'*endocardite* sur la membrane interne du cœur sont : une coloration rouge plus ou moins intense, avec épaississement, friabilité et ramollissement des parties injectées; la production de fausses membranes, de caillots sanguins et d'ulcérations plus ou moins considérables. On constate rarement la présence du pus, parce qu'il est entraîné dans le torrent circulatoire à mesure qu'il se produit. On rencontre fréquemment des pseudo-membranes grisâtres, lisses ou grenues, striées, et donnant lieu, quand elles sont situées près des valvules, au bruit de souffle qui se produit presque toujours dans cette maladie. Grisolle signale des caillots fibrineux, décolorés, élastiques, adhérant à l'endocarde immédiatement ou par l'intermédiaire de concrétions pseudo-membraneuses. Les valvules sigmoïdes et auriculo-ventriculaires, quelquefois adhérentes entre elles ou aux parois cardiaques, présentent souvent sur leurs bords de petites tumeurs d'un blanc grisâtre ou rougeâtre, à base large ou pédiculée, et d'un volume variable. Tels sont les caractères de l'*endocardite* aiguë. Quant à l'*endocardite* chronique, M. Bouillaud a voulu lui attribuer les productions cartilagineuses, osseuses et crétacées des valvules; mais l'observation clinique prouve que ces faits se produisent plutôt sous l'influence de l'âge. L'*endocardite* débute généralement sans prodromes, puisqu'elle est consécutive à une autre maladie. Il est rare que les malades éprouvent de la douleur dans la région précordiale, même quand le mal est très-intense; M. Bouillaud ne l'indique que dans les cas de pleurésie ou de péricardite concomitante. C'est plutôt un grand malaise, un sentiment d'oppression et des palpitations qui se font sentir. On a indiqué une voussure à la région précordiale, mais elle est due, dit M. Bouillaud, à la péricardite, car, en l'absence de celle-ci, la voussure n'existe pas. Le même auteur a trouvé par la percussion une matité considérable, variant dans une étendue de 11 à 14 centimètres carrés; mais cette matité n'est pas un symptôme appartenant en propre à l'*endocardite* : elle peut être la conséquence d'un épanchement de sérosité dans le péricarde. Les battements du cœur sont d'une grande importance; ils sont forts, superficiels, tantôt sourds, tantôt clairs et comme métalliques. Ils peuvent être masqués par des bruits de souffle, de lime ou de râpe, se produisant à la base ou au sommet du cœur. En appliquant la main sur la région précordiale, on sent un frémissement vibratoire très-marqué. Le pouls, dès le début de la maladie, est généralement fort, dur et fréquent, souvent irrégulier. Il est quelquefois faible et petit; il contraste alors singulièrement, dit Grisolle, avec l'impulsion et la violence des battements du cœur. Ceci se remarque probablement, ajoute le même auteur, lorsque des concrétions albumino-fibreuses, embarrassant les orifices, s'opposent à ce qu'une large colonne sanguine soit projetée dans le système artériel. Cet obstacle à la circulation amène bientôt la dyspnée, l'infiltration des membres, la suffocation, le délire, des lipothymies et des syncopes. D'autres fois, quelques-unes de ces concrétions peuvent se détacher, être entraînées dans le torrent circulatoire, aller boucher un vaisseau principal et causer ainsi la gangrène des parties situées au-dessous.

La marche de l'*endocardite* est généralement rapide, surtout quand elle doit se terminer d'une manière funeste, ce qui arrive généralement lorsqu'il se forme quelque obstacle aux orifices du cœur. Hope et Bouillaud fixent à huit jours la durée de cette affection; mais Grisolle pense qu'elle est presque toujours plus longue et qu'elle égale ordinairement celle de la péricardite. D'après Valleix, cette maladie se terminerait par la mort beaucoup plus souvent que par la guérison. Le diagnostic de l'*endocardite* aiguë est souvent très-difficile et très-obscur; on ne trouve aucun caractère distinct et constant. Cependant on pourra soupçonner l'existence de cette affection lorsqu'un malade, ne présentant d'abord aucun symptôme de maladie du cœur, se trouve tout à coup saisi d'oppression, de dyspnée, de palpitations; si son cœur a augmenté de volume, qu'il donne à l'oreille une impulsion vive, directe, des bruits de souffle plus ou moins marqués, on pourra diagnostiquer une *endocardite*. La maladie avec laquelle on peut facilement confondre l'*endocardite* est la péricardite pseudo-membraneuse, sans épanchement liquide. Néanmoins cette dernière présente toujours un bruit de frottement qu'on peut distinguer du bruit de souffle de la première. Le traitement de l'*endocardite* aiguë consiste surtout dans les émissions sanguines. M. Bouillaud applique toujours à cette maladie son système de la saignée coup sur coup; mais il ajoute en même temps l'emploi de la digitale, à la dose de 10 à 15 centigrammes. Les sangsues et les ventouses scarifiées, appliquées sur la région précordiale, sont d'un très-grand avantage pour diminuer le malaise et la gêne de la respiration. On met encore en usage les révulsifs, tels que les frictions irritantes, le vésicatoire; mais il faut agir avec prudence dans l'emploi de ces moyens. Le traitement général consiste en une diète absolue; il faut entretenir la liberté du tube digestif par des boissons adoucissantes ou de légers purgatifs. Le calomel est le médicament qui convient le mieux dans cette circonstance.

— **Art vétér.** Il n'y a pas bien longtemps que l'on s'est occupé, en médecine vétérinaire, des maladies du cœur. L'*endocardite* aiguë, comme toutes les lésions graves du cœur, amène dans les fonctions de cet organe des troubles très-marqués : telles sont les contractions énergiques et souvent répétées du cœur, qui se perçoivent par le toucher et souvent même par la vue, et qui produisent un frémissement vibratoire plus ou moins intense. Ces contractions anomales retentissent sur le mouvement du sang et, par conséquent, sur le pouls. A une époque rapprochée du début de la maladie, le pouls est fort, dur et assez fréquent; vers la fin, il devient petit, faible et intermittent, sans perdre de sa fréquence ou plutôt en en acquérant une plus grande. A l'auscultation, on entend un tintement métallique accompagnant les battements du cœur, tintement tellement fort quelquefois, qu'il s'entend à distance; un autre bruit, qui appartient essentiellement à l'*endocardite* aiguë, c'est le bruit de soufflet plus ou moins fort, plus ou moins doux ou rude, selon la nature des obstacles au cours du sang. De même que la circulation artérielle, la circulation veineuse est modifiée par l'*endocardite* aiguë, et ces modifications sont en rapport avec la nature, l'intensité des lésions et le lieu où elles existent. Ce sont celles des cavités droites qui évidemment ont le plus d'influence sur le cours du sang veineux. Ainsi, les fausses membranes qui se déposent sur l'endocarde dans cette maladie rétrécissent l'orifice auriculo-ventriculaire droit; ce rétrécissement occasionne le reflux du sang veineux dans l'oreillette et dans les troncs veineux, lors de la contraction des ventricules; c'est ce qui constitue le *pouls veineux*, que beaucoup de vétérinaires ont faussement attribué à la péricardite aiguë. Les fonctions respiratoires sont généralement intactes au début de l'*endocardite*; ce n'est que plus tard, lorsque de grands obstacles sont apportés au cours régulier du sang, que la respiration devient manifestement anomale. L'*endocardite* aiguë, quoique étant une maladie très-grave, est loin de tuer tous les animaux qui en sont atteints; ou elle se termine par résolution, ce qui est très-rare, ou elle laisse des altérations organiques qui, en gênant le cours du sang, déterminent des maladies chroniques dont le dernier terme est la mort. A l'état chronique, lorsque les ouvertures du cœur sont rétrécies par suite des lésions des valvules, ce rétrécissement modifie les battements et les bruits normaux du cœur. Les battements sont plus forts, inégaux, irréguliers, vibrants, plus ou moins répétés; les bruits sont accompagnés d'un souffle plus ou moins fort, plus ou moins rude; leur rhythme n'est pas toujours régulier, un bruit normal peut se décomposer en deux et devenir ainsi double.

Les causes de l'*endocardite* chez les animaux sont absolument les mêmes que celles de la péricardite, dont les principales consistent dans les changements brusques et fréquents du chaud au froid. Aussi cette maladie coexiste-t-elle très-souvent avec un grand nombre de celles qui sont déterminées par les mêmes influences, telles que les pleurésies, les pleuro-pneumonies, les péritonites, les arthrites, qui, lorsqu'elles précèdent l'*endocardite*, peuvent se propager à la membrane interne du cœur et devenir ainsi une des causes de cette maladie. Enfin, les kystes, les abcès dans les parois du cœur, peuvent provoquer l'inflammation de l'endocarde, et, par suite, la formation de caillots sanguins qui s'organisent après avoir adhéré à la membrane séreuse, quand ils ne sont pas assez volumineux pour produire une mort immédiate.

La marche de l'*endocardite* aiguë ne présente rien de remarquable, si ce n'est que la maladie va ordinairement toujours croissant, surtout lorsqu'il s'est formé un obstacle au niveau d'un des orifices du cœur. Quant à la durée, elle est généralement courte, dans les cas où la maladie se termine par la mort; ainsi, on voit des chiens mourir deux ou trois jours après l'apparition des premiers symptômes d'*endocardite*. Le traitement de l'*endocardite* aiguë est le suivant : émissions sanguines abondantes et répétées au début, sinapismes, vésicatoires, setons, diète sévère et digitale; si la maladie semble se prolonger au delà de sept à huit jours, il faut nourrir modérément les animaux avec des aliments aqueux et peu substantiels. Il est très-important aussi d'éviter, pendant longtemps, les exercices violents et tout ce qui peut activer les battements du cœur.

ENDOCARPE s. m. (an-do-kar-pe — du gr. *endon*, en dedans; *karpos*, fruit). Bot. Couche intérieure du péricarpe. ‖ Genre de lichens angiocarpes, type de la tribu des endocarpées, comprenant une vingtaine d'espèces.

— **Encycl.** L'*endocarpe* est la partie interne du péricarpe ou du fruit proprement dit; c'est celle qui entoure immédiatement la graine. Il est quelquefois très-mince et se replie dans l'intérieur du fruit, en formant des cloisons complètes, comme dans l'orange, ou incomplètes, comme dans le pavot. D'autres fois, il a une consistance cornée ou parcheminée, comme dans la pomme. Souvent il devient ligneux et forme un noyau ou une coque, comme dans l'amande, l'abricot, la noix, etc. On voit que, dans ce dernier cas, la coque ou le noyau n'appartient pas à la graine, mais bien au fruit. Généralement, l'*endocarpe* reste uni avec les autres parties du fruit, même après la maturité; toutefois, dans quelques fruits à noyau, il s'ouvre en plusieurs valves; la noix en présente un exemple bien connu.

ENDOCARPÉ, ÉE adj. (an-do-kar-pé — rad. *endocarpe*). Bot. Qui a les fructifications à l'intérieur. ‖ Qui ressemble ou qui se rapporte au genre endocarpe.

— s. f. pl. Tribu de lichens angiocarpes, comprenant les genres endocarpe, sagédie, chiodecton, porine et pertusaire.

ENDOCARPON s. m. (an-do-kar-pon — rad. *endocarpe*). Bot. Genre de lichens.

— **Encycl.** Ce genre de lichens est caractérisé par une fronde cartilagineuse ou composée d'écailles appliquées par toute leur face inférieure, ou bien foliacée et en bouclier, c'est-à-dire fixée seulement par le centre, comme dans les ombilicaires. Il comprend une vingtaine d'espèces, qui habitent surtout les régions tempérées et alpines de l'hémisphère septentrional. On les trouve sur la terre nue, mais plus souvent sur les rochers, dans l'air ou sous l'eau. Leurs thèques sont conformées en massue ou en sacs amincis aux deux bouts; elles convergent en tous sens des parois vers le centre. Par un temps humide, elles nagent dans un liquide mucilagineux qui facilite leur sortie et la dissémination des sporidies; celles-ci sont oblongues, presque transparentes et granuleuses à l'intérieur.

ENDOCÉPHALE adj. (an-do-sé-fa-le — du gr. *endon*, en dedans; *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête cachée en dedans.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la tribu des chrysomèles,

très-voisin des eumolpes, et comprenant une douzaine d'espèces qui habitent le Brésil.

— s. m. pl. Classe de mollusques à tête cachée et comme rentrée dans l'intérieur du corps. Syn. d'ACÉPHALES.

ENDOCÉRAS s. m. (an-do-sé-rass — du gr. *endon*, en dedans; *keras*, corne). Moll. Genre de nautilides fossiles.

— Encycl. Les *endocéras* ont les formes extérieures semblables à celles des orthocératites, c'est-à-dire que leur coquille a la forme d'un cône allongé; mais ils en diffèrent en ce que leur siphon est très-large et composé de cônes qui s'emboîtent les uns dans les autres; de sorte qu'une section faite dans la coquille montrerait plusieurs cercles concentriques. Le siphon est plus ou moins rapproché du bord, suivant les différents points où on le considère. Les lames superposées qui composent l'enveloppe du siphon sont d'autant plus minces qu'elles sont plus externes. Elles portent l'empreinte des cloisons de la coquille qu'elles traversent. Comme le siphon traverse les cloisons entre le bord et le centre et que ces cloisons sont hémisphériques, il en résulte que les impressions des cloisons sont obliques. Les espèces connues paraissent spéciales aux terrains siluriens. M. Hall en a décrit douze espèces, provenant des terrains siluriens des États-Unis.

ENDOCHORION s. m. (an-do-ko-ri-on — du gr. *endon*, en dedans, et de *chorion*). Anat. Feuillet interne du chorion.

ENDOCHROME s. m. (an-do-krô-me — du gr. *endon*, en dedans; *chrôma*, couleur). Bot. Cellule qui, dans les algues filamenteuses articulées, renferme la matière colorante.

ENDOCLADIE s. f. (an-do-kla-dî — du gr. *endon*, en dedans; *klados*, rameau). Bot. Genre d'algues, de la tribu des némastomées, dont l'espèce type a été trouvée au Brésil.

ENDOCTRINABLE adj. (an-do-ktri-na-ble — rad. *endoctriner*). Qui peut être endoctriné : *Le peuple est facilement* ENDOCTRINABLE.

ENDOCTRINÉ, ÉE (an-do-ktri-né) part. passé du v. Endoctriner : *Homme* ENDOCTRINÉ. *Esprit* ENDOCTRINÉ. *Le public n'a pas besoin d'être* ENDOCTRINÉ *pour trouver les beautés réelles.* (Grimm.) *Les préjugés des esprits* ENDOCTRINÉS *sont plus opiniâtres que les illusions des imaginations incultes.* (De Custine.)

ENDOCTRINEMENT s. m. (an-do-ktri-ne-man — rad. *endoctriner*). Action d'endoctriner; paroles de celui qui endoctrine : *La manie de classifier peut être bonne à l'*ENDOCTRINEMENT, *mais elle est inutile à la science.* (J. Joubert.)

ENDOCTRINER v. a. ou tr. (an-do-ktri-né — de *en*, et de *doctrine*). Instruire sur une matière quelconque :

> Que toujours de ses douces lois
> Le dieu des vers vous *endoctrine.*
>
> VOLTAIRE.

— Faire la leçon, donner des instructions détaillées à : ENDOCTRINEZ *bien votre domestique, pour qu'il ne vous trahisse pas.* ‖ Circonvenir, mener à ses fins ou gagner à ses idées : ENDOCTRINER *la multitude. Ces termes de métaphysique ne sont bons qu'à* ENDOCTRINER *les niais, qui ne se doutent pas que la même proposition peut être rendue, indifféremment et à volonté, analytique ou synthétique.* (Proudh.)

ENDOCTRINEUR s. m. (an-do-ktri-neur — rad. *endoctriner*). Celui qui endoctrine, qui cherche à endoctriner : *Méfiez-vous de cet homme; c'est un* ENDOCTRINEUR.

ENDOCYME s. m. (an-do-si-me — du gr. *endon*, en dedans; *kuma*, fœtus). Tératol. Monstre double dans lequel l'un des fœtus est contenu dans le corps de l'autre.

ENDOCYMIE s. f. (an-do-si-mî — rad. *endocyme*). Tératol. Conformation des endocymes.

ENDOCYMIEN, IENNE adj. (an-do-si-mi-ain, i-è-ne — rad. *endocyme*). Tératol. Se dit des monstres doubles appelés endocymes : *Monstres* ENDOCYMIENS.

— s. m. Monstre endocymien, endocyme : *Les* ENDOCYMIENS.

ENDOCYMIQUE adj. (an-do-si-mi-ke — rad. *endocymie*). Tératol. Qui offre les caractères de l'endocymie : *Conformation* ENDOCYMIQUE.

ENDODAQUE s. f. (an-do-da-ke — du gr. *en*, dans; *dôdeka*, douze). Bot. Genre douteux de la famille des aristolochiées, formé aux dépens des aristoloches et comprenant les espèces qui ont douze étamines.

ENDODERME s. m. (an-do-dèr-me — du gr. *endon*, en dedans; *derma*, peau). Bot. Couche utriculaire située entre le liber et le système ligneux.

ENDOESTHÉSIE s. f. (an-do-è-sté-zî — du gr. *endon*, en dedans; *aisthêsis*, sensation). Philos. Sentiment interne, dans le langage de quelques philosophes modernes.

ENDŒUS, sculpteur athénien, qui vivait vers le VIe siècle av. J.-C. Il est cité par Pausanias comme l'élève de Dédale. Le même écrivain lui attribue deux *Minerves* colossales, placées, l'une à Erythres, dans l'Achaïe, l'autre sur l'acropole d'Athènes. Une inscription trouvée dans cette dernière ville le nomme parmi les artistes qui travaillèrent au temple de Minerve Poliade.

ENDOGASTRITE s. f. (an-do-ga-stri-te — du gr. *endon*, en dedans; *gastêr*, estomac). Pathol. Inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac.

ENDOGÈNE adj. (an-do-jè-ne — du gr. *endon*, en dedans; *genês*, engendré). Bot. Qui s'accroît en dedans : *Tige* ENDOGÈNE. *Végétal* ENDOGÈNE. *Structure* ENDOGÈNE. ‖ Se dit par opposition à EXOGÈNE.

— s. m. pl. Grande division du règne végétal, comprenant les espèces chez lesquelles l'accroissement de la tige a lieu à la partie interne. ‖ Syn. de MONOCOTYLÉDONES.

— Minér. Se dit des roches qui se sont formées dans les parties les plus intérieures du globe : *La roche* ENDOGÈNE *ou d'éruption, le granit, le porphyre et le mélaphyre, n'est point un agent exclusivement dynamique.* (Humboldt.)

— Encycl. Bot. Cette grande division du règne végétal, établie par de Candolle, correspond exactement aux monocotylédones de Jussieu. Elle comprend tous les genres chez lesquels l'accroissement de la tige a lieu en dedans, ou, pour parler d'une manière plus explicite, de dehors en dedans. Des recherches plus récentes ont démontré que les *endogènes*, les palmiers, par exemple, ne s'accroissent pas comme on l'avait cru d'abord. Les nouveaux faisceaux ligneux commencent bien, en effet, par se diriger vers l'intérieur de la tige; mais ensuite ils s'infléchissent et vont se terminer vers le dehors. Il n'en est pas moins vrai que ces végétaux, par leur structure et leur développement, diffèrent beaucoup des *exogènes* ou dicotylédones. On peut donc, avec cette restriction, conserver le mot *endogène.*

ENDOGENÈSE s. f. (an-do-je-nè-ze — du gr. *endon*, en dedans; *genêsis*, génération). Physiol. Production de cellules dans l'intérieur d'autres cellules.

ENDOGONE s. m. (an-do-go-ne — du gr. *endogonos*, né dans). Bot. Couche intérieure du fruit, formant la capsule dans les mousses et les hépatiques. V. ÉPIGONE.

ENDOLEUQUE s. f. (an-do-leu-ke — du gr. *endon*, en dedans; *leukos*, blanc). Bot. Genre de synanthérées. Syn. de MÉTALASIE.

ENDOLORI, IE (an-do-lo-ri) part. passé du v. Endolorir. Souffrant, qui ressent de la douleur : *J'ai la jambe* ENDOLORIE *de la chute que j'ai faite.*

— Fig. Qui souffre de quelque douleur morale : *L'âme, tout* ENDOLORIE *d'avance, sent et pressent le mal qui doit venir, celui parfois qui ne viendra jamais.* (Michelet.)

ENDOLORIR v. a. ou tr. (an-do-lo-rir — de *en*, et du lat. *dolor*, douleur). Causer de la douleur à : *Cette secousse a* ENDOLORI *mon bras déjà malade.*

> Prends mon bras, car un long voyage
> *Endolorit* tes pieds poudreux.
>
> BÉRANGER.

— Fig. Causer une douleur morale à : *Cette nouvelle a* ENDOLORI *votre pauvre cœur.*

S'endolorir v. pr. Devenir douloureux : *Mon bras s'*EST *encore* ENDOLORI.

ENDOLORISSEMENT s. m. (an-do-lo-ri-se-man — rad. *endolorir*). Action d'endolorir; état d'une partie qui est devenue douloureuse : *Ce coup m'a produit un grand* ENDOLORISSEMENT *dans la jambe.*

ENDOLYMPHE s. f. (an-do-lain-fe — du gr. *endon*, en dedans, et de *lymphe*). Anat. Liquide clair et albumineux, que contient le labyrinthe de l'oreille interne.

ENDOMIE s. f. (an-do-mî — du gr. *enduma*, vêtement). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélydes, dont l'espèce type habite l'Italie.

ENDOMMAGÉ, ÉE (an-do-ma-jé) part. passé du v. Endommager. Qui a subi des dommages, des dégâts : *Statue* ENDOMMAGÉE. *Vignes* ENDOMMAGÉES. *Maisons* ENDOMMAGÉES *par le canon.*

— Amoindri, diminué, mis en mauvais état : *Sa fortune est fortement* ENDOMMAGÉE. *Ma santé est bien* ENDOMMAGÉE.

ENDOMMAGEMENT s. m. (an-do-ma-je-man — rad. *endommager*). Action d'endommager; état de ce qui est endommagé : *L'*ENDOMMAGEMENT *d'une peinture.*

ENDOMMAGER v. a. ou tr. (an-do-ma-jé — de *en*, et de *dommage*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *J'endommageai, nous endommageons*). Causer des dégâts, du dommage à : *La pluie a* ENDOMMAGÉ *mon chapeau. La raison ne cherche qu'à goûter le miel sans* ENDOMMAGER *la fleur.* (Pope.) *Le P. Sébastien a inventé la machine à transporter de gros arbres tout entiers sans les* ENDOMMAGER. (Fonten.)

S'endommager v. pr. Être endommagé, subir des dégâts : *Ce monument* S'EST *fort* ENDOMMAGÉ *depuis qu'on a cessé d'en prendre soin.*

ENDOMYCHIDE adj. (an-do-mi-ki-de). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre endomyque.

— s. m. pl. Petit groupe d'insectes coléoptères trimères, comprenant les genres endomyque et lycoperdine.

ENDOMYQUE s. m. (an-do-mi-ke — du gr. *endomuchos*, retiré dans). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des fungicoles, qui vivent dans l'écorce des arbres ou dans les champignons, et qui répandent une liqueur laiteuse d'une odeur âcre et pénétrante.

ENDONARTÉRITE s. f. (an-do-nar-té-ri-te — du gr. *endon*, en dedans, et de *artère*). Pathol. Inflammation de la tunique interne des artères.

ENDONENTÉRITE s. f. (an-do-nan-té-ri-te — du gr. *endon*, en dedans, et de *entérite*). Pathol. Inflammation de la membrane interne des intestins.

ENDONÉPHRITE s. f. (an-do-né-fri-te — du gr. *endon*, en dedans, et de *néphrite*). Pathol. Inflammation de la membrane qui tapisse le bassinet du rein.

ENDOPÉRICARDITE s. f. (an-do-pé-ri-kar-di-te — du gr. *endon*, en dedans, et de *péricarde*). Pathol. Inflammation simultanée de l'endocarde et du péricarde.

ENDOPHLÉBITE s. f. (an-do-flé-bi-te — du gr. *endon*, en dedans, *phlebs, phlebos*, veine). Pathol. Inflammation de la tunique interne des veines.

ENDOPHLÉE s. m. (an-do-flé — du gr. *endon*, en dedans; *phloios*, écorce). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, comprenant trois espèces, dont l'une, qui sert de type, se trouve à Fontainebleau sous l'écorce des hêtres.

ENDOPHLÉON s. m. (an-do-flé-on — du gr. *endon*, en dedans; *phloios*, écorce). Bot. Nom donné au liber ou couche intérieure de l'écorce.

ENDOPHORE s. f. (an-do-fo-re — du gr. *endon*, en dedans; *phoros*, qui porte). Bot. Syn. d'ENDOPLÈVRE.

ENDOPHRAGME s. m. (an-do-fra-gme — du gr. *endon*, en dedans; *phragma*, cloison). Cloison qui sépare les endochromes dans les algues articulées : *L'*ENDOPHRAGME *est complet ou incomplet.* (C. Montagne.)

ENDOPHYLLE s. m. (an-do-fi-le — du gr. *endon*, en dedans; *phullon*, feuille). Bot. Genre de champignons entophytes, regardé par plusieurs auteurs comme une section du genre urédo.

ENDOPLÈVRE s. f. (an-do-plè-vre — du gr. *endon*, en dedans; *pleura*, côte). Bot. Pellicule intérieure de la graine. ‖ On dit aussi ENDOPHORE.

ENDOPOGON s. m. (an-do-po-gon — du gr. *endon*, en dedans; *pôgôn*, barbe). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, formé aux dépens du grand genre papillon, et comprenant les espèces chez lesquelles les poils qui bordent les secondes ailes se trouvent cachés par un repli.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, tribu des justiciées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent dans l'Inde.

ENDOPTÈRE s. f. (an-do-ptè-re — du gr. *endon*, en dedans; *pteron*, aile). Bot. Syn. de GATYONIE et de NÉMAUCHÈNE.

ENDOPTILE adj. (an-do-pti-le — du gr. *endon*, en dedans; *ptilon*, plume). Bot. Se dit des graines dont la plumule est entièrement enfermée dans la cavité des cotylédons et des plantes qui ont des graines de ce genre : *Graines* ENDOPTILES. *Végétaux* ENDOPTILES.

ENDOR, petite ville de la Palestine, au S. de Nazareth, dans la tribu d'Issachar, près du mont Thabor. Au fond d'une vallée solitaire, dans une grotte voisine de cette ville, habitait une fameuse pythonisse, qui était en grande réputation parmi la nation juive. Sur le point d'en venir aux mains, la veille de la bataille de Gelboé, Saül, saisi de terreur et d'un sinistre pressentiment en voyant se déployer les tentes innombrables de ses ennemis, interrogea le Seigneur, qui ne lui répondit ni en songe, ni par la voix des prêtres, ni par celle des prophètes. Alors, s'étant déguisé, il vint à Endor consulter la célèbre magicienne. « Découvre-moi, lui dit-il, l'avenir par l'esprit qui est en toi, et fais apparaître celui que je désignerai. » Et sur sa demande, elle évoqua l'ombre de Samuel : « Pourquoi as-tu troublé mon repos? lui dit le prophète; pourquoi m'interroger quand le Seigneur s'est éloigné de toi pour passer à ton rival? Il t'arrachera le sceptre des mains pour le donner à David. Demain vous serez avec moi, toi et tes fils. »

Le lendemain, la bataille se livra sur la montagne de Gelboé; les Israélites furent vaincus, trois fils de Saül furent tués, et lui-même, pour ne pas tomber entre les mains des incirconcis, se perça de son épée.

M. de Lamartine a consacré sa dix-huitième méditation poétique à cette célèbre évocation. Dans ce dialogue, la pythonisse refuse d'abord de répondre aux questions de Saül; puis, saisie tout à coup de l'esprit divin, elle annonce au roi les malheurs terribles qui vont fondre sur lui :

> Mais quel rayon sanglant vient frapper ma paupière?
> Mon œil épouvanté cherche et fuit la lumière.
> Silence!... l'avenir ouvre ses noirs secrets!
> Quel chaos de malheurs, de vertus, de forfaits!
> Dans la confusion je les vois tous ensemble!
> Comment, comment saisir le fil qui les rassemble?
> Saül... Michol... David... malheureux Jonathas!
> Arrête! arrête, ô roi! ne m'interroge pas.
> . . . .
> Le sceptre est arraché de tes mains sans défense;
> Le sceptre dans Juda passe avec ta puissance;
> Et ces biens, par Dieu même à ta race promis,
> Transportés à David, passent tous à ses fils.
> Que David est brillant! que son triomphe est juste!
> Qu'il sort de rejetons de cette tige auguste!
> Que vois-je? un Dieu lui-même!... O vierges du saint [lieu!
> Chantez, chantez David! David enfante un Dieu!...

En littérature, on fait souvent allusion à cet événement biblique :

« Tu me laisses sur les épaules toute la matinée cet assommant Bergenheim, qui m'a fait compter, je crois, tous les baliveaux de son parc et tous les crapauds de son étang. Ce soir, quand cette *vieille sorcière d'Endor* a proposé son infernal whist, tu t'es excusé sous prétexte d'ignorance, et cependant tu joues au moins aussi bien que moi. »

CHARLES DE BERNARD.

« Nous avons dessein de montrer que, des cendres du genre humain, où dorment pêle-mêle avec les siècles le bien et le mal, les ténèbres et la lumière, les passions exécrables et les magnanimes, nos descendants feront sortir avec autorité tous les rêves de leur propre esprit, bien plus qu'ils n'en feront sortir la vérité, comme *la pythonisse d'Endor*, qui, pour avoir évoqué une fois du passé l'ombre de Samuel, n'en évoqua pas moins mille fois tous les spectres de l'enfer. »

LACORDAIRE.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : les *Rois* (livre I, ch. XXVIII); J.-E. Gerhard, *Tractatus sistens spectrum Endoreum* (Iéna, 1664, in-4o; 7e édit., Iéna, 1722, in-4o); J.-F. Buddeus, *Dissertatio de pythonissa Endorea* (Iéna, 1727, in-4o); A.-G. Waehner, *Commentatio de Endorensi præstigiatrice* (Gœttingue, 1738, in-4o); J.-P.-C. Nadt, *Disquisitio de magis eorumque operibus necnon de pythonissa Endorea* (Halle, 1745, in-8o); J.-H. Andreæ, *Dissertatio de pythonissa Endorea* (Franeker, 1747, in-4o); E.-F. Schmersahl, *Natürliche Erklærung der Geschichte Saul's mit der Betrügerin zu Endor* (Hanovre, 1751, in-8o); J.-L. Bynch, *Disputatio de magis ægyptiacis et pythonissa Endorea* (Copenhague, 1768, in-8o). Consultez aussi les commentaires de la Bible et les Vies de Saül et de Samuel.

ENDORHIZE adj. (an-do-ri-ze — du gr. *endon*, en dedans; *rhiza*, racine). Bot. Qui a la radicule placée à l'intérieur ou renfermée dans une sorte de sac : *Plante* ENDORHIZE. *Embryon* ENDORHIZE. ‖ Se dit par opposition à EXORHIZE.

— s. m. pl. Grande division du règne végétal, comprenant les espèces à radicule intérieure ou renfermée dans une sorte de sac, et correspondant exactement aux ENDOGÈNES ou MONOCOTYLÉDONES.

ENDORIME s. f. (an-do-ri-me). Bot. Syn. de BALDUINE.

ENDORMANT (an-dor-man) part. prés. du v. Endormir : *Je trouvai la mère* ENDORMANT *son petit garçon. La monotonie même de cette vie nous plaisait en nous* ENDORMANT. (Lamart.)

ENDORMANT, ANTE adj. (an-dor-man, an-te — rad. *endormir*). Somnifère, qui endort, qui porte au sommeil : *Le chloroforme possède des propriétés* ENDORMANTES. *Ce ne sera pas une petite affaire pour moi que la prise des eaux qui, dit-on, sont fort* ENDORMANTES, *et avec lesquelles, néanmoins, il faut absolument s'empêcher de dormir.* (Boileau.)

> Par le moyen d'une poudre *endormante*,
> L'abbé le plonge en un très-long sommeil.
>
> LA FONTAINE.

— Fig. Ennuyeux, fastidieux, propre à produire le sommeil, qui suit parfois un ennui excessif : *Lettre* ENDORMANTE. *Spectacle* ENDORMANT. *Séance* ENDORMANTE.

ENDORMEMENT s. m. (an-dor-me-man — rad. *endormir*). Assoupissement, état de la personne qui se laisse aller au sommeil : *Je guettais son* ENDORMEMENT *pour m'en aller.* ‖ Peu usité.

— Fig. Assoupissement, perte de l'activité : *L'automne est comme un* ENDORMEMENT *gradué de la nature qui nous entraîne.* (Bautain.)

ENDORMEUR, EUSE s. (an-dor-meur, euze). Celui qui endort, qui a l'art d'endormir : *Les magnétiseurs sont d'habiles* ENDORMEURS, *quand ils opèrent sur des gens qui ont bonne envie de s'endormir.* ‖ Malfaiteur qui endort ses victimes pour les dépouiller ensuite à son aise.

— Personne qui cause un grand ennui :

> Graves auteurs,
> Froids rhéteurs,
> Tristes prédicateurs,
> *Endormeurs* d'auditoires,
> Gens à pamphlets,
> A couplets.
>
> BÉRANGER.

— Fam. Personne qui cherche à plonger les autres dans la torpeur ou l'inaction, pour nuire à leurs intérêts : *Méfiez-vous de cet*

homme, c'est un ENDORMEUR. *Ne l'écoutez pas, c'est une* ENDORMEUSE. (Acad.) ‖ On dit pop., dans le même sens, ENDORMEUR DE MULOTS, DE COULEUVRES.

—Fig. Ce qui calme ou fait oublier; ce qui énerve, engourdit : *Le tabac est le plus puissant* ENDORMEUR *de l'énergie humaine.* (J. Lecomte.)

O nuit! aimable nuit! sœur de Luna la blonde,
Je ne veux plus servir qu'une déesse au ciel,
Endormeuse des maux et des soucis du monde.
TH. GAUTIER.

— Hist. Nom donné à ceux qui, pendant la Révolution, conseillaient les moyens légaux et la douceur.

— Ornith. Nom vulgaire de la cresserelle.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la torpille.

ENDORMI, IE (an-dor-mi) part. passé du v. Endormir. Assoupi par le sommeil : *Je le trouvai* ENDORMI *sur son fauteuil. L'homme* ENDORMI *est toujours sage.* (E. About.)

Sur le teton de sa mère expirante
Tout *endormi* j'ai pris le nouveau-né.
A. BARBIER.

‖ Se dit des organes ou des parties du corps qui expriment l'attitude ou les effets du sommeil ou de l'assoupissement qui le précède : *Des regards* ENDORMIS.

— Par ext. Engourdi : *J'ai la jambe* ENDORMIE. *Je suis resté si longtemps appuyé sur ce bras qu'il est tout* ENDORMI.

— Poétiq. Mort; enseveli :

Là, plus d'un brave est *endormi.*
C. DELAVIGNE.

‖ Plongé dans un profond silence : *Réveiller les échos* ENDORMIS.

— Fig. Qui manque d'activité, de vigilance, de vivacité : *Cet enfant n'est pas* ENDORMI.

Ce n'est pas que mon cœur, du travail ennemi,
Approuve un fainéant sur le trône *endormi.*
BOILEAU.

Malheur, malheur à nous si notre âme *endormie*
Penche vers la tranquillité!
CORNEILLE.

‖ Rendu inattentif par quelque supercherie : *La Suède* ENDORMIE *par des négociations.* (Volt.)

— Anc. mar. *Navire endormi*, Celui qui, après avoir été arrêté, n'a pas encore repris sa marche.

— Substantiv. Personne qui dort :

Eveillez-vous, belle *endormie.*
(*Vieille chanson.*)

— *Faire l'endormi*, Feindre de dormir : *Ce méchant portier* FAIT L'ENDORMI *pour me laisser à la porte.*

— Poétiq. Personne morte, ensevelie :

. . . Pour moi, j'estime qu'une tombe
Est un asile sûr où l'espérance tombe
Et dont les *endormis* ne se réveillent pas.
A. DE MUSSET.

— s. m. Argot. Juge.

— s. f. Bot. Nom vulgaire de la stramoine ou pomme épineuse, à cause de ses propriétés narcotiques.

— Loc. prov. *Il a mangé de l'endormie.* Se dit d'un homme plongé dans un profond sommeil et qu'on a de la peine à éveiller.

ENDORMIR v. a. ou tr. (an-dor-mir — de *en*, et de *dormir.* C'est le factitif de *dormir.* Le latin classique *indormire* dit autre chose, savoir dormir ou s'endormir sur quelque chose, et, figurément, la traiter avec négligence. Végèce, cependant, l'emploie dans le sens de s'engourdir en parlant des membres. Se conjugue comme *dormir*). Faire dormir, procurer le sommeil à : *Bercer un enfant pour l'*ENDORMIR. ENDORMIR *un malade pour pratiquer sur lui une opération. Le son des cloches* ENDORT *les chanoines.* (La Bruy.) *Vous ne pouvez vous faire une idée de la quantité prodigieuse d'enfants qu'on* ENDORT *à Nottingham pour que le père et la mère puissent travailler.* (Ed. Texier.)

Argus avec cent yeux sommeille;
Mais croyez-vous
Endormir un amant jaloux?
QUINAULT.

Béni soit Dieu qui nous rassemble
Auprès de notre enfant si beau!
Nous chanterons, le soir, ensemble,
Pour l'*endormir* dans son berceau.
MÉRY.

— Fam. Faire bâiller d'ennui, ennuyer extrêmement : *Ce prédicateur* ENDORT *son auditoire.*

Un style trop égal et toujours uniforme
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous *endorme.*
BOILEAU.

— Poétiq. Faire mourir; ensevelir :

La mort aux froides mains la prit toute parée,
Pour l'*endormir* dans ce cercueil.
V. HUGO.

— Par ext. Engourdir, donner de la rigidité à : *Cette attitude forcée m'*A ENDORMI *la jambe.* (Acad.) ‖ Calmer, soulager : ENDORMIR *une douleur. Le chloroforme* ENDORT *les maux de dents.*

— Fig. Apaiser, adoucir : *Le monde* ENDORT *les chagrins, mais il ne les guérit pas.* (Muss.) *La musique* ENDORT *le chagrin dans les cœurs agités.* (Chateaub.) *Le christianisme* ENDORT *la douleur, fortifie la résolution chancelante.* (Chateaub.)

Sur cette terre infortunée,
La lyre ne nous fut donnée
Que pour *endormir* nos douleurs.
LAMARTINE.

‖ Engourdir, énerver, rendre inactif : *Le faux respect de nos amis nous* ENDORT *et nous jette dans une fausse confiance.* (Malebr.) *L'étude use la machine, épuise les esprits, détruit la force,* ENDORT *le courage.* (J.-J. Rouss.) *L'esclavage énerve les forces de l'intelligence et* ENDORT *l'activité humaine.* (De Tocqueville.) *Le quiétisme* ENDORT *l'activité de l'homme, éteint son intelligence.* (V. Cous.) ‖ Aveugler, rendre inattentif par quelque supercherie : *Toutes ces promesses ne sont que pour vous* ENDORMIR.

— Absol. : *L'opium* ENDORT. *Cette pièce est si ennuyeuse qu'elle* ENDORT. (Acad.)

— Argot. Tuer, faire périr.

S'endormir v. pr. Se laisser aller au sommeil : *Il vaut mieux* S'ENDORMIR *sans souper que de se réveiller avec des dettes.* (Maxime anglaise.) *La charité nous oblige à réveiller ceux qui* S'ENDORMENT. (Patru.) *Quand les esprits sont épuisés à force d'agir, les nerfs se détendent, tout se relâche, l'animal* S'ENDORT. (Boss.) *On dit que Socrate mourut doucement et comme on* S'ENDORT : *j'ai peine à le croire.* (Volt.)

Eux repus, tout *s'endort*, les petits et la mère.
LA FONTAINE.

. . . . La Mollesse oppressée
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et *s'endort.*
BOILEAU.

Sans soin du lendemain, sans regret de la veille,
L'enfant joue et *s'endort*, pour jouer se réveille.
DELILLE.

Plus d'un qui *s'endormit* au milieu d'un sourire
Ne se réveillera que dans le sombre empire.
PONSARD.

— Poétiq. Mourir, descendre au tombeau :

Démosthène, épuisant la coupe de la mort,
De son dernier sommeil tranquillement *s'endort.*
MILLEVOYE.

‖ Finir, cesser :

Endormons-nous dans nos prières
Comme le jour *s'endort* dans les parfums du soir.
LAMARTINE.

‖ Devenir calme, paisible, tranquille :

L'océan se repose et *s'endort*, fatigué
Comme un vieux matelot las d'avoir navigué.
Mlle DE POLIGNY.

La fleur dort sur sa tige, et la nature même,
Sous le dais de la nuit, se recueille et *s'endort.*
LAMARTINE.

. . . . La mer vient déposer
Sur les fleurs du rivage un lumineux baiser,
Et *s'endort* mollement sur cette molle arène.
SOUMET.

— Fig. S'apaiser, se calmer : *Le remords* S'ENDORT *durant un destin prospère et s'aigrit dans l'adversité.* (J.-J. Rouss.) ‖ S'oublier, rester inactif, manquer de vigilance : *Nul ne* S'ENDORT *sur ses intérêts. Les gouvernements aiment à* S'ENDORMIR *paisibles dans la pensée que le jour suivant n'amènera aucune mutation, aucun événement à prévoir.* (Ballanche.) *Un gouvernement ne doit jamais* S'ENDORMIR *dans l'optimisme.* (E. de Gir.)

Je laisse aux doucereux le langage affété
Où *s'endort* un esprit de mollesse hébété.
BOILEAU.

. . . . Une âme généreuse
S'endort assez souvent sur une foi trompeuse.
LAGRANGE.

Les doigts laborieux rendent l'esprit plus fort,
Tandis que la vertu dans les loisirs *s'endort.*
PONSARD.

Lorsque sur cette mer on vogue à pleines voiles,
Qu'on croit avoir pour soi les vents et les étoiles,
Il est bien malaisé de régler ses désirs :
Le plus sage *s'endort* sur la foi des zéphirs.
LA FONTAINE.

— Loc. prov. *S'endormir sur le rôti*, Ne pas mettre à profit une bonne aubaine, une occasion favorable : *On vient, tenons-nous ferme, il ne s'agit pas ici de* S'ENDORMIR SUR LE RÔTI. (Scribe.) ‖ On dit pop., dans le même sens, S'ENDORMIR SUR LE FRICOT.

— Ecrit. sainte. *S'endormir au Seigneur* ou *dans le Seigneur*, Mourir de la mort des justes; cette expression est souvent empruntée aux livres saints par les auteurs ecclésiastiques : *M. de Saintes* S'EST ENDORMI *cette nuit* AU SEIGNEUR *d'un sommeil éternel.* (Mme de Sév.)

— **Allus. littér. Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort**, Allusion à un vers du *Lutrin*, de Boileau. V. SOUPIRER.

— **Antonymes.** Eveiller et réveiller, désendormir.

ENDOS s. m. (an-dô — de *en*, et de *dos*). Formule de transfert écrite au dos d'un billet : *La promesse acquiert, par la voie de l'*ENDOS, *une garantie progressive.* (Proudh.)

— Fig. Garantie, engagement que l'on prend au nom d'un autre : *Vous voulez que je consente à mettre l'*ENDOS *de la liberté derrière une lettre de change tirée sur le despotisme!* (E. de Gir.)

— Argot. Dos, échine.

ENDOSCOPE s. m. (an-do-sko-pe — du gr. *endon*, en dedans; *skopeô*, j'examine). Appareil imaginé en 1852 par M. Desormeaux, pour explorer l'urètre et la vessie et en constater les maladies, les altérations.

— **Encycl.** L'*endoscope* se compose d'une sonde, en face de laquelle on place obliquement un miroir percé à son centre, lequel projette parallèlement à son axe un faisceau lumineux émané d'une source latérale. On éclaire par ce procédé l'intérieur du canal de l'urètre et, avec un peu d'habitude, on arrive à constater les lésions dont il peut être le siége. Néanmoins, cet instrument n'est pas intronisé dans la pratique et ne le sera pas de sitôt.

ENDOSIMON s. m. (an-do-si-monn — mot gr., formé de *en*, dans, et de *didômi*, je donne). Mus. anc. Intonation que le chef d'orchestre donnait aux musiciens et qu'il accompagnait d'un signal pour qu'ils attaquassent le morceau.

ENDOSIPHIÉ, ÉE adj. (an-do-si-fi-é — du gr. *endon*, en dedans; *siphôn*, tuyau). Annél. Qui est renfermé dans un tube. Syn. de TUBICOLE.

— s. m. pl. Groupe d'annélides, comprenant les genres chez lesquels l'animal est renfermé dans un tube plus ou moins solide, tels que les genres aphrodite, dentale, trémonie, serpule, sabelle, amphitrite, etc.

ENDOSMOMÈTRE s. m. (an-do-smo-mè-tre — de *endosmose*, et du gr. *metron*, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'intensité du phénomène d'endosmose.

ENDOSMOMÉTRIE s. f. (an-do-smo-mé-trî). Action de mesurer l'intensité du phénomène d'endosmose.

ENDOSMOMÉTRIQUE adj. (an-do-smo-mé-tri-ke — rad. *endosmomètre*). Phys. Qui a rapport à l'endosmomètre ou à l'endosmométrie : *Appareil* ENDOSMOMÉTRIQUE.

ENDOSMOSE s. f. (an-do-smô-ze — du gr. *endon*, en dedans; *ôsmos*, impulsion). Physiq. Courant qui s'établit du dehors au dedans entre deux liquides de densités différentes, lorsque ces liquides sont séparés par une cloison membraneuse très-mince. ‖ Le plus fort des deux courants, endosmose et exosmose, qui s'établissent dans le même cas, et qui est d'ordinaire, mais non toujours, le courant de dehors en dedans. ‖ Ce dernier sens est une extension malheureuse du sens primitif et étymologique; du reste, la forme du mot est elle-même irrégulière, et l'on devrait dire *endosme.*

— **Encycl.** L'*endosmose* est un phénomène au moyen duquel on explique la plupart des absorptions et des sécrétions naturelles. Ce phénomène avait été entrevu autrefois par Bernouilli, Fischer et l'abbé Nolet; mais ce sont les travaux de M. Dutrochet qui nous l'ont fait connaître. Voici en quoi il consiste. Si, dans un vase plein d'eau, on plonge un tube fermé à sa partie inférieure par une membrane animale, telle qu'un morceau d'intestin de poulet ou de parchemin, et contenant de l'alcool, on remarque qu'au bout de quelque temps les liquides se trouvent en partie mélangés, mais non pas en proportions égales des deux côtés de la membrane. L'eau traverse celle-ci en plus grande quantité que l'alcool, elle est comme poussée par une certaine force qui la fait pénétrer dans le vase intérieur; l'alcool, au contraire, n'a passé dans le vase extérieur qu'en petite quantité; de telle manière que, si les niveaux des deux liquides étaient primitivement situés dans un même plan horizontal, on les voit bientôt s'en écarter de plus en plus et présenter au bout de quelque temps une grande différence.

M. Dutrochet a nommé *endosmose* le passage considérable du liquide externe dans le vase interne, et *exosmose* le petit courant contraire qui a amené une faible quantité d'alcool dans le vase contenant primitivement de l'eau pure. Ces mots ne sont pas très-convenables pour exprimer la réalité du phénomène, puisque celui-ci tient à la nature des liquides mis en présence et à la perméabilité de la membrane, et qu'il se produit aussi bien si on renverse les conditions de l'expérience, c'est-à-dire si on place l'eau dans le vase intérieur et l'alcool dans le vase extérieur. Aussi donne-t-on aujourd'hui le nom d'*endosmose* au courant fort, quel que soit le sens de sa direction, et celui d'*exosmose* au courant faible. Quel que soit le nom qu'on lui donne, le phénomène se produit toutes les fois que deux liquides qui se mouillent, ce qui est une condition indispensable, ne sont séparés que par une membrane; la force qui le produit varie au reste avec la nature de la membrane et celle des deux liquides; les expériences de Dutrochet ont montré qu'elle peut, dans certains cas, produire des différences de niveau de plusieurs mètres; il a donné le nom d'endosmomètre au tube gradué dont il se servait. La mesure de la hauteur de la colonne permet d'apprécier la force qui lui fait équilibre et qui la maintient soulevée. Lorsque les différences de niveau devenaient, comme dans certains cas, assez grandes pour nécessiter un tube trop long, Dutrochet le recourbait en S et disposait à sa partie inférieure un réservoir plein de mercure, de manière à former une sorte de manomètre à air libre, beaucoup plus maniable que l'instrument précédent.

La propriété endosmotique n'est pas particulière aux membranes organisées; elle s'applique aussi, mais à des degrés moindres, aux substances minérales poreuses, la porcelaine dégourdie, la terre de pipe, etc., et même à certaines membranes artificielles, le papier, le parchemin factice, etc. Elle varie beaucoup avec la nature de ces substances. On ne peut donc pas dire, comme on le pensait autrefois, que c'est une propriété des tissus organisés. Il y a plus, MM. Matteucci et Cima ont vu que, lorsque la membrane est une peau d'animal, une vessie urinaire, une muqueuse stomacale, le résultat n'est pas le même suivant que cette membrane présente une face ou l'autre au courant endosmotique. Ces savants ont expliqué, par les différences observées dans les deux cas, comment il se fait que la muqueuse stomacale, qui sécrète le suc gastrique, puisse en même temps absorber les liquides très-dilués mis en contact avec elle.

La propriété endosmotique change davantage encore avec la nature des liquides en présence. On a fait sur ce sujet des recherches très-nombreuses, qui devaient, pensait-on, conduire à l'explication de ces faits singuliers. On a vu, dans tous les cas, que le courant d'*endosmose* et le courant d'exosmose sont en raison inverse l'un de l'autre. Quand l'*endosmose* est considérable, l'exosmose est à peine sensible; quand l'*endosmose* est moins énergique, l'exosmose augmente; quand l'*endosmose* est très-faible, l'exosmose lui est sensiblement égale, c'est-à-dire que le mélange des liquides s'accomplit également de part et d'autre, sans déterminer un changement de niveau. Le sucre et l'alcool semblent être les corps dont la présence développe le plus les actions d'*endosmose;* ainsi Dutrochet a mesuré qu'entre de l'eau et du sirop de sucre de 1,3 de densité, la force endosmotique est telle, qu'elle peut soulever une colonne mercurielle de $3^{m},43$, qui représente quatre fois et demie la pression atmosphérique. Les substances que l'on a appelées *colloïdes*, dont la gélatine, la gomme, l'albumine peuvent servir de types, et qui donnent aux liquides qui les dissolvent une apparence visqueuse, sont au contraire les moins susceptibles de se dialyser. Ces faits ont d'autant plus d'intérêt que plusieurs de ces substances colloïdes se trouvent à l'état de dissolution dans la plupart des liquides végétaux et animaux.

On a voulu expliquer l'*endosmose* par des mouvements que produiraient les densités différentes des liquides en présence. On pensait que le courant est d'autant plus énergique que la différence entre les densités est plus considérable, et qu'il a lieu du liquide le moins dense vers le liquide le plus dense; mais cette opinion ne supporte pas l'examen. On voit, en effet, en mettant en expérience de l'eau et de l'alcool, que le courant se prononce vers l'alcool, bien que la densité de l'alcool soit plus faible que celle de l'eau. On voit encore que deux solutions de même densité, faites avec des substances différentes et opposées simultanément à de l'eau distillée, donnent des résultats différents.

On a voulu aussi invoquer les actions électriques. C'était vouloir cacher par des mots l'ignorance complète où l'on était de la nature des faits. Quant à l'explication tirée de propriétés spéciales attribuées aux membranes naturelles, les observations relatives à la dialyse au travers de diaphragmes minéraux suffisent pour la réduire à sa juste valeur. Enfin, on a cru voir encore que les liquides qui ont la chaleur spécifique la plus élevée marchent vers ceux qui l'ont plus petite; mais cette opinion a besoin d'être établie sur des faits plus nombreux que ceux qui ont conduit à l'exprimer. En résumé : 1° l'*endosmose* ne se produit qu'entre liquides capables de se mouiller et de se dissoudre, susceptibles de mouiller la membrane ou le diaphragme dialyseur, mais non de les attaquer et de les détruire par une action chimique; 2° la direction du courant n'est pas déterminée par la densité des liquides en présence; 3° l'*endosmose* peut se produire entre liquides différents de même densité; 4° le sens du courant varie avec la nature de la membrane; 5° lorsque l'un des liquides se renouvelle continuellement, le phénomène se continue presque indéfiniment; 6° l'élévation de la température augmente la force endosmotique; 7° le gaz acide sulfhydrique arrête les phénomènes d'*endosmose;* 8° la cause de ces phénomènes est encore inconnue.

Les principaux travaux relatifs à l'*endosmose* se trouvent dans une brochure publiée par Dutrochet : l'*Agent immédiat du mouvement vital dévoilé* (Paris, 1826, in-8°); dans différents mémoires du même auteur; dans les *Leçons sur les phénomènes physiques des corps vivants*, par Matteucci, et dans la plupart des traités de physiologie animale et végétale. Ils sont fort importants à connaître, puisqu'ils sont la base des connaissances relatives à une foule de faits physiologiques, tels que l'absorption par les tissus animaux et végétaux, l'ascension de la séve dans les plantes, etc.

Dans ces dernières années, M. Graham a découvert un phénomène très-analogue à l'*endosmose* des liquides, l'*endosmose des gaz*, qui a été étudiée depuis par MM. Bunsen et Deville. Il résulte des recherches faites dans cette direction, que les gaz traversent d'autant plus facilement les corps poreux qu'ils sont moins denses : les quantités de deux gaz différents qui traverseront une même membrane dans un temps donné sont en raison inverse du carré de leurs densités. On fait souvent l'expérience suivante, destinée à rendre sensible cette différence : on abandonne

dans l'air une vessie gonflée d'hydrogène, tandis qu'une autre, gonflée d'air, est placée sous une cloche remplie d'hydrogène. L'hydrogène, étant à peu près 16 fois moins dense que l'air, traverse la membrane beaucoup plus vite que lui, de telle sorte qu'au bout de peu de temps la première vessie se trouve dégonflée, tandis que la seconde se gonfle rapidement et finit par éclater.

Le mot *endosmose* a été donné par extension à un fait physique très-différent de ceux qui précèdent. Lorsqu'un courant électrique traverse un liquide ou deux liquides séparés par une membrane ou un diaphragme de porcelaine dégourdie, ainsi que cela a lieu dans l'intérieur des piles à deux liquides, un transport de matière se produit au travers du corps poreux, différent de l'*endosmose* des liquides et dirigé du pôle positif vers le pôle négatif. C'est ce transport qui a été appelé par M. Porret *endosmose électrique*.

ENDOSMOTIQUE adj. (an-do-smo-ti-ke — rad. *endosmose*). Physiq. Qui a rapport à l'endosmose : *Courant* ENDOSMOTIQUE.

ENDOSPERME s. m. (an-do-spèr-me — du gr. *endon*, en dedans; *sperma*, graine). Bot. Amas de sucs que la graine renferme dans ses téguments avec l'embryon : *L'*ENDOSPERME *n'existe pas dans toutes les graines.* (A. Richard.) Syn. d'ALBUMEN. ‖ Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, qui croît à Java. ‖ Genre d'algues, voisin des nostocs, qui n'a pas été adopté.

— **Encycl.** Bot. Louis-Claude Richard donne ce nom à la substance qui, dans un grand nombre de végétaux, forme avec l'embryon l'amande de la graine. Jussieu avait donné à cette substance celui de *périsperme*, et Goertner celui d'*albumen*. Le nom d'*endosperme* est plus exact que celui de *périsperme*, parce que cette substance n'entoure pas toujours l'embryon; il est plus exact aussi que celui d'*albumen*, parce qu'elle ne ressemble pas toujours à l'albumen des oiseaux ou blanc d'œuf. Dans les nyctaginées, par exemple, l'*endosperme*, loin d'entourer l'embryon, forme une masse environnée par ce dernier, et dans les graminées l'*endosperme* est unilatéral, étant rejeté tout entier d'un côté de l'embryon. Quant à la nature de la substance, loin d'être toujours albumineuse, elle est farineuse dans beaucoup de graminées, oléagineuse dans les euphorbes, cartilagineuse dans presque tous les palmiers, cornée dans le café, mucilagineuse dans le liseron et le cocotier. Dans la méthode naturelle de L. de Jussieu, l'*endosperme* a servi à établir par sa présence, par son absence ou par sa nature, de bons caractères distinctifs entre certaines familles de plantes, surtout parmi les monocotylédonées.

ENDOSPERMÉ, ÉE adj. (an-do-spèr-mé). Bot. Qui est muni d'un endosperme. On dit aussi ENDOSPERMIQUE. ‖ Se dit, par opposition à *ectosperme*, des algues filamenteuses, cloisonnées et vertes, qui ont les spores renfermées dans la fronde.

— s. f. pl. Division d'algues filamenteuses, cloisonnées et vertes, qui ont les spores renfermées dans l'intérieur de la fronde, telles que les conferves et les zygnèmes.

ENDOSPORE adj. (an-do-spo-re — du gr. *endon*, en dedans, et de *spore*). Bot. Dont les spores sont enfermées dans des conceptacles particuliers.

— s. f. Membrane mince qui tapisse la paroi intérieure de certaines spores.

ENDOSPORÉ, ÉE adj. (an-do-spo-ré — du gr. *endon*, en dedans, et de *spore*). Bot. Qui a ses spores ou semences à l'intérieur.

ENDOSSAGE s. m. (an-do-sa-je — rad. *endosser*). Syn. d'ENDOSSURE.

ENDOSSE s. f. (an-do-se — rad. *endosser*). Fam. Soin, peine, responsabilité qui incombe : *C'est vous qui avez l'*ENDOSSE *de cette mauvaise affaire. Ce n'est pas sur moi qu'il en faut jeter l'*ENDOSSE.

ENDOSSÉ, ÉE (an-do-sé) part. passé du v. Endosser. Que l'on a mis sur soi : *Aussitôt son habit* ENDOSSÉ, *il partit.*

— Fig. Chargé d'une chose désagréable, ennuyeuse : *Me voilà* ENDOSSÉ *de l'oraison funèbre de Gresset.* (D'Alemb.)

— Comm. Qui porte un endos, une formule de transfert d'une personne à une autre :

. . . . . Comment, avec un cœur d'airain,
Refuser un billet *endossé* de ma main !

REGNARD.

— Agric. *Labour endossé*, Celui dans lequel les sillons sont séparés par une crête relevée : *Chaque planche se laboure à part par un labour* ENDOSSÉ. (Math. de Domb.)

ENDOSSEMENT s. m. (an-do-se-man — rad. *endos*). Formule de transfert écrite au dos d'un billet : *Cette lettre de change a plusieurs* ENDOSSEMENTS. (Acad.) *Les valeurs transmissibles par voie d'*ENDOSSEMENT *doivent être délivrées dans l'intervalle d'une bourse à l'autre.* (L.-J. Larcher.) ‖ On dit aussi ENDOS.

— Dr. coutum. Quittance que le seigneur ou son receveur écrivait au dos du contrat de vente d'un héritage dépendant de la seigneurie.

— Techn. Syn. d'ENDOSSURE.

— **Encycl.** Il y a dans notre droit plusieurs espèces d'*endossement*, suivant le but que les parties se proposent. Le porteur veut-il transférer la propriété du titre, l'*endossement* est *régulier;* veut-il seulement conférer le droit d'en toucher le montant, l'*endossement* est *irrégulier;* veut-il le donner en gage à son créancier, l'*endossement* est dit *de gage* ou *de garantie*.

— I. ENDOSSEMENT RÉGULIER. *Ses formes.* La cession des créances civiles sans clause à ordre est soumise à des formalités rigoureuses. Elle n'est parfaite à l'égard des tiers qu'à partir de la notification faite au débiteur cédé, ou de son acceptation dans un acte authentique. Le législateur a dû simplifier ces formalités dans l'intérêt du commerce; il a décidé que la cession d'un titre à ordre serait réalisée à l'égard de tous par une simple mention écrite au dos. Cette mention doit contenir la date du jour où la cession a été faite, le nom du cessionnaire, la clause à ordre, l'indication de la valeur fournie, la signature de l'endosseur.

1° *La date du jour de la cession.* Quelle est l'utilité de cette mention? 1° Elle détermine la date respective des *endossements*, et par là fait connaître à l'endosseur obligé de payer quels sont ceux qui le précèdent et lui doivent garantie; 2° elle permet de déterminer si la cession a été faite avant ou après une faillite. Dans ce dernier cas, elle est frappée de nullité : le failli, dessaisi par le jugement déclaratif, ne peut faire un *endossement* valable. Il est vrai qu'une antidate est possible; mais c'est là une fraude dangereuse, punie par l'article 139 du code de commerce des peines du faux en écriture de commerce (travaux forcés). On a élevé la question de savoir si l'article 139 est une disposition exceptionnelle ou une application des principes du faux. Nous inclinons à penser que c'est une disposition exceptionnelle; en effet, il n'y a faux que dans deux cas : 1° si l'écrit a été matériellement altéré; 2° si l'on a prêté dans un acte à des personnes étrangères des choses qu'elles n'ont pas faites. Dans notre espèce, le mensonge émane des parties elles-mêmes, l'écrit n'est pas matériellement altéré; par conséquent, les éléments constitutifs du faux manquent absolument.

La solution que nous venons de donner nous permet de résoudre une autre difficulté. Faut-il limiter la pénalité de l'article 139 à l'antidate de l'*endossement* ou l'étendre à l'antidate de la lettre de change? Des auteurs graves soutiennent cette dernière doctrine. Il leur paraîtrait inconséquent et contradictoire que la loi fût plus sévère pour l'antidate d'un engagement accessoire à la lettre de change que pour l'antidate de cette lettre elle-même. Mais il y a là une méprise, un oubli du motif tout spécial qui a fait prononcer la peine du faux contre l'antidate de l'*endossement*. Personne ne voudra acheter la lettre de change qui ne portera que la signature du failli; au contraire, les acheteurs seront nombreux s'il s'agit d'un *endossement* lorsque les autres signataires seront solvables. Dès lors, il n'y a pas à craindre l'antidate; elle ne serait d'aucune utilité.

En principe, la date comprend seulement l'indication de l'année, du mois et du jour; elle ne comprend pas l'indication du lieu, par l'excellente raison que l'*endossement* ne nécessite pas un contrat de change et que cette indication est exigée lors de la création de la lettre dans le but unique de constater l'existence du contrat de change. Dans la pratique, le lieu est généralement indiqué. Cette indication est nécessaire dans deux cas exceptionnels : 1° lorsque la lettre de change est *tirée pour compte;* le contrat de change ne se forme alors que par l'*endossement*, et il faut pouvoir constater qu'il est intervenu; 2° lorsqu'elle est tirée d'un pays étranger dont la loi n'exige pas les formalités requises par la loi française. Il faut alors connaître le lieu de l'*endossement* afin d'appliquer la règle : *Locus regit actum.*

2° *Le nom du cessionnaire.* L'*endossement* ne peut être régulier qu'à la condition de contenir le nom du cessionnaire.

3° *La clause à ordre.* Anciennement, la cession de la lettre de change, même revêtue de la clause à ordre, ne produisait tous ses effets de plein droit que lorsqu'elle était négociée dans le lieu de la création ou dans celui du payement. La faculté de céder la lettre de change par *endossement* s'arrêtait au premier degré; elle appartenait au preneur seul; ses cessionnaires ne pouvaient en user qu'en vertu d'une autorisation spéciale. Aujourd'hui, au contraire, tout porteur, fût-il séparé du preneur par une longue série d'endosseurs intermédiaires, peut céder la lettre de change par *endossement* et dans quelque lieu que ce soit.

4° *L'indication de la valeur fournie.* Il ne suffit pas qu'il y ait une valeur fournie, il faut qu'elle soit énoncée; c'est une condition de forme. La seule utilité de cette indication est de préciser le but de l'*endossement*, de prouver que l'endosseur a voulu transférer la propriété.

5° *La signature de l'endosseur.* Cette signature n'est pas formellement exigée par l'article 137; mais elle est indispensable par la force même des choses.

— *Effets de l'endossement régulier.* L'*endossement* régulier produit deux effets, dont chacun présente une dérogation aux principes du droit civil.

1° *Premier effet. L'endossement* transfère la propriété de la lettre de change ou du billet à ordre. En droit commun, si la créance qui est cédée peut être paralysée par certains moyens opposables au cédant, le débiteur peut les invoquer vis-à-vis du cessionnaire; c'est l'application de la règle : *Nemo plus juris quam sese habet in alium transferre potest.* Au contraire, le débiteur d'un titre à ordre ne peut opposer au cessionnaire les exceptions qu'il avait contre le cédant. La raison de cette différence, c'est que le cessionnaire d'un titre ordinaire peut et doit prendre des renseignements chez le débiteur cédé, tandis que le cessionnaire d'un titre à ordre, à cause de la célérité qu'exigent les affaires commerciales, ne peut prendre les mêmes renseignements. La règle : *Exceptio quæ obstabat cedenti non obstat cessionario*, n'est écrite dans aucun texte, mais elle résulte du bon sens et de la tradition; la jurisprudence n'a jamais refusé de l'appliquer.

Première application de cette règle. Jacques est créancier de Louis pour une somme de 6,000 fr. en vertu d'un titre à ordre; le 20 mars, Jacques devient débiteur de Louis pour une somme égale; le 22 mars, Jacques cède le titre à Bernard. Lorsque Bernard s'adressera à Louis, celui-ci ne pourra le repousser par l'exception de compensation. S'il s'agissait d'un titre ordinaire, la compensation serait utilement opposée.

Deuxième application. Supposons un débiteur étranger, domicilié à Londres, qui a un créancier étranger en vertu d'un titre à ordre. Ce créancier cède le titre à un Français. Le créancier français jouira de certains bénéfices qui ne sont pas accordés au créancier étranger : 1° il pourra réclamer le bénéfice de l'article 14 du code civil; 2° il pourra le faire condamner par corps si le chiffre de la somme est égal ou supérieur à 150 fr. (art. 14, loi de 1832); 3° il pourra faire prononcer contre son débiteur la contrainte par corps préventive.

Ces deux applications se justifient par cette idée que le débiteur, en faisant le titre à ordre, a renoncé à tous les moyens de défense qu'il avait contre le cédant dans le cas où le titre serait transféré.

Troisième application. Louis doit 100 fr à Paul en vertu d'un pari ou d'une perte faite au jeu. Il souscrit un billet à l'ordre de Paul. Si, à l'échéance, Paul se présente, Louis aura le droit de le repousser en invoquant l'article 1965 du code civil. Si, avant l'échéance, Paul a endossé le billet à l'ordre de Jacques, l'exception de jeu pourra-t-elle être opposée à Jacques? Il faut distinguer. Non, si Jacques est de bonne foi, c'est-à-dire s'il ignore la cause de la dette, par application de la règle : *Exceptio quæ obstabat cedenti non obstat cessionario;* oui, s'il est de mauvaise foi.

Cette distinction se justifie rationnellement. Il y a eu imprudence de la part de Louis à souscrire un billet à ordre en dissimulant la cause de la dette; au contraire, Jacques n'a aucun reproche à s'adresser s'il est de bonne foi. Il est juste que la perte, si perte il y a, soit supportée par le débiteur imprudent et non par le cessionnaire.

La règle : *Exceptio quæ obstabat*, etc., ne doit pas s'appliquer dans les cas suivants.

Première hypothèse. Un faux a été commis, par exemple, on a imité la signature du tireur de la lettre de change ou du souscripteur du billet à ordre. Celui dont on a imité la signature ne peut être tenu envers personne; il n'a commis aucune imprudence.

Deuxième hypothèse. Louis a signé un billet ou accepté une lettre de change sous l'empire de la violence; malgré controverse, nous devons admettre que Louis pourra repousser le tiers de bonne foi entre les mains de qui se trouvera la lettre ou le billet au moment de l'échéance; la raison est toujours la même : Louis n'est pas en faute.

Troisième hypothèse. Un incapable (mineur, interdit) a souscrit un billet ou accepté une lettre de change; il peut, au moins à notre avis, repousser les tiers de bonne foi; autrement, ce serait éluder les règles de l'incapacité.

2° *Deuxième effet.* D'après les principes du droit civil, celui qui cède une créance n'est tenu de garantir que l'existence du droit et non la solvabilité du débiteur.

D'après les règles du droit commercial, celui qui cède un titre à ordre est garant de toutes les obligations dérivant du titre.

Quelle est la raison de cette différence? 1° La cession des créances sans clause à ordre n'est pas favorable. Celle des effets de commerce importe à l'intérêt public. 2° Le cessionnaire des effets de commerce ne connaît pas les endosseurs précédents. Il est naturel qu'il réclame la garantie du cédant. Le cessionnaire d'une créance civile doit s'enquérir du plus ou moins de solvabilité du débiteur cédé.

— II. ENDOSSEMENT IRRÉGULIER. *Ses formes.* L'*endossement* irrégulier est celui qui n'est pas conforme aux prescriptions de l'article 137 du code de commerce. Il a pour but et pour effet de donner mandat à un tiers de toucher le montant de la lettre de change ou du billet à ordre pour le compte de l'endosseur.

On ne peut expliquer qu'historiquement l'épithète d'irrégulier donnée à cette sorte d'*endossement*. La lettre de change et le billet à ordre existaient dès le moyen âge; la clause à ordre ne date que du commencement du XVIII[e] siècle.

Avant cette époque, le propriétaire d'une lettre de change qui voulait la céder écrivait au dos « pour acquit » et signait. Le cessionnaire se présentait chez le tiré comme mandataire du cédant. Au XVII[e] siècle, on permit l'*endossement*, mais sous certaines conditions. Si l'une des conditions prescrites n'était pas observée, l'*endossement* était dit *irrégulier* et les règles du droit antérieur, c'est-à-dire les règles du mandat, étaient applicables. Le mot a persisté, et il désigne encore aujourd'hui l'*endossement* de procuration ou de mandat.

— *Effets de l'endossement irrégulier.* La loi interprète l'*endossement* irrégulier en ce sens, que l'endosseur n'a voulu donner qu'un mandat. Cette interprétation peut être conforme ou contraire à l'intention des parties.

Première hypothèse. Elle est conforme à la volonté des parties. Le mandataire peut toucher le montant de la lettre de change et en donner quittance. Il doit faire tous les actes nécessaires pour la conservation du titre : présenter la lettre de change à l'acceptation et faire protester en cas de refus; réclamer le payement à l'échéance et à défaut commencer les poursuites.

On s'est demandé si le mandataire avait le droit de céder à un tiers la lettre de change par *endossement* régulier. Savary et Pothier résolvaient la question par la négative; il leur semblait que le porteur, n'étant pas propriétaire de la lettre de change, ne pouvait disposer de cette propriété au profit de personne : *Nemo plus juris quam sese habet in alium transferre potest.* Aujourd'hui encore, cette opinion a été soutenue par de très-bons esprits, qui ajoutent à l'argument donné par Savary et Pothier un argument tiré de l'article 1988 du code civil. Aux termes de cet article, le mandat général n'embrasse que les actes d'administration; l'*endossement* irrégulier n'est autre chose qu'un mandat; il ne peut conférer le droit de faire des actes de disposition. Ces raisons nous touchent médiocrement : 1° on peut transférer les droits qu'on n'a pas avec l'agrément du propriétaire; 2° d'autre part, l'article 1988 prévoit et règle les effets du mandat général et nullement l'hypothèse particulière qui nous occupe. Le seul principe qui doive nous servir de guide, c'est l'intention des contractants.

L'endosseur a-t-il voulu reconnaître au porteur le droit de faire pour son compte un *endossement* régulier, le porteur pourra céder la lettre par *endossement* régulier. A-t-il entendu limiter le mandat aux actes d'administration, le mandataire ne pourra disposer de la créance.

Plaçons-nous dans le premier cas, et voyons quels seront les effets de la cession consentie par le porteur. Supposons, par exemple, que Bernard a fait un *endossement* irrégulier au profit de Louis et que celui-ci a transféré la propriété du titre à Raymond, par *endossement* régulier. Lequel d'entre eux doit-on considérer comme endosseur, Bernard ou Louis? Suivant la réponse, Raymond aura pour garants Bernard et Louis, ou Bernard seulement. Il faut examiner en quelle qualité Louis a agi. S'il a signé « au nom et par procuration de Bernard, » il est resté en dehors de l'opération; Bernard sera seul obligé. S'il a signé sans indiquer sa qualité de mandataire, il sera personnellement obligé.

— *Différences entre les effets de l'endossement régulier et ceux de l'endossement irrégulier.* Les différences sont nombreuses; elles résultent de cette idée que l'*endossement* irrégulier laisse l'endosseur propriétaire, sauf exception pour le cas où le porteur a eu le droit de céder le titre et l'a effectivement cédé.

1° Louis, le porteur, doit rendre compte à Bernard de la façon dont il a rempli son mandat.

2° Bernard, l'endosseur, peut, avant l'échéance, révoquer le mandat qu'il a donné à Louis. Le mandat s'évanouit de plein droit par les modes d'extinction du mandat (mort, faillite, déconfiture, etc.).

Que décider si Louis tombe en faillite? Bernard pourra-t-il revendiquer le titre ou bien aura-t-il seulement le droit de réclamer le payement du prix au prorata? Si l'*endossement* était régulier, Bernard, ayant cessé d'être propriétaire, ne pourrait revendiquer; comme l'*endossement* est irrégulier, Bernard est toujours propriétaire, il doit triompher dans sa revendication (art. 574 du code de comm.).

3° Bernard a endossé à Louis un titre tiré sur Jacques. A l'échéance, Jacques s'aperçoit que Bernard est son débiteur pour une somme égale au montant de la lettre de change. Il oppose la compensation. Le juge devra en tenir compte si l'*endossement* est irrégulier. Si l'*endossement* est régulier, la prétention de Jacques sera repoussée.

Deuxième hypothèse. L'interprétation de la loi est contraire à l'intention des parties. Le porteur Louis prétend que son intention à lui et à l'endosseur Bernard a été de céder la propriété du titre; sera-t-il admis à faire cette preuve? La question est fort grave. Plusieurs systèmes ont été proposés.

Premier système. Louis ne peut pas prouver contre la présomption de la loi; l'article 138 est formel.

Deuxième système. Louis peut prouver contre la présomption de la loi; mais comme l'*endossement* n'est pas régulier, il n'y a qu'une cession ordinaire soumise aux règles du droit civil.

Ces deux opinions sont inadmissibles : la première est contraire à l'intention des parties; la deuxième viole l'intention des parties et les termes de l'article 138.

Troisième système. Louis peut prouver contre la présomption de la loi; mais la présomption est contre lui.

Quatrième système (accepté par la cour de cassation; Sirey, 1859, 1re partie, page 97). Louis peut prouver contre la présomption de la loi, lorsque le procès s'agite entre lui et les personnes qui ne peuvent avoir plus de droit que Bernard (ses héritiers, ses créanciers). Lorsque le procès s'élève entre Louis et un tiers, la présomption de la loi ne peut être combattue par la preuve contraire.

Quel peut être ce tiers? Quel intérêt aura-t-il? Prenons un exemple : Jacques, l'accepteur d'une lettre de change, a une cause de compensation à opposer à Bernard; Louis se présente à l'échéance; Jacques est un tiers vis-à-vis de lui, il peut lui opposer utilement la compensation et il y a intérêt.

Ce tempérament apporté au troisième système se justifie par des motifs d'équité fort graves. Jacques ne peut savoir quelle a été l'intention de Louis et de Bernard. Si l'on autorisait Louis à prouver contre la présomption de l'article 138, Jacques n'aurait aucun moyen de défense à opposer.

— *Endossement en blanc.* L'*endossement* en blanc consiste dans la signature de l'endosseur mise au dos du titre sans aucune autre mention. C'est le plus irrégulier de tous les *endossements.* Il faut lui appliquer les règles de l'*endossement* irrégulier. Il se distingue pourtant de ce dernier à un double point de vue.

1° Le porteur peut compléter l'*endossement* en écrivant toutes les mentions prescrites par l'article 173, et faire naître après coup un *endossement* régulier, si l'endosseur lui a reconnu ce droit.

2° En cas de protêt, il est d'habitude que les huissiers remplissent les blancs avec des dates de fantaisie. Sans doute ils se rendent coupables d'une antidate, mais cette antidate ne tombe pas sous le coup de l'article 139, qui ne punit que les antidates frauduleuses. Sans doute encore la date n'est pas réelle et une des conditions prescrites par l'article 137 pour la validité de l'*endossement* fait défaut; mais la cour de cassation s'écarte du principe rigoureux de cet article. En résumé, l'*endossement* en blanc est une *pierre d'attente.* (Savary.)

Souvent les parties se contentent d'un *endossement* en blanc pour rendre la circulation du titre plus facile. Il y a là un danger sérieux; si le titre tombait entre les mains d'une personne de mauvaise foi, elle pourrait l'endosser à son ordre.

— III. ENDOSSEMENT DE GAGE. Cet *endossement* a pour but de donner en gage la lettre de change ou le billet à ordre. Il se réalise par ces mots, écrits au dos : « Valeur reçue en garantie. »

Comme l'*endossement* régulier, il permet au créancier de vendre le titre et d'imputer le prix sur le montant de sa créance.

ENDOSSER v. a. ou tr. (an-dô-sé — de *en*, et de *dos*, proprement mettre sur le dos; de là *endosser* un habit, puis mettre sa signature au *dos* d'un papier, d'où *endosser* une lettre de change; en termes de relieur, mettre le dos à un volume). Revêtir, mettre sur soi, sur son dos : ENDOSSER *la cuirasse.* ENDOSSER *son uniforme. On vit les cardinaux de Richelieu, de La Valette et de Sourdis* ENDOSSER *la cuirasse.* (Volt.)

Il s'habille en berger, *endosse* un hoqueton,
Fait sa houlette d'un bâton.

LA FONTAINE.

— Fig. Charger de quelque chose désagréable : *Il m'A* ENDOSSÉ *de cette affaire.* ‖ Prendre sur soi, assumer, partager la responsabilité de : *On est bien sot quand on* ENDOSSE *les sottises de ses ennemis mêmes.* (Raspail.)

— *Endosser un enfant,* S'en reconnaître le père.

— *Endosser l'uniforme,* Entrer dans la carrière militaire. ‖ *Endosser la soutane, l'écarlate,* Se faire ecclésiastique, entrer dans la magistrature :

Les animaux ont-ils des universités?
Voit-on fleurir chez eux les quatre facultés?
Y voit-on des savants en droit, en médecine,
Endosser l'écarlate et se fourrer d'hermine?

BOILEAU.

— Comm. Inscrire un transfert au dos d'un billet ou d'une lettre de change : ENDOSSER *une lettre de change.*

— Techn. Exécuter l'opération de l'endossure. ‖ *Poinçon à endosser,* Outil de fer, consistant en une petite tige cylindrique emmanchée dans un manche de lime et terminée en forme d'olive aplatie, dont se sert l'ouvrier endosseur pour arrondir le dos des livres. ‖ *Presse à endosser,* Presse à main, dans laquelle on serre le livre que l'on veut endosser.

— Agric. Relever le milieu des sillons au moyen de la charrue : *Lorsqu'on* ENDOSSE *un billon, la raie qui était restée dans son milieu au dernier labour est ordinairement remplie de terre.* (Math. de Dombasle.) *Pour* ENDOSSER, *on commence le labour par la ligne du milieu du billon.* (Math. de Dombasle.)

— Jeux. Charger quelqu'un ou se charger soi-même de la perte : *Il m'A* ENDOSSÉ *toute la consommation.* J'AI ENDOSSÉ *la consommation.*

S'endosser v. pr. Être endossé : *Le froc* S'ENDOSSE *plus aisément qu'il ne se quitte.*

ENDOSSEUR s. m. (an-do-seur — rad. *endosser*). Celui qui passe un billet, une lettre de change à un tiers, en inscrivant au dos de l'effet la formule ordinaire de transfert : *Le tireur et les* ENDOSSEURS *d'une lettre de change sont garants solidaires de l'acceptation et du payement à l'échéance.* (Acad.) *Quand un souscripteur ne peut faire honneur à sa signature, c'est le premier* ENDOSSEUR *qui paye le billet.* (H. Langlois.)

— Fam. Celui qui a reconnu un enfant : *Connaît-on le père? — On ne connaît que l'*ENDOSSEUR.

— Techn. Ouvrier chargé de l'opération de l'endossure.

ENDOSSURE s. f. (an-do-su-re — rad. *endosser*). Techn. Opération qui consiste à recouvrir le dos d'un livre, préalablement serré entre deux ais au moyen d'une presse à main, de plusieurs couches successives de colle de pâte ou de colle forte, en laissant un intervalle de quelques heures entre chaque couche et la suivante, après quoi on l'arrondit. ‖ On dit aussi ENDOSSEMENT et ENDOSSAGE.

ENDOSTOME s. m. (an-do-sto-me — du gr. *endon,* en dedans; *stoma,* bouche). Bot. Ouverture que présente à son sommet la membrane interne de l'ovule.

ENDOTHÈQUE s. f. (an-do-tè-ke — du gr. *endon,* en dedans; *thêkê,* loge). Bot. Membrane interne d'une loge d'anthère.

ENDOTHERMIQUE adj. (an-do-tèr-mi-ke — du gr. *endon,* en dedans; *thermos,* chaud). Chim. Se dit de l'action de la lumière qui effectue le travail nécessaire pour décomposer l'acide carbonique dans la respiration végétale : *Réaction* ENDOTHERMIQUE.

ENDOTOSCOPE s. m. (an-do-to-sko-pe — du gr. *endon,* en dedans; *ous, ôtos,* oreille; *skopeô,* j'observe). Méd. Instrument dont on se sert pour voir dans l'oreille.

— **Encycl.** L'*endotoscope* est un appareil dont l'invention est due à M. le docteur Gellé. C'est un petit instrument très-simple, très-ingénieux, destiné à rendre sensible à la vue la mobilité du tympan et à observer tous les mouvements dont cette membrane est susceptible. Grâce à lui, il est possible de suivre de l'œil l'effet de l'insufflation d'air, d'en constater la pénétration par la trompe. Cette heureuse invention contribuera beaucoup à éclairer le diagnostic et le traitement des maladies de l'oreille.

ENDOTRIC s. m. (an-do-trik — du gr. *endon,* en dedans; *thrix,* poil). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, formé aux dépens des gentianes et comprenant les espèces qui ont la gorge velue. ‖ On dit aussi ENDOTRICHE.

ENDOTRICHÉ, ÉE adj. (an-do-tri-ché — rad. *endotric*). Bot. Qui est velu, garni de poils intérieurement.

ENDOTROPIS s. m. (an-do-tro-piss — du gr. *endon,* en dedans; *tropis,* carène). Bot. Genre d'arbrisseaux volubiles, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant quelques espèces qui croissent dans l'Inde et en Australie.

ENDOUAIRER v. a. ou tr. (an-dou-è-ré — de *en,* et de *douaire*). Assurer un douaire à : ENDOUAIRER *une femme.*

ENDOUZAINÉ, ÉE (an-dou-zè-né) part. passé du v. Endouzainer : *Mouchoirs* ENDOUZAINÉS.

ENDOUZAINER v. a. ou tr. (an-dou-zè-né — rad. *douzaine*). Mettre par douzaines : ENDOUZAINER *des serviettes.*

ENDOVELLICUS, nom d'une divinité dont le culte était très-répandu chez les anciens Espagnols. Les uns l'identifient avec Mars, d'autres avec Cupidon.

ENDRACH s. m. (an-drak). Bot. Syn. de HUMBERTIE. ‖ On dit aussi ENDRACHION.

ENDRE, ANDRE, son final d'un grand nombre de mots, qui se rend toujours par *endre,* que le mot soit primitif ou dérivé. Exemples : *Appr*ENDRE, *déf*ENDRE, *ent*ENDRE, PENDRE; *appr*ENTI, *déf*ENSEUR, *ent*ENTE, PEN*daison.* Il faut excepter *épandre* et *répandre,* qui s'écrivent par *an.*

ENDRESSIE s. f. (an-drè-sî). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des sésélinées, formé aux dépens des méums, et comprenant une seule espèce, qui croît sur les Pyrénées.

ENDRIVET s. m. (an-dri-vé). Mar. Bannière coupée de quatre fentes arrivant jusqu'à la moitié de sa longueur et ornée de trois fleurs de lis d'or de chaque côté, qu'on hissait en tête du mât principal.

ENDROGUER v. n. ou intr. (an-dro-ghé). Argot. Chercher à faire fortune.

ENDROIT s. m. (an-droi — de *en,* et de *droit,* pour exprimer une direction). Espace circonscrit, place déterminée : *Il serait absurde de dire qu'on croit que le même corps peut être dans deux* ENDROITS *en même temps.* (L. Pinel.) *Paris est l'*ENDROIT *du monde où l'on vit le mieux des rentes et du travail d'autrui.* (A. Karr.) *A aucune époque peut-être on ne s'est tant agité que de nos jours. Le monde est une fourmilière sur laquelle les hommes vont et viennent; un philosophe de l'école railleuse pourrait croire qu'ils ne sont bien nulle part et qu'ils ne se donnent un si furieux mouvement que pour découvrir dans un coin du globe*

. . . . Un *endroit écarté*
Où de mourir en paix on ait la liberté.

A. ACHARD.

— Portion, point déterminé, partie d'une chose : *Dans quel* ENDROIT *du corps souffrez-vous? Dans certains* ENDROITS *de cette robe, la couleur est passée.* ‖ Passage, partie d'un ouvrage : *Il sait les plus beaux* ENDROITS *d'Homère et de Virgile.* (Acad.)

. . . . Ce vers me semble froid,
Je le retrancherais. — C'est le plus bel *endroit.*

BOILEAU.

— Ville, bourg, localité : *Il était fort estimé dans son* ENDROIT.

Padoue est un fort bel *endroit,*
Où de très-grands docteurs en droit
Ont fait merveille.

A. DE MUSSET.

— Côté, point de vue, aspect : *Nous ne voulons pas nous connaître, si ce n'est par les beaux* ENDROITS. (Boss.) *A parler humainement, la mort a un bel* ENDROIT, *qui est de mettre fin à la vieillesse.* (La Bruy.) *Notre siècle, recommandable par d'autres* ENDROITS, *est le siècle de la sécheresse.* (Volt.) *La méchanceté est toujours ridicule par quelque* ENDROIT. (Dider.) *Un grand homme est vulgaire par quelque* ENDROIT *de son caractère.* (A. Fée.) *Chaque idée de la raison nous découvre par quelque* ENDROIT *l'existence de Dieu.* (E. Saisset.)

Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte
Et du premier consul déjà par quelque *endroit*
Le front de l'empereur brisait le masque étroit.

V. HUGO.

— Beau côté d'une étoffe, celui qui a été fait pour être montré, par opposition à l'envers : *Après avoir usé un habit à l'*ENDROIT, *il le retournait à l'envers. Certaines étoffes ont deux* ENDROITS.

— Fig. Beau côté, point de vue favorable : *Je vous fais voir l'envers des événements que l'histoire ne montre pas; l'histoire ne montre que l'*ENDROIT. (Chateaub.)

Mais voyons l'homme enfin par son plus bel *endroit.*

BOILEAU.

— *Endroit faible,* Côté le plus attaquable, point sur lequel on se trouve facilement ou ordinairement en défaut : *Prendre quelqu'un par son* ENDROIT FAIBLE. *L'unique soin des enfants est de trouver l'*ENDROIT FAIBLE *de leurs maîtres, comme de tous ceux à qui ils sont soumis.* (La Bruy.) ‖ *Endroit sensible,* Point sur lequel on cède, sur lequel on se laisse aller plus facilement : *En le prenant par son* ENDROIT SENSIBLE, *vous êtes sûr d'obtenir tout ce que vous demanderez.*

— Loc. fam. *Être bien de son endroit,* Prouver par ses manières qu'on est né dans un village, qu'on est resté étranger aux usages du monde.

— Loc. prépos. *A l'endroit de,* Envers, au sujet de, à l'égard de, relativement à, en ce qui concerne : *Quelques mémoires sont pieusement fidèles à* L'ENDROIT DES *injures, mais tout à fait oublieuses des bienfaits.* (Csse de Blessington.) *Le moyen âge n'était pas tendre à* L'ENDROIT DES *sorcières.* (E. Texier.)

. . . Le peuple, inégal *à l'endroit des tyrans,*
S'il les déteste morts les adore vivants.

CORNEILLE.

— **Syn. Endroit, lieu, place.** Celui de ces trois mots dont le sens a le plus de généralité est *lieu. Endroit* est plus précis et sert quelquefois à désigner une partie spéciale comprise dans un lieu plus grand. On dit, sans rien préciser, qu'un animal farouche se plaît dans les *lieux écartés*; mais on dira que le cerf s'est retiré dans l'*endroit* le plus écarté de la forêt. On dirait bien aussi : Paris est un *lieu* charmant, surtout dans les *endroits* fréquentés par la bonne compagnie. *Place* ajoute à l'idée de lieu celle d'être occupé, soit actuellement, soit dans l'avenir : *Pour bien voir le spectacle, il faut occuper une bonne* PLACE. *La* PLACE *d'honneur n'est pas toujours celle où l'on est le mieux à son aise.*

— **Antonyme.** Envers.

— **Allus. littér. Un endroit écarté, Où d'être homme d'honneur on ait la liberté,** Allusion à deux vers du *Misanthrope,* acte V, scène VIII, qui achèvent de peindre le caractère d'Alceste. Le misanthrope, furieux contre Célimène qui, à vingt ans, refuse d'aller s'ensevelir avec lui dans un désert, lance sa dernière boutade :

Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
Je vais sortir d'un gouffre où triomphent les vices,
Et chercher sur la terre *un endroit écarté*
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.

Dans l'application, les mots *homme d'honneur* varient presque toujours :

« Que faire? Que dire? Quel parti prendre? Tout reproche était inutile. J'aurais bien pu, à la vérité, considérer le cas comme rédhibitoire et faire casser mon mariage; mais comment oser publier ma honte? Je pris mon courage à deux pattes, je résolus de quitter le monde, d'abandonner la carrière des lettres, de fuir dans un désert, s'il était possible; d'éviter à jamais l'aspect d'une créature vivante, et de chercher, comme Alceste,

. . . . *Un endroit écarté*
Où d'être un merle blanc on eût la liberté. »

A. DE MUSSET.

« Il y a peu d'années, quelques grandes dames, lasses de se meurtrir les pieds aux galets de Dieppe et d'y partager avec un profane vulgaire des plaisirs trop connus et stéréotypés en quelque sorte pour chaque saison, résolurent de faire une petite Église et se mirent à chercher

. . . . *Quelque endroit écarté*
Où de nager en paix on eût la liberté.

» Le capitaine féminin de cette exploration côtière eut le bonheur ou l'adresse de découvrir Trouville. »

FÉLIX MORNAND.

« La sombre résolution de notre Anglais paraissait fortement prise. Il quitta Londres, arriva à Paris, et, dès le soir même, il se rendait au bois de Boulogne. Mais les promeneurs battaient toutes les allées; des groupes occupaient tous les carrefours. Le lendemain, notre homme, encore plus splénétique que la veille, s'achemina vers le bois de Vincennes. Là, des gardiens dans chaque massif. L'Anglais, furieux d'être obligé de vivre, revint à son hôtel et serra soigneusement la corde au fond de sa malle, maudissant ce Paris où il n'avait pu trouver

. . . . *Un endroit écarté*
Où de se pendre en paix on eût la liberté. »

(Le *Sport.*)

ENDROMIDE adj. (an-dro-mi-de). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre endromis.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre endromis.

— s. f. Antiq. Autre orthographe de ENDROMIS.

ENDROMIS s. f. (an-dro-miss — du gr. *en,* dans, pour; *dromos,* course). Antiq. gr. Sorte de brodequin emprunté aux chasseurs crétois, et que les artistes donnèrent à Diane chasseresse : *L'*ENDROMIS *montait jusqu'au mollet, était lacée sur le devant et laissait les orteils découverts, tandis que le cothurne, qui allait aussi jusqu'au mollet et était lacé sur le devant, couvrait tout le pied.* ‖ On dit aussi ENDROMIDE.

— Antiq. rom. Grosse couverture de laine dont se couvraient les hommes après les exercices gymnastiques. ‖ *Endromides tyriennes,* Couverture d'étoffe plus précieuse dont se servaient les femmes qui se livraient aux mêmes exercices.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des bombyx et comprenant une seule espèce commune aux environs de Paris.

— **Encycl.** Entom. Ce genre de lépidoptères nocturnes ne comprend qu'une seule espèce, l'*endromis changeant* ou *versicolore,* qui se trouve en France, dans le centre et le nord de l'Europe. Bien que nocturne, l'*endromis* vole souvent en plein soleil dans les bois d'une certaine étendue. C'est un beau papillon, de 0m,06 à 0m,07 d'envergure, à ailes agréablement variées de blanc, de gris et de ferrugineux; ses antennes sont pectinées. Sa chenille, qui ressemble à celle des sphinx, est glabre, d'un beau vert, avec des lignes obliques blanches sur le dos, la tête petite et une bosse pyramidale sur le onzième anneau. Elle vit principalement sur le bouleau et se métamorphose, à l'automne, en une chrysalide qui passe l'hiver dans cet état et donne son papillon en mars ou en avril. On a fait de ce genre le type de la petite tribu des *endromides.*

ENDUCAILLER v. a. ou tr. (an-du-ka-llé; *ll* mll. — de *en,* et de *duc*). Mettre en relation avec des ducs : ENDUCAILLER *sa famille.* ENDUCAILLER *sa maison.*

S'enducailler v. pr. Rechercher la société des ducs; s'entourer de grands personnages : *Le côté littéraire de Monteil aurait dû lui ouvrir les portes de l'Académie, mais, vous le savez, le noble corps* S'ENDUCAILLE *presque exclusivement.* (L. Noël.)

ENDUIRE v. a. ou tr. (an-dui-re — lat. *inducere,* littéralement appliquer sur, puis enduire, par exemple *colorem inducere picturæ,* que l'on trouve dans Pline. Dans le sens de mener vers, le latin *inducere,* qui, formé de *in,* sur, vers, et de *ducere,* mener, conduire, est devenu le français *induire.* Notre langue abonde ainsi en mots latins qui, sous des déguisements divers, sont entrés à plusieurs reprises dans son vocabulaire. Ils arrivèrent une première fois avec les légions romaines qui s'établirent en Gaule, et dont les dialectes, plus ou moins éloignés du latin classique, se

substituèrent peu à peu à l'idiome celtique du pays; ils furent apportés ensuite par les missionnaires chrétiens; enfin un grand nombre furent introduits à diverses époques par les savants des siècles suivants). Recouvrir d'un enduit : ENDUIRE *de cérat du papier brouillard*. ENDUIRE *un linge de pommade*. ENDUIRE *un arbre de goudron*. ENDUIRE *un mur d'une couche de mortier*.

Ote du tour de chaque roue
Ce malheureux mortier, cette maudite boue,
Qui jusqu'à l'essieu les *enduit*.
LA FONTAINE.

— Intransitiv. Fauconn. Digérer la chair : *Cet oiseau* ENDUIT *bien*.

S'enduire v. pr. Etre enduit, se couvrir d'un enduit : *Tout bois exposé à l'air doit* S'ENDUIRE *d'une couche de peinture*.

— Enduire son corps : *Les lutteurs anciens* S'ENDUISAIENT *d'huile*.

— Enduire à soi : S'ENDUIRE *les mains de graisse*.

ENDUISANT (an-dui-zan) part. prés. du v. Enduire : *Des lutteurs* ENDUISANT *d'huile tout leur corps*.

ENDUISANT, ANTE adj. (an-dui-zan, an-te — rad. *enduire*). Propre à enduire : *Matière* ENDUISANTE.

ENDUIT s. m. (an-dui — rad. *enduire*). Couche de matière molle dont on a recouvert un corps, une surface : ENDUIT *de plâtre*. ENDUIT *de ciment*. ENDUIT *de goudron*.

La limace baveuse argente la muraille
Dont la pierre se gerce et dont l'*enduit* s'éraille.
TH. GAUTIER.

— Fig. Vernis, apparence extérieure : *Il ne faudra pas beaucoup de temps pour le débarrasser de l'*ENDUIT *pédagogique des jeunes écoles*. (G. Sand.)

— Pathol. Sécrétion visqueuse qui s'amasse à la surface de certains organes : ENDUIT *bilieux, noir, jaune*. *L'*ENDUIT *de la langue*.

— Chir. *Enduit fœtal*, Couche de matière blanchâtre dont la peau des nouveau-nés est souvent couverte.

— **Encycl.** Les *enduits* sont des couches de mortier, de ciment, de plâtre ou d'autres matières, que l'on applique sur les murs, les cloisons, les voûtes et les plafonds, pour former des surfaces unies et pour les mettre à l'abri de l'humidité et des intempéries de l'air. Les anciens, qui ne connaissaient pas l'usage des lambris en menuiserie, apportaient le plus grand soin à faire les *enduits* de l'intérieur des appartements et des murs. Ils revêtaient ces derniers d'un *enduit* composé au moins de trois couches de mortier, de chaux et de sable, et de plusieurs couches successives de mortier, de chaux et de marbre écrasé. Ce travail, qui demandait une grande attention dans l'exécution, mettait les murs à l'abri non-seulement de toute gerçure, mais encore de toute autre dégradation. L'épaisseur qu'ils donnaient à ces couches allait en diminuant; elle variait de $0^{m},10$ à $0^{m},13$, et de $0^{m},03$ à $0^{m},04$. La première couche, qui n'était qu'un mortier grossier, avait jusqu'à $0^{m},08$ d'épaisseur; la seconde, de mortier plus fin, était réduite à la moitié de cette dimension, et la superficie apparente de stuc n'avait environ que $0^{m},0015$. Ce que l'on pouvait reprocher à ce genre d'*enduit* épais, c'est que les couches se détachaient les unes des autres avec une très-grande facilité, surtout la première de la seconde; cela tenait sans doute au manque d'adhérence résultant de la différence de cohésion que présentait chaque nature de mortier employé. Rondelet rapporte avoir vu, dans les ruines de la ville des empereurs, une de ces parties d'*enduit* à moitié détachée, qui avait plus de $4^{m},50$ de longueur sur 3 mètres de hauteur et $0^{m},035$ d'épaisseur. Cette couche était formée d'un mortier de tuileaux écrasés et de pouzzolane rouge de Rome. Les *enduits* que les Grecs et les Romains appliquaient sur les cloisons à claire-voie, que Vitruve n'aurait jamais voulu voir inventées, étaient composés de mortier de chaux et de stuc, que l'on mettait en place par couches plus minces que pour les murs. La chaux hydraulique et tout le parti que l'on en tire aujourd'hui étaient complétement inconnus aux anciens, aussi se livraient-ils à des travaux gigantesques lorsqu'ils avaient à combattre l'humidité dont étaient chargés les murs construits dans les lieux humides. Tant qu'ils n'étaient atteints que sur une faible hauteur, ils les recouvraient, dans cette partie, d'une forte couche de ciment de tuileaux pilés; mais s'ils rencontraient un mur chargé d'humidité dans toute sa hauteur, ils érigeaient un autre mur plus léger à quelque distance du premier, pour former une espèce de canal dont le fond était plus bas que le sol de la chambre et auquel on ménageait des issues à l'extérieur. En montant le second mur, on pratiquait plusieurs ventouses, pour permettre à l'humidité de se dissiper, soit par l'écoulement, soit par évaporation. On revêtait ensuite le mur de plusieurs couches de ciment, et l'on faisait ensuite l'*enduit* comme à l'ordinaire. Dans les constructions antiques qui devaient contenir de l'eau, telles que les réservoirs, les citernes, les bassins, les aqueducs, etc., les *enduits* qui se sont le mieux conservés étaient fort épais. Ils étaient ordinairement composés : d'une première couche de mortier de pierraille ou béton de $0^{m},08$ à $0^{m},10$; d'une seconde couche formée de tuileaux écrasés ou de pouzzolane, et quelquefois de ces deux matières mélangées, d'environ $0^{m},025$ d'épaisseur; enfin d'une dernière couche de tuileaux pulvérisés et passés au tamis. De nos jours, les *enduits* se font en mortier de chaux grasse ou hydraulique, en ciment et en plâtre. Le premier s'emploie dans les contrées où l'on construit en mortier; les seconds sont principalement utilisés pour recouvrir l'extrados des voûtes et les murs de soubassement, afin de préserver la maçonnerie de l'humidité et des infiltrations d'eau, ou bien encore pour enduire tous les murs et radiers de réservoirs, de citernes, de fosses, d'aqueducs. Cependant, pour ces derniers ouvrages, on préfère le ciment romain, auquel sa prompte solidification à l'air et dans l'eau et son degré d'imperméabilité donnent une supériorité incontestable sur tous les autres *enduits*, surtout lorsqu'il s'agit de résister à la pression d'un liquide.

Le plâtre est employé avec avantage dans les contrées où le sulfate de chaux abonde; on *enduit*, avec cette matière cuite et pulvérisée, les murs de moellons et de briques, les pans de bois extérieurs et intérieurs, les plafonds, etc. Les *enduits* de mortier sont formés de deux et quelquefois de trois couches. La première, que l'on appelle *crépi*, se fait avec du mortier de chaux vieille éteinte, bien broyé et un peu plus gros que pour la maçonnerie ordinaire. Elle se pose immédiatement sur le parement des murs de moellons ou de briques, après qu'on a eu le soin de nettoyer les joints et d'arroser la surface, pour lui donner plus de prise. Ce premier *enduit* se jette sur le mur avec la truelle; on l'étend ensuite en ôtant le superflu avec le tranchant pour le rejeter où il en manque, et produire une surface extrêmement rude. Quand cette première couche est sèche, on applique la seconde, qui prend le nom définitif d'*enduit*. Elle se fait en mortier plus maigre que le précédent; on la pose avec la truelle, et on la dresse avec une taloche ou épervier de $0^{m},15$ de largeur sur $0^{m},20$ de longueur.

Les *enduits* au ciment romain se posent à la truelle et se dressent avec le tranchant de cet outil. Lorsque les *enduits* sont apparents, on passe la truelle brettée pour terminer la surface. Les *enduits* en plâtre se font en trois couches, distinguées par les noms de *gobetage*, *crépi* et *enduit*. Pour enduire un mur en moellons ou en briques, on commence par nettoyer la surface et les joints, ensuite, après l'avoir arrosé, on gâche du plâtre un peu clair que l'on jette avec un balai : telle est l'opération du gobetage. Celui-ci terminé et parfaitement pris, on applique le crépi, qui se fait avec du plâtre écrasé, passé au panier et gâché plus serré. On jette le plâtre à la main et on l'étend avec le tranchant de la truelle pour rendre la surface plus rude. La dernière couche, ou l'*enduit* proprement dit, s'exécute avec du plâtre fin passé au sas ou tamis de crin, que l'on étend avec le dos de la truelle et que l'on dresse et aplanit avec la truelle brettée. Dans les endroits où le plâtre est rare, on se sert, pour faire les *enduits* et les plafonds, d'un mélange de terre blanche de chaux et de bourre, auquel on a donné le nom de *blanc en bourre*. On fait ces *enduits* en deux couches; la première s'applique sur un lattis fait comme pour les plafonds; elle est composée de la terre la moins fine, broyée avec de la bourre de tanneur et de la chaux; on lui donne environ $0^{m},01$ d'épaisseur. La seconde couche s'exécute avec de la chaux, de la craie ou de la terre blanche passée au tamis, broyées avec de la bourre fine de tondeur de draps. La chaux que l'on emploie pour faire cet *enduit* doit être éteinte depuis plusieurs mois, pour qu'aucune particule n'ait échappé à l'extinction et éviter que le poli ne s'altère après la confection de la dernière couche. On fait encore usage, pour les *enduits*, d'un marbre artificiel auquel on donne le nom de *stuc*. On distingue : le *stuc de chaux*, qui n'est autre chose qu'un mélange en parties égales de chaux et de marbre en poudre tamisé, et le *stuc de plâtre*, qui se compose de plâtre bien pur gâché avec une eau dans laquelle on a fait fondre de la colle de Flandre. V. STUC.

On donne encore le nom d'*enduit* à différentes substances dont on se sert, soit à chaud, soit à froid, pour empêcher le bois de se fendre, de se pénétrer d'eau, pour préserver les métaux de l'oxydation, et pour supprimer complétement l'humidité des murs. Les principaux *enduits* sont : le goudron de houille, le goudron de bois, le brai gras, la poix, les couleurs à l'huile, la corne, la plombagine et les matières grasses. Dans ces derniers temps, on a utilisé des *enduits hydrofuges*, tels que ceux de MM. Fulgens, Appay, etc. Ces *enduits*, employés à froid, à l'état liquide et comme couche d'impression, permettent, par une prompte dessiccation, de pouvoir faire, au bout de quarante-huit heures, sur les plâtres frais et humides, toutes les peintures et décorations nécessaires dans les constructions. On fait encore usage, comme *enduit* contre l'humidité, du bitume et des ciments antinitreux, porcelaines, encaustiques, etc., ainsi que des mastics-diamants de M. Durrich et de la peinture oxydofuge de M. Wernet-Péron, qui remplacent avec avantage le minium et les autres couleurs.

ENDUIT, UITE (an-dui, ui-te) part. passé du v. Enduire. Recouvert d'un enduit : *Mur* ENDUIT *de plâtre*. *Quelques poissons ont les yeux* ENDUITS *d'un vernis onctueux, bien propre à adoucir les frottements du liquide*. (Richerand.) *Un diamant* ENDUIT *de boue n'en est pas moins un diamant, qu'il est aisé de laver*. (Fourier.)

ENDURABLE adj. (an-du-ra-ble — rad. *endurer*). Que l'on peut endurer : *Ces souffrances ne sont plus* ENDURABLES.

ENDURANCE s. f. (an-du-ran-se — rad. *endurer*). Qualité d'une personne endurante. ‖ Mot normand, qui manque en français.

ENDURANT (an-du-ran) part. prés. du v. Endurer : *Des martyrs* ENDURANT *des tortures pour ne pas renier leur foi*.

ENDURANT, ANTE adj. (an-du-ran, an-te — rad. *endurer*). Patient, tolérant; qui supporte longtemps et sans se fâcher les outrages, les tracasseries, les contre-temps : *Homme peu* ENDURANT. *Cette femme est bien* ENDURANTE. *Ma femme, vous savez que je n'ai pas l'âme* ENDURANTE, *et que j'ai le bras assez bon*. (Mol.) *Les plus ignorants en religion sont les plus mal* ENDURANTS. (St-Evrem.) *Le paysan berrichon est* ENDURANT *jusqu'à un certain moment où il fait bon d'y prendre garde*. (G. Sand.) *Les Gascons sont peu* ENDURANTS. (Alex. Dum.)

Parle, mais ne dis rien surtout qui me déplaise,
Car je n'ai pas l'humeur *endurante* aujourd'hui.
DANCOURT.

— **Syn. Endurant, patient.** L'homme *endurant* supporte sans colère les injures, les injustices, les fautes des autres; il les ressent peut-être intérieurement, mais il n'en fait rien voir; est-ce l'effet de l'indifférence, de la résignation ou de la faiblesse de son caractère? Le mot n'en dit rien. L'homme *patient* est tel par caractère, par force d'âme, par raison; il commande à l'impétuosité de ses désirs ou de ses goûts; il sait attendre et n'ajoute pas au mal d'avoir à supporter ce qui lui déplaît le mal de s'en rendre volontairement malheureux. La charité et l'amitié sont *patientes*; la poltronnerie et l'indolence sont *endurantes*. Aussi emploie-t-on presque toujours le mot *endurant* pour dire qu'on ne l'est pas.

— **Antonymes.** Impatient, mal endurant, rebelle, récalcitrant, résistant, rétif, susceptible.

ENDURCI, IE (an-dur-si) part. passé du v. Endurcir. Rendu plus résistant, plus dur : *Bois* ENDURCI. *Terre* ENDURCIE *par le froid*. ‖ Devenu rude, rugueux : *Mains* ENDURCIES *par le travail*.

— Par ext. Devenu peu sensible par l'habitude : ENDURCI *aux fatigues*. ENDURCI *au travail*.

— Fig. Dépourvu de tendresse, de sensibilité, de délicatesse de conscience : *Un cœur* ENDURCI. *Quand on souffre jeune et qu'on n'est encore ni* ENDURCI *ni aigri, on sent vivement toute preuve d'intérêt, si légère qu'elle soit*. (L. Enault.) *Un scélérat* ENDURCI *rit de l'opprobre attaché au supplice*. (L. Blanc.)

Hippolyte, *endurci* par de sauvages lois,
Entend parler d'amour pour la première fois.
RACINE.

Ses yeux indifférents ont déjà la constance
D'un tyran dans le crime *endurci* dès l'enfance.
RACINE.

J'irais, par ma constance aux affronts *endurci*,
Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussi.
BOILEAU.

‖ Invétéré, passé à l'état d'habitude :

. . . . Quelle haine *endurcie*
Pourrait, en vous voyant, n'être point adoucie?
RACINE.

— Substantiv. : Personne endurcie : *Je sais que vous n'êtes pas un* ENDURCI.

ENDURCIR v. a. ou tr. (an-dur-sir — de *en*, et de *durcir*). Rendre plus résistant, plus dur : *Donner une nouvelle trempe à du fer pour l'*ENDURCIR *davantage*. (Acad.) ‖ Rendre rude, rugueux : *Le travail manuel* ENDURCIT *les mains*.

— Par ext. Rendre plus ou moins insensible par l'habitude : ENDURCIR *les enfants aux rudes labeurs*.

— Fig. Priver de sensibilité, détruire la délicatesse du sentiment ou de la conscience : *Les passions et le commerce des hommes politiques* ENDURCISSENT *insensiblement les jeunes gens qui entrent dans le monde*. (Fén.) *La prospérité* ENDURCIT *le grand au plaisir et ne lui laisse de sensibilité que pour la peine*. (Mass.) *Deux choses* ENDURCISSENT *ordinairement le cœur des riches et des puissants du siècle : l'orgueil de la condition et la délicatesse de la personne*. (Fléch.) *Il est impossible que l'intolérance n'*ENDURCISSE *l'âme*. (J.-J. Rouss.) *Si la tristesse attendrit l'âme, une profonde affliction l'*ENDURCIT. (J.-J. Rouss.) *Il y a des opinions qui* ENDURCISSENT *le cœur*. (J.-J. Rouss.) *L'expérience du monde* ENDURCIT *le cœur*. (La Rochef.-Doud.) *Le spectacle épouvantable du carnage n'*ENDURCIT *point le véritable guerrier*. (J. de Maistre.) *Le malheur* ENDURCIT *l'homme à ses propres maux et à ceux des autres*. (De Bonald.)

— Absol. : *La soif de l'or* ENDURCIT *comme la soif du sang*. (Lamart.)

S'endurcir v. pr. Devenir plus dur : *Le corail* S'ENDURCIT *à l'air*. (Acad.) *Il importe que la peau* S'ENDURCISSE *aux impressions de l'air*. (J.-J. Rouss.)

— Par ext. S'accoutumer aux fatigues, aux choses pénibles : S'ENDURCIR *aux travaux de la campagne*.

— Fig. Perdre la délicatesse du sentiment ou de la conscience : S'ENDURCIR *dans le crime*. *Les hommes corrompus* S'ENDURCISSENT *contre ce qui pourrait les toucher*. (Fén.) *On* S'ENDURCIT *en vivant dans le monde*. (Volt.) *A force de* S'ENDURCIR, *l'homme devient insensible*. (H. Taine.)

— Endurcir à soi :

Endurcis-toi le cœur; sois Arabe, corsaire.
BOILEAU.

— **Syn. Endurcir, durcir.** V. DURCIR.

— **Antonymes.** Amollir, attendrir, dédurcir, malaxer, mollifier, ramollir. — Emouvoir, fléchir, toucher.

ENDURCISSEMENT s. m. (an-dur-si-se-man — rad. *endurcir*). Changement qui survient dans ce qui s'endurcit : *L'*ENDURCISSEMENT *de la substance des os est la cause générale de la mort naturelle*. (Buff.)

— Action de s'endurcir, de perdre plus ou moins la sensibilité physique : *L'*ENDURCISSEMENT *à la fatigue*.

— Fig. Perte de la délicatesse du sentiment ou de la conscience : *Son* ENDURCISSEMENT *au crime ne fait que s'accroître*. *La misanthropie qui part de l'orgueil produit l'*ENDURCISSEMENT *du cœur*. (Bautain.)

ENDURE s. m. (an-du-re). Zooph. Genre de polypiers.

ENDURÉ, ÉE (an-du-ré) part. passé du v. Endurer. Supporté, souffert : *Souffrance* ENDURÉE *avec résignation*.

Souvent avec prudence un outrage *enduré*
Aux hommes les plus hauts a servi de degré.
RACINE.

ENDURER v. a. ou tr. (an-du-ré — lat. *indurare*; de *in*, dans, et *durus*, dur). Supporter, souffrir, éprouver : ENDURER *le froid, le chaud, la faim, la soif, sans se plaindre*. *Les peines, les tourments que j'*ENDURE. *Il est dans la nature de l'homme d'*ENDURER *patiemment la nécessité des choses, mais non la mauvaise volonté d'autrui*. (J.-J. Rouss.) *Le doute est le plus grand des tourments que l'homme* ENDURE *sur la terre*. (Ampère.) *Bossuet* ENDURA *courageusement, pour le service de Dieu, le martyre des autres dans les Cévennes*. (Vacquerie.) ‖ Tolérer, permettre; souffrir en silence : *Je ne puis* ENDURER *qu'il se moque de moi*.

Il faut de ses amis *endurer* quelque chose.
MOLIÈRE.

Un affront vit toujours sur le front qui l'*endure*
VOLTAIRE.

. . . J'aime mieux *endurer* une injure
Que d'illustrer un faquin ignoré.
J.-B. ROUSSEAU.

— Absol. : *Ce Jésus, ce divin Sauveur, n'a vécu que pour* ENDURER. (Boss.) *Il n'y a point d'homme qui n'*ENDURE, *point de vrai chrétien qui n'*ENDURE *avec patience, point de vrai saint qui n'*ENDURE *avec plaisir*. (Le P. Boutauld.) *Charles V savait* ENDURER *et patienter*. (Michelet.)

On recommande assez la patience aux autres,
Mais il s'en trouve peu qui veuillent *endurer*.
CORNEILLE.

Boire, manger et se vêtir
Sont d'étranges fardeaux qu'impose la nature
Oh! qu'un esprit fervent *endure*
Quand il s'y faut assujettir!
CORNEILLE.

— v. n. ou intr. Mar. Diminuer l'effort produit sur les avirons. ‖ *Endure bâbord* ou *tribord*, Commandement aux hommes de gauche ou de droite de faire moins de force sur les rames pour laisser le canot venir sur l'un des côtés : *Endure bâbord* ou *tribord* a pour corrélatif : *Souque tribord* ou *bâbord!* ‖ *Endure partout!* Commandement à tous les rameurs de moins forcer sur les avirons, pour diminuer la vitesse de la marche.

S'endurer v. pr. Etre enduré : *Un tel outrage ne saurait* S'ENDURER *patiemment*.

— **Syn. Endurer, pâtir, souffrir, supporter.** De tous ces verbes, *souffrir* est celui qui exprime de la manière la plus générale l'idée de *souffrance*, et il montre le sujet comme affecté dans sa sensibilité, il réveille toujours l'idée d'une douleur physique ou morale. *Endurer* présente celui qui souffre comme montrant de la résignation ou comme ayant besoin d'une longue patience, parce que le mal dure, se prolonge. *Supporter* éveille l'idée de la force, du courage nécessaire pour ne pas être écrasé par le poids du malheur. *Pâtir* s'emploie souvent d'une manière absolue et pour représenter le sujet comme manquant du nécessaire ou réduit à un état fâcheux : les pauvres *pâtissent* quand le pain est cher; quand le gland tomba sur le nez de Garot, La Fontaine dit que le nez du dormeur en *pâtit*. Ajoutons que *pâtir* est un mot qui commence à vieillir et qu'on n'emploie plus guère que dans le style familier.

ENDURIR v. a. ou tr. (an-du-rir). Forme ancienne du mot ENDURCIR.

ENDUSTOME s. m. (an-du-sto-me — du gr. *enduô*, je revêts; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de

la famille des taxicornes, dont l'espèce type habite le Sénégal.

ENDYMATIE s. f. (an-di-ma-tî — gr. *endumation;* de *enduma*, vêtement). Antiq. gr. Danse qui s'exécutait chez les Argiens, et dans laquelle les danseurs étaient vêtus.

ENDYMION s. m. (an-di-mi-on — nom mythol.). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des liliacées, tribu des hyacinthées, formé aux dépens des scilles, et dont l'espèce type, qui croît en France, est l'endymion étalé, vulgairement nommé SCILLE ÉTALÉE ou HYACINTHE AMÉTHYSTE.

ENDYMION, personnage mythologique sur lequel il existe deux versions fort distinctes. Suivant la première, il aurait été le douzième roi de l'Elide, où il aurait amené de Thessalie une colonie éolienne. Les mythographes lui assignent trois ou quatre origines différentes; mais la plus accréditée le fait fils de Jupiter et de la nymphe Calyce. De sa femme Iphianasse il eut trois fils, Etolus, Pæon et Epéus, qui fut son successeur. De plus, Séléné (en grec la Lune) le rendit père de cinquante fils. Les Eléens montraient le tombeau d'Endymion à Olympie, où l'on conservait sa statue dans le trésor des Métapontins.

Suivant la seconde version, qu'ont adoptée de préférence la littérature et les arts, Endymion était un berger ou un chasseur, quelques-uns même disent un roi de Carie, et il habitait le mont Latmos. Sa probité et sa justice le firent tellement chérir de Jupiter, que ce dieu l'admit dans l'Olympe. Mais là, s'étant émancipé au point de faire comprendre à Junon qu'il trouvait ses charmes de son goût, Jupiter condamna le téméraire à un sommeil éternel, ou, selon d'autres, de trente ans seulement. Certains écrivains rapportent que Jupiter, lui ayant laissé le choix de son châtiment, Endymion pria le dieu de lui accorder l'immortalité, une jeunesse éternelle et la faculte de dormir aussi longtemps qu'il le voudrait. De là le récit qui est resté le plus célèbre, et suivant lequel Diane venait la nuit, sous les traits de Phœbé, visiter le beau dormeur dans la grotte de Latmos, visites qui ne demeurèrent point stériles, puisqu'elles rendirent la *chaste* déesse mère de cinquante filles et d'un fils nommé Etolus. Endymion fut ensuite rappelé dans l'Olympe. D'autres veulent que ce soit Phœbé elle-même qui, séduite par les charmes du beau berger, l'ait endormi pour lui dérober des baisers à son insu.

Si l'on s'en rapporte aux diverses interprétations des mythologues, Endymion aurait été, chez les anciens, la personnification du sommeil, que les Grecs représentaient sous la forme gracieuse d'un beau jeune homme profondément endormi. « Comme génie du sommeil, dit M. Thalès Bernard, Endymion (littéralement *qui se glisse, qui surprend doucement*) était représenté par les poëtes sous l'aspect d'un roi qui exerce son empire sur toutes les créatures vivantes, ou sous celui d'un pasteur qui s'endort dans les fraîches grottes du mont Latmos (*le mont de l'oubli*) caressé par les rayons de la lune, l'amie du sommeil. » Suivant Noël, certains mythologues tirent l'origine de la fable d'Endymion de la Néoménie, fête égyptienne où l'on célébrait l'ancien état de l'humanité. Pour cet effet, on choisissait une grotte écartée, où l'on plaçait une Isis avec son croissant, et à ses côtés un Horus endormi, pour exprimer le repos et la sécurité dont jouissaient alors les humains. Cette figure s'appelait *Endymion*, ou la *grotte de la représentation*. Mentionnons enfin l'opinion de ceux qui, se rapprochant de la première version, veulent qu'Endymion ait été un prince de l'Elide passionné pour l'astronomie, et qui passait les nuits sur les montagnes à observer le cours des astres, ce qui aurait donné lieu à la fable de ses amours avec Diane.

A notre tour, hasardons une petite interprétation qui n'est pas sans vraisemblance, quoique moins poétique. Est-ce que cette fable de Phœbé venant visiter d'elle-même le bel Endymion endormi ne signifierait pas que la nuit est le moment propice aux amours? Cette Diane, si impitoyable de jour pour le malheureux Actéon, si accommodante de nuit avec Endymion, ne serait-elle pas la personnification de ce phénomène physiologique attesté par certains moralistes, à savoir que telle femme, hautaine et dédaigneuse aux rayons éclatants de Phœbus, devient beaucoup plus tendre aux douces lueurs de Phœbé? Honni soit qui mal y pense! Nous ne prétendons certes pas que la vertu d'une femme soit en raison directe de l'intensité de la lumière; nous avons dit *phénomène physiologique*, et nous invoquerons en notre faveur le proverbe bien connu : *La lune est le soleil des amoureux.*

Demoustier, dans ses *Lettres à Emilie*, a raconté d'une manière assez piquante les amours de Diane et d'Endymion. Il rapporte que la chaste déesse, au retour de la chasse, se rencontre avec une jeune fille à laquelle elle conseille de ne pas faire vœu de virginité, et cela à bon escient : elle sait ce que lui a coûté cette vertu sauvage, et elle fait franchement son *mea culpa* de la mésaventure d'Actéon, qui avait vu... ce que nul mortel ne devait voir. Bref, elle en vient à prendre cette jeune fille pour confidente. « Près d'Heracléo, dit-elle, je vis le pasteur Endymion. Il était jeune, ses yeux étaient au tendres que les sentiments qu'ils inspiraient. Il n'eût osé s'élever jusqu'à moi : je m'abaissai jusqu'à lui, car, mon enfant, lorsqu'on aime,

> C'est en vain que l'on se prévaut
> De son rang et de sa noblesse;
> Du même trait, quand il nous blesse,
> Cupidon nous met de niveau.

« Le mystère présidait à notre bonheur; mais le mystère trahit quelquefois l'amour. Lorsque j'étais auprès d'Endymion, je tremblais souvent qu'on ne découvrît le motif de ma retraite. Enfin, le basard me servit heureusement. »

Puis Diane raconte que son frère Apollon, ayant refusé d'éclairer le monde pendant la nuit, elle pria Jupiter de lui accorder cette faveur. « Jupiter me l'accorde, continue-t-elle, me place un croissant sur la tête et me donne le surnom de Phœbé. Aussitôt je monte sur le char de la lune, je saisis les rênes, et parcours ainsi l'univers, traînée par mes deux coursiers noirs et blancs. Chaque nuit, leur course se ralentissait vers le sommet du mont Latmos; c'est là que je retrouvais mon Endymion. Alors je descendais de mon char,

> Un nuage aux mortels dérobait mon absence.
> Au milieu de la nuit, dans ces vallons déserts,
> La nature à l'amour semblait prêter silence :
> Tout dormait; nos cœurs seuls veillaient dans [l'univers.

« Jusqu'à présent nous sommes heureux, et notre tendresse n'a pas été stérile :

> A nos vœux le dieu d'hyménée
> Tous les ans accorde un enfant,
> Et, grâces à lui, cette année,
> J'ai complété le demi-cent. »

Pour une déesse qui avait fait vœu de chasteté, le chiffre est assez rond.

La littérature et les arts se sont inspirés à l'envi du sujet d'Endymion, un des plus poétiques de la mythologie.

« J'étais alors dans la belle période de ma vie; les dents fort bien, l'œil à fleur de tête, très-blanc sous le linge, je tenais de l'Hercule et de l'*Endymion*. »

HENRI MONNIER.

« Peu importait à la duchesse ce que le monde disait d'elle. Elle s'appuyait sur trois choses qui la mettaient au-dessus de tout : son rang, son cœur et son esprit. Une telle femme ne peut déchoir, quoi qu'elle fasse, car elle ne fera rien en dehors de sa race et de son origine. *Diane* peut devenir *Phœbé*, la nuit, et aimer *Endymion;* au jour, elle redevient la belle et fière déesse punissant tout Actéon curieux qui aura voulu surprendre les secrets de sa beauté redevenue chaste et pudique. »

ALEX. DUMAS fils.

> « Versant sur un beau corps sa clarté caressante,
> A travers le feuillage un faible et doux rayon
> Porte les baisers d'une amante
> Sur les lèvres d'*Endymion*. »

C. DELAVIGNE.

> « Aimable *Endymion*, dans un bois solitaire,
> Le sommeil a fermé tes yeux;
> Phœbé ralentit sa carrière,
> Déjà descend vers toi son char silencieux.
> Ah! profite d'un doux mystère!
> Heureux dormeur! va, le trône des cieux
> Ne vaut pas ce lit de fougère
> Qu'embellit ton front gracieux. »

DE GUERLE.

— Iconogr. Aux compositions relatives à Endymion qui ont été mentionnées dans notre iconographie de Diane, il faut ajouter : un très-beau bas-relief de la villa Borghèse, dont Girodet reconnaissait lui-même avoir imité la figure principale dans son célèbre tableau du *Sommeil d'Endymion*, décrit ci-après; plusieurs peintures antiques trouvées à Pompéi et transportées au musée des Etudes, à Naples; un tableau du Guerchin, auquel nous consacrerons plus loin un article spécial; un tableau de Subleyras, un tableau de Nicolas Chaperon et un tableau de l'école de Poussin, qui ont fait partie de la galerie du cardinal Fesch; une peinture décorative de Romanelli, au Louvre; une statue de Canova (v. plus loin); diverses compositions de Bern. Nocchi (gravées par P. Bettelini), de G.-B. Piazzetta (gravées par Fabio Berardi), d'A. Conradini (gravées par C.-P. Lindemann et Thoman); un tableau de L.-E. Rioult (Salon de 1822); un tableau de Ch. Langlois, un tableau de M. Karl Muller (Salon de 1861), etc. Dans la peinture de Romanelli, Diane, abandonnant le céleste séjour, vient trouver Endymion endormi dans les vallons frais et ombragés du Tmolus. Des Amours, cachés derrière un arbre, l'attendent et se disposent à prendre part aux doux entretiens des deux amants. « Il y aurait bien des reproches à faire à cette composition, a dit M. de Clarac; les nuages sur lesquels la déesse semble agenouillée sont lourds et solides. Endymion, commun de formes, n'est pas d'une beauté à séduire une déesse; il dort mal, sans abandon, et il est écrasé par ses draperies, qui paraissent plutôt de marbre que d'étoffe. Ce n'est pas ainsi que, dans sa brillante imagination, notre Girodet a conçu et la beauté de l'amant de Diane et les chastes amours de la déesse. » Dans le tableau de Subleyras, d'un coloris agréable et harmonieux, Diane, soutenue par un nuage, essaye d'éveiller Endymion en touchant de son doigt divin sa tête appuyée contre son sein.

Endymion endormi, tableau du Guerchin; musée des Offices, à Florence. L'amant de Diane est un beau jeune homme blond, qui dort, la tête appuyée sur son bras gauche. Son torse nu a des formes assez vigoureuses. Les genoux sont couverts d'une draperie jaune. Dans le ciel sombre apparaît le croissant de la lune.

Ce tableau offre une étude de figure nue d'un dessin et d'un modelé savants; mais c'est lui avoir fait beaucoup trop d'honneur que de l'avoir placé dans la tribune des Offices, réservée aux chefs-d'œuvre de l'art. Il a été gravé dans l'ouvrage publié par Molini sur la *Galerie de Florence*.

Endymion (LE SOMMEIL D'), tableau de Girodet; musée du Louvre. Girodet était pensionnaire de l'Académie de France à Rome lorsqu'il entreprit de peindre ce sujet. Il eut d'abord la pensée de représenter Diane en personne contemplant le beau pasteur endormi; mais son goût délicat et le désir d'imprimer à son œuvre un caractère de nouveauté lui firent rejeter son ébauche et lui inspirèrent la célèbre composition que possède le Louvre. Il imagina de peindre, non plus la chaste déesse, mais seulement les rayons de sa lumière : Endymion dort couché sur son manteau, à l'ombre d'arbres et d'arbustes verdoyants; son bras droit est ramené au-dessus de sa tête vue de profil; le bras gauche, appuyé sur une peau de tigre, est écarté du corps. Aux pieds du chasseur, à gauche, son chien est endormi; à ses côtés sont déposés ses javelots et son arc. L'Amour, sous la figure de Zéphyre, écarte en souriant le feuillage pour laisser passer les clartés de l'astre amoureux, qui viennent se poser sur les lèvres et la poitrine du jeune chasseur.

Cette composition poétique excita à Rome une très-grande admiration. Elle toucha le public par la grâce de l'invention, et plut aux artistes par le choix des formes et l'effet pittoresque de l'ensemble. Le peintre avait su, disait-on, découvrir les liens qui unissent la poésie à la peinture, sans dépasser les limites qui les séparent. A Paris, où l'œuvre fut exposée en 1792, ce fut un nouveau triomphe. « Une telle composition, dit M. Ch. Blanc, était faite, par-dessus tout, pour plaire à nos Français, qui ont toujours recherché dans la peinture précisément ce qui n'est pas la peinture proprement dite, je veux dire l'intention, la pensée. On aime en France tout ce qui peut alimenter la causerie, ouvrir un thème aux observations de l'esprit, fournir aux écrivains une belle page, et ceux-là mêmes qui ne tiennent pas la plume n'en sont pas moins jaloux de rédiger leur admiration. Que de charmantes choses à dire sur ce héros des forêts qui dort sous les baisers d'une déesse invisible! Que de grâce et de chasteté dans la seule idée de ces rayons qui sont des caresses, de cette lumière pudique et discrète qui est un regard brûlant de l'amour!... Tout Paris alla voir l'*Endymion*, et, malgré l'immense gravité des événements d'alors, on ne parla, pendant quelques jours, que de ce tableau. Mais l'homme qui en fut ému plus que tout le monde, ce fut un peintre encore obscur qui s'appelait Prudhon. »

L'administration du Louvre acquit, en 1818, l'*Endymion*, avec le *Déluge* et l'*Atala*, pour la somme de 50,000 francs. Ce tableau, dont l'idée est certainement poétique, mais dont la couleur manque de justesse et d'harmonie, a été gravé par Châtillon (1810), par F. Forster, dans les recueils de Filhol et de Landon, et dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*.

Endymion endormi, statue de marbre par Canova; collection du duc de Devonshire (Angleterre). Le beau chasseur s'est laissé aller aux douceurs du sommeil; son attitude est pleine d'abandon et de grâce; ses mains ont laissé tomber les dards; son chien, fidèle gardien, veille près de lui. Canova exécuta cette statue après le voyage qu'il fit à Londres pour y voir les sculptures de Phidias dérobées au Parthénon par lord Elgin. Il apporta dans l'exécution de cet ouvrage, suivant Quatremère, une imitation sensible du style vrai, grandiose, large, dont ces sculptures lui avaient offert de merveilleux modèles; mais, tout en s'attachant à donner aux formes plus de caractère, plus de force, il ne négligea pas d'exprimer, suivant sa manière accoutumée, la morbidesse de la chair, le jeu des masses musculaires, les apparences du mouvement et de la vie. « Nul sujet, dit Quatremère, ne pouvait mieux se prêter à cette heureuse expression de la souplesse dans les formes, de la grâce dans la pose, de la mollesse dans le rendu des chairs, que le choix de l'amant de Diane livré au sommeil. Aucun sujet ne pouvait mieux donner lieu de réunir à l'idée de la mollesse dans le caractère cette largeur de plans, cette ondoyance de contours, que quelques-uns des marbres de lord Elgin avaient montrées à Canova, comme ayant distingué les œuvres de Phidias. » Quatremère ajoute que la figure couchée du fronton occidental du Parthénon, à laquelle on a donné le nom d'Ilyssus, pourrait bien avoir inspiré l'*Endymion endormi*.

Endymion, pastorale héroïque, par Fontenelle, musique de Colin de Blamont, à l'Opéra (1731).

Le poëte Roy fit à ce sujet les couplets suivants :

> C'est donc par vous, petit Colin,
> Qu'on verra Fontenelle,
> Ravitaillé par Pellegrin,
> Briller à la chandelle.
> Sans vous, on n'eût jamais noté
> Endymion garde-boutique,
> Soporifique;
> Mon fils, en vérité,
> Vous avez bien de la bonté.
>
> Qu'entre les jurés beaux esprits
> Fontenelle ait sa place;
> Ils sont faits pour mettre à haut prix
> Tout ouvrage à la glace;
> Mais si le bonhomme a compté
> Que d'un double accueil on régale
> Sa pastorale,
> Parterre, en vérité,
> Vous auriez bien de la bonté.
>
> Octogénaire Céladon,
> Ta muse ressuscite.
> Vers forcés, précieux jargon,
> Ni rime ni conduite.
> Ton Endymion rebuté
> Aboya jadis à la lune,
> Pour sa fortune
> Gruer, en vérité,
> Témoigne bien de la bonté.
>
> Fontenelle, ce vieux bedeau
> Du temple de Cythère,
> Fait remonter sur le tréteau
> Sa muse douairière.
> Si, de ce ballet avorté,
> Vous daignez faire une critique,
> Cher Dominique,
> Je dis qu'en vérité
> Vous aurez bien de la bonté.
>
> Puisque chaque âge a ses hochets,
> Comme a dit Fontenelle,
> Passons tous les colifichets
> A sa jeune cervelle.
> Mais que, décrépit et voûté,
> Sur la scène encore il gigotte
> Une calotte!
> Messieurs, en vérité,
> Ne l'aurait-il pas mérité?

ENDYTIS s. m. (an-di-tiss — du gr. *enduô*, je revêts). Litury. Ancien nom des couvertures d'autel.

ÉNÉADE. Nom que l'on donne, dans l'histoire des temps héroïques, aux descendants et aux compagnons d'Enée, et que les poëtes ont quelquefois appliqué aux Romains.

Enéas (ROMAN D'), attribué à Benoît de Sainte-Maure, trouvère du XIIIe siècle. L'auteur a pris son sujet dans l'*Enéide*, qu'il suit souvent pas à pas. Pour faire connaître la marche de ce roman, il suffit d'en citer le sommaire des chapitres.

« Ci commence le roman d'Enéas, d'Anténor et d'Anchise, père d'Enéas, lesquels, après la chute de Troie, s'enfuirent avec un grand nombre de Troyens, furent dispersés par la tempête et arrivèrent en différentes régions. Comment le roi Latinus donna sa fille à Enéas, qui était descendu dans le Latium, mais qui n'avait jamais vu la fille du roi, et comment la reine en donna avis à Turnus, à qui elle avait été promise. Comment Enéas prit les armes que lui envoya sa mère, après que Vulcain les eut forgées; comment il partit du châtel de Montallan, et comment le roi lui donna des troupes pour l'aider à se défendre contre Turnus, qui assiégeait Montallan. Comment Nisus et son compagnon sortirent du châtel de Montallan, et vinrent dans l'armée de Turnus quand elle était endormie. Comment Turnus tua Pallas et retourna dans sa nef. Comment Enéas et Turnus combattirent l'un contre l'autre, et comment Turnus fut tué par Enéas. Comment Enéas assaillit la cité de Laurente et mit le feu à la ville. »

Toute la série d'événements racontée dans l'*Enéide* se retrouve dans le poëme d'Enéas : la dispersion des Troyens après la prise de leur ville par les Grecs, les combats d'Enée dans le Latium, le siége du camp des Troyens par Turnus, le touchant épisode de Nisus et Euryale, le combat singulier entre Enée et Turnus, et la mort de ce chef des Rutules. Mais le trouvère du XIIIe siècle a impitoyablement sacrifié toutes les fictions mythologiques qui, dans Virgile, forment le principal nœud de l'action. Les trouvères craignaient sans doute de scandaliser leurs auditeurs, chrétiens fanatiques, en faisant intervenir dans leurs poëmes les divinités du paganisme, et ils évitaient même d'employer leurs noms.

ÉNÉATEUR s. m. (é-né-a-teur — lat. *æneator;* de *æneus*, d'airain). Antiq. rom. Nom que l'on donnait aux soldats qui marchaient en tête des légions, en sonnant du clairon.

ÉNÉDRÉYTE s. m. (é-né-dré-i-te — du gr. *enedreutès*, qui est en embuscade). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la Touraine.

ÉNÉE s. m. (é-né). Mamm. Petit animal assez semblable au sarigue.

— Entom. Espèce de papillon des Indes.

ÉNÉE, prince troyen et personnage des temps héroïques, sur lequel il existe des traditions nombreuses et variées. Suivant les poëmes homériques, il était fils d'Anchise et de Vénus et appartenait par son père à la maison royale de Troie. Il ne prit d'abord

aucune part à la guerre des Grecs et des Troyens, à cause des dissentiments qui existaient entre lui et Priam, mais combattit ensuite d'après les ordres d'Apollon, et devint l'âme de la résistance. Achille même reconnaissait en lui un digne rival. Ces traditions primitives ne le représentent pas comme émigrant sur une terre étrangère après la victoire des Grecs; mais, au contraire, accomplissant les oracles et régnant sur les Troyens après la destruction de la famille de Priam. D'après les traditions qui ont servi de base à la composition de l'*Enéide*, Enée, fils d'Anchise, élevé par Chiron, épousa Créuse, fille de Priam et d'Hécube, et combattit vaillamment pour sa patrie.

Virgile, dans son admirable récit de la ruine de Troie, nous montre Vénus apparaissant à son fils au moment suprême, pour lui représenter l'inutilité de la résistance et l'engager à se soustraire au danger avec sa famille. Enée charge alors sur ses épaules son vieux père Anchise, qui tient les images des dieux paternels, prend son fils Ascagne par la main, et, suivi de Créuse, s'achemine vers une des portes de la ville. Mais, dans cette fuite précipitée, au milieu d'une nuit épaisse et d'une multitude en désordre, il est séparé de sa femme, qu'il cherche inutilement. Bientôt l'ombre de Créuse lui apparaît, et il apprend d'elle-même que Cybèle, la mère des dieux, l'a enlevée du séjour des vivants pour l'arracher à l'esclavage qui l'attendait chez les Grecs. Après avoir ainsi consolé son époux, Créuse lui révèle les destinées qui lui sont réservées en Italie.

Cette circonstance de la disparition de Créuse ne figure pas dans le tableau qu'Ovide a également tracé de la ruine de Troie :

Le ciel, qui d'Ilion renversa la puissance,
Veut de ses murs détruits relever l'espérance.
Enée échappe aux Grecs, et, transfuge pieux,
Emporte sur son dos et son père et ses dieux,
Fardeau cher et sacré, religieuse proie,
Seul butin qu'il préfère aux richesses de Troie.
Suivi du jeune Ascagne, il va chercher ailleurs
L'espoir d'un autre empire et des destins meilleurs.
Il fuit ces bords affreux qu'un meurtre déshonore,
Ce rivage encor teint du sang de Polydore,
Et, par un vent propice emporté sur les flots,
Aborde avec les siens aux remparts de Délos.

Enée se retira d'abord sur le mont Ida, où un certain nombre de guerriers troyens vint se ranger autour de lui pour essayer de défendre encore la nationalité troyenne. Une capitulation faite avec les Grecs l'obligea à abandonner la Troade, et il mit à la voile avec les siens pour aller chercher un nouvel établissement. Après une longue et aventureuse navigation, pendant laquelle il avait été jeté sur la côte de Carthage, où l'amour de Didon ne put le fixer (la chronologie ne permet pas d'ajouter foi à cet épisode), il aborda en Italie, dans le Latium, reçut des terres du roi Latinus, dont il épousa la fille Lavinie, fonda la ville de Lavinium, combattit son rival Turnus, roi des Rutules, le tua dans le combat et se donna lui-même la mort en se précipitant dans le fleuve Numicius. Son âme fut enlevée au ciel, et on l'adora sous le nom de *Jupiter indiges* (qui est du pays, qu'on adore dans le pays). Ce fait d'une colonie troyenne dans le Latium était une tradition constante chez les Romains; mais le nombre de ces étrangers était fort petit, et Niebuhr pense que Latinus leur donna 700 arpents de terre, parce qu'ils étaient 100, et que la mesure plébéienne était, dès lors, de 7 arpents. Il remarque aussi que, suivant les plus anciennes versions romaines, ils ne composaient que l'équipage d'un seul vaisseau. Il existait dans l'antiquité une infinité d'autres traditions sur les voyages et les aventures du même personnage.

Deux circonstances de la vie d'Enée ont surtout marqué dans les traditions et les souvenirs littéraires, et sont devenues une double source d'allusions pour les écrivains : *Enée emportant son père Anchise sur son dos*, et *Enée perdant sa femme Créuse pendant sa fuite à travers les rues de Troie*. Les allusions à cette perte sont le plus souvent ironiques, et il n'a pas manqué d'écrivains railleurs pour insinuer qu'Enée avait très-habilement profité de cette occasion pour se débarrasser de sa femme. Ce commentaire quelque peu impertinent ne doit pas, du moins, être mis à la charge de Virgile, qui affirme positivement qu'Enée, déjà sorti de la ville en flammes, y rentra dès qu'il se fut aperçu que Créuse était restée en arrière. Là, au risque de voir les Grecs accourir à sa voix et l'accabler, il eut la hardiesse d'appeler à grands cris Créuse, et à plusieurs reprises : *Iterumque iterumque vocavi*. Il faudrait être bien difficile pour demander quelque chose de plus. Nous serions plutôt porté à incriminer Créuse. Que ne suivait-elle exactement les pas de son mari, qui n'en pouvait mais, ayant déjà son père sur son dos et son fils à la main? Quoi qu'il en soit, aux cris d'Enée l'ombre de Créuse accourut et chercha à consoler son époux en lui prophétisant, sans la moindre jalousie, son prochain mariage avec la fille d'un roi, la belle Lavinie. Voilà ce qui, nous osons le croire, disculpe entièrement Enée.

Les exemples suivants indiqueront suffisamment dans quel sens peuvent se produire les allusions aux deux circonstances que nous venons de mentionner :

« Nous arrivâmes enfin au bord de la mer, sur une plage où elle a si peu de profondeur qu'elle n'est pas même accessible aux barques les plus légères. Il fallut, en conséquence, nous laisser porter jusqu'à l'embarcation qui nous attendait, et sortir de France comme *Anchise sortit de Troie*, mais non pas toutefois *sur le dos d'un fils de Vénus*. »

V. Arnault.

« Les uns gagnent la rue, les autres le jardin; chacun cherche son salut dans la fuite, et le jeune bourgeois d'Astorga, aussi troublé que nous de l'idée de la question, se sauva comme un autre *Enée, sans s'embarrasser de sa femme*. »

Le Sage.

« Allez, allez, chevaliers errants des princesses perdues, comme la *femme d'Enée*, dans la bagarre des trônes qui s'écroulent et qui brûlent; conspirez tant qu'il vous plaira; promenez dans les ténèbres vos faces blêmes que la peur agite, et signalez au pays les conjurations de l'Elysée pour masquer les vôtres! Personne ne se méprend sur vos projets, et personne ne les redoute. »

Granier de Cassagnac.

. . . . Où voulais-je en venir?
Je ne sais vraiment pas comment je vais finir.
Je suis comme *Enéas portant son père Anchise*.
Enéas s'essoufflait et marchait à grands pas.
Sa femme à chaque instant demeurait en arrière.
« Créuse, disait-il, pourquoi ne viens-tu pas? »
. . . .
Anchise est mon poëme, et ma femme *Créuse*,
Qui va toujours traînant en chemin, c'est ma muse.
Elle s'en va là-bas quand je la crois ici.
Une pierre l'arrête, un papillon l'amuse.
Quand arriverons-nous si nous marchons ainsi?

A. de Musset.

— Iconogr. Indépendamment des compositions qui accompagnent et illustrent différentes éditions du poëme de Virgile, l'art a produit une foule de tableaux, de bas-reliefs, de statues, d'estampes isolées, dans lesquels Enée joue le principal rôle. Parmi les peintures antiques encore existantes, il nous suffira de mentionner deux morceaux du musée des Etudes, à Naples : l'une représente Enée et Didon couchés à terre et qui s'embrassent, tandis qu'une jeune fille, debout près d'eux, joue de la lyre; l'autre, caricature célèbre, nous montre Enée fuyant avec son père Anchise sur l'épaule et son fils Ascagne dans la main. Dans cette dernière composition, les personnages ont des têtes de chien. Le musée Napoléon III possède quatre petits panneaux attribués à un artiste de l'école de Sienne, de la fin du XIV^e siècle, et dans lesquels on a cru reconnaître : *Enée et Didon, à cheval, visitant Carthage, Didon accueillant Enée et ses compagnons, Didon recevant une supplique de quatre personnages agenouillés, Didon se poignardant sur le bûcher*. Dans cette dernière scène, les sujets seraient impossibles à désigner; les figures y sont habillées à la mode du XIV^e siècle.

Un artiste génois qui florissait vers la fin du XVI^e siècle, Bernardo Castello, ami du Tasse, a peint à fresque diverses aventures d'Enée dans une salle du palais Centurione, à Gênes. Gérard de Lairesse a gravé une composition représentant *Enée retenu par son épouse au moment d'aller au combat*, et une suite de six petites pièces où sont retracées les *Amours d'Enée et de Didon*. Un épisode fréquemment représenté est *Enée sauvant son père Anchise*; nous citerons sur ce sujet : une composition de Raphaël, gravée par le Maître au Dé, par Hugo da Carpi, par E. Kirkall, par Caraglio, etc.; une composition de Schiavone, gravée par C. Lauwers et Q. Boel; une estampe d'Adamo Ghisi; un tableau du Tintoret, gravé par Richard Earlom; une composition d'Ant. Coypel, gravée par L. Desplaces; un groupe de marbre, sculpté par le Bernin, à l'âge de quinze ans, et qui se trouve aujourd'hui à la villa Borghèse; un tableau de L. Spada (Louvre) qui a été attribué au Dominiquin, et gravé par L. Jacob, par Outkine, par Réveil, etc.; un tableau de P. Schubruck (1605), au musée du Belvédère, à Vienne; un groupe par A. Lepautre, dans le jardin des Tuileries; un tableau de Carle Vanloo, au Louvre; un tableau de G. van Eeckhout, au musée de Munich; une peinture de Rubens, etc.

L'*Embarquement d'Enée après la prise de Troie* a été peint par Claude Lorrain et par un artiste flamand dont le tableau, appartenant au Louvre (n° 617), a été attribué à Van Dyck. Claude Lorrain a représenté en outre : *Enée et son père visitant Hélène à Delphes, Didon faisant visiter à Enée le port de Carthage, Enée chassant le cerf sur la côte de Libye* (musée de Bruxelles), *Vénus apparaissant à Enée pour lui reprocher d'avoir tué son cerf, Enée abordant au rivage du Latium* (collection du marquis de Radnor), le *Débarquement d'Enée* (n° 14 du Livre de Vérité), *Enée s'approchant d'un temple du Latium* (n° 80 du Livre de Vérité), *Enée conduit par la sibylle de Cumes, Enée rencontrant Vénus déguisée en chasseresse* (n° 94 du Livre de Vérité), etc. Ces compositions, dont plusieurs ont été répétées avec des changements par Claude, offrent toutes, pour fond, d'admirables paysages ou des ports de mer bordés d'édifices d'une riche architecture.

Pierino del Vaga avait peint dans une salle du palais Doria, à Gênes, le *Naufrage de la flotte d'Enée*, ouvrage qui a malheureusement péri, mais dont Soprani nous a laissé une description enthousiaste : la fureur de la tempête, l'épouvante des Troyens y étaient admirablement rendues. Un tableau de Steenwyck, qui est à la National Gallery, nous montre *Enée se présentant à Didon*; l'architecture, qu'excellait à peindre Steenwyck, occupe la plus grande place dans cette composition. Giaquinto a peint le *Départ d'Enée et de Didon pour la chasse* (musée de Naples); le Cortone, la *Rencontre d'Enée et de Didon à la chasse* (musée du Louvre, n° 79); Poussin, *Didon et Enée cherchant un refuge pendant l'orage* (National Gallery); un artiste de l'école de Rubens, *Didon et Enée se réfugiant dans la grotte* (musée de Madrid); Annibal Carrache, les *Amours d'Enée et de Didon* (peinture de la galerie Farnèse, où quelques auteurs crurent reconnaître *Vénus et Anchise*); Pierre Guérin, *Enée racontant à Didon les malheurs de Troie* (musée du Louvre); Turner, *Didon et Enée quittant Carthage* (National Gallery); Martin Freminet, *Mercure ordonnant à Enée d'abandonner Didon* (Louvre); le Cortone, le même sujet (musée de Dresde); G.-M. Butteri, le *Débarquement d'Enée en Italie* (musée des Offices); R. La Fage, *Enée conduit par la sibylle au lac d'Averne* (gravé par C. Bianchi); Turner, le même sujet (National Gallery); J. Breughel, *Enée combattant aux Enfers les Furies et les Ombres* (musée du Belvédère, à Vienne); Fr. Perrier, *Enée et ses guerriers poursuivant les Harpies* (Louvre); Rubens, *Enée voyant son père aux Enfers*, Michel Corneille, *Enée sacrifiant aux mânes d'Anchise* (autrefois dans la galerie Fesch); V. Fischer, *Enée reconnaissant Vénus sa mère*; J.-C.-N. Perrin, *Vénus faisant panser la blessure d'Enée* (Louvre); Romanelli, *Vénus versant le dictame sur la blessure d'Enée* (Louvre), etc. V. Didon, Vénus.

Énée portant son père Anchise, tableau de L. Spada, au Louvre (n° 409). Le vieil Anchise, accablé par la douleur, s'est assis sur les épaules de son fils, et reçoit des mains de la triste Créuse ses dieux pénates sauvés de l'incendie de Troie; il est enveloppé d'un manteau qui laisse à découvert les jambes et les épaules, et dont un pan est ramené, en forme de capuchon, sur le haut de la tête. Enée, vu jusqu'aux genoux seulement, est revêtu de son armure, par-dessus laquelle est jetée une peau de bête fauve; il lève les yeux vers le vieillard et semble attendre ses ordres; le petit Ascagne, la main appuyée sur celle de son père, montre du doigt la *route sombre* que Vénus leur a prescrit de suivre. Cette toile, apportée de Rome par le maréchal de Créqui, en 1634, fut achetée, en 1638, par le cardinal de Richelieu, qui la laissa à Louis XIII, comme étant un ouvrage précieux de Louis Carrache, sous le nom duquel elle avait, d'ailleurs, été vendue à Rome au maréchal; mais on reconnut qu'elle ne pouvait pas être de ce maître et on l'attribua au Dominiquin, attribution qui a été maintenue pendant longtemps et consacrée par les gravures que Gérard Audran, Outkine, L. Jacob, Landon, Réveil, etc., ont faites de ce tableau. En l'attribuant depuis à Leonello Spada, on s'est fondé principalement sur les analogies d'exécution que cette peinture présente avec le *Concert*, inscrit dans le catalogue du Louvre sous le n° 410; mais ce *Concert* lui-même a passé pendant longtemps pour un ouvrage du Dominiquin et a été gravé comme tel. L'un et l'autre tableau sont dignes, du reste, de ce dernier maître. Les quatre figures de celui qui nous occupe sont parfaitement groupées, très-vraies d'attitude, très-belles d'expression. La sollicitude qui se peint dans les regards d'Enée, l'abattement d'Anchise, la profonde tristesse de Créuse, l'émotion naïve d'Ascagne sont admirablement rendus. Créuse, vue de profil, au second plan, est enveloppée de draperies bleu pâle et blanc grisâtre; elle semble déjà appartenir au royaume des ombres.

Énée portant son père Anchise, tableau de Carle Vanloo, au Louvre (n° 328). Enée s'éloigne de sa maison, emportant son père sur ses épaules et suivi de son fils Ascagne, qui tient le vieillard par un pan de son vêtement. Derrière ce groupe marche Créuse, portant ses dieux pénates. Dans le fond brillent les flammes rougeâtres qui dévorent la ville de Troie. Cette peinture, qui est regardée comme une des meilleures de Carle Vanloo, fut exécutée en Italie, en 1729; elle obtint un grand succès en France et fut acquise par M. La Live de Jully; à la vente de la collection de ce dernier, elle fut payée 2,000 livres par Louis-Michel Vanloo, et, après la mort de celui-ci, le prince de Conti s'en rendit acquéreur au prix de 4,020 livres; enfin, à la vente du prince de Conti, en 1777, elle fut achetée pour le compte du roi, moyennant 7,225 livres. Elle a été gravée par N.-G. Dupuis.

Énée racontant à Didon les malheurs de Troie, tableau de Pierre Guérin, au Louvre (n° 281). Le prince troyen, assis sur un lit de repos, fait à Didon, couchée en face de lui, le récit de la chute de Troie...

Infandum, regina, jubes renovare dolorem.

Didon témoigne par la douceur de son regard l'intérêt qu'elle prend au narrateur; mais Enée, absorbé par la douleur que réveille en lui le souvenir des malheurs de sa patrie, ne s'aperçoit pas de l'impression qu'il produit sur le cœur de la reine. L'Amour est là pour attiser le feu; il a pris les traits d'Ascagne et s'est placé auprès de Didon, qui lui abandonne son bras et le presse contre elle, comme pour mieux exprimer la sympathie qu'elle ressent pour le père; le petit dieu malin sourit à ces caresses et retire du doigt de la reine l'anneau conjugal de Sichée. Anne, sœur de Didon, appuyée derrière celle-ci, regarde le faux Ascagne, mais elle paraît elle-même trop émue du récit d'Enée pour deviner le stratagème de Cupidon. De la terrasse où ces divers personnages sont groupés, on aperçoit, au fond, la mer, un promontoire et la ville naissante de Carthage; en avant s'élève un temple de Neptune, orné d'une statue de ce dieu.

Ce tableau, signé et daté de 1813, fut exposé au Salon de 1817, et acquis par le roi, en 1818, pour la somme de 24,000 francs. Il a été gravé au burin par Forster, au trait par Réveil, etc. L'admiration qu'il a excitée autrefois s'est bien refroidie : s'il passait aujourd'hui en vente publique, il ne trouverait peut-être pas acheteur à 6,000 francs.

Énée et Lavinie, tragédie-opéra en cinq actes, par Fontenelle, deux fois mise en musique, en 1690 par Colasse, en 1758 par d'Auvergne. En voici l'analyse en vers quasi burlesques, attribuée à de Saint-Gilles.

Venez voir l'opéra d'*Enée*;
Hâtez-vous pour vous bien placer;
Mais déjà la toile est levée :
Silence, je vais commencer.

PROLOGUE.

La félicité se partage
Entre les hommes et les dieux;
Encelade, avec son bagage,
Trébuche en attaquant les cieux.

ACTE PREMIER.

L'ingrat déserteur de Carthage,
Rebut de l'orage et des flots,
Par un troisième mariage
Veut s'assurer un long repos.

L'infante a beaucoup de tendresse,
Mais elle n'en fait pas semblant.
Le Troyen laisse sa maîtresse,
Pour causer avec sa maman.

O Vénus, ô maman mignonne!
Montrez que je vous dois le jour :
Faites qu'on aime en ma personne
Le petit frère de l'Amour.

Le roi veut devenir grand-père,
Et la paix lui semble un grand bien.
Turnus n'a pour lui que la mère;
Latinus aime le Troyen.

On ferme, pour la paix prochaine,
Le temple habité par Janus.
Junon brise tout, et la reine
Se réjouit avec Turnus.

SECOND ACTE.

Dans un bocage qu'on révère,
La princesse vient soupirer;
Le roi vient consulter son père,
Qui daigne souvent l'éclairer.

La fortune est toujours volage,
La haine n'est pas sans retour;
De longs malheurs sont le présage
Des biens qui viennent à leur tour.

Turnus prétend que Lavinie
A son gré choisisse un époux;
La jeune princesse est ravie
Et cède aux transports les plus doux.

Au sortir d'un affreux nuage,
Didon l'arrête et lui fait peur;
Mais bientôt elle prend courage;
L'ingrat Troyen lui fait honneur.

Il vient, et dit, transporté d'aise :
« Princesse, que je suis content!
— Tout beau, seigneur, ne vous déplaise,
Turnus doit, du moins, l'être autant. »

Quel coup mortel, quelle réponse!
« Junon, ce sont là de tes coups.
Ah! ciel, faut-il que je renonce
A l'espoir d'un hymen si doux? »

ACTE TROISIÈME.

Turnus querelle la princesse,
Parce que ses vœux sont flottants;
Elle demande avec adresse
Qu'on lui donne un peu plus de temps.

« Souffrez avec moins de colère
Que je ne précipite rien;
Dans le grand choix que je dois faire,
Il n'y va pas peu pour le mien.

— Je vous aimai dès votre enfance;
Je suis votre cousin germain.
— Mon cousin, sans une dispense,
Je ne puis vous donner la main. »

La princesse souffre avec peine
Que l'on médise du Troyen;
Et, quoi qu'ait dit l'ombre africaine,
Enée est un homme de bien.

Turnus est pourtant plus sincère,
Il sait aimer comme Amadis;
Mais il ignore l'art de plaire,
Que Vénus enseigne à son fils.

Quelles sont ces voix éclatantes?
Que veut dire ce bruit confus?
La reine conduit les bacchantes;
On célèbre aujourd'hui Bacchus.

Dans cette bachique cohue,
On forme un projet inhumain.
La princesse est trop retenue;
La reine veut la mettre en train.

Que ferez-vous, pauvre princesse?
Il faut hurler avec les loups.
La reine, Bacchus, tout vous presse
De choisir Turnus pour époux.

ACTE QUATRIÈME.

Le Troyen, que ce choix assomme,
La réduit à s'en excuser;
Turnus accepte, en galant homme,
Le combat qu'il peut refuser.

Dans une coquille dorée
On voit la déesse d'amour;
Elle est brillante, elle est parée
Et plus belle que le beau jour.

« Comment vous portez-vous, ma mère?
Vous négligez bien vos enfants;
Quel destin, quelle loi sévère
Loin de moi vous tient si longtemps?

— Mon fils, connais mieux ma tendresse:
Lavinie est folle de toi;
Mais le cœur de cette princesse
Est un don que tu tiens de moi.

Item, Turnus porte une hache
Teinte dans le lac souterrain;
Mais je t'apporte une rondache
Qu'a fait pour toi le bon Vulcain. »

ACTE CINQUIÈME.

Sur un présage assez frivole,
La reine rend grâce au destin:
Turnus meurt, Junon s'en console;
Les Troyens vont parler latin.

ÉNÉE ou **ÆNEAS le Tacticien**, également désigne sous le nom d'**Æneas de Stymphalie**, général des Arcadiens, né à Stymphalie (Arcadie), vivait au IVe siècle av. J.-C. Il avait écrit sur la tactique militaire un grand traité, qui fut, dit-on, abrégé par Cinéas, favori de Pyrrhus, sous le titre de la *Tactique et le siége des villes*, et qui nous est resté sous cette dernière forme. La première édition de cet abrégé, d'un grand intérêt au point de vue de l'archéologie grecque, a été publiée par Isaac Casaubon, à la suite des œuvres de Polybe (Paris, 1609, in-fol.). Il a été réédité dans divers recueils. Beausobre en a donné une traduction française (Paris, 1757, in-4o).

ÉNÉE DE GAZA, en latin **Æneas Gazæus**, philosophe chrétien, qui vivait à Gaza (Palestine) vers la fin du Ve siècle. On ne sait rien de sa vie. Il a laissé un dialogue sur l'immortalité de l'âme, intitulé *Théophraste*, qui a été publié en latin (Bâle, 1516), et en grec (Zurich, 1559). On a aussi de lui vingt-cinq *Lettres* grecques, publiées dans la collection des *Epîtres grecques d'Alde Manuce* (Venise).

ÉNÉE, évêque et théologien français, mort en 870. Il fut sacré, en 853, évêque de Paris, assista à de nombreux conciles, de 857 à 870, et joua un grand rôle dans les conseils de Charles le Chauve, dont il était notaire avant d'être évêque. On a de lui un traité contre Photius et le schisme grec, publié dans le *Spicilegium* de L. d'Achery. Outre cet ouvrage, qui manque d'ordre et de méthode, et qui n'est qu'un tissu de citations, on a de lui une *charte* et une *lettre*, adressée à Hincmar, archevêque de Reims.

ÉNÉE ou **ÆNEAS SYLVIUS**, pape. V. PIE II.

ÉNÉIDE s. m. (é-né-i-de). Entom. Genre de lépidoptères voisins des argynnes, dont les espèces peu nombreuses habitent l'Amérique du Sud.

Énéide (L'), poëme épique en douze chants, par Virgile, qui entreprit ce grand ouvrage à la prière d'Auguste. Il y travailla plus de douze ans et mourut sans avoir pu y mettre la dernière main. Obéissant à une modestie exagérée, il ordonna à ses exécuteurs testamentaires de brûler le manuscrit. Ainsi faillit être anéanti ce poëme, qui avait fait les délices de la cour d'Auguste. Cette épopée fut saluée, à son apparition, par un cri universel d'enthousiasme et d'admiration. Properce, par amour-propre national, la plaçait au-dessus de l'*Iliade* et s'écriait:

Nescio quid majus nascitur Iliade.

Stace terminait la *Thébaïde* en s'adressant ainsi à son poëme: « Ne tente point d'atteindre la divine *Enéide*, mais suis-la de loin, et adore toujours ses traces. » A côté de ces éloges, il est une appréciation tout à fait critique, c'est le jugement de Quintilien: « De même qu'Homere chez les Grecs, de même chez nous Virgile doit figurer en tête et à des titres vraiment sacrés. C'est, de tous les poëtes de ce genre, grecs ou romains, celui qui se rapproche, sans contredit, le plus d'Homère. Je rapporterai ici les propres termes que, dans ma jeunesse, j'ai recueillis de la bouche d'Afer Domitius. Je lui demandais quel poëte, selon lui, était le plus voisin d'Homère: « Virgile, me dit-il, est le second, mais plus proche du premier rang que du troisième. » Et en effet, si notre poëte le cède à cette nature céleste et immortelle, du moins il y a chez lui plus de soin et de diligence, ne fût-ce que parce qu'il lui a fallu travailler davantage; et toute la supériorité qu'a son rival du côté des qualités sublimes, peut-être Virgile la compense-t-il par l'égalité de sa perfection. »

L'*Enéide* a de graves défauts; d'abord le poëme est inachevé, et les critiques s'accordent à trouver l'action mal conduite et languissante. Les six premiers livres seuls, reflets plus immédiats de l'*Iliade*, sont admirables de tous points. Le héros, le pieux Enée, si parfaitement irrépréhensible d'un bout à l'autre, ne laisse pas d'être un peu ennuyeux, et rien ne constate mieux la justesse de cette remarque d'Aristote, que les caractères imparfaits en morale sont les meilleurs en poésie. Combien Achille, avec ses emportements passionnés, est plus intéressant que le sage et dévot fondateur de Rome!

La fable de l'*Enéide* est trop connue pour que nous l'analysions en détail; nous nous contenterons d'en dessiner les grandes lignes. L'idée première du poëte est de chanter les origines nationales, la colonisation grecque faisant irruption en Italie; à cette idée, un peu archéologique, le poëte joignit une préoccupation moins lointaine, contemporaine pour ainsi dire, et qui n'apparaît que sous forme d'allusion: il chanta l'unité du monde romain, l'univers pacifié, après les longues et terribles luttes de la république; l'empire d'Auguste, c'est le règne de paix prédit par les destins. Il faut le dire, cette idée patriotique était le cri unanime de Rome et des provinces, succombant aux excès et aux maux dont les factions les avaient si longtemps accablées.

Le héros de Virgile n'est point un Achille: c'est un prince législateur et pacifique; c'est Auguste, dépouillant le caractère de l'odieux Octave et fermant le temple de Janus. Enée, que suivent quelques compagnons d'infortune, est poussé avec sa flotte sur la côte d'Afrique. Cette horrible tempête, qui a failli engloutir ses vaisseaux errant de mer en mer depuis sept ans, cette tempête s'apaise. Les Troyens débarquent sur la plage; Vénus accueille leur chef (qui est son fils) et le conduit chez Didon, reine de Carthage. Une fête, donnée aux fugitifs, devient le prélude du sublime récit de l'embrasement de Pergame. L'Amour prend les traits du jeune Ascagne et s'assied sur les genoux de Didon, qu'il enflamme d'une vive et profonde passion pour le prince troyen. A ce tableau splendide succède la description des jeux funèbres, qui occupe tout le cinquième livre, puis la descente d'Enée aux Enfers. Didon n'a pu retenir le héros troyen, qui, sur l'ordre des dieux, s'éloigne de la terre libyque; désespérée de cet abandon, elle a cherché une trêve à sa souffrance dans une mort volontaire. Arrivé en Italie, Enée demande au roi Latinus la main de sa fille Lavinie; mais cette princesse a été promise à Turnus, roi des Rutules. Les Troyens sont forcés de soutenir une série de combats, dans lesquels s'engagent tous les peuples du Latium et de l'Etrurie. L'issue de ces batailles est indécise, jusqu'à ce qu'Enée et Turnus conviennent de terminer la querelle par un combat singulier. Enée triomphe de son adversaire, et, devenant l'époux de Lavinie, jette les fondements de la puissance romaine sur une terre que les oracles ont désignée.

L'épopée virgilienne, chantant le berceau de Rome, éclipsa tous les poëmes latins. On a tout écrit sur les défauts et les beautés de ce grand ouvrage, moins remarquable que ceux d'Homère par la force de l'invention, mais éblouissant par les splendeurs du style et le charme des sentiments. Il est vrai que Virgile imite souvent le poëte grec, obéissant peut-être en cela aux élans de son admiration. Il convient, d'ailleurs, d'ajouter que lorsqu'il imite Homère il lui est inférieur; mais ne surpasse-t-il pas le poëte grec dans la peinture des passions et dans tout ce qui tient aux effets de l'art? Avec le souffle virgilien commence l'esprit nouveau, ce sentiment moderne, empreint de grâce et de mélancolie, qui marquera comme d'un sceau toute la littérature chrétienne.

Un des meilleurs historiens de la littérature latine, Schoell, a écarté les paradoxes de l'Anglais Dunlop, qui n'a guère vu dans l'*Enéide* qu'une perpétuelle allégorie politique.

« Ce poëme en douze chants est, après les ouvrages d'Homère, auxquels rien ne peut se comparer, l'épopée la plus parfaite non-seulement de l'antiquité, mais de tous les temps. Aucune langue moderne n'a rien produit qui puisse être mis à côté de ce chef-d'œuvre. Le sujet est vraiment national, et le poëte a augmenté l'intérêt qu'il devait, par lui-même, inspirer à ses compatriotes, en y rattachant, d'une part, l'origine de la famille qui gouvernait l'empire romain, et d'une autre la cause mystérieuse de la longue rivalité qui avait divisé Rome et Carthage.

« L'*Enéide* renferme une période de sept années, et cette étendue est un des principaux défauts du plan de ce poëme. Plus rétréci dans son génie, ou plus timide que le chantre de Troie, Virgile craignait de ne pas fournir la longue carrière de douze chants, s'il n'y entassait une foule d'événements qui affaiblissent l'intérêt principal. Cependant, ce qui constitue vraiment la fable du poëme est resserré dans l'espace de quelques mois. Tout ce qui précède est rapporté comme épisode et dans la forme d'un récit que le héros du poëme fait à Didon...

« Si l'*Enéide* est infiniment préférable à tous les poëmes épiques des temps postérieurs, elle est inférieure à plusieurs égards à l'*Iliade*. Celle-ci a sur le poëme latin l'avantage que tout original a sur sa copie. Virgile a montré moins d'imagination qu'Homère dans l'invention de sa fable, et moins de jugement dans l'ébauche de son plan. Il n'a pas su donner à son épopée l'intérêt vif qu'inspire la lecture de l'*Iliade*. L'invasion du Latium par Enée n'est pas suffisamment motivée; mais, en accordant que le Destin l'exige, nous ne voyons pas pourquoi il faut qu'Enée enlève à Turnus la main de sa fiancée, puisqu'elle n'est pas destinée à devenir la mère des héros qui doivent fonder Rome. Les caractères de l'*Enéide* sont presque tous faiblement tracés et n'ont rien qui les distingue entre eux, excepté pourtant celui de Turnus, personnage si bien soutenu qu'il écrase le principal héros de la fable. Virgile a négligé cette forme dramatique qui donne tant de vie et de mouvement aux tableaux d'Homère; mais ces défauts sont rachetés par un grand nombre de beautés de détail: les scènes de l'*Enéide*, les situations dans lesquelles se trouvent ses acteurs, les sentiments qu'ils expriment, ont plus d'analogie avec ce que nous éprouvons et sentons nous-mêmes que n'en ont les magnifiques tableaux d'Homère, tracés d'après une nature plus grande et moulés, pour ainsi dire, sur un monde idéal. Le second livre surtout est un chef-d'œuvre, et dans toute l'antiquité il n'existe rien qui puisse être comparé au quatrième. Le sixième leur est peu inférieur; il faut convenir cependant que les idées platoniciennes dont il est plein ne cadrent pas bien avec le temps héroïque où le poëte veut transporter ses lecteurs. Le goût le plus pur, rarement égaré par le faux brillant des poëtes d'Alexandrie, a présidé à toute la composition de Virgile; il y règne la philosophie la plus douce et une sensibilité touchante. En un mot, Homère a plus de génie; il y a dans l'*Enéide* plus d'art et de sagesse. Si le poëme latin n'est pas la plus sublime de toutes les épopées, il est celle qui renferme le moins de fautes.

« La diction de Virgile est correcte, gracieuse, poétique et harmonieuse; sa perfection doit nous étonner lorsque nous considérons que Virgile a été obligé de maîtriser son idiome peu flexible, pour le rendre propre à exprimer les pensées les plus délicates. La réunion de l'énergie et de la concision dans son langage forme peut-être le seul avantage qu'il ait sur Homère. »

Après avoir fait observer que le caractère d'Enée est un type épique peu intéressant, et que les autres acteurs du poëme sont des personnages obscurs, La Harpe mêle le blâme à l'éloge. « On convient assez que la marche des six premiers chants de l'*Enéide* est à peu près ce qu'elle pouvait être, si ce n'est qu'après le grand effet du quatrième livre, qui contient les amours de Didon, la description des jeux, qui remplit le cinquième, quelque belle qu'elle soit en elle-même, est peut-être placée de manière à refroidir un peu le lecteur, qui, après tout, en est bien dédommagé dans le livre suivant, où se trouve la descente d'Enée aux enfers. Mais ce qu'on a généralement condamné, c'est le plan des six derniers livres: c'est là qu'on attend les plus grands effets, en conséquence de ce principe, que tout doit aller en croissant, comme Homère l'a si bien pratiqué dans l'*Iliade*; et c'est là, malheureusement, que Virgile devient également inférieur à lui-même et à son modèle. La fondation d'un Etat qui doit être le berceau de Rome; une jeune princesse qu'un étranger, annoncé par les oracles, vient disputer au prince qui doit l'épouser; les différents peuples de l'Italie partagés entre les deux rivaux: tout semblait promettre de l'action, du mouvement, des situations et de l'intérêt. Au lieu de tout ce qu'on a droit d'espérer d'un pareil sujet, que trouve-t-on? Un roi Latinus, qui n'est pas le maître chez lui et ne sait pas même avoir une volonté; qui, après avoir très-bien reçu les Troyens, laisse la reine Amate et Turnus leur faire la guerre, et prend le parti de se renfermer dans son palais pour ne se mêler de rien; une Lavinie dont il est à peine question, personnage nul et muet, quoique ce soit pour elle que l'on combat; cette reine Amate, qui, après la défaite de Latinus, se pend à une poutre de son palais; enfin Turnus tué par Enée, sans qu'il soit possible de prendre intérêt ni à la victoire de l'un ni à la mort de l'autre. Voilà le fond des six derniers chants de l'*Enéide*; et il en résulte que, pour l'invention, les caractères et le plan, l'imitateur d'Homère est resté bien loin de lui. »

Il importe de citer sur l'épopée virgilienne l'opinion d'un des maîtres de la littérature contemporaine, Sainte-Beuve. Son étude est pleine de fins aperçus et de délicates observations. On croyait connaître Virgile, on découvre avec Sainte-Beuve de nouveaux horizons. Constatons d'abord, comme lui, que l'*Enéide* fit une révolution dans le goût et dans les études des Romains; à partir de Virgile, les grammairiens, qui étaient Grecs pour la plupart, firent les exercices de leur enseignement en latin: la littérature latine avait, elle aussi, ses écoles et ses maîtres, ses auteurs classiques.

« J'ai parcouru, dit Sainte-Beuve en concluant, les principaux points qu'assemble sous son astre et qu'anime de son doux rayon cette beauté, cette puissance d'un ordre unique, cette chose parfaite et charmante qu'on appelle le génie virgilien: amour de la nature; — culte de la poésie, respect déjà classique des maîtres, imitation savante; — érudition et science d'antiquaire; — patriotisme; — humanité, piété, sensibilité et tendresse: c'est là une première esquisse par laquelle il était juste de commencer. Mais je n'aurais pas dit ce qui est surtout à remarquer et ce qui donne à ce génie de Virgile, comme à un degré un peu moindre, je le crois, à celui de Racine, — comme, dans un autre ordre de productions, au génie de Raphaël, — son principal caractère et sa perfection, si je n'insistais sur cette qualité souveraine qui embrasse en elle et unit toutes les autres, et que de nos jours on est trop tenté d'oublier et de méconnaître: je veux parler de l'unité de ton et de couleur, de l'harmonie et de la convenance des parties entre elles, de la proportion, de ce goût soutenu, qui est ici un des signes du génie, parce qu'il tient au fond comme à la fleur de l'âme, et qu'on me laissera appeler une suprême délicatesse; je multiplie tous les noms pour rendre ce que je sens, ce que les autres sentent comme moi, et ce qui n'a son entière définition que dans le sentiment même. Mais, s'il est malaisé de définir en soi cette qualité essentiellement virgilienne, qui consiste souvent, comme tout ce qui est d'un art exquis et d'un art moral, à n'agir qu'à l'intérieur et à se dérober, combien il nous serait facile de la mieux faire comprendre et de la montrer par ses contraires! »

Après avoir fait la part de la poésie dans la composition de Virgile, il serait injuste de ne point faire celle des *mœurs*. Cet aspect touche à l'histoire. M. Pierron dit à ce sujet: « La peinture de la vie extérieure, dans l'*Enéide*, n'a pas cette vérité naïve, cette charmante vivacité qui nous enchantent dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*. Virgile venait à mille ans de distance de l'époque où il avait placé son sujet. Il refaisait le passé à force d'imagination, d'érudition, d'imitation: sans cesse se dressait devant lui l'idée du monde où il vivait lui-même; c'est à travers maintes illusions d'optique qu'il entrevoyait le monde d'autrefois. Il n'y a donc pas beaucoup à s'étonner de quelques disparates, de quelques fausses couleurs, de quelques anachronismes. On peut pardonner à Virgile d'avoir fait combattre ses guerriers d'après les principes d'une tactique différente de celle d'Homère. Cette tactique, disent quelques-uns, est plus savante; et ils partent de là pour exalter Virgile aux dépens du chantre d'Achille et d'Hector... Le plus grand capitaine des temps modernes, et peut-être de tous les temps, Napoléon, s'est diverti un jour à examiner en détail un des livres de l'*Enéide*, et nous possédons le curieux commentaire qu'il a dicté après cet examen. Le livre choisi par l'illustre critique est un des plus admirés et aux plus justes titres: c'est le deuxième. Eh bien, Napoléon a prouvé péremptoirement que tout y est absurde d'un bout à l'autre, en ce qui concerne les opérations militaires. Napoléon compare Virgile stratégiste à Homère stratégiste, et ce n'est pas Virgile qui a l'avantage. Homère, selon lui, est un homme qui s'y entend et qui a fait la guerre. Virgile, ce sont les propres termes dont il se sert, n'est qu'un régent de collége qui n'est jamais sorti de chez lui et qui ne sait pas ce que c'est qu'une armée. A vrai dire, il nous importe assez peu que Virgile ait excellé ou non dans la tactique. Ses soldats peuvent n'être pas de très-bons soldats; ce sont du moins des hommes, et des hommes intéressants. Il n'en faut pas davantage pour nous forcer d'amnistier le poëte; cependant on ne peut guère nier qu'il manque à ses récits de batailles quelque chose de ce feu, de cette énergie un peu sauvage qui anime la verve d'Homère. Presque partout, Virgile se borne à copier Homère, et presque toujours il l'affaiblit. Aussi lit-on difficilement jusqu'au bout les chants de l'*Enéide* où il s'agit de combats, tandis qu'on dévore l'*Iliade*, qui n'est guère qu'un long tissu de batailles. »

Un sujet intéressant, et que nous traiterons à fond au mot PLAGIAT, c'est la question des emprunts faits par Virgile. La plupart des critiques ont entrepris d'éclairer ce débat, non qu'il importe de restituer tel vers, ou telle image, ou telle conception, aux auteurs dépouillés par le génie conquérant, mais parce qu'il est utile de discerner et de suivre dans l'application les procédés secrets de l'enfantement intellectuel. Virgile a tiré parti d'Homère et de bien d'autres rapsodes populaires en Grèce; il a composé, d'après Macrobe, — et presque mot pour mot, — son deuxième livre de l'*Enéide* à l'aide d'un poëme de Pisandre; dans le quatrième livre, il a mis à contribution la *Médée* d'Euripide; d'autres poëtes grecs, Eschyle, Sophocle, Pindare, Apollonius de Rhodes lui prêtent perpétuellement quelque chose; des poëtes latins, même des plus illustres, Ennius, Lucrèce, Catulle, pourraient revendiquer un bien qui leur appartient légitimement; mais tel est l'art des assimilations de Virgile, que l'érudition réussit à peine à retrouver ces emprunts, et que la bonne foi naïve du commun des mortels ne voit dans l'*Enéide* qu'une œuvre suivie, achevée, qu'un poëme immortel. Il ne serait pas moins difficile de citer tous ceux que Virgile a inspirés. Poëtes, prosateurs, auteurs dramatiques sont venus emprunter à ce lumineux génie leurs plus puissantes conceptions. On peut dire de l'*Enéide* qu'elle n'est pas seulement grande par elle-même, mais encore par les chefs-d'œuvre qu'elle a suscités.

Enéide de Virgile travestie (L'). L'*Eneide di Virgilio travestita* (Rome, 1633), poëme burlesque de Lalli. Bien différent de Tassoni

qui jetait le ridicule sur des personnages qui le méritaient, Lalli se plaît à tourner en dérision tous ceux auxquels Virgile nous a le plus intéressés; il rend leurs situations aussi plaisantes qu'elles étaient sérieuses et passionnées; enfin il transforme les héros et les héroïnes de l'*Énéide* en autant d'êtres d'une nature tout opposée. Le rire qu'excita ce poëme lui valut les suffrages de tous ceux qui lisent pour s'amuser; mais la classe des lecteurs sévères le regarda comme un objet de scandale. Ménage surtout condamna ouvertement cette sorte de licence, bientôt après imitée par Scarron, comme une espèce d'outrage fait à un poëte digne de respect et d'admiration.

Énéide travestie (L'), parodie du poëme de Virgile, par Scarron, publiée en 1648 et en 1653. Au mot BURLESQUE nous avons publié plusieurs extraits de ce poëme qui se rapportaient au genre que nous avions à faire connaître; mais le livre de Scarron a eu un succès assez grand pour que nous nous en occupions ici avec tout le soin que mérite cette parodie, un des chefs-d'œuvre du genre.

Il est impossible de rendre plus bourgeois les personnages de l'*Énéide*, de saisir avec plus d'esprit le côté ridicule de ses héros, et surtout du pieux Enée. Scarron commence ainsi :

Je chante cet homme pieux,
Qui vint chargé de tous ses dieux
Et de monsieur son père Anchise,
Beau vieillard à la barbe grise, etc.

Junon fait à Éole le portrait suivant de la nymphe Déjoppée :

Elle est nette comme un denier;
Sa bouche sent la violette,
Et point du tout la ciboulette;
Elle entend et parle fort bien
L'espagnol et l'italien;
Le *Cid* du poëte Corneille,
Elle le récite à merveille,
Coud en linge en perfection,
Et sonne du psaltérion.

Dans la colère de Neptune contre les vents, le fameux *quos ego* n'a jamais peut-être été aussi bien traduit :

Par la mort... Il n'acheva pas,
Car il avait l'âme trop bonne.

Vénus et Enée se font dans leur rencontre force compliments et révérences

« Je ne suis pas, en vérité,
D'une si haute qualité,
Dit Vénus, mais votre servante;
— Ah! vous êtes trop obligeante,
Ce dit-il, et j'en suis confus.
— Et moi, si jamais je la fus, »
Ce dit-elle, et lui de sourire,
Disant : « Cela vous plaît à dire. »
Puis sa tête il désaffubla;
Ses deux jarrets elle doubla
A lui faire la révérence;
Il fit une circonférence
Du pied gauche à l'entour du droit
Et cela d'un air tant adroit,
Le pauvre fugitif de Troie,
Que sa mère en pleura de joie.

Didon, voyant Énée pour la première fois, lui dit :

Vous êtes donc ce fils d'Anchise
De qui Vénus, nue, en chemise,
Reçut sur les bords du Ximois
Un fardeau qu'on porte neuf mois,
Dont sortit, la neuvaine faite,
Votre personne si parfaite!

Quel portrait classique que celui de la reine de Carthage!

C'était une grosse dondon,
Grasse, vigoureuse, bien saine,
Un peu camuse à l'africaine,
Mais agréable au dernier point

Les femmes sont curieuses; Didon demande à Enée :

Si dame Hélène avait du linge,
De quel fard elle se servait;
Combien de dents Hécube avait;
Si Pâris était un bel homme;
Si cette malheureuse pomme,
Qui ce pauvre prince a perdu,
Etait reinette ou capendu.

Le second livre de l'*Énéide*, si dramatique dans Virgile, prêtait par cela même très-bien à la parodie, et Scarron en a profité. Il a peint ainsi l'amour d'Hécube pour Astyanax :

Cet enfant était son idole,
Et la vieille en était si folle,
Qu'avec lui troussant hoqueton,
Entre les jambes un bâton,
Elle courait la pretantaine
Jusqu'à perdre souvent l'haleine.
Andromaque s'en tourmentait,
Connaissant bien qu'on le gâtait.
Priam, le voyant à toute heure,
S'empiffrant de pain et de beurre,
Disait avec sévérité :
« Ce sera quelque enfant gâté. »

Enée et ses gens font leurs paquets en quittant Troie :

L'un prit un poêlon, l'autre un seau,
L'un un plat et l'autre un boisseau.
Je me nantis comme les autres;
Je mis les unes sur les autres
Six chemises, dont mon pourpoint
Fut trop juste de plus d'un point.
Mon fils se chargea des mouchettes...

En courant rechercher dans Troie sa femme Créuse, qu'il a perdue, Enée trouve, accumulées près du palais, les dépouilles de la ville :

Tous les biens par les Grecs volés
Etaient confusément mêlés :
Force enfants et force captives,
Six cuillers d'argent bien massives,
Quatre ou cinq sacs de sous marqués,
Matelas de coton piqués,
Un grand bocal de porcelaine,
Présent fait à la belle Hélène
Par un certain mauvais galant;
En or, la moitié d'un talent,
En argent, quatre mille livres,
Deux grands coffres remplis de livres,
De Priam les arcs à jalet,
Mille vaches donnant du lait,
Autant de veaux, autant de truies,
Des parasols, des parapluies,
Item, quatre mille chapeaux,
Force pourpoints, chausses, manteaux, etc.

Dans le troisième livre, l'entrevue si touchante d'Enée et d'Andromaque est ainsi racontée :

Quand elle vit mes gens et moi
Et nos armes à la troyenne,
Elle cria : « Qu'on me soutienne,
Je me sens les jarrets plier. »
. . . .
. . . .
Enfin, reprenant mon haleine,
Je lui dis avec grande peine :
« Oui, madame, vous le voyez,
Maître Æneas, et l'en croyez.
Mais pour vous, ma très-chère dame,
Ayant été d'Hector la femme,
Après avoir eu tel époux,
Dites-moi, qu'est-ce que de vous?
Pyrrhus vous ayant emmenée,
Vous a-t-il prise en hyménée?
Ou si... — De grâce, brisons là, »
Me dit-elle. En disant cela,
La bonne dame devint rouge.

Au quatrième livre, la sœur Anne donne à Didon des conseils dont plus d'une veuve a fait son profit :

« Dis-moi donc, ma sœur, pourquoi? d'où?
Comment? par quelle destinée
Est venu chez moi cet Enée?
Oh! qu'il est frais! oh! qu'il est gras!
Oh! qu'il est beau quand il est ras!
Qu'il est fort! qu'il est beau gendarme! »
. . . .
. . . .
Sa sœur, l'ayant réconfortée,
Lui dit de sa bouche édentée :
. . . .
. . . .
« Sachez de moi, ma sœur, ma mie,
Qu'un tantin de polygamie,
Quoi que l'on dise, fait grand bien.
Vous vieillirez en moins de rien.
. . . .
Dans le fâcheux état de veuve,
Il n'est rien tel que chose neuve;
Choisissez un mari nouveau
Et vous l'appliquez sur la peau :
Il n'est point de telle fourrure. »

Ces citations suffisent pour donner une idée de l'*Énéide travestie*. Comme on le voit, ce n'est autre chose qu'une mascarade; mais, pour les connaisseurs, c'est en même temps une critique fine et un plaisant travestissement des dieux et des héros de Virgile déguisés en bourgeois de Paris. En saisissant le côté ridicule des personnages, Scarron leur a conservé leur propre caractère : Jupiter est un bon homme; Junon, une ménagère acariâtre; Vénus, une mère complaisante et facile; Énée, un Nicaise larmoyant; Didon, une veuve ennuyée de l'être; Anchise, un vieux bavard; la sibylle, une tireuse de cartes, etc. Sous ces masques grotesques, l'antiquité reconnaîtrait son monde. Les critiques les plus fines de l'*Iliade* et de l'*Énéide* sont dans l'ouvrage de Scarron. Mais qu'on se garde de croire qu'une lecture complète et suivie soit fort amusante; le burlesque fatigue plus vite que le sérieux.

M. Théophile Gautier juge ainsi l'*Énéide travestie* : « Certes, il faut toute la verve de Scarron pour soutenir une si longue plaisanterie; il faut son habileté souveraine à manier le vers de huit pieds, sa facilité à trouver des rimes imprévues, des tours piquants, des suspensions, des enjambements hardis, des coupes bizarres, enfin tout ce qui peut varier une œuvre d'une telle haleine. Souvent, à travers mille incongruités plus étranges les unes que les autres, se trouvent des morceaux vraiment bien traités, et dont la littéralité familière rend beaucoup mieux l'antique que les traductions sérieuses et en beau style. Des réflexions judicieuses servent de commentaire au texte. »

Boileau disait à Racine le fils : « Votre père avait la faiblesse de lire quelquefois le *Virgile travesti* et d'en rire; mais il se cachait bien de moi. » Scarron n'avait primitivement donné que les huit premiers livres de son ouvrage.

Énéide (L'), de Henri de Veldeck, minnesinger allemand du XII[e] siècle, un des plus anciens poëtes de l'Allemagne. Il vivait à la cour de Clèves et composa, vers 1184, sur un modèle français, une *Énéide* qui se distingue par l'élégance de la forme et l'harmonie des vers. Dans ce poëme épique, l'amour (*die Minne*) est introduit pour la première fois comme élément principal. Le poëme commence après la chute de Troie, raconte le voyage d'Enée en Libye, ses amours avec Didon, sa fuite et la mort de la reine de Carthage. Il décrit la descente aux Enfers; Enée est conduit par la sibylle. Enfin il aborde dans le Latium, où le roi Latinus l'accueille très-favorablement et lui promet la main de sa fille Lavinie, au grand déplaisir de la mère, qui avait déjà engagé sa parole au prince Turnus. Cette rivalité occasionne une foule de combats très-violents, dans lesquels se distingue, du côté de Turnus, la jeune et belle Camille, qui meurt sur le champ de bataille. Le poëte décrit le magnifique mausolée qu'on lui élève; il s'arrête aussi à peindre l'amour de Lavinie pour Enée. C'est la partie la plus originale et la mieux réussie de son œuvre. Turnus périt de la main d'Enée, et la reine tombe en démence. Enée épouse Lavinie, devient roi, et bâtit la ville d'Albe. Son fils Sylvius est l'ancêtre de Romulus et de Rémus, dont Jules César lui-même est un descendant direct. On ne peut s'empêcher, en lisant ce poëme, de penser à ce que le moyen âge faisait de Virgile, qui passait généralement pour un sorcier et un magicien plutôt que pour un poëte. On agissait avec l'œuvre de la même façon qu'on traitait l'auteur, et l'épopée latine, entre les mains de conteurs qu'inspiraient les légendes du Graal, les traditions de Charlemagne et les exploits d'Artus, ne pouvait avoir que le singulier sort d'être travestie. Veldeck ne travailla même pas sur l'original; il se contenta d'une traduction française et eut le mérite d'ouvrir la porte à tous ces poëmes provençaux et gallois qui, pendant cent cinquante ans, allaient alimenter l'Allemagne et fournir aux plus célèbres minnesingers les sujets les plus attrayants. Il usa, le premier aussi, de ce langage de cour, de cette fine fleur de poésie contre laquelle se fit plus tard une si éclatante réaction.

ÉNÉILÈME s. m. (é-né-i-lè-me). Bot. Syn. d'ENILEME.

ÉNELER v. a. ou tr. (é-ne-lé — de *é* préf. privat., et de *nèle*, altération de *laine*). Zootechn. Dépouiller de sa laine. ‖ Peu usité.

— Agric. Débarrasser de nielles, plantes qui infestent les champs de blé : ENELER *un champ de blé*.

ÉNÉLÉUM s. m. (é-né-lé-omm — du gr. *oinos*, vin; *elaion*, huile). Anc. pharm. Mélange d'huile et de vin. ‖ On écrit mieux ŒNÉLÉUM.

ENEMANN (Michel), orientaliste et voyageur suédois, né en 1676, mort en 1714. Il devint secrétaire du consistoire de campagne de Charles XII, se trouva à Bender, à la suite de ce prince, fut attaché comme aumônier à l'ambassade suédoise de Constantinople (1709), et parcourut aux frais du roi, en 1711, l'Egypte et une partie de l'Asie. De retour en Europe, il devint professeur de langues orientales à Upsal. On a de lui la *Relation d'un voyage en Orient* (Upsal, 1740), et un *Traité sur le salut des enfants morts sans baptême* (Greifswald, 1706, in-4°).

ÉNÈME s. m. (é-nè-me — du gr. *en*, dans; *aima*, sang). Méd. Médicament que les anciens appliquaient sur les plaies sanglantes. ‖ On dit aussi ENÉMITE.

ÉNÉMION s. m. (é-né-mi-on — du gr. *enemeô*, je vomis). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées; tribu des elléborées, dont l'espèce type croît dans le nord de l'Amérique.

ÉNÉMITIQUE adj. (é-né-mi-ti-ke — rad. *énème*). Anc. méd. Se disait des médicaments que les anciens appliquaient sur les plaies sanglantes.

ENENCHL (Johannes-Nepos), poëte allemand, né à Vienne vers 1190, mort dans la même ville en 1250. Il était chanoine de la cathédrale de sa ville natale. On a de lui : le *Livre des princes d'Autriche et de Styrie*, chronique en vers, qui a été publiée pour la première fois par Register en 1618 et insérée par Rauch dans ses *Scriptores rerum austriacarum* (Vienne, 1793); *Chronique universelle* (Neresheim, 1793).

ENENCOURT-LE-SEC, village et commune de France (Oise), canton de Chaumont-en-Vexin, arrond. et à 22 kilom. de Beauvais; 137 hab. L'ancien manoir, converti en ferme, offre de belles fenêtres à meneaux cruciformes, de jolies cheminées, des plafonds sculptés et d'élégantes tourelles du XV[e] siècle.

ENENGAS, peuplade nègre, de la race des Pongwé et ayant la même langue que les Gabonais; ils ont un village nommé Alegouma, situé assez avant dans les terres, sur la côte occidentale de l'Afrique.

ÉNÉOPTÈRE s. m. (é-né-o-ptè-re — du gr. *eneos*, muet; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des grilloniens, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

ÉNÉORÈME s. m. (é-né-o-rè-me — du gr. *en*, dans; *aiôrein*, suspendre). Pathol. Matière blanchâtre et comme nuageuse, que l'on voit en suspension dans l'urine, après qu'on l'a laissée reposer.

ÉNERGIE s. f. (é-nèr-jî — gr. *energeia*; de *en*, dans, et de *ergô*, je fais, j'agis; *ergon*, œuvre, action, travail. Le grec *ergon* est un mot extrêmement difficile à classer. Certains étymologistes estiment qu'il est composé du sanscrit *virya*, force, latin *vis*, de la racine *vir*, être fort, et du suffixe *ya*; d'autres le font dériver de la racine sanscrite *vrih*, croître. Nous inclinerions assez, pour notre part, à le regarder comme un composé de notre racine sanscrite *ar*, *er*, labourer, et du nom de la terre *gô*, *gavya*, grec *gaia*, *gê*. Le grec *ergon* aurait ainsi désigné, dans l'origine, le travail de la terre; mais ce n'est là qu'une conjecture. Ce qui paraît certain, c'est qu'il est identique à l'allemand *werk* et à l'anglais *work*. M. Eichhoff ramène ces trois formes au sanscrit *ûrjâs*, effort, de la racine *urj*, mouvoir, agir, latin *urgeo*, grec *ergaô*, *ergazomai*, gothique *waurkia*, allemand *wurke*, anglais *work*. La racine zende *verez*, persane *warzidan*, travailler, à laquelle se rattachent le gothique *vaurk* et l'ancien allemand *wurch*, *werch*, œuvre, etc., se retrouve, selon Spiegel et Pictet, dans le grec *ergô*, pour *Fergô*, avec digamma, ainsi que dans l'ancien kymrique *guerg*, efficace, où Zeuss trouve l'explication du gaulois *vergobretus*, c'est-à-dire *judicium efficiens*). Puissance, force physique : *L'*ÉNERGIE *musculaire se développe par l'exercice. Il y a des hommes chez qui l'*ÉNERGIE *vitale est languissante et qui déploient la plus rare présence d'esprit.* (E. Deschanel.) ‖ Vertu, puissance d'efficacité : *L'*ÉNERGIE *d'un remède. L'*ÉNERGIE *d'un réactif.*

— Fig. Force, vigueur; activité morale : *L'*ÉNERGIE *du caractère. Un vieillard encore plein d'*ÉNERGIE. (Acad.) *Le calme est beau quand il vient de l'*ÉNERGIE *qui fait supporter ses propres peines.* (M[me] de Staël.) *L'opiniâtreté n'est que l'*ÉNERGIE *de la sottise.* (Descuret.) *Tout en appauvrissant les riches, le luxe affaiblit l'*ÉNERGIE *des peuples et communique aux individus une irritabilité maladive.* (Descuret.) *La colère est l'*ÉNERGIE *de la faiblesse.* (Ch. Lemesle.) *Dans les contrées chaudes, l'âme n'a pas cette* ÉNERGIE *et cette force de volonté nécessaire à un peuple qui veut être libre.* (A. Maury.) *Le monde appartient à l'*ÉNERGIE. (De Tocqueville.) *La philosophie doit être une* ÉNERGIE; *elle doit avoir pour effort et pour effet d'améliorer l'homme.* (V. Hugo.) *Si l'homme appliquait au bien la moitié seulement de l'*ÉNERGIE *qu'il déploie dans le mal, où n'atteindrait-il pas?* (E. Sandeau.) *Lorsque l'exercice du droit est supprimé à un peuple, son* ÉNERGIE *collective s'engourdit.* (M[me] L. Colet.)

L'homme sans *énergie* est toujours emporté.
MOLIÈRE.

‖ Puissance, activité naturelle, intensité d'action : *La liberté de la presse a le caractère et l'*ÉNERGIE *d'une institution politique.* (Royer-Collard.) *La foi perd de son* ÉNERGIE *en se répandant.* (S. de Sacy.) *L'*ÉNERGIE *même des sentiments accroît leur différence.* (V. Cousin.) ‖ Vigueur d'expression ou d'effet, dans la littérature et les arts : ÉNERGIE *du style.* ÉNERGIE *du dessin, du coloris. Se piquer de n'avoir pas d'accent, c'est se piquer d'ôter aux phrases leur grâce et leur* ÉNERGIE. (J.-J. Rouss.) *Il est tel mot tombé en désuétude, dont il arrive souvent à de bons écrivains de regretter l'*ÉNERGIE, *parce qu'aucun équivalent n'en tient lieu.* (Beauzée.) *L'*ÉNERGIE *ne dispense pas de la correction.* (Planche.)

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui,
Qui souvent s'engeigne soi-même.
J'ai regret que ce mot soit trop vieux aujourd'hui;
Il m'a toujours semblé d'une *énergie* extrême.
LA FONTAINE.

— Théol. Puissance de la divinité : *Plotin ne reconnaissait qu'une seule* ÉNERGIE *dans le Père, le Verbe et l'Esprit.* (Complém. de l'Acad.)

— **Syn. Énergie, force, vigueur.** L'*énergie*, c'est la *force* en action; c'est aussi la constance et la fermeté dans l'emploi de la *force*; c'est enfin, en parlant des ouvrages de l'esprit, un choix d'expressions propres à rendre fortement les pensées. *Force* est le mot dont l'emploi est le plus ordinaire : il marque la qualité opposée à la faiblesse et ne suppose pas nécessairement l'action, puisqu'il y a la *force* d'inertie et d'autres *forces* qui ne sont que virtuelles. La *vigueur* est proprement la *force* du corps, une *force* organique, et quand on dit la *vigueur* de l'âme, c'est par figure et en regardant l'âme comme douée d'une vie organique à l'image du corps.

— **Antonymes.** Enervation, faiblesse, pusillanimité. — Inertie, langueur, indolence, mollesse.

— **Encycl.** *Energeia*, en grec, c'est l'activité, c'est la force en exercice. Dans la philosophie d'Aristote, *energeia* s'oppose à *dynamis*, comme en français l'être en acte s'oppose à l'être en puissance. L'*énergie*, c'est le propre caractère de l'être; qui n'agit pas n'est pas. Etre, c'est produire et agir; sans action, pas de réalité; substance et cause sont les deux faces d'une même idée : la cause, c'est la substance vue du dehors et considérée dans ses actes; la substance, c'est la cause vue du dedans et comme repliée sur elle-même. Ces idées, qui sont comme les bases et les prémisses sous-entendues de toute la métaphysique d'Aristote, expliquent comment l'être en acte (lisez en *énergie*) est le seul être vraiment digne de ce nom.

Dans la langue usuelle, *énergie* se dit sur-

tout du caractère et s'applique plus spécialement à la volonté et à ses déterminations : il se mêle toujours à l'*énergie* quelque chose de plus vif, de plus libre, de plus volontaire qu'aux notions de force ou de vigueur. Ainsi on ne dira pas l'*énergie* du raisonnement, de la pensée, de l'imagination, du sentiment. Le vieux mot grec a gardé sa saveur; on y sent encore l'effort, la tension de la volonté, la puissance de l'homme qui se roidit. On peut avoir naturellement de la force, de la vigueur; on n'a pas naturellement de l'*énergie* : il y faut une lutte, un travail, un élan qu'on se donne à soi-même.

En psychologie, on peut considérer l'*énergie* comme le plus haut degré de la volonté. Dans la classification des caractères, le caractère énergique est celui ou prédomine la volonté, comme le caractère spéculatif est celui où la réflexion l'emporte sur l'activité. La psychologie s'est attachée à constater que, dans tous les caractères, même les moins énergiques, la vie intellectuelle, morale et même physique ne s'entretient que par un certain degré d'*énergie*. Il y a de l'*énergie* dans l'acte de penser, dans l'acte même de regarder ou d'écouter. L'attention, c'est le premier degré de l'*énergie* dans l'exercice de l'intelligence. Sans cette part d'*énergie*, qui est nécessaire à la production de tout fait spirituel, il ne resterait plus que de vagues phénomènes sans suite, sans lien, sans ordre, et bientôt même sans conscience. On penserait, mais sans fixer sa pensée sur un objet, sans la régler par une méthode rigoureuse; on aurait conservé tout l'ensemble des phénomènes intellectuels, mais ils se succéderaient dans une sorte de rêve ou de somnolence absolument incompatible avec le progrès, avec la science, avec l'étude régulière. Ainsi, pour tout et partout, il faut de l'*énergie*, sous peine de mort au physique comme au moral. Sans l'*énergie*, dans le domaine de la vie matérielle, l'homme ne subsisterait pas contre toutes les forces ennemies de la nature; sans l'*énergie* dans la vie intellectuelle, la civilisation humaine resterait éternellement dans cet état d'enfance qui se nomme la barbarie. Vivre et progresser sont des termes synonymes, qui dépendent d'une faculté unique : l'*énergie*.

ÉNERGIQUE adj. (é-nèr-ji-ke — rad. *énergie*). Qui est efficace, qui produit un effet puissant : *Remède* ÉNERGIQUE. ‖ Qui se manifeste puissamment : *Il suffit à l'univers de la présence* ÉNERGIQUE *de son auteur ; il n'est pas besoin de la nôtre; il ne languirait pas faute de spectateurs.* (Royer-Collard.)

— Fig. Qui est doué d'une grande force d'âme, d'une grande vigueur morale : *Un homme* ÉNERGIQUE. *Une femme* ÉNERGIQUE. *Un caractère* ÉNERGIQUE. *Pour être conciliateur il faut être* ÉNERGIQUE. (Thiers.) *Les natures* ÉNERGIQUES *sont ambitieuses, car toute force tend à l'action.* (A. Blanc.) *Les âmes vraiment* ÉNERGIQUES *savent attendre.* (G. Sand.) *Les âmes* ÉNERGIQUES *se réveillent dans le danger.* (A. Karr.) Qui est d'une grande activité : *La liberté de la presse est la plus* ÉNERGIQUE *des résistances, parce qu'elle ne cesse jamais.* (Royer-Collard.) *Le besoin de considération est un de nos plus* ÉNERGIQUES *mobiles.* (F. Bastiat.) *La conscience de notre droit est un de nos plus* ÉNERGIQUES *mobiles.* (Mich. Chev.) *Les nations les plus puissantes, celles qui ont laissé la plus profonde empreinte dans la civilisation sont celles où la liberté individuelle a été la plus* ÉNERGIQUE. (Proudh.) *L'amour d'une mère pour ses enfants est le plus* ÉNERGIQUE *de tous les sentiments.* (Beauchêne.) *Une volonté* ÉNERGIQUE *tire parti d'un corps malade et d'une force épuisée.* (J. Simon.) *Les caractères* ÉNERGIQUES *disparaissent avec les situations indépendantes.* (Guizot.) ‖ Vigoureux d'expression ou d'effet : *Style* ÉNERGIQUE. *Coloris, dessin* ÉNERGIQUE. *Danton disait dans sa grossièreté* ÉNERGIQUE : *« Je suis saoûl des hommes. »* (Ste-Beuve.) ‖ Rigoureux, sévère : *Prendre des mesures* ÉNERGIQUES. *Infliger une répression* ÉNERGIQUE.

— Gramm. *Forme énergique*, Un des quatre modes de l'aoriste arabe, qui s'emploie pour donner plus de force à l'expression.

— s. m. Hist. relig. Nom donné à des calvinistes du XVIe siècle, qui prétendaient que Jésus-Christ n'est point corporellement présent dans l'eucharistie, mais seulement par sa puissance *énergique*.

— s. f. pl. Arachn. Nom donné à une famille d'aranéides, dont l'espèce type est l'olios colombien.

— **Antonymes**. Faible, indolent, languissant, mou, pusillanime.

ÉNERGIQUEMENT adv. (é-nèr-ji-ke-man — rad. *énergique*). D'une façon énergique, efficace : *Les meilleurs engrais n'agissent* ÉNERGIQUEMENT *sur la végétation que par les combinaisons azotées qu'ils contiennent.* (F. Pillon.) ‖ Avec force, fermement : *On a beau parler avec dédain du caractère français, il veut* ÉNERGIQUEMENT *ce qu'il veut.* (Mme de Staël.)

ÉNERGISÉ, ÉE (é-nèr-ji-zé) part. passé du v. Énergiser : *Caractère* ÉNERGISÉ.

ÉNERGISER v. a. ou tr. (é-nèr-ji-zé — rad. *énergie*). Néol. Donner de l'énergie à : ÉNERGISER *son style.*

ÉNERGUMÈNE s. (é-nèr-gu-mè-ne — du gr. *energoumenos*, possédé par le démon, participe passé du verbe *energeisthai*, forme passive d'*energeô*, travailler en dedans, de *en*, dans, et de *ergon*, ouvrage. V. ÉNERGIE). Personne possédée du démon : *Exorciser un* ÉNERGUMÈNE. *Crier, s'agiter comme un* ÉNERGUMÈNE.

— Par ext. Personne qui pousse ses sentiments jusqu'à l'exaltation la plus outrée : *Quel* ÉNERGUMÈNE *que cet homme! Cette femme est une vraie* ÉNERGUMÈNE. *Il n'est point de faction qui n'eût ses* ÉNERGUMÈNES. (Volt.) *Un* ÉNERGUMÈNE *de gentilhommerie, ayant observé que le contour du château de Versailles était empuanti d'urine, ordonna à ses domestiques et à ses vassaux de venir lâcher de l'eau autour de son château.* (Chamfort.)

— **Encycl.** On désigna d'abord sous le nom d'*énergumènes* les hommes dont une idée fixe troublait la raison et malheureusement aussi ceux dont l'esprit trop éclairé blessait les superstitions religieuses de l'époque à laquelle ils vivaient. Pour les uns et pour les autres, on avait recours à l'exorcisme, et lorsque les paroles sacramentelles ne réussissaient pas à mettre en fuite le démon, on le brûlait en même temps que l'*énergumène* dans le corps duquel il s'était introduit. V. POSSÉDÉ.

Aujourd'hui, on entend par *énergumènes*, non-seulement les fanatiques et les exaltés de tous les systèmes politiques et religieux, mais encore les hommes qui se livrent à des mouvements excessifs d'enthousiasme, qui parlent avec emportement et colère, qui gesticulent avec véhémence. On donne, par exemple, le nom d'*énergumène* à un prédicateur qui se livre à une pantomime exagérée, s'emporte à froid et supplée par des contorsions à l'éloquence qui lui fait défaut.

ÉNERTHÉNÈME s. m. (é-nèr-té-nè-me — du gr. *enerthe*, au-dessous; *nemos*, bois). Bot. Genre de petits champignons, qui croissent sur les branches de chêne dépouillées de leur écorce.

ÉNERVANT (é-nèr-van) part. prés. du v. Enerver : *Des habitudes* ÉNERVANT *les âmes.*

ÉNERVANT, ANTE adj. (é-nèr-van, an-te — rad. *énerver*). Qui énerve, qui abat les forces, le courage, l'énergie : *Une vie* ÉNERVANTE. *La vigueur de la résolution est perpétuellement affaiblie par l'action* ÉNERVANTE *de la pensée.* (Rev. german.) *La vie* ÉNERVANTE *des grandes villes abrége la vie.* (Maquel.) *La volupté est une sensation douce et* ÉNERVANTE. (Latena.)

ÉNERVATION s. f. (é-nèr-va-si-on — rad. *énerver*). Abattement des forces physiques : *Le corps n'est désormais qu'un cadavre, tant son* ÉNERVATION *appelle sa décomposition.* (Virey.)

— Fig. Affaissement moral; perte du courage, de l'énergie, de l'efficacité : *L'universalité, qui disperse l'esprit sur tout objet, est une cause d'*ÉNERVATION. (Michelet.)

— Méd. Interruption aponévrotique de la longueur des fibres charnues d'un muscle.

— Art vétér. Section des tendons éleveurs de la lèvre chez le cheval.

— Techn. Procédé employé depuis peu pour abattre les bœufs et les chevaux, et qui consiste à leur introduire la lame d'un couteau entre le crâne et la première vertèbre, ce qui leur donne une mort instantanée.

— Hist. Supplice en usage sous les rois de la première et de la deuxième race, et qui consistait à appliquer un fer rouge sur les jarrets et les genoux du condamné.

ÉNERVÉ, ÉE (é-nèr-vé) part. passé du v. Enerver. Dont les forces physiques sont abattues : *Corps* ÉNERVÉ. *Je me sens* ÉNERVÉ.

> O dieux! rendez la force à ces bras *énervés*,
> Pour le sang de mes rois autrefois éprouvés.
>
> VOLTAIRE.

— Fam. Qui a les nerfs agacés, surexcités : *Ne me tourmentez pas, je suis* ÉNERVÉE.

— Fig. Affaibli, amolli, découragé, sans énergie morale : *Âme* ÉNERVÉE *par la volupté.*

> Ton esprit *énervé* croupit dans la mollesse.
>
> VOLTAIRE.

— Mar. *Chanvre énervé*, Chanvre affaibli, qui se déchire sous le peigne, qui a peu de nerf, de ténacité.

— Techn. *Ressort énervé*, Ressort fatigué, usé, qui n'a plus d'élasticité.

— Hist. Qui a subi le supplice de l'énervation : *Criminel* ÉNERVÉ.

— Bot. Se dit des feuilles qui n'ont pas de nervures : *Feuilles* ÉNERVÉES. ‖ On dit aussi ÉNERVE.

— **Syn. Énervé, affaibli, amolli, efféminé.** V. AFFAIBLI.

Énervés (LES). Suivant une légende qui probablement ne remonte pas au delà du XIIIe ou du XIIe siècle, le roi mérovingien Clovis II avait deux fils qui se révoltèrent contre lui. Vaincus, ils subirent le supplice de l'*énervation*. Une fois qu'ils se trouvèrent ainsi dégradés, les jeunes princes, voyant que toute vie active leur était interdite, demandèrent à se retirer dans un couvent, pour y terminer leur vie dans la prière et dans la pénitence. Le roi se sentit pris d'une grande pitié pour ses enfants si rudement châtiés; il demanda conseil à la reine. Celle-ci lui remontra que cette affaire devait être laissée à la décision de la Providence, et que c'était à Dieu à se prononcer sur leur sort. En conséquence, on les mit sur un bateau avec un serviteur et des vivres, et on abandonna l'embarcation à elle-même le long du cours de la Seine. La barque les porta en Normandie, vers un lieu appelé Jumiéges, « lieu environné de grandes montagnes pleines de fosses et de roches, » où l'ermite saint Philibert les recueillit, leur fit prendre l'habit monastique, et, après leur mort, ordonna de leur construire un tombeau dont on voit encore quelques vestiges dans les ruines majestueuses de l'abbaye.

Il est à peu près démontré aujourd'hui que cette légende est fausse. Clovis, le moins guerrier des rois fainéants, eut trois fils, Clotaire, Childéric et Thierry, qui, loin d'avoir eu le sort des *énervés*, régnèrent successivement après lui. Mabillon avait déjà mis en doute le fait de cette prétendue chronique mérovingienne, et il avait cherché à établir que les statues de la tombe de Jumiéges représentaient Tassillon, duc de Bavière, et son fils Théodore, enfermés au cloître par ordre de Charlemagne. Le P. Toussaint Duplessis voyait dans ces effigies les fils d'un Carloman, fils aîné de Charles-Martel et frère de Pépin le Bref. M. Langlois, de Rouen, transporte les faits à une autre date et n'y trouve qu'une fable inventée vers le temps de Richard Cœur de Lion. Le tombeau ne serait qu'un monument du XIIIe siècle, supposition que rend vraisemblable le caractère des figures, ainsi que les vêtements et les ornements des statues.

ÉNERVEMENT s. m. (é-nèr-ve-man — rad. *énervé*). État de ce qui est énervé : *L'*ÉNERVEMENT *des forces physiques. L'*ÉNERVEMENT *des courages. L'*ÉNERVEMENT *des mœurs publiques. Tomber dans l'*ÉNERVEMENT. *Le jour où il avait cessé d'être nécessaire que la France fût un soldat, l'excès de la centralisation était devenu pour la nation une cause d'*ÉNERVEMENT. (L. Blanc.)

ÉNERVER v. a. ou tr. (é-nèr-vé — de *é*, préf. privat., et du lat. *nervus*, nerf). Détruire l'énergie physique de : *Le trop grand usage du vin est capable d'*ÉNERVER *un homme.* (Acad.) *Il y a des pays où la chaleur* ÉNERVE *le corps et affaiblit si fort le courage que les hommes ne sont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtiment.* (Montesq.) *La gourmandise* ÉNERVE *le corps et appesantit l'esprit.* (Gauthey.) *L'abus des parfums blase le sens de l'odorat,* ÉNERVE *et amollit le corps.* (Maquel.)

— Fig. Amollir, affaiblir, détruire l'énergie morale ou l'efficacité de : *Tout ce qui rend l'autorité injuste et odieuse l'*ÉNERVE *et la diminue.* (Mass.) *On* ÉNERVE *la religion quand on la change.* (Boss.) *Abandonner aux dispenses la sacrée majesté des lois, c'est* ÉNERVER *leur vigueur.* (Boss.) *Le plus terrible des abus est d'*ÉNERVER *toutes les lois à force de les multiplier.* (J.-J. Rouss.) *Les dépenses de la France excèdent ses recettes et* ÉNERVENT *ses facultés.* (É. de Gir.) *L'oppression, lorsqu'elle s'enveloppe de formes douces et hypocrites,* ÉNERVE *et avilit l'espèce humaine.* (B. Const.) *L'esclavage* ÉNERVE *les forces de l'intelligence et endort l'activité humaine.* (De Tocqueville.) *La paresse engourdit et* ÉNERVE *l'esprit.* (V. Cousin.) *Tout ce qui comprime la liberté* ÉNERVE *l'individu.* (E. Laboulaye.) *La toute-puissance enivre les hommes, et la servitude les* ÉNERVE. (D. de Hauranne.) *La mélancolie est la paresse du cœur; elle* ÉNERVE *le cœur comme la rêverie* ÉNERVE *l'intelligence.* (E. Castellan.) *L'habitude des jouissances* ÉNERVE *l'âme.* (Maquel.) ‖ Rendu faible, fade, incolore : ÉNERVER *son style par l'abus des ornements. Les verbes auxiliaires, qui allongent et qui* ÉNERVENT *les phrases, rendent la langue française peu propre pour le style lapidaire.* (Volt.) *C'est* ÉNERVER *la critique littéraire que d'aller chercher des circonlocutions pour exprimer des défauts qu'on peut spécifier d'un seul mot.* (Geoffroy.)

— Absol. : *Une longue servitude* ÉNERVE *et abrutit.* (J. Arago.)

— Art vétér. *Énerver un cheval*, Lui enlever le tendon des muscles releveurs de la lèvre supérieure, pour rendre le bout du nez plus fin et plus gracieux.

— Techn. *Énerver un ressort*, Lui faire perdre son élasticité.

— Hist. Soumettre au supplice de l'énervation.

S'énerver v. pr. Perdre ses forces, s'affaiblir physiquement : *Dès l'âge de deux ans, il faut séparer les poulains, mettre les mâles avec les chevaux et les femelles avec les juments : sans cette précaution, les jeunes poulains se fatigueraient autour des poulines et* S'ÉNERVERAIENT *sans aucun profit.* (Buff.) *L'ouvrier nourri de laitage et de farineux* S'ÉNERVE *et s'abrutit.* (E. About.)

— Fig. S'affaiblir, perdre son énergie, sa force morale : *Le courage* S'ÉNERVE *au milieu des voluptés.* (Acad.) *L'empire* S'ÉNERVE *par le relâchement de la discipline.* (Boss.) *Dans l'homme individuel comme dans la société, dans la société religieuse comme dans la société civile, partout nous avons vu toutes choses* S'ÉNERVER *et se dissoudre.* (Guizot.) *Les efforts* S'ÉNERVENT *quand ils sont dispersés.* (L. Reybaud.) ‖ Perdre de sa fermeté, de sa vigueur, devenir fade, incolore : *Leur langage* S'ÉNERVAIT *en se polissant.* (Acad.)

— **Syn. Énerver, affaiblir.** V. AFFAIBLIR.

ENÉTANT adj. (a-né-tan — de *en*, et de *étant*). Sylvic. Se dit d'un arbre sur pied. ‖ On écrit aussi EN ÉTANT.

ÉNEYÉ, ÉE (é-nè-ié) part. passé du v. Eneyer : *Cannes* ÉNEYÉES.

ÉNEYER v. a. ou tr. (é-nè-ié — de *é*, préf. privat., et de *nœud*). Techn. Ôter les nœuds de la canne avant de la fendre.

ENFAGOTER v. a. ou tr. (an-fa-go-té — du préf. *en*, et de *fagot*). Fam. Surcharger de vêtements ridicules et lourds : ENFAGOTER *un enfant.*

S'enfagoter v. pr. Se vêtir d'une manière ridicule.

ENFAÎTEAU s. m. (an-fê-tô — du préf. *en*, et de *faîte*). Archit. Tuile creuse que l'on place sur le faîte d'une maison ou d'un mur.

ENFAÎTEMENT s. m. (an-fê-te-man — rad. *enfaîter*). Constr. Table de plomb que l'on place sur le faîte des maisons couvertes d'ardoises : *Des crochets de fer arrêtent et soutiennent les* ENFAÎTEMENTS. (Acad.)

— **Encycl.** Il y a des *enfaîtements* évidés à jour et ornés; ils forment un système de décoration fort gracieux qui commença d'être en usage à l'époque de l'architecture ogivale. Les cathédrales dont la couverture était en plomb présentaient souvent des *enfaîtements* de même métal, composés de trèfles formant une série ou guirlande continue; on en voit un modèle sur la cathédrale d'Exeter, en Angleterre; en France, les fleurs de lis alternaient quelquefois avec les feuilles de trèfle. Ces sortes de crêtes offraient plus de richesse encore et une plus grande complication d'ornements sur le faîtage du chœur. De tous les *enfaîtements* ornés qui avaient jadis été établis sur les édifices de Rouen, il n'existe presque plus rien aujourd'hui. Cependant on aperçoit encore une claire-voie de fer couronnant le faîte de la maison du XVe siècle qui forme l'encoignure de la rue Royale et de la rue Bourg-l'Abbé, laquelle dépendait du monastère de Saint-Ouen. Le comble aigu d'un bâtiment construit à l'époque de la Renaissance, et situé dans la cour de l'Albane, près de la cathédrale, dont il était autrefois le chartrier, se termine par un amortissement qui offre cette particularité d'une petite galerie à jour, faite de bois et de plomb.

L'immense cathédrale de Cologne est surexhaussée d'un magnifique *enfaîtement*. L'époque de la Renaissance, depuis Louis XII jusqu'à Henri III inclusivement, est le triomphe de ce genre de décoration, qui fut alors employé avec une sorte de profusion.

ENFAÎTER v. a. ou tr. (an-fê-té — du préf. *en*, et de *faîte*). Constr. Couvrir le faîte de : ENFAÎTER *une maison.*

ENFANCE s. f. (an-fan-se — lat. *infantia*, de *infans*, enfant). Période de temps qui s'écoule depuis la naissance de l'individu jusqu'au moment où il entre dans l'adolescence, c'est-à-dire vers l'âge de dix ou douze ans : *Dès la plus tendre* ENFANCE. *Les souvenirs de l'*ENFANCE. *Un ami d'*ENFANCE. *Le jeune Caton, durant son* ENFANCE, *semblait un imbécile dans la maison.* (Montesq.) *Les débauchés passent en un moment de l'*ENFANCE *à la vieillesse et se fanent en leur fleur.* (D'Ablanc.) *Les habitudes de l'*ENFANCE *et les préjugés de l'éducation s'emparent de nous avant que nous ayons le temps de réfléchir.* (Fén.) *Personne mieux qu'une mère ne peut s'occuper de l'*ENFANCE *de son fils.* (Mme Romieu.) *Ce que l'*ENFANCE *est pour chaque homme, elle l'a été pour le genre humain.* (Lamenn.) *L'état sauvage de la société est à l'état civilisé ce que l'*ENFANCE *est à l'état d'homme fait.* (De Bonald.) *On ne sort de l'*ENFANCE *que par degrés, et souvent on y retombe tout à coup.* (Cœuilhé.) *La première* ENFANCE *écoulée, un vif essor entraîne l'imagination vers la poésie.* (E. Littré.)

— Par ext. Enfants : *Les grâces de l'*ENFANCE. *L'*ENFANCE *est toujours apte à apprendre.* (J.-J. Rouss.) *L'*ENFANCE *n'est si heureuse que parce qu'elle ne sait rien.* (Chateaub.) *L'*ENFANCE *ne dissimule rien et se trahit sans cesse.* (Guizot.) *L'*ENFANCE *est naturellement aimable.* (Le P. Félix.) *L'*ENFANCE, *comme tous les âges, a son idiome, et cet idiome a ses élégances.* (Joubert.) *La Bible n'est pas la meilleure école possible de morale pour l'*ENFANCE. (Vacherot.) *L'*ENFANCE *jouit de la vie avec abandon et avec une sécurité admirable.* (P. Janet.) *Les fables, les légendes ont toujours été le premier aliment intellectuel offert à l'*ENFANCE. (L. Figuier.) *L'*ENFANCE *plaît et attire par la grâce, par la faiblesse.* (St-Marc-Girard.) *L'*ENFANCE, *quelle que soit la variété des caractères individuels, a toujours des traits communs.* (Renan.)

> . . . . Heureuse, heureuse l'*enfance*
> Que le Seigneur instruit et prend sous sa défense!
>
> RACINE.

> En cercle un même attrait rassemble autour de l'âtre
> La vieillesse conteuse et l'*enfance* folâtre.
>
> DELILLE.

— Par anal. État, situation intellectuelle semblable à celle de l'enfance : *Riez de ma simplicité et de mon* ENFANCE *qui cherche encore des jeux.* (Boss.)

> Dans une longue *enfance* ils l'auraient fait vieillir.
>
> RACINE.

‖ Époque où le vieillard perd ses facultés intellectuelles et retourne à l'état d'enfant inconscient de ses actes et de ses paroles : *Être en* ENFANCE. *Tomber en* ENFANCE. *Retourner en*

ENFANCE. *La vie a deux* ENFANCES, *elle n'a pas deux printemps.* (Chateaub.)

— Fig. Origine, commencement, temps où une chose quelconque manque encore de la perfection qu'elle atteindra plus tard : *L'*ENFANCE *du monde. L'*ENFANCE *de la société. A cette époque, la peinture était encore dans l'*ENFANCE. (Acad.) *Rien ne ressemble plus à l'*ENFANCE *d'un homme que l'*ENFANCE *d'un peuple.* (A. Martin). *Dans l'*ENFANCE *des sociétés, la liberté est l'apanage de la force.* (Guizot.) *La religion, non plus que l'homme individuel, ne se rappellent leur* ENFANCE. (E. Renan.) *La science est encore à l'état d'*ENFANCE. (Renan.) *L'humanité d'il y a six mille ans n'était que l'*ENFANCE *de la nôtre.* (Toussenel.) *La navigation ne sortit pas, chez nos pères, de sa première* ENFANCE. (A. Réville.) *La confusion des pouvoirs est l'*ENFANCE *de l'art en politique.* (Vacherot.)

— **Épithètes.** Tendre, faible, frêle, fragile, délicate, frivole, naïve, ingénue, innocente, timide, craintive, folâtre, volage, légère, inconstante, mobile, étourdie, irréfléchie, heureuse, délicate, paisible, calme, tranquille, aimable, riante, rieuse, joyeuse, turbulente, tapageuse, insouciante, imprévoyante, longue, éternelle.

— **Antonymes.** Adolescence, âge viril ou virilité, âge mûr, vieillesse, caducité, décrépitude.

— **Encycl.** Méd. *Hygiène et maladies de l'enfance.* V. ENFANT.

Enfance du Christ (L'), oratorio, paroles et musique d'Hector Berlioz. Cette œuvre, écrite à l'époque où le maître était en pleine possession de son originalité, fut accueillie très-favorablement par le public. Les détracteurs acharnés de Berlioz durent, pour la première fois, s'incliner devant le jugement des amateurs éclairés, qui acclamèrent l'ouvrage et la transformation qui venait de se faire dans la manière de l'auteur, transformation d'autant plus remarquable que rien ne pouvait la faire pressentir dans les œuvres qui avaient précédé celle-ci. En effet, dans ses compositions antérieures, Berlioz, de l'aveu même de ses admirateurs, s'était trop souvent laissé entraîner par son tempérament de novateur et avait dépassé le but; voulant à tout prix faire du nouveau, il lui était arrivé de tomber dans le bizarre. La recherche de l'extraordinaire étouffait la pensée principale et donnait à ses œuvres ce caractère confus pour lequel le public français a tant d'aversion. Dans l'*Enfance du Christ*, ces défauts — inhérents, sans doute, à toute nature d'artiste convaincu qui cherche encore sa forme définitive — ont complétement disparu. Simplicité, clarté, élévation dans le style, sont des qualités que nous trouverons à chaque page de cette belle composition, qui contribua beaucoup à classer son auteur au rang des maîtres contemporains.

L'*Enfance du Christ* est divisée en trois parties. Dans la première, le *Songe d'Hérode*, la scène est à Jérusalem; le musicien-poëte nous montre, dans une des salles de son palais, le roi juif obsédé par le pressentiment de sa défaite prochaine. Les devins, après quelques évolutions cabalistiques, lui annoncent solennellement la naissance d'un enfant qui le détrônera. Hérode ordonne de mettre à mort sur-le-champ tous les enfants nouveau-nés à Jérusalem, Nazareth et Bethléem. La scène change et nous transporte près de la crèche de Bethléem, où Jésus vient de naître. Les esprits célestes avertissent Joseph et Marie du danger qui menace le divin enfant, et la sainte famille se prépare à fuir vers l'Egypte. Sur ce canevas très-simple, le compositeur a su broder à profusion des conceptions musicales de l'ordre le plus élevé. Nous signalerons, au début, la *Marche nocturne*, dont l'instrumentation est admirable de simplicité et d'originalité; le grand air d'Hérode : *O misère des rois!* un chef-d'œuvre de déclamation musicale; le chœur des devins : *Oui, oui, par le fer qu'ils périssent!* empreint d'une fureur et d'un fanatisme qui impressionnent vivement. La scène de l'étable, qui vient à la suite de ce chœur féroce, fait avec lui un contraste des plus heureux et termine parfaitement l'exposition de cette belle œuvre.

La deuxième partie, la *Fuite en Egypte*, est plus connue que les deux autres; elle a été souvent exécutée isolément. C'est une délicieuse idylle, une sorte de symphonie pastorale biblique, consacrée à l'expression des sentiments doux et placides de la sainte famille en voyage. Elle s'ouvre par un petit morceau d'orchestre qui, à tous les points de vue, est vraiment merveilleux. Ce morceau, écrit dans le style fugué, est en *fa dièse* mineur, sans note sensible, ce qui jette sur l'ensemble un coloris vague d'un grand charme. Les différents instruments de l'orchestre font entendre successivement un motif naïf et agreste, qui peint d'une façon poétique à l'imagination les bergers se rassemblant un à un autour de la crèche pour voir une dernière fois les voyageurs. Puis vient le chant des adieux :

Il s'en va loin de la terre
Où dans l'étable il vit le jour,

chœur dont la sonorité est d'une douceur et d'une finesse surprenantes, et la sainte famille se met en marche. La scène qui termine cette partie de l'œuvre est purement descriptive; mais avec quel art exquis l'auteur, par la bouche d'un personnage, nous raconte une halte de la petite caravane sous l'ombrage de quelques palmiers! Quel calme, quelle suavité d'expression dans la musique qui accompagne ces vers :

Les voyageurs quelque temps sommeillèrent,
Bercés par des songes heureux,
Et les anges du ciel, à genoux autour d'eux,
Le divin enfant adorèrent.

Nous ne saurions mieux caractériser cet admirable fragment qu'en lui appliquant ces mots de Berlioz lui-même sur un morceau de Beethoven : « Cela tombe tout entier du ciel dans la pensée de l'auteur! »

La troisième partie, l'*Arrivée à Saïs*, nous montre les pèlerins au terme de leur voyage. Après trois jours de marche dans les sables, ils se croient au terme de leurs souffrances et pénètrent dans la ville. Le duo dans lequel Joseph et Marie peignent leur détresse et implorent la pitié d'un groupe de passants est d'une mélodie touchante et expressive. Un chœur leur répond et les éconduit brutalement. Les pauvres voyageurs se traînent quelques pas et supplient un autre groupe d'une voix plus pressante encore; vaines prières : ils sont encore repoussés. Enfin, réunissant ce qui leur reste de force, ils s'en vont frapper à la porte d'une humble maison, et, cette fois, ils sont accueillis. Le chef de la famille qui habite la chaumière leur offre de partager avec eux son pain, son laitage et son toit; ils travailleront ensemble, et les voyageurs seront ainsi soustraits aux dangers qui les menacent. Ils se retirent tous trois accompagnés par la famille hospitalière, et alors les personnages récitants, qui remplacent ici le chœur des tragédies antiques, commencent un morceau d'ensemble, glorification anticipée du sacrifice qui sera dans l'avenir accompli par Jésus devenu homme, pour sauver l'humanité. Ce morceau, chœur sans accompagnement, d'un caractère un peu mystique, couronne admirablement l'œuvre que nous avons essayé d'analyser. Les beautés incontestables que renferme cet oratorio placent Berlioz non pas seulement parmi les plus infatigables novateurs de ce siècle, mais parmi les maîtres de l'art.

Enfance de Bacchus (L'), groupe de marbre, par M. Perraud; musée du Luxembourg. V. BACCHUS. Une reproduction en bronze de ce groupe a figuré au Salon de 1868.

ENFANÇON s. m. (an-fan-son — dimin. d'*enfant*). Fam. Petit enfant :

Par testament, il déclara la dame
Son héritière, advenant le décès
De l'*enfançon*. . . . . .
LA FONTAINE.

ENFANT (Jacques L'), théologien français et pasteur de l'Eglise réformée, né à la Basoche, dans la Beauce, le 13 avril 1661, mort à Berlin, le 7 août 1728. Il commença ses études théologiques à Saumur et se rendit ensuite à Genève avec l'intention de les achever et de se faire consacrer au ministère. Mais, tout jeune qu'il était, il fut regardé comme socinien, et l'imposition des mains lui fut refusée. L'Enfant partit pour Heidelberg, reçut l'ordination et devint pasteur de l'Eglise française de cette ville et chapelain de l'électrice. Obligé de quitter Heidelberg en 1688, à cause de l'invasion du Palatinat par les Français, il se rendit à Berlin, où l'électeur le combla de distinctions et le nomma pasteur de l'Eglise française. L'Enfant remplit cette charge pendant quarante ans environ. En 1707, il fit un voyage en Angleterre et prêcha devant la reine Anne, qui essaya, mais en vain, de l'attirer auprès d'elle. En 1710, il fut agrégé à la Société pour la propagation de la foi, établie en Angleterre, et nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin, en 1724. Une attaque de paralysie l'emporta. Comme homme, L'Enfant fut justement aimé pour l'extrême douceur de son caractère, sa bonté et son facile oubli des offenses. « Comme écrivain, disent MM. Haag, il occupe dans les lettres un rang que l'on n'a pas même essayé de lui contester. On s'accorde à reconnaître que ses ouvrages historiques, surtout ses *Histoires des conciles de Constance, de Pise et de Bâle*, sont écrits d'un style pur, clair, sobre, grave; que la matière y est traitée avec une impartialité remarquable, et les faits rapportés avec une exactitude scrupuleuse ou discutés avec autant de sagacité que d'érudition. La traduction du Nouveau Testament, qu'il a publiée en collaboration avec Beausobre, passe à juste titre pour une des meilleures que nous ayons. » Il jouit d'une grande réputation d'orateur, que ne confirme pas la lecture de ses sermons. Les ouvrages de L'Enfant sont nombreux; nous citerons : *Considérations générales sur le livre de M. Drueys intitulé : Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestants* (Rotterdam, 1684, in-12); *Lettres choisies de saint Cyprien aux confesseurs et aux martyrs, avec des remarques historiques et morales* (Amsterdam, 1688, in-12); *De inquirenda veritate* (Genève, 1691, in-4°, trad. de Malebranche); *Histoire du concile de Constance, tirée principalement d'auteurs qui ont assisté au concile* (Amsterdam, 1714, 2 vol. in-4°; nouv. édit. corrigée et augm., Amsterdam, 1727, 2 vol. in-4°; trad. en angl., Londres, 1730, 2 vol. in-4°). Leclerc dit de cet ouvrage : « Il serait à souhaiter que toutes les histoires s'écrivissent avec le même calme et la même retenue. » *Apologie pour l'auteur de l'Histoire du concile de Constance contre le Journal de Trévoux* (Amsterdam, 1716, in-4°); le *Nouveau Testament de N. S. J.-C., traduit en français sur l'original grec* (Amsterdam, 1718, 2 vol. in-4°, en collaboration avec Beausobre, avec une préface remarquable de 236 pages due à L'Enfant); *Poggiana* ou la *Vie, le caractère, les sentences et les bons mots de Pogge, Florentin, avec son Histoire de la république de Florence, et un supplément de diverses pièces importantes* (Amsterdam, 1720, 2 vol. in-12); *Préservatif contre la réunion avec le siége de Rome* ou *Apologie de notre séparation d'avec ce siége* (Amsterdam, 1723, 4 vol. in-8°; réimp. à Amsterdam, 1723, 5 vol. in-8°); *Histoire du concile de Pise et de ce qui s'est passé de plus mémorable depuis ce concile jusqu'au concile de Constance* (Amsterdam, 1724, 2 vol. in-4°). Cette histoire s'étend de l'année 1378, où mourut Grégoire XI, jusqu'à l'année 1414; *Seize sermons sur divers textes* (Amsterdam, 1728, in-8°); *Histoire de la guerre des hussites et du concile de Basle* (Amsterdam, 1731, 2 vol. in-4°). L'Enfant fut un collaborateur actif de la *Bibliothèque germanique*, des *Nouvelles de la république des lettres* et de la *Bibliothèque choisie* de Leclerc.

ENFANT s. m. (an-fan — lat. *infans*; de *in*, non, et *fari*, parler). Personne en bas âge, qui n'est pas parvenue à l'âge de puberté : *On demandait à Aristippe ce qu'on devait apprendre aux* ENFANTS : « *Ce qu'ils auront à faire quand ils seront hommes,* » *répondit-il. Les* ENFANTS *ne sont pas tous les mêmes : l'un a besoin du frein, et l'autre de l'éperon.* (Cicéron.) *Nous devons aux* ENFANTS *le plus grand respect.* (Juvénal.) *Rien n'est moins raisonnable que de vouloir que les* ENFANTS *le soient.* (Mme de Maint.) *La raison ne vient aux* ENFANTS *que par degrés.* (Buff.) *L'unique soin des* ENFANTS *est de trouver l'endroit faible de leurs maîtres.* (La Bruy.) *Les* ENFANTS *n'ont ni passé ni avenir, et, ce qui ne nous arrive guère, ils jouissent du présent.* (La Bruy.) *L'*ENFANT *peut faire du mal, mais il ne saurait jamais faire mal.* (J.-J. Rouss.) *L'homme doit avoir plus de volontés et l'*ENFANT *plus de fantaisies.* (J.-J. Rouss.) *Le caprice des* ENFANTS *n'est jamais l'ouvrage de la nature, mais d'une mauvaise discipline.* (J.-J. Rouss.) *Un* ENFANT *sans innocence est une fleur sans parfum.* (Chateaub.) *L'*ENFANT *qu'on maintiendrait en un état continuel de surveillance resterait toujours un* ENFANT. (Mme Monmarson.) *Pour élever les petits* ENFANTS, *il faut beaucoup d'amour et de patience.* (Mme Monmarson.) *Il faut juger un* ENFANT *moins sur ses actions que sur ses sentiments.* (Mme de Rémusat.) *La joie est la grâce et le privilége de l'*ENFANT. (E. Souvestre.) *Si vous voulez que la famille soit forte, laissez-y l'*ENFANT *autant qu'il est possible.* (Michelet.) *Dieu a voulu que les* ENFANTS *eussent un charme naturel qui les fit aimer.* (St-Marc Girard.) *Chez l'*ENFANT, *l'attention est, après la sensibilité, la première faculté agissante.* (Guizot.) *Le droit de l'*ENFANT *exige l'enseignement gratuit et obligatoire.* (V. Hugo.) *L'*ENFANT *n'est jamais une table rase; il commente, il interroge, il doute, il cherche.* (G. Sand.) *L'*ENFANT *ne dispute pas, il n'a pas besoin de solution, car il ne se pose pas de problème; pour lui, tout est clair.* (Renan.) *Les* ENFANTS *tourmentent et persécutent tout ce qu'ils aiment.* (J. Joubert.) *La poupée est l'*ENFANT *de l'*ENFANT. (Rigault.) *On peut définir l'*ENFANT : *une personne qui s'ignore.* (P. Janet.)

. . . . . Un Dieu créa, dans nos misères,
Les baisers des *enfants* pour les larmes des mères.
LEGOUVÉ.

L'amour est un *enfant* qui veut être amusé.
Quand il joue et qu'il rit, il est charmant, aimable;
Mais vient-il à pleurer, il est insupportable.
BOISSY.

Les *enfants* sont ce que nous sommes,
Ils ont nos goûts, nos sentiments;
Les *enfants* sont de petits hommes,
Et les hommes de grands enfants.
***

« Ah! que voilà de beaux *enfants!*
Disait un grand seigneur au gros Colas, leur père;
Qu'ils sont frais, gaillards et puissants!
Nous autres gens de cour, nous voyons, au contraire,
Les nôtres délicats, faibles et languissants,
Toujours malsains et toujours blêmes.
Comment faites-vous donc, vous autres paysans?
— Pargué! je les faisons nous-mêmes. »
***

|| S'emploie au féminin lorsqu'on a l'intention expresse de désigner le sexe : *Une belle* ENFANT. *Une méchante* ENFANT.

— Poétiq. Petit d'un animal :

Une laie aux poils blancs, trente *enfants* blancs [comme elle
Vont s'offrir à tes yeux. . . . .
DELILLE.

|| Jeune plante; plante provenue d'une autre plante :

Toute plante en naissant déjà renferme en elle
D'*enfants* qui la suivront une race immortelle.
L. RACINE.

— Terme d'amitié dont on se sert en s'adressant à des personnes d'un âge plus ou moins avancé, mais plus jeunes que la personne qui se sert de ce mot : *Cher* ENFANT! *Mon* ENFANT, *écoutez-moi. Vous avez, ma chère* ENFANT, *un esprit prophétique qui voit tout.* (Mme de Sév.)

Soyez joints, mes *enfants*; que l'amour vous accorde.
LA FONTAINE.

— Personne ou être personnifié qui a un caractère enfantin : *Allons! vous êtes un* ENFANT. *Les femmes sont essentiellement de grands* ENFANTS *par la complexion.* (Virey.) *Mon père est un grand* ENFANT *que j'ai eu quand j'étais tout petit.* (Alex. Dum. fils.) *Le peuple est un* ENFANT *à qui l'on donne des formules en guise de dragées.* (E. Texier.) || Personne peu habile ou de peu de valeur : *Vous n'êtes encore qu'un* ENFANT *en politique.*

— Fils ou fille : *Mourir sans* ENFANTS. *Partager son bien entre ses* ENFANTS. *Auguste, désespéré des dérèglements de sa fille Julie, s'écria, dit-on : « Que ne suis-je demeuré célibataire, ou, au moins, sans* ENFANTS! » *Nos* ENFANTS *sont ce que nous voulons qu'ils soient.* (Térence.) *Il n'y a personne qui n'entre tout neuf dans la vie, et les sottises des pères sont perdues pour les* ENFANTS. (Fonten.) *Il est encore plus aisé de faire passer nos passions dans l'âme de nos* ENFANTS *que nos connaissances dans leur esprit.* (Montesq.) *Il est rare que les hommes célèbres aient des* ENFANTS *qui leur ressemblent.* (D'Alemb.) *Nous voyons tous les jours les* ENFANTS *différer essentiellement de leurs pères.* (B. de St-P.) *L'*ENFANT *est plus intime à la mère qu'au père.* (L'abbé Bautain.) *Jean-Jacques a renié ses* ENFANTS; *mais il a adopté le peuple.* (V. Hugo.) *En thèse générale, une mère fait toujours bien d'apprendre d'avance à ses* ENFANTS *ce qu'ils ne peuvent manquer de savoir par d'autres.* (Mme de Rémusat.) *La famille n'a de droit sur l'*ENFANT *qu'autant qu'elle a un devoir envers lui.* (Vacherot.) *Le droit de la famille sur l'*ENFANT *n'est pas un droit absolu; l'*ENFANT *n'est pas une propriété.* (Vacherot.) *La loi française prescrit d'enlever la direction des* ENFANTS *à un père d'une immoralité reconnue.* (Guéroult.) *Dans l'ordre naturel, la femme qui met au monde un* ENFANT *doit l'allaiter.* (E. de Gir.) *La mère aime son* ENFANT; *l'homme n'aime que l'*ENFANT *d'une autre.* (Toussenel.) *Le père de famille tient d'autant moins à ses* ENFANTS *qu'ils lui ont moins coûté.* (Azaïs.) *Le rôle du père est de former l'*ENFANT *par l'autorité et par la raison.* (P. Janet.) *La femme doit allaiter l'âme aussi bien que le corps de son* ENFANT. (Th. Perrin.) *L'*ENFANT *qui force sa mère à le maudire mérite de périr misérablement.* (St-Marc Girard.)

En aimant ses *enfants*, c'est soi-même qu'on aime.
LA CHAUSSÉE.

Pères, de vos *enfants* ne forcez point les vœux;
Le ciel vous les donna, mais pour les rendre heureux.
A. CHÉNIER.

Il n'est pas sous le ciel de gens plus malheureux
Que ceux dont les *enfants* sont plus élevés qu'eux.
BOURSAULT.

Nos *enfants*, messieurs et mesdames,
A quinze ans passent nos souhaits :
Tous nos fils sont des hommes faits,
Toutes nos filles sont des femmes.
GOMBAULD.

. . . . On sait que d'ordinaire
A ses *enfants* mère ne sait que faire
Pour leur montrer l'amour qu'elle a pour eux :
Zèle souvent aux *enfants* dangereux.
LA FONTAINE.

— Descendant : *Nous sommes tous* ENFANTS *d'Adam. Nous sommes tous* ENFANTS *du même père.* (Sénèque.) *Chez la race des* ENFANTS *de Sem, l'imagination participe de la sécheresse et de la stérilité du désert où ils habitent.* (A. Maury.)

— Citoyen : *Les* ENFANTS *de la France. Les* ENFANTS *de Paris. La patrie vit alors tous ses* ENFANTS *s'armer contre elle.* (Acad.) *Tout* ENFANT *de la Grande-Bretagne porte sa nationalité écrite sur son front.* (L. Faucher.)

Bois qui couvrez nos champs, mers qui battez nos [côtes,
Villages où les morts errent avec les vents,
Bretagne, d'où te vient l'amour de tes *enfants?*
A. BRIZEUX.

Soudain chaque *enfant* de Paris
De sa cartouche citoyenne
Fait une offrande à son pays.
C. DELAVIGNE.

— Fig. Produit, résultat, effet : *Le plaisir est* ENFANT *de l'amour, mais c'est un fils dénaturé qui fait mourir son père.* (Max. orient.) *L'amour est l'*ENFANT *du loisir.* (Corneille.) *Les arts sont* ENFANTS *des richesses et de la douceur du gouvernement.* (Fonten.) *Les événements présents ne sont pas les* ENFANTS *de tous les événements passés.* (Volt.) *Le plus souvent la modestie est l'*ENFANT *de l'orgueil ou de la vanité.* (Boitard.) *Le besoin de commander est un des* ENFANTS *de notre faiblesse.* (Azaïs.)

Les arts sont les *enfants* de la nécessité.
LA FONTAINE.

Le succès fut toujours un *enfant* de l'audace.
CRÉBILLON.

— *Petits-enfants*, Enfants ou descendants du fils ou de la fille : *Vous m'avez fait plaisir de me parler de mes* PETITS-ENFANTS; *je crois que vous vous divertissez à voir débrouiller leur petite raison.* (Mme de Sév.)

— *Enfant légitime*, Enfant né de parents unis par le mariage : *L'*ENFANT LÉGITIME *est l'héritier naturel de ses père et mère.*

— *Enfant naturel*, et poétiq. *Enfant de l'a-*

mour, Celui qui est né hors du mariage : *L'*ENFANT NATUREL *n'est point héritier.* (E. de Gir.)

> Mon salut vient d'un *enfant de l'amour.*
> VOLTAIRE.

— *Enfant adultérin*, Enfant qui est le produit d'un commerce adultérin.

— *Enfant incestueux*, Enfant né d'un commerce incestueux.

— *Enfant adoptif*, Personne à qui l'on donne, par acte authentique, le titre et les droits d'enfant : *L'*ENFANT ADOPTIF *a les mêmes droits que l'enfant légitime.*

— *Enfant trouvé*, Enfant abandonné par ses parents et recueilli par la charité publique : *La vie moyenne des* ENFANTS TROUVÉS *est de quatre ans.* (E. de Gir.) *Il est prouvé que la mortalité des* ENFANTS TROUVÉS *est deux fois plus forte que celle des autres enfants.* (B. Delessert.) *Lorsque saint Vincent de Paul vint à Paris, on vendait les* ENFANTS TROUVÉS, *dans la rue Saint-Landry, vingt sous la pièce.* (A. Maury.) ‖ Dans le langage des marins, Personne dont la présence à bord n'est connue que lorsque le navire est en mer : *On porte alors ces personnes sur le rôle, à la suite de l'équipage, sous la dénomination d'*ENFANTS TROUVÉS, *et on leur donne une ration.* (Paris.) ‖ Pl. Nom que l'on donne aux hospices où l'on recueille les enfants sans famille ou abandonnés : *Les* ENFANTS-TROUVÉS *de Paris, de Marseille, de Bordeaux. Le président d'une cour d'assises demandait, selon l'usage, à un témoin s'il était parent ou allié de l'accusé : « Ma foi, je n'en sais rien, répondit le témoin, car je suis des* ENFANTS-TROUVÉS. »

— *Enfant perdu*, Soldat qu'on envoyait aux postes avancés, et qui, le plus souvent, était sacrifié. ‖ Par ext. Individu qu'on met en avant dans un péril ou dans une affaire dangereuse : *En nous faisant naître à l'époque de la liberté naissante, le sort nous a placés comme des* ENFANTS PERDUS *de l'armée qui doit combattre pour elle et triompher.* (Mme Rolland.) *Les partis sont ingrats envers leurs vedettes, ils abandonnent volontiers leurs* ENFANTS PERDUS. (Balz.)

— *Enfant gâté*, Celui à qui l'on passe des caprices et des fantaisies de tout genre : *Un* ENFANT GÂTÉ *est bien plus souvent qu'un autre exposé à la colère.* (Mme Monmarson.) ENFANT GÂTÉ, *enfant ingrat.* (De La Bouisse.) *Les* ENFANTS GÂTÉS *sont, au fond et dans le vrai, comme les animaux apprivoisés : ils ne sont sensibles qu'à l'appât des moyens qui les apprivoisèrent.* (Dupanloup.) ‖ Par ext. Favori : *Le Français est l'*ENFANT GÂTÉ *de l'Europe.* (Duclos.)

> Réunir à la fois bon cœur, esprit, beauté,
> C'est bien de la nature être l'*enfant gâté.*
> FRÉVILLE.

— *Enfant de troupe*, Fils de soldat élevé aux frais de l'Etat et figurant sur les cadres de l'armée.

— *Enfants de chœur*, Enfants qui chantent pendant les offices du chœur : *Les princes, dans leur satiété, ne prennent pas plus de goût aux plaisirs que les* ENFANTS DE CHŒUR *à la musique.* (Montaigne.)

— Loc. poétiq. *Enfants d'Apollon, de la Muse*, Poëtes :

> Les *enfants d'Apollon* aiment l'ordre et la paix.
> VIENNET.

> Vous, *enfants d'Apollon*, par la voix excités,
> Perroquets de la gloire, écoutez et chantez.
> VOLTAIRE.

‖ *L'enfant de Cythère, de Paphos, l'enfant ailé*, L'Amour :

> Mais de l'*enfant ailé* redoutez le carquois.
> MOLIÈRE.

— *Bon enfant*, Personne d'un caractère facile ou simple et naïf : *Cet homme est* BON ENFANT. *C'est une dame pas fière et tout à fait* BON ENFANT. ‖ On peut employer le féminin en parlant d'une femme : *C'est une* BONNE ENFANT. *Voyons, soyez* BONNE ENFANT. ‖ Personne crédule : *Etes-vous si* BON ENFANT *que de croire cela?*

— *Enfant prodigue*, Personnage d'une parabole de l'Evangile qui abandonna la maison paternelle, dévora son bien, et fut ensuite accueilli par son père. ‖ Fig. Fils de famille qui dissipe son bien et revient s'amender à la maison paternelle : *Un père a toujours les bras ouverts pour accueillir un* ENFANT PRODIGUE.

— *Enfant de la balle*, Personne qui exerce la profession de son père.

— *Etre innocent comme l'enfant qui vient de naître*, Etre de la plus entière innocence.

— *Faire l'enfant*, S'amuser à des bagatelles, à des enfantillages.

— *Faire un enfant*, Accoucher : *Cette femme* FAIT UN ENFANT *tous les ans.* ‖ Engendrer un enfant : *Un honnête homme ne* FAIT DES ENFANTS *qu'à sa femme.*

— *Traiter quelqu'un en enfant de bonne maison*, Se montrer sévère à son égard.

— *C'est jeu d'enfant*, C'est chose très-simple, très-facile.

— Prov. *Il n'y a plus d'enfants*, Se dit lorsqu'on voit ou qu'on entend un enfant dire ou faire des choses qui ne sont pas de son âge.

— Relig. *Enfant Jésus, Enfant Dieu*, Fils de Marie encore enfant ; image qui le représente : *Autel consacré à l'*ENFANT JÉSUS. ENFANT JÉSUS *en cire.*

> *L'enfant Jésus* porté par la Vierge Marie,
> Souriait aux raisins inondés de soleil.
> TH. DE BANVILLE.

‖ *Enfant de lumière*, Celui qu'illumine la foi divine, élu. ‖ *Enfant des ténèbres, Enfant du siècle*, Mécréant, impie, homme qui méconnaît la vraie foi. ‖ *Enfants des hommes*, Hommes en général, et en particulier ceux qui vivent en dehors de la foi : *Dieu nous défend de nous confier aux* ENFANTS DES HOMMES. (Fléch.) ‖ *Enfants de Dieu*, Hommes en général, et particulièrement ceux qui possèdent la vraie foi : *Si César l'adoptait, tu prendrais des airs de vanité insupportables, et tu n'es pas fier de savoir que tu es l'*ENFANT DE DIEU? (Epictète.) ‖ *La race des* ENFANTS DE DIEU *est éternelle.* (Renan.)

> Dans nos jours passagers de peines, de misères,
> *Enfants* d'un même *Dieu*, vivons du moins en frères.
> VOLTAIRE.

> *Dieu* laissa-t-il jamais *ses enfants* au besoin?
> Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
> Et sa bonté s'étend sur toute la nature.
> RACINE.

‖ *Enfants de la terre*, Hommes en général, et particulièrement ceux qui sont exclusivement attachés aux biens temporels : *Si le monde exige tout des* ENFANTS DE LA TERRE, *qu'est-ce que Dieu ne doit pas demander des* ENFANTS *du ciel?* (Mass.)

> J'ai voulu détourner les *enfants de la terre*
> Des noirs excès du temps présent.
> A. BARBIER.

‖ *Enfants de l'Eglise*, Fidèles qui reconnaissent l'Eglise et son chef :

> Par l'anneau du pêcheur autorisant ses lois,
> Au rang de ses *enfants* l'*Eglise* met les rois.
> RACINE.

—**Hist. ecclés.** Nom donné, dans la primitive Eglise, aux personnes nouvellement baptisées.

— **Hist.** Titre d'honneur qu'on donnait aux princes et aux grands. V. INFANT. ‖ *Enfants de France*, Enfants et petits-enfants du souverain de France : *La gouvernante des* ENFANTS DE FRANCE. ‖ *Droit des douze enfants*, Usage particulier à la Bourgogne, qui accordait l'exemption de tout impôt aux personnes qui avaient douze enfants. ‖ *Enfants d'honneur*, Jeunes gentilshommes élevés avec les princes, auxquels ils servaient de pages : *Vivonne, qui fut dans la suite général des galères et maréchal de France, avait été* ENFANT D'HONNEUR *de Louis XIV.* ‖ *Enfants bleus*, Enfants élevés dans un hôpital fondé en 1326, près de l'Hôtel de ville, au moyen des charités des personnes pieuses : *Les* ENFANTS BLEUS *étaient ainsi nommés à cause de la couleur de leur uniforme.* ‖ *Enfants de cuisine*, Marmitons d'une cuisine royale ou princière. ‖ *Enfants de langue*, Jeunes Français qui apprenaient, dans les Echelles du Levant, la langue turque, la langue arabe et la langue grecque, pour devenir drogmans ou interprètes : *Les* ENFANTS DE LANGUE *furent établis par Louis XIV; les capucins de Constantinople étaient chargés de leur instruction.*

— Anc. cout. *Faire enfant chéri*, Avantager un enfant au préjudice des autres. Se disait dans la coutume de Flandre.

— Astron. *Enfants de Dercéto* ou *d'Atergatis*, Nom donné quelquefois à la constellation des Poissons.

— Alchim. *Les quatre enfants de la nature*, Les quatre éléments.

— Mamm. *Enfant-du-diable*, Nom vulgaire des moufettes.

— Moll. *Enfant-au-maillot*, Nom vulgaire des coquilles terrestres du genre maillot *(pupa)* et de quelques genres voisins, qui simulent assez bien un enfant emmailloté.

— Adjectiv. Qui est encore dans l'âge de l'enfant : *Avoir deux fils encore* ENFANTS.

— Qui a les manières, les allures, les habitudes des enfants : *Que vous êtes* ENFANT *de vous amuser à ces niaiseries! La plupart des hommes n'ont pas d'âge viril; ils meurent* ENFANTS. (Figaro.) *Combien d'hommes supérieurs sont* ENFANTS *plus d'une fois dans la journée!* (Napol. Ier.)

— **Epithètes.** Docile, craintif, soumis, obéissant, respectueux, timide, naïf, ingénu, aimable, charmant, gracieux, gentil, gai, joyeux, rieur, étourdi, turbulent, tapageur, insouciant, imprévoyant, studieux, intelligent, actif, ouvert, rétif, difficile, insupportable, terrible, taciturne, sournois, mou, paresseux, malingre, chétif, maladif.

—**Antonymes.** Adulte, jeune homme, homme fait, vieillard.

— **Encycl.** Physiol. Dans l'acception ordinaire du mot, l'enfance s'étend depuis la naissance jusqu'à l'adolescence. *L'enfant* nouveau-né a une existence presque végétale. Ses besoins se bornent à respirer, dormir et prendre des aliments ; néanmoins, il s'opère en lui un travail secret dont il n'a pas conscience et qui ne se manifeste que par ses résultats : ce travail est la formation des fonctions sensuelles. *L'enfant*, à son insu et à l'insu de ceux qui l'entourent, apprend, au contact de la nature extérieure, à sentir et à penser. Chacun des sens, le toucher, la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, acquiert une expérience intime qu'on remarquera plus tard.

Pourtant, ce mouvement ne commence que vers l'âge de six semaines. Alors les organes physiques remplissent déjà leur jeu normal ; la digestion, la circulation du sang, la respiration ont une activité surprenante; les os prennent de la consistance, mais les muscles, à cause du défaut d'exercice, restent longtemps mous. A l'époque de la seconde dentition, c'est-à-dire vers le septième mois de la vie, les organes digestifs ont pris une telle énergie, que, dans le plus grand nombre des cas, ils pourraient se passer d'une nourriture exclusivement liquide. Les progrès de l'organisme se manifestent de toutes les façons : les phénomènes vitaux s'accélèrent, l'intelligence est sortie de ses limbes, le goût de la locomotion apparaît. C'est aussi le moment où, dans toute l'économie, se développent les caractères particuliers à chaque sexe.

A aucune période de la vie les maladies ne sont aussi fréquentes qu'à cet âge. C'est le temps des épreuves : ou l'organisme est viable ou il ne l'est pas; l'issue de la crise en décide, quand elle n'est pas causée par le manque ou l'inintelligence des soins.

L'air des villes leur est funeste. « On étouffe les *enfants* dans les villes, dit Rousseau, à force de les tenir renfermés et vêtus. Ceux qui les gouvernent en sont encore à savoir que l'air froid, loin de leur faire du mal, les renforce, et que l'air chaud les affaiblit, leur donne la fièvre et les tue. » Rousseau pense qu'il est inutile de les bercer, mais qu'il importe surtout de leur laisser les membres libres. C'était aussi l'avis de Buffon. « Les anciens Péruviens, dit ce dernier (*Hist. nat.*, t. IV de l'édit. in-12), laissaient les bras libres aux *enfants*, dans un maillot fort large; lorsqu'ils les en tiraient, ils les mettaient en liberté dans un trou fait en terre et garni de linges, dans lequel ils les descendaient jusqu'à la moitié du corps. De cette façon ils avaient les bras libres et ils pouvaient mouvoir leur tête et fléchir leur corps à leur gré, sans tomber et sans se blesser. Dès qu'ils pouvaient faire un pas, on leur présentait la mamelle d'un peu loin, comme un appât, pour les obliger à marcher. Les petits nègres sont quelquefois dans une situation bien plus gênante pour teter : ils embrassent l'une des hanches de la mère avec leurs genoux et leurs pieds, et la serrent si bien, qu'ils peuvent s'y soutenir sans le secours des bras de la mère. Ils s'attachent à la mamelle avec leurs mains et ils la sucent constamment sans se déranger et sans tomber, malgré les différents mouvements de la mère, qui, pendant ce temps, travaille à son ordinaire. Ces *enfants* commencent à marcher dès le second mois, ou plutôt à se traîner sur les genoux et sur les mains. Cet exercice leur donne, pour la suite, la facilité de courir dans cette situation presque aussi vite que s'ils étaient sur leurs pieds.»

De la rapidité avec laquelle *l'enfant* arrive à penser et sentir, Rousseau tire les conséquences ingénieuses que voici : « On connaît donc ou l'on peut connaître le premier point d'où part chacun de nous pour arriver au degré commun de l'entendement; mais qui est-ce qui connaît l'autre extrémité? Chacun avance plus ou moins, selon son génie, son goût, ses besoins, ses talents, son zèle et les occasions qu'il a de s'y livrer. Je ne sache pas qu'aucun philosophe ait encore été assez hardi pour dire : Voilà le terme où l'homme peut parvenir et qu'il ne saurait passer. Nous ignorons ce que notre nature nous permet d'être; nul de nous ne peut mesurer la distance qui peut se trouver entre un homme et un autre homme. Quelle est l'âme basse que cette idée n'échauffa jamais et qui ne dit pas quelquefois dans son orgueil : Combien j'en ai déjà passé! »

Quoi qu'il en soit, l'étude de l'homme pris au berceau, jusqu'au moment où il devient adolescent, a toujours été chère aux moralistes. « La première enfance, dit un écrivain anonyme (*Encycl. des gens du monde*, t. IX), a de ravissants mystères qu'une mère seule peut comprendre. Chaque jour, chaque heure amène une nouvelle jouissance. Ce que personne ne voit, une mère le voit; ce que personne n'entend, une mère l'entend; un fil sympathique unit ses idées à celles de son *enfant*; rien n'est encore développé dans ce jeune cerveau, que déjà elle presse le travail de la pensée et cherche à le rendre plus rapide. De là vient qu'on la voit parler à son *enfant*, rire avec lui, le mêler pour ainsi dire à tout ce qu'elle fait, et l'interroger comme si elle attendait une réponse.

« Les premiers mois de cette première enfance, sans charme pour les étrangers, se revêtent pour la mère d'un si puissant intérêt, qu'elle arrive, presque sans s'en apercevoir, à un des plus doux moments de sa vie, celui où elle entend un premier mot, celui où elle guide un premier pas.

« Il y a dans cette première année de l'enfance des jours, des mois entiers où la vie intellectuelle est comme endormie. C'est un admirable rouage que celui sur lequel se meut et se débrouille la pensée avant que la parole vienne à son secours. Ce chaos d'idées informes, incomplètes, qui sont le reflet des objets sur lesquels l'enfance fixe son regard, se prolonge plus ou moins longtemps, selon le soin que l'on apporte à développer l'intelligence. Une mère peut seule suivre les progrès de cette création de la pensée, qui amène le sourire sur les lèvres de son *enfant* et vient animer son regard. »

Aussi le devoir pour les mères d'élever elles-mêmes leurs *enfants* est-il au nombre des plus grands intérêts sociaux. Nous entendons parler de la première enfance, de celle qui se prolonge jusque vers l'âge de sept ans. Une mère seule peut deviner les besoins de cet âge, qui est le plus heureux de la vie. Les mères savent éloigner de *l'enfant* les pensées graves, l'intelligence des nécessités de la vie humaine, la douleur et les soucis, qui arriveront bien assez tôt, mais qu'il est utile d'épargner à une jeune âme en voie de formation ; des préoccupations trop précoces l'empêcheraient de s'épanouir à son aise, et ce n'est pas encore le moment de lui imposer une contrainte ou un travail quelconque.

De sept à douze ans, le besoin de préparer l'avenir, tout en ménageant la faiblesse inhérente à cet âge, commence à se faire sentir. *L'enfant* a perdu sa grâce et sa gaieté primitives, sans être encore arrivé à la maturité de l'adolescence. C'est une période intermédiaire dans laquelle il a besoin de croire et d'aimer. Les systèmes varient à propos de l'usage à faire de ces années. D'excellents maîtres enseignent qu'il faut se borner à donner à *l'enfant* une éducation presque purement physique. C'est le moment où les qualités et les défauts commencent à poindre. Les exemples qu'il a sous les yeux peuvent influer sur la vie tout entière. Cette seconde enfance est plus difficile à gouverner que la première. Celle-ci n'exigeait que des soins matériels et hygiéniques; pour celle-là, les soins moraux deviennent urgents.

L'écueil de l'enfance moderne est l'instruction prématurée. Un homme est long à faire, et l'on veut économiser sur le temps que réclame la nature. Si l'hygiène physique a fait de grands progrès depuis un siècle, il n'en est pas de même de l'hygiène intellectuelle. Les excitations d'une certaine école, le désir de gagner du temps, ont inspiré aux générations contemporaines la pensée de vouloir donner aux *enfants* une éducation intellectuelle complète avant que le cerveau se soit formé et que l'amour du savoir se soit montré. De là ces tortures immenses imposées à des *enfants* de sept ou huit ans, qu'on met en compagnie d'une grammaire avec laquelle on les condamne à vivre chaque jour durant des heures entières. La plupart n'apprennent pas grand'chose, ou ce qu'ils apprennent trop superficiellement s'efface aussitôt. Sans doute, il est des *enfants* sur qui le traitement semble réussir; mais ces jeunes prodiges, fêtés à dix ans comme donnant les plus belles espérances, sont généralement des sots à l'âge de vingt-cinq ans. Si l'on arrive à exciter chez eux l'émulation, le résultat est encore plus mauvais : le désir d'une récompense, la crainte d'une punition, les artifices qu'on emploie pour développer chez eux le goût des travaux de l'esprit, les engagent à faire des efforts excessifs, surtout des efforts de mémoire; un grand nombre contractent ainsi des maladies cérébrales qui, d'ordinaire, ruinent l'avenir intellectuel d'un *enfant*.

Les maladies du cerveau ne sont pas les seules à craindre. Combien de maladies de poitrine parmi les *enfants* à qui l'on donne une instruction hâtive! A cet âge, les exercices physiques sont de première nécessité. Pourquoi ne pas sacrifier un ou deux ans de plus d'une adolescence inutile au profit de la vie entière? On peut comparer l'instruction prématurée qu'on donne aux *enfants* à un fruit trop précoce qui tombe avant d'être mûr. « Emile, dit Rousseau, ne saura jamais la dioptrique, ou je veux qu'il l'apprenne autour de ce bâton. Il n'aura point disséqué d'insectes; il n'aura point compté les taches du soleil; il ne saura ce que c'est qu'un microscope et un télescope. Vos doctes élèves se moqueront de son ignorance. Ils n'auront pas tort; car, avant de se servir de ces instruments, j'entends qu'il les invente, et vous vous doutez bien que cela ne sera pas de sitôt. »

Et puis ce ne sont point des données générales sur le système du monde, ni la connaissance de la botanique, ni l'histoire d'Annibal qui lui procureront un tempérament robuste et le prépareront à une carrière active. Il faut avant tout apprendre à un *enfant* à user de sa raison et non de celle d'autrui. La plupart de nos erreurs sur le monde et sur la vie nous viennent beaucoup moins de nous-mêmes que des autres. A ce propos, on pourrait faire observer que nos mœurs se prêtent merveilleusement à dépraver l'enfance ou à lui donner des choses et des hommes des notions fausses, qu'une dure expérience sera forcée de lui faire oublier. On lui met dans les mains des livres mal écrits et mal pensés. Ce sont, en général, des livres de prix ou d'étrennes, rebut de la librairie, qui n'ont d'autre mérite que la reliure. Les niaiseries que les *enfants* trouvent là pénètrent dans leur cœur et dans leur esprit, les corrompent, les égarent. Le moindre mal qu'ils produisent est de les abêtir. V. ÉDUCATION, FAMILLE.

Cette éducation prépare un mauvais avenir à la société, dont *l'enfant* renferme toutes les espérances.

« L'enfance reçoit toutes les impressions, dit avec raison l'auteur anonyme de l'article ENFANT dans l'*Encyclopédie des gens du monde*. C'est une terre vierge qui conserve toujours quelque chose de ses premières semences. Un mauvais livre, c'est-à-dire un livre mal pensé, offre donc à l'enfance deux dangers que l'on ne saurait trop signaler : il égare le cœur, il égare l'esprit. »

Nous venons d'examiner l'*enfant* au point de vue physiologique; envisageons-le maintenant sous le rapport moral, et, pour mieux faire ressortir nos développements, divisons en deux parties opposées ce que nous avons à exprimer à cet égard :

Le bien qu'on a dit des *enfants;*
Le mal qu'on a dit des *enfants.*

Le bien qu'on a dit des enfants.

Le véritable plat de langues d'Esope, ce sont les *enfants*, bons ou méchants, charmants ou détestables, anges ou démons, suivant le point de vue que l'on adopte pour les considérer. Les uns n'envisagent en eux que l'aspect poétique, les têtes blondes, les cheveux bouclés, les regards brillants, les lèvres roses et souriantes, les propos mêlés de malice, d'esprit et de naïveté : c'est le point de vue des femmes et des poëtes. D'autres n'ouvrent les yeux que sur leur étourderie, leur entêtement, leur paresse, leur gourmandise, et bien d'autres défauts, hélas! que l'on pourrait plus justement encore reprocher aux hommes : c'est la manière de voir des moralistes, gens d'humeur atrabilaire, toujours disposés à médire, et qui trop souvent se croient dispensés de pratiquer les vertus et de fuir les vices qu'ils savent si bien signaler, établir, circonscrire, différencier, analyser, disséquer dans leurs livres somnifères; sortes de géomètres moraux dont le talent se borne à donner en froides antithèses la mesure exacte, la superficie rigoureuse de nos penchants. Ce sont encore de savants anatomistes qui vous disent sans hésiter la place qu'occupe dans le corps humain la moindre fibrille, son point de départ, sa longueur, son volume, ses ramifications, l'endroit où elle devient fibre, celui où elle arrive à l'état de nerf; mais qui sont parfaitement incapables de guérir sur leurs voisins ou sur eux-mêmes le plus léger mal d'aventure. Nous autres moralistes, à dit l'un d'eux avec une franchise à laquelle nous applaudissons, nous ressemblons aux trompettes des régiments, lesquels se contentent de sonner la charge et se croient quittes de payer de leur personne quand ils ont animé les autres au combat.

Mais suivons le conseil du juge Bartholin à M. Guillaume, revenons à nos moutons, c'est-à-dire à nos *enfants*, et laissons les écrivains misanthropes dormir dans les rayons les plus poudreux des bibliothèques. Il nous a paru intéressant de mettre en regard, dans un double article, le bien et le mal qu'on a dit des *enfants*. Nous ne prétendons point nous attribuer ici les prérogatives d'un juge; c'est une fonction délicate que nous abandonnons aux maîtres et aux parents : les premiers, en faisant appel à la bienveillance, à la résignation et au dévouement qu'ils empruntent aux inspirations du devoir; les seconds, en obéissant à l'instinct de leur tendresse, décideront de quel côté il faudra faire pencher l'un des plateaux de la balance.

Cela posé, nous ouvrons les débats et nous faisons l'appel des témoins.

Euripide disait dans son *Méléagre*, pièce perdue pour nous, mais de laquelle Stobée, auteur d'anthologies latines, nous a conservé ce fragment : « Douce est la lumière du soleil, doux est le spectacle de la mer paisible, ou celui d'un grand fleuve, ou celui de la terre que fleurit le printemps; douces mille choses encore; mais crois-moi, femme, il n'est point de plus doux spectacle que de voir, après les tristesses d'une vie solitaire, fleurir de beaux *enfants* dans notre maison. »

Qui ne sait par cœur ces vers si touchants de l'*Andromaque* de Racine :

Je passais jusqu'aux lieux où l'on garde mon fils.
Puisqu'une fois le jour vous souffrez que je voie
Le seul bien qui me reste et d'Hector et de Troie,
J'allais, seigneur, pleurer un moment avec lui;
Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui.

Sapho de Mitylène s'exprime ainsi : « J'ai à moi une jolie *enfant*, dont la beauté est semblable à celle des chrysanthèmes : Cléis, ma Cléis bien-aimée, que je ne donnerais pas pour toute la Lydie. »

Mais les vers les plus tendres, les plus naïfs et les plus gracieux que nous ayons lus, sont ceux que Clotilde de Surville adresse à son premier-né :

O cher enfantelet, vray pourtraict de ton père,
Dors sur le seyn que ta bouche a pressé!
Dors, petiot; cloz, amy, sur le seyn de ta mère,
Ton doux œillet par le somme oppressé!

Bel amy, cher petiot, que ta pupille tendre
Gouste ung sommeil qui plus n'est faict pour moy.
Je veille pour te voir, te nourrir, te défendre...
Ainz qu'il m'est doux ne veiller que pour toy!

Dors, mien enfantelet, mon soulcy, mon idole!
Dors sur mon seyn, le seyn qui t'a porté!
Ne m'esjouit encor le son de ta parole,
Bien ton soubriz cent fois m'aye enchanté.

O cher enfantelet, vray pourtraict de ton père,
Dors sur le seyn que ta bouche a pressé!
Dors, petiot; cloz, amy, sur le seyn de ta mère,
Ton doux œillet par le somme oppressé!

Me soubriraz, amy, dez ton réveil peut-estre;
Tu soubriraz à mes regards joyeux...
Jà prou m'a dict le tien que me savoiz cognestre,
Jà bien appris te mirer dans mes yeux.

Quoy! tes blancs doigteletz abandonnent la mamme
Ou vint puyser ta bouchette à plaisir...
Ah! dusses la seschier, cher gage de ma flamme,
N'y puyseroys au gré de mon dézir!

Cher petiot, bel amy, tendre fils que j'adore!
Cher enfançon, mon soulcy, mon amour!
Te vois toujours, te vois et veux te voir encore :
Pour ce trop brief me semble nuict et jour.

O cher enfantelet, vray pourtraict de ton père,
Dors sur le seyn que ta bouche a pressé!
Dors, petiot; cloz, amy, sur le seyn de ta mère,
Ton doux œillet par le somme oppressé!

« Le langage des *enfants*, dit Mme Dora d'Istria, est une musique qui charme l'oreille. On cherche à pénétrer, à travers leurs pensées confuses, l'esprit supérieur qui peut-être les animera un jour. On les croit doués des vertus qui vont bientôt éclore sous nos yeux. »

Nous ne pouvons résister au plaisir d'emprunter à l'*Histoire de la princesse Floris*, de P.-J. Stahl, un de ses plus charmants tableaux :

« La vue de son *enfant* était pour elle une fête, une bénédiction de tous les instants. Chaque jour, chaque heure lui faisait découvrir dans la jolie créature une grâce, une beauté, une perfection, une douceur nouvelle.

» Ce précieux petit *enfant* n'était plus, comme aux premiers jours, une curieuse et jolie chose seulement, un bijou merveilleusement organisé : c'était déjà quelqu'un, un être animé. L'homme commence bien plus tôt qu'on ne croit dans l'*enfant*.

» L'œil ravi, l'œil étonné de ces doux êtres devant ce spectacle inouï qu'offre à leur vue ce que contient l'univers créé, cet œil déjà pensif, mais calme, qui a tout à voir et tout à apprendre, et qui voit et apprend tout en effet, raconte, dès qu'il peut se fixer, les surprises de leur âme ingénue aux mères qui savent y lire.

» Ces regards d'azur, limpides et profonds comme l'eau pure des lacs, reflètent tout, ainsi qu'elle et comme elle, rendent toutes les images à qui veut les chercher. Ce beau miroir, l'œil d'un *enfant*, est transparent pour tout ce qui l'aime. Si les larmes qui parfois le ternissent sont l'épouvante des mères faciles à s'alarmer, le sourire charmant qui succède bientôt au nuage et l'éclaire d'une subite lumière est leur récompense. »

Comme le montre cette citation, les poëtes en prose ne le cèdent pas aux poëtes en vers pour la fraîcheur et la délicatesse du sentiment. Qu'y a-t-il encore de plus touchant et de plus gracieux que le tableau suivant, emprunté aux *Pensées, réflexions et maximes* de Daniel Sterne :

« Ces jours passés, en rentrant chez moi, je fus frappé par un spectacle qui n'avait rien que de vulgaire en apparence, mais qui me jeta en des rêveries profondes. Un homme jeune encore, d'aspect sérieux mais non triste, traînait une petite voiture sur laquelle un orgue était fixé; sa femme, marchant à côté, tournait la manivelle. Un *enfant* rose et frais, le sourire sur les lèvres, jouait assis sur un siége adapté au-dessus de l'instrument. Ils allaient ainsi par les rues, se fiant à la Providence... Image touchante de l'association humaine. L'homme, fort et grave, conduit la vie, un peu de hasard, hélas! La femme, par un travail moins rude, charme sa peine. L'*enfant*, insouciant, est porté à travers le monde, souriant à sa mère et se réjouissant de l'existence, dont il ne connaît pas encore les sévères conditions. »

Les plus beaux vers de Victor Hugo, nous ne craignons pas de le dire, sont ceux que lui ont inspirés les *enfants;* alors le sentiment, la grâce, la délicatesse, la naïveté, la fleur de l'âme, en un mot, coule de sa plume comme les images étincelantes dans les *Orientales*. Il est impossible de lire sans déchirement les vers que lui a arrachés la mort de sa fille, ensevelie dans les flots à la fleur de son âge; jamais la lyre du grand poëte n'a rendu des sons plus tristes et plus éloquents. Ceux qui ont lu les *Contemplations* partageront notre sentiment. Les trois strophes suivantes, extraites d'un autre volume, rentrent plus particulièrement dans notre sujet :

Dans l'alcôve sombre,
Près d'un humble autel,
L'*enfant* dort à l'ombre
Du lit maternel.
Tandis qu'il repose,
Sa paupière rose,
Pour la terre close,
S'ouvre pour le ciel.

Il fait bien des rêves.
Il voit par moments
Le sable des grèves
Plein de diamants,
Des soleils de flammes,
Et de belles dames
Qui portent des âmes
Dans leurs bras charmants.

Enfant, rêve encore!
Dors, ô mes amours!
Ta jeune âme ignore
Où s'en vont tes jours.
Comme une algue morte,
Tu vas, que t'importe!
Le courant t'emporte,
Mais tu dors toujours!

M. Michelet, à qui, certes, on ne peut dénier la couleur et les idées poétiques, a fait une remarque dont l'histoire démontre à chaque page la justesse. « Les hommes supérieurs, dit-il, sont tous *les fils de leur mère;* ils en reproduisent l'empreinte morale aussi bien que les traits. »

Terminons cet article par une charmante petite scène, tirée de la comédie intitulée *Gabrielle*, de M. Emile Augier.

JULIEN.
Camille, où t'en vas-tu si vite?

CAMILLE.
Petit père,
Je vais dans le jardin jouer avec la terre.

JULIEN.
As-tu fait ta lecture?

CAMILLE.
Oui... c'est-à-dire non!
C'est dimanche aujourd'hui.

JULIEN.
Respect au droit canon.
Mais on peut embrasser son père le dimanche?

CAMILLE.
Oh! oui.
(*Elle court à lui et l'embrasse sur les deux joues.*)

JULIEN, *la prenant dans ses bras.*
Te voilà belle avec ta robe blanche!

CAMILLE.
C'est ma bonne qui m'a coiffée, et pas maman,
Parce qu'elle lisait dans un livre.

JULIEN, *à part.*
Un roman.

CAMILLE.
Pourquoi faire lit-elle après qu'elle sait lire?

JULIEN.
Ma foi! je serais bien en peine de le dire;
Car elle a constamment ouvert devant les yeux
Le livre le plus pur et le plus gracieux
Que poëte ait jamais tiré de sa cervelle...
Un enfant rose et blanc qui grandit autour d'elle!
Tu ne me comprends pas, mais cela m'est égal,
Va, cher petit roman de mon destin banal,
Ma seule rêverie et ma seule aventure!...
Ce n'est pas moi qui cherche un bonheur en peinture!
Ta présence suffit à verser largement
La gaîté dans mon cœur et l'attendrissement;
Et la seule chimère à laquelle je tienne,
C'est de jeter ma vie en litière à la tienne.
O cher trésor! elle est si belle, qu'on rirait
Si j'osais avouer qu'elle est tout mon portrait.
M'aimes-tu bien, au moins?

CAMILLE.
Oui, bien! bien!

JULIEN.
Va, cher ange,
Ton père t'aime aussi diablement en échange!

Présentons maintenant le revers de la médaille; énumérons :

Le mal qu'on a dit des enfants.

La Bruyère ouvre les hostilités par un feu roulant d'épithètes que l'on croirait empruntées à la langue des Timon et des Alceste :

« Les *enfants* sont hautains, dédaigneux, colères, envieux, curieux, intéressés (oh!), paresseux, volages, timides, intempérants (pourquoi pas ivrognes?), menteurs, dissimulés; ils rient et pleurent facilement; ils ont des joies immodérées et des afflictions amères sur de très-petits sujets; ils ne veulent pas souffrir de mal et aiment à en faire; ils sont déjà des hommes (pourquoi alors, impartial moraliste, leur reprocher de te ressembler?). »

Et ailleurs nous lisons :

« Il n'y a nuls vices extérieurs et nuls défauts du corps qui ne soient aperçus par les *enfants*. Ils les saisissent d'une première vue et ils savent les exprimer par des mots convenables; on ne nomme point plus heureusement (témoin ces élèves qui avaient baptisé du nom de M. *Néanmoins* un de leurs professeurs affligé d'un nez microscopique). Devenus hommes, ils sont chargés, à leur tour, de toutes les imperfections dont ils se sont moqués. »

Et plus loin encore :

« L'unique soin des *enfants* est de trouver l'endroit faible de leurs maîtres, comme de tous ceux à qui ils sont soumis. Dès qu'ils ont pu les entamer, ils gagnent le dessus et prennent sur eux un ascendant qu'ils ne perdent plus. Ce qui nous fait déchoir une première fois de notre supériorité à leur égard est toujours ce qui nous empêche de la recouvrer. »

Citons ce dernier passage :

« La paresse, l'indolence et l'oisiveté, vices si naturels aux *enfants*, disparaissent dans leurs jeux, où ils sont vifs, appliqués, exacts, amoureux des règles et de la symétrie, où ils ne se pardonnent nulle faute les uns aux autres et recommencent eux-mêmes plusieurs fois une seule chose qu'ils ont manquée : présages certains qu'ils pourront un jour négliger leurs devoirs, mais qu'ils n'oublieront rien pour leurs plaisirs. »

Certes, le portrait n'est pas flatté; mais ne pourrait-on découvrir la source de toute cette bile qui s'épanche? O peintre refrogné des amateurs de prunes rares et de tulipes, que ne préviens-tu ton lecteur que tu as été précepteur du petit-fils d'un prince! Nous comprendrions alors qu'en peignant d'après un tel modèle tu aies fait figurer dans ton tableau l'orgueil, le dédain, la colère, l'envie, l'intempérance et la dissimulation. Il nous semble qu'ici La Bruyère s'est écarté de sa marche habituelle : au lieu de réunir dans un seul cadre les traits de caractère disséminés dans un grand nombre d'individus, pour en former un type plus frappant, il a étendu à la généralité les défauts qu'il avait remarqués dans un seul.

Poursuivons notre revue :

Edmond About, dans *Germaine*, s'exprime ainsi :

« Les *enfants* sont de petits hommes, l'ingratitude leur pousse avec les dents. »

Puisque ce vice leur est commun avec nous, avons-nous bien le droit de leur en faire un reproche? Le fait suivant, que nous trouvons relaté dans les *Mémoires* d'Alexandre Dumas, serait plus caractéristique s'il était avéré :

« Quand les sauvages des Florides veulent infliger à quelqu'un de leurs prisonniers de suprêmes douleurs, ils confient le soin de son supplice aux femmes et aux *enfants*. »

Mais l'autorité d'Alexandre Dumas est-elle sans réplique? Comme homme d'esprit, on ne saurait le nier; comme historien, c'est une autre question, et comme voyageur, c'est bien pis!

P.-J. Stahl, que nous avons mentionné dans la première partie de cet article comme un des apologistes de l'enfance, se retrouve ici sous notre plume parmi ses adversaires :

« Il n'est point d'*enfant*, dit-il à propos *de quelques jeux d'enfants*, pour peu que ses parents l'aient abandonné à son naturel et à l'exemple de ses petits amis, qui ne se soit amusé plus ou moins, par quelque beau jour de printemps, à attacher du fil à la patte d'un hanneton (quel chef d'accusation!) et à chanter au pauvre insecte, jusqu'à ce que mort s'ensuivît, la funèbre petite chanson que je ne sais quel poëte spécial de l'enfance a écrite en l'honneur de cet aimable jeu. Tout le monde connaît ce *De profundis*, ce chant de mort des hannetons. Tout le monde l'a chanté. Il est naïf, il est enfantin, il n'a pas de sens, il est gai, hélas!

Hanneton vole, vole, vole, etc.

» Il n'est guère d'*enfant* non plus dont la cruauté ingénue ne se soit divertie quelquefois à attraper des mouches, à leur arracher une aile d'abord, et puis l'autre, et puis les pattes, une à une, au nombre de six, ôtant ainsi, par un raffinement de férocité calculée, l'air d'abord et la terre ensuite à sa victime, et faisant, sans remords, sans trouble, dans le seul intérêt de son plaisir d'un instant, *rien que pour jouer*, faisant, dis-je, au moyen de ces mutilations progressives, une petite masse inerte, mais non insensible à coup sûr, du plus léger des êtres ailés. »

Grâce à Dieu, tout se borne ici à quelques hannetons et à quelques mouches, dont il revient toujours, chaque printemps, une quantité suffisante pour récréer la vue de tous les entomologistes de l'univers. Qu'ils se rassurent, l'intéressant coléoptère qui sert de héros à la chanson rivale de celle de Marlborough n'est point prêt encore à disparaître de la face du monde.

Montaigne, le sceptique Montaigne, dit quelque part, en parlant de ses *enfants :* « J'en ai perdu un ou deux. » Quand on serait plus sceptique que toute la secte de Pyrrhon, plus distrait que le duc de Brancas, La Fontaine ou Ampère, nous n'admettrons jamais qu'un homme, fût-il plus âgé que Mathusalem, puisse oublier le nombre des *enfants* qu'il a perdus. Mais qu'il affecte de le dire, il est jugé sur un mot pareil.

Le vieux rhéteur Balzac, homme sec et n'aimant que lui, écrivait : « Je me passerai bien d'avoir des *enfants*, qui désireront ma mort s'ils sont méchants, qui l'attendront s'ils sont sages, et qui y songeront quelquefois, encore qu'ils soient les plus gens de bien du monde. » Plaignons ce rhéteur sexagénaire, qui n'avait qu'un paquet de phrases à la place du cœur.

On a dit et redit à satiété que les *enfants* sont despotes; c'est sans doute dans ce sens qu'il faut interpréter ces paroles de Thémistocle à ses amis : « Ce petit garçon que vous voyez là est l'arbitre de la Grèce, car il gouverne sa mère, sa mère me gouverne, je gouverne les Athéniens, et les Athéniens gouvernent les Grecs. »

Le mot suivant de Mme de Sévigné, en parlant de son fils, n'est-il pas charmant : « J'avais bien résolu de le gronder, et je ne sus jamais où trouver de la colère? »

Oh! la bonne mercuriale! Nous voilà bien loin de l'affreux réquisitoire de La Bruyère. Mais voici qui est plus grave :

... Un fripon d'*enfant*, — *cet âge est sans pitié*, —
Prit sa fronde, et, du coup, tua plus d'à moitié
La volatile malheureuse...

Eh quoi! La Fontaine, *tu quoque?* Mais ici, du moins, on peut croire que le grand fabuliste a parlé sans malice; sa vieille gouvernante n'a-t-elle pas affirmé qu'il était *plus bête que méchant?*

Citons encore, pour ne rien omettre, ces paroles de Mme Necker : « Les *enfants* nous savent ordinairement peu de gré de nos sollicitudes; ce sont de jeunes branches qui s'impatientent contre la tige qui les enchaîne, sans penser qu'elles se flétriraient si elles en étaient détachées. »

Enfin, après avoir épuisé les accusations générales, nous allons essayer de jeter quelque gaieté sur cette effrayante variété de méfaits, en puisant dans notre propre mémoire et en empruntant à la collection si amusante de Gavarni qui s'appelle les *Enfants terribles* quelques-uns des traits nombreux dont elle est composée :

Enfants terribles.

« Est-ce que c'est vrai, m'sieu d'Alby, que tu couperais un liard en quatre?... Sapristi! comment donc que tu peux faire? »

∴

Un gamin annonçant par la porte entr'ouverte :

« Maman, c'est m'sieu... tu sais? ce m'sieu qui a ce nez... »

∴

A un monsieur grand et sec :

« Qui est-ce donc qui a inventé la poudre, monsieur, que papa dit que ce n'est pas toi? »

∴

Et ce coup de massue d'Hercule :

« Dis donc, m'sieu, maman dit que tu tues les mouches à quinze pas... mais comment donc que tu peux faire, hein? »

∴

Voici d'autres traits tout aussi authentiques :

« N'est-ce pas, m'sieu Prud'homme, qu'il ne faut pas mettre un *h* à omelette?... Là, vois-tu, maman? »

∴

« Cette Mme de Lieussaint est-elle bête!... Puisque je suis Charles Dubourg, et que tu es mon père, tu ne pourrais pas t'appeler Georges Dandin! »

∴

« N'est-ce pas, maman, que c'est bien vilain de dire : Vous m'embêtez? Eh bien, ma bonne a dit tout à l'heure à papa : Vous m'embêtez... ah! mais oui!... »

∴

Une dame se plaignait, dans une compagnie, qu'elle commençait à perdre ses cheveux. « Mais non, maman, s'écria sa fille, tu les as tous mis hier soir dans ton tiroir. »

∴

« Maman va venir, mais pas tout de suite; elle est avec Mme Pelet. Vous ne la connaissez pas, Mme Pelet?... C'est une vieille dame qui vient prendre les cheveux blancs à maman avec une petite pincette... Maman en a joliment! moi, je n'en ai pas. »

∴

M. et Mme de L... recevaient à leur table un pauvre diable dont ils faisaient *in petto* fort peu de cas. On apporte un poulet. « Tiens, maman, s'écrie un jeune étourdi de huit ans, c'est donc ça le crevé qu't'as dit que c'était assez bon pour lui?... »

∴

Deux amis dînaient avec leurs femmes en partie carrée. L'un d'eux, s'adressant à la femme de son ami, lui disait toujours : *Madame Onésime*. « C'est drôle, papa, s'écria un petit lutin de cinq ans, tu dis toujours madame, et quand vous n'êtes que tous deux, tu l'appelles *mon ange*. »

∴

M. Auguste P..., bien brossé et bien ganté, sonne à la porte d'une de ses connaissances. Une petite fille vient ouvrir. « Monsieur Auguste, dit-elle, papa a recommandé à la bonne de vous dire, quand vous viendriez à l'heure du dîner, qu'il était sorti... N'est-ce pas, papa, que tu as dit cela? »

∴

Dans un théâtre de vaudeville, au foyer des artistes, on causait du jour de l'an et de ses conséquences. C'était le soir du 1er janvier. Mlle V... avise le petit garçon d'une de ses amies. Le marmot croquait des bonbons à pleine bouche. « Dis donc, Jules, lui demanda-t-elle, as-tu eu bien des étrennes? — Oh oui! répond l'*enfant*, j'ai vu tous mes papas ce matin. »

∴

Sur un banc d'un de nos jardins publics, une petite fille jouait sur les genoux d'un monsieur qui désirait lier conversation avec la maman, d'une physionomie charmante. « Comment s'appelle madame votre mère? » demanda-t-il à l'*enfant*. Et celle-ci de répondre avec une terrible naïveté : « Maman ne s'appelle pas madame; elle s'appelle mademoiselle Fanny. »

∴

Pour éviter toute *indiscrétion*, M. X... avait ordonné que ses lettres lui fussent remises intactes et très-exactement. Comme il rentrait un jour chez lui, on entend Mme X... dire à sa fille, *enfant* de sept ans : « Henriette, va porter cette lettre à ton père. » Henriette, en fille obéissante, prend la lettre et la présente à son papa, en la pliant et en regardant à travers comme dans une lorgnette. « Allons, dit le papa, voilà que tu empiètes sur les droits du concierge. — Mais non, répond Henriette, je fais comme maman quand elle reçoit une lettre pour toi et que tu n'es pas là. »

∴

« Savez-vous, ma chère, disait l'autre jour, avec force câlineries, Mme de F... à une *bonne amie* du monde, savez-vous que c'est mal à vous d'être restée si longtemps éloignée de Paris sans nous donner seulement signe de vie!

— C'est un reproche mal fondé, reprit l'amie, je vous ai écrit, j'ai même été fort étonnée de voir ma lettre sans réponse.

— Est-ce possible! reprit Mme de F..., manifestant autant de chagrin que de surprise, la poste n'en fait jamais d'autres.

— Mais si, maman, interrompit le fils de la maison, jeune bambin étranger aux petits mystères de la comédie sociale, j'étais là quand tu l'as lue, la lettre de madame..., même que tu as dit que ça ne valait pas le port. »

∴

Les *enfants* terribles ne sont pas un produit spécial à notre époque, témoin le fabliau suivant d'un poëte du XIIIe siècle. Un curé va un jour faire visite chez un de ses paroissiens. Celui-ci était sorti, et il n'y avait à la maison que sa femme avec son fils, *enfant* d'environ trois ans. La dame prie le pasteur d'entrer, elle le fait asseoir, lui dit mille choses agréables, et continue avec lui un jeu plein de coquetteries et d'agaceries. Celui-ci se défend d'abord en badinant, puis peu à peu il prend goût à la chose; enfin, saisissant une brique qu'il aperçoit au coin de la cheminée, il la porte au milieu de la chambre, et déclare à la femme que, si elle passe cette borne, il l'en fera repentir. Celle-ci, attirée par le danger, et ne demandant probablement pas mieux que de se repentir, franchit aussitôt la limite, et le curé, lui faisant une douce violence, lui impose une pénitence facile à deviner. Quelques heures après, le mari rentre et se met à jouer avec son fils. Celui-ci, se souvenant de ce qu'il a vu faire, pose la brique entre son père et lui, et le menace, s'il la franchit, de le traiter comme le curé a traité sa mère. Le pauvre père n'eut pas de peine à deviner de quoi il s'agissait. L'auteur du fabliau termine par ces mots : « Gardons-nous du petit œil, il est aussi à craindre que les voleurs dont on ne se défie point. »

Traits d'esprit,
de gentillesse et surtout de naïveté.

Deux *enfants* se disputaient. L'un d'eux disait à l'autre : « Tais-toi, bâtard, tu n'as pas seulement de père. — Va donc, repartit l'autre, j'en ai peut-être plus que toi. »

∴

« Petit chérubin, dit un vieux monsieur en visite, j'ai apporté du bonbon pour vous; je vous le donnerai quand je m'en irai.

— Eh bien! monsieur, donne-le-moi tout de suite et puis va-t'en. »

∴

Une petite fille voulait caresser un perroquet. « N'y touchez pas, ma petite amie, lui dit quelqu'un, il vous pincerait. — Pourquoi donc? — Parce qu'il ne vous connaît pas. — Eh bien! dites-lui que je me nomme Aurélie. »

∴

Un *enfant*, entendant dire que sa mère venait de *perdre* son procès, s'écria en lui sautant au cou : « Ah! maman, que je suis aise que vous ayez *perdu* ce procès qui vous tourmentait tant! »

∴

On demandait à une petite fille de six ans qui elle aimait le mieux de son chat ou de sa poupée; elle se fit longtemps prier pour répondre, puis elle dit à l'oreille de quelqu'un : « J'aime mieux mon chat, mais n'en dites rien à ma poupée. »

∴

A une représentation de la *Thisbé* de Théophile, une jeune fille, qui n'était jamais allée au spectacle, voyant Pyrame qui veut se tuer parce qu'il croit sa maîtresse morte, se mit à crier à sa mère : « Maman, dis-lui donc que la demoiselle est vivante. »

∴

Il y a des *enfants* qui annoncent de bonne heure un esprit réfléchi. Un ecclésiastique interrogeait un jeune garçon sur son catéchisme et lui demandait : « Où est Dieu? — Je vous répondrai, lui repartit l'*enfant*, quand vous m'aurez dit où il n'est pas. »

∴

Le duc du Maine, encore enfant, faisait beaucoup de bruit en jouant. Le grand prince de Condé, qui était dans le même appartement, se plaignait de ce bruit : « Plût à Dieu, monsieur, lui dit l'*enfant*, que j'en fisse autant que vous! »

∴

Un professeur de rhétorique lisait à ses écoliers l'*Oraison funèbre du maréchal de Turenne*, par Fléchier. Un écolier, qui avait senti les beautés de ce discours, dit malignement à son camarade : « Quand pourras-tu en faire autant? — Lorsque tu seras Turenne, » répondit l'autre.

∴

Une jeune fille de sept à huit ans répondit un jour à sa mère, qui voulait lui faire accroire que les *enfants* naissaient sous des choux : « Je sais bien qu'ils viennent d'ailleurs. — Et d'où viennent-ils donc, mademoiselle? — Du ventre des femmes. — Qui vous a appris cette sottise? — Maman, c'est l'*Ave Maria*. »

∴

Un *enfant* disait à son père :

« Les femmes ne vont donc jamais en paradis?
— D'où vient, dit le père surpris,
Cette demande singulière?
C'est, répliqua l'*enfant*, que je ne vois jamais,
Malgré leurs figures gentilles,
De petits anges qui soient faits
Comme sont les petites filles. »

∴

Une mère cherchait à faire comprendre à sa fille, *enfant* de sept ans, ce que c'était que l'âme, et elle lui disait que l'âme est le siége des affections, des sentiments et de tout ce qu'il y a en nous de plus noble, de plus élevé. L'*enfant* resta un moment pensive, puis, se jetant au cou de sa mère : « Ah! je comprends, maman, dit-elle, c'est avec mon âme que je t'aime. »

∴

Deux jeunes *enfants* regardaient ensemble un tableau dans lequel Adam et Eve, sortant des mains du Créateur, étaient représentés dans un état de nudité complète : la feuille de figuier traditionnelle avait même été supprimée par le peintre. L'un des deux *enfants* demande à l'autre : « Lequel de ces deux portraits est Adam, et lequel est Eve? » L'autre *enfant* répond : « Dame, on ne peut pas savoir : *ils ne sont pas habillés*. »

∴

Un *enfant* s'était levé fort tard. Son père, pour le rendre plus diligent, lui dit : « Mon fils, vous ne connaissez pas le prix et les avantages de la diligence. Un homme diligent, s'étant levé fort matin, trouva une bourse pleine de louis dans son chemin. — Mais, mon père, répondit l'*enfant*, celui qui l'avait perdue s'était levé encore plus matin. » Ne donnez point aux *enfants* de raisons qu'ils puissent rétorquer contre vous.

∴

Un docteur fort occupé dans son cabinet vit entrer une petite fille qui lui demanda du feu. « Mais, lui répondit ce docteur, vous n'avez rien pour l'emporter. » Et comme il allait chercher un vase pour le lui donner, la petite fille s'approcha de la cheminée, prit un peu de cendres froides et posa dessus quelques charbons. Le docteur, surpris, jeta un de ses livres par terre en disant : « Avec toute ma science, je n'aurais pu trouver cet expédient. »

∴

Un ministre protestant, fort enclin à la colère, expliquait à des *enfants* le *Pentateuque*; il en était à l'article de Balaam. Un jeune garçon se mit à rire. Le ministre, indigné, gronda, menaça et s'efforça de prouver qu'un âne pouvait parler, surtout quand il voyait devant lui un ange armé d'une épée. Le petit garçon n'en riait que plus fort. Le ministre s'emporta et donna un grand coup de pied à l'*enfant*, qui lui dit en pleurant : « Ah! je conviens que l'âne de Balaam parlait, mais il ne ruait pas. »

∴

Un *enfant* s'était obstiné toute la matinée à ne pas vouloir dire *a*, la première lettre de son alphabet, et on l'avait fouetté pour son obstination. Un ami de la maison trouve l'*enfant* tout en pleurs; il l'appelle, le prend sur ses genoux et lui dit : « Mon petit ami, pourquoi n'avez-vous pas voulu dire *a*? cela n'est pas bien difficile. » L'*enfant* pleure et ne répond pas. On insiste, même silence. On le presse tant, qu'il répond enfin d'un ton chagrin : « C'est que je n'aurais pas plus tôt dit *a* qu'on voudrait me faire dire *b*. »

∴

Un instituteur enseignait les éléments d'astronomie à ses élèves, et ses démonstrations étaient souvent mnémoniques. Un jour qu'il leur expliquait la forme de la terre, il tira de sa poche une tabatière ronde : « Mes *enfants*, dit-il, la terre a la forme de ma tabatière, elle est ronde comme ma tabatière. » Or, notre maître d'école, qui apportait de la cérémonie jusque dans ses moindres habitudes, faisait usage, le dimanche, d'une tabatière de forme rectangulaire. Un jour — c'était précisément un dimanche — un inspecteur en tournée interrogeait les élèves sur les matières de l'enseignement; il demande à l'un d'eux quelle était la forme de la terre. « M'sieu, répond notre bambin, elle est ronde dans la semaine et carrée le dimanche. »

∴

Mme Desnoyers rapporte, dans ses *Lettres*, cette espièglerie du duc de Berry, petit-fils de Louis XIV. Lorsqu'il était encore enfant, il faisait souvent de petites fredaines, et le roi lui ordonnait les arrêts dans sa chambre. Un jour son sous-gouverneur fit fermer les fenêtres, disant que les prisonniers ne doivent pas voir le jour. « Vous me faites bien plaisir, lui dit le jeune prince, puisque vous me garantissez par là d'une vision aussi désagréable que la vôtre. » Après cela, il se mit à badiner et à battre du tambour avec ses doigts sur une table. Le sous-gouverneur trouva encore cela mauvais et pria le prince de ne point toucher à cette table, puisqu'elle ne lui appartenait pas, et que tous les meubles étaient au roi. « Oh! pour le coup, vous ne me disputerez pas que ceci ne soit à moi. » En même temps, il se mit à battre sur ses fesses. Le sous-gouverneur eut toutes les peines du monde à garder son sérieux, et le roi rit beaucoup du rapport qu'on lui fit de cette scène.

∴

L'auteur d'*Emile* a cité ces deux tours d'adresse, l'un d'un petit garçon et l'autre d'une petite fille, auxquels on avait défendu de demander rien à table. Le petit garçon, que l'on avait cruellement oublié et qui craignait de désobéir, s'avisa de prendre un peu de sel; c'était assez faire entendre qu'il désirait de la viande. La petite fille était dans une circonstance différente; elle avait mangé de tous les plats, hormis un seul dont on avait oublié de lui donner et qu'elle convoitait beaucoup. Or, pour obtenir qu'on réparât cet oubli sans qu'on pût l'accuser de désobéissance, elle fit, en avançant son doigt, la revue de tous les plats, disant tout haut, à mesure qu'elle les montrait : « J'ai mangé de ça, j'ai mangé de ça; » mais elle affecta si visiblement de passer, sans rien dire, celui dont elle n'avait point mangé, que quelqu'un, s'en apercevant, lui dit : « Et de cela, en avez-vous mangé? — Oh! non, » reprit doucement la petite gourmande, en baissant les yeux. Si ce tour-ci paraît plus fin, c'est qu'il est ruse de fille; l'autre n'est qu'une ruse de garçon.

∴

Les questions trop multipliées, nous dit Rousseau, dans son *Emile*, ennuient et rebutent tout le monde, à plus forte raison les *enfants*. Au bout de quelques minutes, leur attention se lasse; ils n'écoutent plus ce qu'un obstiné questionneur leur demande, et ne répondent plus qu'au hasard. Cette manière de les examiner est vaine et pédantesque; souvent un mot pris à la volée peint mieux leur sens et leur esprit que ne feraient de longs discours, mais il faut prendre garde que ce mot ne soit dicté ni fortuit. Il faut avoir beaucoup de jugement soi-même pour apprécier celui d'un *enfant*. « J'ai ouï raconter à feu milord Hyde, continue-t-il, qu'un de ses amis, revenu d'Italie après trois ans d'absence, voulut examiner les progrès de son fils, âgé de neuf à dix ans. Il va un soir se promener, avec le gouverneur et l'*enfant*, dans une plaine où des écoliers s'amusaient à guider des cerfs-volants. Le père, en passant, dit à son fils : « Où est le cerf-volant » dont voilà l'ombre? » Sans hésiter, sans lever la tête, l'*enfant* dit : « Sur le grand chemin. » Et en effet, ajoute milord Hyde, le grand chemin était entre le soleil et nous. Le père, à ce mot, embrasse son fils et, finissant là son examen, s'en va sans rien dire. Le lendemain, il envoya au gouverneur l'acte d'une pension viagère, outre ses appointements. »

∴

Une petite fille de sept ans jouait souvent avec un petit garçon de son âge qu'elle appelait son *petit mali*. Un jour, sa maman, qui était une jeune veuve, lui dit : « Henriette, ne veux-tu pas bien me le céder, ton petit mari? — Non, dit-elle assez sèchement. — Non? Mais si je ne veux pas te le céder non plus, qui nous accordera? — Maman, ce sera la petite maman. (C'est ainsi qu'elle appelait la mère du petit bonhomme.) — J'aurai donc la préférence? car tu sais qu'elle veut tout ce que je veux. — Oh! la petite maman ne veut jamais que la raison. — Comment, mademoiselle, n'est-ce pas la même chose? (La petite se mit à sourire.) Mais encore, continua la maman, pour quelle raison ne me donnerait-elle pas le petit mari? — Parce qu'il ne vous convient pas. — Et pourquoi ne me conviendrait-il pas? (Autre sourire aussi malin que le premier.) Parle franchement. Est-ce que tu me trouves trop vieille pour lui? — Non, maman, mais il est trop jeune pour vous. » Sa maman s'amusa à la provoquer encore. « Ma chère Henriette, lui dit-elle en prenant son sérieux, je t'assure qu'il ne te convient pas non plus. — Pourquoi donc? s'écria-t-elle d'un air alarmé. — C'est qu'il est trop étourdi pour toi. — Oh! maman, n'est-ce que cela? Je le rendrai sage. — Et si par malheur il te rendait folle? — Ah! ma bonne maman, que j'aimerais à vous ressembler! — Me ressembler, impertinente! — Oui, maman; vous dites toute la journée que vous êtes folle de moi. Eh bien! moi, je serais folle de lui : voilà tout. »

∴

Une dame d'esprit avait un fils, et craignait si fort de le rendre malade en le contrariant, qu'il était devenu un petit tyran et entrait en fureur à la moindre résistance qu'on osait faire à ses volontés les plus bizarres. Le mari de cette dame, ses parents, ses amis lui représentaient qu'elle perdait ce fils chéri; tout était inutile. Un jour qu'elle était dans sa chambre, elle entendit son fils qui pleurait dans la cour; il s'égratignait le visage de rage, parce qu'un domestique lui refusait quelque chose qu'il voulait. « Vous êtes bien impertinent, dit-elle à ce valet, de ne pas donner à cet *enfant* ce qu'il vous demande; obéissez-lui tout à l'heure. — Par ma foi, répondit le valet, il pourrait crier jusqu'à demain qu'il ne l'aurait pas. » A ces mots, la dame devint furieuse et prête à tomber en convulsions; elle court, et passant dans une salle où était son mari avec quelques-uns de ses amis, elle le prie de la suivre et de mettre dehors l'impudent qui lui résiste. Le mari, qui était aussi faible pour sa femme qu'elle l'était pour son fils, la suit en levant les épaules, et la compagnie se met à la fe-

nêtre, pour voir de quoi il était question. « Insolent, dit-il au valet, comment avez-vous la hardiesse de désobéir à madame, en refusant à l'*enfant* ce qu'il vous demande? — En vérité, monsieur, dit le valet, madame n'a qu'à le lui donner elle-même; il y a un quart d'heure qu'il a vu la lune dans un seau d'eau, et il veut que je la lui donne. » A ces paroles, la compagnie et le mari ne purent retenir de grands éclats de rire; la dame elle-même, malgré sa colère, ne put s'empêcher de rire aussi, et fut si honteuse de cette scène, qu'elle se corrigea et parvint à faire un aimable *enfant* de ce petit être maussade et volontaire. Bien des mères auraient besoin d'une pareille aventure.

Traits de bravoure, de courage chez les enfants.

Plutarque rapporte, avec l'admiration de l'antiquité païenne pour la véhémence des passions politiques, que Cassius, un des meurtriers de César, montra dès son enfance une invincible aversion contre la tyrannie. Il était compagnon d'études du fils de Sylla, le jeune Faustus. Un jour que celui-ci exaltait les violences dictatoriales de son père et s'enorgueillissait de la puissance absolue qu'il avait usurpée dans la république, Cassius se leva de sa place, enflammé de colère, et alla lui appliquer deux soufflets. Les tuteurs et les parents de Faustus voulaient demander à la justice la réparation de cet outrage; mais Pompée parvint à les calmer, et, ayant fait venir les deux *enfants* en sa présence, il voulut connaître d'eux-mêmes comment la chose s'était passée. Alors Cassius, prenant la parole d'une voix tremblante encore des dernières émotions de la colère : « Allons, Faustus, dit-il, répète devant Pompée, si tu l'oses, ce qui m'a si fort irrité contre toi, afin que je t'applique encore un soufflet. »

⁂

Un mandarin chinois avait été condamné à expirer sous le bambou pour avoir prévariqué, crime assez commun cependant en Chine et couvert ordinairement de la plus large tolérance. Son fils, âgé de treize ans, alla se placer sur le passage de l'empereur et se précipita, baigné de larmes, à ses pieds, en lui demandant la grâce de son père et en offrant sa vie en échange. Ces substitutions sont possibles avec la législation barbare de ce pays, où certains condamnés peuvent obtenir la permission d'acheter un homme pour mourir à leur place. Le Fils du ciel, qui était ce jour-là dans de favorables dispositions, se montra touché de cette piété filiale, et non-seulement il accorda la grâce du père, mais encore il voulut honorer le fils d'une récompense particulière, afin de perpétuer le souvenir de son dévouement. Le noble *enfant* refusa, en disant qu'il ne voulait pas d'une distinction qui, en lui rappelant l'idée d'un père coupable, pourrait dans la suite diminuer son respect pour lui.

⁂

Lorsque Aristagoras, gouverneur de Milet, souleva contre Darius toutes les cités grecques de la côte d'Ionie (504 av. notre ère), il parcourut les principales villes de la Grèce, pour les engager à soutenir leurs compatriotes d'Asie dans leur lutte nationale contre le puissant empire des Perses. A Sparte, le roi Cléomène III, organe de l'égoïsme de ses concitoyens, repoussa durement la demande du plénipotentiaire ionien et lui ordonna de sortir de Lacédémone avant le coucher du soleil. Aristagoras ne se rebuta point, suivit Cléomène jusque dans sa maison, en le fatiguant de ses importunités, et s'oublia jusqu'à lui faire des offres d'argent, qui furent repoussées avec mépris. Il insista de nouveau, augmentant successivement la somme, et en vint à offrir au roi 50 talents.

Gorgo, fille de Cléomène, *enfant* de huit à neuf ans, était présente à cette scène; voyant son père devenu tout à coup silencieux et rêveur, comme s'il était près de composer avec sa conscience, elle s'épouvanta pour son honneur et lui cria dans un admirable mouvement : « Fuyez, mon père, fuyez! ce lâche étranger vous corrompra. »

La même *enfant*, voyant un riche efféminé qui se faisait chausser par un esclave, demandait si cet homme n'avait point de mains.

Une autre fois, son père lui ayant recommandé de recevoir avec distinction un étranger qui lui avait appris un secret pour améliorer la qualité du vin : « Le beau secret! dit-elle, qui nous apprendra l'intempérance et corrompra nos mœurs! »

⁂

Caton d'Utique, arrière-petit-fils de Caton le Censeur, l'âpre stoïcien qui essaya vainement de lutter contre les puissantes ambitions qui entraînaient la république romaine à l'abîme, et qui sut, dans un âge d'affaissement moral et d'avilissement public, réaliser en soi, avec une admirable grandeur, cet idéal de vertu antique préconisé plutôt que pratiqué par son aïeul, montra dès son enfance un caractère inflexible et une âme austère. Plutarque nous apprend qu'il était difficile de l'émouvoir et de l'intimider. Il consentait bien à faire tout ce que son gouverneur lui prescrivait; mais il demandait la raison de tout et voulait savoir pourquoi on l'exigeait de lui. Il avait quatorze ans lorsque l'odieux Sylla exerçait sa sanglante dictature; conduit fréquemment dans la maison du dictateur, qui avait été l'ami particulier de son père, il y voyait amener un grand nombre de citoyens qu'on appliquait à la torture ou qu'on égorgeait presque sous ses yeux, et entendait gémir en secret les plus illustres Romains. Un jour il demanda à son gouverneur pourquoi l'on n'avait pas encore tué cet homme. « C'est, lui répondit celui-ci, parce qu'on le craint encore plus qu'on ne le hait. — Donnez-moi donc une épée, s'écria ce frêle adolescent, afin que je délivre ma patrie de l'esclavage. » Le gouverneur, épouvanté de ces paroles, et plus encore de la mâle colère empreinte sur le visage et dans les yeux de l'*enfant*, l'observa depuis avec le plus grand soin et le garda à vue, dans la crainte qu'il ne se portât à quelque entreprise contre le redoutable Sylla.

⁂

Scipion l'Africain, à qui était réservée la gloire de vaincre Annibal et de terminer la deuxième guerre punique, fit ses premières armes à l'âge de quinze ans, à la journée du Tessin. Il combattait non loin de son père, le consul Publ. Corn. Scipion, lorsque celui-ci, blessé et enveloppé par ces terribles cavaliers numides dont les chevaux, rapides comme l'éclair, ne portaient ni selle ni mors, était sur le point de succomber, malgré l'héroïsme de sa défense. Le jeune Scipion se précipite dans la mêlée avec l'ardeur du dévouement filial et le courage d'un héros, écarte les Numides, dégage son père, et assure ainsi le salut de l'armée en conservant les jours de celui qui la commandait. Deux ans plus tard — ce n'était plus un *enfant*, c'était un jeune homme — à la bataille de Cannes, il combattit comme tribun légionnaire. Après l'issue funeste de la bataille, il apprit dans Canusium, où s'étaient réfugiés les débris de l'armée romaine, qu'un grand nombre de jeunes gens des premières familles, désespérant du salut de l'Etat, avaient résolu d'abandonner l'Italie. Suivi de quelques amis, il se présente, l'épée nue à la main et l'œil enflammé de colère, dans l'assemblée où cette lâcheté était en délibération. « Je jure, s'écrie-t-il, en présence des dieux immortels, que je n'abandonnerai jamais la république et que j'immolerai celui qui en aurait la pensée et qui refuserait de répéter le même serment! » Ces paroles, cette épée nue, la passion dont la noble figure du jeune homme était empreinte, produisent sur les auditeurs une irrésistible impression, et les mêmes hommes qui étaient sur le point de se déshonorer par une lâche désertion élèvent les mains vers le ciel en poussant des cris d'enthousiasme et en proférant le mâle serment de mourir pour la patrie.

— Hyg. De toutes les connaissances médicales, il n'en est peut-être pas de plus utiles à répandre que celles qui sont relatives à la santé des petits *enfants;* aussi le lecteur ne s'étonnera-t-il pas si nous lui consacrons un article assez étendu. Nous prendrons l'*enfant* à sa naissance et nous le suivrons jusqu'à l'âge de sept ans.

Aussitôt que l'*enfant* est né, il crie. S'il ne criait pas, c'est qu'il serait ou en état de mort apparente, ou mort réellement, ou incomplet, ou monstrueux. Aussitôt après la naissance, on procède à la section du cordon ombilical. Pour cela, on pose une première ligature à 6 centimètres environ de l'ombilic; il reste ainsi une longueur encore suffisante pour pratiquer une seconde section, si cela devenait nécessaire. On pose ensuite une deuxième ligature, dite de sûreté, un peu plus haut, et l'on coupe le cordon entre ces deux ligatures. La deuxième ligature a des avantages et des inconvénients : parmi les avantages, on peut citer la suppression de l'hémorragie dans le cas de grossesse gémellaire, hémorragie qui pourrait être fatale à l'autre *enfant;* la suppression de l'hémorragie par la veine ombilicale dans le cas d'adhérence du placenta; la propreté du lit, qui n'est pas souillé par le sang, et la facilité plus grande pour le placenta de se décoller, gonflé qu'il est par la rétention du liquide dans les vaisseaux placentaires. On signale comme inconvénient le volume même qu'un placenta ainsi gonflé oppose à sa sortie par le col quelquefois rétracté. En définitive, on peut très-bien se passer de cette ligature; mais il est plus sûr de l'opérer, si on en a le temps. Quant à la première ligature, elle est de toute nécessité, et les accoucheurs qui s'en dispensent commettent une grande faute, bien qu'à la rigueur, dans un grand nombre de cas, cette omission soit sans conséquences graves, la circulation définitive s'établissant le plus souvent régulièrement après la naissance; mais il suffit d'un obstacle à la respiration pour qu'une hémorragie se produise et compromette les jours de l'*enfant.* L'exemple tiré des animaux ne peut ici servir de preuve, car les animaux mâchent le cordon et ne le coupent pas; l'hémorragie est donc moins à craindre. Une question qui n'est pas résolue, c'est de savoir s'il vaut mieux lier le cordon avant de le couper, comme nous l'avons dit, ou le couper avant de le lier, comme le fait le professeur l'ajot. L'état du nouveau-né doit aider à résoudre cette question.

Lorsque le cordon ombilical a été coupé et lié, on nettoie le corps de l'*enfant.* Il est, en effet, recouvert, au moment de la naissance, d'une matière grasse ou enduit sébacé assez épais en certains endroits, et, en outre, souillé du sang et des autres matières qui se sont écoulées au moment de l'accouchement. L'eau tiède enlève facilement le sang et les mucosités, mais elle est sans action sur la matière grasse. L'eau de savon, l'eau salée ou alcaline ne pourraient enlever cet enduit qu'à un état de concentration qui les rendrait dangereuses. La matière grasse doit être enlevée à l'aide d'un corps gras, tel que l'huile d'olive, le cérat, le beurre ou la graisse bien fraîche. Lorsqu'elle est bien délayée, à l'aide de ces substances, on l'enlève facilement avec un linge fin dont on essuie doucement l'*enfant.* Le jaune d'œuf est encore préférable, parce qu'il s'émulsionne avec le corps gras et qu'il forme un composé miscible à l'eau. On lave ensuite l'*enfant* avec une éponge imbibée d'eau tiède, en évitant des frottements trop rudes, qui auraient une action nuisible sur la peau tendre et délicate du nouveau-né. On peut même plonger l'*enfant* dans un bain tiède préparé à l'avance, et le laver à grande eau. Quelques personnes ajoutent souvent à cette eau quelques spiritueux, tels que du vin ou de l'alcool. Ces stimulants n'ont pas d'inconvénients quand ils sont employés à faible dose; ils peuvent même être utiles quelquefois, mais l'eau tiède suffit en général. Les anciennes Germaines, qui portaient leurs *enfants*, dès leur sortie de la matrice, au fleuve le plus voisin, n'ont plus guère d'imitateurs aujourd'hui. Le lavage à l'eau froide est d'ailleurs une pratique funeste. La facilité avec laquelle le nouveau-né se refroidit et la gravité des accidents qui peuvent en être la conséquence l'interdisent absolument. Lorsque l'*enfant* a été bien lavé, bien épongé, on le tient pendant quelque temps enveloppé dans des serviettes douces et chaudes, afin d'enlever à la peau toute son humidité et d'empêcher le froid que produirait l'évaporation. Le médecin place ensuite le petit appareil destiné à maintenir le cordon. On se sert, à cet effet, d'une compresse carrée, au centre de laquelle on pratique un trou destiné à embrasser la racine du cordon, et l'on fend un des côtés, depuis le trou jusqu'au bord. On fait passer la racine du cordon par le trou central, et les deux moitiés de la compresse divisée, enduite de cérat, s'appliquent sur le cordon en l'entourant. On le renverse sur l'abdomen du côté gauche pour ne pas comprimer le foie. On applique dessus une seconde compresse, et on maintient celle-ci par une bande qui fait deux ou trois fois le tour du corps et qui ne doit opérer qu'une très-légère compression. Après cela on procède à l'habillement de l'*enfant*, dont nous parlerons plus loin. Le cordon se détache du quatrième au cinquième jour. Quand il est tombé, on continue le pansement jusqu'à la guérison complète de la plaie. Le meilleur mode de pansement de celle-ci consiste dans une compresse sèche, qu'on applique sur l'ombilic saupoudré de poudre de lycopode ou d'amidon.

L'*enfant* nettoyé et examiné, on doit lui couvrir la tête d'un petit bonnet de toile fine à demi usée, d'un second de flanelle légère, et d'un troisième d'étoffe également légère et non doublée. On l'habille ensuite d'une chemise et d'une brassière de coton ou de futaine. S'il fait froid, on peut, entre ces deux vêtements, en placer un troisième de flanelle; les manches de ces pièces d'habillement doivent être larges, pour que la main de la mère ou de la nourrice puisse y aller facilement chercher celle de l'*enfant.* Si l'on était obligé de faire des efforts pour passer le bras, il pourrait arriver qu'on brisât un de ces os encore si tendres. Enfin, on l'enveloppe d'une couche de toile et d'un ou de deux langes de laine, suivant la température. Il faut, autant que possible, éviter d'employer les épingles dans cette toilette; on doit les remplacer par des cordons. Rien ne doit être serré, et l'on veillera surtout à ce que les mouvements de la poitrine soient libres, afin que la respiration n'éprouve aucune gêne. Le fichu qui protège le cou de l'*enfant* se croise sur la poitrine et se noue derrière le dos. Il doit être placé en dernier lieu. Inutile d'ajouter que toute cette toilette de l'*enfant* doit se faire dans une chambre convenablement chauffée et devant un feu modéré.

Quand l'*enfant* est ainsi habillé, doit-on lui donner quelque chose en attendant qu'il tette sa mère, et combien de temps doit-on le laisser sans lui présenter le sein? Dans certains pays, on purge d'abord l'*enfant* en lui faisant prendre un peu de sirop de chicorée ou de manne, ou de l'huile d'amande douce. Ces purgatifs sont inutiles lorsque l'*enfant* est bien portant. L'eau sucrée qu'on leur donne aussi dans d'autres pays a l'inconvénient de déterminer souvent des vomissements, qui sont peu inquiétants, il est vrai. En somme, l'*enfant* n'a besoin de rien, à moins que quelque circonstance retarde trop longtemps l'allaitement. On doit présenter le sein à l'*enfant* quelques heures après la naissance, et cela pour deux raisons : la première, c'est que l'état de dureté du sein, qui survient à cette époque de la fièvre, retarderait trop longtemps l'allaitement; la seconde, c'est que le premier lait ou *colostrum* est utile pour opérer l'évacuation du méconium et prévenir les tranchées qu'occasionne parfois sa rétention. Le *colostrum* agit alors comme un léger purgatif et remplace avantageusement ceux qu'on a cherché à lui substituer.

Après avoir pourvu aux premiers besoins de l'estomac de l'*enfant*, il faut le coucher. On doit le faire reposer la nuit dans un berceau et non dans le lit de la mère ou de la nourrice, comme cela se fait quelquefois. L'*enfant* peut tomber d'un lit élevé; et personne n'ignore que des *enfants* ont été étouffés par leur nourrice pendant leur sommeil. L'*enfant* doit donc être couché dans un berceau dont les bords dépasseront les matelas pour l'empêcher de tomber. Le coucher ne doit être fait ni de laine ni de plume, parce que ces substances sont difficiles à sécher et qu'elles s'imprègnent facilement de mauvaises odeurs. Mieux vaut se servir de paille d'avoine, de varech, de fougère ou de crin. Enfin, on se gardera de placer une peau d'agneau entre l'*enfant* et le matelas, ainsi que cela se fait encore. La couche préparée, on y placera l'*enfant* un peu sur le côté droit, puis on mettra le berceau dans un lieu où l'air pur et frais ait un libre accès autour de lui, et non sous les rideaux du lit de la mère. On évitera de l'endormir sur ses genoux avant de le coucher. Enfin, en hiver, on lui bassinera sa couche ou, mieux encore, on y placera une bouteille d'eau chaude.

Tout ce que nous venons de dire constitue l'hygiène de l'*enfant* pour le premier jour de son existence. Nous allons maintenant exposer les règles de l'hygiène de l'*enfant* depuis le lendemain de sa naissance jusqu'à son sevrage, et nous terminerons par l'exposé des règles applicables à l'hygiène de l'*enfant* depuis son sevrage jusqu'à l'âge de sept ans.

L'hygiène de l'*enfant*, depuis le lendemain de sa naissance jusqu'à son sevrage, comprend les règles de l'allaitement, des soins de propreté, des vêtements, de l'exercice et du sommeil.

L'allaitement de l'*enfant* peut être naturel ou artificiel. L'allaitement naturel peut être le lait de la mère ou d'une nourrice. Sans étendre, comme Rousseau, la nécessité de l'allaitement maternel à toutes les femmes indistinctement, quel que soit l'état de santé dans lequel elles se trouvent, on peut dire que c'est un devoir pour la mère de nourrir son *enfant*, devoir, du reste, auquel la nature les attache par un plaisir. Donc, en règle générale, la mère doit allaiter son *enfant.* Nous empruntons à M. Donné l'exposé des conditions de santé que doit réunir une mère qui veut nourrir. « Il est difficile, dit cet auteur, dans son ouvrage intitulé : *Conseils sur la manière d'élever les enfants*, de définir d'une manière précise quelles sont les conditions de santé que doit présenter une mère qui se dispose à nourrir, et quelles sont celles qui excluent absolument l'allaitement de sa part. C'est moins une apparence de force extérieure et une santé robuste et immuable que l'on doit exiger, qu'une bonne constitution, c'est-à-dire une constitution irréprochable sous le rapport des affections héréditaires qui peuvent compromettre l'*enfant*, ou qui peuvent prendre, sous l'influence de l'allaitement, un développement et un degré d'activité capables de nuire à la mère. Si l'on ne devait accorder la faculté de nourrir qu'aux mères douées d'une force et d'une santé aussi robustes que celles qu'on recherche dans les nourrices étrangères, il faudrait à peu près renoncer à voir les femmes du monde allaiter jamais leurs *enfants*, car il est très-rare de rencontrer ces conditions dans les femmes habitant les grandes villes, et surtout parmi celles de quelques classes de la société; mais il y a tant de compensation à leur infériorité, sous ce rapport, aux nourrices étrangères, qu'il est bon de mettre une certaine mesure dans ces exigences et de ne pas pousser la sévérité à l'excès. Rien n'est plus commun, en effet, que de voir, à Paris même, des femmes d'une force moyenne, dont la santé n'est pas toujours à l'abri de ces petits inconvénients qui semblent inhérents à une certaine position sociale, posséder néanmoins les qualités essentielles comme nourrices et allaiter avec le plus grand succès, sans éprouver aucune détérioration dans leur propre santé. Il serait assurément fâcheux et pour la mère et pour l'*enfant* de contrarier le penchant que ces femmes éprouvent à nourrir et de priver l'*enfant* de sa nourrice naturelle; ce serait tomber, par excès de précaution, dans un autre ordre d'inconvénients, ou, du moins, se priver d'avantages réels et précieux. On doit également s'éloigner, en pareille matière, d'un esprit de système exclusif favorable ou défavorable à l'allaitement maternel; mais on peut dire que la présomption doit d'abord être en faveur de la mère. Si donc il n'existe dans la famille de la mère ou chez elle-même aucune affection dartreuse, scrofuleuse, si l'on ne redoute aucune disposition à la phthisie pulmonaire, si le tempérament n'est point par trop lymphatique, s'il n'y a aucune tendance à quelque maladie chronique, que la mère soit douée d'une force moyenne et d'un embonpoint ordinaire, que l'appétit soit bon et que les fonctions digestives s'exécutent bien, que les forces se réparent convenablement par la nourriture et par le sommeil, que le lait soit de bonne qualité et en quantité suffisante, non-seulement l'allaitement maternel peut être permis, mais il doit être conseillé, encouragé, et la meilleure nourrice, dans ce cas, sera la mère elle-même. »

Si la mère ne peut allaiter son *enfant*, il faudra choisir une nourrice, et c'est là une chose difficile et qui mérite une sérieuse attention. Nous renvoyons le lecteur au mot NOURRICE, où il trouvera indiquées les conditions que doit remplir une bonne nourrice. Si ni la mère ni la nourrice ne peuvent al-

laiter l'*enfant* d'une façon convenable, on a recours à l'allaitement artificiel ou à l'allaitement par les animaux. L'allaitement artificiel consiste à faire boire à l'*enfant*, à l'aide d'un vase de forme variable, du lait de vache, d'ânesse ou de chèvre, coupé avec de l'eau de riz, de l'eau panée, ou avec une décoction d'orge ou d'avoine. Le lait dont on se sert est ordinairement le lait de vache; c'est celui qu'on peut se procurer le plus facilement et à moins de frais. Il convient que ce lait provienne d'un animal ayant mis bas récemment. On doit avoir soin qu'il soit toujours de la même bête. On le conserve dans un endroit frais, sans qu'il ait bouilli. L'allaitement artificiel peut se faire à l'aide du petit pot, de la timbale et de la cuiller; mais, à tous ces instruments, on doit préférer le biberon, qui consiste en une fiole allongée, fermée soit par un bout de sein en caoutchouc, soit par une petite éponge fine taillée en forme de mamelon et recouverte par un morceau de batiste assujetti à l'aide d'un fil.

L'allaitement par les femelles d'animaux, qui était en usage dans l'antiquité, est presque tombé dans l'oubli, si ce n'est dans quelques parties de l'Allemagne et de la Suisse, où il se pratique encore. L'animal que l'on choisit de préférence est la chèvre. L'allaitement par les femelles d'animaux est préférable à l'allaitement au biberon, mais ils ont tous deux des inconvénients extrêmement graves.

Quelques mots maintenant sur le régime alimentaire des *enfants* pendant l'allaitement. Dans les premières semaines après la naissance, on laisse teter l'*enfant* toutes les fois qu'il le veut et autant qu'il le peut; mais bientôt on sent la nécessité de régler l'allaitement, dans l'intérêt même de l'*enfant*, à qui l'on assurera ainsi de bonnes digestions, et aussi parce qu'il est nécessaire que la nourrice se repose pendant la nuit. On ne doit donner le sein à l'*enfant* que toutes les trois heures pendant le jour, et, deux fois pendant la nuit, une fois avant de s'endormir, vers minuit, et une fois le lendemain de bonne heure, vers cinq ou six heures. En avançant en âge, les *enfants* tettent plus longuement et moins souvent. Si le lait de la nourrice suffit aux besoins de l'*enfant* pendant une année entière, on ne saurait mieux faire que de le laisser teter exclusivement; mais, en général, il devient nécessaire, vers cinq ou six mois, de faire manger l'*enfant*. On lui donnera, non pas de la bouillie comme le veut le préjugé erroné qui subsiste encore, mais des soupes au pain, telles que panades et soupes au lait. Puis viennent les potages à la semoule ou aux fécules, tapioca, salep, fécule de pomme de terre. De six à sept mois, on pourra introduire le bouillon dans l'alimentation de l'*enfant;* on pourra aussi donner du pain trempé dans du jus de viande et de l'eau sucrée légèrement rougie. On ne doit permettre la viande que lorsque la dentition est à peu près achevée. On ne sèvrera l'*enfant* que lorsqu'il aura ses douze premières dents.

Les règles relatives aux soins de propreté de l'*enfant* sont importantes à connaître. A partir du jour de la naissance, l'*enfant* doit être soumis à un lavage quotidien, qui se fera à l'eau tiède et le matin. On prend pour cela une éponge douce et l'on promène cette éponge sur toute la surface du corps. Il faut que cette opération soit faite promptement, pour ne pas exposer l'*enfant* au refroidissement dû à l'évaporation de l'eau à la surface de son corps. Il faut encore, en hiver, ne faire la toilette de l'*enfant* que dans une chambre chauffée à une température convenable. Aussitôt que l'*enfant* est lavé, il faut l'essuyer avec un linge doux, et frictionner un peu la peau pour amener une petite réaction qui le réchauffe. La toilette de la tête de l'*enfant* exige une attention spéciale. Il est utile, non-seulement de la laver comme le reste du corps, mais de la frictionner de temps à autre avec un linge et avec une brosse très-douce, pour enlever la crasse, les pellicules et les croûtes qui s'accumulent sur cette partie, et pour y établir les fonctions de la transpiration insensible dont la suppression peut donner lieu à des maladies du cuir chevelu. Lorsque l'*enfant* est régulièrement lavé à l'éponge tous les matins, la nécessité des bains n'est plus aussi grande; il suffira alors de lui en faire prendre un par semaine. On le placera pour cela dans un petit bassin approprié, sans l'abandonner à lui-même. La tête ne doit pas tremper dans le bain; aussi lui soutiendra-t-on la tête et la nuque, tandis qu'on passera la main droite sous l'articulation des genoux. Le séjour au bain ne dépassera pas 20 minutes, et la température 25 ou 30 degrés centigrades en hiver, 18 ou 25 en été.

Au sortir du bain ou après le lavage, on habillera l'*enfant* avec les vêtements qui conviennent aux nouveau-nés et que nous avons énumérés plus haut. Vers l'âge de quatre mois, on pourra lui mettre, pendant le jour, une petite robe composée d'un corsage à plis, qui remédie en partie à la mollesse que présente encore l'*enfant*, et d'une jupe un peu longue. On lui mettra aussi des bas et de petits souliers d'étoffe souples et amples. Enfin, on l'accoutumera à rester la tête nue.

Le premier exercice de l'*enfant* lui est donné dans les bras de sa nourrice qui l'agite doucement. Vers la troisième semaine, on le fait sortir tous les jours, afin qu'il prenne l'air. On le place souvent, pour cela, dans de petites voitures que l'on traîne. A cinq ou six mois, il commence à se traîner sur ses quatre membres et fait des efforts pour se lever. A cette époque, la nourrice, après l'avoir débarrassé de ses langes, le place debout par terre devant des chaises sur lesquelles il peut s'appuyer et dont il essaye de faire le tour. Beaucoup de mères et de nourrices se servent de brassières et de chariots roulants pour soutenir l'*enfant* qui cherche à marcher; ces moyens mécaniques ne remplacent jamais les forces naturelles et offrent plusieurs inconvénients : ils pressent sur la poitrine de l'*enfant*, déterminent chez lui des efforts, gênent la circulation et peuvent amener des déformations du squelette. Il n'est nullement nécessaire de devancer le moment où l'*enfant* doit se tenir debout et marcher seul : ce moment viendra lorsque ses organes seront en harmonie avec cette fonction nouvelle, ce qui a lieu entre un an et dix-huit mois. On a l'habitude, à cet âge, d'entourer la tête de l'*enfant* d'un bourrelet pour éviter les contusions. Cette habitude est bonne, à la condition que le bourrelet sera léger et ne comprimera nullement la tête.

Le sommeil est presque constant chez l'*enfant* pendant les six premières semaines de son existence. Il tette, puis s'endort à peine son repas terminé. On est obligé de le coucher le jour et la nuit. A mesure que son organisation se perfectionne, le sommeil du jour devient de moins en moins nécessaire, et vers quinze ou dix-huit mois, il ne doit plus dormir que la nuit. Il faut, autant que possible, endormir l'*enfant* sans le bercer, et l'accoutumer de bonne heure à dormir au milieu du bruit.

L'hygiène de l'*enfant*, depuis son sevrage jusqu'à l'âge de sept ans, comprend les règles de l'alimentation, de la propreté, de l'exercice, du sommeil, des habitudes et de l'éducation. Nous n'avons pas à parler ici des *habitudes* et de l'*éducation*. Nous dirons quelques mots seulement de l'alimentation, de la propreté, de l'exercice et du sommeil dans cette période de la vie de l'*enfant*.

L'alimentation doit être simple, non échauffante, modérée. On réglera l'heure des repas de l'*enfant;* s'il mangeait à toute heure, il en résulterait des indigestions. Il est bon qu'il fasse quatre repas par jour. Les viandes blanches, les œufs frais, les aliments végétaux de facile digestion, les soupes grasses, les panades, le laitage, le pain, quelques fruits bien mûrs, constituent la meilleure nourriture de l'*enfant* jusqu'à l'âge de trois ans. A cette époque seulement, on lui permettra les viandes noires. Les sauces, les pâtisseries, le chocolat, les fromages fermentés ne valent rien pour lui. Il ne boira que de l'eau, à laquelle on pourra quelquefois ajouter quelques gouttes de vin.

Les soins de propreté sont les mêmes après qu'avant le sevrage.

Les vêtements seront souples, légers, amples, commodes, et permettront à la transpiration de s'évaporer. Ils ne seront pas trop chauds. La coiffure devra être légère ou nulle.

L'exercice au grand air et au soleil sera très-utile à l'*enfant*. On devra aussi l'accoutumer graduellement à subir toutes les transitions de température et suivre le précepte de Montaigne qui dit : « Endurcissez votre *enfant* à la sueur et au vent, au soleil et aux hasards qu'il lui faut mépriser. Otez-lui toute mollesse et délicatesse au vêtir et au coucher, au manger et au boire. Accoutumez-le à tout; que ce ne soit pas un beau garçon et dameret, mais un garçon vert et vigoureux. »

Lorsque, à partir de dix-huit mois, l'*enfant* commence à ne plus dormir le jour, il a sommeil le soir; on doit le coucher de bonne heure, à sept heures et demie ou à huit heures, et lui faire prendre l'habitude de se lever un peu matin et aussitôt qu'il est éveillé.

— Pathol. *Maladies des enfants*. Comme des articles spéciaux seront consacrés à l'étude particulière des maladies des *enfants*, nous n'entrerons ici dans aucun détail au sujet des affections déterminées et proprement dites. Notre but est de nous occuper de l'enfance en général et des grandes modifications, souvent accompagnées d'état morbide, que tout individu doit subir avant d'atteindre l'âge adulte. Pendant l'enfance, l'imperfection des organes et la rapidité de leur développement impriment un cachet spécial aux actes vitaux, qu'ils soient psychologiques ou physiologiques. On voit se manifester tout à la fois la faiblesse et l'activité, l'imperfection et le progrès. On comprend tout de suite de quelle importance est l'étude de ces phénomènes. C'est pendant l'enfance que l'on peut diriger et modifier les actes de la vie et préparer ainsi l'équilibre des diverses fonctions et le développement normal des organes. *L'enfant*, au moment de sa naissance, est un être encore imparfait; il quitte le sein de sa mère et doit, dès cet instant, inaugurer une vie toute personnelle, au lieu de la vie à deux dont la mère faisait presque tous les frais. De là des modifications importantes, et cette période, la plus courte, est, sans contredit, la plus accidentée de la vie. L'enfance proprement dite comprend toutes les années qui s'écoulent depuis la naissance jusqu'à la puberté. Cette grande période peut être divisée en plusieurs époques également remarquables par les modifications que subit l'organisme. Entre ces grandes époques, on trouve des périodes plus ou moins longues, pendant lesquelles l'*enfant* traverse des phases d'accroissement régulier. La naissance doit être considérée comme la première période, la plus active en même temps. C'est au moment de la naissance que l'air pénètre pour la première fois dans les organes respiratoires de l'*enfant*. La circulation subit des modifications importantes : elle devient directe; la muqueuse digestive est mise pour la première fois en contact avec les corps étrangers. Les cinq ou six mois qui suivent peuvent être considérés comme une période de transition, pendant laquelle les fonctions que nous venons d'énumérer s'établissent sans se modifier. La première dentition vient ensuite et exerce sur l'*enfant* son influence jusqu'à l'âge de dix-huit mois ou deux ans; elle constitue la deuxième période de la vie de l'*enfant*. On peut donner le nom d'époque transitoire aux cinq ou six années qui s'écoulent après l'achèvement de la première dentition. Vient enfin la seconde dentition, dont le travail lent et facile se confond avec celui qui amène la transformation complète de l'*enfant*. Cette troisième période dure de six à huit années. L'observation prouve que plus l'*enfant* est jeune, plus ses organes sont faibles et imparfaits, plus aussi les fonctions s'exécutent avec rapidité et d'une manière irrégulière ou incomplète. La prépondérance en volume du système nerveux diminue à mesure que les *enfants* avancent en âge; cette prépondérance coïncide avec une grande impressionnabilité, et, par suite, avec une grande facilité à la réaction en plusieurs sens dès qu'une partie de l'organisation est en jeu. L'unité vitale est mieux caractérisée dans l'enfance que plus tard, c'est-à-dire que les fonctions sont dans une grande dépendance mutuelle. Le trait caractéristique de cette époque de la vie, c'est un travail admirable de composition et d'accroissement, travail incessant et irrégulier, qui ne se produit pas simultanément et dans la même proportion pour tous les organes. Enfin les changements que ce travail détermine dans l'organisme sont d'autant plus importants et se font dans un espace de temps d'autant plus court que l'*enfant* est plus jeune. Il résulte de ces remarques que, pendant l'enfance, la force vitale, plus énergique que dans l'âge adulte, trouve pour supports des instruments moins parfaits. Cette considération d'une force considérable agissant sur des organes faibles et imparfaits, dans le but de les développer et de leur faire remplir leurs fonctions, suffit à faire comprendre les particularités physiologiques de l'enfance et la plupart des faits pathologiques spéciaux à cet âge. On a dit que, sauf quelques maladies particulières à l'enfance, les affections qui se présentent dans cette période de la vie sont les mêmes que celles que l'on observe chez les adultes et reconnaissent les mêmes causes. Cette remarque est vraie dans un sens général, mais il ne faut pas perdre de vue que la pathologie du jeune âge est spéciale comme sa physiologie. D'une part, certaines maladies sont tellement rares pendant cet âge qu'elles ne font vraiment pas partie de la pathologie de l'enfance; d'autre part, des affections spéciales aux *enfants* sont exceptionnelles chez les adultes; enfin, alors même que les maladies paraissent et sont identiques, les formes et la physionomie particulières qu'elles affectent pendant l'enfance en font presque des maladies à part. On peut dire que la pathologie du nouveau-né diffère plus de celle de l'*enfant* pubère que la pathologie de l'*enfant* pubère ne diffère de celle de l'adulte. Pendant la première période, celle de la naissance, il faut distinguer avec soin les lésions antérieures à la naissance de celles qui en sont la conséquence. Tout le monde sait que l'*enfant* dans le sein de sa mère n'est pas à l'abri des causes morbides et que tous les *enfants* ne viennent pas au monde bien conformés ni bien portants. Nous laisserons de côté les maladies qui peuvent se développer avant la naissance. Ce sujet, très-intéressant, sera traité à l'article FŒTUS. Nous ne nous occuperons ici que des lésions et des maladies propres à l'*enfant* nouveau-né. Les principales maladies propres à cette période de transition sont : l'établissement incomplet de la respiration, l'hémorragie du cordon, l'érysipèle ombilical, l'ictère, le sclérème, le pemphigus, la gangrène des extrémités, les coliques, le muguet, le ramollissement de l'estomac, le coryza, l'ophthalmie purulente, la syphilis. On peut ajouter le spasme de la glotte, les contractures et les convulsions. Ces trois dernières affections sont également observées dans la première et dans la deuxième période de l'enfance. On a longtemps attribué à l'influence de la dentition toutes les maladies auxquelles les *enfants* sont sujets pendant cette deuxième période de l'enfance. Ce préjugé n'existe plus aujourd'hui, du moins parmi les médecins. La dentition, qui exerce sans aucun doute une grande influence sur la santé des *enfants*, ne donne lieu directement qu'à la stomatite, aux aphthes, aux feux de dents, à la diarrhée, à l'entéro-colite et aux affections convulsives; mais, s'il est faux d'attribuer à la dentition tous les faits morbides si fréquents à cet âge, on ne peut nier que ce travail n'ait une influence, sinon directe, au moins évidente sur l'état général de l'*enfant*. On sait, d'ailleurs, qu'une maladie a toujours plus de prise sur un individu affaibli que sur un individu en pleine santé, et cette réflexion peut aider à déterminer l'influence de la dentition. C'est à cette époque que l'on a l'habitude de sevrer les *enfants* et d'apporter, par conséquent, dans leur alimentation des modifications importantes. On ne saurait trop recommander cette période à l'attention des mères. Des affections très-graves peuvent être la suite d'un sevrage inopportun et trop précipité. A cet âge, on observe des bronchites, la pneumonie lobulaire, la laryngite spasmodique, la coqueluche, les entéro-colites aiguës ou chroniques, les fièvres éruptives irrégulières, l'eczéma, l'impétigo, le rachitisme. Toutes ces maladies, fréquentes à cet âge, lui sont d'ailleurs communes avec les suivantes. C'est de deux à six ans que l'on voit se produire : la stomatite ulcéro-membraneuse, l'angine couenneuse, le croup, la phlébite des sinus de la dure-mère, la gangrène de la bouche, les vers intestinaux, le favus, et enfin l'affection tuberculeuse et scrofuleuse avec les maladies qui en dérivent. Ces deux dernières affections sont plus fréquentes de sept à quinze ans. On remarque aussi à cet âge : la pneumonie lobulaire, la pleurésie, la péricardite, les inflammations primitives du tube digestif, la méningite simple, la chorée, la fièvre typhoïde et les fièvres éruptives normales. D'après l'énumération rapide que nous venons de faire, on peut se convaincre facilement que moins l'*enfant* est jeune, plus les affections auxquelles il est sujet se rapprochent de celles des adultes. Cependant la différence, au point de vue de l'espèce, porte plutôt sur la fréquence relative des maladies que sur leur existence exclusive à un âge déterminé. Nous voici donc forcément conduit à parler des maladies par ordre de fréquence chez les *enfants*.

Les *fièvres* sont les affections le plus souvent observées pendant toute la durée de la période de l'enfance. L'impressionnabilité de tout l'organisme, la facilité de la réaction, l'activité de l'absorption cutanée expliquent la fréquence de ces maladies. De plus, pour les fièvres contagieuses, les *enfants*, ainsi que nous l'avons dit plus haut, sont plus facilement atteints à cause de la faiblesse de leur organisme. Les maladies constituées par un vice de proportion dans les éléments du sang sont rares. Les inflammations sont très-fréquentes et presque tous les organes en sont facilement atteints. Les hémorragies sont rares et peu importantes, si l'on en excepte les entérorrhagies des nouveau-nés, les hémorragies des méninges et le purpura. Les sécrétions morbides sont fréquentes et variées; il faut citer les hydropisies parmi les sécrétions séreuses et la diarrhée catarrhale parmi les sécrétions muqueuses. Les *enfants* ne sont sujets qu'à un petit nombre de lésions de nutrition. Les transformations morbides et les produits accidentels, tels que l'action scrofuleuse et tuberculeuse, sont très-fréquents. Les névroses s'observent chez les *enfants*, mais il est à remarquer qu'ils sont exempts de toutes les névroses caractérisées par la douleur. Enfin, l'embarras intestinal, l'ictère, le prurigo, la maladie de Bright, se montrent assez souvent chez les *enfants*. Il est hors de doute que l'âge exerce une influence sur les lésions anatomiques, et sans entrer ici dans une énumération qui serait trop longue, nous ferons remarquer les principaux caractères de l'altération des organes. Ce sont : le peu de diversité des lésions chroniques, la fréquence des lésions aiguës, leur développement et leur terminaison rapides, leur tendance à ne pas parcourir toutes les périodes, leur dissémination dans plusieurs organes à la fois. Ces caractères s'expliquent facilement, car de la faiblesse de l'organe résulte le peu de résistance à l'action des causes; de l'activité vitale dont il est doué résulte la marche rapide des lésions organiques; la prédominance du travail de composition fait comprendre la tendance à ne pas parcourir les périodes de désorganisation habituelles aux autres âges; enfin l'unité vitale et la facilité de réaction en tous sens nous expliquent le nombre et la dissémination des lésions. Les symptômes, la durée et la marche des maladies subissent aussi l'influence de l'âge. Ainsi les maladies aiguës sont remarquables par la fréquence des symptômes nerveux, l'irrégularité et l'imprévu de la marche, l'apparence grave des symptômes réactionnels et une sorte de rayonnement du mal sur un grand nombre d'organes et de fonctions. Les remarques les plus intéressantes ont été faites sur les symptômes des maladies chez les *enfants*. Nous nous bornerons à faire observer que la plus grande partie de ces remarques s'adresse aux maladies aiguës, beaucoup plus fréquentes et beaucoup plus variées chez les *enfants* que les maladies chroniques. Il y a cependant quelques maladies qui ne paraissent pas se modifier chez eux, soit comme forme, soit comme durée, tout en restant sous la dépendance du système nerveux; ce sont : la coqueluche, la chorée, l'épilepsie, etc., etc. L'influence exercée par l'âge sur la simplicité et les complications des maladies est l'un des points les plus importants de la pathologie de l'enfance. On peut dire tout d'abord que plus l'*enfant* est âgé, plus sa constitution naturelle est forte, plus il est probable que la maladie dont il est atteint restera simple. Cette probabilité augmente si l'on entoure l'*enfant* de soins hygiéniques intelligents. Enfin, la nature même de la maladie a une grande influence, car si quelques maladies appellent les complications,

d'autres les repoussent. Les conditions contraires à celles que nous venons d'énumérer doivent nécessairement conduire à une conclusion différente, et un *enfant* très-jeune, délicat, placé dans de mauvaises conditions hygiéniques, aura souvent à subir les maladies secondaires.

Il y a des maladies qui se développent tout à coup dans l'état de santé; d'autres sont comme la suite et le résultat d'un état morbide antérieur. De là la division des maladies en maladies primitives et maladies secondaires. Cette division est justifiée par des différences considérables dans les caractères anatomiques et symptomatiques des affections, et par le traitement qu'elles exigent. On peut dire d'une manière générale que les maladies secondaires sont plus insidieuses, moins faciles à reconnaître, plus graves que les autres, et qu'elles prolongent plus longtemps l'état maladif. Les maladies primitives aiguës et simples se terminent d'ordinaire par la guérison. L'âge exerce une grande influence sur la terminaison des maladies, et plusieurs auteurs pensent que, chez les *enfants* placés dans de bonnes conditions, les guérisons sont plus fréquentes que chez les adultes. De toute façon, la terminaison est rapide, et, si la mort survient, elle a lieu, le plus souvent, d'une manière foudroyante. Mort foudroyante, mais rare, guérison habituelle et rapide, rapidité de la convalescence, tels sont les caractères de la terminaison des maladies primitives aiguës. Dans les maladies chroniques, la tendance heureuse vers la guérison se trouve entravée par le développement des maladies secondaires; l'énergie vitale est déprimée et la mort est souvent le résultat final. Les maladies aiguës qui se prolongent au delà du terme ordinaire produisent les mêmes effets. Il faut noter aussi que c'est surtout pendant l'enfance que l'on est atteint de maladies incurables à tout âge, telles que la tuberculisation, sous toutes ses formes, et la gangrène. En rapprochant ce fait de ceux que nous avons relatés plus haut, on aura la raison de l'effrayante mortalité qui décime les jeunes *enfants.*

— *Diagnostic et traitement.* Les maladies des *enfants* présentent de grandes difficultés au point de vue du diagnostic. En effet, lorsqu'il s'agit d'adultes, les explications du malade peuvent éclairer. Chez les *enfants*, au contraire, il faut se former une opinion sans autre auxiliaire que les symptômes extérieurs de la maladie; mais ces symptômes eux-mêmes n'ont qu'une valeur relative, car, ainsi que nous l'avons fait observer, une indisposition passagère est souvent accompagnée de phénomènes pathologiques sérieux, tandis que des affections très-graves donnent lieu à des troubles en apparence peu considérables. Le médecin ne devra donc négliger aucun des signes, aucune des indications séméiologiques qui sont pour lui des ressources diagnostiques précieuses. Savoir estimer la valeur d'un symptôme, prévoir les complications, décider si, comme cela arrive souvent, la souffrance d'un organe n'est pas le résultat de la lésion d'un organe très-éloigné, telle est la tâche difficile du médecin auprès des *enfants.* Il faut surtout savoir distinguer de toutes les autres maladies les prodromes des fièvres éruptives. Ce diagnostic, déjà si laborieux, peut être rendu impossible au début, soit par la rapidité des symptômes, soit par leur bénignité apparente, soit par leur caractère trompeur et insidieux. Il faut pourtant décider tout de suite s'il y a lieu d'agir ou d'attendre, en un mot, si la médecine doit être agissante ou expectante. La médecine expectante doit être préférée dans le cas de doute, lorsqu'aucune indication urgente ne surgit. Une thérapeutique peu active, soutenue par des moyens hygiéniques, peut quelquefois aider suffisamment cette disposition à guérir que nous avons notée dans le jeune âge. Plus l'*enfant* est jeune et plus on devra avoir recours à ces moyens doux et hygiéniques.

Il est bien entendu que si un symptôme décisif se présente, le médecin devra aussitôt le combattre à l'aide des moyens actifs. Il ne faut pas oublier non plus que les *enfants* sont très-sujets à des indispositions et à des troubles fonctionnels qui ne constituent pas de véritables maladies, mais qui réclament cependant les secours de la médecine. Dans ces cas encore, les petits moyens qui soulagent et font gagner du temps seront suffisants. La médecine expectante devra encore être préférée au début des fièvres éruptives. Ces maladies sont très-fréquentes et souvent peu caractérisées; il est donc sage de ne pas troubler par une médication trop active le commencement de l'affection. Si, après l'examen des symptômes, le médecin juge qu'il faut avoir recours à une thérapeutique active, il devra ne jamais perdre de vue qu'à une même maladie le même remède ne réussit pas toujours. Les circonstances au milieu desquelles l'affection s'est développée, la période à laquelle on se trouve, modifient souvent le traitement. Il est facile de voir, par tout ce qui précède, combien la médecine des *enfants* est difficile et combien elle exige, de la part du médecin, de tact et de prudence; mais il ne faut pas non plus qu'une crainte exagérée paralyse, et nulle part plus que dans certaines maladies des *enfants* l'énergie et la décision ne sont nécessaires. Une surveillance des plus actives est nécessaire pour saisir l'indication d'une médecine active. Cette indication une fois obtenue, il faut agir avec énergie, rapidité, et prendre sans retard les décisions utiles. La même maladie ne réclame pas toujours le même traitement, et l'on peut dire que le traitement doit être modifié suivant que la maladie est primitive ou secondaire, aiguë, cachectique ou chronique. Il y a certaines maladies primitives qui doivent, sous ce rapport, être assimilées aux maladies secondaires. Nous ne saurions trop insister, en terminant, sur l'importance des soins hygiéniques pendant cette période de l'existence. Combien d'*enfants* ont succombé parce qu'ils ont été privés de ces soins, et combien d'autres, au contraire, ont traversé heureusement cette période si féconde en maladies, grâce à l'intelligente direction de leur santé!

— Législ. *Enfants légitimes.* La loi reconnaît trois espèces de filiation : la filiation légitime, qui se divise en filiation légitime proprement dite et en filiation légitimée; la filiation naturelle, qui se divise en filiation naturelle simple, adultérine et incestueuse; la filiation adoptive. L'*enfant* est légitime lorsqu'il a été conçu ou est né pendant le mariage de ses parents. Il en résulte que l'*enfant* qui se prétend légitime doit prouver : 1° que la femme dont il se dit l'*enfant* est ou a été mariée; 2° qu'elle a eu un *enfant* à telle époque; 3° qu'il est l'*enfant* dont elle est accouchée; 4° qu'il est issu des œuvres de son mari. Cette dernière preuve serait très-difficile et très-scandaleuse; aussi la loi a-t-elle établi une probabilité qu'elle élève au rang d'une preuve et qu'on appelle pour cela présomption légale. Du fait du mariage de la mère la loi tire cette conséquence que le mari est le père. De là cette règle : *Pater is est quem justæ nuptiæ demonstrant* (l'*enfant* conçu pendant le mariage a pour père le mari). Cette règle nous vient du droit romain, mais elle avait dans la législation romaine une application très-restreinte : elle s'appliquait seulement au cas où un fils, ayant poursuivi son père devant le magistrat, sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation, était poursuivi par celui-ci par l'action de *in jus vocando.* Dans cette hypothèse particulière, si le fils se défendait en prétendant que le demandeur n'était pas son père, ce dernier pouvait paralyser ce moyen de défense en invoquant la maxime : *Pater is est quem justæ nuptiæ demonstrant.* Cette maxime s'applique, en droit français, dans tous les cas où un *enfant* est né ou a été conçu pendant le mariage. Elle établit une présomption qui ne peut être combattue par des preuves contraires, sauf dans certaines hypothèses parfaitement déterminées. Sur ce point, on a adressé de sérieuses critiques à la loi française. Nous pensons cependant que, dans l'état actuel des choses, il est bon d'éviter le scandale et les procès qui naîtraient de la possibilité du désaveu. Il nous faut rechercher, avant de terminer cet aperçu général, quels sont les droits et les devoirs des *enfants* légitimes vis-à-vis de leurs ascendants.

— *Des devoirs des enfants légitimes.* L'article 371 a consacré un principe qui domine toutes les législations et tous les temps : l'*enfant* doit à tout âge honneur et respect à ses père et mère et à ses autres ascendants. Plusieurs conséquences découlent de ce principe : l'*enfant* ne peut jamais se marier sans le consentement, ou au moins sans avoir demandé le conseil de ses ascendants; il doit des aliments à ses père et mère et autres ascendants qui sont dans le besoin; il ne peut, avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis, se donner en adoption sans le consentement de ses père et mère, et, passé cet âge, sans avoir requis leur conseil (art. 346). Il n'est pas tenu toutefois, en matière d'adoption, de rapporter le consentement ou de requérir le conseil d'ascendants autres que le père et la mère.

— *Des droits des enfants légitimes.* Les père et mère et autres ascendants doivent des aliments à leurs *enfants* ou descendants, même majeurs, qui sont dans le besoin; mais ils ne sont pas civilement obligés de doter leurs *enfants* ni de leur fournir les sommes nécessaires à leur établissement. En droit romain, le père ayant des pouvoirs presque illimités, on finit par admettre qu'il pourrait être forcé de marier sa fille et de la doter. Les législations actuelles ont repoussé cette exagération. Les *enfants* et descendants succèdent à leurs père et mère et autres ascendants; ils jouissent même sur leur patrimoine d'un droit de réserve.

— *Enfants naturels.* Les *enfants* naturels sont ceux qui naissent d'un père et d'une mère que n'unit pas un mariage légitime. Les mœurs et les lois placent ces *enfants* en dehors de la famille; le rapport de filiation qui les rattache à leurs père et mère naturels est un rapport juridique, créant des devoirs réciproques quand il est légalement constaté, mais il n'est réellement pas un lien ni un rapport de famille. L'*enfant* naturel n'a pas juridiquement de famille, ou, plus exactement, il ne peut avoir que celle qu'il se créera à lui-même par le mariage et la paternité. C'est dans ce fait de l'exclusion de la famille que réside le principe du droit exceptionnel qui régit l'*enfant* naturel et de l'infériorité de sa condition par rapport aux *enfants* légitimes. Cette condition humiliée des bâtards a soulevé et soulève encore des réclamations véhémentes. Quelques-unes de ces réclamations sont morales et justes; d'autres sont des paradoxes dont la réfutation est facile; nous aurons l'occasion d'en dire quelques mots dans le cours de cet article.

Nous allons exposer succinctement : 1° les phases et les vicissitudes de la législation concernant les *enfants* naturels; 2° les conditions auxquelles la loi attache la constatation de leur filiation, et le droit nouveau créé par le code Napoléon qui interdit la recherche de la paternité; 3° les conditions de la légitimation des *enfants* naturels par le mariage subséquent de leurs père et mère et, en outre, selon une jurisprudence discutable doctrinalement, mais qui triomphe dans la pratique, leur légitimation par la voie d'adoption; 4° enfin la quotité et la nature des droits que la loi leur attribue sur la succession de leurs père et mère naturels décédés avec ou sans testament.

I. Commençons par un rapide aperçu historique. Le droit romain reconnaissait deux classes de bâtards : ceux qu'il appelait *liberi naturales*, ou *enfants* naturels proprement dits, issus du concubinat, sorte d'union inférieure au mariage civil, mais que la loi ne réprouvait pas; et ceux qui étaient nés d'un commerce illégitime, dont la paternité était absolument incertaine, et que, pour cette cause, le droit romain qualifiait de *vulgo concepti*, ou de *spurii*.

Le concubinat, qu'il ne faut pas du tout confondre avec le concubinage, était, on le répète, une union inférieure, une sorte de mariage morganatique qui différait du mariage civil en ce qu'il n'élevait pas la femme à la dignité d'épouse et ne lui faisait pas partager la condition du mari. Le concubinat, qui se distinguait par ce trait du vrai mariage, *justæ nuptiæ*, différait du commerce illicite, *stuprum*, par une certaine moralité relative. Il était l'union d'un seul homme avec une seule femme; si l'on avait eu plusieurs concubines, il n'y aurait pas eu dans cette situation concubinat proprement dit, il y aurait eu ce que nous appelons concubinage, *stuprum*, et les *enfants* auraient été *vulgo concepti.*

La paternité des *liberi naturales* issus du concubinat n'était pas incertaine, et ils jouirent sous le droit romain impérial d'une certaine faveur relative. A la différence des *vulgo concepti*, ils purent être légitimés par le mariage subséquent de leurs père et mère. Une constitution de l'empereur Constantin, de l'an 335, autorisa cette légitimation par mariage des *enfants* que l'on avait eus d'une concubine ingénue. Justinien alla plus loin, et, pour le cas où le mariage entre le père et la mère était devenu impossible pour cause de décès ou par tout autre motif, il autorisa la légitimation par rescrit du prince.

Quant aux droits de succession des *enfants* naturels, il y avait, dans la législation romaine, une distinction essentielle à faire selon qu'il s'agissait de l'hérédité du père ou de celle de la mère. S'agissait-il de la mère, les *enfants* naturels, sans en excepter même les *vulgo concepti* ou *spurii*, lui succédaient, et, chose remarquable, lui succédaient au même titre et avec les mêmes droits que ses *enfants* légitimes, aux termes des sénatus-consultes Tertillien et Orphitien, ces deux lois mémorables qui appartiennent au siècle des Antonins. Ce concours et cette parité absolue des *enfants* légitimes et naturels relativement à la succession de leur mère s'expliquent par l'économie primitive du droit de la famille et de l'hérédité romaines. Des détails à cet égard nous entraîneraient hors de notre sujet; disons seulement que, dans le droit romain primordial, les *enfants*, même légitimes, appartenant exclusivement à la famille de leur père et sans aucun lien juridique de famille avec leur mère, ne succédaient point à cette dernière. Quand le droit prétorien d'abord, et plus tard, plus complètement, les sénatus-consultes Tertillien et Orphitien, accordèrent aux *enfants* des droits à l'hérédité maternelle, ce fut uniquement en considération du lien de l'affection et du sang. Cette considération plaidait pour les *enfants* naturels au même degré que pour les *enfants* légitimes; c'est ce qui explique que la législation philosophique des Antonins les ait tous placés sur la même ligne, vis-à-vis de la succession maternelle.

Quant à l'hérédité paternelle, les *liberi naturales* issus du concubinat en demeurèrent exclus jusqu'à la législation des *Novelles.* Ce fut la novelle XVIII de Justinien qui, la première, les y appela dans une certaine mesure et leur attribua le sixième de la succession du père, au cas où ce dernier décédait sans postérité légitime et sans laisser une épouse. En cas de survivance d'*enfants* légitimes, la novelle se bornait à accorder aux *enfants* naturels des aliments sur la succession du père. Quant aux *spurii* dont la paternité était incertaine, ils n'eurent jamais, à aucune époque du droit romain, rien à prétendre sur l'hérédité paternelle.

Notre ancien droit coutumier relatif aux *enfants* naturels peut se résumer en quelques mots. D'abord la recherche de la paternité comme de la maternité y était absolument permise. La fille séduite et rendue mère avait même une action criminelle qui avait reçu le nom assez pittoresque de *plainte en gravidation.* Elle avait, en outre une action civile tendant à obtenir pour elle-même des secours et des frais de gésine, et pour l'*enfant* une prestation d'aliments. On s'est beaucoup récrié sur le scandale de ces procès en séduction et en recherche de paternité, ainsi que sur les dangers qui pouvaient en résulter pour l'honneur et la sécurité des familles. L'objection du scandale paraît peu concluante; le scandale est dans le désordre, il n'est pas dans la réparation. Quant au péril qui pouvait naître des spéculations effrontées et des suppositions d'une paternité problématique, l'objection est plus sérieuse. Il faut toutefois remarquer que les juges n'ajoutaient pas foi aveuglément aux allégations des filles mères; ils appréciaient la moralité antérieure de la plaignante. pesaient les circonstances et les probabilités. Il était reçu néanmoins qu'on devait donner créance à la déclaration de paternité faite par la mère dans les douleurs de l'enfantement; c'était la règle restée fameuse : *Creditur virgini parturienti;* mais les commentateurs des coutumes enseignent unanimement que cette déclaration ne faisait foi que provisoirement, pour les mesures urgentes et les secours immédiats à accorder, et sous réserve de plus ample information tendant à établir définitivement l'état civil et la filiation naturelle de l'*enfant.*

Plus facile que la législation moderne relativement à la recherche de la paternité, le droit coutumier se montrait moins libéral quant aux droits héréditaires des *enfants* naturels. Il ne les admettait point à la succession de leur père, bien que leur filiation fût constatée par une reconnaissance en forme ou par une décision de justice, et ne leur accordait que des aliments sur cette succession et dans le cas encore où le père n'y avait pas pourvu de son vivant.

II. La principale innovation apportée dans cette matière par le code Napoléon consiste dans la règle formulée par l'article 340 de ce code, qui interdit la recherche de la paternité. L'interdiction est absolue et ne cède que dans un cas unique dont il va être bientôt question. En résumé, sous l'empire de la législation actuelle, la recherche de la maternité naturelle est seule permise; celle de la paternité est proscrite, sauf une exception unique, et la preuve de cette paternité ne peut plus légalement résulter que d'un acte de reconnaissance spontanément émané du père.

L'article 334 du code Napoléon dispose que la reconnaissance de l'*enfant* naturel, si elle n'a pas eu lieu dans son acte de naissance, ne peut postérieurement être exprimée que par acte authentique. Il est nécessaire de donner à ce sujet quelques mots d'explication. L'acte authentique est, en général, celui qui est rédigé par un officier public agissant dans le cercle de ses attributions et de sa compétence. Ainsi il est d'abord hors de doute que la reconnaissance d'un *enfant* naturel postérieure à la rédaction de son acte de naissance peut être régulièrement reçue par l'officier de l'état civil, qui a compétence au premier chef pour tout acte concernant l'état civil des personnes. Nul doute également que la reconnaissance de paternité et de filiation naturelles ne soit valablement constatée par un acte de notaire. La jurisprudence admet presque unanimement encore que cette reconnaissance serait régulièrement consignée dans un procès-verbal de conciliation rédigé par un juge de paix. Il est très-certain qu'elle peut être exprimée dans un testament authentique; ceci n'est que l'application presque littérale des termes de l'article 334. Mais que faudrait-il décider si la déclaration de reconnaissance se trouvait consignée dans un testament olographe? Le testament olographe diffère de l'acte privé ordinaire en ce qu'il fait foi de sa date par lui-même; il en diffère moralement plus encore par le caractère de solennité qui s'attache aux dispositions de dernières volontés, et l'ancienne coutume de Paris, qui formait, sur ce point, le droit à peu près commun de la France, déclarait valide la reconnaissance contenue dans un testament en forme olographe. Toutefois, cet acte n'est point authentique, dit-on, dans la rigoureuse acception du mot, puisque aucun officier public n'intervient dans sa rédaction, et l'on en conclut généralement que la reconnaissance d'*enfant* qu'il contiendrait serait nulle et comme non avenue. Cette solution, unanimement acceptée en fait, nous paraît contestable au point de vue des principes élevés du droit. Le testateur qui dispose de son patrimoine pour le temps où il ne sera plus accomplit quelque chose de plus qu'un acte de droit privé : il fait acte de magistrature et, le mot n'a rien de trop ambitieux, acte de législation domestique, en statuant ainsi pour l'avenir. Le droit romain ne l'entendait pas autrement : il considérait comme une loi de famille les testaments qui, dans l'origine, avaient lieu devant l'assemblée des comices. Cette pensée est souvent et énergiquement exprimée dans les textes du droit romain : *Dicat testator et erit lex*, disait la loi des Douze Tables. Le mot legs témoigne de la même pensée; faire un legs, c'était faire une loi, c'était légiférer dans le cercle des intérêts domestiques. Quoi qu'il en soit, et si respectable, si grave que soit un testament olographe, la reconnaissance consignée dans un acte en cette forme n'est pas tenue pour valide; la jurisprudence est définitivement fixée dans ce sens.

Mais, du moment que l'acte réunit les conditions de l'authenticité, il importe peu que la reconnaissance de l'*enfant* naturel soit l'objet de la disposition principale de cet acte, ou, au contraire, ne s'y soit produite qu'incidemment et d'une manière simplement énonciative ou accessoire. Ainsi il a été décidé que la reconnaissance résultait suffisamment, et par voie de simple énonciation, d'un acte notarié de procuration générale où le mandant désignerait celui qu'il charge de la gestion de ses affaires comme étant son *enfant* naturel.

En dehors de la reconnaissance spontanée, la loi ne reconnaît aucun autre moyen de constater la paternité naturelle, l'article 340 du code Napoléon interdisant toute voie de recherche judiciaire à cet égard. Il y a toutefois une exception, une seule : « En cas d'enlèvement, lorsque l'époque de l'enlèvement se rapportera à celle de la conception, le ravisseur, dit le même article 340, pourra être, sur la demande des parties intéressées, déclaré père de l'*enfant*. »

L'exception s'applique sans contestation au cas de rapt par violence. On s'est demandé si elle était aussi applicable au cas de rapt par séduction d'une fille mineure. La plupart des auteurs soutiennent la négative (v. notamment Dalloz, *Paternité* et *Filiation*, nº 603). Nous préférons l'opinion contraire de M. Demolombe ; le rapt par séduction d'une mineure est un enlèvement, puisqu'il soustrait la jeune fille à la garde de sa famille ou de son tuteur ; il constitue d'ailleurs un délit prévu et réprimé par des dispositions spéciales du code pénal, et l'article 340 du code Napoléon n'articule pas la circonstance de violence comme caractéristique de l'enlèvement. Nous croyons donc qu'en cas de rapt par séduction d'une fille mineure, si elle devient grosse et que l'époque de la conception concorde avec celle du rapt, il y aura lieu à la recherche de la paternité naturelle contre le séducteur.

La recherche de la paternité naturelle, qui est refusée à l'*enfant* pour établir sa filiation, n'est pas moins interdite si elle doit avoir pour but de porter préjudice aux intérêts de ce même *enfant*. La règle ne peut être scindée ; elle a été faite contre l'*enfant*, mais si, par accident, il arrive qu'elle le protége, elle ne demeure pas moins inviolable. Ainsi, supposons qu'un père naturel, qui n'a pas reconnu son fils, lui lègue par testament au delà de la quotité permise et dont la mesure sera tout à l'heure indiquée. Les héritiers ne seront pas admis à attaquer cette disposition sous prétexte qu'elle excède la mesure du disponible à l'égard de l'*enfant* naturel et à offrir, à cette fin, de faire la preuve de la filiation naturelle. L'*enfant* naturel non reconnu est juridiquement un étranger à l'égard de son père ; la loi lui défend de rechercher le mystère de sa naissance ; elle défend pareillement cette recherche si elle doit être retournée contre lui.

Cette absolue prohibition de la recherche de la paternité a fait surgir une question qui peut intéresser à un haut degré les mœurs et la pudeur publique. Supposons un projet de mariage entre un jeune homme et une jeune fille, *enfants* naturels, mais *enfants* naturels non reconnus d'un même père, frère et sœur par conséquent, mais sans que leur paternité soit légalement établie, vu l'absence de reconnaissance. Supposons, si l'on veut, une situation plus odieuse encore, celle d'un projet de mariage entre un père et sa fille naturelle qu'il n'a pas reconnue. On s'est demandé si la règle qui interdit la recherche de la paternité ne devait pas fléchir devant un fait qui blesse si outrageusement la pudeur, lorsque, par exemple, ce qui arrive quelquefois, la filiation, sans être constatée par une reconnaissance en forme, est cependant de notoriété publique, et si, soit le ministère public, soit le conseil de famille n'auraient pas le droit de s'opposer à la célébration de cette union incestueuse. La majorité des auteurs est d'opinion que, même dans ce cas extrême, la règle prohibitive de la recherche de la paternité ne doit pas fléchir. L'article 340, disent-ils, ne formule qu'une exception unique : le cas d'enlèvement ; l'espèce dont il s'agit n'a rien de commun avec l'unique cas excepté ; le principe doit donc demeurer inflexible. (Dalloz, *Mariage*, nº 241.)

M. Demolombe est le seul auteur qui, à notre connaissance, tienne pour la solution contraire et décide qu'il peut y avoir lieu à la recherche de la paternité en vue de former opposition à une union incestueuse (Demol., t. V, nº 490). Outre les considérations de morale et de pudeur qui militent éloquemment pour sa thèse, M. Demolombe fait valoir un argument de texte qui, sans être absolument péremptoire, motive juridiquement, d'une manière au moins suffisante, l'opinion qu'il embrasse. L'éminent jurisconsulte fait remarquer que, partout où il s'agit de régler les droits des *enfants* naturels, notamment dans les dispositions qui les concernent aux titres *Des successions* et *Des dispositions entre vifs et testamentaires*, la loi se sert de cette locution complexe : « Les *enfants* naturels légalement reconnus. » Au contraire, l'article 161 du code Napoléon, prohibitif des unions incestueuses entre parents légitimes ou naturels, en ligne directe, ne fait nulle allusion à la condition d'une reconnaissance comme preuve d'une filiation naturelle. Cet article est, en effet, ainsi conçu : « En ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants *légitimes ou naturels*, et les alliés dans la même ligne. » La distinction que signale M. Demolombe peut n'être considérée par quelques personnes que comme une simple nuance de portée peu décisive ; telle quelle, et vu l'intérêt de moralité qui domine la question, cette raison suffit pour nous faire préférer la doctrine du savant professeur de la faculté de Caen.

Notons, pour en finir avec ce qui concerne la reconnaissance de la filiation naturelle, qu'aux termes de l'article 335 du code Napoléon, cette reconnaissance est interdite pour les *enfants* qui sont le fruit d'un commerce incestueux ou adultérin.

III. Les *enfants* naturels peuvent être légitimés, comme ils pouvaient l'être selon le droit romain, par le mariage subséquent de leurs père et mère. La seule condition exigée est qu'ils aient été reconnus par les deux époux avant leur union, ou, en tous cas, que, si cette reconnaissance n'a pas eu lieu précédemment, elle soit consignée dans l'acte même de célébration du mariage (art. 331, cod. Nap.). La légitimation pourrait même avoir lieu au profit d'un *enfant* naturel décédé au moment du mariage de ses père et mère. La légitimation posthume du défunt profite en ce cas à ses descendants (art. 332, cod. Nap.). Ajoutons que l'*enfant* légitimé est, quant à l'intégralité de ses droits, assimilé de tout point à l'*enfant* légitime ou conçu pendant le mariage.

La légitimation par rescrit du prince n'a pas passé du droit romain dans notre législation ; mais la jurisprudence a créé un mode nouveau de légitimation des *enfants* naturels, mode auquel le législateur n'avait certainement pas pensé ; nous voulons parler de la légitimation par voie d'adoption. Quelques jurisconsultes se sont élevés contre cette jurisprudence et ont fait valoir des arguments qui paraissent peu réfutables. On a dit d'abord que l'adoption, qui crée une paternité fictive, avait été, dans la pensée des législateurs, une espèce de fiche de consolation destinée à ceux auxquels la nature a refusé des *enfants* de leur sang. Le père d'un *enfant* naturel qu'il a reconnu n'est pas dans cette situation. On a ajouté une raison plus décisive : le code Napoléon, a-t-on dit, ne permet l'adoption qu'en faveur de l'*enfant* auquel on a spontanément et gratuitement donné des soins et le bienfait de l'éducation pendant sa minorité. Le père naturel qui entretient et fait élever l'*enfant* qu'il a reconnu ne fait rien en cela de gratuit et de méritoire : il remplit un devoir, plus qu'un devoir, une obligation qui lui est strictement imposée par la loi ; il n'est pas dans les conditions légales de la paternité adoptive. Malgré toutes ces raisons, l'adoption des *enfants* naturels reconnus et leur légitimation par cette voie nouvelle ont définitivement prévalu dans la jurisprudence. On peut même dire que c'est là à peu près le seul usage pratique qui soit fait dans nos mœurs du contrat d'adoption.

IV. Il reste à faire connaître quelles sont la nature et la quotité des droits des *enfants* naturels sur la succession du père ou de la mère qui les ont valablement reconnus. Un décret de la Convention du 12 brumaire an II, décret transitoire comme la plupart des lois de cette époque, avait attribué aux *enfants* naturels sur la succession de leurs père et mère des droits identiques à ceux des *enfants* légitimes. Cambacérès, rapporteur de la loi, présentait comme un privilége de naissance et de caste toute différence à cet égard entre la bâtardise et la légitimité. Le code Napoléon, sur ce point comme sur d'autres, réagit contre les idées de la législation révolutionnaire. Il établit, quant à la quotité des droits héréditaires entre les *enfants* légitimes et les *enfants* naturels, une inégalité considérable. Suivant l'article 757 de ce code, la quotité du droit de succession de l'*enfant* naturel sur les biens délaissés par le père ou la mère qui l'ont reconnu est d'un tiers de la portion de l'*enfant* légitime, si c'est avec des *enfants* légitimes qu'il entre en concours ; d'une moitié de la même portion si le défunt n'a pas laissé d'*enfants* légitimes, mais s'il lui reste seulement des ascendants ou des frères ou sœurs ; elle est des trois quarts de la part qu'il aurait eue s'il était légitime au cas où soit le père, soit la mère, n'a laissé ni postérité légitime, ni ascendants, ni frères et sœurs, mais seulement des héritiers collatéraux, tels que des oncles ou des cousins. L'*enfant* naturel succède à la totalité des biens si son père ou sa mère ne laisse pas d'héritiers au degré successible.

Nous formulerons en peu de mots notre appréciation de la législation du code sur cette intéressante matière. L'absolue prohibition de la recherche de la paternité naturelle est critiquée à bon droit, croyons-nous, par beaucoup de bons esprits. Elle paraît injuste en ce qu'elle fait peser sur la fille mère tout le poids d'une faute qui, pour moitié au moins, est imputable au père de l'*enfant*. Elle a multiplié le nombre des infanticides et a singulièrement énervé, par une réaction inévitable, la répression de ce crime, exercée dans de sages limites. La recherche de la paternité pouvait être d'ailleurs un frein utile aux mauvaises mœurs.

Quant à l'inégalité dans la quotité des droits héréditaires, elle ne peut provoquer aucune critique sérieuse. Elle est nécessaire pour maintenir la prééminence du mariage sur les unions irrégulières. Il est inexact d'avancer qu'elle punit l'*enfant* pour une faute qui n'est pas la sienne. Il n'y a rien de pénal ni d'afflictif dans une disposition qui n'ôte rien à l'*enfant* naturel de sa liberté ni de ses biens personnels, et se borne, dans un intérêt d'ordre social, à limiter à une certaine mesure ses droits dans l'hérédité paternelle ou maternelle.

— *Survenance d'enfants.* Les donations entre vifs sont révoquées de plein droit par la survenance d'un *enfant* au donateur, dans le cas où celui-ci n'avait pas d'*enfants* ou de descendants actuellement vivants au moment de la donation (art. 960, c. Nap.). Cette disposition a été originairement empruntée à une loi romaine et édictée par l'empereur Constance (loi 8 du code de Justinien, titre *De revocandis donationibus*). Mais la loi de Constance se référait à un cas spécial ; elle ne prononçait la révocation de la libéralité pour survenance d'*enfant* qu'autant qu'il s'agissait de donations faites par des patrons à leurs affranchis. C'est un trait des mœurs romaines de la décadence ; les affranchis exerçaient alors sur leurs maîtres, devenus leurs patrons, une influence souvent exorbitante. La loi romaine voulut éviter que cet ascendant de gens subalternes, si elle pouvait nuire impunément aux membres de la famille du patron, ne préjudiciât pas au moins aux *enfants* qui pourraient lui survenir par la suite. L'ordonnance de février 1731 reproduisit, mais en l'élargissant et en la généralisant, la disposition de la loi romaine. L'effet révocatoire produit par la survenance d'un *enfant* fut étendu par l'ordonnance à toute espèce de libéralités entre vifs intervenues entre toutes personnes, quelle que fût leur condition, pourvu que le donateur n'eût pas, au moment de la donation, d'*enfants* ou de descendants actuellement vivants. Le code Napoléon a reproduit la disposition de l'ordonnance dans des termes à peu près identiques et inspirés par le même esprit. L'amour paternel est la plus énergique des affections humaines ; la loi suppose que le donateur, sans *enfants*, qui dispose de ses biens en faveur d'un étranger, n'aurait point fait cette libéralité s'il avait été père au moment de la disposition : telle est la pensée de la loi. Il résulte de là que la révocation n'a point lieu, dans le cas où il s'agit d'un donateur auquel il survient de nouveaux *enfants* postérieurement à la libéralité, mais qui en avait déjà un ou plusieurs à l'époque de la donation. Ce donateur n'ignorait point les tendresses de la paternité, et il a néanmoins fait une libéralité à un tiers ; la présomption de la loi n'a plus de raison d'être, elle est démentie par les faits. Du reste, lorsque le donataire est dans le cas prévu par la loi, c'est-à-dire lorsqu'il n'a présentement ni *enfant* ni descendant d'un degré plus éloigné, la survenance d'un *enfant* révoque la libéralité dans tous les cas, même dans celui où, par une clause expresse, le disposant aurait renoncé à se prévaloir, le cas échéant, de cette cause légale de révocation. Cette clause de renonciation anticipée est nulle et de nul effet (art. 965, c. Nap.). On comprend, en effet, que si la renonciation avait été permise, elle serait devenue de style dans toutes les donations faites par des personnes actuellement sans *enfant*, et la volonté si sage, si rationnelle de la loi aurait été éludée dans la pratique. D'ailleurs, la personne qui n'a pas d'*enfant* ne connaît point ou n'éprouve point la vivacité du sentiment paternel ou maternel ; si elle renonce d'avance à la disposition révocatoire, on peut presque dire qu'elle n'agit point en connaissance de cause, le sens paternel n'ayant pas eu l'occasion de se révéler en elle.

La survenance d'un *enfant* met à néant les donations de toute nature, même les donations mutuelles, même celles qui ont un caractère rémunératoire et même, enfin, les donations faites par contrat de mariage, sauf celles que les futurs époux peuvent se faire l'un à l'autre. En pareil cas, les *enfants* qui pourront survenir seront communs au conjoint donateur et au conjoint donataire ; peu leur importera de trouver les biens qui forment l'objet de la libéralité dans le patrimoine de leur père ou dans celui de leur mère : la disposition révocatoire n'a pas ici de raison d'être. Néanmoins, on a remarqué avec justesse que cette partie de la disposition de l'article 960 est trop absolue ; excellente pour la généralité des cas, elle peut, dans certaines circonstances, entraîner à des conséquences qui, certainement, répugnent à la pensée de la loi. Exemple : Paul épouse Marie et lui fait une donation en contrat de mariage. Marie meurt sans avoir donné d'*enfants* à son mari. Celui-ci convole en secondes noces et il a des *enfants* de son deuxième mariage. La donation faite à Marie continue de profiter aux héritiers de cette dernière. Cette donation a été une libéralité entre futurs conjoints par contrat de mariage ; à ce titre, elle n'est point révoquée par la survenance d'*enfants* issus du second mariage de Paul. Cette conséquence est regrettable, elle est évidemment en dehors de la pensée qui a dicté l'exception apportée à la règle de la révocation ; mais le texte de la loi est trop formel, trop impératif pour supporter une distinction ou une restriction qui n'y est point formulée.

L'adoption attribue à l'adopté non point la qualité, il est vrai, mais les droits héréditaires d'un *enfant* véritable. Néanmoins, il a été décidé par une jurisprudence constante qu'en se donnant un fils par adoption le donateur n'opère point la révocation d'une donation antérieure. La solution contraire fausserait l'esprit de la loi. La condition résolutoire résultant de la survenance d'*enfant* a un caractère essentiellement éventuel et ne dépend pas, ou du moins ne dépend pas complétement, à beaucoup près, de la volonté du donateur. L'adoption, au contraire, est un acte libre et facultatif ; il n'est pas admissible que le donateur puisse y trouver un moyen de révoquer à volonté une disposition qui est de soi irrévocable, sauf les cas de résolution expressément déterminés par la loi.

La survenance d'un *enfant* naturel, même reconnu, ne suffit point pour opérer la révocation d'une donation précédemment consentie par son père ou sa mère. Ceci résulte implicitement de la partie de l'article 960, qui dispose qu'il n'y a de révocation opérée par la survenance d'un *enfant* naturel qu'autant que cet *enfant*, né postérieurement à la libéralité, a été, en outre, légitimé par le mariage subséquent de ses père et mère.

La survenance d'un *enfant* posthume au donateur révoque la donation. Le donateur a pu, en mourant, ignorer que sa femme était enceinte. D'ailleurs, aurait-il connu la grossesse, il était naturel qu'il attendît l'accouchement pour se prévaloir de la disposition révocatoire de l'article 960. La mort l'a surpris dans l'intervalle, il ne serait pas juste que cette circonstance privât le posthume du bénéfice de la révocation. Quand cette révocation s'opère, les biens qui ont fait l'objet de la libéralité font retour au donateur francs et quittes de toutes les charges dont a pu les grever le donataire. Le droit de propriété de celui-ci est censé résolu *ab initio* ; les hypothèques dont il aurait pu grever les biens donnés, ainsi que les aliénations qu'il aurait pu en consentir à des tiers, sont comme non avenues et de nul effet. C'est l'application de l'adage : *Resoluto jure dantis resolvitur jus accipientis*. Si le donataire est laissé en possession malgré la révocation opérée par la survenance d'un *enfant*, il pourra redevenir propriétaire incommutable au moyen de cette possession prolongée sans trouble pendant une période de trente ans. C'est un cas de prescription trentenaire comme un autre, prescription d'ailleurs sujette aux causes d'interruption du droit commun. L'article 966 du code Napoléon porte, au sujet de cette prescription, une disposition spéciale qu'il est indispensable d'indiquer. S'il survient successivement plusieurs *enfants* au donateur, c'est à compter seulement de la naissance du dernier, ce dernier fût-il posthume, que le délai utile pour prescrire prendra cours au profit du donataire.

— *Enfants assistés.* La législation moderne comprend, sous ce nom, trois classes d'*enfants* : les *enfants* trouvés, les *enfants* abandonnés et les orphelins.

Les *enfants* trouvés sont ceux qui, nés de pères et de mères inconnus, ont été trouvés exposés dans un lieu quelconque ou portés dans les hospices destinés à les recevoir.

Les *enfants* abandonnés sont ceux qui, nés de pères et de mères connus, et d'abord élevés par eux ou par d'autres personnes, à leur décharge, en ont été délaissés sans qu'on sache ce que les pères et mères sont devenus ou sans qu'on puisse recourir à eux.

Les orphelins sont ceux qui, n'ayant plus ni père ni mère, n'ont aucun moyen d'existence.

Il n'existait pas, chez les anciens, de refuges pour les *enfants* en bas âge abandonnés par leurs parents ; ils n'avaient de secours à attendre que de la charité individuelle. L'exposition était tolérée, quelquefois même ordonnée par la loi. Bien plus, les législateurs les plus sages, les philosophes les plus éclairés admettaient l'infanticide légal. Lycurgue, Solon, Aristote, Platon, chez les Grecs, Numa, chez les Romains, condamnaient à périr l'*enfant* débile et difforme. Presque seuls parmi les peuples de l'antiquité, les Thébains proscrivaient cette barbarie ; à Thèbes, l'exposition, regardée comme un crime, était punie de mort. Les Perses, les Egyptiens, les Juifs respectaient et protégeaient l'enfance.

Les lois atroces qui, chez la plupart des nations païennes, autorisaient et réglementaient l'exposition ou le meurtre des *enfants* nouveau-nés, avaient surtout pour but d'empêcher l'accroissement trop rapide de la population, et d'arriver, en quelque sorte, à la limitation légale du nombre des citoyens, afin que le cadre des pensionnaires nourris ou secourus par l'État fût proportionné aux ressources publiques. La civilisation antique permettait aussi au père de vendre ses *enfants*.

En Grèce comme à Rome, les *enfants* exposés devenaient la propriété du citoyen qui consentait à les recueillir ; l'assistance qui leur était donnée avait pour mobile l'intérêt plutôt que la pitié ; ainsi, dans la société romaine, l'*enfant* recueilli sur les bords du Vélabre, au pied du mont Aventin ou près de la colonne *Lactaria*, introduit dans une famille

sous le nom d'un *enfant* mort, sauvegardait une fortune prête à passer à des collatéraux; souvent aussi, s'il était difforme, il devenait un objet de spéculation pour ses sauveurs, devenus ses maîtres et ses bourreaux, qui le montraient comme un objet de curiosité, qui le torturaient même ou le mutilaient pour exercer leur odieuse industrie.

Quant aux filles abandonnées, trop souvent façonnées dès l'enfance à toutes les pratiques de la débauche, elles devenaient victimes du plus odieux commerce.

Quelquefois, cependant, les *enfants* exposés trouvaient des protecteurs et des bienfaiteurs chez les personnes qui les recueillaient, et qui, non contentes de leur sauver la vie, les élevaient comme leurs propres *enfants* et les affranchissaient quand ils atteignaient l'âge de la puberté.

Bien que l'*enfant* exposé devînt, de plein droit, l'esclave de celui qui le recueillait, l'ancien droit romain permettait à l'*enfant* né libre de reconquérir sa liberté, de recouvrer ses droits d'*ingénu* en indemnisant sa famille adoptive. C'était en vue de cette sorte d'affranchissement que les parents qui abandonnaient leurs *enfants* leur laissaient presque toujours quelque ornement, quelque signe qui leur permît, plus tard, d'arriver à connaître leur famille.

Malgré la rigueur des lois relatives à l'enfance, Athènes élevait un nombre considérable d'*enfants* naturels, dans un établissement nommé le Cynosarge. Rome impériale eut, de bonne heure, des secours pour les *enfants*. Auguste accorda 2,000 sesterces aux citoyens qui consentaient à élever des orphelins. Les impératrices Livie et Faustine adoptèrent un certain nombre de jeunes filles abandonnées. Sous le règne de Trajan, les secours à l'enfance reçurent un commencement d'organisation. Cet empereur fonda des pensions alimentaires pour un nombre considérable d'*enfants*, qu'il fit adopter par l'État sous le nom touchant d'*enfants* de la patrie. Bien que l'ère des persécutions ne fût pas encore fermée, déjà l'influence du christianisme commençait à se faire sentir; Marc-Aurèle, Alexandre Sévère, entraînés, à leur insu, dans le courant des nouvelles doctrines, se préoccupèrent du sort des *enfants* trouvés. Alexandre Sévère voulut que l'*enfant* né libre, vendu par ses parents, conservât la liberté; il protégeait l'*enfant* trouvé, même né dans la servitude. A cette époque, les Pères de l'Église tonnent avec indignation contre l'exposition et l'abandon des *enfants;* ils menacent des peines canoniques les plus sévères les femmes qui se rendront coupables de ce crime, et recommandent un religieux respect pour la vie des nouveau-nés. Cependant, Constantin et ses successeurs crurent devoir, dans un intérêt charitable, confirmer les dispositions des lois romaines qui adjugeaient les *enfants* trouvés comme esclaves aux personnes qui les avaient recueillis; les parents ne pouvaient les revendiquer qu'en les remplaçant par d'autres esclaves. Le législateur s'appuyait sur cette pensée que ceux qui, en abandonnant leurs *enfants*, les exposaient à tous les dangers, commettaient un crime, tandis que les personnes qui recueillaient ces infortunés étaient poussées par un sentiment de bienfaisance, et que, dès lors, l'état de servitude devenait pour ces *enfants* une sorte de protection. Afin de prévenir, autant que possible, les abandons d'*enfants*, Constantin fit donner aux parents indigents des secours pour les aider à élever leurs familles.

Des édits des empereurs Valens et Gratien prononçaient des peines sévères contre les parents dénaturés qui exposaient leurs *enfants*, et punissaient de mort l'infanticide, cette plaie des sociétés de l'antiquité.

Enfin, Théodose I[er] abolit la disposition des lois anciennes qui conférait un droit de propriété sur l'*enfant* abandonné à celui qui en avait pris soin. Justinien déclara que la liberté des *enfants* abandonnés était inaliénable, car, d'après lui, celui qui les a élevés a dû agir par un mouvement de charité, il n'en est pas le possesseur; cet empereur place ces malheureux *enfants* sous la protection de l'autorité ecclésiastique et sous celle du préfet, qu'il charge expressément de les assister. Déjà, sous son règne, des personnes charitables prenaient soin de recueillir les *enfants* exposés dans les églises, les présentaient au baptême, les nourrissaient et les élevaient. Dès les premiers siècles de l'Église, les évêques devinrent les protecteurs et les patrons de ces *enfants*.

Il est à remarquer que les lois des conquérants barbares de l'empire romain, tout en admettant le principe chrétien de la protection due à l'*enfant* délaissé, rétablirent la disposition de la législation païenne qui faisait de l'*enfant* exposé l'esclave de celui qui le recueillait et l'élevait; l'Église elle-même rangeait au nombre de ses serfs les *enfants* délaissés qu'elle prenait à sa charge; dans un but de protection, elle garantit la possession des *enfants* recueillis, même vis-à-vis des parents: « Anathème, disent les conciles, à celui qui trouble, dans sa possession, celui que sa miséricorde a porté à se charger du nouveau-né et qui a fait sa déclaration devant témoins. » Ces dispositions, qui étaient en vigueur du temps de Charlemagne, et qui avaient pour objet de protéger les *enfants* contre de mauvais parents, furent confirmées par ce grand législateur.

Il est permis de penser que, dès le commencement du IV[e] siècle, il y eut place pour les *enfants* abandonnés dans les hospices fondés pour les malades, les infirmes et les pauvres; peut-être même, si l'on en croit certaines légendes, existait-il à Trèves et à Angers, au VI[e] et au VII[e] siècle, des asiles spéciaux destinés aux *enfants* trouvés. D'après des documents certains, un hospice spécial fut fondé à Milan, en 787, par un archiprêtre nommé Dathius, pour donner l'hospitalité aux *enfants* illégitimes abandonnés par leurs parents, leur apprendre un état et en faire des hommes libres. Ce genre d'assistance était de beaucoup préférable à l'adoption de l'*enfant* abandonné par des particuliers, puisqu'il conservait la liberté à l'*enfant*, tandis que, sous le régime des lois féodales, l'adopté était inféodé à l'adoptant, en compensation des frais et des soins auxquels il donnait lieu.

Lorsque les bénéfices devinrent héréditaires, l'obligation imposée d'abord aux magistrats civils, puis aux titulaires des bénéfices, de pourvoir à la subsistance des *enfants* exposés, devint une charge inhérente aux fiefs; plus tard, le devoir de faire élever l'*enfant* trouvé sur le territoire de sa seigneurie incomba au seigneur haut justicier. Malgré cette obligation imposée aux seigneurs, plusieurs hospices pour les *enfants* trouvés furent fondés pendant la période féodale. Au X[e] siècle, il existait en Bourgogne un institut religieux qui se vouait au soin des *enfants* abandonnés et des orphelins. Vers 1070, Olivier de La Traie ou de La Trau institua à Montpellier l'ordre hospitalier du Saint-Esprit qui, en 1180, fonda dans cette ville un asile où les *enfants* trouvés et les orphelins sans ressources étaient recueillis et élevés charitablement. Ce furent des religieux de ce même ordre qui, en 1198, ouvrirent à Rome, dans l'hôpital du Saint-Esprit, un quartier distinct pour 600 *enfants* trouvés. Au commencement du XIII[e] siècle, des maisons d'*enfants* trouvés existaient à Marseille, à Aix, à Toulon, à Bergerac, à Troyes et en d'autres villes. Il est intéressant de noter que l'hôpital du Saint-Esprit de Marseille possédait déjà un *tour* pour recueillir les *enfants* livrés à la charité publique. Presque partout ailleurs, les *enfants* abandonnés étaient déposés dans une coquille de marbre placée à la porte des églises; cet usage remontait aux premiers temps du christianisme.

Un hôpital du Saint-Esprit, fondé en 1331 à Nuremberg, recevait les femmes en couches et les *enfants* trouvés; chacun des *enfants* élevés dans cet établissement, lorsqu'il était devenu capable d'un travail lucratif, était appelé à rembourser les frais faits pour son éducation.

En 1362, il se forma à Paris, sous la direction de l'évêque Jean de Meulan, une confrérie pour secourir les pauvres *enfants;* cette confrérie construisit l'année suivante, sur la place de Grève, près de la *maison aux piliers*, l'hôpital du Saint-Esprit, où furent d'abord admis, presque sans distinction, tous les *enfants* abandonnés; Charles VII, par lettres patentes en date de 1445, ordonna de n'y recevoir que des *enfants* nés en légitime mariage et âgés de moins de neuf ans; ces *enfants* devaient être nés dans la ville ou dans les faubourgs de Paris.

Les considérants des lettres patentes de 1445 disaient: « Si l'on recevoit sans distinction les *enfants* illégitimes, il pourroit advenir qu'il y en auroit si grande quantité, parce que moult de gens s'abandonneroient et feroient moins de difficultés eulx abandonner à pécher, quant ils verroient que tels *enfants* seroient nourriz davantage et qu'ilz n'en auroient pas la charge première ni sollicitude, que tels hospitaulx ne les sauroient porter ne soustenir. »

Atteints par cette exclusion, les malheureux *bâtards*, ainsi qu'on les nommait alors, n'avaient d'autre refuge à Paris, sous le règne de François I[er], qu'une petite maison appelée la *Couche*, située en la Cité, auprès de l'église Saint-Landry et du palais épiscopal, au bas d'une ruelle descendant vers la rivière et placée sous le gouvernement du doyen et du chapitre de Notre-Dame. Des aumônes, recueillies dans les églises, servaient à l'entretien et à la nourriture de ces *enfants*. A la porte de l'église Notre-Dame, il y avait une sorte de grabat nommé la *Crèche*, sur lequel des sœurs hospitalières plaçaient quelques-uns de ces abandonnés, disant aux fidèles: « Faites le bien à ces pauvres *enfants* trouvés. » Auprès du lit se trouvaient deux ou trois nourrices et un bassin pour recevoir les aumônes.

Les lois qui ordonnaient au seigneur haut justicier de prendre soin des *enfants* exposés dans toute l'étendue de sa juridiction étaient mal observées; rien n'était plus digne de pitié que le sort de ces *enfants*. Exposés dans les carrefours, à la porte des églises, sur les marches des hôpitaux, on n'en recueillait qu'un petit nombre dans des asiles insuffisants; plusieurs mouraient de froid et de faim avant qu'une main pieuse vînt les relever. Une enquête faite à l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1531, révéla que des « *enffans* estoient bien souvent et quasi de moys en moys ou de septmaine en septmaine exposez et délaissez sur les degrez des deux grandes portes ou entrées d'icelluy Hostel-Dieu, tant du costé de devers le parvys Nostre-Dame ou église de Paris, que de l'autre costé de vers Petit-Pont, en pauvre et piteux estat, aucunes fois gisans sur une petite poignée de feurre, et souventes fois sur la dure desdictz degrez, lesquelz petiz *enffans* l'on trouvoit à portes ouvrantes dudict Hostel-Dieu, sur iceulx degrez, *en grant danger d'estre dévorez de pourceaulx ou autre bestail*, et pour la pitié, charité et compassion que lesdictz de l'Hostel-Dieu en avoient et ont de jour en jour, recepvoient et recepvent iceulx *enffans*, et les recueilloient et recueillent, faisoient et font panser, traicter et alimenter par les officieus et servantes dudict Hostel-Dieu, et les aucuns baptiser quant ils n'avoient escripteaulx d'estre baptisez... » Ces *enfants* étaient placés dans les salles de malades, « dix ou douze en ung lict, tant au pied que au chevet, » les religieuses les nourrissaient comme elles le pouvaient, avec du lait de chèvre ou de vache, car il n'y avait dans l'Hôtel-Dieu qu'une seule nourrice; ces pauvres petites créatures, infectées par le mauvais air de l'Hôtel-Dieu, mouraient presque toutes au bout de quelques jours, « tellement que de vingt il n'en réchappe pas ung. »

La prieure et les plus anciennes religieuses furent entendues et attribuèrent cette mortalité excessive des *enfants* au manque de nourrices et surtout au mauvais air de l'Hôtel-Dieu, où ces *enfants* étaient entassés pêle-mêle avec les autres malades, qu'ils importunaient par leurs cris continuels. La déposition de la prieure conclut en ces termes: « Si lesdits petiz *enffans* de mamelle estoient pansez et nourriz par des nourrisses particulières, comme sont autres petiz *enffans* de la ville, jusques en l'aage de deux ans ou environ, en autre lieu qui ne feust en si gros aer infecté et corrompu de diverses maladies comme est ledict Hostel-Dieu, s'en saulveroit et eschapperoit grant nombre, par chacun an, qui pourroit estre desdié ou ordonné au service de Dieu et utilité de la chose publique, en acquérant science et bonnes meurs et faisant sermons, prédications à l'édification du peuple de la foi chrétienne, que autres bonnes œuvres et prières particulières tant pour le roy notre souverain seigneur et son noble sang royal qui auroient esté cause de les prévenir de ce gros aer et indigence de mamelle, et occasion de leur donner ou avoir vie temporelle qui seroit ung des grans biens, charitez et œuvre piteable qu'on sauroit faire comme luy semble; et sur ce qu'elle a esté requise de donner son avis sur l'ordre, voye et manière requise de pourveoir à l'inconvénient et mortalité desdictz petiz *enffans*, tant de mamelle que autres, a dict qu'il seroit nécessaire qu'ilz eussent chacun leur nourrisse et estre mis à part et séparez hors dudict Hostel-Dieu et gros aer d'icelluy lieu, qui leur est du tout contraire et de fois à autre si dangereux et infaict, que non-seulement les petiz *enffans* de mamelle dudict Hostel-Dieu en meurent, mais aussi y meurent de jour en jour grant nombre d'autres *enffans* sevrez et en bas aage semblablement; y meurent quasi d'an en an, les *enffans* de cueur de leur chapelle d'icelluy lieu qui sont aagés de neuf, dix ou douze ans, et tellement que, hier au soir, y en eut deux frappez de peste qui sont en grant danger de leurs personnes, lesquelz ne peuvent résister en si grant aage, parquoy à plus forte raison sont frappez, englotiz ou infectez les *enffans* qui sont en moindre ou plus petit aage. Dit oultre en respondant sur ce dernier article qu'il ne advient pas souvent qu'il eschappe grant nombre desdictz petiz *enffans* qui entrent audict lieu, sinon que quant il en réchappe aucun, il se treuve de fois à autre quelque bon bourgeois de cette ville ou bonhomme de villaige non ayans *enffans*, lesquels en visitans ledict Hostel-Dieu en demandent ung ou une leur estre donnée pour l'amour de Dieu, pour les nourrir par charité, actendu qu'ilz n'ont aucuns *enffans*, ce qui leur est libéralement octroyé, mais se meurent quasi tous lesdictz *enffans*, à default de nourriture, gros aer et infection susdictz, et de y pourveoir et donner bon ordre, et plus n'en scet. »

De même qu'elle prenait en pitié les malheureux huguenots brûlés pour la plus grande gloire de l'Église catholique, la charmante et tolérante sœur du roi, Marguerite de Valois, reine de Navarre, s'émut du sort des malheureux *enfants* empoisonnés par l'atmosphère infectée de l'Hôtel-Dieu. Elle adopta les conclusions de la prieure de l'Hôtel-Dieu, et, sur les instances de sa sœur, François I[er] consacra une somme de 3,600 livres tournoi, provenant de condamnations pour fait d'usure, à l'achat de bâtiments destinés au logement « des pauvres *enfants* orphelins étrangers, que leurs pères et mères malades, venant à l'Hostel-Dieu de Paris pour estre pansés, délaissent après leur trépas sans aide ni secours de personne qui les recueille et les retient, encore qu'ils fussent sains. »

C'est ainsi que fut fondé, en 1536, l'hôpital des *Enfants-Dieu*, situé rue Porte-Foin, au Marais, près du Temple. Les *Enfants-Dieu* prirent plus tard le nom d'*Enfants-Rouges*, à cause de leur costume. Dans l'origine, cette maison était exclusivement réservée à des *enfants* nés et baptisés hors de la ville et des faubourgs de Paris, et, de plus, orphelins légitimes de pères et de mères morts à l'Hôtel-Dieu; en 1541, François I[er] permit d'y recevoir les *enfants* nés dans la banlieue de Paris. L'aumône était la principale ressource de l'hôpital des *Enfants-Rouges;* les gouverneurs de cet établissement, de même que ceux de l'hôpital des Quinze-Vingts, avaient le droit d'envoyer quêter, tous les jours, dans tous les quartiers de Paris, pour le pain des *enfants*. Conformément au vœu exprimé par la prieure de l'Hôtel-Dieu, le nouvel hôpital renfermait des ateliers où les *enfants* apprenaient à se suffire à eux-mêmes et à gagner leur vie. En 1576, un charitable bourgeois de Paris, Nicolas Houel, apothicaire, entreprit d'instruire, dans l'exercice de sa profession un certain nombre d'*enfants* orphelins; il destinait les médicaments fabriqués par ces *enfants* aux pauvres honteux de Paris. Le roi Henri II approuva et loua le projet de Nicolas Houel, et l'autorisa d'abord à s'installer à l'hôpital des *Enfants-Rouges*. L'année suivante, l'institution de charité fondée par Nicolas Houel fut transférée dans les bâtiments de l'hôpital de la Charité-Chrétienne, situé au faubourg Saint-Marcel. L'hôpital des *Enfants-Rouges* fut supprimé par lettres patentes de mai 1772; les *enfants* qu'il renfermait furent transférés à l'hospice des *Enfants-Trouvés*. Il ne reste aucun vestige des bâtiments de cette maison de charité.

Vers la même époque, l'hôpital de la Trinité, depuis longtemps détourné de sa destination charitable, fut affecté au logement et à l'éducation des « *enfants* mâles des pauvres invalides enrôlés en l'aumône de la ville et des faubourgs, nés en légitime mariage. » A Toulouse, à Lille, à Strasbourg et dans d'autres villes moins importantes de la France et de l'étranger, existaient des hôpitaux semblables, où les orphelins et les *enfants* abandonnés étaient recueillis et élevés. Dès 1523, l'hôtel-Dieu de Lyon recevait les *enfants* trouvés.

Malgré ces diverses fondations, au commencement du XVII[e] siècle, la situation des *enfants* trouvés était épouvantable. A Paris, ces malheureux *enfants*, répudiés par leurs mères, étaient enlevés par les soins des commissaires du Châtelet et portés à la maison de la *Couche*, où ils étaient confiés aux soins d'une veuve aidée de deux servantes. A cette époque, il était exposé de trois à quatre cents *enfants* par année dans la ville et dans les faubourgs de Paris; bien que les seigneurs hauts justiciers fussent taxés pour l'entretien des *enfants* reçus dans la maison de la *Couche* et pour le payement des nourrices qui les allaitaient, les ressources de cette maison ne pouvaient suffire à des besoins aussi considérables; l'hospitalité qui y était donnée était devenue la source d'abus révoltants. Fatiguées des cris des *enfants* que tourmentait la faim, les servantes, afin de les endormir, leur faisaient prendre des breuvages soporifiques qui en tuaient un grand nombre; souvent, on en vendait à vil prix à qui voulait les emporter; on en donnait aux femmes de mauvaise vie; on les achetait soit pour leur faire teter des femmes qu'incommodait un lait corrompu, soit pour les introduire dans les familles et les substituer aux véritables héritiers. D'autres de ces infortunés étaient livrés, pour 20 sous, à des bateleurs qui les mutilaient pour exciter la compassion du public; d'autres, enfin, s'il faut en croire un contemporain, étaient égorgés et dépecés, « pour servir, soit à des opérations magiques, soit à ces bains sanglants que la fureur de vivre a quelquefois inventés. Ce qui étoit plus déplorable, c'est que ceux qui n'avoient pas reçu le baptême mouroient sans le recevoir, la veuve de Saint-Landry ayant avoué qu'elle n'en avoit jamais ni baptisé ni fait baptiser aucun. »

A ce moment parut Vincent de Paul; ce saint homme, qui fut en même temps un grand citoyen, jeta, suivant les besoins des temps modernes, les véritables fondements de la bienfaisance envers les *enfants* trouvés. Ému de compassion et de douleur au spectacle des misères auxquelles ces pauvres *enfants* étaient condamnés, Vincent de Paul enflamma de son zèle charitable quelques dames pieuses qui fondèrent, rue Saint-Victor, en 1638, une maison où les soins les plus touchants étaient prodigués à ces victimes de l'inconduite et de la pauvreté. Vincent de Paul fut surtout secondé dans cette tâche par Louise de Marillac, nièce du garde des sceaux de ce nom, veuve d'Antoine Legras.

Malheureusement, dans le début, cette nouvelle institution n'avait que 1,400 francs par an de revenu assuré. Des ressources aussi modiques étaient d'autant plus insuffisantes que le nombre des *enfants* trouvés allait toujours croissant. Les dames de charité qui desservaient la maison de la rue Saint-Victor furent forcées d'abandonner une partie des *enfants* qu'elles eussent voulu recueillir; un moment même, elles se virent sur le point de renoncer à cette entreprise qui, disaient-elles, dépassait leurs forces. Dans cette extrémité, Vincent de Paul, dont le zèle grandissait en raison même des difficultés, adressa aux dames charitables qu'il dirigeait une allocution véhémente dont un passage surtout mérite d'être reproduit: « Or sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos *enfants;* vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnées; voyez maintenant

si vous voulez les abandonner aussi. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront, si vous continuez d'en prendre un charitable soin ; et, au contraire, ils périront infailliblement si vous les abandonnez : l'expérience ne vous permet pas d'en douter. » A cette voix émue, entrecoupée de soupirs et de sanglots, l'assemblée ne répondit que par des larmes ; il fut résolu que l'on continuerait ce qu'on avait si bien commencé, à quelque prix que ce fût. Le roi vint au secours de l'œuvre nouvelle ; il accorda, en 1648, le château de Bicêtre pour loger les *enfants* trouvés ; mais on reconnut bientôt que l'air y était trop vif pour des *enfants*, et on les ramena à Paris, dans une grande maison située au faubourg Saint-Denis, vers Saint-Lazare. Des nourrices de la campagne venaient chercher les nouveau-nés pour les allaiter, et les ramenaient à l'hospice quand ils étaient sevrés. On leur apprenait un métier, afin de les mettre en mesure de gagner leur vie. L'établissement fondé par Vincent de Paul pour les *enfants* trouvés ne reçut une existence légale que quelques années après sa mort. Louis XIV, par l'édit de juin 1670, organisa l'administration de l'hospice des *Enfants-Trouvés*, qu'il réunit à l'Hôpital-Général, et il lui assigna des revenus considérables en biens-fonds, en rentes et en taxes sur les propriétaires et sur les seigneurs de Paris et des environs. En 1672 et en 1688, l'administration de l'Hôpital-Général acquit, rue Neuve-Notre-Dame, devant l'Hôtel-Dieu, des maisons sur l'emplacement desquelles s'éleva l'hospice dit des *Enfants-Trouvés* de la rue Notre-Dame. Une grande maison, située rue de Charenton, au faubourg Saint-Antoine, reçut une affectation semblable. D'après Sauval, l'hospice de la rue Neuve-Notre-Dame, auquel on donnait quelquefois le nom de la *Couche*, » était destiné à servir d'entrepôt et d'hospice aux *enfants* exposés qu'on ne pouvait transporter en la maison du faubourg Saint-Antoine sans quelque danger ; l'hôpital du faubourg Saint-Antoine était destiné aux *enfants* trouvés qui revenaient d'entre les mains des nourrices pour y être élevés jusqu'à un certain âge qu'ils sont mis à l'Hôpital-Général. »

L'œuvre de Vincent de Paul fut féconde ; bientôt les principales villes du royaume possédèrent des établissements analogues à celui dont la charité de ce saint homme avait doté la capitale. Malgré ces créations, l'hôpital des *Enfants-Trouvés* de Paris fut bientôt envahi par une quantité considérable d'*enfants* qu'on amenait de la province et même de l'étranger. A la fin de 1670, le nombre des *enfants* déposés à l'hôpital ne s'élevait qu'à 312 ; dix ans après, il était de 890, et, vers la fin du XVIIe siècle, on en comptait plus de 1,600. En 1740, il fut de 3,150 ; en 1770, de près de 7,000. Plus du tiers de ces *enfants* étaient envoyés de la province. Le servage n'existant plus, les seigneurs hauts justiciers favorisaient ces envois, car ils ne demandaient pas mieux que d'être débarrassés d'*enfants* qui n'étaient plus pour eux qu'une charge sans compensation. Le Parlement se crut obligé d'intervenir. Il ordonna aux seigneurs hauts justiciers dont la juridiction était hors de Paris d'obéir aux anciennes ordonnances, qui leur prescrivaient de pourvoir à la nourriture des *enfants* exposés sur leurs terres par des personnes inconnues. De plus, un arrêt du conseil, en date du 10 janvier 1779, défendit à tous messagers ou voituriers, par terre ou par eau, d'amener aucun *enfant* à Paris, sans avoir fait écrire, par les individus qui le lui auraient confié, les noms et demeures des personnes auxquelles il devait être remis. Toute infraction à cet arrêt devait être punie d'un châtiment corporel et d'une amende de 1,000 livres au profit de l'hôpital où l'*enfant* serait déposé.

D'après les rapports de La Rochefoucauld-Liancourt, au moment de la Révolution, la situation des *enfants* trouvés laissait encore bien à désirer. « Jetés presque au hasard et répandus çà et là dans les campagnes, sans surveillance, sans intérêt, livrés à des nourrices mercenaires que l'appât même du gain n'attachait pas à leur conservation, ces malheureux *enfants* périssaient, dévorés, dès les premiers jours, par une effrayante mortalité..... Les meneurs, encouragés en quelque sorte par les profits d'un transport plus considérable d'*enfants*, avaient à cette calamité une sorte d'intérêt caché auquel ils pouvaient n'être pas insensibles. Les sœurs, chargées d'ailleurs presque entièrement de ce genre de secours et de soins, tendaient naturellement à ramener dans leurs maisons tout ce qui pouvait augmenter leur autorité et agrandir leur administration. Ainsi, le très-petit nombre d'*enfants* qui survivaient étaient bientôt arrachés au séjour des champs. En les y conservant, on aurait pu leur assurer des mœurs pures, une constitution robuste et saine ; certains préjugés qui leur faisaient croire que, sous leurs yeux, ils seraient mieux instruits des principes de la religion, portaient les administrateurs à les entasser dans des hôpitaux où, languissant bientôt, ils devenaient la proie de tous les genres de dépravation et d'infirmités. »

La Révolution de 1789 changea complètement la législation et la réglementation relatives aux *enfants* trouvés. L'abolition des droits féodaux, en août 1789, entraîna la suppression des charges qui y étaient jointes ; les seigneurs hauts justiciers furent donc déchargés de l'obligation de nourrir les *enfants* exposés sur le territoire de leur seigneurie. Cette dépense fut mise au compte de l'État et des hospices. En 1791, la dépense relative aux *enfants* trouvés fut portée au nombre des dépenses publiques. La célèbre constitution de la même année ordonna la création d'un établissement général de secours publics qui devait avoir, entre autres destinations, celle d'élever les *enfants* abandonnés. La loi du 28 juin 1793 est un code complet au sujet des *enfants* abandonnés ; elle déclare que la nation se charge de leur éducation physique et morale ; ils doivent être désignés sous le nom d'orphelins, toute autre désignation étant interdite. Toute fille mère qui déclarera vouloir allaiter elle-même son *enfant* aura le droit de réclamer les secours de la nation ; cette disposition était le moyen le plus sage de rendre les abandons moins fréquents. Aux termes de la même loi, le secret le plus inviolable devait être observé ; s'il y avait des dangers, soit pour les mœurs, soit pour la santé des *enfants*, à les laisser auprès de leur mère, l'administration devait les retirer et les placer, suivant leur âge, soit dans l'hospice, soit chez une nourrice. Des particuliers pourront se charger de ces *enfants*, avec ou sans pension. Toute commune doit indiquer un lieu de dépôt pour recevoir les *enfants* abandonnés et pourvoir à leurs premiers besoins. Tous les *enfants* qui seront secourus par l'État, soit chez leurs parents, soit dans l'hospice, soit chez des étrangers, seront soumis à la vaccination. La loi du 4 juillet 1793 donna aux *enfants* trouvés le titre d'*enfants de la patrie* ; une autre loi régla et réglementa les indemnités des familles qui se seraient chargées de les entretenir. La loi du 27 frimaire an V sert de base à la législation en vigueur ; cette loi porte que les *enfants* abandonnés nouvellement nés seront reçus gratuitement dans tous les hospices civils de la République, que le trésor national fournira à la dépense de ceux qui seront portés dans des hospices qui n'ont pas de fonds affectés à cet objet. Les *enfants* devaient, jusqu'à majorité ou émancipation, rester sous la tutelle du président de l'administration municipale dans l'arrondissement de laquelle serait l'hospice où ils auraient été portés. Enfin, pour établir un juste équilibre, cette loi établissait une pénalité contre la personne qui porterait un *enfant* abandonné ailleurs qu'à l'hospice le plus voisin, et contre celle qui l'en aurait chargée.

L'article 3 de la loi du 27 frimaire an V confiait au directoire exécutif le soin de faire un règlement sur la manière dont les *enfants* abandonnés seraient instruits et élevés. Ce règlement, rendu sous forme d'arrêté du directoire exécutif, en date du 30 ventôse an V, porte l'empreinte des sentiments les plus sages et des idées les plus élevées. La plupart de ses dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui. Voici ses prescriptions principales : les *enfants* abandonnés et tous ceux qui sont désignés par la loi du 27 frimaire an V ne doivent être conservés, dans les hospices où ils ont été déposés, qu'en cas de maladies ou d'accidents graves qui en empêchent le transport, ce premier asile ne devant être considéré que comme un dépôt, en attendant que ces *enfants* puissent être placés, suivant leur âge, chez des nourrices ou mis en pension chez des particuliers. Les *enfants* abandonnés doivent être placés chez des nourrices ou autres habitants des campagnes, par les soins des commissions administratives des hospices civils dans lesquels ils sont conduits ; en attendant ce placement, ces commissions sont chargées de pourvoir à tous leurs besoins, sous la surveillance des autorités dont elles dépendent. Les *enfants* estropiés, ou atteints de maladies particulières qui les excluent de la société et les rendent inhabiles à se livrer à des travaux qui exigent de la force et de l'adresse, peuvent seuls être rappelés de la campagne et ramenés dans les hospices. Les nourrices et autres habitants des campagnes seront tenus d'entretenir et de nourrir convenablement les *enfants* qui leur auront été confiés, suivant des prix et conditions déterminés ; ils devront les envoyer aux écoles primaires. Les nourrices et autres habitants chargés d'*enfants* abandonnés sont placés sous la surveillance d'un commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton, auquel les commissions administratives des hospices civils remettent, tous les trois mois, une liste des enfants portant l'indication exacte de leur placement. En outre, toutes les personnes auxquelles des *enfants* abandonnés ont été confiés sont tenues de les représenter, tous les trois mois, à l'agent de leur commune ; elles doivent les représenter aussi à la première réquisition du commissaire exécutif près l'administration municipale du canton ou des autorités auxquelles leur tutelle est déférée par la loi, enfin, à la commission des hospices civils qui les auront placés. Vient ensuite le règlement des indemnités auxquelles ont droit les nourrices et les personnes chez lesquelles sont effectués les placements, lorsqu'elles auront bien rempli leurs engagements. Les commissions administratives sont tenues de payer les mois de nourrice, les rétributions pour placement et les indemnités, sur le produit des revenus appartenant aux établissements dans lesquels les *enfants* auront été primitivement conduits, et spécialement affectés à la dépense de ces *enfants*. Dans le cas où ces établissements ne se trouveraient pas suffisamment dotés ou ne jouiraient d'aucun revenu affecté à ces dépenses, les fonds nécessaires seraient fournis par le ministre de l'intérieur, conformément à la loi du 27 frimaire an V. Les *enfants* âgés de douze ans révolus, et qui ne seraient pas conservés par les nourrices et autres personnes auxquelles ils auraient d'abord été confiés, seront placés chez des cultivateurs, ou chez des manufacturiers, pour y rester jusqu'à l'âge de leur majorité, sous la surveillance du commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton, afin d'y apprendre un métier ou une profession conforme à leurs goûts et à leurs facultés. A cet effet, les commissions administratives font, sous la surveillance et l'approbation des autorités constituées auxquelles elles sont subordonnées, des transactions particulières avec les personnes qui se chargent de ces *enfants*. De même, les commissions administratives peuvent, sous l'approbation des mêmes autorités, faire des engagements ou traités avec des capitaines de navires dans les ports de mer de l'État, lorsque les *enfants* manifestent le désir de s'attacher au service maritime. Les *enfants* qui, par leur inconduite ou la manifestation de quelques inclinations vicieuses, mériteraient d'être reconduits dans les hospices, ne pourront être confondus avec ceux qui y auraient été déposés comme orphelins appartenant à des familles indigentes. On les placera dans un local particulier, et les commissions des hospices auront à prendre les mesures nécessaires pour les ramener à leur devoir, en attendant qu'elles puissent les rendre à leurs maîtres ou les placer ailleurs. Les commissions des hospices civils qui auront placé des *enfants* sont chargées d'en surveiller l'éducation morale, conjointement avec les membres de l'administration municipale du canton où sont situés ces établissements.

Malgré ces brillantes promesses et la bonne volonté du gouvernement, il ne fut possible de tirer des caisses de l'État, pour le service des *enfants* trouvés, que de faibles allocations, car le trésor public était presque épuisé ; les hospices eux-mêmes avaient été momentanément dépouillés de leurs revenus, et les sources de la charité privée étaient presque taries. Lorsque, sous l'impulsion d'une autorité vigoureuse, les services publics se réorganisèrent, la loi du 11 frimaire an XII classa expressément, parmi les dépenses générales de l'État, celle des *enfants* abandonnés ou *enfants* de la patrie ; quatre millions y furent affectés. Enfin, le décret du 19 janvier 1811, confirmant et développant ce principe, confia à la charité publique l'éducation des *enfants* trouvés, des *enfants* abandonnés et des orphelins pauvres. Ce décret veut qu'il y ait au plus, dans chaque arrondissement, un hospice destiné à recevoir ces *enfants* ; il ordonne qu'un *tour* soit placé dans chacun de ces hospices. Il complète les règles relatives à l'éducation des *enfants* trouvés et abandonnés. Les parents qui réclament leurs *enfants* ne seront admis à les retirer, s'ils en ont les moyens, qu'en remboursant toutes les dépenses faites par l'administration publique ou par les hospices. Les individus convaincus d'avoir exposé des *enfants* ou fait métier de les transporter dans les hospices devront être punis conformément à la loi. Les *enfants* trouvés nouveau-nés seront mis en nourrice aussitôt que faire se pourra ; jusque-là, ils seront nourris au biberon ou par des nourrices résidant dans l'hospice ; ils reçoivent une layette et restent en nourrice ou en sevrage jusqu'à l'âge de six ans. A cet âge, ils doivent être, autant que possible, mis en pension chez des cultivateurs ou des artisans. Le prix de la pension va en décroissant chaque année, jusqu'à l'âge de douze ans. Les frais des mois de nourrice et des pensions sont mis au rang des dépenses publiques, sauf le concours des hospices et des communes. Les commissions administratives sont chargées de faire visiter, au moins deux fois par année, chaque *enfant*, soit par un commissaire spécial, soit par des médecins ou des chirurgiens vaccinateurs. Les *enfants* trouvés et les *enfants* abandonnés sont placés sous la tutelle des commissions administratives des hospices, conformément aux règlements existants.

Nous devons indiquer ici, comme complétant la législation sur la matière, les dispositions du code civil qui prescrivent la déclaration des naissances, ordonnent aux personnes qui ont trouvé un *enfant* de le remettre à l'officier de l'état civil, et à celui-ci d'en dresser procès-verbal ; nous rappellerons aussi les prescriptions du code pénal qui répriment l'enlèvement, le défaut de déclaration de l'*enfant* et la suppression d'un *enfant*, la substitution d'un *enfant* à un autre, le délaissement, l'abandon et l'exposition (code pénal, art. 346 à 353).

L'admission des *enfants* trouvés ne doit avoir lieu que dans les circonstances suivantes : 1° par leur exposition au *tour* ; 2° au moyen de leur apport à l'hospice, immédiatement après leur naissance, par l'officier de santé ou la sage-femme qui a fait l'accouchement ; 3° par l'abandon de l'*enfant* de la part de sa mère, si, admise dans l'hospice pour y faire ses couches, elle est reconnue dans l'impossibilité de s'en charger ; 4° sur la remise du procès-verbal dressé par l'officier de l'état civil, pour les *enfants* exposés dans tout autre lieu que dans l'hospice. Depuis quelques années, un grand nombre de *tours* ayant été supprimés par suite de la latitude laissée à cet égard aux autorités locales et bien qu'aucune disposition législative n'ait abrogé la loi de 1811, la réception par les *tours* est remplacée, dans presque toute la France, par la réception à des bureaux d'admission, où la personne qui apporte un *enfant* est questionnée et doit justifier de la nécessité où se trouve la mère ou la famille d'abandonner cet *enfant*. Toutefois, nul ne peut dire que les *tours* supprimés ne seront jamais rétablis, car si le système des *tours* a des détracteurs acharnés, il a aussi des partisans convaincus ; et lorsque les ennemis de ce système disent : « La condition fondamentale de toute assistance bien entendue est d'être subordonnée à des informations précises et certaines à l'égard des assistés ; » les *tours* sont donc mauvais, car ils constituent un secours donné les yeux fermés et, dès lors, souvent mal placé, les défenseurs des *tours* répondent à cette argumentation : « Le mystère dont la naissance de certains *enfants* est environnée est la circonstance spéciale qui accompagne et qui détermine leur délaissement ; de graves motifs commandent de respecter et même, quelquefois, de protéger ce mystère ; les *tours* sont donc bons, car seuls ils garantissent le secret. » Il ne nous appartient pas de discuter ici le pour et le contre de cette importante question ; il nous suffira de dire qu'elle est toujours en discussion et que les hommes les plus connus par leur dévouement à la grande cause de l'humanité sont encore divisés quant à l'opportunité du maintien ou de la suppression des *tours*.

Quand un *enfant* arrive, l'employé préposé à la tenue du registre des *enfants* trouvés doit dresser immédiatement procès-verbal de l'admission et indiquer les circonstances, soit de l'exposition, soit de l'apport à l'hospice. Extrait du registre d'inscription, en ce qui concerne l'*enfant*, doit être adressé dans les vingt-quatre heures à l'officier de l'état civil, pour être immédiatement transcrit sur le registre des actes de naissance. L'employé doit nommer l'*enfant*, s'il n'a déjà été nommé par l'officier de l'état civil, ou si, en l'exposant, on n'a pas déposé avec lui des papiers indiquant ses noms. Un des noms donnés à l'*enfant* lui servira de nom de famille. L'*enfant* doit être baptisé avant son départ pour la campagne et élevé dans la religion catholique, sauf les exceptions qui seraient autorisées pour certaines localités. Les *enfants* doivent être vaccinés dès leur admission dans l'hospice, à moins que l'état de leur santé ou leur prompt départ pour la campagne ne s'y oppose ; dans ce cas, les nourrices doivent les faire vacciner dans les trois premiers mois qui suivront la remise qui leur en aura été faite, et elles doivent justifier d'un certificat de vaccination pour pouvoir être payées du premier trimestre des mois de nourrice. Les nourrices et les autres personnes qui prennent des *enfants* en placement devront présenter un certificat du maire de leur commune, constatant qu'elles sont de bonnes vie et mœurs et qu'elles sont en état d'élever et de soigner les *enfants*. On ne remettra d'*enfants* aux nourrices que quand elles auront été reconnues saines et propres à l'allaitement par les officiers de santé de l'hospice. En cas de mort d'un *enfant*, les personnes qui en étaient chargées doivent rapporter une expédition de son acte de décès.

Les *enfants* exposés ou abandonnés ne doivent être remis aux parents qui les réclameraient qu'à la charge, par ces derniers, de rembourser toutes les dépenses que les *enfants* ont occasionnées. Il ne peut être fait d'exception que pour les parents qui sont reconnus hors d'état de rembourser tout ou partie de cette dépense.

Les renseignements à donner aux parents doivent se borner à leur faire connaître l'existence ou le décès des *enfants*. Les personnes qui réclament un *enfant* doivent donner sur lui et les circonstances de son exposition des détails tels qu'ils ne permettent pas de prendre le change sur l'*enfant* qui leur appartenait et sur celui qu'on leur rend. La remise d'un *enfant* aux parents qui le réclament ne doit avoir lieu que sur un certificat de leur moralité, délivré par le maire de leur commune et attestant, en outre, qu'ils sont en état d'élever leurs *enfants*.

Les administrations des hospices ont généralement adopté le procédé en usage dans l'administration des hospices de Paris pour prévenir la substitution des *enfants*, et qui consiste à passer au cou de chaque *enfant* un collier que l'on scelle, avec un morceau d'étain, au moyen d'une presse. L'étain porte pour empreinte les indications nécessaires pour faire reconnaître l'*enfant*. Quelquefois,

ces indications sont gravées sur une médaille d'argent suspendue au collier, ou sur des boucles d'oreilles portées par l'*enfant*.

On s'est toujours préoccupé, et l'on se préoccupe encore avec raison de la mortalité qui se manifeste parmi les *enfants* trouvés; le chiffre de cette mortalité est, en effet, bien plus élevé que celui de la mortalité ordinaire des autres *enfants* du même âge. Il serait injuste de prétendre que ce triste résultat est inhérent à l'institution des hospices qui reçoivent ces *enfants*. Ainsi que le dit M. de Gérando dans son excellent *Traité de la bienfaisance publique*, « un grand nombre de ces infortunés arrivent à l'hospice portant déjà la mort dans leur sein; la plupart des autres y arrivent avec une constitution faible, maladive ou même viciée. En jetant les regards sur ces pauvres créatures, on est frappé de leur langueur, de leur pâleur, de l'altération de leurs traits. Comment en être surpris? Trop souvent elles sont infectées par les germes des maladies qui sont la suite de la débauche; la plupart du temps, elles se ressentent de l'indigence de leurs mères, des chagrins et des inquiétudes que celles-ci ont éprouvés pendant leur grossesse, des efforts que les femmes enceintes ont faits pour dissimuler leur situation. Au moment où ils ont vu le jour, ces malheureux *enfants* n'ont pas reçu tous les soins qui leur sont alors si nécessaires; souvent il a fallu les transporter à une certaine distance pour les déposer à l'hospice. Les principales causes qui rendent si nombreux les décès des *enfants* recueillis dans nos hospices sont donc antérieures à la présentation des *enfants*, étrangères à la constitution des hospices eux-mêmes. »

Il faut reconnaître d'ailleurs que, s'il n'existait pas d'hospices pour les *enfants* que leurs parents ne veulent ou ne peuvent pas élever, le sort de ces malheureux petits êtres serait bien plus misérable, et la mortalité parmi eux bien plus considérable encore; car quels soins auraient-ils à attendre d'une mère qui les repousse ou d'une famille que l'excès de la misère oblige à se séparer d'eux?

Sans prétendre que les hospices d'*enfants* trouvés et les institutions qui les entourent soient la dernière expression du progrès, nous pensons qu'ils font le bien dans une très-large mesure, et qu'il ne serait ni prudent ni raisonnable d'abandonner ce mode d'assistance pour se jeter dans l'application de théories que nulle expérience n'a sanctionnées.

Une discussion récente, qui a eu lieu au Sénat, a fait ressortir que les trois quarts des *enfants* placés dans les hospices meurent dans les six ou sept premières années. A quoi tient cette effrayante mortalité, sur laquelle la haute assemblée a cru devoir appeler l'attention du ministre de l'intérieur? A ce que les nourrices ne reçoivent de l'Etat qu'une rémunération insuffisante; ce qui fait que chacune d'elles, au lieu de se charger d'un seul nourrisson, en prend trois, quatre et jusqu'à dix. Que doivent être les soins de ces femmes intéressées, ignorantes, brutales et misérables presque toujours, surtout quand il faut qu'elles les partagent entre plusieurs *enfants*? Et beaucoup de ces nourrices n'ont pas même de lait!

A six ou sept ans, ce qui reste de ces *enfants* est retiré par l'administration des hospices et mis en louage chez des cultivateurs. Le cultivateur qui prend un de ces enfants est pauvre toujours et quelquefois au point qu'il n'a réellement rien à cultiver. Il ne peut donner à l'*enfant* aucune éducation, pas même une éducation agricole; il l'emploie à garder quelques animaux le long des chemins ou même sur la lisière des champs d'autrui. Il lui enseigne ainsi la maraude ou le laisse s'en instruire tout seul. Au reste, comme cet homme est lui-même malheureux, qu'il est borné, qu'il méprise son pensionnaire, il est, en général, fort brutal envers lui. Beaucoup d'*enfants* placés dans ces conditions s'esquivent et commencent une vie de vagabondage qui les conduit directement au bagne ou même à l'échafaud. Ces *enfants* forment les huit dixièmes des mineurs qui comparaissent devant les tribunaux. C'est de cette classe que sortent le plus souvent ces criminels audacieux et incorrigibles qui étonnent le monde par leur perversité. Dans cette classe aussi, la prostitution trouve le plus grand nombre de ses recrues.

On le voit, avec la situation qui lui est faite, l'*enfant* naturel est encore un danger véritable pour la société. Il ne nous appartient pas d'indiquer les moyens à employer pour remédier à ce mal : le plus déplorable, à coup sûr, serait celui qui consisterait à s'immiscer dans l'intérieur de la vie de famille; mais il en est d'autres, pratiques, réalisables, et le jour où on les emploiera, le budget des prisons et des bagnes trouvera dans ses économies de quoi payer largement les dépenses qui résulteront de leur mise en œuvre.

— *Exposition des enfants.* L'usage d'exposer les *enfants* est très-ancien, témoin l'aventure de Moïse. Tous les *enfants* qui naissaient en Egypte étaient conservés; Diodore de Sicile le remarque comme une chose particulière à ce pays. Il était pareillement défendu aux Hébreux de faire mourir aucun de leurs *enfants* et même de les exposer; mais, dans tous les pays voisins et partout ailleurs, lorsque les pères n'étaient pas en état de nourrir leurs *enfants*, ou lorsque ces *enfants* avaient quelque difformité naturelle qui faisait présumer qu'ils deviendraient plus à charge qu'utiles, ils les faisaient mourir inhumainement, ou bien ils les exposaient dans la campagne, dans les bois, sur les grands chemins, où ils étaient abandonnés à la férocité des animaux carnassiers ou à la pitié des particuliers, qui, quelquefois, en prenaient soin. Le prophète Ezéchiel fait allusion à cette coutume des nations voisines des Israélites lorsque, prenant la nation juive dès sa naissance et la conduisant jusqu'à la vieillesse, et la représentant sous la figure d'une jeune fille exposée dont Dieu a bien voulu prendre soin, il lui dit qu'elle a été regardée d'un œil sans pitié, que l'on n'a point eu compassion d'elle, qu'on ne lui a rendu aucun des services usités pour les *enfants* à leur naissance, qu'on l'a exposée sur la voie publique et impitoyablement abandonnée; que c'est Dieu qui l'a prise en commisération, l'a recueillie, nourrie, élevée. Avant Mahomet, les Arabes regardaient la naissance d'une fille comme un grand malheur, et sa mort comme un grand bien. Ceux qui étaient trop pauvres pour espérer de les pourvoir lorsqu'elles seraient nubiles, ou qui craignaient qu'elles ne fussent faites prisonnières, ou qu'elles ne les déshonorassent un jour par leur mauvaise conduite, les enterraient toutes vivantes. Lorsqu'ils avaient une fille, disent les uns, ils l'élevaient jusqu'à l'âge de six ans; alors, s'ils voulaient lui conserver la vie, ils l'envoyaient bien vêtue dans le désert garder les chameaux ou les autres troupeaux; s'ils voulaient s'en défaire, ils la menaient sur le bord d'un puits ou d'une fosse, la faisaient regarder en dedans et l'y précipitaient, puis comblaient la fosse ou le puits. Dans certains endroits, quand une femme était en travail, on creusait un puits au bord duquel on la faisait accoucher, et, si son fruit était une fille, on le précipitait dans le puits. Les traditions arabes font l'éloge d'un homme, nommé Al-Farazdak, qui conserva la vie à un grand nombre de ces malheureuses victimes en donnant à leur père un chameau ou deux chamelles pour une fille.

L'usage d'exposer les *enfants* avait été admis à Thèbes; c'est ainsi qu'Œdipe fut exposé par son père Laïus, qui redoutait l'accomplissement d'un oracle funeste. Cet usage inhumain fut aboli dans la suite par une loi qui défendit à tout Thébain, sous peine de la vie, d'exposer son fils. Le père que sa pauvreté empêchait de nourrir son *enfant* était tenu de le porter aussitôt après sa naissance chez le magistrat, lequel le mettait entre les mains d'un citoyen qui s'engageait à l'élever et à le nourrir, et qui, en dédommagement des frais d'éducation, avait le droit de le garder comme esclave. On sait qu'à Lacédémone tous les *enfants* nouveau-nés étaient examinés avec le plus grand soin par quelques anciens, et que ceux qui étaient mal conformés étaient jetés dans un précipice du Taygète. Romulus avait ordonné la même pratique dans sa ville naissante, et le soin d'examen était remis aux voisins du nouveau-né. Les expositions d'*enfants* étaient fréquentes à Rome; c'était ordinairement au Vélabre qu'on exposait ces innocentes créatures, et l'on y voyait parfois des citoyens sans *enfants* venir les chercher pour les adopter, ou de compatissantes matrones venir leur donner le sein pour les nourrir. Mais c'est surtout en Chine que cette déplorable habitude exerce de grands ravages.

La France, elle non plus, n'a pas été sans connaître ces coutumes barbares. Chaque jour encore la cour d'assises retentit de procès pour infanticides ou avortements; et, sans les tours et autres refuges assurés à l'enfance, l'expositions des *enfants* prendrait peut-être chez nous une extension aussi forte qu'en Chine, pays où l'extrême misère est du moins une circonstance atténuante.

En France, les anciennes ordonnances désignent l'abandon des *enfants* sous le nom d'*exposition de part*. Il y avait autrefois, aux portes des églises, comme nous l'avons dit plus haut, des coquilles de marbre où l'on plaçait les *enfants* que l'on voulait exposer. Les marguilliers les inscrivaient sur un registre, et, ordinairement, ces *enfants* étaient recueillis par des personnes pieuses. On lit dans les *Formules d'Anjou* : « Nous avons trouvé un petit *enfant* sanguinolent encore, et qui n'avait point de nom. Dans tout le peuple, on n'a pas pu nous indiquer ses parents. » Un document de 1408, cité par Du Cange, s'exprime ainsi : « Les exposants mirent l'*enfant* sur un étal, au-devant de la Maison-Dieu d'Amiens, et, assez près dudit *enfant*, mirent du sel en signe de ce qu'il n'étoit pas baptisé. » Une ordonnance de Henri II, vérifiée au parlement de Paris le 4 mars 1556, punissait de mort l'expositions des *enfants*. Dans la suite, on se relâcha de cette rigueur. Au XVIIIe siècle, on punissait du fouet ceux qui étaient convaincus de ce crime. Le nombre des *enfants* qui mouraient ainsi sur la voie publique était considérable, lorsque saint Vincent de Paul les recueillit et leur ouvrit un asile.

Il nous reste maintenant à examiner en quelques mots la législation des pays étrangers relativement aux *enfants* assistés.

— *Grande-Bretagne.* Au milieu du XVIIIe siècle, l'Angleterre n'avait pas encore d'hospice d'*enfants* trouvés. Le premier établissement de ce genre fut fondé à Londres en 1739, par un marin nommé Thomas Coram. Dès le début, les *enfants* y furent admis sans condition et d'une manière illimitée; cette facilité amena bientôt des abus déplorables. Le Parlement crut devoir supprimer les subventions annuelles qu'il avait accordées; cet hospice fut désormais réduit au caractère d'un établissement local entretenu par des dons et des souscriptions privées. Un système plus restreint d'admissions fut adopté. Cet hospice est surtout ouvert aux *enfants* illégitimes. A chaque demande d'admission, le comité d'administration procède à des informations qui ont pour but de connaître la position de la mère et de savoir s'il y a nécessité à recueillir l'*enfant*, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la réputation de la mère. Les *enfants* légitimes ne sont reçus que lorsque leur famille est absolument hors d'état de les élever; mais les *enfants* des matelots et des soldats sont recueillis sans aucun examen. L'hospice des *Enfants-Trouvés* de Londres n'ouvre donc ses portes qu'après une enquête sur les circonstances qui déterminent la mère à confier son *enfant* à la charité publique. D'ailleurs, le secret le plus inviolable est observé.

Cette institution a pour but de préserver ces *enfants* des dangers qui les menacent, et de réhabiliter les mères en leur offrant les moyens d'exercer une industrie honnête. Un fonds spécial de secours est affecté à cet objet. Placés en nourrice à la campagne, les *enfants* sont, à l'âge de cinq ans, ramenés à l'hospice, où ils reçoivent une éducation professionnelle. A l'âge de quatorze ou quinze ans, ils sont placés en apprentissage. Environ 400 enfants seulement sont entretenus dans cet hospice.

La législation anglaise met à la charge de chaque paroisse les *enfants* exposés et les *enfants* illégitimes nés ou trouvés sur son territoire.

Dans l'hospice des *Enfants-Trouvés* de Dublin, l'admission a longtemps été, comme dans celui de Londres et dans ceux de France avant la Révolution, illimitée et sans aucune condition. En 1814, l'autorité crut devoir introduire quelques réserves dans ce mode de procéder; en 1823, le Parlement ordonna de ne recevoir que les *enfants* porteurs d'un certificat attestant qu'ils sont abandonnés et en danger de périr. Il ne faut pas oublier qu'en Angleterre la recherche de la paternité est admise.

— *Etats-Unis.* Les expositions y sont rares. Tous les *enfants* que leurs parents sont hors d'état d'élever, ainsi que les *enfants* trouvés et abandonnés, sont entretenus par l'assistance publique. La charité y est pratiquée, envers les *enfants* trouvés, de la même manière qu'en Angleterre.

— *Belgique.* Sous la domination autrichienne, l'entretien des *enfants* trouvés, suivant la tradition féodale, fut à la charge des seigneurs hauts justiciers et des communes. Pendant la réunion à la France, les *enfants* trouvés furent placés sous la protection immédiate de l'Etat. Plus tard, le régime établi par le décret du 19 janvier 1811 y reçut son application. Vers 1823, un règlement fit retomber la charge de l'entretien des *enfants* trouvés sur les communes et sur les maisons hospitalières fondées dans ce but. Les provinces ne devaient contribuer à cette dépense qu'en cas d'insuffisance.

Une loi de 1834 a partagé par moitié, entre les provinces et les communes sur le territoire desquelles les *enfants* ont été exposés, l'obligation de pourvoir à l'entretien et à l'éducation des *enfants* trouvés nés de pères et de mères inconnus. Les établissements de bienfaisance dotés pour cette destination spéciale devront aider les communes à soutenir cette charge. Il sera alloué, au budget de l'Etat, un subside annuel pour l'entretien des *enfants* trouvés. Les *enfants* trouvés nés de pères et de mères connus sont assimilés aux indigents ordinaires et mis exclusivement à la charge de leur domicile de secours. Quant aux dispositions de détail, le décret de 1811 est toujours en vigueur en Belgique.

— *Allemagne méridionale.* La recherche de la paternité, réglementée par les lois, est admise en Allemagne, sauf en Bavière. Les expositions d'*enfants* y sont très-rares; cela tient probablement à ce que les filles mères y sont largement secourues et ne sont pas mises au ban de la société.

Dans une partie de l'Autriche, l'entretien de l'*enfant* trouvé est encore à la charge du seigneur et de la commune où il a été exposé. Vienne reçoit les *enfants* trouvés dans un établissement annexé à l'hospice des femmes en couches. Un récépissé, qui porte toutes les indications nécessaires pour faire reconnaître l'*enfant* s'il était réclamé, est remis à la personne qui le dépose. L'*enfant* n'est admis gratuitement que dans trois cas : 1° s'il est né dans la maison d'accouchement et si sa mère consent à servir quatre mois comme nourrice dans celle des *Enfants-Trouvés*; 2° s'il a été trouvé exposé dans la rue, ou si sa mère a été surprise par le travail de l'enfantement, ou encore s'il apporte un certificat d'indigence délivré par les autorités compétentes; 3° si sa mère, quoique non reçue à la maison d'accouchement, consent à servir trois mois comme nourrice dans celle des *Enfants-Trouvés*. Les *enfants* placés dans d'autres conditions ne sont admis que moyennant le payement d'une taxe variant de 20 à 100 florins.

Après que l'*enfant* a passé deux mois à l'établissement, il est envoyé à la campagne. Dès l'âge de six ans, il doit être envoyé à l'école. A dix ans, il rentre à l'hospice, à moins que les personnes chez lesquelles il était placé, et qui jusqu'alors étaient rétribuées, ne veuillent continuer à le garder gratuitement. Plus tard, il est placé en apprentissage. Les *enfants* trouvés de tous les Etats autrichiens sont admis dans cet établissement; il existe, paraît-il, des maisons semblables à Prague, à Brünn et à Grætz.

A une époque très-reculée du moyen âge, il existait dans l'hôpital du Saint-Esprit, à Munich, une salle réservée aux *enfants* trouvés. En 1780 fut fondé dans cette ville l'établissement hospitalier qui porte le nom de *Maison des enfants*. Les *enfants* placés dans cette maison doivent être remis à des cultivateurs, sous la surveillance des curés et des magistrats civils.

— *Allemagne septentrionale.* Dans plusieurs Etats de cette partie de l'Allemagne, notamment dans le grand-duché de Bade, les filles mères abandonnées par le père de leur *enfant* reçoivent des secours, en partie sur la caisse de la province, en partie sur celle de la commune; les *enfants* trouvés sont entretenus sur le produit de fondations spéciales et, en cas d'insuffisance, aux frais du seigneur ou de l'Etat. Il y a, à Berlin, un établissement d'*enfants* trouvés fondé et entretenu par les loges de francs-maçons; cette maison a exclusivement le caractère d'établissement privé. On trouve des hospices d'*enfants* trouvés à Hambourg et à Dantzig. Les hospices d'*enfants* trouvés établis dans les provinces prussiennes de la rive gauche du Rhin, pendant l'occupation française, ont été supprimés depuis. L'exposition des *enfants* est très-rare dans ces provinces.

— *Suisse.* Plusieurs cantons frappent de peines très-sévères l'exposition des *enfants*. Il n'existe pas en Suisse d'hôpitaux d'*enfants* trouvés; les *enfants* trouvés, assimilés aux orphelins et aux *enfants* nés de parents indigents, sont placés sous l'autorité et sous la tutelle de magistrats chargés de pourvoir à leurs besoins. Les *enfants* trouvés sont entretenus dans les hospices ordinaires ou placés à la campagne, aux frais des communes sur le territoire desquelles ils ont été trouvés. La recherche de la paternité est permise en Suisse.

— *Russie.* Jusqu'au XIXe siècle, les *enfants* trouvés devenaient les paysans, les serfs des personnes qui les élevaient, si ces personnes appartenaient à la noblesse; si elles n'étaient pas nobles, les *enfants* recueillis devenaient paysans de la couronne. Cette législation, semblable à celle qui pesait sur les *enfants* abandonnés dans l'antiquité et pendant le moyen âge, a cessé d'être en vigueur depuis quelques années. Il existe en Russie plusieurs établissements spéciaux pour les *enfants* trouvés. Deux de ces hospices, ceux de Saint-Pétersbourg et de Moscou, sont des créations magnifiques. Tous les *enfants* présentés dans ces hospices sont admis sans distinction et sans contrôle. La mère peut nourrir elle-même son *enfant*. Ramenés de la campagne à l'âge de sept ans, les *enfants* reçoivent une instruction très-soignée; ceux d'entre eux qui montrent de l'aptitude pour l'étude suivent les cours des universités et sont poussés vers les professions libérales; les autres sont placés dans des manufactures ou les accompagne la sollicitude de l'administration de l'hospice. L'hospice de Moscou possède des ateliers où sont employés les anciens élèves et qui peuvent contenir jusqu'à 5,000 ouvriers. Un grand nombre de paysans ont longtemps envoyé leurs *enfants* dans ces établissements, afin de leur assurer le bienfait d'une pareille éducation. Pour remédier à cet abus, il a été ordonné que les parents perdraient tous droits sur les *enfants* qu'ils auraient délaissés.

L'hospice des *Enfants-Trouvés* de Varsovie a été fondé dans le courant du siècle dernier; quelques hôpitaux de Pologne reçoivent des *enfants* trouvés, en même temps que des orphelins et des *enfants* infirmes.

— *Espagne.* D'après une ordonnance du roi Charles IV, en date du 5 janvier 1794, les *enfants* exposés, sans pères connus, devront être considérés comme légitimes et seront admissibles à tous les emplois civils; les personnes qui se permettraient de donner à un *enfant* trouvé le nom de bâtard, d'adultérin ou autres semblables, seront punies par les tribunaux comme coupables d'injures et d'offenses; les individus sortis de la classe des *enfants* trouvés, dans le cas d'une condamnation judiciaire, ne doivent subir d'autres peines que celles qui pourraient être imposées aux personnes privilégiées. Ainsi, les *enfants* trouvés jouissaient, à certains égards, des immunités accordées à la noblesse. A cette époque, l'Espagne possédait un grand nombre d'hospices d'*enfants* trouvés. Les *enfants* étaient placés à la campagne ou allaités par des nourrices entretenues dans l'établissement. A l'âge de quatre ans, on les ra-

menait à l'hospice, où ils étaient élevés dans les principes de la religion catholique jusqu'au moment où ils étaient mis en apprentissage. Les guerres et les discordes civiles ont supprimé la plupart de ces hospices. Il existe à Madrid, en faveur des *enfants* trouvés, une institution considérable, divisée en trois établissements distincts : la *Maison des enfants exposés*, qui porte aussi le nom de la *Inclusa*, reçoit les *enfants* au moment de leur exposition et pourvoit à leurs besoins pendant les premières années de leur existence ; le collège ou hospice de la Paix reçoit les jeunes filles à l'âge de sept ans, et le collège ou hospice des Abandonnés, les garçons du même âge. Dans ces deux établissements, les *enfants* sont parfaitement soignés ; ils y reçoivent l'instruction primaire. A l'âge de quatorze ans, les garçons sont placés en apprentissage.

— *Italie.* Les établissements de bienfaisance fondés en faveur de l'enfance sont nombreux à Rome ; la plupart ont été érigés par la charité publique ; nous nous bornerons à indiquer les plus importants. Comme nous l'avons dit, un quartier pour les *enfants* trouvés fut établi, dans l'hôpital du Saint-Esprit, dès le XIIe siècle. Les enfants sont envoyés à la campagne, aussitôt que possible ; en attendant leur départ, ils sont allaités par des nourrices sédentaires. Presque tous les *enfants* embrassent les professions agricoles ; les autres apprennent un métier dans une maison spéciale adjointe à l'hospice. Un certain nombre de jeunes filles prennent le voile et sont entretenues toute leur vie par l'établissement.

L'hospice apostolique de Saint-Michel, à Rome, contient deux quartiers consacrés aux orphelins et aux orphelines. Dans le quartier des garçons se trouvent des ateliers de métiers et d'art, où les élèves sont instruits par d'excellents maîtres ; ils suivent aussi, suivant leurs aptitudes, des cours scientifiques et littéraires. Les jeunes filles sont habituées aux travaux du ménage ; on leur apprend, en même temps, les éléments de l'instruction primaire et les ouvrages d'aiguille.

Dans les provinces de l'ancien royaume de Naples, les *enfants* trouvés ou abandonnés sont recueillis, sans informations, par l'administration municipale et mis en nourrice chez des particuliers. Au chef-lieu de chaque province se trouve un hospice d'*enfants* trouvés. Il est très-rare, dans cette partie de l'Italie, qu'une fille mère garde son *enfant ;* aussi les abandons sont-ils très-fréquents. Très-peu d'*enfants* légitimes sont portés aux hospices. A l'âge de sept ans, les garçons sont placés dans des maisons spéciales d'*enfants* pauvres ; on remarque que les filles trouvent très-facilement à se marier ; beaucoup de jeunes gens de la classe ouvrière vont par dévotion, chercher une épouse parmi elles. L'hospice de l'Annunziata, à Naples, fut fondé en 1515 ; on y reçoit les *enfants* trouvés de Naples et des environs.

Toutes les villes importantes de la Toscane possèdent des hospices d'*enfants* trouvés. Les *enfants* légitimes ne sont reçus dans les hospices d'*enfants* assistés que dans les cas de nécessité absolue et dûment constatée. Les *enfants* illégitimes ne peuvent être rendus à leurs parents qu'après le remboursement de toutes les dépenses qu'ils ont occasionnées. Les *enfants* abandonnés sont placés à la campagne ; ils ne peuvent être ramenés à l'hospice qu'en cas d'infirmités ou de maladies. Les garçons restent à la charge de l'hospice jusqu'à l'âge de quatorze ans, les filles jusqu'à dix-huit ans. L'hospice des Innocents, à Florence, fondé en 1421, réunit la maison d'accouchement au service des *enfants* trouvés. L'hospice des *Enfants-Trouvés* de Parme, fondé en 1200, entretient un grand nombre d'*enfants* qui, jusqu'à l'âge de douze ans, sont confiés à des nourrices de la campagne ; plus tard, ils sont placés chez des cultivateurs ou des artisans.

A Venise, à Milan, à Gênes, à Novare, etc., se trouvent des hospices d'*enfants* trouvés dont les règlements sont presque identiques à ceux des établissements que nous venons de passer en revue. Le système des *tours* continue à être en vigueur dans presque toute l'Italie.

— *Chine.* Dans aucun pays, les expositions d'*enfants* ne sont plus fréquentes qu'en Chine ; quelques grandes villes de cette vaste contrée possèdent des établissements où sont reçus ceux de ces *enfants* que recueillent des employés du gouvernement spécialement chargés de ce soin. C'est dans ces établissements publics que les Chinois manquant d'héritiers naturels vont chercher des *enfants* d'adoption. Bien qu'il y ait assurément quelque exagération dans les tableaux qui nous représentent les *petits Chinois* jetés sans pitié dans la rivière la plus prochaine ou livrés en pâture à des animaux immondes, il est certain que, dans ce pays, l'exposition des *enfants* est considérée comme le remède tout naturel de la grande fécondité des femmes, et que, tous les ans, un grand nombre de ces innocentes créatures périssent victimes de cette coutume barbare.

— Administr. milit. *Enfants de troupe.* On désigne ainsi les fils légitimes de soldats que l'État élève à ses frais dans les régiments.

L'ordonnance de 1766 est la première qui fasse mention des *enfants de troupe.* Elle en admettait un par compagnie, et il devait être âgé de dix ans au moins, de seize ans au plus. A seize ans, l'*enfant de troupe*, qui durant son inscription sur les contrôles jouissait de la solde entière, était libre de s'engager ou non. L'ordonnance du 17 mars 1788 admettait deux *enfants de troupe* par compagnie. On les choisissait à l'âge de six à huit ans ils étaient tenus de s'engager à seize ans ; et ne pouvaient embrasser que la carrière militaire. Ils ne touchaient que demi-solde. L'instruction du 1er janvier 1791 abolit les *enfants de troupe*, que l'arrêté du 7 thermidor an VIII rétablit. Cet arrêté prescrit d'en choisir deux par compagnie, et l'inscription est faite dès l'âge de deux ans. L'ordonnance du 14 avril 1832 et la décision du 20 juillet de la même année faisaient de l'engagement futur une condition sans laquelle on ne pouvait être admis parmi les *enfants de troupe.* Il n'en est plus ainsi de nos jours, et l'*enfant de troupe* conserve toute liberté pour le choix d'une carrière.

— Écon. soc. *Travail des enfants.* Depuis la substitution de la vapeur aux moteurs hydrauliques et des machines aux bras, le travail industriel est devenu beaucoup moins pénible pour l'ouvrier, et plusieurs genres de travaux, qui exigeaient autrefois une force musculaire plus ou moins grande, peuvent être aujourd'hui exercés par des enfants et par des femmes, au profit du manufacturier, qui leur donne un salaire beaucoup moins élevé qu'aux hommes. Ces travaux, exécutés ordinairement dans des ateliers mal aérés, au sein d'une atmosphère malsaine, quelquefois au milieu d'une température très-élevée, compromettent souvent d'une manière très-grave la santé des hommes, et surtout celle des enfants et des femmes.

Les premières plaintes, le premier cri d'alarme au sujet du travail excessif des *enfants* et des femmes fut poussé en Angleterre. En 1796, les docteurs Aithin et Perceval s'élevaient violemment contre les abus dont étaient victimes les *enfants* employés dans les manufactures. En 1802, sir Robert Peel, père du célèbre baronnet, soumit au Parlement, qui l'adopta, un projet de bill destiné « à sauvegarder la santé et la moralité des apprentis et autres employés dans les fabriques de coton et de laine. » Ce bill défendait de faire travailler les jeunes ouvriers entre neuf heures du soir et six heures du matin, et fixait à douze heures le maximum de la journée de travail. Il devait, en outre, être prélevé sur ces heures un temps suffisant pour l'instruction élémentaire ; une heure devait aussi être consacrée tous les dimanches à l'enseignement religieux ; enfin, un juge de paix et un ministre de l'Église étaient chargés dans chaque district de la surveillance des fabriques ; mais ce bill mémorable devait rester inefficace. Depuis, d'autres dispositions furent prises, en 1819, en 1820, en 1825, en 1830 et en 1831 ; mais les abus continuèrent toujours, et des mesures plus énergiques devinrent nécessaires. Ce fut alors que la Chambre des communes ordonna une enquête qui révéla les faits les plus monstrueux. « Ces pauvres *enfants*, dit l'enquête, sont soumis à un *travail* de huit à dix heures de suite, qui reprend après un repos de deux ou trois heures au plus et se continue ainsi pendant toute la semaine. L'insuffisance du temps accordé au repos fait du sommeil un besoin tellement impérieux, qu'il surprend les malheureux *enfants* au milieu de leurs occupations. Pour les tenir éveillés, on les frappe avec des cordes, avec des fouets, souvent avec des bâtons, sur le dos, sur la tête même. Plusieurs ont été amenés devant les commissaires de l'enquête avec des yeux crevés, des membres brisés par les mauvais traitements qui leur avaient été infligés. D'autres se sont montrés mutilés par le jeu des machines près desquelles ils étaient employés. Tous ont déposé qu'outre ces accidents des difformités presque certaines résultaient pour eux de la position habituelle nécessitée par un travail qui ne variait jamais ; que les accidents dont ils subissaient les fatales conséquences n'avaient donné lieu à aucune indemnité de la part de leurs maîtres, qui avaient même refusé à leurs parents les secours momentanés que réclamait leur guérison. La plupart étaient demeurés estropiés faute de moyens pour se faire soigner. » A la suite de cette enquête, on vota, en 1833, une loi applicable à toutes les manufactures de coton, de laine, de lin, de chanvre et de soie, mues par une chute d'eau ou une pompe à feu. Un dernier bill, du 6 juin 1844, apporta encore de nouvelles modifications inspirées par le désir d'approcher davantage d'une perfection impossible à atteindre dès le principe. Les actes de 1833 et de 1844 sont encore en vigueur en Angleterre. Sous l'empire de ces lois, on peut faire entrer les enfants à huit ans dans les manufactures ; leur travail est réduit à six heures, c'est-à-dire une demi-journée d'adulte. Un autre bill de 1847 a réduit à dix heures la journée de travail des adultes. Chaque jeune ouvrier doit passer à l'école au moins deux heures par jour. Des inspecteurs généraux, assistés de vingt inspecteurs divisionnaires, surveillent l'exécution des dispositions législatives et sont chargés de poursuivre les contraventions. Des mesures analogues ont été prises depuis, notamment par la Prusse, par la Russie, et par l'Autriche. Ces nations ont devancé la France sur ce point.

Chez nous, Sismondi fut le premier qui plaida la cause des *enfants* occupés dans les manufactures. Dans ses *Nouveaux principes d'économie politique* (t. Ier, p. 353, édit. de 1819), il plaide avec chaleur la cause des *enfants.* « C'est donc, s'écrie-t-il, sans profit pour la richesse ou l'industrie qu'on les fait entrer, dès six ou huit ans, dans ces moulins de coton, où ils travaillent douze et quatorze heures au milieu d'une atmosphère constamment chargée de poils et de poussière, et où ils périssent successivement de consomption avant d'avoir atteint vingt ans ; on aurait honte de calculer la somme qui pourrait mériter le sacrifice de tant de victimes humaines ; mais ce crime journalier se commet gratuitement. »

En décembre 1837, le bureau des manufactures au ministère du commerce présentait au ministre un rapport distribué aux trois conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce. « Dans quelques départements, disait ce rapport, on reçoit même à six ans les *enfants* au travail des manufactures : dans l'Ain, dans l'Aisne, la Marne, l'Isère, le Maine-et-Loire et les Vosges, on les reçoit à sept ans. On semble croire, à Elbeuf, que l'état de désordre dans lequel vivent quelques pères les oblige de livrer leurs jeunes *enfants* à un travail prématuré. Si cette opinion était vraie, le travail de très-jeunes *enfants* servirait donc le plus souvent à payer l'inconduite des pères. Quel est l'état de moralité des *enfants* employés dans les fabriques ?... Nul, ou laissant partout beaucoup à désirer ; mais un fait curieux à signaler, c'est que l'immoralité semble être plus grande là où ils sont reçus très-jeunes dans les fabriques. »

Les abus signalés en France exigeaient un prompt remède ; mais on se demanda si le législateur avait le droit d'entreprendre une pareille tâche. Suivant M. Renouard, on pouvait contester ce droit au nom de deux grands principes : celui de l'autorité paternelle et celui de la liberté d'industrie. « Ce serait un malheur public, disait-il à la Chambre des députés, d'ébranler l'autorité paternelle : le père doit pouvoir diriger l'éducation de ses *enfants.* choisir leurs travaux, préparer leur carrière ; mais toutes les fois que nos lois reconnaissent un droit, elles en répriment les abus. La loi, dans sa respectueuse confiance envers l'autorité paternelle, n'oublie pas cependant qu'il existe pour les *enfants*, comme pour tous les autres membres de la société, des droits individuels sur lesquels la protection publique doit s'étendre. Ce n'est pas infirmer l'autorité du père que de protéger contre ses délits l'existence et la santé des *enfants.* Le droit de la société est que le corps des *enfants* se développe librement, tant qu'il n'a pas acquis la plénitude de ses forces physiques ; que leur âme et que leur intelligence soient conduites vers le bien, tant que la faiblesse de l'âge laisse leur activité intellectuelle et morale encore impuissante pour se diriger elle-même. La puissance paternelle, c'est le droit du bienfait, et non celui de l'abus. » Quant à la liberté de l'industrie, elle est également soumise aux lois plus élevées de la morale et de l'humanité ; en réprimer les écarts n'est point l'enchaîner, et lorsqu'on ne lui reconnaît pas le droit d'incommoder les citoyens par les exhalaisons de ses fabriques ou le bruit de ses marteaux, ne serait-il pas étrange qu'on se crût obligé de lui livrer à discrétion l'enfance, avenir de nos générations? Ces dernières considérations furent aussi chaleureusement exposées dans le discours de M. Corne à la Chambre des députés. Mais toutes les difficultés n'étaient point encore aplanies : il s'en présentait de nouvelles. Suivant le projet du gouvernement, la loi devait se borner à prononcer des peines contre tout emploi des forces des *enfants* au-dessous de seize ans susceptible de nuire à leur développement physique et intellectuel ; mais les cas et les conditions d'application devaient être déterminés par des règlements généraux ou locaux. La différence des industries et des climats était la base sur laquelle se fondait ce système. Le développement des *enfants* étant, en effet, plus précoce dans le Midi que dans le Nord, et certaines fabrications étant plus pénibles que d'autres, il en résulte que, suivant les localités et les industries, les *enfants* peuvent commencer plus ou moins jeunes à travailler. Mais la Chambre des pairs ne s'arrêta point à ces considérations : elle pensa avec raison que le pouvoir réglementaire, abandonné aux autorités locales, serait exposé à subir de puissantes influences ou des oppositions passionnées ; que de la variété des dispositions naîtraient des inégalités choquantes, et qu'ainsi la concurrence serait rendue impossible, car la population ouvrière se porterait sans nul doute vers les lieux où la tolérance serait plus grande ; qu'il était, par conséquent, plus sage de confier à la loi le soin de statuer par voie de dispositions générales. Ces motifs prévalurent, et la loi du 22 mars 1841, telle qu'elle est sortie des discussions des Chambres, établit elle-même des règles précises sur les points fondamentaux. Deux idées la dominent : la première, c'est que le législateur n'a entendu réglementer que le *travail des enfants* de moins de seize ans ; la seconde, c'est qu'il n'a réglementé le *travail des enfants* qu'autant que ce travail s'exercerait dans les établissements industriels. Cette loi a pour titre : *Loi relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers.*

L'article 1er porte : « Les *enfants* ne pourront être employés que sous les conditions déterminées par la présente loi : 1° dans les manufactures, usines et ateliers à moteur mécanique ou à feu continu et dans leurs dépendances ; 2° dans toute fabrique occupant plus de vingt ouvriers réunis en atelier. »

Aux termes de l'art. 2, « les *enfants* devront, pour être admis, avoir au moins huit ans. De huit à douze ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de huit heures sur vingt-quatre, divisées par un repos. De douze à seize ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de douze heures sur vingt-quatre, divisées par des repos. Ce travail ne pourra avoir lieu que de cinq heures du matin à neuf heures du soir. L'âge des *enfants* sera constaté par un certificat délivré sur papier non timbré, et sans frais, par l'officier de l'état civil. »

Personne n'a songé à fixer à moins de huit ans le minimum d'âge d'admission des *enfants* au travail. En Angleterre, en Prusse, la limite est même fixée à neuf ans.

En France, quelques membres des Chambres avaient proposé de porter à dix ans ce minimum, et d'adopter, pour le temps du travail jusqu'à seize ans, une durée uniforme de douze heures. « On a objecté, disait M. Renouard, que, même dans l'hypothèse d'une différence de travail pour les deux catégories d'âge, huit ans est un âge trop tendre ; que la loi anglaise et la loi prussienne fixent toutes deux un minimum de neuf ans ; qu'il faudrait, en France, retarder l'admission jusqu'à la même époque de la vie. Votre commission a pensé que la loi doit, autant qu'elle le peut, s'accommoder à l'état des faits existants ; que l'admission à huit ans est en usage dans beaucoup de parties du royaume (dans les fabriques de lainage, telles que celles d'Elbeuf, de Louviers, de Reims et de Sedan) ; que l'on compense ainsi la réduction que l'on fait subir au travail des *enfants* de neuf à douze ans ; que ce n'est là, d'ailleurs, qu'un minimum au-dessus duquel on pourra s'élever, soit dans la pratique, soit même en vertu de dispositions formelles, lorsque des règlements d'administration publique, dont le droit est réservé au gouvernement par l'art. 7, en reconnaîtront la nécessité. »

L'époque et la durée des repos par lesquels doivent être divisées les heures de travail des *enfants* de moins de douze ou de seize ans ne sont pas et ne pouvaient pas être, on le comprend, réglées par une loi : c'est un détail qui appartient exclusivement aux règlements intérieurs de chaque établissement, sauf toutefois l'intervention de règlements d'administration publique, si le besoin s'en fait sentir.

Aux termes de l'art. 3 : « Tout travail entre neuf heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit. Tout travail de nuit est interdit pour les *enfants* au-dessous de treize ans. Si la conséquence du chômage d'un moteur hydraulique ou des réparations urgentes l'exigent, les *enfants* au-dessus de treize ans pourront travailler la nuit, en comptant deux heures pour trois, entre neuf heures du soir et cinq heures du matin. Un travail de nuit des *enfants* ayant plus de treize ans, pareillement supputé, sera toléré, s'il est reconnu indispensable, dans les établissements à feu continu, dont la marche ne peut pas être suspendue durant le cours de vingt-quatre heures. »

Ce n'est point sans danger pour la santé qu'on intervertit les deux périodes du jour et de la nuit, de la veille et du sommeil. D'un autre côté, comme le travail de nuit peut être parfois indispensable, la loi ne pouvait malheureusement le proscrire d'une façon absolue ; elle a pourvu, quoique d'une façon bien insuffisante, à ce qu'exigent à la fois l'humanité et l'intérêt de l'industrie.

La Chambre des députés avait admis, outre le chômage d'un moteur et les réparations urgentes, la nature de l'industrie comme pouvant nécessiter les travaux de nuit ; mais la Chambre des pairs a craint, avec raison, qu'on ne donnât à ces termes une trop grande extension, et elle les a, en conséquence, supprimés. On ne doit pas perdre de vue que les §§ 3 et 4 de l'art. 3 doivent être interprétés d'une manière limitative, et les mots *réparations urgentes* ne doivent s'entendre que des réparations qui nécessitent une suspension de travail, soit de toute la fabrique, soit de la partie de la fabrique dans laquelle travaille l'*enfant.*

L'art. 4 porte : « Les *enfants* au-dessous de seize ans ne pourront être employés les dimanches et jours de fêtes reconnues par la loi. »

« La loi serait incomplète, disait l'organe de la commission de la Chambre des députés, si elle se bornait à assurer le repos de chaque journée : il fallait aussi qu'elle garantît le repos hebdomadaire ; il fallait même que, sans se contenter de dire qu'il y aura pour les *enfants* un jour de repos par semaine, elle spécifiât ce jour... » Pour se prêter aux convenances des ouvriers israélites, un membre de la Chambre avait proposé de rédiger ainsi l'art. 4 : « Les *enfants* au-dessous de seize

ans ne pourront être employés plus de six jours par semaine. » Mais cet amendement fut rejeté.

L'art. 5 est conçu en ces termes : « Nul *enfant* âgé de moins de douze ans ne pourra être admis qu'autant que ses parents ou tuteurs justifieront qu'il fréquente actuellement une des écoles publiques ou privées existant dans la localité. Tout *enfant* admis devra, jusqu'à l'âge de douze ans, suivre une école. Les *enfants* âgés de plus de douze ans seront dispensés de suivre une école, lorsqu'un certificat donné par le maire de leur résidence attestera qu'ils ont reçu l'instruction primaire élémentaire. »

La précaution la plus naturelle que le maire doit prendre en pareil cas consiste à se faire remettre une attestation d'un instituteur breveté en exercice, constatant que l'*enfant* a été jugé, après examen, posséder les connaissances qui forment l'instruction primaire élémentaire (circul. minist. du 25 septembre 1854). Lorsque les écoles communales sont trop éloignées, des classes se tiennent dans les établissements mêmes ; elles doivent avoir lieu entre cinq heures du matin et neuf heures du soir, en dehors des repos, et durer au moins une heure. Les chefs d'établissement doivent s'assurer eux-mêmes que ceux des *enfants* qui sont tenus de fréquenter une école s'y rendent exactement, et fournir, à toute réquisition de l'autorité, la preuve de l'exécution de cette prescription. (Cass., arr. du 14 mai 1846.)

Aux termes de l'art. 6, « les maires sont tenus de délivrer au père, à la mère ou au tuteur un livret sur lequel seront portés l'âge, le nom, les prénoms, le lieu de naissance et le domicile de l'*enfant*, et le temps pendant lequel il aurait suivi l'enseignement primaire. Les chefs d'établissement inscriront : 1° sur le livret de chaque *enfant* la date de son entrée dans l'établissement et de sa sortie ; 2° sur un registre spécial toutes les indications mentionnées au présent article. »

L'art. 7 porte que « des règlements d'administration publique pourront : 1° étendre à des manufactures, usines ou ateliers autres que ceux qui sont mentionnés dans l'art. 1er l'application des dispositions de la présente loi ; 2° élever le minimum de l'âge et réduire la durée du travail, déterminés dans les art. 2 et 3, à l'égard des genres d'industrie où le labeur excéderait leurs forces et compromettrait leur santé ; 3° déterminer les fabriques où, pour cause de danger ou d'insalubrité, les *enfants* au-dessous de seize ans ne pourront être employés ; 4° interdire aux *enfants*, dans les ateliers où ils sont admis, certains genres de travaux dangereux ou nuisibles ; 5° statuer sur les travaux indispensables à tolérer de la part des *enfants* les dimanches et fêtes, dans les usines à feu continu ; 6° statuer sur le cas de travail de nuit prévu par l'art. 3. »

L'art. 8 est ainsi conçu : « Des règlements d'administration publique devront : 1° pourvoir aux mesures nécessaires à l'exécution de la présente loi ; 2° assurer le maintien des bonnes mœurs et de la décence publique dans les ateliers, usines et manufactures ; 3° assurer l'enseignement primaire et l'enseignement religieux des *enfants* ; 4° empêcher, à l'égard des *enfants*, tous mauvais traitements et tout châtiment abusif ; 5° assurer les conditions de sûreté et de salubrité nécessaires à la vie et à la santé des *enfants*. »

Art. 9. « Les chefs d'établissement devront faire afficher, dans chaque atelier, avec la présente loi et les règlements d'administration publique qui y sont relatifs, les règlements intérieurs qu'ils seront tenus de faire pour en assurer l'exécution. »

Aux termes de l'art. 10, « le gouvernement établira des inspections pour surveiller et assurer l'exécution de la présente loi. Les inspecteurs pourront, dans chaque établissement, se faire représenter les registres relatifs à l'exécution de la présente loi, les règlements intérieurs, les livrets des *enfants* et les *enfants* eux-mêmes. Ils pourront se faire accompagner par un médecin commis par le préfet ou le sous-préfet. »

Suivant l'art. 11, « en cas de contravention, les inspecteurs dresseront des procès-verbaux qui feront foi jusqu'à preuve contraire. »

« Art. 12. En cas de contravention à la présente loi ou aux règlements d'administration publique rendus pour son exécution, les propriétaires ou exploitants des établissements seront traduits devant le juge de paix du canton et punis d'une amende de simple police, qui ne pourra excéder 15 fr. Les contraventions qui résulteront, soit de l'admission d'*enfants* au-dessous de l'âge, soit de l'excès de travail, donneront lieu à autant d'amendes qu'il y aura d'*enfants* indûment admis ou employés, sans que ces amendes réunies puissent s'élever au-dessus de 200 fr. S'il y a récidive, les propriétaires ou exploitants des établissements seront traduits devant le tribunal de police correctionnelle et condamnés à une amende de 16 fr. à 100 fr. Dans le cas prévu par le second paragraphe du présent article, les amendes réunies ne pourront jamais excéder 500 fr. Il y aura récidive lorsqu'il aura été rendu contre le contrevenant, dans les douze mois précédents, un premier jugement pour contravention à la présente loi ou aux règlements d'administration qu'elle autorise. »

Telle est la loi du 22 mars 1841, loi humanitaire, il est vrai, mais qui présente bien des imperfections. Il y a en cette matière plusieurs modifications à introduire. Le gouvernement l'a compris, et, dès 1847, on le voit présenter un nouveau projet aux chambres législatives. Le minimum d'âge y est élevé de huit ans à dix ans, et le maximum de la journée de travail porté, pour les *enfants* et les adolescents, de huit à douze heures. La commission chargée d'examiner ce projet le refond entièrement, et, à la suite d'une information des plus minutieuses, elle y substitue un contre-projet sur lequel M. Charles Dupin fit, dans la séance du 29 juin 1847, un rapport très-remarquable. Ce contre-projet adoptait l'idée d'étendre à un plus grand nombre d'établissements industriels les prescriptions de la loi de 1841 ; mais il restreignait cette extension à ceux qui occupent au moins dix personnes de tout âge et de tout sexe, ou cinq personnes, *enfants*, adolescents ou femmes. Le gouvernement donna son adhésion à ce nouveau projet, mais les événements de 1848 le firent abandonner.

Un décret du gouvernement provisoire, rendu le 2 mars 1848, limite les journées, pour tous les ouvriers, à dix heures pour Paris et à onze heures pour les départements. L'Assemblée nationale rapporte cet acte par un décret du 9 septembre suivant, qui fixe ce maximum à douze heures. Cette disposition rend désormais sans objet l'art. 2 de la loi du 22 mars 1841, qui avait fixé cette limite pour les adolescents seulement.

Une loi du 22 février 1851, relative au travail des apprentis, a fixé à dix heures par jour la durée du travail pour les apprentis âgés de moins de quatorze ans ; elle a aussi interdit le travail de nuit pour les apprentis âgés de moins de seize ans. Cette même loi soumet à la surveillance du gouvernement les divers établissements de petite industrie, qui n'étaient point compris dans les catégories de la loi de 1841.

En constatant que la loi de 1841, avec ses prohibitions, entrave la liberté de l'industrie, au risque de la troubler profondément, nous devons encore ajouter que certaines de ses dispositions philanthropiques ne sont pas rigoureusement exécutées. Nous n'en citerons qu'une : d'après l'art. 10, le gouvernement doit établir des inspections pour surveiller et assurer l'exécution de la loi et des règlements d'administration publique qui auraient pu intervenir. Ces inspections n'ont point encore été créées.

— Pédag. *Les jardins d'enfants.* On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. « L'éducation, dit une mère, consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. — Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte que l'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. » La réplique était juste. Il ne s'agissait que du point de vue moral ; à tous les autres points de vue, il faut dire également que l'éducation consiste bien plutôt à donner aux *enfants* la volonté et la possibilité de s'instruire par leurs propres observations qu'à leur apprendre les choses elles-mêmes.

Les *jardins d'enfants*, — tels qu'on les pratique en Allemagne, en Hollande et un peu en Belgique, tels surtout que Mme de Marenholtz Bulow, l'ancienne amie de Froebel, devenue, depuis sa mort, l'apôtre infatigable de sa méthode, consentit à les modifier en 1859, pour les approprier aux mœurs françaises — sont des gymnases de la première enfance, qui paraissent assez bien répondre à ces principes de pédagogie. Ils sont appelés *jardins* parce que le principal local, du moins pendant les beaux jours, est un *jardin* présentant toutes les conditions de la meilleure hygiène. Au jardin est attenante une salle convenable pour se mettre à couvert quand il en est besoin. Ce sont des femmes qui sont chargées de la surveillance, et les exercices auxquels les enfants se livrent en commun sont des jeux utiles, ayant pour but l'excitation et le développement des forces du corps, du cœur et de l'esprit.

On peut ramener ces exercices à trois catégories : les jeux de mouvement, les jeux de repos et les petits travaux de préparation à l'école et à l'atelier. On pourrait aussi les diviser selon leurs convenances pour les trois périodes du premier âge, qui sont la période depuis le berceau jusqu'à l'âge de deux ans, la période du jeu proprement dit, de deux à cinq ans, et la période du travail dans ses premiers essais, qui succède à la précédente et conduit à l'âge d'environ sept ans. Mais, comme il est impossible d'établir une division bien tranchée entre les exercices qui conviennent à ces trois périodes, nous serons plus clair et surtout plus court en suivant la première classification.

Ce qui distingue, en première ligne, les jeux de mouvement, ce sont les exercices de la boîte à joujoux, que Froebel appelle le *premier don*, exercices variés et ingénieusement conçus, qu'il expose en détail dans son livre intitulé les *Causeries de la mère*. Il a, en effet, imaginé six boîtes, qu'il a nommées les *six dons* ; ces boîtes contiennent des jouets dont l'emploi a pour but d'aiguillonner les énergies de la nature, qui, à son jugement, comme à celui de tous les bons philosophes, n'en implique point de mauvaises. Le premier de ces dons consiste en six balles molles, élastiques, présentant aux yeux les trois couleurs primaires et les trois couleurs secondaires — le bleu n'y figure que sous sa nuance indigo — afin de ne leur offrir que des tons lumineux harmoniques. La balle est, d'ailleurs, le premier des joujoux, parce que la forme sphérique est la plus simple et qu'on en peut tirer le plus riche parti, dès les premiers mois qui suivent la naissance, pour l'exercice du regard, du toucher, des muscles de la main, pour l'éveil, en un mot, des manifestations les plus primitives. Froebel a formulé une théorie des jeux de la balle ; mais cette théorie pourrait avoir le défaut d'être trop méthodique ; c'est aux inspirations et au tact des mères ou des directeurs, et plus encore aux instincts de l'*enfant* lui-même, qu'il convient d'en laisser l'application ; car, durant ce premier âge de la vie, toute méthode, régulièrement observée, ne peut, selon nous, que gêner la nature. Les autres jeux qui accompagnent le premier don, dans les *Causeries de la mère*, sont très-variés ; qu'il nous suffise de citer, comme exemple, celui des *pilons du moulin* pour le tout jeune enfant : la mère ou la bonne tient ses pieds pendant qu'il est couché sur un coussin, les fait aller et venir en allongeant et raccourcissant ses jambes, et, imitant le mouvement des pilons, chante un couplet enfantin, dans le genre de celui-ci :

Tes petits pieds battent sans fin,
Mon doux *enfant*, le blanc coussin,
Comme les pilons du moulin
Qui battent la graine de lin,
Nous donnant l'huile qui pétille
Au fond de la lampe qui brille,
Quand la mère, pendant la nuit,
Près de l'enfant veille sans bruit.

Le mouvement qui accompagne le couplet est une gymnastique des jambes, et l'air chanté est une gymnastique de l'oreille, qui a pour but d'éveiller en elle, dès le principe, le sentiment de l'harmonie des sons. Presque tous les jeux sont, pour cette raison, égayés de chants enfantins. Peut-être que ces chants enfantins se prolongent trop longtemps, et que Froebel ne se hâte pas assez de faire sortir l'homme de l'enfance ; il paraît, à un certain moment, s'y complaire et comme s'y endormir avec l'*enfant* lui-même. Il n'est pas besoin de dire que le jeu des pilons se modifie naturellement à mesure que l'âge avance ; bientôt la mère n'a plus besoin de diriger le mouvement ; ce sont les *enfants* qui agitent seuls leurs membres en suivant le rhythme, et plus tard ce seront eux qui chanteront.

Cette explication peut donner une idée des autres jeux dont voici seulement quelques noms : la *girouette*, pour l'exercice des muscles du bras ; le *nid d'oiseau*, le *faucheur*, le *coucher*, le *semeur*, les *couronnes*, le *colombier*, etc. Toutes ces petites scènes ont leur poésie enfantine ; elles sont des miniatures en action des épisodes de la nature et de la société ; c'est la vie humaine réduite aux proportions de l'*enfant*, mises en petits drames dans le cadre de ses jeux ; elles impliquent, à la fois, la gymnastique des sens par les mouvements qu'elles exigent, et celle de l'âme par les moralités qu'elles éveillent ; ce sont des paraboles réelles dont les enfants sont eux-mêmes les acteurs.

Et tous ces exercices se font, autant que possible, au grand air, sous les feuilles, au milieu des fleurs, en compagnie des oiseaux qui ajoutent leurs douces leçons ; ils se font aussi, ne l'oublions pas, en commun, c'est-à-dire entre tous les petits citoyens du *jardin d'enfants*, société originelle dont les relations intérieures sont, pour chacun d'eux, des apprentissages de la vie sociale, de ce drame de l'homme où il devra plus tard jouer son rôle.

Les jeux de la seconde catégorie, que nous qualifions de jeux de repos, et qui s'exécutent sur une table, ont pour instrument des jouets géométriques, dont les boîtes forment les cinq autres dons.

Le deuxième don consiste en trois solides : la boule dure, le cube et le cylindre. Une multitude de positions, d'aspects, de mouvements et de comparaisons de ces trois objets engendrent des jeux instructifs dont la pratique est soumise à la loi des contrastes et des harmonies.

Le troisième don est un grand cube divisé en huit cubes égaux, dont les combinaisons soulèvent déjà des problèmes de numération et de construction. L'*enfant* s'amuse à combiner, en suivant les lois qui lui ont été insinuées, des multitudes de formes, murs, colonnes, puits, ponts, escaliers, temples, ruines, etc., auxquelles se mêlent les historiettes et les moralités. Ces jeux servent à faire naître en lui les premières bases des sciences et des arts.

Le quatrième don est encore un grand cube, mais divisé en huit briques : nouvelles combinaisons, d'où sortent des objets usuels, des formes mathématiques et artistiques d'un autre caractère.

Le cinquième est le cube composé de vingt-sept petits cubes : les combinaisons se multiplient, les constructions s'élargissent, les applications de la loi d'harmonie se compliquent, les formes usuelles, les formes artistiques, les formes mathématiques prennent le caractère d'une science appliquée. Déjà se font, d'une manière concrète et parlante aux yeux, les calculs des carrés et de leurs racines ; entre autres théorèmes de géométrie, celui du carré de l'hypoténuse est ingénieusement mis en pratique et démontré aux yeux avec une facilité charmante.

Enfin, le sixième don est encore le cube, mais divisé en vingt-sept briques : combinaisons nouvelles, et, parmi ces combinaisons, viennent celles des surfaces qui amènent la pratique élémentaire d'une grande partie de la géométrie ; ce dernier don permet encore de construire une foule de nouvelles formes artistiques et industrielles.

Froebel, dans sa géométrie enfantine, suit la marche inverse de celle que suit la géométrie savante ; il présente d'abord, comme la nature, les solides, puis les surfaces, et il terminera par les lignes et les points, qui demandent, pour être conçus, un commencement d'abstraction par l'esprit. C'est ainsi qu'il reste toujours fidèle au principe essentiel, selon lui, de toute pédagogie rationnelle, en laissant toute liberté à la nature et en se bornant à surveiller l'*enfant* pour modérer ses écarts, principe qu'il formule dans cet aphorisme : *Développement progressif de l'activité libre et spontanée.* L'*enfant*, avec ses jouets, est toujours conduit à tirer quelque chose de son cru, à produire et à créer. La méthode de Froebel peut se définir *la culture du génie.*

Les derniers dons prennent un caractère de préparation première à l'école et à l'atelier. Ce sont des boîtes contenant des jouets destinés, plus spécialement que les précédents, à l'exercice du calcul et aux mesures des quantités ; par exemple, de petits bâtons, avec lesquels s'exécutent des combinaisons de lignes, et de petites lattes qui engendrent des formes très-compliquées. Avec les petits bâtons sont vite apprises les quatre règles de l'arithmétique, et celles des fractions sont rendues sensibles par d'ingénieuses dispositions d'allumettes brisées ou réunies en faisceaux. Puis viennent le moulage avec la terre glaise, la cire, etc., initiation première aux arts plastiques ; les ouvrages en pois ramollis dans l'eau, images des points ; les constructions en papier, en cuir, en étoffe, en paille, etc., que les *enfants* imaginent eux-mêmes, selon les inspirations de leur génie naissant, pour en faire ce qu'ils voudront, par exemple se les donner les uns aux autres ou les donner à leurs parents et à ceux pour lesquels ils sentent naître en eux des affections spéciales ; les tissages avec bandes de papier, convenant très-bien déjà pour les *enfants* de trois ans ; les pliages aux combinaisons amusantes ; les entrelacements qui ont pour but d'habituer à l'économie en utilisant les rognures et tous les débris ; les piquages, préparations à la couture et à la gravure, exercices de l'œil et de la main ; enfin le dessin linéaire, d'abord sur l'ardoise pour assurer les doigts, puis sur le papier, première préparation au dessin artistique et industriel.

Dans ces séries d'exercices, c'est l'*enfant* qui se développe lui-même en faisant travailler son petit génie : il n'y a, de la part de la maîtresse, que surveillance et direction : « N'oublions pas, disait l'abbé Le Noir en exposant cette méthode, le principe de l'activité spontanée ; excitons les forces naturelles, nourrissons-les, aiguillonnons leur initiative que, si souvent, écrasent, paralysent les systèmes généralement pratiqués. Que de sujets amollis, efféminés, privés d'énergie, de volonté, de caractère, de toute passion, de tout feu sacré, par les petits soins, les perpétuelles contraintes, les entourages, les peurs sans raison, les impositions d'idées convenues, les assujettissements capricieux, les tyrannies sentimentales, dont ils ont été l'objet de la part des mères !... Voilà le moule, tu y entreras : retournons le problème ; donnons à la nature l'espace, et sur le pied faisons la chaussure. »

Mais, dira-t-on, toutes ces occupations, auxquelles Froebel livre le jeune âge, sont bien plutôt des préparations à l'atelier qu'à l'école primaire ou secondaire. Voici la réponse du même auteur, qui, précisément, s'occupait à cette époque, depuis plus de vingt ans, d'éducation pratique : « Cette préparation se fera aussi par une insinuation constante, à l'aide des objets mêmes et de conversations enfantines appropriées à cette fin, de la juste valeur des mots ; par des commencements d'écriture ou de lecture, avec les petits bâtons, avec les pois, à l'aide du piquage, et pourquoi pas aussi sur l'ardoise et sur le tableau noir, exercices qui éveilleront l'envie d'apprendre à écrire et à lire, et l'on satisfera cette envie dès qu'elle se prononcera ; par des essais de calligraphie artistique sur les carreaux rayés ; par quelques notions de géographie pratique, bornées d'abord au cercle de la table et de la chambre, puis à celui du jardin et embrassant un espace de plus en plus grand à mesure que les idées grandiront ; par les anecdotes sentimentales, premières échappées entr'ouvertes devant l'esprit dans l'histoire humaine ; par les observations et les expériences les plus simples et les plus frappantes en botanique, en zoologie, en physique, en météorologie, en chimie, etc. On se servira des plantes d'un herbier, on en composera un soi-même, on aura un petit cabinet d'animaux empaillés, une petite collection de mi-

néraux ; on fera, pour mieux étudier les productions de la nature, des promenades champêtres. D'ailleurs, dans le *jardin d'enfants* élevé à sa perfection, seront cultivées des plantes par les *enfants* eux-mêmes, et quelques animaux vivants seront soignés par eux : quelle source de plaisirs ! et quelle matière féconde en applications morales ! »

Il ne faut pas croire, pourtant, que celui qui se faisait ainsi le vulgarisateur de cette méthode en fût l'admirateur sans réserve ; loin de là ; il la trouvait, dans sa pureté originelle, à la fois trop enfantine et trop géométrique, et offrant, à ce dernier point de vue, le danger grave de faire « de petits mathématiciens, ce qui, chez les *enfants*, signifierait à peu près de petites machines. » — « Froebel, disait-il encore, est loin d'avoir tout fait, surtout pour la préparation à l'école ; car le développement en vue de l'atelier semble avoir été le principal objet de ses préoccupations. Il a laissé à l'avenir la tâche d'inventer les jeux directement appropriés aux premières études de lecture, d'écriture, d'orthographe, de géographie avec cartes, d'histoire comme cadre général, et des langues étrangères ; car on peut donner des notions de toutes ces choses à l'*enfant* dès son plus jeune âge ; c'est autant de gagné sur un temps qui est toujours trop court. Si, par exemple, on parvenait, au moyen de jeux appropriés, à faire apprendre aux *enfants* de quatre à sept ans les cinq cents radicaux communs usités en sanscrit, en grec, en latin, en français, en allemand, en anglais et en italien, ne serait-ce pas un avantage immense, non-seulement pour ceux qui apprendront théoriquement ces langues, mais pour tous dans l'usage de la vie ? Nous connaissons dans cet ordre des inventions fort ingénieuses, qu'il serait aussi utile que facile de faire entrer dans le cadre de la méthode nouvelle. »

Nous venons de donner quelque idée des jeux de repos ; mais il ne faut pas oublier qu'ils sont sans cesse entrecoupés par ces jeux de mouvement, dont nous avons parlé en commençant, qui ne sont que des évolutions gymnastiques accompagnées, en général, d'un chant qui les mesure, et qui représentent des scènes de la vie réelle. C'est ainsi, par exemple, qu'après un quart d'heure consacré aux combinaisons géométriques, on quitte la table, on forme une ronde et l'on imite le semeur, le faucheur, etc., en chantant des couplets comme les suivants, traduits de Froebel par une jeune personne qui applique sa méthode en France avec quelques modifications :

Comment fait le paysan,
En travaillant dans la plaine
Et se donnant de la peine
Quand il sème le froment ?
Comment fait le paysan ?
Voilà comme il fait vraiment
Quand il sème le froment !
La, la, la, etc.

Comment fait le paysan
En travaillant dans la plaine
Souvent sans reprendre haleine,
Quand il fauche le froment ?
Comment fait le paysan ?
Voilà comme il fait vraiment
Quand il fauche le froment.
La, la, la, etc.

Terminons par une dernière citation de l'abbé Le Noir, qui fera parfaitement ressortir l'importance des *jardins d'enfants* de Froebel : « Nous avons les lycées du haut enseignement, ceux de l'enseignement secondaire, ceux de l'enseignement primaire ; nous avons même des lycées professionnels dans les arts et dans l'industrie ; le seul lycée qui manque est celui du premier âge, dont la salle d'asile est l'embryon à peine conçu. Ce lycée véritable de l'enfance sera le gymnase, le jardin que nous avons décrit ; et nous n'aurons le droit de considérer l'éducation et l'instruction comme pleinement constituées et n'offrant plus de lacune, que le jour où ce lycée, établi dans les villes et dans les villages, formera une division du corps officiel de l'enseignement national. »

— Hist. *Enfants de France.* C'est le nom sous lequel on désignait les *enfants* et les *petits-enfants*, quel que fût leur sexe, des rois de France. Les frères et sœurs du roi régnant et leurs *enfants* jouissaient aussi de ce titre, mais il ne s'étendait point au delà ; leurs *petits-enfants* avaient seulement le titre de *princes du sang*. Le premier fils des rois de France portait le titre de *Dauphin ;* mais après le Dauphin, les princes, outre le titre d'*enfants de France*, prenaient chacun celui de la principale terre de leur apanage, et leurs *enfants*, mâles et femelles et descendants, le surnom de cette terre, comme d'Orléans, d'Anjou, d'Alençon, de Valois, d'Artois, de Berry, de Bretagne, etc. Ces princes ne signaient que leur nom propre, de même que le roi, ce que faisaient aussi les filles de France, qui sont appelées *Mesdames*. Les filles de France ont toujours été exclues de la couronne, en vertu de la loi salique ; mais, sous les deux premières races de nos rois, tous les fils partageaient également le royaume entre eux sans que l'aîné eût aucune prérogative particulière. Les bâtards avoués héritaient même avec les fils légitimes ; chacun des fils, légitimes ou naturels, tenait sa part en titre du royaume, et ces différents Etats étaient indépendants les uns des autres. Sous la troisième race, on introduisit la coutume de donner des apanages aux puînés ; les femmes en furent exclues : il n'y eut que les mâles qui purent succéder à ces apanages. S'il y avait des filles, le roi leur donnait une dot selon sa volonté.

Si celui qui possédait l'apanage parvenait à la couronne, cet apanage rentrait au domaine, et il quittait alors le nom de son apanage pour prendre celui de sa couronne. Comme conséquence forcée, ses *enfants* prenaient le titre d'*enfants de France.*

— *Enfants sans souci*, On désignait sous ce nom certaines troupes de clercs de la basoche qui, organisées en confréries dramatiques, fondèrent la comédie en France dans leurs *soties* ou *moralités*. Au moment où Charles VI conférait une lettre patente aux *Confrères de la Passion*, il en accordait une autre en même temps aux *Enfants sans souci*. Ce ne sont plus dès lors des artisans qui jouent la comédie devant la foule, ce sont des fils de famille oisifs qui veulent s'amuser, tout en servant à l'instruction de la multitude. On ne peut s'empêcher de songer aussitôt à ces jeunes Romains d'autrefois qui jouaient les atellanes, sans croire déroger pour cela. La *sotie* ou *moralité* fut d'abord une espèce de sermon en action, et c'est ce caractère moral et honorable qui explique les lettres patentes accordées par le roi aux *Enfants sans souci*. La nature même de ces pièces, sermons en action, drames moraux, fait comprendre pourquoi l'abstraction y entre si souvent sous la forme de l'allégorie. L'allégorie domine, en effet, dans les plus curieuses de ces farces. Nous citerons entre autres la *Sotie de Bien-Avisé et de Mal-Avisé*, ancien sujet des vierges folles, compliqué par la présence de quelques personnages nouveaux, peu intéressants. On sait combien ces allégories religieuses sont froides et dénuées d'attrait dramatique. Bien-Avisé, c'est-à-dire le dévot, le croyant, écoute les bons conseils de Foi, à laquelle succède bientôt Pénitence. Cette dernière lui persuade de quitter ses souliers pour arriver plus vite au ciel : sage avis dont il ne tarde pas à reconnaître l'opportunité ! Mal-Avisé, au contraire, rencontre sur sa route des personnages de mauvais aloi et de mauvais conseil. Ce sont Témérité, Luxure, Rébellion, qui l'entraînent de mal en pis, jusqu'à ce qu'il tombe enfin aux mains de Désespérance, qui le perd à tout jamais.

Une autre moralité du même genre, d'un caractère moins religieux, mais où perce bien le gros bon sens français, toujours si cher à la multitude, c'est la *Condamnation de Banquet*. Banquet est un viveur qui, trop occupé de satisfaire son ventre, oublie les préceptes d'Hygiène. La pièce n'est autre chose qu'une attaque allégorique contre les excès de table. Banquet a fait venir chez lui, pour prendre part à un grand festin, certaines dames un peu légères et imprudentes : dame Gourmandise, par exemple. Mais les convives téméraires sont bientôt saisis par d'autres dames plus dangereuses encore : dame Gravelle, dame Hydropisie, dame Indigestion. Une bonne dame arrive enfin, mais trop tard, c'est Expérience. Banquet n'en est pas moins condamné à la potence par Remède.

De toutes ces moralités, la plus intéressante est sans contredit celle des *Blasphémateurs*, qui n'est pas sans quelque rapport avec le don Juan et surtout le don Juan espagnol. Le Blasphémateur, héros de la pièce, est en effet un fanfaron de vices et de cynisme comme le héros du *Festin de Pierre*. Ce matamore impudent se trouve en présence d'un personnage aussi dangereux que la statue du commandeur, l'Eglise. L'Eglise conjure l'athée de se repentir : il refuse. L'heure du châtiment est venue ; l'Eglise cède la place à un personnage qui ne pardonne pas, la Mort. On voit tout ce qu'il y a d'original dans cette conception encore imparfaite sans doute, mais déjà dramatique. Cette moralité, d'un genre si sérieux, est mêlée pourtant de nombreux traits satiriques contre les gens de loi, « justiciers et avocasseaux. » Le peuple, en effet, commençait à bâiller à ces représentations si édifiantes : l'esprit gaulois se réveillait ; on voulait rire aux *Soties* et non s'y corriger. La farce ne tarda pas à remplacer les moralités. La farce tient moins du sermon que du fabliau et de la chanson : elle est légère, vive, court vêtue comme l'un et l'autre. De toutes les farces, la plus connue et la plus digne de l'être est celle de l'*Avocat Pathelin*. Nous lui avons consacré un article important auquel nous renvoyons le lecteur. Ce qui fit surtout le succès, et bientôt la perte des *Enfants sans souci*, fut la farce politique. Non contents d'amuser le peuple par d'innocents badinages, les basochiens se faisaient, avec plus de malice que de bon sens, les échos des courtisans et des gentilshommes, et raillaient, dans leurs farces allégoriques, l'économie du roi Louis XII, que les grands taxaient d'avarice. C'en est fait, l'esprit de satire et de médisance est entré au théâtre, les jours de licence vont arriver. Après Charles VII et Louis XI, après les états de 1484, après les discours hardis du seigneur de La Roche, il était difficile aux *Enfants sans souci* de ne pas se mêler aussi de politique. Déjà, dans une sotie curieuse, écho lointain du *Quadriloge invectif* d'Alain Chartier, on a vu Eglise, Noblesse et Pauvreté se réunir pour laver leur linge sale en famille ; mais ce linge est si sale qu'il faut une bonne laveuse : c'est Pauvreté. Le linge lavé, qui le portera ? Encore Pauvreté :

Puisque toujours as povre été
C'est toi qui porteras le faix.

Sur cette pente, on comprend que la comédie politique pouvait aisément devenir révolutionnaire. Charles VIII imposa silence aux *Enfants sans souci ;* mais Louis XII leur rendit leurs libertés perdues. La reconnaissance des basochiens ne fut pas de longue durée. Dans la *Sotie de l'ancien monde*, pièce toute politique, ils avaient paru faire l'apologie de leur protecteur et railler les mécontents ; mais cette modération n'eut qu'un temps : les clercs ne tardèrent pas à se ranger du côté de ces partisans du *nouveau monde* et à faire chorus avec Mère folle, c'est-à-dire l'opinion publique. Ils eurent l'audace de mettre un jour en scène Louis XII, buvant de l'or potable, satire assez claire de son avarice. Le roi, informé de leur outrecuidance, ordonna qu'on leur permît de rire et de « gausser » en liberté, « pourvu qu'ils ne parlassent point de sa femme et respectassent l'honneur des dames. » (V. J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 340, et Arnold Ferron, l. III, p. 43.) C'était encore trop demander : la reine Anne était trop impopulaire pour que les basochiens l'épargnassent. Lors d'une entrée solennelle qu'elle fit à Paris au mois de novembre, elle fut fort mal accueillie par le peuple. Les *Enfants sans souci*, dans les moralités et comédies satiriques qu'ils jouèrent devant elle, sur la table de marbre, dans la grande salle du palais, ne craignirent pas de l'attaquer en face par des allusions hardies au procès du maréchal de Gié. Le maréchal fut mis en scène sans déguisement, avec beaucoup d'autres personnages. « C'était quelque chose de surprenant, dit M. Henri Martin, que de voir la comédie politique d'Aristophane renaître en pleine monarchie, non pas, certes, avec le génie du poëte athénien, mais avec toute son audace et sa licence. » Le roi, qui avait souffert les attaques imméritées contre sa personne, punit les amères, mais trop justes railleries adressées à sa femme : plusieurs de ces *languards* (médisants) furent châtiés, et leurs jeux furent quelque temps interdits.

Plus tard, le monarque sut tourner contre ses ennemis cette arme qui l'avait d'abord blessé lui-même. Pendant le carnaval de 1512, il livra le pape et le clergé à la discrétion des *Enfants sans souci*, qui usèrent amplement de la permission, et qui mirent cette fois au service de la couronne toute l'audace de leur verve satirique. Ils jouèrent à cette époque une sorte de trilogie qui rappelle par la forme les trilogies grecques, mais qui en diffère étrangement par le fond. Les trois pièces dont se composait ce spectacle curieux étaient : le jeu du *Prince des sots ;* la moralité de l'*Homme obstiné*, et le jeu de *Dire et de Faire*. La représentation avait été annoncée à l'avance par une grande cavalcade où l'on faisait appel à tous les sots et sottes du royaume. Voici une de ces proclamations, faite par le célèbre Pierre Gringoire, qui eut la dignité de Mère sotte, et peut-être aussi celle de Prince des sots. La forme en est joyeuse, alerte, vive, populaire :

Sotz lunatiques, sotz étourdis, sotz sages,
Sotz de villes, des chasteaulx, de villages,
Sotz rassotés, sotz nyais, sotz subtilz,
Sotz amoureux, sotz privés, sotz sauvages,
Sotz vieux, nouveaux et sotz de toutes âges,
Sotz barbares, estrangers et gentilz,
Sotz raisonnables, sotz pervers, sotz retilz,
Vostre prince, sans nulles intervalles,
Le mardy gras jouera ses jeux aux halles.
. . . .
Sottes dames et sottes damoyselles,
Sottes vieilles, sottes jeunes, nouvelles,
Toutes sottes aymant le masculin,
Sottes hardies, couardes, laides, belles,
Sottes frisques, sottes doulces, rebelles,
Sottes qui veulent avoir leur picotin,
Sottes trottantes sur pavé, sur chemin,
Sottes rouges, mesgres, grasses et palles,
Le mardy gras jouera le prince aux halles.
. . . .
Mère sotte semont (*convoque*) toutes ses sottes ;
Ne faillez pas à y venir, bigottes,
Car en secret faictes de bonnes chières, etc.
. . . .
Faict et donné, buvant vin à plains potz,
En recordant la naturelle game,
Par le prince des sotz et ses suppotz ;
Ainsi signé d'un pet de preude femme.

Gringoire s'adressait à tous les sots ; aussi le nombre des assistants fut-il considérable. Dans la première pièce, les sots, lisez les bourgeois, s'entretiennent sur leur porte des affaires politiques, affaires d'Italie, conduite du pape, etc. On est à la veille de la réunion des états généraux. Arrivent les différents ordres : les seigneurs, le clergé, également ridiculisés, puis le tiers état, sous le nom de *sotte commune*, la plus bavarde personne de toute l'assistance. Elle parle avec prolixité ; car elle en a gros sur le cœur. Elle se plaint du clergé, des seigneurs, de l'impôt, de la guerre qu'on fait pour aller rétablir le pape, toutes choses dont elle n'a cure :

Et qu'ai-je à faire de la guerre,
Ni qu'à la chaire de saint Pierre
Soit assis un fol ou un sage ?
Je suis tranquille en mon village ;
Quand je veux et soupe et déjeune.

C'est bien la morale du paysan et le gros bon sens populaire. Le prince des sots n'est autre que Louis XII en personne. Vient ensuite Mère sotte (l'Eglise), suivie de son médecin, le juif Bonnet, qui lui a fourni une drogue dont elle use sans retenue, la trahison :

La bonne foi, c'est le vieil jeu.

Attaque directe contre la politique de Jules II, dont la franchise n'était pas en effet la vertu favorite. Mère sotte s'efforce d'exciter une révolte des princes et des prélats contre le roi. Elle réussit presque ; mais on lui arrache ses habits d'emprunt : on reconnaît qu'elle n'est pas la vraie Eglise et qu'on peut lui faire la guerre *canoniquement*.

Dans la seconde de ces moralités, Jules II lui-même est mis en scène sous le nom de l'*Homme obstiné*. Il arrive en vrai matamore, ne demandant que guerre et massacre. Il a deux bons conseillers : Hypocrisie et Simonie. Punition divine, autre personnage allégorique, sorte de *Deus ex machina*, tient la foudre suspendue sur la tête du pape et l'en menace s'il continue à faire la guerre au roi de France.

Le *Dire et le Faire* était une farce plus grossière que les deux autres pièces. On y trouvait les mêmes satires contre les ennemis du roi ; mais la plaisanterie y passait souvent les bornes de la modération.

Toutes ces moralités de circonstance sont très-mauvaises en tant qu'œuvres littéraires ; elles ont une grande importance au point de vue historique. Leur auteur, Pierre Gringoire, qui occupait alors, auprès de Louis XII, une place analogue à celle de Jean de Meung auprès de Philippe le Bel, n'était cependant pas dépourvu de talent. On a de lui une pièce historique peu connue, quoique assez originale : c'est le mystère ou plutôt la tragédie nationale de *Saint Louis*.

La comédie politique, oubliée depuis Aristophane, avait été un moment renouvelée par les *Enfants sans souci*. Mais cette résurrection n'était qu'une dernière agonie : après Louis XII, la farce politique disparaît. François I[er] l'étouffe sous son gantelet de chevalier ; elle reparaîtra à peine sous la Ligue et au temps de Beaumarchais.

— *Enfants célèbres.* Il y a deux sortes d'*enfants* célèbres : ceux que leur position personnelle, royale ou princière généralement, a mis en vue de bonne heure et auxquels leurs précoces infortunes ont donné la célébrité, et ceux qui se sont fait remarquer par la précocité de leur talent ou de leur intelligence, soit que, devenus hommes faits, ils aient ratifié, par leurs œuvres, les promesses de leur jeunesse, soit qu'ils aient tout donné, comme un arbre qui fleurit trop tôt, à l'âge où le reste des hommes ne montre encore que des qualités insignifiantes, et qu'ils soient ainsi classés parmi ceux qui n'ont été que des *enfants* célèbres.

Chez beaucoup d'hommes devenus fameux par leur mérite, leur génie ou leurs vertus, les qualités qui devaient les illustrer se sont révélées de bonne heure et d'une manière assez éclatante pour les distinguer des autres *enfants* de leur âge, comme plus tard ils devaient l'être des autres hommes. C'est surtout chez les musiciens et les compositeurs que l'on rencontre les plus remarquables exemples de cette précocité surprenante, qui semble violer les lois ordinaires de la nature. Rameau était un musicien distingué à sept ou huit ans ; Lesueur composa dès son enfance, ainsi que Lulli ; mais un des plus grands exemples que l'on puisse citer est sans doute celui de Mozart, dont l'organisation merveilleuse tenait du prodige. Dès l'âge de quatre ans, il était un musicien consommé, jouant avec une sûreté, une précision rares, même chez les vieux dilettanti. Il fit l'admiration des principales cours d'Europe, où son père le promenait comme une merveille vivante. Un fait fera voir quelle singulière manière a le public de juger les choses et combien peu il faut s'en rapporter à ses appréciations. Mozart, venu en France comme *enfant* célèbre, eut un succès prodigieux et fit courir la cour et la ville. Vingt ans plus tard, il revenait en qualité de grand compositeur et ne trouvait que le dédain et l'oubli. Parmi les virtuoses, citons encore : Baptiste Raisin. Il se faisait applaudir sur le violon à l'âge de quatre ans et mourut d'un coup de broche qui lui fut porté, par un camarade, dans une représentation théâtrale. Citons aussi ces deux *enfants* connus sous le nom des deux *Lazzaroni*, qui émerveillèrent Naples et Londres au siècle dernier et périrent, croit-on, d'un coup de tonnerre ; ils n'avaient que sept ans.

Chez la plupart des artistes, des peintres, des sculpteurs, des poëtes, la vocation s'est révélée de bonne heure par des marques auxquelles il était impossible de se méprendre.

Ghirlandajo était obligé de renvoyer de son école Michel-Ange encore *enfant*, en lui disant : « Nous n'avons plus rien à t'apprendre ! » Ce fut le hasard qui mit au jour les aptitudes de Canova pour la sculpture. Il était garçon pâtissier ; un jour, on l'ab-

sence de son chef, il fit pour la table d'un seigneur italien un lion si ressemblant, si fièrement campé, que sa vue arracha un cri d'admiration à tous les convives. On le tira de la cuisine pour le mettre dans un atelier de sculpteur. Pierre de Cortone, employé comme marmiton, faisait, tout *enfant*, des dessins qui tenaient du prodige, et, avec un peu d'aide, devint un des maîtres de la peinture. Tel fut encore Adrien Brauwer, que son maître, l'avare François Hals, enfermait dans un grenier, afin de le faire produire et de vendre comme siens ses tableaux. Les Romains eurent aussi leur artiste célèbre dans cette jeune Marcile Euphrosine, fille de l'architecte Apollodore, que fit mourir Adrien. Cette *enfant*, à treize ans, composa le monument funèbre de son père, œuvre remarquable comme architecture et comme sculpture. Elle mourut après avoir accompli ce devoir filial.

Quelquefois c'est par le caractère et par la science que les *enfants* se font remarquer, montrant une fermeté ou une intelligence au-dessus de leur âge. Dans ce nombre, il faut mettre Caton d'Utique, dont nous avons déjà rappelé le courage à propos des meurtres de Sylla. Alexandre le Grand mérite de trouver place dans cette galerie des *enfants* célèbres. On sait quel fut, dès ses plus jeunes ans, son amour pour la gloire et pour la renommée; on se souvient de son courage à dompter Bucéphale et de sa réponse orgueilleuse à ceux qui lui conseillaient de descendre dans la lice et de disputer les prix aux jeux Olympiques : « Oui, leur dit-il, quand j'y trouverai des rois pour concurrents. » C'est un mot dans le genre de celui de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, à laquelle on demandait un jour si, avant de venir en France, elle n'avait distingué personne à la cour de son père : « Oh ! répondit-elle, il n'y avait pas de rois ! » Chez les Romains, les *enfants* précoces abondaient; on les voyait débuter de très-bonne heure dans la vie publique. Ils assistaient aux séances du sénat, et l'on se souvient de cet *enfant* qui eut le courage de résister aux instances de sa mère et de lui cacher quel avait été l'objet de la délibération. Les Gracques, sous l'habile direction de leur mère Cornélie, révélèrent de bonne heure ce qu'ils devaient être un jour. Auguste, à l'âge de douze ans, prononçait l'oraison funèbre de sa tante Julie, et Tibère, à neuf ans, celle de son père. Chez les Grecs, on trouve également de ces exemples de précocité : à dix-sept ans le poëte Eupolis avait déjà composé dix-sept comédies. Il en fut de même au XVIe et au XVIIe siècle, époque où une éducation aussi solide que bien entendue donnait un prompt développement aux facultés intellectuelles. Baillet, dans un volume intitulé : les *Enfants célèbres*, a passé en revue les principaux savants qui, à peine dans l'adolescence, étaient déjà célèbres par leur science et leurs travaux, et dont le type, qui les résume tous, est le fameux Pic de La Mirandole.

Sans doute les merveilles de science étalées par ce prodigieux *enfant* ont été bien exagérées. Entre ce qu'était la science à cette époque et ce qu'elle est maintenant il y a des abîmes, et si habile parleur que fût Pic de La Mirandole, il ferait aujourd'hui parmi nous une assez pauvre figure; mais il n'en fut pas moins remarquable pour son temps, et, si restreinte que fût au XVe siècle la science encyclopédique, c'était déjà quelque chose que de la posséder. Du reste, c'était l'époque de ceux qui pouvaient disserter *de omni re scibili*. Un siècle plus tard, l'Ecossais Jacques Crichton, que Scaliger appelait un génie monstrueux, disputait en latin, en grec, en hébreu, en arabe, sur toute question qui lui était posée, et il n'avait que quinze ans (1575). Il se fit voir à Paris, à Venise, à Rome, à Padoue enfin, où on le tua à coups d'épée, par jalousie. Au XVIIIe siècle, Vincenzo Viviani était mathématicien à douze ans et fournit une longue carrière. Il n'en fut pas de même de Henri de Heinecken, qui montra, en bas âge, les plus prodigieuses dispositions. A deux ans, il parlait trois langues, et il apprit à écrire en quelques jours; il pouvait être interrogé sur les principaux faits de l'histoire, prononçait de petits discours en latin et tetait encore ! Il ne pouvait prendre d'autre nourriture, et mourut lorsqu'on voulut le sevrer, à cinq ans. Du reste, on peut le dire, la précocité qui fait les *enfants* célèbres est une exception, même chez les hommes devenus illustres; les Pascal, les Mozart, les Du Guesclin n'apparaissent que rarement, et il est bien plus fréquent de voir de futurs musiciens fuir l'étude de la musique, comme Beethoven le fit jusqu'à treize ans. Il en est de ces heureuses dispositions des *enfants*, devant lesquelles tant de pères de famille sont en admiration, comme de ces germes que le printemps fait éclore : la majeure partie doit périr avant tout développement, et de ceux qui resteront bien peu sont destinés à atteindre une complète maturité. La liste des *enfants* célèbres un instant et devenus des hommes ordinaires serait longue. Ces aptitudes, ces dispositions premières ne sont presque rien; ce qui est tout, c'est le travail de l'homme sur lui-même, l'énergie et la conscience qui le rendent capable des grandes choses. Franklin, Washington, Jacquard ne figureront jamais dans l'histoire des *enfants* célèbres, mais leur nom est à jamais inscrit au livre d'or de l'humanité.

Il y a d'autres *enfants* célèbres : ce sont ces fils de rois, ces descendants de grandes dynasties que leur mort prématurée a rendus populaires. S'ils eussent vécu, ils n'auraient peut-être été que des hommes vulgaires; ils ont acheté la célébrité au prix du malheur. Tels sont les *enfants* d'Edouard, victimes de l'ambition et de la cruauté de leur oncle, Glocester; Louis XVII, un des plus mémorables exemples des infortunes royales; Napoléon II, le roi de Rome, *enfant* sur le berceau duquel toute l'Europe eut les yeux fixés et qui, portant la peine des fautes et de l'ambition de son père, mourut duc de Reichstadt et colonel autrichien. Les histoires des autres pays nous offrent également de nombreux exemples de ces tristes vicissitudes : Jane Grey, reine d'une semaine, dont la tête tombe sous la hache; le czar Ivan VI, proclamé à deux mois, prisonnier pendant les règnes d'Elisabeth et de Pierre III, et qu'enfin Catherine II, pour plus de sûreté, fit assassiner.

Enfin d'autres *enfants* célèbres doivent leur illustration à la vigueur toute virile de leur caractère. Telles furent cette jeune Sibérienne, Prascovie Lapouloff, qui, au commencement du siècle, se rendit, à pied, d'Ischim à Moscou, pour demander la grâce de son père; Elisabeth Cazotte, dont le dévouement fit reculer les massacreurs de septembre; Matthieu Goffin, qui, tout *enfant*, soutint le courage d'une équipe de mineurs ensevelis sous une irruption d'eau, et bien d'autres encore dont l'histoire populaire de chaque pays peut s'enorgueillir; mais le premier, le plus admirable de ces *enfants* célèbres, n'est-ce pas notre Jeanne Darc, l'inspiratrice de la merveilleuse campagne de 1429, l'héroïne qui sauva la France, à dix-sept ans?

— Hist. mil. *Enfants perdus* ou *compagnons perdus*, comme les appelle Philippe de Clèves, ou *ribauds* suivant Carré. On appelait ainsi des soldats d'infanterie légère, des tirailleurs, des éclaireurs, qui avaient quelque analogie avec les partisans.

Depuis l'origine de l'infanterie française, nous avons eu des *enfants perdus* dans notre milice. Au pas de Suze, sous les yeux de Louis XIII, Bassompierre et Créqui chargent encore à la tête d'*enfants perdus*. Sous Louis XIV, les mots *enfants perdus* n'avaient plus leur signification primitive. On reconnaissait en 1667 quatre *enfants perdus* par compagnie de mousquetaires : ils étaient chargés de lancer des grenades à main; aussi les nommait-on *grenadiers*. On forma des compagnies provisoires de grenadiers, qui ont donné naissance aux soldats d'élite connus aujourd'hui sous ce nom.

On a aussi appelé *enfants perdus* des soldats qu'on prenait à l'armée dans différentes compagnies : ils formaient une espèce d'avant-garde, engageaient le combat et rejoignaient ensuite leurs corps pour les aider à soutenir le choc de l'ennemi.

« Nous avons bien eu, et nous avons encore aujourd'hui, dit Brantôme, nos *enfants perdus*; mais ils ne servent qu'à attaquer et à faire quelques escarmouches légères avant les batailles, et, lorsqu'elles se sont accostées et mêlées, ils se retirent ainsi que le fit M. de Montluc. Après qu'il eut très-bien fait son devoir avec des *enfants perdus* à la bataille de Cérisoles, il se retira à son bataillon, y prit la pique et y combattit avec le gros. Cela s'est vu aussi très-bien en nos guerres et batailles tant étrangères que civiles. »

Le maréchal de Brissac s'était formé une sorte de garde à laquelle il donnait aussi le nom d'*enfants perdus*. Elle était composée de cinquante gentilshommes bannis ou expatriés pour meurtres, attroupements ou violences publiques, dont quelques-uns même avaient été exécutés en effigie. Quand on demandait au maréchal pourquoi il se chargeait de l'entretien de ces garnements, il répondait : « Je nourris ces méchants pour le salut des bons; dans le métier que nous faisons, il y a des commissions hasardeuses dont j'aurais de la peine à charger un honnête homme; c'est à eux que je les réserve, ils y courent comme aux noces; s'ils périssent, c'est avec gloire; j'ai sauvé l'honneur de la famille et conservé à la patrie des citoyens utiles que j'aurais été forcé de sacrifier. S'ils échappent, ils ont déjà expié en partie leur premier tort envers l'État, et, en continuant de les tenir sous une discipline sévère, je parviens quelquefois à en faire d'honnêtes gens et d'excellents officiers. » Pour donner une idée de la discipline sévère que le maréchal de Brissac faisait observer, voici un trait qui lui arriva dans ses campagnes d'Italie. Il se préparait à attaquer un poste très-difficile : ses troupes, partagées en trois colonnes, ne devaient s'ébranler qu'au moment où il en donnerait le signal. On l'attendait en silence, quand tout à coup des cris partent d'une de ces divisions; il regarde et voit un soldat d'une taille avantageuse, qui, sorti des rangs, court à l'ennemi, fait feu de son arquebuse à bout portant, la tue, tire son épée et se précipite dans les retranchements. Ses compagnons l'appellent en vain; ils prennent alors le parti de le suivre, arrachent les palissades, se font une ouverture, et le poste est emporté. Le lendemain, M. de Brissac rassemble son armée; douze soldats viennent déposer à ses pieds les enseignes qu'ils avaient prises sur l'ennemi. Il leur passe à chacun une chaîne d'or au cou; et, en louant en particulier chacun des braves, il marque son regret de ne pas voir parmi eux celui qui s'est fait remarquer par une valeur plus qu'humaine, en se précipitant seul au milieu des ennemis, et il ajoute que la mort sans doute le prive de la récompense due à sa belle action. Un officier dit qu'il n'est ni blessé ni mort, que la honte seule de s'être laissé emporter par son courage, sans attendre l'ordre, l'empêche de se présenter. « Amenez-le-moi, dit Brissac. » Il paraît; le maréchal l'apostrophe d'un ton sévère : « Soldat, quel est ton nom, ton pays? — Je suis fils naturel du seigneur de Boissi, et je porte son nom. — Je ne te méconnaîtrai pas, répondit Brissac, tu es mon parent du côté de ma mère; mais fusses-tu mon fils, je ne t'épargnerais pas après la faute que tu viens de commettre. Malheureux ! quel exemple as-tu donné au reste de l'armée ! Prévôt, qu'on le charge de fers et qu'on le garde soigneusement; votre tête me répondra de la sienne. » Les soldats consternés se retirent en silence : en vain quelques-uns osent se jeter aux pieds du maréchal, il les congédie sévèrement, et quinze jours se passent dans l'incertitude. Un conseil de guerre est assemblé, et Boissi est condamné à mort; mais ses juges le recommandent à la clémence du maréchal. Brissac, le lendemain du jugement, se fit amener le condamné; il lui annonça sa sentence, lui en fit voir la justice en exposant les suites fâcheuses que pouvait avoir son imprudence. « Mais, ajouta-t-il, ceux qui t'ont condamné, parce que le devoir les y force, ont pitié de ta jeunesse et sont devenus tes intercesseurs. Je t'accorde la vie, mais elle n'est plus à toi; je ne t'en laisse la jouissance qu'en me réservant le droit de te la redemander toutes les fois que le service du roi l'exigera. » En achevant ces paroles, il lui attacha au cou une chaîne d'or du double plus pesante que celles qu'il avait données aux autres et le mit au nombre de ses gardes. Brissac périt sous les murs de Mucidan en Périgord. « Il étoit, dit Brantôme, trop cruel au combat et prompt à tuer, et aimoit cela jusque tel, qu'avec sa dague il se plaisoit à s'acharner sur une personne, à lui en donner des coups, jusque-là que le sang lui en rejaillît sur le visage. »

Guibert de Nogent nous parle aussi d'un corps d'*enfants perdus*, qui existait dans l'armée conduite par Godefroy. « Il y avait, dit-il, dans l'armée, une troupe d'hommes qui marchaient toujours pieds nus, ne portaient point d'armes, n'avaient pas la permission d'avoir le moindre argent, et qui, en proie au dénûment et à la misère, marchaient en avant de tous les autres et se nourrissaient de racines, d'herbes et des plus grossiers produits de la terre. Un homme, originaire de Normandie, noble de naissance, à ce que l'on dit, bien qu'il ne possédât pas de fief et que de chevalier il fût devenu fantassin, ayant vu ces hommes errant de tous côtés en vagabonds, déposa les armes et les vêtements qu'il portait d'ordinaire et voulut se faire leur roi. Il commença par prendre un nom de la langue barbare du pays, et se fit appeler le *roi des Thafurs* (on appelle Thafurs, parmi les gentils, ceux que nous pourrions appeler, pour parler littéralement, des *trudennes* — truands — c'est-à-dire des hommes qui passent ou traversent légèrement une vie vagabonde). Cet homme, aussitôt que la multitude qui marchait sous ses ordres arrivait au passage de quelque pont ou à l'entrée d'un défilé, allait occuper le passage et, après avoir fouillé ses hommes un par un, s'il arrivait que l'un d'entre eux eût seulement la valeur de deux sous, il le renvoyait sur-le-champ de sa troupe, lui ordonnait d'acheter des armes, et le forçait de se réunir aux autres soldats. Ceux, au contraire, en qui il connaissait le goût de cette pauvreté habituelle et qu'il voyait n'avoir point mis d'argent en réserve ou n'en avoir point recherché, il les attirait spécialement à lui pour les incorporer à sa troupe.

» On serait peut-être disposé à croire que ces gens-là étaient nuisibles à l'intérêt général, et que, lorsque les autres auraient pu avoir du superflu, ceux-ci l'absorbaient sans aucune espèce d'avantage. On ne saurait dire à quel point ces hommes se rendaient utiles en transportant les vivres, en levant les tributs, en lançant des pierres durant les siéges, en portant des fardeaux, en renversant les balistes et les machines des ennemis. En outre, lorsqu'on eut trouvé quelques morceaux de chair humaine enlevés sur les cadavres des païens devant Marrah et en d'autres lieux, au moment où l'on était en proie à une famine excessive (ce qui fut reconnu, d'une manière positive, avoir été fait en cachette par ces hommes, et cependant très-rarement), cette horrible nouvelle étant parvenue chez les gentils, le bruit se répandit parmi eux qu'il y avait dans l'armée des Francs des hommes qui se nourrissaient de la chair des Sarrasins; et dans la suite ces mêmes hommes, pour répandre encore mieux cette opinion parmi les ennemis et pour leur inspirer plus de terreur, s'emparèrent un jour du cadavre d'un Turc, le mirent, à ce qu'on dit, sur un feu qu'ils avaient préparé à cet effet, et le firent rôtir à la vue de tout le monde, comme une viande bonne à manger. Les Turcs, ayant appris ce fait et croyant à la réalité de ce qui n'était pourtant qu'une feinte, en vinrent dès ce moment à redouter les étranges procédés des Thafurs beaucoup plus que toutes les puissances d'aucun de nos princes. » (Chronique de Guibert de Nogent.)

— Littér. *Les enfants dans la poésie ancienne et moderne*. Les *enfants* ont de tout temps inspiré les poëtes, parce que de tout temps ils sont la poésie vivante de l'humanité. Nous n'avons à faire ici ni une revue ni une dissertation littéraire embrassant tout ce qui a été écrit sur les *enfants* : le *Grand Dictionnaire* aura rempli sa tâche s'il fournit les indications historiques nécessaires pour faire cette étude, et s'il en trace, pour ainsi dire, les grandes lignes en citant à ses lecteurs les morceaux immortels qui, dans chaque littérature, sont consacrés à la poésie de l'enfance.

— POÉSIE ORIENTALE. C'est dans le ravissant drame de *Sakountala* qu'il faut chercher tout d'abord, avec l'expression des plus tendres sentiments de l'amour et de la famille, le type poétique de l'*enfant* indou. A la fin de la pièce, au moment où le roi est venu visiter les anachorètes, tout à coup arrive en courant un *enfant* qui s'est amusé à dompter un lionceau et qui l'entraîne sans peur de la lionne. « En vérité, dit le roi, je me sens attiré vers ce bel espiègle, » et il ajoute : « Heureux les parents qui portent dans leurs bras leurs jeunes fils empressés d'y chercher un refuge ! Heureux les parents tachés par la poussière qui s'est attachée au corps de leurs petits *enfants*, dont le sourire laisse voir les dents qui commencent à percer et dont le ravissant langage est formé de mots à peine articulés ! » Dans le reste de la scène, le roi reconnaît dans cet *enfant* extraordinaire son propre fils et a le plaisir de lui voir donner plus d'une marque d'intrépidité, de bon sens précoce et de joyeuse naïveté. Dans la poésie héroïque des Indous, on pourrait détacher de nombreux et touchants exemples dont l'*enfant* est le héros. Bornons-nous à citer, comme un des plus pathétiques, le chant funèbre sur la mort d'un *enfant* unique, qui se trouve dans le *Râmâyana* (épisode de la mort de Daçaratha). Ce morceau est trop long pour trouver place ici. On en lira avec plaisir une traduction allemande très-remarquable par M. Holtzmann dans la *National litteratur : Sæmmtlicher Vœlker der Orient*. On trouvera aussi des morceaux très-curieux et très-intéressants dans ces mêmes poëmes, relativement à l'enfance du héros Râma, ainsi qu'à celle de presque tous les personnages mythiques ou légendaires de l'Inde. (V. l'*Essai sur la poésie héroïque chez les Indous*, par M. Eichhoff.)

Chez les Perses, nous trouvons également de bien beaux et de bien touchants fragments inspirés par l'amour des *enfants*. C'est particulièrement le poëte Saadi qui mérite d'être cité, ne fût-ce que pour des morceaux comme celui que voici, l'*Orphelin*, dont la traduction est due à M. S. de Sacy : « Etends ton ombre sur la tête de celui à qui la mort a enlevé un père; secoue la poussière qui le couvre et arrache l'épine qui le blesse. Ne sais-tu pas quelle est la douleur qui l'abat et lui ôte ses forces? Un arbre privé de sa racine se couvre-t-il jamais d'un vert feuillage? Quand tu vois un orphelin abattu et dans la tristesse, garde-toi de baiser le visage de ton fils. Si un orphelin est dans les larmes, qui s'occupera de gagner son affection en le consolant? S'il se laisse aller à la colère, qui le ramènera par de sages avis? Prends garde qu'un orphelin ne pleure, car les cris de l'orphelin font trembler le trône de Dieu. Essuie ses larmes avec bonté; ôte avec une tendre affection la poussière qui cache ses traits. Il a perdu l'ombre qui couvrait sa tête; recueille-le pour l'élever sous ton ombre. Au temps où je reposais la tête sur le sein de mon père, j'égalais le monarque couronné. Si une mouche s'était posée sur mon corps, une multitude de personnes se seraient empressées de la chasser. Aujourd'hui, mes ennemis m'entraîneraient en captivité sans qu'aucun de mes amis se mît en peine de me secourir. Je sais ce que souffrent les malheureux orphelins, parce que dans mon enfance mon père m'a été enlevé. »

Un autre poëte, Ferin-Eddin-Attar, moraliste et soli d'une rare piété, a aussi quelques morceaux sur l'enfance. On peut citer le fragment allégorique dans lequel il représente un homme qui conduit son fils sur mer. L'*enfant*, croyant voir dans l'eau une image enchanteresse, symbole de l'absolu, s'y précipite éperdument. En vain le père cherche-t-il à le retenir ou à le rappeler, l'*enfant* plonge, plonge toujours plus bas, voulant atteindre l'objet qu'il croit poursuivre. Alors le pauvre père se jette à l'eau pour y retrouver son fils et tous deux y périssent.

— POÉSIE SÉMITIQUE. L'idée dominante chez les Juifs et chez les Arabes, qu'une nombreuse postérité est la plus belle des bénédictions divines, explique la manière dont leur poésie parle de l'*enfant*. Dans la Bible, par exemple, l'histoire de Joseph, ce chef-d'œuvre de naturel et de grâce, qui semble éclos au milieu de mœurs encore barbares, nous donne le type de l'*enfant* hébreu, type plus austère, plus grave de physionomie, moins gracieusement tendre que l'*enfant* indou en général, mais d'une beauté sévère qui frappe, qui pénètre, qui éveille une sorte de

mélancolique admiration. Cet *enfant* pensif et méditatif, aux yeux noirs, au front haut et presque trop intelligent, mais en même temps sans expansion, sans humeur libre, joyeuse, folle, sans cette fraîche et vive espièglerie qui va si bien à son âge, voilà Joseph, voilà Samuel, voilà David et Daniel adolescents. Un de nos peintres a représenté avec une admirable vigueur cette tête d'*enfant* maladivement belle, extatique à la fois et pleine de puissante volonté. Cet *enfant* est bien le fils d'une race fanatique jusque dans son héroïsme, d'un peuple qui a gardé, comme un reflet du désert, l'austère monotonie de ses plaines de sable, l'ardeur de son brûlant soleil et le vague infini de ses mornes horizons. Aussi la poésie hébraïque ne célèbre-t-elle pas l'*enfant* pour lui-même, mais comme appartenant au père, de même que le père appartient à Dieu. Cela même n'empêche pas l'expression des plus vifs sentiments d'affection paternelle et filiale : témoin la fameuse scène où David, s'attendant à la mort de son premier *enfant*, s'enferme pour supplier Dieu de le sauver et ne sort que quand l'*enfant* est mort; témoin le mot célèbre du prophète : « C'est la grande plainte de Rachel qu'on entend gémir dans Rama. Elle pleure ses enfants et ne veut pas être consolée. » Et maint autre trait semblable.

Chez les Arabes, on en pourrait recueillir d'aussi remarquables dans tous les poëmes nationaux. Citons seulement le *Hamâsa*, ce précieux recueil de chants populaires tirés des plus vieilles traditions arabes et rassemblés par Abou Femmâm. Là, c'est le plus souvent par un mot, en passant et pour ainsi dire sans développement, que l'amour des *enfants*, l'allusion, pour mieux dire, à cet amour, s'exprime poétiquement. On y trouve des mots comme ceux-ci : « Mon compagnon de voyage dormait pour moi pendant que je veillais pour lui. Il voyait en rêve sa femme et son *enfant*, tandis que je regardais les étoiles. » Quelle grâce et quelle finesse dans ce parallélisme si laconique! Ailleurs c'est une mère qui vient pleurer sur la tombe de son *enfant*, et qui le matin lui dit : « Si je restais jusqu'à ce soir, viendrais-tu avec moi? » Et le soir : « Viendrais-tu si j'attendais le matin? — Ah! pauvre mère, pense à autre chose, lui dit le poëte, qu'à ce qui est enseveli! » Ailleurs on est émerveillé de trouver une foule de touchants détails sur les soins de la mère pour son *enfant*, qu'on croirait écrits d'hier, tant ils sont éternellement humains! Il n'est pas jusqu'au sentiment de commisération pour l'*enfant* remis aux mains d'une belle-mère qui ne trouve son expression dans le *Hamâsa*. Il y a telle page qui rappelle l'histoire d'Agar et la jalousie de Sarah.

— Poésie grecque. On retrouve jusque dans la poésie antéhomérique des traits qu'il faudrait noter pour montrer que, le plus tendre et le plus doux des sentiments humains, l'amour du père et de la mère pour leur *enfant*, est un des plus anciens de ceux qui précèdent même la civilisation. Il est bien vrai que la légende, souvenir altéré de l'histoire primitive, nous fait entrevoir un temps où les sacrifices d'*enfants* avaient ensanglanté la Grèce : témoin l'histoire de Pélops et quelques autres; mais l'âge de la barbarie fut court en Grèce et il s'effaça vite devant la rayonnante aurore de la poésie homérique; là déjà nous apparaît, idéal de grâce naturelle et de tendre fraîcheur, l'*enfant* grec, tel que vont le chanter en chœur tous les *aèdes* d'abord et tous les poëtes ensuite. Il n'y a pas un chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* où l'on ne puisse citer nombre de traits délicieux, de mots pleins de tendresse et de grâce inspirés par les *enfants*. Pas un de ces rudes guerriers d'Homère qui en tombant ne fasse verser au poëte une larme sur le sort de sa jeune femme et de ses petits *enfants*; mais il y a mieux encore que toutes ces délicates ou touchantes allusions : le morceau classique à ce sujet, c'est la scène fameuse, qu'aucune traduction ne peut rendre tout à fait, des adieux d'Hector à Andromaque. Andromaque accompagne son époux jusqu'à la porte de Scée par où il doit aller à ce combat dont il ne reviendra plus : « Malheureux, lui dit-elle, ton courage te perdra. N'as-tu donc pas pitié de ce pauvre *enfant* ni de ta malheureuse épouse, qui sera veuve bientôt? Ah! si tu dois m'abandonner, mieux vaut pour moi mourir tout de suite... Et ton fils, veux-tu donc le laisser orphelin?... » La réponse d'Hector est empreinte de la plus mélancolique résignation; puis, comme pour reprendre courage, il s'approche de son fils, que tenait une nourrice, et lui tend les bras; mais l'*enfant*, épouvanté par l'éclat des armes et par le terrible panache qu'il voit flotter au sommet du casque étincelant, se rejette en arrière et se cache dans le sein de la nourrice en poussant un cri d'effroi. Son père et sa mère sourient de sa frayeur. Aussitôt Hector ôte son casque et le pose à terre tout étincelant, puis il baise tendrement son fils et adresse à Jupiter et aux autres dieux cette touchante prière : « Jupiter et vous tous, dieux de l'Olympe, que mon fils soit comme moi, illustre parmi les Troyens, qu'il soit animé de la même force, qu'il règne dans Ilion, et qu'on dise en le voyant rentrer chargé de dépouilles : « Il est plus brave que » son père, » et que sa mère se réjouisse en entendant ce discours! » Il dit et remet son fils entre les bras de son épouse chérie, qui le couche sur son sein et le regarde avec un sourire plein de larmes! O fraîcheur, ô pure et délicate tendresse de cet antique père des poëtes, et comme on retrouve dans la beauté de cette scène intime le divin Homère! Ce personnage enfantin d'Astyanax, qu'il a reçu peut-être de la tradition, mais qu'il a rendu si gracieux et si charmant, ne pouvait pas mourir. La poésie grecque l'a recueilli. Nous le retrouvons dans Euripide et chez plusieurs autres. Plus tard, Virgile, Ovide, Sénèque lui consacreront ou leur génie ou leur talent; Ronsard voudra, en dépit de l'histoire et du bon sens, en faire à tout prix le premier ancêtre des Francs, et Racine nous fera mêler nos pleurs aux pleurs de sa mère.

Dans la poésie tragique des Grecs, l'*enfant* n'est jamais en scène, mais combien souvent et avec quels accents d'amour on parle de lui! Combien de fois la nourrice, comme dans l'*Hippolyte* d'Euripide, la sœur aînée, comme dans l'*Electre* de Sophocle, la mère enfin, comme dans l'*Iphigénie*, rappellent au héros grandi ou à l'héroïne devenue femme les plus gracieux détails de son enfance! Nous n'en finirions pas si nous voulions tout citer.

C'est surtout chez les poëtes lyriques qu'il faut chercher l'expression de tout cet ordre de sentiments et de poésie. Quoi de plus touchant, par exemple, que le tableau où Simonide nous représente Danaé abandonnée sur les flots avec son petit *enfant?* Nous en avons donné la traduction au mot *Danaé*. Encore faut-il ajouter que nous n'y rendons pas, ce qu'il est bien difficile de rendre, l'effet de ce seul mot dans *Simonide*, πρόσωπον καλόν, digne pendant du δακρυόεν γελάσασα d'Homère. Citons encore le mot de Sapho, si maternel : « J'ai à moi une jolie *enfant*, dont la beauté égale celle des chrysanthèmes, Cléis, ma Cléis bien-aimée, que je ne donnerais pas pour toute la Lydie! »

Les anacréontiques et les lyriques imitateurs de Théocrite ont d'une autre manière célébré l'*enfant*. On sait quelle innombrable anthologie on pourrait composer avec les seules pièces dont le petit Amour, l'*enfant* Cupidon, est le charmant héros. Nous en avons traduit quelques-unes au mot Cupidon. On peut remarquer que sous ce nom l'Amour est toujours représenté comme un *enfant* et non comme un adolescent; et, quoique l'enfance ne soit ici que comme âge allégorique, il est impossible de ne pas voir qu'il a fallu un peuple habitué à en aimer la grâce et la fraîcheur pour donner naissance à cette allégorie si universellement adoptée depuis. C'est dans les époques de décadence littéraire et partant de recherche et d'affectation que le type enfantin de l'Amour est remplacé par le produit d'une esthétique infiniment moins pure et moins saine, le Cupidon demi-*enfant* demi-jeune homme.

— Poésie romaine. Quoique le sentiment de la famille se fût développé et peut-être affermi en passant de la Grèce corrompue à Rome encore pauvre et sévère, la poésie latine est beaucoup moins riche que celle des Grecs en descriptions ou en allusions relatives à l'enfance. On ne pourrait guère citer que quelques mots d'une admirable et énergique simplicité, mais d'une forte saveur et d'une profondeur rare chez Lucrèce. Virgile, plus tendre, plus rêveur, a chanté maintes fois la famille et son bonheur :

Et circumpendentes oscula natos.

Les *Géorgiques* sont pleines d'expressions et de sentiments semblables. Mais quand il a abordé, dans l'*Enéide*, la peinture d'un *enfant* qui est un des héros du poëme, le jeune Ascagne ou Jules, tout en lui donnant une grâce exquise, une jolie physionomie d'*enfant* princier, il lui donna trop peu de vérité ou d'originalité pour intéresser véritablement. C'est une figure un peu pâle, un peu artificielle. Sans doute c'est lui qui servira de lien entre Enée et Didon; c'est encore lui qui est désigné par les oracles comme le fondateur de la grandeur romaine; mais le poëte romain, solennel et majestueux dans tous ses récits, ne lui met jamais dans la bouche un mot qui soit de son âge, il ne lui fait rien faire qui indique un caractère, qui dessine une figure, qui suffise enfin à faire vivre un personnage, homme ou *enfant*. Ascagne est trop dans le genre de ces créations abstraites, de ces ombres « fidèles » que Virgile appelle Achates, Cloanthe, etc., et dont rien, ni un fait, ni un mot, ni un acte, ne reste présent à l'esprit du lecteur (v. notre article Ascagne). Horace, épicurien et plus ami du plaisir que des joies douces de la famille, paraît peu sensible aux charmes de l'enfance, car nous n'avons garde de parler ici de l'abominable vice que ces élégants de la Rome antique célèbrent, comme ils le pratiquaient, sans vergogne. Il faudrait feuilleter longtemps les poëtes élégiaques pour y trouver des passages vraiment remarquables consacrés à l'enfance. Ovide en a beaucoup, car Ovide a tout chanté; il paraît même avoir parlé de l'enfance avec plus de sentiment qu'il n'en mettait d'ordinaire dans ses poésies; mais c'est une sensibilité trop superficielle pour mériter qu'on s'y arrête longtemps. Juvénal a quelques beaux vers sur l'enfance mâle et rude des anciens Romains; il se représente un peu les *enfants* du Latium primitif sur le modèle de ceux de Sparte ou de la *Cyropédie* (v. ces mots), et c'est pour lui une arme de plus contre les corruptions de son siècle, où les petits *enfants* mêmes ne croyaient plus à rien.

— Poésie du moyen âge. La poésie des trouvères, des troubadours, des minnesingers et des ménestrels de toute espèce, est pendant longtemps trop exclusivement guerrière d'abord, puis trop exclusivement amoureuse pour que l'*enfant* y tienne une grande place. Nous ne pouvons songer ici à

Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers

pour y chercher les épisodes où les *enfants* jouent quelque rôle. La plupart du temps, ce sont des *pages*. C'est dans cette gracieuse et coquette institution de la chevalerie que l'enfance est idéalisée au moyen âge, tantôt dans son espièglerie étourdie, tantôt dans son adresse aux exercices du corps, tantôt dans ses reparties légères et moqueuses, dans ses adorables malices. Il y aurait quelque chose de plus intime et d'infiniment plus touchant, si cela appartenait au moyen âge; ce sont les fameux morceaux de Clotilde de Surville, entre autres celui où se trouve cette strophe si maternelle :

Dors, mien enfantelet.

Mais ces poésies n'ont pas l'authenticité qu'on leur a d'abord attribuée, et il n'y faut voir, paraît-il, qu'un très-habile pastiche. V. Surville.

— Poésie de la renaissance. En nous restreignant à la Renaissance du XVe et du XVIe siècle, les plus beaux vers sur l'enfance que nous puissions citer sont incontestablement ceux de Ronsard. Sous une forme souvent bizarre et artificielle, Ronsard a été le poëte le plus complet, le plus inspiré, le plus riche de son siècle, et les quelques vers où il parle de l'enfance, en homme qui sent ce qu'il célèbre, sont dignes de souvenir.

On connaît cependant beaucoup plus les stances où Malherbe déplore la mort d'une toute jeune fille, Rosette Dupérier :

Je sais de quels appas son enfance était pleine...
Mais elle était du monde où les plus belles choses
Font le moins de sejour,
Et ne pouvait Rosette être mieux que les roses,
Qui ne vivent qu'un jour.

Telle est la première forme authentique de la strophe immortelle de Malherbe. Les autres, moins belles, mais admirables encore, le seraient bien davantage sans les tristes détails où Malherbe entre à la fin sur ses malheurs de père, et sans les allusions mythologiques dont il les assaisonne. On ne peut être plus glacial et plus dur.

Mais il y a un poëte qui n'appartient ni à son siècle ni à son pays, Shakspeare, qu'il faut citer comme le seul grand poëte qui ait osé ou qui ait su faire parler l'enfance sur la scène tragique. Lisez plutôt dans *Macbeth* l'entretien de lady Macduff avec son petit garçon après le départ de Macduff. « Mon *enfant*, lui dit-elle, qu'allez-vous faire, maintenant? Comment vivrez-vous? — Comme les oiseaux, mère. — Quoi! de vers et de mouches? — De tout ce que je trouverai comme eux. » Voilà le petit Anglo-Saxon, esprit aventureux, habitué dès le berceau à compter sur soi, à s'exercer par sa propre initiative à toutes sortes de métiers, l'*enfant* qui, à quinze ans, sera mousse et courra le monde sans peur et sans regret d'être seul à faire sa carrière. Puis viennent des questions de l'*enfant*, qui a ouï dire que son père était un traître : « Mère, qu'est-ce qu'un traître? — C'est un homme qui fait des serments et qui ne les tient pas. — Et tous ceux qui agissent ainsi méritent d'être pendus? — Tous. — Et qui les pend? — Des honnêtes gens. » Quelques minutes après, le pauvre petit babillard était égorgé par les assassins, et, frappé d'un coup de poignard, criait à sa mère : « Il m'a tué, mère; de grâce, sauvez-vous! » Il y a dans Shakspeare mainte autre scène où paraissent des *enfants*. Il y en a une qui appartient à l'histoire et que nous ne transcrirons pas ici. (V. Enfants d'Edouard). Il y a l'incomparable scène de la nourrice dans *Roméo et Juliette;* le mot ravissant du petit garçon de Coriolan, qui a peut-être bien fait plus que toutes les prières de sa mère pour sauver Rome, etc. Mais nous ne pouvons tout dire.

— Poésie française du XVIIe siècle. Le grand siècle est trop esclave de ses pompes cérémonieuses pour avoir autorisé la poésie à s'occuper des *enfants*, ces types vivants du naturel et de la spontanéité. Aussi tiennent-ils bien peu de place dans les chefs-d'œuvre de nos poëtes classiques. Boileau ne les aimait pas; on s'en aperçoit à ses poésies d'abord, puis à toutes celles de son école. Il fallait à la poésie du grand roi des figures plus solennelles.

La Fontaine, qui, lui du moins, savait s'affranchir de l'étiquette, aurait pu, ce semble, parler plus à son aise des *enfants*, mais il préfère de beaucoup les animaux. Quand il les met en scène, ce n'est guère pour leur donner le beau rôle : témoin l'*Enfant et le maître d'école*. Et il est facile de deviner pourquoi La Fontaine est si froid pour eux : ne sont-ils pas les persécuteurs de ces pauvres animaux que La Fontaine aime tant : « Cet âge est sans pitié! »

Il y a pourtant, dans ce siècle de la grandeur et de l'étiquette royale, un *enfant* mis en scène, et, qui plus est, dans la plus belle des tragédies de Racine! Chacun sait par cœur les réponses d'Eliacin, qu'on donne comme un modèle de grâce enfantine. Cependant, si la scène où Eliacin répond à la reine est, comme tout ce qu'a écrit Racine, un chef-d'œuvre de style, d'harmonie, d'élégance, il n'en faut pas moins la lire avec des préjugés bien forts pour ne pas reconnaître que jamais *enfant*, tout prince qu'il fût, n'a parlé ce langage-là; que ce sentencieux orateur de huit ans n'est intéressant ni par ce qu'il dit, — c'est une leçon qu'il répète sans y rien mettre de soi, — ni par la manière dont il le dit, qui est d'une concision beaucoup trop étudiée, beaucoup trop élégante pour être naturelle ou touchante.

— Poésie du XVIIIe siècle. On y trouverait déjà beaucoup plus que dans le siècle précédent de jolis traits sur l'enfance; la rigueur des lois de l'étiquette s'est assez relâchée pour permettre plus de laisser-aller, plus de familiarité, quelques détails plus simples. Mais avec quelle puissance d'habitude règne encore cette froide mythologie des Amours, des Cupidons fardés que la peinture dispute à la poésie, et qui sont d'une fadeur si doucereuse, d'une beauté si artificielle! c'est bien l'âge où les *enfants* eux-mêmes portent perruque poudrée, où les petites filles mettent du blanc et des mouches, et où l'on ne fait qu'un saut de l'enfance au libertinage. Aussi n'y aurait-il à relever dans la poésie d'alors qu'un petit nombre de jolis traits qui font contraste avec l'afféterie à la mode.

A la fin du siècle, deux poëtes bien différents font pour ainsi dire révolution dans le sujet qui nous occupe : l'un est Bernardin de Saint-Pierre, poëte et des plus exquis, bien qu'écrivant en prose. Relisez les débuts de *Paul et Virginie :* voilà l'idylle de l'enfance dans toute la perfection de sa grâce et de sa suavité. On n'a jamais dépeint ni d'un cœur plus ému, ni en accents plus pénétrants, ni avec une richesse de coloris aussi éclatante, l'enfance dans toutes ses phases rapides, ses jeux, ses pleurs, ses ris, ses petits drames, ses aventures, et le bon Bernardin s'y connaissait par expérience à ces petits romans d'enfance, lui qui avait entrepris en dépit de tout de si folles expéditions à douze ans. Enfin l'amour des deux adolescents est comme le charme suprême et l'épanouissement dernier de cette idylle enfantine, aussi fraîche, aussi chaste, aussi pure que l'est peu le roman de *Daphnis et Chloé*, la seule œuvre dont on ait prétendu faire le pendant antique de *Paul et Virginie*.

L'autre, et plus grand poëte encore, est André Chénier. Nul depuis les Grecs, ni peut-être chez eux, n'avait écrit d'aussi charmants vers sur l'enfance. On n'a pour en citer que l'embarras du choix. Relisez *Pannychis;* relisez les imitations délicieuses de Bion, de Théocrite, de Méléagre, où reparaît, mais cette fois avec une grâce véritable et dans sa simplicité antique, l'*enfant* Amour, tel qu'Anacréon l'avait connu. Relisez *Hylas*, mais surtout sa touchante *Elégie sur la mort d'un enfant :*

L'innocente victime au terrestre séjour
N'a vu que le printemps qui lui donna le jour.
Rien n'est resté de lui qu'un nom, un vain nuage,
Un souvenir, un songe, une invisible image.
Adieu, fragile *enfant* échappé de nos bras;
Adieu, dans la maison d'où l'on ne revient pas!
Nous ne te verrons plus, quand de moissons couverte
La campagne, l'été, rend la ville déserte;
Dans l'enclos paternel nous ne te verrons plus,
De tes pieds, de tes mains, de tes flancs demi-nus,
Presser l'herbe et les fleurs dont les nymphes de Seine
Couronnent tous les ans les coteaux de Lucienne.
L'axe de l'humble char à tes jeux destiné,
Par de fidèles mains avec toi promené,
Ne sillonnera plus les prés et le rivage.
Tes regards, ton murmure, obscur et doux langage,
N'inquiéteront plus nos soins officieux;
Nous ne recevrons plus avec des cris joyeux
Les efforts impuissants de ta bouche vermeille
A bégayer les sons offerts à ton oreille.
Adieu dans la demeure où nous te suivrons tous,
Où ta mère déjà tourne ses yeux jaloux.

Nous n'en finirions pas de citer les fragments semblables d'André Chénier. Il s'en trouve dans presque tous ses grands morceaux.

Que serait-ce, si nous voulions, comme il le faudrait pour être complet, parler aussi des poëtes allemands et anglais, des poëtes allemands surtout, qui ont su rendre si admirablement la poésie de la famille, et par conséquent la poésie de l'enfance? Combien de scènes à citer dont le type, le chef-d'œuvre, est la fameuse scène de *Werther*, où l'on voit Charlotte distribuer à ses petits frères et sœurs le pain, le beurre et les confitures! Que de *lieder* délicieusement simples, les uns de Schiller, de Gœthe et des poëtes de second ordre, les autres populaires et anonymes, comme toutes les vieilles choses léguées par la tradition! Et la création unique de Mignon, comment l'oublier quand on parle de l'enfance? Sans entrer dans cette intéressante, mais trop longue étude, convenons que c'est l'Allemagne qui nous a révélé ce genre de poésie dans son réalisme familier, naturel, sans apprêt; convenons enfin que, pour ce thème comme pour beaucoup d'autres, le romantisme même, dont nous allons parler, a dû à la poésie du Nord, à cette poésie du dedans, de la vie de famille, du *heim* des Allemands, du *home*

des Anglais, quelques-unes de ses plus pures inspirations.

— Poésie du xix^e siècle. Dans notre âge qui, en poésie comme en tous les domaines de la pensée, a tout abordé, tout traité, tout épuisé, l'enfance devait avoir ses poëtes; ou, pour mieux parler, il n'y a presque pas un poëte qui n'ait aimé, chanté l'enfance.

Lamartine, trop plein d'amour, de mélancolie, de rêves à l'époque des *Méditations*, n'a abordé que beaucoup plus tard ce thème, cher à l'âge mûr, des souvenirs d'enfance, mais ce fut pour s'y attacher, pour en tirer toute une série de tableaux, les uns frais et tendres, les autres voilés de toutes les tristesses d'une âme facilement abattue. C'est ainsi qu'il a célébré Milly sous mille formes, sa mère, ses « blondes années, » la source dont il a tant de fois, *enfant* rêveur, entendu la goutte harmonieuse

Tomber, tomber et retentir
Comme une voix mélodieuse
Qu'entrecoupe un tendre soupir.

Mais il en est de cette enfance de Lamartine et de tous les morceaux qu'il lui consacre comme de la nature et de l'amour. Tout chez lui n'est vu qu'à travers un voile vaporeux d'harmonie, de rêverie, de molle et vague nonchalance poétique. C'est bien le paysage, mais vu à travers le brouillard, le mirage si vous voulez. De même, c'est bien l'enfance célébrée et racontée à satiété, mais avec fort peu de traits caractéristiques, peu de relief, peu de vie vécue, beaucoup d'ornements d'après coup, inventés ou arrangés par l'imagination plus que par le cœur, pour la phrase plus que d'après le souvenir. C'est une enfance riche, brillante, élégante, mais pâle, froide, malgré tout, et un peu à la manière des figures de keepsake et des beautés d'album, qu'on n'a vues nulle part dans la réalité. Il y a, parmi les morceaux enfantins de Lamartine, un morceau qui, tout célèbre qu'il est, prouve à quel point ce génie était peu fait pour sentir l'enfance et pour la faire parler : c'est l'*Hymne de l'enfant à son réveil*, où se trouvent des naïvetés comme celle-ci :

A cause de cette innocence
Que nous avons sans le savoir!

et des prières comme celle-ci :

Mon Dieu, donne l'onde aux fontaines
Et l'ombre et la rosée aux plaines.

et des antithèses comme :

Que je sois bon, quoique petit!

et mainte autre chose qui, pour être puérile, n'en est pas plus enfantine, — sans parler du fond des idées, qui est une religiosité si fade et si extérieure. Les seuls morceaux vraiment et entièrement beaux qu'on puisse citer pour notre sujet dans Lamartine, ce sont ses souvenirs de sa fille, morte, comme on le sait, à la fleur de l'âge. Mais là, comme l'a dit un autre poëte, ce ne sont plus des vers, ce ne sont que des sanglots, et qui aurait assez de sang-froid pour les soumettre à une puérile critique littéraire? On pleure, on ne juge pas.

Victor Hugo a mérité, dans une au moins des nombreuses phases de son développement poétique, d'être surnommé le poëte de l'enfance. Tout le monde connaît le volume qu'il a si bien intitulé : les *Enfants, livre des mères*, et qui est composé de la fleur de ses morceaux relatifs à l'enfance; il faudrait le citer tout entier. Nous ne citerons que deux pièces indiquant bien les deux genres de sujets entre lesquels il choisit alors, tantôt dans ses propres souvenirs d'enfance, tantôt dans un tableau pris en dehors et peint d'après nature. Que veut-on de plus complet en raccourci que ce morceau : la *Vache :*

Une vache était là tout à l'heure arrêtée,
Superbe, énorme, rousse, et de blanc tachetée,
Douce comme une biche avec ses jeunes faons.
Elle avait sous le ventre une foule d'*enfants*, [sailles,
D'*enfants* aux dents de marbre, aux cheveux en brous-
Frais et plus charbonnés que de vieilles murailles,
Qui, bruyants, tous ensemble à grands cris appelant
D'autres, qui, tout petits, se hâtaient en tremblant,
Dérobant sans pitié quelque laitière absente,
Sous leur bouche joyeuse et peut-être blessante
Et sous leurs doigts pressant le lait par mille trous,
Tiraient le pis fécond de la mère au poil roux.
Elle, bonne et puissante, et de son trésor pleine,
Sous leurs mains par moments faisant frémir à peine
Son beau flanc plus ombré qu'un flanc de léopard,
Distraite, regardait vaguement quelque part.

Quand il interroge ses propres souvenirs, il est plus précis, plus réaliste, plus ému aussi. C'est là surtout que paraît l'avantage qu'il a sur Lamartine en ce genre. Lamartine n'a certainement écrit sur Milly rien qui égale les *Feuillantines* de Victor Hugo. Jugeons par quelques strophes d'un morceau adressé à son frère Eugène Hugo, mort si jeune et si malheureusement :

Tu dois te souvenir des vertes Feuillantines,
Et de la grande allée où nos voix enfantines,
Nos purs gazouillements [taines,
Ont laissé dans les coins des murs, dans les fon-
Dans le nid des oiseaux et dans le creux des chênes
Tant d'échos si charmants!

O temps! jours radieux! aube trop tôt ravie!
Pourquoi Dieu met-il donc le meilleur de la vie
Tout au commencement?
Nous naissions! On eût dit que le vieux monastère
Pour nous voir rayonner ouvrait avec mystère
Son doux regard dormant.

T'en souviens-tu, mon frère? Après l'heure d'étude,
Oh! comme nous courions dans cette solitude!
Sous les arbres blottis,
Nous avions, en chassant quelque insecte qui saute,
L'herbe jusqu'aux genoux, car l'herbe était bien
Nos genoux bien petits. [haute,

Vives têtes d'*enfants* par la course effarées,
Nous poursuivions dans l'air cent ailes bigarrées :
Le soir, nous étions las;
Nous revenions, jouant avec tout ce qui joue,
Frais, joyeux, et tous deux baisés à pleine joue
Par notre mère, hélas! [hommes!

Elle grondait : — Voyez comme ils sont faits, ces
Les monstres! Ils auront cueilli toutes nos pommes.
Pourtant nous les aimons.
Madame, les garçons sont le souci des mères;
Car ils ont la fureur de courir dans les pierres,
Comme font les démons!

Puis un même sommeil, nous berçant comme un hôte,
Tous deux au même lit nous couchait côte à côte;
Puis un même réveil.
Puis, trempé dans un lait sorti chaud de l'étable,
Le même pain faisait rire à la même table
Notre appétit vermeil.

Arrêtons-nous là pour cette période. Plus tard, Victor Hugo a repris son thème favori, l'*enfant*, non plus pour dire :

Ah! qu'il est beau l'*enfant*, avec son doux sourire!

et pour chanter l'*enfant* en général, mais pour parler des siens. On sait comment il l'a fait. Mais plus tard encore, quand il eut perdu sa fille bien-aimée, quelque temps après son mariage, il creusa plus avant encore dans cette mine désormais si douloureuse pour lui, et c'est alors qu'il écrivit quelques-unes des pages immortelles de ses *Contemplations;* il atteint là à une profondeur et à une amertume de vérité navrantes autant que la parole humaine peut l'être :

Elle avait dix ans et moi trente,
J'étais pour elle l'univers!
Oh! comme l'herbe est odorante
Sous les arbres profonds et verts.

Elle avait l'air d'une princesse,
Quand je la tenais par la main;
Elle cherchait des fleurs sans cesse
Et des pauvres dans le chemin.

Elle donnait comme on dérobe,
En se cachant aux yeux de tous.
Oh! la belle petite robe
Qu'elle avait, vous rappelez-vous?

Ailleurs, quel tableau gracieux, quel frais souvenir, qui va rendre le deuil plus déchirant encore :

Elle avait pris ce pli, dans son âge enfantin,
De venir dans ma chambre un peu chaque matin.
Je l'attendais ainsi qu'un rayon qu'on espère.
Elle entrait et disait : Bonjour, mon petit père,
Prenait ma plume, ouvrait mes livres, s'asseyait
Sur mon lit, dérangeait mes papiers et riait,
Puis soudain s'en allait comme un oiseau qui passe.
. . . .
Oh! que de soirs d'hiver radieux et charmants
Passés à raisonner langue, histoire et grammaire,
Mes quatre *enfants* groupés sur mes genoux, leur
[mère
Tout près, quelques amis causant au coin du feu.
Et dire qu'elle est morte! Hélas! que Dieu m'as-
[siste!

Mais bornons-nous. Victor Hugo nous séduirait trop longtemps, si nous n'y prenions garde. Voici Alfred de Musset : celui-là n'est pas le poëte de la famille, l'amant des descriptions d'intérieur et de vie bourgeoise. Et cependant celui-là aussi a eu son sourire pour l'enfance; lisez plutôt *Une bonne fortune*. Il est même étonnant qu'Alfred de Musset,

Ayant toujours aimé cet âge à la folie,

(c'est lui qui le dit), en ait si peu parlé et n'ait presque dit autre chose que :

C'est mon opinion de gâter les *enfants*.

Citons pourtant un fragment qui vaut bien des pièces : c'est l'épisode de la laitière dans la *Coupe et les lèvres :*

Le cher ange dormait les lèvres demi-closes
(Les lèvres des *enfants* s'ouvrent comme des roses
Au souffle de la nuit). Ses petits bras lassés
Avaient dans son panier roulé les mains ouvertes,
D'herbes et d'églantine elles étaient couvertes.

Et le reste qu'on ne peut lire sans une tendre émotion.

Après nos trois grands poëtes lyriques, il faudrait en citer plusieurs encore qui ont consacré à l'enfance leurs plus beaux chants et quelques-unes de leurs meilleures inspirations. Chacun la célèbre à sa manière; depuis Auguste Barbier, immortalisant le « pâle voyou, » ce prototype de Gavroche, qui, dans sa trivialité, a par moments sa poésie, son héroïsme, jusqu'à M^me Desbordes-Valmore, écrivant les ravissantes pages qu'on sait pour ses blonds *enfants* et leur contant ses jolies histoires. Qui ne sait par cœur le *Petit Savoyard* de Guiraud, cette pièce d'une sensibilité vraie quoique un peu commune, et la *Pauvre fille* de Soumet? Il y a des morceaux bien moins connus et bien plus dignes de l'être par leur exquise originalité. Tel est ce portrait d'*enfant* si admirablement tracé par Sainte-Beuve :

Toujours je la connus pensive et sérieuse :
Enfant, dans les ébats de l'enfance joueuse,
Elle se mêlait peu, parlait déjà raison,
Et quand ses jeunes sœurs couraient sur le gazon,
Elle était la première à leur rappeler l'heure,
Et dire qu'il fallait regagner la demeure,
Qu'elle avait de la cloche entendu le signal,
Qu'il était défendu d'approcher du canal,
De passer en jouant trop près de la volière.
Et ses sœurs l'écoutaient.

Relisez aussi ce qu'il dit de sa propre enfance :

De son jeune matin si voilé de mystères,

et les longs discours que feu sa bonne tante

Lui faisait tout *enfant*, durant les soirs d'hiver,
Dans sa ville natale, à Boulogne-sur-Mer.

Il y a là tout un passage et une scène d'intérieur d'une beauté calme, recueillie et presque monotone qui offre le plus grand charme.

Oublierons-nous Béranger et son enfance si éprouvée, malingre, chétive, et en apparence si loin de faire présager l'avenir qui la devait suivre? Chacun sait les deux ou trois refrains qu'elle a inspirés au chansonnier, depuis la *Fée* jusqu'au *Quatorze juillet*.

Un des poëtes qui ont su encore trouver quelque chose de neuf en un sujet si ancien, c'est André Lemoyne, dans son *Renoncement*. Une femme qui vient d'avoir trente ans rêve à sa jeunesse passée, à la beauté qui lui reste, au peu de jouissances qu'elle a eu, et cette rêverie ne vaut rien pour elle évidemment, quand tout à coup elle vient d'entendre

Une voix que d'abord elle écoute en songeant
Comme un écho profond du cœur qui se réveille.
Mais la voix se rapproche. Elle chante à l'oreille.
C'est l'appel ingénu d'une petite fille
Qui descend du berceau. Voyant qu'on l'oubliait,
Elle entr'ouvre la porte et d'un air inquiet,
Pieds nus sur le tapis, demande qu'on l'habille.
La mère l'aperçoit, l'enferme dans ses bras,
L'étouffant de baisers dans ses chaudes étreintes.
. . . .
Son *enfant* la regarde et ne la comprend pas.
. . . .
Comme on voit lentement se relever les fleurs
Après l'orage, ainsi la femme se relève :
Enfant, pardonne-moi, je sors d'un mauvais rêve,
Répond-elle tout bas, souriant dans ses pleurs.
. . . .
Le sacrifice est fait, le grand combat fini,
Et la mère triomphe : elle a vaincu la femme!

Il y aurait à citer aussi parmi les dédicaces aux *enfants*, — et il y en a de bien belles dans tous les temps, — celle de J. Lefèvre-Deumier, modèle de simplicité, sans rien de commun ni d'usé, plein de traits de grâce et d'enjouement, de fines railleries et de bonhomie spirituelle ou touchante, qui se termine par ce joli vers :

Votre mémoire, *enfants*, c'est là ma renommée.

D'autres poëtes ont vu l'*enfant* sous des couleurs plus sombres. Les réalistes en particulier ont quelquefois, souvent même, enlaidi la réalité; ils n'ont pas toujours épargné l'enfance. Un grand poëte, qui n'est pas plus réaliste que le contraire, parce qu'avant tout il est lui-même, Leconte de Lisle, a écrit avec sa vigueur incomparable un ou deux morceaux qui appartiennent à notre sujet, et qui tranchent certainement avec le ton ordinaire des morceaux inspirés par l'enfance. En voici un des plus remarquables :

LE PRÉSAGE.

C'était une adorable *enfant :* œil noir et doux,
Lèvre en fleur, entr'ouverte avec un frais sourire,
Tout un charme vivant qui ne se peut décrire.
Un petit chien soyeux jouait sur ses genoux.
Après avoir longtemps lissé ses fines tresses,
L'avoir serré contre elle en disant : Mon amour!
La despote aux grands yeux, belle comme le jour,
Le mordit jusqu'au sang au milieu des caresses;
Puis, redoublant de soins flatteurs pour apaiser
L'humble gémissement qui lui plaisait dans l'âme,
Elle le consola d'un rapide baiser.
Et je vis que c'était déjà toute la femme.
L'amour dans le caprice et dans la cruauté,
Telle que Dieu l'a faite et pour l'éternité.

Avouons-le, nous avons moins de goût à cette amère et violente misogynie qui poursuit la femme dans l'*enfant* qu'aux bonnes et simples poésies qui chantent l'*enfant* vrai, naturel, ni ange ni démon; les *enfants* terribles ou le Fanfan Benoîton nous plaisent moins encore que les *enfants* savants, pédants ou dévots, les Éliacins et en général les *enfants* prodiges. Aussi, pour terminer cette revue, ne pouvons-nous citer un nom plus digne de clore la liste des vrais poëtes, amis des vrais *enfants*, que celui de M. Ratisbonne, l'auteur des *Figures jeunes* et de la *Comédie enfantine*, dont la préface est si gracieuse :

A MES ENFANTS.

J'avais, l'œuvre était hardie,
Traduit, tercets par tercets,
En un poëme français
La *Divine Comédie*.

Que faire? Une tragédie?
Déjà je la commençais,
Mais en vain je m'efforçais;
J'avais la tête engourdie.

Vous étiez là, mes *enfants!*
Vous, ô poëmes vivants,
Chanson et la plus divine!

Et tout doucement séduit,
Sur vos lèvres j'ai traduit
La *Comédie enfantine*.

Après cette préface, il ne faut pas s'étonner si M. Ratisbonne a trouvé les plus heureuses beautés de style, de pensée, de poésie presque chaque fois qu'il a parlé des *enfants*. Il faudrait citer de lui des pages entières à leur adresse, sans compter celles qui, par-dessus leur tête, vont trouver les mères et surtout les mères.

Cette revue est-elle complète? Non, elle ne peut l'être; elle suffira pourtant à guider le lecteur et à prouver que le *Grand Dictionnaire* n'oublie personne, pas même les *enfants*. Quelque vieux célibataire trouvera peut-être l'article un peu long mais pas une mère ne sera de cet avis; toutes trouveront parfaitement naturel qu'on fasse quelque faveur à ces pauvres petits *enfants* qu'on ne gâte jamais assez. L'exemple vient de haut : *Sinite parvulos...!*

On trouvera dans le volume miniature de M. Deschanel, en prose et en vers, sous le titre : le *Bien et le mal qu'on a dit des enfants*, beaucoup de bien et très-peu de mal. M. Deschanel a trop d'esprit pour se brouiller avec ses lectrices, surtout avec ses auditrices.

— *Les enfants dans les œuvres dramatiques.* Assurément la grâce du jeune âge, la naïveté enfantine, les qualités charmantes, les défauts plus charmants encore de la première jeunesse doivent être pour l'art dramatique un élément précieux et une source intarissable de tableaux tour à tour agréables et touchants. Il semble que la tragédie y ait dû chercher souvent des scènes de repos et de calme au milieu des péripéties terribles qu'elle se plaît à accumuler; il semble que la comédie, elle aussi, eût dû plus d'une fois demander le sujet de ses plus vives peintures à ce plaisant abrégé de l'homme, à cette miniature de caractère, résumant en lui le germe de toute qualité et de tout travers, sauf la réflexion et la dissimulation. Cependant, jusqu'à notre époque, peu de poëtes dramatiques y ont songé; nous allons en donner les raisons et signaler les exceptions célèbres que nous offrent les littératures anciennes et modernes.

La tragédie grecque, toute religieuse à son début, hommage aux dieux plus encore que spectacle profane, resta longtemps fidèle à ses origines sacrées : longtemps le sujet de ses majestueux tableaux fut la lutte de l'homme contre la dure fatalité, la sanglante expiation. Eschyle, dans son *Prométhée*, dans ses *Sept chefs*, dans ses *Perses*, dans son *Orestie*, est théologien en même temps que poëte. Sophocle, plus humain, montre encore les héros ployant sous la loi impitoyable du sort, pour se relever, il est vrai, par un robuste effort d'énergie virile. Dans ces sombres poëmes, plus voisins du monde surnaturel que de la vie ordinaire, il y avait peu de place pour les scènes de famille, pour l'intérieur paisible de l'existence domestique et les spectacles du foyer. Euripide le premier, qui fit un peu descendre la tragédie du ciel sur la terre, devait ouvrir à son drame l'intimité de la demeure et chercher plus près de l'homme le secret des larmes. Poëte romanesque, comme l'a appelé La Harpe, qui cette fois tombait juste, il devait poursuivre le roman partout où il se glisse, dans les sentiments les plus naturels et les plus tendres, dans les affections du sang. Il fit *Ion*.

L'intrigue en est fort compliquée. Créuse, fille du roi d'Athènes, a cédé jadis à la passion du dieu Apollon. « Tu vins à moi, s'écrie-t-elle dans un monologue passionné, avec ta chevelure dorée, dans tout ton éclat, lorsque je remplissais mon sein et ma robe d'une brillante moisson de fleurs; tu me saisis dans tes bras, tu m'entraînas au fond d'un antre, appelant à grands cris ma mère; tu m'entraînas, dieu ravisseur, possédé de la fureur de Vénus. » De cette violence divine est né un fils, Ion, qu'elle a exposé. C'est lui qu'Euripide nous montre, sortant de l'enfance, sans être encore entré dans la jeunesse, prêtre d'Apollon, son père, paré de toutes ses grâces, ornant l'autel du dieu, balayant et arrosant le parvis sans craindre de rabaisser la dignité tragique en sa personne, et prononçant des chants admirables dans leur poésie familière. « Viens, nouvel ornement de la terre, superbe laurier, viens, prête-moi ton ministère pour effacer les souillures de ce sol sacré. O rameaux, cueillis près du temple, dans les jardins du dieu, en ce lieu où, entretenue par de célestes rosées, une source éternelle arrose la chevelure sainte du myrte, c'est avec vous que je balaye le vestibule d'Apollon tous les jours, au premier essor de l'aile rapide du soleil, empressé de remplir ma tâche accoutumée... Mais quoi, déjà accourent, déjà ont quitté leur retraite les oiseaux du Parnasse. Oiseaux, je vous le défends, ne vous posez point sur ce faîte superbe, n'entrez point dans cette riche enceinte. Mon arc va t'atteindre, héraut de Jupiter, dont toute la troupe ailée fuit les serres victorieuses. Et toi, cygne, qui vogues comme en ramant vers l'autel, porte ailleurs tes pieds de pourpre; ta lyre, émule de celle d'Apollon, ne te déroberait point à mes traits; fuis, te dis-je, gagne à tire d'aile les marais de Délos, ou bien ton sang étouffera ton chant harmonieux. Et cet autre oiseau qui s'approche, que veut-il? Suspendre à la voûte un lit de chaume pour sa jeune famille? Tremble au frémissement de cet arc... Ma main se refuse à vous ôter la vie, oiseaux, qui nous apportez la parole et les volontés des dieux. Mais il faut bien que je m'acquitte envers Phœbus

des soins que je lui dois et que je serve qui me nourrit. » Nous n'analyserons pas l'intrigue compliquée de ce drame ; mais il y a, entre la mère et le fils qu'elle cherche et qu'elle ne reconnaît point, un dialogue dont Racine n'a pas assez peut-être imité la belle simplicité :

CRÉUSE. Qui êtes-vous ? Que celle qui vous a mis au jour doit être heureuse !

ION. On m'appelle le serviteur du dieu, et je le suis, ô femme !

CRÉUSE. Lui avez-vous été donné ou bien vendu comme escla ?

ION. Je l'ignore : ce que je sais, c'est que j'appartiens à Ap n.

CRÉUSE. Est-ce en temple que vous faites votre demeure ?

ION. Ma maison est celle du dieu, partout où m'y surprend le sommeil.

Scène touchante encore lorsqu'on apporte à Ion le berceau dans lequel il fut exposé. « Des larmes coulent de mes yeux à la vue de ce berceau, où, pour cacher sa honte, me déposa secrètement celle qui m'avait fait naître. Hélas ! elle me refusa son sein, et reçu dans ce temple, *enfant* inconnu, j'y fus dévoué à un service inconnu. Je ne me plains point d'Apollon, mais de la fortune qui m'a été cruelle. Ce temps où, dans les bras maternels, je devais goûter les premières délices de la vie, je l'ai passé loin d'une mère, privé de cette douce nourriture que j'en attendais... » Dans tout ce rôle, le poëte grec a su se tenir avec un art merveilleux à une distance égale de la naïveté excessive et d'une précocité fâcheuse de raison et de langage.

La pompe de notre tragédie classique semblait devoir exclure absolument de pareils spectacles. Cependant Racine, dont le sens esthétique allait s'élargissant de jour en jour, ne put rester insensible à ce charme, et dans cette même *Athalie* où il inaugurait aussi la pompe du spectacle et même le mélodrame (scène de la prophétie), il introduisit un jeune prêtre à l'image de Ion, Joas. Le dialogue d'Athalie et de Joas est trop connu pour que nous le citions ici. Mais remarquons d'abord que la sévérité des mœurs judaïques, la terrible gravité de l'histoire biblique d'Athalie le forçaient à renoncer d'abord à la plupart des grâces du modèle. Aussi rien dans *Athalie* de cette séduisante exposition de l'*Ion*, de cette peinture riante du temple au lever du jour ; rien de ce naïf épanchement du jeune homme. Et quand Joas est mis en présence d'Athalie, le dialogue a tantôt des naïvetés un peu trop puériles, tantôt des tours sentencieux et d'une prétentieuse noblesse.

Dieu laissa-t-il jamais ses *enfants* au besoin ?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture.
. . . .
Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.

Ici, Joas récite sa leçon. Que je l'aime mieux dans ces vers, qui sont bien de son âge :

Quelquefois à l'autel
Je présente au grand prêtre ou l'encens ou le sel,
J'entends chanter de Dieu les grandeurs infinies,
Je vois l'ordre pompeux de ses cérémonies.

Il devait appartenir au génie multiple et immense de Shakspeare de mêler l'*enfant* aux drames gracieux ou terribles qu'il copie sur la nature. Ses héroïnes, d'abord, sont bien souvent des *enfants*. Juliette, l'*enfant* admirablement passionnée de l'Italie :

Quinze ans ! ô Roméo, l'âge de Juliette !

Desdémona, la fleur à peine éclose et déjà moissonnée ; Ophélie, qui ne sort de l'enfance que pour trouver la folie sur le seuil, et qui meurt en bagayant doucement un refrain, dans son égarement poétique. Il a mis ailleurs encore l'enfance ; il n'a pas craint de la placer, souriante, folâtre, railleuse, au milieu des scènes sanglantes de son *Richard III*. Ce contraste est poignant. Un poëte français en a été vivement pénétré, et il a essayé d'en enrichir notre théâtre : c'est Casimir Delavigne. Ses *Enfants d'Edouard* ne sont que le long et ingénieux développement de l'horrible caractère de Glocester, ce Tartufe sanguinaire, opposé à l'âme douce d'Édouard, à l'insouciance rieuse du jeune Richard. L'exécution est un peu faible peut-être et le tableau paraît pâle auprès des orgies de la palette de Shakspeare ; cependant l'idée est si heureuse et, il faut le dire, si bien suivie, que le drame émeut et remue profondément. Quelques mièvreries ici, là quelque vulgarité. Malgré tout, l'œuvre a sa beauté, depuis la première scène, où se peint en détails pleins d'esprit et de charme la pétulance du jeune duc, la victime qu'on pare pour le sacrifice, jusqu'au dénoûment que nous montre la joie touchante des deux captifs rêvant à la prochaine délivrance, tandis que derrière la porte l'assassin attend l'ordre de frapper. Plus récemment, dans le *Supplice d'une femme*, M. E. de Girardin, doublé d'Alexandre Dumas fils, a montré combien la présence d'un *enfant* peut ajouter au pathétique des scènes les plus déchirantes. Il n'était personne dans la salle qui ne fût vivement ému, lorsque la petite fille venait souriante se jeter dans les bras de son père abîmé de douleur, surtout lorsque ce père était l'admirable acteur Régnier.

La comédie n'a pas moins à profiter de cet élément qu'elle s'est trop longtemps refusé. Molière a mis un *enfant* dans son théâtre ; mais la petite Louison du *Malade imaginaire* est moins un caractère qu'un ressort dramatique. Le grand poëte comique a voulu surtout nous montrer ce qu'est devenue la maison d'Argan, tandis que le malade prend ses éternels clystères, et à quel point en est venu l'égoïsme de ce père, qui ne craint pas d'employer les moyens les plus bas pour espionner ce qui se passe autour de lui. C'est un auteur contemporain, Sardou, qui, le premier, dans la *Famille Benoîton*, a fait d'un *enfant* un des principaux rôles de sa pièce. Fanfan Benoîton est devenu célèbre. Il le méritait. C'est un type, en effet, que ce petit personnage qui déjà résume en lui tous les vices de sa déplorable famille. Boursier peu scrupuleux, comme M. son papa, il spécule sur les timbres-poste et écrase le marché de ses valeurs ; sportman précoce, il va aux courses, en revient fumant un cigare gros comme lui et titubant sur ses petites jambes avinées. Monsieur parle l'argot comme ses sœurs, monsieur fouille dans le coffre-fort comme papa dans les poches des actionnaires. C'est un fruit pourri avant d'être mûr. Sardou a fait en cela œuvre de poëte comique ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, ces *enfants* là ne sont pas les vrais *enfants*.

— *Théâtres d'enfants*. S'il faut en croire Martial (XIV, 202), il en exista dans l'antiquité. Chez nous, le premier exemple d'une troupe dramatique d'*enfants* ne paraît pas devoir remonter au delà de Louis XIV, qui autorisa un organiste de Troyes, nommé Raisin, à en établir une. Il paraît même que c'est dans cette compagnie, dont l'histoire d'ailleurs a fait peu de bruit, que débuta Baron, l'inimitable Baron, dont Molière devait faire plus tard un si grand comédien. Longtemps après, en 1784, s'ouvrit au Palais-Royal, pour l'amusement du jeune comte de Beaujolais, l'un des fils de Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres (Philippe-Egalité), le petit théâtre dit des Petits-Comédiens du comte de Beaujolais. Les acteurs étaient dans l'origine des marionnettes en bois, de trois pieds de haut ; mais, dès 1784, des *enfants* vinrent sur la scène mimer de petits opéras-comiques, tandis qu'on chantait et qu'on parlait pour eux dans la coulisse. La Révolution ayant fait disparaître ce genre de spectacle, les petits comédiens allèrent essayer, mais sans succès, de continuer leurs représentations sur le boulevard de Ménilmontant, en face de la rue Charlot, dans une salle bâtie en 1779 pour les élèves de l'Opéra. De 1788 à 1807 fut ouvert dans la rue de Thionville, maintenant rue Dauphine, le théâtre des Jeunes-Elèves, dirigé par l'auteur et acteur Dorfeuille, et où se jouèrent des pièces enfantines fort variées de tout genre : comédies en vers et en prose, opéras-comiques, drames, vaudevilles, arlequinades, féeries, parades et ballets. Un public jeune et nombreux fréquentait cette petite salle qui, pendant la saison des vacances, était louée à des artistes amateurs, la troupe de l'endroit s'envolant à cette époque vers la province et donnant de ville en ville ses ouvrages en vogue. Le théâtre des Jeunes-Elèves se trouva supprimé brusquement par le décret impérial du 29 juillet 1807. Le même décret, qui d'un trait de plume (nous allions dire d'un coup de sabre), réduisit de vingt-quatre à neuf seulement le nombre des spectacles parisiens, fit aussi disparaître le théâtre des Jeunes-Artistes, situé rue de Lancry, et celui des Jeunes-Comédiens, installé au jardin des Capucines, ou fut percée la rue de la Paix, que la liberté des théâtres proclamée lors de la Révolution avait fait surgir en même temps que bien d'autres plus importants. Vers 1812, le Genevois Comte, qui plus tard s'intitulait pompeusement *physicien du roi*, enhardi par ses succès à la salle des Jeunes-Elèves de la rue de Thionville, où il s'était installé pendant quelque temps, jeta les fondements de son théâtre des Jeunes-Comédiens, théâtre spécialement consacré à l'enfance, et dont les scènes dramatiques étaient remplies de la morale la plus pure. Un privilége qu'il obtint de 1814 à 1815 lui permit de faire jouer « à travers un rideau de gaze » des pièces complètes. Malgré cette espèce de restriction apportée par l'autorité à son privilége, restriction qui devait nécessairement nuire à l'intérêt de ses petits drames, il tenta l'aventure d'abord à la cour des Fermes, dans un caveau d'un bâtiment dépendant aujourd'hui de l'imprimerie Paul Dupont, puis à la salle du Mont-Thabor, ou ancien Cirque-Olympique, que MM. Franconi venaient d'abandonner. Le peu de réussite obtenu dans ce dernier lieu le ramena à la cour des Fermes. Puis, confiant le soin de ses scènes enfantines à un subdélégué, il quitta la France et parcourut successivement la Hollande, l'Autriche, l'Angleterre. Tout en voyageant, l'idée de devenir le créateur d'un théâtre destiné à corriger les défauts de l'enfance et de la jeunesse ne l'avait pas quitté. De retour à Paris, il obtint, à force de sollicitations, un privilége qui lui permit de réaliser son projet favori, c'est-à-dire d'établir un théâtre moral, où la troupe comme le public se composerait d'*enfants*. Bientôt le passage des Panoramas vit s'élever, par ses soins, une nouvelle scène et une salle, véritable bonbonnière, où une série de jolies pièces, empruntées à Berquin ou dues à la verve d'Émile Vanderburch, forma bientôt un répertoire enfantin et moral. Des contrariétés locales l'ayant forcé de quitter le passage des Panoramas, il choisit un nouveau terrain sur l'emplacement du passage Choiseul, qui se construisait alors ; et là, le 26 décembre 1826, il inaugura une salle deux fois plus vaste que la précédente. Son répertoire s'étendit peu à peu. Il s'enrichit de féeries, d'opéras-comiques et autres pièces amusantes dues à des auteurs en renom. D'abord appelé théâtre des Jeunes-Artistes, puis théâtre des Jeunes-Elèves de M. Comte, et fondé sur une grande échelle, ce spectacle prit rang parmi les divertissements parisiens les plus courus et fut pendant longtemps la passion des *enfants*, et pourquoi ne pas le dire ? de bien des parents. Il avait pris pour devise ces deux vers fort honnêtes :

Par les mœurs, le bon goût, modestement il brille,
Et sans danger la mère y conduira sa fille.

Mais un jour l'autorité s'avisa de changer tout à coup les conditions de l'entreprise : elle enjoignit au directeur de prendre des interprètes moins jeunes. Quelques déjazets à qui les dents n'étaient pas encore toutes venues, quelques pères nobles qu'on avait oublié de sevrer furent renvoyés en nourrice. Des acteurs et des actrices hauts comme père et mère remplacèrent la troupe enfantine ; mais, hélas ! en 1855, le nom et la spécialité de ce théâtre unique durent disparaître par suite d'une mesure administrative (v. COMTE [théâtre]). Depuis lors, les théâtres d'*enfants* ont été interdits. Nous ne pouvons faire entrer dans cette catégorie le théâtre des Jeunes-Artistes, situé rue de la Tour-d'Auvergne, école pour les jeunes gens qui se destinent au théâtre, pépinière pour les directeurs, et où se jouent les pièces de l'ancien et du nouveau répertoire devant un public de parents et d'amis. Malgré le décret de 1864, qui prétend proclamer la liberté des théâtres, les troupes d'*enfants*, destinées à jouer devant un public d'*enfants* des pièces enfantines, sont pour le moment proscrites de notre scène française.

— *Théâtre des Enfants-Comiques*. Ce petit théâtre, qui n'était sans doute qu'une sorte de *boui-boui*, comme l'époque révolutionnaire en vit éclore un si grand nombre, et qui s'ouvrit dans les derniers mois de l'année 1791, était situé sur le boulevard du Temple, tout à fait à côté du café Turc. On ne possède aucun renseignement sur les artistes qui composaient son personnel, mais on connaît les titres de quelques-unes des pièces qui y ont été représentées : les *Femmes rusées*, comédie en un acte ; les *Etats généraux* (!), mélodrame en deux actes ; le *Triomphe de l'Amour*, « opéra, avec un ballet ; » le *Vieux malade* ; le *Printemps* ; le *Billet perdu*, comédie en un acte ; la *Jolie servante* (sans doute la *Servante maîtresse*) ; le *Maréchal* (probablement le *Maréchal ferrant*, de Philidor) ; l'*Amour au village*, opéra en un acte ; les *Faux inconstants*, les *Diamants*, l'*Heureux malheur*, etc.

Le théâtre des Enfants-Comiques, où, évidemment, la comédie était jouée par de tout jeunes *enfants*, ne vécut que quelques mois, et l'on n'en entendit plus jamais parler par la suite.

— Bibliogr. Scævola Sammarthanus, *Pædotrophia, sive De puerorum educatione libri duo* (Paris, 1584, in-8°) ; Locke, *Of the education of the children* (Londres, 1693, in-12), traduit en français par Coste (1695) ; Dethar-ding, *De prærogativis sanitatis infantium plebeiorum præ sanitate infantium nobilium* (1737, in-4°) ; Andry, *Orthopédie* ou l'*Art de corriger dans les enfants les difformités du corps* (Paris, 1742, 3 vol. in-12) ; Spielmann, *De optimo infantis recens nati alimento* (1753, in-4°) ; Brouzet, *Essai sur l'éducation médicinale des enfants* (Paris, 1754, 2 vol. in-12) ; Desessartz, *Traité de l'éducation corporelle des enfants* (Paris, 1759, 1 vol. in-12) ; Buchan, *Dissertatio de infantum vita conservanda* (Edimbourg, 1761, in-8°) ; Camper, *De infantum regimine* (1762, in-4°) ; Heinrich, *De prærogativa infantum rusticorum et plebeiorum præ nobilium et divitum, ratione sanitatis* (Vienne, 1765, in-8°) ; Hoin, *Mémoire sur la vitalité des enfants* (Paris, 1765, 1 vol. in-8°) ; Ludwig, *Programma de contentione studiorum in puerili ætate cavenda* (Leipzig, 1767, in-8°) ; Raulin, *De la conservation des enfants*, ou les *Moyens de les fortifier, de les préserver et de les guérir des maladies, depuis l'instant de leur existence jusqu'à l'époque de la puberté* (Paris, 1768, 2 vol. in-8°) ; Baget, *Ergo infantum vagitus cunarum successionibus compescere noxium* (Paris, 1771, in-4°) ; Baloxserd, *Dissertations sur cette question : Quelles sont les causes principales de la mort d'un aussi grand nombre d'enfants ?* (Genève, 1775, in-8°) ; Layard, *Pharmacopæ in usum gravidarum, puerperarum et infantum recens natorum* (1776, in-8°) ; Nehr, *Quare plerique moriuntur infantes, et eorum qui adolescunt quare plures sunt morbosi* (Prague, 1778, in-8°) ; Rousseau, *Emile*, ou *De l'éducation* (Genève, 1782) ; Borek, *Programma de veterum Romanorum in educandis liberis solertia* (1784, in-4°) ; Schumann, *Epistola de erroribus quibusdam educationis infantum tenellorum a perverso amore parentum oriundis* (1789, in-8°) ; De Buchner, *Observationes quædam circa methodum quam in veterum præceptis ad educationem hominum physicam applicandis observant recentiores* (1790, in-4°) ; Zuccharini, *Dissertatio de causis increscentis quotidie mortalitatis ex moderna educatione ac nutritione infantum desumptis* (1792, in-4°) ; Saucerotte, *De la conservation des enfants pendant la grossesse et de leur éducation physique jusqu'à l'âge de six ou huit ans* (Paris, 1797, in-16) ; Desessartz, *Traité de l'éducation corporelle des enfants*, ou *Réflexions pratiques sur les moyens de procurer une meilleure constitution aux citoyens* (Paris, 1799, 1 vol. in-8°) ; Frank, *Traité sur la manière d'élever sainement les enfants, fondée sur les principes de la médecine et de la physique* (1799, 1 vol. in-8°) ; Moreau (de la Sarthe), *Quelques réflexions philosophiques et médicales sur l'éducation physique et médicale des enfants* (Paris, 1800, in-8°) ; Hufeland, *Guter rath an mütter* (Berlin, 1803, in-8°) ; Leroy, *Médecine maternelle*, ou l'*Art d'élever et de conserver les enfants* (Paris, 1805, 1 vol. in-8°) ; Ranque, *Essai sur la détermination des prédominances organiques dans les différents âges, et particulièrement dans l'enfance* (Paris, 1805, in-4°) ; Paligan, *Quelques considérations sur l'usage des substances alimentaires animales et toniques dans la première enfance* (Paris, 1804, in-4°) ; Desbordeaux, *Nouvelle orthopédie*, ou *Précis sur les difformités que l'on peut prévenir ou corriger chez les enfants* (Paris, 1805, 1 vol. in-18) ; Baumes, *Des convulsions dans l'enfance* (Paris, 1805, 1 vol. in-8°) ; Rey, *Essai sur l'hygiène des enfants* (Paris, 1807, in-4°) ; Jean, *Considérations générales sur l'hygiène des enfants* (1812, in-4°) ; Prévot-Leygonie, *Essai sur l'éducation physique des enfants* (Paris, 1813, in-4°) ; Salgues, l'*Ami des mères de famille*, ou *Traité de l'éducation physique et morale des enfants* (Paris, 1815, 1 vol. in-8°) ; Friedlander, *De l'éducation physique de l'homme* (Paris, 1815, 1 vol. in-8°) ; Piquet, *Essai sur l'hygiène des enfants* (Paris, 1815, in-4°) ; Virey, ENFANCE, dans le *Dict. des sciences médic.* (1816) ; Casper, *Beitraege zur Medicin* (Berlin, 1825, in-8°) ; Ratier, *Essai sur l'éducation physique des enfants* (Paris, 1821, in-8°) ; Delerm, *De l'inutilité du maillot et des avantages de l'allaitement maternel* (Montpellier, an XII, in-4°) ; Lacoux, *Education sanitaire des enfants* (Paris, 1827, in-8°) ; Chailly, *De l'éducation physique des enfants depuis la naissance jusqu'au sevrage* (Paris, 1844, in-8°) ; Donné, *Conseils aux mères sur la manière d'élever les enfants nouveau-nés* (1857, in-18) ; Béclard, *Hygiène de la première enfance* (Paris, 1852, in-18) ; Barré, *Hygiène du premier âge* (Paris, 1861, in-4°) ; Richard, *Traité de l'éducation physique des enfants à l'usage des mères de famille* (Lyon, 1860, in-18) ; Combe, *The management of infancy* (1860, in-8°) ; Chavasse, *Advice to a mother* ou *The management of her offspring* (Londres, 1860, in-12) ; Bertillon, *Etudes statistiques sur la première enfance* (1858) ; Bouchut, *Hygiène de la première enfance* (Paris, 1865, in-18) ; les *Traités d'hygiène* de Foye, de Londe, de Michel Lévy, de Becquerel, etc. ; et Caron, *Puériculture* (Paris, 1869, in-18).

Etmuller, *Valetudinarium infantile* (Leipzig, 1675, in-4°) ; Harris, *De morbis acutis infantum* (1689, in-8°) ; Stahl, *De infantum affectibus* (Hale, 1705, in-4°) ; Weissius, *De abusu purgantium in recens natis* (1737, in-4°) ; Wolf, *De causis cur frequentius ægrotent infantes lautioris quam pauperioris conditionis* (Altorf, 1738, in-4°) ; Lichtenberger, *De infantum recens natorum mali regiminis correctione, eorumdemque morborum præcipuorum correctione* (1741, in-4°) ; Wogbecker, *De venæ apud infantes sectione* (1749, in-4°) ; Hoffmann, *Dissertatio exhibens praxin clinicam morborum infantium* (Genève, 1753, in-fol.) ; Missa, *Observations sur l'usage mal entendu des testacés dans les maladies aiguës des enfants* (Paris, 1755, in-12) ; Schulze, *De morbis infantum ex matrum indulgentia* (Gœttingue, 1758, in-4°) ; Juncker, *De morbis infantum* (1746, in-4°) ; *De morbis puerorum* (1746, in-4°) ; *De quatuor præcipuis infantum morbis compendiaria methodo curandis* (Halle, 1758, in-4°) ; Boerhaave, *Traité des maladies des enfants* (Paris, 1768, in-12) ; Oehme, *De morbis recens natorum chirurgicis* (Leipzig, 1773, in-4°) ; Pockh, *De regimine infantum neonatorum* (1775, in-8°) ; Guenet, *Instruction abrégée sur les maladies des enfants* (1777). Louis XVI avait fait distribuer, en 1776, des boîtes de médicaments dans les villages où sont allaités les enfants enregistrés au bureau général des nourrices de Paris. Guenet, invité par Lenoir, alors lieutenant général de police, à donner une instruction abrégée sur les maladies des enfants et à indiquer la manière d'employer les médicaments contenus dans ces boîtes, répondit parfaitement aux vues du magistrat. Son instruction est un guide bon à consulter. Armstrong, *Essay on The diseases most incident to children* [*Essai sur les maladies communes des enfants*] (Londres, 1777, in-8°) ; de Rosenstein, *Traité des maladies des enfants* (Paris, 1778, 1 vol. in-8°) ; Logan, *De morbis infantum arcendis et curandis* (Edimbourg, 1780, in-8°) ; Lapendorp, *Observationes de ano infantum imperforato* (Lyon, 1781, in-4°) ; Murray, *Difficultates in curatione morborum infantilium obvenientes* (1782, in-4°) ; Jameson, *De infantum morbis ab infantia ortis* (Edimbourg, 1731, in-8°) ; Underwood, *Treatise on the diseases of children* (Londres, 1784, in-8°) ; Muller, *Vitia quædam circa infantum educationem physicam commissa* (Paris, 1788, in-4°) ; Baumes, *Traité des convulsions dans l'enfance* (Paris, 1789, in-8°) ; Baumes, *Mémoire sur le carreau* (Paris, 1788, in-8°) ; Baumes, *Ictère des nouveau-nés* (Paris, 1806, in-8°) ; Auvity, *Mémoire sur l'endurcissement du tissu cellulaire* (Paris, 1790, in-4°) ; Hulme, *De induratione telæ cel-*

tularis (Paris, 1790, in-4°); Hamilton, *A treatise on the management of female complaints and of children in early infancy* (Edimbourg, 1792, in-8°); Dreyssog, *Dissertatio de ophthalmia neo-natorum* (Erfurt, 1793, in-4°); Moss, *Essay on the management, nursing and diseases of children* [*Essai sur la nourriture et les maladies des enfants*] (Londres, 1794, in-8°); Boehmer, *De morbis a nutricibus, aliisque feminis quæ infantum curam gerunt, ad hos translatis* (1798, in-4°); Chambon, *Des maladies des enfants* (Paris, 1799, 2 vol. in-8°); Autenrieth, *Observationes quædam physiologico-pathologicæ quæ neo-natorum morbos frequentiores spectant* (1799, in-4°); Breiting, *Morborum quorandum rariorum in neonatis occurrentium descriptio* (1799, in-4°); Chayne, *Essays on the diseases of children* (Edimbourg, 1801, in-8°); Kuhn, *De usu remediorum externo in morbis infantum* (Leipzig, 1803, in-4°); Hume, *Observations on the treatment of internal and external diseases, and management of children* [*Observations sur le traitement des maladies internes et externes des enfants, et sur la manière de les gouverner*] (1803, in-8°); Le Blanc, *Dissertations sur les maladies vénériennes des enfants nouveau-nés*, et *Exposé des moyens curatifs* (Paris, 1803, in-8°); Rougeot, *De morbis infantum geminis dissertatiunculæ medicæ* (Paris, 1803, in-8°); Forestier, *Dissertatio medica de morbis aut noxis puerorum a vitiatis, depravatisve parentum humoribus* (Paris, 1803, in-4°); Heberden, *Epitome of infantile diseases* [*Abrégé des maladies des enfants*] (Londres, 1855, in-8°); Gardien, *Traité des accouchements, des maladies des femmes, de l'éducation médicale des enfants et des maladies propres à cet âge* (Paris, 1806, 4 vol. in-8°); Péraudin, *Dissertation sur les principales maladies des petits enfants* (Paris, 1806, in-4°); Plenk, *De cognoscendis et curandis morbis infantum* (Vienne, 1807, in-8°); Herdmann, *Discoveries on the managements of infants and the treatment of their diseases* [*Vues sur la manière de gouverner les enfants et de traiter leurs maladies*] (Londres, 1807, in-8°); Auvity, *Considérations générales sur les maladies propres aux enfants dans les premiers moments de la vie* (Paris, 1808, in-4°); Peschier, *Dissertation sur les maladies des enfants* (Paris, 1809, in-4°); Lafage, *Essai sur les maladies des nouveau-nés depuis leur naissance jusqu'à l'époque de la dentition* (Paris, 1812, in-4°); Finot, *Essai sur les maladies qui surviennent aux enfants à l'époque de la première dentition* (Paris, 1813, in-4°); Bricheteau, *Dissertation analytique sur l'hydropisie aiguë des ventricules du cerveau chez les enfants* (Paris, 1814, in-4°); Gardien, article ENFANCE (*maladies de l'*), dans son *Dict. en 60 vol.* (1816); Rillet et Barthez, *Traité des maladies des enfants* (Paris, 1861, 3 vol. in-8°); Barrier, *Traité des maladies de l'enfance* (Paris, 1861, 2 vol. in-8°, 3e édit.); Guersant, *Clinique chirurgicale des enfants* (Paris, 1861, 1 vol. in-8°); Bouchut, *Traité pratique des maladies des nouveau-nés, des enfants à la mamelle et de la seconde enfance* (Paris, 1866, 1 vol. in-8°, 5e édit.); Giraldès, *Leçons cliniques sur les maladies chirurgicales des enfants* (Paris, 1869, 1 vol. in-8°); voir de plus les *Traités de pathologie interne et externe*, et la collection des *Thèses* de Paris et de Montpellier.

Loiseau, *Traité des enfants naturels* (1819, in-8°); Richefort, *Traité de l'état des familles légitimes et naturelles, et des successions irrégulières* (1842, 3 vol. in-8°); Kœnigswarter, *Essai sur la législation des peuples anciens et modernes relativement aux enfants nés par mariage* (1843, in-8°); Gros, *Succession et réserve des enfants naturels* (1844, in-8°); Benech, *De l'illégalité de l'adoption des enfants naturels* (1845, in-8°); *Abrégé historique de l'établissement de l'hôpital des Enfants-Trouvés* (Paris, 1753, in-4°); *Consultation de la Faculté de médecine de Paris en faveur des enfants trouvés de l'hôpital d'Aix en Provence* (Paris, 1775, in-4°); *De la mortalité des enfants de l'État dans ses rapports avec la morale universelle et la santé publique* (Paris, 1778); La Rochefoucauld-Liancourt, *Rapport à l'Assemblée nationale sur les hôpitaux civils, les enfants trouvés, etc.* (Paris, 1791); Schlegel, *Tableau historique des établissements répandus dans l'Europe, consacrés à assurer des secours aux enfants abandonnés* (Strasbourg, 1801); Benoiston de Châteauneuf, *Considérations sur les enfants trouvés dans les principaux États de l'Europe* (Paris, 1824, in-8°); du même, *Sur les enfants trouvés*, dans les *Annales d'hygiène* (1839); Gouroff, *Essai sur l'histoire des enfants trouvés, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* (Paris, 1829, in-8°); du même, *Recherches sur les enfants trouvés et illégitimes en Russie, dans le reste de l'Europe, etc.* (Paris, 1839, in-8°); De Gérando, *Rapport sur les enfants trouvés* (Paris, 1833, in-8°); Bondy, *Mémoire sur la nécessité de reviser la législation actuelle concernant les enfants trouvés* (Paris, 1836); Carron Duvillards, *Recherches historiques, politiques et administratives sur les enfants trouvés* (Paris, 1836); l'abbé Jaillard, *Recherches administratives, statistiques et morales sur les enfants trouvés* (Paris, 1837); du même, *Résultat du défaut d'allaitement des nouveau-nés, et de la suppression des tours sur la mortalité des enfants trouvés*, dans les *Annales d'hygiène* (1838); Villermé, *De la mortalité des enfants trouvés considérée dans ses rapports avec le mode d'allaitement*, dans les *Annales d'hygiène* (1838); Valdruche, *Rapport relatif aux enfants trouvés dans le département de la Seine* (Paris, 1838); Terme et Montfalcon, *Nouvelles considérations sur les enfants trouvés* (Lyon, 1838); Remacle, *Des hospices d'enfants trouvés* (Paris, 1838); *Travaux de la commission des enfants trouvés* (Paris, 1850, 2 vol. in-4°); Wollheim, *Ueber findelhaüser und die unterbringung der unehelichen kinder in einzelnen familien* (1852); Leonasio, *Rendiconto della beneficenzia della pia casa degli esposti e delle partorienti* (Milan, 1855, in-4°); Routh, *On the mortality of infants in foundlings instit.*, dans le *British. med. journal* (1858); Huegel, *Die findelhaüser und das findelwesen Europas ihre geschichte, gesetzgeburg, etc.* (Vienne, 1863, in-8°).

— Iconogr. A toutes les époques, les sculpteurs et les peintres se sont plu à reproduire les grâces de l'enfant, ses formes arrondies, ses chairs délicates et moelleuses, son naïf sourire, sa mutinerie charmante. Il semble, d'ailleurs, que toutes les religions se soient donné le mot pour demander à l'art des types enfantins d'une beauté idéale. L'antiquité a eu Cupidon, les Amours, les Ris, aimables petits dieux jouissant d'une enfance éternelle. Hercule étouffant des serpents, Bacchus élevé par les faunes, le beau Ganymède enlevé par Jupiter, les enfants de Latone, Télèphe nourri par la biche, Achille éduqué par le centaure Chiron, Œdipe exposé, Romulus et Rémus allaités par la louve, etc., ont inspiré une foule d'artistes. L'Ancien Testament a eu ses enfants célèbres : Moïse, Joseph, Benjamin ; mais il était réservé au Nouveau Testament de fournir le type par excellence de la grâce, de la beauté enfantine : l'*enfant* Jésus, le divin *bambino*, était bien fait sans doute pour consoler les artistes du décès de Cupidon. Quant aux compagnons de ce dernier, aux Amours et aux Ris, ils furent remplacés par les anges, les chérubins, gracieuse milice que les peintres chrétiens introduisirent à l'envi dans la plupart de leurs compositions. Le Nouveau Testament nous offre encore le petit saint Jean, l'ami inséparable de Jésus, et diverses scènes où l'enfance joue un rôle : le *Massacre des Innocents*, le *Christ et les enfants*, etc. L'hagiographie, ou *Vie des saints*, fournit son contingent d'enfants glorieux, le jeune Tarcisius, qui aima mieux mourir que de livrer les saintes hosties, Agnès, martyrisée à la fleur de l'âge, Catherine de Sienne, Thérèse d'Avila, et beaucoup d'autres saintes et saints dont la piété se manifesta de la façon la plus précoce, témoin Marguerite-Marie Alacoque, l'auteur de la dévotion au sacré Cœur, qui fit vœu de chasteté *à l'âge de cinq ans!* Ces *petits prodiges* en sainteté n'ont eu que trop souvent les honneurs d'un tableau ou d'une statue. L'enfance de beaucoup de personnages illustres a présenté des particularités intéressantes dont l'art s'est également emparé : il nous suffira de rappeler Annibal luttant contre un aigle ou jurant une haine implacable contre les Romains, Horace *enfant*, égaré dans la campagne et retrouvé par des bergers, Jeanne Darc écoutant ses voix, Gerbert (Sylvestre II) occupé, tout en gardant ses moutons, à observer les astres à travers un tube de sureau, Giotto dessinant ses moutons, Du Guesclin battant les valets de sa mère, Montaigne éveillé par des instruments de musique, Grétry faisant danser des villageois dans l'auberge de son grand-père, Mozart remettant à Clément XIV la copie qu'il a faite, de mémoire, du *Miserere* de Gregorio Allegri, Lulli chez Mlle de Montpensier, Prudhon chez les moines de Cluny, Bonaparte dans la grotte de Milleli, etc. Les œuvres remarquables reproduisant les divers sujets, tant anciens que modernes, qui viennent d'être indiqués, sont décrites aux noms mêmes des personnages. Indépendamment des enfants mythologiques ou historiques, l'art a mis fréquemment en scène des *enfants* ayant un caractère allégorique, des *génies* accompagnés d'attributs et de symboles. C'est ainsi que les Arts, les Éléments, les Saisons, les Mois, les Jours, les Sciences, les Vertus, les Vices, etc., ont été symbolisés par des *enfants* nus, dont les occupations, les expressions, les attributs ont une signification plus ou moins claire ; des *enfants* portant des épis et une faucille, par exemple, désignent l'Été ; d'autres jouant avec des crayons, des pinceaux, une palette, personnifient la Peinture, etc. Barthelemy Beham a symbolisé la brièveté de la vie par un *Enfant dormant à côté d'une tête de mort* ; cette allégorie a été répétée par d'autres artistes. Souvent les *enfants*, les *génies* que l'on voit dans des tableaux, des estampes, des bas-reliefs, ou même des sculptures de ronde bosse, n'ont aucune signification précise ; ce sont des figures purement décoratives, qui sont représentées tantôt déroulant une banderole ou se lit une inscription, tantôt portant une guirlande de fleurs, une corbeille de fruits, une pièce d'armure, un vase ou un instrument quelconque, tantôt écartant une draperie ou soutenant un baldaquin, etc.

Il nous reste à parler des compositions d'un caractère familier consacrées à l'enfance. Elles sont excessivement nombreuses ; nous nous contenterons d'en citer quelques-unes. Les artistes de l'antiquité excellèrent à rendre les formes gracieuses de cet âge. Du temps de Pline, on voyait à Rome, dans le palais de Titus, deux *Enfants nus jouant aux osselets* (*astragalizantes*), qui étaient l'œuvre du sculpteur Polyclète, et que l'on regardait comme un morceau achevé (*quo opere nullum absolutius plerique judicant*). Au Vatican, dans la Galerie des candélabres, se trouve une délicieuse petite statue de marbre antique représentant un *Enfant jouant aux dés*. Pline cite comme des œuvres magistrales deux *Enfants* peints par Aristide ; l'un de ces tableaux, *Enfant apprenant à jouer de la lyre*, avait été placé dans le temple de la Foi, au Capitole. Un groupe dont le succès dut être très-grand dans l'antiquité, à en juger par les nombreuses reproductions qui sont parvenues jusqu'à nous, est celui qui est connu sous le titre de l'*Enfant à l'oie*. Un charmant *bambino*, entièrement nu, serre de toutes ses forces le cou d'une oie qui ouvre le bec ; l'attitude est d'un naturel parfait. Le musée du Capitole, le Louvre, la Galerie des offices, le musée Pio-Clémentin, le musée Chiaramonti possèdent des exemplaires de ce groupe. Suivant une conjecture de Winckelmann, ces exemplaires pourraient être des copies d'un groupe analogue de bronze que Pline dit avoir été exécuté par le sculpteur carthaginois Boethus. Quelques archéologues pensent que de tels groupes servaient à décorer des fontaines et que l'eau jaillissait du bec de l'oiseau. Au musée des Études, à Naples, on voit des groupes de bronze qui avaient, à n'en pas douter, la destination dont il vient d'être parlé ; ils ont été découverts à Herculanum : l'un représente deux *Enfants nus avec un dauphin sous le bras* ; un autre, des *Enfants soutenant une amphore sur l'épaule* ; un troisième, un *Enfant appuyant la main sur un masque*. Au musée du Capitole est une charmante statue d'*Enfant tenant un masque comique*, qu'il élève en riant au-dessus de sa tête ; Poussin a imité cette gracieuse figure dans une de ses *Bacchanales*. Citons encore, parmi les antiques du Vatican : un *Enfant tenant une grappe de raisin*, un *Enfant effrayé à la vue d'une couleuvre qui le mord au bras*, un *Enfant effrayé par un petit chien*, un *Enfant assis à terre et caressant un canard*, un *Enfant portant un vase sur l'épaule*, un *Enfant menaçant un cygne de son pédum*, un *Enfant donnant à manger à un oiseau*, un *Enfant endormi*, etc.

Les *enfants* qui figurent dans les compositions des artistes du moyen âge ne manquent ni d'ingénuité ni de grâce ; nous voulons parler de ceux qui sont vêtus, car, pour ce qui est des *enfants* nus, ils sont d'un dessin si sec, d'une anatomie si défectueuse, qu'on les prendrait plutôt pour des figurines de bois grossièrement taillées que pour des images copiées sur la nature vivante. Les peintres de la Renaissance revinrent à des formes plus exactes, plus pures ; mais, au XIVe et au XVe siècle l'art ne réussit à se dépouiller qu'à demi de sa sécheresse archaïque dans la représentation des *enfants* nus, du divin *bambino*, du petit saint Jean et des anges. Les *enfants* vêtus, copiés sur le vif, apparaissent, au contraire, pleins de mouvement, de candeur et de gentillesse dans les œuvres de certains maîtres, notamment dans les fresques admirables exécutées par Benozzo Gozzoli au Campo-Santo de Pise. Au XVIe siècle, la sculpture et la peinture créent à l'envi de délicieux types enfantins. Raphaël déploya en ce genre une perfection, une grâce inimitables. Nous ne dirons rien ici de ses représentations si délicates, si variées, si séduisantes du *bambino* et du jeune saint Jean ; mais comment passer sous silence les ravissants *putti* que, dans ses fresques et ses dessins, il a montrés occupés aux jeux et aux travaux les plus divers, cueillant des fruits, dansant, riant, jouant et luttant ensemble ; Perino del Vaga, le Fattore, Jules Romain ont peint avec succès des compositions analogues dans le goût de Raphaël, leur maître. Fra Bartolommeo excella en ce genre. Le Corrége eut un talent particulier pour faire sourire les *enfants* et pour modeler leurs carnations fraîches et rebondies ; le Parmesan fut son imitateur et son émule. Dans l'école vénitienne, le Titien doit être cité en première ligne ; quelques amateurs n'ont pas craint de placer ses *enfants* (notamment ceux des *Bacchanales*, de l'*Offrande à la Fécondité*) au-dessus de ceux de Raphaël ; il n'est pas moins gracieux et il est plus animé. L'Arioste a fait l'éloge des délicieux *bambini* que le Padouan se plaisait à introduire dans presque toutes ses compositions. On voit aussi de fort beaux *enfants*, bien naïfs et bien vivants, dans les tableaux de Paul Véronèse. A Bologne, le Dominiquin montra, dans ses *Gloires d'anges*, combien il avait le sentiment de la beauté enfantine ; mais il fut dépassé par l'Albane, qui peignit une multitude d'*amorini* des plus gracieux. Ce dernier, qui n'avait pas moins d'une douzaine d'*enfants*, trouva parmi eux des modèles que ses pinceaux ont immortalisés. A Gênes, un des meilleurs peintres d'*enfants* fut le Bachiche (Gaulli), qui imita tour à tour Raphaël et le Corrége ; un autre artiste de la même école, Domenico Piola, plaça des *enfants* dans la plupart de ses œuvres, et en forma même, dans certains palais, des frises que Lanzi dit être d'une élégance parfaite ; il suivit, du reste, pour ces derniers ouvrages, les modèles exquis laissés à Gênes par Perino del Vaga. Citons encore Lorenzo Lotto, dont un *Enfant endormi* se voit au musée des Offices ; Donato Creti, dont une peinture analogue a été gravée par J.-L. Asselin ; Elisabeth Sirani, dont un sujet semblable a été reproduit par Bartolozzi ; G.-B. Cipriani, qui a peint des *Enfants au bain* (gravés par J.-B. Lucien), et plusieurs autres scènes enfantines, etc. En Espagne, Velazquez et Murillo doivent être cités entre tous : le premier a peint d'admirables portraits d'*enfants*, parmi lesquels il suffira de rappeler la célèbre *Infante* du Louvre ; le second a introduit dans ses compositions religieuses (la *Conception immaculée*) de petits anges d'une grâce et d'une beauté exquises, et a représenté avec un naturel parfait des *enfants* du peuple espagnols, tels que le *Pouilleux* de notre musée national. Rubens s'est montré le rival du Titien dans la peinture des *enfants*; ceux qui sont sortis de son pinceau ont une vie, une animation, une pétulance qui charment : témoin les tableaux intitulés le *Jardin d'amour*, les *Enfants portant une guirlande de fruits* (musée de Munich), un *Enfant nu, couronné de pampres et tenant une flûte à la main* (musée du Belvédère, à Vienne), etc. Un artiste hollandais, Ab. Bloemaert, a gravé en clair-obscur, d'après le Titien, un *Enfant nu*; il a peint ou dessiné lui-même des *Enfants chantant* qui ont été gravés par son fils, C. Bloemaert. Celui-ci a reproduit en outre, d'après son frère, Henri Bloemaert, un *Enfant ayant un hibou perché sur le poing*, un *Enfant portant un nid dans son bonnet*, un *Enfant tenant une cage*. Les scènes familières relatives à l'enfance ont trouvé des interprètes pleins de bonhomie, de sincérité, de naturel, dans les artistes néerlandais : c'est ainsi qu'Ad. Ostade et Gérard Dov dans leurs *Intérieurs d'écoles*, Jean Steen dans ses *Fêtes de saint Nicolas* et ses *Cabarets*, D. Teniers dans ses *Kermesses*, ont croqué de la façon la plus naïve, la plus séduisante, les marmots de leur époque et de leur pays. Nous pourrions en nommer beaucoup d'autres.

En France, les *enfants* ont eu leur peintre de style en Poussin, qui a su leur prêter des grâces vraiment raphaëlesques dans ses *Bacchanales*, son *Empire de Flore*, ses *Jardins d'Armide*, sa *Danse des Saisons*, son *Enterrement d'un Amour*, ses *Enfants se disputant des pommes* (gravé par J. Dollinger), *Camille livrant le maître d'école de Falisques à ses élèves*, etc. J.-B. Champaigne a peint l'*Enfant gâté* (gravé par F.-P. Charpenter); Bachelier, un *Enfant endormi* (Salon de 1765); A. Vanloo, des *Jeux d'enfants* (Salon de 1763); G. Gresly, des *Enfants jouant avec un chat* et des *Enfants donnant des cerises à des oiseaux* (musée de Dijon); Le Prince, l'*Enfant chéri* (gravé par Nic. de Launay); Pater, des *Enfants jouant avec des chiens* (vente Lalive de Jully, 1770); Prudhon, le même sujet (vente Thévenin, 1850); Fragonard, les *Premiers pas de l'enfance* (vente Pillot, 1858); Ch. Eisen, l'*École des garçons* et l'*École des filles*; Drouais, une *Petite fille tenant un chat*, le *Petit dénicheur d'oiseaux*, la *Petite jardinière* (vente du comte de Pembroke); Martin Drolling, le *Petit commissionnaire* (collection Burat); J.-B. Mallet, l'*École des jeunes filles* (vente Saint-Vincent, 1852), etc. Peu de peintres ont peint des *enfants* nus plus souvent que Boucher. Cet artiste aimait à placer dans ses compositions, quel qu'en fût d'ailleurs le sujet, des bambins aux chairs roses, aux formes rebondies ; il a créé ainsi des milliers de petits génies, d'Amours, de chérubins joufflus qu'on voit folâtrer sur les nuages ou égayer de leur présence des scènes pastorales. Diderot est convenu que ces petits êtres pétulants n'étaient pas déplacés dans les tableaux mythologiques, mais il ajoute qu'ils n'ont pas assez de naturel, d'ingénuité pour figurer dans la représentation de sujets réels. « Dans toute cette innombrable famille, dit-il, vous n'en trouverez pas un qui soit employé aux actions réelles de la vie, à étudier sa leçon, à lire, à écrire, à tiller du chanvre. Ce sont des natures romanesques, idéales ; de petits bâtards de Bacchus et de Silène. Ces *enfants*-là, la sculpture s'en accommoderait assez sur le tour d'un vase antique. Ils sont gras, joufflus, potelés. » Trop joufflus et trop potelés parfois, au point qu'ils paraissent lourds, massifs, incapables d'agir. Ces défauts furent encore exagérés par les nombreux imitateurs de Boucher. « Cet homme (Boucher) est la ruine de tous les jeunes élèves en peinture, a dit encore Diderot. A peine savent-ils manier le pinceau et tenir la palette, qu'ils se tourmentent à enchaîner des guirlandes d'*enfants*, à peindre des culs joufflus et vermeils, et à se jeter dans toutes sortes d'extravagances qui ne sont rachetées ni par la chaleur, ni par l'originalité, ni par la gentillesse, ni par la magie de leurs modèles. »

Autant les petits culs nus de Boucher manquent d'ingénuité, autant les marmots de Greuze sont naïfs, sincères ; aussi ont-ils excité l'enthousiasme de Diderot, qui, à propos du tableau de la *Mère bien-aimée*, où l'on voit une jeune femme que ses six *enfants* entourent et caressent à l'envi, s'est écrié dans un langage un peu brutal : « Cela est excellent, et pour le talent, et pour les mœurs. Cela prêche la population et peint très-pathétiquement le bonheur et le prix inestimable de la paix domestique. Cela dit à tout homme qui a de l'âme et du sens : Entretiens ta famille dans l'aisance ; fais des *enfants* à ta femme ; fais-lui-en tant que tu pourras ; n'en fais qu'à

elle et sois sûr d'être bien chez toi. » Il est certain que Greuze a rendu les *enfants* avec infiniment de naturel et de charme; il les a peints dans leur habillement négligé et a su tirer un excellent parti de ce décousu pittoresque; il les a représentés tour à tour souriants ou boudeurs, endormis ou commettant quelque espièglerie, jouant ou étudiant; il les a observés dans toutes leurs poses et à tous les moments de la journée. Il n'est presque pas une de ses compositions qui n'offre un ou plusieurs de ces minois mutins. Nous nous contenterons de citer : l'*Enfant à la pomme*, le *Petit paysan*, la *Petite fille au chien*, l'*Etude* (un jeune garçon tenant un compas et cherchant la solution d'un problème), qui ont figuré récemment (févr. 1870) à la vente de la célèbre galerie San-Donato; l'*Enfant gâté*, la *Petite fille tenant un capucin de bois* et les *Sevreuses*, exposés au Salon de 1765; les *Petits orphelins*, le *Paresseux*, le *Gâteau des rois*, le *Petit boudeur*, le *Petit mathématicien*, la *Petite sœur* (gravés par Haner), le *Petit polisson* (gravé par C. Le Vasseur), l'*Enfant à la pêche* (vente Delessert), les *Enfants surpris* (gravé par Elleun), le *Donneur de chapelets* (gravé par Marais), le *Paralytique servi par ses enfants*, la *Maman* (gravé par Beauvarlet), la *Marchande de marrons* et la *Marchande de pommes cuites* (gravés par Beauvarlet), etc. Les principales de ces compositions sont décrites à leur titre dans le *Grand Dictionnaire*. Chardin apporta, comme Greuze, beaucoup de simplicité et de naturel dans la peinture des scènes enfantines; ses ouvrages les plus connus en ce genre sont le *Bénédicité*, le *Tonton*, le *Jeune dessinateur*, etc.

L'école anglaise compte d'excellents peintres d'*enfants*. Grainsborough, Reynolds, Lawrence ont fait d'admirables portraits de jeunes garçons; *Blue-Boy*, du premier de ces artistes, est un chef-d'œuvre. Hogarth a introduit dans quelques-unes de ses compositions (le *Musicien enragé*, par exemple) des types enfantins croqués sur nature. Plusieurs scènes familières de David Wilkie, le *Doigt coupé*, la *Guimbarde*, le *Petit commissionnaire*, le *Colin-Maillard*, le *Lapin sur le mur*, offrent de charmantes figures d'*enfants*. L'école anglaise contemporaine a une sorte de prédilection pour les compositions de ce genre et y réussit bien. William Collins en a peint plusieurs que la gravure a popularisées en Angleterre : *Heureux comme un roi*, *Enfants avec un nid d'oiseaux*, les *Attrapeurs d'oiseaux*, *Jeunes garçons occupés à la pêche*; W. Hamilton a représenté des *Enfants jouant avec une souris* et des *Enfants jouant avec des oiseaux* (gravés par R.-S. Marcuard); Ch. Knight, des *Enfants allant à l'école* et des *Enfants sortant de l'école* (estampes); H. Morland, des *Enfants faisant l'exercice* (gravé par G. Keating); R.-M. Paye, des *Enfants jouant la comédie* (gravé par Ch.-H. Hodges); Frith, un *Enfant en prière* (gravé par Stocks Lumb); Mulready, le *Loup et l'agneau*, le *Frère et la sœur* et le *But*, charmantes scènes enfantines qui ont eu un grand succès à l'Exposition universelle de 1855; Webster, le *Jeu du ballon*, qui a figuré à la même exposition, et la *Maîtresse d'école* (gravés par Stoks Lumb); W. Dobson, la *Fête de maman* (gravé par J.-J. Chant); James Morgan, le *Calcul*; R. M'Innes, l'*Ecole du dimanche*; James Hook, les *Gamins de la mer*; F. Hardy, le *Ramoneur* et le *Fracas*; T. Faed, la *Seule paire*, etc. Les sept dernières compositions que nous venons de citer ont été exposées au Champ-de-Mars en 1867.

L'énumération des compositions relatives à l'enfance, qui ont été peintes par des artistes français au XIXe siècle, nous entraînerait fort loin; il nous suffira d'en citer quelques-unes. Ary Scheffer en a peint plusieurs où beaucoup de sentiment se trouve uni à beaucoup de naturel : l'*Enfant charitable*, l'*Enfant qui pleure pour être porté*, les *Enfants égarés* (gravés par les frères Johannot), l'*Enfant malade*, etc. On doit à Paul Delaroche, outre les *Enfants d'Edouard*, une gracieuse composition qui a été gravée par Reynolds, les *Enfants surpris par l'orage*. Decamps a croqué avec une verve spirituelle les types enfantins de l'Orient : *Enfants turcs jouant avec des tortues*, *Intérieur d'une école turque*, *Sortie de l'école turque*, *Enfant au lézard*, etc. Grenier a représenté des *Enfants en maraude surpris par un garde-chasse* et des *Enfants surpris par un loup* (gravés par Jazet), l'*Enfant trouvé* et l'*Enfant volé* (gravés par J.-A. Allais); Vigneron, l'*Enfant abandonné* (Salon de 1824); Rioult, un *Ecolier donnant son déjeuner à un pauvre*, un *Petit garçon regardant un peintre qui dessine*, un *Petit garçon cherchant à lire avec les lunettes d'une vieille femme*; J.-A. Pinchon, les *Petits joueurs de cartes*, le *Petit paresseux*, le *Petit décrotteur* (Salon de 1819); Séb. Cornu, le *Premier pas de l'enfant* (Salon de 1838); Ad. Lafosse, un *Enfant jouant avec un épagneul* (Salon de 1840); Duval Le Camus, le *Petit paresseux*, le *Sommeil de la grand'maman*, le *Petit balayeur* (1824), le *Bon temps d'un écolier* (1827), des *Enfants jouant sur la plage*, les *Petits maraudeurs*, le *Retour du petit pêcheur* (Salon de 1839); Monvoisin, les *Petits gourmands*, le *Jeu de saute-mouton*, les *Moutards*, l'*Ecolier au cachot* (Salon de 1839); Antignu, *Enfants égarés*, *Enfants de Paris* et *Enfants de Savoie* (Salon de 1847), la *Leçon de lecture* (1848), *Ronde d'enfants* (1853), *Enfants dans les blés* (1850), *Départ pour l'école* et *Sortie de l'école* (1850), la *Descente* et le *Sommeil de midi* (1859), le *Miroir des bois* (1864), l'*Enfant et son ombre* (1868), etc.; Ch. Mozin, des *Enfants au bord de la mer* (Salon de 1839); H. Decaisne, des *Enfants surpris par la marée* (1848); A. Béranger, la *Petite espiègle* (1850); E. Béranger, le *Départ pour l'école* (1857); Edouard Frere, le *Petit saltimbanque* et le *Petit curieux* (Salon de 1848); la *Petite pourvoyeuse* et la *Leçon de lecture* (1855), les *Images* (1857), la *Petite cuisinière*, les *Petits frileux*, l'*Enfant malade* et la *Leçon de tambour* (1859), la *Sortie de l'école des garçons* et la *Sortie de l'école des filles* (1869), etc.; Ad. Leleux, des *Enfants conduisant des oies* (1855), des *Enfants effrayés par un chien* (1857); Armand Leleux, l'*Enfant gâté* (1861); A. Guillemin, la *Petite frileuse* (1855), le *Bénédicité* (1861); A. Hirsch, un *Enfant jouant avec un lézard* (1861); Holfed, le *Livre d'images* (1848), des *Enfants de chœur*, l'*Heureuse mère* (1863), le *Premier principe d'éducation* et le *Premier principe d'instruction* (1861); Hofer, une *Jeune écolière* (1861); Hillemacher, la *Poste enfantine* et les *Bulles de savon* (1861); E. Accard, l'*Enfant malade* (1857); René Ménard, la *Mort d'un enfant* (1861); F.-A. Clément, un *Enfant dessinant la silhouette de son âne* (Expos. univ. de 1867); Paul Soyer, l'*Enfant malade* (1863); E. Feyen, le *Baiser enfantin* (1865); Lanfant, de Metz, le *Petit joueur de musette* (1848), la *Toilette de la sœur de lait* (1865); Bouguereau, des *Enfants endormis* (1868), l'*Amour fraternel* (Expos. univ. de 1855); E. Cibot, les *Petits conscrits* (1838); A. Roehn, les *Soins maternels* (1840); A.-J. Roehn, le *Bâton de vieillesse* (1855); Laugée, les *Petits amateurs* et les *Maraudeurs* (1859), la *Sortie de l'école* (1861); le *Nouveau-né* et la *Bouillie* (1863); Henriette Browne, l'*Enseignement mutuel* (1855), une *Enfant turque* (1864); Fr. Millet, une *Femme faisant manger son enfant* (1861); la *Leçon de tricot* (1869); Carolus Duran, des *Enfants au bord du Tage* (1868); L. Lassalle, la *Main chaude* et le *Départ pour l'école* (1863); Ribot, les *Plumeurs* et la *Prière* (1863), le *Chant du cantique* (1864), les *Marionnettes* (1869); Sain, la *Leçon de catéchisme* (1864); Luminais, le *Grand carillon* et la *Leçon de plain-chant* (1855); Ch. Monginot, les *Petits maraudeurs* (1855); Monfallet, le *Petit écolier* (1855); J.-L. Hamon, une *Gardeuse d'enfants*, *Ma sœur n'y est pas*, *Ce n'est pas moi* et les *Orphelins* (1855); H. Dargelas, *Cet âge est sans pitié*; V. Mongodin, la *Dînette* (1864); Toulmouche, le *Château de cartes*, la *Leçon* et la *Prière* (1859), le *Premier chagrin* (1861); Trayer, la *Retenue* (1857), les *Vacances* (1859), un *Examen* (1861), les *Jumeaux* (1865), l'*Ecole des filles* (1869), etc. Les divers peintres français que nous venons de nommer sont ceux qui, de notre temps, ont apporté le plus de vérité et de sentiment dans la représentation des types enfantins; nous n'avons donné les titres que de quelques-unes de leurs compositions; les plus intéressantes sont décrites à leur ordre alphabétique.

A cette nomenclature nous ajouterons la liste de quelques scènes enfantines dues à des artistes étrangers et exposées en France dans ces dernières années. Un peintre suisse, M. Anker, a montré en ce genre une véritable habileté; on lui doit, entre autres tableaux : une *Ecole de village dans la forêt Noire* (1859), la *Petite amie* (1863), l'*Enterrement d'un enfant* (1864), les *Petites baigneuses* (1865), la *Leçon d'écriture* (1866), le *Nouveau-né* (Exposit. univers. 1867), les *Marionnettes* (1869). L'école de Dusseldorf compte plusieurs bons peintres d'*enfants*. M. Knaus a placé des fillettes et de petits garçons d'une naïveté charmante dans plusieurs de ses compositions, notamment dans la *Cinquantaine*, le *Saltimbanque*, le *Départ pour la danse*, etc. M. Schlesinger a peint la *Petite sœur* et le *Portrait parlant*, qui ont figuré à la vente San-Donato (1870), la *Lecture* (1866); M. Schloesser, l'*Arbre de Noël* (1865), le *Premier verre de bière* (1863), la *Première pipe* (1868); M. Fr. Boser, la *Petite écolière*, *Frère et sœur* (1863); E. Dieffenbach, les *Amis de grand'maman* (1866), les *Frères de lait* (1869); M. Salentin, l'*Enfant aveugle* (gravé par Barthelmess), le *Cortège de la fiancée* (1863), etc. Mentionnons enfin, parmi les tableaux dus à d'autres écoles : l'*Enfant malade*, par M. Ch. de Groux (1855); la *Prière des enfants*, par Gallart (lithographié par Charpentier-Bosco); les *Enfants de la veuve*, par M. D. Bles (1868); l'*Enfant malade*, par M. J. Mairs (1869); l'*Enfant trouvé*, par M. H. Rustige (Expos. univ. de 1867); le même sujet, par M. Hamman (1869); les *Jumelles* et les *Orphelins*, par M. de Jonghe; des *Enfants de pêcheurs*, par M. de Campotosto (1861), etc.

La sculpture moderne a rivalisé avec la peinture dans la reproduction des types enfantins. En Italie, Donatello, Jean de Bologne, l'Algarde ont déployé en ce genre des qualités diverses; mais il était réservé à un maître belge, François Flamand, d'atteindre à la perfection. « Aucun sculpteur n'a porté plus loin que François Flamand la perfection des figures d'*enfants*, dit l'abbé de Fontenay. On sait que les anciens artistes grecs excellaient dans cette partie. Michel-Ange leur a donné des formes trop prononcées et trop ressenties : on les prendrait pour des hercules. Raphaël a été le premier qui les ait formés avec les proportions convenables à la beauté de leur âge. Le Corrége et le Titien ont très-bien rendu la délicatesse de leurs membres. Annibal Carrache a emprunté la manière de chacun de ces grands maîtres. Le Dominiquin est regardé comme le plus parfait de tous; et il a réussi singulièrement à exprimer les mouvements des *enfants* dans l'accroissement de leur âge jusqu'au commencement de l'adolescence. François Flamand, guidé par ses études d'après le Titien et le naturel, s'est encore plus attaché à rendre leurs formes et leurs contours tendres et délicats. Sous son ciseau le marbre semble perdre sa dureté; mais, malgré l'imitation exacte de la nature, on est peut-être fondé à lui faire quelques reproches, puisqu'il a donné à ces *enfants* des attitudes, des mouvements, des desseins et des sentiments au-dessus de leurs forces et de leur âge. » En France, au XVIIIe siècle, Coysevox, les Coustou, Bouchardon, Pajou, Pigalle, sculptèrent de gracieux petits génies. Des *Enfants jouant avec un cep de vigne*, sculptés en bas-relief par Berruer, sur la panse d'un vase de marbre, ont obtenu les éloges suivants de Diderot (Salon de 1765) : « *Enfants* groupés à ravir, bien larges, jouant bien. Petit chef-d'œuvre. » Parmi les productions des sculpteurs du XIXe siècle, nous signalerons : l'*Enfant à la grappe*, de David d'Angers; le *Petit pêcheur napolitain jouant avec une tortue*, de Rude; l'*Enfant, le chien et le serpent* (1841), l'*Enfant enlevant un jeune chien à sa mère* (1847), l'*Enfant et la levrette* (1857), les *Enfants délivrés par leur chien des étreintes d'un serpent* (1857), des *Jeux d'enfants* (1855), des *Enfants attaqués par un loup*, l'*Enfant riche et l'enfant pauvre*, de Raymond Gayrard; un *Enfant retenant un épagneul* (1844), de L. Jéhotte; des *Enfants au bain*, par M. Maindron (1838); l'*Enfant, la chèvre et le chevreau* (1847), de M. P.-L. Rouillard; des *Enfants portant des pampres de vigne* (1852), de M. Michel-Pascal; un *Enfant dormant* (1855), de M. Amb. Colombo; un *Enfant jouant avec des coquillages* (1847), de M. J.-B.-J. Klagmann; des *Enfants dansant*, un *Jeune garçon avec un chien de Terre-Neuve* et une *Petite fille avec un bouledogue* (1855), de M. C.-H. Moeller; un *Enfant jouant avec une fronde* (1853), de M. R. Toulmouche; un *Enfant assis sur un cygne* (1839), de M. Fauginet; la *Petite vendangeuse* (1863), de M. E. Chatrousse; un *Enfant jouant avec une tortue* (1855), par M. P. Hébert; un *Enfant jouant avec un canard* (1855), par M. Th. Hébert; un *Enfant jouant avec un chat* (1852), par M. Victor Van Hove; un *Enfant endormi* (1855), par R. Westmacott; un *Enfant nègre jouant avec un lézard* (1853), par M. Ch.-A. Lebourg; un *Enfant effrayé par un lézard* (1855), par M. T. Sharp; un *Enfant kabyle* (1857), par M. Cordier; un *Enfant créole* (1859), par M. F. Steenackers; l'*Enfant au nid* (1864), par M. Ph. Poitevin; l'*Enfant aux pipeaux* (1857), par F. Sanzel; un groupe d'*Enfants* (1852) et l'*Heureux âge* (1869), par Dantan aîné; des *Enfants endormis* (1857), par M. Mathurin Moreau; des *Jeux d'enfants* (1861), par M. J.-B. Revillon; un *Enfant se préparant à attaquer un frelon* (1861), par M. Alexandre Bulier; *Enfant et canards*, par M. E.-L. Godin; l'*Enfant à la sauterelle* (1868), par M. Lebourg; des *Enfants tenant un vase* (1861), par M. Lebroc; un *Enfant portant une coquille* (1863), par M. Chambard; un *Enfant dans une coquille* (1863), par M. P. Loison; l'*Enfant et le sablier* (1866), par M. Aizelin; un *Enfant monté sur une tortue* (1866), par M. Eugène Delaplanche; les *Enfants au lézard* (1866), par M. Ramus, etc. — Les dates entre parenthèses sont celles des expositions de Paris où les ouvrages cités ont paru.

— *Enfant Jésus* (l'). Un recueil de dissertations théologiques et liturgiques, publié à Rome de nos jours, sous le titre d'*Analecta juris pontificii*, a présenté les observations suivantes sur la manière dont les artistes représentent ordinairement l'Enfant Jésus, le divin *bambino*, comme l'appellent les Italiens : « Ni la modestie du Sauveur, ni la pureté de sa mère ne permettent qu'on représente l'Enfant Jésus presque entièrement nu. Les anciens peintres ne faisaient pas cela. On trouve quelquefois des tableaux dans lesquels la sainte Vierge instruit son divin Fils en lui apprenant à lire ou à écrire; comme si le Fils de Dieu avait pu apprendre quelque chose des hommes. *Solus eum docuit Pater*, ainsi qu'il le fait entendre, chap. VIII de l'évangile de saint Jean. Une pareille absurdité favorise l'hérésie de Nestorius, qui mettait deux personnes entièrement distinctes en Jésus-Christ. D'autres peintres représentent l'Enfant Jésus s'amusant à des jeux enfantins, montant à cheval sur un agneau, portant un passereau attaché par un fil, etc. Ce sont des inepties indignes de la gravité de la religion. Le Sauveur eut le parfait usage de sa raison dès le premier moment de sa conception; la pensée d'accomplir la volonté de son Père et d'opérer la rédemption humaine occupait son esprit. C'est pourquoi saint Paul dit que le Sauveur, entrant dans le monde, s'offrit à son Père comme victime d'obéissance : *Ingrediens in mundum dicit : Hostiam et oblationem noluisti; tunc dixi : Ecce venio*, etc. L'Ecriture sainte dit de Tobie qu'il ne fit jamais rien de puéril : cela doit se dire à bien plus forte raison de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les Pères attestent qu'il ne sourit pas une seule fois dans tout le cours de sa vie; comment veut-on qu'il se soit amusé à des jeux d'*enfants*? On doit louer les peintres qui évitent ces absurdités. Raphaël et Michel-Ange ont représenté l'Enfant Jésus jouant avec saint Jean-Baptiste; or, le Sauveur du monde et son saint précurseur ne se virent jamais dans leur enfance; du moins, ni l'Evangile ni aucun historien digne de foi ne permettent de penser qu'ils se soient vus avant le baptême du Jourdain. Cette considération doit engager les artistes à ne pas imiter les deux maîtres sur ce point. » Ces prescriptions puritaines ont été violées par les artistes de toutes les époques et de tous les pays; les maîtres italiens, qui ont enfanté une quantité prodigieuse de *Madones avec l'Enfant Jésus* et de *Saintes Familles*, se sont plu tout particulièrement à représenter le *bambino* entièrement nu ou enveloppé d'une ceinture transparente; et certes la pudeur n'en est point effarouchée : les *Enfants Jésus* du Pérugin, de Raphaël, de Fra Bartholommeo, d'Andrea del Sarto, de Solario, du Corrége, des Carraches, etc., ont une grâce, une gentillesse vraiment divines.

L'Enfant Jésus figure dans une multitude de compositions religieuses, notamment dans celles qui sont désignées sous les titres de : la *Vierge et l'Enfant Jésus*, la *Crèche*, la *Nativité*, l'*Adoration des bergers*, l'*Adoration des Mages*, le *Sommeil de l'Enfant Jésus*, la *Circoncision*, la *Présentation au temple*, la *Fuite en Egypte*, le *Repos en Egypte*, la *Dispute avec les docteurs*, etc. On trouvera dans les articles iconographiques spéciaux consacrés à ces divers sujets des renseignements sur la manière dont les artistes ont représenté l'Enfant Jésus. Nous nous contenterons de signaler quelques-uns des ouvrages où le divin *bambino* est représenté soit isolément, soit de manière à fixer particulièrement l'attention.

Des estampes de Richard Earlon (d'après le Dominiquin) et de Cl. Mellan (1662) représentent l'*Enfant Jésus couché sur la paille*; un tableau de Fra Filippo Lippi, qui est au musée de Berlin, montre l'*Enfant Jésus couché au milieu des fleurs et adoré par sa mère*. Le Guide a représenté l'*Enfant Jésus endormi adoré par sa mère* (musée de Dresde); N.-N. Coypel, l'*Enfant Jésus au berceau* (gravé par G. Duchange); Aug. Aubert, l'*Enfant Jésus caressant sa mère* (Salon de 1845); J. Stella, l'*Enfant Jésus adoré par les anges* (gravé par G. Edelinck, 1672); H. Holfeld, le même sujet (Salon de 1841); J. Bassan, l'*Enfant Jésus adoré par les anges et les pasteurs* (musée de Madrid); Poussin, l'*Enfant Jésus servi par les anges* (galerie Westminster); Torbido del Moro, le *Bain du petit Jésus* (estampe); C. Maratte, l'*Enfant Jésus endormi, adoré par le petit saint Jean* (musée du Belvédère); S.-A. Bolowert, l'*Enfant Jésus caressé par le petit saint Jean* (estampe); J. Felon, l'*Enfant Jésus révélant à sa mère les souffrances de la Passion* (Salon de 1846); N. de Villavicencio, l'*Enfant Jésus portant sa croix* (galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle); C. Allori, l'*Enfant Jésus endormi sur la croix* (musée des Offices); Andrea Pozzo, le même sujet (galerie de Dresde); le Guide, le même sujet (gravé par J.-G. Bartsch); Abr. Bosse, l'*Enfant Jésus endormi* sur les instruments de sa Passion, dans un lieu semé de roses (estampe); G.-F. Marchetti (1869), le même sujet (estampe); A. Vanloo, l'*Enfant Jésus et un ange tenant les instruments de la Passion* (Salon de 1763); C. Dolci, l'*Enfant Jésus* portant une couronne de roses rouges et de roses blanches (pinacothèque de Munich); J. Callot, l'*Enfant Jésus* debout près d'une table, le pied droit sur un dragon qu'il écrase avec une croix (estampe); Seb. Bourdon, l'*Enfant Jésus foulant aux pieds le péché* (estampe); Andrea del Sarto, l'*Enfant Jésus assis sur les nuées et appuyant la main sur le globe du monde* (autrefois dans la galerie Giustiniani); A. Bloemaert, une composition analogue (gravée par C. Bloemaert); Martin Schongauer, l'*Enfant Jésus tenant le globe du monde* (estampe); H.-S. Beham (1521), l'*Enfant Jésus donnant la bénédiction* (estampe); Murillo, l'*Enfant Jésus tenant une houlette et appuyant sa main droite sur la tête d'un mouton* (tableaux du musée de Madrid et de la collection du baron L. Rothschild); le même, l'*Enfant Jésus endormi, la main posée sur une tête de mort* (musée de Madrid); le même, l'*Enfant Jésus présentant une coquille pleine d'eau au petit saint Jean agenouillé* (musée de Madrid); H. de Triqueti, l'*Enfant Jésus nourrissant les oiseaux*, bas-relief de marbre (Salon de 1847); Bern. Caccinatori, l'*Enfant Jésus couché dans une corbeille*, statue de marbre (Exposition universelle de 1855); Elias Robert, l'*Enfant-Dieu*, statue de marbre (Salon de 1847), etc.

— **Allus. hist.** **Laissez venir à moi les petits enfants**, Paroles adressées par Jésus-Christ à ses disciples, qui repoussaient les petits enfants qu'on lui présentait pour les bénir. V. SINITE PARVULOS VENIRE AD ME.

— **Allus. littér.** **L'enfant et le maître d'école**. Titre d'une fable de La Fontaine, à laquelle on fait, en littérature, de fréquentes allusions. V. DANGER.

Enfant prodigue (L'), principal personnage d'une des plus touchantes paraboles de l'Evangile. C'est l'histoire d'un jeune homme qui

le sait pas se contenter des joies pures et calmes de la famille, et qui va au loin satisfaire dans l'orgie et la débauche sa soif de jouissances et de bruyants plaisirs. Il tombe bientôt dans la plus affreuse misère et se voit réduit à garder les pourceaux : image éloquente du sort réservé à ceux qui s'abandonnent aveuglément à la voix de leurs passions. Bientôt une voix secrète le ramène dans la maison paternelle ; c'est alors que son père, transporté de joie, lui ouvre ses bras, tue le veau gras et lui fait oublier les misères qu'il vient d'essuyer.

Les allusions à l'*enfant prodigue* et aux différentes circonstances de sa vie sont fréquentes. En voici quelques exemples :

« Alcibiade revint dans la ville qui l'avait proscrit, ramenant toutes les galères et tous les captifs qu'Athènes avait perdus. Le retour de son *enfant prodigue* fut un beau jour pour tout ce peuple. »

J. JANIN.

« Si tu es un fou, et je le crains, tu ne t'arrêteras pas que toute ta fortune n'y ait passé ; si tu deviens raisonnable, et Dieu le veuille ! tu comprendras bientôt que le bonheur n'est pas dans le dérèglement. Dans tous les cas, le veau gras sera toujours prêt à être mis à la broche ; et plus tôt reviendra l'*enfant prodigue*, plus il rendra sa mère heureuse. »

CHARLES DE BERNARD.

« Tous ces objets, cieux étoilés, gothique édifice, eaux jaillissantes, arbres odorants, formaient un harmonieux concert qui semblait fêter le retour de l'*enfant prodigue* et lui dire avec un accent de tendre reproche : « Ingrat ! » pourquoi nous avais-tu quittés ? »

CHARLES DE BERNARD.

« N'est-il pas étrange de voir un pays comme le nôtre, labouré depuis trois ans par les émeutes, venir gaiement, à la veille peut-être d'une nouvelle révolution, disputer à cette grande Angleterre, non-seulement la palme des arts, mais le prix même de l'industrie? Quelle admirable nation ! et comment ne pas l'aimer malgré ses caprices et ses emportements? Ah ! la France, c'est bien l'*enfant prodigue*, et le jour où elle reviendra à la sagesse, l'univers entier devra tuer le veau gras pour se réjouir. »

ALEXIS DE VALON.

« Quelquefois, dans ce pays où je m'en vais si tristement, étranger parmi les étrangers, je m'assois dans ma chambre d'auberge, et, la tête entre mes mains, j'évoque les images du passé, surtout celles de la famille, les plus pures, les plus vraies, les plus ineffaçables. Je me revois tel que j'étais autrefois, arrivant avec un battement de cœur dans la sainte demeure où m'attendaient mon père et ma mère, où tous deux pleuraient de joie en m'embrassant. Je revois la table couverte de bouquets de fleurs, comme pour célébrer le retour de l'*enfant prodigue*. »

XAVIER MARMIER.

— Iconogr. La parabole de l'*Enfant prodigue* a inspiré un grand nombre d'artistes. Une tapisserie flamande de la fin du XVe siècle, qui se voit au musée de Cluny, en représente les divers épisodes. On les retrouve également dans une série de quatre estampes de H.-S. Beham (1540) ; dans une suite de six pièces gravées par Nic. de Bruyn ; dans un tableau de F. Franck le jeune, qui est au Louvre, et dont le sujet central, le *Départ de l'enfant prodigue*, est entouré de huit petites grisailles représentant les autres incidents ; dans un tableau de Henry van Cleef, qui appartient au musée du Belvédère (Vienne) ; dans une série de tableaux de Murillo, dont nous donnons ci-après la description. D. Teniers a peint l'*Enfant prodigue à table avec les courtisanes* (musée du Louvre). Le même sujet a été peint par G. Honthorst (musée de Munich) et gravé par J. de Gheyn le vieux, d'après Carel van Mander. M. Clément Boulanger a représenté l'*Enfant prodigue dissipant son patrimoine* (Salon de 1838), et l'*Enfant prodigue gardant les pourceaux*. Cette dernière scène a été retracée aussi par Nicolas de Bruyn (gravure d'après J. Savary), par Jordaens (galerie de Dresde), par M. Pénguilly l'Haridon (Salon de 1868), par S. Le Clerc (gravé par A.-J. de Fehrt), par Orazio Brunetti (estampe), par Ch. de La Fosse (vente de Chevigné, 1777), etc. Un tableau du Calabrèse, qui est au musée de Naples, représente le *Repentir de l'enfant prodigue*. Le *Retour de l'enfant prodigue* a inspiré à Rembrandt une de ses plus belles estampes et un tableau qui appartient au musée de l'Ermitage. Le même sujet a été retracé par Lucas de Leyde (estampe), par J. Bassan (tableau appartenant au marquis d'Exeter), par D. Feti (galerie de Dresde), par P. Batoni (musée du Belvédère), par le Guerchin (même musée), par L. Spada (musée du Louvre), par Lucio Massari (pinacothèque de Bologne), par F. Krause (musée de Dijon), par Chassériau (Salon de 1836), par M. James Tissot (Salon de 1863), par M. Tabar (Salon de 1865), par M. Gumery (groupe de marbre, Salon de 1859), etc.

Citons encore, entre autres œuvres consacrées à l'*Enfant prodigue* : une estampe d'Albert Dürer, une suite de quatre pièces gravées par P. Isselburg, d'après Gab. Weyer (1613), diverses estampes de J.-B.-F. Bonnecroy, de C.-G. Mathes (d'après Dietrich), de Saenredam (d'après Bloemaert), de Martin Treu, de P. Testa, de J.-B. Wael (d'après D. Wael), de Lienard (d'après W. Telrho), de Chédel ; un tableau de Jean Van der Lys, qui est au musée de Florence, et qui a été gravé par P. Monaco ; un tableau de S. Rosa (musée de l'Ermitage) ; diverses toiles par B. Cavallino (musée de Naples), par B. Schidone (même musée), par A. Masson (Salon de 1839), par J.-B. Rambaud (Salon de 1861), par R. Poggi (Salon de 1863), par Fauvelet (Salon de 1869) ; des statues par Suc de Nantes (Salon de 1838), par M. Montagny (Salon de 1853), etc.

Enfant prodigue (PARABOLE DE L'), tableaux de Murillo. La riche galerie du marquis de Salamanca, vendue à Paris en 1867, contenait cinq toiles de Murillo, représentant les scènes suivantes, tirées de cette parabole :

1° L'*Enfant prodigue réclamant sa part de patrimoine*. Le père, vieillard à barbe blanche, assis devant une table et la main posée sur des papiers, rend compte à son fils de la part de fortune qui lui revient. Le jeune homme, debout de l'autre côté de la table, appuie la main sur un sac de pièces d'or. L'autre fils et une jeune femme sont témoins de cette scène. Ce second fils passe pour être le portrait de Murillo lui-même.

2° Le *Départ de l'enfant prodigue*. Monté sur un cheval marron et couvert d'un manteau pourpre, il tient à la main son chapeau à plumes et salue ses parents, assemblés sous le portique de leur maison ; à gauche, sur un chemin, des muletiers conduisent des mulets chargés.

3° L'*Enfant prodigue à table avec les courtisanes*. Vêtu d'un pourpoint rosâtre et coiffé d'un chapeau à longues plumes, le jeune homme est assis et vu de face, la main gauche appuyée sur l'épaule d'une courtisane, qui le regarde tendrement, la droite prenant un verre qu'un page lui présente sur un plateau ; une autre courtisane est assise à droite, au coin de la table ; derrière elle, un serviteur apporte un plat ; à gauche, au premier plan, un musicien joue de la mandoline. Un rideau rouge accroché à des colonnes, un paysage et l'entrée d'un parc forment le fond du tableau.

4° L'*Enfant prodigue chassé par les courtisanes*. Les deux femmes, armées l'une d'une pique, l'autre d'un balai, et aidées par un jeune seigneur qui a mis l'épée à la main, poursuivent le prodigue qu'elles ont ruiné ; celui-ci se sauve vers la campagne.

5° L'*Enfant prodigue gardant les pourceaux*. Demi-nu et agenouillé sur le sol, il tourne vers le ciel ses yeux mouillés des larmes du repentir. Près de lui, dans un paysage sauvage et morne, paissent les animaux confiés à sa garde.

Ces cinq tableaux étaient autrefois dans la galerie du marquis de Narros, au château de Campo de Zarana ; ils appartinrent ensuite au peintre Madrazo, à qui ils furent achetés par M. de Salamanca. Ils ont une dimension uniforme de 1m,33 de largeur sur 1m,03 de hauteur. Une sixième composition, représentant le *Retour de l'enfant prodigue*, a été, dit-on, donnée au pape par la reine d'Espagne, et se trouverait aujourd'hui dans la collection particulière du pontife, au Vatican. Le musée de Madrid possède des réductions, avec quelques changements, des cinq tableaux que nous venons de décrire.

Un chef-d'œuvre de Murillo, représentant le *Retour de l'enfant prodigue*, figure dans la galerie du duc de Sutherland, à Stafford-House (Londres) ; il a appartenu précédemment au maréchal Soult, qui l'avait apporté de Séville. M. Viardot a dit de ce tableau : « Ce groupe du fils sordide et repentant qui s'agenouille aux pieds du père noble et affectueux, ce groupe de serviteurs qui s'empressent d'apporter des aliments et des habits, jusqu'au petit chien de la maison qui vient reconnaître et caresser le fugitif, jusqu'au veau gras qu'on va tuer en réjouissance, tout cela est grand et merveilleux par la composition ingénieuse, par l'expression puissante, par l'incomparable coloris. »

Enfant prodigue à table avec des courtisanes (L'), chef-d'œuvre de David Teniers, musée du Louvre. Le titre est biblique ; la scène représentée est flamande : elle se passe devant une hôtellerie flamande, dans un paysage flamand ; les personnages ont des types et des costumes flamands. Il y a plus : le catalogue de la collection Blondel de Gagny, dans laquelle le tableau a figuré il y a un siècle, assure que Teniers s'est représenté là avec toute sa famille et ses domestiques. Quoi qu'il en soit, l'œuvre est vraiment admirable. On peut dire avec le savant Waagen que, « sous le rapport de la composition, de la finesse et de l'harmonie des tons dorés, c'est une page de premier ordre. » Mais décrivons la scène. La table est mise en plein air, près d'une palissade joignant l'auberge. L'enfant prodigue, bel adolescent aux longs cheveux, à la physionomie douce et presque sérieuse, se retourne vers la gauche et tend la main pour prendre un verre que remplit un jeune page ; son autre main s'appuie sur celle d'une jolie blonde, assise à sa gauche et faisant face au spectateur, qu'elle regarde en souriant. A droite et nous tournant le dos, une autre courtisane, en jupe blanche et robe de dessus écarlate, parle à une vieille femme en cape noire, appuyée sur un bâton, qui lui demande l'aumône. Deux musiciens sont debout, en arrière de la table, contre la palissade ; l'un joue de la flûte, l'autre chante en s'accompagnant du violon. Un petit page semble prêter l'oreille aux ordres que lui donne la courtisane vue de face. L'hôtelier apparaît sur le seuil de sa porte, tenant un plat, tandis que sa femme ou une servante, tournée contre la palissade, écrit la dépense sur une petite planche, ne se faisant pas faute sans doute d'allonger l'addition. Sur le devant du tableau sont divers accessoires : d'un côté, le chapeau à plumes, l'habit et l'épée de l'enfant prodigue posés sur un siége ; de l'autre, un bassin à rafraîchir où sont deux flacons, un vase de faïence, une coupe, etc. Au milieu est un tout petit chien. Tout à fait à gauche coule une rivière, au delà de laquelle, près d'une chaumière dont la cheminée est couronnée d'un panache de fumée, on voit l'enfant prodigue repentant, qui est agenouillé et qui prie, tout auprès d'une auge à pourceaux. Dans le fond, au-dessus des arbres, s'élève le clocher pointu d'une église de village.

Ce beau tableau, peint sur cuivre, est signé, et daté de 1644. Il a été gravé par J.-P. Le Bas, et dans les recueils de Filhol, de Landon, dans l'*Histoire des peintres*, etc. Il a été payé 30,000 fr. à la vente Blondel de Gagny, en 1776 ; il se vendrait aujourd'hui deux ou trois fois autant.

Une autre composition de Teniers, sur le même sujet, se trouvait autrefois à l'Escurial ; apportée d'Espagne par le général Sébastiani, elle passa ensuite dans la collection du chevalier Erard, à la vente de laquelle elle fut payée 17,100 fr., en 1832. Ici, le festin a lieu dans l'intérieur d'une auberge ; les personnages du premier plan sont les mêmes que ceux du tableau du Louvre, moins un des pages et l'hôtelier. Dans une arrière-salle, on entrevoit trois buveurs, dont deux sont en train de se battre. Cette peinture, d'une couleur fine et lumineuse, est exécutée sur bois. Elle faisait partie, en 1842, de la collection d'un amateur anglais, M. Mackintosh.

Enfant prodigue chez les courtisanes (L'), tableau de Gérard Honthorst, musée de Munich. Le jeune dissipateur, attablé et vu de profil, tourne le dos au spectateur ; il lève en l'air un pot à boire et rit à gorge déployée. Une courtisane est assise près de lui et appuie une main sur son épaule ; une autre femme, debout au côté opposé de la table, joue de la guitare en riant. Une vieille femme, qui tient un enfant, est placée dans le fond et partage l'hilarité des convives. Une chandelle posée au milieu de la table éclaire les figures ; un livre à images est placé à côté de ce flambeau ; il fait illusion. Cette toile est peinte avec beaucoup de vigueur ; l'effet de lumière est habilement rendu. Les personnages ne sont vus que jusqu'aux genoux.

Enfant prodigue gardant les pourceaux (L'), estampe d'Albert Dürer. L'enfant prodigue est à genoux, les mains jointes, les regards levés vers le ciel ; il se repent et implore la miséricorde divine. La scène se passe dans la basse-cour d'une habitation rustique. On croit que l'enfant prodigue est le portrait d'Albert Dürer lui-même. Cette pièce, gravée d'une pointe fine et ferme, est rare ; les bonnes épreuves se vendent 300 fr. environ. Il en existe une copie assez trompeuse ; on la reconnaît à trois fenêtres rangées sur une ligne horizontale, tandis que dans l'estampe originale, elles ne sont point placées exactement sur la même ligne. On en connaît aussi une copie en contre-partie, gravée par le maître qui signe les initiales B.-P.

Enfant prodigue (LE RETOUR DE L'), tableau du Guerchin, musée de Turin. Le voyageur, demi-nu et vu de dos, se jette aux pieds de son père, qui lui ouvre les bras. Derrière celui-ci se tient un jeune homme, probablement le frère de l'enfant prodigue. A quelque distance de ce groupe, à droite, on aperçoit deux autres jeunes gens et un cheval. Cette toile, d'une belle couleur, est une des œuvres importantes du Guerchin. Elle mesure environ 3 mètres de largeur sur 2 mètres de hauteur. Le musée du Belvédère, à Vienne, possède du même artiste deux compositions relatives au *Retour de l'enfant prodigue*. Dans l'une, on voit l'enfant posant la main sur son cœur et protestant de son repentir ; dans l'autre, il est occupé à changer de vêtements en présence de son père et d'un serviteur. Dans ces deux dernières toiles, les personnages ne sont vus que jusqu'aux genoux.

Enfant prodigue (LE RETOUR DE L'), tableau de L. Spada, musée du Louvre. Couvert de haillons, presque nu, l'enfant prodigue, appuyé sur un bâton, se présente à son père, qui lui pardonne et le couvre avec empressement de son manteau de pourpre. Ce tableau passe pour un des meilleurs de Leonello Spada. « L'action et le visage du fils sont admirables, dit Emeric David. Le coloris de cette figure est chaud, vrai, plein de vigueur ; les bras, vus en raccourci, sont dessinés et peints avec une vérité parfaite ; le linge est léger, souple, d'un ton brillant et harmonieux. L'action du père est noble. L'épaule et le cou de ce personnage ne sont peut-être pas indiqués avec assez de précision ; les mains sont de la plus grande beauté ; elles sont plus belles que celles du fils. La tête offre un grand caractère ; l'œil, presque fermé, exprime bien l'attendrissement du vieillard. On voit sur le visage du père la compassion et l'amour ; sur celui du fils, le repentir, l'espoir et déjà la reconnaissance. » Ce tableau, dont les personnages ne sont vus qu'à mi-corps, a été gravé par Fossoyeux (1806), dans le *Musée françois* ; par A. Morel (1810), dont la planche appartient à la chalcographie du Louvre, et dans les recueils de Filhol et de Landon.

Enfant prodigue (LE RETOUR DE L'), tableau de Pompeo Batoni, musée du Belvédère (Vienne). Le jeune voyageur cherche à cacher sa confusion dans le sein de son père, vers lequel il se courbe, triste, repentant. Le vieillard relève avec empressement son fils soumis et cherche à couvrir sa nudité avec son manteau garni de fourrure. Les personnages sont vus jusqu'aux genoux. Le tableau est signé : P. BATONI PINXIT. ROMÆ, 1773.

Enfant prodigue (LE RETOUR DE L'), tableau de Rembrandt, musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. La scène se passe dans un intérieur éclairé avec la science et la magie de couleur habituelles à Rembrandt. L'enfant prodigue, le dos tourné au spectateur, est agenouillé devant son père, vieillard à barbe grise, vêtu d'une tunique jaune et d'un manteau écarlate, qui, dans une attitude pleine de tendresse, appuie ses mains sur les épaules de son fils. A droite se tient un vieux serviteur, en manteau rouge, qui joint les mains comme pour remercier le ciel du retour de son jeune maître. A gauche, une vieille femme est assise. Deux autres femmes sont placées dans le fond de l'appartement. Avant de figurer au musée de l'Ermitage, ce tableau a fait partie de la collection J. de Gise (1742), et de celle de l'électeur de Cologne (1764). Il est signé : RT. RYN, et est peint dans la manière large et véhémente du maître. Un dessin original de cette composition a été payé 425 florins à la vente de Heer de Vos, à Amsterdam, en 1833.

Une estampe de Rembrandt sur le même sujet offre une composition différente. L'enfant prodigue, presque nu, est agenouillé sur le seuil de la maison paternelle et embrasse les genoux de son père, qui se penche pour le relever et lui pardonner. Un peu en arrière, la mère ouvre une fenêtre pour voir ce qui se passe, et deux serviteurs apportent des vêtements pour couvrir la nudité du voyageur. Cette estampe porte la date de 1636.

Enfant prodigue (LE RETOUR DE L'), tableau du Calabrèse, musée de Naples. Pâle, amaigri, presque nu, le fils repentant est agenouillé sur les degrés de l'escalier de la maison paternelle. Son vieux père lui tend les bras ; sa mère le regarde avec attendrissement ; sa sœur avance, avec une curiosité joyeuse, sa jolie tête blonde. Au milieu, sous le péristyle, on aperçoit la silhouette d'une statue tenant une couronne. Des serviteurs, groupés à gauche, contemplent avec surprise leur jeune maître. Un chien et un porc symbolisent, suivant M. Lavice, l'un l'attachement des parents pour leur fils, l'autre l'abrutissement dans lequel celui-ci était tombé.

Enfant prodigue (LE RETOUR DE L'), groupe en marbre, par M. Gumery. L'enfant prodigue a jeté les bras autour du cou de son père et cache sa figure sur son sein par un mouvement qui vaut toutes les promesses et tous les aveux. Le père presse son fils avec une tendresse compatissante. Ce groupe, envoyé de Rome par l'auteur et exposé au Salon de 1857, a été diversement apprécié par les critiques. M. de Pesquidoux (*Union*) y a vu une œuvre pleine d'ampleur et de pureté, un des morceaux les plus remarquables du Salon : « A certains détails d'une vérité anatomique parfaite et d'une grande beauté, on devine que l'auteur vit au milieu des pures traditions. Cédant toutefois à son inspiration personnelle, il a su donner à son œuvre une sorte de cachet patriarcal et biblique qui n'est point son moindre mérite. » M. Delécluze, des *Débats*, tout en reconnaissant que ce groupe est bien composé, que les divers aspects en sont heureux et toutes les parties étudiées avec soin, a reproché au travail du marbre de manquer de souplesse. Écoutons maintenant la spirituelle critique de M. About : « Le *Retour de l'enfant prodigue* est une belle masse décorative, bien construite, ma foi ! et d'un effet habilement combiné. Vous me direz que l'enfant est un peu jeune pour les folies qu'il a faites ; que ce jeune commensal des pourceaux a le torse trop bien nourri ; que le front du vieillard, front à triple étage, rappelle plutôt les *bonshommes* de Dusseldorf que les patriarches de l'Orient. D'accord. Ajoutez, si vous voulez, que le vieillard a plus de veines que d'os, et que les muscles puissants qu'il nous montre semblent avoir été mis après coup. Quand toutes les critiques seront faites, il restera un bon ensemble et quelques morceaux charmants, comme, par exemple, le dos entier du jeune homme. » M. Paul de Saint-Victor a porté un jugement qui ne s'écarte guère de celui

de M. About. Selon lui, en voyant l'œuvre de M. Gumery, on dirait un groupe de Poussin amplifié et alourdi par une copie sculpturale : « Même façon de composer, de draper et de coiffer les figures ; même aspect, chez le père, de patriarche traduit de l'hébreu en latin classique. L'enfant est trop jeune et d'un embonpoint qui contredit son histoire. On croirait qu'il a mangé le troupeau que l'Evangile lui donne à garder. Il y a, d'ailleurs, dans l'œuvre de M. Gumery, des qualités excellentes d'ordonnance et d'exécution. » Cet ouvrage a valu à son auteur une médaille de 2e classe.

Enfant prodigue (L'), poëme en quatre chants, par Campenon (1811). La parabole de l'Evangile dont ce poëme est tiré est d'une simplicité naïve, qui semblait par sa nature repousser les ornements de la poésie. Conserver cette simplicité évangélique et cependant créer des développements qui, sans la détruire, fissent encore mieux ressortir la haute moralité du sujet, était une entreprise difficile. On a reproché à Campenon d'avoir trop dépassé la mesure de son modèle. Il a composé un chant sur le départ de l'enfant prodigue, un autre sur les inquiétudes de la famille, un troisième sur les débauches du jeune homme égaré, un quatrième sur sa misère et sur son retour. Fallait-il donner une égale proportion aux différentes parties de la matière? Si l'on examine la parabole de l'Evangile au point de vue littéraire, on observe que la distribution des éléments du récit est loin d'être géométrique. Le Christ va rapidement à son but, qui est une leçon de morale; il ne s'arrête d'abord ni sur le caractère du père ni sur celui du fils; il ne désigne pas même le lieu que ce dernier choisit pour théâtre de ses débauches : c'est seulement un pays éloigné, *in regionem longinquam.* Il ne caractérise pas le genre de ses excès, il ne s'étend pas sur la description de sa misère; mais ce trait lui suffit : « Et il convoitait la vile nourriture que mangeaient les pourceaux, et personne ne lui en donnait! » Le narrateur n'entre dans les détails que lorsqu'il touche au but : c'est la scène de repentir et d'indulgence, c'est la préférence donnée à celui qui s'est égaré et qui revient, sur celui qui n'a jamais failli; c'est ce sentiment plein de douceur et de consolation sur lequel s'appuie et se repose notre faiblesse, qui nous attache et nous émeut.

L'auteur était en quelque sorte obligé, pour transformer une simple parabole en poëme, en petite épopée, de créer des personnages, ou du moins de peindre plus amplement ceux qui n'étaient qu'esquissés ou laissés dans l'ombre. Ainsi l'Écriture ne fournissait,comme personnages, qu'un père et ses deux fils. A l'austère affection du père, qui ne pardonne qu'au repentir, le poëte oppose l'aveugle tendresse d'une mère qui pleure moins la faute de son fils que son absence, qui ne l'accuse qu'en priant pour lui, et dont le cœur ne sait qu'aimer l'ingrat qui l'oublie. Ce poëme biblique, dans lequel le poëte a su faire entrer le tableau des passions humaines, obtint un succès éclatant. On vit sur tous les théâtres apparaître des *Enfants prodigues* tirés du poëme de Campenon; la peinture, la sculpture, la gravure enfantèrent en grand nombre des Azaël et des Lia. Il parut d'ailleurs dans les circonstances les plus favorables, au milieu de la réaction religieuse inaugurée par la publication du *Génie du christianisme.* Dussault, dans ses *Annales poétiques*, regarde l'*Enfant prodigue* comme « charmant, plein de beautés brillantes, de détails agréables ou touchants. »

Enfant prodigue (L'), comédie en cinq actes et en vers, de Voltaire. Ce qu'il y avait de plus nouveau dans cette pièce, qui fut représentée en 1736, c'était la facture, car elle est écrite en vers de dix pieds. Quant au fond, il est tiré de l'Evangile. Un père avait deux fils : l'aîné, prodigue, libertin, joueur, avait quitté la maison paternelle; le cadet, avare fieffé, mais possédant toutes les qualités de l'avarice, était devenu président dans la petite ville de Cognac. Un voisin nommé Boudon, père d'une fille appelée Lise, projetait de la marier au président devenu riche par ses propres économies, et sur le point de l'être davantage encore par l'exhérédation de son frère. Mais Lise, aimant en secret ce mauvais sujet, se montre indocile aux ordres de son père, et la signature du contrat est encore retardée par la nouvelle que l'enfant prodigue vient d'arriver à Bordeaux dans le plus profond dénûment. Cependant ce dernier, repentant de ses fautes, songe à racheter par le travail ses désordres passés; il se met courageusement en route et rencontre son père auprès de Cognac. Il s'enfuit à son aspect; mais c'est pour se trouver en face de celle qui n'a cessé de l'aimer; il se jette à ses pieds... Soudain survient le président.

> Ah! si mon œil est toujours clair et net,
> Je suis... j'ai vu, je le suis... j'ai mon fait...

Le cinquième acte vient tout dénouer. Le président fait scandale, mais Lise va tout révéler au père de son amant. Le père, vaincu par ses prières, consent à leur union et y ajoute une dot exigée par le voisin Boudon. Quant au président, il se résigne à épouser une vieille baronne de Croupillac, qu'il avait d'abord courtisée, puis rejetée comme moins riche que Lise, mais qui le consolera de la perte de celle-ci. Cette comédie est, de l'aveu des critiques, une des plus faibles de Voltaire.

Enfant prodigue (L'), opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique de M. Auber, représenté sur le théâtre de l'Académie nationale de musique, le 6 décembre 1850. Dans le poëme, Scribe s'est permis avec la parabole de l'Evangile les mêmes infidélités historiques qu'avec les faits les plus connus du moyen âge, l'histoire de *Jean de Leyde*, par exemple. Azaël est le fils unique d'un vieillard. Il quitte la maison paternelle et sa fiancée Jephtèle, pour aller jouir de tous les plaisirs que lui promet la ville de Memphis. Il se ruine au jeu; il se laisse séduire par la courtisane Nephté, par la danseuse Lia. Il pénètre dans le temple d'Isis, où sont célébrés les mystères de la bonne déesse. Les Egyptiens lui font expier son sacrilége en le précipitant dans le Nil. Il en est retiré par le chef d'une caravane, et il est réduit à garder les troupeaux. C'est alors que l'enfant prodigue rentre en lui-même et revient se jeter dans les bras de son père. On a reproché à l'auteur de ce poëme d'avoir affaibli toutes les situations dramatiques que le sujet fournissait, en multipliant les épisodes, les tableaux, les impressions purement physiques d'une mise en scène exagérée. La promenade du bœuf Apis, entre autres détails, a paru d'une puérilité peu digne d'un ouvrage sérieux. La musique renferme plus de mélodies élégantes que de scènes d'opéra proprement dites. Les détails de l'orchestration offrent au musicien des observations pleines d'intérêt et de charme qui échappent à la majorité des auditeurs. Parmi les morceaux les plus remarqués, nous mentionnerons, au premier acte : la romance de Jephtèle, chantée par Mlle Dameron : *Allez, suivez votre pensée*; l'entrée de Massol au bruit des clochettes des troupeaux; au deuxième acte la romance : *Il est un enfant d'Israël*; au troisième acte, la scène de l'épreuve, parfaitement interprétée par Roger, et le quintette final. Les couplets du chamelier, chantés par Mme Petit-Brière, ont eu du succès, et l'andante de l'air d'Azaël : *J'ai tout perdu, Seigneur, oui, tout perdu, jusqu'à l'honneur*, a une expression touchante. L'air final de la reconnaissance : *Mon fils, c'est toi*, est peut-être le morceau le plus pathétique de cet ouvrage. On a remarqué aussi l'effet pittoresque du solo de hautbois pendant le passage de la caravane.

Enfant du Carnaval (L'), roman publié en 1792, par Pigault-Lebrun. Le sujet de ce livre écrit de verve est fort simple. Un petit bonhomme, fruit des amours d'un franciscain et d'une soubrette au moment des folies du carnaval, se trouvant assez mal de la discipline du couvent, s'échappe un beau jour pour courir le monde. Il part en cachette dans le coffre de la calèche d'un Anglais, apparaît comme un diable sortant d'une boîte de jouets d'enfants, s'intitule de son chef valet de chambre de mylord, et sait se rendre indispensable. Malheureusement l'Anglais possède une fille nommée Juliette; elle est jolie, le petit Happy n'est point mal, et l'amour se mêle de la partie. Pour complaire à sa jeune maîtresse, le groom improvisé apprend à lire, à écrire, à dessiner, à jouer du piano, et, grâce au portrait de mylord, qu'il a l'adresse de lui offrir le jour de sa fête, est admis dans l'intimité du baronnet Tillmouth.

Les deux enfants se font un aveu mutuel de leur amour; mais un parti convenable, le jeune Abell, se présente pour Juliette et est agréé par le père. Happy, au désespoir, est sur le point de déshonorer celle qu'il aime; l'amour cède au respect et il va se tuer, lorsqu'une vieille femme, la mère Jacquot, le rappelle à la raison.

Mylord Tillmouth, ayant exprimé trop franchement ses opinions politiques, est arrêté après une défense désespérée, et meurt d'une attaque d'apoplexie causée par la colère. Happy, qui l'avait défendu comme un lion, enlève sa fille à la faveur du tumulte et la mène chez la mère Jacquot. Ils y vivent heureux, lorsque la rencontre d'Abell amène un duel entre les deux jeunes gens. Juliette, avec la candeur d'une femme qui sait ce qu'elle vaut se donne à son fiancé la nuit qui précède le duel. Abell, qu'elle a prévenu, se présente, lui rend son estime et devient le protecteur des deux amoureux.

Une beauté comme celle de Juliette ne pouvait passer inaperçue. Le curé de Saint-Étienne-du-Mont la vit et se promit intérieurement de lui donner des preuves de l'intérêt qu'elle lui inspirait. Happy s'en douta et évinça le curé, peu jaloux de l'honneur qu'il désirait lui faire. Lutter contre la religion est peu dangereux; lutter contre les gens d'église, c'est courir à sa perte. De machinations en machinations, Happy fut arrêté et Juliette jetée dans un couvent. En homme de tête et de cœur, après plusieurs essais infructueux, Happy délivre Juliette et poignarde le curé, puis tous deux vont à Tours couler une vie d'amour et de paix.

L'amour devait leur causer bien des souffrances. Happy se laisse séduire par sa propriétaire, Mme Lysi, et manque de perdre Juliette indignée. Il brise heureusement ces liens honteux et revient fidèle à celle qu'il a épousée; quelques jours se passent à Paris au sein d'un bonheur sans mélange. Mais la Révolution, qui venait d'éclater, avait fait naître bien des abus, occasionné bien des excès. Happy, réduit à se faire commissionnaire, reçoit une lettre de M. Abell, qui s'est marié et l'invite à venir avec Juliette vivre près de lui. Il accepte et va chercher un passeport. Le fonctionnaire auquel il s'adresse est justement le curé, qu'il a eu le tort de ne tuer qu'à moitié et qui a jeté son froc aux orties. Le misérable le fait arrêter. Juliette se sacrifie pour sauver la vie de son époux, et l'ex-curé, après en avoir lâchement abusé, l'envoie rejoindre Happy, destiné à la guillotine. La chute de Robespierre met fin à leur captivité. Grâce aux bons offices de M. Abell, ils peuvent se rendre à Londres, où bientôt leur conduite irréprochable et leur amabilité triomphent des rancunes aristocratiques de la famille Tillmouth. Leur vie s'achève dans un bonheur désormais sans nuage.

Telle est l'analyse de ce roman dont la première partie est écrite avec une verve incroyable et une gaieté entraînante. La seconde est un tableau animé, quoiqu'un peu chargé peut-être, des excès de la Révolution pendant le règne heureusement assez court de la Terreur. La transition est sans doute trop brusque entre les peintures si folles du commencement et des tableaux aussi sombres, mais l'auteur prétend n'avoir écrit que ce qu'il a vu et avoir tracé un morceau historique. Malgré sa haine du despotisme, il s'arme du fouet de la satire contre les saturnales révolutionnaires, dont il se moque avec esprit.

Cet ouvrage si riche de gaieté, de philosophie, de passion et surtout de sensibilité, abonde en gravelures; mais l'auteur écrivait pour le public, qu'il faut servir selon le goût du moment. La preuve en est que Pigault-Lebrun ayant retranché dans une édition le passage où la jupe de la mère d'Happy garde les traces du plat d'épinards sur lequel son héros a été fabriqué, comme la culotte du franciscain, son père, en a conservé l'empreinte, le livre moisit dans la boutique du libraire jusqu'au moment où le rétablissement du morceau incriminé fit enlever l'édition en quelques jours. Ne blâmons donc pas trop fort Pigault-Lebrun; louons-le plutôt de quelques portraits dignes du pinceau de La Bruyère, et qui sont comme les gravures de ce livre si attachant et si amusant.

On doit encore remarquer une conversation entre Condorcet et lord Tillmouth, l'un soutenant la France, l'autre l'Angleterre, dans laquelle le génie de ces deux nations est apprécié avec justesse et impartialité.

« Son roman de la première manière, dit M. A. Pichot, est un composé d'aventures gaies et pleines de mouvement; c'est l'épopée de la vie échevelée et nomade... L'esprit, la gaieté, le mouvement, l'imagination créatrice d'événements, la rapidité, la variété, le récit, seront toujours l'âme de ce genre d'épopée, et il n'est pas surprenant que des lecteurs peu artistes soient captivés par ces qualités. On fait de nos jours beaucoup de romans plus habilement écrits et dont la surface est plus élégante; mais sur dix, neuf au moins sonnent le creux et promettent sans tenir; c'est qu'autre chose est de faire jouer ensemble des mots brillants et sonores bien assemblés, autre chose est d'inventer des événements, des caractères, de faire sortir ceux-là de ceux-ci, de faire vivre l'ensemble. Or, on a vu que ce sont là des qualités de Pigault. »

Pour les lecteurs qui ne trouveraient pas ce jugement suffisant, nous indiquerons deux autres appréciations, celle de Chénier (*Tableau de la littérature*), et celle de M. de Féletz (*Jugements historiques et littéraires*). — Ajoutons que l'*Enfant du carnaval* compte dix-sept éditions, de 1792 à 1820, et plusieurs réimpressions jusqu'à la date présente. Le libraire Barba avait refusé de l'imprimer à ses frais.

Enfant au cor merveilleux (L'), par Achim d'Arnim et Brentano. Achim d'Arnim composa avec Clément Brentano, son beau-frère, une collection de chants recueillis en partie de la bouche du peuple et en partie de vieux bouquins. On l'appela *Des Knaben Wunderhorn* (l'*Enfant au cor merveilleux*) à cause d'une gravure qui ornait le frontispice du livre et qui représentait un enfant soufflant dans un cor. La première partie parut à Heidelberg en 1806; deux autres suivirent bientôt en 1808. C'est un précieux reliquaire des plus rares joyaux de la vieille muse allemande. Le choix est fait avec discernement et avec soin, et le caractère de la nation se reflète dans ces poésies avec ses sentiments favoris. Le recueil embrasse les trois derniers siècles; aucun genre n'en est exclu; on y rencontre pêle-mêle des cantiques catholiques, des hymnes huguenots, des chants de guerre et d'extermination contre les réformés, des couplets satiriques contre Charles-Quint, des romances, des légendes, des ballades, des chansons d'artisans, des complaintes de chanteurs de foires et de carrefours. Arnim a fait précéder toutes ces richesses, où l'on peut suivre pas à pas pendant trois cents ans les sympathies et les antipathies du peuple, d'une étude fort curieuse en prose sur les poésies populaires. Il ne donne naturellement aucun éclaircissement sur les sources auxquelles ont été puisés la plupart des morceaux. Et comment aurait-il pu le faire? D'ordinaire, c'est un peuple errant, des vagabonds, des soldats, des écoliers ambulants ou des compagnons ouvriers qui ont composé ces chansons. Les compagnons surtout sont de grands poètes, et, pour égayer le travail au fond des sombres ateliers, pour oublier les fatigues sur les grandes routes qu'ils parcourent en faisant leur voyage forcé, pour accompagner le verre de vin qu'ils boivent dans la taverne enfumée, ils aiment à improviser une chanson presque toujours bouffonne ou grotesque. Achim et Brentano étaient certainement aptes à composer une œuvre dans laquelle, comme on l'a fort bien dit, on sentait les battements du cœur allemand. Tous les deux, par leur originalité, leur muse capricieuse, leur haute fantaisie, avaient le sens intime du caractère du peuple allemand; aussi l'école romantique a-t-elle puisé largement ses inspirations dans leur livre. L'*Enfant au cor merveilleux* est un monument poétique précieux qu'on lit avec plaisir et profit.

Enfant désavoué (L'), roman anglais en quatre volumes par sir Henry Bulwer (1832). C'est l'histoire des épreuves de Clarence Linden, le fils cadet de lord Ulswarter, dont la femme a été enlevée par un amant qui entretenait avec elle des relations coupables depuis de longues années. Les soupçons jaloux du père remontent vers le passé, et il croit son fils illégitime. Par une suite non interrompue d'insultes et de mauvais traitements, il le force à quitter la maison paternelle, et le jeune homme, pourvu heureusement d'un legs de mille livres sterling, part pour Londres. Là, des circonstances fortuites le mettent en rapport avec un vieux célibataire, sir Talbot, auquel il sauve la vie, qui se prend pour lui d'affection, lui ménage une entrée dans la diplomatie, et pourvoit à tous ses besoins en lui ouvrant tout d'abord un large crédit. Les talents de sir Clarence Linden se développent dans ce milieu favorable. Il arrive promptement à une situation importante; nous le voyons secrétaire d'ambassade, et il s'éprend alors de miss Flora Westborough et est payé de retour. Mais il trouve dans lord Boraduile, qui prétend à la main de miss Flora, un ennemi et un rival. Discrédité par lui auprès des parents de la jeune fille, Linden reçoit en outre une insulte qui l'oblige à provoquer lord Boraduile. Blessé sur le terrain, il tire généreusement en l'air. Soupçonné ensuite d'infidélité par miss Flora, il demande à l'ambition de le dédommager des rigueurs de l'amour, et parvient à de hautes dignités dans la carrière administrative.

Sa bien-aimée s'est laissé arracher par les instances de sa famille la promesse de consentir à son mariage avec lord Boraduile; mais Clarence, averti par un ami qu'elle l'aime toujours en secret, parvient jusqu'à elle, et retrouve à ses côtés son rival. Au moment où l'amour et la jalousie vont les mettre de nouveau aux prises, Clarence recouvre assez de sang-froid pour glisser dans l'oreille de son adversaire quelques mots qui le font pâlir. Il offre de justifier ses paroles mystérieuses, mais il exige que cette explication ait lieu en présence de la famille de miss Flora. Avant le jour fixé pour l'explication, lord Boraduile fait une chute de cheval, et, sur le point d'expirer, reconnaît Clarence pour son frère. Comme, par la mort de leur père commun, il était devenu lord Ulswarter, Clarence lui succède dans la possession de ce titre ainsi que dans l'héritage paternel, et épouse miss Flora Westborough.

A côté de cette intrigue se développe parallèlement, ce qui est un vice de composition, l'histoire de sir Mordaunt, le type du philosophe, tandis que Clarence Linden est celui de l'homme du monde. Nous ne nous étendrons pas ici sur cette seconde action, qui n'ajoute rien à l'intérêt du livre.

Bulwer n'est pas un romancier descriptif et pittoresque comme Walter Scott, bien que l'on retrouve dans plusieurs de ses pages un sentiment de la nature plein d'une franchise et d'un charme exquis. C'est surtout dans l'étude des caractères qu'il se complaît. Plusieurs de ses œuvres sont byroniennes par leur allure. Dans celle-ci, l'auteur est arrivé à fixer la synthèse de la vie, et c'est par la morale et le culte de la vertu qu'il y est parvenu. Des traits d'un heureux comique relèvent par moments les couleurs généralement sombres de cette œuvre fortement conçue.

Enfant maudit (L'), roman, par H. de Balzac. V. ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

Enfant ingrat (L'), moralité du commencement du XVIe siècle. C'est un des premiers essais de la comédie grave et sérieuse; il semble même que Molière se soit inspiré, en composant le *Tartufe*, de cette ébauche dramatique. Le vice représenté sur la scène est un vice odieux, l'ingratitude des enfants. L'enfant ingrat prête à la fois au rire et à l'indignation; les personnages secondaires, comme Orgon et Mme Pernelle dans *Tartufe*, sont ridicules sans cesser d'être intéressants; et même le père et la mère de l'enfant ingrat, qui ne pèchent que par la tendresse aveugle qu'ils ont pour leur fils, sont plus dignes de compassion qu'Orgon et Mme Pernelle, qui pèchent par crédulité et par ignorance. Ces parents trop indulgents amusent par leur folle tendresse pour leur fils et touchent par leurs malheurs, que leur ont mérités la vanité et la faiblesse; mais celui qui devait bénir et honorer leurs défauts les en

punit. Cette combinaison est comique et morale. Cette histoire de l'*Enfant ingrat* se trouve dans les vieux recueils du moyen âge; l'auteur de la moralité explique son intention dans le prologue : il a voulu admonester les pères et les mères qui passent tout à leurs enfants, si bien qu'à la fin leurs enfants les méconnaissent. Le fol amour du père et de la mère pour leur fils fait la première partie de la comédie, la plus gaie et la plus vraie; l'ingratitude du fils envers son père et sa mère fait la seconde. La pièce s'ouvre par un conseil de famille; on pense à l'éducation du cher fils; on désire lui donner un bel état, mais on ne veut pas qu'il se fatigue pour l'apprendre. Pas de travail ni d'effort. Le maître de l'enfant doit tout endurer de lui; s'il allait être malade, si on venait à le perdre! C'est un enfant précieux par son intelligence et sa délicatesse : on payera d'autant plus largement. Le père a travaillé pour deux; il est riche; son fils doit être élevé comme un seigneur. Avant tout, le fils doit décider de son propre avenir. Il déclare d'abord au père attendri qu'il sera marchand ou prêtre, à son commandement. Puis il remarque que le métier de marchand est un beau métier, et que s'il avait les biens de son père, il les ferait bien profiter. Le père, pleurant de joie, bénit Dieu de lui avoir donné un enfant si doux et si savant. Il part avec son fils pour le placer chez un riche marchand qui lui apprendra le commerce. Dans l'entretien entre le père et le marchand, c'est le fils qui a la décision en toutes choses. Le père obéit respectueusement au chef présomptif, à la gloire future de la famille. La scène d'adieux est charmante; l'égoïsme du fils fait un contraste à la fois comique et touchant avec la douleur du père. Le fils ne sait quand il ira voir sa mère, mais il promet de revenir quand il aura besoin d'argent. Quittant bientôt son marchand, qui ne le traite pas avec assez de considération, il se met à courir le monde, et, comme il ne peut s'embarquer sans biscuit, il espère faire un grand mariage, épouser même la fille d'un comte, s'il a beaucoup d'argent :

> Car dans notre temps on ne monte
> Plus que par échelle d'argent.

Le jeune ambitieux réussit; il épouse la fille d'un comte ruiné : le voilà presque gentilhomme.

Or, ce mariage ne s'est conclu que moyennant finances; le père et la mère se sont dépouillés pour leur fils; ils ne pouvaient faire moins pour être beau-père et belle-mère d'une comtesse. N'ayant plus de quoi vivre, ils viennent demander à leur bel héritier de les nourrir. Celui-ci leur fait donner du pain bis, ce qui les indigne encore plus que le refus qu'il fait de les recevoir, et ils s'éloignent du château qu'habite ce mauvais fils. Mais bientôt la pauvreté les y ramène, et cette fois il les fait chasser. Il doit ce jour-là même donner un grand festin aux seigneurs du voisinage. En effet, bientôt le repas commence. Le plat du milieu est un grand pâté que le fils veut servir lui-même. Mais à peine l'a-t-il ouvert, qu'il en sort un gros crapaud qui lui saute au visage, s'y attache et s'y fixe en dépit de tous les efforts. Les convives reconnaissent qu'il y a là une punition céleste. On va demander la guérison du mal au curé du village, qui, ne pouvant remettre une faute trop grande, renvoie le fils à l'évêque. L'évêque, supplié par l'ingrat, le renvoie au pape, et le pape déclare à son tour qu'il ne peut l'absoudre. Le juge compétent sera le père outragé; la miséricorde ne peut descendre que de son tribunal. Quand le fils ingrat revient implorer le pardon des vieillards, et qu'il pleure à leurs pieds, alors le crapaud tombe, et le mal est guéri.

Ce symbole est grossier, mais il est expressif. L'horreur qu'inspire l'ingratitude filiale ne pouvait être mieux représentée que par cette conception aux yeux des hommes du moyen âge.

Enfants d'Édouard (LES), tragédie en trois actes, par Casimir Delavigne, représentée sur le Théâtre-Français le 18 mai 1833. Parmi les crimes célèbres que mentionne l'histoire d'Angleterre, il n'en est pas de plus horrible ni de plus émouvant que l'assassinat des enfants d'Edouard; aussi la peinture et la poésie devaient-elles s'en emparer. Tout le monde se rappelle le tableau de Paul Delaroche. (V. l'art. suivant.) A l'opposé de ce qui se passe d'ordinaire, le poète s'est inspiré du peintre; aussi est-ce à ce dernier que Casimir Delavigne a dédié son œuvre. Le drame s'ouvre par une scène d'espièglerie dans laquelle, en attendant l'arrivée d'Edouard V, retenu encore au château de Ludlow, son frère le jeune duc d'York essaye, par sa gaieté, de charmer les ennuis de la reine. Il s'amuse aussi à tourmenter de ses saillies son oncle, le duc de Glocester, qui accueille fort mal les plaisanteries de son neveu :

> Quand ils ont tant d'esprit, les enfants vivent peu,

dit-il; et cette réflexion indique tout d'abord la destinée réservée aux fils d'Elisabeth. Edouard doit bientôt arriver, et Glocester, pressé d'agir, se confie au duc de Buckingham, qu'il cherche à gagner en faisant miroiter à ses yeux l'appât d'une grande récompense. Mais Buckingham le repousse, court prévenir la reine du péril qui la menace, et la décide à se retirer avec son fils Richard dans l'asile inviolable de Westminster. Cette fuite soudaine alarme Glocester; c'est d'abord sur Buckingham qu'il va se venger, car, dit-il,

> Le jour où, quand je marche, on me laisse en [chemin,
> Ce jour pour mon ami n'a pas de lendemain.

En effet, il mande auprès de lui un certain James Tyrrel, dont on lui a vanté l'adresse à manier le couteau au service d'autrui : « Au moindre signe, voudras-tu frapper Buckingham? » lui demande Glocester; et il est inutile de dire la réponse qu'il reçoit. Cependant, la reine est partie pour Westminster, et Edouard vient d'arriver à la Tour de Londres, impatient d'embrasser sa mère et son frère. Glocester lui annonce le départ de la reine et lui fait entendre que, sans une lettre de lui, elle ne quittera pas le sanctuaire. Edouard s'empresse d'écrire et la reine accourt. Mais voilà qu'en ouvrant des pétitions arrivées à l'adresse du roi, le jeune duc lit une lettre qui révèle les projets criminels de Glocester. Elisabeth ne se contient plus; son indignation éclate; elle accuse Glocester.... Alors celui-ci, devant les pairs du royaume, révoque en doute la validité du mariage d'Elisabeth, et, par conséquent, la légitimité de ses deux enfants; lui seul, à ce qu'il prétend, est le fils d'Edouard III, et seul il a un droit réel à la couronne d'Angleterre.

Le jeune roi prend la défense de sa mère outragée; mais, dès ce moment, on juge, à la fureur de Glocester, que la mort des enfants est résolue. En effet, on les retrouve tous deux à la Tour, ayant pour geôlier Tyrrel, que Glocester a choisi pour servir ses projets de meurtre. Et pourtant Tyrrel ne peut se décider à tuer des enfants; des hommes, à la bonne heure! Mais Glocester ordonne, et ce qu'il veut, il faut le vouloir sous peine de mort. L'heure fixée va bientôt sonner. Richard prend une Bible qu'on lui a donnée. Elle renferme un billet de Buckingham, qui fait savoir aux deux frères qu'on viendra les délivrer, et qu'ils se tiennent prêts pour le moment où ils entendront jouer au dehors l'air favori des Anglais. Bercés de cet espoir, Edouard s'endort, et Richard se place à côté de son lit. Il veille....... L'air si impatiemment attendu résonne enfin; le jeune duc éveille son frère :

> C'est le signal, mon frère, et nous sommes sauvés!
> Sauvés, mon Edouard! . . . .

En même temps, la porte s'ouvre pour livrer passage, non à des libérateurs, mais à des assassins qui, le poignard à la main, courent vers les enfants.

Les *Enfants d'Edouard*, malgré tout le dramatique du sujet, n'ont guère obtenu qu'un demi-succès. C'est qu'avec une donnée historique, réelle, l'auteur n'a su produire qu'une œuvre froide, compassée, toute de convention, semblable à ce paysage dont parle Musset,

> Où l'on voit qu'un monsieur fort sage
> S'est appliqué.

Comme il arrive pour presque toutes les œuvres d'une honnête médiocrité, il serait très-difficile de formuler une critique bien précise à propos de cette tragédie. La critique, en général, a condamné l'ensemble de l'œuvre tout entière, et Gustave Planche nous paraît en avoir indiqué, mieux que personne, les côtés défectueux : « L'analyse de la pièce, dit-il, si on voulait la rattacher à une idée une, progressive et logique, serait absolument impossible. L'action, s'il y en a une toutefois, n'est qu'un travail mesquin de marqueterie; les incidents se succèdent sans jamais s'engendrer. Quoique l'auteur ait choisi dans les annales anglaises un crime enveloppé d'épaisses ténèbres; quoiqu'il l'ait préparé, poursuivi, accompli avec une ruse infernale, il n'y a pas, durant les trois actes, un seul instant d'émotion ou d'angoisse, d'indignation ou de pitié, d'horreur ou de sympathie. Le dénoûment prévu d'avance, la mort des deux enfants, n'effraye pas un seul instant. Pourquoi? C'est que les deux frères n'ont pas dans la bouche un accent vrai, pathétique; c'est qu'ils regrettent la vie comme des hommes, pour des honneurs qu'ils ignorent, et qu'ils ne pleurent pas, comme des enfants, sur les plaisirs qui leur échappent. » M. J. Janin, dont la sévérité n'a pourtant jamais été bien grande, dit à son tour : « C'est bien là la tentative d'un poëte tout occupé de ses tirades, de ses sorties et de ses entrées, et qui ne voit autre chose, dans la tragédie, que l'assassinat final du dernier acte. Aussi, quand j'ai vu Shakspeare ainsi mutilé, ainsi réduit à rien, ainsi forcé à couler dans l'étroit lit de mousse paré de pâquerettes et d'aubépines où coule le Casimir Delavigne, lui, le grand fleuve dont la source est inconnue, et qui se précipite, en bondissant, à travers tant de sites de tous genres, jusqu'à ce qu'il se perde dans la vaste mer, je n'ai pu m'empêcher de sourire. Et, en effet, c'était un plaisant spectacle de voir la nation française, une tasse à la main, se désaltérer à petites gorgées dans ce breuvage enfantin, les *Enfants d'Edouard*, qu'on disait sorti du rocher de Shakspeare..... »

Enfants d'Edouard (LES), tableau de Paul Delaroche. — Cette peinture représente Edouard V, roi mineur d'Angleterre, et le duc d'York, son frère puîné, enfermés dans une chambre de la Tour de Londres. Les deux jeunes princes sont assis sur leur lit; Edouard V, souffreteux, mélancolique, vêtu d'un pourpoint noir et de hauts-de-chausses collants, joint les mains, penche la tête sur le côté et s'appuie sur l'épaule de son frère. Celui-ci a la mine plus éveillée, sans doute parce qu'il est plus jeune et qu'il a moins senti son infortune; il est enveloppé d'une ample robe de velours noir qui descend jusqu'à terre, et il tient un livre d'heures ouvert, posé sur les genoux de son aîné, à qui il faisait la lecture, quand tout à coup un sinistre bruit de clefs est venu appeler son attention; il se retourne effaré vers la porte, dont les jointures laissent filtrer un rayon de lumière. Un petit chien regarde du même côté, dresse les oreilles et attend qu'on entre. Ce sont les assassins envoyés par Glocester qui vont entrer. — Ce tableau, commandé à Paul Delaroche par le gouvernement de Juillet, et qui a été exposé au Salon de 1831, est l'un des ouvrages les plus populaires de l'auteur, celui où se résument le mieux ses qualités et ses défauts. « Tout l'intérêt de cette toile, dit M. de Calonne, réside dans le sujet si sympathique et dans la façon très-intelligente dont il est composé. Les deux victimes, unies par une étreinte fraternelle et par un malheur commun, attendent douloureusement une liberté que le régent ne leur rendra plus; on sait leur fin prochaine et le cœur s'apitoie volontiers sur leur sort. Si les deux têtes étaient d'un dessin plus serré, d'une expression plus forte, d'un coloris moins terne et en même temps moins sec, si le calme sinistre de cette peinture résultait moins de la monotonie que de l'harmonie des couleurs, ce tableau serait peut-être le chef-d'œuvre de Delaroche; il n'en est qu'une des compositions les plus ingénieuses et les mieux faites pour la gravure. » Gustave Planche, qui ne s'est jamais montré grand admirateur de Delaroche, a jugé les *Enfants d'Edouard* avec une sévérité excessive; selon lui, « les deux têtes manquent de vie, et il est impossible de deviner le sang sous les chairs violettes; tout est d'un neuf désespérant : les meubles, les vêtements, les figures même sont neuves et n'ont jamais servi; le roi et son frère ont l'air de s'être parés pour un bal; l'ameublement et le costume feraient honneur à MM. Duponchel et Ciceri, s'ils se voyaient à l'Opéra ou au Château; mais il est visible qu'ils ne seront jamais usés ni portés. » Ces critiques ne sont pas dénuées de fondement; mais il y a aussi beaucoup à louer dans le tableau. « La composition est à la fois claire, gracieuse et originale, a dit avec raison M. Ch. Lenormant; il faut louer surtout le mouvement du jeune roi malade, qui appuie sa tête sur celle de son frère; les costumes de l'époque sont non-seulement reproduits avec un religieux scrupule, mais encore adaptés au corps de la façon la plus naturelle. C'est la première fois que nous rencontrons un tableau gothique dont les personnages n'aient pas l'air de dire : Voyez comme je suis gothique! Paul Delaroche n'a pas rendu avec moins de soin et de talent la sculpture en bois du lit sur lequel ces jeunes princes sont placés et le missel que l'un d'eux tient dans ses mains; mais ce soin n'est-il pas poussé au point de nuire tant soit peu à l'effet des figures? Je sais qu'en traitant un sujet du moyen âge on se sent entraîné à reproduire quelque chose de la sécheresse et de la minutie des peintures du XV^e siècle; mais ce qui donne du charme à ces peintures, la naïveté, n'est-elle pas de toutes les qualités de l'art la seule qui se refuse à tous les efforts, quand l'âge des tâtonnements est passé? Enfin, ce qui m'empêche de m'intéresser complétement aux petits princes de Delaroche, c'est que je les trouve plus vrais que beaux. On ne peut reprocher au peintre de manquer de ce qu'évidemment il n'a pas voulu introduire dans son ouvrage; mais quand on veut représenter des enfants, surtout des enfants anglais, il est permis de regretter qu'un homme tel que Delaroche se soit interdit des ressources dont il pouvait faire usage sans sortir de la vérité historique. » A propos de ce tableau, M. de Loménie, comparant Delaroche à Casimir Delavigne, s'est exprimé ainsi : « Le rôle de M. Delaroche ressemble beaucoup en peinture à celui de Casimir Delavigne en littérature. C'est la même pensée d'éclectisme habile entre deux théories opposées (la théorie classique et la théorie romantique); ce sont les mêmes qualités de clarté, de correction, de sagesse; c'est la même manière de choisir, de concevoir, de disposer un drame en dehors de toute préoccupation systématique et sans autre but que celui d'intéresser le plus possible en restant dans les conditions essentielles de l'art; c'est la même habileté de mise en scène, la même exécution élégante et soignée, qui distinguent le peintre et le poëte; tous deux ont dû à l'absence de tout défaut saillant et à la réunion de plusieurs qualités précieuses de conquérir à un haut degré la faveur publique. Les critiques sévères leur ont reproché à tous deux de produire sur l'esprit un effet de satisfaction plutôt qu'un effet d'entraînement, d'intéresser plutôt que d'émouvoir, de plaire plutôt que de passionner, en un mot, de n'être pas assez sublimes. » Les *Enfants d'Edouard*, qui ont figuré longtemps au musée du Luxembourg, ont été gravés par Prudhomme.

Enfant gâté (L'), tableau de Greuze. Une jeune femme regarde avec tendresse son enfant, qui s'amuse à faire manger sa soupe à un chien et qui la lui présente avec sa cuiller. Tel est le sujet de ce tableau, où les accessoires tiennent une grande place; à terre est une cruche et une terrine où trempe du linge; à la muraille, près d'une armoire, sont accrochées une cage et une chaîne d'oignons; vers la gauche, sur un buffet, on voit un pot de terre, un verre à moitié plein de vin, un linge qui pend. Ce tableau, exposé au salon de 1765, offre de grandes qualités qui font passer aisément sur de légers défauts. Diderot en a fait la critique suivante : « Le sujet de ce tableau n'est pas clair. L'idéal n'en est pas assez caractéristique; c'est ou l'enfant, ou le chien gâté. Il petille de petites lumières qui papillotent de tous côtés et qui blessent les yeux. La tête de la mère est charmante de couleur; mais sa coiffure ne tient pas à sa tête et l'empêche de faire le rond de bosse. Ses vêtements sont lourds, surtout le linge. La tête de l'enfant est de toute beauté, j'entends de beauté de peintre; c'est un bel enfant de peintre, mais non pas comme une mère le voudrait. Cette tête est de la plus grande finesse de touche; les cheveux bien plus légers que Greuze n'a coutume de les faire. C'est ce chien-là qui est un vrai chien! La mère a la gorge opaque, sans transparence et même un peu rouge. Il y a aussi trop d'accessoires, trop d'ouvrage. La composition en est alourdie, confuse. La mère, l'enfant, le chien et quelques ustensiles auraient produit plus d'effet. » L'*Enfant gâté* a été gravé par P. Malœuvre et par V. P. Le Bas. Le tableau, payé 2,550 fr. à la vente du duc de Praslin, en 1793, est passé dans la collection d'un amateur anglais nommé Durney, à la vente duquel il n'atteignit que le prix de 1,610 fr. en 1797.

Enfant à la pomme (L') ou l'**Enfant boudeur**, tableau de Greuze. Un charmant enfant, garçon ou fillette (le sexe n'est pas facile à discerner), nous regarde d'un petit air boudeur qui lui sied à ravir. Ses bras nus s'appuient sur une table recouverte d'un tapis vert tendre, à côté de son goûter, une tranche de pain et une pomme, laissés là par dépit. D'abondantes boucles de cheveux blonds, qu'un ruban passé sur le haut de la tête ne parvient pas à retenir, encadrent le visage, qui est plein de vie et dont l'expression est bien naïve. L'exécution de cette peinture est pleine de souplesse et de fermeté. Les blancs de la robe s'harmonisent bien avec la fraîcheur des bras et des joues. Ce petit chef-d'œuvre a atteint le prix de 31,000 francs à la vente de la galerie San-Donato (1870). Il a été gravé à l'eau-forte par Hedouin.

Enfants surpris par l'orage, tableau de Paul Delaroche. Deux petites villageoises, au retour de l'école, ont été surprises par un violent orage, au beau milieu des champs; les éclairs jaspent le ciel sombre de leurs zigzags lumineux; le tonnerre gronde; la pluie tombe par torrents, défonce le sentier et forme çà et là de vastes flaques où les pieds entrent jusqu'à la cheville; pas une chaumière, pas un arbre, pas une haie au bord du chemin; le village apparaît vaguement dans le lointain, derrière l'épais réseau que forme la pluie. Les deux pauvrettes se sont arrêtées, saisies d'effroi. L'aînée lève au ciel des yeux pleins de larmes et semble prier, moins pour elle que pour sa petite sœur qu'elle abrite de son mieux sous son tablier et qui, la tête baissée, se bouche les oreilles pour ne pas entendre le tonnerre. Ces deux figures sont charmantes. La tête de l'aînée a été gravée, séparément, à la manière noire, par Maile, en 1826. La composition entière a été reproduite par Reynolds et par Jazet.

Enfant charitable (L') ou l'**Enfant pieux**, tableau d'Ary Scheffer; musée de Nantes. Ce tableau est la mise en scène de la jolie légende que la femme du chevalier à la main de fer raconte à son fils dans le drame de *Goetz de Berlichingen* : « Il y avait une fois un enfant dont la mère était malade et ne pouvait sortir; elle lui donna de l'argent pour aller chercher son déjeuner. En route, il rencontra un pauvre vieillard qui lui demanda ce déjeuner. L'enfant le lui ayant donné, le vieillard devint un bel ange radieux qui prit l'enfant par la main et lui dit : Cher enfant, la Mère de Dieu t'accorde, pour ton bienfait, de guérir tous les malades que tu toucheras. Alors l'enfant courut à la maison, et ne pouvant parler, tant il avait de joie, se jeta au cou de sa mère. Celle-ci s'écria : Que m'arrive-t-il? et fut guérie. » Ary Scheffer a fait sur ce sujet une composition pleine d'un charme doux et grave, mais qu'il a eu tort peut être de traiter dans un cadre trop grand. L'enfant rayonne d'une joie candide et enfantine; la mère, soulevant ses mains amaigries qui sont d'un fort beau dessin, a cette expression de résignation maladive que le peintre excellait à rendre. L'*Enfant charitable* a été exposé au Salon de 1846.

Enfants à la tortue (LES), tableau de Decamps. La scène se passe dans un paysage oriental, près d'une construction massive que tapissent à demi les pampres d'un cep vigoureux, et qui abrite une fontaine dont l'eau tombe dans une auge de pierre. Quatre enfants sont groupés là : l'un d'eux coiffé d'un

fez et accoudé sur le sol, tend le doigt vers une tortue qui s'avance gravement, comme si elle comprenait cet appel; un autre petit garçon, à moitié vêtu et ayant la tête rasée, regarde l'animal qui porte sa maison sur son dos; il est assis sur une large pierre, où s'accoude, dans une attitude de sphinx, un bambin silencieux et impassible comme un vieux Turc. Le quatrième enfant, coiffé d'un turban, est debout et s'appuie sur le rebord de l'auge; il nous regarde en souriant. Au premier plan, à droite, des fleurs, tombées d'un panier, jonchent le sol. Au fond, s'élèvent une maison et quelques arbres au maigre feuillage; des montagnes, d'un bleu un peu cru, bornent l'horizon. Le paysage est éclairé par la chaude lueur du soleil couchant. Les enfants ont des physionomies et des attitudes d'un caractère tout à fait oriental.

Ce tableau, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855, appartient à M. Cuvillier-Fleury. Il a été gravé sur bois par M. Chapon, dans l'*Histoire des peintres*. Decamps a traité le même sujet dans un cadre plus restreint, qui a été exposé aussi en 1855, et qui appartenait à cette époque à M. Paturle.

Enfant (L'), tableau de M. Chaplin; Salon de 1870. Une charmante jeune fille de quinze à seize ans, assise dans un fauteuil, tient sur ses genoux un bébé rose et vermeil qui, fatigué de jouer aux marionnettes, s'est endormi en tenant les ficelles des pantins. Elle le presse dans ses beaux bras nus, elle le couve du regard, avec une sorte de tendresse maternelle; elle n'ose remuer de peur de l'éveiller. Il dort si bien! Ses petits bras sont croisés sur sa poitrine; sa tête, renversée sur l'épaule de la jeune fille, se colore d'une teinte purpurine; sa bouche entr'ouverte respire doucement. C'est le véritable sommeil de l'innocence. M. Chaplin a choisi comme légende de son tableau ces beaux vers de Victor Hugo :

> Enfant, rêve encore;
> Dors, ô mes amours!
> Ta jeune âme ignore
> Où s'en vont tes jours.
> Comme une algue morte
> Tu vas; que t'importe?
> Le courant t'emporte,
> Mais tu dors toujours.

On chercherait vainement dans la composition de M. Chaplin le développement de l'idée mélancolique exprimée par le poëte, a fait observer avec raison M. Alfred de Lostalot (l'*Illustration*). « La jeune femme qui contemple l'enfant endormi est plutôt la sœur aînée que la mère, au moins si l'on en juge par les caractères extérieurs : la grâce enfantine des traits et la gracilité des formes. Comment d'aussi tristes pensées pourraient-elles germer dans une tête de seize ans? La vie pour elle est encore à son aurore, et l'avenir lui sourit revêtu des plus riantes couleurs. La vue de ce petit être endormi ne semble pas lui inspirer d'autre sentiment qu'une violente envie de le couvrir de baisers. Je ne reproche pas à M. Chaplin de ne pas broyer du noir; ce n'est pas dans sa nature; mais à quoi bon enguirlander de faveurs roses la tristesse rêveuse du grand poëte? » En ce qui concerne la valeur pittoresque du tableau, M. de Lostalot ajoute les observations suivantes, qui sont pleines de justesse : « L'exécution est arrondie, caressée à l'excès; la ligne seule subsiste, englobant dans ses courbes élégantes les formes dont le modèle est à peine indiqué; peinture plus séduisante que vraie, mise au service de ce qui captive le plus au monde : la beauté et la jeunesse; régal des yeux et du cœur préparé par des mains habiles. » L'*Enfant* a été gravé sur bois par M. J. Robert, dans l'*Illustration* (nº 1424).

Enfant à l'oie (L'), groupe antique de marbre; musée du Louvre. Cet ouvrage, dont nous avons donné la description dans l'iconographie de l'*enfant*, est remarquable à la fois par sa belle exécution, par la grâce de la composition, l'air espiègle du bambin et l'air effaré du palmipède. Il existe plusieurs répétitions antiques de ce chef-d'œuvre, qui a été bien souvent reproduit aussi dans les temps modernes.

Enfant priant (L'), statuette antique de bronze; musée de Berlin. Cette figure, d'un sentiment bien naïf, d'une grâce exquise, a été trouvée dans le Tibre et achetée par Frédéric II, au prix de 12,000 thalers.

Enfant (L'), **le chien et le serpent**, groupe de marbre, par Raymond Gayrard. L'auteur de ce groupe en a expliqué lui-même le sujet et la signification dans ces vers :

> Le chien, qu'alarme le serpent,
> Par ses cris avertit l'enfant;
> Mais lui, peu touché de son zèle,
> L'écarte d'un pied furieux.
> L'inconnu qui charme les yeux
> L'emporte sur l'ami fidèle.

Voici à quelle occasion Raymond Gayrard, suivant un de ses biographes (M. J. Duval) aurait conçu ce groupe allégorique. Un jeune homme, à qui il portait le plus vif intérêt, allait, par suite de son émancipation, se trouver exposé aux dangers d'une fortune considérable. Voulant le conseiller sans le blesser, il imagina de représenter un enfant caressant un serpent, et repoussant du pied un chien, son ami fidèle, qui aboie au reptile venimeux. Ce groupe, exposé au Salon de 1841, eut beaucoup de succès. Gayrard avait une sorte de prédilection pour le thème charmant de l'enfance; nous avons cité, dans notre iconographie de l'*enfant*, quelques-unes de ses compositions en ce genre; une des meilleures, après celle qui vient d'être décrite, est le groupe intitulé : *Enfants délivrés par leur chien des étreintes d'un serpent*. Cet ouvrage a été exposé au Salon de 1857.

Enfant jouant avec une tortue, groupe de marbre, par Pierre Hébert; musée du Luxembourg. L'enfant, d'une nature fine et distinguée, a une tête rieuse et expressive. Toute la composition est conçue dans les traditions aimées des maîtres. Ce groupe, de grandeur naturelle, a figuré au Salon de 1853. Il en a paru une reproduction de bronze à l'Exposition universelle de 1855.

Enfant à la sauterelle (L'), statue de marbre, par M. Charles Lebourg; Salon de 1868. Assis sur un tronçon de colonne cannelée, les jambes allongées, le dos courbé, un petit garçon tient à la main un épi de maïs sur lequel est posée une sauterelle. L'insecte semble près de s'élancer. L'enfant le regarde avec une curiosité naïve. Cette figure, fine, délicate, est charmante; elle a valu une médaille à son auteur.

Enfants du Caveau (SOCIÉTÉ LYRIQUE DES), nom sous lequel l'ancien Caveau, celui qui avait été fondé par Piron, et le Caveau moderne, celui qui se tenait au *Rocher de Cancale*, ont été reconstitués en 1834 par un certain nombre de littérateurs. Au nombre de ces régénérateurs du gai savoir se trouvaient comme membres honoraires : Brazier, de Courcy, Gentil, Nodier, Rougemont, Routier et Tournay. Parmi les membres titulaires figuraient : Armand Séville, de Géronval, Chatelain, Eugène Désaugiers, fils de notre illustre maître et qui a hérité en partie du talent de son père, ainsi que plusieurs autres chansonniers plus ou moins connus, et notamment Louis Festeau, auteur de plusieurs recueils de chansons très-appréciés. Il y avait en outre douze membres associés et douze correspondants, au nombre desquels était l'acteur Arnal.

Cette société, composée surtout d'hommes déjà mûrs, vit son titre d'*Enfants du Caveau* critiqué; on la tournait en ridicule, et alors elle renonça, dès la troisième année, à cette qualification pour prendre simplement le titre de *Société lyrique du Caveau*. Elle a continué depuis lors sans interruption et a publié chaque année un volume de chansons, choisies parmi celles qui sont produites à chaque banquet mensuel.

Nous ne mentionnerons ici que les principaux membres qui se sont succédé depuis trente-six ans dans cette société, qui subsiste encore.

BRAZIER, chansonnier bien connu qui faisait partie du Caveau moderne, présidé par l'immortel Désaugiers, est mort en 1838.

RAMOND aîné, mort le 28 novembre 1838, la même année que Brazier, président du Caveau. Ramond était ami de Désaugiers.

DE ROUGEMONT, encore un chansonnier de la vieille roche, mort en juillet 1840.

BOUILLY, l'auteur des *Contes à ma fille*, mort en 1842, à l'âge de quatre-vingts ans.

Alexandre DUVAL (de l'Académie française), mort en 1843.

TOURNAY, ami de Laujon, de Désaugiers et de Bouilly, musicien et poëte, mort président honoraire du Caveau, le 6 février 1844, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

En 1846, Eugène DECOUR, très-spirituel chansonnier et vaudevilliste. Il avait été membre des Soirées de Momus, et présida le Caveau en 1839. La veille de sa mort, arrivée le 2 janvier, il composait encore une chanson.

La même année ont disparu M. DE JOUY, membre de l'Académie française, et GENTIL, ancien membre du Caveau moderne, mort le 28 mai de ladite année 1846; Charles MANDEL, agronome distingué et spirituel chansonnier, décédé à Nancy, correspondant du Caveau, et Hector DE LUZIEU, autre membre correspondant.

Même année 1846, le Caveau a perdu un de ses plus jeunes membres, très-fécond, Ferdinand OLIVIER, caissier du journal des *Petites-Affiches*. Il était né le 19 décembre 1806 et est mort le 10 décembre 1846.

En 1848, GAGNEUX et BOUCHARLAT, le premier membre honoraire, le second membre correspondant.

Gagneux (Auguste-Victor), né à Paris en 1787, avait été avocat et avoué à la cour d'appel de Paris; ses débuts, comme chansonnier, datent de 1838. Il fut admis au Caveau en 1840. On a de lui des couplets remarquables par le sentiment et le style.

Boucharlat, né à Lyon en 1786, était un mathématicien et un littérateur distingué. Il était membre de presque toutes les Académies de France. Il est décédé à Paris le 6 janvier 1848.

En 1850, GALLEMANT DE MARENNES, membre honoraire du Caveau depuis 1836 et qui avait été l'un de ceux qui ont reconstitué la société en 1834. Il est décédé à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

En 1851, le baron DIDELOT (Charles), doyen des commandeurs de la Légion d'honneur et ancien chambellan de Napoléon Ier. Il était fils d'un fermier général et avait été nommé préfet du Finistère lors de la création des préfets en 1800. Il fut ensuite ambassadeur à Copenhague, à Stuttgard, et, plus tard, premier préfet du palais. Il a laissé un fils, qui est aujourd'hui amiral. Emmanuel DUPATY, l'un des présidents honoraires du Caveau; CAPELLE, l'auteur de la *Clef du Caveau*, décédé dans sa quatre-vingt-cinquième année; PINET (Fortuné), avocat distingué du barreau de Paris, membre du conseil général du Rhône; ENGELHART, membre correspondant, décédé le 9 novembre à Carlsruhe, ville où il résidait en qualité de ministre plénipotentiaire, et OLIVIER, père de Ferdinand Olivier déjà nommé.

M. Olivier père est mort à Paris dans sa soixante-quinzième année. Il avait été commissaire-priseur à Paris.

En 1852, Auguste DECOURCHANT, membre honoraire. Il avait débuté, comme Collé, son maître, dans une modeste étude, puis devint notaire sous l'Empire. Il fit alors bon nombre de vaudevilles, seul ou en collaboration avec les notabilités du temps, et notamment avec Désaugiers, son ami intime. Il signait du prénom d'Auguste. Plus tard, il quitta la plume de chansonnier pour prendre celle d'homme politique et devint secrétaire d'un ministre sous la Restauration. Enfin il revint, comme Joconde, à ses premières amours et fit pour le Caveau des chansons pleines de finesse et de mordant; il chanta jusqu'à sa dernière heure, et mourut presque octogénaire.

1853 a vu disparaître parmi les membres correspondants du Caveau : Frédéric DEGEORGES, né à Béthune (Pas-de-Calais) en 1788, auteur de poésies légères et rédacteur en chef du journal le *Progrès du Pas-de-Calais*. Il avait été, en 1848, commissaire général, représentant du peuple et secrétaire à l'Assemblée constituante.

1854. Charles ROMAGNY, né à Reims, est mort à Paris, membre honoraire du Caveau, à l'âge de cinquante-neuf ans. Il avait débuté dans la carrière aux Soupers de Momus, puis de 1839 à 1843 il donna au Caveau bon nombre de chansons respirant une douce gaieté et une aimable philosophie. Les lettres lui doivent plusieurs écrits sur l'éducation, et notamment les *Lettres d'un frère à sa sœur sur l'histoire ancienne*, ouvrage qui a eu de nombreuses éditions.

1855. SAINT-AMAND, qui dirigeait une des meilleures institutions de Paris; Jean DELEGORGUE-CORDIER, né à Abbeville en 1782, graveur distingué; Étienne CHAMPEAUX, auteur de charmants vaudevilles, l'un des fondateurs de la société reconstituée, et le capitaine Ross, célèbre navigateur anglais.

En 1857, Eugène DE PRADEL, l'improvisateur, mort à Wiesbaden le 11 octobre, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il a publié un volume de chansons sous le titre d'*Étincelles*.

1858. CHAPUY, membre correspondant du Caveau, mathématicien et chansonnier, mort à soixante-huit ans.

1859. SAISSET (Jean-Baptiste), ancien commissaire des guerres, contrôleur de la navigation du Rhin en 1804. Il devint, après 1814, sous-chef au ministère des finances et il est mort dans sa quatre-vingt-cinquième année à Villers-les-Mauriennes, lieu de sa naissance, le 4 avril 1859.

1860. CÉSAR-MOREAU (Claude-Clément), né à Marseille le 22 novembre 1791, ancien consul, membre de plusieurs sociétés savantes, fondateur de la Société de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie française agricole et commerciale. Il occupait un grade important dans la franc-maçonnerie, et il fut à ce titre le directeur d'une revue qui a paru, en 1837, sous le titre d'*Univers maçonnique*.

1861. CHARTREX (Denis-Jacques), doyen du Caveau, ancien chef de bureau au ministère des finances, officier du Grand-Orient de France et membre de plusieurs sociétés savantes. Il est décédé aux Ternes, près de Paris, le 23 mars 1861, à l'âge de soixante-seize ans.

1862. Albert MONTEMONT, GUILLOIS et LEGRAND.

Le premier, né en 1788, ancien chef de bureau au ministère des finances, faisait partie de plusieurs sociétés savantes. En 1834, il s'occupa avec plusieurs anciens chansonniers du Rocher de Cancale et des Soupers de Momus de reconstituer le Caveau; il y parvint et le présida cinq fois. Il fut décoré en 1851. Ses nombreux ouvrages, en prose et en vers, représentant plus de cent volumes, se composent principalement de voyages et de traductions de l'anglais; il fit une traduction d'*Horace*. Après avoir pris sa retraite au ministère des finances et grossi le nombre des membres honoraires du Caveau, il est mort frappé d'apoplexie le 30 décembre 1861.

Guillois (Jean-Michel), imprimeur à Paris, né le 25 avril 1796, était l'un des membres les plus assidus du Caveau, dont il faisait partie depuis 1853; il se distinguait par sa verve et son entrain. Il a publié, en 1855, un volume de chansons sous ce titre : *Quelques fleurs d'automne*. C'est lui qui, avec l'aide de ses confrères du Caveau, a publié, en 1858, le *Bon diable, journal de la chanson*.

Legrand (Louis-Édouard), né à Paris le 15 mars 1815. Après avoir assisté pendant plusieurs années comme simple visiteur aux banquets du Caveau, il y puisa le goût de la chanson et se mit bientôt à l'œuvre lui-même. *C'est en forgeant qu'on devient forgeron*, tel est le titre de ses premiers couplets. Ses produits sont remarquables par l'élégance du style, le choix des pensées et la délicatesse des sentiments. Il a été enlevé par une fièvre typhoïde le 26 octobre 1862. Après sa mort, son frère, M. Ernest Legrand, a fait imprimer un volume de ses chansons, orné du portrait de l'auteur. Édouard Legrand avait été avoué à la cour impériale de Paris.

Dans la même année est mort aussi un ancien membre du Caveau, bien connu pour ses chansonnettes et son originalité, Édouard DONVÉ, bijoutier au Palais-Royal, qui faisait la musique de ses chansons et s'accompagnait avec la guitare.

1863. Encore trois membres qui disparaissent : CHARRIN, TOIRAC et AZEMA DE MONTGRAVIER.

Charrin (Pierre-Joseph), né à Lyon le 2 février 1784. Employé au ministère de la guerre, il est surtout connu par ses nombreux ouvrages de littérature. En 1840, il s'était retiré à Écouen (Seine-et-Oise), où il s'occupa de faire une édition complète de ses œuvres. Il est mort doyen du Caveau, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Toirac (Alphonse), né à Saint-Domingue en 1791, médecin et dentiste distingué, conteur spirituel. Il était un des membres du Caveau les plus recherchés dans le monde. Il faisait partie du Caveau depuis 1842 et en était devenu le doyen à la mort de Charrin, mais il n'a pas joui longtemps de cette prérogative et il a succombé en quelques jours à un anthrax, le 22 août 1863.

De Montgravier (Michel-Auguste-Martin-Agenor Azema) était un ancien élève de l'École polytechnique; il fut en dernier lieu directeur de l'École d'artillerie à Montpellier. Attaché à la société du Caveau en qualité de correspondant, il lui adressait des chansons empreintes d'une gaieté philosophique pleine de charmes. Il est mort à l'âge de cinquante-huit ans.

1864. Le Panard moderne, l'auteur de la chanson de *Mam'zelle Lise* et de tant d'autres si remarquables par leur rondeur et leur esprit, Paul VANCLEEMPATTE, a succombé à une attaque d'apoplexie à l'âge de soixante-six ans. Il était né à Paris en mars 1797 et était employé au ministère du commerce et de l'agriculture.

1868. JAQUEMART (Augustin) est décédé membre honoraire après avoir été longtemps membre titulaire du Caveau. Il a publié un volume de chansons intitulé : *Momus à la caserne*. C'était un modeste caissier.

Trois anciens membres de la société sont morts dans cette même année : THOREL SAINT-MARTIN, avocat, membre de la Société philotechnique de Paris; BOISSIER (Auguste), décédé à Drie (Drôme), son pays natal; il a laissé un recueil de chansons en patois très-estimé; et CHAPONNIÈRE (Jean-Jérôme-François), membre correspondant, décédé à Marseille.

Enfants malades (HÔPITAL DES). Jusqu'au commencement de notre siècle, les enfants malades envoyés dans les hôpitaux se trouvaient mêlés avec les adultes et placés au milieu d'hommes et de femmes dont les habitudes et les mœurs ne laissaient que trop souvent à désirer; de cette sorte de promiscuité naissaient les inconvénients les plus graves au point de vue moral et en même temps au point de vue sanitaire. Ces malheureux enfants prenaient facilement le germe des maladies contagieuses qui régnaient presque toujours dans les hôpitaux sans cesse encombrés, et ils mouraient presque tous. Rien de plus navrant que le tableau tracé, au XVIe siècle, par des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris, de l'état et de la situation des enfants portés dans leur hôpital. Voici quelques passages de la déposition faite par ces religieuses, en 1531, lors d'une enquête ordonnée par François Ier pour connaître la cause de la mortalité des enfants dans l'Hôtel-Dieu. Nous croyons devoir laisser à ces documents, complétement inédits, toute leur originale naïveté : « Seur Helaine La Petite, prieure dudict Hostel-Dieu..... a dit qu'elle scet de vray pour l'avoir veu, que, au moyen du grant apport ou multitude de malades qui abodrent ou sont apportez incessamment de jour en jour et d'heure à autre audict Hostel-Dieu, frappez de diverses maladies contagieuses, tant de peste, fièvres chauldes que autres maladies, ils ne savent où retirer, mectre ou coucher les petitz enffans, sinon au parmy des autres malades, aucunesfois dix ou douze en ung lict, tant aux pieds que au chevet, selon la largeur et estandue d'icelluy lict, lesquelz, à faulte de nourisses, comme il est requis neccessairement, ne font souvent que crier, braire ou plorer, qui est une merveilleuze vexation et tourment aux autres pauvres et paciens et malades qui désirent repos pour parvenir à convalescence et garison de leurs infirmitez, et ne povent lesdictz petiz enffans dire ne exposer leurs maladies, au moyen que les aucuns ne pouvent encore parler et les autres sont encores en fort bas aage..... Johanne Cyrette, souls-

prieure dudict lieu, angée de soixante ans ou environ..... aussi dit qu'il y a de present grant nombre comme de cinquante ou soixante tant garsons que filles de moyens aages, les uns de troys, les autres de quatre, les autres de cinq ou de six ans, entachez de plusieurs sortes de maladies, les aucuns éthicques, les autres ytropicques, les autres fébricitans tant de maladies chauldes que autres fiebvres, couchez en grant nombre audict Hostel-Dieu, en ung mesme lict tant au chevet que aux piedz selon la grandeur des lictz, et autrement n'y a ordre ne moyen de les coucher séparément..... et dit que, à l'occasion que lesditz petiz enffans qui sont de divers aages sont contrainctz de coucher es lictz et lieux dangereux ou sont mors autres malades de maladie contagieuse, ils prengnent souvent les ungs des autres la maladie de peste ou autre maladie contagieuse, tellement que neuf ans a ou environ, qui estoit le cours de la grand peste, il y avoit pour lors audict Hostel-Dieu de six à sept vingts enffans tant de mamelle que autres ung peu plus aagés, lesquelz, au moins, moururent la plupart, avec grand nombre d'autres malades d'icelluy Hostel-Dieu, montant, en tout, dix huict mil personnes en moins de quatre moys. » Un autre document de la même époque nous apprend que de vingt enfants reçus à l'Hôtel-Dieu il n'en réchappait pas un.

Lorsque l'Hôpital général fut fondé, les enfants tombés malades dans les maisons dépendant de cette institution furent portés à l'Hôtel-Dieu. D'après La Rochefoucauld-Liancourt, le petit nombre de ceux de ces enfants que ne tuait pas l'atmosphère infectée de l'Hôtel-Dieu en revenait avec la gale, « qui paraît perpétuelle dans ce grand hôpital. »

A peine entré en fonctions, le conseil général des hospices de Paris résolut de faire cesser un état de choses aussi déplorable, en établissant un hôpital spécial pour les enfants; la maison de l'Enfant-Jésus, située rue de Sèvres, fut, à partir du mois de juin 1802, affectée au traitement des enfants des deux sexes, de deux à quinze ans, atteints de maladies aiguës. Cette mesure, inspirée par la philanthropie la plus élevée, reçut l'approbation de tout le corps médical.

La maison de l'Enfant-Jésus, dans les bâtiments de laquelle sont installés les services de l'hôpital des enfants, fut fondée, vers le milieu du siècle dernier, par Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, qui y recueillit un certain nombre de jeunes filles nobles et indigentes de sa paroisse. Plus tard, cette maison fut destinée à recevoir des jeunes filles orphelines qui, lors de la création de l'hôpital des enfants, furent transférées à la maison des Enfants-Trouvés du faubourg Saint-Antoine.

L'hôpital des enfants contenait primitivement 300 lits; mais de nouveaux règlements ayant ouvert l'établissement aux enfants atteints de maladies chroniques, de scrofule, de teigne ou de gale, on agrandit les bâtiments primitifs, et le nombre des lits s'éleva jusqu'à près de 600.

Les enfants atteints de maladies qui paraissent contagieuses sont placés dans des bâtiments isolés et séparés du reste de l'hôpital par de grands jardins. Un classement sévère des enfants est opéré suivant leur âge, leur sexe et la nature de leurs maladies; les enfants atteints de maladies chroniques qui, bien que ne les tenant pas alités, exigent un long traitement, suivent les classes faites, chaque jour, par un instituteur attaché à l'hôpital et reçoivent les éléments de l'instruction primaire.

En 1858 furent construits les bâtiments dits de la *fondation Bilgrain*. Ces nouveaux pavillons réalisent toutes les améliorations indiquées par les progrès de l'hygiène hospitalière; ils contiennent des salles parfaitement aérées, de vastes cours et des promenoirs fermés où les enfants peuvent prendre de l'exercice pendant les mauvais temps. Un gymnase a été établi, en 1847, à l'hôpital des enfants, sur le désir des médecins de cet établissement. Le traitement par la gymnastique a donné d'excellents résultats dans les cas de chorée et de maladies nerveuses. Un professeur de gymnastique est attaché à l'hôpital.

Le nombre des lits de l'hôpital des Enfants malades est aujourd'hui de 598, dont 500 de médecine et 98 de chirurgie.

Le personnel administratif comprend : 1 directeur, 1 économe comptable, 3 employés subalternes, 1 aumônier, 33 sœurs, 98 sous-employés et serviteurs; le personnel médical comporte : 5 médecins, 1 chirurgien, 1 pharmacien, 13 élèves internes, 22 élèves externes.

On doit considérer comme succursales de l'hôpital des Enfants et de l'hôpital de Sainte-Eugénie, qui a la même destination, les hôpitaux de Forges et de Berck-sur-Mer, sur lesquels sont dirigés un grand nombre d'enfants scrofuleux condamnés autrefois à rester indéfiniment dans le service des maladies chroniques, et exposés, par conséquent, aux atteintes des affections contagieuses. L'hôpital de Forges, situé à 40 kilom. de Paris, dans le département de Seine-et-Oise, a été inauguré en 1859; il renferme 112 lits. L'hôpital de Berck est situé sur le littoral du Pas-de-Calais, à 15 kilom. de Montreuil-sur-Mer; inauguré en 1861, il compte 100 lits destinés à des enfants scrofuleux dans le traitement desquels les bains de mer entrent pour une large part.

Enfants (RUE DES **Bons-**), vieille rue de Paris qui tire son nom du collège des Bons-Enfants, florissant au XIII^e siècle. Vers 1208, un bourgeois de Paris, nommé Belot, résolut de fonder un collège à côté de l'église Saint-Honoré, que venait d'achever Renold Chereinx. Cette fondation eut lieu en effet. Le collège prit d'abord le nom d'hôpital des Pauvres-Escholiers : il pouvait en contenir treize, qu'on choisissait parmi les plus pauvres, et la direction en fut confiée à un chanoine de Saint-Honoré. Le distique suivant :

Les bons enfants orrez crier
Du pain, nes veuil pas oublier,

dit assez la misère profonde de ces élèves, obligés d'aller quêter leur nourriture par les rues de Paris. L'établissement des Bons-Enfants (dénomination qui remplaça peu à peu celle de Pauvres-Escholiers) acquit néanmoins, grâce aux libéralités de plusieurs grands personnages et notamment de Jacques Cœur, le fameux argentier du roi Charles VII, une aisance relative. Le collège fut, en 1602, réuni à l'église Saint-Honoré. Tout cela a disparu depuis, ainsi qu'une chapelle dite *chapelle Sainte-Claire* qui l'avoisinait, et dont la vente, comme propriété nationale, fut décrétée en 1792. La rue des Bons-Enfants servit de refuge, en 1418, au connétable d'Armagnac, qui, après le crime de Perrinet Leclerc, par suite duquel la porte Buci donna passage aux troupes anglaises et bourguignonnes, chercha une retraite dans une maison de cette rue, habitée par un maçon. Trahi par son hôte, le connétable fut arrêté dans la nuit du 28 au 29 mai 1418 et conduit à la Conciergerie. La populace brisa les portes de la vieille prison, parvint jusqu'au connétable, qu'elle massacra et dont elle traîna le cadavre dans les rues. Ces deux souvenirs historiques sont à peu près les seuls de la rue des Bons-Enfants, qui est aujourd'hui une des plus paisibles et des moins commerçantes de la capitale.

Enfants-Rouges (RUE DES), nom d'une des plus anciennes rues de Paris, qui rejoint la rue Pastourelle à la rue Portefoin et qui date de 1536. Elle s'appelait, avant cette époque, rue du Chantier-du-Temple. Elle prit son nom actuel du voisinage de l'hôpital des Enfants-Rouges, construit à peu près à cette date rue Portefoin, et ce nom, qui, au premier abord, a une apparence légendaire, vient simplement de la couleur du costume imposé aux pensionnaires du nouvel hôpital. En 1772, l'hôpital des Enfants-Rouges ayant été réuni à celui des Enfants-Trouvés, la rue reprit officiellement le nom de rue du Grand-Chantier. On la retrouve néanmoins, dès 1805, désignée sous le nom de rue des Enfants-Rouges, qu'elle n'a plus quitté depuis.

Enfants, n'y touchez pas! romance, paroles de H. Guérin, musique de Clapisson. L'association de ces deux artistes a doté la romance française d'une foule de charmantes productions, qui sont à peu près toutes devenues populaires. La *Cinquantaine*, *Pauvres fleurs*, les *Oiseaux de Notre-Dame*, *Don Galaor*, ont charmé les salons et les ateliers. Clapisson, dont la muse nous semble douée d'un souffle trop court pour le théâtre, excellait dans les petits tableaux du genre intime, qu'il imprégnait d'une chaste et gracieuse émotion musicale. Dans un autre ordre d'idées, on se souvient de la vogue qu'obtinrent à leur apparition ses *Chants du vieux Paris*, qui contre-balancèrent le succès des mélodies fantaisistes de Monpou.

1^er COUPLET. *Simplice.*

Du nid char- mant ca -
- ché sous la feuil - lé - e, Cru -
- els pe-tits lu - tins à
la mi-ne éveil - lé - e, Du nid char -
- mant ca - ché sous la feuil- lé - e, Hé -
- las! pour-quoi fai - re ainsi le tour-
- ment? Ce nid, ce doux mysté - re Que
vous guettez d'en bas, C'est l'espoir du prin -
- temps, C'est l'a-mour d'u- ne mère!..
Enfants, n'y tou- chez pas! En-
- fants, n'y tou- chez pas!

DEUXIÈME COUPLET.

Qui chantera
Dieu, la brise et les roses,
Méchants, si vous tuez ces jeunes voix écloses?
Qui chantera
Dieu, la brise et les roses?
Autour de vous tout s'en attristera!
Ce nid, ce doux mystère,
Que vous guettez d'en bas,
C'est l'espoir du printemps,
C'est l'amour d'une mère!
Enfants, n'y touchez pas! (*bis.*)

TROISIÈME COUPLET.

Dieu seul a droit
Sur tout ce qui respire.
Ne pouvant rien créer, il ne faut rien détruire!
Dieu seul a droit
Sur tout ce qui respire,
Beaux maraudeurs, prenez garde! il vous voit!
Ce nid, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Laissons, laissons
Les bouquets à leur tige,
A l'air qu'il réjouit l'insecte qui voltige;
Laissons, laissons
Les bouquets à leur tige,
Aux bois leur ombre, et leurs nids aux buissons.
Ce nid, etc.

ENFANT (Jacques L'), célèbre théologien protestant français. V. LENFANT.

ENFANTANT (an-fan-tan) part. prés. du v. Enfanter.

Les Ménades en foule inondaient les campagnes,
Frappaient l'airain sonnant, hurlaient sur les mon- [tagnes,
Et l'ivresse, *enfantant* une coupable erreur,
Changeait leur culte en crime et leur zèle en fureur.
ROSSET.

ENFANTÉ, ÉE (an-fan-té) part. passé du v. Enfanter. Mis au monde : *Un fils* ENFANTÉ *douloureusement.* ‖ Créé :

Neptune est un vain nom, et le coursier ardent
Ne fut point *enfanté* d'un coup de son trident.
ROSSET.

— Fig. Produit; mis en évidence : *Les hommes* ENFANTÉS *par la Révolution. La plupart des vices sont* ENFANTÉS *par l'oisiveté.*

Enfantés par l'orgueil, tous les crimes en foule
Inondent l'univers; le fer luit, le sang coule.
RACINE.

ENFANTELET s. m. (an-fan-te-lè — dimin. d'*enfant*). Petit enfant. ‖ Vieux mot. ‖ On a dit aussi ENFANTEAU.

ENFANTEMENT s. m. (an-fan-te-man — rad. *enfanter*). Action d'enfanter, accouchement : ENFANTEMENT *long et douloureux. C'est sur les femelles seules que tombent les peines attachées à l'*ENFANTEMENT *des petits et la nécessité de fournir à leur subsistance.* (Linguet.)

— Fig. Production, et particulièrement Production qui s'effectue d'une façon lente ou pénible : *L'*ENFANTEMENT *d'un poëme. L'*ENFANTEMENT *de la liberté. Cet auteur est toujours dans le travail de l'*ENFANTEMENT. *La concurrence, c'est l'*ENFANTEMENT *progressif et perpétuel de la misère.* (L. Blanc.) *La civilisation est un* ENFANTEMENT *de la liberté.* (Mich. Chev.) *L'hiver est un long et pénible* ENFANTEMENT *du printemps qui doit suivre.* (A. Karr.) *L'esprit de l'homme se plaît à contempler l'*ENFANTEMENT *des choses, à voir la vie se dégager des flancs du néant.* (Fortoul.) *Les* ENFANTEMENTS *de l'industrie sont les fêtes de l'humanité.* (Proudh.) *Tout grand progrès de l'humanité a toujours été un* ENFANTEMENT *laborieux.* (Vacherot.)

Ce long *enfantement* d'un monde jeune et fort
A des convulsions comme en aurait la mort.
PONSARD.

A tout être la fin n'est que commencement;
La souffrance, travail; la mort, *enfantement.*
LAMARTINE.

— Syn. **Enfantement, accouchement.** V. ACCOUCHEMENT.

— Epithètes. Facile, heureux, rapide, long, pénible, difficile, douloureux, cruel, tardif, précoce.

Enfantement de la Vierge (DE L') [*De partu Virginis*], poëme de Sannazar, en trois chants (1526). Beau poëme, trop peu connu aujourd'hui, qui a valu à l'auteur le surnom de *Virgile chrétien.* Il était difficile de traiter un pareil sujet; mais Sannazar s'en est acquitté avec une rare habileté. Le seul reproche qu'on pourrait lui adresser, c'est d'avoir mêlé les rêves du paganisme au langage de la foi et d'avoir rendu l'enfer presque fabuleux, en y renouvelant les supplices du Tartare. Deux papes ont considéré ce poëme comme un ouvrage édifiant et ont envoyé à l'auteur des témoignages de leur admiration. L'*Enfantement de la Vierge* a paru à Naples en 1526 (in-4°). Il a été traduit en français par Colletet, qui l'a intitulé : *Les couches sacrées de la Vierge* (Paris, 1646). Giolito, Casaregi, Bigoni et Lazzari l'ont traduit en italien.

Mais ce n'est pas sous le rapport de l'édification qu'il faut considérer ce poëme, c'est sous le rapport du style. De ce côté, Sannazar ne le cède à aucun des modernes qui ont voulu écrire dans la langue de Cicéron ou faire résonner la lyre de Virgile. C'est même, comme le prouve son surnom de *Virgile chrétien*, le poëte qui s'est le plus rapproché du cygne de Mantoue, *longo sed proximus intervallo.* Nous nous étonnons même de ne pas trouver des extraits du *De partu Virginis* dans les recueils à l'usage des écoliers, les modèles modernes étant plus accessibles à l'imitation que les anciens, et Sannazar étant, parmi les modernes, un des plus parfaits.

ENFANTER v. a. ou tr. (an-fan-té — rad. *enfant*). Mettre au monde, accoucher de : ENFANTER *un fils. Heureuse la mère qui l'a* ENFANTÉ! (Acad.)

— Etre la patrie de : *Les grands hommes que la France a* ENFANTÉS.

— Fig. Produire, créer, faire naître; mettre au jour : *Ce sont les grands génies qui* ENFANTENT *les grands desseins.* (Fonten.) *L'adulation* ENFANTE *l'orgueil, et l'orgueil est toujours l'écueil fatal de toutes les vertus.* (Mass.) *Le superflu des uns* ENFANTE *la misère des autres.* (Mably.) *Le méchant a été en travail pour produire l'injustice; il a conçu le mal et* ENFANTÉ *le crime.* (La Harpe.) *Le despotisme* ENFANTE *les révolutions.* (Turgot.) *L'imagination déréglée a plus* ENFANTÉ *de monstres, de révolutions et de malheurs que la nature n'en a jamais produit.* (Sanial-Dubay.) *Il n'y a pas un acte contre l'ordre qui n'*ENFANTE *un intérêt particulier contraire à l'ordre général.* (J. de Maistre.) *Chez un peuple lettré, une révolution n'est autre chose que la société en travail pour* ENFANTER *la vérité.* (De Bonald.) *Il faut des passions brûlantes ou un grand génie pour* ENFANTER *de grandes idées.* (Chateaub.) *L'amour aspire à l'union, et seul il n'*ENFANTE *que discorde.* (P. Janet.) *Le mal* ENFANTE *le mal, l'abîme invoque l'abîme.* (Guizot.) *Entretenir la misère, c'est être complice de tout le mal moral qu'elle* ENFANTE. (J. Droz.) *Tout ce que l'imagination peut* ENFANTER *de plus horrible se trouve réuni dans le prêtre libidineux.* (Proudh.) *L'âme, fécondée par le malheur,* ENFANTE *la grandeur et la beauté.* (E. Deschanel.) *Le désordre* ENFANTE *la défiance.* (E. Souvestre.) *L'artiste conçoit et* ENFANTE *ses œuvres dans la douleur.* (G. Sand.) *La misère* ENFANTE *l'égalité.* (Balz.)

Oui, la haine du mal *enfante* l'hyperbole.
A. BARBIER.

La soif de commander *enfante* les tyrans.
BOILEAU.

Bienheureux Scudéry, dont la fertile plume
Peut tous les mois, sans peine, *enfanter* un volume!
BOILEAU.

Que d'orateurs guindés, dans un discours savant,
Se tourmentent sans fin pour *enfanter* du vent!
GILBERT.

Ah! que sont les grandeurs que la victoire *enfante*,
Près des fleurons divins du savoir et de l'art?
A. BARBIER.

— Absol. : ENFANTER, *ce n'est rien; mais nourrir c'est* ENFANTER *à toute heure.* (Balz.) *L'esprit conçoit avec douleur; mais il* ENFANTE *avec délices.* (J. Joubert.) *A partir du* XVI^e *siècle, l'Eglise se défend, elle cesse d'*ENFANTER. (T. Delord.)

— Relig. *Enfanter une âme à Jésus-Christ*, La convertir, la gagner à Dieu.

S'enfanter v. pr. Etre enfanté : *Parmi les nouveau-nés, la plupart de ceux qui* S'ENFANTENT *dans les grandes villes sont destinés à une mort précoce.*

— Se donner naissance à soi-même : *La chenille est condamnée à* S'ENFANTER *toujours dans une série d'accouchements, jusqu'à ce qu'elle arrive enfin à sa transformation dernière.* (Michelet.)

— Syn. **Enfanter, accoucher, engendrer.** V. ACCOUCHER.

ENFANTILLAGE s. m. (an-fan-ti-lla-je; *ll.* mll. — rad. *enfant*). Puérilité, légèreté, frivolité enfantine : *Voltaire avait trop d'*ENFANTILLAGE *dans la tête pour pouvoir juger le principe d'Helvétius.* (H. Beyle.) *L'homme le plus grave a ses moments d'*ENFANTILLAGE. (E. Scherer.) *La poésie érotique n'est pas l'enfance, mais l'*ENFANTILLAGE *de la poésie.* (Ste-Beuve.) *L'*ENFANTILLAGE *du caractère est souvent un symptôme de gravité dans l'esprit.* (M^me E. de Gir.) ‖ Actions, paroles, manières d'enfant : *L'amour a des* ENFANTILLAGES, *les autres passions ont des petitesses.* (V. Hugo.) ‖ Petite faute due uniquement à la légèreté : *Pardonnez-lui ces* ENFANTILLAGES.

— Syn. **Enfantillage, puérilité.** *L'enfantillage* est purement et simplement une action d'enfant, sans aucune idée de blâme ou de moquerie. La *puérilité* est une action d'enfant faite par celui qui devrait agir d'une

manière plus raisonnable. Il y a des *enfantillages* qui plaisent, qui sont pleins de grâce ou de naïveté; ce qui est *puéril* ne mérite aucune attention, cela fait hausser les épaules.

ENFANTIN, INE adj. (an-fan-tain, i-ne — rad. *enfant*). Qui tient de l'enfance ou y a rapport; qui est simple et innocent comme ce qui tient aux enfants : *Jeux* ENFANTINS. *Joie* ENFANTINE. *Il importe de faire durer le plus longtemps possible le goût des plaisirs* ENFANTINS. (Mme Monmarson.) *J'ai vu des demoiselles de vingt-cinq ans affecter une naïveté* ENFANTINE *qui m'a fait douter de leur vertu.* (Boitard.) *Les douleurs* ENFANTINES *sont aussi profondes que les chagrins de l'homme.* (H. Taine.)

Adieu les églantines,
Et, moissons *enfantines*,
Les bluets dans les blés.
TH. GAUTIER.

Regarde une troupe *enfantine*,
Qui par des tuyaux différents,
Dans l'onde où le savon domine
Forme des globes transparents.
DE BERNIS.

ENFANTIN (Barthélemy-Prosper), connu sous le nom de **Père Enfantin**, grand prêtre de l'église industrielle fondée par Saint-Simon, né à Paris le 8 février 1796, mort dans la même ville le 31 mai 1864. Son père, banquier qui fit de mauvaises affaires, n'ayant pu subvenir aux frais de son éducation, le fit admettre comme boursier dans un lycée, puis au même titre à l'Ecole polytechnique (1813). Il contribua, avec la plupart des élèves des écoles, en 1814, à la défense de Paris, contre les armées de l'Europe coalisée, et, comme le plus grand nombre de ses camarades, il fut, après la rentrée des Bourbons, atteint par le licenciement provisoire de l'Ecole polytechnique. Sans carrière désormais, Enfantin entra en qualité de commis chez un marchand de vins en gros de la ville de Romans, qui l'envoya comme voyageur en Allemagne, dans les Bays-Bas et jusqu'en Russie. Ce fut dans ces divers voyages qu'il acquit le talent de *faire l'article*, talent qui le distingua dans la suite et lui valut de si notables succès dans le sein de l'église saint-simonienne. Du commerce de courtier en vins à la banque, il n'y a qu'un pas; Enfantin le franchit en 1821, et s'attacha à une maison de banque de Saint-Pétersbourg. Cette vie n'était pas agréable, et bientôt (1823) le futur chef de l'école saint-simonienne revint en France, où son tempérament de sectaire l'entraîna tout de suite dans les sociétés secrètes qui pullulaient sous la Restauration. Il sut, en même temps, se procurer un emploi de caissier à la Caisse hypothécaire, fonctions lucratives et peu absorbantes, qui lui permettaient de continuer le courtage des vins et la commission, ses opérations familières.

L'affiliation d'Enfantin aux doctrines saint-simoniennes remonte à 1825 et eut lieu par l'intermédiaire d'Olinde Rodrigues, qu'il connaissait depuis peu et qui le mit en rapport avec Saint-Simon. Celui-ci fut charmé de son nouveau disciple, et, en mourant, il lui confia, ainsi qu'à Olinde Rodrigues, le soin de continuer l'œuvre et, s'il était possible, de constituer une association capable de défendre ses théories. L'association parvint à se former, et, comme la publicité était un élément indispensable de succès, elle commença par fonder un journal, le *Producteur* (1825-1826, 5 vol.), dont l'épigraphe est significative : « L'âge d'or, qu'une tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous. » Les libéraux encouragèrent d'abord le saint-simonisme; mais Benjamin Constant, dont l'esprit net et la pénétration prévoyaient de loin les conséquences de cette école, qui, par ses tendances communistes et matérialistes, n'allait à rien moins qu'à déshonorer la civilisation après avoir supprimé dans son sein toute trace de liberté individuelle et politique, Benjamin Constant ne tarda point à s'élever contre ce qu'il appelait le *papisme industriel*. Dieu pour Dieu, il aimait autant celui de l'Eglise romaine qu'un magot chinois coiffé d'un bonnet de coton.

Néanmoins, dès 1828, Enfantin, qui n'était pas encore le *père*, avait réussi à grouper autour de lui une foule d'hommes qui se sont distingués depuis dans l'industrie, les lettres et la politique. On remarquait, parmi eux, MM. Ad. Blanqui, Léon Halévy, Charles Duveyrier, Bazard, Buchez, Artaud, Péreire, Laurent (de l'Ardèche), Ad. Guéroult, etc. Les conférences philosophiques d'Enfantin, ouvertes rue Montigny, attirèrent immédiatement l'attention publique sur les travaux de la secte (v. BAZARD). Le gouvernement lui était hostile, mais la révolution de Juillet allait lui permettre de s'organiser d'une manière définitive. Enfantin ne perdit pas de temps : le lendemain de la déchéance de la monarchie (30 juillet), il publiait une proclamation dans laquelle il réclamait la communauté des biens, la suppression de l'héritage et l'affranchissement de la femme. Par affranchissement de la femme, il entendait la communauté des femmes; par la suppression de l'héritage, il comprenait la destruction de la famille, que la communauté des biens suppose déjà détruite. En un mot, il s'agissait de faire de l'Occident un vaste couvent; tout citoyen serait moine et moine forcé. Cette hideuse doctrine rencontra une vigoureuse opposition.

Enfantin avait désormais acquis une importance sociale que le nombre de ses adeptes augmentait du jour en jour. Il se démit de son emploi à la Caisse hypothécaire pour se consacrer entièrement à la cause saint-simonienne, organisa successivement des centres de prédication dans la plupart des grandes villes de France, à Lyon, à Toulouse, à Metz, à Montpellier, à Dijon, fit appel aux savants, aux artistes, aux gens de lettres. Afin d'avoir un organe politique, on acheta le *Globe* (1830). Nommé bientôt un des pères suprêmes avec Bazard, Enfantin prétendit à la suprématie. La salle Taitbout, où s'assemblaient les sectaires, fut le théâtre de scènes bruyantes, qui mirent la division dans la communauté. Bazard voulait donner au saint-simonisme le caractère d'un parti essentiellement politique; Enfantin entendait, au contraire, en faire une secte religieuse, ou, si l'on veut, l'organe d'une révolution morale à accomplir; transformer la société, régler les rapports individuels et ceux des sexes, renouveler l'économie des intérêts généraux. La question des femmes et celle du prolétariat le préoccupaient surtout. Ce sont des questions vitales, mais qu'il est plus facile de poser que de résoudre; elles dépendent d'ailleurs des mœurs, des croyances, de la nécessité, de l'état de la civilisation; il n'appartient ni à un homme ni à un siècle de les trancher. De plus, Enfantin et l'école saint-simonienne avaient une idée fausse de la solution future. Ils caressaient l'espoir de changer à leur gré les conditions sociales, qui sont l'œuvre du temps. Il ne suffit pas de vouloir supprimer le prolétariat, il faut donner des rentes aux prolétaires, et faire accomplir leur besogne par quelqu'un ou quelque chose. Quant à la femme, il est immoral de vouloir régler sa condition sur la base du plaisir. Il est beau de vouloir sanctifier la chair; mais l'esprit et le caractère ont des joies supérieures; du reste, la femme n'est point l'égale de l'homme de par la nature; elle est dans un état d'infériorité intellectuelle, morale et physique; les lois ne peuvent sanctionner que des faits naturels : elles constatent des droits et ne les créent pas.

Enfantin et le saint-simonisme avaient envie d'imposer leur dogme par la force; mais, contrairement à Bazard, ils ne voulaient pas s'emparer de l'Etat, entreprise qu'ils jugeaient impossible. L'Eglise leur paraissait plus facile à déposséder, et ils aspiraient ouvertement à se substituer à elle. Dès 1831, une scission profonde s'opéra parmi les chefs, et dans un manifeste du 30 novembre de cette année, adressé aux 40,000 adhérents de France, Enfantin annonça qu'après avoir contenu pendant quinze mois « l'essor de sa religieuse pensée » et s'être séparé définitivement d'Olinde Rodrigues et de Bazard, il devenait non pas seulement souverain pontife de la nouvelle religion, mais la *loi vivante* et le *messie*. Ensuite, il déclara la religion saint-simonienne constituée sous le régime de la communauté des biens et des talents. Plusieurs centaines de mille francs furent englouties pendant l'hiver de 1832, dans des fêtes publiques auxquelles tout Paris était convié. Le but de ces fêtes était la découverte d'un messie femelle destiné à compléter le messie mâle. Le messie femelle ne se trouva point, ou plutôt aucune femme de quelque mérite ne consentit à remplir ce rôle grotesque. Quand les ressources personnelles du Père furent épuisées, il essaya d'un emprunt qui produisit 82,000 francs, immédiatement engloutis. Les ateliers fondés pour le compte de la maison mère restèrent vides; le *Globe* disparut faute de subsides (on l'envoyait gratis à tout le monde); puis la police intervint pour fermer l'établissement et dissoudre l'association.

Enfantin ne désespérait pas encore; il essaya d'organiser, à Ménilmontant, une communauté modèle, avec le concours d'une quarantaine de disciples, parmi lesquels : M. Michel Chevalier, devenu sénateur; M. E. Barrault, rédacteur de l'*Opinion nationale;* M. Charles Duveyrier; M. Talabot, du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée; M. Gustave d'Eichthal, banquier et traducteur de l'Evangile; MM. Félicien David, Terson, Raymond Bonheur, Flachat, Lachambeaudie, Guéroult, etc. Un costume spécial avait été adopté. Dans le monastère de Ménilmontant, comme dans les communautés chrétiennes de la primitive Eglise, on se livrait à des travaux manuels, à l'étude et aux exercices d'un culte symbolique; mais on n'avait malheureusement pas de but déterminé ni d'autorité à invoquer. Enfantin (le Père, comme disait une inscription qu'il portait sur la poitrine) administrait la société comme un évêque gouverne son diocèse. En même temps, il écrivait dans divers journaux à l'usage du peuple, et rédigeait le *Livre nouveau*, sorte d'évangile saint-simonien, composé de chants mystiques et de spéculations sur Dieu, qu'il définissait : « Tout ce qui est. » — « Tout, disait-il, est en lui; tout est par lui. Chacun de nous vit de sa vie, et tous nous communiquons en lui. Les lettres, les sciences, les arts, l'industrie, sont la parole de Dieu... Le verbe suprême, le verbe infinitésimal, se résoudra dans l'art en paroles et hors de l'art en symboles; le savant le traduira en formules et l'industriel en formes limitées. » Le langage et la philosophie sont identiques dans la doctrine du Père; le théoricien est un substantif, le praticien un adjectif, et le prêtre un verbe. Les plaisanteries et les injures, en attendant, pleuvaient sur la secte de différents côtés à la fois. Carnot, depuis ministre de l'instruction publique, et Jean Reynaud, le philosophe, poursuivaient Enfantin de leur polémique acerbe, le représentant avec ses adhérents comme des gens d'autant plus dangereux que leurs pasquinades n'étaient propres qu'à rendre ridicules plusieurs idées destinées à se réaliser dans un avenir prochain.

Bientôt la cour d'assises se chargea d'interrompre la prédication de la nouvelle religion. Enfantin fut traduit devant elle pour cause de réunion illicite et d'outrage aux mœurs. Il offrit au tribunal de se faire défendre par deux ferventes saint-simoniennes de ses disciples, « la cause intéressant spécialement les femmes. » La cour ne crut pas devoir adhérer à cette demande, et il eut à subir un an de prison (28 août 1832). On lui fit grâce au bout de quelques mois. Dans l'intervalle, les fidèles de la secte s'étaient dispersés, et il partit, avec quelques-uns qui lui restaient, pour l'Egypte, avec l'intention d'y entreprendre le barrage du Nil et de transformer les conditions économiques du pays. L'entreprise échoua. Après deux ans de séjour au Caire, où il avait eu des embarras pécuniaires inouïs, Enfantin revint se fixer à Tain (Drôme), bêchant son jardin, ainsi qu'il l'écrivait lui-même, puis il se fit maître de poste dans les environs de Lyon. Il échoua encore. En 1841, le crédit de plusieurs de ses anciens disciples, parvenus à d'excellentes situations financières, lui valut de faire partie d'une commission scientifique chargée de rechercher les ressources industrielles de l'Algérie. En 1845, on lui donna la direction du chemin de fer de Lyon. Vint la révolution de Février. Il en profita pour fonder le journal le *Crédit*, qui ne vécut guère que deux ans; puis, toujours par l'influence d'anciens saint-simoniens, il rentra au chemin de fer de Lyon à la Méditerranée, où il resta définitivement.

On a de lui : *Economie politique* (1831, in-8o); la *Morale* (1832, in-8o), ouvrage pour lequel il passa en cour d'assises; le *Livre nouveau* (il ne fut pas publié), entrepris pour remplacer l'Evangile, car le saint-simonisme devait remplacer le christianisme, désormais trop en arrière sur la civilisation moderne; la *Colonisation de l'Algérie* (1848, in-8o), où l'ancien père de l'église saint-simonienne essaye de fusionner avec le socialisme; *Correspondance philosophique et religieuse* (1847, in-8o), et *Correspondance politique* (1849, in-8o), deux ouvrages où il est traité des idées et des intérêts sous la monarchie de Juillet; *Réponse au P. Félix* et *Un dernier mot au P. Félix*, brochures (1858, in-8o), dans lesquelles l'auteur, profondément oublié, essaye de faire revenir l'attention sur sa personne, à propos des doctrines saint-simoniennes que le P. Félix avait attaquées dans la chaire de Notre-Dame; la *Vie éternelle* (1863, in-8o), sorte de testament religieux et politique, publié quelque temps avant la mort d'Enfantin.

ENFANTISE s. f. (an-fan-ti-ze — rad. *enfant*). Pop. Enfantillage. ‖ Mot en usage à Lyon.

ENFARGER v. a. ou tr. (an-far-jé). Entraver un cheval. ‖ Mot usité dans certains départements.

ENFARINÉ, ÉE (an-fa-ri-né) part. passé du v. Enfariner. Couvert, saupoudré de farine : *Les pierrots ont le visage* ENFARINÉ.

Ce bloc *enfariné* ne me dit rien qui vaille,
S'écria-t-il de loin au général des chats;
Je soupçonne dessous encor quelque machine :
Rien ne te sert d'être farine,
Car, quand tu serais sac, je n'approcherais pas.
LA FONTAINE.

— Fig. Fortement entiché : *Il est* ENFARINÉ *de ses idées mystiques.* ‖ Qui possède une légère teinte :

Les gens de grec *enfarinés*
Connaîtront Macare et Thélème.
VOLTAIRE.

— Pop. *Gueule enfarinée*, Etat de confiance ridicule, non motivée : *Je hais ce style de dire toujours que tout est de nos amis; c'est un air de* GUEULE ENFARINÉE *que je ne puis souffrir dans les autres.* (Mme de Sév.)

ENFARINER v. a. ou tr. (an-fa-ri-né — de *en* et de *farine*, proprement mettre dans la farine, poudrer de farine, d'où l'acception d'endoctriner. Cette dernière acception se rattache peut-être au sens métaphorique qu'a le latin *farina* dans la locution *Ejusdem farinæ esse*, être de la même trempe, du même calibre). Couvrir, saupoudrer de farine : ENFARINER *sa tête.*

— Par anal. Saupoudrer d'un corps quelconque : *Une poussière grise, fine comme du grès pilé,* ENFARINE *encore le tableau.* (Th. Gaut.)

— Fig. Enticher, rendre épris : ENFARINER *quelqu'un d'un système philosophique.*

S'enfariner v. pr. Se saupoudrer de farine :

. . . . Notre maître Mitis,
Pour la seconde fois, les trompe et les affine,
Blanchit sa robe et s'*enfarine*,
Et, de la sorte déguisé,
Se niche et se blottit dans une huche ouverte.
LA FONTAINE.

— Par anal. Se poudrer d'une matière quelconque : *Au siècle dernier, on* S'ENFARINAIT *les cheveux.*

— Fig. S'enticher, s'éprendre : *Il* S'EST ENFARINÉ *des idées antireligieuses de ce siècle.* ‖ Se donner une teinte : S'ENFARINER *de grec et de latin.*

ENFER s. m. (an-fèr — lat. *inferi*, proprement lieu bas; de *infra*, en bas, au-dessous). Lieu où l'on suppose que les réprouvés subissent leur châtiment : *Aller en* ENFER. *Redouter les feux de l'*ENFER. *Jésus-Christ a promis que les portes de l'*ENFER *ne prévaudront point contre son Eglise.* (Acad.) *L'*ENFER *est un lieu où l'on n'aime pas.* (Sainte Thérèse.) *Qu'est-il besoin d'aller chercher l'*ENFER *dans l'autre vie?* (J.-J. Rouss.) *Voulez-vous savoir combien le pouvoir de l'imagination l'emporte sur les sens? Songez que ce qui paraît le plus effrayant à la plupart des hommes est ce qu'ils n'ont jamais vu et ne peuvent jamais voir. . . l'*ENFER. (De Lévis.) *L'*ENFER *rassemble toutes les passions des hommes.* (Chateaub.) *On ne trouve plus un paysan qui croie à l'*ENFER. (Fourier.) *Otez la crainte de l'*ENFER, *le pouvoir du clergé s'évanouit.* (Lamenn.) *La crainte de l'*ENFER *est un auxiliaire pour maintenir les hommes en bride.* (L. Pinel.) *L'*ENFER *éternel par la volonté divine est le plus horrible blasphème qui ait jamais été prononcé contre Dieu.* (A. Guyard.) *Le sentiment religieux est incompatible avec l'*ENFER *éternel.* (Ch. Fauvety.) *On peut rêver quelque chose de plus terrible qu'un* ENFER *où l'on souffre, c'est un* ENFER *où l'on s'ennuierait.* (V. Hugo.)

Le ciel doit un *enfer* aux vices couronnés.
DE BERNIS.

— Par ext. Démons infernaux : *Les suggestions de l'*ENFER.

— Fig. Lieu, condition où l'on est exposé aux tourments, aux tracasseries, aux désagréments de tous genres; lieu de désordre et de confusion : *Quel* ENFER *que cette ville! C'est un* ENFER *qu'un ménage sans union. La vie du prolétaire est un* ENFER. *L'*ENFER *pour les femmes, c'est la vieillesse.* (Saint-Evrem.) ‖ Tourment, peine, affliction, douleur, supplice moral : *Avoir l'*ENFER *dans le cœur. Charles IX termina à Vincennes une vie que les remords rendaient un* ENFER *anticipé.* (Dulaure.) *L'*ENFER *est, dès cette vie, dans le cœur des méchants.* (J.-J. Rouss.) *Mortels, ne vous tourmentez pas quand vous sortirez de la vie: vous portez en vous-mêmes votre* ENFER *et votre paradis; vous aurez tout ce que vous aurez voulu.* (Th. Gaut.)

— A Londres, Nom donné aux maisons de jeu et aux lieux de débauche : *Les* ENFERS *de Londres sont partout et nulle part; comme on ne tolère pas ces établissements, ils changent continuellement de place, et cet horrible mobilier des maisons de jeu, tapis vert, dés, roulette, râteau de croupier, tout cela voyage incessamment d'une maison à l'autre.* (J. Lacroix.)

— Endroit fermé d'une bibliothèque, où l'on tient les livres dont on pense que la lecture est dangereuse : *L'*ENFER *de la Bibliothèque nationale. Les Feuillants, qui avaient une bibliothèque curieuse, avaient pour* ENFER *un galetas où ils reléguaient tous les livres hérétiques tombés en leur possession.*

— *D'enfer*, Infernal, excessif dans un genre quelconque : *Feu* D'ENFER. *Chaleur* D'ENFER. *Train* D'ENFER. *Galop* D'ENFER. *Jouer un jeu* D'ENFER.

— *Porte, tison d'enfer*, Personne dangereuse, animée d'un très-mauvais esprit : *Comment prouver qu'on n'est pas une* PORTE D'ENFER? (Pasc.)

— Jeux. *Etre en enfer*, Pénitence d'action que l'on impose quelquefois aux dames aussi bien qu'aux messieurs, dans les jeux à gages, et qui consiste à rester immobile, les yeux bandés, tandis que la société se divise par couples, qui défilent devant le joueur, et s'embrassent bruyamment, jusqu'à ce que le patient ait deviné les noms d'un des couples.

— Typogr. Cassetin dans lequel on jette les caractères typographiques hors d'usage. ‖ On dit aussi CASSETIN DU DIABLE.

— Econ. rur. Citerne dans laquelle on fait arriver les eaux qui ont été mêlées avec le marc d'olive, afin qu'on en puisse retirer l'huile dont elles sont chargées. ‖ *Huile d'enfer*, Huile de mauvaise qualité qu'on tire de cette citerne.

— Chim. *Enfer de Boyle*, Matras de verre dont le fond est plat et le col effilé, et qui tire son nom de l'alchimiste Boyle, lequel préparait dans ce ballon le précipité d'oxyde rouge de mercure, en chauffant ce métal pendant des mois et même des années.

— Pl. Lieu de séjour que les païens assignaient aux âmes après la mort : *Cerbère gardait l'entrée des* ENFERS. *La descente d'Orphée aux* ENFERS. *Les portes des* ENFERS *sont moins odieuses à Jupiter que les ingrats.* (Chateaub.)

Des quatre coins du monde on se rend aux *enfers*.
LA FONTAINE.

‖ S'est dit quelquefois pour désigner l'enfer des chrétiens : *Dante met aux* ENFERS *des*

âmes torturées sur une couche de feu. (Chateaub.)

— Théol. Lieu où erraient les âmes qui attendaient la venue de Jésus-Christ pour être délivrées ou sauvées : *Jésus-Christ est descendu aux* ENFERS (Acad.)

— **Epithètes.** Noir, ténébreux, muet, profond, brûlant, affreux, horrible, terrible, effroyable, épouvantable, redoutable, lugubre, sombre, mystérieux, invisible, éternel, ouvert, béant, implacable, irrévocable.

— **Antonymes.** Ciel ou paradis, purgatoire, terre.

— **Encycl.** Hist. relig. Sous ce mot *enfer*, pris au propre et au singulier, on entend spécialement le lieu problématique où l'on suppose que les âmes des méchants se rendent après la mort, pour y expier éternellement les fautes commises dans la vie présente. Tel est du moins le sens actuel de ce mot, dont les acceptions ont souvent varié dans le cours des âges, mais ne varieront plus guère, car, si le mot reste, l'idée qui s'y attache s'efface de jour en jour et tend à disparaître tout à fait.

S'il suffisait à une croyance, pour échapper à la discussion, d'exhiber ses titres d'ancienneté et d'y ajouter la liste de ses adhérents, rien ne serait plus certain que l'existence de l'*enfer*. D'abord il remonte à la plus haute antiquité et fait, pour ainsi dire, partie intégrante de la création. Puis on le retrouve sous des formes diverses chez tous les peuples, comme un sombre reflet du génie des temps et des lieux. L'*enfer*, c'est l'*infernus* ou *inferi* des Latins, le Tartare et le Nertara des Grecs, le Naraka, le Patala, le Jaminalocon des Indiens, le Yan-feouthi des Chinois, le Douzakh et le Hamagestan des Perses et des Mèdes, l'Amenthès des Egyptiens, le Niflheim des Scandinaves, le Zazarragouan des habitants des îles Mariannes, le Schéol des Hébreux, le Gehennem des Mahométans, etc. Tous les mythes de l'*enfer* reposent sur une idée commune et se sont, pour la plupart, engendrés les uns les autres. Aussi, abstraction faite des formes particulières que leur ont imprimées l'imagination des hommes et les institutions religieuses, ne serait-il pas difficile d'en reconnaître et d'en suivre la filiation. Nous devons ici nous borner à en signaler les caractères généraux, tels qu'ils se révèlent dans trois périodes très-distinctes. Dans les sociétés primitives, l'*enfer* n'existe qu'à l'état de notion vague, étrangère à toute idée de moralité et d'expiation. Peu à peu l'idée prend corps et tend à devenir une croyance positive. Les législateurs religieux s'en saisissent alors pour en faire la base de leurs dogmes et la sanction des actes de la vie humaine ; mais le concept de l'infini dans le temps comme dans l'espace ne se présente pas encore à l'esprit, et l'on n'accorde à l'*enfer*, comme à tout l'univers, qu'une existence temporaire. C'est la seconde période. Héritières enfin de toutes les superstitions et de tous les instruments de terreur des âges précédents, les sectes judaïco-chrétiennes agrandissent l'*enfer*, lui impriment le sceau de la durée éternelle, et, de degré en degré, le christianisme farouche du moyen âge parvient à en faire cet horrible épouvantail après lequel les forces épuisées de l'imagination en délire ne produisent plus rien.

L'idée d'un séjour posthume suppose nécessairement, et si indéterminée qu'elle soit, l'aperception d'une vie future. Est-ce à dire que les premiers hommes durent croire à l'existence distincte de cette substance inconnue que nous appelons âme, et à son immortalité ? Assurément non. La vue de l'esprit n'embrasse pas de prime abord un si vaste horizon. Mais il était impossible que, de tous les phénomènes de la nature, l'un des plus mystérieux comme des plus terribles, la mort, ne frappât point vivement les premiers hommes qui en furent témoins. Le spectacle de la destruction nous cause un frémissement involontaire, et l'instinct se révolte de lui-même contre toute pensée d'anéantissement. En contemplant un des leurs naguère debout, actif et fort, puis tout à coup étendu sans vie et sans mouvement, les mortels ne purent se persuader que ce qui avait respiré, vécu, agi en lui, ce souffle vital, ce principe inconnu, se fût évanoui tout à fait. Sans s'en rendre bien compte, on imagina qu'il devait en rester quelque chose ; puis le sentiment protesta. On se plut à penser qu'une parcelle, une image, une ombre, si l'on veut, des êtres chers et regrettés avait survécu à la dissolution de l'organisme visible et tangible. De là à leur assigner un séjour particulier, il n'y avait qu'un pas ; ce pas fut franchi, et c'est ainsi que se créa et se peupla l'empire des ombres, dénomination la plus générale des *enfers* de l'antiquité.

Mais quelle pouvait être la résidence fantastique d'êtres plus fantastiques encore ? Un lieu de récompenses et de châtiments ? Non. Les notions du juste et de l'injuste, du bien et du mal, n'avaient pas encore fait assez de progrès pour que les hommes fussent classés et traités, avant comme après leur mort, selon le mérite ou le démérite de leurs actions. Le courage et la force physique tenaient lieu de toutes les vertus. Les premiers héros furent des athlètes, et se virent seuls admis à ce titre au rang des dieux. Encore ne les honorait-on que d'une demi-immortalité. Tout le surplus du troupeau humain resta enveloppé dans une obscurité voisine de la nuit. L'incertitude où l'on était à leur égard prêtait à mille hypothèses. Les uns pensèrent que l'âme de tout ce qui avait eu vie, homme, animal ou plante, remontait à la source commune des âmes pour en redescendre, après un long repos, à l'appel d'une sorte de grand esprit qui régissait toutes les âmes en disponibilité ; de cette pensée plus approfondie est née la métempsychose. Les autres supposaient que la vie, en se prolongeant par delà la tombe, se manifestait par les mêmes phénomènes que dans la vie réelle. Les morts se livraient à la chasse, aux combats, aux courses, aux divertissements et à tous leurs exercices de prédilection. De cette autre conception sortit l'Elysée des Grecs et des Latins ; mais, dans la première comme dans la seconde hypothèse, l'*enfer* ne fut pas immédiatement localisé : dans l'état grossier des connaissances cosmogoniques, on n'aurait su où le placer. Au lieu de le rejeter dans un lointain sombre et froid, n'était-il pas d'ailleurs plus simple de le placer au lieu même où s'était écoulée la vie ? Les sentiments affectifs s'accommodaient mieux de cette pieuse croyance, qu'on retrouve encore chez les Samoyèdes, dans la Malaisie et dans la plupart des îles de l'océan Pacifique. Les âmes des morts erraient autour des temples ou perchaient sur le toit de leur dernière demeure, d'où elles descendaient quelquefois pour s'asseoir aux fêtes du foyer domestique. Cette opinion fut autrefois la plus répandue, et c'est aussi celle qui a persisté le plus longtemps dans les âges modernes. Dans la Finlande, on montre encore, près de la Tornéa, le rocher à double pointe où l'on supposait que les âmes devaient séjourner pendant cent ans pour entendre les jugements que portait sur elles la postérité ; après quoi il n'en était plus question. Les forêts de la Lithuanie étaient peuplées d'âmes, et dans le bruissement des feuilles on croyait entendre leurs plaintes et leurs gémissements. On sait que les anciens Gaulois, en rendant un culte aux chênes, croyaient également honorer les âmes de leurs pères. La forêt enchantée du Tasse ressemble aux forêts de la Lithuanie et de la Gaule, et la belle fiction du poëte semble empruntée aux naïves superstitions qui, du Nord et de l'Occident, étaient passées jusqu'en Italie. Au fond, *enfer* pour *enfer*, nous aimons autant celui-ci qu'un autre, et, à tenir pour certain le dogme de l'immortalité, il nous déplairait moins de pressentir que notre vie se perpétuera au centre de nos affections que de nous résigner à une désolante expatriation.

Lorsque l'*enfer* était partout, il n'était nulle part. De l'habitude prise d'enterrer les morts naquit la pensée de mieux préciser leur séjour. On les avait suivis des yeux jusque sous terre, on imagina qu'ils y restaient à jamais. A quelle profondeur, on n'eût su le dire ; mais certainement on ne les reléguait qu'à une petite distance du sol. Les anciens se figuraient la terre non comme un globe, mais comme un disque, ce qui excluait l'idée d'un point central commun. L'*enfer* ou le sous-sol devait donc être peu éloigné de la surface ; mais à cette idée devait s'associer bien vite celle des ténèbres et de la nuit. Enfin, et comme si l'on eût eu peur des morts, on les repoussa du séjour des vivants, on les séquestra dans des cavernes souterraines, ou bien on éloigna leur séjour jusqu'aux contrées les plus inconnues. Remarquons ici l'analogie constante des âges de l'humanité avec les âges de l'homme lui-même. L'enfant, qui n'a aucune idée de la mort, ne reçoit de la vue d'un cadavre aucune fâcheuse impression ; du lit de mort de son père il ferait volontiers son berceau, et si on pouvait lui faire comprendre que l'âme échappée de ce corps inanimé n'est pas sortie de la chambre paternelle, il s'entretiendrait avec elle en toute sécurité. Il en fut ainsi de l'humanité dans sa période enfantine. La terreur ne fut que le résultat des premières impressions. La présence des morts devint importune aux vivants ; on ne les souffrit plus dans le monde visible ; on leur chercha pour habitation les points les plus obscurs de l'horizon, c'est-à-dire le septentrion et le couchant. Les Perses rejetèrent leur Douzakh par delà les monts glacés de la Scythie, et les Egyptiens leur Amenthès aux extrémités de l'Occident. Homère suivit la même tradition. C'est dans l'Hespérie, la région du soir, qu'il place l'entrée des *enfers*. Les Hébreux, nous ne parlons pas des Hébreux antiques, chez lesquels le mythe de l'*enfer* était peu connu ; les Juifs, au temps du Christ, ne comprenaient sous le nom de ténèbres extérieures qu'un *enfer* extra-mondain. Partout domine la même pensée, pensée de terreur qui n'a plus rien de la piété tendre et affectueuse des premiers âges. On se sauve tant qu'on peut de l'*enfer*. C'est que l'*enfer* a pris un caractère nouveau et qu'il commence à devenir plus effrayant que la mort elle-même. Nous allons dire comment et pourquoi.

Pendant toute cette première et longue période, durant laquelle l'*enfer* n'avait été qu'un séjour assez commode où bons et méchants réunis poursuivaient, sous des apparences vagues et fugitives, la vie mondaine dont ils avaient joui dans sa plénitude, il n'avait rien eu de bien redoutable. L'idée de deux séjours distincts, c'est-à-dire d'un paradis et d'un *enfer*, n'admettait que de rares exceptions. Les honneurs suprêmes de l'Olympe étaient réservés aux rois, aux magiciens, aux prêtres et aux guerriers renommés. A ceux-ci les régions supérieures, à la foule vulgaire le ténébreux séjour. Et partout les mêmes fables : Hercule monte au ciel sur les épaules d'Atlas, Romulus y est envoyé par un décret du sénat ; Hénoch et Elie y sont enlevés sur un char de feu. Les chrétiens ne se mirent pas en grands frais d'invention pour imaginer l'ascension du Christ ; les précédents ne manquaient pas. Mais tout le monde n'était pas admis à ces apothéoses : la vertu obscure n'était pas mieux traitée que le vice éclatant. Il en fut tout autrement lorsque les premières notions de morale dominèrent, dans les sociétés qui commençaient à se civiliser, les instincts sauvages de l'homme primitif. Les initiateurs des peuples comprirent tout le parti qu'il y avait à tirer, pour l'affermissement de leur pouvoir, des croyances de la superstition ; et alors s'établit la théorie des récompenses et des peines dans une vie future, théorie qui a exercé une si grande influence sur les doctrines de l'humanité.

Nous voici à cette seconde période où l'*enfer*, en se transformant dans son essence et dans son but, va jouer un rôle de plus en plus important. D'abord, au lieu de deux séjours pour les morts, nous en aurons trois. L'Olympe restera l'apanage des morts illustres ; mais les *enfers* proprement dits se divisent, sous les noms d'Elysée et de Tartare, en séjour de délices ou de souffrances. Nous ne contesterons pas la moralité de cette conception ; toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer la tendance dominatrice qui inspire les prêtres antiques. Ce qu'ils punissent le plus sévèrement, ce ne sont pas les crimes contre la morale éternelle et les attentats contre l'humanité, mais les délits d'ordre purement religieux. Aux peines infernales les plus horribles est voué quiconque n'a pas observé certaines pratiques, a déployé trop peu de zèle pour les sacrifices ou manqué de respect aux prêtres. Toutefois, ne critiquons pas trop vivement l'antiquité. Dans des temps plus éclairés, nous voyons encore des prêtres damner avec la même fureur, et condamner au même feu éternel le fidèle peu fervent qui a manqué à l'office dominical et le dernier des scélérats. Nous reconnaissons là le génie sacerdotal, et nous en retrouverons plus d'une fois encore l'empreinte dans l'*enfer* chrétien, auprès duquel pâlissent tous les autres, car telle est dans les religions la marche du progrès.

Dès que fut admise la croyance à une rémunération dans une vie future, chaque peuple dut se figurer son paradis ou son *enfer* d'après ses désirs ou ses craintes et sa manière de vivre. Il y eut autant d'*enfers* que de peuples et de climats. Pour l'habitant des régions tropicales, qui maudit une chaleur surabondante, l'*enfer* fut un fleuve de feu, tandis que le Samoyède n'y voyait qu'un étang glacé. Aux Indiens chasseurs de l'Amérique du Nord, l'*enfer* apparaissait sous la forme de savanes désertes, où il n'y avait ni gibier ni chasses, et les indigènes de la Malaisie, souvent aux prises avec les bêtes féroces, ont imaginé un *enfer* tout peuplé de panthères et de jaguars. Il en fut ainsi jusqu'à ce que les prêtres, se creusant l'esprit pour en tirer des images terrifiantes, eurent constitué un corps de doctrines complet dont l'*enfer* fut la principale sanction. Alors on se donna large carrière, et voici en résumé ce qui, chez différents peuples, sortit de plus clair et de plus positif de toutes ces élucubrations.

C'est dans l'Inde, c'est sur le sol classique des superstitions que devait apparaître l'*enfer* avec toutes ses horreurs. Par les traces qu'il y a laissées, nous pouvons juger de l'ascendant de la plus habile des castes sur le plus crédule des peuples. A l'exception d'une seule secte, nommée Schaerwaeckos, qui a toujours traité de fables tout ce qu'on dit de la punition des hommes après leur mort, toutes les sectes du brahmanisme étaient pénétrées de la crainte des *enfers*. Dans le principe, on ne connaissait que deux lieux de punition : c'était le Jaminalocon, d'où les âmes, après un court séjour, s'échappaient pour reprendre vie sur terre sous une nouvelle forme ; puis l'Antamtappès (puits d'obscurité), où les tourments étaient plus longs et mieux définis. La législation pénale du brahmanisme s'enrichit avec le temps, et, sous le nom général de Patala, on compte vingt et un *enfers* ou Narakas, que le bouddhisme, brochant sur le tout, poussa jusqu'à quarante : Tamisra, Rozava, Tapana, etc. Tous ces *enfers* empruntent leur nom au genre de supplice qu'y subissent les damnés. Il y a le lieu des ténèbres, la vallée des larmes, le séjour des douleurs, le lieu infect, la fournaise ardente où les méchants sont brûlés dans une poêle à frire. Les tortures, des plus variées, sont graduées, du reste, selon l'énormité des fautes, calculées, cela va sans dire, à l'échelle des prêtres. Aux menteurs, on arrache la langue ; les gourmands avalent des lames de fer brûlantes ; le fornicateur et l'adultère sont livrés à des corneilles au dard pointu, et à des chiens ou à des moucherons qui les mordent cruellement ; l'incendiaire et l'assassin deviennent tout simplement la pâture des chacals et des vautours. Mais malheur à qui a méprisé les Védas et les prêtres ! Malheur à qui ne s'est pas couché dans la poussière, les deux mains sur la nuque, au passage d'un moine idiot ! Pour ces sortes de crimes, bien autrement énormes, on est plongé pendant trois mille ans, la tête en bas, dans un bain de métal en fusion. Nous ne suivrons pas dans les affreux détails où elle se complaît l'imagination féconde des prêtres indiens, qui laissèrent peu à faire à leurs successeurs ; mais nous noterons, pour nous les rappeler plus tard, les trois caractères principaux de leur *enfer*, savoir : la classification des fautes où des vétilles occupent le premier rang, la graduation des peines et la temporanéité.

En envahissant la Chine, le bouddhisme, qui avait renchéri sur le brahmanisme, y apporta tout son cortége de démons et son arsenal de supplices ; mais le nombre des *enfers* (Yan-feouthi) se réduisit à seize, dont huit *enfers* chauds et huit *enfers* froids, outre quelques petits *enfers* placés à la porte des autres et où les peines étaient moins dures, comme si l'on avait imaginé que les réprouvés eussent besoin de s'habituer par degrés à des tourments plus atroces. Mais, grâce à l'influence bienfaisante d'une philosophie plus douce, l'*enfer* fit moins de ravages en Chine que dans les contrées voisines. D'après les doctrines de Khong-fut-zeu (Confucius) et de La-ot-seu, les punitions se réduisirent, pour la plupart, au retranchement de quelques périodes dans le livre de vie ou à des métamorphoses jusqu'à un certain point supportables ; car, après tout, mieux vaut encore passer quelques milliers d'années dans le corps d'un âne ou d'un chien que dans une poêle à frire ou dans un étang de plomb fondu. Seuls, les Tartares du Nord, fidèles au bouddhisme pur, gardèrent avec soin tous ces *enfers*, où, par une raison de climat, les marais glacés occupèrent le premier rang.

Le mazdéisme, de toutes les grandes religions antiques la plus rationnelle et la plus pure, ne donna pas dans toutes ces extravagances. Les Parsis ne reconnaissaient, sous le nom de Douzakh, qu'un seul *enfer*, qui était le séjour d'Ahriman, de ses dews et de ses darvands. On ne saurait qualifier d'*enfer* le Hamegestan, sorte de purgatoire placé à mi-chemin du Douzakh, et destiné aux âmes dont les bonnes et les mauvaises actions se balancent ou à peu près. Dans ce lieu de correction, qui ne s'ouvrira qu'au triomphe définitif d'Ormuzd, il n'y a pas de supplices, et les mauvais génies n'y ont point accès. Quant au Douzakh, il n'est pas plus éternel que le Hamegestan ; au grand jour de la victoire du bon principe, il sera définitivement anéanti. En attendant, il reçoit les âmes coupables, et encore ne les garde-t-il pas longtemps : chaque année, Ormuzd descend au ténébreux séjour et en retire les habitants pour les livrer à une seconde épreuve dans la vie réelle, où ils peuvent faire pénitence et racheter leurs fautes par de bonnes actions. Si, malgré la sévère leçon qu'ils ont reçue, les méchants persistent à suivre le *sentier impur*, ils sont replongés dans le Douzakh, d'où ils ne sortiront qu'après neuf mille ans. Les livres mazdéens ne s'expliquent pas sur la nature des châtiments infligés aux coupables. C'étaient sans doute des peines corporelles graduées, comme l'étaient les récompenses dans cette religion savante, que le dogme chrétien n'a surpassée ni en justice, ni en profondeur, ni en élévation.

L'*enfer* égyptien tenait beaucoup de l'*enfer* brahmaniste. Les découvertes de la science moderne ont sur ce point complètement éclairé la question, longtemps obscure, de la corrélation des dogmes de l'Inde et de l'Egypte. Osiris est bien le chef des démons, le Wassreuseum des bouddhistes. Son palais aux vingt et une portes gardées par des génies armés de glaives de feu, rappelle les vingt et un Narakas de l'Inde. Mêmes tortures, mêmes graduations dans les peines. Nous n'insisterons pas sur des détails fastidieux ; cependant, remarquons encore, et le rapprochement ici sera frappant, qu'en Egypte comme dans l'Inde, la punition était temporaire, et qu'après un séjour plus ou moins long dans l'Amenthès, les âmes purifiées étaient admises à passer dans le corps des animaux, d'où elles pouvaient enfin sortir pour animer de nouveau un corps humain. La conquête de l'Egypte par Cambyse, suivie bientôt après des victoires d'Alexandre, adoucit encore ce qu'il y avait de trop inhumain dans les croyances populaires. La philosophie grecque, en s'y introduisant, fit plus encore : en échange des éléments scientifiques que l'antique nation avait légués à la Grèce, elle reçut plus tard des doctrines plus épurées. Les rigueurs de l'*enfer* s'y adoucirent avec les progrès de la civilisation.

L'observation que nous venons de faire n'avait sans doute pas échappé à la sagacité de nos lecteurs. Ils avaient remarqué comme nous que le cauchemar de l'*enfer* pèse d'autant moins sur la conscience des peuples que la domination des prêtres devient moins tyrannique. Si de l'Egypte nous passons à la Grèce, cette vérité recevra une éclatante confirmation. Chez ce peuple à l'imagination riante, qui créa plus de dieux qu'il n'en put adorer, l'*enfer* avait pris successivement toutes les formes qui caractérisent le passage d'un état social à un autre ; mais, comme les prêtres n'y jouissaient ni d'un pouvoir ni d'un crédit illimité, l'*enfer* n'y fut jamais bien terrible. D'après Homère, Strabon et même Platon, qui l'avait pris un peu plus au sérieux, le Tartare ne sortait guère du domaine de la poésie et de la fiction. Ce n'était dans le principe qu'un pâle reflet de cette terre, où il ne manquait que les rayons du soleil. Le séjour

des ombres présente plus de tristesse que d'horreur, et peut-être n'eût-on jamais pensé à le placer sous terre, si la coutume de l'inhumation, qui avait précédé celle de la crémation, n'eût entraîné la pensée dans cette direction. C'est dans les marais d'Achérusie, sur le sol tourmenté de l'Epire, qu'on plaça l'entrée des *enfers*. A part le très-petit nombre de mortels supérieurs que la vénération des contemporains et de la postérité envoyait dans la région des astres, toute l'espèce humaine descendait dans la vallée sombre pour y vivre de la vie la plus vague et la plus indéfinie. Au temps d'Homère, on ne distinguait pas encore très-clairement la double destinée des âmes vertueuses ou coupables. Lorsque, plus tard, le dogme des récompenses et des peines s'éleva au rang de croyance positive, l'*enfer* en subit l'influence, et le Tartare, considéré comme la partie la plus profonde et la plus ténébreuse de l'empire des ombres, devint le lieu des supplices, tandis que l'Erèbe, où régnait une sorte de clair-obscur, fut réservé aux âmes innocentes. Cinq fleuves, l'Achéron, le Styx, le Cocyte, le Phlégéthon et le Léthé, entouraient de leurs longs replis les demeures infernales. Chacun connaît les supplices classiques infligés aux criminels et gradués selon les fautes commises. Les Danaïdes essayent vainement de remplir un tonneau percé; Sisyphe s'essouffle à rouler de bas en haut un rocher qui retombe toujours; Ixion tourne péniblement une roue qui nous donne l'image du mouvement perpétuel; affamé et altéré, Tantale poursuit des yeux et de la main des fruits qui fuient devant ses violents désirs; Thésée est condamné à rester éternellement assis, supplice qui peut nous paraître assez doux, mais qui, pour un homme autrefois si remuant, devait être insupportable. Nous ne parlerons pas de Prométhée ni du vautour qui lui dévorait le foie. Cette création mythologique appartient à un ordre d'idées qui n'a rien de commun avec les autres. En somme, comparé au Patala et à ses Narakas, le Tartare revêt des couleurs moins effrayantes. On ne voit pas d'ailleurs qu'il reçût beaucoup de monde; de même que l'Olympe ne s'ouvrait qu'à des célébrités exceptionnelles, le Tartare ne recevait que des scélérats notoires, poursuivis sur terre par la vindicte publique; le menu peuple y échappait. Cerbère aboyait plus qu'il ne mordait; Pluton n'a pas un air trop rébarbatif, et pour des juges endurcis par un long exercice de leur profession, Eaque, Minos et Rhadamante nous semblent moins redoutables que certains juges laïques et cléricaux en chair et en os, dont l'histoire ne se lit pas sans un tressaillement d'horreur et d'effroi.

Les admirables descriptions que nous ont laissées de l'*enfer* les artistes et les poëtes grecs et latins, appartenant plutôt à la fiction qu'à l'histoire et n'ayant jamais acquis l'autorité d'un dogme positif, nous nous dispenserons de les analyser. La véritable croyance du polythéisme sur ce point est ainsi exposée et résumée par Plutarque : « Les âmes des méchants sont précipitées dans un abîme de ténèbres, où les croupissantes rivières de la nuit hors les fondrières vomissent une ténébreuse obscurité, engloutissant et enfouissant ceux qui sont punis en oubliance et ignorance; car il n'y a pas des vautours qui mangent continuellement le foie des méchants couchés et renversés par terre, ne n'y a pas des fardeaux qui oppriment et accablent les corps de ceux qui sont punis, pour ce que les os et la chair n'ont plus de ligatures de nerfs, et n'ont plus les trépassés aucun reste de corps capable de recevoir punitions, ce qui est propre à chose dure et qui résiste; mais la vraie et unique manière de punir ceux qui ont mal vécu en ce monde est une infamie, une ignorance et une abolition entière et anéantissement total qui les emporte au fleuve de Léthé, lequel signifie oubliance, où il n'y a ni ris ni aucune réjouissance, et les plonge en la vaste mer, qui n'a ni fond ni rive, inutile à tout bien, et en un ensevelissement par toute ignorance et des connaissances. »

C'est là, comme on le voit, plutôt une privation de plaisir qu'une douleur réelle, et Plutarque a plus de bon sens que beaucoup de docteurs modernes. Mais quand la poésie eut fait place à la métaphysique, il ne fut plus permis de jouer avec l'*enfer*, et dans les doctrines philosophiques professées en Grèce, la fiction se confondit avec la réalité. Zénon enseigna que les âmes de ceux qui avaient mené une vie injuste seraient renfermées dans des lieux ténébreux pour y être tourmentées et souffrir des douleurs inexprimables. Platon décrit très-sérieusement l'*enfer*, et avec lui apparaît pour la première fois le dogme des peines éternelles, que son maître Socrate ne lui avait certainement pas enseigné. Toutefois, il n'y condamne pas en masse tous les coupables, car il admet deux catégories. « Lorsque chacun, dit-il, est arrivé, conduit par un démon à sa destination, il est procédé au jugement. Les hommes qui sont reconnus avoir vécu de telle sorte qu'ils ne sont ni entièrement innocents ni entièrement criminels sont envoyés à l'Achéron; ils s'embarquent sur des nacelles et sont portés au lac Achérusiade, où ils habitent, et, après avoir subi le châtiment des fautes qu'ils ont pu commettre, ils sont délivrés et reçoivent la récompense de leurs bonnes actions, chacun selon son mérite. Ceux qui sont trouvés incurables sont précipités dans le Tartare, d'où ils ne sortent jamais. » Voilà donc bien clairement distingués l'un de l'autre le purgatoire et l'*enfer* des chrétiens, tels que nous les verrons plus loin, appuyés sur des dissertations savantes et enrichis d'un luxe de supplices que Platon n'avait pas prévus. La religion des mages était plus humaine; elle laissait une porte ouverte au repentir, elle admettait les coupables à une seconde épreuve. L'abîme, enfin, devait se fermer à la fin du monde, et le terrible jour du jugement dernier était, au contraire, pour les mages, le jour de la réconciliation.

Le polythéisme romain, qui acceptait sans contrôle toutes les religions et toutes les fables des pays conquis, devait avoir de nombreux *enfers*. Il avait pu s'en procurer tout d'abord dans l'Etrurie, où les dogmes de la Grèce s'étaient répandus avec quelques variantes insignifiantes. On y voit fonctionner les mêmes juges, les mêmes Furies, le même Pluton, sous le nom de Mantus. Après la conquête de la Germanie et de l'Armorique, on eut de plus l'*enfer* celtique, qui a bien aussi ses horreurs. Là, les âmes traversent successivement neuf étangs glacés, puis neuf vallées de sang, d'où elles tombent dans l'abîme par un trou qui ne s'ouvre plus. A la collection romaine, il n'a manqué que l'*enfer* scandinave de Nifheim, de tous les *enfers* le mieux approprié aux mœurs et aux climats. Le Nifheim, c'est la région des nuages. On n'y parvient qu'après de longs voyages. Sur cette terre désolée, où règnent un froid glacial et des vents impétueux, la terrible Héla, fille de Loki, la Mort, a établi son empire. Là se trouvent les sources remplies de serpents venimeux, et d'où s'échappent onze fleuves aux eaux bourbeuses, qui, pareils au Styx, enceignent de leurs longs replis la demeure des damnés scellée par une grille de fer. Mais les dieux scandinaves ne sont pas implacables; leur courroux cède aux supplications des fils et des frères, qui, par un compte bien réglé de bonnes actions, peuvent effacer autant de fautes de leurs parents réprouvés : douce et touchante solidarité, qu'on s'étonne de trouver dans les mythes généralement assez farouches des peuples septentrionaux, tandis qu'elle a échappé aux habitants de contrées plus favorisées du ciel.

Mais, à Rome comme dans la Grèce, l'*enfer*, si terrible qu'en fût la peinture, effrayait peu les imaginations. On y était trop riche de fables et de mythes contradictoires pour accorder à aucun dogme une croyance absolue; d'ailleurs, les esprits cultivés et les intelligences supérieures aux préjugés du temps laissaient tous les *enfers* du monde en pâture à la crédulité populaire. Epicure en riait de bon cœur; Cicéron, Sénèque, Juvénal, Philon savaient à quoi s'en tenir sur des dogmes dont ils connaissaient l'origine et le but. Dans les temps voisins de l'ère chrétienne, le Tartare était tombé en désuétude; une saine philosophie en avait brisé les chaînes et abattu les murailles. Il était réservé à une doctrine nouvelle de forger de nouveaux fers à l'humanité, en lui ôtant cette fois jusqu'à la dernière consolatrice des malheureux, l'espérance. D'un seul bond, le Patala, les Narakas, les Amenthes et le Tartare allaient être dépassés.

Le grand *enfer*, l'éternel, le vrai, est né en Judée avec le christianisme. Les Hébreux n'avaient connu que le Chéol, séjour souterrain des âmes, plus semblable à un tombeau qu'à un lieu de supplices. Dans divers passages du Psalmiste, d'Ezéchiel et de Jérémie, le Chéol est désigné sous les noms divers de *terre de profondeur, puits de l'abîme, fosse de perdition*, mais on ne s'en fait pas une idée bien claire. Bonnes ou méchantes, les âmes y sont confondues, ce qui exclut toute idée de rémunération future. Il est même fort douteux que le peuple juif ait cru, du moins dans les premiers siècles, à l'immortalité de l'âme. Si cette croyance eût été en vigueur, la sévère législation de Moïse l'eût à coup sûr invoquée comme la sanction la plus efficace de ses décrets : or, dans le *Pentateuque*, comme dans le *Deutéronome*, il n'en est pas même question. Ce n'est que beaucoup plus tard, après le retour de la captivité de Babylone, que le Schéol de Jacob et de Moïse prend une figure plus accusée et se divise en deux régions distinctes : d'une part, le *Sein d'Abraham*, l'*Eden des vivants*, réservé aux justes; de l'autre, la géhenne inférieure, la *géhenne de feu*, l'*Abbadon*, le gouffre ténébreux et sans fond, où sont plongés les méchants pour un temps indéterminé. Le mot d'éternité n'y est pas prononcé. On reconnaît ici le Douzakh et le Hamegestan. Cet emprunt fait au mazdéisme a été conservé par les sectes gnostiques et quelques autres, qui, même dans les premiers siècles du christianisme, persistaient à ne croire qu'à des peines de purgatoire. Seuls les Pharisiens professaient une doctrine contraire, et lorsqu'on voit le Christ s'élever si ouvertement et si vivement contre ces hypocrites, qui lient pour leur prochain des fardeaux pesants dont ils ne se chargent pas eux-mêmes, on est douloureusement étonné de voir les apôtres et les successeurs du Christ adopter de préférence, dans leurs prédications, les exagérations pharisaïques.

Ici commence pour l'histoire de l'*enfer* la troisième période, celle des supplices éternels, ouverte par le platonisme et continuée par le christianisme. Toutefois, on se tromperait fort à croire que ce point capital du dogme chrétien se soit établi sans de longs débats. Entre les chrétiens judaïsants, aux yeux de qui l'Ancien Testament n'avait rien perdu de son autorité, et les chrétiens grecs, éclairés par une philosophie plus savante et plus élevée, il était difficile de s'entendre. A ce conflit venaient se mêler encore les dogmes du mazdéisme, que professaient plus ou moins ouvertement les manichéens et les origénistes. L'*enfer* fut l'un des champs de la lutte. Origène, entre autres, enseignait qu'il n'y avait pas de peines éternelles, que les feux de l'*enfer* s'éteindraient un jour et que, semblable à Ormuzd, le Christ confondrait tous les fils du Père dans une ample et généreuse réconciliation. Les Pères de l'Eglise grecque, Tertullien, Lactance, saint Cyrille, saint Clément d'Alexandrie, ne s'expliquent pas aussi catégoriquement. Leurs opinions dérivent de celles de Platon. Tout y est mélangé, fictions poétiques et croyances positives; il n'y a de changé que les noms. Les Furies sont devenues des démons, Pluton s'appelle Satan, et la géhenne de feu n'est autre que le fleuve brûlant des platoniciens. Orphée, Hercule, Thésée étaient descendus aux *enfers*; il faut que Jésus y descende aussi. Les légendes se transforment, elles ne meurent pas. Toute la Fable passe dans le dogme chrétien, y compris la multiplicité des *enfers*, admise, treize siècles après le Christ, par saint Thomas d'Aquin. Nous ne sommes pas sortis des narakas.

Bien embarrassés furent les conciles lorsqu'ils eurent à se prononcer sur ce point délicat. L'Evangile n'était pour eux qu'un pauvre guide. Il y était bien dit et répété que les méchants seront envoyés au supplice éternel; mais l'Ecriture sainte, dont le texte est si vague, se prête à des interprétations si diverses et contient tant d'autres vérités si inconciliables entre elles, que le doute était permis; aussi, tout en condamnant d'une manière générale la théorie des origénistes, le deuxième concile de Constantinople évite-t-il de se prononcer formellement sur la réhabilitation future des pécheurs. Il ne dit pas que les damnés et les démons ne seront pas un jour convertis et sauvés, mais seulement que les puissances du mal ne seront jamais unies au Dieu Verbe de la même manière que l'âme du Christ. Ce n'est pas là trancher la question. Parmi les nombreux conciles qui se sont succédé depuis, deux seulement ont été amenés par les circonstances à s'occuper des peines de l'autre vie. Au concile de Florence, où s'agitait principalement la question du purgatoire, les orateurs discoururent longtemps sur la damnation à perpétuité, très-différente, selon eux, de la correction purgatorielle; mais lorsqu'il fallut résumer le débat et fixer les doctrines, le concile s'abstint prudemment d'engager l'avenir et se tira de la difficulté par cette sentence d'un laconisme et d'une ambiguïté extrêmes : *Mox in infernum descendere, pœnis tamen disparibus puniendas.* Seul entre tous, le concile de Trente (et l'on sait quel esprit y dominait) articule le mot de peines éternelles, mais dans une simple phrase incidente. Voyez, d'ailleurs, avec quelle circonspection il touche à cette matière brûlante : « Ordonne aux évêques de veiller diligemment à ce que la saine doctrine du purgatoire, transmise par les saints Pères et par les sacrés conciles, soit crue par les fidèles, tenue, enseignée et prêchée partout. » Mais s'agit-il de l'*enfer*, le concile ajoute « que les questions trop difficiles et trop délicates pour le peuple grossier, qui ne servent pas à l'édification, et de la plupart desquelles il ne résulte aucune augmentation de piété, soient écartées des réunions populaires; de plus, *qu'on ne permette pas que les choses incertaines et qui pèchent par une apparence d'erreur soient divulguées et discutées.* » Aussi, après de telles hésitations, estimons-nous que les catholiques les plus orthodoxes pourraient, sans renier leur foi, se dispenser de croire à l'éternité des peines de l'*enfer*. Lorsque des grands esprits tels qu'Origène et ses illustres disciples, versés dans les textes et puisant la vérité plus près de ses sources, se révoltent contre un châtiment qui ferait douter de la bonté comme de la justice de Dieu; lorsque, d'autre part, les hautes autorités de l'Eglise restent muettes ou indécises, les âmes simples nous paraissent avoir le droit de suivre, dans leur croyance, les penchants du cœur, conformes d'ailleurs aux lumières de la raison.

Mais on connaît la diplomatie savante et constante de l'Eglise. Les points de doctrine qu'elle n'ose affirmer solennellement et positivement dans ses conciles, de peur de les livrer à une controverse périlleuse, elle souffre très-bien qu'ils soient enseignés aux fidèles dans des prédications vulgaires et qu'ils soient même professés par les docteurs les plus autorisés. Aussi quelle différence entre la théologie officielle et les dévergondages incroyables de ses prédicateurs! L'une se tient dans une prudente réserve; les autres se livrent impunément à tous les écarts de l'imagination la plus sombre, certains qu'ils sont de n'être pas désavoués, parce qu'en effrayant les pécheurs ils grossissent le nombre des prosélytes. Laissons de côté ce qui est soustrait à la discussion et voyons comment, dans la pratique, a été compris l'*enfer*, et comment il l'est encore dans les enseignements de la chaire catholique. Qu'est-ce que l'*enfer?* qu'elle est sa raison d'être? à qui est-il réservé? quelle sera sa durée, enfin? Voilà les quatre points qu'on se plaît à développer chaque jour dans quarante mille chaires chrétiennes, et nous verrons quelle influence moralisante peuvent exercer ces effrayantes prédications sur l'esprit des populations.

C'est au moyen âge, dans cette époque de ténèbres, du Xe au XVe siècle, que l'*enfer* a pris corps et revêtu les formes les plus terribles. La douce philosophie grecque, dont les premiers Pères avaient conservé un certain reflet, avait complètement disparu de la tradition. Les lumières s'éteignaient, le feu se ralluma, et les absurdités les plus révoltantes devinrent des articles de foi. La vie réelle n'était pas douce dans ces temps de désolation. La vie imaginaire fut modelée sur la vie réelle, et l'on transporta dans l'*enfer* tout l'arsenal de tortures qui composait le code pénal de la barbarie. Le feu, le froid, l'immersion dans des bains de métal fondu ou dans des étangs glacés, les roues, les gibets, les estrapades, les serpents, les bêtes féroces, la vermine, la faim, la soif, tous les genres de supplices imaginables furent accumulés pour terrifier les âmes déjà ébranlées par les sinistres prophéties du jugement dernier. Sous cette impression, les visionnaires se produisirent en foule. Ils avaient été en *enfer*; ils avaient assisté au supplice des damnés; ils y avaient même pris part. Ainsi le racontent saint Cyrille de Jérusalem, sainte Thérèse et quelques autres insensés, tous de bonne foi. De ces folies très-répandues alors, Dante, en les condensant au creuset de ses haines vigoureuses, composa sa *Divine Comédie*, dernier mot de la théologie lugubre du moyen âge; et peut-être lui-même, en vivant par la pensée dans le monde infernal, avait-il fini par y croire. Comme Orphée et les autres poëtes de l'antiquité, il était aussi descendu dans les mondes ténébreux. Quant aux contemporains de Dante, ils avaient si bien pris à la lettre ses fictions, qu'ils disaient en le rencontrant : « Voilà celui qui revient de l'*enfer!* »

Et comme si les visions folles propagées par des prédications ardentes n'eussent point suffi pour enlever à l'esprit humain le peu de liberté qui lui restait, l'art vint encore, en puisant ses inspirations aux mêmes sources, les graver sur le bois et sur la pierre, afin de les rendre tangibles et visibles et d'en perpétuer l'horreur. Les supplices des damnés, souvent empruntés par des réminiscences artistiques au Tartare des anciens, devinrent l'ornement des cathédrales et des abbayes du moyen âge. On en voit encore des vestiges très-bien conservés dans un grand nombre de vieilles églises, notamment à Saint-Just de Narbonne, où l'on a fini cependant par les soustraire à la vue des fidèles. Plus tard, l'invention de la gravure et de l'imprimerie contribua aussi à multiplier les images de l'*enfer*. Les bibliothèques pieuses, à l'usage des femmes et des enfants, se remplirent de ces peintures horribles dont l'aspect troublerait même des âmes plus fortes. A la fin, grâce à la Réforme, qui détruisit bien d'autres superstitions, la grossièreté de ces idées choqua les esprits éclairés : tout en conservant au dogme de l'*enfer* son autorité traditionnelle, ils en conçurent une idée moins répugnante pour la raison humaine. Mais si l'on n'ose plus aujourd'hui, aux conférences de Notre-Dame, par exemple, étaler dans la chaire chrétienne les grils, les chaudières bouillantes et les fourches des démons, les fougueux successeurs de saint Dominique et de saint Bonaventure, à qui nous avons emprunté les descriptions de l'*enfer* chrétien, n'en continuent pas moins, dans les campagnes, à terrifier les âmes par ces affreuses doctrines, prêchées la nuit, à la lueur douteuse de quelques cierges et même de feux de Bengale qui ne les rendent que plus effrayantes. Oui, aujourd'hui encore, en plein XIXe siècle, pour l'immense majorité des catholiques, l'*enfer* matériel, l'*enfer* du moyen âge est le complément nécessaire de leur existence et l'essence même de la vie future; car à qui est-il réservé? Au plus grand nombre.

Périsse, disent les impitoyables inquisiteurs des consciences, quiconque n'observe pas scrupuleusement les pratiques de pure forme qu'il nous a plu de lui imposer! Notons en passant que, sous le nom de commandements de l'Eglise, faisant suite au Décalogue, on a imposé aux fidèles une série de devoirs religieux sanctionnés par les mêmes peines que les préceptes les plus sacrés de la morale, de telle sorte que le parricide ou l'inobservation du jeûne et de l'abstinence et le manquement à la messe sont rangés sur la même ligne. En torturant les textes de l'Ecriture ou en en faisant de fausses applications, on s'évertue à répéter qu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. « Les justes, a dit le Christ, seront aussi rares que les épis qui restent debout dans le champ après la moisson. » Que le sublime prédicateur, en s'exprimant ainsi, ait voulu signaler la difficulté d'arriver à la perfection suprême, c'est évident; mais on l'a pris au mot, et le sens littéral a prévalu dans les interprétations sur le sens figuré. A de rares exceptions près, voilà donc l'*enfer* devenu le lot commun de l'humanité. Quoi! depuis les âmes simples et innocentes qui se contentent de la pratique de la vertu sans

pratiquer les rites de la superstition, jusqu'à ces grands et beaux génies de l'antiquité qui n'avaient pu adorer des mystères qu'ils ne connaissaient pas, tout est damné sans rémission! Oui, et jusqu'à ces pauvres êtres à l'existence éphémère qui n'apparaissent un jour, une heure à la lumière que pour retomber dans l'ombre de la mort, et qui n'ont pas eu la chance de naître dans un pays où l'on baptise, tout cela est la proie prédestinée des démons! Oui, encore. L'âme tendre de saint Augustin se révoltait à cette pensée, mais l'inflexibilité du dogme ne laissait aucun refuge aux tourments de son cœur. « Nous ne pouvons soutenir, disait-il, ni que Dieu oblige les âmes à devenir pécheresses et qu'il punit les innocents, et cependant il ne nous est pas permis de nier que les âmes qui sortent du corps sans le sacrement du Christ ne soient entraînées dans la damnation. » Vainement saint Augustin chercha-t-il, de concert avec son ami saint Jérôme et son disciple Optatus, une solution qui satisfît tout à la fois son esprit et son cœur, il ne trouva rien. Pas plus heureux ne fut dans ses recherches notre Pascal, que la pensée de l'*enfer* rendit fou. Cette solution, qui ne peut se trouver que dans une interprétation plus humaine du dogme catholique, un grand esprit de nos jours l'a indiquée dans deux pages éloquentes dont nous ne pouvons mieux faire que d'extraire le passage suivant :

« Quand je me représente tant de millions d'âmes qui ont traversé la terre sur le point où il avait plu à Dieu de les faire naître, soit dans les Gaules, soit dans l'Egypte, soit dans l'Inde, soit sous l'empire du Bouddha, soit sous celui de Confucius, de Zoroastre ou de Mahomet, sans d'autre préoccupation que de se concilier, par l'exactitude de leur conduite et de leurs sacrifices, la faveur céleste, et que je conçois si clairement que ces âmes n'ont pu manquer de recevoir la récompense de leur sainteté par le développement de leur éducation intellectuelle et morale au delà de cette vie, il devient prodigieux à mon entendement que, pour vous, ces myriades de créatures soient à jamais dans les flammes confondues, en une commune détresse, avec les plus exécrables scélérats dont la présence ait déshonoré notre monde! Je ne puis croire que cette conclusion fatale de votre système ne vous soit pas une secrète torture; et je me persuade qui si vous vous trouviez dégagé de l'obligation logique de professer que Socrate, Epictète, Platon et tant d'autres génies non moins bienfaisants et non moins purs sont pour toujours en *enfer*, entre les mains de Satan et de ses satellites, vous vous sentiriez débarrassé d'un grand poids. Ce poids qui vous pèse, cette apparence d'inhumanité qui vous compromet, cette scission qui s'élargit de plus en plus entre votre enseignement et nos mœurs, c'est votre tradition, et votre tradition seule qui en contient le principe. Cette tradition, je le dis la main sur le cœur, vous est mortelle : ou elle vous perdra en vous faisant mettre, en fin de cause, au ban du genre humain, ou vous arriverez à déclarer qu'elle ne vous engage pas, et vous rouvrirez ainsi avec nous les portes de l'avenir au Christ et à la liberté. »

Vain appel! L'Eglise y est restée sourde, et le dogme de l'universalité comme de l'éternité des peines continue à régir les consciences catholiques. Il dépasse en rigueur tout ce qu'on avait vu jusqu'alors, même le dogme mahométan, qui admet au moins quelques distinctions et une certaine graduation dans la pénalité. Voici, en effet, comment est conçue, dans le Coran, l'idée du séjour de punition. Il y a sept *enfers :* 1° le Géhennah, destiné aux mahométans et d'où l'on peut sortir après un intervalle de temps qui ne va que de neuf cents ans à sept mille ans; 2° le Ladha, aux juifs; 3° al Holama, aux chrétiens; 4° al Suïr, aux sabéens; 5° le Sakar, aux mages; 6° al Djahem, aux idolâtres; 7° al Harvigar, aux hypocrites de toutes les religions ou à ceux qui n'en pratiquent aucune (nous dirions de nos jours aux athées). Chez les musulmans, le paradis et l'*enfer* ne sont séparés que par une cloison, et il faut le dire à l'honneur du progrès, cette cloison s'effondre de jour en jour.

Les poëtes épiques ont tous fait une description de l'*enfer ;* il n'est pas sans intérêt de comparer ces descriptions entre elles et de suivre le progrès des idées morales dont elles n'étaient que le reflet. Dans Homère, la descente d'Ulysse aux *enfers* n'est qu'une évocation des ombres illustres avec lesquelles le héros s'entretient. Mais aucun enseignement moral n'est contenu dans le récit; le poëte mentionne bien Titye, Sisyphe et Tantale, mais se borne à décrire leurs supplices. La seule impression que laisse cette lecture est une répulsion profonde pour ce séjour plutonien où la vie ne se trouve plus. « Noble Ulysse, dit Achille, j'aimerais mieux être le mercenaire d'un homme voisin de la pauvreté, à peine assuré de sa subsistance, que de régner sur tous ceux qui ne sont plus. » Le regret de la vie, voilà le seul enseignement donné aux vivants par les morts. Avec Virgile, nous sommes dans une société où les idées morales ont fait de grands progrès. Tout à l'entrée de son *enfer* sont les enfants enlevés par la mort sur le sein de leur mère. On pourrait s'étonner d'une rigueur que le dogme catholique n'inflige qu'aux enfants morts sans baptême; mais il y a là un dessein bien marqué de la part du poëte. Comme de son temps les infanticides étaient fréquents, il voulut y opposer une digue en appelant la commisération des parents sur le sort qui attendait leurs enfants si cruellement mis à mort. Après eux viennent ceux qui ont été condamnés à mort injustement, iniquité contre laquelle il fallait protester en un temps de guerres civiles et de proscriptions. Ceux qui se sont suicidés ou qu'une fatale passion a conduits au trépas sont condamnés à d'éternels regrets. Puis vient la foule des grands coupables, qui sont tourmentés de diverses façons. Ce ne sont pas seulement les personnages mythologiques dont les crimes monstrueux appellent un châtiment exceptionnel; ce sont ceux qui se sont rendus coupables envers la société et envers leurs semblables. Là sont ceux qui haïssaient leurs frères, qui massacraient leurs parents, qui trompaient leurs clients; là, ceux qui n'eurent d'autre souci que d'acquérir des richesses et qui refusèrent de les partager avec leurs parents : leur nombre est immense; là, ceux qui trouvèrent la mort dans l'adultère, qui prêtèrent leurs bras à une cause impie ou qui ne craignirent pas de tromper la confiance de leurs maîtres; là, celui qui vendit sa patrie pour de l'or et qui la mit sous le joug d'un tyran, celui qui fit payer la justice, celui qui souilla la couche de sa fille. Au milieu des tourments qu'ils endurent, on les entend crier d'une voix lamentable :

Discite justitiam moniti, et non temnere divos.

Nous sommes bien loin d'Homère, qui plaçait Pirithoüs et Thésée au rang des ombres illustres, tandis que Virgile les relègue au rang des scélérats qui sont punis. C'est que la notion du bien et du mal s'est dégagée de l'espèce de brouillard qui la voilait. Pour nous, de tous les *enfers* poétiques, celui de Virgile nous paraît être supérieur à tous les points de vue. On n'y trouve pas, comme dans ceux de Dante et de Milton, des peintures monstrueuses, mais la morale en est excellente; on n'y punit que des crimes véritablement antisociaux et non des fautes de convention, comme dans l'*enfer* catholique, et il serait irréprochable si les sodomistes y avaient trouvé leur place : c'était beaucoup demander, non-seulement à un Romain, mais à l'auteur de la seconde églogue.

Nous ne nous appesantirons pas sur l'*enfer* de Dante; tout le monde connaît ce poëme, qui est l'œuvre d'un croyant fanatique, d'un grand poëte et d'un Italien qui savoure le plaisir de la vengeance. On sait que son *enfer* a la forme d'un entonnoir qui se divise en neuf cercles; plus on descend, plus les supplices sont horribles. Dans le premier cercle sont les enfants et les justes morts sans baptême; dans le second, les luxurieux; dans le troisième, les gourmands; dans le quatrième, les avares; dans le cinquième, ceux qui se sont livrés à la colère; dans le sixième, les hérétiques sont enfermés dans des tombes entourées de flammes; le septième cercle est réservé aux violents, aux sodomistes et aux usuriers; le huitième aux démoniaques, aux flatteurs, aux hypocrites, aux fauteurs d'hérésie et aux voleurs. Enfin, tout à fait au fond de l'*enfer*, dans ce neuvième cercle sur lequel pèsent tous les autres, sont emprisonnés les traîtres. Un trait nous fera voir quelle distance nous sépare de l'*enfer* de l'*Odyssée :* le héros d'Homère, celui en l'honneur duquel il a composé vingt-quatre chants, Ulysse, est mis par Dante dans le huitième cercle, comme fourbe et trompeur. Il a fallu une imagination féconde pour inventer la variété de supplices, tous plus terribles les uns que les autres, dont le poëte nous fait la description détaillée; mais tout n'est pas de son invention. Souvent il n'a fait que se souvenir des descriptions données par les saints qui avaient été transportés en *enfer*, que répéter les peintures faites du haut de la chaire ou même que relater les monstrueux procédés de l'inquisition qui sévissait alors dans toute sa fureur, et réussissait à faire comprendre aux vivants ce qu'étaient les demeures infernales. L'œuvre de Dante est un écho fidèle des idées et des croyances de son temps; elle est violente, barbare, fanatique et passionnée comme le XIV^e^ siècle.

On peut en dire autant de Milton, qui vécut dans une époque tourmentée par les dissensions politiques et religieuses, et dont le sombre génie respire les fureurs implacables dont il fut le témoin et le complice. Selon lui, l'abîme où fut précipité Satan est éloigné du ciel trois fois autant que le centre du monde l'est de l'extrémité du pôle; ce qui ferait 990,000,000 de lieues, et comme la chute de Satan dura neuf jours, il en faut conclure qu'il aurait fait 1,200 lieues à la seconde. Cet *enfer* est un globe énorme, entouré d'une triple voûte de feux dévorants. On y voit cinq fleuves : le Styx, l'Achéron, le Cocyte, le Phlégéthon et le Léthé. Au delà de ces fleuves s'étend une zone déserte, obscure et glacée, perpétuellement battue des tempêtes et d'un déluge de grêle énorme qui, loin de se fondre en tombant, s'élève en monceaux, semblable aux ruines d'une antique pyramide. Tout autour sont des gouffres horribles, des abîmes de neige et de glace. Le froid y produit les effets du feu, l'air gelé y brûle et déchire. C'est là que les réprouvés sont traînés par les Furies aux ailes de harpie; arrachés de leur lit de feu dévorant, ils sont plongés dans des monceaux de glace; immobiles, presque éteints, ils languissent, ils frissonnent et sont de nouveau jetés dans le brasier infernal. A la porte de l'*enfer* sont les deux figures effroyables de la Mort et du Péché. Le Péché a le corps d'une belle femme qui, à partir de la ceinture, se termine en queue de poisson armée d'un dard venimeux; autour de ses reins est une meute de chiens féroces, qui, sans cesse ouvrant leur large gueule, frappent perpétuellement les airs de leurs plus odieux hurlements. Notre globe communique avec ce gouffre enflammé par un immense et large pont que construisirent la Mort et le Péché le lendemain de la chute du premier homme. Les habitants de ce séjour sont en rapport avec la description qui précède, et Satan, le roi des démons, n'a pas moins de 40,000 pieds de haut, à en croire Milton, qui dit : « Calpé, l'immense Atlas lui-même ne seraient auprès de lui que de simples collines. »

A mesure que nous avançons vers les idées modernes, ces peintures s'adoucissent et perdent une partie de leur repoussante horreur; l'ancien dogme subsiste toujours, mais le châtiment devient plutôt moral que physique. Nous trouvons cette nuance dans la description de l'*enfer* des *Martyrs* de Chateaubriand : « La peine du feu n'est pas le tourment le plus affreux qu'éprouvent les âmes condamnées; elles conservent la mémoire de leur divine origine; elles portent en elles-mêmes l'image ineffaçable de la beauté de Dieu, et regrettent à jamais le souverain bien qu'elles ont perdu : ce regret est sans cesse excité par la vue des âmes dont la demeure touche à l'*enfer*, et qui, après après avoir expié leurs erreurs, s'envolent aux régions célestes. A tous ces maux, les réprouvés joignent encore les afflictions morales et la honte des crimes qu'ils ont commis sur la terre : les douleurs de l'hypocrite s'augmentent de la vénération que ses fausses vertus continuent d'inspirer au monde. Les titres magnifiques que le siècle déçu donne à des morts renommés font le tourment de ces morts dans les flammes de la vérité et de la vengeance. Les vœux qu'une tendre amitié offre au ciel pour des âmes perdues désolent au fond de l'abîme ces âmes inconsolables. C'est alors qu'on voit sortir du sépulcre ces coupables qui viennent révéler à la terre les châtiments de la justice divine et dire aux hommes : « Ne priez pas pour moi, je suis jugé! » Il y a là un progrès réel et incontestable. Il faut croire que cet *enfer* poétique sera le dernier, car aujourd'hui il ne serait plus possible d'en créer un nouveau sans altérer le dogme fondamental.

Les poëtes ne sont pas les seuls qui soient descendus dans les *enfers* et qui aient été témoins de ce qui s'y passe. Bien des saints ont joui de cette faveur. Conduits par Dieu lui-même ou par leur saint patron, ils se sont promenés dans le séjour infernal et ont laissé de leur voyage des descriptions qui ont longtemps passé pour authentiques, et où tous les sermonnaires, tous les fabricants de livres de piété sont venus s'inspirer. Les plus remarquables visions sont celles du soldat, de saint Grégoire le Grand, des trois moines orientaux, de Théophile, de Serge et Hygire, de saint Brindau et du chevalier irlandais Owen. Cette dernière, connue sous le nom de *Purgatoire de saint Patrice*, date du XII^e^ siècle; en voici le résumé tel que le donne Mathieu Pâris : « Un chevalier, nommé Owen, s'enfonça dans la caverne qu'au VI^e^ siècle saint Patrice avait ouverte en Irlande et qui menait à l'autre monde. Il parvint à une plaine longue et large, dont l'étendue en longueur ne pouvait être embrassée par l'œil, lieu rempli de douleurs et de misères. Cette plaine était couverte de malheureux des deux sexes et de tout âge, nus et étendus le ventre contre terre. Leurs corps et leurs membres, fixés au sol par des clous de fer rougis au feu, étaient torturés d'une manière horrible. De temps en temps, dans les angoisses de la douleur, ils mordaient la terre, ils criaient, ils hurlaient : « Grâce! grâce! pitié! pitié! » Mais il n'y avait personne qui eût pitié d'eux. Les démons, en outre, couraient sur le dos de ces malheureux et les meurtrissaient à grands coups de fouet. De là, ils amenèrent le chevalier dans une autre plaine où les suppliciés étaient couchés sur le dos. Des dragons de feu étaient assis sur leurs poitrines, dans lesquelles ils enfonçaient leurs dents de feu; d'autres avaient autour du cou, autour des bras, autour du corps des serpents de feu qui faisaient pénétrer dans leur cœur le dard de leur gueule enflammée. Quelques-uns avaient sur la poitrine des crapauds énormes et hideux qui, de leur gueule difforme, fouillaient dans les chairs pour en extraire le cœur. Dans un autre endroit, les damnés étaient suspendus par des crocs de fer rougo au milieu de flammes de soufre, ou attachés à des roues de feu ou à des broches immenses sans cesse arrosées par des métaux fondus. Ensuite les esprits infernaux le conduisirent sur une montagne élevée, et lui montrèrent une immense multitude de malheureux de tout âge et de tout sexe, qui, entièrement nus et courbés sur la pointe des pieds, se tenaient tournés du côté du nord, pâles d'effroi et attendant la mort. Tout à coup s'éleva un violent tourbillon de vent qui les emporta tous et le chevalier avec eux, et les lança au delà de la montagne dans un fleuve froid et fétide, où ils tombèrent en pleurant et en gémissant. Le chevalier, en invoquant le nom du Christ, se retrouva aussitôt sur l'autre rive. Alors les démons l'entraînèrent vers le midi et lui montrèrent une flamme noire sortant d'un puits et exhalant une suffocante odeur de soufre. Cette flamme lançait en l'air des hommes tout nus qui ressemblaient à des étincelles de feu, et quand elles s'affaissaient, les suppliciés retombaient de nouveau dans ce puits ardent. Les démons s'y précipitèrent et y lancèrent Owen avec eux. Plus il descendait profondément, plus l'abîme allait s'agrandissant, plus le supplice devenait atroce. Mais il invoqua le nom de Jésus-Christ, et aussitôt la violence des flammes le lança en l'air : il retomba et resta quelque temps tout étourdi. »

Orderic Vital parle d'un prêtre, nommé Gauchelin, qui vit les supplices de l'*enfer*, et dont la relation renferme les passages suivants : « Voici bientôt venir une grande troupe de fantassins, emportant sur leur cou et leurs épaules des moutons, des habillements, des meubles et des ustensiles de toute espèce, comme ont coutume de le faire les brigands. Cependant tous gémissaient et s'encourageaient à redoubler de vitesse. Le prêtre reconnut parmi eux plusieurs de ses voisins qui étaient morts récemment, et il les entendit se plaindre des supplices cruels dont, à cause de leurs crimes, ils éprouvaient les tourments. A ceux-ci succédèrent des femmes, dont la multitude parut innombrable au prêtre; elles étaient montées à cheval sur des selles où étaient enfoncés des clous enflammés. Le vent les soulevait fréquemment à la hauteur d'une coudée et les faisait retomber aussitôt sur des clous ardents. Horriblement tourmentées par les piqûres et les brûlures, elles vociféraient des imprécations et découvraient publiquement les péchés pour lesquels elles étaient punies. Pendant qu'il causait avec un chevalier de l'infernale escorte, Gauchelin remarqua au talon du damné, vers ses éperons, une espèce de grumeau de sang de la forme d'une tête humaine; tout étonné, il lui en demanda la raison. « Ce n'est pas du » sang, répondit le chevalier, c'est du feu, » et il me paraît d'un poids plus grand que si » je portais le mont Saint-Michel. Comme je » me servais d'éperons précieux et fort poin» tus pour arriver plus vite à répandre le » sang, j'en porte avec raison un énorme » poids à mes talons. » A ces mots, le chevalier s'enfuit précipitamment. »

Enfin, un moine d'Evesham, guidé par saint Nicolas, parcourut ce séjour funèbre, et, entre autres choses, voici ce qu'il y vit : « Nous atteignîmes une plaine immense, située dans les profondeurs de la terre, et dont l'accès semblait fermé à tout autre qu'aux démons qui torturent et qu'aux âmes qui sont torturées. Sur cette plaine régnait un chaos épouvantable; c'était un mélange et comme un tournoiement d'une fumée de soufre, d'une vapeur intolérable et fétide, d'un noir tourbillon de poix enflammée; et ce mélange, s'élevant comme une montagne, remplissait le vide horrible. La plaine était couverte d'une multitude de reptiles, aussi nombreux que les tuyaux de paille dont on jonche les cours des maisons. Ces bêtes hideuses, monstrueuses, et dont l'imagination ne peut se figurer les formes étranges, effrayaient par le feu qui sortait de leurs naseaux et de leur gueule horriblement distendue. Leur insatiable voracité s'acharnait sur les malheureux pécheurs. De tous côtés arrivaient des démons, courant çà et là comme des furieux et augmentant les supplices. Tantôt ils les coupaient par morceaux avec des instruments de fer rougis au feu; tantôt ils leur enlevaient la chair jusqu'aux os; tantôt ils les jetaient dans un brasier et les faisaient fondre comme on fait fondre des métaux ou les rendaient rouges comme la flamme elle-même... En un instant ces malheureux subissaient plus de cent supplices différents. Je voyais ces infortunés anéantis, puis reparaissant, perdant de nouveau toute forme humaine, puis reprenant une figure. Tel était le sort de ceux qu'une vie criminelle amenait en ces lieux. Leur transformation était sans fin; nul terme, nulle borne au renouvellement de leur supplice. Il me reste à vous dire qu'il y a un supplice abominable, honteux et horrible plus que les autres, auquel sont condamnés ceux qui, dans leur vie mortelle, se sont rendus coupables de ce crime qu'un chrétien ne peut nommer et dont les païens même et les gentils avaient horreur. Ces misérables étaient assaillis par des monstres énormes qui paraissaient de feu, dont les formes hideuses et épouvantables dépassent tout ce que l'imagination peut concevoir. Malgré leur résistance et leurs vains efforts, ils étaient contraints de souffrir leurs abominables attouchements. Au milieu de ces monstrueux accouplements, la douleur arrachait à ces infortunés palpitants des lamentations et des gémissements. Bientôt ils tombaient privés de sentiment et comme morts; mais il leur fallait revenir à la vie et renaître de nouveau pour le supplice. O douleur! la foule de ces infâmes était aussi nombreuse que leur supplice était épouvantable. »

Après d'aussi effrayantes descriptions, l'anecdote suivante ne pouvait venir plus à propos. Un bon curé de village prêchait un dimanche sur les peines de l'*enfer*. Il avait été si éloquent, si expressif, il avait fait un tableau si effroyable des tortures de la géhenne éternelle que son auditoire naïf, frappé de

terreur, tremblait et sanglotait au pied de la chaire. Le bon curé fut touché de ce trop grand effet de sa parole. Il crut avoir été trop loin, et par manière de consolation : « Vous savez, mes amis, dit-il d'une voix adoucie, je vous dis cela, mais ce n'est peut-être pas bien sûr. »

Ces terribles peintures de l'*enfer* n'étaient pas seulement répétées par les peintres, par les poëtes, par les prédicateurs, mais elles faisaient le sujet des représentations populaires et figuraient dans les *mystères*. A ce propos, Villani, l'historien de Florence, raconte ce qui suit : « Les habitants du bourg de San-Priano envoyèrent un héraut proclamer dans toutes les rues que quiconque voudrait savoir des nouvelles de l'autre monde devait se rendre, le 1er de mai, sur le pont de la Caraia ou sur les bords de l'Arno. Ils avaient préparé sur la rivière des barques surmontées d'échafauds qu'ils avaient accommodés à la ressemblance et figure de l'*enfer*, avec des feux, des supplices et des martyres. Il y avait des hommes déguisés en démons, qui faisaient horreur à voir; d'autres, entièrement nus, semblaient des âmes exposées à divers tourments, au milieu de cris horribles, de sifflements et de tempêtes. Le tout ensemble formait un spectacle odieux et épouvantable. Comme cependant, pour la nouveauté de ce divertissement, une multitude de citoyens s'y était rassemblée, le pont, qui était alors de bois, étant chargé de cette foule prodigieuse, s'écroula avec tous ceux qu'il portait. Un grand nombre d'entre eux furent tués dans la chute ou se noyèrent dans l'Arno; beaucoup d'autres furent blessés, et ce qui avait été annoncé en plaisanterie se changea en vérité : plusieurs allèrent savoir des nouvelles de l'autre monde. »

Les chrétiens ne sont pas les seuls à avoir un *enfer* et à savoir exactement ce qui s'y passe. L'*enfer* des musulmans a sept portes, et chacune a son supplice particulier. Cet *enfer* est rempli de torrents de feu et de soufre où les damnés, chargés de chaînes de 70 coudées, sont plongés et replongés continuellement. A chacune des sept portes, dix-neuf anges sont chargés de garder et de tourmenter mahométans et infidèles dans ces prisons souterraines, dont l'horreur est encore aggravée par la présence de serpents, de grenouilles et de corneilles. Au bout de sept mille ans, le Prophète délivrera les mahométans; les autres resteront là sans fin.

Selon les Japonais, la seule punition des méchants sera de passer dans le corps d'un renard.

L'*enfer* des Guèbres est très-compliqué. L'un des principaux tourments, c'est l'odeur infecte exhalée par les âmes des scélérats. Les unes habitent d'affreux cachots où elles sont étouffées par une fumée épaisse et dévorées par les morsures de reptiles et d'insectes; les autres sont suspendues par les pieds et percées partout de coups de poignard. Ce supplice est particulièrement réservé aux femmes acariâtres et méchantes; elles sont suspendues par les pieds et la langue leur sort par la nuque. Les talapoins enseignent que les méchants seront punis par la privation des femmes, et que le supplice des femmes criminelles sera d'être mariées avec des diables ou bien avec des vieillards hideux et repoussants.

D'après les croyances de l'île Formose, les hommes, après leur mort, passent sur un pont étroit de bambou, sous lequel il y une fosse pleine d'ordures; le pont s'écroule sous les pieds de ceux qui ont mal vécu, et ils sont précipités dans cet abîme repoussant.

Les Cafres ont vingt-sept *enfers* et treize paradis, où chacun trouve la place que ses actions ont méritée. Pour les sauvages du Mississipi, l'*enfer* est un pays aride et éloigné, où il n'y a point de chasse. Pour les Floridiens, c'est une montagne déserte, où les âmes criminelles sont exposées à la voracité des ours. Enfin les Kalmouks ne manquent pas d'*enfers*, puisqu'ils en ont un même pour les bêtes de somme; celles qui ne s'acquittent pas bien de leurs devoirs ici-bas seront condamnées dans l'autre monde à porter sans relâche les fardeaux les plus pesants.

Aujourd'hui, ce dogme terrible, s'il n'est pas entièrement désavoué, est moins souvent évoqué par les sermonnaires. On n'entend plus de père Bridaine s'écrier du haut de la chaire, d'une voix sépulcrale : « Pendant les longues horreurs de cette veillée sans fin, un damné se lève de sa couche brûlante et demande : Quelle heure est-il? Un autre damné lui répond : L'éternité! » Le mot de La Monnoye : « Je pardonnerais à l'*enfer* d'être absurde, je ne lui pardonne pas d'être atroce, » devient peu à peu l'opinion générale. Tous les catholiques sont de l'avis de sainte Thérèse, qui disait : « Je voudrais détruire l'*enfer* et le paradis, pour que Dieu fût aimé pour lui-même. » C'est le cri de la conscience moderne qui tend à faire le bien pour lui-même, sans avoir besoin de la crainte de l'*enfer* ou de l'espoir du paradis.

Est-il vrai, en effet, que la crainte de l'*enfer* puisse exercer quelque influence sur la moralité de nos actions? Non : l'absurde ne saurait avoir ce beau privilége. Non, le principe de la proportionnalité des peines aux délits, ce principe de toute justice qui est la base de la morale moderne, ne doit, pas plus ici qu'ailleurs, recevoir un démenti. Ce n'est pas la terreur, ce n'est pas même le dogme de la vie future qui, dans les premiers temps du christianisme, avait adouci les mœurs des barbares, mais bien la civilisation gréco-romaine, dont le christianisme lui-même s'était imprégné et inspiré. La terreur n'engendre que la prostration des âmes et rien de plus. L'appareil des supplices n'a jamais moralisé personne, et c'est tout au contraire un fait très-remarquable que, chez tous les peuples civilisés, le niveau moral s'élève en raison directe de l'adoucissement de la pénalité. Pour l'immense majorité des hommes qui se dirigent d'après des principes rationnels, la pensée de l'*enfer* n'entre pour rien dans les motifs déterminants de leurs actions. Les notions de plus en plus claires et précises du juste et de l'injuste, la conscience du devoir, le désir, enfin, de l'estime et de la considération publique suffisent à nous maintenir dans les voies de la justice, et quant aux natures perverses, s'il en est malheureusement de telles qu'une éducation meilleure ne puisse redresser, ce n'est pas un épouvantail chimérique qui les retiendra sur la pente du crime. On ne conduit à la verge que les animaux, les enfants ou les peuples dans l'enfance. Mais du moment que la raison s'éveille, les châtiments corporels deviennent aussi odieux qu'inutiles. Que l'*enfer* aille donc rejoindre dans les ténèbres de l'oubli les fables mythologiques de l'antiquité, et nous-mêmes, en terminant ces lignes, nous croyons sortir, la poitrine oppressée, de l'un de ces antres de l'inquisition où l'on voit encore les murs teints de sang, mais où les instruments de torture rouillés et hors d'usage indiquent que des temps meilleurs sont venus, et que le Dieu des nations modernes, le vrai Dieu qui aime, pardonne et ne se venge pas, le Dieu de bonté et de justice, enfin, s'est réconcilié avec l'humanité.

— Bibliogr. *Isidori de Isolanis disputationes de igne inferni...* (Mediolani, 1517, in-fol.); Ant. Rusca, *De inferno et statu dæmonum* (Mediolani, 1621, in-4o); *Recherches sur la nature du feu de l'enfer*, par Swinden, trad. de l'anglais par Bion (Amsterdam, 1728, in-8o); Delandine, l'*Enfer des peuples anciens* ou *Histoire des dieux infernaux, etc.* (1784, 2 vol. in-12); *Eloge de l'enfer, ouvrage historique, critique et moral*, attribué à Bernard (La Haye, P. Gosse, 1759, 2 vol. in-8o, fig.); Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal* (Paris, 1826, in-8o); le *Ciel et l'enfer* ou la *Justice divine selon le spiritisme*, par Allan-Kardec (Paris, Didier, 1865, in-12); l'*Enfer détruit*, traduit de l'anglais par d'Holbach (Londres [Amsterdam], 1769, petit in-8o). Les ouvrages sur l'enfer sont très-nombreux; nous n'avons pu indiquer que les principaux. Consultez encore pour plus de détails les articles : JUGEMENT DERNIER, PURGATOIRE, PEINES ÉTERNELLES et les autres questions qui se rattachent à la doctrine de l'enfer.

— Iconogr. A toutes les époques et dans tous les pays, le clergé a compris que le meilleur moyen de maintenir le peuple dans les idées religieuses était de lui faire peur de l'autre monde. L'*enfer* imaginé par les Grecs avait des supplices bien faits pour effrayer les scélérats : la roue d'Ixion, le rocher de Sisyphe, la soif dévorante de Tantale, le tonneau des Danaïdes, devaient donner à réfléchir à ceux et à celles qui pouvaient être tentés sur la terre de commettre de méchantes actions. Mais, si terribles qu'elles soient, les tortures infernales inventées par les païens paraissent presque douces si on les compare aux tourments atroces auxquels le christianisme a voué ses réprouvés. Le clergé, au moyen âge, se plaisait à frapper les fidèles d'épouvante en étalant sous leurs yeux le spectacle matériel des supplices réservés aux damnés. Dans presque toutes les églises on voyait peint ou sculpté le *Jugement dernier*, présidé par le Christ assis sur les nuées, et quelquefois par les trois personnes de la sainte Trinité; saint Michel, armé d'une balance et d'un glaive, faisait la pesée des âmes; les élus étaient conduits au paradis par les anges; des démons hideux s'emparaient des réprouvés, parmi lesquels figuraient presque toujours des rois, des évêques, des moines même, et les précipitaient dans les flammes de l'*enfer*. On trouvera, au mot JUGEMENT, la description des œuvres les plus célèbres qui ont été faites sur ce sujet. Il nous suffira de citer ici les sculptures de Notre-Dame de Paris, de la cathédrale de Berne, de la cathédrale d'Orvieto, où le terrible, le grotesque, le naïf, s'allient de la façon la plus étrange. Les enfers des *Jugements derniers*, peints par Fra Angelico de Fiesole, sont d'adorables caricatures, qui dénotent une sainte ignorance et une puérile bonté. « Les damnés, dit M. Paul de Saint-Victor, font des mines d'une contrition touchante, et les démons ont beau dresser leurs cornes et fendre leurs bouches jusqu'aux oreilles, ils n'en sont pas moins au fond de fort bons diables qui ne demandent qu'à s'attendrir. Ne pouvant les faire terribles, Angelico les fait gras. L'obésité devait être, en effet, la suprême laideur pour ce maître des élancements de la forme. En somme, ils rappellent assez ces types joufflus et pansus de mauvais moines que le moyen âge accouplait dérisoirement aux gargouilles de ses gouttières. » Une des compositions les plus célèbres que le doux Angelico ait peinte sur ce sujet est celle qui, de la galerie Fesch, est passée dans la collection de lord Ward, en Angleterre : l'*enfer* y est formé de cercles superposés, avec les mots : *Gulosi, iracundi, invidi, avari, libidinosi*, etc., écrits près des divers groupes de damnés. Ces mots et cette distribution de la scène sont empruntés à Dante, dont l'immortel poëme fut pris pour guide par tous ceux qui, au XIVe et au XVe siècle, entreprirent de peindre l'*enfer*.

Bernardo et Andrea Orcagna, au Campo-Santo de Pise, dans l'église Santa-Maria Novella et dans celle de Santa-Croce, à Florence, Giotto, dans la chapelle de l'Arena, à Padoue, Luca Signorelli, dans la cathédrale d'Orvieto, ont peint l'*enfer* en s'inspirant plus ou moins de l'œuvre de Dante. Sandro Botticelli a dessiné et gravé, pour l'édition de ce poëme publiée en 1481, une série de compositions remarquables.

Michel-Ange, dans son *Jugement dernier*, inaugura une nouvelle manière de représenter l'*enfer*; laissant de côté les sombres inventions de Dante et les puérilités de la religion populaire, il se borna à rappeler les supplices infernaux en représentant un seul damné précipité dans l'abîme, cachant de sa main les convulsions de sa face et mordu à la cuisse par un serpent. D'autres damnés sont entraînés vers les *enfers* par des démons acharnés à leur proie. Tout au bas de la composition, on voit la barque de Caron, souvenir du paganisme, que Michel-Ange, à l'exemple de Dante, n'a pas craint d'introduire dans l'*enfer* chrétien. Le terrible nocher chasse de sa barque, à coups d'aviron, les malheureux voués à la damnation éternelle. Giotto avait placé dans son *Enfer* de Padoue des filles de joie et des évêques, des simoniaques et des abbés mitrés, une bourse à la main. Michel-Ange introduisit dans son tableau sur le même sujet Biagio, maître des cérémonies de Paul III, qui, choqué des nudités dont était pleine la fresque du célèbre artiste, avait dit au pape qu'un tel ouvrage convenait mieux à une salle de bains qu'à une chapelle. Biagio voulut se plaindre au pape du mauvais tour que lui avait joué le peintre : « Si Michel-Ange t'avait mis en purgatoire, lui dit Paul III, j'aurais tâché de t'en tirer; mais puisqu'il t'a mis en *enfer*, je n'y puis rien; tu sais bien que là il n'y a pas de rédemption. »

Callot a gravé en quatre feuilles une composition dans laquelle B. Poulte a représenté l'*enfer* suivant la description de Dante. Une composition très-importante et très-originale a été dessinée sur le même sujet par M. Chenavard pour la décoration du Panthéon. M. Le Hénaff a peint, dans l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Guingamp, un *Enfer* où l'on voit l'ange de la colère céleste maudissant les réprouvés.

N'oublions pas les nombreuses compositions dans lesquelles P. Breughel a retracé tantôt l'*enfer* païen avec Proserpine et Pluton, tantôt l'*enfer* littéraire de Dante, tantôt l'*enfer* chrétien; on sait que cet artiste a dû à ce genre d'ouvrages, dont il avait fait sa spécialité, le surnom de Breughel d'*Enfer*.

— **Allus. litt. Enfer de Dante**, Allusion à la première partie de la trilogie dont se compose la *Divine comédie*, poëme de Dante. Cet enfer comprend neuf cercles concentriques, et chaque cercle se divise en vallées, en enceintes, où sont dispersés les damnés suivant la nature et l'énormité des crimes qu'ils ont commis. L'imagination du poëte a épuisé tout ce que la souffrance peut offrir de plus varié et de plus terrible. « Là, dit le poëte, des soupirs, des plaintes, des gémissements profonds se répandent sous un ciel qui n'est éclairé d'aucune étoile. Mille langages divers, des cris de désespoir et de rage, d'affreux hurlements, des voix rauques ou retentissantes produisent un bruit impétueux, dont ce brouillard perpétuel est agité comme le sable est soulevé par le vent de la tempête. »

Dans l'application, ces mots : l'*Enfer de Dante*, expriment le *nec plus ultra* de la douleur, de la torture, etc.

« Convenez, mes chers collègues, que j'ai eu du moins le courage d'ouvrir là une discussion grande et que l'honneur de l'Assemblée nationale demandait qu'elle abordât. J'aurai eu le mérite d'avoir fait luire le premier rayon d'espoir aux patriotes détenus. Les maisons où sont renfermés les suspects ne ressembleront plus jusqu'à la paix à l'*enfer de Dante*. »

CAMILLE DESMOULINS.

« Le jeu ne s'impose pas par la force; sa première condition est d'être libre. Condamnez donc les enfants à s'amuser malgré qu'ils en aient; la pire des punitions serait un plaisir obligatoire; c'est un supplice oublié dans l'*enfer de Dante*. »

P. LORAIN.

« Je sais qu'au théâtre, cet étrange bazar, on rencontre de tout, ainsi que l'a dit Piis :

Machinistes, femmes de chambre,
Allumeurs, pompiers, quel micmac!
On y sent l'eau-de-vie et l'ambre,
L'huile et la pipe de tabac.

C'est le pays des séductions et des désenchantements!... On y fait des rêves d'or... On y a d'affreux cauchemars!... On y rit, on y grince des dents!... C'est le paradis de Milton..., c'est l'*enfer de Dante*. »

BRAZIER.

Enfers (LES), chef-d'œuvre de Polygnote. Il y avait à Delphes un édifice que l'on appelait la Lesché des Cnidiens, lieu de repos où les pèlerins, venus pour consulter l'oracle d'Apollon, se rassemblaient pour converser. Le célèbre peintre Polygnote fut chargé de décorer les murailles de ce monument; il y consacra une partie, peut-être la dernière moitié de sa vie. Il déroula sur ces murailles deux immenses compositions, la *Prise de Troie*, l'un des événements les plus fameux de l'histoire grecque, et les *Enfers*, séjour des âmes bienheureuses aussi bien que des âmes criminelles. Pour relier les deux sujets, il choisit, dans la représentation du second, le moment où Ulysse descend parmi les mânes et consulte le devin Tirésias. Voici la description que M. Beulé a tracée des *Enfers*, d'après les indications fournies par Pausanias.

Le fleuve Achéron frappe d'abord les regards. De grands roseaux y croissent comme dans un marais; des poissons se distinguent à travers l'onde transparente, si maigres, qu'on dirait des ombres de poissons. La barque à Caron traverse le fleuve, le nocher infernal est à ses rames. Parmi les morts qu'il transporte, foule sans nom, Tillis, aïeul du poëte Archiloque, Cléobie, vierge qui avait établi à Thasos les mystères de Cérès, sont seuls désignés par une inscription. Cléobie tient sur ses genoux la corbeille sacrée. Polygnote avait voulu donner place aux souvenirs du pays natal et illustrer ainsi sa petite île de Thasos. Sur la rive de l'Achéron, un fils ingrat est étranglé par son père; un sacrilége est livré à une furie qui le torture : rapprochement hardi, qui mettait le respect du pouvoir paternel au même rang que le respect des dieux. Au-dessus de ces misérables paraît Eurynomos, dieu hideux, symbole de la destruction, à laquelle n'échappent ni la jeunesse ni la beauté, car c'est lui qui dévore les chairs des cadavres jusqu'à ce qu'il ne reste que des ossements blanchis. Sa couleur, dit Pausanias, est un mélange de bleu et de noir, semblable à la couleur des grosses mouches qui se posent sur la viande; il montre ses dents insatiables et est assis sur la dépouille d'un vautour.

Ce seuil des enfers franchi, Périmède et Euryloque, compagnons d'Ulysse, portent sur leurs épaules des béliers noirs destinés au sacrifice. Ulysse lui-même est à genoux devant le fossé où coule le sang des victimes. Le devin Tirésias s'approche pour goûter au sang. Anticlée, mère d'Ulysse, est derrière Tirésias; puis vient Elpenor, qui a gardé son costume de matelot : tel il s'était précipité, dans les incertitudes du réveil, de la terrasse où il s'était endormi chez Circé. Mais la présence de quelques vivants n'est qu'un épisode dans ce monde silencieux, immuable, où les âmes sont plongées. Les supplices recommencent aussitôt. Voici l'indolent Ocnos, image de la vie mal employée, qui tresse une corde de jonc, tandis que son ânesse, placée derrière lui, la mange à mesure qu'il la tresse. Le géant Tityε, dont le foie est rongé par un vautour, est épuisé par la souffrance et semble toujours près de mourir; ses yeux sont couverts d'un nuage comme ceux des gens qui s'évanouissent. Ariadne est assise sur un rocher, et elle contemple sa sœur, sa rivale, Phèdre, l'incestueuse, qui s'est pendue, et qui se cramponne de ses deux mains au lacet qui l'étouffe. Par opposition, Polygnote a placé auprès d'elles deux femmes qui avaient été un modèle d'amitié sur la terre : Thya, qui tient Chloris sur ses genoux. Sur le même plan Procris, première femme de Céphale, et Clymène, sa seconde femme, se tournent le dos. La Thébaine Mégara, répudiée par Hercule, Ériphyle et la fille de Salmonée sont ensuite réunies. La main d'Ériphyle est passée sous sa tunique, et le bout des doigts sort au-dessous du cou : on devine qu'elle cache le célèbre collier qui a payé sa trahison.

Thésée et Pirithoüs sont sur des trônes. Thésée tient d'une main son épée, de l'autre l'épée de son ami. Pirithoüs contemple avec indignation ces armes, qui les ont si mal servis quand ils ont tenté d'enlever Proserpine. Les deux héros expient leur audace : ils ne sont pas retenus sur les trônes par des chaînes, à la façon des captifs; mais leur corps semble avoir pris racine sur le marbre et s'y être incrusté. Un tableau plus riant se présente ensuite : Clytie et Camiro, filles de Pandarus, que les harpies ont enlevées à la fleur de l'adolescence, sont couronnées de fleurs et jouent aux osselets. Une mort précoce n'avait point interrompu les innocents plaisirs qu'elles continuaient dans les enfers.

Bientôt paraissent les héros homériques ou les sages des temps plus reculés, qui goûtent dans les champs Élysées une vie qui devrait être exempte de soucis; mais ils n'ont laissé sur la terre ni leurs affections ni leurs haines. Les Grecs sont d'un côté, les Troyens de l'autre. Parmi les Grecs, on distingue Antiloque, la tête appuyée sur ses deux mains, Agamemnon qui tient son sceptre, Protésilas qui regarde Achille et Patrocle que rien ne sépare plus. A l'écart, les ennemis d'Ulysse jouent aux dés : Ajax, Palamède, Thersite. L'autre Ajax reste spectateur; il est encore couvert de l'écume et du

sel de la mer, comme un homme qui a péri dans un naufrage. Parmi les Troyens, on voit Hector assis, croisant ses mains sur son genou gauche et livré à une éternelle douleur; Sarpédon, qui se cache le visage; Memnon, sur le vêtement duquel sont brodés des oiseaux; un nègre rappelle que Memnon régnait sur les Éthiopiens. Pâris, encore imberbe, frappe dans ses mains, à la façon des pâtres, pour appeler Penthésilée; mais la reine des Amazones, qui a dédaigné son amour quand ils vivaient, fronce les sourcils et le regarde avec mépris. Actéon et sa mère sont assis sur une peau de cerf et caressent un petit faon; un chien de chasse est couché auprès d'Actéon. Orphée est adossé à un saule planté sur le tombeau d'Eurydice; il caresse mélancoliquement les feuilles de l'arbre qui se penchent vers lui; sa main gauche tient la lyre. De l'autre côté de l'arbre, est Promédon, l'un des admirateurs d'Orphée pendant sa vie. Schédios, tenant un poignard, le front couronné d'herbes, Pélias, dont les cheveux sont blancs, regardent également Orphée. Auprès de Pélias est assis Thamiris, aveugle, désespéré, la barbe en désordre; à ses pieds gît la lyre dont les cordes sont brisées. Marsyas apprend à Olympus à tenir la double flûte.

Alors recommencent les supplices qui terminent la composition et servent de pendant à l'extrémité opposée. Des rochers escarpés se dressent et Sisyphe s'efforce de rouler jusqu'à leur sommet l'énorme pierre qui retombe sans cesse. Une femme et une jeune fille portent de l'eau dans des vases brisés. Polygnote figurait ainsi les âmes qui n'avaient point été initiées aux mystères et qui ne s'étaient point rendues capables de contenir les vérités qu'on y révélait. D'autres femmes, un jeune homme, un vieillard portent également des fragments de vase ou rejettent aussitôt dans le tonneau l'eau qu'ils y ont puisée. C'étaient ceux qui pendant leur vie avaient méprisé l'initiation d'Éleusis. Enfin paraît Tantale, dévoré par la faim et la soif; à ce supplice, le peintre avait ajouté la terreur qu'inspire au misérable un rocher suspendu au-dessus de sa tête.

Telle était cette immense peinture des *Enfers*, comparable aux œuvres les plus considérables de l'art moderne.

Enfer (L'), fresque de Bernardo Orcagna, au Campo Santo de Pise. Le lieu maudit, ayant l'aspect d'une vaste caverne, est divisé en quatre zones où sont entassés les réprouvés. La première renferme des gens coiffés de couronnes de papier blanc, enlacés par des serpents et torturés par des diables verts, rouges, de toutes couleurs..... Cette composition est simplement grotesque; on n'y trouve aucune trace de la grandeur de style qui distingue la fresque voisine, le *Jugement dernier*, peinte par Andrea Orcagna, le frère de Bernardo. Il est juste de dire que l'*Enfer*, dont le dessin a été attribué aussi à Andrea, a été presque entièrement repeint, en 1530, par un restaurateur des plus maladroits, nommé Solazzino.

Une autre fresque sur le même sujet a été exécutée par Bernardo Orcagna dans l'église de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence. Ici les diverses catégories de damnés sont groupées dans des cercles concentriques, conformément à la description de Dante; ces cercles sont séparés par d'étroites bandes de rocher sur lesquelles sont tracées des inscriptions latines indiquant les genres de crimes commis par les réprouvés. Cette fresque a été fort dénaturée par les restaurateurs, comme celle du Campo Santo. Elle fait face à une peinture d'Andrea Orcagna représentant le *Paradis*. « On remarque dans l'*Enfer*, dit Gargiolli, un nommé Guardi, huissier de la commune de Florence, qui avait saisi les meubles des deux frères Orcagna. » Il paraît qu'en ce temps-là, comme aujourd'hui, il y avait des artistes plus riches de talent que d'écus... Lanzi estime que les peintures des Orcagna ont servi de modèles à des compositions semblables que l'on conserve dans l'église San-Petronio, à Bologne, dans l'abbaye de Sesto, dans le Frioul, et dans plusieurs autres lieux; l'*Enfer* y est partagé en cercles et les divers genres de supplices y sont distribués comme dans le poëme de Dante.

Enfer (L'), carton de M. Chenavard. Cette composition, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855, faisait partie du vaste cycle de l'*Histoire de l'humanité*, que M. Chenavard s'était proposé de dérouler sur les murailles du Panthéon. Voici, d'après Th. Gautier, les principaux traits de cette composition. Au centre, dans une grotte taillée dans le roc, siégent Éaque, Minos et Rhadamante, les juges sans appel; les criminels sont poussés devant ce tribunal par des diables, moitié hommes, moitié monstres, qui les pressent et les harcèlent avec une inexorable sévérité. En bas, sur l'eau noire d'un fleuve, rampe une barque sinistre toute pleine d'âmes récemment arrivées de la terre. Les Danaïdes plongent du haut de la rive leurs urnes dans cette eau épaisse et fétide, puis elles les renversent dans leur tonneau percé. Plus loin, Sisyphe, haletant, crispé, ruisselant de sueur, remonte sur la colline abrupte le rocher qu'un démon railleur va faire rouler en bas de la pente. De l'autre côté, un des ministres de la justice des dieux fait tourner une roue aux dents d'acier sur laquelle est étendue une femme dépouillée de ses vêtements. Ailleurs, des moines, couverts de chapes de plomb, continuent, à travers des corps tortures, une procession qui n'aura jamais de terme. Sur un plan plus avancé, un hérésiarque, enfoncé dans la glace jusqu'au cou, soutient d'une main ses entrailles qui coulent de son ventre ouvert. Ugolin, dans sa vengeance anthropophage, dévore son ennemi l'évêque Roger, et Bertrand de Born, le mauvais conseiller du roi Jean, porte à la main sa tête en guise de lanterne. Dans les régions supérieures, emportée par le tourbillon éternel, tournoie la file des amoureux coupables, parmi lesquels se détache le groupe charmant de Paolo et de Francesca de Rimini. Cette partie de la composition a beaucoup de légèreté, de mouvement et de poésie.

Enfer (L'), poëme de Dante, illustré par Gustave Doré. La traduction est de Fiorentino. Les illustrations se composent de soixante-seize dessins, où M. Doré a déployé une verve, une imagination, une facilité extraordinaires, et qu'ont reproduits sur bois les graveurs les plus habiles, MM. Pannemaker, Grauchard, Pisan, Hébert, Piaud, Quartley. Cette magnifique galerie s'ouvre par un grand portrait de Dante Alighieri, largement dessiné et magistralement gravé par Pannemaker; la tête, couverte du bonnet-capuchon et laurée, est vue de profil. La prunelle douce et rêveuse semble flotter dans une extase douloureuse; le nez en bec d'épervier, la bouche pendante fortement accentuée et le menton en fer de patin, sont d'une ressemblance traditionnelle.

Dante et Virgile, les deux grands acteurs du drame infernal, cheminent de compagnie par tous les cercles de damnés; Dante vêtu de la longue robe florentine, Virgile drapé à l'antique dans son ample toge en forme de manteau espagnol. « L'apparition de ces deux personnages dans les différents enfers était une des grandes difficultés de l'œuvre, a dit M. Adrien Robert; il fallait éviter la monotonie, sans jamais tomber dans l'attitude théâtrale. M. G. Doré, qui se joue des difficultés et les emporte dans sa peau de lion comme Hercule emportait les pygmées, a résolu le problème par le naturel et le simple. Les deux âmes errantes passent, s'arrêtent, regardent et écoutent dans la froide et noble placidité du génie qui fait son œuvre. Les damnés se tordent et hurlent sur leur chemin: ils avancent toujours, les bras pendants, le regard atone, la lèvre glacée, immuables comme la fatalité. Ces deux fantômes blancs, qui se découpent en silhouette lumineuse sur les grands pylônes de granit, sont plus effrayants que les démons qui jettent leurs rauquements du fond de l'abîme... Ce qui nous frappe surtout, c'est l'effet fantastique de cette lumière blafarde qui éclaire les gouffres béants et rayonne en transparence sur les rivages; c'est cette atmosphère épaisse, moitié soufre, moitié charnier, qui plane sur ces lacs d'ébène dont la vague est sans voix. M. G. Doré est certainement aujourd'hui le dessinateur qui a le plus d'imagination et de composition; et c'est un bel éloge à lui faire que de lui dire qu'une partie de son œuvre est à la hauteur du poëme. On lui reprochait, lors de ses premiers ouvrages, de ne pas savoir son anatomie humaine. Les figures des géants Nemrod, Ephialte et Antée et la poétique Françoise de Rimini prouvent qu'il la sait en maître maintenant..... Nous ne connaissons pas de groupe d'un aspect plus antique que celui des âmes du huitième cercle, qui regardent un serpent broyer le corps d'Agnel et attendent la mort avec la sombre résignation du gladiateur désarmé. L'ange rayonnant du chant neuvième et le damné du sixième cercle qui se dresse contre sa pierre tombale semblent tirés des cartons de Rembrandt, et ce n'est qu'après examen que l'on se rend compte de l'impression première. Ce n'est pas une copie, mais une assimilation complète de manière et d'effet. Ailleurs, on croit retrouver le crayon de Jacques Callot, et l'on compare les flagellés du huitième cercle aux colériques des *Sept péchés capitaux*. L'illusion se dissipe bientôt et la comparaison n'est pas à l'avantage de l'auteur des *Misères de la guerre*. » G. Doré n'a pas craint de se mesurer avec Michel-Ange lui-même en retraçant la *Barque de Caron*; sa composition est pleine de hardiesse et de force. Parmi les autres planches les plus importantes et les plus originales de cette œuvre, nous citerons la *Barque de Phlégyas*, les *Tombeaux embrasés des hérétiques*, les *Centaures*, les *Pontifes simoniaques enfoncés dans les canaux ardents*, l'*Apparition des démons sur le rocher*, le *Pharisien crucifié*, les *Voleurs assaillis par les serpents*, la *Fosse des faussaires et des faux monnayeurs*, l'*Enfer de glace*, les trois dessins d'*Ugolin prisonnier avec ses fils*, et enfin la *Françoise de Rimini* et les *Mutilés de la troisième fosse*, où Bertrand de Born s'avance vers les deux poëtes, sa tête au poing.

ENFER (val d'), un des sites les plus remarquables et les plus pittoresques de la forêt Noire. C'est le chemin que l'on suit pour entrer dans la forêt Noire en venant de Fribourg. Ce val et cette forêt n'ont rien de terrible, et ne doivent leur nom qu'à l'épaisseur de leurs ombrages et à l'aspect pittoresque encore plus que sauvage de leurs rochers. C'est à partir du château de Falkenstein que la vallée commence à se resserrer. Un joli ruisseau coule au fond, arrosant une bande de prairies de plus en plus étroite entre les collines boisées. Peu à peu les parois du roc se rapprochent, se dressent, surplombent sur l'étroit défilé et, dans un espace de 15 mètres environ, laissent à peine pénétrer la lumière du soleil: on appelle cet endroit le *Hoelsenpass* ou passage de l'Enfer proprement dit. Le val d'Enfer a été illustré par les armes françaises. Si, en 1703, le maréchal de Villars ne voulut point s'y aventurer avec son armée, disant « qu'il n'était point assez diable pour le tenter, » le général Moreau osa y conduire la sienne, lors de « cette retraite habile et triomphante qui l'a placé, plus que ses victoires mêmes, au rang des grands capitaines. » (*Mémoires sur Carnot*, par son fils.) Pressé par des forces supérieures et repoussé des frontières de l'Autriche et de la Bavière jusque sur les bords du Rhin, il échappa aux armées de l'archiduc Charles et du général Latour, entre lesquelles il se trouvait placé, battit les Autrichiens commandés par ce dernier, et, respectant la neutralité de la Suisse, traversa le val d'Enfer pour atteindre la forêt Noire.

ENFERMÉ, ÉE (an-fèr-mé) part. passé du v. Enfermer. Retenu dans un lieu sans pouvoir en sortir: *Un homme* ENFERMÉ *dans une chambre, dans un cachot. Se trouver* ENFERMÉ *dans la cave.* ‖ Se dit absolument d'une personne détenue dans une prison ou dans une maison d'aliénés: *Il mériterait d'être* ENFERMÉ. ‖ Qui se tient dans un lieu fermé: *Les dames maures* ENFERMÉES *dans leurs maisons ont le teint d'une blancheur éblouissante, tandis que les femmes du peuple deviennent, même dans la jeunesse, d'une couleur qui approche de celle de la suie.* (M.-Br.)

— Enveloppé, cerné: *Escadre* ENFERMÉE *dans un port. Ce qui restait de cette florissante armée courait risque plus que jamais d'être* ENFERMÉ *sans ressource.* (Volt.)

— Serré, mis, placé en un lieu fermé: *Des papiers* ENFERMÉS *dans un tiroir*

— Fig. Contenu:

Et ces riens *enfermés* dans de grandes paroles.
BOILEAU.

— s. m. Odeur particulière que contractent certains objets, lorsqu'ils sont longtemps soustraits au grand air: *Sentir l'*ENFERMÉ. ‖ On dit plus ordinairement RENFERMÉ.

— s. m. pl. Moll. Famille d'acéphales.

— **Encycl.** Moll. Cette famille de mollusques acéphales renferme un certain nombre de genres, dont l'animal n'est pas toujours connu; son manteau, prolongé postérieurement en deux siphons, n'a plus qu'une très-petite ouverture pour le passage du pied. La coquille, toujours blanche, bâillante à ses deux extrémités, surtout en avant, est accompagnée et plus ou moins complétement close par des pièces accessoires, ou même par un tube calcaire, libre ou soudé, enveloppant ou non, et prolongé en arrière. Cette famille comprend les genres *arrosoir, clavagelle, gastrochène, pholade, jouannétie, taret, fistulane, cloisonnaire* et *térédine*. Ce sont tous des mollusques marins, tantôt s'enfonçant dans la vase ou dans le sable, tantôt se logeant dans le bois ou dans les pierres, où ils creusent des cavités que tapissent leurs tubes et d'où ces animaux ne peuvent plus sortir.

ENFERMER v. a. ou tr. (an-fèr-mé — du préf. *en*, et de *fermer*). Mettre dans un endroit dont on ferme les issues: ENFERMER *quelqu'un dans une prison.* ENFERMER *des chevaux dans une écurie. Gardez-vous d'*ENFERMER *un bébé tout seul dans une chambre à portée d'un paquet d'allumettes.* (Toussenel.) ‖ Détenir dans une prison ou dans un hôpital de fous: ENFERMER *quelqu'un dans une maison de correction.*

... Si certain banquier de notre grande ville
Voulait faire *enfermer* gendre, fille et neveu,
Je crois qu'il le pourrait s'il finançait un peu.
AL. DUVAL.

— Envelopper, cerner: *Il voulut* ENFERMER *Charles XII entre deux armées.* (Volt.)

— Clore, ceindre, environner de tous côtés: ENFERMER *de haies une propriété.* ENFERMER *de murs un parc.*

— Serrer, mettre en un lieu fermé: ENFERMER *des effets dans une malle.* ENFERMER *des papiers dans un secrétaire, des livres dans un cabinet.* (Acad.)

— Fig. Enserrer, réduire à une position qui n'a plus d'issue: *Mirabeau disait à Maury qu'il allait l'*ENFERMER *dans un cercle vicieux. — Vous voulez donc m'embrasser? répliqua celui-ci.* (Ste-Beuve.) ‖ Cacher aux regards, céler: ENFERMER *sa douleur dans son cœur.* ‖ Renfermer, contenir:

Mon sein n'*enferme* point un cœur qui soit de pierre.
MOLIÈRE.

‖ Comprendre, comporter: *L'absolu, le nécessaire* ENFERME *en soi l'idée d'unité et d'infinité.* (Lamenn.)

— Loc. prov. *Enfermer le loup dans la bergerie*, Laisser quelqu'un dans l'endroit où il peut être le plus dangereux; guérir prématurément un exutoire nécessaire à la santé.

S'enfermer v. pr. Être, devoir être enfermé; être, devoir être entouré, enserré: *Les foins qui* S'ENFERMENT *trop tôt fermentent et se détériorent.*

Jusqu'au front des maisons montaient les barricades,
Dans un cercle de feu la cité *s'enfermait.*
Mme E. DE GIRARDIN.

— Se placer dans un endroit et en fermer les issues: S'ENFERMER *dans une chambre.* S'ENFERMER *à double tour.* (Al. Dum.) *Ne* VOUS ENFERMEZ *pas dans de petites pièces, surtout pour la nuit.* (A. Rion.)

Tous les hommes sont fous, et qui n'en veut pas voir
Doit *s'enfermer* tout seul et casser son miroir.
***

‖ S'établir dans un lieu fort, afin de tenir tête aux assiégeants: S'ENFERMER *dans une place de guerre.*

— Fig. *S'enfermer dans*, Se maintenir dans, ne pas se départir de: S'ENFERMER DANS *une vie simple et bourgeoise.* S'ENFERMER DANS *son opiniâtreté.*

La dignité souvent masque l'insuffisance;
On *s'enferme* avec art *dans* un noble silence.
VOLTAIRE.

— **Syn. Enfermer, ceindre, enceindre,** etc. V. CEINDRE.

ENFERRÉ, ÉE (an-fè-ré) part. passé du v. Enferrer. Percé par le fer de son adversaire: *A la deuxième passe, son adversaire fut* ENFERRÉ.

— Fig. Battu avec ses propres armes; pris à son propre piége: *Lorsqu'il le vit ainsi* ENFERRÉ, *il ne douta plus du succès.*

ENFERRER v. a. ou tr. (an-fè-ré — de *en* et de *fer*, proprement enfoncer un fer, percer d'un fer. Autrefois *enferrer* signifiait charger de fers). Percer avec son arme: ENFERRER *son adversaire.*

— Techn. Dans l'exploitation de certaines roches, notamment des ardoises, Pratiquer, en arrière du bloc à détacher, une foule de trous destinés à recevoir des coins de fer, qu'on y enfonce à coups de masse. ‖ On dit aussi FAIRE LE CHEMIN.

S'enferrer v. pr. Se percer en se jetant soi-même sur l'arme de son adversaire: S'ENFERRER *jusqu'à la garde.*

— Fig. Se nuire à soi-même par un acte ou par un propos inconsidéré; tomber dans un piége: *Voyant qu'il* S'ENFERRAIT, *il coupa court à la discussion.*

ENFERRURE s. f. (an-fè-ru-re — rad. *enferrer*). Techn. Action de placer les coins de fer dans un bloc, pour le détacher.

— A signifié Chaîne.

ENFEU s. m. (an-feu. — Ménage, dans son *Histoire de Sablé*, fait venir le mot *enfeu* du latin *infodicum*; de *in*, dans, et *fodere*, creuset). Caveau funéraire en forme de niche, dans une église: *Le droit d'*ENFEU *appartenait au seigneur du pays avant la Révolution.* (Dézobry.)

— **Encycl.** L'*enfeu* est, à proprement parler, un caveau funéraire pour enterrer les morts. De grandes niches, appelées *enfeus*, se voient dans un grand nombre de chapelles; elles sont souvent pratiquées dans la partie inférieure du mur de clôture du chœur. Ces niches ou *enfeus*, quelquefois fort simples, quelquefois remarquables par leur ornementation, étaient préparées pour recevoir des tombes. Quelques uns de ces *enfeus* ont un petit autel, dont la cavité est destinée à servir de sépulture. Le droit d'*enfeu* était un droit seigneurial dans certaines provinces de France avant la Révolution de 1789. Maurice de Craon fit bâtir, dans l'église des Cordeliers d'Angers, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, et un *enfeu* pour la sépulture de ceux de sa maison.

ENFEUILLÉ, ÉE (an-feu-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Enfeuiller: *Arbre* ENFEUILLÉ.

ENFEUILLER v. a. ou tr. (an-feu-llé; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *feuille*). Couvrir de feuilles: *Le printemps* ENFEUILLE *les arbres.*

S'enfeuiller v. pr. Se couvrir de feuilles: *Les platanes commencent à* S'ENFEUILLER.

ENFICELER v. a. ou tr. (an-fi-se-lé — du préf. *en*, et de *ficelle*. Double la consonne *l* devant un *e* muet: *J'enficelle, il enficellera*). Techn. Lier avec une ficelle: ENFICELER *du tabac.*

ENFIELD, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 16 kilom. N. de Londres; 12,434 hab. Cette ville était autrefois célèbre pour sa chasse, immense étendue de bois aujourd'hui close. On y voit les ruines d'un palais, où l'on suppose qu'Édouard VI a tenu sa cour. Enfield possède une importante fabrique d'armes du gouvernement, *Government Arms Factory*. L'industrie de la fabrication des armes y occupe environ 2,500 ouvriers, qui, de 1859 à juin 1862, n'ont pas livré moins de 1,110,000 fusils. ‖ Ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État du Connecticut, à 25 kilom. N. d'Hartford, sur le Connecticut; 5,700 hab. Établissement de quakers; manufactures de toiles de coton. ‖ Bourg des États-Unis, dans l'État de New-Hampshire, à 56 kilom. N.-O. de Concord, sur le Mascoury; 3,257 hab.

ENFIELD (William), théologien anglais, né à Sudbury en 1741, mort à Norwich en 1797. Il fit ses études au collége de Daventry. En 1763, il fut nommé ministre d'une congrégation de non-conformistes à Liverpool, d'où on l'appela, en 1770, comme professeur de

belles-lettres, à l'école de Warington. Dans les loisirs que lui laissaient ses fonctions, il composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Sermons à l'usage des familles* (1779, 2 vol. in-8°); le *Prédicateur anglais* (1773, 4 vol. in-12); *Observations sur la propriété littéraire* (1774, in-4°); *Sermons biographiques sur les principaux personnages de l'Écriture sainte* (1777, in-12); *Histoire de la philosophie depuis les premiers temps jusqu'au commencement de ce siècle présent, d'après l'ouvrage de Brucker* (1791, 2 vol. in-4°). Il a écrit de nombreux articles dans la *Biographie* du docteur Aikin, sous la signature X. Un an après sa mort, on publia de lui trois volumes de *Sermons sur des sujets pratiques*, précédés de *Mémoires* sur sa vie, par J. Aikin.

ENFIELLÉ, ÉE (an-fiè-lé) part. passé du v. Enfieller. Amer, haineux, plein de fiel : *Des discours* ENFIELLÉS.

ENFIELLER v. a. ou tr. (an-fiè-lé — du préf. *en*, et de *fiel*). Rendre amer; envenimer : *Pourquoi* ENFIELLER *ainsi vos reproches? On doit ensucrer les viandes salubres à l'enfant et* ENFIELLER *celles qui lui sont nuisibles.* (Montaigne.)

ENFIÉVRÉ, ÉE (an-fié-vré) part. passé du v. Enfiévrer. Qui a la fièvre : *Je l'ai trouvé dans son lit, tout* ENFIÉVRÉ.

— Fig. Passionné, plein d'une ardeur fiévreuse : *Imagination* ENFIÉVRÉE.

ENFIÉVRER v. a. ou tr. (an-fié-vré — du préf. *en*, et de *fièvre*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'enfièvre, qu'ils enfièvrent*). Donner la fièvre à : *La courbature l'*ENFIÉVRAIT, *et ses petites dents se heurtèrent.* (Th. Gaut.)

— Fig. Passionner, surexciter, enflammer; affecter d'un mal moral : *La misère glace le cœur et* ENFIÈVRE *le jugement.* (Mme C. Bachi.) *L'épouse comblée des biens de la fortune fléchit sous le poids d'une oisiveté qui le plus souvent* ENFIÈVRE *et égare son imagination.* (E. de Gir.) *Qui dit couvent dit marais; leur putrescibilité est évidente, leur stagnation est malsaine, leur fermentation* ENFIÈVRE *les peuples et les étiole.* (V. Hugo.)

S'enfiévrer v. pr. Se passionner, s'animer : *Le cœur de l'homme* S'ENFIÈVRE *par le désir et se refroidit par la possession.*

ENFILADE s. f. (an-fi-la-de — rad. *enfiler*). Ensemble de choses disposées, situées les unes à la file des autres : *Une* ENFILADE *de maisons. Une* ENFILADE *de chambres. Une* ENFILADE *de voitures.*

— Par ext. Série d'objets qui se suivent : *Une* ENFILADE *d'épithètes.*

— Jeux. Au trictrac, Série de dés contraires, résultant d'une mauvaise position, qui, mettant dans l'impossibilité de jouer les dames, et forçant de relever, laisse l'adversaire gagner une certaine quantité de trous : *Courir à l'*ENFILADE. *Vous ne pouvez éviter l'*ENFILADE. ‖ Au whist, Opération consistant à transporter sur la partie suivante le nombre de points excédant ceux qui complètent la première partie.

— Artill. Décharge de bouches à feu ou de mousqueterie qui prend une tranchée ou des lignes de soldats dans le sens de la longueur; décharge d'artillerie qui atteint un bâtiment de l'arrière à l'avant ou de l'avant à l'arrière, dans le sens de sa longueur : *Recevoir une* ENFILADE. *Dans l'art des combats de mer, un des grands talents du manœuvrier est de parvenir à donner une* ENFILADE *sans jamais s'exposer à la recevoir.* (Paris.)

— Hortic. Salles de verdure qui se suivent et communiquent entre elles par des ouvertures pratiquées dans la même direction.

— **Encycl.** Mar. Il est aisé de se figurer les effets désastreux produits par un feu d'*enfilade*. Les boulets parcourent les batteries de bout en bout; les obus, ayant un champ plus vaste, éclatent dans l'intérieur du navire et causent d'affreux ravages. Le vaisseau qui tire en *enfilade* sur un autre, outre que ses coups sont plus terribles, ne reçoit que très-peu de projectiles de son adversaire. Un brick de 20 canons qui aurait sur un vaisseau de 90 une grande supériorité de marche et de manœuvre pourrait arriver à le vaincre. C'est là ce qui explique les exploits fabuleux du bailli de Suffren. En 1859, une expérience a été faite en rade des îles d'Hyères entre deux navires construits sur les mêmes plans, munis de machines de force égale : 950 chevaux; seulement la machine de l'un, l'*Algésiras*, construite à Toulon, était le chef-d'œuvre de M. Dupuy de Lome, et la machine de l'autre, le *Redoutable*, sortait des ateliers d'Indret, dirigés par M. Moll. Les deux vaisseaux devaient simuler un combat naval; chacun des commandants avait pleine liberté de manœuvre. Après quelques évolutions qui établirent surabondamment la supériorité de l'*Algésiras* sur son adversaire, le premier réussit à prendre, vis-à-vis du dernier, la position d'*enfilade* qu'il conserva pendant vingt-trois minutes. Les pièces de l'*Algésiras*, pointées à demeure, tiraient trois coups à la minute. Qu'on calcule la masse de fer envoyée sur le *Redoutable* pendant ce temps plus que suffisant pour couler bas le plus solide des vaisseaux de bois. Avec les nouvelles constructions de fer, l'*enfilade* deviendra bien moins dangereuse. L'usage de l'éperon la remplacera peut-être avantageusement.

ENFILÉ, ÉE (an-fi-lé) part. passé du v. Enfiler. Se dit d'un objet dans lequel on a introduit un fil ou quelque autre objet long et grêle : *Perles* ENFILÉES. *Aiguille* ENFILÉE. *Bagues habilement* ENFILÉES.

— Blas. Se dit des couronnes, annelets et autres pièces rondes et ouvertes, qui sont passées dans des fasces, des bandes, des barres, des lances, etc. : *De Faure de Saint-Sylvestre : D'argent, à trois couronnes antiques d'or* ENFILÉES *dans une bande d'azur.*

— Jeux. Qui a subi une enfilade : *Ce qui m'a fait perdre cette partie, c'est d'avoir été* ENFILÉ.

— Art mil. Balayé en ligne droite par le feu de l'ennemi : *Tranchée* ENFILÉE *par les feux de la place.* ‖ Qui a reçu une ou plusieurs bordées en enfilade : *Frégate* ENFILÉE *par les bordées de l'ennemi.*

ENFILE-AIGUILLES s. m. Petit instrument dont les personnes qui ont la vue mauvaise se servent pour enfiler les aiguilles.

— **Encycl.** L'*enfile-aiguilles* est un petit tube de plomb, d'un centimètre de longueur, dont l'intérieur est creusé en entonnoir. Le petit orifice est un trou presque imperceptible, juste suffisant pour laisser passer un fil. Près de ce trou aboutit une sorte de cheminée dont le niveau arrive à l'endroit du trou horizontal; dans cette cheminée, on place son aiguille la tête en bas; on passe le fil par l'entonnoir, il ressort par le petit trou, et on retire l'aiguille de la cheminée; elle est enfilée. Au-dessous de l'instrument se trouve une queue en fer à cheval pour le tenir.

ENFILER v. a. ou tr. (an-fi-lé — de *en* et de *fil*, proprement passer un fil à travers une aiguille, puis figurément entrer, introduire, s'engager dans; d'où *enfilade*, proprement suite de choses disposées sur une même ligne, propres à être enfilées, traversées sans obstacles, puis en général longue suite). Passer un fil ou un autre objet au travers de : ENFILER *une aiguille.* ENFILER *des perles.* ENFILER *des bagues avec une lance.* ‖ Percer de part en part avec une arme : ENFILER *son adversaire. C'est un spadassin, il* ENFILE *un homme sans remords ni vergogne.* (Volt.)

— S'engager dans : ENFILER *une rue, un sentier, une allée.* ‖ Plonger en ligne directe dans : *De cet endroit son œil* ENFILAIT *la rue et y voyait tout venir.* (Balz.)

— Fam. Se laisser aller à, entreprendre une longue enfilade de : ENFILER *d'interminables raisonnements.* ENFILER *des patenôtres.*

Habiller la fable en histoire
Et, causant toujours de mémoire,
Propos sur propos *enfiler*,
C'est impuissance de se taire.
J.-B. ROUSSEAU.

— Pop. Tromper, abuser : *Tu t'es laissé* ENFILER.

— *Enfiler la venelle*, Se sauver précipitamment :

Il fut contraint d'*enfiler la venelle.*
LA FONTAINE.

— *Enfiler des perles*, Perdre son temps à des niaiseries, à des choses inutiles : *Nous ne sommes pas venus ici pour* ENFILER DES PERLES.

— Jeux. Engager dans une partie désavantageuse : *Un escroc l'a* ENFILÉ *dans un tripot.* (Acad.)

— Artill. Balayer à coups de canon dans toute sa longueur : ENFILER *une tranchée. Notre frégate* ENFILAIT *la frégate ennemie.*

— Techn. *Enfiler une épingle*, En introduire la tête à l'endroit où elle doit être rivée. ‖ *Enfiler des fleurs*, Faire passer par leur centre le fil de fer sur lequel le cœur est monté, pour les pousser vers ce cœur et les y coller dans l'ordre voulu. ‖ *Enfiler des feuilles*, Passer un fil de fer du centre à leur base, pour tenir lieu de pétiole.

— Jeux. Au trictrac, *Enfiler son adversaire*, Lui boucher les passages par lesquels il pouvait couler ses dames : *Je l'ai* ENFILÉ.

— Intransitiv. S'engager, s'avancer, pénétrer : *Il* ENFILA *à droite, au lieu de prendre à gauche, et s'égara.* (Acad.)

S'enfiler v. pr. Etre enfilé : *Cette aiguille ne* S'ENFILE *pas facilement.*

— S'en aller, s'enfuir : ENFILONS-NOUS *au plus vite.*

— S'enferrer : *Ils se sont battus en duel et ont eu le malheur de* S'ENFILER *l'un l'autre.* (Le Sage).

— Jeux. Se laisser aller à faire une grosse perte : *Si vous continuez à vous entêter, vous vous* ENFILEREZ. *Je* ME SUIS *furieusement* ENFILÉ.

— **Antonyme**. Désenfiler.

ENFILEUR, EUSE s. (an-fi-leur, eu-ze — rad. *enfiler*). Celui, celle qui enfile quelque chose : *Une* ENFILEUSE *de perles.*

— Pop. Trompeur, enjôleur : *Vous n'êtes qu'un* ENFILEUR.

— Fam. Personne qui s'échappe en longues tirades, qui produit de longues séries

Loin de moi ces pédants gagés
Et ces enfileurs de dactyles,
Coiffés de phrases imbéciles
Et de classiques préjugés.
GRESSET.

— Techn. Ouvrier qui passe les têtes des épingles dans les branches. ‖ Ouvrière qui enfile des perles.

ENFILURE s. f. (an-fi-lu-re — rad. *enfiler*). Techn. Action d'enfiler : *L'*ENFILURE *des perles.*

ENFIN adv. (an-fain — du préf. *en*, et de *fin*). Bref, en un mot, pour terminer : *C'est un mauvais sujet, un joueur, un débauché,* ENFIN, *c'est un homme dangereux.*

... Dans ce siècle *enfin* où l'intérêt commande,
Il n'est peut-être rien qu'on n'achète et ne vende.
VIENNET.

— Finalement, à la fin : *Il résista longtemps, mais* ENFIN *il céda. L'homme primitif aime la tribu; plus développé, il aime la patrie; arrivé* ENFIN *au point culminant de son développement, il aime l'humanité.* (E. Littré.) *Où la liberté n'est pas, la foi usurpe, puis s'égare, et* ENFIN *se perd.* (Guizot.)

— **Syn. Enfin, à la fin, finalement.** *Enfin* marque surtout la fin d'un discours, il annonce qu'après avoir dit plusieurs choses on en va dire encore une autre qui sera la dernière. *A la fin* marque la fin des choses elles-mêmes, et cela d'une manière précise; *enfin* s'emploie aussi quelquefois pour indiquer la fin d'une suite d'événements; mais alors il a moins de précision, et il fait seulement penser à une longue attente de l'événement qu'on va dire. *Finalement* est vieux et ne s'emploie guère aujourd'hui qu'en parlant de comptes ou de raisons déduites en justice; il indique alors une conclusion finale bien arrêtée et sur laquelle il n'y a plus à revenir.

— **Allus. litt. Enfin Malherbe vint...**, Allusion à un hémistiche de Boileau dans son *Art poétique*. V. VENIR.

ENFLAMMÉ, ÉE (an-fla-mé) part. passé du v. Enflammer. Qui brûle, qui est livré aux flammes : *Bûche* ENFLAMMÉE. *Tison* ENFLAMMÉ. *Différents gaz* ENFLAMMÉS *par les fluides électriques forment eux-mêmes les matières que lancent les volcans.* (A. Martin.)

. . . . Le salpêtre *enflammé*
Dans le tube brûlant chasse l'air comprimé.
DELILLE.

Mars précipitait nos armées
Comme les laves *enflammées*
Qu'Etna lance dans sa fureur.
LE BRUN.

— Par ext. Brûlant, extrêmement chaud : *Atmosphère* ENFLAMMÉE. *Avoir les joues* ENFLAMMÉES. ‖ Irrité, envenimé, en parlant des tissus : *Plaie* ENFLAMMÉE. *Les préjugés ressemblent à des tumeurs* ENFLAMMÉES : *il faut les toucher doucement pour éviter les meurtrissures.* (J. de Maistre.)

— Fig. Animé, épris, transporté, passionné, surexcité : *Etre* ENFLAMMÉ *de colère. Qui peut dire à quel point il est* ENFLAMMÉ *ne sent qu'une ardeur médiocre.* (Montaigne.) *La colère n'est qu'une aversion subite et violente,* ENFLAMMÉE *d'un désir aveugle de vengeance.* (Vauven.)

Mon cœur est *enflammé*, mais il songe au solide;
Il languirait bientôt si ma caisse était vide.
DESTOUCHES.

— Blas. Se dit d'un cœur, d'une montagne, d'une bombe, d'une grenade, dont il sort une flamme : *De Saint-Hilaire : D'azur au cœur d'or* ENFLAMMÉ *de gueules.*

ENFLAMMER v. a. ou tr. (an-fla-mé — du préf. *en*, et de *flamme*). Embraser, mettre le feu à : *Une seule étincelle* ENFLAMME *un magasin de poudre à canon.* (Acad.)

— Par ext. Rendre brûlant, très-chaud : *Le vent du midi* ENFLAMME *l'atmosphère. La fièvre* ENFLAMME *ses joues.*

— Irriter, envenimer, en parlant des tissus : *Le frottement de ses habits a* ENFLAMMÉ *sa blessure.*

— Poétiq. Faire paraître flamboyant, rendre très-éclatant : *L'aurore, paraissant derrière les montagnes,* ENFLAMMAIT *l'orient.* (Chateaub.)

D'un mouvement commun l'effet contagieux
Pénètre dans les cœurs, *enflamme* tous les yeux.
DELILLE.

— Fig. Exciter, animer, remplir d'ardeur, de passion : *Calmez la colère qui vous* ENFLAMME. *La liberté* ENFLAMME *le génie, elle élève le cœur.* (Chateaub.)

Ah! que vous *enflammez* mon désir curieux!
RACINE.

Qu'est-ce que la sagesse? une égalité d'âme
Que rien ne peut troubler, qu'aucun désir n'en-
[*flamme.*
BOILEAU.

— Absol. : ***La solitude éclaire,*** ENFLAMME. (V. Hugo.)

S'enflammer v. pr. Prendre feu : *Les roues d'un chariot* S'ENFLAMMENT *quelquefois par la rapidité du mouvement.* (Acad.) *Les pyrites humectées* S'ENFLAMMENT *d'elles-mêmes.* (Buff.)

J'aurais voulu percer le centre de la terre;
Voir sous la main du temps les marbres s'y former,
Et sous les monts tremblants les métaux *s'enflam-*
[*mer.*
SAINT LAMBERT.

— S'irriter, s'envenimer : *Sa plaie* S'ENFLAMME *chaque jour davantage.*

— Poétiq. Devenir très-brillant : *Son regard* S'ENFLAMMA.

— Fig. Se passionner, s'animer : S'ENFLAMMER *de colère. Le désir n'est jamais satisfait par la jouissance de l'objet désiré, il ne fait que* S'ENFLAMMER *davantage.* (Manon.)

Tout homme a son idole; en secret il *s'enflamme*
Pour l'orgueil, pour l'argent, surtout pour le plaisir.
FR. DE NEUFCHATEAU.

ENFLAQUER v. a. ou tr. (an-fla-ké). Argot. Mettre en prison.

ENFLE s. m. (an-fle — rad. *enfler*). Jeu de cartes qui est ainsi nommé de la chance qui fait perdre : *Jouer à l'*ENFLE. *Faire une partie d'*ENFLE. *J'ai perdu dix francs à l'*ENFLE.

— **Encycl.** L'*enfle* se joue avec un jeu entier, c'est-à-dire de cinquante-deux cartes, le roi étant la plus forte carte et l'as la plus faible. Le nombre des joueurs est indéterminé; seulement, moins il est grand, plus chacun reçoit de cartes, et réciproquement. Ainsi, à quatre personnes, chacune reçoit douze cartes; à cinq, dix; à six, huit; à sept, sept; à huit, six; à neuf, cinq, etc. La donne se tire au sort, parce qu'il est avantageux d'être premier à jouer. Chaque joueur prend un même nombre de jetons, auxquels on attribue une valeur de convention. Les cartes distribuées, le joueur placé immédiatement à la droite du donneur, jette la carte dont il lui convient le mieux de se défaire, et tous les autres joueurs à la suite sont obligés de fournir la couleur demandée à peine de relever toutes les cartes jouées. Le gain de la partie appartient à celui qui a réussi le premier à se défaire de toutes ses cartes.

ENFLÉ, ÉE (an-flé) part. passé du v. Enfler. Gonflé : *Ballon* ENFLÉ. *Don Quichotte regarda Sancho; il le vit les deux joues* ENFLÉES *d'envie de rire.* (L. Viardot.) ‖ Qui a de l'enflure : *Avoir le bras* ENFLÉ. *Paul et Virginie ne pouvaient plus marcher; leurs pieds étaient* ENFLÉS *et tout rouges.* (B. de St-P.)

— Grossi, accru : *Rivière* ENFLÉE *par la fonte des neiges. Le Danube était* ENFLÉ *par des pluies.* (Chateaub.)

— Fam. Exagéré : *Prix* ENFLÉ. *Votre note est très-*ENFLÉE.

— Fig. Gonflé d'orgueil, de suffisance : *Etre* ENFLÉ *comme un ballon.*

Là, tous mes sots, *enflés* d'une nouvelle audace,
Ont jugé des auteurs en maîtres du Parnasse.
BOILEAU.

Cependant, à les voir *enflés* de tant d'audace,
Te promettre en leur nom les faveurs du Parnasse,
On dirait qu'ils ont seuls l'oreille d'Apollon,
Qu'ils disposent de tout dans le sacré vallon.
BOILEAU.

‖ Ampoulé, emphatique : *Ce style* ENFLÉ *ne convient pas à la simplicité du sujet.*

— Philos. *Points enflés*, Nom donné par certains philosophes du XVIIe siècle aux molécules de la matière, qui, selon eux, n'étaient que des points sans étendue physique, et ayant seulement une extension virtuelle.

— Jeux. A l'enfle, Se dit du joueur qui, ne pouvant fournir de la couleur demandée, est obligé de ramasser et de joindre à son jeu toutes les cartes qui ont été jouées.

— **Syn. Enflé, bouffi, boursouflé, gonflé.** V. BOUFFI.

ENFLE-BŒUF s. m. Entom. Nom vulgaire de quelques insectes auxquels on a attribué la propriété de faire enfler les bœufs qui les avalent par mégarde, tels que les buprestes, les méloés, le carabe doré, etc.

— **Encycl.** Entom. Ce nom, traduction française du grec *bouprestis* ou du latin *buprestis*, désigne un insecte auquel on attribuait la propriété de produire l'enflure chez les bœufs. Latreille pense que cet insecte était un méloé. Quant aux coléoptères qui forment le genre *bupreste* actuel, ils n'ont aucune propriété malfaisante. Dans quelques provinces, on appelle *enfle-bœuf* le carabe doré, qui doit sans doute ce nom à une certaine ressemblance extérieure avec quelques espèces de cantharides ou insectes vésicants. L'enflure des bœufs s'explique d'une manière bien plus naturelle par les gaz qui résultent d'une absorption trop abondante de fourrages verts.

ENFLÉCHER v. a. ou tr. (an-flé-ché). Mar. Disposer les enfléchures sur les haubans.

ENFLÉCHURE s. f. (an-flé-chu-re — du préf. *en*, et de *flèche*). Mar. Cordages disposés horizontalement en travers des haubans, et servant d'échelons pour monter aux mâts.

ENFLEMENT s. m. (an-fle-man — rad. *enfler*). Action d'enfler, résultat de cette action.

ENFLER v. a. ou tr. (an-flé — lat. *inflare*; de *in* dans et *flare*, souffler. Le latin *flo*, pour *flavo*, exactement le sanscrit *plav*, de la racine *plu*, enfler, entre autres acceptions, a particulièrement celle de souffler; il est devenu le grec *phlaô*, *phluô*, *phluzô*, allemand *blæhe*, anglais *blow*). Gonfler : ENFLER *un ballon avec du gaz. La mer était couverte de voiles que les vents* ENFLAIENT. (Fen.)

Produire, causer l'enflure de : *Ses chaussures sont trop étroites et lui* ONT ENFLÉ *les pieds.*

— Grossir, accroître le volume de : *La fonte des neiges* A ENFLÉ *la rivière.*

— Fig. Elargir, agrandir, donner de l'extension ; enorgueillir : *Nous avons beau* ENFLER *nos conceptions au delà des espaces imaginables, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité des choses.* (Pasc.) *Rien n'*ENFLE *et n'éblouit les grandes âmes, parce que rien n'est plus grand qu'elles.* (Mass.) *Le propre effet de la richesse est d'*ENFLER *le cœur, et en s'enflant il s'endurcit.* (Cormen.) ‖ Rendre emphatique, ampoulé :

L'éloquence, aujourd'hui, prodigue en métaphores,
Avec un air penseur *enfle* des riens sonores.
GILBERT.

— Fam. Augmenter, exagérer : *Mon tailleur* A *singulièrement* ENFLÉ *ma note.*

— Absol. : *La vanité* ENFLE, *mais elle ne donne aucun accroissement réel.* (Fén.)

— Poétiq. *Enfler ses chalumeaux*, Faire une œuvre poétique, principalement dans le genre bucolique :

Viendrai-je, en une églogue, entouré de troupeaux,
Au milieu de Paris *enfler mes chalumeaux ?*
BOILEAU.

— **v. n. ou intr.** Devenir enflé, prendre de l'enflure : *Son bras* ENFLE *de plus en plus.*

— Jeux. A l'enfle, Ramasser et mettre dans son jeu toutes les cartes qui ont été jouées, quand on ne peut fournir de la couleur demandée : *J'*ENFLE. *Vous* AVEZ ENFLÉ *quatre fois dans le cours de la partie.*

S'enfler v. pr. Eprouver de l'enflure : *Nous marchions depuis quatre heures et ses jambes commençaient à* S'ENFLER. ‖ Se gonfler :

... La chétive pécore
S'enfla si bien qu'elle creva.
LA FONTAINE.

‖ S'accroître ; s'élever en bouillonnant : *La rivière commence à* S'ENFLER *à la fin de l'hiver.*

Dans un calme orageux l'onde *s'enfle* et s'étend,
Roule, écume, se brise et recule en grondant.
ESMÉNARD.

— Fig. S'enorgueillir, être vain, présomptueux :

Je ne m'attendais pas qu'un crapaud du Parnasse
Eût pu dans son bourbier *s'enfler* de tant d'audace.
VOLTAIRE.

Nous sommes dans un siècle où chacun veut *s'enfler ;*
D'une vanité sotte on cherche à se gonfler.
BOURSAULT.

— **Syn. Enfler, grossir.** *Enfler* marque une augmentation de volume rapide, quelquefois instantanée, et souvent peu durable ; *grossir*, au contraire, suppose une augmentation lente, progressive, mais qui persiste. Les ruisseaux qui vont se perdre dans un fleuve le *grossissent ;* la fonte des neiges *enfle* ses eaux. Dans d'autres circonstances *enfler* suppose un vide intérieur ou au moins des parties qui ne sont remplies que d'un fluide matériellement invisible ; *grossir* marque l'extension matérielle des parties intérieures en même temps que celle de la surface : un ballon *s'enfle* quand on le remplit de gaz hydrogène ; un fruit *grossit* jusqu'à ce qu'il parvienne à sa maturité.

— **Antonyme.** Désenfler.

ENFLEURAGE (an-fleu-ra-je — du préf. *en*, et de *fleur*). Techn. Opération de la parfumerie qui a pour objet d'incorporer les odeurs avec les corps gras.

— **Encycl.** Il existe deux procédés d'*enfleurage*, l'ancien et le nouveau. Dans l'ancien procédé, on établit sur des châssis des couches superposées de fleurs odorantes séparées par des surfaces enduites du corps gras que l'on a choisi, et qui est ordinairement le saindoux. On abandonne ensuite le tout à lui-même, et, au bout d'un temps plus ou moins considérable, les odeurs dégagées des substances végétales se trouvent condensées par la matière grasse. Dans le nouveau procédé, dû au parfumeur parisien Piver, la graisse que l'on veut parfumer est étendue sur des plaques de verre, au moyen d'une pompe de vermicellier, qui la dépose en longues traînées vermiculaires. Ces plaques sont étagées, à des distances égales, dans une armoire munie de rainures. Des châssis à claire-voie, qui entrent également à coulisse dans cette armoire, alternent avec les plaques et portent les fleurs odorantes. Quand l'armoire est garnie, on en ferme les portes et l'on établit un léger courant dans l'air qu'elle renferme et qui ne doit pas être renouvelé. Ce courant facilite à un tel point le transport des particules odorantes qu'au bout de deux jours le corps gras se trouve parfaitement parfumé.

ENFLEURÉ, ÉE (an-fleu-ré) part. passé du v. Enfleurer : *Graisse* ENFLEURÉE *par le procédé Piver.*

ENFLEURER v. a. ou tr. (an-fleu-ré — du préf. *en*, et de *fleur*). Techn. Rendre odorant, en parlant des corps gras employés dans la parfumerie : ENFLEURER *de la glycérine.*

ENFLURE s. f. (an-flu-re — rad. *enfler*). Grosseur déterminée dans quelque partie du corps par une trop grande dilatation des tissus : *Si mes* ENFLURES *veulent bien me quitter après cinq semaines de martyre, je me retrouverai dans une parfaite santé.* (Mme de Sév.)

— Fig. Sentiment qui enfle le cœur, qui enorgueillit : *L'orgueil est une* ENFLURE *du cœur par laquelle l'homme s'étend et se grossit dans son imagination.* (Nicole.) ‖ Emphase, recherche, forme ampoulée : *Ce qu'on appelle* ENFLURE *n'est, pour ainsi dire, qu'un sublime contrefait.* (Turgot.) *La déclamation et l'*ENFLURE *sont proprement l'éloquence de l'erreur.* (De Bonald.) *Les premiers sermons de Bossuet sont pleins d'antithèses, de battologie et d'*ENFLURE *du cœur.* (Chateaub.)

— **Rem.** Nicole, dans ses *Essais de morale*, s'étant servi du mot *enflure* pour exprimer l'orgueil du cœur, Mme de Sévigné et Mme de Grignan, sa fille, s'élevèrent contre cette expression. « J'ai été blessée, comme vous, de l'*enflure* du cœur ; ce mot *enflure* me déplaît, » écrivait la première. Mme de Sévigné ne tarda pas à revenir de son erreur. « J'ai pardonné l'*enflure* du cœur, mandait-elle peu après, et je maintiens qu'on ne peut exprimer mieux la vanité et l'orgueil, qui ne sont, à proprement parler, rien que du vent. Cherchez un autre mot. »

— **Antonymes.** Désenflure. Simplicité.

— **Encycl.** Littér. L'*enflure* est un défaut de style qui consiste à élever le ton au delà du sujet et à chercher l'apparence du grand et du sublime par l'emploi d'expressions et d'images qui dépassent la mesure des pensées et des sentiments exprimés. L'*enflure* indique le désir de briller uni à la faiblesse de l'invention. « Je suis persuadé, dit Quintilien, que l'*enflure*, le faux brillant, la délicatesse affectée, et tous les défauts qui semblent approcher de quelque qualité marquent la faiblesse d'esprit et non pas la force, de même que les visages bouffis sont une marque de mauvaise santé et non pas d'embonpoint. » C'est un défaut très-fatigant pour le lecteur. Les bons écrivains l'évitent soigneusement, ou plutôt ils y échappent sans effort, leur génie étant ainsi fait qu'ils trouvent toujours les mots appropriés au sujet à traiter. Les mauvais écrivains, au contraire, s'imaginent accroître leur valeur en enflant leur voix, en faisant entendre des accents qui leur semblent résonner d'autant plus qu'ils sont plus vides. « Moins ils ont d'esprit, dit encore Quintilien, plus ils font d'efforts pour se guinder et pour s'étendre, comme ces petits hommes qui se dressent sur le bout des pieds pour paraître plus grands. » Beaucoup d'entre eux mériteraient le châtiment infligé par le premier ministre de Perse à certain docteur qui lui avait adressé une requête en un style ampoulé et confus. Il le condamna à recevoir deux cents coups de bâton sous la plante des pieds, et, l'exécution terminée, il le fit porter devant lui : « Use d'un style plus clair et plus simple, lui dit-il, ou n'écris point pour le public, autrement je te ferai couper les mains. »

Les harangues officielles, les discours académiques ont été de tout temps gâtés par l'*enflure* du style. La nécessité d'écrire des louanges souvent imméritées et d'en exagérer l'expression, a bien de fois porté les auteurs de ces sortes d'œuvres à sortir du naturel pour chercher la pompe et l'affectation. Même les plus habiles d'entre eux n'ont pu y échapper. Thomas, dont les *Eloges* sont signalés comme des plus remarquables, tombe souvent dans l'*enflure*, et Voltaire n'a pas fait une épigramme gratuite lorsqu'il a appelé *galithomas* le galimatias.

Bien des auteurs de notre siècle, sans écrire pour les concours académiques ou pour les solennités officielles, gâtent leurs compositions par le même défaut. Il faudrait leur rappeler les excellentes remarques de Rivarol, dans son *Discours de l'universalité de la langue française :* « Les erreurs dans les figures et dans les métaphores annoncent de la fausseté dans l'esprit et un amour de l'exagération qui ne se corrige pas... Une langue vient à se corrompre lorsque, confondant les limites qui séparent le style naturel du figuré, on met de l'affectation à outrer les figures et à rétrécir le naturel, qui est la base, pour charger d'ornements superflus l'édifice de l'imagination. Ce défaut perd les écrivains des nations avancées ; ils veulent être neufs et ne sont que bizarres ; ils tourmentent leur langue pour que l'expression leur donne la pensée, et c'est pourtant celle-ci qui doit toujours amener l'autre. »

L'*enflure* accompagne ordinairement l'emphase.

ENFOLIER v. a. ou tr. (an-fo-li-é — du préf. *en*, et du lat. *folium*, feuille). Métall. Frapper le creuset où l'on a fondu de l'argent, pour en détacher les feuilles qui s'y étaient attachées.

ENFONÇAGE s. m. (an-fon-sa-je — rad. *enfoncer*). Techn. Action de faire entrer par pression une substance dans un récipient. ‖ Action de mettre le fond à un tonneau.

— Mar. Avarie classée parmi les avaries ordinaires, et mise à la charge de l'armateur.

ENFONCÉ, ÉE (an-fon-sé) part. passé du v. Enfoncer. Poussé, introduit, fiché : *Pieux, piquets* ENFONCÉS *en terre.* ‖ Profondément entré : *Avoir son chapeau* ENFONCÉ *sur sa tête. Avoir les yeux* ENFONCÉS *dans la tête.*

— Profond :

Dans le réduit obscur d'une alcôve *enfoncée*
S'élève un lit de plume à grands frais amassée.
BOILEAU.

— Rompu, brisé par une pression, par un choc : *Porte* ENFONCÉE. *Avoir la poitrine* ENFONCÉE *par un coup de poing.*

— Défait, culbuté, renversé : *Les bataillons* ENFONCÉS *demandent quartier.* (Boss.)

— Fam. Qui a le dessous : *Vous êtes* ENFONCÉ, *mon cher, j'ai gagné la partie. Notre candidat sera* ENFONCÉ. ‖ Trompé : *Tous les actionnaires ont été* ENFONCÉS.

— Fig. Engagé, plongé : *Etre* ENFONCÉ *dans l'étude, dans la méditation. Nous sortons à peine de la barbarie, dans laquelle nous avons encore une jambe* ENFONCÉE *jusqu'aux genoux.* (Volt.)

— Agric. Se dit d'une terre qui, après plusieurs jours de pluie, se trouve complètement imbibée d'eau.

ENFONCEMENT s. m. (an-fon-se-man — rad. *enfoncer*). Action d'enfoncer, de faire pénétrer avec effort : *L'*ENFONCEMENT *d'un clou dans une porte, d'un pieu dans la terre.*

— Rupture, bris, effraction : *Opérer l'*ENFONCEMENT *d'une grille, d'une porte.*

— Creux, partie qui se trouve en retrait sur des parties voisines : *Se cacher dans l'*ENFONCEMENT *d'une porte.*

— Eloignement, profondeur, lointaine perspective :

. . . . . Les longs *enfoncements*
Sont d'un lac étendu les plus beaux ornements.
DELILLE.

ENFONCER v. a. ou tr. (an-fon-sé — du préf. *en*, et de *fond*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o : J'enfonçai, nous enfonçons*). Planter, ficher, faire pénétrer avant : ENFONCER *un clou dans un mur.* ENFONCER *un piquet en terre.* ENFONCER *ses éperons dans les flancs de son cheval. Il lui* ENFONÇA *dans le corps son épée jusqu'à la garde.* (Acad.) *Les bruyères noueuses* ENFONCENT *leurs tiges résistantes entre les fentes du roc.* (Ste-Beuve.)

Le cruel repentir est le premier bourreau
Qui dans un sein coupable *enfonce* le couteau.
L. RACINE.

Les sapins ténébreux et les cèdres épais
Enfoncent bien avant leurs racines en terre.
A. BARBIER.

‖ Plonger : ENFONCER *sa tête dans l'eau.*

— Briser, rompre : ENFONCER *une porte.* ENFONCER *une armoire.* ENFONCER *le crâne de quelqu'un.*

— Défaire, culbuter : ENFONCER *les bataillons ennemis. Les mains élevées à Dieu* ENFONCENT *plus de bataillons que celles qui frappent.* (Boss.)

— Fam. Vaincre, surpasser ; tromper, duper : *N'allez pas vous laisser* ENFONCER *niaisement par ces filous effrontés.* (Alex. Dum.)

— Fig. Faire entrer profondément dans l'âme : *Les sentences sont comme des clous aigus qui* ENFONCENT *la vérité dans notre souvenir.* (Dider.) *Si votre précepteur vient* ENFONCER *dans votre cervelle ce que votre nourrice y a gravé, vous en tenez pour votre vie.* (Volt.) *C'est un grand art que de savoir darder sa pensée et l'*ENFONCER *dans l'attention.* (J. Joubert.)

— *Enfoncer son chapeau sur sa tête*, L'y faire entrer profondément.

— Loc. fam. *Enfoncer une porte ouverte*, Se donner beaucoup de peine pour résoudre une difficulté qui n'existe pas, pour faire une chose très-facile.

— Fauconn. Fondre sur la proie en la poussant jusqu'à la remise : *L'épervier vient d'*ENFONCER *la perdrix.* (Acad.)

— Typogr. *Enfoncer une ligne*, La repousser vers la droite pour y mettre un cadratin et faire un alinéa. ‖ On dit plus ordinairement RENFONCER.

— **Techn.** *Enfoncer un tonneau*, Y mettre le fond.

— v. n. ou intr. Couler, tomber au fond : *La nacelle* ENFONÇA *avec ceux qu'elle portait.* ‖ Entrer avant, pénétrer : *Nos chevaux* ENFONÇAIENT *dans les terres détrempées.*

Sachez qu'il ne faut que glisser
Sur les plaisirs ; ce sont des terres
Marécageuses et légères,
Où l'on doit craindre d'*enfoncer.*
NIVERNOIS.

S'enfoncer v. pr. Couler, aller au fond ; pénétrer : *La barque* S'ENFONÇA. *Le pèse-liqueur* S'ENFONCE *d'autant moins dans un liquide que ce liquide est plus dense.* (Raspail.) ‖ Entrer avant, pénétrer : S'ENFONCER *dans la boue. Les chevaux* S'ENFONÇAIENT *dans les terres labourées.* ‖ Pénétrer en marchant, en avançant : S'ENFONCER *dans les bois.* S'ENFONCER *dans l'ombre. A mesure qu'on* S'ENFONCE *dans la terre, la chaleur augmente d'un degré environ par 30 mètres.* (A. Rion.)

Je vais donc m'*enfoncer* dans cette solitude,
Et là, gesticulant et braillant tout mon soûl,
Faire un apprentissage en vérité bien fou.
PIRON.

— S'effondrer : *Le parquet* S'ENFONÇA *sous le poids.*

— Former un creux, un retrait : *La vallée* S'ENFONÇAIT *tout à coup à quatre ou cinq cents pieds de profondeur.* (Lamart.) ‖ S'éloigner, se prolonger très-loin, former une perspective : *L'allée* S'ENFONCE *à perte de vue.*

— Se mettre tout à fait à l'aise et presque dans la position d'une personne couchée : *S'il s'assied, vous le voyez* S'ENFONCER *dans un fauteuil.* (La Bruy.)

— Fig. Etre ruiné, s'anéantir, se dissoudre : *Partout la croix est plantée, les religions humaines* S'ENFONCENT *et s'abîment.* (Vinet.) ‖ Pénétrer, être inculqué : *L'idée, chez la femme,* S'ENFONCE *par la souffrance.* (Michelet.) ‖ Se plonger, s'absorber : S'ENFONCER *dans les ténèbres de la métaphysique.* (J.-J. Rouss.)

— Pop. Se perdre, se ruiner : *On est quelquefois dérangé dans ses rêveries ; mais de s'abîmer et de* S'ENFONCER *à perte de vue, c'est ce qui ne devrait jamais arriver.* (Mme de Sév.)

— Enfoncer à soi-même : *Le baron* S'ENFONÇA *les ongles dans la poitrine.*

— Argot de théâtre. Echouer, ne point obtenir de succès : *Il* S'ENFONCE *par un plus d'un tragédien. Madame Stoltz* S'ENFONÇA *dans le rôle de Ginevra.* ‖ *S'enfoncer dans le troisième dessous*, Echouer entièrement dans un rôle.

ENFONCEUR s. m. (an-fon-seur — rad. *enfoncer*). Celui qui enfonce : *Un* ENFONCEUR *de portes.*

— Fam. *Enfonceur de portes ouvertes*, Personne qui fait beaucoup de bruit, qui se donne beaucoup de mouvement pour arriver à un résultat facile ou insignifiant : *Les écrivains semi-officiels sont de crânes* ENFONCEURS DE PORTES OUVERTES. (L.-J. Larcher.)

— Argot. Nom générique des agents d'affaires, receveurs de rentes et autres industriels du même genre.

ENFONÇOIR s. m. (an-fon-soir — rad. *enfoncer*). Techn. Outil dont on se sert pour enfoncer un objet dans un autre. ‖ Masse dont on se sert pour fouler les peaux.

ENFONÇURE s. f. (an-fon-su-re — rad. *enfoncer*). Dépression : *Il y a une* ENFONÇURE *dans le parquet.* ‖ Partie creuse, encoignure :

Sur deux bouts de la grotte et dans deux *enfonçures*
Le sculpteur a placé deux charmantes figures.
LA FONTAINE.

— Techn. Assemblage des pièces qui forment le fond d'un tonneau. ‖ Assemblage des ais placés au fond d'un lit pour servir de support aux matelas.

— Chir. Affaissement des fragments dans une fracture du crâne.

ENFORCI, IE (an-for-si) part. passé du v. Enforcir : *Animal* ENFORCI. *Vin* ENFORCI.

ENFORCIR v. a. ou tr. (an-for-sir — du préf. *en*, et de *force*). Rendre fort : *Le vert* A ENFORCI *ces poulains.* ‖ Consolider : ENFORCIR *un mur.*

— Anc. monn. *Enforcir la monnaie*, Augmenter la valeur des espèces.

— v. n. ou intr. Prendre de la vigueur, de la force : *Cet animal n'*ENFORCIT *pas beaucoup.* ‖ En parlant du vin, Prendre du ton : *Notre vin commence à* ENFORCIR.

S'enforcir v. pr. Prendre de la force : *Cet animal* S'ENFORCIT *de jour en jour.*

— **Antonymes.** Affaiblir, débiliter. — Diminuer, etc.

— **Encycl.** *Enforcir* la monnaie est une ancienne expression qui désignait l'opération contraire à l'empirance : c'était augmenter la valeur des espèce d'or ou d'argent, soit en augmentant leur poids, soit en élevant leur titre, soit en abaissant le cours des bonnes espèces ou en les diminuant également, sans les charger d'aucune traite. On *enforcit* encore la monnaie en se rapprochant de la plus haute ou de la plus basse proportion adoptée dans les Etats voisins, ou en adoptant une proportion commune à la plupart d'entre eux, soit enfin en défendant le cours ou du moins en interdisant la fabrication des espèces de billon ou de cuivre quand le pays en est suffisamment nanti. Les enforcissements ont été beaucoup plus rares que les empirances dans notre histoire monétaire ; ils n'ont au surplus servi à d'autre fin que de corriger le mal produit par des affaiblissements successifs et remettre les choses dans un état plus normal.

L'adoption de l'unité monétaire fixe ne permet pas plus aujourd'hui l'enforcissement que l'empirance, et ces deux mots ont disparu ensemble du langage monétaire.

ENFORCISSEMENT s. m. (an-for-si-se-man — rad. *enforcir*). Action d'enforcir la monnaie : *L'*ENFORCISSEMENT *était le contraire de l'empirance.*

ENFORESTER v. a. ou tr. (an-fo-rè-sté — du préf. *en*, et de *forêt*, qui s'écrivait *forest*). Anc. administr. Annexer aux forêts de l'Etat : ENFORESTER *un bois.*

S'enforester v. pr. S'engager dans une forêt, dans un bois. ‖ Vieux mot.

ENFORMÉ, ÉE (an-for-mé) part. passé du v. Enformer : *Chaudron* ENFORMÉ.

ENFORMER v. a. ou tr. (an-for-mé — du préf. *en*, et de *forme*). Techn. Donner à une pièce de chaudronnerie ou d'orfèvrerie un commencement de forme. ‖ Mettre sur la forme : ENFORMER *un bas.* ENFORMER *un chapeau.*

ENFOUI, IE (an-fou-i) part. passé du v. Enfouir. Caché en terre : *Argent, trésor* ENFOUI. *C'est presque toujours aux terrains légers que l'on applique les récoltes* ENFOUIES *comme engrais.* (Mathieu de Dombasle.) *On donne le nom de fossile à tout corps ou vestige de corps organisé, animal ou végétal,* ENFOUI *naturellement dans les couches terrestres.* (L. Figuier.)

— Situé dans des lieux couverts, cachés, dérobés : *La prison de la Conciergerie est* ENFOUIE *sous les vastes constructions du Palais-de-Justice, dont elle occupe l'étage souterrain.* (Lamart.) *De grands yeux bleu-ardoise* ENFOUIS *sous d'épais sourcils blonds lui donnaient un regard presque farouche.* (F. Soulié.)

— Fig. Oublié, caché, secret, inconnu : *Les philosophes qui ont beaucoup lu et peu observé croient volontiers à l'existence des esprits et au grand nombre de talents* ENFOUIS. (De Bonald.) *Les peines* ENFOUIES *sont l'art tout entier.* (Balz.)

ENFOUIR v. a. ou tr. (an-fou-ir — lat. *infodere ;* de *in*, dans, et *fodere*, creuser, fouir, exactement le sanscrit *budh*, creuser. V. FOUIR). Mettre, enfoncer en terre, sous terre : ENFOUIR *des immondices.* ENFOUIR *un coffret.*

— Mettre en un lieu secret, cacher, dérober : ENFOUIR *des papiers dans une armoire.*

— Fig. Dissimuler, ne pas faire connaître : *Il* ENFOUISSAIT *dans son âme ses pensées de gloire, car elles pouvait lui nuire.* (Balz.) ‖ Laisser inutile, ne pas se servir, ne pas faire usage de : ENFOUIR *le talent d'écrire quand Dieu l'a donné est un compte que l'on aura à rendre à Dieu.* (Saint François de Sales.) *Celui-là est maudit qui, désertant sa tâche,* ENFOUIT *le talent que la Providence lui a confié pour le faire valoir.* (Lamenn.)

S'enfouir v. pr. Etre enfoui : *Tout corps en putréfaction doit* S'ENFOUIR *avec soin.*

— Se blottir, se tapir : *Les raies, les turbots et d'autres poissons* S'ENFOUISSENT *sous le sable.* (L. Figuier.)

— Vivre à l'écart, se réfugier dans un lieu solitaire, obscur, peu connu : *Mieux eût valu aller* M'ENFOUIR *dans la boutique que de devenir publiciste ministériel.* (L. Reybaud.)

ENFOUISSEMENT s. m. (an-fou-i-se-man — rad. *enfouir*). Action d'enfouir ; résultat de cette action, état de ce qui est enfoui : *Il est évident que, par l'*ENFOUISSEMENT *du fil dans le sol, le danger de la fusion du fil par un coup de foudre est entièrement écarté.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Econ. rur. *L'enfouissement* des cadavres d'animaux morts de maladies contagieuses est une mesure prescrite par le législateur, dans le but d'empêcher la propagation de ces maladies. Toutes les fois qu'une grande mortalité a régné parmi les animaux, l'autorité a prescrit des mesures sévères à cet égard. Les Romains, d'après Columelle, Végèce, etc., prescrivaient de les enterrer avec la peau dans des fosses profondes. Au XVIII[e] siècle, Poncizi, Ramazzini, Valisnieri, etc., conseillèrent la mise à exécution d'un ensemble de mesures sanitaires pour préserver les animaux sains de la contagion, pendant le règne d'une épizootie qui exerça de grands ravages en Europe sur les bêtes à cornes. L'expérience a démontré que les cadavres des animaux morts d'une maladie contagieuse, abandonnés sur la voie publique, sont une cause puissante de l'extension de la contagion, et les prescriptions administratives sont entièrement basées sur ce fait d'observation.

La plus ancienne disposition réglementaire relative à *l'enfouissement* est du 10 avril 1714. Elle est ainsi conçue : « Sa Majesté ordonne que tous les propriétaires de bœufs, vaches, moutons, brebis et agneaux, chèvres, boucs et autres bestiaux qui viendront à mourir soit dans leur maison ou à la campagne, seront tenus de les mettre sur le champ dans la terre, jusqu'à 3 pieds de profondeur, sans pouvoir en prendre ni enlever les peaux, sous quelque pretexte que ce soit, le tout à peine de 100 livres d'amende par chaque contravention. » Puis vient l'arrêt du conseil d'État du roi du 16 juillet 1784, article 6, ainsi conçu : « Les chevaux et bestiaux morts ou abattus pour cause de morve ou de toute autre maladie contagieuse pestilentielle seront enterrés (chairs et ossements) dans des fosses de 10 pieds (3[m],20) de profondeur, qui ne pourront être ouvertes plus près de 100 toises (194[m],18) de toute habitation, et les peaux en seront tailladées..., le tout sous la même peine de 500 fr. d'amende. » L'article 9 du même arrêt fait aussi « défense aux équarrisseurs, sous peine d'être déchus de leur commission, d'amende et de toute autre punition qu'il appartiendra, de vendre et de débiter aucune viande provenant de chevaux ou animaux abattus pour être enterrés. » De semblables prescriptions se trouvent dans le décret de l'Assemblée constituante concernant les biens et usages ruraux, du 6 octobre 1791, titre II, article 13 : « Les bestiaux morts seront enfouis dans la journée, à 4 pieds de profondeur, par le propriétaire et dans son terrain, ou voiturés à l'endroit désigné par la municipalité, pour y être également enfouis, sous peine, par le délinquant, de payer une journée de travail et les frais de transport et d'*enfouissement.* » Enfin cette mesure sanitaire peut être encore prescrite par les autorites, en vertu du décret de l'Assemblée constituante des 16 et 24 août 1790, titre II, et du décret de la police rurale du 6 octobre 1791. L'un et l'autre confient aux municipalités le soin de prévenir, par toutes les mesures convenables, les épizooties.

Lorsqu'un terrain est désigné pour servir à l'*enfouissement* des animaux, il doit être écarté de toute voie de communication ; les fosses doivent avoir de 3 à 10 pieds de profondeur ; l'enlèvement des animaux morts doit être fait par les équarrisseurs seuls.

C'est à Parent-Duchatel que revient l'honneur, à la suite de minutieuses enquêtes, d'avoir le premier déterminé les autorités à permettre l'établissement de clos d'équarrissage, où toutes les règles d'hygiène sont rigoureusement observées. V. ÉQUARRISSAGE.

ENFOUISSEUR s. m. (an-fou-i-seur — rad. *enfouir*). Celui qui enfouit quelque chose : *Un* ENFOUISSEUR *d'or.*

— Entom. Nom spécifique de divers insectes du genre nécrophore.

ENFOURCHÉ, ÉE (an-four-ché) part. passé du v. Enfourcher : *Monture lestement* ENFOURCHÉE.

ENFOURCHEMENT s. m. (an-four-che-man — rad. *enfourcher*). Archit. Angle solide formé par la rencontre de deux douelles de voûte.

— Techn. Extrémité d'une barre de fer séparée en deux branches. ‖ Assemblage de chevrons sur un faîte, lorsque ces chevrons sont unis à tenons et à mortaises ouvertes. ‖ Nom donné par les tisseurs à l'ensemble des cordes et ficelles de l'empoutage. On dit aussi ARCADAGE.

— Arboric. Sorte de greffe peu usitée aujourd'hui.

ENFOURCHER v. a. ou tr. (an-four-ché — du préf. *en*, et de *fourche*). Monter à califourchon sur : ENFOURCHER *un cheval.*

— Percer avec une fourche : ENFOURCHER *un homme, un animal.*

— Fig. S'attacher fortement à, s'entêter de : ENFOURCHER *une idée, une opinion.*

ENFOURCHI, IE adj. (an-four-chi — du préf. *en*, et de *fourche*). Vener. Se dit de la tête du cerf quand les dards du sommet font la fourche.

ENFOURCHURE s. f. (an-four-chu-re — du préf. *en*, et de *fourche*). Point où le tronc d'un arbre se bifurque.

— Vener. Fourche formée par les bois du cerf qui se divisent en deux branches.

— Manége. Partie du corps du cheval qui se trouve entre les deux cuisses du cavalier.

— Techn. Entre-deux des jambes d'un pantalon.

ENFOURNÉ, ÉE (an-four-né) part. passé du v. Enfourner : *Pain, gâteaux* ENFOURNÉS.

— Fam. Enfoncé, absorbé : *Le père Hoop est* ENFOURNÉ *dans la lecture de l'histoire de ses bons amis les Chinois, qu'il a vus si longtemps à Canton.* (Dider.)

ENFOURNEMENT s. m. (an-four-ne-man — rad. *enfourner*). Techn. Action ou manière d'enfourner : *L'*ENFOURNEMENT *du pain, des briques, des poteries.* ‖ Suite des opérations d'une verrerie, depuis la fonte du verre jusqu'à son affinage. ‖ On dit aussi ENFOURNAGE et ENFOURNÉE s. f.

ENFOURNER v. a. ou tr. (an-four-né — du préf. *en*, et de *four*). Mettre au four : ENFOURNER *du pain.* ENFOURNER *de la pâtisserie.*

— Fam. Fourrer, introduire comme dans un four : *Il* ENFOURNA *dans sa grande bouche une tartine de beurre sur laquelle étaient semés des appétits.* (Balz.)

— Absol. :

Pour bien faire du pain, il faut bien *enfourner.*
RÉGNIER.

— Techn. Mettre dans le creuset les matières fusibles destinées à être vitrifiées.

S'enfourner v. pr. Etre enfourné : *Le pain* S'ENFOURNE *à l'aide d'une longue pelle.*

— Fam. Se fourrer, s'introduire : *Le valet de chambre, que nous étions censés ne pas connaître,* S'ENFOURNA *dans le carrosse avec les autres voyageurs.* (Chateaub.) ‖ S'engager, se lancer : *Il* S'EST ENFOURNÉ *dans une mauvaise affaire.*

— **Antonyme.** Défourner.

ENFOURNEUR s. m. (an-four-neur — rad. *enfourner*). Techn. Ouvrier chargé d'enfourner.

ENFOURRER v. a. ou tr. (an-fou-ré — du préf. *en*, et de *fourrer*). Techn. Dans l'art du batteur d'or, Mettre un outil dans ses fourreaux : ENFOURRER *de premier caucher le chaudret, la moule.* ‖ *Enfourrer un collier*, En terme de sellier, En bourrer l'intérieur.

ENFRANGER v. a. ou tr. (an-fran-jé — du préf. *en*, et de *frange*). Garnir de franges : ENFRANGER *une robe.*

ENFRAYER v. a. ou tr. (an-frè-ié — du préf. *en*, et de *frayer*). Techn. Mettre en train une carde neuve.

ENFRAYURE s. f. (an-frè-iu-re — rad. *enfrayer*). Techn. Première portion de laine préparée avec des cardes neuves.

ENFREINDRE v. a. ou tr. (an-frain-dre — lat. *infringere ;* du préf. *in*, et de *frangere*, rompre. *J'enfreins, tu enfreins, il enfreint, nous enfreignons, vous enfreignez, ils enfreignent ; j'enfreignais, nous enfreignions ; j'enfreignis, nous enfreignîmes ; j'enfreindrai, nous enfreindrons ; j'enfreindrais, nous enfreindrions ; enfreins, enfreignons, enfreignez ; que j'enfreigne, que nous enfreignions ; que j'enfreignisse, que nous enfreignissions ; enfreignant ; enfreint, enfreinte*). Violer, transgresser, contrevenir à : ENFREINDRE *un traité, une loi. La plus mauvaise loi qu'on respecte vaut mieux que la meilleure qu'on* ENFREINT. (A. d'Houdetot.) *Une loi n'a de force que l'intérêt qu'a chaque citoyen de la respecter ou de l'*ENFREINDRE. (L.-N. Bonap.) *En général, la barbarie des lois provoque à les* ENFREINDRE. (L'abbé Bautain.) *Il n'est pas permis d'*ENFREINDRE *une règle pour lever une difficulté.* (E. Littré.)

Qui veut *enfreindre* tout et peut tout conquérir,
Doit, ainsi qu'à régner, être prêt à mourir.
BOISTEL.

S'enfreindre v. pr. Etre enfreint : *Une loi qui ne* S'ENFREINT *pas impunément.*

— **Syn. Enfreindre, contrevenir, désobéir**, etc. V. CONTREVENIR.

— **Antonymes.** Garder, observer, respecter, suivre.

ENFREINT, EINTE (an-frain, ain-te) part. passé du v. Enfreindre. Violé, transgressé : *Loi* ENFREINTE. *Ordres* ENFREINTS. *Il n'y a pas de constitution là où les lois peuvent être* ENFREINTES *sous le prétexte du salut public.* (De Malesherbes.)

ENFRÉNÉ, ÉE adj. (an-fré-né — du préf. *en*, et de *frein*). A qui l'on a mis un frein : *Jument* ENFRÉNÉE.

ENFROQUÉ, ÉE (an-fro-ké) part. passé du v. Enfroquer. Fait moine, revêtu de l'habit monacal : *Encore quelques années, et le pays des Scipion ne sera plus celui des arlequins* ENFROQUÉS. (Volt.)

— s. m. Moine : *Un* ENFROQUÉ.

ENFROQUER v. a. ou tr. (an fro-ké — du préf. *en*, et de *froc*). Par dénigr. Faire moine, donner le froc à : *Ils* ONT ENFROQUÉ *ce jeune homme. Il n'est bon à rien, il faut l'*ENFROQUER. (Acad.)

S'enfroquer v. pr. Se faire moine : *Le désespoir le saisit, il* S'ENFROQUA. (Acad.)

ENFUI, IE (an-fui) part. passé du v. S'Enfuir. Qui s'est enfui ; qui est passé, qui a disparu : *Voleurs* ENFUIS. *Plaisirs* ENFUIS.

ENFUIR (S') v. pr. (an-fuir. — Se conjugue comme *fuir*). Quitter précipitamment un endroit ; prendre la fuite : S'ENFUIR *de prison.*

L'aigle donnait la chasse à maître Jean Lapin,
Qui droit à son terrier *s'enfuyait* au plus vite.
LA FONTAINE.

Le premier qui vit un chameau
S'enfuit à cet objet nouveau ;
Le second approcha ; le troisième osa faire
Un licou pour le dromadaire.
LA FONTAINE.

— S'écouler, se répandre : *Prenez garde, votre vin* S'ENFUIT. (Acad.)

Mais l'homme, hélas ! après la vie,
C'est un lac dont l'eau *s'est enfuie !*
On le cherche, il vient de tarir.
LAMARTINE.

— Se dérober par la chute, par l'affaissement :

Du rocher chancelant qui *s'enfuit* sous nos pas
Le bruit sourd et profond monte à peine d'en bas.
LAMARTINE.

— Fig. Se prolonger au loin, former une perspective lointaine : *L'allée* S'ENFUYAIT *devant nous.*

— Fig. Disparaître, cesser, être oublié : *La vérité est une beauté sauvage qui* S'ENFUIT *comme une ombre dès qu'on commence à l'entrevoir.* (M[me] Bachellery.)

Ma vie en longs soupirs *s'enfuit* à chaque haleine.
LAMARTINE.

Quand le plaisir *s'enfuit*, en vain on le rappelle ;
La flamme de l'amour ne peut être éternelle.
HELVÉTIUS.

La prospérité s'envole,
Le pouvoir tombe et *s'enfuit*,
Un peu d'amour qui console
Vaut mieux et fait moins de bruit.
V. HUGO.

Quand la beauté seule séduit,
On s'aime un jour, puis on languit,
L'Amour *s'enfuit*, on se déteste ;
Mais quand le cœur cède aux talents,
Au caractère, aux sentiments,
Le temps *s'enfuit*, et l'amour reste.
CAHUSAC.

— Gramm. Le participe est toujours variable dans les temps composés de ce verbe, essentiellement pronominal : *Ils* SE SONT ENFUIS.

Quelques personnes, trompées par l'analogie que semble offrir le verbe *s'en aller*, détachent le pronom *en* et écrivent : *Il s'en fuit, Ils s'en sont fuis.* C'est une faute ; *enfuir* est un mot indivisible.

— **Syn. Enfuir (s'), s'échapper, s'esquiver**, etc. V. S'ÉCHAPPER.

ENFUMAGE s. m. (an-fu-ma-je — rad. *enfumer*). Techn. Nom donné à la cause qui communique à la porcelaine dure, pendant la cuisson, le défaut appelé le jaune, parce qu'on attribue généralement ce défaut à l'action de la fumée.

ENFUMÉ, ÉE (an-fu-mé) part. passé du v. Enfumer. Noirci par la fumée : *Il n'y a si vil praticien qui, du fond de son étude sombre et* ENFUMÉE, *ne se préfère au laboureur qui jouit du ciel et qui fait de riches moissons.* (La Bruy.)

De vos boudoirs l'enceinte parfumée,
Ces longs tapis étendus sous vos pas,
Ne valent pas la chaumière *enfumée*
Qu'embelliront de modestes appas.
MILLEVOYE.

‖ Exposé à la fumée, incommodé par la fumée :

L'habitant de Torno, dans sa hutte *enfumé*,
Chante aussi son pays, dont il est seul charmé.
LA HARPE.

— Qui a la couleur de la fumée : *Un teint* ENFUMÉ.

— Poétiq. Troublé par les fumées du vin :

T'ai-je fait voir de joie une belle animée,
Qui, souvent d'un repas sortant tout *enfumée*,
Fait, même à ses amants trop faibles d'estomac,
Redouter ses baisers pleins d'ail et de tabac ?
BOILEAU.

— Physiq. *Verre enfumé*, Verre noirci de fumée, à travers lequel on regarde le soleil, particulièrement pendant les éclipses.

— Techn. *Porcelaine enfumée*, Porcelaine qui, pendant la cuisson, est devenue d'un gris jaunâtre plus ou moins intense.

— Zool. Se dit de certains animaux d'une teinte brune.

— s. m. Erpét. Nom vulgaire des amphisbènes.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre chétodon.

ENFUMER v. a. ou tr. (an-fu-mé — du préf. *en*, et de *fumée*). Brunir, noircir par la fumée : *Une trop grande quantité de bougies, de chandelles,* ENFUME *les meubles.* (Acad.) ‖ Remplir de fumée : *Il m'est venu deux ou trois personnes qui* ONT ENFUMÉ *mon appartement avec leurs cigares.* ‖ Incommoder par la fumée : *On* ENFUME *les renards et les blaireaux pour les faire sortir de leur retraite. Vous allez nous* ENFUMER *si vous mettez du bois vert au feu.* (Acad.)

— Fig. Enorgueillir :

Mais, pour un vain bonheur qui vous a fait rimer,
Gardez qu'un fol orgueil ne vous vienne *enfumer.*
BOILEAU.

— *Enfumer un tableau*, L'exposer à la fumée, ou bien y appliquer une teinte jaunâtre, afin de lui donner un air de vétusté.

— Techn. Faire un petit feu dans un fourneau à briques, afin de le chauffer par degrés.

S'enfumer v. pr. Etre enfumé, noirci par la fumée : *Les rideaux de votre cabinet commencent à* S'ENFUMER.

— Etre incommodé par la fumée : *Nous sommes obligés de tenir la fenêtre ouverte pour ne pas* NOUS ENFUMER. (Acad.)

EMFUMOIR s. m. (an-fu-moir — rad. *enfumer*). Techn. Ustensile servant à enfumer les abeilles dans leurs ruches.

ENFUSTER v. a. ou tr. (an-fu-sté — du préf. *en*, et du lat. *fustis*, bâton, bois). Artill. Munir d'un affût : ENFUSTER *un canon.* ‖ Vieux mot.

— A signifié Mettre en tonneaux : ENFUSTER *du vin.*

ENFUTAGE s. m. (an-fu-ta-je — du préf. *en*, et de *fût*). Action de mettre dans des fûts : ENFUTAGE *des vins.*

ENFUTAILLÉ, ÉE (an-fu-ta-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Enfutailler : *Vin* ENFUTAILLÉ.

ENFUTAILLER v. a. ou tr. (an-fu-ta-llé ; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *futaille*). Mettre en futaille : ENFUTAILLER *des vins.*

ENGADDI ou **ENGADDA**, en arabe *Aïn-Djidi*, ville de la Palestine ancienne, dans le territoire de la tribu de Juda, non loin de la mer Morte. Ses environs étaient fertiles en vignes, en palmiers et en arbres à résines odoriférantes (*Cantique des cantiques*, I, 14. — Pline, V, 15). Josèphe évalue la distance qui la séparait de Jérusalem à environ 300 stades. Sur les anciennes cartes, on plaçait ordinairement Engaddi à l'extrémité sud de la mer Morte ; mais Reland, Bachiene et Hamelsveld la placent, au contraire, en s'appuyant sur l'autorité de Josèphe, à l'extrémité septentrionale de la mer Morte, là où se jette le Jourdain. D'autres auteurs modernes fixent sa position au milieu de la côte occidentale, parce que Seetzen trouva en cet endroit un ruisseau appelé *Aïn-Djiddi*, dont on rapprocha naturellement le nom de celui de *Aïn-Djedi* ou *Engaddi*.

ENGADINE, nom d'une des plus importantes et des plus curieuses vallées de la Suisse, dans le canton des Grisons. On prétend que son nom signifie, en langue romane, *Tête de l'Inn*, rivière qui y prend sa source et la parcourt dans toute sa longueur de 72 kilom. Elle court dans la direction générale du S.-O. au N.-E., depuis la Maloggia, qui la termine du côté de l'Italie, jusqu'à Martinsbruck, qui la borne vers le Tyrol. Elle a une étendue de 19 lieues et une largeur d'une demi-lieue ; rien n'est curieux comme l'aspect de cette

prairie, encaissée entre deux chaînes de montagnes élevées et situées à 1,900 mèt. au-dessus du niveau de la mer. Plus de vingt vallons latéraux y débouchent. Le roi véritable de cette vallée solitaire, c'est l'Inn, qui d'abord l'a creusée par ses eaux, l'a occupée tout entière, puis s'est retiré peu à peu dans le lit qu'il occupe aujourd'hui. La population de cette vallée n'est que de 10,149 hab., qui parlent la langue romane et professent la religion réformée, sauf environ quatre cents Allemands catholiques, séjournant à Tarasp. Le climat est à peu près celui du nord de la Suisse ou de la Finlande. Le seigle n'y mûrit que dans les étés favorables; près de Schuls et de Sins, dans la basse Engadine, on trouve du froment. L'air y est généralement si sec, qu'au-dessus de Saint-Moritz on sèche en plein air la viande et le poisson, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai. Cette sécheresse de l'air rend le séjour très-favorable aux phthisiques, qui, malgré la rigueur de la température, vont y passer hiver et été. Les habitations y sont construites en prévision du climat rigoureux : les murailles, très-épaisses, sont revêtues à l'intérieur de parois de bois destinées à retenir la chaleur; les portes sont basses, les fenêtres étroites et enfoncées comme de vraies meurtrières. Par suite de l'émigration des hommes du pays, les pâturages, les prairies, en général très-productifs, sont rarement soignés par les gens de la contrée, mais affermés ordinairement à des bergers bergamasques; la fenaison est toujours faite par des moissonneurs du Tyrol et de la Valteline, qui viennent au nombre de plus de 1,000 à cette époque de l'année, et dont l'arrivée est célébrée par une fête populaire. La constitution de la vallée est démocratique. Un vieux proverbe prétend qu'après Dieu et le soleil le simple citoyen est, dans l'Engadine, le pouvoir suprême. La vallée de l'Engadine se divise en deux parties, la haute et la basse Engadine. La haute Engadine est la partie la plus belle et la plus pittoresque. Elle a 28 kilom. de longueur; 8 vallons latéraux, arrosés par des torrents qui descendent de magnifiques glaciers, viennent y aboutir. Elle renferme 11 paroisses et 3,225 hab. La basse Engadine a 44 kilom. de long. Elle est plus peuplée, plus riche et plus fertile que la haute Engadine, et compte 6,824 hab. Dans les forêts de sapins qui couvrent ses montagnes, on trouve encore des ours noirs et des ours bruns. La capitale de l'Engadine est Samaden, jolie petite bourgade, très-pittoresquement située à l'entrée de la haute Engadine et en face du glacier gigantesque de Bernina. Mais la ville qui attire le plus grand concours de visiteurs et d'étrangers est Saint-Moritz. La principale curiosité de l'Engadine est le Bernina, le plus important massif des Grisons, qui se dresse sur la frontière de la Suisse et de l'Italie, formant la ligne de partage des eaux qui vont dans le Danube par l'Inn et dans le Pô par l'Adda. Presque toutes ses cimes sont couvertes de neige; la plus élevée, qui a donné son nom au glacier tout entier, s'élève à une hauteur de 4,052 mètres, et a été gravi pour la première fois en 1850, par l'ingénieur Coaz. Malgré les difficultés de son abord, l'Engadine n'est pas séparée du reste du monde; deux belles et magnifiques routes la mettent en communication avec Coire. L'une passe par le col du Julier, l'autre par celui de l'Albula; toutes les deux abondent en beautés variées et pittoresques; dans toutes les Alpes il n'est pas d'endroit plus sauvage que la partie de ce col appelée *Vallon du Diable*. L'Engadine, longtemps ignorée, est fort à la mode aujourd'hui dans le monde des touristes; non-seulement on y va prendre les eaux minérales ou admirer les magnificences de la nature, mais surtout chercher une fraîcheur délicieuse qu'on ne trouve que là.

ENGAGÉ, ÉE (an-ga-gé) part. passé du v. Engager. Mis, laissé en gage : *Avoir sa montre* ENGAGÉE. *Avoir des effets* ENGAGÉS *au mont-de-piété*

— Retenu, embarrassé : *Avoir le pied* ENGAGÉ *dans un trou*

— Qui a pénétré, qui s'est aventuré : *Être* ENGAGÉ *dans un sentier étroit, dans un passage difficile.*

— Qui s'est mis en avant dans une affaire, qui a fait les premiers pas : *Une fois* ENGAGÉ *dans l'affaire, je ne la quitterai plus.* || Commencé; entamé; qui a reçu un commencement d'exécution : *Le combat,* ENGAGÉ *à six heures du matin, dura jusqu'à la nuit. Cette affaire a été* ENGAGÉE *maladroitement. Discussion bien* ENGAGÉE.

— Qui a des engagements, qui est lié par une promesse : *Je ne saurais aller chez vous, je suis* ENGAGÉ. *Je suis* ENGAGÉE *pour trois contredanses.* || Qui est attaché à un théâtre ou à une autre entreprise : *Au Théâtre-Italien, Mlle Patti est* ENGAGÉE *au prix fabuleux de 3,000 fr. par soirée.* (G. Chadeuil.) || Enrôlé comme soldat : *Te voilà* ENGAGÉ *pour sept ans.*

— Attiré, séduit, déterminé : ENGAGÉ *par son air loyal, je lui dis tout.*

— Archit. *Colonne engagée*, Colonne dont une partie n'existe pas, étant supposée encastrée dans le mur.

— Sport. *Cheval engagé*, Cheval inscrit par son propriétaire pour prendre part à une course : *Il y avait dix chevaux* ENGAGÉS; *six sont partis. Quand le cheval* ENGAGÉ *pour une course ne peut pas courir, le propriétaire paye, à titre d'indemnité, une somme d'argent : c'est ce qu'on appelle payer le forfait.* (E. Chapuy.)

— Mar. *Manœuvre engagée*, Cordage qu'un accident empêche de fonctionner. || *Chaîne engagée*, Chaîne passée sur le jas de l'ancre dans les évolutions du navire. || *Batterie engagée*, Batterie encombrée d'objets qui ne sont pas à leur poste réglementaire. || *Navire engagé*, Navire couché sur le flanc. || *Vergue engagée*, Vergue dont l'extrémité est arrêtée par un cordage qui l'empêche de tourner dans un brassayage.

— s. m. Soldat ou marin enrôlé volontairement.

ENGAGEABLE adj. (an-ga-ja-ble — rad. *engager*). Qu'on peut engager, aliéner, céder : *Vous prendrez un prête-nom à qui je déléguerai pour trois ans la partie* ENGAGEABLE *de mes appointements.* (Balz.)

ENGAGEANT (an-ga-jan) part. prés. du v. Engager : *Une femme* ENGAGEANT *ses bijoux pour nourrir sa famille.*

ENGAGEANT, ANTE adj. (an-ga-jan, an-te — rad. *engager*). Qui attire, qui charme; attrayant, séduisant : *Femme* ENGAGEANTE. *Manières* ENGAGEANTES. *Offre* ENGAGEANTE. *Certaines lectures* ENGAGEANTES *amusent le cœur par un enchaînement de passions élégamment exprimées.* (Fén.) *La cour ne vit jamais rien de plus* ENGAGEANT *que la princesse Anne de Gonzague.* (Boss.) *Les manières polies et* ENGAGEANTES *sont de perpétuelles lettres de recommandation pour ceux qui les ont.* (Grimm.)

L'aspect de l'opulence est toujours *engageant;*
C'est l'argent qui décide à donner de l'argent.
C. BONJOUR.

— s. f. pl. Modes. Nom donné à des manches longues et pendantes, que portaient autrefois les femmes :

Agnès en vain cherche ses *engageantes.*
VOLTAIRE.

ENGAGEMENT s. m. (an-ga-je-man — rad. *engager*). Action d'engager, de mettre en gage : ENGAGEMENT *de bijoux, de meubles. On peut faire tous les jours des* ENGAGEMENTS *au mont-de-piété, excepté le dimanche.* || Récépissé de la chose engagée : *Perdre son* ENGAGEMENT. *L'*ENGAGEMENT *relate en détail tous les objets engagés.*

— Obligation, promesse, acte par lequel on s'engage : *Contracter un* ENGAGEMENT. *Prendre un* ENGAGEMENT. *Violer ses* ENGAGEMENTS. *La flatterie, la perfidie, l'abandon de tout* ENGAGEMENT *sont le caractère de la plupart des courtisans.* (Montesq.) *L'adultère est la violation d'un* ENGAGEMENT. (Senancour.) *On se repent à loisir des* ENGAGEMENTS *faits à la hâte.* (Mme de Puizieux.) *Une femme appartient à celui qui a reçu ses* ENGAGEMENTS *beaucoup plus qu'il ne peut jamais lui-appartenir.* (Mme Guizot.) *Quand on a chassé quelqu'un pour prendre sa place, on prend l'*ENGAGEMENT *tacite de faire mieux que lui.* (Carnot.) *C'est servir la patrie que de rester fidèle à ses* ENGAGEMENTS, *à son drapeau, à son parti.* (T. Delord.)

— Enrôlement militaire : *Les* ENGAGEMENTS *volontaires sont le principe radical de l'armée.* (Royer-Collard.) || Prix, somme allouée à tout homme qui s'engage : *Toucher son* ENGAGEMENT. || Acte par lequel on s'engage pour un temps fixé dans un service quelconque. || Traité que signe un acteur, un chanteur avec un théâtre ou une autre entreprise, et par lequel il s'engage pour un temps déterminé : *Ce ténor a refusé de renouveler son* ENGAGEMENT.

— Escarmouche, petit combat isolé : *Les avant-postes des deux armées ont eu un* ENGAGEMENT. (Acad.)

— Jurispr. *Engagement d'immeubles*, Acte de cession temporaire d'un bien-fonds : *Tenir un domaine par* ENGAGEMENT. (Acad.)

— Féod. Terre engagée.

— Turf. Lettre par laquelle le propriétaire qui veut faire courir son cheval notifie son intention aux commissaires des courses : *L'*ENGAGEMENT *doit être accompagné du certificat de désignation et du montant en argent du forfait ou de l'entrée, suivant les conditions de la course. Les* ENGAGEMENTS *se font l'avant-veille de chaque journée de course.*

— Escrim. *Engagement de l'épée*, Action de toucher l'épée de son adversaire avec la sienne.

— Encycl. Admin. milit. L'*engagement* militaire est l'obligation que contracte volontairement et pour un temps donné l'homme qui désire être soldat. Ce mode de recrutement est en vigueur depuis une époque assez reculée; car il fait l'objet d'une ordonnance de François Ier, portant la date de 1533. Il est à présumer, toutefois, qu'à cette époque, ainsi qu'aux siècles suivants, l'*engagement* ne fut qu'un acte mercenaire, car presque toutes les ordonnances qui traitent de cette matière fixent la somme qui doit être remise à l'engagé. L'*Encyclopédie*, du reste, donne de ce mot la définition suivante (1785) : « Le mot *engagement* réveille à la fois l'idée du contrat que passe un homme qui s'enrôle et celle de la somme d'argent qu'il reçoit pour prix de sa liberté. »

Lorsque les régiments appartenaient aux colonels qui les commandaient, c'est-à-dire avant la Révolution, chaque corps était tenu de pourvoir lui-même au recrutement des hommes qui lui étaient nécessaires. A cet effet, chaque régiment envoyait tous les ans, pendant six mois, la moitié de ses officiers *faire des hommes*, comme on disait alors, c'est-à-dire recruter des soldats. Ces officiers étaient passibles d'amendes et même de prison, à leur retour au corps, s'ils ne ramenaient pas de recrues. De nos jours, des bureaux de recrutement sont établis dans chaque chef-lieu de département et sont seuls autorisés à recevoir les *engagements*.

La durée des *engagements* a souvent varié en France. Avant 1789, ils étaient contractés pour un an, pour deux ans, pour six ans ou pour huit ans; mais il n'était pas de moyen qu'on n'employât pour retenir sous les drapeaux, durant la meilleure partie de leur existence, les engagés qu'on avait intérêt à conserver au corps. En 1832, la durée de l'*engagement* fut définitivement fixée à sept années, chiffre qui n'a plus varié. Lors de la guerre d'Italie, en 1859, un décret autorisa, il est vrai, les *engagements* pour deux années; mais, aussitôt la paix conclue, la loi de 1832 reprit son cours, jusqu'au moment où il fut décidé par le Corps législatif, en 1868, que les *engagements* ne seraient plus désormais que des devancements d'appel. En 1870, on a accepté des *engagements* pour la durée de la guerre.

Les conditions que doit remplir un Français qui n'a pas encore servi son pays et qui veut contracter un *engagement* sont les suivantes : avoir dix-sept ans accomplis et moins de trente ans; n'avoir pas une taille inférieure à 1m,56; jouir de ses droits civils; n'être ni marié, ni veuf avec enfants; avoir un certificat de bonnes vie et mœurs et le consentement des père, mère ou tuteur, si l'on est âgé de moins de vingt ans. L'acte d'*engagement* ne peut être signé qu'en présence de deux témoins majeurs et jouissant de leurs droits civils. Le temps de service de l'engagé date du jour de la signature de l'acte d'*engagement*. Les anciens soldats peuvent s'engager jusqu'à trente-cinq ans, mais toujours dans l'arme dont ils ont déjà fait partie, à moins que leur profession ne puisse être utile au corps dans lequel ils désirent entrer. Les étrangers sont admis, par *engagement*, dans la légion étrangère, pourvu qu'ils n'aient pas moins de dix-huit ans ni plus de quarante. La durée de ces *engagements* est de quatre années. V. ENRÔLEMENTS.

— Théât. Quand un directeur admet un artiste dramatique dans sa troupe, il signe avec lui un traité par lequel sont stipulées leurs conventions réciproques. Le premier s'engage à garder le comédien dans son théâtre pendant un temps déterminé et à lui payer à des époques convenues les appointements fixés à l'avance; le second s'engage de son côté à rester attaché à ce même théâtre pendant le même temps, à y remplir telle ou telle fonction, à y tenir tel ou tel emploi, à jouer tels ou tels rôles, à satisfaire, en un mot, à toutes les conditions énumérées dans l'acte ou *engagement*. Cet acte est fait double et revêtu de la signature de l'une et l'autre partie. Vingt-quatre heures sont accordées aux regrets et à la réflexion; ce délai écoulé, toute rupture ne peut plus avoir lieu que d'un commun accord ou à la charge, par la partie récalcitrante, de payer le dédit stipulé au traité. En province, les fugues sont fréquentes; un acteur déplaît, il entend le bruit aigu de la clef forée, c'est pour lui le signal du départ; une autre fois, c'est une *ingénue*, qu'un embonpoint visiblement accidentel force à décamper; une autre fois encore, c'est une *dugazon-corset*, qui, moderne et facile Hélène, se laisse séduire et enlever par quelque Pâris de sous-préfecture. Souvent un acteur veut passer d'un théâtre à un autre qui lui offre de plus grands avantages; il est alors obligé d'acheter sa liberté d'action au prix toujours excessif porté à son contrat.

L'année théâtrale, ou ce qu'on est convenu d'appeler ainsi, commence à Pâques. C'est donc vers cette époque que se contractent ou se renouvellent les *engagements*. A Paris, les artistes traitent directement avec les directeurs. Quand l'acteur sort d'un autre théâtre parisien, comme on est à même de se rendre compte par avance de son talent et de l'effet qu'il produira sur l'auditoire, on l'engage tout d'abord et sans épreuve. Si, au contraire, il arrive de la province, ou s'il fait ses premières armes dans la carrière, on le soumet à l'épreuve des débuts, et il n'est engagé qu'en cas de réussite. En ce qui touche la Comédie-Française, les débuts doivent précéder l'*engagement*, sauf certains cas tout à fait exceptionnels où un artiste est appelé spécialement pour paraître dans une œuvre nouvelle, comme cela arriva notamment lors de la représentation des *Burgraves*, pour Mme Mélingue. Cette actrice, devenue sociétaire avec un *engagement* de vingt ans, sans avoir débuté, se trouvait, il est vrai, en contradiction complète avec l'article 67 du décret de Moscou, lequel ne choisit les sociétaires que parmi les pensionnaires dont les preuves ont été faites au moins pendant une année. Aux termes de ce même décret, tout sociétaire reçu contracte l'*engagement* de jouer pendant vingt ans; après vingt ans de services non interrompus, il peut prendre sa retraite, à moins que le surintendant ne juge à propos de le retenir. Les vingt ans datent du jour des débuts, lorsqu'ils ont été immédiatement suivis de l'admission à l'essai et ensuite dans la société. Ce n'est qu'après les débuts terminés que le comité statue par voie de scrutin sur l'admission du débutant à l'essai pendant un an. A l'expiration de cette première année, il peut être pareillement statué par le comité sur la prolongation du temps d'essai pendant deux autres années. Si, à l'expiration du temps d'essai, un acteur n'est pas admis dans la société, il cesse de faire partie des acteurs à l'essai, et ne peut être conservé au Théâtre-Français que par la seule volonté de l'administration, et en contractant avec elle, ainsi que cela a lieu dans toute direction théâtrale, un *engagement* annuel, dont les émoluments sont débattus et fixés de gré à gré entre lui et l'administration. (Ordonnance royale du 14 décembre 1816.)

Les *engagements* pour les départements n'ont guère lieu non plus, au moins pour les emplois supérieurs, que sous réserve de réussite dans les épreuves des débuts. Le public de certaines villes, exigeant, capricieux et absolu, impose ses volontés aux directeurs de théâtres et prétend accueillir ou refuser à son gré les comédiens que ce dernier a retenus. Ce n'est donc que quand ce despote a dit : « Je veux, » que l'*engagement* reçoit d'ordinaire sa sanction et qu'il y a commencement d'exécution. Il faut ajouter aussi que le directeur de province ne choisit que rarement ses artistes lui-même : il est obligé de s'en rapporter un peu au hasard et beaucoup aux agents dramatiques qui, moyennant une redevance fixée à l'amiable, procurent des emplois aux artistes inoccupés, et des sujets aux troupes désorganisées. Cette espèce de traite des comédiens rapporte d'assez beaux bénéfices à ceux qui l'exercent, et le cabinet des agents dramatiques présente, chaque année, au mois d'avril, un spectacle des plus curieux. Quand vient cette époque, les artistes dont l'*engagement* est terminé affluent à Paris, et tombent comme une nuée de sauterelles bruyantes et tapageuses dans ces bazars comiques où les talents se mettent à l'enchère et sont pris au rabais. C'est une procession bizarre qui dure tout le jour, recommence le lendemain et les jours suivants, et où l'on peut rencontrer les originaux des portraits des Ragotin et des La Rancune, si bien tracés par Scarron. La fortune, en ce lieu, s'amuse à parodier ses propres caprices. Celui-ci, valet l'année dernière à Bordeaux, va débuter dans les financiers à la Rochelle; l'ingénue du théâtre de Lille passe à l'emploi des grandes coquettes sur celui de Strasbourg; un mithridate de Carpentras tombe dans les ganaches à Landerneau, et l'elleviou de Pont-à-Mousson devient le trial ou niais chantant de Schlestadt, pendant qu'une utilité de Mont-de-Marsan s'élève à la dignité de tyran en partance pour Montevideo. A moins d'avoir assisté à ces réunions burlesques, on ne saurait s'en faire une idée : un directeur se débat avec une princesse pour 50 écus; un autre veut obliger Agamemnon à jouer Gâtecuir dans la petite pièce. Cet autre écoute un colin qui fredonne une ariette; là, c'est une basse-taille qui s'essaye à donner le *fa;* ici, une duègne reproche son inconstance à un père noble; plus loin une grande utilité inscrit sur une feuille de papier les noms des quatre cent trente-sept rôles qu'elle est prête à jouer; l'une stipule une représentation à bénéfice, l'autre un congé de six semaines; tous demandent des avances. La scène s'anime d'une foule d'incidents : on se retrouve, on s'interpelle; d'anciennes amitiés se réveillent, de vieilles rancunes aussi; ici l'on s'embrasse; là, on se dispute. Un tyran de mélodrame retrouve tout à coup sa femme, qui l'a quitté depuis cinq ans, en lui laissant ses enfants et ses dettes. La dame, qui joue les grandes princesses, abandonna le tyran à Châteaudun pour suivre la fortune d'un clairval, qui l'a cédée à un grime, qui se l'est laissé enlever par un second comique, qui s'en est arrangé avec un laruette, qui l'a remise aux mains d'un père dindon que le mari veut forcer à accepter les enfants et les dettes, tandis que celui-là prétend, au contraire, que le tyran doit reprendre sa femme, laquelle ne veut retourner avec son mari qu'à condition qu'il adoptera deux jeunes princes dont elle a augmenté sa famille pendant leur séparation... Mais nous n'en finirons pas si nous voulions rappeler dans tous ses détails imprévus le tableau extravagant qu'offre l'intérieur d'un office d'*engagement :* la variété des figures et des attitudes, le contraste du costume et du langage, la cacophonie des voix, dont les unes chantent tandis que les autres récitent ou déclament, le sang-froid de ceux qui écoutent cet imperturbable charivari, tout porte à croire qu'on est dans une de ces maisons de fous où l'on s'est imaginé de faire jouer la comédie aux insensés pour les guérir. C'est là que les adresses se donnent, que les avances se font, et que les *engagements* se signent. Le comédien engagé quitte ce lieu en triomphateur, et regarde en pitié ceux de ses camarades qui sollicitent encore ce qu'il vient d'obtenir, sans songer qu'il lui reste à subir la plus rude des épreuves, celle de plaire au public devant lequel il doit paraître.

Engagements d'un mensonge (LES) [*Los empeños de un engaño*], comédie de J. Ruiz de Alarcon, une de ses plus jolies pièces; elle est bien menée, pleine d'incidents, d'aventures, d'imbroglios. Alarcon a montré dans cette comédie que, s'il savait mieux peindre un caractère que Lope, il ne s'entendait pas moins bien que lui à nouer et à dénouer lestement les fils brouillés d'une intrigue, en même temps que, comme style, avec autant de pureté, il donnait au vers plus de relief et d'énergie.

Les *Engagements d'un mensonge* sont comme un édifice échafaudé sur une pointe d'aiguille. Tout repose sur le mensonge d'un valet qui, pour ne pas compromettre la maîtresse d'un jeune seigneur — car il y a un frère terrible — jure que les assiduités de son maître s'adressent à une voisine. La voisine, qui est fort jolie, ne s'imagine pas que c'est une feinte et devient amoureuse du jeune homme, ainsi placé entre deux feux. Les choses s'enchevêtrent de telle sorte que bientôt le galant se voit placé dans l'alternative de deux mariages ou de deux duels à mort, car la voisine a un frère non moins terrible que l'autre. S'il n'épouse Leonor, Sanche le tue; s'il ne donne sa main à Theodora, Juan l'assomme. Bref, lorsqu'après trois actes de péripéties, de duels, de sauts par les fenêtres et de côtes brisées, il se marie enfin avec celle qu'il aime, l'ingénieux valet, cause première de toutes ces aventures, se frotte les mains avec la conscience d'un homme qui a conduit prudemment une affaire très-difficile.

Les *Engagements d'un mensonge* n'ont pas été traduits en français.

ENGAGER v. a. ou tr. (an-ga-jé — du préf. *en*, et de *gage*. Prend un *e* après le *g* devant un *a* ou un *o* : *Nous engageons, il engagea*). Mettre en gage : ENGAGER *ses bijoux*. ENGAGER *ses meubles*.

— Lier par une promesse : ENGAGER *son honneur, sa parole, sa foi. Les jeunes gens* ENGAGENT *leur cœur facilement*. (Acad.)

O justice, ô bonté suprême !
Que de raisons, que douceur extrême
D'*engager* à ce Dieu son amour et sa foi !
RACINE.

‖ Obliger, lier par une obligation : *Les ventes et achats à prime* ENGAGENT *le vendeur sans* ENGAGER *l'acheteur*. (Proudh.) *Certaines gens paraissent croire qu'un bienfait* ENGAGE *le bienfaiteur plus que l'obligé*. (Latena.)

— Attacher à sa personne, à son service : ENGAGER *un domestique*. ENGAGER *une femme de chambre, une dame de compagnie*. ENGAGER *un employé*. ‖ Enrôler : *Le gouvernement* N'ENGAGE *pas les jeunes gens de moins de seize ans*. ‖ S'assurer, par un engagement signé, le concours de : ENGAGER *un ténor, un clown, une danseuse*.

— Déterminer, décider, pousser, porter : *Son air honnête et loyal* M'A ENGAGÉ *à m'occuper de lui*. ‖ Encourager, exhorter, exciter : *Il* M'ENGAGEAIT *à continuer dans cette voie*. ‖ Donner l'idée, l'envie, le désir de : *La chaleur nous* ENGAGE *au repos. Le beau temps nous* ENGAGE *à partir pour la campagne*. ‖ Inviter : *Je* L'AI ENGAGÉ *pour samedi à dîner*. ENGAGEZ-*la pour la prochaine contredanse*.

— Faire entrer, lancer, aventurer : ENGAGER *quelqu'un dans une entreprise désastreuse*. ‖ Conduire, amener : *Cette digression* L'ENGAGEA *dans des détails infinis*.

— Embarrasser, empêtrer : ENGAGER *un bateau dans le sable*. (Acad.)

— Entamer, commencer : ENGAGER *le combat*. ENGAGER *une discussion*. ENGAGER *une querelle*.

— Escrime. *Engager le fer*, Toucher l'épée de son adversaire avec la sienne. ‖ Saisir avec le fort de son épée le faible de celle de son adversaire, afin qu'il ne puisse détourner le fer.

— Mar. *Engager un cordage*, En introduire l'extrémité entre deux objets qui le serrent et l'empêchent de céder.

— v. n. ou intr. Mar. En parlant d'un navire, Se coucher sur le flanc, sous l'effort du vent ou des lames : *Un faux coup de barre fait venir en travers le navire, qui* ENGAGE *aussitôt*. (Dumont-d'Urville.)

S'engager v. pr. Prendre un engagement, contracter une obligation, faire une promesse : *Je ne* M'ENGAGE *pas à rester spectateur. La vérité vaut bien qu'on* S'ENGAGE *un peu pour elle*. (Villem.)

— S'enrôler, contracter un engagement pour un service quelconque : *Un jeune homme ne peut* S'ENGAGER *avant seize ans. Les matelots* S'ENGAGENT *au mois, au voyage*. (Acad.)

— Entrer, pénétrer, s'enfoncer : S'ENGAGER *dans une forêt sombre et profonde, dans un corridor obscur*. ‖ Se lancer, entrer dans : S'ENGAGER *dans une affaire difficile*. S'ENGAGER *dans une longue discussion*. S'ENGAGER *dans de grands périls. Les hommes sont dignes de compassion quand ils* S'ENGAGENT *dans des disputes qui ne se bornent pas aux opinions, mais qui vont aux personnes*. (Rancé.)

— Commencer, être entamé : *Le combat ne tarda pas à* S'ENGAGER. *La discussion* S'ENGAGEA *bientôt et s'échauffa rapidement*.

— *S'engager dans les ordres*, Faire des vœux ecclésiastiques.

— Poétiq. *S'engager sous les lois de l'hymen*, Se marier :

. . . . A peine au fils d'Égée
Sous les lois de l'hymen je m'étais engagée.
RACINE.

— Jeux. Proposer de jouer telle ou telle somme contre un ou plusieurs autres joueurs.

— Mar. *S'engager sous voile*. Se dit d'un bâtiment lorsqu'il est pris tout à coup en travers par un coup de vent violent, qui le couche sur le flanc.

— Pathol. Se dit d'un organe qui commence à ressentir quelques atteintes d'une affection quelconque : *Le poumon droit* S'ENGAGE *de plus en plus*.

— **Syn. Engager, obliger.** *Engager* a moins de force que le second verbe, il exprime un devoir moins strict, moins précis, quelquefois même une simple convenance. *Obliger* marque ordinairement un devoir moral, quelquefois une nécessité imposée par les circonstances.

— **Engager, convier, induire,** etc. V. CONVIER.

— **Engager (s'), donner parole, promettre.** On *s'engage* par écrit, par serment, par convention expresse, et par là on donne naissance à un droit rigoureux. *Donner parole*, c'est contracter un engagement d'honneur, c'est donner un droit fondé sur la seule loyauté. *Promettre* a moins de force; celui qui promet fait naître des espérances et non un droit formel; cependant la *promesse* peut devenir quelquefois l'équivalent d'une parole donnée, quand on en fortifie la valeur par quelque expression accessoire, comme lorsqu'on dit : *Je vous promets formellement, solennellement*.

— **Antonymes.** Dégager. — Déconseiller, dépersuader, détourner, dissuader.

ENGAGISTE s. m. (an-ga-ji-ste — rad. *engager*). Celui qui a la possession d'un domaine par engagement : *Il n'est pas propriétaire, il n'est qu'*ENGAGISTE. (Acad.)

— Entrepreneur qui engage des ouvriers.

— **Encycl.** On appelle particulièrement *engagiste* le détenteur d'un bien ayant autrefois fait partie du domaine de la couronne, et dont la jouissance a été concédée moyennant un prix et sous la condition expresse et perpétuelle de la faculté de rachat. La convention par laquelle le roi concédait cette jouissance était appelée *engagement* : de là l'expression de *domaine engagé* pour désigner cette sorte de biens.

Nous n'avons pas à refaire l'histoire du domaine. Disons seulement que l'édit de 1566 distingue les grands et les petits domaines. Les grands domaines consistaient dans les terres seigneuriales, ayant haute, moyenne et basse justice, comme les duchés, les principautés et les marquisats, et avec leurs mouvances et redevances. Les petits domaines consistaient en objets séparés des grandes terres et seigneuries, en portions de domaine mêlées avec les biens des particuliers, en justice et seigneurie de paroisses sans domaine, en moulins, fours, pressoirs, halles, maisons, terres vaines et vagues, landes, bruyères, pâtis, marais, étangs, etc. Ces petits domaines pouvaient, en général, être aliénés à titre d'inféodation et de propriété incommutable. Malheureusement, les troubles qui agitèrent toute la fin du XVI^e siècle et ensuite la mort prématurée de Henri IV empêchèrent de donner suite à cette ordonnance; mais elle n'en a pas moins fixé le principe d'inaliénabilité du domaine royal, qui, depuis, fut une maxime fondamentale de la monarchie que les rois de France, à leur sacre, juraient de maintenir.

Sous Louis XIV, on voulut encore reunir au domaine les biens qui en avaient été séparés. En 1666, des arrêts du conseil, que Colbert fit rendre, ordonnaient que les possesseurs et *engagistes* de propriétés dépendant du domaine représentassent les titres en vertu desquels ils les détenaient, ainsi que les quittances des sommes qu'ils avaient payées pour être mis en jouissance, afin qu'il fût, sur le vu de ces pièces, pourvu à leur remboursement. L'année suivante, en 1667, un édit plus sévère fut rendu, mais il resta sans exécution, comme tous ceux qui l'avaient précédé. Les seules dispositions législatives publiées à cette époque qui eurent leur effet furent principalement celles qui avaient pour objet de défendre aux *engagistes* de disposer d'aucune futaie. Sous Louis XV, la chute du système de Law amena une si grande pénurie dans les finances, qu'il ne pouvait être question d'un retour au domaine royal des biens aliénés, puisque la première condition de ce retour était un remboursement qu'on était hors d'état d'effectuer. Afin d'éluder cette difficulté, on prit un moyen détourné, celui d'engager les biens du domaine à de nouveaux concessionnaires, qui rembourseraient les sommes dues aux anciens et feraient, en outre, une certaine rente à l'État; mais cette tentative fut sans résultat. Le nombre des domaines engagés fut peu considérable. Enfin, sous Louis XVI, un arrêt du conseil d'État chargea les administrateurs généraux des domaines de traiter avec les *engagistes* et d'exiger d'eux une redevance proportionnée à la valeur des biens engagés, garantissant les *engagistes* de tout trouble ou recherche à cette condition, mais seulement pendant la durée du règne du roi, et les obligeant de remettre une expédition du titre en vertu duquel ils jouissaient.

Tel était, en 1789, l'état de la législation sur les domaines engagés. Le principe fondamental en cette matière était que le domaine de la couronne était inaliénable et imprescriptible. Quant aux aliénations de ce domaine faites depuis l'édit de 1566, elles n'avaient eu lieu que sous réserve de rachat et ne constituaient qu'un engagement ou un titre précaire toujours révocable, en remboursant les détenteurs du capital, des frais et loyaux coûts; cependant les petits domaines pouvaient être aliénés à titre de propriété incommutable; les aliénations du domaine par la voie de l'échange étaient également irrévocables, lorsque les formalités prescrites par la loi avaient été observées. Ce sont ces principes qui furent le point de départ de la législation nouvelle, que nous allons examiner. Le premier soin de la Constituante, à cet égard, fut d'abord de révoquer les aliénations ou engagements des domaines de l'État faits à titre gratuit et d'annuler les aliénations particulières, soit comme faites sous un faux exposé, soit sous d'autres prétextes. Puis survint la loi du 22 novembre-1^er décembre 1790, qui, en décrétant que le domaine de l'État pouvait être aliéné en vertu d'un acte de la puissance législative, disposa : 1° que les *engagistes* dont les contrats étaient postérieurs à 1566 seraient soumis au rachat perpétuel; 2° que les *engagistes* porteurs de contrats antérieurs n'y seraient soumis qu'autant que leurs titres en contiendraient la clause expresse; 3° que les ventes et aliénations postérieures à 1566 seraient réputées simples engagements et sujettes au rachat, bien que le contrat renfermât stipulation contraire. Cette loi, qui prescrivait, en outre, à tous détenteurs de domaines nationaux de remettre au comité des domaines des copies de leurs titres, mais établissait en même temps qu'à l'avenir et à partir de sa date ils pourraient prescrire par quarante années de possession paisible, avait le tort de laisser les possesseurs de domaines engagés dans un état d'incertitude qui était funeste à leur propriété. C'est afin d'y remédier et de mettre ces possesseurs à l'abri des actes de violence qu'on exerçait quelquefois contre eux, que fut rendue la loi du 27 mars 1791, qui déclara qu'aucun possesseur des biens ci-devant domaniaux, à quelque titre que ce fût, ne devait être troublé dans sa jouissance ni directement ni indirectement, avant qu'il eût été statué sur la validité de son titre, dans la forme prescrite par la loi de 1790. Après cette loi fut publiée celle des 3-4 septembre 1792, qui eut pour objet de faire cesser l'état d'incertitude où se trouvaient les détenteurs de domaines engagés par suite de la loi de 1790. Elle déclarait que toutes les aliénations des domaines nationaux, déclarées révocables par la loi de 1790, étaient révoquées. Elle fut suivie de la loi du 10 frimaire an II (30 novembre 1793), qui proclame la révocation immédiate de toutes les aliénations autres que celles faites purement et simplement avant le 1^er février 1566. Elle établit la juridiction arbitrale pour décider les contestations, et admet les *engagistes* dépossédés à faire liquider leur créance. En dépouillant les *engagistes* sans leur avoir préalablement rendu les deniers qu'ils avaient fournis, cette loi commettait une criante injustice, et elle souleva de nombreuses réclamations. Aussi son effet fut-il suspendu par plusieurs décrets; mais cette suspension était également nuisible au Trésor public, qu'elle privait de ses légitimes ressources, et à l'intérêt privé, qu'elle retenait dans un état fâcheux d'incertitude. Ce fut pour remédier à cet état de choses qu'on rendit la loi du 14 ventôse an VII, qui fut une sorte de transaction entre les *engagistes* et le gouvernement, et qui est encore la loi fondamentale en matière de domaines engagés. Cette loi établit d'abord quelles sont les aliénations du domaine de l'État qui sont confirmées ou révoquées. Sont confirmées les aliénations des domaines de l'État consommées dans l'ancien territoire de la France avant la publication de l'édit de février 1566, sans clause de retour ni réserve de rachat. Quant aux pays réunis postérieurement à la publication de l'édit de février 1566, les aliénations de domaines faites avant les époques respectives des réunions doivent être réglées suivant les lois alors en usage dans les pays réunis ou suivant les traités de paix ou de réunions (art. 1 et 2). Sont, au contraire, révoquées toutes les aliénations du domaine de l'État contenant clause de retour ou réserve de rachat, faites à quelque titre que ce soit, à quelque époque qu'elles puissent remonter et en quelque lieu de la République que les biens soient situés. Sont pareillement révoquées, sauf certaines exceptions, toutes autres aliénations, même celles qui ne contiennent aucune clause de retour ou de rachat, faites et consommées dans l'ancien territoire de la France postérieurement à l'édit de février 1566, et dans les pays réunis postérieurement aux époques respectives de leur réunion, sans autorisation des assemblées nationales (art. 3, 4, 5). Quant aux concessionnaires dont les engagements sont révoqués, ils peuvent devenir propriétaires incommutables des domaines qui leur ont été engagés, en payant le quart de la valeur aliénatoire de ces biens, ou les restituer à l'État, moyennant remboursement de leurs finances d'engagements (art. 14). Cette loi était aussi favorable à l'État qu'aux *engagistes*. Cependant ses auteurs, ayant pensé que l'intérêt de l'État commandait une exception à la faculté de devenir propriétaire incommutable en payant le quart de la valeur des biens concédés, avaient statué (art. 5) que cette faculté ne s'appliquait pas aux concessions soit de forêts au-dessus de 150 hectares, soit de terrains enclavés dans les forêts nationales ou à 715 mètres d'icelles. Ces concessions devaient être réglées par une loi postérieure, rendue le 11 pluviôse an XII. Cette loi confirma la révocation des aliénations de forêts au-dessus de 150 hectares et admit les concessionnaires dépossédés à faire liquider leurs droits et indemnités. Quant aux *engagistes* de terrains enclavés dans les forêts nationales ou en étant distants de moins de 715 mètres, elle leur permettait d'en devenir propriétaires incommutables en payant le quart de la valeur de ces terrains, solution évidemment injuste et attentatoire au droit de propriété. Aussi, rejetée par le Tribunat, adoptée par le Corps législatif à une très-faible majorité, elle ne fut pas mise à exécution; seulement les *engagistes*, en vertu de l'article 8 de cette loi, conservèrent la jouissance de leurs biens, en versant au Trésor le quart du produit de leurs coupes. Malgré toutes ces lois, la législation relative aux domaines engagés n'était pas encore complète. La loi de ventôse ne garantissait pas entièrement la position des *engagistes*. Exposés sans cesse aux recherches de l'administration, ils pouvaient être obligés, à chaque instant, de représenter leurs titres de propriété, de prouver qu'ils étaient dans l'un des cas d'exception prévus par la loi, ou que désormais leurs droits étaient devenus incommutables par l'accomplissement de toutes les conditions qu'elle avait imposées. Il fallait faire cesser ces causes d'inquiétudes et d'alarmes et rendre la confiance et la sécurité aux propriétaires. Ce fut l'œuvre de la loi du 12 mars 1820, qui, assignant un terme aux recherches de l'administration, déclara qu'après trente années, à partir de la loi du 14 ventôse an VII (cette loi n'ayant été promulguée que le 14 mars, les trente années n'ont été révolues que le 15 mars 1829), tous les possesseurs actuels de domaines, à quelque titre que ce soit, ou leurs représentants, seraient libérés par le seul effet de cette loi, sans être obligés de fournir, sous quelque prétexte que ce soit, aucune justification. La loi du 12 mars 1820 est la dernière de celles auxquelles ont donné lieu les domaines engagés : en fixant définitivement la position des *engagistes*, elle a complété la législation en cette matière.

ENGAINANT (an-ghè-nan) part. prés. du v. Engainer : *Des feuilles* ENGAINANT *la tige*.

ENGAINANT, ANTE adj. (an-ghè-nan, an-te — rad. *engainer*). Qui enveloppe comme dans une gaîne.

— Moll. Se dit des coquilles qui sont coniques et sans spire proprement dite, telles que les patelles.

— Bot. Se dit des organes qui forment comme une gaîne autour d'un autre organe : *Feuilles* ENGAINANTES.

ENGAINÉ, ÉE (an-ghè-né) part. passé du v. Engainer. Serré dans sa gaîne : *Couteau, poignard* ENGAINÉ. *Épée* ENGAINÉE.

— Sculpt. Se dit d'une statue dont les membres inférieurs sont remplacés par une sorte de gaîne dans laquelle ils semblent contenus : *Les termes sont généralement des statues* ENGAINÉES.

— Ornith. Se dit des oiseaux dont le bec est garni d'une sorte de gaîne.

— s. m. pl. Famille d'échassiers à bec engainé.

— Bot. Se dit des organes enfermés dans d'autres comme dans une gaîne : *Tige* ENGAINÉE. *Les bananiers sont des espèces de glaïeuls doux; les fruits, les tiges et les feuilles* ENGAINÉES *donnèrent à l'homme ses premiers aliments, des parasols et des ceintures*. (B. de St-P.)

ENGAINER v. a. ou tr. (an-ghè-né — du préf. *en*, et de *gaîne*). Mettre dans sa gaîne : ENGAINER *un couteau, un poignard, une épée*.

— Envelopper comme dans une gaîne : *Les feuilles du blé* ENGAINENT *la tige*.

S'engainer v. pr. Être engainé : *Des feuilles qui* S'ENGAINENT *l'une dans l'autre*.

— **Antonymes.** Dégainer.

ENGALLAGE s. m. (an-gal-la-je — rad. *engaller*). Techn. Action d'engaller une étoffe.

ENGALLER v. a. ou tr. (an-gal-lé — du préf. *en*, et de *galle*). Techn. Plonger dans une infusion de noix de galle : ENGALLER *des étoffes*.

ENGALYCZEW (Parthenius, prince), médecin russe, mort vers 1830. Il fit ses études à l'université de Moscou et se consacra tout entier à la pratique et surtout à la vulgarisation de l'art médical. Il a publié une foule d'ouvrages, soit originaux, soit traduits des langues étrangères, mais ayant tous pour objet de répandre parmi le peuple la connaissance de l'hygiène et des préceptes de la médecine. Ses guides, ses manuels, ses dictionnaires médicaux ont pendant longtemps

servi d'oracles dans la plupart des familles russes. Nous citerons, entre autres : *Dictionnaire d'éducation physique et morale*, le *Médecin domestique*, le *Conseiller médical populaire*, *Des moyens de prolonger la vie humaine*, le *Médecin campagnard*, etc.

ENGAMER v. a. ou tr. (an-ga-mé). Instruire, enseigner. ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Avaler l'hameçon : *L'anguille* ENGAME *très-souvent.*

ENGANE s. f. (an-ga-ne). Comm. Espèce de soude.

ENGANO, île de l'Océanie (Malaisie), dans l'archipel de la Sonde, près de la côte S.-O. de l'île de Sumatra, par 5° de lat. S. et 100° de longit. E. Elle a 40 kilom. de circonférence et est environnée de bancs de corail. Peu de vaisseaux y abordent, car ses côtes n'offrent aucun abri aux bâtiments; cependant le terrain d'Engano a beaucoup d'analogie avec celui de Sumatra et donne à peu près les mêmes productions. Les habitants, d'origine malaise, encore tout à fait barbares, parlent une langue particulière et sont entièrement nus, à l'exception de la ceinture, qu'ils environnent de feuilles de palmier. Leur nourriture consiste en cocos, sagou et poisson cru; ils boivent de l'eau et du vin de palmier; leurs habitations, groupées pêle-mêle, ressemblent à des ruches élevées sur des piliers; leurs armes sont la lance et le couteau de Java. Les Hollandais et les Anglais ont vainement, jusqu'à ce jour, tenté de s'établir sur cette île.

ENGANTÉ, ÉE (an-gan-té) part. passé du v. Enganter. Mar. Approché de très-près : *Notre vaisseau fut* ENGANTÉ.

— Fam. Entiché, épris : *Il est* ENGANTÉ *de cette femme.* ‖ Doté, pourvu en mauvaise part : *Il comparut devant un pope qui les bénit, et il se trouva* ENGANTÉ *de la fille en question en qualité de femme.* (F. Soulié.)

ENGANTER v. a. ou tr. (an-gan-té — du préf. *en*, et de *gant*, sans doute parce que le gant serre de très-près la peau). Mar. Approcher de très-près un vaisseau que l'on poursuit : ENGANTER *une frégate ennemie.* ‖ *Enganter un cordage*, Le saisir prestement quand il est lancé d'une certaine distance. ‖ On dit aussi AGANTER. Ce dernier mot est usité en Provence dans le sens général de saisir.

— Fam. Enjôler, séduire; gagner complètement : *Pendant longtemps la demoiselle de comptoir avait espéré l'*ENGANTER. (Balz.)

S'enganter v. pr. Mar. S'approcher de très-près, en parlant de deux vaisseaux dont l'un est poursuivi par l'autre.

ENGANYMÉDER v. a. ou tr. (an-ga-ni-mé-dé — du préf. *en*, et de *Ganymède*). Abuser honteusement de :

> J'en connais d'assez peu sages
> Pour *enganyméder* leurs pages.
> SARRAZIN.

‖ Mot obscène.

ENGARAIRE adj. (an-ga-rè-re — du lat. *angariare*, soumettre à une corvée). Féod. Qui est sujet à la corvée.

ENGARDE s. f. (an-gar-de — de *en*, et de *garde*). Vitic. Sarment taillé très-long, dans le but de faire produire beaucoup de fruit aux bourgeons qui en sortiront : *Un propriétaire ne doit laisser faire des* ENGARDES *que sur les ceps les plus vigoureux.* (Bosc.)

ENGARRE s. f. (an-ga-re). Pêche. Long filet de pêche plombé, que l'on fait traîner par des bateaux.

ENGARROTTÉ, ÉE adj. (an-ga-ro-té — du préf. *en*, et de *garrot*). Art vétér. Blessé au garrot : *Jument* ENGARROTTÉE.

ENGASTRILOGUE adj. (an-ga-stri-lo-ghe — du préf. *en*, et du gr. *gastêr*, ventre, *logos*, parole). Syn. de VENTRILOQUE.

ENGASTRIMYSME s. m. (an-ga-stri-mi-sme — du préf. *en*, et du gr. *gastêr*, ventre, *muthos*, parole). Faculté du ventriloque. V. VENTRILOQUIE.

ENGASTRIMYTHE s. m. (an-ga-stri-mi-te — du préf. *en*, et du gr. *gastêr*, ventre, *muthos*, parole). Syn. de VENTRILOQUE.

ENGAU (Jean-Rodolphe), jurisconsulte allemand, né à Erfurt en 1708, mort en 1755. Dès l'âge de douze ans, il fut employé par le célèbre Jean-Matthieu Gessner à rédiger le catalogue de la bibliothèque du collège, à Weimar. Après avoir étudié la philosophie et la jurisprudence à Iéna, où il passa son doctorat en 1734, il devint, quatre ans plus tard, professeur à l'université de cette ville, et il en fut nommé recteur à deux reprises différentes, en 1745 et en 1751. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Étude sur les prescriptions en matière pénale* (Iéna, 1733, in-8°); *Éléments du droit civil allemand* (Iéna, 1736); *Éléments du droit criminel* (Iéna, 1738); *Éléments du droit canonique* (Iéna, 1739); *Traité du droit des princes protestants sur les pasteurs* (1787, in-8°), etc. Tous ces ouvrages ont eu de nombreuses éditions et sont estimés en Allemagne.

ENGAVÉ, ÉE (an-ga-vé) part. passé du v. Engaver : *Pigeon* ENGAVÉ.

ENGAVER v. a. ou tr. (an-ga-vé — du préf. *en*, et de *gave*). Ornith. Se dit de certains oiseaux qui nourrissent leurs petits en faisant passer dans leur bec les aliments qu'ils ont déjà humectés et amollis dans le leur : *Le pigeon* ENGAVE *ses petits.*

— Écon. rur. Engraisser la volaille en lui introduisant de force des aliments dans le bec : ENGAVER *des oies.*

S'engaver v. pr. Être engavé : *Le petit pigeon* S'ENGAVE.

— Fam. Se bourrer, se gorger de nourriture.

ENGAZONNÉ, ÉE (an-ga-zo-né) part. passé du v. Engazonner : *Pelouse* ENGAZONNÉE.

ENGAZONNEMENT s. m. (an-ga-zo-ne-man — rad. *engazonner*). Action d'engazonner; état d'un terrain engazonné : *Les prairies naturelles ont perdu l'*ENGAZONNEMENT *naturel et la permanence, pour acquérir les propriétés des prairies artificielles.* (Morogues.)

ENGAZONNER v. a. ou tr. (an-ga-zo-né — du préf. *en*, et de *gazon*). Semer, garnir de gazon : ENGAZONNER *une pelouse, un tertre.*

S'engazonner v. pr. Être engazonné : *Les talus doivent* S'ENGAZONNER. ‖ Se couvrir naturellement de gazon : *Les prairies étaient une surface de terrain assez fertile, assez humide pour pouvoir* S'ENGAZONNER *naturellement de plantes, pour la plupart de la famille des graminées.* (Morogues.)

ENGEANCE s. f. (an-jan-se — du vieux français *enger*, croître, produire, embarrasser, d'où *engeance* avec le sens de race et d'embarras. Quant à l'origine du vieux français *enger*, c'est une question très-obscure. Diez le tire du latin *enecare*, mettre à mort, détruire, mot formé de *e* préposition et de *necare*, tuer. Littéralement, la dérivation proposée par Diez est exacte, *enecare* donnant *enger*, en portugais *engar*, presser vivement et en ennemi, embarrasser, comme *vindicare*, venger. Mais le sens présente beaucoup de difficulté : *enger*, en effet, a deux sens : 1° embarrasser; 2° croître, végéter, produire. De ces deux sens, le premier peut certainement convenir à *enecare*, mais il est assez difficile d'en faire provenir le second, même quand on admettrait que *enger* signifie toujours produire des choses nuisibles, ce qui n'est pas dans les vieux auteurs. Peut-être serait-ce chose plus facile de retourner les significations et de dire : *enger* signifie primitivement produire, puis figurément embarrasser par cette production même. Mais d'où tirer *enger* en ce sens? Ménage le rapporte au latin *ingignere*, engendrer, et il a peut-être raison, bien que, suivant Littré, *ingignere*, convenant parfaitement pour le sens, ne convienne aucunement pour la forme. Il y avait aussi, en vieux français, un substantif *enge*, que nous trouvons dans les anciens auteurs :

> Amis, se tu sçavoies
> Que c'est grandchose de loenge,
> Et com prisie en est li *enge*,
> Plus chier l'auroies à avoir.
> (FROISSARD, *Buisson de jonesse*).

« Et de fait, tant que l'*enge* des cordonniers soit faillie, jamais ils n'auront faute de telles reliques. » (Calvin.) *Enge* signifie ici race, et il est encore usité avec ce sens en Normandie : « Des pigeons de la grande ou petite *enge*, » pour de la grande ou petite espèce. Enfin, il y a encore un vieux verbe *ongier*, qui, vu le changement non rare de *on* en *en* ou *an*, et réciproquement, peut représenter *enger*. Les vieux auteurs emploient souvent *ongier* pour dire : avoir des rapports avec une femme, ce qui nous confirme dans l'idée de rattacher, avec Ménage, *enger* et *engeance* au latin *ingigno*). Race d'animaux, et surtout de quelques espèces volatiles : *Ces canes sont d'une belle* ENGEANCE. *Des poules d'une grande* ENGEANCE. (Acad.)

— Par ext. et en mauvaise part, Personne ou catégorie de personnes : *Vilaine, maudite* ENGEANCE! *Les races sémitiques sont, au dire de M. Renan, professeur d'histoire religieuse, des* ENGEANCES *orgueilleuses, sanguinaires et vindicatives.* (Toussenel.)

> Que les laquais dorés sont une vile *engeance*!
> ÉTIENNE.

> . . . . Procréez des enfants
> Qui puissent hériter de vous en droite ligne :
> De tous collatéraux l'*engeance* est trop maligne.
> REGNARD.

> . . . Je hais les pleurards, les rêveurs à nacelles,
> Cette *engeance* sans nom, qui ne peut faire un pas
> Sans s'inonder de vers, de fleurs et d'agendas.
> A. DE MUSSET.

> Babillard, censeur et pédant
> Sont en plus grand nombre qu'on pense :
> Chacun des trois fait un peuple fort grand.
> Le Créateur en a béni l'*engeance*.
> LA FONTAINE.

ENGEANCÉ, ÉE (an-jan-sé) part. passé du v. Engeancer. Embarrassé, chargé, importuné : *Je ne veux pas qu'il soit dit qu'aucune fille de la connaissance de Lisette soit* ENGEANCÉE *d'un robin.* (Dancourt.)

ENGEANCER v. a. ou tr. (an-jan-sé — rad. *engeance*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Nous engeançons; il engeança*). Fam. Embarrasser, charger, importuner : *Qui vous a* ENGEANCÉ *de cet homme-là?*

S'engeancer v. pr. S'embarrasser : *Ne vous* ENGEANCEZ *donc pas d'un enfant pour faire vos courses.*

ENGEIGNER v. a. ou tr. (an-jè-gné; *gn* mll. — lat. *ingeniare*; de *ingenium*, esprit). Tromper, duper, abuser :

> Tel, comme dit Merlin, cuide *engeigner* autrui,
> Qui souvent s'*engeigne* soi-même.
> J'ai regret que ce mot soit trop vieux aujourd'hui :
> Il m'a toujours semblé d'une énergie extrême.
> LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

S'engeigner v. pr. S'abuser; se duper, se tromper soi-même.

ENGEL s. m. (an-jèl). Métrol. Unité de poids usitée en Hollande, et valant 1gr,537.

ENGEL (Jean), astronome allemand, né à Aich (Bavière), mort en 1502. C'était un homme d'un savoir rare à cette époque. Il professa l'astronomie dans la capitale de l'Autriche, et composa plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Astrolabium planum in tabulis ascendens* (Augsbourg, 1488, in-4°); *Ephemerides motuum cœlestium ab anno* 1494 *ad* 1500 (Vienne, 1494, in-4°). On lui doit une traduction du traité *De magnis conjunctionibus* d'Albumasar (Augsbourg, 1489, in-4°).

ENGEL (André), en latin **Angelus**, historien allemand, né à Strausberg (marche de Brandebourg) en 1561, mort de la peste dans la même ville en 1598. Avide de s'instruire, il fit de longs voyages, dans lesquels il épuisa son petit patrimoine, devint recteur à Strausberg (1585), co-recteur à Neu-Brandebourg, et finit par abandonner l'enseignement pour devenir pasteur dans sa ville natale; il put alors se livrer à son goût pour les études historiques. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons les suivants : *Compendium rerum Marchicarum* (Wittemberg, 1593, in-4°); *Annales marchiæ Brandenburgicæ* (Francfort-sur-l'Oder, 1593, in-fol.).

ENGEL (Arnold), poëte et théologien belge, né à Maestricht en 1620, mort à Prague en 1676. Il entra dans la société de Jésus, devint professeur de rhétorique, puis se consacra à l'œuvre des missions. Il a laissé : *Indago monocerotis a natura humana deitatis sagacissima venatrice, per quinque sensuum desideria amanter adornatæ* (Prague, 1658, in-4°); *Virtutis et honoris Ædes in heroibus* (Prague, 1671), ouvrages écrits en vers latins; deux panégyriques et une oraison funèbre de l'empereur Ferdinand VII.

ENGEL (Samuel), géographe et économiste suisse, né à Berne en 1702, mort dans la même ville en 1784. Après un voyage en Allemagne et en Italie, il devint bibliothécaire à Berne, fut appelé au grand conseil (1745), nommé bailli d'Aarberg, puis de Tscherlitz (1748, 1760), étudia et résolut des questions d'utilité générale, coopéra à la fondation de greniers d'abondance et d'un hôpital, s'occupa très-activement de propager la culture des pommes de terre, et, menant de front la science et les affaires, écrivit en même temps des livres consciencieux, dont les principaux sont : *Bibliotheca selectissima* (Berne, 1743, in-8°), ouvrage estimé; *Traité de la rouille du blé* (Zurich, 1758, in-8°); *Mémoires et observations géographiques et critiques sur la situation des pays du nord de l'Asie et de l'Amérique* (Lausanne, 1765, in-4°), où il traite la question d'un passage par le Nord, qu'il croit possible de trouver en se fondant sur cette hypothèse fausse : que l'eau de mer ne peut geler; *Quand et comment l'Amérique a été peuplée* (Amsterdam, 1767, in-4°), livre dans lequel il soulève beaucoup de questions relatives à l'éclaircissement de la Bible, notamment au déluge; *Mémoire sur la navigation dans la mer du Nord depuis le* 63° *de latitude vers le pôle et depuis le* 10° *au* 100° *de longitude* (Berne, 1779, 1 vol. in-4°); *Remarques sur la partie de la relation du voyage du capitaine Cook qui concerne le détroit entre l'Asie et l'Amérique* (Berne, 1781, in-4°). Dans ces deux derniers écrits, Engel revient sur la possibilité de naviguer dans l'océan boréal.

ENGEL (Jean-Jacques), philosophe, critique et romancier allemand, né à Parchim (Mecklembourg) en 1741, mort dans la même ville en 1802. Destiné à la carrière ecclésiastique, il étudia d'abord la théologie, qu'il abandonna bientôt pour la philosophie et les sciences, se fit recevoir docteur à Leipzig en 1769, commença à se faire connaître à cette époque par un petit drame, le *Fils reconnaissant*, et obtint, en 1775, une chaire de morale et de belles-lettres au Gymnase de Berlin. Par la suite, Engel fut chargé d'enseigner la littérature aux fils du prince royal. Après l'avénement de Frédéric-Guillaume II, Engel, qui venait d'être élu membre de l'Académie des sciences, devint, en 1787, directeur, avec Ramler, du théâtre de Berlin. Mais il dut quitter cet emploi en 1793, son caractère irritable et son insouciance le rendant peu propre à le remplir. Il se retira alors à Schwerin, où il resta jusqu'en 1798. A cette époque, il revint à Berlin, reçut de son ancien élève, qui venait de monter sur le trône sous le nom de Frédéric-Guillaume III, une pension destinée à lui faire des loisirs; mais il en profita peu de temps, et mourut d'un excès d'embonpoint. C'était un penseur profond et plein de sagacité, un critique judicieux, un écrivain au style élégant et pur; mais il avait peu d'imagination, estimait médiocrement la poésie, travaillait avec beaucoup de difficulté et se lassait bientôt d'un ouvrage commencé. Si son caractère était difficile, il rachetait ses défauts par sa générosité, par son amour pour la vérité, par sa haine pour l'intrigue. Parmi ses ouvrages, nous citerons : le *Philosophe du monde* (1775, 2 vol. in-8°), recueil de morceaux sur des questions de philosophie, de morale, de littérature; *Méthode de développer la logique d'après les* Dialogues *de Platon* (1780); *Traité sur les différents genres de poésie* (1783); *Théorie de la mimique* (1785, 2 vol. in-8°), où Engel recherche le principe d'après lequel les passions s'expriment sur la physionomie et par les gestes. Jansen en a donné une médiocre traduction française sous le titre de : *Idées sur le geste*, dans son recueil de pièces intéressantes. Citons encore : le *Miroir des princes* (1796), suite de morceaux de morale destinés à l'instruction des princes appelés à régner; *Lorenz Stark*, roman plein d'intérêt qui obtint un très-grand succès en Allemagne; des pièces de théâtre, dont plusieurs, comme le *Page*, la *Pharmacie*, ont été très-goûtées. Une édition complète de ses *Œuvres* a été donnée par Nicolaï (1801-1806, 12 vol. in-8°).

ENGEL (Charles-Chrétien), écrivain allemand, frère du précédent, né à Parchim en 1752, mort à Schwerin en 1801. Il abandonna la carrière médicale pour s'occuper de littérature, de poésie et de théâtre. Ses œuvres dramatiques, parmi lesquelles nous citerons *Biondetta*, l'*Anniversaire* ou les *Surprises*, l'*Erreur*, etc., n'eurent que des succès éphémères. Mais une brochure philosophique, intitulée *Nous nous reverrons* (1787), dans laquelle il traitait, sous une forme populaire, la question de savoir comment l'âme existera après sa séparation du corps, fit beaucoup de sensation et fut souvent rééditée.

ENGEL (Joseph), anatomiste allemand, né à Vienne en 1816. Il fit ses études dans sa ville natale, et, après avoir été reçu docteur en 1839, il y fut nommé, l'année suivante, professeur adjoint d'anatomie pathologique. Il passa de là, en 1844, à l'université de Zurich, en qualité de professeur d'anatomie descriptive, puis, en 1849, à l'université de Prague comme professeur d'anatomie pathologique. Rappelé à Vienne en 1854, il y occupa la chaire d'anatomie descriptive à l'académie de l'empereur Joseph (*JosephsAkademie*), qui venait d'être organisée dans cette ville. Il quitta cette chaire en 1856 pour celle de l'anatomie pathologique. Engel a profondément étudié l'anatomie dans toutes ses branches et dans toutes ses applications. Attaché d'abord aux doctrines de l'école de Vienne, en ce qui concerne l'anatomie pathologique, il y renonça bientôt et s'efforça d'élever cette science au rang d'une physiologie vraiment scientifique, en établissant une terminologie fondée sur de nouvelles bases et en déterminant les caractères des phénomènes anatomiques qui affectent les organes sains et les organes malades. Parmi les ouvrages qu'il a publiés relativement à cette partie de ses travaux, nous citerons : *Essai d'une propaideutique d'anatomie pathologique* (Vienne, 1845); *Anatomie pathologique* (Vienne, 1856), et *Manuel d'anatomie pathologique* (Vienne, 1865 et suiv.). On a encore de lui : *Recherches sur les formes du crâne* (Vienne, 1850); la *Charpente osseuse de la face humaine* (Vienne, 1850); *Tableau des phénomènes cadavériques* (Vienne, 1854); *Compendium d'anatomie topographique* (Vienne, 1859); *Descriptions d'autopsies* (1861), etc. On lui doit en outre un grand nombre de mémoires sur l'anatomie microscopique, la physiologie et l'histoire de la formation et du développement des différents organes. Dans tous ses ouvrages écrits en allemand, Engel s'est montré le partisan constant de la liberté sans bornes de doctrine et d'enseignement, et ses efforts ont toujours tendu à l'introduction d'une réforme radicale tant dans le système d'enseignement médical que dans celui qui est suivi dans les gymnases de l'Allemagne.

ENGEL (Ernest), économiste allemand, né à Dresde en 1821. Il étudia à l'école des mines de Freiberg, et voyagea ensuite en Allemagne, en Belgique et en France. Il s'arrêta assez longtemps à Paris, où il suivit les cours publics relatifs à l'objet de ses études. De retour dans sa patrie en 1848, il devint successivement membre, puis président (1849) de la commission permanente d'examen pour les progrès de l'industrie dans le royaume de Saxe, et fut envoyé, par le ministre de l'intérieur, à Leipzig, en 1850, pour y organiser l'exposition universelle de l'industrie allemande. Récompensé de ses travaux par le titre de secrétaire ministériel dans le bureau de statistique, nommé plus tard référendaire et conseiller du gouvernement, il renonça, en 1858, à ces emplois pour fonder à Dresde une société d'assurances hypothécaires, branche d'assurances qu'il a été le premier à mettre en exploitation. A la mort de Dieterici (1859), il fut appelé à lui succéder comme chef du bureau de statistique de Berlin, avec le titre de conseiller intime du gouvernement, et déploya dans ces nouvelles fonctions une activité et une largeur de vues qui furent appréciées dans toute l'Europe. En septembre 1863, il présida le congrès international de Berlin, et fut nommé, peu après, conseiller intime supérieur du

gouvernement. Engel est, sans contredit, le premier statisticien de l'Allemagne contemporaine. En Saxe, il a fondé un institut statistique sur des bases toutes nouvelles, et a également introduit une nouvelle méthode de statistique, méthode qu'il a exposée et défendue dans différents écrits, entre autres dans l'*Annuaire de la statistique et de l'économie politique* (Dresde, 1853, t. Ier), et dans le *Journal du bureau de statistique*, qui paraît depuis 1855. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires qui ont paru dans les recueils précités et dans plusieurs autres, tels que : l'*Annuaire du bureau de statistique prussien* (depuis 1860); la *Statistique prussienne* (depuis 1861), etc., qui ont également été publiés sous sa direction, on lui doit encore : *Compte rendu général des quatre premiers congrès de statistique* (Berlin, 1863); le *Congrès statistique international de Berlin* (Beran, 1863); les *Résultats* (Berlin, 1864), et le *Compte rendu* (Berlin, 1865) *du même congrès*, etc. Le premier de ces ouvrages est en français; les autres sont en allemand.

ENGELANDE, ancien nom de l'Angleterre, ENGLAND chez les Anglais.

ENGELBERG (*Angelorum Mons*), ville de Suisse, cant. d'Unterwald, sur l'Aa, au milieu des montagnes, et à 28 kilom. S.-E. de Sarnen; 1,665 hab. La vallée d'Engelberg, dans laquelle est bâtie la petite ville de ce nom, est située à 1,019 mètres au-dessus du niveau de la mer; elle présente l'aspect d'un immense tapis de verdure de forme ovale, semé de jolies maisons blanches, et est entourée d'une ceinture de montagnes. Elle a de 8 kilom. à 12 kilom. de longueur sur 1 kilom. de largeur. L'élève du bétail est à peu près l'unique ressource des habitants. Ce qui fait son charme aux yeux du touriste et du voyageur est précisément ce qui cause sa pauvreté. Son élévation ne permet pas d'y cultiver les céréales ni les arbres fruitiers; l'Aa, qui l'arrose et qui roule si pittoresquement ses ondes écumeuses au milieu de cette fraîche verdure, y cause souvent de grands ravages par ses débordements; enfin son peu de largeur l'expose aux avalanches. La tradition prétend que de malins esprits hantaient jadis ces montagnes; ils en furent chassés par les anges, et c'est de là que vient le nom d'Engelberg (montagne des anges) donné à la vallée tout entière. Vers le commencement du XIIe siècle, un noble de Sellebüren fonda un couvent de bénédictins dans ce lieu jusqu'alors désert et sauvage, et qui, sous l'influence monacale, commença à se défricher et à se peupler peu à peu. Les abbés de ce couvent furent les seigneurs souverains d'Engelberg, et eurent pour serfs tous les paysans habitant la vallée. Toutefois, leur domination paraît n'avoir pas pesé trop lourdement sur leurs sujets. En 1798, la suzeraineté du couvent cessa; mais ses propriétés lui restèrent. Toute la vallée lui appartient encore, et ses anciens serfs sont maintenant ses fermiers. L'abbaye est visitée par de nombreux touristes, attirés surtout par sa remarquable et pittoresque situation. Les bâtiments sont très-vastes, et contiennent une bibliothèque de 20,000 volumes, avec 200 manuscrits précieux et une collection de vieilles cartes. A l'abbaye d'Engelberg on fabrique des fromages, comme à la Chartreuse de la liqueur, et l'immense magasin de fromages n'est pas une des moindres curiosités du couvent.

ENGELBERGE ou **ENGELBERDE**, impératrice d'Allemagne, morte en 890. Elle épousa l'empereur Louis II en 856. Sa beauté et son esprit lui donnèrent sur son époux un tel ascendant, que les courtisans jaloux formèrent contre elle un complot, et l'accusèrent d'adultère. L'empereur, trop facile à abuser, ordonna qu'Engelberge passerait par l'épreuve du feu ou de l'eau, à moins qu'un chevalier ne consentît à soutenir son innocence les armes à la main. Le comte d'Arles, Boson, accepta ce dernier rôle, se présenta dans la lice, contraignit deux des accusateurs à se reconnaître coupables de mensonge et rompit le cou au troisième, puis, sans se faire connaître, il regagna ses États. Mais l'empereur le fit suivre, lui envoya une couronne de roi et lui fit épouser sa fille Hermengarde. Après la mort de Louis II (875), Engelberge, qui n'avait pas d'enfant mâle, convoqua une diète à Pavie, fit augmenter les États de son gendre Boson, qui prit le titre de roi d'Arles, et essaya inutilement de maintenir l'Italie indépendante en lui faisant donner un roi du pays; la couronne fut offerte simultanément à Charles le Chauve et à Louis le Germanique. Engelberge se retira alors dans un couvent en Italie; mais Charles le Chauve, ayant envahi le pays (880), fit l'impératrice prisonnière et l'envoya captive en Allemagne, où elle mourut.

ENGELBERT (saint), archevêque de Cologne, mort en 1225. Il était fils d'Engelbert Ier, comte de Berg. Entré de bonne heure dans l'état ecclésiastique, il fut pourvu de riches et nombreux bénéfices, dont il usa d'une façon plus que mondaine. Il fut cependant, en 1216, choisi par la cour de Rome comme archevêque de Cologne, moyennant un très-gros pot-de-vin qu'il dut verser dans la caisse d'Innocent III. Une grande partie de son épiscopat se passa dans des querelles avec divers personnages d'importance. Ce fut d'abord le marquis d'Arlon, comte de Luxembourg, qui fit bâtir sur les terres d'Engelbert une grosse tour qu'Engelbert dut prendre d'assaut pour la raser. Ensuite survint une longue querelle avec Thierry V, comte de Clèves. Enfin, après avoir longtemps toléré les désordres de son cousin Frédéric, un chanoine de Cologne qui avait quitté l'aumusse pour l'épée, et qui s'était fait l'avocat de certaines nonnes qu'il protégeait d'une façon assez singulière, Engelbert, pressé par le pape et par l'empereur, dut faire des menaces à ce cousin scandaleux. Celui-ci feignit de reconnaître ses torts et fit assassiner l'archevêque.

Engelbert, sans avoir été un bien grand saint durant sa vie, fit des miracles après sa mort, et son pieux historien, Césaire d'Heisterbach, remarque naïvement que ces miracles ont été faits, sans doute, pour donner des preuves de sa sainteté, qui, sans cela, n'aurait pas été bien manifeste. Au reste, quoique inséré dans le martyrologe, Engelbert n'a jamais été canonisé solennellement.

ENGELBERT, historien et théologien allemand, mort en 1331. Il devint, en 1297, abbé des bénédictins d'Aimont, en Styrie. On lui doit de nombreux ouvrages dont voici les plus importants : *De ortu, progressu et fine romani imperii* (Bâle, 1553, in-8o); *Epistola de studiis et scriptis suis*, où Engelbert donne la liste de ses propres ouvrages, s'élevant au nombre de trente sept; *De statu defunctorum; Expositio super psalmum Beati immaculati*, etc.

ENGELBRECHT, ENGELBRECHTSEN ou **ENGHELBRECHTSEN** (Corenille), peintre hollandais, né en 1468 à Leyde, où il mourut en 1533. C'est le premier peintre hollandais qui ait substitué l'emploi de la couleur à l'huile à celui de la couleur à la détrempe. Il jouit de son temps d'une grande réputation, et il la méritait, autant qu'on en peut juger par le petit nombre de ses tableaux que les ravages du temps ont respectés. Le plus remarquable que l'on connaisse est un retable avec ses volets, qui se trouve aujourd'hui à l'hôtel de ville de Leyde; il représente *Jésus-Christ sur la croix entre les deux larrons*; sur l'un des volets on voit le *Sacrifice d'Abraham*, et sur l'autre l'*Adoration du serpent d'airain*. Il existait aussi du même maître, à l'église Notre-Dame-du-Marais, à Paris, un tableau d'autel, une *Descente de Croix*, entourée de médaillons représentant les *Douleurs de la Vierge*, et un tableau à la détrempe, l'*Adoration des rois*. Les qualités distinctives d'Engelbrechtsen sont une grande richesse de composition, beaucoup de fantaisie dans les costumes, un talent réel dans la disposition des figures, qui sont d'ordinaire en grand nombre dans ses toiles, enfin et surtout une rare délicatesse de pinceau, dans le dessin des physionomies en particulier.

ENGELBRECHT (Jean), fameux visionnaire allemand, né à Brunswick en 1559, mort dans la même ville en 1642. Au sortir de l'école, il savait à peine lire et écrire. Son père, pauvre tailleur, le plaça chez un marchand de drap; mais sa mauvaise santé l'obligea de renoncer à l'état qu'il voulait embrasser. Dévoré d'une profonde mélancolie, il se laissa aller peu à peu aux rêveries religieuses et tomba dangereusement malade. Il était allé, disait-il, aux portes de l'enfer, et il se disposait à entrer, quand le Saint-Esprit, sous la forme d'un homme blanc, l'avait arrêté et chargé de revenir sur la terre pour appeler les hommes à la repentance. Il ne dormait plus et ne mangeait que très-peu. Il entendit pendant quarante nuits une musique céleste, à laquelle il joignait sa voix, malgré la faiblesse de ses organes. L'heure était venue de se mettre en campagne et de raconter aux hommes, pour les convertir, les miraculeuses dispensations dont il avait été l'objet. Naturellement on le prit pour un fou. Cependant quelques bonnes âmes ajoutèrent foi à ses récits. Sachant que nul n'est prophète dans son pays, Engelbrecht quitta Brunswick et se mit à parcourir la basse Saxe et le Sleswig, racontant aux curieux qui l'entouraient les célestes visions dont il était le témoin privilégié. Son aplomb augmentait de jour en jour. Il avait vu, disait-il, une volée d'âmes tourbillonner autour de sa tête comme des étincelles. Et qu'avait-il fait? une chose bien simple. Il avait pris le soleil d'une main, la lune de l'autre, et s'était mis à tourbillonner comme les âmes. Chassé, conspué, battu même parfois, le visionnaire redoublait d'audace. Étant à Hambourg, il offrit aux incrédules de jeûner durant quinze jours pour faire éclater la vérité de ses révélations. Son offre fut acceptée, et, chose étonnante, il supporta ce jeûne extraordinaire, ce qui fit quelque impression sur la multitude. On ne savait plus comment s'y prendre pour se débarrasser de cet étrange phénomène; les magistrats durent le chasser de la ville. Ce pauvre homme erra longtemps, et, brisé de fatigues, vint mourir dans sa ville natale. Il laissa plusieurs ouvrages : *Véritable vue et histoire du ciel* (Brunswick, 1625, 1640; Amsterdam, 1690, in-4o) : c'est le récit de son voyage en enfer et en paradis; *Mandat et ordre divin et céleste délivrés par la chancellerie céleste* (Brême, 1625, in-4o). Il existe un recueil intitulé : *Œuvres, visions et révélations divines de Jean Engelbrecht* (1625, in-4o; Brunswick, 1640; Amsterdam, 1680, in-4o), traduit en anglais par Okely (1781, 2 vol. in-4o).

Quelques-unes des productions d'Engelbrecht se trouvent dans les œuvres de Mlle Bourignon.

ENGELBRECHT (George), jurisconsulte allemand, né à Hildesheim en 1638, mort en 1705. Après avoir pris le grade de docteur à Helmstædt, il parcourut la France, la Hollande, puis devint professeur de droit et conseiller du prince de Brunswick. Ses principaux ouvrages sont : *Usus juris romani in jure publico romano-germanico* (Helmstædt, 1670, in-4o); *Compendium jurisprudentiæ secundum ordinem digestorum* (Helmstædt, 1689, in-4o); *Dissertationes ad Pandectas* (Helmstædt, 1697, in-4o); *Exercitationes ad Instituta Justiniani* (1709, in-4o).

ENGELBRECHT (Herman-Henri), jurisconsulte allemand, né à Greifswald en 1705, mort en 1750 ou en 1760. Il devint assesseur du consistoire suédois, professeur de droit, puis vice-président du tribunal d'appel à Wismar. Ses principaux ouvrages sont : *Disputatio de exemptione rerum principum a vectigali* (Greifswald, 1736, in-4o); *Delineatio status Pomeraniæ Sueticæ* (Greifswald, 1741, in-4o); *Observationes selectiores forenses* (Wismar, 1748-1750, in-4o).

ENGELBRECHT (Jean BRANDANE), jurisconsulte allemand, né à Greifswald en 1717, mort en 1765. Reçu docteur (1741), il remplit ensuite les fonctions de syndic de l'université et celles de professeur (1758). Nous citerons de lui : *Disputatio de successione filiarum nobilium in feudis Pomeraniæ* (Greifswald, 1741, in-4o); *Disputatio de mutuo conjugum concursu ad solvendum æs alienum* (1741, in-4o); *Introductio in notitiam juris feudorum Pomeraniæ* (1744, in-4o).

ENGELBREKT, ENGELBRECHTSEN ou **ENGELBERT**, patriote suédois, né en Dalécarlie, mort en 1436. Il fut choisi par ses compatriotes pour aller porter plainte auprès d'Éric XIII contre les exactions et les cruautés épouvantables du gouverneur Joss Ericson. Éric l'écouta avec bienveillance, reconnut la justice de ses griefs, mais maintint le gouverneur. Engelbrekt tenta un second voyage à Copenhague, mais ne put voir le roi, qui le menaça même de le faire périr s'il osait se montrer. Engelbrekt se mit alors à la tête de ses compatriotes révoltés (1434), se forma bientôt une armée de 100,000 hommes, chassa les Danois du pays et souleva toute la Suède. Éric accepta alors un traité dont les conditions furent dictées par Engelbrekt, et le sénat rétablit les anciennes libertés du pays; mais le traité fut presque aussitôt violé, et Engelbrekt, reprenant les armes, vint mettre le siége devant la citadelle de Stockholm. Éric fut déposé (1435). Dans l'élection qui suivit cet événement pour nommer une régence, les grands du pays opposèrent Charles Canutsson à Engelbrekt, et il fut décidé que les deux candidats se partageraient le pouvoir. Peu de temps après, Engelbrekt fut assassiné dans une île du lac de Hielmar, par ordre sans doute de Canutsson, car ce dernier prit l'assassin sous sa protection, et l'arracha à la fureur des paysans, qui voulaient venger la mort de leur protecteur. Le patriote suédois qui s'était efforcé d'être le libérateur de son pays fut enterré dans l'église de Mallosa.

ENGELEN (Guillaume VAN), en latin **ab Angelis**, théologien hollandais, né à Bois-le-Duc en 1585, mort à Louvain en 1649. Il devint, en 1606, professeur au collége du Porc dans cette dernière ville, entra dans les ordres (1607), obtint successivement ensuite un canonicat, une chaire de morale (1641), la présidence du collége de Viglius, puis de celui du pape Adrien VI (1646), et fut enfin nommé évêque de Ruremonde (1648), mais il mourut avant d'être sacré. Il a écrit contre les calvinistes et contre les jansénistes. Nous citerons parmi ses ouvrages : la *Doctrine que les ministres calvinistes s'efforcent d'introduire dans Bois-le-Duc* (Louvain, 1630); *Relation des troubles excités à Louvain par l'impression de l'Augustinus* (1641); *Declaratio sive protestatio octo theologorum et professorum Lovaniensium* (Louvain, 1642).

ENGELGRAVE (Jean-Baptiste), théologien belge, né Anvers en 1601, mort dans la même ville en 1658. Il appartenait à la compagnie de Jésus, et fut deux fois provincial de Flandre, puis supérieur de la maison d'Anvers. C'était un saint homme, qui prenait fort au sérieux le vœu de pauvreté qu'il avait fait, chose très-digne de remarque. On lui doit : *Méditations* (en latin) *pour tous les dimanches et fêtes de l'année* (Anvers, 1654, in-4o); *Dominicales et festivales*, également en latin (Cologne, 1659, 4 vol. in-4o).

ENGELGRAVE (Henri), théologien belge, frère du précédent, né Anvers en 1610, mort dans la même ville en 1670. Il entra également dans la compagnie de Jésus. Aussi versé dans les lettres profanes que dans les sciences théologiques, doué d'une prodigieuse mémoire, il dirigea avec succès plusieurs colléges de son ordre, occupa divers postes éminents, et mérita, par son étonnante érudition, d'être surnommé un *Magasin de science*. Il a écrit : *Cœleste Pantheon* (Cologne, 1647, in-fol.); *Lux evangelica*, en trois parties publiées successivement (Anvers, 1648-1651, 2 vol. in-4o; Cologne, 1659, 1 vol. in-fol.), ouvrage qui, mis à l'index, a été souvent réimprimé; *Cœleste Empyreum* (Cologne, 1668-1669, in-fol. et in-4o); *Méditations suivies de remarques sur la passion du Christ* (Anvers, 1670); *Domus divum, facta et virtutes Jesus-Christi, Beatæ Virginis, etc.* (Cologne, 1686). — Assuérus ENGELGRAVE, frère des précédents, né à Anvers, mort très-jeune en 1640, entra chez les dominicains d'Anvers et fut très-renommé comme prédicateur. Il a laissé des *Sermons sur les saints et les divers temps de l'année*.

ENGELHARD (Nicolas), philosophe, mathématicien et physicien suisse, né à Berne en 1696, mort à Groningue en 1764. Il quitta de bonne heure son pays et devint professeur de philosophie à l'université de Duisbourg, de mathématiques à Groningue, où il resta jusqu'à sa mort. Il a publié : *De legibus naturæ Newtonianis* (Duisbourg, 1726, in-4o); *De usu chemiæ in physica* (Duisbourg, 1728, in-4o); *Institutiones philosophiæ theoricæ* (Groningue, 1732); *De pluralitate orbium habitabilium* (in-4o), etc.

ENGELHARD (Régnier), jurisconsulte allemand, né à Cassel en 1717, mort en 1777. Il occupa diverses charges dans l'administration de la guerre, et fut en dernier lieu conseiller de guerre (1755). Il a laissé : *Specimen juris feudorum naturalis* (Leipzig, 1742, in-4o); *Specimen juris militum* (Francfort, 1754, in-4o); *Essai* (en allemand) *d'un droit pénal universel* (Leipzig, 1756, in-8o); *Description du pays de Hesse*, également en allemand (Cassel, 1778, 2 vol. in-8o).

ENGELHARDSZEL ou **ENGELZELL**, ville d'Autriche, prov. de la haute Autriche, sur la rive droite du Danube, à 46 kilom. N.-E. de Wels; 1,400 hab. Église paroissiale fort ancienne; château du prince de Wrede. Fabriques de porcelaines et de creusets. La pêche forme une des principales branches de l'industrie des habitants.

ENGELHARDT ou **ANGELOCRATOR** (Daniel), théologien protestant allemand, né à Corbach en 1569, mort en 1635. Il remplit les fonctions de pasteur et de surintendant à Kœthen, et fit partie, en 1618, du synode de Dordrecht. Indépendamment d'ouvrages théologiques, on lui doit : *Chronologia autoptica* (Cassel, 1601, in-fol.), ouvrage savant mais plein d'erreurs; *Doctrina de ponderibus, mensuris et monetis* (Marbourg, 1617, in-4o), traité accompagné de tableaux bien faits.

ENGELHARDT (Charles-Auguste), littérateur allemand, né à Dresde en 1768, mort en 1834. Il ne reçut, à cause de la mort prématurée de son père, qu'une éducation incomplète, à laquelle il suppléa par des talents extraordinaires. Sa modestie et la timidité de son caractère l'empêchèrent de tirer de ses facultés tout le parti que d'autres plus osés tirent de leur médiocrité. Il n'occupa jamais que des places secondaires, et de ses nombreux écrits il ne tira guère qu'un profit suffisant pour le faire vivre. En 1805, Engelhardt obtint un emploi à la bibliothèque de sa ville natale, puis devint archiviste à la chancellerie de la guerre (1811), et, trente ans après, secrétaire du ministère au même département, en 1831. Engelhardt a écrit avec grâce, mesure et bon sens des livres à la fois intéressants et instructifs. Les nombreuses mentions et anecdotes historiques dont ses ouvrages sont semés ont été pour quelque chose dans le mouvement qui s'est prononcé dans toutes les parties de l'Allemagne pour les recherches relatives à l'histoire locale. Nous citerons de lui : *Charles Bruckmann* ou *William Sterne* (Zittau, 1791-1801); l'*Anathème du lit nuptial* (Chemnitz, 1794), roman de chevalerie; *Promenades pittoresques à travers la Saxe* (Leipzig, 1794); *Traits de caractères bizarres des originaux anglais* (1796); le *Nouvel ami des enfants* (Leipzig, 1797-1814, 12 vol.); *Correspondance de la famille du Nouvel ami des enfants* (Leipzig, 1798); *Tableaux tirés de l'histoire de l'Allemagne à l'usage de la jeunesse* (Leipzig, 1799); *Erdmann* (Leipzig, 1800); *Opuscules pour un théâtre de la jeunesse* (Gœrlitz, 1803); les *Soirées des jours de fête chez le père* (Pyrna, 1812); *Contes* (Dresde, 1820); *Didier de Harras* ou *le Saut du chevalier* (Dresde, 1822); *Poésies* (1823, 2 vol.); *Traits mémorables de l'histoire de Saxe* (1797-1799, 4 vol.); *Répertoire chronologique méthodique et alphabétique du Recueil des lois saxonnes* (Leipzig, 1825), etc.

ENGELHARDT (Frédéric-Bernard), ingénieur et géographe allemand, né en 1768, mort en 1854. Successivement conducteur des forêts en Poméranie et inspecteur d'architecture à Bromberg, il fut chargé, en 1796, de dresser la carte topographique de la Lithuanie, de la Prusse orientale et occidentale et du district de la Netz, devint l'année suivante directeur d'architecture à Plock, puis, en 1810, fut nommé conseiller intime du gouvernement et directeur des travaux topographiques du bureau de statistique à Berlin. On cite comme ses principaux ouvrages : *Carte de la monarchie prussienne à l'échelle de* $\frac{1}{600,000}$, qui a servi de base à toutes celles qui ont été publiées depuis; *Carte des régences de Potsdam, de Francfort et de la Poméranie; Grande Carte du royaume de Pologne* (en 23 feuilles); la *Superficie des États particuliers de l'Europe et des autres pays de la terre* (Berlin, 1853), etc.

ENGELHARDT (Chrétien-Maurice D'), minéralogiste allemand, né en 1779 à Wiese (Esthonie), mort en 1842. Il devint successivement professeur de minéralogie à Dorpat (1820), directeur du lycée de Tsarskoie-Selo et conseiller d'État à Saint-Pétersbourg. On a de lui : *Voyage en Crimée et au Caucase* (Berlin, 1815, 2 vol.); *Esquisses géologiques de la France, de la Grande-Bretagne, d'une partie de l'Allemagne et de l'Italie*, en collaboration avec Ch. de Raumer (Berlin, 1815); *Esquisse d'une géographie minéralogique de la France* (Berlin, 1815); *Herras de Landsberg, abbesse de Hohenberg en Alsace, et son livre intitulé :* Hortus deliciarum (Stuttgard, 1819); *Excursions à travers les Vosges* (Strasbourg, 1821); *Documents pour la connaissance des minéraux* (Dorpat, 1823), etc.

ENGELHARDT (Jean-Georges-Veil), théologien allemand, né à Neustadt en 1791, mort en 1855. Il fit ses études à Baireuth et à Erlangen, sous la direction des professeurs les plus distingués de l'époque, tels que Bertholdt et Vogel. En 1822 il fut nommé professeur de théologie à Erlangen. Il ne quitta plus cette ville, sinon pour des voyages en Suède, en Angleterre et en France. En 1837, il fut nommé conseiller ecclésiastique, et pendant les années 1845, 1847 et 1848, représenta l'université à la diète de Munich. On a de lui, en allemand, une traduction des *Écrits de Denys l'Aréopagite* (1823); des dissertations *Sur l'histoire ecclésiastique* (Erlangen, 1832); *Richard de Saint-Victor et Jean Ruysbroek* (1838); un *Manuel d'histoire ecclésiastique* (Erlangen, 1834, 4 vol.); *Interprétation de la partie mystique de l'Évangile de saint Jean par un théologien mystique allemand* (1839); *Histoire des dogmes* (Neustadt, 1839, 2 vol.).

ENGELHARDT (Frédéric-Auguste), homme politique français, né à Strasbourg en 1796. Il fut reçu successivement licencié en droit et docteur ès sciences, se fit de bonne heure remarquer par le libéralisme de ses opinions, et ouvrit à Strasbourg des cours gratuits de technologie, où les ouvriers se rendaient en foule. Aussi acquit-il une grande popularité, qui augmenta encore l'influence dont il jouissait dans son département comme propriétaire des importantes forges de Niederbronn. En 1848, les électeurs du Bas-Rhin l'envoyèrent à l'Assemblée constituante, où il fit partie du comité du travail et où il siégea dans les rangs de la gauche, quoiqu'il prêtât son appui au général Cavaignac. Après l'élection du 10 décembre, il fut l'un des adversaires les plus décidés du nouveau président et vota pour sa mise en accusation à propos de l'expédition de Rome. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative et ne s'occupa plus que de travaux industriels, qui lui ont fait obtenir la décoration de la Légion d'honneur à la suite de la deuxième Exposition universelle de Londres (1863).

ENGELHARDTIE s. f. (ain-ghé-lar-tî — de *Engelhardt*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des juglandées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale.

ENGELMANN (Godefroy), un des introducteurs de la lithographie en France, né à Mulhouse en 1788, mort en 1839. Destiné au commerce par sa famille, il montra peu d'aptitude pour cette carrière, étudia la peinture dans l'atelier de Regnault, et se rendit, en 1814, à Munich, berceau de la lithographie, pour y apprendre les principes de cet art récemment inventé par Sennefelder. Il ne fut donc pas, comme l'avance la *Biographie* Didot, l'un des inventeurs de la lithographie; mais il perfectionna les encres, les crayons et certains procédés. Il n'inventa même pas, à proprement parler, la chromolithographie (impression lithographique en plusieurs couleurs), comme le répètent toutes les biographies en se copiant l'une l'autre. Ce genre d'impression est décrit en détail dans l'*Art lithographique* de Sennefelder, et l'inventeur avait fait lui-même de nombreux essais et obtenu de remarquables résultats. Mais Engelmann donna véritablement l'impulsion à cette partie importante de son art, et, par l'invention du cadre à repérer, la dota de l'instrument nécessaire à son développement commercial et artistique. En 1815, il fonda à Mulhouse un établissement lithographique qui, suivant toutes les probabilités, fut le premier en France et précéda de quelques mois celui que le comte de Lasteyrie vint fonder à Paris. Lui-même transporta, l'année suivante, ses presses dans la capitale, et contribua au progrès et à la propagation de l'art nouveau. Il a fourni de belles planches à de grands ouvrages, et s'est fait un nom surtout par ses impressions chromolithographiques. On lui doit plusieurs ouvrages remarquables, entre autres : *Recueil d'essais lithographiques* (Paris, 1817, in-4°); *Manuel du dessinateur lithographe* (Paris, 1823); et un *Traité théorique et pratique de la lithographie* (Paris, 1839-1840), précédé d'une excellente biographie de Sennefelder. Parmi les recueils d'estampes les plus remarquables sortis de ses ateliers, on cite les illustrations des ouvrages suivants : *Lettres sur la Suisse*, par Raoul Rochette (1822); *Un mois à Venise*, par le comte de Forbin; *Cours d'histoire naturelle*, par Oudard (1824); *Cours de dessin linéaire*, par Laurent; le *Voyage pittoresque dans le Brésil*, de Rugendas; *Voyage pittoresque et militaire en Espagne*, de Langlois (1826), etc.

ENGELMODE ou **ANGILMODE**, prélat et poète français, qui vivait au IXe siècle. Il était chanoine de Soissons lorsqu'il succéda, en 861, à l'évêque de cette ville, Rothalde, qui venait d'être déposé. Rothalde ayant été réintégré dans son siége en 864, Engelmode se démit de ses fonctions. On a de lui un long poëme en l'honneur de saint Pascase Radbert, abbé de Corbie. Cet ouvrage, au style dur et obscur, a été publié dans la *Bibliotheca patrum* et dans d'autres recueils.

ENGELSBERG, bourg d'Autriche, dans la Silésie, gouvernement de Brünn, cercle et à 39 kilom. N.-O. de Troppau; 2,200 hab. Fabrication de toiles; commerce de fils.

ENGELSCHALL (Joseph-Frédéric), littérateur allemand, né à Marbourg (Hesse) en 1739, mort en 1797. Devenu sourd à treize ans, il ne put, par suite de cette infirmité, recevoir une instruction complète; mais, ayant lu Homère, les anciens et les ouvrages de Winckelmann et de Lessing, il sentit naître en lui le goût des choses de l'esprit et se mit à cultiver l'histoire, la philosophie, les belles-lettres, la poésie et la peinture. Pendant longtemps, pour vivre, il dut donner des leçons de dessin; enfin, en 1788, il devint professeur de belles-lettres et maître de dessin à l'université de Marbourg. C'était un homme doux, aimable, plein de qualités, un remarquable érudit, qui joignait à une heureuse mémoire un jugement sain et une vive imagination réglée par le goût. Son style était simple et pur. On a de lui : un *Recueil de poésies diverses* (1788, in-8°), publiées d'abord dans diverses feuilles littéraires; une excellente biographie du peintre *Jean-Henri Tischbein* (Nuremberg, 1797, in-8°), et un recueil de ses autres écrits en vers et en prose (1805, 2 vol. in-12), publié par Justi.

ENGELSPACH-LARIVIÈRE, géologue belge, né à Bruxelles, mort en 1831. Il mêla la politique aux travaux scientifiques, et prit une part active à la révolution de 1830. Il a écrit : *Notice sur le calcaire magnésien* (1826); *Description géognostique du Luxembourg* et *Considérations sur les blocs erratiques* (1829); *De la géographie sous ses différents rapports* (1830).

ENGELSTOFT (Christian THORNING), théologien danois, né à Nœsberg en 1805. Il fit ses études à l'université de Copenhague, et y devint successivement lecteur en théologie (1835), professeur adjoint et enfin professeur titulaire (1845). Deux ans plus tard, il fut nommé recteur de l'Université, et, en 1851, appelé à l'évêché de Fionie. Il est, en outre, membre de l'Académie des sciences de Copenhague depuis 1847, et de l'Académie royale d'histoire et de langue nationales depuis 1850. On a de lui les ouvrages suivants : *Reformantes et catholici tempore quo sacra emendata sunt in Dania concertantes* (1836); *Histoire de la liturgie en Danemark* (1841); *Discours prononcés en diverses occasions* (1853). Il a, de plus, fourni des articles et des dissertations théologiques à différents recueils, et rédigé avec Scharling le *Journal théologique*.

ENGELSTROËM ou **ENGESTROEM** (Jean), hébraïsant suédois, né en 1699, mort à Lund en 1777. Il fut évêque et vice-chancelier de l'université de cette dernière ville. On lui doit : *Grammatica hebræa biblica* (Lund, 1734, in-4°).

ENGELSTROËM ou **ENGESTROEM** (Gustave D'), savant suédois, fils du précédent, né à Lund en 1738, mort en 1815. Élève du collége des mines de Stockholm, il y fit des progrès rapides, s'adonna à la chimie et à la minéralogie, et étudia la docimasie de ces sciences sous Brandt et sous Cronstedt. Après diverses missions que lui confia l'administration des mines, pour étudier l'état des mines de Salmadie et de Norvége, il devint essayeur (1764), puis visita l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, et fut successivement nommé, à son retour en Suède, garde des monnaies (1768), assesseur (1774), et conseiller au collége des mines (1781). Il devint aussi membre de l'Académie des sciences de Stockholm, dont il fut deux fois nommé président. Il a écrit : *Sur l'utilité du chalumeau*, en anglais (Londres, 1764); *Guide des voyageurs aux carrières et mines de Suède; Description d'un fourneau chimique*, etc., etc.; divers *Mémoires* dans le recueil de l'Académie des sciences de Stockholm.

ENGELSTROËM ou **ENGESTROEM** (Laurent, comte D'), homme d'État suédois, frère du précédent, né à Stockholm en 1751, mort en Pologne en 1826. Il entra comme employé dans la chancellerie royale de Suède (1770), puis aux archives (1771), devint secrétaire du cabinet au ministère des affaires étrangères (1773), et y montra des talents diplomatiques qui lui valurent d'être envoyé à Vienne en qualité de chargé d'affaires (1776), et en Pologne comme ministre plénipotentiaire (1788). Rappelé en Suède en 1792, il fut nommé chancelier de la cour et membre de plusieurs comités; mais, dès l'année suivante, il devint ministre à Londres, d'où il passa, comme ministre plénipotentiaire, à Berlin en 1798. Après avoir rempli pendant cinq ans ces fonctions avec autant de zèle que de talent, il se démit de son poste et entreprit des voyages. En 1809, il reçut le titre de baron, et, après l'abdication de Gustave-Adolphe, il fut chargé par le roi Charles XIII du ministère des affaires étrangères, avec le titre de président de la chancellerie. L'année suivante (1810), il devint chancelier de l'université de Lund, fut créé comte en 1813, et renonça en 1824 à toutes les fonctions publiques. Il se retira alors dans sa terre de Yankowitz, en Pologne, où il termina ses jours. Engelstroëm fonda à Stockholm un asile pour les catholiques pauvres, et laissa en mourant à cette ville sa riche bibliothèque.

ENGELSUSS (Georges), écrivain allemand, qui vivait au XVIIe siècle. On ne possède pas de détails sur sa vie, mais il a écrit les ouvrages suivants : *Historia exercituum* de 1630 à 1635 (Francfort, 1648, in-8°); *Courte description de la marche et des travaux de l'armée suédoise de* 1633 *à* 1646 (Francfort, 1648); *Campagne du duc Bernard de Weimar de* 1633 *à* 1648 (Francfort, 1648).

ENGELURE s. f. (an-je-lu-re — du préf. *en*, et de *geler*). Pathol. Gonflement des tissus sous-cutanés produit par le froid : *Avoir des* ENGELURES *aux pieds et aux mains.*

— **Encycl.** Pathol. L'*engelure* est un engorgement chronique de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané. Le point engorgé est d'un rouge violet, souvent indolent, quelquefois douloureux et sujet à s'ulcérer. Les *engelures* affectent plus fréquemment les enfants que les adultes et les vieillards, et sont situées sur les parties du corps les plus éloignées du centre de la circulation. On les observe sur les pieds, sur les mains, sur les oreilles, au bout du nez. La cause des *engelures* est le froid prolongé. Les enfants faibles, scrofuleux, lymphatiques, qui suent facilement, ceux surtout qui manquent habituellement d'une bonne nourriture, de vêtements chauds, y sont plus exposés que les autres. De nombreuses observations recueillies avec soin établissent que l'on peut hériter d'une disposition organique aux *engelures.*

Ainsi que nous l'avons dit, les *engelures* se développent sous l'influence du froid; c'est donc pendant l'hiver que la maladie atteint son point culminant. Chez les personnes atteintes d'*engelures* chroniques, la maladie commence à se manifester pendant l'automne, règne pendant l'hiver, diminue ou même guérit au printemps, pour recommencer de nouveau l'année suivante.

Les *engelures* peuvent consister dans un simple engorgement superficiel accompagné de démangeaison, surtout quand les parties malades sont exposées à la chaleur. Cette forme, la plus simple, guérit en général promptement.

A un degré plus intense, les *engelures* occasionnent un engorgement profond, de l'engourdissement, de la gêne dans les mouvements, des phlyctènes remplies d'une sérosité roussâtre ou sanguinolente. La peau devient couleur lie de vin ou d'un rouge bleuâtre. Cette seconde forme, plus grave, occasionne de vives douleurs.

Les *engelures* peuvent enfin s'ulcérer, devenir phagédéniques, gangréneuses, et mettre à découvert les tendons et les os.

Le diagnostic de l'*engelure* n'offre aucune difficulté, et, avec de l'attention, on distingue de suite les *engelures* de l'érysipèle et des engorgements symptomatiques.

Le pronostic sera subordonné à la gravité et à l'ancienneté de la maladie, et surtout à la constitution du malade.

— *Traitement.* Avant d'entrer dans le détail des moyens employés pour combattre les *engelures*, il est à remarquer que les *engelures* les moins graves, laissées à elles-mêmes, guérissent quelquefois spontanément à l'âge de la puberté. On peut prévenir les *engelures* en fortifiant l'épiderme par des lotions d'eau froide, de neige, de vin, d'eau-de-vie camphrée, etc.

Lorsque les *engelures* sont formées, on a recours d'abord aux moyens ci-dessus indiqués : on y ajoute le baume de Fioravanti, la teinture de benjoin, de gaïac, le baume du Pérou, etc... On a beaucoup préconisé, dans ces derniers temps, l'emploi de la glycérine, qui a au moins l'avantage de guérir les ulcérations. On a conseillé aussi de tremper les mains dans l'eau bouillante. L'électricité par étincelle a été employée avec succès pour des *engelures* anciennes. Des cataplasmes préparés avec de l'eau de fleur de sureau procurent souvent du soulagement. Enfin, dans des cas spéciaux, la cautérisation produit de bons résultats.

Il est clair que, pour des *engelures* constitutionnelles, un traitement général devra être appliqué, afin de modifier la disposition générale du sujet.

ENGELVIN (Joseph-Marie-Louis), auteur ascétique français, né à Rochefort (Puy-de-Dôme) en 1795, mort en 1861. Il se rendit, en 1851, à Jérusalem, s'y fit récollet (il était déjà prêtre), revint en France et fonda un couvent de son ordre à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche). Il a écrit : les *Fleurs à Marie;* le *Voyant;* l'*Ami des peuples;* le *Prêtre; De l'esprit républicain* (1848); le *Sage* ou *Promenades aux vasques de Salomon dans les environs de Bethléem* (1859, in-12); *Soleil de la Terre sainte*, premier volume, le seul qui ait paru de son vivant, d'un *Voyage en Orient*, en 3 tomes. Le P. Engelvin avait, en outre, collaboré au *Mercure du* XIXe *siècle* et à la *Biographie universelle*.

ENGEN, petite ville du duché de Bade, dans le cercle du Lac, ch.-l. du bailliage de son nom, à 24 kilom. N.-E. de Schaffouse; 1,877 hab., presque tous catholiques. Fabrique de mousseline. Le 3 mai 1800, Engen fut le théâtre d'une victoire des Français, commandés par Moreau, sur les Autrichiens.

ENGENCEMENT s. m. (an-jan-se-man). Syn. d'AGENCEMENT.

ENGENCER v. a. ou tr. (an-jan-sé). Syn. d'AGENCER.

ENGENDRABLE adj. (an-jan-dra-ble — rad. *engendrer*). Qui peut être engendré :

> . . . Tousjours choses *engendrables*
> Engendreront choses semblables.
> (*Roman de la Rose.*)

ENGENDRÉ, ÉE (an-jan-dré) part. passé du v. Engendrer. Procréé : *Tout être* ENGENDRÉ *porte en lui la corruption en puissance.* (Renan.)

— Fig. Produit, éclos : *Toutes les idées ne sont pas encore* ENGENDRÉES ; *mais quand elles naissent, c'est pour vivre sans fin, et elles deviennent le trésor commun de la race humaine.* (Chateaub.) ‖ Causé, déterminé : *Les passions* ENGENDRÉES *par la faiblesse sont impitoyables.* (Balz.)

— Fam. Pourvu d'un gendre : *Voici M. Diafoirus le père et M. Diafoirus le fils, qui viennent nous rendre visite ; que vous serez bien* ENGENDRÉ ! (Mol.)

ENGENDREMENT s. m. (an-jan-dre-man — rad. *engendrer*). Production : *Les grands* ENGENDREMENTS *de l'homme veulent souvent neuf ans, vingt ans.* (Michelet.)

ENGENDRER v. a. ou tr. (an-jan-dré — du préf. *en*, et du lat. *generare*, même sens). Procréer, produire par voie de génération, en parlant de l'homme et des animaux mâles : *Il est rare qu'un homme de génie* ENGENDRE *un fils qui lui ressemble. Chaque animal* ENGENDRE *son semblable.* (Acad.) ‖ Créer, donner l'être à : *Dieu* A ENGENDRÉ *tout ce qui existe.*

— Produire son semblable, en parlant des végétaux : *Chaque arbre porte des semences propres à* ENGENDRER *son semblable.* (Boss.)

— Fig. Produire, déterminer, avoir pour effet; donner naissance à : *Les passions en* ENGENDRENT *souvent qui leur sont contraires.* (Mass.) *Un sang appauvri ne porte au cerveau que des idées tristes et n'*ENGENDRE *que des esprits languissants.* (J.-J. Rouss.) *Les mots* ENGENDRENT *presque toutes les erreurs.* (J. de Maistre.) *Le mal* ENGENDRE *le mal.* (Chateaub.) *Le vice* ENGENDRE *la punition, qui le suit infailliblement.* (Lamenn.) *L'absurde ne peut* ENGENDRER *que l'absurde.* (Colins.) *L'impuissance passionnée* ENGENDRE *la folie.* (Guizot.) *C'est la curiosité, et non l'utilité, qui* ENGENDRE *la science.* (J. Simon.)

> Des combats le dieu redoutable
> Jadis à Vénus fit sa cour :
> Dès lors, si l'on en croit la fable,
> Le plaisir *engendra* l'amour.
> Aux deux auteurs de sa naissance
> Bornant sa gloire et ses désirs,
> Tous les jours, par reconnaissance,
> L'amour *engendre* les plaisirs.
> PANARD.

— Absol. : *Tout ce qui* ENGENDRE *est vivant;* ENGENDRER, *c'est une fonction de la vie, or la vie de Dieu est l'intelligence : donc il* ENGENDRE *par l'intelligence.* (Boss.) *L'esprit* ENGENDRE *aussi bien que le corps.* (Le P. Ventura.) ENGENDRER, *ce n'est point créer.* (Lamenn.)

— Prov. *La familiarité engendre le mépris*, Trop de laisser-aller dans les relations journalières amène l'oubli des convenances.

— Théol. Se dit de l'opération par laquelle le Fils procède du Père : *Le Père* ENGENDRE *le Fils de toute éternité.*

— Géom. Produire en se déplaçant : *Un triangle rectangle tournant autour d'un des côtés de l'angle droit* ENGENDRE *un cône. Un demi-cercle tournant autour d'un diamètre* ENGENDRE *une sphère.*

S'engendrer v. pr. Être engendré, procréé : *L'homme* S'ENGENDRE *par l'homme.*

— Fig. Être produit, déterminé : *C'est par le travail que* S'ENGENDRENT *à la fois la richesse et la société.* (Proudh.)

> Tout *s'engendre* ici-bas, par un ordre fatal,
> De l'élément le plus contraire.
> A. BARBIER.

— Réciproq. Se produire l'un l'autre ou les uns les autres : *Le mieux-être et la prévoyance* S'ENGENDRENT *l'un l'autre dans une succession indéfinie.* (F. Bastiat.) *Toutes les fantaisies* S'ENGENDRENT. (L. Reybaud.)

ENGENDRER v. a. ou tr. (an-jan-dré — du préf. *en*, et de *gendre*). Fam. Donner un gendre à :

> . . . . . . Ma femme [teur
> Voudrait bien m'*engendrer* d'un grand complimen-
> Qui ne dit pas un mot sans dire une fadeur.
> DESTOUCHES.

S'engendrer v. pr. Prendre un gendre :

> Ma foi, je m'*engendrais* d'une belle manière,
> Et j'allais prendre en vous un b au fils fort discret!
> MOLIÈRE.

— Syn. **Engendrer, accoucher, enfanter.** V. Accoucher.

ENGENHO-DO-MATO, ville du Brésil, prov. de Minas-Geraes, à 225 kilom. N.-O. de Rio de Janeiro ; 3,650 hab. Eglise paroissiale, située à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer.

ENGENIO (César Caracciolo d'), historien italien, d'une noble famille napolitaine, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il s'adonna à des recherches sur l'histoire et la topographie du royaume de Naples et écrivit les ouvrages suivants : *Breve descrizione del regno di Napoli* (Naples, 1618, in-8°) ; la *Napoli sacra* (Naples, 1624, in-4°).

ENGENS s. m. pl. (an-jan — rad. *engin*). Vèner. Equipage de chasse.

ENGEOLER v. a. ou tr. (an-jô-lé). V. enjôler.

ENGEOLEUR s. m. (an-jô-leur). V. enjôleur.

ENGER v. a. ou tr. (an-jé — V. engeance). Embarrasser, doter d'une chose gênante : *Votre père se moque-t-il de vouloir vous* enger *de son avocat de Limoges?* (Mol.) ‖ Vieux mot, qu'on peut encore employer familièrement. ‖ On a dit aussi engeancer.

ENGERAY ou **ENGERAI** s. m. (an-je-rè). Agric. Sorte de râteau qu'on adapte à la faux : *L'*engeray *est formé de trois dents ou baguettes un peu moins longues que la lame de la faux.* (M. de Dombasle.)

ENGERBAGE s. m. (an-jèr-ba-je — rad. *engerber*). Agric. Action d'engerber, de mettre en gerbes les moissons qui sont en javelles.

ENGERBEMENT s. m. (an-jèr-be-man — rad. *engerber*). Agric. Action d'engerber les blés qui sont en javelles.

ENGERBER v. a. ou tr. (an-jèr-bé — du préf. *en*, et de *gerbe*). Mettre en gerbes : *Il faut* engerber *ces javelles.* (Acad.)

— Techn. Entasser : Engerber *des tonneaux.*

ENGERN, bourg de Prusse, prov. de Westphalie, régence et à 28 kilom. S.-O. de Minden ; 1,500 hab. Fabrication de toiles et commerce de fil. Ce bourg, aujourd'hui insignifiant, était autrefois la capitale des vastes Etats de Witikind et le siége de son gouvernement. On montre encore, dans le chœur de l'église paroissiale, un monument élevé en 1377 par l'empereur Charles IV à la mémoire du courageux adversaire de Charlemagne.

ENGERRAND, conventionnel, député par le département de la Manche. Il montra dans la Convention des opinions très-modérées, vota la détention perpétuelle de Louis XVI, défendit les girondins et particulièrement Brissot, au péril de sa vie, devint secrétaire du conseil des Cinq-Cents (1798), fut nommé membre du Corps législatif (1799), et se retira de la scène politique en 1803.

ENGERS, village de Prusse, près de l'embouchure du Saynbach ; le château, bâti en 1758, a remplacé une forteresse du XIVe siècle, construite par Cuno de Falkenstein. Des débris de murailles que l'on remarque au-dessus du village, dans le lit du Rhin, passent pour les restes d'un pont romain. C'est, dit-on, sur ce pont que César aurait passé le fleuve pour aller combattre les Sicambres.

ENGERTH (Edouard), peintre allemand, né à Pless vers 1818. Il fit ses études artistiques à l'Académie de Vienne et s'y adonna tout particulièrement au genre historique. Il obtint, en 1845, le grand prix de cette Académie pour son tableau représentant le *Combat du roi Ladislas avec le kouman Akus*. Après avoir passé plusieurs années à Rome, il revint en Allemagne, où il fut nommé, en 1854, directeur de l'Académie des beaux-arts de Prague. La plus connue de ses toiles est la *Capture de la famille du roi Manfred après la bataille de Bénévent*, qui appartient à la Société autrichienne des beaux-arts. On cite encore avec éloge les *fresques* que cet artiste a exécutées dans l'église d'Altlerchenfeld à Vienne.

ENGESTROEM, nom de plusieurs savants suédois. V. Engelstroëm.

ENGHEIN (François d'), théologien belge, né à Bruxelles en 1648, mort à Gand en 1722. Il était fils du comte de Santa-Cruz. Enghein entra chez les dominicains, prit le grade de docteur en théologie, s'adonna à l'enseignement et devint régent des études de son ordre. Il a écrit, en latin, une *Réponse à la déclaration du clergé gallican sur le pouvoir ecclésiastique* (Cologne, 1685, in-8°); *Défense de l'autorité apostolique contre Natalis Alexander* (Cologne, 1699, in-8°), etc.

ENGHELBRECHTSEN ou **ENGELBRECHTSEN** (Corneille), peintre hollandais. V. Engelbrecht.

ENGHELRAMS (Corneille), peintre belge, né à Malines en 1527, mort en 1583. Il a peint à la détrempe des tableaux estimés, entre autres : les *Œuvres de miséricorde* (Malines), la *Conversion de saint Paul* (Hambourg), etc.

ENGHIEN, ville de Belgique (Hainaut), arrond. de Soignies; 3,860 hab. C'est de cette ville, non d'Enghien-les-Bains, que les princes de Condé tiraient leur titre de duc d'Enghien.

ENGHIEN-LES-BAINS, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arrond. et à 20 kilom. de Pontoise, à 26 kilom. de Versailles et à 12 kilom. de Paris ; 804 hab. Enghien, situé sur le bord du lac de ce nom et au pied des collines de Montmorency, est un village tout moderne, qui s'est accru avec une extrême rapidité et est devenu l'Eden des villégiatures élégantes de la capitale. « Enghien, dit M. Adolphe Joanne, dans son excellent *Guide aux environs de Paris*, ne comptait, il y a une centaine d'années, qu'un habitant; cet habitant était un meunier. Comme Bade, Ems, Spa, Aix, Wiesbaden et toutes les villes de bains que la mode a prises sous sa protection, Enghien est aujourd'hui un rendez-vous de plaisirs, un lieu de délices pour les gens bien portants, en même temps qu'un endroit privilégié où certains malades viennent chercher la santé. Il y a quelques années encore, un très-petit nombre de maisons seulement étaient venues se grouper dans le voisinage; le lac, silencieux, n'était traversé par aucune voile, et ses bords étaient tout couverts de roseaux, peuplés de canards, de judelles et de poules d'eau. Aujourd'hui, Enghien est une ville de bains renommée ; et c'est une bonne fortune singulière qu'une source d'eau minérale, d'un emploi salutaire pour certaines maladies, située tout près de Paris, dans une vallée riche et pittoresque et dans le voisinage d'une belle nappe d'eau qui, avec sa ceinture de villas élégantes, contribue à l'agrément de l'aspect et des promenades. Un savant physicien du XVIIIe siècle, l'oratorien Cotte, qui fut curé de Montmorency en 1773, porta le premier son attention sur le ruisseau d'eau sulfureuse qui s'écoulait près du moulin et adressa une lettre à ce sujet à l'Académie des sciences; découverte d'autant plus intéressante, que les eaux sulfureuses, recommandées comme agent thérapeutique, se trouvaient à une grande distance de Paris. » Ce n'est cependant qu'en 1821 que M. Péligot, administrateur de l'hôpital Saint-Louis, devint le véritable créateur d'Enghien, auquel il ne donna la vie qu'aux dépens de sa fortune. Aujourd'hui, on distribue à Enghien près de 300 bains par jour et l'on vend annuellement de 50,000 à 60,000 bouteilles d'eau.

L'eau d'Enghien s'emploie en boisson, en bains, en douches et en gargarismes. Elle émerge d'un banc de calcaire grossier par cinq sources principales : la source *Cotte* ou du Roi (13°), la source *Deyeux* (10°,5), la source *Péligot* (12°), la source *Bouland* (14°) et la source de la *Pêcherie* (13°). Il est probable que les cinq sources ont une origine commune; mais, malgré des recherches suivies, on n'a pu encore s'en assurer. On a remarqué que, lorsqu'on vide le lac pour la grande pêche qui a lieu tous les trois ans, l'eau des sources s'arrête et ne coule de nouveau que quand le lac est rempli.

Les eaux d'Enghien méritent une attention particulière et sont, en certains cas, très-utiles; mais c'est à tort qu'on a voulu les comparer aux eaux sulfureuses des Pyrénées. Celles-ci sont chaudes, gazeuses, et contiennent de la barégine, qualités qui manquent totalement aux eaux d'Enghien. De plus, comme il est nécessaire de chauffer ces dernières artificiellement, elles perdent beaucoup de leurs propriétés et arrivent dans le bain presque désulfurées. Les affections dans lesquelles ces eaux réussissent le mieux sont celles qui intéressent les organes respiratoires : les affections catarrhales du larynx, des bronches. De plus, ces eaux, comme celles de toutes les sources sulfureuses, réussissent dans les affections de la peau, et surtout dans l'eczéma, l'impétigo, etc.; elles agissent en exaspérant l'éruption pour la guérir ensuite. Enfin, ces eaux sont utiles dans des cas d'accidents causés par la syphilis constitutionnelle. Les eaux d'Enghien peuvent être transportées et sont conseillées à peu près dans les mêmes circonstances que les Eaux-Bonnes.

Le lac d'Enghien a 1,000 mètres de longueur du S. au N. et 500 mètres de largeur moyenne; il couvre une superficie de 35 hect. Sa profondeur varie de 1 à 4 mètres au temps des basses eaux; le niveau s'élève de 0m,70 pendant les grandes crues. Il est alimenté par les ruisseaux de Soisy, d'Eaubonne, d'Ermont, par plusieurs sources et de nombreux puits artésiens; il est épuisé par le canal qui fait tourner le moulin de la Galette. Le lac est peuplé de carpes, de tanches et de brochets; une pêche générale, qui se fait tous les trois ans, rapporte, dit-on, près de 12,000 francs.

Le parc d'Enghien est mis à la disposition des baigneurs. Les environs abondent en charmantes promenades.

Ceci nous conduit à un autre ordre d'idées : « Une femme qui quitte Paris pour aller passer six mois à la campagne en revient aussi antique que si elle s'y était oubliée trente ans. » C'est Montesquieu qui a dit cela dans ses *Lettres persanes*, et les femmes, même celles qui n'ont jamais lu et qui ne liront jamais Montesquieu, pensent ainsi. Déterminées cependant à ne pas renoncer aux plaisirs de la villégiature, elles se sont arrangées pour jouir des charmes de la vie agreste, revue et corrigée par les meilleurs faiseurs et les coiffeurs en renom. Elles ont bravement traîné leurs falbalas dans tous les chemins de traverse, elles se sont parfumées devant les simples fleurs des champs, elles se sont poudrées à blanc pour monter à âne, elles ont humilié les étoiles du bon Dieu par un luxe inouï de bougies roses et de becs de gaz et fait taire le rossignol par des torrents de roucoulades empruntées à l'Opéra et par les tapotements du piano. En un mot, elles n'ont consenti à s'éloigner de Paris qu'à la condition expresse d'emporter Paris dans leurs valises, et c'est ainsi qu'à Enghien même, dans cette riante vallée de Montmorency où se pressent tant de beaux sites et de si touchants souvenirs, où l'ombre de Catinat sourit à l'ombre de Jean-Jacques, elles se sont fait un joli petit monde artificiel, bichonné, pommadé, étranglé dans ses cols-carcans, sanglé dans ses baleines, embastillé de vertugadins, qui ne consent à regarder la nature au travers de son lorgnon que quand on la lui a préalablement accommodée à la dernière mode. On a donc macadamisé les routes, fait reluire les maisons et passé au plumeau les arbres et les gazons. Quant au lac, on parle d'en filtrer les eaux.

Enghien est, à vrai dire, une succursale du boulevard. Tous les gens que vous y verrez n'y viennent pas pour leur santé; beaucoup n'ont d'autre but que leur amusement, et rien ne rapproche les conditions comme le plaisir ou la douleur. Aussi y trouve-t-on de tout : des agents de change et des ambassadrices, des diplomates et des bottiers, des gens de théâtre et des gens d'Eglise, d'anciens sénateurs et des dentistes, des danseuses et des militaires, des grandes dames et des petites dames, des tragédiennes et des somnambules, des duchesses et des comtesses, des princesses et des femmes bourgeoises.

La vogue dont jouit Enghien à cette heure est due à des causes diverses. La principale, ce ne sont pas ses eaux sulfureuses; les eaux ne sont qu'un prétexte. Le but, c'est surtout la vie qu'on y mène et qui varie selon les personnes. L'histoire de cette rivale de Bagnères, que d'ailleurs elle ne pourra jamais remplacer, est celle de bien des gens qui y vont étaler leur opulence de fraîche date. Enghien, érigé en commune au mois d'août 1851, est maintenant une ville; il y a un siècle, c'était un moulin, avec un seul habitant; en 1830, c'était une douzaine de maisons aux environs du lac.

Nous voici aujourd'hui bien loin du *ruisseau puant* qui s'échappait des interstices des pilotis, près du moulin, et que, le premier, le père Cotte, oratorien et curé de Montmorency, soupçonna provenir d'une source d'eau minérale. Etrange aventure, en vérité; le bonhomme, occupé sans cesse d'observations météorologiques, lui qui ne marchait jamais sans regarder le ciel, trouve à ses pieds une richesse. S'il l'avait laissé perdre, ce petit ruisseau qui sourdait derrière la digue de l'étang et qui coulait dans les canaux de décharge, c'en était fait de sa réputation, son nom ne lui survivait pas, c'en était fait aussi de ce pimpant Enghien qui ne demandait qu'à naître. Un vénérable prêtre, un savant austère, voilà donc quel est le parrain de ce lieu mondain, où l'on vient bien moins pour guérir que pour jouir, mener folle et insouciante vie, tromper sa femme, tromper son mari, nouer et entretenir ces liaisons clandestines et plus ou moins scandaleuses qui s'ébauchent dans les éclats de rire et finissent parfois dans les pleurs.

Il ne se doutait pas, notre cher abbé, de tout ce qui arriverait un jour autour de cette veine d'eau minérale. L'idée d'utiliser pour les malades un médicament naturel, qui se perdait depuis des siècles, était son but unique lorsqu'il adressa, en 1766, à l'Académie des sciences, une lettre que l'abbé Nollet transmit en son nom à l'illustre compagnie. Le prince de Condé n'avait pas d'autre idée non plus en concédant quelque terrain et la source nouvelle, en 1781, à Leveillard, propriétaire des eaux ferrugineuses de Passy, qui fit bonnement construire un bassin de pierre pour la recevoir et une voûte pour la protéger. Certes on crut faire beaucoup de mettre au service du public, à Paris, de nouvelles voitures dites *anglaises*, à 3 sols par heure, que prenaient les gens qui n'avaient pas de carrosse pour se rendre à Montmorency. Des *guinguettes*, appelées *guimbardes* par onomatopée, *vinaigrettes* par les beaux d'alors, et *coucous* à cause des maris qui y laissaient leurs femmes dans l'intérieur pour monter eux-mêmes en *lapin*, servaient au transport en commun, hors Paris, à raison de 10 sols par place et par lieue. D'autres voitures encore, *carrosses faisant messageries*, et qui allaient d'un train plus accéléré, tout en partant sans heure fixe, à la commodité des voyageurs, coûtaient 12 sols, également par place et par lieue, et une lieue de cette époque valait presque deux lieues de la nôtre. Tels étaient les moyens ordinaires de locomotion pour les buveurs des eaux d'Enghien, au début de l'exploitation. On buvait à la source; plus tard on commença à prendre des bains dans le peu de chaumières qui, une à une, se groupaient autour du bassin. Mais il fallut la guérison de quelques malades de distinction et un grand nombre de résultats miraculeux, notamment le prompt retour à la santé d'un colonel anglais, sir Hyde Park, blessé en Amérique, pour attirer enfin l'attention publique sur la découverte du père Cotte. En ce temps-là on trouvait les eaux d'Enghien rue des Boucheries-Saint-Germain, à Paris, chez Desoné-Tancoigne, maître en pharmacie, au prix de 1 livre 4 sols par bouteille de quatre pintes, et 7 sols pour la bouteille. Fourcroy, aidé de Vauquelin et de Delaporte, publie en 1788 l'*Analyse chimique de l'eau d'Enghien* (in-8°), et compare à un regard, autrement dit à un jour d'aqueduc, la construction en plâtre élevée par le propriétaire, et dans laquelle les buveurs d'eau ne pouvaient tenir qu'inclinés ou assis. Il a bien découvert, à quatre-vingts pieds, un écoulement peu abondant d'une eau également sulfureuse, mais la Révolution survient, de plus sérieuses occupations, entre autres la réorganisation de l'instruction publique en France, absorbent tout le temps de Fourcroy. Les eaux d'Enghien sont abandonnées. La mousse et les dépôts terreux viennent combler le bassin de Leveillard, qui tombe dans l'oubli. Seul un homme lui restait fidèle, c'était Cotte. Cotte s'était marié malgré son titre de curé. Resté veuf, le savant, devenu le génie familier de la vallée, venait, appuyé sur le bras d'une servante, saluer de temps à autre le bassin de pierre tout désolé. Il en faisait le tour, soupirait et espérait en l'avenir. Quelques rares promeneurs le rencontraient sur l'emplacement futur d'Enghien-les-Bains, situation vantée à juste titre; les chasseurs et les pêcheurs s'y donnaient rendez-vous autour du lac, riche en plantes aquatiques, en canards, en poules d'eau, etc. Cotte malheureusement ne vécut pas assez pour voir, en 1821, M. Péligot, administrateur en chef de l'hôpital Saint-Louis, mettre sa fortune et une prodigieuse activité au service de la découverte de l'oratorien.

M. Péligot donne d'abord au bâtiment de la source Cotte une disposition assez élevée pour que les buveurs puissent s'y tenir debout. Il rêve de remplacer un jour par des villas élégantes les quelques cahutes perdues autour du bassin. Par ses soins, l'étang est encaissé et entouré d'une large avenue. Ce qu'il perd en largeur lui est rendu en profondeur et surtout en limpidité. Aux ruisseaux de Soisy, d'Eaubonne et d'Ermont, qui l'alimentent concurremment avec plusieurs sources voisines, dites abîmes, qui filtrent dans les prairies, sont ajoutées successivement les eaux de dix puits artésiens forés dans les environs. Cette nappe d'eau d'une longueur de 1,000 mètres, large de 500 mètres, profonde de 1 à 4 mètres au temps des basses eaux, fait l'attrait et le charme de ces lieux. Bientôt les deux baignoires par trop modestes qu'abrite une cabane près de la source disparaîtront. En fouillant le sol pour la construction d'un établissement thermal, à quelques toises de la source Cotte, on découvre une source identique et encore plus abondante; une buvette s'y établit sous une rotonde couverte de chaume. La maison des bains, livrée aux baigneurs, a l'air d'un couvent de nonnes. Elle compte vingt-huit cabinets, dont huit pour les douches. Une année s'écoule et un établissement rival et presque contigu est fondé par l'architecte Constantin, avec le concours de trois colonels, MM. Brault, Trobriant et de Braque. Ces bains, dits de la Pêcherie, alimentés par trois sources sulfureuses, pouvaient tirer 25,000 litres par vingt-quatre heures.

Une première maison s'élève près des bains, et elle devient l'hôtel du *Solitaire;* une seconde s'installe avec bureau de tabac et café, café pourvu d'un billard, ce qui est alors d'un luxe inouï dans ce pays en formation. On danse bientôt, tous les dimanches, à ce café; les paysannes d'alentour y coudoient les dames dites de la ville. Une deuxième hôtellerie, avec l'enseigne du *Lac*, s'élève dans des conditions plus importantes que celle du *Solitaire;* puis Péligot bâtit une fort jolie maison, qui s'appelle aujourd'hui l'*Hôtel de la Paix*, et dans laquelle Brillat-Savarin vint habiter le bâtiment du fond de la cour. Bref, peu à peu le désert et le marécage se transforment en une ville de plaisance. L'heureux emploi des eaux de la source Cotte, dans les ulcérations qui couvraient les jambes de Louis XVIII, mit Enghien à la mode. Par flatterie, il devint de bon goût de se rendre à Enghien, même sans autre maladie que l'ennui, petite peste qui décime chaque année le *tout Paris* des chroniqueurs. On vante partout les cures merveilleuses opérées par les nouvelles eaux : tel a retrouvé l'usage de ses membres, tel autre la voix, un troisième l'appétit, une dame l'espoir d'être mère. Ce n'est pas tout. On s'y marie, autour de ce lac charmant, et ce sont des fées qui viennent former les nœuds les plus doux en voltigeant le soir dans la fraîcheur de l'atmosphère. Des célibataires, qui dissimulent leurs projets sous des prétextes de maladie, y cueillent l'hyménée au milieu des plantes aquatiques ; il est vrai que plus d'une union n'a pour témoins que les grenouilles; à défaut d'officier municipal, c'est un moineau franc qui babille la phrase sacramentelle. Quoi qu'il en soit, la mode prenait Enghien sous sa protection. La duchesse d'Angoulême à cheval, le duc d'Orléans en char-à-bancs, le comte d'Artois, la duchesse de Berry venaient y faire des promenades fréquentes. M. de Villèle, président du conseil, boit de l'eau de la Pêcherie, et bien vite le *Moniteur* le proclame. Le chevalier de Piis a dit des vers de sa façon à la duchesse de Berry lors de sa visite à Enghien ; la feuille officielle enregistre la chose, mais elle n'enregistre pas la culbute que son altesse a faite à l'entrée de l'hôtel des *Quatre-*

Pavillons, au milieu des cerises et des roses dont elle avait empanaché sa monture. Enfin la comtesse de Lacoste, préposée à la direction des *Quatre-Pavillons* jusqu'en 1827, et très-bonne musicienne, chante les eaux d'Enghien au milieu des feux d'artifice et des bals champêtres. En même temps que sa romance fait le tour du lac, le vaudeville de la rue de Chartres joue *Polichinelle aux eaux d'Enghien* (8 juillet 1823), jolie bluette lestement troussée. Enghien voit alors vanter ses traiteurs, entre autres le père Canard, prédestiné par son nom à briller dans une ville d'eau. Le père Canard, ancien cuisinier de l'empereur, a pour rival Mallet, qui frète un grand bâtiment, maison sur pilotis, peinte en blanc avec des raies vertes, qui jette l'ancre au milieu du lac et tient salon nautique, auquel une goëlette à voiles vous conduit. Le tout a disparu de 1832 à 1838. Quant au restaurant Canard, il devint un hôtel de *France*, que tint longtemps Mme Desmares. Le vaudevilliste Bouffé, directeur du Vaudeville, était un de ses habitués. Lorsque ce gastronome dînait seul, il commandait du melon et un grain de sel. On savait ce que cela voulait dire, et on lui servait un melon entier de la plus belle venue, et une livre de jambon, destiné à être étalé par tartine sur chaque tranche. Bouffé se piquait d'être l'homme du monde qui buvait le plus de champagne, et on le surnommait Bouffé-Champagne. Un autre restaurant, le restaurant de la Pêcherie, hôtel des *Cygnes*, aujourd'hui pavillon Talma, eut peu de réussite. Transformé en maison particulière et habité par une belle-sœur de Casimir Périer, il servit peu à peu de retraite à Talma, que les eaux d'Enghien ne purent rappeler à la santé. Ce pavillon Talma est redevenu un hôtel depuis 1840. Un de ses familiers, Alexandre Dumas, en parle dans le prologue d'un de ses romans. Horace Vernet, ami de Talma, avait amené aux eaux sa fille, presque laide; une courte saison de bains la transforme et fait d'elle une belle personne, dont Paul Delaroche demande et obtient la main. A cette époque, Isabey apprend à canoter sur le lac et a pour atelier une chaumière. Le prince Demidoff, âgé de treize ans, la princesse Bagration, le marquis de Lagrange viennent se baigner à Enghien, qui voit des notabilités de tout genre lui revenir tous les ans avec la belle saison : l'amiral Sidney-Smith, le baron Louis, Mlle Mars, Mlle Duchesnois, la pimpante Jenny Vertpré, Jenny Colon et enfin Déjazet, qui apporte toujours sa paire de draps de batiste brodés, lorsqu'elle vient coucher à l'hôtel du *Solitaire*. De fringants équipages traversent déjà, à de certains jours, l'unique rue de l'endroit, tandis que les baigneurs de la bourgeoisie ont pour voie de transport l'entreprise des *Célérifères*, qui part du faubourg Saint-Denis. Bref, jusqu'en juillet 1830, le séjour d'Enghien est une affaire de mode avant tout. Ce n'est qu'à partir de 1835 que la renommée de ses eaux prend, au point de vue médical, des proportions toutes nouvelles; mais, en 1838, il n'y a encore près de l'établissement que 150 âmes de population, sans compter, bien entendu, celle qui flotte. Une dizaine de généraux y viennent prendre à la fois leurs quartiers d'été. Louis Blanc y écrit son *Histoire de dix ans*, face à face avec Duchâtel et Cunin-Gridaine; M. Baroche lui succède, puis M. Delangle. La marquise de Boissy, pendant que son mari anglophobe fait du bruit au Sénat, se promène sous les ombrages qui bordent le lac. Don Pedro et doña Maria de Portugal, viennent attendre une couronne dans cette riante vallée, où la reine Christine et le duc de Rianzarès s'ébattent chaque saison en amoureux.

Aujourd'hui, 500 habitants environ, qui ne quittent pas Enghien l'hiver, s'y partagent les profits les plus clairs des quelques mois d'été. Le lac, longtemps décrié parce qu'il sentait le marécage, a pour cordon sanitaire une guirlande de villas, où la voix des sirènes parisiennes se mêle chaque soir aux notes du piano. Tentes, pavillons, chalets, kiosques, maisons carrées, châteaux gothiques s'y succèdent. Une miniature d'escadre mouille dans le port. Beaucoup d'artistes sont venus, dans ces dernières années, demander à ce lieu de plaisance le repos et la santé : Alexis Dupont, Dancla, Obin, Pradier, Kalbrenner, Rose Chéri, Sarah Félix, Mlle Ozy, Ismaël, Gueymard. Emile de Girardin y a écrit le *Supplice d'une femme*. Des personnages, célèbres à des titres divers, y ont planté leur tente : Varin, l'auteur des *Saltimbanques* et de Villemessant, la famille Villemain, le général Montholon, Dupin aîné, Orfila, etc.

— Bibliogr. P. Cotte, *Sur les eaux de Montmorency* (1766); *Analyse de l'eau de Montmorency*, par Deyeux (1774, in-4o); *Analyse des eaux de Montmorency*, par Levieillard, dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, tome IX; Fourcroy et Delaporte, *Analyse chimique de l'eau sulfureuse d'Enghien* (1788, in-8o); Henry, *Examen critique d'une nouvelle analyse de l'eau d'Enghien par Longchamp* (Paris, 1826, in-8o); *Recherches sur l'état du soufre dans les eaux sulfureuses naturelles d'Enghien*; Bouland, *Etudes sur les propriétés physiques, chimiques et médicales des eaux minérales d'Enghien* (Paris, 1850, in-8o); De Puisaye et Lecomte, *Des eaux d'Enghien au point de vue chimique et médical* (1853, in-8o); *Grand établissement d'Enghien, de l'inhalation sulfureuse et de la pulvérisation des eaux d'Enghien dans le traitement des maladies des voies respiratoires*, par Depuisaye (Paris, 1867, 2e édit., in-8o). Voir, en outre, les divers *Traités* ou *Guides aux eaux minérales* de Patissier, Alibert, Bourbon, Henry, Joanne et Le Pileur, Roubaud, Durand-Fardel et Lebret, C. James, P. Labarthe, etc.

ENGHIEN (Louis-Antoine-Henri DE BOURBON-CONDÉ, duc D'), fils de Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé et de Louise-Marie-Thérèse-Mathilde d'Orléans, né à Chantilly le 2 août 1772, exécuté à Vincennes le 21 mars 1804. Dès le mois de juillet 1789, il suivit son père, le duc de Bourbon, et son grand-père, le prince de Condé, voyagea sur le continent jusqu'en 1792 et porta ensuite les armes contre la France dans l'armée dite de *Condé*. Il paraît qu'il montra du courage et même des aptitudes militaires, particulièrement à l'attaque des lignes de Weissembourg, au combat de Bersheim (1793) et dans plusieurs autres affaires. Cette guerre faite à la patrie était coupable et insensée; aussi n'est-ce pas elle qui rend ce jeune prince digne d'intérêt; c'est seulement à sa fin tragique qu'il doit sa célébrité.

Après la paix d'Amiens, le corps de Condé, alors à la solde de la Russie, fut définitivement licencié. Le duc d'Enghien fit un voyage en Angleterre et vint ensuite se fixer à Ettenheim, petite ville du duché de Bade, située à quelques lieues de Strasbourg. Il y vécut près de trois ans, auprès de la princesse de Rohan-Rochefort, dont il était vivement épris, partageant son temps entre cette affection et d'immenses excursions dans la forêt Noire, où l'entraînait cette furie de chasse héréditaire dans sa famille.

Conspirait-il, comme on le croyait généralement en France? Cela est probable; du moins il suivait quelques vaines intrigues avec les émigrés répandus sur cette frontière, et il avait reçu du cabinet britannique l'ordre de se tenir sur les bords du Rhin, sans aucun doute pour être à portée de seconder les mouvements que les agents anglais, Drake, Taylor et autres, cherchaient à organiser de ce côté. Il est hors de doute que lui-même comptait reprendre prochainement les armes contre la France. Souvent il s'absentait pendant huit à dix jours, soit pour suivre ses interminables chasses dans la forêt Noire, soit, comme on l'assurait, pour venir à Strasbourg et même jusqu'à Paris. Que le bruit fût réel ou faux, il prit assez de consistance pour que son père lui écrivît de Londres, dans une lettre qui a été publiée :

« Mon cher enfant, on assure ici, depuis plus de six mois, que vous avez été faire un voyage à Paris; d'autres disent que vous n'avez été qu'à Strasbourg. Il faut convenir que c'était un peu inutilement risquer votre vie et votre liberté, etc. »

Et il ajoutait, par une prévision qui devait se réaliser quelques mois plus tard :

« ... Vous êtes bien près : prenez garde à vous, et ne négligez aucune précaution pour être averti à temps et faire votre retraite en sûreté, au cas qu'il passât par la tête du consul de vous faire enlever. »

Lors du complot de Cadoudal et Pichegru, les conjurés ayant déclaré qu'ils n'attendaient pour agir que l'arrivée d'un prince français qui devait se mettre à leur tête, et, d'un autre côté, un complice subalterne ayant révélé qu'un personnage mystérieux venait secrètement chez Georges Cadoudal, qu'il y était reçu avec les marques du plus grand respect, que tout le monde restait découvert devant lui, etc., Bonaparte et sa police imaginèrent que ce personnage ne pouvait être que le prince en question (on sut, plus tard, que c'était simplement Pichegru). Sous l'empire de cette illusion, on arriva, de conjecture en conjecture, à la persuasion que le duc d'Enghien, qui, comme nous venons de le dire, s'absentait fréquemment d'Ettenheim, était venu secrètement à Paris et avait joué un rôle dans la conspiration de Cadoudal.

De plus, un agent envoyé à Ettenheim contribua, par ses rapports, à plonger le gouvernement dans l'erreur la plus singulière et la plus fatale. En questionnant quelques personnes de cette petite ville, il apprit que, parmi les émigrés attachés à la personne du prince, se trouvait un personnage du nom de *Thumery;* trompé par la prononciation allemande de ceux qui lui faisaient ces rapports, l'agent s'imagina qu'il s'agissait du général *Dumouriez*, et il fit part de cette belle découverte à son gouvernement.

Fort irrité déjà des complots royalistes organisés contre sa vie et décidé à frapper un prince de la maison de Bourbon, s'il en pouvait saisir un, Bonaparte n'eut plus dès lors aucune hésitation, et l'enlèvement du duc d'Enghien fut irrévocablement arrêté dans son esprit. Il convoqua sur-le-champ un conseil extraordinaire, composé des deux autres consuls et des ministres (10 mars 1804), et soumit, pour la forme, son projet aux délibérations de cette assemblée. Après un semblant de discussion et sans attacher aucune importance aux observations de Lebrun et de Cambacérès, relativement à la gravité d'une telle violation du droit des gens, le premier consul termina l'entretien par ces mots : « Je vais faire trembler ces gens-là, et leur enseigner à se tenir tranquilles. » Et il donna ses ordres immédiatement.

Il prescrivit au colonel Ordener de se rendre sur les bords du Rhin, de prendre avec lui 300 dragons, quelques pontonniers, plusieurs brigades de gendarmerie, de passer le fleuve à Rheinau, de marcher rapidement sur Ettenheim, d'investir la ville et d'enlever le prince avec les émigrés qui l'entouraient. Aussitôt cette opération faite, Caulaincourt devait se rendre auprès du grand-duc de Bade pour lui présenter des *explications* sur cette violation de son territoire. En outre, un autre détachement devait se diriger sur Offenbourg, pour appuyer au besoin le mouvement d'Ordener et faire quelques autres arrestations.

Parti de Paris dans la nuit même, Ordener arriva à Strasbourg dans la nuit du 12 au 13. Il prit toutes ses dispositions conformément aux ordres qu'il avait reçus; le soir du 14, il se mit en route pour Rheinau, franchit le fleuve vers le milieu de la nuit, se porta avec rapidité sur Ettenheim et investit la maison du prince, qui fut surpris au moment où il se préparait à partir pour la chasse. Il était cinq heures du matin. Cette expédition nocturne avait été conduite avec tant de prudence et de célérité, que les Français étaient déjà dans la ville avant qu'on se doutât de la violation du territoire badois.

Toutefois, on ne trouva, ni chez le prince, ni chez ses compagnons, aucun de ces papiers importants sur lesquels on avait compté pour légitimer cette violence, rien qui justifiât la présomption de complicité dans la tentative criminelle de Cadoudal. Bien entendu, on ne découvrit pas non plus Dumouriez, mais simplement M. de Thumery.

Le duc d'Enghien fut enfermé d'abord à la citadelle de Strasbourg. Lui-même, et la plupart de ceux qui avaient concouru à son enlèvement, ignoraient encore les intentions du gouvernement à son égard. Prévenu par le télégraphe, le premier consul expédia, par la même voie, l'ordre de faire partir le prisonnier en poste pour Paris. Ce départ eut lieu le 18, à une heure et demie du matin. Le prince voyageait sous le nom de *Plessis*, qu'on lui avait donné par une fiction d'incognito imposée par Bonaparte. Il arriva le 20 au soir à Paris, fut conduit au château de Vincennes et incarcéré sans qu'on sût son nom; du moins ordre avait été donné de l'ignorer et de tenir secret tout ce qui le concernait.

Après avoir hésité quelque temps dans le choix des moyens à suivre pour le jugement du prisonnier, le premier consul s'était arrêté à l'idée de le faire *expédier* par une simple commission militaire. Le mot que nous employons ici paraîtra dur sans doute; mais nous croyons que, si on pénètre au fond des choses, la justesse n'en pourrait être contestée; il est de toute évidence que Bonaparte ne poursuivait en ce moment qu'un but : terrifier les royalistes en frappant un Bourbon. D'après les lois militaires, le soin de former cette commission appartenait au commandant de la division; c'était Murat qui remplissait alors cette fonction; il avait approuvé l'expédition d'Ettenheim; mais, chargé maintenant d'en poursuivre les terribles conséquences, il parut faiblir, s'écria avec désespoir, en montrant son uniforme, que le premier consul voulait le *tacher de sang*, et courut à Saint-Cloud, où son redoutable beau-frère le reçut avec des paroles de colère et de mépris, et finit par lui dire qu'il couvrirait sa *lâcheté* en signant lui-même, de sa main consulaire, les ordres à donner. Et c'est ce qu'il fit en effet. Ces ordres, *signés de sa propre main*, contenaient la composition de la commission, la désignation des colonels qui devaient en être membres, la nomination du général Hullin comme président, enfin l'injonction de se réunir sur-le-champ et de faire exécuter la sentence aussitôt qu'elle aurait été rendue. Savary reçut la mission de se rendre à Paris, puis à Vincennes, pour veiller à l'accomplissement de ces ordres. Légalement, tout se faisait au nom de Murat; mais, en réalité, il eut peu de part à l'événement qui s'accomplit, comme on le sait, avec une rapidité foudroyante.

Quelques heures après son arrivée, le duc d'Enghien, réveillé d'un sommeil profond, comparut devant le capitaine rapporteur Dautancourt et subit un interrogatoire insignifiant qui ne mit en lumière aucun fait nouveau. Avant de le signer, il demanda avec instance la faveur d'une entrevue avec le premier consul.

Les membres de la commission, accourus à la hâte, ignoraient, pour la plupart, la qualité de l'*émigré* qu'ils allaient avoir à juger, et ne l'apprirent qu'en arrivant à Vincennes. Quand Dautancourt vint leur faire part de la demande du prince, ils semblaient disposés à surseoir, pour en référer au premier consul. Mais Savary ayant déclaré qu'il pensait que cette démarche déplairait à Bonaparte, on décida de passer outre au jugement.

Le duc d'Enghien fut amené devant ses juges et interrogé par l'ancien vainqueur de la Bastille, Hullin, qui bientôt allait lui-même entrer dans les cadres de la nouvelle noblesse impériale; il était honnête homme, mais déjà brisé à l'obéissance militaire; comme la plupart des acteurs de cette tragédie, il allait tuer sans passion, uniquement pour obéir à ses chefs. Il posa à l'accusé les questions contenues dans l'arrêté du gouvernement (rédigé par Réal), savoir : s'il avait porté les armes contre la République; s'il était à la solde de l'Angleterre; enfin, s'il avait participé aux complots de cette puissance contre la République et contre la vie du premier consul.

Le prince se montra calme et même fier. Il repoussa avec énergie toute participation au complot actuellement poursuivi par la justice, mais avoua, peut-être avec ostentation, ce qui était d'ailleurs notoire, qu'il avait combattu contre la France révolutionnaire et qu'il était sur les bords du Rhin pour servir de nouveau la même cause quand les circonstances l'exigeraient. Le fait de servir contre la France entraînait la peine capitale; c'était la loi; mais était-elle applicable à cet infortuné, enlevé sur un sol étranger, au mépris de toutes les lois, et privé de défenseur?

Après une courte délibération, la commission prononça la peine de mort à l'unanimité.

Une circonstance à noter, c'est que, pendant la séance *publique* (quelques officiers étaient entrés dans la salle), Savary était demeuré derrière le fauteuil du président.

Ce fut lui qui, aussitôt après le prononcé du jugement, prit, avec le capitaine rapporteur et le commandant du château, Harel, les dispositions nécessaires pour l'exécution, qui eut lieu, comme on le sait, dans les fossés de la forteresse. On a dit que la fosse avait été creusée à l'avance; ce qui a donné lieu à cette assertion, c'est que les ouvriers employés à ce funèbre travail imaginèrent, pour aller plus vite, de se servir d'un trou qui avait été creusé la veille, au pied d'un mur, pour y déposer des décombres.

Conduit dans les fossés, sous une pluie fine et froide, à la lueur de quelques lanternes, le prince écouta la lecture de son arrêt avec fermeté; il remit à un officier une mèche de ses cheveux, un anneau d'or et une lettre, avec prière de la faire parvenir à la princesse Charlotte de Rohan, et tomba ensuite percé de plusieurs balles. Il était trois heures du matin.

Il n'y a plus aucune réflexion à faire sur cet événement, depuis longtemps apprécié par la conscience publique, et nous ne rentrerons pas ici dans les discussions auxquelles il a donné lieu. Sous la Restauration, on sait que les acteurs survivants se sont renvoyé mutuellement la responsabilité qui pesait sur eux. Leur justification, d'ailleurs, se résume en un seul mot : *ils ont obéi*, chacun dans le cercle de leurs attributions; ils ont contribué à immoler la victime, mais en versant des larmes sur son sort. Hullin assure qu'après la sentence rendue, il avait rédigé une lettre pour faire part au premier consul des instances du prisonnier pour obtenir de lui une entrevue, et que Savary, précipitant l'exécution, n'avait remis cette lettre que quand il n'était plus temps. On a voulu aussi exploiter cette circonstance pour justifier Bonaparte; mais il est bien certain qu'il avait envoyé Savary avec des instructions positives, et que cette mesure sanglante, c'est lui qui l'avait commandée, obstinément voulue, malgré la faible protestation de Cambacérès et de quelques autres. On peut apprécier un tel acte comme on l'entend, suivant le point de vue auquel on se place; mais on doit en laisser la responsabilité à ceux qui, manifestement, en sont les auteurs.

On a dit aussi que Bonaparte avait voulu, de la sorte, donner des gages aux révolutionnaires au moment où il se disposait à ceindre la couronne. La vérité est qu'il écrasait tour à tour les républicains et les royalistes pour établir sa dictature, et que, dans cette malheureuse affaire, il se détermina uniquement par des motifs personnels, par le désir de terrifier ses ennemis et de se venger des tentatives d'assassinat dirigées contre lui. Du reste, voici comment il s'en est expliqué lui-même. On lit dans son *Testament :* « J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris. Dans une semblable circonstance, *j'agirais encore de même.* » Et dans le *Mémorial de Sainte-Hélène :* « Si je n'avais pas eu pour moi, contre le duc d'Enghien, les lois du pays, disait l'empereur, il me serait resté les droits de la loi naturelle, ceux de la légitime défense. Lui et les siens n'avaient d'autre but journalier que de m'ôter la vie; j'étais assailli de toute part et à chaque instant : c'étaient des fusils à vent, des machines infernales, des complots, des embûches de toute espèce. Je m'en lassai : je saisis l'occasion de leur *renvoyer la terreur* jusque dans Londres, et cela me réussit. A compter de ce jour, les conspirations cessèrent.

» Et qui pourrait y trouver à redire? Quoi! journellement, à cent cinquante lieues de distance, on me portera des coups à mort; aucune puissance, aucun tribunal sur la terre ne sauraient m'en faire justice, et je ne rentrerais pas dans le droit naturel de rendre guerre pour guerre!

» Quel est l'homme de sang-froid, de tant soit peu de jugement et de justice, qui oserait me condamner? De quel côté jetterait-il le blâme, l'odieux, le crime? Le sang appelle le sang; c'est la réaction naturelle, inévitable, infaillible; malheur à qui la provoque!

« Quand on s'obstine à susciter des troubles civils et des commotions politiques, on s'expose à en tomber victime.

« Il faudrait être niais ou insensé pour croire, après tout, qu'une famille aurait l'étrange privilége d'attaquer journellement mon existence sans me donner le droit de le lui rendre; que cette famille pourrait se prétendre au-dessus des lois pour détruire et se reclamer d'elles pour sa propre conversation. *Les chances doivent être égales.* »

Parmi les hommes d'Etat qui l'appuyèrent dans sa fatale résolution, on doit citer en première ligne Fouché et Talleyrand luimême, qui n'avait peut-être pas pesé du premier coup les conséquences d'une semblable mesure. Quand il la sut accomplie, il ne put s'empêcher de dire : *C'est plus qu'un crime, c'est une faute.*

Notre cadre ne nous a permis que de résumer fort brièvement ce sanglant épisode, et nous terminerons en citant les principales sources qu'on doit consulter si l'on veut pénétrer dans les détails.

— Bibliogr. *Recherches historiques sur le procès et la condamnation du duc d'Enghien*, par A. Nougarède du Fayet (Paris, 1844, 2 vol. in-8°); c'est un excellent travail, rempli de documents et de renseignements précieux; *Mémoires du duc de Rovigo; Explications offertes aux hommes impartiaux*, par le comte Hullin; *Discussion des actes de la commission militaire instituée pour juger le duc d'Enghien; Examen impartial des calomnies répandues sur M. de Caulaincourt;* Marguerit (N... N... de), *De l'assassinat de M. le duc d'Enghien et de la justification de M. de Caulaincourt* (Paris, 1814, in-8°; Orléans et Paris, 1824, in-8°); Firmas-Periès (N... N...), *Notice historique sur L.-A.-H. de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, suivie de son oraison funèbre, prononcée par l'abbé de Bouvens* (Paris, 1814, in-8°); Maquart (Antoine-François-Nicolas), *Eloge de L.-A.-H. de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, prince du sang royal de France* (Paris, 1817, in-8°); Guillaume (F.-J.-L...), *Eloge du duc d'Enghien* (Paris, 1818, in-8°); Dupin (André-Marie-Jean-Jacques), *Pièces judiciaires et historiques relatives au procès du duc d'Enghien, avec le journal de ce prince depuis l'instant de son arrestation* (Paris, 1823, in-8°; trad. en allem., Leipzig, s. d.); Bouvens (N... N... de), *Oraison funèbre de L.-A.-H. de Bourbon-Condé, duc d'Enghien* (Paris, 1824); Dion (comte de), *Eloge funèbre de S. A. R. Mgr le duc d'Enghien* (Londres, 1824); Bilderdijk (Willem), *Op den moord van den herzog d'Enghien* (Leyde, 1824); Boudard, de l'Hérault (André), *Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de S. A. R. Mgr le duc d'Enghien* (Paris, 1823, in-8°; Bruxelles, 1823, in-12, portrait); Gautier, du Var (Isidore-Marie-Brignolles), *Conduite de Bonaparte relativement aux assassinats de Mgr le duc d'Enghien et du marquis Louis de Frotté* (Paris, 1825, in-8°); Roux de Laborie (Anatole), *Eloge du duc d'Enghien* (Paris, 1827, in-8°), couronné par la Société royale des bonnes lettres; Flayol (Victor-Alphonse), *Eloge du duc d'Enghien* (Paris, 1827, in-8°); Ulin de la Ponneraye *Eloge du duc d'Enghien* (Paris, 1827, in-8°); Choulot (de), *Mémoires et voyages du duc d'Enghien, précédés d'une notice sur sa vie et sa mort* (Moulins, 1841, in-8°, 2 portraits); Saint-Hilaire (Emile-Marco de), *le Duc d'Enghien; épisode du temps du consulat* (Paris, 1844, in-12; Bruxelles, 1844, in-18), etc. On pourra consulter aussi les pièces officielles et autres publiées dans la collection Baudouin sous le titre de *Mémoires historiques sur la catastrophe du duc d'Enghien*, ainsi que le résumé donné par M. Thiers (*Consulat*, t. IV).

ENGIA, nom moderne d'EGINE.

ENGIBATE s. m. (an-ji-ba-te — gr. *eggcibatês*; de *eggus*, près, et *bainô*, je marche). Antiq. Nom donné à de petites figures qui étaient mues par une machine hydraulique, au son d'une orgue mise en mouvement par la même machine.

ENGIDE adj. (an-ji-de — rad. *engis*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'engis. ‖ On dit aussi ENGINITE.

— s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, ayant pour type le genre engis et comprenant des espèces fossiles qu'on trouve dans le lias. ‖ On dit aussi ENGIDITE.

ENGIHOUL (caverne d'), caverne de Belgique située dans la province de Liége. Elle est remarquable par la grande quantité d'ossements et de débris d'ossements fossiles qui y ont été découverts, mêlés au limon et au gravier qui en constituent le sol. Ces ossements fossiles ont été parfaitement étudiés par M. de Schmerling dans son ouvrage intitulé : *Recherches sur les ossements fossiles de la province de Liége;* ils lui paraissent avoir été introduits dans cette caverne par l'action des eaux, car il a remarqué qu'on y trouvait mêlés et agglomérés des ossements d'espèces analogues à celles qui existent actuellement dans la contrée et des ossements d'espèces qui n'y existent plus depuis longtemps, des ossements d'éléphant, de rhinocéros, d'hyène, par exemple. Les espèces auxquelles se rapportent le plus grand nombre de ces ossements fossiles sont le tigre, dont on a trouvé cinq variétés différentes, une dite le grand tigre des cavernes, une autre de la taille du lion, une autre de la taille d'une panthère et deux autres de la taille du lynx; le campagnol, dont on a trouvé quatre espèces et en grande abondance; le bœuf, dont on a trouvé trois espèces; le cerf et le renne enfin, dont on a trouvé deux espèces. On a trouvé également dans la caverne d'Engihoul des crânes humains et d'autres vestiges de même genre, qui semblent y avoir été introduits par l'action des eaux.

ENGILBERT, ministre de Charlemagne. V. ANGILBERT.

ENGIN s. m. (an-jain — Ménage et tous les autres étymologistes rapportent ce mot au latin *ingenium*, esprit, talent, connaissance, de *in*, dans, et *genere*, produire, engendrer, en sanscrit *gan*. Voir GENIE, INGENIEUX. On a remarqué dans toutes les langues aryennes que les racines corrélatives à *gan*, naître, et à *gnâ*, connaître, confondent si bien leurs formes et leurs dérivés qu'il est parfois difficile de les distinguer avec sûreté. Cela conduit à présumer une affinité primitive entre les significations. On peut croire, en effet, que les anciens Aryas se sont représenté la connaissance en quelque sorte comme la naissance de l'esprit; car, pour l'esprit, être, c'est connaître). Adresse, industrie : *Mieux vaut* ENGIN *que force.* ‖ Vieux mot.

— Par ext. Instrument, ustensile, arme, piége : ENGIN *de chasse.* ENGIN *de pêche.* ENGIN *aratoire.* ENGIN *de guerre. Chaque nation a voulu faire du fer et puis le convertir en machines,* ENGINS *et ustensiles.* (Mich.-Chev.) *Je préfère à tous ces* ENGINS *guerriers, qui caporalisent les enfants, les billes, le cerceau, la toupie.* (Rigault.) *Le monde n'a marché jusqu'à ce jour qu'avec des armes; mais le livre se substituera aux* ENGINS *de guerre.* (Ed. Texier.)

Voyez-vous cette main qui par les airs chemine?
Un jour viendra, qui n'est pas loin,
Que ce qu'elle répand sera votre ruine;
De là naîtront engins à vous envelopper,
Et lacets pour vous attraper,
Enfin, mainte et mainte machine
Qui causera dans la saison
Votre mort ou votre prison :
Gare la cage ou le chaudron!

LA FONTAINE.

— Artill. *Engin à feu*, Ancien nom générique des armes à feu.

— Mar. Petite grue, en usage dans les ports pour descendre les fardeaux dans les embarcations. ‖ Machine quelconque d'une utilité très-petite, ou qui ne peut rendre les services qu'on en attendait. ‖ Petit bâtiment de guerre mal construit et mal armé.

— Techn. Machine placée dans le comble d'un moulin pour monter le blé. ‖ Treuil qui sert à tourner un moulin vers le côté d'où vient le vent. ‖ Planche couverte de clous entre lesquels on tire le fil de fer pour le redresser. ‖ Machine établie sur le chef d'une carrière pour en tirer les blocs d'ardoise.

— **Encycl.** Techn. On donne le nom d'*engins* aux machines employées pour élever les fardeaux. De tout temps on a fait usage, pour le bardage des matériaux, d'appareils spéciaux mis en mouvement par l'homme, les bêtes de somme, les courants d'air ou d'eau et les poids; ces forces motrices, seules connues des anciens, ont été augmentées de nos jours de celles produites par la dilatation des fluides et des gaz. Les anciens connaissaient le levier, le coin, la vis, le plan incliné, le treuil, la poulie et les cordes; la combinaison de ces machines simples leur a suffi pour l'érection des plus beaux et des plus vastes monuments. Mais le progrès a suggéré depuis l'invention successive des roues d'engrenage, des cames, des manivelles, des bielles, des balanciers, qui, à proprement dire, ne sont que des leviers combinés et à l'aide desquels on a pu établir les *engins* puissants dont nous disposons aujourd'hui, *engins* dont les combinaisons sont tellement variées qu'il est difficile de les connaître tous dans leurs détails, quoique cependant ils soient appelés à produire le même travail, soit l'élévation verticale des fardeaux, soit la traction horizontale ou inclinée des matériaux de grandes dimensions.

Vitruve ne donne au sujet des *engins* employés par les anciens que des renseignements peu étendus et très-vagues, il ne parle que des trispastes, des pentaspastes et des polyspastes employés par les Grecs. Le trispaste était composé de trois pièces de bois dressées debout, jointes par en haut avec une cheville et écartées par en bas de manière à former une espèce de pyramide triangulaire. Le haut, qui était retenu des deux côtés par des écharpes, soutenait une moufle, appelée *rechamus*, à deux poulies. Le câble qui devait servir à l'élévation du fardeau ayant été passé sur la poulie d'en haut, on le ramenait ensuite sur une autre poulie placée dans une moufle fixée au bas de l'appareil; ensuite on le faisait revenir sur la poulie placée au bas de la moufle supérieure et enfin on l'attachait à la moufle inférieure. L'autre bout de la corde descendait sur un treuil ou moulinet mis en mouvement par des hommes. Cet *engin* primitif, dont on voit encore quelquefois l'application dans les chantiers, n'est autre, sauf quelques améliorations, que la bigue à trois pieds employée dans les ports maritimes pour le chargement des bateaux. Le pentaspaste ne différait de la machine précédente que par le nombre des poulies qui, au lieu d'être de trois, était de cinq; cet *engin* était généralement employé lorsqu'on avait de lourds fardeaux, et que leur point d'élévation était à une grande distance du sol. Lorsque les matériaux atteignaient une grandeur exceptionnelle et un grand poids, on remplaçait le moulinet par une roue, que les Grecs appelaient ἀμφίρευσιν ou περιτρόπον, et on doublait le nombre des poulies. Le polyspaste différait des précédents *engins* en ce qu'il y entrait un grand nombre de poulies. Il présentait une très-grande commodité, en ce que, n'étant composé que d'une seule pièce de bois, élevée et retenue à une certaine hauteur par des cordes, on pouvait le faire pencher en avant ou par les côtés, à droite ou à gauche, pour diriger le fardeau où cela était nécessaire. Cette machine est encore en usage dans quelques ports maritimes d'Italie et de France; elle a fourni l'idée de la grue à volée variable de Henderson et de Borde, que l'on emploie aujourd'hui sur les chantiers des grandes constructions. Les moyens employés par les Egyptiens, pour dresser leurs obélisques et transporter les masses granitiques que l'on rencontre dans leurs monuments, nous sont restés inconnus jusqu'à ce jour. Rondelet rapporte, dans son *Art de bâtir*, différentes expériences qu'il a faites pour déterminer les efforts que nécessitaient le transport des blocs dont la forme ne se prêtait pas au roulement ni au culbutement à force d'hommes. En examinant la pierre qui servait de couverture au temple de Buto et l'édifice monolithe d'Amasis, on pourrait croire, dit ce savant architecte, que les Egyptiens faisaient usage, pour les pierres à surfaces planes, de rouleaux et de cabestans, qui sont les *engins* les plus simples et les plus anciens, ceux dont les effets sont les plus puissants et les plus immédiats. Il cite, afin de donner une idée de la force qu'il fallait déployer pour remuer et transporter ces masses, les expériences faites sur une pierre de taille dont le poids était d'environ 530 kilogrammes : « Pour traîner cette pierre sur une surface horizontale de même matière grossièrement taillée, il a fallu 370 kilogrammes. La même, traînée sur des pièces de bois, a exigé une force de 320 kilogrammes. La même pierre, posée sur une plate-forme de bois et traînée sur du bois, a exigé 300 kilogrammes. Mais, après avoir savonné les deux surfaces de bois qui glissaient l'une sur l'autre, il n'a fallu qu'un effort de 115 kilogrammes. Cette pierre posée sur des rouleaux de 8 centimètres de diamètre, et mise en mouvement sur une surface de même matière, n'a exigé qu'une force de 17 kilogrammes. La même, roulant sur des pièces de bois, a cédé à un effort de 14 kilogrammes, et lorsque les rouleaux étaient placés entre deux pièces de bois, 11 kilogrammes suffisaient. Il résulte de cette expérience que, pour traîner une pierre à cru sur un sol de niveau ferme et uni, il faut un peu plus des deux tiers de son poids, les $\frac{3}{5}$ si la superficie est en bois; $\frac{5}{9}$ si le mouvement se fait bois sur bois, et $\frac{1}{6}$ si les deux surfaces de bois qui glissent l'une sur l'autre sont savonnées. Si l'on fait usage de rouleaux, il faudra, s'ils sont placés immédiatement entre la pierre et le sol, un peu plus de $\frac{1}{32}$ du poids, et $\frac{1}{40}$ s'ils roulent sur du bois, et enfin, s'ils roulent entre deux surfaces unies comme du bois, il ne faudrait qu'environ $\frac{1}{50}$ du poids. » Le bois se comprimant sous les grands fardeaux, les rouleaux faits de cette matière sont sujets à changer de forme, à s'écraser et à s'enfoncer dans les pièces de bois entre lesquelles ils sont placés, ce qui produit un frottement qui augmente naturellement en raison du fardeau. Pour conserver l'avantage que procurent les rouleaux, il faudrait qu'ils fussent incompressibles de même que les surfaces entre lesquelles ils se meuvent; et, pour qu'ils ne pussent pas rompre, qu'ils fussent fort courts et que leur nombre fût très-grand, de sorte que chacun portât une moindre partie du fardeau. Les résultats de ces expériences ont permis à Rondelet de calculer la force qu'il aurait fallu pour transporter la pierre qui formait la couverture du temple de Buto et dont le poids était de 900,000 kilogrammes. L'expérience journalière des travaux lui ayant fait connaître qu'un homme moyennement robuste et accoutumé au travail, comme ceux qu'employaient les anciens, peut porter une charge égale à son poids et traîner un fardeau une fois et demie plus pesant, cet architecte a trouvé que, pour traîner ces 900,000 kilogrammes sur un sol uni et solide, il aurait fallu 10,000 hommes, 9,000 pour le traîner sur une superficie formée par des pièces de bois; 8,333 hommes, si l'on suppose que cette pierre était placée sur une plate-forme de bois et traînée sur du bois, et seulement 2,500 hommes si l'on avait eu soin de savonner les deux surfaces en contact. Cette pierre ayant 40 coudées de largeur (21 mètres), on pouvait facilement disposer les hommes par rangs de chacun 40, ce qui aurait formé une colonne de 250 rangs pour le premier cas, en les supposant égaux, et de beaucoup moins en les faisant diverger; de 225 pour le second; de 208 pour le troisième, et de 62 et demi pour le quatrième; Rondelet pense qu'il n'y aurait guère que ce dernier moyen de praticable. La largeur de cette pierre et sa pesanteur rendaient l'usage des rouleaux de bois impossible. Quant à ceux de granit, s'il eût été possible de former un sol assez ferme et assez uni pour pouvoir en faire usage, il aurait suffi de 300 hommes ou de sept rangs et demi pour mouvoir ce fardeau. Comme il est probable qu'on n'a jamais fait usage de ce moyen à cause de la trop grande dépense qu'il eût exigée, il est à présumer qu'on a dû faire usage de cabestans simples traversés par des leviers horizontaux. Avec cet *engin* il aurait fallu, pour le premier cas, 2,400 hommes et 200 cabestans, en admettant 12 hommes par cabestan; pour le second cas, 2,160 hommes avec 180 cabestans; pour le troisième cas, 2,000 hommes et 167 cabestans, et pour le quatrième, 600 hommes et 50 cabestans. Ces résultats indiquent les forces à employer pour mouvoir cette pierre sur un plan horizontal; mais comme, de plus, il a fallu l'élever sur les murs du temple à l'aide d'un plan incliné, il est évident que la force a dû être augmentée en raison de l'inclinaison du plan. En tenant compte de cette circonstance, Rondelet trouve que, en faisant monter la pierre du temple de Buto sur un plan incliné de 12 degrés, 240 cabestans et 2,880 hommes suffisent pour le premier cas; 225 cabestans et 2,700 hommes pour le second; 210 cabestans et 2,520 hommes pour le troisième, et 108 cabestans et 2,296 hommes pour le quatrième. Rondelet pense que c'est du troisième procédé que l'on fit usage pour transporter l'édifice monolithe d'Amasis, dont Hérodote donne la description et qu'Amasis fit transporter de l'île d'Eléphantine à la ville de Saïs, éloignées l'une de l'autre de vingt journées de navigation. Cet édifice, d'un seul bloc de pierre, avait 11m,13 de longueur extérieure sur 7m,42 de largeur et 4m,25 de hauteur; il avait à l'intérieur 9m,55 de longueur sur 6m,36 de largeur et 2m,65 de hauteur; son poids était de 208,000 kilogrammes. 2,000 hommes furent employés pendant trois ans à ce transport. D'après les calculs de Rondelet, en admettant le troisième mode de transport, pour lequel la force est les $\frac{5}{9}$ du poids, il aurait fallu 2,037 hommes, l'édifice étant posé sur une plate-forme de charpente et traîné sur des pièces de bois. Comme on le voit, ce résultat concorde avec ce que rapporte Hérodote; il est donc probable que c'est ce mode que les Egyptiens employèrent. C'est probablement aussi par le même procédé que fut transporté l'obélisque de Ramsès, qui, suivant Pline, exigea le concours de 20,000 hommes.

Au moyen âge, les *engins* sont les grues, les chèvres, les treuils, le vérin, le plan incliné, etc., encore adoptés de nos jours; dans tous ces appareils, on utilisait non-seulement la force musculaire de l'homme, mais encore son poids, soit en lui faisant gravir les échelons d'un énorme tambour, soit en le plaçant debout à l'extrémité d'un long levier, en lui faisant parcourir avec les mains les échelons d'une échelle, de façon à le faire agir par son poids et par les bras. De nos jours, les *engins* varient avec chaque métier; la mécanique a créé une grande quantité d'appareils pour économiser les bras de l'homme, lui donner moins de fatigue et permettre de produire beaucoup et vite. D'un autre côté, les forces motrices dont on dispose ont tellement simplifié les difficultés, que le maniement des masses qu'élevaient les Egyptiens n'en présenterait plus aucune. Non-seulement les *engins* pour le transport et le montage des fardeaux ont reçu d'immenses améliorations, et leur emploi n'exige plus de la part des ouvriers aucun déploiement de force, mais les outils qui coupent, frappent, laminent et tordent les matériaux les plus résistants ont reçu des perfectionnements analogues.

— *Engins de guerre.* Les *engins* de guerre se divisent en *engins* offensifs, *engins* défensifs et *engins* à la fois offensifs et défensifs; les premiers servent à l'attaque, les seconds à la défense, et les troisièmes à l'attaque et à la défense. Outre l'arc, connu de toute antiquité, les *engins* offensifs employés par les anciens et au moyen âge, jusqu'à la fabrication des *engins* offensifs à feu, étaient les catapultes, les scorpions, les balistes, les onagres, les arcs-balistes, les pierrières, les trébuchets à contre-poids, etc. D'après Vitruve, les catapultes et les scorpions étaient destinés à projeter des dards d'une grande longueur et d'un poids assez considérable. Végèce nous apprend que la baliste était tendue au moyen de cordes ou de nerfs; que le scorpion était une baliste de petite dimension, une sorte d'arbalète; que l'onagre lançait des pierres et que la force des nerfs devait être calculée en raison du poids des projectiles; mais il ne dit pas si ces onagres étaient des *engins* mis en mouvement par des contre-poids, des cordes tendues ou des ressorts. D'après Végèce, la baliste est une grande arbalète fixe, propre à lancer des traits; d'après Vitruve, elle est destinée à lancer des pierres dont le poids varie de 2 livres à 250 livres. Ammien Marcellin dit que la baliste est une sorte de grande arbalète dont le javelot est lancé par la réaction de plusieurs cordes à boyaux tordues. D'après

le même auteur, le scorpion, que de son temps on appelait *onagre*, est un *engin* composé d'un style dont le pied est tortillé entre des cordes tendues, comme la clef d'une scie, et dont la tête, munie d'une cuiller, reçoit un boulet que lance le style en décliquant; cet *engin* est encore désigné par Ammien Marcellin sous le nom de *tormentum.* D'après M. Viollet-le-Duc, l'onagre ou scorpion est bien positivement le caable ou la pierrière du moyen âge. Nous extrayons ce qui suit de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture du* XI^e *au* XVI^e *siècle :* « Les *engins* d'attaque, depuis l'invasion des barbares jusqu'à l'emploi de l'artillerie à feu sont en grand nombre; les uns sont mus par des contre-poids comme les trébuchets, les mangonneaux; d'autres par la tension des cordes, de nerfs, de branches, de ressorts de bois ou d'acier, comme les caables, malvoisines ou male-voisines, les pierrières; d'autres par leur propre poids et l'impulsion des bras, comme les moutons, les béliers, les bossons. Rien ne nous indique que les Romains, avant le V^e siècle, aient employé des machines à jet à contre-poids, tandis qu'ils connaissaient et employaient les *engins* à ressorts, les grandes arbalètes à tour à un ou deux pieds, ainsi qu'on peut s'en assurer en examinant les bas-reliefs de la colonne Trajane. Les machines de jet mues par des contre-poids sont d'une invention postérieure aux machines à ressorts, par la raison que ces dernières ne sont que l'application en grand de l'arc. Les machines à contre-poids exigent, dans leur fabrication, un si grand nombre de précautions, de calculs, et des moyens si puissants, qu'on ne peut admettre qu'elles aient été connues des barbares qui envahirent les Gaules. Ceux-ci durent imiter d'abord les machines de guerre romaines, puis aller demander plus tard à Byzance les inventions très-perfectionnées des Grecs. Les *engins*, inconnus jusqu'alors, dont parlent les annales de Saint-Bertin, et qui furent dressés devant les murailles d'Angers, occupée en 873 par les Normands, avaient probablement été importés en France par les artistes que Charles le Chauve faisait venir de Byzance. Les annalistes et les poëtes de ces temps reculés, et même ceux d'une époque plus récente, sont d'un laconisme désespérant lorsqu'ils parlent de ces *engins*, et ils les désignent indifféremment par des noms pris au hasard dans l'arsenal de guerre, pour les besoins de la mesure ou de la rime, de sorte que jusque vers le temps de Charles V, où les chroniqueurs deviennent plus précis, plus clairs, il est certaines machines auxquelles on peut difficilement donner leur nom propre. » La baliste, ou le caable, ou la pierrière, mus par des ressorts et des cordes tordues, étaient propres à lancer des pierres. Cet *engin* se composait d'un bâti triangulé, monté sur quatre roues, terminé à sa partie postérieure par un treuil, et surmonté entre les deux roues d'un heurtoir bien équilibré, dont la face était tournée vers le treuil. Sur le devant de ce heurtoir, formé de deux montants et d'une traverse, venait s'appliquer un ressort dont les extrémités, un peu cintrées, étaient reliées par une corde qui passait sous ou derrière une verge constituant l'*engin* proprement dit. Cette verge avait une extrémité passée dans un faisceau de cordes tordues à l'aide de clefs et de roues à cliquet, et l'autre extrémité terminée par une cuiller dans laquelle on plaçait le projectile; le corps était entouré de cordes pour amortir le choc contre le heurtoir. Au bout de la cuiller se trouvait une espèce de griffe servant à relier la verge avec le treuil, et par suite à opérer son abaissement. Le mouvement de rotation donné au treuil faisait enrouler la corde de retenue, abaisser la verge, tendre le ressort et tordre les cordes en faisceaux. Pour lancer ensuite le projectile, on n'avait plus qu'à séparer la verge du treuil, ce qui se faisait en retirant la corde de ce dernier de l'agrafe placée à l'extrémité de la cuiller. On rendait à volonté le tir rasant ou vertical, suivant que l'on inclinait plus ou moins la verge, et pour faire varier la tension du ressort on interposait ou l'on supprimait des fourrures entre ce dernier et la traverse du heurtoir. Le trébuchet était un *engin* plus compliqué; il se composait d'une verge articulée en un point de sa longueur, portant à une extrémité un énorme contre-poids et à l'autre une espèce de fronde dans la poche de laquelle on mettait le projectile. Il se tendait à peu près comme la baliste, avec cette seule différence que le levier était amené jusqu'au treuil et que la fronde était couchée en dedans du bâti dans une sorte de caniveau. Lorsqu'on décrochait le bouton qui retenait le levier tendu, ce levier, sous l'action du contre-poids et des ressorts, se relevait avec une très-grande vitesse, entraînant avec lui sa longue fronde, à laquelle il faisait parcourir un arc de cercle d'une assez grande amplitude pour permettre à la pierre dont elle était munie de s'échapper sous l'effet de la force tangentielle et d'aller opérer des ravages dans les places que l'on attaquait. Cet *engin* à contre-poids fut en usage jusqu'au moment où l'artillerie à feu vint remplacer toutes les machines de jet du moyen âge. Le mangonneau était aussi un *engin* à contre-poids; il différait du précédent par la disposition de ses treuils de rappel et de sa fronde, qui parcourait un plus grand arc de cercle et dont l'une des attaches se défaisait pour agir entièrement comme la fronde à main. Le tir avec cet *engin* pouvait se régler beaucoup mieux qu'avec le trébuchet. Les armées du moyen âge possédaient encore l'arbalète à tour, qui était un *engin* terrible, avec lequel on lançait des dards d'une grande longueur, des barres de fer rougies au feu, des traits garnis d'étoupe et de feu grégeois en forme de fusées. Ces arbalètes avaient l'avantage de pouvoir être pointées comme des pièces d'artillerie, ce que l'on ne pouvait faire avec les mangonneaux et les trébuchets. D'un autre côté, la difficulté de diriger le tir avec ces derniers *engins* était cause qu'on ne les employait que dans les siéges, tandis que les arbalètes à tour pouvaient être manœuvrées comme nos pièces de campagne. Cet *engin* se composait d'un ressort dont les deux extrémités étaient rapprochées par une corde, que l'on tendait à l'aide d'une crémaillère mobile fixée au plateau sur lequel étaient installés l'arc et le javelot; à l'aide d'une détente que le pointeur manœuvrait, la corde revenait à sa place et le dard était projeté suivant la ligne de tir. Ces *engins*, lançant des projectiles de plein fouet, étaient ceux qui causaient le plus de désordre dans les corps de troupes et particulièrement dans la cavalerie; leurs projectiles, à 50 mètres, tuaient des files entières de soldats, rompaient les *engins*, coupaient les cordes, traversaient les mantelets et les palissades. On se servait aussi d'un *engin* à ressort, qui se composait d'une demi-lame de ressort que l'on bandait, et dont l'extrémité venait frapper un dard ou un javelot soutenu par deux guides. Cet appareil, fort ancien, et en même temps très-simple et très-facile à monter, rappelle la catapulte des Romains. Les caables, les pierrières, les trébuchets, les mangonneaux envoyaient à toute volée des pierres pesant jusqu'à deux et trois cents livres. A partir de l'emploi de la poudre, les appareils offensifs ou défensifs cessent de porter le nom d'*engins;* ils prennent des noms très-divers, suivant les époques : ce sont des *acquéraux*, des *sarres* ou *spiroles*, des *veuglaires*, des *ribaudequins*, des *bombardes*, et enfin des *canons*, nom qui leur est resté jusqu'à nos jours, et dont nous nous servons encore pour désigner les bouches à feu, ou mieux les *engins* à feu. Les *engins* offensifs et défensifs étaient les béliers couverts, les moutons, les bossons, qui étaient en usage chez les Grecs, les Romains et les Byzantins, et ne cessèrent d'être employés qu'au commencement du XVI^e siècle; enfin les chats, vignes et beffrois. Le bélier ou le mouton consistait en une longue poutre armée à une extrémité d'une tête de fer, et suspendue horizontalement en équilibre à des câbles ou des chaînes, pour permettre aux hommes de le balancer en opérant une traction sur des cordes fixées à son autre extrémité. Cet *engin*, qui servait à démolir les murs, à ouvrir des brèches et à défoncer des portes, était désastreux pour les murs non terrassés; sous ses coups répétés, les murs les plus épais étaient entamés. Les chats et les vignes n'étaient autre chose que des galeries de bois recouvertes de cuirs frais, que l'on faisait avancer sur des rouleaux jusqu'au pied des murailles et qui permettaient aux mineurs de saper les maçonneries à leur base. Les chats servaient aussi aux travailleurs qui comblaient les fossés. Les beffrois ou tours mobiles en bois, que l'on dressait devant les remparts assiégés, tenaient lieu de chats à leur partie inférieure; cet *engin* monstrueux était employé par les Romains, et l'on en fit un fréquent usage pendant les siéges du moyen âge. Les *engins* défensifs employés pendant le moyen âge sont les mantelets, dont les Romains se servaient toujours dans les siéges; ils étaient formés de claies posées en demi-cercle et portées par trois roues, de panneaux assemblés à angle droit, de claies retenues par trois piquets fichés en terre, ou de panneaux droits roulant sur deux galets et mis en mouvement à l'aide d'un brancard inférieur. Ces mantelets devant sans cesse être changés de place, suivant la position qu'occupaient les tirailleurs qu'ils protégeaient, on les faisait aussi transportables que possible. De nos jours, on donne, dans l'art de la guerre, le nom d'*engins* à tous les appareils servant à remuer et à élever les pièces d'artillerie ou autres, et en général à toutes les machines à l'aide desquelles on peut opérer un transport horizontal et vertical : telles sont la chèvre, le cabestan, le cric, le treuil, etc.; quant aux autres appareils de transport, on leur donne le nom d'*agrès:* tels sont la brouette, la pelle, le bourriquet, etc.

— Dr. pénal. *Engins prohibés.* Pour compléter nos articles CHASSE et PÊCHE, nous poserons ici quelques règles qui nous sont fournies par la loi et la jurisprudence.

En matière de chasse, les collets, les lacets, les filets dits *draps de mort*, sont des *engins prohibés.* Il est interdit d'en faire usage, même quand on a un permis de chasse, même lorsqu'on s'en sert dans une propriété close et attenant à une habitation. Cette dernière aggravation de la prohibition a suscité des objections. On a dit que, le droit de chasse pouvant être exercé en tout temps dans ces conditions, il était impossible d'atteindre l'usage d'*engins prohibés*, alors qu'on devait protéger l'inviolabilité du domicile et qu'on n'arriverait pas à constater les délits sans enfreindre cette inviolabilité. La jurisprudence a décidé que toutes les fois que l'usage d'*engins prohibés* pouvait être constaté sans violer le domicile d'un citoyen, il devait être poursuivi; par exemple, lorsque la clôture est assez basse pour qu'on puisse de l'extérieur voir ce qui se passe dans l'intérieur de la propriété.

La détention des *engins prohibés* est punie des mêmes peines que l'usage. Cette disposition n'existait pas dans le projet de loi du 3 mai 1844; elle a été ajoutée par la commission de la Chambre des pairs, qui a voulu atteindre le braconnage jusque dans ses derniers retranchements. On a objecté, et ces objections ont été développées par MM. Merilhou et Persil, que la détention d'*engins* n'emportait pas par elle-même la conviction d'habitudes de braconnage, qu'on pouvait les posséder innocemment, sans même en connaître l'usage, et que pour tempérer la rigueur de la loi il fallait au moins laisser aux tribunaux la faculté d'apprécier si cette détention était coupable ou non. On ne nous paraît pas avoir répondu victorieusement. Le garde des sceaux a dit, il est vrai, qu'il fallait donner à la magistrature le pouvoir de réprimer efficacement le braconnage, et qu'elle n'userait de ce pouvoir que pour punir les braconniers notoires, qui, autrement, échapperaient à toute répression. En fait, il arrive quelquefois (et c'est ce qui ferait désirer une modification de la loi) que les gendarmes et autres agents appelés dans une maison pour y constater un fait quelconque y aperçoivent des *engins prohibés* et dressent un procès-verbal auquel il est difficile au parquet de ne pas donner suite : c'est regrettable. Les peines de l'article 12 de la loi du 3 mai 1844 sont aussi applicables à ceux qui sont trouvés, hors de leur domicile, munis ou porteurs de filets, *engins* ou instruments de chasse prohibés. Il y a une autre classe d'instruments de chasse qui composent une autre catégorie d'*engins prohibés:* ce sont les oiseaux dressés à appeler le gibier et nommés *appeaux*, *appelants* ou *chanterelles.* Il est interdit d'en faire usage. On a considéré qu'à l'aide de ces oiseaux on attirait le gibier au détriment des propriétés voisines et qu'on nuisait à la conservation de ce gibier et aux plaisirs d'autrui. On a agité la question de savoir si la détention d'appeaux ou chanterelles était interdite comme la détention des filets et collets. Quelques tribunaux ont même considéré les deux cas comme identiques; mais la jurisprudence s'est fixée en sens contraire, et l'on a décidé que l'usage seul de ces oiseaux constituait le délit puni par la loi de 1844. Autrefois cet usage était licite, et c'était dans quelques pays une distraction très-répandue que la chasse à l'aide d'appeaux. La Chambre des pairs, mue par les considérations que nous avons indiquées ci-dessus, a vu là un fait à réprimer, et elle a introduit dans la loi une prohibition qui n'avait pas été mise dans le projet adopté par la Chambre des députés. L'usage, le port et la détention d'*engins prohibés*, ainsi que la chasse à l'aide d'appeaux et de chanterelles, sont punis par l'article 12 de la loi de 1844 d'une amende de 50 fr. à 200 fr., et peuvent l'être d'un emprisonnement de six jours à deux mois. L'article 16 édicte en outre que tout jugement de condamnation devra prononcer la confiscation et la destruction des *engins prohibés*, s'ils ont été saisis, et s'ils ne l'ont pas été ordonnera qu'ils seront déposés au greffe sous une contrainte qui ne peut être moindre de 50 fr.

Les *engins prohibés* abandonnés par des délinquants restés inconnus doivent être saisis et déposés au greffe. Sur le vu du procès-verbal, le tribunal en prononce la confiscation et ordonne qu'ils seront détruits.

En matière de pêche, soit fluviale, soit maritime, l'administration détermine la forme et la dimension minimum des mailles des rets, filets ou autres *engins* du même genre propres à prendre le poisson, afin d'en prévenir une destruction trop rapide. Certains *engins* sont même tout à fait prohibés dans certaines rivières et certains cours d'eau, tels que la ligne de fond. La loi du 15 avril 1829, relative à la pêche fluviale, punit d'une amende de 3 fr. à 100 fr. l'usage d'*engins prohibés* (art. 28); ceux qui sont trouvés porteurs ou munis, hors de leur domicile, d'*engins* de pêche *prohibés* peuvent être condamnés à une amende qui ne doit pas excéder 20 fr. Dans tous les cas, les gardes-pêche ont le droit de saisir les instruments de pêche prohibés, qui doivent être remis au greffe. Le tribunal en ordonne la confiscation.

Le décret du 9 janvier 1852 pose les règles en matière de pêche côtière. L'article 7 punit de 25 fr. à 125 fr. d'amende, ou de trois jours à 20 jours de prison, ceux qui, hors de leur domicile, fabriquent, détiennent ou mettent en vente des rets, filets et autres *engins prohibés* par des règlements propres à chaque arrondissement maritime; l'usage de ces *engins* est puni des mêmes peines. L'article 13 permet la recherche des *engins prohibés* à domicile, mais seulement chez les marchands et fabricants, et l'article 14 en ordonne la saisie et la destruction.

ENGINADURE s. f. (an-gi-na-du-re — rad. *engin*). Mar. Amarrage servant à réunir deux pièces de bois qui doivent se fortifier l'une l'autre dans le sens de leur longueur : L'ENGINADURE *se compose d'un nombre plus ou moins considérable de tours de filin serrés le plus possible, en ayant soin d'arrêter chaque tour en passant le cordage en dessous.* (Aubry.)

ENGINITE adj. (an-ji-ni-te). Entom. V. ENGIDE.

ENGINS, village et comm. de France (Isère), cant. de Sassenage, arrond. et à 14 kilom. de Grenoble; 435 hab. Le clocher remonte au XI^e ou au XII^e siècle. Ce que l'on nomme *portes d'Engins* sont des rochers taillés naturellement en forme d'ouverture et où passe une route départementale. Les *gorges d'Engins*, qui ont 2 kilom. environ de longueur, sont l'une des plus remarquables curiosités du Dauphiné.

ENGIPONNÉ, ÉE adj. (an-ji-po-né — du préf. *en*, et de *gipon*, qui s'est dit pour *jupon*). Vêtu d'un jupon. ‖ Vieux mot.

ENGIRONNER v. a. ou tr. (an-ji-ro-né — du préf. *en*, et de *giron*). Environner, entourer. ‖ Vieux mot.

ENGIS s. m. (an-jiss). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, type de la tribu des engides, comprenant un petit nombre d'espèces, qui presque toutes habitent l'Europe.

ENGIS, village de Belgique, à 16 kilom. de Liége; 800 hab. La caverne d'Engis est, avec celles d'Engihoul, de Chokier, de Gaffontaine et de Fond-de-Forêt, une des cavernes de Belgique où ont été trouvés le plus grand nombre d'ossements et de débris d'ossements fossiles. Elle est située, comme presque toutes les cavernes ossifères de Belgique, dans la province de Liége. Les ossements qu'on y a trouvés étaient presque tous roulés. Les plus nombreux appartenaient aux espèces suivantes : à la chauve-souris (quatre espèces), à la taupe, à la musaraigne (deux espèces), et au hérisson, pour les carnassiers insectivores; à l'ours, au blaireau, au glouton, à la marte, au putois, à la belette, à la fouine, au chien, au loup, au renard (deux variétés), à l'hyène, au grand tigre des cavernes, à plusieurs autres espèces de tigre, au chat sauvage (plusieurs variétés), pour les carnassiers carnivores; à l'écureuil, au loir, à la souris, au hamster, au campagnol, au castor, au lièvre, au lapin, pour les rongeurs; au cheval et à l'âne, pour les solipèdes; à l'éléphant, au rhinocéros, au tapir, au cochon, au sanglier, pour les pachydermes; au bœuf, au cerf, au daim, au chevreuil, au renne, à l'antilope, à la chèvre et au mouton, pour les ruminants; au canard, à l'oie, au coq, au martinet, au corbeau, à un très-grand oiseau de proie et à deux petites espèces de passereau, pour les oiseaux. M. de Schmerling, qui a parfaitement étudié cette caverne, y a distingué jusqu'à cinq espèces d'ours différentes et deux variétés. Il a découvert aussi dans la caverne d'Engis plusieurs crânes humains et d'autres débris de même genre, qui se trouvaient complètement confondus dans le limon et le gravier du sol de la caverne avec les ossements des grands mammifères : ils ont paru à M. de Schmerling avoir été introduits par l'action des eaux dans les anfractuosités du calcaire carbonifère, d'autant plus que les ossements d'éléphant, de rhinocéros et d'hyène, qui ont été trouvés dans cette caverne, y étaient mêlés à plusieurs autres espèces n'existant plus dans la contrée. Voir, du reste, sur la caverne d'Engis, l'ouvrage si remarquable de M. de Schmerling : *Recherches sur les ossements fossiles de la province de Liége* (II, p. 52 et 176), et *Bulletin de la société géologique* (1835, VI, p. 171).

ENGISOME s. m. (an-ji-zô-me — du g. *engizô*, je m'approche). Chir. Fracture du crâne avec enfoncement des os.

ENGLAINÉ, ÉE adj. (an-glè-né). Syn. de BARBELÉ : *Fer de lance* ENGLAINÉ.

ENGLAND, nom anglais de l'ANGLETERRE.

ENGLAND (Richard), général anglais, né à Détroit (haut Canada) en juin 1793. Fils d'un général au service de l'Angleterre, il entra très-jeune dans l'armée avec le grade d'enseigne. Il fit partie de l'expédition anglaise de 1809 en Hollande, et assista au bombardement de Flessing; il prit part ensuite à celle de Sicile et à la campagne de l'armée anglaise contre la France en 1815. Plus tard, il fut envoyé, à la tête d'un régiment, au Cap de Bonne-Espérance, et prit une part active à la lutte engagée, en 1835, par les forces anglaises contre les tribus cafres. En 1842, il combattit aux Indes, dans l'Afghanistan, se distingua dans la guerre contre les Indiens et secourut la ville importante de Kandahar, où la garnison anglaise était bloquée par les indigènes. Après cette campagne longue et périlleuse, il revint en Angleterre, où il fut nommé major général. C'est avec ce grade qu'il partit, en 1854, pour l'expédition de Crimée, où il prit le commandement d'une division d'infanterie. Il y resta pendant toute la durée de la campagne, combattit bravement à la bataille de l'Alma, à celle d'Inkermann, et eut un rôle très-actif jusqu'à la prise de Sébastopol. L'importance de ses services, à côté de l'armée française, lui valut la croix de grand officier de la Légion d'honneur. Après sa rentrée en Angleterre, en 1855, il reçut la grand'croix de l'ordre du Bain. En 1856, il fut nommé lieutenant général et, en 1863, général.

ENGLANDÉ, ÉE adj. (an-glan-dé — du

préf. *en*, et de *gland*). Blas. Se dit du chêne dont le fruit ou gland est d'un émail particulier : *De Missirmen : D'argent, au chêne de sinople* ENGLANDÉ *d'or, au canton dextre de gueules chargé de deux haches adossées d'argent.* ‖ On dit aussi ENGLANTÉ.

ENGLEFIELD (sir Charles-Henry), savant et littérateur anglais, né en 1752, mort à Londres en 1822. Il sut joindre l'étude des sciences à la culture des lettres et des arts. Il a écrit, outre des mémoires insérés dans les recueils de l'Académie royale de Londres : *Tables de la place supposée de la comète de* 1661 (1788, in-4°) ; *Sur la détermination de l'orbite des comètes* (1793, in-4°) ; *Promenade à Southampton* (1801, in-8°) ; *Revue sur les motifs de la séparation des protestants de l'Eglise romaine, etc., etc.*

ENGLERT (Jean-Guillaume), théologien et astronome allemand, pasteur et professeur de théologie, né en 1706. On a de lui : *Dissertationes II de methodo studii theologiæ, etc.* (Schweinfurt, 1751, in-4°) ; *De Franconia in tenebris ethnicismi et in luce christianismi, etc.* (1760) ; *Programma invitatorium ad transitum Veneris per solem die 4 juin 1761 adspiciendum, etc.* (Schweinfurt, 1761, in-4°).

ENGLESQUEVILLE, village et commune de France (Calvados), canton d'Isigny, arrond. et à 24 kilom. de Bayeux ; 389 hab. Le château de Beaumont, bâti sur une éminence arrondie et isolée, quoique défiguré par des constructions du XVI[e] siècle, offre encore un grand intérêt architectural. L'attention est surtout attirée par des portions de murs du XII[e] siècle et par une belle chapelle romane.

ENGLISH ou **ANGLOIS** (Esther), calligraphe française, née dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Elle passa sa vie en Angleterre et en Ecosse, sous Elisabeth et Jacques I[er], se maria à l'âge de quarante ans, et eut un fils qui entra dans l'état ecclésiastique. Parmi les beaux livres qu'elle a écrits, et dont quelques-uns subsistent, on cite les *Histoires mémorables de la Genèse*, écrites en 1600 ; un livre intitulé *Octonaries*, de la même année, portant à la première page le portrait d'Esther ; enfin le *Livre de l'Ecclésiaste*, qui passe pour être le chef-d'œuvre de la célèbre calligraphe.

ENGLISH CHANNEL, nom anglais du bras de mer qui sépare la France de l'Angleterre. V. MANCHE.

ENGLISH-HARBOUR. V. ANTIGUA.

ENGLISHMAN s. m. (inn-glich-mann — mot angl. formé de *english*, anglais, et de *man*, homme). Anglais, sujet anglais. ‖ Se dit en français par plaisanterie.

ENGLISH SPOKEN (inn-glich spôkn), mots anglais qui se lisent sur la porte de beaucoup de magasins, et qui signifient : *anglais parlé*, c'est-à-dire : Ici on parle anglais.

ENGLOBÉ, ÉE (an-glo-bé) part. passé du v. Englober. Compris, enfermé : *Pays* ENGLOBÉ *dans un royaume. Etre* ENGLOBÉ *dans une accusation.*

ENGLOBER v. a. ou tr. (an-glo-bé — du préf. *en*, et de *globe*). Réunir en un seul tout ; comprendre, embrasser, entourer : ENGLOBER *différents comptes en un seul. Les Romains joignent la Syrie à leur vaste domination, et* ENGLOBENT *le petit pays de la Judée dans leur empire.* (Volt.) *On* A ENGLOBÉ *dans un même cercle des populations distinctes et incompatibles.* (Proudh.)

ENGLOUTI, IE (an-glou-ti) part. passé du v. Engloutir. Avalé : *Un matelot* ENGLOUTI *par un requin.* ‖ Submergé ; engouffré : *Un bâtiment* ENGLOUTI *par les flots.*

. . . Tous ces corps dans la terre *engloutis*,
Disparus à nos yeux, sont-ils anéantis ?
RACINE.

— Fig. Dépensé, dilapidé ; anéanti : *Une fortune considérable* ENGLOUTIE *par de mauvaises spéculations.*

ENGLOUTIR v. a. ou tr. (an-glou-tir — du bas latin *inglutire*, avaler ; du latin *glutio*, *glutire*, même sens, d'où vient aussi *gluto*, un glouton, un gourmand [voir GLOUTON]. Le latin *glutio*, grec *gluzô*, se rapporte à la racine sanscrite *gar*, *gal*, dévorer, manger, qui se rattache à une action plus générale de broyer. A la même racine se rapporte le latin *granum* [voir GRAIN], et le sanscrit *galas*, *gallas*, gosier, grec *gualon*, latin *gula* [voir GUEULE]). Avaler : ENGLOUTIR *les morceaux sans les mâcher. L'homme consomme,* ENGLOUTIT *lui seul plus de chair que tous les animaux ensemble n'en dévorent.* (Buff.) *Il n'est pas rare de voir un serpent* ENGLOUTIR *des animaux bien plus gros que lui.* (J. Macé.)

— Par ext. Submerger, engouffrer : *L'oiseau de mer dont l'aile est brisée par l'orage se laisse quelque temps bercer au penchant de la lame, qui finit par l'*ENGLOUTIR. (Ste-Beuve.)

— Fig. Absorber ; dissiper, dépenser : *Il* A ENGLOUTI *en peu de temps toute cette riche succession.* (Acad.) *Le passé est un abîme qui* ENGLOUTIT *toutes choses.* (Nicole.) *Le temps nous* ENGLOUTIT *et continue tranquillement son cours.* (Chateaub.) *La popularité ne permet pas qu'on l'abdique ; elle soulève ou elle* ENGLOUTIT. (Lamart.)

Eternité, néant, passé, sombres abîmes,
Que faites-vous des jours que vous *engloutissez* ?
LAMARTINE.

S'engloutir v. pr. Etre englouti, submergé : *Au bout de quelques instants, on vit le navire* S'ENGLOUTIR *dans les flots.*

— Fig. Se perdre, être absorbé : *Toute alliance est impossible entre le mal et le bien ; on ne se réunit pas à l'abîme, on s'y* ENGLOUTIT. (Chateaub.)

Cet immense Paris, aux tourmentes fatales,
Repos, douce gaîté, tout s'y vient *engloutir*.
BRIZEUX.

Partageant le destin du corps qui la recèle,
Dans la nuit du tombeau l'âme *s'engloutit*-elle ?
LAMARTINE.

— **Syn. Engloutir, absorber.** V. ABSORBER.

ENGLOUTISSANT (an-glou-ti-san) part. prés. du v. Engloutir : *Des gourmands* ENGLOUTISSANT *de monstrueux dîners.*

ENGLOUTISSANT, ANTE adj. (an-glou-ti-san, an-te — rad. *engloutir*). Néol. Qui dévore, qui engloutit : *Le rossignol est extrêmement âpre à la proie,* ENGLOUTISSANT *et avide.* (Michelet.)

ENGLOUTISSEMENT s. m. (an-glou-ti-se-man — rad. *engloutir*.) Action d'engloutir : *L'*ENGLOUTISSEMENT *d'un vaisseau naufragé.*

ENGLOUTISSEUR s. m. (an-glou-ti-seur — rad. *engloutir*). Celui qui engloutit : *Les beaux dieux grecs, Apollon, Athéné, ont fait place à Bacchus, l'*ENGLOUTISSEUR *de tous, qui dévore jusqu'à Jupiter.* (Michelet.)

ENGLUAGE s. m. (an-glu-a-ge — rad. *engluer*). Action d'engluer.

ENGLUÉ, ÉE (an-glu-é) part. passé du v. Engluer. Enduit de glu : *Une baguette* ENGLUÉE. ‖ Pris au moyen de la glu : *Un oiseau* ENGLUÉ.

— Fig. Attrapé : *Bien des gens sont restés ici pris,* ENGLUÉS. (Michelet.) ‖ Attaché : *C'est par là que je suis le plus fortement* ENGLUÉ, *et n'était cette raison, il y aurait longtemps que Rosette et moi nous serions brouillés sans retour.* (Th. Gaut.)

ENGLUEMENT s. m. (an-glû-man — rad. *engluer*). Arboric. Composition employée pour recouvrir les plaies des arbres : *La glaise est le plus simple des* ENGLUEMENTS. (Bosc.) ‖ On dit aussi EMPLÂTRE.

— **Encycl.** Arboric. La taille des arbres fruitiers ou d'ornement, l'élagage des arbres forestiers, certaines greffes, notamment la greffe en fente, produisent, sur la tige ou les rameaux des sujets soumis à ces opérations des plaies plus ou moins grandes. Quand ces plaies n'ont qu'une faible étendue, on peut laisser agir la nature, elles se cicatriseront d'elles-mêmes. Néanmoins, il est toujours bon de les soustraire au contact de l'air, et ce soin devient surtout indispensable quand l'écorce est enlevée et le bois mis à nu sur une large surface, comme il arrive après l'amputation d'une grosse branche. La même nécessité se fait sentir pour les plaies faites aux arbres par maladresse, par accident ou par malveillance. Ces surfaces dénudées exposeraient le bois à la pourriture. Un moyen bien simple d'y remédier consiste à les recouvrir de terre humide, préférablement argileuse, soit seule, soit mélangée avec de la bouse de vache, ce qui constitue dans ce cas l'*onguent de saint Fiacre*. Toutefois, ces substances sont sujettes, la première surtout, à être entraînées par les pluies, à se fendiller au soleil, à se dessécher et à tomber par écailles, à moins qu'on ne les maintienne avec un vieux linge ou un simple tampon de paille. L'*emplâtre* ou *onguent de Forsyth*, ainsi appelé du nom du jardinier anglais qui l'a inventé, est bien préférable ; mais sa composition et son emploi sont assez compliqués. Voici, du reste, ce que dit l'inventeur à ce sujet : « Prenez un boisseau de bouse de vache, un demi-boisseau de plâtre de vieux bâtiments (celui des plafonds est le meilleur), un demi-boisseau de cendre de bois, et la sixième partie d'un boisseau de sable de rivière. On doit tamiser ces trois substances avant de les réunir, et les bien mélanger avec une spatule de bois. On peut employer cette composition dans la consistance du mortier et sous forme d'emplâtre ; mais il est plus avantageux d'en faire usage sous une forme plus liquide, parce qu'elle adhère plus fortement à l'arbre, et, malgré cela, permet plus facilement à l'écorce de croître. On la délaye donc avec de l'urine ou de l'eau de savon jusqu'à ce qu'elle ait la consistance d'une couleur un peu épaisse. On a soin de rendre la coupure de la blessure bien unie, d'arrondir les bords de l'écorce et de la rendre aussi mince que possible ; ensuite on applique dessus la composition avec un pinceau. On prend alors une certaine quantité de poudre sèche, composée de cendres de bois mêlées avec une sixième partie d'os brûlés. On la met dans une boîte qui ait des trous à son sommet, et on secoue cette poudre sur la surface de la composition jusqu'à ce que le tout en soit couvert. On la laisse ainsi pendant une demi-heure pour qu'elle absorbe l'humidité. On remet ensuite de nouvelle poudre. On la bat légèrement avec la main et on répète l'application de la poudre jusqu'à ce que tout l'emplâtre devienne une surface sèche et unie. »

En général, les *engluements* résineux sont préférables. Le plus simple est le *coaltar* ou *goudron de gaz* ; on l'emploie beaucoup pour les grands arbres, notamment pour les vieux ormes de nos avenues ; mais il a l'inconvénient de renfermer quelquefois des substances corrosives qui attaquent les tissus vivants ; aussi, quand on n'est pas certain de l'avoir bien pur, vaut-il mieux s'en abstenir pour les arbres délicats. Un mélange, par parties égales, de poix noire et de poix de Bourgogne, employé chaud, produit d'excellents effets dans la plupart des cas. Si à ces deux substances on ajoute, mais en proportion moitié moindre, de la cire jaune, du suif et des cendres tamisées, on obtient le mastic à greffer. Comme il s'emploie à chaud, on est forcé de le faire réchauffer constamment. Aussi a-t-on cherché à le composer de telle sorte qu'étant froid il ait toujours la consistance d'un onguent. On y arrive en faisant dissoudre dans l'alcool les matières résineuses. Ce mastic, appliqué sur les plaies avec une spatule de bois, se durcit bientôt à l'air. Il est aussi excellent pour les greffes. Le seul inconvénient que présente cet *engluement* est de revenir assez cher, pour peu que l'on ait à recouvrir des plaies un peu étendues.

En général, quand une plaie se produit, il ne faut pas trop attendre pour la recouvrir ; cependant on la laisse sécher un peu à l'air, si l'on doit employer des *engluements* résineux, qui sans cela n'adhéreraient pas. On doit aussi, avec un instrument tranchant, rendre bien nette la surface de la plaie.

ENGLUER v. a. ou tr. (an-glu-é — du préf. *en*, et de *glu*. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous engluïons, que vous engluïez*). Enduire de glu, de matière gluante : ENGLUER *un bâton.* ENGLUER *une branche d'arbre pour prendre des oiseaux.*

— Fig. Prendre par ruse, par de belles paroles : *Savoir l'art d'*ENGLUER *les gens.*

S'engluer v. pr. Etre pris au moyen de la glu ou d'une matière gluante quelconque : *Le pauvre oiseau* S'EST ENGLUÉ. *Les mouches viennent* S'ENGLUER *sur la peinture fraîche.*

ENGLUMENT s. m. (an-glu-man — rad. *engluer*). Enduit gluant dont on recouvre les plaies des arbres. ‖ V. ENGLUEMENT.

ENGLYPHIQUE adj. (an-gli-fi-ke — du préf. *en*, et du gr. *gluphein*, graver). B. arts. Qui a rapport à la gravure : *Procédés* ENGLYPHIQUES. ‖ Peu usité.

ENGOBAGE s. m. (an-go-ba-je — rad. *engober*). Techn. Opération consistant à recouvrir, en totalité ou en partie, une pâte céramique d'une couche de matière terreuse ou engobe, soit blanche, soit colorée, qui, par son opacité, cache et semble changer la couleur naturelle de la pâte : *La décoration d'une foule de poteries antiques est le résultat d'un simple* ENGOBAGE.

ENGOBE s. m. (an-go-be). Techn. Nom donné à diverses substances terreuses, qui sont employées pour la décoration des poteries dont la pâte est naturellement colorée ; ou bien à diverses pâtes blanches qu'on applique sur certaines poteries pour masquer la couleur sale ou peu agréable de leur pâte. ‖ *Engobes naturels*, Engobes formés de matières terreuses contenant un mélange intime et naturel d'oxydes colorants, et n'ayant subi d'autre préparation mécanique qu'un délayage pour extraire les parties sableuses et étrangères : *Les ocres sont des* ENGOBES *naturels.* ‖ *Engobes artificiels*, Engobes obtenus en ajoutant à des terres incolores ou peu colorées des oxydes métalliques, préparés eux-mêmes artificiellement au moyen de procédés chimiques.

ENGOBÉ, ÉE (an-go-bé) part. passé du v. Engober : *Pièce* ENGOBÉE.

ENGOBER v. a. ou tr. (an-go-bé — rad. *engobe*). Techn. Recouvrir d'un ou de plusieurs engobes : *Les potiers étrusques et italo-grecs* ENGOBAIENT *très-souvent leurs produits.*

ENGOMER, village et commune de France (Ariége), cant. de Castillon, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Girons, sur le Lez ; 797 hab. Ce village doit sa célébrité à ses forges à la catalane, qui occupent près de trois cents ouvriers. Toutefois, cette fabrique de fer est loin de lui donner l'importance qu'elle eût acquise si les projets de Napoléon I[er] avaient été mis à exécution. On raconte, en effet, qu'étant à Toulouse pour se rendre en Espagne, l'empereur entendit parler des vastes forêts du Castillonnais, des riches mines de Rancié, et de la possibilité d'établir une fonderie sur les bords du Lez (on manquait de boulets en Espagne). D'un trait de plume l'établissement d'Engomer est ordonné, et la concession des charbons à prendre dans ces forêts accordée. Sur un plan bien entendu la forge est donc construite avec une incroyable rapidité ; mais on attend encore les résultats des essais alors tentés pour les travaux de fonte. Le savant Charpentier avait été chargé de la direction de cette fonderie, et c'est à cette circonstance, qui lui fournit les moyens de parcourir les montagnes de l'Ariége, que la science doit son intéressant ouvrage publié sous le titre d'*Essai sur la constitution géognostique des Pyrénées*, couronné en 1822 par l'Académie des sciences.

ENGOMMAGE s. m. (an-go-ma-je — rad. *engommer*). Action d'engommer, d'enduire de gomme : *L'*ENGOMMAGE *des toiles.* ‖ Opération à laquelle on soumet certaines poteries délicates, au moment de l'encastage, et qui a pour objet d'empêcher leur adhérence, soit avec les supports qui les soutiennent, soit avec le rondeau sur lequel elles portent pendant la cuisson : *L'*ENGOMMAGE, *qu'on appelle aussi* terrage, *consiste dans l'interposition d'une matière infusible entre les parties en contact.* (Salvétat.)

ENGOMMÉ, ÉE (an-go-mé) part. passé du v. Engommer : *Une toile* ENGOMMÉE. *Des poteries* ENGOMMÉES.

ENGOMMER v. a. ou tr. (an-go-mé — du préf. *en*, et de *gomme*). Techn. Enduire de gomme : ENGOMMER *un tissu.* ‖ Soumettre des poteries à l'opération de l'engommage.

ENGONASI s. m. (èn-go-na-si — mot lat. formé du gr. *en*, sur ; *gonasi*, les genoux). Astron. Constellation appelée aussi *Hercule*, et qui est figurée par ce demi-dieu agenouillé. ‖ On dit également ENGONASIS.

ENGONATE s. m. (an-go-na-te — lat. *engonatum* ; du gr. *en*, dans ; *gônia*, angle). Antiq. rom. Horloge qui se plaçait dans l'angle d'un appartement, ou, selon d'autres, qui était portée par une figure d'Hercule agenouillé. V. ENGONASI.

ENGONCÉ, ÉE (an-gon-sé) part. passé du v. Engoncer. Dont le cou est ou semble enfoncé entre les épaules : *Comme tu es* ENGONCÉE *dans ton corset !* (Picard.)

ENGONCEMENT s. m. (an-gon-se-man — rad. *engoncer*). Etat d'une personne engoncée.

ENGONCER v. a. ou tr. (an-gon-sé — Roquefort donne à ce verbe pour premier sens rentrer la tête dans les épaules, et le tient pour identique avec le vieux français *esconcer*, se cacher. Corblet dit de même : « *Engoncé*, perdu dans ses vêtements, gêné dans un habit qui monte jusqu'aux oreilles, du roman *esconcé*, caché. » Scheler croit également que ce mot se rattache au latin *condere*, cacher, non, il est vrai, par le composé *abscondere*, dont le participe barbare *absconsus* a donné *esconcer*, mais par le participe barbare *inconsus* pour *inconditus*, qui signifiait désordonné. Pline a dit, en effet, *inconditus ordo ramorum*, et Suétone, *turba incondita*. On pourrait aussi, d'après Scheler, donner au primitif *inconsus* le sens de caché dans, enfoncé, en prenant *in* pour le préfixe marquant mouvement du dehors au dedans. Ménage expliquait *engonce* par *ingonnicatus*, mot qu'il forgeait à plaisir de *gonne*, sorte de vêtement. M. Littré le fait venir de *en* et de *gond* ; *engoncer* est ainsi comparé par lui à l'état d'une porte mise en ses gonds. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Il engonça, engonçons*). Faire paraître le cou comme enfoncé entre les épaules : *Cet habit vous* ENGONCE.

S'engoncer v. pr. Enfoncer son cou entre ses épaules ; se vêtir de façon à paraître engoncé.

ENGORGÉ, ÉE (an-gor-jé) part. passé du v. Engorger. Obstrué : *Un tuyau* ENGORGÉ. *Des conduits* ENGORGÉS.

— Construct. *Moulure engorgée*, Moulure altérée par une couche trop épaisse de peinture.

— Techn. *Drap engorgé*, Drap que le foulon n'a pas complètement dégraissé. ‖ *Moulin engorgé*, Moulin qui ne peut travailler, parce que l'eau est trop haute.

— Méd. et Art vétér. Gonflé d'humeurs : *Une glande* ENGORGÉE. *Des vaisseaux* ENGORGÉS. *Ce cheval a les jambes* ENGORGÉES.

ENGORGEMENT s. m. (an-gor-je-man — rad. *engorger*). Obstruction, occlusion de ce qui est engorgé : *L'*ENGORGEMENT *de cette conduite a fait inonder la cour.*

— Fin. Embarras causé par le défaut de circulation dans les valeurs.

— Techn. Nœud qu'on rencontre dans le toit ou dans le sol des mines de houille.

— Méd. et Art vétér. Tuméfaction, afflux d'humeurs dans un organe : *L'*ENGORGEMENT *des glandes salivaires. L'*ENGORGEMENT *du foie.*

— **Antonyme**. Dégorgement.

— **Encycl**. Pathol. Dans le sens médical, le mot *engorgement* s'applique plutôt aux tissus et aux organes qu'aux conduits. L'obstruction des conduits, qu'on pourrait à juste titre comprendre sous le nom d'*engorgement*, est plus ordinairement décrite sous celui d'engouement. Il est plus facile de décrire l'*engorgement* que de le définir. Les symptômes sont : l'augmentation de volume et de consistance des tissus, et très-souvent en même temps un changement dans la forme et dans la coloration. Ces symptômes pouvant se rapporter à l'inflammation, l'*engorgement* n'est qu'une période de l'inflammation franche ; on le retrouve, il est vrai, dans beaucoup d'autres affections.

L'augmentation de volume est produite par une exsudation de matière amorphe demi-solide ou même liquide qui s'introduit entre les éléments anatomiques. Cette exsudation est désignée par le nom d'infiltration ou de sérosité. A la loupe, elle suinte plus ou moins, suivant son degré de consistance : elle est ou incolore, ou blanchâtre, ou même jaunâtre si elle est mélangée de granulations moléculaires graisseuses. C'est ce dernier aspect que présentent les tissus engorgés autour des anciens abcès.

Après avoir duré un certain temps, l'*engorgement* tend à disparaître, plus ou moins

rapidement suivant la cause première de cet *engorgement*.

Si l'*engorgement* devient chronique, les tissus, qui n'étaient d'abord qu'infiltrés de sérosité, subissent une modification de structure anatomique : l'*engorgement* se transforme en induration chronique ou même en hypertrophie ; les vaisseaux lymphatiques et sanguins se développent d'une manière anomale, et, dans les tissus jusque-là sains ou qui ne s'étaient chargés que de quelques molécules graisseuses, on voit surgir des éléments fibroplastiques.

Nous ne dirons rien de plus des symptômes de l'*engorgement*, non plus que du traitement. Ces questions ne peuvent réellement pas être traitées d'une manière générale : elles trouvent leur place à propos de chaque maladie compliquée d'*engorgement*.

ENGORGER v. a. ou tr. (an-gor-jé — de *en*, et de *gorge*, tuyau, canal. Le composé *se rengorger* se rattache à *gorge*, poitrine, et signifie se donner de la gorge. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Il engorgea, nous engorgeons*). Embarrasser, obstruer : *Ne jetez pas cela dans le tuyau, cela l'*ENGORGERAIT. *Les immondices ont* ENGORGÉ *cet égout*. (Acad.)

— Méd. Remplir outre mesure, gonfler : *Le sang* ENGORGEAIT *les veines*.

— Pyrotechn. *Engorger une pièce d'artifice*, En remplir l'âme.

— Techn. *Engorger une malle*, En faire la gorge.

S'engorger v. pr. Etre engorgé : *Les tuyaux du poêle* SE SONT ENGORGÉS. *Quand il y a pléthore, les vaisseaux* S'ENGORGENT. (Acad.)

— **Antonyme**. Dégorger.

ENGORGEUR s. m. (an-gor-jeur — rad. *engorger*). Celui qui engorge des pigeons, en leur mettant, avec les lèvres, du grain dans le bec.

ENGOROUN ou **ENGORNOU**, ville de l'Afrique centrale, dans le royaume de Bornou, dont elle est la ville la plus importante, à 23 kilom. S.-E. du Kouka, sur la rive méridionale du lac Tchad ; on évalue sa population à 30,000 hab. Commerce considérable en esclaves, ambre, corail, cuivre et étoffes de coton.

ENGOUANE-PASTRE s. m. (an-goua-ne-pa-stre — du provenç. *enganar*, attraper ; *pastre*, pâtre). Ornith. Nom vulgaire de la lavandière.

ENGOUÉ, ÉE (an-gou-é) part. passé du v. Engouer. Trop plein, embarrassé, obstrué : *Avoir le gosier, le poumon* ENGOUÉ.

— Fig. Epris, entiché : *Etre* ENGOUÉ *d'une personne, d'un système. Mme de La Fayette est* ENGOUÉE *de vous ; c'est son mot*. (Mme de Sév.)

ENGOUEMENT s. m. (an-goû-man — rad. *engouer*). Méd. et Art vétér. Obstruction produite dans les cavités d'un organe par un trop grand afflux d'humeurs, ou par une trop grande réplétion : *L'*ENGOUEMENT *du poumon. L'*ENGOUEMENT *d'une hernie. L'*ENGOUEMENT *du feuillet. L'*ENGOUEMENT *du jabot*.

— Fig. Admiration, enthousiasme pour une personne ou pour une chose : *Les esprits systématiques aperçoivent à merveille l'*ENGOUEMENT *de leurs camarades pour des chimères et ne se doutent jamais d'être dans le même cas*. (Grimm.) *Je me défie de l'*ENGOUEMENT *que fait naître un dupeur d'oreilles*. (D'Alemb.) *La postérité n'est pas aussi équitable dans ses arrêts qu'on le dit ; il y a des passions, des* ENGOUEMENTS, *des erreurs de distance, comme il y a des passions, des erreurs de proximité*. (Chateaub.) *L'*ENGOUEMENT *est la folie de l'esprit*. (La Rochef.-Doud.) *Les peuples, comme les individus, sont sujets à des* ENGOUEMENTS *dont ils ne guérissent que par les mortifications de l'expérience*. (Proudh.)

— **Antonymes**. Antipathie, prévention, répulsion.

— **Encycl**. Pathol. En médecine, *engouement* signifie obstruction d'un conduit ou d'une cavité par suite d'une accumulation anomale de matières ; il se dit surtout à propos des hernies et de la première période de la pneumonie.

L'*engouement* d'une hernie est cet état particulier des hernies caractérisé par l'accumulation des matières fécales dans l'anse intestinale déplacée. V. HERNIE.

L'*engouement* pulmonaire est une altération cadavérique correspondant au premier degré de la pneumonie. Examiné par l'extérieur, le poumon engoué offre sur certains points une coloration violacée, livide ou lie de vin : il crépite moins au toucher, il est plus pesant ; mais il surnage encore sur l'eau. Ce caractère pourrait servir, à l'exclusion de tout autre, à distinguer l'*engouement* des autres degrés de la pneumonie. Divisé avec le scalpel, le poumon engoué laisse échapper une quantité considérable de sang noirâtre ; il est friable sous le doigt et se laisse facilement pénétrer à la moindre pression. Presque toujours l'*engouement* coïncide avec une ou plusieurs des altérations qui appartiennent au deuxième et au troisième degré de la pneumonie.

ENGOUER v. a. ou tr. (an-gou-é — On dit à Beaune, en Bourgogne, *agoué* pour dire dégoûté, quand on est las d'avoir trop mangé d'une chose, ce qui, selon Ménage, pourrait donner sujet de croire que le mot *agoué* aurait été fait de la particule privative *a* et de l'adjectif *gustatus*, et qu'*engoué* a été fait de même d'*ingustatus*. Cependant Ménage préfère rapporter *engoué* à *ingumiatus*, fait de *gumia*, vieux mot latin qui signifie *goulu*. M. Littré tire *engouer* de *en* et du radical *gav*, qui se trouve dans *gavion*. Suivant lui, le passage du sens propre au sens figuré consiste en ce que l'esprit est occupé par quelque chose comme le gosier par ce qui l'*engoue* ; c'est une lésion, c'est un mal de l'esprit comme du gosier, car l'*engouement* est considéré comme un travers. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous engouïons, que vous engouïez*). Obstruer, en parlant d'un organe creux : ENGOUER *les poumons*. ‖ Obstruer le gosier de : *Ce canard avala un morceau trop gros qui l'*ENGOUA. (Acad.)

S'engouer v. pr. S'obstruer, s'embarrasser le gosier ou quelque autre organe : *A force de crier, il* S'ENGOUA. (Acad.)

— Fig. S'éprendre d'enthousiasme, d'admiration, pour une personne ou pour une chose : S'ENGOUER *d'un chanteur*. S'ENGOUER *de la philosophie allemande. Le penchant à* S'ENGOUER *est un signe de faiblesse*. (Jouffroy.)

— **Syn. Engouer, entêter, enticher, infatuer**. Etre *engoué* d'un objet, c'est avoir conçu pour cet objet un goût tellement fort qu'on s'est détaché par là même d'autres objets d'une valeur au moins égale. *Entêter* veut dire faire monter à la tête, c'est-à-dire faire qu'on s'attache à une personne ou à une chose jusqu'à l'entêtement. *Enticher* présente l'engouement comme une tache, comme la marque d'un petit esprit. Enfin *infatuer* vient du latin *fatuus*, et, par conséquent, présente l'engouement comme poussé jusqu'à une espèce de folie mêlée de fatuité.

ENGOUFFRÉ, ÉE (an-gou-fré) part. passé du v. Engouffrer. Perdu, enfoncé comme dans un gouffre : *Navire* ENGOUFFRÉ *dans les flots*.

— Fig. Absorbé ; plongé ; anéanti, dévoré : *Une fortune* ENGOUFFRÉE *dans une mauvaise spéculation*.

ENGOUFFRER, v. a. ou tr. (an-gou-fré — du préf. *en*, et de *gouffre*). Faire tomber, faire disparaître dans un gouffre, dans un abîme : *La mer* ENGOUFFRA *nos vaisseaux*.

Son ombre plane encor sur tant d'hommes sublimes
Qu'Aboukir *engouffra* dans de sanglants abîmes.
BARTHÉLEMY.

— Par ext. Faire disparaître comme dans un gouffre : *Gargantua* ENGOUFFRE *dans ses repas les viandes et les cuisiniers*.

— Fig. Dévorer, engloutir : *Il a déjà* ENGOUFFRÉ *son patrimoine*.

S'engouffrer v. pr. Etre engouffré ; tomber, se jeter dans un gouffre : *Le Rhône* S'ENGOUFFRE *au lieu dit la Perte du Rhône*. (Acad.) ‖ Pénétrer avec violence : *Le vent* S'ENGOUFFRAIT *par la porte de l'allée. Le bataillon* S'ENGOUFFRA *dans la tranchée. Nous nous* ENGOUFFRÂMES *sous cette porte basse*.

— Fig. Se perdre, s'anéantir : *Toute sa fortune* S'EST ENGOUFFRÉE *dans cette malheureuse spéculation*.

ENGOUJURE s. f. (an-gou-ju-re). Mar. Rainure pratiquée dans les caisses de mâts de hune et de perroquet, pour recevoir le braguet.

ENGOULANT (an-gou-lan) part. prés. du v. Engouler : *Des mangeurs* ENGOULANT *tout ce qu'on leur sert*.

ENGOULANT, ANTE adj. (an-gou-lan, an-te — rad. *engouler*). Blas. Se dit d'un animal qui avale quelque chose.

ENGOULÉ, ÉE (an-gou-lé) part. passé du v. Engouler. Avalé goulûment : *Un os* ENGOULÉ *par un chien*.

— Blas. Se dit des pièces dont les extrémités entrent dans la gueule d'un animal : *De Guichenon : De gueules, au sautoir* ENGOULÉ *de quatre têtes de léopard d'or mouvantes des angles, chargé en cœur d'une autre tête de léopard du champ*.

— Modes. Se disait autrefois des vêtements dans lesquels on passait la tête : *Chape* ENGOULÉE.

ENGOULE-AOÛT adj. (an-gou-loû). Se disait autrefois de la fête de saint Pierre qu'on appelle aujourd'hui la *Saint-Pierre-aux-Liens*, et qui se célèbre le premier jour du mois d'août.

ENGOULER v. a. ou tr. (an-gou-lé — du préf. *en* et du latin *gula*, gueule). Pop. Avaler d'une manière goulue : *Ce chien* ENGOULE *tout ce qu'on lui jette*. (Acad.)

ENGOULEVENT s. m. (an-gou-le-van — de *engouler* et de *vent*, parce que ces oiseaux volent souvent le bec largement ouvert, pour engloutir des insectes). Ornith. Genre de passereaux fissirostres, voisins des martinets : *L'*ENGOULEVENT *vient dans les parties tempérées de l'Europe pendant la belle saison*. (A. Maury.)

— **Encycl**. Les *engoulevents* sont connus aussi sous les noms vulgaires de *tette-chèvre*, *crapaud volant*, *coche-branche* ou *chauche-branche*, *hirondelle de nuit*. Ils forment un genre de passereaux fissirostres, voisin des hirondelles et surtout des martinets. Ce sont des oiseaux de forme massive, dont la taille varie de la grosseur d'une grive à celle d'un chat-huant. Leur tête est plate et se détachant à peine du corps ; les oreilles et les yeux sont grands ; les narines larges sont fermées par une membrane cachée par les plumes du front. Le bec est très-court, et fendu jusqu'en arrière de l'œil ; la mandibule supérieure est courte, recourbée, armée d'une dent assez prononcée, garnie de poils rudes ; la mandibule inférieure est courte, à bords rentrés, et formant le plus souvent une gouttière dans laquelle se loge la mandibule supérieure. Ce bec, que l'oiseau tient largement ouvert pendant le vol, de telle sorte qu'il semble avaler l'air, lui a valu le nom vulgaire d'*engoulevent*. Les ailes sont aiguës, longues, ainsi que la queue, qui est souvent étagée et quelquefois fourchue. Les jambes sont emplumées ; les tarses généralement courts et écailleux ; les doigts courts et le pouce versatile. Les ongles sont de médiocre dimension ; celui du milieu présente souvent une sorte de peigne, dont l'oiseau se sert, dit Wilson, pour se gratter la tête et se délivrer des insectes qui le dévorent. Le plumage des *engoulevents* est doux, moelleux, peu résistant, revêtu de couleurs sombres, où dominent le brun, le noir et le roux diversement nuancés ; cela tient à leur vie nocturne, car on sait que l'action prolongée de la lumière colore chaudement et durcit les téguments, tandis que l'obscurité les rend mous et d'un tissu lâche. La femelle a une coloration moins pure et manque de certaines taches caractéristiques.

Les *engoulevents* sont répandus dans toutes les régions du globe, mais surtout sous l'équateur. Ils habitent à la fois les plaines et les montagnes, et se tiennent en général dans les bois. Les uns préfèrent les lieux secs et pierreux ; les autres, le voisinage des marais et des prairies. Le plus grand nombre aime à se blottir pendant la journée au pied des broussailles, des bruyères, des genêts, etc. Ces oiseaux se montrent même aux alentours des habitations et des terres cultivées. Ils volent peu, préfèrent la marche, et courent avec beaucoup d'agilité ; ils perchent rarement, et choisissent pour cela une grosse branche, sur laquelle ils se tiennent, non en travers, comme les autres oiseaux, mais dans le sens de l'axe ; ils s'y balancent comme fait un coq qui coche une poule ; de là le nom vulgaire de *chauche-branche*, qu'on leur donne dans les campagnes. Ceci s'applique surtout aux *engoulevents* proprement dits, les espèces percheuses paraissant devoir former les genres *ægothèle* ou *égothèle*, *ibijau* et *podarge*. Pendant le jour, les *engoulevents* dorment d'un sommeil si profond qu'on peut les approcher de très-près et les prendre avec un filet à main ou les tuer d'un coup de baguette. A la lumière, leur vol est incertain et de peu de durée ; à chaque instant, ils tombent les ailes fermées et en étalant leur queue. Il n'en est pas de même pendant la nuit ; leur vol est alors rapide et léger. Grâce à leur plumage mou et soyeux, ils peuvent fendre l'espace, mais non pas précisément sans bruit, comme on l'a cru pendant longtemps, car ils produisent un bourdonnement assez fort pour prévenir leurs victimes.

Les *engoulevents* vivent le plus souvent isolés ; quelques-uns cependant vont et chassent par troupes. L'*engoulevent diurne* ou *nacunda*, qui habite le Brésil et le Paraguay, est plus sociable et a le vol plus élevé que ses congénères ; il vole et chasse en plein jour. Mais, en général, les oiseaux de ce genre ne quittent leur retraite qu'après le coucher du soleil. Ils chassent toute la nuit, et s'attaquent surtout aux insectes qui volent dans les airs ; ils les engloutissent dans leur bec large et béant, dont les bords sont tapissés d'une viscosité épaisse comme de la glu, et dont les bords sont armés de poils en herse, dispositions éminemment propres à retenir la proie. Tous les insectes ou arachnides leur sont bons. On les voit souvent voltiger autour et jusqu'au milieu des troupeaux, pour saisir les insectes qui incommodent les animaux domestiques. On croyait autrefois, et bien des personnes croient encore aujourd'hui, que c'est pour sucer leur lait et le faire tarir. Le nom vulgaire de *tette-chèvre* est dû à ce préjugé populaire, ainsi que les noms scientifiques, mais très-impropres, de *caprimulgus* et *ægotheles*. Aussi est-on souvent porté, dans les campagnes, à regarder les *engoulevents* comme des animaux nuisibles, tandis qu'au contraire on doit les compter parmi les plus puissants auxiliaires de l'agriculture pour la destruction des insectes qui ravagent nos récoltes ou tourmentent nos bestiaux ; on ne saurait trop recommander leur protection et leur conservation à la sollicitude des cultivateurs et des autorités. L'ouverture de leur bec leur permet d'avaler des espèces qui, par leur taille, échappent aux autres oiseaux insectivores, en même temps que leurs habitudes nocturnes en font des ennemis redoutables pour les gros papillons de nuit. Ils régurgitent, sous forme de pelotes ovoïdes, les parties non digestibles des insectes, et leurs excréments sont toujours liquides.

Outre le bourdonnement qui leur est commun, les *engoulevents* ont des cris très-variés ; nous renvoyons à Fr. Gérard qui donne de nombreux détails sur ce sujet.

Les *engoulevents* ne font pas de nid ; la femelle pond sur la terre nue, les feuilles sèches, ou au milieu des touffes de végétaux, deux ou trois œufs de couleur variable suivant les espèces. La durée de l'incubation, d'après Audubon, est de quatorze jours, pendant lesquels le mâle et la femelle couvent alternativement, du moins chez quelques espèces. Celui des deux qui n'est pas occupé veille perché sur un arbre voisin ; quand c'est le mâle qui est libre, il fait entendre un ronflement continu ; l'*engoulevent d'Amérique* se livre alors, même pendant le jour, à de continuelles évolutions. On assure que l'*engoulevent d'Europe*, quand il voit qu'on a découvert son nid et touché à ses œufs ou à ses petits, les transporte ou les pousse avec son bec jusqu'à un endroit où il les juge en sûreté. Les petits, au sortir de l'œuf, sont couverts d'un duvet jaunâtre, qui les fait ressembler à de petites chouettes ; mais, quand ils quittent le nid, ils ont déjà le plumage coloré des adultes, dont ils diffèrent seulement par la taille et par la queue plus courte. Ces oiseaux muent deux fois dans l'année ; mais leur plumage ne présente pas de différences sensibles ; seulement celui du printemps est un peu plus clair.

Les *engoulevents* sont répandus dans toutes les régions chaudes et tempérées du globe, et jusque sur les montagnes les plus élevées. L'Europe n'en possède que deux espèces : l'*engoulevent d'Europe*, qui habite le centre et le midi, et l'*engoulevent à collier roux*, propre aux régions méridionales, où il est rare. On le rencontre plus souvent en Afrique. L'*engoulevent isabelle* se trouve en Egypte et dans les contrées voisines ; il ne serait pas impossible qu'il arrivât quelquefois dans le sud-est de l'Europe. Parmi les espèces du nouveau monde, nous citerons l'*engoulevent d'Amérique*, appelé aussi *oiseau de nuit* ou *faucon nocturne*, quoiqu'il sorte le jour quand le ciel est couvert. Ce sont des oiseaux de passage, qui voyagent seulement la nuit, et cherchent leur nourriture le matin et le soir ; rarement ils s'arrêtent plus d'une journée dans le même endroit ; du reste, toutes les stations leur sont bonnes pour se reposer, et ils n'ont pas de préférence marquée à cet égard. Ils voyagent lentement, et on évalue à un mois la durée moyenne de leur trajet. Ce sont, de tous les oiseaux migrateurs, ceux qui arrivent le plus tard et partent le plus tôt. Ils arrivent par paires, vers le 15 mai, et s'en retournent seuls, rarement par familles ou par petites bandes de trois ou quatre. Ils nous quittent vers la fin d'octobre ; néanmoins, on en trouve encore jusqu'en décembre.

L'*engoulevent* est d'un naturel solitaire, triste, inoffensif. Quand on le prend, il ouvre le bec, pousse un sifflement guttural, frappe de l'aile et présente les griffes, mais sans faire aucun mal. Il a pour ennemis les oiseaux de proie, les petits carnassiers qui détruisent beaucoup de jeunes *engoulevents* ; à l'intérieur, il est tourmenté par une espèce d'ascaride. Enfin, on lui fait une chasse active, surtout vers la fin de l'été et à l'automne, parce qu'il est très-gras et que sa chair est un excellent manger. Quand on le chasse à la sarbacane pendant son sommeil, on peut tirer plusieurs coups avant qu'il s'éveille. On peut, du reste, le conserver en cage ; il supporte bien la captivité et se nourrit de la pâtée qu'on donne aux rossignols. Il ne perche pas, mais se tient constamment à terre et marche très-vite. On en est encore à ignorer si ces oiseaux boivent et se baignent.

ENGOURDI, IE (an-gour-di) part. passé du v. Engourdir. Qui subit une sorte de paralysie et d'insensibilité incomplète et passagère : *Avoir les jambes* ENGOURDIES *par le froid. Rester comme* ENGOURDI *par la peur. Etirer ses membres* ENGOURDIS.

Le spectacle est usé, l'homme *engourdi* s'endort.
LAMARTINE.

— Fig. Inerte, assoupi, en parlant des sentiments, des facultés de l'âme, de l'activité morale : *Des âmes* ENGOURDIES. *Là où la vie est paresseuse et plus ou moins* ENGOURDIE, *l'homme est carnivore*. (Raspail.)

D'un regard de tes yeux réchauffe ces cœurs froids,
Engourdis sous un joug dont ils aiment le poids.
C. DELAVIGNE.

Si ta lecture, enfin, dolente psalmodie,
Ne dit rien, ne peut rien à mon âme *engourdie*,
Cesse, ou laisse moi fuir....
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Mar. Se dit d'un navire qui paraît immobile au milieu d'une grosse mer.

— **Antonyme**. Dégourdi.

ENGOURDIR v. a. ou tr. (an-gour-dir — du préf. *en*, et du bas lat. *gurdus*, qui signifie stupide, lent, inutile et grossier. Dans le dialogue II de la *Vie de saint Martin*, Sulpice Sévère appelle *hominem gurdonicum* un homme grossier et rustique : *Vereor ne offendat vestras minimum urbanas aures sermo rusticior. Audietis me tamen, ut gurdonicum hominem, nihil cum socco aut cothurno loquentem*. *Engourdi* signifie donc proprement rendu stupide, inutile, quelque chose comme notre autre mot *anéanti*. Peut-être le latin *gurdus* se rapporte-t-il, comme *gravis*, à la racine sanscrite *gur* ou *gorv*, peser, opprimer, serrer, grec *gauroô*, latin *gravo*, gothique *gauria*, russe *gruza*, d'où aussi le sanscrit *gurus*, lourd, gothique *gaurs*. Faisons remarquer cependant que *gurdus* signifiait aussi étourdi

chez les Latins, et qu'il est espagnol d'origine, comme le témoigne Quintilien en ces termes : Gurdos, *quos pro stolidis accepit vulgus, ex Hispania duxisse originem audivi*). Paralyser et rendre insensible d'une manière incomplète et passagère : *Le froid* ENGOURDIT *les membres. La torpille, qui* ENGOURDIT *ce qui l'approche, est l'emblème des ennuyeux.* (Volt.)

— Fig. Rendre obtus, en parlant des sentiments, des facultés morales : *La misère réveille enfin nos génies, que le plaisir* AVAIT ENGOURDIS. (Le Sage.) *Le sommeil trop long* ENGOURDIT *toutes nos facultés.* (Maquel.) *L'excès du froid* ENGOURDIT *la volonté et lui ôte le courage.* (L'abbé Bautain.) *La paresse* ENGOURDIT *et énerve l'esprit.* (V. Cousin.)

— Absol. : *Le sommeil* ENGOURDIT.

S'engourdir v. pr. Etre, devenir engourdi : *Un grand nombre d'animaux* S'ENGOURDISSENT *pendant l'hiver. L'esprit* S'ENGOURDIT *par l'oisiveté.* (Acad.) *Les sens seuls* S'ENGOURDISSENT *dans le sommeil, l'esprit reste éveillé.* (Jouffroy.)

Depuis que sa douleur par le temps *s'engourdit*,
Comme Laurence est fier et beau ! comme il grandit !
LAMARTINE.

— **Antonyme.** Dégourdir.

ENGOURDISSEMENT s. m. (an-gour-di-se-man (rad. *engourdir*). Etat d'un corps ou d'un membre engourdi, d'une personne engourdie : *Revenir de son* ENGOURDISSEMENT. *L'indolence ressemble à un sommeil de l'esprit, ou plutôt à un* ENGOURDISSEMENT *léthargique.* (Théry.) *On dirait qu'à l'approche du lourd sommeil de l'hiver, chaque être et chaque chose s'arrangent furtivement pour jouir d'un reste de vie et d'animation avant l'*ENGOURDISSEMENT *fatal de la gelée.* (G. Sand.) *L'ivresse conduit à l'*ENGOURDISSEMENT *et à la mort.* (L'abbé Constant.)

— Fig. Torpeur de l'âme ou de ses facultés : *Ne soyons à aucun degré complices de l'*ENGOURDISSEMENT *moral et intellectuel de notre temps ; ne laissons pas éteindre en nous le feu intérieur, la lumière et la chaleur, la volonté et la vie.* (Montalemb.)

L'héritage aboli, c'est l'*engourdissement*
Qui succède partout au libre mouvement.
A. BARBIER.

— Zool. Sorte de sommeil profond et prolongé dans lequel tombent certains animaux. V. HIBERNATION.

— **Encycl.** Méd. L'*engourdissement* est une sorte de stupeur d'une ou de plusieurs parties du corps, et surtout des parties charnues musculaires, caractérisée par une sensation de pesanteur de ces parties, la difficulté ou l'impossibilité de leur faire exécuter leurs mouvements habituels, un fourmillement plus ou moins incommode et douloureux, accompagné d'une perversion de la sensibilité. Cet état peut résulter d'une contusion du système nerveux, d'une pression longtemps prolongée, d'une commotion violente, comme celle que produit le fluide électrique. Il peut être *passager* ou *permanent*. Il est *passager* lorsqu'il est dû à une mauvaise position du corps, ou à un coup produisant la compression d'un nerf. Il est *permanent*, au contraire, lorsqu'il résulte de l'hystérie, d'une tumeur cérébrale ou d'un ramollissement du cerveau en voie de formation. (V. RAMOLLISSEMENT et PARALYSIE.) On traitera l'*engourdissement* par des frictions sèches, aromatiques ou excitantes locales, en ayant soin de combattre l'affection cérébrale lorsque celle-ci en sera la cause déterminante.

ENGOYO ou **N'GOYO**, royaume d'Afrique, sur la côte de la Guinée méridionale, borné au N. par le Loango, au S. par le Zaïre, à l'O. par l'Atlantique, et à l'E. par des terres inconnues. Sa superficie est d'environ 1,800 kilom. carrés. Ville principale, Cabinda. Le climat du N'Goyo est chaud et humide, et par conséquent malsain. Les principaux produits du sol sont le maïs, le tabac, la canne à sucre, les fèves, le coton. La côte abonde en palmiers, et l'intérieur du pays est en grande partie couvert de belles forêts.

ENGRACE (SAINTE-), village et comm. de France (Basses-Pyrénées), canton de Tardets, arrond. de Mauléon ; 1,221 hab. Ce village, qui communique avec l'Espagne par le port d'Arraco, possède une belle église romane du XIe siècle, classée parmi les monuments historiques et renfermant des tableaux sur bois de l'école espagnole. Les chapiteaux des colonnes de la nef sont délicatement sculptés.

ENGRAIN s. m. (an-grain — du préf. *en*, et de *grain*). Techn. Biseau pratiqué à la face inférieure d'une meule tournante, et destiné à engager sous la meule les matières qui doivent être broyées.

— Bot. Espèce de froment appelé aussi INGRAIN.

— **Encycl.** Bot. L'*engrain* ou *ingrain* est une espèce d'épeautre, qui n'est lui-même qu'une section du genre froment. C'est une plante annuelle, à épillets composés de trois fleurs, dont une seule fertile. Originaire du Caucase, elle est cultivée seulement dans quelques régions, notamment dans le Berry et le Gâtinais. L'*engrain* possède la propriété de croître dans les sols les plus ingrats, là où le seigle et l'avoine même auraient beaucoup de peine à végéter. C'est là son principal avantage, et ce qui fait qu'on le rencontre quelquefois

dans les cultures, car c'est la moins productive des céréales. Toutefois, c'est encore celle qui donne le gruau le plus fin et le plus estimé. Sa paille, plus tendre que celle du froment, et ses balles, mêlées d'un peu d'avoine, forment un bon aliment pour le bétail et surtout pour les chevaux. Son grain sert à la fabrication de la bière.

ENGRAINER v. a. ou tr. (an-grè-né). V. ENGRENER.

ENGRAIS s. m. (an-grè — du préf. *en*, et de *graisse*). Econ. rur. Pâturage où l'on mène les bestiaux pour les engraisser : *Mettre des bœufs à l'*ENGRAIS. ‖ Débris animaux ou végétaux, matières quelconques qu'on mêle à la terre pour la rendre plus fertile : *Le plus fécondant et le plus efficace des* ENGRAIS, *c'est l'*ENGRAIS *humain.* (V. Hugo.) *Grâce à l'*ENGRAIS *humain, la terre en Chine est encore aussi jeune qu'au temps d'Abraham* (V. Hugo.) *Le sol des forêts défrichées nouvellement demande plutôt des amendements calcaires que des* ENGRAIS. (Matth. de Dombasle.) *Les troupeaux de moutons sont les producteurs d'*ENGRAIS *par excellence.* (F. Pillon.) *Les meilleurs* ENGRAIS *n'agissent énergiquement sur la végétation que par les combinaisons azotées qu'ils contiennent.* (F. Pillon.)

Des restes les plus vils se forme cet *engrais*
Qui va porter la vie au fond de nos guérets.
ROSSET.

‖ Pâture qu'on donne aux volailles pour les engraisser : *Mettre des dindons, des chapons, à l'*ENGRAIS. ‖ Engraissement : *Le sarrasin se recommande aux gourmands tout comme l'orge pour l'*ENGRAIS *des oiseaux de basse-cour.* (Roque.) *Le premier degré de l'*ENGRAIS *se nomme embonpoint.* (Bosc.) ‖ *Engrais à l'herbe*, Engraissement naturel des animaux, pratiqué dans les champs. ‖ *Engrais de pouture*, Engraissement artificiel des animaux, pratiqué à l'étable. ‖ *Engrais normal*, Engrais adopté pour type par certains chimistes, et qui est formé d'un mélange de fumiers de bœuf, de cheval et de porc. ‖ *Engrais humain*, Mélange d'excréments humains, de poudrette et de charbon ou de terreau carbonisé. ‖ *Engrais flamand*, Matières des fosses d'aisance mises en citernes et étendues d'eau. ‖ *Engrais verts*, Herbes et feuilles que l'on enfouit vertes, pour servir d'engrais. ‖ *Engrais mixtes*, Engrais formés d'un mélange de matières animales et de matières végétales.

— Fig. Ce qui provoque le développement des facultés de l'âme : *Les productions de certains esprits ne viennent pas de leur sol, mais de l'*ENGRAIS *dont il a été couvert.* (J. Joubert.)

Que la science amasse un *engrais* salutaire,
Comme autour de la plante on amasse la terre.
MILLEVOYE.

— Fam. Etat d'une personne qui est abondamment pourvue de tout et qui n'a aucune peine à se donner . *Des fonctionnaires mis à l'*ENGRAIS *dans des sinécures. Bonaparte, qui craignait de se voir désigné aux fonctions de grand électeur, disait qu'il ne voulait pas être un cochon à l'*ENGRAIS *de six millions.*

— **Encycl.** Agric. Toutes les substances qui concourent au développement et à l'accroissement des végétaux, et qui rendent à la terre les éléments dont elle se dépouille sans cesse au profit des plantes qu'elle nourrit, toutes ces substances, disons-nous, sont des *engrais*, et c'est à tort que longtemps on a refusé ce nom aux matières inorganiques dont l'agriculture fait un si fréquent usage.

Bien que l'influence de l'*engrais* sur la culture soit un fait depuis longtemps reconnu, ce n'est guère que depuis vingt-cinq ans environ que l'on s'occupe sérieusement des *engrais*. Les travaux de MM. Boussingault, Saussure, et récemment ceux de M. Georges Ville, ont ouvert une voie nouvelle aux agriculteurs.

Liebig avait fait paraître, en 1840, une théorie raisonnée de la nutrition des plantes. Il établit dans cet ouvrage que les principes nutritifs d'une plante sont : l'acide carbonique, l'ammoniaque et l'eau. Il prouve, d'autre part, que les déjections animales et autres rejets de matière animale fournissent justement aux plantes l'eau, l'acide carbonique et l'ammoniaque, c'est-à-dire ce qui est indispensable à leur développement.

Mais, à côté de ces agents principaux de la végétation, agents volatils, il y a dans presque toutes les plantes et dans chaque organe des plantes certaines substances fixes que le feu ne peut détruire, et qui restent comme cendres après que les plantes ont été brûlées.

Les cendres des plantes contiennent de la potasse, de la chaux, de la soude, de la magnésie, de l'acide sulfurique, de l'acide phosphorique, du silicium, du fer, etc. Toutes ces substances dérivent exclusivement du sol sur lequel les plantes ont poussé, et sont considérées comme indispensables à leur développement. Elles ont reçu le nom de matières inorganiques des plantes.

Les plantes se nourrissent à la fois par les feuilles et par les racines. La réunion, l'ensemble des différents agents nécessaires à la formation et à la nutrition des plantes est indispensable à leur développement. Aucune de ces substances ne peut être remplacée par une autre, et l'absence de l'une d'entre elles limite et paralyse l'action des autres. En un mot, ces substances n'agissent qu'à la condition de se trouver toutes réunies et dans les proportions voulues. La nature du sol, les conditions atmosphériques jouent aussi un rôle important dans la végétation. Une connaissance exacte des propriétés du sol, et aussi des besoins spéciaux des plantes, qui varient d'après les familles, sera indispensable à l'agriculteur. Ce n'est qu'en modifiant à l'aide de l'*engrais* les conditions primitives du sol que l'on peut arriver à une production à la fois plus active et plus satisfaisante. L'importance de l'*engrais* est telle, que les maraîchers des environs de Paris, qui louent tous ou presque tous les terrains sur lesquels ils cultivent, emportent, lorsqu'ils abandonnent un champ, une couche de terre d'une certaine épaisseur. Cette terre est presque uniquement composée d'*engrais*, et leur paraît renfermer à elle seule les propriétés fertilisantes indispensables à la production.

Dans le blé et dans les plantes à graines, les matières inorganiques sont renfermées dans les épis, et par conséquent sont enlevées en même temps que la plante elle-même au moment de la récolte. Il devient alors nécessaire de rendre périodiquement à la terre en culture les substances qui lui ont été enlevées pendant la moisson. Ce fait a inspiré aux agriculteurs la pensée de couvrir leurs champs des déjections des animaux nourris, en partie, des plantes qu'il s'agit de remplacer. Cette théorie, d'abord grossièrement appliquée, est la base et le point de départ de la science des *engrais*.

Quand la population d'un pays est peu nombreuse et que la terre a peu de valeur, ce qui a lieu dans les contrées où la civilisation n'est pas avancée, on peut presque suffire aux besoins de tous avec les seules richesses du sol. Cet état de choses pourrait durer pendant quelque temps, mais ce procédé serait fatalement accompagné d'une diminution successive de produits qui conduirait, après une période plus ou moins longue, à une complète stérilité. Ce fait est si généralement reconnu, que l'on fait usage d'un *engrais* quelconque partout où la culture est connue. Le guano est depuis bien longtemps utilisé dans le sud de l'Amérique, et les débris de poissons servent d'*engrais* aux habitants des côtes depuis un temps immémorial. Si la nécessité d'un *engrais* est prouvée dans de telles conditions, on comprend aisément combien ce besoin devient absolu quand il s'agit de cultiver des terres dans un pays peuplé, renfermant de grandes villes dans lesquelles l'agglomération des individus amène une grande consommation de grain. En France, par exemple, les grains sont dirigés sur les villes ; seule une petite quantité est consommée sur place. Il devient donc absolument impossible de rendre à la terre les déjections correspondantes, et le fumier de ferme ne peut entrer que pour une partie dans la quantité nécessaire d'*engrais*. Pour le blé, il arrive souvent même que l'endroit où on le moud est fort éloigné des champs où il a été récolté. La paille elle-même est souvent vendue et emportée après qu'elle a été séparée du grain. Tout se réunit pour enlever à la terre la possibilité d'être de nouveau fertilisée sans des secours étrangers.

Afin de remédier à ces inconvénients, on a d'abord examiné avec soin les qualités diverses des terrains. Il a été reconnu que les terrains sablonneux devenaient improductifs bien plus vite que les terrains glaiseux ou argileux. Il était dès lors évident que l'on devait employer des *engrais* différents et à différentes doses, suivant la matière du terrain. On a remarqué aussi que des cultures intermittentes pouvaient rendre de grands services. C'est par suite de ce principe que dans le même champ l'on sème tour à tour du froment et du trèfle, des pommes de terre et du sarrasin. Ces cultures intermédiaires peuvent être aussi employées à la nourriture des bestiaux, et contribuent ainsi directement et indirectement à l'amélioration des terres. Les déjections des animaux nourris d'herbages mélangées aux autres détritus de la ferme constituent un *engrais* excellent. En Angleterre, plusieurs fermiers cultivent des navets dans le voisinage des moissons, et souvent même ils en font une culture intermittente. Ils pensent que ces légumes ont un triple avantage : d'abord ils servent de nourriture aux animaux et contribuent à la production de l'*engrais* de ferme ; ensuite ils ne fatiguent pas le sol qui les produit, leurs larges feuilles absorbant une grande quantité d'air atmosphérique presque suffisante à leur nourriture. Les pois, les lentilles, le trèfle, les pommes de terre, les betteraves, etc., sont aussi considérés comme de très-bonnes cultures intermédiaires dans les champs destinés aux moissons.

A ces mesures intérieures, excellentes sans aucun doute, il faut encore en ajouter d'autres qui les complètent sans les contrarier. Il sera, par exemple, très-important d'apporter sur la terre en culture des *engrais* appropriés.

Mais ici la question se divise d'elle-même. L'*engrais*, en effet, a deux rôles bien distincts, suivant les besoins du sol et des localités. Ou l'on demande à l'*engrais* de réparer les pertes annuelles d'un sol fertile, ou l'on exige de lui qu'il rende productif un terrain naturellement ingrat. Il ne s'agira, dans le premier cas, que de maintenir le sol à son degré naturel de production ; dans le second cas, au contraire, il faudra augmenter cet insuffisant produit. Dans le premier cas et dans les contrées où la terre est vraiment fertile, le fumier de ferme suffit généralement à remplir le but que l'on se propose d'atteindre. S'il s'agit de fertiliser une terre pauvre, on devra avoir recours à des *engrais* appropriés et qui varient selon la nature du sol.

C'est ici que se place naturellement l'emploi des *engrais* artificiels, trop négligés. Cette culture toute différente exige une certaine connaissance de la chimie, ou tout au moins de cette partie de la chimie qui a trait à la nutrition et au développement des végétaux. On doit d'abord se demander quelles substances doivent être employées comme *engrais*, afin d'obtenir des récoltes toujours plus abondantes.

Liebig, en appliquant à l'agriculture la théorie de la nutrition des plantes, adopte, comme principe fondamental, que les plantes se nourrissent d'acide carbonique, d'ammoniaque, d'eau et de plusieurs matières inorganiques qui sont incombustibles, ainsi que nous l'avons dit plus haut. En cherchant à s'assurer scientifiquement de l'efficacité de l'*engrais*, de son mode d'action, et en essayant de poser des règles pour l'application rationnelle des substances étrangères, il en vint naturellement à se demander d'abord : Que contient le sol ? et ensuite : Que contiennent les substances appelées *engrais ?* De l'analyse comparée du sol, des *engrais* et des cendres incombustibles, il tira les conclusions suivantes :

1° Toutes les plantes cultivées contiennent de la potasse, de l'acide sulfurique et plusieurs autres matières inorganiques mélangées par petites quantités.

2° Tout sol fertile contient ces mêmes substances.

3° La même culture répétée plusieurs fois de suite diminue les conditions de fertilité. En d'autres termes, la même terre, analysée après plusieurs récoltes successives, contient beaucoup moins des matières inorganiques dont nous parlons.

Liebig, ayant ainsi conclu, déclare que la fertilité du sol est uniquement due à la présence de ces matières inorganiques. L'assimilation du carbone et de l'azote de l'air atmosphérique lui paraît absolument dépendre de la présence de ces matières inorganiques dans le sol. Il va même jusqu'à prétendre que cette assimilation a lieu en proportion exacte des matières inorganiques que le sol renferme. Il devient dès lors pour lui facile à comprendre que la même culture plusieurs fois répétée diminue la fertilité, puisqu'en pareil cas les matières inorganiques du sol lui sont sans cesse enlevées. De là toute une théorie uniquement basée sur la similitude des analyses des plantes et des analyses des terrains. On comprend comment Liebig est amené à cette conséquence, que les seules parties fertilisantes de l'*engrais* sont les matières inorganiques qu'il renferme.

Si l'on considère que l'*engrais* connu sous le nom de fumier de ferme contient, à l'analyse, les mêmes matières inorganiques que les plantes, on comprendra et on expliquera par ce seul fait sa supériorité sur les autres *engrais ;* et il renferme les mêmes matières parce que les plantes mêmes ont été données aux animaux comme nourriture. Cet *engrais* exerce une influence fertilisante sur une terre improductive ou sur une terre fatiguée par de nombreuses récoltes. Liebig affirme donc que son mode d'action consiste à replacer dans le sol les matières inorganiques dont il est privé, soit naturellement, soit par suite d'une culture suivie.

Partant de ce fait bien établi, que le produit de la terre peut être augmenté par l'emploi de l'*engrais*, et que même dans plusieurs cas la moisson est en proportion directe de la quantité d'*engrais* employé, on en arrive à déterminer d'avance, et presque à coup sûr, le résultat que l'on peut attendre d'une terre bien préparée.

Voici le calcul de Liebig : Si, dans la récolte précédente, la quantité de matières inorganiques enlevées à la terre était moins considérable que celle qu'elle renfermait, s'il en reste encore autant, l'*engrais* employé produira une augmentation de produit égale aux matières inorganiques qu'il renferme lui-même ; si, au contraire, le sol ne contient plus de matières inorganiques au moment de l'application de l'*engrais*, ce dernier servira seulement à maintenir le degré de fertilité en procurant une récolte analogue aux précédentes.

Afin d'adapter ces axiomes à l'agriculture pratique, Liebig donne les règles suivantes. La production des constituants inorganiques des plantes, de l'acide carbonique, de l'ammoniaque, est déterminée par la présence des matières inorganiques propres aux plantes cultivées ; leur quantité est limitée à la quantité de matières inorganiques renfermées dans le sol ; l'efficacité de l'humus en augmente la production en fournissant une quantité d'acide carbonique additionnelle à celle qui est fournie par l'atmosphère ; ce fait est aussi sujet à la même limitation. La quantité du produit est si complètement indépendante de la quantité artificielle d'ammoniaque, que si les matières inorganiques des excrétions liquides et solides étaient seules employées comme *engrais*, les grains cultivés pourraient tirer leur excédant de carbone et d'azote de l'atmosphère. Les plantes sauva-

ges en absorbent une si petite quantité que le reste serait grandement suffisant pour l'agriculture, et même pour produire les constituants azotés des plantes destinées à la nourriture des hommes et des bestiaux.

C'était à des phosphates renfermés dans le sol que Liebig attribuait cette faculté des plantes de s'assimiler l'azote atmosphérique qui leur était nécessaire.

Liebig insiste sur ce point que l'agriculture a besoin de savoir que le supplément d'ammoniaque est superflu pour le développement de la plupart des plantes cultivées. Il condamne la façon dont on juge et estime les *engrais* en France et en Allemagne, c'est-à-dire par la quantité des substances azotées qu'ils contiennent.

Pour donner plus de poids à cette opinion, Liebig cite l'exemple de l'Egypte. Dans ce pays, connu de tout temps pour sa fertilité, le limon du Nil, et aussi les déjections brûlées, sont les seules matières employées comme *engrais*. Ces substances, cependant, contiennent très-peu d'azote. Il lui paraît dès lors impossible d'admettre que l'on puisse augmenter le produit en augmentant la quantité d'*engrais* azotés, ou même en employant des sels d'ammoniaque à cet usage; mais il pense que certainement la fertilité des terres pour le grain augmente ou diminue en proportion directe des cendres constituantes renfermées dans l'*engrais*.

La conséquence logique de cette opinion était de regarder les cendres constituantes comme la partie essentielle, sinon comme la seule utile de l'*engrais*. Dès lors, le principe fondamental de la culture rationnelle fut de rendre à la terre les cendres constituantes que la récolte lui enlevait; que cette restitution fût opérée par des déjections animales, par des cendres, par des os, etc., Liebig considérait ce dernier fait comme peu important. On devait seulement employer les *engrais* alcalins pour les plantes analogues à l'amidon, et les phosphates pour les plantes azotées. Liebig ne s'en tint pas là. Cette théorie lui inspira la pensée de faire des *engrais* artificiels. Ces *engrais* devaient donner à la terre juste ce qui lui manquait, et se modifier suivant la culture. Le plus grand avantage de ces sortes d'*engrais* eût été de permettre de poursuivre dans un même champ la même culture tous les ans, sans interruption. Ces *engrais*, qui devaient introduire une révolution complète dans la pratique de l'agriculture, consistaient surtout en composés de carbonate de potassium avec du carbonate de calcium ou du phosphate de potassium, des silicates, du gypse et de la cendre d'os, et environ 4 pour 100 d'ammoniaque. La composition d'un *engrais* spécial devait être trouvée en brûlant les plantes, en analysant les cendres et en combinant les *engrais* suivant l'analyse. Liebig était convaincu que la quantité de produit était en proportion directe avec la quantité de cendres constituantes ou substances minérales qui, comme telles, sont indestructibles par le feu et restent en cendres après l'incinération des plantes et de leurs parties.

Cette théorie, connue sous le nom de théorie minérale, fut reçue avec enthousiasme en Angleterre et en Amérique. Les expériences ne réalisèrent pas d'abord les espérances que l'on avait conçues. En comparant les résultats obtenus par l'emploi du fumier de ferme et par l'emploi des cendres, on vit que l'*engrais* n'agit pas seulement en rendant à la terre les éléments constituants minéraux des plantes.

L'*engrais* de Liebig, pour le froment, employé pendant trois années successives, donne, la troisième année, un résultat à peu près analogue à celui que l'on obtient avec les autres *engrais*, et un peu inférieur à celui que donne le fumier de ferme. Mais si l'on ajoute des sels ammoniacaux à l'*engrais* de Liebig, le produit s'accroît presque en proportion des substances ajoutées. L'augmentation de produit est proportionnelle à la quantité d'azote contenue dans l'*engrais*.

En Angleterre, MM. Law et Gilbert, se servant des recherches de Liebig et y ajoutant de nombreuses modifications introduites par l'expérience, sont arrivés à un excellent emploi de l'*engrais*. Depuis vingt ans ils travaillent à la fois dans les champs et dans le laboratoire. Adoptant la théorie de Liebig sur la nutrition des plantes, ils ont modifié seulement ses idées dans la pratique.

On sait aujourd'hui que la fertilité n'est pas proportionnelle à la quantité de matières organiques renfermées dans le sol; que l'efficacité des *engrais* n'est pas proportionnelle non plus à la quantité de matières organiques qu'ils renferment, mais que la stérilité des terrains tient surtout à ce que les principes azotés de l'atmosphère sont insuffisants. Ce n'est pas en analysant des plantes cultivées que l'on peut arriver à définir leurs besoins. Nous avons d'ailleurs maintenant pour guide sûr les travaux de M. Boussingault et ceux plus récents de M. Georges Ville. Voici les conclusions de ces savants chimistes :

1° Le phosphate de chaux sans matières azotées exerce peu d'influence sur la végétation.

2° L'azotate de potasse sans phosphate de chaux agit un peu plus, quoique faiblement encore.

3° Le phosphate de chaux et l'azotate de potasse réunis exercent une action très-grande.

C'est-à-dire qu'un principe favorable à la végétation agit en vertu de deux causes : sa nature propre et les autres principes auxquels on l'associe : « Sans substances organiques, dit le professeur du Muséum, la végétation est si faible que les phosphates de la graine suffisent, tandis qu'avec des matières organiques, la végétation devenant plus active, un phosphate est nécessaire. Les phosphates sont donc très-importants. Après eux viennent les alcalis, puis les terres; mais les alcalis et les terres ont une action défavorable lorsqu'ils ne sont pas unis à des phosphates. Ces sels servent donc par eux-mêmes et indirectement à l'assimilation des phosphates. »

M. Ville ajoute que les éléments constituants du sol doivent être divisés en trois catégories :

1° Eléments mécaniques servant de support aux racines;

2° Eléments assimilables actifs ou immédiatement assimilables, tels que produits azotés solubles, etc.;

3° Eléments assimilables en réserve; c'est-à-dire capables de devenir assimilables après avoir subi une altération, comme les principes azotés insolubles. Aussi ne suffit-il pas de doser l'azote pour connaître la valeur d'une terre. Il faut d'abord doser l'azote total pour connaître la somme des éléments azotés actifs ou en réserve; puis épuiser la terre par l'eau et doser l'azote des éléments (nitrate, ammoniaque) pour connaître le rapport des éléments actifs aux éléments en réserve.

Voici du reste le tableau d'une analyse qui fera mieux comprendre le procédé :

Sol.	Eléments mécaniques.		Sable. Calcaire. Argile. Graviers.
	Assimilables actifs.	Organiques.	Humus. Ammoniaque. Acide azotique
		Minéraux.	Acide phosphorique. Acide sulfurique. Chlore. Silice. Potasse. Soude. Chaux. Magnésie. Oxyde de fer. Oxyde de magnésie.
	Assimilables en réserve.		Détritus organiques. Minéraux indécomposés.

Un mélange de phosphate de chaux et de matière azotée, agissant isolément, est sans influence sur la végétation; l'addition de la potasse communique soudain à ce mélange une efficacité incomparable. La potasse est le régulateur des effets produits sur la végétation par le mélange. Cela est si vrai, que les résultats ont été les mêmes quelle que fût la substance azotée employée dans le mélange.

La soude ne peut pas remplacer la potasse, quoique la potasse paraisse pouvoir remplacer la soude. La terre des Landes devient excellente pour le blé avec de la potasse, et, si l'on y met de la soude, le blé y vient mal.

L'azotate de potasse est supérieur à l'azotate d'ammoniaque à cause de la potasse que ce sel renferme.

Parmi les composés oxygénés du phosphore, les phosphates sont seuls utiles : les phosphites et biphosphites n'agissent pas. En outre : 1° Dans un sol pourvu de potasse, de chaux et de magnésie, l'absence des phosphates rend la végétation absolument impossible; 2° A égalité d'azote, le nitrate de potasse produit plus de récolte que le nitrite.

M. Ville a également étudié l'action de divers corps azotés sur la végétation. Il a trouvé que l'éthylamine, $C^2H^5H^2Az$, est aussi active que l'ammoniaque, AzH^3. Le type restant le même, l'introduction d'un radical à la place d'un tiers de l'hydrogène n'altère donc pas les propriétés de l'ammoniaque. Cette conclusion se vérifie par l'action très-fertilisante de l'urée, $(CO)''H^2H^2Az^2$, qui diffère du carbonate ammonique par $2H^2O$ en moins, et qui est beaucoup plus active que ce dernier sel. Mais, chose étrange, l'introduction dans l'urée d'un radical alcoolique à la place de l'hydrogène paralyse les propriétés de ce corps; ainsi l'éthyl-urée est inactive. Le fait de l'éthyl-urée n'est pas d'ailleurs un fait isolé : le chlorure de tétréthyl-ammonium ne favorise nullement la végétation. M. Georges Ville en conclut que l'ammoniaque conserve ses propriétés comme *engrais* lorsqu'un tiers de son hydrogène est remplacé par un radical d'alcool, comme dans l'éthylamine, ou par un radical d'acide, comme dans l'urée; mais vient-on à remplacer plus d'un tiers de son hydrogène par des radicaux composés, le type se trouve plus profondément modifié et l'ammoniaque perd son activité. L'oxamide est active et l'éthyl-oxamide inactive, ce qui vient encore à l'appui de la théorie. M. Ville est allé plus loin encore : il a vu que les cyanures et les cyanates sont inactifs. Il en a conclu que l'urée, étant active, n'est ni un cyanate ni un cyanure, et que la vue la plus juste sur la constitution de ce corps est celle qui l'envisage comme une amide carbonique. Ce fait n'intéresse pas l'agriculture, mais il intéresse le chimiste, en montrant que les essais de culture peuvent, eux aussi, permettre de pénétrer la structure des corps. Mais revenons à la question pratique des *engrais*.

Voici la composition de l'*engrais* complet de M. Ville : 1° matières azotées; 2° phosphate de chaux; 3° phosphate de magnésie; 4° sulfate de chaux; 5° chlorure de sodium; 6° hydrate de fer; 7° silicate de potasse; 8° silicate de soude.

Nous croyons ne pouvoir mieux résumer les théories et la doctrine de M. Ville qu'en citant quelques passages d'une lettre dans laquelle ses travaux sont ainsi résumés :

« 1° Le premier résultat des travaux de M. Ville a été de mettre en lumière ce qu'il appelle le *principe des forces collectives*, ou, si vous l'aimez mieux, la vérité de ce fait, que deux *engrais* dont l'effet utile est exprimé par 6 ou par 8, lorsqu'on les emploie isolément, peut aller jusqu'à produire 30 ou 40 lorsqu'on les fait agir ensemble, à la condition toutefois qu'on les réunisse dans un certain ordre et d'après certaines règles déterminées;

» 2° Avant M. Ville, on admettait l'existence d'*engrais* spéciaux; on croyait, par exemple, que le phosphate acide de chaux suffit aux besoins d'une production continue de turneps et de rutabagas, et que les matières azotées suffisent à la production indéfinie du froment. M. Ville a prouvé que c'était là une interprétation fausse des phénomènes; que ni le phosphate acide de chaux, ni les matières azotées ne possèdent cette faculté, et que l'efficacité temporaire de ces agents tient à la présence dans le sol des autres produits que la végétation réclame. M. Ville a, de plus, prouvé qu'un *engrais* composé de phosphate de chaux, de potasse, de chaux et de matières azotées, réalise les conditions par excellence de la fertilité, et que si l'on a pu croire un moment à l'efficacité des *engrais* spéciaux, c'est parce que chacun de ces quatre corps remplit, par rapport aux trois autres, une fonction subordonnée ou prédominante, suivant la nature des plantes;

» 3° En fixant aux quatre termes que je viens d'énoncer la composition de l'*engrais* complet, M. Ville n'a pas avancé un fait arbitraire et banal, mais une proposition rigoureuse et certaine, déduite d'une longue comparaison entre des cultures dans le sable calciné et dans des terres naturelles de toute composition;

» 4° On doit ensuite à M. Ville une méthode nouvelle pour définir les agents utiles que le sol contient et ceux qui lui manquent. En résumé, les conditions de la production végétale pénétrées et définies pour toutes les situations de la pratique agricole, la composition de l'*engrais* type fixée par l'expérience, la preuve que les quatre termes qui composent cet *engrais* remplissent une fonction subordonnée ou prédominante, enfin une méthode nouvelle à l'aide de laquelle l'agriculteur peut toujours savoir ce que sa terre contient et ce qui lui manque : voilà ce que l'on doit aux travaux de M. Ville, et ce qu'il ne viendra à l'idée de personne de lui contester lorsqu'on aura pris la peine de s'enquérir des questions de dates et de faits. »

Maintenant que nous avons parcouru et résumé les travaux les plus importants auxquels la question des *engrais* a donné lieu, il nous reste à examiner et à passer en revue les diverses substances qui peuvent être employées et qui sont employées dans ce but. Ainsi que nous l'avons déjà dit, il y a deux sortes d'*engrais* : les *engrais* formés et employés sur place; tels sont le fumier de ferme, les déjections animales, etc.; et les *engrais* apportés et utilisés bien loin du lieu de leur production. Au premier rang de ces *engrais*, il faut placer le guano, qui est apporté de l'Amérique du Sud. Il résulte de ce que nous avons dit plus haut, en citant les travaux de M. Ville, que les *engrais* qui renfermeront des principes favorables à la végétation et associés à d'autres principes, tels que, par exemple, un mélange de phosphate de chaux et d'azotate de potasse, seront les meilleurs.

Les *engrais* organiques sont formés par les déjections des animaux entretenus dans un domaine agricole et la litière employée pour eux. Cet *engrais* est appelé généralement *fumier de ferme*. C'est l'un des plus précieux, parce qu'il renferme tous les principes nécessaires au développement des végétaux. Pour l'obtenir dans les meilleures conditions possibles, il faut que le lieu où on le dépose soit placé à proximité des écuries et des étables; que les eaux du fumier ne puissent pas s'écouler au dehors, mais qu'elles se rassemblent dans un réservoir commun pratiqué dans le sol, afin de les reporter, en temps de sécheresse, sur la masse du fumier. Il faut surtout empêcher les eaux courantes d'arriver sur le dépôt, afin qu'il ne reçoive que la pluie qui tombe à sa surface; que la place soit assez étendue pour qu'on ne soit pas obligé d'accumuler le fumier sur une trop grande hauteur; que le sol soit argileux, imperméable ou couvert d'un bon pavage. Ces règles si simples ne sont cependant pas partout mises en pratique, et l'on ne peut s'empêcher de déplorer la négligence des habitants des campagnes, qui perdent une grande somme de richesse en négligeant les moyens si simples de produire un bon *engrais*.

Les débris des animaux, le rejet des abattoirs et des clos d'équarrissage doivent encore être classés dans les *engrais* organiques. Les débris d'animaux, par leur richesse en produits azotés, facilement putrescibles et décomposables en gaz ou matières solubles propres à la nourriture des plantes, doivent être très-recherchés des cultivateurs. En effet, toutes les parties des animaux abattus que les arts industriels ne sont pas arrivés à utiliser sont employées comme *engrais*. Le sang, la chair musculaire, le cerveau, la langue, le poumon et le foie des animaux morts ou abattus, le sang des abattoirs, sont employés à fertiliser la terre. Le sang coagulé, soit par l'ébullition, soit par un acide, ou mélangé au trentième de son poids environ avec une substance antiseptique et absorbante, comme le charbon poreux ou la terre végétale calcinée, forme le mélange connu sous le nom de *noir animalisé*, très-employé par les agriculteurs. Cet *engrais* est aussi expédié dans les colonies, où on l'emploie à fertiliser des champs de cannes.

Parmi les matières animales dont on peut tirer un grand parti comme *engrais*, il faut aussi placer les poissons et leurs débris : les poissons gâtés ou de mauvaise qualité, les résidus de la préparation du hareng, des huiles de thon de mer ou de morue. C'est à la présence d'une certaine quantité de ces matières animales que les vases des mers, des fleuves et des rivières, fort employées dans beaucoup de pays, doivent en partie leurs propriétés fertilisantes.

Les déjections de l'homme sont un des plus puissants agents dont puisse disposer le cultivateur. Employées comme *engrais*, elles rendent au sol les sels minéraux et une grande partie de la matière azotée nécessaires à la nutrition des végétaux. Il est à remarquer aussi que les champs fumés avec l'*engrais* humain ne produisent pas de mauvaises herbes. On ne saurait donc trop déplorer, dans l'intérêt de l'agriculture, la négligence que l'on met à conserver ces déjections. Les vidanges des villes ont, de plus, été presque toujours traitées de manière à perdre les quatre cinquièmes de leur valeur. Il y a donc ici un double but à poursuivre, qui est de désinfecter les vidanges tout en conservant avec soin les principes azotés utiles à la nutrition des végétaux. On a essayé l'emploi de diverses substances désinfectantes. Le *charbon désinfectant* paraît remplir le but en grande partie, et la compagnie des *engrais* en retire les plus grands avantages en employant également les résidus de plusieurs opérations chimiques, notamment ceux qui renferment des mélanges de sulfate, de protoxyde et de sesquioxyde de fer, et de sulfate de cuivre.

Le conseil d'hygiène de la Seine a demandé que les eaux vannes de Paris soient dirigées, par des égouts latéraux, en aval de Paris et même des communes placées sur la Seine. On pourrait ainsi ménager les moyens de faire des prises sur le trajet de la conduite pour le cas où les agriculteurs voisins de la conduite demanderaient des concessions. Ce vœu n'a pas été exaucé, et rien n'est plus désolant que de voir s'enfouir et se perdre sans retour une telle source de richesse. Laissons ici la parole à M. Victor Hugo, qui, dans le second volume des *Misérables*, dans un chapitre intitulé : *La terre appauvrie par la mer* (tome II, page 217), s'exprime ainsi :

« Paris jette 25 millions par an. Et ceci sans métaphore. Comment, et de quelle façon? Jour et nuit. Dans quel but? Sans aucun but. Avec quelle pensée? Sans y penser. Pourquoi faire? Pour rien. Au moyen de quel organe? Au moyen de son intestin. Quel est son intestin? C'est son égout.

» 25 millions, c'est le plus modéré des chiffres approximatifs que donnent les évaluations de la science spéciale.

» La science, après avoir longtemps tâtonné, sait aujourd'hui que le plus fécondant et le plus efficace des *engrais*, c'est l'*engrais* humain. Les Chinois, disons-le à notre honte, le savaient avant nous. Pas un paysan chinois, c'est Eckeberg qui le dit, ne va à la ville sans rapporter, aux deux extrémités de son bambou, deux seaux pleins de ce que nous nommons immondices. Grâce à l'*engrais* humain, la terre, en Chine, est encore aussi jeune qu'au temps d'Abraham. Le froment chinois rend jusqu'à cent vingt fois la semence. Il n'est aucun guano comparable en fertilité au détritus d'une capitale. Une grande ville est le plus puissant des stercoraires. Employer la ville à fumer la plaine, ce serait une réussite certaine. Si notre or est fumier, en revanche, notre fumier est or.

» Que fait-on de cet or fumier? On le balaye à l'abîme.

» On expédie à grands frais des convois de navires afin de récolter au pôle austral la fiente des pétrels et des pingouins, et l'incalculable élément d'opulence qu'on a sous la main, on l'envoie à la mer.

» Tout l'*engrais* humain et animal que le monde perd, rendu à la terre au lieu d'être jeté à l'eau, suffirait à nourrir le monde.

» Ces tas d'ordures du coin des bornes, ces

tombereaux de boue cahotés la nuit dans les rues, ces affreux tonneaux de la voirie, ces fétides écoulements de fange souterraine que le pavé vous cache, savez-vous ce que c'est? C'est de la prairie en fleur, c'est de l'herbe verte, c'est du serpolet et du thym et de la sauge, c'est du gibier, c'est du bétail, c'est le mugissement satisfait des grands bœufs le soir, c'est du foin parfumé, c'est du blé doré, c'est du pain sur votre table, c'est du sang chaud dans vos veines, c'est de la santé, c'est de la joie, c'est de la vie. Ainsi le veut cette création mystérieuse, qui est la transformation sur la terre et la transfiguration dans le ciel.

» Rendez cela au grand creuset, votre abondance en sortira. La nutrition des plaines fait la nourriture des hommes.

» Vous êtes maîtres de perdre cette richesse, et de me trouver ridicule par-dessus le marché. Ce sera là le chef-d'œuvre de votre ignorance.

» La statistique a calculé que la France, à elle seule, fait tous les ans à l'Atlantique, par la bouche de ses rivières, un versement d'un demi-milliard. Notez ceci : avec 500 millions on payerait le quart des dépenses du budget. L'habileté de l'homme est telle, qu'il aime mieux se débarrasser de ces 500 millions dans le ruisseau. C'est la substance même du peuple qu'emportent ici goutte à goutte, là à flots, le misérable vomissement de nos égouts dans les fleuves et le gigantesque ramassement de nos fleuves dans l'Océan. Chaque hoquet de nos cloaques nous coûte 1,000 francs. A cela deux résultats : la terre appauvrie et l'eau empestée. La faim sortant du sillon et la maladie sortant du fleuve.

» Il est notoire, par exemple, qu'à cette heure, la Tamise empoisonne Londres.

» Pour ce qui est de Paris, on a dû, dans ces derniers temps, transporter la plupart des embouchures d'égouts en aval, au-dessous du dernier pont.

» Un double appareil tubulaire, pourvu de soupapes et d'écluses de chasse, aspirant et refoulant, un système de drainage élémentaire, simple comme le poumon de l'homme, et qui est déjà en pleine fonction dans plusieurs communes d'Angleterre, suffirait pour amener dans nos villes l'eau pure des champs et pour renvoyer dans nos champs l'eau riche des villes, et ce facile va-et-vient, le plus simple du monde, retiendrait chez nous les 500 millions jetés dehors. On pense à autre chose.

» Le procédé actuel fait le mal en voulant faire le bien. L'intention est bonne, le résultat est triste. On croit expurger la ville, on étiole la population. Un égout est un malentendu. Quand partout le drainage, avec sa fonction double, restituant ce qu'il prend, aura remplacé l'égout, simple lavage appauvrissant, alors, ceci étant combiné avec les données d'une économie sociale nouvelle, le produit de la terre sera décuplé, et le problème de la misère sera singulièrement atténué. Ajoutez la suppression des parasitismes, il sera résolu.

» En attendant, la richesse publique s'en va à la rivière, et le coulage a lieu. Coulage est le mot. L'Europe se ruine de la sorte par épuisement.

» Quant à la France, nous venons de dire son chiffre. Or, Paris contenant le vingt-cinquième de la population française totale, et le guano parisien étant le plus riche de tous, on reste au-dessous de la vérité en évaluant à 25 millions la part de perte de Paris dans le demi-milliard que la France refuse annuellement. Ces 25 millions, employés en assistance et en réjouissance, doubleraient la splendeur de Paris. La ville les dépense en cloaques; de sorte qu'on peut dire que la grande prodigalité de Paris, sa fête merveilleuse, sa folie Beaujon, son orgie, son ruissellement d'or à pleines mains, son faste, son luxe, sa magnificence, c'est son égout.

» C'est de cette façon que, dans la cécité d'une mauvaise économie politique, on noie et on laisse aller à vau-l'eau et se perdre dans les gouffres le bien-être de tous. Il devrait y avoir des filets de Saint-Cloud pour la fortune publique.

» Economiquement, le fait peut se résumer ainsi : Paris panier percé.

» Paris, cette cité modèle, ce patron des capitales bien faites, dont chaque peuple tâche d'avoir une copie, cette métropole de l'idéal, cette patrie auguste de l'initiative, de l'impulsion et de l'essai, ce centre et ce lieu des esprits, cette ville nation, cette ruche de l'avenir, ce composé merveilleux de Babylone et de Corinthe, ferait, au point de vue que nous venons de signaler, hausser les épaules à un paysan du Fo-Kian.

» Imitez Paris, vous vous ruinerez.

» Au reste, particulièrement en ce gaspillage immémorial et insensé, Paris lui-même imite.

» Ces surprenantes inepties ne sont pas nouvelles; ce n'est point là de la sottise jeune : « Les cloaques de Rome, dit Liebig, » ont absorbé tout le bien-être des paysans » romains. » Quand la campagne de Rome fut ruinée par l'égout romain, Rome épuisa l'Italie, et quand elle eut mis l'Italie dans son cloaque, elle y versa la Sicile, puis la Sardaigne, puis l'Afrique. L'égout de Rome a engouffré le monde. Ce cloaque offrait son engloutissement à la cité et à l'univers, *urbi et orbi*. Ville éternelle, égout insondable.

» Pour ces choses-là, comme pour d'autres, Rome donne l'exemple.

» Cet exemple, Paris le suit, et avec toute la bêtise propre aux villes d'esprit.

» Pour les besoins de l'opération sur laquelle nous venons de nous expliquer, Paris a sous lui un autre Paris; un Paris d'égouts, lequel a ses rues, ses carrefours, ses places, ses impasses, ses artères et sa circulation, qui est la fange, avec la forme humaine de moins.

» Car il ne faut rien flatter, pas même un grand peuple : là où il y a tout, il y a l'ignominie à côté de la sublimité; et, si Paris contient Athènes, la ville de lumière, Tyr, la ville de puissance, Sparte, la ville de vertu, Ninive, la ville de prodige, il contient aussi Lutèce, la ville de boue.

» D'ailleurs le cachet de sa puissance est là aussi, et la titanique sentine de Paris réalise, parmi les monuments, cet idéal étrange réalisé dans l'humanité par quelques hommes tels que Machiavel, Bacon et Mirabeau : le grandiose abject.

» Le sous-sol de Paris, si l'œil pouvait en pénétrer la surface, présenterait l'aspect d'un madrépore colossal. Une éponge n'a guère plus de pertuis et de couloirs que la motte de terre de six lieues de tour sur laquelle repose l'antique grande ville. Sans parler des catacombes, qui sont une cave à part, sans parler de l'inextricable treillis des conduits du gaz, sans compter le vaste système tubulaire de la distribution d'eau vive, les égouts à eux seuls font sous les deux rives un prodigieux réseau ténébreux; labyrinthe qui a pour fil sa pente.

» Là apparaît, dans la brume humide, le rat, qui semble le produit de l'accouchement de Paris. »

Les boues des villes sont très-estimées comme *engrais;* elles proviennent des tas d'ordures disséminés sur la voie publique et du curage des égouts. Les boues fraîches, vertes, ne conviennent pas à l'agriculture; elles doivent être laissées en tas, à l'air libre, pendant six mois au moins avant de pouvoir être utilisées. Comme en fermentant elles répandent une odeur nauséabonde, il convient de les placer à une assez grande distance des habitations.

Les résidus de plusieurs fabriques, qu'on laissait autrefois se perdre, sont aujourd'hui très-recherchés par l'industrie agricole, à laquelle ils rendent les plus grands services. Le plus estimé de ces résidus est le mélange de noir animal et de sang de bœuf, destiné à clarifier le sucre et connu dans le commerce sous le nom de noir ou résidu charbonneux des raffineries. Viennent ensuite les eaux de lavage des amidonneries et des féculeries, qui laissent déposer avec le temps des matières organiques, lesquelles, égouttées et séchées à l'air, constituent un *engrais* pulvérulent très-utile; les os bouillis et desséchés, puis pulvérisés; le marc de colle; le pain de cretons ou marc des graisses de bœuf, de mouton, de veau, traitées par les fondeurs de suif; les chiffons de laine, la râpure de corne, les tendons, les rognures de peau, les cuirs, les plumes, les résidus de colle d'os; les tourteaux, le marc de bière, de raisin, de pommes à cidre. Cette simple énumération peut donner une idée de la multiplicité des substances qui peuvent être employées comme *engrais.*

Un mot maintenant sur l'hygiène de l'*engrais.*

Ainsi que l'on peut s'en convaincre par ce qui précède, des miasmes malsains et nombreux seraient à craindre pour les personnes qui entretiennent un domaine agricole, si elles n'avaient pas recours à de certaines précautions. Ces précautions, dont la plus élémentaire est de placer les tas de fumier à une certaine distance des habitations, sont trop souvent négligées dans les villages, et des épidémies ont été souvent secondées dans leur développement par les miasmes exhalés par les substances putréfiées. Il est à désirer que l'on fasse disparaître au plus vite ces mares infectes qui encombrent les cours des habitations, et souvent même les chemins.

Le transport des *engrais* n'est pas non plus toujours sans inconvénient, et Parent-Duchâtel cite deux exemples à l'appui de cette assertion. Il parle d'un navire chargé de poudrette qui se rendait à la Guadeloupe, et qui perdit en route la moitié des hommes de son équipage; tous les autres furent malades aussi, plus ou moins. Un petit bâtiment, chargé également de poudrette, transportait l'*engrais* de La Rochelle à Nantes. Ce bâtiment n'était chargé que depuis quinze jours. La température de la cale s'éleva à 44°, quoique les écoutilles fussent ouvertes, alors que la température extérieure n'était que de 18°. Pour obvier à cet inconvénient, Parent-Duchâtel conseille de mêler la poudrette avec du plâtre.

Nous ne poursuivrons pas plus loin ces exemples, suffisants pour donner une idée des dangers auxquels on pourrait s'exposer par un mauvais aménagement de l'*engrais.* Des mesures spéciales ont été prises, et cette question se trouve naturellement traitée dans les articles d'hygiène et de salubrité.

Mais ne serait-il pas possible que quelques-unes des matières employées comme *engrais*, une fois déposées dans le sol, communiquassent aux plantes, en même temps que des éléments utiles, des éléments dangereux? On a déjà signalé les inconvénients que présentent les matières fécales liquides telles qu'on les emploie en Flandre et en Alsace. Lorsque les parties foliaires des plantes doivent servir de nourriture aux hommes, l'excès des matières infectes qu'elles ont absorbées donne aux plantes un goût désagréable. On avait aussi prétendu que les herbages ainsi arrosés altéraient la qualité du lait des vaches. Ce fait paraît faux, d'autant plus que M. le docteur Tardieu dit avoir fait distribuer pendant deux mois aux malades de son service du lait qu'ils préféraient à celui de l'administration. Ce lait venait de la ferme d'essai située entre Bondy et La Villette, et dont les prairies sont arrosées par un conduit du dépotoir.

Des accidents autrement graves ont été observés à la suite de l'emploi d'*engrais* vénéneux, notamment de cendres provenant de fabriques ou de fonderies de plomb, de zinc ou autres métaux. Des vaches nourries avec du trèfle poussé dans un champ recouvert de cendres de plomb sont mortes empoisonnées. On s'est même demandé si les maladies qui ont ravagé la vigne et les pommes de terre n'étaient pas dues à l'emploi d'*engrais* vénéneux. Les dépôts d'*engrais*, classés dans les établissements insalubres de première classe, sont réglementés par les ordonnances de police.

— *Falsification des engrais commerciaux.* Depuis quelques années, l'emploi des *engrais* commerciaux s'est généralisé au grand bénéfice de l'agriculture. La science n'a pas dédaigné de descendre des hauteurs de la théorie pour se mêler aux plus humbles labeurs et en prendre sa large part. La fabrication d'*engrais* artificiels a déjà rendu d'immenses services. Malheureusement, ici-bas le mal est trop souvent le compagnon du bien. La cupidité, qui s'est efforcée si souvent de détourner à son profit les inventions les plus utiles, n'a pas oublié les *engrais.* Là, elle a procédé sur une si large échelle que ses entreprises ont reçu une désignation spéciale, le *vol à l'engrais.* Nous emprunterons à M. Victor Borie une excellente étude sur cette fraude aussi nuisible que coupable, qui attaque la production dans ses sources les plus intimes. « De toutes les soustractions frauduleuses que l'homme commet au préjudice de son semblable, le vol à l'*engrais*, dit-il, est une des plus déplorables, des plus nuisibles, non-seulement pour la victime innocente du larron patenté, mais encore pour la société tout entière. Le blé ne pousse pas en vingt-quatre heures (je ne dis pas cela pour prouver que je suis un savant); le blé qu'on a semé en octobre, on ne le récolte qu'en juillet. Si l'action d'un *engrais* pouvait se connaître du jour au lendemain, l'agriculteur à qui l'on vend de la tourbe pour du noir animal n'en serait pas moins volé, mais il pourrait reprendre le lendemain l'opération qu'il aurait manquée la veille; tandis que le fripon qui trompe sur la nature et les qualités de l'*engrais* qu'il vend frappe de stérilité pour une année entière la production d'un champ. Non content de ruiner le cultivateur confiant, il prive la société d'une partie des aliments destinés à sa consommation. Le marchand qui met de l'eau dans son vin ou plutôt dans le vin de ses clients, et qui de deux barriques en fait trois, n'est pas précisément un modèle de probité et de vertu, mais au moins ne fait-il subir aucune privation à la société; il augmente tout au plus la consommation de l'eau. Le marchand qui vend pour *engrais* une substance inerte prive à la fois le cultivateur de sa récolte et la société d'une part de ses richesses. Le vol à l'*engrais* est donc le pire de tous les vols; c'est probablement pour cela, en vertu de la grande logique humaine, qu'il est le plus mal réprimé de tous les délits de ce genre. Nous savons tous que l'homme n'est pas parfait; aussi ne demanderons-nous pas aux effets une perfection que l'on chercherait vainement dans la cause. Cependant, comme nous sommes réunis en société pour nous protéger les uns les autres, ce ne serait pas se montrer exigeant que de demander à la loi que nous avons faite de ne pas laisser passer trop souvent les voleurs dans les mailles de ses filets. Le commerce des *engrais* devient plus important chaque jour, et la sécurité des acheteurs devient une véritable question d'intérêt public. A Nantes, il s'est vendu dans ces dernières années pour plus de 50 millions de francs de noir de raffinerie mélangé à des charrées, à des poudrettes, à du guano, à des composts et même à de la tourbe, qui n'a, elle, que la trompeuse apparence d'un *engrais.* Aussi est-ce de la Loire-Inférieure qu'est partie la réforme du commerce des *engrais.* Un chimiste de Nantes, M. Adolphe Bobierre, qui réunit trois qualités rares, le savoir, la droiture, la fermeté, a été le promoteur des premières mesures destinées à protéger efficacement l'agriculture contre les fourberies du commerce. M. Bobierre, c'est le Pierre l'Hermite de la croisade entreprise contre les falsificateurs et les fripons. A son instigation, un laboratoire d'analyses a été ouvert à Nantes. Tous les fabricants ou marchands d'*engrais* ont été obligés de réunir dans les entrepôts leurs marchandises en tas; chaque tas est surmonté d'un écriteau portant indication de la composition chimique de la substance mise en vente. Le vérificateur des *engrais* visite les tas quand il lui plaît, prend des échantillons et les analyse. S'ils ne contiennent pas la quantité de matière active indiquée sur l'écriteau et qui sert de base à la fixation du prix de vente, procès-verbal est dressé. L'arrêté du préfet de la Loire-Inférieure a été repris par quelques-uns de ses collègues, mais la mesure n'a pas été étendue à toutes les fabriques et à tous les dépôts d'*engrais.* A Nantes, grâce à l'activité et au dévouement de M. Bobierre, la fraude a été gênée, mais elle n'a été nulle part suffisamment réprimée. C'est bien simple : les armes de la répression se brisent dans la main du juge. Aujourd'hui, le voleur qui crochette votre porte et brise votre secrétaire pour vous prendre quelques louis est considéré par ses pareils comme un sot et un écervelé dont on ne pourra jamais rien tirer de bon. Il ne faut pas essayer de heurter la loi, il faut savoir tourner la difficulté et côtoyer les textes. On est mal vu au bagne, si on n'a pas fait son droit. Les marchands d'*engrais* falsifiés ont étudié leur code; ils savent subtiliser sur les choses et les mots aussi bien que le plus habile casuiste de la célèbre compagnie. Pour eux, tromper un acheteur, c'est faire une bonne affaire. Sur ce point ils n'ont pas de scrupule. Mais il y a tromper et tromper : tromper sur la nature, tromper sur la qualité. L'art. 423 du code pénal punit les tromperies sur la nature de la chose vendue de la prison, de l'amende et de la restitution; mais il est muet pour ce qui concerne la qualité : sur ce point donc les falsificateurs ont beau jeu, et il est vrai de dire qu'ils s'en donnent à cœur joie. Sur ce terrain, ils sont exposés, il est vrai, à rencontrer les règlements administratifs qui peuvent les rendre passibles d'une amende de 1 à 5 francs; mais qu'est-ce que cela comparé aux profits énormes que la fraude leur permet de réaliser? Dans cette situation, que doit-on faire? Faut-il livrer le malheureux cultivateur sans défense aux griffes de ces spéculateurs tarés? Si nos lois sont impuissantes, parce qu'elles n'ont pas été faites en vue d'une industrie nouvelle, faisons d'autres lois. On se perfectionne pour le mal comme pour le bien, et, si les voleurs prennent la route du progrès, il faut prier messieurs les gendarmes de la suivre après eux. L'emploi des *engrais* commerciaux par l'agriculture est un fait nouveau; le vol à l'*engrais* est un délit nouveau. Faisons une loi nouvelle. Voici le texte que l'immense majorité des sociétés d'agriculture a proposé au gouvernement, et qui paraît remplir toutes les conditions convenables :

» Art. 1er. Toute tromperie sur la nature et la composition quantitative d'un *engrais* vendu ou mis en vente sera punie des peines portées par l'art. 423 du code pénal.

» Art. 2. Tout fabricant ou marchand devra, sur chaque espèce d'*engrais* mis en vente, placer à demeure une affiche indicative de la richesse chimique de ces *engrais.* Tout fabricant ou marchand d'*engrais* sera tenu de délivrer à l'acheteur une facture indiquant la nature et les proportions des matières qui constituent ces *engrais.*

» Art. 3. Les préfets dans les départements, le préfet de police dans le ressort de sa préfecture, sont autorisés à rendre les arrêtés nécessaires pour l'inspection des fabriques et magasins d'*engrais* et la vérification de la nature et de la composition des *engrais* mis en vente.

» Art. 4. Dans le cas de condamnation pour un des délits prévus par l'art. 1er de la présente loi, le tribunal pourra ordonner l'affichage du jugement dans les lieux qu'il désignera, et son insertion intégrale ou par extrait dans tous les journaux qu'il indiquera, le tout aux frais du condamné.

» Ce qui revient à dire : les voleurs seront poursuivis et condamnés comme voleurs. La police pourra surveiller le débit des *engrais*, de même qu'elle surveille le débit des autres denrées. Les juges pourront prévenir, au besoin, les cultivateurs qui passeront devant la porte de certaines fabriques d'*engrais*, que, dans cet établissement, il faut tenir sa main sur sa poche, parce qu'il y a danger d'être volé. Nous savons qu'il n'est pas facile de faire admettre par une nation aussi intelligente que la nation française des choses de ce calibre-là. C'est trop évident pour être vrai. Espérons pourtant qu'un jour viendra où le monde éclairé reconnaîtra que le marchand qui vole 100 francs dans la poche de l'acheteur est aussi coupable que l'acheteur qui vole 100 francs dans la poche du marchand. »

Les réclamations du spirituel auteur de l'*Agriculture au coin du feu* ne devaient point rester sans résultat. On se plaignait d'ailleurs depuis trop longtemps du préjudice que les fraudes dans la vente des *engrais* causaient à l'agriculture, et on s'était aperçu que les lois qui ont pour objet de réprimer les fraudes et les falsifications en matière de vente de denrées ou marchandises (art. 423 du code pénal, lois des 27 mars 1851 et 23 juin 1857) étaient tout à fait insuffisantes.

Il devenait donc urgent d'édicter une loi spéciale sur la répression des fraudes dans la vente des *engrais.* Le code pénal, faisait observer M. Lestiboudois, chargé de l'exposé des motifs de la loi nouvelle, ne punit les tromperies sur le *titre* que lorsqu'il s'agit des matières d'or et d'argent. Il ne punit celles qui concernent la *qualité* que lorsqu'il s'agit de

la vente d'une pierre fausse à la place d'une pierre fine. Or, on pourrait, à bon droit, penser qu'il ne s'agit pas alors d'une tromperie sur la qualité, mais sur la *nature* même de la chose vendue : une pierre *fausse* n'a ni la composition ni les propriétés d'une pierre fine; elle n'est pas le même minéral, elle n'est pas de même nature. On trompe sur la qualité en vendant un diamant qui a des points obscurs pour un diamant d'une eau pure; on trompe sur la nature de la chose en vendant le strass pour du diamant. On peut donc dire que le code ne s'est pas occupé de la qualité des marchandises. Ce n'est que lorsqu'il s'agit des tromperies sur la *nature* des choses que les dispositions du code pénal sont sans restriction. On le conçoit, il est facile de savoir si une chose livrée est ou n'est pas celle qu'on a demandée ou payée. En ce qui touche les tromperies sur la *quantité* de la chose vendue, l'art. 423 ne punit que celles qui sont opérées à l'aide de faux poids et de fausses mesures. Cet article ne punit point la tentative du délit. La loi du 27 mars 1851 est venue compléter en quelques points les dispositions du code pénal, elle punit : 1º la falsification des denrées alimentaires ou médicamenteuses destinées à être vendues; c'est une *tentative* du délit de tromperie sur le *titre* de la chose vendue; 2º ceux qui auront vendu ou mis en vente des substances alimentaires falsifiées ou corrompues. Elle punit donc la tentative de tromperie comme la *tromperie* sur la qualité de la chose livrée, mais seulement en ce qui touche les substances alimentaires ou médicamenteuses. Elle punit d'une manière générale le délit ou la tentative de tromperie sur la quantité de la chose livrée, non-seulement par l'usage de faux poids ou de fausses mesures, mais par l'usage d'instruments inexacts, comme balances; par manœuvres, procédés faussant l'opération du pesage ou du mesurage, par exemple une manière de se servir de la balance qui la ferait pencher au détriment de l'acheteur, un procédé de mesurage qui laisserait des vides dans la mesure, etc.; elle punit, en outre, les manœuvres tendant à augmenter frauduleusement le poids ou le volume de la marchandise, même avant l'opération du mesurage : telle serait celle qui consisterait à introduire dans une marchandise de l'eau ou toute autre substance; par cette fraude, on trompe évidemment l'acheteur sur la quantité des objets qu'il demande et qu'il paye; il veut 100 kilogr. de guano, par exemple, on y introduit frauduleusement 10 pour 100 d'eau ou de tourbe, incontestablement on ne livre que 90 kilogr. de guano et on exige le payement comme pour 100. M. Riché, le rapporteur de la loi du 27 mars 1851, ne laisse aucun doute sur ce qu'il faut entendre par les expressions dont il s'est servi. On lit dans son rapport :

« Sans agir sur l'appareil de pesage ou mesurage, sans même agir sur la marchandise pendant l'opération, on peut, à l'avance, augmenter frauduleusement le poids ou le volume de la marchandise, par exemple à l'aide d'une *humidité tout à fait artificielle*. » L'addition de l'eau n'est citée ici que comme exemple; tout autre mélange frauduleux est condamné.

Enfin la loi du 23 juin 1857 punit : Ceux qui ont apposé sur leurs produits une marque appartenant à autrui; ceux qui ont contrefait ou frauduleusement imité une marque, fait usage de cette marque, sciemment vendu ou mis en vente des produits revêtus de ces marques; ceux qui ont fait usage d'une marque portant des indications propres à tromper l'acheteur sur la *nature* du produit; ceux qui ont sciemment vendu ou mis en vente des produits revêtus de ces marques. La peine est encore infligée à la tentative de délit comme au délit.

Les lois de 1851 et 1857 ont donc accru la puissance répressive de l'art. 423 du code pénal; mais la jurisprudence des tribunaux chargés d'en faire l'application a montré qu'elles étaient encore insuffisantes pour donner toute sécurité aux agriculteurs. Un arrêt de la cour de cassation, en date du 1er juillet 1859, déclara que la mise en vente d'une denrée, sous une indication destinée à tromper l'acheteur sur *sa nature*, n'était pas passible des peines édictées par l'art. 423 du code pénal et par la loi du 27 mars 1851, « attendu que l'art. 423 punit la *tromperie* et non la *tentative* de tromperie sur la *nature* de la marchandise, » et que les tentatives de délits, en vertu de l'art. 423 du code pénal, ne sont considérées comme délits que dans les cas déterminés par une disposition spéciale de la loi. Quant à la loi du 27 mars 1851, elle ne prononce de peines en matière de tromperie ou *tentative de tromperie* que « lorsqu'il s'agit de la *qualité* des choses livrées et de leur quantité et à l'aide des moyens qu'elle précise. »

La cour de cassation décida d'ailleurs que la loi de 1857 n'est pas applicable aux faits analogues à celui qui vient d'être cité. Par des arrêts du 27 août 1858, du 3 et du 10 février, et notamment du 30 décembre 1859, elle déclara : « Que la tromperie à l'aide d'une marque contenant de fausses indications n'est pas atteinte par la loi du 23 juin 1857, » lorsqu'elle porte sur la *qualité* du produit et non sur sa *nature*; qu'on doit considérer comme tromperie sur la nature celle qui porte sur l'essence même ou l'identité de la marchandise et l'altération qui a pour résultat de rendre celle-ci impropre à sa destination, et non point les tromperies ou altérations qui se sont bornées à en affaiblir les propriétés. Appliquant les principes qu'elle a posés dans sa jurisprudence, la cour de cassation, par un arrêt du 22 février 1861, décida « qu'il y a tromperie sur la nature, et non pas seulement sur la qualité de la chose vendue, dans le fait d'avoir, au moyen d'une mixtion frauduleuse, tellement altéré cette chose, que sa nature première ait disparu ou qu'elle ait été rendue impropre à l'usage auquel elle était destinée. »

Mais, en cette même année, la cour suprême, appelée à juger si ceux qui ont introduit des matières étrangères dans les *engrais* doivent être punis par application de la loi du 27 mars 1851, non plus pour avoir trompé ou tenté de tromper sur la nature ou la qualité, mais sur la quantité d'une chose livrée, décida, par son arrêt du 23 août 1861, « que l'addition frauduleuse d'une certaine quantité de matières inertes à un *engrais* constitue une tromperie sur la quantité de la chose vendue, et non plus seulement une tromperie sur la qualité, qui ne tombe sous l'application d'aucune loi; — que le vendeur peut, en effet, tromper l'acheteur sur la quantité de la marchandise, sans agir sur l'instrument du pesage ou du mesurage, puisqu'il atteint frauduleusement le même but, soit en donnant à la marchandise un volume qu'elle n'a pas naturellement, soit en y introduisant des substances inertes et sans valeur. »

Cette interprétation de la loi du 27 mars 1851 a donné une garantie réelle aux agriculteurs; mais elle ne repose que sur un seul arrêt : elle ne condamne la tromperie que lorsqu'on a introduit dans la marchandise des substances inertes et sans valeur. Il faut, d'ailleurs, noter que les lois ne punissent pas la complicité : elles ne punissent pas celui qui trompe l'acheteur, en donnant un faux nom, en assignant une fausse origine aux produits vendus, en indiquant de fausses proportions dans les éléments fertilisants. Aussi les fraudes ne se sont pas arrêtées.

Frappés des funestes conséquences qu'elles entraînent avec elles, plusieurs préfets crurent devoir prendre des arrêtés pour régler un commerce qui avait une influence si certaine sur la prospérité de l'agriculture, l'amélioration des terres et l'alimentation publique. Dans le département de la Loire-Inférieure, qui fait un grand usage du guano et du noir animal, le préfet rendit des arrêtés, en date des 6 avril et 9 mai 1850, 5 juin 1853, dans le but d'astreindre à des conditions spéciales la vente des *engrais*. En vertu de ces arrêtés, les marchands étaient surtout tenus de placer sur les divers tas de matières fertilisantes des écriteaux indiquant les proportions des divers éléments qui les composaient. Des inspecteurs étaient chargés de visiter les magasins, de s'assurer de l'exécution des prescriptions préfectorales, de la sincérité des indications données par les étiquettes. Des laboratoires étaient établis pour soumettre à l'analyse les *engrais* exposés en vente. Mais des arrêts de la cour de cassation, rendus à la date du 28 août 1862 et du 6 novembre 1863, ont infirmé la légalité des arrêtés préfectoraux, et ont établi qu'il n'appartenait qu'aux maires de prendre les mesures de police relatives à la vente des produits débités dans leurs communes. Le système préventif institué par l'autorité préfectorale manquait dès lors de sanction, et l'on ne pouvait espérer que les autorités municipales adopteraient des mesures uniformes et une réglementation qui, pour fonctionner avec succès, exigeait des inspecteurs très-instruits, des laboratoires dispendieux, etc. Les entreprises de la mauvaise foi devinrent plus audacieuses.

On peut, sans s'occuper d'un genre particulier de fraudes, généraliser les dispositions qui répriment les falsifications de toute nature, en les rédigeant, en quelque sorte, d'une manière abstraite, afin de frapper les entreprises variées que suggère incessamment l'esprit inventif des spéculateurs de mauvaise foi : on peut, au contraire, faire une loi spéciale se bornant à punir les faits que l'expérience a fait connaître d'une manière précise. Le premier moyen semble tout d'abord plus rationnel, plus largement efficace; mais, lorsqu'on veut le suivre, on ne tarde pas à reconnaître qu'il présente des difficultés bien sérieuses; qu'il est presque impossible de saisir par des dispositions générales toutes les supercheries commerciales. Aussi n'est-ce pas ce procédé qui a été suivi dans la rédaction de nos lois sur ces matières : elles ont bien indiqué d'une manière générale les divers modes de tromperies, mais elles ont spécialisé les différents cas auxquels elles voulaient appliquer les peines. Le projet présenté au Corps législatif procède de la même manière. Il s'attache à réprimer les fraudes dont on a régulièrement constaté l'existence et que nous avons fait connaître. Il ne modifie pas les dispositions des lois en vigueur; loin de là, il prétend les confirmer, en préciser le sens, le rendre indépendant des interprétations; il veut, de plus, étendre l'action de la loi à des délits que l'expérience a appris à reconnaître et qui ne sont pas compris dans les formules des lois antérieures :

« Art. 1er. Seront punis d'un emprisonnement de trois mois à dix-huit mois et d'une amende de 50 fr. à 2,000 fr. :

» 1º Ceux qui auront vendu ou mis en vente des *engrais* ou amendements non composés, tels que guano, phosphates, noir animal, tourteaux, poudrettes, sang desséché, fumiers qu'ils sauront être falsifiés ou altérés, soit par un mouillage artificiel, soit par le mélange, l'addition de matières étrangères, soit par la soustraction de principes utiles;

» 2º Les fabricants ou marchands qui, en falsifiant ou altérant ainsi lesdits *engrais* ou amendements, ou en vendant les éléments propres à opérer ces falsifications, auront sciemment préparé ou facilité les délits ultérieurement commis par les débitants;

» Ceux qui auront trompé ou tenté de tromper l'acheteur d'*engrais* ou amendements composés, sur leur nature ou leur composition, ou le dosage des éléments qu'ils contiennent :

» Le tout sans préjudice de l'application de l'art. 1er, § 3 de la loi du 27 mars 1851, en cas de tromperie sur la quantité de la marchandise.

» Art. 2. Seront punis des peines portées par l'article précédent ceux qui auront vendu ou mis en vente des *engrais* ou amendements composés ou non composés, soit avec indication ou déclaration d'une fausse provenance, soit sous un nom qui, d'après l'usage, sert à désigner d'autres *engrais* ou amendements, sans préjudice de l'application, s'il y a lieu, des lois des 28 juillet 1824 et 23 juin 1857. »

Telle était la teneur du projet de loi présenté au Corps législatif.

Le rapport fait par M. Guillaumin au nom de la commission indique les modifications que ce projet a subies, et en fait connaître les motifs.

« Le projet de loi, dit ce rapport, avait établi une distinction des *engrais* en non composés et composés, dont il avait pris l'idée et la nomenclature dans le projet proposé par la commission administrative : l'exposé des motifs nomme les premiers tantôt naturels, tantôt non composés; les seconds tantôt composés, tantôt artificiels. Ces distinctions reposent-elles bien sur la nature des choses, et amèneraient-elles plus de facilités dans l'application de la loi, plus d'efficacité dans la répression de la faute?... On comprendrait la distinction si les *engrais* dits naturels avaient chacun une composition normale, constante et invariable, à l'aide de laquelle on pût établir un type ou étalon dont la comparaison avec l'*engrais* vendu pût constater chimiquement et presque infailliblement la fraude, comme en fait de pesage et de mesurage on constate la tromperie en appliquant à la marchandise vendue les mesures et les poids du système métrique; comme dans les matières d'or et d'argent on contrôle le bijou ou la pièce de monnaie. Mais les *engrais* que le projet indique comme naturels, ou non composés, ne sont ni simples ni invariables dans les proportions de leurs principes fertilisants. Ainsi, parmi les *engrais* énoncés dans le projet, le guano, sans avoir subi la moindre altération artificielle, et suivant qu'il provient de lieux différents, de couches plus ou moins profondes, suivant qu'il est resté plus ou moins longtemps exposé aux influences atmosphériques, varie de 9 à 18 pour 100. Le noir animal, suivant qu'il provient de telle sucrerie ou de telle raffinerie, suivant qu'il est le résultat de telle ou de telle fabrication, varie dans ses éléments et ne présente pas une composition constante sur laquelle on puisse asseoir une présomption d'altération artificielle, susceptible de servir de base à l'application d'une loi pénale. Le fumier, objet d'une manipulation continuelle dans la ferme, qu'on devrait, moins qu'un autre, voir figurer parmi les *engrais* non composés du projet, est essentiellement variable, suivant le régime auquel sont soumis les animaux qui le produisent, la quantité et la nature des litières qui y sont employées, les soins plus ou moins intelligents qui lui sont donnés pendant sa confection. On en pourrait dire autant des poudrettes et du sang desséché, qui n'arrivent jamais au commerce sans un mélange de matières absorbantes dans des proportions très-variables. La distinction du projet ne repose donc pas sur la nature des choses.

» Cette distinction entraîne de plus une grande incertitude sur les bornes auxquelles elle doit s'arrêter. L'énonciation des sept substances que le projet indique comme *engrais* non composés est-elle limitative, et ces *engrais* sont-ils les seuls que le projet entende considérer comme tels? C'est alors poser dans la loi une limite infranchissable aux découvertes dont la science, les voyages et l'industrie pourraient doter l'agriculture. Cette nomenclature est-elle simplement énonciative, et à titre d'exemple, comme sembleraient l'indiquer les mots *tels que* qui la précèdent dans le projet? On demande alors où est la limite entre les *engrais* non composés et les *engrais* composés, soumis par le projet à des dispositions différentes.

» De plus, la distinction entraîne le projet à punir l'addition à un *engrais* dit non composé de matières étrangères, même fertilisantes, que le fabricant ou le marchand voudrait y introduire pour ajouter à sa puissance : elle établit, pour l'incrimination de ce fait, une confusion à laquelle on n'échappe qu'en classant alors l'*engrais* naturel, ainsi altéré, dans la catégorie des *engrais* composés, et prépare par là des embarras au juge. Enfin la distinction entraîne une complication dans les dispositions de la loi, obligée ainsi de distinguer les tromperies s'appliquant à chacun des deux genres d'*engrais*, lorsque cette loi pénale, destinée à protéger les populations les plus nombreuses et le moins en mesure de se défendre, devrait, plus qu'aucune autre, atteindre au plus haut degré de clarté, de simplicité et de précision, lors enfin qu'il s'agit de dire, d'une manière nette et ne prêtant à aucune équivoque, que celui qui aura trompé son acheteur sera puni. »

La commission pensa, dès lors, qu'il fallait faire disparaître la distinction du projet entre les *engrais* composés et les *engrais* non composés; et le conseil d'État a accepté la suppression en envoyant une rédaction nouvelle.

Le projet de loi primitif assimilait la *mise en vente* à la *vente*, ainsi que le faisait, du reste, la loi du 27 mars 1851. Que, par cette dernière loi, l'assimilation ait pu avoir lieu pour les denrées alimentaires et médicamenteuses qui intéressent la subsistance et la santé publiques, et dont la mise en vente est d'ailleurs facile à constater et à caractériser, puisqu'elle n'a lieu que dans des magasins qui n'ont pour destination que la vente, et dans lesquels les marchandises sont bien réellement et continuellement offertes aux demandes du public, on le conçoit sans peine; mais, en fait d'*engrais*, le même motif d'intérêt public, les mêmes facilités de constater la mise en vente n'existent plus pour assimiler à la vente le seul fait d'avoir eu dans son usine ou dans son magasin des *engrais* falsifiés ou altérés. Pour eux, la seule mise en vente serait un délit dont l'appréciation créerait aux fabricants et aux marchands, même honnêtes, une source d'inquiétudes et de difficultés, aux tribunaux une cause d'embarras et d'incertitudes que la loi ne doit pas provoquer. La mise en vente n'est en réalité qu'un des éléments de la tentative de vente, et, en assimilant la tentative au délit lui-même par une disposition spéciale, la commission a pensé qu'elle faisait tout ce qui était à faire, en laissant aux tribunaux une appréciation plus facile et plus équitable de la part que la mise en vente aurait eue, d'après les circonstances, dans la tentative du délit. Il faut de plus remarquer qu'en indiquant le fait de la mise en vente comme le seul punissable en dehors de la vente elle-même, le projet restait au-dessous de son but, puisqu'il soustrayait ainsi à l'appréciation du juge tous les faits variés et multiples qui, indépendamment de la mise en vente ou concurremment avec elle, peuvent constituer la tentative punissable. La commission enfin y a trouvé l'occasion de donner de l'uniformité à toutes les dispositions de l'art. 1er, puisque, après avoir fait disparaître la distinction entre les divers *engrais*, elle peut faire disparaître la distinction que le projet avait établie dans l'incrimination de chacun d'eux. Déterminée par ces considérations, elle a proposé un amendement à l'art. 1er, substituant à ces termes du projet : « Ceux qui auront vendu ou mis en vente des *engrais* ou amendements non composés, » les termes suivants : « Ceux qui auront vendu ou tenté de vendre des *engrais* ou amendements en trompant l'acheteur. »

Le conseil d'État renvoya l'amendement, dont il adopta l'intention, en substituant dans sa rédaction les termes suivants : « Ceux qui, en vendant ou mettant en vente des *engrais* ou amendements auront trompé ou tenté de tromper l'acheteur... »

Le projet primitif portait la peine de trois mois à dix-huit mois. La commission proposa un amendement que le conseil d'État a adopté et consistant à dire : « Seront punis d'un emprisonnement de trois mois à un an ceux qui... »

Les fabricants et les marchands de matières destinées à la composition des *engrais* possèdent, dans leurs usines et magasins, des substances diverses, même inertes, qu'ils peuvent vendre sans avoir connaissance de l'emploi frauduleux que l'acheteur compte en faire, et dont ils ne peuvent devenir responsables devant la loi qu'autant que leur participation les aura constitués en état de complicité. La commission envoya au conseil d'État, à ce sujet, un amendement dont le conseil d'État modifia les détails.

La disposition du numéro 2 du projet primitif contenait une disposition consistant à punir ceux qui, « en vendant les éléments propres à opérer ces falsifications, auront sciemment préparé ou facilité les délits ultérieurement commis par les débitants. » L'article ainsi rédigé pouvait sembler rendre responsables des mélanges frauduleux opérés par les débitants les marchands qui auraient vendu à ceux-ci les éléments employés ultérieurement aux falsifications. La commission proposa en conséquence la rédaction suivante :

« Ceux qui, sans avoir *prévenu* l'acheteur, auront vendu ou tenté de vendre des *engrais* ou amendements qu'ils sauraient être falsifiés, altérés ou avariés... » Le conseil d'État a accepté l'amendement en substituant de nouveau les mots *mis en vente* aux mots *tenté de vendre*.

Voici le texte adopté par le Corps législa-

tif à la majorité, par 204 voix sur 206, et par le Sénat à l'unanimité :

« Art. 1er. Seront punis d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 50 francs à 2,000 francs :

» 1° Ceux qui, en vendant ou mettant en vente des *engrais* ou amendements, auront trompé ou tenté de tromper l'acheteur, soit sur leur nature, leur composition ou le dosage des éléments qu'ils contiennent, soit sur leur provenance, soit en les désignant sous un nom qui, d'après l'usage, est donné à d'autres substances fertilisantes ;

» 2° Ceux qui, sans avoir prévenu l'acheteur, auront vendu ou tenté de vendre des *engrais* ou amendements qu'ils sauront être falsifiés, altérés ou avariés, le tout sans préjudice de l'application de l'art. 1er, § 3, de la loi du 27 mars 1851, en cas de tromperie sur la quantité de la marchandise.

» Art. 2. En cas de récidive commise dans les cinq ans qui ont suivi la condamnation, la peine pourra être élevée jusqu'au double du maximum des peines édictées par l'art. 1er de la présente loi.

» Art. 3. Les tribunaux pourront ordonner que les jugements de condamnation soient, par extrait ou intégralement, aux frais des condamnés, affichés dans les lieux et publiés dans les journaux qu'ils détermineront.

» Art. 4. L'art. 463 du code pénal est applicable aux délits prévus par la présente loi.

Malgré les sages dispositions de cette loi, nous croyons qu'il n'était pas nécessaire d'y insérer la définition de la tentative.

Aux termes de l'art. 2 du code pénal, toute tentative de crime qui a été manifestée par un commencement d'exécution, si elle n'a été suspendue ou si elle n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, est considérée comme le crime même.

« Les tentatives de délits, ajoute l'art. 2, ne sont considérées comme délits que dans les cas déterminés par une disposition spéciale de la loi. »

Comme les tribunaux correctionnels sont juges du fait et du droit, il suffit, pour l'application de la peine, qu'ils reconnaissent un prévenu coupable d'une tentative de délit ; ils ne sont pas astreints à l'obligation d'exprimer les circonstances qui le caractérisent (arrêts de la cour de cassation des 21 octobre 1814 et 26 septembre 1828). Dans leur *Théorie du code pénal*, MM. Chauveau et Faustin Hélie n'adoptent point cette opinion ; mais au moins doit-on admettre que les tribunaux correctionnels sont juges de la question de savoir quand il y a tentative, et qu'il suffit qu'ils disent de quelle circonstance elle résulte. Dans son *Code pénal progressif*, M. Adolphe Chauveau distingue les actes préparatoires des actes d'exécution. Ainsi, pour le délit réprimé par la loi nouvelle, le mélange de substances altérant l'*engrais*, la réserve en magasin du produit de ce mélange, même la mise en vente et l'étalage devant le magasin, ne constituent pas une tentative punissable : il faut, de plus, les préliminaires d'un marché, des pourparlers sérieux sur le prix, sur la quantité, sur l'époque de la livraison ; tant que les pourparlers n'ont pas eu lieu entre le vendeur et l'acheteur, on ne sait pas si le marchand n'est pas dans l'intention de prévenir l'acheteur sur le mélange opéré, et de fixer le prix d'après la nature de la marchandise. Le prospectus annonçant faussement une substance non altérée par un mélange ne constituerait pas non plus, à nos yeux, la tentative punissable ; ce n'est là encore qu'une mise en vente, un acte préparatoire, ayant besoin d'un fait d'exécution.

Les *engrais* placés sur un fonds par le propriétaire pour le service et l'exploitation de ce fonds sont immeubles par destination (code Nap., art. 624). Dès lors, ils ne peuvent être l'objet d'une saisie-exécution (code pr., art. 592).

D'après l'art. 1778 du code Nap., à l'expiration d'un bail rural, le fermier sortant doit laisser les *engrais* de l'année, s'il les a reçus lors de son entrée en jouissance, et, quand même il ne les aurait pas reçus, le propriétaire peut les retenir suivant estimation.

ENGRAISSÉ, ÉE (an-grè-sé) part. passé du v. Engraisser. Rendu gras, devenu gras : *Des bestiaux* ENGRAISSÉS. *Un porc* ENGRAISSÉ *avec des glands. Je vous trouve un peu* ENGRAISSÉ *depuis votre voyage. Les bœufs* ENGRAISSÉS *en bas âge fournissent une viande fort délicate.* (M. de Dombasle.)

— Amendé, en parlant du sol : *Des terres* ENGRAISSÉES *par le fumier.*

... Le sol, *engraissé* de leurs restes fumants,
Cachera sous des fleurs leurs pâles ossements.

LAMARTINE.

— Fig. Enrichi :

J'estime autant Patru, même dans l'indigence,
Qu'un commis *engraissé* des malheurs de la France.

BOILEAU.

ENGRAISSEMENT s. m. (an-grè-se-man — rad. *engraisser*). Action d'engraisser, de rendre gras ; état des animaux engraissés : *L'*ENGRAISSEMENT *des bestiaux est une industrie fort lucrative. Les pays les plus favorables à l'*ENGRAISSEMENT *rapide des moutons sont les pays humides.* (Maquel.) *L'influence de la castration, pour l'*ENGRAISSEMENT *des animaux, est un enseignement pour l'espèce humaine.* (Maquel.) *L'*ENGRAISSEMENT *forcé des bestiaux ne donne qu'une viande aussi malsaine qu'écœurante.* (Raspail.) ‖ On dit quelquefois ENGRAISSAGE.

— Tendance à engraisser, en parlant d'un homme ou d'une femme. ‖ Peu usité dans ce sens.

— Techn. Mode d'assemblage dans lequel les pièces ne pénètrent l'une dans l'autre que par la force : *Un assemblage par* ENGRAISSEMENT.

— **Encycl.** Écon. rur. *L'engraissement du* bétail constitue une des branches les plus importantes de l'industrie agricole. Souvent il forme le but principal de l'exploitation ; mais il se pratique plus ou moins dans toutes les fermes. On a reconnu depuis longtemps que les animaux gras ont une chair plus tendre, plus savoureuse, plus facile à digérer ; il est à peine besoin de dire qu'à volume ou à poids égal, un animal maigre renferme moins de matière alimentaire qu'un sujet convenablement engraissé. Chaque espèce a, sous ce rapport, ses exigences spéciales ; mais il est aussi des principes généraux qui peuvent s'appliquer à toutes les races. En thèse générale, c'est dans la jeunesse et dans la vieillesse des animaux que l'*engraissement* est le plus lent et le plus difficile ; l'époque la plus favorable est celle où ces animaux cessent de croître. L'*engraissement* des bœufs peut commencer à l'âge de cinq ans, après qu'on les a utilisés pendant deux ans à un travail modéré. Les vaches, qui prennent difficilement la graisse tant qu'elles donnent du lait, sont mises à l'engrais dès que la sécrétion lactaire et la production des veaux ont cessé, ou tout au moins notablement diminué ; mais il ne faut pas attendre qu'elles aient perdu toutes leurs dents, car l'*engraissement* serait alors très-long et très-dispendieux. C'est vers l'âge de dix-huit mois qu'il convient d'engraisser les moutons et les cochons. Toutefois, la nécessité de tirer parti du travail des bœufs et de la production de la laine chez les bêtes ovines retarde plus ou moins, dans la pratique, l'époque à laquelle on commence à les mettre à l'engrais ; alors l'*engraissement* est moins rapide, plus coûteux et moins complet. L'hiver est la saison la plus favorable à l'*engraissement*, parce qu'alors on a plus de temps à donner aux animaux, qui d'ailleurs ne sont pas incommodés par la chaleur ou par les insectes.

Avant tout, il faut s'occuper du choix des animaux à engraisser. Il existe, à cet égard, de grandes différences entre les races. Voici celles que l'on préfère généralement : 1° races bovines : limousine, poitevine, charolaise, nivernaise, bretonne, durham ; 2° races ovines : bretonne, ardennaise, solognote, limousine ; 3° races porcines : craonaise ou de la Mayenne, normande, bretonne, lorraine, navarrine, périgourdine, de Tonquin, pure ou croisée, du Hampshire, de New-Leicester et napolitaine. Mais il ne suffit pas de travailler sur une bonne race : il faut encore choisir les sujets les plus aptes à l'*engraissement*. Avant tout, l'animal doit être d'une bonne constitution ; et présenter cet état qu'on appelle *embonpoint*, et qui est caractérisé par la légèreté, la gaieté et la vigueur des individus, par la diminution des cavités musculeuses et osseuses, et par des fonctions s'opérant régulièrement. L'animal déjà en chair s'engraissera beaucoup plus vite que celui qui n'aurait, comme on dit, que la peau et les os. On évitera autant que possible d'opérer sur des animaux maladifs, sur les vieux individus, chez lesquels la fibre musculaire est devenue roide, à plus forte raison sur ceux qui ont été soumis à un travail excessif. Les animaux qui consomment le plus et qui mangent le plus vite ne sont pas ceux qui s'engraissent le plus promptement ; ceux, au contraire, qui mangent lentement et à des intervalles éloignés se trouvent dans de bien meilleures conditions de réussite. Si, pour une cause ou pour une autre, les bœufs qu'on avait l'intention d'engraisser sont arrivés à une grande maigreur, ce serait une faute de les mettre immédiatement en graisse. On doit alors leur laisser le temps de se refaire, en les soumettant à un travail léger et en les nourrissant bien ; mieux vaudrait encore les conserver pendant un an, si l'on se trouve à l'entrée de l'hiver, ou les entretenir pendant la mauvaise saison pour les vendre au printemps comme animaux de travail. Si pourtant on est décidé à engraisser des bœufs maigres et fatigués, il faut leur donner d'abord des aliments rafraîchissants et délayants. Voici, d'après Robert Bakewell, le plus célèbre éleveur de l'Angleterre, à quels signes on reconnaît les races les plus propres à l'*engraissement* : « La petitesse des os, une peau mince et une forme semblable à celle d'un tonneau, indiquent la faculté de prendre la graisse promptement et avec une quantité de nourriture comparativement peu considérable. » D'après ces principes, les éleveurs anglais exigent que l'animal à engraisser soit bas sur jambes, car il est rare qu'un bœuf offrant ce caractère ne soit pas bien fait d'ailleurs ; que l'épine du dos soit droite comme une flèche et le dos large et plat ; que le corps soit arrondi et la poitrine large. Le poil frisé passe aussi pour indiquer une disposition à l'*engraissement*. En général, on préfère les animaux de taille petite ou moyenne, parce qu'ils sont plus faciles à entretenir et à nourrir ; qu'ils ont une croissance et un développement plus précoces ; qu'ils peuvent prospérer partout, sont moins difficiles sur les aliments et qu'on peut les engraisser uniquement à la pâture ; qu'ils pétrissent moins le sol des pâturages ; que leur viande est plus fine, plus succulente et plus savoureuse, etc. Toutefois des circonstances spéciales peuvent faire préférer les animaux de grande taille. On recherche surtout les individus dont la peau est mince, souple, moelleuse et garnie de poils doux et fins.

Favre, agronome suisse, écrit sur le même sujet : « Des formes agréablement arrondies et les chairs élastiques au toucher ; des jambes minces, plutôt courtes que longues ; un corps allongé, les flancs pleins, la côte ronde et un peu de ventre ; une peau mince, souple, très-mobile sur les côtes, avec le poil fin, court, peu touffu, bien lustré et de teinte légère ; une queue mince ; des fesses peu fendues et bien charnues, ce qu'on désigne en disant *bien culotté* ; les reins larges et un garrot gras ; un cou épais, plutôt court que long ; un poitrail évasé, avec les épaules rondes ; une tête longue et fine, avec les yeux saillants, le regard vif, doux et assuré ; des cornes minces et de substance fine, presque transparente ou de couleur blanchâtre ; la castration ayant eu lieu à la mamelle ; le caractère doux et l'appétit bon ; cinq ans faits, dont deux employés à un travail léger : tel est le modèle idéal d'un bœuf à engraisser. » Nous n'insisterons pas davantage sur ce point, ajoutant seulement que l'application judicieuse des règles précédentes exige une longue pratique ; c'est par l'expérience que l'on arrive à reconnaître de prime abord les sujets les plus aptes à l'*engraissement*. Lorsqu'on veut élever des animaux uniquement dans ce but, il faut les châtrer complètement et le plus tôt possible après leur naissance ; dans le cas contraire, l'*engraissement* devient beaucoup plus difficile et reste toujours imparfait.

Il existe plusieurs procédés d'*engraissement*. Le premier consiste à laisser le bétail paître en liberté dans les herbages ; il est connu sous le nom d'*embouche*. Souvent aussi on nourrit le bétail dans les pâturages, mais sans le laisser divaguer ; c'est ce qui constitue l'*herbagement*. Enfin, l'*engrais de pouture* se pratique exclusivement à l'étable, à l'aide de fourrages secs, de racines et de graines. Dans cette méthode, on doit avoir soin de choisir les substances les plus nourrissantes et de ne pas en épargner la quantité. Il faut toutefois ne pas presser l'*engraissement*, éviter la satiété, et proportionner la qualité nutritive des aliments à la progression de l'embonpoint et à la diminution de l'appétit. Presque tous les fourrages sont bons pour l'*engraissement* des bestiaux ; mais il faut faire manger d'abord ceux de qualité inférieure et réserver les meilleurs pour la fin. On commence ordinairement par des herbes fraîches, des feuilles de choux, des raves, etc., pour rafraîchir les animaux ; ensuite on leur donne du foin, entremêlé de panais, de carottes, de pommes de terre, de topinambours, etc., et, en dernier lieu, de farine d'orge, d'avoine, de sarrasin, de fèves de marais, de pois gris, de vesces, etc. Quelquefois, au lieu de moudre ces graines, on se contente de les faire bouillir. Dans quelques localités, on engraisse avec de la graine de lin, des marcs de bière, des tourteaux de toute espèce, des glands, des châtaignes, etc. On doit rejeter la paille, comme renfermant peu de principes nutritifs, ainsi que le son, quand il est complètement privé de farine par la mouture. Souvent on donne les farines, les graines, et même le foin, dans de l'eau tiède ; ce procédé a l'avantage d'accélérer les digestions ; mais, comme son action prolongée affaiblirait l'estomac, on ne doit l'employer que dans la dernière période de l'*engraissement*. Dans tous les cas, l'ordre et l'exactitude sont deux conditions rigoureuses. Les heures des repas et la quantité de nourriture une fois fixées, on doit les observer régulièrement. Quant au nombre des repas, les éleveurs ne sont pas d'accord ; les uns le réduisent à deux par vingt-quatre heures ; les autres en font faire dans le même temps cinq, six, ou même davantage. Dans cette dernière méthode, qui convient surtout aux petites exploitations, on donne peu à manger à la fois et l'on a soin de varier le plus possible l'alimentation.

L'*engraissement* des moutons comporte à peu près les mêmes règles. Les veaux et les agneaux s'engraissent avec du lait, donné en grande quantité et dans lequel, vers la fin, on met des jaunes d'œufs, de la farine d'orge, de pois, de fèves, etc. Pour les cochons, on emploie les pommes de terre ou les racines, qu'on fait cuire et qu'on mêle à l'eau ordinaire, ou mieux aux eaux grasses. On a remarqué qu'en laissant aigrir cette nourriture, on obtient un *engraissement* plus rapide. On leur donne encore des châtaignes et du gland, et plus tard de la farine de sarrasin, ou même du sarrasin et du maïs crus. Cet animal doit recevoir à chaque repas, et à heure fixe, une quantité de nourriture suffisante pour satisfaire son appétit, mais de manière à ce qu'il n'en reste point dans l'auge. Le sel agit d'une manière très-favorable pour hâter l'*engraissement* : il ne nourrit pas ; mais il stimule, facilite la digestion, excite à boire et permet à l'animal de consommer et de s'assimiler une plus grande quantité de nourriture. Or il ne faut jamais perdre de vue que l'*engraissement* n'est que le résultat de ce qui excède la ration d'entretien nécessaire à la vie de l'animal. En Allemagne, on regarde le sel comme étant d'une nécessité absolue. En Suisse, on dit : un kilogramme de sel fait dix kilogrammes de graisse. L'emploi de cette substance devient indispensable lorsque les fourrages ne sont pas d'excellente qualité.

Quelques éleveurs prescrivent, pour les bœufs en graisse, l'isolement complet, le silence et l'obscurité ; il ne faut pourtant pas pousser ceci à l'extrême. Des conditions plus rigoureuses sont la propreté et la tranquillité. La litière doit être sèche, abondante et souvent renouvelée. D'autres éleveurs pensent que, si les bœufs font tous les jours un léger exercice, leur appétit est stimulé et leur digestion plus facile. Cette dernière condition est suppléée avantageusement par des pansages au moyen de l'étrille et de la brosse. A la saignée, souvent préconisée, on substitue avec succès des lavements émollients, combinés avec une nourriture rafraîchissante.

Disons quelques mots de l'*engraissement* des volailles.

Quelle que soit l'espèce dont il s'agit, la méthode suivie pour engraisser la volaille est presque partout l'empâtement, qui rend, en peu de temps, les animaux obèses. Mais, si le moyen est expéditif, il n'a rien de particulièrement agréable pour les malheureux volatiles qui y sont soumis. Les oies seules le supportent bien, grâce à leur robuste constitution. Pour les autres, l'empâtement ne tarderait pas à amener la mort, si on ne se hâtait de les envoyer au marché dès qu'apparaissent les premiers signes avant-coureurs du trépas. Pour remédier à ce grave inconvénient, plusieurs agriculteurs ont adopté un procédé meilleur. Nous voulons parler de l'*engraissement* mécanique, système récemment inauguré à la villa du Belvédère, près de Cusset. Imaginez une vaste rotonde bien aérée et peu éclairée, dans laquelle est établi tout un système de perchoirs en étagères, tournant sur un pivot. Chaque division renferme cinq poulets placés de front et séparés les uns des autres par de petites planches verticales. Une petite courroie, assez souple pour ne pas les blesser, sert à les retenir dans leur prison. Du reste, les volatiles ne sont pas soumis à une immobilité absolue ; ils peuvent faire de petits mouvements avec leurs pieds, battre des ailes et remuer la tête. L'ensemble de ces mouvements n'a rien d'exagéré, mais il est suffisant pour maintenir un bon état de santé. Au moment du repas, la personne qui est chargée de le leur administrer se place devant le rang le plus bas ; elle est munie d'un petit appareil de bois que, par plaisanterie sans doute, on nomme le *paletot*. Ce paletot enveloppe le poulet sans le blesser, de manière à lui interdire tout mouvement et à ne laisser passer que le cou ; il est fixé au moyen d'un ressort sur la planchette où repose le poulet. Cela fait, on saisit la tête du volatile de la main gauche, en ayant soin de presser un peu le bec, afin de l'ouvrir ; de la main droite, on introduit dans le gosier une douille de fer-blanc, grosse et longue comme le doigt. Cette douille est coudée et communique par un long boyau flexible au réservoir qui contient la pâtée. Il suffit alors d'un léger mouvement pour envoyer dans l'estomac du poulet la quantité de nourriture voulue. La pâtée dont on se sert à la villa du Belvédère est composée de farines de maïs et d'orge, délayées très-clair dans une certaine quantité de lait. Douze jours suffisent pour engraisser un poulet. Rien n'empêche de rendre le même système applicable aux autres oiseaux de basse-cour ; il diminue les souffrances et favorise l'*engraissement*. La main-d'œuvre est aussi notablement diminuée. Une heure suffit pour donner le repas à deux cents poulets. La personne chargée de ce soin reste à la même place pour chaque rang ; l'étagère tournant, chaque animal passe à son tour et reçoit sa pitance. Pour atteindre aux rangs supérieurs, on n'a qu'à mettre en mouvement un appareil qui élève sans dérangement à la hauteur voulue. Derrière chaque rang d'étagères sont disposées des planchettes inclinées qui ramènent les excréments au centre, où il est facile de les recueillir. Avant de tuer les volatiles, on les laisse vingt-quatre heures sans manger, dans un lieu obscur, mais bien aéré.

ENGRAISSER v. a. ou tr. (an-grè-sé — du préf. *en*, et de *graisse*). Rendre gras : ENGRAISSER *des bœufs, des cochons, des chapons. On peut* ENGRAISSER *des becs-fins en vingt-quatre heures.* (J. Macé.) *Le porc, qui est le plus vorace des animaux, est aussi celui qu'on* ENGRAISSE *le plus facilement.* (Maquel.) *Les herbages riches peuvent* ENGRAISSER *dans le cours de l'été deux bœufs par hectare.* (M. de Dombasle.) *On n'*ENGRAISSE *pas une femme avec des coquilles de noix.* (L. Reybaud.)

Voyez à me servir combien l'homme s'empresse,
Dit un vil animal qu'avec soin l'on *engraisse*.

DU RESNEL.

— Fertiliser par l'emploi des engrais : *Le bœuf améliore le fonds sur lequel il vit et* ENGRAISSE *son pâturage.* (Buff.) *Mille autres fleuves, tributaires du Meschacebé,* ENGRAISSENT *la Louisiane de leur limon et la fertilisent de leurs eaux.* (Chateaub.)

— Fig. Enrichir ; favoriser, combler : *Un*

bon pasteur ne saurait trop ENGRAISSER *son troupeau.* (Louis XII.) *Je ne crois pas qu'on doive laisser mourir de faim le vice, mais ce n'est qu'après* AVOIR *bien* ENGRAISSÉ *la vertu.* (Mme de Maint.) *On peut appeler temple de la Fortune la maison d'un premier ministre, où l'on accorde des grâces qui* ENGRAISSENT *tout à coup ceux qui les obtiennent.* (Le Sage.)

N'imite point ce fou dont la sotte avarice
Va de ses revenus *engraisser* la justice.
BOILEAU.

— Techn. Grossir la base de certaines pièces de poterie, en y ajoutant des saillies, afin que la pièce sorte plus facilement du moule.

— v. n. ou intr. Devenir gras : *J'*ENGRAISSE *tous les jours. Toute femme maigre désire* ENGRAISSER. (Brill.-Sav.) *On a vu des prisonniers qui* ENGRAISSAIENT *dans leur cachot jusqu'à l'heure de la mort.* (E. About.) *Sois eunuque et* ENGRAISSE, *ou sois homme et lutte.* (G. Sand.) ENGRAISSER, *c'est vieillir.* (A. Karr.)

Étant de noce, il faut malgré moi que j'*engraisse.*
LA FONTAINE.

Que fais-tu donc en ce bourbier,
Où je te vois vautré sans cesse?
Au pourceau disait le coursier.
— Ce que j'y fais? Parbleu, j'*engraisse.*
ARNAULT.

S'engraisser v. pr. Etre engraissé, devenir gras : *Les cochons* S'ENGRAISSENT *avec du son et des eaux grasses. Le corps* S'ENGRAISSE *à force de dormir, mais l'esprit s'augmente à force de veiller.* (Maxime orientale.) *Les animaux carnivores ne* S'ENGRAISSENT *jamais.* (Brill.-Sav.)

Le porc à *s'engraisser* coûtera peu de son.
LA FONTAINE.

— Devenir plus fertile par l'effet des engrais :

La victoire balança;
Plus d'un guéret *s'engraissa*
Du sang de plus d'une bande.
LA FONTAINE.

— Fig. Devenir riche : S'ENGRAISSER *des sueurs du pauvre.*

Engraisse-toi, mon fils, du suc des malheureux.
VOLTAIRE.

— Techn. Prendre la consistance de la graisse, de l'huile, en parlant du vin, des liqueurs : *Ce vin* S'EST ENGRAISSÉ, *il ne vaut plus rien.* (Acad.)

— **Antonymes**. Dégraisser, amaigrir, emmaigrir, maigrir, ramaigrir.

ENGRAISSEUR s. m. (an-grè-seur — rad. *engraisser*). Celui qui s'occupe de l'engraissement des bestiaux : *Un* ENGRAISSEUR *de bœufs, de porcs. Les* ENGRAISSEURS *de bestiaux sont généralement plus riches que les éleveurs de chevaux.* (L.-J. Larcher.)

ENGRAMELLE (Marie-Dominique-Joseph), naturaliste, mécanicien et musicien français, né à Nedouchel (Artois) en 1727, mort en 1781. Il appartenait à l'ordre des religieux de Saint-Augustin. On prétend que, pour dérober à un célèbre claveciniste, qui ne voulait pas les communiquer, les morceaux qu'il exécutait, Engramelle inventa un mécanisme consistant en un cylindre qui tournait d'un mouvement uniforme et sur lequel le jeu des touches imprimait les notes. Engramelle a écrit : la *Phonotechnie* ou l'*Art de noter les cylindres* (Paris, 1775, in-8°); *Mémoire sur un instrument propre à donner la division géométrique des sons* (Paris, 1779); *Insectes d'Europe*, contenant seulement les *papillons* (Paris, 1793, 8 vol. in-8°, avec 350 fig. d'Ernst).

ENGRAND (Henri), écrivain français, né à Saint-Fiacre, près de Meaux, en 1753, mort à Reims en 1823. Il entra chez les bénédictins de Saint-Maur, professa successivement la rhétorique, la philosophie et la théologie, dirigea pendant la Révolution un pensionnat de demoiselles à Reims (1789), et s'employa enfin gratuitement à de grands travaux de classification dans la bibliothèque de cette ville. Il a écrit des livres classiques, parmi lesquels nous citerons : *Leçons élémentaires sur la mythologie* (1807); *Leçons élémentaires sur l'histoire grecque* (1809); *Principes de la langue française* (1809), etc.

ENGRANGÉ, ÉE (an-gran-jé) part. passé du v. Engranger. Mis en grange : *Du foin* ENGRANGÉ. *La foudre ruine les moissons* ENGRANGÉES. (Balz.)

ENGRANGEMENT s. m. (an-gran-je-man — rad. *engranger*). Action de mettre en grange : *L'*ENGRANGEMENT *des blés.*

ENGRANGER v. a. ou tr. (an-gran-jé — du préf. *en*, et de *grange*. Prend un *e* après le *g*, devant un *a* ou un *o* : *J'engrangeai, nous engrangeons*). Mettre dans la grange : ENGRANGER *le blé, les foins.*

— Absol. : *Dans l'appréhension d'une guerre prochaine, les Bretons se hâtaient de moissonner et d'*ENGRANGER, *afin de soustraire leurs récoltes sur pied aux ravages de l'ennemi et de l'affamer.* (E. Sue.)

ENGRATIE (sainte), vierge et martyre, qui vivait en 304 à Saragosse, en Espagne. Elle fut persécutée pour la foi sous les empereurs Dioclétien et Maximien Hercule. Prudence a chanté les tortures de cette vierge et en a fait une peinture qui fait frémir. Engratie survécut cependant à ses blessures et parvint même à un âge avancé. On l'honore le 16 avril.

ENGRAULIS s. m. (an-grô-liss — nom gr. d'un poisson indéterminé). Ichthyol. Nom scientifique du genre anchois. ‖ On dit aussi ENGRAULE.

ENGRAVÉ, ÉE (an-gra-vé) part. passé du v. Engraver : *Un bateau* ENGRAVÉ. *Vénus mit à flot un vaisseau* ENGRAVÉ *en le tirant avec sa ceinture.* (Volt.)

— Se disait autrefois pour Gravé :

Vous y verrez votre nom *engravé.*
CL. MAROT.

— Mar. Se dit d'un objet enfoncé, de manière à ne pouvoir plus bouger, dans le lest de sable ou de cailloux d'un navire de commerce : *Caisse* ENGRAVÉE. *Barrique* ENGRAVÉE.

— Chasse. Se dit d'un chien dont les ongles sont blessés par le sable : *Chien* ENGRAVÉ.

ENGRAVÉE s. f. (an-gra-vé). Art. vétér. Maladie des pieds didactyles, ainsi nommée parce qu'elle est le plus souvent occasionnée par des graviers qui s'enchâssent dans l'ongle et y restent fixés.

— **Encycl.** Les causes de cette affection sont les mêmes que celles qui produisent la foulure de la sole ou des talons du cheval. Elle est commune chez les gros ruminants, qui vont pieds nus et qui souvent marchent sur des cailloux ou généralement sur des terrains durs. Ces causes produisent toujours l'usure et l'amincissement de l'ongle, puis des ecchymoses à la sole et aux talons, et enfin la tuméfaction des couronnes et des paturons. Au début de cette maladie, l'animal boite légèrement; la boiterie augmente de plus en plus, une douleur vive se fait sentir dans les parties malades et la fièvre survient quelquefois. Il est indispensable de ne pas laisser marcher l'animal, car il pourrait devenir incapable de se soutenir. Le repos, les pédiluves et les cataplasmes émollients suffisent quand l'*engravée* est légère. La ferrure, quand on peut la pratiquer, est le meilleur moyen de prévenir cette maladie et d'en éviter la récidive, parce que les onglons, pourvus de fers bien faits, bien ajustés et solidement attachés, se trouvent à l'abri des impressions douloureuses qui proviennent de cette maladie. La guérison n'est complète qu'autant que la corne a recouvré assez d'épaisseur pour redonner au pied sa solidité première. Comme on ne peut pas ferrer les bêtes à laine, on peut remplacer la ferrure par de petites bottines, que l'on attache à leurs pieds quand on doit les faire voyager. Mais cette méthode, dispendieuse et longue à mettre en usage, ne peut être appliquée que sur des animaux à la conservation desquels on attache beaucoup d'importance. L'*engravée* qui est parvenue à un haut degré et qui résiste aux moyens indiqués réclame en outre ceux que nous ferons connaître au mot FOURBURE.

ENGRAVEMENT s. m. (an-gra-ve-man — rad. *engraver*). Action de s'engraver; état d'un bateau, d'un train de bois engravé.

ENGRAVER v. a. ou tr. (an-gra-vé — du préf. *en*, et de *gravier*). Engager dans le gravier, dans le sable : *Ce batelier maladroit* ENGRAVA *son bateau.* (Acad.) *Le maître flotteur a, sous chaque main, une perche robuste, dont il* ENGRAVE *la pointe dans le sable, contre le courant.* (E. Séguin.)

— Se disait autrefois pour Graver :

Me souvenant du nom qu'au fond du cœur
Amour m'*engrave* en grosse lettre écrit.
RONSARD.

— Mar. Enfoncer dans le lest en gravier ou en cailloux, pour empêcher tout ballottement : ENGRAVER *des caisses, des futailles.*

— Constr. Entailler, en parlant du plomb d'une gouttière ou d'une lucarne. ‖ Clouer par l'extrémité, en parlant d'une bande de plomb.

— v. n. ou intr. S'engager dans le sable : *Nous* ENGRAVÂMES *à l'entrée du port.* (Acad.)

S'engraver v. pr. S'enfoncer dans le sable : *Un traîneau* S'ENGRAVE *sur la grande route, comme, au reflux, une barque dans le sable.* (L. Viardot.)

ENGRAVURE s. f. (an-gra-vu-re — rad. *engraver*). Action d'engraver.

— Constr. Nappe de plomb employée dans une couverture.

ENGRÉGE s. f. (an-gré-je). Surcroît de peine. ‖ Vieux mot.

ENGRÉGER v. a. ou tr. (an-gré-jé — rad. *engrége*. Prend un *e* après le second *g* devant *a* et *o* : *J'engrégeai, nous engrégeons*). Faire empirer, exaspérer : ENGRÉGER *le mal.* ‖ Vieux mot.

ENGRÊLÉ, ÉE (an-grê-lé) part. passé du v. Engrêler : *Une dentelle* ENGRÊLÉE.

— Blas. Se dit des pièces honorables bordées de dents fines séparées par des intervalles arrondis : *De Courcy : D'argent, à la barre* ENGRÊLÉE *d'azur.*

ENGRÊLER v. a. ou tr. (an-grê-lé — du préf. *en*, et de *grêle* adj.). Techn. Orner d'une engrêlure : ENGRÊLER *une dentelle.*

ENGRÊLURE s. f. (an-grê-lu-re — rad. *engrêler*). Techn. Petit point étroit qu'on ajoute au bord d'une dentelle ou qu'on emploie pour faire des jours. ‖ Dent de passement. ‖ On dit vulgairement ENGRELURE.

— Blas. Petit filet ou listel engrêlé, posé le long du bord supérieur de l'écu : *De Saint-Chamans du Pêcher : De sinople, à trois fasces d'argent, en chef une* ENGRÊLURE *de même.*

ENGRENAGE s. m. (an-gre-na-je — rad. *engrener*). Méc. Action d'engrener; résultat de cette action; disposition de deux roues qui s'engrènent l'une dans l'autre : ENGRENAGE *à vis.* ENGRENAGE *oblique. Une goutte d'huile a souvent suffi pour prévenir le bris d'un* ENGRENAGE. (E. de Gir.)

— Fig. Concours de circonstances qui se compliquent mutuellement : *Je me trouvais pris dans un* ENGRENAGE *de mensonges et de réticences.* (J. Sandeau.)

— Mar. Disposition de barriques dans la cale, de manière que, placées les unes au-dessus des autres, les supérieures entrent dans l'intervalle des inférieures.

— Techn. Action d'introduire dans les moulins les matières à broyer : *Dans les fabriques de poteries, quand les matières sont différentes en dureté ou en grosseur, on commence l'*ENGRENAGE *par les plus grossières et les plus dures.* (Brongniart.)

— **Encycl.** Mécan. Les *engrenages* sont destinés à transmettre le mouvement d'un arbre à un autre. Les deux arbres peuvent être parallèles, concourants ou non, situés dans un même plan; de là trois espèces d'*engrenages* : *engrenages* cylindriques, coniques et hyperboloïdes.

La condition qu'on s'impose dans tous les cas est de faire en sorte que le rapport des vitesses des deux arbres soit constant.

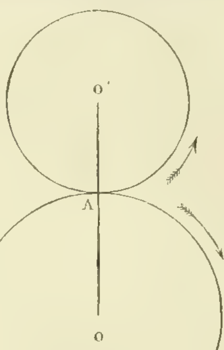

Fig. 1.

— ENGRENAGES CYLINDRIQUES. Si l'on imagine deux cylindres en contact OA, O'A, mobiles autour de leurs axes O et O', et assez pressés l'un contre l'autre pour que le mouvement de l'un se transmette à l'autre, il passera par le point A, dans le même temps dt, des arcs égaux ds, $d\sigma$ des deux circonférences; les vitesses angulaires ω, ω' des deux arbres, représentées par

$$\frac{ds}{OA} \text{ et } \frac{d\sigma}{O'A} \text{ ou } \frac{ds}{R} \text{ et } \frac{d\sigma}{R'},$$

seront donc telles que

$$\omega . R' = \omega' R \text{ ou que } \frac{\omega}{\omega'} = \frac{R'}{R};$$

elles seront entre elles dans le rapport inverse des rayons, par conséquent dans un rapport constant.

Le mouvement relatif du cylindre O' sur le cylindre O sera un roulement simple, c'est-à-dire sans glissement, de la circonférence O'A sur la circonférence OA.

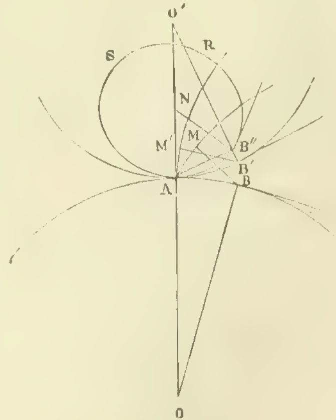

Fig. 2.

Quant à la vitesse de ce mouvement relatif, elle s'obtiendrait en composant le mouvement absolu de O' avec un mouvement égal et contraire à celui de O; elle serait donc $(\omega + \omega')$ et l'axe de la rotation résultante serait en A (v. COMPOSITION DES MOUVEMENTS et CENTRE INSTANTANÉ DE ROTATION).

Cela posé, les conditions de mouvement qui viennent d'être énumérées sont précisément celles qu'il s'agit de réaliser; la question est donc d'armer les deux circonférences *primitives* de dents telles que la transmission ait lieu dans ces conditions, c'est-à-dire avec un rapport de vitesse inverse de celui des rayons des circonférences primitives, rapport qui pourra toujours d'ailleurs être choisi arbitrairement. Pour cela, il faut que les deux profils conjoints de deux dents en prise soient tels, que si la circonférence O restait fixe et que la circonférence O' roulât sur elle sans glisser, le profil de la dent liée à O restât de lui-même constamment tangent au profil de la dent liée à O', c'est-à-dire eût pour enveloppe le profil de cette dent liée à O'.

La question étant ainsi posée, on voit que le problème aura une infinité de solutions, puisqu'on pourra toujours choisir l'un des profils à volonté.

Solution générale. OA et O'A étant les deux circonférences primitives de l'*engrenage*, si l'on dessine à la main une courbe conique quelconque ARS, tangente en A aux deux circonférences et contenue à l'intérieur de l'une d'elles, O' par exemple, et qu'on imagine ensuite que cette courbe ARS roule successivement à l'intérieur de O' et à l'extérieur de O, les deux courbes qu'engendrera le point A de la courbe ARS formeront deux profils conjoints.

En effet, prenant sur les trois courbes des arcs égaux AB, AB', AB'', menons les normales BO, B'O', B''N à ces trois courbes en B, B', B'' et joignons B''A : pour obtenir les positions que viendra occuper le point A lorsque le point B'' sera venu se placer en OB ou en B', comme la normale B''N sera venue alors se placer soit sur le prolongement de BO, soit sur B'O', il faudra tracer les lignes BM, B'M' faisant avec OB et B'O' des angles égaux à AB''N et prendre BM = B'M' = B''A.

Or les deux *épicycloïdes* AM, AM' étant supposées tracées, imaginons que la seconde soit liée à la circonférence O' et faisons rouler cette circonférence O' sur la circonférence O : lorsque le point B' sera venu en B, B'O' sera dans le prolongement de OB, par conséquent B'M' aura pris la direction BM, et comme B'M' = BM, le point M' sera en M; ainsi les épicycloïdes passeront toutes deux en M.

Elles s'y toucheront d'ailleurs, car leurs normales (v. CENTRE INSTANTANÉ DE ROTATION) seront précisément MB et M'B'.

Ainsi l'épicycloïde AM', entraînée dans le mouvement de roulement de la circonférence O', restera constamment tangente à l'épicycloïde AM. C'est précisément la condition qu'il fallait remplir.

—Engrenage à lanterne. Si l'on supposait que la courbe ARS se réduisît au seul point A, les deux profils se réduiraient l'un au point A lui-même et l'autre à l'épicycloïde qu'engendrerait ce point lié à la circonférence O' roulant sur la circonférence O.

Comme la dent de O' ne peut se réduire à un axe simple, sans épaisseur, on entoure effectivement l'axe A d'un cylindre de révolution ayant une petite épaisseur, et on raccourcit les normales de l'épicycloïde formant la dent de O, d'une longueur égale à celle du rayon du cylindre.

On complète le tracé de la roue en disposant entre deux dents consécutives une entaille suffisante pour loger le fuseau quand son centre passe en A.

La roue qui porte les *fuseaux* est ordinairement la plus petite; elle porte le nom de *lanterne*. Les dents épicycloïdales de l'autre roue s'appellent *alluchons.*

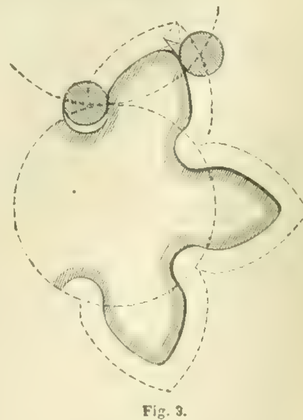

Fig. 3.

C'est toujours la roue qui conduit la lanterne, sans quoi le contact aurait lieu avant la ligne des centres, et il se produirait des arcs-boutants.

— Engrenage à flancs droits. Si l'on suppose que la courbe ARS devienne la circonférence décrite sur O'A comme diamètre, l'hypocycloïde AM' se transforme dans le rayon AO',

c'est le *flanc* de la roue O, la dent de la roue O reste épicycloïdale.

Pour que chacune des roues indifféremment puisse conduire l'autre, c'est-à-dire pour que l'*engrenage* soit réciproque, on prolonge les dents épicycloïdales de la roue O par des flancs droits, et les flancs de la roue O′ par les épicycloïdes correspondantes.

— *Engrenage à flancs épicycloïdaux.* Si la courbe ARS devient une circonférence quelconque, on pourra l'employer non-seulement au tracé des dents et des flancs des deux roues proposées, mais encore de beaucoup d'autres roues de rayons différents, qui, ainsi, pourront engrener deux à deux entre elles de toutes les manières possibles.

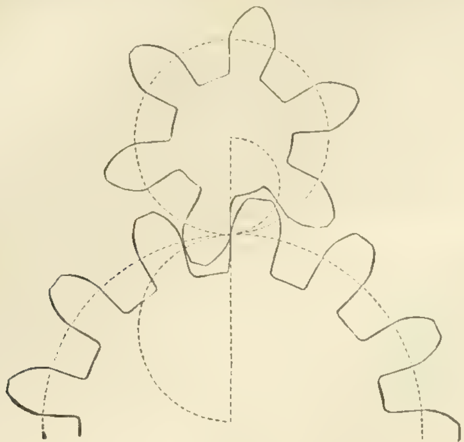

Fig. 4.

L'*engrenage* à flancs épicycloïdaux présente sous ce rapport un grand avantage sur l'*engrenage* à flancs droits.

— *Engrenage à développantes de cercles.* Le principe de cet *engrenage* dérive encore du principe général établi plus haut. En effet, que l'on substitue aux deux circonférences primitives de l'*engrenage* OA et O′A deux autres circonférences OA_1, $O'A_2$ de rayons proportionnels, et qu'on oblige ces circonférences à tourner autour de leurs centres respectifs, de manière qu'il passe toujours, dans le même temps, des arcs égaux de ces deux circonférences par la ligne des centres, il est clair que les conditions de mouvement seront les mêmes.

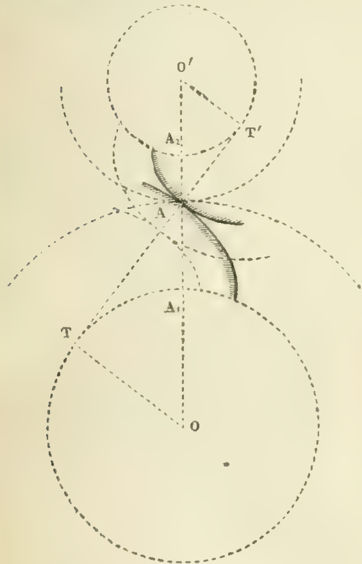

Fig. 5.

D'un autre côté, comme les circonférences seront séparées par un certain espace, la génératrice ARS devra se mouvoir à la fois à l'extérieur de ces circonférences et en sens contraires ; les profils de l'*engrenage* à développantes de cercles sont engendrés par les deux mouvements que prendrait le point A, si la tangente commune aux deux circonférences secondaires OA_1, $O'A_2$ s'enroulait sur l'une et se déroulait de l'autre.

Cet *engrenage* est réciproque ; chaque dent est formée d'une seule courbe, circonstance favorable à la régularité ; enfin une même roue peut engrener avec une autre roue quelconque, pourvu que les centres soient convenablement placés. Le contact ayant toujours lieu sur la ligne des centres, le *glissement* est nul.

— *Engrenages intérieurs.* Nous avons, dans ce qui précède, supposé les deux circonférences primitives extérieures l'une à l'autre ; c'est le cas le plus ordinaire, car les *engrenages* intérieurs présentent de grands inconvénients ; toutefois, il peut arriver que des circonstances particulières obligent d'y avoir recours.

Au reste, le principe à mettre en usage serait toujours le même.

— *Engrenage de la crémaillère.* Le rayon d'une des circonférences primitives d'un *engrenage* extérieur peut grandir indéfiniment, et cette circonférence se transformer en ligne droite ; la roue correspondante devient alors une crémaillère. Les quatre genres usités d'*engrenages* pour roues circulaires ont leurs correspondants pour pignon et crémaillère.

Dans l'*engrenage* dérivé de l'*engrenage* à fuseaux et lanterne, la dent épicycloïdale de la roue devient cycloïdale.

Dans l'*engrenage* dérivé de l'*engrenage* à flancs droits, la dent épicycloïdale de la roue, dont le rayon est devenu infini, se transforme en cycloïde et la dent du pignon en développante de cercle.

L'*engrenage* à flancs épicycloïdaux se transforme, pour la grande roue, en *engrenage* à flancs cycloïdaux et à faces aussi cycloïdales.

Enfin l'*engrenage* à développantes de cercles présente pour la crémaillère des flancs rectilignes. (V. CRÉMAILLÈRE).

— *Établissement d'un engrenage.* Tout *engrenage* est construit de manière que le mouvement puisse se transmettre aussi bien dans un sens que dans l'autre. Cette condition devrait être observée, alors même que le fonctionnement utile de l'appareil ne s'opérerait que dans un seul sens ; car une variation brusque dans l'intensité de la puissance ou de la résistance peut produire un changement momentané dans le rôle des deux roues, et il faut que la roue habituellement menée soit toute prête à conduire, si cela est nécessaire.

En conséquence, on arme chaque roue de dents symétriques par rapport à un rayon.

Une dent est suivie sur chaque roue d'un creux où puisse venir se loger la dent de l'autre roue. Les creux sont d'un dixième environ plus larges que les pleins, pour qu'il reste un peu de jeu.

L'intervalle occupé sur une des circonférences primitives par une dent et un creux forme le pas de l'*engrenage.* Cet intervalle doit être le même sur les deux roues, puisqu'il doit passer dans le même temps, par la ligne des centres, des arcs égaux des deux circonférences primitives.

Cela posé, le pas ne pouvant être qu'un sous-multiple exact de chacune des circonférences, il faut que ces circonférences puissent être divisées en parties égales, ou qu'elles soient commensurables. Or, elles sont d'ailleurs entre elles comme leurs rayons ; il faut donc que ces rayons soient commensurables. Le rapport des vitesses, qui est le rapport inverse des rayons, doit être aussi commensurable.

Si le rapport des rayons est $\frac{m}{n}$, m et n étant entiers, les nombres de dents des deux roues peuvent être mK et nK, K désignant un nombre entier quelconque. On choisit le nombre K de façon que les dents ne soient pas trop minces, auquel cas elles pourraient se casser, ni trop larges, auquel cas elles devraient rester en prise trop loin de la ligne des centres, ce qui augmenterait le glissement et par suite le frottement.

— *Glissement des dents l'une sur l'autre.* Si les vitesses des deux roues sont ω et ω', celle de l'une d'elles, dans son mouvement relatif autour du point A, est $(\omega + \omega')$. Si donc r désigne la normale commune aux deux dents, menée du point A, la vitesse de glissement est $r(\omega + \omega')$, et le glissement dans le tenon dt est $r(\omega + \omega')\,dt$.

Dans cette expression, ω et ω' sont habituellement constants, mais r est variable ; il en résulte que le calcul de la résistance due au frottement ne pourra se faire que par une intégration. V. FROTTEMENT.

— ENGRENAGES CONIQUES. Les *engrenages* coniques sont destinés à réaliser le roulement de deux cônes de même sommet l'un sur l'autre. Dans ce roulement, les vitesses angulaires sont réciproquement proportionnelles aux sinus des demi-angles d'ouverture. Si l'on imagine les deux cônes terminés à une même sphère ayant son centre en leur sommet commun, les circonférences des bases des deux cônes devront rouler l'une sur l'autre sans sortir de la surface de la sphère. On obligera ces circonférences à remplir la condition de mouvement qui leur est imposée, en les armant de dents *épicycloïdales sphériques* construites d'après le même principe qui a été appliqué dans le cas des *engrenages* plans.

On ne s'astreint même pas, dans la pratique, à une construction rigoureuse.

— ENGRENAGES HYPERBOLOÏDES. Ces *engrenages*, d'une construction difficile, ne sont que peu employés : lorsqu'on veut transmettre le mouvement d'un arbre à un autre situé dans le même plan, on interpose habituellement entre eux un troisième arbre, dont l'axe rencontre les deux autres, et on relie les trois arbres par deux *engrenages* coniques.

— *Engrenage de la vis sans fin.* Toutefois, lorsque les deux arbres, non situés dans le même plan, sont perpendiculaires l'un à l'autre, on transmet directement le mouvement, au moyen d'une roue engrenant avec une vis. V. VIS SANS FIN.

— *Engrenage à chaîne.* Pour transmettre le mouvement à deux axes éloignés l'un de l'autre, on emploie quelquefois des *engrenages* dont la denture correspond aux vides d'une chaîne de Galle ou de Vaucanson. La courbure des dents est une couche parallèle à la développante du cercle qui serait décrit par l'un des fuseaux de la chaîne, si l'*engrenage* était fixé. L'emploi de ce système est généralement limité aux efforts peu considérables et aux mouvements lents, qui ne sont pas susceptibles de secousses ; cependant, on l'a quelquefois utilisé pour vaincre des résistances considérables, notamment dans les anciennes machines à étirer les tuyaux de cuivre, où les chaînes résistaient à des efforts de dix à douze chevaux ; dans certaines machines de bateaux, pour transmettre le mouvement de l'appareil moteur à l'hélice ; dans la locomotive *Bavaria*, pour rendre solidaires les essieux de la machine et du tender, afin d'augmenter l'adhérence sur les rails.

— *Engrenage à coin.* Si l'on veut conduire deux axes parallèles par le contact immédiat de deux poulies, il faut, pour éviter les glissements, presser fortement les poulies l'une contre l'autre et, par suite, faire naître des frottements considérables. Il n'en est plus ainsi si l'on creuse, dans la couronne extérieure de l'une des poulies, une gorge à section trapézoïdale, et qu'on tourne la couronne de l'autre, de manière qu'elle puisse s'engager en partie seulement dans la gorge de la première. Tel est le système de l'*engrenage* à coin dû à M. Minotto, ingénieur à Turin, dans lequel une pression médiocre sur les axes peut faire naître une très-grande pression au contact et, par suite, une adhérence en vertu de laquelle une roue entraîne l'autre et lui fait surmonter la résistance qui s'oppose à son mouvement.

Les *engrenages* se construisent le plus ordinairement en bois, en fer, en acier, en fonte, en bronze et en cuivre ; dans ces derniers temps, pour remédier au bruit que font ces organes lorsqu'ils marchent à une certaine vitesse, on a établi des *engrenages* à dentures de cuir ou en peaux de Buenos-Ayres. Ces dernières, préparées par les procédés ordinaires de la tannerie, sont mouillées pour les assouplir, puis séchées sous presse jusqu'à ce qu'elles aient atteint une dureté telle que leurs surfaces puissent être rabotées comme le bois. Ces dentures ont été appliquées dans des appareils à mouvement rapide, dans les extracteurs à force centrifuge, dans les machines à lustrer, de passementerie, etc., etc.

La division et la taille des dents des roues d'*engrenages*, qui s'exécutaient autrefois à la main, se font aujourd'hui au moyen de machines très-ingénieuses avec lesquelles on obtient une grande précision.

Ces machines, qui reposent toutes sur les mêmes principes et ne diffèrent entre elles que par la dimension de leur plate-forme, n'ont d'abord servi qu'à tailler les dents en bois ou alluchons, que l'on introduit dans les cabinets venus de fonte avec la couronne de la roue, ainsi que celles des petits *engrenages* à denture de cuivre ; aujourd'hui, on les applique avec avantage à la taille des dents en fonte et en fer de fortes dimensions.

Les anciennes plates-formes ne s'emploient que dans les ateliers qui travaillent pour la filature et l'horlogerie ; la taille des dents en bois ou en cuivre se fait au moyen d'un outil en acier ayant la forme d'une dent, et monté sur un axe tournant avec une très-grande rapidité.

La première amélioration importante apportée dans la taille des dents en bois est due à M. Cartier. Cet ingénieur constructeur avait muni, à cet effet, une machine à percer d'une lame en acier, cintrée sur le tranchant, dont la vitesse de rotation était de 400 à 500 tours par minute pour des surfaces de 100 à 150 centimètres carrés. Cet outil rabotait successivement chacun des côtés des alluchons, placés à l'avance sur un chariot analogue à celui des supports à chariot employés dans les tours parallèles.

Le même constructeur a amélioré ce système en construisant une machine à grande plate-forme basée sur le principe des plateaux diviseurs qui servent dans la taille des roues d'horlogerie. Cette machine, propre à toutes les opérations distinctes que demandent les roues d'*engrenages* en général, se compose : 1° d'un plateau diviseur et d'une grande dimension, dont la partie dressée est percée d'un très-grand nombre de trous qui donnent les divisions les plus importantes et les plus usuelles, et dont la largeur est partagée par des circonférences concentriques fournissant chacune une division principale ; 2° d'un porte-outil animé d'un mouvement rectiligne vertical, et qui peut prendre toutes espèces d'inclinaisons pour permettre de tailler toutes les dentures droites ou inclinées, cylindriques ou coniques. La marche du porte-outil est d'autant plus lente que la matière est plus difficile à tailler ; ainsi, elle est plus faible pour les dents en cuivre que pour celles en bois, et de même pour celles en fonte ou en fer ; 3° d'un outil qui, outre son mouvement rectiligne, est encore animé d'un mouvement de rotation extrêmement rapide, environ 1,800 à 2,000 tours par minute. Les outils employés pour tailler les dents varient non-seulement suivant la nature de la matière à couper, mais encore selon qu'ils doivent les dégrossir ou les finir. Pour les dentures en fonte et en fer, on emploie des espèces de burins ou de fraises circulaires qui présentent en section la forme exacte de deux côtés de dents pour les roues droites, et qui ne doivent travailler que d'un côté pour les roues d'angle.

Pour remplacer ces fraises, qui coûtent très-cher à établir et qui s'usent rapidement, MM. Cartier et Armengaud aîné ont construit une machine plus spécialement applicable à la taille des dentures en fonte ; cet appareil, disposé comme les machines à raboter à outil mobile, a été agencé de façon que la dent à tailler se trouvât, pendant le travail, assujettie d'une manière parfaite, afin d'obtenir des surfaces complètement unies et sans aucune ondulation. Cette machine s'applique non-seulement aux dentures en fonte et en fer, mais encore à celles en bois et en cuivre ; elle peut diviser les roues droites et les roues d'angle, quelle que soit la valeur de ce dernier ; il suffit, pour qu'elle puisse remplir ces conditions, de donner aux outils les formes et les dimensions convenables.

ENGRENANT (an-gre-nan) part. prés. du v. Engrener : *Des rouages* ENGRENANT *l'un dans l'autre.*

ENGRENANT, ANTE adj. (an-gre-nan, an-te — rad. *engrener*). Qui engrène : *Roues* ENGRENANTES.

— Philos. soc. *Passion engrenante*, dans le langage des fouriéristes, Désir de la variété dans les travaux ou les plaisirs.

ENGRENÉ, ÉE (an-gre-né) part. passé du v. Engrener. Nourri de grains : *De la volaille* ENGRENÉE. *Quand les jeunes poulains sont une fois* ENGRENÉS, *ils sont moins dociles et plus difficiles à dresser.* (Buff.) ‖ Garni de grain : *Un moulin* ENGRENÉ. ‖ On écrit aussi ENGRAINÉ.

— Mécan. Se dit d'une roue dont les dents s'introduisent entre les dents d'une autre roue : *Des roues mal* ENGRENÉES.

— Fig. Engagé, commencé, entamé : *Une affaire mal* ENGRENÉE.

ENGRÈNEMENT s. m. (an-grè-ne-man — rad. *engrener*). Techn. Action d'engrener ; état des roues engrenées : ENGRÈNEMENT *de deux roues.*

— Fig. Arrangement, agencement, entrelacement : *La sociabilité dans l'homme, devenant justice par réflexion, équité par* ENGRÈNEMENT *de capacités, ayant pour formule la liberté, est le vrai fondement de la morale.* (Proudh.)

— Techn. Action de mettre le blé dans la trémie du moulin.

— Écon. rur. Action d'introduire le blé dans la machine à battre. ‖ Action d'engrener les bestiaux ou la volaille, de leur donner du grain.

ENGRENER v. a. ou tr. (an-gre-né — du préf. *en*, et de *grain*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Tu engrènes, il engrènerait*). Engraisser avec du grain : ENGRENER *des chevaux.* ENGRENER *de la volaille.* ‖ Mettre du grain dans : ENGRENER *la trémie d'un moulin.* ‖ Dans ces deux sens, on écrit aussi ENGRAINER.

— v. n. ou intr. Être nourri, engraissé avec du grain : *Des chevaux qui* ENGRÈNENT.

ENGRENER v. a. ou tr. (an-gre-né — du préf. *en*, et du lat. *crena*, cran. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *J'engrène, il engrènera*). Préparer, disposer. ‖ Ne s'emploie que dans quelques cas particuliers que nous allons citer.

— Fig. Commencer, entamer : *Bien* ENGRENER, *mal* ENGRENER *une affaire.*

— Techn. Prêler une seconde fois, et après l'avoir jauni, un ouvrage destiné à être doré.

‖ Introduire le grès entre les surfaces de deux glaces superposées.

— Mar. Arrimer des futailles dans la cale, de manière que chacune d'elles repose dans le vide laissé par les deux futailles voisines qui la supportent. ‖ *Engrener deux pièces de construction*, Lorsque deux bois sont réunis par des adents, les placer de manière que les parties rentrantes de la surface de jonction de l'une correspondent aux parties saillantes de l'autre. ‖ *Engrener une pompe*, La charger, la mettre en état de fonctionner.

— v. n. ou intr. Se dit d'une roue dentée, dont chaque dent entre dans l'intervalle existant entre deux dents d'une autre roue : *Un pignon qui* ENGRÈNE *bien dans la roue.*

— Fig. Etre intimement lié : *La guerre et la paix* ENGRENENT *l'une avec l'autre.* (Proudh.)

S'engrener v. pr. Etre engrené, former engrenage : *Nous sommes comme au dedans d'une montre dont nous voyons* S'ENGRENER *et marcher les rouages.* (De Broglie.)

— Fig. Etre en rapport réciproque : *Le territoire formé par la France et les nouvelles républiques* S'ENGRENAIT *avec l'Europe, encore féodale, de la manière la plus dangereuse pour la paix des deux systèmes.* (Thiers.)

— **Antonyme.** Désengrener.

ENGRENEUR v. a. ou tr. (an-gre-neur — rad. *engrener*). Ouvrier qui engrène la machine à battre.

ENGRENURE s. f. (an-gre-nu-re — rad. *engrener*). Position respective de deux roues qui s'engrènent : *L'*ENGRENURE *de ces deux roues est bien faite.* (Acad.)

— Anat. Articulation immobile, dans laquelle les dentelures d'un os s'enchevêtrent avec celles d'un autre os.

ENGRI s. m. (an-gri — mot ar.). Mamm. Mammifère carnassier d'Afrique, qu'on croit être une sorte de léopard. ‖ On dit aussi ENGROI.

— **Encycl.** Zool. On désigne sous le nom d'*engri* un animal carnassier qui habite la basse Ethiopie, et paraît être une variété de léopard. On a débité bien des contes au sujet de cet animal. On prétend, par exemple, qu'il n'attaque jamais l'homme blanc, et que, s'il rencontre un Européen en compagnie d'un nègre, il se jette seulement sur ce dernier. C'est pourquoi les souverains du pays, pour détruire la race de ces animaux dangereux, mettent leur vie à prix et accordent une récompense à ceux de leurs sujets qui, apportant la peau d'un *engri*, donnent ainsi la preuve qu'ils l'ont tué. Aussi fait-on une chasse active à ce carnassier; mais on se garde bien de manger sa chair. Elle renferme, à ce que prétendent les naturels, un poison si subtil et si énergique en même temps, que l'on tombe en frénésie dès qu'on en a mangé.

ENGROGNE s. f. (an-gro-gne; *gn* mll. — du v. Engrogner, vieux mot qui voulait dire *distribuer*, *répandre*). Métrol. Ancienne monnaie de billon du duché de Bourgogne, frappée sous les ducs héréditaires de la seconde race.

— **Encycl.** Les ducs héréditaires de Bourgogne de la seconde race n'étaient pas considérés par le roi de France comme ayant le droit de frapper monnaie; mais il leur était loisible d'en fabriquer, au type royal, dans les divers ateliers monétaires du duché. Auxonne est le premier établissement de ce genre exploité au profit des ducs de la seconde race; Philippe le Hardi, dès 1403, y faisait ouvrer des petits blancs, des grands blancs et des deniers noirs *engrognes*, à 2 deniers 12 grains de loi (208 millièmes); trois de ces *engrognes* valaient 5 deniers tournois, six en valaient 10 et douze en valaient 20.

Jean sans Peur, à qui la reine Isabeau, profitant des moments d'aliénation mentale de Charles VI, son époux, avait donné l'administration et les profits des ateliers monétaires royaux de Bourgogne, fit frapper des *noirs* ou *engrognes* dont la valeur fut fixée, en 1412, à 2 sols 6 deniers tournois de France. Ces pièces étaient à l'écusson de Bourgogne, ancien, surmonté d'une large couronne, avec la légende : JOHS : DVX : COM : BVRG : (*Jean, duc et comte de Bourgogne*); au revers était l'écu de *Bourgogne-Comté*, sur une croix à branches égales, avec la légende : MONETA ANGROGNIE.

Les ducs de Bourgogne continuèrent de frapper de ces *engrognes*, dont quelques-unes portent la dénomination de ANSERNA. Cette différence de mots pour désigner la même monnaie s'explique par la synonymie des verbes *ancerner* ou *enserner* et *engrogner*, qui, d'après les anciens vocabulaires, avaient tous les trois une signification équivalente à celle du mot latin *circumdare* : les *engrognes* ou *ansernes* étaient, en effet, une monnaie courante, destinée à une circulation usuelle.

En 1422, Philippe le Bon ordonna de frapper dans les ateliers d'Auxonne, Cuiseri et Saint-Laurent, des deniers appelés *engrognes*, de 18 grains de loi (60 millièmes 6).

Sous la domination de la maison d'Autriche, il n'y eut plus en Bourgogne que deux ateliers appartenant au prince, où l'on frappait à un type particulier; c'étaient ceux de Dôle et de Besançon, ce dernier appartenant à la cité, en vertu du privilége donné par Charles-Quint en 1534. D'après M. A. Barthélemy (*Revue numismatique*, 1847, p. 202), l'ancienne *engrogne* comtoise ne fut plus guère frappée que dans la cité de Besançon et elle cessa même d'être employée vers la fin du XVIe siècle. La dernière mention de cette monnaie se trouve dans l'ordonnance de Bruxelles du 25 janvier 1582, où elle paraît même déjà connue sous une autre dénomination : *Les autres monnaies furent... l'engrogne ou niquet de bronze, dont trois équivalaient à un blanc ou à 5 deniers tournois, et les demi-niquets ou demi-engrognes.*

Le troisième volume des *Monnaies féodales de France*, par M. Poëz d'Avant, contient, au mot BOURGOGNE, une nomenclature des monnaies frappées dans les divers ateliers de cette province, avec la désignation des types des *engrognes* et ansernes fabriquées sous les ducs de la seconde race héréditaire.

ENGROIS s. m. (an-groi). Techn. Petit coin placé entre le manche et la tête des pointes et des pics de l'ardoisier. ‖ On écrit aussi ANGROIS.

ENGROSSÉ, ÉE (an-gro-sé) part. passé du v. Engrosser : *Une femme, une fille* ENGROSSÉE.

ENGROSSER v. a. ou tr. (an-gro-sé — du préf. *en*, et de *gros*). Fam. Rendre enceinte : *N'a-t-il pas fallu que votre père* AIT ENGROSSÉ *votre mère?* (Mol.)

— v. n. ou intr. Devenir grosse, devenir enceinte : *Les femmes, étant âgées et venues sur les cinquante ans, n'ont plus de crainte d'*ENGROSSER. (Brantôme.)

ENGROSSEUR s. m. (an-gro-seur — rad. *engrosser*). Pop. et triv. Celui qui a rendu enceinte une femme, une fille.

ENGROSSIR v. a. ou tr. (an-gro-sir — du préf. *en*, et de *grossir*). Rendre gros. ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Devenir gros.

ENGRUMELÉ, ÉE (an-gru-me-lé) part. passé du v. Engrumeler. Qui s'est mis en grumeaux : *Du lait* ENGRUMELÉ. *Du sang* ENGRUMELÉ.

ENGRUMELER v. a. ou tr. (an-gru-me-lé — du préf. *en*, et de *grumeau*. Double la lettre *l* lorsque la terminaison commence par une syllabe muette : *Il engrumelle, il engrumellera*). Mettre en grumeaux.

S'engrumeler v. pr. Se mettre en grumeaux : *Le lait de cette nourrice* S'EST ENGRUMELÉ. (Acad.)

ENGSTROEM (Jean), littérateur suédois, né à Kœrnebo en 1794. Il fut pendant quelques années médecin militaire, quitta l'armée en 1825 et, depuis cette époque, s'occupa surtout de littérature. On a de lui : *Poésies septentrionales* (1821); la *Harpe d'Eole* (1830); les *Confédérés* (1833-1844, 4 vol.); *Voyages dans le Nordland et la Laponie en* 1834 (1834, 2 vol.); *Voyages dans les provinces de Jemtland, de Trondhjem et de Dalecarlie en* 1834 (1835, 2 vol.); les *Colons* (1838); *Bjœrns Ulftand* (1840). Tous ces ouvrages sont écrits en suédois.

ENGUA-GUAÇA, île du Brésil, prov. et à environ 48 kilom. S.-S.-E. de São-Paulo. Depuis quelques années, un pont, construit sur des piliers, la réunit au continent, dont elle est très-rapprochée. Elle est basse, marécageuse et malsaine. A son extrémité N. s'élève la ville de Santos, et à son extrémité S.-E. celle de São-Vicento ou Saint-Vincent. Avant la construction de ces villes, qui ont amené sa réunion au continent, elle avait une circonférence d'environ 39 kilom.

ENGUÉHARD (André), célèbre médecin et professeur à l'Académie de médecine de Paris, né à Vire dans la première moitié du XVIIe siècle, mort à Paris en 1710. Elève de l'école de Paris (1676-1677), il unit la science à l'éloquence, au talent d'enseigner. On cite de lui avec éloges les thèses médicales suivantes : *An melancholicis animi motus vehementiores? An causariorum dolores imminentes aeris mutationes prænuntiant?* L'auteur se prononce pour l'affirmative. La thèse qu'Enguéhard soutint pour la licence (1678) traite de cette question : *An omnes a calore morbi intus geniti?*

ENGUENILLÉ, ÉE adj. (an-ghe-ni-llé; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *guenille*). Couvert de guenilles : *Une femme* ENGUENILLÉE.

ENGUENILLER v. a. ou tr. (an-ghe-ni-llé; *ll* mll.). Vêtir de guenilles : ENGUENILLER *ses enfants.*

S'engueniller v. pr. Se couvrir, se vêtir de guenilles : S'ENGUENILLER *par avarice.*

ENGUERA, ville d'Espagne, prov. et à 65 kilom. de Valence, à 16 kilom. O.-S.-O. de San-Felipe, au pied de la Sierra-Mayor, sur les bords de l'Escalona; 6,572 hab. Draps et lainages.

ENGUERRAND. V. COUCY, MARIGNY et MONSTRELET.

ENGUEULEMENT s. m. (an-gheu-le-man — rad. *engueuler*). Pop. Action d'engueuler, de s'engueuler : *Comme Dumarsais, Vadé se plaisait à écouter les disputes, ou, pour nous servir du terme consacré, les* ENGUEULEMENTS *des forts et des dames de la halle.* (De Biéville.) ‖ On dit aussi ENGUEULADE s. f.

— Constr. Nom donné aux deux entailles de l'embrèvement dans lequel l'arbalétrier reçoit l'arête du poinçon.

ENGUEULER v. a. ou tr. (an-gheu-lé — du préf. *en*, et de *gueule*). Pop. Accabler de gros mots, d'injures grossières : *Prenez garde, on vous* ENGUEULERA. (De Biéville.)

S'engueuler v. pron. Se dire réciproquement de grosses injures : *Les poissardes* S'ENGUEULENT, *les arlequins font la roue, les débardeurs cabriolent.* (P. de St-Victor.)

ENGUEULEUR, EUSE s. (an-gheu-leur, eu-ze — rad. *engueuler*). Personne qui engueule, qui a l'habitude d'engueuler.

ENGUEUSER v. a. ou tr. (an-gheu-zé — du préf. *en*, et de *gueux*). Pop. Tromper, séduire par de belles paroles.

ENGUICHÉ, ÉE adj. (an-ghi-ché). Blas. Se dit, comme embouché, d'un cor, d'une trompe, dont la pièce d'embouchure est d'un émail différent de celui de l'instrument : *D'azur, à trois cors d'argent* ENGUICHÉS *d'or.*

ENGUICHURE s. f. (an-ghi-chu-re — rad. *enguicher*). Blas. Embouchure d'une trompe, d'un cor.

— Vèner. Cordon passé dans trois anneaux d'un cor de chasse et servant à le porter.

ENGUIRLANDÉ, ÉE (an-ghir-lan-dé) part. passé du v. Enguirlander. Entouré, orné de guirlandes : *Des arcs de triomphe tout* ENGUIRLANDÉS.

— Par anal. Entouré, orné d'objets comparés à une guirlande : *Une corbeille de fleurs* ENGUIRLANDÉE *de buis. Des galeries* ENGUIRLANDÉES *de spectateurs. Avoir la poitrine* ENGUIRLANDÉE *d'une chaîne d'or.*

ENGUIRLANDER v. a. ou tr. (an-ghir-lan-dé — du préf. *en*, et de *guirlande*). Entourer d'une ou plusieurs guirlandes : ENGUIRLANDER *une statue.*

— Par ext. Orner, entourer d'objets comparés à une guirlande; entourer, en parlant d'un objet comparé à une guirlande : *Les femmes aiment à* ENGUIRLANDER *leurs robes de volants et de falbalas.*

— Fig. Séduire, circonvenir, prévenir : *Il faut se garder de l'optimisme par lequel quelques personnes sont un peu promptes à se laisser* ENGUIRLANDER. (Mich.-Chev.)

S'enguirlander v. pr. Etre enguirlandé, entouré, orné comme d'une guirlande : *Un ruisseau* S'ENGUIRLANDAIT *de dionées; une multitude d'éphémères bourdonnaient à l'entour.* (Chateaub.)

ENGYOMMASAURE s. m. (an-ji-o-ma-sô-re — du gr. *eggus*, auprès; *omma*, œil; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles fossiles voisin des crocodiles, dont les débris ont été trouvés dans le lias.

ENGYSCOPE s. m. (an-ji-sko-pe — du gr. *eggus*, auprès; *skopeô*, j'examine). Physiq. Sorte de microscope formé d'un globule de verre porté par deux lames de plomb.

ENGYSTOME s. m. (an-ji-sto-me — du gr. *eggus*, près; *stoma*, bouche). Erpét. Genre de batraciens voisin des crapauds, comprenant cinq ou six espèces, presque toutes américaines.

ENGYUM, ancienne ville de la Sicile, au pied des monts Nébrodes. Elle était célèbre par un temple de Cybèle.

ENGYZOSTOME s. m. (an-ji-zo-sto-me — du gr. *eggus*, près; *stoma*, bouche). Bot. Syn. de VALSA, genre de cryptogames.

ENHACHÉ, ÉE adj. (an-a-ché — du préf. *en*, et de *hache*). Archit. et géod. Se dit des bâtiments et des terrains qui s'enchâssent dans la propriété voisine.

ENHACHEMENT s. m. (an-a-che-man — rad. *hache*). Archit. Portion de propriété qui entre dans une propriété voisine : *Il est jusqu'à des* ENHACHEMENTS *régnant à certains étages, et non aux autres, de deux maisons contiguës; ces étranges partages de propriétés, résultant de titres authentiques, sont moins rares qu'on ne pourrait le croire.*

ENHAILLONNER v. a. ou tr. (an-a-llo-né; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *haillon*). Vêtir de haillons.

ÉNHALE s. m. (é-na-le — du gr. *enalios*, maritime). Bot. Genre de plantes, de la famille des hydrocharidées, tribu des stratiotées, dont l'espèce type croît dans l'Inde, sur les bords de la mer; elles produisent des fruits comestibles et leurs fibres peuvent être tissées.

ENHARDÉ, ÉE adj. (an-ar-dé — du préf. *en*, et de *harde*). Vèner. Qui est en harde, en troupe : *Sangliers* ENHARDÉS.

ENHARDI, IE (an-ar-di) part. passé du v. Enhardir : ENHARDIES *par ce premier succès, les troupes s'avancèrent au pas de charge.*

ENHARDIR v. a. ou tr. (an-ar-dir — du préf. *en*, et de *hardi*). Rendre hardi, donner de la hardiesse à : *Vos éloges l'*ONT ENHARDI. *C'est* ENHARDIR *et absoudre le crime que de condamner l'innocence.* (Boss.)

— Absol. : *L'impunité* ENHARDIT. (A. de Musset.) *Quand l'expérience ne corrige pas, elle façonne et* ENHARDIT *au mal.* (Latena.)

S'enhardir v. pr. Devenir hardi, prendre de la hardiesse : *Il* S'EST ENHARDI *à parler au public.* (Acad.) *Le gamin* S'ENHARDIT *vite.* (Michelet.)

— **Antonymes.** Effaroucher, effrayer, épouvanter, intimider, terrifier. — Apoltronir, décourager.

ENHARDISSEMENT s. m. (an-ar-di-se-man — rad. *enhardir*). Action d'enhardir quelqu'un, de s'enhardir.

ENHARMONIE s. f. (an-nar-mo-nî — du pref. *en*, et de *harmonie*). Mus. Changement de nom, dans un accord, d'une ou de deux notes qui restent les mêmes, mais qui, par suite de ce changement, donnent une nouvelle physionomie à l'harmonie et amènent une modulation autre que celle qui est attendue par l'oreille.

— **Encycl.** On sait que, par suite du tempérament, une note bémolisée rend le même son que la note diésée prise un degré au-dessous, si ce degré donne l'intervalle d'un ton dans la gamme naturelle, ou encore que la note naturelle, si ce degré ne donne que l'intervalle d'un demi-ton : *sol* bémol et *fa* dièse seront identiques, de même qu'*ut* bémol et *si* naturel. Or, si un son mélodique semble appartenir au ton de *sol* majeur par *fa* dièse et si le compositeur change ce *fa* dièse en *sol* bémol, par suite de l'harmonie dont il l'accompagne, le *sol* bémol donnera la sensation du ton de *ré* bémol majeur, dont il deviendra le quatrième degré, et cette mutation formera ce qu'on appelle une *enharmonie.*

C'est l'accord de septième diminuée qui produit le plus naturellement l'*enharmonie*, parce qu'il peut, sans changer sa constitution, se présenter sous quatre faces différentes, avec des dénominations diverses dans le nom des notes, comme dans cet exemple, où nous marquons d'un trait qui les relie les notes qui forment *enharmonie :*

Il est à remarquer que le mot *enharmonie* a été transporté de la musique des Grecs dans la musique moderne sans application juste, et en transformant sa signification. V. ENHARMONIQUE.

ENHARMONIQUE adj. (an-nar-mo-ni-ke — rad. *enharmonie*). Mus. Se dit d'un intervalle moindre qu'un demi-ton : *Intervalle* ENHARMONIQUE. ‖ Se dit d'un mode où l'on emploie l'enharmonie : *Mode* ENHARMONIQUE.

— s. m. Mus. Progression particulière de l'harmonie, qui consiste à passer du bémol d'une note au dièse de la note inférieure, et *vice versa.* ‖ Division particulière du tétracorde, dont les intervalles étaient plus petits que ceux du diatonique et du chromatique.

— **Encycl.** Mus. Le genre *enharmonique* était l'un des trois genres de la musique des Grecs; les deux autres étaient le *diatonique* et le *chromatique.* « Le genre *enharmonique*, dit Rousseau, était le plus doux des trois, au rapport d'Aristide Quintilien; il passait pour très-ancien, et la plupart des auteurs en attribuaient l'invention à Olympe, Phrygien... Ce genre si merveilleux, si admiré des anciens, et, selon quelques-uns, le premier trouvé des trois, ne demeura pas longtemps en vigueur : son extrême difficulté le fit bientôt abandonner, à mesure que l'art gagnait des combinaisons en perdant de l'énergie et qu'on suppléait à la finesse de l'oreille par l'agilité des doigts. Aussi Plutarque reprend-il vivement les musiciens de son temps d'avoir perdu le plus beau des trois genres et d'oser dire que les intervalles n'en sont pas sensibles; comme si tout ce qui échappe à leurs sens grossiers, ajoute ce philosophe, devait être hors de la nature. »

Chez les Grecs, le système musical reposait sur la division et la succession des tétracordes. L'établissement d'un genre régulier de musique dépendait des trois règles suivantes, formulées par Aristoxène : 1° les deux cordes extrêmes du tétracorde devaient rester invariables, afin de donner toujours l'intervalle de quarte juste ou *diatessaron;* 2° les deux cordes intermédiaires pouvaient varier, mais l'intervalle du *lichanos* (troisième corde) à la *mèse* (quatrième corde) ne devait jamais aller au delà de deux tons ni diminuer de plus d'un ton, de telle sorte qu'on avait précisément l'espace d'un ton pour varier l'intonation du *lichanos*, 3° l'intervalle de la *parhypate* (deuxième corde) à l'*hypate* (première corde) ne pouvait excéder celui qui séparait du *lichanos* cette même *parhypate.*

La division du tétracorde, ou, si l'on aime mieux, son accord, pouvant se diversifier de trois façons, il en résultait trois principaux genres, qui, nous l'avons dit, s'appelaient diatonique, chromatique et *enharmonique.* Dans le diatonique, la modulation se produisait par une suite composée d'un demi-ton, un ton et un deuxième ton, comme, par exemple : *si, ut, ré, mi.* Le chromatique procédait par deux demi-tons successifs et un *héméditon* (tierce mineure), de cette façon : *si, ut, ut* dièse, *mi.* Enfin, dans l'*enharmonique*, on obtenait la modulation par le moyen de deux quarts de ton et un *diton* (tierce majeure, ainsi : *si, si* dièse *enharmonique, ut, mi.*

On voit donc que, dans le genre *enharmonique*, la modulation se tenait très-serrée, ne parcourant souvent que de très-petits intervalles; c'est sans doute ce qui a porté les musiciens modernes à appeler *enharmonie* le passage d'une note à une autre avec laquelle la différence d'intonation est complétement insensible. Il n'y a pas d'autre ressemblance entre les deux choses, et nous devons faire

remarquer que, tandis que le genre *enharmonique* contenait deux espèces d'intervalles, l'un très-écarté (tierce majeure ou deux tons) relativement à l'autre (quart de ton), notre *enharmonie* est complètement et absolument invariable, et produit l'effet d'un mot s'écrivant de plusieurs manières sans modifier en aucune façon sa prononciation, tel que *plainte, plinthe, sain, sein, bal, balle, faix, fait*, etc.

Le P. Martini prétend qu'on n'inventa le genre *enharmonique* qu'au IIe siècle avant l'ère chrétienne. L'Anglais Pepusch assure que l'aveugle Salinas, de Burgos, un des plus savants contre-pointistes de l'Espagne au XVIe siècle et aussi l'un des plus remarquables théoriciens de la musique, a découvert le premier ce qui constituait le genre *enharmonique* des anciens Grecs. V. ESPAGNE (*musique en*).

ENHARNACHÉ, ÉE (an-ar-na-ché) part. passé du v. Enharnacher : *Chevaux richement* ENHARNACHÉS.

— Fam. Affublé, vêtu d'une façon bizarre : *Comme vous voilà drôlement* ENHARNACHÉ!

ENHARNACHEMENT s. m. (an-ar-na-che-man — rad. *enharnacher*). Action d'enharnacher; ce qui sert à enharnacher; harnais.

ENHARNACHER v. a. ou tr. (an-ar-na-ché — du préf. *en*, et de *harnais*). Mettre un harnais à : ENHARNACHER *un cheval*.

— Par ext. Habiller d'une façon ridicule : *Vous moquez-vous du monde de vous être fait* ENHARNACHER *de la sorte?* (Mol.)

S'enharnacher v. pr. S'affubler grotesquement : *Peut-on* S'ENHARNACHER *d'une façon aussi ridicule?*

EN-HAUT (EN) loc. adv. (an-ô). Le sommet dirigé vers le haut : *Qu'est ceci? vous avez mis les fleurs en en-bas? — Vous ne m'avez pas dit que vous les vouliez* EN EN-HAUT. (Mol.)

ENHAYEUR s. m. (an-è-ieur — du préf. *en*, et de *haie*). Techn. Ouvrier qui pose les briques en haie pour les faire sécher.

ENHENDÉ, ÉE adj. (an-an-dé — de l'espagn. *enhendido*). Blas. Se dit d'une croix dont les branches sont terminées par des crochets entre lesquels se trouve un fer de lance. ‖ Se dit encore d'une croix dont le pied est refendu.

ENHERBÉ, ÉE (an-nèr-bé) part. passé du v. Enherber : *Terrain* ENHERBÉ.

ENHERBER v. a. ou tr. (an-nèr-bé — du préf. *en*, et de *herbe*). Agric. Mettre un terrain en herbe, y faire croître de l'herbe.

ENHEUDER v. a. ou tr. (an-eu-dé — du préf. *en*, et de *heude*). Entraver les animaux en leur attachant les jambes avec des heudes.

ENHUCHÉ, ÉE adj. (an-u-ché). Mar. Se dit d'un bâtiment dont les œuvres mortes ont trop d'élévation au-dessus de l'eau.

ENHUILER v. a. ou tr. (an-nui-lé — du préf. *en*, et de *huiler*). Oindre d'huile. ‖ Donner l'extrême-onction à : ENHUILER *un moribond*. ‖ Vieux mot. ‖ On a dit aussi ENNOLIER.

ENHYDRE adj. (a-ni-dre — du préf. *en*, et du gr. *udôr*, eau). Minér. Se dit de certains minéraux qui renferment des cavités remplies d'eau : *Calcédoine* ENHYDRE. *Agate* ENHYDRE.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, formé aux dépens des gyrins ou tourniquets, et comprenant trois espèces, toutes exotiques : *Les* ENHYDRES *sont des coléoptères aquatiques*. (Desmarest.) ‖ Syn. de PHILHYDRE, genre d'insectes aquatiques.

— s. f. Minér. Minéral qui renferme des cavités pleines d'eau.

— Mamm. Genre de mammifères carnassiers, formé aux dépens des loutres, et dont l'unique espèce est la loutre marine.

— Erpét. Genre de reptiles ophidiens voisin des couleuvres.

— Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Asie et l'Amérique tropicales.

— **Encycl.** Minér. Le nom d'*enhydre* est surtout employé pour désigner des géodes siliceuses, hydrofères, généralement petites et qui paraissent exclusivement propres aux terrains volcaniques. Les plus connues de ces *enhydres* se trouvent dans l'ancien Vicentin, au milieu d'une colline volcanique escarpée nommée le Maïn, qui est voisine d'Arzignamo. On les rencontre principalement dans des blocs isolés d'une lave à cassure terreuse. On en trouve aussi dans d'autres parties de ce pays, notamment aux monts Galba-Berico, à San-Floriano, entre Marostica et Bassano, etc. Le Vicentin est regardé jusqu'à présent comme à peu près la seule patrie des véritables *enhydres*. Les *enhydres*, quelquefois fendillées, perdent leur eau par évaporation. Selon Millières, on peut la leur rendre en les plongeant dans l'eau chaude et en les y laissant refroidir.

— Mamm. Le genre ou le sous-genre *enhydre* a été formé aux dépens des loutres, dont il se distingue par des pattes postérieures complétement disposées en rames, et quatre incisives au lieu de six à la mâchoire inférieure. Les *enhydres* présentent encore quelques particularités qui les rapprochent des phoques. C'est à ces derniers, plutôt qu'aux loutres, qu'elles ressemblent par leur genre de vie. On n'en connaît qu'une seule espèce, généralement désignée sous le nom de *loutre marine*. Elle vit, en effet, sur les bords de la mer et se plonge souvent dans les flots. Ce carnassier fournit la fourrure la plus estimée. On a encore donné à ce genre les noms de *puse* et de *latax*. Celui d'*enhydre* a été employé par les anciens; mais, comme on peut s'en convaincre par les monuments et par sa signification (*animal qui va à l'eau*), il désigne en général la loutre.

ENHYDRIN, INE adj. (a-ni-drain, i-ne — rad. *enhydre*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'enhydre.

— s. m. pl. Section de la famille des loutres, ayant pour type le genre enhydre ou loutre marine.

ENHYDRIS s. m. (é-ni-driss — du gr. *en*, dans; *udor*, eau). Mamm. Nom donné par les anciens à la loutre. ‖ Syn. d'ENHYDRE ou loutre marine.

ENHYDROBIE s. f. (é-ni-dro-bî — du gr. *en*, dans; *udor*, eau; *bios*, vie). Erpét. Genre de batraciens voisin des rainettes, mais qui n'est pas encore suffisamment connu.

ENIANES, peuplade de la Grèce ancienne, qui habita tour à tour le S. de l'Épire, la partie de la Thessalie limitrophe de la Locride et les bords du golfe Maliaque.

ÉNICE s. f. (é-ni-se — du gr. *enikos*, singulier). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères de la tribu des anthrax, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

ÉNICOCÉPHALE s. m. (é-ni-ko-sé-fa-le — du gr. *enikos*, unique, simple; *kephalê*, tête). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères de la famille des punaises, dont l'espèce type habite les Antilles.

ÉNICOCÈRE s. m. (é-ni-ko-sè-re — du gr. *enikos*, unique; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des hydrophiles, qui habite l'Angleterre.

ÉNICOCICHLE s. f. (é-ni-ko-si-kle — du gr. *enikos*, unique; *kichlê*, grive). Ornith. Genre de passereaux formé aux dépens des fauvettes.

ÉNICODE s. m. (é-ni-ko-de — du gr. *enikos*, unique). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, formé aux dépens des cérambyx, et dont l'espèce type habite la Nouvelle-Zélande.

ÉNICOGNATHE s. m. (é-ni-ko-ghna-te — du gr. *enikos*, simple; *gnathos*, mâchoire). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des psittacidés, reposant sur une seule espèce du Chili, caractérisé par la faible courbure et le développement excessif de la mandibule supérieure.

ÉNICONETTE s. f. (é-ni-ko-nè-te — du gr. *enikos*, unique, singulier; *netta*, canard). Ornith. Section du genre canard, ayant pour type l'*anas steleri*.

ÉNICONÈVRE s. f. (é-ni-ko-nè-vre — du gr. *enikos*, singulier; *neuron*, nervure). Entom. Genre d'insectes diptères de la tribu des bombyles, dont l'unique espèce habite le midi de la France et le nord de l'Afrique. ‖ Autre genre de diptères de la tribu des mouches, dont l'unique espèce habite les Indes-Orientales.

ÉNICOPE s. m. (é-ni-ko-pe — du gr. *enikos*, singulier; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des serricornes, section des malacodermes, formé aux dépens des dasytes. ‖ Genre d'insectes diptères de la tribu des mouches, dont l'unique espèce, qui a les pieds singulièrement conformés, habite l'Angleterre et l'Allemagne.

ÉNICOPTÉRYX s. m. (é-ni-ko-pté-rikss — du gr. *enikos*, particulier; *pterux*, aile). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des asiliens.

ÉNICORNIS s. m. (é-ni-kor-niss — du gr. *enikos*, singulier; *ornis*, oiseau). Ornith. Syn. de FOURNIER.

ÉNICOSTOME s. f. (é-ni-ko-sto-me — du gr. *enikos*, singulier; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des teignes.

ÉNICOTARSE s. m. (é-ni-ko-tar-se — du gr. *enikos*, singulier, et de *tarse*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉNICURE s. m. (é-ni-ku-re — du gr. *enikos*, singulier; *oura*, queue). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, à queue profondément fourchue, voisin des pies-grièches, et comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Inde et l'archipel Indien. ‖ Espèce d'engoulevent de l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Les *énicures* sont des passereaux dentirostres voisins des pies-grièches. Ce genre est caractérisé par un bec presque droit, long, dur et robuste, à commissure munie de poils courts et raides; des narines ovales, à demi cachées par les plumes du front et présentant à la partie supérieure un bord proéminent; des ailes courtes; une queue longue et profondément fourchue; des tarses assez longs, écailleux; l'ongle du pouce robuste, allongé et courbé. Il comprend cinq ou six espèces, qui habitent l'Inde et les îles voisines. Les *énicures* vivent solitaires dans les lieux retirés, montagneux, au bord des ruisseaux et des torrents ou dans les ravins. Leur vol est soutenu, mais irrégulier. Ils ont l'habitude de remuer rapidement la queue, comme les bergeronnettes. Ils se nourrissent de larves de libellules, et aussi d'insectes, qu'ils poursuivent avec agilité. L'*énicure couronné* est l'espèce la plus remarquable du genre; il est long d'environ 0m,28; son plumage est mi-parti noir et blanc; le dessus de sa tête, d'un blanc de neige, forme une espèce de couronne, qui tranche sur le fond noir du cou et du dos. Cet oiseau habite Java et Sumatra; il recherche les lieux les plus inaccessibles, les précipices ombragés par une abondante végétation; aussi la chasse en est-elle très-difficile et même dangereuse. Les Javanais l'appellent chinginging ou kinkjing. L'*énicure voilé* se distingue du précédent par sa taille plus petite et son plumage dont le fond est d'un brun ardoisé. Il habite Java, où on ne le trouve guère que sur les hautes montagnes, dans le lit des torrents et au bord des cascades. Il est plus rare et encore plus pénible à chasser que l'*énicure couronné*. On peut citer enfin l'*énicure rousse-cap*, qui habite Sumatra et a les mêmes mœurs.

ÉNIELLAGE s. m. (é-niè-la-je — du préf. *é*, et de *nielle*). Agric. Action d'arracher les nielles qui infestent les cultures.

ÉNIF s. m. (é-niff). Astron. Étoile de la constellation de Pégase.

ÉNIGMATIQUE adj. (é-ni-gma-ti-ke — rad. *énigme*). Qui renferme une énigme, qui a le caractère de l'énigme : *Des paroles* ÉNIGMATIQUES. *Un sens* ÉNIGMATIQUE. *Tout ce qui se rapporte à l'union des sexes est* ÉNIGMATIQUE *et inexplicable*. (B. Const.)

— Philol. Se dit de la troisième branche de l'écriture symbolique des anciens Égyptiens, d'après Saint-Clément d'Alexandrie.

— **Antonymes**. Clair, distinct, facile à comprendre.

ÉNIGMATIQUEMENT adv. (é-ni-gma-ti-ke-man — rad. *énigmatique*). D'une manière énigmatique : *Il parle toujours* ÉNIGMATIQUEMENT. (Acad.)

ÉNIGME s. f. (é-ni-gme — lat. *ænigma*, fait du grec *ainigma*, dont la racine est *ainos*, discours proverbial, proverbe, sentence, fable, apologue. L'énigme est, en effet, un discours obscur renfermant un sens caché que l'on propose à deviner, et, on le voit, cela est bien voisin du proverbe ou de l'apologue. Quant au grec *ainos*, il est probable qu'il se rapporte à la racine sanscrite *ha*, parler, dire, comme le latin *fabula*, fable, dérive de *fari*, parler). Définition, description métaphorique d'une chose et de ses qualités en termes assez ambigus pour exercer la sagacité de celui qui est chargé de deviner quelle est cette chose : *Faire une* ÉNIGME. *Proposer une* ÉNIGME. *Deviner une* ÉNIGME. *La reine de Saba éprouva la sagesse de Salomon en lui proposant des* ÉNIGMES. *J'aime terriblement les* ÉNIGMES. (Mol.) ‖ Petit poëme dans lequel on décrit une chose en termes métaphoriques, de manière à la laisser deviner au lecteur : *Un recueil d'*ÉNIGMES.

— Par ext. Chose difficile à définir, à expliquer, à connaître à fond : *La nature, de toutes parts, ne nous offre que des* ÉNIGMES. (Mass.) *Si un seul corps est une* ÉNIGME *pour nous, quelle* ÉNIGME *n'est-ce pas que l'univers?* (Condill.) *Le passage de l'état sauvage à l'état social est une* ÉNIGME *dont aucun fait historique ne nous donne la solution*. (B. Const.) *Le plus noble emploi de la vie humaine est de pénétrer l'*ÉNIGME *de l'univers*. (Renan.) *La vie humaine, sans ces trois mots bien compris, Dieu, l'âme et le devoir, n'est qu'une douloureuse* ÉNIGME. (V. Cousin.)

Nos clartés ici-bas ne sont qu'*énigmes* sombres.
J.-B. ROUSSEAU.

— Personne dont les sentiments, le caractère, les actions offrent des contradictions, des accidents dont il est difficile de déterminer la raison : *L'homme sera toujours à lui-même une grande* ÉNIGME. (Boss.) *La seule connaissance de moi-même m'a donné la clef de ces* ÉNIGMES *innombrables qu'on appelle les hommes*. (Mme Swetchine.) *La nature et l'art, combinés ensemble, ont fait de la femme une* ÉNIGME *à jamais inexplicable*. (Sanial-Dubay.)

— *Mot de l'énigme*, Mot qui fait le sujet de l'énigme, et qu'il s'agit de deviner : *Chercher le* MOT DE L'ÉNIGME.

Celui-ci, *d'une énigme* ayant trouvé le *mot*,
Se croit un grand génie, et souvent n'est qu'un sot.
BOURSAULT.

‖ Fig. Explication d'une chose difficile à comprendre et qu'on avait comparée à une énigme : *La vie est une* ÉNIGME *dont la mort donne le* MOT. (Boiste.) *L'immortalité est le* MOT DE L'ÉNIGME *de la vie*. (J. Droz.)

— Enseignem. Tableau qu'on exposait dans les écoles, pour que les élèves s'exerçassent à en deviner le sens.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, dont l'espèce type habite l'Australie.

— Rem. Ce mot était masculin au XVIIe siècle.

— **Épithètes**. Jolie, ingénieuse, gracieuse, charmante, fine, spirituelle, délicate, amusante, divertissante, allégorique, facile, difficile, ambiguë, entortillée, obscure, inexplicable, indéchiffrable, impénétrable, mystérieuse.

— **Encycl.** L'*énigme* a joué un rôle considérable dans l'antiquité. On pourrait même dire que la première manière de parler de l'humanité a été énigmatique. Qu'est-ce, en effet, que ces emblèmes, ces symboles, ces allégories, dont la littérature et l'histoire des peuples primitifs sont pleines, sinon des *énigmes?* Quand, par exemple, les Scythes, envahis par Cyrus, lui envoyaient par un messager des flèches, un rat et une grenouille, pour lui signifier qu'à moins de se cacher sous terre comme un rat ou dans l'eau comme une grenouille, il n'échapperait pas à leurs flèches, ne lui proposaient-ils pas une espèce d'*énigme?* Et que d'autres *énigmes* historiques du même genre ne pourrions-nous pas citer!

Voltaire l'a remarqué fort justement : toute pensée sérieuse était alors exprimée en symbole, en emblème, c'est-à-dire en *énigme*. Les sibylles, les devins, les oracles ne parlaient jamais que par *énigmes*. L'histoire d'Œdipe et du Sphinx est connue de tous. Les premiers grands hommes, les premiers esprits supérieurs, quand ils découvraient d'importantes vérités, se gardaient bien de les publier dans la forme simple et claire qu'on adopte aujourd'hui en pareil cas : ils ne les communiquaient qu'à un petit nombre de disciples et sous une enveloppe épaisse qu'il fallait d'abord déchirer. Timée de Locres, par exemple, disait : « Qu'est-ce qu'un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part? » Et Dieu était le mot de cette *énigme*, une des plus célèbres à coup sûr qu'on ait jamais posées. Plusieurs rois de l'antiquité sont connus pour avoir eu la passion de formuler des *énigmes* et d'en résoudre, et ils faisaient, en cela, l'admiration de leurs peuples.

Si l'on en croit Planude, qui en a conté fort sérieusement l'histoire, les anciens rois de Babylone et d'Égypte s'envoyaient les uns aux autres des *énigmes* à deviner, et celui qui répondait mal ou donnait sa langue aux chiens payait un tribut à l'autre. C'était leur manière de guerroyer; genre de guerre dans lequel Lycérus, roi de Babylone, remportait toujours de grands avantages sur Nectanébo, roi d'Égypte. Mais on a su depuis le secret de ses faciles victoires. Ésope, après avoir quitté la cour de Lydie, était passé à la cour de Babylone, et c'était lui qui devinait les *énigmes* proposées par Nectanébo à Lycérus, lequel en touchait le prix. *Sic vos non vobis*. Ce fut lui qui démêla, entre autres, dans un repas, avec sa merveilleuse subtilité d'esprit, une *énigme* par laquelle Nectanébo s'était flatté d'embarrasser enfin son concurrent.

« Il y a, disait Nectanébo, un grand temple qui est appuyé sur une colonne, et cette colonne est entourée de douze villes; chacune de ces villes a trente arcs-boutants, et il y a près de chacun de ceux-ci deux femmes, l'une blanche, l'autre noire, qui en mesurent le tour. Dis-nous ce que tout cela représente. »

Certes, c'était là une fort mystérieuse peinture, et assez peu régulière. Ésope, pourtant, devina sans peine.

« Le temple, dit-il d'abord, est le monde; la colonne, l'année; les douze villes signifient les mois; les arcs-boutants sont les jours; les deux femmes enfin, l'une blanche, l'autre noire, la lumière et l'obscurité, le jour et la nuit, éclairant et obscurcissant ces arcs-boutants en en faisant alternativement le tour. »

Selon toute probabilité, la réputation de sagesse sans pareille qu'eut Salomon fut fondée sur son habileté à deviner des *énigmes*... Il a lui-même défini l'homme intelligent : « Un homme qui pénètre les paroles des sages et leurs *sentences obscures*. » C'était par tout l'Orient un usage général de s'envoyer réciproquement des *énigmes* à deviner, du moins parmi les gens qui se piquaient de culture intellectuelle. Samson, pour montrer aux Philistins que la force de son esprit égale celle de son bras, leur propose des *énigmes*; on peut les voir dans la Bible (chap. XIV, vers. 12 et s., des *Juges*). Les grands hommes d'Athènes et de Rome ne dédaignaient pas non plus ces jeux de l'esprit.

L'*énigme* n'a jamais eu tant d'importance parmi les modernes. Il y a longtemps que les vérités, les pensées sérieuses ont coutume d'être exprimées dans le langage simple et direct; mais, prise dans son premier sens, comme définition, description obscure et divinatoire des choses, l'*énigme* n'en a pas moins été très-cultivée chez nous, à titre d'exercice intellectuel sérieux. Elle a formé un moment un genre jugé important par beaucoup de gens, une véritable branche de la littérature. C'est au XVIIe siècle qu'a commencé la vogue de l'*énigme*, et elle s'est prolongée, en s'affaiblissant toutefois, jusqu'à la fin du siècle suivant. On est trop enclin à s'imaginer aujourd'hui qu'au temps des Racine, des Molière et des La Bruyère, il n'y avait que leur belle littérature et que le public se nourrissait uniquement de la forte moelle de ces auteurs. Rien n'est moins vrai. De même qu'aujourd'hui, à côté d'Hugo, de Sand, de Renan, de Quinet, etc., il y a le *Petit Journal*, le *Figaro* et une multitude de feuilles de ce genre qui ont plus de lec-

teurs que les ouvrages sérieux, ainsi, dans les siècles dont nous parlons, la majorité du public s'occupait plus des charades, des rondeaux, des petites nouvelles et des *énigmes* publiés dans quelques gazettes du temps, que des *Caractères* ou du *Misanthrope*. L'*énigme* était généralement prise au sérieux. Un homme habile à les deviner se croyait quelque chose et était considéré comme bien doué. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les auteurs de ces sortes de poésies ont tous gardé l'anonyme, non moins que les auteurs des rébus de nos jours. C'est là assurément un fait curieux dans l'histoire des lettres. Cotin se faisait honneur d'avoir fait des *énigmes*, et il les aimait tant qu'il a recueilli de toutes parts les plus *beaux énigmes* (il fait *énigme* du masculin), imprimés ou inédits, et en a gratifié le public par deux fois, sous ce titre : *Recueil des énigmes de ce temps*. Aucune n'était signée, et il s'en laissait volontiers attribuer la plus grande partie. Les plus mauvaises du *Recueil* sont de lui; ce sont généralement les plus longues, et le style en est souvent barbare. Une première édition a été publiée à Paris, chez Toussaint-Quinet, au Palais, 1656. La seconde édition, en 2 vol., est de Rouen, chez David Berthelin, 1673, in-12. A la même époque, le P. Ménestrier composait un *Traité de l'énigme*, où il exposait longuement les règles du genre. Voici, du reste, un passage de Marmontel qui, sans avoir la longueur d'un traité, peut fixer le lecteur sur la manière de composer des *énigmes*.

« L'*énigme*, ainsi que la définition philosophique ou oratoire, doit avoir un objet distinct et ne convenir qu'à lui seul; mais, dans la définition, chacun des traits doit avoir sa justesse, sa précision, au lieu que dans l'*énigme* aucun des traits n'a ou ne semble avoir cette relation directe. Ils présentent même à l'esprit des rapports différents, quelquefois opposés, et des idées incompatibles. L'adresse de ce jeu consiste à employer dans la définition des mots figurés ou équivoques, qui ne conviennent à une idée commune que par un de leurs sens et par le plus imperceptible. Ce sont des pièces à plusieurs faces qui peuvent s'ajuster et former un ensemble; mais il s'agit d'apercevoir dans leurs surfaces bizarrement taillées le point qui doit les réunir. » (*Eléments de littérature*, t. III.) Donnons, comme exemple et explication, l'*énigme* la plus fameuse, à coup sûr, entre toutes les *énigmes*, celle qui fut proposée à Œdipe par le sphinx : « Quel est, dit le sphinx, l'animal qui le matin marche sur quatre pieds, à midi sur deux pieds et le soir sur trois? » Œdipe répondit : « C'est l'homme. » A quoi tient que cette définition soit obscure, ambiguë, énigmatique enfin? A l'emploi d'une figure et d'un mot à double sens. La figure consiste à remplacer par les mots matin, midi et soir, les termes naturels : enfance, maturité et vieillesse; si on avait employé ceux-ci, il n'y avait presque plus de difficulté. Le mot à double sens c'est *pied*, qui, dans la dernière partie, ne signifie pas pied d'animal, mais pied de chaise ou de table, c'est-à-dire bâton. Si le sphinx avait dit bâton, il n'y avait pas d'*énigme*. On voit quel est le mécanisme de ce jeu d'esprit. Citons quelques exemples d'*énigmes*.

Enigme de La Motte :

J'ai vu, j'en suis témoin croyable,
Un jeune enfant, armé d'un fer vainqueur,
Le bandeau sur les yeux, tenter l'assaut d'un cœur
Aussi peu sensible qu'aimable.
Bientôt après, le front élevé dans les airs,
L'enfant, tout fier de sa victoire,
D'une voix triomphante, en célébrait la gloire
Et semblait pour témoin vouloir tout l'univers.
Quel est donc cet enfant dont j'admirai l'audace?
Ce n'était pas l'Amour, cela vous embarrasse.
(le *Ramoneur*.)

En voici une des mieux réussies.

Nous sommes deux aimables sœurs
Qui portons la même livrée
Et brillons des mêmes couleurs.
Sans le secours de l'art, l'une et l'autre est parée;
La fraîcheur est en nous ce qu'on aime le plus.
Sans marquer entre nous la moindre jalousie,
L'une de nous sans cesse a le dessous,
Et plus souvent encor l'une à l'autre est unie.
Nous nous donnons toujours, dans ces heureux instants,
De doux baisers très-innocents,
Jusqu'au moment qui nous sépare.
Alors, et cela n'est pas rare,
On voit, pour un *oui*, pour un *non*,
Se détruire notre union;
Mais l'instant qui suit la répare.
(les *Lèvres*.)

Les premières *énigmes* qui aient paru en France réunies en volume sont d'un certain Alexandre Sylvain, qui n'est connu que par cette publication. Son livre, aujourd'hui de la plus grande rareté, est intitulé : *Œnigmes françoises d'Alexandre Sylvain, avec les expositions d'icelles. Ensemble quelques œnigmes espagnolles dudit autheur et d'autres* (Paris, Gille Beys, 1582, 1 vol. in-8°). *Enigmes* que l'on peut donner à deviner aux plus habiles Œdipes : ils n'en trouveront pas le mot. Elles sont si dénuées de sens que le lecteur reste ahuri, même après avoir lu « les expositions d'icelles. »

On a fait beaucoup d'*énigmes* en sonnets; mais, nous le répétons, tel a toujours été le discrédit de ce genre, qu'excepté l'abbé Cotin, aucun auteur de quelque mérite n'en a fait en les avouant; on les composait comme jeux de société; on les plaçait à la fin des *Mercures*, comme on place les rébus aujourd'hui à la fin de certains journaux pour l'amusement des lecteurs. Nous en donnerons ici un certain nombre de divers genres et de divers temps.

Des beaux esprits j'occupe le loisir;
Je porte un masque au visage semblable,
Qui, me cachant, irrite le désir;
Car au grand jour je suis moins agréable.
Souvent j'échappe à qui croit me saisir;
Et les beaux traits qui me rendent aimable
Font de la peine et causent du plaisir;
Mais trop de fard me rend méconnaissable.
En plein midi mon savoir non pareil
Peut mettre un voile au devant du soleil;
J'ai de grands mots une nombreuse escorte.
Je vous invite à démêler ce point :
Qui me connaît m'appelle en même sorte
Que l'ignorant qui ne me connaît point.
(L'*énigme*.)

Dans l'élévation que mon rôle me donne,
Je suis dans l'air; jamais je ne rampe ici-bas;
Et sans avoir d'esprit, ce qu'on ne croirait pas,
J'ai pourtant mes degrés et mon rang en Sorbonne.
Mon naturel est dur; j'éclate quand j'ordonne.
Je vais et je reviens aussitôt sur mes pas;
Sans me lasser jamais, je rends les autres las :
Qu'on me laisse en repos, je n'étourdis personne.
Toujours la bouche ouverte avec ma voix de fer,
Sur de joyeux sujets on m'entend triompher.
Suis-je triste, j'inspire une douleur profonde.
Quoique je parle assez, je ne dis oui ni non;
Mon éclat est puissant pour attirer le monde;
Je porte en ma ceinture et mon âge et mon nom.
(La *cloche*.)

Je suis un abrégé des merveilles du monde,
Ou bien je suis plutôt moi-même un monde entier;
En moi chacun pratique un différent métier :
On y rit, on y pleure, on y chante, on y gronde.
De meurtres je regorge et de crimes j'abonde;
J'ai l'art de divertir qui craint de s'ennuyer.
Celui qui me connaît se plaît à publier
Que ma rare beauté n'eut jamais de seconde.
Une nymphe, qui court sans jamais se lasser,
M'apportant l'abondance, aime à me traverser.
Que de charmes en moi sans cesse l'on découvre!
Paradis du plaisir et temple de l'amour,
Bien que je sois fort vieux, je crois de jour en jour,
Et j'ai, sans être roi, mon palais et mon Louvre.
(La *ville de Paris*.)

Effet inanimé d'une cause vivante,
Je ramène les morts à la clarté du jour;
Et de tant de héros l'ingénieux retour
Emprunte de mon art une gloire éclatante.
Je suis le favori de la troupe savante;
J'explique les effets du sort et de l'amour;
Par moi plus de mille ans sont l'espace d'un jour;
Celui qui m'a produit ou se cache ou se vante.
Je parle à l'univers sans proférer un mot;
J'amuse le savant, et j'amuse le sot;
Ma solide beauté provient de ma doctrine.
L'ignorance me fuit ou tâche à me blâmer,
Je porte bien souvent une trompeuse mine,
Et l'on doit me connaître avant que de m'aimer.
(Le *livre*.)

Il existe aussi des *énigmes* en prose.

— On propose en société la solution de cette énigme : « Je ne suis pas ce que je suis; car si j'étais ce que je suis, je ne serais pas ce que je suis. » C'est un *valet*, qui n'est pas le maître qu'il suit; car s'il était le maître qu'il suit, il ne serait pas le valet.

Nous trouvons dans *Zadig* les deux charmantes *énigmes* qui suivent : « Quelle est la chose qu'on reçoit sans remercier, dont on jouit sans savoir comment, qu'on donne aux autres quand on ne sait où l'on en est, et que l'on perd sans s'en apercevoir? » C'est la *vie*; l'explication est facile.

« Quelle est de toutes les choses du monde la plus longue et la plus courte, la plus prompte et la plus lente, la plus divisible et la plus étendue, la plus négligée et la plus regrettée, sans laquelle rien ne se peut faire, qui dévore tout ce qui est petit et qui vivifie tout ce qui est grand? » C'est le *temps*. En effet, rien n'est plus long, ajouta-t-il, puisqu'il est la mesure de l'éternité; rien n'est plus court, puisqu'il manque à tous nos projets; rien n'est plus lent pour qui attend, rien de plus rapide pour qui jouit; il s'étend jusqu'à l'infini en grand; il se divise jusque dans l'infini en petit. Tous les hommes le négligent, tous en regrettent la perte; rien ne se fait sans lui; il fait oublier tout ce qui est indigne de la postérité, et il immortalise les grandes choses.

Reprenons le vers. C'est, pour l'*énigme*, la forme la plus adoptée.

Je sers à l'indigent dans un besoin extrême;
Devinez qui je suis, je suis deux fois moi-même.
(Le *bissac*.)

Du repos des humains implacable ennemie,
J'ai rendu mille amants envieux de mon sort;
Je me repais de sang, et je trouve la vie
Dans les bras de celui qui recherche ma mort.
BOILEAU (la *puce*).

Cinq voyelles, une consonne,
En français composent mon nom,
Et je porte sur ma personne
De quoi l'écrire sans crayon.
VOLTAIRE (l'*oiseau*).

Des choses d'ici-bas ôtez la moindre chose,
La diminution y paraît à l'instant;
Mais autrement de moi la nature dispose,
Car plus vous en ôtez et plus je deviens grand.
(*Trou, fossé*.)

A la candeur qui brille en moi
Se joint le plus noir caractère;
Il n'est rien que je ne tolère,
Mais je suis méchant quand je bois.
(*Papier*.)

Lorsque, pour s'amuser, sans cesse ils s'évertuent,
Ces messieurs les humains, ils disent qu'ils me tuent;
Moi, je ne me vante de rien,
Mais, ma foi! je m'en venge bien.
(Le *temps*.)

Es-tu docteur? je vais éprouver ton savoir :
En plein midi ton œil ne me peut voir;
Mais tu me vois fort bien lorsque tu ne vois goutte.
Eh bien! dans ce chaos trouves-tu quelque route?
(Les *ténèbres*.)

Les visages par moi se trouvent embellis;
J'entretiens sur le teint et la blancheur des lis
Et l'incarnat des roses.
De l'esprit et du corps je me vois le soutien;
Et ceux qui ne m'ont pas n'ont rien,
Quand même ils auraient toutes choses.
(*Santé*.)

Je suis difficile à trouver,
Et plus encore à conserver.
Les curieux, pour me connaître,
Avec grand soin me font la cour;
Mais mon destin me défend de paraître.
Car l'instant où je vois le jour
Est l'instant où je cesse d'être.
(*Secret*.)

Je suis l'aîné d'une grande famille,
Je parais dans l'année et jamais dans le mois;
Je suis dans la chaleur et la glace à la fois.
Ma race en tout pays fourmille.
De mon talent vous serez peu surpris,
Quand vous saurez que ma présence
Est indispensable à la France,
Et sans moi Paris serait pris.
(*A*.)

Je suis, la chaîne au col, étendu sur la roue.
Comme un autre Ixion je tourne incessamment.
A me faire avancer lorsqu'un homme se joue,
Je fais courir la poste à qui va doucement.
J'apprends aux plus grands rois que leur gloire se passe;
Et, tandis qu'on me tient en prison sans pitié,
Je fais bien du chemin, mais en si peu d'espace
Que l'aile d'une mouche en couvre la moitié.
(Le *ressort d'une montre*.)

D'une mère fort belle étant la laide fille,
Sans ourler, coudre ni broder,
Je sais rendre utile une aiguille
A ceux qui fixement viennent me regarder.
Gens réglés prennent soin d'observer ma conduite;
Rendez-vous amoureux pourtant vient à la suite
D'aucuns regards que l'on jette sur moi.
Mon aspect fort souvent a causé de l'effroi.
Je dessine à merveille, et je ne saurais peindre,
Mais sans teinture je sais teindre.
(L'*ombre*.)

Je prends la mine, la posture,
Le tour de ce qui m'apparaît,
Et tout le monde me connaît
Pour le portrait de la nature.
Je parle aux sourds, je suis muet;
Sur-le-champ je peins, trait pour trait
Bien mieux que peintres et poëtes.
Voulez-vous voir ce que je suis,
Cherchez à voir ce que vous êtes.
Rien davantage ne vous dis.
(Le *miroir*.)

Voici une *énigme* qui valut, dit-on, à Rulhière le fauteuil académique :

Devine-moi, lecteur : je suis dans l'univers,
Sans paraître en Europe, en Asie, en Afrique,
Encore moins en Amérique;
Si tu veux refuser, doublement je te sers
Et doublement encor lorsque quelqu'un te donne;
Sans être en Portugal, je me trouve à Lisbonne,
Toujours dans les prisons, et jamais dans les fers;
J'occupe le milieu du monde,
Mais, par un contraste nouveau,
Je nage dans le sein de l'onde,
Et je fuis toujours l'eau.
(C'est la lettre *N*.)

Je fais quand je travaille un pénible exercice;
Je monte et je descends, et voici mon supplice :
Quand je suis descendu,
Je me trouve pendu.
Je prends cent fois le jour cette triste posture.
Au commencement je suis nu;
Mais, en revanche, plus j'endure
Et mieux je me trouve vêtu.
Je travaille à faire la corde
A laquelle ensuite on me pend.
Si j'aide à ce travail, le secours que j'accorde
Me rend plus gros et plus pesant.
(Le *fuseau*.)

Mon corps n'est composé que de longues arêtes,
Et je n'eus de tout temps que la peau sur les os;
Je brille en compagnie, et sans aucun repos
Dans le fort de l'été je suis de toutes fêtes.
Par un petit effort je cause un doux plaisir,
Et dans plusieurs replis tout mon corps se rassemble;
Mes os par un seul nerf se tiennent tous ensemble,
Et sans les séparer on peut les désunir.
Sans avoir du serpent la prudence en partage,
Comme lui quelquefois je puis changer de peau;
Et présentant aux yeux un nouvel étalage,
L'on ne me connaît plus, tant je parais nouveau.
(L'*éventail*.)

Je me rends familière assez facilement,
Aux plus huppés je chante des injures;
Je me plais à voler et vole impunément,
Sans avoir peur des fers ni des tortures.
Je n'ai qu'un seul habillement;
La mode et la saison n'y font nul changement;
C'est une robe assez légère
Où le blanc et le noir ont leur compartiment,
De la même façon que l'avait ma grand'mère.
Je suis pourtant d'un assez grand renom :
Gens du plus haut étage ont eu neuf fois mon nom.
Le tartufe l'affecte, et le saint le révère.
Jadis, quand j'étais fille, on m'accusa d'orgueil
Sur ma qualité de chanteuse,
Et de là vient, dit-on, que je porte le deuil.
Aujourd'hui l'on m'estime une grande causeuse,
Surtout lorsque je n'ai qu'un œil.
(La *pie*.)

On raconte qu'un jour certain plaisant de société embarrassa fort son monde en annonçant une *énigme* comme très-difficile à deviner, et qu'il dit de telle sorte que, quoiqu'elle contînt le mot, on fut un instant étourdi et on le chercha; et de rire, quand on l'eut trouvé. Cela ressemble un peu à cette question à laquelle on a vu bien des gens ne pas savoir répondre : « Quel est le père des quatre fils d'Aymon? » Voici cette drôlerie, qui est comme la parodie des *énigmes* :

Je suis un ornement que l'on met sur la tête,
Je préserve de l'eau;
Je m'appelle *chapeau*.
Devine, grosse bête.

ÉNILÈME s. m. (é-ni-lè-me — du gr. *en*, dans; *eilein*, rouler). Bot. Nom de l'une des trois membranes de l'ovule.

ÉNIMIE (SAINTE-), bourg de France (Lozère), ch.-lieu de cant., arrond. et à 27 kilom. de Florac, sur le Tarn, qui coule dans une gorge de 500 mèt. de profondeur; pop. aggl. 628 hab., pop. tot. 1,118 hab. Ce bourg, très-ancien et très-pittoresquement situé, doit son origine à un monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, qui, d'après une ancienne légende, aurait été fondé, dans le VIIe siècle, par la princesse Enimie, fille de Clotaire II. La légende de sainte Enimie a été longtemps populaire dans le midi de la France. Bertrand de Marseille, troubadour du XIIIe siècle, a composé sur ce thème un poëme qui contient plus de mille vers octosyllabiques (Raynouard, *Choix de poésies des troubadours*).

Enimie était née d'un descendant de Clovis; elle était belle à ravir, et de tous côtés on venait la voir; mais elle ne s'enorgueillissait pas, parce qu'elle avait mis son cœur en Dieu.

Son père songea à la marier. « Belle fille, lui dit-il, lequel des barons de France voulez-vous? » La jeune fille répond : « Je ne veux d'autre mari que Jésus, à qui j'ai juré de rester fille. » Ce glorieux époux, pour la garder tout à lui, la couvre aussitôt d'une lèpre hideuse.

A cette vue, la cour tout entière est saisie de douleur; on appelle des médecins; leur art est impuissant.

Cependant Enimie souffre cruellement; le ciel, touché de ses peines, lui envoie un ange qui lui conseille un pèlerinage à la fontaine de Burla, en Gévaudan. Le roi, sa femme, son fils Dagobert sont déjà en route aux côtes d'Enimie. Le chemin est difficile, inconnu : la petite troupe s'égare, hésite souvent; enfin on arrive. L'eau de Burla, chaque fois qu'elle s'y baigne, rend bien à la jeune princesse la santé; mais sitôt que celle-ci s'en éloigne, la lèpre reparaît. Il faut rester; c'est la volonté de Dieu. Enimie trouve un abri dans les rochers.

On bâtit en cet endroit un monastère, qu'Enimie dirigea jusqu'à sa mort et qui fut le but de nombreux pèlerinages. La fontaine de Burla, qui jaillit aux environs du bourg, est encore aujourd'hui le but d'un pèlerinage.

ENINGIA, nom latin de la FINLANDE.

ÉNIOUSSES, peuplade de l'Amérique du Nord, faisant partie de la famille des Esquimaux, au N. de la Nouvelle-Bretagne. Ils habitent des huttes creusées dans des blocs de neige et de glace, construisent des bateaux avec des os de cétacés et des peaux de phoques, et vivent principalement de pêche.

ÉNIPÉE, fleuve de l'ancienne Thessalie, affluent du Pénée. C'est aujourd'hui la *Carissa*. Il sort du mont Othrys et reçoit l'Epidanus à Pharsale, qu'il arrose. ‖ On trouvait encore une rivière du même nom en Elide.

ÉNIPÉE, dieu-fleuve de Thessalie, qui fut aimé de Tyro, fille de Salmonée, roi d'Elide. Neptune, qui aimait cette princesse, prit, pour la séduire, la forme d'Enipée, et la rendit mère de Pélias et de Nélée.

ÉNISPE s. m. (é-ni-spe). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nymphaliens, représenté par une seule espèce.

ÉNITHARE s. m. (é-ni-ta-re). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, formé aux dépens des notonectes, et comprenant deux espèces, qui vivent, l'une dans l'Inde, l'autre au Brésil.

ENIVRANT (an-ni-vrau) part. prés. du v. Enivrer :

Une vaine folie *enivrant* la raison,
L'honneur triste et honteux ne fut plus de saison.
BOILEAU.

ENIVRANT, ANTE adj. (an-ni-vran, an-te — rad. *enivrer*). Qui produit, qui est propre à produire l'ivresse : *Un breuvage* ENIVRANT. *Une liqueur* ENIVRANTE. *Parmi toutes les substances* ENIVRANTES, *le café et le thé sont les moins nuisibles.* (Maquel.)

Chantez la liqueur *enivrante*
Que verse, en riant, l'amitié.
BÉRANGER.

Dans le vin que je bois, ce que j'aime le mieux,
C'est la dernière goutte.
L'*enivrante* saveur du breuvage joyeux
Souvent s'y cache toute.
V. HUGO.

‖ Qui produit une certaine exaltation des sens : *Des parfums* ENIVRANTS. *Une musique* ENIVRANTE.

— Fig. Séduisant; qui exalte les passions : *Crains l'attrait spécieux du mensonge et les vapeurs* ENIVRANTES *de l'orgueil.* (J.-J. Rouss.)

ENIVRÉ, ÉE (an-ni-vré) part. passé du v. Enivrer. Qui est tombé dans l'ivresse : *Etre* ENIVRÉ *par la boisson. De l'extrémité des avenues on aperçoit des ours* ENIVRÉS *de raisins, qui chancellent sur les branches des ormeaux.* (Chateaub.)

— Fig. Exalté par la passion, par le sentiment : *Les jeunes gens*, ENIVRÉS *de leurs espérances, croient tenir tout ce qu'ils poursuivent.* (Boss.) *Un conquérant*, ENIVRÉ *de sa gloire, ruine presque autant la nation victorieuse que les nations vaincues.* (Fén.) *Quand un homme* ENIVRÉ *de ses lectures fait un pas dans le monde, c'est presque toujours un faux pas.* (St-Evrem.) *Le fat n'est qu'un sot* ENIVRÉ *d'admiration pour lui-même.* (Laténa.)

J'épouserais plutôt un vieux soldat
Qui jure, boit, bat sa femme et qui l'aime,
Qu'un fat en robe, *enivré* de lui-même.
VOLTAIRE.

ENIVREMENT s. m. (an-ni-vre-man — rad. *enivrer*). Action de s'enivrer; état d'une personne ivre : *L'*ENIVREMENT *suit d'habitude l'ingestion d'un excès de boisson.* ‖ On dit plus ordinairement ivresse pour désigner l'état.

— Fig. Exaltation de l'âme ou d'une passion : *Mettez-vous en garde contre l'*ENIVREMENT *des passions.* (Fén.) *Dans le premier* ENIVREMENT *d'un succès, on se figure que tout est aisé.* (Chateaub.) *Un peuple à qui l'on verse la liberté tout d'un coup ne résiste guère à cet* ENIVREMENT *subit.* (E. Laboulaye.)

ENIVRER v. a. ou tr. (an-ni-vré — du préf. *en*, et de *ivre*). Rendre ivre, jeter dans l'ivresse : *On l'*A ENIVRÉ *avec des liqueurs fortes. Les vieillards sont faciles à* ENIVRER.

Sous quelque souverain qu'il vous plaise de vivre,
John Bull sera pour vous, mais il faut qu'on l'*enivre*.
VIENNET.

‖ Exalter les sens de : *Ces parfums nous* ENIVRAIENT.

— Fig. Troubler, exalter la passion, les sentiments de : *Le sang* ENIVRE *le soldat.* (Boss.) *Le pouvoir permanent* ENIVRE *les rois.* (Chateaub.) *La bienfaisance ressemble à l'amour : pour* ENIVRER *l'âme de ses faveurs les plus douces, elle a besoin, comme lui, de l'ombre du mystère.* (Droz.) *Le pouvoir absolu* A ENIVRÉ *et perdu nos législateurs.* (E. Laboulaye.) *La coupe de l'ambition* ENIVRE *la conscience et fait chanceler la droiture.* (Petit-Senn.) *La toute-puissance* ENIVRE *les hommes, et la servitude les énerve.* (D. de Hauranne.)

. . . La douleur, se changeant en folie,
Finit par *enivrer* comme un vin de l'enfer.
V. HUGO.

. . . . . C'est un plaisir perfide
Que d'*enivrer* son âme avec le vin des sens.
A. DE MUSSET.

Le plaisir d'abord nous *enivre*,
Puis vient la peine au pied boiteux.
PONSARD.

— Absol. : *La bière* ENIVRE. *Il y a des vins qui* ENIVRENT *plus facilement que d'autres. Le superflu de l'opulence* ENIVRE *comme le superflu de la force.* (B. Const.)

La femme ressemble à la vigne,
Elle s'appuie et elle *enivre*.
H. DE LA MADELÈNE.

S'enivrer v. pr. Se rendre ivre; tomber dans l'ivresse : *Il est défendu aux femmes de* S'ENIVRER *en société, et les hommes ne pourront* S'ENIVRER *avant neuf heures du soir.* (Ordonnance de Catherine Ire.) *Ceux qui s'indigèrent ou qui* S'ENIVRENT *ne savent ni boire ni manger.* (Brill.-Sav.) *Les anciens Celtibériens, comme les paysans slaves d'aujourd'hui*, S'ENIVRAIENT *avec de l'hydromel.* (A. Maury.) *L'homme qui* S'ENIVRE *est plus dégradé que la bête.* (Cormen.)

Bacchus veut qu'on *s'enivre* et Vénus veut qu'on [nie.
L. BOUILHET.

— **Par ext.** Eprouver un trouble, une exaltation des sens ressemblant à l'ivresse : *Le chien aspire aux combats comme le cheval ; il* S'ENIVRE *de l'odeur de la poudre et s'abandonne à des excès de gaieté extravagante à la vue d'un fusil.* (Toussenel.)

— Fig. Eprouver de l'exaltation, des transports : *Les hommes d'Etat* S'ENIVRENT *de la vapeur du vin qu'ils versent, et leur propre mensonge les déçoit.* (J. Joubert.) *Les enfants* S'ENIVRENT *de compliments comme les sauvages.* (G. Sand.)

L'amour est une ivresse; eh bien, *enivrons-nous ;*
Aimons notre folie et sachons rire en fous.
A. HOUSSAYE.

— *S'enivrer de*, Tomber dans l'ivresse en usant de : S'ENIVRER DE *vin*, DE *bière*, D'*absinthe*, D'*opium*. ‖ Fig. Se livrer avec une sorte d'emportement à : S'ENIVRER DE *colère*, DE *fureur*. S'ENIVRER D'*amour*. S'ENIVRER DE *sang*, DE *carnage*.

Quand Iris prend plaisir à boire,
Bacchus croit que c'est pour sa gloire,
Mais l'amour en a tout l'honneur;
Car, en buvant, le vin la rend si belle,
Que le plus altéré buveur
S'enivre moins de sa liqueur
Que de l'amour qu'il prend pour elle.
***

— **Antonymes.** Désenivrer, dessouler.

ENJABLER v. a. ou tr. (an-ja-blé). Techn. Mettre un fond à : ENJABLER *un tonneau.*

ENJALER v. a. ou tr. (an-ja-lé — du préf. *en*, et de *jas*). Mar. Garnir de son jas : ENJALER *une ancre.* ‖ On disait aussi autrefois ENJOUAILLER et ENJOUALER.

ENJAMBAGE s. m. (an-jan-ba-je — rad. *enjamber*). Jeux. Opération qu'exécutent les tricheurs pour fausser la coupe, et qui consiste, quand le donneur a ramassé les deux paquets de cartes, à faire passer prestement le paquet inférieur sur le supérieur, de façon à annuler la coupe.

ENJAMBÉ, ÉE (an-jan-bé) part. passé du v. Enjamber. Placé à califourchon : *Ils sont assez semblables à ces anciens chevaliers roidement* ENJAMBÉS *sur leur palefroi.* (Cormen.) ‖ Sur qui l'on est placé à califourchon : *Une poutre* ENJAMBÉE *par des couvreurs.*

— Qui a les jambes faites d'une certaine façon : *Etre haut* ENJAMBÉ, *court* ENJAMBÉ.

ENJAMBÉE s. f. (an-jan-bé — rad. *enjamber*). Action d'enjamber; espace qu'on enjambe ou qu'on peut enjamber : *Faire de grandes* ENJAMBÉES. ‖ On dit quelquefois ENJAMBADE.

ENJAMBEMENT s. m. (an-jan-be-man — rad. *enjamber*). Prosod. Rejet d'un ou de plusieurs mots nécessaires au sens d'un vers dans le vers suivant : *Faire un* ENJAMBEMENT. *A propos d'*ENJAMBEMENT *et de césure mobile, une erreur encore assez répandue, c'est de croire que l'école romantique ait introduit dans la versification une anarchie complète.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Versific. On confond avec raison l'*enjambement* et le rejet; ces deux termes sont synonymes. En langage de poétique, on dit qu'un vers enjambe sur un autre lorsque la pensée, au lieu d'être close dans le premier vers, s'achève dans le second, à l'aide d'un ou de plusieurs mots; ces mots sont dits *être en rejet*.

Dans la versification latine et grecque, l'*enjambement*, loin d'être une construction vicieuse, est un grand élément de diversité entre les mains d'un poëte habile; c'est dans le rejet que Virgile, Catulle, Ovide, Horace placent le mot expressif, et ils appliquent leur génie à varier seulement la quantité et la mesure, à rejeter tantôt un dactyle, tantôt un dactyle suivi d'une longue, tantôt un mot composé de trois longues, ou même un membre de phrase qui remplisse le second vers jusqu'à la césure. Ils ont à cet égard une variété inépuisable de coupes.

Pour les vers hexamètres, les rejets les plus fréquents étaient le dactyle :

Italiam, fato profugus, Lavinaque venit
Littora.

Un dactyle plus une syllabe longue :

Quidve dolens regina deum tot volvere casus
Insignem pietate virum, tot adire labores
Impulerit.

Deux pieds et demi :

Necdum etiam causæ irarum sævique dolores
Exciderant animo.

Trois pieds et demi :

Quam Juno fertur terris magis omnibus unam
Posthabita coluisse Samo.

L'*enjambement* du spondée, ayant quelque chose de lourd, ne s'employait que pour des raisons d'harmonie imitative; mais il pouvait être alors d'un usage fort heureux. Virgile a peint, par un rejet de ce genre, l'abattement douloureux des nymphes pleurant Daphnis :

Exstinctum nymphæ crudeli funere Daphnin
Flebant.

On trouve de nombreux exemples de cette coupe chez le même poëte. Ainsi, il représente l'immobilité du fer resté dans la blessure qu'a reçue Camille :

Hasta sub exsertam donec perlata papillam
Hæsit.

Il reproduit l'effet d'une voix immense qui s'est fait entendre dans les forêts et dont le son s'y prolonge :

Vox quoque per lucos vulgo exaudita silentes
Ingens.

Il peint la gravité d'une cérémonie religieuse :

Armati Jovis ante aras, paterasque tenentes,
Stabant.

Le rejet du dactyle s'employait, au contraire, pour peindre la rapidité; c'est ainsi que Virgile a représenté le mouvement de Nisus lançant une javeline :

Dixerat, et toto connixus corpore, ferrum
Conjicit.

Les anciens obtenaient aussi de plusieurs autres sortes d'*enjambements*, placés à propos, des effets remarquables. V. HARMONIE IMITATIVE.

Il ne nous est pas permis de traiter de l'*enjambement* dans la versification des anciens sans parler de la singularité que présente la strophe saphique telle que la scandent les modernes. Dans cette strophe, où nous voyons quatre vers, le troisième et le quatrième vers sont si intimement liés ensemble que des érudits n'y ont vu qu'un seul vers, coupé en deux par notre ignorance de la métrique ancienne. Quoi qu'il en soit de cette question, non encore résolue et peut-être insoluble, on trouve souvent dans la strophe saphique, telle que nous la scandons, la fin du troisième vers coupant en deux un mot dont la dernière partie enjambe sur le quatrième vers. Il ne nous reste que onze strophes de Sapho, et trois fois ce rejet a lieu. Chez Catulle, qui a si fidèlement imité les Grecs, et dont nous avons dix strophes saphiques, le même *enjambement* se retrouve deux fois. Il existe quatre fois chez Horace. Nous coupons aussi fréquemment de la sorte les vers de Pindare. Une lettre de Voltaire à M. de Chabanon contient sur ce sujet des plaisanteries peu solides et peu concluantes contre les anciens, mais qu'on ne lira pas sans intérêt : « Je vous avoue que j'ai de la peine à m'accoutumer à voir ce Pindare couper si souvent ses mots en deux, mettre une moitié de mot à la fin d'un vers et l'autre moitié au commencement du vers suivant. Je sais bien que vous me direz que c'est en faveur de la musique; mais je ne suis pas moins étonné de voir dès la première strophe :

Χρύσεα φόρμιγξ Ἀπόλλω-
νος, καὶ ἰοπλοκάμων.

Voudriez-vous mettre dans un opéra :

Lyre d'or d'Apol-
lon, et des cheveux violets?

Que dire de :

.... ἀμφί τε Λα-
τοΐδα
. . . . le fils de La-
tone?

On aurait pu, ce me semble, faire de la musique grecque sans cette étrange bigarrure. Les odes d'Anacréon étaient chantées, et Anacréon ne s'avisa jamais de couper ainsi les mots en deux. On prétend aussi que les rapsodes chantaient les vers d'Homère, et il n'y a pas un seul vers d'Homère taillé comme ceux de Pindare. Ce qui me paraît bien étrange, c'est de voir dans Horace :

Jove non probante u-
xorius amnis.
Jupiter condamnait le cour-
roux du fleuve amant de sa femme.

Il se donne souvent cette licence. Il n'y a pas moyen de réprouver une méthode qu'Horace adoptait. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les Français se moqueraient de nous si nous prenions la liberté que Pindare et Horace ont prise. »

La prosodie française, en effet, ne pouvait user de la même liberté que la prosodie latine; le génie de notre langue, rebelle aux inversions, s'opposait à ce que l'*enjambement* fût d'un grand usage. Mais on l'admit comme une facilité laissée au poëte. Nos trouvères et nos troubadours ne se firent pas faute de l'adopter; on en trouve dans leurs œuvres des exemples plus nombreux qu'heureux. Ronsard et la pléiade continuèrent la tradition à un autre point de vue et pour jouir de la même facilité que les poëtes latins. Du Bartas, Théophile et Régnier ne négligèrent pas non plus l'*enjambement*. Enfin Malherbe vint :

Les stances avec grâce apprirent à tomber
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber,

au grand détriment de notre poésie, qui devint, avec sa coupe régulière, de la plus ennuyeuse monotonie.

C'en était fait; pas un poëte ne fut assez audacieux pour contrevenir à la règle posée par Malherbe, puis par Boileau. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on ne se permet un *enjambement*, dans le style sérieux, que lorsqu'il est d'un vers tout entier; l'*enjambement* même d'un hémistiche complet n'est toléré qu'à la condition qu'on rattachera intimement le second hémistiche au premier. Ainsi Racine dira :

Il peut confondre Aman, il peut briser nos fers
Par la plus faible main...

S'il s'arrêtait là, il y aurait *enjambement ;* mais il ajoute :

Qui soit dans l'univers.
(*Esther.*)

et il évite ainsi ce qui, aux yeux de Boileau, eût été une faute grave. Il en est de même dans les deux vers suivants :

Je parlerai, madame, avec la liberté
D'un soldat qui sait mal farder la vérité.
(*Britannicus.*)

Un poëte contemporain eût écrit :

Je parlerai, madame, avec la liberté
D'un soldat; je sais mal farder la vérité.

Il y aurait *enjambement*, mais combien ce mot soldat serait en relief!

Boileau ne se permet l'*enjambement* que dans les mêmes cas et lorsque la phrase est suspensive :

N'y manquez pas au moins; j'ai quatorze bouteilles
D'un vin vieux..... Boucingot n'en a pas de pareilles.

Cependant Racine ne s'en est pas absolument privé, en dehors de ses tragédies. Ainsi, nous trouvons dans les *Plaideurs :*

Puis donc qu'on nous permet de prendre
Haleine, et que l'on nous défend de nous étendre;

Et encore cet autre *enjambement*, qui ressemble si fort à ceux de V. Hugo :

Mais j'aperçois venir madame la comtesse
De Pimbêche!

Ce qui n'a pas empêché les partisans du grand siècle de crier au scandale quand l'auteur de *Ruy-Blas* a osé faire dire sur la scène :

Comte
De Garofa, demain, à l'heure où le jour monte...

La raison de ce scandale, c'est que ce qui n'était qu'une rare exception, aux deux siècles précédents, tendait à devenir une règle dans celui-ci; depuis, l'*enjambement* a été non-seulement toléré, mais préconisé par les maîtres comme un des meilleurs moyens à employer, avec le déplacement de la césure, pour varier la coupe du vers, en détruire la monotonie.

Du reste, même pendant le grand siècle littéraire, l'*enjambement* s'était perpétué dans le genre familier; l'épître, l'apologue, l'épigramme l'avaient toujours toléré, et La Fontaine, en ne se refusant pas cette facilité de plus, a certainement donné à quelques-unes de ses compositions une allure plus intime et plus pleine d'abandon :

Un astrologue un jour se laissa choir
Au fond d'un puits. On lui dit : « Pauvre bête... »

. . .

L'on va, l'on vient, les valets font cent tours,
L'intendant même; et pas un d'aventure
N'aperçut ni cor, ni ramure,
Ni cerf enfin. L'habitant des forêts...

. . .

Du palais d'un jeune lapin
Dame belette, un beau matin,
S'empara : c'est une rusée...

. . .

Là-dessus maître rat, plein de belle espérance,
Approche de l'écaille, allonge un peu le cou,
Se sent pris comme aux lacs, car l'huître tout d'un [coup
Se referme. Et voilà ce que fait l'ignorance.

. . .

Afin de mériter le rang des immortels,
Il faut qu'il sache tout. Le maître du tonnerre
Eut à peine achevé, que chacun applaudit.

. . .

« Ah! monstre, cria-t-il, c'est toi qui me fais vivre
Dans l'ombre et dans les fers! » A ces mots il se livre
Aux transports violents de l'indignation;
Porte le poing sur l'innocente bête.
Sous la tapisserie un clou se rencontra.
Ce clou le blesse; il pénétra
Jusqu'aux ressorts de l'âme...

L'école moderne, il faut bien l'avouer, a quelquefois dépassé le but. Au milieu de ces *enjambements* hardis, de ces césures brisées dont elle est prodigue, on a peine souvent à retrouver la coupe du vers. Ne faut-il pas une extrême attention pour reconnaître des vers dans cette phrase, malgré sa fière et tragique tournure :

L'homme qui m'a vendu
Ceci, me demandait quel jour du mois nous sommes;
Je ne sais pas, j'ai mal dans la tête; les hommes
Sont méchants!
(*Ruy-Blas*, acte V.)

Alfred de Musset, avec une légère pointe d'ironie, va encore plus loin :

Un dimanche — notez qu'à cette heure la rue
Vivienne est tout à fait déserte! —
(*Mardoche.*)

. . . .

Si c'est alors qu'on peut la jeter comme un vieux
Soulier, qui n'est plus bon à rien.
— Ah! les beaux yeux
Quand vous vous emportez ainsi; comme vous êtes
Jolie! — Allez-vous-en, monsieur, ou je me jette
La tête contre un mur.
(Les *Marrons du feu.*)

A son tour, Th. de Banville s'est ingénié à trouver les *enjambements* les plus bizarres :

Jadis le bel Oscar, ce rival de Lauzun,
Du temps que son habit vert pomme était dans un
Etat difficile à décrire!
(*Odes funambulesques.*)

Considéré ainsi, l'*enjambement* n'est plus qu'un badinage sans valeur ou un tour de force. La réforme tentée à ce point de vue par V. Hugo dans ses drames et par Alfred de Vigny dans ses traductions de Shakspeare valait mieux que cela. Il suffit de lire deux cents vers de la *Henriade* pour apprécier par le contraste combien l'*enjambement* offre de ressources; il est excellent dans le drame, dans la comédie, où les menus détails ne doivent pas être dits du ton solennel des tirades tragiques; il fait que le vers se rap-

proche, au moment voulu, de la prose, quitte à reprendre aussitôt une plus grande allure. Mais aux amis comme aux adversaires de l'*enjambement* il faut rappeler ce que disait La Harpe en faveur des règles : « On ne saurait trop redire à ceux qui sont toujours prêts à abuser de tout que l'excès des meilleures choses est un mal et que l'emploi trop fréquent des mêmes beautés devient affectation et monotonie. »

ENJAMBER v. a. ou tr. (an-jan-bé — du préf. *en*, et de *jambe*). Poser une jambe d'un côté et l'autre de l'autre côté d'un objet : ENJAMBER *un fossé, un ruisseau.* ENJAMBER *sa monture.*

— Par ext. S'appuyer, atteindre également des deux côtés d'un objet : *On voyait souvent autrefois un premier étage* ENJAMBER *une rue. Le pont d'Alcantara* ENJAMBE *le Tage de ses arches hardies.* (Th. Gaut.)

— v. n. ou intr. Faire des enjambées, de grandes enjambées : *Voyez comme il* ENJAMBE ! (Acad.)

— *Enjamber sur*, Avancer, se prolonger sur : *Cette poutre* ENJAMBE SUR *le mur du voisin.* (Acad.) ‖ Fig. Empiéter, usurper sur : *Il a beaucoup* ENJAMBÉ SUR *la commune.* (Acad.)

— **Littér.** Se dit d'un vers dont le sens n'est achevé que dans le vers suivant : *Fréquemment le distique* ENJAMBE *sur l'hexamètre suivant.* (Boissonade.)

Les stances avec grâce apprirent à tomber
Et le vers sur le vers n'osa plus *enjamber.*
BOILEAU.

ENJARRETÉ, ÉE adj. (an-ja-re-té — du préf. *en*, et de *jarret.*) Se dit d'un cheval qui a les pieds liés : *Cheval* ENJARRETÉ.

ENJAUGER v. a. ou tr. (an-jô-jé — de *en*, et *jauge*). Agric. Mettre en jauge : ENJAUGER *des arbres, des plantes.*

ENJAVELÉ, ÉE (an-ja-ve-lé) part. passé du v. Enjaveler : *Blé* ENJAVELÉ.

ENJAVELER v. a. ou tr. (an-ja-ve-lé — de *en* et *javelle*. Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'enjavelle, il enjavellera*). Mettre en javelles : ENJAVELER *des orges, des avoines.*

ENJEDIN, ENJEDIM ou **ENYEDIN** (Georges), théologien, né à Enyed, dans la Transylvanie, vers 1550, mort à Clausembourg en 1597. Il entra chez les unitaires et devint surintendant des églises de cette secte dans son pays. Il écrivit : *Explicationes locorum Scripturæ ex quibus dogma trinitatis stabilire solet* (in-4°), ouvrage dans lequel il s'attache à prouver que les textes de l'Écriture n'établissent nullement le dogme de la trinité. Ce livre fut brûlé par ordre des magistrats, et les exemplaires de cette première édition sont devenus fort rares. On attribue à Enjedin d'autres ouvrages; mais rien ne prouve qu'ils soient de lui.

ENJET s. m. (an-jè — du préf. *en*, et de *jet*). Littér. Phrase rhythmique, espace compris entre les premiers grands repos d'une période.

ENJEU s. m. (an-jeu — du préf. *en*, et de *jeu*). Somme ou objet qu'on risque dans une partie de jeu, et qui, la partie finie, doit appartenir au gagnant : *Perdre son* ENJEU. *Retirer son* ENJEU. *Doubler son* ENJEU. *La police a saisi les* ENJEUX. *Chaque jeu a sa manière de faire les* ENJEUX. (Boitard.)

— Fig. Ce qu'on expose en commençant une entreprise : *Lorsqu'une tête est l'*ENJEU *d'un discours, on ne s'amuse pas à polir une phrase.* (Cormen.) *L'amour est chose très-haute et très-noble dans la femme; elle y met sa vie pour* ENJEU. (Michelet.)

— *Retirer son enjeu*, Renoncer à une mauvaise affaire commencée, avant d'y avoir perdu.

ENJOAILLER v. a. ou tr. (an-jo-a-llé; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *joail*, qui s'est dit pour *joyaux*). Parer de joyaux : ENJOAILLER *l'épousée.*

ENJOINDRE v. a. ou tr. (an-join-dre — lat. *injungere*; du préf. *in*, et de *jungere*, joindre. Se conjugue comme joindre). Ordonner expressément, avec autorité, prescrire : *L'Église* ENJOINT *aux fidèles l'observation du jeûne. On* ENJOIGNIT *à tous les officiers de se rendre à leur poste. On confond toujours ce qu'une religion tolère avec ce qu'elle* ENJOINT. (Laboulaye.)

ENJOINT, OINTE (an-join, oin-te) part. passé du v. Enjoindre. Ordonné, prescrit : *Le ciel a fait ceux dont nous tenons le jour les maîtres de nos vœux, et il nous est* ENJOINT *de n'en disposer que par leur volonté.* (Mol.)

ENJOINTÉ, ÉE adj. (an-join-té — du préf. *en*, et de *joint.*) Fauconn. Se dit d'un oiseau, en parlant de la longueur de ses jambes : *Un oiseau court* ENJOINTÉ.

ENJÔLÉ, ÉE (an-jô-lé) part. passé du v. Enjôler : *Être* ENJÔLÉ *par un fripon.*

ENJÔLER v. a. ou tr. (an-jô-lé — Quelques-uns ont fait venir ce mot de *joel*, joyau; il signifierait alors gagner par des bijoux, par des présents. Mais on écrivait autrefois *engeôler*, ce qui indique clairement le radical *geôle*, qui a signifié cage. *Enjôler*, c'est donc mettre en cage, prendre au piége, *mettre dedans*, comme on dit encore familièrement). Séduire par des cajoleries, par des caresses, par de belles paroles : ENJÔLER *une fille. Se laisser* ENJÔLER.

S'enjôler v. récipr. Se tromper réciproquement : *Chercher à* S'ENJÔLER.

— **Syn. Enjôler, abuser, amuser, attraper, décevoir, donner le change, duper, embabouiner, en imposer, leurrer, surprendre, tromper.** V. ABUSER.

ENJÔLEUR, EUSE s. (an-jô-leur, eu-ze — rad. *enjôler*). Celui, celle qui enjôle, qui trompe, qui séduit par des caresses, par de belles paroles : *Vous autres courtisans, vous êtes des* ENJÔLEURS. (Mol.)

ENJOLIVÉ, ÉE (an-jo-li-vé) part. passé du v. Enjoliver. Orné, agrémenté : *Paris, sur les récits* ENJOLIVÉS *des gazettes de tribunaux, a la fatuité de se croire un grand scélérat.* (Th. Gaut.)

ENJOLIVEMENT s. m. (an-jo-li-ve-man — rad. *enjoliver*). Ornement appliqué à une chose pour la rendre plus jolie : *Il a fait bien des* ENJOLIVEMENTS *à sa maison.* (Acad.) *La vie champêtre sous Louis XIV ne se prête guère aux* ENJOLIVEMENTS. (P. de St-Victor.)

ENJOLIVER v. a. ou tr. (an-jo-li-vé — du préf. *en*, et de *joli*). Parer d'ornements pour rendre plus joli : ENJOLIVER *une robe. Pope* ENJOLIVE *la simplicité sublime d'Homère.* (Villem.)

Thomas est en travail d'un gros poëme épique;
Marmontel *enjolive* un roman poétique.
GILBERT.

— Fig. Défigurer par des inventions : *Quand le babil a pour objet exclusif de citer et d'*ENJOLIVER *ce qui se passe chez les autres, il se nomme caquet.* (Théry.)

— **Antonyme.** Enlaidir.

ENJOLIVEUR, EUSE s. (an-jo-li-veur, eu-ze — rad. *enjoliver*). Personne qui enjolive, qui aime à enjoliver : *C'est un* ENJOLIVEUR *sans goût.* (Acad.)

ENJOLIVURE s. f. (an-jo-li-vu-re — rad. *enjoliver*). Enjolivement fait à un objet de petite dimension : *Cet étui est trop uni, il faut y mettre quelques* ENJOLIVURES. (Acad.)

— Artill. Bandeau maté sur lequel sont marqués l'année et le lieu de la fonte des bouches à feu, et qui se trouve sur la plate-bande de culasse des canons et des obusiers.

ENJONQUER v. a. ou tr. (an-jon-ké — du préf. *en*, et de *jonc*). Mar. Serrer avec des cordages de jonc : ENJONQUER *une voile.*

S'enjonquer v. pr. Se munir de cordages de jonc : *Toutes nos manœuvres étaient énervées, usées; mais, dans ces parages, impossible de se procurer du chanvre; nous fûmes obligés de* NOUS ENJONQUER. (D. d'Urville.)

ENJOUÉ, ÉE (an-jou-é) part. passé du v. Enjouer. Qui a de l'enjouement : *Une personne* ENJOUÉE. *Un esprit* ENJOUÉ. *Un style* ENJOUÉ. *Une conversation* ENJOUÉE. *Quels plaisirs surpassent ceux de l'esprit, c'est-à-dire la raison brillante, la raison* ENJOUÉE *et vive?* (Frédéric II.) *L'esprit* ENJOUÉ *fait passer bien des choses d'une rude et cruelle digestion.* (J. Janin.)

. . . . On peut être agréable,
On peut être *enjoué*, quoiqu'on soit raisonnable.
BOISSY.

J'aime, après les combats, qu'une voix *enjouée*
Rie, et des cris de guerre encor tout enrouée
Chante les houris et l'amour.
V. HUGO.

— s. m. Genre enjoué : *Le grave est au sérieux ce que le plaisant est à l'*ENJOUÉ. (Volt.)

— **Syn. Enjoué, gai, gaillard, jovial.** L'homme *enjoué* montre cette qualité dans ses discours, où règne le ton d'une joie douce, mesurée, toujours convenable. L'homme *gai* est tel par caractère, et tel il se montre, non-seulement dans ses discours, mais encore dans toutes ses actions. *Gaillard* marque une *gaieté* libre et souvent licencieuse. *Jovial* veut dire proprement ami de la joie, et il diffère de *gai* par une teinte de comique un peu trivial dont il entraîne l'idée. Sans être *gai* naturellement, un homme d'esprit sait être *enjoué* quand il veut se rendre agréable. Le ton *gaillard* est toujours inconvenant dans la société des femmes; mais les reparties *joviales* d'un honnête paysan peuvent les amuser sans les faire rougir.

— **Antonymes.** Austère, composé, digne, gourmé, grave, posé, roide, sec, sérieux, sévère, abattu, chagrin, désolé, hypocondre ou hypocondriaque, maussade, sombre, triste.

ENJOUEMENT s. m. (an-jou-man — rad. *enjouer*). Caractère de ce qui est enjoué; gaieté douce; esprit de badinage léger : *Vous trouverez un esprit de raillerie inconsidérée qui naît parmi l'*ENJOUEMENT *des conversations.* (Boss.) *Les femmes mêlent l'*ENJOUEMENT *aux affaires les plus sérieuses.* (Roussel.)

— En poésie on écrit ENJOÛMENT :

Un aimable *enjoûment*, une douce langueur,
Mêlés également, font sa charmante humeur.
Mme DESHOULIÈRES.

— **Antonymes.** Austérité, gravité, roideur, sévérité, abattement, chagrin, désolation, hypocondrie, maussaderie, tristesse.

ENJOUER v. a. ou tr. (an-jou-é — du préf. *en*, et de *jouer*). Mettre de l'enjouement à : *La Fontaine* ENJOUE *sa narration et occupe agréablement le lecteur.* (Boileau.) ‖ Peu usité.

— Chasse. Mettre en joue : ENJOUER *son fusil.*

ENJUPONNER v. a. ou tr. (an-ju-po-né — du préf. *en*, et de *jupon*). Rendre amoureux des jupons, des femmes : *Eh bien donc,* ENJUPONNEZ *le ministre, chère enfant, je vous y aiderai, c'est dans mon intérêt.* (Balz.)

S'enjuponner v. pr. Devenir amoureux d'un jupon, d'une femme : *Mille diables! cette femme que je vais traîner après moi pourrait me faire reconnaître! Une vieille moustache comme moi* S'ENJUPONNER, *s'acoquiner à une femme!* (Balz.)

ENKÆPING, ville de Suède, province d'Upsal, à 60 kilom. N.-O. de Stockholm, sur un petit cours d'eau qui se jette dans le lac Melar, à 3 kilom. plus bas; 1,800 hab. Elle est située dans une des régions les plus fertiles de la Suède, et ses environs produisent en abondance les céréales, les légumes et les pommes de terre. Ils sont des plus pittoresques et ont été souvent célèbres par les romanciers.

ENKASTROËM (Jean-Jacques), assassin du roi de Suède Gustave III. V. ANCKARSTROEM.

ENKHUISEN, en latin *Enchusa*, ville de Hollande, province de la Hollande septentrionale, arrond. et à 17 kilom. N.-E. de Hoorn, sur le Zuyderzée. Elle est bien déchue de son ancienne prospérité; mais il lui reste une gloire, celle d'avoir vu naître P. Potter. Sa population, qui s'élevait jadis à 40,000 âmes, n'est plus aujourd'hui que de 6,500 hab. « Au XVIe siècle, dit M. Esquiros, elle envoyait à la grande pêche 140 bâtiments, protégés par 20 vaisseaux de guerre. On admirait son port, ses édifices, son chantier de construction navale. Aujourd'hui quelle solitude et quelle décadence! Une des anciennes portes d'Enkhuisen se trouve à un quart d'heure de la ville; l'herbe a remplacé les maisons; ses rues pleurent; des murs qu'émiette le vent, de vieilles maisons aux écussons de pierre qui ne trouvent plus d'habitants pour les remplir, etc., tout cela déroule un chapitre d'histoire qu'on pourrait intituler : *Comment meurent les villes.* » L'hôtel de ville a été construit en 1688.

ENKIRCH, bourg de Prusse, prov. du Rhin, régence et à 53 kilom. S.-O. de Coblentz, sur la rive droite de la Moselle; 2,000 hab. Ardoisières. L'hôtel de ville et la tour de l'église dominent les maisons couvertes d'ardoises. Les environs, notamment le Stephansberg, produisent des vins d'excellente qualité.

ENK VON DER BURG (Michel-Léopold), philosophe allemand, né à Vienne en 1788, mort en 1843. Il étudia la philosophie à l'université de sa ville natale et embrassa ensuite la carrière ecclésiastique, plutôt à cause de l'extrême détresse où il se trouvait réduit, que par une vocation déterminée. Il n'était pas fait pour la paisible existence du prêtre, mais pour la vie indépendante et agitée du penseur et du polémiste. Forcé, pour vivre, d'accepter une place de professeur au gymnase de Maelk, il connut, dans tout ce qu'ils ont de plus amer, les déboires d'une profession antipathique à ses goûts et à son caractère. Aussi, un jour, fatigué de la lutte et désespérant d'en sortir victorieux, il se tua. Dans toute autre condition, Enk serait devenu un poëte remarquable; la contrainte et le joug qui pesèrent sur son existence en firent un psychologue et un critique acerbe. Cette tendance à l'amertume éclate surtout dans ses romans, qui sont plutôt des études psychologiques que des œuvres de pure imagination. Nous citerons parmi les ouvrages de ce genre : *Eudoxie* ou les *Sources du repos des âmes* (1824); L'*Image de Némésis* (1825); *De la fréquentation de soi-même* (1829); *Don Tiburcio* (1831); La *Mort de Dorat* (1833); *Du jugement d'autrui* (1835); *Hermès et Sophrosyne* (1838); *Sur l'amitié* (1840); *Sur l'éducation et sur l'éducation de soi-même* (1842). Comme critique, il fit preuve d'une grande profondeur, surtout en matière de poésie dramatique. Ses écrits les plus remarquables en ce genre, sont les suivants : *Melpomène* ou *De l'intérêt dans la tragédie* (1827); *Lettres sur le Faust de Gœthe* (1834); *Études sur Lope de Vega* (1839); L'*Épître d'Horace sur la Poésie, traduite à l'usage des poëtes et des poëtaillons* (1841). Comme poëte original, il ne s'était fait connaître lui-même que par un seul ouvrage : les *Fleurs, poëme didactique* (1822).

ENKYANTHE s. m. (an-ki-an-te — du gr. *egkuos*, plein; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des éricinées, dont l'espèce type habite la Chine.

ENKYSTÉ, ÉE (an-ki-sté) part. passé du v. S'enkyster. Méd. Enfermé dans un kyste : *Tumeur* ENKYSTÉE.

ENKYSTEMENT s. m. (an-ki-ste-man — rad. *s'enkyster*). Méd. État d'une tumeur enkystée.

— **Encycl.** Pathol. On désigne sous le nom d'*enkystement* la formation d'une couche de tissu lamineux, d'une épaisseur variable, en général dur et résistant, se produisant au milieu des parties molles, autour d'un corps étranger. Ce corps étranger peut être soit un produit hétéromorphe, soit un caillot de fibrine, soit un corps tout à fait étranger à l'organisme, tels que balles, grains de plomb, fragments de verre ou de métaux quelconques. Un grand nombre de tumeurs peuvent s'enkyster, soit par la production de tissu lamineux telle que nous venons de la décrire, soit par compression et écartement des tissus voisins, à mesure que la tumeur devient plus volumineuse.

ENKYSTER (S') v. pr. (an-ki-sté — du préf. *en*, et de *kyste*). Méd. S'envelopper d'un kyste : *Cette tumeur a fini par* S'ENKYSTER.

ENLACÉ, ÉE (an-la-sé) part. passé du v. Enlacer. Passé l'un dans l'autre, roulé autour : *Des branches* ENLACÉES. *Des bras* ENLACÉS. *Des couleuvres* ENLACÉES.

. . . La blanche épine en fleurs
Aux pommiers blancs refleurit *enlacée.*
C. DELAVIGNE.

— Fig. Embarrassé, pris comme dans un lacs : *Chaque époque a son problème vital qu'il faut résoudre, son sphinx dont il faut triompher, sous peine de périr* ENLACE *par ses étreintes.* (L. de Carné.)

ENLACEMENT s. m. (an-la-se-man — rad. *enlacer*). Action d'enlacer; état de ce qui est enlacé : L'ENLACEMENT *des bras.* L'ENLACEMENT *des branches d'arbres.*

ENLACER v. a. ou tr. (an-la-sé — du préf. *en*, et de *lacs*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Il enlaça, nous enlaçons*). Entrecroiser, passer l'un autour de l'autre : ENLACER *des cordons, des rubans. Les lianes forment de magnifiques guirlandes, qui* ENLACENT *des stipes élevés, à la manière des anneaux d'un serpent.* (A. Maury.)

L'arabesque fantasque, après les colonnettes
Enlace ses rameaux et suspend ses clochettes,
Comme après l'espalier fait une vigne en fleur.
TH. GAUTIER.

— Étreindre, serrer : ENLACER *son adversaire de ses bras.*

Sous les parfums des citronniers
Dansent, au son des castagnettes,
De Burgos les brunes fillettes
Qu'*enlacent* leurs fiers cavaliers.
AUG. HUMBERT.

— Fig. Embarrasser; tenir sous une étreinte morale : *Les liens dont nos passions nous* ENLACENT *ne peuvent être brisés sans effort.* (Boss.) *La servitude est une spirale qui part d'en bas et monte sans cesse, jusqu'à ce qu'elle* AIT *tout* ENLACÉ *jusqu'au sommet.* (Lamenn.) *Il y a des amitiés récentes qui nous* ENLACENT *d'un lien plus fort et nous laissent une empreinte plus vive que de vieilles affections.* (Mme L. Colet.)

— Techn. V. ENLASSER.

S'enlacer v. pr. Être enlacé, s'entrecroiser, s'étreindre : *Deux serpents qui* S'ENLACENT. *Le long des chemins, l'odorant chèvre-feuille, le liseron* S'ENLACENT *aux branches des haies.* (X. Marmier.)

L'archet rustique part, chacun choisit sa belle,
On *s'enlace*, on s'enlève, on retombe avec elle.
DELILLE.

ENLAÇURE s. f. V. ENLASSURE.

ENLAIDI, IE (an-lè-di) part. passé du v. Enlaidir. Rendu, devenu laid : *Un visage* ENLAIDI *par la petite vérole. Je la trouve encore* ENLAIDIE. *Le vrai n'est pas plus dans le réel* ENLAIDI *que dans l'idéal pomponné.* (G. Sand.)

ENLAIDIR v. a. ou tr. (an-lè-dir — du préf. *en*, et de *laid*). Rendre laid, défigurer : *La petite vérole l'A* ENLAIDIE. *La vieillesse embellit l'oiseau, au lieu de l'*ENLAIDIR *comme l'homme.* (Toussenel.) *Ce sont nos misères sociales, nos iniquités et nos vices qui* ENLAIDISSENT, *qui meurtrissent la femme.* (Proudh.) *La nature ne fait rien de si laid que l'art ne puisse l'embellir ou l'*ENLAIDIR *encore.* (G. Sand.) *Le malheur n'*ENLAIDIT *que les lâches.* (J. Janin.)

— Par ext. Rendre repoussant, rendre laid moralement : *Savez-vous bien que le malheur* ENLAIDIT *l'âme?* (E. Sue.)

— v. n. ou intr. Devenir laid : *Cette femme* ENLAIDIT *tous les jours.*

— **Antonymes.** Désenlaidir, embellir, enjoliver, orner.

ENLAIDISSEMENT s. m. (an-lè-di-se-man — rad. *enlaidir*). Action d'enlaidir; résultat de cette action.

ENLARME s. f. (an-lar-me). Pêche. Petite branche que les pêcheurs plantent le long de leurs verveux.

— Chasse. Grande maille qu'on ajoute au filet pour prendre les oiseaux.

ENLARMER v. a. ou tr. (an-lar-mé — rad. *enlarme*). Munir d'enlarmes : ENLARMER *ses verveux.* ENLARMER *les filets.*

ENLARMURE s. f. (an-lar-mu-re — rad. *enlarmer*). Chasse. Ensemble des enlarmes qui forment la bordure d'un filet.

ENLART (Nicolas-François-Marie), conventionnel, né en 1760. Il était avocat à Montreuil-sur-Mer, lorsqu'il fut envoyé aux états généraux. Il vota avec empressement toutes les mesures qui furent adoptées à la Constituante. En 1790, il fut nommé administrateur du Pas-de-Calais, montra une excessive faiblesse et fut ensuite membre de la Convention. Il vota la détention du roi jusqu'à la paix et se retira dans sa famille à l'époque du Directoire. En 1800, il fut nommé président du tribunal civil de Montreuil, et fut envoyé

comme député à la Chambre des Cent-Jours. A la seconde Restauration, les Bourbons refusèrent d'utiliser ses services.

ENLASSER ou **ENLACER** v. a. ou tr. (an-la-sé). Techn. Percer un trou à travers les tenons et les mortaises pour les cheviller ensemble : ENLASSER *les tenons.*

ENLASSURE ou **ENLAÇURE** s. f. (an-la-su-re — rad. *enlasser*). Techn. Trou percé avec le laceret en travers des mortaises et des tenons pour les cheviller ensemble.

ENLEVAGE s. m. (an-le-va-je — rad. *enlever*). Techn. Mode d'impression sur étoffes, consistant à détruire la couleur au moyen du chlore, aux endroits où s'applique le cylindre : ENLEVAGE *sur fond rouge.*

— Navig. fluv. Action des rameurs qui précipitent le mouvement des avirons, dans une course de bateaux : *Un* ENLEVAGE *ne peut guère durer plus de deux minutes.*

— Prestidig. Opération au moyen de laquelle les prestidigitateurs et les escrocs enlèvent, sous les yeux de ceux qui les regardent, une ou plusieurs cartes d'un jeu, sans que personne s'en aperçoive : *L'*ENLEVAGE *est un des plus utiles artifices de la prestidigitation; il exige une grande finesse d'esprit, et surtout une habileté consommée.* (Rob. Houdin.)

— Encycl. Prestidig. Il existe deux moyens d'*enlevage*. Dans le premier, qui est surtout à l'usage des escrocs, le joueur prend d'abord, dans sa main gauche, les cartes à soustraire, posées diagonalement sur les autres et un peu avancées vers la main droite, puis il les saisit avec cette dernière en les serrant entre la naissance du pouce et les dernières phalanges des quatre doigts supérieurs. Le second système, qui est principalement employé par les prestidigitateurs, consiste à serrer légèrement les cartes entre le petit doigt et le pouce de la main qui enlève. Dans l'un et l'autre système, les habiles parviennent à tenir cachées dans la main jusqu'à six cartes et même plus, sans qu'elles soient aperçues, et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que cette main conserve assez de liberté pour gesticuler sans aucune gêne.

ENLEVÉ, ÉE (an-le-vé) part. passé du v. Enlever. Arraché, emporté : *Une toiture* ENLEVÉE *par le vent. Ces marchandises ont été* ENLEVÉES *par le facteur.*

— Retiré : *Les ouvrages qui semblent ne pouvoir être mis que dans les mains des femmes leur sont partout* ENLEVÉS. (Ch. Ballot.)

— Tué : *Un homme* ENLEVÉ *par une fièvre typhoïde.*

— Conquis : *Une province* ENLEVÉE *en trois jours. Un poste* ENLEVÉ *au pas de charge.*

— Acheté rapidement : *Le marché était bien pourvu; mais les marchandises ont été* ENLEVÉES *en un clin d'œil.*

— Volé :

Pour un âne *enlevé*, deux voleurs se battaient.
LA FONTAINE.

— Emmené par un ravisseur ou par un séducteur, en parlant d'une fille ou d'une femme : *La villageoise* ENLEVÉE *aime son ravisseur autant d'étonnement que d'amour.* (Chateaub.)

— Fig. Charmé, enthousiasmé, entraîné : *La salle fut* ENLEVÉE *par cette scène. Les hommes, sur la conduite des grands et des petits indifféremment, sont prévenus, charmés,* ENLEVÉS *par la réussite.* (La Bruy.)

— Fait rapidement : *Ces choses-là veulent être faites tout de suite,* ENLEVÉES *dans un moment de colère.* (Balz.)

— B.-arts. Se dit d'un dessin large, hardi, fait avec facilité : *C'est un dessin* ENLEVÉ.

ENLÈVE s. f. (an-lè-ve — rad. *enlever*). Espèce de palette de bois à long manche, dont on se sert à Lyon, au jeu de mail, pour enlever la boule et la faire aller dans la passe.

ENLÈVEMENT s. m. (an-lè-ve-man — rad. *enlever*). Action d'enlever, d'emporter : *L'*ENLÈVEMENT *des boues. L'*ENLÈVEMENT *des matériaux qui encombrent la voix publique. L'*ENLÈVEMENT *d'un cadavre.*

— Rapt. : *L'*ENLÈVEMENT *des Sabines. L'*ENLÈVEMENT *d'une jeune fille.*

Tous les *enlèvements* sont suivis du parjure.
VOLTAIRE.

— Prise de vive force : *L'*ENLÈVEMENT *d'un bastion, d une redoute.*

— Accaparement : *Il se fit un* ENLÈVEMENT *de grains qui amena la disette.* (Acad.)

— B.-arts. Opération consistant à enlever la peinture d'un panneau vermoulu, pour la reporter sur une toile neuve.

— Mar. Prise à l'abordage d'un navire ennemi : *Après l'*ENLÈVEMENT *de la* Phœbé, *Surcouf croisa inutilement dans la Manche pendant deux semaines.* (E. Sue.)

— Encycl. *Enlèvements célèbres.* Le droit du plus fort, tel a été et tel est encore, malgré les progrès de la civilisation, l'*ultima ratio*, le dernier mot des choses humaines. Pour tout ce qui excitait ses désirs, l'homme a eu recours à ce moyen suprême, même lorsqu'il s'est agi des femmes, car à sa brutale ardeur il importait encore moins de séduire que de posséder. Comment s'étonner de semblables coutumes, quand on se souvient que les dieux eux-mêmes en donnent les premiers l'exemple? Jupiter enlève Europe et Ganymède; Pluton ravit Proserpine; Diane enlève Endymion, et une foule d'autres dieux ne connaissent d'autres moyens que le rapt et la violence pour satisfaire leurs désirs. Ceux qui ont contrarié leurs amours sont impitoyablement punis : Sysiphe est précipité dans les enfers pour avoir révélé ce qu'il avait vu; Euphorion, auquel Jupiter voulait faire le même honneur qu'à Ganymède, est impitoyablement foudroyé; l'aigle, au contraire, qui a prêté ses bons offices au roi des dieux dans l'*enlèvement* de Ganymède, reçoit en récompense l'empire des airs, et, depuis, ce complaisant favori n'a trouvé que trop d'imitateurs. Aussi lorsque Cérès parcourt la Sicile, demandant à tous le nom du ravisseur de sa fille, personne n'ose lui dire que c'est Pluton, dans la crainte d'attirer sur sa tête la vengeance du dieu; seul le Soleil ose le lui révéler. L'antiquité profane et sacrée abonde en exemples de ce genre, ce qui prouve bien, une fois de plus, que ce n'est pas Dieu qui a fait l'homme à son image, mais bien l'homme qui a fabriqué Dieu à la sienne. Dans la Bible, nous voyons Sara, la femme d'Abraham, lui être enlevée par deux fois; c'était bien sa faute, il est vrai, puisqu'il l'avait fait passer pour sa sœur, se souciant bien plus de sa vie que de son honneur, tout patriarche qu'il était; il fallut, pour le tirer de ce mauvais pas, que Dieu opérât les miracles les plus singuliers du monde, comme on peut le voir dans le récit de Moïse. Dina, la fille de Lia, fut enlevée par Sichem, fils du roi Himor, qui vint ensuite demander sa main et proposer aux Israélites une alliance avec les Sichimites. « Nous voulons bien, répondirent les frères de Dina; seulement notre loi nous défend toute union avec les étrangers; laissez-vous circoncire et nous ferons alliance. » Les Sichimites y consentirent, et le troisième jour après l'opération, alors que tous étaient en proie à la fièvre, les fils de Jacob arrivèrent avec des armes et massacrèrent impitoyablement tous les Sichimites : on a bien eu raison de dire que ce peuple était inspiré de Dieu.

Dans la Grèce mythologique et historique, les *enlèvements* ne manquent pas non plus. C'est Pirithoüs descendant aux enfers avec Hercule pour enlever la femme de Pluton; c'est Nessus essayant d'enlever Déjanire; ce sont les centaures qui veulent enlever Hippodamie et les femmes des Lapithes; c'est Hélène, déjà enlevée une première fois dans sa jeunesse par Thésée, qui l'est une seconde fois par Pâris, et qui va causer l'embrasement et la ruine de Troie. Si grande est sa beauté, que ceux mêmes qui meurent victimes de sa faute lui pardonnent, et les vieillards de Pergame, en la voyant passer, comprennent la folle action de Paris. Chaque jour les faits de ce genre se renouvellent entre les cités voisines. L'*enlèvement* des fiancées messéniennes ralluma la guerre de Messénie, et celui de quelques filles appartenant à Aspasie donne naissance à la terrible guerre du Péloponèse. A Rome, on trouve l'*enlèvement* des Sabines, mesure où la politique entrait pour une plus grande part que l'amour. D'ailleurs, il faut le dire, les *enlèvements* de l'antiquité sont plutôt une œuvre de violence qu'une affaire de séduction proprement dite. Les anciens avaient trois sortes de femmes : les épouses, pour la procréation des enfants; les courtisanes, pour le plaisir, et les concubines pour le service ordinaire de la maison. A Sparte, les citoyens notés d'infamie étaient privés du droit de prêter leur femme ou d'emprunter celle des autres; à Rome, Caton prêtait sa femme à Hortensius, qui désirait en avoir des enfants, parce qu'elle était petite-fille du grand Scipion. Aussi les *enlèvements* n'ont pas, chez les Grecs et chez les Romains, ce caractère romanesque qu'ils prennent chez les peuples germains, qui professent une sorte de culte pour la femme et desquels nous viennent la galanterie et le sentiment chevaleresque. C'est chez ces peuples et à cette époque que les *enlèvements* et les aventures deviennent fréquents. Chaque mariage est presque un roman, et la femme qui n'est pas enlevée de fait a souvent recours à la ruse pour rejoindre l'époux de son choix. Ainsi fait Clotilde, nièce de Gondebaud, roi de Bourgogne, à laquelle Clovis a fait connaître son amour par un messager, et qui est obligée de se cacher sous un déguisement pour aller le trouver. Ainsi fait Basine, qui abandonne son mari, le roi de Thuringe, et qui arrive un jour vers Childebert en lui disant : « Je viens vers toi, parce que tu es le plus vaillant; si j'en connaissais un plus brave je voudrais dormir avec lui. » Viennent alors les pirates normands, pour lesquels la femme n'est pas une proie moins désirable que les autres butins; celles qu'ils enlèvent dans leurs courses, ordinairement nobles châtelaines ou filles de roi, tantôt ils les gardent pour eux, tantôt ils les vendent, et parfois le sort le plus brillant est réservé à ces captives, comme, par exemple, à Bertrade et à Bathilde, toutes les deux devenues reines. Les guerriers du Nord connaissent aussi ces sortes d'exploits; les chansons des scaldes sont remplies d'aventures de ce genre. Une, entre autres, est touchante par son cachet remarquable et singulier; c'est l'histoire d'une jeune princesse renommée pour sa chasteté et sa réserve, et qui n'a jamais levé les yeux sur aucun homme. Enlevée par un ravisseur et près d'être violée par lui, elle ne se départ pas de sa retenue et ne le regarde même pas. Un cri de détresse poussé par celui qu'elle aime en secret peut seul lui faire lever les yeux et révéler en même temps son amour.

Pendant toute la période du moyen âge, la violence et la force sont la seule loi; retirés dans leurs châteaux inaccessibles, les barons violent à plaisir toutes les lois divines et humaines. Non contents d'établir les impôts les plus odieux, tels que le droit de marquette et de jambage, ils ne reculent devant rien pour assouvir leurs passions, et les hommes d'armes vont enlever à ciel ouvert les femmes et les filles qui peuvent exciter leur convoitise. A mesure que l'ordre renaît un peu, que la royauté centralise les pouvoirs, ces excès diminuent sans cesser entièrement. Aussi les rois publient-ils les ordonnances les plus sévères contre ceux qui se rendent coupables d'un pareil crime. Malgré cela, sous Louis XIII et sous Louis XIV, on les voit commettre fréquemment. Condé prête des hommes et de l'argent à Châtillon pour l'aider à enlever une femme dont il était amoureux, et il lui offre un asile dans une place forte dont il avait le commandement. Tout le monde connaît l'aventure de Bussy, qui enleva M[me] de Miramion, à l'instigation du confesseur de la dame, et à l'aide de plusieurs seigneurs, ses amis. M[me] de Miramion fit une résistance héroïque, et Bussy, voyant qu'il avait été trompé, l'abandonna.

La littérature, qui est une image fidèle des mœurs sociales, ne négligea pas les *enlèvements*, qui pouvaient fournir matière à des développements pleins d'intérêt. Ils abondent dans les romans de geste et les fabliaux; Boccace en a largement usé, et il suffira de citer son conte intitulé : la *Fiancée du roi de Garbe*. Dans les premières pièces de Molière, les intrigues roulent presque toutes sur un *enlèvement*. Les romans de M[lle] de Scudéry, de La Calprenède et autres faisaient un tel abus de ce moyen, que les critiques du XVII[e] siècle protestèrent, et, dans un recueil littéraire fort estimé alors, firent rendre à Apollon l'arrêt suivant : « Nous déclarons que nous ne reconnaissons point pour héros tous ceux qui seront cocus, et pour héroïnes toutes les femmes qui auront été enlevées plus d'une fois. » Ce qui pouvait justifier les romanciers, c'était le nombre infini d'*enlèvements* que faisaient les pirates barbaresques, qui infestaient la Méditerranée, portant la désolation sur toutes ses côtes. Une fois, ils avaient pénétré dans l'Adriatique, étaient venus enlever des jeunes filles vénitiennes qui se mariaient à l'église Saint-Marc, chargées de riches bijoux; une autre fois, ils avaient pénétré à Sorrente, dans le golfe de Naples, et enlevé les filles de la noblesse napolitaine; puis ils s'étaient établis en face, dans l'île d'Ischia, faisant savoir aux parents qu'ils leur donnaient trois jours pour venir payer la rançon de leurs enfants, et que, passé ce délai, ils les emmèneraient à Constantinople, pour les vendre comme esclaves. C'est de cette époque que date la ruine de plusieurs grandes familles de Naples, qui se dépouillèrent de tout ce qu'elles possédaient pour arracher leurs filles à ce sort affreux. Les femmes et les filles ainsi enlevées dans ces expéditions, qui se renouvelaient sans cesse, allaient peupler le harem, soit d'un pacha ou d'un riche Turc, soit même du sultan, et il arriva à quelques-unes de devenir sultanes favorites.

Nous n'appellerons pas *enlèvement* les razzias qui se font dans les tribus sauvages de l'Afrique et dans celles du centre de l'Asie. La femme n'entre que comme part du butin général, et figure avec les animaux et autres objets mobiliers rapportés par les guerriers. Vambéry, dans son curieux *Voyage au centre de l'Asie*, raconte une singulière scène dont il a été témoin. « Un jour, dit il, un *alaman* rentra chargé de dépouilles; il ramenait des prisonniers, des ânes, des bœufs, des chevaux et une quantité d'objets mobiliers. On procède au partage de ce butin en autant de lots qu'il y avait de participants à l'expédition; mais, au centre, on avait fait une réserve à part, qui devait servir à compléter les portions qu'on jugerait insuffisantes. Les bandits vinrent l'un après l'autre examiner ce que le hasard avait assigné à chacun d'eux. Le premier se déclara satisfait; il en fut de même du second; le troisième, après avoir examiné les dents de la femme qui lui était allouée, objecta qu'il avait droit à une meilleure part. Là-dessus, le chef alla prendre dans la réserve un âne, et le poussa tout à côté de la pauvre Persane. Les deux créatures furent évaluées en bloc, et le brigand n'éleva plus de réclamation. » Les chefs de ces tribus n'ont pas besoin, comme autrefois les rois des pays civilisés, de faire enlever les femmes ou les filles de leurs sujets dont ils ont envie; ceux-ci viennent eux-mêmes les leur offrir, et la plupart des jeunes filles ont passé par le harem avant d'être données en récompense aux plus braves et aux plus vaillants. Livingston raconte que, dans l'Afrique, lorsque c'est une femme qui est à la tête de la tribu, le contraire a lieu : elle fait enlever, pour son usage personnel, les maris de ses sujettes, lorsqu'elle en a envie.

En Angleterre et en Amérique, les *enlèvements* sont peu fréquents, à cause d'abord de la plus grande liberté dont jouissent les jeunes filles, chargées elles-mêmes du soin de leur honneur et de se chercher un mari; ensuite parce qu'en général elles n'ont pas de dot, ce qui éloigne les ravisseurs, et enfin à cause de la facilité qu'elles ont à contracter un mariage qui peut être béni partout, même en chemin de fer.

Dans notre civilisation si positive, les *enlèvements* sont devenus d'ailleurs aussi rares que difficiles; les chercheurs de dot ont recours à d'autres moyens, et les vrais amoureux, dont le nombre se restreint chaque jour de plus en plus, ont abandonné un expédient que le télégraphe et les chemins de fer ont rendu impraticable. Le dernier *enlèvement* contemporain qui ait fait un peu de bruit est celui de la princesse Isabelle de Bourbon, sœur de l'ex-roi d'Espagne François d'Assise. Elle se laissa enlever, en 1841, par un aventurier polonais nommé Gurowski, et, pour aller le rejoindre, elle descendit à l'aide de ses draps d'une fenêtre qui avait 30 pieds de hauteur. Le mariage s'ensuivit. Quand la reine Marie-Amélie, qui était parente de la donzelle, racontait l'aventure, elle ajoutait avec une naïveté qui n'avait rien de feint : « Ce qui me console, c'est que, dans la chambre où on a arrêté les fugitifs, il y avait deux lits! »

Enlèvement de Proserpine, poëme épique de Claudien, en trois chants, dont le dernier est incomplet. Comme toutes les autres productions du même auteur, cet ouvrage renferme de grandes beautés de détail. « C'est à tort, dit M. Héguin de Guerle, qu'on a voulu faire du poëme sur l'enlèvement de Proserpine le principal titre de Claudien à la célébrité. Cette prétendue épopée n'est qu'une froide amplification, sans intérêt, sans invention, sans variété. Il faut être un Homère pour émouvoir le lecteur par la peinture des amours et des combats des dieux, qui, trop élevés au-dessus de la condition humaine, et à l'abri des dangers qui menacent notre existence, ne peuvent que difficilement exciter en nous quelque sympathie. Sans doute les images pittoresques, les descriptions brillantes, les beaux vers abondent dans ce poëme; mais ils ne suffisent pas pour racheter ou compenser le vice capital du plan, la monotonie des caractères et la boursouflure presque continuelle du style. »

Un style trop égal et toujours uniforme
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.

Cette pensée de Boileau vient naturellement à l'esprit en présence de la trop grande facilité et du style trop fleuri de Claudien. Néanmoins, l'*Enlèvement de Proserpine* contient des discours et des descriptions qui, réserve faite des défauts signalés par M. de Guerle, attestent le sentiment poétique; on s'étonne même de trouver encore de pareilles inspirations dans le voisinage de la barbarie qui envahissait l'empire romain. Aussi les commentateurs qui ont voulu voir dans ce poëme le chef-d'œuvre de Claudien ne s'occupaient-ils que de la versification, et, à ce point de vue, ils n'avaient pas tort. « Une foule de poëtes, dit M. Pierron, depuis l'auteur de l'*Hymne à Cérès*, avaient chanté les amours de Pluton et les courses errantes de Proserpine. Claudien n'avait qu'à choisir parmi les inventions du génie grec. Il faut dire à sa louange qu'il sut disposer avec un art ingénieux ces richesses empruntées au trésor poétique des anciens âges. » Le jugement de M. de Guerle est trop sévère; celui de M. Pierron trop indulgent. Comme toujours, la vérité est entre les deux.

Enlèvement d'Hélène, par Coluthus de Lycopolis. Ce poëme renferme l'histoire de l'origine de la guerre de Troie. Le début nous fait assister au jugement de Pâris, qui donne le prix de beauté à Vénus, parce qu'elle lui promet de lui livrer la belle Hélène, la femme de Ménélas. Muni de ses instructions, Pâris se rend à Sparte, séduit Hélène et l'enlève, malgré les larmes d'Hermione, la malheureuse fille de l'épouse adultère. De là vint la guerre de Troie, la source des admirables poésies d'Homère.

Le poëme n'est pas sans mérite, bien qu'il ne puisse être placé qu'au second rang. L'auteur s'est appliqué surtout à reproduire les formes homériques dans toute leur pureté, souvent même avec trop de servilité. Il n'écrit pas d'inspiration. « Il appartient, dit M. Ernest Falconnet, son traducteur, à cette époque de la littérature où l'on faisait un poëme comme une composition de rhéteur; mais il est curieux à étudier par cela même qu'il fait connaître son siècle. » Pour nous, en effet, c'est une étude de phrases et d'idées qui reproduisent exactement les préjugés et la décadence du V[e] siècle. Le style en est cependant généralement correct et assez élégant.

Enlèvement de la redoute (L'), épisode militaire, par Prosper Mérimée. Ce récit, que Sainte-Beuve n'hésite pas à qualifier de *sublime*, tient en quatre pages. C'est dire que si nous cherchions à les réduire en une pour en donner une idée aux lecteurs, nous ne pourrions réussir qu'à en faire un ennuyeux pastiche. Tout ce mouvement, cette fumée, ces coups de canon et de fusil qu'on entend et qu'on voit si distinctement dans le récit brûlant de l'auteur, ces morts qu'on heurte à chaque pas, ces blessés dont on entend le râle, et, « au travers d'une vapeur bleuâtre, ces grenadiers russes qu'on aperçoit derrière

leur parapet à demi détruit, l'arme haute, immobiles comme des statues; » comment peindre un pareil tableau sans la palette du maître, sans l'énergique et rude pinceau du père de Mateo Falcone, de Tamango et de la famille Carvajal, sans la mâle vigueur de celui qui, selon Alfred de Musset,

Incruste un plomb brûlant sur la réalité?

M. Mérimée a bon nombre d'opuscules de ce genre qu'il serait aussi impossible d'analyser que des féeries. Il semble s'être complu à resserrer son sujet pour mieux le creuser, et, loin de chercher ses effets dans une accumulation d'images et de métaphores, il s'est tellement appliqué à reproduire les choses comme elles sont ou comme elles ont pu être, qu'il n'a jamais l'air de créer, mais de reproduire fidèlement ce qu'il voit ou ce qu'il a vu. Il préfère une petite gravure à l'eau-forte, où rien ne manque, à une immense toile où l'action principale se perd dans la multiplicité des détails : *Poco, ma buono*, telle est sa devise, et il n'y a jamais failli.

Enlèvement de Céphale (L') [*il Rapimento di Cefalo*], opéra du célèbre poëte Gabriel Chiabrera, mis en musique par Caccini et d'autres compositeurs. Cet opéra fut joué le 9 octobre 1600, à l'occasion des noces de Henri IV et de Marie de Médicis. On a prétendu que c'était le premier mélodrame représenté en public, mais l'*Eurydice* de Rinuccini paraît avoir eu la priorité. Quant à la poésie, l'*Enlèvement de Céphale* ne présente que cinq tableaux ou scènes, que l'auteur appelle actes, précédés d'un prologue fait par la Poésie et terminés par une *licence* chantée par la Renommée. On sait que la licence était une pièce de vers adressée par le poëte, soit à son Mécène pour en faire l'éloge, soit au public pour qu'il lui continuât ses bonnes grâces. D'ailleurs le poëte a plutôt voulu offrir un spectacle pompeux et varié qu'une action intéressante ; il a cherché dans la Fable ce qui pouvait le mieux servir le décorateur et le musicien. Non-seulement on y voit l'Aurore et Céphale suivis d'un chœur de chasseurs, mais aussi Tithon, l'Océan, Phœbus, l'Amour et leur cortége, Mercure, Jupiter lui-même et d'autres divinités, qui viennent peupler la scène et charmer les yeux des spectateurs. Mais voilà tout ce que la pièce offrait d'intéressant. Aujourd'hui, tout cet appareil mythologique ne serait que fastidieux, et l'on conçoit que le véritable intérêt qui s'attache à cette pièce tient, non pas à son mérite, mais aux origines de notre opéra moderne.

Enlèvement au sérail (L') [*Die Entführung aus dem Serail*], opéra allemand en trois actes, paroles de Stéphani, d'après la pièce de Bretzner, musique de Mozart, représenté à Vienne le 12 juillet 1782. Mozart avait vingt-six ans lorsqu'il écrivit cet ouvrage. Les musiciens le proclamèrent un chef-d'œuvre. La partition allemande renferme trois actes, dont le dernier a été supprimé à la représentation. Elle a été exécutée pour la première fois à Paris au Lycée des Arts, le 26 septembre 1798; puis, en 1801, sur une traduction de Moline; ensuite en 1830, mais en allemand. M. Prosper Pascal en a fait une traduction pour la scène française, et l'*Enlèvement au sérail* a été représenté au Théâtre-Lyrique, le 11 mai 1859, avec beaucoup de succès. Tout est charmant dans cette œuvre. De tous les opéras du maître, l'*Enlèvement au sérail* est celui qui a joui de la plus longue vogue sur les théâtres de l'Allemagne. Le livret n'est qu'un canevas presque puéril, aussi invraisemblable que possible, et qui n'offre qu'une seule jolie scène, celle de la bouteille. L'action se passe dans le sérail du pacha Sélim, où se trouvent réunis la belle Espagnole Constance, sa camériste Blondine, son valet Pédrille, sous la surveillance de l'intendant Osmin. Belmonte, amant de Constance, s'est mis à sa recherche et a fini par pénétrer dans le sérail. Dans le but de favoriser une évasion générale, Pédrille tente d'endormir Osmin en lui faisant boire du vin dans lequel il a versé un narcotique. L'intendant a deviné son dessein. Tous deux font semblant de boire à pleines rasades, tandis qu'ils jettent par-dessus leur épaule le contenu du flaçon. La mèche est donc éventée, et les captifs seraient empalés ou pendus si le pacha Sélim ne reconnaissait en Belmonte un citoyen de Burgos qui lui a autrefois sauvé la vie. Dans sa reconnaissance, il les fait mettre tous en liberté.

Mozart a écrit cet opéra à Vienne, sur la demande de l'empereur Joseph II. Mais la cour, habituée alors à la musique des maîtres italiens, fit un froid accueil à ce chef-d'œuvre. L'empereur dit même à Mozart, après la représentation : « Cela est trop savant pour nos oreilles; je trouve qu'il y a là-dedans trop de notes. » On rapporte que Mozart répondit hardiment : « Sire, il y a autant de notes qu'il en faut. » Il reçut 50 ducats pour la composition de cet opéra. L'abbé Da Ponte raconte dans ses mémoires que l'empereur Joseph, lui parlant de l'*Enlèvement au sérail*, lui dit « que *ce n'était pas grand'chose* (*non era gran cosa*); que Mozart avait beaucoup de talent pour la musique instrumentale, mais que, pour la vocale, c'était bien différent. » Ce jugement impérial, quoique entaché de légèreté et de partialité, indique assez bien que le compositeur n'était pas encore arrivé au degré de perfection qu'il devait atteindre. L'instrumentation, en effet, est traitée avec une habileté consommée, tandis que les morceaux de chant n'ont pas encore cette simplicité de conception, cette facilité d'intonation jointes à cette grâce variée qu'on distingue à chaque page des partitions de la *Flûte enchantée*, de *Don Juan* et des *Nozze*. Signalons d'abord, parmi les morceaux les plus saillants, l'ouverture, le chœur des esclaves du sérail et le duo de la bouteille entre Osmin et Belmonte. Viennent ensuite les deux airs bouffes d'Osmin, le quatuor qui termine le second acte et dont l'orchestration révèle déjà l'auteur de *Don Juan* et des *Nozze*.

Citons aussi la courte et gracieuse romance chantée au dernier acte par Pédrille, et que nous reproduisons ci-après.

Les rôles de femmes ont été écrits par le compositeur pour des voix exceptionnelles. C'est pour cette raison qu'on les transpose et même qu'on fait des suppressions regrettables lorsqu'on donne cet ouvrage au Théâtre-Lyrique. Mmes Ugalde et Meillet ont chanté les rôles de Constance et de Blondine; Bataille, Michot et Fromant ceux d'Osmin, de Belmonte et de Pédrille.

1er COUPLET.

Dans un châ- teau de l'A- ra-
- gon, U ne bel- le en pri-
- son, Pleurant l'ob- jet de son a-
- mour, Sou pi- rant a- près son re-
- tour, L'ap- pe- lait nuit et
jour, L'ap- pe- lait nuit et jour.

DEUXIÈME COUPLET.

Un jeune chevalier danois,
Passant, entend sa voix;
Touché de sa captivité,
Lui dit : « Je veux, tendre beauté,
Te mettre en liberté.

TROISIÈME COUPLET.

Calme-toi, conserve tes jours,
Je vole à ton secours.
Je monterai dans ton réduit,
Et je te promets qu'à minuit
Tu sortiras sans bruit. »

QUATRIÈME COUPLET.

Ainsi qu'il dit cela fut fait;
A minuit il fut prêt.
Par une échelle qu'il porta,
Auprès de la belle il monta,
Et puis il l'enleva.

Enlèvement de Déjanire (L'), ou le **Centaure Nessus enlevant Déjanire**, chef-d'œuvre du Guide; musée du Louvre. Le centaure porte et retient sur ses robustes épaules l'épouse d'Hercule, qui lève vers le ciel des regards désolés; il l'entraîne de l'autre côté de l'Evène débordé. Mais, atteint par une flèche que lui a décochée le fils d'Alcée, il sent que c'en est fait de sa vie et ne peut cacher l'expression de sa douleur. Les figures, plus grandes que nature, forment un groupe du dessin le plus élégant, le plus hardi; la couleur est riche, forte, harmonieuse. Le Guide s'est véritablement surpassé dans cette peinture, dont il a été fait d'innombrables copies. Elle a été gravée par Gilles Rousselet, dont la planche appartient à la chalcographie du Louvre; par Bervic (on connaît cinq états de la belle estampe due à cet artiste), dans le recueil de Landon, etc.

Enlèvement de Déjanire (L'), tableau de Rubens. C'est le dénoûment de la scène qu'a représenté Rubens. Près d'expirer, le centaure accroupi sur le rivage, au milieu des roseaux, soulève la draperie ensanglantée qui couvre ses épaules et la donne à Déjanire comme un préservatif contre l'infidélité d'Hercule. Déjanire, presque entièrement nue, ayant un pied à terre et l'autre sur la croupe du centaure, reçoit avec empressement le vêtement fatal et se retourne en souriant vers le côté droit de la composition, d'où est partie la flèche qui a frappé mortellement le ravisseur. C'est là que doit être Hercule. Cette peinture, du dessin le plus large, du coloris le plus brillant, appartenait, à la fin du siècle dernier, à l'expert Lebrun, qui la fit graver par Schultze dans la *Galerie des peintres flamands*, et la vendit ensuite au comte russe Strogonoff. Elle a été gravée aussi au trait dans le recueil de Réveil (III, pl. 199).

Une autre peinture de Rubens, représentant l'*Enlèvement de Déjanire*, a figuré dans la vente William Young Otley, en 1811. Une troisième composition du même artiste, où l'on voit le centaure galopant avec Déjanire en croupe, ne nous est connue que par une gravure de Panneels.

Enlèvement de Déjanire (L'), tableau de Luca Giordano; musée des Offices, à Florence. Le centaure retient de la main gauche, placée au-dessus de sa tête, une draperie passée derrière les épaules de Déjanire, enlace de l'autre main la cuisse de l'épouse d'Hercule et nage vigoureusement en retournant la tête vers le fond, où l'on aperçoit, sur le rivage, le fils d'Alcée, qui ne sait s'il doit traverser lui-même à la nage le fleuve débordé afin d'atteindre son rival. Déjanire, les cheveux épars sur sa poitrine, demi-nue, appuie une main sur l'épaule de son ravisseur et lève l'autre main vers le ciel, comme pour prendre les dieux à témoin de la violence qui lui est faite. Ce tableau, de petite dimension, a été gravé au trait dans la *Galerie des arts*, de Réveil. « L'éloge que ce dernier en a fait, dit M. Chaumelin, est fort exagéré. Le groupe du centaure et de Déjanire est bien dessiné et mouvementé, mais la couleur m'a paru lourde et froide. »

L'*Enlèvement de Déjanire* a été représenté par plusieurs autres artistes, notamment par Paul Véronèse, dans un petit tableau du musée du Belvédère (gravé par C. Boel); par A.-D. Gabbiani (gravé par C. Lasimo); par Regnault (gravé par Bocourt); par R. Brébieste (estampe); par Alphonse Roehn, dans un tableau exposé au Salon de 1847; par Lagrenée l'aîné, dans un tableau exécuté par cet artiste pour sa réception à l'Académie royale de peinture et exposé au Salon de 1755; par M. Schœnewerk, dans un groupe en plâtre, de grandeur naturelle, exposé au Salon de 1869.

Une peinture antique du musée des Studj (Naples), découverte à Pompéi, représente le centaure Nessus, accroupi aux pieds d'Hercule, qui porte sur le bras gauche son fils Hyllus et tient sa massue de la main droite. Déjanire, vêtue d'une robe bleue avec un léger voile jeté en arrière, saisit l'enfant par les jambes pour le placer près d'elle, sur un quadrige où elle est debout. Sont-ce là les préliminaires de l'enlèvement? On serait tenté de le croire; mais Ovide prétend que ce fut sur le dos même du centaure qu'Hercule plaça Déjanire pour lui faire passer le fleuve Evène.

Enlèvement d'Europe (L'), chef-d'œuvre de Paul Véronèse; au palais des doges, à Venise. Le taureau, en qui s'est métamorphosé le maître des dieux, est accroupi au milieu d'un riant paysage; sa robe est d'une extrême blancheur; ses formes sont aussi gracieuses que possible; ses cornes, petites et luisantes, sont entourées de guirlandes de fleurs; ses yeux ont une expression douce et caressante; il effleure de sa langue le joli pied de la fille d'Agénor. Celle-ci, assise sur le dos de l'animal divin, s'abandonne aux soins de deux suivantes, dont l'une ajuste un ruban sur l'épaule, tandis que l'autre se baisse pour relever et fixer une draperie. La robe, de riche étoffe, laisse à demi-nue la poitrine de la jeune princesse, dont la bouche entr'ouverte et les yeux levés au ciel expriment une vague inquiétude. Sa belle tête blonde est presque de profil. Au-dessus d'elle, de petits amours voltigent, portant des fleurs et des fruits, qu'ils viennent de cueillir. Une troisième suivante, tournée vers eux, semble leur adresser la parole. De grands arbres projettent une ombre légère sur cette partie de la composition. A droite, au second plan, le taureau se dirige lentement vers la mer, emportant la belle Europe, qu'escortent ses suivantes et Cupidon. Plus loin, le ravisseur fend les vagues et s'éloigne avec sa conquête, au grand désespoir des compagnes d'Europe, qui sont entrées résolûment dans l'eau, mais qui n'ont pu retenir le fugitif. L'Amour, tenant une couronne, vole joyeusement au-dessus des flots. Ce tableau, qui a figuré au Louvre sous le premier Empire, est une merveille de couleur et de lumière. C'est assurément une des œuvres les plus parfaites du Véronèse. Nous avons pu l'admirer récemment (1870) au palais des Doges, et nous avouons n'avoir pas remarqué les restaurations maladroites qu'il aurait subies à Paris, suivant M. Viardot, et qui auraient altéré la finesse et la transparence des teintes les plus délicates. Sa conservation nous a paru irréprochable, sa fraîcheur éblouissante. Nous ne saurions en dire autant de la répétition de ce tableau que possède le musée du Capitole, à Rome, répétition qui est regardée par quelques auteurs comme l'idée première de l'œuvre. Ici, la couleur manque complètement de transparence; le dessin même ne nous a pas semblé avoir l'élégance qui distingue le tableau de Venise; c'est à ce point que nous avons cru avoir affaire tout d'abord à une simple copie. Mais l'originalité de la peinture du Capitole a été admise par des connaisseurs émérites. Il est à remarquer, d'ailleurs, que cet ouvrage présente d'importantes variantes : les suivantes qui entourent Europe sont au nombre de quatre, et un gentil Cupidon tient le bout d'une courroie passée aux cornes du taureau; au second plan, le même petit dieu malin précède, en portant un flambeau, le ravisseur, dont il s'est fait le complice. D'autres compositions analogues, attribuées au même maître, se trouvent au musée de Dresde, à la National Gallery, dans la collection Mac Lellan.

L'*Enlèvement d'Europe*, de Paul Véronèse, a été gravé par P. Bettelini et F. Ramaldi, par Edme Jeaurat (1709), par Réveil (au trait), etc.

Enlèvement d'Europe (L'), tableau du Titien; collection du comte de Darnley (Angleterre). Etendue sur le dos du taureau dont elle tient une corne de la main droite, Europe lève au-dessus de sa tête une écharpe qui flotte au gré du vent; elle est « dans le simple appareil d'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil; » mais elle paraît se soucier médiocrement d'être aussi déshabillée; elle se renverse, dans une attitude gracieuse, et appuie sa jambe nue sur la croupe du taureau. L'amoureux animal, fier de son fardeau, fend l'onde avec majesté et fouette joyeusement de sa queue l'air qui n'en peut mais. Derrière lui, un Amour libertin, à califourchon sur un dauphin, regarde malicieusement la belle Europe. Deux autres Amours armés d'arcs et de flèches, voltigent et gambadent dans les airs. A droite, sur le rivage déjà éloigné, on aperçoit trois femmes qui se livrent à une pantomime désespérée.

Ce tableau, que le Titien peignit dans sa vieillesse, est d'une exécution très-large et très-libre; il a fait partie de la galerie d'Orléans et fut adjugé pour la somme de 700 livres sterling à lord Berwick, en 1792, il est passé depuis en la possession de lord Darnley et a figuré à l'exposition de Manchester, en 1857. Il a été gravé par Delignon. On cite deux reproductions de cette peinture : l'une dans la collection Madrazo, à Madrid; l'autre au musée royal de la même ville. M. Lavice regarde la première comme une répétition originale; la seconde est mentionnée, par le catalogue du musée, comme étant une copie exécutée par Rubens pour le prince de Galles. Une autre composition, un peu différente de celle que nous avons décrite, a été gravée d'après le Titien par C. Boel.

Enlèvement d'Europe (L'), tableau de l'Albane; au musée des Offices, à Florence. Le taureau, d'une blancheur éblouissante, emporte à travers les flots la belle Europe. Celle-ci paraît peu effrayée de l'aventure; elle a un visage charmant et est vêtue d'une robe bleue qui ne couvre qu'à demi la poitrine et les jambes. De petits Amours tiennent une grande draperie rouge étendue au-dessus des deux amants. Mercure, fendant les vagues de l'air, va porter à l'Olympe la nouvelle de la conquête de Jupiter. Les compagnes d'Europe, groupées sur le rivage de la mer, se désolent de l'enlèvement de leur amie. Ce tableau, assez bien conservé, est peint avec délicatesse. Il a été gravé par J.-J. Frey (1732), ainsi que dans l'ouvrage de Molini sur la *Galerie de Florence*. Le même musée en possède une répétition de plus petite dimension et avec quelques changements.

Enlèvement d'Europe (L'), tableau du Dominiquin; musée de Munich. La scène se passe dans un riant paysage baigné par la mer. Le divin taureau fend les flots en agitant sa queue et tournant la tête vers la belle Europe, assise sur son dos. Un *Amorino* vole au-dessus d'eux. Les compagnes de la fille d'Agénor, groupées sur la plage, tendent désespérément les bras vers le ravisseur. A gauche s'étend une prairie où paissent des bestiaux; au fond s'élève un monticule. Ce tableau, de petite dimension, est d'un aspect très-agréable, bien qu'il ait un peu noirci.

Il existe un grand nombre d'autres représentations de l'*Enlèvement d'Europe*; nous nous contenterons de citer : une peinture italienne anonyme de la fin du XVe siècle, au musée Napoléon III (no 206); un tableau d'Annibal Carrache, au palais Fava, à Bologne; un tableau du Louvre, qui a été attribué à Louis Carrache (no 535); un tableau du Guide, dans la collection Munro (Angleterre); un tableau de Fr. Migliori, dans la galerie de Dresde; un tableau d'Erasme Quellyn, au musée Madrid; un tableau de H. van Balen, au musée du Belvédère; un tableau de Ch. de La Fosse, qui a fait partie de la collection Le Brun-Dalbane; un tableau de Rembrandt, vendu 611 francs à la vente de la comtesse de Verrue, en 1737; un tableau de Pierre Mignard, qui a figuré à la vente Richard, en 1860, et où l'on a cru reconnaître Mlle de La Vallière dans l'amante de Jupiter; un tableau de Ch.-J. Natoire, qui a été payé 1,000 francs à la vente du duc de Pembroke, en 1862; un tableau de Fr. Boucher, qui a paru à la vente Paul Périer, en 1843; un tableau d'Et. Delécluze, exposé en 1808; un tableau de M. Gustave Moreau, exposé au Salon de 1869 sous ce titre : *Jupiter et Europe* (v. JUPITER); diverses estampes de Chédel (d'après un bas-relief), Gérard de Lairesse (pièce de forme ronde), L.-M. Bonnet, Blootelingh, Nicolas Dorigny (d'après le Bernin), R. Boyvin (d'après Rosso di Rossi), Nicolas Lesueur (d'après un tableau de P. Farinati, de la collection Crozat), Jacopo da Leonardis (d'après Séb. Conca), J.-F. Beauvarlet (d'après L. Giordano), J. de Gheyn le vieux (d'après Carel van Mander), L.-S. Lempereur (d'après J.-B.-M. Pierre), Séb. Barras (d'après un tableau de Duval, du cabinet de Boyer d'Aguilles), Michel Do-

rigny (d'après S. Vouet, 1642), Edme Jeaurat (d'après S. Le Clerc, 1714), etc. N'oublions pas de mentionner un charmant petit bronze de Benvenuto Cellini, que l'on voit au palais Corsini, à Rome.

Enlèvement d'Europe (L'), chef-d'œuvre de Claude Lorrain; collection de la reine d'Angleterre, à Buckingham-Palace. La scène se passe au bord d'une large baie, où plusieurs navires sont à l'ancre et dont l'entrée est défendue par une tour ronde. Europe est assise sur le dos du divin taureau; deux de ses suivantes conduisent l'animal; une troisième l'escorte. D'autres jeunes femmes sont groupées sous les arbres, sur le rivage, où paissent les troupeaux d'Agénor. Au loin, on aperçoit des fabriques. Les derniers rayons du soleil couchant rasent la surface des eaux et éclairent la scène d'une lumière douce et harmonieuse.

Cette peinture admirable a été exécutée pour le pape Alexandre VII. Claude l'a gravée lui-même, avec quelques changements, dans son *Livre de vérité*, en 1634 (nº 136). Elle a été payée 10,000 francs à la vente de la comtesse de Bandeville, en 1787, et 52,500 francs à la vente de lord Gwydyr, en 1829. Une répétition avec variantes, exécutée en 1658 pour un amateur nommé Courtois, a été apportée en Angleterre par M. Laneuville, en 1831, et vendue 15,000 francs; elle est passée depuis dans la collection de M. James Morrisson, membre du Parlement. Citons encore une composition que Smith dit avoir été peinte par Claude pour un amateur de Paris et qui fut gravée par F. Vivarès, en 1771, époque où elle se trouvait dans la collection de Reynolds. Elle représente une vaste baie avec une ville et des vaisseaux du côté gauche. Au premier plan, Europe est assise sur le taureau, entourée de ses suivantes, dont les unes sont occupées à la parer, tandis que les autres ornent de guirlandes l'animal divin.

Enlèvement d'Europe (L'), ou **Europe enlevée par Jupiter**, tableau de M. Schutzenberger; Salon de 1865. Couchée sur le dos du taureau, Europe jette un regard d'adieu au rivage natal; son corps, mollement abandonné au mouvement de l'animal divin, se développe avec grâce et souplesse; le modèle en est délicat et savant, mais les chairs sont trop grises, et les fonds du tableau, le ciel, la mer, les rochers, sont d'un bleu un peu cru. La tête blanche du taureau a le tort aussi de rappeler beaucoup trop la vulgaire tête de veau des restaurants. Cette composition a été gravée dans l'*Album du Salon de* 1865, par Boetzel.

Enlèvement d'Europe (L'), tableau de M. Gustave Moreau, exposé au Salon de 1869, sous ce titre : *Jupiter et Europe*. V. JUPITER.

Enlèvement de Ganymède (L'), tableau de Michel-Ange; au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Jupiter, sous la forme d'un aigle, plane dans les airs avec sa précieuse proie. Il la tient, pour ainsi dire, étroitement embrassée; ses ailes déployées, ses serres mollement arrondies et son col allongé sur la poitrine du jeune chasseur, lui servent d'appui et de soutien. Ganymède, entièrement livré à la puissance du dieu, est dans un oubli total de lui-même. L'état d'affaissement où il est représenté, le mouvement de sa tête gracieusement penchée sur l'épaule gauche et ses yeux à peine entr'ouverts, expriment parfaitement la langueur qu'il éprouve. Jupiter, sous sa métamorphose, n'a rien perdu de sa divinité; il est fier de son rapt; c'est bien l'oiseau qui porte la foudre; mais, dans ce moment, la douceur de son regard indique le plaisir qu'il éprouve en transportant dans l'Olympe l'objet de son amour. Ce beau groupe se détache sur un fond de nuages, au-dessous desquels est un site montagneux, orné de fabriques et de ruines. Au milieu, sur la partie la plus élevée du mont, un chien, fidèle compagnon des chasses de Ganymède, appelle son maître et le suit encore des yeux.

Ce tableau, d'autant plus précieux que les peintures de Michel-Ange sont excessivement rares, a fait partie de la célèbre galerie Giustiniani. Le rédacteur du catalogue de cette collection (Paris, 1812), Henri Delaroche, le père du peintre, auquel nous avons emprunté la description qui précède, a fait remarquer que Lanzi s'était trompé en disant qu'il existait, de son temps, une répétition de cette peinture au palais Colonna; cette prétendue répétition était une composition différente qui a été attribuée au Titien. Tout en reconnaissant que le dessin du tableau de l'Ermitage est de la main de Michel-Ange, M. Viardot suppose que la peinture est de Marcello Venusti; mais c'est là une hypothèse toute gratuite. Une copie de cet ouvrage se voit au musée du Belvédère, à Vienne. La composition a été gravée par Coryn Boel.

Enlèvement de Ganymède (L'), tableau du Titien; à la National Gallery. Le jeune chasseur, tenant encore son arc à la main, s'accroche, effaré, aux ailes de l'oiseau qui l'emporte à travers l'espace et le retient dans ses serres puissantes. Le beau corps de l'enfant est dessiné en raccourci avec une hardiesse savante. La couleur est énergique et chaude. Cette peinture, exécutée sur une toile de forme hexagone, a sans doute servi à la décoration d'un plafond. Elle a été gravée par Gérard Audran.

Enlèvement de Ganymède (L'), tableau du Corrège; au musée du Belvédère, à Vienne. Ce tableau n'est pas sans analogie avec celui de Michel-Ange. L'aigle de Jupiter étreint dans ses serres puissantes et retient contre sa poitrine le charmant enfant qui s'est accroché de son mieux aux ailes éployées de l'oiseau et qui tourne vers nous son gracieux visage, comme pour nous dire adieu. Le mouvement du jeune garçon, ainsi suspendu dans les airs, est plein de naturel et d'élégance; son corps est modelé avec une pureté et une morbidesse extrêmes; une légère draperie flotte autour de ses hanches et semble placée là tout exprès pour empêcher que les serres de l'aigle ne blessent ce corps délicat. L'oiseau baisse la tête vers la tête blonde du bel enfant et lèche son bras gracieusement arrondi. Au-dessous de ce groupe s'étend un paysage verdoyant, borné par de hautes montagnes. Au premier plan, le chien de Ganymède pousse des aboiements plaintifs en regardant son maître et semble vouloir s'élancer à sa suite. Cette ravissante composition est peinte sur une toile haute de 1m,70 environ et large de 70 à 75 centimètres seulement. Elle a été gravée par Joseph Eissner, par Nicolas van Hoy, par Réveil (*Galerie des arts*), etc.

Enlèvement de Ganymède (L'), tableau de Rubens; au musée royal de Madrid. L'aigle divin tient dans son bec le bout d'une corde passée autour des reins du beau chasseur. Ganymède, ayant encore sur le dos son carquois rempli de flèches, s'appuie d'une main sur l'aile de son ravisseur et lève l'autre main vers le ciel, comme pour protester contre la violence qui lui est faite. Ce tableau se voyait autrefois au palais de l'Escurial.

Une autre composition de Rubens, plus importante et plus remarquable, a fait partie de la galerie d'Orléans et a été payée 10,500 francs à la vente de cette collection, vers la fin du dernier siècle. Nous ne savons en quelles mains elle se trouve aujourd'hui, mais elle nous est connue par la gravure qu'en a faite Henriquez. L'aigle s'est arrêté sur les nuées, à l'entrée de l'Olympe; Ganymède, assis sur l'une de ses ailes, reçoit des mains de deux jeunes filles la coupe destinée à contenir le nectar : l'une de ces jeunes filles est Hébé, l'autre paraît être Iris; elles sont des plus gracieuses toutes deux. Ganymède est nu et de profil. Dans le fond, on aperçoit les dieux assis à un banquet.

Enlèvement de Ganymède (L'), tableau de Rembrandt; musée de Dresde. Le célèbre maître hollandais a traité en manière de caricature cette scène mythologique. Au lieu du bel adolescent surpris à la chasse par l'oiseau de Jupiter, il a peint un gros garçon de six à sept ans qui crie, pleure, se débat et se laisse voir à nu par derrière, sous sa chemise, que retrousse le bec de l'aigle divin. Effrayé du sort qui l'attend dans l'Olympe, le pauvre mignon fait en l'air ce que les paysans de Teniers font debout contre un mur. Il est vivement éclairé, tandis que l'oiseau est dans l'ombre.

Cette amusante composition, peinte avec une verve toute magistrale, a été gravée par A. Cardon.

Enlèvement de Ganymède (L') ou **Ganymède enlevé par Jupiter**, tableau d'Eustache Lesueur; musée du Louvre (nº 563). L'aigle emporte dans les airs le jeune chasseur dont les regards inquiets sont dirigés vers la terre, que l'on aperçoit dans le bas du tableau. Cette peinture, exécutée pour la décoration d'un plafond de l'hôtel Lambert, a été gravée par Beauvais et dans les recueils de Filhol et de Landon.

Parmi les compositions peintes sur le même sujet, nous citerons encore : une fresque d'Annibal Carrache (gravée par Nic. Mignard), dans la galerie Farnèse, à Rome; un tableau du Parmesan, au musée de Dresde; un tableau de A.-M. Gabbiani, au musée des Offices, à Florence. Dans la peinture du Parmesan, le futur échanson de Jupiter tient un vase à la main.

Enlèvement de Ganymède (L'), groupe antique en marbre; au musée du Vatican. Ce groupe, de petites proportions, est plein de délicatesse et de grâce; l'aigle a une fierté olympienne, l'adolescent une beauté bien propre à charmer le maître des dieux. Visconti et d'autres archéologues estiment que cet ouvrage pourrait être une copie d'un groupe, célèbre dans l'antiquité, qu'avait exécuté Léocharès, un des artistes qui travaillèrent au tombeau de Mausole, dans la CVIIe olympiade. On connaît une autre répétition, également en marbre, de ce joli groupe.

Le musée des Studj, à Naples, possède un camée antique, de toute beauté, qui représente de la façon la plus expressive et la plus gracieuse l'*Enlèvement de Ganymède*. Le jeune chasseur est couché et endormi, les bras appuyés sur les ailes de l'oiseau qui le tient par les jambes avec ses serres et lui pose amoureusement sa tête contre la poitrine. La physionomie du dormeur, annonçant le plus doux songe, est un chef-d'œuvre.

Enlèvement d'Hélène (L'), bas-reliefs antiques. Les représentations que les anciens nous ont laissées de cette scène montrent les dieux assistant Pâris dans la préparation et l'exécution de son acte criminel. C'est ainsi que, dans un bas-relief du musée des Studj, à Naples, qui a été publié par Winckelmann (*Monum. ined.*, 115), nous voyons Vénus et la Persuasion (*Pithô*) cherchant à convaincre Hélène, qui baisse modestement les yeux, tandis que Cupidon stimule Pâris et semble lui souffler un langage passionné. Ailleurs, sur un vase de marbre publié par Creuzer (*Symb.*, pl. 231), on retrouve Hélène à côté de Vénus, qui la presse avec autorité. Assise sur un même trône avec Aphrodite, la fille de Léda baisse timidement les yeux et retient son péplus avec un air charmant de décence et de modestie. Pâris, de son côté, s'avance, entraîné par l'Amour, tandis que trois muses, Polymnie, enveloppée dans son ample vêtement, Euterpe, jouant de la double flûte, et Erato, accompagnant ses chants des accords de sa lyre, sont là toutes prêtes à célébrer les amours adultères de la sœur des Dioscures et du berger troyen. Un autre bas-relief, publié par Creuzer (pl. 229) et par Réveil (*Galerie des arts*, pl. 224), représente l'embarquement d'Hélène pour Troie. Assise sur le bord de la galère qui va l'emmener loin de son époux, la belle princesse est entourée de Phrygiens dont deux écartent son péplus, tandis qu'elle-même, loin de se troubler d'être ainsi exposée demi-nue aux regards de Pâris, prend une attitude abandonnée bien propre à faire valoir la souplesse de son beau corps. Elle retire doucement son voile de la main gauche et s'appuie, du bras droit, sur l'épaule d'un jeune garçon troyen qui lève la tête vers elle et semble l'encourager à entrer dans le navire. Pâris, assis sur un siége recouvert d'un coussin, contemple avec passion sa belle amante. Entre elle et lui, une jeune femme tient une torche enflammée. Quelques iconographes ont vu dans cette figure une Furie agitant son flambeau; l'expression du visage dément cette interprétation. D'autres ont pensé que cette femme n'était autre que Vénus, et que le jeune garçon qui pousse doucement Hélène était Cupidon. Mais, à notre avis, toutes les figures de cette composition sont des personnages réels : l'adolescent, coiffé d'un bonnet phrygien, est un compagnon de Pâris; la femme au flambeau, une suivante d'Hélène, ce qui montre que l'enlèvement a lieu la nuit. Cette suivante est déjà dans la galère, où l'on voit deux autres Phrygiens, l'un à la poupe, l'autre à la proue. Un bas-relief en terre cuite du musée Campana, au Louvre, nous montre Hélène qui, debout et la tête couverte d'un voile, se tient calme et impassible dans le quadrige que conduit Pâris. Les chevaux et le char, tout vole, poussé par le souffle des vents, complices de Vénus.

Enlèvement d'Hélène (L'), composition de Raphaël, gravée par Marc-Antoine Raimondi et Marc de Ravenne. Au fond, les Troyens et les Grecs combattent avec acharnement. A droite, on aperçoit le palais de Ménélas; à gauche, la mer couverte des vaisseaux phrygiens. Au premier plan, une barque, conduite par six hommes vigoureux, s'est approchée pour recevoir Hélène, que les Grecs disputent encore aux ravisseurs. Deux Troyens, placés dans la barque, s'efforcent d'attirer à eux la fille de Léda, qu'un jeune Grec retient par un pan de son vêtement. Hélène résiste de son côté; elle est tombée sur les genoux, elle supplie, elle appelle, elle retourne avec anxiété la tête du côté de la terre natale. Vains efforts, vaine résistance! Dans quelques instants, l'épouse de Ménélas sera portée par les flots sur la rive asiatique. Cette composition, claire, précise, sans confusion ni violence, a été reproduite par un élève du Sanzio dans une fresque qui se trouvait autrefois au-dessus d'une porte de la villa de Raphaël et qui, détachée de la muraille, a figuré successivement dans la galerie Camuccini et dans la galerie Campana, d'où elle est passée en Russie. La gravure de Marc-Antoine a été copiée plusieurs fois, notamment par Étienne de Lanne et J. Grandhomme. On voit encore à Oxford, dit M. Gruyer (*Raphaël et l'Antiquité*), un fort beau dessin du groupe principal de cette composition, mais avec de notables variantes; de plus, comme dans beaucoup de dessins de Raphaël, tous les personnages sont nus. Nous retrouvons Hélène aux prises avec les ravisseurs. Deux jeunes hommes la prennent et l'enlèvent; deux autres la protègent et la couvrent de leurs boucliers; un cinquième marche en avant, pour écarter tout obstacle. Ce dessin, exécuté à la plume, a passé, avant d'arriver à Oxford, par les collections Ant. Rutgers, Ploos van Amstel, Jacob Cornsz, Lawrence. Un autre dessin de l'*Enlèvement d'Hélène*, par Raphaël, se trouve dans la collection du duc de Devonshire, à Chatsworth.

Enlèvement d'Hélène (L'), tableau du Guide; musée du Louvre. Pâris, précédé de Cupidon, donne la main à Hélène et l'entraîne vers le vaisseau monté par ses compagnons et amarré près du rivage. Trois suivantes d'Hélène portent ses bijoux et son chien favori. Un négrillon tient un singe. Ce tableau, qui fut célébré en vers et en prose, dans diverses langues, par une foule d'écrivains contemporains du Guide, avait été exécuté pour le roi d'Espagne; mais ce monarque en ayant trouvé le prix trop élevé, un marchand lyonnais, M. de La Forcade s'en rendit acquéreur pour le compte de Marie de Médicis. Sur ces entrefaites, la reine fut obligée de quitter la cour et de s'éloigner de Paris; le marchand céda alors le tableau à Louis Phélipeaux, seigneur de La Vrillière, secrétaire d'État, dont la collection devint ensuite la propriété du comte de Toulouse. Cette peinture peut être regardée comme une des meilleures de l'auteur, pour l'élégance du dessin, l'harmonie de la couleur et la science de la composition. Elle a été gravée par L. Desplaces, dont la planche fait partie de la chalcographie du Louvre; par L. de Boulogne le père, et dans le recueil de Landon.

Enlèvement d'Hélène (L'), tableau de Claude Lorrain. Pâris, accompagné d'un guerrier troyen, conduit Hélène à une embarcation amarrée au rivage d'un vaste port de mer. A droite s'élève un édifice d'architecture corinthienne, à demi ruiné, devant lequel deux vaisseaux sont à l'ancre; une barque, montée par quatre personnes, vogue près de ces navires. A gauche est un îlot couronné d'arbres, près duquel est une embarcation contenant une dizaine de personnes; non loin de là, deux autres navires sont à l'ancre. Ce tableau fut peint par Claude, en 1655, pour un amateur nommé Cardello.

Jules Romain a exécuté, sur le même sujet, une fresque au palais ducal de Mantoue. Mentionnons encore : un tableau de R. Vanni, du musée des Offices, où l'on voit Vénus, assise sur un nuage, encourageant Pâris qui soutient Hélène au moment où celle-ci entre dans la barque; un petit tableau anonyme, de l'école italienne, de la fin du XVe siècle, au musée Napoléon III (nº 207); un tableau anonyme, de l'école allemande (XVIe siècle), au musée du Louvre (nº 606); une estampe de Bart. Beham, qui a été copiée par Hans-Sebald Beham; une gravure de Hans Brosamer (1549); un tableau d'Étienne Delécluze (Salon de 1810), etc.

Enlèvement de Proserpine (L'). Iconog. Pline cite comme un des meilleurs ouvrages du peintre Nicomaque un *Enlèvement de Proserpine* qui avait été apporté à Rome et placé dans le temple de Minerve, au Capitole. Parmi les compositions antiques sur ce sujet qui sont parvenues jusqu'à nous, nous citerons la gravure du couvercle de la célèbre cassette Farnèse (musée de Naples). Pluton y est représenté enlevant la fille de Cérès sur un char attelé de quatre chevaux; les compagnes de la victime témoignent de leur douleur par une pantomime expressive. Cette scène est gravée avec une délicatesse exquise. Une composition beaucoup plus compliquée est sculptée en bas-relief sur un sarcophage du musée des Offices (Florence) : on voit d'abord Mercure tout nu, tenant les rênes des chevaux de Pluton, qui galopent au-dessus de la Terre, représentée par une femme couchée, avec une corne d'abondance. Ces chevaux sont attelés à un char que précède un Amour volant avec un flambeau à la main, et dans lequel Pluton enlace Proserpine éplorée. A la suite s'avance Minerve, couverte de son égide et qui semble adresser des reproches au ravisseur. Près de là, devant un autel, sont trois femmes dont l'une met la main sur le bouclier de la déesse de la sagesse. Le dernier groupe nous montre Cérès tenant un flambeau et montée sur un char tiré par deux serpents, au-dessus d'une figure de femme couchée, le bras droit appuyé sur un cratère. Cette belle composition a été gravée dans le troisième volume de la *Galleria di Firenze*, de Molini.

L'*Enlèvement de Proserpine* a été représenté par plusieurs artistes modernes, notamment par le Titien, dans une petite peinture d'une fougue incomparable, qui a fait partie de la galerie d'Orléans et qui appartient aujourd'hui à un amateur anglais, M. J. Evelyn Denison; les quatre chevaux noirs, aux crinières hérissées et flamboyantes, s'élancent de front, hors du tableau. Une composition différente, du même maître, a été gravée sur bois par Giuseppe Scolari : Pluton, debout sur son char, le trident sous le bras, étreint Proserpine qui se débat; les chevaux vomissent des flammes et semblent se précipiter dans un abîme; ils sont conduits par un écuyer ailé.

Le même sujet a été traité par Nic. dell' Abbate (gravé par Alix); F. Solimena (gravé par P.-J. Gaultier); Breughel d'Enfer (musée de Madrid); Rubens (même galerie); L. van Uden (Louvre); J. de Heinz (galerie de Dresde, gravé par Lucas Kilian); C.-G. Geyser (estampe); E. Le Sueur (collection Julien, à Rouen); Nicolas Loir (musée de Dijon); Ch. de La Fosse (Louvre); J.-B.-F. de Troy (gravé par Le Vasseur); Vien (gravé par J. Danzel); Rémond (gravé par A.-F. Lemaître, 1827); le Bernin (groupe de marbre, gravé par Nic. Dorigny); Girardon (groupe, gravé dans la *Galerie* de Réveil), etc.

Enlèvement de Proserpine (L'), tableau de Nic. dell' Abbate; galerie du duc de Sutherland, Stafford-House (Londres). Le dieu, jeune, presque nu, s'élance dans les airs, en soulevant dans ses bras Proserpine, qui se débat en vain et dont les vêtements légers flottent au gré du vent. A gauche, dans un chemin taillé à travers des rochers, on aper-

çoit le char de Pluton attelé de quatre chevaux noirs. A droite, six compagnes de Proserpine, très-peu vêtues, témoignent leur douleur par l'expression de leur visage et par leurs gestes. Sur le devant du tableau, dans une grotte, une naïade, appuyée sur son *urne penchante*, paraît impassible; c'est sans doute la nymphe Cyané qui, suivant le récit d'Ovide, fut métamorphosée en fontaine pour avoir cherché à arrêter Pluton. La scène se passe dans une riante prairie, que de beaux ombrages séparent d'un vaste fond de paysage, où de nombreuses habitations s'élèvent au bord de la mer. Ce paysage est agréable, poétique. Les figures sont peintes avec beaucoup de finesse et sont d'un dessin très-élégant. Ce tableau a fait partie de la célèbre galerie d'Orléans et a été gravé au burin par Alix. Réveil en a publié une gravure au trait dans sa *Galerie des arts et de l'histoire* (II, pl. 85 *bis*).

Enlèvement de Proserpine (L'), magnifique dessin de Jules Romain; collection de M. His de la Salle. Un quadrige héroïque, dont les chevaux semblent, comme ceux d'Achille, hennir en langue humaine, emporte Proserpine renversée, tête pendante, entre les bras de Pluton. L'Amour secoue sa torche et aiguillonne l'attelage; les compagnes de la jeune princesse s'agitent, effarées et désespérées, autour du char. M. Paul de Saint-Victor a dit de ce dessin: « Quelle fougue inspirée! quelle science dans la violence et dans le tumulte! C'est le dessin romain parvenu au comble de sa virilité plastique; un dessin qui ne se borne pas au contour, mais qui plonge et persiste dans l'intérieur de l'être, accuse les muscles, précise les emmanchements, détermine les saillies, se renforce ou se diminue selon la pose des figures, et se maintient avec elles en un vibrant accord de mouvement et de sympathie. » L'*Enlèvement de Proserpine* a été gravé en fac-simile par M. Alphonse Leroy.

Enlèvement de Proserpine (L'), tableau de Rubens; musée de Madrid. Pluton enlève sur son char la jeune princesse, sans s'inquiéter de sa résistance ni des remontrances de Minerve, qui se tient un peu en arrière avec deux des compagnes de Proserpine. L'Amour conduit le char du ravisseur. Ce tableau, qui était autrefois à l'Escurial, a un peu plus de 2 mètres de largeur sur 2 mètres de hauteur. Il a été lithographié dans le recueil publié par Madrazo. On en voit, au musée même de Madrid, une répétition de dimension un peu plus petite.

Rubens a traité plusieurs fois ce sujet, notamment dans un magnifique tableau ayant environ 2 mètres de hauteur sur 4 mètres de largeur. Ce chef-d'œuvre a malheureusement péri dans l'incendie par lequel fut dévoré en partie, en 1861, le château de Blenheim, appartenant au duc de Marlborough. Voici la description qu'en donne Smith: Pluton enlace dans ses bras la nymphe, dépouillée de ses vêtements et qui fait de vains efforts pour lui échapper; les compagnes de Proserpine poursuivent le ravisseur; l'une d'elles tâche de retenir sa maîtresse par ses vêtements légers qui cèdent à ses efforts; Minerve, reconnaissable à son casque, sa lance et son égide, s'est jointe à ces jeunes filles éplorées; mais elle n'est point écoutée par Pluton. Quatre fiers coursiers emportent le char du ravisseur vers l'Océan, sur le rivage duquel on voit deux néréides nues et deux Amours. Ce tableau a été gravé, avec quelques changements, par Soertman. Il en existe une belle et vive esquisse qui a figuré dans les collections Trouard (1779), Le Brun (1791), Castlemore (1791), Fesch (1844). Le musée de Dresde possède aussi un *Enlèvement de Proserpine* attribué à Rubens.

Enlèvement de Proserpine (L'), tableau de Ch. de La Fosse; musée du Louvre. Pluton, monté sur un char dont les chevaux sont guidés par des Amours, tient dans ses bras la fille de Cérès, qui remplit l'air de ses cris. Cyané, vue de dos, s'efforce en vain d'arrêter le char du dieu en portant la main sur une des roues; un Amour armé d'un flambeau la repousse doucement. A droite sont trois autres nymphes, dont l'une, debout et vêtue, tend vers le ravisseur des bras suppliants; les deux autres sont nues et assises au bord de l'eau, ainsi que Cyané. Ch. de La Fosse exécuta cette peinture pour sa réception à l'Académie, en 1673. « Les réminiscences y sont nombreuses, dit M. Ch. Blanc, et la personnalité de l'artiste n'est pas encore nettement dégagée. Mais la figure de la jeune fille nue qui tente d'arrêter le char de Pluton est d'un dessin élégant, et dans le galbe amoureux de ses reins cambrés elle atteste chez La Fosse un souvenir heureux des maîtres des bonnes époques. » Ce tableau a été gravé par L.-S. Lempereur (1778), dans le recueil de Landon (I, pl. 33) et dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles.*

Enlèvement de Proserpine (L'), groupe en marbre, par Girardon; jardins de Versailles. Le dieu soulève dans ses bras Proserpine, qui se renverse, en criant, sur l'épaule du ravisseur et lève vers le ciel ses mains suppliantes. Assise à terre entre les jambes de Pluton, Cyané cherche à retenir la fille de Cérès; elle a les reins et la tête penchés en arrière et s'appuie au sol de la main gauche.

L'exécution de ce groupe fait honneur à François Girardon; mais la composition est, dit-on, de l'invention de Charles Le Brun. Une gravure au trait de cet ouvrage a été publiée par Réveil (I, 5).

Enlèvement des Sabines (L'), tableau de Luca Giordano; musée de Dresde. Deux groupes principaux occupent le premier plan: à gauche, une femme assise à terre, la robe relevée au-dessus des genoux, la poitrine demi-nue, se retourne suppliante vers un soldat qui se penche vers elle pour la relever, et qu'elle repousse en vain; à droite, une autre jeune femme, vue de dos, agenouillée sur une pierre, et à demi renversée, lutte désespérément contre un Romain qui l'étreint avec un bras et de l'autre main lui saisit le poignet. Derrière ce second ravisseur, auquel un chien aboie, un cavalier dont le cheval ne montre que la tête paraît exciter les soldats. Derrière le premier groupe un Romain enlève dans ses bras vigoureux une jeune Sabine, qui de désespoir s'arrache les cheveux. Dans le fond, près d'un temple décoré de hautes colonnes d'ordre corinthien, les mêmes scènes de violence se reproduisent, commandées et dirigées par Romulus, qui est monté sur un cheval fougueux. Cette composition, bien distribuée, ne manque pas d'animation; mais l'exécution n'a pas assez de consistance, la couleur est trop superficielle. Le tableau, peint pour Marie-Louise d'Orléans, reine d'Espagne, a été gravé par R. Gaillard et Sourique, dans la *Galerie de Dresde*, par J.-F. Beauvarlet et par Réveil.

L'*Enlèvement des Sabines* a été représenté par beaucoup d'autres artistes, parmi lesquels il nous suffira de citer: Jules Romain (tableau payé 5,000 francs à la vente de la célèbre galerie d'Orléans, en 1793); Jacques Bassan (tableau payé 3,000 francs à la vente Carignan, en 1742); Polydore Caldara (gravé par Cherubino Alberti); Rosso de' Rossi (gravé par G. Caraglio); L. Cambiaso (dessin gravé par Picart, et autre composition, une des meilleures de l'auteur, peinte à fresque au palais impérial, à Gênes); G.-A. Lorenzini (gravure); Valerio Castello (tableau du musée des Offices), etc. A l'exemple de Jean de Bologne, plusieurs sculpteurs ont représenté un épisode de l'*Enlèvement des Sabines:* nous mentionnerons entre autres deux statuaires contemporains, MM. J. Feuchère et P. Loison, qui ont exposé, le premier, au Salon de 1844, le second au Salon de 1863, chacun un groupe en bronze consacré à ce sujet. Un tableau de Salviati, qui a fait partie de la galerie d'Orléans, et qui a été gravé par Romanet, a été désigné fort arbitrairement comme représentant l'*Enlèvement des Sabines:* on y voit cinq ou six femmes très-peu vêtues surprises au bain et emmenées de force par des soldats.

Le célèbre tableau dans lequel L. David a représenté *les Sabines* se précipitant entre les Romains et les Sabins prêts à s'entr'égorger a été fort improprement intitulé par quelques auteurs: l'*Enlèvement des Sabines.* On en trouvera la description au mot SABINES.

Enlèvement des Sabines (L'), tableau du Cortone; musée du Capitole, à Rome. Trois groupes principaux attirent l'attention: à droite, une femme qu'un soldat tient dans ses bras lève vers le ciel des mains suppliantes; à gauche, une autre Sabine, enlevée par un Romain, regarde son enfant qui crie et veut la suivre. Au milieu de la composition, une femme se débat et résiste vaillamment à son agresseur. Cette toile, que Lanzi dit être « un ouvrage plein de hardiesse pittoresque, » est au-dessous de sa réputation: le dessin en est lourd, a dit M. Chaumelin, la couleur fausse et désagréable. Elle a été souvent copiée, notamment par J.-C. Naigeon, pensionnaire des états de Bourgogne (vers 1783), dont la reproduction se voit au musée de Dijon. Elle a été gravée par P. Aquila. Une autre peinture du Cortone sur le même sujet fait partie de la collection du duc de Marlborough.

Enlèvement des Sabines (L'), chef-d'œuvre de Rubens; à la National Gallery de Londres. Romulus, placé à gauche, sur une élévation, donne à ses soldats le signal convenu. Comme dans les tableaux de Poussin et du Cortone, trois groupes principaux occupent le premier plan. Au milieu sont deux femmes, dont l'une exprime par son attitude le plus violent désespoir, tandis que l'autre semble implorer le secours des dieux contre la violence des ravisseurs. Le second groupe est formé par un cavalier qui s'efforce de hisser sur sa monture une jeune Sabine, et qui y est aidé par un soldat à pied. A droite, une douzaine de femmes se sont réfugiées sur une plate-forme et repoussent de leur mieux les assaillants: les magnifiques formes qu'elles découvrent dans la lutte sont bien faites, d'ailleurs, pour exciter l'ardeur et la convoitise des Romains. Dans le fond, on aperçoit d'autres personnages et de superbes édifices, parmi lesquels l'artiste, anticipant sur les splendeurs de la capitale du monde, a introduit un arc de triomphe et un monument assez semblable au Panthéon. « Cette excellente toile, dit Smith, est peinte dans la manière la plus séduisante du maître: le soin avec lequel les détails sont indiqués n'atténue en rien l'ampleur et la verve magistrale de l'exécution. Nulle part Rubens ne nous offre des expressions plus vives, plus saisissantes. Des critiques sévères blâmeront l'anachronisme des costumes et la corpulence des femmes du premier plan; mais ces défauts sont de peu de gravité et s'effacent devant les beautés de toutes sortes que présente ce chef-d'œuvre. » P.-F. Martenasie a fait une gravure, avec quelques changements, d'après cette peinture, en 1769, époque où elle appartenait à M^me^ Bosschaerts, d'Anvers. Elle devint plus tard la propriété de M. Julius Angerstein, dont la collection entière a pris place à la National Gallery.

Enlèvement des Sabines (L'), tableau de Poussin; musée du Louvre. La scène se passe sur une place publique entourée de riches édifices. A gauche, sur le péristyle d'un palais, Romulus, accompagné de deux sénateurs, donne, en levant un pan de son manteau, le signal de l'enlèvement. Une vieille femme à genoux tend des bras suppliants vers les licteurs du monarque. A droite, au premier plan, une jeune fille que poursuit un soldat se réfugie dans les bras de sa mère. A gauche, une femme saisit par les cheveux son ravisseur dont le casque est tombé. Une autre implore l'assistance de son père, qui s'enfuit épouvanté. Plus loin, d'autres Romains, les uns à cheval, les autres à pied, luttent contre les Sabins ou entraînent de vive force les femmes dont ils se sont emparés. Cette composition est pleine de mouvement et très-pathétique. « On ne saurait assez admirer, dit M. Bouchitté, la clarté introduite dans une pareille scène, malgré sa confusion, l'habile distribution des groupes, la disposition particulière de chacun d'eux, les expressions variées des filles qui résistent en vain, des mères suppliantes, celles des ravisseurs, auteurs de cet acte de violence accompli sous l'impérieuse impulsion des sentiments naturels les plus légitimes... Au milieu de tant d'attitudes diverses, il n'en est aucune qui ne représente la force humaine, principalement celle de la femme, dans ses plus belles conditions, sous ses perspectives les plus favorables. On en trouve la preuve dans la fille qui se réfugie aux bras de sa mère, dans celle qui cherche à échapper à l'étreinte de son ravisseur, » etc. Ce chef-d'œuvre a été gravé par Abr. Girardet dans le *Musée français*, par Étienne Baudet, par P.-L.-H. Laurent, par Pool, par Bovinet, et dans les recueils de Filhol, de Landon et de Réveil. Il a été estimé 150,000 francs par les experts du Louvre en 1816.

Poussin a exécuté deux tableaux sur ce sujet: l'un des deux fut peint pour le cardinal milanais Alvigi Omodei; l'autre, après avoir appartenu à la duchesse d'Aguillon, se trouvait, au temps de Félibien, dans le cabinet de M. de La Ravoir. L'abbé Guilbert, dans sa *Description de Fontainebleau* (I, p. 117), assure que c'est ce dernier ouvrage qui est passé dans la collection de Louis XIV, et qui, après avoir été placé à Fontainebleau, puis à Versailles, serait venu au Louvre. Mais d'autres auteurs veulent que le tableau de notre musée soit celui qui fut exécuté pour le cardinal Omodei. Quoi qu'il en soit, l'autre tableau offre une composition différente de celle que nous avons décrite. Smith nous apprend qu'il était en 1837 dans le cabinet d'un amateur anglais, sir Richard Colt Hoare. Voici la description qu'il en donne dans son *Catalogue raisonné* (VIII, p. 91): « La scène se passe sur le Forum de la Rome naissante; Romulus, debout sur une sorte d'estrade, entre deux colonnes, tient d'une main son sceptre et relève de l'autre le pan de son manteau. A ce dernier signal, les fêtes en l'honneur du dieu Consus sont suspendues; le tumulte et la violence éclatent. Parmi les groupes on distingue un soldat saisissant une femme renversée qui se cramponne en vain à son vieux père; près de là une vieille femme assise à terre se lamente et deux enfants crient. Ailleurs, deux Romains se disputent la possession d'une belle jeune fille; un licteur armé de ses faisceaux cherche à apaiser la querelle. Ce chef-d'œuvre, ajoute Smith, est peint dans la meilleure manière du maître et a l'avantage d'un coloris très-clair et d'une parfaite conservation. » Cette composition a été gravée par Jean Audran.

Enlèvement d'une Sabine (L'), groupe en marbre, chef-d'œuvre de Jean de Bologne; à Florence. Un jeune Romain, d'une magnifique tournure, enlève dans ses bras une Sabine qui étend les mains en signe de désespoir, renverse en arrière sa tête éplorée, pousse des cris de douleur et roidit son beau corps par un mouvement de résistance admirablement rendu. Un vieillard, le père de la jeune fille, agenouillé entre les jambes du ravisseur, lève une main tremblante: son attitude et sa physionomie expriment la douleur qu'il éprouve de ne pouvoir défendre son enfant. Les trois figures sont entièrement nues.

Voici, selon Borghini, à quelle occasion fut exécuté ce groupe magnifique. Jean de Bologne n'avait guère produit jusqu'alors que des statues de bronze: les envieux, ne pouvant contester le talent qu'il avait déployé en ce genre d'ouvrages, se contentaient de répéter qu'il n'était pas capable d'exécuter de grandes figures de marbre et qu'on ne pouvait dès lors le regarder comme un véritable sculpteur. Ému de ces reproches, Jean de Bologne résolut de montrer qu'il savait triompher des plus grandes difficultés de la statuaire, en groupant plusieurs figures nues et en leur donnant les attitudes les plus hardies; il voulut en même temps faire admirer sa science de l'anatomie et son habileté à exprimer les passions, en mettant en scène trois personnages bien distincts, en réunissant la vieillesse impuissante, la jeunesse robuste, la beauté et la délicatesse féminine. Borghini assure que, lorsque le groupe fut terminé, l'artiste, qui ne s'était pas proposé de traduire tel ou tel fait historique ou mythologique, songea d'abord, sur l'avis d'un érudit, à désigner son œuvre comme représentant *Phinée enlevant Andromède à son père Céphée*, mais les observations que lui fit à ce propos Borghini lui-même le décidèrent à adopter le titre d'*Enlèvement d'une Sabine.* Pour ne laisser aucun doute dans l'esprit des spectateurs, il exécuta pour la décoration du piédestal un bas-relief de bronze retraçant d'une façon très-animée et très-claire l'*Enlèvement des Sabines*. L'œuvre entière obtint un immense succès bien fait pour fermer la bouche aux ennemis de Jean de Bologne. Le grand-duc François de Médicis décida que le groupe serait érigé dans la Loggia dei Lanzi, où il est encore aujourd'hui.

Enlèvement des filles de Leucippe (L') ou **Castor et Pollux enlevant les filles de Leucippe**, chef-d'œuvre de Rubens; musée de Munich. (V. CASTOR.) Ce tableau a été gravé en mezzo-tinto par Valentin Green, et au trait par Réveil (*Galerie des arts*, III, pl. 214). Une coquille, qui s'est glissée dans la description que nous avons faite de cette peinture, au mot CASTOR, nous a fait donner à l'une des filles du roi de Sicyone le nom de *Télaire;* c'est Hilaire, qu'il faut lire.

La même scène est représentée en bas-relief sur un sarcophage antique du musée du Vatican, qui était autrefois à la villa Médicis, et qui fut acheté par Clément XIV.

Enlèvement de Psyché (L'), chef-d'œuvre de Prudhon. Psyché, condamnée par l'oracle, venait de gravir un rocher au bord de la mer et allait se précipiter dans les flots, au moment où Zéphire arriva et la soutint dans les airs. C'est là ce que raconte Apulée; mais, quoi qu'on en ait dit, Prudhon ne paraît pas s'être inspiré de ce récit. Il semble plutôt que ce soit pendant le sommeil de Psyché que les Zéphyrs, aussi légers que les nuages qui les entourent, sont venus enlever doucement la charmante jeune fille. Pour ne pas troubler son repos, un de ces gracieux bambins lui soutient le bras qu'elle avait arrondi sur sa tête. « Le corps de la jeune fille est un chef-d'œuvre de modelé sans recherche, dit M. Ch. Blanc; on croit le voir au travers d'une gaze. La main gauche retombe sur le sein et s'y affaisse endormie. Les fines draperies que soulève et arrondit le vent accomplissent la composition, la terminent, l'encadrent et lui donnent un aspect plus aérien par leur obéissance au souffle des Zéphyrs. Déjà en s'envolant, portée par l'haleine de ces jeunes dieux, la délicate draperie qui couvrait le sommeil de Psyché nous découvre tous ses charmes, les laissant nus et engourdis encore, en proie aux indiscrétions de la brise. Le fond de ce tableau est une montagne qui annonce l'élévation de ce groupe délicieux et son éloignement de la terre. Il y en a pour des jours entiers à rêver devant cette ravissante composition, si voluptueuse et pourtant si pure. Je ne me lasse point d'admirer comment l'immobilité de Psyché, favorable à ses formes, contraste avec le joyeux mouvement des Zéphyrs et le frémissement de leurs muscles, mouvement silencieux, contraction légère, qui est celle, non de l'effort, mais du plaisir. » L'*Enlèvement de Psyché* a été exposé au Salon de 1808, sous ce titre: *Psyché exposée sur le rocher est enlevée par les Zéphyrs, qui la transportent dans la demeure de l'Amour.* Devenu la propriété de M. de Sommariva, ce chef-d'œuvre fut payé 15,540 francs à la vente de la collection de cet amateur, en 1839. Une réduction a atteint le prix de 3,880 francs à la vente Barroilhet, en 1855.

Raphaël a fait une composition sur le même sujet. V. PSYCHÉ.

Enlèvement de Céphale (L'), tableau de Pierre Guérin. Le beau chasseur endormi est porté sur des nuages; ses bras, l'un pendant, l'autre soutenu par un petit Amour plein de grâce, annoncent bien l'affaissement du sommeil; au-dessus de lui s'élève la figure svelte et céleste de l'Aurore, qui, écartant des deux mains les voiles de la Nuit, laisse tomber sur le jeune homme les fleurs dont elle a l'heureux pouvoir de parsemer la terre. Telle est la description que M. Guizot a donnée de ce tableau dans son *Salon de* 1810; il ajoute: « Je ne connais rien de plus beau que Céphale: sa tête penchée conserve, au milieu du sommeil, une expression de noblesse et de douceur; ses cheveux sont arrangés avec une négligence pleine de grâce; son corps offre une réunion admirable de beautés juvéniles et de formes héroïques. Ici le nu n'est point déplacé; l'artiste, loin d'en profiter pour se livrer à des détails d'anatomie faciles à étaler sur une poitrine qui se présente en face, a fondu, adouci, marié avec un sentiment exquis les articulations et les muscles dans la rondeur à la fois pleine et nerveuse des chairs: point de mollesse, rien d'indéterminé; mais point de dureté, rien de tranchant ni de pénible: ce sont des beautés mâles et des grâces féminines; cela rappelle le *Méléagre* et l'*Hermaphrodite;* les lignes disposées avec art donnent naissance à de superbes développements du corps, qui pose sans lourdeur, quoique avec abandon, sur les nuages qui le

soutiennent... La figure de l'Aurore a été l'objet de plusieurs critiques : on lui trouve quelque chose de trop étranglé dans le bas de la taille ; on lui reproche aussi trop de transparence ; on dit que le foyer de lumière placé dans une étoile au-dessus de sa tête papillote à l'œil, et que les replis des voiles de la Nuit, qu'elle écarte, produisent un mauvais effet... Mais, ces observations fussent-elles toutes fondées, il y aurait encore mille beautés d'un ordre supérieur dans cette figure pleine d'élan et d'élégance, dans cette tête charmante où l'artiste a su unir la plus douce pudeur à l'expression de plaisir avec laquelle la déesse laisse tomber ses regards sur l'amant qu'elle enlève ; dans ces sourcils faiblement arqués, dans ces longues paupières, dans ce cou droit et flexible, dans ce sein jeune et délicat, dans ces bras arrondis et fins, dans cette teinte de fraîcheur et de printemps, répandue sur toute la figure. » Ces louanges paraîtront quelque peu excessives à ceux qui connaissent la froideur d'exécution du baron Guérin. *L'Enlèvement de Céphale*, exposé au Salon de 1810, fut acquis par M. de Sommariva.

Le même sujet a été peint par plusieurs autres artistes, notamment par Fr. Solimène dans le plafond du Cabinet doré, au Belvédère (Vienne) ; par P.-C.-F. Delorme, dans un tableau exposé au Salon de 1822, etc.

Enlèvement d'Amymoné (L'), tableau de M. Giacomotti ; Salon de 1865. Deux robustes tritons, ministres complaisants du dieu des mers, ont enlevé Amymoné et l'entraînent à travers la plaine liquide. L'un d'eux la porte sur son dos ; l'autre la soutient d'une main vigoureuse. Amymoné, entièrement nue, est debout, en pleine lumière, dans une attitude un peu trop penchée peut-être, mais qui n'est pas dépourvue de grâce ; une draperie légère se déploie derrière elle, gonflée par le zéphyr ; ses cheveux flottent au gré du vent ; l'effroi est peint sur son beau visage. D'où vient cette frayeur ? Certains mythologues assurent qu'Amymoné ne se montra guère cruelle pour Neptune, qui avait acquis d'ailleurs des droits incontestables à sa reconnaissance, en changeant en rocher un audacieux satyre qui voulait la violer. Le tableau de M. Giacomotti, bien dessiné et peint dans une gamme forte et harmonieuse, a valu une médaille à son auteur ; il a été gravé dans l'*Album* de Boetzel.

Albert Dürer a donné sur le même sujet une estampe qui a été gravée par Jérôme Wierix et par Zoan Andrea.

Enlèvement ou le **Ravissement de saint Paul** (L'), tableau de Poussin. V. RAVISSEMENT.

Enlèvement de Pyrrhus enfant (L') ou **Pyrrhus sauvé**, tableau de Poussin. V. PYRRHUS.

ENLEVER v. a. ou tr. (an-le-vé — du préf. *en*, et de *lever*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *J'enlève, il enlèvera*). Soulever, porter en haut : ENLEVER *des pierres de taille à l'aide d'une grue. Ce plateau de la balance* ENLÈVE *l'autre.* (Acad.)

— Arracher, emporter : *L'ouragan* A ENLEVÉ *la toiture de cette maison. Les eaux* ONT ENLEVÉ *tous les ponts. Un tourbillon affreux de vent* ENLEVA *la brume qui couronnait l'île d'Ambre et son canal.* (B. de St-P.)

> Pour moi, qui n'ai point pris racine sur la terre,
> Je m'en vais sans effort, comme l'herbe légère
> Qu'enlève le souffle du soir.
>
> LAMARTINE.

— Accaparer, acheter rapidement : ENLEVER *les denrées avant qu'elles paraissent au marché.*

— Faire mourir, emporter : *Le choléra* A ENLEVÉ *une grande partie de la population de cette ville.*

— Retirer, faire perdre : *L'ingratitude* ENLÈVE *moins de plaisir au bienfaiteur qu'à l'ingrat.* (Lingré.) ENLEVER *à un homme la faculté de tester, c'est le premier pas vers le communisme absolu.* (Colins.) *Il y a des torts qui* ENLÈVENT *au pouvoir jusqu'au droit d'avoir raison.* (Guizot.)

— Retirer d'un endroit pour placer dans un autre ; emporter : ENLEVEZ *les ordures qui sont dans la cour. Il faut* ENLEVER *ces verres de dessus la table.* ‖ Faire disparaître, ôter : ENLEVEZ *la boue qui est sur mes souliers. Il faut* ENLEVER *l'écorce de cet arbre. Couvrir une faute par un crime, c'est faire un trou pour* ENLEVER *une tache.* (A. d'Houdetot.) *Le badigeon qui* ENLÈVE *la trace du temps, le niveau qui fait disparaître les vieilles assises de la vie humaine, sont les ennemis naturels de toute poésie.* (Renan.)

— Emmener par séduction ou par violence, en parlant d'une femme ou d'un mineur : ENLEVER *une jeune fille.* ENLEVER *la femme de son voisin. Romulus* A ENLEVÉ *les Sabines, Guillaume* A ENLEVÉ *les Saxonnes.* (V. Hugo.)

— Prendre de vive force : ENLEVER *une redoute.* ENLEVER *une position fortifiée. Pendant que Jean Bart combattait les vaisseaux de l'escorte, le brick* ENLEVAIT *quatre des bâtiments marchands.* (E. Sue.)

— Prendre, s'emparer de : ENLEVER *des drapeaux, des canons à l'ennemi.* ENLEVER *un mouchoir dans la poche d'un passant.*

— Saisir et emmener par ordre de la police : *On le fit* ENLEVER *à quatre heures du matin et transporter à la Bastille.*

— Délivrer de : *En vous occupant de cet enfant, vous m'*ENLEVEZ *un rude souci.*

> L'égoïste est un monstre, et la mort salutaire
> N'enlève, en le frappant, qu'une charge à la terre.
>
> VOLTAIRE.

— Faire rapidement : ENLEVEZ-*moi cette besogne.*

— Obtenir sans peine, à l'unanimité : *Son dernier ouvrage* A ENLEVÉ *tous les suffrages.*

— Fig. Charmer, transporter : *Un orateur qui* ENLÈVE *son auditoire. Il y a une certaine force, une certaine élévation qui surprend, qui* ENLÈVE. (Racine.) ‖ Entraîner : *L'exemple du colonel* ENLEVA *le régiment.*

— *Enlever un corps*, Emporter un corps mort pour l'enterrer.

— *Enlever le gosier, le palais.* Se dit d'une boisson, d'un mets dont l'âcreté est telle qu'elle provoque un violent sentiment de cuisson au palais ou au gosier : *Cette eau-de-vie* ENLÈVE LE PALAIS.

— Pop. *Enlever le ballon*, Appliquer un coup de pied au derrière.

— Véner. *Enlever la meute*, Entraîner les chiens par le plus court chemin où l'on a vu le cerf et où l'on retrouve la voie.

S'enlever v. pr. Etre enlevé : *Ces blocs* S'ENLEVENT *au moyen d'une grue.*

— Se soulever, se porter en haut : *Le ballon* S'ENLEVA *dans les airs. Cette danseuse* S'ENLÈVE *très-haut.*

— Se détacher : *L'écorce de cet arbre* S'ENLÈVE *facilement.*

— Disparaître : *Ces taches* S'ENLÈVENT *au moyen de l'ammoniaque.*

— Se vendre facilement, rapidement : *Ces marchandises* S'ENLÈVENT *aussitôt qu'on les étale.*

— **Syn. Enlever, élever, exhausser**, etc. V. ÉLEVER.

ENLEVEUR, EUSE s. m. (an-le-veur — rad. *enlever*). Personne qui enlève, qui fait un enlèvement : *Un* ENLEVEUR *d'enfants. Un* ENLEVEUR *de femmes. Singulier enlèvement que celui où l'*ENLEVEUR *était en prison !* (Mirab.)

ENLEVURE s. f. (an-le-vu-re — rad. *enlever*). Méd. Vésicule qui apparaît sur la peau. ‖ On dit plutôt ÉLEVURE.

— Peint. Partie d'une peinture qui se gonfle et se détache de la toile.

— Sculpt. Saillie, relief.

— Techn. Partie d'acier qu'on a séparée de la masse à laquelle elle tenait. ‖ Retaille des peaux qui servent à faire des gants. ‖ Saillie faite dans une broderie par de gros fils écrus.

ENLIASSÉ, ÉE (an-lia-sé) part. passé du v. Enliasser. Mis en liasse : *Papiers* ENLIASSÉS.

ENLIASSER v. a. ou tr. (an-lia-sé — du préf. *en* et de *liasse*). Mettre en liasses : ENLIASSER *des papiers, des pièces de procédure.*

ENLIÉ, ÉE (an-li-é) part. passé du v. Enlier : *Pierres* ENLIÉES.

ENLIER v. a. ou tr. (an-li-é — du préf. *en*, et de *lier*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous enliions, que vous enliiez*). Constr. Engager des pierres les unes dans les autres, dans une maçonnerie.

ENLIGNÉ, ÉE (an-li-gné ; *gn* mll.) part. passé du v. Enligner. Se dit des pages de livres disposées de façon que les lignes se correspondent : *Un ouvrage bien* ENLIGNÉ.

— Mar. Se dit d'une pièce de construction travaillée selon la forme qu'elle doit avoir.

ENLIGNEMENT s. m. (an-li-gne-man ; *gn* mll. — rad. *enligner*). Action d'enligner ; état de ce qui est enligné : ENLIGNEMENT *des pierres.*

— Techn. Opération consistant à placer les feuillets d'un livre qui se regardent de manière que les lignes de l'un soient exactement vis-à-vis de celles de l'autre : *L'*ENLIGNEMENT *est surtout indispensable quand les feuillets forment des tableaux.*

ENLIGNER v. a. ou tr. (an-li-gné ; *gn* mll. — du préf. *en*, et de *ligne*). Constr. Placer sur une même ligne : ENLIGNER *des pierres, des poutres.*

— Mar. Donner à une pièce de construction la forme qu'elle doit avoir. ‖ *Enligner des bordages*, Les disposer les uns à la suite des autres de manière à former la courbure de la coque.

— Techn. Disposer les feuilles d'un ouvrage que l'on relie, de façon que les lignes se correspondent.

S'enligner v. pr. Etre enligné : *Ces poutres* S'ENLIGNENT *bien.*

ENLIOUBER v. a. ou tr. (an-li-ou-bé). Techn. Faire entrer une pièce de bois taillée en coin dans le bout d'une autre pièce ouverte pour la recevoir.

ENLISSERONNER v. a. ou tr. (an-li-so-ro-né — du préf. *en*, et de *lisseron*). Techn. Tendre sur les lisserons : ENLISSERONNER *les lisses.*

ENLIZEMENT s. m. (an-li-ze-man — rad. *enlizer*). Action de s'enlizer, de s'engloutir dans le sable mouvant : *L'*ENLIZEMENT, *c'est un sépulcre qui s'est fait marée et qui monte du fond de la terre vers un vivant.* (V. Hugo.)

ENLIZER (S') v. pr. (an-li-zé). S'enfoncer dans les sables mouvants : *Près de la Seine, et même assez loin du fleuve, comme, par exemple, à Belleville, Grande-Rue et passage Lunière, on rencontre des sables sans fond où l'on* S'ENLIZE *et où un homme peut fondre à vue d'œil.* (V. Hugo.)

ENLUMINÉ, ÉE (an-lu-mi-né) part. passé du v. Enluminer. Orné d'enluminures : *Des cartes* ENLUMINÉES. *Des images* ENLUMINÉES. *Une estampe* ENLUMINÉE.

— Fam. Vivement coloré : *Un nez* ENLUMINÉ. *On peut s'agenouiller devant la mort, mais il faut se taire devant la face* ENLUMINÉE *de la sottise humaine.* (F. Soulié.)

> La vertu du vieux Caton,
> Chez les Romains tant prônée,
> Etait souvent, nous dit-on,
> De falerne *enluminée.*
>
> J.-B. ROUSSEAU.

ENLUMINEMENT s. m. (an-lu-mi-ne-man — rad. *enluminer*). Action d'enluminer ; état de ce qui est enluminé : *L'*ENLUMINEMENT *d'un livre d'heures.*

ENLUMINER v. a. ou tr. (an-lu-mi-né — du préf. *en*, et du lat. *lumen*, lumière). Colorier, orner d'enluminures : ENLUMINER *des images, des lithographies, des gravures.*

— Par ext. Colorer vivement : *L'ardeur de la fièvre lui* AVAIT ENLUMINÉ *le visage.* (Acad.)

— Fig. Parer d'ornements qui ont plus d'éclat que de naturel et de goût : ENLUMINER *son style.*

S'enluminer v. pr. Se farder, se mettre du rouge : *Elle a beau* S'ENLUMINER, *elle n'en paraît pas plus jeune.* (Acad.) *Les femmes ne prendraient pas tant de peine à se farder et à* S'ENLUMINER, *si elles savaient que toute cette peinture les rend affreuses et dégoûtantes.* (La Bruy.)

ENLUMINEUR, EUSE s. (an-lu-mi-neur, eu-ze — rad. *enluminer*). Artiste qui enlumine : *Un* ENLUMINEUR *de gravures. Une* ENLUMINEUSE *de cartes.*

— **Encycl.** Les manuscrits du moyen âge sont très-souvent ornés de miniatures du plus grand intérêt pour l'histoire de l'art, pour la connaissance des usages et des mœurs de ces siècles obscurs ; aussi ont-ils été de nos jours l'objet d'études persévérantes et approfondies. Les Didron, les Paulin Pâris, les de Bastard, les Louis Perrin, les Ferdinand Denis et nombre de savants, juges compétents en cette matière, fournissent de précieux renseignements sur les calligraphes *enlumineurs*. L'*Histoire de l'ornementation des manuscrits*, par M. Ferdinand Denis, est un travail capital écrit pour la somptueuse édition de l'*Imitation* publiée par M. Curmer et décorée d'enluminures sur fond d'or, et de miniatures empruntées aux plus beaux manuscrits appartenant aux diverses périodes du moyen âge. C'est surtout à ce travail, qui révèle une connaissance parfaite de l'art du calligraphe et de l'*enlumineur*, que nous demanderons, sur le sujet qui nous occupe, les renseignements les plus précis.

Créé par les Grecs et connu des Romains, perdu pour ainsi dire dans les siècles de décadence, reconquis avec tout son éclat, grâce à l'impulsion que lui donna Charlemagne, l'art charmant de l'*enlumineur* fleurit surtout au XV^e^ siècle, et ne s'arrêta en France, dans ses évolutions variées, qu'au siècle de Louis XIV. Bien que monastique à son début et réservé aux recueillements du cloître, il resta longtemps étranger au couvents ; il n'y fut réellement cultivé qu'au VIII^e^ siècle.

Dante rappelle le premier l'amour de la France pour les beaux livres ornés de peintures, et c'est Paris, où le grand homme avait vécu dans son exil, que le poëte regarde comme la cité par excellence, dès qu'il s'agit de trouver des peintres habiles :

> *Non se, tu Oderisi*
> *L'onor d'Agobbio e l'onor di quell' arte,*
> *Ch' alluminare è chiamata in Parisi.*

Confié, durant l'antiquité, à une matière en apparence des moins durables, le travail des *enlumineurs*, qui remonte aux temps les plus anciens, a même survécu aux empreintes dont l'art monétaire a perpétué les merveilles. Ainsi l'on possède des rituels vieux de trois mille ans, où les symboles de la religion égyptienne sont reproduits en couleurs d'une rare vivacité sur certains papyrus ; mais aucun manuscrit de l'extrême Orient contemporain de ces rituels ne nous est parvenu. Il en est de même à l'égard des livres qui renfermaient les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine. Cependant Pline nous apprend que les *Hebdomades* de Varron, sorte de biographie illustrée des hommes célèbres de Rome, n'offraient pas moins de 700 portraits, dus au pinceau de Lala, artiste grecque, originaire de Cyzique, ville de l'Asie Mineure, qui s'était fixée en Italie.

Le livre le plus ancien qui nous soit parvenu décoré de miniatures est le *Virgile* conservé à la bibliothèque du Vatican. On fait remonter la date à la fin du IV^e^ siècle, ou même au commencement du V^e^. Mais, quelque curieux qu'il puisse paraître, ce livre, exécuté par un artiste plus que médiocre, à une époque où le style romain s'était profondément altéré, ne peut donner qu'une idée imparfaite de l'art de l'*enlumineur*, tel qu'il était pratiqué jadis à Rome, dans les beaux temps de la littérature.

Dès l'époque de Théodose le Grand, il se forma à Byzance une classe de calligraphes *enlumineurs*, destinée non-seulement à multiplier les livres d'une manière correcte, mais à les orner. Durant cette période, nulle différence absolue n'existe entre celui qui transcrit le livre scientifique ou le livre saint et celui qui l'orne d'images. Le scribe habile et le miniaturiste sont désignés sous le nom de calligraphes, et ils confondent leurs attributions, qui, plus tard, seront bien distinctes. Durant le moyen âge, ils prendront tour à tour les titres d'illuminateurs, d'exemplateurs, de rubricateurs, de peintres de plate peinture, d'*enlumineurs*, et, à une époque plus rapprochée de nous, celui de miniaturistes.

Selon Séroux d'Agincourt, vers le IX^e^ et le X^e^ siècle, ces scribes habiles formaient quatre grandes classes :

1° C'étaient de simples écrivains, lorsque leur talent se bornait à tracer en caractères bien lisibles ou à écrire correctement, soit en copiant, soit sous la dictée ;

2° Quand ils savaient orner leur écriture avec de grandes lettres de formes élégantes et recherchées, puis coloriées et rehaussées d'or et d'argent, ils prenaient le titre de calligraphes ou même de chrysographes ;

3° Lorsque, à ces talents, qui les rapprochaient déjà de celui du peintre, ils joignaient celui de dessiner, de colorier même, sinon des sujets historiques, du moins quelques figures, le plus souvent d'oiseaux, d'animaux ou d'arabesques, leur salaire se proportionnait à l'importance de leur travail et était beaucoup plus considérable ;

4° Enfin, quand, peintres et écrivains tout à la fois, ils réunissaient à une belle écriture des inventions, des compositions pittoresques, ils étaient rangés dans la première classe des calligraphes ; cependant, dans cette partie de la calligraphie, ils avaient toujours au-dessus d'eux certains peintres de profession, qui parfois étaient employés à exécuter des tableaux relatifs au texte.

Mais ce n'est qu'après le XIII^e^ siècle qu'on voit le scribe se séparer de l'illuminateur, et c'est alors qu'on remarque dans les manuscrits des blancs nombreux réservés au peintre.

Au début du V^e^ siècle, on voit un empereur d'Orient, Théodose le Jeune, se vouer par moments à la peinture des manuscrits et se faire honneur du titre de calligraphe. Dans le siècle suivant, une grande dame nommée Julienne, naturaliste et peintre à la fois, arrière-petite-fille de Théodose le Jeune, exécuta les planches d'un *Dioscoride* venu jusqu'à nous. Le peintre calligraphe le plus renommé en Orient à cette époque ne vivait pas en Grèce, mais peut-être y avait-il étudié. C'était un cénobite, appelé Rabula, retiré au monastère de Saint-Jean en Mésopotamie. Il exécuta, vers l'année 586, une série de miniatures puisées dans l'Ecriture sainte et qui sont empreintes d'un caractère charmant. Vers 717, Théodose l'Adramitain, devenu prêtre à Ephèse, trouvait quelque consolation à la perte de son trône dans l'exercice de la calligraphie. Cassiodore a laissé quelques peintures dont Bède parle avec admiration, et Boëce, ce philosophe illustre, peignait, dit-on, des manuscrits dont on nous vante la beauté.

L'art de l'illuminateur n'eut pas d'ennemis plus implacables que les iconoclastes. Cette secte commença ses ravages au VI^e^ siècle. Deux siècles plus tard, Léon l'Isaurien fit brûler sous son règne, en un jour, plus de 50,000 volumes. Des peintures magnifiques, derniers reflets de l'art antique qui s'éteignait, disparurent alors pour toujours. Plus tard, sous le règne de Théophile, il y avait un peintre illuminateur, le moine Lazarus, dont les œuvres étaient célèbres. Il savait donner à ses images cette majesté austère qu'on remarque chez les vieux Byzantins ; l'empereur le fit saisir, un for brûlant stigmatisa ses mains et les rendit pour longtemps incapables de peindre les attributs de la divinité.

Après cent dix-neuf ans de persécution, le génie des peintres byzantins se réveilla ; les vestiges de l'art antique furent étudiés avec ardeur et reproduits avec intelligence. Sous Léon le Sage, les livres se multiplièrent ; mais l'art revêtit un caractère plus austère. Ce fut durant la seconde moitié du IX^e^ siècle que le style byzantin nouveau se répandit en Europe. Le *Ménologe* offert à Paul V par le cardinal Sfrondati fut écrit par ordre de Basile II le Jeune, qui régna à Byzance à partir de 989. Ce bel ouvrage, publié sous Benoît XIII par les soins du cardinal Albani, offre les noms de six peintres calligraphes : Pantaléon, Simon, Michel Blachernita, Georges Ménas, Michel Petit et Nestor.

Saint Austin ou Augustin, nommé par Grégoire le Grand au siége de Cantorbéry en 596, importa l'art roman en Angleterre. Outre saint Augustin, cette nation nommait à cette époque parmi ses illuminateurs primitifs saint Colomban de Luxeuil, souvent confondu avec saint Colomban d'Iona, Irlandais comme lui. Théodore de Tarse, dont la science était célèbre dans toute la Grèce, élevé au siége de Cantorbéry, apporta à l'Angleterre et à l'Irlande toute la science religieuse de Byzance, et l'Hibernie surtout compta des calligraphes renommés.

C'est de l'école irlandaise que procède l'école française. Vers l'année 781, Charlemagne, ayant rencontré, à Parme, Alcuin, religieux d'York déjà célèbre sur le continent par sa science, et calligraphe de premier ordre, il se l'attacha. Des écoles de calligraphie furent établies à Aix-la-Chapelle, à Tours, à Metz, à Reims, à Saint-Gall, peut-être même à Paris.

Parmi les manuscrits écrits en France à la fin du VIIIe siècle, celui qui offre les peintures de plus grande dimension est l'*Évangéliaire* de Charlemagne, aujourd'hui conservé au Louvre, dans le Musée des souverains. Il fut écrit vers 781, par ordre de l'empereur d'Occident et de l'impératrice Hildegarde. Gottschalck ne mit pas moins de sept années à l'écrire et à l'enrichir de toutes les splendeurs de la chrysographie.

Toutes les richesses calligraphiques de la période carlovingienne pourraient à peine être décrites dans un volume entier, et la Bibliothèque nationale est, sans contredit, sur ce point, la plus favorisée de celles qui ont un nom en Europe.

Au Xe siècle, époque calamiteuse, l'art baisse de niveau, sauf quelques exceptions qui appartiennent plus spécialement à l'Italie. Il renaît au XIe et fleurit spécialement en Sicile. Au XIIe siècle, l'ornementation des manuscrits porte l'empreinte de la rénovation qui se manifeste presque partout. On a de cette époque une sorte d'encyclopédie, l'*Hortus deliciarum*, ornée avec un véritable talent par une femme, l'abbesse Herrade de Lamsberg. Au XIIIe siècle, quelque chose de grave, de noble se fait sentir. On remarque plus de variété; l'élément végétal prend une place plus considérable. Les enroulements apparaissent; puis, à un style sévère et majestueux succèdent le caprice, la fantaisie; les pages s'encadrent de végétations touffues, exubérantes, parmi lesquelles sautillent des oiseaux, s'accrochent des écureuils ou grimpent des singes.

Charles V, son frère le duc de Berry et Jeanne de France protégèrent l'art; ils aimaient les livres et se plaisaient à les faire décorer.

Au XVe siècle, les ducs de Bourgogne favorisèrent l'enluminure. Sous leur patronage, les maîtres les plus éminents, les Van Eyck, les Hemling, se livraient à l'ornementation des manuscrits. La Bibliothèque nationale possède un magnifique manuscrit de cette époque, le *Bréviaire* du duc de Bedford, régent de France, qui, en 1423, avait épousé Anne, sœur de Philippe le Bon. Parmi les manuscrits que possède la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, on signale un chef-d'œuvre splendide : c'est le premier volume de l'*Histoire générale du Hainaut*.

Le nom qui pour nous résume dans son caractère le plus élevé et le plus pur l'art français du XVe siècle est celui de Jean Foucquet. Longtemps oublié, cet artiste a été remis en lumière, grâce aux travaux de MM. A. de Bastard, P. Pâris, L. de Laborde, Vallet de Viriville. Né à Tours vers 1416 ou 1420, il fit un voyage en Italie, revint dans sa ville natale et s'y maria. Deux de ses fils l'imitèrent avec habileté. Louis XI lui donna le titre d'*enlumineur du roy*. Il paraît qu'il poursuivit sa carrière jusqu'à 1485. Un volume de la Bibliothèque nationale, les *Antiquités judaïques*, contient onze figures dues au pinceau de Foucquet; le musée de Munich conserve des œuvres du même maître. On signale chez cet artiste un goût bien rare à l'époque où il vécut; il sait éclairer avec harmonie ses plans successifs et les pénétrer de perspective aérienne.

Nous devons citer de la même époque les *Heures d'Anne de Bretagne*, admirable livre déposé au Musée des souverains, et que M. Curmer a reproduit au moyen de la chromolithographie. C'est un monument de l'art français plein de grâce et d'élégance. Le nom des maîtres qui ont peint les figures de ce beau manuscrit est inconnu, mais il y a lieu de penser que les délicieux ornements qui couvrent les marges sont dus au pinceau d'un artiste appelé Jean Poye, qui vivait à Tours. Ces ornements se composent de fruits et de fleurs reproduits avec une variété charmante.

L'invention de l'imprimerie ne diminua en rien le goût pour l'enluminure; on se contenta de laisser en blanc les feuillets de titre et la place des lettres initiales susceptibles de recevoir des enluminures. Beaucoup plus tard, les grands faisaient encore exécuter de magnifiques manuscrits ornés de miniatures. Ainsi, le duc de Guise, avant de partir pour Rome, avait commandé un livre d'heures à Louis Duguernier, qui y représenta les plus jolies femmes de la cour sous la figure d'autant de saintes. Bussy s'était fait faire un calendrier dont les portraits étaient, dit-on, exécutés par Petitot. Le *Dialogue de l'Amour et de l'Amitié*, par Perrault, plut tellement au surintendant Fouquet, qu'il le fit transcrire sur vélin et orner de dorures et de peintures.

La bibliothèque impériale de Vienne possède un manuscrit célèbre, exécuté en 1647 par Frédéric Brentel, peintre distingué, pour Guillaume, marquis de Bade. Ce magnifique manuscrit, de format in-8o, contient l'*Office de la sainte Vierge* et des *Prières choisies*. Il est orné de quarante réductions des plus beaux tableaux d'Albert Dürer, de Luc Jordaens, de Rubens, de Van Dyck, de Breughel, de Wouvermans, de Teniers, etc., d'un frontispice représentant un concert céleste, d'un calendrier dont chaque mois est enrichi de miniatures, enfin du portrait du peintre qui termina l'ouvrage.

Un des plus fameux miniaturistes du XVIIe siècle, Robert, a peint la *Guirlande de Julie*, in-folio de trente feuillets, exécuté, en 1641, pour le duc de Montausier, qui l'offrit à Julie de Rambouillet quelques années avant de l'épouser. Le frontispice du volume est entouré d'une guirlande qui a donné son nom au recueil, et sur chaque feuillet est une des fleurs faisant partie de la guirlande. Au-dessus de cette fleur est un madrigal transcrit par Jarry, le plus célèbre calligraphe de l'époque, avec une admirable perfection.

ENLUMINURE s. f. (an-lu-mi-nu-re — rad. *enluminer*). Art, action d'enluminer : *Il entend fort bien l'*ENLUMINURE. *L'*ENLUMINURE *de cette gravure demandera plusieurs jours.* ‖ Dessin enluminé : *Cela n'est pas peint; ce n'est qu'une* ENLUMINURE. (Acad.)

— Fam. Coloration vive du teint, du visage : *L'*ENLUMINURE *du nez est un des effets de la boisson.*

— Fig. Faux éclat du style : *Le style rose et frais n'est que de l'*ENLUMINURE. (Cormen.)

— **Encycl.** V. ENLUMINEUR.

ENNA, ville de la Sicile ancienne, près de la rivière Himéra; c'est aujourd'hui *Castro-Giovanni*, au centre de l'île. Elle était célèbre dans la mythologie par l'enlèvement de Proserpine. L'an 138 av. J.-C., Enna vit le premier soulèvement des esclaves contre les Romains.

ENNASSER v. a. ou tr. (an-na-sé — du préf. *en*, et de *nasse*). Pêche. Mettre dans une nasse : ENNASSER *du poisson.*

ENNATHE (sainte), martyre, née à Scytopole (Palestine), brûlée vive à Césarée en 308. Une persécution ayant été ordonnée contre les chrétiens, elle fut enlevée de chez elle par un légionnaire nommé Maxys, dépouillée de ses vêtements et traînée dans les rues de Césarée avec une corde au cou jusqu'au palais du gouverneur Firmilien, qui la condamna, comme chrétienne, au supplice du feu. L'Église célèbre sa fête le 13 novembre.

ENNÉACANTHE adj. (èn-né-a-kan-te — du gr. *ennea*, neuf; *akantha*, épine). Ichthyol. Se dit d'un poisson qui a neuf rayons aiguillonnés à la nageoire dorsale.

ENNÉACONTAÈDRE adj. (èn-né-a-kon-ta-è-dre — du gr. *enneakonta*, quatre-vingt-dix; *edra*, base). Minér. Se dit d'un cristal qui présente quatre-vingt-dix faces.

ENNÉACORDE s. m. (èn-né-a-kor-de — du gr. *ennea*, neuf; *chordê*, corde). Mus. anc. Instrument de musique à neuf cordes.

ENNÉADACTYLE adj. (èn-né-a-da-kti-le — du gr. *ennea*, neuf; *daktulos*, doigts). Zool. Qui a neuf doigts ou neuf appendices en forme de doigts.

ENNÉADE s. f. (èn-né-a-de — gr. *enneas*; de *ennea*, neuf). Réunion, assemblage de neuf choses semblables ou de neuf personnes.

Ennéades (LES), ou la *Philosophie de Plotin*, recueillie et revue par son disciple Porphyre, parurent vers l'an 270 de notre ère. C'est une sorte d'encyclopédie philosophique, qui débute par la psychologie, la morale et la physique, et qui finit par la théologie. « C'est, dit M. Pierron, le platonisme élargi et embrassant dans ses vastes proportions toutes les idées qui appartiennent à la doctrine universelle du genre humain, tout ce que Plotin reconnaissait comme vrai dans toutes les sectes, tous les systèmes, toutes les religions. » Afin de rendre hommage aux nombres sacrés 6 et 9, Porphyre divisa l'œuvre de son maître en LIV livres, distribués en six neuvaines ou *Ennéades*.

Plotin, chef des néoplatoniciens, offre l'expression la plus pure, la plus haute et la plus complète de cet éclectisme néoplatonicien, qui tenta de concilier le positivisme d'Aristote avec l'idéalisme de Platon, d'allier aux doctrines rationalistes de la Grèce les idées mystiques de l'Orient. « On ne peut, dit M. Vacherot dans son excellente *Histoire critique de l'école d'Alexandrie*, méconnaître en l'école néoplatonicienne tous les caractères d'une grande philosophie. Cette école, remarquable par ses origines, le génie de ses penseurs, son influence sur les études philosophiques du moyen âge et de la Renaissance, est le dernier mot de la philosophie grecque. » Son chef, Plotin, continue Platon et commence ou Platon s'est arrêté, mais en marchant avec plus d'audace dans le labyrinthe de la philosophie. Ce qui était dans Platon la plus haute conséquence devient chez Plotin le premier principe. « Platon, dit M. de Gerando, est un guide qui conduit le faible mortel à une patrie supérieure; Plotin semble être un prophète qui, du sein de l'empyrée, révèle aux hommes les mystères de cette patrie qui est déjà son séjour. En les réunissant, on aurait un Platon complet. » Traiter toutes les questions élevées, abstruses et subtiles de l'ontologie, de la cosmogonie et de la psychologie, établir les dogmes d'une philosophie nouvelle puisée chez les Chaldéens, les Perses et les Juifs, fondre ensemble les résultats donnés par toutes les écoles antérieures, tel est le cadre que Plotin a rempli.

La première *Ennéade* traite de la morale, et tous ses livres se rapportent à une pensée commune : la purification de l'âme ou la séparation de l'âme et du corps; la seconde est consacrée à la physique, au monde et aux choses qu'il renferme; la troisième s'occupe encore du monde; la quatrième disserte sur l'âme, et la cinquième sur l'intelligence; la sixième et dernière s'élève jusqu'à l'intelligence universelle, jusqu'à l'*un*. Ces six *Ennéades* sont le testament de mort du vieux paganisme, qui tente, afin de s'assurer un point d'appui, de rapprocher l'Orient et la Grèce, de concilier la tradition et la raison, de marier les ivresses de l'inspiration à la marche réglée de la didactique. C'est la forme décisive adoptée par la nouvelle école. Ses principes se résument parfaitement par cette phrase, qui sert de conclusion à l'ouvrage : « Détachement de toutes les choses d'ici-bas, dédain des voluptés terrestres, fuite de l'âme vers Dieu, qu'elle voit seule à seul. » Toute la doctrine de Plotin est là en germe; nous allons pénétrer plus avant dans le détail. Le maître, qui se trouvait tout honteux d'avoir un corps, demeure indifférent à toutes les affections humaines si puissantes sur le commun des hommes; la famille et la patrie n'existent pas pour lui; ses idées sont plus vastes : tous les hommes sont ses frères et ses compatriotes. S'il abaisse le corps, en revanche Plotin élève l'âme. Selon lui, les divinités de l'Olympe n'étaient que les forces de l'univers coordonnées dans un système pénétré par une seule âme; or l'âme humaine, s'élevant aux plus sublimes sphères de la pensée, se place bien au-dessus de ces divinités déchues. Nous devons donc veiller sur notre âme, l'orner de vertus, mais avant tout la familiariser avec le mysticisme. Cette tendance de Plotin est fâcheuse, car elle aboutit à préférer la méditation aux bonnes œuvres, l'abandon de soi-même, le mépris de la vie et de la personne humaine à la méditation. S'il défend le suicide, c'est seulement parce qu'il donnerait le mauvais exemple d'une violence du corps sur l'âme. Telle est la morale de Plotin. Quant à sa métaphysique, il préconise le système d'émanation dominé par la séduisante théorie de l'unité absolue, de l'identité finale de toutes les existences. Calquant sur la Trinité chrétienne la trinité néoplatonicienne, il reconnaît trois principes, l'unité, l'intelligence et l'âme universelle, dont la conception aboutit au panthéisme. L'âme par laquelle cette trinité agit sur les êtres, l'intelligence qui lui sert à les guider, sont l'âme et l'intelligence universelles. Malgré leur inégalité d'action, elles sont identiques dans l'homme et l'animal. Le Dieu de Plotin, c'est l'unité suprême, le *bien;* c'est un abîme où disparaît toute différence entre les êtres, les idées et les pensées, où vient s'éteindre le flambeau de la raison.

Les rapports entre l'âme et le corps sont curieusement établis dans la doctrine de Plotin. L'âme, dit-il, toujours fidèle à son système d'émanation, est une lumière immense, qui va en s'affaiblissant à mesure qu'elle s'éloigne de son foyer, de sorte qu'au terme de son rayonnement ce n'est plus qu'une ombre; cette ombre, c'est le corps. Le corps se mouvant sous le souffle de la vie, c'est le premier degré de la pensée. Toutes les âmes individuelles sortent de l'âme universelle, qui commande à la nature. Comme elles sont liées au corps, elles participent de ses actions, ce qui est une cause d'infériorité, car l'action n'est qu'une pensée imparfaite, au-dessus de laquelle est la pensée pure. La pensée pure est encore imparfaite, car elle a conscience d'elle-même. Or, pour cela, il faut qu'elle soit à la fois sujet et objet de sa pensée, c'est-à-dire qu'elle se dédouble, et toute division est une imperfection. La seule perfection au-dessus de tout, c'est le *Bien* ou l'*Être en soi*, l'unité suprême dans laquelle s'absorbent toutes les distinctions, toutes les qualités, tous les attributs et, par conséquent, la liberté et la responsabilité humaines. « Par tradition, Plotin admet l'immortalité de l'âme, dit M. Franck, mais en considérant l'âme comme l'organe d'un animal gigantesque appelé monde. » L'immortalité de l'âme lui était nécessaire pour établir sa théorie de la métempsycose. Le mal présent, dit-il, grâce à la transmigration des âmes, venge le mal passé. Singulière terre que la nôtre, qui ne serait plus alors qu'un vaste pénitencier! Que devient la liberté avec cette théorie? Elle existe à un certain degré. Le monde est un théâtre, la vie un drame, l'âme un acteur *qui chante son morceau* comme il le comprend, ou plutôt l'âme est moins un acteur qu'une partie du poëte, un infiniment petit dans la création de l'œuvre.

En dépit de ces erreurs, la philosophie de Plotin renferme un côté plein de grandeur; il proscrit le matérialisme; il va même trop loin, car il supprime la matière en ne considérant le corps que comme l'ombre de l'âme. Le souverain bonheur, d'après lui, consiste dans la contemplation, ce qui conduit directement au mysticisme.

Ce système, plein de contradictions, engendre des conséquences désolantes; mais il se relève par la grandeur de son but. Plotin voulait résumer les œuvres et les forces de l'esprit humain, en appelant à son aide la philosophie représentée par les écoles célèbres, la religion sous ses formes les plus imposantes, en mêlant le génie contemplatif et enthousiaste de l'Orient à la raison calme et subtile de la Grèce. Le système de Plotin est plus spiritualiste que panthéiste, car il s'abîme dans le mysticisme; mais il est bâti sur le sable, puisqu'il repose sur le panthéisme. Cet éclectisme est un peu confus et s'égare quelquefois, abusé par de faux semblants d'analogie; d'ailleurs, la concordance des doctrines n'est souvent qu'une pure illusion. Néanmoins, la source principale de ses erreurs, c'est ce mysticisme qui lui faisait admettre une faculté instinctive, supérieure à la raison et capable de nous élever, par l'enthousiasme et l'extase, à l'intuition directe de l'unité suprême. De là provient l'altération que Plotin a fait subir, dans le VIe livre de sa première *Ennéade*, à la théorie de Platon sur le *beau*. Il nous condamne à une stérile contemplation de la beauté en soi et nous arrête dans une sorte de quiétude extatique. Il détruit ainsi l'enthousiasme créateur qu'allume en nous, suivant Platon, le beau envisagé face à face.

Les *Ennéades* valurent à leur auteur une immense réputation; on lui éleva des autels, sa doctrine devint une religion. C'est d'elle que se sont inspirés Scot Erigène au IXe siècle, en France; Avicébron, en Espagne, et Gémisis Pléthon, Marsile Ficin et François Patruzzi dans l'Italie de la Renaissance.

La forme des *Ennéades* est loin de valoir le fond. Plotin laissait courir sa plume avec la rapidité de la parole, sans nul souci de l'orthographe et de la grammaire; son obscurité l'a fait surnommer le Lycophron de la philosophie. Affectant d'enfermer moins de mots que de sens dans ses phrases, il écrit sans liaisons ni enchaînements, par morceaux détachés. C'est un torrent d'eau trouble qui roule des sables d'or; parfois même, indépendamment de la richesse des idées, se rencontrent des pages brillantes, animées, pleines de mouvement et de vie.

On a accusé Plotin de n'avoir fait que reproduire les doctrines de son maître Ammonius. « Quand les *Ennéades* ne seraient qu'un commentaire, dit M. Vacherot, ce commentaire plein de génie n'en serait pas moins le premier, le plus brillant et le plus profond monument du néoplatonicisme. Non-seulement la pensée alexandrine n'a jamais dépassé le point où l'a élevée Plotin dans les *Ennéades*, mais encore elle s'est maintenue rarement à cette hauteur, sous les philosophes qui l'ont succédé. »

ENNÉADÉCAÉTÉRIDE s. f. (ènn-né-a-dé-ka-é-tè-ri-de — gr. *enneadekaeteris*; de *ennea*, neuf; *deka*, dix; *etos*, année). Chronol. Cycle de dix ans chez les Grecs.

— **Encycl.** Les Grecs réglaient leurs années d'après les mouvements du soleil et de la lune, c'est-à-dire que leur année était solaire et lunaire. Ils crurent d'abord que la durée de la lunaison était de 30 jours, et ils firent leur année de 12 lunes, soit de 360 jours. Peu après, s'étant convaincus de leur erreur, ils en ôtèrent 6 jours pour réduire l'année lunaire à sa véritable durée, qui est de 354 jours; et comme alors la différence entre cette année et l'année solaire se trouva être de 11 jours, ils ajoutèrent, pour réparer l'inégalité, à la fin de chaque double année, un mois intercalaire de 22 jours, qu'ils appelèrent ἐμβολιμαῖον, ce qui signifie mois *ajouté* ou *interposé*. Mais, en établissant la différence des jours existant entre l'année lunaire et l'année solaire, ils ne tinrent compte, pour celle-ci, que des 365 jours, négligeant ainsi le 6 heures qui la complètent. Or, comme ces 6 heures négligées représentent un jour complet en quatre années, les Grecs s'aperçurent dans la suite que chaque quatrième année précédait d'un jour la véritable année solaire, ce qui les obligea de changer l'ordre de leur intercalation, et de remettre celle-ci à la fin de la quatrième année, de telle sorte que, laissant seulement 354 jours aux trois premières années, ils en donnèrent 399 à la quatrième, par l'addition ou intercalation d'un mois et demi de 45 jours provenant des 11 jours dont chaque année solaire surpasse l'année lunaire pris quatre fois, plus du jour qui résulte de la répétition des 6 heures en quatre années. On sait que les Grecs, pour rendre cette intercalation plus mémorable, la consacrèrent par l'institution des jeux Olympiques, d'où vint l'usage de supputer le temps par les olympiades. Cela se passait sous Iphitus, l'an 884 av. J.-C. Mais cette période de quatre années était loin de tenir compte de toutes les inégalités; c'est pourquoi les Grecs se virent forcés d'introduire tour à tour une période de huit années d'abord, puis, finalement, une période de onze années, qui aurait été elle-même insuffisante pour remédier à la confusion qui régnait en ce temps-là dans la supputation du temps, confusion qui allait toujours en augmentant, lorsque apparut l'astronome Méthon. Ce savant découvrit que toutes les différentes mutations qui se rencontrent entre les deux mouvements du soleil et de la lune s'accomplissent, non pas dans une période de huit années, ni même dans une période de onze années, mais bien dans une période justement égale à la somme des deux, c'est-à-dire 8 + 11 ou 19; car il est bon de savoir qu'en multipliant la durée d'une année, qui est de 365 jours 6 heures, par 19, on obtient 6,939 jours 18 heures. Or, si l'on

fait la même opération en prenant pour facteurs la durée moyenne du cours de la lune, qui est de 29 jours 12 heures 44' 3'' 2''', et le cours de 235 lunes, on trouve que le produit est 6,939 jours 18 heures 32' 28'' 5'''. Il en résulte : 1° que, dans l'espace de dix-neuf années solaires, il y a 235 révolutions de la lune, et que la différence des jours entre les années solaires et lunaires n'est au plus que de 1 heure et demie en dix-neuf ans; 2° qu'au bout de cette période, la lune se trouve avoir précédé de ce peu de temps seulement le lieu où elle se trouvait avec le soleil au début de la période. Ce qui démontre qu'après chaque période de dix-neuf ans les deux astres se retrouvent ensemble presque au même point d'où ils sont partis.

C'est à ce cycle lunaire que Méthon donna le nom de *ennéadécaétéride*, qui explique de lui-même cette période de dix-neuf années dont nous venons de parler.

Les Grecs accueillirent avec tant d'enthousiasme la découverte de leur astronome, qu'ils voulurent que l'*ennéadécaétéride* fût décrite en caractères d'or au milieu de la place publique d'Athènes. De là la dénomination de nombre d'or, dont les Hébreux eux-mêmes firent usage pour régler leurs années, que, par la suite, les Romains adoptèrent, et dont les chrétiens se servent encore pour la fixation de la grande fête de Pâques. V. le mot NOMBRE D'OR.

ENNÉAGONE adj. (ènn-né-a-go-ne — du gr. *ennea*, neuf; *gônia*, angle). Géom. Qui a neuf angles : *Figure* ENNÉAGONE. ‖ Dont la base a neuf angles : *Pyramide* ENNÉAGONE.

— s. m. Figure qui a neuf angles : *Un* ENNÉAGONE *régulier*.

— s. f. Zooph. Genre d'acalèphes hydrostatiques caractérisés par un corps à une seule cavité antérieure, et qui sont répandus dans toutes les mers, surtout dans celles des régions chaudes, à peu de distance des côtes.

— **Encycl.** L'angle au centre de l'*ennéagone* régulier est de 40 degrés; par conséquent son côté est 2R sin 20°, R désignant le rayon du cercle circonscrit. Son apothème est R cos 20°. Les tables trigonométriques peuvent fournir ces valeurs avec une grande approximation. L'inscription de l'*ennéagone* régulier à l'aide seulement de la règle et du compas est d'ailleurs impossible.

ENNÉAGYNE adj. (ènn-né-a-ji-ne — du gr. *ennea*, neuf; *gunê*, femelle). Bot. Qui a neuf pistils : *Fleur* ENNÉAGYNE.

ENNÉAGYNIE s. f. (ènn-né-a-ji-nî — du gr. *ennea*, neuf; *gunê*, femelle). Bot. Division du système de Linné, comprenant les plantes qui ont neuf pistils.

ENNÉAGYNIQUE adj. (èn-né-a-ji-ni-ke — rad. *ennéagynie*). Bot. Qui se rapporte à l'ennéagynie.

ENNÉAHEXAÈDRE adj. (ènn-né-a-è-gza-è-dre — du gr. *ennea*, neuf; *hex*, six; *edra*, base). Minér. Se dit d'une variété de chaux fluatée, qui cristallise en cubes dont chaque angle solide est remplacé par six facettes situées de biais.

ENNÉANDRE adj. (èn-né-an-dre — du gr. *ennea*, neuf; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Qui a neuf étamines, comme le laurier.

ENNÉANDRIE s. f. (èn-né-an-drî — du gr. *ennea*, neuf; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Neuvième classe du système sexuel de Linné, comprenant les genres qui ont leurs fleurs munies de neuf étamines.

ENNÉANDRIQUE adj. (èn-né-an-dri-ke — rad. *ennéandrie*). Bot. Qui a rapport à l'ennéandrie.

ENNÉANTHÈRE adj. (èn-né-an-tè-re — du gr. *ennea*, neuf, et de *anthère*). Bot. Qui a neuf anthères ou neuf étamines. ‖ On dit plus ordinairement ENNÉANDRE.

ENNÉANTHÉRIE s. f. (èn-né-an-té-rî — rad. *ennéanthère*). Bot. Syn. d'ENNÉANDRIE.

ENNÉAPÉTALE adj. (èn-né-a-pé-ta-le — du gr. *ennea*, neuf, et de *pétale*). Bot. Qui a neuf pétales : *Fleur* ENNÉAPÉTALE.

ENNÉAPHARMAQUE adj. (èn-né-a-far-ma-ke — du gr. *ennea*, neuf; *pharmakon*, poison). Anc. pharm. Se disait d'un médicament composé de neuf substances.

— s. m. Médicament ennéapharmaque.

ENNÉAPHYLLE adj. (èn-né-a-fil-le — du gr. *ennea*, neuf; *phullon*, feuille). Bot. Qui a neuf folioles : *Feuille* ENNÉAPHYLLE.

ENNÉAPOGON s. m. (èn-né-a-po-gon — du gr. *ennea*, neuf; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

ENNÉAPTÉRYGIEN, IENNE adj. (èn-né-a-pté-ri-jiain, iè-ne — du gr. *ennea*, neuf; *pterux*, aile). Ichthyol. Qui a neuf nageoires.

ENNÉAPYLE (les *Neuf Portes*). On avait donné ce nom à l'enceinte fortifiée dont les Pélasges, après la guerre de Troie, entourèrent l'Acropole d'Athènes. Elle était percée de neuf portes. La tradition a conservé les noms des architectes qui la construisirent : ils s'appelaient, dit-on, Agrolas et Hyperbios. Ce travail fut en grande partie détruit par l'armée de Xerxès. Des fouilles récentes en ont fait découvrir des restes derrière le temple de la Victoire Aptère.

ENNÉARRHÈNE adj. (èn-né-a-rè-ne — du gr. *ennea*, neuf; *arrhên*, mâle). Bot. Syn. d'ENNÉANDRE.

ENNÉASÉPALE adj. (èn-né-a-sé-pa-le — du gr. *ennea*, neuf, et de *sépale*). Bot. Qui a neuf sépales; dont le calice a neuf sépales : *Calice* ENNÉASÉPALE. *Fleur* ENNÉASÉPALE.

ENNÉASPERME adj. (èn-né-a-spèr-me — du gr. *ennea*, neuf; *sperma*, semence). Bot. Qui contient neuf graines : *Fruit* ENNÉASPERME.

ENNÉASYLLABE adj. (èn-né-a-sil-la-be — du gr. *ennea*, neuf, et de *syllabe*). Se dit d'un vers qui a neuf syllabes.

ENNÉATÉRIDE s. f. (èn-né-a-té-ri-de — gr. *enneaterís*; de *ennea*, neuf; *etos*, année). Chronol. Espace de neuf années.

— Antiq. gr. Fête que l'on célébrait tous les neuf ans.

ENNEBEL (Louis), théologien belge, né à Louvain en 1652, mort en 1720. Il se signala par son savoir et par son esprit de conciliation, et fut à deux reprises, en 1695 et en 1700, envoyé à Rome pour disculper près du pape l'université de Louvain accusée d'hérésie. On a de lui un recueil de thèses théologiques (1680), qui fut condamné deux ans plus tard par le saint-siége.

ENNÉEN, ÉENNE s. et adj. (èn-né-ain, é-è-ne). Géogr. anc. Habitant d'Enna; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* ENNÉENS. *La population* ENNÉENNE.

— Mythol. gr. Surnom de Cérès, qui avait un temple à Enna. ‖ Surnom de Proserpine.

ENNÉHÉMIMÈRE adj. (èn-né-é-mi-mè-re — du gr. *ennea*, neuf; *emi*, demi; *mêros*, jambe). Prosod. lat. Se dit, dans les vers grecs et latins, d'une césure qui se rencontre au neuvième demi-pied, c'est-à-dire après le quatrième pied.

ENNEMI, IE s. (è-ne-mi — lat. *inimicus*; de *in*, particule négative, et *amicus*, ami. On peut comparer l'irlandais ancien *nama*, génitif *namat*, pour *namanta*, ennemi, et *namait*, *namit*, irlandais moderne *namh*, *namhaid*, où *na* est la négation. Stokes, en effet, explique ce mot par *na-amat*, *na-amanta*, exactement *in-imicus*. On peut aussi rapprocher, pour ce qui concerne la formation, le sanscrit *vimata*, ennemi, de *vi* privatif et *mata*, honoré). Personne qui a de la haine pour quelqu'un, qui lui veut du mal, qui cherche à lui nuire : *Un* ENNEMI *implacable. Un* ENNEMI *juré. Une* ENNEMIE *irréconciliable. Un* ENNEMI *mortel. N'avoir point d'*ENNEMIS. *Croire qu'un faible* ENNEMI *ne peut pas nuire, c'est croire qu'une étincelle ne puisse pas causer un incendie.* (Saadi.) *Il faut vivre avec nos amis comme s'ils devaient être un jour nos* ENNEMIS. (Chilon.) *La meilleure façon de se venger d'un* ENNEMI, *c'est de ne pas lui ressembler.* (Marc-Aurèle.) *Le meilleur moyen de se défaire de ses* ENNEMIS, *c'est de s'en faire des amis.* (Henri IV.) *Les femmes n'ont pas de plus cruelles* ENNEMIES *que les femmes.* (Duclos.) *Vivre avec ses* ENNEMIS *comme s'ils devaient être un jour nos amis, et vivre avec nos amis comme s'ils pouvaient devenir nos* ENNEMIS, *n'est ni selon la nature humaine ni selon les règles de l'amitié.* (J.-J. Rouss.) *La haine excessive est inhumanité, parce que, dans l'*ENNEMI, *reste toujours l'homme.* (Massias.) *On pardonne plus difficilement une injustice à ses amis qu'à ses* ENNEMIS. (Beauchêne.) *Un méchant est l'*ENNEMI *de chacun, et l'*ENNEMI *de chacun est l'*ENNEMI *de tous.* (Lamenn.) *Aucun éloge ne doit paraître mieux mérité que celui qui sort de la bouche d'un* ENNEMI. (De Ségur.) *La haine que nous avons pour nos* ENNEMIS *nuit moins à leur bonheur qu'au nôtre.* (Petit-Senn.)

Un *ennemi* nuit plus que cent amis ne servent.
LA MOTTE.

L'*ennemi* qui vous flatte a dessein de vous nuire.
VIENNET.

. . . . Entre nos *ennemis*,
Les plus à craindre sont souvent les plus petits.
LA FONTAINE.

Qu'il est grand, qu'il est beau de se dire à soi-même :
Je n'ai point d'*ennemis*, j'ai des rivaux que j'aime!
VOLTAIRE.

Un *ennemi*, c'est trop, mille amis ce n'est guère,
Dit un proverbe turc dont j'ignore le père.
VIENNET.

‖ Personne qui éprouve de l'aversion, de l'antipathie pour certaines choses : ENNEMI *de la violence.* ENNEMI *des procès. Les* ENNEMIS *de la religion. Les* ENNEMIS *du suffrage universel. Rallions-nous d'un bout de la France à l'autre contre les* ENNEMIS *de nos libertés.* (Chateaub.) *Les ignorants sont les* ENNEMIS *nés de l'éducation des femmes.* (H. Beyle.) *Rien n'est plus propre que la licence à faire des* ENNEMIS *à la liberté.* (Dupin.)

Ennemis du mensonge, amants de l'équité,
Les bons rois, à tout prix, cherchent la vérité.
VIENNET.

— Chose nuisible, antipathique, contraire : *L'orgueil est le plus dangereux* ENNEMI *que vous ayez à combattre.* (Fléch.) *C'est au dedans de nous-mêmes que sont nos plus redoutables* ENNEMIS. (J.-J. Rouss.) *L'arbitraire est l'*ENNEMI *de toutes les transactions qui fondent la prospérité des peuples.* (B. Const.) *Le plaisir est l'*ENNEMI *du bonheur.* (Beauchêne.) *L'erreur est le plus cruel* ENNEMI *de l'homme.* (J. Simon.) *L'imagination, c'est l'*ENNEMI *domestique du philosophe.* (V. Cousin.)

Notre *ennemi* le plus grand, c'est l'ennui.
VOLTAIRE.

Ainsi donc, philosophe à la raison soumis,
Mes défauts désormais sont mes seuls *ennemis*
BOILEAU.

— Nation, armée, individu avec qui l'on est en guerre : *Battre les* ENNEMIS. *Repousser les* ENNEMIS. *Être pris par les* ENNEMIS. *Marcher à l'*ENNEMI. *Là où il n'y a pas d'*ENNEMIS, *il n'y a pas de triomphes.* (Balz.)

Bayard a-t-il jamais compté ses *ennemis?*
DE BELLOY.

— *Ennemi de l'État*, *Ennemi public*, Homme séditieux, fauteur de troubles.

— *Passer à l'ennemi*, Déserter pour se mettre au service des ennemis : *Un régiment tout entier* PASSA À L'ENNEMI. ‖ Déserter, trahir son parti : *Un député qui* PASSE À L'ENNEMI.

— Fam. *C'est autant de pris sur l'ennemi*, C'est autant de gagné, autant d'utilisé, quoi qu'il doive arriver ensuite : *Il ne m'a pas payé, mais il m'a fait déjeuner;* C'EST AUTANT DE PRIS SUR L'ENNEMI.

— Prov. *Il n'y a pas de petit ennemi*, Tout ennemi est à craindre. ‖ *Le mieux est l'ennemi du bien*, En poursuivant une trop grande perfection, on manque les heureux résultats qu'on aurait pu atteindre, ou l'on détruit ceux qu'on avait déjà atteints.

— Hist. *Nos amis les ennemis.* V. AMI.

— Astrol. *Maisons des ennemis*, Douzième signe du zodiaque.

— Adject. Qui a de la haine : *Deux frères* ENNEMIS.

— Qui est nuisible ou antipathique : *Le théâtre n'est pas* ENNEMI *de ce qui est vicieux, mais de ce qui est bas et petit.* (Fonten.) *L'art des saillies est* ENNEMI *du cœur et de l'esprit.* (Vauven.) *L'esprit sacerdotal est* ENNEMI *des progrès et de la prospérité des peuples.* (B. Const.)

Si le sort *ennemi* m'assiége et me désole,
Je pleure, mais bientôt la tristesse s'envole.
A. CHÉNIER.

— Se dit du peuple avec qui l'on est en guerre ou de ce qui lui appartient : *L'armée* ENNEMIE. *Le camp* ENNEMI. *Il faut marcher dans le monde comme en pays* ENNEMI. (St-Evrem.)

Bonaparte s'avance, et son regard si prompt
De la ligne *ennemie* a mesuré le front.
MÉRY et BARTHÉLEMY.

— *Être ennemi de soi-même*, Se nuire à soi-même, travailler contre son propre intérêt.

— B.-arts. *Couleurs ennemies*, Couleurs qui, par leur opposition, produisent un effet désagréable. ‖ Couleurs qui, mêlées ensemble sur la palette ou sur la toile, se détruisent matériellement l'une l'autre au bout de peu de temps.

— **Syn. Ennemi, adversaire, antagoniste.** V. ADVERSAIRE.

— **Antonymes.** Ami, allié, neutre.

— **Encycl.** Dr. des gens. Le droit des gens entend par *ennemi* tout sujet d'un pays avec lequel on est en guerre ouverte. Les Latins avaient un mot spécial pour désigner un *ennemi* public, *hostis;* ils le distinguaient ainsi de l'*ennemi* particulier, auquel ils donnaient le nom d'*inimicus*. Les langues modernes n'ont qu'un même terme pour ces deux ordres de personnes, qui cependant doivent être soigneusement distinguées. Un *ennemi* particulier est une personne qui cherche notre mal et qui y prend plaisir; un *ennemi* public forme des prétentions contre nous, ou se refuse à admettre les nôtres; il a même recours aux armes pour soustraire ou défendre ce qu'il estime être son droit. En agissant ainsi, il n'obéit à aucun mobile d'animosité ou de haine. L'*ennemi* particulier, au contraire, n'est souvent animé que par ces deux odieux sentiments. De là les différentes règles de conduite que toutes les nations civilisées ont adoptées dans leurs rapports avec ces deux sortes d'*ennemis*. La définition d'*ennemi*, *ennemi* public, bien entendu, comprenait, dans l'antiquité, indistinctement tous les sujets de deux États qui se font la guerre, tant les hommes faits que les femmes et les enfants; mais cependant il était alors à peu près universellement admis que les *ennemis* ne pouvaient pas être traités comme tels partout où on les rencontrerait, notamment en pays amis. C'était aussi un principe général que les femmes et les enfants, tout en étant comptés au nombre des *ennemis*, ne devaient pas être traités comme les hommes, et même pour les hommes on faisait une distinction entre ceux qui pouvaient porter les armes et ceux qui en étaient incapables. « Mais, dit un des commentateurs de Vattel, M. Pradier-Fodéré, dans les temps modernes, où la constitution nouvelle des sociétés et des États diffère si profondément de celle des anciens peuples, où les relations journalières ont établi et tendent à établir de plus en plus une sorte de cosmopolisme commercial, où les armées régulières, permanentes et soldées, ont remplacé les armées irrégulières, où les gouvernements ne se font plus la guerre pour piller les pays conquis et réduire les vaincus en esclavage, mais pour des intérêts plus nobles, d'honneur national, de prépondérance ou d'équilibre, les guerres ne sont plus que des relations d'État à État, des rapports de choses et non de personnes. » — « Non, dit un autre commentateur, Pinheiro Ferreira, la guerre n'est jamais entre les nations; elle ne peut avoir lieu qu'entre les gouvernements. Un certain nombre d'individus plus ou moins instruits des vues du gouvernement et prenant plus ou moins de part à ses actes peut seul être considéré comme partie réellement belligérante. Les armées de terre et de mer, en y comprenant toutes les personnes qui y sont plus ou moins directement attachées, peuvent encore être considérées comme des instruments de guerre, mais des instruments sans volonté. Tout le reste de chacune des deux nations, c'est-à-dire la presque totalité des individus dont elles se composent, y est d'abord complétement étranger. On peut même affirmer qu'au bout d'un certain temps, après avoir éprouvé toutes les suites d'une guerre, la grande majorité des uns et des autres voterait décidément pour la paix. » Aussi est-il acquis, en pratique, au droit public, qu'entre deux ou plusieurs nations belligérantes, les particuliers dont ces nations se composent ne sont *ennemis* ni comme hommes ni comme citoyens, et qu'ils ne sont *ennemis* qu'autant qu'ils agissent comme représentants de l'État et de la nation, c'est-à-dire qu'autant qu'ils sont soldats et se livrent personnellement à des actes d'hostilité. Il suit de ce principe que les belligérants ne sont nullement fondés en droit ni à faire du mal aux citoyens de l'État avec lequel la guerre a lieu, tant que ces citoyens ne prennent pas les armes et ne revêtent pas individuellement le caractère d'*ennemi*, ni à répéter contre ces citoyens ce qui leur est dû soit comme cause, soit comme réparation de la guerre, ni à troubler les relations pacifiques et commerciales sans rapport avec l'état de guerre. « C'est, dit à ce sujet M. Massé dans son excellent traité intitulé : *Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens*, une vieille erreur dont l'expérience n'a pas fait une vérité, que de prétendre que l'intérêt même du prompt rétablissement de la paix commande d'attaquer dans son industrie et son commerce l'État auquel on fait la guerre. Les guerres qui, au commencement de ce siècle, ont ensanglanté l'Europe prouveraient au besoin que l'acharnement des peuples les uns contre les autres croît en proportion du mal qu'ils se font, et que le désir d'obtenir la paix n'est pas toujours dans la proportion des souffrances qu'apporte la guerre. » Le droit des gens de l'antiquité assimilait les choses aux personnes; ces principes, au siècle dernier, étaient encore ceux de l'enseignement de Vattel. « Il en est des choses, dit cet écrivain, comme des personnes. Les choses appartenant à l'*ennemi* demeurent telles en quelque lieu qu'elles se trouvent. Cependant on n'a, pas plus qu'à l'égard des personnes, le droit de les traiter partout en choses appartenant à l'*ennemi*. Le lieu ne décidant pas de la nature des choses, il s'ensuit que des choses appartenant à des personnes neutres qui se trouvent en pays *ennemi* ou sur des vaisseaux *ennemis* doivent être l'objet d'une distinction. Mais c'est aux propriétaires de ces choses à prouver clairement qu'elles sont à lui. En cas de doute, il y a présomption naturelle que les choses appartiennent à la nation chez laquelle elles se trouvent. » V. GUERRE.

— **Allus. hist. Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon**, Mot atroce de Vitellius sur le champ de bataille de Bédriac. V. CORPS.

— **A moi! Auvergne, voilà les ennemis!** V. ASSAS (le chevalier D').

— **Allus. litt. Notre ennemi, c'est notre maître**, Vers de La Fontaine. V. MAÎTRE.

— **Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami; Mieux vaudrait un sage ennemi**, Vers empruntés à la fable de La Fontaine intitulée : l'*Ours et l'amateur des jardins*. V. AMI.

Ennemis de Voltaire (LES), par Charles Nisard (1853). Les ennemis d'un homme ne sont pas ses adversaires. Les adversaires combattent ses idées, mais avec loyauté; les ennemis s'acharnent à sa personne et tous les moyens leur sont bons. Voltaire a eu des adversaires et des ennemis. M. Ch. Nisard a fait l'histoire de ces derniers, histoire curieuse à plus d'un titre. Il ne s'agit dans ce livre ni de Ribailler, ni de Sabatier, que Voltaire appelait plaisamment Savatier, ni de l'abbé Trublet, ni de Christophe de Beaumont, ni de l'abbé Guénée, ce secrétaire juif, malin comme un singe, qui mord jusqu'au sang, en faisant semblant de baiser la main, comme disait d'Alembert. Ce furent là des adversaires. Les ennemis de Voltaire, ce sont Desfontaines, Fréron et La Beaumelle. C'étaient de tristes sires que ces hommes; mais comme ils avaient inscrit sur leur drapeau : Défense des principes religieux et littéraires du XVII^e siècle; comme ils ont attaqué Voltaire, comme ils se sont déclarés les ennemis du philosophe, on en a fait de bons chrétiens, des gens courageux, des défenseurs du vrai et du bien, des martyrs de la bonne cause, etc.; les rédacteurs de la défunte *Quotidienne* allaient presque jusqu'à demander leur canonisation. Ce que c'est que d'attaquer et de calomnier Voltaire!

Si vous voulez vous édifier sur le compte de ces bonnes et grandes âmes, lisez le livre de M. Nisard. Ne pouvant ici analyser l'ouvrage entier, nous résumerons seulement ce qui concerne Fréron. *Ab uno disce omnes.* Fréron avait de l'esprit, et, tout en singeant le calme et l'innocence, il était plein de haine : sa grande habileté, c'était de savoir simuler

la conviction. Mais quelle effronterie dans son sang-froid ! quel venin dans sa malice ! Ainsi Voltaire offre un asile à la petite-fille de Corneille : ne vous y laissez pas prendre ; c'est pour la livrer, la vendre à un comédien qui demeure en ce moment chez lui. Voltaire fait réhabiliter Calas : bonnes âmes, ne vous laissez pas duper ; c'est pour faire du bruit autour de son nom. Quel singulier prédicateur de morale que ce Fréron ! Il avait maison de ville et maison de campagne ; il y donnait soupers fins et médianoche ; on y défendait les mœurs et la religion vilipendés par les philosophes, mais c'était au milieu des orgies, des courtisanes et des fleurs !

« Il vécut quelque temps ainsi, dit Hippolyte Rigault, riche et courtisé ; il avait même, au début de sa fortune, pris l'épée et le chapeau à plumes, et d'abbé Fréron était devenu le chevalier Fréron. Il usait de moyens ingénieux pour soutenir son luxe ; il vendait ses feuilles à deux libraires différents et s'arrangeait pour en toucher deux fois le prix : c'est le premier exemple au XVIII[e] siècle de cette exploitation en partie double de son propre talent, dont nous avons vu quelques exemples au XIX[e] siècle. Quand Voltaire faisait rimer *fripon* avec Fréron, il faisait une mauvaise rime ; mais la raison était d'accord avec elle, selon le précepte de Boileau. »

Nous recommandons à nos lecteurs cette lettre de l'avocat Royon, son beau-frère : « Fréron épousa ma sœur il y a trois ans, en Bretagne. Mon père donna 20,000 livres de dot. Il les dissipa avec des filles et donna du mal à ma sœur ; après quoi il la fit partir pour Paris par le panier du coche et la fit coucher en chemin sur la paille. Je courus demander raison à ce malheureux : il feignit de se repentir ; mais, comme il faisait métier d'esprit, et qu'il sut qu'en qualité d'avocat j'avais pris parti dans les troubles de Bretagne, il m'accusa en présence de M. de... et obtint une lettre de cachet pour me faire enfermer. Il vint lui-même avec des archers dans la rue des Noyers, un lundi, à dix heures du matin, me fit charger de chaînes, se mit à côté de moi dans un fiacre et tint lui-même un bout de la chaîne. »

Voilà le *défenseur des principes religieux du* XVII[e] *siècle*. Maintenant, messieurs, calomniez Voltaire et canonisez Fréron ! « Fréron, dit M. Nisard, n'essaya même pas de se justifier, et dès lors il passa pour un vil coquin. » Il mourut comme il avait vécu : il mourut d'une indigestion, en 1776.

Nous ne pouvons mieux clore cet article qu'en citant quelques belles paroles de M. de Sacy — *Rome alors !...* — sur l'époque à laquelle a trait le livre de M. Nisard. « Je n'écoute pas ces énergumènes qui crient que Rousseau a renversé les fondements de la société, quand j'aperçois que ce qu'ils appellent la société et ses fondements, c'est quelque chose comme le despotisme incohérent de Louis XV. Je suis peu touché, très-médiocrement édifié des malédictions que certaines gens ont toujours à la bouche contre l'irréligion de Voltaire, quand je reconnais que ce qu'ils nomment la religion, c'est l'établissement politique du clergé avant la Révolution de 1789, l'intolérance et la suprématie orgueilleuse d'un culte sur les autres. »

Ennemis de Racine (LES), par M. Deltour, écrivain contemporain. C'est un récit complet et intéressant de toutes les intrigues qui se sont nouées autour du grand poëte tragique, de toutes les cabales qui ont été formées contre lui. Nul plus que lui n'a été exposé à ces vives inimitiés, et nul aussi n'était mieux armé pour répondre à d'injustes attaques. Citons quelques épisodes intéressants de cette lutte d'épigrammes. L'auteur a consacré un long chapitre à la rivalité de Corneille et de Racine. On sait que l'illustre auteur du *Cid*, aigri par ses propres revers autant que par les succès de son jeune rival, avait réuni autour de lui tout un parti occupé à faire contre les tragédies nouvelles des mots méchants ou qui voulaient l'être. La lutte commença à propos d'*Alexandre*, que Racine était allé lire à Corneille ; celui-ci dit au jeune poëte qu'il avait beaucoup de talent pour la poésie, mais aucun pour la tragédie. Racine et ses amis ne manquèrent point de répéter malignement ce mot lorsque *Alexandre* eut obtenu un très-beau succès : on rit un peu aux dépens du bonhomme Corneille, qui en prit de l'humeur. Le triomphe d'*Andromaque*, en opposition avec la chute d'*Attila*, augmenta son irritation, que mirent au comble les irrévérencieuses parodies des *Plaideurs :*

Ses rides sur son front *ont gravé ses exploits.*

Aussi le voyons-nous se ranger volontiers parmi les dédaigneux, lorsque parut *Britannicus ;* il approuva fort la sotte appréciation qu'en fit Boursault ; il se permit quelques réflexions où perçait la mauvaise humeur. On sait comment Racine répondit dans sa préface de *Britannicus*, un chef-d'œuvre de colère spirituelle et de raillerie mordante. Toutes les critiques de l'auteur du *Cid* y sont retournées contre lui, et le pauvre Corneille y est clairement désigné par une malicieuse citation de Térence :

Veteris malevoli poetæ

(un vieux poëte malveillant). L'inimitié des deux grands hommes s'accrut encore par l'idée que la duchesse d'Orléans eut de les mettre aux prises, à leur insu, sur le sujet de *Bérénice*. L'échec du vieux poëte augmenta sa malveillance, qu'il ne dissimula plus. Le pauvre grand génie, naïf et tout de premier mouvement, ne savait point cacher ses impatiences, et son brillant rival, qui était bien le plus irritable des irritables poëtes, ne pouvait résister à l'envie de lancer sur ses détracteurs un trait acéré. Le succès d'*Iphigénie*, le désastre de *Suréna* auraient peut-être donné lieu à de nouvelles querelles, si Corneille n'était mort peu après. Racine prononça à l'Académie son éloge en termes magnifiques : c'était se venger en homme d'esprit et de cœur. « Il n'appartenait qu'à M. Racine, dit un des beaux esprits du temps, d'enterrer Corneille. » Autour des deux poëtes, toute la république des lettres et toute la société élégante avait pris parti pour l'un ou pour l'autre. Racine eut contre lui d'abord le neveu du grand poëte, Fontenelle, auteur lui-même, et qu'il avait berné un jour, en compagnie de trois ou quatre rimailleurs, dans une très-piquante épigramme :

Ces jours passés, chez un vieil histrion,
Un chroniqueur émut la question
Quand dans Paris commença la méthode
De ces sifflets qui sont tant à la mode.
« Ce fut, dit l'un, aux pièces de Boyer. »
Gens pour Pradon voulurent parier.
« Non, dit l'acteur, je sais toute l'histoire,
Que par degrés je vais vous débrouiller :
Boyer apprit au parterre à bâiller ;
Quant à Pradon, si j'ai bonne mémoire,
Pommes sur lui volèrent largement ;
Mais quand sifflets prirent commencement,
C'est (j'y jouais, j'en suis témoin fidèle),
C'est à l'*Aspar* du sieur de Fontenelle.

Fontenelle ne pardonna pas à Racine cette raillerie incisive. Dans toutes ses œuvres, dans sa *Vie de Corneille*, dans ses *Réflexions sur la poésie*, il affecte pour l'auteur d'*Andromaque* un silence écrasant ou l'accable de sous-entendus malveillants ; il contesta le succès d'*Esther* et le mérite d'*Athalie*. Racine, Boileau et leurs amis ne se gênèrent point à leur tour pour mettre de toutes leurs forces obstacle à son élection à l'Académie. Fontenelle avait pour allié dans cette guerre de Visé, le rédacteur du *Mercure galant*, auteur plein de prétentions et de sottise, qui parodiait les comédies de Molière et élevait jusqu'au ciel les derniers ouvrages de Corneille ; il ne faut pas oublier son collaborateur Robinet, l'auteur de la *Gazette rimée*, qui admire Boyer et qui croit faire une allusion à Racine en parlant de *stérile auteur*. Ajoutons les Boyer, les Pradon et leurs égaux, et nous aurons la liste complète des hommes jaloux qui doutent du talent de Racine. Dans la société élégante et à la cour, Racine compte aussi de nombreux ennemis ; quelques-uns ne le rabaissaient que par un vif sentiment d'admiration pour leur cher Corneille ; d'autres lui avaient voué une haine véritable. Parmi les premiers, il faut ranger le duc de Montausier, le duc de Longueville et surtout M[me] de Sévigné, qui « est folle de son vieil ami Corneille. » — « C'est le bon goût, tenons-nous-y, » dit-elle ailleurs, et elle se plaint du bruit importun de *Bajazet*. Mais elle n'a jamais dit que Racine passerait comme le café ; la vérité est qu'elle était peu sympathique à l'un et qu'elle n'aimait point l'autre. Mais elle ne fut point injuste ; après avoir dit que Racine n'écrivait que pour la Champmeslé et déclaré qu'il avait « bien de l'esprit, » nous la verrons plus tard enthousiaste d'*Esther*, et même, à *Andromaque*, « pleurer plus de six larmes. » Quant à Segrais et à Saint-Evremond, ce sont aussi plutôt des amis passionnés de Corneille que des ennemis de Racine. Les vrais ennemis de notre poëte furent le duc de Nevers et la duchesse de Bouillon, sa sœur, assistés de M[me] Deshoulières. Ces puissants personnages donnèrent carrière à leur haine à propos de la représentation de *Phèdre*, que M. Deltour a racontée d'une façon très-intéressante. Les restes de l'hôtel de Rambouillet organisèrent contre ce chef-d'œuvre une cabale formidable ; pendant que toute la salle de l'hôtel de Bourgogne, louée par la duchesse de Bourgogne, restait silencieuse à ces beaux vers, la *Phèdre* de Pradon recevait à l'hôtel Guénégaud une véritable ovation. Puis la guerre des épigrammes commença. M[me] Deshoulières ouvrit le feu par un méchant sonnet qui courut la cour et la ville :

Dans un fauteuil doré, Phèdre, tremblante et blême,
Dit des vers où d'abord personne n'entend rien...

Racine et Boileau, ou leurs amis, qui attribuaient cette plate pièce au duc de Nevers, rimeur à ses heures, ripostèrent par un sonnet tout pareil, mais sanglant :

Dans un palais doré, Damon, tremblant et blême,
Fait des vers où jamais personne n'entend rien.
Il n'est ni courtisan, ni guerrier, ni chrétien,
Et souvent pour rimer il s'enferme lui-même.
La Muse par malheur le hait autant qu'il l'aime ;
Il a d'un franc poëte et l'air et le maintien,
Il veut juger de tout et n'en juge pas bien ;
Il a pour le phœbus une tendresse extrême...

Et, dans un tercet fort hardi, les poëtes se permettaient de faire allusion à l'attachement un peu trop passionné du duc de Nevers pour sa sœur, la belle duchesse de Mazarin. Le duc s'emporta, et aux excuses de Racine et de Boileau, qui désavouaient le sonnet, il répondit par un autre sonnet tout menaçant :

Racine et Despréaux, l'air triste et le teint blême,
Viennent demander grâce et ne confessent rien...
. . . .
Vous en serez punis, satiriques ingrats,
Non pas en trahison, d'un sou de mort-aux-rats,
Mais de coups de bâton donnés en plein théâtre.

Par contre, les poëtes menacés si brutalement reçurent un éclatant témoignage de sympathie. Le prince de Condé leur fit écrire par son fils : « Si vous n'avez pas fait le sonnet, venez à l'hôtel de Condé ; si vous avez fait le sonnet, venez aussi à l'hôtel de Condé. » Devant ce rempart, la vengeance du duc de Nevers dut s'arrêter ; mais il fit méchamment courir le bruit que les coups de bâton avaient été bel et bien donnés. Un professeur du collége de Navarre composa à ce sujet un quatrième sonnet, toujours sur les mêmes rimes :

Dans un coin de Paris, Boileau, tremblant et blême,
Fut hier bien frotté, quoiqu'il n'en dise rien.

L'arrêt du public équitable, admis enfin à applaudir la *Phèdre* de Racine et à siffler la sotte élucubration de Pradon, vengea solennellement Racine. On remarqua beaucoup que Pradon, en dédiant sa pièce à la duchesse de Bouillon, osa insérer dans son épître cet audacieux mensonge : « On sait que Votre Altesse ne juge jamais des ouvrages par cabale ou par prévention. » C'était hardi. M. Deltour, qui fait l'histoire de toutes les pièces de Racine, donne aussi sur *Athalie* des détails utiles ; entre autres erreurs, il rectifie celle qui attribue la chute de la pièce au mécontentement du roi, à cause des allusions qu'y aurait mises le poëte. Il n'en est rien ; le roi la vit jouer avec plaisir, M[me] de Maintenon l'admira ; Arnauld en félicita Racine ; Fénelon en parla avec enthousiasme ; M[me] de Caylus, dans ses *Souvenirs*, et Boileau, dans ses *Lettres*, la considèrent comme un succès. La chute véritable d'*Athalie* n'eut lieu qu'à Paris, et l'on n'ignore pas que, lorsque le régent l'eut fait jouer de nouveau en 1715, elle retrouva ses légitimes applaudissements. De toute cette histoire intéressante, il ressort que Racine, soutenu toujours par son ami Boileau, qui rompit mainte lance pour lui, avait assez d'esprit pour tenir tête à tous ses adversaires. Toutes les fois qu'une vexation le fait sortir de sa tranquillité ordinaire, il sème à pleines mains l'ironie et le sarcasme ; témoin sa querelle avec Port-Royal et l'auteur des *Visionnaires*. Toutes ses épigrammes sont des chefs-d'œuvre : toutes blessent au vif ; citons encore celle qu'il lança contre le duc de Nevers, qui avait critiqué certains personnages d'*Andromaque :*

Créqui prétend qu'Oreste est un pauvre homme,
Qui soutient mal le rang d'ambassadeur ;
Et Créqui de ce rang connaît bien la splendeur !
Si quelqu'un l'entend mieux, je l'irai dire à Rome.

Or, cinq ans auparavant, l'insolence de Créqui, ambassadeur à Rome, avait failli troubler la chrétienté.

Ennemi des Français (L') ou *Il Misogallo*, ouvrage d'Alfieri. V. MISOGALLO (il).

ENNEMOND (saint), appelé vulgairement **Chaumont, Chamont**, prélat français, né à Lyon au commencement du VII[e] siècle, assassiné près de Chalon-sur-Saône le 28 septembre 657. Fils de Delphinus Sigonius, que Dagobert avait nommé préfet de Lyon, Ennemond dut à la position de son père autant qu'à ses sentiments de piété bien connus d'être appelé, en 653, à l'évêché de Lyon. Le nouvel évêque mit tous ses soins au service de la charité. Il fit achever l'asile de Saint-Pierre et ordonna la construction d'une maison hospitalière de filles consacrées aux pauvres. Les bonnes œuvres d'Ennemond lui valurent bientôt une réputation de sainteté qui parvint jusqu'aux oreilles de Clovis II, qui le prit en grande estime et voulut que Clotaire, son fils, fût tenu par ce saint évêque sur les fonts baptismaux. Mais les choses changèrent de face à la mort de Clovis II. Ebroïn, maire du palais sous Clotaire, se montra jaloux de l'influence de saint Ennemond et de son frère Delphin, et il ne put leur pardonner les protestations nombreuses qu'ils avaient fait entendre, à diverses reprises, contre les actes de violence et d'injustice commis dans la province lyonnaise. Delphin, appelé à Orléans, comparut devant une assemblée composée de créatures d'Ebroïn : il fut condamné à mort et eut la tête tranchée.

La mort de Delphin devait être pour saint Ennemond un avertissement de se préparer à mourir. Les deux frères avaient soulevé contre eux les mêmes haines et étaient coupables des mêmes crimes aux yeux d'Ebroïn ; ils se ressemblaient trop pour n'avoir pas le même sort. Il s'agissait de tirer saint Ennemond du milieu de son troupeau, qui ne l'aurait peut-être pas laissé tuer impunément. Ebroïn, à qui les moyens ne manquaient pas plus que la volonté de faire le mal, lui envoya un ordre, *mandatum regis*, de se rendre à la cour. Le saint évêque, bien qu'il dût s'attendre à tout, obéit ; il partit avec ceux qui lui avaient apporté l'ordre du roi et qui l'assassinèrent près de Chalon-sur-Saône. Wilfrid, jeune Anglo-Saxon qui avait voulu l'accompagner, fut épargné parce qu'il était étranger. C'est ce même Wilfrid qui convertit au christianisme les Saxons méridionaux d'Angleterre, dont il fut l'apôtre.

On raconte que le corps de saint Ennemond, exposé par ses assassins dans un bateau sur la Saône, sans rames et sans conducteur, vint tout seul jusqu'à Lyon, ce qui était assez naturel, et, ce qui l'était moins, faisant sonner les cloches des églises qui étaient sur son passage. On ajoute qu'arrivé à ce point où les eaux du fleuve coulaient devant les maisons de la ville, il ne s'arrêta, malgré les invitations du clergé et du peuple, que lorsque ses deux sœurs, religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre, qui avait été, à ce qu'il paraît, instituée par lui, vinrent l'en solliciter. Nous n'avons pas besoin de dire que cette histoire ne put s'accréditer qu'en ces temps d'ignorance où l'on ne croyait pas à la sainteté sans prodiges et sans miracles.

Telle est la légende de saint Ennemond-Delphin, quarante et unième évêque de Lyon, d'après la liste des évêques de cette ville. La chrétienté honore la mémoire de saint Ennemond le 28 septembre.

ENNEMOSER (Joseph), médecin et philosophe allemand, né à Hintersce (Tyrol) en 1787, mort en 1854. Il était fils d'un berger ; son amour précoce pour la science attira l'attention de quelques ecclésiastiques, qui l'envoyèrent, en 1806, à l'université d'Inspruck, où il eut pour condisciple le célèbre Hœfer. Lorsque la guerre de 1809 éclata, il suivit ce dernier en qualité de secrétaire particulier et se distingua à ses côtés d'abord, puis comme chef d'un corps de volontaires tyroliens. A la paix, il se rendit à Vienne pour y terminer ses études ; mais le manque de ressources le força à entrer au service d'un marchand avec lequel il voyagea jusqu'au jour où la générosité d'un propriétaire de Berlin le mit en position de reprendre ses études médicales et philosophiques. En 1812, lors de l'explosion de la guerre de Russie, il fut envoyé avec quelques Tyroliens en Angleterre, afin d'y chercher des subsides pour aider à un soulèvement dans le Tyrol ; mais, dès qu'il apprit l'entrée de Napoléon en campagne, il revint en Prusse par la Suède et faillit périr dans une tempête, à la suite de laquelle le bâtiment qui le portait fut tout désemparé et erra quinze jours à l'aventure sur les flots. Il entra alors comme officier dans le corps des volontaires de Lutzow, où, pendant les campagnes de 1813 et 1814, il commanda une compagnie de chasseurs tyroliens. Il se distingua à tous les combats auxquels il prit part, mais surtout à Lauenbourg, à Mœlln, à Ratzebourg, contre le corps de Davout, et au siége de Juliers (mars 1814).

Après la paix de Paris, Ennemoser revint à Berlin, où il se fit recevoir, en 1816, docteur en médecine. Il se mit alors à exercer la pratique de son art, visita l'Angleterre, la Hollande et plusieurs stations balnéaires de l'Allemagne et s'adonna ensuite complètement, sous la direction du professeur Wolfart, à l'étude du magnétisme animal appliqué à la médecine. En 1819, on lui confia, à l'université qui venait d'être fondée à Bonn, une chaire de médecine, qu'il occupa jusqu'en 1837 ; le désir de revoir son pays lui fit alors prendre sa retraite. Il s'établit d'abord à Inspruck ; mais, ne trouvant pas dans cette ville toutes les facilités nécessaires pour ses travaux littéraires, il alla, en 1841, se fixer à Munich, où il acquit une grande réputation dans la pratique de la médecine magnétique. Son ouvrage le plus remarquable est le *Magnétisme dans son développement historique* (Leipzig, 1819) ; il en a été publié sous ce titre : *Histoire du magnétisme* (Leipzig, 1844) une deuxième édition dont l'*Histoire de la magie* forme le premier volume. Nous citerons encore d'Ennemoser : *Recherches historico-psychologiques sur l'origine et l'essence de l'âme humaine* (1824) ; *Etudes anthropologiques pour servir à une meilleure connaissance de l'homme* (1824) ; le *Magnétisme dans ses rapports avec la nature et la religion* (1842) ; l'*Esprit de l'homme dans la nature* (1849) ; *Introduction à la pratique du mesmérisme* (1852).

ENNENDA, bourg de Suisse, canton de Glaris, vis-à-vis de cette ville, sur la Linth ; 2,000 hab., presque tous commerçants. Belle église et nombreuses écoles.

ENNÉOCTONE s. m. (ènn-né-o-kto-ne — du gr. *enneos*, muet ; *ktonos*, meurtrier). Ornith. Section du genre pie-grièche.

ENNERDALE, lac d'Angleterre, aux environs de Wittehaven, au milieu de montagnes sauvages et pittoresques. Du sein de ses eaux surgit une île rocheuse. Ce lac, qui donne naissance à la rivière Ehen, « est peut-être, dit M. Esquiros, de tous les lacs anglais celui qui convient le mieux aux contemplateurs de la nature et aux amis de la solitude. »

ENNERY (Victor-Thérèse CHARPENTIER, comte D'), général et colonisateur, né à Paris, mort à Port-au-Prince en 1776. Il acheta une charge de maréchal des logis des armées, entra dans le conseil du prince de Condé, devint maréchal de camp en 1762, lieutenant général en 1763 et fut envoyé comme gouverneur dans les colonies par le duc de Choiseul. Il ajouta Sainte-Lucie aux possessions françaises, fit exécuter de grands travaux d'utilité publique, des canaux, des défrichements, des édifices, apaisa les rivalités et décida les questions de frontières survenues avec les Anglais et les Espagnols, et mourut trop tôt épuisé par le climat.

ENNERY (Michel D'), archéologue français, né à Metz en 1709, mort à Paris en 1786. Do-

venu trésorier de sa ville natale, il s'occupa dès lors de l'étude des médailles, se forma un magnifique cabinet dont il accrut sans cesse les richesses dans des voyages en Allemagne et en Italie, et finit par se fixer à Paris, où il acheta une charge de secrétaire du roi. Il fut un des fondateurs de l'Académie de Metz. La mort ne lui laissa pas le temps de rédiger le catalogue de ses collections de numismatique, qui comprenaient vingt-deux mille médailles, dont vingt mille anciennes; mais ce catalogue fut dressé en 1788, époque à laquelle son cabinet fut vendu et dispersé. Cet archéologue a édité et annoté un très-curieux ouvrage du numismate Ancher Tobiezen Duby, intitulé : *Recueil général des pièces obsidionales et de nécessité* (Paris, 1786, in-4°), suivi des *Récréations numismatiques.*

ENNERY (Adolphe-Philippe D'), auteur dramatique français. V. DENNERY.

ENNETIÈRES (Marie D'), femme poëte belge, née à Tournay en 1500. Elle se maria d'abord, puis entra au couvent, où elle se distingua par son talent poétique et par son zèle pour la défense de la foi. On ignore l'époque de sa mort. Le plus remarquable de ses écrits est une pièce en vers français intitulée : *Epistre contre les Turcqs, juifs, infidèles, faulx chrétiens, anabaptistes et luthériens* (1539, in-8°).

ENNETIÈRES (Jean D'), littérateur flamand, petit-neveu de la précédente, né à Tournay vers 1585, mort en 1650. Il cultiva la poésie et les lettres, mais y réussit peu, bien qu'il eût abordé des genres fort divers : les *Amours de Théagène et de Philoxène*, en vers (Tournay, 1616); le *Chevalier sans reproches, Jacques de Laing*, en prose (Tournay, 1633); les *Quatre baisers que l'âme dévote peut donner à son Dieu en ce monde* (Tournay, 1641), en vers de huit syllabes; *Sainte Aldégonde*, comédie en cinq actes et en vers (Tournay, 1645). Dans cette pièce bizarre, il s'est attaché à exposer en style trivial les extases de l'amour divin.

ENNEZAT, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. E. de Riom, sur l'Embenne; pop. aggl. 1,269 hab. — pop. tot. 1,442 hab. Fabrique de sucre; filature de lin. La nef de l'église, monument historique, date du XIe siècle. Le chœur et le transept, du XIIIe siècle, renferment des peintures murales très-remarquables. Important commerce de grains. Un *tumulus* se voit aux environs d'Ennezat.

ENNIA NÆVIA, femme de Macron, chef des cohortes prétoriennes de Tibère. Voici quelle infamie a fait inscrire ce nom dans l'histoire et l'a fait parvenir jusqu'à nous. Caïus Caligula avait, en ce temps-là, les bonnes grâces du vieillard honteux de Caprée, qui commençait à éloigner Séjan. Peu à peu il montait les degrés du trône; mais, pressé de s'y asseoir, il trouvait que l'empereur tardait trop à lui céder la place. Il résolut donc de le presser un peu. Pour cela, il fallait mettre Macron dans ses intérêts, et il trouva tout simple, pour arriver à lui, de se servir de sa femme. Donc il s'appliqua à plaire à Ennia Nævia; il lui fit assidûment sa cour; il sut enfin faire céder la résistance que d'abord et par calcul elle avait montrée, par la promesse écrite et signée de lui faire partager l'empire dès qu'il y serait parvenu. Caïus Caligula venait de perdre sa première femme, Junia Chaudilla, morte en couches, et il était libre, en effet, de se remarier. Macron ne fut pas plus scrupuleux que sa femme; il accepta le marché qui allait accroître sa fortune, et, disent quelques auteurs, donna de ses mains le poison à Tibère, qui, ne finissant pas encore assez vite au gré de Caïus, fut étranglé par celui-ci.

Arrivé au but de ses désirs, Caligula, on le pense bien, oublia ses promesses; bientôt Macron et Ennia Nævia périrent victimes de la vengeance du nouvel empereur.

ENNILLAGE s. m. (an-ni-lla-je; *ll* mll. — du lat. *annellus*, anneau). Techn. Liaison de l'arbre tournant avec la meule tournante, dans un moulin.

ENNION s. m. Syn. d'ANNION.

ENNIS, ville d'Irlande, ch.-lieu du comté de Clare, à 227 kilom. S.-O. de Dublin, sur la Fergus; 6,993 hab. Commerce de grains, toiles et flanelles. Ennis est mal percée et mal bâtie. Ses principaux édifices publics sont : la cour de justice, la prison, la maison de travail, l'infirmerie du comté, l'hôpital et une chapelle catholique. Aux ruines d'une abbaye de franciscains, fondée en 1240 par Arnold Cabrac O'Brien, prince de Thomond, se rattache l'église paroissiale, qui offre de jolis détails d'architecture. Tout près de la ville est une école fondée par Erasme Smith.

ENNISCORTHY, ville d'Irlande, dans le Leinster, comté et à 20 kilom. N.-O. de Wexford; 7,100 hab. Elle est située sur une colline escarpée dominant la rive gauche de la Slaney, rivière navigable pour de grandes barques jusqu'à Wexford; elle fait un commerce important de fer, de charbon, de bois de construction et de produits agricoles. Enniscorthy possède une salle de session, une chapelle romaine catholique, un couvent de religieuses, des conventicules pour les méthodistes et les quakers, diverses écoles et une succursale de la banque d'Irlande. Le vieux château, masse carrée et flanquée d'une tourelle à chaque angle, paraît être un des plus anciens ouvrages de l'invasion saxonne. La ville proprement dite renferme plusieurs belles maisons; mais les faubourgs, situés sur la rive gauche de la rivière, ne se composent que de vieilles masures. Cette ville eut beaucoup à souffrir pendant l'insurrection de 1798; les insurgés campèrent pendant quelque temps sur le Vinegar-Hill, montagne voisine, et commirent les plus grands excès dans toutes les localités des environs.

ENNISKERRY, groupe d'îlots situés sur la côte occidentale de l'Irlande, dans le comté de Clare. Le plus grand de tous, l'île Mutton ou du Mouton, n'est pas à plus de 1,600 mèt. de la côte. Cet îlot renferme environ 100 hectares d'excellentes prairies et un grand nombre de grottes curieuses, qui, de temps immémorial, sont le refuge des contrebandiers.

ENNISKILLEN, ville d'Irlande, dans l'ancienne province de l'Ulster, ch.-lieu du comté de Fermanagh, sur une île formée par deux branches de la rivière Erne, à 136 kilom. N.-O. de Dublin; 14,673 hab. Tanneries, brasseries, distilleries; commerce de bois, houille; marchés hebdomadaires très-fréquentés. Enniskillen, ville moderne, agréablement située entre les lacs Erne (Upper-Erne et Lower-Erne), possède la cour de justice, la prison et les hôpitaux du comté, une vaste caserne d'infanterie et une autre de cavalerie, une belle église, un temple de presbytériens et un de méthodistes, un hôtel de ville, renfermant les bannières prises à la bataille de la Boyne, une halle aux toiles, une école, deux ponts, une brasserie, etc. En 1688, ses habitants opposèrent une vigoureuse et mémorable résistance aux troupes de Jacques II. Dans le voisinage, magnifiques domaines de lord Belmore.

ENNIUS (Quintus), poëte latin, né à Rudies, en Calabre, vers 240 av. J.-C., mort en 170. On a peu de détails sur sa vie, et sa jeunesse est restée tout à fait inconnue. A l'âge de trente-huit ans, il servait dans les légions en qualité de centurion et prenait part à la seconde guerre punique. Caton l'Ancien se lia d'amitié avec lui en Sardaigne, en reçut des leçons de grec, et le ramena à Rome. Chose remarquable, ce fut le représentant du vieil esprit italique, de la rudesse latine, l'ennemi de l'influence intellectuelle des Grecs, qui introduisit chez ses compatriotes leur plus enthousiaste partisan, ce Grec de Calabre qui devait tant contribuer à populariser parmi les Romains le langage et la littérature helléniques. Au reste, Ennius vécut pauvre à Rome, enseignant le grec, le latin et la langue osque; car il connaissait ces trois idiomes, cultivant les lettres et la poésie et supportant noblement sa pauvreté. Environ douze ans plus tard, il alla combattre en Etolie avec Fulvius Nobilior, et mérita de partager son triomphe, car il avait la vaillance d'un soldat en même temps que le génie d'un grand poëte. Un fait qui témoigne en faveur de la facilité de son caractère, c'est que, tout en étant l'ami le plus intime de Porcius Caton, le rude plébéien, il n'en resta pas moins le protégé et même le favori des Scipions, qui lui donnèrent, après sa mort, une place dans leur tombeau de famille.

Il avait composé, sous le titre d'*Annales*, une vaste épopée en dix-huit livres, où il chantait en vers héroïques toute l'histoire romaine depuis les amours de Mars et de Rhéa jusqu'à son époque. C'était une chronique en vers plutôt qu'un poëme. Il en reste des fragments assez considérables qui témoignent d'une imitation souvent heureuse d'Homère. Le style est dur, mais ne manque pas d'une certaine grandeur. Les efforts du poëte pour transporter dans un dialecte encore barbare les beautés de la versification grecque l'ont fait tomber dans des bizarreries de construction qu'ont évitées avec soin les poëtes élégants du siècle d'Auguste; mais il a souvent plus de force et d'originalité qu'eux. Ce fut lui qui introduisit dans la poésie latine les vers hexamètres. Ses *Annales* étaient tellement estimées des Romains, qu'on en faisait à de certains jours des lectures publiques, usage qui subsista jusque sous les empereurs.

Ennius avait écrit aussi des *tragédies*, imitées le plus ordinairement d'Euripide, et qui eurent un grand succès. Il n'en reste que quelques fragments; mais on sait, entre autres particularités curieuses, qu'il les avait empreintes du scepticisme railleur qui était un des caractères de son génie. Sa pièce de *Télamon* était surtout fameuse sous ce rapport. Chose remarquable, Cicéron nous apprend que ces traits satiriques contre les augures, les prêtres, et même contre les dieux, étaient accueillis par les applaudissements enthousiastes du public.

Ennius avait laissé six livres de satires, genre dont il est en quelque sorte l'inventeur, une traduction du livre sceptique d'Evhémère et plusieurs autres poëmes. Il avait cultivé tous les genres de littérature, et il est, à juste titre, considéré comme l'un des pères de la poésie latine. On conjecture que ses nombreux ouvrages existaient encore au XIIIe siècle de l'ère chrétienne. Il n'en reste malheureusement plus que des débris recueillis çà et là dans les anciens auteurs. C'est une perte à jamais regrettable et pour l'histoire et pour la littérature.

Cicéron avait pour son génie la plus haute estime et citait à chaque instant ses vers; Lucrèce, Properce, Silius Italicus, Macrobe, Ovide, Quintilien, etc., lui ont prodigué les plus grands éloges; Horace, malgré sa partialité contre les vieux poëtes latins, reconnaît les services qu'il avait rendus à la littérature; beaucoup de poëtes, Virgile entre autres, lui ont emprunté quelques-unes de leurs inspirations. Il a même eu des admirateurs passionnés, notamment l'empereur Adrien, qui ne craignait pas de le placer au-dessus du chantre de l'*Enéide*. Mais c'est là une exagération évidente. Ennius fut un poëte remarquable pour son époque; mais il lui manqua cette faculté créatrice et cette puissance d'originalité qui font les grands poëtes. Ses fragments ont été recueillis par Robert et Henri Estienne (1564), par Hesselius (1707), par Maittaire, dans le *Corpus poetarum*, et en partie par Egger (1843).

Ennius, qui s'appelait lui-même l'Homère des Latins, fit sa propre épitaphe, où il se décerne franchement les plus grands éloges :

Aspicite, ô cives, senis Ennii imaginis formam;
Hic vestrum pinxit maxima facta patrum.
Nemo me lacrymis decoret, neque funera fletu
Faxit; cur? volito vivus per ora virum.

« Regardez, ô citoyens, l'image du vieil Ennius. Il peignit les hauts faits de vos pères. Que personne ne m'honore par des pleurs, ni ne fasse ce qu'on a coutume de faire aux funérailles. Pourquoi? je vole vivant par la bouche des hommes. »

Ennius, nous l'avons déjà dit plus haut, avait un style où se faisaient remarquer toute la rudesse et toute la grossièreté de son siècle; mais le défaut de pureté et d'élégance y était racheté par la force des expressions, et Virgile ne dédaigna pas de transporter dans son *Enéide* des vers entiers d'Ennius, ce qui a fait dire au grand poëte latin qu'il avait su tirer des perles précieuses du fumier d'Ennius : *De stercore Ennii.* Cette expression injuste de Virgile est passée dans notre langue pour faire entendre que l'on peut trouver des idées ingénieuses dans des auteurs médiocres, et surtout dans les vieux auteurs. En voici quelques exemples :

« Saint-Amand est un grand poëte, d'un magnifique mauvais goût, et d'une verve chaude et luxuriante, qui cache beaucoup *de diamants dans son fumier.* »

THÉOPHILE GAUTIER.

« Dans les poëtes de second ordre, vous retrouverez tout ce que les aristocrates de l'art ont dédaigné de mettre en œuvre : le grotesque, le fantastique, le trivial, l'ignoble, la saillie hasardeuse, le proverbe populaire, enfin tout le mauvais goût avec ses bonnes fortunes, avec son clinquant, qui peut être de l'or. Ce n'est que *dans le fumier que se trouvent les perles.* »

THÉOPHILE GAUTIER.

« Le père Pierre de Saint-Louis est le poëte du monde qui a eu le goût le plus monstrueusement dépravé. Mais il est très-intéressant à lire pour les artistes; c'est une étude curieuse et qui sert à faire toucher au doigt le point d'intersection où le génie tourne à la folie. Les gens inattentifs riront aux éclats; mais ceux que des barbarismes et des fautes de goût ne rebutent pas trouveront encore quelques *perles dans ce fumier.* »

THÉOPHILE GAUTIER.

« Comme Virgile, qui tirait des *perles du fumier d'Ennius* pour les enchâsser dans l'or de son vers divin, M. Paul de Kock a tout simplement enchâssé la perle de *Sous les tilleuls* dans son roman de *Moustache.* Seulement, ici, la perle n'avait aucun besoin d'être nettoyée et polie; elle était ronde, parfaite, du plus bel orient, délicatement montée et mise en œuvre; elle a été tirée de son écrin pour être enfouie dans le fumier. »

THÉOPHILE GAUTIER.

« Le style de Restif de la Bretonne, chacun le connaît par l'une ou l'autre de ses œuvres, qu'on n'avoue guère avoir lues, mais où l'on a parfois jeté les yeux. Une ligne qui serait digne des classiques apparaît tout à coup au milieu du *fumier, comme les joyaux d'Ennius.* »

GÉRARD DE NERVAL.

« Pour comble de calamité et d'horreur, c'est moi qui autrefois parlai le premier de ce Shakspeare; c'est moi qui le premier montrai aux Français quelques *perles* que j'avais trouvées dans son énorme *fumier.* »

VOLTAIRE.

« Marphurius est un de ces nombreux docteurs que vous rencontrez à chaque page du *Pantagruel*, une de ces *perles* que Molière a ramassées avec tant de bonheur et de coquetterie dans le riche *fumier* de Rabelais. »

JULES JANIN.

« La Fontaine lui-même, chez nous, tout divin qu'il est, et le premier de nos écrivains pour la connaissance de la langue, souvent ne distingue pas assez le français du gaulois. Virgile seul, plein d'archaïsmes, se pare et s'embellit des dépouilles d'Ennius, et chez lui *le vieux style a des grâces nouvelles.* »

PAUL-LOUIS COURIER.

« Voltaire disait, en parlant du plagiat que Fréron lui reprochait : Il en est des livres comme du feu dans nos foyers; on va le prendre chez le voisin, on l'allume chez soi, on le communique à d'autres, et il appartient à tous. Virgile trouvait *des perles dans le fumier d'Ennius.* Gessner n'a fait qu'imiter Théocrite; Buffon emprunta à Pline ce que ce naturaliste devait lui-même à Aristote. »

(*Galerie de littérature.*)

« La parure ajoute à la beauté; la cause des habits est gagnée. Il n'est pas donné à tout le monde de discerner tout d'abord l'âme à travers l'enveloppe du corps. Il faut être Virgile pour savoir tirer *les perles du fumier d'Ennius.* Quelque belle que soit votre âme, vous ne pouvez vous en revêtir. »

ALPHONSE KARR.

ENNOBLI, IE (an-no-bli) part. passé du v. Ennoblir. Rendu, devenu noble ou plus noble, plus élevé : *Cœur* ENNOBLI *par la souffrance. L'amour de la gloire n'est qu'une vanité* ENNOBLIE *par le but.* (Laténa.)

ENNOBLIR v. a. ou tr. (an-no-blir — du préf. *en*, et de *noble*). Donner de la dignité, de l'élévation, de la noblesse à : *La vertu* ENNOBLIT *l'homme. La piété véritable élève l'esprit*, ENNOBLIT *le cœur, affermit le courage.* (Mass.) *La sagesse pallie les défauts du corps*, ENNOBLIT *l'esprit.* (Pasc.) *De toutes les passions, l'amour est celle qui* ENNOBLIT *le plus l'âme et le cœur.* (Mme de Tencin.) *L'amour prépare et* ENNOBLIT *l'union des sexes.* (Laténa.) *La douleur* ENNOBLIT *les personnes les plus vulgaires.* (Balz.)

— Absol. : *Ce qui est simplement utile n'*ENNOBLIRA *jamais.* (Renan.)

S'ennoblir v. pr. Etre ennobli : *On* S'ENNOBLIT *en perfectionnant sa raison.* (Volt.) *Plus la pensée* S'ENNOBLIT, *plus elle est invinciblement attirée vers les abîmes de la réflexion.* (Mme de Staël.) *La vérité qui* S'ENNOBLIT *par le péril est la sœur aînée de la gloire.* (E. de Gir.)

— **Syn. Ennoblir, anoblir.** V. ANOBLIR.

— **Antonymes.** Dégrader, avilir.

ENNOBLISSEMENT s. m. (an-no-bli-se-man — rad. *ennoblir*). Action d'ennoblir, de rendre digne, noble : *La persécution est un germe d'*ENNOBLISSEMENT *pour les proscrits.* (Fourier.) *Il y a un* ENNOBLISSEMENT *dû à l'amour vrai, qui peut relever une femme tombée.* (Balz.)

ENNODIUS (Magnus-Félix), écrivain ecclésiastique, un des Pères de l'Eglise latine, né en Gaule, peut-être à Arles, vers 473, d'une famille très-considérable, mort à Pavie en 521. L'invasion des Wisigoths le força de se réfugier à Milan, où une de ses tantes lui fit donner une excellente éducation. Après la mort de sa parente, tout jeune encore, il épousa une dame noble et riche, Mélanide, avec qui il alla habiter Pavie. Là, il connut l'évêque saint Epiphane, qui, frappé des talents du jeune homme, l'ordonna diacre contre son gré, en 494. Comme il aimait fort sa jeune femme, il continua à vivre avec elle; mais bientôt, cédant aux instances de l'évêque, il se détermina à renoncer au monde, en même temps que Mélanide consentait à se vouer à une continence rigoureuse. En 495, il suivit comme diacre saint Epiphane à la cour du roi de Bourgogne, Gondebaud, et, après la mort de l'évêque de Pavie (496), il se rendit à Rome, où il acquit une grande réputation par son savoir et par son éloquence. Une apologie qu'il composa pour le pape Symmaque et un panégyrique de Théodoric, roi des Ostrogoths (507), le mirent surtout en évidence. Il fut appelé au siége épiscopal de Pavie vers 511, et remplit, en 515 et 517, des missions auprès de la cour de Constantinople, afin de faire cesser les dissensions des Eglises d'Orient et d'Occident. Ses écrits ont été publiés plusieurs fois, et notamment dans les *Opera varia S. S. Patrum* de Sirmond (Paris, 1612). On y remarque un *Panégyrique de Théodoric*, utile à consulter pour l'étude de l'histoire; des *Lettres* intéressantes, au nombre de 296, et relatives aux événements qui se sont accomplis entre les années 498 et 514; *Adversus eos qui contra synodum scribere præsumpserunt vita viri beatissimi Epiphani*, son ouvrage le plus important et le mieux écrit, dont Arnauld d'Andilly a donné une traduction française dans ses *Vies des saints*; *Eucharisticon de vita*, relation de la vie d'Ennodius écrite par lui-même; *Præceptum de cellulanis episcoporum*; *Orationes*, discours ou sermons au nombre de vingt-huit; des *Poésies* latines, comprenant des hymnes, des épitaphes, des inscriptions, etc., et insérées dans le *Syllabus poetarum christianorum veterum* (Leipzig, 1686). L'Eglise honore ce saint le 17 juillet.

ENNOÉMATIQUE adj. (èn-no-é-ma-ti-ke — du gr. *ennoêma*, conception). Philos. Qui se forme dans l'esprit. ‖ *Définition ennoématique*, Celle qu'on donne d'une idée telle qu'on la conçoit dans l'esprit, et non telle qu'elle est donnée par l'expérience.

ENNOÈME s. m. (èn-no-è-me — gr. *ennoêma*; de *en*, dans, et de *noos*, esprit). Philos. Produit de la conception.

ENNOEROIE s. f. (èn-no-èr-ji — du gr. *en*,

dans; *noos*, esprit; *ergon*, ouvrage). Philos. Conception active, faculté de concevoir des idées.

ENNOMOS s. m. (ènn-no-moss — mot gr. qui signifie *proportionné*, régulier). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes : *En mai et en juin, les* ENNOMOS *se montrent sous forme de chenilles.* (Duponchel.) ‖ On dit aussi ENNOME.

— **Encycl.** Entom. Les *ennomos* sont des papillons nocturnes du groupe des phalènes. Ils ont des ailes anguleuses et plus ou moins dentées ou sinuées; leur couleur dominante est le jaune fauve. Les chenilles sont généralement allongées et ressemblent, pour la forme et la couleur, à de petites branches d'arbre; leur corps présente çà et là des nœuds et des excroissances qui simulent des bourgeons; cette apparence les soustrait aux recherches de leurs ennemis. Elles paraissent ordinairement en mai et en juin, et subissent leurs métamorphoses dans le courant de l'été. Les chrysalides sont renfermées dans de légers cocons soyeux, placés sur la terre ou entre les feuilles des arbres. Les papillons paraissent, pour la plupart, en juillet et en août. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces; l'Europe en possède à elle seule une vingtaine, qui presque toutes se trouvent en France.

ENNOYAGE s. m. (an-noi-ia-je — du préf. *en*, et de *noyer*). Géol. Sorte de gouttière, tantôt horizontale, tantôt inclinée, que forment parfois les plis d'une couche.

ENNUI s. m. (an-nui — Pour l'étymologie, voir la partie encycl.). Lassitude morale produite par le désœuvrement : *Tomber dans l'*ENNUI. *Eprouver un* ENNUI *invincible. Succomber à l'*ENNUI. *Je hais l'*ENNUI *plus que la mort.* (Mme de Sév.) *Les âmes justes trouvent dans l'ordre le remède de l'*ENNUI. (Mass.) *L'*ENNUI *vient du sentiment de notre vide.* (Vauven.) *L'*ENNUI *est un avant-goût du néant.* (Mme du Deffant.) *L'*ENNUI *est le malheur des gens heureux.* (H. Walpole.) *Tout prince qui aspire au despotisme aspire à l'honneur de mourir d'*ENNUI. (J.-J. Rouss.) *Plus l'âme est vaste, plus l'*ENNUI *est grand.* (Lamart.) *Le remède contre l'*ENNUI, *c'est le travail et non le plaisir.* (Trublet.)

Mais l'*ennui* vient à pas comptés
S'asseoir entre deux majestés.
VOLTAIRE.

Il est des jours d'*ennui*, d'abattement extrême,
Où l'homme le plus ferme est à charge à lui-même.
DUCIS.

Sur un trône l'*ennui* se carre,
Fier d'être encensé par des sots.
BÉRANGER.

— Désagrément, contrariété : *Les* ENNUIS *de la grandeur. Faites-moi part de vos* ENNUIS. *Nous charmons nos* ENNUIS *présents par l'espoir d'un avenir chimérique.* (Mass.) *Beaucoup de patience fait supporter un peu d'*ENNUI. (Chateaub.) *La liberté a ses* ENNUIS, *qu'il faut subir pour jouir de ses bienfaits.* (Guizot.)

La vie est-elle toute aux *ennuis* condamnée?
L'hiver ne glace point tous les mois de l'année.
A. CHÉNIER.

— **Epithètes**. Epais, lourd, pesant, accablant, sombre, morne, triste, léthargique, mortel, cruel, douloureux, dévorant, charmé, calmé, dissipé.

— **Antonymes**. Amusement, divertissement, plaisir, récréation.

— **Encycl.** Linguist. Caseneuve fait dériver *ennui* du grec *ennoia*, qui signifie une forte application de l'entendement à quelque chose, de *en*, dans, et *noos*, esprit; mais cette étymologie n'est pas plus sérieuse ni plus discutable que celle de Fréd. Morel, qui dérive *ennui* du grec *ania*, fâcherie. Ce sont là de ces rapprochements absurdes et de pure fantaisie dont nos anciens étymologistes sont si prodigues. Ménage, avec plus de vraisemblance, indique l'espagnol *enoja* et *enojo*, qui a la même signification, et qu'il tire du latin *in*, particule intensitive, et de *noxa* ou *noxia*, tort, préjudice; et il est fort possible que cette dérivation soit la véritable. Le latin *noxa* se rapporte, pour sa part, suivant Eichhoff, à la racine sanscrite *naç*, périr, détruire, nuire; grec *neô*, *noseô*, *nussô*; latin *noceo*, *neco*, allemand *nake;* anglais *nick*, d'où aussi le latin *nex*, meurtre; en sanscrit *naças*, destruction; grec *nosos*, maladie, et le grec *nekus*, mort; en sanscrit *naçin*, *nastas*, détruit. C'est à la même racine qu'il faut rapporter le nom de la nuit, latin *nox*, grec *nux*, en sanscrit *nıç*, *niça*, la mort du jour; et celui du *nectar*, boisson qui tue le souvenir des choses terrestres. M. Littré n'admet point la dérivation de *noxa* proposée par Ménage. Suivant lui, la forme du mot se prête peu à cette étymologie, et *noxa* ou *noxia* aurait donné *nose* ou *noise*. Fauriel propose le basque *enoch*; mais rien ne garantit que *enoch* ne soit venu de l'espagnol *enojo* dans le basque plutôt que du basque dans l'espagnol. Pour ces raisons, Diez, se joignant à Cabrera, propose le latin *odium*, haine, le même, suivant Eichhoff, que le grec *ôsis* et le sanscrit *yudh*, *yuddhan*, lutte, de la racine sanscrit *yudh*, repousser, combattre. De la locution : *Est mihi in odio*, cela m'ennuie, serait venu un substantif *inodium*, qui permet la dérivation des formes romanes et les explique toutes, l'italien *noja* et l'ancien italien *nojo*, ennui, ayant perdu l'*i* ou l'*e* par une aphérèse qui n'est pas rare dans cette langue. Ce qui donnerait, suivant ses défenseurs, beaucoup de force à cette étymologie, c'est que *inodio* se trouve effectivement dans l'ancien parler vénitien, dont Diez rapporte ces exemples-ci : *Plu te sont a inodio*, en italien *Più ti sono a noja*, en français *plus te sont à anoi ; a to inodio*, italien *a tua noja*, français *al tuen anoi*. Le lecteur choisira entre l'opinion de Diez et celle de Ménage, qui méritent certainement une égale considération de sa part.

ENNUYANT (an-nui-ian) part. prés. du v. Ennuyer : *Des orateurs* ENNUYANT *leur auditoire.*

ENNUYANT, ANTE adj. (an-nui-ian, an-te — rad. *ennuyer*). Qui ennuie; qui cause de la contrariété : *Quel temps* ENNUYANT ! *Qu'il est* ENNUYANT *d'attendre!*

— **Syn. Ennuyant, ennuyeux.** Lorsque l'adjectif *ennuyant* marque l'ennui proprement dit, il diffère déjà du participe présent en ce qu'il marque plutôt la circonstance d'être propre à ennuyer que le fait d'ennuyer actuellement. *Ennuyeux*, à son tour, diffère d'*ennuyant* en ce qu'il marque encore plus fortement cette propriété, qu'il présente comme tenant au caractère, à l'essence même. Mais *ennuyant* exprime souvent la contrariété, l'importunité plutôt que l'ennui; celui qui veut aller se promener, en voyant le temps retourner à la pluie, dira : *Quel temps* ENNUYANT ! lors même qu'il serait trop occupé pour s'ennuyer dans le sens propre du mot.

ENNUYÉ, ÉE (an-nui-ié) part. passé du v. Ennuyer. Qui éprouve de l'ennui : *Je fuis les oisifs des villes, gens aussi* ENNUYÉS *qu'ennuyeux.* (J.-J. Rouss.) *Les gens* ENNUYÉS *sont rarement indulgents.* (S. Gay.) *Dans un certain monde superficiel et* ENNUYÉ, *on vous pardonne plus aisément un paradoxe qu'une platitude.* (G. Sand.)

L'homme *ennuyé* n'est jamais qu'ennuyeux;
Aussi, dès qu'il paraît, tremblant à son approche,
La gaîté fuit, l'ennui gagne de proche en proche.
DELILLE.

‖ Qui trahit l'ennui : *Un air* ENNUYÉ. *Une figure* ENNUYÉE.

— Fâché, vexé, chagriné : *Je suis* ENNUYÉ *de ne pas aimer ce vin de Champagne, ce vin transparent, lumineux, vivant et spirituel.* (Vacquerie.)

— Substantiv. Personne ennuyée : *Dans les petites villes, on rencontre beaucoup d'ennuyeux et peu d'*ENNUYÉS. (Beauchêne.) *Lord Seymour était tout simplement un* ENNUYÉ *du grand monde, un homme d'esprit sceptique, un homme de goût blasé.* (P. d'Ivoi.)

ENNUYER v. a. ou tr. (an-nui-ié — rad. *ennui*. *J'ennuie, tu ennuies, il ennuie, nous ennuyons, vous ennuyez, ils ennuient; j'ennuyais, nous ennuyions; j'ennuyai, nous ennuyâmes; j'ennuierai, nous ennuierons; j'ennuierais, nous ennuierions; ennuie, ennuyons, ennuyez; que j'ennuie, que nous ennuyions; que j'ennuyasse, que nous ennuyassions; ennuyant, ennuyé*). Fatiguer, lasser, dégoûter, faire tomber dans l'ennui : *Nous pardonnons souvent à ceux qui nous* ENNUIENT ; *mais nous ne pouvons pardonner à ceux que nous* ENNUYONS. (La Rochef.) *Un livre vous déplaît-il? réfutez-le; vous* ENNUIE-*t-il? ne le lisez pas.* (Volt.) *Un bonheur absolu nous* ENNUIE ; *un malheur absolu nous repousse.* (Chateaub.)

Un auteur à genoux, dans une humble préface,
Au lecteur qu'il *ennuie* a beau demander grâce.
BOILEAU.

Il faut changer de lieu quelquefois dans la vie;
Le plus charmant séjour à la fin nous *ennuie*.
REGNARD.

— Chagriner, être désagréable à : *Je n'ai pas reçu de nouvelles de mon frère; cela m'*ENNUIE *beaucoup.*

— Absol. : *Un homme habile sent s'il convient ou s'il* ENNUIE. (La Bruy.) *Rien n'*ENNUIE *comme l'obligation d'être amusant.* (Petit-Senn.)

Le secret d'*ennuyer* est celui de tout dire.
VOLTAIRE.

S'ennuyer v. pr. Eprouver de l'ennui : *Le monde, depuis qu'il est monde, se plaint qu'il* S'ENNUIE. (Mass.) *L'homme est si malheureux, qu'il* S'ENNUIERAIT *sans aucune cause étrangère d'ennui.* (Pasc.) *Il est une infinité de gens qui vont, par ton,* S'ENNUYER *à la campagne.* (Volt.) *Celui qui désire le plus, est celui qui* S'ENNUIE *le moins.* (De Ségur.) *A la cour de Pétersbourg, on n'a pas même la liberté de* S'ENNUYER. (De Custine.) *Le moyen de* S'ENNUYER *est de savoir où l'on va et par où l'on passe.* (H. Taine.) *Savoir* S'ENNUYER *est une des vertus les plus utiles dans le monde.* (Ste-Beuve.) *L'esprit s'amuse en voyage, le cœur* S'ENNUIE. (Rigault.) *On peut rêver quelque chose de plus terrible qu'un enfer où l'on souffre, c'est un enfer où l'on* S'ENNUIERAIT. (V. Hugo.)

Faut-il donc *s'ennuyer* pour être du bon air?
GRESSET.

En vain sur ses grandeurs un monarque s'appuie;
Il gémit quelquefois, et bien souvent *s'ennuie*.
VOLTAIRE.

Tu dis, lorsque tu viens chez moi,
Et que je converse avec toi,
Qu'à tes ennuis je remédie;
Mais je veux te congédier :
Léon, pour te désennuyer,
Est-il juste que je *m'ennuie?*
...

— Se fatiguer, se lasser : *Les hommes* S'ENNUIENT *des mêmes choses qui les ont charmés dans leurs commencements.* (La Bruy.) *On ne* S'ENNUIE *jamais de son état quand on n'en connaît pas de plus agréable.* (J.-J. Rouss.) *Un Français* S'ENNUIERAIT *d'être seul de son avis comme d'être seul dans sa chambre.* (Mme de Staël.) *L'homme* S'ENNUIE *du bien, cherche le mieux, trouve le mal et s'y soumet, crainte du pire.* (Lévis.)

Oisif et gras à lard, le jeune solitaire
S'ennuya, se lassa de ne manquer de rien.
FLORIAN.

— Impersonnellem. *Il m'ennuie*, Il m'est désagréable : *Je sens qu'*IL M'ENNUIE *de ne plus vous voir.* (Mme de Sév.) IL VOUS ENNUYAIT *d'être maître chez vous.* (Mol.)

— **Gramm.** Quand on donne à *s'ennuyer* un infinitif pour complément indirect, on emploie la préposition *à*, si l'on veut seulement faire connaître l'acte qui est la cause de l'ennui; mais, lorsqu'on veut faire entendre que l'ennui tourne à l'impatience et va bientôt faire cesser l'acte ennuyeux, on met *de : Il s'ennuie à attendre* permet de penser qu'il attendra longtemps encore, s'il le faut; *Il s'ennuie d'attendre* donne à entendre qu'il n'attendra pas longtemps.

— **Antonymes**. Amuser, divertir, délecter, délasser, égayer, récréer.

ENNUYEUSEMENT adv. (an-nui-ieu-zeman — rad. *ennuyeux*). D'une manière ennuyeuse : *Passer son temps* ENNUYEUSEMENT. *Combien de malheureux à qui il ne reste d'autre consolation que de redire* ENNUYEUSEMENT *leurs misères!* (Fléch.)

ENNUYEUX, EUSE adj. (an-nui-ieu, eu-ze — rad. *ennuyer*). Qui ennuie, qui provoque, qui fait naître l'ennui, en parlant des hommes et des choses : *Un homme* ENNUYEUX. *Une femme* ENNUYEUSE. *Un travail* ENNUYEUX. *Une conversation* ENNUYEUSE. *Un livre* ENNUYEUX. *C'est une* ENNUYEUSE *maladie qu'une santé conservée par un trop grand régime.* (Montesq.) *Oui, vieillir, c'est fort* ENNUYEUX, *et pourtant c'est encore le seul moyen qu'on ait trouvé jusqu'ici de vivre longtemps.* (Aubert.)

Un bonheur tout uni nous devient *ennuyeux*.
MOLIÈRE.

Le faux est toujours fade, *ennuyeux*, languissant.
BOILEAU.

Un trait comique, une vive saillie,
Marqués au coin de l'aimable folie,
Consolent mieux qu'une froide oraison
Que prêche en vain l'*ennuyeuse* raison.
GRESSET.

— Substantiv. Personne ennuyeuse : *Il pleut des malheureux de tous côtés, et des* ENNUYEUX *encore davantage.* (Volt.) *Tout* ENNUYEUX *devrait être mis hors la loi.* (E. Sue.)

Je vous estime et vous honore,
Mais les *ennuyeux* tels que vous,
Eussiez-vous plus d'esprit encore,
Sont la pire espèce de tous.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Syn. Ennuyeux, ennuyant.** V. ENNUYANT.

— **Antonymes**. Amusant, délectable, récréatif.

— **Allus. litt. Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux**, Phrase de Voltaire. V. GENRE.

ENNYCHIE s. f. (èn-ni-kî — du gr. *ennuchios*, nocturne). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des pyrales : *Les* ENNYCHIES *se distinguent des pyralites par un corselet plus robuste.* (Desmarets.)

— **Encycl.** Les *ennychies* sont des papillons nocturnes, du groupe des pyrales. On en connaît une douzaine d'espèces, toutes de petite taille, à ailes noires, quelquefois teintées de roux, le plus souvent marquées de bandes ou de taches blanches très-apparentes. Ces papillons ont le corselet robuste, les palpes courtes et les antennes assez longues. Toutes les *ennychies* habitent l'Europe; mais quelques-unes ne se trouvent que dans les pays de montagnes. Bien qu'appartenant à la famille des nocturnes, elles volent en plein soleil dans les lieux herbus, les prairies sèches et élevées et les clairières des bois. Leurs premiers états ne sont pas connus. Une des espèces les plus remarquables est l'*ennychie du pollen*, d'un noir velouté saupoudré et taché de blanchâtre; elle est assez répandue aux environs de Paris. Quelques auteurs classent aussi dans ce genre la phalène du prunier.

ÉNOC ou **ÉNOCH** (Louis), pédagogue français, né à Issoudun (Berry) au commencement du XVIe siècle, mort vers 1576. Ayant embrassé la Réforme, il se réfugia en Suisse, et, après les tribulations ordinaires de l'exil, fut nommé à Genève (12 mai 1550) maître ou recteur du collège de Rive. Il en fut le réformateur. Le premier, il sut mettre fin à l'insubordination des bacheliers (sous-maîtres), à l'indiscipline des élèves, aux irrégularités de la fréquentation, etc. Pour la première fois, il songea à introduire parmi les maîtres subalternes des jeunes gens genevois au lieu de Français réfugiés. Reçu bourgeois de Genève en 1556, il demanda et obtint pour les professeurs de son collège l'exemption du guet ou service militaire. Il eut plus de peine à obtenir les réparations nécessaires pour rendre les classes moins insalubres, moins froides en hiver, moins étouffantes en été. Il étendit et varia les programmes d'enseignement à Genève, et mêla aux études, suivant en ceci l'exemple des jésuites, des représentations dramatiques, des exercices de gymnastique, de chant, etc. En reconnaissance de son dévouement au collège de Rive, qu'il dirigea pendant dix ans, on le nomma recteur de l'Académie, et il succéda immédiatement à Théodore de Bèze (1563), par qui l'on avait fait inaugurer le rectorat. Dans l'intervalle de ses fonctions pédagogiques au collège et à l'Académie, il fut nommé ministre (1556), et, avec l'activité effrayante des hommes du XVIe siècle, suffit à tant de travaux simultanés. Parmi les services rendus par Enoc à l'instruction publique, on doit compter les ouvrages qu'il publia : *Prima infantia linguæ græcæ et latinæ simul et gallicæ* (Paris, 1546, in-4o); une grammaire latine, intitulée : *Ludovici Enoci Uscelodunensis partitiones grammaticæ* (Genève, 1551), réimprimée en 1563; une grammaire élémentaire de la langue grecque : *De puerili græcarum litterarum doctrina liber* (Genève, 1555), dédiée à la jeunesse genevoise et à ses autres élèves. Ces deux grammaires, où il ne faut pas chercher l'analyse raisonnée du langage, mais seulement l'ancien système grammatical, exposé d'une manière claire et synoptique, ne sont certainement pas sans mérite et peuvent très-bien soutenir la comparaison avec celles de Despautère et de Clenard, si longtemps en usage dans les collèges de France. Enoc a encore composé des *Commentaires sur Cicéron*, imprimés par Robert Estienne avec le texte de cet auteur.

ÉNOC ou **ÉNOCH** (Pierre, sieur de La Meschinière), poëte suisse, fils du précédent, né à Genève, mort vers 1590. Il fit beaucoup de vers sur un amour malheureux, vers qu'il réunit sous le titre de *Coécyre* (Lyon, 1578, in-4o). Coécyre était le nom grec (Brûle-cœur) qu'il avait donné à son insensible. Il a publié aussi deux autres recueils : *Opuscules poétiques* (Genève, 1572, in-8o; Lyon, 1578, in-4o) et *Tableau de la vie et de la mort*, ouvrage introuvable.

ÉNOCH ou **HÉNOCH**. Quatre personnages de la Bible portent le nom d'Énoch : le fils aîné de Caïn, le fils aîné de Ruben, un fils de Madian, et un descendant de Seth, fils de Iared, père de Mathusalem et aïeul de Noé. Ce dernier est le personnage le plus important de tous, par les traditions et les légendes qui se sont attachées à son nom. C'est de lui que nous allons nous occuper.

Certains érudits prétendent qu'avant la Bible, comme avant la plupart des livres regardés comme sacrés par les Orientaux, tels que les *Védas* et les lois de Manou (*Manara* d'Harma-Sastra), tels que les *King's* ou livres canoniques chinois, etc., il existait d'autres recueils plus anciens, dont certaines parties de la Bible et des autres livres que nous venons de citer ne seraient, pour ainsi dire, que des résumés.

Moïse parle de livres plus anciens que les siens, dont il cite des passages et qui ont été perdus, à moins qu'on ne les retrouve dans les immenses collections des livres religieux de la Chine ou du Thibet, qui se composent de 300 à 400 volumes. Prenons une des Bibles les plus connues : la version protestante de dom Martin, Bible complète, in-12, imprimée à Londres, chez Samuel Baystex.

On y lit notamment dans Moïse (*Nombres* ch. XXI, versets 14 et 15, 27 à 30) : « Ainsi qu'il est dit au livre des Batailles de l'Eternel; » d'autres traducteurs disent : « Ainsi qu'il est dit au livre des Guerres de Jéhovah; » et Moïse paraît citer ce livre jusqu'au verset 31. Et plus loin, même chapitre, verset 27 : « C'est pourquoi on dit en proverbes; » d'autres disent : « C'est pourquoi il est dit dans les Enoncés prophétiques; » et Moïse paraît même avoir copié ou résumé ces livres dans ses premiers chapitres, car le style des douze premiers chapitres paraît essentiellement différer de celui des autres. Dans Josué (ch. X, vers. 13), il est dit : « Ceci n'est-il pas écrit au Livre du juste? » d'autres disent : « Au Livre du droiturier. » Dans Samuel (IIe livre, ch. I, vers. 18), il est dit : « Ceci n'est-il pas écrit au Livre de Jasas? » d'autres disent de *Jaschas*. Ces citations de Josué et de Samuel paraissent regarder un seul et même livre, le *Livre de Jaschas*, dont le sous-titre serait ou *Livre du juste* ou *Livre du droiturier*. Bartoloccius, dans sa *Bibliotheca hebraica*, est peut-être le seul auteur qui en fasse mention. Cependant, tout en vantant la pureté du style, il le regarde comme apocryphe. M. W. Adam en a publié quelques passages dans le *Bengal annual keapseake* (1830). Ces fragments traitent des premiers âges du monde, de Caïn, d'Abel et de la tour de Babel.

Le livre d'*Enoch* est encore mentionné dans le Nouveau Testament par saint Jude (vers. 11). Saint Pierre (liv. II, chap. XXI, vers. 4) semble faire également allusion à ce livre; saint Jacques offre la même particularité. Les premiers Pères de l'Église, qui en parlent comme d'un livre très-connu, en possédaient probablement une version hébraï-

que ; Origène, Procope, etc., ont invoqué son autorité. Tertullien en parle dans son *Traité sur le paganisme et sur les ornements des femmes*. Scaliger avait découvert un fragment du livre d'*Enoch;* mais ce passage ne contenait pas la citation faite par saint Jude, et l'on ne crut pas à son authenticité. Le fameux rationaliste allemand Semler le mentionne également ; Fabricius, dans son *Codex pseudepigraphus* (p. 171), cite tout ce qu'il connaît d'Enoch, et les passages rapportés par Fabricius et par Semler, plus complets que ceux de Scaliger, se retrouvent dans la version éthiopienne dont nous allons parler.

Cette version éthiopienne complète du livre d'*Enoch* a été rapportée par le célèbre voyageur Bruce, dans les dernières années du XVIIIe siècle. Le manuscrit a été déposé à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, et cette version se trouve contenir la totalité des fragments donnés par saint Jude, saint Pierre, Scaliger, Semler, Fabricius, fragments tirés de la version hébraïque ; circonstance dont on peut inférer l'exactitude de la version éthiopienne. Ce livre curieux a été révélé au public par le docteur Richard Laurence, archevêque de Casel, en Irlande, qui a donné une traduction anglaise en regard du texte éthiopien, sous ce titre : *The Book of Enosch the prophet*, now first *translated from an ethiopic ms. in the Bodleian library*, third ed. revised and elarged by rever. Richard Laurence (Oxford, 1838).

Quoi qu'il en soit de l'authenticité tant discutée de ce livre, authenticité, nous l'avouons, difficile à établir, nous allons dire quelques mots du prophète, et analyser ensuite son œuvre d'après la traduction de Laurence.

La Bible rapporte que Dieu le *retira à lui*, sans se servir du terme qu'elle emploie ordinairement pour les patriarches, *onaioumoth*, « et *il mourut*. » Dès lors, la tradition s'est emparée de ce personnage et en a fait un être mystérieux et légendaire, qui n'a pas passé par la dernière épreuve que toute créature humaine doit subir à la fin de sa vie. On prétendit donc qu'Enoch avait écrit un livre qu'il avait transmis à son fils ; que ce livre avait été emporté dans l'arche par Noé et avait échappé au déluge. Il ne nous est parvenu aucune copie de ce livre, qui a servi de thème à de nombreuses paraphrases des Juifs, des Arabes, des talmudistes et des premiers Pères chrétiens. Ce livre comprend différentes divisions suivant les manuscrits. Laurence le partage en 67 chapitres de différentes longueurs, qui sont eux-mêmes rangés en un certain nombre de sections. Plusieurs de ces chapitres sont intervertis ou même supprimés entièrement dans certains manuscrits. Le livre débute par une introduction, dans laquelle l'auteur fait parler Enoch, tantôt à la première, tantôt à la troisième personne.

1° Il décrit l'apparition du Seigneur venant juger les bons et les méchants, et expose la vie différente qu'ils mènent dans le paradis et dans l'enfer.

2° Dans cette partie, l'auteur raconte les amours des anges avec les filles des hommes, leur punition et la destruction des fruits de cette union.

3° Ensuite Enoch est chargé d'intercéder pour les coupables auxquels on l'avait envoyé pour leur annoncer leur châtiment. Il voit Dieu en songe, et le Seigneur lui déclare qu'il n'y a pas de pardon possible.

4° Ici commencent à se dérouler les voyages fantastiques d'Enoch dans différentes parties du ciel et de la terre. Ces pérégrinations sont remplies de détails mystiques, symboliques, merveilleux, comparables aux étranges visions de l'*Apocalypse*. Les Orientaux, et principalement les Arabes, ont dû puiser à cette source beaucoup de leurs légendes ; car on retrouve dans un conte inédit des *Mille et une Nuits*, les *Aventures de Belongia*, une foule de traditions et de détails, presque textuellement empruntés à un passage du livre d'*Enoch*.

5° Cette partie est une sorte d'introduction aux récits qui vont suivre. La première personne y alterne avec la troisième. La vision qui y est racontée est appelée la seconde, quoiqu'elle soit en réalité au moins la troisième ou la quatrième. La sagesse, y est-il dit, qu'Enoch possédait presque en entier, est renfermée dans 103 paraboles qu'il aurait communiquées aux habitants du monde. Cependant le livre d'*Enoch* n'en contient que trois ; les voici :

La première parabole débute par une courte prophétie sur la ruine inévitable des méchants. Ensuite Enoch, transporté au ciel, devant le trône du Seigneur, au milieu des anges, Michaël, Raphaël, Gabriel, Phanuel, etc., apprend à connaître tous les secrets de l'univers. Il découvre des légions d'étoiles dociles aux lois imposées par le Créateur et rayonnantes de lumière, etc. Cette partie est une des plus intéressantes du livre par la beauté des pensées et des expressions, le lyrisme de la poésie et l'exubérance de l'imagination. Dans la seconde parabole, il est fait mention du Messie. Elle roule en grande partie sur le châtiment des méchants. Le Messie y est envisagé complètement au point de vue hébraïque. Cette parabole renferme beaucoup de descriptions symboliques souvent fort obscures.

La troisième parabole est consacrée aux saints et aux élus. Elle contient plusieurs légendes que l'on retrouve dans le Talmud, entre autres celle de Béhémoth et de Léviathan, mangés dans un banquet universel.

6° Hénoch est de nouveau transporté au ciel, où il contemple le Seigneur face à face au milieu de sa gloire. Les trois paraboles qui précèdent sont plutôt, à vrai dire, des symboles que des paraboles. C'est ce que les Hébreux appellent *masal* et les Arabes *misl*, assimilation, comparaison.

7° Cette partie roule sur les étoiles, les planètes, etc., qui sont classées d'après leurs mouvements, leurs influences, leurs positions, leurs noms, etc. Elle parle aussi des différents phénomènes naturels, des vents, des fleuves, des îles, des montagnes, etc.

8° Enoch raconte une autre vision qu'il a eue. Il revient sur l'histoire du fils d'Adam et des amours des anges. Les anges l'enlèvent sur une haute montagne, de laquelle il assiste au châtiment des hommes et au déluge qui épargne seulement Noé.

9° Enoch adresse à ses enfants de sages recommandations pour les engager à faire le bien et à fuir l'impiété.

10° Cette partie débute par ces mots : « Après cela Enoch commença à parler, et Enoch dit : « Je veux parler et vous instruire » sur les fils des justes, les élus du monde, et » sur les rejetons de la droiture et de la jus» tice. » Il termine en recommandant à ses enfants d'instruire les hommes.

11. A cet endroit Enoch raconte la naissance de Noé et une nouvelle vision sur le châtiment des méchants. Le livre se termine par ces mots : « Voilà la fin de la vision d'Enoch le prophète. Puissent les bénédictions de ses prières et ses prédictions profiter à ceux qu'il aime ! Amen. »

Le livre d'*Enoch* contient une foule de citations empruntées aux Ecritures saintes. Il est impossible de méconnaître les ressemblances frappantes qu'il offre avec le livre de Daniel, pour le plan, la forme et une foule d'expressions identiques (par exemple l'*Ancien du jour* pour dire l'Eternel).

La première traduction du livre éthiopien, publiée par Laurence, parut sous le titre de *Mazhaf Henoch nabi*, le livre d'*Enoch* le prophète ; elle était précédée d'une introduction fort intéressante et accompagnée de notes très-savantes.

Le mot Enoch signifie proprement, en hébreu, *celui qui a beaucoup vu*, *qui sait beaucoup*. Les Arabes donnent à ce prophète le surnom de *Adris*, l'instruit, de la racine *darasa*, qui signifie apprendre (*dars*, leçon, *madrasah*, académie).

Enoch Arden, poëme anglais d'Alfred Tennyson. Ce poëme, qui donne son nom à tout un recueil, est, à notre avis, la tentative la plus heureuse qu'on ait faite depuis *Jocelyn* pour transporter dans le domaine de la poésie la réalité de la vie familière. Se proposant de raconter les souffrances et l'héroïsme d'un pauvre marin anglais, M. Tennyson a déployé le même talent que naguère, pour raconter les aventures et les amours des brillants chevaliers de la Table ronde, mais avec une simplicité plus grande.

Sur le bord de la mer, près des hautes falaises de la Grande-Bretagne, jouaient il y a cent ans, trois enfants de pauvre condition : Annie, la plus jolie fille de tout le port ; Philippe Rey, le fils unique du meunier, et Enoch Arden, le fils d'un rude matelot qu'une tempête d'hiver avait fait orphelin. En grandissant, les deux garçons devinrent, suivant le vœu de la nature, amoureux d'Annie ; mais le cœur de celle-ci se déclara pour Enoch Arden, et Philippe se retira en soupirant. Enoch et Annie furent donc mariés ; l'union fut heureuse d'abord et sans autre souci pour le jeune homme que « le noble désir d'accumuler son salaire jusqu'au dernier sou, pour donner à ses enfants une meilleure éducation que n'avait été la sienne et celle de sa femme ; » mais la fortune fit un tour de roue, et quand il eut compté ses années de bonheur jusqu'à la septième, les vaches maigres de Pharaon succédèrent pour Enoch aux vaches grasses dans ce songe de la vie que nous faisons tous. La misère vint visiter le pauvre ménage. Enoch vit, dans une proposition de voyage en Chine, un moyen de se préserver, lui et les siens, du malheur qu'il redoutait, et accepta joyeusement l'offre qui lui était faite de s'embarquer, malgré les larmes et les funèbres pressentiments d'Annie. Ces pressentiments se changèrent en triste certitude ; les années s'écoulaient, et Enoch ne revenait pas. Pendant ce temps, la délaissée tombait dans l'indigence ; puis la mort vint, qui lui enleva son plus jeune enfant. Alors l'ancien rival d'Enoch, Philippe, qui ne l'avait pas revue depuis son mariage, se rapprocha d'elle. « Assurément, se dit-il, je puis aller à elle maintenant et lui être de quelque secours. » Annie, à peine revenue des funérailles de son enfant, ne se souciait pas de voir une figure humaine ; elle se détourna vers le mur et pleura. Alors Philippe, se tenant debout, lui dit avec hésitation : « Annie, je suis venu vous demander une faveur, je veux me charger des enfants d'Enoch et les élever à la place de leur père absent. C'était le souhait d'Enoch que ses enfants eussent une meilleure éducation que la sienne et que la vôtre. S'il revenait, il serait affligé que les précieuses heures de la matinée eussent été ainsi perdues, et cela l'attristerait même dans son tombeau, s'il savait que ses enfants vagabondent comme des poulains dans la lande. » Philippe mit donc à l'école les enfants d'Enoch, qu'il arriva peu à peu à aimer comme s'ils étaient les siens. Cependant les années continuaient à s'écouler ; l'image de leur père s'était effacée de l'esprit des enfants, et dans le cœur de la veuve l'espérance de jamais revoir son mari diminuait tous les jours de plus en plus. Un dimanche, Philippe ouvrit son cœur, qu'il tenait fermé depuis longtemps. Enoch ne reviendrait pas ; les enfants l'aimaient comme leur véritable père ; il était riche et sans famille ; Annie consentirait-elle à l'épouser ? « Vous avez été comme un bon ange de Dieu pour notre maison, répondit la femme d'Enoch ; Dieu vous bénisse pour cela, Philippe ! Peut-on aimer deux fois ? pouvez-vous être aimé comme Enoch l'était ? — Je suis content, répondit-il, d'être aimé un peu après Enoch. — Eh bien, dit Annie, attendez une année, je serai plus sage peut-être dans un an. » Philippe dit tristement : « Annie, j'ai attendu toute ma vie, je puis bien attendre un peu plus. » L'année passa. « Attendez encore un mois, » dit Annie. Cependant il devint urgent de prendre un parti. On commençait à jaser sur les assiduités de Philippe auprès de la jeune femme. Dans cette extrémité, Annie pria Dieu de l'inspirer, et un songe lui montra Enoch au sommet d'une montagne, sous un palmier et le soleil sur sa tête. « Il chante Hosannah sous les palmiers célestes, » se dit Annie, rassurée par cette biblique vision, et elle épouse Philippe. Cependant Enoch n'était point mort ; jeté par un naufrage sur une île déserte, mais fertile, il y était resté de longues années. Un jour, une voile paraît à l'horizon ; Enoch Arden est recueilli par elle. Il débarque en Angleterre et se dirige en toute hâte vers son foyer. Il cherche en vain sa pauvre maison et apprend enfin de son hôtesse la terrible vérité. Alors un désir irrésistible de voir encore sa femme et ses enfants s'empare de lui ; il se glisse derrière la demeure de Philippe, regarde par une fente du volet et contemple, comme en rêve, la réalité à la fois sinistre et joyeuse de ce tableau : à droite, Philippe, le prétendant dédaigné des anciens jours, vigoureux, le teint frais, était assis, avec son enfant sur ses genoux ; derrière lui se tenait une jeune fille, une autre Annie, plus jeune, mais plus élancée, grande et avec de beaux cheveux, amusant un baby tout rose. A ce spectacle, Enoch se sent frémir, il retient ses sanglots et s'enfuit dans sa chambre d'auberge où il meurt après quelques jours de douleur, sans avoir voulu troubler l'heureuse joie de sa chère Annie. Tel est ce beau et simple poëme. Il s'est cependant trouvé quelques critiques qui l'ont accusé d'immoralité.

ÉNODE adj. (é-no-de — du préf. *é*, et du lat. *nodus*, nœud). Qui est dépourvu de nœuds. ‖ Peu usité.

— s. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des malacodermes, formé aux dépens des dasytes.

ÉNŒSOPHAGITE s. f. (é-né-zo-fa-ji-te — du préf. *en*, et de *œsophage*). Méd. Inflammation de la muqueuse de l'œsophage.

ÉNOICYLE s. f. (é-no-i-si-le — du gr. *enoikos*, habitant ; *ulê*, bois). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganes.

ENOISELER v. a. ou tr. (an-noi-ze-lé — du préf. *en*, et de *oiseau*). Fauconn. Instruire l'oiseau, l'habituer au gibier.

ÉNOMARQUE s. m. (é-no-mar-ke — gr. *enomarchos;* de *en*, dans ; *omos*, semblable ; *archos*, chef). Art mil. anc. Chef d'une demi-file, dans la phalange grecque. ‖ On dit aussi ÉNOMARCHE.

ÉNOMOTARQUE s. m. (é-no-mo-tar-ke — gr. *enomotarchos ;* de *enômotia*, énomotie, et *archos*, chef). Art mil. anc. Chef d'une énomotie, sous-officier qui répétait les commandements prononcés par les hérauts.

ÉNOMOTIE s. f. (é-no-mo-tî — gr. *enômotia ;* de *en*, dans, et *omnumi*, je jure). Antiq. gr. Troupe de soldats grecs qui avaient prêté ensemble le serment militaire. ‖ Division de la mora des Lacédémoniens.

— **Encycl.** Art milit. Le mot *énomotie* a eu des acceptions bien différentes. D'abord il désignait des hommes ayant prêté un serment commun en assistant à un même sacrifice. Dans l'origine, l'*énomotie* était une troupe composée de trente-deux hommes sur quatre files. Elle avait quelquefois trente-six hommes ; puis le terme, changeant de signification, ne désigna plus que le quart d'une file de seize hommes.

L'*Encyclopédie* de 1751, aux mots FILE et GUERRE, dit que *décurie* et *énomotie* étaient synonymes dans la milice grecque ; que l'*énomotie* lacédémonienne était de trente-deux hommes formés sur huit rangs et quatre files, et qu'une agrégation lacédémonienne de trois ou quatre cents hommes se composait ainsi de cinq subdivisions, formées chacune de deux *énomoties* accouplées coudes à coudes. Dans l'ordre tactique, la phalange défilait par *énomoties*. Le mot *énomotie* est une des nomenclatures obscures et incertaines de la phalange. En effet, chez certains peuples grecs, elle s'appelait *dilochie ;* à Lacédémone, elle était plus forte qu'à Athènes. Chez d'autres peuples, elle ne différait de la *dilochie* (V. DILOCHIE) qu'en ce qu'elle présentait un front de quatre hommes, tandis que la dilochie en présentait un de deux hommes seulement. Non-seulement dans les diverses villes de la Grèce et de la Macédoine, mais aussi chez les peuples qui en imitèrent les milices, le mot *énomotie* a pris des acceptions différentes.

ÉNOMPHALE s. m. (é-non-fa-le — du préf. *en*, et du gr. *omphalos*, nombril). Pathol. Dureté au nombril.

ÉNONCÉ, ÉE (é-non-sé) part. passé du v. Enoncer. Exprimé : *Un fait* ÉNONCÉ. *Une opinion* ÉNONCÉE. *Il est rare qu'une opinion* ÉNONCÉE *en deux lignes n'exige pas deux pages de réfutation.* (A. Peyrat.)

— s. m. Expression ; termes dans lesquels on énonce : *Un simple* ÉNONCÉ. *L'ignorance du langage s'oppose à l'exactitude des* ÉNONCÉS *appréciatifs.* (Lamenn.) ‖ Texte, termes d'une loi, d'un jugement, d'un acte : *Le notaire lut l'*ÉNONCÉ *de l'acte. Platon sait mettre de l'agrément jusque dans l'*ÉNONCÉ *d'une loi.* (Chateaub.)

— Mathém. Ensemble des conditions auxquelles doivent satisfaire les inconnues d'un problème, d'une question : ÉNONCÉ *d'un problème, d'une question.*

— **Syn. Énoncé, énonciation.** L'*énoncé* est purement et simplement la chose *énoncée*, ou bien la formule courte, précise qui l'énonce. L'*énonciation* est l'action ou la manière d'énoncer, considérée par rapport à celui qui énonce ou aux circonstances accessoires. C'est le sens qu'on voit dans l'*énoncé ;* c'est le plus ou moins de clarté, de longueur, d'habileté que l'on considère dans l'*énonciation*.

— **Encycl.** Mathém. Dans un *énoncé* complètement explicite, les inconnues sont indiquées d'une façon précise et toutes les conditions auxquelles elles doivent satisfaire sont exprimées en entier. Le nombre des inconnues doit d'ailleurs être égal à celui des conditions distinctes. Tel est, par exemple, l'*énoncé* suivant : *Trouver deux nombres dont la somme fasse* p *et le produit* q.

Il est des cas où l'*énoncé* laisse sous-entendues les lois dont la connaissance est nécessaire pour résoudre la question ; par exemple, si l'on propose de *trouver sur la ligne qui sépare deux lumières, d'intensités données, un point également éclairé par elles*, l'*énoncé* sera incomplet ; il supposera que l'opérateur sait que l'*intensité d'une lumière varie en raison inverse du carré de la distance.*

Enfin un *énoncé* peut ne pas indiquer les inconnues et, par suite, en laisser le choix libre. Par exemple, si l'on propose d'*inscrire un carré dans un triangle*, l'opérateur pourra prendre pour inconnue soit la longueur du côté du carré cherché, soit la distance de l'un des sommets du carré, supposé inscrit, à l'un des sommets du triangle, etc.

ÉNONCER v. a. ou tr. (é-non-sé — lat. *enuntiare ;* du préf. *é*, et de *nuntius*, nouvelle. Prend une cédille sous le *c* devant un *a* ou un *o : Il énonça, nous énonçons*). Exprimer par la parole : *La manière dont il* ÉNONCE *ses pensées leur donne de la force.* (Acad.) ‖ Articuler, formuler : ÉNONCER *une clause dans un acte.*

— Procéd. *Enoncer faux*, Avancer quelque chose de contraire à la vérité.

S'énoncer v. pr. Etre énoncé, exprimé, rendu par la parole : *Une pensée obscure ne saurait* S'ÉNONCER *clairement.*

— Formuler sa pensée, s'exprimer : S'ÉNONCER *avec clarté et précision. La faculté de* S'ÉNONCER *avec assurance suppose que l'on maîtrise ses passions et non que l'on est maîtrisé par elles.* (Azaïs.)

— **Syn. Énoncer, exprimer.** *Enoncer* signifie simplement dire, formuler de manière que les autres comprennent ; l'*énonciation* se fait toujours en paroles prononcées ou écrites, et elle ne s'adresse qu'à l'intelligence. *Exprimer* signifie non-seulement dire et faire comprendre, mais encore faire sentir, en agissant par une sorte de pression sur l'imagination ou sur le cœur ; on *exprime* par les gestes, par les cris, par les regards, aussi bien, et mieux peut-être, que par des paroles.

— **Allus. litt. Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,** Vers de l'*Art poétique* de Boileau. V. CONCEVOIR.

ÉNONCIATIF, IVE adj. (é-non-si-a-tif, i-ve — rad. *énoncer*). Qui sert à énoncer : *Terme énonciatif.*

— Gramm. *Proposition énonciative*, Celle qui est l'énoncé exprès d'un jugement, une affirmation ou une négation directe et absolue.

— s. m. Syn. de PRÉDICAT.

ÉNONCIATION s. f. (é-non-si-a-si-on — rad. *énoncer*). Action d'énoncer ; termes dans lesquels on énonce une chose : *L'*ÉNONCIATION *de la pensée. Une simple* ÉNONCIATION, *dans les titres anciens, est une espèce de preuve.* (Acad.) *L'histoire est la simple* ÉNONCIATION *du vrai, dont la poésie est une imitation exagérée.* (Michelet.)

— Anc. logique. Action de nier ou d'affirmer : *Il y a trois opérations de l'entendement : la simple perception, l'*ÉNONCIATION *et le raisonnement.* (Acad.)

— **Syn. Énonciation, énoncé.** V. ÉNONCÉ.

ÉNOPER v. a. ou tr. (é no-pé). Techn. Syn. d'ÉNOUER.

ÉNOPLIE s. m. (é-no-plî — du gr. *enoplos*, armé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des clairons, comprenant deux espèces, dont l'une habite l'Europe méridionale et l'autre l'Amérique du Nord.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant une seule espèce, originaire d'Assam.

ÉNOPLIENS s. m. pl. (é-no-pli-ain — du gr. *enoplos*, armé). Helminth. Famille d'entozoaires de l'ordre des nématoïdes, très-nombreux en genres et en espèces, et parasites des animaux.

ÉNOPLOCÈRE s. m. (é-no-plo-sè-re — du gr. *enoplos*, armé; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères formé aux dépens des priones.

ÉNOPLODÈRE s. m. (é-no-plo-dè-re — du gr. *enoplos*, armé; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, dont l'espèce type habite le Caucase.

ÉNOPLOPS s. m. (é-no-plopss — du gr. *enoplos*, armé; *ops*, face). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, formé aux dépens des corées, et dont l'espèce type habite l'Europe méridionale : *Les* ÉNOPLOPS *sont caractérisés par leur tête présentant une petite pointe saillante entre les antennes.* (E. Duponchel.)

ÉNOPLOSE s. m. (é-no-plo-ze — du gr. *enoplos*, armé). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, caractérisé par un corps aplati verticalement, des nageoires dorsales plus hautes en avant que le corps, et dont l'unique espèce habite la Nouvelle-Hollande.

ÉNOPLOTEUTHE s. m. (é-no-plo-teu-te — du gr. *enoplos*, armé; *teuthis*, seiche). Moll. Genre de céphalopodes, comprenant cinq espèces, caractérisé par des bras armés de véritables crochets ou ongles et un osselet dénué d'appendice postérieur.

ÉNOPLURE s. m. (é-no-plu-re — du gr. *enoplos*, armé; *oura*, queue). Entom. Syn. de BÉROSE ORIENTAL.

ÉNOPS s. m. (é-nopss — mot gr. qui signifie *clair*). Helminth. Syn. de LERNÉE.

ÉNOPTROMANCIE s. f. (é-no-ptro-man-sî — du gr. *enoptron*, miroir; *manteia*, divination). Mode de divination en usage chez les Grecs, au moyen d'un miroir magique.

ÉNOPTROMANCIEN, IENNE s. (é-no-ptro-man-si-ain, i-è-ne — rad. *énoptromancie*). Celui, celle qui pratiquait l'énoptromancie.

ENORE, bourg de l'Indoustan, à 13 kilom. N.-N.-E. de Madras, sur les bords du petit lac Salé. Il compte environ cent maisons d'indigènes ou d'Européens et est un lieu de plaisance pour les habitants de Madras, qui viennent se livrer sur le lac aux charmes du canotage.

ENORGUEILLI, IE (an-nor-gheu-lli; *ll* mll.) part. passé du v. Enorgueillir. Rendu, devenu orgueilleux : *Un homme* ENORGUEILLI *de sa richesse. Un esprit* ENORGUEILLI.

... Les républicains montrent *enorgueillis*
Leurs uniformes bleus que la guerre a vieillis.
MÉRY et BARTHÉLEMY.

ENORGUEILLIR v. a. ou tr. (an-nor-gheu-llir; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *orgueil*). Rendre orgueilleux : *Ses succès l'*ONT ENORGUEILLI. *Les sciences nous enflent, les œuvres saintes nous* ENORGUEILLISSENT. (Mass.)

S'enorgueillir v. pr. Avoir de l'orgueil, tirer vanité : S'ENORGUEILLIR *de son savoir, de sa fortune. Les nobles* S'ENORGUEILLISSENT *de leur généalogie.* (Mme de Staël.) *On ne* S'ENORGUEILLIT *pas d'être probe; il y a trop de honte à ne l'être pas.* (S. de Sacy.) *Les âmes viles et corrompues* S'ENORGUEILLISSENT *de leurs fers comme les laquais de leurs livrées.* (Chamfort.) S'ENORGUEILLIR *d'une bonne action, c'est donner à croire qu'elle n'était pas dans nos habitudes.* (Petit-Senn.)

— **Antonymes**. Humilier, rabattre, mortifier.

ENORME adj. (é-nor-me — lat. *enormis*, formé de *e*, hors de, et *norma*, règle. V. NORMAL. *Énorme* signifie donc proprement hors de la règle, anormal). Qui excède de beaucoup la grandeur ou la grosseur ordinaire : *Un tas* ÉNORME. *Un* ÉNORME *bloc de granit.*

— Fig. Qui dépasse de beaucoup la mesure, les proportions habituelles : *Un travail* ÉNORME. *Une dette* ÉNORME. *Un poids* ÉNORME. *Il faut que la justice de Dieu soit* ÉNORME *comme sa miséricorde.* (Pasc.) *Le savoir-faire et l'habileté ne mènent pas jusqu'aux* ÉNORMES *richesses.* (La Bruy.) *C'est une* ÉNORME *puissance que celle des mots.* (De Maistre.) *L'influence des passions sur la santé est* ÉNORME. (A. Rion.) *La trahison de la femme a des conséquences* ÉNORMES *que n'a point celle de l'homme.* (Michelet.) *Il n'est point d'absurdité si* ÉNORME, *si folle, qui n'ait rencontré une crédulité plus folle encore.* (Lamenn.) *La guerre est une* ÉNORME *calamité* (J. Janin.) *Une armée est un étrange chef-d'œuvre de combinaison, où la force résulte d'une somme* ÉNORME *d'impuissance.* (V. Hugo.)

— Jurispr. *Lésion énorme*, Lésion qui dépasse le double de la valeur de la chose vendue.

— **Syn. Énorme, démesuré, excessif**, etc. V. DÉMESURÉ.

— **Antonymes**. Microscopique, petit, médiocre.

ÉNORMÉMENT adv. (é-nor-mé-man — rad. *énorme*). Excessivement : *La place est* ÉNORMÉMENT *vaste. Le Parisien s'exagère* ÉNORMÉMENT *son importance.* (Th. Gaut.)

ÉNORMISSIME adj. (é-nor-mi-si-me — forme superlative du mot *énorme*). Tout à fait énorme, excessivement grand ou considérable.

ÉNORMITÉ s. f. (é-nor-mi-té — lat. *enormitas*; de *enormis*, énorme). Grandeur ou grosseur extrême : *L'*ÉNORMITÉ *de leurs masses semble assurer aux pyramides une durée éternelle.* (Volney.)

— Fig. Proportion excessive : *L'*ÉNORMITÉ *de ses pertes à la Bourse l'a amené à déposer son bilan. L'iniquité de l'impôt est en raison directe de son* ÉNORMITÉ. (Proudh.) ‖ Gravité, criminalité : *Les péchés des grands ont deux caractères d'*ÉNORMITÉ *qui les rendent infiniment punissables.* (Mass.)

— Chose extravagante ou extrêmement coupable : *Soutenir des* ÉNORMITÉS. *Commettre des* ÉNORMITÉS. *Le tien et le mien entre amis sont des* ÉNORMITÉS *comme deux et deux font cinq.* (G. Sand.)

ÉNOS, ville de la Turquie d'Europe (Andrinople), à 57 kilom. N.-O. de Gallipoli, à l'embouchure de la Maritza, dans le petit golfe de son nom; 8,000 hab. Port sûr, mais dont l'entrée est obstruée par des sables. Commerce actif. Pêche productive.

ENOSBURG, bourg des États-Unis d'Amérique, dans l'État de Vermont, à 57 kilom. N.-E. de Burlington, sur le Missisque; 2,372 hab.

ÉNOSICHTHON adj. m. (é-no-zi-kton — du gr. *enosis*, secousse; *chthôn*, terre, proprement qui secoue la terre). Mythol. gr. Surnom de Neptune.

ÉNOSTÉAL, ALE adj. (é-no-sté-al, a-le — du préf. *en*, et du gr. *osteon*, os). Anat. Se dit de l'os carré des oiseaux.

ÉNOSTOSE s. f. (é-no-sto-ze — du gr. *en* dans; *osteon*, os). Méd. Tumeur développée dans le canal médullaire d'un os.

ENOTAIEVSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 100 kilom. N.-O. d'Astrakhan, sur un bras du Volga; 3,000 hab. On y voit un fort construit en 1743 pour contenir les Kalmouks et un palais bâti pour le kan Dondouk-Dachi, qui refusa de l'habiter parce qu'il ne pouvait se décider à quitter la tente.

ÉNOUAGE s. m. (é-nou-a-je — rad. *énouer*). Techn. Opération préliminaire de l'apprêtage des draps, qui consiste à débarrasser l'étoffe, à la main, des nœuds et des corps étrangers qui se montrent à la surface.

ÉNOUÉ, ÉE (é-nou-é) part. passé du v. Enouer : *Drap bien* ÉNOUÉ.

ÉNOUER, v. a. (é-nou-é — du préf. *é*, et de *nouer*). Techn. Soumettre à l'opération de l'énouage : ÉNOUER *des draps.* ‖ *Énouer en gras*, Éplucher le drap avant qu'il soit dégraissé. ‖ *Énouer en maigre*, Éplucher le drap après qu'il est dégraissé. ‖ *Énouer des soudures.* En terme de vitrier, Séparer les nœuds des vieilles soudures de plomb, avant de les faire fondre.

ÉNOUEUR, EUSE s. (é-nou-eur, eu-ze — rad. *énouer*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui énoue le drap.

ÉNOURÉE s. f. (é-nou-ré — mot guyanais). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des sapindacées, tribu des sapindées, dont l'espèce unique habite la Guyane.

En province, roman de M. Louis Enault. V. PROVINCE (En).

ENQUÉRIR (S') v. pr. (an-ké-rir — lat. *inquirere*; de *in*, en, et *quærere*, chercher, querir. La forme pronominale est illogique; elle s'est produite peut-être par imitation de *s'informer. Je m'enquiers, tu t'enquiers, il s'enquiert, nous nous enquérons, vous vous enquérez, ils s'enquièrent; je m'enquérais, nous nous enquérions; je m'enquis, nous nous enquîmes; je m'enquerrai, nous nous enquerrons; je m'enquerrais, nous nous enquerrions; enquiers-toi, enquérons-nous, enquérez-vous; que je m'enquière, que nous nous enquérions; que je m'enquisse, que nous nous enquissions, enquérant; enquis*). S'informer, faire des recherches, prendre des renseignements : S'ENQUÉRIR *de ce qui s'est fait.* S'ENQUÉRIR *de la santé de quelqu'un. Il faut* S'ENQUÉRIR *de la vérité du fait.* (Acad.)

— **Syn. Enquérir (s'), s'informer.** *S'enquérir* suppose le désir de bien connaître une chose dans tous ses détails; ce n'est pas seulement demander une fois si la chose existe, c'est le demander plusieurs fois, à diverses personnes, chercher la vérité qu'on a intérêt à savoir tout entière. *S'informer*, c'est prendre une information, ou tout au plus quelques informations sans y attacher une grande importance. On *s'informe* de la santé de quelqu'un, en passant, lorsqu'on rencontre un de ceux qui le connaissent. On *s'enquiert* de la moralité d'une personne à qui l'on doit confier de grands intérêts.

ENQUERRE v. a. ou tr. (an-kè-re). Forme ancienne du mot S'ENQUÉRIR.

— Blas. *Armes à enquerre*, Armes blasonnées exprès contre les règles de l'art héraldique, afin qu'elles attirassent l'attention, et qu'on fût amené à rechercher la cause honorable qui les avait fait octroyer.

— s. m. Anc. pratiq. Recherche de l'origine : *Faire l'*ENQUERRE.

— **Encycl.** Art hérald. En armoiries, on appelle armes à *enquerre* des blasons qui ressortent de la règle générale de l'art heraldique, laquelle consiste à ne point mettre métal sur métal ni couleur sur couleur. Les armes qui sont dans ce cas sont appelées à *enquerre* ou à *enquérir*, parce qu'elles donnent lieu de s'informer pourquoi elles sont ainsi contre la règle.

Les fourrures se mettent indistinctement sur le métal et sur la couleur; mais l'on ne peut placer fourrure sur fourrure.

La pourpre, quoique étant une couleur, se place indifféremment sur tous les émaux. Cela vient de ce que sa nature n'a pas été complètement définie par les héraldistes. C'est pour quelques-uns d'entre eux un émail mixte, c'est-à-dire participant à la fois de la couleur et du métal.

Godefroy de Bouillon porte : *D'argent, à une croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes du même.* Lors de la prise de la ville sainte par Godefroy de Bouillon, en 1099, l'établissement d'un royaume chrétien en Palestine, dû au courage des croisés, l'éclat et la difficulté de cette conquête, tout devait contribuer à faire rechercher des signes distinctifs qui en perpétuassent le souvenir, et l'on ne crut pouvoir mieux faire qu'en composant les armes du nouvel État en violation des règles usitées, afin d'obliger à s'informer des motifs qui les avaient fait adopter. — Bourbon Busset porte : *D'azur, à trois fleurs de lis d'or, et un bâton péri en bande de gueules; au chef d'argent, chargé d'une croix de Jérusalem d'or.* — Le Barbere de la Bottière, en Bretagne, porte : *De sable, à la fasce de gueules, chargée d'une étoile d'or, et accompagnée de trois trèfles du même.* — Chapuiset, en Touraine, porte : *D'azur, à l'écusson de sable, chargé d'une étoile d'or en abîme, et accompagnée de trois quintefeuilles d'argent.*

ENQUERRÉ, ÉE adj. (an-kè-ré — rad. *enquerre*). Blas. Se dit des armes à enquerre : *Armes* ENQUERRÉES.

ENQUÊTE s. f. (an-kè-te — d'un type latin *inquisitio*, venu de *inquisitus*, participe passé du verbe *inquirere*, s'enquérir. La forme barbare *inquisitio* est aussi le type du français *inquisition*). Information; réunion de témoignages et d'expériences pour élucider une question douteuse : *Il n'y a ni magie ni sortilège qui résiste à une* ENQUÊTE *scientifique assez sincère pour tenir compte de tous les faits.* (A. de Gasparin.) ‖ Recherches ordonnées par le gouvernement ou par une autorité administrative : *Une* ENQUÊTE *commerciale. Ouvrir une* ENQUÊTE *pour le percement d'une rue. Les études privées, comme les* ENQUÊTES *officielles, ont démontré la grandeur du mal qui pèse sur les ouvrières.* (Ch. Ballot.) *L'*ENQUÊTE *anglaise ne ressemble en rien à la nôtre; elle est publique, on y entend tout le monde, et on ne sait pas d'avance quelle réponse y sera faite.* (E. Laboulaye.)

— Dans les chambres législatives, Information publique, avec appel de témoins, sur une question qui se débat : *Proposer une* ENQUÊTE. *Nommer une commission d'*ENQUÊTE.

— Procéd. Recherche qui se fait en justice, par audition de témoins : *Ordonner une* ENQUÊTE. *Les motifs des meilleures actions ne supporteraient pas une* ENQUÊTE *trop rigoureuse.* (Swift.)

Mais je vois un bandit, qui ne craint plus l'*enquête*,
A ma bourse en plein jour adresser sa requête.
C. DELAVIGNE.

‖ *Enquête directe*, Celle qui a lieu dans l'intérêt du demandeur. ‖ *Enquête contraire* ou *contre-enquête*, Celle qui a lieu dans l'intérêt du défendeur. ‖ *Enquête respective*, Celle qui a lieu tant de la part du demandeur que de celle du défendeur. ‖ *Enquête par commune renommée*, Espèce d'enquête dans laquelle les témoins sont appelés pour faire connaître ce qu'ils ont vu et même ce qu'ils ont ouï dire. ‖ *Enquête par écrit*, Celle dans laquelle les dépositions des témoins sont consignées dans un procès-verbal. ‖ *Enquête verbale*, Celle qui a lieu à l'audience. ‖ *Enquête d'examen à futur*, Enquête qu'on faisait par précaution, avant même que le procès fût commencé, afin d'éviter le dépérissement de la preuve. ‖ *Enquête par turbes*, Information ordonnée autrefois par les cours souveraines sur l'application d'une coutume, ou au sujet de quelque fait important. ‖ *Chambre des enquêtes*, ou simpl. *Enquêtes*, Chambre des parlements ou se jugeaient les appels de sentences rendues sur procès par écrit : *Renvoyer à la* CHAMBRE DES ENQUÊTES. *Un président aux* ENQUÊTES.

— Dr. canon. Informations faites pour la canonisation d'un saint.

— Mar. *Enquête du pavillon*, Recherche de la nationalité d'un navire qu'on rencontre en mer.

— **Encycl.** En justice, l'*enquête* n'est que l'organisation de la preuve testimoniale, et celle-ci remonte à l'origine des sociétés; ce fut même, au début, le seul moyen de preuve que l'on eût, puisque l'écriture n'était pas inventée. C'est un moyen de preuve bien fragile pourtant, fragile comme la véracité humaine. Aussi la voyons-nous suspectée dans tous les temps, et Cicéron, plaidant pour Cluentius, s'écriait : *Equidem vos abducam a testibus, neque hujus judicii veritatem quæ mutari nullo modo potest, in testium voluntate collocari sinam.* Plus tard, Justinien disait à son tour : *Testis unus, testis nullus.* On songea à remplacer la preuve testimoniale par le serment, et chaque partie fut admise à jurer devant Dieu que ce qu'elle prétendait était la vérité; le serment se retrouve encore dans notre législation. Malheureusement, le parjure devint une habitude : pour y remédier, on exigea non-seulement que chaque partie prêtât serment, mais qu'elle amenât avec elle des amis, des tenants qui prêtassent serment pour la même cause. On appelait ces tenants des *compurgateurs*. Leur nombre variait selon l'importance du litige et s'élevait quelquefois jusqu'à soixante-douze. Grégoire de Tours raconte même que Frédégonde jura et fit jurer par trois cents de ses fidèles que Clotaire était le fils de Chilpéric. On en vint ensuite au jugement de Dieu; mais Louis IX l'abolit, et on reprit la preuve testimoniale. Telle fut même alors la faveur qu'on lui accorda qu'il fut admis, en principe, qu'elle pouvait détruire les écrits. Un pareil principe ne pouvait subsister du jour où des officiers ministériels furent institués pour recevoir les actes. Avec l'institution des tabellions ou notaires prévalut le principe contraire : *Lettres passent témoins.* Le chancelier L'Hôpital mit tous ses efforts à le propager, et il y réussit; il le fit même passer dans la loi (v. ordonnance de Moulins). Voici quelle était, à cette époque, la forme des *enquêtes*. La partie qui la réclamait fournissait des *interdits*; celle qui la repoussait produisait des *contredits*. Un jugement admettait ou rejetait la demande d'*enquête*; au cas où elle était admise, un commissaire était nommé pour écouter les témoins qui étaient entendus séparément après avoir prêté serment sur les Évangiles.

Diverses ordonnances de Charles VII, de Louis XII et de François Ier défendaient absolument de faire entendre plus de dix témoins sur le même fait, et cette disposition était tellement impérative que le consentement de la partie adverse ne pouvait en dispenser. L'ordonnance de 1667 autorise l'audition d'un nombre illimité de témoins, mais fait supporter par l'*enquêteur* les frais des témoins excédant le nombre de dix. Dès cette époque, certaines personnes pouvaient être récusées comme témoins, soit parce que des liens de parenté, d'affection, de domesticité, des motifs connus de haine étaient de nature à faire suspecter leur véracité, soit parce que leur condition sociale ne permettait pas d'ajouter foi à leur témoignage. Dans la première classe, on rangeait les parents, les serviteurs ou fermiers : « Cheux qui sont à men pain, disait la coutume de Beauvais, à mon pot, ou en mainbournie, ou en bail, ou en me garde, ou que perdent ou gaignent avec moi par raison de compagnie; les personnes en guerre ou haine telle que ils ne parolent pas les uns aux autres ou cheux qui n'ont manegié à fere grief et domage. » Dans la seconde classe, on rangeait les juifs, les bateleurs, les comédiens, les prostituées, les pauvres quêtant de porte en porte, les excommuniés, etc.

Au XVIe siècle, la preuve par témoins se démonétise, et la législation la circonscrit dans des limites singulièrement resserrées. L'ordonnance de Moulins, de 1566, posa la première la règle qu'il serait passé acte écrit à l'avenir de toutes choses, contrats, décharges, etc., excédant une somme ou valeur de cent livres. Dans cette limite, l'intérêt d'une contestation fut réputé trop minime pour laisser craindre que les parties achetassent la conscience des témoins. L'ordonnance de 1667 fut rendue dans le même esprit que celle de Moulins, également reproduite par l'art. 1341 du code Napoléon, lequel porte *qu'il doit être passé acte devant notaire ou sous signature privée de toutes choses excédant la somme ou valeur de cent cinquante francs.* Le taux de l'admissibilité de la preuve testimoniale a été élevé de cent livres à cent cinquante francs; mais ce dernier chiffre représente, en réalité, une valeur effective très-inférieure à celle des cent livres de l'ordonnance de Moulins, et il s'en faut que le témoignage humain soit coté plus haut aujourd'hui que sous la législation du XVIe siècle. La règle générale formulée dans l'article 1341 reçoit toutefois d'importantes dérogations. Il y est dérogé d'abord s'il existe par écrit un commencement de preuve du fait allégué; la preuve testimoniale est en ce cas admissible dans la limitation de valeur (art. 1347, code Napoléon). Il est dérogé, en second lieu, à la règle prohibitive quand le titre écrit a été perdu, ou qu'il a été dès le principe impossible de passer un acte écrit : tel est le cas d'un dépôt nécessaire opéré au moment d'un incendie ou d'une émeute; tel est encore le cas où il s'agit d'obligations résultant d'un délit dont la preuve ne peut manifestement être réalisée que par témoins. Ajoutons une exception autrement considérable : l'art. 1341 ne régit que les matières civiles; en matière de commerce, quel

que majeurs que soient les intérêts en litige et quelle que puisse être l'importance des transactions, la preuve par dépositions orales est demeurée indéfiniment admissible.

Occupons-nous des formes légales de la procédure d'*enquête*.

— 1º *Quand y a-t-il lieu à enquête, et quels sont les faits susceptibles d'être prouvés par cette voie?* Les règles concernant ce premier point sont contenues et formulées dans les articles 252, 253 et 254 du code de procédure civile. La partie qui veut être admise à l'*enquête* doit articuler par un simple acte, signifié d'avoué à avoué, les faits dont elle demande à faire la preuve (art. 252). Ici deux observations à faire : 1º les faits doivent être articulés, c'est-à-dire dégagés nettement, un par un, ou article par article, sans développements oiseux et sans discussion, pour que le juge puisse démêler à première vue ceux qui ont une portée sérieuse et ceux dont la preuve serait sans résultat, et, par conséquent, inadmissible; 2º l'offre en preuve et l'articulation des faits a lieu *par un simple acte* notifié d'avoué à avoué. Cette disposition fort simple mérite de fixer l'attention. Il en résulte, au moins implicitement, que l'*enquête* ne peut se produire qu'incidemment à une instance déjà engagée, puisque, dès le début de cette procédure et dès le premier acte qui l'entame, la loi suppose que les parties sont précédemment en cause et respectivement représentées par leurs avoués. On a conclu de là qu'il ne serait pas possible d'assigner une partie par voie d'action principale et à la seule fin de prouver contre elle certains faits, sans d'ailleurs conclure, quant à présent, à aucune condamnation à l'encontre de la partie défenderesse à l'*enquête*. Ce genre de procédure était admis dans notre très-ancienne jurisprudence, sous le nom d'*enquête à futur*. La partie qui avait un droit de créance ou autre, dont l'exercice se trouvait actuellement suspendu par une condition non encore réalisée ou par un terme d'échéance non encore révolu, pouvait toutefois introduire une action en justice à l'unique fin de prouver d'ores et déjà par témoins les faits dont la justification lui deviendrait utile, plus tard, pour l'exercice de son droit. Elle était admise à cette *enquête in futurum*, non pas, il est vrai, dans tous les cas, mais quand il y avait urgence, par exemple lorsqu'un témoin important était près de mourir ou à la veille de s'éloigner pour un voyage de long cours. L'*enquête à futur*, qui avait certainement son utilité, fut proscrite par l'ordonnance de 1667, à raison des abus dont elle avait été le prétexte et sur les observations de M. de Lamoignon. Le code de procédure ne l'a point rétablie, et l'on tient, au contraire, du moins en général, qu'elle est implicitement repoussée par la disposition de l'article 252.

On vient de voir que les faits dont on demande à faire preuve sont articulés par un simple acte notifié d'avoué à avoué. Aux termes de l'art. 253, la partie défenderesse doit, par un acte d'avoué aussi, répondre dans les trois jours à l'articulation, et cette réponse ne peut être que l'aveu ou la dénégation pure et simple des faits articulés.

S'il y a aveu, le procès se trouvera en général terminé par là même, en supposant, bien entendu, que les faits sont concluants et emportent la solution du litige. S'il y a dénégation, l'*enquête* pourra être ordonnée. Nous disons qu'elle *pourra être ordonnée*, et non qu'elle le sera nécessairement. En effet, pour qu'il y ait lieu à enquête, il faut, sans aucun doute, que les faits soient déniés, — c'est la condition première et de rigueur, — mais d'autres conditions sont en outre requises. Il faut, indépendamment de leur dénégation par la partie défenderesse : 1º que les faits soient *admissibles;* 2º que la preuve n'en soit pas interdite par la loi. Les faits sont admissibles lorsqu'ils sont ce qu'on appelle, en style de palais, *pertinents et concluants :* pertinents, c'est-à-dire non oiseux, se rattachant à la cause et au point en discussion; concluants, c'est-à-dire tels, qu'en les supposant prouvés, le procès doive être infailliblement jugé dans le sens des conclusions du demandeur.

Une dernière condition est exigée, c'est que la preuve des faits articulés ne soit interdite par aucune disposition de la loi. Inutilement seraient-ils concluants dans le sens des fins de la demande, si quelque considération de morale ou de pudeur publique en avait fait proscrire la preuve en justice par le législateur. Ainsi serait repoussée inévitablement une demande d'*enquête* tendant à établir une paternité naturelle, quelque significatifs que fussent les faits articulés, et alors même, par exemple, qu'on offrirait de prouver que l'homme auquel la paternité naturelle est imputée en a fait et répété plusieurs fois extrajudiciairement l'aveu dans les termes les plus véhéments et les plus solennels.

Une question d'un certain intérêt est celle de savoir s'il faut ranger au nombre des dispositions légales absolument prohibitives de l'*enquête* celle de l'article 1341 du code Napoléon qui repousse la preuve par témoins quand l'importance de l'intérêt en litige excède 150 fr. Il n'y a pas de difficulté et pas de question, bien entendu, si la partie contre laquelle on demande à faire la preuve testimoniale, tout en déniant les faits, se prévaut des termes de la loi pour s'opposer à la preuve offerte. L'*enquête*, en pareil cas, ne pourrait être manifestement ordonnée sans une évidente violation de la loi. Mais il peut arriver que le défendeur, tout en déniant les faits qu'on articule, ne veuille pas décliner l'épreuve de l'*enquête*. Un sentiment d'honneur fort respectable peut le déterminer à désirer que la lumière se fasse et à sortir du débat pur de soupçon et sans se couvrir de la protection d'un article du code. Les tribunaux, dans cette situation, et vu le consentement de la partie défenderesse, pourront-ils ordonner l'*enquête*, ou seront-ils, au contraire, absolument liés par le texte prohibitif de l'article 1341? Les jurisconsultes les plus autorisés décident que l'*enquête* peut avoir lieu. Des considérations de morale générale ont bien sans doute dicté les limitations apportées par le législateur à l'usage de la preuve testimoniale; mais, dans l'application et dans le détail, les règles qu'il a consacrées à cet égard ne protégent que des intérêts purement privés, et il peut y être dérogé si les parties y consentent sous l'inspiration d'un sentiment honorable.

Aux termes de l'article 255 du code de procédure, le jugement qui ordonne l'*enquête* doit reproduire dans son dispositif l'articulation des faits dont la preuve doit être réalisée. Cette disposition est justifiée par plusieurs motifs. Le premier est que le jugement dont il est question doit être notifié par extrait aux témoins cités à l'*enquête;* la reproduction de l'articulation des faits est nécessaire pour faire connaître à ces témoins les points sur lesquels ils seront interpellés, et leur faire recueillir et préciser leurs souvenirs. La reproduction des faits articulés dans le jugement est indispensable à un autre point de vue : le juge commissaire, chargé de procéder à l'*enquête*, doit avoir, en effet, l'articulation sous les yeux pour diriger utilement l'instruction et empêcher les témoins de s'égarer dans des digressions étrangères à l'objet du débat.

L'article 255 du code de procédure civile ajoute que le jugement ordonnant l'*enquête* devra contenir en outre la nomination du juge commissaire devant lequel cette *enquête* doit avoir lieu. Notons que la nomination d'un juge commissaire n'est requise que dans les affaires comprises en procédure sous la désignation d'*affaires ordinaires*. Dans une catégorie de causes où le débat est plus simple et la procédure plus expéditive, et qui portent pour cette raison la qualification d'*affaires sommaires*, il n'y a pas de juge enquêteur délégué par le tribunal. Les témoins sont cités directement à l'audience et déposent devant le tribunal entier. Il en est de même en matière de commerce et pour toutes les affaires portées devant les tribunaux consulaires.

Le jugement ordonnant l'*enquête*, en admettant le demandeur à fournir la preuve des faits qu'il a articulés, admet toujours la partie défenderesse à la preuve des faits contraires. Le jugement ne s'en expliquerait-il pas par un chef exprès, la preuve contraire est de droit, et le défendeur peut toujours, à la suite de l'*enquête*, faire procéder à la contre-*enquête*. Les *faits contraires*, dont le défendeur est toujours admis, expressément ou virtuellement, à fournir la preuve, sont tous les faits de nature soit à démentir, soit à atténuer ceux qui sont allégués par la partie adverse.

— 2º *Obligation pour les témoins de comparaître et de déposer à l'enquête.* La partie défenderesse à l'*enquête* y est appelée par un simple acte notifié à son avoué. Il est de son intérêt d'y assister pour faire adresser aux témoins les interpellations qu'elle jugera utiles; toutefois, elle a incontestablement la liberté de ne pas y paraître. Il en est tout autrement des témoins : la citation qui leur est donnée crée pour eux l'obligation juridique de comparaître et de déposer dans la mesure de leur connaissance des faits, objets du litige. L'article 263 du code de procédure civile porte la sanction pénale de cette obligation. Cet article dispose que le témoin qui fera défaut sur la citation qu'il a reçue pour comparaître sera condamné par ordonnance du juge-commissaire à 10 fr. de dommages-intérêts envers la partie, et qu'il pourra en outre (cette seconde pénalité est facultative) être condamné par la même ordonnance à une amende qui ne pourra être moindre de 10 fr., ni excéder 100 fr. Le témoin défaillant doit de plus être réassigné à ses frais. Si le témoin faisait encore défaut sur la seconde et itérative citation, le juge-commissaire le condamnerait à 100 fr. d'amende et pourrait même décerner contre lui un mandat d'amener.

Le témoin comparaîtrait inutilement, s'il refusait de faire sa déposition. La citation qu'il a reçue lui fait une obligation, non pas de remplir la simple formalité de se présenter en personne, mais de déclarer avec franchise, sans détour et sans réticence, ce qu'il sait de l'affaire ou, s'il ne sait rien de pertinent à la cause, de le déclarer. La jurisprudence n'hésite pas à assimiler le témoin qui se renferme dans un système volontaire et absolu de mutisme au témoin qui fait défaut. Il est admis sans difficulté que les peines prononcées contre le témoin défaillant lui sont applicables.

Il y a toutefois une catégorie de personnes qui, appelées comme témoins dans une *enquête*, ont la faculté et, plus que la faculté, le devoir de ne pas faire de déclaration et de s'abstenir de répondre aux interpellations du juge ou des parties. Ce sont les personnes dépositaires par état de certains secrets des particuliers, dans le cas où les faits leur ont été révélés dans l'exercice et sous le sceau du secret de leur ministère et lorsque c'est sur des circonstances parvenues à leur connaissance par cette voie qu'elles sont interpellées de déposer. Ainsi les confesseurs, les médecins, les notaires, les avocats qui ont reçu les intimes épanchements de leurs pénitents ou de leurs clients ne peuvent jamais être obligés de divulguer dans une *enquête* ces inviolables confidences. Non-seulement ils n'y sont point obligés, mais leur devoir est de n'en rien laisser transpirer. C'est là plus qu'un devoir d'honneur et de conscience, c'est une obligation juridique sanctionnée par la loi criminelle, par l'article 318 du code pénal, qui punit de l'amende et d'un emprisonnement de un mois à six mois les révélations de secret par les personnes qui en sont dépositaires par état.

Il est alloué aux témoins qui la requièrent une taxe dont le taux est déterminé par les tarifs de la procédure civile.

— *Formes de la procédure d'enquête.* Ces formes sont différentes selon qu'il s'agit d'affaires ordinaires ou sommaires. La dissemblance la plus saillante, la seule qu'on doive indiquer dans cet aperçu nécessairement rapide du formalisme procédurier, consiste en ce que, dans les causes ordinaires, l'*enquête* a lieu à huis clos et les dépositions sont reçues par un seul magistrat, juge enquêteur délégué par le tribunal, tandis que, dans les affaires sommaires, les témoins sont entendus, sans délégation de commissaire, en audience publique et directement par le tribunal lui-même. Les articles 252 et suivants du code de procédure civile, que nous analysons ici, ont trait uniquement au formalisme des *enquêtes* ordinaires.

L'*enquête* publique et sommaire est préférée par d'excellents esprits, qui regrettent que le législateur ne l'ait pas adoptée comme l'unique forme de procéder dans les affaires de toute nature. Dans la discussion et les travaux préparatoires du code, on a fait, il est vrai, contre la pratique universelle de l'*enquête* publique, plusieurs objections, dont les plus spécieuses sont celles-ci : on a prétendu d'abord que l'*enquête* à l'audience, si elle avait lieu pour toutes les affaires, entraînerait une perte considérable de temps pour les magistrats, encombrerait le rôle et entraverait l'expédition des procès. On a objecté, en outre, qu'il pourrait y avoir quelque chose de moins probant dans l'*enquête* à l'audience, dont la publicité pourrait troubler le témoin et nuire au développement et à la lucidité de sa déposition. Peut-être y a-t-il quelque chose de fondé dans la première objection, mais la seconde paraît peu sérieuse, et MM. Boitard et Colmet-Daage la réfutent avec une certaine véhémence. Il est singulier, en effet, que le législateur se soit préoccupé à ce point de l'intimidation que pourraient exercer l'éclat et la publicité de l'audience dans les *enquêtes* en matière civile ordinaire. N'est-ce pas en audience publique que déposent toujours les témoins dans les contestations, souvent d'un intérêt si majeur, qui se déroulent devant les tribunaux de commerce? N'est-ce pas en audience publique encore que se produisent les témoignages devant les tribunaux correctionnels et les cours d'assises, où il s'agit pourtant d'intérêts autrement émouvants et de débats autrement dramatiques que dans les matières civiles ordinaires? L'argument de l'intimidation a vraiment peu de consistance. Ajoutons avec MM. Boitard et Colmet-Daage que, loin d'être moins probante que l'*enquête* secrète, l'*enquête* publique et à l'audience l'est davantage. Elle apporte directement au tribunal les intraduisibles révélations résultant de l'attitude et de la physionomie des témoins, toutes choses qu'on ne retrouve plus dans le procès-verbal refroidi du juge enquêteur et dans une instruction de seconde main.

Nous passerons sur le détail des formes de l'*enquête* et n'indiquerons que quelques traits principaux. Un point important à noter est que le témoin doit être invité à faire sa déposition de premier jet et, si l'on peut ainsi parler, d'abondance. Procéder à son égard par une sorte d'interrogatoire est un système dangereux et répudié par la saine pratique. Il est telle manière d'interroger qui déroute le témoin et semble lui indiquer la réponse à faire. Le procédé le plus loyal consiste à lui laisser faire spontanément sa déposition, comme il l'entend, sauf au juge enquêteur à lui adresser après des interpellations, si la déclaration paraît incomplète ou équivoque sur quelques points.

Nous ne noterons plus que deux points relativement au détail des formes de l'*enquête*. L'article 257 du code de procédure dispose qu'elle doit être commencée dans la huitaine de la signification du jugement qui l'ordonne, sauf un supplément de délai si elle doit avoir lieu hors du lieu où siége le tribunal, et à une distance de plus de 3 myriamètres. Le motif de cette brièveté de délai se révèle de lui-même : la loi a voulu accélérer la procédure pour ne pas laisser à la partie contre laquelle l'*enquête* est faite le temps de circonvenir et de travailler les témoins. Le même motif de légitime défiance a inspiré la disposition du même code qui prescrit, sauf les cas exceptionnels appréciés par le tribunal, le parachèvement de l'*enquête* dans la huitaine de l'audition du premier témoin. La loi a voulu abréger le plus possible cette phase de la procédure, où les témoins sont en contact avec les parties et exposés à leurs obsessions.

4º *Incapacité et reprochabilité des témoins.* Il faut distinguer entre les faits qui mettent un témoin dans l'incapacité légale de déposer et les faits qui le rendent simplement reprochable. Les effets de ces deux situations ne sont pas les mêmes; le témoin incapable est absolument écarté de l'*enquête*, et sa déposition n'est point entendue. Au contraire, le témoin à l'encontre duquel un motif de reproche est articulé est provisoirement entendu par le juge-commissaire; sa déclaration est couchée sur le procès-verbal d'*enquête*. Seulement, il devra être statué préalablement et par voie d'incident sur le reproche, par le tribunal, et si ce reproche est admis, la déposition ne sera point lue à l'audience et il devra n'en être tenu aucun compte dans le débat.

Parlons d'abord des témoins incapables. Cette incapacité est de deux sortes : absolue ou simplement relative. Il y a incapacité absolue de déposer en justice et d'y être entendu autrement qu'à titre de simple renseignement : 1º pour les personnes frappées de peines afflictives et infamantes. Les condamnations de cette nature entraînent virtuellement, et sans qu'il soit besoin le moins du monde d'une disposition expresse à cet égard dans la sentence, la déchéance du droit de déposer en justice. (Argument de l'article 34 du code pénal.) Il y a 2º incapacité de même ordre d'être entendu comme témoin pour les individus condamnés correctionnellement pour certains faits, notamment pour vol et escroquerie, lorsque le tribunal a usé à leur égard de la faculté que lui donne l'article 42 du code pénal de les interdire temporairement des droits que cet article énumère, et au nombre desquels figure le droit de déposer en justice.

L'incapacité relative de rendre témoignage a pour cause des liens de parenté ou d'alliance avec les parties au procès ou l'une d'elles. Aux termes de l'article 268 du code de procédure, « nul ne pourra être assigné comme témoin s'il est parent ou allié en ligne directe de l'une des parties, ou son conjoint même divorcé. » Cette situation diffère, nous le répétons, de celle du témoin simplement reprochable, dont il va être parlé tout à l'heure, et dont la déposition est provisoirement reçue, sauf à statuer ultérieurement sur la validité du reproche. Ici, c'est la citation même du témoin qui est prohibée : « Nul ne pourra être assigné comme témoin, etc. » Si néanmoins la citation a été donnée au mépris de la prohibition légale, cette citation est réputée comme non avenue, et le témoin indûment appelé n'est pas entendu. Il importe de remarquer que la loi proscrit dans tous les cas le témoignage du parent en ligne directe ou du conjoint. Il pourrait sembler qu'il n'y a à craindre sa partialité que lorsqu'il est, soit l'ascendant, soit le descendant, soit le conjoint de la partie même qui l'a fait appeler et entend se prévaloir de sa déposition. Mais la loi ne distingue pas; il suffit, aux termes de l'article 268, pour que le témoin doive être repoussé, que le lien de parenté ou d'alliance dont parle cet article existe avec l'une quelconque des parties en cause. Ainsi, le défendeur à l'*enquête* peut écarter non-seulement la déposition du conjoint, de l'ascendant ou de l'enfant de la partie adverse, mais encore le témoignage de son propre fils ou de son propre conjoint, assigné pour déposer par le demandeur. Cette disposition s'explique, d'abord par un motif de convenance et de pudeur, et aussi par un motif de défiance et de sage précaution.

L'article 268 n'a trait qu'aux parentés et alliances en ligne directe; la consanguinité et les affinités collatérales donnent simplement lieu à l'une des causes de reproche dont il nous reste à parler.

L'article 283 présente l'énumération de ces causes de reproche. La première est la parenté ou alliance, en ligne collatérale, avec l'une ou l'autre des parties, n'importe laquelle, jusqu'au degré issu de germains inclusivement. Les autres motifs de reproche énumérés par l'article 283 sont fondés sur une présomption de dépendance du témoin à l'égard de la partie qui l'a appelé à déposer. C'est d'abord le fait d'être l'héritier présomptif de la partie qui a requis l'*enquête*. L'héritier présomptif est, dans une certaine mesure, sous la dépendance du parent qui peut le déshériter, ou réduire sa part de succession par ses dispositions testamentaires. D'ailleurs, en défendant la cause de celui dont il peut hériter un jour, c'est sa propre cause que le successeur présomptif défendrait; son témoignage est suspect à juste titre. La troisième cause de reproche est le fait du témoin de se trouver dans la domesticité de la partie qui poursuit l'*enquête*. Ici encore il y a un lien évident de dépendance et une raison légitime de suspicion. La quatrième cause de reproche est plus frivole, et il s'en faut qu'elle ait obtenu l'unanimité, ni même la généralité des suffrages des jurisconsultes. Elle consiste dans la circonstance que le témoin a bu et mangé aux frais de la partie. Il peut arriver au plus galant homme

d'accepter un dîner sans qu'il abdique pour cela la plus imperceptible parcelle de son indépendance. Tranchons le mot, le reproche fondé sur une commensalité qui peut n'avoir été qu'accidentelle et fortuite n'a pas le sens commun.

Il s'est pourtant rencontré des auteurs qui se sont sérieusement demandé si l'article 283 est une disposition limitative, et s'il n'y aurait pas lieu d'ajouter dans la pratique aux motifs de reproche qu'il énumère quelques autres faits de nature à rendre suspecte l'impartialité du témoin, par exemple des rapports d'amitié notoire avec la partie poursuivant l'*enquête*, ou encore la circonstance que le témoin est son débiteur. On argumente, à raison de ce dernier fait, par analogie de la disposition du code qui autorise la récusation d'un juge débiteur de l'une des parties au procès. MM. Boitard et Colmet-Daage font à ce système une réponse infiniment sensée et qui coupe court à la difficulté. Ils font remarquer qu'il n'y a aucune parité de situation. Ce juge d'abord a une action autrement influente que celle d'un témoin, puisqu'il a voix délibérative dans la décision; de plus, le juge récusé est remplacé sans difficulté, tandis qu'on ne remplace pas un témoin. Le code, en multipliant les causes de reproche, a procédé comme si l'on avait à volonté des témoins sous la main.

Nous avons dit déjà que lorsque le reproche élevé contre un témoin se trouve justifié, sa déposition est écartée de l'*enquête*, et on n'y a, dans le débat, aucun égard. Nous ne pouvons terminer cet article sans rappeler un principe qui domine toute la matière des *enquêtes*. Ce principe est que les juges ne sont point liés par les dépositions en apparence les plus concordantes, comme ils le sont, par exemple, par les énonciations d'un acte authentique auquel foi est due juridiquement jusqu'à inscription de faux. Les tribunaux apprécient en toute liberté de conscience les résultats généraux d'une *enquête;* leur jugement peut être déterminé par la minorité tout aussi bien que par la majorité des témoignages. Une déposition unique présentant des signes irréfutables de sincérité peut prévaloir devant eux sur un nombre important de témoignages suspects de complaisance ou de passion. Notre jurisprudence a, grâce à Dieu, répudié le vieux système qui tarifait, qui chiffrait à la lettre la valeur de chaque témoignage. On avait autrefois la règle proverbiale : *Testis unus testis nullus*. Il fallait deux témoins non reprochés ni reprochables pour former une preuve juridique complète. Quant aux témoins reprochés, *objectés*, comme on disait en vieux style, ils n'étaient pas absolument éliminés du débat, et leur déclaration continuait à valoir comme une fraction de preuve; elle avait, selon des distinctions d'une étonnante puérilité, la moitié, le tiers ou le quart de la valeur d'un témoignage normal. Ce système, qui ne laisse à la conscience du magistrat aucune spontanéité, n'est plus qu'un objet d'érudition, ou plutôt de curiosité archéologique; le juge ne relève désormais que de sa conviction.

Outre les *enquêtes* judiciaires dont nous venons de parler, on distingue encore les *enquêtes* législatives ou parlementaires et les *enquêtes* administratives, faites par l'administration, tantôt pour se conformer à une prescription légale, comme les *enquêtes de commodo et incommodo*, tantôt pour étudier les réformes à effectuer dans telle ou telle branche du service. De ce nombre sont les *enquêtes* agricoles et les *enquêtes* sur la banque.

Nous allons passer successivement en revue chacun de ces genres d'informations.

— I. Enquête parlementaire. L'*enquête* parlementaire, qu'on nomme aussi *enquête* législative, est l'information ordonnée par une assemblée législative et ouverte en son nom par une commission spéciale, en vue de constater des faits, de recueillir des renseignements propres à éclairer sur des matières d'intérêt public. Dans les circonstances ordinaires, c'est à l'autorité administrative, dont le principal rôle est de rechercher les éléments et d'élaborer les projets destinés à servir de base aux lois de l'Etat, à prescrire des *enquêtes*, et, le plus souvent, lorsque la législature intervient, c'est simplement par voie délibérative; elle se borne à demander, à provoquer une information. Mais dans les circonstances difficiles, lorsque la législature elle-même est dans l'embarras et dans le doute au sujet de graves intérêts compromis, lors, par exemple, qu'il y a eu négligence ou inhabileté de la part de l'administration, l'autorité législative peut ordonner une *enquête* dans le but d'éclairer sa religion pour statuer en parfaite connaissance de cause.

Ainsi que nous l'avons dit dans nos observations générales sur l'*enquête*, c'est l'Angleterre qui la première a ordonné de semblables informations. Là le Parlement possède pleinement le droit d'*enquête*, qui dérive de la puissance judiciaire de la Chambre des lords. Les informations sont provoquées, soit par les ministres de la couronne, soit par l'une ou l'autre des Chambres du Parlement. Dans le premier cas, il y est procédé par des commissaires; dans le second, par les membre d'un comité. Les commissions d'*enquête* jouissent d'une latitude de pouvoir incontestée; elles peuvent se faire obéir par tous, par un fonctionnaire, par le vice-roi d'Irlande, par le chef de la compagnie des Indes, et des peines rigoureuses sont infligées à quiconque ne se rend pas à leur appel. Les procès-verbaux des *enquêtes* sont imprimés, distribués à la Chambre des lords et à celle des communes, et font partie des documents contenus dans les livres bleus, *blues books;* on livre à la publicité de l'impression non-seulement les rapports des commissaires et des comités, mais encore toutes les questions posées aux comparants à l'*enquête* et leurs réponses.

La plupart des informations anglaises sont célèbres, et l'exposé des faits qu'elles ont révélés présente le plus grand intérêt pour les économistes. Les procès-verbaux de ces *enquêtes* offrent principalement des renseignements de la plus grande utilité sur tout ce qui concerne les banques. Toutes les fois que la question s'est présentée en Angleterre, des informations ont été ouvertes sur le renouvellement de la charte de la banque et sur tout ce qui intéresse les banques d'émission. Une *enquête* eut lieu en 1797, à l'occasion de la suspension des payements en espèces; une autre en 1819, lorsqu'il fut question de remettre la monnaie métallique en usage. Les documents fournis par ces deux *enquêtes* présentent le plus haut intérêt; ils contiennent de remarquables observations, émanées des plus grands économistes, parmi lesquels nous citerons David Ricardo et Thomas Tooke.

L'*enquête* ouverte en 1832 sur la banque d'Angleterre, ainsi que sur l'ensemble du système qui servait de base aux banques d'émission, est restée non moins célèbre. Le comité d'*enquête*, composé notamment de lord John Russell, sir Robert Peel, sir Henry Parnell, Poulett Thomson et Baring, était présidé par lord Althorp. La principale question qui y fut agitée, sur l'initiative de John Loyd, porta sur la nécessité d'une publicité fréquente et régulière des opérations d'une banque de circulation, comme moyen essentiel de crédit. John Loyd émit en même temps des observations contre les lois sur l'usure, en demandant que le taux de l'intérêt fût limité. En 1836, en 1838 et en 1840, de nouvelles informations eurent lieu sur le même sujet. En 1847, on ouvrit une *enquête* sur les effets des lois relatives à la navigation; les procès-verbaux en sont imprimés en 5 volumes.

Mais les *enquêtes* les plus importantes furent faites en Angleterre au sujet des lois sur les pauvres. L'information sur le paupérisme a donné naissance à la législation sur la matière qui régit aujourd'hui l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande.

Ce ne fut en France que bien plus tard qu'on procéda à des *enquêtes*. Leur origine date de l'époque où notre nation essaya d'établir chez elle un gouvernement représentatif; on y a eu recours en vue d'amener la lumière sur certains faits que les Chambres législatives étaient appelées à discuter. Dès le principe, les informations furent faites par des commissions spéciales, instituées par le gouvernement ou par le conseil supérieur du commerce.

Les deux premières *enquêtes* eurent lieu en 1828. L'une, présidée par le ministre du commerce et des manufactures, avait pour objet les fers et les houilles. Malheureusement, les *administratifs* jouèrent un trop grand rôle dans cette information, dont les documents s'étendent longuement sur les rapports des membres de la commission et résument d'une façon beaucoup trop restreinte les procès-verbaux des interrogatoires.

Les résultats de l'*enquête* furent naturellement favorables au maintien du système protecteur. En effet, sur les vingt-sept comparants à l'information, on comptait quatorze maîtres de forges, deux marchands de fer unis à ceux-ci par des liens d'intérêt, deux fabricants de machines, un entrepreneur de serrurerie, un fabricant de limes, un agriculteur, un propriétaire de vignobles et deux délégués commerciaux de Nantes et de Bordeaux.

La seconde *enquête*, à laquelle il fut procédé en décembre 1828, porta sur les questions concernant le commerce du sucre. Lors de cette information, dont le cours fut semblable à celui de l'*enquête* des fers, les négociants exposèrent à la commission les obstacles que les surtaxes établies sur les sucres de l'étranger occasionnaient aux chargements en retour des navires français expédiés principalement au Brésil et à la Havane, et les inconvénients qui résultaient de cet état de choses pour notre navigation. « Ces avertissements, dit M. Horace Say, sont malheureusement restés sans effet; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'à cette époque les colons et les négociants des ports ne songeaient pas encore à se plaindre de la concurrence du sucre de betterave, qui grandissait dans l'ombre et allait bientôt menacer à la fois toutes les branches du commerce maritime, ainsi que les intérêts du Trésor. Comme supplément à l'*enquête*, les fabricants de sucre indigène ont été cependant entendus; l'un d'eux, M. Crespel-Dellisse, avouait que sa fabrication laissait une marge de 40 pour 100 de bénéfice. Néanmoins la commission a été amenée à conclure, *à l'unanimité des voix et sans hésitation* (ce sont là les expressions du rapport), contre la proposition d'insérer dans la loi aucune disposition tendant à frapper le sucre de betterave d'un droit quelconque, soit immédiatement, soit dans un délai déterminé. On pourrait peut-être inférer de ces faits que des *enquêtes* incomplètes sont plus dangereuses qu'utiles. »

Dès le principe, les *enquêtes* furent faites en France par des commissions spéciales, instituées par le gouvernement ou par le conseil supérieur du commerce. A vrai dire, le droit d'*enquête* parlementaire ne naquit qu'avec la charte de 1830, où il est consacré par l'art. 15; mais l'exercice de ce droit ne fut pas d'abord admis sans difficulté. En 1831, l'*enquête* ordonnée sur l'état du Trésor public fut provoquée par les ministres eux-mêmes. Une seconde *enquête* au sujet de l'affaire Kessner eut lieu également avec l'assentiment du ministère. La première *enquête* sérieuse fut relative à la culture, à la fabrication et à la vente du tabac, et date de février 1835. Ce nouveau pouvoir parlementaire fut l'objet de très-vives discussions avant de recevoir la sanction de la majorité; mais cette sanction a donné au droit d'*enquête* législative force de loi. Aujourd'hui (juillet 1871) qu'il est permis de discuter plus librement sur toutes les choses utiles, de signaler tous les abus, ce précieux mode d'instruction, cette faculté de s'instruire et de grouper tous les éléments qui doivent servir de base à toute détermination seront fréquemment employés.

Toute assemblée qui jouit de l'initiative a le droit d'*enquête*. A ce droit on a longtemps opposé les objections suivantes : « Nous sommes, pour la plupart, disait M. Liadières, des hommes de spécialité, et l'égoïsme de la localité est le vice radical des lois émanées de notre initiative. Le gouvernement, au contraire, dont la sollicitude doit s'étendre sur les besoins de tous, qui ne peut pas resserrer les grandes affaires du pays dans le cercle étroit d'une coterie ou d'une localité, possède seul tous les matériaux divers dont se construit l'édifice des lois. Il en résulte que nous devons réserver l'initiative et le droit d'*enquête* qui en dérive pour les questions d'intérêt secondaire et pour le cas exceptionnel où la voix du pays, se faisant entendre de toutes parts, ne trouverait pas d'écho dans les conseils de la couronne. » M. de Mosbourg répondait avec beaucoup de raison à cette argumentation : « Ce ne sont pas de vains intérêts d'amour-propre et de localité que nous avons à défendre : ce sont les besoins, les vœux, la prospérité de la France; c'est l'ensemble de ses intérêts; ce sont les éléments généraux de sa richesse, de sa puissance et de sa grandeur. » M. de Mosbourg ajoutait que la crainte de voir le droit d'*enquête* dégénérer en un empiétement successif sur les attributions du pouvoir exécutif, par la nécessité de correspondre avec les autorités, est vague et ne repose sur aucun argument sérieux; que l'*enquête* était devenue une de ces nécessités sociales auxquelles il était impossible de se soustraire; que si les *enquêtes* ministérielles ont leur utilité particulière, elles ont aussi leurs inconvénients; car les ministres apportent à la recherche de la vérité leurs opinions et leurs préventions, tandis que les *enquêtes* parlementaires ont lieu avec plus de désintéressement et d'indépendance. Le ministre du commerce disait : « La discussion porte sur deux questions : la première de droit; la deuxième d'application. Quant au droit, il est incontestable : la Chambre peut procéder à des *enquêtes*, comme elle peut employer d'autres moyens de s'éclairer et de former son opinion. Il ne saurait y avoir de doute à cet égard, surtout quand l'*enquête* réunit les trois conditions suivantes : 1º qu'elle ne s'arroge point de puissance coërcitive; 2º qu'elle est renfermée dans la durée de la session; 3º qu'elle porte sur des matières législatives. » Mais, en ce qui concernait la question d'application au cas dont il s'agissait, le ministre estimait que l'*enquête* demandée n'était point opportune. Contrairement à son avis, la Chambre institua une commission de neuf membres, chargée de recueillir tous les renseignements relatifs à la culture, à la fabrication et à la vente du tabac.

En 1838, une autre information, ouverte sur les fils et tissus de lin et de chanvre, eut pour conséquence d'aggraver les dispositions du tarif.

Mais ce fut surtout en 1842 que le droit d'*enquête* parlementaire fut consacré d'une manière solennelle. M. Pauwels venait d'être élu dans la Haute-Marne; on allégua contre lui des faits de corruption électorale. M. Chégaray, rapporteur, posa ainsi la question d'*enquête* : « La minorité de votre bureau, sans admettre qu'aucun des faits allégués, pris isolément, pût infirmer la légalité de l'élection, a pensé que, dans leur ensemble et à cause de la position élevée de quelques-unes des personnes qui les affirment, ils étaient de nature à motiver une *enquête*. La majorité reconnaît le droit qu'a la Chambre d'ordonner cette *enquête;* mais elle ne croit pas qu'il y ait lieu en cette occasion. Le règlement et les précédents de la Chambre ne fixent point les formules dans lesquelles ce droit doit s'exercer; il ne pourrait l'être qu'en vertu de mesures arrêtées pour la circonstance et appliquées à des faits antérieurs. Les faits ne sont ni assez précis ni assez caractérisés pour motiver une pareille décision! » De son côté, M. Guizot ajouta : « Une proposition d'*enquête* ne peut être introduite que dans les formes prescrites par le règlement. Personne ne conteste le droit d'*enquête*, je ne le conteste pas, mais l'exercer est chose grave; ce droit de la Chambre touche à d'autres pouvoirs, au pouvoir administratif, au pouvoir judiciaire, et la gravité même de la question exige qu'elle soit entourée de toutes les garanties que le règlement a prescrites pour les propositions qui naissent dans cette enceinte. Cela importe d'autant plus qu'il n'y a point ici de précédents fixes qui puissent régler l'exercice du droit dont on invoque l'application. C'est une question à examiner dans les bureaux; il faut qu'une commission soit nommée et fasse son rapport. Il me semble qu'il ne peut pas y avoir le moindre doute. » Mais cette exception, après avoir été invoquée de nouveau au sujet de l'élection de M. Floret, à Carpentras, représentée de nouveau par M. Martin du Nord, lors de l'élection de M. Allier, député d'Embrun, fut repoussée d'une manière définitive sur la proposition de M. Odilon Barrot. La Chambre, en effet, ordonna directement une information, et la commission d'*enquête* remplit son mandat dans l'intervalle de la prorogation des Chambres. A la suite de cette instruction, plusieurs élections furent annulées.

Les *enquêtes* parlementaires furent plus largement pratiquées dans les trois années qui suivirent la révolution de 1848. Des informations eurent lieu sur la marine, sur les boissons, sur les bestiaux et le commerce de la boucherie. Le conseil d'Etat a également fait procéder à des *enquêtes* relativement aux tarifs des chemins de fer, sur le crédit foncier, sur l'institution des monts-de-piété, ainsi que sur un système de contrôle des matières d'or et d'argent.

Le 25 mai 1848, l'Assemblée nationale constituante rendit un décret prescrivant une *enquête* sur la question du travail agricole et industriel. Le décret ordonnait que cette *enquête* serait ouverte dans chaque chef-lieu de canton, sous la présidence du juge de paix; que le juge de paix serait assisté d'une commission composée d'un nombre égal d'ouvriers et de patrons; que chaque spécialité d'industrie, de culture et de travail serait représentée dans cette commission par un ouvrier ou par un patron délégué, qui seraient élus par leurs pairs, à la majorité. « De semblables prescriptions, dit M. Horace Say, montrent suffisamment combien on se laissait égarer par les préoccupations de l'époque. On voulait, par égard pour la démocratie, faire entrer partout l'élément ouvrier, et l'on se laissait aller à une véritable confusion en plaçant dans la commission chargée de poser les questions et d'apprécier les réponses ceux-là mêmes qu'il s'agissait d'interroger. D'un autre côté, les juges de paix pouvaient manquer des connaissances générales économiques ou techniques nécessaires pour bien conduire une semblable *enquête*. Mais ce qui devait surtout la faire échouer, c'était le programme même des questions indiquées. Loin de porter directement sur les faits locaux et sur les données statistiques, les questions avaient toutes une tendance de généralité qui devait provoquer des dissertations de la part de ceux auxquels elles étaient posées, plutôt que des réponses catégoriques. C'est ainsi qu'on demandait : « Quels seraient les moyens d'augmenter la production et d'assurer le développement progressif de la consommation? » ce qui aurait permis à chacun de répondre par un cours complet d'économie politique. En prenant de tels moyens, on ne pouvait arriver à aucun résultat réel. Dans un rapport présenté par M. Lefebvre-Duruflé, le 18 décembre 1850, à l'Assemblée nationale, on voit que 2,177 cantons, sur 2,847 dont se composait la France, ont envoyé des procès-verbaux d'*enquête;* mais que de l'ensemble de ces documents il serait difficile d'extraire aucune donnée statistique précise. » Le décret primitif avait réservé pour le comité du travail de l'Assemblée le soin de faire l'*enquête* pour le département de la Seine; mais aucune suite n'a été donnée à cette prescription, et l'on a reculé devant le défaut de moyens d'action et devant l'impossibilité d'accomplir un semblable travail dans le délai de deux mois qui avait été fixé.

Néanmoins l'initiative prise par l'Assemblée nationale constituante eut pour résultat de décider la Chambre de commerce de Paris à ouvrir une *enquête* minutieuse, qui la mit à même de dresser un tableau complet de toutes les branches de l'industrie manufacturière dans la capitale. Cette instruction, habilement activée, fut heureusement terminée. Il existe un volume in-4º de 1,400 pages qui en contient les résultats. Dans ce remarquable ouvrage, chaque industrie est l'objet d'un tableau et d'une notice spéciale. Les industries distinctes sont au nombre de 325, rangées, d'après les analogies qu'elles peuvent présenter entre elles, en 13 groupes. Trois années ont été employées par la Chambre de commerce à faire opérer le recensement et à effectuer le classement, ainsi que le dépouillement des renseignements recueillis. La dépense totale de cette laborieuse opération s'est élevée à 110,600 fr., en y comprenant les frais d'impression du volume qui a pour titre : *Statistique de l'industrie à Paris*.

Au moment où nous écrivons, l'Assemblée nationale se livre à deux enquêtes d'une nu-

portance capitale. Il s'agit d'éclairer le pays sur les causes qui ont amené nos désastres de 1870 et 1871, et aussi de déterminer la part de responsabilité qui revient à chacun dans les catastrophes dont la France songe déjà à réparer les effets.

— II. Enquête administrative. *L'enquête* administrative proprement dite est celle qu'on nomme *enquête de commodo et incommodo*. Elle est faite dans le but d'éclairer, d'après l'état de l'opinion publique, l'autorité supérieure sur les avantages et les inconvénients que peuvent présenter certains établissements, certains travaux, certaines entreprises d'intérêt privé ou public, et de mettre les personnes intéressées à même de présenter les observations que les établissements ou les travaux projetés peuvent soulever de leur part.

La forme des *enquêtes* administratives n'est pas toujours déterminée; ainsi, pour beaucoup d'objets, notamment l'érection d'une chapelle communale, la pêche fluviale, l'administration peut suivre telle procédure qu'elle juge convenable; mais, dans certains cas, il existe des règles positives que nous allons faire connaître.

— *Des travaux d'intérêt général.* Les grands travaux publics, grandes routes, canaux, chemins de fer, canalisation de rivières, bassins et docks, entrepris par l'Etat ou par des compagnies particulières, et devant entraîner des expropriations, ne peuvent être exécutés qu'après une *enquête* administrative. Les formes à suivre dans l'espèce sont indiquées par l'ordonnance réglementaire du 18 février 1834.

L'enquête peut s'ouvrir sur un avant-projet, où l'on doit faire connaître le tracé général ou le plan des travaux, les dispositions principales des ouvrages les plus importants et l'appréciation sommaire des dépenses. Lorsqu'il s'agit d'un canal, d'un chemin de fer ou d'une canalisation de rivière, l'avant-projet doit toujours être accompagné d'un nivellement en longueur et d'un certain nombre de profils transversaux, et si le canal est à point de partage, on doit indiquer les eaux qui doivent l'alimenter. A l'avant-projet est joint, dans tous les cas, un mémoire descriptif indiquant le but de l'entreprise et les avantages qu'on en attend. On y annexe le tarif des droits dont le produit est destiné à couvrir les frais des travaux projetés, si ces travaux doivent faire l'objet d'une concession.

Il est formé, au chef-lieu de chacun des départements où la ligne des travaux doit passer, une commission de neuf membres au moins et de treize au plus, pris parmi les principaux propriétaires de bois, de terres, de mines, les négociants, les armateurs et les chefs d'établissements industriels. Le président et les membres de cette commission sont désignés par le préfet dès l'ouverture de *l'enquête*.

Des registres destinés à recevoir les observations auxquelles peut donner lieu l'entreprise projetée sont ouverts, pendant un mois au moins et quatre mois au plus, au chef-lieu des départements et des arrondissements que la ligne des travaux doit traverser. Les pièces qui doivent servir de base à *l'enquête* restent déposées pendant le même temps et dans les mêmes lieux. A raison des difficultés que présenterait le dépôt de toutes les pièces dans chaque chef-lieu de département et d'arrondissement, lorsque la ligne des travaux atteint plusieurs départements, une ordonnance du 15 février 1835 a décidé que, toutes les fois que les travaux concerneraient plus de deux départements, les pièces de l'avant-projet ne devraient être déposées qu'au chef-lieu de chacun des départements traversés. Néanmoins les registres *d'enquête* doivent être ouverts tant aux chefs-lieux d'arrondissement qu'aux chefs-lieux de départements. Dans chaque cas particulier, l'administration supérieure détermine la durée de l'ouverture des registres: des affiches annoncent cette durée, ainsi que l'objet de *l'enquête*.

A l'expiration du délai fixé, la commission *d'enquête* se réunit sur-le-champ: elle examine les déclarations consignées aux registres; elle entend les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines employés dans le département, et, après avoir recueilli, auprès de toutes les personnes qu'elle juge utile de consulter, les renseignements dont elle croit avoir besoin, elle donne, dans le délai d'un mois, son avis motivé, tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions qui ont été posées par l'administration. Elle dresse procès-verbal de ces diverses opérations. Le procès-verbal de la commission *d'enquête* est clos immédiatement. Le président de la commission le transmet au préfet, qui l'adresse, avec son avis, au ministre compétent.

Si la ligne des travaux n'excède pas les limites de l'arrondissement, le délai de l'ouverture des registres et du dépôt des pièces est fixé à un mois et demi au plus et à vingt jours au moins. La commission *d'enquête* se réunit au chef-lieu de l'arrondissement, et le nombre de ses membres varie de cinq à sept (ordonnance du 18 février 1834).

Si, par suite des oppositions consignées dans les registres *d'enquête*, l'administration modifie un projet, il n'est point nécessaire de le soumettre à une nouvelle *enquête*; mais on doit recourir à une seconde information s'il s'agit de modifier un travail terminé ou si, de sa propre initiative, l'administration modifie un projet après *l'enquête*. Quand l'ouverture ou le classement d'une route départementale intéresse deux ou plusieurs départements, on dépose pendant un mois au moins ou deux mois au plus, au secrétariat général des préfectures de tous les départements traversés par la route, des registres destinés à recevoir les observations auxquelles peuvent donner lieu les travaux d'ouverture de la route ou le classement. On dépose, en outre, pour servir de base à *l'enquête*: 1º un plan général qui comprend le développement entier de la route ainsi que les diverses voies de communication auxquelles elle se rattache; 2º un profil général en longueur; 3º un certain nombre de profils transversaux; 4º une évaluation des dépenses de premier établissement et des frais d'entretien; 5º le rapport des ingénieurs, l'avis des préfets, les délibérations des conseils généraux dans lesquels le classement ou l'exécution d'office de la route a été provoqué ou combattu. La durée de *l'enquête* est déterminée par le ministre des travaux publics. Elle est annoncée par voie d'affiches.

Il est formé une commission dans laquelle chaque département intéressé est représenté par deux membres choisis par le préfet. Le ministre des travaux publics nomme, en outre, deux membres, ainsi que le président. La commission élit elle-même son secrétaire.

Après la clôture des registres, la commission se réunit pour exprimer son opinion sur les avantages communs à plusieurs départements, sur l'intérêt spécial des départements traversés et sur la répartition tant de la dépense de premier établissement que des frais d'entretien de la route. La délibération, pour être valable, doit être prise en présence de cinq membres au moins (ordonnance du 7 septembre 1842).

La loi du 3 mai 1841 nous indique la marche à suivre dès que des travaux ont été décidés. Le plan parcellaire des terrains ou constructions dont l'occupation est nécessaire pour l'exécution du projet est déposé pendant huit jours à la mairie de la commune où sont situées ces propriétés. Ce dépôt est annoncé à son de trompe ou de caisse, et par des affiches apposées à la porte principale de l'église, ainsi qu'à celle de la mairie. L'avertissement est, de plus, inséré dans un des journaux de l'arrondissement ou, s'il n'en existe point, dans un des journaux du département. Le maire mentionne sur le procès-verbal *d'enquête* les déclarations verbales qui lui sont faites et que les comparants sont tenus de signer; il joint au procès-verbal les observations faites par écrit. Il vise le plan qui a servi de base à l'information.

A l'expiration de *l'enquête*, une commission, composée de quatre conseillers généraux ou de quatre conseillers d'arrondissement, désignés par le préfet, du maire de la commune sur le territoire de laquelle les propriétés sont situées et d'un des ingénieurs chargés de l'exécution de l'opération de voirie projetée, se réunit, sous la présidence du sous-préfet, au chef-lieu d'arrondissement. Cette commission ne peut délibérer qu'autant que cinq de ses membres au moins sont présents; en cas de dissentiment, le président a voix prépondérante. La commission reçoit pendant huit jours les observations des personnes intéressées; elle donne ensuite son avis.

— *Travaux d'intérêt communal.* L'ordonnance réglementaire du 23 août 1835 a indiqué les formalités à observer dans l'espèce. Lorsqu'il est nécessaire de recourir à la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique, pour l'exécution de travaux projetés dans l'intérêt exclusif d'une commune, les pièces relatives au projet (le plan des lieux, l'état estimatif) doivent rester déposées à la mairie pendant quinze jours. Le public doit, préalablement au dépôt, être averti par voie de publication et d'affiches. A l'expiration de la quinzaine, un commissaire, nommé par le préfet, reçoit à la mairie pendant trois jours les déclarations des habitants. Le commissaire enquêteur clôt ensuite le registre, le signe et le transmet au maire avec son avis motivé. Il doit, en outre, viser le plan pour certifier qu'il a servi de base à *l'enquête*. Quand les travaux ont été décidés, il est procédé à une nouvelle *enquête*; le plan parcellaire des terrains et constructions qu'il est nécessaire d'occuper pour l'exécution du projet reste déposé à la mairie pendant huit jours, suivant les règles énoncées dans notre dernier paragraphe. Ajoutons que ce n'est plus une commission *d'enquête*, mais le conseil municipal qui est appelé à délibérer sur les déclarations auxquelles l'opération projetée a pu donner lieu.

Remarquons que *l'enquête de commodo et incommodo* constitue une opération du ressort exclusif de l'administration; les tribunaux n'ont, en aucun cas, le droit ni le devoir de rechercher jusqu'à quel point les prescriptions, et particulièrement celles qui fixent le délai durant lequel les observations peuvent être reçues, ont été respectées. La constatation qu'il a été procédé à une *enquête*, voilà tout ce que le juge est tenu d'exiger; et la simple mention, dans l'acte déclaratif de l'utilité publique, qu'il n'est intervenu qu'après une *enquête* préalable, fournit à cet égard une preuve suffisante. L'autorité administrative est, en conséquence, seule chargée de veiller à l'observation des formes prescrites par les lois et règlements, et d'assurer la marche régulière de l'affaire.

— *Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes.* Le décret de 1810 avait jugé suffisante la formalité des affiches pour les établissements insalubres de première classe; l'ordonnance de 1815 a ajouté celle des *enquêtes de commodo et incommodo*, qui n'avait été prescrite que pour les établissements de deuxième classe. Il doit être procédé à l'information dans la commune où se trouve le siège de l'établissement projeté. L'acte constatant l'accomplissement de cette formalité est dressé par le maire, et, à Paris, par les commissaires de police. L'esprit de la loi veut que tous les renseignements soient pris directement, soit de vive voix, soit par écrit, auprès des propriétaires qui sont, par la situation de leurs habitations, le plus exposés aux dangers résultant de l'exploitation de l'établissement. Le maire consigne ensuite, dans le procès-verbal *d'enquête*, les déclarations faites par eux, indique les noms et le domicile de ceux qui ne se sont point présentés, en constatant qu'ils ont été prévenus à temps et mis en demeure de faire telles observations qu'ils auraient jugé à propos de faire.

Le délai de *l'enquête* n'est point fixé, et l'administration peut en proroger le terme dans l'intérêt de l'instruction de l'affaire. En outre, les propriétaires ont encore le droit de former opposition après la clôture de *l'enquête*; dans ce cas, ils doivent s'adresser directement au préfet. Remarquons que, dans l'espèce, l'information est la base de l'instruction, et que tout arrêté qui interviendrait sans l'accomplissement de cette formalité serait entaché d'excès de pouvoir. Les renseignements produits par *l'enquête* ne sont point cependant les seuls que doit prendre le préfet. Ce fonctionnaire doit aussi recourir aux lumières des gens de l'art, consulter le conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement.

La loi ne prescrit point la formalité des affiches pour la publication de *l'enquête*: on n'a pas cru qu'il fût nécessaire de recourir à cette voie pour éveiller la sollicitude des intéressés sur des inconvénients qui ne peuvent jamais s'étendre au loin.

Bien que, d'après le décret de 1810 et l'ordonnance de 1815, il ne soit nécessaire de procéder à une *enquête* que pour les établissements dangereux, insalubres ou incommodes de première ou de deuxième classe, le préfet de police à Paris est dans l'usage de prescrire l'accomplissement de cette formalité même pour ceux de troisième classe. Cette mesure est sage et il serait prudent de l'adopter partout. *L'enquête*, en effet, est profitable à tous les intérêts engagés. Elle est utile pour l'entrepreneur, qui se trouve ainsi moins exposé à perdre des frais d'établissement faits en vertu d'une autorisation accordée à l'insu des voisins et qui peut, ultérieurement, sur les plaintes persistantes de ceux-ci, être retirée par l'autorité supérieure; elle est utile aux habitants, qui sont avertis par cette voie des incommodités qui pourront résulter pour eux du voisinage de l'établissement.

— *Concessions de mines.* Toute personne qui sollicite la concession d'une mine doit s'adresser à la préfecture, où sa demande est enregistrée sur un registre spécial. Elle doit joindre à sa demande un plan régulier de la surface de la mine, dressé ou vérifié par l'ingénieur des mines et visé par le préfet. Les affiches annonçant *l'enquête* sont rédigées conformément aux projets présentés par les ingénieurs en chef. Elles sont apposées pendant quatre mois: 1º dans le chef-lieu du département; 2º dans le chef-lieu de l'arrondissement où la mine est située; 3º dans le lieu du domicile des pétitionnaires; 4º dans les communes sur le territoire desquelles peuvent s'étendre les concessions. D'après les circulaires des 31 octobre 1837 et 15 mai 1839, les publications doivent être faites à la porte des mairies et devant les églises, à l'issue de l'office, au moins une fois par mois; en outre, des avis sont insérés dans un des journaux du département. Le maire certifie l'accomplissement de ces diverses formalités. Toutes les réclamations, toutes les offres en concurrence sont transmises par actes extrajudiciaires à la préfecture, enregistrées sur le registre où ont été inscrites les demandes et notifiées ensuite aux intéressés. Ce registre doit être communiqué à toutes les personnes qui désirent en prendre connaissance.

La clôture de *l'enquête* n'exclut point les parties intéressées du droit de produire des observations. Par avis du 3 mai 1837, le conseil d'Etat a décidé que, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la demande en concession, l'administration peut toujours admettre soit des oppositions, soit des offres en concurrence.

— *Desséchement de marais.* Les demandes de concession doivent rester déposées pendant un mois au secrétariat de la préfecture, avec le plan des lieux et un devis estimatif. Ces demandes sont annoncées par des affiches, qui sont apposées pendant le même espace de temps dans les communes où les marais sont situés. Toutes les oppositions ou offres en concurrence doivent être adressées à la préfecture.

— *Usines à eau.* D'après une circulaire du 19 thermidor an VI, la demande en autorisation d'établir une usine à eau doit être adressée au préfet, qui la fait afficher dans la commune où doit être située l'usine. Les affiches restent apposées à la porte de la mairie et à la principale porte de l'église pendant vingt jours. Pendant ce délai, les observations auxquelles la demande de concession peut donner lieu sont déposées par écrit au secrétariat de la mairie, et, au plus tard, dans les trois jours qui suivent la clôture de *l'enquête*.

Quand l'ingénieur appelé à examiner la demande est d'avis d'y apporter quelque modification, ses propositions doivent faire l'objet d'une nouvelle *enquête*. Cette seconde information a lieu d'après les mêmes règles que la première, mais elle ne dure que quinze jours. Ce délai expiré, le résultat est communiqué à l'ingénieur, pour qu'il y joigne ses observations. Si l'usine projetée doit être comprise dans la première ou la seconde classe des ateliers dangereux, incommodes ou insalubres, on procède simultanément aux *enquêtes* prescrites dans ces différents cas.

— *Machines et chaudières à vapeur.* Les machines et chaudières à vapeur employées à demeure, partout ailleurs que dans l'intérieur des mines ou à bord des bateaux, ne peuvent être établies qu'en vertu d'une autorisation préfectorale. Cette autorisation ne peut être délivrée qu'après l'accomplissement d'une *enquête*, à laquelle il est procédé conformément aux règles indiquées pour l'établissement des ateliers dangereux, incommodes ou insalubres. Le maire est chargé de procéder à l'information, dont la durée est fixée à dix jours. Cinq jours après la clôture, le maire doit adresser le procès-verbal au sous-préfet, avec son avis motivé.

— *Usines à feu.* Les fourneaux servant à fondre les minerais de fer et autres substances métalliques, les forges et martinets pour ouvrer le fer et le cuivre, les usines qui servent au traitement des substances salines et pyriteuses et dans lesquelles on consomme des combustibles, ne peuvent, d'après la loi du 21 avril 1810, être établis sans autorisation. Le pétitionnaire doit indiquer l'importance de l'usine, la quantité et l'espèce du minerai ou du métal, ainsi que du combustible à employer; il doit, en outre, indiquer les cours d'eau, s'il en fait usage. Sa demande doit être accompagnée de documents constatant qu'il est propriétaire de la partie des rives sur laquelle il se propose de construire les ouvrages, ou que le propriétaire lui a donné son consentement, ainsi que de plans en triple expédition, vérifiés et signés par les ingénieurs, et revêtus du visa du préfet. Une circulaire ministérielle du 16 mai 1839 prescrit l'annonce de la demande par voie d'affiches apposées pendant quatre mois: 1º dans le chef-lieu du département; 2º dans le chef-lieu de l'arrondissement; 3º dans la commune sur le territoire de laquelle doit être établie l'usine à feu; 4º dans le lieu de domicile du demandeur. Dans le cours de ces quatre mois, les oppositions doivent être adressées au préfet, qui les communique au pétitionnaire.

— *Translation de cimetières. — Aliénations ou acquisitions de biens communaux.* — *L'enquête* doit être annoncée huit jours à l'avance, à son de trompe ou de tambour et par voie d'affiches placardées au lieu principal de réunion publique. « L'annonce, dit la circulaire du 20 août 1825, doit toujours être faite le dimanche, qui est le jour où les intéressés se trouvent habituellement réunis... Il est essentiel que le préambule du procès-verbal dont il est donné communication aux déclarants contienne un exposé de la nature, des motifs et des fins du projet annoncé. Tous les habitants, appelés et admis sans distinction à émettre leur vœu sur l'objet de *l'enquête*, doivent exprimer librement ce qu'ils en pensent et déduire les motifs de leur opinion. Les déclarations sont individuelles et se font successivement; elles sont signées des déclarants ou certifiées conformes à la déposition orale, pour ceux qui ne savent pas écrire, par le commissaire enquêteur, qui les reçoit et en dresse immédiatement procès-verbal. Lors même que les déclarations sont identiques, elles doivent être consignées distributivement dans le procès-verbal, indépendamment les unes des autres, avec leurs raisons respectives, et, autant qu'il est possible, dans les termes propres aux déclarants. » Ces instructions doivent toujours être observées par le commissaire enquêteur.

L'enquête est obligatoire pour tous les projets d'aliénation ou de translation de cimetières; mais elle ne l'est point pour les acquisitions ou aliénations de biens communaux. Il arrive cependant fréquemment que l'administration, désireuse de s'éclairer sur l'opinion des tiers intéressés, fait procéder à une *enquête* en cette matière.

L'administration peut également, bien que la loi ne l'exige point, prescrire les formalités de *l'enquête*, pour un projet dont l'exécution ne doit point nécessiter d'expropriation, à raison des traités amiables intervenus.

— *Etablissements de balcons dans Paris.* — D'après l'art. 10 de l'ordonnance du 24 décembre 1823, les permissions d'établir de

grands balcons ne seront accordées que dans les rues de 10 mètres de largeur et au-dessus, ainsi que dans les places et carrefours, et ce, après une *enquête de commodo et incommodo*. S'il n'y a point d'opposition, les permissions sont délivrées. En cas d'opposition, il sera statué par le conseil de préfecture, sauf le recours au conseil d'Etat. Dans aucun cas, les grands balcons ne pourront être établis à moins de 6 mètres du sol de la voie publique. Le préfet de police sera toujours consulté sur l'établissement des grands et des petits balcons.

— DU CHOIX DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR. C'est le préfet qui, dans l'arrêté ordonnant l'*enquête*, nomme le commissaire chargé de recevoir les observations qui pourraient se produire. Les fonctions de commissaire enquêteur doivent être confiées à un homme éclairé, et qui n'a aucun intérêt engagé dans le projet soumis à l'information. Les juges de paix, les conseillers généraux, les instituteurs sont ordinairement les personnes choisies de préférence. Bien que la loi ne contienne aucune prohibition à cet égard, l'administration préfectorale doit éviter de nommer comme enquêteur le maire de la commune où l'*enquête* est ouverte.

— *Chemins vicinaux* (*enquête des*). V. CHEMINS VICINAUX.

— III. ENQUÊTE AGRICOLE. Un décret du 28 mars 1866 a ordonné une *enquête* agricole, afin de provoquer l'étude de toutes les questions qui se rattachent aux grands intérêts de la propriété territoriale et au sort des populations rurales. Jamais *enquête* aussi importante n'a été entreprise sur toutes les parties du territoire. Vingt-huit commissions départementales, se complétant dans chaque département par l'adjonction des conseillers généraux et des principaux représentants des intérêts locaux, ont reçu les dépositions orales ou écrites de plus de dix mille témoins. Les commissions ne se sont pas rendues seulement dans tous les chefs-lieux des départements; elles ont tenu leurs séances dans deux cent soixante-dix villes appartenant aux régions les plus diverses de la France; elles ont visité les fermes, parcouru des communes rurales et interrogé sur place les cultivateurs eux-mêmes; elles se sont transportées partout où elles pouvaient recueillir des faits intéressants et étudier l'expression des besoins et des vœux légitimes de notre agriculture. L'*enquête* agricole a touché aux plus hautes questions de droit public et d'économie sociale; elle s'est étendue jusqu'aux plus simples détails de la culture et de la vie des champs; malheureusement les résultats de cette *enquête* sont encore attendus et bien des besoins constatés attendent une satisfaction.

Dans l'espoir que ce travail sera repris, nous allons énumérer les points principaux sur lesquels avait porté l'*enquête*.

— I. *Propriété*. Sauf quelques exceptions, les grands domaines ont subi en France des morcellements considérables. Dans la plupart des départements, on pourrait aisément compter les terres de 100 hectares, car elles ne constituent au total qu'une faible partie du territoire. Comme cela varie d'un département à l'autre, il serait impossible d'établir ici des chiffres précis; bornons-nous à dire que l'Ouest et le Midi ont conservé plus de grandes propriétés que l'Est et le Nord.

Ce morcellement des grands domaines a été, sans contredit, très-favorable au point de vue de la production; car le propriétaire qui cultive lui-même travaille mieux que l'ouvrier pour celui qui le paye; mais ces avantages ont en même temps amené des inconvénients. Un résultat fâcheux naît souvent d'un bien poussé à l'extrême. Dans beaucoup de départements, la contenance moyenne des parcelles descend à 20, à 15, à 10 ares, quelquefois même au-dessous; et souvent ces parcelles, dans les contrées orientales surtout, sont, dans une même exploitation, séparées les unes des autres par une distance de plusieurs kilomètres. De là des pertes de temps et de forces, des entraves à la liberté des cultures, de fréquents procès entre propriétaires contigus.

En même temps que du morcellement, on s'est plaint de l'incertitude de la propriété, incertitude causée d'abord par l'extrême mobilité des limites, qui est la suite des mutations fréquentes; ensuite par les énonciations inexactes de contenance qui se rencontrent souvent dans les actes de vente, de partage, d'échange, etc. De là encore une nouvelle source de procès. Dans les pays où les domaines ont conservé une grande étendue, le mal se borne à des dommages peu importants, tandis que dans les contrées où les propriétés sont très-morcelées, un sillon envahi sur les quatre faces de chaque pièce de terre constitue une perte considérable pour le propriétaire.

En Angleterre, les domaines ne tendent point à se diviser, à raison de la modicité de leurs revenus; aussi les petites fortunes préfèrent-elles employer leurs épargnes en placements industriels, qui rapportent des intérêts bien plus considérables. Le principe de la grande propriété règne d'ailleurs si puissamment dans la Grande-Bretagne, que lorsque de vastes domaines sont à vendre, on trouve toujours parmi les grandes et riches classes industrielles des personnes qui en font l'acquisition totale. En Ecosse, l'état des propriétés est à peu près le même.

En Irlande, la propriété territoriale est divisée très-inégalement; elle est généralement exploitée par des fermiers, dont les baux sont, suivant l'usage, de soixante et un, de trente et un ou de vingt et un ans.

En Belgique, la propriété, déjà très-divisée, tend encore à se diviser de plus en plus: les baux y sont ordinairement de trois ans. Depuis 1830, la valeur territoriale a éprouvé une notable augmentation.

En Suède et en Norvége, la division de la propriété a, depuis trente ans, augmenté d'environ 30 pour 100. Les propriétaires exploitent, en général, leurs terres; quand ils ne les exploitent point, ils les afferment à des cultivateurs pour un temps plus ou moins long.

En Prusse, où l'on compte 1,716,535 petites propriétés, 391,586 propriétés moyennes et 33,365 grandes propriétés, la presque totalité des terres est exploitée par les propriétaires.

En Suisse, la propriété est très-divisée; le fermage y est une exception.

En Russie, la terre est divisée en grande et petite propriété; la moyenne n'existe pas actuellement. L'émancipation des serfs dans les provinces russes et la faculté donnée par les assemblées des trois provinces baltiques (Courlande, Livonie, Esthonie) aux paysans et à la bourgeoisie de posséder la terre amèneront nécessairement le morcellement de la propriété.

En Portugal, la propriété, assez morcelée dans le nord, est restée compacte sur de grandes étendues dans le midi.

Dans l'Italie septentrionale, la propriété, déjà très-divisée, tend à se diviser davantage encore; la grande propriété domine au contraire dans l'Italie méridionale, ainsi que dans les Marches et les Romagnes.

La propriété est très-morcelée en Turquie: les deux tiers des terres sont entre les mains des paysans; les propriétaires, trop pauvres pour avoir des ouvriers, exploitent eux-mêmes; aussi les fermages sont-ils très-rares.

En Egypte, la moitié des terres appartient au vice-roi, aux membres de sa famille et aux hauts fonctionnaires; l'autre moitié se subdivise en deux parties, appartenant, l'une à la bourgeoisie du pays, l'autre aux fellahs.

Aux Etats-Unis, à raison de l'immensité des terres incultes, la propriété est peu divisée. Dans le Sud, presque tous les propriétaires cultivent eux-mêmes; dans le Nord, les petits exploitent eux-mêmes, les grands prennent fréquemment des fermiers. Le fermage tend aussi à se développer dans le Sud depuis l'affranchissement des nègres.

— II. *Capitaux. Moyens de crédit.* L'*enquête* devait surtout porter sur l'insuffisance des capitaux. L'argent, a-t-on dit, est le nerf de la guerre: il est aussi celui de l'agriculture.

Deux causes principales nuisent à l'agriculture: la première est la grande extension qu'ont prise les valeurs mobilières, dont la gestion est si facile; la seconde est la rareté des bras. On s'est demandé alors, dans quelques départements, s'il ne serait point possible de fonder des établissements de crédit spécialement créés pour favoriser les intérêts agricoles. Une agriculture intelligente, disent ceux qui ont posé cette question, peut emprunter à un taux aussi élevé que l'industrie. Cette pensée a été repoussée sur d'autres points où l'on a cru que faciliter aux agriculteurs les moyens de crédit serait leur ouvrir le chemin de la ruine. Un système intermédiaire a été proposé par le plus grand nombre. Suivant ce système, il y aurait utilité à emprunter, si un taux d'emprunt excessivement bas pouvait être adopté.

Il existe deux sociétés: l'une est le Crédit foncier; l'autre, le Crédit agricole. Le Crédit foncier a limité ses opérations aux immeubles urbains, et ses prêts sont entourés de conditions si lourdes que la propriété rurale n'a pu avoir recours à cette institution. D'un autre côté, à raison de l'absence de succursales et de l'intérêt onéreux des prêts, le but que devait atteindre le Crédit agricole, c'est-à-dire l'organisation d'un crédit en faveur du simple cultivateur, a été totalement manqué.

Que faudrait-il donc faire? Il faudrait, ainsi que le disait le rapporteur de la commission d'*enquête*, rapprocher, au point de vue du crédit, l'agriculture des conditions dans lesquelles se trouvent le commerce et l'industrie; tel est le seul but vraiment pratique à atteindre. Les mesures à adopter pour cela consistent:

1° Dans des modifications à introduire au titre du code civil relatif au nantissement, en vue d'arriver à la constitution d'un gage agricole sans déplacement. Le cultivateur ne peut affecter le matériel agricole dont il dispose à la garantie des engagements qu'il contracte; car, sous l'empire de la législation actuelle, le gage doit rester entre les mains des créanciers; or, que pourrait faire l'agriculteur s'il se dessaisissait de son matériel?

2° Dans une certaine extension aux vendeurs d'engrais du privilége conféré par l'art. 2102 du code civil, relatif aux créances privilégiées.

3° Dans l'application de la juridiction commerciale aux cultivateurs qui souscrivent des billets à ordre pour les besoins d'une exploitation agricole.

4° Dans la modification des articles du code qui réglementent actuellement le bail à cheptel.

5° Enfin, dans la simplification des procédures, dans la diminution des frais pour les ventes judiciaires.

— III. *Main-d'œuvre. Salaires.* L'*enquête* a fait connaître qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des bras pour le travail de la terre. L'organisation du service militaire, qui enlève pendant plusieurs années de jeunes et robustes travailleurs; l'émigration toujours croissante vers les villes des populations rurales qui y sont attirées par l'appât de salaires plus élevés, sont les deux causes qui ont amené cet état de choses.

L'*enquête* a révélé, en outre, une autre cause nuisible aux intérêts agricoles: c'est le nombre toujours croissant des cabarets dans les campagnes, qui offrent aux ouvriers des occasions trop fréquentes de dépense et de perte de temps. Plusieurs commissions départementales ont demandé que l'administration augmentât la surveillance exercée sur ces établissements ou accordât moins facilement l'autorisation d'en ouvrir.

Les instruments perfectionnés, les nouvelles charrues, par exemple, qui sont aujourd'hui d'un usage très-fréquent, suppléent dans une certaine mesure à l'insuffisance des bras. Ces machines se trouvent en nombre considérable dans quelques départements, surtout dans le Nord et l'Est.

Mais c'est principalement l'instruction agricole qui, en faisant naître le goût de la culture parmi les populations rurales, est appelée à exercer une grande influence pour retenir dans les campagnes les habitants qui pourraient être tentés de les quitter. Une commission spéciale, présidée par les ministres de l'agriculture et de l'instruction publique, arrêta, en 1868, un programme formulé de la manière suivante:

« 1° Organiser immédiatement, partout où les circonstances le permettront, un cours d'agriculture et d'horticulture approprié au département, dans celles des écoles normales où ce cours n'a pu être encore régulièrement établi;

» 2° Créer dans chaque département un emploi de professeur d'agriculture, qui sera chargé de l'enseignement agricole dans l'école normale, le lycée ou le collége, et des conférences qui pourraient être faites aux instituteurs et aux cultivateurs; assurer au titulaire de cet emploi un traitement convenable, payé sur les fonds du ministère de l'agriculture et sur ceux du ministère de l'instruction publique; choisir les professeurs d'agriculture parmi les candidats qui seraient, dès à présent, jugés dignes, et, afin de les recruter pour l'avenir, choisir parmi les meilleurs élèves de la troisième année des écoles normales ceux qui auraient une aptitude spéciale pour cet enseignement, les envoyer pendant deux ou trois ans dans une école d'agriculture;

» 3° Provoquer et encourager l'annexion d'un jardin aux écoles normales et aux écoles primaires rurales qui n'en possèdent pas encore, afin d'exercer les enfants à la pratique de l'horticulture; instituer des promenades agricoles une fois par semaine, avec un objet d'études qui corresponde aux travaux de la saison;

» 4° Modifier le règlement des écoles primaires communales du département de telle sorte que, dans chaque commune, on puisse, par la fixation des heures de classe et de l'époque des vacances, concilier les exercices classiques avec les travaux des champs;

» 5° Recommander aux préfets de placer, autant que possible, les instituteurs possédant des connaissances spéciales d'agriculture dans les contrées où ces connaissances peuvent être plus particulièrement utilisées;

» 6° Recommander aux instituteurs des communes rurales de donner, par le choix des dictées, des lectures et des problèmes, une direction agricole à leur enseignement, soit dans la classe du jour, soit dans celle du soir; enfin, leur recommander de faire, de temps en temps, dans leurs cours d'adultes, après les leçons ordinaires d'écriture, de calcul et d'orthographe, des lectures agricoles accompagnées d'explications et de conseils;

» 7° Fixer un programme général d'enseignement agricole, qui serait approprié, dans chaque département, aux conditions de la culture locale;

» 8° Faire inspecter annuellement les écoles normales par les inspecteurs généraux de l'agriculture, ainsi que quelques écoles rurales dans chaque département;

» 9° Provoquer et encourager des concours annuels entre les élèves, soit des écoles primaires, soit des cours d'adultes, et, indépendamment des questions ordinaires de l'enseignement classique, leur donner, en même temps, à résoudre des questions agricoles; s'efforcer d'assurer aux instituteurs pour ce dernier objet, en dehors des récompenses honorifiques ordinaires, une rémunération réglée d'après le nombre des élèves admis au concours et d'après le degré et le nombre des récompenses obtenues par eux. »

L'organisation de sociétés de secours mutuels serait encore un puissant moyen de retenir dans les campagnes les habitants tentés de les quitter. Presque toutes les communes rurales se trouvent complétement déshéritées sous ce rapport. D'autre part, le service médical, qui est établi d'une manière satisfaisante dans la plupart des centres populeux, ne fonctionne que très-imparfaitement dans les petites communes.

Il serait donc désirable de multiplier dans les campagnes les sociétés de secours mutuels et de fonder aussi un hospice dans chaque canton; de faciliter aux vieillards malades ou infirmes l'entrée dans les hôpitaux; de créer des asiles de retraite pour les cultivateurs âgés et infirmes; enfin, d'instituer dans toutes les communes des bureaux de bienfaisance qui seraient soumis au contrôle des commissions cantonales.

Les commissions départementales ont, en outre, demandé qu'un service médical fût organisé dans tous les chefs-lieux de canton, que les fonctions des médecins cantonaux fussent mieux rétribuées, que des visites médicales fussent faites périodiquement et qu'une sœur infirmière fût placée dans chaque commune; enfin, que l'on instituât des médecins et des pharmaciens exerçant à titre gratuit pour les pauvres des campagnes, ou que l'on délivrât aux habitants des villages dont l'indigence est constatée des bons au moyen desquels ils pourraient se faire visiter par le médecin qui leur conviendrait et dont les honoraires seraient payés sur des fonds spéciaux.

Enfin, il serait à désirer que l'on encourageât la construction des logements d'ouvriers agricoles et que l'on accordât aux constructeurs les mêmes dégrèvements qu'à ceux des cités ouvrières.

— IV. *Amélioration du sol.* Autant que l'insuffisance des capitaux, l'ignorance et l'incurie s'opposent aux progrès de l'agriculture ainsi qu'au bien-être de l'ouvrier agricole.

Aussi, dans le cours de l'*enquête* agricole, les questions relatives aux travaux d'irrigation, de drainage, d'assainissement des terres et de dessèchement, à l'emploi des engrais, ont été vivement débattues. On a opposé avec raison, comme nuisibles au développement de ces moyens d'amélioration du sol, le défaut d'entente entre les divers propriétaires qui pourraient effectuer des irrigations communes, l'extrême division des propriétés et le morcellement souvent excessif des parcelles; on a allégué, avec raison aussi, que la législation et les règlements administratifs imposaient des formalités trop compliquées; on a déploré, en outre, la situation fâcheuse faite aux propriétaires non riverains qui pourraient utiliser pour leurs fonds l'eau des cours voisins, grâce à une entente entre tous les propriétaires des héritages intéressés; on s'est plaint unanimement de la difficulté que présentaient l'organisation et le fonctionnement des associations syndicales. Il serait, par conséquent, urgent d'apporter des modifications dans la loi du 21 juin 1865, relative à ces associations. Enfin, les commissions départementales ont exprimé le vœu que des études fussent faites pour la création, aux frais de l'Etat, de canaux d'arrosage d'une grande importance; que le gouvernement accordât des subventions pour favoriser la pratique des irrigations; qu'il favorisât la création de grandes compagnies chargées d'exécuter des travaux pour l'arrosage des terres; que l'on établît à cet égard un plan d'ensemble pour toutes les contrées susceptibles d'être irriguées; que l'on prît les dispositions nécessaires pour que les eaux dont il est possible de tirer parti fussent toutes utilisées; que l'on autorisât plus facilement les prises d'eau dans les canaux au point de vue des irrigations; que la loi de 1865 fût revisée en ce sens que, dans certains cas et moyennant indemnité, le propriétaire non riverain puisse, comme le riverain, utiliser à son profit les cours d'eau; que l'on modifiât la procédure relative à la fixation des indemnités dues, soit pour appui chez le voisin, soit pour le passage d'eau sur un fonds; que les questions d'expertises, portées jusqu'ici devant les tribunaux, pussent être résolues en justice de paix; qu'une législation nette et précise statuât d'une manière explicite sur les droits des moulins et des usines; que ces établissements industriels pussent être expropriés, dans le cas d'utilité publique reconnue au point de vue de l'irrigation, et que l'on surveillât rigoureusement leur niveau d'eau; que le curage des cours d'eau eût lieu régulièrement, mais de manière à ne pas laisser abaisser d'une manière anomale le lit des cours d'eau et à ne pas augmenter sensiblement leur courant; que l'on mît à l'étude les moyens d'assainir certaines vallées où l'eau séjourne d'une manière préjudiciable à l'agriculture; que l'on étudiât des moyens d'utiliser et de diriger vers les contrées éloignées des engrais humains provenant de la capitale; que l'on cherchât des moyens propres à fertiliser le sol par l'emploi de matières fécondantes autres que celles qui proviennent de ce sol lui-même, ces matières étant tout à fait insuffisantes.

— V. *Situation des diverses branches de la production agricole.* Il est incontestable que, depuis nombre d'années, les progrès de l'agriculture ont été très-considérables, aussi bien en France qu'à l'étranger. Les progrès agricoles sont dus notamment au perfectionnement des méthodes culturales, à la diminution progressive de la jachère, aux modifications des assolements, à l'ex-

tension des cultures fourragères, à la production de plus en plus importante du bétail, à l'emploi plus abondant et mieux entendu du fumier, à l'introduction des cultures industrielles.

Nous donnerons l'exposé succinct de la situation et des faits révélés par l'enquête pour chacune des branches principales de la production agricole.

— § 1er. *Prairies et cultures fourragères; animaux.* En ce qui concerne le rendement et les frais de culture des prairies naturelles et artificielles, il serait impossible d'en préciser les proportions, à raison des renseignements très-divers qui ont été fournis et des chiffres disparates qui ont été donnés; mais on peut dire qu'il y a un progrès sensible sous le rapport de la qualité ainsi que sous le rapport de la quantité des animaux. La nourriture des bestiaux s'est, en effet, améliorée; de plus, on leur donne des soins beaucoup mieux entendus qu'autrefois. Les concours de toute nature ont exercé sous ce rapport une excellente influence.

Le commerce des produits accessoires provenant des animaux de la ferme a pris un développement considérable, grâce à la facilité des communications. L'*enquête* a relevé quelques chiffres comparatifs entre la valeur des quantités exportées il y a dix ans et celles qui l'ont été en 1866.

NATURE DES DENRÉES.	VALEURS DES QUANTITÉS EXPORTÉES EN :	
	1856.	1866.
	fr.	fr.
Beurre.	13,188,043	73,230,377
Fromage.	2,082,098	6,981,695
Volaille et gibier.	618,392	2,370,318
Œufs.	11,257,198	42,334,494
TOTAUX. . . .	27,145,731	124,916,884

— § 2. *Cultures alimentaires.* Le produit des céréales et autres cultures alimentaires a également augmenté, depuis une trentaine d'années, dans des proportions très-considérables. Pour le froment seulement, le nombre d'hectares ensemencés, qui n'était, en 1836, que de 5,284,807, a atteint, en 1866, le chiffre de 6,915,565. On a remarqué aussi l'élévation très-sensible du produit par hectare. En comparant la production moyenne d'un hectare ensemencé en froment, pendant la période de dix années qui s'est écoulée de 1827 à 1836, avec la production moyenne des dix années comprises entre 1857 et 1866, on trouve que, pendant la première de ces périodes, un hectare ne produisait que 12 hectolitres 30 litres, tandis que, dans les dix dernières années, il a rapporté en moyenne 14 hectolitres 60 litres.

Des résultats semblables ont été constatés pour les autres céréales, ainsi qu'on le voit dans le tableau suivant :

ESPÈCES DE CÉRÉALES.	PRODUIT MOYEN PAR HECTARE.			
	DE 1827 A 1836.		DE 1857 A 1866.	
	hect.	litres.	hect.	litres.
Froment. . . .	12	30	14	60
Meteil.	12	98	15	74
Seigle.	11	48	13	25
Orge.	13	60	17	86
Maïs.	11	06	14	53
Sarrasin. . . .	11	43	14	52
Avoine.	16	80	22	16

Quant au méteil, au seigle et à l'orge, il y a, dans le nombre d'hectares ensemencés, une réduction qui s'explique par la substitution de la culture du froment à celle des céréales de moindre valeur, par l'extension de la culture des plantes industrielles.

— VI. *Voies de communication.* On doit attribuer principalement les progrès qu'a faits l'agriculture, depuis plusieurs années, au nombre toujours croissant des voies de communication de toute nature. Chaque année, l'œuvre des chemins vicinaux s'achève ou se poursuit, les routes s'améliorent, les voies navigables se perfectionnent, et les réseaux des chemins de fer reçoivent de nouveaux développements. Tout est loin d'être terminé encore, mais un grand pas a été fait : une loi récente accordait une subvention de 100 millions dans le but d'assurer l'exécution des chemins vicinaux, ces voies si utiles pour la propriété des campagnes.

— VII. *Législation douanière sur les produits agricoles.* La très-grande majorité des opinions qui se sont produites dans le cours de l'*enquête* a été pour le maintien de la législation inaugurée, en matière commerciale, par les nouveaux traités conclus avec les pays étrangers qui entretiennent avec la France les relations les plus suivies; on a même demandé que d'autres traités de commerce vinssent étendre encore l'application des principes du libre échange, et que, loin de revenir au régime protecteur pour l'agriculture, on supprimât tout droit d'importation et d'exportation.

— § 1er. *Céréales.* A la législation compliquée qui, sous le nom d'échelle mobile, avait établi pour l'importation des céréales étrangères et l'exportation des céréales indigènes un système de droits variables s'élevant ou s'abaissant suivant le mouvement des prix sur notre marché intérieur, la loi du 15 juin 1861 a substitué un régime de liberté permanente, tant à l'importation qu'à l'exportation, avec exemption de tout droit à la sortie et moyennant la perception, à l'entrée, d'un droit fiscal assez modéré pour ne point entraver les opérations commerciales. L'exportation est donc complètement libre, et l'agriculture jouit ainsi du grand avantage de ne trouver dans la loi aucun obstacle à l'écoulement de ses produits vers les marchés où elle peut les vendre aux meilleures conditions. Depuis huit ans que la nouvelle législation est en vigueur, l'expérience a démontré qu'elle remplit entièrement le but en vue duquel elle a été créée. Elle a favorisé le développement du commerce des grains avec l'étranger; elle l'a soustrait aux incertitudes que faisait peser sur lui le système de droits incessamment variables qui formait la base de la législation de l'échelle mobile; elle lui a permis d'amener, aux époques de cherté, les quantités nécessaires pour combler le déficit de récoltes insuffisantes et d'exporter, dans les années d'abondance, le trop-plein des productions françaises vers les pays que leurs besoins incessants et leur voisinage portent naturellement à s'adresser à nous pour leur approvisionnement régulier.

La réglementation relative aux opérations de l'importation temporaire des blés étrangers destinés à être convertis en farines et réexportés sous cette forme a été, lors de l'enquête, moins favorablement jugée que la loi du 15 juin 1861. Cette réglementation repose sur un principe général établi par une loi du 5 juillet 1836, aux termes de laquelle un acte émanant du souverain peut autoriser, sauf révocation en cas d'abus, l'importation temporaire de produits étrangers destinés à être fabriqués ou à recevoir en France un complément de main-d'œuvre, et que l'on s'engage à réexporter ou à rétablir en entrepôt dans un délai qui ne peut excéder six mois, et en remplissant les conditions déterminées. La loi du 15 juin 1861 était venue rendre libre d'une manière permanente l'importation des céréales étrangères, moyennant le payement d'un droit fixe modéré; mais on a pensé alors que la restriction, qui se justifiait par des motifs sérieux sous le régime des droits variables, n'avait plus de raison d'être avec la législation nouvelle. Un décret du 25 août 1861 l'a fait disparaître. Suivant ce décret, les froments étrangers, quelles que soient leur espèce et leur origine, peuvent être importés temporairement en franchise de droits pour la mouture, et pour 100 kilogrammes de froment importé on sera tenu de représenter, en farine de froment de bonne qualité et sans mélange, 90, 80 ou 70 kilogrammes, suivant que les farines auront été blutées à 10, 20 ou 30 pour 100, d'après une déclaration faite d'avance à la douane. Du reste, dans ces sortes d'opérations, la majeure partie des farines est déclarée blutée à 30 pour 100.

Il résulte du régime actuel que l'on peut faire sortir les farines par tel point de la frontière qu'on veut choisir, quel qu'ait été le lieu d'introduction des blés.

— § 2. *Bestiaux.* Quelques départements ont demandé, dans l'intérêt des agriculteurs qui se livrent à l'élevage du bétail, l'augmentation des droits perçus à l'importation des animaux en France. D'après la loi du 16 mai 1863, ces droits sont de 3 francs par tête pour les bœufs et les taureaux, de 1 franc pour les vaches, les bouvillons et les génisses, de 25 centimes pour les veaux, les moutons et les porcs, de 10 centimes pour les agneaux et les cochons de lait.

Depuis que la loi de 1863 a substitué ces taxes à des droits bien plus élevés, les importations des animaux étrangers ont augmenté en France dans une proportion considérable. D'un autre côté, ce n'est point lorsque les prix de viande de boucherie sont si élevés, quand les pays les plus voisins de la France lui ont enlevé et lui enlèveront probablement encore pendant assez longtemps une partie de ses animaux, que l'on doit songer à rétablir sur le bétail étranger des droits plus élevés que ceux qui sont aujourd'hui en vigueur.

— VIII. *Législation civile et générale.* L'*enquête* a encore révélé un certain nombre de vœux tendant à la modification de nos lois civiles. Quelques-uns de ces vœux n'ont rien de spécial à l'agriculture; toutefois, comme la solution des questions sur lesquelles ils portent peut influer sur les intérêts agricoles, il importe de les signaler.

Suivant quelques personnes, le régime dotal, qui est d'une application fréquente dans quelques-unes des contrées méridionales et centrales de la France, est une entrave capable d'exercer quelquefois une influence nuisible aux progrès de l'agriculture; aussi certains comparants à l'enquête en ont-ils demandé la suppression d'une manière absolue; d'autres voudraient seulement que ce régime fût modifié et, notamment, que la femme mariée sous le régime dotal pût être autorisée à faire, par des donations entre-vifs, le partage anticipé de ses biens, malgré le principe d'inaliénabilité créé par l'article 1554 du code civil relativement aux immeubles dotaux.

L'*enquête* a révélé plusieurs demandes au sujet de l'hypothèque légale des femmes et des mineurs. Les auteurs de ces demandes voudraient qu'on restreignît les effets de ces hypothèques, que l'on arrivât à supprimer entièrement les hypothèques occultes et qu'on rendît publiques, par une inscription obligatoire, celles que la loi accorde d'office aux femmes sur les biens de leurs maris et aux enfants mineurs sur ceux de leurs tuteurs.

On a demandé aussi l'extension aux cultivateurs de la procédure commerciale et de la juridiction commerciale; certains ont même réclamé l'établissement de tribunaux agricoles spéciaux. On voudrait encore que les cultivateurs fussent assimilés aux commerçants, quant aux poursuites judiciaires, en cas d'inexécution d'engagement; mais ces propositions ont rencontré bon nombre de contradicteurs; suivant ceux-ci, et leur opinion paraît devoir être adoptée, il n'y a point de motifs suffisants pour placer l'agriculteur en dehors du droit commun; les magistrats civils, d'ailleurs, par leurs connaissances juridiques sur toutes les questions relatives à la propriété, offrent des garanties supérieures à toutes celles qu'on pourrait trouver dans une autre juridiction. La réforme la plus désirable serait celle qui amènerait l'intervention de plus en plus fréquente du juge de paix dans la décision des points en litige sur lesquels l'agriculture peut se trouver intéressée. Il serait donc bien préférable d'étendre la compétence des juges de paix. En effet, pour l'habitant des campagnes, qui se trouve souvent en contact avec lui, le juge de paix est le magistrat par excellence, celui auquel il a le plus volontiers recours. Pourquoi ne serait-il pas chargé, par exemple, des licitations peu importantes, des ventes d'immeubles jusqu'à concurrence d'une valeur déterminée, du droit de faire des expropriations?

Dans quelques contrées, et principalement dans le sud-ouest de la France, on a demandé que la loi du 20 mai 1838, relative aux vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques, fût modifiée de manière à diminuer la responsabilité du vendeur et à abréger les délais de l'action rédhibitoire.

— IX. *Législation fiscale.* Les remaniements d'impôts ont fait l'objet d'un grand nombre de demandes.

Plusieurs localités ont demandé la rénovation du cadastre, moins pour obtenir par là une diminution du chiffre total de l'impôt foncier que pour arriver à une nouvelle évaluation de la matière imposée, et, par suite, à une nouvelle répartition des charges qui mette l'impôt en rapport avec le produit actuel du sol, certaines terres ayant augmenté de valeur et d'autres en ayant perdu. Depuis longtemps on a réclamé aussi pour obtenir la péréquation de l'impôt; mais la difficulté est dans l'exécution : pour décharger certains départements et conserver la même somme de perceptions, il faudrait élever le contingent d'autres départements. Ce résultat serait-il équitable? D'ailleurs, changer les bases de l'impôt, ne serait-ce pas modifier la valeur du sol entre les mains du propriétaire actuel, qui l'a acheté ou reçu de ses auteurs d'après une estimation calculée sur ses charges?

Voici maintenant quelles sont les questions résultant de l'*enquête* et qui ont été soumises aux délibérations de la commission supérieure :

— I. *Propriété.* — § 1er. *Division et transmission de la propriété.* Faciliter les échanges et recourir aux dispositions de la loi du 16 juin 1824, en ce qui concerne le droit sur les échanges de propriétés contiguës.

Faire disparaître l'obligation du partage en nature dans les successions, et modifier dans ce sens les articles 826 et 832 du code civil.

Favoriser les partages anticipés.

Dans les contestations relatives aux partages d'ascendants, estimer les biens, non pas d'après leur valeur au jour du décès de l'ascendant, mais d'après leur valeur au jour du partage.

Diminuer les délais de l'action en rescision de partage pour cause de lésion.

Rendre absolue et générale la liberté de tester.

Augmenter la quotité disponible.

— § 2. *Cadastre et bornage.* Reviser le cadastre, pour en faire l'état civil des biens et le titre commun de la propriété foncière.

Faire cette révision tous les dix-huit ans ou tous les trente ans.

Rendre le bornage obligatoire d'une manière générale.

— § 3. *Louage de la propriété.* A défaut de conventions, fixer la durée des baux à dix-huit ans.

Permettre les baux à long terme pour les biens des mineurs et des incapables et pour l'usufruitier.

— II. *Capitaux; moyens de crédit.* — § 1er. *Crédit foncier et agricole.* Modifier les statuts du Crédit foncier de France, principalement en ce qui concerne les conditions des prêts qu'il consent.

Organiser sur de nouvelles bases le crédit agricole.

Créer des sociétés de crédit et des banques cantonales.

Favoriser le développement des associations coopératives de crédit entre cultivateurs.

Créer des docks ou magasins généraux où les cultivateurs pourraient trouver des capitaux sur consignation de grains ou autres denrées.

Reviser au profit de l'agriculture la législation actuelle en matière de privilége sur les meubles et sur la vente des récoltes.

Abroger ou conserver la loi de 1807 sur le taux de l'intérêt de l'argent.

— § 2. *Prêts sur nantissement.* Organiser le prêt sur nantissement pour l'agriculture.

Organiser le prêt sur nantissement à domicile et sans tradition du gage.

— II. *Salaires; main-d'œuvre.* — § 1er. *Ouvriers agricoles.* Exiger le livret pour tous les ouvriers agricoles; l'exiger seulement pour les ouvriers à gages.

Indiquer sur le livret les conditions de l'engagement.

Autoriser sur une large échelle l'emploi des militaires aux travaux agricoles.

Adopter une nouvelle et plus sévère réglementation des cabarets.

Réduire leur nombre proportionnellement au chiffre de la population des communes.

— § 2. *Emploi des machines.* Laisser entrer les marchandises en franchise.

Accorder des primes aux inventeurs de machines agricoles.

— § 3. *Instruction.* Faire entrer des notions d'horticulture et d'agriculture dans l'enseignement primaire.

Établir des cours d'agriculture et d'horticulture dans les écoles normales primaires.

Organiser des cours d'adultes dans les campagnes.

Réformer dans un sens plus favorable à l'agriculture l'éducation des filles de la campagne.

Créer des bibliothèques agricoles.

Établir auprès de chaque école primaire un jardin pouvant servir à démontrer les procédés élémentaires de l'horticulture.

— § 4. *Sociétés de secours. Assistance publique.* Créer des hospices cantonaux et soumettre, dans les campagnes, les bureaux de bienfaisance au contrôle des commissions cantonales.

Obliger les communes à s'imposer pour faire soigner leurs malades dans les hospices des villes.

Organiser sur de meilleures bases le service de la médecine gratuite.

Établir, pour les personnes indigentes, un système de bons pour des visites faites par le médecin de leur choix, et dont le prix serait payé à celui-ci sur des fonds spécialement consacrés à cet usage.

Multiplier les sociétés de secours mutuels et de prévoyance.

Fonder des caisses de retraite pour les cultivateurs agricoles.

— IV. *Amélioration du sol.* — § 1er. *Irrigations. Drainage. Dessèchements. Défrichements.* Rendre les syndicats obligatoires pour l'amélioration des cours d'eau non navigables.

Modifier la loi de manière que l'exécution des travaux d'irrigation, de drainage, etc., puisse être décidée à la majorité des intéressés.

Rendre le curage des cours d'eau obligatoire pour les riverains.

Y faire procéder de manière que le plan d'eau ne soit pas déplacé et que la vitesse du courant ne soit pas modifiée.

— § 2. *Engrais et amendements.* Utiliser plus complétement les engrais des villes.

Augmenter les facilités pour l'entrée des engrais étrangers et pour la circulation des engrais en France.

Supprimer les droits d'entrée, notamment sur le guano.

Abaisser les tarifs de transport pour les engrais.

Étendre aux marchands d'engrais et aux prêteurs pour achats d'engrais et amendements le privilége conféré par l'article 2102 du code civil pour fournitures de semences ou pour les frais de la récolte de l'année.

Reviser la législation en ce qui touche le goëmon et les engrais de mer.

— § 3. *Reboisements.* Faire exécuter rigoureusement la loi qui ordonne le reboisement et le regazonnement.

Ne jamais autoriser les communes à aliéner leurs forêts.

— V. *Débouchés. Circulation des produits. Viabilité.* — *Routes et chemins.* Développer et achever le réseau des routes et chemins utiles à l'agriculture.

Donner aux conseils municipaux la faculté de voter un plus grand nombre de centimes additionnels aux quatre contributions directes, pour l'entretien des chemins vicinaux.

Classer comme chemins vicinaux les chemins ruraux ayant un intérêt public.

Leur appliquer une partie des prestations.

Autoriser les conseils municipaux à imposer des journées de prestation ou des centimes additionnels spécialement applicables à ces chemins.

Pourvoir au prompt achèvement des chemins ruraux d'exploitation et appliquer à leur construction la loi sur les associations syndicales.

Organiser, pour la construction et l'entretien des chemins ruraux de cette catégorie, des associations syndicales autorisées, dans lesquelles le consentement des associés ne devrait pas être obligatoirement unanime, mais serait constaté conformément à l'article 12 de la loi du 21 juin 1865.

Déclarer l'imprescriptibilité des chemins ruraux.

Ordonner l'abornement des chemins ruraux.

Créer des cantonniers communaux qui seraient embrigadés.

Permettre aux communes de charger les gardes champêtres de l'entretien des chemins vicinaux et ruraux.

— *Voies de navigation.* Améliorer les voies de navigation.

Diminuer les tarifs de transport par les voies fluviales pour les engrais et les denrées agricoles.

Développer les travaux d'endiguement et les mettre à la charge de l'Etat, qui se rembourserait au moyen d'annuités payées par les communes.

— *Chemins de fer.* Achever le réseau des chemins de fer.

Créer des voies ferrées départementales, qui pourraient être établies sur le sol même des routes actuellement existantes.

Améliorer les voies d'accès des gares.

Abréger les délais de transport.

Réduire les tarifs.

Supprimer les tarifs différentiels.

— VI. *Législation douanière.* — § 1er. *Céréales.* Conserver la législation actuelle.

Etablir un droit fixe plus élevé que celui qui résulte de la loi du 15 juin 1861.

Revenir à l'échelle mobile.

Maintenir le régime actuel de l'importation temporaire en franchise de droits des blés étrangers pour la mouture.

Le modifier en ce sens que la réexportation des farines provenant de ces opérations doive se faire par les points de la frontière où l'importation du blé a eu lieu.

Diviser à cet effet la France en zones.

Interdire le trafic des acquits à caution.

Supprimer le régime actuel de l'importation temporaire.

— § 2. *Bestiaux.* Maintenir les droits d'entrée sur les bestiaux étrangers tels qu'ils se perçoivent actuellement.

— § 3. *Vins.* Conclure des traités internationaux qui permettent à nos vins de pénétrer avec plus d'avantages sur les marchés étrangers.

— § 4. *Laines.* Maintenir à leur taux actuel les droits d'importation sur les laines.

Etablir un droit d'entrée plus élevé.

Protéger les laines indigènes par un droit de 5 à 10 pour 100 à l'importation étrangère de toute provenance, ou mettre l'industrie sur le même pied que l'agriculture.

— VIII. *Législation civile et générale.* Autoriser les femmes mariées sous le régime dotal à faire des donations entre vifs.

Restreindre les effets des hypothèques légales.

En rendre l'inscription obligatoire.

Supprimer ainsi les hypothèques occultes.

Réduire le privilège du propriétaire.

Modifier la législation sur le cheptel.

Modifier les articles 1716 et 1781 du code civil (serment du propriétaire et du maître).

Rétablir la clause d'exécution par voie parée supprimée par la loi du 2 juin 1841.

Simplifier les formalités et diminuer les frais de procédure, soit en matière de purge, soit en matière de vente.

Réduire les frais d'expropriation par suite de saisie immobilière.

Faire une révision des tarifs et frais de justice, ainsi que des frais et honoraires des notaires.

Etendre aux cultivateurs la procédure commerciale et la juridiction des tribunaux de commerce.

Etendre la compétence des juges de paix : pour la vente ou le partage des biens de mineurs; pour les partages judiciaires; pour les ventes d'immeubles; pour les expropriations.

Abroger l'article 419 du code pénal sur l'accaparement des grains.

Réformer la procédure en matière de saisie immobilière et de vente de biens de mineurs.

Rapporter la loi de messidor an III, qui interdit la vente des blés en vert.

Modifier la loi du 20 mai 1838 concernant les vices rédhibitoires.

Codifier par départements les usages locaux pour éviter les contestations et les procès.

— IX. *Législation fiscale.* § 1er. *Impôts directs.* Faire peser les charges de l'impôt dans une juste mesure sur les valeurs mobilières et sur les valeurs immobilières.

Etablir un impôt sur les valeurs industrielles.

Opérer la péréquation de l'impôt foncier.

— § 2. *Impôts directs. Droits de mutation et d'enregistrement.* Diminuer les droits de mutation et d'enregistrement.

Tenir compte, dans les calculs des droits de mutation par décès, du passif régulièrement établi.

Accorder un délai plus grand et des facilités de libération aux débiteurs des droits de mutation.

Autoriser le payement des droits de mutation par annuités.

— *Droits sur les boissons.* Proportionner les droits de circulation à la valeur des vins.

Simplifier le droit de circulation en le réduisant à un droit fixe de 0 fr. 25, qui serait constaté par un timbre mobile appliqué sur les futailles.

— *Vinage.* Maintenir la législation actuelle sur les alcools employés au vinage.

Réduire les droits auxquels ils sont soumis.

Rapporter la loi de 1864 sur le vinage.

— *Droits sur les sucres.* Reporter la perception des droits au raffinage et à la consommation.

— *Octrois.* Rendre les droits d'octroi moins onéreux pour les agriculteurs et les faire porter davantage sur les produits industriels.

Remplacer les octrois par l'augmentation de l'impôt mobilier.

Substituer au droit d'entrée fixe sur les vins un droit *ad valorem*.

— *Impôts divers.* Simplifier la réglementation de l'impôt du sel en ce qui touche la dénaturation.

Augmenter l'impôt sur les tabacs.

Etablir un impôt sur les allumettes chimiques; en réglementer la composition, la fabrication et la vente.

— X. *Questions diverses.* — § 1er. *Législation rurale.* Hâter l'achèvement et la promulgation du code rural.

Supprimer les droits de parcours, de vaine pâture, de glanage, de grappillage, le ban de vendange et toute autre espèce de bans de récoltes.

Mieux réglementer la vaine pâture.

Interdire le glanage aux ouvriers valides.

Autoriser le pacage dans les bois après la sixième feuille.

Assurer une répression plus sévère des délits ruraux : maraudage, vol de récoltes, etc.

Décider que les délits ruraux pourront être poursuivis d'office.

Embrigader les gardes champêtres; leur assurer un traitement fixe et suffisamment élevé; les choisir de préférence parmi les anciens militaires.

Prendre des mesures plus efficaces pour l'échenillage, la destruction des hannetons, et celle des petits animaux et de tous les insectes nuisibles aux terres et aux récoltes.

Prendre aussi des dispositions pour la conservation des petits oiseaux qui détruisent les insectes.

Ne pas interdire la chasse des petits oiseaux.

Laisser aux conseils généraux le soin de prendre des décisions à cet égard.

Partager les biens communaux. Le vœu contraire s'est aussi produit.

Vendre ou amodier les biens communaux.

— § 2. *Enseignement agricole. Encouragements à l'agriculture.* Rétablir l'institut agronomique de Versailles ou une école supérieure d'agriculture.

Etablir des écoles régionales plus nombreuses.

Augmenter le nombre des fermes-écoles.

Instituer des professeurs d'agriculture chargés d'aller faire des cours dans les campagnes.

Développer les sociétés d'agriculture et les comices agricoles.

— § 3. *Sériciculture.* Favoriser les expériences.

Mettre à la disposition des sociétés d'agriculture des microscopes et autres instruments nécessaires pour faire des observations.

Favoriser par des primes et des allocations les éducations de vers dans les localités saines, afin de reproduire et de conserver les races actuelles.

— § 4. *Culture du tabac.* Modifier les règlements dans un sens plus favorable aux producteurs.

Apporter moins d'entraves à l'exportation.

— § 5. *Vétérinaires.* Augmenter le nombre des écoles vétérinaires.

Créer des vétérinaires cantonaux.

— § 6. *Assurances.* Etudier un système général d'assurances embrassant tous les risques de l'agriculture et qui deviendrait pour elle un puissant moyen de crédit.

Créer un système d'assurances facultatives par l'Etat contre la grêle, l'incendie, la mortalité des animaux et les inondations.

Encourager la formation des sociétés communales d'assurance mutuelle, principalement contre la mortalité des bestiaux.

— § 7. *Poids et mesures.* Exiger rigoureusement l'emploi des mesures légales.

Etablir l'uniformité dans l'usage des poids et mesures employés sur les marchés.

Adopter des mesures législatives pour que l'expression légale de la mesure des grains et farines soit le poids, et non la capacité.

Ramener les fûts à un type unique dérivant de l'hectolitre.

— § 8. *Foires et marchés.* Diminuer les droits de place, de halle, de mesurage, d'entrée du bétail et des marchandises dans les foires et marchés.

Modifier dans le sens de la liberté le régime des facteurs aux halles et marchés.

— § 9. *Boulangerie et boucherie.* Maintenir la liberté de la boulangerie et de la boucherie.

Renoncer, au contraire, à ce système.

Rétablir la taxe du pain et celle de la viande partout où ces mesures ont cessé d'être appliquées.

Donner la liberté du colportage de la viande dans les villes et particulièrement à Paris.

Supprimer les dispositions d'après lesquelles les propriétaires des bœufs vendus sur les marchés de Sceaux et de Poissy restent garants pendant neuf jours, envers les bouchers de Paris acheteurs, de la mort naturelle de ces animaux.

— § 10. *Chasse, pêche, etc.* Reviser les lois sur la chasse dans le sens du respect dû à la propriété.

Subordonner la délivrance d'un permis de chasse à la justification de la propriété ou de la location d'une chasse.

Remplacer le permis de chasse par un impôt sur la poudre.

Appliquer sévèrement les règlements sur la pêche fluviale et encourager la pisciculture.

Faire l'application des lois sur la destruction des animaux qui nuisent à l'agriculture : renards, loups, sangliers, lapins, etc.

Autoriser, notamment, en tout temps, la destruction du lapin.

Tels sont les vœux formulés lors de l'*enquête* agricole. Bien qu'elle n'ait encore produit aucun résultat, cette vaste *enquête* a fait connaître au gouvernement les vœux et les aspirations de nos populations agricoles. C'est à lui de ne pas les laisser stériles, de tâcher de développer, au contraire, le plus possible la branche la plus utile de l'activité humaine.

— ENQUÊTE SUR LA BANQUE DE FRANCE (économie financière). Cette *enquête* était commencée et se tenait au moment même où paraissait le fascicule de cette publication contenant le mot BANQUE DE FRANCE. Dans l'article consacré à ce mot, nous avons fait connaître ce qui se savait déjà sur cette *enquête* d'après les résumés analytiques publiés par le *Petit-Moniteur*. Aujourd'hui, cette *enquête* étant terminée, et les procès-verbaux officiels en étant rendus publics, nous mettons, ainsi que nous nous y sommes engagé, le résumé sous les yeux de nos lecteurs.

Dans la langue officielle, cette *enquête*, que nous avons cru devoir désigner par sa dénomination vulgaire, s'appelle *enquête sur les principes et les faits généraux qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire*. Elle a été provoquée, comme on sait, par la lutte qui s'engagea entre la Banque de France et la Banque de Savoie à la fin de 1864. La Banque de France, accusée dans toute une série de publications émanées des patrons de la Banque de Savoie, d'être à son insu la cause première des crises monétaires par lesquelles le commerce et l'industrie venaient d'être si rudement éprouvés, et menacée, à raison de ces crises, dans le maintien de son privilège, retourna contre ses adversaires les reproches qu'ils lui adressaient, et demanda une *enquête* solennelle pour vider la question. Dans la pétition adressée à ce sujet au souverain, le gouverneur, les sous-gouverneurs, régents et censeurs de la Banque de France, repoussant avec indignation le reproche d'être la cause et la cause unique des crises, et surtout celui de ne vouloir ni les prévenir ni les atténuer, établissaient que les crises dont on se plaignait tenaient à deux ordres de faits essentiels, certains, dont il fallait tout d'abord se rendre compte.

« L'un, disaient-ils, échappe à la volonté et à l'action de l'homme : il n'appartient à personne, en effet, de régler l'abondance ou la disette des produits du sol, des denrées alimentaires et de presque toutes les matières premières nécessaires à l'industrie. Il n'appartient à personne de maîtriser les événements; il est impossible aussi de décliner la solidarité qui s'établit de plus en plus entre les nations, à mesure que leurs échanges augmentent, grâce aux nouveaux systèmes douaniers, au développement et à la rapidité de tous les moyens de communication. » Là, faisaient-ils observer, était l'une des grandes causes des variations des transactions et du mouvement des métaux précieux.

Quant au second ordre de faits, la Banque, rendant à ses adversaires attaque pour attaque, le faisait dépendre des hommes et des institutions de crédit. Sans doute, disait-elle, ces institutions, puissamment organisées, la plupart sous la forme de sociétés anonymes, peuvent rendre de grands services; mais le mal se glisse à côté du bien : leurs opérations trop vastes et trop répétées, à l'intérieur comme à l'étranger, altèrent souvent le rapport nécessaire entre le capital disponible et la demande; il y a abus de crédit dans ces appels trop multipliés qui écrasent le marché sous une masse de titres flottants dont la nature et la surabondance produisent forcément la dépréciation; ces emprunts et ces entreprises au dehors aboutissent à des immobilisations momentanément excessives. Enfin la spéculation, s'égarant dans ses excès et substituant le goût du jeu à l'amour du travail, précipite l'épargne dans une voie pleine de périls. Tous ces faits exercent une énorme influence sur les capitaux et réagissent profondément sur l'état général du commerce et de l'industrie. En conséquence, la Banque demandait une *enquête* embrassant tous les faits économiques et toutes les institutions pécuniaires, comme le seul moyen de mettre un terme aux illusions et aux doutes qui s'emparent des esprits même les plus sincères, semant l'agitation dans le monde des affaires. Le gouvernement se rendit à ce vœu.

Le questionnaire rédigé pour servir de guide aux personnes appelées à déposer portait sur les points suivants : causes de la crise monétaire de 1863-1864; analogie et différences entre cette crise et les crises antérieures; tendance des crises à devenir plus fréquentes et plus générales; causes régulatrices du taux de l'intérêt; causes récentes du cours des métaux précieux, et de la réduction des capitaux disponibles; ralentissement dans la formation des épargnes et mauvaise direction donnée à ces épargnes; insuffisance des capitaux; excès des entreprises; influence des sociétés de crédit sous forme anonyme sur les embarras monétaires; influence exercée sur le marché intérieur par la participation des capitaux français aux entreprises étrangères; avantages ou inconvénients qu'il y a à coter dans les bourses françaises les valeurs étrangères; mouvement d'entrée et de sortie des métaux précieux; déplacement du numéraire, ses proportions; causes de ce déplacement, son influence sur les transactions et le loyer de l'argent; moyens de détruire ou de limiter son action; utilité de la monnaie fiduciaire; importance de son rôle; rôle des billets ou des compensations dans le développement du crédit; limites à assigner à l'emploi de la monnaie fiduciaire; conditions où l'emploi de cette monnaie est sans inconvénients; indispensabilité de la convertibilité constante des billets; unité du billet; inconvénients ou avantages de la pluralité des banques, soit générales, soit à circonscription limitée; examen de la condition de la Banque de France en tant que banque d'émission; son organisation doit-elle être modifiée? Comparaison de cette organisation avec celle des banques étrangères; avantages et inconvénients de la séparation des banques en deux départements; avantages et inconvénients du cours légal; nombre des signatures; émission, ses rapports avec l'encaisse et le capital; niveau de l'encaisse; causes de diminution ou d'augmentation de ce niveau; moyen de le maintenir; rôle et destination du capital; accroissement de ce capital; ses conséquences; emploi de ce capital; aliénation des rentes de la Banque, ses conséquences; avantages et inconvénients des banques de dépôt; efficacité de l'élévation de l'escompte comme moyen de maintenir ou de reconstituer l'encaisse; les variations de l'escompte peuvent-elles être prévenues ou renfermées dans certaines limites; maximum du taux d'escompte à imposer aux banques privilégiées; avantages et inconvénients des petites coupures au point de vue de l'encaisse; examen des moyens divers suggérés pour la défense de l'encaisse; solidarité des banques d'émission; ses conséquences.

En se reportant aux mots BANQUE DE FRANCE, ESCOMPTE, ÉMISSION, ENCAISSE, on pourra voir un résumé de la plupart des réponses et observations faites sur ces questions par les notabilités de la haute banque, de la finance et de la science économique. Ici nous résumerons spécialement les observations présentées par la Banque, qui se réserva d'être entendue la dernière. Nombre de sommités financières, économiques et juridiques ont, on s'en souvient, prétendu que le privilège dont la Banque de France est investie n'est point le résultat d'un contrat irrévocable; on a soutenu que ce contrat pouvait être modifié avant son expiration, et même anéanti dans l'intérêt public. La Banque a commencé par déclarer que sa comparution à l'*enquête* n'impliquait aucune adhésion implicite ou explicite à ces prétentions; elle s'est défendue d'être dominée dans ses opérations par des préoccupations personnelles, et surtout par la soif des dividendes élevés. L'organisation même de la Banque s'oppose à ce que les choses se passent ainsi. Dans cette organisation se trouve ce qu'on ne rencontre nulle part : l'Etat avec toute sa force, avec toute sa surveillance, représenté par un gouverneur et deux sous-gouverneurs, et une compagnie représentée par son conseil de régence qui doit tout connaître, tout savoir et tout discuter. Rien ne peut se faire sans l'assentiment de ce conseil et après délibération; mais il ne suit pas de là que ce conseil soit maître absolu et puisse faire pencher la balance du côté des intérêts privés, car le gouverneur de la Banque nommé par l'Etat, placé au point de vue du droit public, peut tenir ce langage : Nous administrons ensemble; mais si vous vous écartez des statuts, si vous vous écartez de la loi, j'oppose mon *veto*. Si vous faites des propositions qui, bien que prises dans la liberté de vos décisions, soient contraires aux intérêts du commerce et de l'industrie, comme l'Etat a chargé le gouvernement de

la banque de les défendre, je vous arrête. En principe, rien de ce qui touche au grand fonctionnement extérieur de la Banque en face du commerce et de l'industrie, rien de tout cela n'est laissé à la discrétion de ce qu'on peut appeler la compagnie intéressée. En pratique, le gouverneur et les sous-gouverneurs en sont arrivés à être beaucoup plus les hommes de la Banque que ceux de l'Etat. Quiconque lira les documents officiels relatifs à cette institution en sera convaincu. Abordant ensuite les questions posées par l'*enquête*, la Banque a nettement fait remonter les causes de la crise monétaire de 1863 et 1864 aux énormes émissions d'emprunts et de valeurs de toute sorte, tant françaises qu'étrangères, faites depuis 1852 par les sociétés de crédit; émissions qui représentent en rentes françaises près de 3 milliards, en actions et obligations de chemins de fer français près de 5 milliards, en obligations foncières, communales et départementales du Crédit foncier, près d'un milliard, en fonds d'Etat étrangers plus de 4 milliards, et en autres valeurs étrangères plus de 5 milliards, en tout plus de 18 milliards.

Les sociétés anonymes, au dire de la Banque, devraient être les seules à se reprocher les résultats funestes de la plupart des placements étrangers. Ces sociétés seules pouvaient rassembler les capitaux énormes nécessaires à d'aussi vastes opérations. Beaucoup de bien s'est fait par leur intermédiaire; mais, à côté de ce bien, il y a eu aussi beaucoup de mal. Voici en quels termes le gouverneur de la Banque, M. Rouland, a cru devoir faire ressortir ce mal : « Dans un rapide mouvement d'affaires, a-t-il dit, on est d'autant plus enclin à marcher de l'avant, sans avoir toujours assez de prudence, que la responsabilité personnelle n'existe pas. Le principe donc de la non-responsabilité, admis dans les sociétés anonymes pour encourager les entreprises, s'il est nécessaire d'un côté, est de l'autre plein d'entraînements et de périls. En effet, là où la responsabilité personnelle n'existe pas, l'honneur commercial n'est pas atteint dans l'homme lui-même. On craint peu pour soi-même et pour son nom. La réputation et le crédit sont moins engagés, et on cède plus facilement à l'esprit d'aventure et à la soif du gain. C'est là le côté faible des sociétés anonymes, tout le monde en convient; mais il y en a d'autres. Croyez-vous beaucoup, par exemple, à la puissance et à l'observation des statuts? Les statuts sont soigneusement examinés, soigneusement pondérés par le conseil d'Etat. Quand vous les lisez, vous croyez, vous et vos souscripteurs, que vous êtes à l'abri de tout danger. Cependant très-souvent, le plus souvent même, les statuts ne sont pas respectés. Qui est-ce qui y veillera? Qui est-ce qui en demandera la stricte exécution? Je sais bien qu'il y a le gouvernement. Lorsqu'on reproche à certaines sociétés d'aller trop loin, de jouer sur leurs propres valeurs; lorsqu'on leur reproche de spéculer avec d'autant plus de facilité qu'elles ne livrent rien au public, qu'on ne connaît rien à leur véritable situation, et que, par conséquent, elles ont plus de latitude pour toutes sortes d'opérations, je sais aussi qu'elles peuvent répondre : le gouvernement est là! Mais ce que je sais encore, c'est qu'en définitive on est arrivé à ce point d'abandon de la loi ou de la surveillance, qu'on a regardé presque comme une tolérance nécessaire que les assemblées générales pussent être illégalement composées. Ces choses-là, vous les avez vues comme moi. » Sur ce même point, M. de Narce, délégué spécial du conseil de régence, a fait les observations suivantes : « Je crois que c'est une faute de donner le privilége de l'anonymat à des sociétés de crédit mobilier, et qu'on leur fait en cela un don plus nuisible qu'utile à l'intérêt public. La liberté dans les affaires est une excellente chose assurément, et j'en suis grand partisan; mais la liberté appelle la responsabilité, qui est le correctif inséparable de l'abus qu'on en peut faire. Est-ce à dire pour cela que l'anonymat doive être proscrit d'une manière absolue? Certainement non. Seulement, dans mon opinion, il ne doit être accordé qu'à des sociétés qui ont un but spécial et nettement défini, à des entreprises dont le succès ou l'insuccès dépend plus particulièrement de la chose même qui fait l'objet de l'association que de la direction des hommes, dont l'action, d'ailleurs, est circonscrite par des statuts revêtus de la sanction de l'Etat. L'absence de responsabilité s'explique et se justifie dans ces cas-là; mais l'anonymat accordé à des sociétés qui se constituent pour faire la banque, pour spéculer à la Bourse sur toutes les valeurs; en un mot, pour faire toutes sortes d'affaires, cela est parfaitement contraire aux vrais principes et extrêmement dangereux. Un chemin de fer, un canal, une houillère, une usine métallurgique et d'autres industries, qu'il serait trop long d'énumérer, ont des éléments naturels de produits qui peuvent être exploités avec plus ou moins de sagacité et d'intelligence, mais qui leur sont propres. On comprend pour ces sortes d'entreprises l'utilité et la raison de l'anonymat; mais quels éléments naturels de produits ont les sociétés de crédit? A proprement parler, elles n'en ont aucun. Tout repose sur la tête des hommes qui les dirigent; sur leurs conceptions plus ou moins heureuses, plus ou moins hardies. Eh bien, l'expérience témoigne qu'ils ne peuvent rétribuer convenablement le capital considérable qu'ils ont à desservir qu'à la condition de créer sans cesse des affaires, d'émettre des actions à prime, et, à cette fin, d'entretenir constamment une action fiévreuse sur le marché. L'état de stagnation pour ces sociétés, condamnées fatalement à l'action perpétuelle, est un état funeste; aussi les voit-on, dans les périodes de langueur des affaires, se précipiter sur la Bourse, à laquelle elles impriment, à l'aide des grands capitaux dont elles disposent, des secousses inattendues qui apportent une profonde perturbation dans la situation naturelle du marché et nuisent bien plus au crédit qu'elles ne lui sont utiles. Ce qui est indispensable à la vie de ces sociétés, c'est, d'une part, le capital toujours abondant et à bas prix, parce que rien ne favorise davantage la création des affaires et des émissions, et, d'autre part, un état général de choses constamment prospère; voilà, je le répète, ce qui est indispensable à leur vie et à leur succès. Ces deux conditions n'étant pas permanentes dans l'ordre des choses, on s'explique facilement pourquoi ces sociétés préconisent la doctrine que la Banque doit toujours donner le capital qu'on lui demande, et le donner à bas prix. C'est la prospérité artificielle et factice qu'elles demandent, lorsque la prospérité réelle fait défaut. On se tromperait en assimilant ces sociétés à de grandes maisons de banque, et en appliquant à celles-ci ce qu'on applique à celles-là. Cela est très-contesté. D'abord parce qu'un banquier qui travaille avec son capital peut, lorsque les affaires ne vont pas ou vont mal, attendre des temps meilleurs sans craindre la mauvaise humeur de ses actionnaires, la baisse de ses actions et, par suite, l'altération de son crédit et de son influence; mais quand on a un capital de 80 ou 100 millions qui appartient au public, la position n'est pas aussi commode; on ne peut se contenter d'un faible intérêt; il en faut un élevé pour soutenir le cours des actions qui ont été souvent poussées à une forte prime, et cette nécessité de faire des affaires en tout temps est une source de dangers et une cause de crises. Les banquiers, en outre, ne jouissent pas de l'immunité de l'anonymat. Ils sont moralement et matériellement responsables, et la liberté d'action qui leur appartient légitimement trouve son contre-poids dans la responsabilité indéfinie qui leur incombe. »

Sur cette question, les chefs du Crédit mobilier, spécialement mis en jeu, ont gardé le silence; mais un homme qui est à la fois associé aux grandes entreprises du Crédit foncier et du Crédit agricole, et l'une des lumières de la science économique, M. Wolowski, n'a pas été aussi réservé. « Sans doute, a-t-il dit, les sociétés de crédit qui ont procuré au pays des avantages si grands et si incontestables ont leurs inconvénients, toute médaille ayant son revers. Ces sociétés, en raffinant les procédés de circulation, en mettant en œuvre des moyens très-ingénieux pour rendre l'emploi du numéraire moins nécessaire dans les transactions habituelles, rétrécissent de plus en plus la base solide des opérations : il en résulte des mouvements plus saccadés qui peuvent se produire à des époques plus rapprochées; mais c'est là la rançon du bien que l'on peut recueillir. Pourvu que l'étalon métallique de la valeur soit fermement maintenu et mis à l'abri de toute atteinte sérieuse, le développement du crédit doit être salué avec une confiance reconnaissante. La multiplication des sociétés et, par suite, l'emploi constant de toutes les fractions du capital peut donner lieu à des fluctuations plus prononcées du taux de l'escompte. Si toutes les réserves n'étaient pas utilisées; si, comme naguère, un capital inactif se trouvait concentré dans des accumulations privées, on pourrait peut-être être mieux garanti contre les tempêtes, mais on serait privé de l'admirable développement de forces auquel la société moderne nous fait assister. Les comparaisons chagrines qu'on multiplie souvent avec le passé sont sujettes à rectification. Le milieu a changé, les entreprises ont pris un développement qu'on aurait à peine osé soupçonner, il y a trente ans. A une réserve quelque peu somnolente a succédé une activité quelquefois fiévreuse. Aussi, tout en essayant de raffermir les bases du crédit et de préserver de nouvelles atteintes les agglomérations de capitaux, ne faut-il point commettre la faute de ramener une époque de mouvement fécond au procédé d'une époque de stagnation des affaires. » Sur la question des dangers attribués aux immobilisations de capitaux, M. Isaac Pereire a soutenu que celles de ces immobilisations auxquelles les sociétés de crédit contribuent plus particulièrement sont le seul moyen par lequel se manifeste le développement de la richesse d'une nation. « Une société, a-t-il dit, qui ne produirait que ce qui lui est nécessaire et indispensable à l'entretien des agents de cette production ne ferait jamais de progrès. C'est parce qu'il y a un excédant de produits au delà de l'entretien direct et spécial de ces agents que l'on est en mesure de pourvoir aux frais généraux de l'administration publique, et qu'une portion de la société peut se livrer à l'enseignement, à la culture des sciences, des lettres et des arts; c'est encore avec cet excédant qu'on peut salarier les ouvriers qui ouvrent des routes, qui creusent des ports, qui font des chemins de fer, qui édifient nos demeures, et, comme l'ensemble des revenus d'une nation se compose d'objets périssables, il est indispensable que ces objets, qui comprennent toutes les choses nécessaires à notre existence, se consomment et se transforment incessamment. Les sociétés de crédit n'ont d'autre mission que d'aider à cette transformation des épargnes qui se fait par voie d'immobilisation. Il n'est donc pas juste, à moins qu'on ait dépassé la limite des biens disponibles, d'attaquer les sociétés et les individus qui se livrent à cette utile fonction. Il y a plus, a-t-il dit, quand on nuit à ces immobilisations, c'est-à-dire quand on arrête le développement du travail, on diminue nécessairement la consommation, on produit l'avilissement des prix de toutes choses, et on provoque une exportation surabondante à l'étranger. » Selon M. Emile Pereire, les sociétés de crédit et les immobilisations opérées par leur intermédiaire n'étaient absolument pour rien dans la crise monétaire de 1864. Cette crise était uniquement due à la précipitation irréfléchie avec laquelle la Banque de France avait élevé le taux de l'escompte, parce qu'il était élevé au même moment par la Banque d'Angleterre, sans se demander si l'or sortait et pouvait sortir de France pour aller en Angleterre. « Ces variations de l'escompte, a dit ce financier, qui produisent des perturbations si grandes et qui sont la conséquence du monopole de la Banque de France, devraient être soumises à l'homologation. Avec la condition d'homologation, et les conditions de contrôle qui devraient y être attachées, une semblable surprise n'aurait pu être infligée au commerce et à l'industrie du pays. L'homologation est imposée aux chemins de fer pour des actes beaucoup moins graves que ne le sont les variations de l'escompte, car enfin il importe assez peu aux intérêts généraux du pays que les transports soient faits à quelques centimes de plus ou de moins de Bordeaux à Dax, ou de Toulouse à Montauban; pourtant, une compagnie ne peut pas faire une variation, ne fût-elle que d'un demi-centime, dans la tarification sans autorisation du ministre. Cependant cette nécessité d'homologation, en ce qui concerne les chemins de fer, est infiniment moins intéressante et moins importante que les variations du taux de l'escompte de la Banque de France. Si cette nécessité d'homologation était bien comprise, voici ce qui se ferait lorsque la Banque viendrait demander l'élévation du taux de l'escompte : on constaterait sur la cote de la Bourse l'état du change, pour savoir à quel taux l'or peut sortir et à quel taux il peut entrer; car la cote du change, en matière d'importation ou d'exportation de l'or, est un indice aussi certain que le thermomètre quand il s'agit de vérifier la température. Un autre moyen d'investigation serait de dresser, à des intervalles rapprochés, chaque semaine, par exemple, la statistique des retraits d'espèces monnayées de la Banque et de ses succursales au-dessus d'un certain minimum, en groupant, comme on le fait dans les relevés statistiques de la caisse d'épargne pour les déposants, les personnes qui auraient effectué des retraits, d'après leur profession. De là jailliraient de vives lumières sur les causes réelles des retraits. On verrait ainsi s'évanouir les hypothèses qui ont servi de prétexte pendant tant d'années aux brusques et fortes variations du taux de l'escompte. On saurait s'il est juste d'imputer aux achats de coton de l'Inde et de l'Egypte les diminutions de l'encaisse. »

Sur ce point, la Banque se trouvant en présence d'une modification très-nettement précisée et formulée, l'a aussi très-nettement refusée. Les motifs de son refus sont loin d'être aussi clairs et aussi nets que ceux de la demande de ses adversaires. « J'ai toujours eu en haute estime, a dit à ce sujet M. de Narce, les hommes dont l'intelligence et la haute activité pouvaient suffire à la multiplicité, à l'importance, aux difficultés de cette vaste administration qu'on appelle un ministère; mais ce sentiment ne va pas jusqu'à me faire croire que la supériorité d'un ministre, quelle qu'elle soit, puisse dominer certains faits de l'ordre économique, neutraliser les conséquences des événements naturels, tels que l'abondance ou l'insuffisance des récoltes, ou des passions des hommes, telles que des passions désordonnées qui produisent ou qui développent les crises; faire, en un mot, que le capital soit toujours dans une proportion si harmonieuse avec les besoins que le prix ne s'en élève jamais au-dessus d'un certain niveau. C'est cependant une puissance de cette nature que supposent au ministre des finances ceux qui demandent que le taux de l'intérêt de la Banque ne puisse être élevé sans son homologation; car, évidemment, on ne demanderait pas de déférer au gouvernement une réglementation sur laquelle il serait sans pouvoir; mais si le ministre avait réellement la puissance de régler le prix du capital, de telle manière qu'il ne pût varier sans son homologation, le premier usage qu'il ferait de cette admirable faculté serait de régler aussi le cours de la rente, et de ne jamais consentir à en homologuer la baisse, qui n'est autre chose que l'élévation du taux de l'intérêt. » M. de Narce cependant consent à reconnaître que les variations du cours de la rente sont souvent produites par des circonstances différentes de celles qui déterminent en général le niveau de l'intérêt, notamment par les événements politiques. Néanmoins, si la Banque a conservé, en principe, le droit de ne pas soumettre l'élévation du taux de son escompte à l'homologation du gouvernement, en fait, ce droit, elle ne l'a plus. Les explications données par M. Emile Pereire ont parfaitement convaincu le conseil supérieur que l'or ne pouvait être exporté en Angleterre, l'escompte s'élevant, par livre sterling, de 25,37 1/2 à 25,40. Ces démonstrations ont, sans doute, décidé le gouvernement à engager la Banque de France à ne tenir compte que de la situation des changes et non des élévations que la Banque d'Angleterre peut être appelée à faire subir à son escompte. Contrairement à toutes les prédictions des financiers et des économistes qui soutenaient la théorie de la solidarité des encaisses des deux Banques, une différence de 3 et même de 4 pour 100 a pu exister entre le taux de l'escompte de l'une des deux institutions, sans que cela eût la moindre influence sur l'encaisse de l'autre. Jusqu'à présent, cet avantage, très-grand pour le commerce et l'industrie de la France, de ne plus voir le taux du loyer de l'argent dépendre du taux de ce même loyer en Angleterre, est le résultat le plus clair et le plus net de cette *enquête*.

— Mar. *Enquête du pavillon*. Le rôle principal, nous dirons même le rôle le plus important de la marine de guerre, consiste à faire la police des mers, à empêcher la piraterie, la traite des nègres, etc. Des conventions internationales, qui constituent ce qu'on appelle *la diplomatie de la mer*, établissent les droits respectifs de la marine de guerre de chaque Etat, et les moyens de répression dont chaque commandant peut user. Les bâtiments de commerce, par contre, doivent remplir certaines formalités, doivent être porteurs de certains titres qui établissent d'une manière irréfutable leur individualité. Tout navire doit appartenir à une nation reconnue. La recherche, la constatation de la nationalité est ce qu'on appelle l'*enquête du pavillon*. Tous les navires rencontrés en mer par un bâtiment de guerre y sont soumis.

Un navire de guerre qui veut s'assurer de la nationalité d'un bâtiment en vue commence par lui donner la chasse. Arrivé à portée de canon, il hisse lui-même son pavillon, invitant par cela même le navire chassé à l'imiter. Si ce dernier n'obéit pas immédiatement, le bâtiment de guerre assure son pavillon, en tirant un coup de canon à poudre; au besoin, un second coup à boulet, dirigé de manière à ne pas atteindre le navire poursuivi, fait comprendre à ce dernier, d'une manière plus positive, ce qu'on exige de lui, et les conséquences que pourrait avoir une obstination plus prolongée. Si, malgré ces invitations réitérées, le refus d'arborer les couleurs se prolonge, le navire de guerre envoie une embarcation armée en guerre pour visiter le suspect. La responsabilité de toutes ces mesures reste au commandant qui les ordonne. Depuis 1845, époque où le droit de visite a été restreint, à cause des graves embarras qu'il suscitait au commerce, il est presque sans exemple qu'on ait été obligé d'en venir à des extrémités regrettables, surtout en temps de paix. Aujourd'hui, il est rare que deux navires qui se rencontrent ne hissent pas immédiatement leur pavillon pour se saluer. En temps de guerre, on est certainement obligé à de plus grandes rigueurs, et il peut arriver quelquefois que le pavillon hissé ne soit pas considéré comme une preuve suffisante, surtout aux approches d'un port bloqué. La convention de 1856, en abolissant la course, en déclarant insaisissable la marchandise neutre sous pavillon ennemi, en reconnaissant que le pavillon couvre la marchandise, en proclamant ce principe que la contrebande de guerre seule est saisissable à bord des neutres, a beaucoup diminué le nombre des visites et les tracasseries auxquelles pouvaient être sujets les bâtiments neutres. On sait avec quels égards, avec quels soins l'escadre en croisière dans l'Adriatique, pendant la guerre de 1859, a exercé ces droits. Il est inutile d'ajouter que les bâtiments de commerce, naviguant sous l'escorte de navires de guerre neutres, ne sont soumis à aucune espèce d'*enquête*. Il en est de même toutes les fois qu'un navire se trouve dans les limites de la mer territoriale d'une nation amie.

ENQUÊTER (S') v. pr. (an-kè-té — du lat. *inquisitus*, dont on s'est enquis). S'enquérir, s'informer : *Il n'importe, ils ne* S'ENQUÊTENT *point de cela*. (Mol.) ‖ Mot vieilli.

ENQUÊTEUR s. m. (an-kè-teur — rad. *enquête*). Celui qui s'enquiert, qui prend des informations : *L'*ENQUÊTEUR *sait mieux le cours que vous; mais il cherche quelqu'un qui ne le sache pas, afin de lui vendre plus cher*. (Andrieux.)

— Juge ou officier qui était commis pour faire des enquêtes : *Eh! eh! dit Tristan au soldat, tu as un nez d'*ENQUÊTEUR *au Châtelet*. (V. Hugo.)

— Hist. *Enquêteurs royaux*, inspecteurs

envoyés par saint Louis pour surveiller la conduite des officiers royaux.

—Adjectiv. : *Commissaire* ENQUÊTEUR. *Juge* ENQUÊTEUR.

ENQUEUTER v. a. ou tr. (an-keû-té — du préf. *en*, et de *queue*). Mar. Traverser par sa pointe extrême, sans danger d'échouer, un banc sous-marin.

ENQUI ou **ANQUI** s. m. (an-ki). Mar. Palan particulier qui servait autrefois à serrer les drosses des racages.

ENQUILLEUSE s. f. (an-ki-lleu-ze ; *ll* mll.). Argot. Voleuse qui cache sous ses vêtements les objets qu'elle dérobe.

ENQUINAUDER v. a. ou tr. (an-ki-nô-dé — de *en*, et de *Quinault*, n. propre.) Tromper, attraper, enjôler, rendre quinaud : *A quinze ans, un jésuite m'*ENQUINAUDA. (Volt.)

— **Encycl.** Linguist. On lit dans La Fontaine :

Mais s'il n'eut ces mots sur la langue,
Il les eut dans le cœur; il me persuada,
A tort, à droit me demanda
Du doux, du tendre et semblables sornettes,
Petits mots, jargons d'amourettes,
Confits au miel ; bref, il m'*enquinauda*.

Dans ce passage de notre fabuliste, il s'agit de Lulli, qui lui avait demandé un opéra. Or, on sait que Quinault a fait les vers d'un grand nombre de tragédies lyriques, dont Lulli composait la musique ; Quinault et Lulli étaient donc deux associés liés très-intimement, et l'on comprend le mot de La Fontaine : « *Lulli voulut m'enquinauder,* » c'est-à-dire me faire son Quinault, m'amener à collaborer avec lui.

Rien ne paraît plus probable à première vue ; mais voilà M. Littré qui vient jeter des bâtons dans les roues de notre carrosse, et qui prouve que l'expression *faire quinaud* (tromper) était antérieure à Quinault et à Lulli. M. Littré oublie de prouver son assertion par des exemples. Cependant, arrangeons toute chose et disons, sans nous inscrire en faux à l'égard du savant M. Littré, que La Fontaine a voulu jouer en même temps sur une locution déjà employée et sur le nom de Quinault, par lequel, comme on le sait, il n'avait pas précisément une admiration bien grande.

ENRACINÉ, ÉE (an-ra-si-né) part. passé du v. Enraciner. Qui a pris racine : *Un arbre bien* ENRACINÉ. *L'estragon se multiplie de graines, de pieds* ENRACINÉS *et de boutures.* (Raspail.)

— Fig. Etabli, attaché, fixé : *Habitude* ENRACINÉE. *Lorsqu'un abus est* ENRACINÉ, *il faut un coup de foudre pour le détruire.* (Volt.) *Quand elle ne reste pas sur ses terres, puissamment* ENRACINÉE *au sol, l'aristocratie ne peut bouder longtemps le pouvoir.* (L. Enault.) *Un préjugé depuis longtemps* ENRACINÉ *dans l'esprit ne se détruit pas facilement.* (E. Sue.)

ENRACINEMENT s. m. (an-ra-si-ne-man — rad. *enraciner*). Action d'enraciner, de s'enraciner : *L'*ENRACINEMENT *des arbres.*

ENRACINER v. a. ou tr. (an-ra-si-né — du préf. *en*, et de *racine*). Faire prendre racine à : ENRACINER *une plante.* ENRACINER *un arbre.*

— Fixer, consolider, établir à demeure : *La puissance des souvenirs est grande pour* ENRACINER *et féconder les institutions.* (Guizot.) *C'est dans l'âme qu'il nous faut* ENRACINER *la liberté.* (E. Laboulaye.)

S'enraciner v. pr. Prendre racine : *Les plantes marines* S'ENRACINENT *sur les sables et les rochers de la mer.* (B. de St-P.)

— Fig. S'établir, se fixer, s'implanter : *L'attachement à l'intérêt* S'ENRACINE *de plus en plus par le temps.* (Boss.)

— **Antonyme.** Déraciner.

ENRAGÉ, ÉE (an-ra-jé) part. passé du v. Enrager. Qui est atteint de la rage : *Etre mordu par un chien* ENRAGÉ.

— Par exagér. Fou, privé de bon sens : *Il faut être* ENRAGÉ *pour sortir par un temps pareil. Etes-vous* ENRAGÉ *pour battre ainsi ce pauvre enfant?* ‖ Qui agit avec une extrême passion : *Un joueur* ENRAGÉ. *Des persécuteurs* ENRAGÉS. *Un républicain* ENRAGÉ. ‖ Excessif : *Une faim* ENRAGÉE. *Une douleur* ENRAGÉE. ‖ Extrêmement mauvais, désagréable : *Une boisson* ENRAGÉE. *Un temps* ENRAGÉ. *Une musique* ENRAGÉE.

— Pop. *Chien enragé*, Homme excessivement méchant.

— *Manger de la vache enragée*, Etre soumis à un très-mauvais régime, vivre très-misérablement.

— Substantiv. Homme impétueux, téméraire ; personne qui s'acharne à quelque chose : *Les* ENRAGÉS ! *il me semble que je vois deux chiens qui se battent pour un os.* (Le Sage.)

L'enragé qu'il était s'en alla follement
De sa vaste folie emplir toute la terre.

BOILEAU.

— Bot. *Piment enragé*, Nom vulgaire d'une [illegible]été de petit piment, qui a une saveur piquante et qu'on emploie dans [illegible]parations culinaires.

— Hist. *Les enragés*, Nom donné par Marat lui-même à un parti d'ultra qui jouèrent un certain rôle dans la Révolution.

— **Encycl.** Hist. Les *enragés* étaient des agitateurs de sections, hommes d'une furieuse énergie, parmi lesquels on remarquait : Jacques Roux, ex-prêtre, membre de la commune ; Varlet, orateur de carrefour ; le lyonnais Leclerc et sa maîtresse, Rose Lacombe, qui dirigeait le club des *Femmes révolutionnaires* ; l'espagnol Gusman, etc. Ils se distinguaient des hébertistes, avec lesquels on les a souvent confondus, et qui les ont plusieurs fois désavoués. On peut se faire une idée de leur violence par ce fait que Marat et Hébert lui-même les ont combattus. Varlet, qui avait quelque fortune, est resté l'une des originalités de la Révolution. Il parcourait les rues de Paris suivi d'un Savoyard qui portait une tribune ambulante, s'installait en certains endroits fréquentés, comme à la terrasse des Feuillants, en face des Tuileries, où siégeait la Convention, montait dans sa tribune et pérorait au milieu du peuple. Souvent aussi il parut à la barre de la Convention. Plusieurs fois emprisonné, il survécut cependant à la Révolution. Jacques Roux, qui dominait à la section des Gravilliers, fut un des deux commissaires de la commune chargés de conduire Louis XVI à l'échafaud. Sa popularité dans les quartiers industriels du centre de Paris était très-grande. Arrêté en janvier 1794, il se frappa de cinq coups de couteau dans sa prison. Gusman était grand d'Espagne et avait été officier dans nos armées avant la Révolution. Il fut décapité en même temps que les dantonistes.

ENRAGEANT (an-ra-jan) part. prés. du v. Enrager : *Des contrariétés* ENRAGEANT *les hommes les plus calmes.*

ENRAGEANT, ANTE adj. (an-ra-jan, an-te — rad. *enrager*). Qui fait enrager : *Des contradictions* ENRAGEANTES.

ENRAGER v. a. ou tr. (an-ra-jé — de *en* et *rage*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *J'enrageai, nous enrageons*). Fam. Mettre en rage, impatienter : *Ce qui m'*ENRAGE, *c'est l'obstination de cet enfant.*

— v. n. ou intr. Etre pris de la rage : *Prenez garde que ce chien n'*ENRAGE.

— Fig. Etre vexé, éprouver un violent dépit : *Je veux le faire* ENRAGER. *J'*ENRAGE *de voir des gens qui se traduisent en ridicule malgré leur qualité.* (Mol.) *Buffon reste impassible là où Montesquieu se pique et où Voltaire* ENRAGE. (Sainte-Beuve.)

Voyant la splendeur non commune
Dont ce maraud est revêtu,
Dirait-on pas que la fortune
Veut faire *enrager* la vertu?

GOMBAUD.

ENRAYAGE s. m. (an-rè-ia-je — rad. *enrayer*). Action ou manière d'enrayer : *Sabots d'*ENRAYAGE. *Nouveau système d'*ENRAYAGE.

— Piqûre aux pieds des bœufs.

ENRAYÉ, ÉE (an-rè-ié) part. passé du v. Enrayer. Fixer, en parlant d'une roue mobile autour de son axe : *Roue de voiture* ENRAYÉE.

— Fig. Arrêté, empêché : *Voilà notre affaire complètement* ENRAYÉE.

ENRAYEMENT s. m. (an-rè-ie-man — rad. *enrayer*). Action d'enrayer ; résultat de cette action : ENRAYEMENT *d'une roue.* ‖ On écrit aussi ENRAIEMENT.

ENRAYER v. a. ou tr. (an-rè-ié — du préf. *en*, et de *raie* : *J'enraye, tu enrayes, il enraye ou enraie, nous enrayons, vous enrayez, ils enrayent ou enraient ; j'enrayais, nous enrayions ; j'enrayai, nous enrayâmes ; j'enrayerai ou j'enraierai, nous enrayerons ; j'enrayerais ou j'enraierais, nous enrayerions ; enraye, enrayons, enrayez ; que j'enraye, que nous enrayions ; que j'enrayasse, que nous enrayassions ; enrayant, enrayé*). Garnir de ses rais : *On* ENRAYE *les roues des voitures en fixant les rais dans les mortaises des moyeux.*

— Arrêter, en parlant d'une roue mobile autour de son essieu : *La roue, qu'on avait* ENRAYÉE, *se rompit.* (Acad.)

— Fig. Arrêter ; suspendre l'action de : *Il faut faire aux grands parleurs ce qu'on fait aux roues des carrosses, à la descente d'une montagne : il les faut* ENRAYER. (Ménage.) *La cupidité est comme un chariot qui descend une montagne : si vous ne l'*ENRAYEZ *dès le départ, vous ne l'arrêterez pas dans le milieu de sa course.* (B. de S.-P.) *Le juste milieu s'efforce d'*ENRAYER *le char révolutionnaire et réussit seulement à le précipiter.* (Proudh.) *Louis XV, en témoignant à La Martinière, son premier chirurgien, ses inquiétudes sur le délabrement de sa santé, lui dit un jour : « Je vois bien que je ne suis plus jeune, il faudra que j'*ENRAYE. *— Sire, lui répondit La Martinière, vous feriez même bien de dételer. »*

— Absol. : *La pente est rapide, il faut* ENRAYER. *Assez de dépenses comme cela ; il est temps d'*ENRAYER.

— Agric. Tracer le premier sillon dans un champ qu'on va labourer : *Lorsqu'on veut labourer une pièce de terre composée de plusieurs billons, on doit la faire* ENRAYER *par un habile laboureur.* (M. de Dombasle.)

— **Antonyme.** Désenrayer.

ENRAYEUR s. m. (an-rè-ieur — rad. *enrayer*). Celui qui enraye : *En 1848, comme en 1793, la Révolution eut pour* ENRAYEURS *ceux-là mêmes qui la représentaient.* (Proudh.)

— Techn. Ouvrier qui conduit la sonnette à déclic, dans la construction des pilotis.

ENRAYOIR s. m. (an-rè-ioir — rad. *enrayer*). Machine qui sert à enrayer une voiture.

ENRAYURE s. f. (an-rè-iu-re — rad. *enrayer*). Ce qui sert à enrayer une roue : *Une bonne* ENRAYURE. *L'*ENRAYURE *s'est brisée.*

— Artill. Corde ou chaîne servant à enrayer les roues d'affûts et de fourgons.

— Constr. Assemblage de pièces de bois qui rayonnent autour d'un centre commun. ‖ *Plancher à enrayure*, Plancher dont les solives sont disposées en forme de rayons.

— Agric. Première raie que trace la charrue dans un champ.

— **Encycl.** Artill. La corde au moyen de laquelle on enrayait les voitures de siége du système Gribeauval était terminée par deux boucles et fixée à la voiture. On lui faisait embrasser un rais, on passait une boucle dans l'autre et on arrêtait avec un billot ayant la forme d'un piquet à mantonnet. Dans le système adopté en 1827, les voitures s'enrayaient avec une chaîne, mais la partie qui embrassait la roue était remplacée par un bout de corde appelé, comme autrefois, *enrayure*. Les inconvénients des premières *enrayures* étaient les mêmes que ceux du mode d'enrayement à chaîne, quoique à un degré moindre, le frottement du fer sur le bois de la roue étant remplacé par celui d'une corde. L'un et l'autre système ont été abandonnés en faveur de l'enrayement à sabot, qui est aujourd'hui le seul employé pour toutes les voitures de l'artillerie française.

ENRÉGIMENTATION s. f. (an-ré-ji-man-ta-si-on — rad. *enrégimenter*). Action d'enrégimenter : *L'*ENRÉGIMENTATION *des ouvriers.*

ENRÉGIMENTÉ, ÉE (an-ré-ji-man-té) part. passé du v. Enrégimenter : *Les Russes sont des Tatars* ENRÉGIMENTÉS. (De Custine.)

ENRÉGIMENTER v. a. ou tr. (an-ré-ji-man-té — du préf. *en*, et de *régiment*). Former en régiment ; incorporer dans un régiment : ENRÉGIMENTER *des paysans.* ENRÉGIMENTER *les nouvelles recrues.*

— Par ext. Réunir, rassembler en troupe ; faire agir ensemble : *Tous les partis ont la prétention d'*ENRÉGIMENTER *les électeurs.*

S'enrégimenter v. pr. Etre enrégimenté, entrer dans un régiment ; s'enrôler.

— Par ext. Se former par groupes, se réunir ; agir d'un commun accord : *L'opposition a essayé plus d'une fois de* S'ENRÉGIMENTER.

ENREGISTRABLE adj. (an-re-ji-stra-ble — rad. *enregistrer*). Mémorable, digne d'être enregistré, consigné dans l'histoire : *Faits, événements* ENREGISTRABLES.

ENREGISTRÉ, ÉE (an-re-ji-stré) part. passé du v. Enregistrer. Transcrit sur un registre : *Acte* ENREGISTRÉ. *Arrêt* ENREGISTRÉ. *Malgré la réclamation des magistrats, la bulle* Unigenitus *fut* ENREGISTRÉE ; *tout plia, de gré ou de force, sous le poids de l'autorité royale.* (D'Alemb.)

— Par ext. Mentionné dans l'histoire : *Ce fait est digne d'être* ENREGISTRÉ *dans les annales de l'humanité.*

Mais, si peu qu'il ait fait, chacun trouve à son gré
De le voir par écrit dûment *enregistré*.

A. DE MUSSET.

ENREGISTREMENT s. m. (an-re-ji-stre-man — rad. *enregistrer*). Action d'enregistrer, de transcrire sur un registre officiel : ENREGISTREMENT *d'un protêt. Bureau d'*ENREGISTREMENT. *Droit d'*ENREGISTREMENT. ‖ Mention écrite sur un acte pour faire foi qu'il a été enregistré : *Lisez l'*ENREGISTREMENT. ‖ Administration, bureaux de l'enregistrement : *Il a été nommé directeur de l'*ENREGISTREMENT. *Il faut que j'aille à l'*ENREGISTREMENT. ‖ Acte par lequel une cour souveraine faisait transcrire sur ses registres un édit, une ordonnance du roi : *Refuser l'*ENREGISTREMENT *d'un édit. Le parlement prétend que l'*ENREGISTREMENT, *en fait de lois, d'ordonnances, de levées, etc., est l'ajoutement d'une autorité nécessaire et supérieure à l'autorité qui peut faire les lois et les ordonnances.* (Saint-Sim.)

— Par ext. Action de prendre note de certains faits pour en conserver le souvenir : *Un dictionnaire doit être un* ENREGISTREMENT *très-étendu des usages de la langue.* (E. Littré.) ‖ Signe, marque, indication servant à noter certains faits dont l'observation directe serait difficile ou impossible : *Les compteurs sont des appareils destinés à l'*ENREGISTREMENT *du volume de gaz qui les a traversés.*

— **Encycl.** Admin. On appelle *enregistrement* une formalité qui consiste dans la mention, sur un registre *ad hoc* et moyennant le payement d'un droit, d'un acte ou d'une mutation de propriété.

La formalité de l'*enregistrement* présente un double caractère : elle est d'abord un service public établi dans l'intérêt des citoyens ; en second lieu, elle constitue un impôt perçu au profit de l'Etat.

Considéré comme service public, l'*enregistrement* a pour but de contrôler l'action des officiers auxiliaires de la justice et mandataires des parties, tels que les notaires, les greffiers, les huissiers ; d'assurer la conservation et la sincérité des actes authentiques ; de suppléer, dans certains cas et conformément aux dispositions de l'article 1336 du code Napoléon, à la perte des actes ; d'assigner enfin une date certaine aux actes sous seing privé.

En tant qu'administration fiscale, l'*enregistrement* se distingue nettement de toutes les autres régies financières, et sa législation présente un caractère tout particulier. Alors que les contributions directes et indirectes, les douanes, les postes frappent sur des objets corporels, les taxes de l'*enregistrement* ne reposent que sur des choses immatérielles. En atteignant la richesse des contribuables, richesse qui se manifeste par des transactions, par des mutations, elles sont assises, d'après le caractère des contrats et des transmissions, sur les droits eux-mêmes. M. Troplong a parfaitement caractérisé cette différence que nous signalons :

« La loi sur l'*enregistrement* est, pour nous autres légistes, la plus noble, ou, pour mieux dire, la seule noble entre toutes les lois fiscales. Celles-ci n'agissent que sur des objets matériels qu'elles imposent en tant que matière, et que, pour cette raison, elles nomment énergiquement matière imposable. La chose est frappée par elles, soit parce que son existence donne prise à l'impôt (comme le sel et le tabac), soit parce qu'elle se trouve dans certaines conditions matérielles que le législateur a voulu atteindre dans un but d'utilité pratique, comme, par exemple, quand les vins voyagent dans l'intérieur du royaume, ou quand les productions de l'industrie ou des sols étrangers veulent franchir notre frontière. Au contraire, la loi sur l'*enregistrement* est loin d'être astreinte à ce perpétuel contact de la matière. Dans ses investigations pour asseoir la perception, elle s'enquiert moins de la chose que du droit sur la chose. Que les contrats, à titre onéreux ou à titre gratuit, fassent changer les immeubles de mains ; que les successions s'ouvrent pour les héritiers testamentaires ou légaux, dans tous ces cas la source de l'impôt n'est que dans la mutation du droit de propriété, dans son passage d'une tête sur une autre. Alors même que l'existence d'un acte écrit est une condition nécessaire de la redevance, il y a d'autres éléments à considérer que cette manifestation corporelle de la volonté des contractants : il est indispensable de la lier à la cause juridique qui l'a produite, à la relation civile dont elle est l'expression. De là, pour le fisc, la nécessité de s'élever jusqu'aux régions les plus abstraites du droit civil et de contracter avec lui une intime et honorable association.

« Quand le Trésor veut percevoir un droit d'*enregistrement*, il faut presque qu'il se fasse docteur ès lois, afin de pénétrer dans l'infinie variété de la vie civile ; de discerner d'un œil exercé leur caractère propre, et de baser sur cette reconnaissance la redevance due à l'Etat ; de saisir enfin, aux détours d'un article du code et sous un masque habile, les inventions de la fraude, si féconde en faux fuyants pour dérober au fisc la part réclamée par l'intérêt public.

« Le jeu de la loi du 22 frimaire an VII a donc cela d'attachant pour qui sait en étudier les ressorts, qu'il place sur-le-champ l'esprit au milieu des difficultés les plus ardues de la jurisprudence. Quelque grande qu'une question soit en elle-même, il est rare qu'elle ne grandisse pas ici par quelque complication nouvelle. Le fisc fait parler ses priviléges, il insiste sur l'intérêt général dont il est le fidèle gardien ; il va découvrir dans l'arsenal des lois spéciales des exceptions qui limitent pour lui la règle habituelle. Alors surgissent les aperçus inopinés ; les doctrines revêtent un caractère d'anomalie et d'originalité ; l'horizon des distinctions s'étend ; enfin une science naît dans la science même, avec ses principes propres, sa jurisprudence, ses antécédents et son histoire ; car, elle aussi, elle a ses origines curieuses, qui pourraient donner matière à plusieurs beaux chapitres de notre histoire du droit français ; elle a ses vieux et glorieux interprètes dont les livres, quoique oubliés à demi par un public léger, n'en contiennent pas moins des trésors pour la science et la raison. » (*Gazette des Tribunaux* du 20 juillet 1830.)

La transmission de propriété, la naissance et l'extinction des obligations procèdent de causes nombreuses, qui ont paru au législateur devoir donner lieu à la perception de droits différents, suivant qu'elles sont plus ou moins favorables, à titre gratuit ou à titre onéreux, à titre de donation, de succession, de vente, d'échange, de société, etc., etc. Il en résulte que la science de l'*enregistrement* suppose nécessairement toute la science d'un jurisconsulte : il est indispensable, pour chaque acte soumis à l'impôt, que le préposé connaisse les éléments constitutifs des contrats, afin qu'il puisse discerner si les parties, par erreur ou par fraude, n'ont pas dissimulé le véritable nom de leur transaction.

Nous pouvons dès à présent affirmer que les agents de l'*enregistrement* sont à la hauteur de la mission qui leur est confiée. Intelligents, probes et actifs, ennemis de tout zèle, ces fonctionnaires, comme ceux de l'administration des contributions directes, rappellent aux employés des autres services

financiers qu'en présence de l'intérêt de l'Etat il y a un autre intérêt qu'il faut prendre en main, celui du contribuable.

Avant d'examiner l'organisation actuelle de l'*enregistrement*, telle que l'a établie la loi du 22 frimaire an VII, nous allons jeter un coup d'œil sur les droits nombreux qui, sous différents noms, se percevaient autrefois, à raison soit des actes, soit des mutations de propriété. C'est assurément une des études les plus intéressantes, et, comme l'a dit l'éminent jurisconsulte que nous citions tout à l'heure, elle donnerait lieu à plusieurs beaux chapitres de notre histoire du droit français.

Les droits des actes étaient le salaire du contrôle et de l'insinuation. Ces deux formalités consistaient l'une et l'autre dans un *enregistrement* qui rappelait la substance des actes; mais elles n'avaient ni la même origine ni le même objet.

Le contrôle, établi par un édit de Blois du mois de juin 1581, pour les actes des notaires; par un édit du mois d'octobre 1705 et par le tarif du 20 mars 1708, pour les actes sous seing privé qu'on voulait produire en justice; par deux édits de 1654 et de 1669, pour les exploits; et par plusieurs édits de 1627, de 1704, de 1707, pour les greffes, avait pour but de garantir les intérêts des familles, en assurant l'existence et la date des actes. Le contrôle était indispensable, et un acte n'avait de force obligatoire qu'après qu'il avait été contrôlé.

L'insinuation avait pour objet de rendre publiques les dispositions de certains actes. Lorsqu'il rendit son ordonnance de 1539, François Ier, qui institua cette formalité, n'avait en vue que l'intérêt des particuliers; aussi déclara-t-il l'insinuation obligatoire seulement pour les donations entre vifs. Les édits de 1703, de 1705, de 1706 étendirent les dispositions de l'ordonnance de 1539 aux testaments ou codicilles, aux séparations, aux interdictions, aux quittances d'amortissement et autres actes translatifs de propriété de biens immeubles. A dater de ce moment, l'insinuation devint un moyen financier et une des sources les plus productives qui alimentèrent le trésor royal.

Les droits à percevoir, à raison du contrôle et de l'insinuation, avaient été primitivement fixés par les édits et ordonnances qui avaient prescrit ces formalités; mais il n'y avait dans l'établissement de ces droits aucune règle précise : le montant des taxes variait de province à province et, le plus souvent, dépendait de l'estimation du fermier. La déclaration du 29 septembre 1722 créa un système complet d'impôts pour le contrôle des actes civils et pour les insinuations laïques.

L'origine du droit de mutation remonte à la féodalité; c'était le profit dû aux seigneurs pour les transmissions qui s'opéraient dans leurs fiefs. A cette époque, en effet, le vassal ne pouvait aliéner son fief sans le consentement de son seigneur, consentement qui n'était jamais gratuit. Le prix moyennant lequel était octroyée la faveur demandée prenait le nom de rentes. Bientôt, sous l'influence de la loi romaine, suivant laquelle le propriétaire du domaine direct était contraint d'approuver, moyennant redevance, la rente que l'emphytéote faisait de son droit, s'établit l'obligation pour le seigneur de consentir à l'aliénation, et pour le vassal de payer la rente. Quant aux successions autres que celles qui s'ouvraient en ligne directe, on ne pouvait les recueillir qu'après avoir obtenu du seigneur l'investiture, moyennant un prix connu sous le nom de droit de relief.

Les biens qui avaient échappé à l'inféodation et que, pour cette raison, on appelait biens libres, ne payaient aucun droit aux seigneurs, à raison des transmissions dont ils étaient l'objet; mais, lors de la révision des coutumes et en vertu de cette maxime : « Nulle terre sans seigneur, » les agents du fisc royal ne tardèrent pas à assujettir ces biens à des droits égaux à ceux que les seigneurs prélevaient. Ces droits furent établis au profit du roi, par un édit du mois de décembre 1703, ordonnant que tous les contrats translatifs de biens immeubles, tenus en fief ou en censive, soit du roi, soit des seigneurs, seraient insinués moyennant le centième denier du prix des biens ou de leur valeur. Cette prescription, étendue aux biens de franc-alleu, ou biens libres, par une déclaration du 19 juillet 1704, s'appliqua bientôt à toutes les transmissions d'immeubles, de quelque nature qu'ils fussent.

On alla plus loin : la perception du droit de centième denier ne resta plus subordonnée à l'insinuation des actes. Les agents du Trésor recherchèrent les mutations qui s'étaient opérées secrètement et firent acquitter les droits auxquels donnaient lieu ces transmissions, dont les titres durent être présentés à la formalité de l'*enregistrement*.

Outre les droits de contrôle, d'insinuation ou de centième denier, il existait encore d'autres droits, parmi lesquels on remarque le droit de sceau ou de scel, qui se percevait, en vertu d'une déclaration du 20 mars 1708, sur les sentences de juridiction royale et les rôles des tailles; le droit d'amortissement, auquel Philippe le Hardi avait assujetti, par une ordonnance de 1275, les biens acquis par les gens de mainmorte; le droit du nouvel acquêt, dû par les gens de la mainmorte pour les acquisitions qu'ils faisaient à titre précaire; le droit de franc-fief, exigé de tout roturier qui achetait les biens de nature noble, etc., etc.

« On conçoit sans peine, dit M. Guénot, que nous suivons dans notre travail, quelles difficultés devaient résulter de la multiplicité de ces impôts; la cour des aides, dans des remontrances faites en 1775, disait que les droits de contrôle, d'insinuation, de centième denier, etc., etc., étaient établis par des lois si obscures et si incomplètes, que celui qui payait ne pouvait jamais savoir ce qu'il devait, et que le fermier ne le savait pas mieux, de sorte que la perception des droits était livrée à l'arbitraire. Montesquieu appelait les droits sur les actes « une mauvaise » sorte d'impôt, » et Necker ne se dissimulait pas la nécessité de réformer les tarifs.

» L'Assemblée constituante, dans la nuit du 4 août 1789, abolit les droits seigneuriaux, et bientôt la loi du 5-19 décembre 1790 supprima les taxes qui se percevaient au profit du trésor royal et les remplaça par le droit d'*enregistrement*. Les titres soumis à la formalité étaient de trois classes : le droit des actes de la première classe était proportionnel à la valeur des objets stipulés; il s'élevait depuis 5 sols jusqu'à 4 livres par 100 livres; le droit des actes de la seconde classe se réglait d'après le revenu présumé des contractants; enfin les actes préparatoires de formalité ou de précaution, rangés dans la troisième classe, étaient passibles d'un droit qui variait depuis 5 sols jusqu'à 12 livres.

» Conçue dans une pensée de réaction contre les anciens abus, la loi nouvelle était trop généreuse; elle ne donnait pas à l'administration les moyens d'assurer le recouvrement de l'impôt; elle ouvrait une trop large porte à la fraude. D'autres lois, notamment celles du 14 thermidor an IV et du 9 vendémiaire an VI, tentèrent de remédier à ces inconvénients; mais leurs dispositions n'étaient pas en harmonie avec l'esprit qui avait présidé à la rédaction de la loi de 1790. Pour éviter de retomber dans la confusion, on jugea nécessaire de refondre la législation de l'*enregistrement*, et la loi du 22 frimaire an VII, suivie peu après de celle du 27 ventôse an IX, offrit un code complet sur la matière. »

Ces deux lois peuvent être considérées, en effet, comme des lois organiques, et si les lois subséquentes des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 15 mai 1818, 16 juin 1824, 21 avril 1832, 24 mai 1834, 18 juillet 1836, 20 juillet 1837, 25 juin 1841, 19 juillet 1845, 3 juillet 1846, 18 mai et 7 août 1850, ont apporté quelques changements au tarif, elles n'ont pas modifié d'une manière notable les bases de la perception, et surtout elles n'ont rien changé à l'organisation administrative elle-même.

Comme on a pu s'en convaincre, les droits qui, sous l'ancien régime, reposaient sur la transmission de la propriété étaient nombreux et pour la plupart établis sans règle fixe. Cet inconvénient, qui, chaque jour, motivait des réclamations fondées, était rendu plus grave encore par la façon arbitraire dont avait lieu la perception. Comme les autres contributions et revenus publics, les droits d'*enregistrement* étaient, avant 1780, affermés à des compagnies ou à des fermiers généraux qui, moyennant une somme payée à l'Etat à titre de fermage, les faisaient recouvrer pour leur propre compte. Un arrêt du conseil, en date du 9 janvier 1780, ordonna que la perception des droits d'*enregistrement* et celle des revenus du domaine proprement dit serait attribuée à une compagnie intéressée, formée sous le nom d'administration générale des domaines et des revenus domaniaux.

L'Assemblée constituante ayant adopté le principe de la perception directe, pour le compte de l'Etat, de tous les impôts et revenus publics, l'administration générale des domaines et des droits domaniaux fut remplacée par la régie de l'*enregistrement*, créée par la loi du 27 mai 1791.

Un arrêté des consuls constitua définitivement, l'an IX, l'administration de l'*enregistrement* et des domaines.

Nous allons passer en revue les attributions de cette administration, les droits divers et leur application, et nous nous occuperons ensuite des agents qui sont appelés à assurer cet important service.

— *Attributions*. Les attributions de l'administration comprennent :

L'*enregistrement* des actes et la perception des droits et des amendes y relatifs;

La perception des droits de greffe;

L'apposition du timbre; le débit des papiers timbrés et des formules de passe-port, et la perception des droits et des amendes du timbre;

La perception des amendes de consignation et le recouvrement des amendes de condamnation;

Le recouvrement des frais de justice;

La perception des droits de sceau et de chancellerie;

La conservation des hypothèques et la perception des droits auxquels donnent lieu les formalités hypothécaires;

La régie des domaines et le recouvrement des produits domaniaux;

Le recouvrement des condamnations forestières, des produits accessoires des forêts, des frais d'administration des bois des communes et des établissements publics, et celui des produits de la chasse et de la pêche;

La recette des produits de quelques établissements spéciaux régis pour le compte de l'Etat.

— *Droits et leur application*. Les droits d'*enregistrement* sont divisés en deux grandes classes : les uns sont fixes et, par conséquent, invariables; les autres sont proportionnels, c'est-à-dire variables en raison des valeurs sur lesquelles ils sont établis.

Le droit fixe s'applique aux actes, soit civils, soit judiciaires ou extrajudiciaires, qui ne contiennent ni obligation, ni libération, ni condamnation, collocation ou liquidation de sommes et valeurs, ni transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens meubles ou immeubles. Ces actes n'ont pas, en effet, pour objet immédiat des valeurs pouvant servir de base à l'établissement de l'impôt; de ce nombre sont les mandats, les acceptations et les répudiations de communauté, de legs ou de succession, les assignations et, en général, tous les actes conservatoires de formalité ou de précaution.

Le droit proportionnel est établi sur les obligations, libérations, condamnations, collocations ou liquidations de sommes et valeurs, et pour toute transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens meubles ou immeubles, soit entre vifs, soit par décès; il est basé sur les valeurs.

Tout fait, toute convention ayant pour objet immédiat des valeurs ou des choses susceptibles d'évaluation, est passible du droit proportionnel : tels sont les ventes, les marchés, les prêts d'argent, les quittances. La loi, à cet égard, est formelle et elle a posé cette règle d'une manière absolue, qui ne souffre d'exceptions que celles qui proviennent de résiliations pures et simples, faites par actes authentiques dans les vingt-quatre heures de la résiliation des actes, aux contrats de mariage et autres actes de société constatant des apports, aux jugements portant résolution de contrat de vente pour défaut de payement de prix, quand l'acquéreur n'est pas entré en jouissance, et enfin aux marchés dont le prix est payable par le trésor public.

La perception du droit proportionnel suit les sommes et les valeurs de 20 fr. en 20 fr., inclusivement et sans fraction, c'est-à-dire que la somme qui sert à la liquidation du droit doit être un multiple de 20. Si la somme exprimée dans un acte excède un multiple d'une quantité si faible qu'elle soit, elle est portée fictivement au multiple supérieur. Pour une somme de 161 fr., par exemple, le droit sera perçu comme s'il s'agissait d'une somme de 180 fr.

Le minimum du droit proportionnel à percevoir est de 0 fr. 25, c'est-à-dire qu'il ne peut être perçu moins de 0 fr. 25 pour des actes et mutations qui ne produiraient pas 0 fr. 25 de droit proportionnel.

« On voit, d'après ce qui vient d'être dit, fait observer M. Guénot, que le droit fixe s'applique *aux actes*, tandis que le droit proportionnel, au contraire, est établi pour le *fait* lui-même. Cette différence motive la distinction des droits d'acte et des droits de mutation. Le droit fixe est toujours un droit d'acte; le droit proportionnel est toujours un droit de mutation, parce qu'il s'attache au fait indépendamment de l'acte destiné à le constater. »

En l'absence de tout acte, les parties sont autorisées à faire des déclarations qui figurent en détail sur les registres et dont les receveurs se réservent de vérifier la sincérité.

Par le seul fait de l'acquittement du droit auquel une convention est assujettie par la loi, on est affranchi du payement de tous les autres droits auxquels donneraient lieu, si elles étaient isolées, les obligations corrélatives qui, avec l'obligation principale, constituent le contrat; mais il est indispensable qu'il existe entre elles un lien visible et que les secondes ne soient que la conséquence de la première. Ainsi, le droit auquel est tarifée la rente s'applique : 1° à l'obligation de livrer la chose vendue; 2° à l'obligation de payer le prix; d'où il suit que l'obligation ou la quittance du prix, dans l'acte même de vente, n'est pas passible, indépendamment du droit perçu pour la transmission, du droit établi pour les obligations ou pour les libérations. C'est ainsi encore que l'acte contenant quittance du montant d'une obligation et mainlevée de l'inscription hypothécaire prise pour en assurer le payement ne donne lieu qu'au droit de la disposition principale.

Mais si un acte renferme plusieurs dispositions indépendantes, c'est-à-dire n'ayant pas entre elles de corrélation forcée, ne dérivant pas les unes des autres, il est dû, pour chacune d'elles et selon son espèce, un droit particulier, alors même qu'elles concerneraient les mêmes parties. M. Guénot cite l'exemple suivant : « Ainsi, l'acte par lequel une personne vend une chose et donne à l'acquéreur pouvoir de gérer ses affaires contient deux dispositions indépendantes, savoir : une vente et une procuration. L'acte portant vente d'une chose quelconque et donation par le vendeur à l'acquéreur du prix stipulé contient deux dispositions qui ne sont pas indépendantes, qui ne dérivent pas *nécessairement* l'une de l'autre. Le premier acte est passible d'un droit proportionnel pour la vente et d'un droit fixe pour le mandat; le second acte donne lieu à deux droits proportionnels, l'un de vente, l'autre de donation. »

Les droits auxquels donnent lieu toutes les dispositions d'un acte, lorsqu'elles sont indépendantes les unes des autres, doivent être acquittés au moment où l'acte reçoit la formalité de l'*enregistrement*. C'est ce qu'on appelle *syncoper* la perception des droits.

La loi admet, selon la nature des contrats, deux bases pour l'établissement du droit proportionnel : dans certains cas, le capital réel; dans d'autres, le capital fictif formé d'après le revenu locatif. Cette double assiette de l'impôt est un reste des droits seigneuriaux. Les lods et rentes, dus pour les aliénations à titre onéreux, consistaient dans une partie du prix; le droit de relief, applicable aux échanges et aux mutations à titre gratuit, était « l'attribution au seigneur du revenu du fief pendant une année. » Aujourd'hui, le droit des ventes est perçu sur les prix; celui des échanges des biens immeubles et des mutations à titre gratuit, soit entre vifs, soit par décès, de biens de même nature, se liquide sur le revenu multiplié par 20 ou par 10, selon qu'il s'agit de la propriété ou de l'usufruit. Les transmissions de meubles corporels, de quelque manière qu'elles s'effectuent, sont passibles du droit sur la valeur vénale, à l'exception cependant des baux et locations dont le droit est liquidé, pour les meubles comme pour les immeubles, sur le prix annuel capitalisé par le nombre d'années représentant la durée de la jouissance. Si la durée est illimitée, le prix annuel est multiplié par 20; si la vie d'une ou de plusieurs personnes est prise pour expression de la durée du bail, la capitalisation du prix annuel se fait au denier 10.

Quant aux meubles incorporels, c'est la valeur capitale qui sert ordinairement de base à la liquidation; il en est ainsi notamment pour les obligations, les libérations, les condamnations et collocations.

Le transport des créances donne lieu aussi à un droit, qui se calcule sur le montant de l'obligation et non sur la somme qui en forme le prix.

L'usufruit mobilier, transmis à titre gratuit, s'évalue à la moitié de la valeur entière de l'objet.

Lorsque les sommes et valeurs ne sont pas exprimées dans un acte donnant lieu à l'application du droit proportionnel, il y est suppléé par une déclaration faite par les parties et signée par elles au bas de l'acte.

Si les valeurs exprimées dans les actes et dans les déclarations, et qui doivent servir de base à la liquidation des droits, paraissent à l'administration inférieures aux valeurs réelles, celle-ci a le droit de requérir l'expertise pour arriver à une estimation exacte des immeubles transmis à quelque titre que ce soit. En ce qui concerne les mutations à titre gratuit, il n'y a lieu de recourir à l'expertise qu'à défaut d'actes, et notamment de baux courants pouvant faire connaître le revenu réel des biens. La demande en expertise est portée devant le tribunal de première instance de l'arrondissement où sont situées les propriétés dont il s'agit de faire l'estimation, et, lorsque ces propriétés s'étendent sur plusieurs arrondissements, devant le tribunal de l'arrondissement dans lequel se trouve placé le chef-lieu de l'exploitation. L'administration fait connaître aux parties intéressées l'expert dont elle a fait choix et les informe que, faute par elles de désigner le leur dans les trois jours de la sommation qui leur est signifiée, le tribunal le nommera d'office. Lorsque les experts sont d'accord, l'administration accepte leurs dires; s'il y a désaccord entre les deux, on nomme un tiers expert, et l'avis de la majorité domine. Dans le cas où chacun des tiers experts présenterait une estimation différente, le juge de paix prononce celle à laquelle il y a lieu de se conformer.

Les experts prêtent serment, entre les mains du juge de paix, avant de commencer leurs opérations. Leur rapport est déposé au greffe et soumis à l'homologation du tribunal. Les frais d'expertise sont supportés par la partie lorsque la somme résultant de l'expertise dépasse celle qui a été fixée dans l'acte : d'un huitième s'il s'agit d'une vente, et d'une somme quelconque s'il s'agit d'un échange ou d'une transmission à titre gratuit. Il va sans dire que la partie doit, en outre, acquitter le droit sur le supplément d'estimation.

— *Lieux où les déclarations doivent être faites*. Les notaires ne peuvent faire enregistrer leurs actes qu'aux bureaux de l'arrondissement dans lequel ils résident.

Les huissiers et tout autre officier ministériel ayant pouvoir de faire des exploits, des procès-verbaux et des rapports, font enregistrer leurs actes soit au bureau de leur résidence, soit au bureau du lieu où leurs actes ont été rédigés.

Les greffiers des tribunaux sont tenus de présenter aux bureaux de l'arrondissement où ils exercent leurs fonctions les actes qui, par leur nature, doivent être soumis à la formalité de l'*enregistrement*. Il en est de même des secrétaires des administrations municipales.

Les actes sous seing privé et ceux qui sont

passés à l'étranger peuvent être enregistrés dans tous les bureaux indistinctement.

Les déclarations de successions et autres pour lesquelles il n'existe pas d'actes doivent être faites au lieu de la situation des biens. Les premières sont accompagnées d'un état estimatif certifié par les parties et d'un extrait de matrice cadastrale, s'il y a lieu.

— *Délais.* Les actes authentiques sont, en général, soumis à l'*enregistrement* dans un délai déterminé, qui varie, ainsi qu'il sera dit ci-dessous, d'après la qualité des officiers et fonctionnaires publics qui les ont rédigés. « Le législateur, dit M. Guénot, a pensé qu'il pouvait imposer l'obligation de soumettre nécessairement à l'impôt les actes publics, puisqu'ils reçoivent, en vertu des dispositions législatives, sous le rapport de la foi qui leur est due et de l'exécution, une force et des avantages dont les actes sous seing privé sont dépourvus.

» Mais, indépendamment de ce motif, l'*enregistrement*, qui constitue d'abord un service public, devait être le complément et le contrôle de l'authenticité conférée aux actes; aussi les actes des huissiers sont frappés de nullité s'ils n'ont pas été présentés à la formalité dans le délai fixé; il en était ainsi, sous l'empire de la loi de 1790, des actes des notaires.

» Quant aux actes sous seing privé, ils se divisent en deux espèces. Tous ceux qui transmettent des propriétés immobilières doivent aussi être nécessairement enregistrés; mais ceux qui obligent, qui libèrent ou qui ne contiennent que des conventions indéterminées ne sont pas soumis à l'*enregistrement* dans un délai déterminé.

» Mais on ne devait pas permettre d'assurer l'existence et la date des actes privés en les mentionnant dans des actes publics, de réclamer l'intervention de l'autorité pour contraindre à leur exécution, et de leur attribuer ainsi tout ou partie des avantages accordés aux actes publics, sans les soumettre préalablement à l'*enregistrement*.

» Aussi la législation, après avoir posé cette règle, qu'il n'existe pas de délai de rigueur pour l'*enregistrement* des actes sous seing privé qui ne constatent pas de transmission immobilière, ajoute-t-elle qu'il ne pourra en être fait aucun usage, soit par acte public, soit en justice ou devant toute autre autorité constituée, avant qu'ils n'aient été préalablement enregistrés. Pour assurer l'exécution de cette prohibition, les officiers et fonctionnaires publics qui, pour la rédaction de leurs actes, feraient usage d'actes non enregistrés, ont été déclarés passibles de diverses pénalités que nous examinerons ci-après. »

Les délais pour faire enregistrer les actes publics sont : de quatre jours pour ceux des huissiers et autres ayant pouvoir de faire des exploits et procès-verbaux; de dix jours pour les actes des notaires qui résident dans la commune où le bureau d'*enregistrement* est établi, et de quinze jours pour ceux des notaires qui n'y résident pas; de vingt jours pour les actes judiciaires et pour les actes des administrations centrales et municipales.

Les testaments déposés chez les notaires ou reçus par eux doivent être enregistrés dans les trois mois qui suivent le décès des testateurs, à la diligence des héritiers, donataires, légataires ou exécuteurs testamentaires.

Les actes faits sous signature privée et qui portent transmission de propriété ou d'usufruit de biens immeubles, bail, sous-bail, cession ou subrogation de bail et engagement de biens de même nature, doivent être enregistrés dans les trois mois de leur date, s'ils sont faits en Europe; d'une année si c'est en Amérique, et de deux années si c'est en Asie ou en Afrique (Algérie non comprise).

Il n'y a point de délai de rigueur pour l'*enregistrement* de tous les autres actes faits sous signature privée ou passés en pays étranger et dans les îles et colonies françaises où l'*enregistrement* n'est pas établi; mais il ne peut en être fait usage, soit par acte public, soit en justice ou devant toute autre autorité constituée, qu'ils n'aient été préalablement enregistrés.

Les délais pour l'*enregistrement* des déclarations des mutations par décès sont : de six mois, à compter du jour du décès, si l'auteur de la succession est décédé en France; de huit mois s'il est décédé dans toute autre partie de l'Europe; d'une année s'il est mort en Amérique, et de deux années si c'est en Afrique ou en Asie.

Dans le cas où, avant les derniers six mois des délais fixés pour les déclarations des successions des personnes décédées hors de France, les héritiers prendraient possession des biens, il ne resterait d'autre délai à courir, pour passer déclaration, que celui de six mois, à compter du jour de la prise de possession.

Le délai de six mois ne court que du jour de la mise en possession : 1° pour la succession d'un absent ou d'un défenseur de la patrie mort en activité de service hors de son département; 2° pour celle qui a été recueillie par indivis avec l'État; 3° pour celle qui se compose de biens enregistrés.

Le jour de la date de l'acte et celui de l'ouverture de la succession ne sont point comptés dans ces délais; il en est de même du jour où les délais expirent, si ce jour est férié.

— *Payement des droits.* Les droits doivent être acquittés avant l'*enregistrement :* 1° par les officiers publics, pour les actes de leur ministère, sauf à eux à se faire rembourser de leurs avances par les parties, au moyen d'un exécutoire du juge de paix; 2° par les parties, pour les actes sous seing privé et ceux qui ont été passés en pays étranger, pour les testaments olographes, mystiques ou notariés, pour les ordonnances qu'elles obtiennent directement des juges et pour les sentences arbitrales; 3° par les héritiers, légataires et donataires, pour les mutations par décès.

A moins de convention contraire, les débiteurs et les nouveaux possesseurs doivent supporter, en définitive, les droits des obligations, des libérations et des transmissions.

Outre le droit principal, il est dû, notamment pour les droits d'*enregistrement* et les amendes de contravention aux lois sur cette matière, le décime par franc établi, à titre de subvention de guerre, par la loi du 6 prairial an VII. Un second décime a été ajouté temporairement par la loi du 14 juillet 1855.

Les lois sur l'*enregistrement* ont prévu et puni, comme il suit, les diverses infractions que peuvent commettre les officiers ministériels et les contribuables. Nous allons faire connaître les principales.

— Défaut d'enregistrement dans les délais fixés. *Notaires.* Acte sujet au droit fixe : amende, 10 fr., indépendamment du droit.

Acte sujet au droit proportionnel : un droit en sus, qui ne peut être inférieur à 10 fr.

— *Huissiers et tous autres ayant pouvoir de faire des exploits et procès-verbaux.* Acte sujet au droit fixe : une amende de 5 fr. par chaque acte, plus une somme égale au montant du droit; l'exploit ou le procès-verbal est déclaré nul et le contrevenant responsable de cette nullité envers la partie.

Acte sujet au droit proportionnel : un droit en sus, qui ne peut être inférieur à 10 fr.

— *Greffiers des tribunaux et secrétaires des administrations centrales et municipales.* Une somme égale au montant du droit, indépendamment du droit lui-même.

Cependant, en ce qui concerne les jugements rendus à l'audience et les adjudications publiques, dont les parties n'auraient pas consigné les droits, les greffiers et les secrétaires des administrations centrales et municipales doivent remettre aux receveurs, dans les dix jours qui suivent l'expiration des délais, des extraits de ces actes, à peine d'une amende de 10 fr. pour chaque acte, et d'être personnellement tenus du payement du droit en sus.

— *Actes sous signature privée.* Droit en sus. A l'égard de ceux de ces actes qui sont produits en justice, lorsque, après une sommation ou une demande tendant à obtenir l'exécution d'une convention dont le titre n'est pas mentionné dans l'exploit, le demandeur produit en cours d'instance un écrit faisant titre, émané du défendeur et non enregistré avant la demande ou sommation, le double droit du titre doit être perçu sur le jugement.

— *Testaments notariés ou déposés chez les notaires.* Droit en sus.

— *Déclaration de succession.* Demi-droit en sus.

— Omissions dans les déclarations de successions; insuffisance du prix de vente et d'évaluation en revenu. — *Omission dans les déclarations de successions.* Droit en sus à raison des objets omis, indépendamment d'un supplément de droit.

— *Insuffisance du prix de vente.* Si l'insuffisance de prix est reconnue par soumission, il est dû un supplément de droit et un droit en sus; si elle est constatée par expertise, le supplément de droit est dû dans tous les cas, mais il n'y a lieu au payement du droit en sus que lorsque les frais de l'expertise tombent à la charge des parties, c'est-à-dire lorsque l'estimation excède d'un huitième le prix énoncé au contrat; si l'insuffisance résulte d'une contre-lettre sous signature privée, il est dû le triple droit sur l'augmentation de la valeur.

— *Insuffisance d'évaluation en revenu dans un échange, une donation ou une déclaration de succession.* Il est dû un supplément de droit et un droit en sus.

Les tuteurs et curateurs supportent personnellement les peines encourues à l'occasion des déclarations de succession.

— Obligations spéciales aux juges, fonctionnaires, officiers publics et receveurs de l'enregistrement. Il est interdit aux notaires, huissiers, greffiers et aux secrétaires des administrations centrales et municipales, à peine de 50 fr. d'amende, outre le payement du droit :

1° De délivrer en brevet, copie ou expédition, aucun acte assujetti à l'*enregistrement*, en quelque forme qu'il soit rédigé, avant qu'il ait été enregistré; de plus, toute expédition d'un acte enregistré doit, sous peine d'une amende de 5 fr., renfermer la transcription littérale de la quittance des droits d'*enregistrement*. Sont néanmoins exceptés les exploits et tous autres actes qui se signifient de parties à parties ou par affiches et proclamations; la remise de la copie ou l'apposition de l'affiche, étant précisément ce qui constitue l'exploit, doit précéder l'*enregistrement* de l'original;

2° De faire aucun acte en conséquence d'un acte public non enregistré. Si les deux actes ont été rédigés par le même officier public, il suffit que le premier, s'il est encore dans les délais, soit présenté à la formalité en même temps que le second;

3° De recevoir en dépôt ou d'annexer à leurs minutes aucun acte sous signature privée ou passé à l'étranger, ou de faire aucun acte en conséquence avant qu'il ait été enregistré; de plus, l'acte public passé en conséquence d'un acte sous seing privé préalablement enregistré doit, sous peine d'une amende de 5 fr., renfermer la transcription de la quittance des droits payés pour ce dernier acte. Toutefois, les notaires ont la faculté de faire des actes en vertu et par suite d'actes sous seing privé non enregistrés et de les énoncer dans leurs minutes, mais sous la condition que l'acte sous seing privé demeure annexé à l'acte public, pour être soumis simultanément avec lui à la formalité, et que le notaire rédacteur demeure personnellement responsable des droits d'*enregistrement* et de timbre, ainsi que des amendes de toute nature auxquelles l'acte sous seing privé peut donner lieu; de plus, les notaires et les huissiers peuvent dresser le protêt d'une lettre de change sans être tenus de la présenter à la formalité; il suffit que ce titre soit enregistré avant l'ajournement.

— *Dépôts.* Il est défendu aux notaires et aux greffiers, sous peine de 10 fr. d'amende, de recevoir aucun acte en dépôt sans dresser acte du dépôt; sont exceptés les testaments déposés chez les notaires par les testateurs.

— *Jugements et arrêtés.* Il est interdit aux juges et arbitres de rendre aucun jugement, et aux administrations centrales et municipales de prendre aucun arrêté en faveur des particuliers sur des actes non enregistrés, à peine d'être personnellement responsables des droits; le jugement ou l'arrêté doit énoncer si l'acte a été enregistré, le bureau où il a reçu la formalité, la date de l'*enregistrement* et le montant du droit payé; en cas d'omission de cette mention, le receveur doit faire acquitter les droits, sauf restitution s'il est justifié de l'*enregistrement;* il en est de même dans le cas où la convention qui donne lieu à une condamnation est énoncée comme verbale.

— *Répertoires, communications.* Pour assurer la date et la conservation des actes publics, et en même temps pour faciliter les recherches et la surveillance des préposés de l'administration de l'*enregistrement*, les notaires, huissiers, greffiers et les secrétaires des administrations centrales et municipales doivent tenir des répertoires à colonnes et y inscrire, jour par jour, sans blanc ni interligne et par ordre de numéro, tous les actes qu'ils rédigent, à peine de 5 fr. par chaque omission.

Ces répertoires doivent être cotés et parafés : ceux des notaires, huissiers et greffiers de justice de paix, par le juge de paix de leur domicile; ceux des greffiers des tribunaux par le président, et ceux des secrétaires des administrations par le président de l'administration. Les dépositaires publics doivent, à peine d'une amende de 10 fr., présenter leurs répertoires au visa du receveur de leur résidence dans les dix premiers jours du premier mois de chaque trimestre, et, en outre, en donner communication, à toute réquisition, aux employés de l'*enregistrement;* le refus de communication serait constaté par un procès-verbal que devrait dresser l'employé, en présence d'un officier municipal.

— *Dépôts publics, communications.* Les dépositaires des registres de l'état civil, ceux des rôles des contributions et tous autres chargés des archives et dépôts de titres publics, sont tenus de les communiquer, sans déplacement, aux employés de l'*enregistrement* et de leur en laisser prendre, sans frais, des extraits ou des copies, à peine de 10 fr. d'amende pour refus constaté par procès-verbal de l'employé, assisté de l'officier municipal.

La même obligation est imposée, sous la même peine, aux notaires, huissiers, greffiers et secrétaires des administrations centrales et municipales pour les actes dont ils sont dépositaires, à l'exception, toutefois, des testaments et autres actes de libéralité à cause de mort, du vivant des testateurs.

— *Notices de décès.* Les maires doivent fournir, dans le premier mois de chaque trimestre, aux receveurs de l'*enregistrement*, les relevés des actes de décès, à peine d'une amende de 10 fr.

— *Receveurs, défense de retenir les actes, quittance des droits.* Les receveurs de l'*enregistrement* ne peuvent, sous aucun prétexte, différer l'*enregistrement* des actes et déclarations dont les droits ont été acquittés, ni retenir les actes qui leur sont présentés; cependant, s'il s'agit d'un acte dont il n'y a pas de minute ou dont la minute ne fait pas partie d'un dépôt public, ils peuvent en tirer une copie et la faire certifier par celui qui a soumis la pièce à la formalité; en cas de refus, ils ont le droit de retenir l'acte pendant vingt-quatre heures, pour s'en procurer une collation en forme.

Les receveurs doivent, à peine d'une amende de 5 fr., inscrire, au pied des actes enregistrés ou des extraits des déclarations, la quittance détaillée des droits perçus.

— *Extrait des registres.* Les receveurs ne peuvent délivrer d'extrait de leurs registres que sur une ordonnance du juge de paix, lorsque ces extraits ne sont pas demandés par une des parties contractantes ou par ses ayants cause. Il leur est dû 1 fr. pour recherche de chaque année indiquée et 0 fr. 50 pour chaque extrait, outre le papier timbré.

— *Des droits acquis.* Tout droit régulièrement perçu n'est pas restituable, quels que soient les événements ultérieurs et sauf les cas prévus par la loi.

Sont seuls restituables d'après la loi : 1° le droit de titre perçu sur un jugement ou un arrêté ne faisant pas mention de l'*enregistrement* de l'acte qui sert de base à la demande, s'il est ultérieurement justifié de cet *enregistrement;* 2° le droit de mutation perçu sur une obligation de somme pour prix d'une vente de meubles ou d'immeubles, s'il est ensuite établi que cette vente résulte d'un acte enregistré; la restitution n'a lieu, dans ce cas, que sous la déduction du droit d'obligation; 3° les droits de transmissions d'office non suivies d'effet.

La jurisprudence a ajouté à ces dispositions et déclare restituables les droits des contrats de mariage, quand le mariage n'a pas été célébré; ceux des adjudications en justice annulées sur appel; ceux des cessions de brevets d'imprimeurs, lorsque le cessionnaire n'a pas été admis par l'autorité; ceux des actes de formation de société anonyme, quand la société n'a pas été autorisée; les droits perçus à raison des biens qui n'ont été compris dans les déclarations de successions que par suite d'une erreur *de fait*.

Mais les nullités, même radicales, dont les actes sont entachés, ne peuvent jamais devenir des causes de restitution. L'administration ne doit, en aucun cas, l'intérêt des sommes restituées.

— *Prescriptions.* Les droits de l'administration se prescrivent par un, deux, cinq et dix ans, suivant la nature des actes.

— *Poursuites et instances.* Les receveurs sont juges de toutes les difficultés qui s'élèvent, relativement à la perception des droits, au moment de l'*enregistrement;* mais les demandes à fin de rectification des perceptions faites, de même que celles qui tendent au payement d'amendes encourues ou des droits des actes et mutations non enregistrés, doivent être portées devant les tribunaux de première instance.

Le premier acte de poursuite de la part de l'administration doit être la signification d'une contrainte décernée par le receveur et rendue exécutoire par le juge de paix; l'exécution ne peut en être interrompue que par une opposition contenant assignation à jour fixe et élection de domicile dans la commune où siége le tribunal. Les demandes en restitution de droits perçus doivent être introduites dans la forme ordinaire; les affaires sont instruites par simples mémoires respectivement signifiés et sans plaidoiries; les jugements sont sans appel et ne peuvent être attaqués que par voie de cassation.

— *Des règles spéciales aux actes administratifs.* Les actes et arrêtés de l'autorité administrative étaient assujettis au timbre et à l'*enregistrement* par les lois des 13 brumaire et 22 frimaire an VII, toutes les fois qu'ils concernaient des intérêts privés et qu'ils n'étaient pas expressément dénommés dans les exceptions. Parmi les intérêts privés étaient rangés ceux des départements, des communes et des établissements publics, et même ceux de l'État dans les affaires domaniales.

Les arrêtés des préfets et des conseils de préfecture sur pétitions ou en matière contentieuse étaient, en général, soumis aux droits; mais cette législation souleva de nombreuses réclamations, et l'on reconnut que la rigoureuse exécution des lois à cet égard entravait la marche de l'administration sans utilité pour le trésor public.

C'est dans cette pensée que fut rendue la loi du 15 mai 1818. Aux termes de l'article 78 de cette loi, sont seuls soumis au timbre sur la minute et à l'*enregistrement* les actes des autorités administratives portant transmission de propriété, d'usufruit et de jouissance, les adjudications de marchés de toute nature.

Tous les autres actes des autorités administratives sont exempts de timbre sur la minute et de l'*enregistrement*, tant sur la minute que sur l'expédition; mais aucune expédition ne peut être délivrée aux parties non indigentes que sur papier timbré.

Les actes administratifs soumis à l'*enregistrement* doivent recevoir la formalité dans le délai de vingt jours de leur date; il en est ainsi lors même que l'acte a été passé devant notaire. Dans ce dernier cas, et s'il s'agit d'un acte soumis à l'approbation de l'autorité supérieure, ce délai ne commence à courir qu'à partir de la remise par le maire au notaire rédacteur de l'arrêté approbatif du préfet; cette remise est constatée par une attestation du maire, datée et signée en marge de l'arrêté.

Les frais de toute nature qu'entraînent les actes ou marchés pour fournitures, faits avec des administrations publiques, sont à la charge des adjudicataires. Dans ces sortes de marchés, l'adjudicataire doit prendre en considération, pour formuler son offre, les

frais que le traité peut entraîner et qui sont mis à sa charge.

— Tarif. *Droits fixes.* Les droits fixes varient, suivant l'importance des actes qui y donnent lieu, de 0 fr. 50 à 25 fr.; les actes, jugements et arrêts de tutelle officieuse et d'adoption, et les autorisations de se faire naturaliser et de servir à l'étranger sont même passibles de droits de 50 fr. et de 100 fr.; mais, parmi les actes ordinaires, ceux qui ne donnent pas ouverture au droit proportionnel et qui ne sont pas expressément tarifés à un droit fixe plus élevé, sont soumis au droit de 1 fr. s'il s'agit d'actes judiciaires ou extrajudiciaires, et de 2 fr. s'il s'agit de tous autres actes.

Sont tarifés à 3 fr., en général, les actes judiciaires et les jugements préparatoires ou interlocutoires des tribunaux de première instance, les prestations de serment des agents subalternes de l'autorité; à 5 fr., les actes qui unissent ou désunissent les intérêts, contrats de mariage, sociétés, unions de créanciers, partages, etc., les jugements définitifs, les arrêts préparatoires des cours d'appel, etc.; à 10 fr., les arrêts définitifs; à 15 fr., les prestations de serment autres que celles qui sont tarifées à 3 fr., les jugements prononçant interdiction ou séparation de corps ou de biens; à 25 fr., les arrêts prononçant interdiction ou séparation, les recours en cassation et les arrêts définitifs de la cour de cassation, etc.

— *Droits proportionnels.* Les actes portant obligation sont tarifés à 1 pour 100; les actes qui libèrent, à 0 fr. 50; les transmissions à titre onéreux, à 2 fr. ou à 4 fr., suivant qu'il s'agit de transmission de meubles ou d'immeubles, et ces derniers donnent encore ouverture à un droit de transcription de 1 fr. 50 pour 100, si l'acte est de nature à être transcrit ou si la transcription en est acquise.

Les baux sont soumis à un droit de 0 fr. 20 par 100 fr.

Les transmissions à titre gratuit donnent lieu aux droits suivants: les droits à percevoir sur les donations varient de 1 fr. 25 à 8 fr. pour 100, suivant le degré de parenté des parties; les droits sont les mêmes pour les transmissions mobilières et immobilières, sauf le droit de transcription pour ces dernières.

Les donations entre personnes non parentes donnent lieu à un droit de 9 fr. pour 100.

— *Actes à enregistrer en débet.* L'*enregistrement en débet* a lieu sans consignation immédiate des droits, qui sont recouvrés ultérieurement, s'il y a lieu, sur les parties.

Sont enregistrés en *débet*: en général, les actes auxquels les juges de paix procèdent d'office, tels que les oppositions, reconnaissances et levées de scellés, et les nominations de tuteurs et subrogés tuteurs; les procès-verbaux dressés par ces magistrats pour faits de police; les procès-verbaux des gendarmes, gardes et autres, concernant la police ordinaire, et les citations, jugements et significations qui interviennent ensuite de ces procès-verbaux; les déclarations d'appel des jugements correctionnels, lorsque l'appelant est emprisonné.

Doivent être enregistrés gratis: les acquisitions faites par l'État et les échanges et partages entre lui et des particuliers; les actes de reconnaissance d'enfants naturels appartenant à des indigents et les dispenses d'âge; les exploits ayant pour objet le recouvrement de toutes sommes dues à l'État, lorsqu'il s'agit de cotes ou de créances n'excédant pas 100 fr. en totalité; les actes des huissiers et des gendarmes concernant la police générale et de sûreté et la vindicte publique; les jugements ayant pour objet la rectification des registres de l'état civil ou le remplacement en cas de perte ou de destruction; les actes et jugements dont la production est nécessaire pour la célébration du mariage des indigents et la légitimation de leurs enfants.

Sont exempts de l'*enregistrement*: les actes du gouvernement; les grandes lettres de naturalisation; les actes administratifs qui ne contiennent ni transmission, ni adjudication au rabais ou marché, ni cautionnement relatif à ces conventions; les inscriptions sur le grand livre de la dette publique, leurs transferts et les quittances des intérêts qui en sont payés; les quittances des sommes payées à l'État et celles des traitements de ses agents; les actes et extraits de l'état civil, sauf les actes de mariage qui contiennent reconnaissance d'enfants naturels; les actes et procès-verbaux, sauf ceux des huissiers et des gendarmes, qui intéressent la police générale et de sûreté et la vindicte publique; les passe-ports; les légalisations de signatures; les affirmations de procès-verbaux; les endossements et acquits des effets négociables et les avals; les enrôlements et les congés des militaires, et les billets d'étape et de logement.

— Administration. L'administration de l'*enregistrement*, érigée en direction générale, est formée de deux parties distinctes: l'administration centrale et le service dans les départements.

L'administration centrale se compose d'un directeur général présidant le conseil d'administration, de quatre administrateurs membres du conseil, de cinquante chefs et sous-chefs ou vérificateurs faisant fonctions de sous-chefs, et d'environ soixante commis principaux, commis d'ordre, expéditionnaires, huissiers, gardiens de bureau.

Le directeur général est nommé par le chef du pouvoir; il dirige et surveille, sous l'autorité du ministre des finances, l'administration centrale de l'*enregistrement*, le personnel des départements et toutes les opérations qui rentrent dans les attributions de l'administration; il préside le conseil d'administration. A chaque vacance d'emploi d'administrateur, il présente au ministre une liste de trois candidats; il en est de même quand il s'agit de pourvoir aux nominations de chef à l'administration, de directeur, d'inspecteur et de conservateur des hypothèques. Il nomme lui-même aux autres emplois, après avoir pris l'avis du conseil d'administration. Il révoque et met à la retraite les employés dont la nomination lui est attribuée, et il peut suspendre les autres de leurs fonctions, à la charge d'en rendre compte au ministre.

Indépendamment des bureaux du personnel et du contentieux, placés directement sous les ordres du directeur général, l'administration centrale se compose de quatre divisions, à la tête de chacune desquelles se trouve un administrateur. Le travail de chaque division est confié à des chefs, à des sous-chefs de bureau et à des commis, nommés, les premiers par le ministre, les derniers par le directeur général.

Le personnel des départements et des colonies se compose: 1º de directeurs, chargés de diriger les employés de tous grades, d'instruire les affaires et de défendre devant les tribunaux, de correspondre avec l'administration et les autorités locales; 2º d'inspecteurs, chargés de reconnaître et de constater, dans les bureaux, la situation de toutes les parties du service, de surveiller les opérations des vérificateurs et des receveurs, les dépôts publics, et de rendre compte aux directeurs du résultat de leurs investigations; 3º de vérificateurs, à qui est confiée la mission de vérifier, dans toutes ses parties, la gestion des comptables de l'administration et d'examiner en détail les registres, minutes et répertoires des notaires, greffiers, huissiers et autres officiers ministériels, ainsi que ceux des communes et établissements publics; 4º de premiers commis de direction, chargés de préparer, sous la surveillance des directeurs, les travaux de la direction; 5º de conservateurs des hypothèques (v. ce mot); 6º de receveurs, chargés de l'accomplissement des formalités de l'*enregistrement* et du timbre, et de la perception de tous les droits dont le recouvrement est confié à l'administration.

Dans certaines localités, les attributions des receveurs sont divisées entre deux, trois fonctionnaires ou un plus grand nombre, si les besoins du service l'exigent. On a ainsi les receveurs des actes civils, les receveurs des actes judiciaires, les receveurs du timbre, etc., etc.

Chaque direction comprend, en outre, un garde-magasin du timbre, chargé de surveiller le dépôt des papiers timbrés et des impressions de toute nature fournis par l'administration, et d'expédier aux employés, sur l'ordre du directeur, les quantités nécessaires pour assurer la marche régulière du service.

Il existe encore, dans les départements, des surnuméraires admis à travailler dans les bureaux, afin d'y acquérir les connaissances exigées des receveurs, connaissances constatées par de sérieux examens.

Paris et le département de la Seine ont, indépendamment des agents nommés ci-dessus, des contrôleurs de successions, dont la mission spéciale consiste à contrôler et à viser les quittances délivrées par les receveurs des successions et de rechercher les droits soustraits au Trésor.

On compte par département: un directeur, un inspecteur, un premier commis et un garde-magasin du timbre.

Le nombre des vérificateurs, des conservateurs des hypothèques et des receveurs varie suivant les besoins du service et l'importance des départements.

— Hist. *Enregistrement au parlement.* Le parlement devint perpétuel sous le règne de Charles VI; auparavant, chaque année on nommait les magistrats qui devaient le composer. Au dire de Pasquier, « la faiblesse du cerveau du roi (Charles VI) et les partialités des princes furent cause qu'ayant leurs esprits bandés ailleurs on ne se souvint plus d'envoyer de nouveaux roolles de conseillers, et par ce moyen le parlement fut continué. » Le parlement, borné jusqu'alors à la simple administration de la justice, n'avait encore pris aucune part à l'administration de l'État, quoiqu'il eût beaucoup contribué à étendre la prérogative royale. Mais quand le royaume fut en proie aux funestes divisions qui eurent lieu pendant les règnes des princes de la branche des Valois, quand on vit l'État déchiré par les grands, qui s'en disputaient l'administration, tous ceux qui étaient victimes de cette anarchie tyrannique tournèrent leurs regards sur le parlement, le seul corps dont ils pouvaient attendre quelque secours, et l'invitèrent à se rendre l'arbitre des grands et le protecteur du peuple. On vit alors des provinces, pour empêcher la ruine des immunités, porter devant le parlement leurs protestations et leur appel des ordonnances par lesquelles le gouvernement établissait des impôts extraordinaires et arbitraires. C'était attribuer au parlement une autorité supérieure à celle du conseil, et son ambition dut en être agréablement flattée. L'Université de Paris l'invita à faire des remontrances sur la mauvaise administration des finances; en un mot, la confiance dont le public honorait le parlement fit comprendre aux différentes factions qui s'emparaient successivement de l'autorité du roi combien il leur serait avantageux de s'attacher cette cour. Les ministres allèrent le consulter sur les opérations qu'ils méditaient; et chaque parti, pour affermir son empire sur ses ennemis et donner plus d'autorité à ses ordonnances, prit l'habitude de les faire publier au parlement, afin de paraître avoir son approbation; elles furent ainsi couchées sur les registres de cette cour. « Quelle idée se fit-elle de cette nouvelle formalité? dit Mably. Je l'ignore; mais si le parlement n'imagina pas alors qu'en publiant les ordonnances de Charles VI il leur donnait force de loi, et que son *enregistrement* était le complément ou la partie intégrante de la législation, il eut du moins l'ambition de se regarder comme l'approbateur et le gardien des lois. » Telle est l'origine de l'*enregistrement* suivant Mably. Voltaire présente sur l'origine de l'*enregistrement* au parlement une version moins vraisemblable. « Un conseiller du parlement, dit-il, nommé Jean de Montluc, qui vivait sous le règne de Philippe le Bel, avait fait pour son usage un registre des anciens édits, des principaux jugements et des choses mémorables dont il avait eu connaissance; on en fit des copies. Ce recueil parut d'une très-grande utilité dans un temps d'ignorance, ou les coutumes du royaume n'étaient pas seulement écrites. Les rois de France avaient perdu leur chartrier; ils sentaient la nécessité d'avoir un dépôt d'archives qu'on pût consulter aisément. La cour prit insensiblement l'usage de déposer au greffe du parlement ses édits et ses ordonnances. Cet usage devint peu à peu une formalité indispensable; mais on ne peut savoir quel fut le premier *enregistrement*, une grande partie des anciens registres du parlement ayant été brûlés dans l'incendie du palais de 1618. » Vers la fin du règne de Charles VI, il est probable que le parlement hasarda quelquefois de délibérer sur les ordonnances qui lui étaient portées, et, quand il ne les approuvait pas, il ne permit point qu'elles fussent couchées sur ses registres sans quelque marque d'improbation. Ces marques improbatives déplurent à la cour, et on voit qu'en 1443 elle exigea qu'elles fussent supprimées; car le parlement, ayant enregistré, le 23 juillet, les lettres de don des comté, château, ville et seigneurie de Gien-sur-Loire au comte Charles d'Anjou, avec cette formule: *Lecta et publicata in curia* de expresso mandato *domini nostri regis*, etc., le roi, ou, pour mieux dire, le Dauphin qui gouvernait alors, exigea que le *de expresso mandato* fût rayé. Le parlement, ayant toujours néanmoins persisté à faire ses observations lorsqu'il n'approuvait pas les ordonnances ou édits qu'on lui présentait, il ne cessa d'y avoir entre lui et la cour quelques altercations. On crut trouver enfin un moyen d'accorder toutes les prétentions, en mettant sur les lettres, et non sur les registres, l'exprès commandement du roi; ce fut en 1552 qu'en eut lieu le premier exemple. Vers cette époque, Henri II, ayant créé une multitude de charges de judicature, dans le but de se procurer de l'argent, car déjà la vénalité des charges était établie, le parlement fit des remontrances qu'on n'écouta pas; il les réitéra, on le menaça, et il prit le parti d'établir cette forme pour l'*enregistrement*: on ouvrait les deux battants de la salle d'audience; un huissier lisait à haute voix l'édit. Après la lecture, le premier président, sans sortir de son siége, sans prendre les voix, appelait le greffier et disait: « Maître Simon Cornu, écrivez sur le repli de ces lettres (Simon Cornu était alors greffier du parlement): « Lues et publiées du très-exprès commandement du roi. » Le parlement, avant d'enregistrer, se permit quelquefois d'envoyer au roi une députation de ses membres pour faire des observations sur l'acte à enregistrer: de là viennent les remontrances. Louis XI est le premier roi qui ait accordé au parlement le droit de lui faire des remontrances; c'était à l'occasion de l'abolition de la pragmatique sanction. Quelquefois, après avoir fait ses remontrances, il refusa obstinément d'enregistrer; alors les rois se rendirent en cérémonie au lieu des séances pour ordonner l'*enregistrement*: c'est ce qu'on appela *lit de justice.* Voici ce que dit à ce sujet l'abbé Mably: « Charles V, pour effacer, s'il était possible, le souvenir des états, se transporta quelquefois au parlement avec pompe, non pour y remplir, comme ses prédécesseurs, les fonctions de premier juge, mais pour y tenir des assemblées solennelles, auxquelles on a donné depuis le nom de *lits de justice;* il y écoutait les plaintes de ses sujets ou y publiait ses ordonnances. »

Les édits s'enregistraient dans les différentes cours, selon leur nature. Les édits relatifs aux impôts ordinaires et au domaine devaient être enregistrés par le parlement et la Chambre des comptes; les édits concernant les dépenses extraordinaires s'enregistraient à la Chambre des comptes et à la cour des aides.

— Bibliogr. V. Roland et Trouillet, *Dictionnaire général des droits d'enregistrement, etc.* (1835, 5e édit.); Championnière, Rigaud et P. Pont, *Traité des droits d'enregistrement* (1835-1852, 6 vol. in-8º, 2e édit.); Fessard, *Dictionnaire de l'enregistrement et des domaines* (1844, 2 vol. in-4º); Noblet, *Traité des droits d'enregistrement, etc.* (1846, in-8º); Joliet, *Répertoire de l'enregistrement* (1847, in-4º); Vuarnier, *Traité de la manutention des employés de l'enregistrement et des domaines* (1848, 2 vol. in-8º); Masson-Delongpré, *Code annoté de l'enregistrement* (1848, 2 vol. in-8º, 3e édit.); Perry, *Loi sur l'enregistrement commentée* (1852, in-4º); Sorel, *Nouveau tarif*, ou *Dictionnaire des droits de timbre, d'enregistrement, etc.* (1854, in-12); Gagnereaux, *Nouveau code annoté de l'enregistrement, etc.* (1856, in-8º); Garnier, *Répertoire général*, ou *Dictionnaire de l'enregistrement, etc.* (1857, 3 vol. in-4º); Camps, *Code et dictionnaire d'enregistrement, etc.* (1858, in-8º); Demante, *Exposition raisonnée des principes de l'enregistrement* (1858, in-8º).

ENREGISTRER v. a. ou tr. (an-re-ji-stré — du préf. *en*, et de *registre*). Transcrire sur un registre officiel: Enregistrer *un acte, un protêt, un jugement.*

— Par ext. Consigner certains faits par écrit, ou même dans sa mémoire, pour en conserver le souvenir: *L'histoire* enregistrera *cet acte de dévouement. Au second degré de la vie, la science* enregistre *le végétal.* (E. Pelletan.)

> Nous parlons un jargon si brutal, si grossier,
> Que notre Académie, experte en cette affaire,
> N'ose l'*enregistrer* dans son dictionnaire.
>
> Viennet.

‖ Prendre en note: *Je ne suis plus là pour* enregistrer *toutes ses actions.* (Acad.) *Ne faites point d'aveux contre vous; l'envie les* enregistre *en notant votre indiscrète modestie.* (Mme du Deffant.)

— Anc. législ. Faire l'enregistrement d'un édit, d'une ordonnance royale: *Par l'usage d'*enregistrer *l'impôt, le parlement acquiert le droit de vérifier les volontés de nos princes.* (Et. Pasq.) *Les parlements faisaient des remontrances sur les édits qu'on leur envoyait; le roi leur ordonnait de les* enregistrer *et de se taire.* (Mme de Staël.)

S'enregistrer v. pr. Etre enregistré: *Les jugements* s'enregistrent *maintenant sur les minutes.*

ENREGISTREUR s. m. (an-re-ji-streur — rad. *enregistrer*). Celui qui enregistre: *Quand saint Louis publia son fameux règlement, il n'était que l'*enregistreur *des volontés publiques.* (Proudh.)

— Adjectiv. Se dit d'un appareil qui enregistre, qui note certains faits dont l'observation directe serait difficile ou impossible: *L'usage des appareils* enregistreurs *a été un pas immense dans la télégraphie électrique.*

ENRÊNÉ, ÉE adj. (an-rê-né) part. passé du v. Enrêner: *Cheval* enrêné.

ENRÊNER v. a. ou tr. (an-rê-né — du préf. *en*, et de *rênes*). Manège. Arrêter et nouer les rênes de: Enrêner *un cheval.*

ENRÊNOIRE s. f. (an-rê-noi-re — rad. *enrêner*). Manège. Morceau de bois auquel on attache les rênes des chevaux.

ENRHUMÉ, ÉE (an-ru-mé) part. passé du v. Enrhumer. Atteint de rhume: *Un enfant* enrhumé. *Je suis bien* enrhumé.

> Le prince est *enrhumé*, le courtisan veut l'être.
>
> Lamotte.

ENRHUMER v. a. ou tr. (an-ru-mé — du préf. *en*, et de *rhume*). Donner un rhume à: *Le moindre changement de temps m'*enrhume. *Un ambassadeur, arrivé tout nouvellement de Pologne, est interrogé par une duchesse, qui lui demande s'il est vrai que les Polonaises sont aussi blanches et aussi froides que la neige de leur climat. « Cela est si vrai, madame, reprend l'ambassadeur, que souvent leur seule presence m'*a *fortement* enrhumé. »

S'enrhumer v. pr. Contracter un rhume: *Couvrez-vous, vous allez* vous enrhumer.

— **Antonyme.** Désenrhumer.

ENRHUNER v. a. ou tr. (an-ru-né). Techn. Placer la tête d'une épingle à l'extrémité de la hanse ou du fil de laiton: Enrhuner *les épingles.*

ENRHYTHMIQUE adj. (an-ri-tmi-ke — du préf. *en*, et de *rhythmique*). Qui est soumis au rhythme, réglé sur le rhythme. ‖ Peu usité.

ENRICHI, IE (an-ri-chi) part. passé du v. Enrichir. Devenu, rendu riche: *Un bourgeois* enrichi. *Une famille* enrichie. *Un négociant* enrichi *par des spéculations heureuses. Le vilain* enrichi *dédaigne souvent ses anciens compagnons de misère.* (Alex. Dum.) *Les fermiers* enrichis *sont de mauvais seigneurs pour la plupart.* (G. Sand.)

— Fig. Garni, orné: *Bague* enrichie *de diamants. Edition* enrichie *de gravures.*

> . . . . Quel beau missel gothique,
> *Enrichi* par vos mains d'un dessin fantastique!
>
> V. Hugo.

‖ Accru, augmenté: *Une langue* enrichie *d'expressions nouvelles.*

— Substantiv. Personne devenue riche: *Les nouveaux* enrichis *ne peuvent se contenir jusqu'à ce qu'ils aient cuvé leurs tresors.* (Vi-

rey.) *Quand les* ENRICHIS *songeront-ils jamais à l'éducation des pauvres?* (G. Sand.) *Le riche, c'est l'*ENRICHI *généralement, c'est le pauvre d'hier.* (Michelet.) *Le plaisir est l'article qui fait le plus besoin à tous les* ENRICHIS, *et celui dont le débit est le plus avantageux et le plus assuré.* (Toussenel.)

ENRICHIR v. a. ou tr. (an-ri-chir — du préf. *en*, et de *riche*). Rendre riche : *Le commerce l'a* ENRICHI. *La terre ne demande qu'à* ENRICHIR *ses habitants.* (Fén.) *Quelle opinion peut-on avoir d'un fermier général qu'une ou deux campagnes* ENRICHISSENT *de sept à huit millions?* (Dider.) *La science* ENRICHIT *celui qui met en œuvre, mais non le véritable inventeur.* (Renan.) *Une idée conçue par un homme d'esprit peut le ruiner, et, recueillie par un imbécile,* ENRICHIR *ce dernier.* (E. de Gir.)

. . . . Entre cœurs généreux,
Qui peut *enrichir* l'autre est bien le plus heureux.
E. AUGIER.

— Par ext. Augmenter, développer; doter : ENRICHIR *un musée, une collection d'histoire naturelle.* ENRICHIR *un musée d'une collection d'estampes.* ENRICHIR *une science de faits nouveaux, d'expériences nouvelles. On a* ENRICHI *la langue de nouveaux mots, secoué le joug du latinisme et réduit le style à la phrase purement française.* (La Bruy.) *C'est pour l'appliquer à Bouilly que l'on a* ENRICHI *le langage littéraire du mot* sensiblerie, *destiné à exprimer la sensibilité sans mesure et sans goût.* (A. Fée.)

— Garnir de quelque ornement riche, précieux : ENRICHIR *un fusil d'incrustations en argent.* ENRICHIR *un habit de broderies en or.*

— Fig. Orner, emplir : ENRICHIR *sa mémoire.* ENRICHIR *son esprit de connaissances nouvelles.*

— Absol. : *Le trafic de l'honneur n'*ENRICHIT *pas.* (Vauven.) *Le commerce* ENRICHIT, *les chemins civilisent.* (A. Martin.) *L'avare estime quelquefois la vertu comme un moyen d'économie; mais il préfère le vice qui* ENRICHIT. (Laténa.) *L'aiguille est un petit outil qui n'*ENRICHIT *pas.* (E. Feydeau.)

S'enrichir v. pr. Devenir riche : *Il ne faut pas charger ceux qui* S'ENRICHISSENT *par les dépenses publiques de limiter les dépenses publiques.* (B. Const.) *Les nations d'origine latine ne* S'ENRICHISSENT, *pour ainsi dire, que par l'extérieur.* (Mme de Staël.) *Quand deux peuples font librement l'échange de leurs productions, ils* S'ENRICHISSENT *tous les deux.* (Mich.-Chev.) *Donner aux pauvres, c'est* S'ENRICHIR. (Beauchêne.) *L'économie est l'art de* S'ENRICHIR *de ce qu'on ne dépense pas.* (Laténa.)

L'ardeur de *s'enrichir* chasse la bonne foi.
BOILEAU.

Quoi qu'il puisse en coûter, chacun veut à son gré
Se renfler, s'agrandir, *s'enrichir* au plus vite.
FR. DE NEUFCHATEAU.

On a quelque respect encor pour la naissance,
Pour le talent fort peu, point pour la probité;
Mais qui sait *s'enrichir* est vraiment respecté.
PONSARD.

— Fig. Se doter, faire une acquisition; s'accroître : *Il coûte moins de* S'ENRICHIR *de mille vertus que de se corriger d'un seul défaut.* (La Bruy.) *L'homme s'appauvrit en idées à mesure qu'il* S'ENRICHIT *en sentiments.* (Chateaub.) *Les royaumes se brisent, mais la justice et la raison* S'ENRICHISSENT *de leurs débris et dominent leurs formes passagères.* (E. Quinet.)

— Prov. *Qui paye ses dettes s'enrichit*, Pour assurer sa fortune, il faut commencer par éteindre ses dettes.

— **Antonymes**. Appauvrir, épuiser, dépouiller, ruiner.

ENRICHISSEMENT s. m. (an-ri-chi-se-man — rad. *enrichir*). Action d'enrichir, d'augmenter : *Malherbe contribua puissamment à l'*ENRICHISSEMENT *de notre langue.*

— Ornement, garniture : *L'or est un grand* ENRICHISSEMENT *dans les étoffes.* (Acad.)

ENRICO ou **HENRICO** (Scipion), littérateur sicilien, né à Messine en 1592, mort en 1670. Il fut élevé dans sa ville natale et s'y distingua de bonne heure par son talent pour la poésie. Etant entré dans l'état ecclésiastique, le modeste abbé eut toujours pour les dignités un éloignement invincible : nommé chanoine, il se démit de son titre en faveur d'un ami, et refusa bientôt après un évêché qu'on lui offrit. Les œuvres d'Enrico paraissent assez médiocres aujourd'hui, mais ses contemporains les avaient en haute estime et en ont fait des éloges comme les Italiens savent en faire. Nous citerons : *Deidamia, dramma musicale* (représenté à Venise en 1644); *Poesie* (Messine, 1653, in-12); *La Babilonia distrutta*; *Le rivolte di Parnasso* (Messine, 1625, in-12), etc.

ENRILE s. f. (an-ri-le). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, qui croît aux Philippines et dont la place dans l'ordre naturel n'est pas encore bien fixée.

ENRIMER v. a. ou tr. (an-ri-mé). Techn. Pousser le poinçon directement au-dessus de l'enclume, en approchant ou écartant la boîte avec le pousse-broche : ENRIMER *le poinçon.*

S'enrimer v. pr. S'embarrasser dans les rimes :

Et en rimant bien souvent je m'enrime.
CL. MAROT.

‖ Ce mot plaisant mériterait d'être mis en usage. Toutefois, certains commentateurs l'ont traduit par je *m'enrhume.*

ENRIMEUR s. m. (an-ri-meur — rad. *enrimer*). Techn. Ouvrier qui conduit la sonnette à tiraude.

ENRIQUEZ (André-Gilles), poëte dramatique espagnol qui vivait au XVIIe siècle. On manque de détails sur sa vie, mais il nous reste de lui deux comédies qui ne sont pas dépourvues de mérite : *El lazo vanda* et *El baquero emperador*, cette dernière en collaboration avec deux autres auteurs dramatiques. Ces pièces ont été imprimées dans le recueil de *Las comedias nuevas escogidas* (1670).

ENRIQUEZ-GOMEZ (Antoine ENRIQUEZ DE PAZ, dit), poëte espagnol du XVIIe siècle. Il était né à Ségovie et avait pour père un juif portugais converti au catholicisme. A l'âge de vingt ans, il entra dans l'armée espagnole et parvint rapidement au grade de capitaine, titre qui ne le protégea point contre les poursuites de l'inquisition; elle le soupçonnait d'attachement secret à la religion de ses ancêtres. Pour lui échapper, il s'enfuit d'Espagne en 1636 et alla s'établir à Amsterdam, où il adopta le judaïsme : aussi fut-il brûlé en effigie à Séville dans l'auto-da-fé du 14 avril 1660. Pendant son séjour en Espagne, Enriquez s'était déjà fait connaître comme poëte dramatique; si l'on s'en rapporte à ce qu'il dit lui-même, il aurait écrit vingt-deux comédies, qui furent représentées avec succès. Un grand nombre parurent sous le nom de Calderon; celles qui sont intitulées : *La prudente Abigail, Engañar para reinar, Celos no ofenden al sol, A lo que obligan los celos*, furent imprimées sous le nom de Fernando de Zarate. Une autre : *A lo que obliga el honor*, a été imitée presque littéralement par Calderon dans ses deux pièces : *El medico de su honra* et *A segreto agravio, segreta venganza*. Les comédies d'Enriquez dénotent une brillante imagination; mais elles pèchent sous une foule de rapports; on est frappé surtout par la faiblesse des caractères, le peu d'art de la charpente et le manque de style. Ce dernier défaut domine encore davantage dans toutes les œuvres postérieures du poëte, qu'elles soient écrites en vers ou en prose. Parmi ces dernières, nous citerons : *Las academias morales* (Rouen, 1642); *La culpa del primer peregrino* (Rouen, 1644), poëme mystico-théologique; *El siglo pitagorico* (Rouen, 1647), recueil de peintures satiriques de caractères exposées sous la forme miraculeuse d'une migration des âmes et écrites tantôt en prose, tantôt en vers; *Luis Dado a Dios* (Paris, 1645), brochure qui renferme des aperçus sur l'administration des Etats; *El Samson nazareno* (Rouen, 1656), poëme héroïque conçu et écrit d'une façon pitoyable. Dans ses *Etudes historiques, politiques et littéraires sur les juifs d'Espagne* (Madrid, 1848), José Amador de los Rios donne des renseignements étendus sur la vie et les ouvrages d'Enriquez-Gomez.

ENRISÉ, ÉE adj. (an-ri-zé — du préf. *en*, et du lat. *risus*, ris). Riant. ‖ Vieux mot très-élégant.

ENROBAGE s. m. (an-ro-ba-je — rad. *enrober*). Comm. Opération qui consiste à ajouter de la mélasse ou de la glucose au café que l'on brûle, pour lui donner une couleur luisante, et aussi pour augmenter son poids.

ENROBÉ, ÉE (an-ro-bé) part. passé du v. Enrober. Couvert d'une double enveloppe : *Marchandises* ENROBÉES. *Vin* ENROBÉ. *Pour jouir de la franchise des droits de douane, certaines substances doivent être dans des fûts* ENROBÉS. (Legoarant.)

— Soumis à l'opération de l'enrobage : *Café* ENROBÉ.

ENROBER v. a. ou tr. (an-ro-bé — du préf. *en*, et de *robe*). Comm. Couvrir d'une double enveloppe : ENROBER *un tonneau de malaga.* ‖ Soumettre à l'enrobage : *On* ENROBE *le sucre non pour améliorer sa qualité, mais pour augmenter son poids.*

— Administr. Revêtu d'une enveloppe qui empêche la visite : ENROBER *des marchandises.*

ENROCHEMENT s. m. (an-ro-che-man — rad. *enrocher*). Hydraul. Grosse maçonnerie établie au fond de l'eau pour les fondations d'un ouvrage quelconque : *L'*ENROCHEMENT *de la jetée de Cherbourg est moitié en blocs de béton coulés dans des caisses, moitié en blocs de granit.*

— **Encycl.** Les *enrochements* sont des amas de pierre que l'on forme au pied d'une pile ou d'une culée de pont, d'une jetée, de toute fondation établie sur un sol mobile, pour les défendre des affouillements ou des dégravoiements. On emploie aussi les *enrochements* pour asseoir les fondations de certains ouvrages en mer, ou bien dans les lacs ou les fleuves dont le fond n'est jamais à sec. Ces fondations se nomment *fondations par enrochement* ou *à pierres perdues*. Cette méthode est employée surtout dans la Méditerranée. Il paraît, par ce qu'écrit Vitruve, qu'elle était en usage chez les anciens, qui n'ont point trouvé de moyens plus sûrs et plus commodes pour établir les grands ouvrages qu'ils ont exécutés dans leurs ports.

Pour marquer l'emplacement que doit occuper un *enrochement* en mer, on se sert de bouées, corps flottants attachés par une corde à une grosse pierre reposant au fond de l'eau, au-dessous de la place où l'on veut que la bouée paraisse flottante. Ces bouées, ainsi placées de distance en distance, forment entre elles une espèce de chapelet qui dessine assez bien le tracé que l'on veut suivre, surtout dans les ports de la Méditerranée où le flux n'est pas sensible. On place aussi à chaque angle formé par le tracé un ou deux pilots, auxquels on attache des perches banderolées afin de rendre les alignements sensibles et de se conduire avec plus de certitude. On fait ensuite attaquer le sol par des drągues, de façon à creuser les fondements jusqu'aux couches fermes, en enlevant la vase et autres matières peu solides.

On devra tâcher de se procurer pour les *enrochements* les blocs de rocher les plus volumineux et de la pierre dure et pesante, afin d'offrir le moins de prise possible aux agitations de la mer.

On peut diviser en trois espèces les pierres à employer dans les *enrochements*, sans compter les menus débris, les cailloux et le gravier qui serviront à garnir les vides laissés par les pierres entre elles. La première espèce se composera des gros blocs de rocher; la seconde, des pierres moyennes de la grosseur des moellons; la troisième enfin, des gros débris.

L'expérience prouve qu'à 5 ou 6 mètres au-dessous du niveau de la mer celle-ci n'est que peu agitée, même dans un gros temps, de sorte qu'à 8 ou 10 mètres les plus petites pierres, une fois noyées, restent à leur place. Il résulte de là qu'à cette profondeur on commencera l'*enrochement* avec les pierres de la dernière espèce, puis avec les moyennes et enfin avec les grosses, de façon à apposer des blocs plus stables au fur et à mesure que croît l'agitation de la mer.

Dans tous les cas, on répandra de gros blocs sur les talus qui reçoivent l'action directe de la mer et qui limitent l'*enrochement*. Ces gros blocs seront posés sur la face qui peut leur donner l'assiette la plus solide, de manière qu'ils s'engrènent et s'accrochent le plus possible; c'est pourquoi les blocs les plus irréguliers seront les meilleurs. On emploiera, s'il le faut, des plongeurs pour disposer les pierres de la façon la plus avantageuse.

On commence le travail par un premier lit de pierres de médiocre grosseur, dont les plus fortes doivent être mises le long des bords. On forme toujours ceux-ci les premiers en rangeant et en entremêlant les pierres avec grand soin. On remplit ensuite les vides qui ont pu se former dans la confection de ce premier lit avec des menus débris de cailloux, du gravier. Il est avantageux, lorsque la côte est abondante en huîtres et en moules, d'en répandre abondamment dans le courant de l'ouvrage, parce qu'elles se multiplient de façon à ne laisser aucun vide. On continue ainsi de lit en lit, en observant : 1o de les rétrécir successivement pour former le talus; 2o de poser toujours les plus grosses pierres vers les bords; 3o de disposer ces mêmes pierres de sorte qu'elles présentent en dehors leur plus petite face, comme font les boutisses dans la maçonnerie. Cette manœuvre sera répétée jusqu'à 2 mètres environ au-dessous du niveau des basses eaux.

Comme à mesure qu'on forme les lits de pierres la mer les couvre de son limon et d'une quantité innombrable de petits coquillages qui s'y attachent volontiers, au bout de quelque temps les pierres se trouvent unies les unes aux autres de manière à ne plus former ensemble qu'un seul corps, semblable à une maçonnerie. On laissera alors l'*enrochement* reposer pendant un an, afin que l'agitation de la mer et le tassement naturel des parties qui le composent resserrent autant que possible les matériaux. Pendant ce temps, le travail de liaison opéré par les animaux et les végétations marines suivra son cours, et, au bout de cette année, l'ensemble aura acquis une solidité suffisante pour que l'on puisse y établir les constructions auxquelles l'*enrochement* doit servir de base.

Ce travail de liaison, opéré comme nous venons de le dire par les agents sous-marins, n'est point une simple utopie : rien n'est plus réel, et, au bout d'un certain temps de séjour dans la mer, cet amas de pierres simplement posées les unes sur les autres devient aussi solide que si on les avait tout d'abord réunies avec du ciment. On en a eu un exemple frappant en démolissant une vieille jetée construite à Bayonne. Les coquillages et les limons avaient si bien fait leur office que l'on avait la plus grande difficulté à désagréger les blocs, fortement réunis ensemble.

On n'opère pas toujours, pour faire les *enrochements*, avec des blocs de pierres brutes et telles que la nature les présente : on trouve quelquefois plus avantageux d'immerger des blocs artificiels auxquels on donne une forme régulière. C'est ainsi que la plupart des *enrochements* nécessaires pour les travaux du percement de l'isthme de Suez ont été faits avec des blocs monolithes parallélipipédiques de 3m,40 de longueur sur 2 mètres de largeur et 1m,50 de hauteur. Ils sont formés de sable du rivage et de chaux de Theil dans la proportion de 325 kilogrammes de chaux en poudre pour 1 mètre cube de sable. Avant d'être immergés, ils étaient soumis à la dessiccation sur une vaste plate-forme qui peut en contenir 1,900 à la fois.

ENROCHER v. a. ou tr. (an-ro-ché — du préf. *en*, et de *roche*). Constr. Faire l'enrochement de : ENROCHER *une jetée.*

ENROIDIR v. a. ou tr. (an-roi-dir — du préf. *en*, et de *roidir*). Rendre roide.

— v. n. ou intr. Devenir roide.

ENROIDISSEMENT s. m. (an-roi-di-se-man — rad. *enroidir*). Action d'enroidir quelque chose ou de devenir roide.

ENRÔLÉ, ÉE (an-rô-lé) part. passé du v. Enrôler. Inscrit sur un rôle : *Marius* ENRÔLÉS. *Tous les ans, il y a en France cent mille papas et autant de mamans qui pleurent leurs fils* ENRÔLÉS *par la loi du sort.* (Proudh.)

— Substantiv. Personne enrôlée : *La milice ne devient qu'une école de paresse et de vice pour la plupart des* ENRÔLÉS *que parce qu'elle dégénère en métier.* (Vacherot.)

ENRÔLEMENT s. m. (an-rô-le-man — rad. *enrôler*). Action d'enrôler, de s'enrôler : *L'*ENRÔLEMENT *des jeunes gens de la classe de 1869. Un* ENRÔLEMENT *volontaire. L'*ENRÔLEMENT *de travailleurs libres sur la côte d'Afrique est souvent la traite déguisée.* ‖ Acte, feuille qui certifie qu'une personne est enrôlée.

— **Encycl.** Hist. rom. Sous Romulus, tous les Romains, sans distinction, étaient enrôlés dès l'âge de dix-sept ans. Chaque citoyen connaissait le décurion auquel il devait obéir au premier signal; chaque décurion avait son centurion désigné, et celui-ci se trouvait sous les ordres d'un officier supérieur qui n'obéissait qu'au roi. (V. DÉCURIE, CENTURIE.) Servius changea l'ordre établi par Romulus. Le peuple fut divisé en six classes; la dernière, composée des citoyens les plus pauvres, fut dispensée du service militaire; la cinquième n'eut à fournir que les troupes légères, et l'infanterie pesamment armée fut tirée des quatre premières. Les citoyens les plus riches formaient 98 centuries : à eux seuls ils fournissaient le contingent de soldats nécessaire. Cette institution de Servius, sauf dans les grandes occasions, fut observée durant plus de quatre siècles. Marius résolut le premier de réhabiliter par une espèce de révolution les classes infimes du peuple romain; il fit des levées dans toutes les classes indistinctement, en prenant tous les citoyens qui se présentèrent.

Sous la République, quand les circonstances n'exigeaient pas beaucoup de promptitude, on laissait ordinairement trente jours d'intervalle entre la déclaration de guerre et l'entrée en campagne. Un étendard rouge était arboré sur le haut du Capitole. On envoyait des crieurs publics dans les campagnes pour annoncer la guerre prochaine; on affichait dans la ville un édit qui indiquait le jour de l'*enrôlement*; on consultait les auspices; on faisait des sacrifices; puis, le jour venu, les consuls, assis sur leurs chaises curules, présidaient à l'*enrôlement* et faisaient l'appel des jeunes gens; ceux-ci répondaient, et ils étaient inscrits sur le rôle des soldats. Ce rôle, que les Grecs appelaient le grand registre des légions, donnait le nom de tous les soldats et leurs années de service. Plus tard ce furent les tribuns qui firent eux-mêmes l'*enrôlement*, sous les ordres des consuls : Tite-Live parle de ce changement, pour la première fois, dans l'année 582. C'était l'époque où vivait Polybe, et celui-ci ne manque pas de donner sur ce sujet des détails très-précis. (Pol., VI, 20.)

Il y avait pour le service militaire des conditions d'âge, de taille, de force et de naissance, et le manque d'une des qualités requises était une cause d'exclusion. Mais il ne faut pas confondre ces causes d'exclusion avec les causes d'exemption. Etre exclu du service était presque un déshonneur; en être dispensé était un avantage. Il y avait trois genres de dispenses : on les appelait *vacatio justa, necessaria, honoraria*. Les vieillards, les magistrats actuellement en charge, les sénateurs, le grand pontife et le flamine de Jupiter jouissaient de la dispense légitime, *vocatio justa*. A partir d'Adrien, les médecins eurent le même privilége. La dispense nécessaire, *necessaria* ou *causaria*, appartenait à ceux qui, par suite de leur santé, étaient incapables de servir. La troisième exemption, *honoraria*, se donnait en récompense d'un grand service rendu à l'Etat et était très-rare; le sénat et le peuple pouvaient également l'accorder.

Le serment militaire était l'acte le plus important de l'*enrôlement* : du citoyen libre il faisait un soldat en l'attachant au service de la République par le lien le plus sacré. Ce serment se composait de deux formules bien distinctes. La première, qui se prononçait immédiatement après la levée, consistait à jurer de se rendre à la première convocation des consuls, de faire son possible pour exécuter leurs ordres et de ne point quitter l'armée sans leur permission. Un seul prononçait la formule, et les autres, en passant devant les tribuns, juraient aussi en disant simplement : « Moi de même. » La seconde partie n'était exigée des enrôlés que lorsqu'ils étaient classés dans leurs différents corps; la voici : « A l'armée, sous les consuls ***, à dix milles à la ronde, ni seul, ni avec plusieurs, je ne commettrai par ruse ou méchanceté aucun vol. Jamais la peur ne me fera quitter mon drapeau pour prendre la fuite, et je ne sortirai des rangs que pour ramasser un javelot, frapper un ennemi ou sauver un citoyen. »

Mais toutes ces formalités demandaient un certain temps, et il arrivait telle circonstance où il était impossible de les observer. Dans les alarmes soudaines, dès que le consul et le sénat avaient déclaré que la République était en péril, on arborait deux drapeaux sur le Capitole, l'un rouge pour les fantassins, l'autre verdâtre pour les cavaliers; les tribunaux étaient fermés, et tous les citoyens, quittant la toge et prenant le *sagum* (habit militaire), se réunissaient à la hâte pour prêter tous ensemble le serment : c'est ce qu'on appelait *conjuratio*. Tite-Live raconte comment le dictateur Quintus, pour aller au secours du consul Minutius, rassembla les citoyens au Champ-de-Mars, les enrôla et les emmena tous armés dans le même jour.

L'*evocatio* était une troisième forme de levée. Le sénat faisait nommer des commissaires, *conquisitores*, qui parcouraient les campagnes et les villes, recherchant et enrôlant les hommes de condition libre. Ce ne fut d'abord que dans les grands dangers qu'on eut recours à ce mode d'*enrôlement* : mais on s'en servit régulièrement quand les Italiens furent devenus citoyens romains. Alors les généraux et leurs lieutenants purent lever dans toutes les provinces de l'Italie le nombre d'hommes déterminé par le sénat. Bientôt même, par suite des guerres civiles, les généraux s'arrogèrent le droit de créer des légions à leur volonté, et les anciennes règles furent mises en oubli. Avec Auguste se forma un *corps régulier* de légions permanent. Chaque légion eut sa province, et le général chargé d'une guerre trouva toujours des troupes à sa disposition : on n'eut plus besoin que de recrues, et l'*enrôlement* de ces recrues ne put être fait que par l'empereur, qui en détermina le nombre.

— Hist. mod. L'*enrôlement* libre, ou engagement, concourt encore de nos jours au recrutement de l'armée française.

Après avoir été quelque temps le seul, puis un des principaux moyens de composer notre force militaire, l'*enrôlement* n'est plus aujourd'hui considéré que comme très-secondaire. Il en est de même chez presque toutes les autres puissances européennes : l'Angleterre est la seule qui emploie aujourd'hui ce mode de recrutement à l'exclusion de tout autre.

En France, l'*enrôlement* libre proprement dit n'apparaît guère qu'au temps des compagnies d'ordonnance. Sous Richelieu, les tyrannies locales étaient si fortes, les lois si souvent violées dans les opérations du tirage au sort, que beaucoup de jeunes gens, convaincus que l'injustice seule les désignait pour le *service du roi*, désertaient : ils préféraient les métiers périlleux, mais indépendants, de contrebandiers ou de faux sauniers à un service où ils n'avaient aucune chance d'avancement, les grades étant réservés à la seule noblesse.

Sous Louis XIV et sous Louis XV, il devint fort difficile de recruter une armée suffisante. On fut forcé d'envoyer dans les provinces des racoleurs, à qui l'on donnait un salaire fixe, plus une prime pour chaque soldat engagé. Cette prime variait suivant la taille et la beauté du sujet. On sait de quels moyens odieux se servaient ces racoleurs, pour augmenter leurs profits. V. RACOLEUR.

La Révolution de 1789 vint enfin mettre un terme à ces infamies. L'*enrôlement* devint tout à coup facile : le peuple courait avec enthousiasme combattre pour la patrie.

— *Enrôlements volontaires de* 1792 *et* 1793. Aucune nation n'a offert au monde un spectacle aussi grand que la France en 1792 et 1793. Pour défendre sa liberté, à peine conquise et déjà menacée de toutes parts, tout citoyen devint un soldat. Six cent mille volontaires inscrits aux municipalités voulurent marcher à la frontière. Les fédérés pacifiques de 1790 devinrent les bataillons frémissants et enthousiastes de 1792 et 1793. A leur tête ils mirent des hommes de génie, sergents sous l'ancien régime, et qui, sans la Révolution, seraient restés sergents, mais que le peuple avait déjà reconnus dignes de le commander : c'étaient Hoche, Marceau, Kléber, Desaix, Masséna, Bernadotte, Soult, etc.

Ils s'avançaient vers la frontière aux mâles accents de la *Marseillaise*, et d'autres les suivaient sans cesse : la nation entière se levait aux éclats terribles de la voix puissante de Danton; le drapeau noir flottait aux fenêtres de l'Hôtel de ville; le canon tonnait d'heure en heure; des tribunes se dressaient sur toutes les places; les jeunes gens les entouraient et se hâtaient de se faire inscrire; les vieillards et les femmes apportaient à la maison commune leurs épargnes ou même leur argenterie, pour équiper et entretenir les volontaires; les riches donnaient une partie de leur fortune; les pauvres n'avaient que leur sang, ils le prodiguaient : la France n'avait qu'une voix; les mères elles-mêmes encourageaient leurs fils à partir.

A moitié armés, à peine vêtus, mal nourris, ces volontaires, sans expérience et sans instruction militaire, allaient prouver à l'Europe coalisée qu'un peuple n'a rien à craindre quand il est soutenu par la conscience de son droit et l'amour de la liberté.

Quand, l'ennemi chassé du territoire français, la guerre fut portée hors de nos frontières, la conscription (1798) remplaça en grande partie l'*enrôlement* libre dans la formation de l'armée; mais l'*enrôlement* subsista pareillement. Il subsiste encore ainsi aujourd'hui.

Depuis 1815, le peuple, plus instruit, plus intelligent et plus heureux, préfère le travail à la vie oisive des garnisons; aussi les *enrôlements* libres ont-ils considérablement diminué. V. CONSCRIPTION, ENGAGEMENT.

Enrôlements volontaires en 1792 (LES), tableau de Vinchon; musée de Versailles. Le président de l'Assemblée législative a prononcé la formule solennelle : *Citoyens, la patrie est en danger!* Les séances ont été déclarées permanentes; des coups de canon tirés de moment en moment annoncent la crise. Des amphithéâtres sont élevés sur les places publiques; des officiers municipaux s'y installent et inscrivent les noms des citoyens qui viennent s'enrôler volontairement pour se porter aux frontières menacées. Dans cette grave circonstance, toutes les animosités s'oublient, les opinions les plus opposées se réunissent dans l'intérêt commun. Vergniaud, Barbaroux, Brissot et d'autres girondins, ainsi que Marat, Camille Desmoulins, Robespierre, André Chénier, animent par leur influence le dévouement patriotique. C'est sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où les enrôlements se font en plus grand nombre, que M. Vinchon nous transporte. En avant de l'amphithéâtre, le général Dumouriez encourage les citoyens dans cet élan national et, près de lui, Pétion, maire de Paris, promet aux mères éplorées que la ville subviendra aux besoins des enfants en l'absence des pères. Des femmes, parmi lesquelles on remarque Mme Roland, remplissent les tribunes et applaudissent à ce noble entraînement. Plus loin on distribue des armes. A la tête de cette jeunesse qui part si ardente, si courageuse, si unanime, on distingue le jeune Gouvion-Saint-Cyr, alors officier et qui fut nommé général deux ans plus tard.

Ce tableau, qui a figuré au Salon de 1850 et à l'Exposition universelle de 1855, a été jugé sévèrement par la critique. M. Louis de Geofroy a reproché à l'artiste d'avoir habillé les *Enrôlés* à la façon de l'Opéra-Comique : « Quelle appétissante jeunesse aux joues blanches et roses! Voilà des chérubins qui feront bien des ravages partout où on les conduira. » M. Paul Rochery a porté un jugement analogue : « M. Vinchon, a-t-il dit, est un homme d'une imagination très-riante. L'histoire de la Révolution ne lui inspire point de sombres pensées. Voyez plutôt son *Enrôlement des volontaires de* 1792. Quelle fraîcheur de coloris! Quels jolis soldats aux joues roses et aux lèvres vermeilles! Ce ne sont plus ces *fils de la République* de Béranger, qu'on vit

Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
Tous à la gloire aller du même pas.

M. Vinchon a changé tout cela. Fi donc! des soldats en guenilles! Ses volontaires sont tous gens bien vêtus et n'ayant d'enthousiasme que ce qu'il en faut pour garder un teint toujours fleuri et emboîter le pas avec précision. Ces jeunes guerriers sont trop bien appris, d'ailleurs, pour se livrer à des manifestations extravagantes devant M. Pétion, M. Robespierre et M. Desmoulins, qui veillent, tout de neuf habillés, à ce que la cérémonie se passe avec décence. » M. Gebauer a constaté aussi que le tableau de M. Vinchon ne donne aucune idée de l'agitation et de l'enthousiasme populaire : « Ces jeunes hommes, ayant à leur tête Gouvion-Saint-Cyr, qui défilent devant le maire de Paris et le général Dumouriez, représentent tout aussi bien un défilé quelconque que le départ de volontaires pour l'armée. Et d'abord, pourquoi avoir choisi ce moment? Le tableau n'eût-il pas eu plus de mouvement, plus d'animation, s'il avait montré des hommes de toutes classes et de tout âge se précipitant vers les amphithéâtres pour se faire inscrire? Tel qu'il est conçu, le tableau de M. Vinchon a cependant du mérite, et ce n'est pas sans un talent véritable que l'on compose et que l'on exécute des toiles de cette dimension. »

Avant M. Vinchon, un artiste d'un talent bien supérieur, M. Couture, avait entrepris de représenter sur la toile les *Enrôlements volontaires de* 1792. Il commença cette composition un peu avant 1848; il exécuta plusieurs études isolées qui furent exposées publiquement et montrèrent qu'il savait tirer un excellent parti des costumes de la Révolution; mais, par des raisons diverses et qui n'ont jamais été bien connues, le tableau, qui était impatiemment attendu, ne fut point achevé.

ENRÔLER v. a. ou tr. (an-rô-lé — du préf. *en*, et de *rôle*). Inscrire sur un rôle : ENRÔLER *des soldats*. ENRÔLER *des ouvriers*.

— Fig. Engager, faire entrer : *Voltaire* ENRÔLA *tous les amours-propres dans cette ligue insensée*. (Chateaub.)

S'enrôler v. pr. Entrer au service militaire : S'ENRÔLER *dans l'infanterie*.

— Par ext. S'affilier à un parti, à une société, à une coterie : *Shakspeare* S'ÉTAIT ENRÔLÉ *dans une troupe de comédiens*.

ENRÔLEUR s. m. (an-rô-leur — rad. *enrôler*). Celui qui négociait les enrôlements militaires. ‖ On dit plus ordinairement RACOLEUR.

ENROQUER v. a. ou tr. (an-ro-ké). Pêcho. Laver les morues dans l'eau de mer, après les avoir tranchées.

ENROUÉ, ÉE (an-rou-é) part. passé du v. Enrouer. Sourd et voilé, en parlant de la voix : *Avoir la voix* ENROUÉE.

J'aime, après les combats, qu'une voix enjouée
Rie, et des cris de guerre encore tout *enrouée*,
Chante les houris et l'amour.
V. HUGO.

‖ Dont la voix est sourde et voilée :

Seule, errant à pas lents sur l'aride rivage,
La corneille *enrouée* appelle aussi l'orage.
DELILLE.

ENROUEMENT s. m. (an-roû-man — rad. *enrouer*). Altération de la voix, caractérisée par l'émission sourde et voilée des sons : *Mon* ENROUEMENT *dure depuis trois jours*.

— **Encycl.** Pathol. Sous l'influence de l'*enrouement*, la voix devient sourde et voilée. Cette altération, qui se retrouve dans toutes les maladies qui ont leur siége dans le larynx, est plutôt un symptôme qu'une affection proprement dite. On observe de l'*enrouement* lorsqu'un corps étranger s'est introduit dans le larynx : dans l'angine laryngée, dans le croup, dans l'œdème de la glotte, dans la phthisie laryngée. Lorsque cette altération de la voix persiste et passe à l'état chronique, elle est souvent produite, soit par une ulcération syphilitique, soit par une ulcération tuberculeuse des cordes vocales. Dans ce dernier cas, elle coexiste avec la tuberculisation des poumons et elle est quelquefois le premier symptôme qui révèle la phthisie pulmonaire. On observe aussi de l'*enrouement* à la suite d'un rhume ou d'un mal de gorge peu sérieux. En pareil cas, cette altération de la voix disparaît vite et n'a pas de gravité. Ainsi que nous l'avons dit, l'*enrouement* est plutôt un symptôme qu'une maladie, et, par conséquent, n'exige pas de traitement particulier. Les moyens employés pour combattre la maladie principale conviennent toujours au traitement de l'*enrouement*, et le seul conseil à donner sera de parler le moins possible, afin d'éviter au larynx une des plus grandes causes d'irritation.

ENROUER v. a. ou tr. (an-rou-é — de *en*, et du latin *raucus*, le même, suivant Eichhoff, que le grec *russos* et le sanscrit *ruksas*, rude, de la racine sanscrite *ruks*, hérisser, rider, grec *russoô*, latin *rugo*, allemand *rauhe*, lithuanien *raukin*. Peut-être pourrait-on songer aussi à la racine sanscrite *rac*, retentir, gronder; persan *rakidan*, murmurer de colère; grec *rôkaô*, grincer des dents; ancien allemand *rohôn*, rugir; irlandais *racaim*, bruire, babiller, *racan*, bruit; kymrique, *rhochi*, gronder; armoricain *raka*, coasser; lithuanien *rekti*, crier; ancien slave *reshci*, *reka*, parler; russe *rykati*, polonais *rykac*, rugir, *rzekot*, coassement, etc.). Rendre sourde et voilée la voix de : *Son plaidoyer de cinq heures l'A* ENROUÉ. *Le brouillard m'A* ENROUÉ.

— Absol. : *Un courant d'air peut* ENROUER *subitement*.

S'enrouer v. pr. Contracter un enrouement : S'ENROUER *à crier. Votre voix* S'ENROUE.

— **Antonyme.** Désenrouer.

ENROUILLÉ, ÉE (an-rou-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Enrouiller : *Du métal* ENROUILLÉ. *Une casserole* ENROUILLÉE.

ENROUILLEMENT s. m. (an-rou-lle-man; *ll* mll. — rad. *enrouiller*). Action de s'enrouiller; état de ce qui est enrouillé : *L'*ENROUILLEMENT *du fer est très-rapide*.

ENROUILLER v. a. ou tr. (an-rou-llé; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *rouiller*). Rendre rouillé, développer la rouille sur : *L'humidité* ENROUILLE *le fer*. ‖ On dit plus ordinairement ROUILLER.

— Fig. Rendre lourd, enlever la verve, la vigueur à : *L'oisiveté* ENROUILLE *l'esprit. La province* ENROUILLE *un homme*. (Acad.)

S'enrouiller v. pr. Se couvrir de rouille : *Le fer* S'ENROUILLE *dans l'eau*. ‖ On dit plutôt SE ROUILLER.

ENROULAGE s. m. (an-rou-la-je — rad. *enrouler*). Action d'enrouler : ENROULAGE *du fil*. ENROULAGE *d'une corde*.

ENROULÉ, ÉE (an-rou-lé) part. passé du v. Enrouler. Mis en rond : *Corde* ENROULÉE *sur un treuil. Serpent* ENROULÉ *sur lui-même*.

— Entom. Se dit des chenilles vivant dans l'intérieur des feuilles qu'elles roulent en cornet, telles que les pyrales ou tordeuses.

— s. m. pl. Moll. Famille de gastéropodes marins, comprenant ceux dont la coquille a la spire presque entièrement enveloppée par le dernier tour; tels sont les genres ovule, porcelaine, tarière, ancillaire, olive et cône.

ENROULEMENT s. m. (an-rou-le-man — rad. *enrouler*). Action d'enrouler, de s'enrouler; état de ce qui est enroulé : *L'*ENROULEMENT *des feuilles dans le bourgeon*.

— Objet disposé en spirale : *Bordures de buis formant des* ENROULEMENTS.

— Archit. Ornement dont les lignes sont contournées en forme de spirale.

— Techn. Sorte de volute très-usitée dans les ouvrages de serrurerie.

— Chir. Accident qui consiste en ce que le cordon ombilical se trouve enroulé autour du corps, du cou ou d'un membre du fœtus.

— Bot. Déformation qui consiste en ce que les organes axiles sont roulés sur eux-mêmes et courbés du haut en bas.

— **Encycl.** En architecture, on appelle *enroulements* les volutes des chapiteaux ionique et corinthien, ainsi que les parties latérales des consoles et des modillons qu'on sculpte dans les entablements. Au XVIIe siècle, les architectes italiens, sous l'influence fâcheuse de Borromini, talent maniéré, se livrèrent à une véritable débauche d'*enroulements*. On en était venu à ne plus considérer tous les membres constitutifs de l'architecture que comme des formes nées du hasard ou tributaires du caprice. Les profils de la modénature furent regardés comme une pâte où l'on pouvait pétrir tous les contournements que la fantaisie suggérait. Cette manie d'*enroulements* engendra les genres décoratifs *rocaille* et *rococo*, en envahissant l'ornementation intérieure des édifices. Les retables des autels, les grilles, les portes, les meubles, tout fut contourné.

— En horticulture, on appelle *enroulements* de parterre des plates-bandes de semis ou de gazon contournées en spirale et que les jardiniers appelaient autrefois des *rouleaux*. Ces sortes de dessins étaient fort à la mode dans les jardins réguliers; on en voyait dans les grands parterres du jardin des Tuileries et autres semblables.

ENROULER v. a. ou tr. (an-rou-lé — du préf. *en*, et de *rouler*). Rouler, plier plusieurs fois en rond sur soi-même ou autour d'un objet : *Le serpent* ENROULE *son corps*. ENROULER *un drapeau autour d'une hampe. Les singes* ENROULENT *leur queue autour des branches*. (Buff.)

S'enrouler v. pr. Etre enroulé; se disposer en plusieurs ronds sur soi-même ou autour d'un objet : *La plupart des plantes grimpantes* S'ENROULENT *autour d'arbres vigoureux*.

ENROULEUR, EUSE adj. (an-rou-leur, euze — rad. *enrouler*). Qui sert à enrouler certains objets : *Les cylindres* ENROULEURS.

ENROULOIRE s. f. (an-rou-loi-re — rad. *enrouler*). Techn. Pièce de bois transversale qui fait partie de certains métiers à tisser, et sur laquelle passe l'étoffe avant de s'enrouler sur le déchargeoir. ‖ Syn. de POITRINIÈRE.

ENROUTINÉ, ÉE adj. (an-rou-ti-né — du préf. *en*, et de *routine*). Livré à la routine : *On a fait de chacune des parcelles du travail l'objet d'une profession particulière, de laquelle le travailleur*, ENROUTINÉ, *hébété, ne s'échappe plus*. (Proudh.)

ENRUBANNÉ, ÉE (an-ru-ba-né) part. passé du v. Enrubanner. Garni, paré de rubans : *Chapeau* ENRUBANNÉ.

Hercule, *enrubanné*, file aux genoux d'Omphale,
Et Diogène dort sur le sein de Laïs.
TH. DE BANVILLE.

ENRUBANNER v. a. ou tr. (an-ru-ba-né — du préf. *en*, et de *ruban*). Garnir, orner de rubans : ENRUBANNER *un chapeau, une canne*.

Le ministre grattait son front pour deviner
Quel frac son ordonnance allait *enrubanner*.
ANCELOT.

S'enrubanner v. pr. Se couvrir, se parer de rubans : *Les femmes aiment à* S'ENRUBANNER.

ENRUE s. f. (an-rû). Agric. Sillon composé de plusieurs raies de terre relevées par la charrue.

ENS s. m. (ainss — mot lat., part. prés. du v. *esse*, être). Philos. scolast. Etre par excellence.

— Chim. Nom par lequel on désignait autrefois divers composés chimiques.

— **Encycl.** Par le mot *ens*, Paracelse désignait la puissance occulte qu'il croyait que certains êtres avaient sur l'organisme. Tels étaient les *ens Dei, astrorum, naturale, virtutis, morborum*.

On désigna aussi sous ce nom divers composés chimiques. L'*ens primum* était une teinture qui devait convertir un métal (demi-métal) en un métal noble. L'*ens Veneris* de Bogle est le produit de la sublimation de deux parties de sel ammoniac et d'une partie de résidu de la distillation du vitriol bleu : c'est un chlorure ammonico-cuprique. On a préconisé l'*ens Veneris* dans le rachitisme, le choléra. L'*ens Martis* est un composé analogue, dans lequel le résidu du vitriol bleu est remplacé par celui de la distillation du vitriol vert. C'est un chlorure ammonico-ferrique.

ENS (*Anisia*, *Ensium civitas*), ville d'Autriche, dans la haute Autriche, à 19 kilom. N. de Steyer, sur la rive gauche de l'Ens, près de son embouchure dans le Danube; 5,000 hab. Brasseries; fabriques de toiles, de cotonnades, de rubans et de quincaillerie. Commerce autrefois florissant. On y remarque l'ancien château des archiducs d'Autriche, le château d'Ensseck, qui appartient aux princes d'Auersberg, et les murailles construites avec la rançon de Richard Cœur de Lion. Ens est une ville très-ancienne, ainsi que l'attestent bon nombre d'antiquités romaines qu'on y a trouvées. En 1336, l'Autriche et la Bohême y signèrent un traité de paix.

ENS, rivière de l'empire d'Autriche. Elle prend sa source en Styrie, à 17 kilom. S. de Rastadt, qu'elle arrose, coule ensuite de l'O. à

l'E., dans une vallée étroite et profonde, encaissée par des rochers, baigne le village d'Hifton, se dirige au N., arrose Steyer. Ens, et se jette dans le Danube après un cours de 307 kilom. Elle reçoit, à droite, la Salza, à gauche, la Steyer, et n'est navigable, pour trains et petits bateaux, qu'à partir de Steyer. L'Ens, en sortant de la Styrie, traverse l'archiduché d'Autriche ou Autriche propre, qu'elle divise en deux parties : basse Autriche, ou pays au-dessous de l'Ens, cap. Vienne ; et haute Autriche, ou pays au-dessus de l'Ens, capit. Lintz.

ENS (Gaspard), historien allemand, né à Lorch, au XVII^e^ siècle. Il se fixa à Cologne en 1603 et passa vingt-cinq ans de sa vie à écrire, pour des libraires de cette ville, des livres dont le principal mérite était, pour lui, de lui procurer de l'argent. Aussi ses ouvrages sont-ils plus nombreux que soignés. Nous citerons : *Historia bellorum Danorum sub Frederico II* (Francfort, 1593, in-fol.) ; *Mercurius gallo-belgicus* (Cologne, 1604 et suiv., in-12) ; *Rerum hungaricarum historia* (Cologne, 1604, in-8°), avec un appendice (Cologne, 1608, in-4°) ; *Fama austriaca* (Cologne, 1617) ; *Mantissa apophthegmatum* (Cologne, 1620, in-12) ; *Principis consiliarius* (Cologne, 1624) ; *Pharus politicus duplex* (Cologne, 1625, in-8°) ; *Thaumaturgus mathematicus* (Cologne, 1628), etc.

ENS (Jean), théologien hollandais, né à Quadyck (West-Frise) en 1682, mort à Utrecht en 1732. Il fit ses études à Leyde et fut nommé ministre à Beets, puis professeur de théologie à Lingen. En 1709, il fut placé à la tête de l'église d'Utrecht, et, l'année suivante, nommé professeur extraordinaire à l'école de cette ville. « C'était, dit Fabricius, un homme très-érudit, de beaucoup de lecture, savant dans la langue grecque et l'histoire ecclésiastique, mais de mœurs singulières, mangeant, buvant et se couchant selon ses goûts, sans consulter l'usage ou la raison ; il abrégea ses jours par ce mode d'existence. » On a de lui : *Bibliotheca sacra, sive Diatribe de librorum Novi Testamenti canone* (Amsterdam, 1710, in-8°) ; *Observations sur les chapitres* XI *et* XII *d'Isaïe* (Amsterdam, 1713, in-8°) ; *Oratio de persecutione Juliani* (Utrecht, 1720, in-4°) ; *De Academiarum omnium præstantissima* (Utrecht, 1728, in-4°). Après la mort d'Ens, on publia son livre des *Formules*, en hollandais (1733, in-4°).

ENSABLÉ, ÉE (an-sa-blé) part. passé du v. Ensabler. Couvert de sable : *Une prairie* ENSABLÉE *par les inondations.* ‖ Enfoncé dans le sable : *Une barque* ENSABLÉE.

— Fig. Immobilisé, arrêté, empêché : *L'improvisateur a fait fausse route ; le voilà* ENSABLÉ.

ENSABLEMENT s. m. (an-sa-ble-man — rad. *ensabler*). Amas de sable formé dans le lit d'une rivière ou dans une terre à la suite d'une inondation : *L'*ENSABLEMENT *d'un champ, d'une prairie. On a canalisé certaines rivières que les sécheresses, l'*ENSABLEMENT *rendent impraticables.* (Proudh.)

ENSABLER v. a. ou tr. (an-sa-blé — du préf. *en*, et de *sable*). Couvrir ou engorger de sable : *Les inondations* ENSABLENT *souvent les terres voisines des cours d'eau. L'effet naturel de la barre est d'arrêter la marche des sables et d'*ENSABLER *ainsi l'embouchure des fleuves.*

— Faire échouer sur le sable : *Le batelier nous a* ENSABLÉS. (Acad.)

— Pêche. *Ensabler un filet*, Le tendre sur un fond de sable.

S'ensabler v. pr. Echouer sur le sable : *La barque* S'EST ENSABLÉE.

— Fig. Etre arrêté, empêché dans sa marche, dans ses progrès : *Croyant avoir, par cette manœuvre, délivré le bateau de ma fortune du péril de* S'ENSABLER, *je ne craignis plus rien.* (Le Sage.)

ENSABOTAGE s. m. (an-sa-bo-ta-je — rad. *ensaboter*). Action d'ensaboter : *L'*ENSABOTAGE *des projectiles creux.*

ENSABOTÉ, ÉE (an-sa-bo-té) part. passé du v. Ensaboter. Chaussé de sabots : *Avoir les pieds* ENSABOTÉS. *Une paysanne* ENSABOTÉE.

— Enrayé au moyen d'un sabot : *Une roue* ENSABOTÉE.

— Artill. Mis dans un sabot : *Boulet* ENSABOTÉ.

— s. m. Membre d'une secte de vaudois, ainsi nommés à cause des chaussures grossières qu'ils portaient. ‖ On trouve aussi ENSABATÉ, ce qui paraît être une fausse leçon.

ENSABOTEMENT s. m. (an-sa-bo-te-man — rad. *ensaboter*). Action ou manière d'enrayer une voiture au moyen d'un sabot.

— Artill. Manière d'ensaboter un boulet.

ENSABOTER v. a. ou tr. (an-sa-bo-té — du préf. *en*, et de *sabot*). Mettre des sabots à : ENSABOTEZ *donc votre garçon, au lieu de le laisser aller nu-pieds.*

— Enrayer au moyen d'un sabot : ENSABOTER *une roue à la descente.*

— Artill. *Ensaboter un projectile*, Le lier au sachet ou à la gargousse renfermant la poudre, par l'intermédiaire d'une pièce de bois ou de fort carton appelée *sabot*, sur laquelle on le maintient au moyen de bandelettes de fer-blanc ou de rubans de fil disposés en croix.

ENSACHÉ, ÉE (an-sa-ché) part. passé du v. Ensacher. Mis en sac : *Du blé* ENSACHÉ. *Une fois* ENSACHÉES, *les olives sont portées en charrette dans le grenier du propriétaire ou du moulin, pour y attendre leur tour de mouture.* (E. de Combaud.)

ENSACHEMENT s. m. (an-sa-che-man — rad. *ensacher*). Action d'ensacher, de mettre en sacs : *L'*ENSACHEMENT *du blé.*

ENSACHER v. a. ou tr. (an-sa-ché — du préf. *en*, et de *sac*). Mettre en sacs : ENSACHER *des grains, des noix.*

ENSACHEUR s. m. (an-sa-cheur — rad. *ensacher*). Ouvrier employé à mettre des denrées en sacs.

ENSADE s. m. (an-sa-de). Bot. Espèce de figuier des Indes, dont l'écorce et les feuilles servent à faire des tissus. Syn. de BANIAN.

ENSAFRANÉ, ÉE (an-sa-fra-né) part. passé du v. Ensafraner : *Une étoffe* ENSAFRANÉE.

ENSAFRANER v. a. ou tr. (an-sa-fra-né — du préf. *en*, et de *safran*). Techn. Teindre couleur de safran : ENSAFRANER *des étoffes.*

ENSAISINÉ, ÉE (an-sè-zi-né) part. passé du v. Ensaisiner : *Tenancier* ENSAISINÉ.

ENSAISINEMENT s. m. (an-sè-zi-ne-man — rad. *ensaisiner*). Féod. Action d'ensaisiner ; acte par lequel on ensaisine : *Le seigneur de qui relevait le domaine donnait l'*ENSAISINEMENT *ou investiture sur l'exhibition du contrat d'acquisition ; l'acte d'*ENSAISINEMENT *se mettait à la marge du contrat.*

— Dr. cout. *Ensaisinement des rentes constituées*, Formalité qui conférait au créancier d'une rente un droit de préférence sur les autres créanciers dont la rente n'avait été ensaisinée que postérieurement.

ENSAISINER v. a. ou tr. (an-sè-zi-né — du préf. *en*, et de *saisine*). Dr. féod. Reconnaître par un acte le nouveau tenancier, le mettre en possession.

— Dr. cout. *Ensaisiner une rente*, La reconnaître par acte authentique.

ENSAL, ALE adj. (ain-sal — du lat. *ensis*, épée). Qui a la forme d'une épée.

— Anc. chir. *Cautère ensal*, Instrument dont on se servait pour cautériser.

ENSANGLANTÉ, ÉE (an-san-glan-té) part. passé du v. Ensanglanter. Couvert de sang, souillé de sang : *Des vêtements* ENSANGLANTÉS. *Une main* ENSANGLANTÉE. *Il avait la tête tout* ENSANGLANTÉE.

. . . Des fleuves français les eaux *ensanglantées*
Ne portaient que des morts aux mers épouvantées.
VOLTAIRE.

Sur des rameaux féconds l'homme cueillait la vie ;
Un lait pur l'abreuvait de ses flots argentés,
Et sa timide faim n'était pas assouvie
De mets *ensanglantés*.
LEBRUN.

— Par ext. Où il est question de sang, de carnage : *Toutes les pages de notre histoire sont* ENSANGLANTÉES, *ou par des massacres religieux, ou par des assassinats judiciaires.* (M^me^ de Staël.) ‖ Déshonoré par le meurtre, par l'effusion du sang : *Une main* ENSANGLANTÉE *devrait être indigne de tenir le sceptre.*

— Poétiq. Qui a la couleur du sang :

Au premier plan les rocs, au second les donjons
D'un château dentelant de ses flèches aiguës
Un ciel *ensanglanté* semé d'îles de nues.
TH. GAUTIER.

— Blas. Se dit du pélican lorsqu'il a la poitrine tachée de sang, et de quelques autres animaux lorsqu'ils ont la gueule sanglante ; se dit aussi des animaux dont le sang coule, des armes et autres pièces qui sont teintes de sang : *De Chapus de Pierredon : D'or, à la hure de sanglier de sable,* ENSANGLANTÉE *de pourpre, défendue d'argent, au chef de gueules.*

— Hist. nat. Qui est marqué de taches rouges ressemblant à des taches de sang.

— **Syn. Ensanglanté, sanglant, sanguinolent.** *Ensanglanté* représente un objet comme couvert d'un sang qui a coulé d'ailleurs, sans rien spécifier quant à celui qui a été la cause de cette effusion. *Sanglant* se dit de l'objet couvert du sang qu'il perd lui-même ou qu'il vient de faire couler par violence. *Sanguinolent* est un terme de médecine ou d'histoire naturelle ; il ne se dit guère que des humeurs ou des matières mêlées de sang : *On montra au peuple la robe* ENSANGLANTÉE *de César. Pisistrate se blessa lui-même et se fit porter tout* SANGLANT *au milieu de la place publique. Le musc est une humeur* SANGUINOLENTE *qu'on tire d'un animal tout différent de la civette.*

ENSANGLANTER v. a. ou tr. (an-san-glan-té — du préf. *en*, et de *sanglant*). Mettre en sang, couvrir, souiller de sang : *D'un coup de poing il lui* ENSANGLANTA *la figure. Le chemin de Prague à Carlsbad s'allonge dans les ennuyeuses plaines qu'*ENSANGLANTA *la guerre de Trente ans.* (Chateaub.)

— Transformer en un combat sanglant : ENSANGLANTER *des jeux.* ‖ Représenter le meurtre sur : *Eschyle évite toujours d'*ENSANGLANTER *la scène.* (Nisard.)

— Déshonorer par l'effusion du sang : *Ce prince a* ENSANGLANTÉ *son règne. Que de meurtres* ENSANGLANTENT *l'histoire des héros !*

S'ensanglanter v. pr. Etre ensanglanté ; se couvrir de sang : *Ne passez pas dans ces broussailles, vous allez* VOUS ENSANGLANTER.

— Fig. Se nuire à soi-même : *Le pamphlétaire se déchire et* S'ENSANGLANTE *les doigts aux ronces du chemin.* (Cormen.)

ENSATELLE s. f. (an-sa-tè-le — dimin. du lat. *ensis*, épée). Moll. Genre d'acéphales, formé aux dépens des solens et non adopté.

ENSAUVAGÉ, ÉE (an-sô-va-jé) part. passé du v. Ensauvager : *Beaucoup d'animaux de tout genre ont reculé devant l'homme ; ils fuient* ENSAUVAGÉS, *perdent leurs arts naturels.* (Michelet.) *Le juif,* ENSAUVAGÉ *par la haine, est désormais sorti de l'humanité.* (H. Taine.)

ENSAUVAGER v. a. ou tr. (an-sô-va-jé — du préf. *en*, et de *sauvage*). Rendre sauvage : *L'habitude des guerres civiles* AVAIT ENSAUVAGÉ *les mœurs, et le désordre envahissait toutes les branches de l'administration.* (Sainte-Beuve.)

ENSCHEDE, ville de Hollande, prov. d'Over-Yssel, arrond. et à 22 kilom. S.-E. d'Almelo ; 5,000 hab. Fabrication de toiles et de cotons ; commerce de beurre et de fromages.

ENSE (Charles-Auguste VARNHAGEN D'), littérateur et homme politique allemand. V. VARNHAGEN.

ENSE (Rachel-Antoine-Frédérique MARKUS, dame VARNHAGEN D'), femme patriote allemande. V. VARNHAGEN.

ENSE ET ARATRO (*Par l'épée et par la charrue*), devise du citoyen qui sert son pays, en temps de guerre par son épée, en temps de paix par la charrue, c'est-à-dire par les travaux de l'agriculture.

« Le maréchal Bugeaud appliqua pendant plus de six années son génie à justifier sa noble devise : *Ense et aratro.* Il écrasa la grande insurrection excitée par Abd-el-Kader, vainquit le Maroc à Isly, attira des colons européens, fonda des villages, ouvrit des routes et poussa vivement la colonie dans la voie du progrès agricole. »

Colonel DE GONDRECOURT.

« Ce grand homme de guerre qui a tant fait pour l'Algérie, *ense et aratro*, consultait sa *rainette* avant de mettre ses troupes en marche pour une expédition. »

L. FIGUIER.

ENSECTIONNEMENT s. m. (an-sè-ksi-o-ne-man — du préf. *en*, et de *sectionnement*). Art. milit. Evolution opérée pour former la section d'infanterie.

ENSEIGNABLE adj. (an-sè-gna-ble ; *gn* mll. — rad. *enseigner*). Qui peut être enseigné : *Le style, le goût ne sont pas des choses* ENSEIGNABLES.

ENSEIGNANT (an-sè-gnan ; *gn* mll.) part. prés. du v. Enseigner : *Combien l'on voit d'hommes* ENSEIGNANT *ce qu'ils ne savent pas !*

ENSEIGNANT, ANTE adj. (an-sè-gnan, an-te ; *gn* mll. — rad. *enseigner*). Qui enseigne : *Jésus-Christ a promis d'être tous les jours avec ses apôtres et leurs successeurs* ENSEIGNANTS *et baptisants, jusqu'à la consommation des siècles.* (Gousset.) *Les journaux constatent les progrès de la littérature* ENSEIGNANTE *en Angleterre.* (X. Eyma.)

— Qui donne un enseignement, une leçon : *Il est des réactions inévitables,* ENSEIGNANTES, *magistrales, vengeresses.* (Chateaub.)

— *Corps enseignant*, Ensemble des personnes qui sont chargées de l'enseignement de la jeunesse : *Il n'y aura pas d'Etat politique fixe s'il n'y a pas de* CORPS ENSEIGNANT *avec des principes fixes.* (Napol. III.) ‖ Se dit plus particulièrement de l'Université de France : *Il est membre du* CORPS ENSEIGNANT.

— *Eglise enseignante*, Réunion des premiers pasteurs de l'Eglise catholique.

— Substantiv. Personne qui enseigne : *Si le droit de l'enseigné, comme celui de l'acheteur, est indubitable, celui de l'*ENSEIGNANT, *qui n'est qu'une variété du vendeur, en est le corrélatif.* (Proudh.)

ENSEIGNE s. f. (an-sè-gne ; *gn* mll. — du latin *insignia*, pluriel du neutre *insigne*, qui est formé de *in*, en, et de *signum*, signe, et qui est également le primitif du mot moderne *insigne*. *Enseigne* signifie, en premier lieu, signe, marque distinctive, puis indice d'identité, d'authenticité, de vérité ; de là les locutions : *A bonnes enseignes, à telles enseignes.* Enfin le mot s'est employé pour drapeau, pour porte-drapeau, puis, par extension, pour compagnie de soldats. *Enseigne* avait aussi, anciennement, selon Scheler, la valeur d'instruction, d'indication des marques de reconnaissance : *donner enseignes, montrer par enseignes.* C'est même de cette acception que cet étymologiste tire le verbe *enseigner*). Marque, indice servant à reconnaître quelque chose : *La sincérité est la mère de la vérité et l'*ENSEIGNE *de l'honnête homme.* (Diderot.) *L'affectation et les vices avantageux sont l'*ENSEIGNE *de la médiocrité.* (M^me^ Roland.)

— A signifié Renseignement : *Donner de bonnes* ENSEIGNES, *de fausses* ENSEIGNES.

— Indication que l'on met au-dessus de l'entrée d'un établissement commercial, pour indiquer la nature du commerce et souvent le nom du commerçant : *Un peintre d'*ENSEIGNES. *Milton naquit le 9 décembre 1608, dans la Cité de Londres, Bread-street, à l'*ENSEIGNE *de l'*Aigle, *augure et symbole.* (Chateaub.)

— Par ext. Indices extérieurs ; profession que l'on affiche : *On ne passe pas dans le monde pour se connaître en vers, si l'on n'a mis l'*ENSEIGNE *de poëte ; ni pour être habile en mathématiques, si l'on n'a mis celle de mathématicien.* (Pasc.)

L'*enseigne* fait la chalandise.
J'ai vu dans le palais une robe mal mise
Gagner gros ; les gens l'avaient prise
Pour maître tel qui traînait après soi
Force écoutants. Demandez-moi pourquoi.
LA FONTAINE.

— Drapeau, étendard : *Marcher* ENSEIGNES *déployées. Les* ENSEIGNES *romaines étaient des aigles.* (Acad.) ‖ Ancienne charge de porte-drapeau : *Acheter une* ENSEIGNE. ‖ Corps de troupes qui marchait sous une même enseigne : *Lever plusieurs* ENSEIGNES *d'infanterie.*

— Fig. Mot d'ordre, direction, inspiration qui guide la conduite : *Marcher sous les* ENSEIGNES *de quelqu'un.*

— Fam. *Etre logé à la même enseigne*, Eprouver les mêmes ennuis, les mêmes tribulations.

— Prov. *A bon vin point d'enseigne*, Les bonnes choses n'ont pas besoin d'être recommandées.

— Mar. *Enseigne du bord*, Pavillon placé à la poupe ou à la corne d'artimon. ‖ *Gaule d'enseigne*, Bâton de bois léger qui porte le pavillon d'un canot. ‖ On dit aussi MÂT DE PAVILLON.

— Anc. métrol. Largeur de trois aunes : *Cette pièce a quinze* ENSEIGNES.

— Techn. Marque que les ourdisseuses font à chaque tour de l'ourdissoir. ‖ Syn. peu usité de FILIGRANE.

— Loc. adv. *A bonnes enseignes*, Avec des garanties sûres ; en connaissance de cause : *Il ne veut payer qu'*À BONNES ENSEIGNES. (Acad.)

— Loc. conjonct. *A telle enseigne* ou *A telles enseignes que*, Tellement que, la preuve est que : *Je m'en souviens ;* À TELLES ENSEIGNES QUE *vous étiez deux bons enfants.* (Le Sage.) *Nous ne lui avons seulement pas demandé s'il avait besoin de nos services. — Si fait, si fait,* À TELLES ENSEIGNES QUE *c'est lui qui m'a demandé de l'argent.* (Scribe.)

— s. m. Nom donné autrefois à l'officier porte-drapeau et à certains officiers des gendarmes du roi, des gardes du corps et des mousquetaires : *Acheter une charge d'*ENSEIGNE.

— Mar. *Enseigne de vaisseau* ou simplement *Enseigne*, Officier d'un grade immédiatement au-dessous de celui de lieutenant de vaisseau, et équivalent à celui de lieutenant en premier d'artillerie. ‖ *Enseigne auxiliaire*, Capitaine au long cours admis dans la marine de guerre pendant un certain temps, et faisant fonction d'enseigne. ‖ *Enseigne de port*, Officier de marine chargé de la police générale d'un port de commerce.

— Diplom. Sceau : *Signé des* ENSEIGNES *impériaux.*

— **Épithètes.** Déployée, flottante, ondoyante, voltigeante, noble, guerrière, belliqueuse, glorieuse.

— **Encycl.** Hist. et cout. Dans un livre intitulé : *Ce qu'on voit dans les rues de Paris*, livre plein d'humour et parfois aussi plein d'érudition, Victor Fournel s'écrie : « Quel est le flâneur savant qui nous donnera l'histoire des *enseignes* ; qui écrira les diverses péripéties, les transformations successives, les périodes de progrès et de décadence par où elles ont passé ? »

Bien d'autres curieux et chercheurs avaient, avant V. Fournel, exprimé le même désir, depuis Sauval et Sainte-Foix jusqu'au bibliophile Jacob et à M. Ed. Fournier. Il semble qu'après avoir, comme lui, décliné leur compétence en telle matière, tous ont jugé le problème insoluble.

Les savants, les archéologues, les antiquaires ont, de tout temps, regardé comme ne méritant pas d'occuper leur attention, voire d'attirer leurs regards, ces signes peints ou sculptés, parlants ou allégoriques, symboliques, énigmatiques même, et souvent saugrenus, que placent sur leur enseigne MM. les boutiquiers.

Que l'on consulte toutes les bibliographies, depuis celle de M. Brunet jusqu'à celle de M. Ferdinand Denis, on n'y trouvera pas l'indication du plus petit bouquin écrit *ex professo* sur les *enseignes*. Pourtant le sujet en vaut la peine et le philologue aussi bien que l'historien trouverait profit à l'étudier.

Nous n'avons pas la prétention de remplir la lacune que n'ont pu combler des érudits, des chercheurs de profession ; nous allons seulement resumer ici, à propos des vieilles *enseignes*, ce que nous avons trouvé éparpillé dans un grand nombre de bouquins, et, à propos de celles d'aujourd'hui, le résultat de nos flâneries, comme dit V. Fournel, à travers les rues de Paris et de quelques villes de France ou de l'étranger.

L'histoire ne saurait dire à quelle époque

remonte l'usage des *enseignes*, pas plus qu'il ne lui serait facile de nous apprendre chez quel peuple cet usage s'introduisit d'abord. Tout ce que l'on sait, c'est que les *enseignes* ont une origine fort ancienne. A Rome, elles se composaient assez souvent d'un tableau peint à la cire rouge et représentant un sujet en rapport avec la profession ou la marchandise qu'elles annonçaient. Les bouchers suspendaient leur viande, parée de rameaux de myrte ou de bruyère; les crémiers avaient une vache peinte; les marchands de vin, deux hommes portant une amphore; les maîtres d'armes ou *lanistes*, un combat de gladiateurs, etc. Parfois, c'était quelque animal fabuleux ou une arme étrangère rappelant une victoire des Romains, telle que le fameux bouclier cimbre. On sait que Marius, après sa victoire sur ces barbares, avait fait ciseler sur son bouclier la figure d'un Gaulois tirant la langue, image populaire à Rome dès le temps de Torquatus, et qui servit ensuite d'*enseigne* à diverses catégories de marchands. On a retrouvé aussi à Pompéi de petits bas-reliefs en terre cuite ayant servi d'*enseignes*.

Pourquoi les auteurs grecs et latins ne nous parlent-ils pas des *enseignes* d'Athènes et de Rome? On aimerait à savoir celle que portait (car il en portait une) le cabaret où Socrate allait au milieu des portefaix du Pirée, des courtisanes du Céramique et des oisifs des jardins de l'académie boire du vin mêlé de miel. Pourquoi Aristophane ne nous l'a-t-il pas dit?

Pourquoi Horace ne nous a-t-il pas décrit l'*enseigne* de ce cabaretier Coranus, où il allait en compagnie d'Ovide, de Tibulle et de Properce? Et Cicéron, celle de ce Macula, dont il recommande le vin à son ami Lepta?

L'époque la plus riche en *enseignes* est le moyen âge. Toutefois, relativement à celles de Paris, on n'a aucun renseignement antérieur au XIIIe siècle, et c'est dans un document du règne de Philippe le Bel, le *Livre de la taille* (1272), qu'on en rencontre les premières traces.

Il faut rappeler tout d'abord que le numérotage des rues, ou plutôt des maisons, est fort récent. Avant que l'édilité parisienne prît cette détermination, chacun peut se figurer avec quelle difficulté un étranger, et même un Parisien d'un autre quartier, parvenait à découvrir l'habitation ou la boutique qu'il cherchait. Pour y réussir, il devait avoir recours à tous les indices topographiques : église, tour, porte, hôtel nobiliaire, four, etc. L'*enseigne* naquit alors et fut d'un puissant secours. Plus d'une rue même en prit le nom. Les rues de l'*Epée-de-bois*, de l'*Eperon*, du *Croissant*, de l'*Homme-armé*, de la *Femme-sans-tête*, de la *Licorne*, du *Plat-d'étain*, de l'*Arbre-sec*, du *Pot-de-fer*, de la *Harpe* et bien d'autres, reçurent leur dénomination d'*enseignes* représentant ces sujets divers. Il faut cependant faire une exception pour la rue de l'*Arbre-sec*, car, s'il est vrai que cette *enseigne* exista, elle avait été précédée d'un *arbre sec* véritable — lisez *potence* — planté au lieu dit la *Croix-du-trahoir*, qui correspond à la rue Saint-Honoré et à la fontaine qui en forme l'angle.

Mais l'histoire de l'*enseigne* ne devient *officielle* que vers le milieu du XVIe siècle. Une ordonnance de Moulins, de 1567, prescrit à ceux qui veulent obtenir la permission de tenir auberge, de faire connaître au greffe de la justice des lieux leurs nom, prénoms, demeurances, *affectes* et *enseignes*.

Les curieux peuvent donc, dès cette époque, trouver au greffe de la justice, dans les archives municipales, dans les actes de tabellionage, ample moisson d'*enseignes*.

C'est ce qu'a fait Charles Nodier dans ses *Echantillons curieux de statistique*, mais en s'attachant seulement à celles des cabarets de Rouen, dont le parlement avait interdit l'entrée aux habitants de la ville, défendant à ceux qui les tenaient ouvertes d'*asseoir* désormais *aucun homme du lieu*.

L'*enseigne*, laissée tout d'abord au libre arbitre de chacun, fut, par un édit de Henri III, daté de 1577, décrétée d'utilité publique en ce qui concernait les aubergistes. Jusque-là, ces industriels se bornaient à accrocher au-dessus de la porte de leur établissement, au bout d'une perche, un bouquet de feuillage ou de fougères : de là le mot de *bouchon*, qui sert encore aujourd'hui à désigner un cabaret de chétive apparence.

Les diverses branches de commerce ne se laissèrent pas distancer par les hôteliers, et alors commença cette rivalité des *enseignes* qui forme un côté si curieux de notre histoire anecdotique. Chacun s'efforçant d'attirer l'attention de préférence au voisin, ce fut à qui imaginerait les sujets les plus singuliers, les plus bizarres, les plus capables de frapper l'esprit des passants. Quelquefois l'*enseigne* était pour ainsi dire parlante. Ainsi le gantier plaçait au-dessus de sa boutique un gant rouge gigantesque; le bottier une botte, digne du maréchal de Bassompierre buvant à la santé des treize cantons suisses; l'armurier, un mannequin cuirassé, etc., etc. Il fallut qu'en 1666 un arrêt du conseil intervînt, fixant les dimensions de l'*enseigne*, et en soumettant le changement ou la pose, avec ou sans potence, à un droit de voirie de quatre livres. Mais donnons, avant de poursuivre cet historique, quelques échantillons de l'esprit de nos ancêtres

Il y a à peine un siècle, il n'était pas rare de trouver dans une *enseigne* le bon mot, le rébus, la pointe et l'épigramme réunis. On voyait en effet les *enseignes* suivantes :

A la roupie (une roue et une pie); *A l'assurance* (un A dessiné au dessus d'une anse); *A la vieille science* (on voyait une vieille femme sciant une anse); *Au puissant vin* (un puits dont on tirait de l'eau, c'est-à-dire un puits sans vin); *Au bout du monde* (un globe, représentant la terre, surmonté d'un bouc); *Au bon coing* (*enseigne* de marchand de vin établi à un coin de rue, représentant un coing; il reste encore à Paris quelques échantillons de cette *enseigne*); *A l'épiscié* (un épi scié, *enseigne* calembour de l'épicerie); enfin *Au saint Jean-Baptiste* (*enseigne* du marchand de toiles, représentant un singe en batiste, c'est-à-dire un singe orné d'un col et de manchettes), etc., etc.

Chacun connaît les images d'Epinal intitulées : *Crédit est mort, mon oie* (monnaie) *fait tout*. Un cordonnier de la rue Saint-Jacques avait pour *enseigne* un tableau représentant un passant étendant la main droite sur une paire de chaussures neuves, tandis que sa main gauche essayait de s'emparer d'une oie grasse qui fuyait sous la table. Au-dessous on lisait :

Si tu prends les souliers, laisse au moins
là mon oie (la monnoie).

Venaient enfin les *enseignes* auxquelles présidait le caprice le plus extravagant, dans l'unique but, nous le répétons, de frapper plus encore qu'à l'aide d'un rébus ou d'une épigramme l'esprit des passants. Ainsi, il y eut : l'*Ane qui joue de la vielle*; le *Chat qui pêche*; le *Chat qui pelote* (illustré par Balzac); la *Chèvre qui danse* (*enseigne* que Victor Hugo a traduite au naturel et mise en scène dans sa *Notre-Dame-de-Paris*); la *Truie qui file*, ressuscitée récemment par un marchand de comestibles de la rue Saint-Antoine, et que l'on retrouve à Lyon et à Dijon. Un souvenir tragique, au dire de M. Amédée de Ponthieu, se rattache à cette *enseigne*, ou plutôt lui donna naissance : « En 1466, un pauvre diable de charlatan, nommé *Grillet* Soulart (un nom prédestiné comme on va le voir), donnait chaque jour, sur la place de Grève, deux représentations burlesques qui attiraient tout le populaire de Paris. Il avait dressé une truie à s'asseoir sur son derrière, à tenir une quenouille d'un pied et à manier un fuseau de l'autre. Assurément un pareil tour d'adresse ne pouvait être que l'œuvre du démon, sans l'intervention duquel l'homme le plus patient et le plus habile n'en serait jamais venu à bout. Aussi les juges de la prévôté de Paris le condamnèrent-ils à être brûlé vif, avec sa truie, en place de Grève, lieu ordinaire de ses représentations diaboliques, ce qui fut exécuté incontinent. »

Ajoutons, pour achever d'éclairer les Saumaise futurs, que l'idée bizarre de la *Truie qui file* paraît avoir fait partie, au moyen âge, des allégories en usage chez nos savants et si originaux sculpteurs et architectes de cathédrales; entre autres exemples, le portail de l'ancienne cathédrale de Saint-Pol de Léon, et le portail de la cathédrale de Chartres présentent l'emblème de la *Truie qui file*, qui paraît symboliser la Terre, cette grasse et féconde mère commune, sans cesse en activité et en travail pour amener à bonne fin toutes ses productions.

Quelques savants ont imaginé une autre explication, basée notamment sur ce que la ville de Chartres, où l'idole symbolique s'étale dans toute sa splendeur, était jadis la capitale du druidisme des Gaules. Suivant eux, le porc ou la truie, ayant été pour ainsi dire les armes parlantes des druides, et cet animal symbolisant la terre, on a voulu, à l'époque chrétienne, ridiculiser par la *truie qui file* un culte matériel.

Une autre *enseigne* longtemps en vogue, et dont on retrouve encore, même à Paris, mais surtout en province, un certain nombre d'échantillons, c'est celle du *Signe de la croix*. Cette enseigne, qui remonte, dit-on, à l'époque de la Ligue, et qui était une sorte de signe de ralliement pour les affiliés, représentait un cygne, dont la tête ou le corps était surmonté d'une croix blanche, rouge ou noire. Parfois le cou du cygne s'enlaçait autour de la croix plantée en terre.

L'*enseigne* du *Lion d'or*, encore très-fréquente chez les aubergistes, formait également un calembour significatif : elle représentait quelquefois un voyageur couché et endormi : *au lit on dort*. Mais l'effigie dorée du roi des animaux tenant une boule sous sa patte droite a prévalu.

Puisque nous en sommes au chapitre des hôtelleries et des auberges, ajoutons qu'avec le *lion d'or* les *enseignes* préférées de messieurs les taverniers d'autrefois étaient les suivantes : *Au soleil levant*, *Au soleil d'or*, *Au grand cerf* (le passage de ce nom, à Paris, a pris son nom d'une *enseigne* voisine), *A la galerie d'argent*, *Au croissant*, *Au chariot d'or*, *Au cheval blanc*. Cette dernière *enseigne* était accompagnée ordinairement de la phrase traditionnelle : *Ici on loge à pied et à cheval*, phrase que les aubergistes lettrés remplaçaient par ce distique :

Tout passant peut ici s'ébattre,
Qu'il ait deux pieds, qu'il en ait quatre.

Enfin, qui ne se rappelle le *Veau qui tette* et la *Pomme de pin*, ces cabarets à jamais célèbres, auxquels le *Grand Dictionnaire* a consacré des articles spéciaux? Qui sait si leur *enseigne* seule ne les a pas préservés de l'oubli?

Parmi les imprimeurs, la maison Didot, quai des Augustins, avait pour enseigne : *A la Bible d'or*; celle de Nivelle, rue Saint-Jacques, *Aux cigognes*; d'autres avaient un griffon portant une devise; d'autres un arbre, etc., etc., etc.

Les saints adoptés comme patrons par divers corps d'états leur servaient également d'*enseignes*. Saint Crépin, patron des cordonniers, saint Marcel avec son dragon, saint Denis portant sa tête dans ses mains, saint Michel monté sur le dragon, sont, au point de vue qui nous occupe, les images les plus populaires. Puis venaient les enseignes religieuses : *A l'image Notre-Dame*, *A Notre-Dame des Sept-Douleurs, de Pitié, des Rosiers*; *A Notre-Dame des champs*; *A la chaste Suzanne*, *Aux patriarches*, *A la Vierge d'airain*, *A Moïse*, *Au buisson ardent*, *Aux noces de Cana*, *A l'arche de Noé*, *A l'échelle de Jacob*, *A l'agneau pascal*, *Au fort Samson*, *A la descente du Saint-Esprit*. Le diable fournissait aussi son contingent : *Au secret du diable* (cette *enseigne* vient d'être reprise avec succès par les fabricants d'allumettes chimiques), *Au château du diable*, *A la corne du diable*, *A la marmite du diable*. Les enseignes mythologiques allaient de pair : *A la fontaine de Jouvence*, *Aux travaux d'Hercule*, *Aux Danaïdes*, *Au jugement de Pâris*, *Aux trois Grâces*, *A la toison d'or*, *A la boîte de Pandore*, *Aux forges de Vulcain* (cette *enseigne*, avec tableau, dont nous parlerons plus loin, s'étale encore près du boulevard de Sébastopol, non loin du quai), *Au tonneau de Bacchus*, *Au centaure*, *A l'éducation d'Achille* (visible rue des Lombards), etc.

Les *enseignes* littéraires ou légendaires n'étaient pas moins en vogue : *A la marmite de Gargantua*, *A Grandgousier*, *A Gargamelle*, *Aux moutons de Panurge*, *Aux quatre fils Aymon*, *Au moine bourru*, *Au cheval Bayard*. Suivant la tradition, le *moine bourru* parcourait les rues pendant la nuit et tordait le cou aux curieux imprudents qu'il rencontrait; d'autres fois, il brisait les portes et les vitres, comme un écolier tapageur. Le *cheval Bayard* était le cheval du célèbre Renaud de Montauban, lequel refusa toujours de le vendre à l'empereur Charlemagne, quelques trésors que l'illustre monarque lui en offrît.

Sous Louis XIV, l'*enseigne* devient purement facultative, et l'ordonnance de 1693 permet aux hôteliers de mettre, pour la commodité publique, telles *enseignes* que bon leur semblera, avec une inscription contenant les qualités portées par leurs lettres de permission. Enfin, le 17 septembre 1761, paraît une ordonnance du lieutenant de police de Sartines, enjoignant à toute personne qui se sert d'*enseignes* de les faire appliquer en forme de tableaux contre le mur des boutiques ou maisons, de telle sorte qu'elles n'aient pas plus de quatre pouces de saillie. C'est qu'à cette époque les *enseignes* étaient suspendues au bout d'une longue potence de fer, et ce n'était pas sans terreur que les passants voyaient se balancer sur leurs têtes un gant de bois trop grand pour la main du colosse de Rhodes, une botte dans laquelle aurait pu se cacher non-seulement le petit Poucet, mais encore et facilement ses sept frères; et dans les jours d'hiver, quand le vent s'engouffrait dans ces rues étroites et sombres, entre-choquant ces innombrables *enseignes* de tôle, on aurait dit, rapporte Dubreuil, un ouragan déchaîné à travers une forêt.

Nous venons d'esquisser à grands traits, d'après ce que nous savons, du moins, l'histoire de l'*enseigne*. Arrêtons-nous maintenant plus spécialement devant quelques-unes, que nous n'avons fait que citer en passant, et d'abord devant celles qui ne sont ni plus ni moins que des œuvres d'art.

Rue aux Fèves se trouvait un bas-relief représentant la *chaste Suzanne*. Cette chaste Suzanne aux contours arrondis, aux extrémités allongées, gracieuse, et si délicate qu'on se prenait à la plaindre en la voyant toute nue exposée au vent et à la pluie, cette Suzanne, disons-nous, est d'une perfection de style achevée. Qui a fait cela? Celui qui, de son ébauchoir enchanteur, a donné la vie aux nymphes de la fontaine des Innocents, Jean Goujon lui-même. Aujourd'hui, cette statue se trouve dans la galerie d'un amateur. Dans la même rue, au no 2, on remarquait une gerbe délicatement fouillée dans la pierre et qui datait du XVIe siècle; c'était l'*enseigne* d'un boulanger.

Dans la rue du Dragon, au no 24 et sur la porte d'un marchand de fer, on lit : *Au fort Samson*, et l'on peut admirer à cet endroit un médaillon de faïence émaillée représentant Milon de Crotone; il est du XVIe siècle.

De la même époque on voit, rue du Four-Saint-Germain, 67, une fort jolie sculpture : la *Fontaine de Jouvence*.

Beaucoup de nos lecteurs connaissent la grande toile représentant Vulcain et Vénus, qui sert d'*enseigne* aux *Forges de Vulcain*. Quel en est l'auteur? se demande V. Fournel. Est-ce un grand prix de Rome s'exerçant à un pastiche de Prudhon? un lauréat de l'École des beaux-arts tombé, de chute en chute, de la grande peinture académique à la décoration des boutiques? ou bien ne serait-ce qu'un de ces honnêtes barbouilleurs dont la brosse ardente et naïve jette sur la toile, sans nul souci académique, des créations saisissantes d'originalité et de fantaisie pittoresque?... La toile fantaisiste ne porte pas de signature.

En revanche, il porte bien le nom de son auteur, de Géricault, le *cheval blanc* que l'on voit sur la porte d'une auberge, aux environs de Paris. On rapporte que Le Caravage peignit, lui aussi, une *enseigne* de cabaret, un jour qu'il n'avait pas d'argent pour payer son écot. Hogarth a fait également des *enseignes* avant de peindre les *Comédiennes ambulantes*, et Watteau aussi, et aussi Horace Vernet.

Un jour, le peintre de la volupté, si ce n'est de l'amour, et peut-être le plus fidèle historien de ce siècle à poudre, à mouches, à paillettes et à talons rouges, Watteau, peignit l'*enseigne* d'une marchande de modes du pont Notre-Dame, une *enseigne* toute reluisante, brillante, miroitante, éblouissante comme le fond d'un kaléidoscope, où il avait jeté :

.....des bijoux, des colliers, des merveilles,
Des ceintures de moire aux ondoyants reflets,
Des tissus plus légers que des ailes d'abeilles,
Des festons, des rubans à remplir des corbeilles,
Des fleurs à payer un palais.

La marchande de modes fit vite fortune, tant mieux; mais tant pis que nous ne sachions pas où peut être cachée l'*enseigne* de Watteau, dont nous n'avons plus que la gravure.

Le peintre du *Départ de Cythère* a fait aussi une autre *enseigne*. M. Charles Blanc, dans sa magnifique *Histoire des peintres*, va nous raconter à quelle occasion : « ... Watteau eut encore pour amis l'abbé Fraguier, amateur fort érudit, l'abbé Haranger, chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois, et Gersaint, fameux marchand de tableaux de Paris. C'est lui, le plus intime ami de Watteau, qui nous a laissé la plupart des détails dont se compose l'histoire connue de l'artiste. Gersaint n'était pas un simple marchand de tableaux : il savait tenir la plume, et ses *Catalogues*, aujourd'hui si rares, si recherchés, renferment d'excellentes appréciations, des notices curieuses touchant les artistes, de bonnes annotations sur la qualité, le nombre et les aventures de leurs tableaux. Passionné pour les peintures de Watteau, il ne manquait pas une occasion de vanter les œuvres autant qu'il aimait l'auteur, et, à son tour, Watteau lui ouvrait tout son cœur et tout son talent. Un jour, le peintre eut l'idée de faire une *enseigne* pour son ami le marchand; il y représenta une longue galerie fuyant en perspective, remplie de visiteurs et de tableaux, figures animées regardant des figures peintes. Le style des différentes écoles était si parfaitement imité, qu'on reconnaissait au premier coup d'œil les Véronèse, les Poussin, les Ruysdaël, et l'enfoncement était rendu avec tant d'illusion, que l'amateur passait par la galerie de l'*enseigne* pour entrer dans la boutique de Gersaint. A peine la toile fut-elle exposée que les passants s'arrêtèrent, les connaisseurs accoururent; ils se disputèrent un gai chef-d'œuvre que l'esprit avait dicté, qu'avait inspiré la reconnaissance, et, bientôt descendue, l'*enseigne* trouva sa place dans le cabinet de M. de Julienne, d'où elle passa depuis à l'étranger. »

Paulo minora canamus, et notons encore quelques *enseignes* plus ou moins artistiques, à coup sûr n'appartenant ni à Watteau ni à Jean Goujon. Rue de Paris, dans le faubourg du Temple, on peut voir sur la porte d'un marchand de vin une *enseigne* sculptée avec goût, avec coquetterie, même un peu maniérée : c'est un bosquet avec un pavillon dans le fond; sur le premier plan, une dame à panier et à vertugadin écoute en minaudant les serments d'amour d'un jeune gentilhomme, tandis que, cachée par un tronc d'arbre et ne montrant que son minois curieux et mutin, une Marton, sans doute, écoute les confidences, se promettant bien d'en faire son profit, l'heure venue.

Rue de Fourcy, au-dessus de la porte d'un épicier, on remarque, sculpté en bosse, un petit bonhomme aiguisant un couteau, ou plutôt ne l'aiguisant pas, car d'une main il tient un verre et de l'autre une bouteille; pendant ce temps, son pied, posé sur la bascule de son instrument à repasser, en fait tourner la meule, et celle-ci continue à recevoir un filet d'eau qui s'échappe d'un petit trou fait à l'extrémité d'un énorme sabot. Ce petit bonhomme à tricorne et à queue, à culotte courte et à souliers à boucles, cette meule, ce sabot, tout cela est vraiment très-original, très-vivant. Au-dessous du bas-relief, on lit : *Au gagne-petit*.

Notons enfin, pour terminer la nomenclature des *enseignes* artistiques : avenue Victoria, une toile très-largement et très-heureusement brossée, représentant un pierrot invitant les passants à entrer dans le café auquel il sert d'*enseigne*; rue de la Gaîté, un bas-relief, au-dessus de la porte d'un café, très-habilement sculpté, très-franc à la fois et très-fin : ce sont trois petits Amours jouant au billard.

Quelques *enseignes* ont leur légende. Rue de la Grande-Truanderie, un boulanger arrête les curieux par cette *enseigne* : *Au puits d'amour*. Or voici l'histoire de ce puits. Au temps de la féodalité, les seigneurs, sans doute pour tenir le peuple, les manants à merci, avaient la haute main sur les fours

et les puits. Les boulangers étaient obligés de cuire leur fournée rue du Four-Saint-Germain, du Four-Saint-Honoré, du Four-Saint-Eloi. On devait aller chercher de l'eau rue du Puits-qui-parle, du Puits-l'Ermite, du Puits-Certain, dont les noms subsistent encore. Or, un de ces puits taxés se trouvait dans la rue de la Grande-Truanderie, à l'angle de la rue de la Petite-Truanderie. Une damoiselle, fille d'un haut et puissant gentilhomme, une damoiselle trop peu prudente, s'esquivait tous les soirs, quand la brume était venue, trompant sa duègne, et venait s'asseoir sur la margelle du puits, attendant le beau damoiseau qu'elle adorait. Un soir, le beau damoiseau ne vint pas, et la damoiselle en fut inquiète. Le lendemain, l'infidèle ne se rendit pas davantage au rendez-vous, et la pauvre enfant sentit son cœur se serrer bien fort et de grosses larmes rouler le long de ses joues pâles; elle revint cependant le surlendemain, et beaucoup de surlendemains après, mais toujours on la vit s'en retournant seule, jusqu'au jour où on ne la revit plus du tout : elle s'était jetée dans le puits.

Sauval affirme que cette tragique histoire se passa sous Philippe-Auguste; quant à la belle inconsolée, elle s'appelait Agnès Hillebeck.

Mais l'histoire légendaire et amoureuse du puits de la Grande-Truanderie ne finit point à Agnès Hillebeck. Trois siècles après, un jeune homme, désespéré de n'avoir pu parvenir à mettre un baiser sur les lèvres roses d'une belle dédaigneuse, se jeta dans le puits. Pourquoi faut-il que le vaudeville se mêle à tout, même aux choses de l'amour : la dédaigneuse accourut, et comme par hasard elle avait dans sa poche une corde, elle parvint, à l'aide des voisins, des voisines aussi, à retirer de l'eau l'amoureux tout transi. Le jeune écervelé était arrivé à ses fins grâce au puits; aussi le fit-il reconstruire à neuf et graver sur sa margelle l'inscription suivante :

L'amour m'a refait,
En 1525, tout à fait.

Parmi toutes les *enseignes* qui émaillent les rues Saint-Denis, Saint-Martin, une partie de la rue des Lombards, quartier des apothicaires, des herboristes, des droguistes, des épiciers en gros, *enseignes* plus ou moins parlantes, telles que le Pilon d'or, le Mortier d'argent, le Chat noir, le Centaure, la Barbe d'or, — nous en passons et des meilleures, — il en est une qui ne peut manquer d'intriguer les fureteurs : *A la licorne*, devenue depuis le nom d'une rue. Sur la fin du xve siècle, on montra dans cette rue une licorne ou unicorne venue de l'Afrique, qui fut de tout temps féconde en monstres, comme dit le proverbe latin. Cette licorne, qui mit tout Paris en émoi, sans donner lieu à la moindre dissertation scientifique, fournit sans doute à Rabelais le portrait de sa jument de Gargantua, « la plus énorme et la plus grande qui fût oncques vue et la plus monstrueuse. » On ne connaissait la licorne que par le témoignage de Pline. Les bourgeois et manants n'avaient pas lu Pline; mais ils accoururent voir la licorne.

L'animal mourut et sa corne fut déposée dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis et vendue mille écus d'or au pape Alexandre VI; car cette corne, réduite en poudre, passait pour le contre-poison le plus efficace, et les Borgia passaient pour les premiers empoisonneurs du monde.

Encore une *enseigne* légendaire. Il y avait dans la Cité un cabaretier duquel un commis borgne avait exigé des droits qu'il ne devait pas; le cabaretier, pour s'en venger, fit représenter le portrait du commis sur son *enseigne* sous la forme d'un voleur, avec cette inscription : *Au borgne qui prend*. Grand émoi, grande perplexité du commis voleur qui rend l'argent volé au cabaretier. Et celui-ci d'enlever la première lettre du dernier mot de son *enseigne*, où dès lors on lut : *Au borgne qui rend*. Les *enseignes* légendaires exigent déjà de la part des curieux quelques recherches; il en est qui sont de vrais rébus, dont, avec beaucoup de peine, il faut trouver le mot. *A l'Y*. Cette *enseigne*, que grand nombre de merciers gardent encore, que veut-elle dire? M. Edouard Fournier va nous l'apprendre. « Autrefois, nous dit-il, on appelait le haut-de-chausses *grègues*, à cause de sa ressemblance avec les courtes et larges culottes des Grecs. Le nœud de ruban que les merciers vendaient pour l'attacher au pourpoint se nommait *lie-grègues*. Or, c'est de ce mot un peu modifié que vient notre *enseigne*. De *lie-grègues*, en forçant légèrement la prononciation, on eut l'*Y*, et la fameuse lettre fut ainsi acquise aux merciers. Elle a d'ailleurs assez bien la forme d'une culotte les jambes en l'air, et par là convient d'autant mieux, comme armes parlantes, à ces marchands de culottes et de caleçons. »

Notons ce distique qui surmonte la porte d'un débit de tabac :

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin; il n'est rien qui l'égale.

Et cette autre enseigne, d'un barbier de la rue Racine :

Κείρω τάχιστα, καὶ σιωπῶ,

c'est-à-dire : « Je travaille promptement et en silence. »

Il s'est conservé à Lyon un grand nombre de vieilles *enseignes*; on en compte encore plus de quatre-vingts, les unes figurées, les autres simplement indiquées par une inscription.

Rappelons-en quelques-unes : *A la bombarde*, rue de la Bombarde, no 10. C'est une *enseigne* refaite et déplacée en 1772; mais les anciens bâtiments en ont gardé le nom, et on montre encore l'hôtellerie dont, il y a deux cents ans, Monconys parlait ainsi :

Le bon seigneur vous contregarde,
Vous qui logez à la *Bombarde*,
Devant Saint-Jean, près du palais;
Vivez toujours en bonne paix.

Dans la grande rue Mercière, au no 84, on peut lire : *Aux trois comptants*. En 1687, trois héritiers, plutôt que d'avoir recours aux hommes de loi, convinrent de jouer le commun héritage en une partie de *content* (le vingt-et-un); mais la partie fut nulle, et ce résultat bizarre amena un accord dont les trois intéressés résolurent de faire passer le souvenir à la postérité par un marbre et un calembour.

Dans le quartier Saint-Georges existe un cabaret, célèbre depuis un siècle au moins par une cérémonie burlesque. Quand un nouveau client s'y présente, le maître du lieu apporte gravement une vaste coupe pleine de vin, enchâssée entre deux bois de cerf qui s'élèvent au-dessus et la dépassent au-dessous, de manière qu'on ne peut la déposer que sur un support destiné à cet effet. Le cabaretier répète les couplets d'une chanson bouffonne, tandis que son nouvel hôte vide la tasse. Mais celui-ci ne peut achever de boire sans s'engager la tête entre les deux cornes. Le cabaret a encore pour *enseigne : A la corne de cerf*.

M. Hippolyte Vattemare a publié, dans la *Revue moderne* de juin 1869, une très-intéressante étude sur l'*enseigne* en Angleterre. Partant de ce principe que l'histoire de l'*enseigne* est intimement liée à celle du blason, M. Vattemare développe une suite de souvenirs rétrospectifs des plus curieux. « Pour les *enseignes* comme pour les livres, dit M. Vattemare, les destins sont changeants : *habent sua fata*. Le personnage d'un roman de Washington Irving, Rip van Winkle, revenant dans ses foyers après une absence de quelques années, est tout ébahi de voir que, sur toutes les *enseignes*, le *Roi George III*, avec son superbe habit rouge, avait été remplacé par le général Washington, tout vêtu de bleu. En France, les hommes de ma génération ont pu remarquer le *Cheval blanc* devenir, au lendemain des journées de 1830, le *Cheval du Héros des Deux-Mondes*, pour se transformer presque aussitôt en *Cheval patriote*, avec adjonction d'une énorme cocarde tricolore coquettement posée sur l'oreille. » Après avoir énuméré les *enseignes* en l'honneur des illustrations en vogue, l'*amiral Vernon* (1739), le *roi de Prusse* (1763), *Drake*, *Nelson*, *Rodney* (1782), etc., puis celles en l'honneur des poëtes : *Shakspeare*, *Milton*, *Dryden*, *Byron*, M. Vattemare en arrive aux *enseignes* héraldiques et emblématiques, fort en usage chez nos voisins d'outre-mer. « Après la bataille de Bosworth (1485), l'*Ours blanc*, insigne du roi vaincu (Richard III), fut partout prudemment repeint, de façon à représenter un *Ours bleu*, emblème du comte d'Oxford, qui appartenait au parti des Tudors. Ces ours bleus ont jusqu'à ce jour conservé leur notoriété. Les lions sont fort nombreux : *Lion blanc* des Howard de Norfolk, *Lion bleu* du Danemark, *Lion noir* des Pays-Bas, *Lion rouge* de Jean de Gand, quatrième fils d'Edouard III et tige de la maison de Lancastre. En province, on trouve les *Trois jambes*, représentant les armes de l'île de Man, et passant pour dénoter un sentiment de mépris vis-à-vis des trois nationalités voisines, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande; les *Quinze balles* de Cornwall, les *Clefs en sautoir*, emblème de saint Pierre, antérieures au temps de la Réforme; les *Cigales*, les *Compas*, d'origine maçonnique; le *Cygne à deux cous*, datant du moyen âge, etc. La figure de proue de la frégate *Centurion*, sur laquelle l'amiral Anson fit le tour du monde (1740-1745), servit d'*enseigne* à un aubergiste de Goodwood jusqu'au moment où Guillaume IV lui eut attribué une place plus convenable à l'hôpital de Greenwich. » Citons enfin brièvement l'interminable série des *enseignes* d'animaux : le coq, le chien, le chat, le corbeau, le canard y fourmillent. Puis, comme en France, viennent les *enseignes* religieuses, inévitables surtout dans un pays puritain : la *Bible et la couronne*, *Adam et Eve*, la *Tête de saint Jean-Baptiste*, les *Anges*, etc. « On aura une idée, dit M. Vattemare, des dimensions extravagantes données aux *enseignes*, quand nous aurons dit qu'en 1718 l'une d'elles, arrachant le pan de mur auquel elle était fixée, tomba dans la rue et écrasa plusieurs personnes. » A Londres, dans la petite rue de Rosemary, on remarquait, vers 1800, une taverne que l'on appelait les *Quatre tout* (*The Four All*), et dont l'*enseigne* était fort curieuse. C'était un grand tableau de bois sur lequel étaient peintes quatre figures avec une devise au-dessous de chacune : celle d'un roi, celle d'un prêtre, celle d'un soldat et celle d'un fermier, avec ces mots sous la première : *Je gouverne tout;* ceux-ci sous la seconde : *Je mène tout;* ceux-ci sous la troisième : *Je tue tout*, et enfin cette devise sous la quatrième : *Et moi je paye tout*.

Bien que nous ayons terminé notre revue historique des *enseignes*, nous en trouvons cependant encore au fond de notre bissac un certain nombre qui méritent vraiment d'être conservées. Comme elles ne se rattachent ensemble par aucun lien, nous allons les donner à peu près dans l'ordre où elles se présentent à notre mémoire.

— Un écrivain public a mis cet écriteau au bas d'une allée : *Ecrivain sur le deuxième derrière*.

— Sur la route de Rouen à Darnétal, on voit un cabaret dont l'*enseigne* représente un maître d'école apprenant à lire à un âne, avec ces mots : *Au temps perdu*.

— *Enseigne* sur la devanture d'un herboriste : ... *Herboriste. Ne pas confondre avec l'autre charlatan d'en face*.

— Un Hollandais, ayant pris pour *enseigne La paix perpétuelle*, fit représenter dans le tableau... un *cimetière*.

— Une corsetière fait dessiner sur son *enseigne* un corset au-dessous duquel on lit ces mots, qui n'avaient certes pas été prononcés pour cette fin : *Je soutiens les faibles, je comprime les forts, je ramène les égarés*.

— Il existe encore en province quelques barbiers exposant cinq chevelures sous l'invocation de *Saint Ignace*. — Une marchande de poissons alla jusqu'à prendre pour *enseigne* un merlan dans un soulier, avec ces mots : *A la marée chaussée*. — Des imprimeurs lyonnais, les Carteron, avaient fait sculpter au-dessus de leur porte une balance, sur les plateaux de laquelle se trouvaient des poids d'un quart de livre, dits *quarterons*. Au-dessous on lisait : *Les Carterons font les livres*.

— A Paris, nous lisons au-dessus de la porte d'une boutique de charcutier : *X..., charcutier cru et cuit*. Il y en a pour tous les goûts.

Plus loin, nous restons ébouriffé devant cette *enseigne* équivoque : *X..., pâtissier, boulangerie sur le derrière*.

— A Strasbourg, un brasseur voisin de l'Ecole de droit, avait pris pour *enseigne* un éléphant dressé sur ses pieds de derrière, avec cette légende, qu'il jugeait propre à rallier les étudiants : *A l'éléph-en-droit*. En se plaçant au point de vue de la prononciation tudesque, on arrive directement à cette traduction : *A l'élève en droit*.

C'est au moyen du même procédé qu'une brave Alsacienne avait fait écrire sur la porte de sa boutique : *Madame X... carde les femmes en couches*.

— Monteil cite un marchand parisien qui, pendant le siége de Paris, voulant bien vivre et à peu de frais avec tout le monde, avait écrit d'un côté de son *enseigne : Vive le Roi!* et de l'autre : *Vive la Ligue!* et qui, suivant les circonstances, tournait ou retournait son tableau.

— Après la promulgation de la loi qui oblige les industriels brevetés à mettre sur les prospectus et *enseignes* les mots : *sans garantie du gouvernement*, on put voir au Palais-Royal, à l'entrée de la galerie d'Orléans, l'*enseigne* suivante : *Par brevet d'invention*, Clysopompes *fonctionnant seuls sans garantie du gouvernement*.

— Dans la rue Chartière, près du Collége de France, on lisait sur la porte d'une maîtresse d'école qui venait de déménager : *Mademoiselle Prudent est maintenant enceinte du Panthéon*.

— Dernièrement, un marchand de vin facétieux, établi vis-à-vis du *Père-Lachaise*, avait mis ces mots sur son *enseigne* : *Ici on est mieux qu'en face*. La police fit effacer cette inscription.

— Un tailleur, qui prétendait être un des plus habiles de son métier dans la coupe des habits, avait fait peindre au-dessus de sa porte une paire de ciseaux armés de deux ailes déployées, et fait écrire au bas : *Aux ciseaux volants*. « Voilà, dit un plaisant, ce que l'on peut appeler une *enseigne* parlante. »

— Un chasublier de la rue de Babylone avait fait placer dans une niche, au-dessus de sa porte, la statue de la sainte Vierge, qui était l'œuvre d'un statuaire distingué; au socle de la statue, un poëte mit le quatrain suivant :

L'original de cette image
Est un chef-d'œuvre si parfait,
Que le Tout-Puissant qui l'a fait
S'est enfermé dans son ouvrage.

— Dans la vieille rue de la Poterie, l'*enseigne* suivante figurait sur la porte d'un savetier : un lion furieux s'acharnait sur une botte qu'il voulait mettre en pièces. Au-dessous resplendissait cette fière légende : *Tu la déchireras, mais tu ne la découdras pas!!!*

— Voici une *enseigne* facétieuse, mais peu républicaine, qu'un marchand de tabac avait fait peindre en 1848. On lisait sur la devanture ces trois mots :

LIBERTÉ. — EGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Une énorme blague à tabac resplendissait au-dessous de chacun de ces mots, et l'*enseigne* portait pour légende : *Aux trois blagues*.

— Beaucoup de nos lecteurs se souviendront peut-être d'un établissement situé près du Palais Royal, à Paris, où l'on servait au consommateur du café à 20 centimes la demi-tasse; cet établissement avait pris ces mots pour *enseigne : Au Percolateur* (sorte de cafetière à filtre).

Un autre industriel *ejusdem farinæ*, voulant faire pièce à son collègue, adopta cette variante : *A la mère Colateur*.

— Un bottier de Toulon, appelé Lemeilleur, avait mis sur son *enseigne : Le meilleur bottier de Toulon*. Ses confrères, jaloux, lui intentèrent un procès, qu'ils perdirent, et dans lequel ils soutenaient qu'ils avaient le droit de forcer la partie adverse à séparer par une virgule son nom de sa profession; le procès fit du bruit, et le bottier fit... fortune.

— Presque à la même époque, un autre bottier de Paris, appelé Nique, avait pris pour *enseigne* un magnifique bouquet composé de fleurs et de plantes, et avait fait écrire au-dessous : *Aux amateurs de la botte à Nique*.

— Un aubergiste de Bordeaux a fait écrire à la porte de son écurie (d'après M. de Bièvre, dit-on) : *Honni soit qui mal y panse*.

— Les *enseignes* ont eu quelquefois des tendances politiques. Une des plus célèbres dans notre siècle a été celle d'un cuisinier nommé *Traitre*, qui, en 1814, après la capitulation de Paris, ouvrit un restaurant aux environs du Palais-Royal, avec cette *enseigne : Au duc de Raguse, Traitre, restaurateur*. Elle ne subsista que quelques jours. On connaît l'histoire du pâtissier Leroy, qui, sous le règne de Louis-Philippe, avait écrit au-dessus de sa boutique : *Leroy fait des brioches*.

— L'avénement de Louis XVI au trône est signalé par l'*enseigne* de la *Poule au pot*, avec les vers suivants :

Enfin la poule au pot sera donc bientôt mise :
On doit du moins le présumer;
Car depuis deux cents ans qu'on nous l'avait promise,
On n'a cessé de la plumer.

— Un perruquier facétieux avait mis pour *enseigne* cette promesse alléchante : *Demain on rasera gratis*. Quelques passants y furent pris et saisirent alors le véritable sens de l'*enseigne* traîtresse. Ils durent se dire, avec le poëte,

Que le jour de demain n'appartient à personne.

— Il y avait autrefois, rue Saint-Denis, un marchand de tabac, lequel, sur un grand tableau qui lui servait d'*enseigne*, avait fait mettre en lettres de diverses couleurs ce couplet que chante Margot dans l'opéra-comique du *Diable à quatre :*

Je n'aimais pas le tabac beaucoup;
J'en prenais peu, souvent point du tout;
Mais mon mari me défend cela;
Depuis ce moment-là
Je le trouve piquant
Quand
J'en prends à l'écart,
Car
Un plaisir vaut son prix,
Pris
En dépit des maris.

— Chacun de nous, du moins ceux qui ont vu Paris, a pu lire sur un des établissements de bains qui longent la Seine, cette *enseigne* renversante : *Bains à 4 sous pour dames à fond de bois*. Au premier abord, on est tenté de rire de la naïveté de cette rédaction; mais, à y regarder de plus près, on arrive à découvrir que l'auteur de l'*enseigne* a dû passer par les plus effroyables transes, et qu'il est même sorti à son honneur de ce cul-de-sac. En effet, si l'on veut employer le procédé de M. Jourdain dans son fameux billet à la belle marquise dont les beaux yeux le font mourir d'amour, c'est-à-dire si l'on veut tourner la susdite *enseigne* de manière à faire moins rêver sur des dames à fond de bois, on se heurte infailliblement contre cette version irrévérencieuse au premier chef : *Bains à fond de bois pour dames à 4 sous. Proh pudor!*

— La fin tragique d'Absalon a merveilleusement inspiré un perruquier qui était menacé dans son existence, je veux dire dans sa clientèle.

Il avait pour rival un *artiste* dont le talent se bornait à faire la barbe et à entretenir les cheveux. Or, celui-ci, héritier de Figaro pour l'imagination, avait eu l'idée originale, afin d'achalander sa boutique, de représenter sur une énorme *enseigne* un homme qui se noyait. Un nageur charitable s'élançait pour le tirer du perfide élément, et croyait le sauver en le saisissant par les cheveux; mais il ne lui restait à la main qu'une perruque, et le pauvre diable tombait au fond de l'eau. Aussi l'*enseigne* portait-elle en grosses lettres : *A l'inconvénient des perruques!*

L'exemple était trop frappant pour qu'il ne produisît pas l'effet désiré. L'autre barbier, qui faisait, lui, des perruques, voyant tous les amateurs, effrayés de ce saisissant apologue, courir à son confrère le tondeur, se hâta de fabriquer à son tour une *enseigne* parlante. Il y fit représenter Absalon au moment où il vient d'être abandonné par sa mule, et il écrivit au-dessous ces quatre vers :

Passant, contemplez la douleur
D'Absalon, pendu par la nuque.
Il eût évité ce malheur
S'il eût porté perruque.

— Du même tonneau : Il est revenu à la mémoire de quelqu'un, à qui nous parlions d'*enseignes*, le souvenir d'une *enseigne*-devise qu'il a vue dans sa jeunesse sur la porte d'un perruquier, ou plutôt d'un merlan de village, dans un petit bourg du département de l'Yonne. C'était dans les premières années de la Restauration. La mode de la poudre et de la queue régnait encore en province, et, à Paris même, elle était suivie par plusieurs hommes de l'ancien régime et même de l'Empire. Louis XVIII notamment, et la plupart des émigrés, l'avaient conservée; mais on portait la queue de diverses façons, les uns courte, les autres longue, etc. Le perruquier bourguignon avait l'ambition de plaire à tout le monde; l'un veut du tendre, l'autre du dur, comme dit Molière. Le mieux sera, pensa-t-il, d'accommoder chacun à sa guise, et il inscrivit sur la frise de l'huis de sa boutique, tout naïvement et sans la moindre pensée de faire un calembour indigne de sa gravité philosophique : *Ici on fait la queue aux idées des personnes.*

— On voyait en 1853, rue du Faubourg-Saint-Denis, sur l'*enseigne* d'un écrivain public, ce quatrain, qui sent d'une lieue son classique du premier Empire :

Par mon utile ministère,
Ici, sous le sceau du mystère,
On sert, on chante tour à tour
Mercure, Thémis et l'Amour.

— On lit dans un numéro du *Gayant*, petit journal de Douai : « On a déjà fait ressortir maintes fois l'étrangeté de certaines *enseignes*. Nous signalerons celle qu'un garde champêtre d'une des petites communes voisines de Douai, lequel est à la fois garde champêtre et éclusier, a fait mettre sur la porte de sa maisonnette :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Jusqu'ici, nous n'avons envisagé l'*enseigne* qu'en elle-même, dans son esprit, dans sa tournure plus ou moins originale; mais nous n'avons encore rien dit de ces fantaisies orthographiques dont l'émaillent parfois les artistes peu au courant des us et coutumes du Dictionnaire de l'Académie. Hélas! il en est encore de nos jours comme du temps de Louis XIV, alors que l'illustre Caritidès voulait se faire le réformateur de l'orthographe des *enseignes*, qui dès lors laissait beaucoup à désirer. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en rappelant ici la charmante scène du troisième acte des *Fâcheux*, de Molière, où Caritidès sollicite Eraste de remettre au roi un placet dans lequel il lui demande la charge de « contrôleur, intendant, correcteur, réviseur et restaurateur général des *enseignes* de sa bonne ville de Paris. »

CARITIDÈS.

Monsieur, le temps répugne à l'honneur de vous voir ;
Le matin est plus propre à rendre un tel devoir,
Mais de vous rencontrer il n'est pas bien facile,
Car vous dormez toujours, ou vous êtes en ville
Au moins, messieurs vos gens me l'assurent ainsi,
Et j'ai, pour vous trouver, pris l'heure que voici.
Encore est-ce un grand heur dont le destin m'honore ;
Car, deux moments plus tard, je vous manquais encore.

ÉRASTE.

Monsieur, souhaitez-vous quelque chose de moi?

CARITIDÈS.

Je m'acquitte, monsieur, de ce que je vous doi ;
Et vous viens... Excusez l'audace qui m'inspire,
Si...

ÉRASTE.

Sans tant de façons, qu'avez-vous à me dire?

CARITIDÈS.

Comme le rang, l'esprit, la générosité,
Que chacun vante en vous...

ÉRASTE.

Oui, je suis fort vanté.
Passons, monsieur.

CARITIDÈS.

Monsieur, c'est une peine extrême
Lorsqu'il faut à quelqu'un se produire soi-même;
Et toujours près des grands on doit être introduit
Par des gens qui de nous fassent un peu de bruit,
Dont la bouche écoutée avecque poids débite
Ce qui peut faire voir notre petit mérite.
Enfin, j'aurais voulu que des gens bien instruits
Vous eussent pu, monsieur, dire ce que je suis.

ÉRASTE.

Je vois assez, monsieur, ce que vous pouvez être,
Et votre seul abord le peut faire connaître.

CARITIDÈS.

Oui, je suis un savant charmé de vos vertus ;
Non pas de ces savants dont le nom n'est qu'en *us*,
Il n'est rien si commun qu'un nom à la latine ;
Ceux qu'on habille en grec ont bien meilleure mine ;
Et, pour en avoir un qui se termine en *ès*,
Je me fais appeler, monsieur, Caritidès.

ÉRASTE.

Monsieur Caritidès, soit. Qu'avez-vous à dire?

CARITIDÈS.

C'est un placet, monsieur, que je voudrais vous lire,
Et que dans la posture où vous met votre emploi,
J'ose vous conjurer de présenter au roi.

ÉRASTE.

Eh! monsieur, vous pouvez le présenter vous-même.

CARITIDÈS.

Il est vrai que le roi fait cette grâce extrême ;
Mais, par ce même excès de ses rares bontés,
Tant de méchants placets, monsieur, sont présentés,
Qu'ils étouffent les bons; et l'espoir où je fonde
Est qu'on donne le mien quand le prince est sans monde.

ÉRASTE.

Eh bien! vous le pouvez, et prendre votre temps.

CARITIDÈS.

Ah! monsieur, les huissiers sont de terribles gens!
Ils traitent les savants de faquins à nasardes,
Et je n'en puis venir qu'à la salle des gardes.
Les mauvais traitements qu'il me faut endurer
Pour jamais de la cour me feraient retirer,
Si je n'avais conçu l'espérance certaine
Qu'auprès de notre roi vous seriez mon Mécène.
Oui, votre crédit m'est un moyen assuré...

ÉRASTE.

Eh bien! donnez-moi donc, je le présenterai.

CARITIDÈS.

Le voici. Mais au moins oyez-en la lecture.

ÉRASTE.

Non.

CARITIDÈS.

C'est pour être instruit, monsieur, je vous conjure.

AU ROI.

« Sire,

« Votre très-humble, très-obéissant, très-fidèle et très-savant sujet et serviteur Caritidès, Français de nation, Grec de profession, ayant considéré les grands et notables abus qui se commettent aux inscriptions des *enseignes* des maisons, boutiques, cabarets, jeux de boule et autres lieux de votre bonne ville de Paris, en ce que certains ignorants, compositeurs desdites inscriptions, renversent, par une barbare, pernicieuse et détestable orthographe, toute sorte de sens et de raison, sans aucun égard d'étymologie, analogie, énergie ni allégorie quelconque, au grand scandale de la république des lettres, et de la nation française, qui se décrie et déshonore, par lesdits abus et fautes grossières, envers les étrangers, et notamment envers les Allemands, curieux lecteurs et inspectateurs desdites inscriptions. »

ÉRASTE.

Ce placet est fort long, et pourrait bien fâcher...

CARITIDÈS.

Ah! monsieur, pas un mot ne s'en peut retrancher.

ÉRASTE.

Achevez promptement.

CARITIDÈS, continue.

« Supplie humblement Votre Majesté de créer, pour le bien de son Etat et la gloire de son empire, une charge de contrôleur, intendant, correcteur, réviseur et restaurateur général desdites inscriptions, et d'icelle honorer le suppliant, tant en considération de son rare et éminent savoir que des grands et signalés services qu'il a rendus à l'État et à Votre Majesté, en faisant l'anagramme de Votre dite Majesté en français, latin, grec, hébreu, syriaque, chaldéen, arabe... »

ÉRASTE, l'interrompant.

Fort bien. Donnez-le vite et faites la retraite.
Il sera vu du roi; c'est une affaire faite.

CARITIDÈS.

Hélas! monsieur, c'est tout que montrer mon placet.
Si le roi le peut voir, je suis sûr de mon fait;
Car, comme sa justice en toute chose est grande,
Il ne pourra jamais refuser ma demande.
Au reste, pour porter au ciel votre renom,
Donnez-moi par écrit votre nom et surnom;
J'en veux faire un poëme en forme d'acrostiche
Dans les deux bouts du vers et dans chaque hémistiche.

ÉRASTE.

Oui, vous l'aurez demain, monsieur Caritidès.
Seul.
Ma foi, de tels savants sont des ânes bien faits.
J'aurais dans d'autres temps bien ri de sa sottise.

On lit dans l'*Ermite de la Chaussée-d'Antin* du 21 octobre 1811 : « M. Caritidès, personnage des *Fâcheux* de Molière, voulait avec raison qu'on réformât la détestable orthographe de nos *enseignes*, et l'on vient de faire droit, en 1810, au placet qu'Eraste fut chargé par lui de présenter à Louis XIV en 1661. Tant de grossières absurdités vont enfin disparaître, et il ne restera plus à désirer aux bons esprits les plus minutieux, que de voir peu à peu s'établir une sorte d'analogie entre les *enseignes* et les professions. Ce défaut était moins choquant autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui. Il y avait quelque raison pour qu'un cordonnier fût à l'image de *Saint Crépin*, un tabletier au *Singe d'ivoire*, un marchand de tabac à la *Civette*. Mais quelle espèce de rapport peut-on établir entre le *Masque de fer* et le bonnet de coton, entre *Jocrisse* et un joaillier, la *Vestale* et une lingère, le *Petit Condé* et un bureau de loterie, la *Bonne foi* et un tailleur? Nous ne manquons pas de mauvais plaisants tout prêts à trouver là des sujets d'épigrammes. »

Prudhomme, dans son *Miroir historique de Paris*, publié en 1807, s'exprime ainsi : « Rien de plus ridicule que de voir à Paris, centre et réunion des savants, résidence de l'Institut, etc., des fautes d'orthographe grossières sur un grand nombre d'*enseignes* et d'inscriptions de boutiques, etc. Là, l'ignorance est gravée en lettres d'or. Plusieurs fautes de ce genre ont fait, par leur originalité, la fortune de plus d'un marchand ou d'un artiste. On cite, entre autres, un nommé Ledru, serrurier, dont l'*enseigne* portait : *Ledru, pose des sonnettes dans le cul-de-sac.* Le mur qui devait recevoir l'inscription était partagé par une pierre qui saillait; le peintre avait divisé l'*enseigne* en deux, et avait mis pour première ligne : *Ledru, pose des sonnettes dans le cul*, et après, mais loin, *de sac.* On lit au-dessus de la boutique d'un épicier, rue Mouffetard, *Magasin de piceries.* Un chirurgien avait fait graver sur son tableau : *P*** reçu à saint Côme occuliste pour les yeux.* On voit au-dessus de la porte d'un fabricant de couvertures, rue Saint-Victor : *D*** fait toutes sortes de couvertures et remet les vieilles à neuf.* Cependant les demoiselles de la maison, jeunes et jolies, ont reçu de l'éducation... Nous avons vu longtemps, dans notre quartier, *Grande hôtel de *** meublée et garnie à louer.* On pourrait, à la honte des Parisiens, citer mille autres exemples de ce genre. On devrait nommer un censeur qui, moyennant cinq sous par inscription, en vérifierait l'orthographe. »

— On voit que Molière, sous une forme plaisante, a fait ressortir un ridicule qui a frappé les hommes de goût à toutes les époques. On lit dans le livre de J.-B.-S. Salgues, intitulé : *De Paris, des mœurs, etc.*, publié en 1813 : « Il y a quelques jours que je passai dans un des faubourgs de notre immense capitale; je parcourais d'un œil affligé une multitude d'inscriptions écrites de la main de vandales. Croirait-on que, sur la porte d'un savant instituteur, je lus en grosses lettres : COURS D'ARITEMÉTIQUE ET DE GÉOMÉTERIE ? Plus loin, une marchande de modes annonçait qu'elle vendait de *bonnes piques;* c'était des bonnets piqués qu'elle voulait dire. J'ai remarqué sur une porte d'auberge cette *enseigne :* ICI ON DONNE À MANGÉ À L'ANGE GARDIEN; et pour peindre d'un seul trait tous les désordres de ce genre, j'ai vu, dans un chef-lieu de canton, ces mots écrits sur le cabinet d'un fonctionnaire public : BURO DU JUJE DE PET, etc. »

Il y a vraiment dans Paris, dans la capitale du monde civilisé, dans l'Athènes moderne, des *enseignes* dont l'orthographe désopilerait la rate du maréchal de Saxe; vous savez, cet illustre vainqueur de Fontenoy qui écrivait à un de ses amis : « *Ils veule me fere de la Cadémie; sela miret come une baye a un chas.* » En voici une dont nous pouvons garantir la parfaite authenticité, car nous l'avons lue de nos propres yeux, non pas dans la capitale, c'est vrai, mais dans un village des environs. En traversant cette localité, à l'heure où l'estomac bat le rappel, nous découvrons un peu en arrière de la route, presque perdue au milieu des bosquets de lilas et des buissons de chèvrefeuille, une charmante petite guinguette, ma foi, de laquelle s'échappaient des odeurs tout à fait alléchantes. Nous avançons, et, en levant les yeux, nous apercevons une *enseigne* ainsi formulée :

O DEUS AMEN.

Mystère, hiéroglyphe ! impossible de trouver le mot. Nous passons outre néanmoins, quoique fort intrigué; messer *gaster*, lui, se soucie fort peu de l'art des Champollion. Au dessert, voici venir vers nous le maître de céans, avec la veste blanche traditionnelle, un bon gros réjoui, la bouche en cœur, les yeux souriants. Il venait nous demander si nous avions trouvé son menu à notre goût. Après avoir flatté son amour-propre sous ce rapport, nous amenons la conversation sur son *enseigne.* « Quelle singulière idée avez-vous eue de vous faire une *enseigne* en latin, quelque chose comme un commencement ou une fin de prière? — Ça, du latin!... une prière!... s'exclama le brave homme en partant d'un éclat de rire; mais vous ne savez donc pas lire? — Je vous demande pardon, mes parents, gros messieurs, m'ont fait apprendre à lire; mais j'ai beau épeler et retourner en tous sens votre *enseigne*, je n'y vois que du latin. Veuillez donc un peu m'expliquer ce qu'elle signifie :

« — AUX DEUX AMANTS, parbleu! »

Ah! mais, oui.

L'*enseigne* a tout à fait disparu aujourd'hui, car nous ne saurions considérer comme des *enseignes* les désignations sous lesquelles sont encore connues aujourd'hui d'importantes maisons de commerce : *Au coin de rue, Au Petit Saint Thomas, Au Bon marché, Aux Villes de France.* Outre que l'*enseigne*, par suite du numérotage actuel, n'a plus de raison d'être, celles dont nous parlons n'est plus qu'une raison sociale : en effet, l'*enseigne* n'existe qu'à la condition d'un tableau, d'un d'un dessin, d'une œuvre matérielle rendant la pensée de la légende. Elle est remplacée aujourd'hui par l'*affiche*, cette invention due aux Anglais et que M. Emile de Girardin, vers 1835, a contribué à populariser chez nous. Le premier, le célèbre rédacteur de la *Liberté* eut l'idée de ces pancartes aux lettres coloriées hautes d'une toise, qui crèvent les yeux des promeneurs; puis est venue la distribution des affiches à la main, dont chaque rue est aujourd'hui littéralement infestée. L'*enseigne*, dont nous avons retracé l'histoire, tend à mourir; elle est déjà passée à l'état d'antiquaille, mais d'antiquaille précieuse autant qu'intéressante pour les futurs et les érudits désireux de reconstituer la physionomie du vieux Paris aujourd'hui disparue.

— Police et administr. Il résulte d'un arrêt de la cour de cassation, en date du 20 septembre 1839, que l'autorité municipale peut, par des règlements de police, déterminer le mode d'établissement des *enseignes* ou écriteaux et défendre d'en placer aucun sans autorisation. A Paris, diverses ordonnances de police ont déterminé la forme, la dimension et la saillie des écriteaux et des *enseignes.*

L'*enseigne*, que tout commercial ou industriel choisit à son gré, constitue une propriété dont la légitimité est incontestable; elle est souvent, à elle seule, un élément de prospérité; celui qui la possède a le droit de s'opposer à toute imitation qui serait de nature à détourner sa clientèle, à raison de la confusion qui en pourrait résulter.

La concurrence déloyale exercée par la contrefaçon d'une *enseigne* n'est pas d'invention moderne. En 1609, le parlement de Paris condamna un fourbisseur de la ville de Moulins à changer l'*enseigne* du *Cœur blessé*, qu'il avait prise dans le but de s'attirer la clientèle d'un ancien fourbisseur qui avait un cœur pour *enseigne.* L'ancien *Journal du Palais* de Blondeau et Guéret parle de deux bonnetiers de Paris voisins l'un de l'autre, qui avaient pour *enseigne* le *Pavillon.* Celui qui avait pris le premier cette *enseigne* ayant fait condamner l'autre à ôter la sienne, ce dernier s'avisa de la remplacer par un grand papillon dont les ailes fort étendues imitaient un pavillon; un second arrêt le condamna à changer d'*enseigne.*

En dehors de l'identité de l'*enseigne*, il a été jugé qu'un marchand ne peut ajouter à son nom sur son *enseigne* celui d'un autre individu faisant le même commerce, quand bien même il indiquerait le lien de parenté qui les unit. L'identité de noms étant aussi parfois une cause de préjudice, le commerçant auquel cette identité est nuisible a le droit de demander que son homonyme fasse précéder son nom de son prénom. C'est ce qu'a décidé le tribunal de commerce de la Seine par jugement du 9 février 1838.

En outre, le tribunal de commerce de la Seine a jugé les cas suivants :

1o Un commerçant a le droit, sur son *enseigne*, d'ajouter à son nom celui de sa femme; mais lorsque ce dernier nom est celui d'un autre industriel *exerçant le même commerce*, il doit les écrire tous les deux en caractères égaux et semblables, et non écrire celui de sa femme en caractères plus lisibles (9 juin 1843).

2o La suppression momentanée d'une *enseigne* ne donne pas à un concurrent le droit de se l'approprier (7 septembre 1842).

3o Mais si l'industrie n'est plus exercée et s'il n'y a pas eu transmission à un successeur, la propriété de l'*enseigne* n'existe plus : il n'y a dès lors plus d'usurpation à s'en emparer (30 mars 1844).

L'acheteur d'un fonds de commerce a toujours le droit de s'intituler successeur de son vendeur; un commerçant peut prendre sur son *enseigne* la qualité de gendre de celui dont il a épousé la fille. Le fils peut toutefois ordonner que, pour éviter toute équivoque, le mot *feu* précédera le nom du beau-père décédé (arrêt de la cour de Bordeaux du 21 décembre 1841).

Le tribunal de commerce de la Seine a décidé, le 13 octobre 1841, que les élèves d'un fabricant qui ont payé leur apprentissage soit en argent, soit par l'abandon de leur travail pendant plusieurs années, peuvent prendre le titre de ses élèves et le placer sur leurs *enseignes*, pourvu que le nom du maître ne soit pas inscrit de manière à établir une confusion de nature à faire prendre leur établissement pour le sien.

Pour reconnaître s'il y a eu usurpation et mauvaise foi, la situation de l'établissement est une des considérations qui doivent guider le juge dans ses appréciations.

Il y a des *enseignes* qui sont obligatoires pour certaines professions. Ainsi, à Paris, les marchands de vins sont tenus de mettre sur l'*enseigne* ou la devanture de leur établissement le nom de celui qui en est propriétaire. Les pharmaciens sont astreints à la même obligation. En ce qui concerne les maîtres d'hôtels garnis, bien que M. Ledru-Rollin (*Journal du Palais*, t. VI) partage l'opinion contraire, nous croyons qu'aucune disposition ne les astreint à écrire leur nom à l'extérieur de la maison; mais ils doivent, par exemple, apposer d'une manière très-apparente, à l'extérieur de leurs établissements, un écriteau ou une *enseigne* indiquant qu'ils logent en garni.

Quant à la compétence en matière d'écriteaux et d'*enseignes*, on doit distinguer. Lorsque le fait dommageable présente un caractère essentiellement commercial et se rattache à l'exercice de l'industrie du demandeur, il rentre dans les attributions des tribunaux de commerce. Lorsque l'*enseigne* est celle non d'un commerçant, mais par exemple d'un artiste, d'un médecin, d'un professeur ou de toute autre personne étrangère au négoce, c'est le tribunal civil qui est compétent; car les contestations qui s'élèvent au sujet de l'usurpation de cette *enseigne* ne sont plus soumises à l'influence résultant de la qualité de la personne. V. du reste, pour plus de développements, le mot PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

— Bibliogr. Sauval, *Recherches sur les antiquités de Paris* (1724, in-fol.); Saint-Foix,

Essais sur Paris (1766, in-12); Piganiol, *Description de la ville de Paris* (1765, in-8o); Tallemant des Réaux, *Historiettes* (Paris, in-8o); La Tynna, *Dictionnaire des rues de Paris* (1816, in-12); *Livre commode des adresses de Paris*, par Abraham du Pradel (1690, in-8o); Edouard Fournier, le *Vieux neuf* (Paris, 1859, in-18); du même, *Enigme des rues de Paris* (1860, in-18); du même, *Paris démoli* (1853, in-18); Thierry, *Almanach du voyageur à Paris* (1788, in-12); le *Provincial à Paris* (1788, in-32); P.-L. Jacob, *Curiosités du vieux Paris* (1858, in-18); Victor Fournel, *Ce qu'on voit dans les rues de Paris* (1858, in-18); Alfred Delvau, *Histoire anecdotique des cafés et cabarets de Paris* (1862, in-18); du même, les *Barrières de Paris* (1865, in-18); *Echantillons curieux de statistique*, par Charles Nodier (1835); du même, *Promenades historiques dans Paris;* E. de Querière, membre de la Société des antiquaires de France, *Recherches historiques sur les enseignes*. Quelques fragments de cet ouvrage, encore inédit, ont été publiés par le *Magasin pittoresque* (v. années 1850 à 1860); *Petit dictionnaire critique et anecdotique des enseignes de Paris*, par un batteur de pavé (1826, in-32 de 2 feuilles). Ce petit livre, qui, pour épigraphe, a pris la fameuse enseigne :

A BON VIN PAS D'ENSEIGNE,

est curieux parce qu'il a été imprimé rue des Marais-Saint-Germain, no 17, chez H. de Balzac, le célèbre romancier.

— *Enseignes militaires.* L'usage des *enseignes* militaires remonte à la plus haute antiquité. Chez les Hébreux, chacune des douze tribus, outre ses couleurs, avait un emblème qui la distinguait : Juda arborait le lion, Zabulon un navire, Issachar un ciel semé d'étoiles, etc. Les Egyptiens adoptaient comme signe de ralliement l'image de leurs animaux sacrés, le taureau, le crocodile, le serpent. Les Assyriens portaient une colombe, en mémoire de Sémiramis, qui fut, dit-on, nourrie par une colombe. Cyrus avait donné aux Perses un aigle d'or. Les Grecs de l'âge héroïque élevaient au bout d'une lance un morceau de pourpre, un casque ou une cuirasse. Les Athéniens adoptèrent la figure de Minerve, protectrice de la cité, avec ses attributs, l'olivier et la chouette. Les Thébains prirent le sphinx, qui jouait un grand rôle dans leurs légendes, et les Corinthiens un hippogriffe, etc.

Dans la Rome primitive, les pâtres brigands qui composaient la cité naissante avaient pris pour étendard une poignée de foin au bout d'une lance (*manipulus*). Plus tard, la légion eut plusieurs *enseignes* : le loup, le minotaure, l'aigle, etc. C'est Marius qui fit de l'aigle l'*enseigne* exclusive de la légion. Elle fut d'abord de bois, puis d'argent, enfin d'or. Longtemps avant les Romains, cet oiseau superbe avait été l'emblème de la victoire et de la domination chez tous les peuples guerriers; eux-mêmes l'avaient adopté de bonne heure. Avant d'être posé à la pointe d'une lance, il couronnait le sceptre des rois, puis des triomphateurs.

Sous les derniers empereurs, l'aigle resta l'*enseigne* principale; mais la légion eut aussi des *enseignes* particulières : le taureau, le lion, le capricorne, etc. Lorsque Constantin eut installé la religion chrétienne sur le trône impérial, il plaça la croix sur les *enseignes* romaines.

On sait de quelle vénération l'aigle romaine était entourée; les soldats juraient par elle et se plaçaient sous sa protection quand ils étaient menacés de la hache du centurion. Elle était en quelque sorte la divinité de la légion. L'ennemi menacé de mort pouvait même se sauver en se plaçant sous sa sauvegarde et en tenant embrassée la lance de l'aquilifère (porte-étendard). Les jours de triomphe, on parait l'aigle de couronnes de lauriers et de guirlandes de fleurs. Jamais ce signe sacré ne devait tomber au pouvoir de l'ennemi. Dans les défaites, quand l'aquilifère voyait commencer la déroute des légions, il brisait en deux sa lance et cachait l'aigle dans la terre. C'est sans doute à une semblable circonstance qu'on doit la conservation de la seule aigle de légion qu'on connaisse, et qui a été retrouvée en Allemagne.

Les premiers empereurs byzantins adoptèrent l'aigle à deux têtes, comme emblème de leur double empire d'Orient et d'Occident, symbole que les premiers césars du Nord ont dans la suite adopté par imitation. Les barbares qui débordèrent sur le monde romain avaient la plupart pour *enseignes* des figures d'animaux sauvages.

Les Gaulois n'ont jamais, quoi qu'on en ait dit, adopté le coq pour emblème; leurs *enseignes* étaient le taureau, l'ours, le loup, etc. Sous les premiers rois de France, la chape de saint Martin est citée comme l'une des principales *enseignes* de notre nation. Plus tard, l'oriflamme de saint Denis joue un rôle éclatant sur de nombreux champs de bataille, et notamment sur celui de Bouvines. La fleur de lis brille, jusqu'en 1789, sur nos étendards. A cette époque, le coq surmonte le drapeau tricolore. Avec Napoléon, l'aigle romaine conduit nos légions; puis 1815 ramène les lis et le drapeau blanc. La révolution de 1830 remet un instant le coq en honneur, et, en 1852, Napoléon III rétablit l'aigle impériale, tombée de nouveau le 4 septembre 1870.

Les fonctions de porte-*enseigne* ont toujours été dévolues à des guerriers d'une bravoure reconnue, et, de nos jours encore, le porte-drapeau se fera tuer avant que d'abandonner son étendard. V. DRAPEAU.

— Mar. Outre le drapeau national, les navires de guerre ont des *enseignes* différentes, suivant le rang de l'officier qui commande en chef une division, une escadre ou une flotte. Il en était autrefois de même. « Les amiraux, grands officiers de la couronne, dit M. Jal, avaient leurs *enseignes* particulières; des capitaines avaient souvent les leurs, de telle sorte qu'un navire montrait à la fois l'*enseigne* royale ou nationale, celle de l'amiral et celle du capitaine. La galère réale de France, sous Louis XIV, portait à la timonerie l'*enseigne* de la Vierge, sur laquelle était peinte Marie tenant l'enfant Jésus dans ses bras, et ayant devant elle un ange dans la posture de l'adoration. Cette *enseigne* était d'étoffe de soie blanche, bordée de passements et de broderies d'or. A l'entrée de la poupe, du côté droit, flottait, emmanché à une haste ou lance de bois peinte en rouge, l'étendard des galères, *enseigne* d'étoffe de soie rouge semée de fleurs de lis d'or, et chargée de l'écusson de France. Quand le roi ou un prince du sang montait sur la réale, on substituait à cet étendard l'*enseigne* royale ou pavillon royal de France, fait d'étoffe de soie blanche semée de fleurs de lis d'or et chargé d'un écusson aux armes de France, entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et porté par deux anges. » Les *enseignes* de poupe des navires de guerre furent plus tard uniformément blanches, celles des navires marchands, bleues, traversées par une croix blanche, et les armes de Sa Majesté sur le tout. Aujourd'hui le même pavillon est porté par tous les bâtiments; mais, outre l'étendard de poupe, le contre-amiral hisse un second pavillon à la tête du mât d'artimon, le vice-amiral met son *enseigne* à la tête du mât de misaine et l'amiral au grand mât. Une embarcation qui porte un officier général porte une *enseigne* à l'avant. Enfin, pour distinguer entre elles les trois escadres d'une flotte, elles portent des pennons ou flammes de différentes couleurs à la tête des mâts : la première escadre blancs, la seconde bleus et la troisième rouges. On les distingue par les noms d'escadre bleue, blanche et rouge.

Le mot *enseigne*, dans la marine, ne sert pas seulement à désigner une bande d'étoffe flottante au haut de certains mâts; il désigne aussi un grade parmi les officiers servant sur les bâtiments de guerre. Après deux ans de service comme aspirant de première classe, les élèves provenant de l'Ecole navale ou de l'Ecole polytechnique sont nommés *enseignes* de vaisseau. C'est de ces deux origines que viennent presque tous les *enseignes*, surtout aujourd'hui; toutefois, un certain nombre de places sont réservées aux *enseignes* auxiliaires pourvus de leur brevet de capitaine au long cours et aux premiers maîtres qui ont passé leurs examens d'*enseigne*. A bord d'un grand bâtiment, corvette de 1er rang, frégate ou vaisseau, l'*enseigne* a une chambre dans le faux-pont. Il fait partie du *carré* ou grande chambre, salon commun aux lieutenants de vaisseau, chirurgiens de 1re et de 2e classe, commissaires de 2e classe. Outre la ration du bord, il est alloué à chacun des officiers qui font partie de cette table un supplément de 3 fr. 50 par jour. L'*enseigne* de vaisseau fait le quart sur le gaillard d'avant, sous les ordres du lieutenant de vaisseau qui commande en chef, et dont la place est sur la dunette ou gaillard d'arrière. Dans la batterie, il commande la demi-batterie de l'avant. Quand la chaloupe est envoyée en corvée, elle est commandée par un *enseigne* ayant un aspirant en sous-ordre. En rade de France, alors que les lieutenants de vaisseau ne font pas de quart de nuit, les *enseignes* les remplacent. Dans les compagnies de débarquement, ils font fonction de lieutenant. Dans l'intimité, les *enseignes* s'appellent *mulets*. Ce nom est presque justifié par la multiplicité de leurs occupations; après les aspirants, ce sont eux qui sont les plus chargés de besogne.

L'*enseigne* de vaisseau est le premier officier dans la hiérarchie qui puisse être pourvu d'un commandement. Les cotres, les goëlettes, les avisos employés sur nos côtes comme gardes-pêche, sont généralement commandés par un *enseigne*. Chaque station a pour chef un capitaine de frégate, dont le pavillon flotte sur le plus important des navires de l'escadrille. Pendant quelque temps, la dénomination de lieutenant de frégate a remplacé celle d'*enseigne*, mais cette dernière a définitivement prévalu. Après deux ans de service, l'*enseigne* peut être promu au grade de lieutenant de vaisseau; en temps de guerre, ce service peut être réduit de moitié, et une action d'éclat peut autoriser une promotion sans condition de durée de service. L'histoire des *enseignes*, comme celle des aspirants, est semée de traits d'héroïsme. Nous n'en citerons qu'un seul. Pendant les campagnes de l'Inde, dans un engagement contre les Anglais, le capitaine du *Chandernagor*, un des bâtiments du bailli de Suffren, voyant son navire criblé de boulets, coulant bas, voulut amener son pavillon. Au moment où cet ordre était donné, un *enseigne* s'élance au mât d'artimon, cloue l'étendard fleurdelisé à la tête du mât en s'écriant : « On ne l'amènera pas maintenant! » Cet *enseigne* s'appelait Dieu. Au moment où l'on rapportait ce fait au roi, ce dernier, s'adressant aux courtisans qui l'entouraient : « La Providence protège nos armes, messieurs. Le capitaine du *Chandernagor* voulait rendre son vaisseau, Dieu ne l'a pas voulu. »

ENSEIGNÉ, ÉE (an-sè-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Enseigner. Qui a reçu des leçons, un enseignement : *Un enfant mal* ENSEIGNÉ. *L'homme est un être* ENSEIGNÉ. (Lacordaire.) *Celui qui donne au monde un grand spectacle est moins touché et moins* ENSEIGNÉ *que le spectateur.* (Chateaub.)

— Qui est expliqué, démontré, qui forme la matière d'un enseignement : *Les mathématiques* ENSEIGNÉES *dans les lycées. La religion* ENSEIGNÉE *dans l'Evangile. Le dessin* ENSEIGNÉ *par un professeur habile.*

— Substantiv. Personne qui reçoit un enseignement : *Si le droit de l'*ENSEIGNÉ, *comme celui de l'acheteur, est indubitable, celui de l'enseignant, qui n'est qu'une variété du vendeur, en est le corrélatif.* (Proudh.)

ENSEIGNEMENT s. m. (an-sè-gne-man; *gn* mll. — rad. *enseigner*). Action, art, profession de celui qui enseigne : *L'*ENSEIGNEMENT *des langues vivantes dans les lycées. Suivre la carrière de l'*ENSEIGNEMENT. *La liberté de l'*ENSEIGNEMENT *est une garantie nécessaire de la liberté de conscience.* (Vacherot.) *L'*ENSEIGNEMENT *devrait être gratuit pour tous les enfants qui ne sont pas en état d'acquitter la contribution scolaire.* (E. de La Bédollière.) *Tous les monopoles sont détestables, mais le pire de tous, c'est le monopole de l'*ENSEIGNEMENT. (F. Bastiat.) *L'*ENSEIGNEMENT *n'est fécond que s'il est donné et reçu avec amour.* (L'abbé Bautain.) *Le droit de l'enfant exige l'*ENSEIGNEMENT *gratuit et obligatoire.* (V. Hugo.) *L'*ENSEIGNEMENT *doit fortifier l'éducation et non l'ébranler.* (E. Littré.) *L'*ENSEIGNEMENT *doit, comme l'arithmétique, avoir son commencement et sa fin.* (Mme Monmarson.)

— Par ext. Leçon résultant de l'exemple ou de l'expérience : *Il n'est rien de plus fécond en* ENSEIGNEMENTS *moraux que l'agonie et la mort de l'homme.* (Lavergne.) *De tous les* ENSEIGNEMENTS *que l'homme peut recevoir, il n'en est pas un qui pénètre plus profondément dans les âmes généreuses que celui de la douleur.* (X. Marmier.) *Les révolutions donnent un* ENSEIGNEMENT *politique qui pénètre partout.* (Guizot.) *J'ai reçu de la vie pratique plus d'*ENSEIGNEMENTS *que la méditation et la science ne m'en ont jamais donné.* (Guizot.) *L'art populaire doit avoir toute la sévérité, toute la pureté morale d'un* ENSEIGNEMENT. (Vacherot.) *Le malheur lui-même renferme des* ENSEIGNEMENTS *dont il faut savoir profiter.* (Dupin.) *Toute grande douleur morale contient un* ENSEIGNEMENT. (Mme C. Bachi.) *Il n'est aucune vérité qui ne porte en elle un* ENSEIGNEMENT. (A. Fée.)

— Instr. publiq. Méthode, système, manière particulière d'enseigner : ENSEIGNEMENT *privé.* ENSEIGNEMENT *public. L'*ENSEIGNEMENT *de l'Université a l'inconvénient d'être trop uniforme.* (E. Renan.) *L'*ENSEIGNEMENT *professionnel n'est pas moins nécessaire que l'*ENSEIGNEMENT *général.* (Vacherot.) ‖ Chacun des degrés de l'instruction adoptés par l'Université : *L'*ENSEIGNEMENT *primaire. L'*ENSEIGNEMENT *secondaire. L'*ENSEIGNEMENT *supérieur.* ‖ *Enseignement individuel*, Celui qui consiste à instruire chaque élève en particulier. ‖ *Enseignement simultané*, Celui qu'on donne à tous les élèves ou à toute une catégorie d'élèves à la fois. ‖ *Enseignement mutuel*, Méthode dans laquelle les élèves sont instruits par d'autres élèves plus avancés.

— Anc. pratiq. Pièce servant à constater un droit : *Fournir des titres et* ENSEIGNEMENTS.

— **Encycl.** L'*enseignement* est indispensable à l'homme. Son intelligence ne sera développée, son organisation ne deviendra complète que le jour où il aura joui des bienfaits de l'*enseignement*. S'il devait en rester privé, toutes ses facultés morales s'éteindraient, son esprit tomberait dans l'idiotisme. C'est là une vérité palpable, et cependant il a fallu bien des siècles pour que l'évidence en fût reconnue. Avant 1789, l'Etat ne s'occupait pas de l'*enseignement* du peuple, par la raison bien simple qu'il croyait inutile, sinon dangereux de l'instruire. L'Eglise était seule chargée de développer l'intelligence des masses, de dissiper les ténèbres épaisses qui pesaient sur la classe inférieure. L'Eglise s'est-elle acquittée de son mandat? Non. Oubliant la parole de Bossuet, « il ne faut pas permettre à l'homme de se mépriser tout entier, » elle repoussait dans l'abîme ceux qui demandaient à en être relevés, et, les abaissant ainsi à leurs propres yeux, elle creusait de plus en plus le gouffre de leur dégradation morale. Dans un des chapitres de son beau livre l'*Ecole*, J. Simon l'a dit : « L'ignorance était telle qu'un ouvrier, un paysan, un soldat même sachant lire était regardé comme une rare exception. »

La Révolution française, qui avait rompu les compartiments factices au moyen desquels la classe la plus nombreuse était vouée à l'immobilité, devait se préoccuper d'une question si digne d'intérêt. Dans la réorganisation proposée en 1790, au nom du comité de la Constituante, M. de Talleyrand se garde bien d'oublier l'*enseignement*, et, pour la première fois, il est fait une part importante à l'instruction primaire. Le rapport de M. de Talleyrand proposait d'établir une école primaire dans chaque commune du royaume, et d'allouer à ceux qui les dirigeraient un traitement qu'après soixante-dix-neuf ans ils en sont encore à attendre. Cet excellent projet fut adopté; mais les événements ne permirent pas de le mettre à exécution. Sous l'Empire, Fontanes voulut reprendre le projet de l'Assemblée nationale; mais, cette fois encore, l'école primaire devait n'exister que sur le papier : Napoléon avait d'autres soucis. Et puis, où trouver des instituteurs? Tous les hommes n'étaient-ils pas soldats? Les seules écoles ouvertes tombèrent entre les mains des frères de la doctrine chrétienne, qui se trouverent ainsi incorporés à l'Université. La Restauration ne fit rien pour l'*enseignement* primaire, et tous les efforts de Cuvier, de Royer-Collard, de Frayssinous, etc., etc., ne purent vaincre son indifférence. Il appartenait au gouvernement de Juillet de réaliser le projet si libéral de 1789, et, en 1833, M. Guizot fit adopter l'excellente, l'admirable loi sur l'instruction primaire, qui contenait en principe tous les progrès.

Dès ce jour, l'*enseignement* du peuple fut créé, et les tentatives réactionnaires de M. de Falloux n'ont pu que retarder le mouvement qui s'opère aujourd'hui. Le gouvernement, le pays, tout le monde se préoccupe d'*enseignement*, chacun apporte son programme. La réaction a été lente à se produire; mais elle a eu lieu, et on ne saurait en nier les heureux effets. Si trop longtemps l'éducation du peuple a été négligée, si, pendant de longues années, on a perdu de vue que la prospérité durable d'un grand pays dépend surtout du développement moral et intellectuel des masses, on est obligé de reconnaître, les institutions libérales ne produiront tous leurs fruits que par le concours d'un peuple éclairé et moral. Faut-il le prouver?

Pour assurer le maintien de l'ordre et le respect du droit, il est indispensable de répandre les lumières. Supprimez l'école, il ne reste plus, comme moyen d'ordre, que la prison et l'échafaud. Si l'Etat n'instruit pas, il faut qu'il effraye. Le rapport de cause à effet qui relie l'ignorance à la criminalité est maintenant un fait démontré par la statistique. L'intéressant rapport de M. Duruy sur l'instruction primaire en France donne à ce sujet des chiffres concluants. Ainsi le nombre total des accusés pour crime âgés de moins de vingt et un ans, qui avait diminué seulement de 235 de la période décennale 1828-1836 à la période décennale 1838-1847, a décru de 4,152, c'est-à-dire dix-huit fois plus, de la période 1838-1847 à la période 1853-1862. En 1847, on comptait 115 jeunes gens de moins de seize ans traduits en cour d'assises; en 1862, il n'y en a que 44. En Allemagne, en Prusse, à mesure que l'*enseignement* s'améliore et se répand, le nombre des crimes diminue. Dans les prisons de Vaud, de Neuchâtel, de Zurich, il y a un ou deux détenus; souvent elles sont vides. Dans le pays de Bade, où depuis trente ans on a beaucoup fait pour l'instruction du peuple, de 1854 à 1861 le nombre des prisonniers est tombé de 1,426 à 691; aussi supprime-t-on des prisons. De ce qui précède, il est permis de conclure : 1o que le nombre des délits diminue dans un pays à mesure que l'*enseignement* y fait des progrès; 2o que tout l'argent destiné à bâtir des écoles sera fourni par les prisons qu'on ne bâtira plus.

Si l'*enseignement* est indispensable pour assurer le maintien de l'ordre et le respect du droit, il est aussi indispensable pour assurer le libre exercice des devoirs politiques. Le citoyen ne sachant pas lire, par conséquent ne sachant pas écrire, se trouve dans l'impossibilité d'exprimer librement son opinion le jour où le suffrage universel l'appelle aux comices. Une élection a lieu, le choix de l'électeur est fait, il connaît le nom de celui qu'il veut investir d'un mandat; à qui s'adressera-t-il, s'il ne peut rédiger lui-même son bulletin de vote, s'il ne peut lire le bulletin qui lui est remis? A un voisin lettré, dira-t-on; mais ce voisin sera-t-il toujours honnête homme, respectera-t-il la volonté de celui qui s'abandonne à lui? Et qu'arrivera-t-il dans le cas d'une élection municipale, par exemple? Il est aujourd'hui encore des communes comptant à peine dix citoyens sachant lire et écrire. Supposons, et le cas peut se présenter, que ces dix individus soient précisément ceux qui briguent le mandat municipal. Se trouvera-t-il parmi eux un nouvel Aristide assez désintéressé pour écrire sa condamnation? Nous avons tout lieu de craindre qu'il n'en soit pas ainsi. Donc le suffrage sera faussé, l'élection ne sera plus libre.

On le voit, il est nécessaire, il est indispensable que l'*enseignement* se répande. Dans un pays qui jouit du suffrage universel, tout citoyen doit savoir lire et écrire. Pour en arriver là, il faut fournir au citoyen le moyen de s'instruire; sa pauvreté ne doit pas être un motif d'exclusion. Nul n'est responsable de sa naissance, et celui qui possède contracte, par cela seul qu'il possède, l'obligation de donner à celui qui n'a pas

Cette vérité économique, vraie dans l'ordre matériel, est plus vraie encore dans l'ordre moral. L'*enseignement* doit donc être gratuit. Il s'agit ici d'un besoin de premier ordre, d'un besoin d'intérêt général qu'il sera facile de satisfaire en faisant contribuer chacun, dans la mesure de ses forces, à une dépense d'absolue nécessité. Le moyen, dira-t-on? Il est simple : voter un nombre suffisant de centimes additionnels au principal des contributions directes.

L'*enseignement* étant gratuit, doit-il devenir obligatoire? Nous répondons hardiment : oui. Assurément et plus que tout autre nous aimons la liberté, mais, si nous réclamons le plein exercice de nos droits, nous ne reculons pas devant l'accomplissement de nos devoirs. Sans s'exposer aux poursuites de la loi, un père ne saurait priver ses enfants des aliments indispensables à leur subsistance. Si, volontairement, il ne donnait pas satisfaction à leurs besoins physiques, la société interviendrait et lui demanderait un compte sévère de ses actes. Et lorsqu'il s'agit d'un besoin moral, non moins urgent que le besoin physique, la société resterait impuissante? La société aurait le droit de punir ceux qui violent ses lois, et elle n'aurait pas le droit de les enseigner, de les faire comprendre à tous? Cela est inadmissible. N'y a-t-il pas, d'ailleurs, des circonstances où l'Etat subordonne la volonté des parents à sa volonté propre? La conscription est-elle donc volontaire? Eh bien! si l'Etat a le droit de faire des soldats, il a le droit et il a surtout le devoir de faire des hommes et des citoyens.

La nécessité d'un *enseignement* gratuit et obligatoire étant reconnue, que faut-il faire pour en étendre les bienfaits? 1° Donner à chaque centre de population des écoles primaires en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la population; 2° établir un système général d'instruction élémentaire, afin que celle-ci se répande d'une manière uniforme sur tout le territoire, et que l'on n'ait plus l'affligeant contraste qu'offrent certaines localités plongées dans une déplorable ignorance à côté d'autres points où les lumières sont très-répandues; 3° améliorer la position de l'instituteur, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel.

Ces trois conditions, qui nous semblent indispensables, sont-elles remplies en France? Non : toutes les communes n'ont pas une école primaire; quelques-unes en sont complètement dépourvues, d'autres ne sont dotées que d'écoles mixtes, et mieux vaudrait qu'elles n'existassent pas. Aussi ne comptons-nous qu'*un* élève sur *huit* habitants, c'est-à-dire moitié moins qu'aux Etats-Unis. Six cent mille enfants ne reçoivent aucune instruction.

En dépit de tous les programmes, en dépit de toutes les circulaires, il n'existe pas encore un système général d'instruction élémentaire. Une méthode uniforme ne sera établie que le jour où chaque département aura son école normale, ou chaque école normale comptera assez d'élèves pour qu'il n'existe pas une seule école communale tenue par un maître formé ailleurs. Il n'en résultera aucune atteinte à la liberté d'*enseignement :* tout citoyen pourvu d'un brevet de capacité sera libre d'ouvrir une école à côté de l'école communale, et l'instruction ne pourra que gagner, non pas à la concurrence que se feront les maîtres, mais à l'émulation dont ils seront animés pour faire réaliser à leurs élèves le plus de progrès possible.

Enfin, il importe d'assurer la situation matérielle de l'instituteur, et surtout de relever sa situation morale. Tout a été dit sur la position précaire faite aux maîtres de la jeunesse. C'est à peine s'ils ont un traitement qui leur permette de vivre : 700 francs, en moyenne, pour les instituteurs; 350 francs pour les institutrices. Avec cela, peu ou point d'avenir, et, à soixante ans d'âge, après quarante ans d'un dur labeur, une retraite qui ne leur assure même pas du pain. Le *Bulletin des lois* de février 1869 contient deux décrets fixant les pensions de retraite de deux institutrices. L'une, après trente-cinq ans de service, a obtenu 38 francs; la seconde, après quarante-cinq ans, s'est vu accorder 67 francs. Il en est à peu près de même des retraites accordées aux instituteurs. « Et cependant, dit M. Jules Simon, la France, depuis quinze ans, ne ménage guère ses revenus; les malveillants prétendent même qu'elle entame son capital. Elle a sur pied 400,000 hommes (demain elle peut en avoir 1,200,000); elle n'entretient pas moins de 259 navires armés, au lieu de 188 qui est le chiffre normal; elle double, triple et quadruple le traitement de ses fonctionnaires; elle a des flottes en Chine, en Cochinchine, une armée à Rome. Elle fait de sa capitale ce qu'un machiniste pourrait faire de la scène de l'Opéra. Nous trouvons chaque année dans l'inépuisable trésor de la France 1,500,000 francs pour les théâtres de Paris, 15 millions pour les maisons de détention, plus de 5 millions pour le pénitentiaire de Cayenne. Puisque les millions ne nous coûtent rien, ne pourrions-nous en ajouter 5 ou 6 au maigre budget de l'instruction primaire? On fait sonner bien haut les 6 ou 7 millions qu'on lui donne sur les revenus ordinaires de l'Etat, et ces millions, il faut le reconnaître, font un grand effet quand on les compare aux 50,000 francs de la Restauration, aux 5,000 francs du premier Empire; mais il ne s'agit pas, dans une matière aussi grave, de savoir si on fait mieux qu'autres : il s'agit de savoir si on fait tout ce qu'on peut et tout ce qu'on doit faire. » Il est évident que non.

Tout le monde se préoccupe de la question de l'*enseignement*, tout le monde apporte son programme; mais ce n'est pas tant d'un programme que nous avons besoin, c'est d'argent. Nous n'avons pas assez d'écoles; la moitié de ces écoles sont des écoles mixtes, c'est-à-dire des écoles de garçons où les filles sont reçues. Les écoles de filles proprement dites sont dans une situation tellement précaire que le recrutement des institutrices est impossible; non-seulement on est obligé de s'adresser presque partout aux religieuses, mais il a fallu introduire dans la loi de 1865 une inégalité bien déplorable, et dispenser les religieuses de produire un brevet de capacité. 23,509 communes manquent d'écoles de filles.

Est-il donc impossible de doter chaque commune d'une école de garçons et d'une école de filles, d'assurer aux instituteurs un traitement de 1,000 francs et de 500 francs aux institutrices?

Mais la situation matérielle de l'instituteur n'est pas la seule dont on doive se préoccuper. Pour lui donner dans la commune le prestige qu'il doit avoir, il est indispensable d'en faire un homme indépendant de toute autorité pour tout ce qui ne concerne pas le service de l'*enseignement*. L'inspecteur primaire, un comité local composé du maire et de deux conseillers municipaux élus par leurs collègues, voilà les seuls chefs hiérarchiques avec lesquels il devrait directement correspondre. On éviterait ainsi le retour des faits déplorables que maints rapports ont révélés. Dans telle commune, l'instituteur cumule ses fonctions avec celles de sonneur; ici, il inhume les morts; là, il est tambour de ville. Dans une commune de l'arrondissement de Sancerre (Cher), un inspecteur a trouvé dans la chambre qui servait de classe trois élèves de dix-sept ans, dont deux filles, enfermés pendant que l'instituteur, qui cumulait avec cet emploi celui de sacristain, était allé servir la messe. Pour jouir de la considération générale, l'instituteur doit rester instituteur et demeurer étranger à tout ce qui n'est pas son *enseignement*, ne se mêler en rien à toutes les querelles de clocher et se contenter de remplir en homme libre ses devoirs de citoyen. C'est là sa ligne de conduite; il ne doit pas en sortir, quelque ouverture qui lui soit faite. Un préfet veut-il faire de lui un agent électoral, il doit s'y refuser. Sa conscience, son seul juge, lui dictera ce qu'il doit faire, qu'il s'agisse d'un ordre, qu'il s'agisse d'une invitation aussi cauteleuse que celle-ci, adressée le 8 septembre 1868 aux instituteurs de l'arrondissement de Toulon par un inspecteur dont le nom doit passer à la postérité. Il s'appelle : Arnault. « Monsieur, écrit cet honorable champion des candidatures officielles, j'ai l'honneur de vous soumettre les réflexions suivantes, dont vous voudrez bien faire tel usage que bon vous semblera. Le département qui confie son mandat à un député de l'opposition, quel que soit d'ailleurs son mérite, méconnaît gravement ses intérêts, attendu qu'il ne demande rien au gouvernement dont il n'est pas le partisan. Aujourd'hui que j'en ai le loisir, je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments. L'inspecteur primaire, Arnault. » On n'est pas plus naïvement corrupteur que cet aimable M. Arnault, profitant de ce qu'il a des loisirs pour donner à ses subordonnés l'assurance de ses meilleurs sentiments.

Ainsi, et pour nous résumer, *enseignement* gratuit et obligatoire. Dans chaque commune deux écoles (garçons et filles). Dans chaque école un maître instruit et convenablement rétribué. Comme complément à ces mesures, nous voudrions voir s'établir le plus possible de bibliothèques populaires. Il ne suffit pas, en effet, d'apprendre à lire aux enfants, il faut encore leur inspirer le goût de la lecture et mettre à leur portée des livres attrayants et instructifs. Une salle devrait être appropriée à la bibliothèque populaire dans l'école même si c'était possible, et l'instituteur en serait le conservateur. De cette façon, il aurait sous la main les moyens de continuer à s'instruire, ressource qui fait presque toujours défaut aux maîtres dans les campagnes, et il pourrait ainsi continuer de diriger la culture intellectuelle de ses anciens élèves par les livres qu'il leur prêterait et recommanderait à leur choix. V. ÉDUCATION, INSTRUCTION.

L'*enseignement* peut être considéré sous divers points de vue. Envisagé quant à sa nature, il est libre ou officiel, public ou privé : libre, si chacun peut s'y livrer; officiel, s'il est donné exclusivement par l'Etat. La question de la liberté de l'*enseignement* a été très-vivement débattue dans notre siècle. Il est évident que le droit d'enseigner est un droit sacré, égal au droit de penser, à celui d'écrire, à celui de vivre. Il a sa racine dans la nature même de l'homme, qui est né pour développer librement toutes les facultés qu'il possède. Mais si la liberté d'enseigner est un droit imprescriptible, il ne s'ensuit pas qu'il doive être affranchi de tout contrôle. (V. BREVET, DIPLÔME.) L'*enseignement* est public s'il s'adresse à plusieurs personnes, privé s'il s'adresse à une seule. La plupart des bons esprits se sont prononcés en faveur de l'*enseignement* public. Dans la solitude, l'esprit a moins d'élan, moins de mouvement. L'élève qui reçoit un *enseignement* privé manque d'émulation, cette condition essentielle de tout progrès; il se fait souvent illusion sur son propre mérite, et il en résulte souvent un sot orgueil. D'ailleurs, dans notre société démocratique, il est bon que l'enfant commence de bonne heure à vivre au milieu de ses égaux.

Sous le rapport des degrés, l'*enseignement* est primaire, secondaire ou supérieur. L'*enseignement* primaire, et celui-là est indispensable, comprend la lecture, l'écriture, le calcul, l'étude du système légal des poids et mesures et les éléments de grammaire, de géométrie, de géographie et d'histoire. Il se donne dans les écoles primaires par des maîtres sortant des écoles normales. (V. ÉCOLES PRIMAIRES, ÉCOLES NORMALES.) L'*enseignement* secondaire embrasse les langues et littératures anciennes et modernes, l'histoire, la géographie universelle et les sciences mathématiques et naturelles. (V. LYCÉE, COLLÈGE.) L'*enseignement* supérieur expose dans tout leur développement les plus hautes théories littéraires et scientifiques. (V. ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, FACULTÉ.)

Considéré quant au mode, l'*enseignement* est individuel, simultané ou mutuel. L'*enseignement* est individuel si le maître prend individuellement chaque élève et lui donne sa leçon. Ce mode est mauvais; il en résulte une perte de temps considérable pour les autres élèves et, de plus, il n'y a pas d'émulation possible entre les enfants. Il n'est possible que dans l'*enseignement* privé. L'*enseignement* est simultané, si le maître fait la leçon à toute une classe à la fois ou tout au moins à une partie de classe. Ce mode a ses inconvénients et ses avantages. Les enfants inattentifs n'apprennent rien et, d'un autre côté, le maître est porté à s'occuper surtout des élèves qu'il voit le plus aptes à profiter de ses leçons; mais il est avantageux sous le rapport de la rapidité et, en outre, il occupe à la fois tous les élèves, ce qui empêche la dissipation de quelques-uns. L'*enseignement* est mutuel, quand il se transmet des maîtres aux meilleurs élèves et de ceux-ci aux élèves plus faibles. Ce mode d'*enseignement* a été pratiqué de tout temps. On en trouve des traces chez les Indiens, et Quintilien nous apprend qu'il était en usage à Rome. Il permet d'établir de nombreuses divisions dans l'école, de proportionner l'*enseignement* au degré d'instruction de chacun et de mettre l'activité partout. Mais il n'est applicable qu'aux matières les plus élémentaires et à la condition seulement de trouver de bons moniteurs. Le système de l'*enseignement* simultané et le système de l'*enseignement* mutuel ont besoin d'être corrigés l'un par l'autre.

— *Enseignement professionnel.* « En termes généraux, on désigne par cette expression un système d'éducation qui consisterait à enseigner à chacun des individus composant une génération naissante toutes les connaissances théoriques et pratiques qui leur sont nécessaires pour remplir le plus utilement possible, dans leur intérêt et dans celui de la société, la profession à laquelle ils peuvent être appelés, selon les circonstances de capacité et de fortune dans lesquelles ils se trouvent placés. » Cette définition, que nous empruntons à un écrivain qui a eu le mérite d'attirer sur la question de l'*enseignement* professionnel l'attention de nos hommes d'Etat et de nos publicistes, est l'une des meilleures qu'on en ait pu donner. Selon la même autorité, tout *enseignement* professionnel, pour être complet, doit nécessairement comprendre deux éléments bien distincts : 1° un *enseignement* général et préparatoire commun à un certain nombre de professions; 2° un *enseignement* spécial, qui se borne à l'acquisition ou à l'accroissement des connaissances particulières qui sont nécessaires pour exercer une profession déterminée. C'est là une vérité sociale qui a été clairement aperçue par M. Rossi. Voici comment s'exprime à ce sujet l'illustre professeur dans son *Cours d'économie politique* : « Sans crainte, dit-il, d'être taxé de penchant pour le privilège et pour les classifications arbitraires, il convient de distinguer avec soin trois ordres d'études communes, ainsi qu'on distingue trois espèces de professions : les professions mécaniques, les professions industrielles et les professions savantes ou esthétiques. Cultivateur ou cordonnier, ouvrier tailleur ou cocher, peu importe : les études préparatoires doivent être les mêmes; chacun fera ensuite l'apprentissage du métier auquel il se destine. De même, régisseur ou commerçant, manufacturier ou constructeur, peu importe encore : il est des études communes pour cette classe, et d'un ordre plus élevé que pour la première, bien qu'ensuite chacun doive se livrer à l'étude particulière de la branche qu'il désire cultiver. » La distinction est encore plus sensible pour les professions savantes. « Il est pour cette classe des études communes auxquelles il est inutile d'appeler ceux qui ne se destinent qu'aux professions mécaniques ou industrielles; ces études forment, par leur ensemble, un point central d'où partent, chacun avançant vers son but au moyen d'études spéciales, le littérateur, l'historien, le savant, le médecin, le publiciste, le légiste, le théologien et ainsi de suite. La distinction de ces trois espèces de professions n'a rien d'arbitraire; elle est puisée dans la nature même des choses : il est permis sans doute à chacun de choisir sa carrière et même d'en changer; mais ce serait une vaine dépense de temps et d'argent que de ne pas proportionner les travaux préparatoires au but que chaque profession se propose. »

La Constituante de 1789 sentait profondément le besoin de ce qu'on appelle aujourd'hui l'*enseignement* professionnel. Elle projetait de refaire toute l'économie de l'instruction, afin de procurer aux intérêts nouveaux des moyens d'action en rapport avec les aspirations de la société nouvelle. Ses efforts n'eurent d'autre succès que de mettre la question à l'ordre du jour. Cette question devait forcément être reprise; elle l'a été. Tous les citoyens d'un pays ne doivent pas, en effet, recevoir la même éducation. « On peut concevoir, dit le conseiller d'Etat Langlois dans son rapport sur l'*enseignement* professionnel, on peut concevoir une société où l'instruction soit organisée pour une classe d'hommes qui ne lui demandent que la science nécessaire aux professions domestiques ou le seul charme des plaisirs intellectuels. Telle fut l'ancienne société française, où il n'a fallu d'abord l'instruction que pour le clergé et, plus tard, pour la classe supérieure, pour les jurisconsultes, la magistrature et les littérateurs. L'*enseignement* d'alors serait jugé avec raison insuffisant et incomplet pour une société comme la nôtre, où l'égalité est la loi, où les emplois sont accessibles à tous, où l'éducation est le goût, le besoin universel, où la propriété territoriale n'est plus qu'une partie de la richesse publique, où l'on a inventé la navigation à vapeur, les chemins de fer, le gaz, fait mille découvertes dont l'industrie s'est saisie pour multiplier ses produits, où les métiers tendent à devenir des arts, où la nation, condamnée à lutter partout et en tout avec des peuples rivaux, ne peut vaincre qu'à la condition d'être la plus active, la plus ingénieuse et la plus éclairée. Disons, en un mot, avec l'Assemblée constituante, que l'instruction doit exister pour tous et que, dans une société civilisée, quoique personne ne puisse parvenir à tout savoir, il faut néanmoins qu'on puisse tout apprendre, chacun selon ses goûts, son aptitude, sa position sociale et ses besoins. »

Jusqu'à ces dernières années, il n'y a eu de sérieusement organisé que l'*enseignement* spécial ou professionnel se rapportant aux professions savantes. Qu'un père de famille aisé destine son fils à la médecine, au barreau, à la magistrature, à l'état militaire, aux beaux-arts ou à quelqu'une de ces professions qu'on appelle libérales, la société a tout prévu, et cela depuis très-longtemps, pour seconder ses desseins. A la sortie du collège, les élèves trouvent des cours publics, des écoles préparatoires, des facultés des lettres, des sciences, de médecine, de droit, de théologie, des écoles des beaux-arts, des conservatoires. Ils entrent à l'École polytechnique, à l'École militaire; rien ne leur manque, tous les moyens d'instruction sont dans leurs mains et, pour mettre le sceau à tant de munificence, l'instruction est partout payée par le gouvernement. En outre, de peur de manquer de bons maîtres, de hautes écoles sont réservées pour former à l'*enseignement* les élèves qui se sont distingués dans le cours de leurs études. Quant aux professions mécaniques, elles étaient systématiquement vouées à l'ignorance; le défaut d'instruction resserrait dans une sphère étroite et condamnait à une routine aveugle certaines branches du commerce, de l'industrie et des arts, qui ne peuvent être convenablement exercées qu'avec des connaissances variées et positives. La monarchie du droit divin ne voulait rien faire pour donner satisfaction à ces besoins, et les premières créations d'écoles spéciales d'agriculture, de commerce et d'arts industriels ont été dues à l'initiative des particuliers.

Cependant, la nécessité de rendre les études préparatoires plus pratiques avait déjà été signalée dès le XVII^e siècle par de très-remarquables esprits. En 1686, Fleury pensait qu'il y avait des connaissances beaucoup plus utiles pour les jeunes gens que de savoir le latin et l'histoire romaine. Il estimait « que la société où il vivait devait accommoder ses études à l'état présent de ses mœurs et étudier les choses qui sont d'usage dans le monde, puisqu'on ne pouvait changer cet usage pour l'accommoder à l'ordre des études. » Fleury prêchait en vain. Dans le siècle suivant, La Chalotais adressait au mode adopté pour donner l'*enseignement* les mêmes reproches. « On a négligé, dit-il, ce qui concerne les affaires les plus communes et les plus ordinaires, ce qui fait l'entretien de la vie, le fondement de la société civile. La plupart des jeunes gens ne connaissent ni le monde qu'ils habitent, ni la terre qui les nourrit, ni les hommes qui fournissent à leurs besoins, ni les animaux qui les servent, ni les ouvriers et les artisans qu'ils emploient. Ils n'ont même là-dessus aucun principe de connaissances; on ne profite point de leur curiosité naturelle pour l'augmenter; ils ne savent ad

mirer ni les merveilles de la nature ni les prodiges des arts. » Quelques années plus tard, à l'occasion d'un examen sur les plans d'études à suivre dans les colléges indépendants de l'Université, le parlement de Paris entendait le même langage. « Faut-il, disait son rapporteur, le président Rolland d'Erceville, que celui qui n'a ni goût pour l'étude des langues anciennes, ni besoin de les cultiver, reste sans culture et sans instruction? Les écoles publiques ne sont-elles destinées qu'à former des ecclésiastiques, des avocats, des magistrats, des gens de lettres? Les commerçants et les industriels sont-ils indignes de l'attention du gouvernement? L'étude des langues anciennes doit-elle être l'unique occupation d'un peuple instruit et éclairé? Au contraire, dans les colléges publics, toutes les sciences ne devraient-elles pas avoir leur *enseignement?* Le commerce et les arts industriels ne devraient-ils pas y trouver les connaissances qui leur sont nécessaires? Ne devrait-on pas proportionner aux talents et aux besoins des jeunes gens l'éducation qu'ils doivent recevoir? »

Les écoles centrales furent décrétées par la Convention, en l'an III, dans le but de remplir ces lacunes. Des cours furent créés pour l'agriculture, le commerce, les arts et métiers, le dessin. Entre autres annexes, chaque école devait avoir une collection de machines et de modèles pour les arts et métiers; mais toutes ces créations n'existèrent que sur le papier et, au bout de six mois, un autre décret, réduisant considérablement l'*enseignement* de ces écoles, y supprimait les cours d'agriculture et de commerce, des arts et métiers, ainsi que la collection des machines et modèles. Le gouvernement impérial, pendant les Cent-Jours, songea à jeter les fondations de l'*enseignement* professionnel. Une commission, composée de MM. de Gérando, de Laborde, Jomard, de Lasteyrie et Choron, fut chargée d'étudier la question; mais le désastre de Waterloo mit un terme à ses travaux. Sous la Restauration, la question de la réforme de l'*enseignement* ne fut agitée que par des sociétés particulières. Sous la monarchie de Juillet, lors de la première organisation sérieuse de l'*enseignement* primaire, le gouvernement se préoccupa d'établir un *enseignement* intermédiaire entre l'*enseignement* primaire et l'*enseignement* universitaire. Deux hommes éminents, MM. Cousin et Saint-Marc Girardin, furent envoyés en Allemagne pour y étudier le système d'*enseignement* suivi dans les écoles spécialement fréquentées par les enfants des familles de marchands, de manufacturiers et d'agriculteurs et destinés eux-mêmes à suivre ces professions. MM. Saint-Marc Girardin et Cousin déclarèrent nettement que l'*enseignement* classique était insuffisant. Cependant, tout se borna à inscrire les mots *enseignement professionnel* dans la loi sur l'instruction primaire. Il était, du reste, difficile alors de faire plus. A cette époque, le personnel qu'il aurait fallu charger de cet *enseignement* manquait complètement et aurait été presque impossible à créer. En Allemagne même, où il y avait depuis quelques générations déjà un *enseignement* intermédiaire, le personnel enseignant ne suffisait pas toujours à sa tâche. « L'*enseignement* professionnel, dit M. Kleiber, conseiller des études en Wurtemberg, est plus difficile en beaucoup de points que l'*enseignement* classique. La difficulté de ce genre d'*enseignement* tient surtout à ce qu'il est plus aisément mauvais que les autres, et que le demi-savoir, la routine, le défaut de fonds, la banalité ont plus de chances d'y trouver place. Ce qu'on appelle connaissances usuelles, c'est ce que sait tout le monde, mais comme tout le monde peut savoir, c'est-à-dire vaguement, au hasard et sans avoir jamais appris, pour ainsi dire. Comment maintenant de ces connaissances banales faire un *enseignement* vif et précis, qui puisse attacher et éveiller l'esprit? Comment, dans ces connaissances diverses, mettre une sorte d'unité, sans laquelle l'*enseignement* n'a ni force ni action? Comment échapper à la science sans tomber dans la niaiserie et dans l'enfantillage? Tout cela dépend du maître. Avec un bon maître, tout cela est possible; sans lui, rien n'est faisable. »

A cette époque, d'ailleurs, on confondait également l'*enseignement* spécial avec l'*enseignement* professionnel. Aujourd'hui, on a à cet égard des idées un peu plus nettes. On admet avec M. Cousin que cet *enseignement* doit être une préparation à toutes les carrières industrielles et commerciales sans conduire à aucune; avec M. Salvandy, qu'il n'élève pas un homme pour une profession, mais pour toutes les professions auxquelles il peut se trouver apte; avec M. Saint-Marc Girardin, qu'il ne doit point avoir la prétention d'enseigner ce que l'expérience seule du métier peut apprendre aux jeunes gens; avec Nébénius, qu'il est destiné à donner les connaissances qui sont utiles ou nécessaires à tout homme bien élevé, indépendamment de son état.

A Paris, l'école Turgot, dirigée par M. Pompée, réalisa en grande partie ce programme; les résultats obtenus attirèrent l'attention de M. Salvandy, qui chercha à multiplier des établissements de ce genre. Un arrêté du 5 mars 1847 dressa le programme d'un *enseignement* spécial divisé en trois années, dans lequel une part très-large était faite aux mathématiques, à la géographie, à l'histoire, aux sciences appliquées et au dessin. Le latin n'y tenait qu'une place très-restreinte. Voici comment M. Rendu, qui était alors chancelier de l'Université, appréciait cet arrêté qu'il avait été appelé à contre-signer: « Des connaissances positives, incessamment applicables, propres à étendre le domaine des arts, du commerce et des manufactures, épargneront à beaucoup de jeunes gens les fautes ou les entraînements soit des études disproportionnées et sans but, soit de la vie oisive et frivole dans laquelle ils se plongent faute de mieux. L'ordre social est intéressé à ce que toutes les classes et toutes les conditions honnêtes aient à leur portée tout ce qui leur convient davantage. » La révolution de Février devait tenir compte de l'*enseignement* professionnel. Le premier projet de loi présenté à l'assemblée constituante décrétait la création de colléges industriels dans toutes les communes au-dessus de 6,000 âmes. Déjà le gouvernement provisoire avait chargé les professeurs du Conservatoire des arts et métiers d'arrêter les bases d'un système général pour l'*enseignement* des sciences appliquées à l'industrie; les cours du Conservatoire devaient donner le degré supérieur de cet *enseignement*. Deux projets d'organisation sortirent des conférences des professeurs, l'un pour l'*enseignement agricole*, l'autre pour l'*enseignement industriel*. Ces travaux servirent de bases au projet sur l'*enseignement* professionnel de l'agriculture, que M. Tourres, alors ministre de l'agriculture et du commerce, fit voter en octobre 1848. La constitution du 4 novembre 1848 contint la promesse d'organiser l'éducation professionnelle. L'Assemblée législative ne devait pas réaliser cette promesse; ce fut à grand'peine que, lors de la discussion sur l'*enseignement* secondaire, on put lui faire inscrire dans la loi, que le ministre, sur l'avis du conseil supérieur, instituerait des jurys spéciaux pour l'*enseignement* professionnel, et que les programmes d'examen seraient arrêtés par ce conseil. C'est à MM. de Lasteyrie et Woslowski que fut dû ce résultat. Mais il n'y eut de sauvegardé que la question de principe; en fait, on ne devait aboutir à rien de pratique. Cependant la discussion de la loi avait établi les points suivants: 1° que l'*enseignement* professionnel devait être un *enseignement commun* et non *spécial*; 2° que cet *enseignement* devait être un *enseignement* général et préparatoire à toutes les professions n'exigeant pas l'étude des langues anciennes; 3° que cet *enseignement* devait être un *enseignement secondaire* et non *primaire*, parallèle à celui des lycées. Il s'était formé en France un parti qui, sans méconnaître la valeur des études classiques, sentait la nécessité d'initier la jeunesse aux sciences et aux arts industriels qui tiennent une si grande place dans la vie moderne. Les études classiques n'avaient rien perdu à leurs yeux de leur valeur et de leur importance; elles maintenaient, selon eux, les traditions de la vie morale et intellectuelle de l'humanité, et les affaiblir leur paraissait une barbarie, une sorte d'attentat contre la civilisation; mais, en voyant tous ces jeunes gens dont la destinée devait être aussi variée que leur naissance, leur fortune et leurs aptitudes, réunis dans les mêmes colléges pour y acquérir tous les mêmes connaissances, ils étaient forcés d'avouer que ce système n'était point en rapport avec l'état et les besoins réels de notre civilisation, et que, s'il n'y avait pas de retranchements à faire, il y avait des lacunes à combler.

« Ce système, en effet, ne tenait suffisamment compte, ni d'une classe déjà nombreuse de citoyens, ni des tendances nouvelles de la société. La sagesse indiquait que s'il fallait toujours des savants, des lettrés, des jurisconsultes, des hommes aussi éclairés que possible pour les professions libérales, il fallait encore des commerçants, des manufacturiers, des agriculteurs, et que l'instruction classique n'était pas bonne pour faire ces derniers. » (Rapport de M. Langlois.)

La question devait sommeiller jusqu'en 1862, époque à laquelle M. Rouland la reprit. Dans un rapport à l'empereur, il démontra la nécessité d'établir un *enseignement* secondaire professionnel, en prenant pour bases la langue nationale et les langues vivantes, l'histoire du pays et la géographie pratique, les sciences appliquées, les notions de l'industrie et du commerce et le dessin. M. Rouland, comprenant que cet *enseignement* demandait, comme l'*enseignement* classique, un personnel de professeurs, concluait aussi à l'institution d'une école normale pour former ce personnel. Une commission composée de notabilités appartenant à l'industrie, au commerce, au corps enseignant et à la haute administration fut chargée d'étudier toutes les questions se rattachant à cet objet. Les travaux de cette commission et l'enquête dont elle fut suivie en 1863 se sont prolongés pendant toute l'année 1864, et ont abouti en 1865 à la présentation et à l'adoption de la loi du 21 juin 1865 sur l'*enseignement* secondaire spécial. Cet *enseignement*, dont la France est redevable à M. Duruy, comprend l'instruction morale et religieuse, la langue et la littérature françaises, l'histoire et la géographie, les mathématiques appliquées, la physique, la mécanique, la chimie, l'histoire naturelle et leurs applications à l'agriculture et à l'industrie, le dessin linéaire, la comptabilité et la tenue des livres; il peut comprendre, en outre, une ou plusieurs langues vivantes étrangères, des notions usuelles de législation et d'économie industrielle, rurale et d'hygiène, le dessin d'ornement et le dessin d'imitation, la musique vocale et la gymnastique. Dans les communes qui en font la demande, les colléges communaux peuvent être organisés en vue de cet *enseignement*, après avis du conseil académique. Un conseil de perfectionnement est institué près de chacun des établissements où se donne l'*enseignement* secondaire spécial. Les élèves, à la fin des cours qui durent quatre ans, sont admis à subir, devant un jury nommé par le ministre de l'instruction publique, un examen à la suite duquel ils obtiennent, s'il y a lieu, un diplôme. Nul n'est admis à subir cet examen avant dix-huit ans. Dans l'intention de son promoteur, voici quel est le but de cet *enseignement*: il s'adresse spécialement à la jeunesse déjà préparée par l'éducation élémentaire et qui ne se destine ni aux arts mécaniques, ni aux professions savantes; il l'occupe à des études plus profondes, plus générales et la conduit vers les professions ou les écoles de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, comme l'*enseignement* classique conduit vers les carrières qui exigent l'étude des langues et des littératures anciennes. Cet *enseignement* a, comme l'*enseignement* secondaire classique, un caractère général. On en a systématiquement exclu les connaissances techniques particulières à chaque profession; ces connaissances ne pourront être utilement enseignées que dans les écoles qui ont pour mission spéciale de former leurs élèves à l'exercice d'une profession déterminée. Une part assez large a été faite à la langue nationale, à l'histoire et à la littérature du pays, parce que, de notre temps, une certaine culture d'esprit est nécessaire pour suivre les carrières du commerce et de l'industrie, et qu'il importe que la jeunesse, appelée à diriger des fabriques ou des ateliers, atteigne un certain niveau intellectuel, et ait des connaissances communes aux autres professions.

Ce projet a été adopté à l'unanimité; il a obtenu l'approbation générale, et si quelques voix se sont élevées pour contester l'utilité de la loi, personne n'a méconnu la loyauté des intentions de celui qui l'a préparée et l'excellence du but auquel elle tend. Les cours établis par M. Duruy, en conséquence de cette loi, se répartissent sur une période de quatre ans. M. Duruy a lui-même indiqué dans quel esprit les études devaient être dirigées. « Depuis le cours préparatoire jusqu'à la dernière année de l'*enseignement* spécial il faudra, dit-il, diriger constamment l'attention des élèves sur les réalités de la vie, les habituer à ne jamais regarder sans voir, les obliger à se rendre compte des phénomènes qui s'accomplissent dans le milieu où ils sont placés, et leur faire goûter si bien le plaisir de comprendre que ce plaisir devienne un besoin pour eux; en un mot, développer dans l'enfant l'esprit d'observation et le jugement qui feront l'homme à la fois prudent et résolu dans toutes ses entreprises, sachant gouverner ses affaires et lui-même. » C'est là assurément un esprit qui vaut mieux pour diriger les nouvelles générations de la jeunesse française que celui qui animait le département de l'instruction publique sous le ministère Falloux. Quant à l'*enseignement* industriel proprement dit, il est organisé dans une certaine mesure; on y distingue deux genres d'établissements: les écoles d'application et les maisons d'éducation générale.

De bonne heure, la nécessité des services publics a décidé la création des grandes écoles de science ou d'application: École polytechnique, École des mines, École des ponts et chaussées, qui planent en quelque sorte au-dessus de cet *enseignement*. A côté des élèves sortis de l'École polytechnique et destinés à entrer dans les services publics, l'École des mines et l'École des ponts et chaussées admettent des élèves externes qui se préparent à devenir des ingénieurs civils. Elles peuvent être classées à ce titre au nombre des écoles supérieures de l'*enseignement* industriel. L'École centrale des arts et manufactures, qui rend des services de même nature, est devenue un établissement de l'État en 1857. A un rang inférieur, on rencontre les trois écoles d'arts et métiers, les écoles de Saint-Étienne et d'Alais pour les mines et les usines métallurgiques et l'École Lamartinière à Lyon, établissements éprouvés, en pleine activité, et spécialement destinés à former des sujets instruits et utiles.

Dans les écoles d'arts et métiers, les études s'appliquent au travail du fer et du bois; sept heures par jour sont consacrées aux exercices manuels et le reste du temps est employé aux mathématiques et au dessin des machines. Ce sont ces écoles qui fournissent les plus habiles dessinateurs spéciaux. L'école de Saint-Étienne suit, pour l'industrie minière, un programme analogue à celui des écoles d'arts et métiers et elle atteint son but avec le même succès. Quant à l'école Lamartinière, une méthode excellente y forme les enfants en vue des positions les plus variées dans la pratique industrielle. Mais si les sujets préparés par ces établissements sont d'utiles auxiliaires pour l'industrie, ils ne sont pas en nombre suffisant pour répondre à tous les besoins, et l'on s'est demandé s'il ne conviendrait pas d'en créer d'autres sur divers points du territoire. Quelle organisation donner à ces écoles nouvelles? Doivent-elles être des établissements de l'État, comme les écoles actuelles? Doivent-elles, au contraire, être des institutions départementales ou communales, ou bien doit-on laisser à l'industrie privée le soin de les établir, en lui accordant, le cas échéant, le concours de l'État, des départements et des communes? Enfin, tout en conservant aux écoles actuelles le principe sur lequel elles sont fondées, n'y a-t-il pas quelques modifications à apporter dans leur régime?

En ce qui concerne les ouvriers, enfants ou adultes, il leur est fait dans quelques localités, et à Paris spécialement, des cours où ils peuvent puiser les notions techniques qui leur sont nécessaires, chacun dans le genre d'industrie qu'il a embrassé; mais, de l'aveu d'autorités très-compétentes, ces cours sont en trop petit nombre, et, de plus, pour quelques-uns de ces cours, l'*enseignement* est trop exclusivement scientifique.

Il y a surtout une lacune regrettable: l'*enseignement* du dessin industriel laisse principalement à désirer. Une commission, choisie parmi les membres de la section française du jury international de l'Exposition universelle de 1862, a fait une étude particulière de cette partie de l'*enseignement* industriel, et son rapporteur, M. Mérimée, a appelé, avec l'assentiment unanime de ses collègues, l'attention la plus sérieuse du gouvernement sur la nécessité des mesures à prendre. « Depuis l'Exposition universelle de 1857, et même depuis celle de 1855, est-il dit dans le rapport, des progrès immenses ont eu lieu dans toute l'Europe, et bien que nous ne soyons pas demeurés stationnaires, nous ne pouvons nous dissimuler que l'avance que nous avions prise a diminué, qu'elle tend même à s'effacer. Au milieu des succès obtenus par nos fabricants, c'est un devoir pour nous de rappeler qu'une défaite est possible, qu'elle serait même à prévoir dans un avenir peu éloigné, si dès à présent ils ne faisaient pas leurs efforts pour conserver une supériorité qu'on ne garde qu'à la condition de se perfectionner sans cesse. » Selon cette commission, l'*enseignement* n'est, ni à l'École des beaux-arts, ni dans les écoles secondaires, tel que l'exigent la grandeur du pays, les dispositions du peuple et les besoins de l'industrie. Moins de 3,000 individus reçoivent cet enseignement dans les écoles de Paris. En dehors de Paris, on ne peut guère citer avec éloges que les écoles de Lyon, de Mulhouse, de Douai et de Lille; encore, dans ces établissements, les modèles corrects font défaut à cause de l'insuffisance des ressources.

On le voit, il est bien des progrès qui restent à réaliser; mais combien plus reste-t-il à faire pour l'*enseignement* professionnel des femmes? Ici, il ne s'agit pas d'améliorations, mais d'une création véritable, puisque, jusqu'à ce jour, rien n'a été tenté. Et cependant, il n'est pas de sujet plus digne de fixer l'attention du législateur, plus propre à fournir au moraliste un magnifique champ d'études.

Quel rang occupe la femme dans notre société, quelles sont les conditions d'existence dans lesquelles elle se meut, quel soin a-t-on pris de lever devant elle les obstacles qu'elle rencontre à chaque pas? — Et ici, il est bien entendu que nous ne voulons parler que de la femme obligée de gagner sa vie par un travail manuel. — C'est à peine si elle reçoit les premières notions d'un *enseignement* même élémentaire. Les communes rurales sont, pour la plupart, dépourvues d'écoles de filles, si bien que la femme arrive à l'adolescence ne sachant rien que quelques prières apprises sans discernement, marmottées par habitude. Elle grandit, devient mère, et la voilà dans l'impossibilité de remplir le premier de ses devoirs, celui qui consiste à guider les premiers pas de son enfant dans la vie de l'intelligence.

Mais admettons que le nombre des écoles augmente, que chaque commune, que chaque hameau ait la sienne; prenons, si l'on veut, la jeune fille dans un grand centre de population, où le moyen de s'instruire est donné à tout le monde, Paris, par exemple. Que deviendra cette jeune fille quand elle aura atteint sa quinzième année? Quand elle aura appris à lire, à écrire, à compter, saura-t-elle faire œuvre de ses mains? Non. Un apprentissage est nécessaire; il est long, il est onéreux, et après des sacrifices quelquefois lourds, supportés par sa famille, la jeune fille atteindra sa dix-septième année, capable tout au plus de gagner un salaire de 1 fr. 50. Avec cela que deviendra-t-elle? Les ateliers donnent lieu à une promiscuité dangereuse; des relations d'amitié s'établissent, et il n'est pas rare de voir une échappée du travail venir étaler aux yeux de sa compagne, restée jusqu'alors laborieuse, un luxe dont la fascination ne tarde pas à se faire sentir. On cause, on en vient aux confidences. L'amie, qui n'a encore goûté que les joies de sa vie nouvelle, trace un tableau de fantaisie. Pour elle, l'existence est devenue facile; elle gagne à un nouveau métier vingt fois plus qu'elle ne gagnait à l'atelier. On résiste d'abord, mais les visites se renouvellent de plus en plus fréquentes, et un beau matin la société compte une prostituée de plus.

Et comment hésiterait la jeune fille en comparant ce bonheur, même frelaté, aux difficultés incessantes qu'il lui faut vaincre chaque jour pour combattre ce combat de la

vie? Vivre, pour elle, ce n'est que gagner son pain de vingt-quatre heures. Et puis?... Qu'une maladie survienne, qu'elle ait à supporter un chômage, ne fût-il que d'une semaine, que fera-t-elle? Sa famille est pauvre, peut-être n'a-t-elle pas de famille... Que devenir? Si l'hôpital l'attend, elle aime mieux en prendre gaiement le chemin.

L'insuffisance du salaire des femmes, réduit encore par de récentes inventions, voilà une des plaies du siècle. Comment la guérir?

Puisqu'il s'est trouvé des hommes pour usurper des emplois que leur nature semblait réserver aux femmes, puisque nous avons des demoiselles de magasin à moustaches et à pantalons collants, puisque, pour conserver leur clientèle féminine, toute une catégorie de marchands a, de parti pris, exclu les femmes, puisque tout semble concourir à jeter ces malheureuses à la prostitution, l'Etat a le devoir de leur venir en aide. N'y a-t-il pas de professions convenablement rémunérées que les femmes sont capables d'exercer aussi bien, sinon mieux, que les hommes? La dextérité de leurs doigts, leur intelligence innée, leur patience ne concourent-elles pas à faire des femmes d'excellents auxiliaires dans les travaux qui n'exigent pas la dépense d'une grande somme de force? S'il en est ainsi, et nous le croyons, pourquoi n'y aurait-il pas des écoles spéciales où l'on préparerait les jeunes filles à l'exercice de telle ou telle profession? Pour n'en citer qu'une, l'imprimerie, ne pourrait-on pas réserver dans chaque grand centre de population, un atelier, où les ouvrières viendraient faire gratuitement leur apprentissage? Ne pourrait-on pas, au moyen de primes accordées à celles qui montreraient le plus vif désir de s'instruire, encourager l'émulation et rendre ce temps d'apprentissage moins long et moins onéreux?

Il appartient au *Grand Dictionnaire universel* de prendre l'initiative de toute réforme libérale : aussi posons-nous la question. Il en est peu dont la solution soit plus impatiemment attendue.

— *Enseignement agricole.* Si les besoins de l'industrie ont fait reconnaître la nécessité d'un *enseignement* spécial ou professionnel, il est une autre branche de la fortune publique qui doit aussi ne pas être négligée. Nous voulons parler de l'agriculture.

C'est au règne de Henri IV que remonte, en France, l'*enseignement agricole.* L'histoire nous apprend qu'un premier président du parlement de Dijon créa une chaire d'économie rurale qui ne subsista pas longtemps, car à sa mort les jésuites, qui dirigeaient le collège où elle avait été fondée, la remplacèrent par une chaire de théologie. Cet *enseignement* ne devait reparaître que vers la fin du règne de Louis XV, où nous voyons Sarcey de Sutières ouvrir à Anel, près de Compiègne, une école pratique d'agriculture. Quelques années plus tard, le gouvernement fonda à l'école d'Alfort une chaire d'économie rurale. Sous la Constituante, l'abbé Talleyrand rédigea un projet d'*enseignement* agricole qui ne fut point adopté. La Convention convertit plusieurs domaines nationaux en écoles expérimentales. Sous le premier empire, l'*enseignement* de l'agriculture resta entièrement stationnaire.

A Mathieu de Dombasle revient l'honneur d'avoir institué le premier établissement d'instruction agricole, en 1818, à Roville. Son exemple trouva bientôt des imitateurs, et des écoles agronomiques furent successivement établies à Grignon (Seine-et-Oise), à Grand-Jouan (Loire-Inférieure) et à la Saulsaie (Ain). Le gouvernement vint en aide à ces établissements, tandis que, de son côté, l'initiative privée ouvrait des fermes écoles pour l'instruction des petits cultivateurs et des ouvriers des fermes.

La France possédait, en 1848, vingt-cinq fermes écoles. La loi du 3 octobre de la même année fonda un *enseignement* agricole complet; il peut être encore aujourd'hui considéré comme le code de la matière. Il divise l'*enseignement* professionnel agronomique en trois degrés :

Au premier degré sont les fermes écoles, où l'on reçoit une instruction élémentaire pratique. V. FERMES ÉCOLES.

Au second degré appartiennent les écoles nationales, où l'on donne une instruction à la fois théorique et pratique.

Les écoles nationales d'agriculture sont au nombre de trois :

1° L'école de Grignon, qui fut fondé par une société d'actionnaires en 1827, et qui comprend dans sa circonscription vingt-huit départements : Aisne, Ardennes, Aube, Cher, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Haute-Marne, Meurthe, Meuse, Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Somme, Vosges, Yonne;

2° L'école de Grand-Jouan, dont la création remonte à 1832. Elle fut fondée par M. Jules Rieffel. Elle embrasse dans sa circonscription les départements suivants : Ariége, Aveyron, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Finistère, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Landes, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne;

3° L'école de la Saulsaie, fondée par M. Nivière en 1840. Elle comprend dans sa circonscription les départements suivants : Ain, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Corse, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Gard, Hérault, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse.

Enfin, dans son rapport sur l'*enseignement* supérieur, en date du 15 novembre 1868, le ministre de l'instruction publique annonçait la prochaine création, au Muséum d'histoire naturelle, d'un *enseignement* scientifique appliqué à l'agronomie. Ce projet a été réalisé le 1er juillet 1869.

Ces cours d'agronomie sont rattachés à la section d'histoire naturelle et de physiologie de l'école pratique des hautes études. Dès lors, le décret du 31 juillet 1868, relatif à l'organisation de cette école, régit les cours d'agronomie du Muséum pour tout ce qui concerne les examens, les diplômes, la présentation au doctorat, les missions agronomiques en France ou à l'étranger, la concession des bourses et les autres avantages réservés aux élèves de l'école des hautes études.

Ces écoles suffisent-elles et trouve-t-on en elles les éléments nécessaires pour répandre dans les campagnes l'*enseignement* agricole? Non.

M. Jacques de Valserre, dans son *Manuel de droit rural*, qui remonte à plusieurs années déjà, fait remarquer que les divers établissements agricoles sont insuffisants en présence du nombre des cultivateurs, et que ce défaut d'*enseignement* agricole est une des principales causes des émigrations de la campagne dans les villes.

Depuis quelques années, les conseils généraux, les conseils d'arrondissement, émettent le vœu que dans les écoles primaires la part faite à l'*enseignement* agricole s'élargisse de plus en plus. C'est là une demande fondée, un désir basé sur des besoins réels. Mais quel sera l'*enseignement* agricole donné? Comment et dans quelle mesure sera-t-il professé? Enfin de quelle efficacité pourra-t-il être?

D'après l'exposé de la situation de l'empire en 1869 (*Journal officiel*, 30 janvier 1869), l'enquête qui avait eu lieu l'année précédente (V. ENQUÊTE AGRICOLE) avait fait reconnaître qu'un des moyens les plus efficaces de venir, par l'*enseignement* primaire, en aide aux progrès de l'agriculture, était de préparer dans les écoles normales des sujets capables de mêler utilement à leurs leçons les principes les plus sûrs de cet art. Dans tous ces établissements, un cours d'agriculture est fait aux élèves maîtres, et, dans presque tous, un jardin ou un terrain adjacent est mis à la disposition des maîtres et des élèves pour l'*enseignement* pratique de l'horticulture; mais, à d'heureuses exceptions près, et malgré leur bonne volonté, les maîtres adjoints ne peuvent, pour la plupart, enseigner l'agriculture qu'à l'aide de livres. D'accord avec le ministre de l'agriculture, le ministre de l'instruction publique a confié, dans cinq départements, cet *enseignement* à un professeur spécial, qui est en même temps chargé de faire des conférences agricoles ou horticoles dans les communes rurales. En réunissant les subventions destinées à rémunérer ces travaux, les deux ministres sont parvenus à constituer des ressources suffisantes quant à présent. Cette organisation est à l'étude pour six autres départements; elle devrait l'être pour tous les autres, mais les ressources et les candidats font défaut. Quelques écoles normales primaires, et même un grand nombre d'instituteurs, ont vu leurs efforts récompensés par les comices agricoles. Tout promet donc que l'instruction primaire parviendra à donner aux jeunes générations le goût et les premiers éléments de la grande et salutaire industrie des champs. L'*enseignement* horticole donné dans les écoles normales produit déjà ses effets. Dans beaucoup de communes, les instituteurs rendent aux habitants des campagnes de véritables services en taillant et greffant leurs arbres, en leur donnant des plants de bonnes espèces. Plusieurs écoles normales font périodiquement à leurs anciens élèves des envois de graines, de plantes et de greffes.

Ce n'est là qu'un premier pas fait vers la solution qui nous préoccupe.

Comme toutes les industries, l'agriculture comprend la théorie et la pratique, la théorie universelle, logique, méthodique, constante et unique comme une loi; la pratique, qui se modifie selon les contrées, les climats, les cultures, les ressources et les besoins, qui suit le développement scientifique et industriel et change suivant le génie de chaque individu, de chaque groupe, de chaque nation. Les enseignera-t-on toutes les deux simultanément, ou n'en enseignera-t-on qu'une seule, et, dans ce cas, laquelle doit-on choisir?

A quelque parti que l'on s'arrête, si l'on veut faire de l'*enseignement* agricole une chose utile, si l'on veut, par le moyen de cet *enseignement*, obtenir des producteurs instruits, possédant des connaissances propres à développer le rendement de la terre, à en utiliser toutes les ressources, on se verra contraint d'introduire dans l'*enseignement* l'étude des sciences physiques et naturelles en même temps que celle des procédés professionnels dont l'agriculture embrasse un si large cercle.

On objectera sans doute qu'un pareil *enseignement* ne peut être donné dans les écoles primaires.

A cela nous répondrons d'abord qu'on le donne en Allemagne, et en second lieu que c'est surtout dans les écoles primaires rurales qu'il doit être donné, puisqu'il doit servir à former des travailleurs et des producteurs en même temps qu'à développer et le nombre de produits et les procédés de production.

L'intérêt qu'ont à la fois les particuliers et la société dans la propagation de l'*enseignement* agricole étant admis, examinons comment on peut atteindre ce résultat. Et d'abord nous ne voyons pas pourquoi, à l'exemple de ce qui se fait en Allemagne, les écoles primaires de France ne seraient pas dotées de ces tableaux qui présentent aux enfants, classées d'une façon méthodique, les choses que plus tard ils devront étudier. Que l'enfant ait devant les yeux les animaux et les plantes, classés par série, dessinés et coloriés simplement, outre la récréation qu'il y trouvera et les qualités plastiques qui pourront être développées en lui, il apprendra sans s'en douter les premiers éléments de l'histoire naturelle et de la botanique, et surtout les classements de cette dernière science, dont l'étude abstraite fait perdre un temps si précieux.

En second lieu, il serait de toute utilité que les écoles eussent à leur disposition un jardin d'une étendue suffisante, pour qu'il pût y être donné des leçons d'agriculture pratique. Et ici nous ne voudrions plus un professeur, mais un homme mûr dans la pratique, y ayant acquis une longue et solide expérience, une habileté dont ne seront jamais doués des maîtres n'ayant fait des études manuelles que ce qu'il faut pour passer un examen. Un paysan intelligent, s'il a quelque peu médité sur les procédés qu'il emploie, en apprendra plus et mieux en dix jours à ses élèves qu'un professeur ne leur en apprendrait en trois ou quatre ans.

Et maintenant, si l'on nous demande comment il serait possible de réaliser un semblable programme sans entraîner de trop grands sacrifices, nous répondrons : que, dans l'école primaire, l'instituteur donne une place plus large aux sciences dont la connaissance peut être utile à l'agriculteur, que la commune concède un terrain, que ce terrain soit travaillé par les enfants sous la direction d'un agriculteur ayant l'expérience du métier, et, s'il le faut, rétribué par les parents au moyen d'une cotisation : le problème sera résolu bien plus tôt qu'en exécutant les cent dispositions des mille et une circulaires des ministres.

— *Enseignement industriel.* On comprend sous le nom général d'*enseignement* industriel l'*enseignement* des diverses branches de l'industrie. Cet *enseignement* est donné dans les établissements suivants : Conservatoire des arts et métiers, Ecole centrale des arts et manufactures, Ecole supérieure du commerce, Ecole des arts et métiers, Ecole d'horlogerie de Cluses.

Nous ne parlerons ici que de ce dernier établissement et de diverses autres écoles industrielles, ayant longuement traité aux mots ART et COMMERCE ce qui se rapporte aux premiers établissements que nous venons de mentionner.

— *Ecole d'horlogerie de Cluses.* Au moment de l'annexion de la Savoie à la France, il existait à Cluses (Haute-Savoie) un établissement destiné à favoriser le développement de l'industrie de l'horlogerie.

Cette école a été réorganisée par décret du 30 novembre 1863. Elle a pour but :

1° De former des ouvriers pour les diverses parties de la fabrication de la montre;

2° De procurer l'instruction nécessaire à ceux qui se destinent à devenir rhabilleurs, visiteurs ou fabricants d'horlogerie.

L'école est administrée par un directeur, avec le concours d'un conseil d'administration, composé comme il suit : le préfet président, le sous-préfet vice-président, le directeur de l'école, un membre du conseil général, le maire de Cluses et deux des principaux horlogers de l'arrondissement. Le directeur est choisi parmi les hommes versés dans les diverses parties de l'horlogerie.

L'*enseignement* est gratuit. Il est à la fois théorique et pratique.

L'*enseignement* théorique comprend l'arithmétique, la géométrie et la mécanique élémentaire.

L'*enseignement* pratique comprend les méthodes et les opérations propres à donner aux élèves l'habileté de main nécessaire dans une ou plusieurs des spécialités de la fabrication de la montre.

La durée de l'*enseignement* est de deux années.

— *De diverses écoles industrielles.* « Il a été, dit M. Dalloz, établi dans différents centres industriels importants des écoles spéciales destinées à former des ouvriers pour l'industrie de la ville. A Lyon, l'école de la Martinière, ainsi désignée du nom du général Martin, Lyonnais, qui laissa par testament une somme destinée à la soutenir, a pour objet de former des ouvriers tisseurs de soie. Cet établissement relève de l'autorité municipale. Les élèves sont externes et sont admis après un examen d'instruction primaire. L'*enseignement* comprend la chimie appliquée à la teinture, les mathématiques et la physique élémentaires, le dessin des machines, la théorie de la fabrication des tissus démontrée sur le métier.

» Les villes de Nîmes, de Dieppe, de Nancy, de Reims ont aussi des écoles industrielles spéciales dues à l'initiative privée, mais patronnées par les municipalités. A Nîmes, l'*enseignement* a pour objet la fabrication des étoffes unies et brochées. A Dieppe, la fabrication de la dentelle est enseignée à des jeunes filles. A Nancy et à Reims, les écoles forment des apprentis.

» Dans plusieurs villes industrielles, la connaissance du dessin est une partie importante de l'aptitude des contre-maîtres et même des ouvriers. Partout où se fabriquent les étoffes imprimées ou brochées, il est indispensable que ceux qui s'adonnent au travail de la fabrique autrement que pour le travail manuel sachent dessiner et colorier; car c'est particulièrement dans ces choses de goût que consiste la supériorité de l'industrie française. Le dessin est encore nécessaire dans les arts industriels, tels que la fabrication des bronzes, des papiers peints, de l'ébénisterie, etc. En 1766, on établit une école de dessin pour les six corps de métiers de la ville de Paris. Cet établissement existe encore sous le nom d'Ecole nationale spéciale de dessin et de mathématiques appliqués aux arts et à l'industrie. Les cours de cette école ont lieu le soir; ils ont pour objet l'*enseignement* de la géométrie, de l'arpentage, de l'architecture, du dessin des fleurs et ornements, etc. Des écoles de dessin existent aussi à Saint-Etienne pour l'industrie des rubans, à Lyon et à Nîmes pour les étoffes de soie imprimées ou brochées, à Mulhouse, à Nancy et au Puy pour les papiers peints, les tulles, etc. Beaucoup d'autres villes encore en possèdent pour l'industrie de la localité où elles se trouvent. Toutes ces écoles sont patronnées et subventionnées par les municipalités. »

— *Enseignement technique.* Malgré les nombreux établissements qui lui sont consacrés, l'*enseignement* industriel a paru incomplet, et le gouvernement a songé dans ces derniers temps à organiser un *enseignement* technique. Un décret du 14 février 1867 a ordonné la présentation au Corps législatif d'un projet de loi rédigé dans ce but.

L'exposé des motifs présenté par M. Chauchard, le 28 novembre 1868, en fait bien comprendre l'intention.

L'*enseignement* technique commence ou finit l'*enseignement* primaire. C'est vers l'âge de douze ans que les enfants entrent dans un atelier ou dans une ferme et font le premier apprentissage des métiers qui seront leur gagne-pain. Si le temps de l'enfance a été convenablement employé, l'apprenti sait lire et écrire, il opère facilement et sûrement les calculs indispensables aux besoins ordinaires de la vie. Il est donc préparé pour l'*enseignement* technique.

Cet *enseignement* n'est pas susceptible d'être réglementé d'après un plan uniforme; il serait à la gêne entre les lignes droites d'un ordre symétrique; sa variété est infinie, et il a besoin d'une entière liberté d'action. Il prend dans chaque contrée, dans chaque ville, dans chaque atelier, le caractère qu'exige la nature même de l'industrie locale. Il ne se substitue point à l'atelier, il en est le développement et l'auxiliaire. La meilleure école technique sera toujours, comme on l'a dit, un bon atelier; mais un bon atelier aura toujours besoin d'être complété par un *enseignement* technique.

L'Etat doit favoriser le développement de cet *enseignement* sous toutes ses formes : écoles de dessin, écoles professionnelles, ateliers d'apprentissage, cours du soir pour l'application des mathématiques aux arts et à l'industrie, cours de chimie et de physique appliquées aux arts industriels, et en particulier à la teinture, ouvroirs municipaux, ouvroirs de charité, ouvroirs annexés aux hospices, aux écoles communales de filles, etc. Voilà pour ce qui concerne cette partie de l'*enseignement* technique, que nous appellerons primaire; c'est celle qui s'adresse au grand nombre des travailleurs. Mais le corps industriel n'est pas uniquement composé d'artisans et de laboureurs; beaucoup de professions industrielles exigent des connaissances plus étendues et plus approfondies : contremaîtres, chefs d'atelier, piqueurs, conducteurs de travaux, ingénieurs, etc. La loi qui a organisé l'*enseignement* secondaire spécial donne toute satisfaction aux besoins de ces professions. L'*enseignement* technique secondaire est, on peut le dire, virtuellement contenu dans l'*enseignement* secondaire spécial.

Partout où l'*enseignement* spécial a acquis son développement complet, l'*enseignement* technique est en activité. Il n'est guère possible, en effet, d'étudier les applications de la science sans avoir sous les yeux les instruments dont se servent l'industrie et les arts, sans les toucher, sans les manier. Les conseils de perfectionnement n'ont pas manqué d'établir près de l'école, toutes les fois que les ressources du budget municipal le permettaient, les ateliers où l'on met en pra-

tique ce que la science a théoriquement enseigné. C'est ainsi qu'aujourd'hui, à l'école normale de Cluny, on donne un véritable *enseignement* technique; c'est ainsi que le collége d'Alais est principalement une école technique, pour ce qui concerne les applications de la science à la métallurgie et à la sériciculture; c'est ainsi qu'au lycée de Pontivy on a annexé à l'*enseignement* des humanités et des sciences un *enseignement* pratique agricole, approprié aux besoins spéciaux de l'agriculture des départements bretons.

Avant même la loi sur l'*enseignement* secondaire spécial, il y avait déjà en France des établissements renommés où se donnait l'*enseignement* technique secondaire. Nous avons cité l'école des sciences et arts de Lyon, dite école de la Martinière, du nom de son fondateur et bienfaiteur, le major général Martin, né à Lyon, mort en 1800, au service de la Compagnie anglaise des Indes. Le but de cette école, dont l'institution remonte à 1831, est de donner au fils de l'ouvrier, du petit fabricant, du petit commerçant lyonnais, l'*enseignement* gratuit des sciences et des arts appliqués à l'industrie. Grâce à d'habiles procédés, à des méthodes excellentes, en fixant l'attention ordinairement si fugace, on y obtient l'emploi le plus utile du temps et des facultés intellectuelles.

La ville du Havre possède une école industrielle nombreuse et prospère, sous la direction d'un homme dévoué aux progrès de la jeunesse, M. Maras.

Lille a son école des arts industriels et des mines. Le directeur de cette école, M. Bernot, s'inspire sans cesse des vœux et des besoins de la population industrielle du Nord.

La société industrielle de Reims a fondé des cours d'économie politique, d'hygiène, de mécanique, de géométrie, de dessin appliqué à l'industrie rémoise. De son côté, la ville entretient, depuis plus de trente ans, des cours gratuits de mathématiques, de physique, de chimie et de dessin, qui sont suivis par un public nombreux. Le conseil municipal a voté, en 1867, la somme nécessaire à la construction immédiate de vastes bâtiments pour une école professionnelle pouvant contenir 500 élèves. Cette école est destinée à fournir des contre-maîtres et des industriels instruits.

Malgré leur importance, ces établissements ne sont point les plus grandes écoles d'*enseignement* technique. Il y en a d'autres, en nombre considérable, et dans les divers ordres de l'industrie, qui donnent un *enseignement* plus élevé encore: telle est l'école supérieure industrielle de Metz, qui compte près de 300 élèves externes; telle est l'école supérieure professionnelle de Nantes, depuis longtemps florissante; telle est l'école des maîtres ouvriers mineurs, établie en 1843 à Alais, et qui a produit jusqu'à ce jour d'excellents résultats; telle est surtout la célèbre école des mineurs de Saint-Etienne, qui depuis un demi-siècle fournit des ingénieurs distingués.

Nous n'avons pas besoin de rappeler les services que rend chaque jour au commerce international l'école supérieure du commerce, fondée, après la révolution de juillet 1830, par l'économiste Adolphe Blanqui. Nous ne parlons pas non plus de l'Ecole centrale, fondée, en 1864, par la Chambre de commerce.

Les écoles nationales d'arts et métiers, à Aix, à Angers et à Châlons, forment des chefs d'atelier et des contre-maîtres instruits et habiles. Le nombre des élèves est considérable. Il s'élevait dans ces dernières années à 900 environ pour ces trois écoles.

L'Ecole centrale lyonnaise, fondée en 1857 et dirigée par M. Girardin, a pour but de répondre aux besoins de l'industrie de la région, et particulièrement de l'industrie de la soie dont Lyon est le principal foyer.

L'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris, qui a pris un développement si extraordinaire et dont l'*enseignement* rivalise avec celui de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole des ponts et chaussées et de l'Ecole des mines, peut être considérée comme le point culminant de l'*enseignement* technique proprement dit.

Le Conservatoire des arts et métiers est comme la Sorbonne ou le collége de France de l'industrie, et doit être placé au premier rang dans l'ensemble de notre système d'éducation industrielle.

Nous ne comptons point, parmi les écoles d'*enseignement* technique, l'Ecole des ponts et chaussées et l'Ecole des mines, qui ont une destination toute spéciale. Cependant quelques externes y sont admis à certaines conditions déterminées, et l'on peut dire qu'elles concourent aussi pour une part aux progrès de l'industrie privée.

L'*enseignement* technique appliqué à l'agriculture a de tout temps préoccupé les bons citoyens, les administrations locales et l'Etat. Beaucoup d'institutions ont été fondées en vue des progrès de cette industrie, la première de toutes, la profession par excellence. Il n'y a personne qui conteste l'importance de la diffusion de saines connaissances agricoles et horticoles. Mais cet *enseignement* n'est point à faire, il existe; nous n'avons qu'à l'encourager et à le développer. L'initiative individuelle et la liberté ont déjà obtenu en ce genre des résultats très-remarquables. N'a-t-on pas vu, par exemple, les frères des écoles chrétiennes fonder à Beauvais, avec l'appui des notabilités de l'Oise, un institut normal d'agriculture, aujourd'hui très-florissant? L'*enseignement* agricole donné dans cet établissement propage dans toute la région les méthodes perfectionnées et les meilleures pratiques. Des institutions analogues fonctionnent dans plusieurs départements. Le ministre de l'agriculture a le droit d'aider au développement de ces écoles techniques, et son budget lui en fournit les moyens. Partout où le patriotisme local aura une inspiration heureuse, fera une tentative digne d'intérêt, l'Etat doit être là pour empêcher que le défaut de ressources n'étouffe l'idée dans son germe ou ne l'arrête dans son développement.

Au point de vue de l'*enseignement* technique, le concert des deux ministres de l'agriculture et de l'instruction publique ne saurait manquer d'avoir des résultats satisfaisants. Par eux, l'école proprement dite peut se combiner avec l'atelier industriel ou agricole. Déjà des mesures ont été prises pour répandre les éléments de l'agriculture et de l'horticulture dans les écoles primaires rurales.

Il y a des cours publics d'agriculture dans un certain nombre de villes: Amiens, Beauvais, Besançon, Bordeaux, Nantes, Quimper, Rouen, Rodez, Toulouse, etc. L'*enseignement* est donné par des professeurs payés. Tantôt ce sont les villes elles-mêmes qui font les frais; tantôt les professeurs reçoivent de l'Etat leur indemnité. Nous ne pouvons qu'applaudir aux dépenses faites pour cet objet par le ministre de l'agriculture. Nous souhaitons même qu'on multiplie ces cours, qu'on en institue dans tous les centres de quelque importance.

Le gouvernement entretient, comme on sait, des écoles d'agriculture à Grignon (Seine-et-Oise), à Grand-Jouan (Loire-Inférieure), et à la Saulsaie (Ain). La sylviculture a la célèbre école de Nancy. Les haras ont une administration entière. Les bergeries et vacheries nationales sont des établissements d'*enseignement* technique en pleine activité. Plus de cinquante fermes écoles fonctionnent sur toute l'étendue de la France. L'agriculture a même ce qu'on peut appeler ses facultés de médecine: les trois grandes écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

La longue énumération que nous venons de faire des diverses institutions d'*enseignement* technique est bien loin d'être complète. Il faudrait, disait le rapporteur, un livre entier pour épuiser la matière, et nous n'avons pu que donner des exemples à l'appui des idées que nous avions à poser. Nous renvoyons, pour les détails, à l'*Enquête sur l'enseignement professionnel* publiée par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; au rapport fait au nom de la commission de l'*enseignement* technique, par le général Morin, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire des arts et métiers; aux rapports des commissions de l'Exposition universelle; aux déclarations des chambres de commerce; aux travaux des hommes éminents qui, depuis 1830, ont éclairé les diverses faces de la question relative au perfectionnement intellectuel des classes laborieuses. Citons notamment: MM. Guizot, Saint-Marc Girardin, Michel-Chevalier, Emile de Girardin, Jules Simon, Louis Reybaud, Perdonnet, Levasseur, Audiganne, Pompée, Tresca, Marguerin, Charles Robert, Mignerot, Darimon, Demogeot, Bertrand de Grenoble, de Laveleye, Roux, etc.

La conclusion de ce qui précède, disait le rapporteur, c'est que nos lois actuelles, bien comprises et bien appliquées, pourvoient ou sont susceptibles de pourvoir à tous les besoins constatés. La France donne ou peut donner l'éducation convenable à ses ouvriers, à tous ceux qui ne doivent compter pour leur avenir que sur le travail, la bonne conduite et la prévoyance. La France est encore plus à même de répondre à ce qu'exigent les classes industrielles qui ont de l'aisance, où le fils est naturellement appelé, ou à succéder à son père ou à prendre ailleurs quelque établissement analogue à diriger. Mais répétons pourtant qu'il y a, qu'il y aura toujours beaucoup à faire, et efforçons-nous de plus en plus d'approcher de la perfection.

Partout où l'opinion publique signalera quelque lacune à combler, qu'on fournisse sans hésiter les ressources indispensables. Exhortons les tièdes, soutenons les dévoués, subventionnons les pauvres, favorisons l'initiative privée, encourageons, sous une forme ou sous une autre, toutes les entreprises utiles. L'*enseignement* technique, à tous ses degrés, se multipliera librement partout, et nous aurons travaillé à rendre la France plus riche, plus grande, plus florissante.

— *Enseignement gratuit et obligatoire*, V. INSTRUCTION.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'*enseignement* en France. Le lecteur trouvera cette question développée aux mots ÉCOLE.

— *Enseignement en Angleterre.* A notre mot ANGLETERRE, nous n'avons parlé de l'instruction publique dans ce pays que d'une manière très-générale. Ici nous allons nous expliquer plus longuement, et parler de l'*enseignement* primaire, de l'*enseignement* secondaire, et enfin de l'*enseignement* supérieur. Nous dirons aussi quelques mots de l'*enseignement* en Ecosse. En Angleterre, il n'existe point, à proprement parler, de système général d'instruction publique. L'*enseignement* y est libre, l'organisation à tous les degrés en est très-variée, et l'intervention officielle y tient très-peu de place. Les écoles primaires, tant normales qu'élémentaires, fréquentées par environ 2,000,000 d'élèves, sont au nombre de 30,000. La plus grande partie de ces écoles doivent leur fondation à l'esprit de charité et au zèle religieux. L'autorité publique, soit gouvernementale, soit locale, n'est intervenue qu'après. Les écoles qui relèvent directement de l'autorité sont les écoles des *workhouses* et les écoles paroissiales, entretenues, les premières par les administrateurs de la loi des pauvres, et les autres par les corporations municipales. Les écoles primaires les plus nombreuses et les plus importantes sont celles qui dépendent des diverses communautés religieuses, telles que les écoles catholiques, les écoles wesleyennes, ou qui sont soutenues par des associations ou des comités de bienfaisance, comme les écoles nationales, les écoles britanniques et étrangères et les *ragged schools*. En dehors de ces associations et comités, il y a aussi un certain nombre d'écoles qui sont des entreprises privées. Les écoles nationales sont disséminées sur tous les points du pays; Londres en compte environ 300. Ces écoles relèvent d'une société (*National schools Society*) qui s'est établie en 1811, sous la direction du docteur Bell, et qui possède des revenus considérables, provenant tant de souscriptions que de capitaux accumulés. Dans ces écoles, les enfants doivent recevoir l'instruction religieuse d'après les principes de l'Eglise anglicane. Les écoles britanniques étrangères appartiennent à une autre société, constituée à peu près sur les mêmes bases, mais avec cette différence qu'elle n'admet pas d'enseignement religieux. L'instruction qu'elle donne est exclusivement laïque et distribuée à tous sans acception de culte; seulement, pour les enfants de l'Eglise anglicane, on y fait chaque jour une lecture de la Bible. Cette société a été fondée en 1808 par le quaker Joseph Lancaster. Les *ragged schools*, ou écoles déguenillées, se rencontrent principalement dans les grands centres de population. Ainsi que l'indique leur nom, elles sont destinées à recueillir les petits malheureux sans gîte et sans ressources qui errent sur le pavé des villes, et dont la plupart sont des orphelins ou des abandonnés. Ces écoles sont aussi des ateliers d'apprentissage. Les enfants y sont nourris, logés et habillés; des comités locaux de personnes charitables les dirigent et pourvoient aux dépenses. Les écoles où les enfants sont ainsi traités et où l'instruction élémentaire est combinée avec un enseignement technique peuvent, en vertu d'un acte de 1861, être déclarées *écoles professionnelles*. Ce caractère leur est conféré, à la demande des administrateurs ou curateurs, par le secrétaire d'Etat de l'intérieur, qui s'assure, au préalable, si l'école réunit les conditions nécessaires. Les établissements classés dans la catégorie des écoles professionnelles sont visités régulièrement par des inspecteurs spéciaux, et s'ils cessent de répondre à leur destination, le patronage officiel peut leur être retiré. Les administrateurs de ces écoles peuvent, de leur côté, renoncer quand bon leur semble à ce patronage et aux avantages qui en sont la conséquence. Les administrateurs locaux de la loi des pauvres peuvent, avec l'autorisation de l'administration centrale (*poor law board*), prendre avec les écoles des arrangements pour l'entretien et l'instruction de tous les enfants qui sont à leur charge. Les juges de paix et les magistrats de police ont le droit de diriger vers ces écoles: 1° les enfants qui vivent de mendicité et d'aumônes; 2° les enfants en état de vagabondage, sans domicile, sans moyens apparents d'existence, ou qui fréquentent la compagnie de gens suspects; 3° les enfants qui ont commis des délits punis de la prison, mais qu'en raison de leur âge les juges trouvent bon d'exempter de cette peine; 4° les enfants que les parents se déclarent incapables de surveiller et dont ils demandent au juge l'envoi à l'école, en donnant garantie pour le payement des frais. Dans les autres cas, la dépense est à la charge du trésor. Toutefois les tribunaux peuvent en mettre une partie à la charge des parents selon leurs moyens, jusqu'à concurrence de 5 schellings par semaine. Les enfants qui désertent l'école ou refusent de se soumettre à la discipline sont envoyés aux écoles de réforme (*reformatory schools*) par décision des juges de paix ou des magistrats de police. Les individus qui favorisent les désertions sont passibles d'amende et même d'emprisonnement. Après l'âge de quinze ans, nul ne peut être retenu dans une école professionnelle contre son gré. Les écoles de réforme sont également soutenues par des contributions volontaires et soumises à l'autorisation et à l'inspection du gouvernement. L'organisation de ces écoles date de 1854. Les inspecteurs des prisons en ont la surveillance. Tout individu au-dessous de seize ans, condamné pour un délit passible d'un emprisonnement de quatorze jours ou plus, peut, à sa sortie de prison, être envoyé par arrêt de justice dans une école de réforme pour un terme de deux à cinq ans. Les enfants qui désertent l'école ou qui s'y conduisent mal peuvent être envoyés par les magistrats dans une maison de correction pendant trois mois au plus. Les frais d'entretien des enfants envoyés par arrêt de justice dans les écoles de réforme sont à la charge du trésor public. La loi cependant permet d'en rendre les parents responsables, suivant leurs moyens, jusqu'à concurrence de 5 schellings par semaine. Tous les ans, les rapports des inspecteurs du gouvernement sur la tenue de ces écoles sont mis sous les yeux du Parlement et du public.

L'Etat n'intervient pas directement dans l'organisation de l'*enseignement* primaire; il se borne à stimuler les efforts faits par les particuliers en vue de répandre l'instruction, et surtout pour la faire pénétrer dans la classe ouvrière et pauvre. Chaque année, le Parlement vote à cet effet un crédit dont l'emploi est confié à une commission spéciale du conseil privé (*committee of privy council on education*) faisant fonction du ministère de l'instruction publique. Cette commission est composée de sept membres du cabinet et présidée par le président du conseil; mais, en réalité, son véritable chef est le vice-président. La commission distribue le crédit dont elle a le maniement, constituant ce qu'on est arrivé à appeler le système d'éducation nationale. Le principe du concours de l'Etat date seulement de 1839. On ne l'a appliqué d'abord que dans d'étroites limites. La première année, le trésor n'a payé que 30,000 livres sterl.; successivement cette somme a dépassé 800,000 livres sterl. Enfin, on estime que de 1839 à 1866 les sommes employées à l'*enseignement* primaire en Angleterre et dans le pays de Galles se sont élevées à environ 16 millions de livres sterl. (400 millions de francs), dont plus du tiers a été fourni par le trésor public. Les résultats obtenus n'ont pas répondu à ces sacrifices considérables. Aussi, à la suite d'une enquête ordonnée en 1859 et terminée en 1861, enquête qui s'est étendue aux principaux systèmes d'*enseignement* primaire adoptés et suivis en France et en Allemagne, a-t-on rétabli les règlements de la commission du conseil privé et adopté de nouveaux principes propres à donner plus d'efficacité au concours du gouvernement.

En vertu de ces principes, les règlements distinguent deux sortes d'écoles: les écoles élémentaires et les écoles normales. Des subventions peuvent être accordées: 1° aux écoles en relation avec une communauté religieuse reconnue; 2° à celles qui ont un caractère purement laïque, pourvu qu'il s'y fasse chaque jour une lecture de la Bible d'après le texte autorisé. Toute école subventionnée est soumise à la surveillance des inspecteurs de la commission du conseil privé. Ces agents s'assurent de l'accomplissement des conditions auxquelles les subventions sont subordonnées, mais ils n'ont pas à intervenir dans la discipline ou dans l'administration des écoles, ni dans l'*enseignement* religieux, dont le soin est abandonné à chaque communauté. En ce qui concerne les écoles anglicanes, les inspecteurs ont un caractère mixte: ils sont à la fois agents de la commission du conseil privé et de l'archevêque de Cantorbéry. En cette qualité, ils inspectent l'enseignement religieux, mais ils n'ont pas à en rendre compte au gouvernement.

Les subventions accordées par l'Etat sont de deux sortes: les premières ont pour but de contribuer aux frais de construction, d'amélioration ou d'ameublement des écoles et des habitations des instituteurs. L'Etat n'intervient jamais dans ces sortes de dépenses que dans la proportion d'un tiers. On doit justifier la réunion des sommes destinées à pourvoir au payement des deux autres tiers, et adopter, pour les constructions, les plans, devis et vérification des travaux. Les secondes dépenses, qui sont de beaucoup les plus importantes, se rapportent aux dépenses courantes des écoles. Tout élève qui a fréquenté une école plus de cent fois dans l'année, soit aux réunions du matin, soit à celles de l'après-midi, a droit à 1 penny pour chaque présence au delà de cent. Toutefois, la subvention n'est acquise aux administrateurs de l'école que si l'élève fait preuve de progrès suffisants dans la lecture, l'écriture et le calcul, ce qui est constaté par les inspecteurs de la commission. L'élève trouvé incapable perd un tiers du chiffre alloué pour chaque branche sur laquelle il reste en défaut. En outre, il faut que les locaux de l'école soient spacieux et salubres, que le principal instituteur soit dûment diplômé, et, s'il s'agit d'une école de filles, qu'on y enseigne la couture. Ces conditions sont essentielles; les inspecteurs ont à les vérifier avant toute chose, et s'ils en constatent l'absence, aucune subvention n'est accordée. De plus, les sommes allouées sont passibles de réduction dans certains cas, et elles ne peuvent jamais dépasser soit la proportion de 15 schellings par élève, sur la moyenne des fréquentations annuelles, soit le montant des souscriptions volontaires et des rétributions payées par les écoliers.

Quant aux écoles normales, le mode de leur subvention repose sur des bases différentes. Elle se fait: 1° sous forme de bourses mises au concours. Moyennant ces

bourses, qui sont de 23 livres sterl. pour les jeunes gens et de 17 livres sterl. pour les jeunes filles, et dont le montant est payé aux autorités des écoles, celles-ci doivent pourvoir à l'instruction et à tous les frais d'entretien des élèves, logement, nourriture, blanchissage et soins médicaux; les boursiers reçoivent de plus une indemnité variant de 5 à 6 livres par an pour leurs frais de voyage et leurs dépenses privées. 2° Sous forme d'indemnités allouées après des examens annuels. 3° Sous forme de traitement ou de supplément de traitement pour le personnel enseignant. Il n'est pas accordé de subvention aux écoles de fondation soit élémentaire, soit normale, dont les revenus propres dépassent 30 schellings par élève sur la moyenne des fréquentations annuelles.

L'inspection des écoles primaires a rencontré, dans l'origine, de la part des autorités de l'Eglise anglicane, une vive opposition, qu'on n'a pu surmonter qu'en faisant de larges concessions. C'est ainsi que les inspecteurs des écoles nationales et autres relevant de la religion établie sont des membres du clergé anglican, nommés par la commission du conseil privé, avec l'agrément de l'archevêque de Cantorbéry. Pour les écoles britanniques et étrangères, les écoles catholiques, les écoles wesleyennes, etc., les inspecteurs sont des laïques dont le choix appartient exclusivement à la commission.

Depuis 1864, les commissaires de la loi des pauvres ont été investis du droit de grouper en districts les paroisses ou unions de paroisses pour l'établissement et l'entretien d'écoles destinées aux enfants pauvres. Ces écoles sont administrées par des comités dont les membres sont choisis parmi les contribuables. Ces comités nomment les fonctionnaires et employés des écoles des pauvres. Au nombre de ces fonctionnaires doit figurer au moins un chapelain de l'Eglise établie, désigné avec le consentement de l'évêque. Ce chapelain dirige l'instruction religieuse. Aucun enfant ne peut être forcé d'assister aux services religieux d'un culte autre que le sien, ni soumis à un enseignement religieux autre que celui de ses parents, ou contre lequel ceux-ci ont à faire des objections. Quant aux orphelins et aux enfants abandonnés, on se conforme aux vœux des parents, s'ils ont été exprimés. Avec l'autorisation des élèves ou de leurs parents, tout ministre d'un culte quelconque a le droit de visiter l'établissement et de donner l'instruction religieuse à ceux auprès des quels il est appelé. Les instituteurs des écoles des pauvres sont payés par l'Etat; leur traitement est réglé d'après le degré de leur diplôme et le nombre des élèves. Ce traitement varie, pour les instituteurs, de 15 livres sterl. à 60 livres, et, pour les institutrices, de 12 livres à 48 livres. Il y a en outre un supplément par élèves, variant de 3 à 12 schell. Dans les localités où il n'y a pas d'école, les commissaires de la loi des pauvres peuvent, avec le consentement des comites de district, faire les fonds nécessaires pour ériger les établissements, même par voie d'emprunt, à condition que les sommes à emprunter ne dépassent pas le cinquième des dépenses de l'administration des pauvres pendant les trois dernières années, et puissent être amorties dans un délai de vingt ans.

— *Enseignement primaire en Ecosse.* L'*enseignement* en Ecosse repose sur d'autres bases qu'en Angleterre : l'autorité publique y prend une part plus directe. Chaque paroisse est tenue d'avoir au moins une école officielle (*paroichial school*), et plusieurs si ses ressources le permettent. Ces écoles sont placées sous la direction du ministre de la paroisse et des propriétaires formés en comité. Ce comité pourvoit aux dépenses, nomme l'instituteur et détermine les matières à enseigner. Le cadre de l'*enseignement* varie d'une école à l'autre; en général, il embrasse, outre l'instruction élémentaire, le latin, la géographie, l'histoire, les principes des mathématiques, la tenue des livres, et souvent même le grec et le français. Dans la plupart des localités importantes, les instituteurs sont des hommes sortant des universités. Il y a des écoles séparées pour les garçons et pour les filles. Lorsqu'une place d'instituteur est vacante, le ministre et les propriétaires doivent s'assembler dans les six mois pour élire le nouveau titulaire. Ce délai expiré, la nomination est faite d'office par les commissaires des finances du comté. Le candidat n'est définitivement élu qu'autant qu'il a subi un examen devant une commission de six professeurs d'université, assistés au besoin d'un inspecteur du gouvernement. Le pays est divisé en quatre districts d'examen, correspondant aux quatre universités, et les six professeurs formant chaque commission sont pris moitié dans la faculté de théologie et moitié dans la faculté des lettres et des sciences. En cas de rejet du candidat, une nouvelle présentation doit être faite; souvent on désigne à la fois deux ou plusieurs candidats, afin de laisser aux examinateurs le soin de diplômer le plus capable. Avant 1861, les fonctions d'instituteur ne pouvaient être conférées qu'à des personnes appartenant à l'Église d'Ecosse, et l'instituteur était tenu de signer une profession de foi au culte de cette Église. Aujourd'hui, et sous l'empire d'une loi votée en 1861, on exige seulement du récipiendaire qu'il s'engage à ne rien enseigner de contraire aux intérêts de l'Église officielle. Dans cette même année, une seconde loi a déterminé l'action de l'autorité ecclésiastique sur l'*enseignement*. Depuis lors, les pouvoirs du presbytère (v. ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE), autrefois très-étendus, se réduisent à un contrôle en quelque sorte passif. En cas de plaintes à formuler contre l'instituteur, c'est au ministre de l'intérieur qu'elles doivent être adressées. Le presbytère, qui avait autrefois le droit de prescrire et d'instituer des enquêtes, n'a plus maintenant que le droit de les demander.

Les instituteurs paroissiaux ont droit à un traitement qui varie de 35 livres à 70 livres sterling, et en outre à la jouissance d'une maison avec jardin. La maison doit contenir au moins trois pièces outre la cuisine. Lorsque deux ou plusieurs écoles existent dans une même paroisse, le minimum et le maximum sont fixés par la loi à 50 livres sterling et à 80 livres pour l'ensemble des traitements, et la répartition en est laissée aux soins du comité paroissial. Les comités ont le pouvoir d'autoriser ou d'obliger les instituteurs à se retirer pour cause d'âge, d'infirmités, de négligence, etc., en leur accordant une pension égale à l'intégralité ou aux deux tiers au moins de leur traitement.

Dans la plupart des bourgs, il y a des écoles municipales soutenues par la commune. Les instituteurs sont nommés par les magistrats municipaux, et l'autorité ecclésiastique n'intervient ni dans la direction ni dans la surveillance de l'*enseignement*.

En dehors des écoles paroissiales et municipales, il y a de nombreuses institutions privées. Les plus importantes de ces institutions se rattachent à la société pour la propagation de l'instruction chrétienne (*Society for promotion of Christian knowledge*), formée à Edimbourg en 1701, par une association de personnes bienfaisantes. Cette association a rendu de très-grands services en répandant l'instruction dans les parties les plus pauvres du pays, où les ressources manquaient pour entretenir des écoles paroissiales. Elle a fondé peu d'écoles dans la partie fertile et méridionale, mais elle en a un grand nombre dans les comtés montagneux du Nord. Ces institutions sont de deux espèces : dans les unes les enfants reçoivent l'instruction primaire et religieuse; dans les autres on donne principalement l'enseignement professionnel aux filles, et même l'instruction élémentaire, s'il n'y a pas d'autres écoles dans le voisinage. Les instituteurs et les institutrices touchent les rétributions des élèves et reçoivent en outre un traitement de la société. Ceux qui desservent des écoles de première classe ont, indépendamment des avantages pécuniaires, la jouissance d'une maison avec un jardin et un pâturage pour l'entretien d'une vache.

Il y a encore d'autres écoles, savoir : celles qui sont administrées par les comités relevant de l'assemblée générale de l'Eglise établie; celles qui appartiennent à l'Eglise libre ou à l'Eglise épiscopale, les écoles privées et les écoles normales. Toutes ces institutions sont entretenues par des collectes faites dans les temples des divers cultes. Comme en Angleterre, le gouvernement accorde des subsides aux écoles qui se soumettent à l'inspection officielle.

L'Ecosse a aussi ses écoles de réforme et des écoles professionnelles. Elles peuvent être établies par les commissions paroissiales ou par des comités particuliers, avec l'autorisation du ministre de l'intérieur. L'Etat alloue des subsides à toutes celles de ces écoles qui se soumettent à son inspection. Les écoles de réforme reçoivent les enfants au-dessous de quatorze ans qui y sont envoyés par arrêt de justice pour délit de vagabondage. Ces enfants ne peuvent y être retenus sans leur consentement au delà de quinze ans. Les parents sont tenus au payement des frais; en cas d'insolvabilité, ces frais tombent à la charge de la commission paroissiale des pauvres.

En Ecosse, encore plus qu'en Angleterre, ce sont les souscriptions volontaires et les revenus des fondations qui forment la plus grande partie des ressources de l'*enseignement* primaire.

La loi a cependant pourvu au budget régulier des écoles. Les ressources de ce budget proviennent d'une taxe spéciale, prélevée sur le revenu des terres et héritages. La situation des instituteurs est excellente, comparée surtout à celle qui est faite aux instituteurs en France. En dehors des rentes provenant de fondations privées, la moyenne de leur traitement est évaluée à 65 livres (1,625 fr.); les instituteurs ont encore, pour la plupart, des émoluments supplémentaires, provenant de diverses fonctions publiques qui leur sont attribuées de préférence, telles que celles de secrétaires de sessions, d'inspecteurs des pauvres. Depuis quelques années, l'ensemble des allocations que le gouvernement répartit entre les écoles qui se soumettent à son inspection s'élève à environ 100,000 livres sterling (2,500,000 fr.); cette somme, pour un pays de 3 millions d'habitants, représente près de la moitié des sacrifices que l'Etat fait en France pour une population de 38 millions d'habitants.

— *Enseignement primaire en Irlande.* En Irlande, comme dans les deux autres grandes fractions du Royaume-Uni, l'instruction primaire a été donnée d'abord par des associations charitables formées dans ce but. Les plus importantes de ces associations sont la Société des écoles anglicanes et celle des écoles dominicales. L'une et l'autre ont fondé et entretiennent en partie, par des contributions volontaires, un grand nombre d'écoles dans les diverses régions de l'Irlande. Contrairement à ce qui existe en Ecosse, la paroisse n'intervient en rien dans les dépenses de cet *enseignement*. A l'époque de la Réforme, l'*enseignement* primaire fut mis par la loi à la charge même de l'Eglise. En vertu d'un acte du Parlement, en date de 1537, les ministres de l'Eglise établie étaient obligés, au moment de leur installation, de s'engager à tenir ou à faire tenir une école dans leur paroisse; mais la plupart croyaient, en conscience, être déchargés de cette obligation en jetant à leur sacristain ou à tout autre individu quelques livres par an. L'*enseignement* donné dans ces conditions était à peu près nul ou illusoire. On chercha à y remédier en essayant, mais en vain, diverses combinaisons. Enfin, en 1831, on introduisit un système d'instruction élémentaire qui existe encore et dont on semble attendre de bons résultats. Une commission, composée des archevêques anglicans d'Armagh et de Dublin, des archevêques catholiques de ces deux siéges, de deux délégués de l'Eglise presbytérienne, et de plusieurs membres nommés par la couronne et appartenant aux différents cultes, est chargée de l'organisation, de la direction et de la surveillance des écoles nationales. Cette commission a à sa disposition un revenu d'environ 300,000 liv. st. (7,500,000 fr.), un peu plus du tiers, pour une population de 8,000,000 d'habitants, de ce qui est alloué en France par les budgets de l'État, des départements et des communes. Les écoles primaires nationales sont placées sous la direction de comités spéciaux nommés par la commission. Cette commission subventionne également les écoles privées qui se soumettent à son inspection. Elle administre directement par ses agents un certain nombre d'écoles normales et d'écoles modèles. « Le but du système d'*enseignement* national, dit le premier article du règlement, est de procurer l'instruction littéraire et morale en commun, et l'instruction religieuse séparément, aux enfants de toute croyance, autant que possible, dans la même école, d'après ce principe fondamental que les opinions particulières de chaque élève en matière de religion restent à l'abri de toute ingérence. Le concours du clergé et des membres laïques des divers cultes est sollicité pour la direction de ces écoles. Les commissaires et leurs agents peuvent les visiter quand ils le jugent convenable. La direction est confiée à des patrons. La loi reconnaît comme patron tout individu ou tout comité local qui met le premier l'école en rapport avec la commission. Le patron peut déléguer à un administrateur son droit de correspondre avec la commission. Des subsides sont accordés aux écoles qui se soumettent aux règlements et aux instructions de la commission. Dans les écoles de filles, la couture doit être enseignée, autant que possible. Toute facilité doit être donnée pour que les enfants reçoivent telle instruction religieuse qui conviendra à leurs parents ou tuteurs. Cette instruction est réglée de manière que chaque école soit ouverte aux enfants de toutes les communions. Les heures des leçons sont fixées de telle sorte que nul enfant n'est directement ou indirectement exclu de la jouissance de tout ou partie des avantages de l'école. Un tableau de la distribution du travail indique, en grandes lettres, l'heure et, autant que possible, la nature de l'*enseignement* religieux. Ce tableau est toujours placé dans un endroit très-apparent. L'instituteur doit prévenir ses élèves du moment où commence l'instruction religieuse, et exposer, pendant la durée de la leçon, un écriteau portant en grands caractères ces mots : *Instruction religieuse.* » L'instruction littéraire doit remplir au moins quatre heures pendant cinq jours de la semaine. L'*enseignement* religieux doit, autant que possible, être donné dans une salle autre que celle où est donné l'*enseignement* littéraire. Lorsque la chose n'est pas possible, tous les livres qui ne se rattachent pas exclusivement à l'*enseignement* religieux doivent être soigneusement mis de côté pendant la durée de cet *enseignement*. Tout instituteur qui remarque qu'un enfant suit un *enseignement* religieux autre que celui de ses parents ou tuteurs doit en prévenir ceux-ci.

Les instituteurs sont nommés par des patrons ou administrateurs locaux, sauf ratification par la commission. Les instituteurs nationaux, dit la loi, doivent être des personnes douées de sentiments chrétiens, d'un caractère réfléchi et prudent; ils doivent être animés d'un esprit de paix, d'obéissance à la loi et de loyauté envers leur souverain. Il ne suffit pas qu'ils possèdent l'art d'enseigner les connaissances, ils doivent encore être aptes à former le cœur de la jeunesse et à donner à l'éducation une direction utile. Aucun ecclésiastique ni aucun membre d'un ordre religieux ne peut être nommé instituteur d'une école nationale; un instituteur ne peut exercer aucune profession de nature à entraver l'accomplissement de ses obligations : il ne peut notamment tenir un débit de boisson. Le public doit avoir libre accès dans toutes les écoles nationales pendant les heures consacrées à l'instruction laïque, mais seulement pour observer comment cette instruction est donnée. Les visiteurs, sous la seule condition de ne point interrompre l'*enseignement* et de ne faire aucune question aux élèves sans l'autorisation de l'instituteur, peuvent s'assurer de la nature des livres qu'ils trouvent entre les mains des élèves ou sur leurs pupitres. Les instituteurs agréés par la commission reçoivent d'elle un traitement qui, selon le degré de leur diplôme et le nombre des élèves qui fréquentent l'école, peut s'élever de 24 à 52 liv. sterl. Ce traitement n'est accordé qu'autant que le comité local assure à l'instituteur au moins un revenu pareil, à l'aide d'une souscription ou d'une rétribution payée par les élèves. Tout supplément de traitement que, en raison de services ou de qualités peu communes, la Commission pourrait accorder à un instituteur, ne doit en aucune façon servir de prétexte pour diminuer le taux de la rétribution payée par les élèves. Le traitement des institutrices varie de 14 à 42 livres.

— *Enseignement secondaire en Angleterre.* En Angleterre, cet *enseignement* est donné dans des institutions désignées ordinairement sous le nom de *grammar schools*, ou écoles de grammaire. Le plus grand nombre sont des établissements dotés, c'est-à-dire des fondations pourvues de revenus qui leur assurent une existence indépendante. Ces écoles, qui ont une organisation propre basée sur les prescriptions de leurs fondateurs, sont au nombre d'environ 500. Beaucoup sont très-anciennes : leur origine remonte, pour la plupart, à l'époque de la réformation, et elles doivent leur fondation à cet esprit religieux qui alors était, avant tout, préoccupé de remplacer l'*enseignement* que la jeunesse recevait dans les anciens monastères. La plus célèbre de ces écoles est le collége d'Eton, petite ville située dans le voisinage de Windsor. Fondé en 1440 par Henri VI, il forme ce qu'on appelle en Angleterre une corporation, laquelle se compose d'un prévôt, de sept agrégés (*fellows*), deux chapelains, deux clercs, soixante-dix élèves royaux ou boursiers, dix choristes et deux maîtres. Le prévôt est élu sur la présentation de la couronne par les agrégés, lesquels se recrutent eux-mêmes. Les maîtres sont nommés par le prévôt et les *fellows*. L'un, le maître en chef (*head master*), est à la tête de la division supérieure de l'école, et il nomme les professeurs ou maîtres adjoints (*assistant masters*) de cette division sous l'approbation du prévôt; l'autre, le maître en second (*lower master*), dirige la section inférieure et il nomme également les professeurs sous l'approbation du prévôt et du maître en chef. Les soixante-dix élèves boursiers doivent avoir de huit à quinze ans. On les choisit dans des familles honorables et sans fortune résidant autant que possible dans les comtés et les villes où sont situées les propriétés du collége. Ces élèves sont choisis par un comité composé du prévôt, du vice-prévôt et du maître en chef d'Eton, assistés du prévôt et de deux des maîtres ès art du collége du Roi (*King's college*) à Cambridge. Ce choix porte, année moyenne, sur vingt-quatre élèves qui sont ensuite admis au collége au fur et à mesure des vacances. En même temps, douze au moins des anciens élèves les plus avancés, sont portés au rôle du *King's college* à l'université de Cambridge pour y remplir les places qui y deviennent disponibles. Les élèves boursiers d'Eton sont logés et entretenus gratuitement dans le collége. A côté d'eux se trouvent les élèves libres en nombre au moins décuple. Ces élèves libres se logent en ville, — de là le nom d'*oppidous* qui leur est donné, — les uns chez les maîtres assistants, d'autres dans des pensions dépendant de l'école, d'autres encore dans des appartements particuliers; chaque élève est placé sous le patronage d'un professeur (*tutor*), qui l'aide de ses conseils et le dirige dans ses études. Le *tutor* est choisi par les parents et reçoit une indemnité pour les soins qu'il donne à son élève. La population du collége d'Eton varie entre sept cents et huit cents élèves, tant internes qu'externes. L'instruction est la même pour les deux catégories d'élèves; ils suivent tous les mêmes cours, et ils y sont classés selon leur capacité, sans acception d'internes ni d'externes. La division inférieure de l'école contient le premier, le deuxième et le troisième cours; la division supérieure, le quatrième, le cinquième et le sixième cours. Il y a des examens au passage d'un cours à l'autre. Les sept premiers internes et tous les externes du sixième cours sont appelés moniteurs (*prepositors*) et aident les professeurs à maintenir l'ordre dans les classes inférieures. L'*enseignement*, à Eton, est essentiellement classique; dans les classes supérieures, la plus grande partie du temps est consacrée à des compositions sur des sujets de morale ou de haute littérature. Depuis quelques années, l'étude des mathématiques et celle du français, langue et littérature, y ont pris une très-grande importance et y sont poussées fort loin. Divers prix ont été fondés pour l'encouragement des études. Le prince Albert en a fondé un de 50 livres

sterling pour les langues modernes. Ces prix sont décernés tous les ans à la suite d'examens tant oraux qu'écrits.

Après Eton, le plus important des établissements secondaires est le collège d'Harrow. Grâce aux hommes éminents qui l'ont successivement dirigé, ce collège a acquis une réputation qui l'a rendu l'école favorite des jeunes gens des classes riches. Harrow n'a pas les mêmes ressources financières qu'Eton et son origine est plus modeste. Son fondateur est un gentilhomme campagnard, qui, au XVIe siècle, légua à six curateurs ses biens, à charge d'entretenir un maître et un appariteur, afin de pourvoir à l'instruction gratuite des enfants de la paroisse et à l'entretien de quatre bourses universitaires. Grâce à l'absence de prohibition de la part du fondateur, cette modeste école put recevoir des jeunes gens étrangers et grandit peu à peu au point de devenir un lieu d'éducation à la mode, fréquenté par plusieurs centaines d'élèves. Les élèves à la charge de la fondation, étant très-peu nombreux, demeurent chez leurs parents et reçoivent l'instruction gratuitement. Les autres sont logés chez le maître ou dans des pensions privées. Comme à Eton, chaque élève est soumis, dès son arrivée à l'école, à la direction (*tutorship*) d'un professeur qui le guide dans ses études. Les six curateurs ou gouverneurs institués par l'acte de fondation se recrutent eux-mêmes parmi les notabilités de la paroisse de Harrow et des environs. Ils nomment le maître de l'école, et celui-ci nomme à son tour les professeurs. Le système d'*enseignement* est à peu de chose près le même qu'à Eton. La plupart des jeunes gens entrent à Harrow à l'âge de douze ans et en sortent généralement à dix-sept ans. Le collège de Winchester, fondé en 1382, est le plus ancien de tous ces établissements. Il fut fondé en même temps que le collège universitaire dit *New College* d'Oxford, dont il devait être la pépinière. Il constitue une corporation composée d'un administrateur (*warden*), d'un maître, d'un appariteur, de dix agrégés (*fellows*), de soixante-dix élèves, trois chapelains, trois clercs et seize choristes. Les choristes sont des jeunes gens pauvres entretenus gratuitement et astreints à certains services domestiques. L'appariteur correspond à ce que, dans le système d'*enseignement* français, on appelle censeur, et le maître au principal ou au proviseur. Outre les élèves de la fondation, il y a environ deux cent cinquante à trois cents élèves libres. Les premiers de ces élèves ont de huit à dix-sept ans, et sont choisis suivant le mode déterminé par les règlements de l'école. Ils sont logés et nourris dans le collège, tandis que les élèves libres, demeurent dans un édifice qui en dépend. Chaque année, un certain nombre d'étudiants sont, une fois leur temps d'études achevé, désignés à la suite d'un concours pour aller suivre les cours de l'université d'Oxford, où ils sont entretenus gratuitement à *New College*.

A Londres, on compte plusieurs collèges importants, entre autres : *Saint Paul's School*, *Westminster College*, *Christ Hospital*, *Merchant Taylors' School*, *Charter house* et *City of London School*. Toutes ces institutions sont des fondations ayant des revenus plus ou moins considérables. L'école de la Cité est la moins ancienne; elle date seulement de 1835, et son budget a pour principale ressource un legs remontant au temps de Henri VI, dont la corporation de la Cité touchait indûment les revenus. A la suite d'une enquête parlementaire sur les établissements de bienfaisance, ces revenus ont été rendus à leur destination primitive. L'*enseignement* comprend les études classiques, les mathématiques et les langues modernes. Le personnel se compose d'un directeur, de douze professeurs et de plus de cinq cents élèves. Indépendamment de l'instruction gratuite que toutes les institutions d'*enseignement* secondaire donnent à un certain nombre de leurs élèves, presque toutes disposent aussi, en faveur des plus méritants de ces élèves, de bourses aux universités d'Oxford et de Cambridge. La valeur de ces bourses varie de 100 à 120 livres par an. L'ensemble des revenus dont disposent ces établissements, dans l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, est évalué, d'après certains documents officiels, à environ 800,000 livres (20 millions de francs). En Ecosse, ainsi que nous l'avons vu, l'*enseignement* secondaire se confond en général avec l'*enseignement* primaire et est distribué le plus ordinairement par les mêmes maîtres et dans les mêmes écoles. En Irlande, il y a environ cent cinquante institutions publiques d'*enseignement* secondaire. On les divise en quatre classes; les écoles de fondation royale, les écoles diocésaines, les écoles d'Erasme Smith et les écoles particulières. Toutes sont organisées sur le plan des grandes écoles de grammaire d'Angleterre. Dans la plupart de ces écoles, on a depuis 1860 combiné les études classiques avec les études professionnelles. Les écoles royales ont été fondées par Charles Ier, qui les a dotées de revenus considérables. Les professeurs y sont nommés par le lord lieutenant d'Irlande. Les écoles diocésaines remontent plus haut : elles furent créées sous le règne d'Elisabeth. Un acte du Parlement prescrivit de fonder une école de grammaire dans chaque diocèse et chargea le lord lieutenant de fixer le traitement des professeurs. Ces traitements étaient à la charge de l'évêque et du clergé bénéficiaire du diocèse. Le nombre de ces écoles a été successivement réduit, et il n'en reste plus aujourd'hui qu'une dizaine. Les écoles d'Erasme Smith doivent leur existence et leur nom à un aventurier anglais qui légua des biens considérables pour leur institution. Il en existe dans les villes de Drogheda, de Galway, de Tipperary et d'Ennis. Enfin il y a partout des écoles de fondation privée. Toutes ces écoles sont subordonnées, pour l'administration de leurs biens et l'emploi de leurs revenus, à la haute surveillance d'une commission instituée par acte du Parlement.

— *Enseignement supérieur en Angleterre.* Cet *enseignement* est en grande partie distribué par les quatre universités d'Oxford, de Cambridge, de Durham et de Londres, qui seules possèdent le privilége de conférer les grades académiques, ce qui constitue leur caractère distinctif. Les universités anglaises ont une organisation toute particulière. Celles d'Oxford et de Cambridge, qui sont fort anciennes, se composent d'une réunion de collèges indépendants les uns des autres, jouissant de revenus propres et soumis à des règlements divers, suivant des principes établis par leurs fondateurs. A l'origine, les colléges étaient des fondations ayant uniquement pour but de loger et d'héberger les étudiants pauvres. Plus tard, la population universitaire tout entière dut s'y faire admettre. Aujourd'hui, à Oxford, les étudiants sont obligés de demeurer dans les colléges pendant les deux ou trois premières années de leur séjour à l'université. A Cambridge, ils sont libres de se loger, soit dans les colléges, soit en ville ; mais là, comme à Oxford, personne n'est censé appartenir à l'université s'il n'est inscrit sur les rôles d'un collége, et ne peut aspirer aux grades académiques, s'il n'en a suivi régulièrement les cours. C'est dans les colléges que se donne en réalité l'*enseignement* universitaire par des professeurs (*tutors*) attachés à chacun d'eux, et non par les professeurs mêmes de l'université, dont les fonctions sont en général des sinécures. A la tête de chaque collége est un directeur appelé président, recteur ou administrateur. Il est élu par les agrégés (*fellows*), c'est-à-dire par les membres du collége ayant au moins le grade de bachelier ès arts. Ses fonctions sont à vie, et il y est attaché des revenus qui varient d'un collége à l'autre. Les agrégés, sous la présidence du recteur, forment le conseil d'administration et nomment les professeurs (*tutors*), le doyen, le trésorier et les autres dignitaires du collége. Les agrégés sont eux-mêmes élus par les étudiants, généralement par ordre de mérite. Dans certains colléges, les élèves de la famille des fondateurs sont agrégés de droit dès leur entrée. Comme le directeur, les agrégés sont pourvus de dotations payées sur les revenus du collége et s'élevant parfois à plus de 500 liv. sterl. Ils ont, en outre, le logement et la table gratuitement, s'ils habitent le collége. Après les agrégés vient une autre classe de privilégies, les *scholars* (boursiers). Les *scholars* sont soumis à des règles particulières et jouissent d'avantages qui varient suivant les différents colléges. Au point de vue de la discipline et de l'*enseignement*, ils sont sur la même ligne que les étudiants indépendants. Beaucoup d'entre eux sortent des écoles d'*enseignement* secondaire; d'autres sont désignés par les autorités universitaires ; d'autres sont boursiers par droit de parenté; il y en a même qui le sont par droit de naissance lorsqu'ils sont natifs de certaines paroisses ou de certains comtés. La position de *scholar* n'est conférée qu'à des non gradués ; mais ceux qui l'obtiennent la conservent plus ou moins longtemps, même après avoir pris des grades. Les agrégés sont généralement choisis parmi les *scholars*. A Oxford, dans plusieurs colléges, les *scholars* succèdent aux agrégés par ordre de rotation. Indépendamment des *scholars*, il y a les *exhibitionners*, c'est-à-dire les étudiants dont les pensions sont payées par des écoles d'*enseignement* secondaire, par des corporations ou des particuliers, ou sur des fondations indépendantes du collége où les jeunes gens sont placés. Quelques colléges universitaires ont aussi, comme les écoles de grammaire, une autre catégorie d'élèves, le plus souvent nommés *choristes*.

Oxford compte vingt-cinq colléges, et Cambridge dix-sept. Quelques-uns de ces colléges n'ont pas de revenus propres; on les appelle *halls*.

Les colléges forment les divers membres d'un corps central qui est l'université. A la tête de celle-ci se trouve un sénat composé de tous les maîtres ès arts qui ont pris leurs grades à l'université et dont les noms continuent à figurer sur les rôles. Le sénat se divise en deux sections désignées sous les noms de *convocation* et de *congregation*. La première est l'assemblée de tous les régents et maîtres ès arts, la seconde ne comprend que les régents résidant près de l'université. Au-dessous de ces assemblées, il y a une commission appelée *conseil hebdomadal* à Oxford, et *caput* à Cambridge, qui est composée d'un certain nombre de supérieurs des colléges, de professeurs et de docteurs des diverses facultés. Elle est présidée par le vice-chancelier de l'université. Aucune mesure ne peut être soumise au sénat sans l'approbation de cette commission. Chaque université a pour chef un chancelier élu par le sénat. C'est une dignité purement honorifique, conférée d'ordinaire à l'un des hommes les plus éminents du pays. Ainsi l'université d'Oxford a eu de nos jours pour chanceliers le duc de Wellington, puis le comte de Derby. L'université de Cambridge a pour chancelier le duc de Devonshire. Le second dignitaire est le *high steward* ou le grand juge de l'université et le défenseur de ses prerogatives. Il est nommé par le chancelier. Vient ensuite le vice-chancelier, qui est le chef réel de l'université et le délégué du chancelier. Ce poste est conféré pour une année, et ordinairement à tour de rôle, à l'un des supérieurs des colléges universitaires. Le maintien de l'ordre (*the conservation of the peace*) est confié aux procureurs (*proctors*), qui sont élus annuellement dans le sein des colléges, chaque collége faisant ces élections par roulement. Les *proctors* ont le pouvoir de réprimer les désordres parmi les étudiants et d'infliger à ceux-ci des peines sommaires; leur juridiction s'étend aussi à la ville et ils ont sous leurs ordres le personnel de la police académique (*academical constabulary force*). Outre ces dignitaires, chaque université a un certain nombre d'autres fonctionnaires, tels que l'orateur public, le bibliothécaire, le secrétaire. Chaque université comprend quatre facultés principales : la faculté des arts (lettres et sciences), la faculté de droit, la faculté de médecine et la faculté de théologie.

Oxford et Cambridge ont un nombreux corps de professeurs occupant des chaires instituées par fondations royales ou créées par fondations privées. Les premiers sont les professeurs royaux ; leur nomination appartient à la couronne; les autres, pour la plupart, sont nommés par le sénat universitaire. Tous ces professorats constituent des bénéfices et quelques-uns des sinécures qui assurent aux titulaires des revenus souvent fort importants. Les professeurs n'ont pas de rapports directs avec l'*enseignement* ou la discipline académique. Les étudiants recevant dans les colléges de l'université l'instruction nécessaire pour passer les examens, la fréquentation des cours de l'université n'est pas obligatoire. Aussi certains professeurs n'ont-ils qu'un auditoire restreint. Certains d'entre eux n'en ont même pas du tout.

L'année académique se divise à Oxford en quatre périodes : la Saint-Michel commençant le 10 octobre et finissant le 17 décembre, le Carême commençant le 14 janvier et finissant le 12 avril, Pâques commençant le 30 avril et finissant le 7 juin, la Trinité commençant le 12 juin et finissant le 5 juillet. A Cambridge, l'année est divisée en trois périodes seulement. La période de la Trinité n'existe pas, mais le temps d'études est à peu près aussi long, la période de la Saint-Michel commençant dix jours plus tôt et la période de Pâques commençant cinq jours plus tôt et finissant treize jours plus tard qu'à Oxford. Le temps des hautes études est, comme on voit, coupé par d'assez nombreuses vacances. Les étudiants peuvent aller trois fois par an se retremper dans la famille et se distraire dans la société. Ces vacances salutaires correspondent à la quinzaine qui précède les fêtes de Noël et à la quinzaine qui les suit, à la semaine qui précède Pâques et à celle qui les suit, et aux trois mois d'été. A Oxford, dans la sixième ou huitième période après son inscription, l'élève doit passer un premier examen préliminaire à celui de bachelier ès arts; à Cambridge, cet examen a lieu dans la période de Carême de la seconde année, l'année commençant à la Saint-Michel. Les examinateurs sont des officiers universitaires appelés maîtres des écoles (*masters of schools*). On n'accorde pas de distinctions dans l'examen préliminaire à Oxford. A Cambridge, au contraire, on classe les candidats en deux catégories, ceux qui ont passé avec succès et ceux qui ont passé simplement. L'étudiant qui subit trois échecs successifs est considéré en général comme inapte à poursuivre ses études. Après le premier examen, les étudiants se préparent à l'examen définitif pour le grade de bachelier ès arts, indispensable pour arriver aux autres grades académiques. Les candidats sont partagés en deux classes : ceux qui aspirent aux distinctions ou honneurs universitaires et ceux qui n'y aspirent pas. Avec le grade de bachelier ès arts finit virtuellement le cours des études académiques. La plupart des étudiants arrivés à ce point quittent l'université après y avoir séjourné trois ou quatre ans. Ceux qui se destinent à l'Eglise sont obligés de rester pour suivre un cours de théologie. Un terme de résidence est également exigé des bacheliers qui veulent obtenir le grade de maître ès arts. Pour les autres grades, on n'a qu'à se soumettre aux formalités et délais de promotion prescrits par les règlements universitaires. Les diplômes de docteur en droit et en médecine conférés par les universités sont des titres purement honorifiques. Peu d'étudiants y aspirent, ces titres n'étant pas indispensables pour exercer la profession d'avocat ou de médecin. Le grade de docteur en droit n'est nécessaire que pour pratiquer comme avocat auprès des cours ecclésiastiques. Les avocats attachés à ces cours forment une corporation distincte sous le nom de collège des *doctors commons* ou sont seuls admis les docteurs en droit des universités d'Angleterre.

L'université de Durham est organisée sur le modèle des deux précédentes ; mais elle est beaucoup moins ancienne et moins considérable. Elle a été établie comme école de théologie plutôt que comme université ; il s'y fait néanmoins des cours de médecine et de droit. Ses priviléges pour la collation des grades académiques sont moins étendus que ceux d'Oxford et de Cambridge. La direction supérieure de cette université appartient à l'évêque anglican, au chapitre de Durham et à un sénat composé des professeurs et de quelques autres dignitaires. Ces trois universités sont exclusivement anglicanes. Pendant longtemps on ne pouvait s'y faire recevoir qu'à condition de souscrire aux *trente-neuf articles*, c'est-à-dire de faire adhésion à l'Eglise établie. Aujourd'hui cette adhésion est encore nécessaire pour y obtenir les grades académiques.

En 1836, une charte royale a institué à Londres une université libre qui confère les grades universitaires sans s'occuper du culte professé par les récipiendaires. C'est moins une université véritable qu'une sorte de jury permanent pour la collation des grades. Ce qui la distingue des autres universités, c'est qu'il n'y est pas donné d'*enseignement*. Son organisation comprend un sénat de trente-six membres, ayant à sa tête un chancelier et un vice-chancelier nommés par la couronne. Le sénat se recrute lui-même et se compose de savants et de professeurs pris dans les différentes branches de l'*enseignement* académique. Les membres du sénat font fonction d'examinateurs ; ce sont eux qui confèrent les diplômes. Les institutions, dont les élèves sont admis aux examens, doivent être autorisées par un ordre du conseil ; mais le gouvernement use si libéralement de ce pouvoir, qu'en fait il n'y a point d'exclusion. Les établissements d'*enseignement* supérieur dont les élèves prennent leurs degrés à l'université de Londres sont nombreux. Parmi les plus importants figurent le collège de l'université de Londres, le collège du Roi (*Kings'college-London*), les colléges de la Reine, de Birmingham et Liverpool, et le collège de Manchester. Le collège de l'université de Londres a été fondé en 1828, par une société d'actionnaires, sur le modèle des universités allemandes. Il possède près de quarante professeurs répartis en trois facultés : arts (c'est-à-dire lettres et sciences), droit et médecine. Le cadre de l'*enseignement* est fort étendu, surtout pour l'étude des langues ; il y a des cours de sanscrit, d'arabe, d'hébreu, de chinois, d'indoustani, etc. *Kings'college*, ou le collège du roi, se trouve dans des conditions semblables, sauf que l'instruction y a une base religieuse, tandis qu'au collège universitaire elle est entièrement laïque. *King's-college* est placé sous la haute surveillance des archevêques de Canterbury et d'York. Il est entretenu en partie au moyen de donations et en partie par des actionnaires. Ces deux colléges sont divisés en deux sections, dont l'une est une sorte d'école préparatoire. *Queen's-college*, à Birmingham, incorporé par une charte de 1843, doit son existence à des libéralités privées. L'enseignement y comprend : 1° les arts (lettres et sciences); 2° la médecine et la chirurgie; 3° le droit; 4° la théologie; 5° le génie civil. Ce collége est dirigé par un conseil nommé conformément à la charte de fondation. L'*Owen-college* de Manchester date seulement de 1852; son fondateur, riche négociant dont il porte le nom, légua une partie de sa fortune à des curateurs (*trustees*), chargés d'établir une institution où l'*enseignement* académique serait donné comme dans les universités anglaises. D'après les volontés du testateur, l'institution doit conserver un caractère entièrement laïque, et aucune condition de culte ne peut être imposée aux professeurs ni aux élèves. Le *Queen's-college* de Liverpool existe en vertu d'une charte royale de 1822. Il est sous la direction d'un sénat et comprend une Faculté complète de sciences et de lettres. En Angleterre, les universités ont donc le privilége de conférer les grades académiques; mais ces grades ne sont pas indispensables, comme en France, aux personnes qui veulent exercer la profession d'avocat ou de médecin. Le titre d'avocat (*barrister*) est une qualité toute professionnelle, dont la collation appartient d'ancienne date à la corporation des hommes de loi de la métropole. Cette corporation se divise en quatre sections, appelées *Inns of court* (auberges de cour). Il en reste quatre : Temple's Inn, Middle Temple's Inn, Lincoln's Inn et Gray's Inn. Les jeunes gens qui se destinent à la profession d'avocat se font inscrire à l'une de ces institutions, d'ordinaire après avoir pris à l'université le degré de bachelier ès arts. Autrefois, il suffisait qu'ils fissent acte de présence en dînant à leur Inn pendant trois ou cinq années, à partir de leur inscription, en robe noire, le nombre de jours fixé par les règlements, c'est-à-dire trois jours pendant chaque terme, et comme il y a quatre termes, douze jours par an. Ces conditions remplies, le candidat devenait *barrister*, pourvu qu'il eût soldé les dettes contractées envers l'*Inn*; qu'il eût vingt et un ans ; qu'il ne fût ni prêtre, ni avoué, ni procureur, ni commerçant; qu'il prêtât serment de fidélité à la couronne (*allegeance and suppremacy*), et enfin qu'il s'engageât à payer la cotisation, comme membre

de l'*Inn* pendant trois années consécutives. Sous le régime actuel, les candidats sont forces de suivre les cours qui se donnent dans les *Inns*, et ils ne peuvent être promus *barristers* qu'en subissant des examens.

De même que les avocats, les médecins, les chirurgiens et les pharmaciens peuvent obtenir leurs diplômes en dehors des universités. Il y a pour eux des institutions qui correspondent aux *Inns* des légistes; ce sont le Collége royal des médecins de Londres, le Collége royal des chirurgiens d'Angleterre, et la Société des pharmaciens à Londres. Des institutions semblables existent en Ecosse et en Irlande. Les candidats s'y font inscrire, suivent des cours et passent des examens devant des commissions spéciales. Toutefois, ce régime ayant donné lieu à des abus, la collation des diplômes par des autorités si diverses a été soumise à un contrôle. Un acte de 1838 a institué dans ce but un conseil général chargé de surveiller l'*enseignement* et de pourvoir à l'enregistrement des médecins, chirurgiens et pharmaciens régulièrement diplômés (*general council of medical education and registration of the United Kingdom*). Ce conseil se compose de vingt-quatre membres, dont six sont nommés par la couronne. Les autres sont nommés par les universités et par les colléges médicaux; le président est élu par le conseil; ce conseil se subdivise en trois sections, et le président est membre de chacune d'elles. L'enregistrement des praticiens sur les rôles du conseil s'obtient moyennant justification de la qualité du requérant et le payement d'un droit fixé par la loi. Le produit de ce droit couvre les dépenses du conseil. Les praticiens enregistrés sont seuls recevables à citer en justice pour le recouvrement de leurs honoraires; ils sont exempts, s'ils le désirent, du service du jury, de celui de la milice et de l'obligation de répondre aux réquisitions de services publics faites par les magistrats de police et les juges de paix. Seuls aussi, ils peuvent être employés dans les armées, les administrations publiques, les hôpitaux et établissements de santé investis de chartes royales ou parlementaires.

En Ecosse, l'*enseignement* supérieur est donné par les quatre universités de Saint-Andrews, fondée en 1413; de Glascow, fondée en 1450; d'Aberdeen, fondée en 1494, et d'Edimbourg, fondée en 1482. Ces universités ont une existence indépendante réglée par la loi; elles jouissent du privilége de conférer des grades académiques, et leurs revenus propres suffisent, en grande partie, pour subvenir à leurs dépenses. Par ces côtés, elles se rapprochent des universités d'Oxford et de Cambridge; mais elles en different par leur organisation, qui se rapproche un peu plus des universités du continent. En 1836, un acte du Parlement a maintenu, en le régularisant, tout ce qui pouvait être conservé de l'ancien régime. En vertu de cet acte, il y a aujourd'hui, près de chaque université, un conseil général, un sénat académique et une cour universitaire. Le conseil général est présidé par le chancelier, qui est le chef de l'université. Le chancelier est élu à vie par le conseil général; ses fonctions sont surtout honorifiques et peuvent être remplies par un délégué. Les principaux dignitaires, après le chancelier, sont le recteur et le principal. Le recteur est le gardien des priviléges de l'université; il veille au maintien de la discipline et dirige l'administration; il est élu par les étudiants, qui choisissent, à cet effet, un délégué dans chaque faculté. L'élection se fait pour un an; mais, en général, le même recteur est continué dans ses fonctions pendant deux ou trois ans. Le principal est plus spécialement chargé de la surveillance des études; il est nommé par le sénat académique et en est le président. Le conseil général se compose des membres de la cour universitaire, des professeurs et de tous les gradués et anciens étudiants de l'université qui ont suivi les cours pendant quatre sessions au moins, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de vingt et un ans, qu'ils soient inscrits sur les registres du conseil et payent une rétribution annuelle. Le conseil général s'assemble deux fois par an et délibère sur toutes les questions qui intéressent la prospérité de l'université; les professeurs composent le sénat académique; le collége règle l'enseignement et la discipline de l'université, de même que l'administration de ses revenus, sous le contrôle de la cour universitaire. Les membres de cette cour sont le recteur, le principal et quatre assesseurs, dont deux sont nommés par le chancelier et le recteur, et les deux autres par le conseil général et le sénat académique. A Glascow, il y a de plus le doyen des Facultés, et à Edimbourg le lord-prévôt de la cité et un assesseur nommé par le conseil municipal. La cour universitaire revise les décisions du sénat académique, fixe les rétributions dues pour les divers cours, pourvoit à la nomination ou présentation des professeurs, contrôle les recettes, les dépenses, la gestion des fondations de bourses et des autres intérêts pécuniaires de l'université; enfin elle exerce la haute surveillance sur les professeurs, et peut les censurer, les suspendre de leurs fonctions, les priver de leur traitement, les révoquer et les obliger à se retirer avec ou sans pension. Aucune sentence de censure, de suspension de fonctions, de privation de traitement, de révocation, ou de mise à la retraite forcée, ne peut être exécutée qu'après avoir été soumise à l'approbation de la couronne, qui prend ses décisions en conseil privé. Si considérables que soient les revenus des universités, ils ne suffisent pas à tous les besoins. L'Etat y supplée, soit en prenant à sa charge partie des traitements ou des augmentations de traitement des professeurs, soit en payant sur son budget les pensions de retraite de ces fonctionnaires, soit en soumettant les examens à l'acquittement de certains droits.

En Irlande, l'*enseignement* supérieur est distribué par plusieurs établissements, parmi lesquels figure au premier rang le collége de la Trinité (*Trinity college*), ou université de Dublin. Comme les universités anglaises, l'université de Dublin forme une corporation qui a ses revenus propres et une existence indépendante; sa haute direction appartient au chancelier, assisté d'un vice-chancelier. L'autorité administrative est dévolue à une commission (*board*), composée d'un prévôt (*provost*) et de sept agrégés, sous la surveillance des visiteurs (*visiters*). Le chancelier, le prévôt et les visiteurs sont nommés par la couronne; les agrégés sont nommés par élection, et leur nombre est déterminé par les statuts universitaires. Les sept plus anciens, qui font partie de la commission administrative, ont le titre de *senior fellows;* les autres sont appelés *junior fellows*. Les fonctions d'agrégé, comme celles de prévôt, constituent des bénéfices auxquels sont attachés des revenus spéciaux. L'*enseignement* est donné par des professeurs et des lecteurs, dont les chaires sont des fondations royales ou particulières. Il se divise en quatre Facultés: les sciences et les lettres (*arts*), la théologie, le droit et la médecine. En 1842, on y a joint une école de génie civil.

En entrant à l'université, les étudiants passent un examen sur le latin et le grec, et sont placés sous le patronage d'un des *junior fellows*. Ceux-ci sont responsables des progrès et de la conduite de leurs pupilles, qu'ils aident par des répétitions. Avant de pouvoir aspirer aux degrés académiques, les élèves passent par une série d'études préliminaires (*undergraduate course*), dont la durée ordinaire est de quatre ans, et qui donnent lieu à des examens périodiques.

Ces études terminées, l'élève peut se présenter pour le grade de chevalier ès arts; mais il est fait, à cet égard, des distinctions basées sur la position sociale des élèves. Les jeunes gens appartenant à la noblesse sont admis au bout de deux ans, et leur examen est moins rigoureux. Les jeunes gens de la haute bourgeoisie (*fellow commoners*) sont admis après trois ans. Ces deux catégories d'étudiants payent une rétribution plus élevée que leurs compagnons d'études et dînent avec les agrégés dans le *common hall* de l'université. Viennent ensuite les *pensionners*, qui forment la grande majorité des étudiants, et les *sizars*, qui sont instruits et en partie entretenus gratuitement. Pour ceux-là, la durée des études est de quatre ans, et les examens sont plus sévères. Le bachelier ès arts, après avoir suivi certains cours prescrits par le programme, est admissible au grade de docteur ès arts. Les étudiants en droit, en médecine et en théologie, doivent, avant de prendre les grades de bachelier et de docteur, justifier du grade de bachelier ès arts. Le grade de bachelier en théologie exige sept ans d'études, et celui de docteur douze ans. On est bachelier en droit après trois ans d'études, et cinq ans plus tard on est admis aux examens du doctorat. Comme les universités anglaises, l'université de Dublin est une corporation politique qui a le droit d'envoyer deux membres au Parlement. Une seule université aurait été insuffisante pour un pays de l'importance et de l'étendue de l'Irlande. D'un autre côté, le caractère essentiellement anglican de l'université de Dublin était en opposition avec les croyances de la grande majorité de la population. Cette situation appelait un remède. En 1845, le gouvernement intervint, et trois nouveaux établissements furent créés, sous le nom de colléges de la Reine (*Queen's colleges*). Ces colléges sont placés à Belfast, à Cork et à Galway. Les études y sont divisées en trois Facultés: sciences et lettres (*arts*), droit et médecine. L'*enseignement* religieux n'a pas de place officielle, mais il se donne en dehors dans des succursales (*licenced residences*), où les étudiants peuvent se mettre en pension. Il y a généralement, près de chaque collége, quatre de ces succursales correspondant aux Eglises anglicane, presbytérienne, méthodiste et indépendante: ces succursales peuvent être constituées en corporation; elles ont le droit de posséder des biens, d'accepter des donations, des legs. Le clergé catholique a fait, dès l'origine, une opposition très-vive à ces colléges, et, agissant autrement que les autres églises, il a refusé de constituer des succursales. Néanmoins, en raison de la supériorité de l'*enseignement* donné dans ces institutions, la jeunesse catholique y est très-nombreuse, et même beaucoup plus nombreuse que la jeunesse protestante. Ces colléges ont à leur tête un président et un vice-président nommés par la couronne, et qui sont chargés de l'administration, concurremment avec les professeurs des trois Facultés. Les dépenses de ces colléges sont, en grande partie, supportées par le trésor public.

Les colléges royaux ne confèrent pas de degrés académiques. Ce pouvoir appartient à une sorte de jury permanent qui a été créé pour l'Irlande, sous le nom d'université de la Reine, sur le modèle de l'université de Londres. Cette institution se compose d'un chancelier, d'un vice-chancelier, d'un sénat de seize membres, d'un secrétaire nommé par la couronne, et de vingt examinateurs choisis par le sénat, la plupart parmi les professeurs des colléges royaux. Les fonctions de chancelier, purement honorifiques, sont toujours occupées par un grand personnage politique; celles de vice-chancelier le sont par le lord-maire chancelier d'Irlande. Les membres du sénat sont pris parmi les sommités de la noblesse, de la magistrature, du barreau, de la science et du clergé des différents cultes. Les présidents des trois colléges de la Reine en sont membres de droit.

A côté des colléges royaux, l'Irlande a encore quatre grands établissements, dont les élèves sont également diplômés par l'université de la Reine: 1° l'université catholique de Stephen's Green, qui est placée sous le patronage du haut clergé catholique et dont l'organisation est en tout point semblable à celle de l'université catholique de Louvain, en Belgique; 2° le collége anglican de Sainte-Colombe, à Bathfarnham; 3° le collége presbytérien de Belfast; 4° le collége catholique de Saint-Patrick, à Maynooth. Ces établissements sont des séminaires pour les jeunes gens qui se destinent au ministère ecclésiastique. Les deux premiers sont des institutions libres. Le collége royal de Maynooth existe en vertu d'un acte du Parlement de 1795, et l'Etat contribue pour une forte partie à ses dépenses.

Ainsi qu'on le voit, si l'organisation des établissements d'*enseignement* supérieur du Royaume-Uni fait une grande part à la liberté et à l'initiative individuelle, elle en fait aussi une très-large au contrôle de l'Etat.

Enseignement mutuel (L'), comédie en cinq actes et en prose, de MM. Charles Desnoyers et Eug. Nus, représentée sur le Théâtre-Français, le 20 septembre 1845. Cette pièce, malgré des situations dramatiques habilement prolongées, et un véritable mérite littéraire, n'a obtenu qu'un succès d'estime auprès des connaisseurs.

ENSEIGNER v. a. ou tr. (an-sé-gné; *gn* mll. — L'étymologie de ce mot est controversée: Scheler le tire du substantif *enseigne*, qui, selon lui, signifiait autrefois instruction, indication des marques de reconnaissance. D'autres ont préféré rapporter directement le verbe *enseigner* au latin *insignare*, qui se présente, en effet, très-naturellement. Diez est aussi de cet avis, et il prête à ce verbe le sens primitif de *graver dans*, d'où le sens figuré *mettre dans la tête*. M. Littré propose encore le bas latin *insegnare*, enseigner. Scheler, cependant, croit pouvoir justifier la dérivation qu'il indique par l'analogie logique du latin *insignire*, marquer, signaler, désigner, dérivé de *insignis*, primitif du mot *enseigne*. Il est inutile de discuter l'étymologie *insinuare*, qui a été avancée par quelques-uns). Donner l'instruction à: ENSEIGNER *les enfants. J'*ENSEIGNE *les autres et j'ignore tout.* (Volt.)

— Démontrer, expliquer, faire apprendre: ENSEIGNER *la chimie, la physique, la philosophie. Celui qui ne sait rien croit* ENSEIGNER *aux autres ce qu'il vient d'apprendre.* (La Bruy.) *Un nombre infini de maîtres de langues, d'arts et de sciences,* ENSEIGNENT *ce qu'ils ne savent pas.* (Montesq.) *C'est Boileau qui, le premier,* ENSEIGNA *l'art de parler toujours convenablement.* (Volt.) *Voltaire* A ENSEIGNÉ *aux hommes tant de vérités utiles, qu'on doit tirer le rideau sur ses faiblesses.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a qu'une science à* ENSEIGNER *aux enfants, c'est celle des devoirs de l'homme.* (J.-J. Rouss.) *Dans le monde, si l'on veut ne désobliger personne, on est tous les jours dans le cas de se laisser* ENSEIGNER *les choses que l'on sait par des gens qui les* IGNORENT. (Cazotte.) *Il faut être savant pour* ENSEIGNER *la science aux hommes, et plus encore pour la faire comprendre aux enfants.* (X. Marmier.) ‖ Apprendre, inculquer; exercer, habituer: *La morale* ENSEIGNE *à modérer les passions, à cultiver les vertus, à réprimer les vices.* (La Rochef.) ‖ Soutenir, professer: *L'Eglise* A *toujours* ENSEIGNÉ *à ses enfants qu'on ne doit point rendre le mal pour le mal.* (Pasc.) *Thalès* ENSEIGNAIT *que l'eau est le principe matériel de l'univers.* (Chateaub.)

— Indiquer, montrer: ENSEIGNEZ-*moi le chemin le plus court pour aller d'ici à la Bastille.*

C'est moi, prince, c'est moi dont l'utile secours
Vous eût du labyrinthe *enseigné* les détours.
RACINE.

— Absol.: *Le théâtre est une chose qui* ENSEIGNE *et qui civilise.* (V. Hugo.) *Il faut, pour* ENSEIGNER, *posséder les qualités de l'esprit qui rendent propre à exercer sur la jeunesse un salutaire ascendant.* (De Broglie.) *Nous avons tous, petits ou grands, mission d'*ENSEIGNER, *car la société tout entière n'est qu'une éducation universelle des moins intelligents par les plus intelligents.* (E. Pelletan.) *Le plus pressé, ce n'est pas que l'Etat* ENSEIGNE, *mais qu'il laisse* ENSEIGNER. (F. Bastiat.) *C'est le maître ardent à* ENSEIGNER *qui fait les élèves ardents à travailler.* (Maquel.)

S'enseigner v. pr. Etre enseigné: *Les mathématiques* S'ENSEIGNENT *dans tous les établissements d'instruction. La morale n'a de précision et d'autorité doctrinale, elle ne* S'ENSEIGNE *qu'à l'état de science.* (Vacherot.)

— Syn. **Enseigner, apprendre, informer, instruire, faire savoir.** V. APPRENDRE.

ENSEMBLE adv. (an-san-ble — du lat. *in*, en; *simul*, à la fois). L'un avec l'autre, les uns avec les autres; en même temps, à la fois: *Sortir* ENSEMBLE. *Manger* ENSEMBLE. *Travailler* ENSEMBLE. *Mettre* ENSEMBLE *des livres de tout format. Les chevaux ne sont pas partis* ENSEMBLE. *Ce qui fait que les amants ne s'ennuient jamais d'être* ENSEMBLE, *c'est qu'ils se parlent toujours d'eux-mêmes.* (La Rochef.) *Rien ne lie tant les cœurs que de pleurer* ENSEMBLE. (J.-J. Rouss.)

Voyez si vous romprez ces dards liés *ensemble*.
LA FONTAINE.

J'ai votre fille *ensemble* et ma gloire à défendre.
RACINE.

— *Etre bien, être mal ensemble*, Etre d'accord, vivre d'intelligence; ne pas s'accorder, être brouillés: *Depuis cette dispute, nous ne* SOMMES *plus* BIEN ENSEMBLE. *Sans être amis, nous ne* SOMMES *pas* MAL ENSEMBLE. ‖ *Aller, loger, tenir, être bien ensemble*, S'harmoniser, s'accorder, en parlant des choses: *Le bleu et le blanc* VONT BIEN ENSEMBLE. *Le beau et l'utile* TIENNENT *rarement* ENSEMBLE. *La débauche et l'amour ne sauraient* LOGER ENSEMBLE. (J.-J. Rouss.) *Les cygnes ont l'air bête, fier et méchant: trois qualités qui* VONT BIEN ENSEMBLE. (Dider.) *Le mauvais goût et le vice* MARCHENT *presque toujours* ENSEMBLE. (Chateaub.).

— B.-arts. Dans de justes proportions, de façon que tout se balance harmonieusement: *Cette figure n'est pas* ENSEMBLE.

— Mar. *Ensemble!* Commandement fait par l'officier aux matelots qui concourent à un même but, pour leur ordonner des efforts simultanés: ENSEMBLE! *commanda l'aspirant. Les avirons retombèrent en même temps dans l'eau, et le canot s'élança sous l'effort combiné des seize rameurs.* (Vial du Clairbois.)

— Loc. adv. *Tout ensemble*, A la fois, en même temps: *Qu'il est difficile d'être victorieux et humble* TOUT ENSEMBLE! (Fléch.) *L'argot est* TOUT ENSEMBLE *un phénomène littéraire et un résultat social.* (V. Hugo.) *La morale est* TOUT ENSEMBLE *une science et un art.* (Degérando.) *On peut être fort dévot et fort méchant* TOUT ENSEMBLE. (A. Guyard.) ‖ *Le tout ensemble*, Tout considéré ensemble: LE TOUT ENSEMBLE *ne vaut pas grand'chose.* LE TOUT ENSEMBLE *m'a coûté cent francs. Il y a des détails charmants, mais* LE TOUT ENSEMBLE *est une œuvre médiocre.*

— *D'ensemble*, Avec ensemble, dans de justes rapports d'action ou de situation: *Il faut agir* D'ENSEMBLE *pour réussir. Ces figures ne sont pas* D'ENSEMBLE. *Jamais je ne pus mettre mes auteurs* D'ENSEMBLE. (Dider.)

— s. m. Tout résultant de la combinaison des parties, et considéré indépendamment de la valeur propre des détails: *L'*ENSEMBLE *de cette peinture est fort beau; les détails sont défectueux.* ENSEMBLE *et détails, tout est grand dans l'univers. Dieu ne sacrifie jamais les détails à l'*ENSEMBLE. *La convenance est dans le détail et l'ordre dans l'*ENSEMBLE. (B. de St-P.) *La société tout entière n'est qu'un* ENSEMBLE *de solidarités qui se croisent.* (F. Bastiat.) *Le sort de l'homme, considéré dans son* ENSEMBLE, *est l'ouvrage de la nature entière, et tous les hommes sont égaux par leur sort.* (Azaïs.) *Ce qui fait divaguer les historiens, c'est qu'ils ne saisissent jamais d'une vue assez haute l'*ENSEMBLE *des événements.* (Proudh.) *L'humanité, dans son* ENSEMBLE, *représente un homme de moyenne capacité, égoïste, intéressé, assez souvent ingrat.* (Renan.) *Il est rare que notre esprit puisse saisir les* ENSEMBLES. (H. Taine.) ‖ Somme, tout, réunion de parties: *L'*ENSEMBLE *des êtres créés. La vie est l'*ENSEMBLE *des forces de la vie.* (Flourens.) *La philosophie est l'*ENSEMBLE *des sciences qui donnent la connaissance de l'*ENSEMBLE *des choses.* (E. Littré.) *La nature ou l'univers est l'*ENSEMBLE *des êtres que Dieu a semés dans le temps et l'espace.* (Descuret.) *La liberté a pour adossement l'*ENSEMBLE *des nécessités de la nature et de l'esprit.* (Proudh.)

— Par ext. Unité, harmonie résultant du concours et de la juste proportion des parties: *Ce tableau manque d'*ENSEMBLE. *Ce discours est plein de belles pensées, mais il n'a pas d'*ENSEMBLE. *Le génie est le goût de l'*ENSEMBLE *et des grandes pensées.* (De Bonald.) *Thomson est un descriptif large et un peintre qui a le coup d'œil d'*ENSEMBLE. (Ste-Beuve.)

— Fig. Accord de vues, d'opinions, de sentiments: *Le dix-huitième siècle allait marcher avec* ENSEMBLE *et prosélytisme.* (Ste-Beuve.)

— Mus. *Morceau d'ensemble*, Morceau auquel concourt la généralité des exécutants: *Toute composition un peu longue doit se terminer par un* MORCEAU D'ENSEMBLE.

La pièce finira par un *morceau d'ensemble*.
C. DELAVIGNE.

— Manége. *Avoir de l'ensemble*, En parlant du cheval, Avoir les diverses parties de son corps bien proportionnées et bien ajustées.

— Art milit. et mar. *Mouvement d'ensemble*,

Manœuvre générale à laquelle concourent toutes les troupes ou tous les navires.

— **Syn. Ensemble, à la fois.** *Ensemble* marque toujours l'union, la situation dans le même lieu ou le concours à une même action ; quelquefois il marque accessoirement l'action faite dans le même temps, mais toujours en y ajoutant une idée d'union ou de concours. *A la fois* n'exprime rien autre chose que la simultanéité. Plusieurs personnes logent *ensemble* sous le même toit. De divers points du globe, plusieurs astronomes observent *à la fois* la même éclipse.

— **Antonymes.** A part, séparément, isolément.

— **Encycl.** Mus. On a coutume de désigner sous le nom de *musique d'ensemble* toute composition écrite pour plusieurs instruments, et dont chaque partie est confiée à un seul instrumentiste. Ce genre doit donc avoir un équilibre particulier, différent de celui de l'orchestre composé de plusieurs masses d'exécutants. Les duos, trios, quatuors et quintettes pour divers instruments, les sonates pour piano et violon, piano et violoncelle, piano et flûte, etc., les sextuors, septuors, etc., etc., font partie de la *musique d'ensemble*, genre qui a produit d'innombrables chefs-d'œuvre, dus pour la plupart aux grands musiciens de l'école allemande. Tout le monde connaît les sonates, les trios, quatuors et quintettes d'Haydn, de Mozart, de Beethoven et de Mendelssohn ; le septuor de ce dernier, les ottettes de Spohr, les sonates de Weber, les trios, quatuors et quintettes d'Anslow, de MM. Henri Rebec et Félicien David. Parmi les compositeurs de *musique d'ensemble*, on doit citer encore Fesca, Robert Schumann, Franz Schubert, Antoine Rubinstein, Niels Gade, etc., etc., etc.

La musique de chambre (v. CHAMBRE), rentre dans la catégorie de la *musique d'ensemble* ; nous remarquerons pourtant que les deux mots ne sont pas synonymes. La musique de chambre comprend aussi les solos de tout genre, et l'élément vocal est chez elle aussi important que l'élément instrumental.

On appelle *morceaux d'ensemble* tous les morceaux dramatiques exécutés par plus d'une voix, et dont chaque voix exécute une partie distincte. Ainsi, littéralement, un duo, un trio, un quatuor, seraient des *morceaux d'ensemble ;* mais il est d'usage de ne donner ce nom qu'à des morceaux écrits pour plus de quatre voix : quintette, sextuor, septuor, etc., accompagnés ou non par le chœur ; c'est ainsi qu'on dira le duo de *Sémiramide*, le trio du *Pré aux Clercs*, le quatuor de *Rigoletto*, et, par contre, le *morceau d'ensemble* de *Gulnare*, celui de *Médée*, celui de *Joseph*. Parfois aussi on donnera au *morceau d'ensemble* un titre particulier, tiré de la situation qui s'y trouve traitée, comme, par exemple, *la Bénédiction des Drapeaux*, du *Siége de Corinthe ;* la *Bénédiction des Poignards*, des *Huguenots ;* la *Scène de la Pâque*, de *la Juive*, etc.

Les grands finales d'opéra sont tous des *morceaux d'ensemble*, et cependant on ne leur donne jamais ce nom, parce que le finale, destiné, comme l'indique son nom, à terminer un acte, contient généralement plusieurs scènes, plusieurs mouvements de nature différente, et admet des développements très-considérables ; le *morceau d'ensemble*, au contraire, n'exprime qu'une situation, très-importante à la vérité, mais unique, et ne comporte que des développements beaucoup moindres. Ce dernier ne peut donc guère admettre que deux mouvements principaux. A cet égard, les règles du *morceau d'ensemble* ne diffèrent point des règles adoptées pour l'air, le duo, le trio, etc., où il ne s'agit que d'exposer un sentiment donné et celui qui lui sert de contraste.

ENSEMENCÉ, ÉE (an-se-man-sé) part. passé du v. Ensemencer. Où l'on a jeté des semences : *Un champ* ENSEMENCÉ. *Des terres* ENSEMENCÉES.

ENSEMENCEMENT s. m. (an-se-man-se-man — rad. *ensemencer*). Agric. Action ou manière d'ensemencer : *L'*ENSEMENCEMENT *des blés. L'*ENSEMENCEMENT *des terres. L'*ENSEMENCEMENT *à la volée, au semoir. Dans tous les* ENSEMENCEMENTS *de prairies, il importe d'être plutôt prodigue qu'avare de semences.* (M. de Dombasle.)

— **Encycl.** Agric. L'*ensemencement* consiste surtout dans la diffusion des graines sur un sol où elles soient susceptibles de germer ; il peut être *naturel* ou *artificiel*. Le premier cas se présente quand les semences se détachent naturellement des végétaux qui les ont produites et tombent sur des terres incultes ou cultivées ; c'est ce qui a lieu pour les arbres forestiers ou pour les mauvaises herbes de nos champs. Le second cas exige l'action directe de l'homme, et s'opère en répandant les graines, soit à la main, soit au moyen d'instruments spéciaux appelés *semoirs*. L'*ensemencement* prend le nom de *semis* quand il s'opère dans les jardins, les pépinières ou les forêts, et celui de *semailles* ou d'*emblavures* quand il s'applique aux céréales ou autres plantes de grande culture. Quelquefois il est opéré par l'action involontaire de l'homme ou des animaux ; on le désigne alors plutôt sous le nom de *dissémination*.

ENSEMENCER v. a. ou tr. (an-se-man-sé — du préf. *en*, et de *semence*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *J'ensemençais, nous ensemençons*). Agric. Semer, répandre des grains sur : ENSEMENCER *un champ, une terre, une prairie. Semer a rapport au grain ,* ENSEMENCER *à la terre : ainsi on sème le blé, on* ENSEMENCE *la terre.* (Boissonade.) *Les champs que l'on* A ENSEMENCÉS *de blé de sarrasin exhalent dans l'air un doux parfum.* (X. Marmier.)

— Rendre fécond : *La débauche est fille de la table ; époux, n'y sacrifie pas lorsque tu veux* ENSEMENCER *le champ de l'hyménée.* (Max. orient.)

— Fig. Inspirer des goûts, des penchants destinés à se développer :

Nous fûmes élevés par une sainte femme,
Qui de belles leçons *ensemença* notre âme.
A. DESCHAMPS.

— **Syn. Ensemencer, semer.** Ces deux verbes ne sont synonymes qu'autant que l'action de *semer* est considérée absolument ou par rapport à la terre qui reçoit la semence ; car on peut dire *semer* le blé, l'avoine, et *ensemencer* n'est jamais pris dans cette acception. Quand on les considère comme synonymes, *ensemencer* exprime l'action plus en grand que *semer* et dans des conditions qui demandent plus d'efforts, plus de méthode. On *sème* une petite portion de terre, une planche de jardin, une plate-bande ; on *ensemence* des terres. *Semer* est d'ailleurs le seul qui s'emploie absolument au figuré : *Le Parisien voudrait recueillir sans* AVOIR SEMÉ.

ENSENADA, ville forte de l'Etat de la Plata, province et à 48 kilom. S.-E. de Buenos-Ayres, à l'embouchure du Rio de la Plata et près de la baie à laquelle elle donne son nom ; par 34° 55' de lat. S., et 60° 15' de long. O. Elle ne se compose que du fort et d'un petit nombre de maisons, comprises dans l'enceinte de ce dernier. ‖ La baie du même nom, étroite et profonde, était le seul port de la Plata avant la construction de Montevideo. Elle reçoit deux petits cours d'eau, le San-Borombon et le Salado.

ENSENADA (Zenon DE SOMODEVILLA, marquis DE LA), célèbre homme d'Etat espagnol, ministre des finances de Ferdinand VI, né dans un pauvre village de la Rioja, en 1704, mort en 1781. D'une humble origine, il parvint par son propre mérite à s'élever aux plus hautes fonctions de l'Etat. De là ce titre de marquis de la Ensenada (marquis de *Rien en soi*) qu'il prit, suivant la coutume espagnole de ne pas dédaigner les noms qui parlent d'eux-mêmes. Zenon de Somodevilla reçut pourtant l'éducation littéraire complète, sans laquelle les plus brillantes facultés manquent d'un point d'appui certain, d'un moyen de développement. On ne sait à quelle université il étudia, mais il y dut prendre quelques grades, puisqu'il exerça les fonctions de professeur. Il avait surtout une grande aptitude aux sciences mathématiques, ce qui lui fit peut-être quitter le professorat pour une position plus lucrative. Il entra dans une grande maison de banque de Cadix et y apprit les premiers éléments du commerce et de la finance. Un hasard l'ayant mis en rapport avec D. Joseph Patiño, le ministre tout-puissant de Philippe V, cette rencontre décida de sa destinée ; grâce à cette haute protection, il fut nommé secrétaire de l'amirauté. Campillo, qui fut appelé au pouvoir après J. Patiño, le prit également en amitié ; Somodevilla lui dut d'être chargé provisoirement de la direction des finances en 1741, et à la mort de Campillo, en 1743, il lui succéda complétement. Le duc de Noailles le représente dès lors, dans ses *Mémoires*, comme le ministre le plus goûté de Philippe V ; il eut dans son département les finances, la marine et la guerre. Ferdinand VI, qui monta presque aussitôt sur le trône, lui continua cette faveur. L'Espagne lui dut, sous ce monarque faible et indolent, la restauration de ses finances et de sa marine. Il fut constamment en rivalité avec Carvajal, secrétaire du *Despacho universal* (département des affaires étrangères). Honnêtes tous deux, désireux du bien et de la prospérité du pays, ils différaient entièrement de vue sur le choix des alliances européennes, et autant Carvajal était soucieux de s'appuyer sur l'Angleterre, autant La Ensenada penchait du côté de la France. Il eut les relations les plus suivies et les plus amicales avec le duc de Duras, ambassadeur de France à Madrid, le duc de Richelieu et même la marquise de Pompadour, qui ne dédaigna pas de recevoir de lui de riches cadeaux. Les deux ministres n'en continuèrent pas moins à gouverner parallèlement, malgré leurs divergences de vues, jusqu'en 1754, date de la mort inopinée de Carvajal. La politique anglaise, triomphante déjà par l'obtention d'un traité entre l'Espagne et l'Autriche, traité qui divisait les intérêts de l'Espagne et de la France (1752), parvint encore à faire échec à La Ensenada en faisant donner la succession de Carvajal au duc de Huescar. Les historiens anglais, William Coxe entre autres (l'*Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, IVe vol.), l'accusent d'avoir voulu, par dépit, fomenter une guerre entre l'Angleterre et l'Espagne et y mêler la France par l'appât d'une expédition contre les établissements anglais du golfe du Mexique. Toujours est-il que l'hostilité de La Ensenada inquiétait l'ambassadeur anglais Keene, qui résolut de le faire tomber. Il fallut faire jouer toute une mine auprès du faible Ferdinand VI et de la reine, fort attachée au favori ; on leur persuada que le ministre en cause avait excité, de concert avec le confesseur du roi, la rébellion soulevée contre les jésuites au Paraguay. Quelques jours après, il fut accueilli au conseil par le silence glacial du roi, et, comme il rentrait chez lui, il y trouva des gardes munis de l'ordre d'arrestation (31 juillet 1754). Après le souverain pouvoir il rencontra toutes les humiliations ; peu s'en fallut qu'il ne fût mis en accusation, sous prétexte de ligue secrète avec la France et de péculat. Un inventaire de ses biens, dressé à cette époque, enregistre en effet une fortune colossale ; mais tout porte à croire que l'envie avait exagéré les chiffres. La reine le sauva. On se contenta de l'exiler à Grenade. Eloigné du pouvoir, il rentra dans la vie privée.

La raison de cette disgrâce est tout entière dans la hauteur de vues du marquis et dans les inquiétudes que ses vastes projets, ses aptitudes profondes, causaient à l'Angleterre. Laissé libre, La Ensenada eût peut-être régénéré l'Espagne ; la Péninsule lui doit les premiers efforts tentés pour faciliter à l'intérieur le commerce des grains, l'abolition des droits de transport d'une province à l'autre, des routes, des canaux, les mesures les plus sages pour régénérer l'agriculture, une réforme profonde du système des impôts provinciaux. Il eût été bien plus loin encore : il rêvait le rétablissement de la marine espagnole, relevait les ports tombés en ruines, construisait des navires, approvisionnait les chantiers des meilleurs bois de construction, envoyait des ingénieurs étudier l'art naval en Hollande et en Angleterre. Tant d'activité devait le perdre aux yeux de cette dernière puissance, toujours soupçonneuse.

Rappelé à la cour en 1759, il ne put jamais reconquérir la situation brillante qu'il avait perdue, malgré la faveur du duc de Losada et les espérances qu'il ne cessait de concevoir. Il mourut obscurément.

ENSERRÉ, ÉE (an-sè-ré) part. passé du v. Enserrer. Enfermé dans un espace étroit : *Avoir les pieds* ENSERRÉS *dans des bottes.* ‖ Soigneusement enfermé : *De l'argent* ENSERRÉ *dans un coffre.*

— Par ext. Entouré, enfermé : *Le pays est* ENSERRÉ *dans une ceinture de montagnes.*

— Fig. Gêné, tenu dans des bornes étroites ; asservi : *Les écrivains étaient alors* ENSERRÉS *dans des règles tyranniques. Il tenait la moitié de l'univers* ENSERRÉE *sous sa puissance.*

— Hortic. Mis en serre : *Plantes* ENSERRÉES.

ENSERREMENT s. m. (an-sè-re-man — rad. *enserrer*). Action d'enserrer.

ENSERRER v. a. ou tr. (an-sè-ré — du préf. *en*, et de *serrer*). Serrer étroitement : *Le boa* ENSERRE *sa victime dans ses nœuds.* ‖ Enfermer avec soin : ENSERRER *des papiers dans une cassette.*

... Dans sa cave il *enserre*
L'argent et sa joie à la fois.
LA FONTAINE.

‖ Contenir en soi ; entourer, contenir, enfermer : *Les murs qui vous* ENSERRENT. *Du haut de l'Acropole se découvre toute l'Attique, avec les mers qui la baignent et les montagnes qui l'*ENSERRENT. (Raoul-Rochette.) *La Torride, qu'*ENSERRENT *les deux tropiques, où la température est ardente, avec des jours et des nuits d'égale durée à peu près, est plus fertile en productions de tout genre.* (Bory de St-Vincent.)

Le ministre fameux que cette tombe *enserre*
Ne témoigne que trop aux yeux de l'univers,
Que la pourpre est sujette à l'injure des vers.
MALLEVILLE.

Les cieux instruisent la terre
A révérer leur auteur :
Tout ce que leur globe *enserre*
Célèbre un Dieu créateur.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Tenir dans des limites étroites : *Les règles aident la médiocrité et* ENSERRENT *le génie.* ‖ Tenir asservi : *Ce despote* ENSERRAIT *ses sujets sous un tissu de lois draconiennes.*

De Rome, en ce temps-là, l'invincible puissance
Enserrait l'univers dans une chaîne immense.
***

‖ Condenser, résumer : *Après avoir déterminé par de nouvelles expériences les relations de la force élastique de la vapeur et de la température, il* ENSERRAIT *ses nombreux résultats dans les liens d'une seule formule analytique.* (Arago.)

— Hortic. Mettre en serre : ENSERRER *des orangers.*

ENSEUILLEMENT s. m. (an-seu-lle-man ; *ll* mll. — du préf. *en* et de *seuil*). Archit. Elévation de l'appui d'une fenêtre au-dessus du plancher : *Les lois déterminent l'*ENSEUILLEMENT *minimum d'une fenêtre qui a vue sur la propriété du voisin.*

ENSEVELI, IE (an-se-ve-li) part. passé du v. Ensevelir. Enveloppé d'un linceul, en parlant d'un cadavre : *Un mort pieusement* ENSEVELI. ‖ Inhumé :

Il est mort ; savez-vous s'il est *enseveli ?*
RACINE.

La terre où vous mourrez verra finir ma vie ;
Ruth dans votre tombeau veut être *ensevelie.*
FLORIAN.

— Par anal. Englouti, abîmé : *Un vaisseau* ENSEVELI *sous les ondes. Des mineurs* ENSEVELIS *sous un éboulement.* ‖ Totalement caché : *Les richesses* ENSEVELIES *dans le sein de la terre.*

Ne sais-tu pas encore, homme faible et superbe,
Que l'insecte insensible *enseveli* sous l'herbe
Et l'aigle impérieux qui plane au haut du ciel
Rentrent dans le néant aux yeux de l'Eternel ?
VOLTAIRE.

‖ Caché, ignoré : *Ce sont des écrits dont il reste à peine quelques fragments* ENSEVELIS *dans des livres qu'on ne lit guère.* (Volt.)

O combien d'actions, combien d'exploits célèbres
Furent *ensevelis* dans l'horreur des ténèbres !
CORNEILLE.

. . . Qu'en un profond oubli
Cet horrible secret demeure *enseveli.*
RACINE.

— Fam. Enfoncé profondément : *Le général était assis, ou, pour mieux dire,* ENSEVELI *dans une haute et spacieuse bergère, au coin de la cheminée, où brillait un feu bien nourri qui répandait une chaleur piquante.* (Balz.)

— Par ext. Enfermé, retiré, isolé : *Un moine* ENSEVELI *dans un cloître. Une personne humble, qui est* ENSEVELIE *dans le cabinet, qui a médité, cherché, consulté, confronté, lu ou écrit pendant toute sa vie, est un homme docte.* (La Bruy.)

Sous un triple mortier n'es-tu pas plus heureux
Qu'un clerc *enseveli* dans un greffe poudreux ?
VOLTAIRE.

— Fig. Détruit, ruiné : *Le passé ne nous montre que les tombes de nos illusions et de nos espérances* ENSEVELIES. (Mme de Blessington.) *Si la liberté avait pu périr en France, elle eût été* ENSEVELIE *dans l'anarchie démocratique ou dans le despotisme militaire.* (Chateaub.) *Ce globe n'est partout qu'un ossuaire de civilisations* ENSEVELIES. (Lamart.) ‖ Plongé : ENSEVELI *dans le silence.* ENSEVELI *dans les ténèbres.* ENSEVELI *dans ses rêveries.* ENSEVELI *dans l'étude, dans le sommeil, dans la débauche. Otez un petit nombre de privilégiés* ENSEVELIS *dans la pure jouissance, le peuple, c'est le genre humain.* (Lamenn.)

— Substantiv. Personne ensevelie : *Il fit de ces deux sbires ce qu'on fit des ensevelisseurs d'Alaric, que l'on enterra avec l'*ENSEVELI. (Alex. Dum.)

— **Allus. litt. Mourir enseveli dans son triomphe,** Expression énergique et poétique de l'Ecriture, transportée par Fléchier dans son exorde de l'oraison funèbre de Turenne, et qui, dans l'application, sert à caractériser l'homme qui meurt au milieu même d'un succès éclatant. V. MACCHABÉE (Judas).

ENSEVELIR v. a. ou tr. (an-se-ve-lir — de *en*, et de l'ancien français *sevelir*, latin *sepelire*. Ce mot aurait eu la signification primitive de brûler, si, d'après la conjecture ingénieuse de Grimm, il était pour *se-pelio*, brûler entièrement, d'une racine *pel*, ancien slave *paliti*, brûler, d'où *paleji*, bûcher. Comparez le sanscrit *palita*, combustion, chaleur, et *par*, dans *parparika*, feu, soleil, etc. Cette dénomination se rattacherait ainsi à l'antique coutume aryenne de la crémation des morts. Toutefois, cette hypothèse est ébranlée depuis que Sonne a rapproché *sepelio* du sanscrit védique *sapary*, honorer, substantivement *sapor*, *sapos*, honneur, de la racine *sap*, honorer, rendre honneur. Le vrai sens du latin serait ainsi rendre honneur au mort, et, par conséquent, *sepelire* ne se rapporterait pas directement à la crémation). Envelopper d'un linceul, en parlant d'un mort : *Il est mort si pauvre qu'il n'a pas laissé un drap pour l'*ENSEVELIR. (Acad.) *Le bananier seul donne à l'homme de quoi le nourrir, le loger, le meubler, l'habiller, l'*ENSEVELIR. (B. de St-P.) ‖ Inhumer : ENSEVELIR *quelqu'un dans la tombe de ses pères. Tobie allait la nuit* ENSEVELIR *les morts.*

C'en est fait, et la fièvre inégale et brûlante
Dans le même tombeau va nous *ensevelir.*
A. GUIRAUD.

— Par ext. Engloutir, abîmer : *La mer les* A ENSEVELIS. *Les décombres* ONT ENSEVELI *la moitié des ouvriers.* ‖ Enfermer, faire vivre dans l'isolement : *Il* A ENSEVELI *sa fille dans un cloître.*

— Fig. Envelopper comme d'un linceul .

Ensevelissez-nous, ténèbres de la mort.
LAMARTINE.

‖ Tenir caché, garder secret : *Il faut* ENSEVELIR *cette aventure dans le plus profond silence.* (Empis.) ‖ Laisser inconnu, ignoré : *Il* ENSEVELIT *dans l'obscurité sa personne et son caractère ; il contrefait l'humble et le moribond.* (Volt.) ‖ Laisser inutile :

Ces trésors dont le ciel voulut vous embellir,
Les avez-vous reçus pour les *ensevelir ?*
RACINE.

— Absol. Inhumer :

Qui tôt *ensevelit* bien souvent assassine.
MOLIÈRE.

S'ensevelir v. pr. Etre englouti, enseveli : *Ces ouvriers* SE SONT ENSEVELIS *sous les décombres.* ‖ S'engloutir volontairement : *Le commandant fit sauter le fort et* S'ENSEVELIT *sous les ruines.*

— Par ext. S'enfermer, se retirer dans un lieu isolé : *Ces hommes* S'ÉTAIENT ENSEVELIS *vivants dans les solitudes.* (Fléch.) ‖ Pénétrer, se tenir plongé :

J'aime à *m'ensevelir* dans l'horreur des ténèbres.
COLARDEAU.

— Fig. Vivre dans le secret ou l'isolement : S'ENSEVELIR *dans le silence de la retraite.* ‖ Être ruiné, anéanti : *La gloire des mondains meurt peu à peu et* S'ENSEVELIT *avec eux.* (Bourdal.)

— **Antonymes.** Désensevelir. — Déterrer, exhumer.

ENSEVELISSEMENT s. m. (an-se-ve-li-se-man — rad. *ensevelir*). Action d'ensevelir ; sépulture : *Cet* ENSEVELISSEMENT *précipité ne contribua pas peu à confirmer le bruit de son suicide.* (Mérimée.)

— **Encycl.** Les rites funèbres des premiers chrétiens différèrent peu de ceux des juifs ou des nations païennes. Dès que quelqu'un était mort, on lui fermait la bouche et les yeux ; on lavait ensuite le corps, usage qui resta en vigueur jusqu'au Xe siècle, et qui est encore pratiqué chez les musulmans, puis on l'oignait de parfums. Toutefois, après la chute de l'empire romain, on n'employa plus que la myrrhe. Les païens entouraient leurs morts d'aromates pour les rendre plus inflammables ; les chrétiens agissaient de même, mais dans un but de conservation. Ces derniers ajoutèrent à la myrrhe d'autres parfums. Après l'onction, on enveloppait le corps dans un linceul qu'on attachait avec des bandelettes, comme pour les momies égyptiennes. Les linges funéraires étaient toujours blancs, afin de marquer la splendeur dont brillent les âmes au ciel. Le corps étant ainsi disposé, on l'enveloppait encore quelquefois d'étoffes précieuses, surtout s'il s'agissait d'un martyr. On ensevelissait les prêtres et les évêques dans leurs ornements sacrés. On plaçait ensuite, dit l'abbé Martigny, le cadavre dans un lieu supérieur de la maison appelé cénacle. Chez les Romains, la coutume, au contraire, était d'exposer les morts près de la porte des maisons. Toutefois, quand les grandes persécutions furent passées, les chrétiens exposèrent ouvertement leurs morts dans un cercueil environné de flambeaux. L'usage des pleureuses ne fut adopté que par les chrétiens d'Orient, les démonstrations de douleur et de deuil autour de la dépouille mortelle des chrétiens étant réprouvées par l'Église latine. Les clercs et les diaconesses chantaient des psaumes et veillaient, soit dans les maisons, soit dans les cimetières, auprès du défunt. L'évêque, suivi de son clergé, se rendait ensuite auprès du mort, récitait certaines prières et le saluait avec tous les membres du clergé assistant ; puis il répandait de l'huile sur le corps, après quoi celui-ci était transporté au lieu de la sépulture.

Ensevelissement du Christ (L'), tableau de Paul Delaroche ; galerie du comte d'Hunolstein (1857). Le cadavre de Jésus est étendu sur un linceul dont les bouts sont tenus par trois hommes agenouillés. Au fond, la Vierge, à genoux, les mains jointes, contemple en pleurant son divin Fils. La Madeleine est affaissée au pied de la croix, dans une attitude de sublime désolation. D'autres saintes femmes sont groupées derrière Marie. Ce tableau, peint par P. Delaroche en 1852, a figuré à l'exposition posthume des œuvres du maître en 1857. Il a été gravé par Henriquel-Dupont.

Un *Ensevelissement du Christ*, peint par Ary Scheffer en 1845, et qui a figuré aussi à l'exposition posthume des œuvres de cet artiste, offre toutes les grandes qualités d'expression et de style, et en même temps les faiblesses de coloris que le peintre de *Saint Augustin* manifeste dans ses dernières productions. Ce tableau appartenait, en 1861, à M. Samuel Ashton de Hyde.

L'*Ensevelissement du Christ* a été représenté par une foule d'autres artistes, notamment par Raphaël (dans un magnifique dessin à la plume qui appartient au Louvre et qu'ont gravé C. Agricola, en 1817, et M. Al. Leroy, en 1853) ; Ph. de Champaigne, S. Vouet, L. Carrache, Noël Garnier, Jacques Bassan, M. Pérignon (Salon de 1843), etc.

ENSEVELISSEUR, EUSE s. (an-se-ve-li-seur, eu-ze — rad. *ensevelir*). Personne qui ensevelit : *Les* ENSEVELISSEURS *avaient, pendant la nuit, accompli leur funèbre office, et cousu le corps déposé sur le lit dans le suaire qui drape lugubrement les trépassés.* (Alex. Dum.)

ENSHEIM ou **ENTZHEIM**, village de France (Bas-Rhin), arrond. et à 10 kilom. S.-O. de Strasbourg, entre la Bruche et l'Ehn ; 771 hab. En 1674, victoire de Turenne sur le duc de Lorraine et le comte de Caprara.

Ensheim (BATAILLE DE). Tandis que Condé gagnait en Flandre, sur le prince d'Orange, la sanglante bataille de Senef, Turenne donnait en Lorraine et en Alsace le spectacle d'une campagne encore plus savante. Des environs de Bâle, d'où il avait protégé contre les impériaux l'expédition de la Franche-Comté, il se dirigea sur Saverne, pour couvrir la Lorraine et l'Alsace, menacées d'être envahies par les forces austro-germaniques que commandaient le duc de Lorraine et le général comte de Caprara. Un nouveau corps autrichien, sous le duc de Bournonville, était en marche pour les rejoindre, et les contingents des cercles germaniques allaient être mis sur pied sous quelques semaines. Alors commença véritablement cette fameuse campagne d'Alsace qui suffirait à immortaliser un général, et qui est le chef-d'œuvre de l'ancien art militaire.

Turenne n'avait que 22,000 hommes à opposer à 35,000, et sa position allait devenir encore plus critique par suite d'un incident imprévu : les ennemis, n'osant essayer de forcer l'entrée de l'Alsace, repassèrent le Rhin, filèrent le long de la rive droite jusqu'à Strasbourg, et réussirent, par des intrigues habilement préparées, à se faire ouvrir les portes de cette ville, malgré sa neutralité. C'était plus qu'une bataille gagnée, car le grand chemin de la France s'ouvrait devant eux à travers le cœur de l'Alsace. Turenne, confiant dans la parole des magistrats de Strasbourg, n'avait pas prévu ce manque de foi, et il n'arriva devant la ville qu'au moment où elle était déjà occupée par les ennemis ; il fut forcé de s'établir dans une position désavantageuse, à deux lieues au nord de Strasbourg, entre l'Ill et la petite rivière de Suvel, de manière à couvrir Saverne et Haguenau. En outre, l'électeur de Brandebourg arrivait avec 25,000 hommes pour se joindre aux coalisés. Il semblait que le grand capitaine n'eût plus qu'à exécuter une retraite désastreuse. Mais jamais peut-être on n'a vu un homme qui sût aussi bien que cet incomparable homme de guerre unir à une prudence et à une expérience consommées et à une profonde circonspection les résolutions les plus hardies, les plus promptes et les plus décisives, lorsqu'il les jugeait nécessaires. Tandis que les ennemis ne le croyaient occupé que de sa propre sûreté dans son camp, il repassait la Suvel dans la nuit du 2 au 3 octobre (1674), et se montrait le 4 au matin en face des alliés, étourdis d'une agression à laquelle ils étaient loin de s'attendre. Des hauteurs de Moltzeim, Turenne les vit se ranger en bataille en arrière du village d'Ensheim, près de Strasbourg, et il donna aussitôt le signal de l'attaque, dont le début eut pour théâtre un petit bois qui séparait l'aile droite de l'aile gauche allemande. Nos dragons s'y jetèrent sous la conduite du chevalier de Boufflers, appuyés par 500 mousquetaires. Le combat devint alors terrible : tour à tour on gagnait et l'on cédait du terrain.

Une grosse pluie qui survint suspendit pendant quelques instants l'animosité des combattants ; mais bientôt la lutte recommença avec plus d'acharnement. Boufflers, ayant fait mettre pied à terre à ses dragons, ces intrépides soldats se précipitèrent sur huit pièces de canon qui les décimaient, les enlevèrent et les tournèrent contre les ennemis, qu'ils chargèrent ensuite après avoir franchi des abatis d'arbres et escaladé les retranchements. Nos troupes se maintinrent avec une fermeté admirable dans ce bois, malgré le double feu qu'elles avaient à essuyer de flanc, de l'autre bord d'un ravin profond qu'elles n'avaient pu franchir, et, de front, du village d'Ensheim. Notre aile droite était victorieuse, mais il avait fallu dégarnir le centre pour la soutenir, et Bournonville essaya de tirer avantage de cette circonstance, en chargeant de front avec une division, et en lançant en même temps la masse énorme des cuirassiers de l'empereur, qui formaient son aile droite, sur notre centre et notre gauche, tandis que Caprara, avec une autre colonne, tournait cette dernière partie de l'armée française pour la prendre en queue. Notre première ligne, déconcertée, se rabattit sur la seconde, et celle-ci, à son tour, se rejeta sur le corps de réserve qui s'avançait pour la secourir. La situation allait peut-être devenir périlleuse, lorsque les comtes de Lorges et d'Auvergne accoururent, forment en bataillon carré ce qui restait d'infanterie au centre et présentent une attitude si résolue que les cuirassiers de l'empereur s'arrêtèrent à trente pas, sans oser s'engager davantage. Alors une charge générale et impétueuse sur cette cavalerie l'enfonça de toutes parts et la refoula en désordre jusqu'au delà d'Ensheim, sur l'infanterie ébranlée et prête à se débander. La fatigue et la nuit arrêtèrent la victoire ; les ennemis profitèrent de ce répit pour repasser l'Ill à la hâte et pour aller se réfugier sous la protection du canon de Strasbourg. Ils laissaient 3,000 à 4,000 hommes sur le champ de bataille, 30 drapeaux ou étendards, 10 canons et une grande partie de leurs bagages. Nous avions perdu environ 2,000 hommes. Cette brillante victoire doubla chez les coalisés la terreur que leur inspirait déjà le grand nom de Turenne, et ils n'osèrent plus rien entreprendre jusqu'à l'arrivée de l'électeur de Brandebourg ; mais Turenne, de son côté, recevait des renforts, et, après Ensheim, allait venir Turckheim.

ENSICAUDE adj. (ain-si-kô-de — du lat. *ensis*, épée ; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue plate et pointue comme une épée.

ENSICULUS s. m. (ain-si-ku-luss — nom latin, diminutif d'*ensis*). Nom que les Romains donnaient à un jouet d'enfant ayant la forme d'une petite épée.

ENSIFÈRE s. m. (ain-si-fère — du lat. *ensifer*, qui porte une épée). Entom. Syn. de CENTORHYNQUE, genre d'insectes.

ENSIFOLIÉ, ÉE adj. (ain-si-fo-li-é — du lat. *ensis*, épée ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme d'épée.

ENSIFORME adj. (ain-si-for-me — du lat. *ensis*, épée, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une épée.

— Entom. Se dit des antennes de certains insectes et de la tarière des sauterelles, dont la forme rappelle plus ou moins celle d'une lame d'épée.

— Bot. Se dit des organes végétaux, et notamment des feuilles, quand leur forme rappelle celle d'une lame d'épée ; telles sont les feuilles des glaïeuls, les gousses du haricot sabre, etc.

ENSILAGE s. m. (an-si-la-je — du préf. *en*, et de *silo*). Agric. Mise et conservation des grains dans des trous creusés en terre et appelés silos : *Mode d'*ENSILAGE. ENSILAGE *espagnol. L'*ENSILAGE *des grains dans des fosses de terre sans revêtement est usité en Espagne, en Hongrie, en Pologne, en Crimée et ailleurs.* (Lasteyrie.) *La cupidité des bureaux arabes et les exactions des caïds porteront leurs fruits ; la famine a déjà fait, en six mois, plus de cent mille victimes, et ceux-là seuls échapperont à la mort qui ont pratiqué l'*ENSILAGE *assez secrètement pour ne pas être volés.* (Amand Fauré.)

— **Encycl.** Agric. V. SILO.

ENSIMAGE s. m. (an-si-ma-je — rad. *ensimer*). Techn. Action d'ensimer : *L'*ENSIMAGE *des étoffes.*

ENSIMÉ, ÉE (an-si-mé) part. passé du v. Ensimer : *Étoffes* ENSIMÉES.

ENSIMER v. a. ou tr. (an-si-mé — du préf. *en*, et de l'allem. *seim*, matière graisseuse. M. Littré croit à une corruption de *ensainer*, oindre de *sain*). Techn. Graisser ou huiler, en parlant des étoffes de laine qu'on prépare ainsi pour les tondre de plus près : ENSIMER *des draps.*

ENSINE s. f. (an-si-ne — du lat. *ensis*, épée). Entom. Genre de diptères de la famille des aciphorées.

ENSISHEIM, ville de France (Haut-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S. de Colmar ; pop. aggl. 2,599 hab. — pop. tot. 3,847 hab. Filature de coton, quincaillerie. Au commencement du XIVe siècle, Ensisheim devint la capitale des possessions autrichiennes en Alsace, et la maison de Habsbourg y éleva un château complètement détruit aujourd'hui. Cette ville jouit pendant longtemps du droit de battre monnaie. Après la réunion de l'Alsace à la France, le conseil souverain de l'Alsace siégea à Ensisheim pendant plusieurs années. La prison centrale, installée dans l'ancien couvent des jésuites, renferme 1,000 à 1,100 détenus. Dans l'église se voit un curieux aérolithe, qui a provoqué de nombreuses investigations de la part des savants. Les parties les plus remarquables de l'hôtel de ville, ancien palais de la régence, sont : le vestibule, le balcon, les vastes fenêtres à trois baies, la grande salle du premier étage, décorée de colonnes, et la tour octogone, renfermant l'escalier par lequel on parvient à cet étage. Ensisheim possède quelques curieuses maisons du XVe et du XVIe siècle.

ENSISTERNAL, ALE adj. (an-si-stèr-nal, a-le — du lat. *ensis*, épée, et de *sternum*). Anat. Qui est en forme d'épée et qui appartient au sternum : *L'apophyse* ENSISTERNALE.

ENSIVAL, bourg et commune de Belgique, prov. de Liége, arrond. et à 7 kilom. O. de Verviers, à 13 kilom. N. de Spa, sur la Vesdre ; 2,745 hab. Importantes fabriques de draps ; exploitations de calcaire à bâtir. A peu de distance du bourg, ruines d'un ancien château, au lieu dit *Hez du château*, près d'une carrière de pierres.

ENSLÉNIE s. f. (ain-slé-nî — de *Enslen*, n. pr.). Bot. Genre de plantes grimpantes de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, dont l'unique espèce habite la Virginie. ‖ Syn. douteux de PÉDICULAIRE, genre de personnées.

EN SOI s. m. Néol. Substance, nature propre : *L'expérience cherchait avec la raison philosophique l'*EN SOI *des choses.* (Proudh.)

ENSOLEILLÉ, ÉE (an-so-lè-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Ensoleiller : *Une couronne* ENSOLEILLÉE *de diamants.*

ENSOLEILLER v. a. ou tr. (an-so-lè-llé ; *ll* mll. — rad. *en* et *soleil*). Néol. Donner l'éclat du soleil, un grand éclat à : *La jeune fille aurait bien voulu avoir ces diamants pour* ENSOLEILLER *sa toilette, comme dirait le poëte Jasmin.* (E. Gonzalès.)

ENSOMMEILLÉ, ÉE adj. (an-so-mè-llé ; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *sommeil*). Néol. Livré au sommeil ; appesanti par le sommeil : *Un enfant* ENSOMMEILLÉ. *Des yeux* ENSOMMEILLÉS.

— Fig. Assoupi :

Mon cœur *ensommeillé* s'ouvre aux nouvelles brises ;
Je poursuis dans les bois quelques filles surprises,
Mon rêve voyageur se perd dans le ciel bleu.
H. CANTEL.

ENSONAILLE s. f. (an-so-na-lle ; *ll* mll.). Mar. Petite corde qui retient le bout de la crosse du gouvernail, dans un bateau foncet.

ENSORCELANT (an-sor-se-lan) part. prés. du v. Ensorceler : *Une sorcière* ENSORCELANT *une famille.*

ENSORCELANT, ANTE adj. (an-sor-se-lan, an-te — rad. *ensorceler*). Qui charme extrêmement, qui ensorcelle : *Des paroles* ENSORCELANTES. *De la manière dont vous me peignez Marly, c'est un véritable lieu d'enchantement ; mais surtout les discours du maître du château ont quelque chose de fort* ENSORCELANT. (Boileau.)

ENSORCELÉ, ÉE (an-sor-se-lé) part. passé du v. Ensorceler. Sur qui on a jeté un sort, qui a été soumis à l'influence des sortilèges : *Je ressemble comme deux gouttes d'eau à une femme* ENSORCELÉE. (Mme de La Fayette.)

— Fig. Se dit d'une personne qu'on dirait ensorcelée, à cause de la fatalité des événements qui lui arrivent : *Quelle abominable chance ! Je suis* ENSORCELÉ *assurément.* ‖ Épris d'une folle passion : *Il n'est pas seulement amoureux, il est* ENSORCELÉ.

Ensorcelé (L') [*Carlos II el Hechizado.*] Drame en cinq actes, en vers, une des meilleures œuvres de Gil y Zarate, jouée à Madrid avec un grand succès, en 1842. Gil y Zarate l'écrivit en pleine renaissance romantique de l'Espagne, abandonnant, sur les traces de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas, le genre classique, dans lequel il avait jusqu'alors obtenu de très-légitimes succès avec des tragédies élégamment écrites et des comédies de l'école de Moratin.

Il n'y a, à proprement parler, dans sa pièce, que deux personnages, le roi et un prêtre, son confesseur, fray Froïlan. Montrer à l'aide de quelles manœuvres, de quelles ruses, le roi, c'est-à-dire la monarchie, tombe entre les mains du frère, c'est-à-dire des prêtres, de l'inquisition, tel est le but de Gil y Zarate, qui s'est écarté, il faut le dire, de la vérité historique ; mais les Espagnols ont toujours sur le cœur le testament de Charles II, qui donna l'Espagne au petit-fils de Louis XIV, le duc d'Anjou (Philippe V). Le personnage de Charles II, quoiqu'il ait outré sa folie, sa crédulité superstitieuse, est peint de main de maître et avec un grand relief. C'est entre les mains de ce monarque, débile successeur de Charles-Quint et de Philippe II, que le grand empire tombe en dissolution. Monté à deux ans sur le trône, entouré de ministres et de prêtres ambitieux, qui avaient intérêt à prolonger éternellement son enfance, il n'a jamais été roi que de nom. Marié deux fois, son lit est resté stérile ; il est en proie à un mal terrible, l'épilepsie, et à sa cour on se dit tout bas qu'il est ensorcelé ; on se signe, au baise-main royal, après avoir touché sa main. Le soleil ne se couche jamais dans ses États, le nouveau monde continue à lui envoyer ses galions, mais à sa porte les nations voisines guettent sa mort pour se partager ses dépouilles. Son testament livrera-t-il l'Espagne au petit-fils de Louis XIV ou bien à la maison d'Autriche ? Rien n'est encore décidé, il lutte ; il a écrit au pape, mais les prêtres sont pour le parti français, et son confesseur, fray Froïlan, son premier ministre, le cardinal de Porto-Carrero, l'enveloppent d'un réseau d'intrigues dont il ne pourra jamais sortir. Ils ont beau jeu avec un roi malade, à moitié fou, dont les accès réveillent le palais toutes les nuits, et qui est, d'ailleurs, livré à toutes les superstitions religieuses d'un autre âge. Les cérémonies religieuses, destinées à frapper l'esprit affaibli du monarque, tiennent une grande place dans ce drame ; on voit le roi se confesser aux pieds du prêtre sur la scène. Une procession expiatoire a lieu au couvent d'Atocha, et le roi y assiste, trois heures durant, avec toute sa cour, un cierge à la main. Un peu fatigué des longueurs de la *funcion*, le roi demande son chocolat, et l'on voit un prêtre bénir gravement le déjeuner royal, de peur qu'une main criminelle n'y ait glissé quelques maléfices. Peu à peu son confesseur prépare à l'idée d'un exorcisme en règle, et le faible monarque, de simple malade qu'il était, en arrive à croire qu'il pourrait bien être possédé du démon. On a trouvé un révérend frère prédicateur, fray Mauro Tendra, habile à chasser l'esprit malin, et qui a déjà exorcisé trois religieuses du Rosaire ; il va venir. Un faux prêtre, échappé des présides, qui n'a jamais été tonsuré que par le barbier, et qui est maintenant vicaire d'Atocha, complète cet odieux trio de moines ; mais le roi, effrayé par les tentures noires, les chants lugubres, par tous les préparatifs d'une cérémonie mortuaire, s'échappe de l'église ; dans la sacristie, où il vient se réfugier, les portraits de ses aïeux, Charles-Quint, Philippe II, semblent le regarder d'un œil irrité : c'est le moment que le parti français choisit pour lui remettre la lettre du pape, favorable au duc d'Anjou. Le roi trouve la lettre, apportée là comme par miracle, car il ne voit personne, et croit que Dieu lui-même manifeste ainsi ses volontés. Enfin la signature du roi lui est arrachée dans le caveau mortuaire des rois, à l'Escurial, dans une scène lugubrement dramatique.

A cette intrigue religieuse et politique s'enlace une intrigue romanesque, un peu trop mélodramatique et imitée, d'ailleurs, des scènes trop connues de *Notre-Dame de Paris*. Comme Claude Frollo, le confesseur du roi aime une Esmeralda, qui le repousse ; elle lui préfère un jeune et brillant page, Florencio. La haine du prêtre, exaltée par les refus de la jeune fille, lui fait trouver les combinaisons les plus odieuses. Il persuade au roi que c'est cette jeune fille qui lui a jeté un sort, la fait arrêter par les sbires de l'inquisition, le jour même de ses noces avec le page, et la

fait condamner au bûcher. Puis, comme Esmeralda, la jeune fille conduite au bûcher s'échappe, se réfugie dans le palais royal ou Charles II la reconnaît pour sa fille naturelle. L'odieux prêtre est poignardé par le page déguisé en sbire, et la toile tombe sur ce coup de scène.

Il y a pourtant, au milieu de cet échafaudage invraisemblable, qui sent trop le boulevard du Temple, de véritables beautés de sentiment et un effet théâtral souvent magnifique. Ainsi, aux noces d'Inès et du page Florencio, célébrées chez le comte Oropesa et auxquelles le roi assiste, la fête est interrompue par le passage sous les fenêtres du cortége d'un auto-da-fé. On entend la voix d'un héraut publiant les indulgences accordées à ceux qui assisteront à l'horrible cérémonie. Ces fêtes de noces, ces supplices, rappellent au roi fou de lugubres souvenirs. « Le jour de mes premières noces, dit-il, je m'en souviens, le bûcher servit de flambeau nuptial. Triste flambeau! A mon côté se tenait ma tendre épouse, ma Louise. Elle me suppliait, mais je n'eus pas de pitié. Quel nombre épouvantable de victimes! Les flammes en dévorèrent cinquante. Hérétiques! N'ai-je pas bien fait, dites? Ah! ah! ah! quels gestes ils faisaient! leurs bouches, couvertes d'écume, proféraient d'horribles imprécations! Impies! au bûcher! à la fourche! Ils étaient trente en personne et vingt en effigie, avec leurs os, car la terre a beau couvrir les coupables, l'inquisition n'abandonne jamais ses droits; elle dispute sa proie à la mort même, elle la poursuit jusque dans le cercueil! ah! ah! » Et le roi tombe dans un accès de délire. Il y a encore une belle scène, lorsque l'inquisition vient arracher des bras du roi celle qu'il a reconnue pour sa fille, en lui disant : « Devant le ciel, qu'est-ce qu'un misérable monarque? Qu'est-il en face des ministres qui tiennent l'ardente épée du pouvoir divin? » Le faible monarque livrerait sa fille plutôt que de commettre un péché, si le page ne poignardait Froïlan. On rencontre aussi de belles scènes de tumulte populaire, pleines de foule et de bruit, rendues avec beaucoup de vérité. Mais où Gil y Zarate s'est surpassé, comme peintre délicat des sentiments les plus intimes, c'est dans les quelques scènes d'amour, éparses çà et là, entre Inès et le page, surtout, la dernière, où les deux amants, dans une entrevue, à la veille du bûcher, sur le point de prendre du poison, y renoncent en songeant qu'un crime commis sur la terre les séparerait dans le ciel. Le poëte a fait là, en quelques vers sublimes, le plus admirable plaidoyer chrétien contre le suicide.

Au milieu du succès qu'il obtint, ce drame, remarquable par la vigueur dramatique et le talent de la mise en scène, souleva des protestations, des colères furieuses, à cause du rôle qu'y jouent le clergé et l'inquisition. Des prêtres exposés en plein théâtre, et avec des physionomies odieuses, c'était là une nouveauté singulière en Espagne. Se fût-il contenté des faits réels — et il pouvait puiser dans le réel à pleines mains — les protestations eussent été les mêmes; mais il n'est que juste de reconnaître que Gil y Zarate, pour rendre sa thèse plus frappante, son action plus théâtrale, a altéré la vérité historique; il s'est trompé sciemment et, par là, il a donné trop beau jeu à ses adversaires. Quoi qu'il en soit, ce drame est une des œuvres les plus fortes du théâtre espagnol contemporain.

ENSORCELER v. a. ou tr. (an-sor-se-lé — de *en*, et *sorcier*. Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *J'ensorcelle, il ensorcellera*). Livrer aux effets des sortiléges, jeter un sort sur : *Urbain Grandier fut accusé d'*AVOIR ENSORCELÉ *les religieuses de Loudun.* (Acad.)

— Fig. Jeter dans une sorte de vertige, inspirer une passion ou des sentiments insensés à : *Il flatte, il s'insinue, il* ENSORCELLE *tous ceux qui ne pouvaient plus le souffrir.* (Fén.) *Le parti d'Orléans essaya d'*ENSORCELER *Danton par la maîtresse du prince.* (Michelet.)

> ... C'est l'esprit qui surtout *ensorcelle*
> Nos raisonneurs à petite cervelle.
> Lynx dans le rien, taupes dans le réel.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Par exagér. *On m'a ensorcelé*, J'ai une chance très-mauvaise, on me dirait soumis à l'influence maligne de quelque sortilége :

> Il faut absolument qu'*on m'ait ensorcelé.*
> RACINE.

ENSORCELEUR, EUSE s. (an-sor-se-leur, eu-ze — rad. *ensorceler*). Personne qui ensorcelle, qui fait profession d'ensorceler : *Il n'y a plus d'*ENSORCELEURS *depuis qu'on a cessé de les brûler.*

— Fig. Personne qui séduit, qui donne une sorte de vertige par les sentiments qu'elle inspire : *Cette femme est une vraie* ENSORCELEUSE, *qui jette un sort à tous ceux qui la regardent.*

ENSORCELLEMENT s. m. (an-sor-sè-le-man — rad. *ensorceler*). Action d'ensorceler, de jeter des sorts; état d'une personne ensorcelée : *Qui croit aujourd'hui aux* ENSORCELLEMENTS? *L'épilepsie a été longtemps considérée comme un* ENSORCELLEMENT.

— Fig. Séduction, appât séducteur : *Cet amour est un* ENSORCELLEMENT *que tout le monde déplore. Défiez-vous des* ENSORCELLEMENTS *et des attraits diaboliques de la géométrie.* (Fén.)

— Syn. **Ensorcellement, charme, conjuration**, etc. V. CHARME.

EN SORTE loc. conjonct. V. SORTE.

ENSOUFRÉ, ÉE (an-sou-fré) part. passé du v. Ensoufrer. Garni de soufre : *Allumettes* ENSOUFRÉES. *Les chemises* ENSOUFRÉES *du saint office sont l'étendard contre lequel les protestants sont à jamais réunis.* (Volt.)

ENSOUFRER v. a. ou tr. (an-sou-fré — de *en*, et *soufre*). Techn. Garnir de soufre, mettre du soufre à : ENSOUFRER *les allumettes.* ‖ Exposer à la vapeur du soufre, en parlant de certaines matières textiles : ENSOUFRER *des soies, des laines.*

ENSOUFROIR s. m. (an-sou-froir — rad. *ensoufrer*). Techn. Lieu ou appareil dans lequel on expose des matières textiles à la vapeur du soufre.

ENSOUILLER (S') v. pr. (an-sou-llé; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *souille*). Mar. Faire sa souille, s'ensabler ou s'envaser, en parlant d'un navire.

ENSOUPLE s. f. (an-sou-ple — bas lat. *insublum*; du lat. *insubulum*, formé de *in*, dans, et *subula*, alène). Techn. Chacun des deux cylindres de bois qui sont placés aux extrémités du métier à tisser, et dont l'un sert à envider la chaîne, tandis que l'autre enroule l'étoffe à mesure qu'elle est produite : ENSOUPLE *de devant.* ENSOUPLE *de derrière.* ‖ On dit aussi ENSUPLE, CYLINDRE et ROULEAU.

— Adjectiv. : *Cylindre* ENSOUPLE.

ENSOUPLEAU s. m. (an-sou-plo — rad. *ensouple*). Techn. Celle des deux ensouples sur laquelle s'enroule la toile à mesure qu'elle est tissée. ‖ On dit aussi ENSUPLEAU, ENSOUPLAN, ENSOUPLET et DÉCHARGEOIR.

ENSOUTANÉ, ÉE (an-sou-ta-né) part. passé du v. Ensoutaner. Vêtu de la soutane : *Cet écolier* ENSOUTANÉ *faisait les yeux doux à la principale.* (Bér. de Verville.)

ENSOUTANER v. a. ou tr. (an-sou-ta-né — du préf. *en*, et de *soutane*). Fam. Faire prendre la soutane à : *Napoléon* AVAIT ENSOUTANÉ *tous les élèves des petits séminaires.*

— Par ext. Faire entrer dans l'état ecclésiastique : *On lui reproche d'*AVOIR ENSOUTANÉ *son fils unique.*

S'ensoutaner v. pr. Prendre la soutane.

ENSOYÉ, ÉE (an-soi-ié) part. passé du v. Ensoyer : *Un fil* ENSOYÉ.

ENSOYEMENT s. m. (an-soi-man — rad. *ensoyer*). Techn. Action d'ensoyer : *L'*ENSOYEMENT *des fils.*

ENSOYER v. a. ou tr. (an-soi-ié — du préf. *en*, et de *soie*). Techn. Munir d'une soie de cochon, en parlant du fil que les cordonniers rendent propre, par cette opération, à être enfilé dans les trous d'alène.

ENSTATITE s. f. (an-sta-ti-te — du gr. *enstatês*, qui résiste). Minér. Silicate naturel de magnésie, résultant de l'union de trois équivalents de magnésie avec deux équivalents d'acide silicique, et renfermant, sur 100 parties, 40,29 parties de magnésie et 59,71 parties de silice.

— **Encycl.** L'*enstatite* est une substance d'un blanc grisâtre, jaunâtre ou verdâtre, suivant les matières qu'elle renferme à l'état de mélange. Les variétés pures, celles qui offrent la composition chimique indiquée tout à l'heure, sont d'un blanc grisâtre ou jaunâtre, et présentent un éclat soyeux ou un éclat perlé sur les plans de clivage. Quelquefois une partie de la magnésie est remplacée par une proportion équivalente de protoxyde de fer. C'est alors que la nuance passe au brun et au verdâtre; c'est alors aussi que le minéral présente des reflets plus ou moins bronzés, ce qui conduisait les anciens minéralogistes à établir des espèces là où l'on ne doit voir que de simples variétés. La bronzite du Groenland est justement dans ce cas. D'après une analyse de Kobell, elle renferme, sur 100 parties, 60 parties de silice, 30 parties de magnésie et 10 parties de protoxyde de fer, c'est donc une véritable *enstatite*, et non pas une espèce minérale particulière. On pourrait en dire autant de certaines bronzites du Texas, du Tyrol, de la Styrie, du pays de Bayreuth et de l'Eifel. La dureté de l'*enstatite* est égale à 5,5; sa densité est de 3,12. Ce minéral cristallise dans le système orthorhombique. Ses cristaux présentent, suivant M. Keungott, des clivages faciles, parallèlement aux pans d'un prisme droit à base rhombe de 93 degrés. M. Descloizeaux, qui les a aussi étudiés, a constaté qu'ils possèdent la double réfraction positive à deux axes très-écartés. L'*enstatite* se rencontre toujours à l'état cristallisé dans les serpentines. Les deux localités où sa présence a été le mieux constatée sont le mont Bézouars, dans les Vosges, et le mont Zdjar, près d'Aloysthal, en Moravie.

ENSUIFÉ, ÉE (an-sui-fé) part. passé du v. Ensuifer : *Des cuirs* ENSUIFÉS.

ENSUIFER v. n. ou tr. (an-sui-fé — du préf. *en*, et de *suif*). Techn. Enduire de suif : ENSUIFER *des cuirs.*

S'ensuifer v. pr. Etre ensuifé. ‖ S'enduire de suif : *Il* S'EST ENSUIFÉ *contre une charrette.*

ENSUITE adv. (an-sui-te — du préf. *en*, et de *suite*). Après cela, à la suite de cela, dans le temps qui suit : *Travaillez d'abord, vous vous amuserez* ENSUITE. *Que fit-il* ENSUITE? *Ce sont les hommes qui assemblent les nuages, et ils se plaignent* ENSUITE *des tempêtes.* (J. de Maistre.) *C'est la bassesse qui produit d'abord la tyrannie, et, par une juste réaction, la tyrannie prolonge* ENSUITE *la bassesse.* (Chateaub.) *Il faut d'abord être content de soi, et contenter* ENSUITE *les autres, si l'on peut.* (J. Droz.) *Ce qui nous a paru vrai dans un temps peut* ENSUITE *nous sembler faux dans un autre.* (Ste-Beuve.)

— Ellipt., avec une interrogation, Qu'arriva-t-il après : *Votre homme d'affaires est venu.* — ENSUITE? — *Il m'a dit qu'il repasserait.*

— Loc. prépos. *Ensuite de*, Après : ENSUITE DE *cela.* ENSUITE DE *quoi.*

— Syn. **Ensuite, après.** V. APRÈS.

— Antonymes. D'abord, premièrement, en premier lieu.

ENSUIVANT, ANTE adj. (an-sui-van — rad. *ensuivre*). Suivant, qui vient après : *C'est pourquoi Joset fit accord de partir à la Saint-Jean* ENSUIVANTE. (G. Sand.) ‖ Vieux mot.

— Adverbial. Après :

> Mazet pourtant se ménagea de sorte
> Qu'à sœur Agnès, quelques jours *ensuivant*,
> Il fit apprendre une semblable note.
> LA FONTAINE.

‖ Inus.

ENSUIVRE v. a. ou tr. (an-sui-vre — du préf. *en*, et de *suivre*). Suivre; observer : ENSUIVRE *la chasse.* ENSUIVRE *les lois.* ‖ Vieux mot.

S'ensuivre v. pr. Suivre, venir ensuite, arriver après. *Dans le temps qui* S'ENSUIVIT. *Les accidents qui* S'ENSUIVIRENT *fortifiaient l'accusation.* (Vaugelas.)

— Résulter, survenir comme effet, comme résultat : *Cette maladie et les accidents qui* S'ENSUIVIRENT *le conduisirent au tombeau.*

> Ils firent trêve et la paix *s'ensuivit.*
> LA FONTAINE.

‖ Résulter logiquement : *Si l'on admettait cette proposition, voyez les erreurs qui* S'ENSUIVRAIENT!

— Impersonnellem. *Parce qu'il y a de fausses religions,* S'ENSUIT-IL *qu'il n'y en a pas une véritable?* (Boss.) *Si la pensée était essentielle à l'homme comme l'étendue à la matière,* IL S'ENSUIVRAIT *que Dieu n'a pu priver cet animal d'entendement, puisqu'il ne peut priver la matière d'étendue.* (Volt.) *On trouve des précédents de tous les forfaits;* S'ENSUIT-IL *que tous les forfaits soient licites?* (Chateaub.) ‖ Etre lié comme accompagnement nécessaire : *Le maréchal de Villars aima toute sa vie, et jusqu'à son extrême vieillesse, la comédie, le théâtre et ce qui* S'ENSUIT. (Ste-Beuve.)

— Gramm. Le participe devrait être variable dans les temps composés de ce verbe essentiellement pronominal; mais il résulte de l'emploi restreint, seul autorisé par l'usage, que les temps composés sont remplacés par ceux du verbe *suivre* avec le pronom *en* détaché. En effet, on ne dit pas : *La paix qui* S'EST ENSUIVIE, mais : *la paix qui* S'EN EST SUIVIE.

Beaucoup de grammairiens regardent comme un pléonasme vicieux l'emploi d'un complément indirect marqué par la préposition *de* avec *s'ensuivre;* mais l'Académie admet comme correctes les exemples suivants : *Il* S'ENSUIT *de là que... De cette proposition il* S'ENSUIT *que...* Malgré cette autorité, nous croyons qu'on ne doit pas dire : *Il* S'ENSUIT *de là que...*, mais bien : *il* SUIT *de là que...; il* S'EN ENSUIVIT *un grand tumulte*, mais : *il* S'EN SUIVIT *un grand tumulte; de ce que je suis bon, il ne* S'ENSUIT *pas que...*, mais : *il ne* SUIT *pas que...* Il faut corriger de la même manière l'exemple suivant : *Voyons ce qui* S'EN ENSUIVIT (Fonten.)

— Syn. **Ensuivre (S'), résulter, suivre.** *S'ensuivre* et *suivre* expriment une conséquence naturelle, simple, qui se tire en quelque sorte d'elle-même. *Résulter* exprime une conséquence moins directe et qui ne devient patente que par le moyen d'un raisonnement ou d'une opération quelconque. *Suivre* et *s'ensuivre* diffèrent uniquement en ce que le premier peut être suivi d'un complément, qui formerait pléonasme après *s'ensuivre*, comme nous l'avons expliqué plus haut.

ENSUPLE s. f. (an-su-ple). V. ENSOUPLE.

ENSUPLEAU s. m. (an-su-plo). V. ENSOUPLEAU.

ENT (Georges), médecin anglais, né à Sandwich en 1603, mort en 1689. Il était fils d'un négociant hollandais, qui s'était réfugié en Angleterre pour échapper aux persécutions du duc d'Albe. Après avoir pris le grade de docteur à l'université de Padoue, il se fixa à Londres, devint un des premiers membres de la Société royale de cette ville, fut l'ami d'Harvey, le partisan zélé de ses doctrines sur la circulation du sang, et écrivit même un ouvrage pour la défense de ce système, *Apologia pro circulatione sanguinis* (Londres, 1641), ouvrage dans lequel, méconnaissant le rôle des poumons dans la circulation, il affirme qu'elle est produite par une fermentation qui aurait lieu dans le cœur. Il a cependant écrit un ouvrage sur la respiration : *De respirationis usu primario* (Londres, 1679, in-4°). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Leyde (1687, in-8°).

ENTABLÉ, ÉE (an-ta-blé) part. passé du v. Entabler. Techn. Ajusté à demi-épaisseur : *Des pièces de bois* ENTABLÉES.

— Manége. Dont les hanches devancent les épaules : *Cheval* ENTABLÉ.

ENTABLEMENT s. m. (an-ta-ble-man — de *en*, et *table*, en lat. *tabula*, proprement planche, planchette. *Entablement* répond à peu près au latin *tabulatum*, lit, couche, assise). Partie d'un édifice qui s'élève au-dessus des colonnes et forme l'architrave, la frise et la corniche prises ensemble : *Les martinets passent le milieu du jour dans les fentes de murailles, entre l'*ENTABLEMENT *et les derniers rangs de tuiles d'un bâtiment élevé.* (Buff.)

— Par anal. Sorte de corniche ou de saillie qui surmonte un objet quelconque : *L'*ENTABLEMENT *d'un meuble.*

— **Encycl.** Grâce à la frise ornée, sculptée, chargée de bas-reliefs ou de rinceaux courants, enrichie par des représentations de dieux, d'hommes, d'animaux, c'est d'après l'*entablement* que l'on peut juger de la richesse d'un édifice, de la composition d'un ordre, du bon goût de l'architecte et de l'heureux choix des ornements.

C'est aussi d'après l'*entablement* que l'on peut juger de la destination d'un monument ancien et reconnaître à quelle divinité il était consacré.

Comparé à la moitié du plus grand diamètre du fût de la colonne, l'*entablement* présente les dimensions suivantes, dans les cinq ordres d'architecture :

Pour le dorique grec. .	**4**	**modules,**	**8**	**parties.**
— dorique romain	4	—		
— toscan	3	—	12	—
— ionique. . . .	4	—	35	—
— corinthien. . .	5	—		
— composite . . .	5	—		

Lorsque les ordres sont superposés, les *entablements* intermédiaires ont seulement une architrave et une frise, la corniche est remplacée par un membre de peu de saillie; l'*entablement* complet est réservé pour le couronnement supérieur, et proportionné à la hauteur totale de l'édifice, et non à celle du dernier ordre.

Nos architectes modernes ont conservé l'*entablement* dans leurs constructions; mais il est indépendant de l'architrave, de la frise et de la corniche, spéciales à l'architecture monumentale. Cet *entablement* se compose d'un simple bandeau tenant lieu de frise, orné quelquefois de moulures, et de la corniche, dont la partie supérieure forme le larmier destiné à faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

ENTABLER v. a. ou tr. (an-ta-blé — du préf. *en*, et de *table*). Techn. Ajuster à demi-épaisseur : ENTABLER *deux pièces de bois.*

S'entabler v. pr. Manége. Avoir les hanches en avant des épaules, en parlant d'un cheval qui manie de deux pistes, tant sur les voltes que sur changements de main : *Voilà un cheval qui* S'ENTABLE.

ENTABLURE s. f. (an-ta-blu-re — rad. *entabler*). Techn. Endroit par lequel sont reliées deux pièces entablées, assemblées à demi-épaisseur : *Les bons ciseaux des couturières peuvent être distingués facilement des inférieurs en ce qu'ils sont réguliers dans leurs formes et surtout renforcés à l'*ENTABLURE *où se fixe la vis.* (Encycl.)

ENTACAGE s. m. (an-ta-ka-je — rad. *entaquer*). Techn. Voy. ENTAQUAGE.

ENTACHÉ, ÉE (an-ta-ché) part. passé du v. Entacher. Souillé, atteint de quelque vice, de quelque faute qui produit une sorte de souillure morale : *C'est un cœur* ENTACHÉ *de tous les vices. Sa vie est* ENTACHÉE *de plusieurs crimes. Les chrétiens, ayant triomphé du paganisme, défendirent les étrennes comme* ENTACHÉES *d'impiété.* (O. Comettant.) *Les affections* ENTACHÉES *d'égoïsme excitent peu les sympathies.* (Balz.) *La témérité, c'est l'audace* ENTACHÉE *d'imprudence.* (Descuret.)

— Pratiq. *Entaché de nullité*, Nul : *Un acte* ENTACHÉ DE NULLITÉ.

ENTACHER v. a. ou tr. (an-ta-ché — du préf. *en*, et de *tacher*). Souiller moralement. *Cette seule faute* A ENTACHÉ *toute sa vie. La persécution de Bossuet contre le plus doux de ses disciples* A ENTACHÉ *sa mémoire.* (Lamenn.)

S'entacher v. pr. Etre, devenir entaché : *Sa réputation* S'EST ENTACHÉE *dans ce commerce peu honorable.*

ENTADA s. m. (ain-ta-da). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants de la famille des légumineuses, tribu des mimosées, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicales.

ENTAILLAGE s. m. (an-ta-lla-je, *ll* mll. — rad. *entailler*). Techn. Action d'entailler, de faire une entaille : *L'*ENTAILLAGE *de ces pièces est long et difficile.*

ENTAILLE s. f. (an-ta-lle; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *taille*). Endroit évidé d'un objet dans lequel on a incisé et enlevé une partie de la matière : *Faire une* ENTAILLE *dans le bois, dans le fer, dans la pierre.*

— Par anal. Blessure, incision faite sur le corps : *Se faire une* ENTAILLE *à la peau.*

— Mar. Nom qu'on donne à des trous pratiqués dans les huniers.

— Techn. Instrument de bois dont se servent les graveurs pour saisir les pièces qu'ils ne peuvent commodément tenir avec les doigts. ‖ *Entaille à sifflet,* Vide oblique à mi-bois, dans lequel pénètre un biseau qui termine une pièce unie perpendiculairement à la première. ‖ *Entaille à queue d'aronde,* Ouverture trapézoïdale correspondant à une saillie de même forme. ‖ *Entaille à gueule de loup,* Rectangle entaillé dans une pièce qui embrasse l'extrémité d'une autre pièce, obliquement ou perpendiculairement. ‖ *Entaille à margouillet,* Ouverture carrée pratiquée dans une pièce de bois, dans laquelle une autre pièce est encastrée de manière à former une croix.

— Chir. Scarification profonde, destinée à produire un dégorgement.

— Moll. Nom vulgaire des coquilles du genre emarginule. ‖ Section du même genre, comprenant les espèces à fente latérale très-courte.

— Arboric. Section transversale pratiquée dans l'écorce au-dessus ou au-dessous d'un bourgeon, pour activer ou ralentir la végétation, pour favoriser la reprise d'une greffe, etc. ‖ On dit aussi CRAN.

ENTAILLÉ, ÉE (an-ta-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Entailler. Qui a une entaille : *Une planche* ENTAILLÉE. *Un morceau de fer* ENTAILLÉ. ‖ Pratiqué, taillé dans la masse : *La vallée de Schœllenen est une roche de deux mille pieds de profondeur* ENTAILLÉE *dans un plein bloc de granit.* (Chateaub.)

ENTAILLER v. a. ou tr. (an-ta-llé; *ll* mll. — du préf. *en,* et de *tailler*). Pratiquer une entaille dans : ENTAILLER *une pièce de bois, un morceau de fer. Machine à* ENTAILLER. ENTAILLER *le roc. Vous entrez dans une usine : ce ne sont que piliers de fer épais comme des troncs d'arbres, cylindres larges comme un homme, arbres de locomotives qui ressemblent à de grands chênes, machines à* ENTAILLER *qui font sauter des copeaux de fer.* (H. Taine.) ‖ Creuser en forme d'entaille : ENTAILLER *des lettres dans une table de marbre.*

ENTAILLOIR s. m. (an-ta-lloir; *ll* mll. — rad. *entailler*). Techn. Outil à entailler dont se servent les luthiers et les menuisiers.

ENTAILLURE s. f. (en-ta-llu-re; *ll* mll. — rad. *entailler*). Techn. Entaille : *Pratiquer une* ENTAILLURE.

ENTALE s. m. (an-ta-le — altér. de *dentale*). Moll. Genre de coquilles fossiles, formé aux dépens des dentales, et non adopté.

ENTALINGUER v. a. (an-ta-lain-ghé — du préf. *en,* et de *étalingue*). Mar. V. ÉTALINGUER.

ENTALINGURE s. f. (an-ta-lain-gu-re — du préf. *en,* et d'*étalingure*). Mar. V. ÉTALINGURE.

ENTALITE s. f. (an-ta-li-te — rad. *entale*). Moll. Dentale fossile.

ENTALOPHORE s. m. (an-ta-lo-fo-re — de *entale,* pour *dentale,* et du gr. *phoros,* porteur). Zooph. Genre de polypiers fossiles de la famille des sertulariées, trouvé dans le calcaire jurassique.

ENTAMANT (an-ta-man) part. prés. du v. Entamer : *L'imagination ne se représente pas sans effroi quelques mortels téméraires* ENTAMANT *les glaces du pôle austral et s'enfermant dans les franges de cette immense coupole.* (Lemontey.)

ENTAME s. f. (an-ta-me — rad. *entamer*). Premier morceau que l'on coupe, en parlant de quelque chose qui se mange : *Il prend toujours l'*ENTAME *du pain.*

— Fam. Prémices, première part : *Il a toujours l'*ENTAME.

— Jeux. Action d'entamer : ENTAME *du jeu.* ENTAME *des couleurs.*

ENTAMÉ, ÉE (an-ta-mé) part. passé du v. Entamer. Dont on a retranché ou détruit une partie : *Un roc* ENTAMÉ *par la mine. Des remparts* ENTAMÉS *par les boulets. Une planche* ENTAMÉE *par la scie. Un meuble* ENTAMÉ *par les vers.* ‖ Consommé en partie : *Un pain, un pâté, un plat* ENTAMÉ. *Une bouteille* ENTAMÉE. *Sa fortune est bien* ENTAMÉE.

— Par anal. Blessé, atteint par quelque chose qui fait des blessures : *Il a la peau* ENTAMÉE. *Pas un soldat ne fut* ENTAMÉ *par cette grêle de balles. Les flancs de ce cheval ont été* ENTAMÉS *par l'éperon. L'empereur disait à Wagram : épaule* ENTAMÉE *n'empêche pas deux jambes de marcher.* (J. Sandeau.)

— Par ext. Mis dans un commencement de désordre, en parlant d'une troupe armée : *Ce bataillon ne put jamais être* ENTAMÉ. *Les insurgés,* ENTAMÉS *par la mitraille, furent achevés par les baïonnettes.* ‖ Qui a reçu un commencement d'exécution; entrepris, commencé : *Un ouvrage à peine* ENTAMÉ. *Un procès bien* ENTAMÉ *peut en supporter deux ou trois autres.* (Scribe.)

— Fig. Qui a reçu une première atteinte : *Cette réputation n'a jamais pu être* ENTAMÉE. ‖ Réfuté, détruit sur quelqu'un de ses points, en parlant d'un raisonnement : *Cette argumentation ne saurait être* ENTAMÉE.

— **Antonymes.** Complet, intact, intégral.

ENTAMER v. a. ou tr. (an-ta-mé — Beaucoup d'étymologistes font dériver ce mot du grec *entemnein,* couper; mais notre ancienne langue et les idiomes romans n'ont guère emprunté de termes à la langue grecque, et l'on rencontre le mot *entamer* dans toutes les langues romanes et dans les plus anciens auteurs. Diez et M. Littré font dériver ce mot du latin *attaminare,* prendre, mettre la main sur; mais cette dérivation ne se rapporte guère à la signification d'*entamer.* Nous préférons donc, avec Chevallet, attribuer *entamer* au celtique, qui convient plus directement au sens, le même primitif se trouvant à la fois dans tous les idiomes néoceltiques aussi bien que dans la langue grecque, évidemment à cause de la parenté qui existe entre ces deux branches de la grande famille aryenne. Le celtique nous offre en effet : bas breton *tama,* couper, entamer, *tamm,* morceau, fragment; gaélique *tameidiaw,* couper, *tam, tama,* morceau; écossais *teum,* couper, *teuma, teum,* morceau, fragment; irlandais *teuman,* couper, trancher, entamer. C'est bien là évidemment le grec *temô, temnô,* couper. *En,* dans *entamer,* serait alors la préposition latine *in,* dans, qui serait venue se joindre au primitif celtique). Couper, enlever, démolir une partie de : ENTAMER *une planche avec la scie.* ENTAMER *un rocher avec la mine.* ENTAMER *un rempart à coups de canon.* ‖ Consommer ou employer une partie de : ENTAMER *un pain, un plat, une bouteille.* ENTAMER *une pièce de toile.* ENTAMER *sa fortune, son capital.*

— Par anal. Pénétrer dans, faire une incision dans : *On* ENTAME *l'écorce des arbres pour extraire la résine. La hache à qui l'on veut faire couper du fer ne peut pas ensuite* ENTAMER *même du bois.* (Babinet.) ‖ Déchirer ou détériorer superficiellement; blesser, faire une incision : ENTAMER *la peau. Il faut inciser la peau sans* ENTAMER *les chairs.*

C'est fait du monstre, votre époux,
Pour peu que ce poignard l'*entame.*

LA FONTAINE.

— Par ext. Mettre dans un commencement de désordre, de désorganisation, en parlant d'une troupe armée : ENTAMER *un régiment.* ENTAMER *une escadre. Ils essayèrent en vain, à trois reprises, d'*ENTAMER *nos bataillons.* (Ph. Chasles.) ‖ Commencer, entreprendre : ENTAMER *une discussion.* ENTAMER *une affaire.* ENTAMER *une partie d'échecs. Ce sont d'ordinaire ceux qui partent qui* ENTAMENT *la correspondance.* (L. Enault.)

Monsieur l'abbé vous *entame* une histoire
Qu'il ne croit pas et qu'il veut faire croire.

VOLTAIRE.

— Fig. Porter une première atteinte à : ENTAMER *la réputation de quelqu'un. L'existence du moi est le seul fait que le doute ne puisse* ENTAMER. (Géruzez.) *Le despotisme est tout d'une pièce : pour peu qu'on* ENTAME *les pouvoirs absolus, on prépare leur inévitable écroulement.* (L. Blanc.) *La désuétude* ENTAME *journellement la langue.* (E. Littré.) ‖ Réfuter; détruire en partie : *Voilà une argumentation que rien ne saurait* ENTAMER. ‖ Pénétrer, deviner : *Il est impénétrable, on ne peut l'*ENTAMER. (Acad.)

— Manége. *Entamer un cheval,* Commencer son éducation. ‖ *Entamer le chemin,* Se mettre au galop, en parlant du cheval. ‖ Absol. Faire le premier pas, en parlant du cheval : ENTAMER *du pied gauche, du pied droit.*

— Jeux. *Entamer une couleur,* Jouer la première carte de cette couleur : *Au whist et à d'autres jeux, on doit suivre, autant que possible, la couleur qu'on a* ENTAMÉE, *et n'en* ENTAMER *une nouvelle que lorsqu'on y est forcé.*

S'entamer v. pr. Être entamé : *L'acier ne* S'ENTAME *que difficilement à la lime.*

— Par ext. Être commencé, entrepris : *La négociation* S'ENTAME *en ce moment.*

— Fig. Recevoir quelque atteinte : *Cette réputation ne peut* S'ENTAMER. ‖ Se porter atteinte l'un à l'autre : *Quand on cherche à* S'ENTAMER, *on réussit toujours à se nuire.*

ENTAMURE s. f. (an-ta-mu-re — rad. *entamer*). Action d'entamer quelque chose qui se mange : *Procéder à l'*ENTAMURE *d'un jambon.* ‖ Entame, premier morceau coupé, en parlant de quelque chose qui se mange : *L'*ENTAMURE *d'un pain, d'un jambon, d'un saucisson.* On dit plus souvent ENTAME.

— Par anal. Coupure, incision faite sur le corps : *Il n'y a eu qu'une légère* ENTAMURE.

— Techn. *Entamure d'une carrière,* Premières pierres que l'on en extrait.

— Chir. Enlèvement de matière dans une partie dure, comme les os, sans fracture.

— Art vétér. Blessure du paturon produite par le frottement de la longe, quand l'animal s'est enchevêtré.

ENTAPHIE s. f. (an-ta-fî — du gr. *entaphios,* sépulcral). Entom. Syn. de NÉCROPHORE, genre d'insectes coléoptères.

ENTAQUAGE s. m. (an-ta-ka-je — rad. *entaquer*). Techn. Rainure longitudinale qui règne d'un bout à l'autre de chacun des rouleaux ou ensouples du métier à tisser, et qui est destinée à recevoir une ou plusieurs baguettes sur lesquelles on arrête, d'un côté, l'extrémité de la chaîne, et de l'autre le commencement du tissu. ‖ Opération consistant à fixer, soit le commencement de la chaîne dans la rainure du rouleau de derrière, soit le commencement de l'étoffe dans la rainure du rouleau de devant. ‖ *Boîte d'entaquage,* Espèce d'encaissement placé dans l'intérieur du rouleau de devant, pour arrêter l'étoffe, dans la fabrication des velours de soie coupés. ‖ On écrit aussi ENTACAGE.

ENTAQUÉ, ÉE (an-ta-ké) part. passé du v. Entaquer : *Chaîne* ENTAQUÉE *à la lyonnaise.*

ENTAQUER v. a. ou tr. (an-ta-ké). Techn. Exécuter l'entaquage, arrêter la chaîne ou l'étoffe au moyen de l'entaquage.

ENTASIS s. f. (ain-ta-siss — mot gr. qui signifie *renflement*). Archit. Renflement du fût d'une colonne, dans sa partie inférieure.

ENTASSÉ, ÉE (an-ta-sé) part. passé du v. Entasser. Mis en tas : *Du foin* ENTASSÉ. *De la terre* ENTASSÉE. *Des meubles* ENTASSÉS. *Des cadavres* ENTASSÉS. *Des viandes* ENTASSÉES.

Que de corps *entassés,* que de membres épars !

RACINE.

Autour de cet amas de viandes *entassées,*
Régnait un long cordon d'alouettes pressées.

BOILEAU.

— Par exagér. Réuni en grand nombre dans un lieu trop étroit : *Des navires* ENTASSÉS *dans un port. Des spectateurs* ENTASSÉS *dans un théâtre. Des voyageurs* ENTASSÉS *dans une voiture. Dans les villes où les hommes vivent* ENTASSÉS, *les liens qui les unissent sont faibles.* (Beauchêne.)

— Fig. Fourni, donné en grand nombre, mais sans ordre; nombreux et confus : *Des citations* ENTASSÉES. *Des raisons* ENTASSÉES *dans un plaidoyer. L'ignorance est préférable à une multitude de connaissances confusément* ENTASSÉES *dans l'esprit* (Barthél.) *Une masse de connaissances* ENTASSÉES *ne fait pas plus un savant qu'un monceau de pierres réunies au hasard ne ferait un bel édifice.* (Mme Monmarson.)

ENTASSEMENT s. m. (an-ta-se-man — rad. *entasser*). Action d'entasser; objets entassés : *L'*ENTASSEMENT *des foins doit se faire par un temps sec. Cet* ENTASSEMENT *de meubles donne à la chambre un aspect désolé. Ce n'est pas une bibliothèque, c'est un* ENTASSEMENT *de livres.*

— Par anal. Amas confus d'objets divers : *Qui vous force à déshonorer l'*Encyclopédie *par cet* ENTASSEMENT *de fadeurs et de fadaises qui donne si beau champ aux critiques?* (Volt.)

ENTASSER v. a. ou tr. (an-ta-sé — du préf. *en,* et de *tas*). Mettre en tas, amonceler : ENTASSER *du foin, des gerbes, de la paille.* ENTASSER *des pierres, de la terre.* ENTASSER *des meubles, des livres.*

Les feuilles que l'hiver *entasse,*
Sans savoir où le vent les chasse,
Volent en pâles tourbillons.

LAMARTINE.

— Par anal. Réunir en grande quantité dans un même lieu : ENTASSER *des marchandises dans les magasins.* ENTASSER *des munitions dans une place assiégée.*

— Par exagér. Réunir en grand nombre dans un lieu trop étroit : ENTASSER *des navires dans un port.* ENTASSER *des invités dans une salle de bal, des voyageurs dans une diligence.*

J'ai vu l'invasion à l'ombre de nos marbres
Entasser ses lourds chariots.

A. BARBIER.

— Fig. Réunir, amonceler, ajouter l'un à l'autre :

Tu vois autour de toi, dans la nature entière,
Les siècles *entasser* poussière sur poussière.

LAMARTINE.

‖ Multiplier à l'excès et sans ordre : ENTASSER *les citations. Charger la mémoire d'un enfant d'un chaos de connaissances utiles, inutiles,* ENTASSER *en lui l'indigeste magasin de mille choses toutes faites, c'est assassiner son esprit.* (Michelet.)

Au peu d'esprit que le bonhomme avait
L'esprit d'autrui par supplément servait;
Il *entassait* adage sur adage,
Il compilait, compilait, compilait.

VOLTAIRE.

‖ Produire en grande quantité : ENTASSER *sottise sur sottise, crime sur crime, faute sur faute.*

Gille, orateur, *entassait* les merveilles.

ANDRIEUX.

S'entasser v. pr. Être entassé; devenir entassé : *Le foin doit* S'ENTASSER *avant la pluie. Les sables* S'ENTASSENT *par l'effet des vents.*

En dehors cependant la bise faisait rage,
Et la neige à flocons aux vitres *s'entassait.*

SAINTE-BEUVE.

La forge où *s'entassaient* les sabres et les piques
Haletait nuit et jour sur les places publiques.

BARTHÉLEMY.

‖ Se presser dans un espace étroit : *La foule* S'ENTASSAIT *dans cette rue.*

— **Syn. Entasser, accumuler, amasser, amonceler.** V. AMONCELER.

ENTASSEUR, EUSE s. m. (an-ta-seur, euze — rad. *entasser*). Fam. Personne qui entasse : *C'est un* ENTASSEUR *d'écus.*

ENTE s. f. (an-te — V. l'étym. à la partie encycl.) Arboric. Petite branche portant au moins un œil, et qu'on prend à un arbre pour la greffer sur un autre. ‖ Greffe opérée au moyen d'une ente : *Faire une* ENTE. *Une* ENTE *bien réussie.* ‖ Arbre qui a subi depuis peu cette opération : *Un jardin planté de jeunes* ENTES. ‖ *Ente au gros,* Pomme à cidre du pays d'Auge. On écrit aussi ANTE en ce sens.

— Peint. Manche de pinceau.

— Archit. Sorte de pilastre formant une légère saillie en dehors d'un mur.

— Chasse. Oiseau empaillé que l'on place sur un piquet, pour attirer d'autres oiseaux.

— Techn. Partie du volant d'un moulin. ‖ On écrit aussi ANTE.

— **Encycl.** Linguist. Ménage tire le mot *ente* du latin *insita,* participe passé de *insero,* de *in,* en, et *sero,* semer, planter, probablement pour *seso,* forme redoublée de *seo,* racine *se, sa,* irlandais *silim,* racine *si,* gothique *saian,* racine *so,* lithuanien *seti,* ancien slave *sieti.* Leo Meyer croit retrouver la racine commune dans le sanscrit *sô,* autrement *sâ,* proprement détruire, mais dont le sens originel serait, suivant lui, *jeter,* et qu'il considère avec Benfey comme une provenance de la racine *as,* jeter. C'est là toutefois une hypothèse bien hardie, et il semble préférable de recourir avec Bopp à la racine *san,* donner, répandre, d'une forme primitive *sâ,* rapportée à la cinquième classe *sâ-nôti,* au lieu de la huitième *san-ôti,* etc. Bopp compare, d'après cela, le gothique *seths,* semence, thème *sêdi,* avec le sanscrit *sâti,* don, la semence étant ce que l'on donne à la terre. Quoi qu'il en soit, la signification spéciale de semer est certainement propre aux langues européennes, et on n'en trouve aucune trace sûre en Orient. V. SEMER. Mais la dérivation d'*insita,* proposée par Ménage pour *ente,* n'est pas admise par tous les étymologistes. Déjà, au dernier siècle, M. de la Coste, au commencement de son traité *De jure emphyteutico,* le dérive du flamand *impoten.* Voici ses propres expressions : « *Emphyteusis* nemo est qui nesciat esse græcum nomen romana civitate donatum, quo significatur *insitio surculi in arbore,* et inde detorta vox latino-barbara *impotus,* de qua Joannes Lydius in glossis latino-barbaris, et ex qua etiam hodie Belgas *impoten* dicere, pro *inserere,* idem auctor notat, ut et nos Aquitanici vulgo *empheault;* Franci vero compendio, *empter* et *empte.* » On trouve, en effet, le bas latin *impotus,* ancien haut allemand *impitôn,* allemand moderne *impfen.* Et, pour expliquer ces formes, Diez propose, après M. de la Coste, le grec *emphuton,* implanté : de *en,* dans, et de *phuô,* naître, exister, produire. Le sens, la forme, l'accent, tout convient, fait observer M. Littré; et il admet cette étymologie. Quant au grec *phuô,* qui est le principal élément du mot, si l'on accepte comme véritable l'étymologie proposée par Diez, ce n'est autre chose que la racine sanscrite *bhû,* être, exister, naître, latin *fuo,* qui a donné le parfait *fui, facio, fio,* gothique *bauа,* allemand *bauе,* anglais *be,* lithuanien *buwan,* russe *bywain,* gaélique *bha,* cymrique *kum.* Au sujet de cette racine, il est bon d'observer que, tandis que le verbe *être* manque à plus d'un idiome, qui se contente de le sous-entendre, les anciens Aryas possédaient deux racines distinctes, *as* et *bhû,* l'une pour l'être abstrait et faisant fonction de copule, l'autre pour l'être concret réel, qui devient et subsiste. Cette distinction, éminemment philosophique, tend déjà à s'effacer dans le sanscrit et le zend où *bhû, bû,* remplace parfois *as;* mais le grec l'a maintenue intacte, en séparant nettement les racines *es* et *phu* pour être et devenir. Les autres langues européennes les ont, en général, confondues dans la conjugaison du verbe substantif. L'étymologie de Diez est aussi naturelle qu'ingénieuse, et doit certainement être préférée à celles que Diefenbach et Pott ont proposées. Diefenbach a dérivé de *in* et du flamand *poot,* pied et greffe, bouture, marcotte, le bas latin *impotus,* greffe, primitif direct de *empter, enter;* mais cette étymologie est difficile à admettre, car, ainsi que le fait observer Diez, elle entraînerait le recul de l'accent sur le préfixe, puisque, dans l'hypothèse de Diefenbach, le bas-latin *impotus* a l'accent sur l'*o,* tandis que, pour Diez, cet accent, conformément au grec *emphuton,* repose sur le préfixe. De plus, elle ne s'accorde pas avec le vieux haut allemand *impitôn.* Quant à l'armoricain *embouden,* allégué par Diefenbach à l'appui de l'origine hollandaise, Diez y voit plutôt le vieux français *emboter,* insérer. D'un autre côté, Pott a tiré *enter* du latin *imputare,* couper dedans, de *in,* dans, et *putare,* couper, émonder, et Diez trouve cette étymologie parfaitement acceptable au point de vue des principes phonétiques; mais il a des doutes quant à la signification que lui prête M. Pott.

ENTÉ, ÉE (an-té) part. passé du v. Enter. Greffé; transporté par la greffe : *Un poirier* ENTÉ *sur un pommier.*

— Fig. Uni par le mariage : *Une maison* ENTÉE *sur une autre.* ‖ Attaché par les liens du sang, par la naissance : *Être* ENTÉ *sur une noble maison. La naissance la plus illustre n'est qu'un grand nom sur lequel on est* ENTÉ. (Mass.)

. . . . . . Vous faites le plongeon,
Petit noble à hasarde *enté* sur sauvageon.
REGNARD.

‖ Formé à l'imitation d'une autre chose et lui succédant : *Ils apprirent eux-mêmes les idiomes populaires* ENTÉS *sur cette langue progressivement altérée.* (Villem.) ‖ Uni dans un même sujet, en parlant de choses diverses ou opposées : *Une grande modestie* ENTÉE *sur une grande fermeté. Ma curiosité*, ENTÉE *sur l'ambition des conquérants, devient insatiable comme elle.* (P.-L. Courier.) *Target, académicien* ENTÉ *sur un avocat, ne se fit pas même distinguer au second rang des avocats, après le jeune Barnave.* (Ch. Nod.)

— Blas. Se dit des pièces qui s'engrènent les unes dans les autres par des découpures de forme ronde : *Frégose : Coupé,* ENTÉ *de sable et d'argent. — Poussemothe de l'Etoile, de Thiersauville, de Montbriseuil, à Paris : D'azur à trois lis au naturel,* ENTÉ *en pointe de sable, a une étoile d'or.*

— Techn. *Canne entée*, Canne formée de plusieurs pièces emboîtées.

— s. f. pl. Fumées de cerf et de biche confondues de façon qu'on ne peut les séparer sans les rompre.

ENTÉDON s. m. (an-té-don — du gr. *entos*, au dedans ; *edomai*, je mange). Entom. Genre d'insectes hyménoptères voisin des ichneumons et des eulophes, ayant des mœurs analogues : *Le groupe des* ENTÉDONS *a été adopté par la plupart des entomologistes.* (E. Duponchel.)

ENTÈLE s. m. (an-tè-le — du gr. *entelês*, entier, parfait). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons.

ENTÉLÉCHIE s. f. (an-té-lé-chî — du gr. *en*, dans ; *telos*, fin, perfection ; *echein*, avoir). Philos. Toute réalité possédant en soi le principe de son action et tendant d'elle-même à sa fin ; essence de l'âme, principe immatériel de la vie, dans l'école péripatéticienne ; force essentielle, principe actif d'un être.

— **Encycl.** On a traduit ce mot, ou plutôt on l'a imité en latin par le mot barbare *perfectihabilia.* La pensée qu'Aristote a voulu exprimer a paru si obscure, qu'on en a fait ce conte : Hermolao Barbaro, noble vénitien et savant philosophe, qui mourut patriarche d'Aquilée en 1439, était très-désireux de parvenir à connaître la signification de ce terme aristotélique, et désolé de ne pouvoir interroger Aristote lui-même sur ce point, puisque la définition ne se trouve point dans les livres du Stagyrite, lequel était au nombre des morts, et de ces morts qu'on n'évoque pas. Il s'adressa donc à d'autres esprits, qui ne le satisfirent guère, si bien que, ne sachant plus à quel saint se vouer, il eut recours au diable. Grinitus, qui rapporte (*De honesta disciplina*, VI, II) ce conte ridicule, oublie de nous dire si le diable trouva le mot de l'énigme, ou si, l'ayant trouvé, il daigna en faire part au trop curieux Barbaro. Peut-être en fut-il détourné par cette idée que c'eût été nous en faire part à nous-mêmes.

Mais il n'y a point de termes de métaphysique au sujet desquels on ne puisse faire de semblables plaisanteries. La signification qu'attache Aristote au mot qui nous occupe ressort de la manière même dont il en use. On sait qu'il explique toute existence par quatre éléments fondamentaux, quatre principes qu'il nomme *causes* matérielle, formelle, efficiente ou motrice, et finale, correspondant à ces quatre questions : Quelle est la matière d'un objet? quelle en est la forme ou l'essence? quel en est le moteur? quelle en est la fin? Puis il réduit ces quatre principes à deux : la matière et la forme, le possible et l'être, la puissance et l'acte. La matière est le *possible*, ce qui peut être, ce qui a l'être en *puissance ;* la forme est l'*être* même, l'être en *acte*, le possible actualisé ou réalisé. L'acte, c'est-à-dire la réalisation du possible, est immédiat ou médiat, absolu ou conditionné : le premier est l'acte par excellence, l'acte qui se suffit à lui-même dans son absolue simplicité, l'acte pur, ἐνέργεια ; l'autre est l'acte imparfait, celui qui, parti d'un point dans le temps et dans l'espace, n'arrive à son but qu'à travers un intermédiaire, moyennant changement, passage d'un état à un état, de ce qu'il n'était pas encore à ce qu'il est : un tel acte n'est plus ἐνέργεια, mais κίνησις, en tant qu'il est *mouvement*, et, en tant qu'il va vers un but, qu'il poursuit une fin, ἐντελέχεια, *entéléchie*. L'*entéléchie* est donc le principe du *devenir* d'un être ; et, comme tout être est un possible qui se réalise ou qui devient, elle est ce qui réalise le possible, ce qui actualise la puissance, ce qui détermine ou *informe* la matière. Le principe *forme*, opposé à *matière*, est ainsi le même que la *force*, qui est un des deux éléments (la matière étant toujours l'autre) où plusieurs écoles contemporaines ramènent toute existence, avec cette précision de plus, que la force donne à la matière la forme, et cette détermination de plus qu'elle est force finale. C'est elle qui, par la vertu de la fin, meut la matière, l'informe, et par là constitue l'essence des choses. Ainsi s'explique la célèbre définition de l'âme dans Aristote : l'*entéléchie* d'un corps naturel ayant la vie en puissance. Il y a des corps vivants ; leur vie, avant d'être une réalité, était une possibilité : l'âme réalise ce possible ; elle est ce qui fait passer à l'*acte* la *puissance* de vivre, naturelle à une matière qu'elle informe en vue d'une fin. C'est pourquoi on l'a dit aussi, dans l'esprit de la même doctrine, la *forme* du corps : *Anima forma corporis*, disait la philosophie du moyen âge. Cette expression, beaucoup plus claire en apparence que celle d'Aristote, ne doit cet avantage qu'à son vague même : tout le monde l'entend, parce que chacun entend ce qu'il y met. L'expression d'*entéléchie*, beaucoup plus compréhensive, résume une doctrine : de là son obscurité ; de là aussi sa valeur.

Leibnitz, dont la doctrine, puissamment éclectique en son originalité, n'est pas sans affinité avec celle d'Aristote, non plus (à d'autres égards) qu'avec celle de Platon, donne à ses *monades* le nom d'*entéléchies*, qui les caractérise aussi très-bien.

ENTÉLÈTE s. f. (an-té-lè-te — dimin. du gr. *entelês*, parfait). Moll. Genre de coquilles fossiles bivalves de l'ordre des brachiopodes, qui paraît devoir être réuni au genre productus.

ENTELLE s. m. (an-tè-le). Mamm. Singe du genre semnopithèque, qui vit dans l'Indoustan : *Les* ENTELLES *ne se voient pas communément dans nos ménageries.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** L'*entelle* est un singe du genre semnopithèque, qui habite l'Indoustan. Il vit le plus souvent par petites familles, d'autres fois par troupes nombreuses, mais il n'est pas sédentaire partout. Il se montre dans le Bengale vers la fin de l'hiver. D'un caractère audacieux, il envahit souvent les jardins fruitiers, dont il ravage les produits. Il n'est pas commun dans les ménageries, et par suite il n'a pas donné lieu à de nombreuses observations. Toutefois, on a pu remarquer que le naturel de ces singes présente des différences considérables suivant l'âge et le sexe. Fort doux et facile à élever dans sa jeunesse, l'*entelle*, quand il commence à vieillir, devient méchant, turbulent et même dangereux. Les Indous, qui l'appellent *houlman*, lui rendent un véritable culte, et presque les honneurs divins ; on le laisse s'établir près des pagodes et des habitations, et on va même jusqu'à subvenir à ses besoins. « On le donne, dit M. P. Gervais, comme provenant d'un héros célèbre par sa force, son esprit et son agilité, auquel l'Inde est redevable de la mangue, qu'il vola dans les jardins d'un fameux géant établi à l'île de Ceylan. En punition de ce vol, il fut condamné au feu, et c'est en l'éteignant qu'il se brûla le visage et les mains, qui sont en effet noirâtres, tandis que le reste du corps est d'un gris cendré. » Les Bengalis croient que celui qui tue un de ces animaux meurt dans l'année, et ils ont soin d'empêcher par tous les moyens possibles les Européens de commettre ce meurtre. Duvaucel raconte qu'il eut ainsi beaucoup de difficulté à s'en procurer. Les brames jouent du tambour pour éloigner l'*entelle*, quand ils voient qu'on va tirer sur lui. Duvaucel ajoute que les Indous le prévinrent du danger qu'il courait en mettant à mort des animaux qui pour eux sont des princes métamorphosés.

ENTELLE, fameux athlète troyen, que Virgile nous représente, dans le V^e livre de l'*Enéide*, luttant avec Darès le Phrygien, pendant les jeux célèbrés par Enée en Sicile, à l'anniversaire de la mort de son père Anchise. Entelle, plus âgé que son adversaire, est d'abord terrassé par lui ; mais il se relève et le terrasse à son tour.

ENTÉLODON s. m. (an-té-lo-don — du gr. *entelês*, parfait ; *odous*, dent). Mamm. Espèce de cochon fossile.

— **Encycl.** L'espèce type de ce genre a été nommée *entelodon magnus ;* quelques débris dentaires semblent indiquer une espèce plus petite appelée *entelodon Ronzonii*. Les restes osseux de ces animaux sont ensevelis dans le calcaire marneux palustre de la colline de Ronzon, près du Puy-en-Velay, représentant en France l'étage type supérieur du miocène inférieur. M. Aymard, le savant paléontologiste qui a découvert et dénommé l'*entelodon*, l'a décrit et figuré dans ses publications et devant le congrès scientifique de France en 1855. Les caractères ostéologiques et dentaires de l'*entélodon* ont été reconnus depuis par d'éminents paléontologistes et géologues. En Amérique, M. Joseph Leidy a découvert un mammifère voisin du même genre, si toutefois il n'est pas identique.

ENTÉLOPE s. f. (an-té-lo-pe — du grec *entelês*, entier ; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant une seule espèce, qui habite Java.

ENTEMENT s. m. (an-te-man — rad. *enter*). Agric. Greffe opérée avec des entes : ENTEMENT *des arbres, de la vigne.*

ENTENDANT (an-tan-dan) part. prés. du v. Entendre : *Elle se tourna en* ENTENDANT *ce cri.*

ENTENDANT, ANTE adj. (an-tan-dan — rad. *entendre*). Qui entend, qui jouit de la faculté d'entendre : *La médecine peut, jusqu'à un certain point, réparer les disgrâces de la nature, en ramenant des êtres qu'elle semblait avoir condamnés au silence à l'état d'enfants* ENTENDANTS *et parlants.* (Itard.)

— s. m. Celui qui jouit de l'ouïe, par opposition aux sourds : *Les sourds-muets peuvent converser aujourd'hui avec les* ENTENDANTS *parlants.*

ENTENDEMENT s. m. (an-tan-de-man — rad. *entendre*). Philos. Intelligence, faculté de connaître et de comprendre : *Il faut captiver tout* ENTENDEMENT *sous l'obéissance de la foi.* (Boss.) *La conviction agit sur l'*ENTENDEMENT, *et la persuasion sur la volonté.* (D'Aguesseau.) *Tous les actes de l'*ENTENDEMENT *qui nous portent à Dieu nous élèvent au-dessus de nous-mêmes.* (J.-J. Rouss.) *Dès que le scepticisme a pénétré dans l'*ENTENDEMENT, *il l'envahit tout entier.* (Royer-Collard.) *L'effet de la parole est l'illumination de l'*ENTENDEMENT *et la direction de la volonté.* (Lacordaire.) *Pour bien comprendre la nature de l'*ENTENDEMENT *humain, il faudrait un autre* ENTENDEMENT *que le nôtre.* (Ste-Beuve.) *La dépravation du cœur entraîne la dépravation de l'*ENTENDEMENT. (Proudh.) *La curiosité est le premier attribut du système sensible, la première faculté active de notre* ENTENDEMENT. (Alibert.)

Toujours le dard aigu de la langue d'acier
Perce des lourds cerveaux l'*entendement* grossier.
BARTHÉLEMY.

— Dans le langage commun, Sens, esprit, facilité à comprendre : *C'est un homme sans* ENTENDEMENT.

— Pop. Action de s'entendre, accord :

Nous avons le gouvernement,
Disent-ils en choquant leurs verres,
Mais il faut de l'*entendement*,
Et se consulter entre frères.
P. DUPONT.

— **Syn. Entendement, conception, intelligence.** V. CONCEPTION.

— **Encycl.** Le mot *entendement*, pris dans le sens étymologique, devrait signifier le fait et la faculté d'entendre. Or entendre, selon le sens matériel, c'est percevoir des sons ; mais le verbe *entendre* a un autre sens qui est dérivé du premier et selon lequel il est synonyme de comprendre. D'abord il a été appliqué au cas où l'on comprend ce qui est dit par autrui. Alors il a fallu entendre les mots pour arriver à en comprendre le sens. Par conséquent, lorsqu'on a dit entendre, pour signifier comprendre, on a fait un trope de l'espèce qui consiste à prendre le nom de l'antécédent pour désigner le conséquent, et que les rhéteurs appellent métalepse. Enfin le mot *entendre* a été employé dans toute espèce de cas au lieu de comprendre.

Par extraordinaire, le substantif *entendement*, quoique formé de la même famille que le verbe *entendre*, ne s'emploie guère pour exprimer le fait ou la faculté de percevoir des sons. Il suit plutôt le sens figuré du verbe dont il est dérivé : il désigne généralement une faculté intellectuelle, mais ce n'est pas toujours la même. Aujourd'hui, par *entendement*, on désigne plutôt la faculté de concevoir ou de comprendre que celle de connaître ou de juger. Seulement il faut bien remarquer que, quand nous comprenons le sens des paroles qui sont dites par une autre personne, le fait qui se passe dans notre âme n'est pas une simple conception. En effet, lorsque je crois comprendre ce qu'on me dit, je ne fais pas que concevoir, que me représenter un sens déterminé ; je crois, je juge que ce sens est bien celui que l'auteur des paroles a voulu leur faire signifier. Ainsi, actuellement encore, le mot *entendement* ne réveille pas seulement l'idée de la conception, mais encore celle de la croyance et du jugement.

Cependant, au XVII^e siècle, les applications de ce mot étaient plus nombreuses et plus diversifiées qu'aujourd'hui. Ces différentes applications sont très-bien indiquées par Bossuet, dans plusieurs chapitres du traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, où il parle de l'*entendement* avec des explications et des développements assez nombreux. En matière de langage, il serait difficile de trouver un meilleur maître et un meilleur modèle que Bossuet. Aussi, en exposant ici les différents sens du mot *entendement*, nous allons nous aider de ce qu'en a dit ce grand écrivain.

Parfois le mot *entendement* désigne la faculté de concevoir ou d'avoir des idées. C'est ainsi que l'on dit d'une personne : qu'elle a l'*entendement* vaste ou étroit. Alors la capacité de l'*entendement* consiste à comprendre et à retenir facilement une grande variété de choses. Mais, selon Bossuet, l'*entendement* est une faculté supérieure aux sens et à l'imagination. Par le mot *sens*, il entend les sens externes, ceux qui nous font acquérir la connaissance des objets matériels, et, par le mot *imagination*, il entend la faculté que nous avons de concevoir ces objets, où, comme il dit, de nous les représenter. Or, l'*entendement* nous donne des idées générales, qu'il déduit des idées particulières que les sens nous donnent et que l'imagination reproduit ; et même, dans certains cas, l'*entendement* rectifie ce qu'il y a de faux dans les premières idées que nous avons acquises par les sens.

Il ne s'ensuit pas que les idées des choses sensibles soient exclues du domaine de l'*entendement* ; mais, dit Bossuet : « Entendre s'étend beaucoup plus loin qu'imaginer ; car on ne peut imaginer que les choses corporelles et sensibles; au lieu que l'on peut entendre les choses tant corporelles que spirituelles, celles qui sont sensibles et celles qui ne le sont pas ; par exemple, Dieu et l'âme. » (1^{re} partie, § 9). Ainsi toutes les conceptions, toutes les idées relèvent de l'*entendement*, et, par conséquent, le domaine de cette faculté est au moins aussi étendu que celui de la faculté de concevoir. Mais l'*entendement* n'est pas seulement la faculté de concevoir ; c'est aussi le pouvoir de juger. Cela est attesté par ces deux passages du paragraphe 7 : « Entendre, c'est connaître le vrai et le faux et discerner l'un de l'autre. » — « Il n'y a que l'*entendement* qui puisse errer. »

Ainsi, selon Bossuet, l'*entendement* comprend le pouvoir de juger, c'est-à-dire la faculté qui s'appelle depuis longtemps la raison. Enfin, selon le même auteur, l'*entendement* ne serait pas loin de comprendre la faculté qui invente, c'est-à-dire le pouvoir de concevoir des choses autres que celles qui existent réellement. C'est ce qui semble ressortir du passage suivant : « L'*entendement* est la lumière que Dieu nous a donnée pour nous conduire. On lui donne divers noms : en tant qu'il invente et qu'il pénètre, il s'appelle esprit ; en tant qu'il juge et qu'il dirige au vrai et au bien, il s'appelle raison et jugement. » Aujourd'hui encore on dit qu'une personne entend bien ou mal ses intérêts. Or il est difficile de bien entendre ses intérêts sans avoir l'esprit un peu inventif.

Par toutes ces raisons, on peut voir que le sens du mot *entendement* est à peu près aussi étendu que celui du mot intelligence, beaucoup plus employé aujourd'hui, surtout par les philosophes. Lorsque ces deux mots sont pris dans leur acception la plus large, ils sont presque synonymes.

Locke a écrit un livre célèbre, que nous analysons plus loin et dont le titre anglais a été traduit ainsi : *Essai sur l'entendement humain.* Cette traduction est exacte ; mais il ne faut pas en conclure que l'usage permette d'étendre le sens du mot *entendement* jusqu'au point de lui faire signifier tout le moral de l'homme. Lorsqu'on prend cette liberté, on fait l'espèce de trope qui consiste à prendre la partie pour le tout et que l'on appelle métonymie. On a beau dire alors qu'on prend les mots dans un sens figuré ; tout sens qui n'est pas le sens propre est nécessairement un sens impropre. En somme, la signification la plus étendue du mot *entendement* le restreint à être synonyme d'intelligence. Les applications de ce mot n'ont jamais été aussi nombreuses que celles du verbe entendre, dont il est dérivé. Par exemple, on dit : s'entendre pour s'accorder ; on dit encore : j'entends que telle chose soit, pour signifier je le veux. Or le mot *entendement* n'a jamais eu d'applications analogues, et même, comme nous l'avons déjà remarqué, on ne l'a jamais employé pour exprimer le fait ou le pouvoir de percevoir les sons.

Entendement humain, (ESSAI SUR L'), *Essay concerning human understanding*, traité philosophique de Locke. Cet ouvrage se divise en quatre livres, qui traitent, le premier des notions innées, le second des idées, le troisième des mots, le quatrième de la connaissance. Locke nous raconte lui-même, dans une préface, comment lui vint à l'esprit l'idée de le composer. « S'il était à propos de faire ici l'histoire de cet essai, dit-il, je vous dirais que cinq ou six de mes amis, s'étant assemblés chez moi et venant à discourir sur un sujet fort différent de celui-ci, se trouvèrent bientôt arrêtés par les difficultés qui s'élevèrent de plusieurs côtés. Après nous être fatigués quelque temps sans nous trouver plus en état de résoudre les doutes qui nous embarrassaient, il me vint dans l'esprit que nous prenions un mauvais chemin, et qu'avant de nous engager dans ces sortes de recherches il était nécessaire d'examiner notre propre capacité et de voir quels objets sont à notre portée ou au-dessous de notre compréhension. » Locke reconnaît deux sources des idées, la sensation et la réflexion, qui est la connaissance que l'âme prend de ses diverses opérations. Toutes les idées des choses distinctes du sujet pensant dérivent de la sensation ; toutes les idées des manières d'être ou des opérations de l'âme dérivent de la réflexion. L'hypothèse des idées innées doit être tenue pour fausse, parce qu'elle est inutile. L'esprit, à l'origine, est ce qu'on appelle une table rase, c'est-à-dire vide de caractères. Les idées se divisent en deux classes : les idées simples, produits directs de la sensation et de la réflexion ; les idées complexes, que l'entendement forme avec les idées simples, en combinant ces éléments primitifs. L'idée d'espace nous est donnée par la vue et le toucher ; elle se résout au fond dans celle de corps. L'idée de temps vient de la réflexion que nous faisons sur cette suite d'idées que nous voyons paraître l'une après l'autre dans notre esprit. L'idée d'infini n'est qu'une négation, et, quand on veut s'en former une idée positive, il faut la résoudre dans celle de nombre. L'idée d'identité personnelle résulte de l'union de la mémoire et de la conscience. L'idée de substance n'est que la collection ou la combinaison d'idées simples que nous rapportons à un sujet supposé. Les idées de cause et d'effet dérivent soit de la sensation, soit de la réflexion : de la sensation, en ce qu'elles expriment une succession de phénomènes, dont l'un arrive constamment après l'autre ; de la réflexion, parce que l'idée de puissance nous

est fournie principalement par la conscience de notre activité interne ou de notre volonté. L'idée de bien et de mal moral n'est autre chose que la conformité ou l'opposition qui se trouve entre nos actions et une certaine loi, conformité ou opposition qui nous attire du bien ou du mal par la volonté et la puissance du législateur. Ce qu'on appelle général ou universel n'appartient pas à l'existence réelle des choses; mais c'est un ouvrage de l'entendement qu'il fait pour son propre usage et qui se rapporte uniquement aux signes. L'esprit ne connaît pas les choses immédiatement, mais par les idées qu'il en a, et par conséquent toute connaissance dépend de la conformité qui existe entre nos idées et leurs objets. Les idées simples sont nécessairement la représentation des choses; les idées sensibles sont la représentation des qualités des corps; les idées produites par la réflexion, la représentation des opérations de l'entendement. « Il n'est pas de livre, dit M. Cousin, qui laisse dans l'âme de ses lecteurs de plus aimables souvenirs, et où l'on trouve plus de bonne foi dans la recherche de la vérité, que l'*Essai sur l'entendement humain*... Cependant il est facile de voir que tout en conservant la couleur et l'empreinte habituelle d'un esprit original, très-juste et très-fin, ce livre manque d'unité. » — « Locke, dit M. Charles Renouvier, crut qu'il suffisait, pour éviter les préjugés, de raisonner sans système arrêté, de chercher avec soin les occasions physiques dans lesquelles nos idées s'éveillent, de prendre ces occasions pour des causes, et pour des faits naturels les comparaisons et les rapports que nous établissons entre les idées, sans se demander si ces rapports n'impliquent pas des idées antérieures aux premières. » C'est dans l'*Essai sur l'entendement humain* qu'il faut étudier les principes de la philosophie sensualiste. Cette philosophie ne tarda pas à passer la mer et à faire invasion en France, où le besoin de réagir contre l'appui prêté à la théologie par les philosophes du siècle précédent lui préparait un succès prodigieux. Popularisée par Voltaire, systématisée avec rigueur par Condillac, elle trouva dans la langue, dans le génie, dans les passions de la France au XVIII[e] siècle, les conditions d'une domination universelle et incontestée.

L'ouvrage de Locke parut pour la première fois à Londres en 1690 (1 vol. in-fol.). Déjà des fragments en avaient été publiés en Hollande depuis deux ans, dans la *Bibliothèque universelle* de Leclerc, sous ce titre : *Extrait d'un livre anglais qui n'est pas encore publié*. Coste le traduisit en français dès l'année 1700 (1 vol. in-4°).

Entendement humain (RECHERCHES SUR L'), le plus original et le plus profond des ouvrages de Thomas Reid, publié à la fin de 1763. Voici comment l'auteur, dans une dédicace adressée au chancelier de l'université d'Aberdeen, fait connaître l'occasion qui a donné naissance à ce livre : « J'avoue, dit-il, que je n'aurais jamais songé à révoquer en doute les principes généralement reçus touchant l'entendement humain, si je n'eusse lu un *Traité de la nature humaine* publié en 1739. L'ingénieux auteur de cet ouvrage (Hume) a élevé sur les principes de Locke, qui n'était certainement pas sceptique, un système complet de scepticisme... Ses raisonnements m'ont paru justes; en conséquence, j'ai cru qu'il était à propos de remonter aux principes sur lesquels ils étaient fondés et de les rappeler à l'examen; autrement, je me voyais dans la nécessité de recevoir les conclusions qu'il en tirait. » Ainsi, réfuter le scepticisme de Hume, saisir et ruiner dans la philosophie de Locke le principe dont ce scepticisme est la conséquence, tel fut l'esprit qui présida à la composition des *Recherches sur l'entendement humain*. Locke avait enseigné que la conformité de nos idées avec les choses est le fondement de la vérité de nos connaissances, et que la condition de cette conformité ne peut être que leur ressemblance avec elles; Reid, dans l'ouvrage dont nous parlons, commence par montrer que cette théorie des idées représentatives, qui est le principe de l'idéalisme de Berkeley et du scepticisme de Hume, ne puise son évidence apparente que dans l'autorité des philosophes. La perception est une pure croyance, déterminée par la constitution naturelle de l'esprit humain. Sentir est un fait; percevoir l'objet de notre sensation en est un autre, qui doit être rapporté à une autre faculté. Il y a donc en nous une faculté différente de la sensation, qui, une fois la sensation accomplie, nous fait juger que l'objet de cette sensation existe réellement. Ce n'est pas la simple appréhension ou acquisition des idées, c'est le jugement qui est la première opération de l'esprit. Au lieu de dire que la croyance et la connaissance dérivent du rapprochement et de la comparaison des idées, il faut dire que les idées dérivent de l'analyse de nos jugements naturels et primitifs. Tous ces jugements primitifs et naturels sont des faits qui dominent tous les autres, que la philosophie doit recueillir et mettre en lumière, mais qu'elle ne saurait se flatter de démontrer : ce sont les principes du sens commun. Ces principes indémontrables sont en plus grand nombre que ne le pensent les philosophes.

« Descartes, dit Reid, ne trouvant rien d'établi dans cette partie de la philosophie qu'on peut appeler la science de l'entendement, résolut, pour jeter bien avant les fondements de l'édifice qu'il voulait élever, de commencer par douter de sa propre existence, jusqu'à ce qu'il fût en état de se la démontrer. C'est peut-être le premier et le seul qui ait pris une telle résolution. Mais s'il l'eût exécutée et qu'il fût réellement venu à bout de se persuader qu'il n'existait pas, cet état aurait été bien déplorable, et ni la raison ni la philosophie n'auraient pu y apporter de remède. Un homme qui ne croit pas à son existence est sûrement aussi propre à raisonner et à entendre raison que celui qui croit que son corps est de verre. La faiblesse humaine peut être sujette à des maladies qui produisent ces extravagances; mais elles seront toujours l'écueil du raisonnement. Descartes, à la vérité, veut nous faire croire qu'il se guérit de ce délire par cet argument : *Je pense, donc je suis*... Il est plus probable qu'il resta toujours dans son bon sens, malgré ce prétendu délire, et qu'il ne douta jamais sérieusement de son existence; car il la suppose dans le raisonnement même dont il se sert pour la prouver. « Je pense, donc je suis, » dit-il; mais ne peut-on pas dire également : *Je dors, donc je suis; je ne fais rien, donc je suis*. Si un corps est en mouvement, il faut qu'il existe, cela est indubitable, mais s'il est dans le repos, en faut-il moins qu'il existe? »

Cette réfutation de Descartes ne souffre point de réplique. Reid en conclut que la méthode de ne s'appuyer que sur le raisonnement ne mène à rien de réel. Il cite Malebranche et Berkeley comme des exemples frappants de ce qu'il avance. Ces divers systèmes conduisent directement au scepticisme; mais la grande généralité des hommes ne s'en émeut guère; ils haussent les épaules et disent : « Abandonnons les sophistes à eux-mêmes et laissons ces araignées scolastiques s'embarrasser dans leur toile légère. Nous sommes résolus de croire fermement à notre existence et à celle de tous les êtres qui nous environnent; nous continuerons de penser que la neige est froide et que le miel est doux, nonobstant tout ce qu'on pourrait nous dire pour nous en faire douter. Il faut que les philosophes soient fous et veuillent nous rendre fous comme eux, pour raisonner d'une manière si déraisonnable et si contraire au témoignage des sens. »

Après cette sortie vigoureuse contre les écoles en vogue, Reid démontre, par l'étude minutieuse et exacte de chacun des sens, la mesure de confiance qu'ils méritent isolément. « Il y a, dit-il en se résumant, deux manières de se créer des connaissances. La première est *la voie de réflexion*. Au moment où les opérations de l'esprit s'accomplissent, on en a conscience et on peut les observer jusqu'à ce qu'elles soient devenues familières à l'intelligence. C'est la seule méthode qui puisse nous procurer des notions exactes, non-seulement sur nous-mêmes, mais sur les objets extérieurs. Il y a une autre manière, c'est *la voie de l'analogie*... Il n'est point de phénomène si singulier dans le spectacle de la nature qui ne puisse nous offrir quelque ressemblance, tout au moins quelque analogie avec les choses que nous connaissons. L'esprit se plaît à découvrir de pareilles analogies et s'y arrête avec plaisir. La poésie leur doit une grande partie de ses charmes, et l'éloquence un des moyens les plus puissants de persuader. Outre le plaisir que les analogies nous donnent, elles nous font connaître une foule de choses que nous ne saisirions pas aisément sans leur secours, et nous suggèrent des conjectures probables sur la nature et les qualités de ces choses, lorsque nous ne pouvons les constater d'une manière plus directe et plus immédiate. »

En définitive, Reid se prononce pour l'empirisme à la fois physique et métaphysique. Il n'exclut pas la psychologie, mais il en borne le champ.

« Les *Recherches sur l'entendement humain*, dit M. Cousin, sont remplies et animées par une seule et même pensée, celle de la grandeur et de la dignité du sens commun. On y rencontre les plus fines analyses des perceptions que nous devons à nos différents sens, une dialectique saine et forte, une polémique irrésistible, et en même temps ce mélange de sérieux et d'enjouement, de malice et de gaieté que les Anglais expriment par le mot *humour*. L'esprit y est tour à tour éclairé, élevé, charmé. Hume lui-même rendit justice au talent philosophique de Reid. Après avoir pris connaissance de l'ouvrage, qui lui avait été communiqué en manuscrit, il y reconnut une œuvre profondément philosophique, écrite avec esprit et agrément. »

Entendement humain (NOUVEAUX ESSAIS SUR L'), ouvrage philosophique de Leibnitz, composé en 1704, mais publié longtemps après la mort de l'auteur (1765). Dans cet ouvrage, qui lui fut inspiré par l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke, Leibnitz combat les principes sensualistes du philosophe anglais.

« Ce système, dit-il, paraît allier Platon avec Démocrite, Aristote avec Descartes, les scolastiques avec les modernes, la théologie et la morale avec la raison; il semble qu'il prend le meilleur de tous les côtés et qu'il va plus loin qu'on n'est allé encore. » Ce n'est là qu'une apparence. Cependant Leibnitz ne méconnaît pas la valeur de Locke. « Bien loin de disconvenir du mérite de cet écrivain célèbre, je lui rends justice en faisant connaître en quoi et pourquoi je m'éloigne de son sentiment, quand je juge nécessaire d'empêcher que son autorité ne prévale sur la raison en quelques points de conséquence. En effet, quoique l'auteur de l'*Essai* dise mille belles choses, que j'applaudis, nos systèmes diffèrent beaucoup. Le sien a plus de rapport à Aristote, le mien à Platon, quoique nous nous éloignions en bien des choses l'un et l'autre de la doctrine de ces deux anciens. Il est plus populaire, et moi je suis forcé quelquefois d'être plus *acroamatique* (dur à entendre) et plus abstrait, ce qui n'est pas un avantage à moi, surtout écrivant dans une langue vivante. »

Leibnitz s'attache à prouver que les sens, quoique nécessaires pour toutes nos connaissances actuelles, ne sont point suffisants pour nous les donner toutes; qu'ils ne présentent jamais que des exemples, c'est-à-dire des vérités particulières et individuelles; que les vérités universelles et nécessaires qu'on trouve dans les mathématiques, la logique, la métaphysique et la morale ont leurs preuves dans des principes internes; que les idées et les vérités nous sont innées comme des inclinations, des dispositions, des habitudes, des virtualités naturelles, et non pas comme des actions; que l'âme ne doit pas être comparée à un marbre uni prêt à recevoir indifféremment telle ou telle figure, mais à un marbre où certaines figures se trouvent naturellement dessinées par des veines qu'il s'agit de découvrir en retranchant ce qui les empêche de paraître. A l'aphorisme : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*, il ajoute : *nisi ipse intellectus* : « Rien dans l'âme qui ne vienne des sens, si ce n'est l'âme elle-même, » l'âme avec ses affections, l'âme qui renferme l'être, la substance, l'un, le même, la cause, etc. Il est d'ailleurs impossible de concevoir l'âme à l'état de *table rase*, vide de caractères, parce que les choses uniformes et qui ne renferment aucune variété ne sont jamais que des abstractions, parce que l'action est essentielle à l'âme comme à toute substance. Il faut, en effet, distinguer la perception de l'aperception. L'âme n'est jamais sans perception, bien qu'elle ne s'en aperçoive pas toujours. On ne doit pas plus nier les perceptions insensibles de l'âme que les corps imperceptibles et les mouvements invisibles.

Les *Nouveaux essais sur l'entendement humain* sont divisés en quatre livres, qui traitent : le premier, des notions innées; le second, des idées; le troisième, des mots; le quatrième, de la connaissance. Ils ont été écrits en français, comme les *Essais de théodicée* du même auteur. Le style n'en est pas toujours d'une correction irréprochable; « mais aucun écrivain de notre pays, dit M. Amédée Jacques, n'a dans des sujets de cette gravité plus de naturel, de verve et de force. »

Entendement humain (ANALYSE DE L'), par le docteur Félix Voisin, médecin en chef des aliénés de l'hospice de Bicêtre (Paris, 1858, 1 vol. in-12). Grand admirateur de la philosophie écossaise, qui eut en France pour son représentant le plus illustre, Royer-Collard, disciple de Gall et de Spurzheim, le docteur Voisin aspire à continuer leur œuvre. A ses yeux, tout ce que nous avons à faire est écrit dans notre constitution. En analysant l'entendement humain, nous constatons que l'homme trouve bien ce qui est bien, mal ce qui est mal, et c'est en raison de ces deux impressions contraires que nous nous déterminons. Seulement, comme l'homme a des instincts vulgaires et égoïstes, tenant de son animalité, il doit donner la suprématie à ses attributs élevés et travailler à éclairer, modifier et ennoblir ses mouvements inférieurs. Ainsi la morale a son fondement dans la nature humaine elle-même.

Mais l'auteur ne s'arrête pas à la morale. « Les éléments subjectifs ou intérieurs de l'homme, dit-il, supposent des éléments objectifs ou extérieurs qui y correspondent. En d'autres termes, si l'homme, considéré comme sujet, porte naturellement en lui-même des forces, des tendances, il faut qu'il existe, en dehors de son être et à sa portée, des objets qui occupent ces forces, ces tendances. D'où il suit que la réalité du sentiment religieux est la preuve de l'existence de Dieu. » Le docteur Voisin, en effet, considère la religion comme l'auxiliaire de la science dans l'œuvre de régénération de l'humanité. Il exalte l'idée chrétienne et demande à l'Evangile la sanction de la morale; mais il n'entend pas que la religion tourne au fanatisme ou à l'ascétisme et puisse jamais affranchir l'homme de ses devoirs envers lui-même et envers la société. Donc toutes les institutions qui tendent à arrêter son essor, à le dépraver dans ses penchants, à le mutiler dans son intelligence, à le dénaturer dans l'expression de ses sentiments, sont funestes et doivent être condamnées. La présence d'une force quelconque dans notre constitution est l'indication de la volonté du Créateur à notre égard; tout pouvoir inhérent à notre être a son but légitime d'action et son droit d'exercice, et nous devons par conséquent le maintenir en activité.

L'analyse de l'entendement humain conduit donc le docteur Voisin à des conclusions spiritualistes et même religieuses; le fait est assez rare pour être signalé.

ENTENDEUR s. m. (an-tan-deur — rad. *entendre*). Personne qui entend, qui comprend, qui saisit. Usité seulement dans les proverbes suivants :

— Prov. *A bon entendeur, salut*, Que ceux qui sont intelligents comprennent et profitent de ce qu'on a dit. ‖ *A bon entendeur peu de paroles* ou *demi-mot*, Traduction assez plate du proverbe latin : *Intelligenti pauca*, à celui qui comprend peu de paroles suffisent.

Voici, à propos de cette façon de parler proverbiale, une petite anecdote qui ne pouvait trouver sa place qu'ici : Un capitaine marchand, qui faisait parfois de la contrebande, voulut savoir s'il pouvait compter sur la discrétion de son second, et lui dit : « Si l'on vous appliquait sur chaque œil une once d'or de bon aloi, verriez-vous encore ce qui se passe à bord? — Evidemment non, répondit l'autre; et l'on n'aurait qu'à m'en appliquer une troisième sur la bouche pour me mettre dans l'impossibilité absolue de parler. — C'est bon, répondit le capitaine, *à bon entendeur, demi-mot*. »

ENTENDRE v. a. ou tr. (an-tan-dre — du lat. *intendere*, proprement diriger vers, appliquer, de *in*, en, et *tendere*, tendre, qui se rattache lui-même à la grande racine sanscrite *tan*, même sens. *Entendre* signifie donc proprement tendre l'esprit vers, faire attention à, écouter. Ce sens s'est affaibli, et *entendre* n'a plus exprimé proprement que l'action passive du sens de l'ouïe; comme tel, le verbe a même fini par supplanter le verbe *ouïr*, qui représente le latin *audire*; il a pris ensuite l'acception figurée de comprendre, saisir). Percevoir par le sens de l'ouïe : ENTENDRE *un bruit, un son*. ENTENDRE *un air, une chanson*. ENTENDRE *le sifflement du vent, les éclats du tonnerre*. ENTENDRE *des cris d'alarme. Le sage qui* ENTEND *une parole sensée la loue et se l'applique à soi-même*. (Boss.) *Une oreille exercée et sensible* ENTEND *un accord où les autres n'*ENTENDENT *qu'un son*. (Suard.) *Au delà de tout est la tombe muette où l'on n'*ENTEND *plus rien*. (H. Taine.)

Mes sœurs j'*entends* du bruit dans la chambre pro- (chaine.

RACINE.

Entends-tu les accents du cuivre
Inviter les pâles humains
A se tuer au lieu de vivre?

P. DUPONT.

« Huissiers, qu'on fasse silence, »
Dit en tenant l'audience
Un président de Baugé;
C'est un bruit à tête fendre :
Nous avons déjà jugé
Dix causes sans les *entendre*.

BARATON.

‖ Percevoir le bruit, le son, la voix de : ENTENDRE *le vent, la pluie, le canon*. ENTENDRE *des coups de marteau*. ENTENDRE *le rossignol. Il y a plaisir à vous* ENTENDRE. *J'aime à* ENTENDRE *les vieillards. Les gens qui ont beaucoup vu sont bons à* ENTENDRE. (M[me] Roland.) *Il y a tel Indien qui* ENTEND *les pas d'un autre Indien à quatre et cinq heures de distance, en mettant l'oreille à terre*. (Chateaub.)

— Absol. Jouir de l'usage de l'ouïe : *Il n'*ENTEND *plus du tout. Les muets ne parlent pas parce qu'ils n'*ENTENDENT *pas*. ‖ Saisir des paroles par l'ouïe : *Je n'*AI *pas* ENTENDU. *Voulez-vous répéter? J'*AI *bien* ENTENDU, *mais je n'ai pas compris*.

— Par ext. Ecouter : *Il ne veut rien* ENTENDRE *de ce qu'on lui dit. Les femmes et les puissants ne veulent rien* ENTENDRE *qui ne leur plaise*. (Volt.)

Viens, suis-moi; la sultane en ce lieu doit se rendre :
Je pourrai cependant te parler et t'*entendre*.

RACINE.

‖ Ecouter les raisons, la défense de : ENTENDRE *un accusé. Il ne faut condamner personne sans l'*ENTENDRE. (M[me] de Sév.) *Qui n'*ENTEND *qu'une partie n'*ENTEND *rien*. (Le Sage.)

L'on ne condamne point les gens sans les *entendre*.

C. D'HARLEVILLE.

‖ Ecouter, recevoir le témoignage, la déposition, l'attestation de : ENTENDRE *des témoins. Je suis bien aise de vous* ENTENDRE *sur cette affaire*. ‖ Exaucer : *Dieu* A ENTENDU *nos prières*. ENTENDEZ-*moi, Seigneur. Dieu* ENTEND *tous ceux qui l'invoquent*.

— Assister à l'audition publique de : ENTENDRE *un concert, un sermon*. ENTENDRE *un orateur. Bien des gens aiment mieux voir les actrices que les* ENTENDRE. *J'*AI *déjà* ENTENDU *plusieurs fois ce prédicateur*.

— Fig. Comprendre, saisir le sens de : *Parlez plus clairement, je ne vous* ENTENDS *pas. Rien ne persuade plus les gens qui ont peu de sens que ce qu'ils n'*ENTENDENT *pas*. (C. de Retz.) *Les hirondelles, en jouant avec leurs petits, accompagnent leur action d'un gazouillement si expressif qu'on croirait en* ENTENDRE *le sens*. (Buff.) *Le peuple n'*ENTEND *point la pompeuse éloquence ni les longs raisonnements*. (P.-L. Courier.) *Il fallait un homme qui parlât au peuple le langage qu'il* ENTEND *et qu'il aime, et qu'il se créât des imitateurs pour varier et multiplier les versions du même texte : j'ai été cet homme*. (Béranger.) *Rarement ce que l'on n'*ENTEND *pas sans peine vaut-il la peine d'*ÊTRE ENTENDU. (Lévis.) ‖ Avoir la con-

naissance, l'intelligence de : *Je n'*ENTENDS *pas l'allemand. Les Gallois n'*ENTENDENT *pas l'anglais.* (L. Faucher.) ‖ Pénétrer la signification de : *J'*ENTENDS *bien ces soupirs et je sais à qui on les adresse.*

Vous n'aurez point pour moi de langages secrets,
J'*entendrai* des regards que vous croirez muets.
RACINE.

‖ Interpréter : *Ce n'est pas ainsi qu'il faut* ENTENDRE *ce texte. Il y a plusieurs manières d'*ENTENDRE *les mêmes passages.* (Chateaub.) ‖ Goûter : *Il n'*ENTEND *que son intérêt.*

— Avoir la connaissance pratique de : ENTENDRE *son métier.* ENTENDRE *les mathématiques.* ‖ Savoir apprécier : *Il n'est pas besoin d'être peintre pour* ENTENDRE *la peinture. Je ne sais si Diderot* ENTEND *les arts et s'il a le temps d'*ENTENDRE *les arts.* (Volt.)

— Présumer, avoir en pensée; vouloir, avoir intention : *Faites comme vous l'*ENTENDREZ.

Il nous faut ton moulin; que veux-tu qu'on t'en [donne ?
— Rien du tout : car j'*entends* ne le vendre à per- [sonne.
ANDRIEUX.

‖ Vouloir dire, avoir intention de désigner : *Qu'*ENTENDEZ-*vous par là? Comment l'*ENTENDEZ-*vous? J'*ENTENDS *par despotisme un gouvernement où la volonté du maître est la seule loi.* (B. Const.) *Y a-t-il deux hommes, j'*ENTENDS *même deux hommes de goût, qui puissent être toujours d'accord?* (Ste-Beuve.) ‖ Comprendre qu'il s'agit de : *Par la mesure des valeurs, il faut* ENTENDRE *le rapport qui résulte de leur comparaison.* (Proudh.) ‖ Comprendre, être persuadé par erreur que l'on parlait de : *Ah! c'est Valence d'Espagne? J'*AVAIS ENTENDU *Valence en Dauphiné. Vous avez parlé d'une personne et j'*AI ENTENDU *une autre.* (Mol.)

— Absol. User de la faculté de l'entendement : ENTENDRE, *c'est connaître et discerner le vrai et le faux.* (Boss.) *Si l'oreille ouït, si les yeux lisent, c'est l'esprit qui* ENTEND. (De Bonald.) ‖ Saisir le sens de quelque chose : *Oh! j'*ENTENDS *bien. Voilà ce qu'il faut faire.* ENTENDEZ-*vous?*

C'est l'affectation qui grasseye en parlant,
Ecoute sans *entendre*, et lorgne en regardant.
VOLTAIRE.

— *Entendre la messe*, Assister à sa célébration : *J'*AI ENTENDU UNE MESSE *basse.*

— *Entendre finesse, entendre malice à*, Attribuer un sens malin, détourné à : *Presque toutes les femmes* ENTENDENT MALICE AUX *choses les plus simples.* (L.-J. Larcher.)

— *Entendre la raillerie* ou *la plaisanterie*, Avoir de la finesse moqueuse dans l'esprit, savoir railler d'une manière piquante : *C'est un homme des plus spirituels, qui* ENTEND *admirablement* LA RAILLERIE.

— *Ne pas entendre raillerie*, S'offenser aisément, être susceptible sur un sujet particulier : *Il* N'ENTEND PAS RAILLERIE *là-dessus.* ‖ Etre d'une rigueur inflexible : *Je ne m'aviserai pas d'y manquer, car mon maître* N'ENTEND PAS RAILLERIE.

— *Entendre raison*, Accepter des explications ou des avis : *Il n'y a pas moyen de lui faire* ENTENDRE RAISON. (Mol.)

Mon maître est un brutal qui n'*entend* pas *raison*.
REGNARD.

‖ *N'entendre ni rime ni raison*, Se refuser sottement, étourdiment à écouter des raisons ou des avis.

— *Ne rien entendre à*, Ne pas connaître du tout, n'avoir pas la moindre disposition pour : *Il* N'ENTEND RIEN À *la musique. Voltaire* N'ENTENDAIT RIEN AUX *mathématiques.* (Mme de Bawr.) *Beaucoup de personnes se font un honneur de* NE RIEN ENTENDRE AUX *mathématiques, et se déclarent avec orgueil incapables d'exécuter le plus simple calcul.* (L. Figuier.) *Diffus, subtils, redondants, déclamateurs, les avocats* N'ENTENDENT RIEN AUX *matières d'Etat.* (Cormen.)

— *Entendre ses intérêts*, Diriger habilement ses affaires, de façon à en tirer le plus grand profit possible : *L'habile homme est celui qui cache ses passions, qui* ENTEND SES INTÉRÊTS, *qui y sacrifie beaucoup de choses, qui a su acquérir du bien ou en conserver.* (La Bruy.)

— *A entendre*, Si l'on croyait, si l'on tenait compte des assertions de, si l'on ajoutait foi à : A ENTENDRE *les réformateurs, il faudrait recommencer le monde.* (Volt.)

Le savant doute, cherche, et l'ignorant sait tout :
A *l'entendre*, il n'est rien dont il ne vienne à bout.
FRÉVILLE.

Ah! voilà les grands mots!... On dirait, *à l'entendre*,
Que si l'on n'a pas faim l'on ne peut rien comprendre;
Que les souliers béants et que les chapeaux gras
Apportent du génie à ceux qui n'en ont pas.
ROLLAND et DU BOYS.

— *Donner à entendre, laisser, faire entendre*, Insinuer; faire supposer, soupçonner : *Il m'*A DONNÉ À ENTENDRE *qu'on s'occupait de moi. On m'*A FAIT ENTENDRE *que l'affaire allait bien.* ‖ Laisser à l'intelligence le soin de deviner : *La finesse emploie des termes qui* LAISSENT *beaucoup* À ENTENDRE. (Vauven.) *Il est des cas où l'on doit en* FAIRE ENTENDRE *plus qu'on n'en dit.* (Volt.)

— *Faire entendre*, Faire qu'on entende; dire, chanter, jouer sur un instrument : FAITES ENTENDRE *votre voix; parlez plus haut.*

Dans les vallons ombreux, quel pasteur *fait entendre*
Ces soupirs de la flûte harmonieuse et tendre?
A. CHÉNIER.

‖ Pousser au dehors; exprimer, énoncer : FAIRE ENTENDRE *des soupirs, des gémissements, des cris, des sanglots.* FAIRE ENTENDRE *des plaintes, des réclamations.* FAIRE ENTENDRE *des regrets.*

— *Se faire entendre*, Etre entendu : *Le bruit du tonnerre* SE FAIT ENTENDRE *à une prodigieuse distance. La voix de Stentor* SE FAISAIT ENTENDRE *de toute une armée. Cet orateur* SE FAIT ENTENDRE *de dix mille âmes.* ‖ Se faire comprendre : *Il* SE FAIT ENTENDRE *des plus ignorants. Pour peu qu'on ait de chaleur dans l'esprit, on a besoin de métaphores et d'expressions figurées pour* SE FAIRE ENTENDRE. (J.-J. Rouss.)

— *Que je vous entende!* Menace de correction que l'on adresse à quelqu'un à qui l'on veut imposer silence :

Vli, vlan, taisez-vous,
Lui dis-je, ou *que je vous entende!...*
Vli, vlan, taisez-vous;
Je me venge de deux époux.
BÉRANGER.

— Loc. fam. *Ne pas entendre de cette oreille-là*, Fermer l'oreille à quelque proposition, être complètement décidé à n'en pas tenir compte : *Oui, parlez-lui de donner; il* N'ENTEND PAS DE CETTE OREILLE-LÀ.

— Prov. *Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre*, On réussit mieux à se faire entendre d'un sourd qu'à se faire écouter de quelqu'un qui feint de ne pas entendre. ‖ *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son*, On connaît mal la vérité d'un fait si l'on ne le connaît que par une des parties en contestation au sujet de ce fait.

— v. n. ou intr. *Entendre à*, Prêter, donner son attention à : A *qui faut-il* ENTENDRE? *Vous parlez dix à la fois.* ‖ Acquiescer, donner son adhésion à : *Les parents ne voulaient* ENTENDRE À *aucun accommodement.* (Dider.)

S'entendre v. pr. Etre entendu : *Le canon* S'ENTEND *à plusieurs lieues de distance.*

— Etre interprété : *La communauté* S'ENTEND *des biens dont nous jouissons en commun par destination providentielle.* (F. Bastiat.) *Le mot religion se comprend de tout état religieux, comme le mot société* S'ENTEND *de tout état social.* (Ch. Fauvety.) ‖ Etre compris : *Cela* S'ENTEND *aisément.*

— Avoir dans ses paroles une intention bien nette, bien arrêtée, savoir bien ce que l'on veut dire : *Pourquoi me dites-vous cela? — Suffit, je* M'ENTENDS. (Scribe.)

— Entendre réciproquement le bruit fait par chacun; se comprendre l'un l'autre; s'accorder, sympathiser : *Oh! nous* NOUS ENTENDONS *bien nous deux. Les grandes âmes* S'ENTENDENT *et se correspondent d'un bout du monde à l'autre.* (De Pradt.) *Des gens qui ont pleuré ensemble* S'ENTENDENT *si vite!* (Scribe.) *Comme cela est bon de* S'ENTENDRE! (V. Hugo.) ‖ Se concerter, s'accorder pour agir de concert : S'ENTENDRE *pour duper quelqu'un.*

— *S'entendre comme larrons en foire*, Etre d'intelligence dans quelque intention méchante ou maligne.

— *S'entendre à* ou *en*, Etre apte à; être connaisseur en fait de : *Il* S'ENTEND *bien* EN *photographie. Les femmes* S'ENTENDENT *mieux que nous à consoler les profondes douleurs.* (St-Aulaire.) *Les femmes* S'ENTENDENT *merveilleusement à nous faire penser ce qu'elles ne disent pas.* (De Custine.) *Le Français* S'ENTEND *beaucoup mieux à consommer qu'à produire.* (Mich.-Chev.) *Peuple et gouvernement, en France, ne* S'ENTENDENT *pas mieux, l'un à défendre la liberté, que l'autre à maintenir l'ordre.* (E. de Gir.)

— Pop. *S'y entendre comme à faire un coffre, comme à ramer des choux, comme une truie à dévider de la soie*, N'y rien comprendre du tout.

— Fam. *Cela s'entend*, Cela est naturel, facile à supposer : *Sans doute*, CELA S'ENTEND. ‖ *S'entend*, Bien entendu, sans qu'il soit nécessaire de le dire : *Je l'accepterai sans condition*, S'ENTEND.

— Syn. **Entendre, comprendre, concevoir.** V. COMPRENDRE.

ENTENDU, UE (an-tan-du) part. passé du v. Entendre. Perçu par l'ouïe : *Un bruit* ENTENDU *de loin.* ‖ Dont la voix ou le bruit est perçu par l'ouïe : *L'homme crie, parce qu'il sait ou qu'il croit qu'il sera* ENTENDU. (De Bonald.)

— Par ext. Ecouté : *Sa voix n'a jamais été* ENTENDUE, *malgré la justice de sa cause.*

— Fig. Compris, saisi par l'intelligence : *Le faux, qui n'est rien de soi, n'est ni* ENTENDU *ni intelligible.* (Boss.) *Le premier de tous les devoirs d'un homme qui n'écrit que pour être* ENTENDU *est de soulager son lecteur en se faisant d'abord entendre.* (Fén.)

A quoi sert de parler que pour être *entendu* ?
BOURSAULT.

‖ Interprété, pris dans un certain sens : *La psychologie,* ENTENDUE *selon la méthode universitaire, est une dérision.* (Proudh.) ‖ Convenu : *Il est* ENTENDU *que je vous attendrai ici. C'est* ENTENDU. ‖ Admis, reconnu : *Il est* ENTENDU *aujourd'hui que les rois sont au monde pour les peuples, et non les peuples pour les rois.* (Ed. Scherer.)

— Disposé, arrangé : *L'ordonnance de ce tableau est bien* ENTENDUE. *Cette composition est fort mal* ENTENDUE. ‖ Conçu, interprété et pratiqué à un certain point de vue : *La religion mal* ENTENDUE *est une fièvre que la moindre occasion fait tourner en rage.* (Volt.) *La nature n'a point placé notre guide dans notre intérêt bien* ENTENDU, *mais dans notre sentiment intime.* (B. Const.) *L'intérêt bien* ENTENDU *dit au riche que le dénûment sans ressource est formidable.* (B. Const.) *Les avantages de l'éducation bien* ENTENDUE *sont immenses.* (Mme Monmarson.) *Une hygiène bien* ENTENDUE *et une administration éclairée rendent plus de services que la médecine pratiquée par les hommes les plus habiles.* (Quetelet.) *L'hygiène bien* ENTENDUE *nous aide à n'avoir pas besoin de médicaments.* (Maquel.) *Donner, c'est quelquefois de la charité, c'est quelquefois aussi de l'égoïsme bien* ENTENDU. (E. Texier.)

— Habile, expert : *Il est fort* ENTENDU *en agriculture.*

— Pop. *Entendu et compris*, Il est entendu, convenu. ‖ Cette locution est un pléonasme.

— Ellipt. *Bien entendu*, Il est bien entendu, compris, convenu : BIEN ENTENDU *que vous ne partirez pas sans moi. Lui écrirez-vous?* — BIEN ENTENDU.

— Substantiv. Personne entendue, habile, experte en quelque chose : *Il fait l'*ENTENDU *et n'est qu'un sot prétentieux. Ce n'est que faute de savoir bien connaître et étudier le présent qu'on fait l'*ENTENDU *pour l'avenir.* (Pasc.) *Chacun fait l'*ENTENDU, *comme s'il était immortel.* (Fén.)

— Syn. **Entendu, adroit, habile, industrieux, ingénieux.** V. ADROIT.

ENTÉNÉBRER v. a. ou tr. (an-té-né-bré — de *en* et de *ténèbres*). Plonger dans l'obscurité, terme dont Chateaubriand, Michelet et d'autres encore ont fait usage. Ces néologismes sans valeur ne méritent pas de figurer dans un dictionnaire. C'est une méthode que nous suivrons désormais.

ENTENTE s. f. (an-tan-te — rad. *entendre*). Action ou manière d'entendre, d'interpréter; sens que l'on donne à une expression : *Ce mot n'a pas deux* ENTENTES.

Mots dorés font tout en amour...
Chacun sait quelle est mon *entente*.
LA FONTAINE.

— Par ext. Action de comprendre, intelligence : *Il n'a pas l'*ENTENTE *des secrets de son art. Ce qui manque à ce peintre, c'est l'*ENTENTE *du coloris. Si beaucoup de femmes désirent épouser un titre, beaucoup plus encore veulent un homme à qui l'*ENTENTE *de la vie soit familière.* (Balz.)

— Bon accord : *Il n'y a pas d'*ENTENTE *entre nous; nous vivons très-froidement.*

— *Double entente*, Double façon possible d'interpréter une même chose : *Un mot, une expression, une phrase à* DOUBLE ENTENTE. *Le médisant dissimule, il biaise, il ne s'explique qu'à demi-mot, par des paroles à* DOUBLE ENTENTE. (Boss.)

— Politiq. *Entente cordiale*, Nom donné aux bons rapports qui existèrent sous Louis-Philippe entre les gouvernements de France et d'Angleterre, et, par suite, à toute relation amicale entre deux gouvernements.

ENTER v. a. ou tr. (an-té — rad. *ente*). Arboric. Greffer, faire une ente sur : ENTER *un sauvageon.* ENTER *un prunier.* ENTER *franc sur franc.* ENTER *en écusson, en fente, en œillet, en œil dormant. On n'*ENTE *point un arbre sur un arbrisseau, le chêne robuste sur l'humble cytise.* (Lamenn.)

Le troisième tomba d'un arbre
Que lui-même il voulait *enter*.
LA FONTAINE.

— Fig. *Enter sur*, Fonder, faire reposer, appuyer sur : *Il faut* ENTER *fortement le commerce, l'industrie, les arts sur la probité et la vertu.* (Dupanloup.) *Demandons tous, sans arrière-pensée, ce qu'il y a à faire pour* ENTER SUR *un pouvoir mobile des institutions stables.* (E. de Gir.)

— Faucon. Rattacher, en parlant d'une penne de l'oiseau rompue ou froissée.

— Techn. Réunir par une entaille. Se dit surtout de l'entaille à sifflet et de l'entaille à gueule de loup.

S'enter v. pr. Etre enté : *Ces arbres* S'ENTENT *en écusson.*

— Fig. *S'enter sur*, Etre fondé, établi sur, reposer sur; s'ajouter à et résulter de : *Un vice* S'ENTE SUR *un vice, une vertu* SUR *une vertu. Nos opinions* S'ENTENT *les unes* SUR *les autres; la première sert de tige à la seconde, et celle-ci à la tierce.* (Montaigne.) ‖ S'allier, s'unir par les liens du sang : *C'est* SUR *cette vieille souche que* S'EST ENTÉE *la maison des Montmorency.*

Lisimon, nouveau riche et fils d'un père heureux,
Souhaite de *s'enter sur* la vieille noblesse.
DESTOUCHES.

— Homonyme. Hanter.

ENTÉRADÈNE s. f. (an-té-ra-dè-ne — du gr. *entera*, intestins; *adên*, glande). Anat. Ganglion lymphatique des intestins.

ENTÉRADÉNOGRAPHIE s. f. (an-té-ra-dé-no-gra-fî — de *entéradène*, et du gr. *graphô*, j'écris). Anat. Description des entéradènes.

ENTÉRADÉNOLOGIE s. f. (an-té-ra-dé-no-lo-jî — de *entéradène*, et du gr. *logos*, discours). Anat. Traité sur les entéradènes.

ENTÉRADÉNOLOGIQUE adj. (an-té-ra-dé-no-lo-ji-ke — rad. *entéradénologie*). Anat. Qui a rapport à l'entéradénologie.

ENTÉRALGIE s. f. (an-té-ral-jî — du gr. *entera*, intestins; *algos*, douleur). Pathol. Douleur aiguë des intestins : *Les habitants des grandes villes sont très-sujets aux gastralgies et aux* ENTÉRALGIES. (Maquel.)

— **Encycl.** Pathol. L'*entéralgie* ou colique nerveuse est, à proprement parler, une névralgie des intestins. Elle se rencontre souvent avec la gastralgie chez le même individu et offre certaines analogies avec cette affection. Comme la gastralgie, l'*entéralgie* est caractérisée par une vive douleur, accompagnée d'un sentiment de malaise des plus pénibles et de troubles fonctionnels; mais le siége de la douleur est différent et, en général, les souffrances sont moins vives. L'*entéralgie* survient brusquement et par accès; la douleur, qui retentit surtout dans la région ombilicale, s'irradie dans tout le ventre. Le malade a les traits altérés, les extrémités froides, la peau couverte de sueur; parfois il se roule en poussant des cris, d'autres fois la violence même de son mal le force à rester immobile. Les syncopes sont rares et les troubles sympathiques moins nombreux que dans la gastralgie. Même pendant la crise, le pouls reste naturel. On voit l'abdomen se développer sous l'influence des gaz qui se produisent dans l'intestin. Le malade éprouve un sentiment de plénitude et l'évacuation des gaz par le rectum est suivie d'un grand soulagement. De même que pour la gastralgie, la durée des accès varie depuis quelques minutes jusqu'à dix et même douze heures. Les crises peuvent se renouveler à des époques plus ou moins rapprochées et très-variables. Dans l'intervalle, les malades sont quelquefois très-bien portants; d'autres fois, ils éprouvent quelques troubles du côté des organes atteints. L'*entéralgie* peut être chronique. En pareil cas, la maladie dure des années, avec des rémissions plus ou moins longues et plus ou moins complètes. Le malade éprouve un malaise continuel et des gonflements de l'abdomen; il y a constipation opiniâtre et quelquefois une diarrhée légère. On ne connaît pas de cause spéciale à l'*entéralgie*. Les crises peuvent être provoquées par une vive émotion, par le travail de la digestion et surtout par l'ingestion d'aliments indigestes qui ont pour résultat la formation d'une grande quantité de gaz. L'*entéralgie* ne prédispose pas les individus atteints à des lésions organiques des intestins et n'altère pas notablement la nutrition.

— *Diagnostic.* L'absence de fièvre et les douleurs à l'abdomen, plutôt diminuées qu'exaspérées par la pression, distingueront l'*entéralgie* de la péritonite et de l'entérite. Le siége différent de la douleur, l'absence de vomissements et de certains troubles sympathiques serviront au diagnostic différentiel avec la gastralgie. Dans l'iléus, les vomissements, l'accélération du pouls, les accidents sans rémission qui sans cesse s'exaspèrent, sont des indications suffisamment précises pour éviter toute erreur. Pour les coliques hépatiques et néphrétiques, la distinction est facile. Dans la colique hépatique, le siége de la douleur à l'hypocondre droit et à l'épigastre, les vomissements bilieux et la teinte ictérique ne laisseront aucun doute. Dans la colique néphrétique, la douleur siége dans les lombes; il y a souvent rétraction dans un des testicules et, en même temps que des vomissements, altération dans la sécrétion et l'excrétion urinaires. Enfin, dans ces deux affections, on n'observe pas de tympanite abdominale. Le pronostic est moins grave que celui de la gastralgie.

— *Traitement.* Les médicaments les plus efficaces pendant les crises sont l'opium et la morphine. Ils doivent être administrés en lavements et aidés dans leur effet par des onctions et des applications narcotiques sur l'abdomen. On se trouve bien quelquefois de l'emploi d'une compresse imbibée de chloroforme, d'un sinapisme ou de quelques ventouses sèches. Ces moyens ont parfois réussi à enlever la douleur. Les malades seront mis dans un bain tiède, soit pendant la crise, soit dans l'intervalle des crises. Ils devront être soumis à un régime sévère dont on exclura tous les excitants diffusibles, ainsi que les aliments indigestes et grossiers, ceux qui produisent une grande quantité de gaz. La liberté du ventre sera entretenue au moyen de lavements, et les purgatifs ne devront être employés qu'en cas d'indication très-précise. Une excellente précaution sera de porter sur le ventre une flanelle ou une peau de lièvre, afin de se préserver de l'action du froid. Les frictions sèches et le massage sont aussi recommandés, ainsi que les bains sulfureux.

ENTÉRALGIQUE adj. (an-té-ral-ji-ke — rad. *entéralgie*). Pathol. Qui a rapport à l'entéralgie : *Douleurs* ENTÉRALGIQUES.

ENTÉRANGIEMPHRAXIE s. f. (an-té-ran-ji-an-fra-ksî — du gr. *entera*, intestins; *agchô*, je resserre; *emphrassô*, j'obstrue).

Pathol. Obstruction produite par un étranglement du canal intestinal.

ENTÉRANGIEMPHRACTIQUE adj. (an-té-ran-ji-an-fra-kti-ke — rad. *enterangiemphraxie*). Pathol. Qui a rapport à l'entérangiemphraxie.

ENTÉRARCTIE s. f. (an-té-rar-ktî — du gr. *enteron*, intestin, et du lat. *arctare*, resserrer). Pathol. Rétrécissement du canal intestinal.

ENTÈRE s. m. (an-tè-re — du gr. *enteros*, intérieur). Anat. Peau interne, membrane muqueuse.

ENTÉRÉCHÈME s. m. (an-té-ré-chè-me). Pathol. Gargouillement dans les intestins, borborygme.

ENTÉRECTASIE s. f. (an-té-rè-kta-zî — du gr. *enteron*, intestin; *ektasis*, extension). Pathol. Dilatation de l'intestin.

ENTÉRELCIE s. f. (an-té-rèl-sî — du gr. *entera*, intestins; *elkos*, ulcère.) Pathol. Ulcération de l'intestin. ‖ On dit aussi ENTÉRELCOSIE.

ENTÉRÉLÉSIE s. f. (an-té-ré-lé-zî — du gr. *enteron*, intestin; *eilêsis*, entortillement). Pathol. Invagination ou étranglement de l'intestin.

ENTÉRENCHYTE s. m. (an-té-ran-chi-te — du gr. *enteron*, intestin; *egchuô*, je verse). Méd. Instrument employé pour faire des injections.

ENTÉRÉPIPLOCÈLE s. f. (an-té-ré-pi-plo-sè-le — du gr. *enteron*, intestin, et de *epiplocèle*). Pathol. Hernie simultanée de l'intestin et de l'épiploon.

ENTÉRÉPIPLOMPHALOCÈLE s. f. (an-té-ré-pi-plon-fa-lo-sè-le — du gr. *enteron*, intestin, et de *épiplomphalocèle*). Pathol. Hernie de l'intestin et de l'épiploon par l'ombilic.

ENTÉRÉTIQUE adj. (an-té-ré-ti-ke — rad. *entérite*). Pathol. Qui a rapport à l'entérite.

ENTÉREXHÈME (an-té-rè-kzè-me — du gr. *enteron*, intestin; *ex*, de; *haima*, sang). Pathol. Epanchement de sang dans l'intestin.

ENTÉRHÉMIE s. f. (an-té-ré-mî — du gr. *enteron*, intestin; *haima*, sang). Méd. Congestion sanguine dans l'intestin.

ENTÉRIDION s. m. (an-té-ri-di-on — dimin. du gr. *enteron*, intestin). Bot. Syn. de RÉTICULAIRE, genre de champignons.

ENTÉRIE s. f. (an-té-rî — du gr. *enteron*, intestin). Pathol. Inflammation de l'intestin. Syn. d'ENTÉRITE.

ENTÉRINAL, ALE adj. (an-té-ri-nal, a-le — rad. *entériner*). Jurispr. Qui a rapport à l'entérinement.

ENTÉRINÉ, ÉE (an-té-ri-né) part. passé du v. Entériner : *Lettres de grâce* ENTÉRINÉES. *Encore que le roi ait donné grâce à un homme, si faut-il qu'elle soit* ENTÉRINÉE. (Pasc.)

ENTÉRINEMENT s. m. (an-té-ri-ne-man — rad. *entériner*). Jurispr. Action d'entériner : *Pourquoi demandiez-vous un* ENTÉRINEMENT *des lettres de rescision?* (Beaumarch.)

—**Encycl.** Législ. On appelle *entérinement* la vérification devant l'autorité judiciaire de certains actes qui n'ont force exécutoire qu'après que cette formalité a été remplie.

Les lettres de grâce ou de commutation de peine accordées par le chef du pouvoir exécutif aux condamnés sont entérinées par les cours impériales. Les lettres patentes conférant des titres de noblesse sont aussi soumises à l'*entérinement*, qui seul procure aux parties l'effet plein et entier de la faveur dont elles sont l'objet.

Enfin le code de procédure ordonne l'*entérinement* des procès-verbaux des experts. Sans cette formalité, ces procès-verbaux ne sont pas la loi des parties ; mais lorsqu'ils ont été entérinés contradictoirement, les faits qu'ils renferment passent pour certains et ne peuvent plus être contestés : ils équivalent à la chose jugée elle-même. Il est bon de remarquer, toutefois, qu'en entérinant les procès-verbaux des experts, les juges conservent leur liberté entière : ils peuvent en admettre toutes les clauses, ou les modifier, ou même les rejeter en tout ou en partie.

L'*entérinement* est, en un mot, la déclaration faite par les tribunaux, dans un jugement, qu'ils confirment ou approuvent une chose et en ordonnent l'exécution.

ENTÉRINER v. a. ou tr. (an-té-ri-né — V. à l'encyclopédie pour la partie étymologique). Jurispr. Ratifier par un jugement un acte dont la validité dépend de cette formalité : ENTÉRINER *des lettres de grâce, des lettres de noblesse*. ENTÉRINER *un rapport d'expert.*

— **Encycl.** Linguist. *Entériner* vient du latin *integer*, entier, ou plutôt du vieux mot français *enterin*, qui en avait été primitivement tiré. Une grande querelle s'est élevée, à propos de cette étymologie, entre Ménage et l'annotateur anonyme de Vaugelas. Ménage avait proposé l'étymologie ci-dessus, qui est la bonne, et à laquelle s'est rallié M. Littré. Vaugelas aimait mieux faire dériver *entériner* d'*interim*. Voici comment l'annotateur justifiait sa préférence : « Les protestants, dans leur établissement en Allemagne, présentèrent, disait-il, une requête à l'empereur pour avoir l'exercice de leur religion par provision, jusqu'à ce que, par un concile ou par une diète, on eût remédié aux différends qui régnaient pour lors, dans l'empire, entre les deux religions, la catholique et la protestante. L'empereur accorda cette demande. On appela ce décret de l'empereur l'*intérim* d'Allemagne; et, depuis, on a dit *intériner* une requête pour l'accorder, et ensuite *entériner*. » — « L'empereur qui accorda l'*intérim* aux protestants d'Allemagne, répondit Ménage, était l'empereur Charles-Quint, et il le leur accorda en 1548, et en ce temps-là, il y avait plus de deux cents ans que le mot d'*entériner une requête* était en usage parmi nous, comme il paraît par un nombre infini d'arrêts du parlement de Paris. Voilà donc l'étymologie de l'anonyme détruite. Le mot italien *intero* ne permet pas de douter qu'on n'ait dit *interus*, et notre vieux mot français *enterin* pour *entier* ne permet pas de douter qu'on n'ait dit *interinus*. Ce mot *enterin* se trouve dans le *Roman de la Rose :*

> De sin cuer net et *enterin*,
> Sommes cy venus pèlerin.

Il est donc constant qu'*entériner* vient d'*interinare*, et qu'on a dit *interinare* dans la signification d'*integrare;* mais il n'est pas bien constant pourquoi on a dit *entériner des lettres* ou *des requêtes*, pour dire en accorder l'effet. Je crois qu'on a dit *entériner des lettres et des requêtes*, parce que ces lettres et ces requêtes ne peuvent être considérées comme *entières* et parfaites que lorsqu'elles ont été reçues et vérifiées par les juges. »

ENTÉRION s. m. (an-té-ri-on — du gr. *enteron*, intestin). Annél. Genre d'annélides formé aux dépens des lombrics, et comprenant les espèces vulgairement appelées vers de terre.

— **Encycl.** Le *ver de terre* est un animal bien connu; mais sous ce nom on a confondu plusieurs espèces. Savigny en a trouvé jusqu'à vingt-deux aux environs de Paris. Ces nombreuses espèces ont été réparties en deux genres, les *enterions* et les *hypogéons*. Le premier, qui comprend nos *vers de terre* ordinaires, est caractérisé par une bouche petite, un peu renflée, à deux lèvres, la supérieure prolongée en trompe, l'inférieure très-courte ; un corps cylindrique, allongé, obtus en arrière, composé de segments courts et nombreux, plus distincts vers la tête que vers l'anus, et dont chacun porte quatre soies réunies par paires de chaque côté. Nous nous contenterons d'indiquer ici d'une manière générale les caractères du genre ; mais, vu la difficulté de distinguer ce qui appartient à chaque espèce, nous renverrons, pour l'organisation et les mœurs, au mot LOMBRIC.

ENTÉRIQUE adj. (an-té-ri-ke — du gr. *entera*, intestins). Pathol. Qui a rapport aux intestins : *Douleurs* ENTÉRIQUES.

ENTÉRISCHIOCÈLE s. f. (an-té-ri-ski-o-sè-le — du gr. *entera*, intestins, et de *ischiocèle*). Chir. Hernie intestinale qui se produit à l'échancrure ischiaque.

ENTÉRITE s. f. (an-té-ri-te — du gr. *enteron*, intestin). Pathol. Inflammation simple de la membrane muqueuse de l'intestin : ENTÉRITE *phlegmoneuse, aiguë, chronique, superficielle.*

— **Encycl.** Pathol. Dans la description de l'*entérite*, on comprend généralement aussi la *duodénite*, l'*iléite* et la *colite*, du nom des différentes parties du tube digestif où siége la maladie. Cette affection peut être bénigne ou grave, aiguë ou chronique. Elle est commune à tous les âges, attaque tous les tempéraments et sévit autant sur l'un que sur l'autre sexe. Plus commune dans les saisons et dans les pays chauds, elle survient le plus souvent lorsque le corps, se trouvant échauffé, passe brusquement à une basse température ou subit une vive impression de froid. Un excès de nourriture ou de boisson, l'ingestion de substances âcres, irritantes, de violents purgatifs, peuvent produire l'*entérite*. Chez les enfants à la mamelle, elle a souvent pour cause la dentition, une nourriture trop abondante ou un sevrage prématuré. Enfin elle règne quelquefois d'une manière épidémique. Les lésions anatomiques qui caractérisent cette inflammation sont l'injection, la coloration plus ou moins rouge, le boursouflement, la friabilité et le ramollissement de la membrane muqueuse. Le tissu cellulaire sous-muqueux est quelquefois épaissi et induré; mais ces diverses altérations ne s'étendent jamais dans toute la longueur du tube digestif, à moins que la maladie n'ait été produite par une substance toxique ; dans ce cas, on peut rencontrer des ulcérations, des escarres et même des perforations. « Lorsque l'inflammation occupe le gros intestin, dit Grisolle, le ramollissement est plus considérable, les ulcérations plus fréquentes, la muqueuse peut même disparaître dans une certaine étendue, et les matières fécales se trouvent alors en contact avec la tunique celluleuse épaissie. » L'*entérite* débute généralement par de légers troubles dans les fonctions digestives. Quelques vagues douleurs se font d'abord sentir dans l'abdomen ; mais le plus souvent elles se concentrent dans la région ombilicale, d'où elles s'irradient de toutes parts. Les évacuations alvines sont irrégulières et les matières rendues perdent bientôt leur consistance. L'appétit diminue graduellement et cesse tout à fait; la langue est large et couverte d'un enduit blanchâtre peu épais; la bouche est pâteuse, amère, la soif vive. Quelquefois la maladie débute brusquement par une diarrhée violente ; les selles, plus ou moins liquides, formées de mucus et de déjections fétides, sont douloureuses, peu homogènes, jaunes ou verdâtres ; elles sont annoncées par un redoublement de coliques, qui se calment généralement après chaque évacuation. Lorsque celles-ci sont nombreuses, il existe un sentiment de cuisson à la marge de l'anus. Le ventre, souvent rétracté, est tendu, sonore, météorisé ; la pression est douloureuse en un ou plusieurs points. Les malades éprouvent souvent des gargouillements, de la céphalalgie, des nausées et des vomissements ; mais ceux-ci, dans quelques cas, sont produits par une affection concomitante de l'estomac : on dit alors qu'il y a *gastro-entérite*. La plupart des médecins admettent une différence dans la marche et les symptômes de cette maladie, suivant la partie de l'intestin où elle siége. Ainsi, dans l'inflammation du duodénum, il existerait au-dessous du foie une douleur profonde, qui se manifesterait surtout trois ou quatre heures après le repas, c'est-à-dire quand les aliments passeraient de l'estomac dans le duodénum. L'ictère accompagnerait souvent la duodénite, par suite de l'oblitération, de l'inflammation du canal cholédoque, ou de l'extension de la phlegmasie à ce même conduit. « Ce sont là, dit encore Grisolle, des vues purement théoriques et qui n'ont pas été sanctionnées par l'observation. » La duodénite est d'ailleurs excessivement rare et presque impossible à diagnostiquer. Il n'en est pas de même de l'inflammation du côlon et du rectum ; cette dernière est même décrite comme une maladie particulière, sous le nom de *typhlite*. Quant à la colite, elle est presque toujours facile à reconnaître, parce que, indépendamment des autres symptômes, on peut suivre la douleur dans tout le trajet connu du côlon.

On a longtemps parlé d'une forme d'*entérite* appelée *phlegmoneuse*, et qui consisterait dans l'inflammation de toutes les tuniques de l'intestin, et même du tissu cellulaire sous-péritonéal. « Mais ce sont d'autres affections, dit toujours Grisolle, et en particulier des phlegmons développés au voisinage de l'intestin, qu'on a pris pour une *entérite* phlegmoneuse. » Il faut cependant convenir que l'appendice vermiculaire peut être seul enflammé, et, le plus souvent, par l'introduction dans son intérieur d'un corps étranger, comme un noyau ou des pepins de fruits. De grandes douleurs se produisent alors dans la fosse iliaque, ainsi que des vomissements, de la diarrhée, et plus souvent encore de la constipation. Les malades ne tardent pas à succomber, en présentant les signes d'une péritonite suraiguë. A l'autopsie, on trouve l'appendice vermiculaire ramolli, gangrené, perforé, et, par suite, on remarque une inflammation consécutive du péritoine. L'entéro-colite présente généralement une marche régulière, c'est-à-dire que les symptômes, après leur apparition, ont une période d'accroissement et une période de diminution, à la suite de laquelle ils disparaissent d'une manière définitive. La durée de la maladie est ordinairement courte, surtout si le traitement est rigoureusement observé. Les malades cependant restent exposés à de nombreuses rechutes, qui ont presque toujours lieu après un écart de régime. Cette affection se termine rarement d'une manière funeste, et seulement lorsque l'inflammation s'est propagée de la muqueuse intestinale aux organes voisins. Ainsi on voit quelquefois la phlegmasie envahir le foie. Celui-ci se gonfle et devient le siége d'un ou de plusieurs abcès; en même temps paraît un ictère, et l'on peut observer des frissons irréguliers et répétés ou l'inflammation purulente de la veine porte, qui entraîne bientôt la mort. Chez les enfants, l'entéro-colite est beaucoup plus fréquente et plus grave que chez l'adulte; elle est caractérisée par le ballonnement du ventre, des coliques et une diarrhée très-intenses, des selles jaunes, verdâtres, sanguinolentes, très-nombreuses. « On remarque aussi dès le début, dit Trousseau, des vomissements fréquents et opiniâtres, sans lésion du côté de l'estomac ; un érythème très-étendu aux fesses et aux cuisses ; un mouvement fébrile très-marqué, des ulcérations et des points de muguet dans la bouche. » Chez les enfants un peu âgés, c'est-à-dire de deux à cinq ans, l'*entérite* peut, d'après Barthez et Rilliet, affecter une forme grave, de manière à simuler une fièvre typhoïde : ainsi, le ventre se ballonne, la langue se dessèche et brunit, les gencives se couvrent de fuliginosités, et bientôt apparaissent le délire et le coma. L'*entérite*, dans les climats tempérés, est une maladie généralement peu grave chez l'adulte; mais il n'en est pas ainsi chez les vieillards ou les enfants à la mamelle, qui succombent, en peu de jours, épuisés par les douleurs et la diarrhée.

—*Traitement*. La première indication qui se présente dans le traitement de l'*entérite* est une diète plus ou moins rigoureuse, selon l'intensité de la maladie. Si le mouvement fébrile est très-marqué, les coliques trop violentes, on peut pratiquer une saignée générale et faire une application de sangsues sur l'abdomen; on administre des boissons gommeuses ou mucilagineuses, quelques lavements amidonnés, avec deux ou trois gouttes de laudanum de Sydenham; des cataplasmes sur le ventre, des bains tièdes prolongés amènent un prompt soulagement. Quand la diarrhée est très-intense et opiniâtre, outre le bismuth et les opiacés, Trousseau et Bouchut emploient le nitrate d'argent en lavements ou même en potion, à la dose de cinq à dix centigrammes. Dès que les malades commencent à éprouver de l'amélioration, il faut surtout surveiller leur alimentation, car le moindre écart de régime peut les conduire de rechute en rechute, et faire ainsi passer la maladie à l'état chronique.

— Art vétér. Chez le cheval, l'*entérite* est assez commune, surtout de cinq à huit ans. Les aliments de mauvaise qualité, les fourrages altérés, ceux qui sont consommés à une époque trop rapprochée de leur récolte, le passage subit d'un mode d'alimentation à un mode différent, les aliments ligneux difficiles à mâcher, les plantes âcres, narcotico-âcres, les feuilles et les jeunes pousses du chêne, du frêne, les purgatifs administrés trop souvent, les substances vénéneuses, les corps étrangers, l'eau pure très-froide prise à jeun, les boissons malsaines contenant des détritus animaux ou végétaux, les eaux des marais, des cours, des fermes, les refroidissements cutanés, les arrêts de transpiration, la suppression des maladies anciennes de la peau, les brûlures, la suspension des fonctions de la peau, les calculs, les égagropiles, le sable avalé avec les boissons, les entozoaires qui perforent parfois la muqueuse, etc., sont les causes les plus ordinaires de l'*entérite* aiguë chez le cheval.

Les symptômes de cette maladie à l'état aigu, sont les suivants : bouche pâteuse, chaude et brûlante, salive rare et gluante, langue fuligineuse, mauvaise odeur exhalée par la cavité buccale, inappétence complète, ventre douloureux, crottins rares expulsés avec douleur, recouverts d'un mucus épais en forme de membranes, coliques intermittentes, conjonctive jaune peu injectée, respiration tremblotante, urine rare. L'*entérite* aiguë suit une marche ascendante pendant sept à huit jours ; les symptômes s'améliorent quelquefois, et alors ils diminuent d'intensité, mais le plus ordinairement ils s'aggravent, et les animaux meurent du dixième au vingtième jour. Enfin, l'*entérite* aiguë peut se terminer par le passage à l'état chronique; on voit alors tous les symptômes diminuer d'intensité, mais persister ou se renouveler sous l'influence de la cause la plus légère. Elle peut aussi se compliquer d'entéro-péritonite, d'entéro-hépatite, d'entéro-néphrite, complications qui toutes aggravent le pronostic de l'*entérite* aiguë.

Le traitement de l'*entérite* aiguë consiste à mettre les animaux à une diète sévère, à administrer le sulfate de soude (50 à 100 gr. par jour) ou la crème de tartre solide (15 à 30 gr. par jour) et à donner des lavements émollients. Lorsque les symptômes sont très-intenses, il faut recourir à la saignée, aux opiacés, qui calment la douleur et diminuent les sécrétions de la muqueuse; aux sinapismes sous le ventre, qui produisent un engorgement dans l'épaisseur duquel on pratique des scarifications.

— *Entérite chronique*. L'*entérite* chronique, chez le cheval, est quelquefois primitive, mais le plus souvent elle est consécutive à l'*entérite* aiguë. Chez les animaux atteints d'*entérite* chronique, l'appétit est capricieux; ils éprouvent par intervalles de légères coliques; les crottins sont recouverts de fausses membranes; ces animaux sont faibles, maigrissent peu à peu, la peau se dessèche, ils ne tardent pas à tomber dans le marasme, et meurent enfin. La marche de la maladie est lente, et conséquemment sa durée très-longue. Le pronostic de cette maladie offre d'autant plus de gravité, que les animaux qui en sont affectés ne peuvent suffire à des travaux pénibles. Le traitement de l'*entérite* chronique est surtout hygiénique. Ainsi on doit apporter les plus grands soins à la nourriture et au régime des animaux, leur donner des aliments de bonne qualité et d'une digestion facile. A ces soins on doit ajouter ceux de la main, les bouchonnements, les frictions sèches sur la peau et les couvertures pour l'exciter et pour éviter les refroidissements. Les moyens thérapeutiques varient selon les circonstances. Si les animaux sont très-faibles, on leur administre l'aloès, l'assa-fœtida, la gentiane, le genièvre, le houblon, les bouillons de viande, etc. Quand l'affection se traduit par une diarrhée persistante, on la combat par l'opium, la belladone ou le laudanum, l'alun, l'acétate de plomb, le carbonate, le sulfate de fer, les décoctions d'écorce de saule, de chêne, de noix de galle, de feuilles de noyer.

— *Entérite diarrhéique*. C'est une inflammation intestinale qui se complique toujours de diarrhée, et qui affecte surtout les jeunes animaux, notamment les poulains, les veaux et les agneaux. Elle est encore désignée sous les noms de colite aiguë, diarrhée grise, dévoiement, foire, flux intestinal.

Les jeunes animaux paraissent contracter cette maladie dans plusieurs circonstances : lorsque leurs mères, qu'ils tettent, produisent un lait très-riche en matière grasse qui irrite les intestins; lorsqu'ils tettent leurs mères quand elles sont en sueur; lorsqu'ils éprouvent des arrêts de transpiration ; quand ils mangent des herbes couvertes de rosée ou de gelée blanche, etc.

Chez les poulains, cette maladie se carac-

térise par le refus de teter, l'abattement, une grande avidité pour l'eau froide et la douleur du ventre. Les matières excrémentielles, d'abord grumeleuses, grisâtres, deviennent séreuses, jaunâtres, d'une odeur repoussante. Les poulains maigrissent considérablement, tous les symptômes augmentent d'intensité, et ces animaux meurent du sixième au douzième jour.

Chez les veaux, cette maladie se montre dans le cours des trois à quatre semaines qui suivent la naissance. Les symptômes généraux sont les mêmes que chez le poulain. Les matières excrémentielles sont d'abord jaunâtres, glaireuses, puis elles deviennent mousseuses, verdâtres, fétides, mélangées de mucosités en forme de membranes. Le jeune animal éprouve des coliques continues; les déjections deviennent de plus en plus fréquentes et infectes, les forces s'épuisent, et l'animal meurt dans l'épuisement.

Chez les agneaux, l'*entérite* diarrhéique est très-commune; ces jeunes animaux deviennent tristes, expulsent presque continuellement, par l'anus, une matière liquide, jaunâtre, glaireuse, fétide, et meurent au bout de deux ou trois heures. Cependant cette maladie n'est pas toujours aussi promptement mortelle; elle peut durer pendant trois, quatre jours. Pendant ce temps, les agneaux tombent dans un état extrême de faiblesse, et la mort survient presque inévitablement.

Abandonnée à elle-même, cette maladie, en effet, se termine généralement par la mort. Elle peut se compliquer d'arthrite, de péritonite aiguë et suraiguë ou de dyssenterie. C'est donc toujours une maladie grave, presque toujours mortelle quand le traitement n'est pas appliqué dès le début. Elle est moins souvent mortelle chez les veaux que chez les poulains; mais, chez les agneaux, le plus grand nombre de ceux qui en sont affectés meurent.

Le traitement préservatif consiste à neutraliser ou à faire disparaître l'action des causes rapportées ci-dessus. Le traitement curatif consiste à administrer le tartro-borate de potasse à la dose de 60 à 75 gr., aux poulains malades, dans 4 litres d'eau tiède édulcorée avec du miel. Ce médicament agit comme purgatif et tempérant, modère la fièvre, étanche la soif et provoque l'évacuation des produits morbides accumulés dans les intestins. L'*entérite* diarrhéique des veaux réclame le même traitement : on administre, suivant les indications, la crème de tartre soluble seule ou rendue anodine par 1 centigr. d'opium ou 1 centilitre de laudanum. On donne aux agneaux affectés de cette maladie 30 gr. de crème de tartre dans 1 litre d'eau miellée ou de lait. Quand les déjections contiennent de fausses membranes, il faut donner des boissons acidulées.

— *Entérite des grands ruminants. Entérite aiguë.* Les causes de l'*entérite* aiguë des ruminants sont les mêmes que celles qui occasionnent cette maladie chez le cheval. Les animaux qui en sont affectés perdent l'appétit et leurs forces; la rumination devient irrégulière, la soif est intense, les excréments sont durs, blanchâtres; la bouche est chaude, les muqueuses sont injectées; la respiration est saccadée, irrégulière et plaintive; la sécrétion du lait est diminuée, sinon tarie, et l'urine est rare. Ces symptômes s'accroissent pendant quatre ou cinq jours, puis diminuent et finissent par disparaître vers le douzième jour. Cette maladie peut se terminer par la résolution, par le passage à l'état chronique et par la mort. L'*entérite* n'est pas, en général, une maladie très-grave; mais lorsqu'elle est déterminée par l'action des jeunes pousses d'arbre et de plantes narcotico-âcres, elle est le plus souvent mortelle.

Le traitement consiste, lorsque l'*entérite* est légère, à administrer des boissons adoucissantes, des lavements émollients, le régime blanc, etc. « Si l'*entérite*, dit M. Reynal, débute avec des symptômes inflammatoires bien tranchés, il faut employer les saignées à la sous-cutanée abdominale et de préférence à la jugulaire; la quantité de sang à extraire est subordonnée à l'état du pouls, à l'intensité des douleurs abdominales. On emploie simultanément les breuvages émollients et calmants, les boissons tempérantes, les lavements mucilagineux, les fumigations émollientes sous le ventre, le régime blanc et la diète. »

— *Entérite couenneuse.* Elle est encore connue sous les noms d'*entérite* pseudo-membraneuse, *entérite* chronique de Hurtrel d'Arboval, *entérite* croupale des Allemands. Les symptômes généraux de cette *entérite* sont les mêmes que ceux qui appartiennent à l'*entérite* aiguë. Elle est caractérisée surtout par l'expulsion, par l'anus, de fausses membranes ou de débris de fausses membranes grisâtres, faciles à déchirer, quelquefois canaliculées au point que l'on pourrait les confondre avec une portion de l'intestin grêle rejetée par l'anus. Au bout de sept à huit jours, si les animaux n'ont pas succombé, on voit tous ces symptômes disparaître presque tout à coup et le malade revenir promptement à la santé. La marche de cette maladie est, en général, rapide; sa durée est de huit à douze jours; elle est g[illegible]ralement peu grave, à moins qu'elle ne revête la forme adynamique. [illegible] *le* couenneuse, on doit la c[illegible]re par les émissions sanguines, qui sont contre-indiquées dès qu'il y a expulsion de fausses membranes. A cette période de la maladie, il faut employer les purgatifs, le sulfate de soude ou de magnésie à la dose de 150 à 300 gr. par jour; la manne (500 gr.); la crème de tartre soluble (50 à 100 gr.), seule ou associée à une dose pareille d'azotate de potasse ou de calomel (4 à 8 gr.).

— *Entérite chronique.* Chez les ruminants, comme chez les solipèdes, elle succède le plus ordinairement à l'*entérite* aiguë. Les ruminants affectés de cette maladie sont tristes, abattus, ont peu d'appétit, le pouls petit et vite, la rumination irrégulière; ils sont continuellement météorisés; les déjections sont liquides et de couleur lie de vin ou noirâtres; enfin la prostration est extrême. La marche de cette maladie est lente, sa durée de plusieurs mois, et elle se termine le plus souvent par la mort. On doit donner aux animaux malades des aliments de choix et surtout le vert en liberté. Les médicaments employés pour combattre cette affection, sont : le quinquina, l'écorce de saule, la gentiane, l'aunée en décoction, et les infusions de petite centaurée, de camomille, d'absinthe, et même l'assa-fœtida.

— *Entérite aiguë des chiens.* L'*entérite* aiguë est très-commune chez le chien. Elle reconnaît pour causes : les grandes fatigues, l'eau ingérée trop froide, les bains froids, les constipations, les substances irritantes ou toniques, la suppression des fonctions de la peau. Les chiens affectés d'*entérite* sont tristes; ils recherchent les boissons avec avidité; ils ont la bouche sèche, le nez chaud, les muqueuses injectées, le pouls vite, le ventre douloureux; la constipation est très-grande. La marche de cette maladie est rapide : sa durée est de sept à huit jours, au bout desquels les symptômes diminuent, et la guérison survient, ce qui est la terminaison la plus ordinaire. A cette maladie succède souvent aussi l'*entérite* chronique, caractérisée surtout par la rétraction des parois du ventre et par une diarrhée presque continue, alternée parfois avec une constipation de courte durée. Ces symptômes durent de quatre à six mois, puis les chiens tombent dans le marasme et meurent d'épuisement.

L'*entérite* aiguë du chien se traite par des tisanes de guimauve, de graine de lin, de gruau, d'orge, édulcorées avec du miel. Lorsque la douleur est très-intense, on ajoute à ces tisanes quelques gouttes de laudanum; on administre aussi des purgatifs doux : la manne, l'huile de ricin, à la dose de 15 à 30 gr.; ces médicaments calment l'inflammation et combattent la constipation. Dans le traitement de l'*entérite* chronique, si elle provient de la nourriture trop exclusivement animale, il faut changer le régime. Les médicaments indiqués sont : les diverses préparations de quinquina, de gentiane, le vin sucré, etc. L'alun, l'opium sont utiles pour arrêter la diarrhée. Les purgatifs, le sulfate de soude ou de magnésie, la manne, produisent aussi de bons effets.

— *Entérite aiguë des porcs.* Ses variétés ont été décrites sous les noms de phlogose abdominale, de gastro-*entérite* avec altération du sang non contagieuse, gastro-*entérite* contagieuse ou charbonneuse.

Les causes sont, en général, les mêmes que celles de l'*entérite* aiguë des autres animaux; mais, chez le porc, les boissons insalubres, la malpropreté ont une influence marquée sur le développement de cette maladie. Elle est caractérisée par les symptômes suivants : « Les porcs sont abattus, dit M. Reynal, ils ne mangent pas, ils recherchent les boissons froides; l'œil est terne, la peau très-chaude, rouge, quand le pelage est blanc, notamment à la face interne des oreilles; au bout de vingt-quatre ou de quarante-huit heures, on remarque que les animaux sont faibles, qu'ils restent couchés, qu'ils sont plus abattus, que la gueule est sèche et rouge violacé, que le ventre est sensible, qu'il y a constipation. On entend des grognements sourds et plaintifs; chez les porcs maigres, on observe un météorisme intermittent. » La marche de cette maladie est très-rapide chez le porc, qui succombe vers le sixième jour. On traite les malades par les émissions sanguines, les boissons blanches acidulées, et des lavements d'huile de lin pour combattre la constipation. Lorsque ce traitement ne produit pas de résultat satisfaisant, il faut sacrifier l'animal et le livrer à la consommation.

— *Entérite aiguë de la volaille.* Cette maladie est rarement observée chez la volaille qui vit en liberté et qui se nourrit de ce qu'elle trouve; elle est fréquente, au contraire, chez celle qui est abondamment nourrie dans les basses-cours. Les volailles atteintes de cette maladie perdent l'appétit; elles ont une diarrhée suivie de ténesme. La mort arrive au bout de quatre à cinq jours, sans qu'il y ait augmentation dans l'intensité des symptômes; la poule s'arrête brusquement et meurt dans l'espace de quelques minutes. Le traitement consiste d'abord à changer le régime des volailles, à leur donner une nourriture moins substantielle, des boissons contenant de la crème de tartre soluble, du sulfate de soude ou de magnésie; l'eau vinaigrée est également bonne.

ENTÉROBRANCHE adj. (an-té-ro-bran-che — du gr. *enteros*, intérieur; *bragchia*, branchie). Annél. Dont les branchies sont placées à l'intérieur du corps. ‖ s. m. pl. Ordre d'annélides qui ont les branchies à l'intérieur du corps.

ENTÉRO-CARCINIE s. f. (an-té-ro-kar-si-nî — du gr. *enteron*, intestin; *karkinos*, cancer). Pathol. Cancer de l'intestin.

ENTÉROCÈLE s. f. (an-té-ro-sè-le — du gr. *enteron*, intestin; *kêlê*, tumeur). Pathol. Hernie abdominale et purement intestinale.

ENTÉROCÉLIQUE adj. (an-té-ro-sé-li-ke — rad. *entérocèle*). Pathol. Qui concerne l'entérocèle.

ENTÉRO-COLITE s. f. (an-té-ro-ko-li-te — du gr. *enteron*, intestin, et de *colite*). Pathol. Entérite des nouveau-nés et des enfants à la mamelle.

ENTÉRO-CYSTOCÈLE s. f. (an-té-ro-si-sto-sè-le — du gr. *enteron*, intestin, et de *cystocèle*). Pathol. Hernie formée à la fois par l'intestin et par la vessie.

ENTÉROCYSTOSCHÉOCÈLE s. f. (an-té-ro-si-sto-skè-o-sè-le — du gr. *enteron*, intestin; *kustis*, vessie; *oscheon*, scrotum; *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie scrotale de l'intestin et de la vessie.

ENTÉRODÈLE adj. (an-té-ro-dè-le — du gr. *enteron*, intestin; *dêlos*, évident). Zool. Qui a un tube intestinal bien caractérisé. ‖ s. m. pl. Famille d'infusoires.

ENTÉRODOTHIÉNIE s. f. (an-té-ro-do-ti-é-nî). Chir. V. DOTHIÉNENTÉRIE.

ENTÉRODYALISE s. f. (an-té-ro-di-a-li-ze — du gr. *enteron*, intestin; *dialusis*, dissolution). Pathol. Plaie avec séparation complète de l'intestin.

ENTÉRODIALYTIQUE adj. (an-té-ro-di-a-li-ti-ke — rad. *enterodialyse*). Pathol. Qui a rapport à l'entérodyalise.

ENTÉRODYNIE s. f. (an-té-ro-di-nî — du gr. *enteron*, intestin; *odunê*, douleur). Pathol. Douleur intestinale.

ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE s. f. (an-té-ro-é-pi-plo-sè-le — du gr. *enteron*, intestin, et de *épiplocèle*). Chir. Hernie formée par l'intestin et l'épiploon.

ENTÉRO-ÉPIPLOMPHALE s. f. (an-té-ro-é-pi-plon-fa-le — du gr. *enteron*, intestin; de *epiploon*, et du gr. *omphalos*, nombril). Chir. Hernie ombilicale formée à la fois par l'intestin et l'épiploon.

ENTÉRO-GASTROCÈLE s. f. (an-té-ro-ga-stro-sè-le — du gr. *enteron*, intestin; *gastêr*, ventre; *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie ventrale.

ENTÉROGRAPHE s. m. (an-té-ro-gra-fe — du gr. *enteron*, intestin; *graphô*, j'écris). Auteur qui a écrit des études sur les intestins.

— Bot. Syn. de SAGIDIE, genre de lichens.

ENTÉROGRAPHIE s. f. (an-té-ro-gra-fî — du gr. *enteron*, intestin; *graphô*, j'écris). Description de l'intestin; étude sur les intestins.

ENTÉROGRAPHIQUE adj. (an-té-ro-gra-fi-ke — rad. *entérographie*). Qui a rapport à l'entérographie : *Études* ENTÉROGRAPHIQUES.

ENTÉROHÉMIE s. f. (an-té-ro-é-mî — du gr. *enteron*, intestin; *haima*, sang). Méd. Congestion sanguine dans le canal intestinal.

ENTÉRO-HÉMORRAGIE s. f. (an-té-ro-é-mor-ra-jî — du gr. *enteron*, intestin, et de *hémorragie*). Chir. Hémorragie des intestins.

— **Encycl.** On comprend sous le nom général de méléna tous les écoulements de sang par l'anus; lorsque ce sang vient de l'intestin au-dessus du rectum, on dit qu'il y a *entéro-hémorragie* ou *entérorrhagie*.

Au point de vue des lésions anatomiques, il faut tout d'abord diviser les *entéro-hémorragies* en essentielles ou idiopathiques, et symptomatiques ou secondaires. Dans les essentielles, la membrane muqueuse est rouge, épaissie, boursouflée, injectée, rarement ecchymosée; elle peut aussi être très-pâle, comme l'a constaté M. le professeur Andral sur un de ses malades. Les tissus furent trouvés, à l'autopsie, blancs et anémiés. Dans les secondaires ou symptomatiques, les lésions consistent soit dans des ulcérations, des plaques gangréneuses, des dégénérescences organiques, athéromateuses existant sur l'intestin lui-même, soit dans des désordres portant sur des organes éloignés, tels que la rate, le foie, le pancréas, lesquels, atrophiés, hypertrophiés ou même dégénérés, compriment ou oblitèrent la veine porte ou la veine cave.

Les hémorragies intestinales apparaissent ordinairement sans prodrome, quelquefois, pourtant, après avoir été annoncées par des picotements, des gênes, des pesanteurs dans le ventre. Le malade éprouve subitement, sur un point de l'ombilic, une douleur obtuse, des bourdonnements, puis des tintements se font entendre dans ses oreilles, il pâlit, chancelle et tombe sans connaissance. Si on le laisse immobile, horizontalement étendu, la syncope, si elle n'est devenue la mort elle-même, ce qui est rare, est de courte durée; mais elle peut se répéter, soit qu'une nouvelle hémorragie se produise, soit qu'on ait intempestivement remué le malade. Ce n'est encore, jusque-là, que l'hémorragie interne : le sang, sorti des vaisseaux en plus ou moins grande abondance, est encore dans la cavité intestinale. Peu abondant, il ne produit plus de nouveaux désordres fonctionnels et disparaît inaperçu dans les garde-robes. En quantité considérable, il amène, au contraire, un ballonnement qui devient une cause nouvelle de gêne, puis, au bout d'une ou de plusieurs heures, se manifeste l'hémorragie externe. Le malade, à la suite d'un besoin irrésistible d'aller à la garde-robe, rend des matières dures et solides, ensuite du sang, soit encore fluide, soit même rouge et rutilant, soit déjà en caillots.

Les auteurs ont admis des entérorrhagies aiguës, chroniques, intermittentes. Les unes, très-abondantes, se terminent brusquement; d'autres, beaucoup moins abondantes, se continuent pendant plusieurs heures, et même plusieurs jours, par un suintement continuel. MM. les professeurs Grisolle et Andral ont rapporté l'histoire d'un de leurs clients qui, pendant plus de vingt ans, a été très-souvent atteint d'*entéro-hémorragie* essentielle parfaitement constatée. Aussi bien que la marche, la quantité de sang est variable. Grisolle indique, comme moyenne, deux à trois verres ordinaires. Dans les cas de mort foudroyante, on a constaté jusqu'à cinq ou six kilogrammes de sang.

Quant au diagnostic, les questions sont multiples : y a-t-il hémorragie? quel en est le siége? Est-ce l'intestin, et quelle partie de l'intestin? L'*entéro-hémorragie* est-elle essentielle? est-elle symptomatique?

Le seul signe positif de l'hémorragie est la présence du sang dans les garde-robes, et cette présence même peut encore laisser des doutes. Le sang pourrait venir, à la rigueur, du nez, de la gorge ou de la bouche; mais l'examen direct de ces parties et l'enchaînement des symptômes ne peuvent laisser longtemps le médecin dans l'embarras sur ce point. Il n'en est pas de même au sujet de l'estomac : souvent le diagnostic entre la gastrorrhagie et l'entérorrhagie est très-difficile ou même impossible. Cet embarras, d'ailleurs, existe aussi dans les cas de vomissements sanguins, où il y a hématémèse avec une *entéro-hémorragie* : le sang passe, comme la bile, du duodénum dans l'estomac, d'où il est rejeté par les vomissements qu'il provoque. La difficulté se présente encore lorsqu'il y a gastrorrhagie sans hématémèse ni symptômes généraux d'hémorragies. Quant à la partie de l'intestin qui peut être atteinte, le premier point à examiner par la vue et par le toucher, c'est le rectum, attendu qu'une des causes les plus fréquentes d'*entéro-hémorragie* est une dégénérescence organique du rectum ou une hémorroïde ulcérée. Dans ce dernier cas, outre ce que le doigt peut apprendre, il faut se rappeler que le sang sort pur, rouge, vermeil même, et qu'il n'est en rien mélangé avec les matières fécales. Hors ce point des intestins, pour lequel les symptômes sont précis et tranchés, il est difficile d'indiquer nettement quelle est la portion atteinte de l'intestin grêle. Le siége de la douleur indiqué par le malade, la sensibilité à la palpation ou à la percussion, sont les seules ressources fort incomplètes que la médecine ait à sa disposition. Le plus souvent donc la question reste indécise. Le pronostic doit toujours être très-réservé, variable cependant suivant la cause, mais il faut bien avoir ce fait présent à l'esprit, que l'entérorrhagie idiopathique est on ne peut plus rare, et qu'elle n'est, le plus ordinairement, que le phénomène initial d'une maladie sérieuse, souvent incurable.

Les règles de traitement indiquées à l'article HÉMORRAGIE en général s'appliquent, pour la plupart, à l'entérorrhagie : toutefois, il y a quelques indications spéciales sur lesquelles il est nécessaire d'insister. Si l'hémorragie est abondante et ne tend pas à s'arrêter, on applique sur les membres des sinapismes, des ligatures autour des articulations, des ventouses sèches dans le dos et sur la poitrine. On fera prendre, en même temps, des boissons acidulées et glacées et des lavements également glacés. Naturellement, le malade garde le repos le plus absolu, couché sur un lit, à l'abri de toute température trop élevée. Si ce premier ordre de moyens échoue, on appliquera sur le ventre une vessie remplie de glace, et l'on fera prendre à l'intérieur de l'eau de Rabel, du perchlorure de fer et de la glace, qui sera avalée par morceaux. Tant que l'hémorragie dure, le malade doit observer la diète. Les premiers aliments doivent être ensuite du lait ou du bouillon glacé, quelques gelées végétales et animales.

Tout ce qui précède n'est que le traitement de l'accident, et la thérapeutique rationnelle doit, autant que possible, être dirigée contre la cause productive de cet accident; mais, envisagée à ce point de vue, la question du traitement sort des limites de cet article; elle concerne les affections et les organes particuliers dans lesquels l'*entéro-hémorragie* peut avoir son germe producteur.

ENTÉRO-HÉPATITE s. f. (an-té-ro-é-pa-ti-te — du gr. *enteron*, intestin; *hépar*, *hêpatos*, foie). Méd. Inflammation qui s'étend au foie et à l'intestin.

ENTÉRO-HYDROCÈLE s. f. (an-té-ro-i-dro-sè-le — du gr. *enteron*, intestin, et de *hydrocèle*). Chir. Hernie intestinale compliquée d'hydrocèle.

ENTÉRO-HYDROMPHALE s. f. (an-té-ro-i-dron-fa-le — du gr. *enteron*, intestin; *hu-*

dor, eau; *omphalos*, nombril). Chir. Hernie ombilicale dont le sac contient des sérosités.

ENTÉRO-ISCHIOCÈLE s. f. (an-té-ro-i-ski-o-sè-le — du gr. *enteron*, intestin; *ischion*, ischion; *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie ischiatique formée par l'intestin.

ENTÉROLITHE s. m. (an-té-ro-li-te — du gr. *enteron*, intestin; *lithos*, pierre). Calcul de l'intestin: *Les* ENTÉROLITHES *donnent lieu à des coliques fréquentes, à de la diarrhée ou à de la constipation et à des accidents de péritonite ou d'étranglement intestinal pouvant occasionner la mort.* (Bouchut.)

ENTÉROLITHIASE s. f. (an-té-ro-li-ti-a-ze — rad. *entérolithe*). Pathol. Formation ou existence de calculs intestinaux.

ENTÉROLOGIE s. f. (an-té-ro-lo-jî — du gr. *enteron*, intestin; *logos*, discours). Traité, étude sur les intestins.

ENTÉROLOGIQUE adj. (an-té-ro-lo-ji-ke — rad. *entérologie*). Qui a rapport à l'entérologie.

ENTÉROMALACIE s. f. (an-té-ro-ma-la-sî — du gr. *enteron*, intestin; *malakos*, mou). Méd. Ramollissement de l'intestin.

ENTÉROMÉROCÈLE s. f. (an-té-ro-mé-ro-sè-le — du gr. *enteron*, intestin; *mêros*, cuisse; *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie crurale formée par l'intestin.

ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE adj. (an-té-ro-mé-zan-té-ri-ke — du gr. *enteron*, intestin, et de *mésentère*). Méd. Qui a rapport à l'intestin et au mésentère. ‖ *Fièvre entéro-mésentérique*, Affection caractérisée par des ulcérations dans l'intestin et le gonflement des glandes mésentériques qui correspondent aux parties ulcérées.

ENTÉRO-MÉSENTÉRITE s. f. (an-té-ro-mé-zan-té-ri-te — du gr. *enteron*, intestin, et de *mésentérite*). Pathol. Syn. de CARREAU.

ENTÉROMORPHE s. f. (an-té-ro-mor-fe — du gr. *enteron*, intestin; *morphê*, forme). Bot. Genre d'algues marines cylindriques et tubuleuses, formé aux dépens des ulves, et comprenant une dizaine d'espèces, répandues dans toutes les mers.

ENTÉROMPHALE s. f. (an-té-ron-fa-le — du gr. *enteron*, intestin; *omphalos*, nombril). Chir. Hernie ombilicale formée uniquement par l'intestin. ‖ On dit aussi ENTÉROMPHALOCÈLE.

ENTÉROMYIASE s. f. (an-té-ro-mi-ia-ze — du gr. *enteros*, intérieur; *muia*, mouche). Pathol. Maladie produite et entretenue par des larves de mouches, qui s'introduisent dans le corps. ‖ On dit aussi ENTOMYIASE.

ENTÉROPARISACTIQUE adj. (an-té-ro-pa-ri-za-kti-ke — rad. *entéroparisagoge*). Pathol. Qui a rapport à l'entéroparisagoge.

ENTÉROPARISAGOGE s. f. (an-té-ro-pa-ri-za-go-je — du gr. *enteron*, intestin; *parisos*, égal; *agô*, je conduis). Pathol. Invagination des intestins.

ENTÉROPATHIE s. f. (an-té-ro-pa-tî — du gr. *enteron*, intestin; *pathos*, douleur). Pathol. Maladie des intestins.

ENTÉROPATHIQUE adj. (an-té-ro-pa-ti-ke — rad. *entéropathie*). Pathol. Qui a rapport à l'entéropathie.

ENTÉROPÉRISTOLE s. f. (an-té-ro-pé-ri-sto-le — du gr. *enteron*, intestin; *peri*, autour; *stolê*, constriction). Pathol. Constriction ou occlusion de l'intestin.

ENTÉROPHLÉODE adj. (an-té-ro-flé-o-de — du gr. *enteros*, intérieur; *phloios*, écorce). Bot. Qui naît, comme certains lichens, sur le bois mis à nu des autres plantes.

ENTÉROPHLOGIE s. f. (an-té-ro-flo-jî — du gr. *enteron*, intestin; *phlox*, *phlogos*, flamme). Pathol. Inflammation des intestins.

ENTÉROPHLOGIQUE adj. (an-té-ro-flo-ji-ke — rad. *entérophlogie*). Pathol. Qui a rapport à l'entérophlogie. ‖ On dit aussi ENTÉROPHLOGOSE.

ENTÉROPHYMIE s. f. (an-té-ro-fi-mî — du gr. *enteron*, intestin; *phuomai*, je nais, je crois). Pathol. Carreau; tubercules de l'intestin; phthisie intestinale.

ENTÉROPLÉE s. f. (an-té-ro-plé — du gr. *enteron*, intestin; *pleos*, rempli). Infus. Genre d'infusoires dont l'espece unique a été trouvée dans l'eau des fossés, aux environs de Paris: *Les* ENTÉROPLÉES *sont des animaux à corps diaphane.* (E. Duponchel.)

ENTÉRO-PNEUMATOSE s. f. (an-té-ro-pneu-ma-to-ze — du gr. *enteron*, intestin; *pneuma*, *pneumatos*, souffle, vent). Méd. Développement d'une quantité considérable de gaz dans l'intestin.

ENTÉROPYRIE s. f. (an-té-ro-pi-rî — du gr. *enteron*, intestin; *pur*, feu). Pathol. Fièvre mésentérique.

ENTÉROPYRIQUE adj. (an-té-ro-pi-ri-ke — rad. *entéropyrie*). Pathol. Qui a rapport à l'entéropyrie: *Affection* ANTÉROPYRIQUE.

ENTÉRORRHAGIE s. f. (an-té-ror-ra-jî — du gr. *enteron*, intestin; *rhêgnumi*, je romps). Pathol. Hémorragie intestinale.

— **Encycl.** V. ENTÉRO-HÉMORRAGIE.

ENTÉRORRHAGIQUE adj. (an-té-ror-ra-ji-ke — rad. *entérorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à l'entérorrhagie.

ENTÉRORRHAPHIE s. f. (an-té-ror-ra-fî — du gr. *enteron*, intestin; *rhaphê*, suture). Chir. Suture pratiquée sur le tube intestinal.

ENTÉRORRHAPHIQUE adj. (an-té-ror-ra-fi-ke — rad. *entérorrhaphie*). Chir. Qui a rapport à l'entérorrhaphie: *Procédé* ENTÉRORRHAPHIQUE.

ENTÉRORRHÉE s. f. (an-té-ror-ré — du gr. *enteron*, intestin; *rheô*, je coule). Pathol. Diarrhée caractérisée par un flux muqueux et séreux.

ENTÉRORRHÉIQUE adj. (an-té-ror-ré-i-ke — rad. *entérorrhée*). Pathol. Qui a rapport à l'entérorrhée: *Écoulement* ENTÉRORRHÉIQUE.

ENTÉRO-SARCOCÈLE s. f. (an-té-ro-sar-ko-sè-le — du gr. *enteron*, intestin, et de *sarcocèle*). Chir. Hernie intestinale compliquée de sarcocèle.

ENTÉRO-SCHÉOCÈLE s. f. (an-té-ro-ské-o-sè-le — du gr. *enteron*, intestin, et de *schéocèle*). Chir. Hernie scrotale formée par l'intestin.

ENTÉROSE s. f. (an-té-ro-ze — du gr. *enteron*, intestin). Pathol. Maladie de l'intestin.

ENTÉROSPHIGME s. m. (an-té-ro-sfi-gme — du gr. *enteron*, intestin; *sphigma*, étranglement). Chir. Hernie intestinale étranglée.

ENTÉROSTÉ, ÉE adj. (an-té-ro-sté — du gr. *enteron*, intestin; *osteon*, os). Moll. Qui a une pièce osseuse à l'intérieur du corps.

— s. m. pl. Groupe de mollusques céphalopodes, comprenant les genres qui ont à l'intérieur une pièce osseuse ou cornée; tels sont les seiches, les sépioles, les calmars, etc.

ENTÉRO-SYPHILIDIE s. f. (an-té-ro-si-fi-li-dî — du gr. *enteron*, intestin, et de *syphilide*). Méd. Affection syphilitique de l'intestin.

ENTÉROTOME s. m. (an-té-ro-to-me — du gr. *enteron*, intestin; *tomê*, section). Chir. Instrument avec lequel on ouvre rapidement l'intestin, pour amener la guérison des anus contre nature.

— **Encycl.** Les chirurgiens connaissent plusieurs *entérotomes*: celui de Dupuytren qui, l'un des premiers, pratiqua cette opération; l'*entérotome* de Liotard, et enfin celui de Reybard, le dernier venu et celui qui présente le plus d'avantages. Quelles que soient, du reste, ces modifications, l'idée première de l'instrument est celle-ci: une pince formée de deux branches distinctes et dites, l'une, *branche mâle*, l'autre, *branche femelle*. La branche mâle présente une lame longue de $0^m,12$, haute de $0^m,008$, épaisse de $0^m,002$, et offrant sur son tranchant des inégalités et des sinuosités. La branche femelle présente une gouttière destinée à recevoir la lame tranchante dont nous venons de parler; au fond de la gouttière, il y a des sinuosites et des saillies en sens inverse de celles de la premiere branche. Ces branches s'appliquent isolément, comme nous le verrons à l'article ENTÉROTOMIE; mais, une fois placées, on les réunit au moyen d'une vis au niveau du manche. Les modifications successives de cet instrument ont porté sur sa longueur, sur la forme des saillies et sinuosités, sur le mode d'union des branches.

ENTÉROTOMIE s. f. (en-té-ro-to-mî — du gr. *enteron*, intestin; *tomê*, section). Chir. Dissection de l'intestin.

— Chir. Opération que l'on pratique pour guérir les anus contre nature.

— **Encycl.** L'*entérotomie*, une des plus belles et des plus utiles opérations de la chirurgie, est destinée à guérir l'anus contre nature. Quelle qu'ait été la source de cette maladie, la disposition anatomique des parties est telle que les matières fécales apportées par le bout supérieur de l'intestin ont une tendance constante à sortir au dehors uniquement par l'orifice extérieur des parois abdominales, et jamais par le bout inférieur de l'intestin, qui, dès lors, s'atrophie, se rétrécit et finit même par s'oblitérer. Outre l'horrible et dégoûtante infirmité qui résulte de cette disposition anormale, les malades ne peuvent résister longtemps aux désordres fonctionnels qui en sont la suite. La cause immédiate et directe de cet accident est la presence d'une valvule dite *eperon*, qui forme un opercule entre les deux bouts de l'intestin. L'*entérotomie* a pour but de détruire cette valvule, de rétablir la continuité du canal et, partant, le passage des matières du bout supérieur dans le bout inférieur. Voici en quelques mots comment on procède.

L'opérateur s'assure d'abord de la situation et de la direction des deux anses intestinales. Ceci fait et le malade étant couché sur le dos, le siége relevé, on introduit successivement les deux branches de l'*entérotome* dans les deux bouts de l'intestin, au-dessus et au-dessous de l'éperon. Les branches étant bien placées, on les emmanche et on les rapproche par la vis de pression située dans le manche: c'est la même manœuvre qu'on exécute pour le forceps. L'*entérotome* est alors fixé et tenu en place au moyen d'un bandage approprié. Le malade doit garder un repos absolu. Le lendemain et les jours suivants, on serre de plus en plus la vis de pression. Au bout de huit jours, l'instrument devient mobile, et il ne tarde pas à tomber, emportant avec lui l'escarre qu'il a produite par la pression progressivement accrue. Si tout a bien marché, la cloison formée par l'éperon a disparu, le canal est rétabli; les matières passent du bout supérieur dans le bout inférieur. L'*entérotome*, en détruisant l'éperon, a fait naître en même temps une inflammation adhésive entre les diverses parties, et le péritoine reste en dehors. Mais malheureusement les faits ne se passent pas toujours de la sorte. Les adhérences peuvent ne pas se faire partout, ou du moins peuvent ne pas être toujours assez solides: de là épanchement dans le péritoine et mort en quelques heures. Si tout va bien du côté de l'intestin et du péritoine, il se peut cependant que la plaie de la paroi abdominale reste toujours fistuleuse. Malgré tout, l'*entérotomie* est une des plus belles conquêtes de la chirurgie.

ENTÉROTOMIQUE adj. (an-té-ro-to-mi-ke — rad. *entérotomie*). Anat. Qui a rapport à l'entérotomie.

ENTÉROTRYPIE s. f. (an-té-ro-tri-pî — du gr. *enteron*, intestin; *trupa*, trou). Pathol. Perforation de l'intestin.

ENTÉROZOAIRE s. m. (an-té-ro-zo-è-re — du gr. *enteron*, intestin; *zôon*, animal). Zool. Nom donné aux helminthes et aux larves qui vivent dans l'intestin des animaux.

ENTERRAGE s. m. (an-tè-ra-je — rad. *enterrer*). Techn. Terre que le fondeur tasse autour du moule, pour lui donner de la solidité.

ENTERRÉ, ÉE (an-tè-ré) part. passé du v. Enterrer. Mis en terre, recouvert de terre: *Un trésor* ENTERRÉ *dans un champ. Toutes les semences ne doivent pas être* ENTERRÉES *à la même profondeur.* (M. de Dombasle.) ‖ Enfoui: ENTERRÉ *dans le sable, dans la chaux, dans le fumier. Il a été* ENTERRÉ *par les décombres. Ils furent* ENTERRÉS *par l'éboulement.*

— Inhumé, en parlant d'une personne et plus particulièrement d'une personne décédée: *Il est* ENTERRÉ *au Père-Lachaise. Il fut* ENTERRÉ *avec pompe. Les vestales parjures étaient* ENTERRÉES *vivantes. Dante fut* ENTERRÉ *à Ravenne.* (La Harpe.) *À Bologne, les pauvres sont* ENTERRÉS *sans bière.* (E. About.)

— Par ext. Placé très-bas, dominé de toutes parts: *Ce village est* ENTERRÉ *au fond d'un vallon. Cette petite maison est* ENTERRÉE *au milieu de superbes hôtels.* ‖ Enfermé, retiré, isolé: *Elle est* ENTERRÉE *dans un cloître. Il vit* ENTERRÉ *dans son cabinet. Il est* ENTERRÉ *en province.*

— Fig. Caché, tenu secret; oublié: *Ce souvenir demeurera* ENTERRÉ *au fond de mon cœur. Voilà une gloire bien et dûment* ENTERRÉE.

Combien de rois, grands dieux! jadis si révérés,
Dans l'éternel oubli sont en foule *enterrés!*
VOLTAIRE.

‖ Fini, arrivé à son terme: *Le carnaval est enfin* ENTERRÉ. *Le* XVIII[e] *siècle a été* ENTERRÉ *au milieu de la plus grande agitation.*

— **Allus. litt. Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré**, Vers qui termine le conte de La Fontaine, la *Matrone d'Éphèse*. V. GOUJAT.

ENTERREMENT s. m. (an-tè-re-man — rad. *enterré*). Action d'enterrer, de mettre en terre, de couvrir de terre: L'ENTERREMENT *des grains est nécessaire pour les préserver du ravage des oiseaux. Un des effets les plus favorables des binages est de donner à la terre, par l'*ENTERREMENT *des mauvaises herbes, un engrais naturel très-recommandable.* (Baudrillart.)

— Par anal. Inhumation, cérémonie qui accompagne la sépulture d'un mort: *Faire un* ENTERREMENT. *Assister à un* ENTERREMENT. *Commander un* ENTERREMENT. ENTERREMENT *de première classe. La pompe des* ENTERREMENTS *intéresse plus la vanité des vivants que la mémoire des morts.* (La Rochef.) ‖ Convoi funèbre: *J'ai vu passer un bel* ENTERREMENT.

Là d'un *enterrement* la funèbre ordonnance
D'un pas lugubre et lent vers l'église s'avance.
BOILEAU.

‖ Frais de sépulture: *Payer un* ENTERREMENT.

On ne peut sans argent décéder à Paris,
Et les *enterrements* s'y trouvent hors de prix.
SANLÉQUE.

J'ai vu mon *enterrement;*
Le prêtre était mon amant.
Ah! j'en ai ri joliment.
MARION DELORME.

— Fam. *Gai, amusant comme un enterrement*, Excessivement triste, ennuyeux: *Vous avez l'air* GAI COMME UN ENTERREMENT. *Le spectacle fut* AMUSANT COMME UN ENTERREMENT. *Mon petit, tu es* AMUSANT COMME UN ENTERREMENT *de sixième classe.* (L. Reybaud.)

— *Enterrement civil*, Nom sous lequel on désigne depuis quelque temps les enterrements des libres penseurs, qui ont lieu sans le concours d'aucun prêtre et sans aucune cérémonie religieuse.

— **Syn. Enterrement, convoi, funérailles**, etc. V. CONVOI.

— **Encycl.** On trouvera au mot FUNÉRAILLES les détails relatifs à cette cérémonie funèbre chez tous les peuples et dans tous les temps; nous ne nous occuperons ici que des *enterrements* civils, dont l'usage semble se répandre de plus en plus.

Jusqu'à ces derniers temps, il y avait beaucoup de libres penseurs qui rejetaient les doctrines et les pratiques ordinaires de l'Église, mais qui, par un préjugé enraciné de convenance sociale, n'en avaient pas moins recours aux cérémonies de l'Église dans les circonstances importantes de leur vie. Ils se mariaient à l'église, faisaient baptiser leurs enfants et célébrer les funérailles des leurs par les prêtres. L'*enterrement* sans prêtre paraissait, même aux libres penseurs, une chose ignominieuse, à ce point que, si les prêtres voulaient refuser leur concours, on faisait appel à l'autorité civile pour les contraindre. Au XVIII[e] siècle, vers la régence de Louis XV, à propos de la querelle des jansénistes, excommuniés par les catholiques orthodoxes, l'archevêque de Paris émit la prétention que l'Église avait le droit de refuser la sépulture à tous ceux dont les familles ne justifieraient pas, par la production de billets de confession, qu'ils avaient vécu dans la pratique de leurs devoirs religieux ou du moins qu'ils s'étaient réconciliés avec l'Église avant de rendre le dernier soupir. Un conflit s'éleva entre le gouvernement, qui appuyait la prétention de l'archevêque — le premier ministre était alors le cardinal Fleury — et le parlement, qui la repoussait et voulait obliger les prêtres à enterrer les jansénistes, en leur refusant le droit d'exiger la justification de billets de confession. Force resta au parlement, et les prêtres durent enterrer les jansénistes par ordre. La même question s'est présentée à diverses reprises dans la première moitié de ce siècle et a été résolue dans le même sens. En 1831, à la mort du conventionnel Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Blois, celui-ci ayant refusé, avant de mourir, de reconnaître qu'il avait eu tort d'accepter la constitution civile du clergé, l'archevêque de Paris voulut défendre qu'on le reçût à l'église; mais le gouvernement fit porter de force le cadavre dans l'église de l'Abbaye-aux-Bois. Cet événement produisit un grand scandale. Les journaux libéraux accusèrent d'intolérance le clergé, et les journaux religieux crièrent au sacrilège et prétendirent que l'on avait violé outrageusement la liberté des cultes. Sans doute, il y avait une singulière inconséquence de la part de ceux qui, ayant repoussé la communion de l'Église pendant leur vie, prétendaient y être admis de force après leur mort, et il est certain que cette violence constituait un véritable attentat contre la conscience et les libertés du clergé catholique, libre d'admettre à sa communion et d'en rejeter qui il veut. Mais il faut reconnaître, d'autre part, que le concordat fait aux prêtres une situation fausse: du moment qu'ils sont salariés sur le budget de l'État, ils doivent être considérés comme de véritables fonctionnaires, obligés comme les autres de prêter leur office quand ils en sont requis. De plus, les églises, étant des monuments publics, appartiennent à la commune, la police en est confiée aux maires, et le clergé, qui a accepté le concordat, n'a pas le droit de se plaindre de ces exigences qui en sont la conséquence naturelle. Mais la dignité des libres penseurs aussi bien que la liberté du clergé réclame la fin d'un semblable état de chose et la séparation du spirituel et du temporel; si les libres penseurs sont véritablement convaincus que l'Église n'a aucun caractère d'autorité légitime, bien loin de faire appel au concours des prêtres pour leurs funérailles, ils devraient, au contraire, le repousser absolument, par respect pour eux-mêmes.

Cette idée n'a pénétré que lentement dans les esprits. Il n'y a pas longtemps encore que le *Siècle*, et avec lui tous les principaux journaux libéraux et démocratiques, dénonçaient comme des actes d'une odieuse intolérance les refus formulés par le clergé d'admettre, après leur mort, à la communion de l'Église, des personnes qui, toute leur vie, avaient fait profession de vivre en dehors d'elle et de l'attaquer en toute occasion. En même temps les jurisconsultes, et à leur tête M. Dupin, soutenaient que, lorsque le curé refuse les prières et le service religieux à un défunt, le maire a le droit de faire ouvrir les portes de l'église pour l'y introduire et présenter le corps. On était encore si éloigné de la séparation de l'Église et de l'État en 1848, que la République n'eut pas d'autre préoccupation que d'appeler le clergé à bénir ses arbres de la liberté.

Depuis une quinzaine d'années, un groupe de libres penseurs, dont l'importance croît chaque jour, s'est formé pour mettre d'accord sa pratique avec sa doctrine et pour enterrer ceux que l'Église rejette de son sein. Les membres de ce groupe tiennent à honneur de repousser eux-mêmes le concours de l'Église; ils se font un titre de gloire de ce qui était considéré autrefois comme une ignominie, et l'intolérance de l'Église leur apparaît dans les efforts qu'elle fait parfois pour obtenir de la famille l'autorisation de prêter le déploiement de ses cérémonies aux funérailles de citoyens morts en dehors de sa communion. Ainsi tous les anciens préjugés sont rectifiés, et l'on peut voir par là l'immense

progrès qui s'est accompli en quelques années. Aujourd'hui, toutes les plaintes qui se produisent encore parfois contre les refus de sépulture ecclésiastique paraissent surannées.

L'initiative de ce mouvement est venu de la Belgique, où le parti libéral, se trouvant directement en lutte avec le parti clérical, a compris l'importance qu'il y avait à se séparer complètement de l'Eglise sur le terrain moral, pour lui enlever son influence politique. Il y a en Belgique de nombreuses sociétés de *solidaires* ou *libres penseurs*, instituées spécialement en vue des *enterrements* civils. La plus ancienne de ces associations, celle des solidaires, a été fondée le 29 juillet 1857. L'association a pour but la suppression des pratiques catholiques aux *enterrements* et, en outre, l'assistance mutuelle et fraternelle et la propagande. Au décès d'un associé, tous les membres sont tenus de suivre la dépouille mortelle jusqu'au cimetière, sous peine d'une amende de 0 fr. 50. En cas de refus du clergé, l'association procède, s'il y a lieu, à l'*enterrement* d'un citoyen qui ne comptait point parmi ses membres. Les membres s'engagent à mourir en libres penseurs, c'est-à-dire hors de tout culte et en n'observant aucune pratique religieuse. Ainsi le malade qui aura volontairement admis un ministre quelconque chez lui, pour recevoir ce que l'on appelle les sacrements, sera censé avoir donné sa démission et perdra, dès ce moment, tous les droits attachés au titre de membre de l'association.

L'association des solidaires n'a fait que donner une formule définitivement affirmative à une tendance qui s'était déjà manifestée dans les esprits : dès 1854, s'était fondée une *Société d'affranchissement* qui poursuivait ouvertement le même but. « La société, disait l'article 1er, a pour but d'affranchir l'homme des préjugés, spécialement en ce qui concerne la manière dont les *enterrements* se sont faits jusque aujourd'hui. Les associés reconnaissent qu'ils n'ont pas besoin de l'intervention du clergé au moment de mourir. » L'idée s'est développée et, en 1863, une troisième société, la *Société des libres penseurs*, s'est formée pour joindre à l'exemple de l'*enterrement* civil celui du mariage purement civil et de la suppression du baptême des enfants. La nouvelle société a adopté cette devise, qui résume nettement le but de son institution : *Libres penseurs. Plus de prêtres à notre mort, à notre mariage et à la naissance de nos enfants.* Ces sociétés se sont rapidement répandues dans toute la Belgique, et il n'est pas de ville ni de localité importante où elles n'aient des succursales. Les femmes comme les hommes en font partie, et les *enterrements* civils de femmes sont aussi fréquents que ceux d'hommes.

Il paraît évident que cette idée a été rapportée en France par nos proscrits démocrates, auxquels la Belgique servit d'asile, et qui entrèrent presque tous dans les sociétés belges d'affranchissement et de solidarité. Ceux qui moururent sur la terre d'exil tinrent à honneur de donner un exemple à la démocratie française par leur *enterrement* civil. Eugène Sue, mort en Suisse, a demandé à être enterré dans le cimetière des suppliciés, pour que sa cendre ne fût pas mêlée avec celle des catholiques. L'exemple a porté ses fruits. Avant 1860, il n'y avait en France que peu d'*enterrements* civils. Quelques exemples remarquables avaient été donnés cependant, parmi lesquels il faut citer, à côté de l'*enterrement* civil de Lamennais, qui avait voulu être enseveli dans la fosse commune, celui de M. le sénateur Vieillard, d'autant plus remarquable que les hommes qui sont dans les hautes fonctions sociales considèrent d'ordinaire comme un devoir essentiel d'entretenir les préjugés qui servent la cause de l'autorité. A partir de 1860, les *enterrements* civils ont été fréquents et leur pratique s'est promptement répandue dans le peuple. Plusieurs milliers de personnes accompagnent chaque semaine et presque chaque jour à leur dernier domicile les citoyens morts sans le concours de l'Eglise. Le mouvement est d'autant plus remarquable qu'il est tout spontané, les gênes de notre législation empêchant la formation d'associations comme en Belgique. Les quelques autorisations qui ont été demandées à cet effet ont toujours été refusées par le gouvernement, et quelques procès politiques, notamment celui dit de la Renaissance, jugé à Paris en 1867, indiquent que le pouvoir serait tout disposé à considérer comme des sociétés secrètes et à punir comme telles les associations de cette nature qui pourraient se former. En voici une preuve frappante : la réponse affirmative à cette question du président de la chambre correctionnelle : *Vous assistiez ordinairement aux enterrements civils?* a paru constituer un motif de suspicion légitime à l'égard des prévenus. Mais ces gênes et ces persécutions n'ont servi, comme c'est l'ordinaire, qu'à développer le mouvement, et l'on peut dire aujourd'hui que le préjugé est vaincu. Parmi les *enterrements* civils importants qui ont eu lieu dans ces dernières années, il faut citer ceux du Père Enfantin, de Proudhon, de Monnier, ancien secrétaire de Caussidière, d'Emile Barrault, de François Huet, de Mme Bertillon, remarquable parce que le préjugé religieux, en France surtout, est encore profondément enraciné dans l'esprit des femmes et que l'exemple donné par une femme distinguée, appartenant à la bourgeoisie, a une très-grande importance. En même temps que Proudhon était enterré civilement au cimetière de Passy à Paris, on enterrait civilement aussi à Bâle le colonel Charras. Dans le mois de janvier 1865, à quelques jours de distance seulement, un double deuil venait frapper la démocratie; mais les deux grands morts avaient tenu à donner un double exemple. « Le noble ami que nous pleurons, disait M. Chauffour-Kestner sur la tombe de Charras, m'a ordonné de n'appeler pour consacrer cette tombe le ministère d'aucun culte. Il était de ceux qui, cherchant la vérité avec ardeur, ne l'ont trouvée dans aucune confession religieuse, et qui, ne voulant mentir ni à eux-mêmes ni aux autres, ont rompu avec la pratique de tous les cultes. Comme il a vécu sa grande et noble vie, uniquement appuyé sur sa conscience et sur l'énergie morale qu'elle lui inspirait, il a voulu aborder la mort, sincère jusqu'au bout et, jusqu'au dernier souffle, loyal et incapable d'un lâche compromis. » Enfin nous citerons Sainte-Beuve, pour qui un cortége d'illustrations de toute nature remplaçait largement le clergé.

En mettant d'accord dignement leur conduite avec leurs principes, les libres penseurs ont conquis une incontestable autorité morale. Ils ont montré en même temps que leur doctrine n'était pas, comme le prétendent leurs adversaires, une doctrine purement de scepticisme et de négation. Ils ont prouvé qu'ils savaient, eux aussi, rendre hommage aux grands sentiments de l'âme et du cœur, et opposer, par la manifestation de la solidarité, des démonstrations aussi solennelles et aussi consolantes pour honorer leurs morts que la religion par ses cérémonies. En même temps, les discours prononcés sur les tombes dans les *enterrements* civils servent à dégager les grands principes de la morale naturelle et philosophique, qui sont indépendants de la religion, et ils exercent ainsi la plus profonde et la plus salutaire influence sur le peuple, qui toujours accepte ces paroles fortifiantes avec le recueillement que donne le voisinage de la mort. Quelques citoyens se sont spécialement dévoués à cet enseignement et se sont institués en quelque sorte les prêtres de la libre pensée. Nous devons mentionner spécialement parmi eux M. le baron de Ponnat, connu par de savants travaux de critique religieuse. Dans un de ses discours, prononcé sur la tombe d'un jeune ouvrier, Louis Genton, dont le père était à Sainte-Pélagie, où il subissait une condamnation politique, et dont l'*enterrement* avait lieu au milieu d'une foule immense accourue pour manifester ses doubles sentiments moraux et politiques, M. le baron de Ponnat, indiquait en quelques paroles élevées comment les libres penseurs savent, eux aussi, honorer les morts, sans avoir besoin des pompeuses promesses de la vie future. Sur le bord de la fosse commune où allait être enseveli le fils de l'ouvrier, il disait : « Nous n'envions pas plus vos pierres que votre immortalité et votre foi. Nous ne croyons pas à l'orgueilleuse vie future. Nous avons une immortalité réelle, celle qui est dans les esprits et dans les cœurs, l'immortalité du souvenir. »

Cette affirmation de la libre pensée par des cérémonies *religieuses* au premier chef, dans le sens élevé du mot, qui signifie un lien entre les hommes (*religare*, relier), cause un grand ombrage à l'Eglise; car on ne détruit que ce que l'on remplace, et ces manifestations imposantes montrent que les pompes de l'Eglise sont désormais remplacées; ceux mêmes dont la faible imagination a besoin d'une certaine solennité et ne peut se contenter d'un austère isolement peuvent désormais se rattacher sans hésitation à la doctrine de la libre pensée, et ils seront sûrs de rencontrer à l'heure de la mort un déploiement aussi consolant que celui que pourrait leur offrir l'Eglise romaine. Aussi l'Eglise a-t-elle souvent tâché de mettre, dans la pratique, des obstacles à ces démonstrations des libres penseurs; elle a prétendu les exclure du cimetière, sous prétexte que le cimetière était une propriété ecclésiastique, et elle a voulu, pour arrêter les esprits faibles par le sentiment de l'ignominie, reléguer les enterrés civilement avec les suppliciés et les suicidés. La solution de la question, toutes les fois qu'elle a pu être discutée librement, n'était pas douteuse; il est certain que le cimetière appartient à la commune. C'est le cas ou jamais de réformer notre législation vicieuse sur la confusion de l'Eglise et de l'Etat, et la pratique des *enterrements* civils, en faisant pénétrer cette séparation dans les mœurs, hâtera certainement sa réalisation dans l'ordre politique. Mais, pour rendre la séparation plus complète et pour donner plus de dignité encore aux manifestations des libres penseurs, il faudrait élever un temple à la libre pensée, qui fournirait un local convenable pour ces cérémonies et auquel serait annexé un cimetière, ce qui éviterait ainsi tout conflit fâcheux et, de part et d'autre, tout froissement de conscience.

Le *Grand Dictionnaire* poursuivra cette idée et la traitera avec les développements qu'elle mérite à l'article LIBRE PENSÉE, LIBRES PENSEURS.

Terminons cet article funèbre par quelques lignes fantaisistes; voyons le parti que l'industrialisme peut tirer d'un *enterrement.* Deux personnages sont en scène, un expert et un novice. Le premier fait à l'autre sa leçon, et il s'exprime ainsi : « Un homme qui me veut du bien, un observateur, un sage, me dit un jour : Dans votre intérêt, ne manquez jamais d'assister aux obsèques et de suivre les *enterrements* de tout ce qui meurt à Paris de gens haut placés : généraux, avocats célèbres, littérateurs en renom, artistes à la mode; et comprenez tout ce qu'il y a d'immense intérêt pour un homme désireux de faire son trou dans la société à se trouver coude à coude avec des gens importants que tout d'abord on ne saurait rencontrer que dans ces occasions-là. Vous comprenez? Non? Tenez; tout à l'heure nous allons suivre le corbillard : que faire pour raccourcir la longueur du chemin, pour galvaniser la somnolente lenteur du cortége? Causer, n'est-ce pas? Là, dans la rue, à l'air libre, pas de défiance, pas de pose; on va deux à deux, souvent sans se connaître, au hasard, chacun estimant que son voisin a quelque titre sérieux de se trouver à la cérémonie. Le personnage chez lequel vous voudriez, mais ne pouvez pénétrer, vous y donne volontiers la réplique. Par exemple, il faut du tact. Alors, entre vous et lui, échange de bons procédés : il accepte ou vous offre un cigare, le partage du parapluie, s'il vient à pleuvoir; vous l'avertissez d'une flaque d'eau ou d'un amas de boue...; au besoin, on l'y conduit pour avoir l'occasion de l'en détourner... Dès lors, vous avez acquis le droit de saluer ledit personnage en tous lieux, en tout temps, quand vous le rencontrerez. Lui, qu'il vous reconnaisse ou non, il vous rend votre salut, et vous pouvez, près des autres, vous vanter de connaître M. le marquis, M. le comte ou M. le baron X... Je suppose que vous ayez à présenter une requête à l'une de ces personnes. Aller directement chez elle? Non pas; ce serait trop naïf; sans compter que l'on courrait le risque ou d'être entendu distraitement ou de n'être pas accueilli du tout. Si, au contraire, vous avez déjà rencontré cette personne à un, à deux, à trois *enterrements*, vous n'êtes plus un étranger pour elle, vous avez préparé les voies; toutes les chances favorables sont pour vous; surtout si, à chaque fin d'année, vous n'avez pas manqué de lui envoyer votre carte... Sans compter que le lendemain de l'*enterrement*, le soir même, souvent vous avez l'aubaine de lire votre nom dans les journaux, au milieu de la liste des célébrités présentes aux funérailles... satisfaction facile à se donner pour peu que l'on ait, une fois ou deux, causé avec quelque journaliste... »

Enterrement à Ornans (L'), tableau de M. Courbet. Ce tableau, qui est resté l'œuvre sinon la meilleure, du moins la plus considérable et de beaucoup la plus célèbre de M. Courbet, a fait son apparition au Salon de 1851. Ce fut, suivant un mot attribué à l'auteur, « l'enterrement du romantisme. » Avant de dire quelles tempêtes il souleva dans le monde des artistes et des critiques, nous allons le décrire.

La scène se passe dans le cimetière de la petite ville d'Ornans, patrie de M. Courbet. Le ciel est chargé de sombres nuages. L'horizon est fermé par des montagnes pelées et hérissées de rochers granitiques. Au premier plan s'ouvre la fosse où va s'engouffrer le cercueil. Le prêtre, en chape de satin noir, chante le *Libera*, la tête penchée sur les feuillets du rituel qu'il tient dans ses mains avec son bonnet carré; derrière lui le porte-croix, tête nue, et deux enfants de chœur, revêtus de l'aube blanche, de la ceinture et de la calotte rouges; l'un de ces enfants porte le seau à eau bénite; l'autre, tenant un cierge, se retourne pour regarder les quatre porteurs, coiffés jusqu'aux yeux d'énormes chapeaux à larges ailes, qui soutiennent, au moyen de draps de lit tortillés autour de leurs épaules, la bière recouverte d'une draperie funèbre. En avant du prêtre, le fossoyeur, un genou en terre, l'autre jambe arc-boutée, un bras pendant, une main appuyée sur la cuisse, attend, impassible, le moment de descendre le cercueil. Une tête de mort gît à ses pieds. Près de lui, deux bedeaux, coiffés de bonnets à canons et vêtus de rouge comme des juges, entonnent les répons mortuaires. Au milieu du tableau, un parent du mort pleure dans son mouchoir, à côté d'un homme grave et placide qui tient son chapeau à la main. Ce dernier, suppléant du juge de paix à Ornans, est un cousin de P.-J. Proudhon, l'illustre publiciste. Plus à droite, deux *anciens*, débris obstinés du dernier siècle, causent et demeurent couverts devant la Mort. L'un, coiffé d'un chapeau à claque, ayant un habit gris, une culotte courte, de couleur verdâtre, des bas bleus et des escarpins à boucles d'argent, montre du doigt la fosse à son compagnon qui porte un chapeau tromblon et qui croise les bras. Des jeunes femmes sont alignées à leur suite, habillées de noir et coiffées de bonnets à ruches recouverts de crêpe. La demoiselle qui cache à demi son charmant visage dans son mouchoir, c'est la sœur de l'artiste; la bonne femme qui tient par la main une petite fille, bien naïve, c'est sa mère. En arrière, des vieilles femmes pleurent à l'unisson.

Ces diverses figures sont de grandeur naturelle. La critique, accoutumée à ne voir traiter dans de pareilles proportions que les scènes ayant un caractère historique, s'indigna fort contre l'artiste assez audacieux pour se soustraire à de prétendues règles prêchées par les Académies et pour dérouler dans un cadre presque égal à celui d'une des *batailles* de Le Brun une scène aussi vulgaire qu'un enterrement de village. Mais c'était là encore le moindre défaut reproché à l'œuvre du hardi novateur : on le blâma surtout, on le cribla de sarcasmes, on le vilipenda, pour avoir abaissé l'art à la représentation de types aussi dépourvus de noblesse, d'*idéal* et de *style* que ceux qui figurent dans l'*Enterrement à Ornans.* C'est alors que fut inventé le mot *réalisme* destiné à flétrir la doctrine de ce corrupteur du goût. Toutefois, même parmi les critiques les moins favorables à M. Courbet, il y eut des hommes assez clairvoyants et assez impartiaux pour reconnaître que cet artiste avait rendu avec une saisissante énergie les types qui avaient posé devant lui. Gustave Planche, qui n'était guère tendre pour les réalistes, a dit en parlant de ce tableau : « Il est impossible de nier la puissance de réalité que l'auteur a su donner à ses personnages : toutes les figures sont laides; mais ces figures vivent, et ce mérite n'est pas assez vulgaire pour qu'on n'en tienne pas compte. » Au reste, les admirateurs enthousiastes ne manquèrent pas plus à l'auteur de l'*Enterrement à Ornans* que les détracteurs convaincus. Un jeune écrivain, qui soutenait alors en littérature des théories semblables à celles que M. Courbet mettait en pratique dans sa peinture, M. Champfleury, se constitua l'avocat de l'artiste franc-comtois. Il écrivit dans le *Messager de l'Assemblée* deux feuilletons où, après avoir raconté avec beaucoup de gaieté le grand émoi excité à Ornans par la lecture des journaux, où l'on prétendait que M. Courbet avait voulu faire des caricatures de ses compatriotes, il réfuta énergiquement, spirituellement les critiques qui avaient été dirigées contre l'*Enterrement à Ornans.* Il insista particulièrement pour laver, en partie du moins, les personnages mis en scène du reproche de laideur qui leur était à peu près unanimement adressé. « Quant à la laideur prétendue des bourgeois d'Ornans, dit-il, elle n'a rien d'exagéré, rien de faux; elle est vraie, elle est simple. C'est la laideur de la province qu'il importe de distinguer de la laideur de Paris. Tout le monde s'écrie que les bedeaux sont ignobles. Parce qu'il y a un peu de vin dans leurs trognes?... Voyez la belle affaire! Le vin, c'est la joie, c'est la vie, c'est la santé; le vin aime à donner un brevet de capacité à ceux qui l'aiment, et il colore d'un rouge puissant le nez des buveurs; c'est la décoration des ivrognes. Jamais un nez rouge n'a été un objet de tristesse : au contraire, il inspire la joie; ceux-là qui ont le nez rouge ne baissent pas la tête en signe de honte, mais ils la relèvent plutôt, convaincus qu'ils inspirent de la joie à leurs concitoyens. Ces bedeaux sont vêtus de robes rouges et de toques, comme des présidents de la cour de cassation; et c'est là ce qui a indigné quelques gens sérieux qui, dans leur erreur, s'indignaient de voir des nez aussi bibassiers à des *magistrats.* Mais on ne se trompe pas de la sorte : les juges de France, quoiqu'en dehors des tribunaux ils ne soient point plaisants, n'offrent pas de ces figures vineuses où l'œil et l'oreille ne paraissent pas s'occuper des choses extérieures, mais semblent prêter une grande attention à des fumées intérieures. Chaque profession a son nez; et il faut être bien pauvre d'idées physiognomiques pour donner le nez d'un bedeau à un magistrat. Ces bedeaux m'amusent singulièrement; ils me réjouissent; donc ils ne sont pas laids. Non, tu n'es pas laid, Pierre Clément, avec ton nez plus rouge que ta robe. Console-toi, Jean-Baptiste Muselier, de ce que disent des folliculaires pinaconques; entre au cabaret et bois une bouteille de plus! Chose étrange, on dit le plus grand mal de ces bedeaux à la mine réjouissante, et personne n'a songé à entamer la question de la laideur de l'homme d'affaires si bien représenté par ce personnage à la mine blême, les lèvres serrées comme le cœur, d'une propreté sèche et froide, qui indique les mesquineries de la vie. Voilà un portrait d'homme laid, économe et prudent, rangé et... vertueux. Voilà la laideur!

» Les deux vieillards qui, devant la fosse ouverte, pensent aux choses du passé, en prenant une prise, sont pleins de physionomie; ils ne sont pas laids. Les porteurs de corps sont des jeunes gens à barbe et à moustache, comme tous les jeunes gens. S'ils ont la figure cachée par ce chapeau plat à larges bords, c'est l'habitude du pays pour faire reconnaître les porteurs de la bière; M. Courbet aurait-il dû leur faire mettre des pantalons à la cosaque vert-pomme?... Le fossoyeur est superbe : un genou en terre, plein de fierté; sa besogne est à moitié faite, il attend la fin des prières du curé. Il n'est ni triste ni gai : cela ne le regarde pas, il ne connaît pas le mort, il connaît le trou. Son regard court à l'horizon du cimetière et s'inquiète de la nature; le fossoyeur a une santé robuste : toujours travaillant à la mort, jamais il n'a pensé à la mort. C'est le type de l'homme du peuple dans sa beauté robuste. L'enfant de chœur qui tient le vase à eau

pénite est charmant; on ne peut lui opposer que la petite fille qui tire le bras de sa mère qui pleure, et qui se penche comme pour cueillir une marguerite. Le groupe de femmes est composé de jeunes et de vieilles : par un malin caprice de réaliste, M. Courbet a mis des rides à des vieilles femmes; leurs cheveux gris sont cachés sous des coiffes de toile blanche et de grands bonnets. Mais les jeunes filles sont vraiment jeunes; les unes sont robustes comme toutes les femmes des petites villes, moitié villes et moitié campagnes, perdues dans les montagnes; cependant, il y a des exceptions, et le peintre a rendu les exceptions. Du milieu du groupe des femmes se détache une jeune fille, la tête couverte d'un *capot* de taffetas noir, la figure fine et délicate, les grappes de cheveux blonds se détachant sur le noir du costume. C'est une Anglaise poétique; elle est charmante et n'a rien de ces types de convention qu'on rencontre chez tous les jeunes peintres d'un coloris précieux... M. Courbet peut citer hardiment trois têtes de femmes, ses enfants, le fossoyeur et bien d'autres figures dans l'*Enterrement*, mais les deux bedeaux emporteront la balance et feront déclarer l'*Enterrement* le chef-d'œuvre du laid. Est-ce de la faute du peintre si les intérêts matériels, si la vie de petite ville, si des égoïsmes sordides, si la mesquinerie de province clouent leurs griffes sur la figure, éteignent les yeux, plissent le front, hébètent la bouche? Les bourgeois sont ainsi. M. Courbet a peint des bourgeois... De loin, en entrant au Salon, l'*Enterrement* vous apparaît comme encadré par une porte; vous êtes surpris comme à la vue de ces naïves images sur bois, taillées par un couteau maladroit, qui se trouvent en tête des *Assassinats* imprimés par Chassaignon, rue Git-le-Cœur. L'effet est le même, parce que l'exécution est aussi simple. L'aspect est saisissant comme un tableau de grand maître. »

En ce qui concerne l'exécution, on ne peut méconnaître que M. Courbet ait fait preuve, dans cette peinture, d'une rare vaillance. Suivant la remarque d'un de ses biographes, M. T. Silvestre, ses qualités et ses défauts y sont poussés à bout. Les qualités : « *L'Enterrement à Ornans* résume puissamment la physionomie, le costume et les mœurs de la contrée natale de l'artiste... Tous les regards se tournent vers la fosse, point central du tableau. La plus vive lumière frappe le cercueil, les enfants de chœur dont la couleur argentine retentit à la manière de Velazquez, le dos du prêtre qui officie, et la face du fossoyeur en cheveux roux. La blancheur des draps mortuaires, des aubes et des surplis est rendue dans une gamme pleine de justesse; la variété des vêtements noirs des hommes et des femmes, groupés dans la partie du tableau qui s'étend à la droite des spectateurs, est disposée en parfaite harmonie. » Les défauts : « La composition de l'*Enterrement* viole toutes les règles de l'art, ou plutôt ce n'est pas une composition; les personnages y forment, comme au hasard, une espèce de bas-relief désordonné. Les têtes, trop fortement accentuées dans les plans secondaires, viennent tomber, pour ainsi dire, au premier rang, et solliciter, par un parti pris contraire aux lois de la perspective, les regards du spectateur. » Un personnage que nous avons omis de mentionner dans le tableau, et qui n'est pas le moins beau et surtout le moins bien peint, c'est un grand chien braque blanc tacheté de café, qui est placé près du groupe formé par les deux *anciens*.

Ecoutons maintenant Proudhon qui, dans son livre *Du principe de l'art*, a cherché à déduire des œuvres du maître d'Ornans une doctrine esthétique à laquelle celui-ci n'avait sans doute guère songé. Proudhon a eu surtout à cœur de répondre à ceux qui avaient accusé M. Courbet de s'être complu à envelopper de ridicule une scène aussi grave, aussi solennelle que l'est un enterrement, et d'avoir ainsi composé son œuvre avec une sorte de préméditation sacrilège. « Cette critique, dit le philosophe, est la justification même de Courbet. En quel siècle vivons-nous? demanderai-je aux hypocrites qui l'accusent. N'avez-vous jamais assisté à une cérémonie funèbre et n'avez-vous pas observé ce qui s'y passe? Nous avons perdu la religion des morts; nous ne comprenons plus cette poésie sublime dont le christianisme, d'accord avec lui-même, l'entourait; nous n'avons pas foi aux prières, et nous nous moquons de l'autre vie. La mort de l'homme, aujourd'hui, dans la pensée universelle, est comme celle de la bête : *Unus est finis hominis et jumenti*; et malgré le *Requiem*, malgré le catafalque, malgré les cloches, malgré l'église et tout son décorum, nous traitons les restes de l'un comme ceux de l'autre... C'est cette plaie hideuse de l'immoralité moderne que Courbet a osé montrer à nu; et le tableau qu'il en a fait est aussi éloquent que le pourrait être un sermon sur la même matière de Bridaine ou de Bossuet. Là, nous dit-il, je ne vois plus qu'une chose qui soit respectable : ce sont les pleurs des mères, des sœurs, des épouses; c'est l'ignorance des enfants. Tout le reste est comédie, et, comme vous dites, sacrilège. Or, ce sacrilège, vous ne l'apercevriez pas, âmes pourries et cadavéreuses que vous êtes, si la peinture ne vous le faisait entrer de vive force dans la conscience, par l'horreur même de la représentation... Courbet s'est donc montré, dans le tableau de l'*Enterrement*, aussi profond moraliste que profond artiste; il vous a donné la vérité sanglante, impitoyable; en révoltant en vous l'idéal, il vous rappelle à votre dignité; et s'il n'a pas fait une œuvre sans défaut, il en a fait une incontestablement salutaire et originale, que nous aurions jugée prodigieuse, s'il nous restait le moindre sentiment de l'art, si notre âme, notre raison, notre intelligence, notre conscience n'étaient, pour ainsi dire, frappées d'anesthésie. Que pèsent ici toutes les réserves de la plus malveillante critique?... Je vous accorde tout ce que vous voudrez. En est-il moins vrai que Courbet s'est ouvert dans l'art une nouvelle et immense perspective; que l'idée de l'*Enterrement* est à elle seule une révélation, et que l'excitation idéaliste qui en résulte est si puissante, qu'on finit par trouver que l'artiste n'a point encore assez fait, comme les Grecs trouvaient que les figures de leurs dieux n'étaient jamais assez belles, et qu'on voudrait faire remettre vingt fois au concours un sujet si nouveau, si accusateur et si émouvant? » En vérité, on ne s'attendait guère à voir les Grecs en cette affaire, et il faudrait être doué d'une imagination bien prompte à s'enflammer pour sentir en soi une excitation idéaliste quelconque à la vue des bedeaux d'Ornans. La vérité, croyons-nous, est que M. Courbet a peint tout bonnement, tout naïvement, sans aucune préoccupation philosophique, les têtes plus ou moins vulgaires qui ont posé devant lui. Au reste, comme l'a fort bien expliqué M. Champfleury, « la peinture, pas plus que la musique, n'a pour mission de fixer les idées, mais d'en faire naître; quand la peinture se convertit en enseignement, elle n'est plus de la peinture. Elle devient une chaire triste et pénible à regarder, car il n'y a pas de prédicateur dans la chaire. Heureusement M. Courbet n'a rien voulu prouver par son *Enterrement*. C'est la mort d'un bourgeois qui est suivi par d'autres bourgeois. On sait que ce tableau n'est pas un portrait de famille. Quel est le vigneron assez riche et assez ami de l'art pour commander une aussi grande toile? C'est simplement, comme je l'ai vu imprimé sur des affiches, quand M. Courbet exposait ses tableaux à Besançon et à Dijon, le *Tableau historique d'un enterrement à Ornans*. Il a plu au peintre de transporter sur sa toile l'indifférence des hommes et la sensibilité des femmes de sa province; telle a été sa fantaisie. Il a voulu nous montrer la vie domestique de la petite ville; il s'est dit que des robes noires et des habits noirs valaient bien les costumes espagnols, les dentelles et les plumes Louis XIII, les armures moyen âge, les paillettes de la Régence, et il s'est jeté avec le courage d'un bœuf dans cette immense toile, sans exemple jusqu'ici. »

L'*Enterrement à Ornans* a figuré aux diverses expositions particulières organisées par M. Courbet, tant à l'étranger qu'en France, notamment à celles qui eurent lieu en 1855 et 1867.

Enterrement dans les Vosges (L'), tableau de M. Gustave Brion; exposition universelle de 1855. La scène se passe en hiver, au milieu des montagnes. La neige a recouvert d'un blanc linceul le sentier rapide, sur lequel glisse le cercueil noir, suivi des parents. L'humble cortège raye d'une ligne sombre le fond neigeux du morne paysage. « Cette bière descendant, comme un chariot de montagne russe, vers la fosse qui doit l'engloutir, produit un effet saisissant, » a dit Th. Gautier. L'*Enterrement dans les Vosges* est une des premières peintures qui aient attiré l'attention sur M. Brion.

Enterrement à Venise (UN), tableau de M. Gustave Brion (Salon de 1870). Sur l'avant d'une gondole qui débouche d'un canal bordé de palais sculptés repose un cercueil drapé de rouge; quatre croque-morts, tout habillés de rouge aussi, comme des cardinaux, et portant d'énormes cierges, se tiennent entre le cercueil et la cabine de la gondole; deux sont assis, et deux debout, adossés à la cabine. A l'arrière de l'embarcation, un batelier, en bonnet de laine, pantalon court et tricot bleu et blanc, fait manœuvrer sa rame unique, les yeux fixés en avant pour se guider. Au-dessus du canal sont jetés deux ponts du haut desquels des curieux regardent passer la gondole funèbre.

Ce tableau est un des meilleurs qu'ait peints M. Gustave Brion. « Il est impossible, dit un critique de l'*Illustration*, d'imaginer un assemblage plus complet de choses pittoresques. La gondole de deuil promène ses teintes sombres sur les eaux vertes du canal; les porteurs, vêtus de robes écarlates, tranchent vigoureusement par la richesse de leur ton; le fond est savamment atténué pour ne pas éparpiller l'attention. L'exécution de cette charmante toile est tout à fait remarquable; le groupe des porteurs notamment est traité avec une ampleur, une richesse de pinceau extraordinaires; les types sont observés et rendus avec autant d'esprit que de bon goût. »

Plusieurs artistes ont peint des scènes d'enterrement; nous citerons : l'*Enterrement d'un jeune pêcheur* (sujet tiré de l'*Antiquaire* de Walter Scott), tableau d'Ary Scheffer, exposé au Salon de 1824; un *Enterrement maure*, par M. Fromentin (Salon de 1853); un *Enterrement breton*, par M. A. Bijou (Exposit. univers. de 1855); l'*Enterrement à la Trappe*, de M. Foulongne (Salon de 1857); l'*Enterrement d'un enfant*, de M. Albert Anker (Salon de 1864); un *Enterrement en Italie*, de M. Reimers, et un *Enterrement en Bretagne*, de M. Adolphe Leleux (Exposit. univ. de 1867); l'*Enterrement d'Harold à l'abbaye de Waltham*; tableau de M. F.-R. Pickersgill (Exposit. univ. de 1855), etc. V. CONVOI, FUNÉRAILLES.

Une des plus charmantes compositions de ce genre est l'*Enterrement* ou *Convoi funèbre à Palestrina, près de Rome*, tableau exposé au Salon de 1861 par M. Oswald Achenbach. Voici la description qu'en a donnée M. Paul de Saint-Victor : « La nuit tombe sur la place étroite qu'encadrent des masures trouées de lucarnes. La vieille église délabrée s'appuie sur deux colonnes antiques enclavées dans sa maçonnerie, comme une pauvresse qui prendrait pour béquilles deux épées romaines trouvées dans une ruine. Sa haute façade, à demi dépouillée des briques rouges qui la revêtaient, reflète les derniers feux du soleil. On célèbre ce soir-là quelque *triduum* ou quelque neuvaine. Des guirlandes de lampions piquent déjà l'obscurité du portail. Un convoi passe devant l'église; c'est celui d'une jeune fille au visage découvert, que portent, sur un cercueil à bras, des pénitents masqués de cagoules. Le cortège traverse la foule insouciante : moines marchandant des pastèques, mendiants adossés aux murs, âniers fustigeant leurs bêtes, femmes accroupies au milieu des fruits qui jonchent le pavé, abbés allongeant à travers les groupes leur long chapeau de Basile, matrones attroupées autour des fontaines. Toute cette cohue pittoresque s'agite dans un clair-obscur d'une vérité surprenante; les formes se fondent sans s'effacer, les couleurs pâlissent sans s'éteindre; les torches du convoi et les luminaires de l'église luttent contre un demi-jour affaibli. Quelle vérité ont ces figures à peine indiquées! Elles gesticulent, elles remuent; on croit entendre leur brouhaha sonore et jaseur. Ce qu'il faut admirer surtout, c'est l'harmonie de ce nocturne pittoresque, c'est cette heure crépusculaire dont le peintre a si délicatement nuancé les teintes indécises. Rien de plus simple que l'exécution : la couleur ne fait qu'effleurer la toile. » M. de Saint-Victor ajoute : « Ces funérailles à visage découvert sont un des plus touchants spectacles de l'Italie religieuse. Que de fois avons-nous rencontré, la nuit, par les rues de Rome, un de ces convois de jeune fille, qu'on prendrait au premier abord pour la célébration d'une noce mystérieuse! La jeune morte, habillée de blanc, reposait sur son lit funèbre, entourée de *frati* voilés comme des ombres; sa tête flottait dans l'auréole errante formée par les cierges; les prêtres chantaient sur elle des psaumes de bénédiction et de grâce; les sonnettes des enfants de chœur jetaient leurs cris d'oiseaux devant le cortège. A son approche, les passants s'arrêtaient et s'agenouillaient, les femmes envoyaient des baisers et des signes de croix; les fleurs et les rameaux pleuvaient des fenêtres sur le blanc linceul. Tout était palmes, harmonie, lumière, ovation angélique, bienvenue céleste autour du cercueil nuptial qui conduisait à Dieu la vierge endormie, aux lueurs des flambeaux et des étoiles. »

ENTERRER v. a. ou tr. (an-tè-ré — du préf. *en*, et de *terre*). Mettre en terre, couvrir de terre; enfouir : ENTERRER *des pieds de céleri*.

> Au lieu d'*enterrer* ton argent,
> Riche, en proie aux fausses alarmes,
> Va plutôt dire à l'indigent :
> Formons ensemble un faisceau d'armes.
>
> P. DUPONT.

‖ Engloutir sous des décombres : *Cet éboulement* A ENTERRÉ *vingt ouvriers. Le blaireau attaqué dans son terrier se défend en reculant, éboule de la terre afin d'arrêter ou d'*ENTERRER *les chiens.* (Buff.)

— Par anal. Inhumer, mettre en terre : *On l'*ENTERRA *dans la tombe de ses pères. On* ENTERRAIT *vivantes les vestales qui violaient leurs vœux. Un général russe, obligé de faire* ENTERRER *précipitamment les morts, après une action, se plaignait de ce que l'on mettait trop de lenteur dans cette opération; on lui dit qu'il fallait séparer d'avec les morts ceux qui donnaient encore quelques signes de vie.* ENTERREZ, ENTERREZ *toujours; vraiment, si on voulait les en croire, on n'en* ENTERRAIT *pas un. Saint Jérôme rapporte qu'il a vu* ENTERRER *à Rome une femme qui avait eu vingt-deux maris.* (De Bonald.) *Les Chinois* ENTERRENT *leurs proches dans leurs jardins.* (Chateaub.)

> . . . . . Hélas! dès qu'on *enterre*
> Un vieillard un peu riche, il sort de dessous terre
> Mille collatéraux qu'on ne connaissait pas.
>
> VOLTAIRE.

> Si je meurs, que l'on m'*enterre*
> Dans la cave où est le vin,
> Les pieds contre la muraille,
> La tête sous le robin.
>
> (*Chanson populaire.*)

> Les arabes! les juifs! ouf! ouf! je n'en puis plus!
> Ose-t-on écorcher les gens de cette sorte!
> Pour *enterrer* ma femme exiger cent écus!
> J'aimerais presqu'autant qu'elle ne fût pas morte.
>
> PONS DE VERDUN.

‖ Présider ou assister à l'enterrement de : *C'est ce prêtre qui* A ENTERRÉ *ma sœur. Je viens d'*ENTERRER *mon meilleur ami. Dans la paix, les enfants ferment les yeux à leurs pères; dans la guerre, les pères* ENTERRENT *leurs enfants.* (Max. Orient.) ‖ Assister à la ruine de : *M. de Blacas* A ENTERRÉ *la monarchie à Hartwell, il l'*A ENTERRÉE *à Gand, il l'a réenterrée à Édimbourg et il l'a réenterrera à Prague ou ailleurs.* (Chateaub.) ‖ Survivre à : *Il a parié contre la mort; je crois qu'il* ENTERRERA *tous ses héritiers.* (Alex. Dumas.)

> Je prétends *enterrer*, avec l'aide de Dieu,
> Vous et ma nièce. . . . . . .
>
> DESTOUCHES.

— Par ext. Enfermer dans un lieu isolé ou retiré; confiner, obliger à rester dans un lieu triste, une société ennuyeuse : ENTERRER *un fonctionnaire dans une petite ville de province.*

— Fig. Mettre fin à; détruire à jamais, faire disparaître : *Attila et les barbares, qui s'imaginent être des conquérants, ne sont que les fossoyeurs qui* ENTERRENT *le grand cadavre de l'empire romain.* (Th. Gaut.) ‖ Renoncer à : *Il faut que je me résigne à* ENTERRER *tant de belles espérances. Ces veuves désolées qui s'ensevelissent, pour ainsi dire, elles-mêmes dans le tombeau de leurs époux, y* ENTERRENT *tout amour humain avec ces cendres chéries.* (Boss.) ‖ Tenir caché : ENTERRER *un secret dans son cœur.* ENTERRER *sa douleur au fond de son âme.* ‖ Vouer à l'oubli, faire oublier, condamner à rester inconnu : *La calomnie ne saurait* ENTERRER *la véritable gloire. Corneille* ENTERRA *tous les auteurs dramatiques qui l'avaient précédé. Il y a telle femme qui anéantit ou qui* ENTERRE *son mari au point qu'il n'en est fait dans le monde aucune mention.* (La Bruy.)

— *Se faire enterrer*, Mourir : *Je suis fâchée que le bonhomme Sanes* SE SOIT FAIT ENTERRER. (Mme de Sév.)

— Fam. *Enterrer le carnaval*, Se livrer aux dernières réjouissances qu'il autorise.

— Mar. Mettre dans la cale avec le lest : *Il faut* ENTERRER *toutes ces marchandises encombrantes.*

S'enterrer v. pr. Etre enterré : *Les pieds de céleri* S'ENTERRENT, *ainsi que beaucoup d'autres légumes qu'on veut faire blanchir.* ‖ Etre inhumé : *Les personnes mortes subitement ne* S'ENTERRENT *qu'après quarante-huit heures.*

— S'enfoncer sous terre : *La larve de la cigale* S'ENTERRE *pendant l'hiver.* ‖ Faire tomber sur soi des décombres, s'engloutir sous des débris : *Ne pouvant se défendre plus longtemps, il fit sauter la tour et* S'ENTERRA *sous les débris.*

— Fig. Se retirer dans un lieu écarté, isolé; vivre loin du monde et du mouvement des affaires ou des plaisirs :

> Quelle folie! aller *s'enterrer* en province!
>
> E. AUGIER.

— Manége. Baisser la tête et s'abandonner des épaules, en parlant du cheval qui cherche un point d'appui sur la main du cavalier.

— **Syn. Enterrer, inhumer.** Lorsqu'on décompose étymologiquement le verbe *inhumer*, on trouve qu'il signifie exactement la même chose que *enterrer*; mais comme il conserve dans sa forme l'empreinte sensible des mots latins qui lui ont donné naissance, il est d'un emploi moins vulgaire que *enterrer*. Ainsi, on dira toujours *enterrer* en parlant des animaux et même en parlant des hommes, quand on ne cherche pas à appeler l'attention sur les cérémonies plus ou moins pompeuses qui ont présidé à la mise en terre; au contraire, on emploiera de préférence *inhumer* quand il y a des cérémonies, quand la personne portée en terre occupait une haute position sociale, quand ses funérailles sont un événement public.

— **Antonymes.** Déterrer, exhumer.

ENTERREUR s. m. (an-tè-reur — rad. *enterrer*). Individu qui enterre les morts ou concourt à leur inhumation :

> Certain curé, grand *enterreur* de morts,
> Au chœur assis, récitait le service.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

EN-TÊTE s. m. (an-tè-te — du préf. *en*, et de *tête*). Ce qui est écrit ou imprimé d'avance en tête des lettres d'une administration ou d'une maison d'affaires : *Faire imprimer des* EN-TÊTE.

ENTÊTÉ, ÉE (an-tè-té) part. passé du v. Entêter. Qui éprouve une sorte de vertige causé par des vapeurs ou des émanations quelconques : *Je suis* ENTÊTÉ *par cette odeur de tabac.*

— Fig. Qui éprouve une sorte d'enivrement moral : *Il est* ENTÊTÉ *par ces honneurs inattendus. Il est rare qu'un homme tout-puissant ne soit pas* ENTÊTÉ *par son pouvoir.* ‖ Engoué, épris : *La nation anglaise est* ENTÊTÉE *de bigotisme.* (Cormon.) ‖ Qui s'obstine, qui s'opiniâtre; qui est naturellement obstiné, opiniâtre : *Les sots sont nécessairement* ENTÊTÉS; *moins ils ont d'idées, plus ils y tiennent.* (Mlle de L'Espinasse.) *Chrétien* ENTÊTÉ, *tous les beaux génies de la terre n'ébranleront pas ma foi.* (Chateaub.) *Les célibataires sont ordinairement égoïstes, bizarres,* ENTÊTÉS. (Maquel.) *J'ai presque toujours remarqué que le diable le plus* ENTÊTÉ *à rester à son poste, c'est un secret.* (Alex. Dumas.)

Combien voit-on de gens sottement *entêtés*
Qui, nés avec le bât, veulent mourir bâtés !
LACHAMBEAUDIE.

— Substantiv. Personne entêtée, opiniâtre : *Vous n'êtes qu'un* ENTÊTÉ. *Ne faites donc pas l'*ENTÊTÉ. *L'amiral Coligny était un* ENTÊTÉ *systématique.* (Balz.) *La force de cervelle fait les* ENTÊTÉS, *et la force d'esprit les caractères fermes.* (J. Joubert.)

— **Syn. Entêté, entier, obstiné, opiniâtre, têtu.** L'homme *entêté* tient fortement à certaines idées qui sont entrées dans sa tête et qui l'empêchent d'écouter toutes les raisons qu'on peut lui présenter pour soutenir des idées opposées. L'homme *entier* ne veut rien rabattre de ses prétentions ; il ne fait jamais la plus petite concession, soit pour ce qu'il regarde comme un droit, soit à l'égard des opinions qu'il a adoptées. L'homme *obstiné* persiste dans sa manière d'agir contre toute raison, par caprice, par esprit d'opposition. L'*opiniâtre* y persiste également, mais par une détermination réfléchie dont il ne veut pas démordre ; l'opiniâtreté n'est pas toujours blâmable, elle se rapproche quelquefois d'une fermeté inébranlable. Enfin, l'homme *têtu* est tel par nature, par tempérament ; il est toujours *entêté* avec tout le monde et en toutes circonstances.

— **Antonymes.** Faible de volonté, flexible, maniable, pliant, traitable.

ENTÊTEMENT s. m. (an-tè-te-man — rad. *entêter*). Sorte de vertige causé par quelque émanation : *L'odeur du lis cause presque toujours l'*ENTÊTEMENT.

— Fig. Opiniâtreté, obstination : *Rien ne ressemble mieux à la vive persuasion que le mauvais* ENTÊTEMENT. (La Bruy.) *L'*ENTÊTEMENT *est une faiblesse absurde : si vous avez raison, il amoindrit votre triomphe ; si vous avez tort, il rend honteuse votre défaite.* (Sterne.) *Un esprit borné ajoute à son peu de prévoyance un* ENTÊTEMENT *insurmontable.* (La Roch.-Doud.) *L'*ENTÊTEMENT *sans l'intelligence, c'est la sottise soudée au bout de la bêtise et lui servant de rallonge.* (V. Hugo.) *Sur cent individus affectés d'idiotie, cinquante-sept étaient remarquables par leur* ENTÊTEMENT. (Belhomme.) *La stérilité de l'esprit produit l'*ENTÊTEMENT : *Quand on n'a qu'une idée, on y tient.* (Latena.)

ENTÊTER v. a. ou tr. (an-tê-té — du préf. *en*, et de *tête*). Donner à la tête de, causer une sorte de vertige à : *Je ne laisse pas de me promener avec plaisir ; les chèvre-feuilles ne m'*ENTÊTENT *point.* (Mme de Sév.)

— Fig. Enorgueillir au point de faire déraisonner :

La qualité l'*entête*, et tous ses entretiens
Ne sont que de chevaux, de pages et de chiens.
MOLIÈRE.

‖ Engouer, prévenir en faveur de quelqu'un ou de quelque chose : *Qui vous a* ENTÊTÉ *d'une personne si peu respectable?*

— Absol. : *La fumée de charbon* ENTÊTE. *Il en est de certains esprits comme de certaines fleurs qui* ENTÊTENT. (A. d'Houdetot.) *Les beaux esprits sont comme les roses : une fait plaisir, un grand nombre* ENTÊTE. (S. Arnould.)

— Techn. *Entêter les épingles*, En fixer les têtes.

S'entêter v. pr. S'engouer, s'éprendre : *Les femmes ont d'ordinaire l'esprit encore plus faible et plus curieux que les hommes : aussi n'est-il point à propos de les engager dans des études dont elles pourraient* S'ENTÊTER. (Fén.)

— S'opiniâtrer, s'obstiner :

Ne vous *entêtez* point d'être chez vous le maître,
Contentez-vous de le paraître.
REGNARD.

— Absol. Prendre de l'entêtement, s'obstiner dans ses pensées : *C'est un juge dangereux, il est sujet à* S'ENTÊTER. (Acad.)

— **Syn. Entêter, engouer, enticher,** etc. V. ENGOUER.

ENTÊTEUR s. m. (an-tê-teur — rad. *entêter*). Techn. Ouvrier qui met les têtes aux épingles, qui les entête.

ENTÊTOIR s. m. (an-tê-toir — rad. *entêter*). Techn. Machine à entêter les épingles.

ENTHELMINTHES s. m. pl. (an-tèl-main-te — du gr. *entos*, dedans ; *helmins*, *helminthos*, ver). Helminth. Classe de vers comprenant les vers intestinaux.

ENTHÉOMANIE s. f. (an-té-o-ma-nî — du gr. *enthos*, inspiré, et de *manie*). Pathol. Folie religieuse.

ENTHLASE s. f. (èn-tla-ze — du gr. *enthlasis*, fracture). Chir. Fracture du crâne dans laquelle les esquilles se trouvent enfoncées. ‖ On dit aussi ENTHLASIE.

ENTHOUSIASME s. m. (an-tou-zi-a-sme — du gr. *enthousiasmos*, espèce de fureur et d'inspiration divine dont l'âme est éprise ; de *enthous*, inspiré par un dieu, dérivé lui-même de *en*, en, et *theos*, dieu ; *asthma*, souffle. Le gr. *theos*, pour *deFos*, l'aspiration initiale remplaçant le digamma supprimé, est le même que le sanscrit *déva*, dieu, zend *daêva*, démon ; latin *deus*, dieu ; irlandais ancien *dia*, kymrique *dew*, armoricain *douc*, cornique *deu*, lithuanien *dewas*, formes qui se rapprochent toutes de la racine *div*, briller, et aussi du sanscrit *div*, ciel, et désignent par conséquent Dieu comme l'Etre céleste ou lumineux. V. DIEU). Exaltation produite par l'inspiration divine : *L'*ENTHOUSIASME *des prophètes, des sibylles, de la pythonisse.*

— Par anal. Sorte d'exaltation dont l'écrivain et l'artiste sont animés par la contemplation passionnée de leur sujet : *L'*ENTHOUSIASME *est le partage des grands poëtes. L'*ENTHOUSIASME *est la chaleur de l'imagination au plus haut degré.* (Marmontel.) *Une invocation est toujours un morceau d'*ENTHOUSIASME. (Grimm.) *Le scepticisme perce au fond de tous les* ENTHOUSIASMES *de Gœthe.* (St-Marc Gir.) *L'*ENTHOUSIASME *ne se laisse pas rencontrer par ceux qui le cherchent ; il vient à nous quand nous le méritons.* (G. Sand.) ‖ Disposition ou mouvement de l'âme qui la porte à s'exalter et lui inspire une sorte d'entraînement passionné : *L'*ENTHOUSIASME *religieux. L'*ENTHOUSIASME *guerrier. On ne s'élève point aux grandes vérités sans* ENTHOUSIASME. (Vauven.) *L'*ENTHOUSIASME *seul peut contre-balancer la tendance à l'égoïsme.* (Mme de Staël.) *L'*ENTHOUSIASME *fait en un jour ce que la raison fait en plusieurs siècles.* (Alibert.) *Sans l'*ENTHOUSIASME, *ce puissant levier des grandes choses, les talents et la vertu resteraient au-dessous d'eux-mêmes.* (Sanial-Dubay.) *Un seul pas au delà de l'*ENTHOUSIASME, *et l'on est dans le fanatisme ; un pas de plus, et l'on tombe dans la folie.* (Descuret.) *L'*ENTHOUSIASME *est l'état le plus élevé de la nature humaine.* (V. Cousin.) *Un peu d'*ENTHOUSIASME *mène plus loin que beaucoup de raison.* (Mme C. Fée.) *L'adresse séduit, l'*ENTHOUSIASME *fait des prosélytes.* (De Lévis.) *Heureux les peuples chez qui la source sacrée de l'*ENTHOUSIASME *n'est pas tarie.* (L. Enault.) ‖ Admiration passionnée : *Obtenir un succès d'*ENTHOUSIASME. *Que l'Italie ait divinisé Dante, cet excès d'*ENTHOUSIASME *est naturel et excusable.* (La Harpe.) *L'*ENTHOUSIASME *qu'inspire la gloire des armes est le seul qui puisse devenir dangereux à la liberté.* (Mme de Staël.) *La nouveauté est une des conditions de l'*ENTHOUSIASME. (Lamart.) *L'*ENTHOUSIASME *s'évapore en se refroidissant.* (Lamart.) *L'amour naît de l'*ENTHOUSIASME *ou d'une connaissance intime.* (Mme de Rémusat.)

— **Syn. Enthousiasme, exaltation.** *Enthousiasme* se prend généralement en bonne part ; il exprime l'état d'une âme ardente qu'un zèle extraordinaire transporte et inspire. L'*exaltation* est souvent factice, elle approche de la folie, elle pousse à des actes que la froide raison désavoue.

— **Antonymes.** Apathie, flegme, froideur, indifférence, sang-froid.

— **Épithètes.** Noble, sincère, réel, ardent, brûlant, fougueux, irréfléchi, indescriptible, emporté, aveugle, fol, poétique, lyrique, sublime, héroïque, religieux, prophétique, saint, pieux, sacré, affecté, apparent, trompeur, mensonger, faux, éphémère, passager.

— **Encycl.** L'*enthousiasme* est une inspiration, une excitation extraordinaire de l'âme, une exaltation intérieure qui se manifeste au dehors par l'énergie, quelquefois par la violence des paroles ou des actes. On parle de l'*enthousiasme* du poëte, du saint, du héros ; mais ce caractère n'est pas le privilège exclusif de tels hommes ; tous les hommes en sont susceptibles : les plus graves, les plus austères peuvent le sentir, et il y a un *enthousiasme* philosophique comme il y a un *enthousiasme* poétique. Des nations ont été animées d'un véritable *enthousiasme*, sous l'influence de grands événements politiques ou religieux. Ces élans de courage qui soulèvent tout un peuple contre les ennemis de la patrie ou de la liberté, ces admirables dévouements, éternel honneur de la nature humaine, qui poussent l'homme au sacrifice et mettent pour le martyr la volupté dans la torture, le feu de ces ardentes croyances, de ces actes de foi qui fondent des civilisations, où prennent-ils leur source ailleurs que dans l'*enthousiasme?* Qui voudrait étudier l'*enthousiasme* dans toute son étendue et sa puissance aurait à l'examiner sous ces diverses faces : inspiration chez le poëte ou même le prophète et le devin, réflexion sublime et profonde chez le philosophe, héroïsme chez le guerrier, dévouement chez le martyr. C'est un des sentiments les plus importants de l'âme et un des moins étudiés : cela tient à ce que, bien que commun, au fond, à tous les hommes, il demeure peu aperçu chez la plupart et ne se manifeste avec éclat que chez un petit nombre et, chez ceux-ci même, à de rares intervalles.

L'*enthousiasme* n'est point réfléchi, mais spontané. Il faut se rappeler que l'âme humaine existe sous deux modes : ou elle s'abandonne à l'instinct qui la pousse, et agit sans vouloir, sans même savoir son action ; ou elle prend conscience d'elle-même, et, pour une plus ou moins grande part, intervient dans les effets de l'instinct, tantôt pour lui obéir, mais volontairement, tantôt pour le combattre, toujours pour le modifier en quelque façon, ne fût-ce que par la transformation d'un acte instinctif en acte volontaire. De ces deux modes, le premier est la *spontanéité*, le second la *réflexion*. Dans la spontanéité, on ne peut pas dire que ce soit véritablement l'homme qui agit, mais, en lui et par lui, quelque chose de supérieur. Il est mû par une force qui n'est pas lui-même et à laquelle il obéit sans la connaître ; il vit d'une vie aveugle et d'autant plus puissante, dont il sent la plénitude, mais qu'il ne règle pas, qu'il ne songe même pas à régler, tant il est emporté d'un rapide, d'un irrésistible mouvement. Cette force qui meut l'homme et qui n'est pas l'homme, ce quelque chose de supérieur à lui qui agit en lui et par lui, que sera-ce, sinon la nature, sinon Dieu, l'auteur et le principe de tout être? La spontanéité sera donc, en un sens très-profond et très-vrai, *Dieu en nous*, ce qui est le sens du nom même de l'*enthousiasme*. L'*enthousiasme* n'est pourtant pas la spontanéité en général, mais une forme de la spontanéité, celle qui a été nommée, parce qu'elle est la plus éclatante. On a été longtemps avant d'apercevoir la spontanéité même, qui se cache dans les profondeurs de notre nature, dont elle est comme le fond divin ; on n'a pas vu d'abord le fait général, véritablement divin, qui appartient à tous les hommes sans exception : on n'a vu que le fait exceptionnel, qu'on a attribué à l'influence de quelque divinité remplissant d'elle-même, par une rare faveur, quelques âmes d'élite.

L'*enthousiasme* est un état extraordinaire de l'âme, d'autant plus difficile à définir avec exactitude que les causes mêmes qui le produisent le dérobent à l'observation : l'âme ne peut guère ni, faute d'être assez calme, s'observer elle-même dans le présent, quand elle se trouve dans un pareil état ; ni, faute d'avoir le souvenir assez précis d'une situation qui échappe presque à la conscience, s'observer dans le passé, quand elle ne s'y trouve plus. Socrate va-t-il demander aux poëtes le secret de leur inspiration, ils ne savent que lui répondre. Les philosophes seuls, plus modérés dans leur *enthousiasme*, quand ils en ont, plus habitués surtout à l'observation de l'âme par elle-même, doivent être entendus ici.

Platon, dans plusieurs de ses dialogues, *Io*, *Phèdre*, le *Banquet*, compte quatre sortes d'*enthousiasmes :* le *poétique*, don des muses, qu'excite le chant ; le *mystique*, *enthousiasme* religieux qui vient de Bacchus, et que produisent les sacrifices, les expiations, les cérémonies sacrées ; le *prophétique* ou la *divination*, présent d'Apollon, fruit du recueillement et de l'extase ; enfin, l'*enthousiasme de l'amour*, qu'inspire non la Vénus populaire, mais la Vénus Uranie ou céleste, celle qui, par la route du beau, nous mène au bien. Dans cette première et vive esquisse est toute une théorie : on y voit quels sont les objets de ce divin sentiment et quelles en sont les conditions.

Il y a lieu de ramener ces divers objets à un objet unique : que la puissance qui transporte l'homme et l'élève au-dessus de lui-même soit le beau, ou le juste, ou le saint, ou le vrai, c'est toujours l'idée, la vue, le sentiment du bien. Une chose parfaite et sublime inspire à l'esprit qu'elle ravit l'ardent désir soit de l'obtenir, soit de l'imiter. Quoi qu'on puisse par erreur s'exalter pour un objet peu merveilleux ou d'un mérite imaginaire, c'est toujours d'un noble principe qu'émane l'*enthousiasme :* l'amour du bien. Aussi fut-il toujours étranger aux âmes communes et basses, et il n'est point d'âme haute qui ne le connaisse, il n'est point de véritable génie sans quelque degré d'*enthousiasme*. Qui ne se sent pas épris des charmes de la vertu pourra-t-il jamais être un vrai sage? Mais si l'*enthousiasme* est nécessaire à la vertu, au génie, il n'est lui-même ni le génie ni la vertu, et il peut égarer comme toute spontanéité que ne réglerait pas la raison. Il ne faut pas, en effet, oublier qu'il appartient au mode spontané de l'existence de l'âme : il n'est que le degré le plus élevé, en même temps que le plus éclatant et le plus manifeste, de ce mode. Aussi l'âge, le sexe, le tempérament, le concours de circonstances propres à tempérer ou à exalter la sensibilité, contribuent pour une grande part soit à l'empêcher, soit à le produire. Il s'allume surtout dans les réunions d'hommes qu'anime un même esprit religieux : aussi les Juifs disent-ils qu'on prophétise, quand on chante en chœur des cantiques, des psaumes. De même les Thyades, les bacchantes, les ménades, déjà échauffées par le dieu du vin, entonnant d'une seule voix un dithyrambe bachique, éprouvaient les transports d'une fureur divine, toute semblable à l'*enthousiasme*. On sait comment prophétisaient, dans l'ancien paganisme, les prêtresses, les pythies, les sibylles : *Subito non vultus, non color unus*, etc. On connaît l'*enthousiasme* extatique des bonzes, des fakirs, des derviches de l'Inde et de l'Orient. L'histoire de toutes les religions est pleine des faits et gestes de l'*enthousiasme*, depuis la descente du Saint-Esprit en langues de feu sur les apôtres, ou les visions apocalyptiques de saint Jean, ou le ravissement et la conversion de saint Paul (pour ne point sortir du christianisme), jusqu'aux tremblements des quakers, aux extases des convulsionnaires de saint Médard et à mille extravagances qui se continuent ou se renouvellent même de nos jours. Les jeunes gens, les femmes, celles surtout d'un tempérament hystérique, les hommes mélancoliques ou nerveux, sont plus que les autres accessibles à l'*enthousiasme ;* il en est de même de certains peuples des pays chauds, tels que les Orientaux, les Arabes. Lucius rapporte que les gens d'Abdère, ayant assisté, en plein soleil et en plein air, selon la coutume, à la représentation d'une tragédie d'Euripide, coururent par la ville, au sortir du théâtre, comme des fous enthousiastes jusqu'à la nuit, dont la fraîcheur ne tarda pas à calmer leurs cerveaux et à faire tomber ce bel accès de fièvre poétique. Spinosa, dans son fameux *Traité théologico-politique*, si original pour le temps où il parut, dit, non sans esprit ni peut-être sans raison, que non-seulement le tempérament de l'homme le détermine à prophétiser, mais même que la prophétie varie en raison du tempérament : si le prophète est gai, il prédira victoires, paix glorieuse, bonheur ; s'il est triste, il ne verra que malheurs, guerres et supplices. Elisée, prophétisant devant le roi Joram, demande qu'on lui joue de la musique pour le mettre en *enthousiasme :* la musique le réjouit, et il prédit des choses favorables.

« Quand on vous livrera entre les mains de la justice, dit Jésus à ses disciples, ne méditez point par avance ce que vous aurez à dire ; mais ce qu'il vous faudra répondre vous sera inspiré sur l'heure : car ce n'est point vous qui parlerez, c'est l'esprit de Dieu. » Tel est en effet le propre caractère de l'*enthousiasme :* l'âme qu'il transporte ne s'appartient pas. Elle met en jeu les plus vives de ses facultés, les plus brillantes, les plus fécondes et elle n'a point d'action sur elles. Est-ce bien elle qui les met en jeu? De là le danger, en même temps que la puissance et la grandeur de ce noble, de ce divin sentiment. Il a beau être divin, si c'est le bien que l'homme poursuit toujours dans cette noble ivresse, est-ce toujours le bien qu'il voit? est-ce toujours le bien qu'il saisit? Ne risque-t-il pas de se tromper et de tomber d'une chute d'autant plus grave que son exaltation l'a élevé plus haut? Que de périls ne court-il pas quand il renonce à la réflexion, c'est-à-dire à la raison, à sa vraie personnalité, à sa responsabilité morale ; quand il abandonne son seul guide pour se confier aveuglément à un sentiment que la raison doit conduire ! Aussi n'y a-t-il qu'un pas de l'*enthousiasme* religieux au fanatisme, de l'*enthousiasme* patriotique à l'inhumanité, de tout *enthousiasme*, en un mot, aux plus extravagantes aberrations, aux excès les plus étranges, quand ils ne sont pas les plus coupables.

Qu'elles sont donc admirables autant que rares ces heureuses âmes qui savent joindre dans une puissante harmonie l'*enthousiasme* à la raison, tempérer les ardeurs de l'un par le calme de l'autre et emprunter à chacun de ces deux principes ce qu'il a d'excellent, en en laissant ce qu'il a d'excessif ! C'est la condition des grandes œuvres.

L'*enthousiasme* mérite le nom que la philosophie grecque lui a donné : il est divin. Il vient de la spontanéité, qui est véritablement la nature ou Dieu en l'homme. Tous les hommes en sont capables, mais non au même degré. Il peut avoir plusieurs objets en apparence ; au fond, il n'en a qu'un seul, le bien, dont l'idée, dont la vue attire et agite l'âme. Il arrache l'homme à lui-même et le pousse aux extrêmes, ou du bien, ou du mal ; car il pousse et n'éclaire pas. Celui qui ne se guide pas à la lumière de sa raison marche au hasard, vers l'abîme comme vers le ciel. L'*enthousiasme* est un des plus précieux éléments de notre nature, que nous ne saurions tout à la fois ni conserver avec un soin trop jaloux, ni surveiller d'un œil trop attentif.

Plus on se rapproche des siècles civilisés, des époques où l'art remplace la nature, moins on rencontre, même chez les poëtes, le véritable *enthousiasme*. Ils n'en gardent plus guère que l'apparence et font penser à ce vers célèbre de Boileau :

Souvent un beau désordre est un effet de l'art.

C'est dans les poëmes primitifs, dans les poëmes qui furent l'expression des sentiments populaires, que nous trouverons surtout l'*enthousiasme*. Homère et les chants orphiques en sont remplis ; il déborde aussi dans les poëtes et les chants des nations modernes à leur jeunesse, dans nos *Chansons de geste* comme dans le *Romancero espagnol*. On ne le retrouve plus tard que de loin en loin chez des poëtes privilégiés, comme Corneille et Shakspeare ; chez des poëtes qui expriment les passions, les élans des peuples ; chez Tyrtée, Rouget de l'Isle, Kœrner. Enfin, par un contraste frappant avec l'esprit positif de notre siècle, l'*enthousiasme* s'est réveillé aussi puissant que jamais dans nos poëtes lyriques : Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Musset. Il s'est manifesté chez eux parce qu'ils ont présenté dans leurs vers le fond même de la nature humaine ; mais, après ce mouvement large et sincère, qui avec toutes les ressources de l'art conservait toutes les effervescences, les émotions de la spontanéité, leurs disciples n'ont plus mis au jour que de merveilleuses œuvres d'art sans *enthousiasme*. Ils ont composé froidement, et n'ont trouvé en général que la froideur chez le public.

Parmi les orateurs, il est assez difficile de distinguer ceux que l'*enthousiasme* emporte de ceux qui se font à force d'art une apparence d'*enthousiasme ;* cependant, à certains passages des improvisations et des répliques, dans l'éloquence de la tribune, on sent passer victorieusement ce souffle enthousiaste qui trouble les tyrannies et fait tressaillir les peuples.

ENTHOUSIASMÉ, ÉE (an-tou-zi-a-smé) part. passé du v. Enthousiasmer. Exalté, vi-

vement excité ; pris d'admiration, d'enthousiasme : *Je ne suis pas* ENTHOUSIASMÉ *de ce prétendu succès de nos armes.*

ENTHOUSIASMER v. a. ou tr. (an-tou-zi-a-smé — rad. *enthousiasme*). Exalter, inspirer de l'enthousiasme à : *Ces discussions de l'assemblée animaient*, ENTHOUSIASMAIENT *la foule.* ‖ Frapper d'admiration : *Ce spectacle* A ENTHOUSIASMÉ *tout le monde. Dieu a concédé à la femme le privilège exclusif d'*ENTHOUSIASMER *les hommes.* (Toussenel.)

S'enthousiasmer v. pr. Concevoir une admiration exaltée : *Il* S'ENTHOUSIASME *à propos de rien. On ne* S'ENTHOUSIASME *pour rien aussi fortement que pour les mots qui n'ont pas un sens précis.* (Kotzebue.) *Les hommes* S'ENTHOUSIASMENT *facilement pour le génie militaire.* (Thiers.)

ENTHOUSIASTE adj. (an-tou-zi-a-ste — rad. *enthousiasme*). Qui admire passionnément : *Je ne suis pas* ENTHOUSIASTE *des succès militaires. Il est* ENTHOUSIASTE *de Racine et de Boileau.*

— Absol. Qui s'enthousiasme facilement, qui a le caractère exalté : *L'homme ferme attribue tout à la volonté, l'homme* ENTHOUSIASTE *à l'imagination, l'homme sensible à l'affection.* (Mme de Staël.) *La justice est de toutes les vertus la moins* ENTHOUSIASTE. (Mme de Rémusat.)

— Qui est inspiré par l'enthousiasme : *Des cris* ENTHOUSIASTES. *Des applaudissements* ENTHOUSIASTES.

— Substantiv. Admirateur ou partisan passionné : *Les* ENTHOUSIASTES *de la liberté. Quel écrivain n'a pas eu ses* ENTHOUSIASTES? *Les grands hommes ont été les* ENTHOUSIASTES *du bien moral.* (Volt.)

— Absol. Personne inspirée ou qui se donne pour inspirée : *En écoutant cet* ENTHOUSIASTE, *la foule crut entendre un prophète.* (Acad.) Peu usité. ‖ Personne exaltée, facile à s'enthousiasmer : *Les législateurs et les* ENTHOUSIASTES *n'ont guère songé qu'à se faire des empires.* (B. de St-P.) *Un* ENTHOUSIASTE *ne cherche point dans les ouvrages divins ce qu'il faut croire, mais ce qu'il croit.* (Portalis.) *Tout homme distingué fut d'abord, à ses premiers pas dans la vie, un* ENTHOUSIASTE *ridicule ou un infortuné.* (H. Beyle.)

— Hist. relig. Nom générique de tous les hérétiques ou sectaires qui se prétendent directement inspirés de Dieu, soit pour l'interprétation des Écritures, soit dans tout autre but : *Les quakers appartiennent, parmi les sectaires, à la classe des* ENTHOUSIASTES.

— **Antonymes**. Apathique, flegmatique, froid.

ENTHYMÉMATIQUE adj. (an-ti-mé-ma-ti-ke — rad. *enthymème*). Logiq. Qui a la forme de l'enthymème : *Argument* ENTHYMÉMATIQUE.

ENTHYMÈME s. m. (an-ti-mè-me — du gr. *enthuméma*, réflexion, pensée; de *enthumeisthai*, avoir dans l'esprit ; de *en*, en, et *thumos*, esprit). Logiq. Syllogisme dans lequel l'une des prémisses est sous-entendue : *L'*ENTHYMÈME *est l'argument pathétique, celui de l'orateur et du poëte.* (A. Didier.) *L'*ENTHYMÈME *cartésien* je pense, donc je suis, *n'est pas un raisonnement.* (V. Cousin.)

— **Encycl.** L'*enthymème* est un syllogisme imparfait, auquel manque soit la majeure, soit la mineure. Ainsi, lorsque je dis : Tout ce qui pense est esprit ; or l'âme pense : donc l'âme est esprit, je fais un syllogisme complet ; mais si je juge que la personne à laquelle je m'adresse a suffisamment présente à l'esprit, soit la majeure, soit la mineure de ce syllogisme, je pourrais exprimer la même proposition en disant : Tout ce qui pense est esprit : donc l'âme est esprit; ou : L'âme pense : donc l'âme est esprit.

On voit par là pourquoi la logique de Port-Royal dit de l'*enthymème* que c'est un syllogisme parfait dans l'esprit, mais imparfait dans l'expression, parce qu'on y supprime quelqu'une des propositions comme trop claire et trop connue, et comme étant facilement suppléée par l'esprit de ceux à qui l'on parle. « On l'appelle ainsi, dit Philopon, parce que l'intelligence à laquelle il s'adresse pense, de son chef, la proposition qu'il n'exprime pas. » Si l'on réfléchit maintenant que les hommes ont à leur disposition un certain nombre d'idées qui leur sont tellement familières qu'il suffit de les indiquer pour que l'esprit saisisse immédiatement toutes les conséquences qu'elles renferment; que ces idées sont comme la monnaie au moyen de laquelle les pensées s'échangent et qu'elles constituent ainsi la trame de tous les discours, on comprendra facilement que l'*enthymème* soit pour l'esprit la forme naturelle du raisonnement. Dans la plupart des cas, le syllogisme serait pour lui ce que sont des béquilles pour un homme qui a de bonnes jambes, c'est-à-dire un embarras. Ainsi, par exemple, si l'on veut dire qu'il faut éviter tel individu parce qu'il est méchant, personne ne s'avisera d'employer un syllogisme en règle et de dire : Il faut éviter les méchants ; or, cet homme est méchant : donc il faut éviter cet homme. Mais tout le monde se servira de l'*enthymème* et dira : Évitez cet homme, il est méchant ; ou : Il faut éviter les méchants ; évitez cet homme.

La logique de Port-Royal fait à cet égard les observations suivantes : « Il est certain, dit-elle, que si de ce vers de la *Médée* d'Ovide, qui contient un *enthymème* très-élégant :

Servare potui, perdere an possim rogas!

on avait fait un argument en forme, en cette manière : Celui qui peut conserver peut perdre ; or, je t'ai pu conserver : donc je te pourrais perdre, toute la grâce en serait ôtée. La raison en est que, comme une des principales beautés d'un discours est d'être plein de sens et de donner occasion à l'esprit de former une pensée plus étendue que n'est l'expression, c'en est, au contraire, un des plus grands défauts d'être vide de sens et de renfermer peu de pensées, ce qui est presque inévitable dans les syllogismes philosophiques : car l'esprit allant plus vite que la langue et une des propositions suffisant pour en faire concevoir deux, l'expression de la seconde devient inutile, ne contenant aucun nouveau sens. C'est ce qui rend ces sortes d'arguments si rares dans la vie des hommes, parceque, même sans y faire réflexion, on s'éloigne de ce qui ennuie, et l'on se réduit à ce qui est précisément nécessaire pour se faire entendre. » Du reste, l'*enthymème*, bien qu'il puisse exprimer des jugements nécessaires, tire surtout sa substance du *vraisemblable*, c'est-à-dire de ce qui arrive le plus ordinairement : On hait son bienfaiteur : donc il vous hait.

Les *signes*, c'est-à-dire certaines circonstances qui précèdent ou suivent un événement qu'elles annoncent ou dont elles témoignent, peuvent aussi servir de base à l'*enthymème*. Ainsi : Cette femme a du lait; donc elle a conçu ; ou : Ses mains sont encore couvertes de sang; donc c'est lui qui est l'assassin, sont des *enthymèmes*.

Il peut arriver aussi que l'on renferme les deux propositions de l'*enthymème* dans une seule, que pour cette raison Aristote appelle *sentence enthymématique*, et dont il donne cet exemple :

Mortel, ne garde pas une haine immortelle.

En réalité l'*enthymème* se plie à toutes les nécessités du discours et peut revêtir toutes les formes. Ainsi, au lieu des arguments en forme qui précèdent, on peut dire : Il vous hait ; n'êtes-vous pas son bienfaiteur? Vous êtes son bienfaiteur : il doit vous haïr. Voilà l'assassin ; ses mains sont encore couvertes de sang. Assassin, tes mains sont encore couvertes de sang.

On voit par là pourquoi Aristote a été amené naturellement à nommer (*Rhétorique*, liv. Ier, chap. II) l'*enthymème* le *syllogisme de l'orateur*.

ENTHYMÉMISME s. m. (an-ti-mé-mi-sme — rad. *enthymème*). Rhétor. Figure qui consiste dans le rapprochement rapide, frappant, de deux propositions, rapprochement qui suffit pour faire tirer une conséquence, comme dans cet exemple : *Après cette gestion, que l'accusé prétend avoir été si honnête, le patron était en prison pour dettes, son agent s'était amassé une véritable fortune : concluez.*

ENTIBOIS s. m. (an-ti-boi). Techn. Morceau de bois qu'on place dans les mâchoires de l'étau pour y appuyer la pièce à limer, quand cette pièce doit se mouvoir sous la lime. ‖ On l'appelle aussi ESTIBOIS et BOIS À LIMER.

ENTICHÉ, ÉE (an-ti-ché) part. passé du v. Enticher. Obstinément attaché, partisan outré : *Quand les philosophes sont une fois* ENTICHÉS *d'un préjugé, ils sont plus incurables que le peuple même, parce qu'ils sont également* ENTICHÉS *et du préjugé et des fausses raisons dont ils le soutiennent.* (Fonten.) *Il faut se défier de son imagination, surtout quand on est un peu* ENTICHÉ *d'un système.* (Grimm.) ‖ Epris, infecté : *Être* ENTICHÉ *d'une coquette.*

Il n'est point de défaut plus grand que l'avarice ;
Il suffit de paraître *entiché* de ce vice,
Pour être regardé comme un homme sans cœur.
A quoi servent les biens que pour s'en faire honneur?

DESTOUCHES.

— Absol. Opiniâtre dans ses opinions, dans ses vues : *Vous êtes bien* ENTICHÉ. *C'est être trop* ENTICHÉ.

ENTICHEMENT s. m. (an-ti-che-man — rad. *enticher*). Action de s'enticher ; état d'une personne entichée : *Je connais son* ENTICHEMENT.

ENTICHER v. a. ou tr. (an-ti-ché — Diez et Scheler font dériver ce mot de l'allemand *anstecken*, infecter d'une contagion, mais on ne voit pas comment l's aurait disparu. M. Littré adopte l'opinion de Le Duchat et de plusieurs autres étymologistes, qui tirent *enticher* de *en* et de l'ancien français *teche*, qui est le même que *tache ; entiche*r serait donc la même chose qu'*entacher*). Inspirer un attachement opiniâtre à : *Qui vous* A ENTICHÉ *de cette personne?*

— Techn. Tailler sur patron, de façon qu'une partie de l'étoffe que recouvrirait le patron ait été déjà enlevée dans une précédente coupe.

S'enticher v. pr. S'attacher opiniâtrément : *Il* S'EST ENTICHÉ *de cette femme. Cela me fait prendre une pitoyable opinion des femmes de les voir* S'ENTICHER *de goujats qui les méprisent et les trompent.* (Th. Gaut.)

— Absol. S'obstiner, s'opiniâtrer : *Vous avez tort de* VOUS ENTICHER.

— Syn. **Enticher, engouer, entêter**, etc. V. ENGOUER.

ENTIER, IÈRE adj. (an-tié, iè-re — lat. *integer*, mot qui signifie proprement intact ; de *in*, préfixe négatif, et du radical qui est dans *tactum*, supin du verbe *tangere*, toucher. Le latin *integer* est aussi le type du français *intègre*. Pour donner à *entier* un substantif, on recule aujourd'hui devant la forme naturelle et ancienne *entièreté*, et on a préféré reprendre la forme latine et faire *intégrité*. C'est ainsi que, par des scrupules dont on se ne rend pas compte, *court*, *complet*, et beaucoup d'autres adjectifs, sont restés privés d'un substantif abstrait correspondant). Qui est complet, dont rien n'a été retranché : *Un pain* ENTIER. *Une feuille de papier* ENTIÈRE. ‖ Qui comprend toutes les parties ou tous les objets distincts dont un tout est composé : *La France* ENTIÈRE. *L'univers* ENTIER. *L'atmosphère est la masse* ENTIÈRE *de l'air qui nous entoure en couvrant toute la surface de notre globe.* (A. Rion.)

J'ai vu trancher les jours de ma famille *entière*.

RACINE.

De l'univers *entier* je me vois repoussé.

LEGOUVÉ.

‖ Qui a toute sa durée, qui est pris dans toute sa durée : *Un jour* ENTIER. *Une année* ENTIÈRE. *La vie* ENTIÈRE. *Dieu a fait les grands arbres des forêts qui subsistent des siècles* ENTIERS. (Boss.)

— Fig. Complet, absolu : *Un* ENTIER *renoncement. Une* ENTIÈRE *indépendance. Jouir d'une* ENTIÈRE *liberté. Agir avec une* ENTIÈRE *bonne foi. Jésus exige de ses associés un* ENTIER *détachement de la terre.* (Renan.) ‖ Sans réserve, sans restriction, sans arrière-pensée :

Je m'abandonne *entière* à mon père qui m'aime.

VOLTAIRE.

‖ Sans atteinte : *Conserver sa réputation* ENTIÈRE. *Il faut de la gravité et du sérieux pour conserver la pudeur* ENTIÈRE. (Boss.) ‖ Toujours le même, nullement modifié ou résolu : *La question reste* ENTIÈRE *entre nous.*

— Particulièrem. Fier et obstiné, qui ne cède, qui ne plie que très-difficilement : *C'est une femme fort* ENTIÈRE *et qu'il ne faut pas contredire. Il est trop* ENTIER *dans ses opinions.*

— *Tout entier*, Absolument entier, dont rien absolument n'a été retranché : *Un pain* TOUT ENTIER. *Un jour* TOUT ENTIER. *La nation anglaise* TOUT ENTIÈRE *est l'aristocratie du reste du monde par ses lumières et ses vertus.* (Mme de Staël.) *Un peuple* TOUT ENTIER *n'est jamais coupable des excès que son chef lui fait commettre.* (B. Constant.) *Le progrès ou perfectionnement de notre espèce est* TOUT ENTIER *dans la justice et la philosophie.* (Proudh. ‖ Pris sous tous ses aspects, avec toutes ses facultés : *L'homme est* TOUT ENTIER *dans chaque homme.* (Mme de Staël.) *L'âme peut passer* TOUT ENTIÈRE *dans la voix aussi bien que dans le regard.* (Lamart.)

Qui se donne au pays se donne *tout entier*.

C. DELAVIGNE.

Ce n'est plus une ardeur dans mes veines cachée,
C'est Vénus *tout entière* à sa proie attachée.

RACINE.

. . . . Quand la paix viendra-t-elle
Nous rendre comme vous *tout entiers* aux beaux-arts?

LA FONTAINE.

‖ Qui ne laisse rien après lui, à qui rien ne survit : *Mourir* TOUT ENTIER. *Regretter un ami, ce n'est pas l'avoir perdu* TOUT ENTIER. (A. Fée.)

Ne laisser aucun nom, c'est mourir *tout entier*.

RACINE.

— Prat. *Choses entières*, Circonstances qui ne sont pas changées : *Aujourd'hui les choses ne sont plus* ENTIÈRES.

— Manège. Qui n'a pas subi la castration : *Les chevaux* ENTIERS *sont plus fougueux que les chevaux hongres.*

— Arithm. Qui ne contient pas de fractions d'unité : *Les nombres* ENTIERS *et les nombres fractionnaires.*

— s. m. Arithm. Nombre entier, nombre qui ne contient pas de fractions d'unité, mais seulement des unités entières : *Pour diviser une fraction par un* ENTIER, *il faut multiplier par l'*ENTIER *le dénominateur de la fraction.*

— Dans le langage commun. Totalité, existence simultanée de toutes les parties intégrantes : *Le monument subsiste dans son* ENTIER. *Ce passage a été conservé dans son* ENTIER. ‖ Fig. Sans atteinte : *L'homme est un trésor qu'il faut conserver dans son* ENTIER. (Alibert.)

— Litter. Mot qu'on donne à deviner dans une charade : *Dans pinson, pin est le premier*, son *le second et* pinson *l'*ENTIER.

L'*entier* sur le premier fait ouïr le second.

...

— Loc. adv. *En entier*, Totalement : *Il a mangé une poire* EN ENTIER. ‖ Complètement, absolument : *Jamais la panthère ne perd* EN ENTIER *son caractère féroce.* (Buff.) ‖ Dans son ensemble : *La tête* EN ENTIER *prend dans les passions des positions et des mouvements différents.* (Buff.)

— Syn. **Entier, complet, total.** V. COMPLET.

— **Entier, entêté, obstiné**, etc. V. ENTÊTÉ.

— **Antonymes**. Fractionnaire, partiel. — Dépareillé, écorné, entamé, imparfait, incomplet, mutilé, tronqué.

ENTIERCEMENT s. m. (an-tièr-se-man — rad. *entiercer*). Anc. cout. Dépôt en mains tierces d'une chose saisie.

ENTIERCER v. a. ou tr. (an-tièr-sé — du préf. *en*, et de *tiers*). Anc. cout. Déposer en mains tierces.

ENTIÈREMENT adv. (an-ti-è-re-man — rad. *entier*). Dans son entier, dans toutes ses parties, sans qu'il y manque rien : *Ce travail est* ENTIÈREMENT *terminé.* ‖ Complètement, tout à fait : *Je ne suis pas* ENTIÈREMENT *décidé. L'homme* ENTIÈREMENT *seul est celui qui n'a point d'ami.* (La Bruy.) *Les différences infinies qui se trouvent entre les hommes viennent presque* ENTIÈREMENT *de l'éducation.* (Mme Roland.) *Il est fort difficile d'être* ENTIÈREMENT *juste envers ceux dont on ne partage pas les sentiments.* (De Bonald.) *Il faut habituer les enfants à quitter la table avant d'être* ENTIÈREMENT *rassasiés.* (Mme Monmarson.) *La nature humaine, dans son ensemble, n'est ni* ENTIÈREMENT *bonne ni* ENTIÈREMENT *mauvaise.* (Renan.)

— **Antonymes**. Imparfaitement, incomplétement, partiellement.

ENTILLETTE s. f. (an-ti-llè-te ; *ll* mll.). Techn. Petit morceau de bois qu'on met sur une clenche pour la fixer et empêcher que la porte ne puisse être ouverte.

ENTIME s. m. (an-ti-me — du gr. *entimos*, estimé). Entom. Genre d'insectes de la famille des charançons, qui sont ornés de belles couleurs du vert doré au fauve pâle, communs en France, en Angleterre et en Amérique.

ENTIMIDE adj. (an-ti-mi-de — rad. *entime*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'entime.

— s. m. pl. Division de la famille des charançons, ayant pour type le genre entime.

ENTINOPUS, architecte grec, né dans l'île de Candie à la fin du IVe siècle. Il est célèbre par la fondation de Venise, à laquelle il aurait pris la principale part. Il habitait Padoue lorsque l'invasion des Goths (405) le força à s'expatrier avec les autres habitants. Il se retira dans les marais de l'Adriatique, s'y bâtit une maison, qui fut la première et la seule de Venise jusqu'en 413. Mais alors d'autres Padouans réfugiés vinrent le rejoindre et y construisirent vingt-quatre nouvelles maisons; ce fut le noyau de la reine de l'Adriatique. En 420, le feu prit au petit hameau, et Entinopus fit vœu de consacrer sa demeure à Dieu si elle échappait au fléau, ce qui arriva en effet. On montre encore cette maison, transformée en église, dans le Rialto. Il serait d'ailleurs difficile, dans ce récit, de démêler ce qui appartient à la légende de ce qui est du domaine de l'histoire.

ENTITATULE s. f. (an-ti-ta-tu-le). V. ENTITULE.

ENTITÉ s. f. (an-ti-té — du lat. *ens*, *entis*, être). Philos. Essence, ensemble des propriétés constitutives d'un être : *Je suppose que l'*ENTITÉ *du poëte soit représentée par le nombre dix, il est certain qu'un chimiste, en l'analysant, la trouverait composée d'une partie d'intérêt contre neuf parties d'amour-propre.* (V. Hugo.) *Les nobles, éternels par leur généalogie, semblaient faire de chaque famille une* ENTITÉ *puissante coexistant aux siècles.* (Th. Gaut.) *La société n'existe pas à l'état d'*ENTITÉ. (La Presse.)

— Pathol. *Entité morbide*, Principe absolu des affections morbides, soit qu'il existe sans phénomène extérieur et concoure au fonctionnement régulier des organes, soit qu'il se traduise par un trouble quelconque des fonctions organiques.

— **Encycl.** Pour expliquer le sens du mot *entité*, il est nécessaire de rappeler quelques principes concernant les idées simplement conçues. Quelque variés que soient les faits intellectuels, ils ne contiennent jamais que deux éléments : la conception et la croyance. Ces deux éléments se trouvent toujours réunis dans le jugement, parce qu'il est impossible de croire sans concevoir, et, par conséquent, la conception est la plus simple de tous les faits intellectuels qui se produisent dans l'âme.

Concevoir, c'est avoir des idées sans rien croire, sans rien affirmer. Que cet état, appelé conception ou simple appréhension, soit réel ou supposé, toujours est-il qu'on peut considérer les idées comme des objets de simple conception et en faisant abstraction des croyances qui peuvent s'y trouver associées. Les idées, ainsi conçues, sont représentées par les termes isolés, et, quand on veut entrer dans les distinctions, il est difficile de traiter des unes sans parler des autres.

Les premières distinctions à faire entre les idées, et les seules qui intéressent la question des *entités*, ont pour base les différences de leur compréhension et de leur extension. La compréhension d'une idée est le nombre des éléments qui la composent ou de ce que l'on appelle encore ses attributs. L'idée est dite simple lorsqu'elle n'a qu'un élément et que, par conséquent, elle n'est pas susceptible

d'analyse. Elle est dite complexe lorsqu'elle a plusieurs éléments, et, selon que ces éléments multiples sont plus ou moins nombreux, elle est dite plus ou moins complexe. Par exemple, l'idée de chien est plus complexe que celle d'animal.

Passons aux différences d'extension. Toute idée peut être considérée comme ayant un objet qu'elle représente. Par ce mot objet, il faut entendre, non-seulement des choses réelles, mais encore des choses purement fictives. Par exemple, lorsque je conçois une sirène, je pense à une chose, et, lorsque je conçois un centaure, je pense à une autre chose. En appelant ces choses les objets de ma conception, je ne fais aucune violence au langage. Comme, d'ailleurs, c'est tout un que d'avoir une idée et de penser à quelque chose, je puis dire que toute idée a un objet, et même, en le disant, je ne fais qu'exprimer une vérité de définition. Ainsi, les idées représentent des objets, et comme elles-mêmes sont représentées par des termes isolés, il s'ensuit que tout terme représente directement une idée et indirectement un objet.

L'extension ou, comme on disait au XVIIe siècle, l'étendue d'une idée est le nombre des objets qu'elle représente. Les idées qui ne représentent qu'un objet sont appelées individuelles ou singulières et sont représentées par les noms propres. Les idées qui représentent plusieurs objets semblables sont dites générales ou universelles et sont représentées par les noms communs. On dit qu'elles sont plus ou moins générales selon qu'elles représentent un nombre plus ou moins grand d'objets, d'individus ou de sujets. Par exemple, le mot *animal* est plus général, il a une extension plus grande que le mot *chien*, parce qu'il représente un plus grand nombre de sujets.

En somme, les idées, considérées en elles-mêmes ou dans leur compréhension, sont simples ou complexes; considérées dans leur extension ou dans le nombre des sujets qu'elles représentent, elles sont individuelles ou générales.

Pour achever ces préliminaires, il nous faut expliquer une formule exprimant le rapport constant qui existe entre la compréhension et l'extension des idées. Elle consiste à dire que ces deux qualités sont en raison inverse l'une de l'autre. Voici dans quel sens on doit l'entendre.

Deux idées, considérées en elles-mêmes ou dans leur compréhension, peuvent avoir le rapport du tout et de la partie. En effet, quand une idée est complexe et que, par l'analyse, on y distingue plusieurs idées plus simples, chacune de ces idées élémentaires est une partie de l'idée complexe, et cette dernière est un tout par rapport à chacune des idées qui la composent.

Ce même rapport du tout et de la partie peut exister aussi entre les objets de deux idées. Par exemple, la classe des oiseaux, qui est l'objet d'une idée, est une partie de la classe des animaux, qui est l'objet d'une autre idée. Ainsi, le rapport du tout et de la partie, ou plus brièvement le rapport d'identité partielle, peut exister entre les objets des idées comme entre les idées elles-mêmes. Mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est que l'une de ces deux circonstances ne peut pas exister sans l'autre, ou, en d'autres termes, deux idées ne peuvent pas être partiellement identiques sans que leurs objets le soient pareillement, et la réciproque est vraie. C'est un rapport constant; mais c'est un rapport inverse : si l'idée A contient l'idée B, l'objet de l'idée B contient l'objet de l'idée A. Par exemple, l'idée d'animal est une partie de l'idée de chien, mais la classe des chiens n'est qu'une partie de la classe des animaux.

Arrivons maintenant aux *entités*.

Le mot *entité*, dont la signification est à peu près la même que celle des mots *essence*, *nature*, *manière d'être*, s'applique de préférence aux choses, et, pour chacune, il représente la nature ou les attributs communs à tous les sujets qui la composent. Par exemple, le mot *animalité* représente l'ensemble des attributs qui sont communs à tous les animaux, et le mot *rondeur* représente la nature commune des corps ronds. Du reste, comme le mot *entité* est peu usité aujourd'hui, il ne sera pas inutile de le rapprocher du mot *identité*, qu'il a servi à former et qui est d'un usage beaucoup plus commun.

Etre identique, c'est être le même. L'identité s'affirme dans deux cas. Premièrement, quand on constate que, pendant une certaine durée, un objet n'a pas varié, qu'il a conservé toutes les qualités dont l'ensemble constitue sa nature ou sa manière d'être, on dit qu'il est resté le même, et c'est une manière d'affirmer la permanence de sa nature. Mais alors, en se servant du mot *identité* pour nier le changement et pour dire que sa nature est restée la même, c'est comme si on l'employait le mot *entité* à la place du mot *nature*. L'autre occasion d'affirmer l'*identité* est celle où il est question de deux choses. Sans doute il y aurait contradiction à dire que deux choses sont identiques; car affirmer l'identité, c'est nier la diversité et la pluralité. Cependant, il y a des cas où l'on a une raison suffisante d'affirmer l'identité. Tel est celui ou quelque circonstance tend à la voiler. Il arrive parfois que deux mots ont un sens identique, comme les mots *hypothèse* et *supposition*. Alors, les deux expressions n'étant pas les mêmes, il peut être utile de dire qu'il n'y a aucune différence dans leur sens. D'ailleurs, dans un cas comme dans l'autre, l'identité peut n'être que partielle. Par exemple, quand on revoit un objet après un certain temps, on peut s'apercevoir qu'il a changé pour une part et que, pour l'autre part, il est resté le même. Quand il s'agit de plusieurs objets, s'ils ne diffèrent que dans une partie de leur manière d'être, s'ils ont des attributs communs, on dit qu'ils sont les mêmes ou qu'ils sont identiques à certains égards : les reptiles et les poissons ont une *entité* commune, c'est l'animalité. Entre le tout et la partie, il y a un rapport d'*identité* partielle : le vin est en partie de l'eau et en partie de l'alcool. Ainsi, être identique, c'est avoir la même nature ou la même *entité*, soit pour le tout, soit pour une part seulement. Par conséquent, le mot *entité* signifie à peu près la même chose que nature ou essence. Seulement, c'est toujours une nature commune à plusieurs sujets.

En effet, les choses dont l'idée est la plus complexe, telles que les espèces et même les variétés, ont leur *entité* comme celles dont l'idée est la plus simple. Par conséquent, les *entités* forment une hiérarchie qui est la même que celle des choses.

Le mot *abstrait* représente la totalité d'une essence. Mais cette essence est divisible, et même la première idée que nous en avons est due à la connaissance de quelques individus qui en contiennent des parties. Ainsi, nous connaissons des parties séparées de chaque essence avant de concevoir l'essence elle-même dans sa totalité infinie, et cela suffit pour nous faire connaître sa nature ou sa qualité, qui est indépendante de la quantité. Mais, pour chacun de nous, faibles humains, dont les connaissances sont toujours bornées, l'essence représentée par le terme abstrait n'est-elle que la somme des parties réelles que nous en avons connues? Non, et voici pourquoi. D'abord, nous admettons très-bien qu'il peut y avoir d'autres parties de la même essence qui nous soient inconnues. Ensuite, après avoir vu naître et périr un certain nombre d'individus contenant des parties d'une essence déterminée, après avoir vu ces parties disparaître et d'autres les remplacer, nous arrivons à concevoir l'essence elle-même comme étant autre que ses manifestations passagères, et nous lui attribuons une permanence qui leur manque. Alors l'essence est considérée comme le principe, non-seulement des manifestations réelles et connues, mais encore de celles qui sont seulement possibles. Or, comme le champ du possible, dans une catégorie quelconque, est illimité, le principe ou le tout de chaque catégorie a le même caractère, et ainsi toute essence, toute *entité* est un infini d'une nature déterminée. Par conséquent, s'il y a un rapport d'identité entre chaque essence et les parties que nous en connaissons, cette identité n'est que partielle. Comme les parties qui s'évanouissent sont remplacées par d'autres qui disparaîtront à leur tour, on peut dire avec vérité : les parties passent, mais l'*entité* demeure.

C'est sans doute grâce à sa permanence que l'*entité* est dite le principe des choses qui sont représentées par le terme concret; mais c'est aussi grâce à cette circonstance que l'idée de pouvoir ou de puissance est contenue dans le sens de chaque *entité*. Par exemple, les facultés de l'âme sont des *entités* et on les définit : les pouvoirs qu'a l'âme de faire certains actes et d'éprouver certaines modifications. Ainsi les qualités passives des êtres sont des *entités* comme les qualités actives.

Cependant, on se sert parfois du mot *cause* pour exprimer le rapport des objets qui sont représentés par le terme abstrait et le terme concret. En effet, selon un des sens du mot *cause*, le premier est dit la cause du second. En général, les mots *cause* et *effet* expriment un rapport entre deux choses qui, indépendamment de leur relation, existent et sont connues à quelque autre titre. Seulement, comme ce rapport n'est pas toujours le même, les mots *cause* et *effet* ont plusieurs acceptions. Par exemple, il y a la cause occasionnelle, la cause efficiente, la cause instrumentale et la cause finale, qui sont tout à fait distinctes de leur effet, et la cause matérielle, ainsi que la cause formelle, qui en sont les parties constituantes. Mais, outre ces différents sens, il y en a un autre selon lequel l'objet du terme abstrait est dit la cause de l'objet du terme abstrait.

Par exemple, Bossuet dit : par le mot *rondeur*, je signifie ce par quoi précisément je conçois que le rond est rond. » C'est comme s'il disait que la rondeur est la cause pour laquelle le rond est rond. En réalité, comme être rond est la même chose qu'avoir la rondeur, si la rondeur n'existait pas, aucun sujet ne pourrait en avoir. C'est en ce sens que la rondeur est dite cause du rond. Et encore, comme le rond n'est pas seulement rond, la rondeur est la cause, non pas de tout le sujet qui est rond, mais seulement de la partie de la nature de ce sujet, qui consiste à être rond. Du reste, il en est ainsi de tous les sujets. Chaque *entité* correspond à une classe; mais les sujets de chaque classe, ayant une nature plus complexe que celle de la classe elle-même, n'ont de rapport avec son *entité* que pour une partie de leur compréhension, et cela est vrai des individus et des espèces. Par exemple, si le chien a un rapport avec l'animalité, c'est seulement par la partie de son essence qui lui est commune avec tous les autres animaux. Si Pierre a une part dans l'humanité, c'est seulement par la portion de ses attributs qui lui est commune avec tous les hommes.

Quel nom donnerons-nous à cette espèce de cause ou plutôt quel adjectif devons-nous employer pour spécifier cette application du mot *cause?* Plusieurs auteurs l'appellent la cause abstraite, probablement à cause du terme qui l'exprime. D'autres l'ont désignée par le nom de cause *virtuelle*, mot qui vient de la scolastique et qui est très-juste. En effet, les idées que nous avons de toutes les causes de cette catégorie sont amenées par des jugements qui rentrent tous dans cette formule scolastique : *Ab actu ad posse valet consecutio*, ce qui veut dire : « Du fait à la possibilité de ce fait, la conséquence est bonne. » Or, c'est là un véritable axiome; car il serait absurde de nier la possibilité d'une chose qui est arrivée. Comme les causes potentielles sont la même chose que les *entités*, on pourrait encore les appeler causes *entitatives*, et cette manière de dire se justifierait par les expressions analogues de cause occasionnelle, cause exemplaire, cause matérielle, cause formelle, cause instrumentale, cause finale, qui ont le même sens que les mots *occasion*, *modèle*, *matière*, *forme*, *instrument* et *fin*. Enfin, ces mêmes causes pourraient aussi être appelées des causes infinies, parce qu'elles possèdent réellement l'attribut de l'infini.

L'emploi que l'on fait du mot *cause*, pour désigner les *entités*, n'est pas une chose nouvelle. Les stoïciens, voulant prouver que la cause du monde possède certains attributs, s'appuient sur ce principe que tout ce qui existe dans l'effet se trouve aussi dans la cause. Or, cette formule n'est vraie que quand on l'applique à la cause potentielle ou entitative. Appliquée à toute autre espèce de cause, elle serait fausse. C'est ce que l'on peut vérifier très-facilement en examinant successivement toutes les choses, autres que l'*entité*, auxquelles on a donné, à tort ou à raison, le nom de *cause*. Par conséquent, la cause dont les stoïciens ont parlé ne peut être que l'*entité*.

Les *entités* sont des essences permanentes, dont la durée est indéfinie et pour ainsi dire éternelle. Les mots qui les représentent sont des substantifs qui, différant des noms communs, ne jouent jamais le rôle d'adjectifs. En effet, on peut dire d'un sujet qu'il est homme ou animal, mais jamais on ne dira de lui qu'il est humanité ou animalité. Quand un terme abstrait entre dans l'attribut d'une proposition, c'est toujours avec le verbe *avoir*. Par exemple, on dit très-bien d'un animal qu'il a de la force ou de la sauvagerie, et d'une personne qu'elle a de la douceur ou de la prudence. Quand il est question d'un être particulier, l'emploi de l'article positif est nécessaire pour qu'on soit dans le vrai. S'il s'agissait de Dieu, tel que le conçoivent les monothéistes, il en serait autrement.

Considérons le cas où un terme abstrait est le sujet d'une proposition, comme quand on dit : *La prudence est une vertu.* Alors on en parle comme d'une substance. Sans doute on emploie souvent comme sujets de propositions des substantifs qui représentent des objets fictifs, tels que le triangle, la sphère, un sphinx, un centaure; mais ce n'est pas ici le cas, et, quand je parle de la prudence, je crois fermement que le mot *prudence* représente une chose réelle. Cette chose est-elle vraiment une substance? A cette question, il faudra répondre différemment, selon que l'on tiendra compte du Dieu du monothéisme, qui est le seul véritable, ou bien que l'on en fera abstraction.

Plaçons-nous d'abord à ce dernier point de vue; laissons Dieu derrière le rideau, et voyons quelle est la nature des *entités*. D'abord, quoique les grammairiens appellent noms communs les termes qui les représentent, elles ne sont pas des classes. Par exemple, le mot *prudence* ne représente pas un assemblage d'individus semblables, comme les mots *poisson* et *reptile*. Si donc l'objet de l'*entité* est une substance, il ne peut être qu'un individu. Est-il donc un individu? Pour répondre à cette question, nous allons d'abord exposer en quoi l'objet dont il s'agit ressemble aux individus ordinaires et en quoi il en diffère.

Voyons d'abord quels sont les traits de ressemblance entre les *entités* et les individus ordinaires. Pour cela, il faut partir de la notion de l'individu ou de l'individualité; car la catégorie des individus a aussi son *entité*.

Lorsqu'on a déjà l'idée générale de la classe, du genre, de l'espèce, on appelle individu tout ce qui compte pour un dans une catégorie quelconque. Seulement, il faut encore cette condition que ce qui compte ainsi pour un ne soit pas lui-même une catégorie ou une classe. Par exemple, si Charlemagne est un individu, ce n'est pas seulement parce qu'il compte pour un dans la classe des hommes et dans les classes plus restreintes des souverains et des grands hommes, c'est encore parce qu'il n'est pas lui-même une classe et que son nom ne peut pas être pris comme l'attribut de plusieurs sujets plus particuliers. Au contraire, quoique le reptile compte pour un dans la classe des vertébrés, il n'est pas un individu, parce qu'il est lui-même une classe et que son nom peut être pris comme l'attribut de plusieurs sujets plus particuliers, tels que les serpents, les lézards et les tortues. Pourquoi dit-on que les individus sont les sujets par excellence et pourquoi, dans certains cas, individu et sujet sont-ils synonymes? Parce que les noms des individus ne peuvent pas servir d'attribut dans les propositions. Or, les *entités* ont cela de commun avec les individus ordinaires. Par exemple, la prudence compte pour un dans la classe des vertus, et, par conséquent, on peut très-bien dire : « La prudence est une vertu. » Mais de quel sujet autre que la prudence elle-même et plus particulier qu'elle pourra-t-on dire qu'il est la prudence? D'aucun, assurément.

Voyons maintenant sous quel aspect l'individualité se présente à l'esprit humain avant que celui-ci ait acquis l'idée de classe. Alors on considère comme individu toute partie du monde que l'on distingue des autres et que l'on s'abstient de diviser. Par exemple, selon que l'on pousse plus ou moins loin l'analyse de la réalité la plus concrète, selon qu'en observant cette réalité on concentre plus ou moins son attention, on appelle individu tantôt une plante entière, tantôt une fleur, tantôt une étamine, tantôt une anthère. Or, c'est précisément sous cet aspect que chaque *entité* se présente à l'esprit.

Ne craignons pas d'insister sur l'idée de l'individualité; car ici elle est d'une importance capitale. Dans la conception d'individu, on trouve l'idée de l'unité jointe à celle d'une nature ou d'une essence déterminée. Or, l'unité, selon la définition qu'en donnent les mathématiciens, et je n'en connais pas d'autre, c'est toute quantité prise arbitrairement pour servir de terme de comparaison aux autres quantités de même nature. Par exemple, si deux quantités ont entre elles le rapport du simple au double, je suis libre de dire que la première est la moitié de la seconde, ou que la seconde est le double de la première. Dans le premier cas, c'est la plus grande qui est l'unité; dans le second, c'est la plus petite. Ainsi l'unité, considérée comme une quantité, et elle ne peut pas être chose, c'est tout ce que l'on veut. Par conséquent, j'ai parfaitement le droit de prendre pour unité la totalité d'une nature ou d'une essence quelconque.

Grâce à ces ressemblances, les *entités* sont représentées par des substantifs qui ont plus de rapport avec les noms propres qu'avec les noms communs qui représentent des classes. Cependant, il y a aussi des différences entre les *entités* et les individus proprement dits. La première, c'est que, dans ces derniers, l'essence est bornée ou finie, tandis que chaque *entité* est une essence infinie. En voici une seconde. Les noms des *entités* figurent souvent dans l'attribut de la proposition avec le verbe *avoir* et l'article partitif, comme quand on dit qu'une personne a du courage ou de la prudence. Or, cela n'arrive jamais pour les noms propres qui représentent les individus ordinaires. A cause de ces différences, nous concevons très-bien que l'on répugne à considérer les *entités* comme des individus. Cependant, si l'on fait abstraction de Dieu, comme nous l'avons dit, il sera nécessaire d'admettre que les *entités* sont à la fois des individus et des infinis.

Ce point de vue de l'esprit humain est représenté par le panthéisme grec et romain. Pour les païens, les dieux et les déesses sont des puissances, c'est-à-dire des *entités* personnifiées, et ces noms de dieu et de déesse sont souvent employés comme synonymes de puissances. Par exemple, Hésiode dit, en parlant d'une vertu qui n'avait ni temple ni autel : c'est aussi une déesse. Quant à l'infinité, qui est l'attribut des *entités*, elle est représentée par l'habitude que prirent les Romains de dire les dieux immortels et non pas seulement les dieux. Enfin, les divinités païennes forment une hiérarchie de puissances supérieures et de puissances inférieures, dont l'ordre est le même que celui des classes et des *entités*.

Selon l'idée païenne, la nature de chaque être particulier est, pour une part, la même que celle du dieu qui est la personnification de son essence. Ce qui le montre bien, c'est que, dans les auteurs, le nom de quelques dieux est pris souvent dans le sens partitif, pour exprimer la chose elle-même. Par exemple, Plaute, voulant faire dire à un personnage : « Tu portes du feu dans une corne, » emploie le nom de Vulcain pour dire du feu. Ce même nom de Vulcain a fait volcan. Virgile, voulant dire que les Troyens tirent de la farine de leurs vaisseaux et qu'ils boivent du vin vieux, désigne la farine par le nom de Cérès et le vin par celui de Bacchus. Voilà encore un rapport avec les *entités*.

Malgré toutes ces raisons, excellentes, il ne manquera pas de gens pour faire cette objection : « Mais, vous aurez beau dire et beau faire, vous n'empêcherez pas que toutes les personnes qui parlent français ne donnent le nom de qualités à la rondeur, à la douceur, à la prudence, à la sagesse, à la bonté, enfin à toutes les choses que vous appelez des *entités*. Or, c'est un axiome de métaphysique et de sens commun, que toute qualité appartient à une substance et, par conséquent, n'est pas substance elle-même.

Comment concilierez-vous cette vérité incontestable avec la prétention que vous venez de patronner, à savoir que les *entités* sont des individus et des substances ?

» A cela je répondrai : Si vous voulez que je convienne que les *entités* sont des qualités, il faut au moins que vous m'appreniez à qui elles appartiennent. En effet, j'ai beau regarder en moi et autour de moi, je ne vois aucune classe ni aucun individu qui possède ces qualités. Par exemple, l'*entité* qu'on appelle prudence n'est la qualité d'aucun être particulier ; car, parmi les êtres particuliers, il n'y a que des hommes auxquels on puisse imputer de la prudence. Or, lorsqu'un homme est vraiment prudent, ce qui est une qualité en lui, c'est une fraction de prudence, ce n'est jamais l'*entité* appelée *prudence*, ce n'est jamais le tout infini qui comprend toutes les parties de prudence connues et inconnues, réelles et possibles, et que je conçois, abstraction faite de tous les sujets particuliers. Pour qu'on pût croire que l'*entité* prudence est une qualité, il faudrait supposer qu'elle appartient tout entière à un seul sujet, ou, en d'autres termes, qu'il y a un être, un sujet, un individu, qui possède à lui seul toute la prudence réelle et possible, connue et inconnue. Il faudrait supposer aussi que ce sujet possède d'autres qualités que la prudence. Songez-y bien, l'*entité* n'est pas seulement une portion d'essence, c'est l'essence entière et infinie. Par conséquent, si vous voulez me faire avouer que les *entités* sont des qualités, il faut leur chercher un sujet autre que les êtres particuliers et bornés qui composent les classes.

» Jusqu'à présent, j'ai fait abstraction du seul Dieu véritable, du Dieu du monothéisme, et tout ce que j'ai soutenu était rigoureusement vrai à ce point de vue. Il est temps, non pas de faire sortir ce Dieu d'une machine comme une divinité théâtrale, mais d'ouvrir les yeux pour le voir présent et vivant en nous et hors de nous : voilà le vrai sujet des qualités que l'on appelle *entités*. Dans les êtres particuliers, dans les individus qui composent les classes, nous n'apercevons que des parcelles d'*entité* ou d'essence ; c'est en Dieu seul que réside le principe ou le tout infini de ces parcelles. Les *entités* sont en Dieu comme les attributs dans un sujet individuel ; car Dieu, qui est la seule substance infinie, est un individu et non pas une classe. »

Le point de vue des *entités* personnifiées et divinisées est, pour ainsi dire, une étape dans la marche progressive qui a conduit l'humanité de la connaissance des individus finis à celle du vrai Dieu. En effet, il y a deux degrés dans la connaissance de l'infini. Après avoir classé et généralisé, nous concevons un certain nombre d'infinis qui se distinguent les uns des autres par la diversité de leur nature ; nous croyons à la réalité de leur existence, et nous les considérons comme autant d'êtres distincts : voilà le premier degré. Ensuite, et ce progrès s'est réalisé chez les juifs, les chrétiens et les musulmans, au lieu de considérer les *entités* comme autant de substances distinctes, nous arrivons à comprendre qu'en réalité elles ne sont que les attributs divers d'un seul être, d'un seul individu, d'un seul Dieu : voilà le second degré, et il n'y a rien au-dessus. Ainsi l'idée de l'individualité se trouve aux deux termes extrêmes de la connaissance humaine. Quant aux classes, elles ne sont jamais que des parties d'individus. Que sont, par exemple, les minéraux, les végétaux et les animaux ? Des parties d'une planète qu'on appelle la terre. Que sont les planètes et les étoiles, sinon des parties de l'univers ? Ainsi, tout n'est que partie, excepté Dieu, qui comprend tout ce qui n'est pas lui.

Plusieurs philosophes ont identifié l'un, l'être et l'infini ; en voici la raison : étant donné l'un de ces attributs, on peut en déduire les deux autres ; mais aucun des trois n'exprime une nature de chose déterminée. Il en est de même de tous les attributs de la substance divine qui sont appelés métaphysiques : telles sont, par exemple, l'aséité, la nécessité, l'immutabilité et l'indépendance.

Pour trouver des attributs qui représentent des natures de choses déterminées, il faut considérer ceux que les philosophes appellent physiques et moraux. Telles sont, par exemple, la justice et la bonté. Mais il faut remarquer que ces natures de choses se trouvent par portions dans des êtres particuliers et que, sous ce rapport, la seule différence qui existe entre eux et Dieu est celle du fini et de l'infini.

Quant aux deux attributs qu'on appelle l'éternité et l'immensité, ils réveillent l'idée d'une nature de choses qui remplit le temps et l'espace, mais ils ne disent pas quelle est cette nature.

Les considérations qui précèdent sont très-propres à nous faire comprendre pourquoi, en religion, l'humanité a débuté par le fétichisme ; pourquoi elle n'est arrivée que plus tard à la forme du polythéisme, dont les divinités sont la personnification des *entités*, et pourquoi enfin elle n'est parvenue qu'en dernier lieu au monothéisme. Ces mêmes considérations servent aussi à expliquer pourquoi, dans les récits traditionnels des religions, les divinités de tous les degrés, les personnes et les choses finies sont si fréquemment en rapport et jouent des rôles variés dans les aventures communes.

En résumé, les *entités* sont des réalités supérieures aux individus proprement dits, qui ne sont, comme elles, que des parties par rapport à Dieu. Ainsi, elles méritent au moins autant que les individus le nom d'êtres et de substances. L'état de l'esprit qui consiste à les concevoir comme des réalités distinctes est fréquent et même nécessaire pour l'accomplissement des destinées humaines. Par conséquent, les termes abstraits qui les représentent ont aussi leur raison d'être et leur nécessité. En effet, le terme concret ne convient pas pour rappeler l'idée d'une essence infinie, puisqu'il n'exprime jamais qu'une partie d'essence. De plus, il ne représente pas une essence à l'exclusion de toute autre ; car il rappelle la nature plus complexe du sujet. C'est pourquoi il prête à l'équivoque, lorsqu'on l'emploie substantivement à la place du terme abstrait, tandis que celui-ci n'a aucunement cet inconvénient. Mais ce n'est pas dire assez. En effet, il y a des cas où l'emploi du terme concret serait tout à fait insupportable. Par exemple, supposez qu'un homme ayant à sa disposition les termes *fusibilité*, *douceur*, *vérité*, *bonté* et *beauté*, préfère les termes concrets et dise » le fusible de l'or, le doux de cette dame, le vrai de cette assertion, le bien de cette action, le beau de ce dévouement ; » les assistants le regarderont avec attention pour savoir s'il parle sérieusement ou s'il se livre à une plaisanterie de mauvais goût. Ainsi les termes abstraits ne servent pas seulement à donner de la noblesse au style en faisant penser à l'infini, il y a des cas où leur emploi est absolument nécessaire et d'autres où il est utile en donnant de la clarté au discours.

Malgré tous ces mérites, il y a des personnes qui se moquent des termes abstraits en rappelant à tout propos et hors de propos la vertu dormitive et la vertu purgative du *Malade imaginaire*. Oui, sans doute, il n'y a pas de terme abstrait qui n'exprime une vertu analogue ; oui, sans doute, la scène imaginée par Molière est d'un comique excellent ; mais quelle est la leçon qui en découle ? Celle-ci : que, pour expliquer un fait, il faut en indiquer non-seulement la cause entitative, qui n'est qu'une possibilité déterminée, mais encore la cause occasionnelle. Par exemple, si le plomb se fond dans certains cas, ce n'est pas seulement à cause de sa fusibilité, mais encore parce qu'il a été chauffé ; si l'homme travaille, ce n'est pas seulement parce qu'il est doué d'activité, mais encore parce qu'il y est poussé par un besoin ou par un désir. Le ridicule du personnage de Molière consiste dans la prétention évidente d'avoir donné une explication complète d'un fait général en indiquant seulement sa cause potentielle ou son *entité*. En introduisant ce personnage, Molière faisait la caricature d'une classe de personnes qui était sujette à caution sous ce rapport. C'est très-bien ; rions-en, ne les imitons pas ; mais il ne faut pas que cela nous empêche de céder au penchant naturel qui porte l'homme à conclure de la production réelle d'un fait déterminé à la possibilité de ce fait. La nécessité qui entraîne l'homme à porter ces jugements n'est pas moins inévitable que celle en vertu de laquelle il refuse d'admettre à la fois deux propositions contradictoires. Qu'il y cède donc sans aucun scrupule, qu'il donne des noms aux *entités* et qu'il ne craigne pas d'employer ces noms. Cela ne l'empêchera pas de rechercher les causes occasionnelles des faits, et même l'usage des termes abstraits lui sera parfois très-commode pour mettre en formule les résultats de ses recherches. Par exemple, il y a des formules de lois qui consistent à affirmer la coexistence constante de deux qualités dans les mêmes sujets et dans lesquelles les deux qualités sont exprimées par des termes abstraits ou par des expressions équivalentes. C'est ainsi que les mêmes minéraux sont doués de la double réfraction et de la propriété de donner des couleurs périodiques quand ils sont soumis à la lumière polarisée. Souvent il suffit d'un seul terme abstrait pour rappeler une loi naturelle, c'est-à-dire le rapport constant qui existe entre deux faits généraux, et alors on peut en quelques mots rattacher un fait à sa loi. Par exemple, pour indiquer la cause d'une action volontaire, on dira très-bien : « C'est l'intérêt. » Alors ce mot *intérêt* rappelle à lui seul une loi dont voici la formule : Si un homme croit obtenir un avantage en faisant une chose qu'il peut faire, il voudra la faire. Ainsi la création et l'emploi des termes qui représentent des *entités* ne sont pas seulement un moyen et une facilité, ils sont aussi, jusqu'à un certain point, le signe de l'état des connaissances chez le peuple qui les emploie. Aussi, lorsque la science et la culture intellectuelle sont en progrès chez une nation, on y voit apparaître, en nombre plus ou moins considérable, des termes abstraits qui viennent enrichir les familles de mots dont ils ont emprunté les radicaux. Par exemple, si l'on compare la langue de Cicéron et celle de Sénèque, on trouvera chez celui-ci un certain nombre de mots abstraits qui ne se rencontrent jamais chez le premier ni chez aucun de ses contemporains. Lorsqu'on veut exprimer une *entité* et que le terme abstrait fait défaut à la langue, on y supplée en employant le terme concret pris substantivement. Qu'on le fasse quand on y est forcé, cela se comprend ; mais, lorsque le mot abstrait existe dans la langue et qu'il se présente une occasion où son emploi convient mieux que celui du terme concret, préférer celui-ci est une véritable faute. Cependant il y a chez nous un grand nombre d'écrivains qui, pour quelques familles de mots, commettent systématiquement cette faute toutes les fois qu'ils en trouvent l'occasion. Quand ils ont besoin de parler des *entités* appelées *vérité*, *beauté* et *bonté*, alors même que ces termes abstraits, qui certes ne sont pas nouveaux dans la langue, sont précisément ceux qui conviennent, ils affectent de dire : le vrai, le bien et le beau. Pour toutes les autres familles de mots, ils emploieraient le terme abstrait dans les mêmes circonstances ; mais, pour eux, il y a un petit nombre de familles qui font exception et dont les termes abstraits semblent leur répugner.

Cette longue discussion sur les *entités* nous a été fournie par un professeur distingué, et nous l'avons donnée tout entière, sans y rien changer, parce qu'elle peut servir à montrer jusqu'à quelle profondeur la philosophie scolastique, dont elle porte évidemment l'esprit, se plaisait à traiter les questions les plus abstraites et souvent les plus stériles. Mais nous tenons à dire que nous n'en approuvons pas toutes les conclusions. Par exemple, nous ne voyons pas clairement pourquoi les *entités* sont nécessairement des substances, c'est-à-dire des êtres réels, tant qu'on ne s'est pas élevé jusqu'à l'idée d'un Dieu unique et personnel. Nous concevons bien qu'à la rigueur la bonté, prise dans son essence infinie, puisse être considérée comme l'attribut essentiel de l'être souverainement bon ; mais alors nous ne concevons plus du tout que les êtres finis puissent posséder en eux une partie quelconque de cet attribut essentiel de l'Être suprême ; la bonté que je trouve dans un homme peut avoir quelque ressemblance avec la bonté divine, mais elle ne se confond point avec elle. Et, d'un autre côté, que dira-t-on des *entités* d'une nature mauvaise, de la méchanceté, par exemple ? N'oublions pas qu'il s'agit toujours de la méchanceté considérée dans son essence infinie ; or si, pour être une qualité, il faut qu'elle appartienne à un être infini réel, cet être ne sera pas Dieu évidemment. Il faudra donc que nous admettions l'existence d'un principe mauvais infini, et nous tomberons ainsi dans le manichéisme.

Selon nous, les *entités* sont bien réellement des qualités, bien qu'elles ne subsistent formellement, dans toute leur étendue, dans aucun sujet infini. Chacune d'elles est tout simplement un produit de notre faculté d'imaginer et de généraliser. Nous ne voyons que des substances finies et des qualités finies comme elles ; mais notre esprit travaille sur les unes et les autres : il les grandit, il les conçoit comme infinies, et les substantifs abstraits sont créés pour nommer quelques-uns de ces produits de notre imagination. Quant à l'utilité de ces substantifs, nous partageons entièrement l'avis de notre collaborateur, et nous croyons qu'une langue serait bien pauvre si elle ne possédait pas de mots pour exprimer l'humanité, l'animalité, la sagesse, etc., bien que ces choses n'aient aucune réalité substantive.

ENTITULE s. f. (an-ti-tu-le — dimin. d'*entité*). Philos. Petite entité. ‖ Ne se dit que par dérision. On dit aussi ENTITATULE.

ENTIUS, roi de Sardaigne. V. ENGO.

ENTLEBUCH, village de Suisse, cant. et à 18 kilom. O.-S.-O. de Lucerne, au confluent de l'Entle et de l'Emme ; 2,750 hab. Fromages renommés. On y voit une belle église et de jolies maisons entourées de frais jardins. La vallée d'Entlebuch a 40 kilom. de longueur et 32 kilom. de largeur ; elle se compose d'une grande vallée et de plusieurs vallons latéraux. « Ce n'est pas, dit Ebel, une vallée aussi riche et aussi riante que l'Emmenthal ; mais le naturel de ses habitants la rend très-remarquable. Ils se distinguent par leur tournure d'esprit originale, par leur amour pour la liberté et par leur goût pour la satire, la musique et la gymnastique. Le dernier lundi de carnaval, jour nommé *hirsmontag*, leurs poëtes rustiques chantent au peuple de la commune rassemblée l'histoire secrète de toutes les folies qui ont eu lieu depuis un an. »

ENTOBDELLE s. f. (an-to-bdè-le — du gr. *entos*, en dedans, et de *bdelle*). Annél. Syn. de PHYLLINE.

ENTOCÉPHALE s. m. (an-to-sé-fa-le — du gr. *entos*, en dedans ; *kephalê*, tête). Entom. Nom de l'une des pièces de la tête des insectes hexapodes.

ENTODISCAL, ALE adj. (an-to-di-skal, a-le — du gr. *entos*, en dedans ; *diskos*, disque). Bot. Qui a lieu à l'intérieur du disque, en parlant de l'insertion des étamines : *Insertion* ENTODISCALE.

ENTOGANE s. m. (an-to-ga-ne — du gr. *entos*, au dedans ; *ganos*, brillant). Bot. Genre de diosmées, réuni aux mélicopes.

ENTOGASTRE s. m. (an-to-ga-stre — du gr. *entos*, dedans ; *gastêr*, ventre). Entom. Pièce du premier anneau de l'abdomen, chez les insectes hexapodes.

ENTOHYAL s. m. (an-to-i-al — du gr. *entos*, dedans ; *uoeidês*, hyoïde). Anat. Os qui occupe le centre de l'appareil hyoïde.

ENTOILAGE s. m. (an-toi-la-je — rad. *entoiler*). Techn. Action d'entoiler, de mettre sur une toile : *L'*ENTOILAGE *d'une guimpe, d'une paire de manchettes.* ‖ Étoffe qui sert pour entoiler ; réseau auquel est cousue une dentelle. *Acheter dix mètres d'*ENTOILAGE. *Un bouquet de bruyères lilas sortait de son sein, que modelait l'*ENTOILAGE *blanc de sa chemise.* (Chateaub.)

ENTOILÉ, ÉE (an-toi-lé) part. passé du v. Entoiler. Monté sur toile : *Des manchettes* ENTOILÉES. ‖ Collé sur une toile : *Une estampe* ENTOILÉE. *Une carte géographique* ENTOILÉE.

ENTOILER v. a. ou tr. (an-toi-lé — du préf. *en*, et de *toile*). Techn. Monter sur toile, en parlant d'une pièce d'ajustement : ENTOILER *une guimpe, une cravate.* ‖ Coller sur toile : ENTOILER *une estampe, une carte géographique.* ENTOILER *du papier de tenture.* ‖ *Entoiler un moulin*, Étendre et attacher les toiles sur ses ailes.

ENTOIR s. m. (an-toir — rad. *enter*). Arboric. Instrument dont on se sert pour enter. ‖ On dit aussi GREFFOIR.

ENTOISER v. a. ou tr. (an-toi-zé — du préf. *en*, et de *toiser*). Disposer pour être toisé, mesuré : ENTOISER *des matériaux.*

ENTOME s. m. (an-to-me — du gr. *en*, dans ; *tomos*, section). Entom. Nom générique des animaux articulés.

ENTOMIQUE adj. (an-to-mi-ke — rad. *entome*). Qui a rapport aux insectes : *Organisation* ENTOMIQUE.

ENTOMIZE s. m. (an-to-mi-ze). Ornith. V. ENTOMYZE.

ENTOMOBIE adj. (an-to-mo-bî — du gr. *entomon*, insecte ; *bios*, vie). Entom. Qui vit dans le corps des insectes.

— s. f. pl. Groupe d'insectes diptères, comprenant les espèces dont les larves vivent dans le corps d'autres insectes.

ENTOMOCÈRE adj. (an-to-mo-sè-re — du gr. *entomos*, divisé ; *keras*, corne). Entom. Qui a les antennes divisées en segments.

— s. m. pl. Groupe d'insectes diptères, comprenant ceux qui ont le dernier article des antennes divisé en segments.

ENTOMOCHILE s. m. (an-to-mo-ki-le — du gr. *entomos*, coupé ; *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont l'espèce type habite le Chili.

ENTOMODE s. m. (an-to-mo-de — du gr. *entomos*, divisé). Crust. Syn. de CHONDRACANTHE, genre de crustacés lernéides.

ENTOMODÈRE s. m. (an-to-mo-dè-re — du gr. *entomos*, divisé ; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant quatre espèces, qui habitent le Tucuman.

ENTOMOFUGE adj. (an-to-mo-fu-je — du gr. *entomon*, insecte ; *pheugô*, je mets en fuite). Pharm. Vermifuge.

— s. m. Remède vermifuge.

ENTOMOGRAPHE s. m. (an-to-mo-gra-fe — du gr. *entomon*, insecte ; *graphô*, j'écris). Écrivain spécial, qui écrit des études sur les insectes.

ENTOMOGRAPHIE s. f. (an-to-mo-gra-fî — du gr. *entomon*, insecte ; *graphô*, j'écris). Zool. Histoire des insectes.

ENTOMOGRAPHIQUE adj. (an-to-mo-gra-fi-ke — rad. *entomographie*). Qui a rapport à l'entomographie : *Études* ENTOMOGRAPHIQUES.

ENTOMOIDE adj. (an-to-mo-i-de — du gr. *entomon*, insecte ; *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un insecte.

ENTOMOLITHE s. m. (an-to-mo-li-te — du gr. *entomos*, divisé ; *lithos*, pierre). Crust. Syn. de PARADOXIDE, genre de crustacés fossiles.

— Entom. Empreinte d'insecte fossile.

— Minér. Pierre schisteuse ou en lame qui porte des empreintes d'insectes.

ENTOMOLOGIE s. f. (an-to-mo-lo-jî — du gr. *entomon*, insecte ; *logos*, discours). Partie de la zoologie qui traite des insectes : *L'*ENTOMOLOGIE, *si jeune encore au* XVIIIe *siècle, malgré ses brillantes découvertes, et alors si fort dédaignée que Réaumur croyait devoir se justifier de l'entraînement irrésistible qui l'attirait vers cette science, a fait de rapides progrès depuis* 1789. (D'Orbigny.) ‖ Traité sur les insectes : *L'*ENTOMOLOGIE *de Clairville.* ‖ On dit rarement ENTOMOZOOLOGIE.

— **Encycl.** Les anciens désignaient sous le nom d'insectes (*entomon*) tous les animaux articulés autres que les vers ; ils nous ont transmis, d'ailleurs, avec quelques faits positifs et bien observés, beaucoup de notions erronées sur la nature, l'organisation et la physiologie de ces animaux. Aristote les range parmi les animaux *exsangues*, ou, comme nous disons aujourd'hui, *à sang blanc*. Les auteurs qui sont venus après lui n'ont guère fait que copier le naturaliste grec, en y ajoutant quelques observations personnelles, souvent peu précises ou mal [illegible] Il n'y a pas, à cette époque, [illegible] proprement dite. Quelques méd[illegible] ques hommes adonnés à la culture des champs s'occupent de cette étude à leur point de vue particulier. On peut citer, entre autres, Athé-

née, Columelle, Nicandre, Hor-Apollon, Aétius, Elien, Hippocrate, Galien et Pline.

Aristote a assez bien connu l'organisation et l'anatomie des crustacés, qu'il divise en quatre genres : les langoustes, les écrevisses, les squilles et les crabes. Il signale aussi un prétendu myriapode aquatique, qui doit être un annélide. Les anciens donnaient à ces articulés le nom d'*iulos*. Dioscoride parle des cloportes, qu'il appelle *onos*. Les arachnides étaient confondus avec les insectes. D'après les détails que les auteurs nous ont transmis, ils paraissent avoir bien distingué les genres que nous appelons aujourd'hui *épeire*, *faucheur* et *lycose*. Les scorpions n'avaient pu être oubliés, et l'on sait les fables débitées sur leur compte, dont la plupart se sont propagées jusqu'à nous. Pline a enchéri sur tout cela : il parle de scorpions sans queue, qui ont des pinces et sont des chélifères, et il cite même des scorpions ailés.

Les insectes proprement dits avaient donné matière à de nombreuses observations ; en général, elles étaient assez précises en ce qui concerne la structure extérieure, mais non l'anatomie, la physiologie et les métamorphoses. Souvent on les faisait naître de la corruption des matières organiques. Les abeilles surtout avaient donné lieu à cette erreur, consignée tout au long dans le quatrième livre des *Géorgiques;* d'autres fois, on attribuait leur origine à des fleurs combinées, où elles recueillaient les semences destinées à les rendre fécondes. D'autres insectes étaient censés provenir de la rosée ; les chenilles et les larves, que l'on considérait comme des espèces particulières, devaient le jour aux feuilles sur lesquelles on les trouvait. Dans certains insectes, on admettait, néanmoins, un accouplement semblable à celui de la mouche domestique. Les œufs passaient pour des larves ou des vers dans un état raccourci ; les nymphes et les chrysalides constituaient un état analogue à celui de l'œuf.

On trouve déjà chez les anciens quelques indices de nos classifications ; mais, leur nomenclature n'étant pas la nôtre, il est souvent difficile de déterminer les espèces dont ils ont voulu parler. Quelques insectes ont joui, dès la plus haute antiquité, d'une grande réputation. Le scarabée était un animal sacré chez les Egyptiens et se trouve reproduit sous toutes les formes dans leurs monuments. Les cétoines et les cantharides étaient bien connues ; il en est de même des mylabres et des méloës, qu'ils appelaient *buprestes*, et auxquels ils attribuaient la propriété de faire enfler les bœufs qui les avalaient par mégarde. Ils connaissaient aussi les capricornes, les hannetons, les lampyres, les charançons, etc. ; mais on ne sait pas bien encore quelle était cette larve qu'ils appelaient *cossus*, et qu'ils engraissaient dans la farine pour en faire un mets des plus recherchés. Il est fort difficile aussi de dire ce qu'était le *spondyle* d'Aristote, qui ronge les racines des plantes, et dans lequel on a vu tour à tour un staphylin, une chenille et une courtilière.

Nous trouvons, parmi les orthoptères, les forficules, les sauterelles, les criquets, les grillons ; parmi les hémiptères, les cigales, dont le chant est souvent cité, les punaises, et la cochenille, qu'ils employaient en teinture ; dans les névroptères, nous trouvons assez bien désignés les termites, les fourmis-lions, les phryganes, les éphémères et les libellules.

Les abeilles et les fourmis ont été aussi bien observées que le permettait l'état de la science à cette époque ; il en est de même des bourdons, des ichneumons, et de ce petit cynips appelé *psen* ou *psenes*, qui servait pour la caprification. On manque d'observations précises sur les papillons ; toutefois, on avait remarqué leurs chenilles, et notamment celles que nous nommons *arpenteuses*. Les auteurs anciens ont bien indiqué les mouches et les cousins, trop faciles à connaître par leur importunité ; ils semblent même désigner suffisamment les stomoxes et les œstres ; ces derniers, que Virgile nomme *asile*, sont la terreur des troupeaux. Enfin, les poux, les ricins, les puces, les tiques et autres aptères parasites sont bien désignés, sans qu'on puisse déterminer les espèces, qui, même aujourd'hui, sont peu connues.

La décadence de l'empire romain et les invasions des barbares du Nord et des Sarrasins arrêtèrent les progrès de la science ; une partie des connaissances acquises se conserva dans les bibliothèques des monastères. Peu de personnes songeaient à y en ajouter de nouvelles. Nous voyons, néanmoins, Isidore de Séville accorder dans ses écrits une place à l'*entomologie*, et décrire notamment les mœurs des fourmis-lions ; mais ce ne sont là que des lueurs au milieu de l'ignorance générale. Au moyen âge, les grandes apparitions d'insectes, de larves ou de chenilles, étaient regardées comme des marques de la colère divine, et quand on croyait enfin devoir s'opposer au fléau, on employait contre lui l'arme de l'excommunication. Dix siècles et plus composent cette période de sommeil de la science.

A la Renaissance, les études d'histoire natur[illegible]trent dans une voie nouvelle. A cette époque, nous ne trouvons pas encore des recherches positives ; mais, du moins, on fait des efforts pour réunir les matériaux épars ; des voyageurs, Flacourt, Belon et autres parcourent les pays étrangers et rapportent des richesses destinées aux musées qui commencent à se fonder. Aldrovandi écrit sur les insectes ou *entomes* deux volumes remplis d'une fastidieuse érudition ; Mouffet donne le premier traité spécial d'*entomologie*, dans son *Théâtre des insectes*. Toutefois, à cette époque, il règne encore de graves erreurs : on admet la génération spontanée, dans le sens absolu que lui donnaient les anciens. Il faut citer, toutefois, un progrès matériel, consistant dans l'emploi de la gravure sur bois.

Au XVII^e siècle s'ouvre la période vraiment scientifique, celle des observations directes et des recherches expérimentales, secondées par l'emploi du microscope, de la gravure sur cuivre et des figures coloriées. A. Percheron résume ainsi les progrès de l'*entomologie* à cette époque : « Harvey avance le premier que tout être vivant est le produit d'une semence. Malpighi dévoile l'organisation des vers à soie. Rhédi, par une suite d'expériences simples, détruit tout à fait l'opinion de la génération spontanée. Swammerdam laisse un ouvrage immortel, sa *Bible de la nature*, où l'anatomie d'un grand nombre d'insectes est traitée avec le plus grand détail et avec les soins les plus minutieux ; à force d'attention, il parvient à retirer d'une chenille prête à subir sa dernière métamorphose la chrysalide, et, de cette chrysalide, le papillon ; le problème des métamorphoses se trouve à jamais résolu. Leuwenhoek emploie habilement le microscope à mettre au jour la conformation des parties les plus délicates des insectes. Gœdart augmente le nombre des observations sur les métamorphoses ; mais il est quelquefois induit en erreur par des insectes parasites ; Lister étudie et groupe les araignées. Vallisnieri peint les mœurs de différents insectes, entre autres du fourmi-lion. Petiver apprend la manière de formuler des descriptions concises appelées depuis phrases spécifiques.

» D'autres auteurs débarrassent la science de ce fatras d'érudition médicale dont, jusque-là, elle était encombrée ; parmi eux, Ray décrit les insectes de la Grande-Bretagne et établit une méthode basée sur les principes de Swammerdam. Les crustacés donnent naissance, à leur tour, à un travail spécial : la *Gammarologie*, de Sachs. Frich, auteur allemand, traite aussi des métamorphoses des insectes ; mais ses figures, quoique mal exécutées, ont un caractère d'exactitude frappant ; les nervures des ailes y sont étudiées avec tout le soin possible : il avait prévu le parti que plus tard on en pourrait tirer. Plus nous nous éloignons du commencement de cette période, plus les matériaux s'accumulent. Les peintres les plus fameux attachent leur nom à des travaux entomologiques : Albin, Ladmiral, Blancard, Hœfnagel, Kleeman, Mérian, Rœsel et d'autres nous laissent des ouvrages qui sont, pour la plupart, des chefs-d'œuvre de dessin et de peinture ; plusieurs y joignent des observations précieuses.

» Nous terminerons cette période par les observateurs qui ont joint à l'étude des détails d'organisation l'étude des mœurs : Réaumur et Degeer, que nous y joignons par anticipation, y tiennent le premier rang. Réaumur, auteur français, a réparti ses observations d'abord dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, et ensuite en un corps d'ouvrage spécial ; ces mémoires sont riches de faits observés avec beaucoup de soin. On peut reprocher à l'auteur un peu de prolixité et quelque négligence dans la description des espèces dont il étudiait les mœurs, se fiant pour leur reconnaissance sur des planches qui laissent beaucoup à désirer. Degeer, auteur suédois, mais qui a écrit en français, a marché sur ses traces ; il a été beaucoup plus méthodique que lui et plus exact observateur encore ; la matière qu'il a embrassée est plus étendue, et il a décrit les espèces dont il a parlé ; malheureusement son ouvrage est d'un très-grand prix et excessivement rare. »

Vient ensuite l'époque des méthodes et des classifications. Linné le premier divise les insectes en ordres, en prenant surtout pour base la structure des ailes ; mais il a le tort de joindre à ses insectes aptères les myriapodes, les arachnides et les crustacés. Scopoli changea, sans utilité réelle, les noms de plusieurs de ces ordres ; en même temps, il étudia, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, la bouche des diptères. Geoffroy introduisit, comme caractère important, le nombre des articles des tarses. On peut citer encore Degeer, puis Olivier, qui s'occupa beaucoup aussi de la bouche des insectes. Ce dernier caractère fut le seul qu'employa Fabricius, dont la méthode est aujourd'hui abandonnée, mais qui rendit service à la science, en décrivant, trop sommairement peut-être, un très-grand nombre d'espèces. Lamarck conserva à peu près la méthode linnéenne.

La période actuelle s'ouvre par le nom de Cuvier, qui ne s'est, il est vrai, occupé d'insectes que dans sa jeunesse et d'une manière accessoire. Dans son *Règne animal*, il a eu pour collaborateur, dans cette partie, le célèbre Latreille, qui, mettant à profit les travaux de ses prédécesseurs, chercha toujours à créer une méthode plutôt naturelle que systématique. Duméril appliqua à l'*entomologie* la méthode analytique, qu'il employait dans les autres branches des sciences naturelles. Ces travaux de classification ne faisaient pas perdre de vue l'étude des mœurs des insectes ; on doit à l'aveugle Huber les observations les plus curieuses à cet égard sur les abeilles et les fourmis. Il serait trop long de citer les noms de tous les naturalistes qui, de nos jours, se sont adonnés avec succès à l'*entomologie*. Contentons-nous de nommer : en France, Hérold, Dutrochet, M. de Serres, Léon Dufour, Guérin-Méneville, Audouin, Milne Edwards, Blanchard, Boisduval, Sichel, Percheron, Lucas, Gory, et à l'étranger, Ramdhor, Tréviranus, Strauss, Lacordaire, Pictet, Kirby, Spence, Burmeister, Ratzeburg, etc. Les travaux réunis de ces savants ont fait faire d'immenses progrès à l'*entomologie*, en ce qui concerne l'anatomie et la physiologie des insectes, la connaissance des espèces et les classifications, l'élève des abeilles et des vers à soie, et les moyens de destruction des espèces nuisibles.

ENTOMOLOGIQUE adj. (an-to-mo-lo-ji-ke — rad. *entomologie*). Qui a rapport à l'entomologie : *Études* ENTOMOLOGIQUES. ‖ Qui a rapport aux insectes : *Les mœurs* ENTOMOLOGIQUES. *Les staphylins forment, avec les carabiques, le gros de la population* ENTOMOLOGIQUE *de l'Europe moyenne.* (A. Maury.) *La faune* ENTOMOLOGIQUE *de chaque pays tire ses caractères de l'ensemble des espèces qui la composent.* (A. Maury.)

Entomologique de France (SOCIÉTÉ). La Société entomologique de France, qui est la première de ce genre fondée en Europe, a pour but de concourir aux progrès de l'entomologie et d'appliquer cette science à l'agriculture, à l'industrie et aux arts. A l'époque où elle fut fondée, de Blainville, Brongniart, Cuvier, de Humboldt, d'autres savants illustres, encore vivants, entretenaient en Europe l'amour de la science et servaient de chefs de file à une nombreuse armée de chercheurs ; la science entomologique, entre autres, était cultivée avec ardeur par toute une légion de spécialistes qui continuaient dignement les travaux des Geoffroy, des Pada, des Scopoli, des Schœffer, des Degeer et des Réaumur. Chaque ville, chaque bourgade avait au moins son vieux Prudhomme, qui, chaque matin, partait en guerre à travers prés contre les bestioles du pays ; mais ces efforts restaient isolés : pas de lien commun, pas de comité central qui pût accueillir et coordonner les résultats de tant de recherches. Enfin, sous les auspices de Latreille et d'Audinet-Serville, on s'organisa ; le 29 février 1832, la Société entomologique de France se réunit pour la première fois au numéro 13 de la rue du Jardinet. Les principaux membres fondateurs furent Aubé, Audinet, Audouin, B. Lafarge, Boisduval, Bory de Saint-Vincent, Brullé, Duménil, Duponchel, Godet, Gory, Guérin, Lefebvre, Lepelletier de Saint-Fargeau, Milne Edwards, Walkenaer, etc. On offrit le titre de membres honoraires à des savants célèbres, qui l'acceptèrent avec sympathie : en France, de Blainville, Brongniart, Cuvier, Desmarest, Duméril, G. Saint-Hilaire, Latreille et Savigny ; à l'étranger, Gyllenhall, de Humboldt, Kibby, Klug, s'empressèrent d'adresser à la société nouvelle leurs compliments de bienvenue. On forma un bureau, on nomma une commission pour rédiger les statuts, et le règlement fut adopté à l'unanimité dès la première séance, sous la présidence d'Audinet-Serville. Il n'est pas hors de propos d'indiquer les traits principaux de ce premier règlement, qui, aujourd'hui, sauf une importante modification dont nous parlerons tout à l'heure, régit encore la société et l'a toujours animée de son esprit. Une société, était-il dit, est fondée sous le nom de *Société entomologique de France*. Elle a pour objet de concourir aux progrès de l'entomologie ; elle s'occupe de tout ce qui concerne les crustacés, les arachnides et les insectes. Le nombre des membres est illimité et se recrute parmi les étrangers aussi bien que parmi les Français. Ils payent une cotisation de 24 francs, exigible par trimestre ; ils reçoivent un diplôme, et on leur sert gratuitement les publications de la société. Tout membre résidant peut, avec l'agrément du président, amener avec lui deux personnes aux séances de la société. L'obligation de l'assiduité aux séances, sauf cas majeur, est sanctionnée par une sorte d'amende ou *contribution d'absence*, payable par trimestre comme la cotisation. Le bureau est composé de six fonctionnaires (président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier et archiviste), auxquels on peut adjoindre un président honoraire ; ils sont tous rééligibles, excepté le président, qui ne peut être élu deux années de suite. Le secrétaire fait le procès-verbal des séances, tient la correspondance au courant (un article lui imposait même un résumé des travaux de l'année, qui devait être lu à la première séance de mars ; mais cet article ne fut exécuté qu'une fois, en 1844, et tomba en désuétude). L'archiviste est le gardien responsable de la bibliothèque, des collections, des manuscrits, etc. Telle est la constitution de la société active ; il faut joindre à cet effectif douze membres honoraires, dont les deux tiers doivent être Français et le dernier tiers seulement étranger. Outre les commissions nommées pour les enquêtes, les études de questions diverses et dont l'existence n'est que temporaire, il y a une commission permanente de cinq membres élus au scrutin, auxquels s'adjoignent le président, le trésorier et les deux secrétaires : c'est la commission des publications ; elle examine, réunit et coordonne les mémoires à insérer dans le recueil de la société. Ce recueil a pour titre : *Annales de la Société entomologique de France*, avec cette épigraphe : *Maxime miranda in minimis*. Tout travail destiné à l'insertion doit passer sous les yeux de la commission, qui décide s'il doit être publié. La commission choisit les graveurs, dessinateurs, imprimeurs de planches, surveille les opérations et donne le bon à tirer concurremment avec l'auteur. Elle est annuelle, mais ne peut se dissoudre avant d'avoir achevé la livraison des fascicules en cours de publication. Si nous parcourons les *Annales de la Société*, dès le début nous y trouvons d'intéressants et remarquables travaux. Le Pelletier de Saint-Fargeau y publie une monographie des satyres ; M. Audouin, après un entomologiste allemand, fait l'observation que les hydrophiles, au lieu de respirer, comme on le croit d'ordinaire, à la façon des dytiques, c'est-à-dire à la surface de l'eau, par l'extrémité postérieure de l'abdomen, respirent par les antennes ; Rambur dresse le catalogue des lépidoptères de la Corse ; Guérin découvre et décrit un nouveau genre de crustacé macroure, formant la transition entre les paguriens et les thalassinites ; F. de Villaret étudie quatre nouvelles espèces de tenthrédines. En même temps que les mémoires, on publie tous les renseignements qui ont trait à la science : on annonce les voyages entomologiques et l'on en examine les résultats ; on s'enquiert des ventes de collections célèbres ; on tient la partie bibliographique au courant ; des notices nécrologiques célèbrent et déplorent les morts qui font un vide dans la société et dans la science. Nous ne pouvons nous étendre sur les *Annales*, ni surtout donner l'analyse ou même le simple sommaire des études publiées pendant une période de trente-sept ans, sans aucun ordre logique, sans aucun lien commun ; mais ces quelques citations suffisent pour donner une idée générale exacte des travaux de la société, et leur caractère est suffisamment indiqué. Or quel est ce caractère? C'est que la société s'occupe exclusivement, et d'une façon par ainsi dire spéculative, des études entomologiques, sans s'inquiéter si quelque lien rattache cette science à une autre ou si l'on en peut tirer quelque utilité pour la vie pratique. Les premiers entomologistes sont un peu poëtes ; les oreilles encore pleines du galimatias écœurant de la littérature retour de Gand, ils tournent des phrases sentimentales ; séduits par le côté esthétique de leurs recherches, ils s'attachent aux insectes brillants et délaissent l'étude des premiers états. Les *Annales* abondent en mémoires sur les coléoptères, les lépidoptères ; mais il y a disette de travaux sur les névroptères, les orthoptères, les diptères, etc. ; à peine quelques fouilles dans le vaste champ du parasitisme. Pendant que la société, comme la petite fille du conte, s'oublie ainsi à chasser les papillons, elle est menacée de se voir dépasser. L'entomopraxie, qu'elle néglige, fait la fortune des sociétés nouvelles qui se créent à son exemple : la Société d'apiculture et la Société d'insectologie agricole, soutenues par deux journaux spéciaux : l'*Apiculteur* et le *Journal d'insectologie agricole*. Il a fallu enfin se décider à ouvrir les yeux, à reconnaître qu'on n'est plus dans le mouvement, à reviser le vieux règlement plusieurs fois remanié déjà, mais sans résultat. Le 11 décembre 1867 fut voté le règlement nouveau, qui consacrait la révolution accomplie en ajoutant à l'article 2 du règlement de 1832 : « La société a pour objet de concourir aux progrès de l'entomologie..., » ces mots : « Et d'appliquer cette science à l'agriculture, à l'industrie et aux arts. » La société s'est-elle contentée d'inscrire cet article dans son code, pour ne plus s'en inquiéter ensuite? Non : ses travaux les plus récents témoignent qu'elle est résolûment entrée dans cette grande voie de la science moderne. Pour citer quelques-uns des services pratiques qu'elle a rendus, nous rappellerons le mémoire de M. Girard sur l'usage des poulaillers roulants pour la destruction du ver blanc ; les études de sériciculture de Guérin-Méneville ; les recherches de M. Goureau sur les espèces nuisibles et les moyens de les détruire. M. Blanchard publie la *Zoologie agricole*, étudie l'*agrotis segetum ;* M. Perris mérite une médaille pour ses travaux sur les insectes du pin maritime, qui, comme il le démontre, n'attaquent que des arbres déjà malades ; M. Milne Edwards s'occupe de la production de la cire, élève le bombycide du ricin et l'acclimate ; M. Bruand d'Uzelle prend à partie les lépidoptères nuisibles ; M. Emile Desprolt, au moyen de son injecteur à vapeur de soufre, espère détruire les parasites des plantes ; M. Givelet introduit un nouveau bombyx, celui de l'ailante. La curieuse exposition des insectes en 1865, l'exposition d'entomologie dans l'annexe agricole du palais de l'Exposition universelle, à Billancourt, ont donné, non moins que les *Annales*, des preuves de l'immense et rapide progrès accompli dans la voie nouvelle ; aussi n'est-il que juste d'accorder à la société reformée la reconnaissance due à tout individu ou à tout corps qui se voue au progrès.

ENTOMOLOGISTE s. m. (an-to-mo-lo-ji-ste — rad. *entomologie*). Individu qui s'occupe d'entomologie : *Un savant* ENTOMOLOGISTE.

ENTOMOMÉILINE s. f. (an-to-mo-mé-i-li-ne). Chim. Substance trouvée dans les élytres des coléoptères.

ENTOMON s. m. (an-to-mon — du gr. *entomos*, divisé). Crust. Syn. d'ASELLE.

ENTOMOPHAGE adj. et s. (an-to-mo-fa-je — du gr. *entomon*, insecte; *phagô*, je mange). Qui se nourrit d'insectes. ‖ On dit aussi INSECTIVORE.

ENTOMOPHILE adj. (an-to-mo-fi-le — du gr. *entomon*, insecte; *phileô*, j'aime). Hist. nat. Amateur d'insectes.

— s. m. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des philédons

ENTOMOSCÉLIS s. m. (an-to-moss-sé-liss — du gr. *entomos*, coupé; *skelis*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la tribu des chrysomèles, comprenant quatre ou cinq espèces, qui habitent les régions chaudes de l'ancien continent : *Les deux derniers articles des palpes des* ENTOMOSCÉLIS *ont la forme d'un gland muni de sa cupule.* (Chevrolat.)

ENTOMOSTÈGUE adj. (an-to-mo-stè-ghe — du gr. *entomos*, divisé; *stegê*, loge). Zool. Qui a des loges divisées.

— s. m. pl. Groupe de foraminifères, comprenant tous ceux dont les coquilles ont leurs loges divisées par des cloisons ou par des tubes.

ENTOMOSTOME adj. (an-to-mo-sto-me — du gr. *entomos*, divisé; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche découpée, échancrée.

— s. m. pl. Moll. Famille de mollusques gastéropodes, dont la coquille univalve a la bouche diversement découpée. Elle renferme les genres cérite, alène, vis, buccin, harpe, tonne, casque, cassidaire, ricinule, cancellaire, pourpre, concholépas, etc.

ENTOMOSTRACÉ, ÉE adj. (an-to-mo-stra-sé — du gr. *entomos*, divisé; *ostrakon*, coquille). Crust. Se dit des animaux articulés qui ressemblent à des insectes.

— s. m. pl. Grande division de la classe des crustacés.

— **Encycl.** Cette grande division de la classe des crustacés renferme des animaux revêtus d'un test mince et transparent, et qu'on pourrait prendre, à première vue, pour des coquilles bivalves. Confondus par Linné dans le genre monocle, ils sont, pour la plupart, de très-petite taille. Leur tête se confond avec le thorax; elle porte deux yeux, tantôt distincts, tantôt rapprochés et confondus en un seul. Leur bouche présente tantôt des mandibules et des mâchoires, comme chez les autres crustacés, tantôt une sorte de siphon. Leurs branchies, sous forme de soies ou de filaments groupés, sont placées tantôt sur les mandibules et les mâchoires, tantôt sur les pieds, dont le nombre est très-variable. Ces animaux sont sujets à des mues périodiques et à des métamorphoses; les petits, quand ils sortent de l'œuf, n'ont pas toujours la forme qu'ils doivent présenter à l'état parfait. Les *entomostracés* habitent les eaux douces ou salées. Ceux qui ont la bouche en siphon vivent en parasites sur d'autres animaux aquatiques. Quelques espèces des pays chauds acquièrent une taille considérable; celles de nos climats pullulent à l'infini dans les mares et les flaques d'eau, où leur extrême petitesse les dérobe à la vue. Les *entomostracés* se divisent en deux ordres : 1° les *branchiopodes*, qui ont la bouche conformée comme celle des autres crustacés et les branchies ordinairement placées sur les pieds antérieurs. Genres : condylure, cume, pontie, cyclope, cythérée, cypris, polyphème, daphnie, lyncée, nébalie, apus, branchipe, limnadie. — 2° les *pœcilopodes*, qui ont la bouche dépourvue de mandibules et de mâchoires, souvent conformée en siphon. Genres : limule, argule, caligo, pandare, cécrops, dichélestion, nicothoé; ces six derniers genres vivent en parasites sur le corps des animaux aquatiques, ce qui leur a valu le nom vulgaire de *poux des poissons*.

ENTOMOSTRACITE s. m. (an-to-mo-stra-si-te — rad. *entomostracé*). Crust. Syn. de PARADOXIDE, genre de crustacés fossiles.

ENTOMOTILLE adj. (an-to-mo-ti-lle; *ll* mll. — du gr. *entomon*, insecte; *tillô*, je ronge, je détruis). Zool. Qui détruit les insectes.

— s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants, ayant pour type le genre ichneumon.

ENTOMOVORE s. m. (an-to-mo-vo-re — du gr. *entomon*, insecte; et du lat. *voro*, je dévore). Ornith. Genre de passereaux insectivores, formé aux dépens des pies-grièches, et dont l'espèce type habite le Cap de Bonne-Espérance.

ENTOMOZOAIRE adj. (an-to-mo-zo-è-re — du gr. *entomos*, divisé; *zôon*, animal). Zool. Dont le corps est divisé en segments ou anneaux. ‖ Syn. d'ANNELÉ et d'ARTICULÉ.

— s. m. pl. Zool. Grand embranchement du règne animal, correspondant à peu près aux articulés.

ENTOMOZOOLOGIE s. f. (an-to-mo-zo-o-lo-jî — du gr. *entomos*, divisé; *zôon*, animal; *logos*, discours). V. ENTOMOLOGIE.

ENTOMYCÉLION s. m. (an-to-mi-sé-li-on — du gr. *entos*, dedans; *mukelion*, mycélium). Bot. Genre de champignons épiphytes.

ENTOMYIASE s. f. (an-to-mi-ia-ze — du gr. *entos*, dedans; *muia*, mouche). Pathol. V. ENTÉROMYIASE.

ENTOMYZE s. m. (an-to-mi-ze — du gr. *entos*, en dedans; *muzô*, je me plains). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des philédons. ‖ On dit aussi ENTOMYZON.

ENTONNAGE s. m. (an-to-na-je — du préf. *en*, et de *tonneau*). Écon. rur. Mise en tonneaux : *L'*ENTONNAGE *des vins.*

ENTONNÉ, ÉE (an-to-né) part. passé du v. Entonner, donner un ton : *Un air bien* ENTONNÉ.

ENTONNÉ, ÉE (an-to-né) part. passé du v. Entonner, mettre en tonneaux : *Du vin* ENTONNÉ.

ENTONNEMENT s. m. (an-to-ne-man — rad. *entonner*). Action d'entonner, de mettre en tonneaux.

ENTONNER v. a. ou tr. (an-to-né — du préf. *en*, et de *ton*). Chanter les premières notes, en donnant ainsi le ton aux autres chanteurs : *Quand on* ENTONNE *mal un morceau, il est impossible de le bien chanter.*

— Poétiq. Composer, célébrer en vers :

> ... Il me faudrait, en style langoureux,
> Pour plaire à Cydalise *entonner* une idylle.
>
> DESMARIS.

> Tout chantre ne peut pas, sur le ton d'un Orphée,
> *Entonner* en grands vers la discorde étouffée.
>
> BOILEAU.

— Liturg. Chanter seul le commencement d'un morceau religieux : ENTONNER *le* gloria. ENTONNER *une antienne.*

ENTONNER v. a. ou tr. (an-to-né — du préf. *en*, et de *tonneau*). Écon. rur. Mettre en tonneaux : ENTONNER *du vin, de la bière. Un paysan reconnaît un Dieu dans le blé qu'il engerbe dans sa grange et dans le vin qu'il* ENTONNE *dans sa cave.* (B. de St-P.)

— Par ext. Verser dans la bouche, ingurgiter : *C'est comme un nouveau-né; il faudrait lui* ENTONNER *sa nourriture.* (Balz.)

— Pop. Boire : *Voilà un gaillard qui* ENTONNE *bien.*

S'entonner v. pr. Être entonné : *Les vins* S'ENTONNENT *immédiatement après le cuvage.*

— Par ext. S'engouffrer : *Le vent* S'ENTONNE *dans cette cheminée.* (Acad.)

ENTONNOIR s. m. (an-to-noir — rad. *entonner*, mettre en tonne). Ustensile ayant le plus souvent la forme d'un cône évasé, ouvert par la base et le sommet, et servant à transvaser des liquides : *Un* ENTONNOIR *de verre, de fer-blanc, de bois, de gutta-percha.*

— Par anal. Cône très-évasé; objet ayant la forme d'un cône très-évasé : *Les monts Éoliens ont non-seulement des plantes ou des animaux, mais aussi des hommes propres à les habiter du moins aux débouchés de leurs* ENTONNOIRS. (B. de St-P.) *Ces* ENTONNOIRS *de cachots aboutissaient d'ordinaire à un cul de basse-fosse.* (V. Hugo.) *Les* ENTONNOIRS *naturels donnent naissance à des lacs; les contours des collines produisent des coteaux.* (A. Maury.)

— Fam. Gosier de buveur :

> Ce bon seigneur que la soif pique,
> Dès le matin jusques au soir,
> De l'organe de la musique
> N'a plus fait qu'un *entonnoir*.
>
> CHAULIEU.

— Jeux. Sorte de cornet conique dont on se sert pour jeter les dés.

— Art milit. Excavation en forme de tronc de cône renversé, que forme l'explosion d'une mine de guerre.

— Techn. Partie supérieure d'un four à chaux. ‖ Partie de l'embouchoir qui livre passage à la baguette, dans une arme à feu.

— Anat. Prolongement conique de la base du troisième ventricule du cerveau, au-dessus de la tige pituitaire. ‖ Petite cavité conique au sommet du noyau commun, dans l'oreille interne. ‖ Nom donné quelquefois aux calices des reins.

— Chir. Instrument en forme d'entonnoir, qu'on emploie soit à diriger des vapeurs, soit à conduire un cautère actuel sur la partie malade.

— Physiq. *Entonnoir magique*, Sorte d'entonnoir qu'on peut faire couler à volonté.

— Moll. Nom vulgaire donné aux espèces de patelles et de fissurelles les plus profondes. ‖ Genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve, formé aux dépens des troques et non adopté.

— Bot. Nom vulgaire de diverses espèces de champignons. ‖ Pédoncule creux et en forme d'entonnoir qu'on rencontre chez des lichens. ‖ *Fleur en entonnoir*, Fleur de forme conique. On dit aussi FLEUR INFUNDIBULIFORME.

— Arboric. Forme particulière des arbres fruitiers à basse tige, dans laquelle, le centre restant vide et étant entouré de branches redressées, l'arbre présente l'aspect d'un entonnoir. ‖ On dit aussi ARBRE EN BUISSON ou EN GOBELET.

— **Encycl.** Physiq. *Entonnoir magique.* Cet *entonnoir* est double. C'est dans l'espace compris entre les deux enveloppes que l'on introduit le liquide qui doit couler ou s'arrêter sur l'ordre de l'opérateur. Pour obtenir ce résultat, on a pratiqué à l'appareil deux ouvertures capillaires, l'une qui met constamment en communication l'espace intermédiaire, ou le liquide, avec le tube de dégagement de l'*entonnoir* proprement dit, et l'autre ménagée à

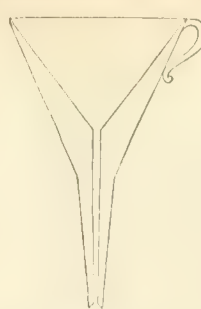

la partie supérieure de l'anse creuse, qui permet de mettre en communication avec l'atmosphère le liquide renfermé entre les deux enveloppes. Lorsqu'on bouche l'ouverture ménagée dans l'anse avec l'un des doigts de la main avec laquelle on supporte l'appareil, le liquide ne peut pas s'écouler, mais le moindre mouvement de ce doigt permet de laisser rentrer l'air et de rétablir l'écoulement sans que l'observateur puisse d'abord se rendre compte du phénomène.

ENTOPHTHALMIE s. f. (an-to-ftal-mî — du gr. *entos*, dedans, et de *ophthalmie*). Inflammation des parties internes de l'œil.

ENTOPHTHALMORRHAGIE s. f. (an-to-ftal-mo-ra-jî — du gr. *entos*, dedans; *ophthalmos*, œil; *règnumi*, je romps). Hémorragie dans l'intérieur de l'œil.

ENTOPHYLLIN, INE adj. (an-to-fil-lain, i-ne — du gr. *entos*, dedans; *phullon*, feuille). Bot. Dont les bourgeons sont enfermés dans la substance même de la plante.

— s. f. pl. Famille d'hépatiques.

ENTOPHYLLOCARPE adj. (an-to-fil-lo-kar-pe — du gr. *entos*, dedans; *phullon*, feuille; *karpos*, fruit). Bot. Dont les semences naissent dans les feuilles.

— s. f. pl. Famille de mousses qui offrent le caractère ci-dessus énoncé.

ENTOPHYTE adj. (an-to-fi-te — du gr. *entos*, dedans; *phuton*, plante). Bot. Qui croît dans l'intérieur des végétaux.

— s. m. pl. Famille de champignons microscopiques, qui croissent en parasites dans l'intérieur même du tissu des végétaux, comprenant les genres urédo, œcidium, puccinie, etc. ‖ Syn. d'URÉDINÉES.

— Méd. Nom donné aux végétaux parasitaires qui se développent dans l'intérieur des organes, principalement dans l'intestin.

— **Encycl.** Bot. Les *entophytes*, si l'on prend ce mot dans son acception la plus large, sont pour les végétaux ce que les *entozoaires* sont pour les animaux, des parasites qui se développent à l'intérieur de leurs tissus. Tels sont les anguillules ou vibrions, sorte d'helminthes qui vivent dans les grains de blé, dont ils rongent la substance. En un sens plus restreint, on applique plus spécialement ce terme à des champignons microscopiques, qui attaquent un grand nombre de plantes cultivées ou sauvages. Ils sont d'un très-petit volume, et c'est seulement à leur réunion en grand nombre et à leur couleur assez vive que l'on s'aperçoit de leur présence. Les *entophytes*, appelés aussi *urédinées*, produisent sur les céréales et quelques autres végétaux les maladies connues sous les noms de *carie*, *charbon*, *ergot*, *rouille*, etc.

ENTOPHYTOGENÈSE s. f. (an-to-fi-to-je-nè-ze — du gr. *entos*, dedans; *phuton*, plante; *genesis*, génération). Bot. Production de plantes parasites dans le tissu des végétaux.

ENTOPOGONE adj. (an-to-po-go-ne — du gr. *entos*, dedans; *pôgôn*, barbe). Bot. Dont le péristome interne est formé de cils libres ou réunis en une membrane plissée.

— s. f. pl. Famille de mousses.

ENTOPTIQUE adj. (an-to-pti-ke — du gr. *entos*, dedans; *optomai*, je vois). Physiq. Se dit de la perception visuelle des corps contenus dans l'intérieur même de l'œil : *Vision* ENTOPTIQUE.

— Se dit des couleurs qui se produisent dans un prisme de verre subitement refroidi, lorsqu'il est pénétré par un rayon oblique de lumière.

— **Encycl.** *Phénomènes entoptiques.* La lumière qui pénètre dans l'œil peut rendre visibles, en certaines circonstances, divers objets contenus dans cet organe. Les perceptions de ce genre sont dites *entoptiques*. Dans les cas ordinaires, les corpuscules obscurs qui se trouvent en suspension dans le corps vitré ou dans le cristallin et l'humeur aqueuse ne projettent pas sur la rétine d'ombre perceptible, parce que, le plus souvent, toutes les parties de la pupille laissent passer des rayons de lumière diversement inclinés, et que, par suite, l'ombre portée par un même point obscur se projette un peu partout sur la rétine. Il ne peut habituellement y avoir que des points obscurs excessivement rapprochés de la rétine qui y projettent des ombres sensibles. D'un autre côté, il existe assurément dans l'œil des objets, tels que les vaisseaux de la rétine, situés très-près de la surface sensible à la lumière et qui, par suite, projetteraient toujours une ombre perceptible; mais, précisément parce que les parties de la rétine qui sont en arrière des vaisseaux sont toujours dans l'ombre, que c'est là pour elles un état normal, cette ombre n'est perçue que dans des conditions particulières.

Pour rendre perceptibles les petits corps opaques contenus dans les milieux transparents de l'œil, il faut y faire pénétrer la lumière provenant d'un très-petit point lumineux situé très-près de cet organe. A cet effet, on peut approcher de l'œil l'image d'une lumière éloignée formée au foyer d'une petite lentille convergente, ou y faire pénétrer la lumière à travers un écran de papier foncé percé d'une très-petite ouverture.

La partie de la rétine éclairée dans ces expériences est le cercle de diffusion du point lumineux. C'est sur ce cercle que se projettent les ombres des objets vus entoptiquement. Ces ombres sont suffisamment nettes pour qu'on puisse assez bien reconnaître la forme des objets, lorsque la source lumineuse est suffisamment petite.

Voici quels sont les objets qu'on peut percevoir entoptiquement :

Le champ lumineux est limité par l'ombre de l'iris; il est donc à peu près circulaire comme la pupille. Si le bord pupillaire de l'iris présente des entailles, des plis ou des proéminences, comme cela arrive dans bien des yeux, on reconnaît ces accidents dans l'image *entoptique*.

Les humeurs qui recouvrent la cornée (larmes, sécrétions des glandes palpébrales), produisent souvent dans le champ de vision des stries, des nuages lumineux, des places claires, des cercles analogues à des gouttes dont le milieu est brillant. Ces apparitions s'effacent et se modifient par le mouvement des paupières.

La face antérieure de la cornée étant devenue rugueuse, après qu'on a pendant quelque temps pressé ou frotté l'œil par l'intermédiaire de la paupière, on voit des lignes assez longues, uniformément distribuées, mal délimitées, ondulées ou disposées en réseaux, et des taches tigrées qui se conservent facilement un quart d'heure, parfois même plusieurs heures.

Le cristallin et notamment la paroi antérieure de la capsule et la partie antérieure du corps du cristallin fournissent des appréciations variées. On en a décrit quatre formes : les taches perlées, les taches obscures, les lignes radiales obscures et les bandes claires.

Les *mouches volantes* sont des formations mobiles qui apparaissent dans le corps vitré avec l'aspect de colliers de perles, de cercles, de boules ou de bandes pâles. Comme beaucoup de ces objets se trouvent très-rapprochés de la rétine, on les voit souvent sans préparation, en portant le regard sur une surface étendue, uniformément éclairée, telle que le ciel. On remarque facilement que ces corps n'ont pas seulement un mouvement apparent, mais aussi un mouvement réel. Pour pouvoir examiner aisément ces mouches volantes, le mieux est de choisir une position de la tête dans laquelle l'œil regarde verticalement, soit en bas, soit en haut, parce qu'alors les corpuscules flottants restent en repos. On peut, du reste, forcer les mouches placées latéralement dans le champ visuel à se rapprocher du lieu de la vision la plus distincte; il suffit de diriger l'œil très-rapidement vers le côté où sont ces mouches, puis de le ramener lestement à la position primitive. Donders et Duncan divisent les objets qui constituent les mouches volantes en *grands cercles isolés*, *cordons de perles*, *groupes cohérents de cercles*, et *plis*.

La manière dont se meuvent ces objets ne permet guère de les considérer comme autre chose que comme des corpuscules qui nagent dans un milieu parfaitement liquide et dont la densité est inférieure à celle de ce milieu. Comme on les voit souvent nager à travers tout le champ visuel *entoptique* et qu'ils le traversent en tous sens, que ce champ, lorsque la lumière pénètre dans l'œil en faisceau divergent, occupe une partie de la rétine plus grande que la pupille, il faut bien que le bassin dans lequel ils se meuvent, mesuré le long de la rétine, soit plus grand que la pupille. D'autre part, les corps flottants paraissent ne pas pouvoir s'éloigner de la rétine; car, lorsqu'on dirige la ligne visuelle vers le haut, de manière que les objets, à cause de leur légèreté spécifique, tendent à se diriger vers la partie du corps vitré voisine du cristallin, on voit ces objets se mouvoir le long de la rétine, mais sans toutefois s'éloigner de cette membrane. L'obstacle est sans doute formé par les membranes dont on voit les plis dans le champ visuel *entoptique* et qui paraissent être parallèles à la rétine. Quelques-uns de ces corpuscules paraissent aussi être fixés à la membrane hyaloïde.

La perception individuelle des vaisseaux de la rétine est un peu plus difficile que les autres perceptions *entoptiques*. Helmholtz indique, pour apercevoir les vaisseaux rétiniens, les trois méthodes suivantes : 1° au moyen d'une lentille convergente à court foyer, on concentre une lumière très-intense en un point de la surface externe de la sclérotique,

le plus éloigné possible de la cornée, de manière à former sur la sclérotique une image petite, mais très-éclairée, de la source lumineuse. Si le regard se porte alors sur un fond obscur, le champ visuel semble éclairé d'un rouge jaunâtre, et il y apparaît un réseau de vaisseaux sombres dont les ramifications rappellent celles d'un arbre et qui correspondent aux vaisseaux rétiniens. 2° On dirige le regard vers un fond obscur, en donnant à une bougie allumée un mouvement de va-et-vient, soit en dessous, soit à côté de l'œil; on voit bientôt le fond obscur se recouvrir d'un reflet mat et blanchâtre, sur lequel se dessine l'arbre vasculaire obscur. L'image ne reste nette qu'autant qu'on fait mouvoir la lumière.

La troisième méthode pour l'observation des vaisseaux rétiniens consiste à regarder à travers une ouverture étroite un grand champ éclairé, le ciel, par exemple, en donnant à cette ouverture un rapide mouvement de va-et-vient. Les vaisseaux rétiniens apparaissent finement dessinés, foncés sur fond clair.

ENTOQUER v. a. ou tr. (an-to-ké — du préf. *en*, et de *toc*). Arrêter dans son mouvement de rotation, en parlant d'une toupie qu'on frappe avec une autre toupie. ‖ Se dit dans les départements de l'Ouest.

ENTOR prép. (an-tor). Autour; auprès. ‖ Vieux mot.

ENTORALLER v. a. ou tr. (an-to-ra-lé — de *entor*, et de *aller*). Aller autour de. ‖ Vieux mot.

ENTORDRE v. a. ou tr. (an-tor-dre — du préf. *en*, et de *tordre*). Entortiller; envelopper; lier. ‖ Contraindre. ‖ Vieux mot.

ENTORIA, fille d'Icarius, que Saturne, d'après la Fable, rendit mère de Janus, d'Hymnus, de Faustus et de Félix. V. ICARIUS.

ENTORSE s. f. (an-tor-se — du préf. *en*, et de *tordre*). Pathol. et Art vétér. Déplacement momentané et incomplet d'une articulation, avec tiraillement violent des parties molles et des ligaments qui l'entourent; se dit plus particulièrement de la distension des tendons du pied : *Se donner une* ENTORSE. ‖ On disait autrefois ENTORSURE.

— Fam. Atteinte violente, rude coup : *Sa fortune a reçu là une fâcheuse* ENTORSE. ‖ Dérogation subite et considérable : *Trop souvent, dans la pratique, de terribles* ENTORSES *sont données à cette théorie.* (Balz.) ‖ Interprétation fausse et violente : *Le traducteur a donné au texte une* ENTORSE *des plus étranges.* ‖ Action de détourner de son but, d'interrompre et de diriger dans un autre sens :

Quelquefois à nos entretiens
Donnant tout à coup une *entorse*,
Sa brusque incursion en écarte l'objet.
DELILLE.

‖ Altération violente ou injuste : *Donner une* ENTORSE *à la vérité, au bon droit, à la justice. Ce n'est jamais impunément que l'on donne une* ENTORSE *à sa conscience.* (E. Scherer.)

— Techn. Résidu de la cire fondue. ‖ Accident de tissage résultant de la torsion de plusieurs fils groupés derrière l'enverjure.

— **Encycl.** Pathol. *L'entorse* se montre surtout dans les articulations dont les mouvements sont très-bornés. Celles-ci présentent, en général, des surfaces osseuses, larges ou multipliées, ce qui permet difficilement la luxation complète; mais la rupture et la distension des ligaments sont fréquentes, parce que ce sont ces parties qui supportent presque tous les efforts. Pour les articulations orbiculaires, au contraire, l'articulation scapulo-humérale, par exemple, outre les ligaments, elles sont entourées de muscles nombreux et puissants qui les renforcent, et, lorsque l'effort a été assez violent pour distendre ces derniers, il est très-rare que la luxation ne soit pas complète. Dans ce cas, les surfaces articulaires ne sont pas disposées de manière à se contenir mutuellement, et, une fois les liens rompus, le bras, en vertu de son propre poids, tend à séparer les deux os, que rien ne peut plus maintenir. Il y aura donc le plus souvent une luxation plutôt qu'une *entorse*. On peut dire d'une manière générale, mais non absolue, que la fréquence de l'*entorse* est en rapport direct du peu d'étendue et de la multiplicité des mouvements d'une articulation; c'est tout le contraire pour la luxation. Les articulations ginglymoïdales, celles qui exécutent le moins de mouvements, sont celles qui sont le plus souvent affectées d'*entorse* et le moins souvent affectées de luxations. Quelques médecins même pensent qu'il n'y a jamais luxation du poignet ni du pied sans fracture. Par contre, l'*entorse* est très-fréquente dans ces parties; viennent ensuite les articulations des phalanges des doigts et surtout du pouce, celles des vertèbres de la cuisse et de l'épaule. Outre les causes qui proviennent des violences extérieures, il est encore des prédispositions particulières dans le développement vicieux des articulations. Ainsi, chez les enfants rachitiques, lorsque les extrémités articulaires ont été gonflées dans les premiers temps de la vie, les ligaments ont souffert une distension qui les a rendus plus lâches. De là une prédisposition aux *entorses*; de là, en partie, les *pieds plats*, lorsque cette disposition se rencontre aux articulations du pied. Et cette même constitution, qui rend les *entorses* plus fréquentes, les rend aussi plus graves; car elle fait qu'à la suite d'une *entorse* surviennent les maladies chroniques des articulations, c'est-à-dire les tumeurs blanches. Les symptômes de cette affection sont : une douleur très-aiguë, qui se manifeste toujours au moment de l'accident, une certaine laxité de l'articulation, qui ne tarde pas à être remplacée par la roideur, la difficulté des mouvements. Ceux-ci sont toujours très-douloureux et quelquefois impossibles; ce qui résulte d'un afflux de liquide et d'un gonflement inflammatoire, complet vingt-quatre heures après l'accident. Il y a rupture d'un certain nombre de vaisseaux; de là des ecchymoses et des collections sanguines; et les ecchymoses apparaissent non-seulement sur le côté où a eu lieu le tiraillement ou la rupture des ligaments, mais encore du côté opposé. Le diagnostic de l'*entorse*, immédiatement après l'accident, n'offre point de difficulté. Si elle a été produite par un coup porté sur une grande articulation, comme le genou, on constate une crépitation particulière, analogue au bruit que fait entendre une boule de neige qu'on voudrait écraser, et qui résulte d'un épanchement sanguin dans le tissu cellulaire entourant l'articulation. A ce premier signe viennent s'ajouter la liberté des mouvements, l'absence de toute difformité et de toute altération manifeste dans les rapports des os. Ces signes sont plus difficiles à constater lorsque l'engorgement et le gonflement ont envahi les parties malades quelque temps après l'accident. L'*entorse* est une affection généralement peu grave, lorsqu'elle se produit chez un sujet jeune et d'un tempérament bien constitué; elle disparaît progressivement et d'elle-même au bout de quelques jours. Cependant, si la violence a été considérable, il peut survenir des accidents nerveux, une inflammation phlegmoneuse; dans ce cas, il n'est pas rare de voir l'articulation conserver une roideur opiniâtre ou une tendance manifeste à l'*entorse*. Si le sujet est scrofuleux, s'il est déjà affaibli par l'âge, cet accident peut avoir des conséquences fort graves, et l'on ne prendra jamais trop de précautions pour les prévenir.

— *Traitement*. Il consiste à remplir deux indications principales : prévenir l'engorgement s'il n'existe pas, et le combattre s'il est déjà survenu. Dans le premier cas, on emploie avec beaucoup de succès les applications d'eau froide à une très-basse température ou l'irrigation continue, et celle-ci doit être maintenue au moins dix ou douze heures, sous peine de produire un effet tout opposé à celui qu'on se propose; car une réaction violente pourrait avoir lieu, et le sang se porterait avec force sur les points d'où l'on avait voulu le chasser. Une maladie de poitrine ou l'existence des règles devant faire rejeter ce moyen, il faudrait alors avoir recours à des cataplasmes de fécule de pomme de terre, qu'on appliquerait sur la partie malade. Si l'inflammation était déjà déclarée et l'engorgement considérable, outre ces moyens, il faudrait encore faire des applications d'eau blanche, de sangsues ou de ventouses scarifiées. Sanson conseille un mélange de suie, d'alun, d'opium et de blancs d'œufs battus. Quelques chirurgiens se servent avec avantage d'un appareil à compression continue. Quel que soit le mode de traitement, il faut, pour le rendre efficace, que le malade observe un repos absolu de l'articulation. Il est un fait que la science a longtemps rejeté, à cause des erreurs grossières et des abus sans nombre auxquels se sont livrés ou se livrent encore certains empiriques : c'est la facilité avec laquelle une *entorse* simple, c'est-à-dire sans déchirure des ligaments, peut être presque immédiatement guérie sous l'influence de certaines pressions et malaxations méthodiques du membre malade; alors que, traitée par les moyens ordinaires, l'*entorse* exige un mois et quelquefois six semaines de repos, elle guérit, au contraire, avec une remarquable rapidité par les moyens de réduction immédiate. Cette méthode consiste à faire exécuter à l'articulation des mouvements tels que les parties déplacées reprennent, sous l'influence de ces mouvements ou des pressions exercées par les doigts de l'opérateur, la position qu'elles occupaient avant l'accident. Aussitôt la douleur diminue, le gonflement disparaît peu à peu et les malades peuvent presque immédiatement se servir de leur membre.

— Bibliogr. Petit, *Traité des maladies des os* (1735, 3e édit.); Duverney, *Traité des maladies des os* (1751); Pautier de La Breuille, *Ergo distortionibus emollientia, relaxantia* (Paris, 1772, in-4°); Derrecagaix, *Observation sur l'amputation de l'avant-bras, nécessitée par les suites d'une entorse au poignet* (1792, in-8°); Dagoreau, *Dissertation sur les entorses* (Paris, 1802, in-8°); Taxil Saint-Vincent, *Dissertation sur l'entorse vertébrale* (Paris, 1810, in-4°); Devilher, *Dissertation sur l'entorse considérée sous le rapport de ses suites* (Paris, 1812, in-4°); Richerand, *Nosographie chirurgicale* (1808); Léveillé, *Nouvelle doctrine chirurgicale* (1812), Maignien, *Du traitement de l'entorse*, dans la *Gazette médic.* (1836); Lisfranc, *Clinique chirurgicale de la Pitié* (1841); Ribes, *Mémoire sur les entorses* (1841); Hunter, *Œuvres complètes* (1843); Lisfranc, *Du traitement de l'entorse*, dans le *Bull. de thérap.* (1844); Nélaton, *Éléments de pathol. chir.* (1848); Baudens, *De l'entorse du pied*, dans la *Gazette médic.* (1852); Burggraeve, *Emploi du bandage inamovible ouaté* (1853); Lebastard, *Procédé de guérison de l'entorse*, dans la *Gazette des hôpitaux* (1856); Girard, *Procédé à suivre pour la friction et le massage, etc.*, dans le *Bull. de thérap.* (1858); Bazin, *De l'entorse et de son traitement*, thèse (Paris, 1860); Malgaigne, *Leçons sur l'orthopédie* (1862); Estradère, *Du massage*, thèse (Paris, 1863); Follin, *Traité de pathol. ext.* (1867); Druitt (traduit sur la 10e édit. anglaise par Labarthe), *Nouveau compendium de chirurgie* (1870, 1 vol. in-8°).

— **Art vétér.** *Entorse du boulet*. Cette affection, chez le cheval, se manifeste par une douleur plus ou moins vive, qui le fait boiter. A cette douleur vient s'ajouter de l'inflammation; l'articulation se tuméfie et offre de la chaleur; le cheval marche plus difficilement : il n'appuie le pied sur le sol qu'avec hésitation, et chaque fois qu'il le pose sur une surface inégale, il éprouve une vive douleur, qu'il accuse par un mouvement brusque du membre souffrant, qu'il tient levé sans oser prendre un nouvel appui. Lorsque l'*entorse* est violente, les douleurs sont plus grandes, l'animal ne pose plus le pied sur le sol, il le tient constamment levé, et la fièvre de réaction est quelquefois si forte qu'il refuse tout aliment solide. Il arrive parfois que l'inflammation se termine par suppuration : alors des foyers purulents se forment, la peau se perce et donne issue au pus; d'autres fois, l'inflammation diminue, sans disparaître complètement; l'engorgement persiste et gêne les mouvements de l'articulation; la maladie est alors chronique. L'*entorse* du boulet est ordinairement le résultat de faux pas, des efforts que fait l'animal pour dégager son pied retenu entre deux corps durs, des glissades, de toute action, enfin, qui tend à faire exécuter au boulet un mouvement brusque dans un sens contraire à sa conformation.

Le traitement de l'*entorse* doit varier en raison de son ancienneté, de son intensité et des complications qui peuvent survenir. Lorsque l'accident est récent, il faut employer les bains et les ablutions d'eau froide, la neige, la glace, les cataplasmes d'argile et de vinaigre, etc., pour prévenir l'inflammation ou tout au moins pour en mitiger les effets lorsqu'elle s'établit. Mais, pour que ces moyens soient efficaces, il faut qu'ils soient continués, sans interruption, pendant vingt-quatre heures et même davantage si le cas l'exige; car la cessation prématurée de l'emploi du froid détermine une réaction suivie d'une plus grande inflammation. Si cette dernière s'est emparée des tissus, il faut, au contraire, employer les bains et les cataplasmes émollients; si la douleur est très-vive, on ajoute aux bains émollients une forte décoction de têtes de pavot, ou bien on arrose le cataplasme de laudanum. S'il se forme des abcès, il faut se hâter de les ouvrir et panser la plaie, après la sortie du pus, avec des étoupes imbibées d'eau-de-vie camphrée ou de teinture d'aloès. Lorsque la maladie a passé à l'état chronique, il faut employer les frictions irritantes; l'essence de térébenthine, mélangée à parties égales avec l'alcool camphré, le liniment ammoniacal, les vésicatoires, etc., triomphent souvent du mal. Si ces agents sont impuissants, on aura recours à la cautérisation transcurrente. L'*entorse* légère du boulet se guérit facilement en quelques jours; mais lorsque les ligaments ont été éraillés ou rompus, il faut du temps (deux à six mois au moins) et des soins pour en obtenir la guérison. Dans tous les cas, le repos absolu est une condition indispensable au traitement de l'*entorse* du boulet, surtout lorsque les ligaments ont été disjoints.

L'*entorse coxo-fémorale*, que l'on nomme encore *effort de hanche*, se manifeste par une boiterie plus ou moins forte; l'articulation est douloureuse au toucher; quand l'animal marche, le pied est porté légèrement en dehors; au trot, les mouvements de l'articulation sont très-bornés, le membre est en quelque sorte porté en avant comme s'il n'était formé que d'une seule pièce; à chaque pas, la croupe de ce côté exécute un mouvement d'abaissement; la hanche est plus basse, et si la douleur que l'animal éprouve est grande, il saute sur trois membres, en tenant le membre malade suspendu et porté en dehors. Si la maladie est ancienne, les muscles de la cuisse sont émaciés, et un enfoncement très-prononcé s'observe au pourtour de l'articulation malade. Les efforts violents que font les animaux pour retenir une voiture lourdement chargée, les sauts, les glissades, les chutes, etc., sont à juste titre regardés comme donnant le plus souvent lieu à l'*entorse* coxo-fémorale. Au début, le traitement consiste dans l'emploi continu des ablutions d'eau froide, des applications de glace, de neige, jusqu'à ce que l'appel du sang dans la partie ait cessé. Quand la maladie est déjà ancienne et que l'inflammation est survenue, il faut employer les frictions irritantes, l'alcool camphré, l'essence de térébenthine et de lavande, le liniment ammoniacal; mais ces révulsifs ne réussissent que lorsque l'*entorse* est récente et légère. Il vaut mieux, en raison de l'intensité et de l'ancienneté de l'*entorse*, recourir d'abord à l'application de deux, de trois ou de quatre sétons, qu'on applique sur l'articulation; rarement la maladie résiste à la révulsion continue qu'ils opèrent. Lorsque les sétons ont échoué, on emploie les vésicatoires et le feu en raie et en pointe sur l'articulation; ces moyens réussissent quelquefois, mais rarement.

— *Entorse dorso-lombaire* (tour de reins, effort de reins, tour de bateau). Cette *entorse* est très-dangereuse et très-difficile à guérir. L'animal atteint d'une *entorse* des reins a la marche vacillante, sans régularité; le train de derrière a perdu sa mobilité, les jarrets s'entre-croisent, la région des lombes est très-flexible, douloureuse à la pression, la croupe se *berce*. Lorsque l'animal descend une côte, il éprouve une plus grande difficulté et s'abat même quelquefois; il en est de même lorsqu'on lui fait exécuter le recul ou qu'on le fait tourner sur place un peu rapidement. Les moyens curatifs qu'il convient d'employer dans l'*entorse* dorso-lombaire sont ceux que l'on met en usage pour combattre l'inflammation de la moelle épinière. V. MYÉLITE.

— *Entorse fémoro-tibio-rotulienne*. Cette affection s'annonce par la boiterie, la douleur, la chaleur et le gonflement de la partie; la rotule ne pouvant plus glisser librement sur la surface articulaire de l'extrémité inférieure du fémur, le membre se trouve enrayé dans sa projection, il ne peut être porté en avant qu'en décrivant un quart de cercle en dehors et en rabotant le sol avec la pince du pied. Quelquefois il se forme des foyers purulents, des abcès; d'autres fois, la maladie passe à l'état chronique. Les efforts violents, les glissades, les coups portés sur l'articulation, etc., sont les causes de ce genre d'*entorse*. Les moyens de traitement de cette *entorse* sont les mêmes que ceux qu'on emploie pour guérir l'*entorse* coxo-fémorale, tels que les réfrigérants, les restrictifs au début de l'accident, les cataplasmes émollients anodins, lorsque l'inflammation est déclarée, et le repos absolu. Si, par la violence de l'inflammation, l'animal éprouve de la fièvre, il faut recourir aux saignées générales et locales, et au régime diététique. Si l'*entorse* devient chronique, il faut user des frictions ammoniacales, ou mieux encore recourir aux sétons, que l'on applique sur la face externe de la région rotulienne. Si ces moyens ne produisent pas d'effet, il faut employer les vésicatoires et, en dernier lieu, le feu.

— *Entorse du genou*. L'*entorse* du genou est suivie de douleur, de chaleur et d'engorgement; l'animal boite; il traîne le membre en marchant; la compression de cette partie ou quelque mouvement de torsion fait éprouver à l'animal une douleur qu'il accuse en se jetant de côté ou en se cabrant. Cet état inflammatoire peut se modifier par la suppuration; des abcès se forment; la carie peut s'emparer des ligaments et des os; enfin, l'état chronique et toutes ses conséquences peuvent être le résultat de l'*entorse* de cette articulation complexe. Au début de la maladie, les réfrigérants et les restrictifs sont indiqués. Plus tard, lorsque l'inflammation s'est emparée des tissus, il faut recourir aux bains et aux cataplasmes émollients, anodins. L'état chronique réclame les rubéfiants, les vésicants et le feu, qui est le moyen par excellence pour prévenir l'ankylose.

— *Entorse du jarret*. Les symptômes de cette *entorse* sont ceux de l'inflammation : chaleur, douleur, engorgement, etc. L'animal boite plus ou moins. Si l'inflammation est intense, la fièvre est forte, l'animal tient le membre levé; les flancs sont agités, des sueurs partielles s'observent, l'appétit est nul, la soif est vive, etc. Lorsque la maladie passe à l'état chronique, la chaleur et la douleur se dissipent; l'engorgement se circonscrit; les tissus articulaires se durcissent, se transforment en une masse homogène; les os se boursouflent, se soudent quelquefois et produisent une ankylose plus ou moins complète. Au début, il faut combattre cette *entorse* par les réfrigérants; quand l'inflammation est développée, on emploie les bains, les fomentations émollientes, les narcotiques. Si l'animal éprouve de la fièvre, les saignées, la diète et les boissons nitrées sont indiquées. Si la maladie est passée à l'état chronique, il faut recourir aux frictions ammoniacales, aux vésicatoires et enfin à la cautérisation.

ENTORTILLAGE s. m. (an-tor-ti-lla-je; *ll* mll. — rad. *entortiller*). Action d'entortiller; état de ce qui est entortillé, embrouillé : *L'*ENTORTILLAGE *d'un écheveau de fil.* ‖ Peu usité au propre.

— Fig. État de ce qui est embarrassé, entortillé, peu net, peu clair; caractère de ce qui est compliqué maladroitement, alambiqué et recherché; complication subtile et volontaire du raisonnement, avec intention de déguiser la vérité : *Je suis décidé à déjouer tous les reproches d'évasion, de subtilité, d'*ENTORTILLAGE. (Mirab.)

ENTORTILLÉ, ÉE (an-tor-ti-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Entortiller. Enveloppé, entouré dans un objet tortillé autour : *Des colonnes* ENTORTILLÉES *de guirlandes. Un objet* ENTORTILLÉ *dans un mouchoir.*

— Fig. Embarrassé, embrouillé : *Phrase* ENTORTILLÉE. *Style* ENTORTILLÉ. *Démonstration* ENTORTILLÉE. *L'extravagant vaut mieux que le plat; ajoutons encore, je vous en prie, que des discours* ENTORTILLÉS *de politique*

sont encore pires que la fadeur. (Volt.) *Le langage parlementaire a pour but de mettre la brutalité à couvert derrière des périphrases* ENTORTILLÉES. (A. Karr.)

ENTORTILLEMENT s. m. (an-tor-ti-lle-man; *ll* mll. — rad. *entortiller*). Action d'entortiller; état de ce qui est entortillé : *L'*ENTORTILLEMENT *d'un serpent.*

— Fig. État, caractère de ce qui est embarrassé, confus, embrouillé : *L'*ENTORTILLEMENT *de son style le rend inintelligible.*

ENTORTILLER v. a. ou tr. (an-tor-ti-llé; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *tortiller*). Envelopper, entourer d'un objet tortillé : ENTORTILLER *un objet dans un mouchoir, un enfant dans une robe.*

[flancs
Au haut de chaque rampe, un sphinx aux larges
Se laisse *entortiller* de fleurs par des enfants.
LA FONTAINE.

— Fig. Envelopper de toutes parts : *Cette chaîne de deuil et de funérailles qui nous* ENTORTILLE *ne se brise point, elle s'allonge.* (Chateaub.) ‖ Embrouiller, embarrasser, rendre obscur et confus : ENTORTILLER *ses phrases.* ENTORTILLER *son style. Certains orateurs modernes* ENTORTILLENT, *dans un style d'oracle, des lieux communs, des idées fausses.* (Lévis.)

— Fam. Amener subitement à ses fins, tromper, séduire par des paroles captieuses : *Vous cherchez à m'*ENTORTILLER.

Ma chère, voici comment
entortille un amant.
FESTEAU.

‖ Ce mot se trouve surtout dans la bouche des jeunes filles à l'adresse de ceux qui les courtisent pour autre chose que pour le bon motif : *A d'autres, mon cher monsieur; est-ce que vous croyez que je ne vois pas que vous cherchez à m'*ENTORTILLER?

S'entortiller v. pr. Être entortillé; entortiller son corps : *Les convolvulus* S'ENTORTILLENT *aux colonnes. Le serpent* S'ENTORTILLE *de toutes les façons. Un serpent* S'ÉTAIT ENTORTILLÉ *autour d'une clef à la porte d'une maison, et les devins annonçaient que c'était un présage. — Je ne le crois pas, dit un philosophe; mais ce pourrait bien en être un si la clef* S'ÉTAIT ENTORTILLÉE *autour du serpent.*

— Se serrer l'un contre l'autre en entortillant ses membres : *Il y a des familles dont les membres sont réduits à* S'ENTORTILLER *ensemble pendant la nuit, faute de couverture pour se réchauffer.* (Chateaub.)

— Fig. S'embarrasser, s'embrouiller dans ses discours : *Il* S'ENTORTILLA *et ne sut plus ce qu'il disait.*

— **Antonyme.** Détortiller.

ENTORTILLEUR, EUSE s. (an-tor-ti-lleur; *ll* mll. — rad. *entortiller*). Personne qui entortille, qui trompe par des paroles captieuses : *La maman a voulu causer, mais Octave l'a entortillée; il est* ENTORTILLEUR *quand il veut.* (Labiche.)

ENTOSPHÉNAL, ALE adj. (an-to-sfé-nal, a-le — du gr. *entos*, dedans, et de *sphénoïde*). Anat. Qui est placé dans le sphénoïde.

— s. m. Pièce du sphénoïde.

ENTOSTERNAL, ALE adj. (an-to-stèr-nal, a-le — du gr. *entos*, dedans, et de *sternal*). Anat. Qui est placé dans le sternum.

— s. m. Nom de l'une des pièces du sternum.

ENTOSTHODON s. m. (an-to-sto-don — du gr. *entosthen*, en dedans; *odous*, dent). Bot. Genre de mousses de la tribu des funariées, dont les espèces croissent sur les rochers, le long des cours d'eau.

ENTOSTHYMÈNE s. m. (an-to-sti-mè-ne — du gr. *entosthen*, en dedans; *humên*, membrane). Bot. Genre de mousses acrocarpes. ‖ Quelques botanistes disent ENTOSTHYMÉNIEN.

ENTOTHORAX s. m. (an-to-to-raks — du gr. *entos*, dedans, et de *thorax*). Entom. Pièce du thorax des insectes, qui est en forme d'Y.

ENTOTHRIX s. m. (an-to-triks — du gr. *entos*, au dedans; *thrix*, filament). Bot. Genre d'algues filamenteuses d'eau douce.

ENTOTORRHÉE s. f. (an-to-tor-ré — du gr. *entos*, dedans; *ous, ôtos*, oreille; *rheô*, je coule). Méd. Écoulement qui se produit dans l'oreille interne.

ENTOUR s. m. (an-tour — du préf. *en*, et de *tour*). Environs, lieu qui entoure : *Les* ENTOURS *d'une ville. Tout l'*ENTOUR *de la place était inondé de monde. L'hiver nous mesure la lumière, et cette courte journée nous suffit à peine pour bien voir les* ENTOURS *de Bahia.* (Mme L. Colet.)

— Par ext. Entourage, personnes qui vivent auprès de quelqu'un : *Un directeur de théâtre est invisible : c'est comme un souverain de l'Asie trônant derrière les voiles des coulisses; enfin on pénètre aux* ENTOURS *de ce grand nabab; un huissier vous reçoit.* (Mme L. Colet.)

— Loc. prépos. *A l'entour de*, Autour de : *On voyait une dizaine de nymphes* A L'ENTOUR *d'une toilette.* (La Font.)

Le malheureux lion se déchire lui-même,
Fait raisonner sa queue à *l'entour de* ses flancs.
LA FONTAINE.

A son réveil il trouve
L'appareil de la mort *à l'entour de* son corps.
LA FONTAINE.

— Loc. adv. *A l'entour*, Autour, aux environs : *Quelques malades languissaient dans les décombres des églises, et la campagne à* L'ENTOUR *était jonchée de squelettes.* (Chateaub.) ‖ On écrit aussi, en un mot, ALENTOUR. V. ce mot.

— **Syn. Entour (à l'), autour.** V. AUTOUR.

ENTOURAGE s. m. (an-tou-ra-je — rad. *entourer*). Ce qui entoure, ce qui est disposé autour : *Un* ENTOURAGE *de perles, de diamants. Il faudrait à ce parterre un* ENTOURAGE *mieux entendu.*

— Par ext. Personnes qui vivent habituellement auprès d'une autre : *On juge de la capacité d'un prince par son* ENTOURAGE. (Machiavel.) *La famille devrait être à peu près le seul* ENTOURAGE *des enfants.* (Mme Monmarson). *Les écrivains observent, décrivent, photographient leur* ENTOURAGE. (Proudh.) *Il n'est si jolie fille qui, pour avoir de l'*ENTOURAGE, *ne soit forcée d'être aimable.* (G. Sand.)

— Techn. Sorte de boîte, de chemise en planches dont on enveloppe certaines parties d'une machine.

ENTOURANT (an-tou-ran) part. prés. du v. Entourer : *On préserve les arbres de la gelée en les* ENTOURANT *de paille.*

ENTOURANT, ANTE adj. (an-tou-ran, ante — rad. *entourer*). Bot. Roulé en cornet autour de la tige : *Feuilles* ENTOURANTES.

ENTOURÉ, ÉE (an-tou-ré) part. passé du v. Entourer. Ceint, environné : *Une ville* ENTOURÉE *de remparts. Un jardin* ENTOURÉ *d'une haie. Le monde d'Homère était une île parfaitement ronde,* ENTOURÉE *du fleuve Océan.* (Chateaub.)

Viendrai-je, en une églogue, *entouré* de troupeaux,
Au milieu de Paris enfler mes chalumeaux?
BOILEAU.

Quel plaisir, *entouré* d'un double paravent,
D'écouter la tempête et d'insulter au vent!
DELILLE.

— Par ext. Autour de qui l'on s'empresse; qui a auprès de soi des individus en grand nombre : *Il est* ENTOURÉ *d'amis, de flatteurs. Quelle femme n'aime pas à être* ENTOURÉE? *On dit souvent, pour excuser les princes, qu'ils sont mal* ENTOURÉS; *ceux qui sont habiles font leurs alentours.* (Prince de Ligne.)

— Fig. Accompagné :

L'hymen n'est pas toujours *entouré* de flambeaux.
RACINE.

‖ Qui obtient, à qui l'on prodigue : ENTOURÉ *de soins, d'amour, de respect. Une fois qu'un livre est consacré par l'usage public, le respect dont il est* ENTOURÉ *nous empêche d'y voir ce qui peut s'y rencontrer d'absurde.* (A. Maury.) ‖ Exposé de toutes parts : *Être* ENTOURÉ *de dangers.*

Oh! béni soit le ciel qui me fait une vie
D'abîmes *entourée* et de spectres suivie!
V. HUGO.

— Minér. Qui décroît sur tous les angles dièdres ou solides, autour de la base d'un noyau prismatique : *Cristal* ENTOURÉ.

ENTOURER v. a. ou tr. (an-tou-ré — du préf. *en*, et de *tour*). Placer, disposer autour de : ENTOURER *une ville de murailles, un jardin d'une haie.* ENTOURER *une statue d'une guirlande de fleurs. La grande pensée de M. Thiers, c'est d'*AVOIR ENTOURÉ *Paris d'une ceinture de pierre qui a coûté 150 millions à la France.* (E. de Gir.) ‖ Envelopper : *Les Égyptiens* ENTOURAIENT *de bandelettes les cadavres embaumés.* (Buff.) ‖ Être disposé autour de : *Une ceinture de remparts* ENTOURE *la ville.* ‖ Se ranger, se disposer autour de : *Les gendarmes* ENTOURÈRENT *leur prisonnier. La foule* ENTOURA *l'orateur.*

— Par ext. Vivre habituellement auprès de, servir d'entourage à : *Les femmes adoptent volontiers les jugements de ceux qui les* ENTOURENT. (Mme Romieu.) *Les habitudes des gens qui nous* ENTOURENT *influent puissamment sur les nôtres.* (T. Thoré.) ‖ Servir comme de milieu à : *Tout ce qui m'*ENTOURE *me lasse. Un esprit généreux s'identifie à tout ce qui l'*ENTOURE; *mais un esprit égoïste identifie toute chose à soi.* (Mme de Blessington.) *L'homme tient à la nature par tout ce qui l'*ENTOURE. (Mesnard.)

— Fig. Accabler, combler : ENTOURER *de soins.* ENTOURER *d'honneurs.* ENTOURER *de plaisirs. A Rome, on* ENTOURAIT *de respect la femme qui restait fidèle à la mémoire de son mari.* (A. Garnier.)

Hélas! j'ai plus aimé cette femme que vous,
Je l'*entourais* de soins plus tendres et plus doux.
E. AUGIER.

‖ Menacer en tous sens : *Le danger nous* ENTOURE *de toutes parts.*

S'entourer v. pr. Réunir, amasser autour de soi : *Il* S'ENTOURE *de ce que le luxe produit de plus rare.* ‖ Appeler, réunir autour de soi : *Le vieillard mourant* S'ENTOURA *de ses enfants. Il* S'ÉTAIT ENTOURÉ *d'artistes et de savants.*

— Fig. Se placer dans un certain milieu : *L'usurpation générale doit* S'ENTOURER *d'usurpations partielles, comme d'ouvrages avancés qui la défendent.* (B. Const.) ‖ Préparer avec soin autour de soi, se procurer : *Vous* VOUS ÊTES *infailliblement* ENTOURÉ *de mille précautions douillettes.*

— **Syn. Entourer, ceindre, enceindre, etc.** V. CEINDRE.

ENTOURNER v. a. ou tr. (an-tour-né — du préf. *en*, et de *tour*). Mar. Enrouler, disposer autour de : ENTOURNER *un câble sur une poulie.*

ENTOURNURE s. f. (an-tour-nu-re — rad. *entourner*). Techn. Ouverture d'un vêtement par laquelle on introduit le bras : *Échancrer une* ENTOURNURE. *Cette robe me gêne aux* ENTOURNURES.

— Fam. *Gêner aux entournures*, Causer un embarras désagréable : *Je sais que cela le* GÊNE AUX ENTOURNURES *et qu'il s'en est plaint.*

EN-TOUT-CAS s. m. Sorte d'ombrelle assez grande pour garantir de la pluie au besoin. ‖ Pl. EN-TOUT-CAS.

ENTOZOAIRE adj. (an-to-zo-ai-re — du gr. *entos*, en dedans; *zôon*, animal). Zool. Qui vit dans l'intérieur d'un animal : *Dans tous les types du règne animal, même celui des vertébrés, on peut citer quelque espèce réellement* ENTOZOAIRE. (P. Gervais). ‖ On dit quelquefois ENTOZOÉ, ÉE et ENTOZOÏQUE.

— s. m. pl. Classe de vers, comprenant les espèces qui vivent en parasites dans l'intérieur des organes des divers animaux, et qu'on appelle aussi HELMINTHES ou VERS INTESTINAUX : *Les véritables* ENTOZOAIRES *de l'homme attaquent la plupart de ses organes.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Le mot *entozoaire*, dans son acception la plus large, sert à désigner les animaux qui vivent en parasites dans l'intérieur du corps des autres animaux de diverses classes et de l'homme lui-même. Il est l'opposé d'*épizoaires*, terme désignant les parasites qui vivent à l'extérieur. Il n'y a pas cependant de ligne de démarcation bien tranchée entre ces deux groupes, un même parasite pouvant quelquefois se montrer, suivant les circonstances, au dedans ou au dehors des organismes. Les *entozoaires* appartiennent tous à la grande division des invertébrés, mais à des classes assez diverses. Ainsi les larves de plusieurs insectes pénètrent plus ou moins profondément dans l'intestin, la peau, le tissu cellulaire, les sinus frontaux, etc. Une espèce d'arachnide du genre *acarus* s'enfonce dans les pores de la face. Les helminthes ou vers intestinaux fournissent au groupe des *entozoaires* un énorme contingent. Les humeurs du corps des animaux nourrissent aussi plusieurs espèces d'infusoires. Nous ne citerons que pour mémoire des organismes trouvés accidentellement dans le corps des animaux et regardés comme des parasites intérieurs. C'est ainsi qu'on a pris pour de véritables *entozoaires* des chenilles de l'aglosse de la graisse, vomies par des individus qui avaient mangé du lard dans lequel vit cette chenille; des larves de diptères; un appareil hyo-laryngien de canard, et jusqu'à des rafles de raisin ou des graines de mûrier.

Dans un sens plus restreint, le mot *entozoaires* est synonyme d'*helminthes* ou *vers intestinaux*; mais cette dernière expression est elle-même très-impropre, car les parasites internes se trouvent non-seulement dans les intestins, mais dans la plupart des organes de l'homme ou des animaux. Il en est qui n'attaquent une espèce qu'à une certaine époque de sa vie ou dans des localités déterminées. En général, chacun d'eux est propre à l'espèce sur laquelle on le trouve, ou tout au moins à des espèces très-voisines, rarement à des animaux d'espèces éloignées, mais vivant dans les mêmes conditions. La présence d'*entozoaires* n'implique pas toujours une maladie; elle paraît être une loi générale. Il semble assez naturel qu'un animal nourrisse aux dépens de sa propre substance, ou de la surabondance de ses fluides nourriciers, quelques espèces animales ou même végétales. Les animaux sauvages en sont atteints comme les races domestiques, et les individus les plus vigoureux en sont quelquefois les plus infestés. Les animaux de toutes les classes présentent des parasites internes; mais le nombre de ceux-ci augmente à mesure qu'on s'élève dans l'échelle animale, et c'est chez l'homme que l'on en trouve la plus grande variété.

Les *entozoaires* ont été connus des anciens; mais c'est seulement depuis deux siècles que leur étude a été l'objet d'observations rigoureuses. Ces animaux présentent de nombreuses variations de forme et de structure; aussi n'est-il presque aucun caractère que l'on puisse appliquer à la généralité des *entozoaires*, si ce n'est leur station dans l'intérieur d'autres animaux; encore même ce caractère n'est-il pas absolu. Tous ces parasites ont une organisation très-inférieure. Les organes de la sensibilité sont très-obtus chez eux, et le système nerveux, rudimentaire chez les espèces les plus élevées, manque dans le plus grand nombre. Les sens et leurs organes sont à peu près complètement nuls, à l'exception du toucher; encore même est-ce un toucher général, plutôt passif qu'actif, et tel qu'on l'observe chez presque tous les animaux inférieurs. La faculté de locomotion varie beaucoup d'intensité; chez les dernières espèces, elle est pour ainsi dire nulle, et une sorte de tremblement est le seul mouvement qui décèle leur animalité. Les cavitaires, au contraire, se meuvent en tous sens, tant qu'ils sont dans leur séjour habituel, et il leur arrive quelquefois, notamment aux échinorhynques, de passer d'un organe dans un autre, soit en perforant les membranes intermédiaires, soit en profitant des issues naturelles. La peau est généralement lisse, mince et transparente; ridée transversalement chez les espèces supérieures, dont le corps est cylindrique; unie, au contraire, chez les espèces inférieures, dont la forme est aplatie, ovalaire ou même globuleuse, et ne présentant plus qu'une sorte de sac ou, comme on dit, un kyste. Les muscles, lorsqu'ils existent, sont appliqués à la surface interne de la peau. Les membres ou tous autres appendices analogues manquent complètement.

« Les organes de la nutrition, dit M. P. Gervais, sont moins faciles encore à étudier que ceux de la vie de relation; il existe le plus ordinairement un organe particulier de digestion, mais qui varie, suivant les diverses espèces, d'une manière très-remarquable : c'est d'abord, chez les cavitaires, un véritable tube intestinal, pourvu de deux orifices, bouche et anus, et présentant les subdivisions œsophagienne, stomacale et intestinale que l'on remarque chez les autres animaux; des canaux absorbants viennent même s'y rendre; mais chez beaucoup d'autres il n'y a plus d'anus, et cependant la bouche ne fonctionne ordinairement que comme organe d'intromission. C'est que les *entozoaires*, placés au milieu des sucs nutritifs qui s'élaborent ou se trouvent tout élaborés dans nos organes, n'en absorbent que ce qui peut leur être assimilé. Chez ces derniers, qui forment une seconde catégorie, celle des parenchymateux, il n'y a plus de cavité abdominale, non plus que d'intestin proprement dit : tout le corps est rempli de cellulosités, ou d'un véritable parenchyme continu, dans lequel on observe encore, mais chez certaines espèces seulement, quelques canaux ramifiés qui distribuent la nourriture aux divers points du corps, et tirent le plus souvent leur origine de suçoirs visibles à la surface du corps. La circulation n'existe aussi que chez les premières espèces; encore quelques auteurs l'ont-ils entièrement niée. D'après J. Cloquet, elle s'opère chez l'ascaride lombricoïde, au moyen de vaisseaux disposés sur les côtés du corps, comme simples lignes longitudinales et s'étendant d'une extrémité à l'autre. Quant aux organes respiratoires, on n'en reconnaît plus aucune trace. Ces animaux ont seulement besoin pour vivre d'être placés dans l'humidité, afin que leur peau conserve sa souplesse. Exposés à l'air, ils se dessèchent promptement et ne tardent pas à périr, tandis qu'on peut les conserver plus longtemps dans l'eau, et surtout dans le lait. Leblond a gardé de la sorte une douve durant six semaines, en la nourrissant de mucus intestinal. »

Les *entozoaires* ont fourni aux partisans de l'hétérogénie un de leurs principaux arguments. On a cru pendant longtemps que ces vers se formaient par génération spontanée. Les anciens ont dit qu'ils étaient engendrés par une altération ou par la surabondance des sucs nutritifs. On a regardé le ver solitaire comme la membrane interne de l'intestin grêle transformée en un corps vivant, et les hydatides comme des masses détachées du tissu cellulaire, auxquelles des suçoirs étaient venus s'ajouter. Aujourd'hui, on connaît les organes de la génération chez un nombre d'espèces assez grand pour qu'on puisse juger des autres par analogie. Les sexes sont le plus souvent séparés et portés sur deux individus différents. La génération, ordinairement ovipare, est quelquefois ovovivipare, c'est-à-dire que les petits naissent vivants. Dans ce cas, la fécondation doit avoir lieu à l'intérieur, et il est probable qu'elle s'opère, dans la plupart des circonstances, par un véritable accouplement. Dans ces vers (on peut citer comme exemple les ascarides), il est facile de distinguer les individus mâles et femelles, soit par l'inspection des organes génitaux, soit même par la forme extérieure ou la grandeur relative. Dans les distomes et dans les vers rubanaires, tels que le ténia ou ver solitaire, les botriocéphales, etc., les deux sexes sont réunis sur le même individu, et il y a une prédominance marquée dans le développement des organes femelles. Enfin, certains *entozoaires* paraissent dépourvus d'appareils reproducteurs. On connaît néanmoins les œufs, non-seulement des ténias, mais encore de la plupart des autres genres. Il est vrai qu'on n'en a encore rencontré ni chez les trichines ni chez les vers cystoïdes; mais les observations à ce sujet ne suffisent pas pour démontrer que ces organes font exception à la règle générale.

Il est moins facile d'expliquer comment des êtres qui vivent et se reproduisent au sein des organismes vivants peuvent passer d'un individu à un autre. La génération spontanée étant écartée, on a supposé que les jeunes animaux apportent en naissant le germe des parasites qu'ils ont pris quand ils étaient eux-mêmes dans le sein de leur mère, à l'état d'œuf ou de fœtus, et qui se développeront un jour dans leurs organes; mais cette explication, bonne pour les espèces ovipares, ne peut s'étendre aux vers, qui ont une génération ovovivipare. « Pour ces derniers, ajoute M. P. Gervais, on doit supposer que les individus qui en sont tourmentés à un

certain point de leur existence les ont acquis par suite de leurs rapports avec des animaux ou des substances qui en contenaient. M. Davaine a suivi le développement d'œufs d'*entozoaires*, lequel n'a commencé qu'au bout de six mois. « Les œufs, dit M. Moquin-Tandon, qui s'est, lui aussi, livré à cette étude, conservent longtemps leurs propriétés germinatives; ils résistent à l'élévation et à l'abaissement de la température, à l'action de la sécheresse et à celle de l'humidité, à celle de l'eau, même à celle de l'alcool. Ils sont repris ultérieurement avec les aliments ou les boissons par les animaux ou par l'homme. »

Le mécanisme de l'introduction des œufs ou germes d'helminthes est facile à comprendre. Une fois mis en liberté dans les matières fécales des individus atteints, ces germes se séparent des autres substances, et, après diverses évolutions, grâce à leurs qualités résistantes, énumérées par M. Moquin-Tandon, ils se retrouvent plus tard intacts dans les aliments et les boissons.

Une fois absorbés et introduits dans l'économie, que deviendront-ils? Le résultat est complètement différent, suivant les circonstances dans lesquelles ces germes ou œufs se trouvent placés, et nous voici amené à énumérer les conditions favorables au développement des helminthes.

Il faut d'abord remarquer que, dans certains pays, les *entozoaires* sont endémiques : ainsi le *ténia solium* en Allemagne et en Hollande, le *botriocéphale* en Suisse, en Pologne et en Russie. Les *entozoaires* se développent à tous les âges, mais de préférence chez les enfants. On admet une disposition héréditaire. L'influence de l'humidité, une nourriture mauvaise ou insuffisante, l'usage des fruits verts, une habitation malsaine, sont autant de causes à énumérer.

Un état morbide de l'économie en général et des voies digestives favorise aussi le développement de ces parasites. La diathèse scrofuleuse, l'entérite, la fièvre typhoïde, engendrent des ascarides lombricoïdes.

Les naturalistes ne sont pas d'accord sur la place que les *entozoaires* doivent occuper dans la série zoologique. Les anciens les plaçaient parmi les zoophytes ou radiaires. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'ils doivent être rangés parmi les articulés, à la suite des annélides. On a proposé, pour les animaux de ce groupe, diverses classifications; la plus connue est celle de Rudolphi. Ce savant helminthologiste divise les *entozoaires* en cinq ordres.

— I. *Nématoïdes.* Corps grêle, plus ou moins filiforme, rigide ou élastique; canal intestinal complet, à orifices terminaux, la bouche en avant, l'anus en arrière; sexes séparés sur des individus de deux sortes, les uns mâles, les autres femelles. Genres : filaire ou dragonneau, trichosome, trichocéphale, oxyure, cucullaire, spiroptère, physaloptère, strongle, ascaride, ophiostome, liorhynque, trichine, etc.

— II. *Acanthocéphales.* Corps grêle, élastique, en forme de bourse; trompe armée de crochets; sexes séparés sur deux individus différents; canal intestinal incomplet. Genre : échinorhynque.

— III. *Trématodes.* Corps aplati et mollasse, pourvu de suçoirs; sexes réunis sur le même individu. Genres : monostome, amphistome, distome, tristome, pentastome, polystome.

— IV. *Cestoïdes.* Corps allongé, mou, continu ou articulé; tête simplement labiée ou le plus souvent pourvue de deux ou quatre suçoirs; sexes réunis sur le même individu. Genres : caryophyllée, scolex, gymnorhynque, tétrarhynque, ligule, triænophore, bothriocéphale, ténia, etc.

— V. *Cystiques.* Corps déprimé ou grêle, terminé en arrière en une vésicule propre à un seul ou commune à plusieurs individus; tête munie de deux ou de quatre suçoirs, et surmontée d'une couronne de crochets ou de quatre trompes également garnies de crochets; organes génitaux inconnus. Genres : acanthocéphale, cysticerque, cœnure, échinocoque. Plusieurs de ces genres sont très-nombreux en espèces. Ainsi on connaît 140 ascarides, 100 échinorhynques, 162 distomes, 150 ténias.

On a trouvé, dans les différents organes de l'homme, au moins vingt espèces d'*entozoaires.* Quelques-unes d'entre elles se retrouvent aussi chez les animaux domestiques.

— Méd. et pathol. 1° Les helminthes qui vivent dans le tube digestif de l'homme sont : l'*ascaride*, l'*oxyure*, le *trichocéphale*, le *ténia* et le *bothriocéphale.*

L'ascaride, qui avait été autrefois pris à tort pour un ver de terre, séjourne dans l'intestin grêle. On le trouve rarement seul; les sexes sont séparés, et la quantité d'œufs pondue est considérable. Les ascarides s'engagent quelquefois dans le gros intestin et même dans l'estomac; ils sont alors forcément expulsés. S'ils s'engagent dans les voies respiratoires, ils peuvent causer la mort par suf[illegible]

L'oxyure peut être considéré comme spécial à la première enfance. Il habite le rectum et cause de violentes démangeaisons. Sa présence dans l'économie n'amène aucun accident sérieux

Le trichocéphale est situé dans le cæcum, au commencement du côlon. Il ne produit aucun effet morbide.

Le ténia solium ou ténia solitaire a été confondu avec le bothriocéphale sous le nom de *ver solitaire.* Le ténia se trouve dans l'intestin grêle et est reconnaissable aux crochets situés à son extrémité céphalique.

Le bothriocéphale pourrait être appelé un ténia non armé, puisqu'il n'a pas les crochets caractéristiques. Il habite l'intestin grêle et donne lieu aux mêmes désordres que le ténia.

2° Les helminthes ou *entozoaires* qui vivent hors du tube digestif sont : la *filaire*, le *strongle*, le *spiroptère*, la *trichine*, la *douve*, le *monostome* et le *tétrastome.*

Il existe, en outre, des *entozoaires* désignés sous le nom de *vers vésiculeux*, vivant en dehors du tube digestif.

La filaire se rencontre dans les contrées tropicales et se loge dans le tissu cellulaire sous-cutané.

Le strongle est excessivement rare. C'est un ver volumineux qui ne se trouve que dans les reins; il est très-imparfaitement connu.

Le spiroptère fut trouvé par Barnett, à Londres, dans la vessie urinaire d'une fille de vingt-quatre ans.

La trichine est un petit ver filiforme sans organes sexuels. On le trouve quelquefois en grande quantité dans le tissu musculaire de l'homme : il ne produit pas d'accidents. La trichine, qui se trouve également dans le tissu musculaire de divers animaux, avait toujours paru être inoffensive, lorsque plusieurs accidents, récemment arrivés en Allemagne, lui furent attribués. Nous ne pouvons qu'indiquer ici cette question, qui sera traitée à l'article TRICHINE.

La douve du foie se trouve dans la vésicule et les conduits biliaires de l'homme et de certains animaux. Ce ver pompe, à l'aide d'un suçoir, la bile, qui est son unique nourriture.

Le monostome et le tétrastome sont des vers rares et peu connus.

— *Entozoaires vésiculeux.* Ces vers, désignés autrefois par le nom d'*acéphalocystes* ou d'*hydatides*, sont incomplétement développés et dépourvus d'organes génitaux. Leur corps est terminé par une ampoule garnie de liquide. On distingue dans cette classe les *cysticerques* et les *échinocoques*, qui sont considérés comme des larves de ténia et de bothriocéphale.

Les cysticerques se trouvent surtout dans le tissu musculaire et dans les centres nerveux.

Les échinocoques se rencontrent dans le foie et dans tous les organes intérieurs superficiels.

En 1804, Laënnec avait proposé de nommer *acéphalocystes* des vers vésiculaires consistant en une vessie pleine d'un liquide transparent n'offrant aucune apparence de corps ni de tête et contenus dans un kyste. Les recherches modernes ont démontré que ces prétendus vers n'étaient que de simples poches servant à loger des échinocoques.

Ces poches, qui ont conservé le nom d'acéphalocystes, se forment surtout dans les tissus parenchymateux. En citant par ordre de fréquence, on peut dire que l'on a trouvé des acéphalocystes dans le foie, dans les ovaires, dans les reins, dans les poumons, dans le cerveau, dans la rate et dans l'utérus. Il y en a aussi quelquefois entre les vertèbres et la dure-mère, dans les bourses muqueuses, dans le tissu cellulaire extérieur, dans les muscles et dans les os.

— *Entozoaires douteux.* Sous ce titre, nous comprendrons les vers peu connus et imparfaitement décrits.

L'ophiostome de Pontier, vomi par un cultivateur d'Uzerches et cité par H. Cloquet.

Le nématoïde viscéral, trouvé en Orient par Pruner, dans le foie et les intestins grêles des nègres.

Le nettorhynque de Blainville, rendu par les selles avec une grande quantité de sang, décrit par J. Paisley, chirurgien à Glasgow.

Le dactylie aiguillonné, observé par Draske dans un hôpital de Londres.

L'hexathyridium des veines, découvert par Treutler dans les urines d'un jeune homme, etc.

Nous ne pousserons pas plus loin ces citations, et nous en arriverons tout de suite à considérer les affections vermineuses et leur influence sur la santé.

Nous ne pouvons aborder ici la classification, la description et l'histoire des mœurs des helminthes; ce travail nous entraînerait trop loin, et nous renvoyons à la *Zoologie médicale* de M. Moquin-Tandon les personnes qui désireraient des détails complets et précis sur les *entozoaires.* Nous nous occuperons seulement de l'*affection vermineuse*, des conditions de son développement, des modalités de ses manifestations, de sa fréquence et enfin de son traitement. Dans cette étude rapide, nous aurons surtout en vue les phénomènes morbides produits par les vers intestinaux les plus communs, tels que : l'ascaride lombricoïde, l'oxyure, le ténia. Ces vers ont été groupés sous le nom d'*entozoaires* cosmopolites.

Les affections vermineuses ont été le sujet de nombreuses controverses. Jusqu'à la fin du siècle dernier, les doctrines humorales étaient généralement adoptées. Ainsi, d'après Oribase, les vers se formaient par coction ou corruption. L'humeur noire engendrait l'oxyure; l'humeur pituiteuse, le ténia, etc... En 1818, Bremser va jusqu'à prétendre que la maladie vermineuse peut exister sans vers. Les auteurs du *Compendium de médecine* disent, d'après Bellingham, que la génération vermineuse est un travail analogue à celui des concrétions, etc.

Toutes ces opinions, différentes dans la forme, mais appuyées sur la génération spontanée, sont abandonnées aujourd'hui. Les travaux de Redi, d'Audry, de Siebold, complétés par les recherches de Filippi et de Cl. Bernard, ont eu pour résultat cette maxime de l'école moderne : « Les *entozoaires* sont reproduits par des *entozoaires.* »

En effet, les vers ne naissent pas sur place et de toutes pièces dans le tube digestif, mais leurs germes viennent du dehors et s'introduisent dans l'économie à l'aide des aliments et des boissons. Les agents de transmission se développent suivant la nature du milieu organique dans lequel ils se trouvent. On peut citer comme exemple l'évolution du ténia, successivement rudimentaire, échinocoque, cysticerque, et enfin rubané. Sa forme varie suivant l'espèce animale ou les tissus qu'il habite, et il n'accomplit ses métamorphoses qu'à la condition de changer de terrain. C'est après avoir passé dans le tube digestif que l'helminthe vésiculeux, se fixant avec ses crochets et ses oscules, s'allonge, se rubane, acquiert des organes génitaux et devient ténia.

Les *entozoaires* sont donc des parasites accidentels, introduits dans l'économie à l'aide des aliments

Quelques médecins anciens voulaient qu'on respectât les vers intestinaux. La prétendue utilité de ces parasites n'est plus admise par personne; seulement il y a beaucoup de médecins peu disposés à accorder une influence suffisante à la présence des vers. Ce scepticisme est justifié par les exagérations dans lesquelles quelques auteurs sont tombés lorsqu'ils ont complaisamment décrit une pneumonie, une pleurésie et même une fièvre typhoïde vermineuse. L'avénement de l'anatomie pathologique et l'emploi du microscope ont aussi singulièrement réduit le rôle des helminthes. Cependant ces animaux exercent sur l'organisme une influence très-variable, il est vrai, mais incontestable.

Les affections vermineuses sont rares à Paris. Cette circonstance, que l'on ne pouvait comprendre, s'explique facilement aujourd'hui. Étant reconnu le mode de propagation des helminthes, les affections vermineuses sont naturellement plus fréquentes dans les campagnes, où les conditions hygiéniques d'alimentation et de propreté sont si inférieures.

L'affection vermineuse n'est que l'agencement des phénomènes locaux et sympathiques causés par l'action pathogénique des vers, auquel il faut ajouter l'idiosyncrasie, acquise ou congénitale, qui préside à leur développement. Il n'existe pas de rapports entre la nature de l'*entozoaire* et les variations symptomatologiques : tous les vers peuvent donner lieu à des accidents analogues; c'est le nombre et la grandeur des parasites, et l'impressionnabilité plus ou moins grande de l'individu qui causent ces différences.

Les accidents vermineux, locaux ou mécaniques, peuvent être produits par des *entozoaires* sédentaires ou erratiques. Les *entozoaires* sont dits sédentaires quand ils occupent, sans en sortir, la région qui est leur lieu de prédilection; on les nomme erratiques lorsqu'ils ont envahi un organe qu'ils n'occupent pas généralement.

— I. ACCIDENTS LOCAUX DES HELMINTHES SÉDENTAIRES. Malgré la présence des *entozoaires*, la muqueuse intestinale est, en général, d'une intégrité parfaite. Il peut, cependant, arriver qu'elle s'irrite et devienne le siége d'une fine injection vasculaire. Bretonneau a signalé le froissement, l'attrition et la meurtrissure des tuniques intestinales. Le malade éprouve, en pareil cas, des coliques, de la diarrhée, des déjections glaireuses ou sanguinolentes.

Parfois les vers, pelotonnés, s'entassent dans une anse intestinale, et le cours des matières est momentanément interrompu. Si cet état persiste, on verra apparaître des symptômes analogues à ceux de l'iléus; mais, dans le cas des *entozoaires*, la seule contractilité intestinale surexcitée suffira pour chasser le bouchon vermineux. Après quoi tout rentre dans l'ordre.

Les auteurs ont décrit des abcès vermineux stercoraux et non stercoraux, suivant que les vers étaient ou non mêlés à des matières fécales. Mais ces abcès étaient-ils bien causés par les helminthes, ou ceux-ci ne se trouvaient-ils dans l'économie que comme une complication? Dans ce dernier cas, il serait très-facile d'admettre que les *entozoaires* avaient trouvé passage avec les excréments au moment de l'ouverture de l'abcès.

L'action locale des oxyures est des plus incommodes et des plus incontestables. Logés dans les replis de la muqueuse rectale, ils pullulent et se régénèrent avec une étonnante rapidité.

— II. ACCIDENTS MÉCANIQUES DES HELMINTHES ERRATIQUES. L'intestin possède, à l'endroit des vers, une tolérance morbide relative; mais, quand ils émigrent, leur déplacement suscite des troubles et des phénomènes réflexes qui varient suivant l'organe envahi. Quand les ascarides franchissent le pylore et pénètrent dans l'estomac, leur présence suscite des douleurs et des nausées, bientôt suivies de vomissements qui expulsent ces *entozoaires.* Ils peuvent se glisser dans le canal pancréatique, le canal cholédoque, la vésicule biliaire et arriver enfin au foie.

On a cité des abcès hépatiques d'origine vermineuse. Cet envahissement des vers est souvent aidé par la présence de calculs qui ont dilaté les voies; mais cette coïncidence n'est pas indispensable.

Andral, Blandin, Jobert ont vu des ascarides qui s'étaient introduits dans le larynx et la trachée, où ils avaient causé une asphyxie mortelle. On a parlé aussi de vers sortis des sinus frontaux, de l'oreille, etc. Mais les auteurs de ces observations ne sont ni assez précis ni assez explicites pour que l'on puisse se former une opinion à cet égard.

Il est constant que les oxyures quittent parfois le rectum. Quand ils sont nombreux, ils s'agitent dans les replis qui sont à la marge de l'anus, rentrent, ressortent, et quelques-uns, rampant sur le plancher périnéal et trouvant chez les petites filles l'orifice vulvaire à leur portée, peuvent s'y engager. De là des titillations insupportables et qui peuvent être le point de départ d'un écoulement leucorrhéique.

La présence des vers dans l'économie peut donner lieu aux troubles sympathiques les plus étranges et les plus divers. On cite, parmi les observations recueillies à ce sujet, l'histoire d'un garçon de neuf ans, atteint d'accès épileptiformes très-violents et très-fréquents. Débarrassé d'un ténia, ses attaques cessèrent. Il a toujours été depuis d'une bonne santé (Bremser). On cite aussi une femme aliénée et hystérique guérie par l'expulsion de deux ténias (Esquirol); un homme de quarante ans, d'une constitution robuste, qui avait de violentes attaques d'épilepsie et qui en fut délivré après l'expulsion d'un ténia (Trousseau).

Enfin le docteur Moudière a rassemblé dans un mémoire des cas de coma, de tétanos, de chorée, de toux, de paralysie, d'aphonie, etc., etc., guéris par l'expulsion d'*entozoaires.*

La diversité des sympathies morbides vermineuses, qui n'ont de commun que l'identité de la cause, rend la description des symptômes à la fois difficile et forcément incomplète. Les mêmes vers donnent lieu à des symptômes complètement différents, et il faut nécessairement, dans une énumération de symptômes, ne mentionner que les signes positifs et constants.

— *Symptômes.* Coliques avec ou sans dévoiement; alternative de constipation et de diarrhée; déjections glaireuses, quelquefois sanguinolentes; prurit au nez et à l'anus; picotements dans la région abdominale; dilatation quelquefois inégale des pupilles; douleurs vagues musculaires, et surtout irrégularité du pouls accéléré ou ralenti. Pas un de ces symptômes n'est pathognomonique : le seul indice certain de l'existence des helminthes est leur rejet à l'extérieur.

— *Étiologie.* L'étiologie comprend deux ordres de causes bien distinctes : une cause déterminante, sans laquelle les autres restent sans effets : c'est l'ingestion des vers ou de leurs germes; une cause ou plutôt des causes prédisposantes, où se retrouvent toutes les circonstances débilitantes de l'organisme : les mauvaises conditions hygiéniques; les maladies épidémiques; le sexe masculin; la constitution, et aussi l'hérédité. Par hérédité, il ne faut pas entendre un germe que l'enfant apporterait en naissant; mais les mêmes conditions que celles qui avaient déterminé l'affection vermineuse chez l'un des parents.

D'une manière générale, les ascarides lombricoïdes sont les plus communs dans l'enfance; les oxyures ne sont pas fréquentes, et le ténia, inconnu dans la première enfance, est assez commun dans la seconde et chez les adultes.

— *Diagnostic.* L'affection vermineuse, si complexe dans ses expressions morbides, peut dérouter le médecin par quelques-unes de ses modalités. Elle simule parfois une méningite, une fièvre typhoïde au début, ou la tuberculisation chronique. Pour la distinguer de ces trois affections si graves, l'expulsion d'ascarides ne suffit pas; car les vers peuvent coïncider avec une méningite, par exemple.

Les éléments du diagnostic différentiel sont : la physionomie générale de la maladie; l'emploi du microscope; l'apparition de quelques symptômes spéciaux; les commémoratifs et le traitement. La méningite, la fièvre typhoïde et la tuberculisation chronique sont liées à des lésions matérielles appréciables : elles ont des prodromes; leurs symptômes s'enchaînent; elles ont une marche plus ou moins régulière, mais continue et progressive. Dans l'affection vermineuse, au contraire, les phénomènes sympathiques apparaissent quelquefois brusquement; leur allure est irrégulière; on constate des rémissions plus ou moins longues, la prédominance d'un symptôme survenant et disparaissant sans cause et sans périodicité. Il y a quelque chose de bizarre et d'insolite dans les accidents, qui n'ont entre eux aucun rap-

port. Cette incohérence des symptômes, un désaccord notable entre les troubles locaux et les troubles généraux stigmatisent l'affection vermineuse et éveillent l'attention du médecin.

— *Emploi du microscope.* Le microscope rend alors de vrais services. On sait, depuis les recherches de M. Davaine, que l'examen des fèces suffit pour démontrer la présence des *entozoaires*. Leurs œufs, en effet, se rencontrent là quelquefois par milliers. Cette recherche, qui n'est pas difficile, se fait assez promptement sur une parcelle de matière. On se sert d'abord d'un grossissement de 50 diamètres pour découvrir les œufs, et dès qu'on a découvert un œuf, on change sa lentille et l'on prend un grossissement de 150 diamètres. De cette façon, on est sûr de ne pas faire d'erreur et, de plus, on peut savoir quelle espèce de vers on aura à combattre. Les œufs des lombrics sont ovales et frangés à la circonférence; ceux du ténia arrondis; ceux des oxyures ovales et irréguliers.

— *Apparition de symptômes spéciaux.* La persistance du strabisme, des convulsions, devront faire réserver le diagnostic. Si c'est une méningite tuberculeuse, la céphalalgie, l'hébétude, la douleur sus-orbitaire, légère d'abord, puis dépressive, puis exacerbante, une constipation opiniâtre, la lésion rétinienne, les irrégularités de la respiration, indépendantes de la lenteur des mouvements circulatoires, la rétraction du ventre, les cris hydrencéphaliques, forment un cortège de symptômes caractéristiques.

Pour la fièvre typhoïde, au début, quand les signes abdominaux et thoraciques, ainsi que les taches caractéristiques, ne paraissent pas, et dans le cas de tuberculisation chronique, les commémoratifs et le traitement éclairent seuls le problème pathogénique.

— *Commémoratifs et traitement.* Les vermicides jugent l'affection vermineuse comme le sulfate de quinine juge les fièvres intermittentes régulières, pernicieuses ou larvées. Que de fois un purgatif, déterminant l'expulsion des vers, a mis fin à des symptômes alarmants!

N'oublions pas que le traitement est la pierre de touche du diagnostic des affections vermineuses. L'apaisement et la cessation des phénomènes morbides, consécutifs à l'expulsion des *entozoaires*, prouvent généralement la subordination de ces phénomènes à la présence des vers. Cependant, l'efficacité d'un anthelminthique ne prouve pas d'une manière absolue le caractère vermineux de l'affection. Presque tous les vermifuges possèdent des propriétés purgatives qui peuvent débarrasser le malade de toutes les affections justiciables d'un purgatif. Il faut bien noter aussi qu'il n'y a pas d'affection vermineuse guérie sans évacuation spontanée ou artificielle d'*entozoaires*. Cette expulsion est quelquefois tardive; elle peut passer inaperçue pour le malade, mais elle ne manque jamais.

Nous ne citerons que pour mémoire, à propos du diagnostic, certaines névroses : l'hystérie, l'épilepsie, la chorée. L'affection vermineuse peut en revêtir le masque; mais les antécédents et l'apyrexie fournissent des caractères distinctifs suffisants.

— *Pronostic.* Il est généralement peu grave. On a bien relaté quelques cas exceptionnels de mort subite ou rapide sous le coup de phénomènes comateux et convulsifs. Le danger n'existe donc que quand les accidents nerveux s'exagèrent. On doit empêcher le développement des vers; car ce sont des hôtes nuisibles pour l'économie et dont il importe de la débarrasser. Ainsi que nous l'avons dit en parlant des accidents mécaniques que les vers peuvent produire, la muqueuse intestinale peut quelquefois être intéressée. On observe aussi souvent de la diarrhée, qui épuise les enfants; la nutrition est troublée; les aliments traversent le tube digestif en subissant une digestion incomplète; les vers se nourrissent aux dépens des matériaux destinés à la réparation des tissus. Le malade perd plus qu'il ne gagne, maigrit, dépérit. C'est à cet état qu'on a donné le nom de *cachexie vermineuse*. Il est surtout causé par le ténia, dont la tête, cachée sous la muqueuse, échappe plus aisément aux agents thérapeutiques.

— *Traitement.* Le traitement de l'affection vermineuse comprend plusieurs indications distinctes : rendre toxique le milieu où vivent les helminthes; favoriser leur expulsion; combattre les accidents dont ils sont la cause.

Le traitement prophylactique se déduit des conditions qui facilitent l'introduction et le développement des vers dans l'économie. Ainsi, l'on doit s'abstenir d'eaux stagnantes, impures; préférer l'eau de puits, de source et d'une manière générale l'eau filtrée; user des boissons extraites de fruits, telles que le vin, le cidre, ou préparées à une haute température, comme le thé; cuisson suffisante des viandes; ne négliger aucun soin de propreté; habitation aérée, sèche, exposée aux rayons solaires. A la débilité congénitale ou acquise, opposez les toniques, les préparations ferrugineuses, les amers. Toutes ces précautions ont pour but de prévenir l'ingestion des helminthes, d'empêcher leur reproduction et leur nocuité.

Nous ne pouvons passer en revue toutes les substances qui ont été successivement préconisées contre les helminthes. Plusieurs de ces médicaments ont subi des alternatives de vogue et de discrédit dont il nous faudrait tenir compte, et cette appréciation nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à signaler les vermicides dont l'action est vraiment toxique, qui conviennent aux espèces d'helminthes les plus répandues et qui sont le mieux supportés.

Les vermicides peuvent être divisés en deux classes : ceux qui combattent le ténia; ils sont dits *téniafuges;* ceux qui sont destinés à détruire les ascarides et les oxyures.

— *Téniafuges.* Il faut placer en première ligne le cousso. Ce remède est populaire en Abyssinie, où le ver solitaire est endémique, par suite de l'usage des viandes crues dans l'alimentation. Les sommités fleuries du cousso sont seules employées. Mode d'administration : 15 à 20 gr. de cousso en poudre le matin, à prendre dans de l'eau sucrée ou bien en infusion dans 250 gr. d'eau bouillante. On peut aider à l'effet du médicament par la prescription de 15 à 60 gr. d'huile de ricin. Le ténia est presque toujours expulsé au bout de deux ou trois heures, surtout quand la condition essentielle d'avoir rendu des anneaux de ténia la veille ou l'avant-veille a été remplie. Le cousso en poudre est généralement bien supporté; cependant, si l'estomac est très-susceptible, on pourra l'administrer sous forme de granules : 1 partie de cousso pour 2 partie de sucre.

L'écorce de racine fraîche de grenadier est aussi un bon téniafuge. On la donne en décoction : 64 gr. pour 750 gr. d'eau que l'on réduit à 500 gr.; à prendre en trois doses, d'heure en heure. Cette préparation, qui est très-désagréable, peut être remplacée par de la fougère mâle, qui se donne en poudre, à la dose de 40 à 60 gr. par jour, ou sous forme d'huile éthérée. M. Bouchardat dit que la tisane, ou décoction de fougère, est inerte.

On a préconisé aussi deux fruits d'Abyssinie : le saoria et le tatzé. Leurs propriétés sont moins toxiques que purgatives et leur saveur âcre excite la répugnance.

L'écorce du mesenna, pulvérisée et infusée à la dose de 68 gr., serait un excellent vermicide, et supérieure au cousso en ce qu'elle ne produirait aucune douleur; malheureusement, cette substance s'altère et perd ses propriétés après quelque temps de conservation : c'est donc un remède incertain.

Les préparations les plus employées contre les ascarides lombricoïdes sont : la mousse de Corse, soit en poudre, à la dose de 1 gr. pour les enfants, soit en sirop, soit en gelée; le semen-contra, en poudre, ou dans du miel, ou en infusion : 6 à 12 gr. pour deux tasses d'eau bouillante ou de lait, en biscuits vermifuges. Beaucoup de médecins accordent avec raison la préférence au principe actif du semen, la santonine, dont l'administration est des plus faciles et qui n'a pas la saveur désagréable du semen-contra. On la donne en pastilles ou dans de l'huile d'amandes douces. La dose est de 0 gr. 10 pour un enfant de deux ans; passé cet âge, il faut augmenter de 0 gr. 05 par année. On peut encore aider l'action du médicament par un léger purgatif. La santonine est très-bien supportée; elle colore les urines en jaune foncé, et, très-exceptionnellement, la même coloration se produit dans l'humeur vitrée : les malades voient les objets en jaune.

Les oxyures sont quelquefois d'une ténacité désespérante. On emploie pour les détruire : des pommades et suppositoires médicamenteux : 0 gr. 05 à 0 gr. 06 d'onguent mercuriel délayé dans l'huile et le beurre fondu ou incorporé à du beurre de cacao; des lavements d'huile d'olive, qui, s'ils ne tuent pas l'oxyure, suppriment au moins sur-le-champ le prurit de l'anus; des lavements salés, d'eau de chaux, d'ail, d'absinthe, etc.

La plupart de ces substances, et notamment le cousso et le semen-contra, ont une action élective, et leur efficacité n'est assurée qu'à la condition de combattre une espèce spéciale d'*entozoaires*.

On peut aussi tirer quelque bénéfice de l'emploi d'un vermifuge, c'est-à-dire un agent thérapeutique qui, sans tuer l'helminthe, favorise son évacuation. Les vermifuges agissent, soit en lubrifiant les parois, soit en excitant la contractilité intestinale, soit en provoquant une hypersécrétion bilieuse. L'étain, l'émétique, les sels de soude ou de magnésie, l'huile de ricin, la poudre de jalap, peuvent être utiles; mais il ne faut pas oublier que, comme ils ne possèdent aucune propriété toxique sur les vers, employés seuls, ils sont souvent inutiles.

Le calomel mérite d'occuper ici une place importante. Cette préparation mercurielle, qui a été à tort en défaveur, est douée tout à la fois d'une action vermicide et purgative. Elle sert à faire une médication mixte réellement avantageuse. On administre le calomel, chez les enfants, à la dose de 0 gr. 05 à 0 gr. 10 par jour, en pastilles ou dans une cuillerée de bouillie. Chez les adultes, la dose est de 0 gr. 10 à 0 gr. 20. Le seul danger du calomel est une légère superpurgation qu'il peut quelquefois causer.

Maintenant, une dernière question se présente. Faut-il toujours et quand même attaquer l'élément vermineux partout où il se présente? Oui, si les vers occasionnent des accidents qui compliquent une maladie préexistante; non, s'ils coïncident avec une affection gastro-intestinale dont ils ne sont pas la cause, et s'ils ne révèlent leur présence par aucun phénomène morbide. Dans ce cas, il vaut mieux attendre; car l'administration inopportune d'un vermicide peut être préjudiciable en irritant les voies digestives. Aussitôt la maladie principale guérie, on expulsera les *entozoaires*, dont la présence dans l'économie deviendrait la source de nouveaux accidents.

ENTOZOOGENESE s. f. (an-to-zo-o-je-nè-ze — du gr. *entos*, dans; *zôon*, animal; *genesis*, génération). Helminth. Production de vers intestinaux.

ENTOZOOGÉNÉTIQUE adj. (an-to-zo-o-jé-né-ti-ke — rad. *entozoogenèse*). Helminth. Qui a rapport à l'entozoogenèse.

ENTOZOOLOGIE s. f. (an-to-zo-o-lo-jî — du gr. *entos*, dedans, et de *zoologie*). Partie de la zoologie qui traite des vers intestinaux.

ENTOZOOLOGIQUE adj. (an-to-zo-o-lo-ji-ke — rad. *entozoologie*). Qui a rapport à l'entozoologie.

ENTOZOOLOGISTE s. m. (an-to-zo-o-lo-ji-ste — rad. *entozoologie*). Naturaliste qui s'occupe spécialement d'entozoologie.

ENTOZOON s. m. (an-to-zo-on — du gr. *entos*, en dedans; *zôon*, animal). Arachn. Syn. de SIMONÉE, genre d'acarides.

ENTR'ACCORDANT (S') part. prés. du v. S'entr'accorder :

> J'aime mieux mettre encor cent arpents au niveau,
> Que d'aller follement, égaré dans les nues,
> Me lasser à chercher des visions cornues,
> Et, pour lier des mots si mal *s'entr'accordants*,
> Prendre dans ce jardin la lune avec les dents.
> BOILEAU.

Le pluriel est ici une faute.

ENTR'ACCORDER (S') v. pr. S'accorder, s'entendre, être en bonne intelligence.

ENTR'ACCUSER (S') v. pr. S'accuser l'un l'autre : *Les prévenus* S'ENTR'ACCUSÈRENT *devant le tribunal.*

ENTRACHELE s. m. (an-tra-kè-le — du gr. *en*, dans; *trachelos*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, formé aux dépens des brenthes.

ENTR'ACTE s. m. Théâtr. Temps qui s'écoule entre deux actes consécutifs, dans une représentation : *Sortir pendant l'*ENTR'ACTE. *Chez les Romains, les histrions amusaient les spectateurs dans les* ENTR'ACTES. (Nisard.) ‖ Intermède, divertissement destiné à occuper l'intervalle entre deux actes : *Un* ENTR'ACTE *de musique, de ballets.*

— Fig. Temps inoccupé, temps pendant lequel cesse une action qui doit reprendre : *L'*ENTR'ACTE *de la souveraineté est comme un sommeil de la loi.* (Michelet.)

— **Encycl.** Théâtr. Le théâtre grec n'usait pas d'*entr'actes*, de même qu'il n'avait pas, à proprement parler, d'actes séparés. La scène y était constamment occupée, soit par les personnages, soit par le chœur, et celui-ci se liait trop intimement à l'action pour qu'on puisse dire qu'il servait d'intermède. Les Latins coupèrent les pièces en actes, mais ne connurent pas le repos complet des *entr'actes*. Au dialogue des personnages succédaient des mimes, des bateleurs, des flûtistes, qui amusaient et occupaient le public par un intermède plus ou moins long, jusqu'à ce que l'action recommençât. Chez les modernes, la division par actes a été conservée; mais, au commencement, les *entr'actes* étaient remplis par des intermèdes qui ne se liaient pas à l'action. Molière, qui les conserva dans plusieurs de ses comédies, tâcha du moins que les danses et les chants dont ils étaient composés ne fussent pas sans relation avec la pièce. Racine remplit aussi les *entr'actes* par des chœurs dans *Athalie* et dans *Esther*, puisant le sujet de ces chœurs dans le sujet même.

Aujourd'hui, dans la représentation des comédies et des tragédies classiques, on supprime fréquemment l'*entr'acte*. Dans ce cas, le rideau ne tombe pas; la scène reste vide une ou deux minutes à peine, et trois coups frappés dans la coulisse indiquent la continuation du spectacle. Cette succession des actes, presque sans repos, n'a pas d'inconvénient dans la plupart des pièces du répertoire classique. L'action qu'elles développent se passe, en effet, dans un espace de temps si restreint, les faits que l'auteur juge à propos de soustraire à la vue du spectateur et de placer dans l'intervalle d'un acte à l'autre demandent en général une durée si courte, que le public n'est pas choqué de voir le retour presque immédiat des personnages. Il n'en est pas de même dans le théâtre contemporain. Le temps qui s'écoule d'un acte à l'autre embrasse quelquefois des jours, des mois, des années; le lieu de la scène change et le nouveau décor ne peut être disposé en un instant. On est donc dans la nécessité de donner à l'*entr'acte* une longueur suffisante pour que la vraisemblance ne soit pas sacrifiée et pour que les machinistes puissent faire les changements commandés par le sujet. Toutefois, il y a dans toutes ces choses bien des conventions auxquelles on a habitué le public et qui ne le blessent plus. Ainsi on voit, sur le signal donné par un coup de sifflet, les décors s'enlever, le tableau changer et transporter la scène à des distances plus ou moins éloignées, sans que la toile se baisse et que le spectacle cesse. D'autres fois, au contraire, il ne s'agit que de passer dans un lieu voisin, ou de changer la disposition du lieu où l'on se trouve, et cependant l'*entr'acte* prend des proportions démesurées, parce qu'il s'agit de mettre en place un truc difficile à machiner. Les trois coups sont enfin frappés, l'orchestre fait entendre quelques mesures de prélude, le rideau se lève, et tous les spectateurs battent des mains devant les merveilles de décoration et de mise en scène dont ils ont payé la vue par une demi-heure d'attente. C'est ainsi que de grands spectacles féeriques les mènent, fatigués et charmés, jusqu'à deux heures du matin.

Au point de vue du goût, les *entr'actes* doivent s'employer toutes les fois que la vraisemblance l'exige; ils ne doivent être ni trop nombreux ni trop longs, afin que l'impression produite par la suite des incidents ne s'évapore pas, et qu'on n'en vienne pas à oublier au dernier acte par quels fils il se rattache au début de l'ouvrage.

— Mus. Quel que soit le genre de l'ouvrage représenté, il est d'usage, lorsque l'*entr'acte* tire à sa fin, qu'un fragment symphonique soit exécuté par l'orchestre au moment où le rideau va se lever sur un acte nouveau; ce morceau de musique, qui prend lui-même le nom d'*entr'acte*, acquiert parfois, dans les œuvres lyriques, un certain degré d'importance.

« Quoique le théâtre reste vide dans l'*entr'acte*, dit Rousseau, ce n'est pas à dire que la musique doive être interrompue; car, à l'Opéra, où elle fait une partie de l'existence des choses, le sens de l'ouïe doit avoir une telle liaison avec celui de la vue, que, tant qu'on voit le lieu de la scène, on entende l'harmonie qui en est supposée inséparable, afin que son concours ne paraisse ensuite étranger ni nouveau sous le chant des acteurs. La difficulté qui se présente à ce sujet est de savoir ce que le musicien doit dicter à l'orchestre quand il ne se passe plus rien sur la scène : car si la symphonie, ainsi que toute la musique dramatique, n'est qu'une imitation continuelle, que doit-elle dire quand personne ne parle? que doit-elle faire quand il n'y a plus d'action? Je réponds à cela que, quoique le théâtre soit vide, le cœur des spectateurs ne l'est pas; il a dû leur rester une forte impression de ce qu'ils viennent d'entendre. C'est à l'orchestre à nourrir et à soutenir cette impression durant l'*entr'acte*, afin que le spectateur ne se trouve pas, au début de l'acte suivant, aussi froid qu'il l'était au commencement de la pièce, et que l'intérêt soit, pour ainsi dire, lié dans son âme comme les événements le sont dans l'action représentée. Voilà comment le musicien ne cesse jamais d'avoir un objet d'imitation, ou dans la situation des personnages, ou dans celle des spectateurs. Ceux-ci, n'entendant jamais sortir de l'orchestre que l'expression des sentiments qu'ils éprouvent, s'identifient, pour ainsi dire, avec ce qu'ils entendent; et leur état est d'autant plus délicieux qu'il règne un accord plus parfait entre ce qui frappe leurs sens et ce qui touche leur cœur. »

L'*entr'acte*, cependant, ne forme point une partie essentielle du drame lyrique, et généralement il ne constitue qu'une sorte d'intermède d'une importance secondaire. Le compositeur ne consulte à cet égard que son génie, son inspiration, ou même sa fantaisie. On a vu accidentellement un musicien chercher à donner à ce fragment d'une œuvre importante une valeur exceptionnelle : Martini, par exemple, qui, dans son opéra intitulé *Henri IV*, ou la *Bataille d'Ivry*, avait écrit un *entr'acte* d'une grande étendue, en musique imitative, qui simulait un combat acharné. Ce morceau est resté célèbre pendant bien des années, et, quoique la pièce n'eût pas eu de succès, on le jouait constamment au théâtre Feydeau dans l'intervalle d'une pièce à une autre, et il ne se donnait pas un concert sans qu'il fît partie du programme. Mais, en général, l'*entr'acte* est un morceau de proportions très-restreintes et d'un caractère vague et indéterminé. Pourtant, il en est de très-jolis, et l'on sait que Grétry et Donizetti ont écrit, l'un pour l'*Epreuve villageoise*, l'autre pour la *Fille du régiment*, deux merveilles en ce genre, et que ces *entr'actes* sont toujours bissés par acclamation lors de la représentation de ces deux ouvrages à l'Opéra-Comique. Les *entr'actes* d'*Egmont*, de Beethoven, du *Songe d'une nuit d'été*, de Mendelssohn, de *Struensée*, de Meyerbeer, sont depuis longtemps célèbres et méritent de l'être.

Entr'acte (L'), feuille théâtrale quotidienne, donnant le programme détaillé des spectacles du jour. C'est le plus ancien des journaux de ce genre existant actuellement, et il fut le seul pendant de longues années; grâce à cette sorte de monopole, l'*Entr'acte* jouit pendant un certain temps d'une sorte de vogue, et on ne voyait que lui dans tous les théâtres. La fondation du *Figaro-Programme* lui porta un coup funeste, et le programme que le grand *Figaro* se mit à publier lorsqu'il devint quotidien acheva de ruiner la feuille théâtrale. Il faut dire que l'*Entr'acte*,

qui était assez bien organisé jadis, n'a pas su se mettre au courant des nouvelles habitudes, des nouveaux désirs du public, et qu'il est aujourd'hui beaucoup au-dessous de ce que sont les autres journaux de ce genre, ses concurrents directs.

Fondé en 1831, l'*Entr'acte* a eu successivement pour rédacteur en chef Darthenay, un critique instruit et érudit, Fiorentino, un écrivain élégant, dont le caractère était loin de valoir le talent; M. Albéric Second, chroniqueur de mille et un journaux de tout genre, de toute nature et de tout format, et enfin M. Achille Denis, aujourd'hui encore en exercice, l'un des hommes de Paris qui connaissent le mieux les questions théâtrales. Parmi les écrivains contemporains, beaucoup ont collaboré à l'*Entr'acte*, qui compte aujourd'hui parmi ses rédacteurs, outre M. Achille Denis, qui signe, tantôt de son nom, tantôt du pseudonyme d'Etienne Desgranges : MM. Gustave Claudin, Henry Trianon (qui signe aussi parfois J. d'Hortis), Gustave Bertrand, Emile Abraham, Albert Vizentini, J. de Filippi, etc.

L'*Entr'acte* est la propriété de MM. Michel Lévy frères, éditeurs libraires, qui se servent beaucoup de cette feuille pour la publicité de leur maison de commerce.

ENTR'ADMIRER (S') v. pr. S'admirer l'un l'autre : *Les sots sont tout disposés à* S'ENTR'ADMIRER.

ENTRAGUES (famille des comtes D'), ligne principale des de Balzac, dont les principaux membres sont : Jean de Balzac, seigneur D'ENTRAGUES, qui vivait au XV^e siècle, aida de sa fortune Charles VII à faire la guerre aux Anglais et à reconquérir son royaume. — Un de ses descendants, François de Balzac D'ENTRAGUES, gouverneur d'Orléans, épousa, en 1578, la belle Marie Touchet, ancienne maîtresse de Charles IX et mère de Charles de Valois, duc d'Angoulême. Il eut de ce mariage deux filles, dont l'aînée, Henriette, devint marquise de Verneuil et maîtresse de Henri IV. — Charles de Balzac, dit le *Bel* ENTRAGUES ou ENTRAGUET, frère du précédent, devint un chaud partisan de la maison de Guise. Le mépris qu'il avait montré pour le comte de Quélus, mignon de Henri III, amena avec ce favori, en 1578, un duel, ou plutôt un combat, qui se livra près de la Bastille, et auquel six personnes prirent part. Quélus avait pour seconds de Maugiron et Livarot, mignons du roi, et d'Entragues, Ribérac et Schomberg, favoris du duc de Guise. Livarot et d'Entragues survécurent seuls à ce duel. Ce dernier n'échappa à un procès criminel que grâce au duc de Guise. Celui-ci menaça de tirer son épée, « qui coupoit bien, » dit-il. Henri III recula devant cette menace et renonça à venger son mignon.

ENTRAGUES ou **ENTRAIGUES** (Catherine-Henriette DE BALZAC, marquise de VERNEUIL), maîtresse de Henri IV. V. VERNEUIL.

ENTR'AIDER (S') v. pr. (an-trè-dé — de *entre* et *aider*). S'aider mutuellement : *Il ne suffit pas que les hommes ne se nuisent point l'un à l'autre, il faut qu'ils* S'ENTR'AIDENT, *il faut qu'ils s'aiment.* (E. Souvestre.) *Il faut, il est nécessaire, il est urgent que tous les membres d'une même famille soient intéressés à* S'ENTR'AIDER *les uns les autres.* (E. de Gir.) *Qu'est-ce que la société? Un moyen de* S'ENTR'AIDER. (F. Pyat.)

Il se faut *entr'aider*, c'est la loi de nature.
LA FONTAINE.

— Fig. Etre utile l'un à l'autre. *La morale et les lumières, les lumières et la morale* S'ENTR'AIDENT *mutuellement.* (M^me de Staël.) *Les livres sont comme les hommes, ils* S'ENTR'AIDENT, *et il est avantageux d'agir sur beaucoup d'esprits à la fois.* (Lamenn.)

ENTRAIGUES, bourg et commune de France (Vaucluse), canton sud, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Carpentras; pop. aggl. 1,420 hab. — pop. tot. 2,225 hab. Situé sur la rive gauche de l'Isle, il doit son nom aux eaux vives et abondantes qui fertilisent son territoire, dont la garance forme la principale culture. Une vieille tour, bien conservée, porte le nom de *Tour des Templiers*. Les ruines de l'ancien château, qui tomba entre les mains des protestants pendant les guerres de religion, sont occupées par le presbytère. Dans les environs (3 kilom.), au confluent de trois rivières, importante papeterie de Trévoux.

ENTRAIGUES (Emmanuel-Louis-Henri DE LAUNAY, comte D'), publiciste et homme politique. V. ANTRAIGUES.

ENTRAIGUES (Antoinette-Cécile CLAVEL, comtesse D'), célèbre cantatrice française, connue sous le nom de Saint-Huberty. V. ce mot.

ENTRAILLES s. f. pl. (an-tra-lle; *ll* mll. — du bas lat. *intrania*, dans la loi salique; du lat. *interanea* et aussi *interna*, le même exactement pour la composition que le grec *enteron* et le sanscrit *antran*, *antaran*, entrailles; de la racine sanscrite *an*, mouvoir, pénétrer, d'où aussi la préposition *antar*, dans, entre, grec *entos*, latin *inter*, gothique *undar*). Anat. Viscères abdominaux : *Eprouver des douleurs d'*ENTRAILLES. *Avoir les* ENTRAILLES *échauffées. Si Votre Altesse a mangé goulûment, je puis déterger ses* ENTRAILLES *avec de la casse, de la manne et des follicules de séné.* (Volt.) *On éventrait les fugitifs pour fouiller dans leurs* ENTRAILLES *l'or qu'ils avaient avalé.* (Chateaub.) ‖ Dans un sens plus général, Ensemble des parties contenues dans l'abdomen et dans la cavité thoracique : *Les anciens consultaient les* ENTRAILLES *des victimes, et tiraient des augures des palpitations du cœur.*

... Lorsqu'un pélican s'est ouvert les *entrailles*
Pour nourrir ses petits, quelquefois un chasseur
Survient et les lui prend sur le sang de son cœur.
A. SOUMET.

— Par ext. Estomac, ou ventre considéré abusivement comme le siége de la faim : *J'entends crier mes* ENTRAILLES. *Mes* ENTRAILLES *crient, et je ne vois ici ni pain ni pinte.* (Piron.)

Un auteur qui, pressé d'un besoin importun,
Le soir entend crier ses *entrailles* à jeun,
Goûte peu d'Hélicon les douces promenades.
BOILEAU.

‖ Matrice considérée comme l'organe spécial de la gestation : *Il ne sort pas aujourd'hui un enfant des* ENTRAILLES *de sa mère qui ne soit un ennemi de la vieille société.* (Chateaub.)

— Mère : *Heureuses les* ENTRAILLES *qui t'ont porté!* (Evangile.) *Respectez les* ENTRAILLES *qui vous ont porté.* (Coran.)

— Par anal. Partie intérieure et profondément située : *Les* ENTRAILLES *de la terre. Les* ENTRAILLES *du globe. Rien n'épuise la terre, plus on déchire ses* ENTRAILLES, *plus elle est libérale.* (Fén.) *Le progrès est inscrit en caractères authentiques dans les* ENTRAILLES *de la terre.* (Vacherot.)

— Fig. Sein, intérieur d'un Etat, d'un pays; pays lui-même considéré dans ce qui le constitue, dans ce qu'il a de plus intime : *Déchirer les* ENTRAILLES *de sa patrie. L'Autriche, effrayée du soulèvement général qui venait fomenter la révolte jusque dans ses* ENTRAILLES, *fit entendre des paroles de paix.* (De Bazancourt.) ‖ Fond, partie intime et essentielle; essence même : *Les* ENTRAILLES *de la question, du sujet.*

Oui, le bien sort vivant des *entrailles* du mal.
A. BARBIER.

‖ Siége allégorique, métaphysique des sentiments tendres; sensibilité : *Un homme sans* ENTRAILLES. *Lorsque Dieu forma les* ENTRAILLES *de l'homme, il y mit premièrement la bonté.* (Boss.) *Sans l'aumône, tout est inutile : celui qui ferme ses* ENTRAILLES, *Dieu ferme les siennes sur lui.* (Boss.) *Aussitôt que les enfants sont agités, les* ENTRAILLES *des mères sont émues.* (Boss.) *Laissons-nous aller de bonne foi aux choses qui nous prennent par les* ENTRAILLES, *et ne cherchons point de raisonnement pour nous empêcher d'avoir du plaisir.* (Mol.) *La démocratie a des* ENTRAILLES, *l'aristocratie n'en a pas.* (Napol. I^er.)

La source de tendresse est-elle en nos *entrailles*,
Comme les grandes eaux des jardins de Versailles,
Pour jouer seulement dans les jours d'apparat?
E. AUGIER.

Si la République périt,
Nous serons à ses funérailles,
Car son droit divin est écrit
Au plus profond de nos *entrailles*.
P. DUPONT.

— *Fruit des entrailles*, et quelquefois *Entrailles* simplement, Enfant considéré par rapport à la mère : *Jésus, le fruit de vos* ENTRAILLES, *est béni.* (Evangile.)

— Ascét. *Les entrailles de la miséricorde de Dieu*, La tendre bonté de Dieu envers ses créatures, son penchant à leur pardonner.

— **Entrailles, boyaux, intestins.** V. BOYAUX.

— **Encycl.** Méd. V. INTESTINS et VISCÈRES.

ENTR'AIMER (S') v. pr. (an-trè-mé — de *entre*, et *aimer*). S'aimer l'un l'autre : *L'obligation de* S'ENTR'AIMER *est égale pour tous les hommes.* (Boss.)

. . . . . Il faut qu'on *s'entr'aime*
Pour être heureux et tranquille ici-bas.
NIVERNAIS.

ENTRAIN s. m. (an-train — du préf. *en*, et de *train*). Mouvement vif, rapide et animé qui ne permet pas à l'action de languir, à l'intérêt de s'émousser, dans une composition littéraire ou dans une œuvre artistique : *Cette pièce est pleine d'*ENTRAIN. *Il chante avec beaucoup d'*ENTRAIN. *Tout cela est peint avec un* ENTRAIN *admirable.* ‖ Action vive et animée dans ce que l'on fait; vivacité, rapidité d'imagination et de volonté qui fait exécuter avec entrain ce qu'on entreprend : *Cet homme n'a pas d'*ENTRAIN; *aussi ses affaires languissent. Ce peintre a plus de science que d'*ENTRAIN. *Saint-Amant possédait la verve, la facilité, la variété, la finesse, le rhythme, la saillie, l'*ENTRAIN. (Ph. Chasles.) ‖ Gaieté franche, vive et animée : *L'*ENTRAIN *de ces fêtes villageoises a de quoi surprendre nos citadins blasés.*

ENTRAÎNABLE adj. (an-trê-na-ble — rad. *entraîner*). Qui peut être entraîné, gagné, déterminé : *Nous sommes très-*ENTRAÎNABLES *par l'imagination, la passion et l'exemple.* (Ch. Nod.) *M. de Chateaubriand était* ENTRAÎNABLE *par le cœur, par l'esprit, par l'imagination, par le côté brillant des choses.* (Cormen.)

ENTRAÎNANT (an-trê-nan) part. prés. du v. Entraîner : *On ne peut la décider qu'en l'*ENTRAÎNANT *de force.*

ENTRAÎNANT, ANTE adj. (an-trê-nan, ante — rad. *entraîner*). Qui entraîne, qui exerce sur l'esprit, en le persuadant ou en l'exaltant, une sorte de contrainte morale : *Une éloquence* ENTRAÎNANTE. *Le jeu* ENTRAÎNANT *d'une actrice. Un morceau de musique* ENTRAÎNANT. *La passion a sa logique plus serrée, plus* ENTRAÎNANTE *encore que le raisonnement.* (Cormen.) *M. Fox était doué de cette imagination vive qui fait les orateurs* ENTRAÎNANTS. (Thiers.)

ENTRAÎNÉ, ÉE (an-trê-né) part. passé du v. Entraîner. Traîné, emporté violemment : *J'ai vu les scènes de la nature les plus austères et les plus grandioses, des gouffres sous-marins où les navires et les baleines sont* ENTRAÎNÉS *comme des feuilles d'automne dans un tourbillon de vent.* (G. Sand.) ‖ Conduit, traîné de force : *Les méchants étaient* ENTRAÎNÉS *dans le Tartare, et les justes conduits dans les champs Elysées.* (Volt.)

— Attiré par quelque force morale; amené, déterminé : *Je me sentais* ENTRAÎNÉ *vers lui par un attrait mystérieux. Dieu est tellement en nous qu'en doutant de nous nous sommes* ENTRAÎNÉS *à douter de lui.* (G. Sand.) *Lorsque nous jetons, par une belle nuit, les yeux sur le firmament, notre esprit est naturellement* ENTRAÎNÉ *à réfléchir sur ces insondables profondeurs.* (A. Maury.) *Les hommes, jusque dans les questions où ils sont le plus intéressés, veulent être séduits, charmés ou* ENTRAÎNÉS *encore plus que redressés ou convaincus.* (Ste-Beuve.) *Lorsqu'on est* ENTRAÎNÉ *dans un courant de crimes, on ne s'arrête pas quand on veut.* (V. Hugo.)

Nous sommes loin de nous à toute heure *entraînés*.
RACINE.

— Turf. Préparé à la course : *Un cheval* ENTRAÎNÉ.

ENTRAÎNEMENT s. m. (an-trê-ne-man — rad. *entraîner*). Sorte de séduction, d'influence morale qui détermine les hommes à agir en dehors de la vérité, ou de leurs idées, ou de leur intérêt : *L'*ENTRAÎNEMENT *des passions. L'*ENTRAÎNEMENT *du mauvais exemple. Il ne faut pas se mettre en arrière pour les grandes choses, par* ENTRAÎNEMENT *de goût pour les petites.* (Fén.) *Le bourgeois de province apporte du calcul même dans ses* ENTRAÎNEMENTS. (G. Sand.) *Les* ENTRAÎNEMENTS *du jeu bouleversent les sens et grisent la raison.* (Ad. Paul.) *Il est rare que la femme pèche autrement que par* ENTRAÎNEMENT, *par fragilité.* (Michon.) ‖ Impression vive qui se trahit à l'extérieur et détermine à agir avec chaleur : *Ce fut un* ENTRAÎNEMENT *général; personne n'y résista.*

— Manége. Action et manière d'entraîner un cheval, de le préparer à la course. ‖ Se dit également du système d'éducation physique auquel on essaye aujourd'hui de soumettre l'homme.

— Econ. pol. Action spéciale et prolongée, au moyen de laquelle on arrive à faire travailler sensiblement plus vite, et par suite à faire produire davantage, tous les ouvriers d'un même atelier, dans une manufacture.

— **Encycl.** Manége. L'*entraînement* est une opération qui a pour but de rendre le cheval capable de bien employer toutes ses forces et d'exécuter de la manière la plus avantageuse tous les exercices pénibles. En Angleterre, le mot *training*, d'où est dérivé *entraînement*, est à peu près synonyme du mot dressage; en France, nous donnons au mot *entraînement* un sens plus limité : c'est pour nous le dressage particulier des chevaux de course.

L'*entraînement* a pour but de mettre les animaux *en bonne condition*, c'est à dire dans cet état particulier du cheval qui, ayant les muscles fermes, étant débarrassé de graisse, peut courir assez rapidement pour se présenter sur l'hippodrome. La pratique de l'*entraînement* est très-ancienne; il n'y a que le mot qui soit nouveau. En effet, le veneur a toujours préparé par un mode particulier ses chiens et ses chevaux avant l'ouverture des grandes chasses; on a toujours fait faire des promenades militaires pour tenir en haleine et les hommes et les chevaux, qui font la force de l'armée; l'Arabe a toujours préparé d'avance le coursier duquel il allait exiger un exercice long et rapide; les Anglais enfin ont toujours *entraîné*, non-seulement leurs chevaux de course, mais encore tous ceux auxquels ils demandent un service pénible et soutenu.

Le mode de préparation appelé *entraînement* varie en raison de la spécialité des travaux; mais, en général, il comprend : la nourriture, le logement, le pansage, les vêtements, les exercices, l'administration des purgatifs et la suée.

La nourriture du cheval *entraîné*, peu variée d'ailleurs, doit toujours être de très-bonne qualité, légèrement excitante, et contenir, sous le plus petit volume, la plus grande quantité possible de matériaux alibiles; mais il faut l'administrer avec précaution, afin de produire un sang riche, des muscles fermes et un caractère vif, sans occasionner d'excitation morbide dans les viscères abdominaux. On donne aux chevaux de douze à vingt litres d'avoine par jour, et de deux à quatre kilogr. de foin sec, trois repas pour les vingt-quatre heures. La paille n'est employée qu'en litière; mais elle ne doit être ni humide ni moisie. Quant à l'eau, elle doit être douce, saine, pure et toujours présentée à la même température, afin qu'elle ne puisse pas déterminer une sensation de froid à l'animal qui boit. Enfin la plus grande exactitude doit être observée pour la distribution des repas, qui doit rester toujours la même dès qu'on en a arrêté le mode. Ajoutons que, lorsque les animaux sont échauffés, qu'ils ont à prendre quelque temps de repos entre deux courses, ou bien quand, pendant l'*entraînement*, on interrompt pour quelques semaines les exercices pénibles, un peu de fourrage vert, ou des racines, selon les saisons, conviennent aux jeunes chevaux dont la santé réclame un régime rafraîchissant.

Le cheval *entraîné* veut être largement logé; il souffrirait plus qu'un autre si on le tenait à l'étroit; il faut qu'il soit libre dans une loge pourvue d'une litière propre et abondante. La loge s'ouvre tantôt sur une cour, tantôt sur un corridor : dans le premier cas, il faut que la porte ne soit pas placée du côté des vents froids, que le vantail s'ouvre contre le vent, et que la loge soit, autant que possible, abritée par d'autres constructions; dans le second, il faut disposer les ouvertures de manière que l'aérage puisse être activé à volonté, et néanmoins que le cheval ne soit pas exposé aux courants d'air. L'air qui l'entoure doit toujours être complétement pur, et cependant conserver une température de 15 à 18 degrés.

Le pansage est particulièrement utile au cheval *entraîné*; bien fait et répété, il produit les meilleurs effets sur la condition générale des sujets qu'on *entraîne*. Cette opération est faite avec un bouchon de foin humecté, avec une brosse, l'éponge humide et l'époussette; c'est avec de la flanelle ou la brosse que l'on frictionne les membres lorsque cela est nécessaire. Le pansage stimule la peau, facilite la circulation dans toutes les parties de l'économie, augmente l'énergie musculaire, la rigidité de la fibre, et remplace l'exercice quand le temps est mauvais. La ferrure doit être particulièrement soignée : les dérangements d'aplomb seraient la source d'une foule d'accidents et de ruine. Les fers des chevaux de course, clous compris, pèsent pendant l'*entraînement* de 1 kilogr. à 1 kilogr. 500 gr. selon la taille des chevaux, le jour de la course de 500 à 750 grammes.

Il faut au cheval que l'on *entraîne* des couvertures dont le nombre varie selon la température de l'atmosphère; des camails, dont un seulement avec des oreilles, des guêtres, des genouillères, et des pièces de flanelle convenablement taillées pour les membres, l'encolure, le poitrail et les épaules. Ces vêtements ont pour but d'exciter la transpiration cutanée, d'assouplir les tissus et de débarrasser les animaux des fluides inutiles. Les genouillères, les guêtres préviennent les atteintes et les coups aux genoux. On pourrait certainement *entraîner* le cheval sans le couvrir; mais l'expérience a appris que l'emploi des vêtements conduisait plus complétement et plus vite au but.

La branche de l'éducation du cheval *entraîné* qui se rapporte à l'exercice est celle que les entraîneurs dirigent le mieux selon les règles de l'hygiène; ils commencent par soumettre le cheval à de simples promenades au pas et ensuite au pas allongé; mais ces exercices ne durent pas au delà de trois heures. Ils les répètent chaque jour, et préparent ainsi, doucement et sans secousses, les organes actifs de la locomotion à des mouvements plus rapides et plus violents. Lorsque le cheval sait convenablement marcher, on lui donne quelques courts galops, peu vites et peu allongés d'abord, puis successivement plus pressés et plus longs, mais sans que l'animal en éprouve jamais de fatigue. Ces exercices dégrossissent l'abdomen, nourrissent les chairs, absorbent le tissu graisseux, donnent du ton aux muscles, de la liberté aux poumons; le cheval devient de plus en plus libre dans ses mouvements, et bientôt capable de subir des épreuves qui eussent été complétement au-dessus de ses forces en débutant.

Après ces exercices, les purgations et les suées deviennent indispensables. On emploie les purgatifs dans le but de faire maigrir les animaux. Leur action exalte la sensibilité de la muqueuse intestinale et y appelle ainsi une plus grande quantité de fluide; les purgatifs débarrassent le tube digestif des matières étrangères qui y étaient accumulées, le modifient dans ses propriétés vitales, et ainsi ce tube reprend une nouvelle activité qui s'étend bientôt à l'économie entière. Ces purgatifs sont indiqués lorsque les digestions, devenues rares, n'amènent plus au dehors que des matières foncées en couleur, dures et desséchées, lorsque ces digestions sont ralenties et pénibles, lorsque l'animal éprouve de la lassitude. Les purgatifs sont encore employés dans des cas particuliers : « Lorsque le cheval en *entraînement*, fort et vigoureux, a reçu un coup de pied ou s'est coupé, le groom qui lui administre une médecine a pour but, non-seulement de combattre par des dérivatifs l'inflammation de la partie blessée, mais il veut encore empêcher l'animal de prendre trop de graisse. Le seul moyen de le tenir en repos pour guérir l'accident, sans cependant qu'il acquière trop d'embonpoint, c'est de lui administrer des purgatifs répétés. Par ce traitement, la jambe malade recouvre rapidement son état et ses forces. Il n'y a plus qu'à rendre au membre, après la guérison, son élasticité, sa force et sa flexibilité

le groom produit ce résultat par des promenades appropriées à l'état de l'animal. » Les purgatifs sont administrés le plus souvent sous forme de bols, de pilules. Les chevaux sont préparés à les recevoir par un peu de diète par des boissons blanches et par l'administration de quelques rations de son dont l'effet laxatif est assez connu. Enfin, sauf un petit nombre de cas, il faut laisser écouler de deux à quatre semaines entre la dernière purgation et l'époque des courses.

Quant aux suées, elles consistent dans une transpiration très-abondante, provoquée sur des chevaux en *entraînement* par des exercices violents et des couvertures. « C'est par les suées, dit M. Darvill, que les chevaux perdent les tissus inutiles, les fluides superflus et les amas intérieurs et extérieurs d'une graisse qui les empêcherait de déployer toutes leurs facultés. Ce résultat n'est pas le seul qu'on obtiendra par suite de cette opération, car tout le système musculaire acquerra plus de liberté d'action, ainsi que les organes intérieurs : le poumon, le cœur, fonctionneront avec plus de facilité après les suées ; en même temps, le corps, devenant plus léger, est déplacé avec moins de force. » Il s'ensuit donc que le cheval est en état de supporter, sans danger pour les viscères et avec moins de fatigue pour les organes intérieurs, de plus grands efforts : il peut fournir des courses plus longues ou plus rapides. L'espace que l'on fait parcourir et le nombre de couvertures que l'on emploie, pour faire suer les chevaux, varient selon la saison, la force, l'âge et l'état d'embonpoint des animaux. On les fait aller au pas pendant une demi-heure, puis au galop pendant une autre demi-heure ; après quoi on reprend l'allure du pas pendant un temps égal, et enfin on fait faire le galop de suée, qui est plus ou moins violent, plus ou moins prolongé selon les animaux, mais tout d'une haleine. Le cheval doit être, au moment où la course finit, près de l'écurie. Aussitôt arrivé, le groom enlève les harnais du cheval et ferme toutes les ouvertures de l'écurie, pour favoriser la transpiration, qui augmente d'une manière considérable. Quand la transpiration est portée au plus haut degré, on enlève progressivement les couvertures, on fait couler la sueur, avec des couteaux de chaleur, de toutes les parties découvertes, et l'on frotte avec des linges, des étoffes, pour égoutter la peau. Lorsque la sueur est entièrement enlevée, trois ou quatre hommes bouchonnent le cheval sur toutes les parties du corps ; on le frictionne ensuite avec des flanelles et on le couvre avec des couvertures douces et sèches. Cette opération terminée, on fait faire une courte promenade au cheval et on le rentre ensuite sur la fin de la journée. On lui fait boire de l'eau tiède, et le soir on lui donne de l'avoine et du foin. On soumet le cheval à un nombre de suées variable selon sa constitution et son état, et l'observation attentive des changements éprouvés par l'animal peut seule indiquer combien on doit encore donner de suées pour atteindre le but désiré.

Dans l'*entraînement* complet, le cheval subit trois préparations avant de paraître sur l'hippodrome : il est deux fois mis en état et deux fois remis à bas par les purgatifs, par l'usage du vert et par le repos. Ce n'est qu'à la troisième fois qu'il peut être conduit au poteau pour courir. En tenant compte du temps nécessaire pour soigner les accidents, les contusions, les plaies, etc., il faut au moins six semaines pour chaque préparation ou période de l'*entraînement*. Le jour de la lutte, on donne au cheval sa ration d'avoine, le matin ; quelque temps avant d'aller sur l'hippodrome, on lui fait manger une poignée de grain, et au moment même de la course, on lui fait boire un peu d'eau mêlée à de l'eau-de-vie.

Dans l'intervalle des courses, les chevaux réclament encore des soins. Il en est qu'on fait courir plusieurs fois par an. Ainsi, *Venisson*, à l'âge de trois ans, a couru quatorze fois et gagné douze prix ; *Isaac*, en 1829, gagna trente-neuf prix. Mais, en général, on fait courir les chevaux moins souvent. Si les épreuves sont rapprochées, on continue de les soumettre au régime de l'*entraînement* ; on leur donne seulement quelques jours de repos après chaque course ; si elles sont éloignées, on laisse les animaux plus longtemps au repos, et on leur distribue une nourriture rafraîchissante.

L'*entraînement* produit, comme nous le savons, le développement des organes de la respiration, il fortifie les muscles, rend les animaux agiles. Mais à ces effets instantanés, en ce sens qu'ils se produisent à chaque *entraînement*, s'en ajoutent d'autres dont l'action est plus durable et qui présentent un caractère fâcheux. Tous ceux qui s'occupent sérieusement du cheval et qui n'approuvent que les améliorations réelles reconnaissent que le cheval de course est en général trop long, pas assez corsé ni suffisamment maniable ; que ses membres manquent de force, ses articulations de souplesse et ses allures de moelleux. L'*entraînement* tend à augmenter ces défauts, et l'entraîneur ne cherche qu'à apprendre aux chevaux à galoper rapidement, au lieu de les habituer à sentir l'action du mors et à y obéir. « A partir du commencement du XVIIIe siècle, dit M. Magne, du moment que les prix des courses ont pris une plus grande importance, les chevaux de race sont devenus plus grands, plus rapides à la course, mais plus étroits, moins bien proportionnés, moins souples et moins maniables. Ils ont perdu la ressemblance qu'ils avaient avec le cheval oriental. Ils constituent aujourd'hui, nous l'avons vu, une race différente qui n'a pas les mêmes qualités que la race arabe et ne répond pas aux mêmes besoins. » Maintenant, en effet, ceux qui s'occupent du cheval de course ne visent plus qu'à gagner gros à un jeu dans lequel le cheval n'a plus d'autre rôle à remplir que celui des dés à jouer ; c'est pourquoi l'amélioration des races n'a plus rien à voir dans cette question. V. l'article COURSE.

— Physiol. Ce n'est pas seulement au cheval que les Anglais appliquent le système connu aujourd'hui sous le nom d'*entraînement* ou *training* ; c'est aussi à l'homme, et ils arrivent ainsi à modifier notablement son organisme, précisément dans le sens le plus favorable au but qu'ils veulent atteindre. Comme le dit M. Royer-Collard, « l'*entraînement* est un art puissant, qui consiste à s'emparer en quelque sorte du mouvement nutritif, à le diriger méthodiquement, et, dans un but déterminé, à changer tantôt dans un sens et tantôt dans un autre la structure intime des organes. »

Les athlètes de la Grèce et de Rome étaient soumis à une éducation particulière avant d'entrer en lice, mais l'exercice plus ou moins bien combiné faisait la base unique de leur préparation ; le régime était presque sans règle.

L'*entraînement* a été appliqué en Angleterre sur une vaste échelle et dans des buts tout à fait différents : aux boxeurs ou pugilistes, aux coureurs, aux jockeys. Il comprend deux opérations : la première spoliative, la seconde réparatrice. La première opération a pour but de débarrasser l'économie de la graisse et des liquides inutiles. On y parvient à l'aide de purgatifs, de sueurs provoquées, de la diète. Vient ensuite la seconde, celle qui est réparatrice, et qui s'aide principalement de l'exercice et du régime.

La faiblesse que l'on provoque au début a pour avantage de préparer l'organisme à l'action des agents modificateurs qu'on va diriger sur lui. Ainsi déprimé, il est plus docile à recevoir l'impulsion qu'on va lui communiquer. Les pertes subies, la réaction tendra à les réparer aussitôt que l'alimentation le permettra ; mais, abandonné à lui-même, le mouvement nutritif se disséminerait au hasard dans toute la masse : l'exercice va le diriger plus particulièrement sur les muscles. Par les pertes incessantes qu'il détermine en eux, la chaleur augmente, la circulation s'accélère et la réparation est favorisée par cet afflux plus considérable du liquide nourricier. Ainsi se trouve activé ce double mouvement d'assimilation et de désassimilation qui constitue la vitalité.

Le premier exercice consiste en une promenade ou course faite le matin à jeun. Après déjeuner, le sujet fera une promenade d'environ 3 kilomètres, entremêlée de quelques échappées à toute vitesse et terminée par une course rapide pour amener une suée. Dès qu'il est revenu, on le sèche en le frottant immédiatement avec une serviette pour rétablir et activer les fonctions de la peau. La peau est, en effet, un des émonctoires par où s'échappe la graisse qui doit, à tout prix, disparaître, pour ne pas gêner l'action des muscles et ne pas surcharger l'individu d'un poids inutile. L'usage des vêtements de flanelle est indispensable.

Après le dîner, qui a lieu vers deux heures, on passe aux travaux de jardinage et aux jeux divers, tels que : disque, palets, crickets, haltères dont on augmente graduellement le poids ; avant le souper, pour dernière opération, une course ou une promenade assez longue.

Ces exercices, qui font la base de l'*entraînement* des pugilistes, ne présentent en somme rien que d'ordinaire. Ils doivent être faits avec assiduité et méthode, être bien gradués et aidés par une bonne alimentation. Jamais ils ne doivent être poussés jusqu'à la fatigue.

—*Alimentation*. Le sujet devra se lever de bonne heure et prendre aussitôt un œuf cru, ou un demi-verre de vin de Xérès. Il déjeunera à neuf heures avec de la viande de mouton ou de bœuf peu cuite, et, de préférence, grillée. Ces viandes seront peu épicées et débarrassées du tissu adipeux. Le pain sera rassis. S'abstenir de toute espèce de légumes, surtout de pommes de terre et de haricots.

Les boissons seront : le vin, une bière vieille et douce, le thé, rarement le café. Le thé et le café se prennent froids. La bière est souvent défendue pour les Anglais, qui y sont habitués ; on diminuera progressivement la quantité de bière pour augmenter celle du vin ; le vin rouge est préféré.

Le second repas, fait à deux heures, est conforme au premier : viandes grillées, pain rassis ; le tout, comme quantité, suivant le désir du sujet.

Le soir, vers dix heures, avant de se coucher, collation légère composée de viandes froides ou de biscuit. Ce repas est blâmé par les uns et conseillé par les autres.

L'entraîné aura toujours un biscuit dans sa poche pour prévenir la faim pendant le cours de la journée et des exercices. Il est important de ne pas absorber une grande quantité de liquide. Cependant, après des suées abondantes, on peut permettre un verre de vin de Xérès ou de Porto.

A côté du régime et de l'exercice viennent se placer une foule de préceptes hygiéniques et médicaux ; il est en outre très-important d'entretenir l'élève dans une disposition d'esprit toujours gaie. L'entraîné ayant toujours un but à atteindre, le professeur lui parlera souvent du succès de ses efforts, afin d'éviter surtout l'ennui et la tristesse. L'entraîneur devra aussi surveiller le sujet au point de vue des rapports sexuels. Plus d'un échec a été dû à des excès de ce genre, et, d'autre part, une privation absolue est une cause d'affaissement.

Dans l'*entraînement* des boxeurs on tend à développer toutes les parties du corps ; dans celui des coureurs, au contraire, on tend à en diminuer le poids, sauf à exagérer la vigueur des membres inférieurs et à augmenter la puissance respiratoire. La vitesse et la durée d'une course sont en raison inverse du poids du corps et en rapport direct avec la puissance de la respiration. Tel est le principe qui sert de base à l'*entraînement* des coureurs.

Il est composé de deux périodes, comme celui que nous venons de décrire, mais ces périodes sont moins distinctes. Dans la première, qui est beaucoup plus longue, on peut, comme perte, atteindre 30 livres. Dans la seconde, on ne répare pas complètement ; car le grand souci des coureurs est de conserver leur légèreté. L'alimentation, peu abondante, est la même que pour les boxeurs. Les exercices se font graduellement : la course en est le fondement. En augmentant peu à peu la longueur des courses, on a vu des coureurs parcourir des distances de plusieurs milles, alors qu'au début ils n'eussent pu faire un mille de suite sans être essoufflés et fortement incommodés. On cite des coureurs qui ont pu parcourir 100 milles anglais en douze heures. West, de Windsor, ne mettait que huit heures pour parcourir 100 milles.

Le régime des jockeys est, de tous, le moins favorable à la santé. Obligés de réduire leur poids à une limite marquée, ils cherchent à donner à leur organisme, ainsi réduit, une grande vigueur. Autrefois, les jockeys s'entraînaient par l'usage seul des évacuants, et les résultats n'étaient pas toujours des plus heureux. Aujourd'hui, c'est par l'exercice qu'ils obtiennent les pertes quotidiennes nécessaires pour arriver à une bonne condition. Ils portent plusieurs vêtements de flanelle superposés, et, ainsi couverts, ils parcourent des distances considérables, soit au pas, soit à la course, sans jamais s'arrêter. Ces courses sont renouvelées chaque jour, jusqu'à ce que le sujet soit en état. Comme les boxeurs, ils font usage de frictions répétées sur les membres. Le régime est des plus sévères. Abstention complète de boissons excitantes et de liqueurs fortes ; continence presque absolue.

Malgré leur piteuse apparence, les jockeys, quand ils ont été bien entraînés, sont doués d'une puissance musculaire considérable et jouissent d'une santé passable.

Ainsi qu'on le voit, l'*entraînement* a été élevé par les Anglais à la hauteur d'une méthode scientifique, et les résultats obtenus sont souvent merveilleux.

ENTRAÎNER v. a. ou tr. (an-trê-né — du préf. *en*, et de *traîner*). Traîner, emporter avec soi : *Le fleuve* A ENTRAÎNÉ *une foule de bateaux à la mer. Le vent nous poussait, nous* ENTRAÎNAIT *avec violence. Une locomotive peut* ENTRAÎNER *des poids véritablement prodigieux.* ‖ Traîner, conduire, emmener de force : ENTRAÎNER *quelqu'un en prison.*

Est-ce Phèdre qui fuit, ou plutôt qu'on *entraîne* ?
RACINE.

‖ Tirer à l'écart : *Il m'*ENTRAÎNA *dans son cabinet.* ‖ Conduire en exerçant une sorte de séduction, de violence morale : *Ils* ENTRAÎNENT *leurs camarades au cabaret. Il cherchait à m'*ENTRAÎNER *avec lui en Italie.*

— Conduire vers son terme, vers sa destruction : *Le temps m'*ENTRAÎNE, *mais c'est à reculons.* (Montaigne.) *J'ai regret à tous mes jours qui s'en vont et qui m'*ENTRAÎNENT, *sans que j'aie le temps d'être avec vous.* (Mme de Sév.)

L'homme livre en passant au courant qui l'*entraîne*
Un nom de jour en jour dans sa course affaibli.
LAMARTINE.

‖ Déterminer avec une espèce de contrainte ; déterminer à agir, en exerçant une influence morale qui ressemble à de la contrainte : *On ne peut résister à la mode ; c'est un torrent qui* ENTRAÎNE *tout.* (De Ségur.) *Pour gouverner les hommes, il faut les* ENTRAÎNER *avant qu'ils résistent.* (La Rochef.-Doud.) *Les idées ont un courant qui* ENTRAÎNE *même les populations les plus stagnantes.* (Lamart.) *Ce qui mène et* ENTRAÎNE *le monde, ce ne sont pas les locomotives, ce sont les idées.* (V. Hugo.) *Il est plus facile d'*ENTRAÎNER *les hommes au vice que de les ramener à la vertu.* (Le P. Ventura.) ‖ Conduire au delà de ses intentions, plus loin qu'on ne voulait : *La plume* ENTRAÎNE *l'écrivain, comme la parole* ENTRAÎNE *l'orateur.* (J. Simon.)

Juger trop vite à l'erreur nous *entraîne*.
C. DELAVIGNE.

‖ Séduire, charmer : *Cette musique vous* ENTRAÎNE.

L'heureux lecteur se livre au charme qui l'*entraîne*.
DELILLE.

— Amener comme résultat, comme conséquence obligée, fatale : *Chaque mauvaise action* ENTRAÎNE *avec soi son infortune.* (Boss.) *L'allure principale* ENTRAÎNE *avec elle tous les accidents particuliers.* (Montesq.) *La conviction de l'esprit n'*ENTRAÎNE *pas toujours celle du cœur.* (Vauven.) *La chute des républiques grecques* ENTRAÎNE *celle des sciences politiques.* (Condorcet.) *Le bon droit n'*ENTRAÎNE *pas toujours la victoire.* (Chateaub.) *La corruption du cœur* ENTRAÎNE *la corruption de l'esprit.* (Laurentie.) *La misère du corps* ENTRAÎNE *certainement la servitude de l'âme.* (Vacherot.) *La perte d'une dent* ENTRAÎNE *la perte d'un sourire.* (A. d'Houdetot.) *La trahison d'une amie* ENTRAÎNE *toujours la trahison d'un ami.* (A. d'Houdetot.)

.... Trop de prudence *entraîne* trop de soin.
RACINE.

... Hélas! ici-bas quelle est la chose humaine
Qui dans ses mouvements quelque vice n'*entraîne* ?
A. BARBIER.

— Absol. : *Le mauvais exemple corrompt,* ENTRAÎNE, *précipite.* (J.-L. Mabire.) *Rien n'est fait pour dominer, pour* ENTRAÎNER, *comme l'alliance de la vertu et du génie.* (Frayssinous.)

— Jurispr. Amener comme punition : *Tout meurtre prémédité, sans circonstance atténuante,* ENTRAÎNE *la peine de mort.*

— Manége. *Entraîner un cheval*, Le préparer pour la course, le soumettre à l'entraînement.

S'entraîner v. pr. Se pousser l'un l'autre à agir : *Ils* S'ENTRAÎNENT *l'un l'autre à mal faire.* ‖ Être la conséquence l'un de l'autre : *Les perfectionnements industriels* S'ENTRAÎNENT *l'un l'autre.* (J.-B. Say.)

— **Syn. Entraîner, traîner.** *Entraîner*, au propre, suppose plus de violence, ou au moins plus de résistance que l'action simple de *traîner* ; ce qui est *entraîné* marche forcément avec ce qui l'*entraîne*, tandis que ce qui n'est que *traîné* suit derrière ou peut marcher plus lentement, comme le sable que *traînent* certaines rivières. Un torrent *entraîne* tout ce qu'il rencontre, et alors les objets *entraînés* suivent désordonnément le mouvement même des eaux. Au figuré, il semble, au contraire, qu'*entraîner* marque une action plus douce que *traîner* : l'orateur *entraîne* ses auditeurs par l'onction de sa parole ; on *traîne* dans la boue celui qu'on veut couvrir d'opprobre ; mais peut-être la véritable raison qui fait employer *traîner* dans cette dernière phrase, c'est que l'agent n'est pas lui-même dans la boue et que, par conséquent, il n'*entraîne* pas, il ne *traîne* pas avec lui-même.

ENTRAÎNEUR s. m. (an-trê-neur — rad. *entraîner*). Manége. Celui qui s'occupe de l'entraînement des chevaux, qui préside au régime alimentaire et aux exercices auxquels on les soumet pour les préparer aux courses : *Les bons* ENTRAÎNEURS *sont très-recherchés. L'existence légale de l'*ENTRAÎNEUR *est reconnue par le règlement des courses, qui donne aux jockeys le droit de présenter des réclamations contre les jockeys concurrents qui n'auraient pas agi avec loyauté, dans la course où se trouve engagé le cheval préparé par l'*ENTRAÎNEUR. (Desvaulx.)

ENTRAINS (*Inter amnes*, au milieu des eaux), bourg et commune de France (Nièvre), cant. de Varzy, arrond. et à 23 kilom. O. de Clamecy ; pop. aggl. 1,441 hab. — pop. tot. 2,344 hab. Ce bourg était jadis protégé par des murs d'enceinte qui furent renversés au XVIe siècle. On y a trouvé de nombreux vestiges de l'occupation romaine, tels que les débris d'un temple dédié à Auguste, des statuettes, des bronzes, des poteries, des médailles, etc. On y remarque la maison de l'Amiral, bel édifice du XVIIe siècle, et les restes d'un ancien château, dont la salle de justice et le cachot subsistent encore.

ENTRAIT s. m. (an-trè). Constr. Poutre, ou chacune des poutres d'un comble qui portent les arbalétriers ou le poinçon : *L'*ENTRAIT *d'un comble. Le grand, le petit* ENTRAIT. ‖ Pièce de bois posée horizontalement, et sous laquelle sont les poteaux d'un cintre, pendant la construction d'une voûte ou d'une arcade.

ENTRAMBAS-AGUAS, ville d'Espagne, province et à 15 kilom. S. de Santander, chef-lieu de juridiction civile, sur la petite rivière qui porte le même nom ; 2,500 hab. Fabriques de chocolat ; moulins à farine. Commerce d'huile et de grains.

ENTRAMMES, village et commune de France (Mayenne), cant., arrond. et à 10 kilom. S. de Laval, sur la rive gauche de la Jouanne et à 1,200 mèt. de la Mayenne, qui coule dans de belles prairies, entre des collines pittoresques, couvertes de genêts, de bruyères et de magnifiques châtaigneraies ; 1,417 hab. A 1 kilom. à l'O. du bourg, se trouve le monastère de Port-du-Salut, maison de trappistes qui occupe, depuis 1816, un ancien prieuré de moines augustins, fondé, en 1233, par Thibault de Mathefelon. Ces trappistes observent la règle de saint Benoît et les statuts de l'ordre de Cîteaux, selon la réforme de l'abbé de Rancé. Port-de-Salut a été érigé en abbaye en 1817.

ENTRANT (an-tran) part. prés. du v. Entrer :

La déesse, en *entrant*, qui voit la nappe mise,
Admire un si bel ordre et reconnaît l'Église.
BOILEAU.

ENTRANT, ANTE adj. (an-tran, an-te — rad. *entrer*). Pop. Familier à l'excès, qui prend facilement des libertés : *Cet enfant est bien* ENTRANT !

Sois *entrant*, effronté et sans cesse importun.
REGNARD.

— Substantiv. Personne qui entre : *Il prit sa chandelle, qui était déposée sur une planche, à côté du guichet par où le portier examinait les* ENTRANTS *et les sortants.* (F. Soulié.)

— Jeux. Celui qui est admis à jouer, dans le cours de la partie, à certaines conditions établies en commençant. ‖ Celui qui prend la place d'un joueur qui se retire volontairement ou qui, ayant perdu, est obligé de se retirer en vertu des règles du jeu.

ENTRAVAILLÉ, ÉE adj. (an-tra-va-llé; *ll* mll. — du pref. *en*, et de *travail*, machine à ferrer les animaux vicieux). Blas. Se dit des animaux qui sont entrelacés dans des pièces de longueur, et des oiseaux qui ont un bâton ou quelque autre pièce passée entre les ailes et les pattes : *De Quenazret : Burelé d'argent et de gueules, à deux bisses d'azur, affrontées,* ENTRAVAILLÉES *dans les burelles, de manière que la deuxième et la quatrième du second émail brochent sur les bisses.*

ENTRAVE s. f. (an-tra-ve — v. l'étym. à la partie encycl.). Lien que l'on met aux pieds d'un cheval ou d'un autre animal, soit pour l'empêcher de s'écarter, soit pour le dresser à une certaine allure : ENTRAVES *en bracelet. Mettre des* ENTRAVES *à un cheval. L'attitude du corps du cheval est gênée par l'impression subsistante des* ENTRAVES *habituelles.* (Buff.) ‖ S'emploie surtout au pluriel.

— Fig. Gêne, contrainte, obstacle, embarras : *Les règles sont pour le génie des* ENTRAVES *salutaires.* (Acad.) *Le plus grand mérite de nos vers est d'échapper à la contrainte des règles et de paraître libres sous les* ENTRAVES *de la mesure et de la rime.* (La Harpe.) *L'association est, de sa nature, stérile, nuisible même, car elle est une* ENTRAVE *à la liberté du travailleur.* (Proudh.) *En toute autre chose que la police, les règlements de l'État sont des* ENTRAVES. (Proudh.)

Du lecteur dédaigneux honorables esclaves,
Nous ne saurions briser nos fers et nos *entraves*.
BOILEAU.

Qu'est-ce qu'un favori si fier de ses *entraves ?*
Le second des tyrans, le premier des esclaves.
LE BRUN.

Point d'*entraves* à la pensée,
Par ordonnance de Bacchus.
BÉRANGER.

Tous les hommes vivants sont ici-bas esclaves,
Mais, suivant ce qu'ils sont, ils diffèrent d'*entraves :*
Les uns les portent d'or et les autres de fer.
RÉGNIER.

— Syn. **Entraves, barrière, embarras,** etc. V. BARRIÈRE.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *entrave* dérive du latin *in*, en, et *trabes*, poutre; la poutre percée de trous ayant servi à *entraver* les pieds des détenus, comme on le voit par ce passage de Grégoire de Tours, cité dans Raynouard : *Trabes illa quæ victorum pedes coarctabat.* Eichhoff rapproche le latin *trabes* du sanscrit *dru, druma, druta*, arbre, *druvya*, ce qui provient de l'arbre. Au mot sanscrit correspondent également le zend *dru*, arbre, *druaêna*, ligneux; ancien slave *drievo*, arbre, *dreva*, bois; russe *drevo, drova*, bois à brûler; polonais *drzewo*, illyrien *dervo*, bohémien *drwo*, bois; lithuanien *derwa*, bois de pin; gothique *triu*, génitif *trivis*, arbre, bois, tronc, anglo-saxon *treów, treó*, scandinave *tré*, anglais *tree*. — Le scandinave *drumbr*, tronc, se lie peut-être au sanscrit *druma*, malgré l'irrégularité du *d* inaltéré; — le grec *drus*, génitif *druos* pour *drufos*, avec digamma, arbre, et plus spécialement le chêne, l'arbre par excellence, d'où *drumos*, forêt et bois de chênes, exactement le sanscrit *druma;* l'albanais *dru, droû*, bois, arbre. A côté de *dru*, on trouve en sanscrit *dâru*, bois et nom d'une espèce de pin, *pinus deodara*, ou *dêvaddru*, bois divin, dont la première forme n'est sûrement qu'une contraction. Cela est d'autant moins douteux que cette forme plus complète reparaît dans les autres langues avec toutes les acceptions de *dru*. Ainsi le zend *dauru*, le persan *dâr*, kourde *dar*, arbre, bois, béloutchi *dâr*, bois, arménien *dzar*, arbre, et, avec un nouveau suffixe, le persan *dirach, diracht*, arbre, plante, béloutchi *darashch*. Ainsi encore, l'ancien allemand *tar* à la fin des composés. Le grec *doru*, bois, puis tout ce qui est de bois, poutre, lance, navire, etc., conserve le sens du sanscrit *dâru;* mais l'irlandais *daire, doire*, prend celui de forêt, taillis, et de même que *drus* désigne le chêne, l'irlandais *dair, duir, durach*, cymrique *dar, derw, derwen*, armoricain *derv, deró*, est devenu le nom de ce même arbre. Cette identité de *dru* et de *daru* paraît très-importante à Pictet pour l'étymologie du mot, parce qu'elle conduit à la racine *dar*, diviser, fendre, grec *deró*, gothique *tairan*, ancien slave *drati*, lithuanien *dirti*, etc. Kuhn, qui indique aussi cette dérivation, l'entend dans le sens de l'arbre que l'on dépouille de son écorce. Pictet croirait plutôt que le bois ou l'arbre a reçu ce nom de la propriété caractéristique de se fendre facilement dans le sens des fibres. Cette explication se confirme par le sanscrit *dalika*, bois, de la racine *dal, dar*, diviser. Cette étymologie, indiquée par Pictet, vaut infiniment mieux que celle qui est proposée par Eichhoff, et qui rattache tous ces noms de l'arbre à la racine sanscrite *dru*, aller, jaillir.

ENTRAVÉ, ÉE (an-tra-vé) part. passé du v. Entraver. Attaché avec des entraves : *Cheval* ENTRAVÉ. ‖ Embarrassé comme dans des entraves : *J'avais les pieds* ENTRAVÉS *dans les lianes qui couvraient le sol.*

— Par ext. Arrêté dans sa marche, dans son mouvement : *Dès que la rouille a paru, la circulation de la sève est évidemment* ENTRAVÉE *dans la plante.* (M. de Dombasle.)

— Fig. Gêné, embarrassé : *Le génie est* ENTRAVÉ *par les nécessités de la nature humaine. Il est triste de voir l'accomplissement de grandes choses* ENTRAVÉ *souvent par les petites passions d'hommes à courte vue, qui ne connaissent le monde que dans le cercle étroit où ils vivent renfermés.* (Napoléon III.)

ENTRAVEMENT s. m. (an-tra-ve-man — rad. *entraver*.) Supplice qui est une variété de celui de la cangue.

— **Encycl.** L'*entravement* est usité dans certaines contrées où il n'existe pas de prisons pour détenir avec sûreté les criminels. C'est un procédé particulièrement appliqué en Perse. Ce supplice consiste à attacher à chaque jambe du patient deux énormes morceaux de bois joints ensemble par une charnière de fer d'un côté et de l'autre par un fort cadenas; ou creuse dans ces billots des trous suffisants pour contenir juste le bas des jambes, de manière que l'appareil porte sur les chevilles des pieds. Une chaîne de fer lie les deux pièces ensemble, et elle est assez courte pour que celui qui les porte ne marche qu'avec peine. Si l'entravé tente de s'en débarrasser ou de s'échapper, on le serre tellement que la circulation du sang s'arrête, et quand il est délivré de ces entraves il est ordinairement plusieurs mois sans pouvoir faire usage de ses jambes.

ENTRAVER v. a. ou tr. (an-tra-vé — rad. *entrave*). Mettre des entraves à : ENTRAVER *un cheval.* ENTRAVER *les jambes d'un cheval.* ‖ Embarrasser comme dans des entraves : *Nous avancions avec peine sous une voûte de smilax, parmi des ceps de vigne, des indigos, des faséoles, des lianes rampantes qui* ENTRAVAIENT *nos pieds comme des filets.* (Chateaub.)

— Par ext. Gêner, embarrasser dans ses mouvements : *Trop de fantaisies embarrassent le train de la vie, comme trop de bagages* ENTRAVENT *la marche d'une armée.* (Sanial-Dubay.)

— Fig. Mettre obstacle à : *Toutes ces craintes* ENTRAVENT *les affaires. Je ne cherche pas à* ENTRAVER *vos projets. Les actions humaines n'ont d'importance qu'à proportion qu'elles aident ou* ENTRAVENT *le développement de l'humanité.* (L'abbé Bautain.) *Un gouvernement a déjà beaucoup à faire pour ne rien* ENTRAVER *d'utile.* (E. de Gir.) *Dès qu'on* ENTRAVE *la pensée sous prétexte de la rectifier, on la fausse.* (B. Const.) *Qui* ENTRAVE *la pensée attente à l'homme même.* (V. Hugo.)

— Fauconn. En parlant de l'oiseau de proie, Arranger ses jets de façon à l'empêcher de se dechaperonner.

— **Antonymes**. Désentraver, concourir, faciliter, favoriser, servir, secourir et aider.

ENTRAVON s. m. (an-tra-von — rad. *entrave*). Art vétér. Anneau de cuir que l'on passe au paturon du cheval, pour lui lever le pied ou pour l'abattre.

ENTRAYGUES, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de canton, arrond. et à 40 kilom. N.-O. d'Espalion, au milieu de montagnes élevées et près du confluent du Lot et de la Truyère; pop. aggl. 1,122 hab. — pop. tot. 1,846 hab. Fabrication d'ouvrages au tour. Commerce de bois. Château féodal du XIIIe siècle, que baignent le Lot et la Truyère. Restes des anciennes murailles d'enceinte et d'une belle porte ogivale. A 2 kilom. du bourg s'ouvre un souterrain que les gens du pays appellent la *Cave aux Anglais.*

ENTRE prép. (an-tre — lat. *inter;* du sanscr. *antara*, même sens). Ce mot indique situation dans l'espace qui sépare deux ou plusieurs objets, deux ou plusieurs personnes : *Cette station se trouve* ENTRE *Paris et Saint-Cloud. Les Andelys sont situés* ENTRE *Rouen, Beauvais et Évreux. Asseyez-vous* ENTRE *nous deux.*

Le plus brave *entre* nous sera fier de s'asseoir.
C. DELAVIGNE.

‖ Il indique l'espace compris entre des points déterminés : ENTRE *les deux pôles, la distance est de* 4,500 *lieues.* ‖ Il marque la situation d'un objet enfermé, entouré par d'autres objets : *Il l'avait caché* ENTRE *les plis de sa couverture.*

L'amant qui vous a séduite
En rit même *entre* vos bras.
BÉRANGER.

‖ Il marque la situation d'un objet retenu par d'autres objets : *Avoir la main engagée* ENTRE *les dents de la roue et du pignon. Tenir un insecte* ENTRE *les branches d'une petite pince. Il avait* ENTRE *ses mains un journal qu'il lisait avec attention.*

— Sert aussi à désigner un rapport d'état et signifie : 1° Alternative d'états qui se succèdent l'un à l'autre : *Les hommes faibles passent leur vie* ENTRE *le tort et le repentir.* (Boileau.) *La vie se passe en absence : on est toujours* ENTRE *le souvenir, le regret ou l'espérance.* (Mme du Deffant.) *Le sentiment se considère comme un pendule qui oscille perpétuellement* ENTRE *le passé et l'avenir.* (Rivarol.) ‖ 2° Alternative d'états ou d'objets à choisir : *Il ne faut jamais faire balancer les hommes* ENTRE *leurs intérêts et leur conscience.* (B. de St-P.) *Il est pénible de placer un homme* ENTRE *son honneur et son opinion.* (Chateaub.) ‖ 3° Alternative de sentiments ou d'actions contraires : *Flotter* ENTRE *la crainte et l'espérance,* ENTRE *le bien et le mal. L'homme est toujours libre* ENTRE *le crime et la vertu.* (A. Martin.) ‖ 4° État, situation intermédiaire : ENTRE *la pauvreté et l'opulence, il y a l'honnête médiocrité.* ENTRE *le jour et les ténèbres.* ENTRE *blanc et noir. Le gouvernement représentatif est le point d'arrêt* ENTRE *la monarchie et la république.* (Chateaub.) *Nous vivons* ENTRE *un néant et une chimère.* (Chateaub.) ‖ 5° Rapport de comparaison : *Il n'y a rien de commun* ENTRE *ces deux choses. Il y a bien de la différence* ENTRE *ces deux opinions. Il doit y avoir une certaine proportion* ENTRE *les actions et les desseins.* (La Rochef.) *Nous ne jugeons et ne pouvons juger des choses que par le rapport qu'elles ont* ENTRE *elles.* (Buff.)

— Désigne aussi un temps intermédiaire : *Il est venu* ENTRE *dix et onze heures. La vie est un point* ENTRE *deux éternités.* ‖ Il désigne encore le temps écoulé d'un point à un autre : ENTRE 1700 *et* 1800, *on dirait qu'il s'est écoulé plus d'un siècle. Il y a trop peu d'intervalle* ENTRE *le temps où l'on est trop jeune et celui où l'on est trop vieux.* (J.-J. Rouss.) ENTRE *l'hiver et l'été, le soleil s'éloigne de nous de plus d'un million de lieues.* (Arago.) ENTRE *quarante et cinquante ans, le soleil de la vie commence à descendre à l'horizon.* (Laténa.)

— Désigne un rapport de personnes ou de choses personnifiées, et indique : 1° Un rapport de relations : ENTRE *gens qui s'aiment, cinq ou six coups de bâton ne font que ragaillardir l'amitié.* (Mol.) *Les femmes, à Paris, communiquent moins généralement* ENTRE *elles que les hommes.* (Duclos.) *La louange* ENTRE *amis aide à l'amitié.* (St-Marc Girard.)

Le meurtre est, *entre* nous, affaire de famille.
V. HUGO.

‖ 2° Un rapport d'union ou d'association : *Il y a un traité* ENTRE *ces deux puissances. Il y a* ENTRE *eux beaucoup de sympathie. Les Juifs ne se marient qu'*ENTRE *eux. Il n'y aura plus rien de commun* ENTRE *nous. Une alliance faite* ENTRE *deux nations pour opprimer une troisième n'est pas légitime.* (Montesq.) *Il n'y a de société qu'*ENTRE *les intelligences.* (Lamenn.) *Il est extrêmement rare de trouver un accord* ENTRE *le talent et le caractère.* (Balz.) ‖ 3° Un rapport de réciprocité : *Les vertus, aussi bien que les vices, et j'ose dire mieux que les vices, s'attirent* ENTRE *elles.* (Mme de Rémusat.)

Les gueux, les gueux sont des gens heureux,
Ils s'aiment *entre* eux,
Vivent les gueux !
BÉRANGER.

‖ 4° Un rapport personnel impliquant l'exclusion des autres : *C'est un secret* ENTRE *nous. C'est* ENTRE *vous et moi, ce que j'en dis.* ENTRE *nous, avouez que vous aviez tort. Tout cela n'est qu'*ENTRE *nous, et personne n'a rien à y voir. Les discussions de ménage doivent rester* ENTRE *époux. La religion est une affaire* ENTRE *chaque homme et la divinité.* (H. Beyle.)

Je n'ai rien vu; la chose est *entre* vous et Dieu !
AL. DUMAS.

Allez, c'est se moquer; votre femme, *entre* nous,
Est, par vos lâchetés, souveraine sur vous.
MOLIÈRE.

‖ 5° Un rapport de partage, de division : *Partager une somme* ENTRE *dix personnes.* ‖ 6° Un rapport de désunion : *Il y a eu une grande querelle* ENTRE *eux. La guerre s'est déclarée* ENTRE *l'Allemagne et le Danemark. Il y a une antipathie naturelle* ENTRE *le loup et la brebis.* (Trév.) *La vie n'est qu'une lutte* ENTRE *la passion et la raison.* (Mesnard.) *Toute guerre* ENTRE *hommes est une guerre* ENTRE *frères.* (V. Hugo.) *La perplexité est souvent une lutte* ENTRE *le cœur et la raison.* (Laténa.)

La haine *entre* les grands se calme rarement.
CORNEILLE.

‖ 7° Un rapport d'arbitrage, de relation par un intermédiaire : *Je vous conjure de prononcer* ENTRE *nous.*

Entre le pauvre et vous vous prendrez Dieu pour [juge.
RACINE.

‖ 8° Un rapport d'excellence ou de distinction, et signifie alors Parmi : *La grâce était la qualité propre d'Apelle* ENTRE *les artistes anciens.* (Gramm.) *La révolution de Juillet a été remarquable* ENTRE *toutes par la modération.* (Dupin.) *La probité est le souverain bien* ENTRE *tous les biens de ce monde.* (J. Janin.)

. . . *Entre* nos ennemis,
Les plus à craindre sont souvent les plus petits.
LA FONTAINE.

Un mot de votre bouche, en terminant nos peines
Peut rendre Esther heureuse *entre* toutes les reines.
RACINE.

— *Entre autres*, Parmi d'autres, notamment : *J'ai vu,* ENTRE AUTRES, *votre cousin.*

Du temps que les bêtes parlaient,
Les lions, *entre autres*, voulaient
Être admis dans notre alliance.
LA FONTAINE.

— *D'entre*, Pris entre, situé entre : *L'un* D'ENTRE *nous. Il a été retiré* D'ENTRE *ses mains. Le mauvais temps continue; on prend le moment* D'ENTRE *deux nuages pour le repentir du temps qui veut changer de conduite, et l'on se trouve noyé.* (Mme de Sév.)

— *Entre les mains de*, En possession de : *Vous avez* ENTRE VOS MAINS *toutes les pièces nécessaires à votre procès. On a remis ce dépôt* ENTRE MES MAINS. ‖ Au pouvoir de : *Vous avez son bonheur* ENTRE VOS MAINS. *La destinée des femmes est* ENTRE LEURS MAINS. (Mme Romieu.)

— *Entre les bras de*, A la libre disposition de : *Se jeter* ENTRE LES BRAS DU *gouvernement. S'abandonner* ENTRE LES BRAS DE *la Providence.* ‖ Sous la protection de :

. . . . . Je suis, dit-on, un orphelin
Entre les bras de Dieu jeté dès ma naissance.
RACINE.

— *Entre deux eaux*, Plongé complètement dans l'eau, sans toucher au fond : *Nager* ENTRE DEUX EAUX. ‖ Fig. En ménageant les partis, les opinions contraires : *Il nage habilement* ENTRE DEUX EAUX.

— *Entre deux feux*, De façon à recevoir le feu de l'ennemi, dans deux directions opposées : *Le bataillon se trouva pris* ENTRE DEUX FEUX. ‖ Entre deux attaques parties de personnes différentes : *Plaisanté d'ici, injurié de là, je suis donc* ENTRE DEUX FEUX ?

— *Regarder quelqu'un entre les yeux*, Le regarder fixement en face : *Il n'est pas honnête de* REGARDER *comme cela les gens* ENTRE LES YEUX. ‖ *Entre quatre yeux*, Seul à seul, en particulier, sans témoins : *Nous en causerons* ENTRE QUATRE YEUX.

— *Entre la poire et le fromage*, Au dessert, dans un moment où l'expansion est naturelle, à cause de la gaieté de la circonstance : *Nous n'en avons jamais parlé qu'*ENTRE LA POIRE ET LE FROMAGE.

— *Entre le nez et le menton*, Dans la bouche, en parlant des aliments : *A Paris, il est des jeunes filles qui se font gloire de se pousser des verres d'eau-de-vie* ENTRE LE NEZ ET LE MENTON. (L.-J. Larcher.)

— *Entre quatre murailles*, En prison ou dans un appartement solitaire : *On l'a mis* ENTRE QUATRE MURAILLES. *Je n'aime pas à rester enfermé* ENTRE QUATRE MURAILLES.

— *Entre deux vins*, A moitié ivre : *Nous nous en retournâmes chez nos maîtres en bon état, c'est-à-dire* ENTRE DEUX VINS. (Le Sage.)

— *Entre la vie et la mort*, Dans un état voisin de la mort : *Il nous parut si bas que, malgré notre bonne volonté, nous laissâmes le pauvre diable* ENTRE LA VIE ET LA MORT. (Le Sage.)

— *Entre les deux* ou *Entre deux*, Ni bien ni mal : *Comment va le malade?* ENTRE DEUX. *Comment trouvez-vous cette étoffe?* ENTRE DEUX. ‖ Substantiv. Parti intermédiaire : *Il a pris un* ENTRE DEUX *qui a déplu à tout le monde.* V., d'ailleurs, ENTRE-DEUX.

— *Entre deux âges*, Entre la jeunesse et la vieillesse, dans l'âge mûr : *L'homme* ENTRE DEUX ÂGES *et ses deux maîtresses* (titre d'une fable de La Fontaine.) ‖ Substantiv. Âge mûr : *Comme vous n'êtes pas encore à l'*ENTRE DEUX ÂGES, *jouissez de ce joli visage qui vous faisait tant d'honneur, même quand vous étiez malade.* (Mme de Sév.)

— *Entre chien et loup*, Sur le soir, au crépuscule, au moment où il devient difficile de distinguer un chien d'un loup : *Je le rencontrai dans la rue* ENTRE CHIEN ET LOUP.

— Mar. *Entre vent et marée*, Poussé dans un sens par le vent et dans l'autre par la marée. ‖ *Avoir le vent entre deux écoutes*, Être poussé par un vent de l'arrière. ‖ *Se trouver entre la vergue et les rabans*, Être gêné, serré, dans une position fâcheuse, hésitant entre deux maux également inévitables. Signifie aussi Entre deux vins : *Sous le coup qui venait de le frapper, le matelot titubait sur ses jambes, comme s'il eût été* ENTRE LA VERGUE ET LES RABANS. (E. Sue.)

— *Entre*, en composition avec d'autres mots, indique une situation, un espace intermédiaire : ENTRE-*colonnement*. ENTRE*mets*. ENTR'*acte*. ENTRE-*deux*. ‖ Une action ou une situation réciproque : ENTRE*lacer*. S'ENTR'*aider*. ‖ Une action diminutive : ENTR'*ouvrir*. ENTRE*bâiller*. ENTRE*voir*.

ENTRÉ, ÉE (an-tré) part. passé du v. Entrer. Qui a précédé dans l'intérieur : *Le voilà* ENTRÉ : *il rit, il crie, il éclate; on bouche ses oreilles, c'est un tonnerre.* (La Bruy.)

ENTRE-BÂILLÉ, ÉE (an-tre-ba-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Entre-bâiller : *Une porte, une fenêtre* ENTRE-BÂILLÉE.

ENTRE-BÂILLEMENT s. m. (an-tre-ba-lle-man; *ll* mll. — rad. *entrebâiller*). Légère ouverture qu'offre un objet entre-bâillé : *L'*ENTRE-BÂILLEMENT *de la porte.*

ENTRE-BÂILLER v. a. ou tr. Entr'ouvrir un peu : ENTRE-BÂILLER *sa porte.*

ENTRE-BAISER (S') v. pr. Se baiser mutuellement :

Je descends ; nous pourrons *nous entre-baiser* tous.
LA FONTAINE.

Vois, ma Climène,
Vois, sous ce chêne,
S'entre-baiser ces oiseaux amoureux.
MOLIÈRE.

ENTRE-BANDE s. f. Techn. Chacune des bandes placées aux extrémités d'une pièce d'étoffe, et d'une couleur différente de celle de l'étoffe. ‖ Pl. ENTRE-BANDES. On dit aussi ENTRE-BATTE et ENTRE-BAT s. m.

ENTRE-BAS ou **ENTRE-BAT** s. m. (an-tre-ba). Techn. Partie d'un tissu qui est plus claire que le reste, et qui résulte d'un écartement plus ou moins considérable survenu entre deux coups de trame consécutifs. ‖ Se dit aussi pour ENTRE-BANDE.

ENTREBÂT s. m. (an-tre-bâ — de *entre*, et de *bât*). Techn. Milieu du bât d'une bête de somme.

ENTRE-BATTRE (S') v. pr. Se battre les uns les autres : *L'un jurait, l'autre injuriait, tous* S'ENTRE-BATTAIENT. (Scarron.) *Les trois armées russes étaient plus disposées à* S'ENTRE-BATTRE *qu'à forcer les Polonais dans leurs retranchements.* (Mérimée.)

ENTREBOUQUE s. f. (an-tre-bou-ke — de *entre*, et du lat. *bucca*, bouche). Pêche. Chambre d'une bourdigue la plus voisine de l'entrée.

ENTRECASTEAUX, bourg et commune de France (Var), cant. de Cotignac, arrond. et à 24 kilom. N.-E. de Brignoles, sur la Cassale, au pied d'un mur à pic de rochers de tuf ; 1,940 hab. Récolte et commerce important d'huile d'olive supérieure, vin, blé ; fabrication de draps grossiers. L'église paroissiale, du XIIIe siècle, renferme un beau tableau de Vanloo, représentant *Sainte Anne instruisant la Vierge*. Dans les environs est la ferme-école de Salgues, créée en 1849.

ENTRECASTEAUX (cap d'), cap de l'Océanie, sur la côte S.-O. de l'Australie, dans la terre de Leeuwin, par 115° de long. E. et 35° de lat. S.

ENTRECASTEAUX (canal d'), détroit de l'Océanie, entre la côte S.-E. de la terre de Van-Diémen et la petite île Bruni ; longueur, 44 kilom. Port sûr.

ENTRECASTEAUX (Joseph-Antoine BRUNI D'), célèbre navigateur français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1739, mort en mer, près de l'île de Java, le 20 juillet 1793. Il était parent du bailli de Suffren ; dès l'âge de quinze ans, il débuta dans la carrière en qualité de garde de marine, et fit alors une campagne sur la frégate la *Pomone* à Cadix, à Saint-Domingue et à la Martinique. L'année suivante, il passa sur la *Minerve*, faisant partie de l'escadre du marquis de la Galissonnière, et assista à la bataille de Minorque, livrée le 20 avril 1756 par ce marin à l'amiral Byng, bataille qui contribua si puissamment à la prise de Mahon. A la suite de cette glorieuse campagne, le jeune d'Entrecasteaux fut nommé enseigne (avril 1757). De 1757 à 1763, il fit, sur divers bâtiments, plusieurs croisières dans l'Océan et sur les côtes de France, et, après la paix de 1763, il obtint de s'embarquer sur la frégate l'*Hirondelle*, que commandait M. de Chabert, et qui était destinée à une campagne d'observations astronomiques. A son retour, il passa sur l'*Etna*, vaisseau de l'escadre du comte Duchaffaut, désignée pour l'Amérique. Le maréchal de Vaux ayant été envoyé en Corse (1769) pour soumettre cette île, d'Entrecasteaux obtint le commandement d'une felouque dans la division navale de M. de Broves, chargé de seconder cette expédition, et il fut nommé lieutenant de vaisseau au retour de cette campagne. De 1770 à 1776, il prit part sur divers bâtiments à plusieurs expéditions dans l'Océan et dans la Méditerranée, puis il s'embarqua sur la frégate l'*Alcmène*, commandée par le chevalier de Suffren.

En 1778, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, d'Entrecasteaux fut nommé au commandement de lafrégate l'*Oiseau*, de 32 canons de huit, chargée de protéger les convois expédiés de Marseille. Rencontré par deux corsaires tunisiens sur la route de Smyrne, il fit si bonne contenance que ces deux bâtiments, beaucoup plus forts chacun que sa frégate, n'osèrent l'attaquer ; le convoi qu'il escortait put arriver sain et sauf à sa destination. En mars 1779, d'Entrecasteaux reçut son brevet de capitaine de vaisseau, et M. de Rochechouart le choisit pour commander le *Majestueux*, vaisseau de 110 canons, sur lequel il avait arboré son pavillon. Après le traité de Versailles (1783), le maréchal de Castries, alors ministre de la marine, nomma d'Entrecasteaux directeur-adjoint des ports et arsenaux, fonctions dans lesquelles il se fit remarquer autant par son intégrité que par la justesse de son esprit.

En 1785, à la suite de chagrins de famille, d'Entrecasteaux demanda sa mise à la retraite ; mais le ministre, ne voulant pas priver le pays des services d'un officier aussi distingué, le nomma chef de division et commandant de la station des mers de l'Inde. Ce fut pendant l'exercice de ce commandement qu'il fit, en 1786, sur la *Résolution*, sa belle campagne sur les côtes de Chine, en s'avançant d'abord à l'est, par le détroit de la Sonde, et en passant entre l'île de la Sonde et les Moluques. Il pénétra ensuite dans le grand Océan d'Asie, et arriva à Canton après avoir contourné par l'est et par le nord les îles Mariannes et les îles Philippines. Ce fut lui qui inaugura cette route.

En 1791, d'Entrecasteaux fut nommé gouverneur des îles Mascareignes, et, peu de temps après, au mois de février 1791, l'Assemblée nationale ayant décrété que le roi serait prié d'envoyer des navires à la recherche de La Pérouse, dont on n'avait pas eu de nouvelles depuis trois ans, ce fut le capitaine d'Entrecasteaux que le roi choisit pour commander cette expédition. En exécution de ce décret, on arma à Brest la *Recherche* et l'*Espérance*, gabares à trois mâts, de cinq cents tonneaux ; leur équipage, non compris l'état-major, les élèves, les savants et les artistes qui prirent part à l'expédition, était de 92 hommes. D'Entrecasteaux mit son pavillon sur la *Recherche*, ayant le lieutenant de vaisseau d'Hesmivy d'Auribeau pour second ; l'*Espérance* avait pour capitaine le major de vaisseau Huon de Kermadec. L'expédition appareilla de Brest le 29 septembre 1791. Le lendemain, 30, quand on eut perdu la terre de vue, d'Entrecasteaux décacheta, selon ses instructions, les dépêches de la cour, et il fut très-agréablement surpris lorsqu'il vit que le roi l'avait promu au grade de contre-amiral, et ses deux seconds, d'Auribeau et Huon de Kermadec, au grade de capitaine de vaisseau. Le 13 octobre, il toucha à l'île Sainte-Croix de Ténériffe, où il fit une relâche de dix jours, et il arriva au cap de Bonne-Espérance le 17 janvier 1792. Il avait mis, à cause de la mauvaise marche de ses bâtiments, quatre-vingt-quatre jours à se rendre des Canaries à l'extrémité de l'Afrique. Il se proposait de faire route vers les îles Tonga, point que La Pérouse, dans sa dernière lettre, datée de Botany-Bay (26 janvier 1788), avait annoncé avoir l'intention de visiter avant la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides ; mais de vagues renseignements qui lui furent envoyés par M. de Saint-Félix, gouverneur de Bourbon, le décidèrent à se diriger vers les îles de l'Amirauté, où le commodore Hunter, commandant la frégate anglaise *Sirius*, disait avoir vu des hommes couverts d'étoffes européennes, et particulièrement d'habits qu'il avait jugés être des uniformes français. D'Entrecasteaux appareilla du Cap le 16 février 1792, et, le 28 mars, il reconnut l'île d'Amsterdam et en détermina la position jusqu'alors indécise. Le 20 avril, il arriva au sud de la terre de Van-Diémen, mouilla dans la baie des Tempêtes, et releva les côtes avoisinantes, qu'il nomma le port et la baie de la Recherche, le port de l'Espérance, le détroit d'Entrecasteaux, l'île Bruni et les pointes Riche et Gicquel, ces deux dernières ainsi appelées des noms d'un naturaliste et de l'un des officiers placés sous ses ordres. Les courants violents qu'il avait éprouvés entre le 32e et le 36e parallèle sud lui avaient déjà suggéré l'idée que Van-Diémen devait être une île, hypothèse vérifiée sept ans plus tard par le chirurgien anglais Bass. Il abandonna alors ces parages pour rentrer dans la grande mer, reconnut les côtes si dangereuses de la Nouvelle-Calédonie, que Cook n'avait pas signalées, et leur donna le nom de récifs d'Entrecasteaux et d'îles Huon. Poursuivant ses investigations, il longea les Nouvelles-Hébrides, l'archipel Salomon, franchit le canal Saint-Georges et arriva enfin en vue des îles de l'Amirauté. Dès lors, il ne se proposa plus d'autre but que de découvrir les traces de La Pérouse ; mais ce fut en vain qu'il explora l'île Jesus-Marie, l'île de la Venoola et quelques autres ; il n'obtint aucun résultat. Après de nouvelles courses et de nouvelles découvertes, il alla relâcher à Tonga-Tabou, la principale île des Amis. Ne pouvant se faire comprendre des naturels, il ne sut pas que La Pérouse avait mouillé à Anamoaka dans le même archipel, et il retourna à la Nouvelle-Calédonie, qu'il aborda cette fois par l'est, après avoir reconnu les îles Beaupré, ainsi nommées de l'ingénieur hydrographe Beautemps-Beaupré, qui faisait partie de l'expédition. Quelques jours plus tard, il reconnaissait l'archipel Santa-Cruz et passait à quinze lieues d'une île, dont il déterminait la position avec une approximation surprenante, et qu'il nommait la *Recherche* : c'était Vanikoro, où avaient péri les frégates de La Pérouse. Il est probable, du reste, que les compagnons de l'infortuné navigateur avaient déjà succombé, et que d'Entrecasteaux, en y abordant, n'eût fait que nous renseigner quarante ans plus tôt sur leur triste sort. Quoi qu'il en soit, il continua ses recherches au sud, sans recueillir aucun indice, puis découvrit l'île Rossel, ainsi appelée du nom du capitaine de pavillon, et plusieurs autres terres de l'archipel de la Louisiade, ainsi que l'île Riche et le golfe Huon sur la côte nord de la Nouvelle-Guinée. Franchissant ensuite le détroit de Dampier, l'expédition découvrit encore quelques îles au nord de la Nouvelle-Bretagne ; mais peu après avoir dépassé les Anachorètes, d'Entrecasteaux, qui souffrait depuis longtemps de la dyssenterie et du scorbut, succomba en mer, le 20 juillet 1793. M. d'Auribeau lui succéda dans le commandement de l'expédition, et conduisit la *Recherche* et l'*Espérance* à Sourabaya, port de l'île de Java, où il arriva le 19 octobre, et où les deux corvettes furent désarmées et retenues par les Hollandais, alors en guerre avec la France.

Le journal de la navigation de d'Entrecasteaux, entièrement écrit de sa main jusqu'à huit jours avant sa mort, et continué par son lieutenant, a été publié sous ce titre : *Voyage de d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse*, par de Rossel (1808, 2 vol. in-4°, avec un atlas in-fol.). On a encore sur le même sujet : *Voyage de d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse*, par La Billardière (an VIII, 2 vol. in-4°, avec atlas in-fol.) ; ainsi que *Nouvelle relation du voyage à la recherche de La Pérouse*, par Fréminville (1838, in-8°), résumé des ouvrages précédents, présenté sous une forme plus dramatique.

ENTRECHAT s. m. (an-tre-cha — Les Italiens, dit Ménage, appellent un *entrechat capriola intrecciata*, ce qui donne sujet de croire que le mot français *entrechat* a été fait de l'italien *intrecciato*, en sous-entendant *salto*, danse entrelacée. Cette opinion est adoptée par tous les étymologistes. Quant au verbe italien *intrecciare*, il est formé de *in*, en, et *treccia*, tresse). Chorégr. Saut pendant lequel les pieds battent en l'air l'un contre l'autre : *Faire, battre un* ENTRECHAT. *Passer un* ENTRECHAT. *Un* ENTRECHAT *à six, à huit. La femme qui prie est sublime ; l'homme à genoux est presque aussi ridicule que celui qui bat un* ENTRECHAT. (Proudh.)

Jamais on n'a tant fait d'*entrechats* et de lois.
BERCHOUX.

— Pop. *Battre un entrechat*, Etre pendu : *On lui fit* BATTRE UN ENTRECHAT *à dix pieds de terre.*

ENTRECHAUX, village et comm. de France (Vaucluse), canton de Malaucène, arrond. et à 33 kilom. d'Orange, bâti en amphithéâtre sur un rocher escarpé que couronnent les ruines d'une forteresse du moyen âge, une belle église romane et une chapelle de la même époque offrant de curieux détails.

Entre chien et loup, roman, par M. de Pontmartin. Malgré son titre, la partie romanesque est ce qu'il y a de plus faible dans ce livre ; l'auteur qui, comme critique, trouve que Balzac est médiocre, devrait bien, comme romancier, imaginer des choses plus neuves. Il nous raconte ici l'histoire d'un jeune homme qui est au plus mal avec son père, parce qu'il a une maîtresse. Le père, à son lit de mort, exige une séparation, et le fils, Tancrède de Cherval, obéit. Malheureusement, sa maîtresse l'avait rendu père d'une fille, qu'il perd de vue entièrement. Ici se place l'éternelle histoire de la jeune fille pauvre, belle et abandonnée à elle-même. Le talent, les illusions de la scène, voilà le seul avenir qui lui reste. Elle vit, mais elle fait mourir sa mère de chagrin et de honte. Tel est le sort de Louise, la fille de Tancrède. Un bijou qu'elle a vendu à une marchande à la toilette remet son père sur ses traces, et celui-ci, qui vit dans un autre monde, apparemment, s'imagine la retrouver pure et chaste, et se fait un bonheur de la revoir.

La malheureuse Louise, en face de l'idéal que s'est formé son père, se sent trop déchue pour se faire reconnaître. Elle fuit, mais elle lègue au chevalier sa fille.

Celle-là, au moins, sera digne de porter le nom de Cherval. Comme invention, c'est assez anodin.

Il y a un peu plus d'intérêt dans la partie humoristique du livre ; M. de Pontmartin, faisant aller son héros des Italiens à l'Alcazar, de la Malibran à Thérésa, a placé dans sa bouche de spirituelles dissertations où se retrouve la verve ordinaire du critique. Quelques questions d'actualité sont traitées avec talent. Ce qui explique le titre du livre, c'est que le héros est un rêveur sentimental, jouissant de toute sa raison quoique un peu fou, et que le Paris qu'il aime et qu'il fréquente est le Paris fantasque, ami de ses aises, où la mauvaise société confine à la bonne, ce que l'on peut appeler la zone neutre, *entre chien et loup*.

Les exemplaires d'*Entre chien et loup* sont extrêmement rares, rarissimes. Avis aux amateurs.

ENTRE-CHOQUER v. a. ou tr. Choquer et être choqué par ; choquer l'un contre l'autre :

Le vin brille, le verre *entre-choque* le verre.
GILBERT.

S'entre-choquer v. pr. Se choquer l'un contre l'autre : *Il s'adossa à la muraille ; son corps était faible et les os de ses membres* S'ENTRE-CHOQUAIENT *dans leurs jointures.* (V. Hugo.) *Ses lèvres, déjà froides, devinrent violettes ; elle trembla convulsivement, ses dents* S'ENTRE-CHOQUÈRENT. (E. Sue.) ‖ Se ruer l'un sur l'autre : *Deux cent mille hommes* S'ENTRE-CHOQUÈRENT *pendant quelques heures.* (Lamart.)

— Fig. Se combattre mutuellement : *C'est à la cour que toutes les passions se réunissent pour* S'ENTRE-CHOQUER *ou se détruire.* (Mass.) ‖ Surgir en foule et confusément : *Mais bientôt, de ce monde de pensées* S'ENTRE-CHOQUANT *dans sa tête, une pensée d'espérance jaillit.* (Alex. Dum.)

ENTRECOLLES (D') (François-Xavier), missionnaire français. V. DENTRECOLLES.

ENTRE-COLONNEMENT s. m. Archit. Intervalle entre deux colonnes voisines : *L'intérieur du Panthéon est divisé en soixante* ENTRE-COLONNEMENTS *ayant chacun onze pieds de large.* (Th. Gaut.) ‖ On dit quelquefois ENTRE-COLONNE.

— **Encycl.** L'*entre-colonnement* est l'intervalle compris entre deux colonnes. A l'exemple de Vitruve, les architectes modernes admettent cinq sortes d'*entre-colonnements*, qui se distinguent par le plus ou moins d'espacement des colonnes ; ce sont : l'eustyle, le diastyle, le pycnostyle, le systyle et l'aréostyle. Claude Perrault en a ajouté un sixième, qu'il a nommé *aréosystyle*. L'emploi de ces diverses ordonnances est subordonné au goût de l'architecte et à la nature de l'ordre. Il est essentiel, dans l'espacement des colonnes, que celles-ci ne soient ni trop éloignées ni trop rapprochées ; le premier défaut nuit à la solidité ; le second augmente la dépense, empêche l'accès de la lumière et gêne la circulation.

Les *entre-colonnements* indiqués pour les divers ordres, et comptés, en modules, d'axe en axe des colonnes, sont :

Ordre toscan . . .	6	modules,	16	parties.
— dorique . .	7	—	12	—
— ionique . .	6	—	18	—
— corinthien.	6	—	24	—
— composite.	6	—	24	—

Les *entre-colonnements* des pilastres peuvent être plus grands que ceux des colonnes du même ordre. Lorsqu'ils décorent une façade garnie de fenêtres ou de portes, on peut faire la distance entre deux pilastres, mesurée dans œuvre, égale à la moitié ou aux deux tiers de leur hauteur. C'est une limite maximum, excepté pour les pilastres des attiques, qui peuvent laisser entre eux des vides aussi larges que hauts.

ENTRE-CÔTE s. m. Morceau de viande coupé entre deux côtes : *Un* ENTRE-CÔTE *bien tendre. Le cuisinier taillait des biftecks dans le filet et des grillades dans l'*ENTRE-CÔTE *de l'hippopotame pour la table du capitaine Pamphile.* (Alex. Dum.)

— Techn. En termes de tisseur, Croisement compris entre deux côtes, coupure qui sépare ces côtes, entre-deux.

ENTRECOUPE s. f. (an-tre-kou-pe — de *entre*, et de *coupe*). Archit. Intervalle vide entre deux voûtes qui sont l'une sur l'autre, en sorte que la douelle de la voûte supérieure prend naissance sur l'extrados de l'inférieure : *On fait souvent des* ENTRECOUPES *pour suppléer à la charpente d'un dôme.*

— P. et chauss. Dégagement qui se fait dans un carrefour par deux pans coupés opposés, afin de faciliter le tournant des voitures. ‖ *Entrecoupe double*, Celle où les quatre pans du carrefour sont coupés.

— Techn. Manière de couper qui a pour but d'utiliser le plus d'étoffe possible : *S'entendre à l'*ENTRECOUPE.

ENTRECOUPÉ, ÉE (an-tre-kou-pé) part. passé du v. Entrecouper. Coupé en divers sens : *Une vallée* ENTRECOUPÉE *de ruisseaux. Les daims aiment les terrains élevés et* ENTRECOUPÉS *de petites collines.* (Buff.) *La Grèce est un petit pays montueux,* ENTRECOUPÉ *par la mer.* (Volt.)

— Par ext. Interrompu : *Un discours* ENTRECOUPÉ. *Des paroles* ENTRECOUPÉES. *Des mots* ENTRECOUPÉS *de sanglots. Blanche comme le lait, l'eau mousse et bondit sur les rochers avec une voix qui semble* ENTRECOUPÉE *par la colère.* (G. Sand.)

ENTRECOUPER v. a. ou tr. (an-tre-kou-pé — de *entre*, et de *couper*). Interrompre, couper, diviser en plusieurs parties : ENTRECOUPER *des prairies par de nombreuses rigoles. Des bouquets d'arbres* ENTRECOUPENT *cette plaine.*

— Par ext. Interrompre par intervalles : *Il* ENTRECOUPAIT *son discours d'éclats de rire sonores. Des récits, quelquefois brodés, toujours intéressants,* ENTRECOUPAIENT *à propos les discussions littéraires ou politiques.* (Volt.)

— Techn. Tailler de manière à utiliser le plus d'étoffe possible.

S'entrecouper v. pr. Se couper, se croiser : *Des sentiers qui* S'ENTRECOUPENT.

— S'interrompre l'un l'autre :

. . . . Nous *nous entrecoupâmes*
De mille questions qui pouvaient nous toucher.
MOLIÈRE.

— Art vétér. Se dit d'un cheval ou d'un autre animal qui se blesse en frottant un pied contre l'autre : *Ce mulet* S'ENTRECOUPE *les pieds de devant.* (Acad.)

ENTRE-CROISEMENT s. m. Disposition des choses qui s'entre-croisent ; objets entre-croisés : *Une toile d'araignée est un* ENTRE-CROISEMENT *de plusieurs milliers de fils.*

— Econ. rur. Accouplements successifs de races diverses : *Améliorer une race de bœufs par des* ENTRE-CROISEMENTS *nombreux.*

ENTRE-CROISER v. a. ou tr. Croiser dans divers sens : *La nature a enseigné à l'araignée l'art d'*ENTRE-CROISER *ses fils.*

S'entre-croiser v. pr. Se croiser en divers sens : *Ces fils, ces lignes* S'ENTRE-CROISENT.

ENTRE-CUEILLIR v. a. ou tr. Arboric. Récolter un fruit avant son entière maturité.

ENTRE-CUISSE s. m. Entre-deux des cuisses : *Les personnes très-grasses se blessent à l'*ENTRE-CUISSE *en marchant.*

— Art culin. Morceau qui se trouve entre les cuisses de l'animal : *Un* ENTRE-CUISSE *bien gras. Un tronçon considérable de brochet suivit l'*ENTRE-CUISSE *du dindon.* (Brill.-Sav.)

ENTRE-DÉCHIRER (S') v. pr. Se déchirer mutuellement : *Les loups ne* S'ENTRE-DÉCHIRENT *point.*

— Par ext. Se battre violemment l'un contre l'autre : *Les ennemis* S'ENTRE-DÉCHIRAIENT. *Les hommes sont faits pour s'entr'aider, et non pour* S'ENTRE-DÉCHIRER. (J. Favre.)

[ment,
Laissons Charle et Cromwell combattre aveuglé-
Et *s'entre-déchirer* pour notre amusement.

V. Hugo.

‖ Médire l'un de l'autre : *Les ambitieux sont des insensés qui* S'ENTRE-DÉCHIRENT *en allant à la tombe.* (Fén.)

ENTRE-DÉTRUIRE (S') v. pr. Se détruire l'un l'autre : *On vit paraître, sur la fin du règne de Valérien, trente prétendants divers, qui,* S'ÉTANT *la plupart* ENTRE-DÉTRUITS, *furent nommés tyrans.* (Montesq.)

— Fig. Être détruit l'un par l'autre : *Un corps est en équilibre quand il est sollicité par des forces qui* S'ENTRE-DÉTRUISENT. (Deguin.) *Un désir, pas plus que vingt aspirations qui* S'ENTRE-DÉTRUISENT, *ne constitue une science.* (Fr. Bastiat.)

ENTRE-DEUX s. m. Partie ou place qui sépare deux choses : *L'*ENTRE-DEUX *des fenêtres. L'*ENTRE-DEUX *des épaules.* (Acad.)

— Sorte de console disposée pour être placée entre deux croisées. ‖ Bande de broderie, de dentelle, de tapisserie ornant un ouvrage de lingerie.

— Mar. Portion du pont comprise entre le pied du grand mât et celui du mât de misaine : *L'*ENTRE-DEUX *de ce navire le fit reconnaître pour un bâtiment de guerre.* (Pâris.) ‖ *Entre-deux des sabords*, Portion de la muraille qui sépare l'embrasure de deux canons. ‖ *Entre-deux des lames*, Creux qui sépare deux vagues voisines : *L'*ENTRE-DEUX DES LAMES *est d'autant plus petit que la violence du grain est plus grande.* (Dubreuil.)

— Pêche. Partie d'une morue qui est entre la tête et la queue.

— Mécan. *Entre-deux des tiroirs*, Partie pleine qui sépare les deux orifices du tiroir en cylindre.

— Techn. Endroit où le drap n'a pas été suffisamment tendu : *L'*ENTRE-DEUX *d'un drap.* ‖ Nom donné à des planchettes dont on se sert pour mettre les volumes en presse, parce que chacune d'elles se place entre deux volumes. ‖ Bulle qui se forme dans le verre, pendant qu'on le travaille, par suite de la chute de quelque corps étranger; corps étranger qui produit cette bulle : *Verre plein d'*ENTRE-DEUX.

— Adv. Ni dans un sens ni dans l'autre; ni bien ni mal : *Est-elle laide ou jolie?* — ENTRE-DEUX. *Malheureusement, ce sont ceux qui ne sont ni forts ni faibles, les gens* D'ENTRE-DEUX, *qui font les entendus et troublent le monde.* (Pasc.)

ENTRE-DEUX-MERS (L'), nom d'une ancienne prévôté de France, dans la province de Guyenne, ce nom lui venait de sa position entre la Dordogne et la Garonne; elle avait pour chef-lieu Créon, et fait aujourd'hui partie du département de la Gironde.

Les vignobles de cette contrée sont bordés par les *palus*, et par les *côtes* qui longent les *palus*. On y récolte peu de vins rouges, qui se consomment dans le pays; mais les vins blancs y sont aussi abondants que renommés. Les vignes n'y sont point plantées en masse, comme dans les autres vignobles du Bordelais, mais en allées et par petits champs, parce que le terrain de l'*Entre-deux-Mers* se prête à tous les genres de culture. Il est composé de terres tantôt fortes et tantôt légères. Le *goût du terroir* y est plus sensible que partout ailleurs.

ENTRE-DÉVORER (S') v. pr. Se dévorer l'un l'autre : *Les loups* S'ENTRE-DÉVORENT. (Buff.) *Osiris abolit jadis l'usage de* S'ENTRE-DÉVORER, *en enseignant la culture des terres.* (Virey.)

— Par ext. Se battre l'un contre l'autre avec acharnement, se nuire réciproquement, se faire beaucoup de mal l'un à l'autre : *Avant de s'entre-dévouer, les hommes commencent par* S'ENTRE-DÉVORER. (Proudh.)

ENTRE-DONNER (S') v. pr. Se donner mutuellement : S'ENTRE-DONNER *des coups.*

Tous deux *s'étaient entre-donné* la foi.

La Fontaine.

ENTRE-DORDOGNE (L'), ancien petit pays de France, dans la Guyenne, sur la rive droite de la Dordogne et de la Gironde, depuis Castillon jusqu'au delà de Blaye, compris aujourd'hui dans le département de la Gironde.

ENTRE-DOURO-ET-MINHO, ancienne prov. du Portugal, bornée au N. par le Minho, au S. par le Douro, à l'O. par l'Atlantique et à l'E. par la province de Tras-os-Montes. Le ch.-l. était Braga. Le territoire de cette ancienne province forme actuellement les deux provinces de Douro et de Minho.

ENTRÉE s. f. (an-tré — rad. *entrer*). Lieu, endroit par où l'on entre : *L'*ENTRÉE *de la maison. L'*ENTRÉE *de la ville, de la rue. L'*ENTRÉE *d'un port. Un arc de triomphe en pierres rouges annonce l'*ENTRÉE *de Heidelberg.* (Chateaub.) *Les grottes ossifères se trouvent le plus souvent vers l'*ENTRÉE *des vallées, dans les plaines.* (L. Figuier.) ‖ Ouverture de certaines choses : *L'*ENTRÉE *d'une botte, d'un soulier. L'*ENTRÉE *d'une manche.*

— Action d'entrer : *L'*ENTRÉE *d'un vaisseau dans le port. Le régiment fit son* ENTRÉE *dans la ville. Il faut attendre, pour faire le compliment d'*ENTRÉE, *que les petits chiens aient aboyé.* (La Bruyère.) ‖ Action d'entrer solennellement dans une ville; cérémonie qui accompagne cette action : *Aux* ENTRÉES *des rois dans les réjouissances publiques, on criait : Noël.* (Fonten.) *Les* ENTRÉES *des ambassadeurs sont des spectacles qui ne sont que pour le vulgaire, et non pas pour les philosophes.* (St-Evrem.)

— Commencement : *A l'*ENTRÉE *du printemps. A l'*ENTRÉE *de la nuit.* ‖ Début, action ou manière de débuter : ENTRÉE *en séance.* ENTRÉE *en matière.* ‖ Début de quelqu'un dans le monde ou dans une carrière; admission : *Faire son* ENTRÉE *dans la société. L'*ENTRÉE *en ménage est nécessairement dispendieuse.* (De Theis.) *Au temps de la conquête de l'Angleterre, la race normande fit, et par les armes et par les lettres, une* ENTRÉE *brillante dans le monde.* (H. Taine.) *Le droit fait son* ENTRÉE *dans le monde par la force.* (Proudh.)

— Somme que l'on paye pour entrer quelque part : *Pendant la semaine, l'*ENTRÉE *à l'exposition des tableaux est de* 1 *franc.*

— Droit ou privilége d'entrer, de siéger quelque part, d'assister ou de prendre part à ce qui s'y fait : *Avoir ses* ENTRÉES *à la cour, dans un théâtre, dans un salon. Le gouverneur de Paris avait* ENTRÉE *au parlement.* (Acad.) *L'examen, l'étude, la science, ont leurs* ENTRÉES *partout, ou ils ne les ont nulle part.* Scherer.)

— Se dit particulièrement du privilége qu'avaient certaines personnes, en vertu de leur naissance ou de leur charge, d'entrer dans l'appartement du roi à des moments où il était fermé pour le commun des courtisans : *Au moment du lever, la petite* ENTRÉE *commençait lorsque le roi était sorti du lit et s'était enveloppé de sa robe de chambre; les grandes* ENTRÉES *donnaient droit d'assister au grand lever et au grand coucher; elles étaient le privilége des gentilshommes de la chambre.*

— Fig. Occasion, ouverture, prétexte : *Cette innovation donnait* ENTRÉE *à beaucoup de désordres. Les courtisans savent que la flatterie est l'*ENTRÉE *de la faveur.* (La Bruy.)

— *Joyeuse entrée*, Entrée solennelle d'un souverain dans sa capitale : *Lors de leur* JOYEUSE ENTRÉE *dans Bruxelles, les ducs de Brabant juraient de maintenir les libertés et franchises nationales.* (De Barante.)

— Jurispr. *Entrée en possession, en jouissance*, Action de commencer à posséder une chose, à en jouir.

— Fin. *Droit d'entrée*, Droit payé pour certaines marchandises qui entrent dans une ville, ou dans un pays autre que celui d'où elles sont tirées : *Dans les bureaux d'octroi, on se sert de l'alcoomètre pour déterminer les* DROITS D'ENTRÉE. (A. Rion.) *Les matières premières ne doivent jamais être frappées de* DROITS D'ENTRÉE *aussi élevés que les produits manufacturés.* (Du Mesnil Marigny.)

— Eaux et for. *Bois d'entrée*, Bois qui commencent à présenter quelques signes de dépérissement.

— Art dramat. Action ou manière d'entrer en scène; moment où l'on entre en scène : *N'oubliez pas votre réplique d'*ENTRÉE. *Il a manqué son* ENTRÉE. ‖ Divertissement exécuté par une troupe de danseurs : *Une* ENTRÉE *de bergères, de bohémiens.*

— Mus. Ritournelle qui, dans une pièce de théâtre, annonce l'entrée en scène d'un des principaux personnages. ‖ Morceau d'orgue exécuté au moment où entrent dans l'église les officiants ou un personnage de marque. ‖ Moments ou chaque partie commence à se faire entendre : *Une* ENTRÉE *de hautbois.*

— Archit. Décoration, façade qui sépare le chœur d'une église du reste de la nef : ENTRÉE *de chœur.*

— Turf. Somme d'argent que le propriétaire d'un cheval qui doit courir est tenu de payer pour que ce cheval puisse être admis : *A moins de conditions contraires, les* ENTRÉES *s'ajoutent toujours au prix à disputer; elles sont plus ou moins élevées, suivant les courses. Les* ENTRÉES *et les forfaits ont été imaginés pour empêcher que des chevaux sans valeur soient engagés.*

— Jeux. Au reversi, *Faire entrée*, Faire levée.

— Mar. Passage par lequel on pénètre dans une rade : *Chaque* ENTRÉE *a ses dangers ou ses difficultés particulières, qui requièrent ordinairement, pour les surmonter, l'assistance d'un homme pratique ou connaissant la localité.* (Pâris.) ‖ *Avoir l'entrée*, Avoir satisfait à tous les règlements sanitaires de police ou de douane, et être libre de pénétrer dans la rade, dans le port.

— Comm. Ce que l'on inscrit en tête de chaque registre : *L'*ENTRÉE *du grand livre se compose du résultat de la balance du livre précédent.* ‖ *Livre des entrées*, Livre sur lequel on inscrit les marchandises et les valeurs reçues.

— Art culin. Nom générique des plats plus ou moins solides, presque tous sans sauce, qui sont servis au commencement d'un repas : ENTRÉES *de bœuf, de veau, de mouton, de cochon, de gibier, de volaille, de poisson.* ENTRÉES *de pâtisserie. Toutes les productions animales sont matières à* ENTRÉES. *Si vous voulez sincèrement faire souper, il faut que les* ENTRÉES *soient suaves et bien coupées.* (Brill.-Sav.) *Les* ENTRÉES *sont la partie capitale, nourrissante, splendide du dîner.* (Schnitzler.) *Les* ENTRÉES *de filets ont été créées pour flatter l'œil et tromper le palais.* (De Cussy.)

— Techn. *Entrée de serrure*, Entaille par laquelle la clef entre dans la serrure, et qui correspond à une ouverture semblable traversant la porte ou le meuble. ‖ Petite pièce de cuivre ou de fer, de forme très-variable, qui couvre en partie l'ouverture pratiquée dans le bois pour l'introduction d'une clef.

— Loc. adv. *D'entrée*, D'abord : *Il nous a dit* D'ENTRÉE *trois ou quatre fausses nouvelles.* (Acad.) D'ENTRÉE, *je l'aborde et lui dis : Oh! que doucement tu remues ta poêle, gentille Palestre!* (P.-L. Courier.) ‖ Cette locution a vieilli.

— *D'entrée de jeu*, Dès le commencement du jeu : *Il perdit vingt louis* D'ENTRÉE DE JEU. ‖ Fig. Tout d'abord : D'ENTRÉE DE JEU, *il fit voir son extravagance.* (Acad.)

— **Antonymes.** Issue, sortie.

— **Encycl.** Hist. *Entrées chez les rois.* Sous l'ancienne monarchie, si entichée d'étiquette, on appelait *entrées* le droit que possédaient certains hauts personnages d'être admis aux réceptions journalières chez le roi, la reine, le dauphin et les autres princes et princesses du sang. *Les entrées descendent et ne montent point*, disait le cérémonial; cela signifiait que lorsqu'on avait les *entrées* chez le roi, on les avait chez les autres princes; le contraire n'était point admis. L'heure plus ou moins matinale où l'on pouvait être admis établissait toute la différence des grandes et des petites *entrées*. Les grands officiers de la couronne et de la maison du roi, les princes étrangers, les ambassadeurs, les ducs et pairs, les grands d'Espagne, avaient droit aux grandes et petites *entrées*, qui s'accordaient aussi dans certains cas par brevet à d'autres personnages encore. Ces *entrées* étaient précédées de l'*entrée* familière, qui avait lieu au réveil du roi, et qui appartenait au dauphin et à ses enfants, aux princes de la famille royale et à quelques courtisans honorés de la faveur du maître. Le roi, étant sorti du lit et ayant sa robe de chambre et ses pantoufles, demandait ensuite la première *entrée*; on introduisait alors les secrétaires du cabinet, les valets de chambre, les lecteurs, et quelques privilégiés qui avaient un brevet *d'entrée*. L'*entrée* du cabinet était réservée au grand et au premier aumônier, au grand et au premier écuyer, au capitaine des gardes du corps de quartier, au capitaine des cent-suisses, au commandant des gendarmes, au colonel des gardes françaises, aux ministres et secrétaires d'Etat. L'étiquette plaçait la chaise percée du prince au milieu des heureux courtisans à qui il accordait des *entrées*, et tel d'entre eux était fier et honoré d'offrir le coton.

— Théât. Dans le langage théâtral, le mot *entrée* signifie d'abord l'action ou la manière d'entrer en scène, et les acteurs attachent une grande importance à l'effet qu'ils produisent alors sur les spectateurs; il exprime aussi le droit à une place dans la salle, droit acquis à prix d'argent, accordé par faveur ou imposé par les règlements administratifs.

A Athènes, l'*entrée* aux théâtres fut d'abord gratuite; on paya ensuite une drachme pour être placé à son choix; vint Périclès, qui réduisit à une obole le prix du spectacle. Un peu plus tard, le tarif s'éleva à deux oboles; mais les entrepreneurs dramatiques, s'il faut en croire le *Voyage d'Anacharsis*, donnaient parfois des représentations gratuites, ou distribuaient des billets qui tenaient lieu de la rétribution ordinaire. Le peuple, chez les Romains, loin d'avoir à payer pour assister aux représentations scéniques, recevait, dans certaines circonstances, après la pièce, les libéralités de l'édile alors en charge. Chez nous, au moyen âge, lorsque les églises servirent à représenter aux yeux des fidèles les mystères célébrés dans les principales fêtes, le peuple, qui prenait plaisir à voir mettre en action les saintes Écritures, accourait d'autant plus volontiers qu'aucune taxe ne lui était imposée. Quand ces jeux scéniques, faisant partie du culte et de la liturgie, s'installèrent sur le parvis des cathédrales ou en plein air, dans les carrefours, ce fut par le moyen de quêtes que les frais en furent couverts. Les confrères de la Passion se contentèrent longtemps des contributions volontaires des artisans, des seigneurs et des bourgeois, et la chronique rapporte que l'usage de payer, pour voir et entendre leurs pièces, commença seulement à l'occasion d'une représentation particulière à laquelle devait assister Charles VI; comme il ne put, vu l'affluence des curieux, trouver une place à sa guise, les confrères de la Passion obtinrent de lui la permission d'exiger désormais un droit d'*entrée* pour se dédommager de leurs frais. Ceci se passait vers 1402. Un document de 1547 nous apprend qu'à Valenciennes il était perçu, à la représentation du *Mystère de la Passion*, un liard ou six deniers par personne; ceux qui voulaient monter sur un échafaud pour mieux voir payaient derechef six deniers; les surintendants seuls avaient droit à l'*entrée* gratuite. Quelques années après, les *gelosi* ou comédiens italiens que Henri III avait appelés de Venise, en 1576, jouèrent dans la salle des états, à Blois, et perçurent un demi-teston par spectateur; à Paris, l'année suivante, ils prirent, tant à l'hôtel de Bourgogne, où ils débutèrent, qu'à l'hôtel du Petit-Bourbon, où ils passèrent ensuite, quatre sols par personne. Le spectacle des trois farceurs Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin, à la porte Saint-Jacques, coûtait, paraît-il, deux sols six deniers. Les théâtres réguliers avaient leurs prix déterminés par ordonnances de police. En 1609, il fut défendu aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne d'exiger plus de cinq sous pour les places de parterre, et plus de dix sous pour les galeries; néanmoins, là comme ailleurs, lorsque les pièces nouvelles avaient occasionné des frais extraordinaires, le lieutenant civil du Châtelet déterminait l'augmentation qui devait avoir lieu sur le prix des *entrées*. Peu à peu le tarif s'éleva. Dès 1652, on voit les galeries coûter cinq livres dix sous, et le parterre quinze sous. Au théâtre de Molière le parterre ne coûtait que dix sous; mais, en 1659, lorsqu'on joua les *Précieuses ridicules*, ce prix fut doublé, vu le succès, dès la seconde représentation. Nous savons par la neuvième satire de Boileau, écrite en 1667, ce qu'il en coûtait alors pour pénétrer au parterre du Palais-Royal :

Un clerc pour quinze sous, sans craindre le holà,
Peut aller au parterre attaquer *Attila.*

A partir de 1699, l'*entrée* au parterre fut portée à dix-huit sous, grâce au sixième imposé en faveur des hospices. Dix-sept ans plus tard, nouvelle augmentation au profit des mêmes hospices, ce qui porte le parterre à vingt sous, les premières galeries, l'orchestre et la scène à quatre livres, l'amphithéâtre et les secondes galeries à deux livres. En 1768, l'*entrée* aux spectacles des boulevards et des foires fut officiellement réglée à trois livres pour les premières, vingt-quatre sous pour les secondes, douze sous pour les troisièmes et six sous pour les quatrièmes. A cette époque, elle était, pour le Théâtre-Français, de quatre francs à l'orchestre, à l'amphithéâtre (balcon), aux premières loges et aux banquettes de la scène; de vingt sous seulement au parterre, où on se tenait encore debout. Les jours de premières représentations et de spectacles extraordinaires, les prix augmentaient d'un tiers aux premières places, mais ils ne variaient jamais au parterre. Il n'était pas permis à tout le monde, même en payant, d'avoir *entrée* partout. Par exemple, on ne voyait dans les premières de la Comédie-Française et de l'Opéra que des personnes de qualité, et aux balcons que des seigneurs étrangers ou français. Destiné, dès son origine, aux plaisirs des gens riches, l'Opéra avait mis ses billets d'*entrée* à un prix fort élevé. Les dépenses extraordinaires que son spectacle exigeait justifiaient cette augmentation. Ce prix était doublé le jour d'une première représentation, et pouvait l'être pour les suivantes avec l'autorisation du lieutenant de police. On le quadruplait lorsque le roi venait en grande cérémonie à une représentation. En temps ordinaire on payait : aux balcons, sur le théâtre, un louis d'or de 11 liv. 10 sous; aux premières loges, comme à l'amphithéâtre, 7 liv. 4 sous; aux secondes loges, 3 liv. 12 sous; aux troisièmes loges, comme au parterre, 1 livre 16 sous. En 1782, lors de l'inauguration de la nouvelle salle de la Comédie-Française, depuis Odéon, le parterre fut porté à quarante-huit sous. L'orchestre, les premières loges et le balcon coûtaient 6 livres, et l'amphithéâtre trente sous. L'abonnement à une place des petites loges était fixé à 500 liv. par an. Ce prix varia peu jusqu'à la Révolution; mais, à partir du 27 mars 1791, le parterre fut réduit à 36 sous et la galerie à 3 livres. La Comédie-Italienne avait les mêmes prix que la Comédie-Française. Alors, comme aujourd'hui, on pouvait retenir ses places à l'avance en payant un peu plus cher, mais on devait louer une loge entière. Le Concert spirituel, qui avait lieu dans la salle des suisses, aux Tuileries, coûtait aux premières loges six livres, aux galeries, quatre livres; au parquet, trois livres. Le Combat de taureaux, rue de Sèvres, au delà de la barrière, percevait à l'*entrée* : premières, 8 livres; secondes, 2 livres 8 sous; amphithéâtre, une livre 10 sous; parterre, 15 sous. Les autres spectacles étaient taxés suivant leur importance.

De nos jours, les prix d'*entrée*, dans les différents théâtres, ne peuvent être augmentés sans une autorisation spéciale, qui ne s'accorde que pour les représentations de bienfaisance ou extraordinaires au bénéfice d'un artiste.

Au XVIIe siècle, beaucoup de personnes avaient ou s'attribuaient le droit d'entrer gratuitement à la comédie. Ainsi, les mousquetaires, les gardes du corps, les gendarmes

et les chevau-légers de la maison du roi, qui tentèrent cette fameuse émeute, en 1673, lorsque Molière eut fait retirer par Louis XIV le privilége qu'ils s'étaient arrogé. Les pages aussi se faufilaient sans bourse délier, à la suite des grands seigneurs. On trouve, dans les *Mémoires* de Lekain, un *État général de toutes les entrées gratuites à la Comédie-Française*, divisé en trois chapitres. Le nombre de ces *entrées* était alors de 416; en 1726, c'est-à-dire quelques années auparavant, il ne dépassait pas 141. Lekain réclame contre cet abus et donne la liste des hauts personnages qui, sans aucun droit, s'adjugeaient la gratuité des places. Sous l'empire, les comédiens se plaignirent aussi de l'abus des *entrées* de fonctionnaires. Napoléon répondit en s'inscrivant pour 12,000 francs d'augmentation sur le prix de sa loge, et il ordonna que toutes les personnes attachées au gouvernement imitassent proportionnellement cet exemple. Le décret de Moscou vint ensuite régler le droit des auteurs à ce sujet. L'auteur, y est-il dit, jouit de ses *entrées* du moment où sa pièce est mise en répétition, et les conserve trois ans après la première représentation, pour un ouvrage en cinq et en quatre actes, deux ans pour un ouvrage en trois actes, un an pour une pièce en un ou deux actes. L'auteur de deux pièces en cinq ou en quatre actes, ou de trois pièces en trois actes, ou de quatre pièces en un acte, restées au théâtre, a ses *entrées* sa vie durant. L'abus signalé sous le premier empire n'avait fait que croître et embellir sous le second. De nos jours encore, les *entrées* prodiguées aux administrations constituent pour les directions théâtrales une charge souvent fort lourde. A cette charge s'en ajoute une autre. Le journalisme et l'art dramatique, la scène et la critique, sont liés trop étroitement l'un à l'autre pour vivre, comme le juge et le prévenu, dans un rigoureux éloignement. On n'a pas voulu que le représentant de l'opinion payât le prix de son billet, au bureau, comme la masse du public. Le théâtre fut donc ouvert à la critique; mais peu à peu l'*entrée* gratuite cessa d'être une faveur pour devenir un droit, et les journaux n'eurent plus une *entrée* seulement, mais deux, trois et davantage.

Indépendamment des *entrées de faveur*, il y a les *entrées achetées*. Certaines personnes traitent à forfait pour l'année et obtiennent, moyennant une somme payée d'avance, le droit de pénétrer chaque soir dans la salle. Ces sortes d'*entrées* n'assurent de place fixe que s'il y a stipulation expresse pour telle stalle ou pour telle loge.

Enfin le mot *entrée* s'applique encore à l'instant où les bureaux sont ouverts au public qui stationne à la porte du spectacle. Alors la foule qui, depuis une heure, attend en plein vent, se précipite, se pousse, se heurte; chacun s'empresse afin d'arriver assez à temps pour choisir une place commode. C'est ce que l'on appelle *faire l'entrée*.

— Mus. et chorégr. *Entrée instrumentale*. Dans un opéra, la musique doit signaler l'*entrée* en scène d'un personnage important, et cette musique doit être d'une couleur décidée, peindre en quelque sorte le caractère du personnage qui se présente au public. Par analogie, on appelle *entrée* instrumentale le dessin qu'un ou plusieurs instruments de l'orchestre font entendre en cette occasion. « Le chant instrumental, dit Castil-Blaze, devant parler à l'imagination à défaut de l'acteur, nous entretient de lui pendant son absence et nous annonce son retour. La lyre s'est fait entendre, et nous croyons voir, nous voyons réellement Orphée aux portes des enfers; il n'est pas encore sur la scène et déjà les satellites de Pluton ressentent les premières atteintes de ce terrible courroux que le chantre de la Thrace doit apaiser par ses divins accents... Le trait d'orchestre précède le personnage et nous avertit d'avance de ce qu'il doit faire, en donnant un fidèle portrait de son esprit, de son caractère et des sentiments qui l'agitent. La brusque transition, le rhythme lourd et sévère qui succède tout à coup à une gracieuse mélodie, cette exécution inégale qui porte tout l'éclat sur le premier temps, pour laisser le reste de la mesure dans une demi-teinte lugubre, ces retards de quarte qui tiennent l'oreille dans une anxiété continuelle, tous ces traits caractéristiques, placés par Méhul à l'*entrée* de la comtesse d'Arles, n'annoncent-ils pas clairement que ce personnage vient apporter le flambeau de la discorde et le poignard de la haine à la cour de Coradin? »

On a de très-heureux et de très-nombreux exemples d'*entrée* instrumentale. Dans la *Stratonice*, de Méhul, la voix majestueuse et noble du violoncelle prélude aux chants du roi Séleucus, et les doux accents de la flûte à ceux de l'aimable et tendre Stratonice. Au second acte du *Pré aux Clercs*, d'Hérold, l'arrivée de la jeune princesse Isabelle s'effectue sur un élégant et souriant solo de violon. Au contraire, au dénoûment fatal de l'*Africaine*, l'*entrée* de Selika, la reine indienne, qui vient chercher la mort à l'ombre funeste du mancenillier, est annoncée par un formidable unisson de violons, de violoncelles, de clarinettes et de bassons.

On appelle aussi *entrée* le moment où une partie instrumentale se fait entendre après un silence et d'une façon importante. On dit: Le flûtiste a manqué son *entrée*; l'*entrée* des trompettes se fait d'une façon magistrale. Dans l'introduction de l'ouverture de *Guillaume Tell*, tous les violoncelles font leur *entrée* successivement.

— *Entrée de ballet*. Au lieu de comprendre tant d'actes et tant de scènes, les ballets représentés jadis à l'Académie royale de musique ou dansés dans les fêtes de la cour étaient divisés en *entrées*. Le *Ballet des Saisons*, de Benserade (1661), était de neuf *entrées*; l'*Amour malade*, du même, en comprenait dix; le *Ballet des Proverbes*, du même (1654), en avait onze; le *Ballet des Muses* (1666) en comptait quatorze; le *Ballet de la Merlaison*, « dansé par Sa Majesté au château de Chantilly, le 15 mars 1635, » était à seize *entrées*; le *Triomphe de l'Amour*, de Quinault, musique de Lulli, « dansé devant Sa Majesté à Saint-Germain en Laye, » en 1681, et ensuite à Paris, était divisé en vingt *entrées*. Ainsi que nous l'avons dit, la division par *entrées* représentait alors notre division par scènes; on disait: « Danser une *entrée*, » comme on dit aujourd'hui: « Jouer une scène, chanter un air. » Plus tard, le nom d'*entrée* fut appliqué aux actes proprement dits, et les ballets ne comportèrent plus que trois, quatre ou cinq *entrées*.

Des divertissements en action sont le vrai fond des différentes *entrées* du ballet, et ce n'est pas la partie la moins difficile de ces sortes d'ouvrages. Il faut que la danse et le chant s'y trouvent liés ensemble et qu'ils se partagent l'action (v. DIVERTISSEMENT).

Faire commencer l'action dans un lieu et la dénouer dans un autre serait pécher contre toutes les règles de l'art chorégraphique. Le temps d'une *entrée* de ballet doit être celui de l'action même: on ne suppose point d'intervalles. On juge bien que, du moment où le ballet exige les deux unités de temps et de lieu, il exige, à plus forte raison, l'unité d'action.

— Art culin. On désignait autrefois, sous le nom d'*entrée*, tout ce qui, dans un repas, précède le rôti: le potage, les relevés, les hors-d'œuvre même étaient des *entrées*, auxquelles de Cussy donnait le surnom de *portiques du temple*. Mais aujourd'hui qu'une révolution complète s'est faite dans l'art de servir à table, le terme *entrée* désigne spécialement les mets qui succèdent aux relevés et qui les remplacent même, car il y a souvent confusion entre ces deux parties du service, si bien que l'on peut, sans pécher grossièrement, presenter certains relevés comme *entrées* et *vice versa*.

« On peut, dit Grimod de La Reynière, regarder les *entrées* comme la partie la plus solide d'un dîner; et si le potage est la principale porte de l'édifice, les *entrées* en forment le premier étage et les appartements les plus importants. On les divise en *entrées* ordinaires et grosses *entrées* ou *entrées* de broche. Ces dernières portent quelquefois le nom de relevés, parce qu'on les relève avec les potages qui sont aux deux bouts de la table. Tantôt ces fortes *entrées* se servent dans de grands plats ovales, tantôt dans des terrines. C'est une longe de veau farcie à la crème et panée, ou un quartier de chevreuil piqué d'anchois, avec une sauce au fumet, ou une tête de veau à la financière, farcie, ou même au naturel, ou un aloyau rôti à l'anglaise, etc., mais toujours avec une sauce ou une garniture dessous, cette sauce établissant, dans plusieurs cas, la différence qui doit se trouver entre un rôti et une *entrée* de broche. Les grosses *entrées* sont ordinairement au nombre de deux, et l'on n'en sert jamais plus de quatre; il faut même que la table rassemble beaucoup de monde pour aller jusqu'à ce nombre. Les *entrées* ordinaires, plus délicates que les précédentes, sont communément au nombre de quatre; mais on en sert souvent six, huit, dix et même douze, selon la quantité des convives; on va rarement au delà de ce nombre, excepté dans les grands repas de cérémonie, où les tables sont en fer à cheval et où tout le service se fait sur deux lignes parallèles.

» Toutes les productions animales peuvent faire partie des *entrées*; la viande de boucherie, les issues, les agneaux, le gibier, la volaille, les poissons de mer et d'eau douce en forment la base; les légumes et les pâtes ne composent jamais seuls une *entrée*; toutes sortent du règne animal. »

C'est à réussir les *entrées* que les cuisiniers mettent ordinairement toute leur science, parce qu'ils savent que c'est par elles que l'on jugera de leurs talents. On peut varier à l'infini les *entrées*; la cuisine française en compte plus de six cents, nombre qui s'augmente tous les jours. On les divise en *entrées* naturelles, *entrées* masquées, *entrées* grasses, *entrées* maigres, *entrées* de boucherie, *entrées* de basse-cour, *entrées* d'issues, *entrées* de forêts, *entrées* de plaines, etc.

Les *entrées* masquées en imposent aux demi-connaisseurs, qui préfèrent souvent les choses extraordinaires et bizarres aux choses vraiment bonnes, et qui trouvent plaisant de manger de la volaille sous l'habit d'une côtelette, un hachis déguisé en gibier et des lapins sous la forme d'une écrevisse.

Un excellent émincé de volaille aux truffes, un beau plat de quenelles, un pâté chaud au vin de Malaga, valent mieux que toutes les pompeuses bagatelles de la cuisine masquée. Il est bien plus difficile de faire une excellente *entrée* qu'une *entrée* bizarre. Chaque *entrée*, pour être mangée à son point, devrait l'être au moment même où elle sort de la casserole; mais la symétrie, cette vaniteuse ennemie de la bonne chère, en ordonne autrement; il faut qu'elles attendent leur tour, au risque de se sécher ou de se refroidir. Puisqu'on ne peut remédier à cet abus, nous engageons au moins l'amphitryon à servir d'abord les *entrées* qui peuvent le moins supporter les dangers du retard, telles que les quenelles, les sautés au suprême, les côtelettes, les *entrées* de poisson, etc.

Entrées de bœuf.

Bœuf bouilli sur une sauce tomate, piquante, rémolade, ravigote, poivrade, tartare, etc., etc.
Bœuf rôti sur les mêmes sauces.
Bœuf à la maître d'hôtel.
Bœuf en grillades.
Bœuf en hachis.
Bœuf en rissoles, etc.
Filets aux champignons, à la chicorée, sauce tomate, marinés.
Biftecks aux pommes de terre, au beurre d'anchois, au cresson.
Bifteck à la Chateaubriand.
Côtes sur ragoûts.
Entre-côte braisé, dans son jus, etc.
Bœuf à la mode.
Langue à l'écarlate.
Langue sur sauces.
Palais à la ménagère.
Queue sur sauces.
Cervelle en matelote, au beurre noir, frite.
Rognons au vin blanc.
Foie sur le gril.
Gras-double en fricassée, à la tartare.
Tripes.

Entrées de veau.

Carré aux fines herbes.
Carré à la bourgeoise.
Poitrine farcie, aux petits pois.
Poitrine à la poulette.
Tendrons en matelote ou en chartreuse.
Côtelettes papillotes, milanaises, bordelaises, fines herbes, sur le gril, panées.
Filets à la provençale.
Fricandeau.
Blanquette.
Escalopes.
Croquettes.
Quasi à la pèlerine.
Épaule à la bourgeoise
Rognons.
Foie.
Fraise frite et à la vinaigrette.
Ris en fricassée et en fricandeau.
Mou au blanc, en matelote.
Cervelles.
Cœur au gratin.
Queue en rémolade et flamande.
Tête entière, frite, au naturel.
Oreilles sur sauces, frites et au fromage.
Langues à l'écarlate.
Pieds à la poulette, au naturel et frits.

Entrées de mouton.

Mouton à l'étouffée.
Gigot braisé, dans son jus.
Poitrine sur le gril, à la chicorée, aux laitues, à la purée.
Côtelettes grillées, sautées et sur sauces.
Filets.
Mouton en hachis.
Émincés.
Carré à la bourgeoise.
Épaule en musette.
Haricot de mouton.
Mouton aux haricots.
Rognons à la brochette.
Rognons au vin.
Langues en papillotes.
Langues à la purée.
Langues à la Saint-Lambert.
Cervelles en matelote.
Queues grillées et à la braise.
Pieds à la poulette, au fromage.
Pieds frits.

Entrées d'agneau et de chevreau.

Agneau à la poulette.
Filets à la Béchamel.
Épigramme.
Issues au petit lard.
Tête.
Côtelettes.

Entrées de cochon.

Côtelettes sur sauces.
Oreilles.
Gâteau de foie.
Rognons au vin blanc.
Queue à la purée.
Pieds à la Sainte-Menehould.
Jambon.
Petit salé.
Boudins.
Saucisses crépinettes.
Saucisses provençales.
Grillades.

Entrées de gibier.

Civets.
Lièvre à la minute.
Lièvre en daube.
Terrine de lièvre.
Levreau sauté, à la Saint-Lambert, au chasseur.
Lapereau sauté ou sur sauce.
Salmis.
Filets et côtelettes de chevreuil.
Pommes de terre sur le gril.
Gibelotte.
Perdreau à la crapaudine.
Perdreau en chartreuse et sur sauce.
Perdrix aux choux et sur sauce.
Perdrix aux anchois.
Perdreau grillé, en papillotes.
Perdreau en salade.
Faisan non rôti.
Cailles grillées.
Bécasses et bécassines farcies.
Bécasses et bécassines en salmis.
Grives et merles non grillés.
Pigeons aux petits pois.
Pigeons à la crapaudine.
Pigeons farcis et glacés.
Pigeons à la Sainte-Menehould.
Pigeons en papillottes, en compote.
Pigeons frits, à la Saint-Lambert.
Pigeons en chartreuse, etc.

Entrées de volailles.

Salmis.
Canard aux petits pois, aux navets, aux olives, à la purée.
Daubes.
Oie sauce Robert, à la ravigote, à la purée, aux navets, aux oignons.
Cuisses d'oie à la tartare, à la rémolade.
Blanquettes.
Capilotades.
Marinades.
Mayonnaises.
Croquettes.
Croustades.
Purées.
Terrines.
Gâteaux de riz et volailles.
Fricassées.
Poulet sauté, à l'estragon, au fromage, farci, au beurre d'écrevisses, à la Marengo, à la diable, à la Saint-Cloud, à la tartare.
Volaille dans son jus.
Hochepot.
Poule au riz, aux oignons.
Poularde.
Chapon au riz, au gros sel, aux pommes.

Entrées de poisson.

Saumon aux câpres, en fricandeau, en papillotes, à la génevoise, à la maître d'hôtel, sur mayonnaise, salé, fumé, en escalopes, en salade.
Thon.
Bar.
Mulet.
Turbot et barbue au gratin, en salade.
Tout poisson à la maître d'hôtel.
Raie frite, sauce blanche, au beurre blanc, au beurre noir, etc.
Morue à la Béchamel, au gratin, au fromage, aux câpres, à la provençale, aux pommes de terre.
Brandade de morue.
Merluche.
Cabillaud à la hollandaise.
Maquereau.
Hareng (est souvent considéré comme hors d'œuvre).
Sole au gratin, à la maître d'hôtel, à la tartare, en mayonnaise.
Limande.
Plie.
Carrelet.
Merlan non frit.
Vives.
Rouget.
Alose non en court bouillon.
Moules.
Homard, crabes, langoustes.
Éperlan non frit.
Matelotes.
Carpe non frite.
Barbeau et barbillon.
Perche.
Tanches.
Truite à la génevoise.
Brochet non frit.
Anguille, excepté à la broche et frite.
Waterzoot.
Écrevisses à la marinière.
Escargots.

Entrées diverses

dont la plupart sont quelquefois considérées comme hors-d'œuvre et d'autres fois comme entremets.

Macaroni.
Ragoûts.
Salpicon.
Financière.
Hachis.
Huîtres.
Langues fourrées.
Saucisses.
Galantines.
Boudins.
Andouillettes.
Fromages d'Italie.

Grillades.
Rissoles.
Truffes.
Œufs à la coque, brouillés, mollets, pochés, etc.
Omelettes.
Aubergines grillées et farcies.
Champignons en caisse et sur le gril.
Fritures mêlées.
Pâtés divers.
Vol-au-vent.
Tourtes, terrines, timbales, etc.

— Iconogr. *Entrées triomphales.* Les *entrées triomphales* sont au nombre des sujets que les peintres de toutes les époques se sont plu à retracer. Nous allons citer, sans nous préoccuper des dates, quelques-unes des compositions de ce genre qui ont été exécutées par les artistes modernes. Ch. Lebrun a représenté l'*Entrée d'Alexandre à Babylone* (musée du Louvre); Lanfranc, l'*Entrée de Constantin à Rome* (musée de Madrid); M. Robert-Fleury, l'*Entrée de Clovis à Tours en* 805 (Salon de 1838); M. André Müller, l'*Entrée de Mahomet à la Mecque* (au Maximilianeum de Munich); M. Robert-Fleury, l'*Entrée de Baudouin, comte de Flandre, à Edesse* (Salon de 1839); M. H. Debon, l'*Entrée de Guillaume le Conquérant à Londres* (Expos. univ. 1855); Decaisne, l'*Entrée de Charles VII à Rouen*, le 10 novembre 1445 (Salon de 1838); Henri Scheffer, l'*Entrée de Jeanne Darc à Orléans* (Salon de 1843); Al. Ev. Fragonard, le même sujet; Vinchon, l'*Entrée des Français à Bordeaux*, le 23 juin 1451 (Salon de 1839); M. Boncza Tomachewski, l'*Entrée de Louis XI à Paris* (Salon de 1869); Féron, l'*Entrée de Charles VIII à Naples*, le 12 mai 1495 (Salon de 1837; gravé par J.-D. Nargeot); H.-S. Beham, l'*Entrée de Charles-Quint à Munich* (gravure sur bois, 1530); Jacobéon Strasburg, l'*Entrée de Charles-Quint à Bologne* (suite de seize planches gravées en 1530); Rubens, l'*Entrée de Henri IV à Paris* (musée des Offices, à Florence); F. Gérard, le même sujet (Salon de 1817; gravé par Toschi); Louis Bobrun, l'*Entrée de Louis XIII et de l'infante Anne d'Autriche, sa femme, à Paris* (estampe); Elie du Bois, l'*Entrée de Louis XIII à Paris*, le 30 octobre 1610 (estampe); Van der Meulen, l'*Entrée de Louis XIV et de Marie-Thérèse à Arras*, en août 1667 (musée du Louvre; gravé par R. Bonnart); Ch. Parrocel, l'*Entrée de Louis XV à Mons*, le 30 mai 1747 (musée de Versailles); Van Blarenberghe, le même sujet (gouache, au même musée); Ad. Roehn, l'*Entrée de l'armée française à Chambéry*, le 25 septembre 1792 (Salon de 1838); V. Adam, l'*Entrée de l'armée française à Mayence*, le 21 octobre 1792 (Salon de 1838); H. Bellangé, l'*Entrée de l'armée française à Mons*, le 7 novembre 1792 (Salon de 1836); Cl. Boulanger, l'*Entrée de l'armée française à Moutiers*, le 4 octobre 1793; Caminade, l'*Entrée de l'armée française à Anvers*, le 17 juillet 1794 (Salon de 1838); F. Gérard, l'*Entrée des Français à Milan*, le 15 mai 1796 (gravé par Cl. Fortier); Appiani, le même sujet (fresque à Milan); Colson, l'*Entrée de Bonaparte à Alexandrie*, le 8 juillet 1798 (Salon de 1812); J.-F. Hue, l'*Entrée de l'armée française à Gênes*, le 24 juin 1800 (Salon de 1810); Taunay, l'*Entrée des Français à Munich*, en octobre 1805 (Salon de 1808); S. Fort, le même sujet (aquarelle, Salon de 1837); Girodet, l'*Entrée des Français dans Vienne*, le 14 novembre 1805 (gravé dans la *Galerie* de Réveil); S. Fort, l'*Entrée des Français à Posen*, le 4 novembre 1806, et l'*Entrée des Français à Leipzig*, le 18 octobre 1806 (aquarelle, Salon de 1837); Ad. Roehn, l'*Entrée de l'armée française à Dantzig*, le 27 mai 1807 (Salon de 1808); Taunay, l'*Entrée de la garde impériale à Paris*, après la campagne de Prusse, le 25 novembre 1807 (Salon de 1810); le général Lejeune, l'*Entrée de Charles X à Paris*, après le sacre, le 6 juin 1825; H. Vernet, le même sujet (gravé par Jazet); Wachsmuth, l'*Entrée de Charles X à Colmar*, le 10 septembre 1828); Eug. Flandin, l'*Entrée de l'armée française à Alger*, le 5 juillet 1830 (Salon de 1839); H. Vernet, l'*Entrée de l'armée française en Belgique*, le 9 août 1831; A. Mouillard, l'*Entrée de l'armée française à Pékin* (Salon de 1863); Beaucé, l'*Entrée du corps expéditionnaire français à Mexico*, le 10 juin 1863 (Salon de 1868); l'*Entrée de Clovis à Tours*, en 508, par Robert-Fleury; l'*Entrée de l'armée française à Paris*, le 13 avril 1436, par Berthélemy; l'*Entrée de Charles VII à Rouen*, le 10 novembre 1449, par Decaisne; l'*Entrée des Français à Bordeaux*, le 23 juin 1451, par Vinchon; l'*Entrée de Charles VIII dans Acquapendente*, le 7 décembre 1494, par Chauvin (à Fontainebleau); l'*Entrée de Louis XIV à Dunkerque*, le 26 mai 1653, par Ch. Lebrun; l'*Entrée de Louis XV à Tournay*, le 24 juin 1745, par Ch. Parrocel; l'*Entrée de l'armée française à Naples*, le 21 janvier 1799, par J. Taurel; l'*Entrée de Bonaparte à Anvers*, le 18 juillet 1803, par Van Brée; l'*Entrée de l'armée française à Vienne*, le 13 novembre 1805, bas-relief de l'arc du Carrousel, par Deseine; l'*Entrée de Napoléon à Berlin*, le 27 octobre 1806, par Ch. Meynier (Salon de 1810); etc. La plupart des compositions que nous venons de citer appartiennent au musée historique de Versailles.

— *Entrées de Jésus-Christ à Jérusalem.* On lit dans l'Evangile de saint Matthieu (ch. XXI): « Comme ils approchaient de Jérusalem et qu'ils étaient déjà à Bethphagé, au pied de la montagne des Oliviers, Jésus envoya deux de ses disciples, à qui il dit : « Allez au village » que voilà devant vous; vous y trouverez » d'abord une ânesse attachée et son ânon » auprès d'elle; détachez-les et amenez-les-» moi. Et si quelqu'un vous dit quelque chose, » dites que le Seigneur en a affaire, et aussi-» tôt il les laissera aller. » Or, tout ceci se fit afin que cette parole du prophète s'accomplit : « Dites à la fille de Sion : Voici votre roi qui » vient à vous dans un esprit de douceur, » monté sur une ânesse et sur l'ânon de celle » qui porte le joug. » Les disciples s'en allèrent et firent ce que Jésus avait ordonné. Ils emmenèrent l'ânesse avec l'ânon, et les ayant couverts de leurs vêtements, ils le firent monter dessus. Cependant une grande multitude de peuple étendit ses vêtements sur le passage de Jésus; d'autres coupaient des branches aux arbres et en jonchaient le chemin. Les gens qui allaient devant et ceux qui suivaient, criaient : « Hosanna au fils de David! » Béni soit celui qui vient au nom du Sei-» gneur! Hosanna au plus haut des cieux! » Les trois autres évangélistes font un récit à peu près semblable de l'entrée de Jésus à Jérusalem; seulement, ils ne parlent pas de l'ânesse : ils disent que Jésus se fit amener un ânon et monta dessus pour se rendre à la ville.

Cette scène a été fréquemment représentée par les peintres, notamment par Giotto, dans la chapelle de l'Arena, à Padoue; par Ant. Vassilacchi (église des Bénédictins de Pérouse); par Giov.-Ant. Fassolo (musée de Dresde); par le Cigoli et le Biliverti (église Santa-Croce, à Florence); par le Passignano (palais Capponi, à Florence); par Seb. del Piombo; par D. Vinckenbooms (gravé par Sch. A. Bolswert, en 1612); par Marius Kartarus (estampe, 1567); par le Maître à la licorne (estampe); par Nic. Vleughels (gravé par P.-J. Drevet); par A. Dieu (gravé par P.-J. Drevet); par Léonard Limousin (grand médaillon en émail, au musée de Cluny, et estampe datée de 1541); par Nic. Poussin (gravé par C. Stella); par Lebrun (musée du Louvre); par M. Ch. Müller (Salon de 1844); par M. Edouard Dubufe (Salon de 1845); par M. J.-F. Brémond (église de la Villette, à Paris); par Hippolyte Flandrin (église Saint-Germain des Prés, à Paris).

Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem (L'), tableau de Lebrun, musée du Louvre. Jésus, monté sur une ânesse, est entouré d'une foule nombreuse; les uns étendent leurs vêtements sur son passage, les autres jonchent le chemin de branches de palmier et de fleurs. Au premier plan, à droite, près d'une fontaine, un homme, vu de dos, est assis par terre; près de lui, une jeune femme, tenant un enfant dans ses bras, cause avec une vieille, tandis qu'un autre enfant, couché par terre, joue avec un chien. Dans le fond, on aperçoit la porte de Jérusalem. — Guillet de Saint-Georges nous apprend, dans ses *Mémoires sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie*, que ce tableau, remis à Louis XIV par Lebrun, le 13 avril 1689, « fut reçu avec un plaisir singulier du roi, qui lui en fit un grand accueil, et qui prenait un grand plaisir de le faire voir à toute sa cour. » Cette peinture était autrefois placée à Versailles; elle a été gravée par Simonneau.

Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem (L'), tableau de M. Charles Muller (Salon de 1844). Cette peinture, commandée par le ministre de l'intérieur à l'artiste qui, quelques années plus tard, devait peindre l'*Appel des condamnés*, a été assez sévèrement traitée par la critique. « M. Charles Muller, a dit Thoré, s'est préoccupé presque exclusivement d'un effet de lumière dans son tableau de l'*Entrée à Jérusalem;* mais la qualité de coloriste ne suffit pas pour une image de cette importance : la pensée réfléchie doit précéder l'exécution, surtout quand il s'agit de sujets religieux ou de sujets historiques... M. Muller a peint sa fête religieuse comme il eût peint une scène quelconque, une kermesse flamande ou une course au Champ-de-Mars : il y a de la foule, du soleil et de la poussière, de la couleur et du mouvement; mais le caractère historique de ce triomphe du prolétaire de Bethléem n'est marqué nulle part. La grande figure de Jésus n'est point en relief, comme il convient; elle se perd entre les autres, et, si ce n'était sa monture, on aurait peine à deviner le Christ. La disproportion des figures échelonnées aux divers plans fausse partout la perspective, et la grande femme couchée à gauche écrase les autres groupes. Cependant plusieurs morceaux de peinture, par exemple les hommes qui soulèvent les portes de Jérusalem et ceux qui courent avec des palmes à la main, sont vigoureusement exécutés; leurs attitudes, leurs draperies indiquent l'étude intelligente des maîtres vénitiens. » D'autres critiques n'ont apporté aucune restriction à leur blâme. Le rédacteur de la *Revue indépendante*, M. Saint-Martin, s'est exprimé ainsi : « M. Muller, sous le nom d'*Entrée du Christ à Jérusalem*, a donné une débauche de couleur et de composition. On ne saurait assez déplorer qu'un peintre aussi dévergondé de pinceau et d'imagination aille précisément choisir de préférence des sujets religieux. C'est à peine s'il arrive à la réalité triviale dans la forme et dans la couleur; comment atteindrait-il à l'art monumental? » Nous ne savons à quelle église de province ou à quel musée le tableau de M. Muller a été donné par l'Etat.

Entrée d'Alexandre dans Babylone (L'), tableau de Lebrun, musée du Louvre. Ce tableau fait partie de la célèbre série de compositions désignées communément sous le titre de *Batailles d'Alexandre.* Lebrun s'est inspiré, pour le peindre, du passage suivant de Quinte-Curce : « La plupart des Babyloniens s'étaient placés sur les murailles, impatients de connaître leur nouveau roi. Plusieurs étaient allés au-devant de lui; de ce nombre était Bagophanes, gouverneur de la forteresse et garde du trésor royal, qui avait fait joncher toute la route de fleurs et de couronnes, et disposer des deux côtés des autels d'argent chargés d'encens et de toutes sortes de parfums. Derrière lui venaient ses présents, consistant en troupeaux et en chevaux. Venaient ensuite les mages, chantant des vers sur le mode du pays; ils étaient suivis des Chaldéens, puis des devins de Babylone, et même de musiciens jouant de divers instruments. La cavalerie babylonienne fermait la marche... Le roi, entouré de ses gardes, fit marcher le peuple à la suite de son infanterie; il entra sur un char dans la ville et se rendit aussitôt au palais. » Alexandre, revêtu d'un magnifique costume de guerre, est monté sur un char enrichi d'or et d'ivoire, que traînent deux éléphants richement caparaçonnés; il tient d'une main son épée, et de l'autre un sceptre d'or surmonté de la figure de la Victoire. Sur le devant du tableau, on remarque un cavalier donnant des ordres à deux esclaves qui portent sur un brancard un vase d'or ciselé. Ce tableau, qui a sept mètres de largeur sur près de cinq mètres de hauteur, a été gravé par Girard Audran, en 1675.

Entrée d'une forêt (L'), tableau de Ruysdaël. Le célèbre paysagiste a souvent représenté des lisières de bois, avec un chemin donnant accès dans l'intérieur du fourré. Parmi ses meilleures compositions en ce genre, nous citerons celle qui a été vendue 7,000 francs à la vente de la galerie Fesch, en 1833, et qui se payerait huit à dix fois autant aujourd'hui. Voici en quels termes George, le rédacteur du *Catalogue* de la galerie Fesch, a décrit et apprécié ce chef-d'œuvre : « Un vieux chêne, dont la cime est rompue et le tronc en partie dépouillé de son écorce, étale tristement, sur les quelques branches qui lui restent, l'or de son feuillage; sa vétusté contraste avec l'élégante parure d'un jeune bois de hêtres, devant lequel il se détache. Ce bois couronne une colline; on y remarque le tronc d'un grand hêtre récemment abattu et dont quelques bûcherons dépècent les dernières branches; son écorce nacrée jette un bel éclat au milieu des objets qui l'entourent. A l'opposé du bois et un peu au-dessus d'une petite clôture formée de joncs entrelacés, s'élèvent encore quelques jolis bouquets d'arbres. Au milieu du premier plan, une route sablonneuse part d'une mare, sur laquelle on a jeté une planche qui sert à la franchir, et va aboutir à une petite rivière au delà de laquelle, à travers un taillis, on aperçoit les maisons d'un village, son clocher et deux moulins à vent; le ciel est couvert de nuages. » Peu de tableaux de Ruysdaël ont été exécutés avec autant de soin que celui-ci. Des plus grandes masses aux plus petites branches, et jusqu'aux brins d'herbe, tout est étudié et rendu avec une grande perfection, et chacun des objets a reçu le caractère qui lui est propre : le dessin des arbres, la forme de leurs branches, la variété de leur feuillage et de ses teintes, tout diffèrencie parfaitement les espèces. Ce charmant tableau est un vrai miroir de la nature; il en a la fraîcheur et la clarté; les petites figures ont été peintes par Adrien van de Velde.

A la vente Patureau, en 1857, ont figuré deux *Entrées de forêt*, dont l'une, payée 27,700 francs, est devenue la propriété du célèbre amateur lord Hertford, et l'autre est passée dans la galerie Salamanca (vendue en 1867). Dans ce dernier tableau, un chemin sablonneux, qu'une flaque d'eau couvre en partie au premier plan, se dirige de gauche à droite et se perd au fond dans des collines boisées; sur ce chemin, un pâtre chasse devant lui son troupeau de moutons; une paysanne, tenant un enfant par la main et suivie d'un chien, semble vouloir rejoindre le berger. A gauche, un tronc d'arbre est couché sur les broussailles; un peu plus loin, sur un tertre tapissé de gazon et de mousse, s'élèvent trois grands chênes à l'écorce rugueuse, aux puissants rameaux, et, par derrière, se développe un bois élevé et touffu. L'*Entrée de bois* qui de la galerie Patureau est passée dans la galerie Hertford, offre la vue d'un bois épais, près d'une mare d'eau, à laquelle aboutit un chemin creux détrempé par la pluie, dans lequel marchent péniblement un paysan et un enfant, accompagnés de deux chiens; les arbres se détachent sur un ciel nuageux, que percent çà et là de vifs rayons de soleil. Cette peinture, d'un coloris sévère, d'une touche fine et délicate, est une production de la meilleure époque de Ruysdaël.—La galerie d'Arenberg, à Bruxelles, possède une *Entrée de forêt* du même peintre, où l'on remarque une mare, deux grands chênes, des arbres sur une éminence, et, au milieu, sur un chemin, deux petits cavaliers et quelques autres figurines.

Plusieurs autres artistes ont peint des *Entrées de forêt;* le Louvre en possède une de Cornelis Huysmans, de Malines, où l'on voit, au premier plan, deux chasseurs dont l'un charge son fusil, tandis que l'autre est à l'affût derrière un arbre. W. von Kobell a gravé une *Entrée de forêt*, d'après Wynants. Van Asch, van Artois, R. Savary ont exécuté des compositions analogues. Parmi les peintres contemporains, nous pourrions en citer une foule, Théodore Rousseau en tête, qui ont traité ce sujet. C. Flers a peint une *Entrée de bois à Montfermeil* (Salon de 1849); Jules André, une *Entrée de bois à Carignan* (Salon de 1863); Ed. Hostein, l'*Entrée de la forêt de Saverne* (Salon de 1838); M. Bonnel, l'*Entrée du bois de Sommervien, près de Bayeux* (Salon de 1838); M. Kuytenbrouwer, une *Entrée de forêt*, avec animaux et personnages (Exposit. univers. de 1855); M. V. de Grailly, l'*Entrée de la forêt de l'Isle-Adam* (Salon de 1865); etc. V. FORÊT.

Entrée du port de Marseille (L'), tableau de Joseph Vernet (musée du Louvre). La vue est prise de l'éminence dite la Tête-de-More, voisine de celle du Pharo, où s'élève aujourd'hui le château bâti pour l'ex-empereur. Rien de pittoresque comme l'entrée du vieux port de Marseille, défendue d'un côté par la citadelle Saint-Nicolas, de l'autre par le fort Saint-Jean, dont la tour ronde, en pierres rougeâtres, se dresse auprès de la vieille ville, bâtie en amphithéâtre. De l'endroit où Joseph Vernet a dessiné son tableau, on embrasse le panorama du port, de la ville et d'une partie de sa banlieue. L'aspect s'est complétement transformé depuis l'époque où cette peinture fut faite : les nouveaux ports, qui s'étendent à l'ouest du fort Saint-Jean, les docks, la nouvelle cathédrale et les autres édifices de construction récente ont métamorphosé la physionomie de la vieille cité phocéenne. Le tableau de Joseph Vernet n'en est que plus intéressant, puisqu'il nous conserve le souvenir de ce qui a disparu; il a toute la valeur d'un document historique. Il fait partie de la suite de quinze tableaux commandés à l'artiste, par M. de Marigny, pour le roi Louis XV, et représentant les grands *Ports de mer* de la France. Vernet le peignit en 1754; il s'y est représenté lui-même, occupé à dessiner, et entouré de sa famille, qui lui fait remarquer un vieillard au-dessous duquel est écrit : *Annibal, né en* 1638. Cet Annibal avait alors cent dix-sept ans. Beaucoup d'autres petites figures, promeneurs et pêcheurs, animent la composition, qui est une des meilleures qui soient sorties du pinceau de Joseph Vernet. Elle a été gravée par Lebas et Cochin.

Plusieurs peintres ont représenté des *entrées* de ports. L'*Entrée du port de Marseille* a été représentée encore par M. Jules Billard (Salon de 1839), par M. Fr. Barry (Salon de 1850); l'*Entrée du port de Dunkerque*, par Garneray (Salon de 1824); l'*Entrée du port de Gênes*, par M. Ferd. Perrot (Salon de 1838); l'*Entrée du port de Rotterdam*, par M. H. Sebron (Salon de 1839); l'*Entrée de la rade de Rio-Janeiro*, par M. Fr. Barry (Salon de 1850); l'*Entrée du port d'Ostende*, par M. H. Mévius (Exposit. univers. 1855); l'*Entrée du Bosphore*, par Eugène Flandin (Exposit. univers. 1855); l'*Entrée du port de Trouville*, par M. Ch. Mozin (Exposit. univers. 1855 et Salon de 1861); l'*Entrée du port de Honfleur*, par M. Jongkind (Salon de 1864); l'*Entrée du port d'Antibes*, par M. J. Masure (Salon de 1867); l'*Entrée de la rivière de Southampton*, par M. Clays (Salon de 1818); etc. Horace Vernet a peint pour le musée de Versailles un tableau représentant l'*Entrée du Tage forcée par l'escadre française*, le 11 juillet 1831.

Entrée des animaux dans l'arche (L'), tableaux du Bassan, de Synders, de Castiglione. V. ARCHE DE NOÉ.

Entrée de Henri IV à Paris (L'), tableau de P. Gérard. V. HENRI IV.

Entrée des croisés à Constantinople (L'), tableau d'E. Delacroix. V. CONSTANTINOPLE.

ENTREFAITE s. f. (an-tre-fè-te — de *entre*, et de *faits*). Occasion, circonstance; ne s'emploie guère que dans les locutions : *Sur ces* ENTREFAITES, *dans ces* ENTREFAITES. *Sur ces* ENTREFAITES, *l'on eut vent d'une cabale formée par le duc du Maine et plusieurs membres du parlement.* (St-Simon.)

ENTRE-FESSES s. m. En termes de boucherie, Partie de la vache qui est située entre les fesses, en arrière du pis.

ENTREFESSON s. m. (an-tre-fè-son — de *entre*, et de *fesse*). Partie du corps située entre les deux cuisses. ‖ Vieux en ce sens.

— Rougeur ou excoriation entre les cuisses, causée par la marche ou par l'équitation.

— Art vétér. Excoriation qui survient entre les fesses d'un cheval trop gras.

ENTRE-FIER (S') v. pr. Se fier l'un à l'autre. ‖ Vieux mot.

ENTREFEUILLE s. f. Bot. Feuille secondaire qui croît à l'aisselle des feuilles primordiales.

ENTRE-FILET s. m. Phrase conçue en peu de mots, et qui se trouve ordinairement séparée de la précédente et de la suivante par un petit trait ou filet : *M. Michaud écrivait*

peu; ses articles étaient courts pour la plupart : ce sont de simples ENTRE-FILETS. (Ste-Beuve.)

ENTREGENT s. m. (an-tre-jan — de *entre*, et de *gens*, pour indiquer l'assurance que donne l'habitude du monde). Fam. Manière adroite de se conduire dans la société; habileté en général : *Pourvu qu'un homme ait de l'esprit, une figure distinguée et de l'*ENTREGENT, *les femmes ne lui demandent jamais d'où il sort, mais où il veut aller.* (Balz.)

Est-ce un crime en amour, est-ce de l'*entregent*
De faire un peu passer de la fausse monnaie
Parmi beaucoup de bon argent?
BENSERADE.

— **Syn. Entregent, adresse, art, dextérité, habileté, industrie, savoir-faire.** V. ADRESSE.

ENTR'ÉGORGER (S') v. pr. (Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a, o : Nous nous entr'égorgeons, vous vous entr'égorgeâtes*). S'égorger les uns les autres.

— Par exagér. Se combattre avec violence, chercher à se nuire réciproquement : *Les hommes politiques* S'ENTR'ÉGORGENT *dans un même parti comme des forçats rivés à la même chaîne.* (J. Simon.)

ENTRE-GREFFÉ, ÉE part. passé du v. S'entre-greffer. Bot. Se dit des fruits qui, se trouvant en contact, se sont soudés l'un à l'autre : *Fruits* ENTRE-GREFFÉS. *Cerises* ENTRE-GREFFÉES.

ENTRE-GREFFER (S'). Se greffer l'un sur l'autre : *Quelquefois les longues racines de cet arbre, venant à* S'ENTRE-GREFFER *et à se couvrir d'une seule et même écorce, forment un immense fourreau.* (Mirbel.)

ENTRE-HIVER s. m. Agric. Labour qui se fait à l'entrée, au commencement de l'hiver : *Immédiatement après la récolte, il ne faut qu'un bon binage et non point un labour; on ne le donne, comme à tous les fruitiers, que pour* ENTRE-HIVER. (Rozier.)

ENTRE-HIVERNAGE s. m. Agric. Labours que l'on donne en hiver, à la suite des dégels.

ENTRE-HIVERNER v. a. ou tr. Agric. Labourer pendant l'hiver, c'est-à-dire entre les gelées, qui sont comme autant d'hivers quand elles sont interrompues : *On* ENTRE-HIVERNE *les terres plutôt au commencement qu'à la fin de la mauvaise saison.*

ENTRELACÉ, ÉE part. passé du v. Entrelacer : *Des branches* ENTRELACÉES. *Deux mains* ENTRELACÉES *signifièrent la paix.* (Volt.)

— Minér. Se dit des cristaux aciculaires, lorsque les aiguilles se croisent dans tous les sens.

ENTRELACEMENT s. m. (an-tre-la-se-man — rad. *entrelacer*). Action d'entrelacer; état de plusieurs choses entrelacées les unes dans les autres : *Des* ENTRELACEMENTS *de guirlandes. Celui qui n'a jamais habité que les premiers étages n'a jamais contemplé cet* ENTRELACEMENT *de sommets que la tuile colore.* (E. Souvestre.)

— Par ext. Mélange, combinaison variée : *L'*ENTRELACEMENT *des rimes masculines et féminines donne lieu aux combinaisons les plus variées.* (Th. Gaut.)

ENTRELACER v. a. ou tr. (an-tre-la-sé — de *entre* et de *lacer*. Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles *a, o : Il entrelaça, nous entrelaçons*). Enlacer l'un dans l'autre : ENTRELACER *des branches d'arbre.* ENTRELACER *des rubans dans ses cheveux. Les écureuils commencent par transporter des bûchettes qu'ils* ENTRELACENT *avec de la mousse.* (Buff.)

S'entrelacer v. pr. Etre entrelacé : *Ce n'est qu'en* S'ENTRELAÇANT *que deux arbrisseaux résistent à l'orage.* (B. de St-P.)

ENTRELACS s. m. (an-tre-là — de *entre* et de *lacs*). Archit. Ornement composé de moulures, de chiffres enlacés l'un dans l'autre : ENTRELACS *à jour. Le palais du doge offre des* ENTRELACS *reproduits dans quelques autres palais.* (Chateaub.) ‖ Ornements à jour qui remplacent les balustres, pour remplir les appuis évidés des balcons ou des rampes d'escalier.

— Calligr. Ornements formés de traits de plume entrelacés.

— Techn. Cordons de passementerie entrelacés.

— **Encycl.** Archit. En architecture, on entend par le mot *entrelacs* un entrelacement de lignes combinées dans toutes les formes et qui produit des découpures dont l'aspect agréable, selon le choix qu'on en fait, donne un caractère de légèreté aux objets auxquels on l'applique. Les Chinois et les Japonais, qui emploient des bois légers et flexibles à la confection de leurs meubles, les disposent en *entrelacs* ingénieux. L'*entrelacs* est l'ornement propre surtout à la serrurerie. Le fer ayant une solidité qui permet de tout oser, on forme dans les balcons, dans les grilles, dans les rampes d'escalier tous les *entrelacs* imaginables. Le bois ne se prête guère qu'aux *entrelacs* à lignes droites, tels que l'ornement appelé *grecque*. Les balustrades de bois à *entrelacs* sont devenues très-habituelles dans les constructions rustiques. Les balustrades en pierre, soit celles qui servent d'appui à des croisées, soit celles dont on forme des rampes d'escaliers ou de tribunes, reçoivent quelquefois des *entrelacs* sculptés, qui tiennent lieu de balustres. L'*entrelacs* forme le principal élément de l'ornementation arabe.

ENTRELARDÉ, ÉE (an-tre-lar-dé) part. passé du v. Entrelarder. Percé de lardons : *Un rôti de veau* ENTRELARDÉ.

— Mêlé de gras et de maigre : *Un morceau de bœuf* ENTRELARDÉ.

— Fig. Entremêlé : *Discours* ENTRELARDÉ *de citations grecques et latines.* ‖ Se dit particulièrement d'une sorte d'amusement littéraire, qui consiste à entremêler des mots de langue vulgaire avec des mots d'une autre langue. Tels sont ces vers bien connus des écoliers :

Aspice Pierrot pendu
Quod librum n'a pas rendu;
Si librum reddidisset,
Pierrot pendu *non fuisset.*

Et ces autres vers non moins célèbres :

Si hunc librum, par aventure,
Reperias en ton chemin,
Redde mihi la couverture,
Quæ facta est en parchemin.

ENTRELARDER v. a. ou tr. (an-tre-lar-dé — de *entre*, et de *larder*). Art culin. Piquer avec du lard : ENTRELARDER *un fricandeau, un filet de bœuf.*

— Par anal. Ajouter certains ingrédients à : ENTRELARDER *un pain d'épices d'écorces de citron.* ENTRELARDER *d'amandes un gâteau.*

— Fig. Mêler, semer : ENTRELARDER *un discours de vers, de citations grecques et latines.*

S'entrelarder v. pr. Etre entrelardé : *Un fricandeau doit* S'ENTRELARDER.

— Fam. Se déchirer les chairs l'un à l'autre avec un instrument aigu : *Les deux rivaux mirent flamberge au vent et* S'ENTRELARDERENT *du même coup.*

Les gros matous
De leurs griffes *s'entrelardent.*
SCARRON.

ENTRE-LARGE adj. Comm. Qui tient le milieu entre large et étroit : *Etoffe* ENTRE-LARGE.

ENTRE-LIGNE s. f. Espace qui est entre deux lignes d'écriture : *Les notaires ne doivent pas écrire dans les* ENTRE-LIGNES. ‖ Ce qui est écrit entre deux lignes : *Une pièce officielle ne doit porter aucune* ENTRE-LIGNE.

— Typogr. V. INTERLIGNE.

— s. m. Entom. Petit papillon du genre des teignes.

ENTRE-LIGNÉ, ÉE part. passé du v. Entre-ligner : *Ce passage est* ENTRE-LIGNÉ *sur le manuscrit.*

ENTRE-LIGNER v. a. ou tr. Ecrire entre deux lignes : ENTRE-LIGNER *un manuscrit.*

ENTRE-LOIRE-ET-ALLIER, ancien petit pays de France, dans la ci-devant province du Nivernais; il avait pour chef-lieu Saint-Pierre-le-Moutier, et fait aujourd'hui partie du département de la Nièvre.

ENTRE-MAILLADE s. f. Pêche. Filet en usage sur la Méditerranée, et qui est muni de pierres pour le tirer au fond, de lièges pour le faire flotter.

ENTREMAIN s. m. (an-tre-main — de *entre*, et de *main*). Mus. Un des diapasons de la musette, qui répond au ton de *sol.* ‖ On le nomme aussi JEU D'ENTRE-MAIN, ET CINQ.

ENTRE-MANGER (S') v. pr. (Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a, o : Nous nous entre-mangeons, vous vous entre-mangeâtes*). Se manger l'un l'autre : *Il est dans la nature que les animaux* S'ENTRE-MANGENT. *Il fallait entendre le bruit que mes boyaux faisaient dans mon ventre creux; on eût dit qu'ils* S'ENTRE-MANGEAIENT. (Le Sage.)

ENTREMÊLÉ, ÉE (an-tre-mê-lé) part. passé du v. Entremêler. Mêlé l'un à l'autre; mêlé, semé par places, par intervalles : *Des fleurs* ENTREMÊLÉES. *Des paroles* ENTREMÊLÉES *de soupirs. Des rires* ENTREMÊLÉS *de larmes. Les progrès, quoique nécessaires, sont* ENTREMÊLÉS *de décadences fréquentes par les événements et les révolutions qui viennent les interrompre.* (Turgot.)

ENTREMÊLER v. a. ou tr. (an-tre-mê-lé — de *entre* et *mêler*). Mêler, insérer dans d'autres choses : ENTREMÊLER *des coquelicots avec des bluets.* ENTREMÊLER *des fleurs et des rubans dans ses cheveux. Il faut éviter avec soin d'*ENTREMÊLER *dans la même haie des arbres de diverses espèces.* (M. de Dombasle.) ‖ Entrecouper : ENTREMÊLER *de vers un morceau de prose. Schiller a* ENTREMÊLÉ *sa pièce de morceaux lyriques.* (Mme de Staël.)

Des rêves les plus doux *entremêlé* et varie
L'uniforme tableau des scènes de la vie.
SAURIN.

S'entremêler v. pr. Etre entremêlé : *Il y a des nuances qui ne sauraient* S'ENTREMÊLER.

Le mal est que dans l'an *s'entremêlent* des jours
Qu'il faut chômer; on nous ruine en fêtes.
LA FONTAINE.

ENTREMÉTIER s. m. (an-tre-mé-tié — rad. *entremets*). Cuisinier chargé de la préparation des entremets, dans une grande cuisine.

ENTREMETS s. m. (an-tre-mè — de *entre*, et de *mets*). Art culin. Nom générique des différentes préparations culinaires que l'on sert sur la table en même temps que les rôtis et les salades : *Les* ENTREMETS *marchent avec le rôti, ou paraissent séparément à sa suite.* (Grimod.) ‖ Second service, moment du repas où se servent les entremets : *Les conversations deviennent plus vives à l'*ENTREMETS.

Tel doute à l'*entremets* qui croit tout au dessert.
COLNET.

— Spectacle ou divertissement qui se donnait autrefois entre les différents services d'un festin : *Nous eûmes des danseuses espagnoles pour* ENTREMETS. ‖ Divertissement épisodique : *La procession de la Fête-Dieu, que le roi René d'Anjou, comte de Provence, établit à Aix en 1462, était un ballet ambulatoire, composé d'un grand nombre de scènes allégoriques, appelées* ENTREMETS. (Castil-Blaze.)

— Anc. art dram. Intermède.

— **Encycl.** Mœurs et cout. On donnait autrefois le nom d'*entremets* à des divertissements, spectacles à machines, que l'on représentait *entre* les différents *mets* ou services du festin, et qui furent, par la suite, ajoutés aux tournois, fêtes de cour et processions. C'est ce qu'on appela plus tard *intermèdes*. Un manuscrit, exécuté par ordre de Charles V et conservé à la bibliothèque de la rue de Richelieu, renferme une miniature représentant un festin avec *entremets* donné par ce roi à l'empereur d'Allemagne, Charles IV, en 1378. Ce festin eut lieu le 6 janvier, dans la grande salle du Palais. Plus de huit cents personnes y furent invitées. La table principale était dressée au haut bout de la salle, sous un dais en drap d'or, avec trois bannières de velours bleu fleurdelisé pour désigner les places des trois souverains, l'empereur, le roi de France et le roi des Romains, qui s'y assirent avec l'archevêque de Reims, l'évêque de Brunswick, l'évêque de Paris et l'évêque de Beauvais. Le repas avait été commandé à quatre services, chacun de dix couples de plats. L'empereur, qui était vieux et goutteux, ayant montré de la fatigue, le roi fit supprimer un service pour arriver plus vite à l'*entremets.* Voici à peu près en quels termes la chronique décrit l'*entremets* du 6 janvier 1378 :

« L'histoire et l'ordonnance fut comment Godefroy de Bouillon conquist la sainte cité de Jérusalem; et le roi fit faire à propos cette histoire, parce qu'il lui sembloit que, devant plus grands personnaiges en la chrestienté, ne pouvoit-on rememorer ni donner un exemple de plus notable fait. Et pour mieux figurer la besongne, fu tfait ce qui s'ensuit : au bas bout de la salle du palais, qui étoit fermé de rideaux tellement qu'on ne pouvoit rien voir par dehors, il y avoit une nef bien façonnée, dans la forme d'un vaisseau de mer, garnie de voiles et de mâts, chasteau devant et derrière, sans oublier rien des agrès qui appartiennent à nef pour aller en mer. De plus, elle étoit joliment peinte et pavoisée plus richement qu'on ne sauroit dire, et garnie par dedans de gens très-bien armés, avec cottes d'armes, escus et bannières des armes de Jérusalem que Godefroy de Bouillon portoit. Et étoient jusqu'à douze, comme dit est, armés des armes des notables capitaines qui furent à ladite conquête de Jérusalem avec ledit Godefroy. Et étoit au devant, sur le bout de ladite nef, Pierre l'Hermite, en la manière et ordonnance qu'il se pouvoit faire, selon ce que l'histoire raconte. Et fut ladite nef poussée en avant par gens qui étoient cachés dedans, et fut menée très-facilement par le côté gauche de la salle du palais, et si légèrement tournée qu'il sembloit que ce fût une nef flottant sur l'eau, et fut ainsi amenée jusques au grand dais au côté de l'autre part, qui étoit le côté droit de ladite salle. Et, après ce, sortit de derrière les rideaux, à côté de la place d'où la nef étoit sortie, un autre *entremets*, fait à la façon et ressemblance de la cité de Jérusalem. Et y étoit le temple bien imité, et aussi une tour haute assise auprès du temple, ainsi comme les Sarrasins ont coutume d'en avoir, pour de là crier leur loi. Là étoit un homme vêtu très-exactement en habit de Sarrasin, et qui, en langue arabique, crioit la loi en la manière que font les Sarrasins. Et étoit ladite tour si haute, que celui qui étoit dessus joignoit bien près des lambris de ladite salle, et le bas, tout autour de ladite cité, où il y avoit forme de créneaux, et de murs, et de tours, étoit garni de Sarrasins armés à leur manière et ordonnances à combattre pour défendre la cité. Ainsi fut amené à force de gens, qui étoient dedans si bien cachés qu'on ne les pouvoit voir, jusque devant ledit grand dais, au côté droit. Et lors se mirent les deux *entremets* l'un contre l'autre; et descendirent ceux de la nef, et par belle et bonne ordonnance vinrent donner l'assaut à ladite cité, et longuement l'assaillirent, et y eut bon esbattement de ceux qui montoient à l'assaut par les échelles. Finalement montèrent dessus ceux de la nef et conquirent ladite cité, et jetoient hors ceux qui étoient en habits de Sarrasins, en élevant les bannières de Godefroy et des autres. Et mieux et plus proprement fut fait et vu que on écrit ne se peut mettre. Et quand l'esbattement fut achevé, lesdits *entremets* furent ramenés en leur place première. » Le manuscrit auquel on doit les curieux détails qui précèdent est historique s'il en fut; il a été exécuté, nous le répétons, texte et dessins, par les ordres et sous les yeux de Charles V. Il est d'ailleurs célèbre dans l'histoire littéraire pour avoir fourni à M. Lacabane la preuve incontestable que les chroniques dites de *Saint-Denis* sont, depuis l'an 1350 jusqu'en 1375, l'ouvrage du chancelier Pierre d'Orgemont. Le *Magasin pittoresque*, livraison de septembre 1846, a reproduit le dessin naïf de cet *entremets* mémorable d'après la miniature dont nous avons parlé plus haut.

L'usage des *entremets* était encore dans toute sa vigueur au milieu du XVe siècle; sans eux, il n'y avait pas de fête complète. Froissart décrit un pareil spectacle donné en 1389, aux noces de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Lorsque les ambassadeurs de Ladislas d'Autriche vinrent demander à Charles VII sa fille en mariage pour leur maître, le comte de Foix donna un festin magnifique accompagné de plusieurs *entremets.* Il y en eut cinq : 1o un château carré qui, dans chacun de ses angles, avait une tourelle, et, dans le milieu de son enceinte, une grosse tour à donjon avec quatre fenêtres. Des enfants placés aux tourelles y chantèrent des vers composés pour la fête. Le donjon de la grosse tour portait la bannière, l'écusson et la devise du roi; à chacune des fenêtres, il y avait une jeune demoiselle très-richement parée, et d'une figure très-agréable; 2o une machine en forme de tigre. L'animal, au cou duquel pendaient les armes du roi, vomissait du feu par la bouche, et fut apporté par six hommes habillés à la béarnaise. Ils dansèrent une danse de leur pays qu'on trouva fort plaisante; 3o une grande montagne, qu'apportèrent de même vingt-quatre hommes, et de laquelle découlaient deux ruisseaux, l'un d'eau de rose, l'autre d'eau musquée. Quand elle fut en place, on en vit sortir deux lapins et différents oiseaux vivants, puis quatre enfants sauvages et une jeune sauvagesse, qui dansèrent ensemble une danse moresque; 4o un écuyer monté sur un cheval automate. Il exécuta sur cette machine les évolutions et les mouvements qu'il eût pu faire avec un cheval véritable.

Mais l'un des plus célèbres de ces *entremets* emblématiques fut l'*entremets* donné à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1453. Ce duc, qui voulait engager ses vassaux à se croiser, essaya de remuer ces âmes grossières par des objets sensibles. Ce fut une véritable représentation théâtrale, où tout l'art des décorateurs fut mis en usage.

Sur la fin du repas, on vit paraître dans la salle diverses décorations, des machines, des figures d'hommes et d'animaux extraordinaires, des arbres, un énorme baquet représentant la mer avec un vaisseau de la forme des plus grands vaisseaux du temps. Tout à coup entra dans la salle un géant armé en Sarrasin. Il conduisait un éléphant en carton, chargé d'une tour, dans laquelle était détenue prisonnière une dame tout éplorée, vêtue en religieuse. Cette belle captive figurait la Religion. Elle se lamentait de la tyrannie sous laquelle les infidèles la faisaient gémir, se plaignant de la lenteur de ceux qui devaient l'affranchir du joug. Cette lamentation finie, Toison-d'Or, roi d'armes de la Toison, présenta au duc un faisan en vie, orné d'un collier d'or enrichi de perles et de pierreries. Le duc, couronné de fleurs, et tous les seigneurs de sa suite firent vœu sur ce faisan de se croiser contre les infidèles pour retirer de leurs mains l'Eglise opprimée. Le vin peut-être avait troublé la raison des convives; car ils allèrent plus loin : pour mieux se lier, ils s'imposèrent diverses pénitences, qu'ils jurèrent de continuer jusqu'à l'accomplissement de leur vœu. Les uns devaient se couvrir de haires et de cilices; les autres manger sans nappes; quelques-uns, ne point coucher dans un lit. Ces serments singuliers sur un faisan n'étaient point une nouveauté : le vœu du faisan ou du paon était d'usage dans la chevalerie. (V. PAON.) Ce n'est pas tout encore. Pour terminer cette bizarre cérémonie, survint un nouvel *entremets.* Une religieuse, vêtue de blanc, vint remercier l'assemblée. Son nom, Grâce-Dieu, était écrit en lettres d'or sur son épaule. Elle présenta à la compagnie douze Vertus, conduites par autant de chevaliers, et appelées dame Foi, dame Charité, dame Espérance, dame Justice, dame Raison, dame Prudence, dame Force, dame Tempérance, dame Vérité, dame Largesse, dame Diligence et dame Vaillance, vertus qui constituaient le chevalier parfait. Toutes ces vertus, étiquetées chacune par son nom sur l'épaule, se mirent à danser et « faire chère lie, » même dame Tempérance, « pour parachever avec plus de joyeuseté ledit festin. »

L'histoire ne dit point comment le duc Philippe et ses vassaux furent relevés de leur vœu après boire. Toujours est-il qu'ils ne se croisèrent point, et que Philippe le Bon en fut pour les frais de ces *entremets.*

— Art culin. On donne le nom d'*entremets* au service qui paraît sur nos tables entre les rôtis, les relevés et le dessert. C'est la partie du dîner, à notre sens, la plus inutile et qui n'a d'autre résultat que de retarder le moment où nous demandons à quelque morceau de vieux fromage d'altérer notre palais. Après tout, peut-être faut-il s'en prendre à notre complète ignorance dans cette *science*

de la gueule que tant de grands hommes ont illustrée. Nous sommes porté à le croire, en présence des efforts auxquels se livrent les cuisiniers pour réveiller les appétits satisfaits, ce qui n'est pas chose facile. Tel brille au premier service qui s'éclipse au troisième. Ceux-là mêmes qui réussissent à se faire un nom dans l'*entremets* n'excellent que dans une spécialité de cet art dont le champ est si vaste. Les *entremets* sont, en effet, de diverses sortes. *Entremets* de poisson, *entremets* de légumes, *entremets* d'œufs, *entremets* de pâtisserie et pâtés, *entremets* sucrés; on n'a que l'embarras du choix. Bien que peu expert en pareille matière, nous recommandons les gelées de fruits, les cerises au vin de Madère, par exemple, les végétaux de nos jardins; puis les petits fours créés par Carême, les gâteaux chauds aux confitures, les meringues, les œufs au jus avec de l'essence de chair de chapon, et par-dessus tout... les pommes de terre sautées au beurre fin bouillant.

La plupart des *entremets* demandent à être mangés très-chauds; il en est même qu'on apporte brûlants, tels que les flans, les omelettes soufflées, les ramequins de Bourgogne que la moindre attente dénature ou flétrit. Si le service des *entremets* n'est pas, à proprement parler, celui des gourmands, c'est à coup sûr celui des dames, dont l'appétit ne se manifeste guère qu'à l'approche des friandises, et qui font ordinairement main basse sur toutes les douceurs qui se présentent.

Que l'on serve les *entremets* avec le rôti ou que l'on en forme un service à part, c'est toujours à ce moment du dîner qu'interviennent les vins fins, que l'on choisit dans les meilleurs vignobles de la France et de l'étranger. Dans les grands repas, on servira des vins d'*entremets* de diverses qualités, en commençant par le vin rouge, ordinairement le langon, le saint-émilion et d'autres moins fameux, mais souvent préférables, parce qu'ils risquent moins d'être fraudés. Les vins de Bourgogne passent pour plus fins et n'ont pas besoin, comme leurs rivaux du Bordelais, de faire le tour du monde pour posséder toutes leurs qualités. Les vins d'*entremets* de Tonnerre, de Romanée, de Montrachet, du Clos-Vougeot sont les plus renommés; mais les vrais gourmets, qui préfèrent les vins très-vieux, boivent avec plus de plaisir les vins du Roussillon, ou, à leur défaut, ceux de la côte du Rhône, plus gais, plus généreux que tous les autres.

Lorsqu'on a épuisé les vins rouges, on passe aux blancs; si ce sont des vins de Bordeaux, préférez les graves, le barsac et les vins du Médoc; s'il s'agit de la Bourgogne, vivent beaune et chablis! Mais si l'on peut parcourir les côtes du Rhône, on aura à choisir entre l'hermitage et le saint-peray. Le vin de l'Hermitage est de tous le plus estimé. Enfin on arrive au vin de Champagne, qui mène agréablement jusqu'au milieu du dessert.

ENTREMETTEUR, EUSE s. (an-tre-mè-teur, eu-ze — rad. *s'entremettre*). Celui, celle qui s'entremet, qui s'emploie dans une affaire où sont intéressées plusieurs personnes : *Un* ENTREMETTEUR *officieux. Le courtisan est médiateur,* ENTREMETTEUR. (La Bruy.) *La classe la plus malfaisante du corps social, celle des* ENTREMETTEURS *d'agiotage nommés agents de change et courtiers, est celle qui échappe le mieux à l'impôt.* (Fourier.)

— Personne qui s'entremet dans une intrigue galante; se dit surtout au féminin et en mauvaise part : *Un Turc, pour se marier, a recours à quelque femme d'âge mûr, faisant le métier d'*ENTREMETTEUSE, *profession honorable à Constantinople.* (Th. Gaut.)

— Fig. Ce qui sert d'intermédiaire : *La table, dit un ancien proverbe grec, est l'*ENTREMETTEUSE *de l'amitié.* (J. de Maistre.)

Que la mort entre nous serve d'*entremetteuse*.
A. DE MUSSET.

On fait de la vieillesse une chose honteuse, [gens,
C'est tout simple : ici-bas, chez les trois quarts des
Quand elle n'est pas prude elle est *entremetteuse*.
A. DE MUSSET.

— **Encycl.** V. PROXÉNÉTISME.

ENTREMETTRE (S') v. pr. S'employer pour la réussite d'une chose qui intéresse une ou plusieurs personnes : *Les jurés eux-mêmes* S'ENTREMIRENT *pour obtenir la grâce du condamné.*

Dès que l'Amour, d'un et d'autre côté,
Veut s'*entremettre* et prend part à l'affaire,
Tout va bien mieux, comme m'ont assuré
Ceux que l'on tient savants en ce mystère.
LA FONTAINE.

— *S'entremettre de*, S'occuper de, agir comme intermédiaire pour : *Que viens-tu faire ici? — Ce que je fais partout ailleurs :* M'ENTREMETTRE D'*affaires, me rendre serviable aux gens.* (Mol.) ‖ Se mêler de, s'ingérer dans : *C'est un homme qui* S'ENTREMET *de tout.*

ENTREMISE s. f. (an-tre-mi-ze — rad. *entremettre*). Action d'une personne qui s'entremet, qui interpose ses bons offices, son crédit, son autorité : *Offrir son* ENTREMISE. *Obtenir une faveur, une grâce par l'*ENTREMISE *de quelqu'un.*

J'avais dans ses projets conçu plus de grandeur.
Qui croirait, en effet, qu'une telle entreprise
Du fils d'Agamemnon méritât l'*entremise*?
RACINE.

— Fig. Intermédiaire : *La folie, le rêve, le décousu de la conversation consistent à passer d'un objet à un autre par l'*ENTREMISE *d'une qualité commune.* (Dider.)

— Mar. Pièce de bois employée dans la construction d'un vaisseau, et placée entre deux autres pour les renforcer. ‖ Chacune des pièces de bois sur lesquelles reposent les surbaux des écoutilles.

ENTRE-MODILLON s. m. Archit. Intervalle entre deux modillons : *Des* ENTRE-MODILLONS *trop ornés.*

ENTREMONT, vallée de la Suisse, dans le canton du Valais, au pied du grand Saint-Bernard. Elle est parcourue par la Dranse et court du S. au N., n'offrant une certaine largeur que dans le lieu où débouche celle du Ferret; elle présente les sites alpestres les plus variés. On y voit des gorges affreuses, où se précipitent à la fois plusieurs torrents, tels qu'aux moulins de la Valette et au pont de bois; le ruisseau de la Valsorey forme une belle cascade, et le glacier de même nom mérite l'attention du touriste. Au point de vue géologique, la vallée d'Entremont présente un grand intérêt, en ce qu'elle offre une section transversale des Alpes. Les habitants vivent principalement des produits de leurs bestiaux; cependant ils cultivent aussi quelques céréales.

ENTREMONT, nom d'une colline située près d'Aix (Bouches-du-Rhône), au N. de la ville, et sur laquelle s'élevait la ville des Saliens, détruite l'an 123 av. J.-C. par le consul romain Sextius Calvinus. Le plateau qui couronne cette colline est couvert de ruines, au milieu desquelles on distingue encore les vestiges de l'ancien mur d'enceinte qui rappelle les constructions cyclopéennes. En 1817, on y a découvert neuf bas-reliefs décorant un monument de forme quadrilatère; ce sont des sculptures antérieures à la conquête romaine, probablement exécutées par les Grecs de Marseille.

ENTREPONT s. m. (an-tre-pont — de *entre*, et *pont*). Mar. Espace compris entre le pont de la batterie basse et le plancher immédiatement inférieur. ‖ *Faux entrepont*, Espace compris entre le plancher du véritable entrepont et une plate-forme qui règne sur une partie de la longueur du navire, au-dessus de la cale.

— **Encycl.** L'étymologie de ce mot a induit en erreur la plupart des personnes qui s'en sont servi sans être familiarisées avec la valeur exacte des termes de marine. Ce n'est pas, en effet, l'espace compris entre deux ponts successifs, mais bien spécialement celui qui sépare le pont de la batterie basse du plancher immédiatement inférieur. L'*entrepont* ou faux pont d'un navire de guerre est un des endroits les plus curieux à visiter. La moitié de sa hauteur est au-dessous de l'eau; l'autre moitié est faiblement éclairée par des ouvertures appelées *hublots*, fermées de forts verres lenticulaires. C'est dans cet espace à demi obscur, que se trouvent les chambres des officiers, les armoires, le lavabo des aspirants, les casiers pour les sacs des matelots, le poste des maîtres, placé tout à fait à l'avant, au-dessus du magasin général. Le four est toujours dans l'*entrepont*, et c'est là qu'on installe le poste des blessés pendant le combat. Sur l'avant il contient deux parcs à boulets, un de chaque bord, qui servent de premier approvisionnement pour les pièces dans une occasion imprévue. Dans les nouveaux bâtiments à vapeur, en avant du logement des officiers, l'*entrepont* est percé d'une grande ouverture rectangulaire, fermée par des caillebotis de fonte et qui sert de plate-forme à la machine proprement dite, laquelle se trouve immédiatement au-dessous. Pendant le combat, les portes des chambres des officiers sont toutes ouvertes; on peut, en outre, aller de l'une à l'autre au moyen de portes pratiquées dans les cloisons latérales, et les ouvriers calfats parcourent incessamment l'*entrepont*, le long de la muraille, pour boucher promptement tous les trous de boulets à la flottaison ou au-dessous. Les poëtes jaloux de faire de la couleur locale, Victor Hugo, entre autres, prennent souvent avec les termes de marine des licences fort singulières. L'auteur des *Travailleurs de la mer* parle quelque part de « canons nageant dans l'*entrepont* » d'un navire coulé bas dans un combat.

ENTREPOSITAIRE adj. (an-tre-po-zi-tè-re — rad. *entreposer*). Comm. Qui a déposé des marchandises dans un entrepôt : *Négociant* ENTREPOSITAIRE.

— Substantiv. : *Un* ENTREPOSITAIRE. *L'intermédiaire existe dans la plupart des commerces et renchérit la marchandise de tout le bénéfice exigé par l'*ENTREPOSITAIRE. (Balz.)

ENTREPÔT s. m. (an-tre-pô — du lat. *interpositus*, placé entre). Comm. Lieu où l'on met des marchandises en dépôt, et principalement celles qu'on se propose d'expédier plus loin : *Un magasin d'*ENTREPÔT. *Un* ENTREPÔT *de vins. Dans les ports où sont établis des docks, ceux-ci servent d'*ENTREPÔTS. (J.-B. Say.)

— *Villes d'entrepôt*, Villes dans lesquelles les marchandises sont déposées jusqu'à ce qu'on les dirige vers le lieu de leur destination.

— *Commissionnaire d'entrepôt*, Facteur qui, dans les villes d'entrepôt, se charge de recevoir les marchandises qui arrivent pour leurs commettants et de les leur faire parvenir.

— Administr. Magasins où l'on vend certaines marchandises dont le gouvernement a le monopole : *L'*ENTREPÔT *des tabacs.*

— *Entrepôts réels*, Magasins publics et spéciaux destinés au dépôt des marchandises qui doivent être réexportées ou expédiées plus loin. ‖ *Entrepôt fictif*, Séjour dans des magasins particuliers des marchandises déclarées en entrepôt.

— **Encycl.** Admin. et comm. L'*entrepôt* est le lieu où les commerçants déposent provisoirement des marchandises sans payer aucun droit. L'*entrepôt* est *réel* ou *fictif*. L'*entrepôt* réel est celui qui a lieu dans un magasin public; il est fictif lorsque les marchandises sont placées dans les magasins d'un négociant qu'on nomme *entrepositaire*. L'administration désigne encore ce dernier sous le nom de *soumissionnaire*, parce qu'il s'oblige, se soumet, par le fait du dépôt, à des engagements et à certaines formalités dont nous parlerons bientôt. L'établissement d'*entrepôts* est le complément indispensable de tout bon système de douanes. En effet, du moment où le législateur, soit en vue de la protection à accorder au travail national, soit par simple mesure fiscale et afin de créer des ressources au trésor public, frappe de droits d'entrée les provenances étrangères, il doit en même temps faire en sorte que ces droits ne soient pour le commerce ni une charge trop lourde ni une entrave à son développement. C'est afin d'obtenir ce double résultat que les *entrepôts* ont été établis. Les produits de provenance étrangère, étant exempts du payement des droits tant qu'ils sont à l'*entrepôt*, et cela parce qu'ils sont réputés ne pas être sur le territoire national, il en résulte que le négociant qui les destine à la consommation intérieure a la faculté de n'en disposer qu'en temps opportun et, en outre, de n'en acquitter les droits qu'au fur et à mesure de la vente qu'il en réalise.

Ce fut Colbert qui créa le système des *entrepôts*. Avant lui, certaines villes maritimes, considérées comme territoire étranger par rapport à toute espèce de marchandises, étaient un terrain neutre où les marchandises étrangères étaient reçues et d'où elles pouvaient retourner à l'étranger en franchise de tout droit. Ces villes, appelées *ports francs*, jouissaient d'un *entrepôt* réel illimité. La plus célèbre parmi elles fut Marseille. Colbert vit très-bien les conséquences ruineuses de cet état de choses pour le commerce et l'industrie. Il comprit que ce n'était pas toute une ville qu'il fallait isoler et rendre fictivement étrangère, mais seulement les magasins disposés pour recevoir les marchandises importées : de cette manière l'immunité pouvait s'étendre à tous les centres de commerce. Colbert établit donc des *entrepôts*, et tout en repoussant les produits étrangers pour assurer protection à l'industrie nationale à peine naissante, il trouva le moyen de procurer au commerce français des bénéfices considérables, à l'aide de l'emmagasinement, de la vente et du transport des marchandises interdites ou grevées de droits exorbitants à la consommation intérieure. Malheureusement, le système de Colbert ne lui survécut pas. Créé en 1664, il fut supprimé en 1688, excepté toutefois pour les marchandises destinées au commerce de l'Inde, de la Guinée et des îles d'Amérique et pour celles qui en provenaient. Ce ne fut qu'en 1803, à l'époque de la paix d'Amiens, que l'on reprit l'idée du célèbre ministre. La loi du 8 floréal an II rétablit les *entrepôts*. Nous ferons toutefois remarquer qu'antérieurement à cette loi, celle du 28 juillet au 12 août 1791 et le décret du 11 nivôse an III avaient révoqué le privilége des ports francs comme violant les grands principes de la révolution et offrant, en outre, trop de facilité pour la fraude. Cependant, lorsque nos armées envahirent l'Italie, le gouvernement français respecta la franchise de certains ports, entre autres du port de Gênes, mais en lui imposant diverses restrictions.

De la loi du 27 février 1832 il résulte que des *entrepôts* réels peuvent être créés, en vertu d'ordonnances, non-seulement dans les ports, mais encore dans toutes les villes qui le demandent et qui remplissent les conditions déterminées par la loi (art. 1). La création de ces nouveaux *entrepôts* eut la plus heureuse influence sur le développement de notre commerce, et l'on vit bientôt que les craintes qu'ils avaient d'abord inspirées n'avaient rien de fondé : le commerce de transit, au lieu de diminuer, suivit, au contraire, une notable progression.

— *Entrepôt réel.* L'*entrepôt* réel, nous l'avons dit, est celui qui est établi dans un magasin public. Ce magasin est fermé à deux clefs, dont l'une reste dans les mains d'un préposé de l'administration des douanes, appelé *contrôleur aux entrepôts*, et l'autre dans les mains du délégué du commerce.

Les *entrepôts* s'établissent, à l'intérieur comme dans les villes des ports, en vertu de décrets du chef de l'État. Les villes maritimes auxquelles un *entrepôt* réel est accordé n'en jouissent qu'à de certaines conditions déterminées par la loi, conditions qui sont de rigueur et ne peuvent être modifiées par les autorités locales. Elles sont obligées de fournir des magasins convenables, sûrs et réunis en un seul corps de bâtiments. Quant aux marchandises susceptibles d'exhaler une mauvaise odeur, telles que les viandes conservées, les poissons salés, les huiles de poissons, le suif brut, etc., elles doivent être placées dans des magasins qui leur sont uniquement affectés, soit par une division et une distribution particulières des magasins d'*entrepôt*, soit en laissant au commerce l'option de fournir un local séparé qui présente les sécurités requises par la loi. Dans le cas où l'*entrepôt* des marchandises exhalant une mauvaise odeur se fait dans un local séparé de l'enceinte du bâtiment principal, l'entrepositaire est tenu, bien qu'il existe une double clef, de fournir une soumission cautionnée, comme pour l'*entrepôt* fictif. Parmi les villes maritimes qui possèdent des *entrepôts* réels, nous citerons : Abbeville, Agde, Arles (les marchandises entreposées dans ce dernier port ne peuvent être réexportées par mer), Bayonne, Bordeaux, Boulogne, Caen, Calais, Cannes, Cherbourg, Dieppe, Dunkerque, Granville, La Rochelle, Le Havre, Le Legué, Lorient, Morlaix, Marseille, Rouen, Toulon, etc.

L'établissement des *entrepôts* réels à l'intérieur et aux frontières est aussi soumis par la loi à des conditions spéciales. Les villes de l'intérieur qui veulent jouir de la faculté d'*entrepôt* doivent, comme les villes maritimes, y affecter un bâtiment spécial, remplissant certaines conditions. Aux termes de la loi du 27 février 1832, ces villes devaient pourvoir à la dépense spéciale nécessitée par la création et le service desdits *entrepôts*, tant pour les bâtiments que pour les salaires des employés chargés des écritures, de la garde, de la surveillance et de la perception, et généralement de tous les frais occasionnés par les *entrepôts*; mais d'après la loi du 10 août 1839, art. 11, la dépense relative au service de perception et de surveillance est à la charge de l'État. Du reste, ces villes jouissent du droit de magasinage dans les établissements, conformément aux tarifs, qui sont concertés avec les chambres de commerce et approuvés par le gouvernement. Si les villes le veulent, elles peuvent, au lieu de percevoir ces droits elles-mêmes, les concéder temporairement, avec concurrence et publicité, à des adjudicataires qui se chargent de la dépense du local, de la construction et de l'entretien des bâtiments. Cette adjudication est faite aux risques et périls de l'adjudicataire, dont les droits cessent en cas de suppression de l'*entrepôt*. Enfin, dans le cas où le conseil municipal d'une ville refuserait de la grever des dépenses nécessaires pour l'établissement d'un *entrepôt*, les commerçants de la ville, représentés par leur chambre de commerce, peuvent se charger de remplir toutes les conditions exigées, au moyen d'une association d'actionnaires constituée en société anonyme (loi du 27 février 1832, art. 10). Les villes de l'intérieur où se trouvent des *entrepôts* sont : Paris, Toulouse, Lyon, Lille, Strasbourg, Metz, Mulhouse, etc. Le droit pour les négociants de déposer des marchandises en *entrepôts*, s'étend aux marchandises prohibées. C'est ce que l'on appelle l'*entrepôt du prohibé*, qui a pour objet de permettre à cette branche si importante du commerce, les *transports*, de prendre tout le développement dont elle est susceptible. Le principe fondamental, en matière d'*entrepôt*, c'est que, par suite de la fiction qui fait considérer les marchandises entreposées comme n'étant pas sur le territoire français, ces marchandises ne payent aucun droit de douane pendant leur séjour dans les magasins, pourvu toutefois qu'elles soient réexportées avant l'expiration du délai légal, dont nous parlerons plus bas. Les marchandises venues de l'étranger étant réputées devoir y retourner, c'est seulement lorsque l'entrepositaire déclare qu'au lieu d'exporter la marchandise il entend la livrer à la consommation que les droits sont dus. Comme la fiction légale dont nous avons parlé se continue jusqu'au moment de la déclaration de l'entrepositaire, il en résulte que c'est le droit en vigueur au moment de cette déclaration qui doit être perçu, sans égard au tarif qui pouvait exister lors de la mise en *entrepôt*.

Nous avons maintenant à faire connaître les principales règles auxquelles est soumis le système des *entrepôts* réels; ces règles sont, en général, les mêmes, soit qu'il s'agisse des *entrepôts* des villes maritimes ou de ceux qui sont placés à l'intérieur et aux frontières (loi du 25 février 1832, art. 4-5).

— *Obligations et formalités pour la validité de l'entrepôt réel.* Ces obligations et formalités sont les mêmes, sauf quelques modifications que nous indiquerons plus bas, pour les marchandises prohibées et pour les marchandises non prohibées. Les marchandises ne sont reçues en *entrepôt* qu'après une déclaration détaillée et la visite des employés. Le négociant qui veut placer dans un *entrepôt* réel des marchandises non prohibées est tenu, dans les trois jours de leur arrivée, d'en faire à la douane une déclaration détaillée, signée de lui ou de la personne qui le représente. Cette déclaration, affranchie du timbre, doit exprimer l'espèce, la qualité, le poids, ou la mesure, ou le nombre des marchandises qui doivent les droits au poids, au nombre ou à la mesure, et la valeur lorsque les marchandises acquittent les droits d'après cette base. Il est défendu de présenter comme unité dans les déclarations plusieurs ballots ou autres colis fermés, réunis de quelque manière que ce soit, à peine de confiscation et d'une amende de 100 fr. Cette dernière disposition s'applique aussi bien aux

marchandises prohibées qu'à celles qui ne le sont point, et la confiscation qu'elle prononce ne porte pas seulement sur les colis qui excèdent l'unité, mais encore sur la totalité des marchandises contenues dans les colis multiples (v. la loi du 22 août 1791, tit. II, art. 20 ; 4 germinal an 11 ; 27 juillet 1822, art. 16 ; ordonnance du 8 juillet 1834 ; circulaire du 23 octobre 1810). Après la déclaration faite et le débarquement opéré, les marchandises destinées à l'*entrepôt* doivent être soumises à la vérification de la douane, qui peut, si elle le juge convenable, se dispenser d'y procéder et s'en rapporter à la déclaration, du consignataire. Si la visite fait découvrir un excédant de poids sur la déclaration et que cet excédant se trouve être de plus du vingtième pour les métaux et du dixième pour les marchandises, le consignataire est immédiatement soumis, à titre d'amende, au payement du simple droit ; après quoi, l'excédant, ainsi que les quantités déclarées, sont reçus en *entrepôt* sous les mêmes conditions (loi du 22 août 1791, tit. II, art. 18). Cette vérification terminée, les marchandises deviennent l'objet d'un enregistrement au livre appelé *sommier*, qui n'est autre qu'un compte ouvert par entrée et par sortie, et qui, en définitive, doit se balancer. Dans le cas où les marchandises déclarées pour l'*entrepôt* sont vendues pour la consommation avant que la mise en *entrepôt* ait été régulièrement opérée, le receveur peut demander qu'une déclaration de mise en consommation soit substituée à la déclaration d'entrée en *entrepôt*. Enfin, les échantillons que le commerce est admis à prélever sur les marchandises entreposées sont soumis aux droits.

— *Temps pendant lequel les marchandises peuvent demeurer en entrepôt.* Le temps pendant lequel les marchandises peuvent demeurer en *entrepôt* est de trois ans pour celles qui sont placées dans un *entrepôt* régulièrement constitué, c'est-à-dire dans des magasins convenables, sûrs, réunis en un seul corps de bâtiment et entièrement isolés de toute autre construction. Pour les objets qui sont déposés hors de l'enceinte du bâtiment principal, dans des magasins séparés les uns des autres, ce temps n'est que d'un an. Il commence à courir du jour ou la transcription des marchandises a eu lieu sur le sommier. Lorsque, à l'expiration des délais fixés, il n'est pas satisfait à l'obligation d'acquitter les taxes établies ou de réexporter, les droits sont liquidés d'office, d'après le tarif applicable au moment où le délai légal d'*entrepôt* s'est trouvé périmé ; et si l'entrepositaire ne les a pas acquittés dans le mois de la sommation qui lui est faite par un huissier ou par deux préposés de la douane, les marchandises sont vendues. Ordinairement cette sommation est précédée d'un avertissement officieux et sans frais. La vente des marchandises se fait conformément aux articles 617, 618 et 624 du code de procéd. civ. Le produit, déduction faite de tous droits et frais de magasinage ou de toute autre nature, est versé à la Caisse des consignations, pour être remis au propriétaire, s'il est réclamé dans l'année, à partir du jour de la vente, ou, à défaut de réclamation dans ce délai, être définitivement acquis au Trésor (loi du 17 mai 1826, art. 14). Il peut arriver que ce produit soit inférieur aux frais faits ou qu'il ne suffise pas pour couvrir à la fois les droits de douane et les frais de magasinage ou autres analogues. Dans le premier cas, la différence reste à la charge de l'administration. Aussi ne poursuit-elle la vente qu'autant que les objets sont sujets à dépérissement ou qu'il y a impossibilité de les réunir à d'autres articles. Dans le second cas, les droits du Trésor doivent être prélevés par privilége avant les frais revendiqués par les tiers.

— *Transfert.* Lorsque des marchandises, placées par leur nature sous le régime de l'*entrepôt* sont cédées, le cédant au nom duquel la déclaration d'entrée a été faite doit en prévenir immédiatement la douane, sinon la responsabilité des entrepositaires continue lors même qu'ils ont cessé d'être propriétaires des objets entreposés. Du reste, pour que la cession ou le transfert soient opposable à la douane, mention de l'opération doit être inscrite sur les registres de l'*entrepôt*. Cette inscription n'a lieu qu'autant que le cessionnaire est domicilié dans le lieu d'*entrepôt* et que la vente est accompagnée de tous les signes caractéristiques qui en opèrent la consommation, tels que déplacement de marchandises, apposition de nouvelles marques, etc.

— *Responsabilité des douanes.* L'administration des douanes n'est responsable des pertes, avaries, soustractions ou substitutions qu'éprouvent les marchandises placées dans les *entrepôts* qu'autant que les pertes, soustractions, etc, proviennent de son fait ou de celui de ses préposés. En effet, les marchandises ne sont pas placées sous la garde et la surveillance exclusives de la régie, puisqu'une des clefs de l'*entrepôt* se trouve entre les mains du préposé du commerce. Nous dirons de même que la douane ne peut rejeter sur le négociant la responsabilité du déficit et lui réclamer les amendes prononcées contre les importations frauduleuses ; mais nous croyons que, dans ce cas, l'obligation de prouver la soustraction incombe à l'entrepositaire. Lorsqu'il y a soustraction de marchandises entreposées et que cette soustraction a été commise par les entrepositaires, ce fait ne constitue pas une soustraction frauduleuse dans le sens de l'article 401 du code pénal. En effet, les marchandises placées en *entrepôt*, bien qu'elles servent de gage à la régie pour le payement des droits de douane, continuent d'être la propriété des entrepositaires ; la soustraction qu'ils en font ne constitue donc pas un vol proprement dit, mais une simple contravention, donnant lieu, de la part de la régie, à une action civile en payement des droits, doubles droits et amende. Lorsque la régie se trouve tenue de payer la valeur des marchandises soustraites de l'*entrepôt*, cette valeur est établie d'après l'estimation qui a été faite des marchandises dans l'acquit-à-caution. C'est en vain que l'on dirait que ces marchandises avaient une valeur bien supérieure.

— *Sortie des marchandises.* Toutes les marchandises mises dans les *entrepôts* peuvent en être retirées, soit pour la consommation, après avoir acquitté les droits du tarif en vigueur, soit pour la réexportation, sans acquit d'aucun droit. L'entrepositaire qui veut faire sortir les marchandises de l'*entrepôt* doit en faire une déclaration au bureau de la douane. Cette déclaration doit, indépendamment des indications constatées à l'entrée, mentionner la destination ultérieure des marchandises, et, s'il y a lieu, le nom et le pavillon du navire à bord duquel elles doivent être chargées, ainsi que le nom du capitaine. Lorsque les marchandises ainsi retirées sont imposées à la valeur et non au poids, le commerce est libre de modifier ses déclarations primitives, sauf à la douane à faire usage, s'il y a lieu, du droit de préemption (circulaire du 19 février 1830). A la sortie de l'*entrepôt*, les vérificateurs doivent procéder de nouveau à la visite des marchandises, pour s'assurer si elles sont identiquement les mêmes et si l'on n'a rien ajouté ni soustrait. Du reste, cette visite est indispensable pour les marchandises imposées *ad valorem*, puisque le droit doit porter sur leurs valeurs actuelles. Quant aux objets et denrées destinés à la consommation, la vérification est facultative. Les droits doivent être payés ou garantis avant l'enlèvement des marchandises.

— *Mutation d'entrepôt.* Pendant la durée de l'*entrepôt*, le négociant peut, en accomplissant les formalités exigées, expédier ses marchandises d'un *entrepôt* sur un autre. Cette opération, appelée *mutation d'entrepôt*, s'exécute, comme la réexportation, par terre ou par mer. On fait une déclaration dans laquelle sont reproduites toutes les indications d'entrée, ainsi que la désignation de l'*entrepôt* sur lequel on a l'intention de diriger les marchandises, avec l'engagement de les y déposer aux conditions de la première soumission. A la sortie de l'*entrepôt*, le vérificateur constate le poids des colis, l'espèce et les qualités des marchandises, en suivant les formes ordinaires. Le compte de l'*entrepôt* est définitivement apuré d'après le résultat de l'opération du vérificateur, et le déficit, s'il y en a, est soumis aux droits, à moins qu'il ne provienne du déchet naturel propre à la marchandise et qu'il y ait réclamation, auquel cas il en est référé à l'administration (circulaire du 21 janvier 1819). La mutation s'opère ensuite sur la garantie d'un acquit-à-caution. Avant de commencer l'embarquement des marchandises soumises à la mutation, on doit les rassembler sur le quai, où elles sont contrôlées par les préposés des douanes, comme lorsqu'il s'agit de la réexportation (loi du 27 juillet 1822, art. 15). A l'arrivée des marchandises au port de destination, la simple remise de l'acquit-à-caution, visé pour valoir permis de débarquer, dispense le consignataire de formuler une déclaration en détail. Lorsque, au lieu d'être réintégrées en *entrepôt*, les marchandises sont déclarées pour la consommation immédiate, leur vérification, ainsi que la perception des droits, se fait comme s'il s'agissait d'une importation directe, et l'acte de décharge de l'acquit-à-caution mentionne l'acquittement des droits et le numéro de recette, sans qu'il soit nécessaire de simuler leur entrée en *entrepôt* (circul. du 5 octobre 1832). Dans le cas où les marchandises expédiées par mer d'un *entrepôt* à un autre éprouvent des avaries dans le transport, elles peuvent obtenir une réduction de droits proportionnelle à leur dépréciation. Enfin, les expéditions faites d'un *entrepôt* dans un autre ne peuvent généralement donner lieu à aucune prolongation d'*entrepôt*.

— *Privilége de la douane.* La régie des douanes a, pour le payement des droits qui lui sont dus, un privilége sur les marchandises placées dans les *entrepôts*.

— *Entrepôt des marchandises prohibées.* Nous avons déjà dit que les règles générales en vigueur dans les *entrepôts* des marchandises non prohibées sont applicables aux marchandises prohibées, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions spéciales qui les concernent. Voici quelles sont ces dispositions spéciales. Remarquons d'abord que certaines villes seulement ont obtenu l'*entrepôt du prohibé* et que toutes celles qui ont des *entrepôts* réels n'en jouissent pas. Cette exception se comprend du reste, puisque l'on doit exercer sur les marchandises prohibées une surveillance toute particulière (loi du 9 février 1832, art. 17). D'ailleurs, l'*entrepôt* des marchandises prohibées n'est autorisé que sous la condition de l'établissement d'un local particulier et de constructions isolées de celles où se trouvent les marchandises non prohibées (loi du 9 février 1832, art. 17). Nous citerons, parmi les villes qui jouissent de ce privilége, Nantes, Saint-Malo, etc. Les colis qui renferment des marchandises prohibées ne peuvent être divisés (loi du 9 février 1832, art. 26). Cependant on a décidé, avant comme après cette loi, que, dans le cas où les marchandises contenues dans un colis n'ont pas la même destination, on peut, mais dans ce cas seulement, en permettre la division. Il est permis de prélever des échantillons des tissus prohibés entreposés, mais par fragments seulement et en satisfaisant aux conditions établies pour prévenir les abus. Lorsqu'un entrepositaire veut user de cette faculté à l'égard d'un tissu ayant de la valeur, il en fait la déclaration, et la douane, après vérification, garantit la reconnaissance de l'objet par une estampille à la rouille, lorsque le tissu est de nature à en conserver l'empreinte, et, dans le cas contraire, en y apposant un plomb. En outre, par un acte descriptif, que l'on transcrit sur un registre spécial, l'entrepositaire se soumet sous caution à effectuer, à moins de réintégration en *entrepôt*, la réexportation de cet échantillon, au plus tard lorsque la partie de marchandise d'où il a été prélevé y sera assujettie, sous peine d'être contraint, par application de l'art. 5 de la loi du 9 février 1832, au payement de la quadruple valeur. Dans aucun cas il n'est permis de prélever des pièces entières ; quant aux échantillons qui ne consistent qu'en fragments sans aucune valeur, ou que l'on consent à rendre tels en les lacérant, la remise en est faite sans conditions. La durée et l'apurement définitif de l'*entrepôt* du prohibé sont de trois années pour le prohibé comme pour le non-prohibé. Lorsque, à l'expiration de ce délai, la réexportation n'a pas eu lieu, les marchandises sont vendues à charge de renvoi à l'étranger par l'adjudicataire (loi du 9 février 1832, art. 20). On voit que la réexportation est de rigueur en cette matière. Les marchandises prohibées reçues en *entrepôt* peuvent en être extraites pour la réimportation ou pour être dirigées sur d'autres *entrepôts* du prohibé (loi du 16 juin 1835).

— *Entrepôt fictif.* A la différence de l'*entrepôt* réel, l'*entrepôt* fictif a lieu dans des magasins particuliers, appartenant aux destinataires mêmes des marchandises ; mais il n'est généralement autorisé que dans les seules villes d'*entrepôt* réel. Les villes maritimes qui jouissent de la faculté de recevoir des marchandises en *entrepôt* fictif sont : Toulon, Cette, Bayonne, Bordeaux, Nantes, Brest, Le Havre, Honfleur, etc. L'*entrepôt* fictif laissant entre les mains du commerce les objets soumis aux droits et pouvant ainsi devenir une source de fraudes nombreuses, la loi a déterminé quelles sont les marchandises auxquelles l'*entrepôt* fictif peut être accordé.

Voici leur énumération, d'après l'ordonnance du 9 janvier 1818 :

Bois communs pour la construction ; — bois en perches, en échalas ou en éclisses ; — bois feuillards et bois merrains ; — osier en bottes ; — futailles vides ; — balais communs ; — avirons et rames de bateaux ; — ardoises pour toitures ; — briques, tuiles et carreaux de terre ; — meules à moudre et à aiguiser ; — marbres bruts et marbres ouvrés non dénommés au tarif des douanes ; — chanvre teillé ou peigné et étoupes ; — sparte brute ; — cordages de tilleul ; — graines de prairie ; — peaux fraîches grandes et petites, petites peaux sèches ; — potasse ; — soude ; — natrons ; — soufre brut et soufre épuré ; — poix, galipot, goudron et brai sec ; — coton et laine.

En général, les marchandises admissibles en *entrepôt* fictif ne jouissent de cette faculté que sous la soumission cautionnée de les réexporter ou de payer le droit d'entrée au moment où elles sortent de l'*entrepôt* pour la consommation. La douane, alors, n'est pas autorisée à rechercher la qualité et la solvabilité de l'entrepositaire, ni à exiger qu'il soit pourvu d'une patente : il doit lui suffire que l'on souscrive les obligations prescrites par la loi et qu'une caution reconnue solvable par le receveur en garantisse l'exécution (loi du 8 floréal an II, art. 14). La volonté d'entreposer doit être exprimée par les consignataires des marchandises dans la déclaration qu'ils en font, sinon elles seraient par ce seul fait livrées à la consommation et les droits seraient acquis à la régie. En outre, les déclarants sont tenus de désigner les magasins où les marchandises doivent être déposées et de fournir la soumission de les représenter en même qualité et quantité toutes les fois qu'ils en seront requis (même loi, art. 15). Enfin il est interdit aux consignataires de changer de magasin les marchandises entreposées, sans une nouvelle déclaration préalable, qui doit contenir l'indication du nouveau local destiné à l'*entrepôt*, et sans un permis spécial de la douane, sous peine de payer immédiatement les droits en cas de mutation non autorisée.

Toutes les fois que des marchandises sont admises à l'*entrepôt* fictif, elles ne peuvent plus en être retirées pour passer dans un *entrepôt* réel. L'entrepositaire répond de la totalité des droits, d'après l'espèce, la qualité et le poids reconnus à l'entrée en *entrepôt*, sauf cependant le seul cas de réexpédition légale. Ce principe est absolu en matière d'*entrepôt* fictif et n'admet aucune sorte de modification. La durée de l'*entrepôt* fictif ne peut excéder le terme d'une année (loi du 8 floréal an II, art. 14). Cependant on peut, lorsqu'on justifie de l'impossibilité de vendre ou de réexporter les marchandises, obtenir des prolongations.

— *Entrepôts spéciaux.* Il y a des *entrepôts* soumis à des règles particulières, soit à cause de la nature des lieux, soit à raison de certaines marchandises. Ces *entrepôts* sont appelés *spéciaux*. Les ports et villes qui jouissent de ce genre d'*entrepôts* sont : Marseille, Lyon, Strasbourg, Saint-Martin (île de Ré), Basse-Indre et plusieurs ports de la Manche. Nous allons parler de l'*entrepôt* des liquides à Paris.

— *Entrepôt des liquides de Paris.* Paris possède, *intra muros*, un vaste *entrepôt* pour les liquides, élevé à grands frais, et dont les produits sont faibles en comparaison des dépenses occasionnées par sa construction. L'*entrepôt* de Bercy, qui n'est, à vrai dire, qu'une série de magasins particuliers, lui fait une redoutable concurrence. C'est du premier de ces deux *entrepôts* que nous nous occupons particulièrement dans cet article.

Voici l'histoire de la fondation de l'*Entrepôt* de Paris.

Sous Louis XIII et sous Louis XIV, les grands seigneurs ne croyaient point, contre l'opinion généralement accréditée aujourd'hui, déroger en s'occupant de spéculations financières. Un particulier venait-il à imaginer quelque établissement offrant chance de gain, vite il cédait, moyennant une somme relativement faible, son projet à quelque noble, qui en obtenait le privilége et en percevait tout le bénéfice. En 1656, MM. de Chamarane et de Baas, ce dernier maréchal de camp, obtinrent du roi Louis XIV l'autorisation de faire construire une halle aux vins. L'administration de l'hôpital général s'opposa longtemps à la réalisation de ce projet ; enfin, en 1662, elle en permit l'établissement, à condition de toucher, comme indemnité, moitié des bénéfices. L'édifice fut construit sur un terrain traversé par un canal dérivé de la Bièvre, au coin du quai Saint-Bernard et de la rue des Fossés-Saint-Bernard. Le bâtiment primitif existe encore, englobé dans la masse des constructions modernes, et l'on y ajouta, à l'époque de sa fondation, une chapelle dédiée à Saint-Ambroise.

Cet *entrepôt* fut conservé, malgré son insuffisance et son exiguïté, jusqu'en 1808. Le 30 mars de cette année, un décret impérial ordonna la construction d'une nouvelle halle sur un plan beaucoup plus vaste. Voici les principales dispositions de ce décret :

« Article 1er. Il sera fondé à Paris un marché et un *entrepôt* franc, pour les vins et les eaux-de-vie, dans les terrains situés sur le quai Saint-Bernard, entre les rues de Seine et des Fossés-Saint-Bernard.

» Art. 2. Les vins et eaux-de-vie conduits à l'*entrepôt* conserveront la faculté d'être réexportés hors de la ville sans acquitter les droits d'octroi.

» Art. 3. Cette réexportation ne pourra avoir lieu que par la rivière ou par les deux places de Bercy ou de la Gare.

» Art. 4. Les vins destinés à l'approvisionnement de Paris n'acquitteront les droits d'octroi qu'au moment de la sortie de l'*entrepôt*.

» Art. 5. Cet *entrepôt* sera disposé pour placer, tant à couvert qu'à découvert, jusqu'à 150,000 pièces de vin. »

Dès la publication du décret et des plans, une compagnie, sous la raison Hérail et Bélanger, se présenta et distribua un mémoire accompagné de plans et de dessins, dans lequel elle proposait le déplacement de l'*entrepôt*. Cette proposition fut rejetée. On commença les travaux sur les dessins et sous la direction de M. Gaucher, architecte, et, le 15 août 1811, on posa la première pierre. Dans les cinq massifs de construction, deux bâtiments furent destinés à l'administration, et de petits celliers furent établis dans la partie irrégulière de la rue de Seine, aujourd'hui rue Cuvier.

Deux des massifs élevés au centre de l'établissement servent au marché des vins, et des trois autres, sis dans les rues Cuvier, Saint-Bernard et Linné, les deux premiers renferment vingt et un celliers ; le troisième quarante-neuf. Sur chacune de ces cinq constructions principales sont élevés des magasins. Ceux qui surmontent la construction du milieu, côté de la rue Linné, sont destinés aux eaux-de-vie.

Le 30 mai 1812, on avait posé la charpente d'un des marchés ; le 27 décembre suivant, deux halles, dans l'un des marchés, furent livrées au commerce. Le 5 août 1813, quatre halles furent ouvertes dans l'autre marché. Dans la même année, on commença la construction des celliers situés du côté de la rue Cuvier. Le 6 novembre 1814, cinq celliers furent ouverts du côté du quai Saint-Bernard. Les travaux, d'abord poussés activement, se ralentirent pendant les années 1816 et 1817 ; on les termina en 1818.

Postérieurement à 1818, on construisit, du côté de la rue Linné, vingt-trois celliers, avec magasins supérieurs et un magasin aux eaux-de-vie.

L'*entrepôt* compris entre le quai Saint-

Bernard, les rues Linné, Cuvier, des Fossés-Saint-Bernard, élevé sur l'emplacement de l'ancienne halle aux vins, de l'abbaye Saint-Victor et d'un grand nombre de maisons particulières, peut contenir de 175,000 à 200,000 hectolitres de vin. C'est un vaste enclos entouré de grilles encastrées dans des soutenements de pierre. La façade principale, donnant sur le quai Saint-Bernard, possède quatre portes : une première à l'angle du quai et de la rue des Fossés-Saint-Bernard; une seconde portant cette inscription : *Porte pour Paris;* la grande porte d'entrée auprès du bureau central; enfin la quatrième pour l'extérieur et les *entrepôts* fictifs. Ces portes sont ouvertes le matin à six heures et ferment le soir à la même heure.

Une grande allée plantée d'arbres et bordée de trottoirs va, côté du quai, de la rue des Fossés-Saint-Bernard à la rue Cuvier. Cette allée se continue sur les côtés, par les rues de Bourgogne et de Touraine, jusqu'à la rue de la Côte-d'Or, parallèle à cette allée, et qui longe la butte des Eaux-de-vie. Sur les trottoirs, on aperçoit des fûts vides ou pleins, en une seule rangée, ou gerbés en second ou en troisième, des cabanes uniformément peintes en jaune, vitrées, garnies de rideaux verts, quelques-unes même embellies de jardinets avec grillages de bois verts. Toutes ces cabanes ont, au-dessus de leur porte, un numéro et le nom de leur propriétaire. Ce sont les bureaux des entrepositaires. Une circulation active de voitures et de visiteurs encombre l'allée. Des ouvriers, les manches de la chemise retroussées, les bras violets, en blouse bleue et en tablier de serge (*serpillère*), rincent les tonneaux, les vident, les bouchent ou les marquent au pinceau. D'autres prennent leur repas sur le fond d'un tonneau renversé, pendant que les patrons fument leur cigare, causent et trafiquent à voix basse entre eux. Cinq rues, avons-nous dit, partent de cette grande avenue du quai pour aboutir à la rue de la Côte-d'Or, séparant les quatre corps de bâtiment dont nous allons parler ci-après : rue de Bourgogne, rue de Champagne, rue de Bordeaux, rue du Languedoc et rue de la Touraine. Les deux corps de bâtiment entourés, l'un par la rue de Bourgogne et la rue de Champagne, l'autre par les rues du Languedoc et de la Touraine, sont munis d'un étage supérieur, auquel on arrive par une double rampe ascendante et descendante : ce sont les magasins de la Loire et les magasins de la Seine. Les magasins de l'Yonne et de la Marne composent les bâtiments du milieu, qui ne sont formés que d'un simple rez-de-chaussée. Disons de suite que ces titres, magasins de l'Yonne, etc., sont fictifs et ne sont particuliers à aucun des départements dénommés; ce sont tout simplement des appellations données à tel ou tel bâtiment pour éviter la confusion. Les deux magasins latéraux, Loire et Seine, sont recouverts, rez-de-chaussée et premier étage en retrait, de tuiles bombées; le pavillon supérieur est garni de vitres tout autour, et des paratonnerres surmontent chacune des constructions. A droite et à gauche du pavillon supérieur, un large quai, sur lequel se dressent les fûts. Dans ce premier étage, de longues allées traversant le pavillon et coupées par des ruelles transversales, couloirs sombres établis entre deux pans de briques, sous une voûte de bois à une grande hauteur. Dans ces panneaux de brique sont pratiquées des portes menant à des sortes de caves aériennes. Au rez-de-chaussée de ces magasins à deux étages, comme à ceux des corps de magasins de l'Yonne et de la Marne, des celliers, avec leur porte cerclée d'un grand cintre de pierre blanche, portent en lettres noires le nom du propriétaire. Tous ces blocs sont noirs, sales, enfumés; on dirait qu'on a barbouillé le mortier et la chaux avec de la lie de vin. Des pavillons supérieurs, on descend dans les diverses rues par des escaliers de fer.

Longeant la rue de la Côte-d'Or dans toute son étendue, et occupant ainsi tout le fond de l'*Entrepôt*, côté de la rue Linné, apparaît la butte des Eaux-de-vie. Une double rampe mène de chaque côté, devant et derrière, aux quais latéraux et postérieurs. Il est défendu d'y fumer. Un escalier de fer à double rampe en losange mène à la plate-forme supérieure, au haut de laquelle un employé, en perpétuelle surveillance, empêche qu'on n'emporte des eaux-de-vie pour *viner* les vins. C'est là aussi que se trouve le *dépotoir*, où s'opèrent la vérification et le mesurage des fûts à eau-de-vie. C'est l'administration qui fait elle-même le *dépotage*, pour lequel elle prend au négociant un droit qui n'est pas fixe.

Au-dessous de la plate-forme des Eaux-de-vie, sont les caves souterraines, longs boyaux sombres, humides, à peine éclairés par de maigres becs de gaz posés à inégales distances, étoiles fumeuses pendues dans cette caverne. On voit, de temps à autre, s'agiter une ombre, celle d'un ouvrier poussant un fût; rien de fantastiquement lugubre comme ces caves; et cependant elles renferment le vin, le père des gaietés épanouies.

L'Entrepôt de Paris appartient à la ville, qui loue le terrain et les caves aux entrepositaires, à raison de 8 fr. par mètre pour les vins, et de 10 fr. pour les eaux-de-vie. De 1867 à 1868, le prix des loyers a doublé; et cependant, malgré cette énormité de chiffres, la Ville retire à peine 4 pour 100 de revenu, tant les frais de construction l'avaient obérée.

Au milieu de la grille donnant sur le quai Saint-Bernard s'élève le bureau général de la perception, indépendant des pavillons qui flanquent, de chaque côté, les portes d'entrée et de sortie. Les employés, au nombre de quarante environ, se composent du conservateur ou directeur de l'*Entrepôt*, chef lui-même des gardiens surveillants; des préposés à la sortie, surveillants, jaugeurs et contrôleurs. Une affiche appliquée à la porte du grand bureau prévient MM. les entrepositaires qu'ils seront poursuivis trois jours après l'échéance du semestre de leur location.

L'Entrepôt de Bercy est libre. Ce n'est pas, à proprement parler, un *entrepôt;* il y a là des dépôts de vins soumis à la visite de la régie comme ceux des marchands de vins en gros ou en détail. Ces magasins appartiennent à des particuliers, marchands de vins ou commissionnaires, qui y habitent. Ils ont un compte à la régie pour les entrées et les sorties; seulement, ils ne payent les droits qu'à la sortie de la marchandise vendue. *L'Entrepôt* libre de Bercy renferme presque deux fois plus de vin que le grand *entrepôt* de Paris.

ENTREPRENANT (an-tre-pre-nan) part. prés. du v. Entreprendre : *Des industriels* ENTREPRENANT *l'impossible.*

ENTREPRENANT, ANTE adj. (an-tre-pre-nan, an-te — rad. *entreprendre*). Hardi, audacieux, qui se porte aisément à des entreprises difficiles : *C'est un garçon* ENTREPRENANT, *une femme* ENTREPRENANTE. *Il suffit d'un prince faible et inappliqué, et d'un sujet puissant et* ENTREPRENANT, *pour plonger le royaume entier dans un abîme de désastres.* (Volt.) *Livrées à elles-mêmes, les institutions communales ne sauraient guère lutter contre un gouvernement* ENTREPRENANT *et fort.* (De Tocqueville.)

— Se dit d'un homme hardi auprès des femmes, en fait d'amour et de galanterie : *Vous êtes bien* ENTREPRENANT.

— **Antonymes.** Inactif, indolent, inerte, mou, timide.

ENTREPRENDRE v. a. ou tr. (an-tre-pran-dre — de *entre*, et de *prendre*. Se conjugue comme *prendre*). Se disposer et commencer à faire : ENTREPRENDRE *un travail.* ENTREPRENDRE *un voyage. O homme! considère d'abord ce que tu veux* ENTREPRENDRE; *examine ensuite la nature, pour voir si le fardeau que tu t'imposes est proportionné à tes forces.* (Epictète.) *Il faut toujours se croire capable des choses qu'on* ENTREPREND. (Buff.) *Si quelque société de gens de lettres veut* ENTREPRENDRE *le Dictionnaire des contradictions, je souscris pour vingt volumes in-folio.* (Volt.) *Les grands hommes* ENTREPRENNENT *de grandes choses parce qu'elles sont grandes, et les fous parce qu'ils les croient faciles.* (Vauven.) *Un homme n'est pas grand par ce qu'il* ENTREPREND, *mais par ce qu'il exécute.* (Chateaub.) *Rien n'est commode comme la conception du bien sans le courage de l'*ENTREPRENDRE. (Ch. de Rémusat.) *Il faut achever ce qu'on* A ENTREPRIS. (Louis-Philippe.) *On exécute mal deux choses que l'on* ENTREPREND *à la fois.* (E. de Gir.)

— Fam. Poursuivre, attaquer, pousser, tourmenter, railler : *Si j'*ENTREPRENDS *cet homme-là, je lui ferai voir du pays.* (Acad.) *Alexandre voulut s'affermir avant que d'*ENTREPRENDRE *son rival.* (Boss.)

— Absol. : ENTREPRENEZ *moins*, *exécutez davantage. Il faut* ENTREPRENDRE *quatre fois plus qu'on ne peut faire.* (De Candolle.) *Les Français sont tout feu pour* ENTREPRENDRE. (J.-J. Rouss.)

— *Entreprendre de*, Commencer à, essayer de : *L'ennemi* A ENTREPRIS DE *forcer la place. J'*ENTREPRENDS D'*écrire la guerre du Péloponèse.* (D'Ablanc.) *Il suffit qu'une vérité soit universelle pour qu'on* ENTREPRENNE DE *l'attaquer.* (A. Martin.)

— *Entreprendre sur*, Usurper, empiéter sur : *Vous* ENTREPRENEZ SUR *mon bien. César* ENTREPRIT SUR *la liberté du peuple romain.* (Acad.) *Aussitôt qu'un homme* ENTREPREND SUR *des libertés égales à la sienne, il les trouble et se trouble lui-même.* (V. Cousin.)

— Jeux. Commencer un coup : ENTREPRENDRE *la vole.* ENTREPRENDRE *le reversi.*

S'entreprendre v. pr. Etre entrepris : *Les travaux vont* S'ENTREPRENDRE *dès les premiers beaux jours.*

— Fam. Se disputer, s'attaquer, se tourmenter l'un l'autre : *Deux commères qui* S'ENTREPRENNENT.

ENTREPRENEUR, EUSE s. (an-tre-pre-neur, eu-ze — rad. *entreprendre*). Personne qui entreprend à forfait quelque ouvrage considérable, quelque fourniture importante : ENTREPRENEUR *de travaux publics. La loi range l'*ENTREPRENEUR *dans la catégorie des commerçants.* (Acad.) *Il y a pour les riches* ENTREPRENEURS *des apprentissages nécessaires ainsi que pour les ouvriers.* (Droz.) ‖ Personne qui est à la tête d'un grand établissement, qui entreprend des travaux importants, qui occupe un grand nombre d'ouvriers : *Un* ENTREPRENEUR *de diligences.*

— Par dénigr. Personne qui se livre à une industrie coupable ou ridicule : *Les* ENTREPRENEURS *de science sociale ne sont pas d'accord sur les principes.* (Proudh.)

— Par plaisant. *Entrepreneur de succès dramatiques,* Chef de claque dans les théâtres.

— **Encycl.** *Entrepreneur de travaux publics.* On désigne ainsi celui qui s'engage envers l'Etat, le département ou la commune, à exécuter un travail à forfait et pour une somme déterminée. Souvent aussi l'administration se borne à conférer à l'*entrepreneur* des avantages d'une autre nature, comme une concession, un privilége exclusif, tels que la construction d'un chemin de fer, d'un canal, d'un pont, le dessèchement d'un marais, etc.

L'administration traite avec l'*entrepreneur* soit de gré à gré, soit par voie d'adjudication, soit au moyen de soumission. Ce dernier mode est préféré par l'administration. Il a pour résultat d'amener, en effet, une diminution sensible sur le prix des travaux; mais on ne doit accepter une soumission qu'après avoir pris les renseignements les plus exacts sur la capacité autant que sur la solvabilité de l'*entrepreneur.* Si l'on avait agi constamment de la sorte, bien des catastrophes auraient été évitées à des *entrepreneurs* sans expérience. L'*entrepreneur* est soumis à des clauses et conditions qui sont consignées sur le cahier des charges et qu'il doit accomplir sous peine de voir le traité résilié, de perdre l'entreprise, et même de payer des dommages et intérêts, s'il y a lieu.

Parmi ces clauses, les plus importantes sont relatives au temps et au mode de l'exécution; elles garantissent la bonne et prompte exécution des travaux, sur lesquels l'administration se réserve toujours la direction supérieure, le contrôle, ou tout au moins la surveillance.

L'*entrepreneur*, comme garantie de ses engagements, verse un cautionnement. Toutefois, on peut ne pas en exiger, surtout si les travaux à exécuter nécessitent des capitaux importants.

ENTREPRIS, ISE (an-tre-pri, i-ze) part. passé du v. Entreprendre. Que l'on a commencé à faire : *Les travaux sont* ENTREPRIS.

— Fam. Gêné dans son maintien, intimidé : *Un jeune homme tout* ENTREPRIS. ‖ Attaqué, tourmenté, raillé : *Il n'était pas agréable d'être* ENTREPRIS *par ces dames.*

ENTREPRISE s. f. (an-tre-pri-ze — rad. *entreprendre*). Action d'entreprendre quelque chose; chose que l'on entreprend : *Une grande, une vaste, une glorieuse* ENTREPRISE. *Les hommes n'aiment pas généralement les* ENTREPRISES *qui présentent de grandes difficultés.* (Machiav.) *Les* ENTREPRISES *hardies, quoique malheureuses, font souvent des imitateurs.* (Volt.) *Il est peu de grandes* ENTREPRISES *où il ne faille toujours donner au hasard plus qu'il ne convient à l'homme sage.* (J.-J. Rouss.) *Les pensées du sage précèdent ses actions, et celles de l'insensé suivent ses* ENTREPRISES. (Duclos.)

A quoi bon seconder la bizarre *entreprise*
D'un jeune écervelé qui fait une sottise?
GRESSET.

— Action de faire ou de fournir quelque chose à certaines conditions, opération d'un entrepreneur : *Faire exécuter des travaux par* ENTREPRISE. *Mettre quelque chose à l'*ENTREPRISE. ‖ Grand établissement d'un service public : ENTREPRISE *des pompes funèbres.* ENTREPRISE *de roulage.*

— Violence, attentat, usurpation : *Une* ENTREPRISE *sur la prérogative royale. C'était une* ENTREPRISE *contre la liberté.*

— Fauconn. *Oiseau de grande entreprise,* Oiseau qui attaque résolûment sa proie.

— **Syn. Entreprise, dessein, plan,** etc. V. DESSEIN.

Entreprises folles (LES), ouvrage satirique en vers, de Pierre Gringoire (1505). Dans ce poëme, comme dans la plupart de ses œuvres du reste, Gringoire combat les vices de tous les états et de toutes les conditions, et notamment des grands et des gens d'église. Depuis Phaéton, qui « voulut brûler la terre sans le sçu de Phébus » et Satan, « ce prince d'orgueil qui, avec ses consorts, trébucha aux enfers, » l'auteur, sans nul souci d'ailleurs de la suite chronologique des événements, passe en revue tous les « fols entrepreneurs » qui lui apparaissent comme dans un songe.

Or est ainsi que, reposant la nuit,
Après que je eus prins plaisir et deduyt
D'étudier en bibles et croniques,
Me fut advis que, environ la minuit,
Entrepreneurs faisoient en tout tel bruit
Comme suisses en guerre portant piques.
Leur prince étoit appelé Lucifer.

Gringoire donne, en effet, Satan comme patron à tous les aventuriers contre lesquels il va s'élever. Nous ne le suivrons pas dans cette longue énumération; mais il y a, dans la dernière partie de l'ouvrage surtout, certaines hardiesses qui étonneront le lecteur, s'il se reporte par la pensée à l'époque de foi où elles ont été écrites. A ce titre, nous lui recommandons cette fine satire, qu'il trouvera dans les *Œuvres complètes* de Pierre Gringoire réunies pour la première fois, en 1858, par MM. d'Héricault et Montaiglon. Cette étude est intéressante à plusieurs points de vue. Le style de Gringoire n'est point dépourvu de mérite; de plus, il est souvent poëte, et c'est en poëte qu'il décrit ses visions. Une grande connaissance du latin forme le fond de sa langue, un peu lourde peut-être, mais nette, solide et nerveuse.

Entreprises politiques, ou *Idées d'un prince chrétien*, ouvrage de philosophie politique d'un homme d'Etat espagnol, dom Diego de Saavedra Fajardo (1640). L'éducation du prince, la bonne direction à donner, dès son enfance, à ses idées et à son caractère, paraissaient être une grave affaire aux hommes d'Etat et aux moralistes du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle, comme si les princes, suivant un mot célèbre, avaient jamais appris quelque chose à une autre école que celle de l'adversité. Combien compte-t-on de princes qui, bien dirigés dans leur jeunesse, aient fait le bonheur des peuples? Bossuet lui-même parvint-il à faire quelque chose du grand Dauphin? C'est pour un prince, l'infant Balthazar, fils de Philippe II, que Saavedra Fajardo écrivit les *Entreprises politiques;* mais l'infant mourut trop jeune pour profiter des bonnes leçons qu'on lui donnait. Un autre Espagnol, Guevara, écrivit, lui aussi, une *Horloge des princes*, où il a recueilli les meilleures maximes de gouvernement et que les rois d'Espagne conservaient dans leurs cabinets, richement reliée, enfermée dans une cassette d'or. Combien l'Espagne a-t-elle eu de bons rois? Tous ces livres tendent à faire du souverain un Marc-Aurèle, un sage couronné. On ne les lit guère. Machiavel, ayant sous les yeux la perversité profonde de son temps, aspirant à donner à l'Italie l'unité qu'elle rêve depuis des siècles, et ne voyant de salut pour elle, au milieu de ses divisions funestes, que sous la main ferme d'un tyran, fût-ce un César Borgia, rêve un idéal de prince pour qui tous les moyens soient bons, pourvu qu'ils réussissent. On le lit et on le relit sans cesse, oubliant que Machiavel écrivait pour son temps et non pour le nôtre.

Entre le *Prince* de Machiavel et les *Idées d'un prince chrétien* de Saavedra, il n'y a pas le moindre point de contact. Autant le premier est vif, nerveux, plein de faits, essentiellement pratique au point de vue de la politique du XVe siècle, autant l'autre est vague, perdu dans les nuages, plein de déclamations sur la morale, la sagesse et la vertu. Il s'en faut pourtant que ce soit un livre sans valeur, et les Espagnols le placent avec raison parmi leurs meilleurs ouvrages. L'érudition de Saavedra est immense : pour peindre son prince parfait, il met à contribution toute l'antiquité, toute l'histoire moderne, et cherche à lui présenter les meilleurs modèles, les plus grands exemples de vertu. Chaque *entreprise* politique est une allégorie, un symbole qui permet à l'auteur de faire, sur chaque point donné, un traité complet de modération, de sagesse, de désintéressement. Il n'est pas d'auteur sacré ou profane à qui il n'emprunte des maximes, des sentences de bonne morale et de bon gouvernement. Un critique espagnol, M. Pablo Pifferer, a dit de cet ouvrage que, le premier de Saavedra, par ordre de date, il l'est aussi par ordre de mérite et suffit à le caractériser complètement. « Il y montre, dit-il, le jugement le plus profond uni à l'érudition la plus vaste et à une grande expérience des choses humaines. Il laisse voir un tact si parfait qu'on devine aisément l'habileté qu'il dut deployer dans sa carrière diplomatique. Son style élevé ne manque ni de vigueur ni de nerf. Mais ce qu'on était moins en droit d'attendre de cet esprit si sage, ce qui ne se rencontre que chez les écrivains supérieurs, c'est cette élégance si soignée, si expressive, si fluide, cette grâce rarement démentie et la contexture harmonieuse de chaque sentence. C'est à cet assemblage de qualités, rarement réunies, que Saavedra doit de compter parmi les véritables écrivains. » Il faut pourtant ajouter que, en visant à la concision, Saavedra est parfois obscur et recherché; qu'il a des locutions bizarres, que son ton dogmatique, ses pages hachées, pleines de sentences, d'aphorismes, rendent parfois un peu fatigante la lecture de ses livres.

Las empresas politicas, o Idea de un principe cristiano (Munster, 1640, in-4°) furent traduites dans toutes les langues, même en latin, à Bruxelles (1640, la même année que parut l'original). Elles ont été réimprimées dans la bibliothèque espagnole de Ravadeneyra (t. XXV).

ENTRER v. n. ou intr. (an-tré — lat. *intrare*; de *intro, intra*, en dedans, le même que *inter*, entre, grec *entos*, sanscrit *antar*, de la racine *an*, mouvoir, pénétrer). Pénétrer, s'introduire : ENTRER *dans une chambre.* ENTRER *dans la maison.* ENTRER *au port, dans le port.* ENTRER *dans la lice. Quand Néron visita la Grèce, il n'osa* ENTRER *dans Lacédémone.* (Chateaub.) *Sur la porte de son école philosophique, Socrate avait écrit : Nul n'*ENTRERA *ici s'il n'est géomètre.* (L. Figuier.)

Que chacun se retire, et qu'aucun n'*entre* ici.
CORNEILLE.

. . . . Dans cet antre
Je vois fort bien comme l'on *entre*,
Et ne vois pas comme on en sort.
LA FONTAINE.

On *entre*, on crie,
Et c'est la vie;
On crie, on sort,
Et c'est la mort.

— Etre admis, être reçu : ENTRER *dans un hospice*. ENTRER *au collège, dans une administration*. ENTRER *dans les ponts et chaussées*. ENTRER *à l'Académie*. *S'il n'y avait qu'à heurter pour* ENTRER *dans le conseil des rois et dans les plus hautes charges, quels coups n'entendrait-on pas?* (Fén.) *Le peuple ne doit* ENTRER *dans le gouvernement que pour choisir des représentants, ce qui est très à sa portée.* (Montesq.) *A l'âge où l'enfant* ENTRE *au collège, il est déjà trop tard pour faire de lui un homme d'esprit.* (Mme E. de Gir.)

Ce n'est pas ce qu'on croit que d'*entrer* chez les dieux,
Cet honneur a souvent de mortelles angoisses.
LA FONTAINE.

— Etre mis, placé, enfoncé, enfermé : *La lame de l'épée* ENTRE *dans son fourreau. Le couteau n'*ENTRE *pas dans sa gaine. Les racines du fraisier* ENTRENT *à peine dans la terre. Quand le soleil* ENTRE *dans ma chambre, j'en sors et m'en vais dans le bois, où je trouve un frais admirable.* (Mme de Sév.) *Le bon sens est un coin qui doit* ENTRER *par le gros bout.* (A. Karr.) ‖ Tenir, être contenu : *Cela n'*ENTRERA *pas dans votre sac, dans votre poche. Tous vos effets n'*ENTRERONT *pas dans cette malle.*

— Abusiv. Se dit des choses dans lesquelles une autre pénètre, s'enfonce : *Ce chapeau ne peut* ENTRER *dans ma tête. Ces bottes n'*ENTRERONT *jamais dans mes pieds.* ‖ L'Académie a eu tort de consacrer ces locutions tout à fait vicieuses.

— Etre employé dans la composition ou à la confection d'une chose ; contribuer, concourir à quelque chose : *Quelles sont les drogues qui* ENTRENT *dans cette potion? L'eau* ENTRE *pour beaucoup dans le vin qu'on débite à Paris. Des idées fausses sont comme des pierres irrégulières qui ne peuvent* ENTRER *dans la construction d'un édifice.* (Barthel.) *Les besoins factices* ENTRENT *dans l'élément social en bien plus grande proportion que les sentiments vrais.* (Mme Romieu.) *Les vices* ENTRENT *dans la composition des vertus, comme les poisons* ENTRENT *dans celle des remèdes.* (Duclos.) *On n'aime pas la tempérance où la vertu n'*ENTRE *pour rien.* (J. Joubert.) *Le désir* ENTRE *toujours pour moitié dans le regret.* (Toussenel.) *La meilleure des associations est celle où la liberté* ENTRE *le plus, et le dévouement le moins.* (Proudh.)

— Commencer à faire quelque chose ; être au commencement, au début d'une chose, être mis en possession de quelque chose : ENTRER *en charge, en fonction*. ENTRER *en discussion, en explication, en correspondance. L'armée* EST ENTRÉE *en campagne. On* ENTRE *dans la belle saison. Elle* ENTRE *dans sa vingt-cinquième année. Il* ENTRAIT *en convalescence. L'eau* ENTRE *en ébullition à des températures qui varient suivant la pression.* ‖ S'engager, commencer à parler : ENTRER *dans le détail des choses.* ENTRER *dans des développements. Je n'*ENTRERAI *pas dans de plus longues explications. Je n'*ENTRE *pas dans le détail des opérations militaires ; je n'ai jamais pu supporter ces minuties de carnage.* (Volt.) ‖ Tomber dans, commencer à se livrer à, à se trouver dans : ENTRER *en colère, en défiance, en fureur*. ENTRER *en chaleur*. ENTRER *en rut. Lorsqu'il était contrarié, Louis XVIII* ENTRAIT *dans d'horribles colères.* (Chateaub.)

. . . . Morbleu! j'*entre* en furie,
En songeant qu'un morceau si tendre et si friand
Doit tomber sous la main d'un maudit Bas-Normand.
REGNARD.

‖ Commencer à partager des idées ou des sentiments, à s'unir d'intention ou d'opinion : ENTRER *dans la pensée, dans les vues, dans les intentions de quelqu'un.* ENTRER *dans ses intérêts, dans ses secrets, dans ses plaisirs, dans ses peines.* ENTRER *dans le sens, dans la pensée d'un auteur. Il faut* ENTRER *dans les idées d'un fou pour le ramener à la raison.* (La Rochef.-Doud.)

J'*entre* dans vos raisons, elles sont fort plausibles.
RÉGNIER.

‖ Etre introduit, amené, apporté : *Au moment où la foi sort du cœur, la crédulité* ENTRE *dans l'esprit.* (Lamenn.) *L'homme* ENTRE *sans cesse plus avant dans l'idéal, comme dans l'avenir.* (E. Deschanel.)

Jamais la vérité n'*entre* mieux chez les rois
Que lorsque de la fable elle emprunte la voix.
BOURSAULT.

Le père ouvre la porte au matériel époux ;
Mais toujours l'idéal *entre* par la fenêtre.
A. DE MUSSET.

C'est la peine imposée à ceux qui longtemps vivent
De voir sans cesse, ainsi que les mois qui se suivent,
Les deuils se succéder de saison en saison,
Et les vêtements noirs *entrer* dans la maison.
V. HUGO.

— *Entrer à table*, Se mettre à table pour commencer un repas.

— *Entrer à l'autel*, Commencer à dire la messe.

— *Entrer au service*, Devenir soldat, commencer à faire partie de l'armée comme volontaire. ‖ *Entrer au service de quelqu'un*, *Entrer en condition*, Devenir le serviteur, le domestique de quelqu'un.

— *Entrer au couvent*, *Entrer en religion*, Se faire religieux ou religieuse.

— *Entrer en scène*, Venir sur la scène pour y jouer son rôle. ‖ Fig. Débuter dans la vie publique.

— *Entrer en pourparlers*, S'aboucher, commencer à traiter d'un accord : *Les puissances belligérantes consentirent à* ENTRER EN POURPARLERS.

— *Entrer en arrangement*, Faire ou accepter des propositions d'arrangement, de conciliation.

— *Entrer en matière*, Commencer à traiter son sujet, sa matière.

— *Entrer en comparaison*, Etre comparable ou assimilable : *Sous aucun rapport la femme n'*ENTRE EN COMPARAISON *avec l'homme.* (Proudh.)

— *Entrer en ménage*, Se marier.

— *Entrer en danse, dans la danse*, Se mettre du nombre des danseurs, commencer à danser :

Entrez dans la danse,
Faites la révérence,
Chantez!
Sautez!
(*Ronde d'enfants.*)

‖ Fig. S'engager dans une affaire, dans une intrigue, dans une guerre ; agir ou parler à son tour.

— *Entrer dans les ordres*, Embrasser la carrière ecclésiastique.

— *Entrer dans le monde*, Y faire ses débuts, commencer à y avoir des relations : *Le premier amour d'un jeune homme qui* ENTRE DANS LE MONDE *est ordinairement un amour ambitieux.* (H. Beyle.)

— *Entrer dans la tête, dans les oreilles*, Etourdir, assourdir, gêner, importuner : *Ce bruit vous* ENTRE DANS LA TÊTE. ‖ *Entrer dans la tête, dans l'esprit, dans la pensée, dans l'imagination*, Etre appris, compris ou goûté : *Cet enfant est très-étourdi, on ne peut rien lui faire* ENTRER DANS LA TÊTE. *Une pareille idée n'*ENTRERA *jamais dans* MON ESPRIT. *Que peut-on faire* ENTRER DANS UN ESPRIT *qui est plein, et plein de lui-même?* (J. Joubert.) ‖ *Entrer dans l'esprit, dans l'âme, dans le cœur*, Y pénétrer, s'y insinuer, être conçu : *Le mensonge et la duplicité* ENTRENT *difficilement* DANS UN CŒUR *à qui la vérité ne saurait nuire.* (Mass.) *La calomnie* ENTRE *très-aisément* DANS UN CŒUR *né jaloux et soupçonneux.* (Volt.) *Il y a des moments où la pensée de Dieu force les âmes et* Y ENTRE *violemment.* (Lamart.) *L'Eglise libre dans l'Etat libre est un de ces mots qui* ENTRENT DANS L'ÂME *et qui portent avec eux une révolution.* (E. Laboulaye.) *Le premier amour qui* ENTRE DANS LE CŒUR *est le dernier qui sorte de la mémoire.* (Petit-Senn.)

De pareils sentiments n'*entrent* pas *dans mon âme.*
REGNARD.

— *Cela entre comme dans du beurre*, Cela entre très-aisément, sans aucun effort.

— *Faire entrer*, Inviter à entrer, introduire : FAIRE ENTRER *les invités.* ‖ Insérer, enfoncer : FAIRE ENTRER *une clef dans la serrure.* ‖ Comprendre, admettre, introduire parmi d'autres choses : FAIRE ENTRER *une clause dans un contrat. Pour composer son propre bonheur, il faut* FAIRE ENTRER *celui d'autrui.* (Boiste.) *Les annalistes de l'antiquité ne* FAISAIENT *point* ENTRER *dans leurs récits le tableau des différentes branches de l'administration.* (Chateaub.) *Tous les siècles* FONT ENTRER *dans la désuétude et dans l'oubli un certain nombre de mots.* (E. Littré.)

— Jeux. Etre admis à jouer, dans le cours de la partie, en remplissant certaines conditions établies en commençant : *Voulez-vous* ENTRER? *Vous payerez un jeton.* ‖ Prendre la place d'un joueur qui se retire volontairement, ou qui, ayant perdu, est obligé de se retirer en vertu des règles du jeu : *A qui est-ce d'*ENTRER? ‖ *Entrer en jeu*, Ouvrir le jeu en proposant un certain nombre de jetons.

— Fig. Prendre part à une affaire, à une discussion ; parler ou agir à son tour.

— v. a. ou tr. Porter, pousser dedans : ENTRER *du bois.* ENTRONS *la voiture dans cette auberge là-bas.* (Balz.)

— Mar. *Entrer un navire*, Le conduire dans le port, dans la rade : *La marée nous* ENTRA *au port.*

— **Antonymes**. Evacuer, sortir.

— Impersonnellem. : *Combien* ENTRE-T-IL *de litres dans ce tonneau? Il* ENTRE *cinq cents bouteilles dans ma cave. Il* ENTRE *trop de digitale dans cette potion. Il* ENTRE *onze mètres d'étoffe dans cette robe. Il n'*EST *pas* ENTRÉ *dans ma pensée de vous faire de la peine. Il n'y a pas de succès si bien mérité où il n'*ENTRE *encore du bonheur.* (Fonten.) *L'amour est la passion où il* ENTRE *le moins d'égoïsme.* (Mme de Staël.) *Il* ENTRE *dans la composition de tout bonheur l'idée de l'avoir mérité.* (J. Joubert.) *Il* ENTRE *toujours un peu d'amour dans la haine d'une femme.* (A. d'Houdetot.)

— **Allus. litt.** *Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots?* V. TANTÆNE ANIMIS CŒLESTIBUS IRÆ?

ENTRE-RIOS, c'est-à-dire *Entre rivière*, un des quatorze Etats qui forment la confédération Argentine, borné au N. par l'Etat de Corrientes, à l'E. par la république de l'Uruguay, au S. par l'Etat de Buenos-Ayres, et à l'O. par l'Etat de Santa-Fé, dont le sépare le Rio Parana. Ch.-l., Parana. Superficie, 82,904 kilom. carrés ; 80,000 hab. Le sol de ce pays est plat, fertile, très-bien arrosé et très-propre à l'agriculture ; mais l'éducation du bétail et des chevaux fait presque l'unique occupation des habitants. Le Gualeguay, affluent du Parana, est le principal cours d'eau de l'intérieur du pays, arrosé à l'E. par l'Uruguay et l'O. par le Parana.

Dans la partie méridionale se trouve une grande plaine d'alluvion, sujette à des inondations annuelles. Le climat est doux et salubre. Il ne s'y produit jamais de variations soudaines de température, et la gelée y est presque inconnue. De vastes troupeaux de chevaux et de bestiaux vaguent dans les prairies. Les principales ressources de l'Etat proviennent de l'exportation des cuirs, des cornes, du suif et du bœuf salé. Les villes importantes sont : Parana, Ybicuy et Concepcion de la China.

ENTRES (Joseph-Othon), sculpteur allemand, né à Furth en 1805. Il étudia son art à l'Académie de Munich et se consacra ensuite au genre religieux, dans lequel il s'est placé à un rang éminent, non-seulement par ses œuvres en marbre, en pierre et en bronze, mais encore par ses sculptures sur bois. On cite comme ses productions les plus remarquables : le bas-relief en fonte du maître-autel de la cathédrale de Munich, représentant la *Sainte Cène*; le *Christ priant*, statue colossale pour la montagne de Calvaria à Tœlz ; la chaire de l'église de Sainte-Marie Auxiliatrice dans le faubourg d'Au, à Munich ; le *Crucifix* de l'église Saint-Jacques, à Landshut, pièce de bois sculpté haute de près de 3 mètres, etc.

ENTRE-SOL s. m. Archit. Logement peu élevé de plafond, pris sur la hauteur d'un étage, ou plus souvent sur la hauteur du rez-de-chaussée : *Habiter l'*ENTRE-SOL. *Préférer les* ENTRE-SOL *aux autres étages.*

ENTRETENEUR s. m. (an-tre-te-neur — rad. *entretenir*). Celui qui pourvoit à toutes les dépenses d'une maîtresse : *Un* ENTRETENEUR *de filles. L'*ENTRETENEUR *étant considéré comme le mari, celui qui ne paye pas s'appelle l'amant.* (F. Soulié.)

ENTRETENIR v. a. ou tr. (an-tre-te-nir — V. l'étym. à la partie encycl. Se conjugue comme *tenir*). Tenir en bon état : ENTRETENIR *un bâtiment.* ENTRETENIR *un chemin.* ENTRETENIR *les chaussées.*

— Maintenir dans le même état, rendre durable : ENTRETENIR *l'union entre deux peuples. Il faut* ENTRETENIR *la vigueur du corps pour conserver celle de l'esprit.* (Vauven.) *La taxe des pauvres* ENTRETIENT *la mendicité.* (Mme de Staël.) *Etablissez l'ordre, l'habitude l'*ENTRETIENDRA. (Lévis.) *C'est la cherté de l'argent et des capitaux qui* ENTRETIENT *la misère dans notre pays.* (Proudh.) *Les douanes n'ont pour résultat que d'*ENTRETENIR *les haines de peuple à peuple.* (J. Simon).

Un songe — me devrais-je inquiéter d'un songe? —
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.
RACINE.

Rappeler nos malheurs, c'est les *entretenir;*
L'oubli seul du passé garantit l'avenir.
VIENNET.

‖ Avoir d'une manière suivie : ENTRETENIR *des rapports, des relations d'amitié avec quelqu'un.* ENTRETENIR *une correspondance.* ENTRETENIR *des intelligences avec les ennemis.* ‖ Nourrir, faire durer en soi : ENTRETENIR *ses pensées, ses rêveries.* ‖ Maintenir dans les mêmes dispositions d'esprit : *Je m'efforcerai de l'*ENTRETENIR *dans cette idée.*

— Particulièrem. Fournir des choses nécessaires à la subsistance : ENTRETENIR *une armée.* ENTRETENIR *sa fille en pension. Les princes* ENTRETENAIENT *toujours des bouffons auprès d'eux.* (Volt.) *Sous Auguste et sous Tibère, l'empire* ENTRETENAIT *vingt-cinq légions.* (Chateaub.) ‖ En parlant d'une maîtresse, Pourvoir à ses dépenses, la faire vivre : *Les gens riches trouvent toujours de l'argent pour* ENTRETENIR *des coquines, acheter des chevaux, faire chère lie.* (E. Sue.) ‖ Fournir une chose des ressources nécessaires pour la maintenir : *Le philosophe est un tartufe qui prêche aux autres la nécessité de réprimer leurs passions pour gagner de quoi* ENTRETENIR *les siennes.* (Toussenel.)

— *Entretenir quelqu'un de*, Causer avec lui sur : *N'*ENTRETENEZ *pas de votre bonheur un homme plus malheureux que vous.* (Pythagore.) ‖ Lui faire concevoir, lui faire goûter, lui inspirer : ENTRETENIR *quelqu'un* D'*espérances*, DE *belles promesses*, DE *chimères.* ‖ Lui présenter l'image, le souvenir de : *Pour que les arts touchent l'homme, il faut qu'ils l'*ENTRETIENNENT DE *lui.* (E. Scherer.)

Je hais ces vains auteurs dont la muse forcée
M'*entretient* de ses feux, toujours froide et glacée.
BOILEAU.

— Mar. *Entretenir un officier*, Lui compter ses services sans interruption, qu'il soit ou non employé.

— Techn. Empêcher qu'une chose se dérange, la tenir dans la même situation pendant que l'on travaille aux autres parties de l'ouvrage : ENTRETENEZ *ce bout-là, pendant que je place l'autre.* (Acad.) ‖ *Entretenir une dentelle, un ruban*, Leur laisser de l'ampleur, en les cousant, de manière qu'on puisse les tuyauter.

S'entretenir v. pr. Se conserver, être conservé dans le même état : *Il y a des femmes qui* S'ENTRETIENNENT *toujours fraîches.* (Acad.) *Il y a des arbres qui* S'ENTRETIENNENT *toujours verts.* (Acad.) *La vertu* S'ENTRETIENT *par les bons conseils.* (Fléch.) *La vigueur du corps* S'ENTRETIENT *par l'occupation physique.* (Chateaub.)

— Converser, parler, causer ensemble : S'ENTRETENIR *d'une personne, d'une chose.* S'ENTRETENIR *de propos futiles. Leibnitz* S'ENTRETENAIT *volontiers avec toute sorte de personnes.* (Fonten.) *Il est beaucoup d'idées et de mots qui ne servent de rien pour* S'ENTRETENIR *avec les autres.* (J. Joubert.) *La reine Anne ne dédaignait pas de* S'ENTRETENIR *avec son cuisinier.* (Brill.-Sav.)

— **Encycl.** Linguist. Quoiqu'il soit évident que *entretenir* vient de *entre* et de *tenir*, il semble assez difficile, au premier abord, d'apercevoir comment de cette origine on est venu à l'idée d'*entretenir* ou d'amuser. Cette expression, en effet, comme le fait judicieusement remarquer M. Max Müller, appartient à une classe assez peu nombreuse de mots qu'il est bon d'étudier un instant, afin de montrer sous combien de déguisements divers les mots se sont glissés dans la langue française à maintes et maintes reprises. Ces mots ne sont ni teutoniques, ni romans, mais forment comme un trait d'union et représentent un compromis entre ces deux familles. Ils ont une apparence latine, mais il serait impossible de les rattacher à la langue de Rome si nous ne savions pas que les hommes qui parlaient ce latin étaient des Allemands qui pensaient encore en allemand. Aujourd'hui encore, si un Allemand parle une langue étrangère, il fait des fautes que ne ferait jamais un Français, et *vice versâ*. Un Allemand parlant anglais dirait facilement, par exemple : *to bring a sacrifice*, apporter au sacrifice ; il ne viendrait jamais à l'idée d'un Français de se servir de cette locution. D'autre part, il arrive souvent qu'un Français qui parle anglais dit qu'il ne peut pas *attend any longer*, au lieu de *wait any longer*, attendre plus longtemps, oubliant que le verbe anglais *to attend* ne signifie jamais *attendre*. On a entendu des Anglais, voyageant en Allemagne, appeler dans les hôtels *wæchter*, guetteur, quand ils voulaient le garçon, qu'ils nomment chez eux *waiter;* ils ont déclaré en allemand : *Ich habe einen grossen geist sie nieder zu klopfen*, traduisant mot pour mot leur phrase anglaise : *I have a great mind to knock you down*, J'ai bien envie de t'assommer; et ils ont annoncé en français : J'ai changé mon esprit autour de cette tasse de café, en donnant au pied de la lettre la traduction de la phrase anglaise : *I have changed my mind about this cup of coffee*, J'ai changé d'avis au sujet de, etc. On connaît l'anecdote de cet Anglais qui écrivait judis à Fénelon : « Monseigneur, vous avez pour moi des *boyaux* de père. » Le malheureux voulait dire des *entrailles*. Il se commet sans cesse mille fautes semblables, que les grammairiens appellent des germanismes, des gallicismes ou des anglicismes, et sur lesquelles les maîtres sont constamment obligés d'appeler l'attention de leurs élèves. Or, les Germains qui vinrent se fixer en Italie et en Gaule, et qui apprirent à s'exprimer tant bien que mal en latin, n'avaient pas de maîtres qui les missent dans la bonne voie. Loin de les corriger, leurs sujets romans faisaient de leur mieux pour comprendre ce jargon latin, et il n'est pas du tout improbable qu'ils poussaient l'envie de plaire et la politesse jusqu'à répéter les fautes faites par leurs maîtres. De cette manière, les phrases qui heurtaient le plus la grammaire et le génie de la langue finissaient, après quelque temps, par avoir cours dans la langue vulgaire. Aucun Romain n'aurait certainement exprimé l'idée d'*entretenir* ou d'*amuser* par *intertenere :* ce mot eût été dépourvu de sens pour César ou Cicéron ; mais les Germains étaient habitués à leurs expressions idiomatiques *unterhalten*, *unterhaltung*, et quand ils durent se faire comprendre en latin, ils rendirent *unter* par *inter*, *halten* par *tenere*, et ainsi fut formé l'italien *intertenere*, le français *entretenir*, mots qui n'appartiennent ni au latin ni à la langue allemande.

ENTRETENU, UE (an-tre-te-nu) part. passé du v. Entretenir. Tenu en bon état de propreté, de conservation ; maintenu : *Voilà une maison bien* ENTRETENUE, *un jardin mal* ENTRETENU. *La peau ne fonctionne normalement qu'à la condition d'être* ENTRETENUE *dans un grand état de propreté.* (Mme Monmarson.) *A Lima, la pureté de l'air est* ENTRETENUE *par les brises qui viennent des Andes.* (A. Martin.)

— Pourvu des choses nécessaires à la subsistance : *Une armée bien* ENTRETENUE. *Une famille d'orphelins* ENTRETENUE *par le frère aîné.* ‖ Se dit d'une femme dont l'amant pourvoit à toutes ses dépenses : *Il vaut mieux voir sa fille mal mariée que bien* ENTRETENUE. (Cervantes.) *L'influence des femmes* ENTRETENUES *est fatale pour la jeunesse.* (Mme Romieu.) *Tous les efforts qu'on a faits récemment pour nous parer la triste idole du jour, la femme* ENTRETENUE, *ce moyen terme ignoble entre la dame galante et la fille publique, n'ont pu la rendre belle.* (Michelet.) ‖ Se dit aussi d'un homme à qui sa maîtresse fournit les moyens de subsistance.

— Blas. Se dit de plusieurs clefs et autres meubles dont les anneaux sont entrelacés : *Clugny : D'azur, à deux clefs d'or, adossées en pal et* ENTRETENUES.

— Mar. Se dit du marin qui reçoit un traitement, qu'il fasse ou non un service actif.

— Techn. Se dit d'une dentelle, d'un ru-

ban, soutenus, cousus de manière à pouvoir être tuyautés ou drapés : *Cette garniture manque de grâce, elle n'est pas assez* ENTRETENUE.

— Substantiv. Personne entretenue, nourrie par son amant ou par sa maîtresse : *C'est une* ENTRETENUE.

— **Encycl.** V. PROXÉNÈTE.

ENTRETIEN s. m. (an-tre-ti-ain — rad. *entretenir*). Soin qu'on prend de maintenir une chose en état; dépense qu'on y consacre : *L'*ENTRETIEN *d'un édifice. Cette route est d'un grand* ENTRETIEN. *Les communes sont chargées de l'*ENTRETIEN *des chemins vicinaux.* (M. de Dombasle.)

— Ensemble des choses nécessaires pour la subsistance et les autres besoins de la vie : *L'*ENTRETIEN *de sa famille lui coûte excessivement. Il a soumissionné pour avoir l'*ENTRETIEN *de la garnison. Sous les Césars, l'unité, c'était l'autocratie prétorienne, le pillage des provisions, l'*ENTRETIEN *gratuit de la plèbe de Rome.* (Proudh.) ‖ Ce qui est nécessaire à l'habillement : *Il dépense beaucoup pour l'*ENTRETIEN *de ses filles.*

— Conversation; paroles échangées entre deux ou plusieurs personnes : ENTRETIEN *familier.* ENTRETIEN *sérieux. Avoir ensemble un long* ENTRETIEN. *Les mauvais* ENTRETIENS *corrompent les bonnes mœurs.* (St Jérôme.) *Celui qui sort de votre* ENTRETIEN *content de soi et de son esprit l'est de vous parfaitement.* (La Bruy.) *Dans l'*ENTRETIEN, *il faut avoir la vue de profiter aux autres et de profiter des autres.* (Nicole.) *En Angleterre, les femmes ne se mêlent jamais aux* ENTRETIENS *à voix haute.* (Mme de Staël.)

Semez vos *entretiens* de fleurs toujours nouvelles.
VOLTAIRE.

Le libre épanchement de l'esprit et du cœur,
Voilà des *entretiens* la première douceur.
DELILLE.

... Les plus doux instants, pour deux amants heu- [reux,
Ce sont les *entretiens* d'une nuit d'insomnie.
A. DE MUSSET.

Les doctes *entretiens* ne font pas mon affaire,
Et j'aime mieux n'avoir que de communs propos,
Que de me tourmenter pour dire des bons mots.
MOLIÈRE.

‖ Sujet de la conversation : *La littérature est notre* ENTRETIEN *ordinaire. Vous êtes notre unique* ENTRETIEN.

— Ascét. *Entretiens spirituels*, Discours, ouvrages de piété faits pour les ecclésiastiques et les personnes dévotes.

— Antiq. Titre de certaines discussions philosophiques, dialogue par lequel le maître enseignait ses disciples : *Les* ENTRETIENS *de Socrate. Les* ENTRETIENS *du Portique.*

— Administr. *Entretien simple*, Travail qui a pour objet la réparation d'une chaussée pavée, en se bornant à relever les pavés et à remplacer ceux qui sont hors de service. ‖ *Entretien courant*, Travaux ordinaires, qui s'exécutent annuellement dans les attributions des ponts et chaussées, du génie et de l'artillerie.

— Syn. **Entretien, colloque, conférence**, etc. V. COLLOQUE.

Entretiens (LES), de Guez de Balzac (1657). Recueil de dissertations adressées, sous la forme épistolaire, par celui que l'on a appelé le grand Balzac, à quelques-uns de ses amis, et mises en ordre par l'un d'eux, Girard, archidiacre à Angoulême, sur l'ordre du marquis de Montausier. Dans ce choix de morceaux, fait avec soin, celui que l'on reconnaissait dans la première moitié du XVIIe siècle pour l'arbitre des élégances, l'autorité suprême en matière de goût et de bon langage, justifie pleinement sa réputation. Il y a des pages si solidement écrites que le style n'en a pas vieilli; Balzac s'y montre véritablement un styliste et un maître. En lisant ce recueil, fort instructif, non-seulement on se rend compte du progrès immense que son auteur fit faire, en prêchant d'exemple, à la prose française, mais on juge aussi de son érudition, de ses lectures, de son goût pour l'antiquité. Il disserte agréablement sur des passages de Florus et de Pétrone; il examine s'il faut mettre un point d'interrogation à tel passage de Térence; il déterre des fragments de poëtes inconnus; il fait lui-même de fort bons vers latins. Ses jugements sur Montaigne, sur Malherbe, sont excellents. La plus grande partie de ses dissertations contiennent ses réponses à des difficultés de grammaire et de style, qu'on lui soumet comme à un casuiste. « On lui envoie, dit-il assez dédaigneusement, du français de Castelnaudary, des vers de Basse-Bretagne, du latin de Gothie et de Vandalie, de la raillerie de Bruscambille et de Turlupin. » Il lui faut répondre à tout cela, donner son jugement; il le donne et s'en amuse, et toujours dans ce style délicat, recherché, à périodes bien coupées, cadencées et métriques, pour ainsi dire, comme des strophes, qui faisait le bonheur des lettrés du temps. On y trouverait à apprendre encore de nos jours. « Je croirai, dit son éditeur, le P. Girard, que toute la France sera satisfaite des *Entretiens* de M. de Balzac, s'ils plaisent à l'hôtel de Rambouillet. » C'est en effet dans le goût précieux mis à la mode dans ce fameux hôtel, que sont écrits presque tous ces *Entretiens*; mais chez Balzac l'affectation est loin d'être outrée, et le culte de la période, la recherche de l'antithèse, n'excluent ni la finesse de l'expression, ni l'ingéniosité de la pensée; il excelle surtout dans l'art d'enchâsser, au milieu de graves périodes, les expressions les plus familières, auxquelles il donne par le voisinage une saveur nouvelle. Eplucheur de mots comme Malherbe, il a plus d'enjouement dans l'esprit, plus de sonorité dans la phrase, et ses *Entretiens* méritent d'être étudiés par quiconque a le souci et la curiosité du style.

Entretiens sur la pluralité des mondes, par Fontenelle (1686). Cet ouvrage est une production véritablement originale. L'auteur s'est proposé de vulgariser une science abstraite, d'initier les profanes aux secrets de la voûte céleste, d'expliquer enfin les lois de l'astronomie, ou plutôt de populariser la philosophie de Descartes, dans les cercles et les salons, sous un air d'agrément que la science ne connaissait pas. Ce sont les vérités de Copernic présentées sous une enveloppe à la Scudéri. Fontenelle, en ses *Entretiens*, se suppose à la campagne après souper, dans un parc, avec une belle marquise. La conversation tombe sur les étoiles; la marquise en vient à demander des explications astronomiques. Fontenelle fait semblant de vouloir parler d'autre chose. « Non, répliquai-je, il ne me sera point reproché que dans un bois, à dix heures du soir, j'aie parlé de philosophie à la plus aimable personne que je connaisse. Cherchez ailleurs vos philosophes. » Malgré tout, cette dissertation galante, à laquelle il a fait mine de vouloir se soustraire, commence et se continue dans une suite d'entretiens. Dès la première soirée, Fontenelle, voulant expliquer à la marquise le secret des rouages et des contre-poids de la nature, compare le grand spectacle du monde physique à celui de l'Opéra. Le philosophe qui cherche les causes est comme le machiniste assis au parterre de l'Opéra, et qui tenterait de se rendre compte des effets extraordinaires de la mise en scène. Fontenelle arrive ainsi à parler des principaux systèmes cosmiques qui ont été tour à tour proposés par les philosophes. Il expose si clairement la succession naturelle de ces erreurs, que l'on comprend la nécessité de ces illusions provisoires, en même temps qu'on s'en détache. Quand il en vient à l'astronomie en particulier, à la question de savoir si c'est la terre qui est le centre autour duquel tourne l'univers, ou si c'est elle au contraire qui décrit une révolution dans l'espace, il trouve des comparaisons sensibles, insinuantes, qui conduisent sans fatigue au point exact et vrai. « Il faut que vous remarquiez, s'il vous plaît, que nous sommes tous faits naturellement comme un certain fou athénien, dont vous avez entendu parler, qui s'était mis dans la fantaisie que tous les vaisseaux qui abordaient au port de Pirée lui appartenaient. Notre folie, à nous autres, est de croire aussi que toute la nature, sans exception, est destinée à nos usages, et, quand on demande à nos philosophes à quoi sert ce nombre prodigieux d'étoiles fixes, dont une petite partie suffirait pour faire ce qu'elles font toutes, ils vous répondent froidement qu'elles servent à leur réjouir la vue. » En parlant de l'ordonnance céleste, Fontenelle n'a point de ces conceptions majestueuses, de ces expressions élevées qui se mettent en quelque sorte à la hauteur du sujet. Ses images rapetissent le point de vue; il se sert d'un microscope, et non d'un télescope. Le principe essentiel de la nature est qu'elle fait toutes choses avec le moins de frais possible; Fontenelle dira qu'elle use d'une *épargne* extraordinaire dans son *grand ménage*. Il n'est donc point poëte; mais c'est un esprit ferme et sérieux, qui s'attache à la vérité positive; c'est un adversaire calme et patient de l'ignorance et de la sottise, audacieux et intraitable, malgré sa froideur et sa frivolité apparentes. Il se rend très-bien compte du progrès qui marche à la suite du monde moderne, du génie propre à l'Europe, dont il est lui-même un organe et un instrument. Ce génie européen est celui de la méthode, de l'analyse, de l'examen, du doute scientifique, qui s'étend à tous les ordres de sujets; il croit que c'est à Descartes qu'on en doit la découverte et l'usage, et il pense qu'il s'agit de le mieux appliquer encore qu'il ne l'a fait.

Les *Entretiens sur la pluralité des mondes* sont restés comme le principal titre littéraire de Fontenelle. C'est l'ouvrage où brillent à leur plus haut point les qualités qui le caractérisent : le talent de tempérer le sérieux de l'instruction par un ingénieux badinage, de conduire ses lecteurs, par un détour insensible, à des vues étendues et profondes; de rendre accessibles les pensées fortes et ingénieuses par une forme familière, de faire d'une objection philosophique un bon mot, et d'une solution savante un compliment plein de grâce. Tous les critiques s'accordent sur ce point : « A l'égard de sa manière (car il en a une), dit Thomas, la finesse et la grâce y dominent, comme on sait, bien plus que la force. Il n'est point éloquent, ne doit et ne veut point l'être; mais il attache et il plaît. D'autres relèvent les choses communes par des expressions nobles; lui, presque toujours, peint les grandes choses sous des images familières. Cette manière peut être critiquée; mais elle est piquante. D'abord, elle donne le plaisir de la surprise, par le contraste et par les nouveaux rapports qu'elle découvre; ensuite, on aime à voir un homme qui n'est pas étonné des grandes choses : ce point de vue semble nous agrandir. » Après avoir réclamé l'indulgence des censeurs, au nom des agréments propres au genre et au goût de l'écrivain, Garat fait cette observation : « Tous ces défauts, qui lui ont été reprochés avec tant de dureté, appartiennent moins encore sans doute au goût de Fontenelle qu'à sa complaisance pour le goût d'une nation qui aime trop peut-être jusqu'aux abus de l'esprit... Ce n'est là ni son talent ni son art; c'est son artifice, ou plutôt la politique de son style, comme le disait assez plaisamment un de ses ennemis; et c'est en partie avec cette politique qu'il a fait une si grande révolution dans les lettres, dans les sciences et dans le monde. »

« Pascal, dit M. Sainte-Beuve, sentait avec tressaillement, avec effroi, la majesté et l'immensité de la nature, quand Fontenelle semble n'en épier que l'adresse. Cet homme-ci n'a point en lui cette géométrie idéale et céleste que conçoivent un Pascal, un Dante, un Milton, ou même un Buffon; il ne l'a pas et il ne s'en doute pas; il amincit le ciel en l'expliquant. Tout cela est vrai, et pourtant il est un point par lequel Fontenelle va reprendre aussitôt sa revanche sur Pascal lui-même; car, dans cette vue admirablement sentie et embrassée tant au physique qu'au moral, Pascal, à un endroit, a corrigé lui-même sa phrase, l'a rétractée et altérée pour faire tourner le soleil autour de la terre et non la terre autour du soleil. Ce grand esprit, atteint en ceci d'un reste de superstition, recule devant la vérité de Copernic et laisse indécise la balance. Si inférieur à Pascal comme imagination et comme âme, et dans un rapport qu'on dirait incommensurable avec lui (nous sommes en style de géomètre), Fontenelle, à titre d'esprit libre et dégagé, d'esprit net, impartial et étendu, reprend lentement ses avantages, et, sur la fin de ce siècle de grandeur, mais certes aussi d'illusion et de timidité majestueuse, il ose voir en réalité et exprimer en douceur les vérités naturelles telles qu'elles sont. Là est son originalité, là est sa gloire. »

« Ce livre, dit enfin Voltaire, fut le premier exemple de l'art délicat de répandre des grâces jusque sur la philosophie. »

Entretiens mémorables de Socrate, par Xénophon. V. SOCRATE.

Entretiens d'Epictète. V. EPICTÈTE.

Entretiens de Pascal avec M. de Sacy sur Epictète et Montaigne. V. PASCAL.

Entretiens sur la métaphysique et sur la religion, par Malebranche. V. MÉTAPHYSIQUE.

Entretiens sur Phocion, par Mably. V. PHOCION.

Entretiens ou **Conversations** de Gœthe et d'Eckermann. V. GŒTHE.

Entretiens littéraires, ou **Cours familier de littérature**, par Lamartine. V. LITTÉRATURE.

ENTRETOILE s. f. (an-tre-toi-le — de *entre*, et *toile*). Techn. Réseau ou ornement de dentelle placé entre deux bandes de toile pour servir d'ornement.

ENTRETOISE s. f. (an-tre-toi-ze — de *entre*, et *toise*). Techn. Pièce de bois ou de fer qui se met en travers, entre deux autres, pour les fortifier ou pour les lier ensemble : *Les* ENTRETOISES *d'un affût, d'un wagon.*

ENTREVAILS, ancien petit pays de France, dans le Roussillon, compris aujourd'hui dans le département des Pyrénées-Orientales; les localités principales étaient Thuès-Entrevails et Entrevails.

ENTREVAUX, en latin *Intervalles*, bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. N.-E. de Castellane, sur la rive gauche du Var, dominé par un rocher qui porte une citadelle; pop. aggl. 750 hab. — pop. tot. 1,461 hab. Ancien évêché; place de guerre. Fabriques de draps; récolte et commerce de blé, huile, vin, fruits et légumes. Entrevaux est situé au fond d'un gouffre immense et dominé par de hautes montagnes. L'église, du XVIe siècle, est décorée intérieurement suivant le goût italien. Le fort commande le bourg du côté du nord.

ENTRE-VOIE s. f. Chem. de fer. Espace compris entre deux voies parallèles : *La largeur des* ENTRE-VOIES *varie d'un mètre à deux mètres cinquante centimètres sur les railways français.* ‖ Couche de sable ou de gravier dont on recouvre la chaussée sur laquelle doit être posé un chemin de fer.

— **Encycl.** On détermine la largeur de l'*entre-voie* de manière que, deux convois marchant en sens contraire venant à se croiser, il reste entre les caisses des voitures un espace libre assez grand pour que les marche-pieds ne puissent se choquer, ni les voyageurs se blesser en sortant la tête par la portière. Sur la plupart des chemins de fer français et belges, l'*entre-voie* a 1^{m},80; sur le chemin de Londres à Birmingham, elle a 1^{m},92; sur celui de Bristol, 1^{m},87; sur les chemins du Midi, 1^{m},86; sur celui de Lyon, 2^{m},20; sur celui de Bruxelles à Mons, 2^{m},50. Sur les nouvelles lignes que l'on construit aujourd'hui, on adopte une largeur d'*entre-voie* de 2 met. à 2^{m},20, afin de pouvoir augmenter la largeur des caisses des voitures et établir au dehors des galeries de service.

ENTREVOIR v. a. ou tr. (an-tre-voir — de *entre*, et *voir*. Se conjugue comme *voir*). Voir imparfaitement, ne pas bien distinguer : ENTREVOIR *quelque chose dans l'obscurité, à travers le brouillard. On* ENTREVOYAIT *un navire dans l'éloignement.* ‖ Voir très-peu de temps, seulement en passant : *Nous n'avons fait que l'*ENTREVOIR; *il est reparti pour Bruxelles.*

— Fig. Connaître, deviner vaguement, soupçonner : *J'*AI ENTREVU *vos projets. J'*ENTREVOIS *la vérité. Il n'a pas laissé* ENTREVOIR *sa pensée. La vérité est une beauté sauvage qui s'enfuit dès qu'on commence à l'*ENTREVOIR. (Mme Bachellery.) *Quiconque* ENTREVOIT *seulement la possibilité d'une faute doit s'abstenir.* (V. Parisot.) *C'est toujours la faute d'une femme quand un homme ose lui laisser* ENTREVOIR *ses sentiments.* (Mme de Genlis.) *Le cœur préfère souvent l'illusion qu'il caresse à la vérité qu'il* ENTREVOIT. (La Rochef.-Doud.) ‖ Prévoir, pressentir confusément : *J'*ENTREVOIS *de sérieux obstacles. Notre âme se réjouit d'*ENTREVOIR *la céleste patrie et s'afflige d'en être exilée.* (B. de St-P.) *Apprendre, c'est* ENTREVOIR. (E. Alletz.)

Tant que nous respirons, le ciel à nos alarmes
D'un bonheur quel qu'il soit laisse *entrevoir* les [charmes.
DUCIS.

ENTREVOUS s. m. (an-tre-vou — de *entre*, et de *voussure*). Constr. Intervalle d'une solive à une autre dans un plancher. ‖ Espace garni de plâtre entre les poteaux d'une cloison.

— Techn. Planche propre à faire des panneaux.

ENTREVOÛTÉ, ÉE (an-tre-voû-té) part. passé du v. Entrevoûter : *Cloison* ENTREVOÛTÉE.

ENTREVOÛTER v. a. ou tr. (an-tre-voû-té — rad. *entrevous*). Constr. Garnir de plâtre les entrevous : ENTREVOÛTER *une cloison.*

ENTREVU, UE (an-tre-vu) part. passé du v. Entrevoir. Vu à peine, mal distingué : *Une chose* ENTREVUE *dans l'éloignement, dans l'obscurité. Il suffit d'un sourire* ENTREVU *là-bas, sous un chapeau de crêpe blanc, pour que l'âme entre dans le palais des rêves.* (V. Hugo.) *L'amour est chose si puissante, qu'*ENTREVU *par son reflet seul il enflamme tout.* (Michelet.)

ENTREVUE s. f. (an-tre-vû — de *entre*, et *vue*). Rencontre concertée entre deux ou plusieurs personnes, pour parler de certaines choses, pour traiter une affaire : *Une* ENTREVUE *prochaine. Arrêter le jour et l'heure d'une* ENTREVUE. *Demander, avoir une* ENTREVUE.

Comme entre deux rivaux la haine est naturelle,
L'*entrevue* aisément se termine en querelle.
CORNEILLE.

Entrevue de Marie de Médicis et de son fils, tableau de Rubens, musée du Louvre (no 453). Ce tableau, qui fait partie de la célèbre série de compositions dans laquelle Rubens a retracé les principaux événements de l'histoire de Marie de Médicis, est conçu d'une façon allégorique. L'artiste a supposé que la reine et son fils, après leur réconciliation, se donnent dans le ciel des témoignages d'une union sincère; autour d'eux sont représentés la Charité, pressant un enfant contre son sein, et le Gouvernement de la France, précédé du Courage, qui foudroie l'hydre de la rébellion. Cette composition, gravée par Duchange en 1709, fait partie du recueil de Landon (III, pl. 64).

Parmi les nombreuses entrevues historiques qui ont été retracées par la peinture, il nous suffira de citer les suivantes : *Entrevue de Napoléon Ier et de Pie VII dans la forêt de Fontainebleau*, peinte par Demarne et Dunouy (Salon de 1808); *Entrevue de Napoléon Ier et de l'archiduc Charles d'Autriche à Stamersdorff*, le 17 décembre 1805, par Ponce Camus (Salon de 1812); *Entrevue de Napoléon Ier et du grand-duc Ferdinand d'Autriche*, en octobre 1806, par H. Lecomte; *Entrevue de Napoléon Ier et du prince primat de la Confédération du Rhin*, à Aschaffenbourg, le 2 octobre 1806, par Bourgeois et Debret (Salon de 1812); *Entrevue de Napoléon Ier et du czar Alexandre*, sur le Niemen, le 25 juin 1807, par A. Roehn (Salon de 1808); *Entrevue du général Maison et d'Ibrahim-Pacha*, à Navarin, en septembre 1828, par Ch. Langlois (Salon de 1839), etc. Ces divers tableaux figurent dans les galeries historiques de Versailles.

ENTRIMO, bourg d'Espagne, prov. et à 63 kilom. S. d'Orense, près de la frontière du Portugal et au pied de la Sierra-de-Gerez; 3,560 hab. Exportation de moutons et de chevres.

ENTRINGEN, bourg du Wurtemberg, district de la forêt Noire, à 24 kilom. S.-E. d'Herrenberg; 1,860 hab. Manufactures de coton. Sur une colline, qui domine la ville, s'élève l'antique château de Hochentringen.

ENTRITE s. f. (an-tri-te). Géol. Nom générique des roches cristallines qui présentent une pâte renfermant des cristaux, comme les porphyres, les eurites porphyriques, etc.

ENTRITIQUE adj. (an-tri-ti-ke — du préf. *en*, et du lat. *tritus*, broyé). Minér. Se dit des roches cristallisées confusément.

ENTROPION s. m. (an-tro-pi-on — du gr. *en*, dans; *trepô*, je tourne). Chir. Renversement des paupières en dedans, vers le globe de l'œil.

— **Encycl.** L'*entropion* proprement dit est caractérisé par la déviation de tout le bord libre des paupières et surtout du cartilage tarse. Les causes de cette affection sont prédisposantes ou occasionnelles. Parmi les premières, on peut citer l'enfoncement congénital ou acquis du globe oculaire, une exubérance ou un relâchement de la peau. Dans le premier cas, il existe un espace libre plus ou moins considérable entre le globe de l'œil et la peau des paupières; de là une grande facilité au renversement en dedans. Chez les vieillards, par suite de l'amaigrissement ou de l'atrophie du tissu cellulaire palpébral, la peau devient lâche, il se forme des rides transversales qui, en vertu de leur propre poids, tendent souvent à produire un *entropion*, désigné sous le nom d'*entropion sénile*. Les causes occasionnelles peuvent être rangées en deux ordres : les unes sont traumatiques, les autres inflammatoires. Les causes traumatiques sont les plaies et les brûlures qui entraînent à leur suite la formation d'un tissu cicatriciel et la rétraction de la muqueuse palpébrale devenue dès lors trop courte par rapport à la peau. Les mêmes effets se produisent après de nombreuses cautérisations pratiquées dans le but de faire disparaître une blépharite granuleuse chronique, ou après l'ablation de certaines petites tumeurs sur la face interne des paupières. Dans ce dernier cas, l'opérateur, ayant enlevé sciemment ou sans le vouloir une trop grande partie de conjonctive, la guérison est suivie de la rétraction de la paupière en dedans. L'inflammation, qu'elle se développe après l'opération de la cataracte ou dans toute autre circonstance, est sans contredit la cause la plus fréquente de l'*entropion*. Lorsque le tissu cellulaire sous-muqueux se trouve enflammé, il se gonfle, augmente de volume, et, la muqueuse ne s'allongeant pas en proportion, le bord libre de la paupière est forcé d'obéir à la traction de la conjonctive et de se renverser de son côté. La phlegmasie peut encore produire un spasme de l'orbiculaire, et les fibres de celui-ci, en se contractant, entraîner le renversement du cartilage tarse. Enfin l'inflammation peut être chronique, accompagnée d'ulcérations plus ou moins étendues; en se cicatrisant, ces ulcérations diminuent la conjonctive, en modifient le tissu, le rétractent et le raccourcissent. L'*entropion* peut occuper indistinctement les deux paupières, soit successivement, soit en même temps; il est pourtant beaucoup plus fréquent sur la paupière inférieure que sur la paupière supérieure. Il est dit total ou partiel selon qu'il occupe tout ou partie du bord de la paupière. Enfin, on établit généralement trois degrés d'après le renversement plus ou moins prononcé. Dans le premier degré, qui est le plus commun, le cartilage tarse prend une direction à peu près horizontale, de telle sorte que les cils viennent s'appliquer verticalement sur le globe de l'œil; dans le second, le cartilage est entièrement dévié et les cils regardent en haut; dans le troisième, très-rare, mais dont Desmarres cite des cas, les cils sont enroulés dans un pli de la paupière, dont la peau vient occuper la place de la conjonctive et se mettre en contact direct avec le globe de l'œil. L'*entropion* est une affection très-facile à reconnaître. Les malades éprouvent dans l'œil la sensation d'un corps étranger, produite par la présence des cils qui irritent le globe oculaire. La conjonctive et la cornée s'enflamment. Celle-ci s'ulcère, se vascularise, se ramollit, et quelquefois même on voit se former du pus qui séjourne dans les lamelles de son tissu et entraîne la perforation de cette membrane. Dans l'*entropion aigu*, comme l'appelle Mackenzie, c'est-à-dire dans celui qui résulte d'une ophthalmie aiguë, les symptômes ne sont pas aussi terribles, et l'*entropion* disparaît souvent avec la phlegmasie qui lui avait donné naissance; mais il peut arriver, dans ce cas, un blépharospasme ou un gonflement du tissu cellulaire qui amèneront un degré d'intensité de plus dans la maladie et produiront les mêmes effets que l'*entropion* du deuxième degré. Si le spasme de la paupière est considérable, celle-ci peut enrouler les cils dans ses plis et l'irritation sera alors moins grande, parce que le contact de la peau est plus facilement supporté que celui des poils. L'*entropion* chronique présente toujours des symptômes moins intenses que l'*entropion* aigu, surtout si les paupières sont dépourvues de cils, car c'est la présence de ces derniers qui aggrave et entretient l'inflammation. Cette maladie, lorsqu'elle se développe sous l'influence d'une blépharite aiguë, disparaît ordinairement avec celle-ci; mais, passée à l'état chronique, elle persiste indéfiniment et ne peut guérir sans l'intervention d'un médecin.

Le traitement de l'*entropion* est antiphlogistique ou opératoire. Lorsque la maladie est aiguë, lorsqu'elle est produite par une ophthalmie concomitante, il faut avoir recours à tous les moyens propres à combattre la phlegmasie qui entretient l'*entropion*. Si celui-ci était déjà parvenu au second degré, que le contact des cils occasionnât des douleurs violentes, il faudrait retirer la paupière en dehors avec les doigts et la maintenir avec des bandelettes agglutinatives ou à l'aide de petites compresses placées transversalement et retenues par du taffetas d'Angleterre. On ne doit recourir à une opération chirurgicale que lorsque la maladie est à l'état chronique et que le premier traitement a déjà échoué. Tous les procédés employés pour guérir l'*entropion* sont fondés sur ce fait que la maladie est due à la disproportion de la peau et de la muqueuse, ou bien au spasme du muscle orbiculaire des paupières. On se propose donc de détruire ce spasme, de raccourcir la peau ou d'allonger la muqueuse. Le procédé le plus ancien est celui de Celse. Il consiste à mesurer la peau qu'il faut enlever, pour n'en ôter ni plus ni moins, à exciser cette même peau et à panser. Pour remplir la première indication, on fait un pli transversal avec les doigts et on l'allonge jusqu'à ce que le bord de la paupière ait pris sa position normale. On trace ensuite, avec de l'encre, deux traits, l'un supérieur et l'autre inférieur. Avec le bistouri ou les ciseaux, on enlève le lambeau circonscrit par les deux lignes, on pratique ensuite trois ou quatre points de suture entortillée, pour réunir les lèvres de la plaie sur laquelle on place des compresses mouillées d'eau froide. Velpeau et Bérard conseillent de passer les fils avant l'excision, ce qui dispense de tracer les lignes à l'encre. Cette méthode est presque toujours suivie de succès. Janson propose l'excision d'un pli vertical, qu'on opère comme dans le cas précédent; mais ce procédé, pratiqué par Lisfranc, convient plus particulièrement à l'ectropion. Segon faisait une incision cruciale en enlevant un pli transversal et un pli vertical. Cette méthode est la réunion des deux précédentes. Albucasis et Ambroise Paré employaient la cautérisation. Pour cela, ils couvraient la fente palpébrale d'un linge mouillé, afin de protéger l'œil, et passaient ensuite sur la peau une spatule rougie à blanc; il s'ensuivait une escarre et une plaie dont la cicatrisation avait pour but de rétracter la paupière et de l'entraîner en dehors. Crampton opérait de manière à obtenir l'allongement des couches internes de la paupière. Il pratiquait deux incisions verticales, l'une à droite, l'autre à gauche; il les réunissait ensuite par une troisième incision faite sur la face interne du cartilage tarse, et, au moyen de fils fixés sur le bord libre des paupières, il maintenait celles-ci en attachant les fils au front pour la paupière supérieure, à la joue pour la paupière inférieure. Saunders, après avoir disséqué la peau et la muqueuse conjonctivale, enlevait le cartilage tarse, espérant par là obtenir un redressement facile, puisque c'est surtout le cartilage qui empêche celui-ci. Enfin Schreger et Gerdy conseillent, dans les cas rebelles, d'exciser d'un seul coup toute la paupière. Dans ces derniers temps Key, Cunier et Pétrequin, pour remédier au spasme musculaire, ont pratiqué la myotomie en faisant la section sous-cutanée des fibres de l'orbiculaire.

— **Art vétér.** L'*entropion* se rencontre chez nos animaux domestiques; il peut exister à une seule ou aux deux paupières d'un œil ou des deux yeux; dans tous les cas, le renversement s'étend à une partie ou à la totalité de chacun des bords libres des paupières. L'*entropion* consiste en une irritation continue de la conjonctive et du globe oculaire. Un larmoiement se manifeste, une sécrétion muqueuse se produit, et, au bout d'un certain temps, la cornée devient opaque, s'ulcère, et la vision n'est plus possible. « Le traitement le plus simple, dit M. Lafosse, consiste dans l'excision de toute la partie de paupière renversée. Pour cela, après avoir marqué les limites du renversement, on saisit avec des pinces la paupière dans son centre; on la soulève en écartant le bord libre du globe, et d'un coup de ciseaux, on en fait l'ablation. » L'opération terminée, il ne reste qu'à faire quelques lotions d'eau fraîche pour arrêter l'hémorragie; la plaie se cicatrise ensuite d'elle-même, et les lésions de la cornée, consécutives à ce renversement de la paupière, guérissent spontanément dès que leur cause a disparu. On a essayé, chez les animaux, les moyens de traitement employés chez l'homme en pareil cas, mais sans en obtenir de bons résultats.

ENTR'OUVERT, ERTE part. passé du v. Entr'ouvrir : *Une porte* ENTR'OUVERTE.

Le volcan fermera ses gouffres *entr'ouverts*.
V. Hugo.

... La fleur des champs, *entr'ouverte* à l'aurore,
Voyant sur la pelouse une autre fleur éclore,
S'incline sans murmure et tombe avec la nuit.
A. de Musset.

— **Art vétér.** *Cheval entr'ouvert*, Cheval qui, à la suite d'un grand effort, s'est violemment écarté les jambes de devant.

ENTR'OUVRIR v. a. ou tr. Ouvrir un peu, à demi : ENTR'OUVRIR *une porte, une fenêtre. Une fleur qui* ENTR'OUVRE *ses pétales.*

Le zéphyr à la douce haleine
Entr'ouvre la rose des bois.
Th. de Banville.

— Fig. *Entr'ouvrir la porte à*, Introduire, provoquer l'arrivée, l'apparition de : ENTR'OUVRIR LA PORTE AUX *abus, c'est l'ouvrir toute grande* AUX *révolutions.* (E. de Gir.) ‖ Pénétrer dans : *Celui qui écoute le sage* ENTR'OUVRE LA PORTE *du temple de la science.* (Max. orient.)

S'entr'ouvrir v. pr. Devenir entr'ouvert : *Aux secousses que la montagne reçoit du tonnerre et des vents, elle s'ébranle, elle* S'ENTR'OUVRE, *et de ses flancs, avec un bruit horrible, tombent de rapides torrents.* (Marmontel.) *La fleur jaune de l'œnothère pyramidale commence à* S'ENTR'OUVRIR *le soir, dans l'espace de temps que Vénus met à descendre de l'horizon.* (Chateaub.)

Laissez aux fleurs le temps de *s'entrouvrir*.
C. Delavigne.

Le ciel brille d'éclairs, *s'entr'ouvre*, et parmi nous
Jette une sainte horreur qui nous rassure tous.
Racine.

— Fig. Devenir accessible : *Il est un âge où l'âme* S'ENTROUVRE *aux feux des passions ardentes, comme la corolle humide aux premières chaleurs du jour.* (Michon.)

ENTRY (île) ou **KAPITO**, petite île située dans le détroit de Cook (Nouvelle-Zélande); par 40°54' de lat. S. et 174°55' de long. E. ‖ Une des îles Madeleine, dans le golfe de Saint-Laurent, par 40°34' de lat. N. et 61°42' de long. O. Elle s'élève à 150 mèt. au-dessus du niveau de la mer et présente à ses extrémités N. et S. des masses de roches rougeâtres que, par un temps serein, l'on aperçoit à 40 ou 45 kilom. de distance.

ENTURE s. f. (an-tu-re — rad. *enter*). Agric. Endroit où l'on place une ente, une greffe : *Il faut faire l'*ENTURE *avant de placer l'ente.* (Acad.)

— Techn. Nom donné à des chevilles qui traversent une pièce de bois et qui sont disposées de façon à former une échelle. ‖ Nœud fait à un fil cassé, dans la fabrication des bas au métier. ‖ Opération par laquelle un armurier rapporte une pièce au bois d'un fusil. ‖ *Grande enture*, Partie de bois rapportée et collée pour former le fût et le logement du canon, depuis la capucine jusqu'à l'embouchoir. ‖ *Petite enture*, Partie rapportée s'étendant depuis la grenadière jusqu'à l'embouchoir.

ENTYCHITE s. m. (an-ti-chi-te — du gr. *entuchia*, rencontre; de *en*, dans, et *tuché*, sort). Hist. relig. Membre d'une secte dérivant de celle de Simon le Magicien, qui admettait la promiscuité des sexes.

ENTYE s. m. (an-tî — du gr. *entuô*, j'enrichis). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, comprenant quatre especes, qui vivent au Brésil.

ENTYLIE s. f. (an-ti-lî — du gr. *en*, dans; *tulê*, cal, durillon). Entom. Genre d'insectes hémiptères formé aux dépens des membraces, et dont l'espèce type habite la Pensylvanie : *Les* ENTYLIES *ont le prothorax foliacé.* (Chevrolat.)

ENTYPOSE s. f. (an-ti-po-ze — du gr. *entupôsis*, empreinte; de *en*, dans, et *tupos*, type). Anat. Cavité glénoïde de l'omoplate.

ÉNUCLÉATION s. f. (é-nu-klé-a-si-on — rad. *énucléer*). Chir. Mode d'extirpation qui consiste à faire une incision sur une tumeur et à la faire sortir à travers la plaie, à peu près comme un noyau qu'on chasse en pressant un fruit. ‖ Opération par laquelle on met un os à découvert.

— Pharm. Opération par laquelle on extrait d'un fruit son amande ou son noyau.

ÉNUCLÉÉ, ÉE (é-nu-klé-é) part. passé du v. Énucléer : *Une tumeur* ÉNUCLÉÉE.

ÉNUCLÉER v. a. ou tr. (é-nu-klé-é — lat. *enucleare*; du préf. *e*, et de *nucleus*, noyau). Chir. Extirper, après incision, une tumeur circonscrite. ‖ Mettre un os à nu dans une opération.

— Pharm. Extraire d'un fruit son amande ou son noyau.

— Fig. Résoudre : ÉNUCLÉER *un problème, une difficulté.*

ÉNUMÉRATION s. f. (é-nu-mé-ra-si-on — lat. *enumeratio*; de *enumerare*, énumérer). Action d'énumérer, de nombrer les choses les unes après les autres : *Simple* ÉNUMÉRATION. *Longue* ÉNUMÉRATION. *Faire une exacte* ÉNUMÉRATION.

— Logiq. *Énumération imparfaite*, Sophisme qui consiste, dans un dilemme, à poser une alternative que détruit une hypothèse non prévue. Telle est l'alternative : *Ou vous me croyez, ou vous ne me croyez pas*, à laquelle on peut échapper en disant : *Je doute de la vérité de ce que vous dites.*

— Rhétor. Figure par laquelle on rassemble, on passe en revue rapidement toutes les circonstances d'une action, toutes les parties d'un tout, afin de les présenter avec ordre et de manière à frapper l'esprit : *L'*ÉNUMÉRATION *des parties est un des lieux communs de la rhéthorique.* (Acad.) *On doit éviter la minutie dans l'*ÉNUMÉRATION. (Dumarsais.) ‖ Partie d'un discours qui précède la péroraison, et dans laquelle on récapitule toutes les preuves comprises dans l'argumentation.

— **Épithètes.** Longue, nombreuse, complète, totale, interminable, courte, rapide, complaisante, brillante, orgueilleuse.

— **Encycl.** Rhétor. L'*énumération* est une espèce d'amplification; elle a lieu lorsque, pour établir un fait ou une vérité, on entre dans tous les détails qui s'y rapportent, lorsqu'on réunit une foule de circonstances qui concourent au même but, lorsqu'on décrit les différents aspects d'une chose. Les historiens et les orateurs font un usage fréquent de l'*énumération*; les poëtes savent combien grand est l'effet qu'elle produit en poésie, parce qu'elle rassemble, dans un langage harmonieux, les traits les plus frappants d'un objet qu'on veut dépeindre, afin de persuader, d'émouvoir et d'entraîner l'esprit. Les *Iambes* d'Auguste Barbier renferment plusieurs beaux exemples d'*énumération*. Nous prenons parmi les moins longs, celui-ci, emprunté à l'*Idole* (1831) :

J'ai vu l'invasion à l'ombre de nos marbres
Entasser ses lourds chariots;
Je l'ai vue arracher l'écorce de nos arbres,
Pour la jeter à ses chevaux;
J'ai vu l'homme du Nord, à la lèvre farouche,
Jusqu'au sang nous meurtrir la chair,
Nous manger notre pain, et jusque dans la bouche
S'en venir respirer notre air;
J'ai vu, jeunes Français, ignobles libertines,
Nos femmes, belles d'impudeur,
Aux regards d'un Cosaque étaler leurs poitrines
Et s'enivrer de son odeur.
Eh bien! dans tous ces jours d'abaissement, de peine,
Pour tous ces outrages sans nom,
Je n'ai jamais chargé qu'un être de ma haine...
Sois maudit, ô Napoléon!

Le début des *Histoires* de Tacite offre un beau modèle d'*énumération* : « J'aborde une époque féconde en catastrophes, ensanglantée de combats, déchirée par les séditions, cruelle même durant la paix : quatre princes tombant sous le fer; trois guerres civiles, beaucoup d'étrangères, et souvent des guerres étrangères et civiles tout ensemble; des succès en Orient, des revers en Occident; l'Illyrie agitée; les Gaules chancelantes; la Bretagne entièrement conquise et bientôt délaissée; les populations des Sarmates et des Suèves levées contre nous; le Dace illustré par ses défaites et les nôtres; le Parthe lui-même prêt à courir aux armes pour un fantôme de Néron; et en Italie des calamités nouvelles ou renouvelées après une longue suite de siècles; des villes abîmées ou ensevelies sous leurs ruines, dans la partie la plus riche de la Campanie; Rome désolée par le feu, voyant consumer ses temples les plus antiques; le Capitole même brûlé par la main des citoyens; les cérémonies saintes profanées; l'adultère dans les grandes familles; la mer couverte de bannis; les rochers souillés de meurtres; des cruautés plus atroces dans Rome : noblesse, opulence, honneurs refusés ou reçus, comptés pour autant de crimes, et la vertu devenue le plus irrémissible de tous; les délateurs, dont le salaire ne révoltait pas moins que les forfaits, se partageant comme un butin sacerdoces et consulats, régissant les provinces, régnant au palais, menant tout au gré de leur caprice; la haine ou la terreur armant les esclaves contre leurs maîtres, les affranchis contre leurs patrons; enfin ceux à qui manquait un ennemi, accablés par leurs amis..... Non, jamais plus horribles calamités du peuple romain ni plus justes arrêts de la puissance divine ne prouvèrent au monde que, si les dieux ne veillent pas à notre sécurité, ils prennent soin de notre vengeance. »

La plupart des sermons ne sont que l'*énumération* des idées qui conviennent au texte choisi par le prédicateur : on peut en voir un exemple dans l'*Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, où Bossuet déploie son admirable éloquence : « Vous verrez dans une seule vie toutes les extrémités des choses humaines : la félicité sans bornes, aussi bien que les misères; une longue et paisible jouissance d'une des plus nobles couronnes de l'univers; tout ce que peuvent donner de plus glorieux la naissance et la grandeur accumulées sur une tête, qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune; la bonne cause d'abord suivie de bons succès, et depuis, des retours soudains, des changements inouïs; la rébellion longtemps retenue, à la fin tout à fait maîtresse; nul frein à la licence; les lois abolies; la majesté violée par des attentats jusqu'alors inconnus; l'usurpation et la tyrannie sous le nom de liberté; une reine fugitive qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes, et à qui sa propre patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil; neuf voyages en mer, entrepris par une princesse malgré les tempêtes; l'Océan étonné de se voir traversé tant de fois en des appareils si divers et pour des causes si différentes; un trône indignement renversé et miraculeusement rétabli : voilà les enseignements que Dieu donne aux rois. »

Pour que l'*énumération* satisfasse à toutes les règles de l'école, elle doit être : 1° *annoncée*, c'est-à-dire que l'idée générale soit d'abord exprimée; 2° *suivie :* toute digression doit en être bannie; 3° *complète :* autrement elle retomberait dans la figure appelée *accumulation;* 4° *terminée :* l'idée générale doit revenir à la fin de l'*énumération* et lui servir de conclusion. Massillon satisfait à toutes ces exigences dans le passage suivant : « Toutes les conditions ont corrompu leurs voies; les pauvres murmurent contre la main qui les frappe; les riches oublient l'auteur de leur abondance; les grands ne semblent nés que pour eux-mêmes, et la licence paraît être le

seul privilége de leur élévation ; le sel même de la terre s'est affadi, et les lampes de Jacob se sont éteintes ; les pierres du sanctuaire se traînent indignement dans la boue des places publiques, et le prêtre est devenu semblable au peuple.... Tous les hommes se sont égarés. »

ÉNUMÉRÉ, ÉE (é-nu-mé-ré) part. passé du v. Enumérer : *Des preuves* ÉNUMÉRÉES *plutôt que développées.*

ÉNUMÉRER v. a. ou tr. (é-nu-mé-ré — lat. *enumerare ;* du préf. *e,* et de *numerus,* nombre. Change le second *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'énumère, qu'ils énumèrent ;* excepté au fut. et au cond. : *J'énumérerai ; nous énumérerions*). Compter, nommer, citer un à un : *Tout candidat se croit tenu d'*ÉNUMÉRER *ses services.*

ÉNURÉSIE s. f. (é-nu-ré-zî — du gr. *en,* dans ; *ourêsis,* action d'uriner). Pathol. Affection de la vessie, caractérisée par une émission involontaire d'urine.

— **Encycl.** L'*énurésie*, vulgairement appelée *incontinence d'urine*, n'est pas, à proprement parler, une maladie ; c'est un symptôme commun à un grand nombre de maladies.

On sait que l'urine ne s'échappe pas au dehors au fur et à mesure qu'elle se forme ; lentement et constamment sécrétée, elle s'accumule dans la vessie jusqu'à ce que, se trouvant en quantité trop considérable, elle soit projetée au dehors. L'urine est retenue dans la vessie par l'élasticité du col de la vessie ; elle en est chassée par la contraction de la tunique musculeuse de la vessie, à laquelle se joint celle du diaphragme et des muscles de l'abdomen.

D'après ce qui se passe dans l'état normal, on conçoit facilement que si, par une cause quelconque, le sphincter et le col de la vessie sont paralysés, ou tout au moins considérablement affaiblis, la contractilité du corps de l'organe n'étant plus contre-balancée par la résistance accoutumée, l'urine doit s'écouler à l'insu du malade, goutte à goutte, et sans faire aucun séjour dans son réservoir. Le même phénomène s'observe lorsque, le col de la vessie et les muscles dont il vient d'être parlé conservant toute leur énergie, le corps de ce viscère a morbifiquement acquis un excès de sensibilité et de force contractile.

On distingue deux sortes d'*énurésie :* l'*énurésie* nocturne et l'*énurésie* spasmodique. L'*énurésie* nocturne, ou habitude de pisser au lit, peut être attribuée à une anesthésie incomplète, à une excitabilité diminuée des nerfs sensitifs. On rapporte aussi cette infirmité à une paralysie de la vessie ; mais on a souvent pu observer, chez les individus atteints d'*énurésie* nocturne, que, pendant la journée, le sphincter de la vessie ne refusait pas son service et que les malades n'étaient pas pressés d'atteindre le vase quand le besoin d'uriner se faisait sentir. Il n'y a donc que deux moyens d'expliquer l'*énurésie* nocturne : ou bien la sensation que provoque la présence d'une certaine quantité d'urine dans la vessie existe, mais n'est pas assez forte pour réveiller les personnes de leur sommeil normal ; ou bien cette sensation est d'une force ordinaire, mais le sommeil est extraordinairement profond. L'*énurésie* nocturne se présente surtout chez les enfants ; elle se maintient souvent jusqu'à l'âge de la puberté ; quelquefois, mais dans des cas très-rares, elle persiste au delà de la vingtième année.

— *Traitement.* Lorsqu'un enfant est atteint d'*énurésie*, on a l'habitude de lui refuser le soir des boissons ou des aliments liquides et de le réveiller une ou plusieurs fois par nuit afin de le faire uriner. Cette méthode n'est pas mauvaise et peut réussir avec des enfants qui pissent au lit par paresse, mais elle est tout à fait impuissante dans les véritables cas d'*énurésie*. On ne saurait trop condamner les parents qui emploient des punitions et même quelquefois des corrections plus sévères contre les enfants atteints de cette triste infirmité. Non-seulement ils n'obtiennent pas le résultat qu'ils désirent, mais la crainte et l'effroi que ressentent des enfants durement corrigés la veille est préjudiciable. Rassurer les enfants, faire qu'ils s'endorment sous une bonne impression toute différente de la crainte, telle est la marche à suivre avec les petits malades et surtout avec les adultes. Quant au traitement médical, de petites doses de carbonate de soude, ou encore des pilules contenant chacune un centigramme de poudre de belladone et un demi-centigramme d'extrait de la même plante, devront être administrées ; pour les pilules, on en donnera d'abord une, puis deux chaque soir, jusqu'à la cessation de la maladie. Une fois la guérison obtenue, on reviendra à une pilule, que l'on continuera à administrer pendant un certain temps pour prévenir le retour de l'affection.

Dans l'*énurésie* spasmodique, la moindre quantité d'urine dans la vessie suffit pour provoquer un fort besoin d'uriner ; les malades ne parviennent qu'avec peine à empêcher l'écoulement continuel de l'urine, ou même il leur est impossible de le retenir, en sorte qu'elle s'échappe continuellement.

ENVAHI, IE (an-va-i) part. passé du v. Envahir : *Une contrée* ENVAHIE. ‖ Occupé de force ou injustement : *La Judée étant de nouveau* ENVAHIE *par les Assyriens, Manassès fut amené captif à Babylone.* (Chateaub.) *Le domaine public,* ENVAHI *par des usurpations ou par les colonies de Sylla, avait presque disparu.* (Napol. III.)

— Par ext. Couvert, rempli, entièrement occupé : *Ce jardin est envahi par les ronces. La salle fut* ENVAHIE *par la foule.*

— Fig. Livré en proie : *La Trappe resta orthodoxe, et Port-Royal fut* ENVAHI *par la liberté de l'esprit humain.* (Chateaub.)

ENVAHIR v. a. ou tr. (an-va-ir — lat. *invadere ;* de *in,* dans, et *vadere,* aller. Le latin *vado,* d'où le français *je vais,* se rapporte à la racine sanscrite *va,* aller, d'où dérivent également le grec *baô,* même sens, qui a formé *bados,* marche, pas, et le gothique *witho,* allemand *wate,* anglais *wade*). Occuper de force, entrer par force ou injustement dans : ENVAHIR *une province.* ENVAHIR *le champ de son voisin. La Réformation a tort de se montrer dans les monuments catholiques qu'elle a* ENVAHIS ; *elle y est mesquine et honteuse.* (Chateaub.)

— Par ext. Occuper, remplir, se répandre sur, s'étendre dans : *Les eaux* ONT ENVAHI *la campagne. Des plantes parasites* ENVAHISSENT *son champ. La foule* AVAIT ENVAHI *la place. L'eau* ENVAHISSAIT *notre barque. La pâleur* ENVAHIT *son front. La mer se porte sur une autre plage et étend son empire aux dépens des terres qu'elle* ENVAHIT. (E. Barré.) *Les semences d'un seul pavot* ENVAHIRAIENT *le globe en six ans.* (A. Martin.) *C'est par le travail que l'homme a* ENVAHI *l'Europe.* (A. Martin.) *La langue arabe est, sans contredit, l'idiome qui a* ENVAHI *la plus grande étendue de pays.* (Renan.)

— Fig. Usurper ; prendre possession de : ENVAHIR *la puissance, l'autorité souveraine. Dès que le scepticisme a pénétré dans l'entendement, il l'*ENVAHIT *tout entier.* (Royer-Collard.) *Si vous laissez au clergé la possibilité de rentrer par un coin quelconque dans vos affaires, il* ENVAHIRA *tout bientôt.* (Dupin.) *Le socialisme* ENVAHIT *sournoisement le domaine de l'industrie.* (J. Simon.) *La passion nous* ENVAHIT *et nous quitte à l'improviste.* (J. Simon.) *Nous vivons tous pour vieillir et pour voir les déceptions* ENVAHIR *chacune de nos joies.* (G. Sand.)

— **Syn. Envahir, s'emparer, usurper.** V. S'EMPARER.

ENVAHISSANT (an-va-i-san) part. prés. du v. Envahir : *Des armées* ENVAHISSANT *un pays ennemi.*

ENVAHISSANT, ANTE adj. (an-va-i-san, an-te — rad. *envahir*). Qui envahit ; qui est porté à envahir : *Des armées* ENVAHISSANTES. *La femme est naturellement* ENVAHISSANTE : *plus elle obtient, plus elle exige.* (Bodin.) *Il faut peser le moins lourdement possible sur le pays occupé, et ne pas l'exaspérer contre l'armée* ENVAHISSANTE. (Thiers.)

— Qui s'étend sur quelque chose, qui tend à l'occuper : *Des flammes* ENVAHISSANTES. *Les flots* ENVAHISSANTS. *Un fléau* ENVAHISSANT.

— Fig. Qui devient, qui tend à devenir absorbant : *Les passions* ENVAHISSANTES.

ENVAHISSEMENT s. m. (an-va-i-se-man — rad. *envahir*). Action d'envahir ; résultat de cette action : *L'*ENVAHISSEMENT *d'une province. L'*ENVAHISSEMENT *de la propriété d'autrui. Le fils de Philippe n'oserait plus proposer à ses sujets l'*ENVAHISSEMENT *de l'univers.* (B. Const.) *Il y a toujours dans le pouvoir, même le plus sage et le plus modéré, une tendance à l'*ENVAHISSEMENT. (Lamenn.)

— Action de ce qui envahit, de ce qui s'étend sur un objet pour le couvrir ou le remplir : *Les* ENVAHISSEMENTS *de la mer. La diminution des eaux, jointe à la multiplication des corps organisés, ne pourra retarder que de quelques milliers d'années l'*ENVAHISSEMENT *du globe entier par les glaces, et la mort de la nature par le froid.* (Buff.) *La terre et la mer se combattent par des* ENVAHISSEMENTS *continuels.* (E. Barré.)

— Fig. Occupation progressive ; usurpation : *Les* ENVAHISSEMENTS *du pouvoir. Le champ de l'initiative individuelle se resserre chaque jour devant les* ENVAHISSEMENTS *de l'association.* (Proudh.) *Les* ENVAHISSEMENTS *pacifiques n'ont pas de bornes.* (E. de Gir.)

ENVAHISSEUR s. m. (an-va-i-seur — rad. *envahir*). Celui qui envahit : *Repousser les* ENVAHISSEURS. *Des plaines sont accourus les divers* ENVAHISSEURS *de l'Europe.* (Chateaub.)

— Adjectiv. Qui envahit, qui tend à envahir : *Un gouvernement* ENVAHISSEUR. *Chez l'insecte, les appareils protecteurs qui gardent ses bouches latérales sont disposés de manière à pouvoir toujours modérer, tamiser, exclure, s'il le faut, l'air* ENVAHISSEUR. (Michelet.)

ENVAISSELÉ, ÉE (an-vè-se-lé) part. passé du v. Envaisseler : *Les vins sont* ENVAISSELÉS.

ENVAISSELER v. a. ou tr. (an-vè-se-ler — du préf. *en,* et de *vaisseau.* Double la consonne *l* devant un *e* muet : *J'envaisselle ; nous envaissellerons*). Mettre dans des vaisseaux, dans des tonneaux : ENVAISSELER *des vins.*

ENVASÉ, ÉE (an-va-zé) part. passé du v. Envaser. Rempli de vase : *Un canal* ENVASÉ.

— Mar. Se dit d'un navire échoué sur un fond mou.

ENVASEMENT s. m. (an-va-ze-man — rad. *envaser*). Dépôt de vase ; envahissement par la vase : *L'*ENVASEMENT *d'un canal, d'un port, d'une rade.*

ENVASER v. a. ou tr. (an-va-zé — rad. *vase*). Engorger de vase : ENVASER *un canal, un égout.* ‖ Enfoncer dans la vase : ENVASER *une barque.*

S'envaser v. pr. Etre envasé, se remplir de vase : *En* 1826, *le conseil de salubrité de Paris fut chargé de diriger le curage d'un égout qui, ayant été abandonné pendant un grand nombre d'années,* S'ÉTAIT ENVASÉ *jusqu'à la voûte.* (P. Duchâtel.) ‖ S'enfoncer, s'engager dans la vase : *Notre barque* S'ENVASA.

ENVEILLOTAGE s. m. (an-vè-llo-ta-je ; *ll* mll. — rad. *enveilloter*). Econ. rur. Action d'enveilloter : *L'*ENVEILLOTAGE *des foins.* ‖ On dit aussi ENVÉLIOTAGE et ENVEILLOTEMENT ou ENVÉLIOTEMENT.

ENVEILLOTÉ, ÉE (an-vè-llo-té ; *ll* mll.) part. passé du v. Enveilloter : *Herbes* ENVEILLOTÉES.

ENVEILLOTER v. a. ou tr. (an-vè-llo-té ; *ll* mll. — du préf. *en,* et de *veillote*). Agric. Mettre en veillotes, en petits tas : ENVEILLOTER *le foin.* ‖ On dit aussi ENVÉLIOTER.

ENVELOPPANT (an-ve-lo-pan) part. prés. du v. Envelopper : *Des troupes* ENVELOPPANT *une position ennemie.*

ENVELOPPANT, ANTE adj. (an-ve-lo-pan, an-te — rad. *envelopper*). Qui enveloppe : *Partie* ENVELOPPANTE. *Sphère* ENVELOPPANTE.

— s. f. Géom. Ligne qui enveloppe une autre ligne : *Toute* ENVELOPPANTE *est plus grande que son enveloppée convexe.*

ENVELOPPE s. f. (an-ve-lo-pe — rad. *envelopper*). Objet qui sert à envelopper, à couvrir quelque chose en l'entourant : *L'*ENVELOPPE *d'un paquet. Une* ENVELOPPE *de toile, de papier goudronné.* ‖ Papier préparé pour recouvrir une lettre : *Un paquet, un cent d'*ENVELOPPES. *Mettre un billet sous* ENVELOPPE.

— Par ext. Ce qui couvre, ce qui entoure naturellement un objet : *L'atmosphère est l'*ENVELOPPE *gazeuse qui entoure notre globe.* (Arago.) *L'électricité est la première* ENVELOPPE *de l'âme.* (E. Pelletan.)

— Fig. Apparence extérieure : Corps de l'homme considéré comme le lieu où réside l'âme : *L'esprit de vie s'éteint en moi par degrés ; mon âme ne s'élance plus qu'avec peine hors de sa caduque* ENVELOPPE. (J.-J. Rouss.) *C'est un supplice de conserver intact son être intellectuel emprisonné dans une* ENVELOPPE *matérielle usée.* (Chateaub.) *C'est par exfoliations que l'*ENVELOPPE *corporelle se dissipe.* (J. Joubert.) *La beauté physique sert d'*ENVELOPPE *à la beauté intellectuelle et à la beauté morale.* (V. Cousin.) *L'impolitesse des mœurs, la grossièreté des manières n'est que l'*ENVELOPPE *de l'insensibilité.* (Cuv.-Fleury.)

— Fortif. Ouvrage qui en couvre, qui en défend un autre : *Première, seconde* ENVELOPPE.

— Géom. Courbe fixe à laquelle une courbe plane, mobile dans son plan, reste toujours tangente.

— Mécan. Cylindre qui entoure celui dans lequel joue le piston, et qui est destiné, soit à diminuer le rayonnement du calorique, soit à permettre d'introduire entre les deux cylindres de la vapeur surchauffée, pour réparer la perte de calorique resultant de la détente.

— Anat. Membrane, tissu entourant un organe : ENVELOPPE *du fœtus.* ENVELOPPE *du testicule.*

— Bot. *Enveloppe cellulaire* ou *herbacée,* Couche moyenne de l'écorce, composée de tissu cellulaire coloré en vert par la chlorophylle et reposant immédiatement sur le liber. On l'appelle aussi MÉSOPHLÉON ou COUCHE HERBACÉE. ‖ *Enveloppes florales,* Réunion des organes foliacés qui entourent, dans la fleur, les organes sexuels, et dont l'ensemble prend aussi le nom de périanthe, surtout quand il n'y a qu'une seule enveloppe. ‖ *Enveloppes séminales,* Organes membraneux qui entourent la graine, et dont les uns lui appartiennent en propre, tandis que les autres sont des organes accessoires de diverse nature. ‖ *Enveloppe subéreuse,* Couche intérieure de l'écorce, qui, lorsqu'elle a acquis un grand développement, prend le nom de LIÉGE. On l'appelle aussi ÉPIPHLÉON.

— **Encycl.** Techn. Les *enveloppes* de lettres se font au moyen de machines spéciales, qui en débitent de 25 à 30,000 par journée de douze heures. Cette fabrication très-intéressante comprend les opérations suivantes : le découpage, le pliage, le collage, le gommage et le comptage.

Le papier, préalablement découpé suivant les dimensions et les formes que doivent avoir les *enveloppes,* est disposé en pile sur un plateau mobile à contre-poids pouvant monter graduellement. Des colleurs métalliques, placés à l'extrémité d'un fléau et enduits d'une couche de gomme ou de colle, qu'ils ont prise sur un rouleau gommeux, vont chercher sur la pile chacune des *enveloppes,* qu'ils entraînent avec eux et qu'ils forcent à suivre le mouvement ascensionnel et de rotation du fléau. Lorsque celui-ci se trouve dans l'axe d'un plieur, l'*enveloppe* dont il est garni descend alors avec lui dans une boîte rectangulaire où les quatre cornes se détachent et se relèvent contre les parois verticales. Après cette action, le fléau remonte, abandonnant l'*enveloppe* dans le plieur, dont les côtés se rabattent successivement, par l'effet d'un mécanisme particulier, en commençant par le pli du dessous, puis par les deux côtés en même temps, et en dernier lieu le pli du dessus, qui termine le pliage. Cette opération terminée, les quatre faces du plieur se relèvent, et le fond, faisant bascule, laisse tomber les *enveloppes* dans un couloir incliné qui les conduit dans une boîte verticale, où elles s'empilent les unes sur les autres, et où un refouloir ou piston vient les comprimer pour les empêcher de se gonfler après le pliage.

Cette petite machine est munie d'un compteur, qui sépare les *enveloppes* par paquets de vingt-cinq, et d'un petit soufflet, qui agit constamment sur le bord des feuilles empilées pour les détacher facilement lors de la prise.

— Géom. *Enveloppe d'une courbe plane mobile dans son plan.* Considérons trois positions consécutives AB, A'B', A''B'' de la courbe mobile : AB et A'B' se coupent en M, A'B' et A''B'' se coupent en M' ; la courbe mobile, dans une quatrième position, couperait A''B'' en M'', et ainsi de suite. Or, les points M, M', M'',..., d'intersections successives de la courbe avec elle-même dans deux de ses positions infiniment voisines, forment une courbe MM'M''..., qui a un élément commun avec la courbe mobile dans chacune de ses positions ; c'est donc l'*enveloppe* même de cette courbe mobile.

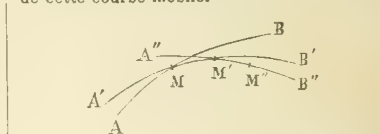

Ainsi l'*enveloppe* d'une courbe mobile n'est autre que le lieu des intersections successives de cette courbe avec elle-même.

Cette manière de la concevoir en fera aisément découvrir l'équation.

Soit

$$f(x, y, a) = 0$$

l'équation d'une courbe, qui change à la fois de forme et de position dans le plan lorsque le paramètre *a* varie d'une manière continue : les équations de cette courbe dans deux situations infiniment voisines seront

$$f(x, y, a) = 0 \quad \text{et} \quad f(x, y, a + da) = 0.$$

Pour déterminer le point de rencontre de ces courbes, on peut, à la seconde équation, substituer une combinaison des deux ; en les retranchant membre à membre et divisant le résultant par *da*, il vient

$$\frac{df}{da} = 0.$$

Ainsi on obtiendra l'*enveloppe* cherchée en éliminant *a* entre les deux équations

$$f(x, y, a) = 0 \quad \text{et} \quad \frac{df}{da} = 0.$$

Lorsque la courbe mobile est invariable de figure, on sait (v. CENTRE INSTANTANÉ DE ROTATION) que son mouvement peut toujours être considéré comme produit par le roulement d'une courbe σ qui lui serait liée sur une courbe s fixe dans le plan.

La normale commune à la courbe mobile et à son *enveloppe* passe alors constamment par le centre instantané de rotation. Les rayons de courbure des deux courbes au point où elles se touchent sont de plus liés entre eux et à la distance de ce point au centre instantané par une relation simple qui permet de construire aisément l'un des centres de courbure, l'autre étant connu. V. ÉPICYCLOÏDE.

— *Enveloppe des normales à une courbe plane ou développée.* L'équation de la normale à une courbe en un point $[x, y]$ de cette courbe est

$$Y - y = -\frac{1}{\frac{dy}{dx}}(X - x)$$

ou

$$(1) \qquad (Y - y)\frac{dy}{dx} + (X - x) = 0.$$

X et Y sont les coordonnées courantes, x est le paramètre variable, y et $\frac{dy}{dx}$ sont des fonctions données de x.

L'équation de la normale, dérivée par rapport à x, donne

$$(2) \qquad (Y - y)\frac{d^2y}{dx^2} - \left(\frac{dy}{dx}\right)^2 - 1 = 0.$$

Il n'y aura donc, pour obtenir la développée d'une courbe donnée $f(x, y) = 0$, qu'à éliminer x et y entre les équations (1) et (2) et l'équation $f(x, y) = 0$. V. DÉVELOPPÉE.

— *Enveloppe des conjuguées d'un lieu plan.* La courbe réelle, lorsqu'elle existe, est une *enveloppe* de ses conjuguées. Si, en effet, on peut mener à cette courbe une tangente parallèle à la direction $y = Cx$, la droite mobile

$y = Cx + d$, dont les intersections imaginaires avec la courbe fournissent les points de la conjuguée dont la caractéristique est C, cette droite coupe la courbe réelle en deux points, lorsqu'elle est située, par rapport à la tangente, du côté où se trouve la branche voisine, du point de contact, et coupe, au contraire, la conjuguée C lorsqu'elle se transporte de l'autre côté de la tangente. Le point de contact appartient à la courbe réelle et à sa conjuguée C. Mais les conjuguées d'une courbe réelle ne la touchent pas toujours toutes. Ainsi, si la conjuguée C existait et qu'on ne pût mener à la courbe réelle aucune tangente parallèle à la direction $y = Cx$, cette conjuguée ne toucherait pas la courbe réelle.

La courbe réelle peut donc n'être l'*enveloppe* que d'une portion de ses conjuguées. Au reste, cette courbe réelle peut se réduire à quelques points isolés. par lesquels passent alors toutes les conjuguées dont les caractéristiques sont comprises entre certaines limites; elle peut aussi disparaître entièrement.

Mais que la courbe réelle soit tangente ou non à toutes ses conjuguées, elles peuvent avoir une autre *enveloppe*, nécessairement imaginaire. Les points de cette *enveloppe* ont pour coordonnées les solutions du système formé de l'équation du lieu et de la condition que $\frac{dy}{dx}$ soit réel.

En effet, si $\frac{dy}{dx}$ en un point $[x, y]$ a une valeur imaginaire $m + n\sqrt{-1}$, les coordonnées d'un point du lieu infiniment voisin du point $[x, y]$ sont définies par la condition

$$\Delta y = \left(m + n\sqrt{-1}\right)\Delta x.$$

Si x et y sont représentés par $\alpha + \beta\sqrt{-1}$ et $\alpha' + \beta'\sqrt{-1}$ et que, par conséquent, Δx et Δy le soient par

$$\Delta\alpha + \Delta\beta\sqrt{-1} \quad \text{et} \quad \Delta\alpha' + \Delta\beta'\sqrt{-1},$$

l'équation précédente devient

$$\Delta\alpha' + \Delta\beta'\sqrt{-1} = \left(m + n\sqrt{-1}\right)\left(\Delta\alpha + \Delta\beta\sqrt{-1}\right)$$

et donne

$$\Delta\alpha' = m\Delta\alpha - n\Delta\beta \quad , \quad \Delta\beta' = n\Delta\alpha + m\Delta\beta,$$

d'où

$$\frac{\Delta\alpha' + \Delta\beta'}{\Delta\alpha + \Delta\beta} = \frac{(m+n)\Delta\alpha + (m-n)\Delta\beta}{\Delta\alpha + \Delta\beta}$$

$$= \frac{(m+n) + (m-n)\frac{\Delta\beta}{\Delta\alpha}}{1 + \frac{\Delta\beta}{\Delta\alpha}}$$

la direction de la droite qui joint les points

$$[x_1 = \alpha + \beta,\ y_1 = \alpha' + \beta']$$

et

$$[x_1 + \Delta x_1 = \alpha + \beta + \Delta\alpha + \Delta\beta,$$
$$y_1 + \Delta y_1 = \alpha' + \beta' + \Delta\alpha' + \Delta\beta'],$$

lesquels correspondent aux deux solutions $[x, y]$ et $[x + \Delta x, y + \Delta y]$. Cette direction dépend donc de $\frac{\Delta\beta}{\Delta\alpha}$: dans ce cas, le lieu a d'autres points tout autour du point $[x_1, y_1]$.

Mais si x est nul, c'est-à-dire si $\frac{dy}{dx}$ est réel au point $[x, y]$, alors $\frac{\Delta\alpha' + \Delta\beta'}{\Delta\alpha + \Delta\beta}$ se réduit à $\frac{m\left(1 + \frac{\Delta\beta}{\Delta\alpha}\right)}{1 + \frac{\Delta\beta}{\Delta\alpha}}$ ou à m. Dans ce cas donc, le lieu ne présente de points voisins du point $[x_1, y_1]$ que dans la direction $y = mx$. Ce point $[x_1, y_1]$ appartient donc à une *enveloppe* des conjuguées.

Voici quelques exemples : les conjuguées de l'hyperbole

$$a^2y^2 - b^2x^2 = -a^2b^2$$

sont toutes les ellipses qui ont avec elle un système de diamètres conjugués commun; ces conjuguées ont, comme on sait, pour *enveloppe* le système de l'hyperbole elle-même et de sa conjuguée

$$a^2y^2 - b^2x^2 = a^2b^2.$$

Ce fait s'accorde avec la théorie. En effet, l'hyperbole

$$a^2y^2 - b^2x^2 = a^2b^2$$

est fournie par les solutions imaginaires sans parties réelles de l'équation de l'hyperbole primitive

$$a^2y^2 - b^2x^2 = -a^2b^2,$$

et $\frac{dy}{dx}$ est réel au point correspondant à chacune de ces solutions.

Considérons, en second lieu, la courbe représentée par l'équation

$$y^3 - a^2y + a^2x = 0 :$$

les tangentes à cette courbe font toutes, avec la partie positive de l'axe des x, des angles plus grands que 45°; elle n'est donc l'*enveloppe* que de celles de ses conjuguées dont les caractéristiques sont comprises soit entre $-\infty$ et 0, soit entre 1 et $+\infty$; les autres ont une autre *enveloppe* qu'il est facile de déterminer : le coefficient angulaire de la tangente au lieu en un de ses points est

$$\frac{a^2}{3y^2 - a^2}$$

Pour que ce coefficient angulaire soit réel, il faut que y soit imaginaire sans partie réelle, c'est-à-dire de la forme

$$y = \beta'\sqrt{-1}.$$

Alors x est de la même forme

$$x = \beta\sqrt{-1}$$

et β' est lié à β par la relation

$$-\beta'^3 - a^2\beta' + a^2\beta = 0.$$

L'équation de l'*enveloppe* imaginaire est donc

$$y^3 + a^2y - a^2x = 0.$$

Enfin, nous avons fait voir à l'article CERCLE que l'*enveloppe* des conjuguées du lieu

$$\left(x - a - a'\sqrt{-1}\right)^2 + \left(y - b - b'\sqrt{-1}\right)^2 = \left(R + R'\sqrt{-1}\right)^2$$

est composée de deux points réels, qui n'existent pas toujours, et du cercle

$$(x - a - a')^2 + (y - b - b')^2 = (R + R')^2.$$

— *Enveloppe des conjuguées d'une surface.* Lorsqu'on peut mener à une surface $f(x, y, z) = 0$ des tangentes réelles parallèlement à une direction

$$x = Cz$$
$$y = C'z,$$

ou qu'un cylindre peut lui être circonscrit parallèlement à cette direction, la conjuguée [C, C'] de cette surface la touche suivant la courbe de contact de ce cylindre. Une surface réelle est donc généralement l'*enveloppe* de ses conjuguées, et le contact entre elle et chacune de ses conjuguées, dont les caractéristiques sont comprises entre de certaines limites, a lieu suivant toute une courbe réelle. Les conjuguées d'une surface peuvent aussi avoir une *enveloppe* imaginaire; mais le contact entre cette *enveloppe* et chacune des conjuguées n'a plus lieu qu'en quelques points isolés, variables d'ailleurs avec les caractéristiques de cette conjuguée. En effet, pour qu'un point $[x, y, z]$ d'un lieu

$$f(x, y, z) = 0$$

puisse appartenir à l'*enveloppe* des conjuguées de ce lieu, il faut que tous les éléments rectilignes que l'on pourrait tracer sur le lieu, à partir de ce point, soient dans un même plan. Or, si p et q désignent les dérivées partielles de z par rapport à x et à y en ce point, l'équation du plan tangent au lieu en ce point, c'est-à-dire l'équation du lieu des éléments en question, est

$$Z - z = p(X - x) + q(Y - y);$$

de sorte que, si le point considéré a pour coordonnées

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1}$$
$$y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1}$$
$$z = \alpha'' + \beta''\sqrt{-1},$$

celles d'un point du lieu infiniment voisin

$$X = \alpha + \beta\sqrt{-1} + \Delta\alpha + \Delta\beta\sqrt{-1}$$
$$Y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1} + \Delta\alpha' + \Delta\beta'\sqrt{-1}$$
$$Z = \alpha'' + \beta''\sqrt{-1} + \Delta\alpha'' + \Delta\beta''\sqrt{-1}$$

sont assujetties à la relation

$$\Delta\alpha'' + \Delta\beta''\sqrt{-1} = p\left(\Delta\alpha + \Delta\beta\sqrt{-1}\right) + q\left(\Delta\alpha' + \Delta\beta'\sqrt{-1}\right).$$

Si p et q sont réels, cette équation se décompose en

$$\Delta\alpha'' = p\Delta\alpha + q\Delta\alpha'$$

et

$$\Delta\beta'' = p\Delta\beta + q\Delta\beta',$$

d'où l'on tire

$$\Delta\alpha'' + \Delta\beta'' = p(\Delta\alpha + \Delta\beta) + q(\Delta\alpha' + \Delta\beta');$$

de sorte que tous les éléments rectilignes tracés sur le lieu, à partir du point $[x, y, z]$, sont dans un même plan parallèle à

$$Z = pX + qY.$$

Mais si p et q sont imaginaires,

$$\frac{\Delta\alpha + \Delta\beta}{\Delta\alpha'' + \Delta\beta''} \quad \text{et} \quad \frac{\Delta\alpha' + \Delta\beta'}{\Delta\alpha'' + \Delta\beta''}$$

sont alors liés par une équation contenant $\frac{\Delta\beta}{\Delta\alpha}$, $\frac{\Delta\alpha'}{\Delta\alpha}$ et $\frac{\Delta\beta'}{\Delta\alpha}$, et les éléments en question peuvent prendre toutes les directions imaginables.

Il faut donc, pour qu'un point $[x, y, z]$ d'un lieu appartienne à l'*enveloppe* de ses conjuguées, que les coefficients différentiels p et q soient réels en ce point. Ces deux conditions entre α, β, α', β', α'' et β'', jointes aux deux équations dans lesquelles se décomposera l'équation du lieu et aux équations de réalisation

$$x_1 = \alpha + \beta$$
$$y_1 = \alpha' + \beta'$$
$$z_1 = \alpha'' + \beta''$$

fourniront entre x_1, y_1, z_1 une relation

$$\varphi(x_1, y_1, z_1) = 0$$

qui sera l'équation de l'*enveloppe*. Mais si l'on veut en particulier les points de l'*enveloppe* qui appartiennent à une conjuguée [C, C'], il faudra, aux sept équations précédentes, joindre les deux nouvelles

$$\frac{\beta''}{\beta} = C, \quad \frac{\beta'}{\beta} = C';$$

les points cherchés seront donc alors généralement en nombre limité.

Exemple. Les conjuguées de l'hyperboloïde à une nappe

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = 1,$$

dont les cordes réelles sont parallèles aux droites menées du centre dans l'intérieur du cône asymptote, ont pour *enveloppe* réelle l'hyperboloïde proposée et pour *enveloppe* imaginaire l'hyperboloïde conjuguée

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = -1.$$

Cette hyperboloïde conjuguée est fournie par les solutions de la forme

$$x = \beta\sqrt{-1}, \quad y = \beta'\sqrt{-1}, \quad z = \beta''\sqrt{-1}$$

de l'équation

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = 1$$

et les coefficients différentiels p et q sont bien réels en chacun de ses points.

ENVELOPPÉ, ÉE (an-ve-lo-pé) part. passé du v. Envelopper. Mis dans une enveloppe, entouré d'une enveloppe, complètement couvert : *Des paquets* ENVELOPPÉS. *Être* ENVELOPPÉ *dans son manteau.* ‖ Plongé complètement : *Être* ENVELOPPÉ *de fumée. Notre calèche courait* ENVELOPPÉE *dans des tourbillons de poussière. Il est des climats âpres, tristes,* ENVELOPPÉS *de brouillards.* (A. Martin.) ‖ Entouré, environné : *Régiment* ENVELOPPÉ *par les ennemis.*

— Caché, masqué : *Jardin* ENVELOPPÉ *de hautes charmilles. Petite maison* ENVELOPPÉE *dans de grands hôtels.*

— Fig. Compris avec d'autres : *Être* ENVELOPPÉ *dans une proscription. Il s'est trouvé* ENVELOPPÉ *dans la ruine de son banquier. Lavoisier avait péri sur l'échafaud,* ENVELOPPÉ *comme financier dans le procès des fermiers généraux.* (Géruzez.) *Raynouard, jeune, honnête et généreux, mérita d'être* ENVELOPPÉ *à son heure dans la tempête universelle.* (Ste-Beuve.) ‖ Renfermé, isolé, protégé : *L'homme courageux meurt en combattant, comme il a vécu en se dévouant, toujours* ENVELOPPÉ *dans sa douceur stoïque.* (E. Souvestre.)

> Le roi d'un noir chagrin paraît *enveloppé :*
> Quelque songe effrayant cette nuit l'a frappé.
>
> RACINE.

‖ Qui se retranche, qui reste impénétrable : *Il est* ENVELOPPÉ *dans une discrétion absolue.* ‖ Qui est voilé à dessein, caché, déguisé : *De petites perfidies soigneusement* ENVELOPPÉES. *Les entretiens ne sont plus que des mensonges* ENVELOPPÉS *sous les dehors de l'amitié et de la politesse.* (Mass.) *Les cœurs des jolies femmes, comme les bonbons du nouvel an, sont* ENVELOPPÉS *d'énigmes.* (Petit-Senn.) *Les vérités morales sont toutes* ENVELOPPÉES *les unes dans les autres.* (Ch. Bonnet.)

— Entom. Se dit des chrysalides des lépidoptères, lorsqu'elles sont entourées d'un léger réseau de soie entre des feuilles. ‖ s. f. pl. Grande division des lépidoptères diurnes, comprenant les espèces dont les chrysalides présentent le caractère ci-dessus et correspondant à la tribu des hespérides.

— s. f. Géom. Courbe plane, mobile dans son plan, considérée par rapport à son enveloppe.

ENVELOPPEMENT s. m. (an-ve-lo-pe-man — rad. *envelopper*). Action d'envelopper, résultat de cette action.

— État des choses enveloppées, contenues comme germes, comme principes, non encore développées : *L'état d'*ENVELOPPEMENT *de toutes les parties de la nature humaine, tel est le caractère de l'Orient.* (V. Cousin.) *Il y a deux époques dans l'histoire moderne, et il n'y en a que deux : l'époque d'*ENVELOPPEMENT *et l'époque de développement.* (V. Cousin.)

ENVELOPPER v. a. ou tr. (an-ve-lo-pé — lat. *involvere;* de *in*, en, et *volvere*, rouler, tourner, le même que le sanscrit *vail* ou *vaill*, mouvoir, tourner; grec *elaô, eileô;* gothique, *walwia;* allemand, *wale, walle;* anglais, *wheel, wallow;* lithuanien, *welu;* russe, *waliu;* d'où aussi le sanscrit *vaillanan, vaillitan*, mouvement, rotation; latin, *volutio*). Couvrir, entourer complètement : ENVELOPPER *un enfant dans des langes.* ENVELOPPER *dans une serviette les restes de son dîner.* ENVELOPPER *de flanelle sa jambe malade.* ‖ Être disposé autour de, servir d'enveloppe à : *La toile qui* ENVELOPPE *ce paquet. Le manteau qui vous* ENVELOPPE.

— Par ext. Entourer, environner : *Les ténèbres* ENVELOPPENT *la terre. Les flots agités nous* ENVELOPPAIENT *de toutes parts. Tout à coup une noire tempête* ENVELOPPE *le ciel.* (Fén.)

> L'harmonieux éther, dans ses vagues d'azur,
> *Enveloppe* les monts d'un fluide plus pur.
>
> LAMARTINE.

‖ Contenir en soi : *Rarement un corps esclave* ENVELOPPE *une âme libre.* (V. Parisot.) ‖ Cerner : ENVELOPPER *les ennemis. Le comte de Guiche* ENVELOPPE *des escadrons et les force à se rendre.* (Mme de Sév.)

— Fig. Comprendre avec d'autres : ENVELOPPER *quelqu'un dans une accusation, dans une proscription, dans un complot. La guerre a cela de cruel, qu'elle* ENVELOPPE *souvent dans la même souffrance et le vainqueur et le vaincu.* (Mme d'Épinay.) *Les menées obscures d'un homme dégénèrent tôt ou tard en une espèce de fumée qui en* ENVELOPPE *plusieurs autres.* (Dider.)

— Fig. Cacher, déguiser, dissimuler : *Il est parfois utile d'*ENVELOPPER *la vérité sous des voiles. Bien que les ténèbres du doute* ENVELOPPENT *encore toute la théorie positive du magnétisme, ses foudroyants effets sont maintenant presque universellement admis.* (Baudelaire.)

> Souvent un artifice en *enveloppe* un autre.
>
> PIRON.

‖ Voiler pour adoucir : *J'AI* ENVELOPPÉ *mon jugement de tous les égards de l'intérêt et de l'amitié.* (Helvétius.)

— Fam. Embarrasser, prendre comme dans un filet : *C'est un dialecticien habile, qui sait* ENVELOPPER *un adversaire et le réduire au silence.*

S'envelopper v. pr. Être, pouvoir être enveloppé : *Ce paquet ne* S'ENVELOPPERA *pas aisément.*

— S'entourer, se couvrir : S'ENVELOPPER *d'un manteau, dans un manteau.*

— Se couvrir, se plonger graduellement : *La terre* S'ENVELOPPE *des ombres de la nuit.* (Fén.)

— Fig. Se confiner, se retrancher : S'ENVELOPPER *dans sa dignité. Plus les disgrâces sont cruelles, plus il faut* S'ENVELOPPER *de vertus.* (La Rochef.) *Corneille eût mieux fait de* S'ENVELOPPER *dans sa gloire et dans sa modestie que de répondre à l'abbé d'Aubignac.* (Volt.)

> Terre, *enveloppe-toi* de ton grand souvenir!
>
> LAMARTINE.

‖ Se cacher, se dissimuler : *L'oppression, lorsqu'elle* S'ENVELOPPE *de formes douces et hypocrites, énerve et avilit l'espèce humaine.* (B. Const.)

— **Syn. Envelopper, ceindre, enceindre,** etc. V. CEINDRE.

— **Antonyme.** Développer.

ENVENIMÉ, ÉE (an-ve-ni-mé) part. passé du v. Envenimer. Infecté de venin : *Herbes* ENVENIMÉES.

— Irrité comme par un venin : *Plaie* ENVENIMÉE.

— Fig. Empoisonné, plein de fiel : *Des paroles* ENVENIMÉES. *Quelle langue* ENVENIMÉE! ‖ Rendu plus âcre, plus virulent : *Le mot d'ordre est donné dans la presse, l'anecdote amplifiée et* ENVENIMÉE *court partout.* (D. Stern.)

> Amour, tu perdis Troie! et c'est de toi que vint
> Cette querelle *envenimée.*
>
> LA FONTAINE.

ENVENIMER v. a. ou tr. (an-ve-ni-mé — de *en*, et de *venin*). Infecter de venin, communiquer le venin à : *Il y a des reptiles qui* ENVENIMENT *les herbes dans lesquelles ils séjournent.* (Acad.)

— Accroître la malignité, l'irritation de : ENVENIMER *une plaie, une blessure. Les sangsues* ENVENIMENT *les plaies.* (Raspail.)

— Fig. Exaspérer, accroître la nature maligne de : *De quoi n'est pas capable un cœur que la jalousie noircit et* ENVENIME? (Mass.) *Il y a des blessures que le temps guérit, il y en a d'autres qu'il* ENVENIME. (Volt.) *Les consolateurs maladroits* ENVENIMENT *les plaies qu'ils prétendent guérir.* (Mme de Puizieux.) *La plus terrible des factions, la faction de la faim dans le peuple,* ENVENIME *toutes les autres.* (Lamart.)

S'envenimer v. pr. Être envenimé : *Sa plaie* S'EST *encore* ENVENIMÉE.

— Fig. Prendre un caractère plus âpre, plus violent : *Toutes les grandes querelles* S'ENVENIMENT *en vieillissant.* (Lamart.)

ENVERGEMENT s. m. (an-vèr-je-man — rad. *enverger*). Navig. Action d'enverger. L'ENVERGEMENT *du câble.*

ENVERGER v. a. ou tr. (an-vèr-jé — du préf. *en*, et de *verge*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a*, *o* : *Il envergea, nous envergeons*). Techn. Garnir de petites branches d'osier. ‖ Garnir les soufflets de baguettes de bois sur lesquelles on tend le cuir. ‖ Croiser sur ses doigts les fils d'une chaîne, pour les appliquer sur les chevilles de l'ourdissoir. ‖ Balancer la forme à papier, pour que la pâte s'étende dans le sens des brins de la vergeure ou s'introduise dans leurs intervalles.

— Navig. Passer la corde de halage d'un bateau de l'amont à l'aval ou de l'aval à l'amont, à la rencontre d'un pont ou de tout autre obstacle.

ENVERGEURE ou **ENVERJURE** s. f. (an-vèr-ju-re — rad. *enverger*). Techn. Croisement des fils; ficelle ou cordon qui maintient ce croisement. ‖ *Envergeure des chaînes*, Croisement régulier des fils de chaîne, qui a pour objet de faciliter l'ourdissage, et qui est même la partie principale de cette opération. ‖ *Envergeure des corps*, Croisement régulier des corps, qui a pour objet de faciliter le remettage : *L'*ENVERGEURE DES CORPS *est la même absolument que l'*ENVERGEURE DES CHAÎNES : *il n'y a de différence que pour la position des croisures, qui sont horizontales, à peu près, dans les chaînes, tandis qu'elles sont presque verticales dans les corps.* (Falcot.)

ENVERGNÉ, ÉE (an-vèr-gné; *gn* mll.) part. passé du v. S'envergner : *Cordage* ENVERGNÉ.

ENVERGNER (S') v. pr. (an-vèr-gné ; *gn* mll.). Mar. En parlant d'un cordage, S'embarrasser, s'embrouiller.

ENVERGUÉ, ÉE (an-vèr-ghé) part. passé du v. Enverguer. Attaché sur les vergues : *Voiles* ENVERGUÉES.

ENVERGUER v. a. ou tr. (an-vèr-ghé — du préf. *en*, et de *vergue*). Mar. Attacher à une vergue, à une corne : ENVERGUER *une voile, un pavillon. On* ENVERGUE *les voiles aux approches du départ.* (Lecomte.)

S'enverguer v. pr. Etre envergué, attaché sur les vergues : *Les voiles à drailles* S'ENVERGUENT *sur leurs drailles, au moyen de bagues assez libres pour que celles-ci puissent rapidement se détendre ou se replier le long de ce cordage incliné.* (Lecomte.)

ENVERGURE s. f. (an-vèr-gu-re — rad. *enverguer*). Mar. Longueur d'une vergue. ‖ Largeur d'une voile dans la partie qui est attachée à la vergue. ‖ Largeur d'un bâtiment. ‖ Manière dont une voile est amarrée à la vergue : ENVERGURE *avec filière, avec rabans, avec cosses.* ‖ *Filière d'envergure*, Cordage solidement fixé sur la partie supérieure de la vergue, par des crampons de fer très-rapprochés, et qui sert à tenir les garcettes. ‖ *Raban d'envergure*, Cordage qui sert à fixer les extrémités de la voile. ‖ *Garcettes d'envergure*, Petits bouts de filin plat pris dans la ralingue, et qu'on noue solidement sur la filière.

— Navig. fluv. Lieu où l'on envergue. ‖ Longueur de corde nécessaire pour enverguer.

— Fam. Largeur totale : *Je viens de finir ma Vénus Callipyge ; quatorze pieds de haut sur six d'*ENVERGURE. (A. Frémy.)

— Zool. Etendue qu'embrassent les ailes des oiseaux, ou plus généralement de tous les animaux ailés, quand elles sont déployées pour le vol : *Le condor a, dit-on, jusqu'à vingt-cinq pieds d'*ENVERGURE. (Buff.) *Le faucon a près de trois pieds et demi de vol ou d'*ENVERGURE. (Buff.) *L'aigle, avant de déployer sa vaste* ENVERGURE, *a la coque d'un œuf pour prison.* (E. de Gir.)

ENVERMEU, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. E. de Dieppe, au confluent de l'Eaulne et du Bailly-Bec ; pop. aggl. 661 hab.—pop. tot. 1,324 hab. Tissage de coton ; mégisseries ; commerce de bestiaux, toiles, clouterie. On voit à Envermeu de nombreuses traces d'établissements gallo-romains ; les restes du prieuré de Saint-Laurent ; l'église Notre-Dame, construite au XIe siècle. Un cimetière franc y a été découvert en 1850. De ce cimetière, exploré par le savant abbé Cochet, on a extrait, outre plus de 460 squelettes, des bagues, des colliers, des boucles d'oreilles, des vases de terre et de verre de diverses formes, des haches, des couteaux, des épées, des ceinturons, des lances, des boucles, des médailles et des monnaies franques, romaines ou gauloises, etc.

ENVERMILLONNÉ, ÉE (an-vèr-mi-llo-né ; *ll* mll.) part. passé du v. Envermillonner : *Nez* ENVERMILLONNÉ.

ENVERMILLONNER v. a. ou tr. (an-vèr-mi-llo-né ; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *vermillon*). Néol. Enluminer, donner la couleur du vermillon à : *L'abus du vin* ENVERMILLONNE *le visage.* (Acad.)

ENVERRAGE s. m. (an-vè-ra-je — rad. *enverrer*). Techn. Portion de verre ou de cristal fondu qui reste adhérent aux creusets : *L'*ENVERRAGE *constitue une perte qui atteint quelquefois des proportions considérables.*

ENVERRÉ, ÉE (an-vè-ré) part. passé du v. Enverrer : *Un vase* ENVERRÉ.

ENVERRER v. a. ou tr. (an-vè-ré — rad. *verre*). Techn. Mettre dans un vase neuf une petite quantité de verre en fusion, pour en enlever la crasse ou la poussière de ce vase.

ENVERS prépos. (an-vèr — de *en*, et de *vers*). A l'égard de, vis-à-vis de, pour : *La justice* ENVERS *tous est l'intérêt de tous.* (Turgot.) *L'éducation publique est un devoir des gouvernements* ENVERS *les peuples.* (Mme de Staël.) *Les premiers devoirs d'un citoyen sont toujours* ENVERS *sa patrie.* (Mme de Staël.) *Soyez justes* ENVERS *Dieu,* ENVERS *le prochain,* ENVERS *vous-mêmes, et vous serez saints.* (Le P. Ventura.) *Il faut se faire aimer, car les hommes ne sont justes qu'*ENVERS *ceux qu'ils aiment.* (J. Joubert.) *Celui qui est cruel* ENVERS *les animaux pourra le devenir* ENVERS *les hommes.* (J. Droz.)

Il est bon d'être charitable ;
Mais *envers* qui, c'est là le point.
Quant aux ingrats, il n'en est point
Qui ne meure enfin misérable.
LA FONTAINE.

— *Envers et contre tous*, Contre tout le monde ; en dépit de tout le monde : *Je le soutiendrai* ENVERS ET CONTRE TOUS.

ENVERS s. m. (an-vèr — du lat. *inversus*, retourné). Côté qui, étant opposé à l'endroit, n'est pas destiné à être exposé à la vue : ENVERS *d'une étoffe, d'un papier de tenture. Ne citer qu'une traduction d'un poëte, c'est ne montrer que l'*ENVERS *d'une belle étoffe.* (B. de St-P.) ‖ Côté d'un objet qui, n'étant pas ordinairement exposé à la vue, diffère de l'autre côté par le poli ou la coloration : *L'*ENVERS *d'une peau d'animal. L'*ENVERS *d'une feuille d'arbre.*

— *Etoffe à deux envers*, Expression impropre par laquelle on désigne communément les étoffes dont les deux côtés sont semblables, c'est-à-dire qui sont proprement sans envers.

— Loc. adv. *A l'envers*, L'envers en dehors ; dans le sens contraire à celui qu'il faut : *Mettre sa chemise, ses bas à* L'ENVERS.

— Fig. D'une façon contraire, opposée à ce qui devrait être : *Vous prenez la chose* À L'ENVERS.

Et puis, pour peu qu'il ait quelque noblesse d'âme,
Un homme ne veut pas devoir tout à sa femme ;
Il est humilié de ce rôle *à l'envers*.
PONSARD.

— *Avoir l'esprit, la tête à l'envers*, Avoir l'esprit faux, manquer de jugement. ‖ Etre extrêmement troublé : *Depuis cette nouvelle, j'*AI MA TÊTE À L'ENVERS.

— Loc. fam. *Voir la feuille à l'envers*, En parlant d'une femme, S'étendre sous les arbres... sans intention d'y dormir : *Faire* VOIR *à quelqu'un* LA FEUILLE À L'ENVERS.

Sitôt, par un doux badinage,
Il la jeta sur le gazon.
« Ne fais pas, dit-il, la sauvage,
Jouis de la belle saison.
Ne faut-il pas, dans le jeune âge,
Voir un peu *la feuille à l'envers ?* »
RESTIF DE LA BRETONNE.

Envers de l'histoire contemporaine (L'), par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE.

ENVERSÉ, ÉE (an-vèr-sé) part. passé du v. Enverser : *Etoffe* ENVERSÉE.

ENVERSER v. a. ou tr. (an-vèr-sé). Techn. Façonner une étoffe en l'étirant dans tous les sens. ‖ On dit aussi ENVERZER.

ENVERSI, IE (an-vèr-si) part. passé du v. Enversir : *Drap* ENVERSI.

ENVERSIR v. a. ou tr. (an-vèr-sir). Techn. Carder une étoffe avec des chardons : ENVERSIR *du drap.*

ENVI s. m. (an-vi). Jeux. Argent que l'on met pour enchérir sur son adversaire, à certains jeux de cartes.

ENVI (À L') loc. adv. (a-lan-vi — v. l'étym. à la partie encycl.). Avec émulation, à qui mieux mieux : *Ils accouraient* À L'ENVI *auprès de moi. L'imagination et la peur agissent réciproquement l'une sur l'autre et s'excitent* À L'ENVI. (Mme Monmarson.) *Moines et religieuses, hébergés par des curés grands chasseurs, dansaient et buvaient* À L'ENVI. (Ste-Beuve.)

Cent autres passions, des sages condamnées,
Ont pris comme *à l'envi* la fleur de mes années.
LA FONTAINE.

Sur son blanc estomac deux globes se soutiennent,
Qui pourtant *à l'envi* sans cesse vont et viennent.
REGNARD.

Du nom de citoyens que leurs vertus parèrent,
Les Caton, les Brutus, *à l'envi* s'honorèrent.
LEBRUN.

— **Encycl.** Linguist. La locution *à l'envi* vient du latin *invite*, avec déplaisir, à regret ; par extension, malgré quelqu'un, en dépit de quelqu'un. L'idée de lutte et de concurrence n'a été attachée que plus tard à la locution française, qui, à l'origine, n'offrait que les sens du mot latin. Les premières formes furent *envi* et *envis* ; on opposait ce mot à volontiers ; *envis ou volontiers* équivalait à : bon gré mal gré.

Voire, ou *envis* ou volontiers
Y venez-vous, plus n'en parlons.
(*Théâtre français au moyen âge.*)

Ainsi r'ot l'enfant à cela heure
Ou à *enviz* ou volontiers
Ce qui fut à ses devanciers.
(*Branche des royaux lignages.*)

On a même dit *à tel enviz*, avec déplaisir, ainsi que le prouvent ces vers, tirés de la *Chronique des ducs de Normandie* :

Mais mult en ert l'abé marriz,
Unc ne fis rien *à tel enviz.*

On ajouta d'abord, comme on le voit par ces exemples, la préposition *à*, et l'on dit *à envis*. Enfin, *envi* fut considéré comme un substantif ; on y joignit l'article et l'on eut *à l'envi*, locution adverbiale que nous avons conservée.

ENVIABLE adj. (an-vi-a-ble — rad. *envier*). Digne d'envie, qui mérite d'être envié : *Position, fortune* ENVIABLE. *La liberté politique est un bien des plus* ENVIABLES. (Mich.-Chev.) *L'opulence a de beaux priviléges, et les plus* ENVIABLES *sont ceux qui permettent de développer les sentiments dans toute leur étendue, de les féconder par l'accomplissement de leurs mille caprices.* (Balz.)

ENVIDAGE s. m. (an-vi-da-je — rad. *envider*). Techn. Action d'envider le fil : *La bobine d'*ENVIDAGE *tourne horizontalement.* (Laboulaye.)

ENVIDÉ, ÉE (an-vi-dé) part. passé du v. Envider : *Fil* ENVIDÉ.

ENVIDER v. a. ou tr. (an-vi-dé — du préf. *en*, et de *vider*). Techn. Tourner sur le fuseau ou sur la bobine : ENVIDER *du fil.*

ENVIE s. f. (an-vì — lat. *invidia* ; de *invidere*, qui est formé de *in*, en, et de *videre*, voir, et qui signifie proprement fixer les yeux sur, d'où convoiter et voir de mauvais œil. L'acception de désir, volonté, se déduit naturellement de celle de jalousie. Il est assez difficile d'expliquer l'origine du nom d'*envie* appliqué à ces petites portions de peau qui se détachent autour des ongles et causent une assez vive douleur quand on les arrache. Les Allemands ont une expression toute semblable pour désigner le même objet). Sentiment pénible, irritation, inquiétude haineuse que l'on éprouve en voyant le bonheur, les succès, les avantages d'autrui : ENVIE *secrète, mortelle. Eprouver une basse* ENVIE. *Apprenons à détester l'*ENVIE *et à la déraciner jusqu'aux moindres fibres.* (Boss.) *Quand on possède son propre bien sans inquiétude, on regarde celui des autres sans* ENVIE. (Fén.) *La plus véritable marque d'être né avec de grandes qualités, c'est d'être né sans* ENVIE. (La Rochef.) *L'*ENVIE, *ne pouvant s'élever jusqu'au mérite pour s'égaler à lui, tâche de le rabaisser.* (Boil.) *L'*ENVIE *s'attache au mérite, la haine s'attache à la personne.* (La Bruy.) *La passion de l'*ENVIE *n'a point de terme, parce qu'elle n'a point de but.* (Mme de Staël.) *L'*ENVIE *et la jalousie ne sont ni des vices ni des vertus : ce sont des peines.* (Bentham.) *Comment expliquer la perpétuité de l'*ENVIE ? *Un vice qui ne rapporte rien !* (Balz.) *L'*ENVIE *occupe toujours une place dans l'histoire des écrivains célèbres.* (Villem.) *L'*ENVIE *se compose de jalousie et de haine.* (Beauchêne.) *L'*ENVIE *est la dépravation de l'amour de soi-même.* (Boitard.) *L'*ENVIE, *comme la flamme, noircit tout ce qui plane au-dessus d'elle et qu'elle ne peut atteindre.* (Petit-Senn.) *En haine des hommes supérieurs, l'*ENVIE *fait un éloge outré des petits talents, croyant ôter ainsi à la stature du géant ce qu'elle ajoute à la taille des nains.* (Petit-Senn.) *L'*ENVIE *est inspirée par l'égoïsme, par une ambition cupide ou par un amour-propre froissé.* (Latena.) *Le calcul habituel de l'*ENVIE *exalte les morts pour abaisser les vivants.* (Rigault.) *L'*ENVIE *est une passion lâche et timide, qui se nourrit d'amertume et de venin.* (Thibault.)

L'*envie* est l'ombre de la gloire.
HOFFMANN.

Dans ce siècle où l'*envie* à l'intrigue s'accouple,
Quand on n'est pas très-fort, il faut être très-souple.
E. AUGIER.

L'*envie* est, dites-vous, de mille maux la cause.
Holà ! cher ami, parlez mieux ;
L'*envie* est une bonne chose :
Elle fait crever l'envieux.
LAMONNOYE.

L'*envie* est un mal nécessaire ;
C'est un petit coup d'aiguillon
Qui nous force encore à mieux faire.
Dans la carrière des vertus,
L'âme noble en est excitée ;
Virgile avait son Mævius,
Hercule avait son Eurysthée.
VOLTAIRE.

— Personne envieuse ; envie personnifiée : *L'*ENVIE *est plus irréconciliable que la haine.* (La Rochef.) *L'*ENVIE *poursuit l'homme de génie jusqu'au bord de la tombe ; là elle s'arrête, et la justice des siècles vient s'asseoir à sa place.* (Dider.) *L'*ENVIE *honore le mérite, encore qu'elle s'efforce de l'avilir.* (Marmontel.) *Le mérite contraint l'*ENVIE *à l'estimer.* (D'Alemb.) *L'*ENVIE, *au théâtre, est un peu plus complimenteuse que l'admiration.* (G. Sand.)

Là, de serpents nourrie et dévorée,
Veille l'*Envie*, honteuse et retirée.
J.-B. ROUSSEAU.

Là gît la sombre *Envie*, à l'œil timide et louche,
Versant sur des lauriers les poisons de sa bouche ;
Le jour blesse ses yeux dans l'ombre étincelants ;
Triste amante des morts, elle hait les vivants.
VOLTAIRE.

— Par ext. Désir qu'on éprouve de posséder ou de faire quelque chose : *Une de mes grandes* ENVIES, *ce serait d'être dévote ; je ne suis ni à Dieu ni au diable, et cet état m'ennuie.* (Mme de Sév.) *Les paresseux ont toujours* ENVIE *de faire quelque chose.* (Vauven.) *Il n'y a point de jolie femme qui n'ait un peu trop* ENVIE *de plaire.* (Mariv.) *Il est difficile d'être jeune et de vivre à Paris sans avoir* ENVIE *de faire des vers.* (Ste-Beuve.)

Tout homme dans son sein porte la noble *envie*
D'étendre sa mémoire au delà de la vie.
F. DE NEUFCHATEAU.

‖ Besoin que l'on a le désir de satisfaire : *Avoir* ENVIE *de boire, de manger, de dormir.*

— Petite pellicule qui se détache de la peau autour des ongles : *Il ne faut pas arracher les* ENVIES, *mais les couper avec des ciseaux.*

— *Envie de vomir*, Nausée, soulèvement de cœur.

— *Serpent* ou *serpents de l'envie*, Sentiment mauvais que l'envie inspire ; envie elle-même :

Un *serpent de l'envie* a soufflé dans son cœur.
PIRON.

— *Faire envie*, Donner de l'envie, exciter l'envie ; être envié : *Un méchant heureux ne* FAIT ENVIE *à personne.* (J.-J. Rouss.) *Tel* FAIT ENVIE *qui est digne de pitié.* (La Rochef.-Doud.)

— *Etre digne d'envie*, Jouir d'un sort enviable :

. . . . Qu'on est *digne d'envie*
Lorsqu'en perdant la force on perd aussi la vie !
CORNEILLE.

Mourir pour la patrie !
C'est le sort le plus beau, le plus *digne d'envie.*
ALEX. DUMAS.

Soldats français !... chantez Roland ;
Son destin est *digne d'envie* ;
Heureux qui peut en combattant
Vaincre et mourir pour sa patrie !
AL. DUVAL.

— *Porter envie à quelqu'un*, Désirer un bonheur égal au sien : *Si tu es heureux, ne te venge pas de ceux qui te* PORTENT ENVIE. (Max. orient.)

D'où vient que personne en la vie
N'est satisfait de son état ?
Tel voudrait bien être soldat
A qui le soldat *porte envie.*
LA FONTAINE.

— *Etre au-dessus de l'envie, hors des atteintes de l'envie*, Echapper à l'envie : *La vertu vous met* AU-DESSUS DE L'ENVIE. (Mass.)

— *Mourir d'envie de*, Avoir un violent désir de : *Je* MEURS *quelquefois d'*ENVIE DE *pleurer au bal, et quelquefois j'en passe mon envie sans que personne s'en aperçoive.* (Mme de Sév.) *Je ne puis regarder un vaisseau sans* MOURIR D'ENVIE DE *m'en aller.* (Chateaub.)

— *Passer son envie*, Satisfaire son désir. ‖ *Faire passer l'envie de quelque chose à quelqu'un*, L'en rassasier, l'en dégoûter ; l'en corriger.

— Prov. *Il vaut mieux faire envie que pitié*, L'envie, conséquence du bonheur, est moins redoutable que le malheur, qui inspire la pitié.

— Méd. Désir subit et pressant, souvent dépravé, que quelques femmes enceintes ont de certaines choses : *On ne m'avait pas dit que vous eussiez des* ENVIES ; *allons, allons, il faut faire vos couches et me choisir pour parrain.* (E. About.) ‖ Fam. *Envie de femme grosse*, Désir soudain et irrésistible.

— Anat. Marque, tache sur la peau que les enfants apportent quelquefois en naissant, et que le peuple attribue à une envie que la mère aurait eue et qu'elle n'aurait pu satisfaire.

— **Syn. Envie, jalousie.** *Envie*, dans une de ses acceptions, est synonyme de *désir* ; *jalousie*, de son côté, signifie quelquefois *amour soupçonneux* ; mais nous ne considérons ici ces deux mots que sous la seule acception où ils sont synonymes. L'*envie* alors produit ses effets dans l'âme même de l'envieux ; c'est un sentiment obscur, lâche, haineux, causé par la vue seule du bonheur d'autrui, lors même qu'on n'aurait aucun espoir possible d'en jouir soi-même ; si l'*envieux* désire quelque chose, c'est moins de posséder ce qu'il voit chez les autres que de les voir perdre ce qu'ils possèdent. La *jalousie* est souvent plus violente, elle agit au dehors ; mais elle suppose toujours le désir de posséder soi-même et de posséder seul le bien dont les autres jouissent ; elle produit plutôt la rivalité que la haine, ou plus exactement la haine qu'elle engendre n'est pas sourde, cachée comme celle de l'envieux, c'est une guerre ouverte dont les motifs ne sont pas généreux, il est vrai, mais qui permet à l'adversaire de se mettre en garde.

— **Envie (avoir), convoiter, désirer**, etc. V. CONVOITER.

— **Épithètes.** Grande, violente, ardente, irrésistible, impétueuse, folle, terrible, immodérée, piquée, excitée, aiguillonnée, provoquée, irritée, cachée, secrète, dissimulée, déguisée, modérée, calmée, apaisée, triste, basse, honteuse, sombre, inquiète, misérable, pâle, livide, amaigrie.

— **Encycl.** Philos. mor. L'*envie* est une passion vicieuse, c'est un déplaisir que nous ressentons en voyant ou en pensant que d'autres personnes possèdent un bien dont nous sommes privés. Quand quelqu'un éprouve ce sentiment, on dit qu'il envie le bien d'autrui ou qu'il porte *envie* au possesseur de ce bien, ou, enfin, qu'il en est envieux.

L'effet ordinaire de l'*envie* est de nous inspirer de l'aversion et de la haine pour les personnes possédant les biens dont nous sommes privés ; et même, si l'on s'en rapporte à l'étymologie, il faudra dire que la haine est un élément essentiel de l'*envie*. Ce qui est certain, en effet, c'est l'association habituelle de deux faits distincts et qui sont liés par un rapport de causalité : le chagrin qu'éprouve l'envieux et la haine que ce chagrin lui fait concevoir.

Mais la production de ces deux faits dans la circonstance que nous avons indiquée se fait-elle en vertu d'une loi et d'une sorte de nécessité naturelle ? Oui peut-être pour les personnes dont l'intelligence et la moralité sont faibles, mais non pas pour celles qui ont un esprit élevé et un noble caractère. En effet, voici comment les choses se passent dans l'âme de l'envieux. L'*envie* suppose la privation. Or, notre dénûment nous est rendu plus pénible par le contraste qu'y oppose la jouissance d'autrui. En vain dira-t-on que la personne qui jouit n'est pas la cause de notre privation : cela n'arrêtera pas l'envieux. Cette personne est pour quelque chose dans notre déplaisir, elle en est au moins la cause occasionnelle ; car enfin, si elle ne jouissait pas, si nous ne savions pas qu'elle possède l'avantage dont nous sommes privés, nous n'éprouverions pas le surcroît de douleur que cette idée nous occasionne. Or cela suffit bien souvent pour nous inspirer de la haine contre la personne.

On se défend très-bien de l'*envie* lorsque,

avec un cœur généreux, on possède encore un esprit ferme et éclairé. C'est ce qui a fait dire à Boileau, en parlant de cette vilaine passion :

Un sublime écrivain n'en peut être infecté;
C'est un vice qui suit la médiocrité.

Le même auteur décrit ainsi l'*envie* :

Du mérite éclatant cette sombre rivale
Contre lui, chez les grands, incessamment cabale,
Et sur ses pieds, en vain, tâchant de se hausser,
Pour s'égaler à lui, cherche à le rabaisser.

Ce que nous pouvons envier aux autres, ce n'est pas seulement tel ou tel bien, tel ou tel avantage; réellement, il n'y a pas une seule espèce de bien dont la possession échue à quelqu'un ne puisse être une cause d'*envie* pour quelques personnes.

La Fontaine, dans une de ses fables, a très-bien dépeint les effets de cette sorte d'*envie* ordinaire aux gens qui exercent la même profession, suivent la même carrière, et ne peuvent souffrir qu'un concurrent vienne prendre sa part du gâteau :

Quand des chiens étrangers passent par quelque endroit
Qui n'est pas de leur détroit,
Je laisse à penser quelle fête!
Les chiens du lieu, n'ayant en tête
Qu'un intérêt de gueule, à cris, à coups de dents
Vous accompagnent ces passants
Jusqu'aux confins du territoire.
Un intérêt de bien, de grandeur et de gloire,
Aux gouverneurs d'Etats, à certains courtisans,
A gens de tous métiers en fait tout autant faire.
On nous voit tous, pour l'ordinaire,
Piller le survenant, nous jeter sur sa peau.
La coquette et l'auteur sont de ce caractère :
Malheur à l'écrivain nouveau!
Le moins de gens qu'on peut à l'entour du gâteau :
C'est le droit du jeu, c'est l'affaire.

L'envieux s'acharne souvent contre ceux qui ne lui ont jamais nui et dont il ne redoute aucun préjudice. Le seul fait qu'on jouit d'un bien dont il est privé suffit pour qu'il vous déteste.

L'*envie* peut être plus ou moins forte, et la violence de la haine qu'elle engendre peut varier de la même manière. Cette haine se satisfait souvent par la critique, par la médisance, par la calomnie. Si l'envieux entend louer ceux dont le mérite l'offusque, il a peine à cacher son déplaisir; il éprouve, au contraire, un sentiment de joie, de satisfaction si l'on dénigre son rival ou si quelque mauvaise affaire lui est survenue. Poussée à ses dernières limites, l'*envie* peut devenir une passion redoutable et conduire au crime. L'histoire en offre quelques exemples saisissants. Lisez dans les *Récits mérovingiens*, d'Aug. Thierry, l'attentat commis contre le juif Priscus, argentier de Chilpéric Ier. Ce tyran capricieux, qui se piquait de théologie, se mit un jour en tête de convertir un certain nombre de juifs, ses sujets. N'ayant pas pu y réussir par ses arguments théologiques, il employa la torture. Tous ceux qui furent soumis à ce traitement abjurèrent, à l'exception de Priscus. Celui-ci résista si courageusement aux souffrances, que le roi, frappé de sa fermeté, renonça à le tourmenter, en fit son ami, et le tint en grande considération; mais les anciens coreligionnaires de Priscus, qui ne s'étaient convertis que par crainte, eurent un si grand dépit et conçurent contre lui une *envie* et une haine si violentes, qu'ils complotèrent sa mort et l'assassinèrent.

Telle est la force de la haine que l'*envie* peut engendrer; mais, si cette passion porte celui qu'elle agite à faire du mal aux autres, elle ne l'épargne pas lui-même. D'abord, elle lui inflige au moral une torture qui a sans doute des intermittences, mais que des faits fréquents viennent continuellement renouveler. Puis, le physique est atteint, et cela d'une manière sensible. Les effets physiologiques qui se produisent sont la tristesse, la taciturnité, la mobilité et le froncement habituel des sourcils, coïncidant avec une pâleur plombée. L'*envie* est une passion éminemment concentrique, c'est-à-dire qu'elle refoule le sang de la périphérie du corps vers les organes intérieurs. Si ces affections passent à l'état chronique, le sang, continuellement refoulé vers le cœur et les gros vaisseaux, tend d'abord à dilater leurs canaux. De là naissent des oppressions pénibles, des soupirs entrecoupés, des palpitations violentes et souvent des anévrismes mortels. Le foie, regorgeant d'un sang noir, sécrète la bile en plus grande quantité que dans l'état normal, et finit même par s'hypertrophier. Les digestions s'altèrent, les forces diminuent, la peau prend une teinte livide ou ictérique, la maigreur augmente de jour en jour, sous l'influence d'une fièvre lente, fièvre symptomatique de l'irritation des viscères qui, d'organes tyrannisés, vont à leur tour devenir tyrans et rendront avec usure à la passion le développement morbide qu'ils ont reçu d'elle. A une période plus avancée, l'irritation des intestins se transmet au cerveau, comme pour lui faire partager leurs souffrances. De là naissent ces pensées sombres et tumultueuses, cet amour de la solitude et de l'obscurité, ces insomnies cruelles qui achèvent de miner les forces des malades et qui les conduisent à une mélancolie consomptive, à l'hypocondrie, à la folie, à la mort. Enfin, il n'est pas rare de voir l'*envie* pousser au suicide les malheureux qui en sont atteints.

Il y a un certain nombre de défauts dont l'effet habituel est de fomenter et d'exalter l'*envie* : tels sont, par exemple, l'égoïsme, l'orgueil et leurs compagnes ordinaires, la dureté et la sottise.

La passion de l'*envie* n'est pas sans rapport avec l'amour de l'égalité. Ce qui est certain, c'est que le fait qui blesse et qui aigrit l'envieux est une forme d'inégalité. Aussi, il est arrivé souvent que les causes qui augmentaient la force et l'étendue de l'amour de l'égalité ont produit le même effet sur les sentiments envieux. Par exemple, c'est ce qui a été souvent réalisé par les progrès et les conquêtes de l'esprit démocratique; mais il ne faut pas confondre une tendance très-générale de la nature humaine avec une des formes accidentelles qu'elle peut revêtir. L'amour de l'égalité est une passion universelle et impérissable qui a un but dans les intentions providentielles; quant à l'*envie*, si elle s'y rattache par quelque lien, elle n'en est que la corruption et elle tient au genre d'imperfection que nous avons signalé, c'est-à-dire à l'ignorance, à l'égoïsme et à leurs suites naturelles. Espérons donc que le progrès des lumières et de l'honnêteté en préservera un jour les Etats, même les plus démocratiques; qu'on sera conduit par le désir d'améliorer le sort d'une classe et non par la vaine satisfaction d'en abaisser ou d'en ruiner une autre. La pire égalité, c'est l'égalité dans la misère.

— Physiol. *Envies des femmes enceintes.* La plupart des femmes enceintes, par le seul fait de l'état où elles se trouvent, sont souvent prises de certains désirs, comme celui de manger tel ou tel mets, celui d'aller visiter quelque chose de curieux, de posséder un objet de toilette, de luxe ou de distraction, etc. D'autres, ayant la sensibilité très-développée, éprouvent des émotions morales vives, des impressions fâcheuses, des peurs, etc. Dès qu'une femme grosse se trouve ainsi atteinte d'un désir violent, celui de manger un fruit, par exemple, et que ce désir, ou plutôt cette *envie*, comme on l'appelle, n'est point satisfaite, on croit vulgairement que l'enfant qui viendra au monde portera sur la peau l'empreinte ineffaçable de l'objet convoité par la mère. La tache elle-même qu'on remarque sur le corps de l'enfant porte également le nom d'*envie*. Ces taches ou *envies* peuvent se rencontrer sur toutes les parties du corps, mais elles se présentent plus fréquemment au visage, aux lèvres, aux joues. Si la mère, très-occupée de l'objet qu'elle désire, porte involontairement la main sur une partie de son corps, c'est sur cette même partie du corps de l'enfant que s'imprimera, dit-on, l'objet désiré. Ces taches, quelquefois irrégulières et diffuses, sont le plus souvent circulaires ou obrondes, d'une étendue plus ou moins grande. Leur couleur est tantôt rouge ou lie de vin, tantôt bleue ou violette. On croit que les taches rouges proviennent de la peur qu'a eue la mère en voyant un incendie, un écoulement de sang ou une plaie. Les taches brunes sont produites, dit-on, par une *envie* de café; la teinte livide est le résultat d'un désir de boire du vin qu'elle n'a pu satisfaire; la teinte jaune est produite par les coups qu'elle a reçus, etc., etc. Toutes ces *envies*, qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait souvent, avec les tumeurs érectiles, offrent une surface plane ou légèrement en relief, semée de bosselures de formes très-variées. Leur coloration et leur étendue restent constamment les mêmes, quel que soit l'état de l'âme, de la respiration et de la circulation. De plus, on ne rencontre jamais dans leur épaisseur cet enlacement de vaisseaux sanguins et variqueux qui caractérisent les tumeurs érectiles et qui augmentent ou diminuent leur volume selon l'état dans lequel se trouve le sujet. La surface de ces taches est tantôt glabre, tantôt couverte d'un duvet tomenteux, de poils soyeux ou d'espèces de soies résistantes et pénicillées. Leur forme et leur couleur variées les ont fait comparer à des taches de vin, à des cerises, à des mûres, à des groseilles, à des framboises, à des fraises, à des poires, à des grenades, à des figues, à des pommes, etc., tous objets qu'on a supposés, à tort ou à raison, avoir été désirés par la mère. Lorsque celle-ci a été saisie de frayeur à la vue d'un objet ou d'un animal repoussant, on se plaît encore à trouver une ressemblance entre la tache et cet animal ou cet objet. Ainsi ce sera un poisson hideux, une tête de loup, une tête de chat, un rat, une araignée, une chenille, un crapaud, une grenouille, une vipère, etc.

Les causes qui déterminent la formation de ces taches sur le corps de l'enfant avant sa naissance ne sont pas bien connues. Les anciens croyaient, et c'est encore l'opinion la plus généralement répandue parmi le peuple, qu'elles étaient le résultat de l'influence de l'imagination de la mère sur le fœtus. Cette opinion se retrouve jusque dans les récits de la *Genèse*, où il est raconté que Jacob, pour augmenter son revenu, qui, d'après une convention faite avec son beau-père, devait se composer de tous les agneaux nés avec des taches noires, exposait, au fond des vases où ses brebis en rut allaient boire, des baguettes à demi écorcées. Il est admis dans la science que cette opinion n'a, le plus souvent, rien de fondé, bien qu'il soit établi, par des faits observés avec soin, que des émotions vives et subites, agissant avec un certain degré de violence, peuvent troubler le développement du fœtus et exercer sur son organisation un retentissement fâcheux; mais quant à des relations plus ou moins régulières de causes à effets, s'il en existait dans cet ordre de phénomènes, chaque femme enceinte pourrait imprimer à volonté une marque déterminée sur le corps de son enfant; il lui suffirait, pour cela, d'exciter son imagination et de s'habituer à désirer, sans néanmoins se satisfaire, l'objet qu'elle voudrait voir gravé sur la peau de l'enfant. On comprend à quelles absurdités conduit une pareille théorie. Sans doute, on cite des exemples frappants : des femmes, par exemple, après avoir été fortement émotionnées à la vue d'un malheureux infirme, ont accouché d'un enfant manchot ou privé des membres inférieurs. Nous prenons les faits suivants parmi une infinité d'autres plus ou moins exacts, que l'imagination des mères a créés ou considérablement exagérés. Une femme voit un manchot; elle en est frappée, et quelque temps après elle accouche d'un manchot. Une autre femme voit, par hasard, un cul-de-jatte dans la rue; elle en est effrayée; quelque temps après elle accouche d'un enfant privé des membres inférieurs. Rien de plus saisissant; on serait porté, de prime abord, à croire à l'influence de l'imagination de la mère; mais combien trouvera-t-on de femmes enceintes qui ont vu des manchots et des culs-de-jatte sans que leurs enfants aient contracté la même infirmité, tandis que d'autres femmes, qui n'avaient jamais rencontré de ces mutilés, ont cependant mis au monde des manchots et des culs-de-jatte! Enfin, ce qu'il y a surtout de surprenant, c'est que la plupart des femmes enceintes qui ont eu des enfants atteints de ces sortes d'anomalies n'avaient vu les malheureux mutilés qu'à des périodes de la grossesse où les membres du fœtus sont déjà parfaitement formés; de sorte que, si l'on admettait l'influence de l'imagination de la mère sur le développement de la difformité, il faudrait admettre, en même temps, que les membres du fœtus, déjà constitués au moment où l'imagination maternelle est frappée, ont dû, non-seulement éprouver un arrêt de développement, mais encore s'atrophier et comme se fondre pour se réduire à une étendue égale à celle des membres du malheureux tombé par hasard sous les regards de la femme. On voit aisément qu'une pareille hypothèse ne peut pas être soutenue.

A ces arguments on peut ajouter une multitude de faits, qu'on oppose aux partisans de l'opinion contraire. Ainsi, une femme, sans qu'on puisse l'attribuer à l'imagination de sa mère, a le cou, le visage, les membres blancs, et le reste du corps noir; une autre a tout le corps très-blanc et le front noir; les femmes du sérail font de très-beaux enfants, quoique entourées de nègres d'une laideur affreuse. (Haller.) « On a journellement, dit le docteur Murat, l'occasion d'observer des mères très-délicates et très-sensibles, ayant éprouvé de grandes affections de l'âme, des frayeurs, des accès de colère violents, des *envies*, se tourmenter pendant cinq ou six mois dans la crainte pénible de voir sur leur enfant quelque tache ou marque défigurante, et, après toutes ces inquiétudes, accoucher d'enfants très-sains et tout à fait exempts de taches. » Une femme même conçoit l'idée fixe qu'elle accouchera d'un enfant mutilé, par suite d'un effroi qu'elle se souvient d'avoir eu, et l'événement ne justifie nullement sa prévision. Enfin, ce qui prouve d'une manière incontestable que l'imagination de la mère n'est pour rien dans la production des infirmités dont nous parlons, c'est que les mêmes faits se présentent chez les animaux et même chez les plantes. Ne voit-on pas des chats à cinq ou six pattes, à deux têtes? des fleurs avec un mélange de couleurs irrégulières? des fruits irréguliers ou enfermés l'un dans l'autre, etc.? » Au reste, s'écrie Buffon, il ne faut pas compter qu'on puisse jamais persuader aux femmes que les marques de leurs enfants n'ont aucun rapport avec les *envies* qu'elles n'ont pu satisfaire; je leur ai quelquefois demandé, avant la naissance de l'enfant, quelles étaient les *envies* qu'elles n'avaient pu satisfaire, et quelles seraient, par conséquent, les marques que leur enfant présenterait. Par cette question, j'ai fâché les gens sans les avoir convaincus. »

Des dissections nombreuses, des recherches exactes ont démontré, depuis longtemps, que toutes ces taches ou marques de naissance sont une altération du tissu de la peau, produite par une maladie du fœtus à une époque plus ou moins avancée de son développement. D'après le professeur Chaussier, ces taches s'observent spécialement chez les enfants dont les mères sont sujettes à des éruptions cutanées, ou qui ont quelques prédispositions à ce genre d'affection. D'ailleurs, ces taches n'occasionnent aucune douleur ni aucun dérangement dans la santé; c'est pourquoi tous les médecins pensent qu'il vaut mieux les laisser subsister que de faire subir au sujet un traitement qui amènerait souvent une difformité plus grande. On a conseillé, par exemple, l'application de différents caustiques ou d'un vésicatoire qu'on laisserait longtemps suppurer; mais la cicatrice qui resterait après l'emploi de ces moyens serait plus difforme que la tache elle-même. On a fait observer qu'on pourrait les peindre de la couleur naturelle de la peau, lorsque leur surface est plane. Quant à l'absence ou à la difformité des membres et des organes, il est aujourd'hui démontré que les causes se trouvent dans une maladie de l'œuf. V. TÉRATOLOGIE, NÆVUS, TUMEURS ÉRECTILES.

— Iconogr. Les poëtes et les artistes ont rivalisé d'énergie dans la peinture qu'ils ont faite de l'*envie*, cette passion basse qui s'acharne à dénigrer tout ce qui est grand, tout ce qui est noble. Le portrait qu'Ovide a tracé du monstre personnifiant ce vice hideux est célèbre :

Pallor in ore sedet, macies in corpore toto;
Nusquam recta acies, livent rubigine dentes;
Pectora felle virent, lingua est suffusa veneno;
Risus abest, nisi quem visi fecere dolores;
Nec fruitur somno, vigilantibus excita curis;
Sed videt ingratos, intabescitque videndo
Successus hominum; carpitque et carpitur una;
Suppliciumque suum est, etc.

« La pâleur est peinte sur son visage; tout son corps est amaigri; jamais elle ne regarde en face; ses dents sont noires; son cœur est rempli de fiel; sa langue distille le poison; elle ne rit jamais, si ce n'est du spectacle de la douleur; tourmentée par des soucis incessants, elle ne dort pas. Elle voit avec douleur les succès des hommes, et cette vue la fait sécher d'ennui. Elle est torturée en même temps qu'elle torture. Elle est son propre bourreau. » Rousseau s'est inspiré des vers du poëte latin dans la peinture qu'il a faite de l'*envie*, dont il a placé le séjour dans un antre ténébreux, au pied de l'Hélicon :

Là, de serpents nourrie et dévorée,
Veille l'*Envie*, honteuse et retirée,
Monstre ennemi des mortels et du jour,
Qui de soi-même est l'éternel vautour,
Et qui, traînant une vie abattue,
Ne s'entretient que du fiel qui le tue.
. . . .

Poussin, dans son célèbre tableau du *Temps qui soustrait la Vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde*, a représenté l'*Envie* sous la figure d'une femme à la chevelure hérissée de serpents. On peut voir aussi des représentations très-expressives de ce monstre allégorique dans trois des tableaux de Rubens consacrés à Marie de Médicis : le *Gouvernement de la reine*, la *Félicité de la régence* et la *Conclusion de la paix*. Outre les serpents dont sa tête est hérissée, l'*Envie* en a ordinairement dans les mains, et un autre lui ronge le sein; elle a le teint livide, les mamelles pendantes, les yeux louches et enfoncés. Quelquefois on la représente tenant dans ses mains un cœur qu'elle déchire. Hugo da Carpi a gravé, d'après Baldassare Peruzzi, une composition représentant l'*Envie chassée du temple des Muses*. Une statue d'Espercieux, l'*Envie expirant sur le tombeau de Racine*, a été exposée au Salon de 1814; Ménageot a peint l'*Envie voulant arracher les ailes de la Renommée* (Salon de 1806). M. Adolphe Brune a exposé, au Salon de 1839, une peinture remarquable, l'*Envie rongée par un serpent*.

— Allus. litt. **Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.** Vers de Molière dans *Tartufe*. V. ENVIEUX.

ENVIE (l'ancienne *Invibiis* ou *Inviæ*), ville d'Italie, prov. et à 37 kil. N.-N.-O. de Coni, sur la rive gauche du Giandone; 3,047 hab. Commerce en céréales, vins, beurre et soie. On y remarque les restes de fortifications considérables, et un vieux château, qu'entourent aujourd'hui des jardins anglais.

ENVIÉ, ÉE (an-vi-é) part. passé du v. Envier. A qui l'on porte envie : *Une personne* ENVIÉE. *Une position* ENVIÉE. *Ceux qui font bien mériteraient seuls d'être* ENVIÉS, *s'il n'y avait encore un meilleur parti à prendre, qui est de faire mieux.* (La Bruy.)

Pour occuper le monde, il faut être *envié*.
DESMAHIS.

L'autorité naissante est toujours *enviée*.
ROTROU.

O bonheur! ô plaisirs *enviés* des dieux même,
De tant de voluptés souvenirs douloureux!
Tu meurs, ô Lycoris! survivre à ce qu'on aime;
Est-il un sort plus rigoureux?
LEBRUN.

ENVIEILLI (an-viè-lli; *ll* mll.) part. passé du v. Envieillir. Flétri par la vieillesse : *Une femme* ENVIEILLIE.

— Fig. Endurci; invétéré : *Le but de ce livre était de combattre les absolutions précipitées qu'on ne donne que trop souvent à des pécheurs* ENVIEILLIS *dans le crime, sans les obliger à quitter leur mauvaise habitude et sans les éprouver par une sérieuse pénitence.* (Racine). *Il y avait des siècles que Dinan et Bouvines aboyaient ainsi l'une à l'autre; c'était une haine* ENVIEILLIE. (Michelet).

ENVIEILLIR v. a. ou tr. (an-viè-llir; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *vieillir*). Rendre vieux :

La dureté du cœur et l'erreur *envieillit*.
LA FONTAINE.

— Donner un caractère de vieillesse, de vétusté à : *Il est fâcheux que Voltaire ait appuyé une réforme sans motif, qui appauvrit la langue, surtout celle des poëtes, et* ENVIEILLIT *les écrivains faits pour rester modèles.* (Génin.)

— v. n. ou intr. Devenir vieux :

... Nature ne peut souffrir
Que nul vive sans *envieillir.*
(*Roman de la Rose.*)

ENVIER v. a. ou tr. (an-vi-é — rad. *envie.* Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous enviions, que vous enviiez*). Voir avec envie, avec un dépit haineux : ENVIER *le bonheur, la fortune d'autrui. Notre envie dure toujours plus longtemps que le bonheur de ceux que nous* ENVIONS. (La Rochef.) ENVIER *quelqu'un, c'est s'avouer son inférieur.* (Mlle de L'Espinasse). *Les journalistes sont de même famille que les comédiens : on les dédaigne et on les* ENVIE. (Laboulaye.) ‖ Souhaiter pour soi : *J'*ENVIE *votre bonheur. On se plaint de l'ennui, et tout le monde* ENVIE *le sort des hommes les plus sujets à cette espèce de malheur.* (La Rochef.) *On ne peut* ENVIER *du rang suprême que le plaisir de s'y faire aimer.* (J.-J. Rouss.) *Personne n'est content de son sort, chacun* ENVIE *le lot de son voisin; c'est l'éternelle folie de l'homme.* (Menière.) *Un Parisien ne traverse jamais une ville de province sans* ENVIER *le bonheur de ceux qui l'habitent.* (E. About.)

Quand on ne croit à rien, que faire de la vie?
Que faire de ce bien que la jeunesse *envie?*
A. BARBIER.

. . . L'amour, c'est la vie,
C'est tout ce qu'on regrette et tout ce qu'on *envie,*
Quand on voit sa jeunesse au couchant décliner.
LAMARTINE.

— Poétiq. Refuser, ravir :

M'*envierez*-vous l'honneur de mourir à vos yeux?
CORNEILLE.

— *N'avoir rien à envier,* Avoir tout ce qu'on désirait, être arrivé où l'on tendait : *Nos ateliers de construction* N'ONT *plus* RIEN *à* ENVIER *à ceux de nos voisins.* (L. Figuier.)

S'envier v. pr. Se porter envie l'un à l'autre; envier l'un à l'autre : *Il est plus naturel aux hommes de* S'ENVIER *que de s'admirer. Les républiques suisses étaient occupées de leurs petites affaires et n'avaient rien à* S'ENVIER. (Balz.) *Les hommes* S'ENVIERAIENT *moins s'ils savaient combien, avec des apparences différentes, leur fortune est souvent égale, et, au lieu de se diviser sous la main du destin, s'uniraient au contraire pour en soutenir en commun le poids accablant.* (Thiers.)

ENVIER v. n. ou intr. (an-vi-é — rad. *envi*). Jeux. Faire un envi, jouer pour voir qui aura le point le plus haut.

ENVIEUSEMENT adv. (an-vi-eu-ze-man — rad. *envieux*). D'une manière envieuse, avec envie : *Regarder* ENVIEUSEMENT *le bien d'autrui.*

ENVIEUX, EUSE adj. (an-vi-eu, eu-ze — rad. *envie*). Qui a de l'envie, qui est sujet à l'envie, qui éprouve de l'envie : *Etre* ENVIEUX. *Avoir un esprit* ENVIEUX, *une nature, une âme* ENVIEUSE. *On est* ENVIEUX *dès qu'on est superbe.* (Boss.) *Les coquettes se font honneur d'être jalouses de leurs amants, pour cacher qu'elles sont* ENVIEUSES *des autres femmes.* (La Rochef.) *Tout homme né* ENVIEUX *et méchant est naturellement triste.* (De Pouilly.) *Le pouvoir est d'une nature* ENVIEUSE *et malfaisante.* (B. Const.) *Les hommes se croient tous charmants, cela les préserve d'être* ENVIEUX. (Mme E. de Gir.) *C'est son sort, à cette pauvre France, de voir de temps à autre l'Europe* ENVIEUSE *s'ameuter contre elle et conjurer sa ruine.* (Michelet.) *L'idée de l'impôt de luxe est sortie des bas-fonds de la médiocrité* ENVIEUSE *et impuissante.* (Proudh.)

— Substantiv. Personne envieuse : *Un* ENVIEUX. *Qui n'a point d'*ENVIEUX *n'a point de bonnes qualités.* (Maxime persane.) *Les malheureux sont moins à plaindre que les* ENVIEUX; *ils ne souffrent que de leurs maux, au lieu que les* ENVIEUX *sont tourmentés du bonheur des autres autant que de leur propre malheur.* (Théophraste.) *Les* ENVIEUX *sont eux-mêmes leurs bourreaux.* (Vaugel.) *Le bonheur d'autrui est un poison pour l'*ENVIEUX. (La Rochef.) *Le mérite est toujours harcelé par les* ENVIEUX. (La Bruy.) *Les* ENVIEUX *nous avertissent de nos qualités par leur haine.* Mme de Staël.) *Il semble à l'*ENVIEUX *que ce qu'on accorde de mérite aux autres est retranché du sien.* (Petit-Senn.) *L'*ENVIEUX *se console moins vite de nos succès que nous-mêmes de nos chutes.* (Petit-Senn.) *Les* ENVIEUX *ne manquent jamais de salir ce qu'ils ne peuvent pas atteindre.* (Boitard). *Les* ENVIEUX *sortent rarement de l'obscurité.* (Alibert). *L'*ENVIEUX *n'est jamais satisfait de ce qu'il a et n'aime que ce qu'il voit aux autres.* (Latena.)

Laisse gronder tes *envieux.*
BOILEAU.

Paisiblement, sur l'herbe sombre,
Un beau ver luisant reposait;
Modeste, se cachant dans l'ombre,
Sans le savoir il reluisait.
Le vil crapaud sort de sa cave,
Tout verdâtre, tout limoneux,
Et l'*envieux* crache sa bave
Contre le beau ver lumineux.
« Mon Dieu! que t'ai-je fait? s'écrie
Le pauvre ver tout éperdu.
D'où te vient donc tant de furie?
— Eh, dit-il, pourquoi brilles-tu? »
PFEFFEL, traduit par L. RATISBONNE.

— Allus. litt. **Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.** Vers de *Tartufe,* que Molière met dans la bouche de Mme Pernelle.

Je vous l'ai dit cent fois quand vous étiez petit :
La vertu dans le monde est toujours poursuivie;
Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.

Ce vers est la traduction littérale de cet hexamètre latin :

Invidus acer obit, sed livor morte carebit.

Molière a pu même le trouver tout fait dans une comédie d'Adrien de Montluc, imprimée en 1633. Il ne faudrait cependant pas accuser de plagiat notre grand comique; mettre dans la bouche de Mme Pernelle, d'une femme qui appartient au bon vieux temps, un vers qui avait déjà force d'adage, c'est de la part de l'auteur un trait de vérité et de caractère.

« Une tache d'encre! Dieu seul est juge des intentions, et Dieu voit mon cœur, qui n'est pas capable de cette noirceur, car, certes, le trait serait noir. Mais je ne pouvais craindre qu'on m'ôtât l'honneur de la découverte, puisque M. Renouard l'avait déjà fait annoncer dans les journaux. Ah! madame, que la gloire est à charge!

Les envieux mourront, mais non jamais l'envie. »
P. L. COURIER. (*Correspondance*).

ENVILASSE s. f. (an-vi-la-se). Bot. Espèce d'ébénier de Madagascar.

ENVIRON adv. (an-vi-ron — de *virer,* ou de la locution latine *in gyrum,* en circuit. Le latin *gyrus,* cercle, se rapporte, suivant Eichhoff, à la racine sanscrite *gur,* saisir, enclore; d'où aussi, selon lui, le grec *chraô, guroô,* gothique *gairda,* allemand *gürte,* anglais *gird.* Le même radical aurait produit le sanscrit *gorhan,* enceinte, grec *chôros, chortos,* gothique *gards*). A peu près, peu plus ou peu moins : ENVIRON *deux mètres. Deux mètres* ENVIRON. ENVIRON *dans le même temps Ninive fut bâtie, et quelques anciens royaumes établis.* (Boss.) *On avait élevé une haute palissade de bambous, d'*ENVIRON *cent pas en carré.* (Buff.) *L'hydrogène est quatorze fois* ENVIRON *plus léger que l'air.* (A. Rion.) *La nation paye, pour être gouvernée, un sixième* ENVIRON *de son revenu.* (Proudh.) *Un homme qui se porte bien aspire* ENVIRON *786 litres d'air par heure.* (A. Karr.) *M. de Chateaubriand passa* ENVIRON *quarante-deux ans sur quarante-quatre dans l'opposition et la bouderie.* (Ste-Beuve.)

— Prép. A peu près au temps de :

Les alouettes font leur nid
Dans les blés, quand ils sont en herbe,
C'est-à-dire *environ* le temps
Que tout aime et que tout pullule dans le monde.
LA FONTAINE.

— Gramm. Cet adverbe ne peut s'employer substantivement que pour signifier les lieux voisins, environnants. C'est donc une faute de dire : *Il me doit* AUX ENVIRONS *de cinq cents francs;* il faut dire ENVIRON *cinq cents francs.*

ENVIRONNANT (an-vi-ro-nan) part. prés. du v. Environner : *Des collines* ENVIRONNANT *une contrée.*

ENVIRONNANT, ANTE adj. (an-vi-ro-nan, an-te — rad. *environner*). Qui environne, qui est à l'entour : *Les lieux* ENVIRONNANTS. *La ville de Saint-Sauveur et les bourgs* ENVIRONNANTS *sont l'ouvrage des religieux de Saint-Benoît.* (Chateaub.)

— **Antonymes.** Eloigné, lointain.

ENVIRONNÉ, ÉE (an-vi-ro-né) part. passé du v. Environner. Complètement entouré : *Un jardin* ENVIRONNÉ *de murs. Vienne est une ville assez petite, mais* ENVIRONNÉE *de faubourgs très-spacieux.* (Mme de Staël.) ENVIRONNÉS *de créatures qui marchent comme nous à la mort, nous nous consolons sans nous instruire.* (A. Martin.)

Mais au moins quelque joie, en mourant, me console;
J'expire *environné* d'ennemis que j'immole.
RACINE.

Le pasteur écarté sous des arbres touffus,
La tête sur la mousse et les bras étendus,
S'endort *environné* de ses brebis fidèles.
SAINT-LAMBERT.

— Fig. Placé dans un milieu moral : *Etre* ENVIRONNÉ *de gloire. Rien n'est plus rare que la piété* ENVIRONNÉE *de grandeur et de puissance.* (Mass.) *Les orages de la jeunesse sont* ENVIRONNÉS *de jours brillants.* (Vauven.)

De soins tumultueux un prince *environné*
Vers de nouveaux objets est sans cesse entraîné.
RACINE.

ENVIRONNER v. a. ou tr. (an-vi-ro-né — rad. *environ*). Entourer, mettre une chose autour de : ENVIRONNER *un jardin de murs. L'oiseau* ENVIRONNE *son nid d'un duvet délicat avant de connaître la délicatesse de sa couvée.* (A. Martin.) ‖ Entourer, être ou se mettre autour de : *Des soldats l'*ENVIRONNAIENT. *Une ceinture de montagnes* ENVIRONNE *la ville.*

— Vivre habituellement auprès de : *Un roi connaît beaucoup moins que les particuliers les hommes qui l'*ENVIRONNENT. (Fén.) *Dès que nous sommes malheureux, tous ceux qui nous* ENVIRONNENT *prennent de l'empire sur nous.* (Mme de Tencin.)

— Fig. Presser de toute part; placer comme dans un milieu moral : *Les périls nous* ENVIRONNENT. *La magistrature est une espèce de sacerdoce qu'on ne saurait* ENVIRONNER *de trop de respect.* (Dupin.) *Toute la protection des lois doit* ENVIRONNER *la défense.* (Dupin.)

Peut-être assez d'honneurs *environnaient* ma vie,
Pour ne point souhaiter qu'elle me fût ravie.
RACINE.

Il lit au front de ceux qu'un vain luxe *environne*
Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.
LA FONTAINE.

— Mar. Tourner, faire le tour de : *Le dimanche 25e, nous* ENVIRONNÂMES *l'isle pour voir s'il y avait lieu pour descendre afin d'avoir de l'eau.* (J. Parmentier.)

S'environner v. pr. S'entourer : *L'homme a beau* S'ENVIRONNER *des biens de la fortune, dès que le sentiment de la divinité disparaît de son cœur, l'ennui s'en empare.* (B. de St-P.) *Votre esprit* S'ENVIRONNE *de tous les obstacles qu'il se crée.* (N. Lemercier.)

— **Syn. Environner, ceindre, enceindre,** etc. V. CEINDRE.

ENVIRONS s. m. pl. (an-vi-ron — de *en,* et de *virer.* V. ENVIRON). Lieux d'alentour, circonvoisins : *Les* ENVIRONS *de la ville. Se promener dans les* ENVIRONS. *L'honnête homme, bloqué chez lui par la petite propriété, ne peut acquérir aux* ENVIRONS, *s'étendre, s'arrondir.* (P.-L. Courier.) *Le printemps, en Bretagne, est plus doux qu'aux* ENVIRONS *de Paris et fleurit trois semaines plus tôt.* (Chateaub.)

— Pop. *Aux environs de,* A peu près : AUX ENVIRONS DE *douze cents francs.* ‖ Vers le temps de : AUX ENVIRONS DE *Noël.*

— S'employait autrefois au singulier :

Le quadrupède écume et son œil étincelle;
Il rugit; on se cache, on tremble à l'*environ.*
LA FONTAINE.

ENVISAGÉ, ÉE (an-vi-za-jé) part. passé du v. Envisager. Regardé au visage : *Une femme* ENVISAGÉE *avec impertinence.*

— Fig. Considéré : *La philosophie est la science de la pensée, de ses lois, de ses principaux objets* ENVISAGÉS *comme tels.* (Hugonin.) *La science a pour données premières les conditions universelles de la représentation* ENVISAGÉE *dans l'homme.* (C. Renouvier.) *Toute question doit être* ENVISAGÉE *sous le triple rapport des intérêts, du droit et de la justice.* (L.-N. Bonap.) *La civilisation égyptienne,* ENVISAGÉE *dans son ensemble, n'a rien de sémitique.* (Renan.)

ENVISAGER v. a. ou tr. (an-vi-za-jé — du préf. *en,* et de *visage.* Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a, o : Il envisagea, nous envisageons*). Regarder au visage :

... Plus je vous *envisage*
Et moins je reconnais, monsieur, votre visage.
RACINE.

— Fig. Tourner son attention directe sur; considérer : ENVISAGER *le péril avec fermeté. Sachez que le vrai courage consiste à* ENVISAGER *tous les périls et à les mépriser quand ils sont nécessaires.* (Fén.) *Il faut se soumettre à tout et* ENVISAGER *tout ce qui peut arriver.* (Mme de Sév.) *Celui qui feint d'*ENVISAGER *la mort sans effroi ment.* (J.-J. Rouss.) *L'opprimé* ENVISAGE *comme un bienfait la simple cessation de ses maux.* (Royer-Collard.) *La religion et l'Etat* N'ENVISAGENT, *dans le mariage, que les devoirs qu'il impose.* (De Bonald.) *Quand on* N'ENVISAGE *les choses que sous un seul aspect, on s'égare forcément.* (E. Laboulaye.) *Etre modeste, c'est* ENVISAGER *avec douceur l'orgueil et la présomption de nos semblables.* (Alibert.)

Nul de nous de sang-froid n'*envisage* la mort.
L. RACINE.

Le sage quelquefois fait bien d'exécuter
Avant que de donner le temps à la sagesse
D'*envisager* le fait, et sans la consulter.
LA FONTAINE.

‖ Avoir en vue : *Quelque charme qu'on trouve dans l'exercice de la vertu, l'ambition* ENVISAGE *toujours la récompense qui la suit.* (B. de St-P.)

S'envisager v. pr. Etre envisagé, examiné : *La difficulté peut* S'ENVISAGER *encore d'une autre manière.*

— Se regarder, se considérer soi-même : *Nous ne* NOUS ENVISAGEONS *jamais que dans le point de vue que notre état présent nous offre.* (Mass.) *Chacun* S'ENVISAGE *toujours par certains côtés favorables.* (Mass.)

— Se regarder l'un l'autre au visage :

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, s'observe, *s'envisage.*
BOILEAU.

ENVOI s. m. (an-voi — rad. *envoyer*). Action d'envoyer, d'expédier : *Pressez l'*ENVOI *de mes soieries. Kléber disait dans une dépêche que les soldats étaient nus; mais le général Bonaparte avait laissé du drap pour les vêtir, et un mois après l'*ENVOI *de cette dépêche ils étaient habillés.* (Thiers.)

— Comm. *Lettre d'envoi,* Lettre d'avis contenant la facture des marchandises envoyées.

— Littér. Vers qui accompagnent une pièce de poésie comme un hommage à la personne à qui on l'adresse. ‖ Dernière strophe de l'ancienne ballade et du chant royal : *L'*ENVOI *du chant royal commençait ordinairement par ce mot : Prince.*

— Jurispr. *Envoi en possession,* Autorisation donnée par jugement, et en vertu de laquelle les héritiers présomptifs des absents déclarés, les héritiers irréguliers, les enfants naturels, les conjoints et l'Etat se mettent en possession des biens qui leur sont dévolus.

— **Encycl.** Littér. On appelle *envoi* le petit couplet qui termine la ballade et en reproduit le refrain. Il s'adresse d'ordinaire à la personne à laquelle le poëte fait hommage de sa pièce de vers. En voici quelques exemples. Villon termine la ballade des *Dames du temps jadis* par cet *envoi :*

Prince, n'enquerez, de sepmaine,
Où elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous remaine (reste) :
Mais où sont les neiges d'antan!

La ballade de Sarrazin sur la *Mort de Voiture* est terminée par l'*envoi* suivant :

Prince Apollon, un funeste corbeau,
En croassant au sommet d'un ormeau,
A dit trois fois, d'une voix prophétique :
Bouquins, bouquins, rentrez dans le tombeau!
Voiture est mort, adieu la muse antique.

L'*envoi* de la ballade de Marigny sur l'*Amour* en résume vivement la double pensée :

En amour si rien n'est amer,
Qu'on est sot de ne pas aimer!
Si tout l'est au degré suprême,
Qu'on est sot alors que l'on aime.

La Fontaine envoie en ces termes sa ballade *A Madame Fouquet :*

Reine des cœurs, objet délicieux,
Que suit l'enfant qu'on adore en des lieux
Nommés Paphos, Amathonte et Cythère,
Vous qui charmez les hommes et les dieux,
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

On trouve aussi des *envois* à la suite de quelques contes en vers et de quelques chansons.

— Jurispr. *Envoi en possession.* La possession est parfaitement distincte de la propriété. La propriété est le droit d'user et d'abuser, ou plus exactement de disposer d'une manière absolue d'une chose qui nous appartient. La possession est le fait d'avoir en réalité cette chose à notre disposition, à la portée de la main et de l'usage. Quelques jurisconsultes font dériver le mot possession du verbe *posse,* pouvoir, c'est-à-dire avoir en son pouvoir. Cette étymologie est fort satisfaisante. La possession, on le comprend, peut très-bien, en fait, être séparée de la propriété. Je reste parfaitement propriétaire de ma montre que j'ai perdue ou qui m'a été volée, et je n'en suis certainement pas possesseur en ce moment. Il arrive dans différentes circonstances, même en dehors de tout procès, de tout litige proprement dit, que les parties intéressées doivent se faire mettre, par les tribunaux, en possession de droits ou de biens qui leur sont acquis juridiquement déjà, mais dont elles ne peuvent disposer activement sans en avoir reçu cette investiture par un acte de l'autorité judiciaire. Quelquefois il s'agit de biens et de droits irrévocablement acquis, mais non encore possédés d'une manière effective. D'autres fois, les biens dont on réclame l'*envoi* en possession ne sont acquis aux réclamants que sous condition et sous la réserve de certaines éventualités. Nous allons rapidement parcourir dans cet article les différents cas d'*envoi* judiciaire en possession, soit provisoires et résolubles sous conditions, soit irrévocables et définitifs.

Il y a lieu d'abord à cette mesure judiciaire dans le cas où une personne est en état d'absence. Etre absent, en droit, cela ne signifie point, comme dans le langage ordinaire, le simple fait d'être plus ou moins longtemps éloigné de son domicile. L'absent, légalement parlant, est celui qui a disparu de son domicile sans laisser de procuration à personne, dont on n'a plus de nouvelles et dont l'existence est en somme problématique. Lorsque cinq ans se sont écoulés sans nouvelles de la personne disparue, et après une enquête ordonnée après l'expiration de la quatrième année, le tribunal du ressort rend un jugement qui déclare l'état d'absence. Aux termes de l'article 120 du code Napoléon, par suite du jugement déclaratif de l'absence, ou, au besoin, par une disposition de ce jugement lui-même, les parties intéressées peuvent obtenir leur *envoi* provisoire en possession des biens de l'absent. Ces parties intéressées, hâtons-nous de le dire, sont uniquement les héritiers présomptifs de la personne absente, ou tous autres ayant sur ses biens des droits subordonnés à la condition de son décès. Tels seraient des légataires ou encore le conjoint présent qui serait commun en biens avec l'époux disparu. Pour connaître quelles personnes sont héritières présomptives, on se réfère nécessairement à l'époque de la disparition de l'absent ou à la date de ses dernières nouvelles. On comprend que la question des dates est ici fort importante; elle peut amener des mutations dans les personnes qui succèdent présomptivement.

L'*envoi* en possession, dans le cas qui nous occupe, n'est que provisoire. L'absent peut reparaître; l'époque fixe de son décès peut être ultérieurement connue et attribuer sa succession à d'autres personnes que celles qui semblaient être d'abord ses héritiers présumés. Les envoyés en possession ne sont donc point des propriétaires définitifs. Ils n'ont qu'un dépôt, un mandat peut-être transitoire d'administration. Ils peuvent avoir à rendre compte un jour, soit à l'absent lui-même, soit à ses véritables héritiers. En con-

séquence, ils sont tenus de fournir caution qu'ils géreront avec fidélité, et ils doivent faire rédiger un inventaire exact de l'actif mobilier de l'absent (art. 123 et 125 du code Napoléon). Néanmoins, la loi a voulu que leur gestion fût intéressée. Les fruits et revenus des biens leur demeurent acquis, à savoir : pour les 4/5 si l'absent reparaît ou qu'on ait de ses nouvelles avant quinze ans; pour les 9/10 s'il ne reparaît qu'après ce terme, et enfin pour la totalité, s'il n'y a de nouvelles ou de retour qu'après trente ans (art. 127). Au reste, durant toute cette période provisoire, les envoyés en possession n'ont nullement le droit d'aliéner ou d'hypothéquer les biens de l'absent.

Si trente ans sont révolus depuis l'*envoi* en possession, ou s'il s'est écoulé cent ans depuis la naissance de l'absent, l'*envoi* définitif est prononcé au profit des intéressés. Ceux-ci sont réputés propriétaires des biens, et l'absent viendrait-il à reparaître, il serait obligé de respecter les aliénations ou les hypothèques consenties depuis l'*envoi* définitif en possession.

Il y a encore lieu à *envoi* judiciaire en possession dans le cas où une succession est dévolue à ce que l'on appelle des successeurs irréguliers. Ces successeurs dits irréguliers sont : 1° les enfants naturels succédant à la totalité des biens à défaut de parents; 2° le conjoint survivant; 3° et en dernier lieu l'Etat. Ces personnes, réelles ou morales, ne sont point héritières, juridiquement parlant; elles ne sont point de la famille du défunt, et l'hérédité est essentiellement et exclusivement un droit de famille. L'enfant naturel, le conjoint ou l'Etat, alors même qu'ils succèdent à défaut de parents, n'ont donc point la saisine de plein droit, qui n'appartient qu'aux héritiers que rattache au défunt le lien de la famille. Ils doivent demander aux tribunaux l'*envoi* en possession des biens de la succession (art. 770 et 773 du code Napoléon). Jusque-là, bien que leur droit soit acquis, ils n'en ont pas l'exercice actif, et ils ne pourraient pas intenter les actions qui intéressent la succession ni y défendre.

Le légataire universel, même s'il n'est pas parent du testateur, n'est pas en général obligé de demander l'*envoi* en possession au tribunal dans le ressort duquel la succession s'est ouverte. Il est néanmoins obligé de réclamer cet *envoi* lorsque le testament est olographe ou mystique (art. 1008 du code Napoléon). Les testaments en cette forme ne sont, en somme, que des actes privés. Ils n'offrent pas, de prime abord, la certitude qui est attachée à un titre authentique. De là la nécessité, supposée au moins par les législateurs, de recourir à l'*envoi* judiciaire en possession.

ENVOILÉ, ÉE (an-voi-lé) part. passé du v. Envoiler : *Lame* ENVOILÉE.

ENVOILER (S') v. pr. (an-voi-lé — de *en*, et *voiler*, par comparaison avec la courbure de la voile). Techn. Se dit du fer ou de l'acier qui se courbe lorsqu'on le trempe : *Les limes* S'ENVOILENT *quelquefois à la trempe.* (Acad.)

ENVOILURE s. f. (an-voi-lu-re — rad. *s'envoiler*). Techn. Action du fer, de l'acier qui se courbe quand on le trempe.

ENVOLÉ, ÉE (an-vo-lé) part. passé du v. S'envoler. Parti en volant : *Des oiseaux* ENVOLÉS.

— Fig. Disparu : *Illusions* ENVOLÉES. *Mes beaux jours sont* ENVOLÉS.

Que sert-il d'être plaint quand l'âme est *envolée?*
LA FONTAINE.

ENVOLER (S') v. pr. (an-vo-lé — du préf. *en* et de *voler*). Prendre son vol, s'enfuir en volant : *Les oiseaux* SE SONT ENVOLÉS. *Aux approches de l'hiver et des premiers brouillards, on voit* S'ENVOLER *à grands cris, vers le sud, une volée de grues retardataires.* (Mérimée.)

L'alouette *s'envole* en chantant vers la nue.
J. AUTRAN.

Le cygne qui *s'envole* aux voûtes éternelles,
Amis, s'informe-t-il si l'ombre de ses ailes
Flotte encor sur un vil gazon?
LAMARTINE.

— Par ext. S'enfuir, s'échapper, s'en aller; être emporté rapidement : *On vint pour prendre les prisonniers, les oiseaux* S'ÉTAIENT ENVOLÉS. *L'âme juste* S'ENVOLE *dans le sein de Dieu.* (Mass.)

— Poétiq. S'élancer par l'inspiration :

Si tu veux *t'envoler* aux sphères éternelles,
Poëte aventureux, laisse croître tes ailes.
LACHAMBEAUDIE.

— Fig. Passer, s'évanouir rapidement : *Le temps* S'ENVOLE *auprès de vous. Le plaisir est à peine entré dans le cœur, qu'il* S'ENVOLE, *en y laissant le repentir.* (La Rochef.-Doud.)

Sur les ailes du temps la tristesse *s'envole.*
LA FONTAINE.

Sur les ailes du temps la jeunesse *s'envole.*
DELILLE.

Sitôt que l'amour *s'envole*,
Il ne connaît point de retour.
J.-B. ROUSSEAU.

Nos chagrins, nos regrets, nos pertes sont sans [nombre,
Mais le plaisir *s'envole* et passe comme l'ombre.
VOLTAIRE.

Lorsque dans nos malheurs un ami nous console,
La peine diminue et le chagrin *s'envole.*
CAPELLE.

Si le sort ennemi m'assiége et me désole,
Je pleure, mais bientôt la tristesse *s'envole.*
A. CHÉNIER.

— Avec ellipse du pronom : *Le bruit d'un fusil qu'on arme suffit souvent pour faire* ENVOLER *une perdrix.*

ENVOÛTEMENT s. m. (an-voû-te-man — rad. *envoûter*). Opération magique qui consistait à faire, sur une image en cire ou sur tout autre objet symbolisant la personne à qui l'on voulait nuire, des blessures dont la personne représentée était censée souffrir elle-même : *Les affaires d'*ENVOÛTEMENT *ont été nombreuses au moyen âge.* (A. de Gasparin.)

— **Encycl.** L'*envoûtement* est une opération de la magie noire; elle était très-fréquemment pratiquée dans l'antiquité et surtout dans le moyen âge. Elle rappelle à la mémoire les messes du diable, les sacrements administrés à des reptiles, les effusions de sang, les sacrifices humains. « La méthode des *envoûtements* cérémoniels, dit un cabaliste moderne, M. Eléphas Lévi, varie suivant les temps et suivant les personnes. » Les sorciers qui le pratiquent ... disons mieux : qui le pratiquaient, avaient soin de se procurer, pour leur opération, soit des cheveux, soit des vêtements ayant appartenu à la personne contre laquelle ils voulaient agir. Ils choisissaient ensuite un animal qui était censé représenter cette personne; ils lui donnaient son nom, le mettaient en rapport avec les cheveux ou les vêtements, le tuaient d'un seul coup avec leur couteau magique, et, lui ayant arraché le cœur de la poitrine, ils enveloppaient ce cœur dans les objets venus de la personne, et pendant trois jours ils y enfonçaient de temps en temps des clous ou des épingles en prononçant des paroles de malédiction contre la personne. Ils supposaient que toutes les tortures qu'ils faisaient subir au cœur de cet animal tourmentaient en même temps l'objet de leur aversion. D'autres encore administraient à un crapaud le baptême en lui donnant les noms et les prénoms de leurs ennemis; ensuite ils faisaient avaler à ce crapaud une hostie consacrée avec des formules d'imprécation; puis, après l'avoir entouré de cheveux ou de vêtements provenant de la victime désignée, ils enterraient le crapaud dans un lieu où elle avait l'habitude de passer souvent. Mais les *envoûtements* les plus ordinaires se faisaient sur des figures de cire; on mêlait à cette cire de l'huile baptismale et des cendres d'hosties brûlées. De ce mélange on formait une image de la personne contre laquelle on dirigeait les maléfices; on habillait cette image des mêmes vêtements que celle-ci avait l'habitude de porter; on lui administrait les sacrements et on prononçait contre elle toutes les formules de l'exécration et de la malédiction; ensuite on lui faisait subir des tortures inimaginables, espérant qu'elles étaient ressenties par le maléficié lui-même. Si la statue fondait à l'ardeur du feu, la victime de l'*envoûtement*, après avoir langui et dépéri pendant un certain temps, était condamnée à mourir d'épuisement; si les figures de cire étaient piquées, les personnes envoûtées souffraient précisément dans la partie qui avait reçu la piqûre; un coup porté dans le cœur de l'image déterminait la mort immédiate de l'envoûté.

Mais la magie fournissait le remède à côté du mal. Pour paralyser l'effet de l'*envoûtement*, il fallait que la personne maléficiée rendît à l'envoûteur un service quelconque et qu'elle tâchât de l'amener à la communion du sel. Pour éviter l'*envoûtement* opéré par le crapaud, on devait porter sur soi un crapaud vivant renfermé dans une boîte de corne. Pour l'*envoûtement* par le cœur percé, la personne qui en était l'objet devait manger un cœur d'agneau assaisonné de sauge et de verveine.

Les anciens croyaient à la puissance de l'*envoûtement* et à ses effets singuliers ou terribles; les auteurs latins parlent de cette pratique de sorcellerie comme d'une des manœuvres occultes le plus souvent employées par les sorciers contre les personnes auxquelles ils veulent nuire. Ovide, dans une de ses plus gracieuses élégies, se plaint d'être sous l'influence fâcheuse du maléfice qui fut plus tard désigné sous le nom de *nœud de l'aiguillette*; il craint qu'une statuette de cire rouge, faite à son image et portant son nom, n'ait été soumise, par une sorcière, à des artifices magiques causes de sa mésaventure :

Sagave pœnicea defixit nomina cera,
Et medium tenues in jecur egit acus?

Pendant le moyen âge, la croyance à l'*envoûtement* était universellement répandue. Le peuple criait à l'*envoûtement* quand un prince ou tout autre personnage important mourait d'une maladie dont les causes et le développement échappaient à la science des médecins, et les médecins eux-mêmes étaient peut-être bien aises d'expliquer par des motifs surnaturels l'impuissance de leur intervention. C'est ainsi que, d'après des chroniques du temps, Dufas, roi d'Ecosse, dépérit peu à peu, et mourut tout desséché, par le maléfice d'une sorcière qui faisait fondre tous les jours, sur un brasier, la statue en cire de ce prince. Charles IX et plusieurs autres princes, au dire de divers mémoires, subirent aussi l'influence mortelle et infaillible de l'*envoûtement*. Souvent l'accusation d'*envoûtement* fut le moyen dont on se servit pour se défaire d'un rival ou d'un ennemi. Nous ne citerons que deux exemples de pareils faits parmi ceux dont l'histoire a conservé le souvenir.

Sous le règne de Louis X, Enguerrand de Marigny, garde du trésor, fut arrêté sous l'inculpation du crime de concussion et d'altération des monnaies. Le roi était disposé à le traiter avec modération, lorsque ses ennemis, déterminés à le perdre, rapportèrent à Louis X « qu'un nécromant de profession, à la sollicitation de la femme et de la sœur d'Enguerrand, avoit fabriqué certaines images de cire à la ressemblance du roi, du comte Charles (de Valois) et d'autres barons, afin de procurer par sortilége la délivrance d'Enguerrand et de jeter un maléfice sur lesdits roi et seigneurs; lesquelles images maudites étoient en telle manière ouvrées, que, si longuement elles eussent duré, lesdits roi, comte et barons n'eussent fait chaque jour qu'amenuiser, sécher et languir jusqu'à la mort. »

Pour donner quelque poids à ces allégations, on montra au roi des figures percées et sanglantes que l'on assura avoir été trouvées chez le nécromant. Louis X, épouvanté, consentit à la condamnation de son favori, qui fut pendu à Montfaucon.

En Angleterre, pendant que Henri VI était sur le trône, le cardinal de Winchester, jaloux du crédit que le duc de Glocester avait dans l'esprit du roi, porta contre la femme du duc l'accusation de sorcellerie. Il parvint à suborner des témoins, qui déclarèrent que la duchesse avait des entrevues fréquentes avec un prêtre accusé de nécromancie et une sorcière nommée Marie Gardemain; ces témoins assurèrent de plus, sous la foi du serment, que la duchesse et ses deux complices se livraient à des pratiques diaboliques et faisaient fondre à un feu ardent une effigie en cire de Henri VI, afin d'épuiser les forces de ce prince et d'abréger sa vie, qui s'éteindrait quand la cire serait consumée. Cette accusation fut admise par les juges; malgré les protestations d'innocence des accusés et le haut rang de la duchesse, tous trois furent déclarés coupables; la duchesse fut condamnée à un emprisonnement perpétuel; le prêtre fut pendu et la prétendue sorcière brûlée.

La pratique de l'*envoûtement* se retrouve à des époques plus rapprochées de nous.

Après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, un grand nombre de prêtres ligueurs, mêlant la superstition la plus aveugle au fanatisme le plus effréné, plaçaient sur les autels, pendant la messe, des statuettes de cire faites à l'image de Henri III, et les piquaient au cœur, en prononçant des paroles magiques, afin de donner la mort à ce monarque, que, dans les transports de leur fureur, ils appelaient le tyran Hérode.

ENVOÛTER v. a. ou tr. (an-voû-té — Ménage tire ce mot d'*invotare*, de *votum*, vœu. V. VŒU. Remarquant que les anciens Latins se sont servis de *devovere* dans la même signification d'ensorceler avec des images, Diez adopte à peu près cette opinion; il fait observer que cette opération magique se disait en latin *devotare*, et, comme Ménage, il pense que le français a supposé un mot semblable *invotare*, envoûter; mais, ainsi que le fait justement remarquer M. Littré, *invotare* aurait donné *envouer*, comme *devotare*, dévouer. Le Duchat et M. Littré préfèrent rapporter *envoûter* au bas latin *invultare*, *invultuare*, de *in*, en, et *vultus*, face. « L'opinion commune, dit Le Duchat, est que les sorciers charment par le seul aspect, et anciennement on appelait *voult* le visage; ou bien, et c'est là plutôt la véritable explication de cette origine, parce que les images dont on se sert pour ensorceler doivent être faites à la ressemblance de la personne à qui on en veut. » On a dit autrefois *voultoier*, de *vultuare*, dans la même signification. Quant au latin *vultus*, il se rapporte, sans doute, à *volo*, *vult*, *voluntas*, vouloir, de la racine sanscrite *var*, vouloir, désirer, proprement choisir, ce qui ramène la notion de la volonté à celle du choix. Le visage ou la face est, en effet, la partie du corps qui manifeste particulièrement les impressions de la volonté. Dans tous les cas, c'est à tort que l'Académie met un accent circonflexe, comme si le mot venait de *voûte*). Pratiquer l'opération magique connue sous le nom d'envoûtement.

ENVOYABLE adj. (an-vo-ia-ble ou an-voi-ia-ble — rad. *envoyer*). Que l'on peut envoyer : *Cette lettre n'est pas* ENVOYABLE.

ENVOYAGE s. m. (an-vo-ia-je ou an-voi-ia-je — rad. *envoyer*). Min. Point de jonction des galeries de roulage avec le puits d'extraction, ainsi appelé parce que c'est de cette partie de la mine que les produits de l'exploitation sont envoyés à la surface du sol. ‖ *Chambre d'envoyage* ou *d'accrochage*, Partie de l'envoyage qui est spécialement disposée pour opérer le chargement des wagons, bennes ou cussats, destinés à élever les produits de l'exploitation à l'orifice du puits d'extraction.

ENVOYE s. f. (an-voi). Erpét. Nom vulgaire de l'orvet.

ENVOYÉ, ÉE (an-vo-ié ou an-voi-ié) part. passé du v. Envoyer. Qu'on a fait aller quelque part : *Une lettre* ENVOYÉE *à son adresse. En Angleterre, les coupables condamnés à l'exil sont* ENVOYÉS *à Botany-Bay.* (Michelet.)

— Substantiv. Personne envoyée : *Votre* ENVOYÉ *m'a exposé longuement votre plan.* ‖ Ministre, ambassadeur envoyé par un prince souverain ou par un Etat auprès d'un autre prince ou d'un autre Etat : *Un* ENVOYÉ *ordinaire. L'*ENVOYÉ *extraordinaire de la cour de France.*

— *Envoyé de Dieu*, Personne qui a une mission divine : *Tout grand homme auprès du peuple est l'*ENVOYÉ DE DIEU. (Béranger.) *Le faible des gouvernements est de se prendre pour des* ENVOYÉS DE DIEU. (H. Castille.) *Le plus pauvre musulman trouve pour ses hôtes une réception cordiale; ils sont les* ENVOYÉS DE DIEU. (Feydeau.)

— **Syn. Envoyé, ambassadeur, député.** V. AMBASSADEUR.

ENVOYER v. a. ou tr. (an-vo-ié ou an-voi-ié — ital. *inviare*; du lat. *in*, dans, et de *via*, voie. *J'envoie, tu envoies, il envoie, nous envoyons, vous envoyez, ils envoient; j'envoyais, nous envoyions; j'envoyai, nous envoyâmes; j'enverrai, nous enverrons; envoie, envoyons, envoyez; que j'envoie, que nous envoyions; que j'envoyasse, que nous envoyassions; envoyant, envoyé, ée*). Faire aller : ENVOYER *un commissionnaire chez un ami.*

— Députer, déléguer : *Paris vient d'*ENVOYER *au Corps législatif de nouveaux représentants de l'opposition.*

— Faire porter, expédier : ENVOYER *une lettre pressante.* ENVOYER *des ordres.* ENVOYER *des présents. Les anoblissements que le chancelier de France* ENVOYAIT *de toutes parts en 1814 portaient nécessairement atteinte aux principes de la liberté politique.* (Mme de Staël.) ‖ Lancer, faire aller en poussant loin de soi : ENVOYEZ-*moi la balle. L'ennemi nous* ENVOYA *ses boulets toute la nuit. Ce gamin nous* ENVOIE *des pierres à la tête.* ‖ Appliquer avec violence : ENVOYER *un coup de pied à quelqu'un.* ‖ Pousser, jeter, lancer hors de soi : *La lumière que le ciel nous* ENVOIE. *Le vin* ENVOIE *des fumées à la tête.* (Acad.)

— Faire arriver, procurer à quelqu'un : *Voilà ce que la fortune nous* ENVOIE. *Si Dieu pouvait nous* ENVOYER *de la pluie! Dieu* ENVOIE *la douleur à l'homme comme une peine de sa désobéissance.* (J. de Maistre.) *Si Dieu* ENVOIE *la colère de la tempête à la terre, il y* ENVOIE *aussi le sourire du printemps.* (E. Pelletan.)

— Fig. Adresser, diriger : *J'*ENVOIE *quelquefois ma pensée aux lieux où vous êtes, et je me distrais.* (Dider.)

Ah! qu'un seul des soupirs que mon cœur vous [envoie,
S'il s'échappait vers elle, y porterait de joie!
RACINE.

O soupirs, soupirs, si doux,
Je ne voudrais d'autre joie
Que d'arriver avec vous
Où mon âme vous *envoie!*
...

— Absol. : ENVOYER *chez quelqu'un.* ENVOYEZ *demander des nouvelles.*

— Fam. *Envoyer au diable, à tous les diables*, Repousser, renvoyer avec colère, avec indignation; maudire, exécrer : ENVOYEZ AU DIABLE *tous les importuns.* J'ENVOIE AU DIABLE *tous ses raisonnements.*

Envoyer au diable un époux,
Cela se dit dans le courroux.
MOLIÈRE.

— *Envoyer promener, envoyer paître*, Repousser, renvoyer avec rudesse : *Je l'*ENVERRAI PROMENER *avec ses goguenardises.* (Mol.) *Le pasteur qui* M'A ENVOYÉ PAÎTRE *me traite de brebis galeuse.* (Bussy-Rab.)

— *Envoyer dans l'autre monde, envoyer* ad patres, Faire mourir : *Ce médecin* ENVOIE *tous ses malades* DANS L'AUTRE MONDE.

— v. n. ou intr. Mar. Mettre la barre du gouvernail sous le vent, pour commencer à faire virer vent devant : *Timonier,* ENVOYEZ! ‖ Faire une décharge d'artillerie : *Canonniers,* ENVOYEZ!

S'envoyer v. pr. Etre envoyé : *Le nombre des lettres qui* S'ENVOIENT *vers le premier janvier est incalculable.*

— Envoyer l'un à l'autre : *A la nouvelle année, chacun* S'ENVOIE *sa carte de visite.*

ENVOYEUR s. m. (an-vo-ieur ou an-voi-ieur — rad. *envoyer*). Comm. Celui qui fait un envoi : *L'*ENVOYEUR *et le destinataire.*

— Administr. Celui qui adresse de l'argent à quelqu'un par l'entremise de l'administration des postes.

ENXU s. m. (ain-ksu). Entom. Nom indigène de quelques espèces de guêpes cartonnières, qui habitent le Brésil.

— **Encycl.** Les nids d'*enxus* sont bombés à la partie supérieure et aplatis en dedans; ils ont la forme d'un chapeau chinois. Ils sont suspendus aux branches des arbres, près de terre. Le carton qui forme la partie supérieure est très-épais; sa couleur est jaunâtre et tachetée. La partie inférieure laisse à découvert les tubes qui renferment l'essaim. Un certain nombre d'insectes sont toujours en sentinelle, la tête hors du tube, d'où ils sortent au besoin en faisant entendre un bourdonnement destiné à épouvanter l'ennemi qui ose

s'approcher de leur demeure. Leur piqûre est très-dangereuse, et même quelquefois mortelle. Ces guêpes cartonnières sont de taille et de couleur variables; quelques-unes sont brunes, d'autres, jaunes rayées de noir, et d'autres grises rayées de vert; ces dernières sont les plus petites.

Il y a encore une autre espèce extrêmement petite, de couleur cendrée rayée de jaune brillant. Ces guêpes ne sont guère moins dangereuses. Elles se distinguent des autres espèces, non-seulement par la petitesse de leur taille, mais encore par la forme de leurs nids, qui sont des sortes de cartouches attachées aux branches tout au sommet des grands arbres. Ces nids, d'une longueur de 20 à 30 centimètres, ont exactement la forme de lanternes chinoises. Ils sont d'une couleur blanchâtre ou cendrée. L'ouverture du nid est un petit trou percé à la partie inférieure.

Une des plus petites espèces de guêpes cartonnières produit un miel abondant et très-savoureux. Le carton qui forme l'enveloppe extérieure du nid de cet *enxu* à miel est plus fin que celui des autres espèces. Ce nid a la forme d'une bombe plus ou moins aplatie, et présente parfois aussi l'aspect d'un œuf d'autruche.

ÉNYALE s. m. (é-ni-a-le — du gr. *enualios*, belliqueux). Erpét. Genre de reptiles sauriens de la famille des iguanes, comprenant deux espèces, qui habitent le Brésil et la Guyane.

ÉNYDRE s. f. (é-ni-dre — du gr. *en*, dans; *udor*, eau). Bot. Genre de plantes de la famille des composées.

ÉNYDROBIE s. f. (é-ni-dro-bî — du gr. *en*, dans; *udor*, eau; *bios*, vie). Erpét. Genre de reptiles batraciens.

ENYED (NAGY-), en allemand *Strassburg*, ville d'Autriche, dans la Transylvanie, cercle de Carlsbourg, autrefois ch.-l. du comitat du Weissembourg-Inférieur, à 50 kilom. S. de Klaussenbourg, près de la rive droite du Maros; 5,500 hab. Collége calviniste, avec facultés de sciences, de théologie, de lettres et de droit. Culture de la vigne aux environs.

On y remarque les ruines d'un ancien fort, où les Saxons, qui avaient fondé la ville, avaient l'habitude de se retirer pour se défendre contre les Transylvains. Les rues conservent encore aujourd'hui leurs noms saxons. La population se compose de Hongrois, d'Allemands, d'Arméniens, de Grecs et de Valaques.

ÉNYGRE s. m. (é-ni-gre — gr. *enugros*, qui vit dans l'eau). Erpét. Genre de reptiles ophidiens de la famille des boas.

ÉNYMÉNOSPERME s. m. (é-ni-mé-no-spèr-me — du gr. *en*, dans; *umên*, membrane; *sperma*, semence). Bot. Syn. de PLEUROSPERME.

ÉNYO s. f. (é-ni-o — nom mythol.). Arachn. Genre d'aranéides formé aux dépens du genre clotho.

ÉNYO, nom grec de la déesse de la guerre. V. BELLONE.

ÉNYPNALISME s. m. (é-ni-pna-li-sme — du gr. *enypnion*, songe). Magnétisme animal. V. MAGNÉTISME.

ÉNYPNIOTISME s. m. (é-ni-pni-o-ti-sme — du gr. *enypnion*, songe). Sommeil magnétique.

ENZ, rivière d'Allemagne. Elle prend sa source dans le Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, au lac Poppelsee, se dirige d'abord du S. au N., arrose Wilbad, entre dans le duché de Bade, où elle coule dans la direction de l'O. à l'E., baigne Pforzheim et se jette dans le Neckar, après un cours de 120 kilom. Sur ses rives s'élève la petite ville d'Enzberg, à 9 kilom. S. de Maulbronn; 1,500 hab. Manufactures de papier. Commerce en vins assez estimés.

ENZERSDORF, village de l'empire d'Autriche, dans l'Autriche, au-dessus de l'Ens, ch.-l. de district, gouvernement et à 5 kilom. E. de Vienne, sur la rive gauche d'un bras droit du Danube, en face de l'île de Lobau; 800 hab. Marché aux grains très-fréquenté. C'est près de ce village que se livra, les 5 et 6 juin 1809, la glorieuse bataille de Wagram.

ENZERSDORF (MARIA-) ou **AMGEBIRGE**, c'est-à-dire *Sur la montagne*, village d'Autriche, dans la basse Autriche, gouvernement et à 17 kilom. S.-O. de Vienne; 820 hab. Couvent de franciscains renfermant une statue miraculeuse de la Vierge. Eglise qui attire chaque année une foule de pèlerins. Ce bourg est la résidence d'été d'un grand nombre de Viennois. On y remarque encore le tombeau du poëte Werner. Aux environs, beau château moderne de Lichtenstein.

ENZILLI, ville de Perse, prov. de Ghilan, dans la mer Caspienne, sur une pointe de terre peu élevée, laquelle, située en face d'une autre pointe appelée Kazeran, forme avec cette dernière une sorte de baie ou de lagune; 4,000 hab. La ville n'est qu'un misérable assemblage de cabanes de bois et de huttes de roseaux, au milieu desquelles s'élèvent trois [illegible], séparés les uns des autres [illegible]ades de roseaux. Elle n'a pour [illegible]e que quelques tours isolées. [illegible]roite, qui n'a pas plus de 500 mè[illegible]r, sépare les deux pointes dont nous avons parlé ci-dessus, et forme l'entrée de la baie, qui, s'élargissant à l'intérieur, atteint une longueur de 32 kilom. sur une largeur d'environ 17 kilom.; mais sa profondeur est à peine de 1m,60. Plus de 70 torrents se déversent dans cette baie; aussi, à toute époque de l'année, elle forme, sur la côte de la mer Caspienne, comme un lac d'eau douce.

ENZINA (Jean de LA), auteur dramatique espagnol. V. LA ENZINA.

ENZINAS, nom de plusieurs théologiens et écrivains espagnols. V. ENCINAS et DRYANDER.

ENZO, ou **ENRICIO** en Italie, **HANS** en Allemagne, **ENTIUS** ou **HENZIUS** en latin, roi de l'île de Sardaigne, né en 1224, mort à Bologne en 1272. Fils naturel de l'empereur Frédéric II, il épousa, en 1238, Adélaïde, marquise de Massa, héritière des judicats de Galliera et de Torres, par la mort de son mari Ubaldo dei Visconti. Le pape avait présenté à la riche veuve un noble guelfe de la famille de Porcaria; mais l'ambition d'Adélaïde lui fit préférer le fils de l'empereur, qui lui permettrait de réunir à ses titres celui de reine de Sardaigne. De son côté, l'empereur prétendait que l'île avait été détachée de son obéissance, et il accepta avec empressement cette occasion de rentrer dans son domaine. Ce mariage, qui brisait et annulait le legs des Etats que, dans une grave maladie, la marquise Adélaïde avait fait au pape, fut le signal des hostilités. L'empereur était déjà excommunié, le fils le fut à son tour. Sismondi prétend que jamais le jeune roi ne parut dans ses Etats. Gazano, qui écrivait en 1777, affirme le contraire. Quoi qu'il en soit, son séjour y dura peu, car l'année suivante (1239) son père le rappela en Italie pour lui conférer, avec le titre de vicaire impérial en Lombardie, le commandement du corps de troupes qui devait attaquer le Milanais. Le jeune roi envahit l'Ombrie et s'en empare en quelques jours, puis revient en Lombardie combattre les guelfes. Un concile général devait être réuni à Saint-Jean-de-Latran; les Génois avaient reçu du pape la mission honorable de porter à Rome les prélats convoqués. Pise, blessée de ce choix, arme 40 galères et vient joindre la flotte impériale, composée de 27 vaisseaux, que commandait Enzo. La flotte génoise, sous les ordres de Giacomo Malocello, et composée de 52 galères, naviguait sans défiance. Enzo la joint à la hauteur de l'écueil du Giglio, l'attaque et s'en rend maître après une résistance acharnée. Des prélats furent tués ou noyés dans l'action; les autres, parmi lesquels se trouvèrent des légats pontificaux, furent envoyés prisonniers, partie à Pise, partie à Naples, d'après les ordres donnés par l'empereur à son fils. A Pise, on les enferma dans le château de la cathédrale, où on les enchaîna avec des chaînes d'argent; à Naples, ils furent fort mal traités et disséminés dans différentes forteresses.

Cette victoire ne put abattre le parti guelfe. La conduite d'Enzo souleva en Italie une indignation générale, et bientôt son armée devint insuffisante à tenir tête aux partis qui battaient la campagne. Il fut refoulé peu à peu en Lombardie, et se trouva réduit à la seule possession de Modène et de Reggio. Près d'être attaqué dans la première de ces villes par l'armée bolonaise, il en sort pour offrir la bataille (1249). Le combat dura jusqu'à la nuit avec un avantage égal; mais alors les troupes d'Enzo, ayant voulu prendre une nouvelle position, furent enfoncées et mises en complète déroute. Enzo tomba aux mains des ennemis. L'empereur et le parti gibelin qu'il représentait perdirent ainsi leur meilleur général; les guelfes le comprirent et votèrent immédiatement une loi « pour s'interdire à jamais de remettre en liberté le roi Enzo, quelque rançon qui fût offerte par son père ou quelque menace qu'il proférât dans son courroux. » Jamais d'ailleurs captivité ne fut plus douce : on eût dit, à voir le respect et les égards que Bologne prodiguait à son prisonnier, qu'elle remplissait un devoir d'hospitalité. L'appartement somptueux du podestat lui servit de prison, et les nobles bolonais y venaient tous les jours distraire le roi. Il vécut ainsi vingt-deux ans, sans que jamais ni les offres magnifiques, ni les terribles menaces de l'empereur pussent gagner ou effrayer les Bolonais. Enzo vit de là se fondre peu à peu cette grande puissance impériale, dont Frédéric II fut le dernier représentant, et l'on croit que la douleur qu'il en éprouva abrégea sa vie.

Pendant la captivité d'Enzo, Adélaïde était morte, et le royaume de Sardaigne avait été gouverné par Michele Zanche, le mari de sa mère; mais Pise le chassa et partagea la contrée entre différents seigneurs sardes, qui devinrent juges des fractions du territoire que possédait Enzo.

Enzo était poëte; Bembo, Redi, Trissino et autres auteurs cités par Crescembeni dans ses *Commenti intorno alla storia della volgar poesia italiana*, citent quelques-uns de ses sonnets, qui ont été de nouveau imprimés dans le recueil des *Rime di diversi antichi autori Toscani*, imprimé à Venise en 1740.

ENZOÏQUE adj. (an-zo-i-ke — du gr. *en*, dans; *zôon*, animal). Géol. Se dit des terrains qui renferment de nombreux restes d'animaux.

ENZOOTIE s. f. an-zo-o-tî ou an-zo-o-sî — du gr. *en*, dans; *zôon*, animal). Art vétér. Maladie qui frappe un grand nombre d'animaux d'une même localité : *L'*ENZOOTIE *est l'endémie des animaux.*

— **Encycl.** Les *enzooties* sont des affections maladives qui règnent constamment, ou à certaines époques périodiques, sur une ou plusieurs espèces d'animaux, dans une contrée. Ce sont des maladies générales, habituelles, stationnaires, dans les lieux où elles sévissent. Les causes des *enzooties* proviennent ordinairement de la nature du territoire, de l'influence atmosphérique, du genre d'alimentation, de la manière de gouverner et de loger les animaux, des travaux auxquels on les soumet, de certaines coutumes particulières. Ces diverses influences agissent le plus souvent simultanément, de telle sorte qu'il est à peu près impossible d'assigner la part de chacune dans la production des *enzooties*. Souvent même les conditions du développement de celles-ci échappent au commun des observateurs, de sorte que, pour expliquer l'apparition de ces *enzooties*, on se livre à des rêveries sans nombre. Les contrées marécageuses, où des eaux stagnantes, presque toujours altérées, exhalent des vapeurs fétides, donnent souvent naissance à une *enzootie* plus ou moins dangereuse, suivant l'humidité et la chaleur de la saison. Les animaux qui vivent dans ces lieux sont lourds, empâtés, faibles, ont des formes grossières, irrégulières et sont sujets aux maladies du système lymphatique. Les effluves qui s'élèvent des lieux bas et humides, entraînés par la vapeur d'eau de l'atmosphère, et aspirés par les animaux, introduisent des principes délétères dans les voies respiratoires; ils sont parfois aussi déposés sur les plantes, et pénètrent dans le tube digestif, ou sur la peau, qui les absorbe, et ils entrent ainsi dans l'économie. Ces émanations, portées dans les poumons, donnent naissance à des maladies chroniques de poitrine chez les animaux qui habitent la surface ou le voisinage des marais. C'est surtout lorsque l'air est humide et chaud, que ces circonstances présentent du danger pour les individus qui y sont exposés. La force de l'habitude toutefois peut émousser cette impressionnabilité particulière chez des êtres acclimatés ou soumis depuis longtemps à une telle action, qui alors n'offre pas toujours pour eux le même danger; mais l'influence de cette action jette dans un état de détérioration les individus nouveaux qui arrivent, pour y demeurer, dans des lieux bas et humides; leur constitution s'y altère à la longue. Ce sont surtout les animaux ruminants qui offrent ces phénomènes : ils sont faibles, bouffis, infiltrés, décolorés; sans force pour contracter une maladie inflammatoire aiguë, ils ne sont affectés que de maladies chroniques qui les minent et les conduisent à la mort.

Les *enzooties* dues à des émanations marécageuses se bornent aux contrées qui les produisent. Elles attaquent tous les animaux soumis à leur influence, sans distinction d'espèce, d'âge, ni de tempérament, et sévissent surtout en été et en automne. Les animaux qu'on a la mauvaise habitude de laisser coucher dehors, en octobre, novembre et même décembre, sont, en effet, très-exposés aux maladies dont il s'agit. Ces maladies paraissent être d'une nature spéciale et constante sur les différentes espèces d'animaux. Les moutons contractent une espèce d'hydropisie appelée *cachexie aqueuse;* les vaches, une maladie de poitrine à laquelle on a donné le nom vulgaire de *pommelière* et aussi celui de *phthisie pulmonaire;* chez les chevaux ce sont des vers ou des angines qui se développent lentement, deviennent chroniques, et donnent naissance à de très-longs écoulements par les naseaux et à des affections du système lymphatique.

La nature et la qualité des aliments peuvent produire aussi des *enzooties*. La rouille des végétaux, dans certaines années, peut être assez générale pour que les animaux de toute une contrée soient atteints de gastro-entérite. Des plantes vénéneuses peuvent être dispersées en plus ou moins grande quantité sur les pâturages, ou disséminées dans les fourrages, et donner naissance à des *enzooties*. Les ruminants, qui avalent les aliments en grande masse, qui ont peu de cet instinct par lequel les autres herbivores distinguent et repoussent les plantes malfaisantes, ne répugnent point à la paille rouillée, aux renoncules, aux adonides, aux euphorbes, ni aux autres végétaux âcres et irritants capables d'enflammer la muqueuse du tube digestif. Ce sont, en effet, les inflammations intestinales qui caractérisent les *enzooties* de cette classe. Les boissons aussi, lorsqu'elles sont altérées, corrompues, peuvent affecter de la même manière les organes digestifs des animaux. Les *enzooties* doivent encore quelquefois leur développement à certaines particularités qu'il serait bien facile de corriger, si on le voulait bien. Par exemple, lorsque des animaux, en bonne santé ou malades, sont accumulés dans des espaces trop étroits, mal aérés, ils vicient l'air par l'expiration et les émanations de leur corps, donnent à cet air des qualités pernicieuses, qui le rendent un véritable poison pour chaque animal obligé de le respirer. Pour peu que ces animaux soient mal nourris et mal pansés, ils sont exposés à contracter des inflammations de la poitrine ou de l'intestin, qui ont de la tendance à passer à la gangrène, et qui se développent d'autant plus facilement que les sujets y sont davantage prédisposés. Les bœufs que l'on fait voyager longtemps ou à grandes journées, qui suivent les armées en guerre, dont la marche est continue et rapide, ceux qu'on maltraite beaucoup pour les faire avancer, sont bientôt malades et exposés à périr de ces sortes d'affections. Les moutons mêmes pourraient bien ne pas être épargnés dans des circonstances analogues.

ENZOOTIQUE adj. (an-zo-o-ti-ke — rad. *enzootie*). Art vétér. Qui a le caractère de l'enzootie : *Maladie* ENZOOTIQUE.

ENZOOTIQUEMENT adv. (an-zo-o-ti-ke-man — rad. *enzootique*). D'une manière enzootique, comme une enzootie : *L'affection dont il s'agit peut régner* ENZOOTIQUEMENT *ou épizootiquement; mais le traitement doit rester le même dans tous les cas.* (Cordini.)

ENZWEIHINGEN, bourg du Wurtemberg, cercle du Neckar, à 2 kilom. S.-E de Vaihingen, sur la rive gauche de l'Enz, qu'on y traverse sur un beau pont de pierre; 1,930 hab. Beau temple protestant; ancien château. Manufactures de papier.

EOANN, prince irlandais. V. EOGHAN.

EOBANUS HESSUS (Helius), poëte et historien allemand, né à Bockendorf, dans la Hesse, en 1488, mort en 1540. Il était déjà poëte avant d'être sorti de l'université d'Erfurt. Ayant essayé d'étudier le droit à Leipzig, il dévora le peu d'argent qu'il possédait, vendit ses livres et revint à Erfurt donner des leçons. Bientôt après il fut chargé par l'évêque, son protecteur, de diriger l'école de Saint-Sévère et obtint ensuite la chaire d'éloquence à l'université. Mais les troubles de la Réforme ayant fait fermer cette institution, Eobanus se fit médecin pour vivre, abandonna ensuite ce nouvel état pour diriger une école à Nuremberg (1526), essaya inutilement de reconstituer l'université d'Erfurt et passa à celle de Marbourg, où il mourut dans l'intimité du landgrave Philippe. Ses ouvrages les plus importants sont : *Heroïdum, litterarum christianarum, epistolarum opus* (Leipzig, 1514, in-4°); *Elegia, epicedia, idyllion* (Nuremberg, 1526, in-8°), *Poematum Farragines duæ* (Halle, 1539); *Epistolarum familiarum libri XII* (Marbourg, 1543, in-fol.); *Epistolæ Eobani Hessi ad camerarium et alios* (Nuremberg, 1553); des traductions en vers latins des *Idylles* de Théocrite (1543), de l'*Ecclésiaste* (1534), des *Psaumes* (1537), de l'*Iliade* d'Homère (1540). Cette dernière traduction est fort estimée. Citons encore de lui un traité *De Diæta* qui eut un grand succès et fut souvent réédité.

ÉOCÈNE adj. (é-o-sè-ne — du gr. *êôs*, aurore; *kainos*, récent). Géol. Se dit du groupe le plus ancien parmi les terrains tertiaires récents : *Terrains* ÉOCÈNES. *Période* ÉOCÈNE. *L'ensemble des coquilles du terrain* ÉOCÈNE *présente une certaine analogie avec la faune testacée des tropiques.* (A. Maury.) *Pendant la période* ÉOCÈNE, *la terre ferme a gagné en étendue sur le domaine des mers.* (L. Figuier.) *Montmartre et Pantin furent le dernier refuge des pachydermes de la période* ÉOCÈNE. (L. Figuier.)

— **Encycl.** Le nom de terrain *éocène* a été donné par M. Lyell, dans ses *Principes de géologie*, à l'étage inférieur du terrain tertiaire, qu'il divise en quatre : nouveau *pliocène*, ancien *pliocène*, *miocène* et *éocène*. Il place dans cette dernière division toute la masse de l'argile de Londres, celle du calcaire grossier du bassin de Paris avec son argile plastique et toute la formation lacustre de l'Auvergne et du Nivernais, que d'autres géologues rangent dans l'état miocène ou moyen. Il y rapporte aussi les masses trachitiques de l'Auvergne, que nous croyons plus modernes.

Le terrain *éocène* est le premier qui diffère essentiellement des terrains secondaires, au point de vue des fossiles; contrairement à ce qui arrive pour ceux-ci, nous pouvons encore retrouver dans nos mers la plupart des genres de coquilles de cette formation. Enfin, ce qui différencie principalement cette formation, c'est l'apparition d'un grand nombre de mammifères, appartenant surtout à l'ordre des pachydermes, et dont nous retrouvons aujourd'hui en abondance les ossements, qui ont permis à l'illustre Cuvier de reconstruire ces êtres antédiluviens. Nous pouvons tirer de là une conclusion très-importante : il est probable, en effet, que, à partir de cette époque, des conditions toutes nouvelles se présentèrent, et que l'atmosphère ne contenait plus cette grande quantité d'acide carbonique qui paraît avoir existé pendant les formations plus anciennes, lorsque les animaux qui y vivaient n'avaient pas un appareil respiratoire aussi délicat que celui des mammifères. Il est probable que les animaux dont les ossements ont été découverts à Stonesfield, près d'Oxford, par M. Buckland, et que celui-ci a attribués à des mammifères, n'en faisaient pas partie; plusieurs savants paléontologistes l'ont nié, notamment M. de Blainville, qui leur a donné les noms de *amphitherium Prevostii* et *amphiterium Bucklandi*.

Cette formation est surtout constituée par des dépôts de sable, d'argile et de calcaire plus ou moins sableux. Ces matières ne présentent pas de superposition, mais elles sont plutôt accolées les unes aux autres, comme des parties variables d'un même tout. Outre le nom d'*éocène*, cet ensemble a aussi reçu le nom de *terrain parisien*. On peut dire, en général, que les sables forment la partie dominante autour de Bruxelles, que les argiles caractérisent les dépôts des environs de Londres, tandis que le calcaire, au contraire, est extrêmement développé autour de Paris. On peut observer la base du terrain *éocène* à Meudon, à Issy et surtout à Rilly.

A partir des terrains tertiaires, les monocotylédones prennent un grand développement; mais, en même temps, on peut remarquer que les dépôts de cette époque sont beaucoup moins répandus à la surface de l'Europe que ceux qui forment les terrains plus anciens. On en trouve un petit espace apparent en Angleterre, dans le bassin de Londres et dans le Southampton, un autre dans le bassin de Paris, s'étendant jusque dans la Belgique; enfin on en rencontre dans le bassin de la Gironde. Il est très-probable qu'il n'y en a pas sur d'autres points de l'Europe, car les dépôts indiqués en d'autres endroits paraissent appartenir, soit au dernier dépôt des terrains crétacés, soit à la molasse, ou même au terrain subapennin, mais non pas au terrain tertiaire inférieur.

Le terrain *éocène* est divisé en trois parties, qui sont : l'*éocène* inférieur, l'*éocène* moyen et l'*éocène* supérieur, correspondant à l'argile, au calcaire grossier et au gypse parisien. Si nous prenons cette série aux environs de Paris, nous trouvons d'abord, comme intermédiaire entre les terrains secondaires et tertiaires, une petite couche de calcaire dit pirolithique, parfaitement visible à Meudon, où l'on trouve ensuite le conglomérat crétacé, formé de calcaire très-brisé, puis des couches argileuses; tandis que, dans la série naturelle, on trouve un grand ensemble constituant les sables soissonnais. Il y a les sables de Rilly, le calcaire de Rilly, les sables marins inférieurs, caractérisés par des coquilles marines et très-développés à Bracheux, aux environs de Beauvais. Au-dessus sont des couches argileuses et pyriteuses avec lignites, et un petit banc d'huîtres agglomérées (*ostrea bellovicina*), les sables marins supérieurs et des assises sableuses avec grains de glauconie. On trouve ensuite une couche ayant 32 mètres d'épaisseur, divisée en trois parties principales, qui sont : le calcaire inférieur à nummulites, comprenant le calcaire grossier et les bancs Saint-Jacques, criblés de nummulites; le calcaire moyen à milliolites, comprenant les couches dites à milliolites et le banc royal de Conflans; le calcaire supérieur à cérites, comprenant les bancs verdâtres à *turritella fasciata*, les bancs donnant le lias, puis une alternance de calcaire siliceux et de marnes blanches formant les caillasses, les sables de Beauchamp, le calcaire de Saint-Ouen, avec quartz nectique et des couches de marnes où le gypse apparaît.

Les premiers bancs de calcaire de cette série sont généralement grossiers, plus ou moins durs, et ont leurs assises souvent séparées par des couches minces de marnes argileuses. Ces calcaires renferment une énorme quantité de foraminifères, que l'on rencontre déjà dans la craie; souvent ils forment des bancs entiers, qui prennent le nom de ces coquilles, telles que les milliolites, appartenant surtout aux genres biloculine, triloculine, etc.; on ne rencontre plus de bélemnites, d'ammonites ni d'échinides. Le calcaire siliceux a probablement été formé par des sources nombreuses, à la fois calcarifères, silicifères et gypsifères, qui s'épanchaient vers les bords d'un golfe existant à cette époque, et formaient des couches minces autour de Paris. Il est à remarquer qu'on rencontre le calcaire siliceux tantôt au-dessus du gypse, tantôt au-dessous, comme à Montmartre. Les gypses semblent avoir formé une grande lentille, aujourd'hui disloquée par une dénudation postérieure.

Les débris coquilliers les plus fréquents sont la *turritella imbricatoria*, l'*ampullaria acuta*, le *terebellum fusiforme*, la *crassatella sulcata*, le *cardium porulosum*, etc. C'est dans la pierre à plâtre qu'on a reconnu les nombreux débris de mammifères reconstruits par Cuvier; parmi ceux-ci, on peut citer l'anoplothérium et le paléothérium, se rapprochant du rhinocéros et du tapir.

La formation tertiaire inférieure a été fort bien étudiée en Angleterre; les couches principales sont les suivantes : dans l'*éocène* inférieur, il y a les sables de Thanet, avec *pholadomya*, etc.; les argiles plastiques et bigarrées de Woolwich, fluvio-marines; l'argile propre de Londres, avec coquilles, poissons et plantes des types sous-tropicaux. Dans l'*éocène* moyen, il y a les argiles blanches de Alum-Bay, avec plantes d'espèces tropicales; les couches de Baythot et de Bracklesham. Enfin, dans l'*éocène* supérieur, il y a l'argile de Barton, avec nummulites; la série de Headon, avec coquilles marines et d'eau douce; la série d'Osborne ou de Sainte-Hélène; à Bembridge, des couches fluvio-marines avec paléothérium, etc.

Aux Etats-Unis, on rencontre les couches de Claiborne, avec orbitoïdes et zeuglodon, dans l'*éocène* moyen; c'est la seule couche remarquable. Dans l'*éocène* inférieur, il faut mentionner, comme couche importante, l'argile de Londres, près de Dunkirk. Dans le terrain *éocène*, on rencontre le conglomérat osseux, petit dépôt formé d'ossements nombreux de mammifères, etc., situé entre le conglomérat crétacé et les argiles pyriteuses, avec lignite.

EŒTVŒS (Joseph), littérateur et homme politique hongrois, né à Bude en 1813. Après avoir reçu une excellente éducation dans la maison paternelle, il fit, de 1825 à 1831, ses études de philosophie et de jurisprudence à l'université de Pesth, fut reçu avocat en 1833 et embrassa à cette époque la carrière administrative, qu'il quitta bientôt après pour se consacrer à la littérature. Il avait déjà publié, depuis 1830, plusieurs œuvres, entre autres, une traduction du *Gœtz de Berlichingen*, de Gœthe, et trois pièces originales, dont deux comédies : les *Critiques* (*Kritikusok*) et les *Noces* (*Nazasubok*), et une tragédie : la *Vengeance* (*Boszu*), qui furent représentées avec le plus grand succès. Après avoir fait un voyage de deux ans en Allemagne, en France, en Angleterre, en Suisse et dans les Pays-Bas, il publia, sous ce titre : *Opinions sur la réforme des prisons* (Pesth, 1838), une brochure qui produisit une vive sensation et qui provoqua même la création d'un comité, choisi parmi les membres de la diète et chargé d'examiner à fond la question qu'il avait soulevée; il fut lui-même appelé à faire partie de ce comité. La même année, il fit paraître un éloquent plaidoyer pour l'*Emancipation des juifs*, qui ne fut pas moins remarqué, et fonda le *Budapesti Árvizkœnyv*, publication qui compta comme collaborateurs les hommes de les plus distingués de la Hongrie, et à laquelle il fournit lui-même un roman, le *Carthusien*, qui devint immédiatement populaire et obtint par la suite un grand nombre de rééditions.

Lors de la grande polémique soulevée, en 1841, à propos du *Pesti-Hirlap*, feuille ultralibérale que Kossuth venait de fonder, Eœtvœs embrassa la cause du futur dictateur et lança, en 1841, une vigoureuse brochure dans laquelle il le défendait contre les attaques du chef des conservateurs, Széchényi. Il mit le comble à sa réputation par la position qu'il sut prendre, dans la Chambre haute de la diète hongroise, comme chef de l'opposition. Son ardeur dans la discussion, sa puissance de dialectique, sa noble prestance, sa renommée littéraire, son rang, tout concourait à lui assurer une influence sans bornes, tant à la diète que dans la société hongroise. La crise financière de 1841 ayant privé sa famille de la plus grande partie de sa fortune, il chercha des ressources dans les lettres et commença la publication d'un roman en livraisons : *A Falu Fegyzœje*, ou le *Notaire de village*, dans lequel il exposait hardiment les abus de la noblesse de province. Ce roman, qui eut un merveilleux succès, a été traduit en allemand et en anglais; il est à regretter que nous n'en ayons pas une traduction française. En 1847, il publia un nouveau roman sur la révolte des paysans sous la conduite de Dozsza : *Magyarorszæg* 1514-*ben*, ou la *Hongrie en* 1514. Ces travaux ne l'empêchèrent pas d'apporter à la presse militante l'aide de son talent et de son influence. Ses articles du *Pesti-Hirlap*, dans lesquels il se faisait le champion de la centralisation, tandis que Kossuth défendait l'autonomie des comtés, furent réunis en volume, en 1846, et publiés à Leipzig sous le titre de *Réforme*. Lorsque éclata l'insurrection de 1848, Eœtvœs entra dans le cabinet Batthyany comme ministre de l'instruction publique. Il présenta à la diète un remarquable rapport, embrassant un système complet de réforme pour l'éducation; les conclusions de ce rapport, chaudement appuyées par Kossuth, furent votées par acclamation. Eœtvœs se retira du cabinet à l'occasion de l'assassinat du comte Lamberg, alla se fixer à Munich et ne rentra dans sa patrie qu'en 1851. En 1856, il devint vice-président de l'Académie de Pesth, et, en 1861, il fut élu représentant de Bude à la diète hongroise. Lorsque, après la bataille de Sadowa, M. de Beust eut été mis par l'empereur François-Joseph à la tête du gouvernement et que la politique libérale, réparatrice et conciliante inaugurée par cet habile ministre eut établi une administration nationale en Hongrie (1867), M. Eœtvœs reçut le portefeuille de l'instruction publique et des cultes. Il s'attacha à propager l'instruction et à créer des écoles nouvelles, en instituant des caisses spéciales et en fondant des sociétés pour la propagation de l'éducation populaire. Comme ministre des cultes, il a présenté à la diète, en 1868, un projet de loi concernant l'autonomie de l'église catholique. Son libéralisme, sa modération, son esprit conciliant font de M. Eœtvœs un des hommes les plus sympathiques et les plus estimés de son pays. Les électeurs d'Ofon lui ont renouvelé son mandat de député à une grande majorité, en 1869.

Outre les écrits cités plus haut, on a encore de lui : *De l'influence sur l'Etat des idées dominantes du* XIX^e^ *siècle* (1851 et 1854, 2 vol.), ouvrage hongrois avec traduction allemande par l'auteur, qui y exprime sa conviction que le siècle, malgré ses tendances utilitaires, restera fidèle aux idées humanitaires; l'*Egalité des nationalités* (1851, 2e édit.); les *Garanties du pouvoir et de l'unité de l'Autriche* (1859), brochure anonyme qui fit beaucoup de bruit et parvint rapidement à sa 4e édition; la *Question des nationalités* (1865), autre brochure dans laquelle il discute cette question importante, surtout au point de vue de la politique hongroise. En 1865, Eœtvœs a fondé le *Politikai Hetilap* (feuille hebdomadaire politique), qu'il dirige depuis cette époque.

EOGHAN, EOGHANN, EOGHAIN ou **EOANN**, dit le **Grand**, prince irlandais de la Momonie, qui vivait au IIIe siècle. Il conquit ses Etats sur les Conaciens, mais se vit attaqué de nouveau par Coïnn *des cent batailles*, se réfugia en Espagne, s'y maria, revint avec une armée de ce pays, battit Coïnn, avec qui il partagea l'Irlande, et resta possesseur de la partie méridionale de l'île. Eoghan fit alors fleurir les arts de la paix, protégea surtout l'agriculture, et mérita d'être surnommé le *Fort laboureur*. Dans une nouvelle guerre qui s'éleva entre lui et Coïnn, Eoghan tomba criblé de coups et fut pleuré par les deux armées. — Son fils, Oilioll OLUM, se réconcilia avec l'ennemi de son père, épousa sa fille et eut dix-neuf fils, dont l'aîné lui succéda. — Le petit-fils du précédent, également appelé EOGHAN, commandait les troupes de son père Oilioll Olum à la terrible bataille de Moycruine, et y périt avec six de ses frères. Il eut un fils posthume, Fiacha-Muileatan, et fut le chef de la maison des Eoghanachts, dits *Eugenii* ou *Eugéniens*. — Un de ses descendants, EOGHAN, qui vivait dans le Ve siècle, était le fils aîné du fameux Niall *des sept otages*.

ÉOLE (BOUCHES D'). Géol. Fissures qui s'ouvrent dans certaines montagnes et par lesquelles s'échappe un courant d'air.

ÉOLE, dieu des vents, d'après les uns fils de Jupiter, d'après les autres fils d'Hippotas et de Ménalippe, ou de Neptune et d'Arné. Il régnait sur les îles volcaniennes, appelées de son nom *Eoliennes* (aujourd'hui Lipari). Il eut douze enfants, six fils et six filles, qui personnifiaient les vents principaux. Virgile, dans le premier livre de l'*Enéide*, le représente tenant les vents captifs dans une profonde caverne, lorsque Junon va le prier de déchaîner la tempête sur les vaisseaux d'Enée :

. . . . La déesse en furie
Vers ces antres, d'Eole orageuse patrie,
Précipite son char. Là, sous de vastes monts,
Le dieu tient enchaînés dans leurs gouffres profonds
Les vents tumultueux, les tempêtes bruyantes.
S'agitant de fureur dans leurs prisons tremblantes,
Ils luttent en grondant, ils s'indignent du frein.
Du haut de son rocher, assis, le sceptre en main,
Eole leur commande; il maîtrise, il tempère
Du peuple impétueux l'indocile colère.
S'ils n'étaient retenus, soudain cieux, terre, mers,
Devant eux rouleraient emportés dans les airs.
Aussi, pour réprimer leur fougue vagabonde,
Jupiter leur creusa cette prison profonde,
Entassa des rochers sur cet affreux séjour
Et leur donna pour maître un roi qui, tour à tour,
Irritant par son ordre ou calmant leurs haleines,
Sût tantôt resserrer, tantôt lâcher les rênes.

DELILLE.

Eole dut à son obéissance aux caprices de Junon la faveur d'être admis dans l'Olympe. Une tempête ayant jeté Ulysse dans les Etats d'Eole, celui-ci lui donna une généreuse hospitalité, le retint un mois dans son palais, et, au départ du roi d'Ithaque, lui fit présent d'outres merveilleuses dans lesquelles étaient renfermés tous les vents contraires à sa navigation. Mais, pendant le sommeil d'Ulysse, ses compagnons, poussés par une indiscrète curiosité, ouvrirent l'outre, et aussitôt les vents, s'échappant de leur prison avec d'horribles mugissements, retournèrent impétueusement vers leur demeure.

En donnant à toutes ces fictions un caractère historique, on peut supposer, comme Strabon, qu'Eole fut un prince des îles Lipari adonné à l'étude de l'astronomie et des phénomènes météorologiques, et qui, sachant prédire les vents et les orages, donnait d'utiles conseils aux navigateurs. Pour les peuples de l'antiquité, et surtout pour les Grecs, si amis du merveilleux, il n'en fallait pas plus pour attribuer à Eole le pouvoir de maîtriser les vents et de les déchaîner à sa volonté. Dans la littérature classique même, les poëtes modernes se plaisent à faire intervenir Eole :

Qu'*Eole* en ses gouffres enchaîne
Les vents ennemis des beaux jours;
Qu'il dompte leur bruyante haleine
Et ne permette qu'aux Amours
De voler sur l'humide plaine.

J.-B. ROUSSEAU.

Mais *Eole*, au milieu de la plaine azurée,
Promenait une vue inquiète, égarée :
Son œil sombre et son front ridé par les soucis,
Et sa voix menaçante, et ses épais sourcils
Gourmandaient les autans, repoussaient les nuages,
Et dans leurs noirs cachots enchaînaient les orages.

FAYOLLE.

Mais ce que les écrivains rappellent surtout dans leurs allusions, ce sont les *outres d'Eole*; elles ont passé dans le langage figuré pour caractériser une situation, une force, une puissance qui recèle en son sein des éléments de désordre, de révolution, auxquels une circonstance quelconque peut ouvrir brusquement une issue :

« Quelque véhéments que fussent les orateurs de l'Assemblée nationale, ils ont eu rarement recours à ces moyens extrêmes dont l'effet immédiat est d'armer, au moins en pensée, la classe infime contre la classe qui possède et qui n'est pas moins que l'autre un élément nécessaire de l'ordre public. Il leur a suffi d'ouvrir à tous les genres de mérite la porte des emplois. Au nom des uns, ils ne croyaient pas devoir évoquer les tempêtes qui auraient mis en péril la destinée de tous. Maîtres des *outres d'Eole*, ils se gardèrent d'en faire sortir les passions envieuses, toujours prêtes à se substituer au travail favorisé du ciel. L'éloquence de ces hommes, celle de Mirabeau lui-même, fut vierge d'un tel crime. »

KÉRATRY.

« L'orateur de la tribune déchire l'*outre des passions* pour en faire sortir les *vents et les orages*. Tantôt il étalera devant le peuple et les soldats la tunique ensanglantée de César; tantôt il poussera les peuples contre les peuples; tantôt il découvrira le sein nu de la patrie et il sondera ses plaies palpitantes. »

CORMENIN.

« A la mort de lord Byron, il (V. Hugo) emprunta ce vers d'André Chénier :

Adieu donc, jeune ami, que je n'ai pas connu.

Telles sont les prémisses; peu à peu l'idée arrive à la fois plus nette et plus claire; on voit que le jeune homme, à force de chercher sa voie, est en train de la trouver. A peine a-t-il crevé l'*outre d'Eole*, ou, pour mieux dire, à peine a-t-il soulevé la grande querelle des classiques et des romantiques, que déjà il la déclare épuisée, tant il est sûr que la victoire appartient aux générations nouvelles. »

J. JANIN.

« Ah! le terrible homme (Diderot), et l'homme charmant! quelle santé tenace et quelle voix d'airain! En vain tentiez-vous de fermer la porte à ses passions, soudain ces terribles passions forçaient la porte de leur prison, et se mettaient violemment en liberté. C'était l'*outre d'Eole*, l'âme de cet homme; il portait sa force dans sa poitrine, et son âme dans un coin de son cerveau! »

J. JANIN.

« Pour aggraver l'accusation, il l'étend au parti progressiste. Chose singulière! c'est le président de l'Assemblée qui se charge de déchaîner les uns contre les autres les ressentiments des partis. Il ouvre officiellement l'*outre des tempêtes*. Avant son discours, ce n'était que l'affaire d'un ministre; désormais il s'agit de mettre hors la loi toute une opinion. »

QUINET.

« La littérature n'est pas possible en province, car tout son esprit émigre et s'amasse à Paris, et une fois l'*outre pleine*, *elle se brise en éclats*, répandant partout des vers frelatés, de la prose avariée qui tombe chez l'épicier presque aussitôt qu'elle a vu le jour, mais a cours en province parce qu'elle porte l'estampille de Babylone. »

ANTONIO PERES.

ÉOLE (îles d'), nom ancien des îles Lipari, dans la Méditerranée, au N.-E. de la Sicile. On les nommait aussi *îles Eoliennes* ou *Vulcaniennes*.

ÉOLIDE s. (é-o-li-de). Mythol. gr. Descendant d'Eole.

— s. f. Genre de mollusques nus. ‖ On dit aussi ÉOLIDIE.

— **Encycl.** Moll. Les *éolides* sont des mollusques nus, gélatineux, limaciformes, à tête distincte, munie de deux ou trois paires de tentacules; à pied entier, occupant presque toute la longueur de l'animal; à branchies formées par des cirrhes aplaties ou coniques, disposées par rangées sur la partie supérieure du corps. Ce genre renferme d'assez nombreuses espèces, la plupart mal déterminées. Les *éolides* sont des animaux marins, dont plusieurs habitent nos mers. Elles vivent près des rivages, ou au milieu des varechs, sur lesquels elles rampent, et où il est facile de les reconnaître à leur forme allongée. Ces mollusques ne nagent point; mais ils viennent souvent se suspendre, le pied en haut, à la surface de l'eau, et s'y meuvent assez bien à l'aide d'ondulations précipitées. Ce genre est très-voisin des briarées, des glauques et des cavolines.

ÉOLIDE ou **ÉOLIE** (*Æolis*, *Æolia*), ancienne contrée de l'Asie Mineure, au N.-O., dans la Mysie, entre la Troade au N. et l'Ionie au S. Son nom lui vient des Eoliens, qui s'y établirent dans le XIe siècle av. J.-C. Grâce à son heureuse position commerciale, à l'activité et à

l'industrie de ses habitants, cette contrée se couvrit rapidement de villes florissantes, telles que : Cyme ou Cumes, Larisse, Myrine, Grynia, Néon-Tichos, Temnos, Cilla, Notium, Egirousa, Pitane, Elée, etc. Ce pays fait aujourd'hui partie de l'Anatolie.

ÉOLIDICÈRE s. m. (é-o-li-di-sè-re — de *éolide*, et du gr. *keras*, corne). Zool. Genre d'entozoaires de l'ordre des planariées, qui ne vivent pas en parasites, mais rampent à la manière des limaces.

ÉOLIE. V. EOLIDE.

ÉOLIEN, IENNE s. et adj. (é-o-li-ain — du grec *Aiolês*, au pluriel *Aioleis*, *Aileis*, nom de peuple, qui se rattache à l'adjectif *aiolos*, varié, nuancé, bigarré. Les Eoliens étaient ainsi désignés à cause de leur origine mixte ou croisée). Géogr. Habitant de l'Eolide ; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *Les* EOLIENS. *Les villes* ÉOLIENNES.

— Philol. *Dialecte éolien*, ou substantiv. *Eolien*, Celui des cinq dialectes grecs qui était propre aux habitants de l'Eolide : *Les poëmes homériques présentent, simultanément employés, des idiotismes qu'on donne pour de l'*ÉOLIEN, *du dorien, de l'attique.* (Renan.)

— Mus. *Mode éolien*, Un des modes principaux de l'ancienne musique grecque. ‖ *Harpe éolienne*, Instrument à cordes, qui vibre au souffle du vent : *On place des* HARPES ÉOLIENNES *auprès des grottes entourées de fleurs.* (Mme de Staël.)

. . . . Durant la nuit, la *harpe éolienne*,
Mêlant au bruit des eaux sa plainte aérienne,
Résonne d'elle-même au souffle des zéphyrs.
LAMARTINE.

— s. f. Comm. Etoffe légère, brochée par la trame sur un fond sergé, dont la chaîne est d'organsin et la trame de laine de Hollande peignée, et qui est employée pour robes de femmes.

— Encycl. Hist. Guidé par Josèphe et d'autres auteurs anciens, M. Knobel fait descendre les *Eoliens* du premier des fils de Javan, qui est appelé, dans la *Genèse*, *Elisa* ou *Elicha*. Le nom hébreu, en effet, étudié dans ses éléments constitutifs, reproduit exactement le nom grec originel. Les *Eoliens* se confondaient, dans le principe, avec les Doriens. Strabon nous apprend que, primitivement, il n'existait que deux dialectes grecs : l'ionien, dont l'attique fut une dérivation, et l'*éolien*, qui embrassait aussi le dorien. La généalogie mythique confirme cette indication. D'après Hellanicus, Macédon était fils d'Eolus. D'autre part, Hérodote note que les Doriens, avant leur migration dans le Péloponèse, portaient le nom de Macédoniens. Xuthus, dans *Euripide*, est qualifié de fils d'Eolus et de père de Dorus et d'Achéus. C'était dans la contrée qui s'étend de la Thessalie à la Macédoine que le rameau hellénique, opposé par Hérodote au rameau pélasge, s'était constitué, ce que nous montre allégoriquement la légende qui fait d'Eolus un fils d'Hellen et un roi des Thessaliens. Hérodote nous dit d'ailleurs qu'un canton de la Thessalie portait le nom d'Eolide. En pénétrant dans la Macédoine et dans la Thessalie, les Protohellènes, qui s'étaient séparés, en Asie, des Pélasges, retrouvèrent ceux-ci occupant divers cantons et établis surtout, en leur qualité de population maritime, sur le littoral. C'est du mélange des deux populations, les Hellènes ou Doriens primitifs et les Pélasges thessaliens, que sortirent les Eoliens, dont le nom rappelait l'origine mixte ou croisée. Voilà ce qui nous explique pourquoi ces derniers, regardés comme les frères des Doriens, sont, d'autre part, identifiés aux Pélasges. Hérodote, en effet, dit qu'on appelait anciennement les Eoliens *Pélasges*; de plus il ressort de ce que rapporte ailleurs le même écrivain et de ce que nous apprennent Strabon et Thucydide, que les Arcadiens et les habitants de l'Elide parlaient le dialecte *éolien* et étaient attachés à la race *éolienne*; or, comme l'origine pélasgique de celle-ci est attestée par une foule de témoignages, nous avons là une preuve que les *Eoliens* provenaient du croisement des Hellènes et des Pélasges. Les Phéniciens, qui ne durent entretenir de relations qu'avec les habitants des côtes de la Grèce, ne purent, en Macédoine et en Thessalie, connaître que la population du littoral, c'est-à-dire les *Eoliens*; ils en étendirent naturellement le nom, altéré dans leur propre idiome en celui d'Elisa, à toute la race protohellénique ou dorienne, qui s'était mêlée avec les *Eoliens*. Il est d'ailleurs à remarquer que les Thessaliens étaient, ainsi que les *Eoliens*, établis depuis une haute antiquité dans certaines îles de l'archipel où les Phéniciens se rendaient pour leur commerce. Toutes ces populations furent naturellement englobées par eux sous un nom collectif. Les Eoliens occupèrent la Béotie, Corinthe et le Péloponèse. Vers l'an 1120 ou 1104 av. J.-C., les Eoliens furent obligés de fuir devant l'invasion dorienne. Penthilus les conduisit d'abord en Thrace; plus tard nous les trouvons au delà de l'Hellespont, dans le pays de Cyzique, où les a menés Echélatus ou Achélaus. Le littoral de la Mysie, qu'ils occupèrent peu à peu, garde en partie le nom d'Eolie ou Eolide. Les poëtes lyriques employèrent de bonne heure leur dialecte.

— Linguist. *Dialecte éolien*. Ce dialecte est reconnu pour avoir été le plus ancien de la langue grecque. A l'origine, on le trouve chez les habitants de l'Etolie méridionale et chez ceux de la plaine qui s'étend au midi du fleuve Pénée, en Thessalie, et des contrées voisines jusqu'au golfe Pagasétique. Ces derniers étaient proprement nommés Béotiens. Le dialecte *éolien* est le langage dans lequel ont chanté Alcée et Sapho, et c'est dans les fragments qui nous restent de ces poëtes qu'on peut l'étudier et saisir les traits qui le caractérisent.

L'*éolien* ressemble beaucoup au dialecte dorien, dont il paraît être la source ; mais on y remarque de plus l'emploi de certaines formes qui vont être indiquées. Les Eoliens remplacent l'esprit rude par un *b* devant le *rho : brodon* pour *rhodon*, rose ; par l'esprit doux sur les voyelles : *êmera* pour *hêmera*, jour ; ou bien encore par un digamma, caractère qui ressemble à notre F, c'est-à-dire à deux gamma superposés : *Fespera* pour *hespera*, soir. Le digamma tient quelquefois lieu de l'esprit doux, et on le trouve même dans le corps des mots : *Foinos* pour *oinos*, vin ; *oFis* pour *oïs*, brebis. Ce caractère se prononçait, comme le *w* anglais, tantôt comme une consonne, tantôt comme une voyelle. Il se retrouve dans beaucoup de mots latins que l'on regarde comme dérivés du grec : *vespera*, *vinum*, *ovis*, etc. On trouve dans l'*éolien* la permutation des labiales entre elles : *oppata* pour *ommata*, yeux ; *bellô* pour *mellô*, tarder; *ampi* pour *amphi*, au sujet de; — le redoublement des consonnes après les voyelles brèves : *hosson* pour *hoson*, autant que; *hotti* pour *hoti*, que; *ammes* pour *hêmeis*, nous ; *ummes* pour *humeis*, vous ; — *aichmêtâo* pour *aichmêtoû*, du combattant; *moïsa* pour *moûsa*, muse ; *onuma* pour *onoma*, nom, d'où l'*y* dans le mot français *anonyme*, etc.

En dehors du dorien, dont l'importance est incontestable, l'*éolien* a donné naissance à plusieurs dialectes secondaires, dont il reste seulement quelques inscriptions. On peut citer, entre autres, le béotien et le thessalien.

— Mus. *Mode éolien*. C'était un des quinze modes de la musique des Grecs, et l'un de ceux dont le caractère était grave, si l'on s'en rapporte au témoignage de Lasus, poëte et musicien qui vivait 550 ans av. J.-C., et qui s'exprimait ainsi : « Je chante Cérès et sa fille Mélibée, épouse de Pluton, sur le mode *éolien*, rempli de gravité... » Ce mode avait sa corde fondamentale immédiatement au-dessus de celle du mode phrygien, et au-dessous du mode lydien; il prenait donc place entre les deux. Le savant Ptolémée, désireux de simplifier un système dont la moindre complication était l'enchevêtrement absurde des tétracordes, opéra une réforme importante et réduisit à sept le nombre des modes ; le mode *éolien* disparut alors complétement, n'étant point compris dans le nouveau système de Ptolémée ; il fut adopté plus tard par l'Eglise catholique pour le chant de ses antiennes et de ses hymnes, avec l'adjonction d'un huitième mode. Aujourd'hui même le plain-chant emploie, en certaines circonstances, le mode *éolien*, et celui-ci s'entend particulièrement dans les mélodies des psaumes et dans le *Magnificat*. Dans les cérémonies du culte protestant, plusieurs plains-chants s'entonnent aussi dans ce mode. Rousseau nous apprend que « le nom d'*éolien*, que portait ce mode, ne lui venoit pas des îles Eoliennes, mais de l'Eolie, contrée de l'Asie Mineure, où il fut premièrement en usage. »

— *Harpe éolienne*. V. HARPE.

ÉOLINE s. f. (é-o-li-ne — du nom d'*Eole*, dieu des vents). Mus. Instrument à vent, à clavier, à languettes d'acier, inventé en Allemagne, vers 1816, par Eschenbach. ‖ Jeu d'orgues établi sur le même principe. ‖ On dit aussi ÉOLODICON.

ÉOLIPYLE s. m. (é-o-li-pi-le — du gr. *Aiolos*, Eole, dieu des vents; *pulê*, porte). Physiq. Boule de métal creuse, qui, étant chauffée, produit un jet continu de vapeur par un bec recourbé adapté à un point de sa surface : *Plusieurs philosophes ont cherché à expliquer la nature et l'origine des vents par la comparaison avec les* ÉOLIPYLES. (Acad.)

L'eau qui reste en l'*éolipyle*
Ne se refroidit pas quand il devient moins plein.
LA FONTAINE.

— Techn. Appareil dont les fumistes se servent pour établir un courant d'air.

— Adjectiv. *Lampe éolipyle*, Lampe à alcool dont se servent les plombiers.

— Encycl. Héron, mécanicien et mathématicien célèbre, qui vivait à Alexandrie vers l'an 120 av. J.-C., imagina, dès cette époque reculée, un appareil moteur dans lequel la force était produite par la vapeur d'eau. Cet appareil est connu sous le nom d'*éolipyle*. Tel que l'avait construit Héron, il se composait d'une boule métallique creuse, mobile autour d'un de ses diamètres horizontaux. Cette boule était munie de deux tubes, pénétrant jusque vers son milieu, traversant l'enveloppe aux extrémités d'un même diamètre perpendiculaire au premier, et se prolongeant à l'extérieur par des courbures normales au plan des diamètres; ces courbures étaient disposées de telle sorte que, l'ouverture d'un des tubes étant tournée en avant, l'autre était tournée en arrière. Après avoir introduit une certaine quantité d'eau dans la boule, il plaçait au-dessous un foyer de chaleur. Aubout de quelques instants, l'eau, entrant en vapeur, s'échappait avec force par les tubes : la boule prenait alors un mouvement de rotation plus ou moins rapide autour de son axe. Héron introduisait le liquide en chauffant d'abord la boule pour chasser une partie de l'air qu'elle renfermait, et la plongeant ensuite dans l'eau froide : l'air restant se contractait par le refroidissement et l'eau pénétrait. La force qui détermine le mouvement de l'*éolipyle* est du même ordre que celle que les physiciens cherchent à mettre en évidence dans le *tourniquet hydraulique :* la vapeur d'eau y agit par réaction. Il est d'ailleurs très-facile de se rendre compte de sa production. Si, au lieu de porter deux ouvertures, l'appareil était entièrement fermé, si les extrémités des tubes étaient bouchées, la vapeur d'eau produirait sur tous les points de la paroi une pression plus ou moins énergique, égale dans tous les sens, qui serait annihilée, comme effet extérieur, par la résistance de cette paroi, et ne déterminerait aucun mouvement, toutes les composantes étant équilibrées par d'autres, égales et dirigées en sens contraire. Une ouverture venant à être pratiquée dans la paroi, la vapeur qui pressait en cet endroit s'échappe, et la pression devient nulle en ce point; la pression exercée sur la paroi opposée, n'étant plus alors contre-balancée, tendrait à entraîner le vase dans sa direction, c'est-à-dire en sens contraire de l'écoulement de la vapeur. Si, au lieu d'une ouverture faite dans la paroi, c'est l'extrémité d'un des tubes qui se trouve ouverte, quelque chose d'analogue se produit, une force se développe, qui tend à faire mouvoir la boule en sens contraire de l'écoulement de la vapeur, c'est-à-dire suivant une tangente à sa surface. Le second tube a une direction telle, qu'agissant en même temps il concourt à produire le même mouvement.

On donne souvent à l'*éolipyle* une forme qui, pour les cours, a l'avantage de montrer plus clairement le sens dans lequel agit la force produite. C'est une petite chaudière suspendue au-dessus d'une lampe à esprit-de-vin, et munie latéralement d'un tube qui permet, à un moment donné, de laisser échapper un jet de vapeur. Le tout est supporté par un chariot très-léger, mobile parallèlement à la direction du tube. Après avoir introduit de l'eau dans l'appareil, on place le chariot sur un plan uni, ou mieux sur les rails d'un petit chemin de fer, et on allume la lampe. Un jet de vapeur se produit bientôt, qui détermine, par réaction, un roulement en sens contraire de l'appareil.

Les appareils dans lesquels la vapeur agit par réaction n'offrent aucun avantage sous le rapport industriel, la force qu'ils produisent n'étant pas en proportion convenable avec la dépense qu'ils entraînent. Ils ne sont jamais employés, si ce n'est comme instruments de démonstration.

On construit depuis quelques années une lampe à alcool fort employée par les plombiers pour faire les soudures des tuyaux de plomb, et nommée aussi *éolipyle*. C'est une petite chaudière de cuivre, munie d'une soupape de sûreté et d'une ouverture bouchée à vis, par laquelle on peut introduire facilement de l'esprit-de-vin. On la chauffe au moyen d'une lampe à alcool ordinaire placée au-dessous. Un tube de cuivre, partant de la partie supérieure de la chaudière, la traverse et vient se recourber horizontalement à la hauteur de la flamme de la lampe inférieure. L'alcool entrant en ébullition, la vapeur se précipite par ce tube et vient souffler sur la flamme de la lampe en brûlant et en produisant un jet horizontal. Non-seulement ce jet a l'avantage de pouvoir être dirigé facilement sur le point précis que l'on veut chauffer, mais encore sa température est beaucoup plus élevée que celle d'une flamme d'alcool ordinaire. Cela tient à ce que la vapeur entraîne la colonne d'air qui l'environne, se mélange à elle en partie, et brûle ainsi en réalité comme si l'on faisait agir sur elle une soufflerie. L'appareil est d'ailleurs léger et très-portatif. On peut s'en servir pour courber les tubes de verre, quand on n'a pas de table d'émailleur.

ÉOLIQUE adj. (é-o-li-ke). Syn. d'ÉOLIEN : *Dialecte* ÉOLIQUE.

— *Chemins de fer éoliques*, Nom donné par l'ingénieur français Andraud à un système de chemins de fer atmosphériques de son invention, dans lequel les convois sont mis en mouvement au moyen de l'air comprimé.

ÉOLODICON s. m. Syn. d'ÉOLINE.

ÉOLO-DORIEN, IENNE adj. (é-o-lo-do-riain, iè-ne — de *éolien* et *dorien*). Philol. Qui participe du dialecte éolien et du dialecte dorien : *Dialecte* ÉOLO-DORIEN. *Formes* ÉOLO-DORIENNES. ‖ On dit aussi ÉOLO-DORIQUE.

ÉOLUS, fils d'Hellen, roi de la Phthiotide, et de la nymphe Orséis, frère de Dorus et de Xuthus. Il régna sur la même contrée que son père et donna son nom aux Eoliens. Il eut de sa femme Enarété sept fils et cinq filles. Sisyphe était au nombre de ses enfants.

ÉON s. m. (é-on — gr. *aiôn*, temps; en latin *ævum*, gothique *aivs*, sanscrit *âyus*). Hist. relig. Dans le système des gnostiques, Emanation, intelligence éternelle sortie du sein de Dieu.

— Mythol. gr. Arbre à gui avec lequel fut construit le vaisseau des Argonautes.

— Anat. Contour des yeux.

— Encycl. Hist. relig. La théologie gnostique donna le nom d'*éons* aux émanations ou aux attributs hypostasiés du Dieu absolu. Saturnin d'Antioche, qui vivait sous l'empereur Adrien et qui admettait deux principes ennemis, le Père inconnu et Satan, faisait émaner du Père le monde des êtres spirituels, sur la limite duquel il plaçait les sept esprits sidéraux qui ont créé le monde (les Amshaspands du Zend-Avesta, les Elohim de la Bible).

Basilide, compatriote et contemporain de Saturnin, faisait émaner directement du Dieu ineffable sept *éons*, qui forment avec lui la sainte ogdoade. De ces sept *éons*, qui n'étaient pas, dans la pensée de Basilide, des personnes distinctes, puisqu'ils sortaient de Dieu et rentraient en lui, mais qui étaient à la fois idées et génies, émanaient, par séries septennaires, d'autres *éons* de moins en moins purs, se réfléchissant les uns dans les autres et formant en tout trois cent soixante-cinq mondes intellectuels ou cieux, dont le dernier était gouverné par le Dieu des Juifs et ses *éons*. Un autre célèbre gnostique, mais panthéiste non dualiste, Valentin d'Alexandrie, enseigna, dès le commencement du IIe siècle, un système plus complet et mieux pourvu d'*éons*. D'après lui, de l'absolu émanèrent trois projections successives d'*éons*, et cette émanation eut lieu par couples. Du deuxième couple d'*éons* (la parole et la vie) émana une décade d'*éons*, et du troisième, une dodécade dont l'ensemble composa le plérome. Ce fut le dernier *éon* de la dodécade, le moins pur, puisque c'était le plus éloigné de Dieu, la Sophia, qui donna naissance à la Sophia Achamoth, laquelle, errant hors du plérome, tomba dans la matière, et, lui communiquant des principes de vie, enfanta le Démiurge. La chute de la Sophia détruisit l'harmonie du plérome ; afin de rétablir cette harmonie, Dieu engendra un nouveau couple d'*éons*, le Christ et le Saint-Esprit, lesquels purifièrent la Sophia en l'initiant au mystère des déploiements de l'Absolu. Les autres *éons*, pleins de reconnaissance envers l'Absolu, formèrent, pour le glorifier, un nouvel *éon*, à qui ils donnèrent ce qu'il y avait d'excellent en chacun d'eux. Ce fut cet *éon*, Jésus, qui joua, dans le monde inférieur, le rôle de libérateur que l'*éon* Christ avait joué dans le monde immatériel.

Les *éons*, dans le système des ophites, se rapprochent beaucoup de ceux qu'avait imaginés Valentin. La seule différence notable de ces deux systèmes est, d'ailleurs, simplement dans une conception différente de la matière, qui, selon Valentin, est néant et vide, tandis que les ophites la font éternelle, sans lui donner cependant, comme les gnostiques dualistes, une existence personnelle et active. V. OPHITES.

Bardesane d'Edesse, qui vivait dans la seconde moitié du IIe siècle, théologien érudit et chrétien si fervent qu'il brava le martyre, enseigna un système dans lequel les *éons* tenaient une grande place, bien que la base de ses doctrines fût aussi éloignée du gnosticisme que du christianisme orthodoxe. D'après lui, le monde n'est pas l'œuvre du Dieu suprême, mais du Christ, fils de Dieu, et du Saint-Esprit, sa sœur et son épouse, de qui émanèrent deux couples d'*éons*, Maio et Jabscho, Nouro et Rucho, génies de la terre et de l'eau, du feu et de l'air. C'est avec l'aide de ces quatre *éons*, que le Christ et le Saint-Esprit créèrent le monde visible dont ils donnèrent le gouvernement, sous leur autorité suprême, aux six génies sidéraux.

Venons enfin aux *éons* des manichéens, dont la théorie, telle qu'elle a été enseignée au IVe siècle de notre ère, se rapproche beaucoup de celle de Basilide. Dieu, chef du royaume de la lumière, et Satan, prince du royaume des ténèbres, sont deux dieux indépendants l'un de l'autre ; tel est, on le sait, le fond du système de Manès ou Mani. Ces deux principes, éternels et éternellement ennemis, ont tous les deux sous leurs ordres deux légions d'*éons* émanés de leur essence. Satan essaya un jour d'envahir avec ses *éons* le royaume de la lumière. Pour empêcher cette invasion, Dieu donna naissance à la mère de vie, qu'il chargea de protéger ses *éons* et de détruire l'empire du mal. Trop pure pour se mettre elle-même en contact avec la matière, la mère engendra un fils à son image, le premier homme, qui, assisté des éléments purs, engagea la lutte. Il fut vaincu ; mais un *éon* nouveau, l'Esprit vivant, le délivra et le plaça dans la région du soleil et de la lune, où il règne sous le nom de Christ. V. MANICHÉISME.

Il est indispensable, pour bien comprendre le rôle des *éons* dans tous ces systèmes, de les étudier dans chacun d'eux. Nous devons donc renvoyer le lecteur à chacun des mots en particulier, et principalement aux mots GNOSTICISME, MANICHÉISME, ÉMANATION, DÉMIURGE.

EON DE BEAUMONT (Charles-Geneviève-Louise-Auguste-André-Timothée, dit le chevalier ou la chevalière D'), habile diplomate français, officier de dragons, fameux par l'incertitude qui a longtemps régné sur son sexe, né à Tonnerre (Yonne) en 1728, mort à Londres en 1810. Il fit de bonnes études au collége Mazarin, travailla à l'*Année*

littéraire de Fréron, et publia, à vingt-cinq ans, des ouvrages sur les finances et sur la politique, qui lui valurent la protection du prince de Conti, lequel l'envoya en Russie pour y soutenir ses prétentions à la couronne de Pologne (1755). Il prit un costume de femme, et s'insinua auprès de l'impératrice Elisabeth en qualité de lectrice; ensuite, reprenant les habits de son sexe, il devint secrétaire d'ambassade en Russie, en se faisant passer comme le frère de la fausse lectrice. Il fut alors spécialement chargé de perdre dans l'esprit d'Elisabeth le grand chancelier Bestucheff, qui voulait tenir dans l'inaction l'armée russe et frustrer la France des avantages du traité de Versailles (1556). A force d'adresse et d'audace, le chevalier d'Eon parvint à s'emparer des preuves de la trahison du chancelier, qui fut arrêté et remplacé par Woronzow. En récompense de ce service, le chevalier reçut, avec une pension de 2,400 livres, le brevet de capitaine de dragons. De retour en France, en 1760, avec la ratification de l'impératrice au nouveau traité de 1738, il se jeta dans la carrière des armes et se distingua par son courage à Hoecht, à Ultrop, à Eimbeck, à Osterwick, etc. Envoyé de nouveau, après la paix, en Russie, il y occupa le poste de ministre plénipotentiaire jusqu'à la chute de Pierre III. De retour en France, il fut envoyé à Londres, comme secrétaire d'ambassade du duc de Nivernais (1762), puis il remplaça ce dernier, d'abord comme ministre résident, puis comme ministre plénipotentiaire. Tout semblait jusque-là lui réussir, lorsque de sourdes intrigues vinrent renverser sa fortune. Eon avait des connaissances étendues, de la finesse, une activité étonnante. Ennemi des courtisans, mais entièrement dévoué au roi, il l'instruisait des choses secrètes que ses ministres lui cachaient. La cour eut vent de cette correspondance directe, et aussitôt le diplomate fut disgracié. Remplacé dans l'ambassade de Londres par le comte de Guerchy (1763), il se vit en butte à toutes sortes de vexations et de persécutions. Son ennemi acharné, le comte de Guerchy, accusé par lui d'avoir voulu l'empoisonner avec de l'opium, fut traduit devant le banc du roi, qui déclara l'accusé coupable du crime qui lui était imputé (1765); Guerchy dut revenir en France; mais d'Eon resta en Angleterre sans emploi. Louis XV, pour consoler le chevalier, lui fit une pension de 12,000 livres (1766), et, bien qu'il l'eût exilé ostensiblement, il le couvrit tant qu'il put de sa protection. D'Eon s'en montra digne en refusant de livrer au gouvernement anglais, qui lui offrait 1,200,000 livres, les papiers d'État en sa possession, et jusqu'à la mort de Louis XV, il continua d'être à Londres le véritable représentant de la France, mais sans aucun caractère public.

Un des moyens employés avec succès par ses ennemis pour le perdre, avait été de le faire passer pour femme. Le déguisement dont il s'était servi à la cour de Russie, son visage imberbe, ses traits féminins, la régularité de ses mœurs, tout venait à l'appui de cette supposition. En Angleterre, on ouvrit des paris considérables sur la nature de son sexe; il se créa même des compagnies pour et contre qui émirent des actions, et à plusieurs reprises le chevalier se vit l'objet de tentatives d'enlèvement qu'il dut repousser par la force. En 1770 et en 1772, les amis d'Eon cherchèrent à le faire revenir en France; mais il refusa toutes les offres, parce que les ministres exigeaient qu'il portât les habits de femme. Après l'avènement de Louis XVI, le chevalier obtint l'autorisation de revenir dans sa patrie. Comme il était criblé de dettes, il mit en gage, entre les mains de lord Ferrers, un coffre de fer contenant des papiers importants pour la France. Le ministère envoya Beaumarchais pour les racheter, et, en 1777, Eon revint en France. Il se présenta à Versailles en grande tenue de capitaine de dragons; mais la reine voulut qu'on le lui présentât vêtu en femme, et le ministère lui imposa l'obligation de porter le costume féminin. Il y consentit, et, chose étrange, non-seulement il revêtit ce costume, mais il signa depuis la *chevalière d'Eon*. Nous avons vu l'original d'une lettre adressée par lui à M^{me} de Staël pendant la Révolution, où il se qualifie de *citoyenne de la nouvelle République française, citoyenne de l'ancienne république des lettres.* Le 2 septembre 1777, il écrivit au comte de Maurepas : « Quoique je déteste les changements de décorations, cependant on travaille chez M^{lle} Bertin à mon futur et triste uniforme, que je mettrai en pièces aussitôt que l'on fera mine de tirer quelques coups de canon. » En effet, en 1778, lorsque la guerre devint imminente entre la France et la Grande-Bretagne, il demanda à reprendre dans l'armée le grade de capitaine de dragons, qu'il avait gagné par sa bravoure et au prix d'honorables blessures. Pour toute réponse, on l'enferma dans le château de Dijon, d'où il sortit pourtant au bout de deux mois. En 1784, il regagna l'Angleterre, qu'il ne devait plus quitter. En vain demanda-t-il plus tard à la Convention, au premier Consul la faveur de défendre sa patrie les armes à la main, sa prière ne fut point entendue. Habile dans l'escrime, il se créa des ressources, à Londres, en donnant des assauts publics avec le chevalier de Saint-Georges. Il obtint ensuite une pension de George III. A la mort d'Eon, l'autopsie de son cadavre a levé tous les doutes que l'on avait conçus, et il fut dûment constaté qu'il était du sexe masculin. On doit au chevalier d'Eon un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Recherches historiques sur la Pologne, l'Alsace, le royaume de Naples, celui de Sicile; Abrégé chronologique de l'Histoire sainte; Recherches sur le commerce, la navigation, etc.; Recherches sur la Russie; Observations sur l'Angleterre; Dissertations sur le commerce du blé, etc.; Essai historique sur les différentes situations de la France par rapport aux finances* (1754); *Considérations politiques sur l'administration des peuples anciens et modernes* (2 vol.); *Situation de la France dans l'Inde avant la famine; Histoire des papes; Mémoires sur les différends du chevalier d'Eon avec M. de Guerchy*, etc. Eon a réuni et publié ses œuvres sous le titre de *Loisirs* (Londres, 1775, 13 vol. in-8°). Il existe sur lui une *Vie*, par M. de La Fortelle (1779, in-8°). Consultez, en outre, les ouvrages suivants : *Mémoires du chevalier d'Eon, publiés pour la première fois sur les papiers fournis par sa famille et d'après les matériaux authentiques déposés aux archives des affaires étrangères*, par Fr. Gaillardet (Paris, 1836, 2 vol. in-8°), traduit en allemand par E. Brinckmeier (Brunswick, 1837, 2 vol. in-8°); *Contre-Note* ou *Lettre à M. le marquis de L******, à Paris* (Londres, 1763, in-8°); *Lettres, mémoires et négociations particulières du chevalier d'Eon avec MM. les ducs de Praslin, de Nivernois, de Sainte-Foy et Regnier de Guerchy, etc.* (Londres, et La Haye, 1764, 3 parties en 1 vol. in-4°); *Lettre à monseigneur le duc de Choiseul*, par M. Treyssac de Vergy (Liége, 1764, in-4°); *Pièces relatives aux lettres du chevalier d'Eon, contenant la Note, la Contre-Note, une Lettre à M. le duc de Nivernois, et l'Examen des lettres, mémoires, etc.* (Londres, 1764, in-8°, 1765, in-12); *Suite des Pièces relatives aux lettres du chevalier d'Eon, contenant deux lettres de M. de Treyssac de Vergy à monseigneur le duc de Choiseul* (Londres, 1764, in-8°); *Pièces authentiques pour servir au procès criminel intenté au tribunal du roi d'Angleterre, par le chevalier d'Eon de Beaumont, contre Cl.-L.-Fr. Regnier, comte de Guerchy* (Berlin, 1765, in-4°); *Très-humble Réponse à monseigneur Pierre-Augustin Caron* ou *Carillon, dit Beaumarchais*, par Charlotte-Geneviève-Louise-Auguste-Andrée-Timothée d'Eon de Beaumont, connue jusqu'à ce jour sous le nom de chevalier d'Eon — 2-15 févr. 1778 — (Londres, s. d., in-8°); *Réponse de M^{lle} d'Eon à M. de Beaumarchais* (Rome, 1778, in-12); *Pièces relatives aux démêlés entre M^{lle} d'Eon de Beaumont et le sieur Caron, dit de Beaumarchais* (s. l., 1778, in-8°); la *Vie militaire, politique et privée de demoiselle Charles-Geneviève-Louise-Auguste-Andrée-Timothée Eon ou d'Eon de Beaumont, écuyer, chevalier, ci-devant docteur en droit, avocat, censeur royal pour l'histoire et les belles-lettres, envoyée en Russie, et connue, jusqu'en 1777, sous le nom de chevalier d'Eon, etc.*, par M. de la Fortelle — Peyraud de Beaussol — (Paris, 1779, in-8°); *Merkwürdiges leben des ehemalingen ritter's von Eon, von H.-G. Hoff* (Francfort et Leipzig, 1780, in-8°). Consultez encore les *Mémoires* de Bachaumont, les *Mémoires* de M^{me} Campan, les *Documents inédits* et la *Correspondance* de Grimm, etc.; *Mémoires sur la chevalière d'Eon*, par F. Gaillardet (Paris, 1866, in-8°, portr.).

ÉON DE LESTOILE, fanatique breton, né à Loudéac, mort en 1148. Ayant lu ces mots dans un livre de prières : *Per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*, il s'imagina être celui qui devait venir juger les vivants et les morts. Il se mit alors à prêcher, fit de nombreux miracles, convertit beaucoup de monde, et fut enfin arrêté par ordre de l'archevêque de Reims. Il comparut, en 1148, devant le concile présidé par le pape Eugène III. Le malheureux fou l'échappa belle : on reconnut heureusement son état mental, et on se contenta de l'envoyer dans une maison de fous, où, il est vrai, il mourut quelques jours après des mauvais traitements qu'il avait essuyés. Quant à ses disciples, appelés de son nom *éoniens*, et dont le nombre s'était prodigieusement accru, on les brûla bel et bien partout où l'on put mettre la main dessus; mais ni la persécution, ni les tortures, ni les supplices les plus affreux ne purent jamais les engager à renier leur singulière croyance. Les historiens ecclésiastiques se moquent beaucoup d'eux. Mosheim les envoie « aux Petites-Maisons. » Étaient-ils bien plus ridicules de croire qu'Eon était Jésus-Christ, que les montanistes, au nombre desquels était Tertullien, de croire que Montan était le Saint-Esprit?

ÉONE (saint), prélat français, mort en 502. Il devint, en 499, évêque d'Arles, eut quelques démêlés avec un autre saint prélat, Avite, évêque de Vienne, et obtint gain de cause auprès du pape. On ignore les raisons qui l'ont fait mettre au rang des saints. Sa fête se célèbre le 30 août.

ÉONIEN s. m. (é-o-ni-ain). Hist. relig. Disciple d'Eon le Breton. ‖ On dit aussi ÉONITE.

ÉOOM, génie invoqué par les basilidiens.

ÉOPSALTRIE s. f. (é-o-psal-trî — du gr. *éôs*, aurore; *psalterion*, instrument de musique). Ornith. Genre d'oiseaux dentirostres percheurs, renfermant trois espèces de l'Australie, à forme courte et ramassée, avec la tête très-grosse et des plumes très-fournies, susceptibles de se hérisser.

ÉORA s. f. (é-o-ra — mot gr. formé de *aeirô*, je suspends). Antiq. gr. Fête que les Athéniens célébraient en l'honneur d'Érigone, fille d'Icarius. ‖ On dit aussi ÉORIES.

ÉORDÉE, en latin *Eordea*, canton de l'ancienne Macédoine, dans la Mygdonie, à l'O. de Pella. Son territoire correspond à peu près au sandjak de Monastir.

ÉOS s. m. (é-oss — du gr. *éôs*, aurore). Ornith. Genre d'oiseaux préhenseurs forme aux dépens des cacatoès.

ÉÔS, nom grec de l'Aurore.

ÉOSANDER (Jean-Frédéric), architecte, né en Suède, mort à Dresde en 1729. Il se rendit de bonne heure à Berlin auprès de l'électeur Frédéric, depuis roi de Prusse, et fut chargé par ce prince de diriger les travaux du château de Charlottenbourg et de celui de Schœnhausen. Une mission diplomatique qu'il remplit auprès de Charles XII, en 1704, n'eut aucun succès. Néanmoins Eosander fut créé colonel (1705) et reçut la direction générale des bâtiments. Sous Frédéric-Guillaume, successeur de Frédéric I^{er}, il perdit tout le crédit dont il avait joui jusque-là, juste punition de la façon hautaine dont il avait abusé de la faveur vis-à-vis des autres artistes. Il passa alors en Suède, y devint général-major, concourut à la défense de Stralsund (1715), fut fait prisonnier de guerre avec sa famille, fut relâché et passa à Francfort, où il dévora sa fortune et celle de sa femme. Il entra alors au service de la Saxe, devint lieutenant général, et mourut bientôt après. Il a écrit un ouvrage intitulé : l'*Ecole de la guerre* ou le *Soldat allemand*.

ÉOSPHORE s. f. (é-o-sfo-re — du gr. *éôs*, aurore, lumière; *phoros*, qui porte). Infus. Genre d'infusoires de la famille des hydatinées.

Eothen, impressions de voyage en Orient par Alexandre-William Kinglake. C'est en 1845 que parut pour la première fois à Londres cet ouvrage aujourd'hui traduit dans toutes les langues de l'Europe, après vingt éditions successives, et que l'on a tour à tour comparé au *Voyage sentimental* de Sterne, au *Voyage en Orient* de Gérard de Nerval et aux *Lettres sur l'Inde* de Victor Jacquemont. Le seul défaut du livre est ce mot grec placé sur la couverture : *Eothen*, qui veut dire « des pays de l'aurore. » Un beau jour, l'auteur s'écrie : « O vieille Europe! j'en ai bien assez de toi... je vais chercher un pays qui possède encore quelque chose d'imprévu, un pays barbare, sans clubs et sans tribunaux, sans passe-ports et sans *aldermen*, d'où la gendarmerie soit absente, comme les chemins de fer et les journaux. » Il dit et il part. Comment arrive-t-il jusqu'à Semlin, sur les bords de la Save, il ne nous le dit pas. Une fois là, il se met en tête de pousser jusqu'en Palestine par la Grèce, l'Egypte et le désert. Il n'a point de but politique; il se laisse aller à toute impression nouvelle. Il ne cherche pas de médailles, s'inquiète peu de monuments et ne tient pas grand compte des souvenirs classiques. Il faut lire l'entrevue si comique et si vraie du voyageur avec un pacha égyptien, son dédain plaisant pour la peste qui sévit sur Constantinople, son voyage en Ionie, où il salue tour à tour les vieux tombeaux d'Hector, d'Achille, d'Homère et de Miltiade. C'est ensuite l'histoire de son ami Carrignaholt, l'Irlandais aux idées matrimoniales; puis son repas chez le consul de Limesol, dans l'île de Chypre; sa visite à Paphos, la moderne Baffo, où il déclare que le prix de la grâce appartient, entre toutes les femmes de la Grèce, à la Cypriote. Le récit de son entrevue avec lady Stanhope, où l'auteur devient sérieux pour son malheur et le nôtre, est un des chapitres les moins réussis. Passons vite. C'est à Beyrouth qu'il fait la connaissance de Dimitri, son nouvel interprète, une des bonnes silhouettes du livre. Bientôt on pénètre en Galilée et l'on visite les couvents latins, Bethléem, Cana, le Jourdain, sans que la mobilité de pensée et la verve dont l'auteur est doué puissent céder à l'impression de respect, ordinairement produite par ces lieux témoins d'événements si importants par leurs conséquences. Le voyageur poursuit sa route, atteint la mer Morte, traverse le Jourdain et arrive à Bethléem, où il peint ses ébats avec une troupe de jeunes filles chrétiennes. L'auteur d'*Eothen* excelle dans ces aquarelles qu'il ébauche avec une légèreté gracieuse et une ironie d'heureux effet. De là il s'élance dans le désert d'El-Arich, où le sable l'aveugle; il s'égare et manque de mourir de soif. En Egypte, il trouve encore la peste, visite les pyramides, qu'il appelle insolemment « d'énormes triangles de pierre que personne ne regarderait s'ils n'étaient si gros et si vieux. » Vient ensuite, à Suez, l'épisode de Miriam, la jeune chrétienne convertie à l'islamisme par un cheik amoureux et galant. L'insulaire se dirige de là vers Naplouse, Damas et Balbek. Vers la fin du voyage, quand il a passé le Liban, l'auteur raconte avec sa verve ordinaire la prise d'assaut de la maison du pacha de Satalieh par un général russe. Après cet exploit, notre voyageur, qui nous est apparu sur les bords de la Save sans que nous eussions la moindre idée de ses antécédents de voyage, disparaît dans les défilés du mont Taurus et ne dit adieu à personne. « J'ai du regret, dit-il quelque part, de n'être pas plus sublime, plus enthousiaste, plus vertueux et plus lyrique. Je ne peux atteindre ces hautes régions, et c'est un chagrin pour moi. »

ÉÖTVÖS (Joseph, baron), littérateur et homme politique hongrois. V. ŒTVŒS.

ÉOUA, île de l'Océanie, dans la Polynésie, la plus méridionale du petit archipel de Tonga, par 21° 26' de lat. S. et 177° 14' de long. E. Environ 49 kilom. de circonférence. Elle est en général très-élevée. Les indigènes, grands et bien faits, fabriquent de la draperie, de la sparterie et font un commerce assez actif. Tasman découvrit l'île d'Eoua en 1643, et la nomma Middelbourg.

ÉOUD s. m. (é-oud). Mus. Sorte de luth oriental, à 14 cordes, que l'on pince avec une plume taillée et arrondie.

ÉOUS (*l'Oriental*), surnom d'Apollon. — Nom d'un des chevaux du Soleil.

ÉOUVÉ s. m. (é-ou-vé). Bot. Nom vulgaire du chêne vert dans le midi de la France. ‖ On dit aussi ÉOUZE et EOUSE.

ÉPACHTES s. f. pl. (é-pa-kte — gr. *epachtai*; de *epachteia*, douleur, incommodité). Antiq. gr. Fête de Cérès, que les Athéniens célébraient en mémoire de la douleur que causa à cette déesse la perte de sa fille.

ÉPACMASTIQUE adj. (é-pa-kma-sti-ke — du gr. *epi*, sur; *akmatizô*, je suis fort). Pathol. Se dit des maladies aiguës qui tendent à s'aggraver : *Période* ÉPACMASTIQUE.

ÉPACME s. m. (é-pa-kme — du gr. *epi*, sur; *akmatizô*, je suis fort). Pathol. Plus haut degré d'intensité d'une maladie aiguë.

ÉPACRÉ, ÉE adj. (é-pa-kré — rad. *epacride*). Bot. Qui ressemble à une épacride.

— s. f. pl. Tribu de la famille des épacridées, ayant pour type le genre épacris.

ÉPACRIDE s. f. (é-pa-kri-de — du gr. *epi*, sur; *akros*, sommet). Bot. Genre d'arbustes, type de la famille des épacridées, appelé aussi DRACOPHYLLE. ‖ On dit également ÉPACRIS.

— **Encycl.** Bot. Ce genre, type de la famille des épacridées, renferme des arbustes glabres ou finement pubescents, à feuilles alternes, petites, aiguës; à fleurs très-nombreuses, blanches ou purpurines, tubulées, axillaires et groupées en longs épis terminaux. Il se compose d'une trentaine d'espèces, qui habitent l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces arbustes se font remarquer par l'élégance de leur port et la beauté de leurs fleurs; aussi sont-ils recherchés dans les jardins d'agrément, où on les cultive comme les bruyères du Cap. On doit citer notamment l'*épacride pourpre*, importée en Angleterre et de là en France, au commencement de ce siècle; l'*épacride piquante*, à fleurs d'un beau rouge, et qui a produit une variété à fleurs blanches, etc.

ÉPACRIDÉ, ÉE adj. (é-pa-kri-dé — rad. *épacride*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'épacride. ‖ On dit aussi ÉPACRIDACÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre épacride.

— **Encycl.** Bot. La famille des *épacridées* renferme des arbustes et des arbrisseaux à feuilles ordinairement alternes et entières; les fleurs, ordinairement blanches ou rouges, solitaires aux aisselles des feuilles ou réunies en grappes ou en épis terminaux, ont un calice persistant, à quatre ou cinq divisions, souvent coloré; une corolle à cinq divisions plus ou moins profondes; cinq étamines, rarement moins, à filets libres ou soudés à la corolle; un ovaire libre, entouré à sa base par un disque ou par cinq écailles distinctes, divisé ordinairement en plusieurs loges, renfermant chacune un ou plusieurs ovules attachés à l'angle interne, et surmonté d'un style simple terminé par un stigmate obtus. Le fruit est un drupe ou une capsule; il renferme des graines à test mince et membraneux, à embryon entouré d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les éricinées, renferme les genres suivants, groupés en deux tribus : I. *Épacrées :* Loges multiovulées; fruit capsulaire. Genres : épacris, lysinème, allodape, prionote, cosmélie, andersonie, poncelétie, sprengélie, cystanthe, pilitide, richée, dracophylle, sphénotome. — II. *Styphéliées :* Loges uniovulées; fruit ordinairement drupacé. Genres : conostéphe, styphélie, astrolome, sténanthère, méliche, canthode, lissanthé, leucopogon, monotoque, acrotiche, trochocarpe, décaspore, pentachondre, néedhamie, oligarrhène. Les *épacridées* habitent pour la plupart l'Australie ou les îles voisines. Elles sont surtout connues comme végétaux d'ornement. Quelques espèces ont des fruits comestibles.

ÉPACRIEN adj. m. (é-pa-kri-ain — gr. *epakrios;* de *epi*, sur, et *akros*, sommet). Mythol. Surnom de Jupiter, signifiant Qui habite les lieux élevés.

ÉPACTAL, ALE adj. (é-pa-ktal, a-le — rad. *épacte*). Chronol. Qui se rapporte à l'épacte : *Nombre* ÉPACTAL.

— s. m. Anat. Nom d'un des os du crâne.

ÉPACTE s. f. (é-pa-kte — du gr. *epaktos*

ajouté, formé de *epagô*, j'ajoute, j'intercale; de *epi*, à, et *agô*, je mène, le même que le latin *ago* et le sanscrit *ag*, agir, mouvoir). Chronol. Nombre qui exprime, chaque année, l'âge qu'avait la lune au moment où l'année précédente a fini : *L'*ÉPACTE *sert à déterminer les époques moyennes des nouvelles lunes de chaque année.* (Acad.) ‖ Différence exprimée en heures, minutes et secondes, entre l'année solaire et les douze mois lunaires. ‖ *Cycle des épactes*, Espace de trente années, après lequel les épactes se succèdent approximativement dans le même ordre.

— **Encycl.** On donne le nom d'*épacte* au nombre qui exprime l'âge de la lune en jours, au renouvellement de l'année; elle est le nombre de jours dont la nouvelle lune précède le commencement de l'année civile, ou mieux le nombre de jours qui restent au mois de décembre de l'année précédente, après la lune qui s'est terminée dans ce mois. Les *épactes* servent à trouver les nouvelles lunes, et à préparer les calculs des éclipses, ce qui leur a fait donner le nom d'*épactes astronomiques*. On divise les *épactes* en *épactes d'années* et en *épactes de mois*. Les premières représentent le temps qui s'est écoulé depuis la dernière conjonction moyenne ou nouvelle lune de l'année précédente jusqu'au commencement de l'année actuelle, si elle est bissextile, ou jusqu'à la veille, si cette année est commune; les secondes sont pour chaque mois en particulier l'âge qu'aurait la lune à son commencement, si la dernière conjonction de l'année écoulée avait eu lieu le 31 décembre à midi. Pour trouver chaque mois l'époque de la nouvelle lune, il suffit d'ajouter l'*épacte* de l'année à celle du mois donné, puis de retrancher cette somme de la durée d'une révolution entière de la lune.

Les *épactes* ne sont plus en usage que dans les calendriers ecclésiastiques; leur utilité consiste à faire connaître le jour où doit se célébrer la fête de Pâques. D'après le concile de Nicée, la fête de Pâques doit être célébrée le dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps. Pour trouver le jour de Pâques pour une année proposée, on cherche la lettre dominicale de cette dernière, ainsi que son *épacte*. Ces renseignements sont donnés par tous les calendriers. On cherche ensuite quel est le premier jour, après le 7 mars, auquel correspond l'*épacte* trouvée dans le calendrier; ce jour est le premier de la lune pascale. On compte 14 jours depuis celui de la nouvelle lune inclusivement; le quatorzième est la pleine lune pascale. Enfin, le premier jour après cette pleine lune auquel répond la lettre dominicale est le dimanche de Pâques. Par exemple, soit à déterminer le jour de Pâques pour l'année 1868, l'année étant bissextile, on a pour lettre dominicale la lettre double E D; E sert jusqu'à la fin de février, et D à partir du 1er mars. L'époque cherchée étant placée après cette date, on prend la lettre D; l'*épacte* donnée est 6, la dernière nouvelle lune de l'année précédente (1867) ayant eu lieu le 25 décembre à 11 heures 48 minutes du soir. On cherche dans un calendrier grégorien le jour, après le 7 mars, devant lequel se trouve l'*épacte* 6, on trouve le 25 mars; on compte ensuite jusqu'à 14 en prenant le 25 pour 1, on trouve le 7 avril pour le jour de la pleine lune pascale. Enfin on cherche, après le 7 avril, le jour qui correspond à la lettre dominicale D; on la trouve devant le 12 avril. Le dimanche de Pâques est donc le 12 avril. Delambre a donné, dans son *Traité d'astronomie*, une table à l'aide de laquelle on détermine immédiatement le jour de Pâques au moyen de l'*épacte* et de la lettre dominicale.

ÉPACTÉEN adj. m. (é-pa-kté-ain — gr. *epaktios*; de *epi*, sur; *aktê*, rivage). Mythol. Surnom signifiant Qui préside aux rivages, donné à Mercure, à Neptune chez les Samiens, à Apollon adoré à Actium. ‖ On dit aussi ÉPACTIEN.

ÉPACTRE s. m. (é-pa-ktre — gr. *epaktron*; de *epagô*, j'apporte). Mar. anc. Nom d'un petit navire grec qui pouvait aller à la voile et à l'aviron.

ÉPACTROCÈLE s. m. (é-pa-ktro-sè-le — de *épactre*, et du gr. *kellô*, je cours). Anc. mar. Navire plus petit, plus léger que l'épactre, et qui paraît avoir servi surtout aux pirates grecs.

ÉPAGNEUL, EULE s. (é-pa-gneul, eu-le; *gn* mll. — Ménage fait dériver ce nom du bas latin *spagnuolus*, parce que cette race de chiens vient d'Espagne, ainsi que le dit Jean d'Archius dans son poëme intitulé *Canes* :

> *Sin autem vacui spatiosa per æquora campi*
> *Auritum tepido leporem exturbare e vili,*
> *Accipitremque juvat volucri prætenuere apricæ,*
> *Hic tibi sunt humiles villo breviore legendi,*
> *Incidit ipsa suum quibus Hispania nomen.*

Les Anglais appellent aussi ces chiens *spaniel*. Anciennement nous disions *espagnols* pour *épagneuls*, et on trouve ce mot ainsi écrit dans Rabelais : « Avec un tiercelet d'amour, demy-douzaine d'*espagnols* et deux levriers, vous voilà roy des perdrix et lièvres pour tout cet hyver. » De même que nous avons nommé ces chiens *épagneuls*, parce qu'ils nous sont venus d'Espagne, les Espagnols ont nommé le lévrier *galgo*, de *gallicus*, parce que les lévriers leur sont venus de France). Mamm. Race de chiens de chasse à longs poils et à oreilles pendantes, originaire d'Espagne : *L'*ÉPAGNEUL *et le petit danois produisent le chien lion, qui est maintenant fort rare.* (Buff.)

> Dieu n'éteindra pas plus sa divine étincelle
> Dans l'étoile des nuits dont la splendeur ruisselle,
> Que dans l'humble regard de ce tendre *épagneul.*
> LAMARTINE.

— Adjectiv. : *Chien* ÉPAGNEUL. *Une petite chienne* ÉPAGNEULE.

— **Encycl.** Les innombrables races de chiens ont été rapportées, par F. Cuvier et la plupart des auteurs qui l'ont suivi, à trois familles principales, savoir : les *mâtins*, les *épagneuls* et les *dogues*. Elles sont caractérisées surtout par l'ossature de leur tête. Dans la seconde, les pariétaux ne tendent plus à se rapprocher de leur naissance au-dessus des temporaux; ils s'écartent et se renflent au contraire de manière à beaucoup agrandir la boîte cérébrale, et les sinus frontaux prennent de l'étendue. C'est aussi dans cette famille que l'on rencontre les races les plus intelligentes. Elle renferme, outre les *épagneuls* proprement dits, les *chiens barbets*, les *chiens courants* ou *de chasse*, les *braques*, les *bassets*, les *chiens de berger*, le *chien loup*, les *chiens de Sibérie* et *des Esquimaux*, le *chien alco*, etc. (V. ces mots et l'art. CHIEN). Nous n'avons à nous occuper ici que des *épagneuls* proprement dits. Cette race, dont le nom rappelle l'origine espagnole, est caractérisée par des oreilles larges et pendantes, des poils longs et soyeux, les jambes sèches et courtes, la queue relevée et formant un élégant panache. La couleur dominante du pelage est le blanc parsemé de taches brunes. Cette race est répandue dans toutes les régions tempérées de l'Europe. Le grand *épagneul* a environ 80 centimètres de longueur de corps; sa hauteur, au train de devant, est de près de 50 centimètres. Il est doux, facile à dresser, moins étourdi que le braque, mais craignant la chaleur et résistant moins à la fatigue; il va parfaitement à l'eau. C'est un gardien assez vigilant et qui s'attache suffisamment à son maître; son intelligence est ordinaire. C'est un bon chasseur, car il a le nez fin; mais il est parfois un peu timide; il chasse moins bien en plaine que dans les marais ou dans les cantons couverts. On s'en sert pour la chasse de la caille et de la perdrix. Il force le lapin dans les broussailles; quelquefois il ride et suit la bête sans crier. Il chasse le nez bas et donne de la voix. On estime d'autant plus les *épagneuls* que les poils des oreilles et de la queue sont plus longs et plus soyeux. Les individus amenés d'Angleterre sont moins chargés de poils, plus élancés de formes et moins dociles que nos chiens français; cependant on trouve parmi eux des individus améliorés, sans doute par suite de croisements.

Les *épagneuls* sont les chiens couchants les plus anciennement connus; c'est à ces races que le nom de *chien couchant* resta le plus longtemps appliqué, bien qu'il ne soit plus usité de nos jours. Le nom de *setter* leur est également resté en Angleterre, où on les élève avec un soin remarquable. C'est parmi les *épagneuls* anglais que l'on trouve le plus de belles variétés. Les types français sont l'*épagneul de Pont-Audemer* et l'*épagneul à double nez*, aujourd'hui rare. Le premier, un peu bas sur pattes, a les formes grosses et trapues, la tête large et longue; son poil, marron et blanc tiqueté, n'est pas très-long, si ce n'est à la queue et aux oreilles. Les *épagneuls* anglais ou *setters* ont des formes plus fines et plus élégantes, un poil plus fin et plus soyeux; leur pelage varie; on estime surtout la variété noir et feu, dite *setter de Gordon*, du nom du lord qui a le plus contribué à la fixer. En Écosse, il y a une race à pelage rouge brique très-remarquable; c'est aussi la couleur des *setters* irlandais. Enfin, on trouve des *épagneuls* à poil frisé formant de petites touffes très-serrées, excepté sur le museau où le poil est ras; on les nomme *épagneuls d'eau*, et ce sont en effet d'excellents chiens de marais.

Au groupe des *épagneuls* se rapportent aussi les *retrievers*, bien que tous ne soient pas à longs poils; cette race, essentiellement anglaise, résulte surtout du croisement de l'*épagneul d'eau* et du petit terre-neuve noir; elle est employée à suivre la piste du gibier blessé et à rapporter les pièces. Une race d'*épagneuls* très-intéressante, mais peu connue sur le continent, est celle des petits *épagneuls de chasse* anglais, que l'on emploie pour la bécasse et le faisan. Ils quêtent en donnant de la voix à peu de distance du chasseur et en déployant, au milieu des fourrés les plus épais, une activité admirable. Il y en a deux sous-races, les *springers* et les *cockers*. Les premiers sont des chiens forts et capables d'un travail difficile et fatigant dans les bruyères et les épines; les autres sont plus légers et moins rustiques. On compte trois variétés remarquables de *springers* : ceux de Sussex, qui sont noirs; ceux de Norfolk, blancs et marrons; et enfin les *clumbers* ou *épagneuls bassets*, blanc et orange, qui chassent sans donner de la voix. Les variétés de *cockers* les plus estimées sont celles du pays de Galles, noir et marron, et du Devonshire, dont le pelage est blanc et marron ou blanc et orange.

Les petits *épagneuls*, qui ont été de tout temps les chiens de luxe les plus estimés, forment plusieurs races très-célèbres. Les *king-charles* tirent leur nom de Charles II, roi d'Angleterre, et cette race, depuis cette époque, a été conservée dans toute sa pureté par les ducs de Norfolk. Les *king-charles* ont la tête remarquablement ronde et le museau très-court, l'œil proéminent, les oreilles tombantes et couvertes de longs poils soyeux et légèrement ondés, traînant jusqu'à terre; les pattes mêmes en sont abondamment fournies; enfin, ils doivent être noirs, marqués de feu aux yeux et aux pattes. Il y en a une variété noire et blanche, mais plus grosse et moins estimée que la précédente. Le *blenheim* présente à peu près les mêmes formes que le *king-charles*; mais son pelage, légèrement ondé, est blanc, marqué de taches orange foncé. Cette race doit son nom au château de Blenheim, près de Woodstock, dans l'Oxfordshire, où elle est élevée avec un grand soin depuis un siècle, quoiqu'elle soit en fait beaucoup plus ancienne.

En Chine, on a trouvé deux races de petits *épagneuls* de luxe très-remarquables par la longueur de leur corps, la brièveté de leurs pattes et le peu de longueur de leur museau; ils ont, en outre, la queue fortement recourbée sur le dos et formant presque un tour complet. La plus grande variété est d'un blanc jaunâtre; l'autre, beaucoup plus petite, est blanche et noire. Un trait caractéristique de leur physionomie, c'est que l'extrémité de leur langue pend presque continuellement en dehors de leur bouche, ce qui arrive souvent aussi pour les *king-charles*.

On rattache aussi aux *épagneuls* le *gredin*, le *pyrame*, le *bichon*, le *chien-lion* et le *burgos*, issu d'un croisement de l'*épagneul* et du basset.

ÉPAGNY (Jean-Baptiste-Rose-Bonaventure VIOLET D'), auteur dramatique français, né à Gray en 1793, mort en 1868. Ce ne fut que vers 1820 qu'il commença à écrire pour le théâtre; mais depuis cette époque jusqu'à ces dernières années, il a donné un assez grand nombre de pièces, soit seul, soit en collaboration. En 1841, il fut nommé directeur de l'Odéon, mais ne put réussir à relever cette scène : c'était là une tâche au-dessus des ressources financières d'un directeur abandonné à lui-même. Alors, comme aujourd'hui, pour que l'Odéon pût vivre, il fallait qu'il fût subventionné par le gouvernement. Parmi les pièces de Violet d'Épagny, nous citerons les suivantes : les *Rivaux de village* (1820); *Luxe et indigence* (1824); l'*Homme habile* (1825); *Lancastre* ou l'*Usurpation* (1829); l'*Auberge d'Auray* (1830); *Dominique* ou le *Possédé* (1831); *Jacques Clément* (1831); *Josselin et Guillemette*, comédie en un acte (1831); les *Préventions* (1832); les *Malcontents* (1834); *Charles III* (1834); la *Porte de Bussy* (1834); les *Adieux au pouvoir* (1838). On doit encore au même auteur : les *Abus de Paris* (1842), en collaboration avec Girault; la *Fille de l'émigré* (1851, 2e édition); *Satire contre Napoléon III* (1853, in-8°); le *Dernier jour*, oratorio (1855); un *Salon aristocratique avec nos deux noblesses*, suivi d'une *Lettre au comte de Montalembert* (1861, in-18); *Molière et Scribe* (1866, in-18), etc.

ÉPAGOGIQUE adj. (é-pa-go-ji-ke — rad. *épagogue*). Antiq. gr. Qui a rapport, qui appartient aux juges appelés épagogues : *Tribunal* ÉPAGOGIQUE. ‖ Qui a rapport à l'évolution appelée épagogue : *Évolution* ÉPAGOGIQUE.

— Log. *Argument épagogique*, Sorte d'argument par induction, mis en honneur par quelques philosophes de l'antiquité.

— **Antonyme.** Paragogique.

— **Encycl.** Chez Aristote, l'*argument épagogique* est un raisonnement qui parcourt toutes les propositions particulières avant d'arriver à la proposition générale; il n'aurait pas donné ce nom à un raisonnement tel que celui-ci : « Le chien a une bouche; le chat a une bouche; donc tous les animaux ont une bouche. » Il faudrait, avant d'arriver à la conclusion générale, avoir fait des observations sur tous les animaux en particulier, et alors seulement il serait permis d'énoncer la proposition générale qui serait la somme, le total de toutes les propositions particulière.

On voit aisément la différence qui sépare l'*argument épagogique* de notre induction moderne. Nous donnons le nom d'induction à une proposition générale qui peut quelquefois être conclue d'une seule proposition particulière, comme dans cet exemple si souvent cité de Newton : « Telle pomme détachée de sa branche tombe vers la terre; donc peut-être tous les corps tendent les uns vers les autres. » Ce qui sépare l'argument d'Aristote de l'induction telle que nous l'entendons aujourd'hui, c'est donc une différence de degré et non pas de nature.

ÉPAGOGUE s. m. (é-pa-go-ghe — du gr. *epi*, sur; *agô*, je conduis). Antiq. gr. Juge chargé, chez les anciens Grecs, de terminer, sans aucune procédure, et en se rendant de sa personne à bord des navires, tous les différends qui pouvaient s'élever entre les matelots ou les marchands.

— Art milit. anc. Nom que les Grecs donnaient à une de leurs évolutions militaires.

— **Encycl.** Art milit. Le terme *épagogue* n'a jamais été bien défini; il y a ambiguïté sur sa signification. Ce que l'on sait de certain, c'est que l'*épagogue* était un ordre d'évolution de la milice grecque; mais on n'a jamais connu au juste en quoi il consistait. Les uns prétendent que l'on donnait ce nom à la phalange, lorsqu'elle partait tout entière, et qu'elle s'avançait en front de bandière, ou encore lorsqu'elle marchait par sections plus ou moins grandes. Alors la section qui était à l'une ou à l'autre aile marchait en avant; les autres défilaient successivement vers la place que la première venait de quitter et suivaient en queue, ce qui formait une colonne. Cette définition, qui appartient à Guichardt (1758) et à Maubert (1762), est contredite par le colonel Carrion, qui veut que l'*épagogue* soit une dislocation d'une dilochie, enfin une rupture de lignes. D'après le général Bardin, l'*épagogue* était un ordre en colonne formée par ploiement, c'est-à-dire que la phalange en *épagogue* était partagée en subdivisions ayant le premier rang en avant; elle se rompait suivant que la colonne devait avoir un front plus ou moins étendu. Cette manœuvre aurait alors été pratiquée par opposition à la paragogue. Nos colonnes d'infanterie et nos charges en colonnes seraient une imitation des colonnes épagogiques des Grecs, quand ils se portaient au combat corps à corps sur un front d'une certaine largeur. Entre ces différentes autorités militaires, il ne nous est pas permis de nous établir juge; il nous serait même impossible de le faire, car nous ne possédons aucun ouvrage réellement officiel sur la tactique grecque.

ÉPAGOMÈNE adj. (é-pa-go-mè-ne — du gr. *epagomenos*, ajouté; de *epagô*, j'ajoute). Chronol. Se disait chez les Grecs des cinq jours que les anciens Égyptiens et les Chaldéens ajoutaient aux 360 jours de leur année vague : *Jours* ÉPAGOMÈNES.

— Substantiv. : *Les* ÉPAGOMÈNES *correspondaient exactement aux sans-culottides de notre année républicaine.*

ÉPAGRIE s. f. (é-pa-grî — du gr. *epagrios*, villageois). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, qui vivent au Mexique. ‖ On se sert aussi de la forme latine ÉPAGRIUS.

ÉPAILLAGE s. m. (é-pa-lla-je; *ll* mll. — rad. *épailler*). Action d'effeuiller les nœuds inférieurs des cannes à sucre, pour donner à l'air un accès plus facile dans les champs de cannes.

ÉPAILLÉ, ÉE (é-pa-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Épailler : *Cannes* ÉPAILLÉES.

ÉPAILLEMENT s. m. (é-pa-lle-man; *ll* mll. — rad. *épailler*). Techn. Action d'épailler, de purger l'or des scories qui proviennent de la fonte.

ÉPAILLER v. a. ou tr. (é-pa-llé; *ll* mll. — du préf. privat. *é*, et de *paille*). Agric. Enlever les feuilles qui se trouvent aux nœuds inférieurs des cannes à sucre, pour permettre à l'air de circuler au milieu des plantations : ÉPAILLER *les cannes*.

— Techn. *Épailler l'or*, Enlever les scories et impuretés qui proviennent de la fonte.

ÉPAIN, village et comm. de France (Indre-et-Loire), canton de Sainte-Maure, arrond. et à 25 kilom. de Chinon; 1,980 hab. On y remarque le château de Montguger et une belle église construite du XIIe au XVIe siècle.

ÉPAINÈTE ou **ÉPÉNÈTE** (saint), disciple de Jésus-Christ, né dans l'Achaïe asiatique. Il est regardé comme un des soixante-douze disciples du fils de Marie et comme le premier Asiatique qui adopta le christianisme; mais ce qui est à peu près certain, c'est qu'il eut saint Paul pour initiateur dans la foi. Dorothée en fait, sans s'appuyer sur rien, un évêque de Carthage. L'Église honore ce saint le 15 juillet.

ÉPAIS, AISSE adj. (é-pè, è-se — lat. *spissus*, le même, suivant Eichhoff, que le sanscrit *sphîtas*, le grec *spidês* et le lithuanien *spaustas*, de la racine sanscrite *sphây*, accroître, étendre, grec *spaô*, *spizô*, latin *spisso*, lithuanien *spaudziu*, étendre, accroître, épaissir). Se dit d'un solide dont l'épaisseur est considérable : *Un mur* ÉPAIS. *Une planche* ÉPAISSE. *Des semelles* ÉPAISSES. *Du drap* ÉPAIS. *Du papier* ÉPAIS. *Chez une prude, le voile n'est si* ÉPAIS *que parce qu'il y a beaucoup à cacher.* (Mme E. de Gir.)

> Trop heureuse maison, et vous, murs trop *épais*,
> Qui cachez à mes yeux le plus beau des objets.
> REGNARD.

‖ Se dit d'un solide dont l'épaisseur est déterminée, ou comparée à une autre, ou évaluée d'une manière quelconque : *Ce mur est peu* ÉPAIS, *est trop* ÉPAIS. *Ce papier est plus* ÉPAIS *que celui-ci. Cette planche est* ÉPAISSE *de trois centimètres. Le buffle a la peau plus* ÉPAISSE *et plus dure que le bœuf.* (Buff.)

> Une tête sortait en forme de pupitre,
> Dont le triangle affreux, tout hérissé de crins,
> Surpassait en grosseur nos plus *épais* lutrins.
> BOILEAU.

— Gros, lourd, court, ramassé, dépourvu d'élégance : *L'éléphant est un animal* ÉPAIS. *Socrate était de petite taille et* ÉPAIS *de stature.* (Lamart.) *Rulhière, sous une enveloppe*

un peu ÉPAISSE, *était un homme fin, adroit, circonspect.* (Ste-Beuve.) ‖ Lourd, pesant, lent à comprendre : *Un esprit* ÉPAIS. *Les Béotiens, les plus* ÉPAIS *de tous les Grecs, prenaient le moins de part qu'ils pouvaient aux affaires générales.* (Montesq.) *Monchevreuil était un fort honnête homme, modeste, brave, mais des plus* ÉPAIS. (St-Sim.) *Caraccioli, au premier coup d'œil, avait dans la physionomie l'air* ÉPAIS *et massif avec lequel on peindrait la bêtise.* (Marmontel.)

— Consistant, dense, peu fluide : *Liquide* ÉPAIS. *Vin* ÉPAIS. *Encre* ÉPAISSE. *Brouillard* ÉPAIS. *Vapeur* ÉPAISSE. ÉPAISSE *fumée.* ‖ Sombre, profond en parlant de l'obscurité : *Nuit* ÉPAISSE. *Ombres, ténèbres* ÉPAISSES. ÉPAIS *nuages. Une* ÉPAISSE *nuit enveloppe le ciel et le confond avec la terre.* (Marmontel.)

Une *épaisse* noirceur couvre l'onde immobile.
RACINE.

‖ Se dit aussi de l'obscurité des choses intellectuelles : *Les* ÉPAISSES *ténèbres de l'ignorance.*

— Abondant : *Des flots* ÉPAIS *de sang.*

Ma sottise trop pleine a besoin de couler ;
J'en sens les flots *épais* bouillonner dans ma tête.
PONSARD.

‖ Dru, touffu, composé d'objets nombreux et serrés contre d'autres objets de même nature : *Une forêt* ÉPAISSE. *Un bois* ÉPAIS. *Une chevelure* ÉPAISSE. *Une foule* ÉPAISSE. *D'*ÉPAIS *bataillons. Le blaireau a le poil très-*ÉPAIS. (Buff.) *Des foules* ÉPAISSES *de graminées et de trèfles se réunissent autour des arbres de Judée.* (B. de St-P.)

Sous un *épais* sourcil il avait l'œil caché.
LA FONTAINE.

Le merle cherche l'ombre et les taillis *épais.*
MICHAUD.

— Par ext. *Langue épaisse*, Langue pâteuse, chargée ; sentiment de lourdeur, défaut de mobilité dans la langue, qui rend la parole difficile : *Avoir la langue épaisse, c'est un des signes de l'ivresse.*

— *Air épais, atmosphère épaisse*, Air grossier, vicié, chargé, pénible à respirer : *L'*AIR *qu'on respire ici est* ÉPAIS.

— *Épais à couper au couteau*, Très-épais, très-peu fluide : *Ce vin est* ÉPAIS À COUPER AU COUTEAU. *La fumée était* ÉPAISSE À COUPER AU COUTEAU.

— Poétiq. *Épais nuage*, Grand trouble de la vision, qui est un signe d'une mort prochaine, d'une défaillance ou de la perte de la vue : *Ses yeux se couvrirent à l'instant d'un* ÉPAIS NUAGE, *semblable à celui de la mort.* (Fén.)

— Mus. anc. *Genre épais*, Nom donné par J.-J. Rousseau à certain genre de la musique grecque, où, dans chaque tétracorde, la somme des deux premiers intervalles est moins grande que le troisième, et que les Grecs appelaient *puknos* (dense, serré, épais).

— Pêche. *Tissure épaisse*, Tissure d'un filet à mailles serrées.

— s. m. Épaisseur : *Ce mur a plusieurs pieds d'*ÉPAIS. *Le métier de trieuse dans une papeterie consiste a regarder le papier à l'*ÉPAIS *pour voir s'il y a des défauts.* (J. Simon.)

— adv. D'une manière épaisse, dense, serrée : *La neige tombe* ÉPAIS. *Lorsqu'on sème fort* ÉPAIS, *les plantes ne tallent pas.* (Math. de Dombasle.)

— **Syn. Épais, compacte, dense.** V. COMPACTE.

— **Antonymes.** Délié, effilé, élancé, fin, menu, mince, ténu. — Clair, fluide, liquide. — Diaphane, lucide, translucide, transparent.

ÉPAISSEUR s. f. (é-pè-seur — rad. *épais*). Géom. Une quelconque des trois dimensions d'un solide, les deux autres étant appelées *longueur* et *largeur* : *Le volume d'un parallélipipède rectangle s'obtient en multipliant sa longueur par sa largeur et son* ÉPAISSEUR.

— Dans le langage ordinaire, La plus petite des dimensions principales qui existent dans un corps, la plus grande s'appelant *longueur*, et la moyenne *largeur* : *Une planche d'une grande* ÉPAISSEUR. *Pratiquer une niche dans l'*ÉPAISSEUR *d'un mur. Un dé à jouer a autant d'*ÉPAISSEUR *que de longueur et de largeur. Chez les populations qui vont complètement nues, la peau acquiert une* ÉPAISSEUR *qui la rend moins sensible aux influences extérieures.* (A. Maury.) *On devient d'autant plus lourd d'esprit qu'on augmente en* ÉPAISSEUR. (Raspail.)

Son menton sur son sein descend à triple étage,
Et son corps, ramassé dans sa courte grosseur,
Fait gémir les coussins sous sa molle *épaisseur.*
BOILEAU.

— Densité, défaut de fluidité : *L'*ÉPAISSEUR *d'un liquide. L'*ÉPAISSEUR *du brouillard, de la fumée.* ‖ Profondeur de l'obscurité : *L'*ÉPAISSEUR *des ténèbres. L'*ÉPAISSEUR *de la nuit.* ‖ Intensité de l'obscurité morale : *L'*ÉPAISSEUR *des ténèbres de l'intelligence ne saurait se dissiper avec des becs de gaz.*

— État de ce qui est serré, touffu : *L'*ÉPAISSEUR *du feuillage. L'*ÉPAISSEUR *d'un bois. L'*ÉPAISSEUR *d'une chevelure.*

Caché sous l'*épaisseur* d'un pin majestueux,
Le rossignol soupire et module ses peines.
BAOUR-LORMIAN.

— *Il s'en est fallu de l'épaisseur d'un cheveu, d'un fil, d'une feuille de papier*, Il s'en est fallu de bien peu.

— **Antonymes.** Longueur, largeur. — Finesse, minceur, ténuité.

ÉPAISSI, IE (é-pè-si) part. passé du v. Épaissir. Rendu épais ou plus épais : *Un mur* ÉPAISSI *de quinze centimètres. Sa taille est un peu* ÉPAISSIE.

Au détour d'un sentier, deux arbres opposés,
Laissant tomber leurs bras *épaissis* et croisés,
Forment sur leur passage une large barrière.
GILBERT

— Devenu plus dense, plus consistant : *Sirop* ÉPAISSI. *Fumée* ÉPAISSIE.

— Devenu plus serré, contenant plus d'objets en un même espace : *Forêt* ÉPAISSIE. *Cheveux* ÉPAISSIS. *Foule* ÉPAISSIE *par les nouveaux arrivants.*

ÉPAISSIR v. a. ou tr. (é-pè-sir — rad. *épais*). Rendre épais ou plus épais, augmenter l'épaisseur de : ÉPAISSIR *un mur en le renforçant.*

— Rendre plus dense, augmenter la consistance de : ÉPAISSIR *une sauce, un sirop.* ÉPAISSIR *le sang. La fumée* ÉPAISSIT *l'air.* ‖ Augmenter, rendre plus intense, en parlant de l'obscurité : *Un voile de nuages* ÉPAISSISSAIT *les ténèbres de la nuit.*

— Fig. Diminuer la clarté morale ou la certitude de : *Les tyrans ont intérêt à* ÉPAISSIR *les ténèbres de l'ignorance. Le temps* ÉPAISSIT *de plus en plus la nuit de l'histoire.*

Épaississons la nuit qui voile sa naissance.
VOLTAIRE.

— v. n. ou intr. Devenir plus épais en dimension : *La taille de cet homme* ÉPAISSIT *tous les jours.*

— Devenir plus dense, plus consistant : *Les sauces* ÉPAISSISSENT *en se cuisant.*

S'épaissir v. pr. Prendre plus d'épaisseur, grossir dans le sens de l'épaisseur : *La couche de terre végétale* S'ÉPAISSIT *par la décomposition des feuilles. Votre taille* S'EST ÉPAISSIE.

— Devenir plus dense, plus consistant : *Les sirops* S'ÉPAISSISSENT *en cuisant. Dans la vieillesse, le sang, la lymphe et les autres humeurs doivent* S'ÉPAISSIR. (Buff.)

Une vapeur paraît, s'étend et *s'épaissit;*
Le jour pâlit, l'air siffle, et le ciel s'obscurcit.
ROSSET.

On voit à l'horizon de deux points opposés
Des nuages monter dans les airs embrasés :
On les voit *s'épaissir*, s'élever et s'étendre.
SAINT-LAMBERT.

‖ Devenir plus profond, en parlant de l'obscurité : *Les ténèbres* S'ÉPAISSISSENT *de plus en plus. Qui voit décliner le jour ne tardera pas à voir* S'ÉPAISSIR *la nuit.* (E. de Gir.)

— En parlant de la langue, S'embarrasser, éprouver de la difficulté à articuler des mots : *Dans l'ivresse la langue* S'ÉPAISSIT.

— Fig. En parlant de l'esprit, Devenir obtus : *Dans la société des sots, l'intelligence* S'ÉPAISSIT.

—**Antonymes.** Amenuiser, amincir.—Clarifier, delayer, éclaircir, fluidifier, liquéfier.

ÉPAISSISSANT (é-pe-si-san) part. prés. du v. Épaissir : *Des vapeurs* ÉPAISSISSANT *l'air.*

ÉPAISSISSANT, ANTE adj. (é-pè-si-san, an-te — rad. *épaissir*). Techn. Qui épaissit, qui sert à épaissir : *Matière* ÉPAISSISSANTE.

ÉPAISSISSEMENT s. m. (é-pè-si-se-man — rad. *épaissir*). Action d'épaissir ou de s'épaissir ; état de ce qui est épaissi, devenu plus épais en dimension : *L'*ÉPAISSISSEMENT *de l'épiderme. L'*ÉPAISSISSEMENT *de la taille.*

— Action de rendre plus dense, plus consistant ; état de plus grande densité, de plus grande consistance : *L'*ÉPAISSISSEMENT *des sirops.* ‖ Action de s'obscurcir : *L'*ÉPAISSISSEMENT *des ténèbres.*

ÉPALÉ, ÉE (é-pa-lé) part. passé du v. Épaler : *Tonneau* ÉPALÉ.

ÉPALEMENT s. m. (é-pa-le-man — rad. *épaler*). Action d'épaler, de jauger, d'évaluer la capacité en mesurant le liquide contenu : *L'*ÉPALEMENT *des tonneaux donne des résultats plus précis que le jaugeage métrique.*

ÉPALER v. a. ou tr. (é-pa-lé). Jauger en mesurant directement le liquide contenu : ÉPALER *des tonneaux.*

ÉPALLAGE s. f. (é-pal-la-je — du gr. *epallagê*, changement). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent à Madagascar. ‖ Section du genre pimélée.

ÉPALPÉ, ÉE adj. (é-pal-pé — du préf. privat. *é*, et de *palpe*). Zool. Dépourvu de palpes.

ÉPALPÉBRÉ, ÉE adj. (é-pal-pé-bré — du préf. privat. *é*, et du lat. *palpebra*, paupière). Zool. Dépourvu de paupières.

ÉPALTE s. f. (é-pal-te — du gr. *epaltês*, alternant, variable). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Inde, en Australie et dans l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi ÉPALTÈS.

ÉPALTIDÉ, ÉE adj. (é-pal-ti-dé — de *épalte*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à une épalte. ‖ s. f. pl. Groupe d'astérées, ayant pour type le genre épalte.

ÉPAMINONDAS, un des plus grands hommes de la Grèce antique, né à Thèbes en 411 av. J.-C., d'une famille illustre, mais pauvre, mort en 362. Grand citoyen, grand capitaine et surtout honnête homme, Épaminondas ne peut être comparé, dans toute la suite de l'histoire, qu'à un seul homme venu après lui, à presque trois mille ans de distance : cet homme, c'est Washington.

Livré dès sa jeunesse aux exercices de l'esprit, Épaminondas étudia la philosophie sous le pythagoricien Lysis et devint un des plus grands orateurs de la Grèce avant d'en être le premier tacticien et le capitaine le plus illustre. Dès sa jeunesse, il s'était lié d'amitié avec Pélopidas, l'un des chefs du parti populaire à Thèbes, et lui avait sauvé la vie dans une bataille contre les Spartiates. Cette amitié célèbre entre deux grands hommes, cimentée par la conformité des principes politiques, pure des rivalités ordinaires de gloire et d'ambition, et rendue plus étroite encore par une noble émulation de patriotisme et de vertu, se conserva sans la moindre altération jusqu'à la fin de leur vie. Quand la faction oligarchique de Thèbes livra la cadmée ou citadelle aux Lacédémoniens (vers 382), Pélopidas fut exilé avec les principaux chefs du parti démocratique. Cependant, au milieu des réactions sanglantes qui signalèrent le triomphe de l'aristocratie, Épaminondas fut épargné, peut-être, comme le dit Plutarque, parce qu'on le méprisait comme un philosophe étranger aux affaires publiques ou comme un homme pauvre qui n'avait aucun crédit. Il n'en était que plus maître de favoriser les efforts de son ami et des autres exilés, pour rendre la liberté à leur patrie commune. Après l'expédition hardie de Pélopidas (378), qui rendit la cité aux patriotes et à la démocratie, après les victoires brillantes qui couronnèrent ce premier succès (v. PÉLOPIDAS), Épaminondas, député à la diète de Lacédémone pour y traiter de la paix et soutenir les intérêts de Thèbes, résista courageusement aux menaces du roi Agésilas et déclara que Thèbes garderait les villes de la Béotie qu'elle avait sous sa dépendance, tant que Sparte ne rendrait pas la liberté à la Laconie et à la Messénie. Les Lacédémoniens, qui voulaient affaiblir leurs rivaux sans s'affaiblir eux-mêmes, ne pouvaient accepter cette égalité de conditions. Ils rompirent les négociations, entraînèrent par intimidation les autres cités dans leur alliance et recommencèrent la guerre contre les Thébains. Seuls, sans alliés, ceux-ci n'étaient pas sans inquiétude, et toute la Grèce les considérait comme perdus. Mais Épaminondas, nommé général en chef, lève et organise rapidement des troupes, et rassure, par son énergie et son activité, ses concitoyens alarmés par de sinistres augures. « Il n'y a qu'un bon augure, dit-il, c'est de défendre sa patrie. » Puis il marche contre les Spartiates, commandés par l'un des deux rois, Cléombrote. Les deux armées se rencontrèrent à Leuctres, en Béotie (371). Le lendemain se donna cette mémorable bataille où fut détruit le prestige militaire des Lacédémoniens. Les deux armées combattirent longtemps avec un acharnement égal ; mais enfin la victoire demeura aux Thébains. Cette victoire fut décisive ; un certain nombre de villes abandonnèrent l'alliance de Sparte pour entrer dans celle de Thèbes, qui se trouva dès lors la première cité grecque et qui semblait destinée à hériter de la suprématie qu'avaient possédée Athènes et Sparte. En 369, Épaminondas et Pélopidas, nommés béotarques, entrèrent en armes dans la Laconie pour aller attaquer jusque dans son nid cette horde de soldats indomptée jusqu'alors. Les autres béotarques voulaient retourner à Thèbes, parce qu'ils voyaient approcher le terme légal de leur commandement ; mais Épaminondas leur persuada de marcher en avant. Entraînant après lui une partie des peuples du Péloponèse, il vint camper audacieusement jusque auprès de Lacédémone. Jamais les femmes de Sparte n'avaient vu la fumée d'un camp ennemi. La ville, comme on le sait, n'était pas fortifiée ; Agésilas garnit de troupes les collines des environs, et après avoir longtemps contemplé en silence les manœuvres hardies d'Épaminondas, qui traversait, à la tête de ses troupes, l'Eurotas grossi et glacé par la fonte des neiges, il ne laissa échapper qu'un mot, qui, traduit littéralement, signifie : « O le faiseur de grandes choses ! » Toutefois, le général thébain, n'ayant pas réussi à attirer Agésilas dans la plaine, ne crut pas devoir tenter de forcer la ville. L'hiver était avancé ; une partie de ses alliés l'abandonnait ; les vivres commençaient à lui manquer ; plusieurs peuples s'armaient en faveur de Lacédémone : toutes ces raisons l'engagèrent à se retirer ; et, après avoir ravagé toute la Laconie jusqu'à la mer, il ramena son armée en Béotie, content d'avoir humilié l'orgueil de Sparte, dont la puissance fut à jamais brisée. Dans cette expédition, il avait réuni l'Arcadie en un seul peuple, commencé la fondation de Mégalopolis comme un poste avancé, et relevé la ville de Messène, où il fit revivre aux portes de Sparte d'anciens rivaux, d'autant plus redoutables qu'ils avaient été longtemps persécutés. De retour à Thèbes, Épaminondas et ses collègues furent mis en jugement pour avoir gardé le commandement quatre mois au delà du terme prescrit ; mais ils furent absous par le peuple. Trois fois encore le héros thébain envahit le Péloponèse (368, 366, 363) et, dans une suite de combats où les succès furent balancés, fit éclater toutes les grandes qualités qui le distinguaient comme général, comme homme et comme soldat : la valeur héroïque, l'habileté stratégique, la constance, la fermeté, le patriotisme, la modestie, l'élévation d'âme, le désintéressement, la tempérance et l'humanité. C'est dans la dernière de ces expéditions qu'il perdit la vie. La situation était alors beaucoup plus difficile. La grandeur de Thèbes avait suscité contre elle les jalousies de la plupart de ses anciens alliés. Plus grand encore au milieu des dangers qui l'environnaient, Épaminondas pénétra jusqu'à Sparte, mais fut bientôt obligé de battre en retraite jusqu'en Arcadie. Attaqué dans les plaines de Mantinée par les Spartiates et leurs alliés, il força par son génie la victoire de se prononcer en faveur des Thébains. Mais, après des miracles de bravoure, il tomba criblé de blessures et on le rapporta au camp avec un fer de lance dans la poitrine. Les médecins déclarèrent qu'il mourrait quand on retirerait le fer de la plaie. Quand il apprit que les Thébains étaient décidément vainqueurs, il ordonna qu'on arrachât le fer et expira enseveli dans sa victoire. A ses derniers moments, il répondit à ceux qui gémissaient de le voir mourir sans laisser d'enfants : « Je laisse deux filles immortelles : les victoires de Leuctres et de Mantinée. » Avec ce grand homme s'évanouit la grandeur de Thèbes.

— Bibliogr. Consulter les ouvrages suivants : Weitz, *Epaminondas Thebanus, omnium Græciæ ducum præstantissimus* (Ienæ, 1621, in-8°) ; Sanchez, *Vida de Epaminondas, principe thebano, escrita por el texto de Æmilio Paulo, etc.* (Valence, 1652, in-4°) ; Ekerman, *Dissertatio de pugna Leuctrica, imperatore Epaminonda, fortissime pugnata*, 371 ans av. J.-C. (Upsal, 1763, in-4°) ; Norrmann, *Epaminondas Thebanus* (Upsal, 1693, in-8°) ; Seran de La Tour, *Histoire d'Épaminondas, pour servir de suite aux* Hommes illustres *de Plutarque* (Paris, 1739, in-12 ; Leyde, 1741, in-8° ; Paris, 1752, in-12) ; Meissner, *Epaminondas; eine Biographie* (Prag., 1798-1801, 2 vol. in-8°) ; Cadeen, *Dissertatio de rebus gestis Epaminondæ* (Lund., 1801, in-8°) ; Matthes, *Dissertatio litteraria de Epaminonda* (Lugd.-Bat., 1830, in-4°) ; Bauch, *Epaminondas und Theben's Kampf um die Hegemonie* (Bresl., 1834, in-8°).

ÉPAMPRAGE s. m. (é-pan-pra-je — rad. *épamprer*). Vitic. Action d'épamprer : *L'*ÉPAMPRAGE *ne se pratique point en Italie, en Espagne, ni dans le midi de la France, parce que dans ces pays la chaleur y supplée.* (Morogues.) ‖ On dit aussi ÉPAMPREMENT.

— **Encycl.** *L'épamprage* est pratiqué depuis fort longtemps, puisque notre bon Olivier de Serres nous dit qu'il ne faut point « espamprer » la vigne dans ses premières années, « mais, ce terme estant passé, on le trouvera très-utile et pour le fruit et pour le cep. »

L'épamprage est assez peu répandu, malgré son incontestable utilité. Voici ce que dit Cavoleau à ce sujet : « *L'épamprage* se fait sur une étendue de vignes beaucoup moindre que l'ébourgeonnement et la rognure. Il est pratiqué dans trente-quatre départements, mais très-peu dans la plupart et seulement dans les terres humides ou fertiles. Il n'est à peu près général que dans la Gironde, les Basses-Pyrénées et le Haut-Rhin. Dans les autres contrées, il n'est pratiqué que dans quelques vignobles de renom. Il est assez étonnant qu'il ne se répande pas davantage dans le Nord, où l'on effeuille cependant les arbres en espalier et même les treilles. »

L'épamprage a pour but de hâter la maturité du raisin ; or, lorsque la végétation se prolonge trop longtemps, le raisin commence trop tard sa maturation, qui ne peut plus s'effectuer ensuite d'une manière satisfaisante. *L'épamprage* prévient cet inconvénient ; de plus, il procure au raisin le contact immédiat des rayons du soleil, et lui fait prendre ou cette belle couleur dorée, ou ce velouté pourpre, indices de la qualité du fruit.

L'opération de *l'épamprage* est très-délicate ; elle doit être faite à plusieurs reprises et ne commencer que quand le raisin a acquis au moins la moitié de son développement en grosseur. On se borne d'abord à supprimer les feuilles avortées ou déformées dont l'absence influera peu sur la vigueur du cep.

On épampre de nouveau lorsque le raisin commence à mûrir, en ayant soin de conserver certaines feuilles destinées à préserver les grappes de la trop grande ardeur du soleil. Le troisième *épamprage* a lieu lorsque les raisins sont devenus complètement transparents, et l'on met alors les grappes à découvert, pour que, soumises aux influences directes et successives du soleil et des rosées abondantes de l'automne, elles acquièrent un nouveau degré de maturité.

ÉPAMPRÉ, ÉE (é-pan-pré) part. passé du v. Épamprer : *Vigne* ÉPAMPRÉE.

ÉPAMPRER v. a. ou tr. (é-pan-pré — du préf. privat. *é*, et de *pampre*). Enlever les pampres de : ÉPAMPRER *la vigne pour faire*

mûrir le raisin. ‖ On dit aussi ÉBOURGEONNER et EFFEUILLER.

— *Épamprer des blés*, En retrancher les pousses en les fauchant ou en les livrant aux troupeaux, avant la formation du chaume.

ÉPANACLISE s. f. (é-pa-na-kli-ze — gr. *epanaklisis*; de *epi*, sur; *ana*, en; *klinô*, je penche). Art milit. anc. Évolution grecque, dans laquelle les troupes se repliaient sur elles-mêmes.

ÉPANADIPLOSE s. f. (é-pa-na-di-plô-ze — gr. *epanadiplôsis*, réduplication; de *epi*, sur; *ana*, en; *diplôsis*, duplication). Gramm. Figure de mots qui consiste à répéter, à la fin du dernier membre d'une période, le mot ou les mots par lesquels commence le premier membre.

ÉPANALEPSE s. f. (é-pa-na-lè-pse — gr. *epanalepsis*; de *epi*, sur; *ana*, en; *lêpsis*, action de prendre). Gramm. Figure d'élocution qui consiste à répéter un ou plusieurs mots, ou même un membre de phrase tout entier.

ÉPANAPHORE s. f. (é-pa-na-fo-re — gr. *epanaphora*; de *epi*, sur; *ana*, en; *phora*, action de porter). Gramm. Figure de mots qui consiste à répéter le même mot au commencement de chacun des membres d'une période.

ÉPANASTASIE s. f. (é-pa-na-sta-zî — du gr. *epi*, sur; *anistêmi*, je fais sortir). Pathol. Syn. peu usité du mot EXANTHÈME.

ÉPANASTROPHE s. f. (é-pa-na-stro-fe — gr. *epanastrophê*: de *epi*, sur; *ana*, en; *strophê*, tour). Gramm. Figure qui consiste à répéter immédiatement, au commencement d'un membre de phrase, le mot qui termine le membre précédent.

ÉPANCHÉ, ÉE (é-pan-ché) part. passé du v. Epancher. Versé, répandu, extravasé : *Du vin* ÉPANCHÉ *sur la nappe. Du sang* ÉPANCHÉ *au cerveau. Une fois* ÉPANCHÉE, *la lave se refroidit assez vite.* (L. Figuier.)

Rentrons et qu'un sang pur par mes mains *épanché*
Lave jusques au marbre où ses pas ont touché.
RACINE.

ÉPANCHEMENT s. m. (é-pan-che-man — rad. *épancher*). Action de s'épancher, de couler dehors ; résultat de cette action :

Féconds *épanchements* de pluie et de rosée,
Bénissez le Seigneur.
CORNEILLE.

‖ Diffusion, mouvement qui transporte au loin et en tout sens de la matière ou une action physique : *Que fait-il en moi, ce soleil si grand et si vaste, par le prodigieux* ÉPANCHEMENT *de ses rayons, que d'exciter dans mes nerfs quelque léger tremblement?* (Boss.)

— Fig. Transmission, communication d'action : *Il n'y a rien de plus opposé à la prière que l'*ÉPANCHEMENT *de l'âme dans les sens.* (Nicole.) *Il y a dans les arts je ne sais quelle vertu cachée qui s'insinue par tous les sens : couleur, forme, harmonie,* ÉPANCHEMENT *de voluptés intarissables.* (Nourrisson.)

D'une clarté céleste un long *épanchement*
Fera briller incessamment
D'un rayon infini la grandeur ineffable.
CORNEILLE.

‖ Communication des pensées, des sentiments intimes : *Un continuel besoin d'*ÉPANCHEMENT *met à tout moment mon cœur sur mes lèvres.* (J.-J. Rousseau.) *Quand on sent vraiment que le cœur parle, le nôtre s'ouvre pour recevoir ses* ÉPANCHEMENTS. (J.-J. Rouss.) *L'obscurité est favorable aux* ÉPANCHEMENTS *de l'âme.* (Mme de Salm.) *Il y a peu d'*ÉPANCHEMENTS *qui ne soient suivis d'un regret.* (Mme C. Bachi.) *Là où les joies et les peines ne sont plus communes, les* ÉPANCHEMENTS *doivent bientôt cesser.* (E. Souvestre.) *Une lettre ne peut jamais remplacer l'*ÉPANCHEMENT *d'une entrevue.* (G. Sand.)

— Méd. Extravasion, accident par lequel un liquide s'épanche hors de la cavité destinée à le contenir : ÉPANCHEMENT *de bile.* ÉPANCHEMENT *de sang au cerveau. Partout où il y a rupture de vaisseaux, il y a* ÉPANCHEMENT *de sucs, et c'est le cas de toutes les plaies, soit des parties molles, soit des parties dures.* (Bonnet.)

— **Syn. Épanchement, effusion.** V. EFFUSION.

— **Épanchement, abcès, apostème, apostume, dépôt, infiltration.** V. ABCÈS.

— **Encycl.** Méd. Certains *épanchements* font partie de l'état normal des fonctions ; tels sont ceux des larmes, de la salive, de la bile; de l'urine, etc., sur la conjonctive, dans les cavités de la bouche, du duodénum, de la vessie, etc. Ils sont placés sous l'influence de l'excitation vitale, qui provoque la sécrétion des liqueurs nécessaires à l'exécution des fonctions. Il y a d'autres *épanchements* appelés *morbides*, les seuls dont nous parlerons dans cet article, qui consistent dans l'amas de divers liquides au milieu de parties qui ne sont pas destinées à les contenir. Ces *épanchements* morbides dépendent ou d'une dilacération des vaisseaux et des tissus, qui permet au sang d'abandonner les voies de la circulation et de se rassembler en foyer, ou de l'irritation qui fait affluer les liquides et provoque la formation des abcès, des hydropisies, des hémorragies par exhalation, etc., ou bien, enfin, de la blessure des réservoirs et des canaux qui contiennent et transmettent d'un lieu dans un autre les divers produits de l'action organique. Tantôt la matière épanchée est entraînée au dehors spontanément ; tantôt elle est ramenée par les vaisseaux absorbants dans le cercle ondulatoire ; dans quelques cas, enfin, elle provoque une inflammation violente, et même la gangrène des tissus avec lesquels elle entre en contact.

Nous allons passer en revue les divers *épanchements* qui peuvent se produire dans les principales parties du corps.

— *Épanchements dans les gaines synoviales des tendons.* Ces *épanchements* peuvent être séreux ou purulents. Les premiers se rencontrent surtout à la face dorsale du pied et au poignet, et sont décrits sous le nom de *ganglions*. Les seconds surviennent à la suite de contusions violentes ou de plaies contuses ; ils sont quelquefois consécutifs aux fusées purulentes que l'on observe parfois dans les vastes phlegmons, et peuvent présenter des caractères variables suivant les causes qui les ont déterminés. Tantôt il se forme dans la gaîne du tendon une série de petits abcès enkystés, qui ne communiquent pas les uns avec les autres ; tantôt on trouve un vaste abcès sur le trajet du tendon, et celui-ci se trouvant en contact direct avec le pus, il en résulte une exfoliation fâcheuse qui peut amener la perte des mouvements de l'organe où se rend le tendon. Le traitement des *épanchements* purulents est simple : on emploie d'abord les émollients et les antiphlogistiques locaux, puis on donne issue au pus à l'aide d'une incision, et l'on s'efforce de vider le foyer purulent à l'aide d'une pression méthodiquement graduée.

— *Épanchements dans les bourses séreuses sous-cutanées et musculaires.* Ils sont de deux sortes : séreux et purulents. Les *épanchements* séreux ont reçu le nom d'*hygroma*. Les *épanchements* purulents succèdent le plus souvent à une inflammation de la bourse séreuse ; quelquefois ils sont la conséquence d'une diathèse purulente. Tantôt la bourse séreuse contient du pus franchement phlegmoneux, tantôt celui-ci est mêlé à des flocons albumineux, à des débris de fausses membranes, à des caillots sanguins plus ou moins altérés ; les parois de la poche sont lisses ou tomenteuses et tapissées par de fausses membranes. Le pus tend à s'ouvrir un passage au dehors, et dès que le foyer communique avec l'air extérieur, soit que l'ouverture ait été faite avec l'instrument tranchant ou qu'elle soit spontanée, le pus devient grisâtre, séro-purulent, et même tout à fait séreux. D'autres fois, le pus s'épanche dans le tissu cellulaire ambiant sans perforer la peau, et l'on observe alors deux *abcès* communiquant par une ouverture étroite, et parfois un phlegmon diffus. Le meilleur traitement de ces *épanchements* est la ponction unie à la compression, ou l'incision.

— *Épanchements dans le crâne.* Les uns sont causés par des maladies telles que les méningites, les encéphalites, les apoplexies, les hydrocéphales congénitales ou acquises les céphalématomes ; les autres sont produits par les plaies de la tête, les contusions et les fractures de la boîte crânienne. Ce sont les seuls qui nous occuperont ici. Ces *épanchements* sont sanguins ou purulents. Les *épanchements* sanguins dans l'intérieur du crâne sont consécutifs aux fractures de cette boîte osseuse, aux plaies faites par un instrument tranchant, etc. Le sang peut s'épancher entre le crâne et la dure-mère décollée, ou bien entre les feuillets de l'arachnoïde, ou encore entre la pie-mère et la surface des circonvolutions cérébrales, ou enfin dans la pulpe cérébrale et dans les cavités ventriculaires. Ces *épanchements* peuvent se terminer par résolution ou par altération putride. Ils peuvent aussi servir de points de départ à certaines tumeurs. Lorsqu'ils se font lentement, le cerveau semble s'accoutumer à leur présence et supporter la compression qu'ils exercent sur lui ; aussi les symptômes sont peu saillants. Mais lorsque ces *épanchements* sont très-rapides et considérables, la masse encéphalique se trouve fortement comprimée et on observe alors chez les malades la perte de l'intelligence et de la mémoire, l'abolition des fonctions sensoriales, l'immobilité de la pupille, qui est dilatée ou rétrécie, la paralysie du mouvement et du sentiment du côté opposé à l'*épanchement*, la lenteur du pouls, sa petitesse, enfin tous les troubles fonctionnels de la paralysie. La mort ne tarde pas à survenir. Le pronostic des *épanchements* sanguins dans la cavité crânienne est grave en général. Lorsque l'*épanchement* détermine une compression simple, il n'est pas très-rare de voir les malades guérir sans avoir éprouvé le moindre accident. Cependant, dans beaucoup de cas, on doit redouter la décomposition putride du foyer. Le traitement de ces *épanchements* consiste avant tout à chercher à leur donner issue, soit par l'incision des parties molles, lorsqu'il y a déjà plaie et fracture, soit en pratiquant l'opération du trépan lorsqu'il n'y a que fracture légère ou même absence de lésion de l'os, mais au moins division ou contusion des téguments, et qu'en même temps la paralysie existe seulement du côté opposé. Lorsque ces circonstances feront défaut, on ne tentera aucune opération et l'on s'en tiendra aux moyens qui ont pour but de favoriser l'absorption du sang épanché et de prévenir ou de faire cesser l'inflammation consécutive du cerveau ou de ses membranes. Ces moyens sont les dérivatifs sur le canal intestinal, les antiphlogistiques, les saignées répétées, les sangsues en permanence derrière l'oreille, etc.

Les *épanchements* purulents, qui reconnaissent les mêmes causes que les *épanchements* sanguins, se manifestent par les symptômes suivants : céphalalgie ayant son summum d'intensité au niveau du point blessé ; sentiment de pression dans cette partie ; puis frissons irréguliers, perte de connaissance, délire, mouvements convulsifs ; vers le douzième jour, somnolence, lenteur dans les mouvements, sommeil profond, coma et paralysie des membres du côté opposé à la blessure. Dans le point du crâne qui correspond à la plaie, on voit la dure-mère détachée de la surface interne de l'os ; une couche de pus remplit cet espace ou existe entre les deux feuillets de l'arachnoïde, ou enfin se trouve dans la substance même du cerveau, mais superficiellement. Dans le premier cas, la dure-mère a perdu son éclat et sa couleur rosée ordinaire ; elle est terne, grisâtre ; le pus est épanché à sa surface sous forme de couche, ou accumulé en un foyer qui fait saillie du côté du cerveau ; il est visqueux, jaunâtre, ou muqueux et fétide. Dans les deux derniers cas, on trouve des traces d'inflammation de l'arachnoïde et de la pulpe cérébrale. Le pronostic de ces *épanchements* est extrêmement grave et la mort survient dans presque tous les cas ; quelquefois, cependant, ils peuvent se terminer par résolution. Le traitement consiste d'abord à faire cesser la compression qu'exerce le pus à la surface du cerveau, en donnant issue à ce liquide ; cette indication ne peut être remplie que dans les cas suivants : 1° lorsqu'il existe en même temps plaie des téguments, solution de continuité avec perte de substance des os du crâne, et lorsque la dure-mère est tendue, saillante et présente de la fluctuation ou bien quand le cerveau dénudé paraît mollasse, lisse et fluctuant ; on doit, dans ces deux cas, inciser suffisamment soit la dure-mère, soit le cerveau ; 2° lorsque, la blessure n'étant point accompagnée de perte de substance des os, mais seulement de leur fracture et de division des parties molles, les symptômes énoncés plus haut ont lieu ; lorsqu'en même temps la douleur a eu constamment pour siège l'endroit de la fracture, et que l'hémiplégie occupe le côté opposé ; lorsqu'enfin, en examinant le fond de la blessure, on y voit sortir du pus à travers les fractures de l'os. Il faut alors agrandir la plaie, si cela est nécessaire, et perforer le crâne au moyen du trépan appliqué dans la partie la plus déclive de la solution de continuité.

— *Épanchements dans la poitrine.* Les *épanchements* qui peuvent avoir lieu par des causes diverses dans la cavité thoracique et dans les organes qu'elle renferme, tels que le poumon, la plèvre, le péricarde, peuvent être formés par le sang (v. HÉMOTHORAX), par l'air (v. PNEUMOTHORAX), par la sérosité (v. HYDROTHORAX, HYDROPÉRICARDE), ou enfin par le pus (v. PYOTHORAX, EMPYÈME).

— *Épanchements dans la cavité abdominale.* Ils sont susceptibles de se produire dans l'estomac, les intestins, la vessie, etc. ; mais le plus souvent dans le péritoine. Ils peuvent être formés d'air (v. TYMPANITE), de sérosité (v. ASCITE) ; de sang, de pus, de bile, d'urine, de matières fécales et de gaz.

Les *épanchements* du sang sont produits par des blessures qui divisent les vaisseaux situés soit dans les parois du ventre, soit dans la cavité abdominale ; par des déchirures des viscères ; quelquefois ils sont consécutifs à la rupture d'un anévrisme de l'aorte. Lorsque l'*épanchement* est considérable, on observe tous les symptômes propres à une hémorragie abondante : pâleur de la face, faiblesse du pouls, défaillances, syncopes ; on constate, en outre, un gonflement rapide du bas-ventre. L'*épanchement* est-il moindre ou se fait-il lentement, ces signes manquent, et il n'est révélé que par des symptômes consécutifs. Au bout de quelques jours, on observe un gonflement plus ou moins étendu dans un des points de l'abdomen ; le malade y accuse de la douleur ; il existe des troubles fonctionnels en rapport avec le siège de l'*épanchement* ; près de l'estomac, il provoque des envies de vomir ; dans le voisinage de la vessie et du rectum, on constate de fréquents besoins d'uriner, une sensation de pesanteur sur le fondement. Le sang épanché, qu'il soit étalé en nappe ou réuni en foyer, tantôt se résorbe peu à peu, et toute trace d'hémorragie finit par disparaître, tantôt détermine une péritonite rapidement mortelle ; d'autres fois, le sérum est résorbé, le caillot seul reste et se trouve enfermé dans une espèce de kyste constitué par de fausses membranes, des adhérences des feuillets du péritoine. Ce kyste sanguin se résorbe peu à peu, ou bien s'enflamme et se comporte comme un véritable abcès. Le pronostic de ces *épanchements* est grave à cause des dangers immédiats attachés à la perte du sang, de la présence du liquide dans la cavité péritonéale, de la péritonite, enfin de l'inflammation du foyer et des accidents qui en sont la conséquence. Le traitement consiste d'abord à arrêter l'hémorragie, puis à donner issue au sang épanché en incisant les parois de l'abdomen au centre de la tuméfaction, aussitôt que les symptômes de l'inflammation consécutive commencent à paraître. Lorsque la péritonite est développée, on s'abstient de toute opération et on s'occupe uniquement à la combattre.

Les *épanchements* du pus sont consécutifs à la rupture des abcès du foie, de la rate, de la prostate, de l'utérus, des parois de l'abdomen, de la fosse iliaque, etc. Ils ont une grande analogie avec les *épanchements* sanguins, quoiqu'ils soient plus graves. Leur traitement est en tout semblable.

Les *épanchements* de bile sont consécutifs aux plaies des voies biliaires et à leur déchirure. Ils se reconnaissent aux symptômes suivants : douleur brûlante des plus vives dans l'hypocondre droit, peu d'instants après la blessure, dont la position, la profondeur, la direction font présumer que la vésicule biliaire ou les canaux ont été intéressés ; météorisation rapide du ventre ; constipation opiniâtre ; enfin se manifestent tous les symptômes de la péritonite. Les *épanchements* de la bile dans l'abdomen ne pouvant être prévenus ni arrêtés, et produisant nécessairement la mort par une péritonite suivie de gangrène, il n'y a d'autre indication à remplir que de combattre cette affection par un traitement antiphlogistique.

Les *épanchements* d'urine sont consécutifs à une solution de continuité de la portion de la vessie tapissée par le péritoine, lésion produite soit par une plaie ou une perforation, soit par l'ulcération causée par une sonde à demeure, soit enfin par la rupture du réservoir de l'urine. Ces *épanchements* sont bientôt suivis de tous les symptômes d'une péritonite intense et rapidement mortelle.

Les *épanchements* de matières fécales sont consécutifs à une perforation des intestins ou à leur rupture causée par une contusion violente ou par leur distension excessive, enfin par des ulcérations. Ils déterminent une douleur excessive et subite, un ballonnement du ventre, puis d'une péritonite intense et presque toujours suivie de mort.

ÉPANCHER v. a. ou tr. (é-pan-ché — du lat. *expandere*, ouvrir, répandre, qui a donné plus directement *épandre*). Verser, faire couler : ÉPANCHER *de l'eau, du vin, de l'huile. Dans un carrefour de Naples, une fontaine* ÉPANCHE *son eau pure, un brocanteur de tableaux expose ses croûtes.* (Th. Gaut.)

— Poétiq. Émettre, répandre autour de soi :

Le soleil de ses feux *épanche* les trésors.
DELILLE.

Adieu, riante aurore, adieu riantes fleurs
Où la riche lumière *épanche* ses couleurs.
ROUCHER.

Tantôt un bois profond, sauvage, ténébreux, [breux,
Épanche une ombre immense, et tantôt, moins nom-
Un plant d'arbres choisis forme un riant bocage.
DELILLE.

‖ Donner libéralement, en grande quantité et à un grand nombre de personnes :

Un grand cœur veut dans l'ombre *épancher* ses bien- [faits.
GILBERT.

— Fig. Confier, communiquer, en parlant des sentiments, des pensées : ÉPANCHER *ses joies, ses peines, ses chagrins dans le sein d'un ami.* ÉPANCHER *sa colère, sa bile, son fiel. Le poëte rime ses rêves pour* ÉPANCHER *son âme.* (Mme E. de Gir.) *C'est dans le sein de Dieu seul qu'il faut* ÉPANCHER *les douleurs que l'amitié ne peut ni comprendre ni soulager.* (Mme C. Fée.)

S'épancher v. pr. Être épanché, versé, répandu : *Des eaux abondantes et pures comme le cristal* S'ÉPANCHAIENT *de toutes les cimes, couraient et s'entre-croisaient en riant sur toutes les pentes et dans toutes les profondeurs.* (G. Sand.)

. . . . . . S'il faut que notre sang
S'épanche, il est toujours des cas en cette vie
Où l'on peut le verser avec quelque énergie.
A. BARBIER.

Quand des corbeilles de l'automne
S'épanche à flots un doux nectar,
Près de la cuve qui bouillonne
On voit s'égayer le vieillard.
BÉRANGER.

— Poétiq. S'appesantir, descendre, manifester son action : *Les ombres de la nuit* S'ÉPANCHENT *sur la terre.*

Le sommeil sur ses yeux commence à *s'épancher*.
BOILEAU.

— Fig. Communiquer, confier ses sentiments, ses pensées intimes : *Un cœur plein d'un sentiment qui déborde aime à* S'ÉPANCHER. (J.-J. Rouss.) *Quand les cœurs* S'ÉPANCHENT, *on se rencontre dans les mêmes faiblesses.* (Bougeart.) *Loin de* S'ÉPANCHER *comme les faibles, Pascal fait effort pour se contenir.* (V. Cousin.) *Condorcet paraissait très-froid, ne* S'ÉPANCHAIT *jamais.* (Michelet.)

Vous voulez empêcher un cœur de *s'épancher*,
Quand vous le remplissez de fiel et d'amertume!
LA CHAUSSÉE.

Parlez-moi d'un festin où l'amitié *s'épanche*,
Où l'on cause, où l'on rit d'une gaîté bien franche.
ÉTIENNE.

— Méd. S'extravaser, sortir des vaisseaux et se répandre dans d'autres cavités : *Le sang* S'ÉPANCHA *dans la poitrine et étouffa le blessé.*

ÉPANCHOIR s. m. (é-pan-choir — rad. *épancher*). Archit. hydraul. Ouvrage d'art par lequel on déverse à volonté les eaux d'un canal, d'un étang.

ÉPANDRE v. a. ou tr. (é-pan-dre — du lat. *expandere*, ouvrir, répandre). Éparpiller, étendre en répandant : ÉPANDRE *du grain*. ÉPANDRE *du fumier sur un champ.*

— Verser, épancher, laisser couler : *Mille fontaines* ÉPANDAIENT *leurs eaux dans des bassins de marbre.* (E. Sue.)

Le Centaure a fait place à l'humide Amalthée,
Et l'urne *épand* ses flots sur la terre attristée.
LÉONARD.

— Poétiq. Produire, faire paraître, manifester :

Une majesté douce *épand* sur son visage
De quoi s'assujettir le plus noble courage.
CORNEILLE.

‖ Communiquer autour de soi ; donner en abondance : *Le soleil* ÉPAND *dans tout l'univers sa lumière bienfaisante.*

Je ne sais d'homme nécessaire
Que celui dont le luxe *épand* beaucoup de biens.
LA FONTAINE.

S'épandre v. pr. Se répandre, déborder : *Les eaux* S'ÉPANDIRENT *par la campagne.* (Acad.)

Le Rhône, dont les flots *s'épandent* dans ces plaines,
Sort des flancs tortueux de ces roches lointaines.
LA HARPE.

— Se développer, occuper progressivement un espace de plus en plus grand : *La foule* S'ÉPAND *hors des murs de la ville. Les Vandales* S'ÉPANDIRENT *en Afrique.* (Acad.) ‖ Propager son action, gagner du terrain : *La Révolution* S'ÉPAND *sur la France ; Lyon s'éveille, et Villefranche, la campagne, tous les villages.* (Michelet.)

Un bruit *s'épand* qu'Enghien et Condé sont passés.
BOILEAU.

‖ Être éparpillé, donné à un grand nombre : *Les bienfaits qui* S'ÉPANDENT *trop sont perdus pour tous.*

— Fig. Se manifester, se produire au dehors : *Les sentiments humains* S'ÉPANDENT *volontiers. Partout les peuples sentent en eux-mêmes une vie nouvelle qui cherche à* S'ÉPANDRE. (Lamenn.)

— Impersonnellem. : *D'une planète à l'autre, il* S'ÉPAND *de longues et vastes traînées de lumière qui se croisent.* (Fonten.)

ÉPANDU, UE (é pan-du) part. passé du v Épandre. Éparpillé en répandant : *Du grain* ÉPANDU *par terre. Du fumier* ÉPANDU *sur les prés.*

— Versé ; débordé : *Eau* ÉPANDUE. *Sang* ÉPANDU.

Le superbe Éridan, franchissant ses rivages,
Dans son onde écumante *épandue* à grands flots
Entraîne les pasteurs, leurs toits et leurs troupeaux.
MALFILATRE.

Tel à vagues *epandues*
Marche un fleuve impétueux,
De qui les neiges fondues
Rendent le cours furieux.
MALHERBE.

‖ Donné libéralement à un grand nombre de personnes : *Des bienfaits* ÉPANDUS *par une main généreuse dans toute une province.*

ÉPANNÉ, ÉE (é-pa-né) part. passé du v. Épanner : *Carreau* ÉPANNÉ. *Pierre mal* ÉPANNÉE.

ÉPANNELAGE s. m. (é-pa-ne-la-je — rad. *épanneler*). Techn. Taille préparatoire qu'on fait à une moulure, à un ornement, afin de former les plans à angles saillants ou rentrants, qui comprendront les moulures à évider pour obtenir les profils : *L'*ÉPANNELAGE *du marbre, des pierres.*

— **Encycl.** Lorsque la surface doit être plane, la pierre épannelée est taillée à angle obtus, de peur que la pression n'en fasse détacher des éclats. L'opération qui suit l'*épannelage* est le ravalement. L'*épannelage* a lieu sur le chantier ; le ravalement est opéré sur *le tas*, c'est-à-dire lorsque les matériaux sont élevées sur la construction.

Pour épanneler, on emploie le *têtu*, la *pioche* et quelquefois le *poinçon*.

Dans nos constructions modernes, si promptement conduites, les pierres destinées aux surfaces planes ont rarement besoin de ces opérations, réservées seulement aux parties saillantes ou destinées au ciseau du sculpteur. Jusqu'au XVIe siècle, chaque pierre était ravalée et même sculptée sur le chantier, avant d'être mise en place, et les monuments n'étaient pas exposés, faute de temps ou d'argent, à rester à l'état d'*épannelage*.

Chez les Grecs et les Romains, le ravalement se pratiquait seulement après la pose ; aussi plusieurs de leurs monuments sont-ils restés seulement épannelés, tels que le temple de Ségeste, en Sicile ; la porte Majeure, à Rome ; quelques parties du Colisée, l'amphithéâtre de Pola et les Propylées d'Athènes.

ÉPANNELÉ, ÉE (é-pa-ne-lé) part. passé du v. Épanneler : *Marbre* ÉPANNELÉ.

ÉPANNELER v. a. ou tr. (é-pa-ne-lé — du préf. *é*, et de *panneau*. Double la lettre *l* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *J'épannelle, tu épannelleras*). Techn. Dégrossir, en parlant du marbre : ÉPANNELER *du marbre.* ‖ *Épanneler une pierre*, Tailler son parement en chanfrein, lorsqu'on veut la profiler.

ÉPANNELLEMENT s. m. (é-pa-nè-le-man — rad. *épanneler*). Techn. Action d'épanneler ; état de ce ce qui est épannelé : *Travailler à l'*ÉPANNELLEMENT *d'un bloc de marbre. Un* ÉPANNELLEMENT *bien fait.*

ÉPANNER v. a. ou tr. (é-pa-né — du préf. *é*, et de *panneau*). Techn. Aplanir l'un des côtés d'un carreau de pierre meulière, y former une surface plane.

ÉPANNEUR s. m. (é-pa-neur — rad. *épanner*). Ouvrier qui, dans les carrières de pierre meulière, est spécialement chargé de donner la première façon aux blocs ou carreaux destinés à être assemblés pour former des meules de moulin : *La fonction de l'*ÉPANNEUR *consiste à travailler des carreaux de manière à leur donner une surface plane sur un seul côté.* (Leguidre.)

ÉPANODE s. f. (é-pa-no-de — du gr. *epanodos*, récapitulation ; de *epi*, sur ; *ana*, en ; *odos*, route). Gramm. Figure d'élocution, consistant en la répétition de plusieurs mots précédents, qu'on reprend tour à tour, pour développer l'idée contenue dans chacun d'eux, comme dans l'exemple suivant : *Ce seul acte a rendu l'accusé à la fois* ridicule, coupable *et* malheureux : ridicule *par la folie de sa tentative*, coupable *par les moyens dont il s'est servi*, malheureux *par la condamnation que vous lui réservez.*

ÉPANOMERIA, ville de l'île de Santorin, archipel grec. Elle offre l'aspect le plus étrange : ses maisons, qui font face à la mer, sont entassées sur les rochers qui forment la pointe N.-O. de l'île, et en certains endroits échelonnées par vingtaines les unes au-dessus des autres ; en outre, chaque rocher est surmonté d'un moulin à vent. Beaucoup de ces habitations sont creusées à vif dans le roc et servent de sous-sols aux autres ; la rangée la plus basse est située à une hauteur de plus de 160 mètres au-dessus du niveau de la mer. Au-dessous, le rocher s'abaisse perpendiculairement ; il est formé de lave calcinée rouge et blanche. Une route en zigzag, creusée dans le roc, conduit de la mer à la ville, devant laquelle le voyageur s'arrête stupéfait, car le rez-de-chaussée des maisons les plus basses est au-dessus des mâts des plus grands vaisseaux. Elle se confondent du reste tellement avec les rochers sur lesquels elles s'élèvent, que, la nuit, il serait impossible de deviner qu'il y a là une ville, sans la lumière vacillante que les phares, échelonnés le long de la côte, projettent sur la façade de l'île opposée à la mer.

ÉPANORTHOSE s. f. (é-pa-nor-tô-ze — du gr. *epanorthôsis*, correction ; de *epi*, sur ; *ana*, en ; *orthos*, droit). Rhétor. Figure par laquelle on fait semblant de rétracter ce qu'on avait dit, pour dire quelque chose de plus fort : *L'*ÉPANORTHOSE *revient sur l'idée exprimée, la retracte ou la modifie, au moins en apparence.* (A. Didier.) ‖ On dit plus ordinairement CORRECTION.

ÉPANOUI, IE (é-pa-nou-i) part. passé du v. Épanouir. Ouvert, en parlant d'une fleur : *Une rose nouvellement* ÉPANOUIE. *Une pensée trop expliquée est comme une fleur* ÉPANOUIE, *qui perd d'autant plus de sa grâce qu'elle se détache plus de son fond.* (Prince de Ligne.)

— Par anal. Étalé de façon à ressembler plus ou moins à une fleur épanouie : *Les organes qui ont de gros nerfs* ÉPANOUIS, *comme les yeux, sont ceux qui se développent le plus promptement et les premiers.* (Buff.)

. . . La fusée, en gerbe *épanouie*,
Déchire le brouillard avec ses flèches d'or.
V. HUGO.

— Par ext. Qui étale des détails riches et nombreux : *Beaucoup de gens préfèrent aux églises gothiques les plus* ÉPANOUIES *et les plus richement ciselées toutes sortes d'abominables édifices percés de beaucoup de fenêtres.* (Th. Gaut.)

— Poétiq. Qui atteint son plein développement : *À quinze ans, la beauté d'une jeune fille est rarement* ÉPANOUIE.

— Fig. Qui s'ouvre, qui se détend par l'effet de la joie ou du plaisir : *Avoir les traits tout* ÉPANOUIS.

O reines de ce monde ! ô soleils de la vie !
Quand vous resplendissez, l'âme est *épanouie*.
PONSARD.

ÉPANOUIR v. a. ou tr. (é-pa-nou-ir — M. Littré rapporte ce mot à l'ancien français *espanir*, avec l'intercalation de *ou*, intercalation inexpliquée jusqu'à présent, dit-il, comme *esvanouir* pour *esvanir*. *Espanir* serait une autre forme de *espandir*, qui est dans le provençal et qui est une autre conjugaison de *espandre*. M. Delâtre fait dériver ce mot du vieux français *panou*, bouton de fleur, du latin *panuculum* pour *pannuculum*, diminutif de *panus* pour *pannus*, peloton de laine, tumeur, bouton, exactement le grec *pênos*, *pânos*, fil de la trame, tumeur. Une chose singulière, c'est que la racine primitive est exactement la même dans ces deux étymologies, qui semblent bien différentes cependant au premier abord. *Épandre*, du latin *pando*, se rattache à la racine sanscrite *pantch*, étendre, d'un radical primitif *spâ*, *span* ou *pan*, même sens, et *panou* doit évidemment être rapporté à la même racine, car le latin *panus* et le grec *pênos*, du grec *spaô*, j'étends, correspondent à l'ancien allemand *spannon* et à toutes les formes germaniques et lithuaniennes désignant le fil de la trame ou se rapportant au tissage et à ses produits, et il est certain que toutes ces formes se rattachent, ainsi que le grec *spaô*, au même radical *spa*, *span* ou *pan*, avec le sens d'étendre, puis de filer, de tresser, de tirer). Faire ouvrir, en parlant des fleurs : *La chaleur* ÉPANOUIT *les fleurs. La jeune plante* ÉPANOUIT *ses fleurs odoriférantes avec mille couleurs nouvelles.* (Fén.)

Je regarde à mes pieds si mes bourgeons en pleurs
Ont de mes perce-neige *épanoui* les fleurs.
LAMARTINE.

— Par ext. Étendre, développer, ouvrir, étaler : *Le port de San-Nicolo n'offrait à nos yeux que quelques masures, le long d'une baie sablonneuse, où coulait un ruisseau, et où l'on avait tiré à sec quelques barques de pêcheurs ; d'autres* ÉPANOUISSAIENT *à l'horizon leurs voiles latines sur la ligne sombre que traçait la mer au delà du cap Spati.* (Gér. de Nerv.)

— Poétiq. Amener à son entier développement : *Faire l'éducation de l'homme, ce n'est pas seulement l'élever, c'est encore l'*ÉPANOUIR. (Le P. Félix.)

— Fig. Rendre joyeux, dilater le cœur de, communiquer une joie expansive à : *La confiance m'anime, m'*ÉPANOUIT *et me fait planer sur des ailes.* (J.-J. Rouss.)

C'est toi, divin café, dont l'aimable liqueur
Sans altérer la tête *épanouit* le cœur.
DELILLE.

Un bel alleluia m'*épanouit* le cœur,
Et je me fais plaisir quand je me mêle au chœur.
C. DELAVIGNE.

— Fam. *Épanouir la rate*, Donner de la belle humeur : *La seule espérance* ÉPANOUIRA SA RATE. (Mme de Sév.)

S'épanouir v. pr. S'ouvrir, en parlant des fleurs : *La terre commence à verdir, les arbres à bourgeonner, les fleurs à* S'ÉPANOUIR. (B. de St-P.) *Pendant la nuit, les diverses fleurs qui ne s'ouvrent qu'à l'ombre* S'ÉPANOUISSENT. (Chateaub.)

— Par anal. S'étaler, s'ouvrir de façon à ressembler plus ou moins à une fleur : *Le nerf optique* S'ÉPANOUIT *au fond du globe de l'œil. Certains champignons croissent et* S'ÉPANOUISSENT *en quelques minutes. La croix de la Légion d'honneur* S'ÉPANOUIT *à sa boutonnière. Aux siècles où l'on croyait, on faisait de ces chefs-d'œuvre ailés comme la prière ; exquises fleurs de pierre qui* S'ÉPANOUISSAIENT *dans le ciel comme la foi.* (Mme L. Colet.) ‖ Se montrer, s'étaler avec un certain éclat : *Partout où s'anéantit l'œuvre de l'homme, l'œuvre de la nature* S'ÉPANOUIT *féconde et luxuriante.* (H. Berthoud.)

— Poétiq. Prendre son entier développement : *Faites remarquer aux enfants que la beauté du corps est une fleur qui* S'ÉPANOUIT *le matin, et qui est le soir flétrie et foulée aux pieds.* (Fén.) *La nature humaine a besoin d'indépendance pour* S'ÉPANOUIR *dans tous les sens.* (E. Laboulaye.) *Le pays grec est un pays divin, les arts s'y* SONT ÉPANOUIS *dans l'idéal.* (Ponsard.)

Comme les fleurs l'âme *s'épanouit*.
G. BERNARD.

Voyez aux purs rayons de l'amour qui va naître
La vierge qui *s'épanouit*.
LAMARTINE.

— Fig. Se détendre ou se manifester par l'effet d'une joie expansive : *Le cœur d'une mère* S'ÉPANOUIT *par la gaieté de son fils. Le rire* S'ÉPANOUIT *volontiers sur les lèvres des jeunes gens. Dans la joie, les traits* S'ÉPANOUISSENT. *Le cœur* S'ÉPANOUIT *et s'ouvre à la douce chaleur de l'amour divin.* (Vinet.) *Le cœur de l'homme semble* S'ÉPANOUIR *toutes les fois qu'il a réparé le mal dont l'idée le comprime et le flétrit.* (Giraud.)

Avec les fleurs dont la prairie
A chaque instant va s'embellir,
Mon âme, trop longtemps flétrie,
Va de nouveau *s'épanouir*.
GRESSET.

ÉPANOUISSEMENT s. m. (é-pa-nou-i-se-man — rad. *épanouir*). Action de s'épanouir : *L'*ÉPANOUISSEMENT *de certaines fleurs n'a lieu que la nuit.*

— Par anal. Expansion d'un objet qui s'ouvre ou s'étale de manière à simuler plus ou moins une fleur épanouie : *L'œil lui-même n'est que l'*ÉPANOUISSEMENT *d'un faisceau de nerfs.* (Buff.)

— Poétiq. Entier développement, manifestation : *La barbarie n'est que la germination, l'*ÉPANOUISSEMENT *de l'erreur.* (Le P. Ventura.) *La beauté est l'*ÉPANOUISSEMENT *de l'être dans la lumière, l'harmonie, la grandeur et la bonté.* (Lacordaire.) *La morale est un* ÉPANOUISSEMENT *de vérités.* (V. Hugo.) *Les rêves d'organisation idéale de la société, qui ont tant d'analogie avec les aspirations des sectes chrétiennes primitives, ne sont en un sens que l'*ÉPANOUISSEMENT *de la même idée.* (Renan.)

— Fig. Manifestation de joie, de belle humeur : *L'*ÉPANOUISSEMENT *du cœur. L'*ÉPANOUISSEMENT *des traits, du visage. L'*ÉPANOUISSEMENT *de l'extrême joie, qui, d'un mouvement uniforme, semble détendre et raréfier tout notre être, se conçoit, s'imagine aisément.* (J.-J. Rouss.) *Les vertus de bienveillance et de bienfaisance portent avec elles leur récompense dans l'*ÉPANOUISSEMENT *de l'âme qui les accompagne.* (V. Cousin.)

— Encycl. Bot. Arrivée à son entier développement, la fleur déploie ses enveloppes (périanthe, calice, corolle) et laisse voir ses organes reproducteurs. Ce phénomène est connu sous le nom d'*anthèse* et d'*épanouissement*. Il a une durée et des phases variables suivant les espèces. Certaines fleurs s'épanouissent le jour, d'autres la nuit ; il y en a même pour toutes les heures de la journée et pour toutes les saisons de l'année. On a noté avec soin ces diverses époques, et on a pu établir ainsi un *Calendrier de Flore* et une *Horloge de Flore* (v. ces mots). Il est des fleurs qui s'ouvrent et se referment plusieurs fois. L'*épanouissement* précède souvent la fécondation, et il est le signe de la chute plus ou moins prochaine de la fleur. V. FLORAISON.

ÉPANTHE adj. (é-pan-te — du gr. *epi*, sur ; *anthos*, fleur). Bot. Qui croît sur les fleurs.

ÉPAONE, ancien nom d'Albon, petite ville de France (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arrond. et à 42 kilom. de Valence, dans la vallée du Rhône. Cette petite ville doit sa célébrité à un concile que l'on désigne indifféremment aujourd'hui sous les noms de concile d'Albon ou concile d'Épaone, et qui y fut tenu le 10 des calendes d'octobre, c'est-à-dire le 15 septembre, 517. Vingt et un évêques du royaume de Bourgogne y assistèrent et furent présidés par saint Avit de Vienne. On y remarqua saint Apollinaire de Valence, frère de saint Avit, saint Avit de Chalon-sur-Saône, saint Maxime de Genève, saint Pragmace d'Autun, saint Grégoire de Langres et saint Claude de Besançon. Dans la lettre de convocation, saint Avit se plaignait de la cessation des conciles, et déclarait avoir reçu du pape des reproches à ce sujet. On rédigea alors quarante canons, dont plusieurs parlent des fonds de l'Église, dont la jouissance était accordée aux clercs pour en percevoir les revenus, les distinguant soigneusement des biens propres. Parmi les autres, on remarque le quatrième, qui défend aux évêques, aux prêtres et aux diacres d'avoir des chiens ou des oiseaux pour la chasse, sous peine de trois mois d'excommunication. Le neuvième porte qu'un abbé ne peut gouverner deux monastères à la fois. Le vingtième dit qu'il est défendu aux clercs de rendre visite à des femmes à des heures indues, c'est-à-dire le soir et *à midi ;* ce qui prouve que la méridienne était en usage dans les Gaules. Le trente-quatrième porte que le maître qui, de son autorité privée, aura fait mourir son esclave sera séparé pendant deux ans de la communion de l'Église.

ÉPAPHÉRÈSE s. f. (é-pa-fé-rè-ze — du gr. *epi*, sur ; *aphaireô*, j'enlève). Méd. Saignée fréquemment répétée.

ÉPAPHIE s. f. (é-pa-fî). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, dont l'espèce unique habite le nord de l'Europe.

ÉPAPHRAS (saint), évêque et martyr, qui vivait au Ier siècle de notre ère. Il fut le premier évêque de Colosses, sa ville natale, aida saint Paul à propager le christianisme, le suivit à Rome, où il fut son compagnon de prison, évangélisa les habitants de Laodicée et de Hiérapolis et devint enfin évêque de Rhodes, où il fut martyrisé. L'Église l'honore le 9 juillet.

ÉPAPHRE s. f. (é-pa-fre — du gr. *epaphros*, couvert d'écume). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des lamies, dont l'espèce type habite les îles Philippines.

ÉPAPHRODITE s. f. (é-pa-fro-di-te — du gr. *epaphroditês*, gracieux). Entom. Genre d'insectes orthoptères formé aux dépens des mantes, et dont l'espèce type vit à Saint-Domingue, sur les bananiers.

ÉPAPHRODITE (saint), disciple de saint Paul, vivait au Ier siècle de notre ère. Il était évêque de Philippes, en Macédoine, lorsqu'il vint apporter à Paul, alors prisonnier, des secours et des consolations. En 62, il retourna en Macédoine avec une lettre de l'apôtre aux Philippiens, lettre qui nous a été conservée. Saint Épaphrodite est honoré le 22 mars.

ÉPAPHRODITE, affranchi et secrétaire de Néron, vivait vers 70 après J.-C. Il accompagna l'empereur dans sa fuite et l'aida à se tuer, ce dont Domitien le punit en le faisant périr.

ÉPAPHRODITE (Mettius), grammairien grec, né à Chéronée, vivait vers 80 après J.-C. Il avait été d'abord esclave, puis affranchi de Modestus, préfet d'Égypte. Étant venu à Rome, il y acquit une grande réputation de savoir et s'y forma une belle bibliothèque de 30,000 volumes. Ses ouvrages sont perdus ; nous ne connaissons même le titre d'aucun ; nous savons seulement qu'il avait écrit des commentaires sur les grands poètes grecs.

ÉPAPHUS, fils de Jupiter et d'Io. La jalouse Junon l'enleva aussitôt après sa naissance et le confia aux Curètes, en leur recommandant de le cacher avec soin ; mais ils ne purent empêcher que Jupiter ne le [illegible] vrît. Plus tard, Épaphus devint roi d'[illegible] et épousa Memphis, fille du Nil, qu'il rendit

mère de deux filles, Lysianane et Libye. Cette dernière donna son nom à la partie méridionale de l'Afrique.

ÉPARAPÉTALÉ, ÉE adj. (é-pa-ra-pé-ta-lé — du préf. privat. *é*, et de *parapétale*). Bot. Dépourvu de parapétales ou nectaires.

ÉPARCET s. m. (é-par-sè). Bot. Nom vulgaire du sainfoin. ‖ On dit aussi ÉPARCETTE s. f.

ÉPARCHIE s. f. (é-par-chî — du gr. *epi*, sur; *arché*, domination). Subdivision administrative de l'Eglise grecque, correspondant à ce que l'Eglise catholique appelle évêché, diocèse.

— Hist. gr. Dignité d'éparque.

EPARCHUS (Antoine), poëte grec né à Corfou, vivait au XVIe siècle. Il enseigna le grec à Venise, travailla à ramener à l'Eglise romaine Mélanchthon et les autres chefs de la Réforme, fit un voyage à Paris et y offrit à François Ier un précieux recueil de pièces inédites d'anciens poëtes grecs, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous le no 3502. Eparchus a publié en grec, en 1 vol. : *Plaintes sur la destruction de la Grèce*, poëme ; *Lettres relatives à la concorde de la république chrétienne; Epitaphe pour le cardinal Contarini* (Venise, 1544, in-4o). On lui attribue aussi la traduction latine de quelques livres de Polybe, traduction restée inédite.

ÉPARGNANT (é-par-gnan ; *gn* mll.) part. prés. du v. Epargner : *Des avares* ÉPARGNANT *sur les choses les plus nécessaires.*

ÉPARGNANT, ANTE adj. (é-par-gnan, an-te ; *gn* mll. — rad. *épargner*). Econome, parcimonieux : *Un homme* ÉPARGNANT. *L'ambitieux, d'une humeur serrée et* ÉPARGNANTE, *force son naturel ; il devient libéral, prodigue même.* (Mass.)

ÉPARGNE s. f. (é-par-gne ; *gn* mll. — rad. *épargner*). Action d'épargner, économie réalisée par la réduction de la dépense : *C'est le bon ordre, et non certaines* ÉPARGNES *sordides, qui fait le profit.* (Volt.) *La parcimonie augmente le pécule du pauvre ; l'*ÉPARGNE, *la réserve du travailleur ; l'économie, la fortune du riche.* (Descuret.) *L'*ÉPARGNE *est un devoir sacré pour tout le monde.* (Mich. Chev.) *L'extension de l'*ÉPARGNE *implique l'extinction de la misère.* (E. de Gir.) *La liberté, fille du travail, se développe par l'*ÉPARGNE. (E. de Gir.)

L'*épargne* est nécessaire à qui veut s'agrandir.
TH. CORNEILLE.

Et pourquoi cette *épargne* enfin ? — L'ignores-tu ?
Afin qu'un héritier, bien nourri bien vêtu,
Profitant d'un trésor en tes mains inutile,
De son train quelque jour embarrasse la ville.
BOILEAU.

‖ Somme épargnée, économisée par la réduction de la dépense : *Dévorer toute son* ÉPARGNE. *Le capital, c'est l'*ÉPARGNE *accumulée.* (L. Jourdan.) *Toute l'*ÉPARGNE *des nations est dépensée en munitions de guerre.* (Proudh.)

— Par anal. Economie quelconque, parcimonie apportée dans l'emploi de quelque chose : *Tout ce que la nature a fait est magnifique ; et, dans tout ce qu'elle a fait, elle semble avoir mis une* ÉPARGNE *extraordinaire.* (Fonten.) *L'*ÉPARGNE *que l'on fait du plant est une des causes les plus fréquentes de la défectuosité des haies.* (Math. de Dombasle.)

— Fin. Se disait autrefois pour Trésor royal : *Le trésorier de l'*ÉPARGNE. *Ordonnance de l'*ÉPARGNE. *Quoiqu'il ait tous les ans cent mille ducats à prendre dans l'*ÉPARGNE *du roi, tout cet argent ne peut rassasier son appétit pour les richesses.* (Le Sage.) ‖ *Caisse d'épargne*, Etablissement de crédit public ou l'on reçoit en dépôt des sommes minimes qui portent intérêt et qui peuvent être retirées à volonté : *Mettre de l'argent à la* CAISSE D'ÉPARGNE. *Les déposants à la* CAISSE D'ÉPARGNE. *Un livret de la* CAISSE D'ÉPARGNE. *C'est un philanthrope de première force : il conseille aux pauvres de mettre à la* CAISSE D'ÉPARGNE. (A. Karr.)

— B.-arts. *Graver, tailler en épargne*, Graver en enlevant le fond, en ménageant ou en laissant en relief les parties qui doivent prendre l'encre et former le dessin.

— Techn. Vernis que l'on applique sur certaines parties d'une pièce déjà dorée ou argentée, pour les préserver de l'action d'un nouveau bain.

— Arboric. *Poire d'épargne* ou simpl. *Epargne*, Variété de poire qui mûrit vers la fin de juillet. ‖ On l'appelle aussi BEAU-PRÉSENT, BEURRÉ DE PARIS, GROSSE MADELEINE, SAINT-SAMSON.

— **Antonymes.** Dépense, frais, débours.

— **Syn. Epargne, économie, ménage, parcimonie.** V. ÉCONOMIE.

— **Encycl.** Administr. *Caisse d'épargne.* V. CAISSE.

— Arboric. *Poire d'épargne.* Il existe deux variétés d'*épargne*, l'une jaune et l'autre verte. La première se teinte de rouge du côté du soleil ; la seconde, même en mûrissant, reste d'un beau vert jaunâtre dans toutes ses parties. Ces deux poires n'ont guère de commun que la forme et la grosseur ; elles sont hautes de 0m,08 à 0m,10, sur 0m,04 ou 0m,05 de diamètre dans leur plus grande largeur. La forme, allongée, s'arrondit à l'endroit où le fruit s'attache à la queue. Les deux fruits sont produits par deux arbres absolument semblables et qu'il est impossible de distinguer. Les différences des poires sont dues aux terrains et aux expositions : ainsi, dans un terrain doux et peu exposé au soleil, la poire reste verte ; dans un terrain plus fort et mieux exposé, le même arbre eût produit des poires jaunes teintées de rouge. Les deux poires, qui ne varient ainsi que suivant le sol et les expositions, ne se ressemblent nullement par la qualité : la rouge est souvent dure, âcre, pierreuse, tandis que la verte est toujours fondante, fine et remplie d'une eau abondante et délicieuse ; toutes les deux mûrissent en juillet et en août ; elles sont très-communes, et la verte est une des meilleures de la saison.

L'arbre qui produit l'*épargne* est très-vigoureux, très-productif et met promptement à fruit. On peut le greffer sur franc comme sur cognassier ; mais il ne se forme pas bien ; ses rameaux divergent de toutes parts, et il devient difficile, sinon impossible, de lui faire prendre les formes usitées dans les jardins. L'écorce de ce poirier se crevasse très-promptement. Les feuilles en sont ovales, légèrement concaves, en cœur, épaisses, dentées en scie, d'un beau vert foncé en dessus, pâles en dessous ; le bouton à fleurs, le plus gros de tous les boutons de poirier, produit une douzaine de fleurs très-grandes, irrégulières, concaves, chiffonnées ; les pétales sont teints en rouge violet sur les bords, avant l'épanouissement. On cultivera de préférence ce poirier en grandes formes ; mais, dans les pays froids, on le mettra en espalier.

ÉPARGNÉ, ÉE (é-par-gné ; *gn* mll.) part. passé du v. Epargner. Economisé, réalisé, en parlant d'une épargne : *Une somme* ÉPARGNÉE *à force de privations.* ‖ Ménagé, dépensé ou employé avec parcimonie : *Cette petite somme, bien* ÉPARGNÉE, *pourra vous durer encore longtemps. Le vin ne fut pas* ÉPARGNÉ.

— Sauvé, soustrait à la destruction : *Une seule église fut* ÉPARGNÉE : *ce fut l'église du Saint-Sépulcre.* (Chateaub.) ‖ Traité avec réserve ; à qui l'on a fait grâce : *Le coupable fut* ÉPARGNÉ. *Dans cette conversation, vous n'avez pas été* ÉPARGNÉ.

— Fig. Dont on use avec réserve : *Les reproches, même justes, doivent toujours être* ÉPARGNÉS.

ÉPARGNER v. a. ou tr. (é-par-gné ; *gn* mll. — lat. *parcere*, qui semble se lier au sanscrit *parkta*, possession, richesse, c'est-à-dire ce qui est pris, réuni, obtenu ; de *parc*, toucher, réunir. Comparez : védique *âpark*, réuni, mêlé ; kymrique *perchen*, propriétaire, maître ; *perchenu*, posséder ; *parchu*, *perchi*, estimer, honorer. Le latin *parcere* se rattache à la racine sanscrite *parc*, par la notion de prendre à soi, de conserver, etc. ; car épargner, c'est s'enrichir). Accumuler par l'épargne, par l'économie de la dépense : ÉPARGNER *des sommes importantes.* ‖ Dépenser, employer avec réserve, économiquement : ÉPARGNER *son argent.* ÉPARGNER *ses ressources.* ÉPARGNER *ses provisions. Ne pas* ÉPARGNER *le beurre. C'est parler mal à propos que de s'étendre sur un repas magnifique que l'on vient de faire, devant des gens qui sont réduits à* ÉPARGNER *leur pain.* (La Bruy.)

— Ne pas perdre, ne pas gaspiller, ne pas employer mal à propos ; user avec modération de : ÉPARGNER *son temps et ses forces.* ÉPARGNER *ses pas.*

Epargner les plaisirs, c'est les multiplier.
FONTENELLE.

— Ne pas avoir recours à : ÉPARGNEZ *la menace ; c'est une arme inutile et dangereuse.* ‖ Eviter, dispenser de, soustraire à la nécessité ou aux inconvénients de : *Cela nous* ÉPARGNERA *des frais de transport.* ÉPARGNEZ-*vous cette peine. Je veux vous* ÉPARGNER *des regrets. Il aurait pu m'*ÉPARGNER *cette visite. La netteté* ÉPARGNE *les longueurs.* (Vauven.)

J'*épargne* aux yeux d'autrui l'objet fastidieux
D'homme ennuyé partout et partout ennuyeux.
GRESSET.

‖ Ménager, ne faire aucun mal à ; laisser subsister : *La loi doit être comme la mort, qui n'*ÉPARGNE *personne.* (Montesq.) *Les Grecs* ÉPARGNAIENT *les captifs qui récitaient dix vers d'Euripide.* (B. Const.)

Monstre qu'a trop longtemps *épargné* le tonnerre.
RACINE.

Plus on doit *épargner* les hommes vertueux,
Plus il faut des méchants faire un exemple affreux.
CRÉBILLON.

Monstre qu'a trop longtemps *épargné* ma clémence,
Ton audace, à la fin, appelle ma vengeance.
LAMARTINE.

Le temps, de tout souverain maître,
Fait périr tout ce qu'il voit naître ;
Il n'*épargne* que les beaux vers.
LA MOTTE.

Les injustices des pervers
Servent souvent d'excuse aux nôtres ;
Telle est la loi de l'univers :
Si tu veux qu'on t'*épargne*, *épargne* au moins les [autres.
LA FONTAINE.

‖ Ne pas intimider, ne pas jeter dans quelque embarras : *Pas de ces compliments à bout portant ;* ÉPARGNEZ *la modestie des gens.* ‖ Ne dire aucun mal de : *On n'*ÉPARGNE *que soi-même dans ses jugements.* (Boss.) *On s'autorise souvent de sa franchise pour ne pas* ÉPARGNER *les autres.* (Mme du Deffant.)

— Absol. : ÉPARGNEZ *pour le temps de la vieillesse et du besoin, pendant que vous le pouvez : le soleil du matin ne dure pas tout le jour.* (Franklin.) *Contrairement à la bourse, le cœur s'épuise à force d'*ÉPARGNER. (Bougeart.) *Le propriétaire qui* ÉPARGNE *empêche les autres de jouir, sans jouir lui-même.* (Proudh.) *Un avare ayant appris qu'un autre avare venait d'hériter de cent mille livres de rentes : « Ah ! l'heureux mortel, s'écria-t-il, comme il va* ÉPARGNER ! »

— *Ne rien épargner*, Ne reculer devant aucune dépense, aucun sacrifice, aucun effort : NE RIEN ÉPARGNER *pour traiter des amis. Les Romains* N'ÉPARGNAIENT RIEN *pour la grandeur de leur ville.* (Boss.) *La nature* N'A RIEN ÉPARGNÉ *en produisant l'univers.* (Fonten.) N'ÉPARGNEZ RIEN *pour rendre aisés dans la pratique les soins que vous aurez prescrits.* (J.-J. Rouss.)

Qui veut tout acquérir *ne* doit *rien épargner ;*
Il faut tout hasarder, afin de tout gagner.
ROTROU.

— B.-arts. *Epargner des blancs*, Laisser en blanc certaines parties d'un dessin, d'une peinture, où l'on veut obtenir de puissants effets de lumières ; laisser intactes, dans le même but, certaines parties d'une planche que l'on grave.

— Techn. Etendre l'épargne sur une pièce que l'on dore ou que l'on argente. ‖ Réserver dans la masse, en parlant d'un ornement sculpté ou ciselé : ÉPARGNER *une inscription en relief dans une table de marbre.*

S'épargner v. pr. Etre épargné, dans les divers sens de ce mot : *Une pareille somme ne s'aurait* S'ÉPARGNER *dans un an. Le temps doit* S'ÉPARGNER *comme l'argent.*

— Ménager ses soins, ses peines, son activité : *Quand il peut obliger ses amis, il ne s'y* ÉPARGNE *pas.* (Acad.) ‖ Ne parler de soi qu'en se ménageant : *Jean-Jacques Rousseau, tout en se louant beaucoup, ne* S'EST *pas* ÉPARGNÉ *dans ses* Confessions.

— Réciproq. Se traiter l'un l'autre avec ménagement : *Dans cette lettre, les deux adversaires ne* SE SONT *pas* ÉPARGNÉS. (Acad.)

— Amasser pour soi par l'épargne : S'ÉPARGNER *dix mille livres de rente.* ‖ Eviter à soi-même : *Qu'on* S'ÉPARGNERAIT *de questions et de peines si on déterminait enfin la signification des mots d'une manière nette et précise !* (D'Alemb.) *Qui sait user de tout son droit* S'ÉPARGNE *la nécessité de dépasser son devoir.* (Guizot.)

Si l'effort est trop grand pour la faiblesse humaine
De pardonner les maux qui nous viennent d'autrui,
Epargne-toi du moins le tourment de la haine.
A. DE MUSSET.

— **Antonymes.** Consommer et consumer, débourser, dépenser, dissiper, gaspiller.

— **Encycl.** Techn. *Epargner* une pièce, quand elle a été revêtue d'une couche d'un métal quelconque, c'est recouvrir certaines de ses parties à l'aide d'un vernis spécial afin de les préserver de l'action du nouveau bain. On exprime par le même terme l'action qui consiste à déposer sur des endroits déterminés de nouvelles épaisseurs de métal, soit de même nature et de pareille couleur, afin d'obtenir seulement des différences d'épaisseur, soit de nuances variées, afin d'obtenir un effet décoratif résultant de l'opposition des teintes métalliques et des oppositions de mat et de brillant. *Epargner*, c'est aussi dessiner sur la planche de métal, à la plume, au crayon et au pinceau, le dessin dont on obtiendra le relief, lorsqu'on aura fait ronger les parties non touchées dans un liquide approprié ; enfin *epargner* une pièce, c'est réserver des traits d'argenture en blanc, alors que le reste de la pièce aura été noirci par l'action d'un sulfhydrate quelconque. D'une façon plus générale, on appelle *épargne* galvanique tout travail fait sur un fond, dans le but d'empêcher à cette même place toute modification de couleur ou d'aspect, quelles que soient les opérations auxquelles seront soumises les pièces *épargnées*.

Dans la céramique, on *épargne* certaines parties pour qu'elles restent en biscuit, pendant que toutes les autres surfaces seront émaillées. Dans la dorure au mercure, on *épargne* aussi certaines parties d'or pendant qu'on modifie la couleur des autres.

La petite bijouterie utilise beaucoup les procédés d'*épargne*, qui fournissent au ciseleur un élément de fantaisie très-apprécié dans le commerce.

C'est le plus ordinairement par des femmes que le travail de l'*epargne* galvanique est exécuté ; le gain qu'elles en retirent varie de 1 fr. 50 à 3 fr. par jour, et les bonnes épargneuses étant encore très-rares, les maîtres doreurs font en sorte de les conserver toute l'année sans chômage. Cette profession pourrait donc devenir une ressource pour beaucoup d'ouvrières intelligentes ; mais le milieu dans lequel s'exerce ce travail le rend des plus malsains. C'est dans une division de l'atelier du doreur que se trouve la table des épargneuses, et elles ont, pendant douze heures au minimum, trop souvent pendant quatorze, à respirer une atmosphère chargée de vapeurs acides, à un tel degré de densité qu'il y règne sans cesse un brouillard délétère. Indépendamment de cette première cause morbide, ces ateliers sont situés pour la plupart dans des centres très-populeux où l'air et la lumière sont rares.

— **Allus. litt. Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui**, Vers du poëte Fayolle. V. TEMPS.

ÉPARGNEUR, EUSE s. (é-par-gneur, eu-ze ; *gn* mll. — rad. *épargner*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui applique l'épargne sur les pièces à dorer ou à argenter.

ÉPARITE s. m. (é-pa-ri-te). Antiq. gr. Membre d'une milice nationale des Arcadiens. ‖ On dit aussi ÉPARŒTE.

ÉPARPILLÉ, ÉE (é-par-pi-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Eparpiller. Répandu çà et là, disséminé : *Des papiers* ÉPARPILLÉS *dans la chambre. Les grandes armées laissent toujours après elles quelques traînards ; la nôtre perdit ainsi deux ou trois cents soldats qui restèrent* ÉPARPILLÉS *en Egypte.* (Chateaub.)

— Fig. Agissant isolément : *Le droit politique naît de la substitution d'une force publique agissant pour tous à la force* ÉPARPILLÉE *des individus.* (Proudh.)

ÉPARPILLEMENT s. m. (é-par-pi-lle-man ; *ll* mll.—rad. *éparpiller*). Action d'éparpiller ; état de ce qui est éparpillé : *Je n'ai pu retrouver votre lettre, par suite de l'*ÉPARPILLEMENT *de mes papiers. L'*ÉPARPILLEMENT *de ses troupes lui fit perdre la bataille.* (Acad.) *Malgré les progrès de la civilisation, le genre humain conservera longtemps les traces de son* ÉPARPILLEMENT *primitif.* (A Maury.)

ÉPARPILLER v. a. ou tr. (é-par-pi-llé ; *ll* mll. — Beaucoup d'étymologistes rattachent ce mot au latin *spargere*, répandre, disperser ; mais cette étymologie est insoutenable, et la filière de formes imaginée par Ménage pour la justifier dépasse toute vraisemblance. Le français *éparpiller* et les autres formes romanes : normand *épaupiller*, provençal *esparpalhar*, catalan *esparpillar*, italien *sparpagliare*, sont en réalité formés de *es* préfixe, et du provençal *parpalhó*, italien *parpaglione*, qui signifient papillon, et qui sont une corruption du latin *papilio*. Le provençal dit de même *esfarfalhar*, éparpiller, de *farfalha*, papillon. L'idée primordiale attachée au verbe serait donc battre des ailes, voltiger, voleter çà et là à la manière des papillons. Comparez l'expression *papillonner*. Le verbe, neutre d'abord, a dans la suite pris une signification active, disperser, et s'est appliqué surtout à des objets qui volent facilement dans l'air). Disperser çà et là, répandre sans ordre : ÉPARPILLER *de la paille.* ÉPARPILLER *des papiers.* ÉPARPILLER *des grains.*

Nous verrons dans la cour le coq fier et superbe,
Pour y chercher le grain, *éparpiller* la gerbe,
Appeler aigrement son sérail assoupi.
COLARDEAU.

‖ Distribuer, disséminer en différents lieux : *Je ne serais pas d'avis d'*ÉPARPILLER *les soldats pour maintenir l'ordre dans les bourgs et villages.* (J.-J. Rouss.)

Partout la Providence
Veut, en nous protégeant,
Niveler l'abondance,
Eparpiller l'argent.
BÉRANGER.

— Fig. Employer à des objets divers ou à des efforts distincts et isolés : *L'opposition est impuissante si elle* ÉPARPILLE *ses forces. La vie de Paris* ÉPARPILLE *les idées.* (Volt.) *Voltaire connut la clarté et se joua dans la lumière, mais pour l'*ÉPARPILLER *et en briser tous les rayons.* (J. Joubert.)

— Peint. *Eparpiller les lumières*, Les répandre çà et là, au lieu de les masser.

S'éparpiller v. pr. Etre éparpillé : *Des papiers que le vent emporte et qui* S'ÉPARPILLENT. ‖ Se séparer, se disperser, aller en des endroits divers : *Un troupeau qui* S'ÉPARPILLE *dans les champs. En marchant dans cette vie, dont le sentier semble si étroit, on* S'ÉPARPILLE, *l'un à droite, l'autre à gauche.* (Béranger.)

— **Antonymes.** Concentrer, grouper, ramasser, rassembler, réunir.

ÉPARQUE s. m. (é-par-ke — gr. *eparchos*, de *epi*, sur ; *archos*, chef). Hist. Préfet de Constantinople, du temps de l'empire grec.

ÉPARS s. m. (é-par — de l'ancien français *espars*, éclair, de la vieille forme *espardre*, disperser, et aussi éclairer, du latin *spargo*. L'éclair est ainsi nommé parce qu'il disperse sa lumière dans le ciel. Cependant Chevallet préfère rapporter ce mot à l'anglo-saxon *spare*, étincelle, hollandais *sprank*, *sprankie*, bas allemand *spark*, anglais *spark*, sans doute de la même racine que le latin *spargo*). Mar. Eclair qui n'est pas suivi d'un coup de tonnerre.

ÉPARS, ARSE adj. (é-par, ar-se — lat. *sparsus*, participe passé du verbe *spargo*, je disperse, qui se rapporte lui-même à la racine sanscrite *sphurg*, jaillir, éclater, d'où le grec *sphrigaô*, l'allemand *springe*, l'anglais *spring*, et le lithuanien *sprogstu*, même sens). Répandu de tous côtés, disséminé, dispersé : *Il y a de grandes beautés dans Corneille, mais elles sont cachées et* ÉPARSES *dans un fumier immense.* (Grimm.) *L'idée seule relie solidement entre eux les peuples* ÉPARS. (E. Pelletan.)

— Séparé, divisé : *Les membres* ÉPARS *de la vipère coupée en morceaux ont encore du venin.* (Volt.) *La Pologne se mettait en mou-*

vement; ses membres ÉPARS *tendaient à se rejoindre.* (Thiers.)

Que de corps entassés, que de membres *épars!*
RACINE.

— Flottant, en désordre : *Crins* ÉPARS.

Ses longs cheveux *épars* flottaient au gré des vents.
C. DELAVIGNE.

La plaintive Elégie, en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux *épars*, gémir sur un cercueil.
BOILEAU.

— Fig. Qui ne forme pas un faisceau, qui n'a pas de lien : *Ce n'est pas un livre, c'est un recueil d'idées* ÉPARSES.

Est-ce une vision qui sur mes yeux voltige,
Et qui, réunissant des souvenirs *épars*,
En compose un fantôme et raille mes regards?
LAMARTINE.

— Bot. Se dit des organes, et particulièrement des feuilles, qui naissent isolés sur les divers points de l'axe qui les porte, et paraissent dispersés sans ordre sur cet axe.

— **Antonymes**. Concentré, groupé, ramassé, rassemblé, réuni.

ÉPART s. m. (é-par). Techn. Pièce de bois qui joint et assujettit les brancards d'une voiture. ‖ Espèce de jonc d'Espagne qu'on emploie en vannerie.

ÉPARVIN s. m. (é-par-vain. — Suivant Ménage, ce mot peut avoir été fait d'*épervier*, les chevaux qui ont ce mal marchant difficilement et tenant haut le pied malade, comme fait l'épervier. Cependant Le Duchat indique l'allemand *uber-bein*, proprement sur-os, parce que la tumeur qui constitue l'*éparvin* embarrasse le jarret, ou l'allemand *sperbein*, proprement jambe roide. Mais Diez approuve l'étymologie proposée par Ménage, la fortifiant de la forme catalane *esparverenc*, qui signifie à la fois éparvin et qui est de la nature de l'épervier. Ce mot est formé, en effet, du catalan *esparver*, épervier, et de la finale adjective *enc*). Art vétér. Exostose qui survient à la jambe d'un cheval, et qu'on appelle aussi ÉPARVIN CALLEUX. ‖ Mouvement convulsif de flexion, qui se manifeste dans la même partie, pendant la progression, et qu'on appelle communément ÉPARVIN SEC. ‖ On dit aussi ÉPERVIN.

— **Encycl.** Sous le nom d'*éparvin*, on distingue habituellement deux affections, dont l'une (l'*éparvin calleux*), conséquence d'une exostose, a son siége au jarret, et l'autre (*éparvin sec*) est caractérisée seulement par un mouvement de flexion brusque et convulsif de cette articulation au moment même où le membre entre en action.

— *Éparvin calleux* ou *osseux*. On désigne sous ce nom l'exostose qui se montre à la face interne du jarret, au-dessous de la courbe, à la partie interne et supérieure des os du canon. « On reconnaît cette tare, dit M. Gillet, sur l'animal vivant, le jarret étant vu par derrière, à la terminaison brusque de l'extrémité inférieure de la face interne de cette articulation, à la saillie très-marquée que fait dans ce cas la tête du péroné au niveau de la châtaigne, tandis que, dans l'état normal, cette partie se termine, pour ainsi dire, d'une manière insensible sur le canon. » Cette tumeur osseuse se développe sur la tête du péroné interne, puis fréquemment, par suite du progrès de la maladie, l'ossification gagne le métatarsien principal; enfin, quelquefois aussi, l'exostose, s'élargissant davantage, se porte sur les os plats du jarret et dérange tout à fait les mouvements de cette articulation. Dans ce cas, en effet, l'animal, en marchant, fléchit le jarret d'une manière agitée et convulsive, et porte, en fauchant, le membre plus ou moins en dehors, selon que l'exostose est plus ou moins développée ou bien qu'elle est placée de manière à produire une très-vive douleur.

Les animaux affectés d'*éparvin* sont sans valeur; constamment boiteux, ils ne peuvent rendre qu'un très-mauvais service, parce que, si on veut les forcer au travail, des engorgements considérables peuvent survenir et déterminer l'enkylose de l'articulation du jarret. Les efforts du jarret dans les fonctions pénibles que ce dernier doit remplir, les blessures qui peuvent être faites sur cette région et l'hérédité sont les principales causes de l'*éparvin* calleux. Le traitement de l'*éparvin* consiste à appliquer des vésicatoires plusieurs fois renouvelés sur l'endroit où l'exostose se développe, et, si ce moyen ne produit aucun effet, on applique le feu transcurrent. Par ces modes de traitement, on peut arriver à enrayer le développement de l'exostose, mais, en général, on n'obtient pas sa disparition.

— *Éparvin sec.* On désigne sous ce nom une maladie du jarret du cheval, qui ne se décèle par aucun signe dans l'animal en repos, et que l'on reconnaît seulement pendant l'action, surtout dans l'allure du pas. Dans ce cas, l'animal fléchit le jarret par un mouvement prompt et comme convulsif dès que le pied quitte le sol, et cette flexion plus ou moins prononcée, suivant l'intensité du mal, porte quelquefois le membre jusque contre l'abdomen à chaque pas qu'il fait. On désigne cette action par le mot *harper*. En général, les chevaux atteints d'*éparvin* sec harpent beaucoup plus en sortant de l'écurie que lorsqu'ils sont échauffés par la marche; quelquefois même ce défaut disparaît pendant l'exercice, pour se montrer de nouveau après le repos.

On ignore encore quelle est la cause de cette flexion du jarret, qui apparaît plus souvent chez les chevaux fins que chez ceux de race commune. « L'attribuer, dit M. Lecoq, constamment à une maladie de l'articulation du tarse, c'est oublier que les rayons du membre ne peuvent se mouvoir isolément et que la flexion convulsive d'une articulation suffit pour entraîner celle de toutes les autres. Si la flexion du jarret frappe plus les yeux que celle des articulations supérieures, est-ce une raison pour qu'elle soit le point de départ du mouvement anomal du membre? » Du reste, quelle que soit sa cause, l'*éparvin* sec diminue toujours considérablement la valeur du cheval, car il rompt la régularité de l'allure et il est incurable.

ÉPATANT (é-pa-tan) part. prés. du v. Epater : *Ils ne s'asseyaient pas en fils de financier, c'est-à-dire en s'*ÉPATANT *dans un fauteuil.* (Rog. de Beauv.)

ÉPATANT, ANTE adj. (é-pa-tan — rad. *épater*). Pop. Surprenant, stupéfiant : *Il y avait des toilettes, mon cher! c'était* ÉPATANT. *Il lui a répondu d'une manière* ÉPATANTE. *Tu es aujourd'hui superbe*, ÉPATANT.

ÉPATÉ, ÉE (é-pa-té) part. passé du v. Epater. Dont on a cassé la patte ou le pied : *Un chien* ÉPATÉ. *Un verre* ÉPATÉ.

— Aplati, court, écrasé : *Un nez* ÉPATÉ. *Une face* ÉPATÉE.

— Pop. Surpris, stupéfait, abasourdi : *J'ai vu toutes ces belles choses; j'en ai été* ÉPATÉ. *Il m'a fait une réponse dont je suis encore* ÉPATÉ.

. . . . Et les étoiles pâles
Tremblaient, et des éclairs blafards, aux teintes sales,
Obscurcissaient la nuit de sinistres clartés.
Richard et l'écuyer en restaient *épatés!*
G. MONTGAUZY.

— Mar. Se dit des haubans ou des galhaubans, pour indiquer l'écartement qui existe entre leur pied et le mât : *Des haubans trop* ÉPATÉS.

— Techn. *Sertissure épatée*, Celle qui est plus large en bas qu'en haut.

ÉPATEMENT s. m. (é-pa-te-man — rad. *épater*). Etat de ce qui est épaté, écrasé : *L'*ÉPATEMENT *du nez est un caractère invariable chez les nègres.*

— Pop. Surprise, stupéfaction : *Juge un peu de mon* ÉPATEMENT!

— Mar. Angle formé par les haubans ou galhaubans avec le mât auquel ils sont capelés.

ÉPATER v. a. ou tr. (é-pa-té. — Ce mot, dans l'acception de casser le pied, vient sûrement de *é* préfixe, et de *patte*. Le sens d'aplatir, écraser peut au besoin être aussi rapporté à *patte*: la signification intermédiaire serait ainsi celle de tronquer, rendre plus petit. Scheler toutefois pense qu'*épater*, dans le sens d'aplatir, dérive plus naturellement de la racine *pat*, qui, selon lui, exprime un coup plat, et est largement répandue dans toutes les langues de l'Europe. Cette opinion nous paraît fort hasardée. *Épater* correspond tout à fait au wallon *espater*, écraser, aplatir; comparez l'espagnol *espadar*, broyer le chanvre. Dans les usines métallurgiques, on appelle *espatard* l'enclume et le marteau en fonte d'un gros martinet. Le vieux français *épautrer*, écraser, encore usuel en Picardie, appartient, d'après Scheler, à la même famille). Casser la patte ou le pied à : ÉPATER *un chien.* ÉPATER *un verre.*

— Écraser, aplatir : *Il est des peuples qui* ÉPATENT *le nez de leurs enfants. Ce peintre* ÉPATE *toutes ses figures.*

— Pop. Faire tomber sur les quatre pattes, sur les pieds et les mains; jeter à terre : *Je l'*ÉPATAI *d'un coup de poing.* ‖ Étonner, ébahir, aplatir : *Il a soutenu effrontément que ce n'était pas vrai; cela m'a* ÉPATÉ. *Vénard, tu m'*ÉPATES. *Je les* AI ÉPATÉS, *les bourgeois.* (P. d'Anglemont.)

S'épater v. pr. Etre épaté, prendre une forme écrasée : *Le nez, chez l'homme, s'*ÉPATE *de plus en plus, à mesure qu'on s'éloigne du type caucasique. Au bout d'un certain temps, la larve du corail, en se mouvant à reculons, va se fixer par sa partie postérieure sur un corps solide quelconque; alors elle* S'ÉPATE, *et ce ver allongé se transforme en un disque plat.* (Quatrefages.)

— Pop. Tomber à quatre pattes; s'étendre à terre de son long : *En six coups de pied, il fit rouler au milieu de la route les six grotesques fantoches, qui* S'ÉPATÈRENT *sur la poudre.* (Th. Gaut.)

Je viens au beau milieu *m'épater* lourdement.
V. HUGO.

‖ S'étendre nonchalamment : S'ÉPATER *sur un canapé. Ceux qui* S'ÉPATENT *dans une existence somnolente jusqu'au sommeil de la mort crièrent : « A la révolution! à la révolution! »* (Mme L. Colet.) ‖ S'étonner, être ébahi : *Je sais que tu vas* T'ÉPATER.

ÉPAUFRER (S') v. pr. (é-pô-fré). Eclater, en parlant d'une pierre de taille, à laquelle, en la parant, on a appliqué à faux un coup de masse.

ÉPAUFRURE s. f. (é-pô-fru-re). Techn. Eclat de pierre produit par un coup de masse mal appliqué.

ÉPAULARD s. m. (é-pô-lar — rad. *épaule*). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de dauphin.

— **Encycl.** L'*épaulard* est un des plus grands parmi la famille des dauphins. Il atteint jusqu'à 25 pieds de longueur et à 4 pieds de diamètre dans sa plus grande épaisseur. Son corps est fusiforme, mais beaucoup plus allongé en arrière qu'en avant. Son museau est tronqué, sa tête arrondie; ses dents sont grosses, coniques, un peu courbées en arrière, au nombre de onze de chaque côté des deux mâchoires; sa nageoire dorsale est haute de 4 pieds, recourbée en arrière et terminée en pointe; les pectorales sont élargies, arrondies à leur extrémité. Le corps est d'un noir brillant en dessus et d'un blanc pur en dessous; une tache noire, plus ou moins irrégulière, prend naissance sur les côtés noirs de la queue et s'avance sur les flancs. Il a, en arrière de l'œil, une tache blanche, courte et étroite. Ce dauphin habite les mers d'Europe; quelques naturalistes ont cru voir en lui l'*orca* des anciens, mais sans grand fondement.

ÉPAULE s. f. (é-pô-le — lat. *spathula*, omoplate, diminutif de *spatha*, spatule, le même que le grec *spathê*, probablement de *spaô*, j'étends, j'élargis, allié au sanscrit *sphay*, croître, augmenter, s'étendre, d'une racine *spâ*, *span* ou *pon*, qui a le sens primitif d'étendre, et ensuite, dans un grand nombre de dérivés aryens, celui de filer, tresser, tisser. On sait que le grec *sparthê* désigne proprement un outil de tisserand. L'omoplate est appelée *spathula* de *spatha*, à cause de la forme large de cet os. L'étymologie, remarque judicieusement M. Littré, montre que l'ancienne forme d'*épaule*, *espalde*, est la plus conforme à l'origine; il y a eu ensuite assimilation du *d* à l'*l* : *espalle*, *espaule*, *épaule*). Partie du corps de l'homme par laquelle le bras s'attache au tronc : *De blanches* ÉPAULES. *De maigres* ÉPAULES. *Avoir une* ÉPAULE *plus haute que l'autre. Se démettre l'*ÉPAULE. *Avoir mal entre les deux* ÉPAULES. *Monter sur les* ÉPAULES *de quelqu'un. Frapper familièrement sur l'*ÉPAULE *de quelqu'un. Platon fut d'abord appelé Aristocle, du nom de son grand-père; son maître de palestre l'appela Platon, à cause de ses* ÉPAULES *larges et carrées.* (Rollin.)

A grands coups de gaule
Le pèlerin vous lui froisse une *épaule*.
LA FONTAINE.

‖ Partie du corps de certains animaux qui joint au tronc la jambe de devant : *Une* ÉPAULE *de mouton. Les* ÉPAULES *d'un cheval. Tirer le sanglier au défaut de l'*ÉPAULE. *Manger une* ÉPAULE *d'agneau farcie.*

— *Par-dessus l'épaule*, En regardant de derrière quelqu'un, par dessus son épaule : *Lire une lettre* PAR-DESSUS L'ÉPAULE *de quelqu'un.* ‖ Avec négligence : *Faire une chose* PAR-DESSUS L'ÉPAULE. ‖ Avec hauteur, avec dédain : *Regarder, traiter quelqu'un* PAR-DESSUS L'ÉPAULE.

— *Coup d'épaule*, Coup frappé avec l'épaule : *Enfoncer une porte d'un* COUP D'ÉPAULE. ‖ *Coup d'épaule* ou *Tour d'épaule*, Effort que l'on tente : *Encore un* COUP D'ÉPAULE, *et nous y voilà.*

— *Lever, hausser les épaules*, Faire un mouvement d'épaules indiquant le dédain, le mépris : *Pour toute réponse, il* HAUSSA LES ÉPAULES. *Le Jupiter d'Homère, avec ses deux tonneaux, me fait* LEVER LES ÉPAULES. (Volt.)

— *Courber, ployer les épaules* ou *l'épaule*, Subir un affront sans oser se plaindre :

Je vous ai vu cent fois, sous sa main bénissante,
Courber servilement une *épaule* tremblante.
BOILEAU.

— *Prêter l'épaule, donner un coup d'épaule à quelqu'un*, Lui venir en aide, lui prêter son concours : *Je compte sur vous, aimable jeune homme; il faut que vous me* DONNIEZ *un coup de main ou* UN COUP D'ÉPAULE. (Scribe.) ‖ *Prêter l'épaule à quelque chose*, Y aider, y employer ses efforts : PRÊTEZ L'ÉPAULE *à notre entreprise, elle réussira.*

— *Peser, tomber sur les épaules*, Etre à charge, incommoder : *Quelle injustice que les pauvres portent tout le fardeau, et que tout le poids des misères aille* FONDRE SUR LEURS ÉPAULES! (Boss.) *Le poids de l'égoïsme et de la cupidité* PÈSE SUR LES ÉPAULES *de notre temps.* (St-Marc Girard.) ‖ *Avoir les épaules assez fortes*, Avoir assez de talent ou de ressources : *Vous n'*AVEZ PAS LES ÉPAULES ASSEZ FORTES *pour porter le poids de tant d'affaires.*

— *Mettre quelqu'un dehors par les épaules*, L'expulser honteusement :

Thésée, après cent coups de gaules,
Le mit dehors par les *épaules*.
SCARRON.

— Fortif. *Épaule de bastion*, Terrain situé à l'endroit où la face se joint au flanc. ‖ *Angle d'épaule* ou simplement *Épaule*, Angle saillant formé par les faces et les flancs d'un bastion, d'une lunette.

— Mar. Renflement des façons immergées de l'avant du navire, qui l'empêche de plonger au tangage et amortit l'effort des lames. ‖ *Épaule de mouton*, Voile de forme triangulaire.

— Techn. *Épaule de mouton*, Cognée à l'usage des charpentiers.

— Escrime. *Avoir de l'épaule*, Se dit d'un tireur qui a le défaut d'exécuter tous les mouvements avec l'épaule, au lieu de ne se servir que du poignet.

— Manège. *Épaule gagnée*, Progrès du cavalier qui s'est rendu maître des épaules de sa monture. ‖ *Épaule en dedans*, Manœuvre qui consiste à amener les épaules du cheval dans le manége et à conserver les jambes de derrière sur la piste. ‖ *Trotter des épaules*, Se dit du cheval qui trotte en soulevant pesamment les épaules. ‖ *S'abandonner sur les épaules*, Se dit du cheval qui ne se campe point sur les hanches et ne plie pas les jarrets.

— Entom. Second article des pattes antérieures, chez les insectes hexapodes.

— **Encycl.** Anat. L'*épaule* est cette partie du membre thoracique qui est annexée au tronc et qui, par sa réunion avec la partie supérieure du sternum, forme autour du thorax une sorte de ceinture osseuse incomplète et mobile.

Chez l'homme, l'*épaule* fait une grande saillie en dehors de la poitrine, par suite de la disposition du bras pendant à côté du tronc. Il n'en est pas de même chez les animaux, le membre antérieur des quadrupèdes ayant une direction toute différente. L'*épaule*, fixée d'une manière mobile au côté de la poitrine, représente un cône dont la base répond à la paroi thoracique et dont le sommet est formé par l'articulation scapulo-humérale. Elle est large, aplatie, triangulaire en arrière, dans la partie qui répond à l'omoplate; en dehors, elle est arrondie et se confond avec le haut du bras. En avant, elle est unie au sternum par la clavicule et séparée de la poitrine par une dépression marquée au-dessous de ce dernier os. L'*épaule* se relie avec le cou par sa partie supérieure; par sa partie inférieure, elle concourt à former le creux de l'aisselle. En arrière, elle est séparée en deux parties inégales, qui répondent aux fosses sus-épineuse et sous-épineuse du scapulum.

La partie externe et supérieure, dite *moignon de l'épaule*, est formée par des apophyses ou saillies osseuses, sur lesquelles passe le muscle deltoïde. Arrondie chez les personnes grasses, cette partie est, au contraire, saillante et pointue chez les personnes maigres.

La peau de la région postérieure de l'*épaule* est semblable à celle du dos. Dans les parties supérieures et externes, elle est pareille à celle de la poitrine, mais plus douce et plus fine.

On trouve dans l'*épaule* des os, des ligaments, des muscles, des vaisseaux, des nerfs, du tissu connectif et adipeux.

— *Des os*. Les os de l'*épaule* sont au nombre de deux : l'omoplate et la clavicule. L'omoplate est l'os principal, et la clavicule ne paraît lui être ajoutée que pour maintenir le bras écarté de la poitrine. Ce qui confirme cette opinion, c'est que la clavicule manque chez beaucoup d'animaux. Ces deux os réunis forment un angle dont les côtés, embrassant la partie supérieure de la poitrine en avant et en arrière, constituent l'intervalle décrit sous le nom de creux et de région axillaire. Là se logent les troncs vasculaires et nerveux qui, de la partie latérale du cou ou de l'intérieur de la poitrine, se portent vers la partie interne du bras. On trouve encore dans l'*épaule* l'extrémité supérieure de l'os de l'humérus. L'articulation de l'humérus avec l'omoplate est ce qu'on appelle l'articulation de l'*épaule*.

Les muscles de l'*épaule* sont : les sus-épineux et les sous-épineux, recouverts par des aponévroses d'enveloppe très-résistantes; le sous-scapulaire, le petit rond, le grand rond; une partie des trapèzes, du grand dorsal, du deltoïde; les deux extrémités supérieures du biceps, du coraco-brachial et de la portion longue du triceps.

Les vaisseaux de l'*épaule* viennent de l'axillaire et de la sous-clavière; ce sont : la scapulaire supérieure, la scapulaire commune, les circonflexes antérieure et postérieure, l'acromiale et la cervicale transverse. Parmi les artères, les unes sont appliquées immédiatement sur les os, d'autres se perdent au milieu des muscles.

Les vaisseaux circonflexes et acromiaux appartiennent spécialement au moignon de l'*épaule*. Outre des veines jointes aux artères, on en trouve également de sous-cutanées. Elles sont situées vers le moignon et se jettent dans la céphalique. Tous les vaisseaux lymphatiques de l'*épaule*, profonds ou superficiels, vont aboutir aux glandes de l'aisselle.

Les nerfs de l'*épaule* sont : le sus-scapulaire, le sous-scapulaire et l'axillaire du plexus brachial. D'autres nerfs du plexus cervical se détachent en bas et en dehors. C'est du plexus cervical que viennent les nerfs de la peau; on trouve cependant au moignon des filets cutanés fournis par le nerf axillaire. On voit aussi, en arrière les filets, des nerfs dorsaux qui vont jusqu'aux téguments de l'*épaule*.

Le tissu cellulaire est abondant et lâche chez les personnes grasses : la graisse s'accumule facilement sous les téguments. Le tissu cellulaire forme entre la peau et l'acromion, sous le deltoïde et dans d'autres endroits, de véritables bourses muqueuses. Le tissu adipeux se rencontre en quantité plus ou moins grande entre le trapèze et le sous-épineux, sous la partie externe du sous-épi-

neux et du sous-scapulaire, ainsi qu'autour des vaisseaux circonflexes et scapulaires communs.

Les femmes ont l'*épaule* moins large que les hommes, en arrière, au niveau de l'omoplate ; mais, comme leur clavicule est moins courbée, cette différence est peu sensible. Cette disposition est avantageuse en ce qu'elle donne plus d'étendue à la partie antérieure de la poitrine et permet aux mamelles de se développer. Les femmes ont aussi le moignon de l'*épaule* plus arrondi et moins volumineux que les hommes. Au reste, les proportions de l'*épaule* varient suivant les individus et, en général, sont en rapport avec l'étendue de la poitrine.

L'*épaule* a pour mission de soutenir les membres supérieurs et elle est très-bien adaptée à cet usage. La large surface osseuse qu'elle présente est très-propre à l'insertion des muscles larges du tronc.

On distingue dans l'*épaule* deux sortes d'articulations : celles des deux os de l'*épaule* entre eux et celles de ces mêmes os avec les parties environnantes, c'est-à-dire le bras et le thorax.

L'omoplate et la clavicule sont en contact sur deux points; de là deux articulations : l'acromio-claviculaire et la coraco-claviculaire. Nous n'avons pas à décrire ici ces articulations comme on le fait dans les traités d'anatomie; qu'il nous suffise de dire que l'on y trouve des cartilages et des fibro-cartilages, pour encroûter et, par cela même, protéger les extrémités osseuses ; des ligaments fibreux, pour maintenir unies et rapprochées ces mêmes extrémités ; et enfin des synoviales, pour favoriser les mouvements des os les uns sur les autres.

Les articulations extrinsèques de l'*épaule* sont l'articulation sterno-claviculaire et la scapulo-humérale. Les mêmes éléments entrent dans la composition de ces articulations, c'est-à-dire des os, des cartilages, des fibro-cartilages, des ligaments, des synoviales. Pour l'articulation scapulo-humérale, les ligaments sont remplacés par un manchon continu, qui tout à la fois donne plus de solidité à l'union des parties et permet des mouvements plus étendus. La synoviale affecte la même disposition que la capsule fibreuse. Les muscles et leurs tendons, un large plan fibreux étendu entre l'acromion et l'apophyse coracoïde, viennent encore consolider l'articulation.

Le dernier point qui nous reste à étudier, ce sont les mouvements. Peu étendus entre le scapulum et la clavicule, ils sont très-étendus et très-variés dans les deux autres articulations. L'une, celle du sternum, est dite par emboîtement réciproque, à cause de la conformation des surfaces osseuses, et permet l'adduction, l'abduction, la flexion, l'extension et enfin la circumduction. L'autre, la scapulo-humérale, est le type des articulations mobiles; elle permet tous les mouvements que nous venons d'énumérer et, en plus, la rotation : les noms seuls sont changés pour les divers mouvements; ce sont donc : l'abduction, l'adduction, l'élévation et l'abaissement, la rotation et la circumduction. Dans l'élévation, la capsule fibreuse est plus ou moins tendue à la partie inférieure, relâchée, au contraire, à la partie supérieure. Dans l'abaissement, la disposition est inverse : la capsule est relâchée et forme même des plis à la partie inférieure ; elle est distendue vers le sommet. Dans les mouvements en avant ou en arrière, la capsule est ainsi tendue dans le sens opposé au mouvement que l'on exécute. La rotation est un mouvement de pivotement qui se passe dans la grosse tubérosité de l'humérus appliquée contre la surface articulaire ou cavité glénoïde du scapulum. Comme cette grosse tubérosité est, en réalité, presque confondue avec le reste de l'os, que le col qui la soutient est très-court, le mouvement de rotation est peu étendu. La circumduction est la combinaison et la production successive de tous les autres mouvements, moins la rotation. L'*épaule* exécute rarement des mouvements sur la tête de l'humérus. Cela peut avoir lieu cependant, par exemple, dans le cas d'un lourd fardeau qui appuie sur la clavicule et l'omoplate ou dans l'action de grimper.

— Art vétér. Dans l'étude extérieure du cheval, on donne la dénomination commune d'*épaule* à l'ensemble des deux régions qui ont pour bases osseuses le scapulum et l'humérus ; c'est-à-dire que, dans le cheval considéré extérieurement, l'*épaule* proprement dite et le bras ne constituent qu'une seule région, limitée en avant par l'encolure, en haut par le garrot, en arrière par les côtes et en bas par l'avant-bras. Extérieurement, rien ne sépare, d'une manière tranchée, le bras de l'*épaule*, et leurs fonctions sont si étroitement unies qu'ils ne peuvent agir indépendamment l'un de l'autre.

Ces deux régions ont donc pour base le scapulum et l'humérus, qui forment à leur articulation un angle à peu près droit, dont le sommet apparent au dehors porte le nom d'*angle* ou *pointe de l'épaule*. Ces deux os, entourés de muscles puissants, laissent entre eux, en arrière, un espace triangulaire occupé par une masse musculaire considérable, destinée à exécuter l'extension de l'avant-bras.

Dans le cheval de selle, l'*épaule*, pour être bien conformée, doit être longue, oblique et sèche. La longueur et l'obliquité de cette région donnent aux muscles qui se portent de l'*épaule* au bras une plus grande étendue de contraction, en nécessitant une longueur plus grande de leurs fibres, et un effet utile plus considérable, en rendant plus perpendiculaire à l'humérus l'insertion des muscles fléchisseurs du bras, venant du scapulum. « L'obliquité de l'*épaule*, dit M. Lecoq, ajoute aussi à la facilité du déplacement de l'animal, surtout pour les allures rapides, en permettant au membre de se porter plus en avant et d'embrasser ainsi un plus grand espace de terrain. Elle rend, en outre, les réactions sur le sol moins dures et prévient ainsi la ruine du membre, en même temps que l'allure est plus douce pour le cavalier. » Quant à la sècheresse de l'*épaule*, cette condition est indispensable pour le cheval de selle, qui ne doit, dans aucune partie du corps, présenter des masses musculaires trop volumineuses. Ces trois conditions essentielles de la beauté de l'*épaule* se rencontrent surtout dans le cheval de course anglais, en raison de la hauteur de sa poitrine, qui permet, chez cet animal, un grand développement de l'*épaule*. Dans les chevaux de gros trait, on attache, à tort, moins d'importance à la longueur de l'*épaule*, pour laquelle le développement des muscles devient une beauté, puisqu'il indique une grande force dans un animal qui, n'étant soumis qu'à des allures lentes, n'a pas besoin de légèreté. On dit alors que l'*épaule* est charnue, épaisse ou plaquée.

Si maintenant on examine le rôle de l'*épaule* pendant la progression, on voit qu'au moment où le membre antérieur doit quitter le sol, il se raccourcit pour pouvoir s'élever à une certaine hauteur et éviter les obstacles que les inégalités de la surface pourraient opposer à l'extrémité digitale dans son mouvement en avant. Ce raccourcissement est produit par l'action simultanée des différents fléchisseurs. Dans ce premier temps, le scapulum tend à occuper une direction plus horizontale, en exécutant d'avant en arrière un mouvement de bascule, produit par le muscle mastoïdo-huméral, qui, en même temps, les muscles extenseurs de l'humérus aidant, fait décrire à ce dernier os un arc de cercle d'arrière en avant, et le rapproche de la direction verticale ; en même temps aussi le radius se trouve entraîné dans le même sens et, par conséquent, le membre entier est porté en avant. Il est évident que plus le scapulum aura de longueur, plus sera grand l'arc de cercle que fera décrire de bas en haut, à son extrémité inférieure, la même contraction du mastoïdo-huméral, et plus étendu, conséquemment, le champ dans lequel, sous l'influence de cette contraction, l'humérus sera entraîné d'arrière en avant, et ainsi de suite pour les mouvements du radius. Donc, de la longueur des rayons de l'*épaule* dépendent l'étendue du pas et la vitesse de la progression aux différentes allures. Quand le pas est accompli, les rayons de l'*épaule* et du bras sont ramenés à leur situation de départ par l'action des muscles antagonistes de ceux qui les avaient déplacés, dans le sens et selon le mode ci-dessus indiqué. Une fois les rayons de l'*épaule* rétablis dans leur situation, ils la conservent pendant tout le temps que le membre congénère de celui dont ils font partie reste élevé au-dessus du sol.

Les maladies de l'*épaule* sont nombreuses et diversifiées, mais elles consistent surtout en contusions occasionnées par le collier ou la bricole. Celles que l'on rencontre au bord antérieur de cette partie sont ordinairement de peu d'importance ; mais il en est tout autrement de celles de la pointe de l'*épaule*. En effet, « il se développe assez fréquemment sur ce point, dit M. Lecoq, une tumeur très-dure, quelquefois très-volumineuse, sans chaleur bien sensible, et qui renferme presque toujours un petit foyer purulent dans son centre. Cette tumeur est toujours d'une guérison lente; elle empêche de faire tirer l'animal, et se renouvelle si on le remet trop tôt au service après sa guérison. On doit donc se tenir en garde contre tout noyau d'induration situé sur cette région. » De plus, la peau de l'*épaule* porte souvent des traces des différents traitements que l'on a pu mettre en usage pour remédier à une claudication du membre antérieur ; et comme une boiterie, quel que soit son siége, est toujours sujette à récidiver, il y a lieu de se défier d'un cheval portant les signes certains d'un traitement appliqué pour une boiterie antérieure. En outre, l'*épaule* peut être frappée d'une paralysie qui annule l'action de ses muscles et empêche qu'elle puisse fonctionner comme appareil suspenseur du thorax, ce qui est toujours très-grave. (V. ÉCART.) Dans les vieux chevaux dont les membres antérieurs sont ruinés, l'angle de l'*épaule* se porte en avant, et, dépassant le poitrail, le fait paraître creux.

L'*épaule* du bœuf est longue et fait saillie, surtout inférieurement, en raison du grand développement de l'acromion. Chez cet animal, l'*épaule* doit être large et charnue autant que possible. Le bord postérieur de cette région est un des points de maniement des engraisseurs. Chez le chien et chez le chat, le bras est distinct de l'*épaule* et détaché du tronc.

ÉPAULÉ, ÉE (é-pô-lé) part. passé du v. Épauler. Blessé à l'épaule, en parlant d'un animal : *Le sanglier a été* ÉPAULÉ.

— Hors d'état de servir, à cause du mauvais état de ses épaules, en parlant des bêtes de somme ou de trait : *Ce maquignon a toujours des bêtes* ÉPAULÉES. (Acad.)

— Appuyé contre l'épaule pour viser et tirer, en parlant d'une arme à feu : *Fusil* ÉPAULÉ. *Carabine* ÉPAULÉE.

— Fig. Aidé, appuyé, soutenu : *Cet homme réussira ; il est bien* ÉPAULÉ. (Acad.)

— Mar. Se dit d'un navire dont les façons de l'avant ont certaines qualités ou certains défauts, qui est bien ou mal soutenu au tangage par l'épaule : *Frégate bien* ÉPAULÉE.

— Art milit. Protégé par un épaulement : *L'artillerie autrichienne, protégée par notre infanterie, prit position à vingt-cinq toises des ouvrages avancés, derrière les gabions* ÉPAULÉS *à la hâte.* (Chateaub.)

— Arboric. Se dit d'un arbre dont une ou plusieurs branches ont été à moitié cassées vers le tronc, ou se sont repliées sur ce tronc : *Un arbre* ÉPAULÉ *peut être quelquefois rétabli par le redressement des branches cassées.* (Bosc.)

ÉPAULÉE s. f. (é-pô-lé — rad. *épaule*). Effort qu'on fait de l'épaule, pour soulever ou pousser quelque chose : *D'une* ÉPAULÉE *il enfonça la porte.*

— Construct. *Maçonnerie faite par épaulées*, Celle qui n'est pas élevée d'un même coup ni de niveau, mais à diverses reprises et par redans.

— Boucher. Quartier de devant d'un mouton dont on a retranché l'épaule.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre telline.

ÉPAULEMENT s. m. (é-pô-le-man — rad. *épauler*). Constr. Mur qui sert à soutenir des terres.

— Fortif. Partie avancée d'un flanc couvert non arrondi. ‖ Rempart improvisé avec des fascines ou de la terre : *Les Turcs se défendent très-bien derrière un mur par le moyen des* ÉPAULEMENTS. (Chateaub.)

— Techn. Partie des armes à feu portatives à laquelle s'attachent les oreilles de l'anneau. ‖ Faces suivant lesquelles on a coupé une pièce de bois pour former un tenon, et sur lesquelles cette pièce de bois s'appuie, lorsqu'elle presse la pièce avec laquelle elle est assemblée. ‖ Petit espace plein entre deux mortaises, ou entre une mortaise et l'extrémité de la pièce.

— Mar. Ensemble des façons qui constituent les épaules d'un navire.

— **Encycl.** Fortif. L'*épaulement* est un mur en terre qu'on élève pour épauler, c'est-à-dire pour couvrir et protéger des pièces d'artillerie ou des soldats exposés au feu de l'ennemi. Pour établir les *épaulements*, on creuse un fossé dont on jette les terres devant soi, puis on bat ces terres, on les unit et l'on en fait une sorte de mur d'appui. On obtient le même résultat au moyen de fascines ou de sacs de laine. La hauteur des *épaulements* varie. Il y en a par-dessus lesquels des hommes d'infanterie peuvent tirer. D'autres sont assez surhaussés pour mettre à couvert les fantassins et au besoin les cavaliers.

En langage maritime, le mot *épaulement* signifie l'avant d'un navire, lorsqu'il est renflé avec grâce, et forme, dans les grands sillages, une belle opposition à la mer.

ÉPAULER v. a. ou tr. (é-pô-lé — rad. *épaule*). Casser ou démettre l'épaule à un animal : ÉPAULER *un loup, un sanglier.* ÉPAULER *un cheval.*

— Appuyer contre l'épaule pour viser et tirer : ÉPAULER *un fusil, une carabine.*

— Fig. Aider, appuyer : ÉPAULER *quelqu'un auprès du ministre. C'est bien la moindre chose que nous devions faire que d'*ÉPAULER *de nos louanges le vengeur de nos intérêts.* (Mol.)

— Mar. *Epauler un navire*, Augmenter les façons de son avant, au moyen d'un soufflage artificiel destiné à remplacer un épaulement insuffisant.

— Art milit. Garantir par un épaulement : ÉPAULER *un bataillon.*

— Techn. Diminuer la largeur d'un tenon, pour qu'elle soit égale à celle de la mortaise. ‖ En termes de coutelier, Faire baisser une partie et monter l'autre, à l'aide de la lime et du marteau.

S'épauler v. pr. Se blesser à l'épaule, se démettre l'épaule, en parlant d'un animal : *Ce cheval* S'EST ÉPAULÉ.

— S'appuyer, s'étayer : *Ces maisons, mal assises et chancelantes, ont l'air de* S'ÉPAULER *les unes les autres pour se tenir debout.* (Th. Gaut.)

— S'aider du secours ou de l'autorité de quelqu'un : S'ÉPAULER *sur l'amitié d'un ministre.*

Pour *s'épauler* d'un garant moins indigne,
Ne peut-il pas citer l'exemple insigne
D'un nourrisson du Parnasse avoué?
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Se prêter un secours mutuel, se soutenir l'un l'autre : *Nous* NOUS ÉPAULERONS, *s'il en est besoin.* (Le Sage.)

— Art milit. Se mettre à couvert derrière un épaulement : S'ÉPAULER *au moyen de sacs à terre.*

— Hortic. Se dit d'un arbre qui dépérit d'un côté et porte sa sève du côté opposé.

ÉPAULETIER s. m. (é-pô-le-tié — rad. *épaulette*). Hist. Nom donné, sous la première République, à des individus appartenant à l'armée révolutionnaire, qui affectaient de se montrer en uniforme et avec leurs épaulettes, et qui cherchaient à soulever les sections en faveur des généraux Ronsin et Vincent, détenus par ordre de la Convention.

ÉPAULETTE s. f. (é-pô-lè-te — rad. *épaule*). Cost. Bande d'étoffe ou de toile destinée à former la partie d'un vêtement qui couvre l'épaule : *L'*ÉPAULETTE *d'une chemise. L'*ÉPAULETTE *d'une robe.* ‖ Ruban que les religieuses attachent sur leur épaule, et qui tient au scapulaire.

— Art mil. Patte garnie de franges que les militaires portent sur l'épaule, et dont la forme, la matière, la place, le nombre, servent à distinguer les grades : ÉPAULETTES *de laine, d'argent, d'or.* ÉPAULETTE *à grosse torsade* ou *à graine d'épinards.* ‖ Grade d'officier : *Obtenir, gagner l'*ÉPAULETTE. *On n'ira pas chercher une* ÉPAULETTE *sur un champ de bataille lorsqu'on peut l'avoir dans une antichambre.* (Napol. Ier.) *Lorsqu'on a gagné ses* ÉPAULETTES *sur les champs de bataille, on ne sait guère manœuvrer sur le terrain glissant des salons.* (Alex. Dum.) ‖ *Double épaulette*, Grade de capitaine, les officiers d'un grade inférieur ne portant qu'une épaulette. ‖ *Contre-épaulette*, Corps d'épaulette sans frange.

— Mar. Renfort appliqué à une partie quelconque d'un mât, pour servir de point d'appui à des barres transversales. ‖ Entaille faite sur une arête pour recevoir un adent.

— Typogr. Pièce de fer qui, dans certaines presses manuelles en fonte, notamment dans la presse Stanhope, est adaptée au corps de la presse, et sert à retenir la partie supérieure de la colonne.

— Ornith. Syn. de PTÉRYGODE.

— Entom. Pièce qui enveloppe la base de l'aile antérieure des insectes hyménoptères.

— **Encycl.** Art milit. L'*épaulette*, dont on fait remonter l'origine, soit à la courroie qui servait à attacher sur l'épaule les différentes pièces de l'armure, soit au petit sac rempli de son, sur lequel le soldat appuyait le lourd canon de son mousquet, lorsque le mousquet fut devenu l'arme ordinaire de l'infanterie, n'est adoptée comme marque distinctive du grade que depuis le ministère du maréchal de Belle-Isle. Une ordonnance de 1759 prescrit le port de l'*épaulette* et en fait une partie essentielle de l'uniforme ; deux autres ordonnances, de 1767 et de 1779, déterminèrent d'une manière précise la forme que l'on devait donner à cet ornement pour les différents grades de l'armée. Voici un résumé des prescriptions de la dernière de ces ordonnances :

Brigadier des armées, deux *épaulettes* de tresse pleine, ornée de franges dites à *graine d'épinards* et à *corde à puits*, avec une étoile brodée en or ou en argent, suivant que le fond de l'*épaulette* était en argent ou en or. Mestre de camp colonel-commandant, deux *épaulettes* semblables, mais sans étoile. Mestre de camp colonel en second, deux *épaulettes* semblables à celles du précédent, mais traversées, dans la longueur de la passe, par deux raies en soie couleur de feu. Lieutenant-colonel (chef de bataillon), sur l'épaule gauche une seule *épaulette* semblable à celles du mestre de camp colonel-commandant. Major, deux *épaulettes* en or ou en argent, avec franges à graine d'épinards seulement. Capitaine-commandant, une *épaulette* semblable sur l'épaule gauche. Capitaine en second, aussi sur l'épaule gauche, une *épaulette* qui ne différait de celle du précédent que parce qu'elle était traversée dans sa longueur par deux cordons de soie couleur de feu. Lieutenant en premier, une *épaulette* dont le fond était une tresse d'or ou d'argent, losangée de carreaux de soie couleur de feu, avec franges composées de fils d'or ou d'argent, et de soie couleur de feu, dans la même proportion. Lieutenant en second, une *épaulette* semblable, mais traversée dans sa longueur par deux cordons de soie couleur de feu. Sous-lieutenant, une *épaulette* à fond de soie, liséré d'or ou d'argent avec frange assortie. Adjudant, une *épaulette* semblable, traversée dans sa longueur par deux cordons de tresse d'or ou d'argent. Les officiers auxquels le règlement n'accordait qu'une seule *épaulette* portaient sur l'épaule droite un corps d'*épaulette* sans franges, qui prit dans la suite le nom de *contre-épaulette*. Quant aux soldats, leurs épaules n'étaient ornées que d'une simple bandelette d'environ 2 centimètres de longueur.

De nombreux changements ont été faits depuis dans la forme des *épaulettes* et dans la manière de les porter. Il serait trop long d'en rapporter ici les détails; il suffira d'indiquer les différentes formes d'*épaulettes* qui servent aujourd'hui à distinguer les grades : maréchal de France, deux *épaulettes* en or, à grosses torsades avec sept étoiles en argent, sur lesquelles sont brodés deux bâtons en croix. Général de division, deux *épaulettes* semblables, mais avec trois étoiles seulement et sans bâtons. Général de brigade, deux *épaulettes* semblables, mais avec deux

étoiles seulement. Colonel, deux *épaulettes* à grosses torsades, en or ou en argent, suivant la couleur des boutons. Lieutenant-colonel, *épaulettes* semblables, mais dont le corps est en argent, quand les boutons sont dorés, et en or quand les boutons sont en argent. Chef de bataillon ou d'escadron, une *épaulette* semblable à celles du colonel, à gauche. Major, une *épaulette* semblable, à droite. Capitaine, deux *épaulettes* à franges simples, en or ou en argent, suivant la couleur des boutons. Lieutenant, une *épaulette* semblable, sur l'épaule gauche. Sous-lieutenant, une *épaulette* semblable, à droite. Adjudant-major, deux *épaulettes* semblables, mais de la couleur opposée à celle des boutons. Adjudant-sous-officier, une *épaulette* semblable, à droite. Les capitaines instructeurs dans les troupes à cheval, les capitaines-majors dans les bataillons de chasseurs à pied et dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, ont le corps de l'*épaulette* de la couleur opposée à celle des boutons. Les *épaulettes* des capitaines de seconde classe, dans les différentes armes, et celles des capitaines en second, dans la cavalerie et dans l'artillerie, sont traversées, dans leur longueur, par un petit filet en soie rouge. Autrefois les compagnies d'élite avaient seules des *épaulettes*; savoir : les voltigeurs, à franges jaunes, et les grenadiers, à franges rouges. Aujourd'hui les compagnies du centre ont été gratifiées de cet ornement, et toutes les *épaulettes* sont uniformément de couleur rouge.

ÉPAULIÈRE s. f. (é-pô-liè-re — rad. *épaule*). Cost. Bretelle, bande d'étoffe qui passe sur l'épaule, et soutient un pantalon ou une jupe.

— Anc. art milit. Partie de l'armure qui reliait les brassards à la cuirasse, et couvrait l'épaule : *Il y a plusieurs sortes d'*ÉPAULIÈRES : *les unes formées de deux pièces de métal en forme arrondie, qui étaient à gousset ou à oreillon; les autres consistant en deux bandelettes ou courroies, recouvertes en métal, et passant par-dessus les épaules, comme nos bretelles; les cuirasses que l'on emploie de nos jours ont des* ÉPAULIÈRES *de ce genre.*

— Techn. Pièce métallique qui, dans certains scaphandres, couvre les épaules du plongeur, et sert à réunir le casque au vêtement imperméable. ‖ On l'appelle aussi HAUT-DE-CUIRASSE.

— Entom. Pièce de l'élytre des insectes coléoptères.

ÉPAULIES s. f. pl. (é-pô-li — gr. *epaulia*; de *epi*, dans; *aulê*, cour, maison). Antiq. gr. Seconde nuit des noces, la première que la mariée passait avec son époux. ‖ Présents que la mariée recevait le lendemain des noces.

ÉPAVE adj. (é-pa-ve — du lat. *expavidus*, effrayé, écarté par la peur, parce que ce mot s'est dit d'abord des bêtes effrayées et égarées. *Pavidus*, effrayé, vient de *pavor*, crainte, qui vient lui-même de *paveo*, je crains, je m'effraye. Le latin *paveo* est identique au sanscrit *pavayami*, forme causative de *pavami*. Il a dû signifier dans l'origine, comme le verbe sanscrit, faire purifier, inspirer le respect. *Pavami*, en effet, n'est autre chose que la racine *pû*, nettoyer, purifier, conjuguée sur la première classe). Qui est égaré et dont on ne connaît pas le propriétaire : *Un chien* ÉPAVE. *Un cheval* ÉPAVE. *Des bêtes* ÉPAVES. *Des abeilles* ÉPAVES.

— s. f. Chose égarée, abandonnée : *Les* ÉPAVES *appartiennent à l'État.* (Acad.) *L'abominable législation sur les* ÉPAVES *et les deux espèces d'aubains consistait à s'emparer des choses égarées, de la dépouille et de la succession des étrangers.* (Chateaub.) *Les animaux à pied fourchu appartiennent au pacha dans les* ÉPAVES. (Chateaub.) ‖ Se dit plus particulièrement des objets provenant de naufrages, que la mer rejette sur ses bords.

— Fig. Restes, débris, ce qui subsiste après une ruine : *Elle jeta un regard de dédain sur les* ÉPAVES *de son opulence.* (J. Sandeau.) *Comment faut-il interpréter cette nouvelle attitude de M. E. Ollivier? redescend-il encore une fois vers les rivages de la majorité pour repêcher les* ÉPAVES *du tiers-parti?* (L. Combes.)

— Législ. *Droit d'épave*, Droit de s'approprier les épaves. ‖ *Epaves foncières et immobilières*, Héritage abandonné et dont le propriétaire est inconnu. ‖ *Epaves d'eau* ou *de rivières*, Objets que les rivières, après les avoir entraînés à une certaine distance, déposent sur leurs bords. ‖ *Epaves d'abeilles*, Essaims d'abeilles égarés.

— **Encycl.** Législ. Le mot *épave* a eu des significations très-diverses. On appela d'abord ainsi les animaux errants, sans maîtres ni gardiens. Plus tard, cette dénomination s'étendit aux biens meubles et immeubles sans maître connu. Après les publications faites dans le temps fixé par les différentes coutumes, les *épaves* mobilières et foncières étaient adjugées au seigneur haut justicier, et, en partie du moins, suivant quelques coutumes, au moyen ou au bas justicier. Il y avait, en outre, des *épaves* réservées au roi dans les cours d'eau ou dans la mer. La coutume de Normandie les désigne sous le nom de *varech*. Sous l'ancienne jurisprudence, lorsque les vaisseaux ou les effets échoués sur le rivage n'étaient point réclamés dans l'an et jour, ils devaient être partagés également entre le roi et l'amiral. Dans le cas où les effets naufragés étaient trouvés en pleine mer, ou retirés de l'Océan, l'inventeur avait droit au tiers en espèces ou en deniers : les deux autres tiers étaient rendus au propriétaire s'il réclamait dans l'an et jour; passé ce délai, ils étaient partagés entre le roi et l'amiral.

Les coutumes d'Orléans et de Bretagne étaient les seules qui ordonnassent que le tiers de la chose trouvée appartiendrait à l'inventeur ou au dénonciateur. Le délai après lequel l'*épave* mobilière accroissait la propriété du noble seigneur était fixé à quarante jours par certaines coutumes, réduit à cinq par d'autres. L'inventeur devait dénoncer l'*épave* à la justice dans l'espace de huit jours au plus. Le droit d'*épave* s'étendait à tout, même à un essaim d'abeilles qui, sans être poursuivi, se serait posé sur un fonds; aux bois et autres objets mobiliers entraînés par les eaux; aux débris des naufrages. Quant à cette dernière espèce de droit d'*épaves*, appelées *épaves maritimes*, on l'avait, depuis la fin du XII[e] siècle jusqu'à la fin du XIII[e], supprimée tantôt en partie, tantôt entièrement; mais les défenses réitérées, et les démarches faites pour obtenir des lettres de franchise qui missent à l'abri de ce fléau, prouvent le retour fréquent du mal. Ce fut l'Église qui apporta le plus de zèle dans l'opposition dont elle poursuivit l'exercice du droit d'*épaves* maritimes; cependant les papes Grégoire VII, Pascal II, Honorius II, Alexandre III et d'autres encore, ne purent que peu à peu faire prédominer leurs principes, et là seulement où les évêques euxmêmes exerçaient ce droit. Dès 1110, une loi avait décidé que quiconque dépouillait des naufragés de leurs biens devait être banni du sein de l'Église, comme un brigand et un meurtrier. Toutefois, Charles d'Anjou fut assez audacieux pour conserver à ses sujets et à ses amis des *épaves* qu'ils avaient recueillies. Il s'en référait, disait-il, à un droit plus ancien. Il alla même jusqu'à violer les conditions expresses d'un traité tout spécial conclu avec les Génois; mais ce qu'il y eut de plus honteux dans sa conduite, ce fut le pillage des vaisseaux français qui revenaient de la malheureuse croisade de Tunis, entreprise à sa sollicitation et dans son intérêt particulier. La tempête les ayant brisés sur les côtes de la Sicile, il prit tout ce qu'il put arracher à la mer, sans pitié pour les malheureux qui avaient combattu avec lui et pour lui. Outre les débris des navires, on rangeait parmi les *épaves* maritimes l'ambre, le corail, les cétacés, les saumons, les esturgeons, etc. L'ordonnance de 1681 adjuge encore au roi, à titre d'*épaves*, la plupart des objets échoués sur la côte. Ajoutons qu'il reste encore, dans quelques-unes de nos provinces, des vestiges du droit d'*épave* maritime. Les paysans bas bretons, landais et basques ne peuvent comprendre qu'ils n'ont pas le droit de s'emparer des objets que la mer leur apporte, qu'ils leur soient disputés ou non par le naufragé; et, l'on en a vu, pour rendre plus productif le droit qu'ils s'attribuaient, allumer au milieu de la tempête des feux sur les écueils pour y attirer les vaisseaux. Des nègres, trouvés sans maître, au temps de l'esclavage, ont été aussi traités comme *épaves*.

Dans le langage usuel du droit, le mot *épave* désigne tout objet mobilier perdu par son maître et dont le propriétaire est, pour le moment, inconnu.

Sur cette simple notion, on comprend tout de suite que l'*épave* se distingue par un trait bien marqué des choses qui n'ont absolument pas de propriétaire, comme le gibier ou le poisson, par exemple, que la loi romaine désignait sous la qualification de choses *nullius*, et qui sont acquises de plein droit au premier occupant. Toutefois, la distinction entre les *épaves* proprement dites, et les choses absolument sans maître, définitivement acquises au premier occupant, a besoin, sur certains points, d'être fixée avec précision.

Nous ne suivrons pas la loi romaine dans sa nomenclature fort étendue des choses *nullius*. Nous ne parlerons pas du butin fait à la guerre, non plus que du gibier et des bêtes fauves dont chacun devient propriétaire par l'occupation, sauf à observer les règlements de police concernant la chasse. Mais il nous paraît opportun de dire un mot de l'acquisition du trésor que l'on découvre, ce trésor ne pouvant être que très-imparfaitement assimilé aux choses *nullius*, et se rapprochant en conséquence de la matière des *épaves*, quoique régi, quant à l'attribution de propriété, par une règle absolument spéciale.

L'art. 716 du code Napoléon, reproduisant une règle des *Institutes* de Justinien empruntée elle-même à la législation d'Adrien, l'art. 716, disons-nous, dispose que le trésor appartient en entier au propriétaire du fonds qui l'a découvert dans son propre terrain et que, dans le cas où il est découvert par un tiers, la propriété en est attribuée pour une moitié au maître du fonds et pour l'autre moitié à l'inventeur. M. Ortolan, en commentant le paragraphe 39 du livre II, titre I[er], des *Institutes*, recherche quelle peut être juridiquement la raison d'être de ce mode d'attribution et de répartition de la propriété du trésor. Il ne trouve là l'application logique et nettement dégagée d'aucun principe certain du droit. Il ne peut être d'abord question, au moins d'une manière normale, du droit du premier occupant; on ignore, en effet, quel est le véritable et légitime propriétaire du trésor, mais il n'est rien moins que certain qu'il n'ait aucun propriétaire, et, dès lors, il n'y a pas rigoureusement lieu à l'acquisition par voie de simple occupation. D'un autre côté, et en ce qui concerne le maître du fonds, les principes concernant le droit d'accession ne paraissent pas régulièrement applicables : le trésor, en effet, est simplement enfoui dans le fonds; il n'y est point incorporé et ne s'y relie, en conséquence, par aucun rapport de dépendance ou d'accession. En somme, le législateur s'est déterminé ici par des raisons d'analogie plus que par des principes péremptoires. L'ancienneté de l'enfouissement et l'incertitude à peu près insoluble sur le véritable propriétaire lui ont fait assimiler, en fait, le trésor aux choses *nullius*. La conséquence logique aurait dû être d'en attribuer la propriété à l'inventeur, sans aucun partage avec le propriétaire du sol; mais le législateur a considéré que le maître du fonds serait trop péniblement désappointé si un étranger profitait seul de la trouvaille, et il a adopté une solution moyenne et en quelque sorte amiable, en ordonnant le partage au cas où la découverte est faite par un tiers.

Il ne faut pas prendre le change sur ce mot *trésor*, employé par la loi romaine et par notre article 716 du code Napoléon, et supposer que le mot et la disposition ne s'appliquent qu'à l'or ou à l'argent monnayés. L'article 716, paragraphe 2, définit, en effet, le trésor toute chose enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété. Ainsi un lingot de métal, une urne, une amphore ou tout autre objet n'ayant même qu'une valeur archéologique, et qu'on découvrirait soit sous terre, soit dans le corps de maçonnerie d'un bâtiment, présenteraient le caractère légal du trésor et tomberaient sous l'application de l'art. 716. Il a pourtant été décidé qu'il faut que l'objet ait une valeur commercialement appréciable et puisse être la matière d'une propriété utile. Un arrêt de Bordeaux, du 6 août 1806, a jugé, en effet, que l'article 716 serait sans application à des tombeaux antiques découverts fortuitement dans les fouilles d'un terrain. Cet arrêt est cité par Arm. Dalloz.

Venons à la matière des *épaves* proprement dites, c'est-à-dire des choses qui ne sont pas absolument sans propriétaire, mais dont le maître est actuellement inconnu.

Notre législation actuelle sur les *épaves* serait d'une grande simplicité, s'il fallait s'en tenir aux termes de l'article 539 du code Napoléon, lequel dispose que tous les biens vacants et sans maître appartiennent au domaine de l'État, ainsi que les successions en déshérence. Mais, quoi qu'en aient pensé quelques jurisconsultes, cet article n'a d'application qu'aux immeubles vacants. Il ne s'étend pas aux choses mobilières perdues, lesquelles seules peuvent constituer des *épaves*; un immeuble, en effet, n'est pas susceptible d'être perdu dans l'acception courante du mot. Du reste, l'article 717 du même code lève tous les doutes, à supposer qu'il pût s'en produire; cet article dispose que les droits sur les objets jetés à la mer ou que la mer rejette, ainsi que sur les effets perdus dont le maître ne se présente pas, sont régis par des lois particulières.

Ces lois particulières sont assez nombreuses; il est à souhaiter qu'on les analyse et qu'on les réunisse dans un cadre succinct.

Le décret du 13 août 1810 règle le sort des ballots et colis de toute nature confiés à des messageries ou entreprises quelconques de transport, qui, arrivés au lieu de leur destination, n'ont été reçus ou réclamés par personne. Cet acte législatif dispose, en substance, que ces objets seront vendus à la diligence de l'administration, six mois après leur arrivée au bureau du lieu de la destination, et que les propriétaires, s'ils se représentent, pourront encore réclamer le prix provenu de la vente, sous déduction des frais de régie, pendant un délai de deux ans, lequel délai passé sans réclamation, le prix demeurera acquis au domaine de l'État.

Une loi antérieure (du 11 germinal an IV), avait statué relativement aux objets abandonnés dans les greffes criminels ou dans les conciergeries. Cette loi autorise encore la vente de ces objets au profit du domaine, sauf aux propriétaires qui se feront connaître à réclamer les deniers provenant de la vente, mais dans le délai d'une année seulement, passé lequel ils demeuraient déchus de toute répétition. Cette disposition, quant au délai, a été amendée par une ordonnance royale du 22 février 1829, ordonnance qui a prorogé à trente ans le laps de temps durant lequel peut utilement se produire la répétition du propriétaire sur le montant du prix. L'ordonnance a fait ici l'application de l'article 2262 du code Napoléon, réglant la plus longue période de la prescription libératoire, lequel article n'était point encore promulgué à l'époque où fut rendue la loi du 11 germinal an IV.

L'ordonnance a, du reste, laissé subsister la déchéance ou forclusion de deux ans portée par le décret du 13 août 1810 pour les objets égarés dans les messageries. La raison de cette différence est fort simple : le titre du code Napoléon sur la prescription était déjà promulgué lorsque intervint le décret de 1810; ce décret, en limitant à deux ans pour les cas dont il s'agit le délai de la répétition, avait donc entendu déroger aux règles de la prescription de droit commun, et il n'y avait pas à revenir sur ce point.

Il est statué sur les *épaves* fluviales par une ordonnance de 1681, laquelle, encore en vigueur sur ce point, comme l'enseignent la plupart des jurisconsultes, notamment Arm. Dalloz, règle les formes de la vente au profit du domaine et impartit un délai d'un mois seulement au propriétaire, pour exercer sa répétition sur le prix. Il ne s'agit ici que des *épaves* trouvées sur les fleuves ou cours d'eau dépendant du domaine public, c'est-à-dire navigables ou flottables. Quant aux épaves trouvées sur les petits cours d'eau, elles sont traitées comme les *épaves* de terre, dont il nous reste à parler, et sont soumises aux mêmes règles.

En ce qui concerne les effets mobiliers égarés et trouvés à terre ou dans un lieu quelconque, autre que les entrepôts publics dont il a été tout à l'heure question, la matière se complique des devoirs et, jusqu'à un certain point, des droits de la personne qui a fait la trouvaille; elle est sujette à des règles un peu plus complexes.

Un premier point constant est que celui qui a trouvé l'objet perdu doit en faire la déclaration dans le plus bref délai possible, dans les vingt-quatre heures, à moins d'obstacle réel motivant un plus long retard. La déclaration doit être faite au greffe du tribunal civil dans les départements; à Paris, il est d'usage qu'elle soit faite à la préfecture de police. S'il y avait plus que de la négligence dans le défaut de déclaration, et si les circonstances témoignaient que l'inventeur a eu l'intention de s'approprier l'objet, il commettrait un vol et se rendrait passible de la peine portée par l'article 401 du code pénal : un an à cinq ans d'emprisonnement, sauf, s'il y avait lieu, le tempérament des circonstances atténuantes. Notre jurisprudence est définitivement fixée dans ce sens rigoureux, et cette jurisprudence est fondée en raison. Un objet perdu n'est pas, en effet, un objet sans maître qui appartient au premier occupant; on ne perd pas la propriété d'une chose, parce qu'on en a perdu accidentellement la possession.

La déclaration et le dépôt une fois réalisés et nulle réclamation ne se produisant de la part du propriétaire, qui ne se fait pas connaître, il s'agit de déterminer à qui sera définitivement dévolue la propriété de l'*épave* de terre. Merlin avait incliné à attribuer au domaine le produit de la vente administrativement opérée de l'objet, par application de l'article précité, article 539. Nous avons dit déjà que cette application était plus que douteuse; ajoutons tout de suite que la pratique a été fixée dans un tout autre sens par une décision du ministre des finances, en date du 3 août 1825. Cette décision n'avait trait qu'à une espèce particulière, mais elle a fait jurisprudence et elle est désormais généralement suivie dans la pratique. Il s'agissait, dans l'espèce, d'une montre en or déposée depuis trois ans à la préfecture de police par la personne qui l'avait trouvée. La montre avait été vendue, avec d'autres objets mobiliers, à la diligence de l'administration du domaine. Le ministre décida que le prix, sous déduction des frais de régie, en était acquis et serait remis à l'inventeur qui avait fait le dépôt, et n'entrerait pas dans la caisse de l'administration. Le motif, tout moral, qui détermina cette décision, était qu'il importe d'encourager les déclarations et dépôts spontanés des objets perdus, tant dans l'intérêt de leurs propriétaires inconnus que dans celui de la moralité publique. C'est là, du reste, nous le répétons, la règle actuellement suivie : l'objet déclaré et déposé est vendu après un certain laps de temps par l'administration, et le prix en provenant est versé au bout de trois ans aux mains de l'inventeur qui a opéré le dépôt.

Il reste quelques mots à dire sur les *épaves* maritimes, au point de vue du droit moderne. Cette matière est régie par une ordonnance de la marine de 1681, par une autre ordonnance du 10 janvier 1770 et par la loi du 9 août 1791, dont voici à ce sujet les principales dispositions :

Les effets tombés à la mer par suite de naufrage ou autrement et repêchés ensuite sont vendus par l'administration. Un tiers du produit de la vente est alloué à l'inventeur et les deux tiers restants sont attribués au domaine, s'il n'y a pas de réclamation des propriétaires se produisant dans le délai de l'an et jour.

Quant aux *épaves* provenant d'un naufrage particulier et connu, ceux qui les ont retirées des flots ou des grèves n'ont droit qu'aux salaires et aux frais de sauvetage. Les objets sauvés qui ne sont pas l'objet d'une répétition se produisant dans l'an et jour restent acquis au domaine.

Les choses du cru de la mer, comme l'ambre et le corail, appartiennent en totalité au premier occupant s'ils ont été pris sur les flots. Si c'est sur les grèves qu'ils ont été recueillis, un tiers seulement en est dévolu à l'inventeur, et les deux autres tiers au domaine de l'État.

Les varechs, charriés sur les flots de la mer ou jetés sur ses grèves, deviennent la propriété du premier occupant. La récolte de ceux qui croissent sur les rochers appartient aux propriétaires des communes riveraines.

Epaves (LES), recueil de poésies de M. Auguste Lacaussade, publié en 1862. Quand le poète, ardent et enthousiaste, quitte le port de la jeunesse pour tenter d'idéales conquêtes, l'air est calme, le ciel est riant, la mer sans orages; mais bientôt les écueils se montrent; aux flots perfides s'unissent l'envie et la haine. Celui qui cherchait l'infini rencontre l'abîme, et l'oubli disperse ses lambeaux. Dans ce naufrage universel des rêves, des enthousiasmes, de l'inspiration, il ne reste que des épaves à recueillir. Ces épaves, tristes et sacrées, M. Lacaussade les a pieusement recueillies et en a fait un volume que les amoureux de la Muse reliront toujours avec intérêt.

Partout, dans ce volume, M. Lacaussade justifie ce que disait de lui, en 1852, M. Sainte-Beuve, qu'il avait l'élévation du caractère et qu'il sentait profondément la nature.

ÉPAVITÉ s. f. (é-pa-vi-té — rad. *épave*). Législ. Droit d'épave.

— Féod. *Droit d'épavité*, Celui qu'avaient les nobles français demeurant hors du royaume, de succéder à leurs parents décédés en France en tous leurs biens nobles ou roturiers.

ÉPEAUTRE s. m. (é-pô-tre — De l'ancien allem. *spelta, spelza*, anglo-saxon *spelt*, d'où l'italien *spelta*. C'est un mot purement germanique. L'allemand *spelze* signifie aussi balle de grain, paille, et la racine est sans doute *spaltan*, fendre. On sait que l'épeautre se distingue par la difficulté qu'on a à faire sortir le grain de sa balle. Les langues celtiques n'ont pas de nom spécial pour l'épeautre, bien que les Gaulois paraissent l'avoir cultivé). Bot. Espèce de froment dont le grain est étroitement renfermé dans la balle : *L'*ÉPEAUTRE *et le petit* ÉPEAUTRE *sont généralement considérés comme des espèces distinctes du froment commun.* (Math. de Dombasle.)

— **Encycl.** Les *épeautres* constituent une section du grand genre froment, érigée par quelques auteurs en genre distinct. Ils se distinguent des froments proprement dits en ce que l'axe de l'épi se désarticule à chaque article, et que la balle reste adhérente au grain après la maturité et ne se sépare pas par le battage. On en connaît deux espèces principales, le petit *épeautre* ou *engrain*, et le grand *épeautre*, appelé aussi *épaute, espiote, ampeutre, locar, locular, froment rouge*, etc. On ignore la vraie patrie de cette céréale, qui paraît avoir été cultivée dès la plus haute antiquité. Homère et Hérodote la mentionnent sous le nom de *zea*, qui est aujourd'hui le nom scientifique du maïs. Dioscoride, Théophraste et Pline ont nettement distingué l'*épeautre* de l'engrain. D'après quelques érudits, l'*épeautre* serait originaire du nord de l'Europe, et c'est de là que les Romains l'auraient reçu. Cette opinion est loin d'être bien prouvée. Quoi qu'il en soit, l'*épeautre* était cultivé par les anciens, de préférence au froment; mais aujourd'hui sa culture ne s'est conservée que dans les pays de montagnes. Cette céréale s'élève peu; mais elle a l'avantage de se contenter des plus mauvais sols. C'est le grain qui reste le plus longtemps en terre; il passe souvent quatre mois sous la neige sans inconvénient. Par cela même, il faut le semer le plus tôt possible, immédiatement après la moisson. En Allemagne, notamment en Souabe, où l'on estime beaucoup l'*épeautre*, parce qu'il ne gèle jamais, on le sème depuis le commencement de septembre jusqu'à la mi-octobre. Sa culture, du reste, ne diffère pas sensiblement de celle du froment. Il craint l'humidité. On le récolte quand la paille est devenue d'un beau jaune. Le grain peut se conserver dans son enveloppe sans craindre les charançons et autres ennemis du froment; il n'a besoin d'être débarrassé de cette enveloppe que pour être consommé. Il donne à la mouture une farine substantielle, très-blanche, d'un excellent goût, peu abondante, mais qui, à poids égal, fournit plus de pain que celle du froment. Mêlée à la farine du maïs, de l'orge ou du seigle, elle conserve sa blancheur et leur communique son goût; mais il va sans dire que, pour présenter ces qualités, la farine d'*épeautre* doit avoir été préparée convenablement et tout à fait débarrassée du son. Sans cela, elle ne donne qu'un pain noir, grossier et indigeste. Elle exige d'ailleurs de l'eau plus chaude, plus de levain et de sel que le froment. Le pain d'*épeautre* se conserve longtemps frais. Plus fréquemment, l'*épeautre* se consomme sous forme de potages ou de bouillies. Les Romains en faisaient une grande consommation, avant que l'usage du pain de froment se fût généralisé parmi eux. Son grain sert aussi à faire d'excellent gruau et de la bière de qualité supérieure. La paille, plus tendre que celle du froment, est regardée en Allemagne comme un très-bon fourrage sec pour les bestiaux; en France, elle est peu usitée sous ce rapport. Les balles, mélangées avec un peu d'avoine, forment aussi une excellente nourriture pour les chevaux; elles fournissent une précieuse ressource dans les années de disette des fourrages. Ces balles, qui absorbent l'humidité beaucoup mieux que ne le fait la paille, sont par cela même assez recherchées dans certains pays pour garnir les paillasses des enfants au berceau ou des personnes qui sont sujettes à uriner en dormant.

ÉPEC s. m. (é-pèk — altér. du mot *épeiche*). Ornith. Nom vulgaire du pic varié, ou grande épeiche, ou grand pic.

ÉPÊCHER v. a. ou tr. (é-pê-ché — du préf. *é*, et de *pêcher*). Techn. Vider la chaudière de la saline; enlever ce qui reste au fond, pour le reporter au réservoir : ÉPÊCHER *la chaudière.*

ÉPÊCHISTE s. m. (é-pê-chi-ste — rad. *épêcher*). Techn. Ouvrier chargé d'épêcher la chaudière dans une saline.

ÉPÉE s. f. (é-pé — du lat. *spatha*, large épée, ainsi nommée, suivant quelques étymologistes, par assimilation avec *spatha*, outil de tisserand, en grec *spathê*, probablement de *spaô*, j'étends; comparez le latin *spatium*, allié au sanscrit *sphay*, accroître, augmenter, d'une racine primitive *spâ*, *span* ou *pan*, qui a eu d'abord le sens d'étendre et s'est ensuite appliquée, dans un grand nombre de dérivés aryens, aux opérations du tissage — V. EMPAN. — On trouve le celtique *spad*, bêche, irlandais et anglais *spode*, et *spadaim*, abattre, tuer, et d'après Diodore, *spatha* est le nom d'une longue épée des Gaulois; aussi d'autres ont-ils pensé que *spatha*, dans le sens d'épée, était celtique, et ne s'était trouvé que par hasard conforme avec le latin *spatha*, outil de tisserand. Bochart, dans son livre des colonies des Phéniciens, dérive le mot gaulois de l'hébreu *sbat*, au pluriel *sbatim*, bâton, en chaldéen *sbatin*. Suivant lui, la série des sens serait bâton ferré, puis épée. Inutile de faire observer que c'est là de la pure fantaisie). Arme offensive, formée d'une lame d'acier quelquefois triangulaire, le plus souvent à deux tranchants, toujours pointue, emmanchée dans une poignée munie d'une garde : *Courte, longue* ÉPÉE. ÉPÉE *de combat. Une* ÉPÉE *nue. Remettre l'*ÉPÉE *dans le fourreau. Se battre à l'*ÉPÉE. *Mourir d'un coup d'*ÉPÉE. *Quand un homme est sur le pré, une médiocre habileté dans l'escrime l'expose plus à l'*ÉPÉE *de son ennemi qu'elle ne l'en préserve.* (J.-J. Rouss.) *On voit au Calvaire l'*ÉPÉE *de Godefroy de Bouillon, qui, dans son vieux fourreau, semble encore garder le saint sépulcre.* (Chateaub.)

Ton premier coup d'*épée* égale tous les miens.
CORNEILLE.

— Par ext. Etat militaire : *Gens d'*ÉPÉE. *Noblesse d'*ÉPÉE. *Homme d'*ÉPÉE. *Cicéron, comme tous les hommes dont la parole est la principale force, sentait qu'il ne pouvait jouer de rôle important ni même être en sûreté qu'en s'associant aux hommes d'*ÉPÉE. (Napol. III.) *D'un homme d'Etat homme d'*ÉPÉE, *qui s'exagère un danger ou qui l'exagère, il y a tout à craindre.* (E. de Gir.)

A la fin j'ai quitté la robe pour l'*épée*.
CORNEILLE.

‖ Homme de guerre, général : *On appela au ministère de la guerre une illustre* ÉPÉE. ‖ Homme fort à l'escrime : *Vous êtes un homme si vaillant et une si fine* ÉPÉE... (Alex. Dum.)

— Fig. Expéditions militaires, combats, attaques de gens armés : *Un pays livré à l'*ÉPÉE *de ses ennemis. L'*ÉPÉE *détruit le travail de la charrue. L'*ÉPÉE *de la conquête, en renouvelant la face de l'Europe et la distribution de ses habitants, a laissé sa vieille empreinte sur chaque nation, créée par le mélange de plusieurs races.* (Aug. Thierry.) *L'*ÉPÉE *du guerrier, si elle n'est pas employée à protéger, doit être brisée maintenant.* (Ballanche.) ‖ Courage, valeur militaire, exploits guerriers : *Ma noblesse date d'hier, et je la dois à mon* ÉPÉE. (Scribe.) ‖ Secours armé : *Ne savez-vous pas qu'entre Espagnols c'est offenser un ami que de ne pas recourir à lui quand on a besoin de sa bourse ou de son* ÉPÉE? (Le Sage.) ‖ Moyen d'attaque : *Il fut tantôt le bouclier, tantôt l'*ÉPÉE *de son pays.* (Fléch.) *Le droit est l'*ÉPÉE *des grands, le devoir est le bouclier des petits.* (Lacordaire.) ‖ Force, puissance : *Celui qui tient l'*ÉPÉE *est l'ennemi naturel de la liberté. L'*ÉPÉE *donne un véritable droit.* (Pasc.) *La société de Jésus est une* ÉPÉE *dont la poignée est à Rome et la pointe partout.* (Dupin.)

— *Epée haute*, Epée que l'on tient la pointe haute, pour être prêt à combattre : *S'avancer l'*ÉPÉE HAUTE.

— *Epée à deux mains*, Epée très-longue et très-forte dont on se servait au moyen âge, et dont la poignée se saisissait avec les deux mains.

— *Epée à deux tranchants*, Epée dont les deux côtés sont affilés, et qui peut servir d'estoc et de taille. ‖ Fig. Moyen de nuire qui peut être funeste à celui qui s'en sert : *Tout complot est une* ÉPÉE À DEUX TRANCHANTS. *Toute* ÉPÉE A DEUX TRANCHANTS; *qui blesse avec l'un se blesse à l'autre.* (V. Hugo.)

— *Epée de chevet*, Courte épée que l'on plaçait autrefois sous son chevet, pour se défendre au besoin contre une attaque nocturne. ‖ Personne ou chose que l'on emploie en toute circonstance; paroles que l'on répète toujours : *Toujours parler d'argent! voilà leur* ÉPÉE DE CHEVET. (Mol.)

— *Epée d'Etat*, Epée que l'on porte devant le souverain de la Grande-Bretagne, dans les cérémonies.

— *Brave, vaillant comme son épée*, Se dit d'un homme de guerre extrêmement brave.

— *Traîneur d'épée*, Bravache qui affecte de porter une épée en public.

— *Chevalier de la petite épée*, Se disait autrefois pour Filou, chevalier d'industrie.

— *Plat d'épée*, Partie plate d'une lame d'épée : *C'est un outrage sanglant que de donner des coups de* PLAT D'ÉPÉE *à quelqu'un.*

— *Coup d'épée dans l'eau*, Effort sans résultat : *N'essayez pas cela, ce serait donner un* COUP D'ÉPÉE DANS L'EAU.

— *A la pointe de l'épée*, Par violence ou avec de grands efforts : *Emporter une chose* À LA POINTE DE L'ÉPÉE.

. . . Rien d'assuré, point de franche lippée,
Tout *à la pointe de l'épée*.
LA FONTAINE.

— *Porter l'épée*, Avoir une épée suspendue au côté : *Sous l'ancien régime, un grand nombre de corporations avaient le droit de* PORTER L'ÉPÉE.

Un noble débonnaire et d'esprit peu guerrier
S'informait d'un vieil usurier
Quel plaisir il prenait d'avoir l'âme occupée
A gagner des écus et ne s'en servir pas.
L'usurier lui répond : « J'y trouve autant d'appas
Que vous à *porter une épée*.
***

‖ Etre officier : *Je me voyais venir de la barbe au menton, et je mourais d'envie de* PORTER L'ÉPÉE. (Le Sage.)

— *Porter l'épée en verrouil*, La porter très-bas et presque horizontalement.

— *Tirer l'épée, mettre l'épée hors du fourreau*, Déclarer la guerre, se mettre en état d'hostilité : *Les rapports diplomatiques entre les deux pays sont fort tendus; il est présumable qu'on en viendra à* TIRER L'ÉPÉE. *Aussitôt que les* ÉPÉES SONT TIRÉES *de leurs fourreaux, il est trop tard pour échanger des explications qui pourraient les y faire rentrer.* (E. de Gir.) ‖ *Remettre l'épée dans le fourreau*, Cesser les hostilités, mettre fin à la guerre.

— *Rendre son épée*, En parlant d'un officier, Se reconnaître, se constituer prisonnier : *Le czar, après le repas, fit* RENDRE LES ÉPÉES *à tous les officiers.* (Volt.) ‖ *Briser son épée*, Renoncer par dépit au service militaire.

— *Passer au fil de l'épée*, Massacrer sans quartier : *Toute la garnison* FUT PASSÉE AU FIL DE L'ÉPÉE.

— *Poursuivre, presser quelqu'un l'épée dans les reins*, Le harceler, le serrer de près pour l'amener à faire ce que l'on veut, ou pour le convaincre par des raisonnements.

— *Mettre, faire passer quelque chose du côté de l'épée*, Faire de petits profits clandestins, soustraire quelque chose de ce que l'on doit.

— *Mourir d'une belle, d'une vilaine épée*, Succomber avec gloire, d'une façon peu glorieuse : *Il faut faire entrer les gens dans nos plaisirs et dans nos fantaisies; sans cela il faut mourir, et c'est* MOURIR D'UNE VILAINE ÉPÉE. (Mme de Sév.)

— *N'avoir que la cape et l'épée*, Se disait des gentilshommes pauvres, et notamment des cadets, qui étaient obligés de chercher fortune à la guerre :

Bien souvent la mâchoire est fort mal occupée
A qui n'a comme vous *que la cape et l'épée*.
TH. CORNEILLE.

‖ *Roman de cape et d'épée*, Roman où l'on introduit des héros d'un courage et d'une générosité chevaleresques.

— *Avoir l'épée sur la gorge*, Etre vivement pressé ou menacé. ‖ *Mettre, tenir à quelqu'un l'épée* ou *le couteau sur la gorge*, Le mettre dans une situation violente, qui l'oblige à céder ou l'expose à de graves conséquences.

— *En être aux épées et aux couteaux*, Etre en grave dissentiment.

— *Coucher comme l'épée du roi, dans son fourreau*, Dormir tout habillé.

— *N'avoir jamais vu d'épée nue que chez le fourbisseur*, Ne s'être jamais battu. ‖ *Se battre de l'épée qui est chez le fourbisseur*, Contester sur une chose que l'on n'a pas en sa puissance.

— *Se faire blanc de son épée*, Se prévaloir de son crédit, de son courage, pour assurer le succès d'une affaire.

— *Son épée est trop courte*, Il n'a pas assez de ressources, de crédit pour réussir.

— *Son épée ne tient pas au fourreau*, Il a toujours envie de chercher querelle, de se battre.

— *Son épée est vierge*, Il ne s'est jamais battu.

— *Il a fait un beau coup d'épée*, Il a fait une grosse sottise.

— *L'épée use le fourreau*, Se dit d'un homme dont l'activité intellectuelle ou morale est telle qu'elle nuit à sa santé.

— Prov. *L'épée est la meilleure langue pour répondre à l'outrage*, On ne se lave pas d'un outrage par des paroles, mais en se battant. C'est un proverbe arabe. ‖ *La gourmandise tue plus de gens que l'épée*, Les excès de table font périr plus de gens que la guerre. ‖ *Il vaut mieux être percé d'une épée bien luisante que d'une épée rouillée*, Une chute glorieuse est préférable à un malheur déshonorant. ‖ *A vaillant homme courte épée*, Le courage supplée aux moyens de défense; l'habileté supplée aux ressources. ‖ *Quiconque se sert de l'épée périra par l'épée*, Celui qui use de violence sera victime de la violence. Ce proverbe est emprunté à l'Evangile.

— Iconogr. *Epée flamboyante* ou *Epée de feu*, Epée qui semble jeter des flammes ou dont la lame est ondulée : *L'ange qui garde la porte du paradis terrestre est représenté armé d'une* ÉPÉE FLAMBOYANTE.

— Blas. *Epée garnie*, Celle dont la garde, la poignée et le pommeau sont d'un émail autre que celui de la lame. ‖ *Epée béante*, Epée dont la pointe est tournée vers le haut de l'écu.

— Escrime. *Fort de l'épée*, Partie de la lame la plus rapprochée de la poignée. ‖ *Mi-fort de l'épée*, Milieu de la lame. ‖ *Faible de l'épée*, Partie de la lame voisine de la pointe. ‖ *Aller à l'épée*, Suivre dans tous ses mouvements le fer de l'adversaire.

— Manége. *Epée romaine*, ou simpl. *Epée*, Long épi de poils qu'on remarque sous la crinière de certains chevaux. ‖ *Main de l'épée*, Se disait autrefois pour Main droite.

— Cost. *Nœud d'épée*, Nœud de rubans dont les hommes garnissaient autrefois la garde de leur épée.

— Pêche. Instrument qui ressemble à la foène, et avec lequel on prend le poisson en le piquant.

— Techn. Partie du métier à filer la soie qui reçoit son mouvement de l'asple : *Les Piémontais ont adopté une* ÉPÉE *dont le mécanisme, mû par des rouages, est d'une exactitude et d'une régularité mathématiques.* ‖ Grande alène droite dont se servent les bourreliers. ‖ Lien de fer qui unit le bras de l'arbre de la grande roue avec le coude de cet arbre, dans l'appareil qui sert à la taille des pierres précieuses. ‖ Chacun des deux montants d'un avant-train de charrue. ‖ Sorte de grand couteau de bois dont le cordier se sert pour battre les sangles. ‖ *Epée de la bascule du frein*, Pièce d'un moulin à vent. ‖ *Epée de trempure*, Barre de fer servant à soulever ou à baisser la meule courante d'un moulin.

— Alchim. *Epée des philosophes*, Feu.

— Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de dauphin.

— Ichthyol. *Epée de mer*, Nom vulgaire de l'espadon et de la scie.

— **Encycl.** Linguist. Les armes destinées à frapper d'estoc et de taille ont pris des formes si diverses, que leur nomenclature n'a pas cessé de s'étendre et de se modifier d'âge en âge. C'est pour cela, selon Pictet, qu'aucun des noms anciens ne s'est conservé d'une manière générale. Ce qui en est resté suffit cependant à prouver que ces armes ont été en usage dès l'époque primitive, et, comme elles supposent presque toujours l'emploi du métal pour la fabrication des lames, on peut tirer de là un argument de plus en faveur d'un certain degré de développement de l'industrie métallurgique chez les Aryas.

Parmi les noms de l'*épée*, Pictet signale d'abord le sanscrit *asi*, *épée*, *astra*, même sens, et arme en général, plus spécialement arme de jet, de la racine *as*, jeter, et le latin *ensis*, concordance unique, mais sûre. L'*épée* n'est pas une arme de jet; mais, en frappant du glaive, on lance le coup, ce qui explique cette étymologie. Le grec *xiphos*, *épée*, se rattache de même à la racine sanscrite *kship*, jeter, d'où *kshipani*, arme de jet, et coup de fouet lancé, *kshêpana*, fronde, etc. Le persan *shifar*, *épée*, grand couteau, que l'on serait tenté de rapprocher du grec *xiphos*, provient de l'arabe *shafrat*, pluriel *shifâr*, tranchant, bord.

Le sanscrit *ciri*, *épée*, de la racine *çar*, blesser, se retrouve dans le gothique *hairus*, anglo-saxon *heoru*, *heor*, scandinave *hior*, même sens. Aux diverses formes de cette racine *çar* ou *kar*, *çal*, *kal*, etc., qui fournissent déjà divers noms de la lance et de la flèche, se rattachent aussi plusieurs autres dénominations de l'*épée* : ainsi à *kar*, le sanscrit *karanda*, glaive — comparez le kourde *kerendi*, faux, et l'arménien *keranti*, même sens —, kourde *kêr*, couteau, persan *kâri*, tranchant, acéré, etc.; à *kal*, l'irlandais erse *calg*, *colg*, *épée* et aiguillon, et le lithuanien *kalawijas*, *épée*.

Un autre groupe se rapporte à la racine sanscrite *tak*, tailler. Voici les principales formes qui le composent : sanscrit *tanka*, *épée*, burin, hache, *tanga*, *épée*, pelle; persan *tak*, *tuk*, pointe d'*épée*; irlandais *tuca*, *épée*, rapière; kymrique *twca*, espèce de couteau, d'où l'anglais *tuck*, rapière; persan *tish*, *épée*; arménien *tashnag*, sabre; russe *tesaku*, glaive; polonais *tasak*, coutelas.

Le sanscrit *bhidaka*, *épée* et foudre d'Indra, de la racine *bhid*, fendre, se retrouve également dans l'irlandais *bideog*, erse *biodag*, *épée* courte, poignard, kymrique *bidawg*.

Pictet signale en outre divers noms de l'*épée* des langues slaves et germaniques, qui semblent se rapporter à des racines aryennes primitives.

— Hist. Les soldats gaulois portaient leur *épée* suspendue à une chaîne de fer ou de cuivre, ou à un large baudrier, et Tite-Live nous apprend que les légionnaires ne leur devinrent supérieurs que lorsqu'on leur eut donné l'*épée* espagnole à lame courte, droite, large et plate. Les Francs conservèrent à cette arme la forme qu'elle avait chez les Gaulois. On lit dans les *Gesta Francorum*, chap. XLI, et dans les *Gesta Dagoberti*, chap. XV, que l'on enrôlait les jeunes hommes dès qu'ils avaient atteint la hauteur des

spatha (ou *épées*). Dans les mêmes annales, on voit des rois francs faire décapiter tous les prisonniers dont la taille dépasse celle de leur *épée*. Les *épées* des plus célèbres héros du moyen âge reçurent des poètes un nom particulier : l'*épée* de Charlemagne s'appelait *Joyeuse*; celle d'Arthur, *Scalibert*; celle de Bradimart, *Flamberge*; de Renaud, *Balisarde*; de Roland, *Durandal*; d'Olivier, *Haute-Clère*; d'Ogier, *Courtin*, etc.

L'épée à deux mains ou espadon était une arme large et longue que l'on faisait tourner avec une grande rapidité de manière à s'en couvrir en même temps qu'on menaçait son adversaire. Les longues et lourdes *épées* furent longtemps en usage. On dit que Godefroy de Bouillon fendait un homme en deux d'un coup d'*épée*; et la *Jérusalem délivrée* est remplie de faits analogues. Le P. Daniel ne voit là rien de bien étonnant si l'on songe à la force des hommes de cette époque et au poids des *épées* qu'ils maniaient, du reste, avec une grande habileté. On conserve à Meaux une épée regardée comme étant celle d'Ogier le Danois ; elle est longue de plus de trois pieds, large de trois pouces et pèse cinq livres. Dans la suite, et même dès l'époque du déclin de la seconde race, quand les armes défensives présentèrent plus de résistance, on adopta des *épées* moins longues et tranchantes d'un seul côté. C'est ce que Guillaume Guyart confirme en plusieurs endroits. Dans sa description de la bataille de Bouvines, il dit :

Là François *épées* reportent
Courtes et roides dont ils taillent.

Dans un autre passage :

Epées viennent aux servises
Et sont de diverses semblances;
Mes François qui d'accoutumance
Les ont courtes, assez légières,
Gietent aux Flamans vers les chières.

Rigord, en racontant aussi la grande victoire de Philippe-Auguste, dit que les Allemands portaient des *épées* telles qu'on n'en avait jamais vu auparavant : *Genere armorum admirabili et hactenus inaudito* ; c'étaient des armes longues, menues, grêles, tranchantes des deux côtés, depuis la pointe jusqu'à la poignée. La mode des *épées* courtes semble très-ancienne en France, s'il est vrai qu'on les voyait ainsi peintes dans une fresque d'une église d'Angers, qui représentait une bataille en 845 et dont parle le P. Daniel. Au temps de saint Louis, l'*épée* n'offrait pas de plus fortes dimensions. Celle d'un maréchal de France avait deux pieds de lame environ et un double tranchant. On lit dans une relation de la bataille de Bénévent, où Charles d'Anjou, frère de Louis IX, défie son compétiteur Mainfroy : « Les Allemands combattoient avec de longues *épées*, des haches et des massues, n'approchant leurs ennemis que de la longueur de leur *épée*; mais nos François les joignant d'aussi près que l'ongle est près de la chair, les perçoient avec leurs courtes *épées*. » Guillaume de Nangis, en décrivant la même bataille, se sert de termes presque identiques et parle aussi de petites *épées* pointues dont les Français frappaient les ennemis au défaut de la cuirasse. Cette arme ne s'allongea qu'à l'époque où l'armure de fer plein remplaça la cotte de mailles.

Aussi longtemps que l'état de troubles et de guerre fut permanent en France, l'*épée* resta la première des armes offensives, comme le heaume la première des armes défensives. On la regarda, pendant la première période de la chevalerie, comme la principale pièce de l'armement d'honneur ; et même, lorsque les chevaliers ès lois entrèrent en lutte avec les gentilshommes de race, elle servit à distinguer la noblesse féodale de la noblesse de robe. Les connétables, aux entrées des rois, portaient l'*épée* nue devant eux ; le grand écuyer la portait au fourreau ; enfin, à la cérémonie du sacre, elle était déposée sur l'autel, où le prince venait la prendre, pour marquer qu'il régnait par la grâce de Dieu. Le gentilhomme seul la pouvait porter de tout temps. Les serfs n'étaient autorisés à en faire usage que pour défendre la terre de leur seigneur ; hors ce cas, leur *épée* devait se rouiller dans le fourreau. On lit dans l'*Outillement du vilain*, opuscule du XIIIe siècle :

Si le convient armer
Por la terre garder....
Avec luy ait couchiée
L'espée enrouillée,
Puis ait son vieil escu
A la paroy pendu
A son col doit dépendre
Por la terre défendre, etc.

Au XIVe siècle, l'arme qui nous occupe portait divers noms : *espadon* ou *estocade*, *flamard*, *braquemart*.

A dater du règne de Louis XIII, on adopta l'*épée* d'escrime. Cette espèce a offert de grandes variétés de types : il y eut alors des *épées* à pistolet, à coquille, à garde en croix, en panier, en grille, à miséricorde, à demi-croisette, etc. Il y en eut d'autres en spatule, flamboyantes, à l'espagnole, à la suisse, etc. C'est aussi au XVIIe siècle que la fureur de porter l'*épée* en tout temps, en tout lieu, commença à gagner les diverses classes de la société. Sous Louis XIV, les vagabonds, les laquais même, en étaient armés ; aussi les assassinats se multipliaient-ils, dans les rues de Paris, d'une manière effrayante, et il fallut maint arrêt du parlement, mainte ordonnance royale pour arrêter ce désordre. En 1666, notamment, un edit défendit, sous peine de 200 livres d'amende, de porter des *épées* dans les rues, à moins qu'on ne fût gentilhomme, officier de la maison du roi, des troupes et compagnies d'ordonnance, soldat des gardes tant françaises que suisses, ou préposé pour l'exécution des ordres de justice. Tout autre individu non compris dans ces exceptions devait, en entrant en ville, déposer son *épée* entre les mains de son hôte. Ces règlements furent assez mal observés. Les professions civiles continuèrent à s'arroger le port de l'*épée*, et cette confusion dura jusqu'en 1789. A cette dernière époque, le régiment des gardes françaises était le seul corps militaire qui l'eût conservée ; elle n'était plus portée par l'infanterie de ligne depuis la guerre de 1756. De la mort de Louis XIV à 1815, les *épées* d'uniforme furent à lame évasée et très-mince ; on les nommait *carlets*. Depuis, les carlets ont été remplacés par des *épées* plates. Le musée d'artillerie de Paris, le musée de Cluny possèdent plusieurs *épées* ayant appartenu à des personnages célèbres. Le *flamard* de Louis XI est remarquable par une singularité qui caractérise ce prince : sur les deux côtés se trouve gravé l'*Ave Maria*. L'*épée* que François Ier portait à la bataille de Pavie a une poignée en croix, émaillée avec des ornements en or, parmi lesquels on distingue des salamandres ; sur la garde, on lit en lettres émaillées ce passage de l'Ecriture : *Fecit potentiam in brachio suo* ; on conservait cette arme à Madrid, dans la chambre même où le roi avait été retenu prisonnier. En 1808, Murat, étant entré dans la capitale espagnole, fit transporter solennellement cette relique au palais occupé par l'état-major français, puis il l'envoya en France. L'*épée* dont était ceint Henri IV, le jour de son mariage avec Marie de Médicis, offre une lame richement damasquinée et chargée d'inscriptions relatives aux victoires du roi sur les ligueurs ; le fourreau est incrusté de médaillons de nacre, où sont gravés les douze signes du zodiaque.

L'*épée* est essentiellement une arme d'estoc, c'est-à-dire destinée à percer; mais on lui donne quelquefois une forme qui permet de l'employer comme arme de taille.

Depuis la Révolution, surtout depuis une quarantaine d'années, elle n'est plus portée, du moins en France, que par certaines catégories de fonctionnaires civils en costume de cérémonie, et, à l'armée, par les officiers généraux et par les officiers et sous-officiers de quelques corps spéciaux; mais, pour les uns et pour les autres, elle ne constitue qu'une simple arme de parade.

— Blas. En armoiries, l'*épée* est un meuble très-fréquent.

L'*épée* paraît dans l'écu avec une lame, une garde, une poignée et un pommeau, et n'a point ordinairement de branche à la poignée.

L'*épée*, quand elle est seule, est le plus souvent la pointe en haut.

Une *épée* peut être posée en pal, en fasce, en bande, etc.

Deux *épées* se posent en sautoir, les pointes tantôt en haut, tantôt en bas.

L'*épée* s'emploie aussi comme ornement extérieur de l'écu.

Nous donnons la liste des familles qui portent une ou plusieurs *épées* sur leurs écus :

Moreau, en Poitou : de gueules, à une *épée* d'argent garnie d'or, la pointe en bas. — **La Garde**, en Auvergne : d'azur, à une *épée* d'argent en bande. — **Bodet de La Fenestre**, en Poitou : d'azur, à une *épée* d'argent posée en pal, et à la trangle de gueules en chef brochant sur le tout. — **La Contrie**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à l'*épée* d'argent posée en pal, la pointe en haut. — **Brunet**, en Guyenne et Gascogne : de gueules, à l'*épée* d'argent. — **Castrelles**, en Picardie : d'argent, à une *épée* de sable. — **Viguier**, en Guyenne et Gascogne : au 1 d'azur, à l'*épée* d'argent; au 2 d'azur, à trois bandes d'or. — **Lesparler**, en Bretagne : de gueules, à une *épée* d'argent, mise en bande, la pointe en bas. — **Grandménil**, en Bretagne : d'argent, à l'*épée* d'arme de sable, en bande. — **Lantuy**, en Bretagne : de gueules, à une *épée* d'argent en pal, la pointe en bas. — **Marolles**, dans l'Orléanais : d'azur, à l'*épée* d'argent, la pointe en haut, la garde et la poignée d'or, accostée de deux plumes d'argent. — **Du Lys**, en Lorraine : d'azur, à l'*épée* haute d'argent, la garde d'or, surmontée d'une couronne couverte de France et accostée de deux fleurs de lis d'or. — **Julien**, en Normandie : d'azur, à une *épée* en pal garnie d'or, la pointe en haut, accostée de deux lions affrontés du même. — **Tenet**, en Guyenne et Gascogne : parti au 1 de gueules, à une *épée* d'argent en bande, accompagnée de deux cuirasses d'or soutenues de deux heaumes du même ; au 2 d'azur, à neuf molettes d'éperon d'argent, posées trois, trois et trois et un lion d'or brochant sur le tout. — **Villeneuve**, en Languedoc : de gueules, à une *épée* d'or mise en bande. — **Cordome**, en Normandie : d'azur, à une *épée* en pal d'argent accompagnée de cinq molettes d'éperon d'or, une en chef et deux en chaque flanc. — **Dosouville**, en Normandie : de gueules, à une *épée* d'argent en pal, accostée de six molettes losanges du même. — **Baudon**, en Provence : de gueules, à une *épée* garnie d'argent dans un fourreau de sable, posée en pal, la pointe en bas, tortillée de son baudrier, aussi de sable. — **Saint-Paul**, en Languedoc : d'azur, à une *épée* d'argent, la pointe en bas et la garde d'or, sur laquelle s'appuie un lion d'or armé et lampassé du même. — **Damiette** : d'argent, à une *épée* de gueules. — **Villy**, en Normandie : de gueules, à une *épée* dégarnie d'argent en pal, la pointe en bas, accostée de six merlettes du même. — **Troismonts**, en Normandie : d'azur, à une *épée* d'argent en pal, garnie d'or, accostée de deux fleurs de lis du même. — **Pont**, en Normandie : d'azur, à une *épée* d'argent en pal, garnie d'or, couronnée à la royale et accostée de deux fleurs de lis, le tout du même. — **Avice**, en Normandie : d'azur, à une *épée* d'argent, garnie d'or, posée en pal, accompagnée de trois pommes de pin du même. — **Cos**, en Guyenne et Gascogne : d'azur, à l'*épée* d'argent en bande garnie d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent. — **Gentil**, en Limousin : d'azur, à une *épée* en pal, sur laquelle broche un chevron, accompagnée de trois roues, le tout d'argent. — **Bernard**, en Artois : de gueules, à l'*épée* d'argent garnie d'or, la pointe en bas, accostée de deux étoiles d'or. — **Bauefort**, en Franche-Comté : de gueules, à une *épée* d'argent mise en pal, au chef cousu d'azur, chargé de deux roses d'argent. — **Garde de Tranchelion**, en Limousin : de gueules, à une *épée* d'argent en bande, tranchant un lion d'or. — **Guéroult**, en Normandie : d'azur, à une *épée* d'argent en bande, côtoyée en chef d'un lion d'or. — **Pingault**, en Orléanais : de gueules, à l'*épée* en bande d'argent, accompagnée de trois coqs du même. — **La Rochette**, en Languedoc : d'azur, à l'*épée* d'argent mise en barre, au chef cousu de sable, chargé d'une mer d'argent. — **Percipiano**, en Franche-Comté : de gueules, à une *épée* d'argent mise en fasce. — **Bregeot**, en Lorraine : d'azur, à l'*épée* d'argent garnie d'or, accompagnée de trois étoiles du même. — **Lavallée**, en Orléanais : d'azur, à l'*épée* d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles du même. — **Barastre**, en Normandie : de gueules, à une *épée* d'argent, accompagnée de trois étoiles du même, une en chef et deux en flanc. — **Barniolles**, en Normandie : de gueules, à une *épée* d'argent, accompagnée de trois étoiles du même, une en chef et deux en flanc. — **Bremoy**, en Bretagne : d'azur, à l'*épée* d'or accompagnée en chef de trois couronnes triomphales du même. — **Angenous**, en Champagne : d'azur, à deux *épées* passées en sautoir d'argent, les pointes en front, les gardes et les poignées d'or. — **Du Puis**, en Picardie : d'azur, à deux *épées* passées en sautoir d'argent, accompagnées en chef et en fasce de trois molettes et en pointe d'un croissant; le tout d'argent, et les gardes et poignées d'or. — **Armes**, dans le Nivernais et l'Ile-de-France : de gueules, à deux *épées* d'argent, les gardes d'or, posées en bande et en barre, se rencontrant par la pointe, accompagnées d'une rose d'or en chef à la bordure engrêlée du même. — **Sabuguet**, en Champagne et Limousin : de gueules, à deux *épées* d'or, les pointes en bas, accompagnées en chef d'une coquille d'argent et en pointe d'un croissant du même. — **Boutin** : d'azur, à deux *épées* d'argent en sautoir, garnies d'or, accompagnées de quatre étoiles du même. — **Marbœuf**, en Poitou : d'azur, à deux *épées* d'argent passées en sautoir, les pointes en bas, les gardes et les poignées d'or. — **Coignet**, en Bourgogne : d'azur, à deux *épées* d'argent posées en sautoir, cantonnées de quatre croissants d'argent. — **Villiers-Saint-Paul** : de gueules, à deux *épées* d'argent passées en sautoir, accompagnées de quatre étoiles d'or. — **Bernard**, en Bretagne : de gueules, à deux *épées* d'argent en sautoir, la pointe en haut, accompagnées de deux fleurs de lis, l'une en chef, l'autre en pointe, flanquées de deux molettes d'éperon à six pointes aussi d'argent. — **Bollenger**, en Normandie : d'azur, à deux *épées* d'argent garnies d'or, passées en sautoir, accostées de deux poignards d'argent la pointe en bas. — **Loup**, en Normandie : de gueules, à deux *épées* d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, accompagnées de trois molettes d'éperon d'argent. — **Pommeret**, en Normandie : d'azur, à un badelaire et une *épée* d'argent garnis d'or, passés en sautoir, au chef d'or chargé d'un lion léopardé de gueules. — **Moras**, en Limousin : d'azur, à deux *épées* d'argent en sautoir, cantonnées de quatre molettes d'éperon du même. — **Labadie**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à deux *épées* d'argent passées en sautoir. — **De Bus**, en Brie : d'azur, à deux *épées* d'argent garnies d'or, passées en sautoir. — **Laqueur**, en l'Ile-de-France : d'azur, à deux *épées* passées en sautoir d'argent. — **Le Danois**, en Normandie : de sable, à deux *épées* passées en sautoir d'argent, garnies d'or. — **Guerry** : d'azur, à deux *épées* d'argent, les gardes d'or, passées en sautoir, au chef du second chargé de trois roses de gueules. — **Aguilhac**, en Languedoc : de gueules, à deux *épées* d'argent passées en sautoir, la pointe en haut, au chef cousu d'azur, aux trois étoiles d'or. — **Gadonet**, en Champagne : de gueules, à deux *épées* passées en sautoir d'argent, la garde et la poignée d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. — **Bay**, en Champagne : d'azur, à deux *épées* d'argent en sautoir, les pointes en haut, accompagnées d'une rose d'argent en chef et d'un croissant en pointe du même. — **Terrion**, en Limousin : d'azur, à deux *épées* d'or en sautoir, cantonnées, au 1 d'un croissant d'argent, aux 2 et 3 de deux palmes d'or, et en pointe d'un rocher d'argent. — **Tillon**, en Lorraine : de sable, à deux *épées* d'argent mises en sautoir, garnies d'or. — **Boisalbran**, en Bretagne : de gueules, à deux *épées* d'argent en sautoir, à la garde d'or, la pointe en bas. — **Charpentier**, en Bretagne : de sable, à deux *épées* d'argent posées en sautoir, la pointe en bas. — **Espée**, en Normandie : d'azur, à deux *épées* passées en sautoir d'argent, garnies d'or. — **Kerboudel**, en Bretagne : de sable, à deux *épées* d'argent passées en sautoir, les pointes en bas. — **Ravignan**, en Champagne : d'azur, à deux *épées* passées en sautoir d'argent, la pointe en bas, la garde et la poignée d'or. — **Langault**, en Champagne : d'azur, à deux *épées* passées en sautoir d'argent, à la garde et la poignée d'or. — **Cassagnes**, en Languedoc : de sable, à deux *épées* d'argent mises en sautoir. — **Danguin**, en Bretagne : d'argent, à deux *épées* de sable en croix, accompagnées d'un croissant entre leurs deux gardes et d'une étoile entre les deux pointes. — **Gigeon**, en Bretagne : d'azur, à deux *épées* d'argent aux gardes d'or, les pointes en haut. — **Grossaine** : d'azur, à deux *épées* d'argent, les gardes d'or, passées en sautoir. — **Du Burg** : d'azur, à deux *épées* d'argent garnies d'or, mises en sautoir. — **Nibat**, de gueules, à trois *épées* d'argent rangées en pal, les gardes et les poignées d'or. — **Lissac**, en Languedoc : de gueules, à trois *épées* d'argent mises en pal. — **Baudier**, en Languedoc : d'azur, à trois *épées* d'argent mises en pal. — **Graindor**, en Normandie : d'azur, à trois *épées* d'or, en pal, la pointe en bas. — **Berolles**, en Normandie : d'azur, à trois *épées* d'argent garnies d'or, la pointe en bas. — **Garmeaux**, en Bretagne : d'argent, à trois *épées* de gueules, les pointes en bas. — **Henry de Queugoy**, en Bretagne : de gueules, à trois *épées* d'argent en pal, la pointe en bas. — **Charrite**, en Béarn : d'azur, à trois *épées* d'or en pal, abouties d'un trèfle de même ; celle du milieu appointée vers le chef, les deux autres vers la pointe. — **Rivière**, en Guyenne et Gascogne : de gueules, à trois *épées* rangées d'argent, soutenant une couronne royale. — **Des Pierres**, en Languedoc : d'azur, à trois *épées* d'or mises en pal, la pointe en haut, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules. — **Hingaut**, en Bretagne : de sable, à trois *épées* d'argent en pal, la pointe en haut, garnies d'or. — **Daguier**, en Orléanais : de gueules, à trois *épées* d'azur mises en pal, la pointe en haut; celle du milieu surmontée d'une hure de sanglier de sable. — **Vassenare** : de sable, à trois *épées*, les pointes en bas, d'argent, rangées en bande. — **Schulamberg**, en Champagne : de sable, à quatre *épées* d'or, en chef coupé d'azur. — **Aisse**, dans la Saintonge et l'Aunis : de sable, à six *épées* d'argent, en bande, la pointe en bas. — **Péguillan**, *alias* **Péguilhan**, en Guyenne et Gascogne : de gueules, à trois *épées* l'une sur l'autre, d'argent, en fasce.

Apt, dans le Comtat-Venaissin : de gueules, à une *épée* d'or, posée en pal, la pointe en bas dans son fourreau de sable, attaché à un ceinturon du même, boucle d'or, la bouterolle de ce dernier émail. — **Saulieu**, en Bourgogne : de gueules, à une *épée* en pal, la pointe vers le chef, surmontée d'une fleur de lis et accostée de deux ; le tout d'or. — **Vaucouleurs**, en Lorraine : de France parti d'azur, à une *épée* la pointe en haut, d'argent, la garde et la poignée d'or, accostée de deux fleurs de lis du même, et surmontée d'une couronne royale aussi d'or.

— **Allus. hist. et litt. Epée flamboyante de l'ange.** Se dit de tout ce qui inspire une frayeur superstitieuse, instinctive, en souvenir de l'ange, armé d'une *épée flamboyante*, que Dieu plaça à la porte du paradis terrestre pour en défendre l'entrée à Adam et à Eve.

Les écrivains font quelquefois allusion à ce passage de la *Genèse* :

« Les croisades échouées, quand il parut que les deux religions ne pouvaient rien l'une sur l'autre, un immense désenchantement saisit la terre. Le Christ avait reculé devant Mahomet, l'Evangile devant le Coran ; quelle nouvelle pour un croyant du XIIIe siècle !

» Depuis ce moment, le moyen âge cesse de vivre dans l'extase ; il a senti sa limite et il se retire ; l'*épée flamboyante* de Mahomet l'a chassé de l'Eden ! »

EDGAR QUINET.

« Tel était l'adieu unanime qui suivait le maître d'études, comme l'*épée flamboyante* de l'archange, et qui devait lui interdire, de par la toute-puissance de la coalition, l'entrée des autres maisons d'enseignement, au cas où ce premier essai ne l'aurait pas dégoûté du métier. »

LOUIS ULBACH.

« Au commencement du monde, Dieu, selon vous, acheminait l'homme de bonheur en bonheur à travers un perpétuel miracle, par un perpétuel coup d'Etat contre ses propres lois, pour épargner au favori de la nature jusqu'à l'apparence d'une douleur et l'insolence d'un pli de rose sur son épiderme. —

ÉPÉE ÉPÉE ÉPÉE

J'accepte tout cela, je crois tout cela; j'ai vu, moi aussi, en songe cette porte fermée où l'ange monte la garde *une épée de feu à la main*, et j'accepte l'Eden sur parole, sans vouloir en presser davantage ou en marchander la théorie. »

EUGÈNE PELLETAN.

— **Épée de Roland.** Sur le point de périr dans la vallée de Roncevaux, et ne voulant pas que l'instrument de ses exploits, de son épopée glorieuse, sa Durandal, tombât entre les mains d'indignes ennemis, Roland, le neveu de Charlemagne, essaya vainement de la briser, et en frappa un coup si terrible, qu'il ouvrit à travers le rocher une brèche qui a conservé le nom de *Brèche de Roland*.

Les écrivains font souvent allusion à l'épée de Roland :

« Chateaubriand admirait beaucoup Carrel; ils étaient unis tous deux mieux que par la haine qu'ils portaient à la même dynastie : ce qu'il y avait de valeureux et de chevaleresque en tous deux était un attrait, un lien; mais on peut croire que Chateaubriand eût moins loué Carrel écrivain, si celui-ci eût eu dans le talent quelque chose de cet éclat particulier, qui, de loin, signalait *l'épée de Roland* dès qu'elle apparaissait dans la mêlée. »

SAINTE-BEUVE.

— **Épée de Damoclès.** Se dit d'un malheur dont on est constamment menacé, par allusion à un trait de la vie de Damoclès. V. ce nom.

Épée (ORDRE DE L') ou **du silence**, institué en 1195 par Gui de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre, pour la défense de l'île de Chypre contre les attaques des infidèles. Il le conféra à trois cents barons, qu'il avait emmenés avec lui en quittant la Palestine. Les chevaliers faisaient le serment de défendre la religion, le souverain; ils étaient militaires et religieux, et suivaient la règle de Saint-Basile. L'ordre, qui jouit d'une grande célébrité sous les rois de la maison de Lusignan, déclina quand les Vénitiens devinrent les maîtres de l'île de Chypre, et disparut complètement lorsqu'en 1571 les Turcs s'en emparèrent. La devise de l'ordre était *Securitas regni*, et la décoration consistait en un glaive d'or, pointe en bas, dans lequel s'entrelaçait un *S* d'argent; le tout brodé sur un manteau.

Épée (ORDRE DE L'), fondé en Suède par Gustave I[er]. La Suède, qui, au XVII[e] siècle, était la plus fidèle alliée du protestantisme et son plus puissant soutien, n'avait pas adopté, dès le début, la doctrine de Luther. Gustave I[er] crut même devoir, en 1522, instituer un ordre pour la défense de la religion catholique contre le schisme qui se préparait; mais, pour cela même, les événements ayant changé la politique royale, l'ordre s'éteignit; il fut renouvelé, en 1748, par Frédéric I[er], qui a, d'ailleurs, restauré tous les ordres suédois. Jusqu'au règne de Gustave III, l'ordre de l'Épée ne fut composé que de trois classes; ce roi y ajouta, en 1772, celles des commandeurs grands-croix et des commandeurs. Cet ordre ne peut s'acquérir qu'en temps de guerre, après s'être illustré par une action d'éclat. Les princes du sang, pourtant, sont chevaliers nés; le roi est le chef et le grand maître de l'ordre. Personne ne peut solliciter son admission dans l'ordre, sous peine d'en être déclaré indigne pour toujours. La nomination dépend du roi, qui fait connaître son choix au chapitre. Tout officier qui a servi vingt ans en temps de paix peut être reçu chevalier; une campagne compte double. Les membres, quant au nombre, sont illimités et se divisent en cinq classes : les commandeurs grands-croix, les commandeurs, les chevaliers grands-croix de première classe, les chevaliers grands-croix de deuxième classe, les chevaliers. Pour être commandeur, il faut avoir au moins le rang de général; pour être chevalier grand-croix de première classe, il faut avoir le rang de général-major; pour être chevalier grand-croix de deuxième classe, il faut commander un régiment; enfin, pour être chevalier, il faut avoir au moins le rang de capitaine. Lorsqu'un chevalier est reçu, il s'engage par serment à défendre la religion luthérienne aux risques et périls de sa vie, à servir fidèlement le roi et l'Etat, et à combattre les ennemis du pays. La décoration est une croix de Saint-André, à huit pointes émaillées en blanc; au milieu, un médaillon d'azur avec les trois couronnes de Suède et un glaive en pal. La croix est anglée de quatre couronnes d'or, et la couronne d'or, par laquelle elle est suspendue au cordon, repose sur deux épées qui se croisent. Le revers de la croix porte, sur le médaillon, un glaive en pal surmonté d'une couronne de laurier, et ces mots : *Pro patria* (pour la patrie); le ruban est moiré jaune avec liséré bleu passé de droite à gauche. Les commandeurs grands-croix ont une plaque et le ruban en écharpe; les chevaliers grands-croix portent la croix au cou et ont une petite épée d'argent placée verticalement, la pointe en haut, sur le côté gauche de la poitrine; les simples chevaliers portent la croix à la boutonnière. Le costume de cérémonie est bleu clair et blanc; lorsqu'on le porte, la décoration de l'ordre doit être suspendue à un collier. Le chapitre de l'ordre dispose de pensions qu'il accorde aux membres d'après leur rang d'ancienneté.

ÉPÉE, personnage mythologique. V. ÉPÉUS.

ÉPÉE (Charles-Michel, abbé DE L'), célèbre instituteur des sourds-muets, né à Versailles en 1712, mort en 1789. Son père, architecte-expert des bâtiments du roi, lui fit donner une excellente éducation, espérant trouver en lui un successeur. Mais le jeune homme témoigna le désir d'embrasser l'état ecclésiastique et reçut le diaconat; toutefois, sur son refus de signer le formulaire imposé au diocèse de Paris, pendant l'interminable querelle du jansénisme, il fut écarté de la prêtrise. Il étudia alors le droit et fut inscrit avocat au parlement de Paris. Cependant l'évêque de Troyes, l'ayant attiré dans son diocèse, lui conféra les ordres; mais ses liaisons avec un prélat janséniste et ses vœux en faveur de la liberté des cultes lui attirèrent les censures de l'archevêque de Paris. Abandonnant alors définitivement le ministère sacré, il reprit sa liberté, et sans rien changer aux habitudes honorables de sa vie ne conserva plus du prêtre que ce titre d'abbé sous lequel il devait s'illustrer. Comme il cherchait un but assez haut pour y consacrer sa vie, il eut, à ce qu'on croit, connaissance des procédés proposés par l'Espagnol Pereira pour instruire les sourds-muets. Pourtant il déclare lui-même, dans la préface d'un de ses livres, qu'il ignorait les travaux de ses devanciers quand il se mit à l'œuvre. Quoi qu'il en soit, il entreprit avec ardeur et poursuivit avec une infatigable persistance la tâche ardue de trouver une langue qui pût mettre les sourds-muets en communication entre eux et avec les autres hommes : désormais ces déshérités de la parole eurent leur saint Vincent de Paul. L'abbé de l'Épée leur consacra sa vie, son intelligence et son modeste patrimoine. Seul, livré à ses propres forces, il fonda le premier établissement de sourds-muets, sans que jamais le gouvernement lui donnât le moindre appui, même moral. Chose triste à dire : à l'exception du duc de Penthièvre, personne, en France, ne seconda l'illustre fondateur dans son œuvre sublime. Mais ses idées, accueillies chez nous par une coupable indifférence, rencontrèrent à l'étranger de chauds partisans. Comme le dit M. Dufau, l'abbé de l'Épée « reçut de plusieurs cours des témoignages de la vénération que devait inspirer son généreux dévouement. Catherine et Joseph II lui firent des offres brillantes : l'abbé de l'Épée demanda seulement à l'ambassadeur de la czarine, comme preuve de l'estime de sa souveraine, l'envoi d'un jeune sourd-muet de ses Etats, qu'il se chargeait d'instruire. Et il répondit à l'empereur, qui était venu lui-même le visiter pendant son séjour en France : « Je suis déjà vieux. Si Votre Majesté veut du » bien aux sourds-muets, ce n'est pas sur ma » tête déjà courbée vers la tombe qu'il faut le » placer, c'est sur l'œuvre même : il est digne » d'un grand prince de perpétuer ce qui est » utile à l'humanité. » Joseph, pour répondre à ce vœu, lui envoya un ecclésiastique qui, après avoir reçu ses leçons, devint à Vienne le directeur du premier établissement autrichien en faveur des sourds-muets. »

L'abbé de l'Épée était donc réduit à ses propres forces. Son courage fut toujours à la hauteur de la mission qu'il s'était donnée. Il ne se contentait pas d'instruire ces infortunés; il fournissait encore à leur entretien et à leur dépense, vivait comme un père au milieu d'eux, se condamnait aux privations les plus cruelles, se couvrant de vêtements grossiers, manquant de feu pendant l'hiver et se nourrissant d'aliments communs, afin que ses chers élèves eussent toutes les choses nécessaires à la vie. C'est cette inépuisable charité qui a rendu son nom si grand et si populaire. Sa mémoire vivra, non pas parce qu'il a, sinon inventé, au moins développé pour l'instruction des sourds-muets une méthode que d'autres après lui ont perfectionnée, mais parce qu'il l'a appliquée avec une abnégation touchante, obscurément, sans bruit, malgré l'oubli dédaigneux des corps savants et l'indifférence de l'autorité publique. La mort de l'abbé de l'Épée passa presque inaperçue, et ce ne fut que l'année suivante (1790) que l'abbé Fauchet appela l'attention sur lui et sur son œuvre en prononçant son oraison funèbre. Son institution de sourds-muets fut alors adoptée et dotée par l'Assemblée constituante; et elle est devenue un établissement national, qui a servi de modèle à ceux qui ont été fondés depuis en Europe et en Amérique. Deux monuments ont été élevés à la mémoire de cet homme de bien : l'un à Paris, dans l'église Saint-Roch; l'autre sur une des places publiques de Versailles.

L'abbé de l'Épée a publié, de 1757 à 1784, plusieurs ouvrages qui ne sont que des développements successifs de sa méthode. Son *Institution des sourds-muets par la voie des signes méthodiques* (1774) a été rééditée, en 1784, sous le titre de : *Véritable manière d'instruire les sourds-muets*. Il a laissé inachevé un *Dictionnaire général des signes employés dans la langue des sourds-muets*, que son élève, l'abbé Sicard, a terminé. Il nous semble à peu près certain que l'abbé de l'Épée a mis à profit les essais faits en Espagne et en Angleterre, les travaux de Ponce de Léon, de Pereira, de Bonet, de Conrad Ammon; mais, malgré ces emprunts, sa méthode n'en a pas moins un caractère original. Il était parti de cette proposition, qu'il faut faire entrer par les yeux dans l'esprit des élèves ce qui est entré dans le nôtre par les oreilles. Pourquoi a-t-il oublié dans ses déductions que toute langue comprend deux parties distinctes, la nomenclature et la syntaxe, et qu'il ne suffit pas de faire pénétrer la première dans la mémoire des élèves, à l'aide du dessin et de l'alphabet manuel; qu'il faut encore créer une grammaire par signes, à l'aide de laquelle on puisse leur faire entendre la langue commune. C'est ce qu'a tenté avec bonheur son digne successeur, l'abbé Sicard. Mais la gloire de l'inventeur n'en est pas amoindrie. Il a dit le mot élémentaire de la science, et les autres n'ont fait qu'ajouter et perfectionner. Dans tous les cas, nul ne l'a dépassé dans cette charité, cette abnégation et ce dévouement qui ont rendu son nom si vénérable et qui l'ont placé au premier rang parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

L'œuvre de l'abbé de l'Épée était trop belle, il l'accomplissait avec une abnégation trop grande, pour que l'envie n'essayât pas de se mettre en travers d'une carrière aussi sainte. Lui qui avait sacrifié son patrimoine, qui se privait, à l'âge de quatre-vingts ans, de feu et presque de pain, on l'accusa de cupidité. Nous ne ferons pas à la mémoire du vénérable instituteur des sourds-muets l'injure de la défendre. Dans l'affaire Solar, dont on a fait tant de bruit, le généreux abbé s'est trompé, mais il s'est trompé de bonne foi, et la justice s'est un moment trompée avec lui. Que le lecteur en juge. Dans cette circonstance comme toujours, nous plaçons sous ses yeux les pièces du procès. Elles s'écartent singulièrement de la fable inventée par Bouilly et que son drame a rendue populaire. V. ABBÉ DE L'ÉPÉE.

Un malheureux enfant de dix à onze ans fut trouvé, le 1[er] août 1773, à dix heures du soir, à Cuvilly, près de Péronne en Picardie, étendu par terre dans la rue, sans autre vêtement qu'un méchant sarrau de toile, mourant de faim. Des personnes charitables le recueillent par pitié, s'aperçoivent qu'il est sourd et muet, l'habillent et le nourrissent pendant quelque temps. Une dame du lieu le prend sous sa protection, le recommande à Paris et le fait entrer, par ordre du lieutenant général de police, à l'hôpital de Bicêtre, le 1[er] septembre 1773.

Un peu plus de deux ans après, en juin 1775, il fut transféré de Bicêtre à l'Hôtel-Dieu. Là, il plut à une des principales religieuses desservantes de l'hôpital, la mère Saint-Antoine, qui le trouva gentil et spirituel; elle devina, ou crut deviner, par les signes qu'il faisait, non-seulement qu'il avait été exposé et perdu de dessein déterminé, mais qu'il était né de parents riches. L'enfant montrait des fleurs et des fruits, donc il y avait des fleurs et des fruits dans le jardin de leur maison, qui ne pouvait manquer d'être un grand jardin. Un jour, l'enfant prend une feuille de papier et s'en fait un masque; la bonne religieuse croit comprendre qu'il a été perdu *par un homme masqué*, etc.

L'abbé de l'Épée étant allé à l'Hôtel-Dieu au mois de janvier 1776, la mère Saint-Antoine lui présenta son petit protégé et communiqua au célèbre instituteur les conjectures auxquelles elle se livrait depuis quelques jours. C'en est assez pour exciter l'intérêt du vénérable abbé, qui n'est plus préoccupé que d'une idée fixe, celle de découvrir d'où vient cet enfant, quel il est en réalité. Son crédit, sa haute réputation, lui en fournissent les moyens. Sur sa demande, le ministre de la guerre écrit à toutes les maréchaussées du royaume, et l'on reçoit une réponse très-catégorique qui annonce que le petit sourd-muet, originaire des Pays-Bas autrichiens, entre Liége et Namur, avait été amené par son frère, âgé de dix-sept ans, jusqu'auprès de Péronne, où ce frère s'en était débarrassé comme d'un fardeau incommode; que ce même frère était venu le réclamer à Cuvilly l'année suivante en avouant qu'il l'avait abandonné volontairement et ajoutant que sa famille avait été inquiétée au sujet de cette disparition. Les renseignements ajoutaient qu'on avait cru devoir renvoyer ce jeune homme, appelé Pinchon, qui paraissait appartenir à des parents misérables et hors d'état de nourrir leurs enfants, en lui disant que le petit sourd-muet était à Paris, bien placé. Dans une lettre déposée au procès, le ministre croyait devoir dire à l'abbé de l'Épée « qu'il paraissait convenable de s'en tenir là. »

Mais voici qu'en même temps de nouveaux renseignements arrivent et apprennent que, vers la fin de 1773, un enfant de dix à onze ans, sourd-muet, fils du comte de Solar, a disparu de Toulouse.

Deux femmes aux oreilles de qui l'histoire du petit sourd-muet était venue, et qui avaient connu à Paris, quelques années auparavant, la famille du comte de Solar, vont voir le protégé de la sœur Saint-Antoine et déclarent reconnaître dans l'enfant trouvé à Cuvilly, le 1[er] août 1773, le fils Solar.

L'abbé de l'Épée, tout entier à la mission qu'il s'est donnée de réintégrer dans ses droits un enfant qu'il croit en avoir été frustré par le crime, fait part de sa découverte aux ministres Amelot et Montbarrey. Il leur annonce l'intention où il est de conduire le *petit Solar* (car déjà il lui donne ce nom) dans la ville de Clermont en Beauvoisis, où il était né, d'où il était sorti à l'âge de cinq ans pour être conduit à Paris et à Toulouse, et où assurément il devait être reconnu.

Le ministre Amelot, qui avait rendu compte au roi des projets de l'abbé de l'Épée, informa celui-ci « que Sa Majesté approuvait cette démarche, et même qu'elle savait gré à l'abbé de l'Épée des motifs qui l'y déterminaient; qu'elle l'avait chargé, lui ministre, d'écrire à l'intendant de faire donner par son subdélégué à M. de l'Épée toutes les facilités dont il aurait besoin pour les vérifications dont il s'agissait. »

Le ministre de la guerre Montbarrey écrit, de son côté, au chef de la maréchaussée et lui intime l'ordre de protéger la marche de l'instituteur et du pupille.

L'abbé de l'Épée arrive ainsi à Clermont en Beauvoisis, précédé de sa réputation, du respect que lui avaient mérité ses services, des recommandations qu'il avait obtenues des ministres. Le petit sourd-muet est présenté, sous les auspices les plus accrédités, à toute la ville de Clermont, comme le fils du comte de Solar, et on l'y reconnaît pour tel.

Autre présomption. Le petit Solar avait une surdent, et il a été arraché une surdent au petit sourd-muet de l'Hôtel-Dieu.

Plus que jamais persuadé qu'il avait retrouvé le rejeton d'une famille noble, l'abbé de l'Épée présenta son pupille comme comte de Solar dans ses leçons publiques, dans de grandes maisons et au duc de Penthièvre, dont il obtint une pension pour l'enfant. Il fit publier dans le *Journal de Paris* du 15 octobre 1777 un exposé « des preuves démontrant que le jeune sourd-muet, son écolier, est véritablement le fils de feu M. le comte de Solar. » Il fit également exposer et vendre publiquement le portrait gravé de l'enfant, portant au bas, avec l'indication de son âge et de son infirmité, le nom de Joseph, comte de Solar. Il ne manquait plus que la reconnaissance de la sœur même du petit Solar; on l'obtint. Caroline de Solar déclara qu'elle retrouvait son frère dans le petit Joseph.

A Toulouse, à Albi, plusieurs personnes firent des déclarations aussi positives. On le voit, cet ensemble de présomptions, sinon de preuves, était bien fait pour tromper l'abbé de l'Épée. Une circonstance vint encore le confirmer dans sa conviction. On devait se demander, et l'on se demanda en effet, comment un enfant parti de Toulouse s'était tout à coup trouvé transporté et perdu à 200 lieues de là. On fit des recherches. On trouva sur le registre de Charlas, diocèse de Comminges, sous la date du 28 janvier 1774, un acte mortuaire portant pour toute mention : *le comte de Solar*; puis, en marge, ajouté après coup : *enfant âgé d'environ dix à onze ans, muet*. Cette addition, qui ne se trouvait pas d'ailleurs sur le registre déposé à la sénéchaussée de Toulouse, n'était-elle pas un nouvel indice de suppression d'état? L'abbé de l'Épée n'accomplissait donc qu'un devoir strict en poursuivant ses investigations. Elles l'amenèrent à savoir que l'enfant Solar était parti de Toulouse sous la conduite d'un nommé Cazaux, étudiant en droit, dans l'automne de 1773; qu'il avait été mené à Charlas, chez les parents de ce jeune homme, et que le père Cazaux avait signé, comme l'un des témoins, l'acte mortuaire.

Ce fut en conséquence Cazaux qu'on accusa d'avoir enlevé et perdu le petit Solar. Le Châtelet de Paris, près de qui l'affaire fut portée par les soins de l'abbé de l'Épée, tuteur de l'enfant, commença par décréter de prise de corps Cazaux fils, et assigna, pour être ouïs, Cazaux père, le curé de Charlas et deux ou trois autres individus, comme prévenus de complicité de suppression d'état.

Cazaux fils fut amené de Toulouse à Paris par la maréchaussée, dans une charrette découverte et chargé de chaînes. Il fut jeté, en arrivant, dans un cachot, où il resta vingt-deux jours. Il fut ensuite détenu en prison pendant un an. Il parvint enfin à faire entendre sa défense. Elle était bien simple. Il établit et prouva qu'étant clerc à Toulouse chez le procureur de la comtesse de Solar, veuve et sans bien, mais ayant quelques affaires, il avait eu occasion de rendre quelques services à cette dame; qu'allant passer les vacances de 1773 chez son père à Charlas, et devant de là se rendre à Bagnères, il informa de ce voyage M[me] de Solar, qui le pria de se charger de son fils, parce qu'on lui avait fait espérer que les eaux de Bagnères le guériraient de sa surdité; qu'il y consentit, et partit de Toulouse publiquement, le 4 septembre 1773, à cinq heures du soir, emmenant l'enfant sur son cheval; qu'il le conduisit à Charlas, puis à Bagnères, où il prit les eaux qui ne le guérirent pas, et le ramena ensuite à Charlas, où cet enfant tomba malade de la petite vérole; que lui, Cazaux, qui ne le quittait pas, prit de lui cette même maladie, dont il fut à toute extrémité; que l'enfant en mourut dans la même chambre où Cazaux était couché; qu'on l'enterra tandis que Cazaux était dans son lit, travaillé d'une fièvre qui allait jusqu'au délire; que personne ne pouvant donner de plus amples détails sur l'enfant, le curé de Charlas s'était contenté de le désigner par ces mots : *le comte de Solar*.

Le curé déclara que, parcourant son registre longtemps après, il trouva que cette désignation était trop brève; elle ne disait en

effet ni si c'était un garçon ni si c'était un homme marié, un jeune homme ou un vieillard, et qu'il a cru pouvoir sans inconvénient faire l'addition qu'il s'était permise sur son registre.

Cazaux fut défendu par tout ce qu'il y avait de plus célèbre au barreau : Elie de Beaumont écrivit un excellent mémoire sur son affaire ; Tronçon-Ducoudray prononça plusieurs plaidoyers éloquents, et des consultations signées des noms les plus respectables, tels que Prunget des Boissières, Rouhette, Legouvé, Target, Loyseau, Collet, Hardouin de la Reynerie, Lacretelle, Polverel, Legrand de Laleu, Héron d'Agirone, etc., furent rédigées en sa faveur.

Tout en rendant justice au zèle et à l'humanité de l'abbé de l'Épée, on fit voir qu'il avait suivi une fausse lumière qui l'avait égaré, et qu'en poursuivant une chimère il avait causé un cruel préjudice et des maux réels à une honnête famille qui n'avait rien à se reprocher.

On prouva que l'enfant trouvé près de Péronne, le 1er août 1773, ne pouvait pas être le petit Solar, qui n'était parti de Toulouse que le 4 septembre 1773, et qui était mort à Charlas le 28 janvier 1774.

On établit qu'il n'y aurait pas eu le moindre intérêt à commettre un crime de suppression d'état dans la personne du petit Solar, attendu que son père n'avait pas laissé la moindre fortune ; quant à sa mère, elle n'avait que des créanciers, qui avaient fait saisir ses petits meubles et ses nippes après sa mort, « presque sur son cadavre. »

On prouva enfin que le petit sourd-muet de l'abbé de l'Épée était le fils de Joseph-Mathieu Pinchon, dit *Lamothe*, manouvrier au village de Montigny, pays de Liége, à une demi-lieue de Charleroi ; qu'il avait été emmené par un de ses frères, nommé Alexandre, plus âgé que lui, lequel l'avait laissé à Cuvilly au milieu du chemin, et que lui-même avait reçu au baptême le nom de Joseph ; toutes choses parfaitement conformes aux premières informations.

Le Châtelet, par sa sentence définitive du 28 juin 1781, déchargea Cazaux et les autres accusés de toute accusation, faisant injonction au curé de Charlas d'être plus exact à l'avenir dans la tenue de ses registres de baptême, décès et mariages ; mais en même temps, cédant à l'opinion ou plutôt à la prévention publique formée depuis longtemps avec toutes les couleurs de la vraisemblance, il déclara que Joseph était le fils du feu comte de Solar, l'autorisa à en porter le nom et les armes, et ordonna que l'énonciation de sa mort sur le registre de la paroisse de Charlas serait rayée comme fausse. Il est difficile de concevoir une sentence plus singulière et plus en contradiction avec les faits.

Cazaux et Mlle Caroline de Solar interjetèrent appel de cette sentence.

Le procès était encore pendant au parlement de Paris lors de la Révolution. Il fut enfin jugé par le second des tribunaux criminels établis à Paris au mois de mars 1791.

Le jugement définitif et en dernier ressort est du 24 juillet 1792. Il a été précédé d'un long rapport commencé le 5 juin, et qui, avec la lecture des pièces, a duré plusieurs audiences.

Ce rapport, qui ne laisse rien à désirer pour la méthode, la clarté et la force de la discussion, était l'œuvre de Eude, membre du second tribunal criminel de la Seine. Ce magistrat l'a, plus tard, fait imprimer à l'Imprimerie nationale, pour effacer la fausse impression que le drame de l'*Abbé de l'Épée*, du citoyen Bouilly, avait faite sur le public. En voici les motifs :

« Considérant, au fond, qu'il est clairement établi au procès que l'individu sourd et muet, connu sous le nom de Joseph, a été trouvé sur la grande route de Péronne à Paris, au village de Cuvilly en Picardie, le 1er août 1773 ;

» Qu'à cette époque il fut recueilli par le sieur Le Roux, receveur des aides à Cuvilly, et par la dame son épouse, chez lesquels il est resté jusqu'au 2 septembre suivant ;

» Que, le 2 de ce mois, il est entré, par ordre du sieur de Sartine, dans la maison de Bicêtre à Paris, où il a résidé, tant dans cette maison qu'en celle de l'Hôtel-Dieu, plus de vingt mois consécutifs ;

» Qu'au contraire Guillaume-Jean-Joseph, aussi sourd et muet, seul fils, né à Clermont en Beauvoisis, du mariage des sieur et dame Solar, le 1er novembre 1762, ayant quitté le séjour de la Granerie, près Albi, a habité la ville de Toulouse avec sa mère et Caroline, sa sœur, jusqu'au commencement de septembre 1773 ;

» Que, dans les premiers jours de ce mois, sa mère le confia au sieur Cazaux pour le conduire à Charlas, et de là aux eaux de Bagnères, où il a été vu, dans le cours dudit mois, comme à Charlas les mois suivants, et positivement reconnu par les personnes qui l'avaient vu à Toulouse immédiatement auparavant ;

» Qu'après le voyage de Bagnères et le retour de cet enfant à Charlas, chez le sieur Cazaux père, dans la maison duquel il a habité assez longtemps, toujours connu sous le nom de Solar, il a été attaqué de la petite vérole, à la fin de l'année 1773, est mort des suites de cette maladie, le 28 janvier suivant, et a été inhumé le lendemain 29, dans le cimetière de la paroisse de Charlas, sous la dénomination seulement de *fils du comte de Solar*, parce qu'aucune des personnes présentes ne connaissait ses noms de baptême ;

» Qu'ainsi, ce n'est que par une funeste erreur qu'en élevant des doutes sur la mort de cet enfant on a présumé que l'individu Joseph pouvait être Guillaume, fils des sieur et dame Solar, et que le sieur Cazaux fils a été accusé de l'exposition et suppression d'état de cet enfant, et, par suite de la même erreur, que les premiers juges, en déchargeant le sieur Cazaux d'accusation, ont néanmoins donné à Joseph une qualité que l'évidence des preuves lui refuse ;

» Considérant, sur les autres accusations, que, par rapport au sieur Durban, curé de Charlas, on ne voit que des omissions et négligences, sans dessein criminel, dans la rédaction de l'acte mortuaire de Guillaume, fils Solar, et que dès lors il doit être déchargé d'accusation, en lui enjoignant de se conformer aux lois existantes sur la tenue des registres de baptêmes, mariages, sépultures, etc. »

Voici maintenant le prononcé du jugement :

« Déclare que l'enfant sourd et muet, mort des suites de la petite vérole, chez Cazaux père, à Charlas, le 28 janvier 1774, et inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse dudit lieu, était véritablement Guillaume-Jean-Joseph, sourd et muet, fils unique de Vincent-Joseph de La Fontaine-Solar, et de Jeanne-Pauline-Antoinette Clignet, son épouse, lequel était né à Clermont, le 1er novembre 1762.

» En conséquence, ordonne qu'énonciation des noms dudit enfant et de ses père et mère, et mention par extrait du présent jugement, seront faites par le greffier du tribunal sur le registre joint au procès, lequel registre sera remis ensuite dans les archives de la paroisse de Charlas, et en outre sur le double registre étant au greffe de la sénéchaussée de Toulouse, par le greffier dépositaire actuel ;

» Décharge Caroline Solar de l'accusation contre elle intentée ; fait défense à l'individu nommé Joseph de se dire et qualifier fils des sieur et dame Solar, et de prendre les noms et exercer les droits et actions appartenant à cette famille ;

» Décharge pareillement Jean-Marc Cazaux et Jean-Baptiste Durban, curé de Charlas, d'accusation ; et cependant enjoint audit Durban de se conformer aux lois existantes sur la tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures de sa paroisse. »

Ainsi que nous l'avons dit, nous ne ferons pas à la mémoire de l'abbé de l'Épée l'outrage de la défendre. Il avait adopté le sourd-muet trouvé à Cuvilly ; il en avait fait son enfant ; il était par conséquent de son devoir, et de son devoir strict, de rechercher par tous les moyens possibles l'identité de cet enfant. Toutes les circonstances se sont réunies pour l'induire en erreur : il s'est trompé, et il s'est trompé de bonne foi. Sans doute, la détention de Cazaux fut un fait déplorable ; mais on proclama son innocence. Plût à Dieu que les erreurs judiciaires n'aient jamais eu de plus tragique dénoûment ! V. LÉPÉE.

— Bibliogr. Consulter : *Oraison funèbre*, par Claude Fauchet (Paris, 1790) ; *Éloge historique*, par Étienne-François Bazot (Paris, 1819, 1820, 1821, in-8°) ; par Bébian (Paris et Bayonne, 1824) ; couronné par l'Académie des sciences) ; par Alea, traduit de l'espagnol (Paris et Bayonne, 1824) ; *Notice biographique*, par Étienne Morel (Paris, 1833) ; *l'Abbé de l'Épée, sa vie, son apostolat, ses travaux, sa lutte et ses succès, avec l'historique des monuments, etc.*, par Ferdinand Berthier (Paris, 1852, in-8°).

ÉPEICHE s. f. (é-pè-che — de l'anc. allem. *speh*, *speht*, *specht*, pic, épeiche ; allemand moderne *specht* ; hollandais *spegt* ; suédois *hackspick* ; danois *spæt* ; anglais *wood-pecker*. Toutes ces formes correspondent au latin *picus*, pic. Le sanscrit *pika*, bengalais *pika*, indoustani *pik*, désigne le coucou, qui est, comme le pic, un oiseau de l'ordre des grimpeurs. C'est peut-être là une onomatopée ; cependant, il est difficile de ne pas penser à une racine *pik*, avec le sens de piquer, qui se montre clairement dans le grec *pikros*, âpre, amer, le latin *spico*, *spica*, *spina*, etc., l'irlandais *piocaim*, l'armoricain *pika*, piquer, le kymrique *picell*, dard, javelot, l'irlandais *picidh*, pique, le scandinave *piaka*, anglo-saxon *pykan*, anglais *to pick*, allemand *picken*, *spicken*, etc., et aussi le persan *paykan*, lance, pique, dard, flèche, pointe de lance, *paykan*, *pikan*, pic, hoyau, etc. Cette racine, toutefois, n'est qu'une onomatopée. Le pic tire souvent ses noms de cette habitude très-caractéristique qu'il a de frapper et de percer les arbres de son bec robuste, pour atteindre les insectes dont il se nourrit ou pour déposer des provisions dans les trous qu'il pratique). Ornith. Nom vulgaire de plusieurs oiseaux du genre pic.

— Rem. Quelques naturalistes, parmi lesquels nous citerons MM. Deschanel et Dupuis, font ce mot du genre masculin. Le *Complément de* l'Académie et M. Littré le font, comme nous, du genre féminin.

— **Encycl.** Les *épeiches* forment, dans le grand genre *pic*, une section ou un groupe assez naturel, caractérisé par un plumage généralement varié de noir, de rouge, de jaune et de blanc, toutes ces couleurs étant disposées par bandes ou par plaques plus ou moins grandes. Leurs mœurs, du reste, offrent la plus grande analogie avec celles des pics.

La *grande épeiche* (*picus major*) a 0m,25 environ de longueur totale ; elle a tout le dessus du corps noir, une bande rouge sur la tête, et de chaque côté une raie blanche, aboutissant aux yeux ; une sorte de moustache noire sur un fond roux, traversant le bec et venant de chaque côté se terminer au cou ; le bec noir et robuste ; tout le dessous du corps d'un gris roussâtre, jusqu'au croupion, qui est rouge ; les pennes variées de noir et de blanc. La femelle se distingue à l'absence du rouge sur la tête. Cette *épeiche*, qu'on appelle aussi *pic varié*, se trouve dans toute l'Europe ; elle fréquente également les montagnes et les plaines ; en été, elle se tient surtout dans les bois ; mais, en hiver, elle se répand dans les jardins et les vergers. Ses habitudes sont à peu près les mêmes que celles du pic vert ; mais son cri est différent ; on peut l'exprimer par les syllabes *tre re re re re*, prononcées d'une voix enrouée. Elle se nourrit d'insectes. Elle grimpe sans cesse contre le tronc des arbres, qu'elle frappe, avec son bec, de coups secs et redoublés. Elle habite les trous des tiges et des branches, et c'est là qu'elle niche, quelquefois à 7 ou 8 mètres de hauteur ; la femelle y pond jusqu'à six œufs blancs. Elle est très-vive et très-agile dans ses mouvements, mais d'un naturel timide et méfiant, du reste complètement inoffensif. Quand elle est poursuivie ou qu'elle redoute un danger, elle ne s'enfuit pas, mais se tient immobile derrière une grosse branche, l'œil toujours fixé sur l'objet qui l'inquiète ; si l'on tourne autour de l'arbre, elle tourne également autour de la branche, avec une agilité et une adresse extraordinaires, de manière à se tenir toujours cachée ; c'est ainsi qu'elle échappe au chasseur. On prétend que, pour l'attirer sur un arbre de la forêt, il suffit de frapper sur la crosse du fusil avec une boule de bois creuse. Du reste, il n'y a aucun avantage à la chasser ; cet oiseau, grand destructeur d'insectes, comme tous les pics, mérite d'être protégé, et, d'un autre côté, sa chair est coriace et de mauvais goût.

L'*épeiche moyenne* (*picus medius*), appelée aussi *pic mar*, *pic noir*, *pic varié à tête rouge*, ressemble beaucoup à la grande *épeiche*, avec laquelle on l'a très-souvent confondue. Elle s'en distingue par sa taille un peu plus petite ; son bec plus court, comprimé et pointu ; la tache rouge de la tête d'une teinte moins vive ; la gorge blanche et les côtés de la tête gris blanchâtre ; les flancs roses et la queue noire. La femelle diffère du mâle par des teintes plus ternes. Ses mœurs sont celles de la précédente. Sa ponte n'est que de quatre œufs d'un blanc lustré.

La *petite épeiche* (*picus minor*) est généralement connue sous le nom d'*épeichette*.

L'*épeiche à dos blanc* ou *leuconote* (*picus leuconotus*) ressemble beaucoup aussi à la *grande épeiche*. Elle s'en distingue surtout par la teinte d'un blanc plus ou moins pur qui prédomine dans les diverses parties de son plumage. Le haut de la tête et l'occiput, d'un rouge vif chez le mâle, sont noirs chez la femelle. Cet oiseau habite surtout le nord de l'Europe ; il est commun en Courlande, en Livonie et en Silésie ; il s'avance quelquefois jusque dans les provinces septentrionales de l'Allemagne. Il habite les bois de haute futaie, s'avance assez près des habitations et pond dans les trous naturels des arbres quatre ou cinq œufs d'un blanc lustré.

L'*épeiche minute* (*picus pubescens*) habite l'Amérique du Nord. Elle pond six œufs d'un blanc pur dans un trou d'arbre que le mâle et la femelle ont creusé alternativement. Elle fait beaucoup de tort aux arbres fruitiers.

On peut citer encore l'*épeiche chevelue*, répandue dans presque toute l'Amérique du Nord ; l'*épeiche des Moluques*, d'un brun noir ondulé de blanc en dessus, blanchâtre en dessous ; les *épeiches du Canada* et de la *Caroline*, etc. V. PIC.

ÉPEICHETTE s. f. (é-pè-chè-te — dimin. de *épeiche*). Ornith. Nom vulgaire de la petite épeiche.

— **Encycl.** Ornith. L'*épeichette* ou *petite épeiche* est une des plus petites espèces du genre pic. Sa longueur totale est d'environ 0m,15. Son plumage est noir en dessus, avec des bandes blanches et le sommet de la tête rouge ; le dessous est d'un blanc terne. La femelle n'a point de rouge sur la tête, et le blanc de son plumage est nuancé de brun. Cet oiseau est bien plus répandu dans le nord que dans le midi. Il a les habitudes des épeiches et habite, comme elles, dans les trous naturels des arbres, où il pond cinq ou six œufs d'un blanc verdâtre. Il vient souvent pendant l'hiver visiter les vergers, où il grimpe autour du tronc des arbres sans s'élever bien haut sur les branches. Il est moins farouche, moins rusé et plus facile à tirer que les autres épeiches.

ÉPEIGNÉ, ÉE adj. (é-pè-gné ; *gn* mll.). Techn. Se dit d'une douve de tonneau qui a été rompue dans le jable ou la rainure qui reçoit les douves : *Douve* ÉPEIGNÉE.

ÉPÉIOS. V. [illegible]

ÉPEIRE s. f. (é-pè-re — du gr. *epi*, sur ; *eirô*, je noue). Arachn. Genre d'aranéides, comprenant un grand nombre d'espèces, répandues sur tout le globe : *L'*ÉPEIRE *diadème*.

— **Encycl.** Les *épeires* sont caractérisées par des yeux au nombre de huit, presque égaux entre eux, occupant le devant et les côtés du corselet ; la lèvre large, arrondie à son extrémité ; les mâchoires larges, courtes, arrondies, très-étroites à leur insertion ; les crochets des mandibules repliés le long de leur côté interne ; les filières extérieures presque coniques, peu saillantes, disposées en rosette ; les pattes allongées, surtout la première paire. Ces aranéides sont toutes sédentaires ; elles tissent une toile à réseaux réguliers, composée de spirales ou de cercles concentriques, croisées par des rayons droits qui partent d'un centre où l'araignée se tient ordinairement immobile, le corps renversé ou la tête en bas. Les toiles de quelques espèces exotiques sont composées de fils si forts qu'elles arrêtent, dit-on, de petits oiseaux. Celles de notre pays n'arrêtent que de petits et légers insectes. Elles sont suspendues entre les branches d'arbres ou dans les angles des murs, dans une direction le plus souvent verticale, mais quelquefois oblique ou même horizontale. Quelques espèces construisent auprès de leur toile une demeure cintrée de toutes parts ou en forme de tuyau soyeux, ou bien ouverte par le haut et figurant un nid d'oiseau ; les parois en sont formées de feuilles réunies entre elles par des fils. Le plus grand nombre file un cocon globuleux et rempli d'une bourre de soie plus épaisse et qui contient un très-grand nombre d'œufs agglutinés entre eux. La ponte a ordinairement lieu vers la fin de l'été ou au commencement de l'automne. Ce genre renferme un très-grand nombre d'espèces disséminées dans toutes les régions du globe. Les mœurs de quelques-unes présentent des détails intéressants.

L'*épeire diadème*, vulgairement *araignée diadème*, est très-commune dans nos jardins. Elle fait sa toile dans les lieux éclairés et même en travers des allées. Le nombre des cercles concentriques s'élève jusqu'à trente, et les points d'attache sont souvent éloignés de 3 mètres. Vers la fin de l'été ou dans l'automne a lieu l'accouplement. Le mâle ne s'approche alors de la femelle qu'avec circonspection, et c'est après bien des hésitations qu'il se décide à accomplir l'acte. Mais souvent il est victime de sa témérité ; s'il ne se hâte pas de fuir, la femelle, qui est très-féroce, se jette sur lui et le dévore. Cette araignée ne construit pas de nid et se tient à couvert sous des feuilles qu'elle rapproche et qu'elle rattache avec des fils. Elle pond une centaine d'œufs, d'une belle couleur jaune, enveloppés dans un cocon globuleux, d'un tissu serré, recouvert d'une bourre lâche et jaunâtre. Les œufs des pontes tardives passent l'hiver dans le cocon et n'éclosent qu'au printemps suivant. Les jeunes araignées s'écartent alors en formant des fils très-minces et sans force, dont l'ensemble constitue une toile irrégulière qu'elles fixent aux pétioles des feuilles voisines. Dans les premiers temps, les mâles sont semblables aux femelles ; mais, en grandissant, ils s'en distinguent par leur corselet plus allongé et leur abdomen plus grêle et plus étroit.

L'*épeire affamée* tisse, d'après Sloane, une toile de soie jaune si forte et si visqueuse qu'elle arrête les oiseaux et embarrasse même l'homme qui s'y trouve engagé.

L'*épeire à pieds plumeux* habite les bois de la Nouvelle-Calédonie ; c'est un mets très-recherché par les naturels, qui mangent cette araignée après l'avoir fait griller.

L'*épeire à bandes* est très-commune dans le midi de la France ; elle vit au bord des ruisseaux. Son corselet est couvert d'un duvet soyeux argenté ; son abdomen, d'un beau jaune, est entrecoupé par intervalles de lignes transverses noires ou brunes, arquées et un peu ondées. Elle tisse une toile verticale peu régulière, au centre de laquelle elle se tient. Son cocon, ovoïde tronqué, long d'environ 0m,03, ressemble à un petit ballon de couleur grise, avec des soies noires longitudinales ; l'extrémité tronquée est fermée par un opercule plat et soyeux ; l'intérieur offre un duvet très-fin, qui enveloppe les œufs. Quelques espèces exotiques présentent des formes assez étranges ; telles sont l'*épeire de Diard*, dont l'abdomen est plus large que long, et l'*épeire à épines bleues*, chez laquelle cet organe affecte la forme d'un trapèze.

ÉPEIRIDE adj. (é-pè-ri-de — rad. *épeire*). Arachn. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre épeire.

— s. f. pl. Famille d'aranéides ayant pour type le genre épeire.

ÉPELANT (é-pe-lan) part. prés. du v. Epeler :

En *épelant* le doux nom de patrie,
Je tressaillais d'horreur pour l'étranger.

BÉRANGER.

ÉPELÉ, ÉE (é-pe-lé) part. passé du v. Épeler : *Un mot* ÉPELÉ. *Une phrase* ÉPELÉE. [illegible] n'y *pauvres lettres ne sont pas supportables*, [illegible]traire, *elles sont ânonnées ou* ÉPELÉES. (Mme d[illegible] [illegible]isant à

ÉPELER v. n. ou tr. (é-pe-lé — [illegible]chellen, tire ce mot du latin *appellare*, devant un les enfants, dit-il, nomment tout

en épelant, d'où vient que quelques-uns disent encore aujourd'hui *appeler* pour *épeler*, et c'est ainsi qu'on parle à Blois, à Chartres, à Orléans, à Châteaudun. « *Appellare litteras* se trouve dans le *Brutus* de Cicéron : *Num de sono vocis, suavitate* appellandarum litterarum, *quoniam filium cognovisti, noli expectare quid dicam;* et *appellatio litterarum* dans Quintilien : *Laudatur in Catulo suavis* appellatio litterarum. M. Littré n'adopte point cette etymologie, et prétend que le latin *appellare* n'a rien à faire ici. Il se fonde sur ce que les vieux textes ne nous donnent jamais que la forme *espeler*. Suivant lui, ce mot dérive du germanique : gothique *spillôn*, ancien haut allemand *spellôn*, raconter, anglais *to spell*. Du sens général d'expliquer, *espeler* aurait passé au sens particulier de nommer les lettres. Bien avant M. Littré, Bochart avait déjà indiqué cette étymologie; il dérivait *épeler* de l'allemand *spell* ou du flamand *spellen*, qu'il disait signifier la même chose, et qu'il rapportait à *spell*, *spelle*, parabole, récit, de l'ancien allemand *bispilla*, mot dont la signification est identique.— Double la lettre *l* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *J'épelle, ils épellent, tu épelleras*). Décomposer lettre par lettre, en nommant celles-ci et les syllabes qu'elles forment, pour arriver à lire le mot : ÉPELER *un mot. L'enfant que l'on veut faire* ÉPELER *pour la première fois est en admiration devant celui qui sait lire.* (E. de Gir.)

— Par exagér. Lire lentement et avec difficulté : *Sa cuisinière lui* ÉPELE *son journal.*

Le vieux prêtre se courbe, et, n'y voyant qu'à peine,
A ce jour ténébreux *épelle* un livre obscur.
V. HUGO.

. . . . A quoi sert d'*épeler*
Des langues d'autrefois qu'on n'entend plus parler?
J. AUTRAN.

— Fig. Commencer à peine à comprendre; acquérir les premières notions de : *Nous ne savons pas encore* ÉPELER *l'alphabet de la nature; comment pourrions-nous en assembler les pensées?* (B. de St-P.) *Nos amphithéâtres sont des écoles anatomiques où la mort enseigne à* ÉPELER *la vie.* (Descuret.) *Sans ma mère, je n'aurais rien su* ÉPELER *de la création que j'avais sous les yeux.* (Lamart.) *La civilisation en est encore à* ÉPELER *la première syllabe de son nom.* (E. de Gir.)

— Absol. : *Commencer à* ÉPELER. *François Xavier, obligé de se servir d'un truchement, ne fit pas d'abord de grands progrès : « Je n'entends point ce peuple, dit-il dans ses lettres, et il ne m'entend point; nous* ÉPELONS *comme des enfants.* » (Volt.)

ÉPELETTE s. f. (é-pe-lè-te). Techn. Ensemble des outils d'un tonnelier ou d'un charron.

ÉPELLATION s. f. (é-pè-la-si-on — rad. *épeler*). Art ou action d'épeler : *Une bonne, une mauvaise* ÉPELLATION. *Méthode avec* ÉPELLATION. *Méthode sans* ÉPELLATION.

— **Encycl.** Le plus difficile de tous les arts, c'est la lecture, et Duclos a dit avec beaucoup de justesse : « Quiconque sait lire sait l'art le plus difficile, s'il l'a appris par la méthode vulgaire. » En effet, il existe dans notre langue une contradiction choquante entre la manière d'écrire et la manière de prononcer. Le même son y est représenté sous une foule de formes orthographiques différentes, comme la voix *a* dans les mots : Alman*a*ch, M*ag*deleine, b*ah!* douairière, baptême, indemnité, f*e*mme, h*a*bit, tabac, sol*e*nnel, prodig*u*a, anan*a*s, béat, hennir, lacs, paonne; le son *an* dans les mots : Ca*en*, c*am*p, bamb*ou*, inst*an*t, b*an*c, r*an*g, tiss*eran*d, p*aon*, *en*ivrer, J*ean*, *em*blème, ex*em*pter, print*em*ps, différ*en*d, différ*en*t, appréh*en*der, har*en*g, cinqu*an*te, éloqu*en*t, etc., etc. De là les immenses difficultés qu'offre la lecture. On comprend, en effet, que s'il n'y avait qu'un seul signe, un caractère unique pour peindre un même son, une même articulation, l'étude de la lecture se bornerait tout simplement à la connaissance des voyelles et des consonnes, c'est-à-dire à un travail de quelques jours.

La méthode sans *épellation* consiste à ne point décomposer les voyelles doubles suivantes : *au, eau; ai, ei; eu, œu*, etc., etc., et à enseigner que cela se prononce *o*, *é*, *e*. Par exemple, trouve-t-on cette phrase dans une méthode de lecture : *Il fait beau temps*, l'élève devra répéter d'une manière logique, comme ceci, par exemple : *i, le, il — f, è, fait — b, o, beau — t, an, temps.* On comprend l'avantage que cette méthode a sur l'ancienne, avec laquelle l'élève aurait dû dire : *bé, é, a, u bo — te, e, èm, pé, èss — temps.* Cette méthode illogique nous rappelle une anecdote. Dans un couvent, il était expressément défendu de prononcer le mot *diable;* quand on rencontrait ce satané mot dans une lecture, on l'épelait ainsi : ***dé, i, a, bé, èl, e — esprit malin.***

ÉPENCHYME s. m. (é-pan-chi-me — du gr. *epi*, sur; *en*, dans; *chumos*, suc). Bot. Tissu des algues dans lequel prédominent les cellules qui renferment des matières amylacées.

ÉPENDYME s. m. (é-pan-di-me — du gr. *epi*, sur; *enduma*, vêtement). Anat. Nom sous lequel on désigne la membrane excessivement mince qui tapisse les ventricules du cerveau et le canal rudimentaire de la moelle, [illegible] formée d'une substance amorphe [illegible] par des fibres rudimentaires.

ÉPENDYTE s. m. (é-pan-di-te — du gr. *epi*, sur; *endutos*, qui couvre). Antiq. Vêtement de dessous en usage chez les premiers chrétiens.

ÉPÉNÈTE (saint), disciple de Jésus-Christ. V. ÉPAINÈTE.

ÉPÉNOS s. m. (é-pé-noss — gr. *epainos*, éloge). Littér. gr. Poésie lyrique composée en l'honneur des particuliers, et dans laquelle on relevait les vertus des héros qui en étaient l'objet.

ÉPENTHÈSE s. f. (é-pan-tè-ze — gr. *epenthesis;* de *epi*, sur; *en*, dans; *thesis*, action de placer). Gramm. Insertion, intercalation d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot : *On observe dans le zend l'emploi de ces sortes de flexions appelées par les grammairiens* ÉPENTHÈSES *ou intercalations.* (A.Maury.)

— **Antonymes.** Paragoge, prosthèse, tmèse. — Syncope.

— **Encycl.** Les Latins, plus que les autres peuples, doublaient, surtout en poésie, certaines lettres dans un petit nombre de mots. L'*épenthèse* consiste, en effet, dans l'addition ou la réduplication d'une lettre au milieu d'un mot, réduplication dont l'effet est de rendre longue la syllabe qui précède. C'est ainsi que, dans ce vers célèbre :

Tantum relligio potuit suadere malorum,

Lucrèce a fait longue, par *épenthèse*, la première syllabe du mot *religio*, qui, dans le langage ordinaire, est toujours brève et qui s'écrit avec un seul *l*.

L'*épenthèse* diffère de la métathèse, laquelle ne se dit guère que d'une mutation ou transposition de lettre, comme *Evandre* pour *Evander*. Quelques grammairiens considèrent l'*épenthèse* comme une espèce de figure.

ÉPENTHÉTIQUE adj. (é-pan-té-ti-ke — rad. *épenthèse*). Gramm. Qui a rapport à l'épenthèse : *Intercalation* ÉPENTHÉTIQUE.

ÉPÉOCHÉ, l'un des devs ou génies malfaisants de la religion parsi, et le rival de Tachter, génie de l'eau, qui, avec l'aide d'Ormuzd, le vainquit sur le lac sacré de Foorokech.

ÉPÉOLE s. m. (é-pé-o-le — du gr. *epi*, sur; *aiolos*, bigarré). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, voisin des nomades, comprenant deux espèces qui vivent aux environs de Paris.

ÉPERDRE v. a. ou tr. (é-pèr-dre — rad. *perdre*). Troubler, égarer. ‖ N'est plus usité qu'au participe passé.

ÉPERDU, UE (é pèr-du) part. passé du v. inus. Eperdre. Troublé, égaré par quelque passion violente : ÉPERDU *de crainte.* ÉPERDU *de douleur.* ÉPERDU *d'amour. Zadig sortait d'auprès d'elle, égaré,* ÉPERDU, *le cœur chargé d'un fardeau qu'il ne pouvait plus porter.* (Volt.) *Ganteaume se rapprocha du golfe de Lyon, et, ayant aperçu de nouveau l'escadre anglaise, il rentra* ÉPERDU *dans Toulon.* (Thiers.)

Dès que je prends la plume, Apollon, *éperdu*,
Semble me dire : Arrête, insensé, que fais-tu?
BOILEAU.

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue,
Un trouble s'éleva dans mon âme *éperdue*.
RACINE.

— **Antonymes.** Calme, froid, impassible, paisible, placide, rassis, réfléchi, tranquille.

ÉPERDUMENT adv. (é-pèr-du-man — rad. *éperdu*). D'une manière éperdue, avec une passion aveugle : *Le progrès, après avoir émancipé l'esclave, après avoir émancipé le serf, travaille encore* ÉPERDUMENT *à émanciper le prolétaire.* (E. Pelletan.) *Sous le règne de la Convention, on s'enfonça* ÉPERDUMENT *dans sa destinée.* (Cormen.)

ÉPERIÈS ou **PRESSOVA**, ville d'Autriche, en Hongrie, ch.-l. du comitat de Saros, à 228 kilom. N.-E. de Bude, sur la rive gauche de la Tartza; 8,900 hab., dont la plus grande partie est catholique. Evêché grec catholique, suffragant de Gran. Cour d'appel, tribunal de commerce. Fabrication active de toiles, de draps, de tissus de laine, de poterie de grès; grand commerce de céréales, de toiles, de vins, d'eau-de-vie, et de bestiaux. On y remarque plusieurs églises, un temple protestant, une synagogue, un collège protestant, qui compte près de 500 élèves et possède une bibliothèque de 14,000 volumes; une école normale et un couvent de franciscains. Ses plus beaux édifices publics sont l'église Saint-Nicolas, la salle du Comitat, l'hôtel du Chapitre et le théâtre.

Eperiès, fondée, dit-on, vers le milieu du XII[e] siècle, par une colonie allemande, fut élevée, en 1347, au rang de ville libre royale par Louis I[er]. Plus tard, elle fut fortifiée et reçut de nombreux privilèges. La guerre, la peste et d'autres calamités l'ont dévastée dans le cours des temps. En 1687, le général Caraffa établit à Eperiès, sur la place principale, un échafaud permanent, sur lequel, en un seul jour (9 mai), trente des notables de la ville furent décapités.

ÉPERLAN s. m. (é-pèr-lan — poisson ainsi appelé de sa couleur, semblable à celle d'une perle, dit Rondelet au chapitre XVIII des *Poissons de rivière.* Nicot indique la même étymologie. Mais M. Littré fait dériver ce mot, avec plus de raison, de l'allemand *spierling*, éperlan. Il est possible que l'allemand *spierling* soit allié à la racine sanscrite *spar*, vivre, respirer, qui semble procéder de la notion générale de mouvement et se retrouve dans le grec *spairô*, *aspairô*, je tremble, je palpite, je m'agite, je me débats; le latin *spiro*, je respire, le lithuanien *spirti*, mer, *speray*, rapidement, l'irlandais *sparnaim*, *spairnim*, lutter, faire effort, *speir*, *spir*, jambe, jarret. Le sanscrit *sphur*, *sphul*, *sphal*, se mouvoir, trembler, vaciller, est sans doute aussi allié à cette racine, qui a fourni à divers êtres animés un certain nombre de dénominations dans les langues indo-européennes. Cependant, Chevallet croit que l'allemand *spierling* est un diminutif, signifiant petit trait, flèche. Ce nom aurait été donné à ce poisson parce qu'il est à la fois très-long et très-mince, et il se rapporterait à l'ancien allemand *sperilin*, petit trait, diminutif de *sper*, trait, javelot, pique, anglo-saxon *spere*, scandinave *spari*, *spior*, danois *spar*, suédois *sparr*, anglais *speare*, le même probablement que le latin *sparus*, *sparum*, lance. Ajoutons que l'analogie du persan *sipari*, espèce de flèche, indiquerait pour ces divers noms du trait une origine aryenne primitive et qui se trouve peut-être dans la racine védique *spar*, proprement combattre, puis protéger. La lance, en effet, que ces formes auraient désignée primitivement, peut être considérée comme une arme défensive aussi bien qu'offensive. Comparez, de plus, le persan *sipar*, *ispar*, bouclier). Ichthyol. Genre de poisson, de la famille des saumons, dont la chair est très-délicate : *Des* ÉPERLANS *frits. Une brochette d'*ÉPERLANS. *L'*ÉPERLAN *est le becfigue des eaux.* (Brill.-Sav.) *L'*ÉPERLAN *se tient dans la mer et à l'embouchure des grands fleuves.* (C. d'Orbigny.) ‖ *Eperlan de Seine*, Nom vulgaire d'un poisson du genre able. ‖ *Eperlan de mer*, Variété d'éperlan qui ne remonte pas les cours d'eau, et que l'on trouve près des côtes des terres magellaniques. ‖ *Eperlan franc*, Petit poisson que l'on pêche à l'embouchure de la Loire. ‖ *Eperlan bâtard*, Nom vulgaire de plusieurs petits poissons d'eau douce.

— **Encycl.** Ce genre, dont le nom scientifique est *osmerus*, est très-voisin des saumons, auquel on le réunissait autrefois. Il s'en distingue néanmoins par les caractères suivants : deux rangées de dents écartées à chaque palatin; la membrane des ouïes à huit rayons seulement; les nageoires ventrales répondant au bord antérieur de la première dorsale; le corps dépourvu de taches. Les *éperlans* ressemblent aux saumons, non-seulement par l'organisation, mais encore par leur agilité et leurs évolutions rapides et onduleuses. Quelques auteurs les ont réunis aux clupes; il est facile de les en distinguer par leurs mâchoires armées de fortes dents, l'inférieure étant recourbée et proéminente; par leur première dorsale à rayons mous, suivie d'une seconde petite et adipeuse, c'est-à-dire formée simplement d'une peau remplie de graisse et non soutenue par des rayons. Les *éperlans* sont de petits poissons de mer qui remontent les fleuves, sans néanmoins s'éloigner beaucoup des côtes. La France en possède une espèce bien connue, l'*éperlan* commun; la longueur de ce poisson varie de $0^m,10$ à $0^m,25$. Il a une forme élégante, allongée, comprimée latéralement, avec le dos presque droit, le museau aminci et la queue très-fourchue. Sa couleur est d'un vert clair, quelquefois plus foncé ou bleuâtre et pointillé de noir en dessus, d'un blanc d'argent sur les flancs et en dessous. La couche argentée pouvant se détacher très-facilement, les écailles deviennent alors transparentes; elles sont très-minces et forment comme des losanges sur la peau, qui présente les nuances les plus variées.

« Aux bouches des rivières qui tombent dans l'Océan, comme à Rouen et à Anvers, on trouve souvent l'*esperlan*, ainsi nommé pour sa belle et nette blancheur, semblable à celle de la perle. Il a une autre belle marque, c'est qu'il sent la violette. »

A ces quelques mots, par lesquels Rondelet a finement esquissé ce poisson, nous joindrons l'élégante description qu'en a donnée A. Guichenot.

« L'*éperlan* brille de couleurs très-agréables; son dos et ses nageoires présentent un beau gris; ses côtés et sa partie inférieure sont argentées; ces deux nuances, dont l'une très-douce et l'autre très-éclatante, se marient avec grâce, et sont relevées par des reflets verts, bleus et rouges, qui, se mêlant ou se succédant avec vitesse, produisent une suite très-variée de teintes chatoyantes. Ses écailles et autres téguments sont si diaphanes qu'on peut distinguer dans la tête le cerveau, et dans le corps les vertèbres et les côtes. Cette transparence, ces reflets fugitifs, ces nuances irisées, ces teintes argentines, ont fait comparer l'éclat de sa parure à celui des perles les plus fines. » Quant à l'odeur de violette qu'on attribue à l'*éperlan*, on ne l'observe que dans quelques circonstances; en général, l'*éperlan* exhale une odeur forte, qui devient même désagréable, presque insupportable, à l'époque du frai.

Ce poisson habite la mer, aux embouchures des cours d'eau; il se nourrit de vers et de petits mollusques. Au printemps, il remonte les fleuves et les rivières, mais jamais au delà du point ou la marée cesse de se faire sentir. Il y arrive en troupes nombreuses et y fait un séjour assez prolongé. Aux mois de mars et d'avril, il va frayer dans les eaux saumâtres; jusqu'à ce jour on n'a pas étudié son développement. L'*éperlan* multiplie beaucoup; on en fait des pêches très-fructueuses, surtout dans la partie inférieure du cours de la Seine. On le pêche à la nasse ou aux grands filets; quelquefois on pratique des bâtardeaux pour détourner les petits ruisseaux, qu'il suit volontiers et où on le prend aisément. On en apporte des quantités considérables à Paris, ainsi que sur les marchés d'Angleterre, de Suède et d'Allemagne. On ne vide pas ce poisson, et on peut le manger tout entier sans être incommodé par les arêtes. Sa chair est tendre, délicate, exquise au goût et très-estimée; peu nourrissante, mais facile à digérer, elle convient à tous les âges et à tous les tempéraments. On préfère, en général, les *éperlans* pêchés en automne ou en hiver.

On donne le nom d'*éperlan de Seine* à une espèce d'able (*cyprinus bipunctatus*), et celui d'*éperlan bâtard* aux jeunes brêmes et à quelques petites espèces de poissons blancs.

ÉPERLECQUES, village et commune de France (Pas-de-Calais), canton d'Ardres, arrondissem. et à 10 kilom. de Saint-Omer, près de la Liette; 1,950 hab. Cerises renommées. Ce village éveille des souvenirs historiques intéressants. L'étymologie de son nom paraît appartenir à ce dialecte de la langue tudesque qui s'est perpétué jusqu'à nous dans le flamand, et se composer de deux mots : *sper*, étendue, *leck*, cavité, vallon. Eperlecques, en latin *Sperleca*, *Sperliacum*, signifierait donc spacieux vallon. Cette étymologie en indique la situation topographique.

Eperlecques constituait, au moyen âge, une position importante : à l'entrée du vallon, il était défendu par la puissante forteresse dont nous décrirons plus loin les ruines. Suivant quelques historiens, le château d'Eperlecques remonterait à l'époque gallo-romaine; il aurait fait partie d'un cordon de forteresses qui, commençant par le château d'Arques et se continuant par ceux de Sithiu, d'Eperlecques, de Ruminghen, de Tournehem et de la Montoire, auraient été destinées à défendre contre les barbares le passage du golfe Ithius. Mais, en dépit de quelques voies romaines récemment découvertes dans les environs, cette origine ambitieuse ne repose que sur une tradition quasi légendaire, et ce n'est qu'au moyen âge qu'apparaît d'une manière positive le château d'Eperlecques.

Vers le IX[e] siècle, Eperlecques appartenait à Gérard, qui en fit donation à l'abbaye voisine de Saint-Winoc. Au XI[e] siècle, le domaine était en la possession des comtes de Boulogne. Lors des invasions normandes, antérieures à cette dernière date, Eperlecques ne fut, dit-on, pas épargné, et le vieil historien Malbrancq compte son château au nombre des forteresses détruites par les barbares; mais rien n'appuie cette assertion d'une manière authentique.

Par suite du traité de Péronne (1198), Eperlecques, qui jusque-là relevait des comtes de Flandre, entra dans le comté d'Artois. Depuis Robert II jusqu'à Philippe le Bon, onzième comte d'Artois, la seigneurie d'Eperlecques fut dans la même main que le château de Saint-Omer. En juillet 1380, lors de son débarquement dans le Boulonnais, le duc de Buckingham, protégé par un certain seigneur de Beauloo, fils d'un ancien bailli de Saint-Omer, logea à Eperlecques avec son armée; « puis, dit Froissart, le lendemain, à six heures du matin, les Anglais partirent d'Eperlecques et marchèrent en ordre de bataille vers Saint-Omer. » En 1436, après la levée du siége de Calais, le duc de Glocester ravagea tout le pays sans aucune opposition, si ce n'est vers Eperlecques et Tournehem. Philippe le Bon vendit ce domaine à Antoine de Croy, comte de Porcien (1453). Ce dernier ayant quitté plus tard le parti du duc de Bourgogne, tous ses biens, et notamment la terre d'Eperlecques, furent confisqués en 1475 au profit du duc; mais, dès le mois de décembre de la même année, Philippe de Porcien de Croy, fils d'Antoine, était réintégré dans ses possessions. Il est vrai que, cinq ans plus tard, Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, sa femme, petite-fille de Philippe le Bon, retirèrent de nouveau le domaine d'Eperlecques à Philippe de Croy pour le donner à la dame d'Humbercourt. Ce mariage de l'héritière de Bourgogne sépara, en outre, de fait l'Artois de la France, avec laquelle on sait que Maximilien fut presque constamment en guerre. En 1487, le château d'Eperlecques fut pris par les Français. Deux ans après, il fut repris par les Bourguignons. La famille de Croy en rentra en possession en 1519, mais elle le céda, en 1521, au seigneur d'Humbercourt, à la prière de Charles-Quint. Il finit enfin, après diverses vicissitudes, tantôt dans les mains des de Croy, tantôt dans celles des d'Humbercourt, par passer dans celles des d'Egmont, qui possédèrent Eperlecques et en furent seigneurs jusqu'à la Révolution. Pendant cette longue période, Eperlecques eut plus d'une fois à souffrir de la guerre, notamment en 1597, où les Français le ravagèrent par surprise. En 1638, pendant le siége de Saint-Omer, l'occupation du château d'Eperlecques fut jugée inutile : assiégé vigoureusement par le maréchal de Châtillon, il se rendit à composition; mais les

Espagnols, après la levée du siége de Saint-Omer, s'en rendirent maîtres de nouveau sans difficulté. L'année suivante, le maréchal de La Meilleraye recommença l'attaque; cette fois, le fort fut pris et rasé en partie, ainsi que le château, et le commandant, qui avait refusé de se rendre, fut pendu au haut du donjon.

Le château d'Eperlecques, ancien chef-lieu de la châtellenie, n'offre plus aujourd'hui que quelques ruines. En 1789, on le voyait encore entouré de deux larges fossés, qu'il fallait franchir sur des ponts-levis. Il était construit de briques et de pierres blanches, et couvert de tuiles. Au rez-de-chaussée, on remarquait trois grandes salles et des cabinets voûtés; au-dessous, les caves; au-dessus, les étages, surmontés de greniers. On y voyait aussi un fournil, ainsi qu'un puits sur la terrasse, entourée de murs à droite, avec une tourelle à son angle nord. Cette tourelle était flanquée de bastions et de murailles de force. Lors de la Révolution, tous ces bâtiments tombaient déjà de vétusté. Vendus en 1794 comme propriété nationale, à la suite de l'émigration du comte d'Egmont, dernier seigneur d'Eperlecques, les restes du château furent démolis presque entièrement, sauf la terrasse. Aujourd'hui, avec les débris, on achève de combler les fossés, et dans quelques années il n'en restera plus de vestiges. La démolition a amené la découverte de nombreuses médailles romaines et du moyen âge, quelques-unes même de Charles IX, de Henri IV et de Louis XIII.

L'église d'Eperlecques, elle aussi, mérite de fixer l'attention. La tour en est remarquable, le portail entouré de nervures d'un bel effet. L'architecture gothique y domine. Cette église paraît être du XIV^e ou du XV^e siècle. Le vaisseau n'est pas de la même époque, mais de 1563 environ, et le chœur a été bâti en 1768. La galerie qui couronne l'édifice, ornée, à sa base, d'une guirlande de feuillages délicatement sculptée, et à sa partie supérieure de têtes en bas-reliefs, vues de profil, quelques-unes coiffées de casques, a pu échapper à la destruction en 1793. L'église d'Eperlecques, un curieux reste de l'architecture du moyen âge, a subi depuis d'intelligentes restaurations.

M. Louis Deloziere, facteur de la poste aux lettres, c'est ainsi qu'il se qualifie lui-même, modeste travailleur auquel il est bon de rendre justice, a publié sur Eperlecques, sa seigneurie et son église, une monographie savante, qu'a récompensé, en 1854, la Société des antiquaires de Saint-Omer (Dunkerque, 1861, in-8°).

ÉPERLÈQUE s. m. (é-pèr-lè-ke). Arboric. Nom d'une variété d'orme.

ÉPERNAUX s. m. pl. (é-pèr-nô). Agric. Ouvertures des claies des parcs à moutons.

ÉPERNAY, en latin *Sparnacum*, proprement *lieu abondant en épines, épinaie*, du celtique *spernee*, qui signifie lui-même épinaie, ville de France (Marne), chef-lieu d'arrond., à 33 kilom. N.-O. de Châlons-sur-Marne, à 142 kilom. N.-E. de Paris par le chemin de fer de Strasbourg, sur la Marne; pop. aggl. 11,358 hab. — pop. tot. 11,704 hab. Tribunaux de première instance et de commerce, collége communal, bibliothèque, chambre d'agriculture, comice agricole, cercle du commerce. Epernay est le centre du commerce des vins de Champagne. L'arrondissement fournit des vins de première qualité, qui se récoltent sur des coteaux très-célèbres dont les noms se trouvent ci-dessous, et dont la réputation, comme vins non mousseux, était établie dès le moyen âge.

Flodoard rapporte que Pardulle, évêque de Laon, dans une lettre adressée à Hincmar vers 880, recommande à l'illustre prélat les vins d'Epernay comme les meilleurs pour la santé. Le canton d'Epernay possède près de 1,200 hectares de vigne, dont plus de 800 produisent des vins blancs. La côte, rapide en plusieurs endroits, se compose généralement d'un calcaire argileux, souvent mêlé de pierres et ayant la craie pour sous-sol. Son orientation regarde le sud-est. Les vignes les plus estimées dans le vignoble d'Epernay proprement dit sont le *Closet* et les *Pateleines*. Presque toutes ces vignes sont peuplées de cépages rouges.

Epernay se trouve sur un terrain admirablement favorisé pour l'établissement des caves; celles-ci sont creusées dans des bancs de craie; elles sont vastes et tout à fait propres à la conservation et à l'amélioration des vins. On cite celles de M. Moët, les plus étendues, qui sont aussi solides que si elles étaient soutenues par des voûtes de pierre, et forment une espèce de labyrinthe dans lequel un guide est nécessaire. Les voyageurs ne manquent jamais de les visiter et d'y admirer surtout la tapisserie qui se compose de bouteilles artistement rangées le long de la muraille, jusqu'à une hauteur de six pieds.

Les principaux crus de l'arrondissement d'Epernay sont : Mareuil-sur-Aï, Vertus, Mouzy, Damery, Chouilly, Dizy, Ablais, Pierry, Grauves, Vinay, Mesnil-Cramant, Avize et Hautvillers.

Le vignoble de Cumières, à 3 kilomètres d'Epernay, est placé sur les coteaux dits de la *Rivière de Marne*, et touche aux cantons les plus célèbres pour leurs vins blancs; il n'a pourtant de réputation que pour ses vins rouges, qui sont plus fins et plus délicats que ceux de Reims, mais auxquels on reproche de posséder moins de corps et de spiritueux; ils sont si précoces que, lorsqu'ils proviennent d'une année chaude, ils parviennent à leur maturité dès la première année; en revanche, ils se conservent rarement au delà de trois à quatre ans.

Les meilleurs crus sont : Côte à bras, les Barillets, etc.

La pièce de vin, à Cumières, se paye en moyenne de 55 à 60 fr.

Nous citerons aussi Aï, dont les vins blancs, assez doux, fins et délicats, sont plus légers que ceux de Sillery.

« Quand les poëtes veulent chanter le champagne, c'est presque toujours le petillant aï qu'ils célèbrent dans leurs vers. Aï! nom glorieux qui assure l'immortalité à la petite ville qui le porte, le temps a soufflé sur de puissants empires, sur de vastes et opulentes cités, qui ont disparu de la surface du globe sans laisser trace de leur passage, tandis que tu vivras toujours dans la mémoire des gourmets reconnaissants. Nous savons que François I^er, Charles-Quint, Henri VIII, Léon X possédaient des vignes à Aï; nous connaissons la prédilection de Henri IV pour ce vin, qu'il proclamait le meilleur de tous; on dit aussi que Louis XIV, qui se connaissait en bonnes choses, le préférait à beaucoup d'autres; mais rien ne semble prouver que le vin d'Aï que buvaient ces princes fût mousseux. Je suis même très-disposé à croire qu'il était parfaitement non mousseux et tranquille, et cela par la simple raison que voici : c'est que s'il eût été autrement, l'histoire en aurait sans doute fait mention. On sait, au surplus, que dans les bonnes années, les vins d'Aï non mousseux ont un bouquet et un parfum dont l'exquise délicatesse justifie suffisamment la haute préférence dont ils étaient l'objet. » (Sutaine, *Essai sur l'histoire des vins de la Champagne*.)

Lorsque les raisins du vignoble d'Aï ont acquis leur parfaite maturité, les vins qu'ils produisent conservent pendant de longues années la douceur qui leur est naturelle, sans aucune addition de parties sucrées. On distingue à Aï les vignes nommées *Charmont-ânier*, les *Blancs-Fossés*, les *Douailles*, etc.

Le vignoble d'Aï s'étend entre Dizy et Mareuil; il comprend près de 300 hectares de bonne qualité. La chaîne de montagnes plantées de vignes se découpe, en plusieurs endroits, en conques ou vallons, formés par de petits rameaux qui se croisent en sens divers et déterminent autant d'expositions variées, parmi lesquelles celle du sud domine. Les deux cépages les plus cultivés sont le plant doré et le plant vert doré; on compte aussi un dixième de plant gris.

La pièce d'aï, bon choix, se paye de 180 à 200 fr. Les vignes y valent jusqu'à 15,000 fr. l'arpent de 43 ares.

Epernay possède des fabriques de bouchons, de tonnellerie, des ateliers de réparation de machines du chemin de fer de l'Est, des tanneries, des imprimeries, etc. La situation de la ville est très-agréable. Epernay est entouré de boulevards. On y voit bien encore des maisons mal bâties et des rues mal pavées, mais chaque jour la ville s'embellit; on y trouve aujourd'hui des habitations magnifiques, des rues larges, de jolies promenades et des places régulières, notamment la place de l'Église, décorée d'une belle fontaine avec une statue de bronze. La prospérité croissante d'Epernay est due surtout à l'extension que prend de jour en jour le commerce des vins de Champagne dont elle est le centre.

Epernay ne possède que des édifices modernes. Le plus important est l'église paroissiale, dont la façade est décorée d'un portique d'ordre dorique. Elle a été construite dans ces derniers temps, en remplacement d'une église gothique dont elle a conservé à l'extérieur une entrée latérale de la Renaissance, d'une riche et élégante architecture, et à l'intérieur des vitraux anciens très-estimés des connaisseurs. L'un de ces vitraux représente *Noé foulant le vin*.

La façade du palais de justice, précédée d'un large perron, se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. « Elle comprend, dit M. Joanne, un corps de logis central et deux pavillons extrêmes, que relient deux ailes de bâtiments légèrement en retraite. Le premier étage est décoré d'une ordonnance de colonnes et de pilastres du style corinthien. L'ensemble offre un aspect assez grandiose. » Nous nous bornerons à signaler : la bibliothèque publique (13,000 volumes); le collége; le théâtre; la sous-préfecture; l'hospice; la chapelle Saint-Laurent, le monument le plus ancien de la ville; les restes d'une habitation du XVI^e siècle, élevée par Louise de Savoie; deux tours qui ont fait partie des anciennes fortifications, etc. Le faubourg de la Folie, un des plus beaux quartiers d'Epernay, doit probablement son nom aux splendides habitations que les plus riches négociants en vins de Champagne y ont fait élever.

L'origine d'Epernay est ancienne, mais on ne connaît pas d'une manière précise la date de sa fondation. Des documents historiques établissent clairement que son existence est antérieure au règne de Clovis. Jadis entourée de remparts, elle fut souvent assiégée et pillée au moyen âge. Henri IV la prit en 1592, après un siége long et meurtrier. Les alliés, en 1814, ont occupé cette ville à plusieurs reprises. C'est la patrie du P. Loriquet.

— Bibliogr. On peut consulter sur cette ville les ouvrages suivants : *Histoire de la ville d'Epernay*, par H.-M. G*** (Epernay, an VIII [1800], 2 vol. in-12); *Notice historique et statistique des rues et places de la ville et des faubourgs d'Epernay, présentée au conseil municipal de cette ville, en exécution d'une délibération du* 10 *mai* 1836, par H.-H.-B. Poterlet (Epernay, 1837, in-8°, avec une vue de cette ville en 1592); *Concilium Sparnacense, anno* 847 (impr. dans l'édit. du Louvre, t. XXI, p. 517; dans Labbe, t. VII, p. 1852, et dans Hardouin, t. IV, p. 1515); *Discours du siége et prise de la ville d'Epernay du* 9 *août* 1592 (1592, in-8°); *Siége et prise d'Epernay* (1592), par M. Henry (Reims, 1860, br. in-8°); *Réponse à la lettre de M. le docteur Rousseau sur l'administration municipale de la ville d'Epernay*, par les rédacteurs de l'*Echo sparnacien* (Epernay, 1840, in-4°). On trouve citée dans Lelong-Fontette une *Histoire de la ville d'Epernay*, par Bertin du Rocheret (ms. in-fol.)

ÉPERNÉE s. f. (é-pèr-né). Bot. Genre d'arbres de la Guyane, de la famille des légumineuses.

ÉPERNON, en latin *Sparno*, bourg de France (Eure-et-Loir), canton de Maintenon, arrond. et à 27 kilom. de Chartres, pittoresquement situé sur le penchant et au pied d'une colline dont la base est baignée par les belles eaux de la Gueslie; 1,753 hab. Carrières de pierres meulières. Epernon, qui avait autrefois titre de ville, était défendue par une forteresse imposante dont on attribue la fondation à Hugues Capet ou à son fils Robert. Sous Charles VI, la ville et le château tombèrent au pouvoir des Anglais, qui y demeurèrent longtemps et ne se décidèrent à s'éloigner qu'après avoir fait sauter les tours à l'aide de la mine. Indépendamment du château qui la protégeait, la ville possédait encore de solides murailles.

Après avoir dépendu de la maison royale de France, Epernon passa dans la maison de Montfort; cette baronnie appartint ensuite tour à tour aux Vendôme et aux d'Albret. En 1581, Henri III l'acquit du roi de Navarre, pour la donner, avec érection en duché-pairie, à l'un de ses mignons, Nogaret de La Valette, si connu depuis sous le titre de duc d'Epernon. Après ce dernier, la seigneurie passa dans la famille de Goth de Rouillac, puis dans celle d'Antin, en perdant le titre de pairie. Enfin elle échut par acquisition au maréchal de Noailles, dont les descendants en possédaient encore le domaine à la fin du XVIII^e siècle. Epernon n'a pas d'autres souvenirs, et il reste à peine aujourd'hui trace de son ancien château.

De larges escaliers de grès conduisent de l'église, qui n'a aucune valeur architecturale, à la partie haute du bourg, où se voit un curieux édifice du XIII^e siècle, composé de trois nefs à voûtes d'ogive, soutenues sur de lourds piliers. Ces salles basses sont connues sous le nom de la *Diane* ou de *Pressoirs d'Epernon*.

ÉPERNON (Jean-Louis DE NOGARET DE LA VALETTE, duc D'), pair et amiral de France, né dans le Languedoc en 1554, mort à Loches en 1642. Après avoir fait, sous le nom de La Valette, ses premières armes au combat de Mauvesin (1570), où il sauva la vie à son père, Jean de Nogaret, seigneur de La Valette, il parut au siége de La Rochelle, en 1573, se distingua, sous le duc d'Alençon, dans les guerres contre les huguenots, aux siéges de la Charité, d'Issoire (1577), de Brouage et de La Fère (1580). Henri III, dont il sut attirer l'attention par sa belle figure, par ses manières à la fois hautaines et doucereuses, en fit un de ses mignons et accumula sur sa tête une multitude de dignités : l'ordre du Saint-Esprit, les titres et grades de pair, de duc d'Epernon (1581), de colonel-général de l'infanterie (1581), d'amiral de France; les gouvernements des Trois-Évêchés (1583), du Boulonnais (1583), de l'Angoumois, de la Touraine, de l'Anjou. Le roi promit, en outre, à son favori la main de sa belle-sœur, Christine de Lorraine, et, en attendant qu'elle fût en âge d'être mariée, il donna à d'Epernon 300,000 écus, qui devaient constituer sa dot. Lorsque Henri III, effrayé par la direction que les Guises imprimaient à la Ligue, résolut de se rapprocher du roi Henri de Navarre, il chargea d'Epernon de négocier une alliance avec ce dernier; mais cette mission n'eut aucun succès. Peu après, il lui donna le gouvernement de la Normandie, le plus considérable du royaume (1587). Cette nouvelle faveur, ajoutée à tant d'autres, accrut encore l'impopularité du favori, qui, du reste, fatiguait le roi par son avidité, par son orgueil, par la hauteur avec laquelle il usait de ses bienfaits. Les clameurs qui s'élevèrent contre d'Epernon furent telles que Henri III, pour les apaiser, enleva au duc une partie de ses gouvernements et l'exila à Loches (1588). Néanmoins, après l'assassinat du duc de Guise, d'Epernon revint à la cour, reprit tout son crédit, fut mis à la tête de l'armée royale qui marcha sur Paris et s'empara de Montereau et de Pontoise.

Sur ces entrefaites, Henri III fut assassiné (1589). Zélé catholique, d'Epernon se déclara d'abord contre Henri IV et retourna dans son gouvernement de l'Angoumois. S'étant rallié ensuite à sa cause, il fut employé par le roi à soumettre les villes du Languedoc et de la Provence. Nommé gouverneur de cette dernière province, il s'y rendit odieux par son orgueil, son despotisme et sa rapacité, manifesta des prétentions d'indépendance, ouvrit même des négociations avec l'Espagne et conclut, en 1595, avec Philippe II, un traité par lequel il s'engageait à faire la guerre au roi et aux hérétiques. Mais, la Provence s'étant soulevée contre lui, il se vit contraint de quitter son gouvernement (1596) et se rendit alors auprès de Henri IV, qui consentit à l'acheter moyennant une somme de 50,000 écus, outre le gouvernement du Limousin.

Lorsque Henri IV fut mortellement frappé par Ravaillac (1610), d'Epernon, qui se trouvait auprès de lui, le ramena au Louvre, prit en main le pouvoir et fit reconnaître le lendemain Marie de Médicis comme reine régente. Cette princesse, en récompense de ce service, lui accorda de nouveaux honneurs; mais il continua de se rendre insupportable par son humeur irascible et hautaine. En 1618, voyant le garde des sceaux prendre place, à Saint-Germain l'Auxerrois, avec les ducs et pairs, il le contraignit rudement à se retirer, et il en résulta un conflit à la suite duquel il dut se rendre dans son gouvernement de Metz. Ennemi du favori de Luynes, il prépara l'évasion de Marie de Médicis, exilée à Blois (1619), et ce fut lui qui rédigea le traité de paix fait à Angoulême entre Louis XIII et sa mère. Bien que son crédit eût considérablement baissé à la cour, il obtint néanmoins, en 1622, le gouvernement de la Guyenne, que les princes du sang avaient seuls possédé jusqu'alors. Exilé en quelque sorte dans son gouvernement, il y eut avec Sourdis, archevêque de Bordeaux, un démêlé fameux qui remplit sa vieillesse d'amertumes et d'humiliations. Ayant bâtonné le prélat sous le portail de son église (1632), il fut exilé à Coutras (1633) et ne put reprendre possession de son gouvernement qu'après avoir écrit une lettre d'excuses à Sourdis et avoir écouté à genoux la réprimande que l'évêque lui fit avant de l'absoudre. Privé de ses dignités en 1641, il alla finir ses jours à Loches, après avoir troublé le royaume par ses intrigues et les prétentions de son insupportable orgueil. Il tirait de sa province plus d'un million de revenu, et son faste était tel qu'il exigeait de ses gardes les mêmes preuves de noblesse que pour les chevaliers de Malte. Le duc d'Epernon avait eu de son mariage avec Marguerite de Foix trois fils : Henri, duc de Candale (v. CANDALE); Bernard, duc d'Epernon (v. plus loin), et Louis, connu sous le nom de cardinal La Valette (v. LA VALETTE).

ÉPERNON (Marguerite DE FOIX-CANDALE, duchesse D'), femme du précédent, petite-fille, par sa mère, du connétable de Montmorency, morte en 1593. Elle devint, en 1587, l'épouse de Jean-Louis de Nogaret de La Valette, créé duc d'Epernon le 27 novembre 1581 par Henri III, dont il était un des favoris, un des mignons. En 1588, le duc d'Epernon, gouverneur de la Guyenne, s'était enfermé dans le château d'Angoulême. Sa femme, toujours en avant dans les sorties qu'exécutaient les assiégés contre les assiégeants, toujours au fort de la mêlée, est faite prisonnière. Certes, l'otage est précieux et les ennemis croient déjà tenir par lui la victoire. Donc, on l'emmène sous les remparts, et le duc d'Epernon ayant été mandé, on lui annonce que, s'il ne se rend sur l'heure, sa femme sera égorgée sous ses yeux. Mais elle, inaccessible à la peur, fière du nom qu'elle porte et ne voulant pas, même au prix de sa vie, le voir déchoir, supplie son mari de faire taire les sentiments de son cœur, et elle l'engage à n'écouter que son devoir. A quelques jours de là, Marguerite, que son sublime courage, sa grande âme, avaient fait respecter de ses ennemis, rentrait en triomphe dans la ville d'Angoulême, qui, secourue par les troupes royales, avait pu chasser de ses murs les assiégeants.

Brantôme a dit que Marguerite de Foix fut une des femmes les plus agréables de son temps; elle fut aussi, nous venons de le voir, épouse dévouée et vaillante héroïne. Elle mourut âgée de vingt-six ans.

ÉPERNON (Bernard DE NOGARET DE LA VALETTE, duc D'), général français, fils des précédents, né à Angoulême en 1592, mort en 1661. Il fut connu, jusqu'à la mort de son père (1642), sous le nom de duc de La Valette. Dès l'âge de dix-huit ans, il obtint la survivance de la charge de colonel-général d'infanterie, combattit aux siéges de Saint-Jean-d'Angely, de Royan (1621), à l'attaque du pas de Suze (1629), en Picardie (1636), en Guyenne, et se signala alors contre les Espagnols, qui avaient envahi le pays de Labour, puis contre les paysans révoltés. Chargé par le prince de Condé, en 1638, de diriger l'assaut au siége de Fontarabie, il refusa, la brèche n'étant pas assez large, et dut céder son poste à Sourdis, qui se vit forcé dans ses lignes et obligé de regagner ses vaisseaux avec le prince de Condé. Ce désastre fut attribué au duc de La Valette, qui n'y était pour rien et qui avait, au contraire, mérité des éloges en ralliant et conduisant à Bayonne les débris de l'armée. Richelieu, qui le haïssait, le fit traduire devant un

tribunal extraordinaire, présidé par le roi lui-même (1639). Ce tribunal porta contre l'accusé une sentence de mort; mais cette sentence ne put être exécutée qu'en effigie. La Valette, qui connaissait bien Richelieu, s'était prudemment sauvé en Angleterre, où on lui donna l'ordre de la Jarretière. Après la mort de Louis XIII, Bernard de La Valette, devenu duc d'Epernon, revint en France, fit annuler par le parlement de Paris le jugement inique dont il avait été frappé (1643), devint gouverneur de la Guyenne jusqu'à sa mort et gouverneur de la Bourgogne (1654-1660); il se montra peu jaloux de justifier l'intérêt que l'injustice de ses ennemis avait répandu sur sa personne, et ne se signala, à l'exemple de son père, que par sa rapacité, sa hauteur, sa brutalité et ses vices. Il empoisonna, en 1627, sa femme Gabrielle, fille légitimée de Henri IV et de la marquise de Verneuil, dont il eut un fils, Louis-Charles-Gaston de Candale, et une fille dont nous parlerons plus loin. Il rendit extrêmement malheureuse sa seconde femme, Marie du Cambout, nièce du cardinal de Richelieu, et conçut une vive passion pour une bourgeoise d'Agen, Ninon de Lartigue, qui exerça sur son esprit un pouvoir absolu, et à qui il donna des sommes énormes.

ÉPERNON (Anne-Louise-Christine DE FOIX DE LA VALETTE D'), fille du précédent, petite-fille, par sa mère, de la duchesse de Verneuil et de Henri IV, née en 1624, morte en 1701. Elle fut une de ces jeunes femmes de très-haut rang qui, frappées dans leur amour ou dans leur orgueil, allèrent peupler le couvent des Carmélites, dont Mme Acarie venait d'ouvrir les portes, rue Saint-Jacques.

L'abbé Montis a écrit une vie de Mlle d'Epernon (Paris, 1774, in-12), de laquelle il résulte que son héroïne prit le voile par le seul amour de Dieu et par dédain des vanités de ce monde. Le trop pieux abbé n'a pas voulu lire ou n'a point connu les mémoires de Mademoiselle et ceux de Mme de Motteville, nous ne parlons pas de Brantôme, le médisant quand même et auquel il ne faut pas ajouter grande foi. Mais, entre l'auteur des *Dames galantes* et le panégyriste, il y a place pour la vérité, et cette vérité se trouve dans les écrits des deux nobles dames que nous venons de nommer, et qui, toutes deux, aimèrent tendrement celle dont nous parlons ici.

Le couvent des carmélites possède encore deux portraits de Mlle d'Epernon. L'un la représente déjà âgée, à cinquante ans environ : sa figure est pâle, maigre, allongée; les austérités, les ennuis, l'ombre du cloître ont mis là leur empreinte.

L'autre portrait de Mlle d'Epernon, qui a été peint par Beaubrun et gravé par Edelinck, la représente toute jeune encore, pleine de charme et de grâce, de vie et de gaieté, le sourire aux lèvres, l'amour dans les yeux : c'est ainsi qu'elle était à vingt ans. Alors elle ne songeait point à ceindre sa taille délicate du cilice de sainte Thérèse : elle était de tous les jeux, de tous les bals, de tous les divertissements de la cour; belle, de haute noblesse, adorée, elle vivait insouciante, heureuse, lorsqu'un jour on vint annoncer devant elle que le chevalier de Fiesque avait été tué au siége de Mardyck. A cette nouvelle, on vit pâlir et chanceler la petite-fille de Henri IV. Revenue à elle, elle se retira dans ses appartements, et, depuis, ne reparut plus à la cour, ne songea plus qu'à son salut.

En dépit de son père, qui rêvait pour sa fille une illustre alliance, et qui, pour empêcher sa prise de voile, en appela au parlement, au roi, au pape, malgré les doux reproches et les prières de son frère Candale, qui aimait tendrement sa sœur, Mlle d'Epernon prit la résolution d'entrer au couvent des carmélites. C'était en 1648, et elle avait vingt-quatre ans : l'année d'après, elle faisait profession, et échangeait son nom, un des plus grands de l'aristocratie française, contre celui d'Anne-Marie de Jésus, sous lequel elle vécut jusqu'à sa mort, survenue en 1701.

ÉPERON s. m. (é-pe-ron — bas latin *spouro*, qui se rapporte à l'ancien haut allemand *spor*, *sporo*, éperon, à l'accusatif *spouron*, de *spornen*, frapper, aiguillonner, piquer; anglo-saxon *spore*, *spura*, éperon, islandais *spuri*, *spore*, allemand *sporn*, anglais *spur*. On trouve aussi, dans le celtique, le gaélique *spor*, qui semble correspondre. Le radical d'où sont issues toutes ces formes tient peut-être à la racine sanscrite *sphor*, agiter, frapper). Branche de métal, terminée à l'une de ses extrémités par un petit disque dentelé et mobile, et s'adaptant au talon du cavalier pour lui permettre d'aiguillonner sa monture : *Des* ÉPERONS *d'or, d'argent, d'acier. Chausser les* ÉPERONS. *Donner un coup d'*ÉPERON. *Un cheval sensible à l'*ÉPERON. *On brisait les* ÉPERONS *du chevalier qu'on dégradait.*

. . . . Son coursier
Frissonne en bondissant sous l'*éperon* d'acier.
A. SOUMET.

— Lame d'acier aiguë et tranchante dont on arme l'ergot des coqs destinés aux combats.

— Fam. Rides qui se forment à l'angle externe de l'œil, chez les personnes qui commencent à vieillir.

— Fig. Stimulant, moyen d'excitation : *Cette ambition, qui porte mes vues au delà de mon existence et de celle de nos contemporains, est une pointe de plus à mon* ÉPERON. (Diderot.)

— *Chausser les éperons à quelqu'un*, Le faire chevalier, parce qu'on attachait en effet des éperons à la chaussure du récipiendaire.

— *Gagner ses éperons*, Faire ses premières armes avec distinction. ‖ Conquérir sa réputation par ses travaux ou par des actions d'éclat.

— Manége. *Souffrir l'éperon*, N'être pas sensible à l'éperon : *Ce cheval* SOUFFRE L'ÉPERON, *mais il obéit à la bride.* ‖ *Avoir l'éperon délicat, fuir l'éperon, s'attacher à l'éperon, connaître l'éperon*, Se dit d'un cheval qui sent l'éperon et lui obéit. ‖ *N'avoir ni bouche ni éperon*, Se dit d'un cheval qui n'est sensible ni à la bride ni aux coups d'éperon, et d'une personne inerte, qu'on ne saurait animer par aucun moyen.

— Géogr. Saillie brusque que présente le contre-fort d'une chaîne de montagnes : *Un* ÉPERON *des Alpes, des Pyrénées.*

— Mar. Chez les anciens, Poutre garnie d'une pointe en métal, qui s'avançait en avant de la proue, et qui était destinée à enfoncer les navires ennemis : *L'*ÉPERON, *qu'on appelait* rostrum, *était à fleur d'eau; c'était une poutre qui avançait, munie d'une pointe de cuivre et quelquefois de fer.* (Rollin.) ‖ Aujourd'hui, Bloc d'acier terminé par une pointe aiguë, que portent quelques-uns des nouveaux navires cuirassés. ‖ Maçonnerie à angles saillants placée à l'entrée d'un port pour servir de brise-lames; pointe de rocher qui rend naturellement le même office. ‖ *Aiguilles d'éperon*, Pièces légères et courbées, qui servaient de point d'appui à la figure emblématique par laquelle on terminait la proue des anciens navires.

— Fortif. Espèce de bastion à angle saillant, qu'on élève au milieu des courtines ou au-devant des portes d'une ville, pour en augmenter la défense.

— Archit. hydraul. Ouvrage en pointe, soit en maçonnerie, soit en fascines, qui sert à rompre ou à faire dévier le courant d'un fleuve, d'une rivière, et les corps flottants dont le choc pourrait être dangereux.

— Constr. Ouvrage de maçonnerie formant saillie, et destiné à soutenir une muraille, un bâtiment.

— Anat. Petite saillie formée à l'intérieur des artères par leur membrane interne, au niveau de chacune de leurs ramifications.

— Pathol. Saillie qui se forme à l'intérieur de l'intestin, dans les cas de hernie ou d'étranglement interne.

— Mamm. Ergot dont sont pourvus certains mammifères : ÉPERON *de chien. Le lama a les pieds fourchus comme le bœuf, mais aidés d'un* ÉPERON *en arrière, qui lui sert à s'accrocher dans les endroits escarpés.* (Raynal.)

— Ornith. Excroissance cornée et aiguë, qui se trouve au-dessus du pouce chez les gallinacés, et au fouet de l'aile chez certains échassiers et palmipèdes : *Le gerfaut est un magnifique oiseau blanc, chaussé d'*ÉPERONS *d'or.* (Toussenel.)

— Entom. Epine insérée sur le tibia de quelques insectes.

— Moll. Genre de mollusques voisin des sabots, non adopté.

— Bot. Prolongement tubuleux, ordinairement aigu, du calice, de la corolle ou des étamines de certaines plantes, telles que le pied-d'alouette, la capucine, les linaires, etc. ‖ *Eperon de chevalier* ou *de la Vierge*, Nom vulgaire du pied-d'alouette.

— Arboric. Branche d'arbre courte, droite, horizontale. ‖ Instrument dont on se sert pour repiquer en glands les clairières des bois.

— s. m. pl. Agric. Grains de seigle qui restent dans les épis.

— Encycl. Hist. Au moyen âge, les *éperons* d'or étaient le signe distinctif de la chevalerie. Ils formaient, par ce motif, une des redevances féodales, et étaient portés en grande pompe dans certaines cérémonies. « En 816, dit le P. Daniel, une assemblée de seigneurs et d'évêques défendit aux ecclésiastiques de porter des *éperons*. » Une ordonnance de 1270 permettait au baron de couper les *éperons* sur un fumier à celui qui se serait fait recevoir chevalier sans être gentilhomme de *parage*, c'est-à-dire du côté paternel. A la bataille de Courtrai, perdue par les Français le 9 juin 1302, les Flamands trouvèrent quatre mille paires d'*éperons* dorés : ils en suspendirent cinq cents dans l'église de Courtrai en mémoire de leur victoire. Lorsqu'un chevalier mourait, on déposait ordinairement ses *éperons* dans son tombeau. Il n'était pas permis de garder les *éperons* à l'église, au moins dans certaines contrées : les petits clercs de Romans avaient droit de s'emparer des *éperons* des chevaliers qui les conservaient en entrant à l'église.

— Blas. En armoiries, l'*éperon* est un meuble peu commun. Il représente l'*éperon* des anciens chevaliers, et ne figure ordinairement que sur les écus de la noblesse militaire. Il se place toujours en pal, la molette tournée vers le chef.

L'*éperon*, dans le moyen âge, était un signe de force et de distinction; car, lorsqu'on dégradait un chevalier, la première chose qu'on lui ôtait, c'était les *éperons*, que l'on brisait à coups de hache.

Li *éperon* li soit copé parmi
Près del talon, au franc acier forbi.
(*Le roman de Garin.*)

Nous citerons ici quelques-unes des familles qui portent un ou plusieurs *éperons* sur leurs écus : **Rosières**, en Franche-Comté : de sable, à trois branches d'*éperon* d'argent posées deux et une. — **Gautier d'Artigue**, en Provence : d'azur, à deux *éperons* d'or; au chef d'argent chargé de trois molettes d'*éperon* de gueules. — **Locart**, en Champagne : de sable, à deux *éperons* d'argent, le second contre-posé. — **La Touche de la Talvassière**, en Bretagne : d'azur, à la bande denchée d'argent, accompagnée en chef d'un *éperon* du même. — **Mucet**, en Orléanais : d'azur, à l'*éperon* d'or.

— Chancell. *Ordres de l'Eperon.* Deux ordres de chevalerie ont porté ce nom. Le plus ancien fut institué, en 1266, par Charles d'Anjou, frère du roi de France Louis IX, en souvenir de la bataille qu'il avait gagnée sur Mainfroi, le bâtard de l'empereur d'Allemagne Frédéric II. Cette victoire avait donné à Charles d'Anjou le trône de Naples et de Sicile, arraché à la tyrannie de Mainfroi. Le pape Urbain donna à Charles l'investiture de ces souverainetés et approuva l'ordre de l'*Eperon* de Naples. Lorsqu'en 1453 la maison d'Anjou fut dépossédée de ses Etats par le roi d'Aragon, Alphonse, l'ordre de l'*Eperon* de Naples disparut.

Le second a été créé par le gouvernement romain; on ignore à quelle époque. On sait seulement qu'il existait au XVIe siècle, et que ses membres s'appelaient alors *Chevaliers dorés* ou *Chevaliers de la milice dorée*, parce qu'ils portaient pour insignes une croix et des *éperons* dorés. Par la suite, le droit de conférer cet ordre fut accordé par les papes à une foule de prélats et de simples particuliers, et ceux-ci en abusèrent au point que l'institution tomba dans un profond discrédit : le gouvernement français se vit même obligé, en 1821, de défendre à ses nationaux d'en accepter et d'en porter la décoration. Enfin, il fut supprimé, en 1841, par Grégoire XVI, qui le remplaça par celui de Saint-Sylvestre ou de l'*Eperon* réformé.

— Mar. L'*éperon*, qu'on essaye de remettre en honneur comme arme offensive, était connu dans l'antiquité. On appelait *éperon*, chez les anciens, la pointe ou la partie antérieure des navires placée en avant de la proue, et où était ordinairement figurée une tête d'animal, le rostre, *rostrum*, bec, du navire. La tribune aux harangues à Rome était appelée les *rostres*, parce qu'elle était ornée des *éperons* de navires ou de galères qu'on avait pris sur les Antiates. On sait par les historiens combien était redouté dans les combats de mer, chez les anciens, le choc de l'*éperon* d'un vaisseau arrivant sur un autre. C'était ainsi qu'avait lieu l'abordage dans l'antiquité. On connaît également, par les bas-reliefs, la forme ou plutôt les diverses formes des *éperons* de navire en usage surtout chez les Romains; mais aucun musée ne possède d'*éperon* antique en nature. Le seul monument de cette espèce qui existe est conservé dans l'arsenal de Gênes; il fut trouvé dans le port en 1597. Au-dessus de la porte de la pièce où il est déposé, on lit cette inscription : *Vetustioris hoc ævi romani rostrum, in expurgando portu anno* 1597 *erutum, unicum huc usque visum, eximiæ majorum in re nautica gloriæ dicavere concives.* Il a environ 3 pieds de long et 9 pouces d'épaisseur. Sa forme est carrée; il est terminé par une hure de sanglier. Le sanglier, comme on sait, figure sur les monnaies espagnoles, ce qui a amené quelques savants à conjecturer que cet *éperon* appartenait à un des vaisseaux qui combattirent Magon, général des Carthaginois. Il est impossible de rien préciser à cet égard. Ce n'en est pas moins un très-précieux monument antique, et d'autant plus remarquable que c'est le seul de ce genre qui se soit conservé. Il a été gravé dans l'*Excursus litterarius per Italiam*, de Zaccaria (p. 25, pl. III).

Au moyen âge, on conserva les *éperons* des galères, jusqu'au moment où le perfectionnement de l'artillerie rendit cette arme complètement inutile. L'*éperon* ne fut plus alors qu'un ornement. Aujourd'hui, la vapeur permettant aux navires de courir dans toutes les directions, d'acquérir un degré de vitesse absolument inconnu des anciens navires à voiles ou à rames, les abordages seront plus faciles, plus fréquents. On se ferait difficilement une idée de cette masse énorme d'acier que les nouveaux navires cuirassés portent à leur avant, cachée sous l'eau. On se souvient de l'émotion causée en Europe par les exploits du *Merimac* détruisant avec son *éperon* les navires en bois des Américains. Depuis, la question de l'*éperon* des navires cuirassés occupe tous les constructeurs : les essais se multiplient, et, en considérant le grand nombre de modèles déjà proposés, il est facile de voir que le problème est loin d'être résolu. Quelques navires, comme la frégate anglaise *Lord Warden*, sont munis d'une proue massive s'avançant sous l'eau, servant à diviser les lames, et pouvant être utilisée, non comme un véritable *éperon*, mais comme bélier agissant par sa masse. L'*Independencia*, de la marine péruvienne, est armée de la même manière, sa proue formant bélier, tandis que la corvette française la *Belliqueuse*, mise à l'eau le 6 septembre 1865, et construite sur les dessins de M. Dupuy de Lôme, porte un véritable *éperon* en fer forgé, dont la pointe excessivement aiguë, fortement aciérée, est destinée à agir par pénétration. L'arme la plus formidable dans ce genre est le gigantesque *éperon* du *Dunderberg*, navire cuirassé à tourelles, construit à New-York et acheté par le gouvernement français pour la modique somme de 10 millions. Quand ce navire est arrivé à Cherbourg et a été mis au bassin, on a pu contempler cet *éperon* colossal. C'est la proue elle-même à laquelle on a donné la forme d'un immense bec de 15 mètres 23 centimètres de longueur (50 pieds anglais). La masse totale est en bois, recouverte d'une épaisse et solide armure en fer forgé aciéré par le bout.

L'idée d'armer les navires modernes d'*éperons* n'est point née en Amérique comme on semble le croire. Le 1er juin 1825, le capitaine du génie Delisle présentait au ministre de la marine un mémoire dans lequel il proposait « d'appliquer à un vaisseau de ligne une machine de 480 chevaux, capable de lui imprimer une vitesse de huit nœuds au moyen d'*hélices* amovibles. Le vaisseau à vapeur serait armé d'un énorme *éperon* de bois recouvert entièrement d'une très-forte armure en fer. Cet *éperon* aurait la forme d'une pyramide curviligne dont la base embrasserait une partie de l'étrave et de l'avant du vaisseau. Les arêtes de cette pyramide seraient aiguës et façonnées en dents de scie. Son sommet, formant la pointe de l'*éperon*, serait à 58 centimètres au-dessous de la ligne de flottaison.

» Cette arme terrible coulerait très-certainement tout autant de bâtiments de guerre, tels qu'ils existent aujourd'hui, qu'elle en pourrait frapper avec une vitesse de cinq à six nœuds seulement, quelle que fût d'ailleurs la force de ceux qu'elle prendrait par le travers. Si de plus le *vaisseau à vapeur à éperon* était *revêtu extérieurement de fer*, et qu'en outre il fût armé de *gros obusiers de* 10 *et de* 12 *pouces* au lieu de canons, plusieurs vaisseaux à voiles ne sauraient même essayer de lui tenir tête. Les ponts seraient couverts de fer et auraient deux dunettes avec des meurtrières, etc. »

Si, dès cette époque (1825), la France avait mis à exécution le système du capitaine Delisle, elle aurait eu en quelques années l'empire des mers. Depuis, on a construit des vaisseaux de ligne à vapeur; depuis, on a appliqué l'hélice; depuis, on a blindé les navires; depuis, on a fondu de monstrueux canons; depuis, on a exécuté l'*éperon.*

Il semble que le capitaine du génie Delisle avait pressenti la conversion de la marine de guerre. Les Anglais et les Américains ont les premiers mis à profit les idées du Français; comme toujours, nous les avons reprises ensuite.

— Constr. L'*éperon* est un ouvrage en maçonnerie que l'on place au-devant des piles de pont ou des jetées, pour les protéger contre les corps flottants, contre les glaces, les forts coups de mer, et pour rompre le cours de l'eau. On donne encore ce nom aux murs que l'on construit pour soutenir un bâtiment ou une muraille; dans ce cas, ils s'établissent en dehors, et du côté opposé à l'effet qui tend à les renverser : ce ne sont autre chose que des contre-forts extérieurs, qui doivent se calculer comme tels et avoir la hauteur nécessaire pour que le moment de renversement du mur soit équilibré. Les *éperons* que l'on établit devant les piles de pont sont en maçonnerie ou en bois; ils sont triangulaires, circulaires, elliptiques ou ogivaux, selon le goût et les idées du constructeur; cependant, on doit préférer la première forme qui présente un tailloir plus rationnel, et occasionne moins d'affouillements que les autres. Dans les rivières torrentielles, et dont les débâcles sont terribles, on garnit les piles d'*éperons* très-avancés qui, à proprement parler, sont de vrais brise-glaces; on leur donne une section très-grande, et on les évase de façon qu'ils enveloppent les avant-becs des piles et chassent les flotteurs vers le centre des arches ou travées. Les *éperons* que l'on établit pour protéger les jetées ou les murs d'entrée des ports, doivent avoir des formes en rapport avec celles que prennent les flots de fond, qui, comme on le sait, sont les plus redoutables pour les constructions à la mer. Ces *éperons* qui terminent ordinairement les jetées, prennent le nom de *môles;* ils sont le plus souvent circulaires, et ont une hauteur beaucoup plus grande au-dessus des hautes mers que le sol de la jetée. Leurs plates-formes servent pour établir des feux qui indiquent les passes. Pour les mettre à même de résister aux chocs répétés des vagues, on les établit sur des blocs immergés de différentes grosseurs, et on leur donne des épaisseurs considérables; malgré ces précautions, *éperons*, murs, môles et jetées sont quelquefois enlevés. Les *éperons* extérieurs qui soutiennent les murailles sont principalement utilisés dans la construction des églises pour empêcher les murs qui atteignent de grandes hauteurs de se renverser sous la poussée des voû-

tes qui les couronnent. Les constructions du moyen âge nous fournissent de nombreux exemples d'*éperons* variables d'épaisseur selon la hauteur du mur à laquelle ils font équilibre. Quelquefois les *éperons* sont construits après coup, et ne sont exécutés que comme appareils de consolidation : c'est là, à vrai dire, leur véritable but; dans ce cas, ils remplacent les étais en charpente, dont ils doivent remplir les fonctions.

— Anat. et Pathol. En anatomie, le mot *éperon* sert à désigner de petits replis qui se trouvent à la surface interne des vaisseaux sanguins, aux points où ils se bifurquent. Ces replis sont formés par les membranes adossées les unes contre les autres à l'endroit où le canal, jusque-là unique, se sépare en deux canaux secondaires.

En anatomie pathologique, *éperon* désigne une disposition semblable des membranes de l'intestin dans le cas d'anus contre nature. L'anse intestinale qui, par suite de hernie ou d'étranglement interne, se trouve adhérer aux parois abdominales, a perdu dans l'opération même sa paroi antérieure : l'intestin ainsi ouvert présente les orifices de deux conduits, correspondant au bout supérieur et au bout inférieur de l'intestin. Entre ces deux conduits se trouve une saillie formée par la paroi interne de l'intestin replié sur lui-même : c'est cette saillie qu'on désigne sous le nom d'*éperon*. L'*éperon* joue un grand rôle dans l'opération curative de l'anus contre nature. C'est sur cette partie que le chirurgien applique l'*entérotôme* pour refaire un nouveau canal intestinal et faire prendre aux matières fécales un nouveau cours.

Éperons (JOURNÉE DES). V. GUINEGATE (batailles de).

ÉPERONNÉ, ÉE (é-pe-ro-né) part. passé du v. Eperonner. Qui porte des éperons; qui est muni d'un éperon : *Un cavalier* ÉPERONNÉ. *Des bottes* ÉPERONNÉES.

— Qui reçoit, qui a reçu des coups d'éperon : *Ce cheval a besoin d'être* ÉPERONNÉ.

— Muni d'un appareil ou d'un organe appelé éperon : *Navire* ÉPERONNÉ. *Chien* ÉPERONNÉ. *Coq* ÉPERONNÉ. *Fleur* ÉPERONNÉE.

— Fig. Excité, stimulé : ÉPERONNÉ *par la faim, il s'est mis à travailler. L'homme* ÉPERONNÉ *par l'ambition n'a jamais de repos.*

— Fam. Qui a l'éperon, c'est-à-dire des rides à l'angle externe de l'œil : *Il se fait vieux, il commence à être* ÉPERONNÉ, *à avoir les yeux* ÉPERONNÉS.

— *Coq éperonné*, Coq dont les ergots ont été armés de pointes d'acier, et qui est destiné à figurer dans un combat.

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre spare, qui habite la mer des Indes.

— Allus. hist. **Louis XIV entrant tout botté et éperonné au parlement**, Particularité caractéristique du règne de Louis XIV. V. BOTTÉ.

ÉPERONNELLE s. f. (é-pe-ro-nè-le — rad. *éperon*). Bot. Nom vulgaire du grateron, de la croisette et de la lampourde.

ÉPERONNER v. a. ou tr. (é-pe-ro-né — rad. *éperon*). Chausser, attacher les éperons à : EPERONNER *un chevalier*. ‖ Mettre un éperon ou lame d'acier à : EPERONNER *un coq de combat*.

— Exciter avec l'éperon, donner des coups d'éperon à : EPERONNER *son cheval*.

— Poétiq. Pousser vivement en avant; exciter à courir. *La peur* ÉPERONNE *les plus lents.*

Ce nuage est bien noir; sur le ciel il se roule
Comme sur les galets de la côte une houle;
L'ouragan l'*éperonne*, il s'avance à grands pas.
TH. GAUTIER.

— Fig. Stimuler, exciter, aiguillonner : *Tant que le corps peut porter l'âme, il doit marcher comme un cheval obéissant que la volonté* ÉPERONNE. (Mme L. Colet.) *La liberté* ÉPERONNE *et pousse en avant le peuple anglais.* (Ed. Laboulaye.)

— v. n. ou intr. Escrime. Faire du pied un mouvement comme si l'on voulait donner un coup d'éperon : *En se fendant, il faut prendre garde de ne pas* ÉPERONNER.

S'éperonner v. pr. S'exciter, se stimuler soi-même : *Ces grands artistes allèrent toujours jusqu'au bout de leurs facultés, se surexcitant,* S'ÉPERONNANT, *tâchant de sauter par-dessus le but, et c'est ce qui fait qu'ils l'ont atteint.* (Th. Gaut.)

— Rem. Le verbe *éperonner* n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie; parmi les lacunes qui déparent cet ouvrage, celle-ci est d'autant plus bizarre que le mot est très-ancien dans notre langue.

ÉPERONNERIE s. f. (é-pe-ro-ne-rî — rad. *éperon*). Commerce et fabrication des objets ayant trait au harnachement des chevaux et à certaines parties de la carrosserie.

ÉPERONNIER s. m. (é-pe-ro-nié — rad. *éperon*). Techn. Celui qui fabrique, qui vend des éperons ou autres objets appartenant à l'éperonnerie : *Les* EPERONNIERS *furent longtemps réunis aux selliers-formiers; ils ne formèrent une corporation séparée qu'en* 1578; *ils reçurent de Henri III, à cette époque, des statuts que confirma Henri IV.*

— Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés et de la famille des paons : *Les* ÉPERONNIERS *mâles sont seuls ornés de couleurs brillantes.* (Fr. Gerard.)

— **Encycl.** Ornith. Ce beau genre d'oiseaux gallinacés avait été d'abord confondu avec les paons, dont il est très-voisin. Les *éperonniers*, ainsi nommés des éperons dont leurs tarses sont armés, sont de la taille d'un petit faisan; leur corps est svelte et allongé; la tête petite, allongée comme celle du paon; le bec court, grêle, légèrement voûté et recourbé à la pointe; les narines basales à demi couvertes par une membrane; une huppe courte et serrée; les ailes courtes, concaves, atteignant seulement à la naissance de la queue, qui est longue et arrondie. Ces oiseaux ont des jambes courtes et emplumées; les tarses médiocres, grêles, armés de deux ou trois éperons droits et robustes, mais peu aigus, chez les mâles, et de tubercules chez les femelles; les doigts antérieurs unis par une membrane courte, à ongles très-petits, surtout celui du pouce. Le plumage des *éperonniers* est généralement d'un brun moucheté ou ondulé de couleur plus claire, et rehaussé de reflets métalliques verts, violets ou pourpres, avec des miroirs brillants sur les rectrices, les couvertures de la queue et les scapulaires. Mais cette éclatante livrée est l'apanage des mâles; les femelles ont des nuances plus ternes et la queue plus courte. Quant aux jeunes, ce n'est qu'à la troisième mue qu'ils revêtent leurs riches couleurs.

Le genre *éperonnier* comprend cinq espèces, qui habitent l'Inde, le Thibet, la Chine, les îles de Sumatra et de Bornéo. Leurs mœurs sont peu connues. On sait seulement que ce sont des oiseaux granivores, de mœurs très-douces, et supportant très-bien la captivité. Il paraît même qu'il ne serait pas difficile de les rendre tout à fait domestiques, à l'aide de soins bien entendus; il suffirait, d'après M. P. Gervais, de faire couver quelques femelles ou de prendre les œufs des individus sauvages pour en confier l'éducation à des poules. L'espèce la plus connue est l'*éperonnier chinquis*, appelé aussi *paon du Thibet*. C'est un bel oiseau à plumage brun clair ondé de brun noirâtre, dont les ocelles sont d'un bleu éclatant, à reflets pourpres. Il habite la Chine et les montagnes qui séparent l'Indoustan du Thibet. On l'apprivoise facilement, et en Chine il est à demi domestique. L'*éperonnier Napoléon* ou *à toupet* ressemble beaucoup au précédent, mais il est encore plus richement paré. Cette espèce, dont on ne connaît pas la femelle, est originaire de l'Inde. On a cru pendant longtemps qu'elle venait des îles de la Sonde ou des Moluques. L'*éperonnier chalcure* (à queue cuivrée) est surtout caractérisé par sa queue colorée en vert pourpré sur les côtés et à l'extrémité et dépourvue d'ocelles; ce gallinacé est originaire de Sumatra.

ÉPERONNIÈRE s. f. (é-pe-ro-niè-re — rad. *éperon*). Bot. Nom vulgaire des linaires, des pieds-d'alouette, des encolies et de plusieurs autres plantes dont les fleurs ont des éperons.

ÉPÉRU s. m. (é-pé-ru). Bot. Genre d'arbres de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant une seule espèce, qui croît à la Guyane. ‖ On l'appelle aussi ÉPÉRUA.

— **Encycl.** L'*épéru* ou *épérua* est un arbre dont la tige atteint plus de 15 mètres de hauteur sur 2 à 3 mètres de tour; ses feuilles sont alternes et paripennées, à folioles ovales, lancéolées, glabres, luisantes, d'un beau vert. Ses fleurs rouges sont réunies en grappes nombreuses et espacées, dont l'ensemble constitue une panicule pendante et longuement pédonculée. Le fruit est une gousse allongée, en forme de sabre ou de serpe, comprimée, roussâtre, coriace, s'ouvrant avec élasticité en deux valves, et contenant trois ou quatre graines irrégulièrement aplaties. Cet arbre, seul de son genre, croît dans les forêts et aux bords des rivières de la Guyane française. Son bois se conserve longtemps en terre ou dans la vase. La forme de ses fruits a valu à ce végétal le nom vulgaire de *pois sabre*.

ÉPERVIER s. m. (é-pèr-vié — V. l'étym. à la partie encycl.). Ornith. Oiseau de proie du genre autour : *L'*ÉPERVIER, *tant mâle que femelle, est assez docile; on l'apprivoise aisément, et on peut le dresser pour la chasse des perdreaux et des cailles.* (Buff.) *Une loi défendait aux Lombards de donner un* EPERVIER *ou leur épée pour rançon.* (E. Blaze.) ‖ *Epervier des alouettes*, Nom vulgaire de la cresserelle femelle. ‖ *Epervier marin*, Nom vulgaire du fou. ‖ *Epervier pattu*, Nom vulgaire d'un aigle-autour. ‖ *Epervier à queue d'hirondelle* ou *à serpent*, Nom vulgaire du milan de la Caroline.

— Archéol. *Epervier mitré*, Epervier coiffé d'une espèce de bonnet, qu'on voit sur des pierres gravées et des médailles.

— Pêche. Espèce de filet de forme conique, garni de plomb, qu'on lance à la main pour englober le poisson : *Jeter l'*EPERVIER. *Pêche à l'*EPERVIER. ‖ *Nerfs de l'épervier*, Cordes attachées au centre de ce filet, et qui servent à le fermer quand le poisson est pris.

— Chir. Nom d'un ancien genre de bandage employé pour contenir les plaies et fractures du nez.

— Entom. Nom donné à plusieurs papillons crépusculaires des genres sphinx et sédie.

— **Epithètes.** Prompt, rapide, avide, vorace, rapace, insatiable, ravisseur, cruel, furieux, redoutable.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *épervier* vient de l'ancien allemand *sperwari*, *sparawari*, allemand moderne *sperber*, d'où l'italien *sparviere* et notre *épervier*. Suivant Pictet, *épervier* se lie au gothique *sparva*, passereau, anglo-saxon *spearva*, *speara*, scandinave *sporr*, ancien allemand *sparo*, etc., et peut-être aussi au scandinave *spraka* (*passer minor*), à l'allemand *spreche*, *sprehe* (étourneau). Le mot *épervier* n'est pas non plus sans parenté avec le persan *isfarûd*, étourneau, busard, cormoran, et peut-être *sapârûk*, pigeon, avec une voyelle intercalée entre *s* et *p*, comme cela a lieu d'ordinaire en persan.

A ces noms correspond l'irlandais *speir*, *speirge*, *spirseog*, erse *spireag*, épervier; mais l'armoricain *sparfel*, semble emprunté.

Si l'on compare le lithuanien *sparis*, hirondelle, *sparwa*, trou et *spœrnas*, aile, il devient très-probable que le sens primitif de tous ces noms est celui de volatile.

La racine sanscrite *spr* (*vivere*) d'où dérive *sparits* (une cause active, un agent de douleur ou de malheur), semble procéder de la notion générale de mouvement et se retrouve dans le grec *spairô*, *aspairô* (trembler, palpiter, s'agiter, se débattre), dans le lithuanien *spirti*, se ruer, *speray* (adv.) rapidement, dans l'irlandais *sparnaim*, *sparnim* (lutter, faire effort).

Le sanscrit *sphar*, *sphur*, *sphal* (*se movere*, *tremere*, *vacillare*), est sans doute allié à *spr*.

Comme le *s* initial peut être considéré comme élément prosthétique, s'ajoutant ou se retranchant suivant les circonstances, nous sommes amené à admettre, avec Pictet, une racine de mouvement *pr*, racine primitive conservée en sanscrit sous les formes de *pal*, *pil*, *pêl* (*ire*, *se movere*), et qui se retrouve encore dans le zend *pĕrĕ*, au causatif (faire passer, faire traverser), dans le grec *peirô* (*pepora*), le latin *pro-pero*, etc.

Ici, le persan *paridan* (voler), d'où *par* (aile, plume), *pâr*, *pârah* (volatile), *parand* (oiseau), *pârawar* (rapide), *parwanah* (papillon, sauterelle), *pari* (aile et nom propre d'un génie ailé, la *péri*), en zend *pairika*.

L'ancien slave *pariti*, *prati* (*volare*), d'où *pero* (plume), polonais *pioro*, etc., en est le corrélatif parfait.

Ce sens plus spécial de voler nous ramène à plusieurs noms d'oiseaux et d'insectes ailés, tels que le grec *pernês*, espèce de faucon, selon Aristote.

— Ornith. L'*épervier* appartient au grand genre faucon et au groupe des autours. On l'appelle vulgairement *mouchet* ou *émouchet*. Sa taille est à peu près celle d'un gros pigeon. Son plumage en dessus est d'un brun sombre, marqué de taches ondées rougeâtres, avec une tache blanche à la nuque. Le dessous du corps et les cuisses sont d'un blanc roussâtre, marqué de traits bruns transversaux. La queue présente des bandes brunes transversales analogues. Cet oiseau a la tête arrondie; le bec court et gros, crochu, d'un bleu noirâtre; les jambes emplumées, longues, jaunâtres; les doigts longs, armés de serres noires et recourbées. La femelle est plus grande que le mâle et a des couleurs un peu plus claires. Il existe, dit-on, une variété d'*épervier* d'un blanc pur; mais elle est fort rare.

Cet oiseau se trouve dans presque toute l'Europe. Il passe régulièrement dans le midi, au printemps et en automne; il y est rare en hiver et disparaît complètement en été. Il habite les régions montagneuses, et fréquente les buissons qui avoisinent les champs et les prairies. Il est d'un naturel audacieux. Sa nourriture consiste en petits mammifères, taupes, souris, lapereaux; il fait une guerre incessante aux oiseaux plus faibles que lui, grives, alouettes, cailles, moineaux, merles, pies, geais, étourneaux, etc.; il rôde souvent autour des colombiers, pour saisir les pigeons écartés de leur troupe, et prend même les faisans. Il ne dédaigne pas les reptiles, et, quand, pressé par la faim, il ne trouve pas la proie qui lui convient, il se rabat sur les insectes, les vers et les mollusques. La femelle niche dans les forêts, sur les rochers et les arbres les plus élevés; sa ponte est de deux à six œufs d'un blanc sale, marqués de taches rousses et mouchetés de jaune rougeâtre à leurs extrémités. Les oiseleurs prennent quelquefois l'*épervier* dans leurs filets, en chassant d'autres oiseaux à la glu.

Par la conformation de ses pieds, l'*épervier* appartient à la catégorie des oiseaux nobles; mais plusieurs des pennes de ses ailes sont échancrées, ce qui le fait descendre au rang des oiseaux de bas vol. Toutefois, dans cette classe, il mérite d'être mis aux premiers rangs; plein de feu et d'ardeur, il est néanmoins docile et susceptible d'être dressé pour la chasse des cailles et des perdrix. Les meilleurs nous viennent d'Eschavonie. La mue des *éperviers* a lieu au commencement du printemps. Ceux de ces oiseaux qui sont *niais* (en termes de fauconnerie) ont été pris au nid, ou n'ont pas encore mue, ou n'ont point élevé de petits; les individus qui se trouvent dans le cas contraire sont très-rusés. « Ceux qui mettent ces oiseaux en fauconnerie, dit Valmont de Bomare, sont chargés de l'éducation de l'*épervier* dans une chambre en liberté et en leur particulier; pour cela, il faut qu'il y ait deux cages, l'une au levant, l'autre au couchant. Dans le milieu de la chambre sont plusieurs perches, au haut desquelles on attache de la viande de mouton, de poule ou de vieux pigeons : on leur en donne deux fois par jour; mais une fois seulement lorsqu'on veut les faire voler le lendemain, afin de les affamer un peu; ils poursuivent ainsi plus ardemment leur proie. L'*épervier* quitte facilement son maître, pour peu qu'on le contredise; et quelquefois lorsqu'il n'a pu prendre l'oiseau, il se dépite, s'envole, va se percher sur un arbre, et ne veut plus revenir. En fauconnerie, on donne le nom d'*épervier ramage* à l'oiseau libre; on appelle *épervier royal*, celui qui est dressé et instruit. » Quand cet oiseau est jeune, sa chair est tendre et assez bonne à manger. Les anciens médecins l'ont préconisée contre l'épilepsie. On vantait également ses serres râpées et réduites en poudre contre la dyssenterie, et sa graisse contre les maladies de la peau. Enfin, on allait même jusqu'à prétendre que ses matières fécales avaient la vertu de hâter et de faciliter les accouchements.

Le rapace dont nous venons de parler est devenu le type d'un genre, qui renferme encore plusieurs autres espèces. L'une d'elles, peu différente, peut-être même simple variété de notre espèce d'Europe, était devenue célèbre en Egypte, où on lui rendait presque des honneurs divins; on la trouve souvent figurée sur les anciens monuments de ce pays, et jusque sur les cercueils des momies. L'*épervier* chanteur doit ce nom à sa voix assez douce et agréable, et qui s'entend néanmoins de fort loin. On peut citer aussi l'*épervier* à gros bec, de Cayenne, l'*épervier* de la Caroline, d'autres encore, répandus dans les diverses parties du nouveau continent, mais dont plusieurs ne sont peut-être que des variétés locales.

— Chasse. L'*épervier* était un des oiseaux de fauconnerie les plus estimés. On le portait sur le poing jusqu'au moment où on lui donnait le vol pour fondre sur sa proie. La loi salique le désigne sous le nom de *sparvus*, et les poëtes du XIIe et du XIIIe siècle, sous celui de *mouchet* ou *émouchet*, nom que l'on a conservé au mâle. Selon les *Déduits de la chasse par le roi Modus*, ce vol était très-plaisant pour hommes et pour femmes. Une ordonnance de Charles le Bel, de 1326, défendait à toute personne noble ou roturière de prendre un *épervier*, soit dans le nid, soit avec des filets, sur les terres du roi, sans sa permission. L'*épervier* figure quelquefois dans les sceaux et indique que le seigneur avait droit de chasse. Cet oiseau sur le poing d'une femme était la marque d'une condition distinguée, parce que anciennement les dames de grande qualité ne paraissaient guère en public sans cet attribut.

— Blas. En armoiries, l'*épervier* est un meuble de l'écu assez en usage, par son rapport avec la chasse au vol. Suivant Du Cange, cet oiseau de proie se nommait, au moyen âge, *muscetus*.

On dit de l'*épervier*, chaperonné, du chaperon qu'il a sur la tête; *longé*, des liens qu'on lui met aux jambes; *grilleté*, des grillets qui y sont attachés, quand tous ces objets sont d'un émail différent.

On dit encore de l'*épervier*, perché, lorsqu'il pose sur un bâton.

Nous donnons la liste des familles qui portent un ou plusieurs *éperviers* sur leurs écus :

Pessin, en Berry : d'azur, à un *épervier* éployé d'or, grilleté d'argent. — **Hermeret**, en Normandie : d'azur, à l'*épervier* d'or, longé, grilleté et membré de gueules. — **Kergu**, en Bretagne : d'argent, à un *épervier* de sable, armé, becqué, longé et grilleté d'or. — **Musset**, en Vendômois : d'azur, à l'*épervier* d'or, chaperonné, longé et perché de gueules. — **Sanson de Croucy**, en Normandie : d'azur, à trois *éperviers* d'or. — **Siran de Cabanac**, en Languedoc : d'azur, à l'*épervier* d'argent. — **Prevost**, en Artois : de sinople, à un *épervier* d'or empiétant et becquetant une alouette d'argent, au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'or. — **Espinose**, en Normandie : d'argent, à l'*épervier* de sable, empiétant un dragon ailé, du même. — **Berthou**, en Bretagne : d'or, à un *épervier* contourné de sable, tenant un rameau de sinople, accompagné de trois molettes de sable, deux en chef et une en pointe. — **Escoffier**, en Languedoc : de gueules, à l'*épervier* d'argent, armé et becqué de sinople, accosté à gauche d'une hache d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, parti d'azur, l'ancre d'argent dans une mer de sinople. — **Sitgny**, en Bretagne : d'argent, à deux *éperviers* passants de sable, au collier d'argent. — **Loz**, en Bretagne : de gueules, à trois *éperviers* d'argent, grilletés d'or. — **Guibert** : d'azur, à trois *éperviers* d'argent, chaperonnés d'or. — **Mangot**, dans l'Orléanais : d'azur, à trois *éperviers* d'or, chaperonnés, grillés et longés, du même. — **Autric**, en Provence : de gueules, à cinq *éperviers* d'or, posés deux,

deux et un, longés de sable et grilletés d'or. — **Pignelais**, en Bretagne : d'argent, à un *épervier*, armé et becqué d'or, perché de gueules. — **Busnel de Montoray**, en Bretagne : d'argent, à l'*épervier* perché de sable, becqué, longé et grilleté d'or. — **Espervier** : d'argent, à l'*épervier* d'azur, membré, longé et grilleté d'or. — **Bezancourt**, en Normandie : d'argent, à l'*épervier* de gueules, becqué et membré d'azur. — **Guiramand**, dans le Comtat-Venaissin : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'*épervier* de sable, longé de gueules et grilleté d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à trois pals d'or, et une cotice de sable brochante sur le tout. — **Le Tonnelier de Breteuil**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à l'*épervier* essorant d'or, longé et grilleté du même. — **Conte**, en Normandie : d'or, à l'*épervier* essorant au naturel, becqué et membré de gueules. — **La Cour**, dans la Saintonge et l'Aunis : d'azur, à l'*épervier* d'or, becqué, membré et longé d'argent; grilleté d'or et perché du même. — **La Fretais**, en Bretagne : de gueules, à un *épervier* d'argent perché du même, grilleté d'or. — **Jougla**, en Languedoc : d'azur, à un *épervier* passant d'or, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules. — **Saint-Dellys**, dans l'Ile-de-France : de sinople, à l'*épervier* d'argent, empiétant une perdrix d'or. — **Roy**, en Bretagne : d'azur, à un *épervier* couronné, longé et armé d'or, ayant sur la tête une fleur de lis aussi d'or. — **Lâge**, dans la Saintonge et l'Aunis : d'argent, à l'*épervier* essorant d'azur, armé et couronné d'or, tenant dans la serre droite un poisson, du même. — **Signi** : d'azur, à un *épervier* d'argent, empiétant une perdrix du même. — **Champs**, en Normandie : d'or, à l'*épervier* essorant de sable, au chef d'azur, chargé de trois tours couvertes du champ.

— Pêche. Le nom d'*épervier* a été donné à un genre particulier de filet, qui tombe sur les poissons comme l'oiseau de proie fond sur ses victimes. Les anciens paraissent avoir connu l'*épervier*, ou du moins des engins fort analogues. Oppien, énumérant les divers filets usités de son temps, mentionne les amphiblestres, filets faits de manière à pouvoir enfermer les poissons de tous côtés; les dictues, filets destinés à être jetés, et parmi lesquels il distingue les peses et les hypoches, pouvant emprisonner et resserrer fortement les poissons qui y sont pris; les calumnes, espèces de voiles qui, se déployant au moment où on les lance à l'eau, occupent une assez grande étendue à sa surface, etc. Nous trouvons l'*épervier* mentionné dans une ordonnance rendue, en 1328, par Philippe VI, roi de France, qui confirme un règlement du bailli de la ville de Sens, concernant les instruments dont on se servait pour pêcher dans la rivière d'Yonne : « Nous deffendons l'*esprevier*, se il n'en a moule d'un grant denier, et si n'en peschera l'en point, fors de soleil levant jusques à soleil couchant. » L'*épervier* est depuis longtemps, sous les noms de *furet*, *risseau*, *ressant*, etc., usité dans un grand nombre de localités. Les Groënlandais font, avec des tendons de daim, des *éperviers* à petites mailles.

L'*épervier* est un filet fait d'un bon fil retors; il a la forme d'un cône ou d'un entonnoir de onze à douze brasses de tour à l'ouverture, sur quatre à cinq brasses de hauteur ou *chute*; au sommet est attachée une longue corde. L'ouverture est bordée d'une corde de la grosseur du doigt, munie, de distance en distance, de petites plaques enroulées ou bagues de plomb, ou bien de balles percées; le poids total de cette plombée est de 20 à 25 kilogrammes. Le bord du filet excède de 0m,40 à 0m,50 la partie plombée; mais ce bord est retroussé en dedans, et, comme il est soutenu par des lignes ou petites cordes, il forme autour de l'ouverture des bourses dans lesquelles s'engage le poisson. Les mailles vont en diminuant progressivement de calibre, depuis le sommet du cône ou culasse, où elles ont environ 5 centimètres de diamètre, jusqu'aux bords de l'ouverture, où l'on peut à peine passer le doigt. Il y a des *éperviers* de diverses grandeurs, selon l'usage auquel on les destine et surtout suivant l'étendue de la nappe d'eau où on doit les employer; on en trouve même qui n'ont point de bourses à l'embouchure et où tout se termine à la corde plombée; mais, comme cet *épervier* est d'un maniement incommode, il est rarement employé.

On pêche à l'*épervier* de deux manières, en le jetant ou en le traînant. La première peut se pratiquer partout, mais notamment dans les grandes rivières, dans les étangs, entre les rochers, et même au large; elle convient surtout dans les endroits où le poisson abonde, où la nappe d'eau est peu profonde, le fond uni, dépourvu de fortes herbes, de pieux ou de grosses pierres, qui pourraient déchirer le filet ou laisser échapper le poisson par dessous. Un homme suffit pour lancer l'*épervier*; mais il faut qu'il ait une certaine force et surtout beaucoup d'adresse; il ne doit rien avoir sur lui qui puisse accrocher le filet; c'est ainsi, par exemple, que ses vêtements doivent être retenus par des cordons et non par des boutons : autrement, il serait infailliblement entraîné par le poids de l'engin et par le mouvement qu'il fait en avant pour le lancer. Les *éperviers* qu'on jette sont, d'ailleurs, plus petits et plus légers que ceux que l'on traîne. On les lance, soit du rivage, soit au large, du bord du bateau. Le pêcheur tient d'une main la culasse, de l'autre il saisit le bord à 0m,30 au-dessus de la corde plombée, et il ramène sur son épaule la partie intermédiaire; il imprime alors à son corps un mouvement d'oscillation et lance le filet de toute sa force. Lorsqu'il y a du poisson pris et qu'il veut ramener l'*épervier*, il tire la corde de la culasse, non pas directement, mais en faisant alternativement un pas à droite et un à gauche, afin que les plombs, en se rapprochant, ferment l'ouverture du filet. Quand il tient la culasse, il continue de même, mais en restant en place. Enfin, quand il sent que les plombs quittent le fond, il tire vivement l'*épervier* sur le rivage ou dans l'intérieur du bateau; puis il le vide, en ayant soin de rejeter à l'eau le frai ou le menu fretin.

La pêche à l'*épervier* en traînant exige ordinairement plusieurs hommes, parce qu'on emploie des filets plus grands et plus lourds. Usitée surtout dans les petites rivières, elle ne peut avoir lieu que dans les courants d'eau de peu de largeur et de profondeur, et où le fond ne présente pas de roches ou de grosses pierres. Elle ne convient guère que pour les poissons qui se cachent dans la vase. Pour opérer, on attache deux cordes à la plombée qui entoure l'ouverture du filet, et on fait en sorte que l'espace compris entre les deux points d'attache occupe à peu près la largeur de la rivière ou du cours d'eau. « Deux hommes, dit Duhamel, traînent le filet en halant sur les cordes, de manière que la portion comprise entre les deux points d'attache se tienne presque droite à la surface de l'eau; le reste de l'embouchure tombe au fond, à cause des plombs. Cette embouchure porte sur le fond, où elle décrit une espèce d'ovale; la queue ou culasse flotte entre deux eaux. Un homme suit les pêcheurs; il tient la corde qui répond à la pointe du filet, et, quoiqu'il la laisse lâche, il s'aperçoit cependant s'il y a des poissons pris, par les secousses qu'ils impriment au filet et qui se communiquent à la corde. Quand on manque de ce troisième homme, l'un des pêcheurs attache à l'un de ses bras la corde de la culasse, et il la tient assez longue pour ne pas gêner la pointe du filet. Lorsqu'on s'aperçoit, aux secousses de la corde de la culasse, qu'il y a du poisson pris, les deux pêcheurs lâchent leur corde pour que toute la circonférence du filet porte sur le fond; puis l'un d'eux prend la corde de la culasse et la tire à lui, etc. »

Faut-il traîner l'*épervier* suivant ou contre le courant? C'est une question fort débattue, et sur laquelle les pêcheurs eux-mêmes ne sont pas d'accord. On tend quelquefois, de distance en distance, dans la rivière, un trémail qui en occupe toute la largeur et aux approches duquel on prend une plus grande quantité de poissons. La pêche à l'*épervier* s'emploie pour beaucoup d'espèces : aloses, barbeaux, brochets, carpes, truites, surmulets, poissons blancs, etc. Elle est souvent très-productive et ne dépeuple pas les eaux, pourvu qu'on ait le soin, comme nous l'avons dit plus haut, de rejeter dans celles-ci le frai et les petits poissons. Elle varie, du reste, suivant les circonstances, comme on peut le voir plus au long dans le *Traité des pêches* de Duhamel.

ÉPERVIÈRE s. f. (é-pèr-viè-re — rad. *épervier*). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des chicoracées : L'ÉPERVIÈRE *piloselle a les racines vivaces.* (Bosc.)

— **Encycl.** Les *épervières* sont des plantes herbacées, à tiges nues ou feuillées, terminées par des capitules de fleurs ordinairement jaunes. Ce genre comprend plus de cent cinquante espèces, dont la majeure partie appartient à l'Europe. Elles croissent sur les montagnes, les rochers et les murs, dans les bois, les lieux humides et marécageux, etc. La plus commune est l'*épervière* des murs ou pulmonaire des Français; c'est une plante à tiges rameuses, hautes de 0m,50 et plus; ses feuilles, plus ou moins découpées, sont velues et parsemées de taches brunes. Elle croît, comme son nom l'indique, sur les murs, les décombres et les rochers. On lui a attribué autrefois des propriétés adoucissantes et vulnéraires; on appliquait ses feuilles sur les plaies dont on voulait accélérer la guérison. On l'a beaucoup préconisée aussi contre les maladies du poumon. Sa réputation médicale est aujourd'hui complètement tombée. Les animaux domestiques, surtout les chevaux, mangent volontiers cette plante. Elle fournit à la teinture une nuance mordoré clair assez solide.

L'*épervière* piloselle, appelée aussi *oreille de souris*, est une plante vivace et longuement traçante, qui croît sur les coteaux arides et dans les terrains sablonneux. Toutes ses parties herbacées sont couvertes de longs poils blancs, soyeux et clair-semés. Cette plante a eu en médecine autant de réputation que la précédente; elle passait pour amère, astringente, vulnéraire, détersive et vermifuge. On la préconisait même contre les hernies, les ulcères internes, la gravelle, l'hydropisie, etc. On met encore quelquefois sa poudre dans les narines pour arrêter le saignement de nez. La propriété la plus réelle qu'elle possède est de provoquer une abondante sécrétion de salive et d'apaiser la soif quand on mâche sa racine. Cette plante convient aux bestiaux, surtout aux chevaux.

L'*épervière* à ombelles est encore assez commune; c'est une belle plante, qui atteint quelquefois la hauteur de 1 mètre et croît dans les prés secs. On trouve dans ce genre plusieurs autres espèces, notamment celles qui croissent dans les régions alpines, qui présentent assez d'intérêt pour être admises dans les jardins d'agrément. La plus remarquable sous ce rapport est l'*épervière* orangée, originaire des montagnes de l'Europe centrale. Cette plante est vivace, et ses tiges rameuses se terminent par de larges capitules de fleurs d'un beau rouge orangé; elle est depuis longtemps cultivée dans les jardins fleuristes, où on la plante en touffes ou en bordures. On la multiplie très-facilement par la division des vieux pieds, et elle trace beaucoup. Ses fleurs paraissent au premier printemps et se succèdent pendant toute la belle saison.

ÉPERVIN s. m. (é-pèr-vain). Art vétér. V. EPARVIN.

EPESSES, village de Suisse, cant. et à 3 kilom. de Lausanne. Vers l'an 563, le sol sur lequel repose ce village glissa, dit la légende, le long du rocher sur lequel il s'appuie, sans aucun dommage pour les habitants. L'anniversaire de ce miraculeux phénomène a été célébré à Epesses pendant plusieurs siècles.

ÉPETIT s. m. (é-pe-ti). Bot. Plante qui croît à la Guyane, et à laquelle on attribue de grandes vertus.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom un arbrisseau peu connu, qui croît dans les savanes de l'Amérique méridionale, et notamment de la Guyane. Les naturels lui attribuent des propriétés merveilleuses. Ils s'en servent pour frotter jusqu'au sang le nez des jeunes chiens qu'ils destinent à la chasse, afin de leur insinuer dans la plaie, disent-ils, la vertu qu'ils supposent à cette plante. Ils croient aussi que, lorsqu'ils en portent sur eux, ils se font plus facilement aimer; aussi dit-on proverbialement, en parlant d'une personne bien amoureuse : « On lui a donné de l'*épetit*. » Cette vertu lui serait, dit-on, commune avec quelques lianes ou plantes grimpantes des mêmes régions. Les Européens établis en Amérique n'ont pas cherché à vérifier ces propriétés, qui sont, il est à peine besoin de le dire, purement imaginaires.

ÉPEULER v. a. ou tr. (é-peu-lé). Techn. Retirer avec une pince, dans la fabrication du point d'Alençon, les fils qui traversent le parchemin : ÉPEULER *des dentelles.*

ÉPEULEUSE s. f. (é-peu-leu-ze — rad. *épeuler*). Techn. Ouvrière qui épeule les dentelles.

ÉPÉUS ou **ÉPÉIOS**, fils d'Endymion et d'Hyperimné. Endymion, ne sachant lequel de ses trois fils choisir pour successeur, décida que son royaume appartiendrait à celui qui vaincrait les deux autres à la course. Épéus l'emporta et régna après son père sur l'Élide, dont les habitants furent dès lors appelés Épéens. — Un autre ÉPÉUS, fils de Panopée, assista au siége de Troie, où il se signala par sa valeur et surtout par son habileté comme mécanicien. Ce fut lui qui construisit le fameux cheval de bois. Il fonda la ville de Métaponte, où l'on montrait dans le temple de Minerve les outils dont il s'était, dit-on, servi pour la construction du cheval. Quelques auteurs rapportent que les dieux le privèrent de toute valeur guerrière, en punition de ce que son père avait manqué à un serment solennel.

ÉPEXÉGÈSE s. f. (é-pé-gzé-jè-ze — gr. *epexêgêsis*; de *epi*, sur, et *exégèse*). Gramm. Syn. d'APPOSITION.

EPFIG, bourg et commune de France (Bas-Rhin), cant. de Barr, arrond. et à 12 kilom. de Schlestadt, au pied des Vosges; pop. aggl. 2,001 hab. — pop. tot. 3,008 hab. Tissage de coton; tuileries. Ruines d'un château des évêques de Strasbourg.

ÉPHA s. m. (é-fa). Métrol. Mesure pour les grains, usitée chez les Hébreux et chez les Égyptiens, et valant primitivement 18 litres 088, comme le bath; plus tard, sous les Ptolémées, 35 litres environ : *L'*ÉPHA *avait trois multiples : le* nébel, *le* dethech *et le* cor; *cinq sous-multiples : le* séphel, *le* sat, *le* gomor, *le* cab *et le* log.

ÉPHAPTIDE s. f. (é-fa-pti-de — gr. *ephaptis*; de *epi*, sur; *aptô*, je noue). Antiq. Espèce de saie, vêtement militaire usité chez les Grecs.

ÉPHÉBARQUE s. m. (é-fé-bar-ke — gr. *ephêbarchos*; de *ephêbos*, éphèbe, et *archô*, je commande). Antiq. gr. Officier qui présidait aux exercices des éphèbes.

ÉPHÈBE s. m. (é-fè-be — gr. *ephêbos*; de *epi*, sur; *êbê*, jeunesse. Pour l'étymologie de ce dernier mot, v. HÉBÉ, déesse de la jeunesse). Antiq. gr. Jeune homme arrivé à la puberté : *Mercure est la nature humaine envisagée dans ses aptitudes et son industrie, l'*ÉPHÈBE *tel que l'a fait le gymnase, beau par sa vigueur et sa souplesse.* (Renan.)

— Par ext. Jeune adolescent en général : *On connaît la coutume qu'avaient les anciens, Asiatiques, Romains et Grecs, de laisser croître la chevelure des* ÉPHÈBES. (Val. Parisot.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères de la famille des fongicoles, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Amérique : *Les* ÉPHÈBES *sont très-rapprochés des lycoperdines.* (Chevrolat.)

— Bot. Genre de cryptogames à thalle pubescent, qui paraissent former le passage des lichens aux champignons.

ÉPHÉBÉUM s. m. (é-fé-bé-omm — gr. *ephêbeion*; de *ephêbos*, éphèbe). Antiq. Nom que les Grecs donnaient à une grande salle de leurs gymnases, dans laquelle s'exerçaient les éphèbes. ‖ On écrit aussi ÉPHEBIUM et ÉPHÉBEON.

ÉPHÉBICON s. m. (é-fé-bi-kon — gr. *éphébikon*; de *ephêbos*, éphèbe). Antiq. Partie du théâtre grec réservée aux éphèbes.

ÉPHÉBIES s. f. pl. (é-fé-bî — gr. *ephêbeia*; de *ephêbos*, éphèbe). Antiq. gr. Fête qu'on célébrait dans les familles lorsque quelqu'un des garçons arrivait à l'âge des éphèbes.

ÉPHECTE s. m. (é-fè-kte — du gr. *ephiêmi*, je laisse aller). Anc. rhétor. Chose sur laquelle on suspend son jugement.

ÉPHÉDRACÉ, ÉE adj. (é-fé-dra-sé — rad. *éphèdre*). Bot. Qui ressemble à un éphèdre.

— s. f. pl. Groupe de conifères gnétacés, ayant pour type le genre éphèdre.

ÉPHÈDRE s. m. (é-fè-dre — gr. *ephedros*, proprement homme assis; de *epi*, sur, et *edra*, siége). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumons, comprenant un petit nombre d'espèces dont le type habite l'Europe centrale.

— s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des conifères, tribu des gnétacées : *Les* ÉPHÈDRES *sont des arbustes très-rameux.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Bot. Les *éphèdres* sont des arbustes rameux, à rameaux grêles, dressés ou pendants, articulés, à feuilles très-petites, réduites à des écailles, opposées et formant par leur réunion comme un rudiment de gaîne à chaque articulation. Aux fleurs dioïques succèdent des fruits formés de deux graines ovales, planes, convexes, recouvertes par des écailles charnues, épaisses, allongées et simulant une baie. Ce genre comprend environ six espèces, qui croissent sur les plages maritimes des régions tempérées des deux hémisphères. Ces arbustes, dont le port rappelle celui des prêles et des casuarines, produisent un effet assez bizarre dans les bosquets d'hiver. L'espèce la plus commune dans nos climats est l'*éphèdre* à deux épis, vulgairement appelée *uvette* ou *raisin de mer*. Ses fruits rougeâtres, qui mûrissent peu de temps après leur formation, sont acidules et agréables au goût. Leur suc est rafraîchissant, et on l'a administré avec succès dans les maladies aiguës et les fièvres putrides; les sommités des tiges sont astringentes et détersives. L'*éphèdre* élevée habite le nord de l'Afrique et atteint la hauteur de 5 à 6 mètres; ses fruits sont rouges et deviennent succulents comme une petite mûre; ils ont une saveur sucrée. L'*éphèdre* à un épi se trouve dans les lieux arides et pierreux des montagnes de la Hongrie et de la Sibérie; ses petits fruits, d'un beau rouge écarlate, ont une saveur fraîche et agréable. Gmelin dit qu'il se trouvait fort heureux de rencontrer ces fruits mûrs, pour calmer la soif ardente qu'il éprouvait en parcourant pendant l'été les vastes steppes de la Sibérie. On peut citer également l'*éphèdre* fragile, dont les rameaux ont des articles qui se séparent et tombent à mesure qu'ils sèchent.

ÉPHÉDRÉ, ÉE adj. (é-fé-dré — du gr. *epi*, sur; *edra*, siége). Hist. nat. Qui est formé de parties articulées et comme empilées.

ÉPHÉDRISME s. m. (é-fé-dri-sme — gr. *ephedrismos*; de *ephedros*, qui succède, qui remplace). Antiq. gr. Jeu qui était analogue à notre cheval fondu.

ÉPHÉLCE s. f. (é-fè-lse — du gr. *epi*, sur; *elkos*, ulcère). Méd. Croûte qui recouvre un ulcère. ‖ Caillot de sang expectoré en toussant. ‖ Peu usité.

ÉPHÉLIDE s. f. (é-fé-li-de — gr. *ephêlis*; de *epi*, sur, et *hêlios*, soleil, ces taches étant souvent causées par l'insolation). Méd. Nom donné à des taches jaunâtres qui se produisent sur la peau. ‖ *Éphélides hépatiques*, Taches qui se produisent surtout à la nuque, sur la poitrine et sur les seins. ‖ *Éphélides lentiformes*, Petites taches rondes appelées vulgairement TACHES DE ROUSSEUR. ‖ *Éphélides ignéales*, Taches produites à la partie interne des jambes et des cuisses, par l'usage de la chaufferette. ‖ *Éphélides scorbutiques*, Taches qui sont dues à l'extravasion du sang dans la peau, chez les individus atteints du scorbut.

—**Encycl.** Méd. Les *éphélides* se développent sans inflammation des diverses couches de la peau et sans altération de l'épiderme. Ces taches se rencontrent le plus souvent sur le cou, sur la poitrine, sur le ventre et sur les parties du corps qui sont couvertes. Elles sont accompagnées d'un prurit incommode et d'une légère exfoliation. Cette affection n'influe en rien sur la santé générale; elle est parfois éphémère; d'autres fois, au contraire, elle dure longtemps. Parmi les causes de cette maladie, on cite : l'insolation, une nourriture trop excitante, de mauvaises digestions, l'in-

fluence du flux menstruel (quelques femmes sont couvertes d'*éphélides* au moment de leurs règles), enfin l'inflammation chronique d'un viscère, du foie, par exemple. L'influence de cette dernière cause n'est pas prouvée.

Il y a plusieurs variétés d'*éphélides*, parmi lesquelles il faut citer le *lentigo*, connu sous le nom de taches de rousseur, et ces plaques que l'on observe souvent chez les femmes pendant la grossesse et auxquelles on donne communément le nom de *masque*. Les taches causées par les rayons du soleil et connues sous le nom de hâle sont une variété des *éphélides* proprement dites. Les taches de rousseur sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes; elles s'observent surtout chez les individus blonds ou roux, dont la peau est fine et blanche. Elles sont presque toujours placées sur le visage et sur les mains. La chaleur, l'émotion, et surtout le soleil, rendent ces taches beaucoup plus visibles. Elles ne sont pas accompagnées de prurit.

— *Diagnostic.* Les *éphélides* ne pourraient être confondues qu'avec le *pityriasis versicolor* ou avec les colorations syphilitiques. Pour le pityriasis, la desquamation et le manque presque absolu de prurit viendront éclairer le diagnostic, et, pour la coloration syphilitique, la couleur cuivrée, l'absence de prurit et d'exfoliation seront des indications suffisantes. De plus, il faut tenir compte de l'état général de la santé, sur lequel les *éphélides* n'exercent aucune influence.

— *Traitement.* Le traitement des *éphélides* est simple et, en général, suivi de succès. Plusieurs auteurs, et notamment le docteur Cazenave, n'accordent que peu de crédit aux pommades et lotions astringentes. Ce sont les eaux sulfureuses qui réussissent le plus souvent. Les eaux d'Enghien, de Cauterets, de Samoëns en Savoie, ont été préconisées. On les prend à l'intérieur, aidées de laxatifs et de bains sulfureux. Il est rare que ces moyens ne réussissent pas à faire disparaître les *éphélides* simples. Quant aux taches produites par les rayons du soleil, elles devront être combattues par des lotions fraîches avec du lait d'amandes amères, des décoctions aromatiques légèrement acidulées, des liquides astringents, de l'eau végéto-minérale, etc. On pourrait aussi employer des eaux ferrugineuses. Le point important est de se mettre à l'abri des rayons du soleil. Enfin le changement de climat suffit pour faire complétement disparaître les taches de cette nature. Le *lentigo* proprement dit est une maladie congénitale, ou plutôt une modification constitutionnelle de la couche pigmentaire. Il ne réclame aucun traitement et n'a sur la santé aucune influence.

ÉPHÉMÈRE adj. (é-fé-mè-re — gr. *ephêmeros;* de *epi*, sur, et *hêmera*, jour). Qui ne vit qu'un jour : *Fleur* ÉPHÉMÈRE. *Insecte* ÉPHÉMÈRE. *La mouche* ÉPHÉMÈRE *ne voit point deux aurores.* (B. de St-P.) *Parmi ces êtres* ÉPHÉMÈRES *se doivent voir des jeunesses d'un matin et des décrépitudes d'un jour.* (B. de St-P.)

Bourdonnez sous votre herbe, insectes *éphémères*.
LAMARTINE.

... Dans cet univers, dans cette immensité
Où s'abîment l'esprit et l'œil épouvanté,
Des astres éternels à l'insecte *éphémère*,
Tout n'est qu'attraction, feu, merveille, mystère.
DARU.

— Par ext. Dont la durée est excessivement courte; momentané, passager : *Bonheur* ÉPHÉMÈRE. *Vie* ÉPHÉMÈRE. *Le gouvernement populaire que Solon établit à Athènes n'eut qu'une existence* ÉPHÉMÈRE. (Machiavel.) *L'erreur est multiple et de nature* ÉPHÉMÈRE. (F. Bastiat.) *Deux nations rivales peuvent s'allier par circonstance, mais, quoi qu'on fasse, leur alliance sera toujours fragile et* ÉPHÉMÈRE. (E. de Gir.) *L'occasion* ÉPHÉMÈRE *produit souvent des écrits qui ne le sont pas.* (Renan.) *Tout ce qui est contraire à la logique est* ÉPHÉMÈRE. (J. Simon.) *Nos sentiments, nos actions, nos pensées sont* ÉPHÉMÈRES; *mais le seul beau, le bien et le vrai sont éternels.* (J. Simon.) *Sommes-nous assez petits près de ces Romains, dont la grandeur fabuleuse jette une épigramme éternelle à nos* ÉPHÉMÈRES *monuments!* (Mme L. Colet.)

... De ce monde *éphémère*
Détachons-nous sans bruit, sans regret et sans fiel.
A. BARBIER.

Plus le bonheur est grand, plus il est *éphémère*;
Est-ce sa faute, hélas! s'il meurt trop promptement?
H. CANTEL.

Les générations, dans leur presse *éphémère*,
Sont pareilles, hélas! aux feuilles des forêts
Qui verdissent un jour et jaunissent après.
SAINTE-BEUVE.

L'homme, perdant sa chimère,
Se demande avec douleur
Quelle est la plus *éphémère*
De la vie ou de la fleur.
MILLEVOYE.

— Pathol. *Fièvre éphémère*, Fièvre causée généralement par un excès de fatigue ou par le refroidissement, et qui ne dure presque jamais plus de trente-six heures. ‖ On l'appelle aussi COURBATURE.

— s. m. Entom. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des éphémérines, comprenant un petit nombre d'espèces qui vivent très-peu de temps à l'état parfait : *A l'état d'insectes parfaits, les* ÉPHÉMÈRES *sont des êtres tout à fait aériens.* (E. Desmarest.) *Les sauvages de la Louisiane marquent la sixième heure du jour par le moment où l'*ÉPHÉMÈRE *sort des eaux.* (Chateaub.) *L'*ÉPHÉMÈRE, *cette mouche qui naît juste pour mourir, vit une heure uniquement d'amour.* (Michelet.)

Montre-moi l'Éternel donnant comme un royaume
Le temps à l'*éphémère* et l'espace à l'atome.
V. HUGO.

‖ Les naturalistes font souvent ce mot féminin.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des comméiynées, connu aussi sous les noms d'ÉPHÉMÉRINE et de TRADESCANTIE. ‖ Genre de mousses formé aux dépens des phasques.

— **Antonymes.** Durable, éternel, immortel, impérissable, perpétuel, persistant, vivace.

— **Encycl.** Entom. Les *éphémères* sont des insectes névroptères, à corps cylindrique et allongé; la tête est petite et occupée presque entièrement par les yeux, qui sont simples; les antennes sont velues; les ailes, au nombre de quatre, présentent de nombreuses nervures transversales; l'abdomen se termine par trois soies égales; les pattes sont aplaties, ciliées, et les antérieures sont disposées de manière à pouvoir remuer la terre humide. Les espèces très-peu nombreuses que renferme ce genre, type de la tribu des éphémérines, se ressemblent tellement entre elles, que plusieurs auteurs les ont confondues en une seule. Le type est l'*éphémère commune*, qui est brune, avec le ventre d'un jaune foncé, des taches triangulaires et quatre ailes brunes à taches plus foncées. Cette espèce est très-répandue dans le centre et le nord de l'Europe. Les *éphémères*, si remarquables par la courte durée de leur vie à l'état parfait, sont des insectes d'une consistance molle, à métamorphoses incomplètes. Elles ont été connues dès la plus haute antiquité. Aristote en a parlé; du moins tous les commentateurs sont-ils d'accord pour rapporter à ces névroptères le passage suivant de son *Traité des animaux :* « Près du fleuve Hypanis, qui se jette dans le Bosphore, on voit pendant le solstice des follicules plus grands qu'un grain de raisin, qui, en se rompant, donnent naissance à un animal muni de quatre ailes et de quatre pattes. Ces êtres vivent et volent jusqu'au soir, s'affaiblissent lorsque le soleil s'incline vers l'occident et meurent quand il se couche, leur vie n'ayant duré qu'un jour; de là on les nomme *éphémères*. » Pline se contente de répéter ce qu'a dit Aristote, en ajoutant quelques erreurs. Elien donne à ces insectes le nom de *monêméron* (un seul jour), qui signifie la même chose que *éphémère*. Scaliger, Auger Clutius, Swammerdam, Réaumur, Degeer, Fabricius et bien d'autres encore ont successivement ajouté quelques traits à l'intéressante histoire des *éphémères*, que Pictet a résumée et complétée dans un travail récent.

Les larves de ces insectes sont aquatiques, de forme allongée; leurs branchies, situées à l'extérieur, soit sur les côtés du corps, soit sur le dos, du reste variables de nombre, de forme ou de position, parsemées d'un grand nombre de vaisseaux dans lesquels Carus a découvert une circulation, sont dans un état d'agitation continuelle, qui a pour résultat de faciliter et d'augmenter leur contact avec l'air renfermé dans le liquide; la bouche est souvent armée de deux pièces cornées et dentées. Parmi ces larves, les unes sont longues, cylindriques, munies de pattes fortes et tranchantes; les autres aplaties ou minces et à queue ciliée; mais ces dernières appartiennent aujourd'hui à des genres distincts. Les mœurs de ces larves ne présentent pas moins de différences que leur organisation. Les premières sont fouisseuses, et se creusent, au fond des eaux dormantes et dans la vase, des galeries souterraines, tubulaires, droites ou légèrement arquées. Quelques-unes recherchent les terres compactes des berges des rivières; leurs galeries se composent de deux trous séparés par une paroi étroite, mais se rejoignant dans le fond. Néanmoins, toutes ces larves nagent avec facilité. On pense qu'elles vivent deux ou trois ans dans cet état; mais on ne sait pas bien quelle est leur nourriture : on a trouvé dans leur estomac de la terre glaise et des débris organiques. D'autres larves sont aplaties, incapables de fouir, et vivent à découvert, appliquées contre les pierres dans les ruisseaux rapides; elles sont carnassières. D'autres encore sont minces et armées d'une queue ciliée, qui constitue un puissant instrument de natation; elles sont errantes, se cachent dans les herbes et se nourrissent de matières animales. Il en est enfin qui, plus faibles et dépourvues de la faculté de nager, rampent dans la vase et ont recours à la ruse pour saisir leur proie. Les larves de toutes les *éphémères* ressemblent beaucoup à l'insecte parfait et vivent constamment dans l'eau, ou tout au moins dans la terre très-humide. « Lorsque les eaux de la Marne et de la Seine viennent à baisser, dit Valmont de Bomare, on voit sur le bord de ces rivières, jusqu'à deux ou trois pieds au-dessus du niveau de l'eau, la terre toute criblée de petits trous dont l'ouverture peut avoir deux ou trois lignes de diamètre. Ces trous sont vides; les insectes les ont abandonnés lorsqu'ils se sont vus à sec, et ont été creuser plus bas, dans la terre baignée par l'eau. Ces trous, qui servent d'habitation à ces insectes, sont dirigés horizontalement, ils ont deux ouvertures placées l'une à côté de l'autre, de sorte que la cavité du trou est semblable à celle d'un tuyau coudé; l'insecte entre par une ouverture et sort par l'autre; il proportionne la capacité de ce tuyau à ses différents états d'accroissement. » Ce passage s'applique surtout aux nymphes, qui ne diffèrent des larves que par leurs rudiments d'ailes; leur genre de vie est le même; en sorte que les *éphémères* sont des insectes agiles et prenant de la nourriture sous tous leurs états. Le passage de l'état de nymphe à celui d'insecte parfait s'opère rapidement, tantôt à la surface de l'eau, tantôt sur les herbes aquatiques, tantôt sur le rivage même. La peau se fend au-dessus de la tête et du corselet, et l'*éphémère* ne tarde pas à en sortir; mais il lui reste encore à subir une nouvelle mue; aussi, dès qu'elle peut faire usage de ses ailes, va-t-elle se fixer à quelque distance et se cramponner contre un objet solide et résistant. Là elle reste parfois plus de vingt-quatre heures, et se débarrasse enfin de sa dernière enveloppe, sorte de peau demi-opaque, qui dissimule ses couleurs et gêne ses mouvements. D'après Swammerdam, le mâle seul est sujet à cette seconde métamorphose.

Aussitôt après leur évolution définitive, les sexes se recherchent. Le naturaliste que nous venons de citer dit que le mâle féconde les œufs à la manière des poissons, c'est-à-dire qu'il s'en approche, répand sur eux une sorte de laitance, puis les abandonne à eux-mêmes dans l'eau. Réaumur et Pictet ont démontré que l'accouplement des deux sexes est réel et qu'il a lieu dans l'air. « Ces insectes, dit A. Percheron, n'ayant pour ainsi dire reçu la vie que pour la transmettre, cherchent aussitôt à remplir le but de la nature; les mâles voltigent, réunis en groupe, attendant qu'une femelle s'approche d'eux; dès qu'il en paraît une, plusieurs mâles la poursuivent : heureux qui peut l'atteindre. Le couple se retire à l'écart et se pose sur le premier corps qui se présente; le mâle se trouve placé au-dessous de la femelle, le corps relevé et joignant la femelle à ses organes sexuels, en la retenant avec ses crochets; l'accouplement ne dure qu'un instant. La femelle songe aussitôt à sa ponte; elle porte ses œufs dans deux grappes qui sortent du dessous du septième anneau de son abdomen; chacune de ces grappes, qui contient de trois à quatre cents œufs, est fort grosse, par rapport au volume de l'insecte; la femelle va pour les pondre à l'eau; mais souvent elles lui échappent avant qu'elle ait pu la gagner, et elle les abandonne à l'endroit même où s'est fait l'accouplement; celles qui peuvent gagner la rivière se posent au-dessus sur les filets de leur queue, et abandonnent leurs œufs, qui tombent au fond de l'eau par leur propre poids et s'y dispersent; les femelles meurent bientôt après. »

A l'état parfait, les *éphémères* sont des êtres tout à fait aériens, tellement légers, qu'un millier d'individus, débarrassés de leurs œufs, pèseraient à peine quatre grammes. Leurs téguments sont minces et peu résistants, au point qu'on ne peut saisir certaines espèces sans les détériorer; la moindre pression les défigure; la dessiccation les racornit, et, dans cet état, elles sont d'une fragilité extrême et se cassent au moindre souffle; aussi ces insectes font-ils le désespoir des collectionneurs. Les *éphémères* volent d'habitude verticalement; attirées par la lumière, elles viennent se brûler à la flamme, comme les papillons. Elles naissent surtout le matin et le soir, rarement dans le milieu du jour. Elles apparaissent plus nombreuses lorsque la chaleur est très-forte, et semblent alors présager un orage. Quelquefois leur apparition est si soudaine qu'elles emportent, pendante à leur queue, leur dépouille de nymphe. « Dans chaque pays, ajoute Valmont de Bomare, les mouches *éphémères* paraissent tous les ans avec une sorte de régularité; ce n'est aussi que pendant un certain nombre de jours consécutifs qu'elles remplissent l'air aux environs des rivières; enfin, ce n'est qu'à une certaine heure de chaque jour que les premières commencent à sortir de l'eau pour devenir habitantes de l'air. Cette heure n'est pas la même pour les *éphémères* de différentes espèces : celles du Rhin, de la Meuse, etc., commencent à voler deux heures environ avant le coucher du soleil. Les plus diligentes de celles de la Seine et de la Marne ne s'élèvent en l'air que lorsque le soleil est près de se coucher; ce n'est que lorsqu'il a disparu que le gros de ces mouches forme des nuées. Elles se répandent partout en un instant; elles folâtrent sur la surface des eaux; si l'on tient une lumière, elles s'y portent de toutes parts; elles décrivent des cercles tout autour et en tout sens, mais toujours avec une régularité singulière. Ne plaignons donc pas l'*éphémère :* contente du destin que lui a fait la nature, elle joue sur le bord de son tombeau. » En Suède, Degeer a observé les *éphémères* à la fin du printemps, et toujours avant le coucher du soleil. En Hollande, comme sous nos climats, elles apparaissent vers le milieu de l'été. Certaines circonstances, telles que la température, le niveau des eaux, etc., peuvent avancer ou retarder leur apparition. Les pêcheurs connaissent l'époque de cette apparition dans les divers pays, aussi bien que les cultivateurs connaissent celle des semailles et des récoltes. En général, ces insectes ne se montrent en grande abondance que pendant trois jours de suite. En Hollande, on voit quelquefois le ciel s'obscurcir tout à coup comme s'il était couvert de nuages, par suite de l'énorme quantité d'*éphémères* qui naissent à la fois.

Ces insectes meurent ordinairement quelques heures après l'accouplement. Ils tombent alors en quantité considérable dans les eaux, et servent de nourriture à leurs habitants; de là le nom vulgaire de *manne des poissons*. Ceux qui s'abattent sur les bords présentent souvent l'apparence d'une neige épaisse et tombant par gros flocons; ils couvrent alors le sol d'une couche blanchâtre assez épaisse. Dans certains pays, notamment en Carniole, on ramasse les *éphémères* par tombereaux, et on les emploie comme engrais pour les terres.

— Bot. Le genre *éphémère*, dont le nom scientifique est *tradescantia*, renferme des plantes herbacées, à feuilles alternes et engaînantes; les fleurs, réunies dans une spathe, ont un périanthe à six divisions alternant sur deux rangs, les trois extérieures herbacées, les intérieures pétaloïdes, six étamines à filets barbus. La plupart des espèces appartiennent à l'Amérique. Leurs graines sont riches en fécule. Néanmoins, les *éphémères* sont plutôt connues comme plantes d'ornement. L'*éphémère de Virginie* est originaire de États-Unis et de l'Amérique centrale. A la Jamaïque, son suc est, dit-on, employé contre la morsure des araignées venimeuses. Cette espèce est répandue dans nos jardins; c'est une charmante plante, dont les fleurs, bleues dans le type, blanches ou roses dans les variétés obtenues par la culture, ne durent guère qu'un jour, mais se succèdent pendant presque toute la belle saison.

ÉPHÉMÈREMENT adv. (é-fé-mè-re-man — rad. *éphémère*). D'une manière éphémère, passagère : *De nos jours, beaucoup de gens s'unissent* ÉPHÉMÈREMENT, *pour se trahir ensuite.* (E. Clément.) *Tant qu'une inquisition peut exister plus qu'*ÉPHÉMÈREMENT, *la nécessité sociale exige qu'une force quelconque soit transformée en droit.* (Colins.)

ÉPHÉMÉRENTE s. m. (é-fé-mé-ran-te). Antiq. hébr. Prêtre présidant à son tour, un jour durant, l'assemblée des thérapeutes.

ÉPHÉMÉRIDE s. f. (é-fé-mé-ri-de — gr. *ephêmeris;* de *ephêmeros*, éphémère). Astron. et Chronol. Ouvrage indiquant d'avance les faits astronomiques qui doivent se succéder pendant un certain intervalle de temps : *Quelques personnes demandèrent que le* Nautical Almanack *devînt une* ÉPHÉMÉRIDE *astronomique complète.* (Arago.) ‖ Pl. Notice indiquant, à de courts intervalles de temps, les éléments d'un astre pouvant servir à calculer sa marche : *Les* ÉPHÉMÉRIDES *d'une comète.* ‖ Chez les anciens, Sorte de biographie ou de journal relatant jour par jour les faits relatifs à l'histoire d'un personnage; sorte de journal historique où l'on relatait jour par jour les événements importants : *Les* ÉPHÉMÉRIDES *d'Alexandre.* ‖ Aujourd'hui, Ouvrage, notice, tableau où l'on indique les événements arrivés le même jour de l'année, à des époques différentes : *Les* ÉPHÉMÉRIDES *de l'histoire de France. Plusieurs journaux ont l'habitude de publier des* ÉPHÉMÉRIDES.

— Rem. Ce mot est resté longtemps masculin, et Voltaire lui donnait encore ce genre.

— **Encycl.** Hist. Le nom d'*éphémérides* était donné par les anciens à des espèces de journaux ou mémoires historiques où l'on consignait quotidiennement les événements remarquables. Dans notre société chrétienne, le père de famille écrivait sur les feuillets blancs des livres saints la date de la naissance de ses enfants, la date de leur mariage et de leur décès. « Je suis né le 22 aoust en 1614, sur les six heures du matin, dit Segrais. J'ai trouvé ma naissance écrite par mon père sur des Heures gothiques en vélin, de la manière qu'il les avoit eues de ma grand'mère. » Les noms étaient généralement accompagnés, dans ces sortes d'inscriptions, de quelque verset de l'Écriture, pris au hasard à l'ouverture du livre, comme présage ou révélation sacrée. C'était là une tradition de l'antiquité païenne, qui devinait l'avenir par ses sorts homériques ou virgiliens, c'est-à-dire par l'interprétation de telle ou telle ligne à l'ouverture faite au hasard d'un livre d'Homère ou de Virgile. Un sort virgilien avait, paraît-il, annoncé de la sorte l'avénement à l'empire d'Alexandre Sévère. Chez les chrétiens, ces touchantes *éphémérides* de la famille, placées sous la protection de la religion, se perpétuaient de génération en génération, comme des archives sacrées. On a le livre de famille de Bossuet. Sa naissance y est marquée de ce verset emprunté au *Deutéronome :* « Le Seigneur a daigné lui servir de guide. Il l'a conduit par de longs détours; il l'a instruit de sa voix, et il l'a conservé comme la prunelle de son œil. » On ne se servait pas toujours des livres sacrés; on avait quelquefois des livres spéciaux consacrés à l'inscription des faits principaux dans les familles. M. Feuillet de Conches, qui fait cette remarque dans ses *Cau*[illegible] *d'un curieux*, cite, par exemple, les *É*[illegible]*rides* de Bouther, qui donnent un article g[illegible]néral pour chaque mois, puis un article spé-

cial pour chaque jour, avec la concordance des temps chez les Hébreux, les Grecs et les Latins. Ce livre est disposé typographiquement de telle sorte que la moitié de chaque page reste blanche, afin de laisser à chacun la faculté d'y inscrire ses propres *éphémérides*. Estienne Pasquier a fait usage d'un livre de ce genre pour ses souvenirs personnels. Le chirurgien parisien François Rassius y a inscrit son mariage dans les termes suivants : « *Anno D.* 1551, *uxorem duxi Mariam Le Prestre* (d'une famille très-ancienne), INTER PRIMAM ET 2am A MEDIA NOCTE. *Id sit felicibus auspiciis.* » Sur ce même ouvrage, édition de 1551, on a retrouvé consignés les souvenirs de famille de Michel de Montaigne. C'est d'abord la mention de la naissance de ce grand homme, vraisemblablement faite de la main de son père, mais longtemps après l'événement (Montaigne naquit en 1533). Après quoi viennent une quarantaine d'*éphémérides* de famille de la main même de l'auteur des *Essais*, et quelques-unes rédigées par sa fille Eléonore; enfin la date de la mort de Montaigne. Le titre du livre qui porte ces annotations est ainsi conçu : MICHAELIS BEVTHERI *Carolopolitæ Franci, Ephemeris Historica ; eivsdem, De annorum mundi concinna dispositione libellus. Parisiis, ex officina Michaelis Fezandat et Roberti Grandion, in taberna Gryphiana, ad montem D. Hilarii, sub iuncis.* 1551. Quelques personnes eurent aussi, pour inscrire leurs *éphémérides*, des livres de prédilection interfoliés, qu'ils chargèrent de notes, et où leurs familiers étaient invités même à inscrire leurs noms avec des réflexions, des sentences ou le récit de quelque fait de leur vie. De là aux albums *amicorum*, il n'y avait, comme on le voit, qu'un pas.

Le nom d'*éphémérides* est resté appliqué, chez les modernes, à des ouvrages contenant, pour chaque jour de l'année, les faits intéressants, mémorables ou simplement curieux qui se sont accomplis à différentes époques. Telles sont les *Ephémérides politiques, littéraires et religieuses, présentant pour chaque jour de l'année un tableau des événements remarquables qui datent de ce même jour dans l'histoire de tous les siècles et de tous les pays*, par Noël (Paris, 1796-1797. 4 vol. in-8°; 2e et 3e édit., corrigées et augmentées, avec planches, 1803-1812, 12 vol. in-8°); les *Ephémérides universelles* de Corby, publiées de 1828 à 1833. Quelques almanachs donnent des *éphémérides* en regard ou à la suite du calendrier. Certains recueils périodiques font de même.

L'*Annuaire militaire* insère des *éphémérides* qui naturellement se rapportent à la spécialité à laquelle il est voué. L'usage s'est établi dans plusieurs journaux littéraires, politiques ou autres, de consacrer dans chaque numéro une petite place à un souvenir historique ou anecdotique. Le *Siècle*, parmi les organes quotidiens les plus répandus, offre chaque jour à ses lecteurs, depuis plusieurs années, une *éphéméride* signée Eugène d'Auriac. La *Liberté* a donné à son tour les *Ephémérides de la Liberté*, et l'*Etendard*, avec des vues toutes différentes, insérait régulièrement des *éphémérides* napoléoniennes dont se moquaient avec plus ou moins d'esprit les feuilles épigrammatiques. Enfin, le *Courrier français*, avant sa suppression en juin 1868, publiait des *éphémérides* révolutionnaires signées Alfred Deberle; c'étaient de petites pages détachées avec soin de l'histoire des luttes héroïques de tous les temps et de tous les pays. Fort lues et fort goûtées, les *éphémérides* révolutionnaires n'ont pas tardé à attirer sur la tête de leur auteur, non pas le glaive de la justice, la métaphore serait un peu forte, mais au moins l'amende à payer et le séjour à Sainte-Pélagie. Il est donc vrai que, même dans une *éphéméride*, on peut exprimer ses vœux, faire pénétrer sa pensée, introduire un sujet d'enseignement et de méditation. Nos devanciers, la plupart du temps compilateurs froids et secs, ne se doutaient pas de cela; ils n'avaient guère d'autre but que de réunir des faits, de les entasser en de gros et indigestes volumes, de les faire pénétrer de gré ou de force dans une date. Ils compilaient donc; ils compilaient, compilaient, compilaient, comme le bonhomme dont parle Voltaire; encore une fois, ils compilaient sans trop de souci de risquer l'allusion qui fait vivre le récit, ne se mêlant point de discuter, à propos de tel héros traditionnel, les petits grands hommes de l'heure présente, ni de voir sous tel fait d'autrefois une leçon profitable pour l'événement de demain. Aussi n'avait-on jamais vu, mais là, jamais, une *éphéméride* poursuivie et condamnée en justice. Est-ce qu'une *éphéméride* pouvait signifier quelque chose, avoir la moindre importance littéraire et encore moins politique? Allons, voilà bien le fruit des révolutions, dirait M. Joseph Prud'homme. Ombre du vieux Noël, voile-toi la face, tout est bouleversé.

— Astron. Les *éphémérides* astronomiques sont des tables donnant, pour chaque jour de l'année, la position des astres et indiquant les phénomènes célestes. Les plus anciennes ont été dressées au XVe siècle par Jean Muller, dit Regiomontanus (*Ephemerides astronomicæ*, Nuremberg, 1475, in-4°). La France, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, l'Italie, la Russie publient chaque année un volume d'*Ephémérides astronomiques*, faisant connaître ordinairement trois ans à l'avance les phénomènes célestes les plus importants et qui peuvent le plus intéresser les navigateurs. Citons d'abord les éclipses, puis les levers, les couchers et les passages au méridien des astres qui composent le système solaire, le tout rapporté à un méridien principal. Les *éphémérides* astronomiques offrent de la sorte, non-seulement pour chaque jour, mais pour chaque seconde de l'année, l'état du ciel tout calculé d'avance, et avec une précision telle, qu'elle équivaut, pour ainsi dire, à l'observation directe. Ces précieuses tables offrent donc au savant des données qui lui permettent de préparer ses travaux et ses études, et au voyageur livré à la merci des flots des résultats auxquels il doit comparer les siens pour reconnaître sa position sur le globe, au milieu des mers.

Les *éphémérides* que publie annuellement le Bureau des longitudes de France portent le titre de *Connaissance des temps ou des mouvements célestes.* Cette collection, entreprise par l'ancienne Académie des sciences, n'a jamais souffert d'interruption depuis 1679, époque à laquelle Picard en publia le premier volume. Lefebvre, qui a de plus donné les *Ephémérides calculées sur le méridien de Paris, pour les années* 1684, 1685, continua le travail de Picard de 1684 à 1701; Lieutaud en fut chargé de 1702 à 1729; de 1704 à 1711, il avait donné les *Ephémérides* (8 vol. in-4°), en commun avec Desplaces, Bosnie et Ch. Desforges. A sa mort, les tables particulières dont il se servait passèrent à son collaborateur Desplaces, qui a donné : *Ephémérides des mouvements célestes pour dix années, depuis* 1715 *inclusivement jusqu'en* 1725, *où l'on trouve les mouvements diurnes des planètes en longitude, leurs latitudes, aspects et médiations ; celles des étoiles, leur lever, coucher, apparitions et occultations ; les immersions et émersions du premier satellite de Jupiter pour les mêmes années ; avec une introduction pour l'usage et l'utilité des Ephémérides pour le méridien de Paris* (Paris, 1716, in-4°). Après Lieutaud, Godin les rédigea de 1730 à 1733 inclusivement; Maraldi les continua jusqu'en 1759; Lalande remplaça Maraldi et publia les volumes de 1760 à 1775; Jeaurat poursuivit jusqu'en 1785, Méchain jusqu'en 1794. En 1795, un décret de la Convention nationale ayant établi le Bureau des longitudes de France, la publication de la *Connaissance des temps* fut confiée spécialement à ce corps savant. Lalande en prit alors la direction, qu'il conserva jusqu'en 1807. Outre les astronomes dont nous avons cité les noms, d'autres savants, tels que Delambre, Bouvard, Lagrange, Biot, Arago, Laugier, Mathieu, Largeteau, Delaunay, etc., y coopérèrent d'une manière plus ou moins suivie. Le Bureau des longitudes, qui rédige la *Connaissance des temps*, fait des observations astronomiques et météorologiques, et consigne ces divers travaux dans un *Annuaire* qu'il publie chaque année; Arago savait enrichir cet *Annuaire* de notices scientifiques remarquables; M. Delaunay poursuit la belle tradition d'Arago.

La *Connaissance des temps* a subi, à diverses époques, des modifications dont on trouvera l'histoire dans la préface du volume de 1808. Chaque volume de la collection se compose de deux parties : la première contient l'*éphéméride* astronomique, suivie de quelques tables auxiliaires, d'un catalogue d'étoiles principales, d'une table des positions géographiques des principaux lieux de la terre, et d'un chapitre donnant l'explication et indiquant l'usage des articles de l'*Ephéméride*. La seconde partie reproduit, sous le titre d'*Additions*, des mémoires lus dans les séances du Bureau des longitudes, et des notes scientifiques sur les observations, les calculs, les discussions et les livres nouveaux qui peuvent intéresser l'astronomie, la géographie et la navigation. Les *Additions* de la *Connaissance des temps* forment un dépôt riche en documents pour l'histoire des sciences. De nos jours, quelques *éphémérides* inexactes ont été refaites, entre autres celles de la planète Mercure et de la planète Uranus par M. Le Verrier, dont le travail complet sur la planète Neptune a été imprimé dans la *Connaissance des temps pour* 1849.

Parmi les *éphémérides* astronomiques justement célèbres, nous citerons encore les *Ephémérides des satellites de Jupiter*, publiées en 1668 par Jean-Dominique Cassini, et enfin les *Ephémérides géographiques*, publication fondée en 1798 par le général baron de Zach, et qui est continuée encore aujourd'hui.

Mentionnons enfin, comme ayant joui d'une certaine réputation dans leur temps, les *Ephémérides* du P. Hell (Vienne, 1757); celles de Milan (1775); celles de Berlin (1776).

Éphémérides du citoyen OU **Chronique de l'esprit national.** Ce fut en 1765 que l'abbé Baudeau fonda cette publication, qui fut d'abord hebdomadaire et produisit, dans le format in-12, six cahiers ou volumes. Converti peu après aux principes des physiocrates, dont l'organe, le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, leur avait été retiré, l'abbé Baudeau mit généreusement à leur service les colonnes de son propre recueil (1767) qui, devenu mensuel, prit le nom de *Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques.* Il en abandonna bientôt lui-même (mai 1768) la direction à Dupont (de Nemours), sans lui retirer sa collaboration; mais, quatre ans après (mai 1772), cette revue fut supprimée *par ordre*. Outre les six volumes dont il est parlé ci-dessus, la collection complete est composée de 63 volumes. L'avénement au ministère du grand Turgot engagea l'abbé Baudeau à ressusciter son journal avec ce nouveau titre : *Nouvelles Ephémérides économiques* ou *Bibliothèque raisonnée de l'histoire de la morale et de la politique* (1774).

Pour donner une idée de l'importance de ce recueil, nous citerons les titres des articles les plus remarquables :

— ANNÉE 1767 : *Du luxe et des lois somptuaires ; Des hérédités foncières.*

— 1768 : *Lettres d'un fermier et d'un propriétaire*, par Quesnay; *Physiocratie* ou *Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, par Dupont (de Nemours); *Sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés*, par l'abbé de Mably.

— 1769 : *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, par Turgot; *Comparaison du revenu des terres à diverses époques ; Du rétablissement de l'impôt dans un ordre naturel.*

— 1770 : *Histoire moderne du droit naturel ; Première introduction à la philosophie économique*, par l'abbé Baudeau; *Leçons économiques*, par l'Ami des hommes (le marquis de Mirabeau).

— 1771 : *Fragment d'un ouvrage intitulé :* Eléments de philosophie économique, par Dupont (de Nemours); *Traité de la circulation et du crédit.*

— 1772 : *Abrégé des principes de l'économie politique*, par le margrave de Bade.

— 1774 : *Principes de tout gouvernement ; Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole*, par Quesnay.

— 1775 : *Lettre à M. Necker sur son* Eloge de Colbert; *Eloge funèbre de Quesnay*, par le marquis de Mirabeau; *Mémoires historiques sur le monopole du blé, sur les disettes, sur le prix des grains; Essai sur l'abus des priviléges*, par le président Bigot de Sainte-Croix.

— 1776 : *Mémoire sur les affaires extraordinaires faites en France pendant la dernière guerre* (guerre de Sept ans), par l'abbé Baudeau; *Observations à M. l'abbé de Condillac sur son livre* Du commerce et du gouvernement.

On trouve à la Bibliothèque de la rue Richelieu trois livraisons intitulées : *Nouvelles Ephémérides*, et portant la date de 1788. Le nom de l'auteur n'est point indiqué; mais quelques érudits pensent que c'était l'abbé Baudeau qui avait voulu faire revivre son recueil.

ÉPHÉMÉRIE s. f. (é-fé-mé-rî — gr. *ephêmeria*, fonction de chaque jour). Chacune des classes dont se composait l'assemblée des prêtres juifs, et qui faisaient alternativement, durant une semaine entière, le service du temple.

ÉPHÉMÉRIN, INE adj. (é-fé-mé-rain, i-ne — rad. *éphémère*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre éphémère. || On dit aussi ÉPHÉMÉRIEN, et quelquefois ÉPHÉMÉRITE.

— s. f. pl. Famille d'insectes névroptères ayant pour type le genre éphémère : *Les larves des* ÉPHÉMÉRINES *vivent généralement en famille.* (E. Desmarest.)

— s. f. Bot. Syn. d'ÉPHÉMÈRE ou TRADESCANTIE.

— **Encycl.** Entom. Les *éphémérines* forment, dans l'ordre des insectes névroptères, une petite famille caractérisée par des antennes courtes, à trois articles, dont le dernier est une soie mince; une bouche imparfaite, dépourvue de véritables organes de manducation; des ailes délicates, les postérieures toujours très-petites; un abdomen terminé par deux ou trois longues soies articulées. Ces insectes ont le corps allongé, une consistance très-molle, des téguments minces et peu résistants. Leurs métamorphoses sont incomplètes. Ils vivent, à l'état parfait, très-peu de temps, quelques heures, un jour à peine, rarement davantage. Cette famille, qui a des affinités avec les termites, les perles et surtout les libellules, comprend les genres suivants : éphémère, palingénie, cœnis, bætis, potamanthe, cloé, oligoneurie. Pour leur curieuse manière de vivre, v. ÉPHÉMÈRE.

ÉPHÉMÉRIS s. f. (é-fé-mé-riss — mot lat. formé du gr. *epi*, sur, et *hêmera*, jour). Antiq. Nom que les Romains donnaient à un journal particulier dans lequel ils notaient leurs actions et leurs dépenses quotidiennes.

ÉPHÉMÉROPYRE s. f. (é-fé-mé-ro-pi-re — du gr. *ephêmeros*, quotidien; *pur*, fièvre). Pathol. Fièvre quotidienne.

ÉPHÉPHI s. m. (é-fé-fi). Chron. Syn. d'ÉPIPH.

ÉPHÈSE (*Ephesus*), ancienne ville de l'Asie Mineure (Ionie), sur la côte O., au bord du Caystre et près de la mer Egée, à 60 kilom. S.-S.-E. de Smyrne. C'était une des cités les plus florissantes de l'Ionie. Les vastes proportions de son port en avaient fait le centre du commerce de toutes les contrées environnantes; mais cette ville est particulièrement célèbre par son temple de Diane Artémis et par la folie de celui qui l'incendia (v. EROSTRATE). Ce monument, d'ordre ionique, était compté par les anciens au nombre des sept merveilles du monde. Les colonnes qui l'ornaient étaient au nombre de cent vingt-sept, et mesuraient 20 mètres de hauteur. Trente-six de ces colonnes étaient travaillées et ornées de bas-reliefs; une d'elles surtout, œuvre de Scopas, excitait l'admiration publique. Elles se présentaient par rangées de huit sur les façades et formaient un double rang autour de la *cella*, disposition qui caractérise les temples octostyles diptères. La longueur de l'ensemble était de 425 pieds antiques (environ 129 mètres), et sa largeur de 220 pieds (un peu plus de 66 mètres). Un portique d'un stade de longueur précédait le temple, qui s'élevait au-dessus d'une sorte de soubassement de dix marches. On peut conclure, d'un passage de la *Cyropédie* de Xénophon, que la statue d'Artémis, qui s'élevait dans le naos, était d'or.

Le peuple, qui attribue facilement à des circonstances merveilleuses les objets qui lui paraissent au-dessus de l'ordinaire, voulait que le temple et la statue de la déesse fussent tombés du ciel. Le monument primitif avait été élevé aux frais de toutes les villes de l'Asie Mineure, et, selon Pline, on y travailla pendant deux cent vingt ans, chiffre qui, du reste, ne doit pas trop nous surprendre, si nous songeons que certaines de nos cathédrales du moyen âge ont coûté également des siècles entiers de travail. Les cent vingt-sept colonnes du temple d'Artémis, suivant une tradition dont l'authenticité n'est pas d'ailleurs solidement établie, auraient été fournies, dans des circonstances que l'on ignore, par autant de princes ou de rois.

La date du commencement de la construction est déduite par les archéologues de l'histoire des constructeurs. En effet, le temple étant regardé comme l'œuvre de Chersiphron, celui-ci ayant eu pour aide Rhœcus et Théodore de Samos, et ce dernier artiste étant connu pour avoir gravé l'anneau de Polycrate, il faut placer le commencement de la construction de cet édifice vers la XLe olympiade, c'est-à-dire 620 ans environ avant notre ère. Métagène continua les travaux de son père Chersiphron, et, s'il est vrai que l'achèvement de l'œuvre ait été attendu durant plus de deux siècles, plusieurs autres architectes durent lui succéder.

Tel était le temple qu'Erostrate incendia, au moins en partie. « Il est à croire, dit M. de Clarac, auquel on doit l'excellente description du temple d'Ephèse qui se trouve dans les notes du *Voyage dans le Levant* du comte de Forbin, il est à croire que les charpentes et le toit furent seuls consumés. Le reste du temple ne fut pas assez endommagé pour n'avoir pu servir lors de sa restauration. Les Ephésiens se réservèrent la gloire de le reconstruire, et ils contribuèrent tous aux frais de cette entreprise; les femmes même apportèrent leur or et leurs bijoux. » D'un autre côté, si, comme le veut Strabon, on vendit les colonnes de l'ancien temple, il ne dut pas, malgré l'opinion de M. de Clarac, rester dans la seconde construction beaucoup de parties de la première. Celle-ci ne fit que servir de modèle à la seconde, qui fut plus considérable en étendue et même, dit-on, en richesse. Tout y fut d'accord avec le luxe de l'architecture : la charpente et les portes en furent faites d'ébène, de cèdre, de cyprès et d'autres bois précieux, et ces ouvrages, dit M. Maury, existaient encore en très-bon état à l'époque où Mucianus, trois fois consul, vit le temple d'Ephèse, c'est-à-dire quatre cents ans après son rétablissement. Cette assertion est, du reste, peu conforme à l'opinion exprimée par le savant auteur, que le temple d'Ephèse fut reconstruit trois fois, et que sa dernière construction date vraisemblablement de l'époque d'Alexandre.

Le temple d'Ephèse, mentionné souvent dans les *Actes des Apôtres*, pillé par les Scythes 263 ans après J.-C., fut détruit, cette fois pour toujours, quand les empereurs chrétiens firent abattre les temples du paganisme.

Non-seulement le temple de la déesse éphésienne était un lieu constant de pèlerinage pour les Grecs et les peuples des contrées voisines, mais Elien, Hérodote, Etienne de Byzance nous apprennent encore que ce temple avait sous sa juridiction, outre la ville d'Ephèse et la contrée appelée *Catakékaumenê*, le champ voisin du Caystre et la ville de Corissos. A Ephèse, nous touchons donc à la forme théocratique des gouvernements de l'Asie.

Le même caractère asiatique se retrouve dans l'usage de la castration imposé aux *mégabyses* ou prêtres de Diane, comme à ceux de Cybèle. Les prêtresses de Diane pouvaient seules pénétrer dans son temple. Sur son culte, v. ÉPHÉSIAQUES, et sur la déesse elle-même, v. DIANE.

« Ephèse, dit M. Joanne, a été plusieurs fois rebâtie et à des places différentes. La première Ephèse, qui s'appelait Smyrne, était placée sur la pente du mont Prion, dans un endroit nommé Tracheia. Une seconde ville fut fondée par Androclus, près du temple actuel de Minerve et de la fontaine d'Hypelnée. La troisième ville fut construite près du temple de Diane, dans la plaine, non loin du Caystre, à l'époque de la domination des rois de Lydie. Depuis, la ville fut encore déplacée quatre fois. Le temps de sa plus grande prospérité fut le règne de Lysimaque, général

d'Alexandre, qui l'embellit et l'entoura de murs. Le christianisme fut prêché à Ephèse par saint Paul; saint Jean y résida, et c'est là probablement qu'il mourut.

» Ephèse couvre de ses ruines une immense étendue de terrain. Ce vaste amas de ruines est répandu dans une plaine bordée au N. par le mont Zalessus, au S. par le Coressus, à l'O. par la mer, et traversée par le Caystre. Sur la rive droite du Caystre s'étendent des marécages; la rive gauche est couverte de ruines. Sur la droite du Coressus même, s'étendent, sur une longueur de plus de 1,200 mètres, les murailles de Lysimaque, flanquées de distance en distance de tours carrées et de poternes. Un chemin de ceinture, taillé dans le roc et bordé de nombreux monuments funéraires, suit le pied de ces murailles. De là on aperçoit, dans la partie S.-O. de la ville, un édifice carré appelé *Prison de saint Paul*. Au centre des ruines s'élève le mont Prion, dans les flancs duquel est taillé le théâtre, édifice assez bien conservé. A côté s'étend le stade, qui, par son côté gauche, s'appuie sur la montagne et, par son côté droit, porte sur des substructions. Il ne reste de l'Agora qu'un grand fronton à demi ruiné. Des thermes, il reste de grandes salles qui n'ont plus de couverture. Les autres ruines n'ont plus aucune figure. »

Plusieurs conciles remarquables se sont tenus dans la ville d'Ephèse; nous allons les passer rapidement en revue :

An 196. Sur l'invitation du pape saint Victor, l'évêque d'Ephèse, Polycrate, assembla les évêques d'Asie pour fixer le jour de la célébration de la pâque. Le concile décida que la pâque continuerait d'être célébrée dans les Eglises de l'Asie Mineure le quatorzième jour de la lune de mars, selon l'usage établi par les apôtres saint Jean et saint Philippe.

An 245. L'hérétique Noël ayant enseigné, au commencement du IVe siècle, que Dieu le Père s'était uni à Jésus-Christ homme, était né, avait souffert, était mort avec lui, et qu'il n'y avait point de distinction entre les personnes divines de la sainte Trinité, mais que la même personne était appelée tantôt le Père, tantôt le Fils, selon les circonstances et le besoin, un concile se réunit à Ephèse pour juger cette doctrine. Les évêques la condamnèrent et retranchèrent Noël et ses disciples de la communion de l'Eglise.

An 401. Arius et les Eusébiens avaient si profondément ébranlé les fidèles et jeté des troubles si inquiétants, que les évêques d'Asie, de Lydie et de Carie prièrent saint Jean Chrysostome de venir réformer leur Eglise. Il se rendit à cette prière, et tint un concile de soixante-dix évêques à Ephèse. Héraclide, diacre de saint Jean Chrysostome, fut élu évêque d'Ephèse et ordonné par le saint lui-même. Six prélats simoniaques furent, en outre, déposés dans ce concile, après qu'on eut entendu des témoins qui affirmaient leur crime, et l'argent qu'ils avaient donné pour leur ordination fut confisqué.

An 431. Troisième concile général. Ce concile condamna l'hérésie de Nestorius. Voir ce mot.

An 449. Ce concile porte le nom de *brigandage d'Ephèse* (latrocinium Ephesinum) dans l'histoire ecclésiastique, à cause des actes de violence et d'iniquité qui y furent commis.

Eutychès avait été condamné par le concile de Constantinople, et saint Flavien, le patriarche de cette ville, l'avait fait déposer. Mais l'hérétique ne se laissa pas décourager. Il écrivit une lettre artificieuse au pape saint Léon, dans laquelle il se plaignait qu'on l'eût condamné sur la dénonciation de son ennemi, sans avoir voulu recevoir ni faire lire la profession de foi qu'il présentait par écrit, et malgré l'offre qu'il avait faite de soumettre sa doctrine au jugement du saint-siége et de s'en tenir à ce qu'il ordonnerait. Le pape, d'un autre côté, avait une lettre de l'empereur Théodose, qui le priait de rétablir la paix dans l'Eglise de Constantinople; il s'empressa d'écrire au patriarche Flavien pour lui demander des renseignements exacts. Flavien lui répondit qu'Eutychès renouvelait les hérésies d'Apollinaire et de Valentin, et soutenait qu'avant l'incarnation il y avait deux natures en Jésus-Christ, mais qu'après l'union il n'y en avait plus qu'une seule, et qu'en outre le corps du Sauveur n'est pas consubstantiel au nôtre.

Eutychès était surtout protégé par l'eunuque Chrysaphius, officier de l'empereur, et avait entraîné, grâce à ses relations, un grand nombre de personnages influents dans son parti. Dioscore d'Alexandrie, par conformité de doctrine, s'était également déclaré pour lui. Toutes ces influences réunies décidèrent l'empereur Théodose à convoquer un concile à Ephèse pour juger la cause d'Eutychès. Dioscore en fut nommé président, et on lui ordonna d'amener avec lui dix métropolitains et dix autres évêques de sa dépendance.

L'empereur ordonna aussi à l'abbé Barsumas, ami d'Eutychès et de Dioscore, de se rendre à Ephèse au nom de tous les archimandrites de l'Orient. C'est le premier exemple d'un abbé qui ait pris rang de juge dans un concile général. Théodose fit encore écrire au pape pour le prier de s'y rendre avec les évêques d'Orient; mais, la lettre de convocation n'étant arrivée à Rome que le 13 mai, saint Léon eut à peine le temps d'envoyer des légats au concile. Il choisit pour ces fonctions Jules, évêque de Pouzzoles, René, prêtre du titre de saint Clément, qui mourut en route, et le diacre Hilaire. Dans une réponse que ces légats portaient, le pape faisait sentir à l'empereur qu'un concile n'était pas nécessaire pour décider une question qui ne pouvait souffrir aucun doute, et qu'en tout cas il serait plus à propos de le convoquer en Occident, où les esprits étaient plus calmes et moins divisés. Il condamnait en tous cas la doctrine d'Eutychès et approuvait sa condamnation, en exhortant toutefois à lui pardonner, s'il consentait à se rétracter de vive voix et par écrit. Théodose voulut que les évêques qui avaient condamné Eutychès assistassent au concile, mais non en qualité de juges, puisqu'il s'agissait d'examiner leur sentence. Afin d'empêcher le tumulte, il envoya à Ephèse deux commissaires laïques, Elpidius et Eulogius, et le proconsul d'Asie reçut ordre de mettre sa milice à leur disposition. Le concile, convoqué pour le 1er août, ne s'assembla que le 8, en présence de cent trente ou de cent trente-cinq évêques des provinces d'Egypte, d'Orient, du Pont, de l'Asie proconsulaire et de la Thrace. Dioscore, que les historiens nous représentent comme un caractère impérieux, hautain et cruel, prit la première place, en sa qualité de président; on ne donna que le second rang aux légats du pape. Juvénal de Jérusalem occupait le troisième rang; Domnus d'Antioche, le quatrième. Flavien de Constantinople, qui était déjà regardé comme partie, et non comme juge, ne fut placé qu'au cinquième rang. Parmi les autres prélats, on remarquait Thalassius de Césarée, Eustathe de Béryte, Basile d'Ancyre et Basile de Séleucie. La plupart des évêques avaient des notaires pour écrire ce qui se disait; mais Dioscore les chassa tous, à la réserve des siens, de ceux de Juvénal de Jérusalem et d'Erasistrate de Corinthe, dont il s'était sans doute assuré. Le prêtre Jean fit les fonctions de promoteur. Dès qu'on fut assis, on lut la lettre de l'empereur qui convoquait le concile; puis le diacre Hilarius demanda la lecture des lettres du pape; mais on écarta cette proposition. L'évêque Thalassius demanda alors qu'on examinât la foi; à quoi Dioscore répondit que la foi des Pères ne devait pas être mise en question, et qu'il s'agissait seulement de voir si on l'avait suivie dans le jugement rendu contre Eutychès. On fit donc comparaître Eutychès, qui présenta par écrit sa profession de foi, dans laquelle il protestait de son attachement à la doctrine du concile de Nicée, et prononçait anathème contre Manès, Valentin, Apollinaire, Nestorius et ceux qui disaient que le corps de Jésus-Christ était descendu du ciel. Il se plaignit ensuite du jugement prononcé contre lui, et demanda que ceux qui l'avaient persécuté fussent punis avec toute la rigueur des canons. Saint Flavien se leva et demanda qu'on introduisît Eusèbe de Dorylée, l'accusateur d'Eutychès; mais Elpidius, le commissaire de l'empereur, s'y opposa, sous prétexte que le rôle de l'accusateur était fini et que c'était aux juges à répondre de leur jugement. Dioscore ajouta que l'empereur avait défendu qu'Eusèbe entrât au concile. Cet avis, malgré quelques protestations, prévalut. Les légats du pape ayant encore une fois insisté pour qu'on lût au concile la lettre du souverain pontife, Dioscore promit de la faire lire, mais il se garda bien d'exécuter sa promesse, pressentant que cette lettre contenait la condamnation des erreurs d'Eutychès. Saint Léon y prouvait en effet par les saintes Ecritures que Jésus-Christ n'a pas seulement la forme d'un homme, mais un corps véritable, tiré de sa mère, et que l'opération du Saint-Esprit n'a pas empêché que la chair du Fils ne fût de même nature que celle de la mère; et qu'ainsi l'une et l'autre nature, demeurant en leur entier, ont été unies avec une même personne, afin que le même médiateur pût mourir, d'ailleurs immortel et impassible, et le Verbe et la chair gardant les opérations qui leur sont propres. Il prouvait également par l'Ecriture l'existence des deux natures. Eutychès, ajoutait-il, niant que notre nature est dans le Fils de Dieu, doit craindre ce que dit saint Jean : « Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu; et tout esprit qui divise Jésus-Christ n'est pas de Dieu, et c'est l'antechrist. Car qu'est-ce que diviser Jésus-Christ, si ce n'est en séparer la nature humaine? » Dioscore fit lire les actes du concile de Constantinople et les deux lettres de saint Cyrille, où il insiste sur la distinction des deux natures. On ne trouva rien de répréhensible dans ce que Flavien avait dit pour l'exposition de sa foi. Mais quand on lut que Basile de Séleucie avait dit qu'il faut adorer Jésus-Christ en deux natures, aussitôt les évêques d'Egypte et les moines qui suivaient Barsumas s'écrièrent : « Déchirez en deux celui qui parle de deux natures; c'est un second Nestorius. » On s'éleva de même contre Seleucus d'Amasie et contre Julien de Cos, et quand on fut à l'endroit où Eusèbe de Dorylée pressait Eutychès de confesser deux natures et la consubstantialité de Jésus-Christ avec notre chair, le concile s'écria : « Brûlez Eusèbe! qu'il soit mis en deux! Comme il a divisé, qu'on le divise. » Dioscore et ses partisans déclarèrent qu'ils ne croyaient qu'une nature avec Eutychès. Basile de Séleucie, par crainte, rétracta ce qu'il avait dit dans le concile de Constantinople, et Séleucus d'Amasie eut la faiblesse de suivre son exemple. De toutes ces rétractations, Eutychès voulait conclure qu'on avait falsifié les actes du concile de Constantinople; mais saint Flavien prouva qu'on ne pouvait les accuser de faux. Dioscore recueillit alors les opinions et les votes sur la doctrine d'Eutychès. Juvénal de Jérusalem, le premier, dit qu'il était parfaitement orthodoxe; les autres évêques, par intérêt ou par crainte, furent de cet avis. Enfin on prononça anathème contre ceux qui reconnaîtraient en Jésus-Christ deux natures après l'incarnation; on déclara Eutychès innocent et sa profession de foi parfaitement orthodoxe; on le rétablit dans la communion de l'Eglise et dans ses fonctions de prêtre et d'archimandrite. Saint Flavien, par contre, et Eusèbe de Dorylée furent déposés et privés de toute dignité sacerdotale et épiscopale. Les légats du pape et plusieurs évêques protestèrent; mais Dioscore, voyant le tumulte que cette opposition provoquait, fit entrer dans la salle des séances le proconsul avec ses soldats portant avec leurs épées des bâtons, des fouets et des chaînes. On tint les évêques enfermés jusqu'au soir, sans cesser de les menacer. La plupart, cédant à l'intimidation, signèrent tout ce que Dioscore leur présentait. Flavien ayant appelé de cette sentence au saint-siége, Dioscore le fit charger de chaînes et conduire en exil. Plusieurs auteurs disent qu'il le maltraita, qu'il lui donna des coups de pieds dans l'estomac et qu'il lui marcha sur le ventre. On prétend que Barsumas exhorta les autres à le fouler au pied et lui porta des coups mortels. Quoi qu'il en soit, le saint évêque mourut trois jours après des suites de ses blessures. Le légat Hilarius, voyant qu'il avait tout à redouter de pareils adversaires, s'enfuit secrètement d'Ephèse et arriva à Rome par des chemins détournés. On ne sait pas ce que devint l'autre légat, Jules de Pouzzoles, dont l'histoire ne fait plus mention. Le concile déposa encore Théodoret, évêque de Tyr, Domnus d'Antioche et Ibas d'Edesse. Dioscore osa même prononcer contre le pape une sentence d'excommunication, qu'il fit souscrire par dix évêques égyptiens. Jamais on n'avait vu, dans aucune assemblée, l'injustice et la violence se porter à de pareils excès. L'intérêt personnel ou une haine mesquine furent les seuls guides des auteurs de ces actes odieux. Les conséquences du concile furent funestes : la doctrine d'Eutychès produisit un nouveau schisme et prit en Egypte de telles racines que tout l'Orient en fut troublé.

An 476. Basilisque, s'étant fait proclamer à la place de Zénon, se déclara en faveur de l'eutychianisme et rétablit Pierre le Foulon et Timothée Elure sur les siéges d'Antioche et d'Alexandrie, en adressant à tous les évêques d'Orient une lettre circulaire où, sous prétexte de procurer la paix de l'Eglise et de maintenir la foi des trois premiers conciles généraux, il ordonnait d'anathématiser la lettre du pape saint Léon à Flavien et les décrets du concile de Chalcédoine. Acace de Constantinople refusa de souscrire à la lettre de Basilisque, et fit agir le pape Simplicius et saint Daniel Stylite pour faire revenir l'empereur à de meilleurs sentiments. A ces nouvelles, Timothée Elure, qui était en route pour retourner à Alexandrie, se hâta d'assembler à Ephèse les évêques de son parti et de leur faire souscrire une lettre adressée à l'empereur pour l'exhorter à maintenir sa circulaire. On rétablit également le patriarche Paul et l'on décida que l'Eglise d'Ephèse resterait indépendante du siége de Constantinople.

Éphèse et le temple de Diane, volume in-8°, par Ed. Falkener (Londres, 1862). Dans cet ouvrage, publié avec un grand luxe typographique, accompagné d'une carte et de 24 planches, l'auteur a rassemblé les documents divers qu'il doit à l'étude des textes anciens aussi bien qu'à l'exploration attentive des lieux. C'est sur place qu'ont été faits les dessins. Le livre de M. Falkener est divisé en deux parties : la première est consacrée à la description générale de la ville; la seconde traite plus particulièrement du fameux temple de Diane, qui fut détruit par les Goths au milieu du IIIe siècle et dont M. Falkener essaye de déterminer l'emplacement. Il termine son ouvrage en décrivant plusieurs édifices qui se rattachaient au temple de Diane : le portique de Damianus, la salle des Festins, le bois sacré, la grotte de Syrinx, le temple d'Hécate. « Les juges sévères, dit M. Beulé, qui a donné un compte rendu détaillé de cet ouvrage dans le *Journal des savants*, trouveront peut-être que la partie historique, dans l'ouvrage de M. Falkener, laisse quelque chose à désirer, soit pour la méthode d'exposition, soit pour l'étendue des recherches; mais il est juste de rappeler que l'auteur est un architecte, que son but est de faire, non pas l'histoire, mais la description d'Ephèse, que l'archéologie le pousse plutôt vers l'art que vers la critique, qu'il a voulu surtout s'inspirer des sites enchanteurs et des monuments mutilés qu'il avait sous les yeux pour reconstruire dans sa beauté et sa splendeur une des villes les plus célèbres de l'Ionie. Pour moi, j'ai parcouru d'un regard charmé tantôt ces plans si bien tracés, qui me font voir Ephèse sortant du sol avec ses murs, ses théâtres, ses temples, ses ports artificiels qui communiquaient avec la mer par le Caystre; tantôt ces restitutions poétiques qui me font planer au-dessus d'une cité florissante et me permettent de compter ses édifices, ses portiques, ses colonnades inondées de lumière, ses aqueducs qui amènent l'eau comme en triomphe, ses statues dressées sur les places publiques, ses maisons et ses tombeaux suspendus au flanc de la montagne et comme perdus dans la verdure. Je ne suis point de ceux qui déclarent téméraire toute tentative de pénétrer plus avant au sein de l'antiquité, de la faire revivre, s'il est possible, et de suppléer à la science en défaut par des rêves qui s'inspirent de la science. Les restaurations ne peignent point exactement ce qui existait, mais elles en ressuscitent le souvenir; elles parlent à l'imagination par les yeux; elles nous transportent dans un monde imaginaire qui ressemble certainement, quoique de loin, au monde antique; elles éveillent en nous un ordre de sensations et d'hypothèses qui nous font approcher du vrai. »

ÉPHÉSIAQUE adj. (é-fé-zi-a-ke — rad. *Ephèse*). Géogr. Qui appartient à la ville d'Ephèse ou à ses habitants : *Annales* ÉPHÉSIAQUES. *Culte* ÉPHÉSIAQUE *de Diane*.

— s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait chaque année à Ephèse, en l'honneur de Diane.

— **Encycl.** Les anciens donnaient le nom d'*Ephésiaques* à des fêtes célébrées chaque année à Ephèse, en l'honneur d'Artémis, dans le mois qui portait le nom de la déesse, *Artémision*. L'une des cérémonies consistait en une procession, que représenta un jour le pinceau d'Apelle et qui offrait une certaine analogie avec les danses auxquelles on se livrait, chez les Doriens, en l'honneur de l'Artémis Cordace (v. CORDACE).

Ces fêtes, qualifiées de *panégyries* et d'*hiéroménies*, se célébrèrent également dans tous les lieux où fut porté le culte de la déesse éphésienne.

Éphésiaques (LES), ou *Histoire d'Abrocome et d'Anthia*, roman grec, par Xénophon d'Ephèse. Cet ouvrage érotique se compose de cinq livres, et non de dix, comme l'écrit Suidas. Anthia et Abrocome, tous deux d'une merveilleuse beauté, sont unis; mais un oracle leur prescrit de voyager. Ils obéissent. Des pirates les prennent au passage et les conduisent à Tyr. Le chef de la bande les garde dans sa maison, et sa fille Manto s'éprend d'Abrocome. Repoussée par lui, elle épouse Mœris, va habiter en Syrie avec son mari et emmène Anthia, qu'elle donne pour femme au chevrier Lampon. Celui-ci la respecte, mais Mœris veut la séduire, et Manto irritée veut tuer sa rivale. Le chevrier chargé de mettre à mort Anthia vend celle-ci à des Ciliciens, qui font naufrage et sont capturés par le brigand Hippothoüs; celui-ci va immoler sa captive dans un sacrifice, quand sa troupe est surprise et détruite par les soldats de Périlas, préfet de la paix.

Le libérateur devient amoureux d'Anthia et obtient d'elle une promesse de mariage. Pendant ce temps, Abrocome court à la recherche de son épouse; il rencontre Hippothoüs, et tous deux viennent à Tarse, où ils espèrent la retrouver. Or, la fidèle Anthia s'est dérobée à l'hymen de Périlas à l'aide d'un narcotique, qui fait croire à sa mort. Des brigands l'ont enlevée de son tombeau et emmenée en Egypte. Vendue de nouveau au prince indien Psammis, elle lui inspire une passion à laquelle elle résiste sous prétexte qu'elle est consacrée pour un an au culte d'Isis. Abrocome fait naufrage. Nous le retrouvons à Péluse esclave d'un vieux laboureur dont la femme s'éprend de lui au point de tuer son mari. L'amant d'Anthia la repousse et est accusé ensuite de ce meurtre. On le met en croix sur les bords du Nil; mais un miracle le délivre; un second miracle éteint le bûcher sur lequel il doit être brûlé; on lui rend la liberté. Après mille vicissitudes de part et d'autre, les deux jeunes gens se retrouvent en Italie et vivent heureux.

Ce roman, qui manque souvent de proportion et de naturel, est une copie des romans qui l'ont précédé. Dès le début, il y a deux histoires qui détruisent l'unité de l'ouvrage. Les situations ne sont guère qu'indiquées. L'oubli des convenances morales y atteste le cynisme des mœurs païennes. Par contre, le style est généralement concis, clair, élégant, rapide, et parfois on rencontre des détails gracieux. Une traduction italienne, par Salvini, parut à Florence, en 1723; le texte grec fut imprimé pour la première fois, avec une traduction latine, en 1726 (Londres).

ÉPHÉSIEN, IENNE s. et adj. (é-fé-ziain, iè-ne). Géogr. Habitant d'Ephèse; qui appartient à Ephèse ou à ses habitants : *Epître de saint Paul aux* ÉPHÉSIENS. *Mœurs* ÉPHÉSIENNES.

— Mythol. Surnom de Diane, adorée à Ephèse.

— Antiq. gr. *Lettres éphésiennes*, Caractères mystérieux tracés sur le piédestal, sur la

couronne et sur la ceinture de la statue de Diane à Ephèse, et qui passaient pour avoir certaines vertus magiques : *Crésus, dit-on, se serait servi sur son bûcher de* LETTRES ÉPHÉSIENNES.

Éphésiens (ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX). V. ÉPÎTRE.

ÉPHÉSIES s. f. pl. (é-fé-zî). Antiq. gr. Syn. d'ÉPHÉSIAQUES.

ÉPHÉSITE s. f. (é-fé-zi-te — d'*Ephèse*, nom de lieu). Minér. Variété de mica hydraté, que l'on rencontre à Gummuchdag, près d'Ephèse, en Asie Mineure, et à Naxos, dans l'Archipel.

— **Encycl.** L'*éphésite* est une matière blanche que l'on observe en lamelles plus ou moins minces dans certains gîtes d'émeri. Après avoir été considéré comme une espèce à part, ce minéral est rangé maintenant, par un grand nombre de minéralogistes, parmi les variétés de la margarite. C'est, par conséquent, un silicate double d'alumine et de chaux hydratée, faisant partie du grand groupe des chlorites ou micas hydratés. L'*éphésite* n'a pas encore été observée à l'état de cristaux, et même les masses qui ont été étudiées n'ont présenté aucun clivage sensible. Cependant, par analogie, on n'hésite pas à la considérer comme étant rhombo-basique, de même que les autres margarites.

ÉPHESTIEN, IENNE adj. (é-fè-stiain, iè-ne — gr. *ephestios;* de *ephestia*, foyer). Mythol. gr. Qui préside au foyer : *Dieux* ÉPHESTIENS. ‖ Surnom de Jupiter : *Jupiter* ÉPHESTIEN.

ÉPHESTION, favori d'Alexandre. V. HÉPHESTION.

ÉPHESTRIDE s. f. (é-fè-stri-de — gr. *ephestris*, même sens). Antiq. gr. Sorte de casaque militaire qui se portait par-dessus la cuirasse.

ÉPHESTRIES s. f. pl. (é-fè-strî — gr. *ephestria ;* de *ephestris*, éphestride). Antiq. gr. Fête pendant laquelle les Thébains revêtaient la statue de Tirésias tantôt d'un habit d'homme, tantôt d'un habit de femme.

ÉPHÈTE s. m. (é-fè-te — du gr. *ephetês*, même sens). Antiq. gr. Membre d'un tribunal criminel institué à Athènes.

— **Encycl.** A l'époque de Dracon, l'aréopage était un corps beaucoup plus politique que judiciaire ; aussi le jugement des affaires d'homicides appartenait-il surtout au tribunal des *éphètes*. Les *éphètes* étaient réunis sous la présidence de l'archonte-roi. Peut-être même étaient-ils choisis par lui ; ils étaient certainement pris parmi les nobles familles d'Athènes, et les plus respectables des citoyens. Lorsque Solon établit le conseil des Cinq-Cents, une grande partie du pouvoir politique passa de l'aréopage au nouveau sénat populaire. Pour dédommager l'illustre assemblée, Solon lui donna un bon nombre des attributions judiciaires réservées jusque-là aux *éphètes*. Ceux-ci, qui durent devenir alors moins nombreux et se réunir moins fréquemment, ne gardèrent plus que quelques affaires judiciaires exceptionnelles. Ainsi, ils jugeaient au Palladion les homicides involontaires et le meurtre par imprudence. Au Delphinion, ils jugeaient les meurtres que le meurtrier croyait avoir commis justement. Au Prytanée, ils jugeaient (par contumace) les meurtriers inconnus, et aussi les instruments qui avaient donné la mort. Enfin ils jugeaient aussi au Phréatte, et avec de singulières formalités : « Quand un meurtrier par accident, dit Démosthène, condamné à l'exil, est encore accusé d'un homicide volontaire avant d'avoir satisfait la famille de la première victime, les juges vont dans un lieu accessible à l'accusé, situé sur le bord de la mer et nommé Phréatte. L'accusé y vient en bateau et plaide sa cause sans descendre à terre. Les juges l'écoutent et prononcent du rivage. Condamné, il subit la peine de l'homicide volontaire ; absous, il n'a plus à répondre à cette accusation, mais il lui faut retourner en exil purger sa condamnation première. » Telles étaient les fonctions des *éphètes* après Solon. Jusqu'à quand les remplirent-ils ? Il est difficile de croire que cette magistrature de nobles et de vieillards fut conservée dans la démocratie pure d'Athènes. Nul ne nous parle de son abolition ; mais il est probable qu'elle fut remplacée par le tribunal des héliastes.

ÉPHI s. m. (é-fi). Métrol. Syn. d'EPHA.

ÉPHIALE s. f. (é-fi-a-le). Bot. Section du genre gattilier.

ÉPHIALTE s. m. (é-fi-al-te — gr. *ephialtês*; de *epi*, sur, *iallô*, je lance). Méd. Cauchemar ; démon incube : *On doit tenir pour des effets d'une imagination déréglée tout ce qu'on raconte des démons incubes et succubes et des* ÉPHIALTES, *dont on fait tant de mauvais con-* (D. Calmet.)

— Entom. Section du grand genre pimple, de l'ordre des hyménoptères térébrants et de la famille des ichneumons, comprenant des espèces qui vivent en parasites sur les chenilles.

ÉPHIALTE, Grec du v^e^ siècle av. J.-C., dont le nom n'est célèbre que par un acte de trahison. Pendant que Léonidas défendait le passage des Thermopyles, Ephialte montra aux Perses un sentier qui leur permit de tourner la position. Plus tard, les amphictyons mirent sa tête à prix, et il fut tué par un certain Athénade.

ÉPHIALTE, orateur et général athénien, ami de Périclès, né vers 500 av. J.-C., mort vers 456. Il appartenait au parti démocratique. Les historiens vantent son intégrité, son désintéressement et l'élévation de son caractère. Son nom, associé à toutes les mesures favorables à la cause populaire, est resté plus particulièrement attaché à la grande et habile réforme qui diminua le pouvoir du conseil aristocratique de l'aréopage et porta un coup funeste à l'oligarchie athénienne. Celle-ci s'en vengea en faisant assassiner le réformateur.

ÉPHIALTHE s. m. (é-fi-al-te — du gr. *ephialtês*, cauchemar). Ornith. Section du genre chouette.

ÉPHIDROSE s. f. (é-fi-drô-ze — du gr. *epi*, sur ; *hidrôs*, sueur). Méd. Sueur critique, incomplète. ‖ Sueur en général.

—**Enclyc.** Méd. On a donné le nom d'*éphidrose* à ces sueurs générales et souvent excessives qui sont indépendantes de toute lésion et constituent une véritable maladie. L'*éphidrose* est caractérisée par une exhalation considérable de sueurs. Ces sueurs peuvent se produire soit d'une manière continue, soit à des intervalles inégaux, soit périodiquement. Dans l'*éphidrose*, les sueurs sont presque toujours générales ; mais il arrive parfois qu'elles ne se produisent que sur une partie restreinte du corps. Tantôt elles se montrent spontanément, tantôt elles sont provoquées par une cause extérieure : la marche, une chaleur artificielle, l'excitation des repas, les vêtements trop chauds, une émotion vive, etc... Ces sueurs deviennent morbides en raison de leur abondance. Bien que l'*éphidrose* s'observe en toute saison, on a cru remarquer que l'*éphidrose* était plus fréquente pendant l'hiver.

— *Traitement*. La première chose à faire pour combattre les sueurs générales, c'est de mettre les malades à l'abri des causes manifestes de la sécrétion. On les placera dans un endroit frais ; on leur conseillera des bains d'eau de mer ou de rivière, des douches froides et des ablutions. Ils devront être modérément couverts et coucher sur le crin ou sur la paille. On provoquera les évacuations, et, si l'état l'exige, on donnera des toniques. Comme médicaments à prendre à l'intérieur, on cite la limonade minérale, l'acétate de plomb, l'agaric blanc, la sauge, l'opium, la scille et l'aconit. Dans les cas de sueur des pieds, les malades devront porter des bas de fil et des chaussures légères et prendre tous les jours des bains de pied avec de l'eau de Baréges froide. Si la suppression des sueurs amenait des accidents, on les rappellerait en enveloppant les pieds du malade de chaussettes de laine recouvertes de taffetas gommé.

ÉPHIGRAMME s. m. (é-fi-gra-me — du gr. *epi*, sur ; *gramma*, feuillet). Moll. Opercule gélatineux dont certains mollusques bouchent temporairement leur coquille.

ÉPHIMÈRE s. m. (é-fi-mè-re — du gr. *ephimeros*, aimable). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, dont l'unique espèce habite la Jamaïque.

ÉPHIPPARCHIE s. f. (é-fi-par-chî — du gr. *epi*, sur ; *hippos*, cheval ; *archia*, commandement). Antiq. gr. Corps de cavalerie comprenant deux hipparchies, ou 2,048 chevaux.

ÉPHIPPARQUE s. m. (é-fi-par-ke — gr. *ephipparchos ;* de *epi*, sur ; *hippos*, cheval ; *archos*, chef). Antiq. gr. Chef d'une éphipparchie.

ÉPHIPPE s. m. (é-fi-pe — du gr. *ephippos*, cavalier). Ichthyol. Genre de poissons formé aux dépens des chétodons. ‖ On les appelle aussi CAVALIERS et CHEVALIERS.

— **Encycl.** Les *éphippes*, appelés aussi *cavaliers* ou *chevaliers*, sont très-voisins des chétodons, aux dépens desquels ce genre a été formé. Ils sont caractérisés par leur nageoire dorsale, profondément échancrée entre sa partie épineuse et sa partie molle, et dont la partie épineuse, sans écailles, peut se replier dans un sillon formé par les écailles du dos, de manière à figurer une selle. Ces poissons habitent les mers des Indes ou d'Amérique. L'*éphippe géant*, type du genre, appartient à cette dernière région. Il est remarquable par le très-gros renflement en forme de museau du premier inter-épineux de son anale et de sa dorsale, et par un renflement analogue de la crête de son crâne. On a trouvé au mont Bolca une espèce fossile du même genre. Les *éphippes* de la mer des Indes ont sur chaque œil une corne arquée pointue ; de là le nom scientifique de *taurichthe* (taureau poisson), et le nom vulgaire de *cornu*.

ÉPHIPPIE s. f. (é-fi-pî — du gr. *ephippion*, selle). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des notacanthes, comprenant cinq ou six espèces répandues dans l'ancien continent.

— Moll. Nom d'une espèce d'anomie.

ÉPHIPPIGÈRE s. f. (é-fi-pi-jè-re — du lat. *ephippium*, selle ; *gero*, je porte). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des locustes ou sauterelles : *Les* ÉPHIPPIGÈRES *se distinguent par leur prothorax rugueux.* (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Les *éphippigères* étaient autrefois confondus avec les locustes ou sauterelles. Ils s'en distinguent surtout par leur prothorax rugueux, bombé ; leur corps court et ramassé ; leurs élytres très-courts, ridés, formant par leur réunion une sorte de selle, d'où le nom du genre ; leur ovicapte assez étroit, sans dentelure sensible à l'extrémité et finissant en pointe ; enfin par leurs jambes antérieures ayant à leur base une sorte de cicatrice peu dilatée et opaque. Ce genre ne comprend jusqu'à présent que trois espèces. La plus remarquable est l'*éphippigère des vignes*. Cet orthoptère est assez commun en France. On le trouve quelquefois en automne dans les vignes des environs de Paris, où on le connaît sous le nom impropre de *cigale*. Il est beaucoup plus répandu dans les provinces méridionales, où il est assez nuisible aux cultures. Les mœurs des *éphippigères* sont les mêmes que celles des sauterelles.

ÉPHIPPION s. m. (é-fi-pi-on — mot gr. qui signif. selle ; de *epi*, sur, et *hippos*, cheval). Anat. Portion de l'os sphénoïde, appelée aussi SELLE TURCIQUE.

ÉPHIPPIORHYNQUE s. m. (é-fi-pi-o-rain-ke — du gr. *ephippion*, selle ; *rhygchos*, bec). Ornith. Genre d'échassiers formé aux dépens des cigognes, et ayant pour type le jabiru.

ÉPHIPPIPHORE s. f. (é-fi-pi-fo-re — du gr. *ephippion*, selle ; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes : *Les* ÉPHIPPIPHORES *ont les mêmes mœurs que les grapholithes.* (Desmarest.)

— **Encycl.** Les *éphippiphores* sont des lépidoptères nocturnes, confondus autrefois avec les *grapholithes*. Ils sont caractérisés par une tache plus claire que le fond, située au milieu du bord interne de leurs premières ailes ; de telle sorte que, quand celles-ci se trouvent rapprochées à l'état de repos, ces deux taches se joignent et n'en forment qu'une, dont la forme figure un peu une selle qui serait placée sur le dos de l'insecte ; de là le nom du genre. Les chenilles ressemblent à celles des pyrales ou tordeuses, et ont des couleurs livides ; elles vivent de feuilles, de bourgeons et de graines, et se transforment dans une coque d'un tissu ferme, recouverte de terre. Ce genre renferme une trentaine d'espèces, dont les deux tiers environ habitent l'Europe. L'une des plus remarquables est l'*éphippiphore trauniennne*, commune dans toute cette région, et qu'on trouve fréquemment aux environs de Paris.

ÉPHIPPITYQUE s. f. (é-fi-pi-ti-que). Entom. Section du genre phanéroptère, ordre des orthoptères, famille des locustes.

ÉPHIPPURE s. m. (é-fi-pu-re — du gr. *epi*, sur ; *hippos*, cheval ; *oura*, queue). Ichthyol. Syn. d'ÉPHIPPE.

ÉPHIPPUS, historien grec, né à Olynthe, qui vivait au IV^e^ siècle av. J.-C. Il avait écrit un ouvrage intitulé : *Sur les funérailles d'Alexandre et d'Héphestion ; sur la mort et la sépulture d'Alexandre et d'Héphestion*. Il n'en reste que des fragments, publiés par Geier et par Muller. — Un autre historien du même nom, disciple d'Isocrate, avait écrit : *Histoire depuis la ruine de Troie jusqu'au règne de Philippe de Macédoine ; Traité des biens et des maux ; Des choses les plus merveilleuses des différents pays*. Ces ouvrages sont entièrement perdus.

ÉPHIPPUS, poëte comique grec, né à Athènes, qui vivait au IV^e^ siècle av. J.-C. On ne connaît que les titres de quelques-unes de ses pièces : *Busiris*, les *Gorgones*, *Artémis*, les *Naufragés*, *Géryon*, *Circé*, *Sapho*, etc., etc. Malgré ces titres d'apparence tragique, il paraît que toutes ces pièces étaient bien réellement des comédies, appartenant à ce qu'on appelle la comédie moyenne, dans l'histoire du théâtre grec. Il reste quelques fragments de ces pièces, lesquels ont été recueillis dans les *Fragmenta comicorum græcorum* et dans diverses collections.

ÉPHISTÈME s. m. (é-fi-stè-me — du gr. *ephistêmi*, je me pose dessus). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, comprenant quatre espèces, qui toutes habitent l'Angleterre.

ÉPHOD s. m. (é-fod — de l'hébreu *aphad*, revêtir, habiller). Antiq. hébr. Espèce de tunique que portait le grand prêtre des Juifs, dans les grandes cérémonies religieuses :

Un pontife vêtu de l'*éphod* solennel.
LAMARTINE.

— **Encycl.** L'*éphod* était le vêtement distinctif du grand prêtre chez les Juifs. Nous voyons dans les différents livres sacrés, et particulièrement dans l'*Exode*, que le grand prêtre était vêtu d'une tunique de fin lin, avec des caleçons de même étoffe, qui descendaient jusqu'au bas des cuisses. Au-dessus de cette tunique, le grand prêtre en mettait une autre, que l'Écriture appelle la tunique de l'*éphod*, parce que l'une n'allait jamais sans l'autre. Elle était de couleur hyacinthe, avec un tissu pour servir de bord à son extrémité, à l'entour du col. Le bord inférieur était alternativement orné d'une grenade couleur d'hyacinthe, pourpre ou écarlate, et d'une sonnette, et ainsi de suite pour former le tour. Calmet et Cuneus font cette tunique sans manches. Suivant le premier, elle était tout d'une pièce, sans coutures, avec un ornement autour du col semblable aux colliers égyptiens ou grecs. Cette tunique, si c'en était une, devait avoir quelque analogie avec la tunique romaine, à l'exception cependant que celle-ci, beaucoup plus ouverte par le haut, retombait sur le bras, ce que celle du grand prêtre ne pouvait faire. Le grand prêtre portait au-dessus de cette seconde tunique un ajustement appelé *éphod* (v. *Exode*, ch. XXVIII, v. 6), qui était tissu d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois et de fin lin retors. L'*éphod*, suivant Josèphe, avait la longueur d'une coudée ; il était à manches et ressemblait à une tunique raccourcie ou coupée. Deux sardoines enchâssées dans l'or et attachées sur les deux épaules servaient d'agrafes et portaient gravés les noms des douze fils de Jacob. L'*éphod* porté par les ministres inférieurs du temple était de lin.

ÉPHODE s. f. (é-fo-de — gr. *ephodos;* de *epi*, sur, et de *odos*, voie). Rhétor. Syn. du mot INSINUATION.

ÉPHODI (PÉRIPOTH DURAN, dit), rabbin du XV^e^ siècle. Il fut converti de force au christianisme, et revint au judaïsme quatre ans après. On a de lui : une *Lettre à Bonet*, d'Avignon, autre juif converti, où il se déchaîne contre Bonet et contre le christianisme ; *Cingulum pectoralis ; Opus ephod*, commentaire sur un verset de l'*Exode* ; enfin un *Commentaire* sur un traité de Maïmonide.

ÉPHONSKIKA s. m. (é-fon-ski-ka). Ornith. Echassier du genre courlis, qui habite la Floride.

ÉPHORAT s. m. (é-fo-ra — rad. *éphore*). Antiq. gr. Charge, dignité, fonctions d'éphore.

ÉPHORE s. m. (é-fo-re — gr. *ephoros ;* de *ephoraô*, je veille ; formé de *epi*, sur, et de *oraô*, je vois). Antiq. gr. Nom donné à des magistrats électifs établis à Sparte, pour contre-balancer l'autorité du roi et du sénat : *Agis, roi de Sparte, fut massacré par les* ÉPHORES, *comme aspirant à la tyrannie.* (Machiavel.)

— **Encycl.** A Sparte, on donnait le nom d'*éphores* à des magistrats institués, suivant les uns, par Lycurgue, suivant les autres, par le roi Théopompe, qui régnait cependant plus d'un siècle après. L'éphorat était une magistrature depuis longtemps connue de plusieurs peuples du Péloponèse, et notamment des Messéniens. Lycurgue, croyons-nous, trouva les *éphores* établis avant lui, et Théopompe leur accorda des prérogatives nouvelles, qu'eux-mêmes augmentèrent par des empiétements successifs. Tous les auteurs parlent de cette magistrature comme d'un frein mis à la puissance des rois et du sénat ; mais il est impossible de déterminer exactement jusqu'où s'étendait dans l'origine l'autorité des *éphores*. Les *éphores* étaient au nombre de cinq, élus tous les ans par le peuple, c'est-à-dire par la petite caste des Spartiates purs, qui seuls composaient la cité légale. On a comparé, avec quelque justesse, leurs fonctions à celles des tribuns du peuple, à Rome. On aurait pu ajouter qu'une partie de leurs attributions rappellent celles des censeurs. Leur surveillance s'étendait sur toute l'administration publique, sur les mœurs et sur la vie privée des citoyens. Ils jugeaient les causes civiles, punissaient avec sévérité les fautes qui blessaient directement les lois et les mœurs, prenaient soin de l'éducation de la jeunesse, contraignaient les magistrats à rendre compte de leur administration, suspendaient ceux d'entre eux qui violaient les lois, et pouvaient les condamner à l'amende ou à la prison. Leur autorité s'étendait jusque sur les rois, qu'ils pouvaient traduire en justice, et, quand le motif était moins grave, condamner à l'amende ou à la prison. C'étaient eux qui convoquaient l'assemblée générale, y recueillaient les suffrages, recevaient les ambassadeurs, levaient les troupes, expédiaient les ordres aux généraux, surveillaient leur conduite et pouvaient les rappeler, gardaient le trésor public, signaient les traités, réglaient les affaires intérieures des villes sujettes, etc. Un nouveau point de ressemblance avec les tribuns, c'est que leurs décisions, pour avoir force de loi, devaient être prises à l'unanimité ; l'opposition d'un seul neutralisait tout. L'éphorat fut aboli par Cléomène III, l'an 235 av. J.-C., lorsqu'il tenta de rétablir les institutions de Lycurgue. Il fit même massacrer tous les *éphores* qui étaient alors en charge.

ÉPHORE, historien et orateur grec, né à Cumes (Eolide) vers 363 av. J.-C., ou, suivant d'autres, vers 380, mort vers 330 ou 300. Il fut, avec Théopompe, un des élèves les plus distingués d'Isocrate, qui leur donna à tous deux le conseil d'abandonner l'éloquence pour l'histoire. Le même rhéteur, caractérisant l'esprit lourd d'Ephore, disait qu'il avait besoin de l'éperon, tandis que Théopompe avait besoin de la bride. On n'a pas d'autres détails sur la vie de cet historien, dont tous les ouvrages sont perdus. Il avait composé une *Histoire générale*, en 30 livres, depuis la conquête du Péloponèse par les Héraclides jusqu'au siége de Périnthe (341). Si nous nous en rapportons au témoignage de Dio-

dore et de Plutarque, cette histoire était écrite dans un style des plus vulgaires, et Polybe dit, de son côté, que si Éphore réussissait quelquefois dans le récit des batailles navales, il ne savait pas raconter celles qui s'étaient livrées à terre, et ne possédait aucune connaissance de la tactique. Inférieur aux grands historiens de la Grèce en éloquence, Éphore leur est souvent supérieur en exactitude. Il cherche de bonne foi la vérité, et glisse rapidement sur la période fabuleuse des annales de la Grèce. Son ouvrage fut, dans la littérature grecque, le premier essai d'une histoire universelle. Il ne nous en reste que quelques fragments, qui ont été recueillis par Creuzer (Carlsruhe, 1835), et insérés par M. Müller dans ses *Fragmenta historicorum græcorum* (Paris, 1841, 1er vol.). Il avait composé, en outre, une *Description de Cyme; Quinze livres de choses extraordinaires; Sur les biens et les maux; Sur la diction*, etc.

ÉPHORIQUE adj. (é-fo-ri-ke—rad. *éphore*). Antiq. gr. Qui a rapport, qui appartient aux éphores : *Dignité* ÉPHORIQUE.

ÉPHRADE s. m. (é-fra-de). Entom. Syn. de TRACHYPHÉE, genre d'insectes.

ÉPHRAÏM. Chef de l'une des douze tribus des Hébreux, deuxième fils de Joseph. Son nom vient du verbe hébreu *pharah*, qui signifie fructifier. Joseph, selon la *Genèse*, nomma ainsi son second fils, parce que Dieu, en le lui donnant, faisait croître ou fructifier sa famille. Au moment de la sortie d'Égypte, la tribu issue de lui était déjà assez nombreuse pour fournir 40,000 hommes en état de porter les armes. Plus tard, elle devint la rivale de Juda. La tribu d'*Éphraïm* occupait le territoire situé entre le Jourdain à l'E., la Méditerranée à l'O., la demi-tribu occidentale de Manassé au N., et les tribus de Dan et de Benjamin au S. Son territoire était un des plus fertiles et des plus populeux de toute la Judée. Ses villes principales étaient : Sichem, Samarie, les deux Béthoron, Silot, Galgala, Apollonie, sur les bords de la mer, Antipatris, Achélaüs. On donnait le nom de *montagnes d'Éphraïm* à la chaîne principale qui traversait cette tribu et celle de Benjamin. La forêt d'Éphraïm, dont il est souvent fait mention dans la Bible, et qui fut le théâtre de la mort d'Absalon, était située à l'orient du Jourdain, dans le territoire de Manassé, vis-à-vis du lac Tibériade. V. LÉVITE D'ÉPHRAÏM, poëme en prose de J. J. Rousseau.

ÉPHRAÏM DE NEVERS, capucin et missionnaire français, né à Auxerre, en 1645. Envoyé par ses supérieurs en mission dans le Pégu, il séjourna à Golconde, à Masulipatam, à Madras. A Saint-Thomé, le clergé portugais, jaloux des succès de ses prédications, le fit jeter en prison et envoyer à Goa, où l'inquisition le jugea comme hérétique. Son compagnon, le P. Zénon, qu'il avait laissé à Surate, accourut pour solliciter son élargissement, mais ne put rien obtenir. Alors Zénon, qui était doué d'une rare énergie, se mit à la tête d'un détachement de troupes anglaises, enleva le gouverneur de Saint-Thomé, et déclara qu'il ne le rendrait qu'en échange du P. Ephraïm. Malheureusement, le gouverneur parvint à s'évader. Plusieurs Français réclamèrent auprès du pape et de l'ambassade portugaise; l'inquisition résista aux ordres du gouvernement et aux menaces d'Innocent X. Éphraïm s'étant échappé, les deux capucins allèrent se fixer à Madras. On ignore le reste de la vie d'Éphraïm; on sait seulement que ses conseils aidèrent Delahaye à s'emparer de la ville de Saint-Thomé (1672).

ÉPHRAÏMITE s. et adj. (é-fra-i-mi-te). Géogr. anc. Membre de la tribu d'Éphraïm; qui appartient à cette tribu ou à ses membres : *Les* ÉPHRAÏMITES. *Les femmes* ÉPHRAÏMITES. *Le lévite* ÉPHRAÏMITE.

ÉPHRATA, nom primitif de BETHLÉEM.

ÉPHREM (saint), célèbre théologien, Père de l'Église, né à Nisibis vers 320, dans cette partie de la Mésopotamie souvent comprise sous le nom de Syrie, mort en 379. Ses parents vivaient du produit de leur travail. A l'âge de dix-huit ans, il reçut le baptême et se retira bientôt après dans une solitude auprès d'Edesse, où il se livra aux austérités les plus extraordinaires. On raconte qu'il fut élu évêque d'une ville que les auteurs ne nomment pas, mais qu'il refusa avec humilité, et n'accepta le diaconat que sur les instances de saint Basile. Il avait composé en syriaque : des *Commentaires sur l'Écriture*, des *Traités théologiques*, des *Discours*, etc.

Il nous reste quelques échantillons de l'éloquence pastorale d'Ephrem; ses homélies ont un caractère de familiarité touchante et sont pleines d'une onction pénétrante. Parfois il s'échauffe et s'abandonne à sa vive imagination dans des peintures effroyables de l'enfer. Alors il s'interrompt. Des voix, parmi l'auditoire, lui demandent de poursuivre, et il ajoute un trait nouveau à ces effrayants tableaux. M. Villemain a donné quelques exemples de cette prédication dialoguée.

Les œuvres d'Ephrem ont été publiées à Rome (1589-1597), et l'édition la plus complète est celle de (1732-1746, 6 vol. in-fol.). L'Église honore ce saint le 9 juillet.

ÉPHREM, ÉPHRAIMIUS ou **EUPHRAMIUS**, patriarche d'Antioche, mort en 545 ou 546. Il était comte d'Orient sous l'empereur Justinien Ier, lorsque, ayant fait preuve d'une extrême charité dans divers désastres qui désolèrent Antioche, les habitants le choisirent pour successeur de leur patriarche, mort dans un tremblement de terre (527). Il montra, durant son administration, une charité inépuisable pour ses ouailles, un zèle infatigable contre les hérétiques, ce qui ne l'empêcha pas de devenir un peu hérétique lui-même, ayant condamné, par ordre de l'empereur, trois canons du concile de Chalcédoine. Tous les ouvrages d'Ephrem ont péri. Ils contenaient des lettres et une défense de saint Cyrille et du concile de Chalcédoine.

ÉPHREM ou **ÉPHRAEM**, chroniqueur byzantin, qui vivait au xve siècle. Son père paraît avoir été patriarche à Constantinople jusqu'en 1404. Quant à lui, il ne nous est connu que par des écrits découverts par le cardinal Maï : *Liste des césars selon la chronologie; Catalogue des patriarches de Byzance jusqu'en* 1423; les *Césars depuis Caligula jusqu'à Michel VIII*, ouvrage publié en grec et en latin dans *Scriptorum veterum nova collectio*, de Maï (Rome, 1825-1838).

ÉPHREM ou **ÉPREM**, patriarche arménien, né à Sis en 1734, mort en 1784. Nommé évêque *in partibus* par le pape, à cause de son rare savoir, il fut élevé au patriarcat en 1771. Ephrem était très-instruit dans les lettres sacrées et profanes. On lui doit : *Explication des psaumes; Recueil de poésies sacrées et profanes; Règles de la versification arménienne; Histoire chronologique des patriarches arméniens de Cilicie*, etc.

ÉPHRON, ville de l'ancienne Palestine, à l'O. du Jourdain, dans la demi-tribu orientale de Manassé, au N. du torrent de Jabok et près des frontières de la tribu de Gad. Judas Macchabée la prit d'assaut, y tua 25,000 hommes et réduisit en esclavage les femmes et les enfants.

EPHTALITES V. HUNS.

ÉPHYDATIE s. f. (é-fi-da-tî — du gr. *epi*, sur; *hudor*, *hudatos*, eau). Zool. Syn. de SPONGILLE OU ÉPONGE D'EAU DOUCE : *Les* ÉPHYDATIES *sont bien certainement des spongiaires*. (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *éphydaties* constituent un genre de spongiaires d'eau douce, voisin des spongilles, avec lesquelles plusieurs auteurs les confondent. Elles ne sont pas molles au toucher, comme les éponges; elles ont toujours, au contraire, quelque chose de rude. Dans leur jeune âge, elles tapissent les racines, les pierres ou les autres corps plongés dans l'eau des mares, des étangs, des canaux ou des rivières; mais elles s'épaississent avec l'âge, se lobent ou se ramifient, et acquièrent un volume proportionné à la masse du liquide dans lequel elles se trouvent plongées. Leurs propagules sont souvent si nombreux qu'ils pénètrent toute la substance, et la mucosité y diminue alors notablement. Elles répandent une odeur de poisson dont l'intensité devient désagréable, et qui se communique aux doigts quand on les manie.

ÉPHYDATIE, nymphe qui, suivant la Fable, devint amoureuse d'Hylas, favori d'Hercule. Elle saisit le moment où il puisait de l'eau pour l'entraîner au fond de la source à laquelle elle présidait. V. HYLAS.

ÉPHYDRE s. m. (é-fi-dre — gr. *ephudron*; de *epi*, sur, et de *hudor*, eau). Antiq. gr. Vase qui contenait l'eau que les juges athéniens distribuaient aux avocats pour mesurer le temps qui leur était accordé pour exposer et défendre leur cause.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la tribu des mouches, comprenant plus de vingt espèces, presque toutes européennes, qui vivent au voisinage des eaux.

ÉPHYDRIADE s. f. (é-fi-dri-a-de — gr. *ephudrias*; de *epi*, sur, et de *hudor*, eau.) Mythol. gr. Nymphe des eaux. ‖ On dit aussi EPHYDRIDE.

ÈPHRA, ville de l'ancienne Palestine, dans la demi-tribu occidentale de Manassé. Patrie de Gédéon, qui y fit mettre à mort les quatre rois Horeb, Zeb, Zebu et Salmana.

ÉPHYRE s. f. (é-fi-re — de *Ephyra*, nom d'une nymphe). Entom. Genre de petits lépidoptères nocturnes de la tribu des phalènes, comprenant une dizaine d'espèces, qui vivent sur les arbres, dans le midi de l'Europe.

— Crust. Genre de décapodes macroures de la famille des salicoques, comprenant deux espèces, qui habitent la Méditerranée.

— Acal. Genre de médusaires peu connu : *Les* ÉPHYRES *se placent à côté des eudores et des euryales*. (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Les *éphyres* sont des lépidoptères nocturnes faciles à reconnaître, la plupart du moins, à une tache imprimée sur le milieu de chacune des ailes et qui imite parfaitement la lettre *O*. Les chenilles vivent sur les arbres des forêts. Elles se transforment en nymphes, non pas dans une coque ou dans la terre, comme les autres nocturnes, mais en plein air, comme les papillons de jour. La nymphe ou chrysalide est tronquée et presque coupée carrément du côté de la tête, tandis que la partie inférieure est conique et très-pointue; elle est suspendue par la queue, et retenue en même temps au milieu du corps par un lien de soie, comme les nymphes des piérides. Ce genre comprend dix à douze espèces, toutes de petite taille, et presque exclusivement propres à l'Europe méridionale. Elles habitent de préférence les bois d'aunes et de bouleaux, et paraissent deux fois par an, en mai et en juillet.

ÉPHYRE, nom primitif de Corinthe.

ÉPI s. m. (é-pi. — Du latin *spica*, proprement pointe, d'où *spiculum*, dard, flèche. Comparez le persan *paykân*, lance, pique, dard, flèche, pointe de lance; l'arménien *pkhin*, flèche; le kymrique *picell*, dard, javelot; l'irlandais *picidh*, pique, etc. Une racine *pik*, avec le sens de blesser, piquer, piler, broyer, peut s'inférer de tout un groupe de termes semblables épars dans les langues aryennes. Ainsi, en sanscrit, *pêci*, carreau de foudre, *pêçvara*, qui broie, qui pile; *piçuna*, méchant, cruel; en grec *pikros*, âpre, amer, cruel; en lithuanien *peikti*, mépriser, blâmer, *paikas*, mauvais, méchant, *pikta*, méchanceté, *piktis*, le diable, etc.; en armoricain *pika*, piquer, fouir, etc., etc. Il faut ajouter probablement, comme formations secondaires, l'anglo-saxon *feohtan*, scandinave *fikta*, ancien allemand *fehtan*, combattre. Les *Pictavi* ou *Pictones* gaulois et les *Picti* calédoniens n'étaient peut-être que des guerriers). Bot. Partie terminale de la tige du blé, et, en général, de toutes les graminées, portant, groupées autour d'un axe, les graines de la plante : *Un* ÉPI *long. Un* ÉPI *serré. Un* ÉPI *maigre. Un* ÉPI *de froment. Un* ÉPI *de seigle. Monter en* ÉPI. *Des* ÉPIS *jaunis par le soleil. Si j'avais dans mes États un génie capable de faire produire deux* ÉPIS *au lieu d'un, je le préférerais à tous les génies politiques du monde*. (Un souverain oriental.) *Qui nous apprendra par quelle mécanique ce grain de blé, que nous jetons en terre, se relève pour produire un tuyau chargé d'un* ÉPI? (Volt.) *A l'époque où les céréales montrent leurs* ÉPIS, *elles ont généralement atteint la moitié de leur hauteur*. (M. de Dombasle.)

L'*épi* naissant mûrit de la faux respecté.
A. CHÉNIER.

De ses traits meurtriers, la grêle impitoyable
Bat les tristes *épis*, les brise, les accable.
ROSSET.

L'*épi*, sur les sillons mollement agité,
Jaunit, et prend l'éclat des beaux jours de l'été.
MICHAUD.

Près de la borne où chaque État commence,
Aucun *épi* n'est pur de sang humain.
BÉRANGER.

Ici s'étend la plaine, où, comme sur la grève,
La vague des *épis* s'abaisse et se relève.
LAMARTINE.

‖ Mode d'inflorescence composé de fleurs hermaphrodites, sessiles sur un axe commun : *Les scilles ont les fleurs en* ÉPIS. (C. d'Orbigny.) ‖ *Épi simple*, Celui dont les fleurs sont attachées immédiatement sur l'axe. ‖ *Épi composé*, Celui qui est formé d'épillets attachés à l'axe commun. ‖ *Épi celtique*, Nom vulgaire de la valériane celtique. ‖ *Épi d'eau*, Nom vulgaire de quelques potamogétons. ‖ *Épi fleuri*, Nom vulgaire de l'épiaire germanique et de quelques espèces voisines, ainsi que de plusieurs ornithogales. ‖ *Épi de lait* ou *de la Vierge*, Nom vulgaire de l'ornithogale pyramidale. ‖ *Épi de nard*, Nom vulgaire du nard. ‖ *Épi du vent*, Nom vulgaire d'une espèce d'agrostide. ‖ *Épi sauvage*, Nom vulgaire de l'asaret d'Europe. ‖ *Épi trifolié*, Nom vulgaire d'une espèce de trèfle.

— Mèche de cheveux ou de poils qui poussent dans une direction contraire à celle des autres : *Avoir un* ÉPI *dans la barbe. Ce cheval a un* ÉPI *sur le front*. ‖ Petite mèche isolée de poils ou de cheveux : *Les Tartares n'ont que peu de barbe, et elle est par petits* ÉPIS, *comme celle des Chinois*. (Buff.)

— Blas. Meuble de l'écu représentant un épi de blé, d'orge ou de maïs.

— Archit. hydraul. Ouvrage de maçonnerie, de charpente ou de fascines, qu'on établit au bord d'une rivière, et qui s'étend en long ou en biais, pour diriger le cours de l'eau. ‖ *Épi de bordage*, Celui qui suit la direction de l'eau.

— Constr. Crochet de fer qu'on place sur un mur d'appui, pour empêcher qu'on ne l'escalade. ‖ Assemblage de chevrons et de liens autour d'un poinçon qui couronne une tourelle, un moulin ou une autre construction du même genre. ‖ Extrémité supérieure du poinçon de l'épi; décoration de cette partie.

— Astron. *Épi de la Vierge*, Étoile de première grandeur, dans la constellation de la Vierge.

— Techn. *Épi de diamants*, Assemblage de diamants montés en forme d'épi.

— Chir. Espèce de bandage dont les tours entrecroisés ressemblent quelque peu à un épi d'orge. ‖ On l'appelle aussi SPICA.

— Hist. nat. *Épi de blé*, Production fossile, regardée par les uns comme une tête d'encrine à panache, par les autres comme un épi de graminée.

— **Épithètes**. Blond, doré, jaunissant, mûr, chargé, gonflé, superbe, magnifique, riche, fécond, abondant, nourricier, long, pliant, courbé, ondoyant, balancé, incliné, riant, flottant, humble, vert, verdoyant, précoce, hâtif, tardif, paresseux, languissant, maigre, vide, desséché, mourant.

— **Encycl.** Bot. L'*épi* des botanistes est une réunion de fleurs sessiles qui naissent le long d'un axe souvent accompagnées chacune d'une bractée; le plantain en présente l'exemple le plus caractéristique. L'*épi* se distingue de la grappe en ce que celle-ci a les fleurs visiblement pédonculées. Quand nous disons que les fleurs de l'*épi* sont sessiles, il ne faut pas croire qu'elles soient complétement dépourvues de pédoncule. Seulement celui-ci est si court qu'on peut le considérer comme nul. Mais comme un pédoncule peut présenter des degrés fort différents de longueur, il s'ensuit qu'on ne saurait établir de ligne de démarcation bien tranchée entre l'*épi* et la grappe. Sous le rapport de la forme géométrique, l'*épi* peut être cylindrique, conique, ovoïde ou globuleux. Il peut encore être lâche ou compacte, et, lorsque les points d'insertion des fleurs sont tellement rapprochés qu'elles se reportent les unes sur les autres, à peu près comme les tuiles d'un toit, on dit que l'*épi* est imbriqué.

On donne le nom d'épillet à l'inflorescence dans laquelle les fleurs sont insérées, non plus sur la tige même, mais sur un rameau de la tige. L'épillet est dit uniflore, bi, tri ou multiflore, suivant qu'il renferme une, deux, trois ou plusieurs fleurs; c'est l'inflorescence qui caractérise la plupart des graminées. L'épillet uniflore peut être comparé à une fleur terminale et solitaire, tandis que l'épillet multiflore des graminées est ce qu'on appelle *épi* dans les autres plantes. L'*épi* des graminées est donc une réunion d'épillets attachés à un axe commun; c'est, pour ainsi dire, un *épi* sur l'*épi*.

L'axe qui constitue la partie principale de l'*épi* est tantôt arrondi dans ses contours, tantôt comprimé ou anguleux; quant à sa direction, il peut être droit ou flexueux. On peut rapporter à l'*épi* les inflorescences appelées *chaton* et *spadice*.

— Construct. On donne le nom d'*épi* à l'assemblage des chevrons autour du poinçon d'un comble pyramidal. On distingue les combles à un, à deux ou à plusieurs *épis*. Pour fixer les chevrons dans le poinçon, on est obligé de donner à celui-ci une grande hauteur, afin de lui conserver une résistance suffisante, malgré les mortaises dont il est quelquefois criblé; ordinairement il dépasse le dessus du faîtage, ce qui le rend apparent à l'extérieur, d'où est venu le nom d'*épi*. De nos jours, on a renoncé aux *épis* à cause des nombreux inconvénients qu'ils présentent, mais on en voit encore des traces dans les constructions du moyen âge et de la renaissance. L'extrémité des poinçons était alors mise à l'abri des intempéries à l'aide de pots en terre cuite ou de lames de plomb; les constructeurs du moyen âge se plaisaient à donner à ces pots des formes particulières, à les découper et à les ornementer suivant le style de l'édifice sur lequel ils devaient être placés. On distingue les *épis* en terre cuite, les *épis* en plomb et les épis en zinc. Les premiers furent employés au moyen âge pour la décoration des églises gothiques. On en établissait en terre vernissée auxquels on donna des formes plus riches et plus découpées à mesure que l'architecture faisait des progrès; enfin on en arriva à attribuer à ces accessoires une importance telle qu'il se créa une grande quantité de fabriques pour produire ces objets et exploiter ce nouveau motif de décoration. Les *épis* en terre vernissée ne furent guère employés que du XIIIe au XVIe siècle; à partir de cette époque, on voit apparaître les *épis* en faïence, c'est-à-dire en terre émaillée. Les fabriques de la vallée d'Orbec, aux environs de Lisieux, se rendirent célèbres par la beauté de leurs produits; le château de Saint-Christophe-le-Jajolet (Orne) possède encore un des plus remarquables spécimens de ces *épis* normands : il se compose de quatre parties qui s'emboîtent l'une dans l'autre; le dessin et la coloration en font un chef-d'œuvre d'art; c'est un mélange harmonieux de têtes, de fleurs et de feuilles, surmonté d'une espèce de pomme de pin sur laquelle est placé un oiseau les ailes à demi déployées. Le plomb se prêtant mieux que la terre cuite à l'exécution de ces décorations, et présentant en même temps plus de solidité et de durée, on l'employait partout où l'on exécutait les couvertures en métal ou en ardoise. Les *épis* en plomb furent d'abord faits avec des feuilles que l'on contournait et que l'on repoussait à la main. La malléabilité de ce métal permettait de détacher des folioles et des boutons qui produisaient le plus bel effet. A partir du XVe siècle, on commence à mêler le plomb coulé au plomb repoussé; à l'aide des deux procédés de fabrication, on arriva à produire des *épis* dont les silhouettes sont très-heureuses et se découpent sur le ciel, de manière à laisser aux masses principales leur importance. Sous la Renaissance, la plomberie fit des progrès tels que les monuments et les édifices privés purent être enrichis de crêtes et d'*épis* en plomb repoussé, composés de fruits, de feuillages, de chapiteaux et même de figures. Parmi les *épis* de ce genre qui existent encore de nos jours, on peut citer ceux des châteaux d'Amboise, de Chenonceaux, du palais de justice à Rouen, de la cathédrale d'Amiens et de la chapelle absidiale de Notre-Dame de Rouen. A la fin

du XVI^e siècle, la forme donnée à ces ornements perdit son caractère particulier; on en fit des vases, des colonnettes, des chimères attachées à des balustres. A mesure que l'on se rapproche du XVII^e siècle, l'art de la plomberie va s'altérant, bien que sous Louis XIV on ait encore exécuté d'assez beaux ouvrages en ce genre. De nos jours, le plomb repoussé et même coulé coûtant beaucoup trop cher, le zinc a remplacé dans un grand nombre de circonstances les décorations que l'on faisait avec ce métal. La facilité avec laquelle on travaille le zinc, on le découpe et on le coule, ainsi que la résistance qu'il présente aux intempéries, l'ont fait adopter, tant pour faire des couvertures, des crêtes, etc., que pour exécuter des *épis*, dont les découpures rivalisent pour la finesse de l'exécution, avec celles du moyen âge et de la renaissance.

On nomme encore *épis* des constructions en fascinages ou en pierres sèches que l'on établit pour redresser et défendre les rives des fleuves, ou pour provoquer les alluvions en diminuant l'agitation de la mer et la vitesse des courants. Les *épis* que l'on a employés, pendant des siècles, pour défendre les rives du Rhin, ont été exécutés suivant deux systèmes différents : les premiers étaient des revêtements en fascinages qui se prolongeaient parallèlement à la rive, les autres étaient placés en saillie. Les *épis* du premier système, qu'on appelait *épis de bordage*, étaient construits avec de longues fascines de saules, disposées par couches successives et reliées à la rive par des enracinements. Les *épis* saillants étaient exécutés de la même manière, mais ils avaient un grand empatement, à leur extrémité surtout, pour pouvoir résister aux remous. On a renoncé sur le Rhin à l'emploi des *épis* en fascinages, et on leur a substitué de simples enrochements à pierres perdues. Pour exécuter ce nouveau genre d'*épi*, on forme un premier enrochement à une certaine distance de la berge, et on le dispose de façon que le pied de sa surface extérieure soit celui du talus qu'on veut former. Entre ce premier bourrelet et la rive attaquée, on rapporte des remblais en terre ou en gravier et on arrose à peu près l'enrochement. Sur ce remblai en terre ou en gravier on forme un second enrochement, puis un remblai, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on arrive au sommet de la rive. Par ce moyen, on forme une puissante berge artificielle, en employant le moins de pieux possible; mais il faut pour cela que la vitesse de l'eau soit assez faible au moment où l'on exécute les travaux pour ne pas entraîner les remblais faits dans l'eau. Il faut donner aux talus des enrochements au moins 2 de base pour 1 de hauteur, car plus le talus est allongé, moins les affouillements sont à craindre; c'est en partie par ce motif que ces *épis* résistent mieux que les *épis* à parois presque verticales; mais ce qui surtout les rend préférables, c'est que si un affouillement se déclare au pied d'un enrochement, les moellons en y tombant empêchent qu'il ne se continue. Les *épis* que l'on établit sur le bord de la mer arrêtent les alluvions pour former une plage artificielle, tout en conservant les plages anciennes; on les établit normalement au rivage ou au courant, afin de les ralentir. Les *épis* diffèrent par leur destination, leurs dimensions et la nature des matériaux employés dans leur construction; on les divise en *épis* noyés et en *épis* découverts : les premiers sont couverts par la marée montante, les seconds sont toujours à découvert et forment une espèce de jetée permanente que les alluvions viennent bientôt envelopper.

— Blas. En armoiries, l'*épi* est un meuble de l'écu assez fréquent. Il paraît ordinairement en pal. Ce peut être, soit un *épi* de blé, soit un *épi* d'orge, ou même de maïs et de mil. Dans ces différents cas, il faut toujours avoir soin d'énoncer l'espèce en blasonnant.

Nous citerons ici quelques-unes des familles qui portent un ou plusieurs *épis* sur leurs écus : **Grenier**, en Normandie : de gueules, à trois *épis* de blé d'or, au chef cousu du premier, chargé de trois étoiles du second. — **Dufort**, originaire du Limousin : d'azur, à trois *épis* de blé d'or, tigés et feuillés du même; celui du milieu mouvant d'un monticule aussi d'or posé à la pointe de l'écu; au chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur. — **Tussel**, dans l'Orléanais : d'azur, à trois *épis* de blé d'or mouvants d'un croissant d'argent. — **Rossignol**, dans l'Orléanais : d'azur, à trois *épis* d'or surmontés d'un lion de gueules. — **Auzolles**, en Auvergne : d'azur, à trois *épis* d'or, sommés de trois besants du même. — **Geoffroy des Marets**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à trois *épis* de blé d'or, rangés en trois pals, naissant d'une champagne d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent. — **Piolenc**, en Provence : de gueules, à six *épis* de blé d'or, posés trois, deux et un, à la bordure engrêlée du même. — **Panisse**, dans le Comtat-Venaissain : d'azur, à douze *épis* de millet, recourbés et posés six, quatre, deux; *alias :* d'azur, à la bande de pourpre, accompagnée de six *épis* d'or rangés en ordre. — **Riou de Brambuan**, en Bretagne : d'azur, à trois *épis* de blé d'or. — **Bourderel** : d'azur, à trois *épis* de blé d'or. — **Boisset** : d'azur, à trois *épis* d'orge d'or. — **Plan**, dans l'Orléanais : d'azur, à deux *épis* de blé d'argent, la pointe en bas. — **Loubert**, en Normandie : de sable, à trois *épis* de blé d'or. — **Orgemont**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à trois *épis* d'orge d'or. — **Boullenc**, en Normandie : d'azur, à trois *épis* feuillés d'or. — **Boesset**, dans l'Orléanais : d'azur, à trois *épis* d'orge d'or. — **Vissaguet**, en Auvergne : de sable à trois *épis* de blé. — **Ségla**, en Guyenne et Gascogne : d'argent à trois *épis* de seigle d'or, liés ensemble du même. — **Tauce**, en Champagne : d'azur, à trois *épis* d'or. — **Landroul**, en Bourgogne : d'azur, à trois *épis* de millet d'or. — **La Seiglière**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à trois *épis* de seigle d'or. — **Espiart de Vernot**, en Bourgogne : d'azur, à trois *épis* de blé d'or. — **Grignols**, en Auvergne : d'azur, à une tige de trois *épis* d'or entrelacés. — **Millière**, en Bourgogne : d'azur, à trois *épis* de millet d'or. — **Des Poutis**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à trois *épis* de blé d'or en pal. — **Prisye**, en Nivernais : de gueules, à trois *épis* de blé d'or, posés en pal, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles du second émail.

Brives-la-Gaillarde, en Limousin : d'azur, à neuf *épis* de blé, disposés en trois fleurs de lis d'or, posées deux et une. — **Crespy-en-Laonnais** : de gueules, à trois *épis* de blé d'or, posés en pal et en sautoir; au chef cousu de France.

— Hist. *Ordre de l'épi*. V. HERMINE (ordre de l').

ÉPIAGE s. m. (é-pi-a-je — rad. *épier*). Bot. Agric. Développement de l'épi dans les céréales; époque à laquelle s'opère ce développement : *L'ÉPIAGE du blé*. ‖ On dit plus rarement ÉPIAISON et ÉPIATION.

— **Encycl.** Ce phénomène est un des plus importants dans la vie des céréales; les conditions dans lesquelles il s'accomplit influent beaucoup sur les récoltes. La hauteur de l'épi dépend de l'état dans lequel se trouve la terre lorsque le chaume sort de la racine. Si le sol est trop sec, surtout dans les terres fortes, le collet des racines est comprimé, ce qui nuit à l'évolution régulière du chaume. S'il est humide et la température élevée, le chaume est fort, bien nourri, et l'épi s'en ressentira. Cette observation, qui est certaine, prend surtout un caractère frappant d'évidence par les temps chauds et lourds, lorsque l'atmosphère est surchargée d'électricité. Toutes les fois que le chaume est maigre et fluet, l'épi le sera encore davantage, à moins qu'une circonstance heureuse, telle qu'une pluie tombée en temps opportun, ne vienne rafraîchir, raviver la plante, en activant sa végétation. Il arrive souvent que l'épi prend beaucoup de consistance, que les grains s'aoûtent; mais il est rare que le chaume et l'épi se trouvent alors dans une proportion convenable; ce dernier étant relativement trop pesant, pour peu qu'il soit fouetté par le vent ou par la pluie, fait plier le chaume; la plante entière se couche, et, s'il survient des orages successifs, le grain se détériore. On prévient cet inconvénient en faisant des semailles plus claires. L'époque de la production de l'épi varie suivant les espèces ou les variétés de céréales; le seigle montre les siens une dizaine de jours avant le froment, ce qui permet de les enlever facilement, si l'on tient à avoir un blé parfaitement pur. Cette époque est également modifiée par celle du semis, par la nature du sol, le climat, l'exposition, la température de l'année, etc.

ÉPIAIRE s. f. (é-pi-è-re — rad. *épi*). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, appelé aussi STACHYDE.

— **Encycl.** Les *épiaires* ou stachydes sont des plantes herbacées à tige carrée, à feuilles opposées, à fleurs axillaires, souvent groupées en faux verticilles. Elles sont répandues dans toute l'Europe; quelques unes se trouvent dans les bois, les lieux couverts, humides ou marécageux; d'autres sur les collines ou les montagnes alpines; d'autres encore dans les champs, les prés, les terrains secs ou pierreux, au bord des chemins, etc. Généralement d'un aspect rustique, couvertes de longs poils blancs ou grisâtres, les *épiaires* exhalent, quand on les froisse, une odeur très-forte, souvent désagréable. Elles sont peu recherchées par les bestiaux, et abandonnées aujourd'hui en médecine, bien qu'on les ait regardées autrefois comme emménagogues et fébrifuges. Quelques espèces sont assez élégantes pour mériter d'être cultivées comme végétaux d'ornement. L'*épiaire des marais* a un habitat suffisamment indiqué par son nom spécifique. Ses racines épaisses et charnues sont alimentaires; on en retire aussi une fécule amylacée. Les porcs en sont très-friands et fouillent le sol pour les déterrer. L'*épiaire des bois* est répandue jusque dans le nord; on en obtient une couleur jaune assez belle, et ses fibres corticales donnent, par le rouissage, une filasse qui peut soutenir la comparaison avec celle du chanvre. L'*épiaire d'Allemagne* est une fort jolie plante, à laquelle la beauté de sa floraison a valu le nom populaire d'*épi fleuri*. On peut citer encore sous ce rapport les *épiaires laineuse*, *crétoise*, *épineuse*, mais surtout l'*épiaire écarlate*. Plusieurs de ces plantes sont vulgairement appelées *crapaudines*, parce qu'on croit qu'elles attirent les crapauds par leur odeur. Dans beaucoup de localités où elles sont abondantes, on les ramasse avec soin pour faire de la litière et augmenter la masse des fumiers.

ÉPIAL s. m. (é-pi-al). Anat. Nom de l'une des pièces de la vertèbre primitive.

ÉPIALE adj. f. (é-pi-a-le — gr. *épialos*. Il est à remarquer que ce mot grec touche de près à *Epialès*, *Ephialtès*, Éphialte, le démon du cauchemar. La fièvre, en effet, était considérée comme produite par un mauvais esprit. Ainsi le lithuanien *drugis*, fièvre, et surtout frisson fébrile, est le corrélatif exact du sanscrit *druh*, démon indien mâle ou femelle, en kymrique *drwg*. L'ancien allemand *rits*, fièvre, désignait un esprit qui chevauchait sur le malade. Les Indiens se figuraient la fièvre comme un démon à trois pieds, *tripâd*, ou à trois têtes, *triçiras*, par allusion sans doute aux trois périodes de frisson, de chaleur et de sueur, ainsi que nous l'explique Wilson dans son *Dictionnaire*). Pathol. Se dit d'une espèce de fièvre qu'on nomme plus communément FIÈVRE ALGIDE.

ÉPIALTE s. m. (é-pi-al-te — du gr. *épialtès*, cauchemar). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant trois espèces, qui vivent dans les mers du Chili.

ÉPIAN s. m. (é-pi-an). Pathol. Nom d'une maladie de la peau connue aussi sous le nom de *yaws* et de *pian*. V. PIAN.

ÉPIANDRIE s. f. (é-pi-an-drî — du gr. *epi*, sur; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Syn. de LAMPROCARYE.

ÉPIBADE s. f. (é-pi-ba-de — gr. *epibas;* de *epi*, sur, et *bainô*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. ‖ On dit aussi ÉPIBATÈGE.

ÉPIBATE s. m. (é-pi-ba-te — gr. *epibatês;* de *epi*, sur, et *bainô*, je marche). Antiq. Nom que les Grecs donnaient à leurs soldats de marine, qui formaient un corps de troupes tout à fait spécial, et n'étaient employés qu'à bord des vaisseaux.

ÉPIBATÉRIE s. f. (é-pi-ba-té-rî — du gr. *epi*, sur; *bainô*, je marche). Bot. Section du genre cocculus.

ÉPIBATÉRIEN adj. (é-pi-ba-té-ri-ain — gr. *epibaterios;* de *epibainô*, je m'embarque). Mythol. gr. Epithète d'Apollon, à qui Diomède, que le dieu avait fait échapper à la tempête en montant sur son navire, avait élevé un autel à Trézène : *Apollon* ÉPIBATÉRIEN.

ÉPIBDA s. f. (é-pi-bda). Chronol. Quatrième jour des apaturies suivant les uns, ou, suivant d'autres Premier jour de l'année, ou, d'après une troisième version, Lendemain des noces ou d'une fête.

ÉPIBDELLE s. f. (é-pi-bdè-le — du gr. *epi*, sur; *bdallô*, je suce). Annél. Genre d'hirudinées formé aux dépens des sangsues.

ÉPIBÉMIEN adj. m. (é-pi-bé-mi-ain — gr. *epibêmios;* de *epibainô*, je m'embarque). Mythol. gr. Surnom de Jupiter, adoré dans l'île de Siphno.

ÉPIBLASTE s. m. (é-pi-bla-ste — du gr. *epi*, sur; *blastos*, germe). Bot. Appendice antérieur du blaste de quelques graminées.

ÉPIBLASTÈSE s. f. (é-pi-bla-stè-ze — gr. *epiblastêsis*, pousse de bourgeon; de *epi*, sur, et *blastos*, germe). Bot. Accroissement du milieu qui contient les corpuscules reproducteurs, dû au développement de ces corpuscules eux-mêmes.

ÉPIBLASTÉTIQUE adj. (é-pi-bla-sté-ti-ke — rad. *épiblastèse*). Bot. Qui a le caractère de l'épiblastèse : *Accroissement* ÉPIBLASTÉTIQUE.

ÉPIBLÈME s. m. (é-pi-blè-me — du gr. *epiblêma*, appendice). Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu des néottiées, dont l'unique espèce habite le sud de l'Australie.

ÉPIBULE s. m. (é-pi-bu-le — du gr. *epiboulos*, trompeur). Ichthyol. Nom scientifique des poissons du genre filou.

ÉPIBULIE s. f. (é-pi-bu-lî — en gr. *epiboulos*, trompeur). Acal. Genre d'acalèphes de la famille des physophorées, dont l'espèce type habite la Méditerranée, et que plusieurs auteurs réunissent au genre rhizophyse.

ÉPICALIE s. f. (é-pi-ka-lî — du gr. *epi*, sur; *kalos*, beau). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, comprenant quelques espèces des régions chaudes du nouveau monde, et dont l'espèce type habite la Bolivie.

ÉPICALLE s. f. (é-pi-ka-le — du gr. *epi*, sur; *kallos*, beauté). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, comprenant trois espèces qui vivent au Brésil.

ÉPICALYCIE s. f. (é-pi-ka-li-sî — du gr. *epi*, sur; *kalux*, calice). Bot. Classe de plantes dont les étamines s'insèrent sur le calice.

ÉPICAMPE s. f. (é-pi-kan-pe — du gr. *epikamptos*, courbé). Bot. Genre de graminées formé aux dépens du genre cinna.

ÉPICAMPTE s. m. (é-pi-kan-pte — du gr. *epicamptos*, courbé). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, dont l'espèce unique habite Java.

ÉPICANTHIS s. m. (é-pi-kan-tiss — du gr. *epi*, sur; *kanthos*, coin de l'œil). Pathol. Affection congénitale qui consiste en un repli cutané, situé au grand angle de l'œil, au devant de la caroncule lacrymale, et pouvant masquer une partie du globe oculaire.

— **Encycl.** Cette maladie peu fréquente paraît avoir été décrite pour la première fois en 1828 par le docteur allemand Shon. Le nom d'*épicanthis* lui a été donné par Ammon. Sichel a publié à ce sujet un travail assez complet dans le vingtième volume des *Annales d'oculistique*. L'*épicanthis* est constitué par un repli de la peau, présentant deux faces, deux bords et deux extrémités. Celles-ci se continuent, l'une avec la paupière supérieure, l'autre avec la paupière inférieure. Des deux bords, l'un est libre, tourné en dehors sous forme de croissant, l'autre est adhérent et fait suite à la peau de la racine du nez; une des faces regarde en avant, l'autre en arrière. A un degré peu prononcé, l'*épicanthis* n'est guère apparent et peut passer inaperçu pour beaucoup de personnes; mais, si le repli cutané est plus développé, il couvre tout le grand angle de l'œil, les deux points lacrymaux et forme une espèce de cul-de-sac où viennent se collectionner les larmes, du mucus, de la matière sébacée, qui se décomposent et produisent une inflammation ou des excoriations. Dans un troisième degré, l'*épicanthis* couvre une partie du globe de l'œil et peut s'avancer jusqu'au niveau de la cornée. La vision se trouve alors considérablement gênée, et, lorsque le malade regarde de côté, elle se fait par un seul œil, car l'autre vient se cacher derrière l'*épicanthis*. Dans le troisième degré, les paupières sont notablement gênées dans leurs mouvements; elles perdent même une partie de leur mobilité, par suite de leur union intime avec le repli cutané. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déplisse et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité : c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* congénital double, donna le jour à cinq fils et une fille, tous affectés du même vice de conformation. L'un des fils eut une fille qui en fut également atteinte. M. Sichel pense que l'*épicanthis* coïncide toujours avec un aplatissement et un élargissement de la base du nez; aussi les individus de race mongole semblent y être plus particulièrement disposés.

— *Traitement*. L'*épicanthis* du premier et du second degré, quand ils se montrent dans l'enfance, peuvent disparaître d'eux-mêmes par les progrès de l'âge. Quant à celui du troisième degré, il nécessite une opération chirurgicale qu'il faut se hâter de pratiquer, afin d'éviter des complications qui pourraient survenir, telles que l'entropion et le strabisme. Si l'*épicanthis* est unilatéral, il suffit, pour le guérir, d'exciser avec des ciseaux courbes tout le repli cutané qui le forme, et de faire ensuite un pansement ordinaire. Dans les cas d'*épicanthis* double, on excise, au niveau de la base du nez, une portion de peau ellipsoïde ou ovalaire, correspondant par son étendue à la saillie des deux *épicanthis*. On réunit ensuite les lèvres de la plaie au moyen d'une suture. Cette opération suffit ordinairement pour faire disparaître non-seulement le double *épicanthis*, mais encore le ptosis et l'entropion concomitants.

ÉPICARDIATOPIE s. f. (é-pi-kar-di-a-to-pî — du gr. *epi*, sur; *kardia*, cœur; *topos*, lieu). Méd. Situation du cœur placé plus haut qu'à l'ordinaire.

ÉPICARIDES s. m. pl. (é-pi-ka-ri-de — du gr. *epi*, sur; *karis*, squille). Crust. Famille de crustacés isopodes, vivant en parasites sur le corps d'autres crustacés.

— **Encycl.** Cette petite famille de crustacés isopodes semble établir le passage entre les édriophthalmes et les crustacés suceurs. Les *épicarides* ont le corps généralement large et aplati; les antennes très-courtes; la bouche munie de pattes-mâchoires lamelleuses et de mandibules non palpifères, toutes ces parties paraissant conformées pour la succion aussi bien que pour la division des aliments solides; les pattes très-courtes, crochues et peu propres à la marche. Les *bopyres* et les *iones*, seuls genres qui composent cette famille, sont des animaux entièrement parasites, qui vivent fixés sur le corps d'autres crustacés, les premiers sur les palémons, les seconds sur les callianasses. Les individus femelles grandissent beaucoup et semblent se déformer avec l'âge; les mâles restent très-petits et ressemblent beaucoup plus aux isopodes ordinaires.

ÉPICARPANTHE adj. (é-pi-kar-pan-te — du gr. *epi*, sur; *karpos*, fruit; *anthos*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont supportées par l'ovaire.

ÉPICARPE s. m. (é-pi-kar-pe — du gr. *epi*, sur; *karpos*, fruit). Bot. Enveloppe extérieure du fruit.

— Méd. Autrefois, Topique que l'on appliquait sur le poignet, à l'endroit du pouls, et auquel on attribuait des propriétés fébrifuges. ‖ Aujourd'hui, Ecusson appliqué sur le corps.

ÉPICARPIÉ, ÉE adj. (é-pi-kar-pi-é — du gr. *epi*, sur; *karpos*, fruit). Bot. Qui est porté par le fruit : *Calice* ÉPICARPIÉ.

ÉPICARPIQUE adj. (é-pi-kar-pi-ke — rad. *épicarpe*). Bot. Qui appartient à l'épicarpe.

ÉPICARPURE s. m. (é-pi-kar-pu-re — du gr. *epi*, sur; *karpos*, fruit; *oura*, queue). Bot.

Genre d'arbres, de la famille des morées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

ÉPICAULE adj. (é-pi-kô-le — du gr. *epi*, sur; *kaulos*, tige). Hist. nat. Qui croît ou qui vit sur les tiges des plantes.

ÉPICAULIS s. m. (é-pi-kô-liss — du gr. *epi*, sur; *kaulos*, pointe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant quatre ou cinq espèces, qui habitent le Brésil. ‖ On dit aussi ÉPICAULIDE s. f.

ÉPICAUME s. m. (é-pi-kô-me — gr. *epikauma*: de *epi*, sur; *kaiô*, je brûle). Pathol. Phlyctène sur la cornée transparente.

ÉPICAUSTÈRE s. m. (é-pi-kô-stè-re — lat. *epicausterium*; du gr. *epi*, sur, et *kaiô*, je brûle). Antiq. Lieu où l'on se frottait, devant le feu, avec certains parfums de nature grasse. ‖ L'existence de ce mot est douteuse.

ÉPICAUTE s. m. (é-pi-kô-te — du gr. *epi*, sur; *kaiô*, je brûle). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des vésicants, formé aux dépens des cantharides, et comprenant une centaine d'espèces, répandues sur tout le globe.

ÉPICE, s. f. (é-pi-se — lat. *species*, proprement *espèce*. Suivant M. Littré, *species* désignait déjà en latin les aromates, c'est-à-dire les espèces par excellence, et, finalement, dans les langues romanes, le sens s'en est particularisé dans les *épices*. Semblablement, dit-il, l'apothicaire, nommant ses drogues *species*, non pas des drogues en général, mais des drogues particulières et *spéciales*, l'Italien nomme l'apothicaire *speziale*. Disons toutefois que l'opinion du savant Max Müller diffère ici par une nuance de celle de M. Littré. L'illustre professeur d'outre-Manche dit, en effet, qu'*épicier* est le nom donné dans le principe à celui qui vendait des drogues. On appelait, avec un certain air de science, les différents genres de drogues que le droguiste avait à vendre, *species*. En français, le mot *species*, qui avait donné régulièrement *espèce*, prit une nouvelle forme pour exprimer les drogues, et devint *épices*, en anglais *spices*, et en allemand *spezereien*. De là aussi le célèbre pain d'*épices*, et enfin l'*épicier*. Ainsi, M. Littré rattache directement l'acception d'*épices* au sens d'espèces, tandis que Max Müller la fait plutôt dériver de celui de drogues. Le docteur Favrot, discutant l'étymologie indiquée par M. Littré, prétend que le mot *épice* provient de l'arabe *ebizeri*, marchandises. Suivant lui, on disait les marchandises ou *épices* de l'Inde, et ce ne serait que par une corruption de mots que l'on aurait confondu en italien les apothicaires avec les épiciers. Mais cette dérivation repose sur une rencontre simplement fortuite, et cette opinion, qui n'est que spécieuse, n'a aucune valeur grammaticale). Substance végétale, d'une odeur aromatique ou d'une saveur piquante, dont on se sert pour rehausser le goût des aliments : *Les* ÉPICES *relèvent la bonne chère.* (Balz.) *La découverte du nouveau monde, non-seulement a augmenté nos productions, mais elle a fourni des* ÉPICES *bien supérieures aux* ÉPICES *anciennes.* (De Cussy.)

— *Epice blanche* ou *Petite épice*, Nom qu'on donnait autrefois au gingembre. ‖ *Quatre épices*, Mélange de girofle, de muscade, de poivre noir et de cannelle ou de gingembre, dont on se sert dans la cuisine.

— *Pain d'épice*, Sorte de pain fait avec de la farine de seigle, du miel et des épices : *Un marchand, un fabricant de* PAIN D'ÉPICE. *Un bonhomme en* PAIN D'ÉPICE. *La foire au* PAIN D'ÉPICE. *La farine de blé sert quelquefois pour la confection du* PAIN D'ÉPICE *commun.* (P. Vinçard.) ‖ Couleur brune particulière au pain d'épice : *Il avait des cheveux plats, gras et noirs, un visage de* PAIN D'ÉPICE, *une voix de buffle, un regard de chat-huant.* (J.-J. Rouss.)

— Pl. Se disait autrefois pour Dragées, confitures : *A la fin du repas, on apporta le vin et les* ÉPICES. (Acad.)

— Prat. Nom qu'on donnait anciennement aux honoraires dus aux juges pour le jugement d'un procès par écrit, honoraires qui consistèrent d'abord en bonbons et confitures : *Ce fut un grand procès, il y eut plus de deux cents écus d'*ÉPICES. (Acad.) *Celui qui gagnait un procès payait les* ÉPICES, *c'est-à-dire des confitures et des bonbons.* (Fonten.)

— **Encycl.** Comm. Autrefois on désignait sous le nom d'*épices* toutes les drogues exotiques en général, et on donnait le nom d'épiciers à ceux qui les vendaient; aujourd'hui le commerce de l'épicerie comprend, non plus les substances médicamenteuses, mais les articles de consommation d'un usage journalier dans l'économie domestique, et on réserve le nom d'*épices* à certains produits végétaux doués d'une odeur aromatique, d'une saveur piquante et énergique, qui entrent souvent dans la préparation des aliments pour en rehausser la saveur et leur donner des propriétés excitantes. Ces substances sont également employées par la thérapeutique; elles font partie des médicaments stimulants, appelés souvent aussi aromates. Fournies, pour la plupart, par des plantes des familles des amomées, des laurinées, des myrtacées, des myristacées et des pipéritées, leur action se porte principalement sur le tube digestif. Ces plantes viennent presque toutes de l'Asie, des îles océaniennes et des parties intertropicales de l'Amérique. Les plus usitées sont: les amomes, le bétel, la cannelle, les cardamomes, le cubèbe, le curcuma, le galanga, le gingembre, le ginseng, le girofle, le laurier, le macis, la muscade, les piments divers, le poivre, les zédoaires. On appelle encore parfois les *épices*, différentes drogues indigènes qui rentrent dans la classe des *stimulants carminatifs;* telles sont les *épices* exotiques, dites *stimulants excitants;* les plus connues sont presque toutes des semences d'ombellifères : d'ammi, d'aneth, d'angélique, d'anis, de badiane, de carvi, de coriandre, de cumin, de daucus, d'impératoire, de livèche, de meum, de peucédane, de fenouil, etc.

L'usage des *épices* nous est venu des pays orientaux, où il est très-répandu; pendant longtemps, le prix en fut très-élevé. La rareté de ces produits de l'Orient en faisait un objet de luxe. On cite un abbé de Saint-Gilles qui chercha à se rendre favorable le roi Louis VII, auquel il adressait une demande, en lui offrant des *épices*. Aujourd'hui, grâce à la multiplicité des moyens de transport et de communication, leur prix a considérablement diminué.

On a pris l'habitude de mélanger, en proportions diverses, plusieurs *épices*, le plus souvent au nombre de quatre; ce sont : le poivre, le gingembre, la muscade et le girofle, ou bien le piment tabago, le gingembre, la cannelle et le laurier. La poudre qui résulte de ces mélanges est appelée *fines épices* ou *quatre épices;* elle est fort usitée pour la cuisine. On a eu l'idée, dans ces dernières années, de changer la forme de ce condiment, de le rendre soluble : pour cela, on traite les *épices* par le sulfure de carbone qui leur enlève leurs principes aromatiques; on sépare par filtration le liquide obtenu des matières solides restantes, et on le verse sur du sel ou sur du sucre granulé, puis on évapore; le sulfure de carbone disparaît, tandis que le sel et le sucre se chargent des principes aromatiques et forment ainsi un condiment soluble qui ne peut pas altérer la bonne apparence des mets; on le nomme *épices solubles*.

Les Portugais et les Anglais ont possédé longtemps le monopole du commerce en gros des *épices;* ils l'ont partagé ensuite avec les Hollandais; mais, grâce aux efforts d'un grand nombre de voyageurs, les plantes qui les produisent, répandues sur les diverses parties du globe, ont pu être acclimatées en divers lieux, et une source de richesse considérable s'est trouvée ainsi répartie plus équitablement entre les diverses nations.

— Hist. Au XIIIe et au XIVe siècle, le plaideur qui avait gagné son procès offrait au conseiller rapporteur des boîtes de confitures et de dragées, comme don purement gracieux. Ces objets étaient alors connus sous la dénomination d'*épices*. Et, à ce propos, il faut réfuter ici une erreur trop généralement répandue : beaucoup de gens s'imaginent que l'on donnait aux conseillers du poivre, de la cannelle et autres *épices*, dans le sens littéral du mot; ces objets étaient alors très-rares et d'un prix si élevé, que l'on cite comme exemple d'une prodigalité inouïe, l'action d'un banquier allemand, Fugger, allumant devant Charles-Quint un fagot de cannelle avec une reconnaissance que lui avait souscrite le puissant empereur. Les *épices* des juges consistaient uniquement en confitures et dragées, comme le prouve le passage suivant d'Etienne Pasquier : « Car les *espices* que nous donnons maintenant, dit le savant avocat dans ses *Recherches de la France*, ne se donnoient anciennement par nécessité. Mais celuy qui avoit obtenu gain de cause, par forme de recognoissance ou regraciement de la justice qu'on lui avoit gardée, faisoit présent à ses juges de quelques dragées et confitures; car le mot d'*espices*, par nos anciens, étoit pris pour confitures et dragées, et ainsi en a usé maistre Alain Chartier en l'*Histoire de Charles le septième*, où il est dit que le roi Charles septième, séjournant en la ville de Vienne, et ayant été visité par la reine de Sicile, le roi lui fit grande chère et vint après souper, et après ce que la reine eut fait la révérence au roi, dansèrent longuement, et après vint vin et *espices*. Et, en cas semblable, Philippe de Comines dit que Philippe, duc de Bourgogne, donna congé aux ambassadeurs qui étoient venus de la part du roi de France, après qu'il leur eut fait prendre le vin et les *espices*. Lequel mot, pris en cette signification, s'est perpétué jusqu'à nous, ès festins solennels qui se célèbrent aux écoles de théologiens de cette ville de Paris, esquels on a sur le dessert accoutumé de demander le vin et les *espices*. Ces *espices* donc se donnoient au commencement par forme de courtoisie à leurs juges, par ceux qui avoient obtenu gain de cause, ainsi que je disois ores. Néanmoins, le malheur des temps voulut tirer telles libéralités en conséquence : si que d'une honnêteté on fit une nécessité. Pour laquelle cause, le dix-septième jour de mai mil quatre cens deux, fut ordonné que les *espices* qui se donneroient pour avoir visité les procès viendroient en taxe.» C'est de cette époque que date cette formule que l'on retrouve sur les registres du Parlement, et qui subsiste comme une preuve de l'avidité montrée par l'ancienne magistrature : *Non deliberetur donec solvantur species*. Les juges recevaient ainsi des sommes considérables, qui influaient trop souvent sur leurs décisions, et on eut mille raisons de les accuser plus d'une fois de manger trop d'*épices*. Qui ne connaît le quatrain satirique fait à propos de l'incendie d'une partie du Palais-de-Justice, dans le XVIe siècle?

> Certes, ce fut un triste jeu,
> Quand à Paris dame Justice,
> Pour avoir mangé trop d'*épice*,
> Se mit tout le palais en feu.

La Révolution abolit l'usage des *épices*. La loi du 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire déclare que les juges seront salariés par l'Etat et rendront gratuitement la justice.

ÉPICÉ, ÉE (é-pi-sé) part. passé du v. Epicer. Où l'on a mis des épices; où l'on a mis trop ou beaucoup d'épices : *Une sauce trop* ÉPICÉE. *Je trouve ce ragoût* ÉPICÉ. *Un hérisson et un igname bien cuits et bien* ÉPICÉS *sont d'un goût exquis.* (Le Sage.) *Le régime* ÉPICÉ *convient à toutes les constitutions et à tous les âges.* (Raspail.)

— Fig. Mordant, satirique, relevé par des saillies : *Un style* ÉPICÉ. *Une critique* ÉPICÉE. ‖ Plein de mots hasardés, de saillies grivoises : *Rien n'est* ÉPICÉ *comme la conversation de ces femmes qui ont renoncé à la pudeur. Certains théâtres n'acceptent que des pièces fortement* ÉPICÉES.

— Fam. Dont le prix est exagéré : *Il vend bon, mais* ÉPICÉ.

ÉPICÉA s. m. (é-pi-sé-a — corrupt. du mot lat. *picea*, sapin). Bot. Genre d'arbres résineux de la famille des conifères, formé aux dépens des sapins.

— **Encycl.** Ce genre, longtemps confondu avec les sapins, s'en distingue à première vue par ses feuilles linéaires, et ses cônes pendants, à écailles persistantes. L'espèce la plus importante est l'*épicéa commun*, appelé aussi *sapin pesse*, *sapin de Norvège*, *faux sapin*, etc. C'est un grand et bel arbre, à racines traçantes; sa tige peut atteindre 40 ou 45 mètres de hauteur sur 2 ou 3 mètres de diamètre à la base. Ses rameaux verticillés et étalés forment par leur ensemble une gigantesque pyramide. L'*épicéa* produit toujours un bel effet dans les parcs, surtout quand il est isolé au milieu d'une pelouse. Cet arbre croît naturellement dans les régions septentrionales et montagneuses de l'Europe. Sur les Alpes, il se trouve même à l'altitude de 2,000 mètres. Sa rusticité et la rapidité de sa croissance font qu'il est très-recherché pour les plantations forestières ou d'ornement. Il pousse sur presque tous les terrains, même sur les fonds rocailleux ou peu profonds. Sa culture ressemble à celle du PIN SYLVESTRE. La végétation de l'*épicéa*, lente dans les premières années, devient ensuite beaucoup plus rapide. Ordinairement on se trouve bien de le mélanger avec des essences à racines pivotantes, telles que le pin sylvestre ou le sapin. Ce résineux, n'étant que faiblement attaché au sol par ses racines traçantes, offre beaucoup de prise aux vents, qui en déracinent parfois des massifs considérables. Pour remédier à cet inconvénient, qui rend très-difficile l'exploitation des futaies d'*épicéas*, on a imaginé plusieurs méthodes de coupe, dont le détail ne saurait trouver place ici. Nous dirons seulement qu'elles ont pour principe commun de ne dégarnir le sol que sur de petites étendues, susceptibles d'être facilement repeuplées par les semences provenant des massifs voisins, que l'on a soin de maintenir dans un état compacte, afin qu'ils résistent mieux à l'action des vents.

L'*épicéa* dépasse les pins en hauteur. Mais son bois est notablement plus mou et a moins de durée; il doit être débité le plus tôt possible après l'abatage. On l'emploie beaucoup en charpente; dans certaines conditions, il peut remplacer le chêne avec avantage. On le débite surtout en planches; c'est une branche d'industrie et de commerce très-considérable dans le Jura et dans les Vosges. Il sert aussi dans les constructions navales. Du reste, il est propre à tous les usages auxquels on emploie le sapin. Les luthiers en font leurs tables d'harmonie, et ils préfèrent pour cela le bois des arbres qu'on a saignés pour en extraire de la résine; il possède en effet une plus grande sonorité. L'*épicéa* est assez estimé pour le chauffage et pour la fabrication du charbon. L'écorce sert quelquefois au tannage. On extrait de cet arbre la poix de Bourgogne. Pour cela, on pratique dans l'écorce, au printemps, des incisions longitudinales qui pénètrent jusqu'à l'aubier. En été, le suc résineux s'écoule le long de la tige; lorsqu'il est coagulé, on le détache avec une lame de fer; puis on rafraîchit la plaie, pour provoquer un nouvel écoulement. La résine, fondue dans de grandes chaudières et versée dans des sacs de toile, est mise ensuite en barils pour être livrée au commerce. Elle constitue alors la *poix jaune*, qui est la plus pure; mélangée avec du noir de fumée, elle devient la *poix noire*. On peut, par la distillation, en obtenir de la térébenthine. Enfin, les résidus servent à faire du noir de fumée.

ÉPICÉDION s. m. (é-pi-sé-di-on — gr. *épikédion*: de *epi*, sur, et *kêdos*, chagrin). Littér. gr. Genre de poésie lyrique qui se rapprochait de l'élégie. ‖ Pièce de vers qu'on récitait dans la cérémonie des funérailles, en présence du cadavre. ‖ On a dit aussi ÉPICÈDE.

— **Encycl.** Chez les anciens Grecs, on donnait le nom d'*épicédion* à un hymne de deuil. Cette forme de poésie fait partie des nombreuses mélodies plaintives pour lesquelles les peuples de l'ancienne Grèce, et surtout de l'Asie Mineure, avaient une prédilection singulière. Elles n'exprimaient pas tant le malheur d'un seul individu qu'une douleur générale, et se chantaient plus particulièrement à certaines époques de l'année. Pour s'expliquer leur caractère grave et mélancolique, il faut se rappeler que plusieurs des divinités de la Grèce, en rapport intime avec le changement des saisons, avec la vieillesse de la nature aussi bien qu'avec son rajeunissement, pouvaient inspirer la tristesse et la plainte comme la gaieté et le plaisir.

L'*épicédion* se rapprochait du genre de l'élégie; il se chantait généralement, comme le thrênos, aux cérémonies funèbres.

ÉPICÉDIQUE adj. (é-pi-sé-di-ke — rad. *épicédion*). Littér. gr. Qui est de la nature de l'épicédion : *Poëme* ÉPICÉDIQUE.

ÉPICÈNE adj. (é-pi-sè-ne — gr. *epikoinos;* de *epi*, sur, et *koinos*, commun). Gramm. Se dit des noms qui, sans changer de genre, s'appliquent à des êtres des deux sexes.

— **Encycl.** Pour distinguer le mâle de la femelle, on emploie quelquefois des mots différents, ou bien le nom du mâle subit une modification dans sa terminaison quand on veut désigner la femelle; c'est ainsi que nous avons les mots : *bouc*, *chèvre; coq*, *poule; chat*, *chatte; chien*, *chienne*, etc.

Quand il s'agit d'animaux dont les espèces contribuent à l'agrément ou à la nourriture de l'homme, non-seulement on emploie souvent un nom différent pour chaque sexe, mais on se sert quelquefois de mots spéciaux pour désigner les petits; ainsi l'on dit : *le bœuf*, *la vache*, *le taureau*, *le veau*, *la génisse; le cheval*, *la jument*, *le poulain*, *la pouliche; le bélier*, *le mouton*, *la brebis*, *l'agneau*, *l'agnelle; le porc*, *pourceau* ou *cochon*, *la truie; le sanglier*, *la laie*, *le marcassin; le coq*, *la poule*, *le poulet* ou *poussin; le cerf*, *la biche*, *le faon*, etc.

Pour les autres animaux, on leur donne arbitrairement un nom masculin ou féminin, qui, quel que soit le genre, sert à désigner les deux sexes, comme *le rat*, *la souris*, *la linotte*, *le corbeau*, *la corneille*, etc. Ce sont alors des noms *épicènes*.

Cependant, contrairement à l'usage, La Fontaine s'est servi du mot *rate* pour désigner la femelle du rat :

> Quelques *rates*, dit-on, pleurèrent de dépit.

Quand on a besoin de déterminer d'une manière positive le sexe de l'animal, on doit se servir des mots *mâle* et *femelle*, et dire, par exemple : *la souris mâle*, *la souris femelle; le rat mâle*, *le rat femelle*, ou *le mâle du rat*, *le mâle de la souris*, etc.

Mais, que l'on fasse ou non cette distinction, l'article ou l'adjectif doit prendre le genre que l'usage a accordé au nom, et non celui qui se rapporte au sexe.

EPICENSIS PAGUS, ancien petit pays de France, dans la province de Normandie, dont le lieu principal était Suré; il est aujourd'hui compris dans le département de l'Orne.

ÉPICÉPHALE s. m. (é-pi-sé-fa-le — du gr. *epi*, sur; *kephalê*, tête). Térat. Genre de monstres à deux têtes.

ÉPICÉPHALIE s. f. (é-pi-sé-fa-lî — rad. *épicéphale*). Térat. Monstruosité des épicéphales : *L'*ÉPICÉPHALIE *n'est pas un fait absolument rare.*

ÉPICÉPHALIQUE adj. (é-pi-sé-fa-li-ke — rad. *épicéphalie*). Térat. Qui a rapport à l'épicéphalie ou aux épicéphales : *Monstre* ÉPICÉPHALIQUE. *Conformation* ÉPICÉPHALIQUE.

ÉPICER v. a. ou tr. (é-pi-sé — rad. *épice*. Le *c* prend une cédille devant un *a* ou un *o*. *Il épiça, nous épiçons*). Assaisonner avec des épices : ÉPICER *une sauce*, *un ragoût*. *Tous les habitants des ports de mer* ÉPICENT *hautement leur cuisine.* (Raspail.) *Les Anglais et les Américains* ÉPICENT *jusqu'à leur bière.* (Raspail.)

— Fig. Relever par des saillies piquantes ou grivoises, par des traits plus ou moins forts ou risqués : *Il faut* ÉPICER *son style, mais non à pleines mains.*

— Absol. : *Ce cuisinier* ÉPICE *beaucoup trop.* (Acad.) *Les anciens* ÉPIÇAIENT *avec le cumin, la menthe, le safran, l'oxymel, le vieux fromage et la pistache.* (de Cussy.)

— **Homonyme.** Episser.

ÉPICÈRE s. m. (é-pi-sè-re — du gr. *epi*, sur; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, comprenant une vingtaine d'espèces, qui habitent l'Amérique du Nord : *Les* ÉPICÈRES *sont robustes et de couleur sombre.* (Chevrolat.)

ÉPICERIE s. f. (é-pi-se-rî — rad. *épice*). Epices en général : *Les* ÉPICERIES *de l'Inde. Les saveurs aromatiques des* ÉPICERIES *se font sentir dans nos piments, nos basilics, nos thyms.* (B. de St-P.) ‖ Ensemble des personnes qui font le commerce des épiceries : *Il est fort considéré dans l'*ÉPICERIE *parisienne.* ‖ Autre-

fois, Corps de marchands qui comprenait les marchands d'épices, les confiseurs, les ciergiers et les apothicaires.

— Par ext. Ensemble de produits destinés aux usages domestiques, que vendent certains commerçants spéciaux; commerce de ces produits : *Depuis la cannelle jusqu'à la ficelle et au savon, tout ou à peu près tout se vend en France par les épiciers et sous le nom d'*ÉPICERIES. *Dans l'origine, le commerce de l'*ÉPICERIE *était exercé par les chandeliers vendeurs de suif.* (Bouillet.) *L'homme possède l'esprit de suite et d'analyse qui fait réussir dans la science et aussi dans le notariat et dans l'*ÉPICERIE. (Toussenel.)

— **Encycl.** V. ÉPICIER.

ÉPICERQUES s. m. pl. (é-pi-sèr-ke — du gr. *epi*, sur; *kerkos*, queue). Erpét. Groupe de reptiles ophidiens, comprenant les espèces dont la queue présente un appareil particulier, telles que les crotales ou serpents à sonnettes.

ÉPICHARIS s. f. (é-pi-ka-riss — mot gr. qui signif. gracieux). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent les contrées chaudes de l'Amérique du Sud, et à qui la forme de leurs mandibules a fait attribuer des mœurs analogues à celles des abeilles maçonnes ou charpentières.

ÉPICHARIS, affranchie grecque, qui vivait à Rome dans la seconde partie du Ier siècle de notre ère. Elle a rendu son nom fameux par une action courageuse, stoïque, fière, digne en un mot, non pas de l'époque honteuse et lâche à laquelle elle vivait, mais de celle où Clélie défiait Porsenna. En 65 de notre ère, Néron, ayant mis de côté toute pudeur, toute retenue, devenu monstrueux, épileptique, fou furieux, se vautrait dans le sang et dans les plus hideuses turpitudes. Las, enfin, de ce maître, dont le crime semblait être devenu l'élément, quelques sénateurs, quelques patriciens, de ceux que la débauche n'avait pas encore énervés, endormis tout à fait, ourdirent un complot.

Les conjurés, cependant, semblent hésiter encore, lorsqu'une femme, inconnue jusqu'alors, Epicharis, ayant appris la conjuration, se présente au milieu d'eux et les encourage, les presse, leur offre de les aider, leur promet la flotte de Misène, qui leur sera d'un grand secours, Néron aimant à se promener sur la mer. Pour tenir sa promesse, elle se rend en Campanie, auprès du chiliarque Volusius Proculus, que déjà elle connaissait. Or, Proculus, un des assassins d'Agrippine, n'était pas content du sort qu'on lui avait fait pour le récompenser de son crime. Epicharis lui parla de vengeance, ranima son mécontentement, et quand elle le crut suffisamment préparé, lui fit part de la conjuration, mais sans lui nommer les conjurés. Proculus réfléchit un instant; avant de se séparer d'Epicharis, il l'assura qu'elle pouvait aller dire aux conjurés de compter sur lui, puis il s'empressa de courir au palais de l'empereur lui raconter tout ce qu'il venait d'apprendre.

Confrontée avec le traître, Epicharis put d'abord tout nier, n'ayant révélé son secret qu'à moitié; mais à quelques jours de là, des espions ayant été mis en campagne, recueillirent des indices pouvant faire croire à la vérité du récit de Proculus. Epicharis fut de nouveau jetée dans les fers, puis mise à la torture; mais les bourreaux, — et que devaient être les bourreaux d'un Néron! — s'acharnèrent en vain sur son corps; en vain ils la déchirèrent avec le fouet, avec les tenailles, en vain ils la brûlèrent avec leur fer rouge; en vain ils employèrent tous leurs instruments horribles : Epicharis resta inébranlable, et de sa bouche ne sortit le nom d'aucun des conjurés.

Rapportée dans sa prison, afin de reprendre quelques forces pour supporter de nouvelles tortures, elle attacha un lacet au dernier barreau de sa chaise, puis y passa son cou, et laissant glisser son corps, elle en fit sortir la grande âme qu'il renfermait.

Épicharis et Néron, ou *Conspiration pour la liberté*, tragédie en cinq actes de Legouvé, représentée à Paris, sur le théâtre de la République, le 15 pluviôse an II (3 février 1794). Epicharis, maîtresse de Néron, qui l'a dédaignée pour Poppée, a conçu le projet de délivrer la terre du tyran, pendant une de ces orgies nocturnes que ce monstre faisait avec ses favoris. Pison, de son côté, est à la tête d'une conjuration formée pour la liberté de Rome. Il veut faire plus qu'abattre le tyran, il veut rétablir l'antique république : Epicharis, pour régler sa conduite sur celle que lui prescrit Pison, engage Lucain à entrer dans la conspiration; mais celui-ci refuse d'abord, occupé qu'il est de ses ouvrages : son imagination s'exalte en pensant à la gloire du poëte, qu'il retrace ainsi :

> Il écrit, l'œil fixé sur la postérité,
> Et déjà respirant son immortalité.

Mais, il est une autre gloire, lui dit Epicharis, c'est celle du citoyen :

> Une bonne action vaut mieux qu'un bon ouvrage.

Le poëte est convaincu; il saisit avec transport le projet d'Epicharis et demande l'honneur des premiers coups. Cependant Proculus, favori de Néron, a entendu, pendant la nuit une partie de la conversation d'Epicharis et de Pison; il n'a reconnu qu'Epicharis. Proculus, qui a de l'amour pour elle, vient la trouver, et lui demande sa main pour prix de son silence. Epicharis lui témoigne son mépris, et le lâche a la bassesse d'aller révéler à Néron ce qu'il sait des desseins d'Epicharis. Le tyran fait venir le consul Pison, et l'engage à interroger devant lui la coupable. Les conjurés détruisent l'accusation, et viennent à bout de faire passer Proculus pour un calomniateur. Pourtant Néron conserve quelques soupçons; il fait épier Epicharis; il la fait arrêter chez Pison, avec tous les conjurés. Néron veut les envoyer au supplice, mais le peuple se soulève; Pison et ses amis sont délivrés; le sénat vient de proscrire le tyran, qui se sauve à la faveur d'un déguisement; un soldat seul le suit dans un souterrain, où le souvenir de ses crimes vient se dresser devant lui. Enfin, on vient lui apporter son arrêt de mort; Néron possède encore un poignard, et, le contemplant avec terreur, il prononce ces deux beaux vers :

> Un poignard! voilà donc, dans sa chute profonde,
> Ce qui reste à Néron de l'empire du monde!

Un poignard! voilà donc sa dernière ressource; mais le lâche empereur n'a pas la force de s'en frapper; il n'est avare que de son sang; celui des autres, il l'a prodigué. C'est le soldat qui termine une vie souillée par tant de forfaits épouvantables. Pison vient, avec Epicharis et le peuple romain, établir la liberté sur le cadavre du tyran, et sur son trône brisé.

Cet ouvrage, qui fut joué avec succès pendant la première Révolution, renferme de grandes beautés de style et de composition. Il est écrit en plusieurs endroits avec force et élégance. Le rôle seul de Lucain est peut-être un peu trop épique; car, en voulant faire parler dignement l'auteur de la *Pharsale*, Legouvé lui fait débiter des vers qui tiennent plus à l'épopée qu'à la tragédie. Le motif qui pousse Epicharis a été changé après la première représentation et remplacé par un autre plus digne. Au lieu d'une amante délaissée, furieuse d'avoir été remplacée auprès de Néron par Poppée, l'auteur imagine une Grecque idolâtre des arts, qui vient à Rome pour voir les plus fameux écrivains, et qui, indignée des attentats de Néron, se met à la tête d'un parti pour renverser la tyrannie. Le mérite de la tragédie de Legouvé a été admirablement indiqué dans une page de Mercier : « Cet imbécile de Péchantré, en faisant la *Mort de Néron* (1703), n'a pas seulement senti la catastrophe, dit-il. Je voudrais voir l'empereur seul, livré aux tableaux effrayants que ses crimes lui retraceraient, ne sachant ni vivre ni mourir. Sa douleur serait celle d'un impie, son repentir celui d'un lâche, son effroi celui d'une femmelette; il prendrait le fer d'une main tremblante, et, l'essayant vingt fois, il n'oserait s'en frapper; il pleurerait; il porterait de tous côtés des regards suppliants; il implorerait le bras du plus vil esclave; le sang coulerait enfin. Je voudrais le voir alors luttant contre la mort, tombant sur la terre, la grattant de ses mains, poussant des cris aigus en s'approchant du terme qui ramène tout à l'égalité... » Tel est le tableau que l'auteur d'*Epicharis et Néron* a mis dans son cinquième acte. Aussi, grand fut le succès. Les terreurs qui assiègent Néron lorsqu'il comprend que sa chute est prochaine, et qu'il se voit forcé de mourir, charmaient les spectateurs; ils se réjouissaient d'assister aux angoisses du tyran et applaudissaient à sa fin misérable, comme à une chose juste et méritée.

Legouvé avait dédié sa tragédie à la Liberté dans ces vers :

> Liberté, c'est par toi que me fut inspiré
> Cet écrit où parle mon âme;
> Sur ton autel je pris la flamme
> Dont Pison parut pénétré;
> J'allumai mon talent à ton flambeau sacré.
> Du public indulgent si j'obtins le suffrage,
> Au pied de ton autel je reviens incliné
> Déposer le laurier que ton nom m'a donné;
> L'hommage t'en est dû, puisqu'il est ton ouvrage.
> Eh! qui ne se sent pas à ta voix entraîné?
> Sous le joug des longtemps l'esclave prosterné
> Ne peut, sans envier leur gloire,
> Lire de tes héros l'intéressante histoire;
> Il aime leur audace, il vante leurs vertus;
> Même à la cour des rois on admire Brutus!
> Son siècle reparaît et tes beaux jours renaissent.
> Devant toi des tyrans les fronts altiers s'abaissent.

ÉPICHARME, poëte et philosophe grec, né dans l'île de Cos vers 540 av. J.-C., mort vers 450. Il fut amené très-jeune à Mégare par son père, un médecin ami de Pythagore, et se rendit ensuite à Syracuse (484), où il passa le reste de ses jours. Il connut Eschyle à la cour du roi Hiéron, et fut sans doute inspiré par les œuvres du grand poëte tragique; car, renonçant dès lors à ses travaux philosophiques, il s'occupa exclusivement d'écrire des comédies. Toutefois, certains écrivains voient dans Épicharme, le poëte comique, un personnage différent du philosophe de même nom. Du reste, les œuvres du philosophe, aussi bien que celles du poëte, sont perdues, et il ne nous reste que quelques fragments insuffisants pour les faire juger. Nous savons du moins que les compatriotes d'Épicharme avaient pour son talent la plus haute estime, comme le prouve l'inscription suivante, qui fut mise au pied de sa statue : *Autant le grand soleil l'emporte en éclat sur les étoiles, autant la mer surpasse les fleuves par sa puissance, autant, je le déclare, l'emporte en sagesse Epicharme, que Syracuse, sa patrie, a couronné.* A défaut de ses pièces, qui ont péri, on nous a conservé leurs titres : *Alcyon*, *Amycus*, *Deucalion*, le *Sphinx*, le *Cyclope*, *Philoctète*, l'*Espérance et Plutus*, les *Perses*, *Mégaris*, etc., etc. De ses œuvres philosophiques, le titre même est incertain; on lui attribue des traités *Sur la nature des choses*, *Sur la morale* et *Sur la médecine*. Sa doctrine ne se trouve que très-imparfaitement indiquée dans les fragments qui nous restent de ses comédies. Ces fragments ont été publiés la première fois par Morel, dans ses *Sententiæ veterum comicorum* (1553) : une autre édition fut donnée à Bâle, en 1560; une troisième à Paris, en 1626; une quatrième à Harlem, en 1834-1847 (in-8°). On a attribué à Epicharme l'introduction, dans l'alphabet grec, des lettres *th* et *ch*.

ÉPICHÉRÉMATIQUE adj. (é-pi-ké-ré-ma-ti-ke — rad. *épichérème*). Log. et rhétor. Qui est de la nature de l'épichérème : *Syllogisme* ÉPICHÉRÉMATIQUE.

ÉPICHÉRÈME s. m. (é-pi-ké-rè-me — gr. *epicheiréma*; de *epi*, sur, et *cheir*, main). Log. et rhétor. Syllogisme dont les prémisses ou une des prémisses sont accompagnées de leur preuve : *L'*ÉPICHÉRÈME *est un syllogisme développé; chaque proposition est suivie de sa preuve et la tient comme dans la main.* (A. Didier.)

— **Encycl.** Aristote, le fondateur de la logique, fait à peine mention de cette forme particulière du syllogisme; il se borne à dire, au VIIIe livre des *Topiques* : « L'*épichérème* est un syllogisme dialectique. » Expliquons cette courte définition. L'*épichérème* est un syllogisme dans lequel chaque proposition est accompagnée de sa preuve. On l'emploie surtout lorsque les prémisses d'un syllogisme ne sont pas de nature à paraître immédiatement évidentes. Cette forme particulière d'argumentation est fort usitée dans la discussion. Quand Aristote la définit : « un syllogisme dialectique, » il veut dire un syllogisme de combat. Aussi Quintilien a-t-il pu dire, au livre V de son *Institution oratoire* : *Epicherema Valgius aggressionem vocat.*

L'*épichérème*, comme le font remarquer les logiciens de Port-Royal, peut former un discours tout entier. « Ainsi on peut réduire toute l'*Oraison pour Milon* à un argument composé, dont la majeure est : qu'*il est permis de tuer celui qui nous dresse des embûches.* Les preuves de cette majeure se tirent de la loi naturelle, du droit des gens, des exemples. La mineure est que *Clodius a dressé des embûches à Milon*, et les preuves de la mineure sont l'équipage de Clodius, sa suite, etc. La conclusion est qu'*il a donc été permis à Milon de le tuer.* » (*Logique de Port-Royal.*)

ÉPICHILE s. m. (é-pi-chi-le — du gr. *epi*, sur; *cheilos*, lèvre). Bot. Partie supérieure du tablier des orchidées, quand elle est divisée en deux.

ÉPICHLORHYDRINE s. f. (é-pi-klo-ri-dri-ne — du gr. *epi*, sur, et de *chlorhydrine*). Chim. Syn. de GLYCIDE.

ÉPICHLORIS s. f. (é-pi-klo-riss — du gr. *epi*, sur; *chlôros*, vert). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'unique espèce vit au Chili.

ÉPICHLOROBROMHYDRINE s. f. (é-pi-klo-ro-bro-mi-dri-ne — du gr. *epi*, sur, et de *chlorobromhydrine*). Chim. Corps analogue à l'épidibromhydrine et à l'épidichlorhydrine, résultant de l'action de la potasse sur la chlorodibromhydrine.

Encycl. L'*épichlorobromhydrine* répond à la formule C^3H^4ClBr ou $(C^3H^4Cl)'Br$. Ce doit être le chlorobromure d'allydidine, d'après les raisons que nous avons développées en nous occupant de l'épidibromhydrine et de l'épidichlorhydrine (v. ces mots). On la prépare exactement par la même méthode que l'épidichlorhydrine, à cette différence près que, dans l'opération, on substitue la chlorodibromhydrine à la trichlorhydrine. C'est un liquide incolore, qui jaunit à la lumière, bout entre 126° et 127°, a une densité de 1,69 à 14°, et a la même odeur que l'épidichlorhydrine. Elle ne se décompose pas sous l'influence de l'eau, même lorsqu'on la chauffe pendant quelques jours à 100°, en présence de ce liquide. Le sodium ne l'attaque pas à froid, mais l'attaque légèrement à chaud, avec formation de bromure de sodium. Le brome s'y combine en donnant le composé $(C^3H^5Cl)'''Br^3$, liquide dont la densité est 2,39 à 14°, et qui bout à 238°, en dégageant un peu d'acide bromhydrique.

ÉPICHORIEN, IENNE adj. (é-pi-ko-riain, iè-ne — gr. *epichôrios*, local; de *epi*, sur, et *chôra*, contrée). Mythol. Se disait des dieux propres à une contrée.

ÉPICHORION s. m. (é-pi-ko-ri-on — du gr. *epi*, sur, et de *chorion*). Anat. Nom de l'une des membranes du fœtus humain, appelée aussi MEMBRANE CADUQUE. ‖ S'est dit aussi pour ÉPIDERME.

ÉPICHORIONITE s. f. (é-pi-ko-ri-o-ni-te — rad. *epichorion*). Pathol. Inflammation de l'épichorion. ‖ *Epichorionite toximytilique*, Inflammation de l'épichorion, résultant d'un empoisonnement par les moules.

ÉPICHORIQUE adj. (é-pi-ko-ri-ke — du gr. *epichôrios*, local; de *epi*, sur, et *chôra*, contrée). Méd. Endémique. *Une affection* ÉPICHORIQUE. ‖ Peu usité.

ÉPICHTHONIEN, IENNE adj. (é-pi-kto-niain, iè-ne — gr. *epichthonios*; de *epi*, sur, et *chthôn*, terre). Mythol. Terrestre, en parlant des dieux, par opposition aux dieux célestes et aux dieux infernaux : *Les dieux* ÉPICHTHONIENS.

ÉPICHYSE s. f. (é-pi-ki-ze — gr. *epichusis*; de *epi*, sur, et *chusis*, action de verser). Antiq. Nom que les Grecs donnaient à une sorte de pot qui contenait le vin qu'on versait dans les coupes, et dont les Romains se servirent pour le même usage, comme on le voit par les peintures de Pompéi : *L'*ÉPICHYSE *avait un col étroit et un petit bec, ce qui le distingue de l'aiguière ou pot à eau*, — *gutturnium*, — *qui avait un bec plus large et un col plus gros.*

ÉPICHYTE adj. (é-pi-ki-te — du gr. *epi*, sur; *chuton*, amas de terre). Bot. Se dit des plantes qui croissent sur des amas de terres rapportées : *Champignon* ÉPICHYTE.

ÉPICIA s. m. (é-pi-si-a). Bot. Syn. d'ÉPICÉA : *Le bois d'*ÉPICIA *sert à faire des mâts de navire et de bonnes planches.* (V. de Bomare.)

ÉPICIER, IÈRE s. (é-pi-sié, iè-re — rad. *épice*). Celui, celle qui vend diverses denrées désignées sous le nom d'épiceries : *Un riche* ÉPICIER. *Une jolie* ÉPICIÈRE. *Une boutique d'*ÉPICIER. *L'amitié n'existe pas plus entre deux femmes qu'entre deux* ÉPICIERS *domiciliés en face l'un de l'autre.* (A. Karr.) *Aujourd'hui, les* ÉPICIERS *deviennent pairs de France.* (Balz.)

— Par dénigr. Homme à idées bourgeoises, étroites, communes, dépourvues d'élévation : *L'humanité se divise en* ÉPICIERS *et en hommes.* (P. d'Anglemont.) *De la conscience chez un candidat! c'était un scrupule d'*ÉPICIER. (Laboulaye.)

— *Etre bon pour l'épicier*, Se dit d'un mauvais ouvrage que personne ne lit, et dont on ne peut retirer d'autre profit que de le vendre comme vieux papier.

— Hist. *Epicier du roi*, Officier de la maison du roi, spécialement chargé du service des épices ou confitures.

— Adjectiv. Qui vend des épiceries : *Un marchand* ÉPICIER. *Un garçon* ÉPICIER.

— Fam. Qui est bon pour les épiciers ou digne d'eux; qui est bourgeois, commun : *Oui, mais je n'ai pas de chalet; et un jardin sans chalet, c'est bête, c'est* ÉPICIER. (Labiche.)

— **Encycl.** La légende des dernières années de la Restauration est pleine des aventures ou plutôt des mésaventures de l'*épicier* et du portier (prononcez : *pipelet*); cette légende, mise en cours par une école aujourd'hui éteinte, celle des mystificateurs, dont Romieu fut le chef, se continue sous le gouvernement de Juillet et vient expirer, en ce qui concerne du moins l'*épicier*, sur les barricades de 1848. La révolution de Février a définitivement scustrait cet industriel tant honni, tant bafoué, tant vilipendé jusque-là, aux sarcasmes incessants des plaisanteries de toute provenance; elle l'a replacé à son rang dans le négoce parisien et lui a refait une virginité. S'en doute-t-il, l'ingrat, lui qui se pare fièrement, à cette heure, du titre ronflant de *négociant en denrées coloniales*, comme si la bande à Romieu, embusquée au premier coin de rue, s'apprêtait encore à le bombarder de ses épigrammes? S'en doute-t-il? Non certes, pas plus qu'il ne se souvient que ses devanciers composèrent, sous l'ancien régime, l'un des six corps marchands de Paris, prenant rang après les drapiers, qui avaient le premier. Sait-il seulement que lui, « ce voleur d'*épicier*, » qu'on accuse à grands cris de vendre à faux poids de la marchandise avariée, il était précisément chargé, avant 1789, de la garde de l'étalon des poids et mesures, et cela sous l'invocation de saint Nicolas? S'il le sait, peu lui importe; car, de ce coup d'œil précis comme une balance dont il est doué, il a mesuré toute la distance qui le sépare de ses prédécesseurs. Cette distance est en effet énorme, et on l'appréciera mieux si l'on veut bien faire avec nous un retour vers le passé.

Au XVIe siècle, nous voyons les *épiciers* courir la ville et crier de porte en porte leur marchandise. Le peuple les baptise : *espiciers d'enfer*, sans doute parce qu'ils vendent du poivre, du gingembre et autres épices qui brûlent le palais :

> Nous n'avons que faire de cry,
> Entre nous, *espiciers* d'enfer,
> Notre vue découvre le fait :
> Nous le démontrons par escrit,

chantent-ils en un vieux recueil où sont consignés les cris du petit commerce des rues. Déjà, à cette époque, le négoce de l'épicerie, originairement abandonné aux chandeliers vendeurs de suif, s'était considérablement augmenté. Sous François Ier, il devint le privilège d'un corps de marchands, qui fut le deuxième des six corps, ainsi que nous l'avons déjà dit. Ces marchands, confirmés dans la qualité d'*épiciers* simples par lettres patentes du 12 avril 1520, se virent faire défense « de rien entreprendre sur le corps de l'apothicairerie. » Par un arrêt contradictoire

du parlement, du 11 juillet 1742, ils obtinrent les titres d'*épiciers*-droguistes et d'*épiciers* grossiers, en remplacement de celui d'*épiciers* simples. Le principal objet de leur commerce était la vente en gros et au détail de toutes les épices et de toutes les drogues simples qui s'emploient dans les aliments, dans la médecine et dans les arts.

Ouvrons un livre contenant « l'histoire, la description, la police des fabriques et manufactures, » en date de 1773, et nous verrons ce que renfermait alors la boutique d'un *épicier* bien achalandé : « Sous le nom d'*épices* ou *épiceries*, on comprend toutes les substances végétales étrangères qui ont une saveur ou une odeur propre à les rendre d'un usage utile ou agréable ; tels sont, parmi les fruits, la muscade, le girofle, le café, les différentes espèces de poivre, le cacao, les pistaches, les dattes, le citron, la bergamote ; parmi les fleurs, celles du safran du Levant, celles du grenadier, appelées *balaustes*, et celles de l'oranger ; parmi les feuilles, celles des différentes espèces de thé, celles du dictame et du laurier ; parmi les graines ou semences, celles des différentes espèces d'anis, de fenouil, de carvi, de cumin. Certains bois, certaines tiges, quelques écorces, et même quelques racines, sont aussi comptées au nombre des épiceries. Nos commerçants les reçoivent, pour la plus grande partie, des Hollandais, maîtres des principaux cantons de l'Inde où l'on recueille ces riches productions de la nature. Sous le nom de *drogues* ou *drogueries*, on comprend principalement celles des substances des trois règnes de la nature qui sont employées pour les usages de la médecine et des arts, et qui nous viennent aussi, pour la plupart, des pays étrangers, surtout du Levant et des Indes orientales. » L'ouvrage en question fait remarquer que, « depuis le renouvellement de la navigation par la boussole et les voies nouvelles ouvertes par les Portugais pour passer aux Indes, » les épices étant devenues d'un usage familier, l'épicerie a été une des plus belles branches du commerce ; « et, ajoute-t-il, en se conciliant le trafic de la droguerie, elle est devenue la plus immense et la plus importante partie du négoce. » D'ailleurs, remarquez-le bien : le commerce des marchands *épiciers* n'était plus, au XVIIe siècle, restreint à ces deux grandes divisions. Déjà on leur avait successivement permis de tenir une foule d'objets de détail, qu'il est en somme utile et commode de pouvoir trouver dans un seul et même magasin. Ils vendaient ceux-ci en concurrence avec d'autres corps ou communautés, mais à de certaines conditions qui tendaient toutes « à conserver les droits de ces diverses professions ou à assurer le service du public et une bonne police. »

Par exemple, un arrêt du parlement du 8 août 1620 leur permit de vendre, conjointement avec les taillandiers, cloutiers, serruriers, maréchaux et éperonniers, du fer ouvré et non ouvré, et de vendre aussi du charbon de terre, comme les merciers, dont le trafic varié s'étendait alors sur les choses les plus diverses et ne ressemblait aucunement à ce qu'il est de nos jours.

Un arrêt contradictoire du parlement, daté du 6 septembre 1731, leur permet de faire venir, vendre et débiter, tant en gros qu'en bouteilles coiffées, toutes sortes de ratafias et de liqueurs de table et d'eaux spiritueuses ou d'odeur, et aussi de préparer des fruits confits à l'eau-de-vie, en gros et en bouteilles entières seulement ; de fabriquer le chocolat et de distiller des eaux-de-vie et autres liqueurs. Les mêmes privilèges sont confirmés par un second arrêt contradictoire du 5 juillet 1738, qui les maintient dans le droit de vendre de l'eau-de-vie en gros et en détail, et même de la donner à boire chez eux, mais sans qu'on puisse s'attabler dans leurs boutiques. Par le même arrêt, il leur est permis de vendre du café en fève et non brûlé, et le thé en feuilles et non en boisson. Le conseil d'État confirma ces deux arrêts.

Un arrêt du parlement du 23 février 1740 ne leur permet de vendre, comme les grainetiers, en gros et en détail, des graines légumineuses sèches, qu'à la condition qu'ils seront obligés de mettre le tiers desdites marchandises sur le carreau de la halle, pour y être vendues, afin de garnir le marché conjointement avec les grainetiers. Les marchands *épiciers* ne peuvent faire l'acquisition de ces denrées qu'au delà de 20 lieues de Paris et ne doivent les vendre qu'aux bourgeois, et dans les heures indiquées par les statuts et règlements des grainetiers

Un arrêt du 11 juillet 1742 leur permet de vendre, conjointement avec les apothicaires, toutes les drogues simples et les quatre grandes compositions foraines, savoir : la thériaque, le mithridate, les confections d'alkermès et d'hyacinthe, ensemble toutes les préparations chimiques indistinctement, même celles qui ne servent qu'à la médecine, mais à la condition de les tirer de la province ou de l'étranger. Un arrêt confirmatif du précédent, en date du 11 juillet 1764, leur fait défense d'entreprendre sur les autres branches du travail des apothicaires, de préparer et de vendre aucune composition ou préparation de pharmacie galénique, à peine d'amende et de fermeture de leur boutique pour six mois, ou même pour toujours en cas de récidive. Les compositions chimiques que les *épiciers* tiraient de la province ou de l'étranger devaient, en outre, être envoyées au bureau des apothicaires pour y être visitées par les gardes de ce corps, conjointement avec les médecins.

Une sentence de police du 13 août 1745 leur interdit d'avoir chez eux plus de 30 pintes de vinaigre ; mais il leur est permis d'en vendre une pinte à la fois.

Un arrêt du parlement du 9 mai 1743 les autorise à vendre en gros, en tonne ou en barrique, des jambons et autres charcuteries venant de Bayonne, de Mayence, de Bordeaux, etc.

Enfin divers règlements, dont il serait inutile de rapporter les dates, leur confèrent le droit de vendre : 1° des couleurs servant à la peinture, mais brutes et non prêtes à être employées, réservant aux maîtres peintres le droit de les broyer et de les mélanger, ce qui engagea plusieurs *épiciers* à se faire recevoir peintres et à acquérir ainsi le droit de manipuler les couleurs ; 2° des bouchons fabriqués dans la province ou à l'étranger ; 3° des citrons, bergamotes, cédrats, mais seulement en gros et non au détail ; 4° du papier, mais moins d'une rame à la fois ; 5° du parchemin, mais en rognures seulement et non en feuilles.

Un édit de juillet 1682, enregistré au parlement, faisait défense aux *épiciers*, comme aux apothicaires, d'avoir dans leurs magasins aucun poison naturel ou artificiel, à moins qu'il ne fût en usage dans la médecine ou dans les arts, comme l'arsenic, le réalgar, l'orpiment et le sublimé corrosif ; il faisait défense aussi de débiter ces sortes de marchandises à d'autres qu'aux médecins, chirurgiens, maréchaux, teinturiers et autres personnes qui, par leur état, sont dans le cas d'en employer. Il était enjoint aux vendeurs de tenir ces poisons toujours enfermés dans un lieu dont ils devaient porter la clef sur eux ; de les débiter eux-mêmes et d'avoir un registre pour inscrire la date et la quantité mise en vente ; de tenir note par jour de la quantité mise en vente en indiquant le nom de l'acheteur ; enfin, de faire tous les ans une collation pour s'assurer que tout ce qui avait été mis en vente avait été réellement employé ou vendu.

On voit, par le simple énoncé de ces arrêts, édits, sentences et règlements, dans quel cercle de restrictions on essayait d'enfermer le commerce de l'épicerie, et comment, malgré ce cercle que d'autres corps jaloux surveillaient sans relâche, il devenait envahissant. Mais il n'a pu se développer à l'infini et conquérir l'importance véritablement exceptionnelle qu'il a maintenant, qu'après que la Révolution eut supprimé les corps de marchands et rompu les barrières qui s'opposaient à la liberté du travail et de l'industrie.

Avant 1789, il fallait, pour entrer dans le corps de l'épicerie et avoir le droit de débiter le moindre grain de poivre, être Français, ou pour le moins naturalisé ; avoir fait trois ans d'apprentissage et trois ans de compagnonnage. La réception de l'*épicier* était, il est vrai, assez simple pour l'époque, le récipiendaire n'étant assujetti à aucun examen ou chef-d'œuvre comme dans les autres métiers. Il présentait aux gardes en charge son brevet d'apprentissage quittancé, avec un certificat attestant le temps fixé pour le compagnonnage, et il était admis. Les gardes le conduisaient chez le procureur du roi pour y prêter serment, et ils lui délivraient ensuite une lettre de maîtrise, signée des trois gardes apothicaires et des trois gardes *épiciers*. Ces gardes *épiciers* étaient, disons-le en passant, de véritables personnages. Chargés de l'étalon des poids, ils avaient le droit de porter la robe consulaire dans les réunions publiques.

Tels étaient, avant 1789, les *épiciers*, dont les statuts avaient été confirmés par lettres patentes de plusieurs rois de France, entre autres, de Henri IV en 1594 et de Louis XIII en 1611 et en 1624.

Jusqu'ici, on le voit, rien qui puisse le moins du monde prêter au ridicule ; rien de ces exagérations, singularités, manies, reprochées à certains états, et que le monde appelle injustement défauts *caractéristiques*, mais que l'on serait peut-être plus fondé à appeler *qualités professionnelles* ; du moins l'histoire n'en fait pas mention. Il est cependant certain que ces qualités inhérentes existaient et que tout bon *épicier* devait être, à peu de chose près, ce qu'il est encore de notre temps ; mais on le laissait tranquillement faire son commerce, quand, aux derniers jours de la Restauration, survinrent quelques polissons qui, pour tuer le temps, se mirent à l'apostropher, à l'accabler de railleries. Que lui reprochait-on, à cet *épicier?* On lui reprochait sa minutie, son peu d'intelligence : sa minutie, parce qu'il était consciencieux ; son peu d'intelligence, parce qu'il était modeste et que son horizon se bornait à rester un commerçant honorable et honoré. Le premier rapin qui le vit demeurer, en plein romantisme, fidèle à la cassonade et à la casquette de loutre, à la serpillière et à la culotte de bouracan, alla, *s'esclaffant* de rire, conter la chose aux camarades. Par saint Jacques de Compostelle ! il y avait là, de par les ruelles et carrefours, un pleutre, un vilain qui moulait du poivre, pesait de la mélasse, pendant qu'escholiers et truands ferraillaient à *Hernani !*

Et l'on vint voir à la ronde cet être extraordinaire. On eut d'abord quelque peine à le découvrir au fond de sa boutique enfumée, empestée de miasmes délétères et à peine éclairée par des quinquets fumeux ; mais quand on le découvrit enfin, ce fut un concert à nul autre pareil. Qui dira jamais par quels cris étranges, par quels miaulements diaboliques on le salua !... Et lui s'avançait poliment, sa casquette de loutre à la main, au lieu de prendre un rotin pour chasser cette belle jeunesse de fer-blanc, et à cette demande faite d'un ton narquois par un Romieu quelconque : « Êtes-vous classique ou romantique ? » il répondait ingénument : « Je suis t-*épicier !* » Et toute la bande de rire et de prendre sa volée, et de s'éparpiller en criant sur tous les tons, en vers et en prose : « Oh ! c'te tête ! — Est-il laid ! » Et puis, les cheveux flottants, le feutre sur l'oreille, la redingote à larges revers serrée à la taille, lorsqu'on faisait irruption chez « le tavernier, » on se campait fièrement, le poing sur la hanche, et dans un chœur qui, du Panthéon retentissait jusqu'aux buttes Montmartre, on s'écriait : « Peut-on être t-*épicier !* » C'en était fait pour une trentaine d'années au moins de l'antique tranquillité de ce paisible industriel : son martyre allait commencer. Chaque jour, comme un nouveau saint Laurent, d'impitoyables bourreaux devaient le tourner et le retourner sans relâche sur tous les grils de la caricature, du petit journal et du vaudeville. Les contes les plus invraisemblables se répandirent sur son compte et on en arriva à croire qu'il n'était pas fait comme les autres hommes, que fatalement il était voué aux ornements du cocuage et que sa voracité l'entraînait à se nourrir d'aliments étranges. Une estampe exposée aux vitres d'Aubert le représentait avec de gros yeux bêtas, un nez en pied de marmite, la bouche lippue et les pommettes écarlates. La légende disait : « Cet animal est d'un naturel doux et timide, mais d'une intelligence peu développée ; il pullule dans les villes, et se nourrit de chandelles, de paquets de ficelle et de mélasse. » Une autre fois — c'était dans une autre estampe — on le montrait rougissant de sa profession et disant avec de gros soupirs : « Né pour être homme et devenir *épicier !* »

Mais, après 1830, l'*épicier* se mêle de politique. C'est un pas qu'il fait en avant. Il est d'ailleurs garde national, nouveau sujet de rire pour ses tyrans, et voici une caricature de C.-J. Traviès, le père du terrible Mayeux, qui nous le montre avec une figure où la traditionnelle bonasserie de l'*épicier* le dispute à l'importance du notable commerçant. D'une main il tient le *Constitutionnel*, dont il sonde les horizons politiques et digère les serpents de mer ; l'autre main est levée comme si, du même doigt, elle tenait les balances de la justice et de l'épicerie ; de sa bouche tombe lentement cet oracle, fruit d'une consciencieuse méditation : « Tout bien pesé... les carlisses vont nous amener des divisions intestinales... »

Une fois sur cette pente, l'*épicier* va s'émancipant, et quand on le fait intervenir, en tant que grenadier, dans ces émeutes, œuvre de la police, où les assommeurs à gages, les agents provocateurs et les mouchards se ruaient sur les citoyens désarmés, l'*épicier* sent frémir tout son être, son bonnet à poil se hérisse d'indignation. A l'écart, les mains croisées sur son fusil, les jambes écartées comme s'il allait piler du cacao, il dit en tournant le dos à la bataille : « Né pour être *épicier* et devenir gendarme !... » C'est l'instant où le dessinateur l'a saisi. Cet homme qui refuse de tirer sur le peuple et d'empoigner ses concitoyens n'est pas loin de passer à l'opposition. Certes, il y a encore plus de mouvements vulgaires que d'idées élevées dans son cœur de marchand ; mais le murmure public ne lui échappe pas, il le recueille, il s'en nourrit ; les prétentions du clergé, les ridicules de l'ancien régime, les hontes et les sottises de la cour, il pèse tout et ne se borne pas à déplorer « les divisions intestinales, » il pense et augure mal d'un gouvernement à qui les complots deviennent nécessaires pour légitimer ses craintes ; d'un pouvoir qui, poussé de l'inhabileté à la peur, de la peur à la violence, n'a de ressources que dans l'iniquité ; il se fait raisonneur et critique, et, du fond de sa boutique, il prédit que *la poire est mûre ;* il a ses vues, son programme est fait, et lorsque Fieschi a besoin d'un complice, c'est un *épicier*, c'est Pepin, du faubourg Saint-Antoine, qui se présente. Il y a donc déjà, en 1836, des exaltés dans la partie ? Oui, certes, il y en a. Tous les *épiciers* ne sont pas, tant s'en faut, des Pépin, mais combien s'élancent aux banquets réformistes, combien combattent sur les barricades de Février ! Au lugubre coup d'État de décembre, combien sauvèrent des malheureux en leur donnant asile ! Alors que dans une république les républicains étaient fusillés par les violateurs de la loi, nous connaissons un petit *épicier* qui, après avoir soustrait aux frénésies de la soldatesque trois représentants du peuple sur le point d'être assassinés comme Baudin, en faisant leur devoir, les cacha dans son arrière-boutique et leur facilita les moyens de s'échapper au péril de sa vie. Il n'en faut pas davantage pour réhabiliter l'*épicier*, si toutefois l'*épicier* a besoin d'être réhabilité.

Disons-le, d'ailleurs : aujourd'hui, ce n'est plus guère que dans les ateliers, où de vieux rapins goguenards, queue insupportable des insupportables mystificateurs de 1830, prétendent représenter la tradition et la continuer, que le mot *épicier* traîne encore avec sa plus sotte signification. Quand un culotteur de pipes, amoureux de la couleur, a dit, en déposant sa palette peu féconde, à un autre culotteur de pipes amoureux de la forme : « Tu n'es qu'un *épicier !* » il lui a fait la plus sanglante injure, une de ces injures qui ne se pardonnent jamais. Un élève de l'École des beaux-arts préférerait mille fois être appelé Cartouche ou Papavoine, Dumolard même, que de s'entendre traiter d'*épicier !* Au reste, l'artiste est tout aussi exclusif dans sa manière de voir à l'égard de tout ce qui n'est pas artiste, que le troupier à l'égard de tout ce qui n'est pas troupier ; pour celui-ci il n'y a, en dehors de la caserne, que des pékins, pour celui-là il n'y a, en dehors de l'atelier, que des bourgeois ou des *épiciers*, ce qui est synonyme. L'*épicier*, en fait d'art et de littérature, est une huître. N'allez pas soutenir le contraire ou même prétendre que des exceptions peuvent se rencontrer, on vous jetterait à la face une foule d'anecdotes concluantes, entre autres celle-ci : « Votre pièce m'a fait grand plaisir, disait un *épicier* à l'auteur d'une pièce en vogue, car j'adore les bêtises, et j'aime mieux ça que toutes ces pièces spirituelles auxquelles je ne comprends rien. Monsieur, l'esprit m'ennuie et les bêtises m'amusent... Ah çà ! qu'est-ce que ça vous rapporte, ça ?... Et que faites-vous de votre argent ? vous le mangez en fêtes et en parties avec des actrices ?... Enfin, ça vous amuse, tout est pour le mieux ! » Tout cela n'empêche pas que l'*épicier* n'ait un fils, *puer ingeniosus, sed insignis nebulo*, qui, un jour, sera peut-être un écrivain comme Chatrian, né d'un *épicier*, un acteur comme Bocage, frère d'*épicier* et tout d'abord *épicier* lui-même. Et comment ces fils d'*épiciers*, devenus artistes, riraient-ils du négoce paternel ? Comment l'*épicier* lui-même n'oublierait-il pas tout le mal que les artistes, en se jouant, lui ont fait ? Après tout, aujourd'hui que la fusion des classes est si grande, quelle distance sépare l'*épicier* des autres mortels ? N'est-il pas citoyen, électeur et éligible au même titre que l'avocat, que le médecin, que l'ouvrier, que le riche propriétaire ? Voyez à Paris, ne s'est-il pas fait, dans beaucoup de quartiers, homme du monde ? Ah ! vous lui reprochiez d'être épais, mal bâti, d'avoir casquette de loutre et serpillière, de vivre comme un rat au fond d'un fromage puant ! Eh bien ! il est devenu léger et fringant à cette heure, et de sa vénérable cassine il a fait d'immenses bazars, presque un palais, commode, aéré, éclairé par cent becs de gaz, orné de glaces, et desservi par une armée de commis alertes qui lisent vos désirs dans vos yeux, afin de les satisfaire avec plus de promptitude. Ce n'est plus, en vérité, ce chétif personnage dont nos pères se moquaient, c'est un hardi négociant, qui touche par ses spéculations aux quatre coins du monde, dont les denrées s'empilent, s'agglomèrent à son commandement, et qui se rit des diseurs de sornettes et de lieux communs qui le placent encore dans la famille des cantaloups ou autres cucurbitacées. Frottez-vous-y, et ses commis, sur un signe, vous fourreront la tête dans le bocal aux cornichons. Voilà l'*épicier* moderne, le négociant en denrées coloniales que Balzac ne connaissait pas encore, mais qu'il devinait. Un jour, un de ses amis le rencontre sur le boulevard ; c'était après le succès du *Père Goriot*. « J'ai une idée sublime, lui dit Balzac ; dans un mois j'aurai gagné 500,000 francs ! — Peste, voyons votre idée. — Comprenez bien, reprend Balzac ; je loue une vaste boutique sur le boulevard des Italiens. Tout Paris passera devant, n'est-ce pas ? — Oui ; après ? — Après ! J'y établis un fonds de denrées coloniales, et j'inscris au fronton en lettres d'or : *Honoré de Balzac, épicier*. Tout le monde voudra me voir servant la pratique, orné de la classique serpillière. Je gagnerai mes 500,000 francs, la chose est certaine, surtout si, comme je l'espère, je parviens à décider George Sand à tenir le comptoir. » L'*épicier* moderne en remontrerait à Balzac dans l'art de la réclame ; c'est un habile qui ne prend pas, comme l'illustre romancier, ses rêves pour des réalités. Le seul *épicier* qui ait jamais rêvé était un *épicier* de l'ancien régime, le spirituel Gallet, *épicier* à la pointe Saint-Eustache, selon les uns, rue des Lombards, selon les autres, Gallet, le maître en chansons de Collé, l'ami de Panard, de Favart et de Piron, un vrai disciple d'Épicure, maniant le couplet comme personne. Aussi finit-il par faire banqueroute. Il alla se réfugier au Temple, lieu de franchise alors pour les débiteurs insolvables ; et comme il y recevait tous les jours des mémoires de créanciers : « Me voilà, disait-il gaiement, au temple des mémoires. » Ce joyeux compère buvait encore cinq à six bouteilles de vin par jour, au plus fort de l'hydropisie qui l'emporta. Mais, ô dérision du sort ! au Temple, où il mourut sur un grabat, on l'enterra sous une gouttière, lui qui, depuis l'âge de raison, n'avait pas bu un verre d'eau ! Cet original a été mis au théâtre, en 1806, dans une pièce des Variétés qui porte pour titre son nom.

Tout cela est très-bien dit, spirituel collaborateur, surtout la tentative de la fin ;

mais voyons, placez-vous la main sur la conscience et répondez : cette réhabilitation, après l'éreintement, est-elle sincère? Je vous vois sourire malignement. C'est bien ; la cause est entendue. A mon tour, donc, d'exposer les faits et de rendre le jugement, cette fois sans appel.

Votre article, permettez-moi cette réminiscence d'érudition biblique, votre article ressemble au colosse aux pieds d'argile : très-peu d'or et d'ivoire, beaucoup de terre glaise. Quand vous ridiculisez l'*épicier*, vous tombez sur lui à poings fermés ; si vous le réhabilitez, c'est du bout des dents. Cette prétendue apologie ne saurait nous suffire.

D'après un préjugé introduit chez nous il y a environ quarante ans, l'*épicier* est un homme sans esprit, sans éducation, sans idéal. On a presque fait de ce mot le synonyme de *crétin*. Et pourquoi cette exception absurde? Je me le demande. Pourquoi l'*épicier* a-t-il été pris pour type, plutôt que son voisin le charcutier, le fruitier, le bonnetier, etc.? On a dit dans la langue populaire et triviale : « Tais-toi donc, *épicier*, » comme MM. les frères de Goncourt dans leur pièce carnavalesque : « Tais-toi donc, abonné de la *Revue des Deux-Mondes*. » Pourquoi donc, dirons-nous encore, l'*épicier* a-t-il été pris comme point de mire, plutôt que l'un quelconque de ses confrères? La raison nous paraît toute naturelle ; car, nous autres Français, nous sommes en apparence logiques quand nous sommes injustes. La boutique de l'*épicier* est celle que fréquente le plus souvent la ménagère, cette femme d'ouvrier sur laquelle retombe la lourde responsabilité du déjeuner, du dîner, en somme, du pot-au-feu. Eh bien, c'est surtout dans la caisse de l'*épicier* que la pauvre nécessiteuse va verser quotidiennement les uns après les autres les gros sous que son mari a eu tant de peine à gagner. C'est de celui-là surtout qu'elle envie le sort ; elle pourrait être elle-même épicière ; quel bonheur ! comme elle prendrait au tas ! et comme elle se ferait bon poids et bonne mesure ! Détrompez-vous, chère dame, et changeons de bout la lunette. L'*épicier* est un homme qui reste devant son comptoir depuis le lever du soleil jusque longtemps après la nuit venue ; il est là, surveillant ses garçons, accueillant les pratiques et leur vantant sa marchandise ; sa femme ne quitte pas la caisse ; on la dirait clouée sur son banc. « Ah ! qu'ils sont heureux, ces gens-là ! dites-vous ; ils n'ont qu'à vendre et à encaisser ; quel esprit faut-il donc pour cela? » Et voici votre conclusion : « C'est surtout l'imbécillité qui conduit à la fortune. » Ici je vous arrête, brave femme, et vais répondre à ce monologue injuste.

Mais, pour cela, il faut reprendre la question à un point de vue plus élevé.

Si votre mari, que je suppose être un ouvrier intelligent, suit le soir les excellents cours de la Société philotechnique, il vous expliquera lui-même la thèse que je vais soutenir pour la réhabilitation complète de l'*épicier*. Attention ! je commence.

Mon Dieu, sans doute, l'*épicier* n'est pas nanti d'un brevet de bachelier ès sciences et même ès lettres ; il lui suffit de savoir lire, écrire, compter, d'avoir de l'ordre et de l'économie, de savoir acheter et de savoir vendre ; pour cela il ne faut qu'un degré de jugement très-ordinaire. Avec ces aptitudes, nous ne voyons rien d'extraordinaire et d'impossible à ce qu'un *épicier* se retire, après dix années d'un travail soutenu, possesseur de quelques mille livres de rentes. Oui, cette manie que nous avons de ridiculiser le fruit du travail est une fâcheuse habitude du caractère français ; cette habitude s'accorde mal avec les principes de l'égalité démocratique qui sont la base de notre société.

Le succès est dévolu au travail, et c'est le travail seul qui est la source légitime de la considération et de la richesse.

> Les états sont égaux, et les hommes sont frères,

a dit Voltaire. Nous voudrions que la France, suivant les tendances vers l'égalité que préconisent ses philosophes et ses écrivains, devînt un pays où toutes les professions honnêtes fussent considérées dans la pratique, et non plus seulement dans la théorie sociale. Nous voudrions que le respect de ces professions, en d'autres termes, le respect du travail, devînt pour nous le fondement de la liberté civile et politique, quelle que soit la fonction de l'homme dans le travail terrestre qu'on appelle la vie. Oui, il faut vouloir cela, si l'on veut que la France réalise de plus en plus son *desideratum* de civilisation dans l'ordre naturel, et que la société soit mise de plus en plus en harmonie avec la nature.

Ennoblir, sinon anoblir tous les Français, et, s'il se peut, tous les hommes, c'est servir l'Égalité. Mais il faut vouloir l'égalité qui élève, non celle qui abaisse ; il faut que la noblesse du cœur et de l'esprit devienne générale et passe dans tous les rangs. Tous les Français, *épiciers* ou non, doivent tendre en ce sens à se faire nobles, à le devenir par le cœur, par l'esprit, par l'alliance de certains sentiments chevaleresques et généreux avec le bon sens pratique de tous les jours. C'est là l'œuvre des bonnes lectures et de l'éducation. Dans un pays civilisé comme le nôtre, des lumières devenues pour ainsi dire du domaine public doivent s'allier à l'exercice de toutes les professions, de celles-là même qui semblent le comporter le moins en apparence. La pratique des plus rudes métiers n'exclut point un certain degré de culture et de politesse, un certain développement intellectuel et moral, qui forment comme le signe extérieur et le témoignage même de la civilisation. De quelque obstiné travail que l'on vive ou que l'on s'enrichisse, il n'est personne, en un tel pays, qui ne doive et ne puisse trouver le temps de s'éclairer, de s'instruire, de penser, en un seul mot qui résume tous les autres, de *lire;* car il ne saurait y avoir ici-bas de profession qui fût de nature à fermer l'accès des jouissances intellectuelles. Ici, donnons l'opinion qu'émettait M. Victor Hugo dès 1832. « Il faut éclairer le peuple pour pouvoir le constituer un jour ; et c'est un devoir sacré pour les gouvernements de répandre la lumière dans ces masses obscures où le droit définitif repose. Tout tuteur honnête hâte l'émancipation de son pupille. Multiplions les chemins qui mènent à l'intelligence, à la science, à l'aptitude. La Chambre, j'ai presque dit le trône, doit être le dernier échelon d'une échelle dont le premier est une école.

» Et puis, instruire le peuple, c'est l'améliorer ; éclairer le peuple, c'est le moraliser ; *lettrer* le peuple, c'est le civiliser. Il faut faire faire au peuple ses *humanités*. »

Par le mépris des professions utiles, — et le commerce de l'*épicier* en est une — on va contre les grands courants du XIX^e siècle, contre ces courants qui portent l'homme vers le progrès et tendent à élever le niveau de l'humanité par le développement des esprits et l'éducation des cœurs. Que l'on perde donc ces habitudes singulières de langage qui consistent à faire de l'appellation d'une profession une sorte de terme de mépris. Rien n'est plus contraire aux principes du vrai libéralisme. On peut être *épicier* et être très-honorable. Il ne faut, dans l'homme, mépriser que le vice et l'immoralité.

Dans les temps modernes, il faut avouer que la poésie n'a guère hanté la boutique de l'*épicier ;* mais on cite en Amérique plus d'un de ces industriels qui est devenu homme politique remarquable, sénateur et même président. Garibaldi lui-même, dont le frère était *épicier* à Nice, n'a-t-il pas quelque peu touché à l'épicerie à New-York, où il fabriqua des chandelles? L'Amérique, il est vrai, est un pays où l'on ne rougit pas de son métier. On y porte hardiment le cachet de sa profession, on ne craint pas d'en avoir les défauts, car ces défauts apparents sont presque toujours de réelles qualités. Chez nous, au contraire, la moquerie plus ou moins maladroite, abusant de nos mœurs plus ou moins ridiculement aristocratiques, cette moquerie a tant fait que tout en exerçant son métier on n'a qu'une pensée, celle de ne point paraître l'exercer. Si bien que l'*épicier* qui, autrefois, se contentait de ressembler à un *épicier*, s'essaye maintenant à ressembler à un notaire ; le notaire veut paraître plus qu'il n'est et ainsi de suite. La démocratie égalisera toutes ces prétentions et les fera rentrer dans le sens commun.

ÉPICIÈRE (LA BELLE), nom qui rappelle la plus célèbre cause d'adultère de la fin du XVII^e siècle. Le héros fut un certain Louis Semitte, épicier à Paris, dans le quartier Saint-Honoré. C'était un ancien laquais, une façon de bourgeois gentilhomme, qui avait su amasser un petit pécule et avait acheté une vacance au *serdeau* du roi. Il n'eut bientôt plus qu'une ambition : se marier à sa guise ; ce qui ne devait pas être difficile à un homme déjà riche, considéré, d'une agréable et solide maturité, qui d'ailleurs allait à Versailles et qu'on nommait, depuis la charge du serdeau, M. Semitte de Lacroix, sans trop savoir que Lacroix n'était qu'un nom de guerre. Or, à défaut de quelque demoiselle de qualité, chose à laquelle l'ambitieux épicier n'osait encore prétendre, il avait remarqué, non loin de sa boutique, au comptoir d'un petit pâtissier de la rue Saint-Honoré, une fille telle qu'il ne lui sembla pas possible de mieux rencontrer.

« C'était une adorable créature, seize ans à peine, la figure d'un ovale parfait, le teint d'un rose délicat, les yeux longs, ombragés de grands cils bruns, d'un bleu gris très-tendre, le front petit, chargé d'une masse de beaux cheveux châtain doré. Avec cela, une taille élégante, des airs naturellement nobles, et ce qui par-dessus tout enchantait Semitte, une candeur d'ignorance qui éclatait dans ses jolis regards d'enfant étonné. Beauté, grâce, noblesse, innocence, fleur de jeunesse, rien ne manquait, si ce n'est une dot digne du riche négociant. Gabrielle Perreau n'avait que 4,000 livres à apporter à un mari. Semitte s'en contenta, heureux d'être agréé : il eût pris la fillette à moins. Semitte ne croyait pas pouvoir être marié assez vite. A peine le fut-il que les réflexions vinrent, signes avant-coureurs des regrets. La petite personne était coquette ; mais quoi ! si jolie, elle en avait le droit peut-être. N'était-ce pas pour cette beauté, qu'elle paraît à plaisir, que Semitte en avait fait sa femme? L'heureux mari s'inquiétait bien un peu des mines tendres et langoureuses que Gabrielle prodiguait à tout venant ; mais elle ornait si bien le comptoir, et il faisait si bon voir tous ces petits-maîtres emplumés passer plus près que de raison des tonneaux et des dames-jeannes, pour jeter un coup d'œil admirateur sur celle qu'on n'appelait plus que la belle épicière ! » (A. Fouquier, *Causes célèbres*, t. VII.)

Bientôt Semitte eut une fille ; il n'en devint que plus amoureux et plus jaloux ; la beauté de sa femme avait pris, du reste, une ampleur et des grâces provoquantes qu'on eût en vain cherchées chez la jeune fille. Le pauvre Semitte fut effrayé, plus encore que ravi, de cette éruption de beauté sensuelle. Il ne tarda pas à s'apercevoir que les yeux de Gabrielle allaient au-devant des yeux admirateurs ; il bouda, il gronda, il épia, hâtant de la sorte le malheur redouté. La belle lui riait au nez avec de charmantes mutineries, l'embrassait, le narguait, le rassurait, l'effrayait ; de quoi faire perdre la tête à un plus solide mari que l'officier du serdeau.

Un jour qu'il était de bonne humeur et fredonnait ce refrain d'un vaudeville à la mode :

> . . . . . Et vous m'entendez bien !

« Ça, lui dit sa femme, je gage que tu ne serais pas homme à me laisser faire... *Et vous m'entendez bien*. — Moi ! répondit Semitte, faisant le brave, oh ! tu peux bien faire tout ce que tu voudras, et je t'en signerais bien la permission. — Gage que non ! — Gage que si ! » Tout en riant, Semitte prit sur le comptoir un bout de papier et écrivit :

« Je permets à ma femme de faire avec qui elle voudra... *Vous m'entendez bien*.

» Louis SEMITTE DE LACROIX.

» Paris, ce 4 janvier 1688. »

Le billet écrit, Gabrielle se jeta sur le papier et l'enferma soigneusement. A partir de ce jour, le pauvre mari n'eut plus guère sujet de rire, sa femme se faisant un malin plaisir de l'inquiéter par la hardiesse de ses allures. Deux amis de la maison, Goy et Auger, à tour de rôle, empiétaient sur les prérogatives du mari. Le scandale grossissant, Semitte dut enfin « ouvrir l'œil. » S'il ne savoura point l'amer plaisir du flagrant délit, au moins les plus charitables d'entre ses voisins lui donnèrent de telles assurances de son malheur, qu'une confiance plus robuste que la sienne en eût été renversée du coup. Semitte cassa les vitres ; Gabrielle se réfugia chez le père Perreau. Le lendemain, le mari trompé déposait une plainte en adultère pardevant le lieutenant criminel. Ceci se passait au commencement de l'année 1692.

Une information fut commencée. Semitte fournit, à l'appui de ses dires, les témoignages de trois de ses domestiques. Il ajouta à sa première plainte une imputation moins bien établie, en affirmant que Gabrielle Perreau lui avait « donné des *faveurs cuisantes*, provenant de ses débauches. »

La belle épicière fut décrétée de prise de corps. Elle se pourvut par appel au parlement et obtint un arrêt contradictoire, qui convertit le décret de prise de corps en un décret d'ajournement personnel. Les sieurs Goy et Auger furent également décrétés, et l'affaire fut renvoyée au Châtelet. Le public parisien, toujours friand de scandale, attendait avec impatience les révélations de Semitte sur son infortune et les défenses de la belle épicière et de ses deux amants. Ce qu'elle fit plaider dépassa, par l'impudence, l'attente des curieux. On vit apparaître alors le petit billet du 4 janvier 1688, précieusement gardé par l'infidèle épouse. N'était-ce pas une preuve écrite du peu d'estime que son mari faisait de son amour?...

Ce moyen de défense ne fut pas admis, et il intervint, le 17 février 1693, une sentence portant que « Gabrielle Perreau est déclarée dûment atteinte et convaincue d'avoir vécu en commerce de débauche avec Goy et Auger et, pour réparation, condamnée à être conduite et enfermée dans une maison religieuse ou régulière et de clôture, qui sera indiquée par son mari, pour y demeurer pendant deux ans, pendant lesquels *son mari pourra la reprendre* si bon lui semble ; sinon, et ledit temps passé, être rasée, pour y demeurer sa vie durant. A l'égard desdits Goy et Auger, condamnés à être mandés et admonestés, avec défense de récidiver, hanter et fréquenter ladite Perreau, sous telle peine qu'il appartiendra ; chacun en mille livres d'aumônes, etc. »

La belle épicière interjeta appel de cette sentence ; mais Semitte obtint un arrêt ordonnant à celle-ci de se mettre en état pour être confinée dans le couvent désigné par son mari. Après avoir essayé de l'attirer dans un piége, elle dut se résigner et entra au couvent des bénédictines de la rue des Postes. Mais bientôt Semitte apprit que cet asile n'était pas inviolable et que Goy y pénétrait la nuit. Il fit alors transférer sa femme dans les prisons de la Conciergerie, ne se doutant pas qu'elle rencontrerait là un habile complice, personnage fameux par ses aventures juridiques non moins que par son esprit ; nous avons nommé Eustache Le Noble.

Ces deux héros du vice se comprirent, se plurent, et bientôt se prirent l'un pour l'autre d'une passion véritable. Le Noble devint le conseil d'abord, puis l'amant de Gabrielle, qu'il rendit mère, mais dont il fit disparaître l'enfant. Enfin, un beau matin, elle s'évada ; son amant ne tarda pas à la suivre. Ici, l'existence de la belle épicière se confond avec celle d'Eustache Le Noble. (V. LE NOBLE). Ajoutons toutefois qu'ayant été enfermée à la Salpêtrière elle y mourut en édifiant le monde par son tardif repentir.

Épicière de village (L'), tableau de Gérard Dov ; musée du Louvre. Dans l'intérieur d'une boutique garnie d'une multitude d'objets, la marchande, tenant ses balances, est debout devant une table, de l'autre côté de laquelle une vieille femme assise compte de l'argent. Derrière celle-ci, une jeune servante, le bras gauche passé dans l'anse d'un seau de bois posé sur la table, parle à l'épicière. Au fond, un jeune garçon porte un vase avec précaution. Cette composition est encadrée par une fenêtre sur l'appui de laquelle sont des légumes et une bouteille de terre. Un panier d'osier, contenant des œufs, est suspendu au mur.

Ce tableau, de l'exécution la plus délicate, est signé et daté de 1647. Il a été gravé dans le *Musée Filhol* et dans la *Galerie des arts* de Reveil. Il a été payé 1,200 florins, en 1716, à la vente Bennengen, à Amsterdam ; 7,150 florins, en 1766, à la vente de M^me C. Backer, à Leyde ; 15,500 livres, en 1777, à la vente Randon de Boisset ; 16,901 livres, en 1784, à la vente du comte de Vaudreuil ; 34,850 livres, en 1793, à la vente du duc de Praslin.

Plusieurs artistes ont peint des compositions analogues ; nous citerons, entre autres, une *Boutique d'épicier*, par W. van Mieris, au musée de La Haye. Un petit tableau, intitulé l'*Épicier de campagne*, a été exposé par M. Félix Schlésinger au Salon de 1870.

ÉPICILICODE s. m. (é-pi-si-li-ko-de — du gr. *epi*, sur; *kulix*, *kulikos*, coupe ; *odos*, chemin). Zooph. Genre de polypiers peu connus, appartenant probablement au groupe des sertulariées.

ÉPICITHARISME s. m. (é-pi-si-ta-ri-sme — du gr. *epi*, sur ; *kitharismos*, jeu de cithare). Antiq. Symphonie qui suivait la représentation des pièces de théâtre.

ÉPICLADIE s. f. (é-pi-kla-dî — du gr. *epi*, sur ; *klados*, rameau). Zooph. Genre de polypes formé aux dépens des actinies, et comprenant des espèces à tentacules festonnés et rameux.

ÉPICLÈRE adj. (é-pi-klè-re — gr. *epiclêros ;* de *epi*, sur, et *klêros*, part héréditaire). Antiq. gr. Se disait des filles qui apportaient une dot au parent que la loi leur assignait pour époux.

— s. m. Genre peu connu d'hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens.

ÉPICLIDIES s. f. pl. (é-pi-kli-dî). Antiq. gr. Fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Cérès.

ÉPICLINE adj. (é-pi-kli-ne — du gr. *epi*, sur ; *klinê*, lit). Bot. Qui est inséré sur le réceptacle : *Nectaire* ÉPICLINE. ‖ Syn. d'HYPOGYNE.

— s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères de la famille des cicadelles, dont l'unique espèce habite l'Inde.

ÉPICŒMASIE s. f. (é-pi-sé-ma-zî — du gr. *epi*, sur ; *koimaô*, je me couche). Méd. anc. Sommeil, action de se coucher et de dormir.

ÉPICŒNIEN adj. m. (é-pi-sé-niain — gr. *epikoinios ;* de *epi*, sur, et *koinos*, commun). Mythol. gr. Surnom sous lequel Jupiter était adoré à Salamine : *Le temple de Jupiter* ÉPICŒNIEN.

ÉPICOLIQUE adj. (é-pi-ko-li-ke — du gr. *epi*, sur ; *kôlon*, côlon). Anat. Qui est situé dans l'abdomen, au-dessus du côlon : *Région* ÉPICOLIQUE.

ÉPICOMBE s. m. (é-pi-kon-be — gr. *epikombion ;* de *epi*, sur, et *kombos*, bourse). Antiq. gr. Nom donné aux dix mille bourses pleines d'or et d'argent, que l'empereur d'Orient faisait jeter au peuple, en sortant de l'église, après son couronnement.

ÉPICOME s. m. (é-pi-kô-me — du gr. *epi*, sur ; *komê*, chevelure). Térat. Monstre à deux têtes, dont l'une, incomplétement développée, est insérée par son sommet sur le sommet de l'autre.

ÉPICOMÉTIS s. m. (é-pi-ko-mé-tiss — du gr. *epi*, sur ; *komêtês*, chevelu). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des cétoines, et dont le type est la cétoine hérissée, espèce très-commune en Europe.

ÉPICOMIE s. f. (é-pi-ko-mî — rad. *épicome*). Térat. Monstruosité des épicomes.

ÉPICOMIEN, IENNE adj. (é-pi-ko-miain, iè-ne — rad. *épicomie*). Térat. Qui a rapport à l'épicomie ou aux épicomes : *Monstre* ÉPICOMIEN. ‖ On dit aussi ÉPICOMIQUE.

ÉPICONDYLE s. m. (é-pi-kon-di-le — du gr. *epi*, sur, et de *condyle*). Anat. Tubérosité externe de l'extrémité inférieure de l'humérus, donnant insertion au ligament latéral externe de l'articulation du coude et aux muscles de la région antibrachiale postérieure et superficielle.

ÉPICONDYLO-CARPIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la salamandre : *Muscle* ÉPICONDYLO-CARPIEN. ‖ Substantiv. : *L'*ÉPICONDYLO-CARPIEN.

ÉPICONDYLO-CUBITAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'avant-bras. ‖ Substantiv. : *L'*ÉPICONDYLO-CUBITAL.

ÉPICONDYLO-DIGITAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles du bras de la salamandre : *Muscle* ÉPICONDYLO-DIGITAL. ‖ Substantiv. : *L'*ÉPICONDYLO-DIGITAL.

ÉPICONDYLO-RADIAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'avant-bras : *Le muscle* ÉPICONDYLO-RADIAL. ‖ Substantiv. : *L'*ÉPICONDYLO-RADIAL.

ÉPICONDYLO-SOUS-CARPIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles du carpe chez la grenouille : *Le muscle* ÉPICONDYLO-SOUS-CARPIEN.

ÉPICONDYLO-SUS-MÉTACARPIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'avant-bras. ‖ Substantiv. : *L'*ÉPICONDYLO-SUS-MÉTACARPIEN.

ÉPICONDYLO-SUS-PHALANGETTIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles des doigts de la main : *Le muscle* ÉPICONDYLO-SUS-PHALANGETTIEN. ‖ Substantiv. : *L'*ÉPICONDYLO-SUS-PHALANGETTIEN.

ÉPICONDYLO-SUS-RADIAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles du bras chez la grenouille. ‖ Substantiv. : *L'*ÉPYCONDYLO-SUS-RADIAL.

ÉPICOPE s. m. (é-pi-ko-pe — gr. *epikôpos;* de *epi*, sur, et *kôpê*, rame). Antiq. Bateau à rames en usage chez les Grecs.

ÉPICOPHOSE s. f. (é-pi-ko-fô-ze — du gr. *epi*, sur; *kôphos*, sourd). Méd. Surdité absolue.

ÉPICOPTÈRE s. m. (é-pi-ko-ptè-re — du gr. *epi*, sur; *koptô*, je coupe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants de la famille des chalcidiens, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

ÉPICOQUE s. m. (é-pi-ko-ke — du gr. *epi*, sur; *kokkos*, grain). Bot. Genre de champignons épiphytes, à spores simples.

ÉPICORALLUM s. m. (é-pi-ko-ral-lomm — du gr. *epi*, sur, et du lat. *corallium*, corail). Zooph. Genre de polypiers formé aux dépens des gorgones, et dont le type est la gorgone éventail.

ÉPICOROLLÉ, ÉE adj. (é-pi-ko-rol-lé — du gr. *epi*, sur, et de *corolle*). Bot. Dont la corolle est implantée sur l'ovaire : *Fleur* ÉPICOROLLÉE.

ÉPICOROLLIE s. f. (é-pi-ko-rol-lî — rad. *épicorollé*). Bot. Etat d'une plante dont les fleurs sont épicorollées. ‖ Classe de végétaux dicotylédones, comprenant ceux dont la corolle est monopétale et épigyne.

ÉPICRÂNE adj. (épi-krâ-ne — gr. *epikranios;* de *epi*, sur, et *kranion*, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : *Muscle* ÉPICRÂNE.

— s. m. Ensemble des parties qui environnent le crâne.

— Entom. Pièce du crâne des insectes, comprenant la majeure partie de la tête.

— **Encycl.** Anat. *L'épicrâne*, immédiatement situé au-dessous de la peau, présente à étudier :

1° Le muscle occipito-frontal et l'aponévrose épicrânienne;

2° Une lame de tissu cellulaire très-lâche;

3° Le périoste externe.

Le muscle occipito-frontal est un véritable digastrique. Les fibres antérieures, qui forment ce que quelques anatomistes ont appelé le muscle frontal et le muscle pyramidal, s'insèrent, d'une part, aux os propres du nez et aux cartilages latéraux; d'autre part, à la peau des sourcils, en s'entre-croisant avec l'orbiculaire des paupières. Ce muscle est l'agent des contractions du front; c'est lui qui produit les froncements passagers et les rides.

Les fibres postérieures s'insèrent sur la ligne courbe occipitale inférieure.

L'aponévrose épicrânienne est une lame fibreuse très-dense, très-résistante, qui reçoit les insertions de presque tous les muscles épicrâniens sur les parties latérales; elle descend dans les fosses temporales et vient s'insérer sur le bord supérieur de l'arcade zygomatique (saillie osseuse de la joue).

Au-dessous de cette première couche musculo-aponévrotique, se trouve un tissu cellulaire lâche et lamelleux, qui permet le glissement facile de la couche ci-dessus décrite et, partant, les froncements du front dont nous avons parlé.

La troisième couche est formée par le périoste, lame fibreuse très-mince qui n'adhère intimement aux os qu'au niveau des sutures et des trous pariétaux.

Enfin, au-dessous, se trouve le squelette de la région.

ÉPICRÂNIEN, IENNE adj. (é-pi-kra-niain, iè-ne). Anat. Syn. d'ÉPICRÂNE.

ÉPICRASE s. f. (é-pi-krâ-ze — du gr. *epi*, sur, et de *crase*). Méd. Se disait autrefois d'un mode de traitement au moyen de remèdes auxquels on supposait la propriété de tempérer progressivement les humeurs.

ÉPICRASTIQUE adj. (é-pi-kra-sti-ke — rad. *épicrase*). Méd. Emollient, tempérant, rafraîchissant : *Médicaments* ÉPICRASTIQUES. *Traitement* ÉPICRASTIQUE.

— **Antonymes.** Excitant, incitant, irritant, stimulant, surexcitant.

ÉPICRATE s. m. (é-pi-kra-te — du gr. *epicratês*, supérieur). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des boas.

ÉPICRATE, orateur athénien, qui vivait vers 400 av. J.-C. Il appartenait au parti démocratique, et contribua puissamment à la chute des trente tyrans; mais, envoyé plus tard en ambassade auprès du roi des Perses, il se montra vil courtisan et fut accusé de concussion. D'après quelques auteurs, il fut expulsé d'Athènes.

ÉPICRÉNIES s. f. pl. (é-pi-kré-nî — gr. *epicrênia;* de *epi*, sur, et *krênê*, source). Antiq. gr. Fête de Cérès, qui se célébrait en Laconie.

ÉPICRIANTHE s. m. (é-pi-kri-an-te — du gr. *epikrion*, antenne de vaisseau; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes grimpantes et épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, comprenant une seule espèce qui croît à Java.

ÉPICRION s. m. (é-pi-kri-on — gr. *epikrion*, antenne de vaisseau; de *epi*, sur, et *ikrion*, tillac). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des cécilies, et dont l'espèce type habite l'archipel indien.

ÉPICRISE s. f. (é-pi-kri-ze — du gr. *epi*, sur; *krisis*, jugement). Méd. Jugement qu'on porte sur l'issue probable d'une maladie. ‖ Accident important qui se produit après une crise et qui la complète.

ÉPICROCUM s. m. (é-pi-kro-komm — gr. *epikrokon;* de *epi*, sur, et *krokos*, safran). Antiq. Nom que les Grecs donnaient à un vêtement de femme, qui était probablement couleur de safran.

ÉPICTÈTE, philosophe stoïcien du premier siècle de l'ère chrétienne, né à Hiérapolis, en Phrygie. La date de sa naissance et celle de sa mort sont également inconnues. On ne sait à la suite de quel événement il fut amené sous Néron à Rome, où on le rencontre esclave d'Epaphrodite, favori du prince. On ignore également quelle circonstance lui rendit la liberté. Banni par Domitien avec tous les philosophes (vers 90), il se retira en Epire, à Nicopolis, où il enseigna la philosophie. Quelques savants considèrent comme douteux qu'il soit jamais revenu à Rome, malgré l'assertion de Spartien, qui le représente comme ayant vécu dans la familiarité de l'empereur Adrien. Libre dans sa servitude, tranquille et résigné sous les coups de la fortune et de l'injustice des hommes, il montra dans sa conduite que la philosophie n'était pas pour lui une lettre morte, sans application à la conduite de la vie. Son maître Epaphrodite était violent et sujet à la colère. Un jour qu'il avait donné à son esclave un coup sur la jambe, celui-ci l'avertit froidement de ne pas la rompre; le barbare redoubla ses coups et cassa enfin le membre. « Je vous l'avais bien dit que vous me la briseriez, » lui dit tranquillement le philosophe. L'habitude de vivre dans une position très-humble, jointe à ses dispositions naturelles et à une éducation que le hasard lui avait procurée, lui inspirèrent des vertus héroïques et une véritable sagesse, dont le caractère le plus saillant était une résignation que nulle circonstance ne parvenait à faire démentir. Un voleur lui dérobe une lampe de fer : « Il sera bien attrapé demain s'il revient, dit Epictète, car il n'en trouvera qu'une de terre. » — « C'est, dit-il, commencer à être sage que de n'accuser que soi de ses malheurs; mais c'est l'être au plus haut degré de n'accuser ni soi ni les autres. » Les choses ont encore moins que les hommes le privilège de le troubler. Suivant lui, ce ne sont pas les choses qui nous font du mal, mais bien l'opinion que nous avons d'elles. Il avait, du reste, un souverain mépris pour la Fortune, qui l'avait si maltraité, et disait souvent que cette fille de bonne maison se prostitue à des valets. Il considère l'orgueil, la hauteur et l'avarice comme les trois plaies qu'il faudrait extirper. « Le commencement de la philosophie est dans le sentiment constant de sa propre faiblesse. » Aussi tient-il les cyniques, membres d'une secte dont les origines se confondent avec celles de l'école stoïcienne, pour des gens du plus haut mérite : « Le vrai cynique est un messager de Jupiter, destiné à éclairer les hommes sur la nature du bien et du mal, du bonheur et de l'infortune. » Il a, du reste, un médiocre respect pour le talent d'écrire : « Vous faites grand bruit, dit-il à un de ses interlocuteurs, de vos *Commentaires sur Chrysippe*, des profondes découvertes que vous avez faites dans ses écrits; cela prouve que Chrysippe est un écrivain obscur, mais ne prouve pas que vous soyez un philosophe. » Lui-même donna l'exemple de ce dédain raisonné pour l'art d'écrire : il n'écrivit pas une ligne. Tout ce qu'on possède de lui a été recueilli par Arrien, un de ses disciples, et compose l'ouvrage célèbre intitulé : *Entretiens*, dont il ne reste que quatre livres sur huit. V l'article suivant.

Épictète (ENTRETIENS D'). Ces entretiens furent rédigés et réunis en un corps d'ouvrage par Arrien, disciple d'Epictète, et le même Arrien en a fait ensuite un résumé dans le livre bien connu sous le nom de *Manuel* ou *Maximes d'Epictète*. L'ouvrage se composait originairement de huit livres; quatre seulement nous sont restés. Il présente, sous une forme vive, lumineuse, les principaux points du stoïcisme. Les Romains de la décadence le lisaient, l'apprenaient par cœur, comme nos prêtres leur bréviaire. C'est une suite de discours ou de pensées détachées; chaque page peut être lue isolément.

« Supporte et abstiens-toi. » Voilà toute la philosophie stoïcienne. « Supporte les disgrâces, les malheurs et tout ce qui peut troubler ton cœur. Renonce aux biens, aux honneurs. En ne désirant rien, tu n'auras rien à regretter. »

On a dit qu'Epictète était chrétien : il s'estime bien au-dessus du christianisme. « Pourquoi, dit-il, ne ferions-nous pas par raison ce que les Galiléens font par coutume? » Il accuse, d'ailleurs, les chrétiens de ne pas mener une vie conforme à leurs doctrines.

Ses pensées sur la mort sont remarquables. « Voici, dit-il, le Créateur qui te rappelle de la vie; il te sonne la retraite, il t'ouvre la porte, il te dit : Viens. — Où cela? — Vers rien qui soit à redouter, vers ce dont tu es venu, vers des choses amies et du même genre que toi, vers les éléments. Tout ce qu'il y avait de feu en toi s'en ira vers le feu; tout ce qu'il y avait de terre vers la terre; tout ce qu'il y avait d'air vers l'air; tout ce qu'il y avait d'eau vers l'eau. Point d'enfer, point d'Achéron, point de Cocyte, point de Phlégéthon. Doit-il, à la mort, arriver autre chose que la séparation de l'âme et du corps? Rien... Voici le moment de mourir. — Comment dis-tu? — De mourir. — Point de déclamations. Dis que voici le moment pour ta substance de se dissoudre dans les éléments dont elle a été composée. » Le devoir se compose des règles de conduite qui unissent l'homme à sa famille, à ses amis, à l'humanité, à Dieu. Dans la connaissance de ces devoirs consiste la sagesse réelle; la vertu en est l'accomplissement. Enfin, et ceci est le caractère saillant de la morale d'Epictète, le sage est insensible à la douleur; il méprise le plaisir et la volupté; il a tellement fortifié son âme contre les entraînements des passions qu'il est à même de pratiquer sans effort ce qui convient à toutes les situations de la vie; il règne dans sa conscience un calme inaltérable, qui lui permet d'exercer son libre arbitre dans toute sa plénitude. Il est seul riche au milieu de l'indigence universelle, seul libre parmi une foule d'esclaves, seul raisonnable au sein d'une multitude d'insensés. Ces indigents, ces esclaves, ces insensés, ce sont les contemporains du philosophe, les Romains de la décadence.

Pascal a dit justement : « Epictète connaît la grandeur de l'homme, il n'en connaît pas la faiblesse. » Le philosophe, en effet, va jusqu'à proscrire, par vertu, les plus tendres sentiments, ceux de la paternité, de la famille. « Mon âme est la matière que je dois travailler, comme le charpentier le bois, comme le cordonnier le cuir... Au nom du ciel, quels sont les plus utiles à l'humanité de ceux qui y introduisent deux ou trois marmots au vilain petit museau, ou de ceux qui, dans la mesure de leurs forces, surveillent tous les hommes, examinant ce qu'ils font, comment ils vivent, en quoi ils négligent leurs devoirs..? Le philosophe a l'humanité pour famille, les hommes sont ses fils, les femmes sont ses filles. C'est comme tels qu'il va les trouver tous, comme tels qu'il veille sur tous, parce qu'il est leur père, leur frère et le ministre de leur père à tous, Jupiter. »

Epictète aime à relever l'homme, à exalter en lui les plus hautes facultés, à effacer les inégalités sociales. « Quand tu approches les princes et les grands, souviens-toi qu'il y a là-haut un plus grand prince encore qui te voit, qui t'entend et à qui tu dois plaire. » — « Qu'est-ce qui rend un tyran formidable? Ce sont les huissiers, ses satellites, armés d'épées et de piques; mais qu'un enfant les approche, il ne les craint point. D'où vient cela? C'est qu'il ne connaît pas le danger. Et toi, tu n'as qu'à le connaître et à le mépriser. » — « Un tyran me dit : Je suis le maître, je puis tout. — Et que peux-tu? — Je puis te faire couper le cou. — Tu parles bien; j'avais oublié qu'il faut te faire la cour comme aux dieux malfaisants; mais tu ne me troubleras point, je ne puis être troublé que par moi-même. Tu as beau me menacer, je te dis que je suis libre; tu es le maître de ce cadavre, prends-le, tu n'as aucun pouvoir sur moi. »

Il poursuit tantôt de son éloquence, tantôt de ses sarcasmes le pouvoir et la fortune. « L'intérêt seul, dit-il, nous dicte le respect que nous feignons pour les riches. Ils sont comme les ânes qu'on étrille pour en tirer service. » Il définit la fortune « une femme de bonne maison qui se prostitue à des valets. » Il conseille de fuir les honneurs, la gloire, les fonctions publiques, tout ce qui est propre à nous faire sortir de nous-mêmes. Le pouvoir, suivant lui, est une chaîne dorée qui se rouille vite. Les préoccupations du pouvoir ou de la richesse ont pour effet de tuer les facultés et l'âme, qui en est l'expression collective.

Les doctrines d'Epictète ont exercé une grande influence sur l'esprit de ses contemporains; presque tout ce qui est sorti de la morale stoïcienne après lui émane de lui et n'est le plus souvent qu'un écho de ses sentiments et de sa doctrine. L'empereur Marc-Aurèle, le plus honnête homme qui ait gouverné ses semblables, exprime dans ses mémoires l'obligation qu'il avait à Rusticus, l'un de ses précepteurs resté son ami, de lui avoir fait connaître les maximes d'Epictète.

On a publié deux traductions françaises du livre d'Arrien, sous ces titres : *Discours d'Epictète*, recueillis par Arrien, traduits par A.-P. Thurot (Paris, 1838, 1 vol. in-8°); les *Entretiens d'Epictète*, recueillis par Arrien, traduits par M. Courdaveaux (Paris, 1862, Didier, 1 vol. in-8°). Une excellente édition du texte original a été publiée par J. Schweighœuser, à Leipzig, en 1779 (4 vol. in-8°).

ÉPICTONE s. m. (é-pi-kto-ne — du gr. *epi*, sur; *ktonos*, meurtrier). Syn. de CYCLOME, genre d'insectes.

ÉPICURE s. m. (é-pi-ku-re). Ornith. Forme altérée du mot ÉNICURE.

ÉPICURE, philosophe grec, chef de l'école épicurienne. D'une famille noble et ancienne, celle des Philaïdes, descendants de Philæus, petit-fils d'Ajax, il naquit à Gargettos, dème ou bourg de l'Attique, en 342, et mourut dans le même lieu, en 270 av. J.-C. Il vint à Athènes à l'âge de dix-huit ans; mais son séjour dans cette ville ne fut pas de longue durée. Il suivit bientôt son père, qui allait s'établir à Colophon, en Asie Mineure, et là, ouvrit une école de grammaire. Epicure déclare s'être adonné à l'étude de la philosophie dès l'âge de quatorze ans; ce ne fut que six ans après qu'il commença à la professer. On rapporte qu'il ne s'était rejeté sur l'étude de la philosophie que par mépris de la rhétorique et de la grammaire, où il n'avait rien trouvé qui pût rendre intelligible la théorie d'Hésiode sur le chaos. Un grammairien lui expliquait le vers célèbre d'Hésiode : « A l'origine, naquit le chaos. — Et le chaos, d'où naquit-il? » demanda l'enfant...... La légende varie, du reste, beaucoup à cet égard; plusieurs écrivains de l'antiquité attribuent l'origine de son amour pour la philosophie au hasard, qui aurait fait tomber dans ses mains quelques ouvrages de Démocrite. Dans tous les cas, la doctrine de Démocrite sur les atomes exerça sur l'esprit du jeune Epicure une influence décisive. Il est vrai qu'à l'exemple de la plupart des chefs de secte de cette époque, il refuse de convenir qu'il doive quelque chose à quelqu'un, et prétend fonder un système tout à fait indépendant, sans lien d'aucune sorte avec les doctrines antérieures.

On ignore à quelle époque précise Epicure quitta Colophon pour aller professer à Mytilène et à Lampsaque, ville alors très-florissante et très-lettrée; mais il est certain qu'il revint à Athènes en 306, c'est-à-dire dans sa trente-cinquième année. Il y acheta, au centre de la ville et au prix de quatre-vingts mines (7,200 fr.), le jardin bientôt connu sous le nom de *Jardin d'Epicure*. Il possédait les qualités propres à le faire aimer de quiconque approchait de sa personne. Ce n'était pas, à proprement parler, un homme de génie; d'un tempérament faible et maladif, il joignait à cette infirmité naturelle une âme douce, toujours égale. Il ne heurtait de front les opinions de personne; il avait plutôt le talent de s'assimiler celles des autres et de les convaincre qu'ils recevaient de lui leurs idées, tandis qu'il ne leur offrait que les leurs déguisées sous une forme piquante. La bienveillance qu'il mettait dans ses relations attirait à lui tous ceux qui avaient du goût pour la philosophie. On aimait aussi son désintéressement, qu'il poussa jusqu'à se ruiner pour nourrir ses disciples dans un temps de famine. Il ne tarda pas à acquérir une réputation immense; elle s'étendit, dans l'espace de quelques années, non-seulement en Europe, mais jusqu'en Egypte et en Syrie. Entouré de ses amis, parmi lesquels on distinguait les trois frères Néoclès, Charidème et Aristobule, de ses disciples et des nombreux admirateurs que charmait son enseignement, il emplissait le monde civilisé de sa renommée. Quoiqu'on ait voulu voir en lui le théoricien du plaisir, il paraît qu'il vivait d'une manière frugale, se nourrissant de pain trempé dans de l'eau. Il écrivait un jour à un de ses amis de lui envoyer un peu de fromage, afin de faire bonne chère tout à son aise. Sénèque, faisant allusion à son extrême frugalité, a pu dire de lui : « Epicure avait trop d'un sou par jour pour son ordinaire; Métrodore, moins avancé que son maître, dépensait un sou tout entier. » — « Le strict nécessaire, dit Epicure, doit suffire au bonheur du sage; avec du pain d'orge et un peu d'eau, on peut être heureux comme Jupiter. » Ce sont ses disciples qui lui font tenir ce langage; ceux qui ne l'étaient pas lui en prêtaient un fort différent et signalaient des écarts de conduite difficiles à concilier avec les discours précédents. Ils lui reprochent malignement ses relations intimes avec plusieurs hétaïres célèbres de cette époque; ils rappellent qu'il les admettait au nombre de ses disciples; ils citent Léontium, qui aurait été son Aspasie. Diogène Laërce, un historien qui tient un compte plus juste des circonstances et des mœurs du temps, représente Epicure comme le modèle de toutes les vertus aimables; il vante son commerce agréable et sûr, ses qualités de citoyen, ce qui est, certes, exorbitant, car il est avéré qu'Epicure, non-seulement s'abstenait systématiquement de participer aux affaires publiques, mais engageait les siens à s'en tenir à l'écart.

La vieillesse d'Epicure fut soumise à diverses épreuves : il devint paralytique; depuis longtemps il avait beaucoup à souffrir de la gravelle; enfin, il s'éteignit à l'âge de soixante-douze ans, avec un courage stoïque. Il avait choisi pour lui succéder dans la di-

rection de son école Métrodore de Lampsaque, qu'il ne faut pas confondre avec Métrodore de Stratonice, un transfuge de la doctrine d'Épicure. Métrodore ne lui ayant pas survécu, Hermachus de Mytilène le remplaça. Apollodore, un des principaux disciples du maître, avait écrit une vie d'Épicure, aujourd'hui perdue, à laquelle a beaucoup emprunté Diogène Laërce.

Épicure paraît avoir été un des plus féconds écrivains de la Grèce. Diogène Laërce l'appelle un très-grand polygraphe, ce qui veut dire un homme qui a beaucoup écrit. S'il faut en croire les historiens spéciaux, Épicure aurait publié jusqu'à trois cents volumes; mais il paraît constant que ses ouvrages étaient pleins de répétitions et de citations d'auteurs, ce qui leur ôtait une partie de leur originalité. Diogène Laërce cite le titre de quelques-uns. On remarque, dans cette liste, les suivants : *De la nature des choses*, trente-sept livres; le *Traité des atomes*; un *Abrégé de physique*; un *Recueil de maximes*; un *Traité de la fin de l'homme*; un *Traité de logique*, qu'Épicure appelle la *Canonique*; un ouvrage connu sous le nom de *Charidème* ou *De la Nature des dieux*; *De la vie*, en trois livres; *De l'origine des atomes*; un *Traité des images*, véritable cours de psychologie; *De la sagesse et des vertus en général*; une *Étude sur l'école de Mégare*, et enfin des *Épîtres*. Diogène Laërce nous a conservé quatre de ces épîtres. La première, à Idoménée, est fort courte : l'auteur l'écrivit au moment de mourir. Elle n'est pas importante, mais les trois autres le sont. L'une, adressée à un certain Hérodote, contient un précis de la logique et de la physique telles que les concevait Épicure. La seconde, à Pythoclès, est une théorie des météores; la troisième, à Ménécée, est un cours de morale ou éthique. On peut considérer ces trois lettres comme un résumé de la philosophie épicurienne. Elles ont servi de base, avec le recueil des *Maximes*, aux philosophes modernes, pour réduire le système épicurien en quarante-quatre propositions, ce qui permet de le juger d'ensemble. Il ne reste des autres ouvrages d'Épicure que des fragments épars, par exemple, quelques parties de son *Traité de la nature des choses*, et de celui *des images*, retrouvées dans les ruines d'Herculanum, et publiées à Naples en 1809. Si l'on peut juger par ces fragments du style d'Épicure, on remarque qu'il est clair et d'une vigueur d'allure extrême; mais il manque de couleur et d'originalité. V. ÉPICURISME.

— Bibliogr. Gassendi, *Animadversiones de vita et moribus placitisque Epicuri libri VIII* (Lugd., 1647, in-4°; Hag. Com., 1654, in-4°; Lugd., 1675, in-fol.); Zander, *Dissertatio historica de Epicuro* (Witteb., 1670, in-4°); Arnkiel, *Dissertatio de Epicuri philosophia et schola* (Kilon., 1671, in-4°); Durondel, *Vie d'Épicure* (Par., 1679, in-12; La Haye, 1686, in-12. Trad. en lat., Amst., 1693, in-12); Peringer, *Dissertatio de Epicuro* (Upsal., 1685, in-4°); Lagerloef, *Dissertatio de philosophia Epicuri* (Upsal., 1697, in-4°); Stockhausen, *Epikur als Kenner und Freund der schœnen Wissenschaften, wider seine Anklæger vertheidigt* (Helmst., 1751, in-4°); *Vies d'Épicure, de Platon et de Pythagore*, recueillies de divers auteurs et surtout de Diogène Laërce, par M... (Amst., 1752, in-12); Zimmermann, *Vita et doctrina Epicuri, dissertatione inaugurali examinata* (Heidelb., 1785, in-4°); Warnekros, *Apologie und Leben Epicur's* (Greifsw., 1795, in-8°).

ÉPICURÉISME s. m. (é-pi-ku-ré-i-sme). Philos. Syn. d'ÉPICURISME.

ÉPICURÉISTE adj. et s. (é-pi-ku-ré-i-ste). Philos. Syn. d'ÉPICURIEN.

EPICURI DE GREGE PORCUM (*Pourceau du troupeau d'Épicure*). C'est ainsi que le voluptueux Horace (liv. Ier) ne craint pas de s'appeler, moins pour se ravaler bénévolement au-dessous des brutes que pour enchérir ironiquement sur le langage des stoïciens, dont l'austérité excédait le juste milieu où se retranchait sa philosophie. Cependant le mot est resté, à cause de son pittoresque, pour désigner les hommes qui se vautrent dans la matière et dans les jouissances grossières des sens. Les allusions à cette expression d'Horace ont lieu aussi bien en français qu'en latin :

« Dans tout le détail de sa vie, jusque dans le boire et le manger, l'homme est idéaliste; il sent qu'il s'honore lui-même, qu'il s'élève par l'idéal. Mais cette délectation esthétique ne lui est toujours accordée qu'en vue de la justice; dès qu'il perd celle-ci de vue, il devient immonde, *Epicuri de grege porcus*.

PROUDHON.

« Quelque ami de la bonne chère, tranchons le mot, quelque *pourceau d'Épicure* que soit mon frère, se disait la marquise, il est impossible que lui et cet odieux Falconet aient tenu table jusqu'à présent. Ils devraient être ici depuis longtemps. Quel motif peut donc les empêcher de venir? »

CH. DE BERNARD.

« La fatigue, qui se peignait sur la figure enflammée du duc d'Orléans, annonçait les veilles d'*Épicure* plutôt que celles de la politique. »

LOUIS ULBACH.

« Il est vrai qu'Épicure embrouille en quelques endroits sa doctrine, au risque de ne pouvoir plus s'entendre ni s'accorder; et ceux de ses disciples qui ne voulaient pas être, selon l'expression d'Horace, des *pourceaux du troupeau d'Épicure*, profitaient de ces obscurités pour crier à la calomnie, et se plaindre qu'on ne blâmait cette philosophie que parce qu'on ne la connaissait pas. »

LA HARPE.

ÉPICURIEN, IENNE adj. (é-pi-ku-riain, iè-ne). Philos. Qui a rapport à la doctrine d'Épicure; qui est partisan de cette doctrine : *Philosophie* ÉPICURIENNE. *Philosophe* ÉPICURIEN. *Quelle indigne et* ÉPICURIENNE *idée de vouloir que Dieu même n'ait aucune prise sur la volonté de l'homme!* (Fén.) *Le monde humain n'est ni matérialiste, ni spiritualiste, ni stoïcien, ni* ÉPICURIEN. (Buff.) *Selon l'école* ÉPICURIENNE, *le souverain bien, c'est la satisfaction complète de nos désirs, en un mot, le bonheur.* (E. Saisset.)

— Par ext. Voluptueux, sensuel : *Qui n'est un peu* ÉPICURIEN? *Une vie* ÉPICURIENNE *a sa punition toute prête ici-bas: la goutte.*

— Substantiv. Sectateur de la philosophie d'Épicure : *Les* ÉPICURIENS. ‖ Homme voluptueux, adonné aux plaisirs des sens : *L'*ÉPICURIEN *désabusé qui a écrit l'Ecclésiaste pense si peu à l'avenir qu'il trouve même inutile de travailler pour ses enfants.* (Renan.) *Il y a longtemps que je me suis défini Chateaubriand: un* ÉPICURIEN *qui a l'imagination catholique.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** *École épicurienne.* V. ÉPICURISME.

Épicurien (L'), roman anglais, de Thomas Moore. C'est une des dernières œuvres du brillant écrivain, et, bien qu'en prose, elle renferme des beautés poétiques de premier ordre. Ce charmant ouvrage, dans lequel on remarque des caractères fort bien tracés, est un conte oriental du même genre que Lalla-Rookh. Trois personnages principaux servent au développement de l'action : une jeune fille, charmante création, rendue avec la grâce et l'originalité particulières au génie de Moore, représentant la ferveur primitive des femmes pour la religion chrétienne; un vieux prêtre, païen converti, qui personnifie la gravité du dogme nouveau; un jeune chef de la secte épicurienne d'Athènes, voyageant en Égypte et cherchant à s'assurer par de consciencieuses études de la valeur de sa doctrine. Élevé dans l'incrédulité, nouveau Polyeucte, il est conquis par l'amour au mysticisme chrétien. L'action se passe au IIIe siècle, sous le règne de Dioclétien.

Dans ce roman, dont nous recommandons la lecture, Moore, animé d'un sentiment religieux ardent et sincère, a su, dans un petit nombre de pages, réunir de grandes beautés. On y admire surtout cette brillante couleur locale que l'auteur savait si bien répandre dans ses ouvrages orientaux; ses descriptions du Nil sont ravissantes. En outre, l'action ne se ralentit pas un instant et l'intérêt est toujours soutenu, malgré la simplicité de l'intrigue. L'*Épicurien* a été, dit-on, composé à Paris et inspiré par les *Martyrs* de Chateaubriand, ouvrage avec lequel il a de nombreux points de ressemblance; il a été déjà traduit trois fois en français : en 1827, par M. Renouard; la même année, par Mme Aragon, et enfin, par M. Butat, en 1865. Th. Moore donne son roman comme une simple traduction d'un manuscrit grec trouvé au Caire.

ÉPICURISME s. m. (é-pi-ku-ri-sme). Philos. Doctrine d'Épicure et des épicuriens : *Vouloir la vertu pour le plaisir, c'est tomber dans l'*ÉPICURISME. (Fén.) *L'*ÉPICURISME *se nomme aujourd'hui le sensualisme.* (Bautain.)

— Par ext. Morale épicurienne, amour de la volupté érigé en doctrine : *La mesure, il ne faut pas l'oublier, est une des règles essentielles de l'*ÉPICURISME. *On ne touche pas dans les classes à l'*ÉPICURISME *d'Horace, sans y mettre le correctif moral.* (Ste-Beuve.) ‖ On dit aussi ÉPICURÉISME dans les deux sens : *On représente ordinairement l'*ÉPICURÉISME *comme la doctrine du plaisir : rien n'est plus faux, quant à Épicure.* (P. Leroux.) *L'*ÉPICURÉISME *nous apprend à limiter nos désirs.* (P. Leroux.) *Quand on écrira la joyeuse histoire de la viverie élégante et de l'*ÉPICURÉISME *en France, nos contemporains feront tache au tableau.* (P. Busoni.)

— **Encycl.** S'il est un mot dont la signification, vulgairement acceptée, ait été détournée de son véritable sens, c'est assurément celui-ci. S'il est un système philosophique qui ait été défiguré comme à plaisir par ses adversaires, c'est avant tout l'*épicurisme*. Les pharisiens de toutes les époques, professeurs de morale à outrance, n'ont voulu voir dans les doctrines de l'aimable sage de Gargettos que le culte des jouissances matérielles, et à leur suite la foule a qualifié d'épicurien quiconque se livre sans mesure aux plaisirs des sens. Parmi les viveurs, membres d'une société naguère fameuse, qui s'intitulaient eux-mêmes pourceaux d'Épicure, et qui célébraient à table le culte de leur maître, bon nombre eussent été, sans doute, étonnés d'apprendre que ce maître ne vivait que d'un peu de pain trempé dans de l'eau, et n'y ajoutait de temps à autre qu'un peu de fromage, pour faire, disait-il, bonne chère dans les grands jours. Les stoïciens, enfin, qui niaient ou dédaignaient la douleur, n'ont jamais montré ni plus de fermeté ni plus de sérénité qu'Épicure au milieu des cruelles souffrances qui terminèrent sa longue carrière. Un système de morale qui aboutit dans la pratique à une telle sobriété et à une telle force d'âme ne mérite certes pas tous les dédains dont l'accablent les marchands de morale en paroles, et ces remarques seules suffiraient pour nous tenir en garde contre des attaques calculées ou irréfléchies. En analysant rapidement ce système, nous arriverons facilement à démontrer que les critiques proviennent ou de l'orgueil pharisaïque ou d'une fausse interprétation.

Ce n'est pas que nous professions pour la morale d'Épicure, non plus que pour sa logique et sa physique, une admiration sans bornes et sans réserves. Épicure n'en est pas même l'inventeur. Ses idées et ses principes, il les a puisés pour la plupart dans l'école abdéritaine. Démocrite et Leucippe sont ses maîtres; mais s'il ne les a pas surpassés, du moins a-t-il eu le mérite de vulgariser leur enseignement et de faire école à son tour. Démocrite avait dédaigné de professer au centre même des sciences philosophiques, à Athènes. Esprit plus pratique, Épicure vint s'y établir et il y recueillit la popularité très-justement due à la sagesse de ses doctrines autant qu'à ses mœurs pures, sans affectation, à son aimable caractère et à sa bienveillance universelle.

Pris dans son ensemble, le système entier manque de cette originalité forte qui caractérise les grandes œuvres de la philosophie grecque. Cette défectuosité s'explique par les circonstances dans lesquelles il se produisit. Depuis plus de vingt ans, la Grèce dégénérée ne luttait plus que pour le choix de ses maîtres; la liberté avait définitivement succombé à Chéronée. Entre le monde gréco-asiatique, que se disputaient les successeurs d'Alexandre, et le monde romain, qui s'avançait pour tout absorber, il n'y avait plus de place ni pour les fortes leçons ni pour les actes héroïques. Épicure s'accommoda de son temps comme du sien notre Montaigne, avec qui il a plus d'un rapport. Puis les maîtres n'étaient plus : Pythagore, Anaxagore, Démocrite, Socrate, Platon, Aristote, avaient légué à leurs disciples des théories complètes, mais souvent obscures, sur lesquelles la subtilité des commentateurs s'était tellement exercée que la philosophie purement scolastique n'était plus qu'un vain amusement de l'esprit. Tel qu'un général qui essaye de rallier ses soldats en déroute, Épicure entreprit de ramener la philosophie à son véritable but pratique : la morale. Pour y parvenir, il commence d'abord par éclairer sa route, et il se crée à lui-même, sous le nom de logique ou de canonique, sa méthode de raisonnement, qui n'est autre que la méthode expérimentale, trop méprisée ou négligée par l'école d'Élée. En second lieu, il étudie l'homme en lui-même et par rapport au milieu dans lequel il est placé. L'homme et la nature, voilà le double objet de ses méditations : de nos jours, on dirait le subjectif et l'objectif. Vu à la lueur des connaissances modernes, son système de physique ne se soutient pas, mais il n'est pas plus absurde que les autres systèmes de son temps, et encore s'y trouve-t-il en germe quelques vérités de premier ordre, telles que le principe de la gravitation universelle, les affinités atomistiques, bases de la physique et de la chimie modernes. La conclusion, enfin, de trente années d'études et de méditations, c'est l'éthique, telle qu'elle est exposée dans les *Maximes certaines*, dans les lettres d'Épicure à Ménécée sur la morale, dans quelques fragments des trente-sept livres de la *Nature* et dans son *Testament*.

Avant d'aborder aucun sujet, Épicure se demande où peuvent être les sources de nos connaissances, et il n'en voit que trois, lesquelles peuvent même se réduire à une seule : la *sensation*; car ce qu'il appelle *prénotion* ou *anticipation*, ce n'est que la sensation transformée et généralisée. Son troisième instrument de logique enfin, la passion, en d'autres termes, l'impression de plaisir ou de peine que nous causent les objets extérieurs, n'est encore que la sensation, considérée d'un point de vue particulier. En résumé, l'expérience sensible, voilà toute la base des raisonnements d'Épicure. Avant lui, Démocrite avait déjà avancé que toutes nos idées nous viennent des sens. Épicure continue dans l'antiquité les traditions de l'école qui, de nos jours, où elle s'est réveillée avec tant d'éclat, a eu pour maîtres Locke, Condillac et Destutt de Tracy.

La physique d'Épicure se rattache au système de Démocrite sur les atomes, mais en y ajoutant quelques principes importants. Aux propriétés que l'on attribuait avant lui aux atomes, savoir : la forme et la solidité, Épicure en ajoute deux autres, et celles-ci sont capitales : la pesanteur, qui engendre le mouvement, et l'affinité, d'où naissent les agrégats ou les corps. Changez les noms : vous avez la gravitation universelle, base de la cosmogonie moderne, et le principe même de la chimie. Dans l'état où se trouvaient alors les sciences expérimentales, Épicure était, sans doute, impuissant à calculer les lois du mouvement et de l'analyse chimique, qui font le juste orgueil de la science moderne; mais c'est déjà beaucoup d'en avoir conçu l'idée, et son hypothèse, toute gratuite qu'elle était, s'éloignait moins de la vérité que les rêveries platoniques, dont il n'est absolument rien resté.

Sur la nature des dieux, Épicure ne s'explique pas clairement, et pour cause. Les stoïciens l'ont rangé parmi les athées et n'ont peut-être pas eu tort. Qu'est-ce que des dieux qui ne sont que des images, des fantômes, même d'une grandeur colossale? Et quel rôle leur assigne-t-il dans l'économie de l'univers? Aucun. Au fait, nos déistes, qui n'assignent à Dieu que la fonction de conservateur de lois immuables qui se conservent toutes seules, ne lui font pas beaucoup plus d'honneur. Épicure était le moins superstitieux des hommes. Son enfance, écoulée derrière le rideau des oracles divinatoires, dont il avait surpris les arcanes, l'avait affranchi à l'avance des préjugés populaires. Épicure est avant tout positiviste. S'il parle des dieux, même avec une certaine révérence, c'est uniquement par prudence et pour ne pas mettre à ses trousses la tourbe qui a rempli la coupe de Socrate. Nous soupçonnons fort nos déistes modernes d'être tout aussi avisés.

Dans un monde tout composé d'atomes fixes, solides et doués du mouvement, il n'y a pas de place pour des âmes immatérielles, et à ce titre, impérissables. On ne comprend pas bien ce que veut dire Épicure, lorsqu'il fait de l'âme humaine une sorte d'élément subtil d'une nature privilégiée, dont le corps ne serait que l'enveloppe et une sorte de rempart contre les influences extérieures. Le corps dissous, cet élément se dissipe. Il n'en coûtait pas plus d'attribuer au corps quelques propriétés de plus. Mais le philosophe sensualiste n'insiste pas sur un sujet qui échappe à l'observation comme à l'expérience sensible, et dont il ne voit pas l'absolue nécessité pour établir la base de sa morale.

Nous voici à la conclusion, au but même de la doctrine : qu'est-ce que la morale? La recherche du bonheur. Mais d'abord qu'est-ce que le bonheur? L'antiquité nous en a laissé plusieurs définitions. Platon le voyait dans la ressemblance avec Dieu. Zénon le plaçait dans la conformité de nos actes avec l'ordre universel. Aristippe ne le trouvait que dans le plaisir. D'accord en cela avec l'école cyrénaïque, Épicure ne repousse pas le plaisir; mais, s'il le recherche, c'est comme moyen et non comme but, car pour lui le bonheur consiste dans l'inaltérable tranquillité de l'âme et la pratique de la vertu.

Ce qu'il y a de plus connu et de plus cité dans Épicure, ce sont les quatre canons symétriques par lesquels on avait, en la calomniant un peu, résumé toute sa morale. Ces canons, les voici :

1° Prenez le plaisir qui ne doit être suivi d'aucune peine;

2° Fuyez la peine qui n'amène aucun plaisir;

3° Fuyez la jouissance qui doit vous priver d'une jouissance plus grande, ou vous causer plus de peine que de plaisir;

4° Prenez la peine qui vous délivre d'une peine plus grande, ou qui doit être suivie d'un grand plaisir.

Est-ce bien là tout Épicure? Non. Ces quatre préceptes ne s'appliquent qu'à une seule vertu, à celle dont il donnait si bien l'exemple : la tempérance. Mais n'oublions pas qu'il recommandait au même degré trois autres vertus que ne pratiquent pas toujours ses détracteurs : la prudence, la force et la justice.

Épicure avait longuement étudié le jeu des passions humaines et la puissance des penchants. Tout en légitimant les jouissances sensuelles, loin de les rechercher, il les fuit si elles doivent troubler la parfaite sérénité d'âme à laquelle doit viser le vrai sage. Il classe les besoins de l'homme selon leur ordre, et d'après lui ils sont : naturels, impérieux et irrésistibles, comme la faim et la soif; naturels encore, mais de pure fantaisie, tels que le goût des mets délicats; factices enfin et dangereux, comme par exemple la passion des liqueurs fortes. Satisfaire les premiers, se tenir en garde contre les seconds et combattre absolument les derniers, voilà la vraie tempérance. Commander aux sens au lieu de s'y asservir, telle est sa devise. « Avec un peu de pain d'orge et de l'eau, on peut être, dit-il, heureux comme Jupiter. » Et qu'on ne croie pas que la juste mesure dans l'usage légitime des choses, que la modération, la tempérance enfin soit une vertu si facile qu'elle le paraît au premier abord. Elle exige, au contraire, un effort permanent. Or, partout où il y a effort, il y a mérite, et la récompense ne se fait pas attendre. Cette sobriété calculée n'est, dira-t-on, qu'un raffinement de plus dans la recherche des jouissances : nous en demeurons d'accord. Mais qu'importe, si le résultat est bon et avouable? N'est-ce donc rien que la pleine possession de soi-même? n'est-ce pas, au contraire, l'une des premières conditions de la vertu?

Dans sa constante recherche du vrai bonheur, Épicure pousse la prudence un peu trop loin, peut-être. Le sage, dit-il, s'épargne le soin des affaires publiques. Vingt siècles après Épicure, Montaigne développait cette thèse dans des chapitres ingénieux, qu'on a appelés le code de l'égoïsme élégant et raf-

finé. Mais, qu'on ne l'oublie pas, ils ont vécu tous les deux dans des temps de troubles et de dissensions civiles où le goût de la retraite et le dégoût des affaires étaient pour le moins excusables. L'étude des hommes, dans le passé comme dans le présent, nous a révélé ce qu'il pouvait se cacher de vanités effrénées, d'ambitions secrètes et de désirs cupides sous les apparences du dévouement au bien public. Or, ces deux professeurs de douce morale, et non de morale farouche, connaissaient à fond la nature humaine. Ils l'avaient étudiée sur eux-mêmes et sur autrui. Aussi ce qui les caractérise tous les deux, c'est la justesse du sens, la droiture du cœur et la haine de l'hypocrisie : trois conditions excellentes pour se créer, sans le vouloir, beaucoup d'ennemis.

Epicure, enfin, enseignait la justice — par intérêt, dit-on. — Soit : il serait plus beau, sans doute, d'aimer la justice pour elle-même et surtout de la pratiquer sans espoir de réciprocité. Mais quand le but social est atteint, pourquoi nous montrerions-nous si exigeants sur la nature des forces motrices qui nous y ont poussé?

En résumé, Epicure n'est pas l'apôtre de l'héroïsme; mais, s'il n'atteint pas à la hauteur de Zenon, il s'éloigne plus encore de l'abjection d'Aristippe. Au fond, nous l'avons démontré ailleurs, il y a dans l'homme un sentiment d'égoïsme invincible et une force irrésistible qui le lance à la poursuite du bonheur, bien ou mal compris. Ce bonheur, Epicure le place dans la satisfaction des penchants légitimes, dans le maintien de la dignité de l'âme et dans le respect de la dignité d'autrui. On peut désirer plus; on doit se contenter de cela. Nous avons trop appris à nous méfier des vertus divines pour ne pas saluer au passage les vertus humaines lorsque nous les rencontrons. Sans faire de bruit, Epicure savait fort bien, en temps de famine, partager son pain avec tous ses disciples, et il n'a jamais, que nous sachions, conseillé, comme Platon, de réserver les jeunes et beaux garçons pour récompense aux guerriers les plus braves. Sans mettre tout en commun, ses élèves vivaient entre eux sur le pied d'une grande fraternité, que jamais dissension ne vint troubler. Un seul d'entre eux, Metrodore, le quitta et s'en repentit. La morale du maître était donc bonne à quelque chose. A tout prendre, enfin, une société d'aimables épicuriens nous sourit plus qu'un couvent de moines envieux ou de quakers farouches.

L'impartialité avec laquelle le *Grand Dictionnaire* s'est fait une règle immuable d'apprécier tous les systèmes philosophiques nous fait un devoir de citer le jugement porté sur l'*épicurisme* par un penseur moderne, M. Ch. Lévêque, qui partage jusqu'à un certain point les répugnances des partisans d'une morale plus idéale.

« Epicure, dit M. Lévêque, a été et est encore très-diversement jugé. Après avoir comparé sa doctrine aux idées qui avaient cours et aux sentiments qui remplissaient les âmes quand il fonda son école, on arrive naturellement aux conclusions suivantes : il n'a pas directement accru la corruption générale, qui était à son comble; il n'est ni si coupable que le font les uns, ni si méritant que le disent les autres. Entre le délire de la volupté et les luttes de la vertu, il a pris une position intermédiaire; mais là, malgré quelques belles apparences qui trompent les juges inattentifs ou intéressés, malgré son éloignement systématique pour tous les excès, et quoique son sensualisme soit négatif, il a exercé une mortelle influence... Il n'y a pas à s'échauffer contre un tel système, qui est et qui sera toujours le dernier mot de l'égoïsme matérialiste : c'est assez de l'exposer; mais on aura beau le prendre par ses quelques bons côtés, qui étaient autant d'inconséquences ; on aura beau en taire ou en voiler les côtés honteux, notamment le remède qu'Epicure recommandait à ceux que tourmentait trop le mal d'amour; quand on aura réussi à prouver que cet ascète par volupté ne fut point un corrupteur de profession, il restera encore ceci : qu'Epicure éleva à la hauteur d'une philosophie et osa appeler du nom de sagesse les plus misérables timidités de son siècle. Au lieu de rassembler les restes d'énergie qui subsistaient encore et de les employer à relever les esprits et les caractères, il recueillit toutes les débilités intellectuelles et morales, et en composa un modèle qui n'était que l'idéal de la décrépitude. Il ne sut ni expliquer, ni transformer, ni combattre victorieusement le polythéisme. »

Si Epicure eut, de son vivant, une réputation colossale et si le nombre de ses disciples fut considérable, sa mort ne ralentit pas l'essor de sa doctrine. Ses successeurs immédiats s'abstinrent scrupuleusement de rien changer à son enseignement. Bientôt, cependant, la philosophie du maître se réduisit à n'être plus qu'une théorie pure et simple du plaisir sensuel, quoique l'on continuât de citer ses maximes, de manifester pour sa personne une vénération profonde. Il n'y a pas d'exemple dans l'antiquité ni dans les temps modernes d'un dévouement pareil pour une doctrine. La mémoire d'Epicure devint l'objet d'un véritable culte; on apprit ses œuvres par cœur; Athènes lui éleva des statues de bronze. Son buste était partout; on l'invoquait dans les repas; on portait sur soi l'image du philosophe. On en aurait volontiers fait un dieu. A côté de cet enthousiasme, il est vrai que le dénigrement apparaît vite. A peine était-il mort, qu'un stoïcien du nom de Diotime fabriqua cinquante lettres attribuées à Epicure et adressées à des hétaïres, lettres dans lesquelles on le fait parler d'une manière obscène. On exploita aussi contre lui sa réputation d'athéisme, et l'on cita, pour le diffamer, ces paroles de sa lettre à Ménécée : « Les dieux ne sont point tels que le croit le vulgaire. L'impie est, non celui qui regrette les dieux de la multitude, mais celui qui attribue aux dieux les opinions de la multitude. » Çà et là les mœurs austères d'une époque antérieure réagirent contre la philosophie épicurienne. On chassa ses adeptes d'un grand nombre de villes. Un décret du sénat leur interdit à jamais l'accès de Rome, où ils ne parvinrent à s'établir que fort tard, c'est-à-dire après la consolidation de l'empire. Le philosophe grec a été l'objet de travaux immenses, qu'il serait trop long d'indiquer tous. Nous n'en citerons que deux ou trois des plus considérables : Gassendi, *De vita et moribus Epicuri commentarius* (Lugd.-Batav., 1647, in-4°); *Syntagma philosophiæ Epicuri* (1659, in-4°); J. Rondel, *Vie d'Epicure* (Paris, 1679, in-12); Batteux, *Morale d'Epicure* (1758, in-8°).

ÉPICURIUS adj. m. (é-pi-cu-ri-uss — gr. *epikourios;* de *epikoureô*, je secours). Mythol. Surnom sous lequel Apollon était adoré dans le temple de Bassa, en Arcadie, depuis que cette contrée avait été délivrée de la peste par le secours du dieu.

ÉPICYCLE s. m. (é-pi-si-kle — gr. *epikuklos;* de *epi*, sur, et de *kuklos*, cercle). Astron. anc. Cercle qu'un astre était supposé décrire, tandis que le centre de ce cercle décrivait lui-même un autre cercle autour de la terre : *Pour Jupiter, il fallait douze* ÉPICYCLES; *pour Saturne vingt-neuf, et ainsi de suite.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** L'*épicycle* d'un astre était, dans la théorie ancienne, le cercle que décrivait l'astre, et dont le centre décrivait lui-même le déférent, ayant la terre pour centre. La combinaison de deux mouvements uniformes, de vitesses convenables, sur l'*épicycle* et le déférent, reproduisait à peu près les circonstances principales du mouvement de l'astre. Les anciens s'en tenaient à cette combinaison pour le soleil, qui était supposé décrire son *épicycle* dans le même temps que le centre de cet *épicycle* décrivait le déférent. Le soleil était au périgée lorsqu'il se trouvait sur le rayon de son *épicycle* dirigé vers la terre, et à l'apogée à l'extrémité du rayon diamétralement opposé. La même combinaison de mouvements suffisait encore pour Vénus, avec ces deux différences, toutefois, que, tandis que le déférent et l'*épicycle* du soleil étaient nécessairement contenus dans le même plan, celui de l'écliptique, le plan de l'*épicycle* de Vénus faisait, avec celui de son déférent, contenu dans le plan de l'écliptique, un angle tel que la latitude maximum de la planète était celle que donne l'observation, et que, tandis que les vitesses angulaires du soleil sur son *épicycle* et du centre de cet *épicycle* sur le déférent devaient être égales, on devait donner au centre de l'*épicycle* de Vénus un mouvement précisément égal au mouvement apparent du soleil, pour rendre compte de l'égalité des digressions maximum de la planète, et, au centre de Vénus, sur son *épicycle*, un mouvement déterminé par l'intervalle des passages aux plus grandes élongations.

Le mouvement de la lune était un peu plus compliqué : l'*épicycle* devait encore avoir une certaine inclinaison sur le déférent; mais, de plus, pour rendre compte des changements de position du périgée, il fallait supposer à la lune une vitesse angulaire moindre, sur son *épicycle*, qu'au centre de cet *épicycle* sur le déférent. Enfin, ces hypothèses ne répondant pas encore complètement aux faits observés, on avait été obligé de faire mouvoir la lune sur un second *épicycle* de plus petit rayon, dont le centre décrivait le premier, tandis que le centre de celui-ci décrivait le déférent.

La théorie du mouvement de Mercure n'était pas plus facile. Quant aux planètes supérieures, les anciens, au lieu d'imaginer, comme pour Vénus, que le rayon du déférent, passant par le centre de l'*épicycle*, restait toujours dans la direction du rayon mené de la terre au soleil, ils supposaient, ce qui au fond revient au même, que c'était le rayon de l'*épicycle*, passant par la planète, qui restait parallèle à cette direction.

ÉPICYCLOÏDE s. f. (é-pi-si-klo-i-de — de *épicycle*, et du gr. *eidos*, aspect). Géom. Courbe engendrée par un point lié à une courbe mobile qui roule sans glisser sur une courbe fixe : *La lune décrit un orbe presque circulaire autour de la terre; mais, vue du soleil, elle paraît décrire une suite d'*ÉPICYCLOÏDES *dont les centres sont sur la circonférence de l'orbe terrestre.* (Laplace.)

— **Encycl.** On distingue les *épicycloïdes* planes et les *épicycloïdes* sphériques.

On nomme plus particulièrement *épicycloïde* la courbe engendrée par un point lié à un cercle mobile qui roule sans glisser sur un cercle fixe. Souvent même on particularise encore davantage et l'on suppose que le point générateur appartient à la circonférence du cercle mobile. Enfin, parmi ces dernières *épicycloïdes*, on distingue encore les deux cas où les cercles roulants sont extérieurs l'un à l'autre ou intérieurs : dans le premier cas, la courbe engendrée garde le nom d'*épicycloïde;* dans le second, elle prend celui d'hypocycloïde.

Nous nous bornerons, relativement aux *épicycloïdes* proprement dites, à établir ce théorème intéressant : *Toute* épicycloïde *peut être engendrée par le roulement de deux cercles différents sur un même cercle.*

Soit l'*épicycloïde* engendrée par le point M de la circonférence O', roulant sur la circonférence O, qu'elle touche en A.

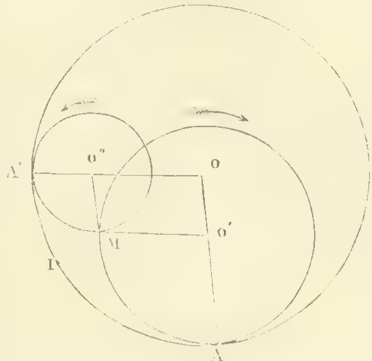

Formons le parallélogramme OO'MO''; le quatrième sommet O'' de ce parallélogramme sera le centre du second cercle, de rayon O''M, dont le roulement sur la même circonférence O engendrera la même *épicycloïde*.

En effet, d'abord la circonférence O''M sera tangente à la circonférence O, en un certain point A'; car la distance des centres OO'', égale à O'M ou O'A, sera égale à la somme ou à la différence des rayons OA et OO'. (De quelque manière que trois points en ligne droite O, O', A se trouvent placés, il faut bien toujours que l'on ait, en effet, soit $AO' = AO \pm OO'$, soit $O'A = O'O \pm OA$.)

En second lieu, si I est le point de la circonférence O où viendrait se placer le point M dans le roulement de la circonférence O', il faut établir que c'est au même point I que le roulement de O'' amènera le même point M.

Or les angles A'O''M, AO'M sont égaux à l'angle A'OA, comme ayant les côtés parallèles; et les arcs A'M, AM, compris entre les côtés de ces angles sur les circonférences O'' et O', ajoutés ou retranchés dans l'ordre où A'O'' et AO' doivent eux-mêmes être ajoutés ou retranchés pour former AO, donnent naturellement l'arc AA' de la circonférence O; car si

$$AO = AO' \pm O'O = AO' \pm MO'',$$

ou si

$$OA = OO' \pm O'A = O''M \pm O'A,$$

en multipliant par l'angle

$$A'O''M = AO'M = A'OA,$$

il en résultera

$$AO \times A'OA = AO' \times AO'M \pm MO'' \times A'O''M$$

ou

$$OA \times A'OA = O''M \times A'O''M \pm O'A \times AO'M;$$

c'est-à-dire

$$AA' = AM \pm MA'$$

ou

$$A'A = A'M \pm MA.$$

La démonstration est faite de manière à s'appliquer à tous les cas.

Les figures ci-jointes représentent quelques *épicycloïdes* et hypocycloïdes allongées et raccourcies, c'est-à-dire engendrées par des points extérieurs ou intérieurs à la circonférence roulante.

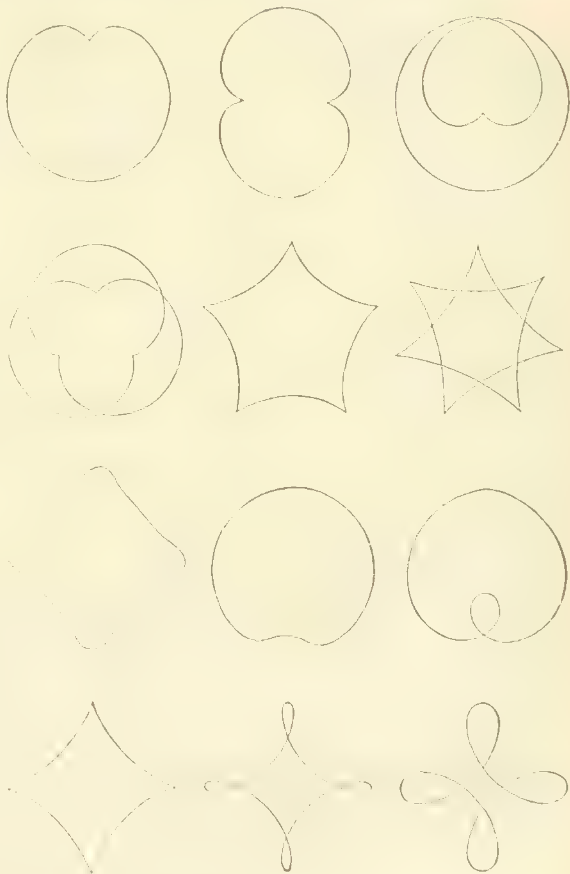

Un cas tout particulier est celui où la circonférence roulante, intérieure à la circonférence fixe, a un rayon moitié moindre. On sait, depuis Cardan, que l'hypocycloïde engendrée par un point de la circonférence roulante est, dans ce cas, un diamètre de la circonférence fixe.

Les propriétés des *épicycloïdes* proprement dites sont comprises parmi celles des courbes épicycloïdales engendrées par le mouvement d'un point lié à une courbe quelconque roulant sur une autre courbe quelconque : c'est de ces courbes épicycloïdales que nous allons nous occuper.

Le point de contact de la courbe roulante avec la courbe fixe est, comme on sait, le centre instantané de rotation de toute figure plane liée à la roulette, et, par conséquent, la normale à toute courbe engendrée par un point lié à la roulette passe à chaque instant par ce même point de contact (v. CENTRE INSTANTANÉ DE ROTATION). On sait donc déjà construire les tangentes aux courbes épicycloïdales. Nous allons nous occuper de leurs rayons de courbure.

Soient ABS la courbe fixe; AB'σ la roulette, A leur point de contact actuel; AC, AC' leurs rayons de courbure R et R', au point A; AB, AB' deux arcs infiniment petits égaux, de telle sorte que le point B' doive venir s'appliquer en B au bout d'un instant; M le point décrivant; r la distance AM, i l'angle MAC'. Pour construire la position M_1, que sera venu occuper le point M lorsque le point B' sera venu en B, il faut remarquer que la normale B'C', étant venue se placer dans le prolongement de CB, la ligne B'M se placera en BM_1, de manière à faire, avec ce prolongement, un angle égal à MB'C'.

MA représentant la normale en M à la trajectoire du point M, et M_1B la normale à cette même trajectoire en M_1, MA et M_1B, prolongés jusqu'en X, donneront approximativement le centre de courbure cherché. La

limite des positions du point X serait ce centre de courbure.

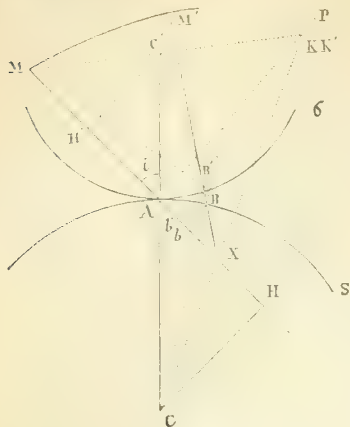

Le principe sur lequel nous nous appuierons pour trouver la position de ce point X consiste dans cette vérité évidente que, lorsqu'une figure quelconque se déplace d'une manière quelconque dans son plan, les deux positions initiale et finale d'une droite quelconque liée à la figure font entre elles un angle constant; cet angle est celui dont on dit que la figure a tourné dans son plan.

Dans la question qui nous occupe, cet angle est celui de CB et de B'C', ou celui de XB avec B'M. Le premier de ces angles est égal à

$$BCA + AC'B',$$

et le second à

$$BXA + AMB'.$$

En égalant ces deux sommes, nous obtiendrons la relation propre à donner le rayon de courbure $\rho = XM$ de notre courbe épicycloïdale en M.

Si nous désignons les deux arcs égaux AB, AB' par ds, les angles BCA et AC'B' seront évidemment représentés par

$$\frac{ds}{R} \quad \text{et} \quad \frac{ds}{R'}.$$

Quant aux angles BXA et AMB', en supposant Bb et B'b' perpendiculaires à MA, ils seront représentés par

$$\frac{Bb}{Xb} \quad \text{ou} \quad \frac{Bb}{XM - AM} \quad \text{ou} \quad \frac{Bb}{\rho - r},$$

et par

$$\frac{Bb'}{Mb'} \quad \text{ou} \quad \frac{Bb'}{MA} \quad \text{ou} \quad \frac{Bb'}{r}.$$

D'un autre côté, les triangles rectangles ABb, AB'b' donnent

$$Bb = B'b' = ds \cos \rho;$$

l'équation cherchée est donc

$$\frac{ds}{R} + \frac{ds}{R'} = \cos \rho \left(\frac{ds}{r} + \frac{ds}{\rho - r}\right),$$

ou simplement

$$\frac{1}{R} + \frac{1}{R'} = \cos \rho \left(\frac{1}{r} + \frac{1}{\rho - r}\right).$$

Cette formule comporte des changements de signes : R' devrait être remplacé par $-$R' si la roulette avait sa concavité tournée du même côté que la courbe fixe; ρ changerait aussi de signe si la concavité de la courbe épicycloïdale changeait de sens; enfin r lui-même changerait de signe si le point M passait à l'intérieur de la courbe fixe.

La formule qu'on vient de trouver fournit un moyen simple, donné par Savary, ancien professeur à l'École polytechnique, de construire le centre de courbure X de la courbe épicycloïdale. Voici en quoi consiste la règle : *Joindre le point décrivant* M *au centre de courbure* C' *de la courbe roulante; prolonger jusqu'à la rencontre en* K *avec la perpendiculaire* AP *à* AM; *enfin joindre* KC' *qui passe par le point cherché* X.

Pour vérifier cette règle, nous supposerons que CX et MC' rencontrent respectivement AP en K et en K'; nous exprimerons les longueurs AK et AK', et nous verrons qu'en égalant ces valeurs nous retomberons sur l'égalité qui donne ρ.

Menons, en effet, CH et C'H' perpendiculaires à AM, les triangles semblables CXH et KXA donneront

$$\frac{AK}{CH} = \frac{AX}{XH}$$

ou

$$\frac{AK}{R \sin i} = \frac{\rho - r}{R \cos i - (\rho - r)};$$

d'un autre côté, les triangles C'H'M et K'AM donneront

$$\frac{AK'}{C'H'} = \frac{AM}{H'M}$$

ou

$$\frac{AK'}{R' \sin i} = \frac{r}{r - R' \cos i}.$$

Or, en égalant les valeurs de

$$\frac{AK}{\sin i} \quad \text{et} \quad \frac{AK'}{\sin i},$$

il vient

$$\frac{R(\rho - r)}{R \cos i - (\rho - r)} = \frac{R'r}{r - R' \cos i},$$

ou, divisant les deux termes de la première fraction par R$(\rho - r)$, ceux de la seconde par R'r, et prenant les inverses des deux membres

$$\frac{\cos i}{\rho - r} - \frac{1}{R} = \frac{1}{R'} - \frac{\cos i}{r};$$

c'est-à-dire

$$\frac{1}{R} + \frac{1}{R'} = \cos i \left(\frac{1}{r} + \frac{1}{\rho - r}\right).$$

Il est important de remarquer que la construction de Savary étant naturellement applicable à tous les cas (par raison de continuité), tandis que la formule elle-même comporte des modifications de signes, il serait bon, si l'on se trouvait embarrassé sur le choix de la formule à employer, de se laisser guider par la construction qui donnerait toujours les signes convenables.

— *Cercle de roulement.* La formule qu'on a trouvée montre que ρ resterait le même si R et R' variaient en même temps de façon que $\frac{1}{R} + \frac{1}{R'}$ restât constant : c'est pourquoi l'on a imaginé de remplacer la base de la roulette, ou la courbe fixe, par sa tangente en A ; ce qui revient à rendre son rayon de courbure infini, et à remplacer le cercle osculateur à la roulette par un cercle dit de *roulement*, ayant son rayon a défini par la condition

$$\frac{1}{a} = \frac{1}{R} + \frac{1}{R'},$$

d'où

$$a = \frac{RR'}{R + R'}.$$

La formule alors devient

$$\frac{1}{a \cos i} = \frac{1}{r} + \frac{1}{\rho - r};$$

d'où l'on tire

$$\rho = \frac{r^2}{r - a \cos i}.$$

Si C'A est le rayon du cercle de roulement, la construction de Savary se réduit à joindre MC', à prolonger jusqu'en K et à mener KX perpendiculaire à la droite AT, qui a remplacé la base de la roulette.

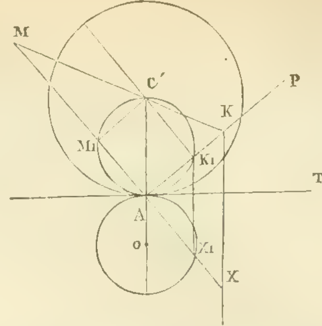

Si le point venait se placer en M_1 sur la circonférence décrite sur AC' comme diamètre, la droite M_1C' ne rencontrerait plus AP qu'à l'infini; d'où l'on conclut que la trajectoire du point M_1 aurait en M_1 un point d'inflexion; la tangente en ce point serait d'ailleurs M_1C'.

La circonférence AM_1C' a été, pour ce motif, nommée *circonférence des inflexions.*

Si l'on donnait le centre de courbure X de la trajectoire d'un point, et qu'on voulût obtenir ce point, qui devrait être sur XA, il faudrait mener XK parallèle à AC', joindre KC' et prolonger jusqu'en M.

Or, si le point X était donné en X_1 sur la circonférence symétrique de la circonférence des inflexions, le point K viendrait en K_1 sur cette circonférence des inflexions, et K_1C' étant parallèle à X_1A, le point cherché serait à l'infini. Ainsi la circonférence OA est le lieu des centres de courbure des points de l'infini liés à la roulette. Ces points décrivent des cercles; c'est pourquoi la circonférence OA a reçu le nom de *circonférence des centres.*

— *Application à la trajectoire d'un point lié à une droite de longueur constante qui glisse entre deux droites fixes.* Soit la droite PQ qui glisse entre les droites Ox et Oy : les points P et Q décrivant des droites appartiennent à la circonférence des inflexions; le point A, où se rencontrent les normales aux

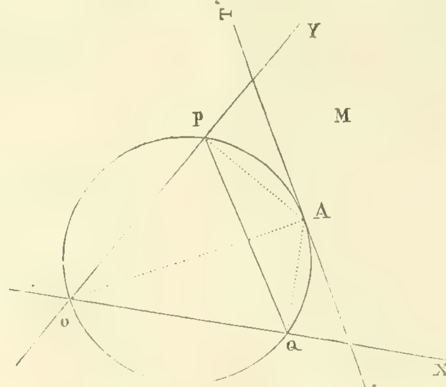

trajectoires des points P et Q, est le centre instantané de rotation; il appartient donc à la même circonférence (comme le quadrilatère OPAQ est inscriptible, la circonférence des inflexions passe aussi en O). La tangente TAT' à la circonférence des inflexions est la base de la roulette; le centre de cette roulette est en O. On a donc tout ce qu'il faut pour appliquer la construction de Savary à la trajectoire du point M.

ÉPICYDE, général carthaginois, né à Carthage, vivait au IIIe siècle av. J.-C. Il servit avec distinction sous Annibal, en Espagne et en Italie. Envoyé avec son frère Hippocrite auprès d'Hiéronyme, tyran de Syracuse, tous deux soutinrent, après la mort de ce prince, un siége dans Léontium, et s'échappèrent quand la ville fut prise par Marcellus. Ils parvinrent bientôt à soulever parmi les Siciliens un parti puissant contre les Romains, et se rendirent maîtres de Syracuse (214). Après un long siége, bravement soutenu par Épicyde, les deux frères se réfugièrent à Agrigente, et furent enfin forcés de rentrer en Afrique, lorsque cette ville tomba au pouvoir des Romains.

ÉPICYÈME s. m. (é-pi-si-è-me — gr. *epikuêma*; de *epi*, sur, et *kuêma*, fœtus). Méd. Superfétation. ‖ On dit aussi ÉPICYÈSE s. f.

ÉPICYRTE s. m. (é-pi-sir-te — du gr. *epi*, sur; *kurtos*, courbé). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des salmones, comprenant quelques espèces des eaux douces de l'intérieur du Brésil.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des malacodermes, tribu des cébrions, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent le Brésil et la Guyane.

ÉPICYSTOTOMIE s. f. (é-pi-si-sto-to-mî — du gr. *epi*, sur; *kustis*, vessie; *temnô*, je coupe). Chir. Taille sus-pubienne.

ÉPICYTHARISME s. m. (é-pi-si-ta-ri-sme — gr. *epikitharismos*; de *epi*, sur, et *kithara*, cithare). Mus. Intermède de cithare, chez les Grecs.

ÉPIDAMNUS, ancien nom de la ville de DURAZZO.

ÉPIDAURE, ville de la Grèce ancienne, dans l'Argolide, sur le golfe de Saronique (aujourd'hui golfe d'Égine), à 35 kilom. E. d'Argos, à peu de distance du Pirée et de l'île d'Égine. Le village moderne de *Pidavro* ou *Epidauros* s'élève près de l'emplacement de l'antique Épidaure, au fond d'une baie étroite, resserrée entre une presqu'île rocheuse au S. et des montagnes à pic au N. Il renferme à peine 100 habitants, dont l'unique industrie est la culture de légumes qu'ils portent au marché d'Athènes. L'antique Épidaure était située sur la presqu'île et avait, selon Strabon, 15 stades de tour. Il ne reste plus de la ville que quelques vestiges de murailles situés sur cette presqu'île et sur l'isthme qui la joint à la plaine.

Fondée par une colonie d'Ioniens, puis occupée par les Doriens d'Argos, cette ville dut une grande partie de son importance au temple d'Esculape qui se trouvait sur son territoire. Grâce à sa position géographique, elle devint une des villes les plus commerçantes du Péloponèse. « Elle envoya, dit M. Joanne, des colonies dans les îles d'Égine, de Cos, de Calydnus et de Nisyrus. Après avoir chassé ses tyrans et adopté un gouvernement oligarchique, elle se sépara de sa métropole, Argos, dont les institutions étaient démocratiques, et se lia étroitement avec Sparte. Les Éginètes, en secouant le joug d'Épidaure, lui enlevèrent son importance et son commerce. Du temps des Romains, elle n'était plus que le port du temple d'Esculape. » Ce temple, situé à l'O. de la ville, sur le chemin d'Argos, au milieu d'un bois entre deux montagnes, contenait une statue du dieu en ivoire. Dans un bâtiment accessoire, appelé *Tholos*, étaient exposés sur des tables des remèdes contre toutes les maladies; on y lisait également sur des tablettes toutes les guérisons opérées par l'intercession du dieu. C'était l'un des sanctuaires les plus vénérés et les plus renommés de la Grèce. Il était encore tellement célèbre en 293 av. J.-C. que, pendant une épidémie qui sévissait à Rome, une députation fut envoyée de cette ville pour implorer l'aide du dieu d'Épidaure. Le temple possédait un oracle célèbre dans l'antiquité, et que l'on venait consulter de toutes parts. Une foule de malades encombraient sans cesse les abords de l'enceinte sacrée, venant demander à Esculape le secret de leur guérison. Aussi les écrivains font-ils souvent allusion à cet oracle ou à la divinité qui lui dictait ses réponses. On connaît les vers touchants de Millevoye :

> Fatal *oracle d'Épidaure*,
> Tu m'as dit : Les feuilles des bois
> A tes yeux jauniront encore;
> Mais c'est pour la dernière fois.

Castel a dit dans son poëme des *Plantes :*

> Les simples bienfaisants, chers au *dieu d'Épidaure*,

et la baronne de Bourdic :

> Savant dans l'art que le *dieu d'Épidaure*
> A couronné par d'utiles succès,
> Je vais cueillir, au lever de l'aurore,
> Les simples dont les dieux ont semé les forêts.

« En arrivant à Berlin, le colonel apprit que le bruit de sa résurrection l'y avait précédé. Les journaux commençaient à en parler et les sociétés savantes à s'en émouvoir. Le prince régent ne dédaigna pas d'interroger son médecin; l'Allemagne est un pays bizarre où la science intéresse les princes eux-mêmes.

» Fougas, qui savait combien le docteur Hirtz avait contribué à son retour à la vie, fit une visite au bonhomme et l'appela *oracle d'Épidaure*. Le docteur s'empara de lui, fit prendre ses bagages à l'hôtel, et lui donna la meilleure chambre de sa maison. »

ED. ABOUT.

Près de ce temple était un magnifique théâtre construit par Polyclète, et qui est aujourd'hui le mieux conservé de tous les anciens théâtres de la Grèce, à part celui de Trametzus, près de Joannina; l'orchestre a 30 mètres de longueur, et le théâtre entier plus de 120 mètres. Dans son état primitif, il pouvait contenir 12,000 spectateurs. Parmi les autres édifices, que mentionne Pausanias, citons dans la ville même les temples de Minerve Cisséenne, d'Artémis, de Bacchus et d'Aphrodite, et, sur les hauteurs voisines, ceux d'Aphrodite, d'Artémis et de Thémis; mais il reste aujourd'hui à peine quelques vestiges de ces édifices. Épidaure a eu, au commencement de ce siècle, une célébrité temporaire : ce fut là, en effet, que, le 22 janvier 1822, se réunit l'assemblée des députés de toutes les parties de la Grèce, lesquels promulguèrent la constitution connue sous le nom de *Constitution d'Épidaure.* Tel était à cette époque l'état de délabrement et de ruine de l'antique cité, que les députés, ne pouvant même trouver d'asile dans les misérables villages des environs, durent camper en plein air.

ÉPIDAURE-LIMERI, ville de la Grèce ancienne, dans la Laconie, sur le golfe d'Argos, au fond d'une baie profonde formée par le cap Limendria au N. et le promontoire où s'élève le village moderne de *Monemvasie* ou *Napoli-de-Malvoisie*. Elle s'étageait en amphithéâtre sur le versant S. de la colline et descendait jusqu'à la mer. Un mur transversal la divisait en ville haute et ville basse. L'enceinte de la ville, flanquée de tours, existe encore en partie; les ruines de l'acropole offrent de beaux spécimens de construction pélasgique. Dans la ville basse, on remarque deux murs en terrasse qui soutenaient probablement des temples.

Cette ville, fondée par une colonie argienne, n'a jamais joué un rôle important. Les Athéniens ravagèrent son territoire pendant la guerre du Péloponèse. Au moyen âge, ses habitants l'abandonnèrent pour en fonder une nouvelle sur la presqu'île de *Minoa*.

Hirtius, *De bello Alexandrino*, mentionne une troisième *Épidaure*, ville maritime de l'Épire.

ÉPIDAURIEN, IENNE s. et adj. (é-pi-dô-riain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant d'Épidaure; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* ÉPIDAURIENS. *Les antiquités* ÉPIDAURIENNES.

— Mythol. Surnom d'Esculape adoré à Épidaure : *Esculape* ÉPIDAURIEN.

ÉPIDAURIES s. f. pl. (é-pi-dô-rî). Antiq. Fêtes qu'on célébrait en Grèce en l'honneur

d'Esculape, et particulièrement à Épidaure, le jour anniversaire de celui où, pour la première fois, les honneurs divins y furent rendus à ce dieu. ‖ Huitième jour des éleusinies, consacré au souvenir du voyage qu'Esculape avait fait d'Épidaure à Athènes, pour se faire initier aux mystères d'Éleusis.

ÉPIDÉICTIQUE adj. (é-pi-dé-i-kti-ke). Rhétor. anc. Syn. d'ÉPIDICTIQUE.

ÉPIDÈME s. m. (é-pi-dè-me — du gr. *epidêma*, lien). Entom. Petit prolongement lamellaire, qui existe dans l'intérieur du thorax des animaux articulés.

ÉPIDÉMÉTIQUE s. m. (é-pi-dé-mé-ti-ke — gr. *epidêmêtikos*; de *epi*, sur, et *dêmos*, peuple). Hist. rom. Officier qui, sous l'empire, était chargé de la distribution des logements militaires dans les villes.

ÉPIDÉMICITÉ s. f. (é-pi-dé-mi-si-té — rad. *épidémie*). Méd. Caractère épidémique d'une maladie.

ÉPIDÉMIE s. f. (é-pi-dé-mî — gr. *epidêmios*, épidémique; de *epi*, sur, et *dêmos*, peuple). Pathol. Maladie qui, dans un même temps et en un même lieu, attaque un grand nombre de personnes à la fois : *Une* ÉPIDÉMIE *de fièvre typhoïde, de petite vérole, de choléra. En* 1348, *il y eut une maladie nommée* ÉPIDÉMIE, *dont bien la tierce partie du monde mourut.* (Froissart.) *L'*ÉPIDÉMIE *a cela de bon qu'elle contraint l'égoïste à compatir aux maux d'autrui.* (A. d'Houdetot.) *Qu'une* ÉPIDÉMIE *meurtrière répande son souffle empoisonné, les médecins occupent les postes avancés.* (Brachet.) *Il est des* ÉPIDÉMIES *qui ne viennent que par le véhicule de l'eau.* (Raspail.)

— Fig. Passion, entraînement auquel cèdent un grand nombre de personnes à la fois : *L'engouement est général, c'est une véritable* ÉPIDÉMIE. (Acad.) *Il est des* ÉPIDÉMIES *d'esprit qui gagnent les hommes de proche en proche comme une espèce de contagion.* (J.-J. Rouss.) *Cent orateurs fameux sous le seul règne d'Auguste! quelle* ÉPIDÉMIE! (Dider.)

— Pl. Ant. gr. Fêtes que les Grecs célébraient à Milet et à Délos en l'honneur d'Apollon, et à Argos en l'honneur de Junon, divinités qui étaient supposées assister aux fêtes au milieu du peuple. ‖ Fête qu'on célébrait en l'honneur du retour d'un parent ou d'un ami.

— **Encycl.** Méd. Le mot *épidémie* sert à désigner une affection produite par une cause morbifique générale, régnant passagèrement sur un pays, une localité, et frappant en même temps un grand nombre d'individus. Ces caractères, par lesquels on définit l'*épidémie*, la différencient nettement des maladies dites contagieuses, endémiques et sporadiques. Dans la contagion, en effet, il y a de plus transmission d'un germe, d'un élément morbide, au moyen duquel la maladie passe d'un individu à un autre; la forme sporadique n'a pas de siége précis : ses attaques sont isolées et variables suivant les prédispositions individuelles; les endémies, enfin, tiennent à des causes locales permanentes, et c'est cette permanence même qui modifie quelquefois si profondément la santé générale d'un peuple.

Il y a des *épidémies*, dites de localité, ou petites *épidémies*, qui paraissent se renfermer dans l'endroit où elles se sont développées sous l'influence de causes spéciales, que l'on peut prévoir et connaître; mais il en est d'autres qui parcourent les contrées les plus différentes sous tous les rapports, et y exercent leurs ravages, quelles que soient d'ailleurs les conditions où elles se trouvent : ce sont les grandes *épidémies*.

On croyait autrefois que les *épidémies* étaient des fléaux que les dieux déchaînaient sur la terre pour châtier les hommes, et l'on trouve dans beaucoup d'auteurs anciens la description des sacrifices qu'on leur offrait pour apaiser leur colère. Sans remonter si loin, n'a-t-on pas vu en France même les populations épouvantées par l'apparition d'un phénomène céleste, d'une comète, par exemple, regarder cette apparition comme un signe éclatant de la colère divine, qui annonçait l'arrivée prochaine d'une épidémie ou de quelque autre catastrophe?

Aujourd'hui, on rattache les *épidémies* à des causes plus rationnelles et plus positives, telles que les variations de l'état atmosphérique et les altérations de l'air; mais il n'est pas toujours facile d'établir un lien manifeste entre une *épidémie* et un changement brusque de température. On ne peut cependant pas nier l'influence de la chaleur ou du froid sur l'apparition de telle ou telle *épidémie*, et bien que l'on trouve dans les auteurs des faits qui semblent détruire cette opinion, il en est cependant qui viennent la confirmer. Ainsi l'on a remarqué que la variole est bien plus grave et plus fréquente pendant la canicule ou à la fin d'un été fort chaud; que les maladies des organes respiratoires s'observent surtout pendant les froids; que la dyssenterie et les maladies des voies digestives acquièrent une plus grande intensité en automne ou pendant les étés très-chauds.

On a aussi attribué aux vents une grande influence, mais on ne peut rien affirmer à cet égard. Les recherches de de Saussure et de Volta sur l'électricité de l'air n'ont pas amené des résultats plus certains.

Quant aux altérations de l'air, considérées dans leurs rapports avec les *épidémies*, elles paraissent avoir une action plus directe sur leur manifestation. On a vu, en effet, des fièvres intermittentes se produire sous forme épidémique après qu'on avait desséché des marais, creusé des canaux, et d'autres *épidémies* survenir, qui étaient dues, en partie du moins, aux miasmes engendrés par des matières animales en putréfaction, à des exhalaisons d'eaux stagnantes ou de fumiers infectant les rues de beaucoup de villages. Il existe cependant certains faits qui paraissent infirmer cette opinion; ainsi, l'on voit dans les grandes villes des quartiers réservés à l'exercice d'industries qui infectent l'air de miasmes de toute espèce, et ces quartiers ne sont pas cependant plus que d'autres exposés à des *épidémies*. Malgré cette contradiction apparente, nous nous rangeons à l'avis de beaucoup de médecins éclairés, et nous pensons qu'un air vicié et corrompu contribue à la production des *épidémies*.

Nous ne ferons que mentionner l'alimentation comme cause d'*épidémies*; on en a beaucoup exagéré l'importance, et la science ne possède à cet égard que des données peu concluantes.

Dans l'étude des causes des maladies épidémiques, il faut tenir compte du moral des individus, qui, dans certains cas, entre pour beaucoup dans leur développement et leur propagation. Une *épidémie* qui sévit dans une armée vaincue et découragée, par exemple, y fait beaucoup plus de ravages que dans une autre dont les privations et les fatigues n'ont pas été moindres, mais dont le courage a été soutenu et le moral relevé par la victoire.

On ne peut rien dire de bien positif sur les causes qui prédisposent aux atteintes d'une *épidémie*; c'est cependant un fait d'observation que les premières victimes sont presque toujours des individus d'une organisation faible, débilitée, dont le moral est affecté par la crainte ou la peur; ce sont aussi les enfants, les vieillards et ceux qui vivent dans de mauvaises conditions d'hygiène et d'alimentation, et enfin ceux qui se livrent à la débauche. C'est surtout parmi ces derniers que la maladie fait des ravages et qu'elle se montre avec les symptômes les plus intenses.

Il y a des *épidémies* auxquelles on peut assigner une marche à peu près régulière et constante; mais le plus souvent il n'en est pas ainsi. « Les *épidémies* éventuelles, dit M. Monneret, n'ont rien de fixe dans leur apparition. Elles visitent souvent d'immenses étendues de pays, comme le choléra, qui, sorti de l'Inde, a parcouru l'Asie, l'Afrique et l'Europe entière; comme la peste, la grippe, la peste noire du moyen âge. D'autres fois, la maladie s'arrête dans une contrée, ou borne ses ravages à une seule ville, à une prison ou à un établissement public. Souvent on suit les traces de son passage à travers de vastes pays; elle marque ses étapes, et n'avance que lentement à travers les villes, les villages et les routes frayées. Plus souvent encore, elle affecte une marche irrégulière et désordonnée. Elle s'arrête dans une ville ou une région de petite étendue, puis reprend tout à coup une marche rapide, et traverse sans direction aucune des portions considérables de pays; elle saute pardessus de grands espaces, puis s'écarte et revient pour saisir inopinément une population qui croyait lui échapper. Il suffit de jeter les yeux sur l'itinéraire suivi par le choléra, la peste, les *épidémies* de petite vérole ou de grippe, pour demeurer convaincu que ces maladies déjouent toutes les prévisions humaines. »

Les *épidémies* présentent ordinairement dans leur marche une période de début, une période d'état et une période de déclin. Le plus souvent l'invasion est brusque et sans aucun symptôme précurseur, et cette soudaineté constitue un des principaux caractères de l'*épidémie*.

La durée des *épidémies* est indépendante de la température, des saisons, des climats et même des pays et des races; mais elle est plus longue pour les races fixes que pour les races ambulantes. Après avoir abandonné un endroit, elles peuvent y revenir une seconde et même une troisième fois.

Les *épidémies* peuvent être ou des maladies sporadiques qui ont pris le caractère épidémique, tout en conservant le plus souvent leur nature essentielle, ou des maladies qui, comme la peste et le choléra, émigrent de certains pays où elles règnent endémiquement, dans d'autres où on ne les connaissait pas, ou enfin des maladies qui, comme l'acrodynie, tiennent à une cause purement locale et qu'on ne rencontre nulle autre part que là où elles ont pris naissance.

Une *épidémie* grave exerce sur l'organisme de ceux qu'elle atteint une influence des plus délétères, et lors même qu'elle est bénigne, elle détermine toujours un malaise général. On a pu observer pendant le choléra qu'une maladie épidémique peut communiquer quelques-uns de ses caractères aux maladies sporadiques régnant en même temps, quoique très-différentes par leur siége et par leur nature, et que, si elle est à son maximum d'intensité, elle peut en diminuer le nombre ou même les faire disparaître complètement. On a remarqué aussi qu'un individu qui a été atteint d'une *épidémie* est moins apte, ou ne l'est plus du tout, à subir de nouvelles attaques; il a reçu une sorte d'immunité.

Lorsqu'une *épidémie* règne quelque part, son influence se fait sentir sur tout le monde. Ainsi, pendant que le choléra régnait à Paris, on a observé que beaucoup d'individus se plaignaient de quelque dérangement dans leur santé; c'est là sans doute une influence purement morale. Quant aux individus déjà guéris d'une maladie épidémique, ils éprouvent, à sa réapparition, quelques légers symptômes qui rappellent parfaitement la nature de la maladie.

Les *épidémies* peuvent se transformer en endémies. Il existe d'ailleurs entre ces deux espèces de maladies, si différentes par leurs caractères, un point de contact, qui consiste dans une sorte d'incubation se rencontrant également dans les unes et dans les autres : ainsi, un individu quitte le foyer d'une *épidémie* pour aller dans un autre endroit où il n'en existe aucune trace; il y reste quelque temps dans une santé parfaite; puis tout à coup la maladie se développe chez lui; il y a eu évidemment incubation d'un germe morbide.

On a vu quelquefois une *épidémie* en faire cesser une autre qui régnait déjà dans une contrée, et l'on trouve, dans un rapport sur les *épidémies* de 1771 à 1830, qu'il en a quelquefois existé deux simultanément : par exemple, la fièvre bilieuse avec la dyssenterie, la rougeole avec le catarrhe pulmonaire ou avec la coqueluche, le croup avec la coqueluche, la dyssenterie avec beaucoup d'autres affections. Voici, d'après M. Monneret, les maladies qui méritent réellement le nom de maladies épidémiques. Celles qui affectent le système nerveux et l'appareil locomoteur sont : la méningite cérébro-spinale, l'hypérhémie cérébrale, l'acrodynie; — les organes respiratoires : le croup, la coqueluche, la grippe, la fièvre catarrhale, la pneumonie, l'angine simple, l'angine gangréneuse et l'angine pseudo-membraneuse; — le tube digestif : la diarrhée, la dyssenterie, l'affection vermineuse; — le système cutané et muqueux : la suette miliaire, la gangrène, l'érysipèle, l'ophthalmie; — les pyrexies : la peste noire, la fièvre typhoïde, le typhus, la fièvre gastrique simple ou rémittente, la fièvre bilieuse, la diphthérie, la fièvre puerpérale, le choléra; — les exanthèmes : variole, rougeole, scarlatine.

Considérées sous le rapport de la fréquence, il faut placer en première ligne les *épidémies* qui affectent les voies digestives, puis celles qui affectent les voies respiratoires et enfin les maladies de la peau.

D'après l'énumération précédente, il est facile de voir que le siége des maladies épidémiques est le plus souvent dans les muqueuses, et surtout dans la muqueuse intestinale.

De nombreuses recherches anatomiques ont été faites pour rattacher certaines maladies épidémiques à une altération du système nerveux; ces recherches n'ont pas amené, il est vrai, des résultats bien certains, mais on peut dire que le plus souvent le système nerveux subit des modifications qui rendent l'affection plus grave.

Nous ne saurions nous étendre longuement sur le traitement à employer contre les *épidémies*, attendu qu'il varie pour chacune d'elles. Les moyens thérapeutiques généraux sont d'ailleurs plutôt du domaine de l'hygiène publique. A chaque apparition d'une nouvelle *épidémie*, on a mis en usage une foule de moyens préservatifs, tels que les chlorures, les antiseptiques, les exutoires, le quinquina, l'isolement; on les a tour à tour vantés et abandonnés, sans qu'on ait jamais pu savoir au juste quelle part il fallait leur attribuer dans la prophylaxie des *épidémies*. Quant aux grands feux qu'on a coutume d'allumer dans les endroits ravagés par ces fléaux ou qu'on en croit menacés, il est hors de doute qu'ils peuvent être utiles en purifiant l'air et en agissant peut-être sur les causes secondaires; mais les meilleures garanties sont certainement un bon tempérament, un moral qui ne se laisse point abattre, une vie régulière, et le soin de se préserver des variations brusques de température.

— Hist. La première grande *épidémie* dont l'histoire fasse mention est celle que l'on connaît sous le nom de *peste d'Athènes*, et qui est si bien décrite par Thucydide. Ce fléau venait de l'Orient; il parcourut l'Egypte et la Grèce, et s'il est impossible de suivre sa marche dans l'Italie et dans les Gaules, c'est qu'à cette époque les historiens manquent partout ailleurs qu'en Grèce. On n'avait pas conservé le souvenir d'une pareille destruction d'hommes. L'invasion était subite : d'abord la tête était prise d'une chaleur ardente, les yeux rougissaient et s'enflammaient, la langue et la gorge devenaient sanglantes; il survenait des éternuments et de l'enrouement; bientôt après l'affection gagnait la poitrine et produisait une toux violente; la peau, légèrement rouge, était couverte de petits boutons vésiculeux et d'ulcérations. La chaleur interne était si grande qu'on ne pouvait supporter aucun vêtement; les malades mouraient le septième ou le neuvième jour, après avoir perdu les pieds, les mains ou les yeux par la gangrène. Cette maladie, disparue aujourd'hui, eut encore plusieurs retours meurtriers, notamment sous l'empereur Marc-Aurèle. Avant Galien, on trouve plusieurs invasions d'une maladie nommée *cardiaque* ou *diaphorèse*, à cause de la sueur abondante qui l'accompagnait, et dans laquelle le corps se fondait littéralement. Elle n'était pas sans rapport avec la suette anglaise, qu'on vit régner au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. La *peste d'Orient*, celle qui règne encore de nos jours en Égypte, et qui est caractérisée par l'éruption de bubons, a été ignorée de l'antiquité; elle ne fit son apparition que sous Justinien et elle causa dans le monde des ravages épouvantables. On estime à plus de 100 millions le nombre d'hommes enlevés par ce fléau, qui s'étendit sur tous les points de l'Europe, et qui ravagea Paris, Marseille et Moscou. Rome non plus ne fut pas épargnée; le pape Pélage en fut la première victime, et Grégoire de Tours rapporte que, durant une cérémonie religieuse ayant pour but de fléchir la colère divine, on vit tomber quatre-vingts personnes qui expirèrent immédiatement. A la même époque, c'est-à-dire vers la fin du VI^e^ siècle, apparut pour la première fois une maladie non moins terrible qui dure encore, la *variole* ou *petite vérole*. Chilpéric et les enfants de Frédégonde en furent atteints; cette reine, dans sa frayeur, craignant que le fléau n'eût été attiré par les vexations qu'avaient souffertes les peuples sous son administration et sous celle de son mari, jeta dans le feu les registres des nouvelles taxes qui venaient d'être imposées; ce qui n'empêcha pas ses enfants de mourir peu de temps après. Le moyen âge fut, plus qu'aucune autre époque, en proie à des *épidémies : l'éléphantiasis*, vulgairement connu sous le nom de lèpre, régna pendant de longs siècles. Parmi les principales *épidémies* de cette époque, il faut aussi citer le *mal des ardents*, qui parut pour la première fois au X^e^ siècle. Une *épidémie* dont l'universalité et les caractères rappelèrent celle qui avait ravagé le monde sous Justinien vint épouvanter le XIV^e^ siècle. Cette maladie fut une véritable peste, dans le sens médical du mot, c'est-à-dire une affection gangréneuse signalée par des tumeurs dans l'aine et les aisselles, auxquelles se joignait quelquefois une inflammation gangréneuse des organes de la respiration. En Europe, on lui donna le nom de *peste noire*, parce qu'elle couvrait le corps de taches livides. L'Italie l'appela *mortalité grande*, à cause des ravages inouïs qu'elle exerça partout où elle se montra. Chez tous les écrivains de cette époque on rencontre le témoignage de la profonde impression faite par ce fléau sur les esprits. Le jurisconsulte Henri Bohic, dans son *Commentaire sur les décrétales*, dit qu'il se hâte pour n'être point prévenu par la mort. Les historiens des ordres religieux, surtout chez les carmes, parlent avec effroi de la multitude de leurs confrères qui périrent en soignant les pestiférés. Des *épidémies* d'un autre genre ravagèrent aussi le moyen âge; telle fut celle qu'on appela *chorée* ou *danse de Saint-Guy*, et qui était caractérisée par un besoin irrésistible de se livrer à des sauts et à des mouvements désordonnés. Cette maladie singulière fit son apparition, vers 1374, en Allemagne, lorsqu'à peine avaient cessé les dernières atteintes de la peste noire. Il ne faut pas croire qu'elle n'attaquât que quelques individus : elle frappait du même vertige des masses considérables, et il se formait des bandes de plusieurs centaines, quelquefois de plusieurs milliers de convulsionnaires, qui allaient de ville en ville, étalant le spectacle de leur danse désordonnée. Leur apparition répandait le mal, qui se propageait ainsi de proche en proche. Une *épidémie* analogue à celle-ci, c'est le *tarentisme*, qui a régné en Italie pendant plusieurs siècles, et qui a disparu quant à sa forme primitive. C'est dans la Pouille qu'elle prit naissance, pour se propager dans toute la péninsule. On l'attribua à la morsure d'une araignée appelée tarentule; mais ce n'était là que la cause occasionnelle de cette *épidémie*, qui était une véritable maladie nerveuse. La dernière *épidémie* qui ait fait son apparition en Europe, c'est le *choléra*, venu lui aussi de l'Orient, et qui n'a pas immolé de moins nombreuses victimes que les pestes auxquelles il a succédé. On a constaté sa présence en 1832, en 1849 et en 1865. La science n'a réussi jusqu'à ce jour qu'à connaître son point de départ, qui est le golfe de l'Inde, et à suivre pas à pas sa marche; quant à sa nature et aux remèdes qui peuvent le combattre, on est encore réduit aux conjectures. Les *épidémies* ont toujours eu de déplorables résultats, non-seulement au point de vue matériel, mais encore au point de vue moral : en même temps qu'elles dépeuplaient les cités, elles agissaient sur la société comme un dissolvant. Par ces temps d'étrange mortalité, les hommes étaient pris ou d'une folle terreur qui contribuait à les précipiter vers la tombe, ou d'une sceptique indifférence qui les portait à profiter joyeusement du peu de jours qui semblaient leur rester à vivre. Les liens de famille étaient brisés, les lois restaient muettes, les magistrats et les médecins étaient les premiers à fuir; les malades mouraient

isolés, sans secours, quelquefois abandonnés au milieu de la rue; les fossoyeurs parcouraient seuls ces cités désertes, unissant le métier de voleurs à celui de croque-morts, et attirés par le seul espoir du gain vers ces fonctions non moins lugubres que dangereuses. Tel est le triste tableau que les historiens nous ont tracé des villes livrées à l'*épidémie*. Grâce au ciel, les mœurs se sont adoucies; Paris n'a pas présenté en 1832 l'affligeant spectacle de Florence ou d'Athènes; l'esprit civilisateur a pu résister au fléau victorieux, et par son courage même en a atténué les effets. C'est à la science à faire le reste et à prévenir le retour de ces terribles *épidémies*.

— Admin. *Mesures sanitaires.* En vertu de la loi du 16 août 1790, il appartient aux préfets et aux maires des communes rurales de prendre toutes les précautions convenables pour écarter ou neutraliser les effets des *épidémies*.

A Paris, ces attributions appartiennent au préfet de police, suivant l'arrêté du gouvernement du 12 messidor an VIII. « Le préfet de police, porte cet arrêté, assurera la salubrité de la cité en prenant les mesures nécessaires pour prévenir et arrêter les *épidémies*, les épizooties, les maladies contagieuses, en faisant observer les règlements sur les inhumations, en surveillant les salles de dissection, en empêchant d'établir dans l'intérieur de Paris des ateliers, manufactures, laboratoires ou maisons de santé, qui doivent être hors de l'enceinte des villes selon les lois et règlements, en faisant saisir ou détruire chez les épiciers, droguistes, apothicaires ou tous autres les médicaments gâtés, corrompus ou nuisibles. »

Il serait impossible d'énumérer ici toutes les mesures que doit prendre l'administration en temps d'*épidémie*. Parmi les principales, nous citerons :

1° Le soin de faire enlever les fumiers et immondices déposés sur la voie publique, de faire nettoyer et balayer les rues.

2° La défense de rien jeter sur la voie publique qui répande des exhalaisons nuisibles, d'établir près des habitations des tueries, échaudoirs ou abattoirs de bouchers et de charcutiers, ou du moins l'autorité doit prescrire à ces derniers de laver avec soin leurs établissements.

3° L'assainissement des logements insalubres. A ce sujet, l'administration doit veiller avec le plus grand soin à l'application de la loi du 13 avril 1850 sur les logements insalubres. M. de Riancey, rapporteur de cette loi, disait : « L'habitation est une des choses les plus importantes de la vie du pauvre et de l'ouvrier; c'est le centre de ses affections, c'est le lieu de son repos; c'est là qu'après les longues fatigues d'une journée passée au travail il trouve les délassements, les joies et les peines de la famille. Pour la femme, pour les enfants, c'est la résidence continue du jour et de la nuit, c'est l'horizon tout entier. » V. LOGEMENTS INSALUBRES.

4° Le devoir de faire saisir ou détruire dans les halles, marchés, boutiques, chez les boulangers, bouchers, droguistes, les comestibles, viandes ou médicaments corrompus, les bonbons, les dragées, les liqueurs colorées avec des substances minérales vénéneuses, etc.

5° La défense de rien déposer dans les ruisseaux, fontaines, puits, qui puisse altérer les eaux.

6° Prohiber l'entretien dans les villes des animaux immondes.

7° Provoquer l'élargissement des rues et places trop exiguës.

8° Ordonner le dessèchement des marais reconnus nuisibles.

Dès qu'une *épidémie* se déclare dans une commune, l'autorité municipale doit en donner connaissance au sous-préfet, qui envoie immédiatement sur les lieux le médecin des *épidémies*. Ce médecin est nommé par le ministre sur la proposition du préfet. Le sous-préfet avertit ensuite le préfet de l'existence de la maladie.

Le médecin doit suivre tous les effets de la maladie, et, dès qu'elle a disparu, il est tenu de remettre au sous-préfet, qui à son tour le fait parvenir à l'autorité préfectorale, un rapport détaillé sur sa mission et sur la manière dont il l'a remplie.

En 1851, le préfet de police et le préfet de la Seine organisèrent une commission centrale de salubrité, composée de quarante-trois membres; il y eut, en outre, une commission par arrondissement (Paris n'avait alors que douze arrondissements), chargée de correspondre avec la commission centrale. Il y avait aussi une commission dans chacun des quarante-huit quartiers de la ville, chargée de visiter d'une manière spéciale les habitations susceptibles de devenir nuisibles par l'odeur qu'elles exhalent.

Un grand nombre de départements s'empressèrent d'adopter ces sages mesures.

Nous allons passer en revue l'ensemble des mesures prises pour empêcher l'importation des *épidémies* considérées comme susceptibles d'être transportées d'un pays dans un autre. Les maladies en vue desquelles ce régime sanitaire a été établi sont : la peste, la fièvre jaune et le choléra-morbus asiatique.

La loi du 3 mars 1822 régit cette importante matière. Elle défère au chef du gouvernement le soin de déterminer les pays dont les provenances doivent être temporairement ou habituellement soumises au régime sanitaire, ainsi que le pouvoir de régler les attributions des diverses autorités chargées d'exécuter les mesures commandées par les circonstances.

L'ordonnance du 7 août 1822 a été rendue en exécution de cette loi. Nous allons la reproduire ici dans toutes ses dispositions, à l'exception de celles qui sont spécialement relatives aux quarantaines et qui trouveront leur place ailleurs. V. QUARANTAINE.

— I. *Règles communes à toutes les provenances.* 1. Les provenances par mer ne sont admises à la libre pratique qu'après que leur état sanitaire a été reconnu par les autorités ou agents préposés à cet effet.

2. Conformément à l'art. 2 de la loi du 3 mars 1822, cette admission pour les provenances de pays sains doit suivre immédiatement la vérification de leur état sanitaire, à moins d'accidents ou de communications de nature suspecte survenus depuis leur départ.

3. Ne sont pas réputés pays sains, outre ceux où règne une maladie pestilentielle, les pays qui y sont fréquemment sujets ou dans lesquels on en soupçonne l'existence, ou qui sont en libre relation avec des lieux suspects, ou qui reçoivent sans précaution des provenances suspectes, ou qui, venant d'être infectés, peuvent encore conserver et transmettre des germes contagieux.

4. Sont seuls exceptés des vérifications exigées par l'art. 1er, tant que les circonstances extraordinaires n'obligent pas à les y soumettre : sur les côtes de l'Océan, les bateaux pêcheurs, les bâtiments des douanes, et les autres navires qui font le petit cabotage d'un port français à un autre; sur les côtes de la Méditerranée, les bâtiments des douanes qui ne sortent pas de l'étendue de leur direction.

5. Les provenances par terre ne doivent être soumises à faire reconnaître leur état sanitaire que lorsqu'elles viennent de pays qui ne sont pas sains, et avec lesquels les communications ont été restreintes, soit par une décision émanée de nous, soit provisoirement, en cas d'urgence, par les autorités sanitaires locales.

6. Les provenances qui, après que leur état sanitaire a été reconnu, ne sont point admises à la libre pratique, soit parce qu'elles viennent de pays qui ne sont pas sains, soit parce que, depuis leur départ, des accidents ou des communications de nature suspecte ont altéré leur état sanitaire, sont placées sous l'un des trois régimes déterminés par l'art. 3 de la loi du 3 mars.

7. La classification sous le régime de la patente brute et de la patente suspecte entraîne une quarantaine de rigueur plus ou moins longue, avec les purifications d'usage, selon le degré d'infection ou de suspicion sanitaire.

8. La classification sous le régime de la patente nette entraîne une quarantaine d'observation, à moins qu'il ne soit certain que la police sanitaire est soigneusement exercée dans les pays d'où vient la provenance ainsi classée, auquel cas il y a lieu à prononcer son admission immédiate à la libre pratique.

9. Sont également classés sous l'un de ces trois régimes les lazarets et autres lieux réservés, ainsi que les territoires qu'il devient nécessaire de frapper d'interdiction.

10. Les provenances non admises à la libre pratique, soit parce que leur état sanitaire n'a pas encore été reconnu, soit parce qu'après cette reconnaissance elles ont été soumises à la quarantaine, ainsi que les lieux réservés et territoires compris dans la classification prescrite dans l'article précédent, restent en état de séquestration; et tout acte qui a pour effet de mettre les personnes ou les choses ainsi séquestrées en communication avec le territoire libre doit être poursuivi conformément à l'art. 2 de la loi du 3 mars.

11. L'état de libre pratique cesse à l'égard des personnes et des choses qui ont été en contact avec des personnes ou des choses se trouvant en état de séquestration sanitaire, sans préjudice des peines encourues, si après ce contact, et avant d'avoir recouvré leur état de libre pratique, il y a communication entre elles et le territoire. Ne seront point exempts des dispositions du présent article les bâtiments compris dans les exceptions portées par l'art. 4, s'ils communiquent en mer avec des navires qui ne seraient pas en état de libre pratique.

12. L'état de séquestration ne finit que par la décision de l'autorité compétente, qui prononce l'admission à la libre pratique, soit après la reconnaissance de l'état sanitaire à l'égard des provenances qui n'inspirent aucun soupçon, soit au terme de la quarantaine à l'égard des autres, soit aux termes des interdictions prononcées en vertu de l'art. 9.

— II. *Provenances arrivant par mer.* 13. Tout navire arrivant d'un port quelconque, et quelle que soit sa destination, sera, sauf les cas d'exception déterminés par l'art. 4, porteur d'une patente de santé, laquelle fera connaître l'état sanitaire des lieux d'où il vient et son propre état sanitaire au moment où il est parti.

14. Tout navire français ou étranger qui n'a point de patente de santé est sujet, outre les mesures auxquelles son état sanitaire le soumet, à un surcroît de quarantaine réglé selon les circonstances, et qui ne peut être moindre de cinq jours.

15. Les patentes sont délivrées en France par les administrations sanitaires, et, dans les pays étrangers, en ce qui concerne les bâtiments français, par nos agents consulaires.

16. Les navires français qui partent d'un port étranger où il n'existe point d'agent consulaire doivent se pourvoir d'une patente délivrée par les autorités du pays, et la faire ultérieurement certifier par lesdits agents qui se trouvent dans les ports où leur navigation les conduit.

17. Les patentes de santé doivent être visées dans tous les lieux de relâche, à l'effet de constater l'état sanitaire du pays et du navire. En cas d'un séjour prolongé au delà de cinq jours après la délivrance ou le visa de la patente, soit dans le lieu de départ, soit dans celui de relâche, un nouveau visa devient nécessaire.

18. Les navires porteurs de patentes raturées, surchargées, ou présentant toute autre altération seront soumis à une surveillance particulière, sans préjudice d'une augmentation de quarantaine et des poursuites à diriger, selon les cas, contre le capitaine ou le patron, et, en outre, contre tous auteurs desdites altérations.

19. Il est défendu à tout capitaine : 1° de se dessaisir de la patente prise au point de départ avant d'être arrivé à celui de sa destination; 2° de prendre et d'avoir à bord d'autre patente que celle qui lui a été délivrée audit départ; 3° d'embarquer sur son bord aucun passager qui ne se serait pas muni d'un bulletin de santé, ni aucun marin ou autre individu qui paraîtrait atteint d'une maladie contagieuse; 4° de recevoir des hardes à bord sans s'être assuré d'où elles viennent et qu'elles n'ont pas servi à l'usage de personnes attaquées d'un mal contagieux.

20. Il est enjoint à tout officier de santé d'un navire et, à défaut, au capitaine ou patron, de prendre note, sur le journal de bord, de toutes les maladies qui pourraient s'y manifester, ainsi que des différents symptômes qui s'y feraient remarquer.

21. En cas de décès après une maladie pestilentielle, tous les effets susceptibles qui auraient servi au malade dans le cours de cette maladie seront, si le navire est au mouillage, brûlés et détruits, et, s'il est en route, jetés à la mer avec des précautions suffisantes pour qu'ils ne puissent surnager. Les autres effets dont l'individu décédé n'aurait point fait usage, mais qui se seraient trouvés à sa disposition, seront soumis immédiatement à l'évent, à la fumigation, ou mis à la traîne, ainsi que les effets dont aurait fait usage un individu qui aurait été attaqué d'une telle maladie sans y avoir succombé.

22. Il sera fait mention, dans le journal de bord, de l'exécution des mesures indiquées par l'article précédent; il y sera également fait mention des communications qui auraient eu lieu en mer, ainsi que de tous les événements qui auraient eu un rapport direct ou indirect avec la santé publique.

23. Tout capitaine arrivant dans un port français est tenu : 1° d'empêcher toute communication avant l'admission à la libre pratique; 2° de se conformer aux règles de la police sanitaire, ainsi qu'aux ordres qui lui seront donnés par les autorités chargées de cette police; 3° d'établir son navire dans le lieu réservé qui lui sera indiqué; 4° de se rendre, aussitôt qu'il y sera invité, auprès des autorités sanitaires, en attachant à un point apparent de son canot, bateau ou chaloupe, une flamme de couleur jaune, à l'effet de faire connaître son état de suspicion et d'empêcher toute approche; 5° de produire auxdites autorités tous les papiers du bord; de répondre, après avoir prêté serment de dire la vérité, à l'interrogatoire qu'elles lui feront subir et de déclarer tous les faits, tous les renseignements venus à sa connaissance qui pourront intéresser la santé publique.

24. Seront soumis à de semblables interrogatoires et obligés à de semblables déclarations les gens de l'équipage et les passagers, toutes les fois que cela sera jugé nécessaire.

25. Doivent se conformer aux ordres et aux instructions des mêmes autorités les pilotes qui se rendent au-devant des navires pour les guider, ainsi que toutes embarcations qui, en cas de naufrage ou de péril, iraient à leur secours.

26. Toutes les défenses ci-dessus énumérées ne feront point obstacle aux visites des agents des douanes, soit dans les ports, soit dans les quatre lieues des côtes, sauf toute application que de droit, auxdits agents et à leurs embarcations, des art. 11 et 12, si par ces visites ils perdent leur état de libre pratique.

— III. *Provenances arrivant par terre.* 27. Les provenances par terre de pays avec lesquels les communications auront été restreintes seront, selon les cas, accompagnées de passe-ports, bulletins de santé et lettres de voiture, délivrés et visés par qui de droit, et faisant connaître, soit par leur contenu, soit par leur visa, l'état sanitaire des lieux d'où viennent les provenances, de ceux où elles ont stationné ou séjourné, ainsi que la route qu'elles ont suivie. Ces pièces, si elles sont délivrées en pays étrangers, devront être certifiées par les agents français, partout où il s'en trouvera.

28. Tout conducteur de voitures, de bestiaux ou d'un chargement quelconque, sera tenu de se procurer lui-même et de veiller à ce que chaque individu qu'il conduira se procure les passe-ports, bulletins de santé ou lettres de voiture exigés par la loi. Il ne pourra se charger de personnes qui n'en seraient point pourvues, ni conduire des animaux, des marchandises ou tous autres objets matériels, dont le nombre, l'espèce et les quantités n'y seraient point mentionnés.

29. Celles de ces pièces qui seraient chargées, raturées ou altérées de toute autre manière donneront lieu à une surveillance particulière, sans préjudice d'une prolongation de quarantaine et des poursuites à exercer selon les cas.

30. Les conducteurs devront faire constater par les autorités compétentes les maladies auxquelles succomberaient pendant le voyage, ou dont seraient seulement atteints les hommes et les animaux placés sous leur conduite, ainsi que les symptômes particuliers de ces maladies. Ils devront faire brûler les effets qui auraient servi aux personnes décédées d'une maladie pestilentielle et déposer, pour être purifiées, les hardes de celles qui n'auraient été qu'attaquées d'une telle maladie.

31. Les individus arrivant par terre de pays avec lesquels les communications auront été restreintes, les conducteurs de voitures, d'animaux, de marchandises ou d'objets matériels quelconques, seront tenus, à leur arrivée sur la ligne sanitaire : 1° de se conformer aux règlements et aux ordres des autorités sanitaires; 2° de ne se permettre aucunes communications avant l'admission à libre pratique et d'employer tous les moyens qui pourront dépendre d'eux pour les éviter; 3° de rester dans le lieu réservé qui leur sera indiqué; 4° de produire aux autorités compétentes tous les papiers concernant leur état sanitaire et tous ceux pouvant intéresser la santé publique dont ils seront porteurs; 5° de prêter serment de dire la vérité dans les interrogatoires auxquels ils seront soumis, et de déclarer dans ces interrogatoires tous les faits venus à leur connaissance qui pourraient intéresser la santé publique.

— IV. *Attributions et ressorts des autorités sanitaires.* 48. La police sanitaire locale est exercée sous la surveillance des préfets, par des intendances et par des commissions.

49. L'exercice immédiat de cette police appartient aux intendances, dans l'étendue de la circonscription assignée à leur chef-lieu; partout ailleurs, il appartient aux commissions sanitaires. Celles de ces commissions qui sont placées dans le ressort d'une intendance agissent sous sa direction immédiate; les autres agissent sous la direction immédiate des préfets.

50. Les intendances font les règlements locaux jugés nécessaires. Ces règlements sont transmis aux préfets et soumis par eux, avec leur avis, au ministre de l'intérieur, pour recevoir son approbation. Néanmoins, ils sont, en cas d'urgence, provisoirement exécutoires sur l'autorisation des préfets.

51. Hors des ressorts des intendances, les règlements sont faits par les préfets, après avoir consulté. Ils devront également être soumis à l'approbation ministérielle, et ils ne sont provisoirement exécutés qu'en cas d'urgence.

52. Les règlements faits par une intendance qui aura plusieurs départements dans son ressort devront être transmis séparément au préfet de chacun de ces départements, et ne pourront recevoir que par cette voie, soit l'autorisation provisoire en cas d'urgence, soit l'approbation définitive.

53. Les décisions particulières des intendances ou des commissions, pour l'application des présentes règles ou des règlements locaux, exprimeront toujours les motifs qui les auront déterminées et devront être rendues et notifiées sans retard.

54. Les notifications seront faites, si c'est un navire, au capitaine ou au patron; si c'est un transport par terre, à l'individu chargé de sa conduite; si c'est un territoire ou un lieu réservé, à celui qui y exercera immédiatement la police; si c'est une maison, à son propriétaire ou à celui qui le représentera; si c'est une personne isolée, à elle-même.

55. Il sera formé, près de notre ministre de l'intérieur, pour être consulté par lui sur les matières sanitaires, un conseil supérieur de santé, dont les membres, au nombre de douze, seront nommés par le chef de l'État.

56. Les intendances sont composées de huit membres au moins et de douze au plus, nommés par le ministre de l'intérieur; les commissions, de quatre membres au moins et de huit au plus, nommées par les préfets.

57. Les intendances et les commissions sont renouvelées tous les trois ans par moitié. Leurs délibérations exigent la présence de la moitié plus un de leurs membres, et doivent

être prises à la majorité absolue des suffrages. Les membres sortants peuvent être réélus.

58. Sont présidents nés des intendances et des commissions les maires des villes où elles siégent. Ont aussi droit d'assister avec voix délibérative aux séances, soit des unes, soit des autres, lorsqu'ils sont employés dans leur ressort : 1° le plus élevé en grade d'entre les officiers généraux ou supérieurs attachés à un commandement territorial; 2° dans les ports militaires, les commandants et intendants ou ordonnateurs de la marine, et, dans les ports de commerce, le commissaire de marine chargé en chef du service maritime; 3° les directeurs ou, à défaut, les inspecteurs des douanes employés dans ledit ressort.

59. Les intendances et les commissions auront sous leurs ordres, pour le service immédiat qui leur sera confié, leurs secrétaires, les officiers de lazaret, les médecins et interprètes, les agents sanitaires préposés à la surveillance des côtes, et les gardes de santé destinés à être placés à bord des navires, dans les lazarets et autres lieux réservés.

60. Les intendances et les commissions ont, outre leur président né, un président semainier et un vice-président chargé de remplacer celui-ci en cas d'empêchement, l'un et l'autre renouvelés tous les huit jours et pris à tour de rôle sur un tableau dressé tous les six mois par chaque intendance et par chaque commission.

61. Le président semainier est chargé de la direction et du détail des affaires pendant sa présidence. Il se tient assidûment à son poste. Il veille au maintien des règlements et assure l'exécution des délibérations. Il fait observer l'ordre et la discipline dans les lazarets et autres lieux réservés. Il fait reconnaître l'état sanitaire des provenances. Il pourvoit, dans les cas urgents, aux dispositions provisoires qu'exige la santé publique, et convoque immédiatement l'assemblée, qui peut seule prendre les mesures définitives. Il signe, en vertu des délibérations prises, l'ordre de mettre en libre pratique les provenances qui ont terminé leur quarantaine. Il délivre et vise les patentes et bulletins de santé, et y fait apposer, avec sa signature, celle du secrétaire et le sceau de l'administration. Il fait tenir, par le secrétaire, note de toutes ses décisions, et en rend compte aux séances ordinaires, lesquelles doivent avoir lieu au moins tous les huit jours.

62. Les secrétaires, les officiers de lazaret, les médecins, agents sanitaires et gardes de santé, sont aux ordres du président semainier ou, à son défaut, du vice-président en exercice; ils n'en peuvent recevoir que d'eux ou de l'intendance, ou de la commission dont ils dépendent.

63. Les aumôniers, les secrétaires, les officiers de lazaret et les agents sanitaires sont respectivement nommés, soit par les intendances, soit par les commissions; leur nomination doit être approuvée par le préfet. La nomination des gardes de santé , faite de même par les intendances et par les commissions, n'est soumise à aucune approbation.

65. Les agents sanitaires sont chargés, sur les divers points du littoral et des lignes de l'intérieur où il est nécessaire d'en placer, de veiller à l'accomplissement des règles sanitaires, d'empêcher les infractions, de constater ces infractions par procès-verbal, d'avertir et d'informer les administrations dont ils dépendent de tout ce qui peut intéresser la santé publique, et d'exercer telles autres fonctions qui pourront leur être confiées par les règlements locaux, mais seulement pour les cas d'urgence.

66. Les mêmes règlements déterminent les fonctions et le nombre des autres employés placés sous les ordres des mêmes administrateurs.

68. Ont le droit de requérir la force publique pour le service qui leur est confié, les intendances et les commissions sanitaires, leurs présidents semainiers et vice-présidents pendant qu'ils sont en exercice.

Les mêmes ont le droit de requérir, mais seulement dans les cas d'urgence et pour un service momentané, la coopération des officiers et employés de la marine, des employés des douanes et des contributions indirectes, des officiers des ports de commerce, des commissaires de police, des gardes champêtres et forestiers, et, au besoin, de tous les citoyens. Mais ces réquisitions ne peuvent enlever à leurs fonctions habituelles des individus attachés à un service public, à moins d'un danger assez imminent pour exiger le sacrifice de tout autre intérêt. Les agents sanitaires ne peuvent requérir la force publique qu'en leur qualité d'officiers de police judiciaire, ou, s'il y avait lieu, pour repousser une violation imminente du territoire qui ne pourrait l'être que par la force.

69. Toutes les fois qu'il sera nécessaire de requérir extraordinairement pour un service sanitaire de durée les officiers ou employés de la marine, les employés des douanes ou tous autres employés publics, les ordres doivent émaner des ministres desquels dépendent ces officiers ou employés.

72. Les fonctions de police judiciaire attribuées par l'article 17 de la loi du 3 mars aux membres des autorités sanitaires, sont exercées, dans le ressort de chaque intendance, de chaque commission, par chacun de leurs membres, et concurremment avec eux, par les capitaines de lazaret et par les agents sanitaires, dans les lieux où ils sont employés. Les uns et les autres ne peuvent exercer lesdites fonctions qu'après avoir prêté serment devant le tribunal civil.

73. Les jugements à rendre par lesdites autorités en matière de simple police, et en vertu de l'article 18 de la même loi, le sont par le président semainier, assisté des deux plus âgés d'entre ses collègues, le ministère public étant rempli par le capitaine du lazaret, ou, à défaut, par le plus jeune membre de l'intendance ou de la commission, et le secrétaire de l'une ou de l'autre faisant les fonctions de greffier.

75. Le contrevenant doit comparaître par lui-même ou par un fondé de pouvoirs. En cas de non-comparution, si elle n'est point occasionnée par un empêchement résultant des règles sanitaires, il est jugé par défaut. S'il est empêché par cette cause, il est sursis au jugement jusqu'à la fin de la quarantaine, à moins que ce ne soit un employé du lazaret ou de tout autre lieu réservé, obligé par la nature de ses fonctions à une séquestration habituelle, auquel cas, s'il n'a pas désigné de fondé de pouvoirs, il lui en est donné un d'office.

76. Un garde de santé, commissionné à cet effet par le président semainier, est chargé de notifier les citations et les jugements.

79. Il est enjoint aux administrations sanitaires de se donner réciproquement les avis nécessaires au service qui leur est confié, à tous les médecins d'hôpitaux, ainsi qu'à tous autres qui seraient informés d'un symptôme de maladie pestilentielle, d'en avertir les administrations sanitaires, et, à défaut, le maire du lieu qui, dans ce cas, doit prendre ou provoquer les mesures que les circonstances exigent.

Telles sont les principales dispositions du règlement de 1822; les diverses administrations qu'elle organisa ont subsisté jusqu'en 1851.

Aux termes de la loi du 3 mars 1822, toute violation des lois et des règlements sanitaires est punie de la peine de mort, si elle a opéré communication avec des pays dont les provenances sont soumises au régime de la patente brute, avec ces provenances, ou avec des lieux, des personnes ou des choses placés sous ce régime; — de la peine d'un an à dix ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 fr. à 10,000 fr., si elle a opéré communication prohibée avec des lieux, des personnes ou des choses, qui, sans être placés sous le régime de la patente brute, ne seraient point en libre pratique.

La même peine est applicable à ceux qui se rendent coupables de communications interdites entre des personnes ou des choses soumises à des quarantaines de différente durée.

Mais les infractions en matière sanitaire peuvent ne donner lieu à aucune peine quand elles n'ont été commises que par force majeure, ou pour porter secours en cas de danger, si la déclaration en a été faite immédiatement à l'autorité compétente.

Les anciens droits sanitaires ont été remplacés, en vertu du décret du 4 juin 1853, par les taxes suivantes :

	fr.	c.
1° Droit de reconnaissance à l'arrivée :		
Navires naviguant en cabotage, de port français à port français, d'une mer à l'autre, par tonneau	»	05
Navires naviguant en cabotage étranger, par tonneau	»	10
Navires naviguant à long cours, par tonneau	»	15
Paquebots arrivant à jour fixe, d'un port européen dans un port de l'Océan. Paquebots venant d'un port étranger dans un port français de la Méditerranée, si la durée de la navigation n'excède pas douze heures.	»	05
Les paquebots appartenant à ces deux dernières catégories peuvent contracter des abonnements de six mois ou d'un an. L'abonnement est calculé à raison de 0 fr. 50 par tonneau et par an, quel que soit le nombre des voyageurs.		
2° Droit de station payable par les navires soumis à une quarantaine, par tonneau, pour chaque jour de quarantaine	»	03
3° Droit de séjour au lazaret, par jour et par personne	2	»
4° Droit sur les marchandises déposées et désinfectées dans les lazarets: Marchandises emballées, par 100 kil.	»	50
Cuirs, les cent pièces	1	»
Petites peaux non emballées, les cent peaux	»	50

Les bâtiments de guerre, les bâtiments en relâche forcée, même lorsqu'ils sont admis à libre pratique, pourvu qu'ils ne se livrent à aucune opération de commerce dans le port où ils abordent, et les bateaux de pêche, sont exempts de tous les droits sanitaires ci-dessus indiqués.

— Bibliogr. Ouvrages à consulter : *Des épidémies en général*, dans Hippocrate, Baillon, Sydenham, Stoll, etc.; *Mémoires de la Société de médecine de Paris de 1776 à 1789* (10 vol. in-4°); *Journal général de médecine; Mémoires de l'Académie de médecine; Des épidémies au point de vue de l'origine contagieuse ou infectieuse;* Anciennes relations: Thucydide (I, 51), Denys d'Halicarnase (IX, 421), Lucrèce (*De rerum natura*, VI), Ovide (*Métamorphoses*, VII), Virgile (*Géorgiques*, III), Aristote (Probl. VII, 8), Galien, (*De diff. febr.*, I, 2); Boccace, *Décaméron* (1re journ.); Fracastor, *De contagionibus et de contagiosis morbis libri III* (Venise, 1546, in-4°); Facio, *Paradossi della pestilenza* (Gênes, 1584, in-4°), trad. franç. par Baralis (Paris, 1620, in-8°); Palmarus, *De morbis contagiosis libri VII* (Paris, 1578, in-4°); Perlinus, *Declamatio adversus morborum contagionem* (Hanovre, 1613, in-4°); Trannoy, *Traité des maladies épidémiques* (Amiens, 1819, in-8°); Lassis, *Recherches sur les véritables causes des maladies épidémiques appelées typhus* (Paris, 1819, in-8°); du même, *Causes des maladies épidémiques* (Paris, 1822, in-8°); Willermé, *Des épidémies sous le rapport de l'hygiène publique, de la statistique médicale et de l'économie politique*, dans les *Mém. d'hygiène* (1833); Lebrun, *Traité théorique sur les maladies épidémiques*, dans lequel on examine s'il est possible de les prévoir et quels seraient les moyens de les prévenir et d'en arrêter les progrès. Ouvrage couronné, en 1772, par la Faculté de médecine de Paris, et auquel on a depuis ajouté quelques vues relatives à la pratique (Paris, 1776, in-8°); Lepecq de La Cloture, *Observations sur les maladies épidémiques*, ouvrage rédigé d'après le tableau des *Épidémiques* d'Hippocrate, et dans lequel on indique la meilleure méthode d'observer ce genre de maladies, etc. (Paris, 1776, in-4°); le même, *Collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques*, ouvrage qui expose une suite de quinze années d'observations, et dans lequel les épidémies, les constitutions régnantes et intercurrentes sont liées, selon le vœu d'Hippocrate, avec les causes météorologiques, locales et relatives aux différents climats, ainsi qu'avec l'histoire naturelle et médicale de la Normandie. On y a joint un *Appendice* sur l'ordre des constitutions épidémiques (Rouen et Paris, 1778, 2 vol. in-4°); Nicolas, *Histoire des maladies épidémiques qui ont régné dans la province du Dauphiné depuis* 1775 (Grenoble, 1780, in-4°); le même, *Mémoires sur les maladies épidémiques qui ont régné dans la province du Dauphiné depuis 1780, avec des observations sur les caux minérales, etc.* (Grenoble, 1786, in-8°); Van Swieten, *Constitutiones epidemicæ et morbi potissimum Lugduni-Batavorum observati et ejusdem observationes*, edidit M. Stoll (Vienne et Leipzig, 1782, in-4° ou in-8°, 2 vol.); Retz, *Précis d'observations sur la nature, les causes, les symptômes et le traitement des maladies épidémiques qui règnent tous les ans à Rochefort, et qu'on observe de temps en temps dans la plupart des provinces de France, avec des conseils sur les moyens de s'en préserver* (Paris et Versailles, 1784); Schraud, *De eo quod est in morbis epidemicum* (Perth, 1802, in-4°); Ozanam (J.-A.-F.), *Histoire médicale, générale et particulière des maladies épidémiques, contagieuses et épizootiques, qui ont régné en Europe depuis les temps les plus reculés, et notamment depuis le* XIVe *siècle jusqu'à nos jours* (Paris et Lyon, 1817-1823, 5 vol. in-8°); Fodéré, *Leçons sur les épidémies et l'hygiène publique* (Strasbourg, 4 vol. in-8°); Sels, *Diss. de præcipuis auxiliis, a variis auctoribus propositis, ad homines contra morbos contagicos et epidemicos defendendos* (Groningue, 1824, in-8°); Marchal (de Calvi), *Des épidémies. Thèse* soutenue le 23 février 1852. Concours pour une chaire d'hygiène à la Faculté de médecine de Paris.

ÉPIDÉMIOLOGIE s. f. (é-pi-dé-mi-o-lo-jî — de *épidémie*, et du gr. *logos*, discours). Méd. Étude sur les épidémies.

ÉPIDÉMIQUE adj. (é-pi-dé-mi-ke — rad. *épidémie*). Méd. Qui a le caractère, la forme d'une épidémie : *Maladie* ÉPIDÉMIQUE. *Symptômes* ÉPIDÉMIQUES. *L'amour est comme les maladies* ÉPIDÉMIQUES : *plus on les craint, plus on y est exposé.* (Chamfort.)

— Fig. Qui attaque à la fois un grand nombre de personnes, à la manière des épidémies : *Un enthousiasme* ÉPIDÉMIQUE. *Rien n'est* ÉPIDÉMIQUE *comme les hallucinations qui se lient au surnaturel infernal.* (A. de Gasparin.)

— Antonyme. Sporadique.

ÉPIDÉMIQUEMENT adv. (é-pi-dé-mi-ke-man — rad. *épidémique*). D'une manière épidémique : *Le choléra a très-souvent régné* ÉPIDÉMIQUEMENT *à Paris.*

ÉPIDÉMIURGE s. m. (é-pi-dé-mi-ur-je — gr. *epidêmiourgos;* de *epi*, sur, et de *dêmiourgos*, magistrat). Hist. gr. Nom donné par les Corinthiens aux magistrats qu'ils envoyaient chaque année gouverner la ville de Potidée.

ÉPIDENCE s. f. (é-pi-dan-se). Mar. Cordage auquel on suspend un hamac.

ÉPIDENDRE adj. (é-pi-dan-dre — du gr. *epi*, sur; *dendron*, arbre). Bot. Qui croît sur les arbres.

— s. m. Genre de plantes épiphytes de la famille des orchidées, type de la tribu des épidendrées, comprenant environ trois cents espèces, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique. ‖ On dit aussi ÉPIDENDRON.

— **Encycl.** Ce beau genre d'orchidées, type de la tribu des épidendrées, renferme des plantes épiphytes, croissant sur les arbres (d'où le nom générique), à tige allongée, cylindrique, ou raccourcie et renflée en pseudobulbe; les fleurs, solitaires ou diversement groupées, ont des sépales étalés, des pétales variables, le labelle souvent parallèle et soudé à la colonne, entier ou lobé dans sa partie libre et pourvu de deux callosités à la base. On en connaît aujourd'hui plus de trois cents espèces, répandues dans les régions chaudes de l'Amérique, et dont un tiers environ appartient au Mexique. On en cultive un grand nombre dans nos serres; mais toutes n'ont pas le même mérite. La plupart sont grimpantes. Les anciens auteurs rapportaient à ce groupe la vanille, qui forme aujourd'hui un genre distinct.

ÉPIDENDRÉ, ÉE adj. (é-pi-dan-dré — rad. *épidendre*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre épidendre.

— s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre épidendre.

ÉPIDERME s. m. (é-pi-der-me — gr. *epidermis;* de *epi*, sur, et *derma*, peau). Anat. Membrane mince et transparente qui recouvre la peau extérieurement : *Enlever l'*ÉPIDERME. *Je me suis écorché l'*ÉPIDERME. *Chez les enfants, la délicatesse de l'*ÉPIDERME *exige des soins minutieux, surtout en hiver.* (Balz.) *L'*ÉPIDERME, *c'est la couche externe des papilles qui ont fait leur temps.* (Raspail.)

Sur l'auteur dont l'*épiderme*
Est collé tout près des os,
La mort tarde à frapper ferme
De peur d'ébrécher sa faux.

PIRON.

‖ Se dit quelquefois pour désigner l'épithélium ou enveloppe externe des membranes muqueuses.

— Par anal. Surface, couche superficielle et extérieure : *Le temps ronge l'*ÉPIDERME *des marbres les plus durs. La couche de la terre qui nous est connue n'est que l'*ÉPIDERME *du globe.*

— Fig. Partie sensible, irritable, chatouilleuse : *Le tort de l'opposition systématique, c'est de faire que l'*ÉPIDERME *ministériel cesse bientôt d'être sensible aux attaques même fondées.* (E. de Gir.) *Vous n'avez pas l'idée comme les gens de lettres ont l'*ÉPIDERME *sensible.* (Alex. Dum.)

— Moll. Peau dont certaines coquilles sont revêtues.

— Bot. Membrane transparente, incolore, qui recouvre toutes les parties d'un végétal exposées au contact de l'air. ‖ S'est dit quelquefois pour ÉPICARPE.

— Rem. Le genre de ce mot a été longtemps douteux, et Molière l'a fait encore féminin :

La beauté du visage est un frêle ornement,
Une fleur passagère, un éclat d'un moment,
Et qui n'est attaché qu'à *la* simple *épiderme.*

— **Encycl.** Anat. On donne le nom d'*épiderme* à la couche la plus superficielle de la peau. C'est une lame mince, insensible, transparente, qui suit parfaitement toutes les saillies et toutes les dépressions de la surface externe du derme, sur lequel elle se moule comme un vernis. L'*épiderme* est mince, mais son épaisseur n'est pas la même chez tous les individus, ni même sur toutes les parties du corps. Ainsi, tandis que sur le talon l'*épiderme* représente environ les deux tiers de l'épaisseur du derme, sur la face palmaire de la main il ne mesure que la moitié de cette même épaisseur. Les professions exercent aussi une grande influence sur l'épaisseur de l'*épiderme*, et il a été remarqué que, chez les boulangers, par exemple, l'*épiderme* qui recouvre la rotule est exceptionnellement développé. Il en est de même pour la malléole externe chez le tailleur, pour la partie externe de la cuisse chez les cordonniers, et ainsi de suite. L'*épiderme* est un produit exhalé des capillaires sanguins du derme et déposé sur la surface de cette membrane à l'état liquide. Il est formé par une agglomération de cellules qui se juxtaposent, se superposent et forment des couches et comme des étages différents. Chaque cellule qui se forme contient une vésicule, un noyau et un nombre indéterminé de corpuscules ou *nucléoles.* A mesure que de nouvelles cellules se forment sur le derme, elles repoussent les cellules déjà formées, jusqu'à ce que celles-ci finissent par tomber. Lorsque la couche la plus extérieure tombe, celle du dessous est déjà toute prête à la remplacer. A l'état sain, ce travail est insensible; mais lorsqu'une condition quelconque est venue altérer la marche régulière du développement des cellules épidermiques, on se trouve en face d'une maladie de peau dont une forme très-commune dans le cuir chevelu est désignée sous le nom de *pityriasis.* La surface externe de l'épiderme ou partie libre de la peau présente : des plis et des sillons, des saillies situées aux points d'émergence des poils, des orifices. La surface interne adhère d'une manière intime au derme et se moule sur le corps papillaire, ainsi que nous l'avons dit. Elle présente à l'examen : un prolongement à chaque follicule pileux, à chaque glande sébacée, à chaque glande sudorifère; des dépressions ou alvéoles; des saillies ou prolongements canaliculés. Détaché du derme, l'*épiderme* se dessèche, devient dense, élastique,

légèrement jaunâtre. A la flamme d'une bougie, il brûle comme de la corne en exhalant une odeur semblable. L'*épiderme* est tout à fait insensible ; il ne renferme ni tissu cellulaire, ni nerfs, ni vaisseaux.

Composition chimique de l'*épiderme* :

Matière cornée.	93.5
Substance gélatiniforme. .	5.»
Graisse.	0.5
Sels, acides, oxydes. . . .	1.»

L'*épiderme* n'est pas amorphe. Les ongles sont une dépendance de l'*épiderme*.

— Bot. En botanique, on appelle *épiderme* cette couche mince de tissu qui recouvre à peu près toutes les parties du végétal, dont elle se détache assez facilement. On a cru pendant longtemps qu'il faisait partie du tissu sous-jacent, dont il ne serait qu'une légère modification due au contact de l'air, ce qui n'est vrai que pour un certain nombre de végétaux inférieurs. L'*épiderme* peut toujours, par la macération, être nettement séparé des tissus qu'il recouvre ; si l'on prolonge cette opération, il ne tarde pas à se diviser à son tour en deux couches distinctes, l'une extérieure, la *pellicule épidermique* ou *cuticule*, l'autre intérieure, l'*épiderme* proprement dit. Les cellules qui composent l'*épiderme* sont généralement, sauf quelques exceptions, beaucoup plus grandes que celles du tissu sous-jacent, et de forme très-variable, mais toujours aplatie. Elles sont disposées en une couche unique d'épaisseur uniforme. L'adhérence des parois latérales est beaucoup plus forte que celle des parois extérieure et inférieure ; de là résultent l'absence de méats intercellulaires, la solidité de la membrane et la facilité de la détacher en lames plus ou moins grandes.

L'*épiderme* offre un grand nombre de petites ouvertures appelées *pores corticaux* et mieux *stomates* (du grec στόμα, bouche). Ce sont, en effet, de petites bouches placées dans son épaisseur, s'ouvrant à l'extérieur par une fente ou ouverture ovalaire allongée, bordée d'une sorte de bourrelet formé par un nombre variable de cellules, mais plus communément par deux, qui ont la forme de croissants à extrémités obtuses. Ce bourrelet, qui manque très-rarement, joue le rôle d'une sorte de sphincter resserrant ou dilatant l'ouverture suivant la chaleur, l'humidité, la sécheresse ou autres circonstances. Quelques parties paraissent dépourvues de stomates ; telles sont les racines, les vieilles tiges, la plupart des pétales, l'*épiderme* des fruits charnus, des graines, etc. En général, les stomates sont plus nombreux à la face inférieure des feuilles qu'à la face supérieure. Ce nombre est quelquefois très-considérable ; on en a compté plus de vingt mille par centimètre carré à la face inférieure d'une feuille de lilas.

La présence de la *cuticule* est plus générale que celle de l'*épiderme* même, car elle a été constatée sur les végétaux inférieurs ou aquatiques. Ceux-ci n'ont pas de véritable *épiderme* ; aussi les voit-on se dessécher et se crisper rapidement quand ils sont exposés à l'air libre. L'*épiderme*, en effet, paraît avoir pour fonctions de protéger les tissus contre les influences extérieures, et aussi de s'opposer à une évaporation trop rapide des liquides renfermés dans le végétal. C'est à la cuticul que plusieurs auteurs ont proposé d'appliquer plus spécialement le nom d'*épiderme*. Elle forme une membrane continue, sans apparence d'organisation, exactement moulée sur les cellules épidermiques qu'elle recouvre, sur les saillies, telles que les poils, qu'elle revêt comme d'une gaîne ; elle est percée de trous dans tous les endroits correspondant aux stomates. Toutefois, dans les tiges des arbres, l'*épiderme*, continuellement distendu par l'accroissement du système ligneux, exposé d'ailleurs à toutes les vicissitudes atmosphériques, ne tarde pas à se détruire complétement. Il est alors remplacé par la couche extérieure de tissu cellulaire, qui forme à la surface des tiges un faux *épiderme*, appelé *périderme*.

Les poils et les aiguillons (qu'il ne faut pas confondre avec les épines ou piquants) sont encore des dépendances de l'*épiderme*. Ils sont formés par la saillie d'une cellule ou par la réunion de plusieurs. En général, ce sont des organes filamenteux, plus ou moins déliés, servant à l'absorption et à l'exhalation dans les végétaux. Il est peu de plantes aériennes ou terrestres qui en soient entièrement dépourvues. On les observe principalement sur celles qui vivent dans les lieux secs et arides. Dans ce cas, ils ont été regardés par quelques botanistes comme servant à multiplier et à augmenter l'étendue de la surface absorbante des végétaux. Aussi en voit-on peu ou point dans les plantes très-succulentes, comme les plantes grasses, ou dans celles qui vivent habituellement dans l'eau. Leurs formes sont très-variées. Ils forment, dans certains cas, un passage insensible aux glandes.

ÉPIDERMÉ, ÉE adj. (é-pi-dèr-mé — rad. *épiderme*). Hist. nat. Qui est recouvert d'un épiderme : *Coquille* ÉPIDERMÉE.

ÉPIDERMIQUE adj. (é-pi-dèr-mi-ke — rad. *épiderme*). Hist. nat. Qui appartient ou qui se rapporte à l'épiderme : *Tissu* ÉPIDERMIQUE. *Membrane* ÉPIDERMIQUE.

— Erpét. *Écailles épidermiques*, Écailles très-minces, qui enveloppent les reptiles à peau écailleuse.

— Anat. *Système épidermique*, Ensemble de l'épiderme de la peau et des membranes muqueuses.

— Pathol. *Globes épidermiques*, Corps sphéroïdaux qu'on rencontre dans les tumeurs des ganglions et des muqueuses.

ÉPIDERMOÏDE adj. (é-pi-dèr-mo-i-de — du gr. *epidermis*, épiderme ; *eidos*, aspect). Anat. Qui ressemble à l'épiderme : *Tissu* ÉPIDERMOÏDE.

ÉPIDERMOSE s. f. (é-pi-dèr-mo-ze — rad. *épiderme*). Chim. Produit extrait de la fibrine fraîche traitée par l'eau acidulée avec l'acide chlorhydrique.

ÉPIDÈSE s. f. (é-pi-dè-ze — du gr. *epidesis* ; de *epi*, sur et *deô*, je lie). Chir. Application d'une bande ou d'une ligature.

ÉPIDESME s. m. (é-pi-dè-sme — du gr. *epidesmos*, lien ; de *epi*, sur et *deô*, je lie). Chir. Lien destiné à assujettir un appareil.

ÉPIDIAPHRAGMOTOPIE s. f. (é-pi-di-a-fra-gmo-to-pî — du gr. *epi* sur, de *diaphragme* et du gr. *topos*, lieu). Méd. Déplacement du diaphragme ; refoulement du diaphragme vers le thorax.

ÉPIDIBROMHYDRINE s. f. (é-pi-di-bro-mi-dri-ne — du gr. *epi*, sur, et de *dibromhydrine*). Chim. Corps qui résulte de l'action de la potasse sur la tribromhydrine glycérique.

— **Encycl.** *L'épidibromhydrine* répond à la formule $C^3H^4Br^2$. Ce n'est point un dérivé du glycide, comme l'a enseigné M. Reboul, mais un composé non saturé, appartenant à la série allylénique ou à une série isomère. On l'obtient en traitant la tribromhydrine $C^3H^5Br^3$ par l'hydrate de potassium solide. Il se passe alors un phénomène analogue à celui qui se produit lorsqu'on traite le bromure de propyline par les alcalis. Dans ce cas, une molécule d'acide bromhydrique se sépare, et il se forme du propylène monobromé ; ici, il se sépare également une molécule d'acide bromhydrique et il se forme du propylène bibromé ou *épidibromhydrine*.

$$\underset{\text{Tribromhydrine.}}{C^3H^5Br^3} + \underset{\text{Potasse.}}{KHO} = \underset{\text{Bromure potassique.}}{KBr} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} + \underset{\textit{Epidibromhydrine.}}{C^3H^4Br^2}.$$

En même temps, il se produit un peu d'acroléine provenant probablement d'une réaction secondaire, dans laquelle l'*épidibromhydrine* échange Br^2 contre O''. On distille le produit de cette réaction et l'on rectifie à plusieurs reprises ce qui passe au-dessous de 156°.

L'*épidibromhydrine* est un liquide lourd, dont la densité atteint le chiffre 2,06 à 11°. Elle est insoluble dans l'eau, bout entre 151° et 152° et présente une odeur manifestement alliacée. Les solutions alcooliques d'ammoniaque la décomposent légèrement à froid, et complétement, au bout de quelques heures à la température de 100°. Les produits de la réaction sont du bromure ammonique et de la dibromallylamine.

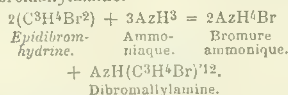

$$\underset{\textit{Epidibromhydrine.}}{2(C^3H^4Br^2)} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{3AzH^3} = \underset{\text{Bromure ammonique.}}{2AzH^4Br}$$
$$+ \underset{\text{Dibromallylamine.}}{AzH(C^3H^4Br)'^{12}}.$$

La formation de ce corps tend à faire penser que l'*épibromhydrine* répond à la formule $C^3H^4Br.Br$, formule qui, dans la série allylique, en ferait l'analogue du bromure d'éthylidène (série éthylique), c'est-à-dire un dérivé de l'acroléine par substitution de Br^2 à O''. La production de l'acroléine dans la préparation de l'*épidibromhydrine* prête à cette vue un nouvel appui.

Le brome s'unit directement à l'*épidibromhydrine*. Le produit $C^3H^4Br^4$ ou $(C^3H^4Br)'''Br^3$ est un liquide de 2,64 de densité, qui bout entre 250° et 252°, avec un léger dégagement d'acide bromhydrique.

ÉPIDICAZOMÈNE s. f. (é-pi-di-ka-zo-mè-ne — gr. *epidikazomenê* ; de *epidikazô*, j'adjuge). Antiq. gr. Femme qui avait réclamé l'exécution de la loi en vertu de laquelle le plus proche parent d'un défunt devait épouser l'héritière de celui-ci.

— Adjectiv. : *Femme* ÉPIDICAZOMÈNE.

ÉPIDICHLORHYDRINE s. f. (é-pi-di-klo-ri-dri-ne — du gr. *epi*, sur, et de *dichlorhydrine*). Chim. Corps analogue à l'épidibromhydrine, et qui résulte de l'action de la potasse sur la trichlorhydrine glycérique.

— **Encycl.** L'*épidichlorhydrine* $C^3H^4Cl^2$ ou $C^3H^4Cl.Cl$ a évidemment une constitution analogue à celle de l'épidibromhydrine. On doit donc la regarder, ainsi que cela résulte des considérations que nous avons fait valoir à l'occasion de ce dernier corps, comme du chlorure d'allylilène.

Pour la préparer, on place de la potasse en morceaux dans de la trichlorhydrine renfermée dans un appareil distillatoire. Une violente action se manifeste, la température s'élève et une partie du liquide distille. La partie distillée est formée de deux couches, l'une aqueuse, l'autre huileuse. On décante cette dernière, on l'agite avec de l'acide sulfurique étendu de la moitié de son volume d'eau, pour la débarrasser de la petite quantité d'*épidichlorhydrine* qu'elle renferme, puis on la distille ; on obtient ainsi l'*épidichlorhydrine*. C'est un liquide qui bout entre 101° et 102°, en subissant une décomposition partielle. Sa densité est de 1,21 à 20° ; son odeur est éthérée, piquante et un peu alliacée tout à la fois. L'eau ne la dissout pas, mais l'alcool et l'éther s'y mêlent, en toutes proportions. A 100°, elle se combine, quoique avec difficulté, avec les hydracides, en régénérant des éthers glycériques. Elle ne se combine ni à l'eau ni à l'alcool, même à 100°. Le brome se combine, directement avec elle en formant le composé $C^3H^4Cl^2Br^2 = (C^3H^4Cl)''ClBr^2$. Ce dernier composé est un liquide rouge, insoluble dans l'eau. Sa densité est de 2,10 à 13° ; il bout entre 220° et 221°.

ÉPIDICTIQUE adj. (é-pi-di-kti-ke — gr. *epidiktikos* ; de *epi*, sur, et *deiknuô*, je montre). Rhétor. Se disait, chez les sophistes grecs, des discours d'apparat appelés *epidixis*. ‖ *Genre épidictique*, Genre démonstratif. V. ÉPIDIXIS.

Épidicus, comédie de Plaute, la pièce favorite du poëte. La postérité a confirmé cette prédilection paternelle. « Epidicus, dit M. Pierron, est un esclave dévoué au fils de son maître et qui joue au bonhomme de père toutes sortes de tours, qui n'ont pas nui à notre Scapin pour le rendre plus consommé en adresse et en roueries. »

Outre la verve comique qui étincelle à chaque scène et le style de bon aloi, il faut encore admirer la vivacité, le naturel et la vraisemblance de l'exposition, qu'un critique a comparée à celle de *Bajazet*. Complimentons aussi Plaute d'avoir laissé de côté les obscénités qui déparent un grand nombre de ses ouvrages.

ÉPIDIDYME s. m. (é-pi-di-di-me — du gr. *epi*, sur ; *didumos*, testicule). Anat. Petit corps oblong, situé le long du bord supérieur du testicule.

— **Encyl.** L'*épididyme* est un petit corps allongé, vermiforme, intermédiaire au testicule et au canal déférent, qui rappelle exactement la forme d'une anse dont les deux extrémités seraient fixées aux deux pôles du testicule. La structure et les fonctions de cet organe se relient intimement à celles de la glande séminifère. Nous engagerons donc le lecteur à compléter cette étude par la lecture des articles TESTICULE et CANAL DÉFÉRENT. L'*épididyme*, qui recouvre et enveloppe le bord supérieur et postérieur du testicule, présente à considérer une extrémité supérieure ou tête, une extrémité inférieure ou queue et un corps ou partie moyenne. La tête, volumineuse et arrondie, est appliquée sur la partie correspondante du testicule, à laquelle elle est unie par les conduits séminifères qui passent du corps d'Highmore à l'*épididyme*, et de plus, par un tissu connectif lâche qui permet entre les deux organes quelques légers mouvements. Le corps est flexueux, mais indépendant, et recouvre en partie le bord postérieur et la face externe du testicule. L'extrémité inférieure ou queue se dédouble : d'une part, elle vient se fixer par une bride résistante de tissu connectif à l'extrémité du testicule ; d'autre part, elle se continue avec le canal déférent.

Envisagé au point de vue de la structure, l'*épididyme* présente à étudier la prolongation de la tunique fibreuse du testicule ou *tunique albuginée*, un tissu propre qui constitue le canal de l'*épididyme*, des vaisseaux, des nerfs et une petite quantité de tissu connectif. Extérieurement à la tunique albuginée, l'*épididyme* est entouré par un feuillet de la *tunique vaginale*. C'est à ce feuillet, qui forme une sorte de mésentère, que l'organe doit son indépendance. Le canal intérieur de l'*épididyme* commence dans la tête même et se continue, par l'intermédiaire de la queue, avec le canal déférent. Durant ce trajet très-court qu'il parcourt au niveau de la tête, le canal de l'*épididyme* reçoit les vaisseaux efférents, puis il commence à décrire des flexuosités nombreuses. Envisagé dans son ensemble, le canal de l'*épididyme* mesure à peine la longueur du testicule ; mais si, ramollissant le tissu cellulaire qui unit ces divers replis, on développe le canal épididymaire, on arrive à une longueur totale qui surpasse toute attente. Mouro donnait comme mesure 9m,40 ; Lauth, 6m,30. M. Sappey a développé à son tour l'*épididyme* de plusieurs sujets, et il a trouvé comme moyenne à peu près 6 mètres. Si, à cette mesure, on ajoute la longueur des vaisseaux efférents et des canalicules séminifères, on arrive à une longueur totale de 7 mètres pour la route que doit parcourir le sperme depuis les extrémités closes dans lesquelles il se forme jusqu'au conduit qui le transmet aux vésicules séminales. Le diamètre du canal de l'*épididyme* est de 0mm,35, en moyenne.

ÉPIDIDYMITE s. f. (é-pi-di-di-mite — rad. *épididyme*). Pathol. Inflammation du testicule.

— **Encycl.** Pathol. On désigne sous le nom d'*épididymite* l'inflammation des organes séminifères. Il y a peu de temps encore, le nom vulgaire de cette maladie était *orchite*. Considérant que l'inflammation a le plus souvent pour siége l'*épididyme*, les chirurgiens ont avec raison adopté une nouvelle dénomination. L'*épididymite* peut être aiguë ou chronique, uréthrale et blennorrhagique, ou simplement inflammatoire. Le cas le plus ordinaire est l'*épididymite* blennorrhagique ; c'est celle-là que nous allons étudier.

Quel est le siége anatomique de l'*épididymite* ? Sur cette question les avis sont différents. Suivant les uns, c'est la tunique vaginale, suivant les autres le testicule, suivant d'autres l'épididyme : on a donc décrit une vaginalite, une orchite parenchymateuse et une *épididymite*.

Ainsi que nous l'avons dit, l'*épididymite* étant le cas le plus commun, c'est elle qui l'a emporté dans la nomenclature moderne. Il ne faut pas cependant faire complétement abstraction des accidents qui se produisent sur les autres parties. Rochoux, qui le premier attira l'attention sur la vaginalite, en avait peut-être exagéré l'importance, mais le fait n'en était pas moins réel : la tunique vaginale s'enflamme le plus souvent ; seulement, cette inflammation est secondaire. Ainsi que l'a très-bien établi Velpeau, il se passe là quelque chose d'analogue à ce qu'on voit dans la pneumonie : sous l'influence de l'inflammation parenchymateuse du poumon, la plèvre se prend plus ou moins, de même s'enflamme la tunique vaginale par un effet de voisinage. Par contre, si l'inflammation est plus centrale, la tunique vaginale reste intacte, comme on voit des pneumonies centrales sans pleurésies concomitantes.

— *Symptômes.* Les symptômes sont locaux et généraux. Les symptômes locaux les plus saillants sont la douleur, le gonflement, la perturbation des fonctions. La douleur, au début, est d'abord vague et générale ; elle se fait sentir à l'aine, au périnée et la région lombaire ; elle s'accompagne de fréquentes envies d'uriner. Au bout de deux ou trois jours, elle se localise au niveau des bourses et devient très-intense, quelquefois même insupportable. Au bout de quatre ou cinq jours, quelquefois plus tôt, elle commence à diminuer, et vers le deuxième septenaire elle a complétement disparu ; elle ne se manifeste plus alors que quand on presse le testicule. Le gonflement suit à peu près la même marche. On voit la tumeur acquérir en cinq ou six jours un volume considérable, arriver au volume d'un œuf de poule, parfois même au volume du poing d'un adulte ; cet état persiste pendant quelques jours, puis les parties se détendent en même temps que la douleur cède. Le gonflement est produit par le développement du testicule, par celui de l'épididyme et par l'épanchement dans la tunique vaginale. Les bourses elles-mêmes participent souvent à la maladie. Quand ce gonflement est à son *summum* d'intensité, il est impossible d'établir la part qui revient à chaque organe : les doigts ne sentent qu'une masse uniforme, pâteuse, fluctueuse, douloureuse au moindre contact ; mais, au bout de quelques jours, la sensation devient plus nette, la tumeur se partage en deux parties, l'une formée par le testicule, l'autre par l'épididyme. Au niveau du testicule existe la fluctuation produite par l'épanchement vaginal. Cet épanchement, parfois considérable, ne l'est cependant pas assez pour donner lieu à de la transparence. En même temps que ces divers symptômes existent du côté des bourses, on constate du côté du cordon une douleur plus ou moins vive, avec gonflement et induration du canal déférent. Ces deux derniers symptômes, le gonflement et l'induration douloureuse du cordon, sont même quelquefois les phénomènes initiaux de la maladie. La résolution est le mode ordinaire de terminaison de l'*épididymite* ; rarement elle passe à l'état chronique, quand surtout l'inflammation a été aiguë, et même il ne reste guère en pareil cas que le petit noyau d'induration dont nous venons de parler. La suppuration du testicule est aussi un accident exceptionnel. Quand elle survient, elle se produit soit dans le testicule même, soit dans l'épididyme, soit dans le cordon.

— *Traitement.* Les moyens de traitement proposés sont très-nombreux. Le repos absolu dans le lit, les cataplasmes, les bains, les sangsues ou même une saignée générale, les purgatifs et quelques topiques locaux sont les moyens ordinairement employés avec succès ; mais, quel que soit le traitement, il faut toujours s'attendre à ce que la maladie se prolonge pendant deux ou trois semaines. Le malade devra être maintenu au lit, étendu sur le dos, la tête peu élevée, les bourses fortement relevées au moyen d'une plaque de carton ou de gutta-percha et recouvertes d'un cataplasme de farine de lin. On préconisait jadis les onctions d'onguent mercuriel belladoné ou non ; ces applications ne sont assurément pas nuisibles, mais elles n'ont pas d'efficacité bien démontrée. Tous les deux jours on prescrira un bain de son prolongé pendant une heure, et tous les cinq ou six jours une purgation. Si la douleur est très-violente et le sujet très-vigoureux, il y a lieu parfois à pratiquer une saignée générale, ou tout au moins à appliquer des sangsues sur le trajet du cordon au pli de l'aine. Ces moyens font disparaître les complications, mais dans les cas ordinaires ne hâtent pas la résolution. On a essayé successivement divers autres moyens : des applications de chloroforme, les réfrigérants, les vésicatoires. Tous ces moyens ont l'inconvénient d'être très-douloureux et ont été abandonnés comme inutiles. La compression, et le collodion, qui n'était qu'un autre mode de compression, ont été employés sans plus de succès par M. Velpeau et M. Bonnafont, et très-vite laissés de côté. Restent deux moyens plus énergiques et qui trouvent parfois leur

application : la ponction de la tunique vaginale et le débridement du testicule. Quand il s'est formé dans la tunique séreuse un épanchement abondant, il en résulte pour le malade une douleur très-vive, indépendante de l'inflammation parenchymateuse, et que l'on peut faire disparaître rapidement au moyen d'une simple ponction avec une lancette. C'est, du reste, une opération très-simple et qui ne cause pas de douleur réelle. Le débridement du testicule est plus sérieux : il ne doit être pratiqué que dans les cas où l'on peut craindre une suppuration locale et des accidents généraux.

— Art vétér. Chez les animaux, l'*épididymite aiguë* est souvent la conséquence d'un travail forcé, surtout chez les chevaux qui traînent de lourds fardeaux dans les travaux de terrassement. Cette maladie peut être aussi le résultat de coups violents portés sur les organes testiculaires.

L'*épididymite* s'annonce par une tuméfaction très-grande de l'organe et par une douleur considérable qui siége dans la substance de l'épididyme. Le testicule, du côté de l'épididyme malade, monte et descend fréquemment dans la gaîne vaginale. Si, avec la main, on force le testicule à descendre dans ses enveloppes, et si on porte les doigts à la partie postérieure de cet organe, on constate à la queue de l'épididyme un engorgement du volume d'une noisette ou de celui d'une noix ; cet engorgement est très-douloureux. Dès que la main cesse de presser le testicule, ce dernier remonte vivement vers l'anneau. Mais, lorsque la gaîne vaginale participe à l'inflammation de l'épididyme, et surtout s'il y a épanchement dans ce sac séreux, il est presque impossible de reconnaître l'épididyme. Au point de vue pratique, cette difficulté n'en est pas une ; car le traitement est le même dans l'un et l'autre cas.

Si l'*épididymite* ne se termine pas par la suppuration, la résolution se fait en général au bout de huit à douze jours.

Le traitement de l'*épididymite aiguë* consiste à pratiquer des saignées locales et générales, à appliquer des sinapismes sur les enveloppes des testicules et à donner des lavements anodins. A l'intérieur, on administre les antispasmodiques, surtout lorsque l'inflammation est très-violente. Dans le cas de suppuration, il faut faire des injections émollientes dans la plaie, et, si le pus répand une odeur fétide, les injections chlorurées sont indispensables. La teinture d'aloès, l'eau-de-vie camphrée donnent de bons résultats.

L'*épididymite chronique* est, le plus souvent, la conséquence de l'*épididymite aiguë*, des froissements qui ont déterminé l'inflammation de l'organe, etc. Elle s'annonce par des engorgements qui se manifestent de temps en temps à l'épididyme, lorsque les animaux travaillent. Cet engorgement diminue par le repos de l'animal ; on constate alors que la queue de l'épididyme est douloureuse et plus volumineuse qu'à l'état normal. Dans le cas de morve et de farcin chroniques, il y a toujours engorgement de l'épididyme ; il importe donc, lorsque l'on reconnaît une tuméfaction de l'épididyme, d'examiner sérieusement l'animal pour voir s'il n'est point atteint de morve ou de farcin.

Le traitement de l'*épididymite chronique* consiste dans l'application de fondants sur l'organe malade ; mais, comme ce dernier moyen est incertain et n'est pas toujours suivi de succès, il est préférable de châtrer l'animal ; par cette opération la guérison est assurée.

ÉPIDIQUE adj. (é-pi-di-ke — gr. *epidikos* ; de *epi*, sur, et *diké*, justice). Antiq. gr. Se disait de l'héritage qui donnait lieu légalement au mariage de l'héritière avec le plus proche parent du défunt ; se disait aussi de l'héritière elle-même : *Héritage* ÉPIDIQUE. *Héritière* ÉPIDIQUE.

ÉPIDISCAL, ALE adj. (é-pi-di-skal — du gr. *epi*, sur ; *diskos*, disque). Bot. Se dit des organes qui s'insèrent sur le disque : *Étamines* ÉPIDISCALES.

ÉPIDIXIS s. f. (é-pi-di-ksiss — mot gr. formé de *epi*, sur, et de *deiknuô*, je montre). Rhétor. Nom que les sophistes grecs donnaient, sous les empereurs romains, à un morceau d'apparat prononcé sur le théâtre ou devant une assemblée solennelle.

— **Encycl.** Rhétor. Dans ces siècles dégénérés, le talent oratoire ayant peu d'occasions de se déployer en public, ne pouvait plus briller que dans de simples lectures. Des sujets imaginaires, sur lesquels les maîtres et les élèves s'exerçaient, remplacèrent ces débats intéressants sur les affaires d'État qui avaient exalté l'imagination et échauffé le cœur des grands orateurs de l'antiquité. Ces froids exercices avaient une grande vogue dans les principales villes de l'empire, et les orateurs qui allaient de l'une à l'autre pour se faire entendre y trouvaient des auditoires nombreux et y recueillaient gloire et richesses. Ces déclamations firent bientôt partie des amusements publics, et devinrent un besoin pour les gens désœuvrés auxquels ils tenaient lieu de spectacles.

ÉPIDOSE s. f. (é-pi-do-ze — du gr. *epi*, sur ; *didômi*, je donne). Méd. anc. Accroissement.

ÉPIDOTE s. f. (é-pi-do-te — gr. *epidotês* ; de *epi*, sur ; *dotês*, qui donne). Mythol. Surnom de plusieurs divinités bienfaitrices : *Jupiter* ÉPIDOTE.

— s. m. Nom donné par les Lacédémoniens à des génies qui présidaient à la croissance des enfants, et qui avaient un temple à Épidaure.

— Minér. Silicate d'alumine et de chaux, ou d'alumine, de chaux et de peroxyde de fer. ‖ *Épidote calcaire* ou *Épidote blanc*, Silicate double d'alumine et de chaux renfermant, sur 100 parties, quand il se présente dans toute sa pureté, 26,08 parties de chaux, 32,08 d'alumine, 41,92 de silice.

— **Encycl.** Minér. Quelle que soit sa couleur, l'*épidote* peut cristalliser, et les formes nombreuses qu'il peut affecter sont toutes comprises dans le système clinorhombique. Les cristaux sont ordinairement translucides, et quelquefois même parfaitement transparents. Ils possèdent une double réfraction très-puissante et à deux axes. Leur cassure est vitreuse, et leur densité est assez bien représentée par le nombre 6,5. La densité de l'*épidote* n'est pas constante, et cela se conçoit, puisque certains oxydes peuvent y remplacer en tout ou en partie d'autres oxydes d'une densité différente. Les mesures très-nombreuses dont la densité de l'*épidote* a été l'objet ont donné des nombres compris entre 3,3 et 3,45. Quelques analyses dues à des chimistes distingués montrent jusqu'où peuvent aller ces mélanges isomorphiques. Ainsi, dans l'*épidote* de Saint-Marcel, analysé par M. Henri Sainte-Claire Deville, on trouve 37,3 parties de silice, 15,9 d'alumine, 4,8 de sesquioxyde de fer, 19 d'oxyde de manganèse, 22,8 de chaux et 0,2 de magnésie. Scherer, qui s'est occupé de l'*épidote* d'Arendal, y a trouvé toujours 37,59 de silice, 20,73 d'alumine, 16,57 d'oxyde de fer, 22,64 de chaux et 0,41 de magnésie. Enfin Hermann a constaté que l'*épidote* de Bourg-d'Oisans, en Dauphiné, renferme, outre les 38 de silice, qui sont constants, 20,87 d'alumine, 15,06 d'oxyde de fer, 1,90 de protoxyde de fer et 21,93 de chaux.

Les caractères chimiques de l'*épidote* sont peu caractéristiques. Ce minéral ne se laisse attaquer par les acides qu'avec difficulté, mais il fait gelée avec les acides quand il a préalablement été calciné. Au chalumeau, l'*épidote* fond, se gonfle et passe finalement à l'état de scorie noirâtre. On distingue généralement cinq variétés principales, de forme et de structure accidentelles ; ce sont : 1° l'*épidote aciculaire* ; 2° l'*épidote bacillaire* ; 3° l'*épidote granulaire* ; 4° l'*épidote arénacé* ; 5° l'*épidote compacte*. L'*épidote* aciculaire se présente en prismes minces et allongés, striés longitudinalement et disposés en faisceaux. On en trouve de beaux échantillons, associés à l'asbeste flexible, dans plusieurs localités du département de l'Isère. On en rapporte aussi de la fontaine de Caillet, dans la vallée de Chamonix. Ces derniers échantillons se composent de cristaux aplatis, d'un vert-bouteille, et jouissant d'un pouvoir polarisant tout à fait comparable à celui des bonnes tourmalines. L'*épidote* bacillaire affecte la forme de baguettes groupées parallèlement sur les parois des fissures des roches de cristallisation. Les localités où cette variété a été le mieux observée sont l'ancien Oisans, dans le Dauphiné, et Arendal, en Norvége. On les reconnaît facilement à une facette brillante qui termine chacune des baguettes. L'*épidote* granulaire se présente en masses d'un jaune verdâtre, à cassure raboteuse, sur lesquelles on observe souvent des aiguilles d'*épidote* qui sont continues avec elles. Enfin l'*épidote* arénacé est en petits grains verts et comme vitreux, qu'on a découverts sur les bords de la rivière d'Arangos, près de Muska, en Transylvanie.

Aux variétés que nous venons de citer, il faut ajouter les variétés dues à des mélanges divers et à des colorations particulières. Nous citerons l'*épidote ferrifère*, l'*épidote manganésifère* et l'*épidote cérifère*. L'*épidote* ferrifère présente des nuances qui varient du vert-pistache au vert d'herbe et passent quelquefois au vert jaunâtre et même au vert-serin. C'est le cas des gros cristaux d'*épidote* que l'on rencontre dans les mines de fer d'Arendal, et dont nous avons donné la composition chimique. L'*épidote* d'un vert obscur et d'un vert jaunâtre est commune à Bourg-d'Oisans, dans le Dauphiné ; aussi l'a-t-on successivement appelé oisanite, delphinite, schorl vert, etc. Il existe aussi aux monts Ourals, où l'on trouve des échantillons qui possèdent le dichroïsme à un degré remarquable. L'*épidote* manganésifère, qu'on appelle aussi *piémontite*, doit sa couleur d'un brun rouge ou violet à de l'oxyde de manganèse. C'est à Saint-Marcel, dans la vallée d'Aoste, en Piémont, qu'on l'observe, associé avec la braunite, la greenovite, la violane et la trémolite. Enfin l'*épidote* cérifère est remarquable par sa couleur noire foncée. Sa composition est très-variable ; mais il offre ce caractère tout à fait spécial qu'il contient de 15 à 20 centièmes d'oxyde de cérium, de lanthane et de didyme.

Les localités qui fournissent les plus beaux échantillons d'*épidote* sont : le Bourg-d'Oisans, les environs de Baréges ; Ala, Traversella et Saint-Marcel, en Piémont ; le val de Tavetsch, dans le canton des Grisons ; le Zillerthal, en Tyrol ; Arendal, en Norvége ; les monts Ilmen et les environs d'Achmatowsk, dans l'Oural. L'*épidote* serait, d'ailleurs, appartenir exclusivement aux terrains primitifs ; mais il n'entre pas ordinairement dans la structure des roches qui composent ces terrains. Ses cristaux sont implantés dans les cavités et les fentes du granite, du gneiss, du micaschiste, du schiste argileux ; dans les fissures des diorites et des amphibolites, des porphyres et des trapps ; dans les serpentines, les calcaires grenus et jusque dans les boursouflures des roches amygdalaires. Le fer oxydulé, le grenat, l'axinite, le feldspath, l'asbeste, sont les minéraux qui accompagnent le plus communément l'*épidote*.

— *Épidote calcaire*. Ce minéral se présente en masses bacillaires ou bien en longs prismes cannelés. Il est vitreux dans la cassure et offre le plus ordinairement une nuance comprise entre le blanc grisâtre et le gris brunâtre ; quelquefois, cependant, il prend des teintes verdâtres ou roses. Il est translucide et même transparent lorsqu'on l'observe en lames minces. Sa densité est égale à 3,35, et le nombre 6,5 donne une idée assez exacte de sa dureté. Soumis au dard du chalumeau, l'*épidote* calcaire se gonfle et fond sur les bords en un verre jaunâtre transparent. Par une forte calcination, il perd de 2 à 3 pour 100 d'eau. Il est difficilement attaqué par les acides ; mais, après la calcination, il fait gelée avec les acides, et surtout avec l'acide chlorhydrique. Hermann, ayant soumis à l'analyse l'*épidote* calcaire de Faltigl, dans le Tyrol, y a trouvé, sur 100 parties, 40,95 de silice, 30,34 d'alumine, 5,51 de sesquioxyde de fer et 21,56 de chaux. Cette composition conduit à la formule $3SiO^3,Al^2O^3,3CaO$, qui est précisément celle de l'*épidote* ordinaire, pourvu qu'on y remplace une grande partie de l'alumine par une proportion équivalente de peroxyde de fer. Aussi a-t-on pendant longtemps regardé le minéral qui nous occupe comme une simple variété d'*épidote*. On y était, d'ailleurs, d'autant plus autorisé que la forme cristalline semblait appartenir rigoureusement au même système. Mais quelques minéralogistes ont découvert que cette similitude n'était qu'apparente. Ainsi, M. Brooke, tout en regardant l'*épidote* calcaire comme appartenant au système clinorhombique, a essayé de montrer que les formes des deux espèces ne s'accordent ni par les clivages ni par les rapports cristallographiques ; mais M. Brooke était encore loin de la vérité. M. Descloizeaux a conclu, de l'examen qu'il a fait des caractères optiques de ces minéraux, qu'il pouvait y avoir entre eux une distinction encore plus profonde, car l'*épidote* calcaire lui a paru posséder les propriétés caractéristiques des prismes du système orthorhombique. L'*épidote* calcaire appartient aux terrains de cristallisation : Ratschinges et Faltigl, dans le Tyrol ; Fusch et Rauris, dans le Salzbourg ; La Sau Alpe, en Carinthie ; Goshen et Williamsburg, dans le Massachusets.

ÉPIDROME s. m. (é-pi-dro-me — lat. *epidromus* ; du gr. *epidromos*, qui court). Antiq. Nom que les Romains donnaient au mât et à la voile qui étaient à l'arrière des vaisseaux.

— s. f. Méd. Affluence des humeurs vers une partie du corps.

ÉPIÉ, ÉE (é-pi-é) part. passé du v. Epier, monter en épi. Qui a poussé des épis : *Les seigles sont déjà* ÉPIÉS.

— Disposé en épi : *Fleurs* ÉPIÉES.

— *Queue épiée*, Se dit de la queue d'un animal dont les poils s'écartent comme les barbes d'un épi. ‖ *Chien épié*, Chien qui a un épi de poil sur le front.

ÉPIÉ, ÉE (é-pi-é) part. passé du v. Epier, observer. Espionné, surveillé attentivement : *Prenez garde à ce que vous faites, vous êtes* ÉPIÉ. (Acad.)

ÉPIEDS, commune du départ. de l'Eure, arrond. et à 27 kilom. d'Evreux ; 363 hab. C'est en réalité sur le territoire d'Épieds que s'est livrée la fameuse bataille d'Ivry, gagnée par Henri IV (14 mars 1590). Napoléon, qui visita le champ de bataille en octobre 1802, fit rétablir une pyramide commémorative qui avait été renversée pendant la Révolution. On y grava ces paroles prononcées par lui : « Toute famille, tout parti qui appelle les étrangers à son secours, a mérité et méritera jusque dans la postérité la plus reculée la malédiction du peuple français. »

ÉPIENTÈRE s. m. (é-pi-an-tè-re — du gr. *epi*, sur ; *enteron*, intestin). Anat. Membrane muqueuse gastro-pulmonaire.

ÉPIER v. n. ou intr. (é-pi-é — rad. *épi*). Monter en épis ; développer ses épis : *Les blés commencent à* ÉPIER.

ÉPIER v. a. ou tr. (é-pi-é — de l'anc. haut allem. *spehôn*, allem. moderne *spahen*, même sens. Le latin a *spicere* et le grec *skeptein*, regarder. Il faut peut-être rapporter toutes ces formes au sanscrit *paç*, qui signifie *voir*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous épiions, que vous épiiez*). Observer en secret, espionner : ÉPIER *quelqu'un, les démarches, la conduite de quelqu'un*. ÉPIER *les mouvements de l'ennemi. Dès l'instant qu'un des époux* ÉPIE *l'autre, il y a commencement d'hostilité*. (Piozzi.)

— Fig. Chercher à découvrir, à pénétrer ; observer curieusement : *Ceux qui* ÉPIENT *d'un œil malin les défauts de leurs amis les découvrent avec joie*. (J. Joubert.) ‖ Guetter, surveiller l'arrivée de : ÉPIER *l'occasion, le moment favorable. Le démon est toujours à* ÉPIER *l'occasion de vous perdre*. (Boss.)

J'épiais le moment de causer avec vous.

C. D'HARLEVILLE.

— Véner. *Epier le relevé*, Guetter le moment où la bête sort de la retraite où elle s'est tenue durant le jour.

S'épier v. pr. Surveiller ses propres pensées, ses propres inclinations : *Il faut* S'ÉPIER *de près*. (Montaigne.)

— S'observer secrètement l'un l'autre : *Les deux généraux étaient occupés à* S'ÉPIER *plutôt qu'à se poursuivre*.

ÉPIÈRE s. m. (é-piè-re — du gr. *epiêros*, gracieux). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des boucliers, comprenant une dizaine d'espèces, dont deux vivent en Italie et les autres en Amérique.

ÉPIERRÉ, ÉE (é-piè-ré) part. passé du v. Epierrer : *Champ* ÉPIERRÉ.

ÉPIERREMENT s. m. (é-piè-re-man — rad. *épierrer*). Agric. Action d'épierrer, d'ôter les pierres : *L'*ÉPIERREMENT *est une opération nécessaire dans un terrain nouvellement défriché*. (Math. de Dombasle.) ‖ On dit aussi ÉPIERRAGE.

— **Encycl.** Quand on veut *épierrer* un champ, il faut d'abord tenir compte de la nature des pierres dont il est couvert. Si elles sont siliceuses ou granitiques, l'*épierrement* sera une bonne opération, les pierres de ce genre se décomposant peu ou point, et le résidu de cette décomposition étant plus nuisible qu'utile aux plantes ; si, au contraire, elles sont calcaires, on doit n'enlever que les plus grosses. On a vu des champs calcaires épierrés outre mesure perdre une grande partie de leur fertilité. Ces pierres, en effet, diminuent la compacité du sol et favorisent l'accès d'une humidité convenable. On *épierre* à la main ou avec un râteau de fer.

ÉPIERRER v. a. ou tr. (é-piè-ré — du préf. privat. *é*, et de *pierre*). Agric. Enlever les pierres de : *Il faut* ÉPIERRER *les carreaux où l'on veut planter des fleurs*. (Acad.) ‖ Absol. : *On* ÉPIERRE *à la main ou avec des râteaux*.

— Techn. *Epierrer une peau*, La travailler du côté de la fleur, avec une pierre à aiguiser, tranchante et emmanchée dans un morceau de bois, afin de la rendre bien douce et d'arracher les portions de laine ou de poil que l'opération du pelage n'a pu enlever.

ÉPIERRIER s. m. (é-piè-rié — du préf. privat. *é*, et de *pierre*). Techn. Grillage servant à retenir les corps lourds déposés par le chiffon dans les piles à défiler. ‖ On l'appelle aussi SABLIER.

ÉPIET s. m. (é-pi-è). S'écrit quelquefois pour ÉPILLET.

ÉPIETTE s. f. (é-pi-è-te — dim. de *épi*). Bot. Nom vulgaire des stipes, genre de graminées.

ÉPIEU s. m. (é-pieu. — Ce mot, qui s'écrivait anciennement *espie*, vient du latin *spiculum*, pointe, dard, flèche, comme *essieu* vient d'*axiculus*. Au latin *spiculum*, de *spica*, correspondent : le persan *paykân*, lance, pique, dard, flèche, pointe de lance, et aussi hoyau, pioche ; l'arménien *pkhin*, flèche ; le cymrique *picell*, dard, javelot ; l'irlandais *piceidh*, pique, etc. Une racine *pik*, avec le sens de blesser, piquer, piler, broyer, et en général nuire, peut s'inférer de tout un groupe de termes épars dans les langues aryennes : ainsi, en sanscrit, *pêci*, carreau de foudre, *peçvara*, qui pile, qui broie, *piçuna*, méchant, cruel ; en grec, *pikros*, âpre, amer, cruel ; en lithuanien, *peikti*, mépriser, blâmer, *paikas*, mauvais, méchant, *pikta*, méchanceté ; *piktis*, le diable, etc. ; en armoricain, *pika*, piquer, fouir, irlandais, *piocuim*, même sens, scandinave, *piaka*, anglo-saxon, *pycan*, anglais, *to pick*, allemand, *picken*, *spicken*, etc. ; et probablement, comme formation secondaire, l'anglo-saxon *feohtan*, scandinave *fikta*, ancien allemand *fehtan*, combattre. Les *Pictavi* ou *Pictones* gaulois et les *Picti* calédoniens n'étaient que des guerriers. Cette racine *pik* est sans doute une onomatopée. Une autre vieille forme d'*épieu*, *espiet*, *espiez*, se rapporte probablement au germanique : tudesque *spioz*, *speoz*, épieu, lance, pique, broche ; anglo-saxon *spietu*, *spitu* ; ancien irlandais *spiot* ; ancien allemand *spiez* ; allemand moderne *spiess* ; danois *spyd* ; suédois *spett*, *spiut* ; hollandais *spies*, pique, épieu, *speet*, broche ; anglais *spit*. Comparez, de plus, l'ancien allemand *speh*, *speht*, allemand moderne *specht*, etc., pic ou pivert, en latin *picus*, tous noms qui ont la même origine). Arme de chasse ou de guerre, faite d'un gros bâton, garni à l'une de ses extrémités d'un fer plat, large et pointu : *L'*ÉPIEU, *qui fut employé contre le gros gibier jusqu'au moyen âge, est, chez plusieurs tribus nègres, le seul engin de chasse*. (A. Maury.)

Parcil au loup, blessé par l'épieu du chasseur,
J'emporte, en le mordant, un trait mortel au cœur.

PONSARD.

— **Encycl.** L'*épieu* était une sorte de pique, dont le fer, large, épais et en forme de feuille de fougère, était fixé au bout d'une hampe très-forte. Il n'est plus employé aujourd'hui ; mais on s'en servait anciennement, quelquefois à la guerre, le plus souvent à la chasse

du sanglier, du cerf et de l'ours. Quand il avait cette dernière destination, on fixait ordinairement au bas de la lame une barre de fer transversale, qui formait un arrêt appelé *croix*, afin que le chasseur pût maintenir l'animal après l'avoir blessé.

Comme arme de guerre, l'*épieu* était particulièrement en usage dans l'infanterie. Sa hampe, d'abord assez courte, fut portée, dans le XIe et le XVe siècle, à huit ou neuf pieds. L'extrémité de la hampe opposée au fer se terminait quelquefois par une virole pointue. Cette arme fut, dans la suite, remplacée par la pertuisane et la hallebarde.

L'*épieu* figure assez souvent, dans les armoiries, comme meuble de l'écu. Ainsi Langlois, de Beauvais, en Normandie, porte : de gueules à trois *épieux* d'argent; Simon de Turqueville, de Gonneville, en la même province, porte : d'azur, à trois *épieux* d'or.

ÉPIEUR, EUSE s. (é-pi-eur, eu-ze — rad. *épier*). Celui, celle qui épie.

ÉPIGAMIE s. f. (é-pi-ga-mî — du gr. *epigamia*; de *epi*, sur, et *gamos*, mariage). Antiq. gr. Liberté de contracter ensemble des mariages : *L'*ÉPIGAMIE *existait pour les villes unies par des traités d'alliance.*

ÉPIGASTRALGIE s. f. (é-pi-ga-stral-jî — de *épigastre*, et du gr. *algos*, douleur). Pathol. Douleur à l'épigastre.

— **Encycl.** L'*épigastralgie* est une douleur vive se faisant sentir à la région épigastrique, accompagnée ou non de vomissements, avec sentiment de constriction, anxiété et communément défaillances. Cette affection, qui n'est qu'une névrose de l'estomac, n'a pas de causes particulières bien connues, bien que plusieurs auteurs lui assignent celles de la gastrite. Les moyens qui paraissent soulager le plus promptement les malades dans cette affection sont des linges chauds appliqués sur l'épigastre, les potions éthérées, les pédiluves chauds ou les sinapismes aux pieds, et surtout les bains. Plusieurs auteurs ont beaucoup vanté l'oxyde de bismuth; d'autres se sont très-bien trouvés du suc de laitue. Lorsque l'*épigastralgie* survient à la suite de cessation subite de douleurs articulaires, on doit, par des rubéfiants, rappeler l'irritation au siége qu'elle a quitté, et la combattre par des linges chauds et des potions éthérées sur le nouveau siége qu'elle occupe.

ÉPIGASTRALGIQUE adj. (é-pi-ga-stral-ji-ke — rad. *épigastralgie*). Pathol. Qui a rapport à l'épigastralgie; qui est de la nature de l'épigastralgie : *Douleur* ÉPIGASTRALGIQUE.

ÉPIGASTRE s. m. (é-pi-ga-stre — gr. *epigastrion*; de *epi*, sur, et *gastêr*, ventre). Anat. Partie de l'abdomen située au-dessus de l'ombilic : *Ressentir des douleurs à l'*ÉPIGASTRE.

— Entom. Premier segment ventral des insectes hexapodes.

— **Antonyme.** Hypogastre.

— **Encycl.** Centre épigastrique, creux de l'estomac, scrobicule du cœur, et enfin *épigastre*, telles sont les diverses dénominations par lesquelles on désigne une même région de la cavité abdominale, dont nous allons indiquer d'une manière précise la situation et les limites. Des deux épines iliaques antérieures et supérieures on fait monter deux lignes verticales jusqu'au bord des côtes; deux lignes horizontales, coupant les premières à angle droit, sont ensuite tirées, la supérieure au-dessous des fausses côtes, l'inférieure au niveau des mêmes épines iliaques antérieures; on obtient ainsi trois zones, et dans chaque zone trois compartiments ou régions secondaires : dans la zone inférieure, l'hypogastre et les fosses iliaques; dans la zone moyenne, l'ombilic et les flancs; dans la zone supérieure, l'*épigastre* et les hypocondres. Cette région supérieure, étudiée dans son ensemble, a été désignée sous le nom de zone *épigastrique*; le compartiment médian, limité en haut par l'extrémité du sternum, sur les côtés par le rebord des fausses côtes, en bas par la ligne horizontale supérieure, est l'*épigastre* proprement dit. L'étude de cette région intéresse le médecin plus encore que l'anatomiste, ainsi que l'on peut s'en convaincre facilement en passant en revue les organes qu'elle renferme. En suivant la superposition des plans, on trouve : 1° la peau, qui ne présente rien de remarquable à noter; 2° la couche sous-cutanée, qui a quelquefois une grande épaisseur, due à la quantité considérable de graisse qui peut s'y accumuler, ce qui fait que la région qui, chez les sujets maigres, présente un enfoncement, peut, au contraire, être saillante; 3° au-dessous de cette couche, une aponévrose blanche, resplendissante, décrite sous le nom de *ligne blanche*, formée par la réunion des feuillets fibreux, qui font suite aux muscles obliques et transverses; 4° au-dessous, et dans le dédoublement des feuillets aponévrotiques, les muscles droits de l'abdomen, et enfin, 5°, le tissu cellulaire sous-péritonéal, ou *fascia propria*, et le péritoine lui-même. Si des parois on passe à l'intérieur de la cavité [illegible] une portion du lobe droit et le lobe gauche du foie; au-dessous du foie, la portion sous-diaphragmatique de l'œsophage, l'extrémité pylorique de l'estomac et le commencement du duodénum, l'épiploon gastro-hépatique, l'hiatus de Winslow, borné par les conduits biliaires; un peu plus profondément, le pancréas, entouré par les deux dernières portions du duodénum; enfin, tout à fait en arrière, sur le côté gauche de la colonne vertébrale, l'aorte, que, chez les sujets maigres, on peut arriver à sentir, et les nombreuses et importantes artères qu'elle fournit à cette hauteur, jets diaphragmatiques et trépied cœliaque; sur la droite de la colonne vertébrale, la veine cave inférieure. Cette énumération sommaire des organes suffit pour donner une idée de l'importance de cette région.

ÉPIGASTRIQUE adj. (é-pi-ga-stri-ke — rad. *épigastre*). Anat. et pathol. Qui concerne l'épigastre, qui a rapport à l'épigastre : *Région* ÉPIGASTRIQUE. *Douleur* ÉPIGASTRIQUE.

ÉPIGASTROCÈLE s. m. (é-pi-ga-stro-sè-le — de *épigastre*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie à l'épigastre.

ÉPIGÉ, ÉE adj. (é-pi-jé — du gr. *epi*, sur; *gê*, terre). Bot. Qui croît au-dessus du sol; se dit surtout des cotylédons qui, dans l'acte de la germination, s'élèvent au-dessus du sol, comme dans le haricot : *Cotylédons* ÉPIGÉS.

— s. f. Genre d'arbrisseaux ou sous-arbrisseaux de la famille des éricinées, tribu des andromédées, comprenant deux espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

— **Encycl.** L'*épigée rampante*, comme l'indiquent à la fois ses noms générique et spécifique, est un arbuste dont les rameaux s'étalent sur le sol; une certaine ressemblance avec le genre arbousier, qui appartient à la même famille, lui a fait souvent aussi donner le nom d'*arbousier traînant*. Cet arbuste habite l'Amérique du Nord, où il croît dans les lieux montagneux et dans les fentes des rochers; il est assez répandu dans nos jardins, et sa rusticité est assez grande pour qu'il ne redoute que les fortes gelées. Il aime une terre de bruyère tourbeuse humide et une exposition ombragée; on le multiplie facilement de graines, et encore mieux de boutures. Il produit un assez bon effet par ses feuilles persistantes et ses fleurs d'un blanc rosé, odorantes et groupées en bouquets axillaires ou terminaux.

ÉPIGÉE adj. (é-pi-jé — gr. *epigaios*; de *epi*, sur, et *gaia*, terre). Mythol. Qui préside aux choses terrestres : *Dieux* ÉPIGÉES. *Déesses* ÉPIGÉES.

— s. f. Nom donné à des nymphes qui, comme les oréades et les dryades, habitaient les champs.

ÉPIGÉIQUE adj. (é-pi-jé-i-ke — rad. *épigée*). Géol. Se dit d'un dépôt superficiel de formation récente : *Dépôt* ÉPIGÉIQUE.

ÉPIGÈNE adj. (é-pi-jè-ne — du gr. *epi*, sur; *genos*, naissance). Se dit d'un minéral qui offre le phénomène de l'épigénie.

— Bot. Qui croît sur la face supérieure des feuilles : *Un champignon* ÉPIGÈNE.

ÉPIGÈNE, auteur comique grec, qui vivait au IVe siècle avant notre ère. On ne sait rien de sa vie; mais il nous reste un petit nombre de vers de ses pièces intitulées les *Bacchantes*, l'*Héroïne*, *Fonticus*, etc. Ces vers ont été insérés dans les *Comicorum græcorum fragmenta* de Meinecke.

ÉPIGÉNÈSE s. f. (é-pi-jé-nè-ze — du gr. *epi*, sur; *genesis*, génération). Physiol. Système dans lequel on explique la formation des corps organisés par une addition successive de leurs diverses parties, qui ne préexisteraient pas dans le germe : *La doctrine de l'*ÉPIGÉNÈSE *est presque universellement admise aujourd'hui.* (F. Pillon.) *Dans l'*ÉPIGÉNÈSE, *nous voyons une loi qui relie des faits, non une explication de ces faits.* (F. Pillon.)

— Méd. Symptômes qui surviennent pendant le cours d'une maladie, sans en changer la nature.

— **Encycl.** Le germe végétal ou animal, à l'état où nous pouvons l'observer avant que les instruments et les procédés de la micrographie fussent régulièrement constitués, semble déjà une plante ou un animal en miniature : de là l'idée de la préexistence et de l'emboîtement des germes à l'infini, idée d'après laquelle il n'y aurait pas à proprement parler procréation successive d'individus nouveaux, mais développement successif d'individus créés tous du premier coup avec les premiers représentants de l'espèce. Nous avons exposé à l'article EMBOÎTEMENT cette hypothèse, qui joua un grand rôle dans les doctrines philosophiques du XVIIe siècle. Elle présentait cependant bien des difficultés : il fallait admettre la préexistence et la coexistence, non-seulement des milliards de germes qui arrivent effectivement à l'existence sensible, mais de tous ceux, en bien plus grand nombre, qui auraient pu y arriver sans la fatalité des circonstances et qui n'y arrivent pas. Pour les êtres comme pour les végétaux, qui ont en outre la faculté de se reproduire par germes, et qui offrent en quelque sorte des germes ou des bourgeons partout, il fallait admettre que chaque bourgeon contînt aussi des milliards de germes et de miniatures végétales, emboîtées les unes dans les autres et presque toutes bien inutilement. Car, pour quelques poiriers ou pêchers que l'homme ferait ainsi arriver à leur développement complet à l'aide de la greffe, il y aurait dans nos forêts bien des ormes et des chênes pour lesquels ce luxe de création primordiale serait en pure perte. Ensuite venait la nécessité de supposer des germes toujours prêts à réparer les pertes organiques, à reproduire les parties retranchées. les organes coupés, et dont l'existence n'avait pas d'autre raison d'être que cet office tout éventuel. Enfin, il fallait décider si le germe préexistant résidait dans le père ou dans la mère, choisir entre la préexistence zoospermique et la préexistence ovulaire. On disputa longtemps là-dessus. La dispute devait naturellement se prolonger en présence des faits qui démontraient l'égale participation du père et de la mère à la génération. Ces faits atteignaient le fond du système, et il devint impossible de le soutenir lorsqu'il fut acquis, par les expériences sur le croisement des espèces, qu'avec le prétendu germe, qu'on supposait préexister dans l'animal d'une espèce, on pourrait obtenir un produit d'une autre espèce.

Mais ce qui contribua surtout à ruiner le système de la préexistence des germes, c'est que l'observation scientifique, au lieu de le confirmer, vint lui donner un démenti : le microscope permit d'assister au travail organique de la formation du germe ou de l'embryon, de suivre les phases de ce travail, et on put ainsi s'assurer que cette formation a lieu de toutes pièces, dans un champ défini, par le rapprochement progressif de parties disjointes, ou, comme on dit, par *épigénèse*. L'*épigénèse* n'est pas, à proprement parler, une théorie, un système, dans le sens qu'on donne ordinairement à ces mots *théorie*, *système* : elle embrasse et résume un ensemble de faits, d'observations; en biologie, elle est à l'hypothèse de la préexistence ce que le système de Copernic est, en astronomie, aux systèmes de Ptolémée et de Tycho-Brahé; elle appartient à la science comme le système de Copernic, tandis que la préexistence des germes, comme les systèmes de Ptolémée et de Tycho-Brahé, appartient à l'histoire de la science.

— *L'épigénèse et Harvey.* Harvey est le premier physiologiste qui ait enseigné la doctrine de l'*épigénèse*. Son esprit, appuyé sur l'observation, ne pouvait concevoir que les formations organiques ne fussent que des métamorphoses de parties préexistantes; il ne pouvait voir le poulet tout entier dans la cicatricule. Il y est, disait-il, où il n'y est pas. S'il y est, qu'on nous le montre; et s'il n'y est pas, si l'on ne peut l'y découvrir, pourquoi le supposer? Est-ce là la manière dont nous devons procéder dans cette partie si difficile de la science? L'étude des réalités n'est-elle point assez difficile? n'est-elle pas assez longue? Faut-il y ajouter encore l'étude de nos rêves et la contradiction de nos suppositions? Pour Harvey, l'embryon ne se métamorphose pas seulement, comme le supposait Aquapendente et comme le supposera Bonnet, il se forme par addition de parties, par superposition, juxtaposition : d'où il suit que le tout n'est pas dans le noyau primitif, mais résulte d'une succession et d'une association de parties diverses.

A ces vues remarquables, le grand physiologiste joignit malheureusement d'assez grosses erreurs. Il se trompa en ce qu'il crut que l'embryon des vivipares est formé par la matrice. Il imagina que la matrice est douée d'une force plastique, génératrice, force inhérente à l'organe, mais qui, pour être mise en éveil, a besoin de l'action fécondante du mâle. Suivant Harvey, la matrice *conçoit* le fœtus, comme le cerveau *conçoit* l'idée. Le mot *conception* ne s'applique-t-il pas, dit-il, aux deux opérations? De même que l'idée ou l'image est apportée au cerveau par les sens, de même le fœtus, qui est l'idée de la matrice, lui vient de l'action du mâle, et c'est pourquoi l'enfant ressemble au père. La matrice, ayant conçu le fœtus, se met à le fabriquer pièce par pièce, comme un architecte qui a conçu le plan d'un édifice en bâtit successivement les différentes parties. Une autre erreur de Harvey est d'avoir admis, comme son maître Aquapendente, la conception aristotélique du développement centrifuge. Aristote faisait procéder le développement du centre à la circonférence, ou du dedans au dehors. Pour lui, l'animal ne se montrait qu'à l'instant où apparaissaient les mouvements du cœur; les premiers développements de l'œuf qui avaient précédé cet instant n'étaient point à ses yeux des formations animales; il les considérait comme appartenant à la vie végétative. Harvey s'en tint à cette idée erronée d'Aristote. Il crut, lui aussi, que les membranes de l'œuf, les premières ébauches de l'embryon, sont le produit d'une vie particulière; que jusque-là l'être organisé est un végétal; qu'il ne s'animalise qu'aux premières pulsations du cœur; que cet organe est le *primum vivens*, le véritable point de départ et le centre du développement animal. « Ces erreurs, dit M. Serres, Harvey sut les compenser par des découvertes et des aperçus qui sont presque dignes de rivaliser avec l'immortelle découverte de la circulation. *Tous les animaux proviennent d'un œuf*, a-t-il dit; et, depuis Harvey, les recherches anatomiques les plus profondes, les observations microscopiques les plus élevées, révèlent aux observateurs que l'œuf est, en effet, la matrice générale du règne animal. En créant l'ovologie, cette pensée hardie prépara en même temps les nouvelles routes à l'embryogénie. Si, en effet, tous les animaux proviennent d'un œuf, qui ne voit dans ce fait général le germe de l'analogie primitive des animaux que Geoffroy Saint-Hilaire poursuivra dans tous les organismes? Qui ne voit aussi que tous les animaux devront provenir de cet œuf commun, d'après un ordre constant et des règles communes (*eodem modo atque ordine*), comme le déclara positivement Harvey? Qui ne voit enfin que, pour découvrir cet ordre de formation, il est indispensable de suivre attentivement l'apparition graduelle et successive des organismes, dont ce grand homme faisait aussi un précepte général? »

— *L'épigénèse et Haller.* Ebauchée par Harvey, la doctrine de l'*épigénèse* se trouva en quelque sorte arrêtée dans son développement par les premières révélations du microscope et par l'éblouissement que causait le monde entrevu des infiniment petits. Accueillie par l'imagination des physiologistes, mise en faveur par les vues systématiques des philosophes, la théorie des préexistences régna pendant un certain temps sur tous les esprits. On vit d'abord tout l'animal dans l'œuf soumis à l'incubation, puis on l'aperçut dans l'ovule avant la conception; bientôt on trouva tout simple que les générations passées et futures eussent été emboîtées dans l'ovaire d'Eve, notre mère commune; on trouva plus simple encore que, tout invisible qu'il soit dans l'œuf, l'embryon ne fût pas moins la répétition exacte de l'homme adulte. Il y a des hypothèses qui poussent l'esprit aux recherches et aux découvertes fécondes, comme, par exemple, l'idée de l'échelle des êtres; il y en a d'autres, au contraire, qui entretiennent la paresse de l'esprit et qui arrêtent les recherches en leur ôtant tout objet et tout intérêt. Telle était l'influence que devait exercer l'hypothèse des préexistences sur l'embryogénie; à vrai dire, elle tendait à supprimer cette science. A quoi bon, disait-on, s'épuiser dans des travaux aussi délicats et aussi difficiles, si au fond l'embryon le plus jeune ne nous offre que la miniature de l'animal parfait? Que peut gagner la science dans cette étude des infiniment petits, si ces infiniment petits ne sont autre chose que ce que la nature nous montre en grand dans un autre âge de l'homme et des animaux? Qu'y avait-il à répondre à des arguments en apparence si décisifs? On voit que, si l'observation embryogénique devait amener le triomphe de la doctrine de l'*épigénèse*, cette doctrine à son tour était nécessaire, au moins comme hypothèse provisoire, pour déterminer les progrès de l'embryogénie et de l'organogénie.

Il y a d'heureuses inconséquences. L'embryogénie fut fondée par un partisan de la préexistence des germes, par Malpighi. Entré dans l'organogénie par l'étude des végétaux, Malpighi applique aux premières formations des animaux les données que lui avait fournies l'observation des formations végétales. Il fait ce qu'auraient dû faire ses prédécesseurs, s'ils avaient eu le microscope à leur disposition. Considérant à son point de départ l'embryogénie animale, il en compare les premières formations aux formations végétales, dont elles ne sont qu'une imitation. Ce parallèle l'oblige d'en étudier les rudiments avec un soin minutieux, et cette étude l'entraîne dans un champ de découvertes dont lui-même n'apprécie pas toute la valeur. Avant lui, tout le monde avait parlé de la cicatricule de l'œuf; mais personne n'avait suivi dans sa composition l'ébauche première de l'embryon. Malpighi saisit et devine admirablement cette première ébauche; il peint en traits ineffaçables et la première apparition de la colonne vertébrale, et celle du système nerveux, et celle, plus difficile encore à bien voir, du système sanguin. Ces premières formations, antérieures à l'apparition du cœur, Malpighi les rapporte à une action formatrice des tissus, qui se répète chez les végétaux et les animaux inférieurs, et qui, chez les animaux supérieurs et chez l'homme, préside à la vie moléculaire de composition pendant toute la durée de l'existence. Cette force, dont la nature et l'essence nous échappent, on la retrouve à chaque pas dans les théories physiologiques, sous les noms de *force plastique*, de *nisus formativus*, de *propriétés vitales organiques*. Si Harvey avait eu connaissance de ces faits microscopiques; s'il avait vu, comme Malpighi, le rachis se former par une double série de noyaux vertébraux se superposant successivement les uns aux autres; s'il avait observé la moelle épinière apparaissant au milieu de ces noyaux, puis les vésicules cérébrales se surajoutant à ce cordon nerveux; s'il avait vu naître le cœur par un vaisseau, et s'il avait suivi les formes variées qu'il revêt avant d'arrêter ses formes permanentes, la théorie de l'*épigénèse*, on peut le croire, eût été dès lors et à jamais fondée; mais ces beaux faits restèrent inféconds dans l'esprit de Malpighi, préoccupé qu'il était de la théorie des préexistences qui s'imposait alors aux savants comme une révélation nouvelle.

L'hypothèse de la préexistence avait empêché Malpighi de saisir la portée et de tirer les conséquences de ses propres observations; elle avait arrêté l'essor de l'embryogénie naissante; elle la fit reculer sous le règne de Haller et de son école. Haller s'était d'abord déclaré formellement pour l'*épigénèse*, qui lui paraissait ressortir avec évidence des observations de Harvey, de Mal-

pighi, de Lancisi, et des expériences de Tremblay et de Réaumur sur les régénérations animales. Plus tard, il entreprit, sur le développement du poulet dans l'œuf, une série d'études, qui l'amenèrent à conclure contre ses premières idées et à rejeter l'*épigénèse* comme contraire aux faits. Il vit le poulet se développer dans l'œuf, tenir à l'œuf, celui-ci tenir à la mère et être produit par la mère indépendamment du concours du mâle ; il en conclut, aux applaudissements de Bonnet, que l'être préexiste à la fécondation dans la femelle. Les observations de Haller parurent un moment avoir résolu définitivement la question en faveur de la préexistence et contre l'*épigénèse*. En voici le résumé :

1° La membrane qui revêt intérieurement le jaune de l'œuf est une continuation de celle qui tapisse l'intestin grêle du poulet. Elle est continue avec l'estomac, le pharynx, la bouche, la peau. La membrane externe du jaune est un épanouissement de la membrane externe de l'intestin ; elle se lie au mésentère et au péritoine. Le jaune a des artères et des veines qui naissent des artères et des veines mésentériques du fœtus. Le sang qui circule dans le jaune reçoit du cœur le principe de son mouvement ; le jaune est donc une partie essentielle du poulet ; mais le jaune existe dans l'œuf qui n'a point été fécondé : le poulet existe donc dans l'œuf avant la fécondation.

2° Les parties solides du poulet sont d'abord fluides ; ce fluide s'épaissit peu à peu et devient une gelée. Les os eux-mêmes passent successivement par cet état de fluide et de gelée. C'est principalement par l'évaporation insensible des parties aqueuses que les éléments se rapprochent pour former les solides. Les vaisseaux, devenus plus larges, admettent des molécules gommeuses, albumineuses, visqueuses, qui s'attirent davantage. Plus la proximité des éléments augmente, plus l'attraction acquiert de force. Le fluide organisé est ainsi conduit par degré à la mucosité ; il devient membrane, cartilage, os par nuances imperceptibles, sans mélange d'aucune nouvelle partie.

3° Le rapprochement graduel des éléments diminue la transparence des parties ; et c'est là une des causes qui nous les rendent visibles, d'invisibles qu'elles étaient auparavant. A la fin du second jour de l'incubation, l'on distingue très-bien les battements du cœur. Les accroissements du petit animal ne sont jamais plus rapides que dans ces premiers jours. Le cœur avait donc poussé le sang avant qu'on eût pu s'en apercevoir ; la transparence du viscère le dérobait à la vue, et il était trop faible pour soulever l'amnios. Ce n'est qu'au sixième jour que le poumon est visible ; alors il a dix centièmes de pouce de longueur ; avec quatre de ces centièmes, il aurait été visible s'il n'eût point été transparent. Le foie est plus grand encore quand il commence à paraître. Si donc il n'est pas visible plus tôt, c'est uniquement à cause de sa transparence. De la transparence muqueuse à la blancheur, il n'y a qu'un degré, et la simple évaporation suffit pour le produire. Dans l'animal vivant, la graisse est diaphane ; le contact de l'air l'épaissit et la rend blanche. Le blanc est donc la première couleur de l'animal, et la transparence muqueuse paraît constituer son premier état. Pendant les premiers jours qui suivent la fécondation, l'œuf d'une brebis paraît ne renfermer qu'une espèce de lymphe. Il est encore gélatineux le dix-septième jour. Après ce terme, l'on distingue fort bien le fœtus enveloppé de ses membranes ; sa longueur est d'environ trois lignes. Il avait donc pris un accroissement considérable sous la forme fluide, et ensuite sous celle de gelée ; mais sa transparence ne permettait pas de le reconnaître.

4° Les vaisseaux, dilatés de plus en plus par l'impulsion du cœur, admettent des particules plus grossières, plus hétérogènes, et par là même plus colorantes que les particules diaphanes. De là les différentes couleurs que revêt successivement l'animal.

5° A mesure que l'embryon se développe, ses parties prennent de nouvelles formes et de nouvelles situations, et ces changements concourent avec l'opacité à faire reconnaître chaque partie. Le premier jour, le fœtus ne ressemble pas mal à un têtard ; sa tête est grosse, et l'épine dorsale, qui est fort grêle, paraît lui composer une petite queue ou un court appendice ; des membres et des viscères sortent enfin de cette petite queue, de ce filet presque invisible, et la tête en devient à son tour un appendice. Pendant les premiers jours de l'incubation, les intestins du poulet sont invisibles ; mais alors ils sont pourvus d'un appendice énorme, qui tient au petit animal par un canal de communication. Le jaune est cet appendice, placé ainsi hors du corps du poulet. A la fin de l'incubation, et surtout après la naissance, tout se montre sous une nouvelle face : les intestins sont devenus grands, le canal de communication s'est oblitéré, le jaune a disparu, et il n'est plus rien hors du corps du poulet qui lui appartienne. Ainsi le jaune et les intestins demeurent à l'extérieur du poulet presque jusqu'à la fin de l'incubation. Dans ces premiers temps, le poulet paraît donc un animal à deux corps. La tête, le tronc et les extrémités composent l'un de ces corps ; le jaune et ses dépendances composent l'autre. Mais, à la fin de l'incubation, la membrane ombilicale se flétrit, le jaune et les intestins sont repoussés dans le corps du poulet, et le petit animal n'a plus qu'un seul corps. C'est par un mécanisme analogue que le cœur change de place et se montre sous sa véritable forme.

6° L'état de fluidité où sont d'abord tous les organes ne les empêche point de s'acquitter de leurs fonctions essentielles. Ils digèrent, préparent et filtrent les humeurs comme ils le feront pendant toute la vie du poulet. Les reins, encore invisibles, secrètent déjà de l'urine.

Les conséquences qui se dégagent naturellement de ces faits sont : que le germe préexiste à la fécondation ; que toutes ses parties essentielles ont coexisté dans le même temps ; que la succession qu'on croit voir dans leur formation n'existe, en réalité, que dans leur développement ; que c'est cette succession dans le développement des parties qui explique les grands changements que présente l'embryon ; en un mot, qu'il n'y a pas *épigénèse*, mais seulement *développement*, *évolution*, en prenant ces mots au sens littéral. Haller adopta ces conséquences. « J'ai assez laissé entrevoir, écrit-il dans son *Mémoire sur le développement du poulet*, que je penchais vers l'*épigénèse*, et que je la regardais comme le sentiment le plus conforme à l'expérience. Mais ces matières sont si difficiles, et mes expériences sur l'œuf sont si nombreuses, que je propose avec moins de répugnance l'opinion contraire, qui commence à me paraître la plus probable. Le poulet m'a fourni des raisons en faveur du *développement*, que je crois devoir offrir au jugement du lecteur. » Il s'exprime d'une manière encore plus catégorique dans ce passage par lequel se termine son mémoire : « Je crois en avoir assez dit pour faire sentir les raisons qui me rapprochent de l'évolution. Il me paraît très-probable que les parties essentielles du fœtus se trouvent faites de tout temps ; non pas, à la vérité, telles qu'elles paraissent dans l'animal adulte ; elles sont disposées de façon que des causes certaines et préparées, pressant l'accroissement de quelques-unes de ces parties, empêchent celui des autres, changeant les situations, rendant visibles des organes autrefois diaphanes, donnant de la consistance à des fluides et à de la mucosité, forment à la fin un animal bien différent de l'embryon, et dans lequel il n'y a pourtant aucune partie qui n'ait existé essentiellement dans l'embryon. C'est ainsi que j'explique le développement. »

Causa finita est, s'écrie Bonnet à la nouvelle de ces observations de Haller ; la doctrine de l'*épigénèse* est morte ; il ne s'agit plus à présent de discuter la question qui a si longtemps partagé les anatomistes sur la première origine du germe. Nous avons des preuves incontestables qu'il appartient à la femelle. Nous savons que le jaune est une partie essentielle du poulet, et que, par conséquent, le poulet existe dans l'œuf avant la fécondation. Nous savons que les ovaires de toutes les femelles contiennent originairement des embryons préformés, qui n'attendent, pour commencer à se développer, que le concours de certaines causes. « Cette découverte, ajoute-t-il, est un des grands pas que la physique des corps organisés ait fait de nos jours. On attendait la décision de la question des expériences multipliées qu'on tenterait sur les mulets, et on n'avait pas soupçonné que la seule inspection d'un œuf de poule pût suffire pour la décider. Tout le monde savait que les œufs qui n'ont point été fécondés ont un jaune ; mais personne, avant M. de Haller, n'avait aperçu les rapports qui liaient ce fait si connu à la grande question de l'origine du germe. C'est ainsi que Newton s'élevait de la contemplation d'une bulle de savon à la théorie de la lumière. L'art de voir est l'art d'apercevoir les rapports, et tout s'enchaîne aux yeux du génie. »

Bonnet se hâtait trop de triompher. C'était bien par les expériences sur les mulets que la question devait être résolue, et résolue contre la préexistence. La prétendue découverte qu'il saluait avec enthousiasme reposait sur une erreur. Haller avait confondu et considéré comme une seule membrane la membrane vitelline et la membrane ombilicale. La membrane vitelline est l'enveloppe générale de l'œuf avant qu'il se soit détaché de l'ovaire ; elle ne tient pas au fœtus, tandis que la membrane ombilicale est une émanation du fœtus lui-même. Haller avait très-bien vu que la membrane ombilicale n'est que la continuation de l'intestin du poulet ; mais il n'avait pas vu que cette continuité ne s'étend pas à la membrane vitelline. Il est très-vrai que la membrane vitelline préexiste au développement du fœtus et même à la fécondation ; mais elle ne tient pas au fœtus, elle n'appartient pas au fœtus. La membrane ombilicale, au contraire, vient du fœtus, tient au fœtus ; mais elle ne préexiste point. Ainsi se trouve renversé le raisonnement de Haller : « Nous voyons le jaune tenir au poulet ; donc le jaune et le poulet n'ont jamais fait qu'un et préexistaient ensemble. »

— *Développement de la doctrine de l'épigénèse. Needham et Wolf.* Haller supposait, on l'a vu, que les développements n'avaient d'autre effet que de rendre visibles des parties qui ne l'étaient pas ; il réduisait les formations à une élongation ou à une ampliation des organismes ; il se plaçait dès lors dans la nécessité d'imaginer une force active capable de produire ces résultats. Trop positif en physiologie pour admettre une force occulte, il lui fallait une force visible, expérimentale en quelque sorte ; le cœur lui offrait ces conditions chez le fœtus et l'adulte : il s'y attacha donc, et supposa son existence et son action à toutes les périodes de la vie embryonnaire. Sans revenir à l'opinion d'Aristote, sans partager la vie embryonnaire en deux vies, l'une végétale, l'autre animale, sans même répudier les recherches de Malpighi, il supposa hardiment ce qui n'était pas : il supposa que le cœur n'avait pas besoin d'être visible pour exercer son action impulsive ; il supposa une fonction sans organe. Harvey avait fait du cœur le *primum vivens;* Haller en fit le *primum faciens*. Ce *primum faciens* se trouvant au centre de l'animal, tout l'animal se développait ainsi nécessairement du centre à la circonférence. Ce fut d'après des données si peu vraisemblables que le système de la préexistence et de l'évolution devint la croyance presque générale des physiologistes ; ce fut d'après une analogie reconnue matériellement fausse, que le développement centrifuge devint la loi primordiale des développements ; ce fut d'après un fait contredit par l'anatomie, que l'action formatrice des organismes fut dévolue au cœur ; ce fut enfin d'après toutes les erreurs réunies que la physiologie du jeune embryon fut presque ramenée à la physiologie de l'être parfait ; et il n'en pouvait être autrement. Les fonctions suivent nécessairement les organes : ceux-ci étant déclarés immuables, les fonctions ne sauraient varier. Telles elles sont chez l'adulte, telles elles doivent être chez le jeune embryon, puisque l'embryon n'est présumé qu'un diminutif de l'adulte. Telles aussi on les supposa : il est facile de comprendre que cette supposition, c'était la négation de l'organogénie.

Tel qu'il sortit des mains de Haller, le système de la préexistence et de l'évolution avait pour corollaire la loi du développement cardiaque ou centrifuge. Mais la loi du développement centrifuge ne pouvait s'appliquer aux végétaux, ni aux animaux privés de cœur. Elle se trouvait ainsi limitée aux vertébrés et à ceux des invertébrés qui possèdent un organe central de la circulation ; les autres étaient censés se développer sans cause de développement ; tout au moins, il fallait chercher une autre cause, une autre loi pour leur développement. La loi du développement centrifuge avait donc le tort de manquer de généralité, tort que rendaient de plus en plus sensible les progrès de la zoologie ; elle avait le tort de briser l'unité scientifique de l'embryogénie, de reculer sous ce rapport au delà de Malpighi, et d'établir une scission profonde entre les végétaux et les animaux, entre les animaux pourvus d'un cœur et ceux qui en sont privés. Cette insuffisance de la théorie régnante ramena vers l'*épigénèse* deux célèbres contemporains de Haller, Needham et Wolf.

Bonnet venait d'exposer et de mettre à la mode l'hypothèse de la *dissémination* des germes ; on supposait ces miniatures de végétaux et d'animaux, flottants dans l'espace, circulant paisiblement dans les divers corps organisés jusqu'à ce qu'ils eussent rencontré le moule dans lequel ils devaient se développer ; l'emboîtement indéfini commençait à être délaissé. Needham s'attaqua à cette hypothèse de la dissémination des germes. Si vos germes errants, demanda-t-il, ne sont ni l'œuf, ni l'ovule, ni la vésicule ovigène, ni rien, en un mot, de ce qui est saisissable dans la génération, que sont-ils donc ? Si quelqu'un les a vus, qu'il nous les montre. Si c'est une chimère, à quoi bon s'en occuper, quand tant de choses positives nous échappent encore ? La nature réelle n'est-elle point assez vaste sans créer de plus une nature imaginaire ? Etes-vous plus avancés, d'ailleurs, par ces préformations de germes, soit que vous les emboîtiez les uns dans les autres, soit que vous les supposiez flottants dans l'espace ? Et, d'ailleurs, après en avoir supposé pour tous les êtres normaux, en supposerez-vous encore pour toutes les variétés, pour toutes les anomalies, pour tous les cas morbides, pour toutes les monstruosités ? A la dissémination des germes, Needham opposa les expériences qui paraissaient démontrer la génération spontanée des infusoires. Il suivit le développement des monades, des vibrions, des vorticelles dans diverses infusions ; et, comme on lui objecta que les germes flottants dans l'espace pouvaient bien être tombés dans ses infusions pour s'y développer, il répéta son expérience dans des vases clos, sans communication avec l'air, et dans des infusions soumises à une forte ébullition. Les résultats furent les mêmes : les infusoires se montrèrent dans les dernières comme dans les premières expériences. N'était-ce pas là l'image de la création primitive des êtres organisés ? La génération spontanée n'était-elle pas démontrée pour les infusoires ? Bonnet avait écrit que l'*épigénèse* devait être repoussée au même titre que la génération spontanée, avec laquelle elle se confondait. Or, si la génération spontanée était prouvée pour quelques êtres vivants, à combien plus forte raison devait-on admettre l'*épigénèse* pour tous les autres, l'*épigénèse* qu'on peut considérer comme une génération spontanée de parties et d'organes ! A combien plus forte raison devait-on repousser ces germes que l'on faisait circuler dans les êtres vivants, que l'on accumulait à plaisir, pour rendre compte de la génération et des reproductions partielles ! Needham observa en outre que, parmi les infusoires, les uns s'arrêtaient à un développement primaire, les autres à un développement secondaire, d'autres encore à un développement tertiaire ; de sorte que leur animalité paraissait se perfectionner à chaque développement. Les germes n'étaient donc pas la miniature des animaux parfaits. De ces expériences, Needham conclut : 1° que les animaux se développent par *épigénèse*, et que ce que l'on désignait sous le nom de germes, loin de représenter en petit l'animal parfait, n'en renfermait même pas l'ébauche ; 2° qu'il y avait une progression dans les développements, l'organe, dans l'état primitif de l'animalité, simulant une sorte de cristallisation ; 3° que les substances animales et végétales, considérées à l'origine, sont les mêmes substances ; de sorte que, sous l'influence de certaines conditions, les animaux deviennent végétaux et les végétaux deviennent animaux. A des faits exacts et bien observés, Needham mêlait des hypothèses dont le moindre tort était de n'être pas fondées, qui étaient peu propres à faire triompher la doctrine de l'*épigénèse*, et qui semblaient justifier le reproche que lui faisait Bonnet d'être une explication purement mécanique. Il était d'abord fâcheux que la question de l'*épigénèse* se présentât compliquée de la question de la génération spontanée. Il était bien moins sérieux encore d'inventer, comme le fit Needham, une force expansive qui peut tout et fait tout, et une force de résistance destinée à contre-balancer les effets de la force expansive, et de prétendre donner la formule des formations animales et végétales par un balancement alternatif et continu de ces deux forces.

Wolf fit faire un pas plus décisif à la question en opposant ses observations à la prétendue loi du développement centrifuge. Il montra que l'état primitif de l'animalité est constitué par des globules ; que, si l'on choisit par exemple la figure veineuse ou l'aire ombilicale du poulet, on n'y rencontre d'abord que de petits corps glanduleux, lesquels, en se réunissant, forment des lignes, puis des points rouges, que Wolf nomme *îles sanguines;* enfin, que ces *îles sanguines* se couvrent de vaisseaux avant l'apparition du cœur. Arrivant ensuite à cet organe, Wolf ruine l'action formatrice qu'on lui attribue en constatant qu'il apparaît tardivement ; que, lorsqu'il apparaît, il semble frappé d'immobilité ; qu'un peu après, ces mouvements qui commencent sont encore si faibles que le globule sanguin oscille, comme il le ferait sous l'action d'un mouvement péristaltique. Il y avait loin de ce mouvement péristaltique, capable tout au plus de faire osciller un globule sanguin, à cette force supposée qui devait projeter le liquide au loin en creusant les canaux destinés à le contenir. Le développement centrifuge ne pouvait tenir devant cette observation de Wolf. Restait encore à démontrer le développement spontané ou successif des parties par où l'*épigénèse* se distingue également du système des préformations. Wolf rendit à la science ce nouveau service ; il fit voir que les parties naissent les unes après les autres, et même qu'elles naissent les unes des autres par voie de sécrétion ; il fit cette remarque, déjà indiquée par Needham, que primitivement toutes les parties de l'animal sont fluides et comme inorganiques, qu'ensuite les vaisseaux s'y développent par une action propre et inhérente en quelque sorte à leur tissu.

— *Développement de la doctrine de l'épigénèse. Geoffroy Saint-Hilaire et Serres.* Ce fut au commencement du XIX[e] siècle que la doctrine de l'*épigénèse* triompha définitivement, grâce aux beaux travaux d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire et de Serres. Cuvier est le dernier représentant de génie de la théorie de la préexistence. Une des difficultés que rencontrait cette théorie était l'explication des monstres.

Longtemps on se contenta de cette idée, émise pour la première fois par Régis, adoptée et défendue avec chaleur par Winslow et par Haller lui-même, que les germes des monstres ont dû être produits à l'origine avec ceux des êtres normaux. Tout en trouvant commode cette hypothèse des germes originairement monstrueux, Bonnet avait senti la nécessité de chercher d'autres explications. Il distinguait quatre genres de monstres : 1° ceux qui sont tels par la conformation extraordinaire de quelques-unes de leurs parties ; 2° ceux qui ont quelques-uns de leurs organes ou de leurs membres autrement distribués que dans l'état naturel ; 3° ceux qui ont moins de parties qu'il n'en a été donné à l'espèce ; 4° ceux qui ont, au contraire, plus de parties que l'état naturel ne le comporte, soit que ces parties ne soient pas propres à l'espèce, soit que, lui étant propres, elles s'y trouvent en plus grand nombre. « On expliquerait assez heureusement, disait-il, le premier, le troisième et le quatrième genre de monstres, en supposant pour le premier et le troisième que la marche ou l'opération du fluide séminal a été troublée ou modifiée par quelque accident, et en admettant pour le quatrième genre que deux germes se sont développés à la fois, dont l'un a fourni à l'au-

tre, par une espèce de greffe, une ou plusieurs parties surnuméraires. Le second genre est beaucoup plus difficile à expliquer; et il ne me paraît pas qu'on en puisse rendre raison qu'en recourant à l'hypothèse des germes originairement monstrueux : *refuge heureux, mais qui ne plaît pas également à tous les physiciens.* » Au fond, ce refuge heureux ne pouvait lui plaire à lui-même ; il ne pouvait manquer de voir l'inconséquence qu'il y avait à repousser l'*épigénèse* au nom des merveilleuses harmonies de l'organisation, pour admettre un système qui supposait la création primitive de germes destinés à produire des monstres. Ainsi, les monstres *par défaut* manifestaient l'impuissance de la théorie de la préexistence. Si le développement de l'être organisé n'est qu'une évolution de parties préexistantes, on ne comprend pas que l'absence de quelques-unes de ces parties puisse être mise sur le compte d'une cause accidentelle. Cette absence s'explique, au contraire, très-facilement, très-naturellement, par un arrêt de développement, dans la théorie de l'*épigénèse*, c'est-à-dire de la formation successive des parties. C'est précisément l'explication que donne Étienne Geoffroy Saint-Hilaire de la plupart des monstruosités par défaut.

Les monstres composés ne témoignaient pas moins que les monstres par défaut en faveur de l'*épigénèse.* En les étudiant, Geoffroy fut conduit à la découverte d'une loi importante de l'organisation, qui renversait d'une manière définitive la théorie du développement centrifuge : nous voulons parler de la loi de l'*affinité de soi pour soi* ou de l'*union similaire.* En vertu de cette loi, les deux sujets qui forment par leur union un monstre complètement ou partiellement double sont toujours unis par les faces homologues de leurs corps, c'est-à-dire opposés côté à côté, se regardant mutuellement, ou bien adossés l'un à l'autre ; et non-seulement ils sont unis par les faces homologues, mais, si vous pénétrez dans leur organisation, vous les trouvez unis de même par les organes homologues. Chaque partie, chaque viscère chez l'un, correspond à un viscère, à une partie similaire chez l'autre. Chaque vaisseau, chaque nerf, chaque muscle, placé sur le plan d'union, s'est conjoint, au milieu de la complication apparente de toute l'organisation, avec le vaisseau, le nerf, le muscle de même nom, appartenant à l'autre sujet. Très-importante en tératologie, la loi d'union similaire ne l'était pas moins par les conséquences générales qu'on en pouvait déduire. On avait vu que deux sujets anomalement réunis sont entre eux ce que sont l'une à l'autre la moitié droite et la moitié gauche d'un individu normal ; qu'un monstre double n'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'un être composé de *quatre moitiés* plus ou moins complètes, au lieu de deux. Il était naturel d'en inférer que la même loi d'union régit l'organisation des monstres doubles et celle des êtres normaux ; que les organes médians ne sont pas formés chacun d'une pièce unique, mais que les deux moitiés symétriques qui les composent sont primitivement distinctes et latérales, qu'elles vont à la rencontre l'une de l'autre par une sorte de mouvement centripète, et se réunissent sur le plan médian, au moment voulu par les lois de leur formation et de leur développement. C'est ce qui fut mis en évidence par les belles recherches embryogéniques de Serres. Depuis lors, la doctrine de l'*épigénèse* n'a pas eu d'adversaires sérieux.

ÉPIGÉNÉSIQUE adj. (é-pi-jé-né-zi-ke — rad. *épigénèse*). Physiol. Qui a rapport à l'épigénèse : *Formation* ÉPIGÉNÉSIQUE *des corps organisés.*

ÉPIGÉNÉSISTE s. m. (é-pi-jé-né-zi-ste — rad. *épigénèse*). Physiol. Partisan de l'épigénèse.

ÉPIGÉNIE s. f. (é-pi-jé-nî — rad. *épigène*). Minér. Phénomène qui a lieu lorsqu'un minéral, sans changer de forme, change de nature chimique.

— **Encycl.** Ce nom a été créé par Haüy, pour désigner ce genre de pseudomorphoses produit par une transmutation de substance qui s'est opéré sans qu'il y ait eu changement dans la forme du minéral ; en sorte que la forme qu'il présente actuellement n'est plus en rapport avec la matière qui le constitue. Naumann désigne le même changement de substance sous le nom de métasomatose. Indépendamment des fausses formes cristallines produites par l'enveloppement de certains cristaux ou le remplissage des vides que d'autres cristaux, en se détruisant, ont laissés au milieu de la roche qui les contenait, il en est de bien plus remarquables en[illegible] qui composent une classe très-nombreuse de pseudomorphoses, et dont l'étude est de la plus haute importance : ce sont cel[illegible] par *épigénie.* Cette al[illegible]que ou plutôt métasomatique d'un cristal a lieu par l'action de la chaleur ou des courants électriques, ou bien elle est le résultat d'une action chimique qui [illegible]se entre le corps et le milieu qui l'en[illegible], et que des gaz ou des liquides dé[illegible]t le plus souvent. Le changement [illegible] la surface et marche ensuite [illegible]ent vers le centre ; mais il peut [illegible]errompu avant d'avoir atteint son terme, et dans ce cas il reste à l'intérieur un noyau encore intact de la substance primitive. Cette substitution graduelle d'une matière à une autre se fait, pour ainsi dire, de molécule à molécule, de telle sorte que les nouvelles tendent à occuper la place des anciennes ; et il arrive quelquefois, en effet, que le minéral épigène conserve des traces de la structure soit laminaire, soit fibreuse, que possédait le minéral primitif. Lorsque le corps qui a subi l'altération chimique est un minéral, comme nous l'avons supposé jusqu'ici, le résultat de cette altération est une *épigénie* minérale ; mais si le corps est une substance organique, une tige d'arbre par exemple, dont tous les éléments ont été remplacés par des molécules siliceuses, c'est alors une *épigénie* organique, que l'on désigne sous le nom particulier de *pétrification.*

1° *Épigénies minérales.* On connaît aujourd'hui plus d'une centaine d'espèces minérales dont la forme a été prise par d'autres espèces qui les ont remplacées, ce qui constitue celles-ci à l'état de minéraux pseudomorphes ou épigènes. Les minéraux substitués sont beaucoup moins nombreux, parce que le même minéral peut se rencontrer successivement sous les formes propres à plusieurs autres. Il en est de même des substances qui semblent être comme le terme commun vers lequel tendent un grand nombre de minéraux rapprochés par leur nature chimique, lorsqu'ils donnent prise aux agents de décomposition. La stéatite a été observée en remplacement de plus de vingt espèces différentes ; la silice de même ; le mica en remplace une douzaine ; la serpentine et la chlorite, chacune de huit à dix ; le talc, le kaolin, l'argile lithomarge et la terre verte, chacun cinq. Parmi les substances métalliques, la pyrite, le fer magnétique, la gœthite et la limonite sont celles que l'on observe le plus souvent à l'état pseudomorphique. On peut distinguer cinq groupes différents d'*épigénies* ou de pseudomorphoses métastomatiques, selon le mode ou le degré d'altération subis par le minéral primitif.

— *Épigénies sans perte ni gain de matière.* Ce cas s'observe seulement parmi les composés chimiques qui donnent lieu au dimorphisme : cristaux d'arragonite changés en calcaire spathique ; cristaux de soufre en prismes obliques, changés en soufre octaédrique (octaèdres droits à base rhombe). Le passage consiste seulement dans un changement de constitution physique, dans une allotropie ou métamérie de la première substance. On donne quelquefois à ce genre d'*épigénie* le nom de *paramorphose.*

— *Épigénies par déperdition de principes composants.* Exemples : le cuivre natif, provenant du cuivre rouge ou cuivre oxydulé ; le sulfure d'argent, provenant de l'argent rouge ou argent sulfuré antimonié ; le calcaire (carbonate de chaux), de la gay-lussite (carbonate de chaux et de soude) ; le disthène, de l'andalousite, etc.

— *Épigénies par addition de nouveaux principes composants.* Exemples : le gypse (sulfate de chaux hydraté), provenant de l'anhydrite ou karsténite (sulfate de chaux anhydre) ; le fer oligiste, provenant du fer magnétique ; la malachite, du cuivre rouge ; le sulfate de plomb, du sulfure de plomb.

— *Épigénies par échange partiel des parties composantes.* C'est un cas très-ordinaire. M. Blum cite près de cent vingt *épigénies* qui rentrent dans cette division. Exemple : la barytine (sulfate de baryte), provenant de la withérite (carbonate de baryte) ; le calcaire, du gypse ou anhydrite ; la stéatite, remplaçant le quartz ; la gœthite ou hydroxyde de fer, provenant de la pyrite ou du fer spathique ; la malachite, provenant de l'azurite ; la hornblende, provenant du pyroxène augite ; le kaolin, provenant du feldspath orthose ; la pyrolusite et la hausmannite, provenant de la manganite, etc.

— *Épigénies par remplacement total.* Exemples : le quartz et le calcaire, provenant de la barytine ; le quartz, de la fluorine et du gypse. Ces sortes d'*épigénies* sont difficiles à distinguer des pseudomorphoses par moulage. On les explique par une seule et même opération chimique, produisant en même temps la dissolution de la substance primitive et la précipitation du nouveau corps, de manière que chaque molécule dissoute soit remplacée à mesure par une molécule précipitée.

2° *Épigénies organiques ou pétrifications.* Les pétrifications sont les *épigénies* du règne organique. Les substances pétrifiées sont de véritables fossiles, dont l'étude appartient bien plutôt à la géologie qu'à la minéralogie. Les plus remarquables sont celles que nous offrent les bois dits *fossiles* ou *pétrifiés*, c'est-à-dire les bois qui ont été enfouis très-longtemps dans les couches de la terre, et que l'on trouve ordinairement convertis en silex, ou plutôt remplacés par des molécules siliceuses ; car on ne peut admettre qu'il y ait ici transmutation de substance ; il n'y a qu'une simple substitution. Le corps organique a été détruit par une action lente et progressive, couche par couche et, pour ainsi dire, molécule par molécule ; et à mesure que chacune de ces molécules se décomposait, une molécule siliceuse en prenait exactement la place. Aussi, non-seulement la véritable pierre qui résulte de cette action chimique souterraine présente la forme exacte du végétal, mais aussi tous les détails de son organisation interne, à tel point que l'on peut souvent reconnaître à quelle classe de plantes il appartenait. Le règne animal nous fournit pareillement des pétrifications, et ce sont généralement les parties solides des animaux, telles que les os et le test des coquilles, qui peuvent conserver assez longtemps leur forme pour que la matière pétrifiante les enveloppe et les pénètre lentement.

M. Haidinger a partagé les *épigénies* en deux grandes divisions : les *épigénies* anogènes et les *épigénies* katogènes, d'après les caractères à la fois chimiques et géologiques. Les *épigénies* anogènes sont celles qui sont formées dans l'écorce minérale du globe, vers sa surface extérieure, et qui consistent, en général, dans un degré plus avancé d'oxydation produit par les agents extérieurs, l'atmosphère et les eaux superficielles. Là les métaux s'oxydent, les oxydes s'hydratent ou passent à l'état de sels. On voit souvent, dans ces *épigénies*, un élément ou principe électro-négatif en déplacer un autre, qui présente le même caractère chimique à un degré moins élevé, ou qui est relativement moins stable. Ainsi, dans la transformation de l'azurite (carbonate bleu de cuivre), en malachite (carbonate vert), on voit un atome d'eau remplacer un atome d'acide carbonique. Les *épigénies* katogènes sont celles qui ont eu lieu dans le bas de l'écorce minérale, par l'action des agents internes, tels que la chaleur souterraine et les émanations liquides ou gazeuses, venues de l'intérieur du globe. Elles consistent le plus ordinairement en des effets de réduction plus ou moins avancée, que subissent beaucoup d'espèces minérales de composition assez complexe.

ÉPIGEONNÉ, ÉE (é-pi-jo-né) part. passé du v. Epigeonner : *Plâtre* ÉPIGEONNÉ.

ÉPIGEONNER v. a. ou tr. (é-pi-jo-né). Techn. Employer le plâtre en le levant doucement avec la main et la truelle, et le posant sans le jeter ni le plaquer.

ÉPIGEUS, prince thessalien, qui fut forcé de quitter Budion, où il avait tué par mégarde son cousin. Il chercha un asile à la cour de Pelée, suivit ensuite Achille au siége de Troie et y périt de la main d'Hector.

ÉPIGLOTTE s. f. (é-pi-glo-te — gr. *epiglôssis* ou *epiglôttis*. Cet organe a été appelé de la sorte parce qu'il est fait comme une petite langue posée sur la fente du larynx, que Galien appelle *glôttis*, c'est-à-dire languette, d'où nous avons fait *glotte.* Ainsi *épiglotte* signifie proprement *sur languette*, de la préposition *epi*, sur, et de *glôttis*, formé lui-même de *glôssa* ou *glôtta*, langue. Le grec *glôssa* se rapporte sans doute à la racine sanscrite *gar*, *gal*, produire un son, chanter, d'où *gala*, instrument de musique, *gâli*, imprécation, etc. ; en zend *gere*, chanter, *garu*, chanteur; en grec, *gêrus*, son, voix et *gelos*, rire ; ancien allemand *charon* et *challôn*, crier ; scandinave *kalla* ; anglais *call*, etc. ; irlandais *gairim* et *goilim*, crier, *gaill*, parole, *galan*, *galmha*, bruit ; kymrique, *galw*, appeler ; russe *golka*, bruit, etc. ; d'où aussi le persan *gâl*, coq, prepremen l'oiseau crieur, en latin *gallus*, *gallina*, irlandais *gall*, albanais *ghiel*, *ghul*. Si cette origine est vraie, le nom grec de la langue la représenterait comme l'instrument de la voix). Anat. Opercule fibro-cartilagineux placé à la partie supérieure du larynx, un peu au-dessous de la base de la langue, pour fermer à certains moments l'orifice de la glotte.

— **Encycl.** L'*épiglotte* est une lame fibro-cartilagineuse située au-devant et au-dessus du larynx, dont elle ferme l'orifice supérieur à certains moments déterminés, en s'abaissant comme un opercule mobile. Ce n'est pas toutefois sur la glotte elle-même que s'abaisse cette lame, ainsi que son nom pourrait le faire croire, mais sur le vestibule ou partie la plus élevée du larynx. La direction de l'*épiglotte* est verticale ; elle présente la forme d'un triangle dont la base serait tournée en haut, et le sommet dirigé en bas. On y considère une face antérieure, une face postérieure, deux bords, une base et un sommet. La face antérieure est libre dans son tiers supérieur, qui répond à la base de la langue, adhérente à l'os hyoïde et au ligament thyro-hyoïdien dans les deux tiers inférieurs, plus bas encore au cartilage thyroïde. En abaissant fortement la base de la langue, on aperçoit cette face antérieure, qui est concave de haut en bas et convexe transversalement. Elle est aussi unie à la langue au moyen de la membrane muqueuse, qui passe d'un organe sur l'autre, et par une bande fibreuse sur laquelle vient se fixer le muscle glosso-épiglottique. C'est au niveau des adhérences glosso-épiglottiques que Morgagni a placé une glande graisseuse, qui n'a des glandes que le nom. La face postérieure présente les orifices des nombreuses glandules qu'elle renferme. Les bords arrondis donnent naissance de chaque côté à des replis fibreux désignés sous les noms de *pharyngo-épiglottiques* et *aryténo-épiglottiques.* La base, en général échancrée, tend à se renverser du côté de la langue ; le sommet est terminé par une mince languette qui se fixe sur l'angle rentrant du cartilage thyroïde. L'*épiglotte*, examinée au microscope, présente la structure des cartilages : des cellules logées dans une trame fibreuse qui lui donne une souplesse toute particulière. La physiologie de l'*épiglotte* est une des parties les plus importantes de son histoire : cette lame cartilagineuse joue, en effet, un rôle dans deux des plus importantes fonctions de l'organisme, la déglutition et la phonation. Au moment du passage du bol alimentaire, l'ouverture du larynx, toujours béante dans le pharynx pour le passage de l'air, est oblitérée par l'*épiglotte.* Cette occlusion s'opère par suite d'un véritable mouvement de bascule qu'exécute l'*épiglotte*, qui, soulevée en même temps que le pharynx, vient rencontrer la base de la langue. Cette occlusion n'est pas toutefois abandonnée à l'*épiglotte* seule : au moment où le larynx se porte en haut et en avant, les lèvres de la glotte se contractent et se ferment, et cette occlusion suffirait pour empêcher les parcelles d'aliments de passer dans le larynx, si elles avaient franchi la première barrière formée par l'*épiglotte.* Une troisième garantie d'occlusion se trouve dans la position nouvelle que prend la base de la langue par rapport au larynx : en se soulevant, le larynx s'enfonce sous la langue, qui se gonfle et forme au-dessus de l'ouverture de l'arbre aérien un plan incliné sur lequel glissent les aliments. Voulant se rendre un compte exact des usages de l'*épiglotte*, Magendie l'enleva sur plusieurs chiens, et grâce aux moyens secondaires d'occlusion dont nous venons de parler, la déglutition put encore se faire, d'une manière moins parfaite cependant ; les aliments solides passaient encore bien, mais les liquides avaient une tendance marquée à tomber dans le larynx. L'*épiglotte* est donc un agent important de l'occlusion du larynx pendant la déglutition. Quant au rôle de l'*épiglotte* pendant la production de la voix, il est moins connu. Se place-t-elle horizontalement au-dessus du larynx ? On ne le sait pas. On a pensé qu'en s'abaissant sur le larynx, l'*épiglotte* jouait le rôle de ces diaphragmes qui, par un mouvement semblable, font baisser le ton des instruments à vent. On lui a fait jouer aussi le rôle des couvercles élastiques qu'on place au-dessus des anches dans les tuyaux d'orgues, et qui rendent le son tremblé sans en changer la hauteur. Ces divers rôles sont possibles, mais ils ne sont pas démontrés.

ÉPIGLOTTI-ARYTÉNOÏDIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles du larynx.

— Substantiv. : *L'*ÉPIGLOTTI-ARYTÉNOÏDIEN.

ÉPIGLOTTIQUE adj. (é-pi-glo-ti-ke — rad. *épiglotte*). Anat. Qui a rapport à l'épiglotte : *Glande* ÉPIGLOTTIQUE.

ÉPIGLOTTITE s. f. (é-pi-glo-ti-te — rad. *épiglotte*). Pathol. Maladie caractérisée par l'inflammation de l'épiglotte.

— **Encycl.** Cette inflammation se présente avec les caractères suivants : le malade éprouve, à la partie antérieure et supérieure du cou, une douleur plus ou moins vive et la sensation d'un corps étranger. Le timbre de la voix est plus ou moins altéré ; il y a parfois de la dyspnée, et même des accès de suffocation. En faisant ouvrir largement la bouche au malade, et abaissant la base de la langue, l'épiglotte apparaît ; elle est rouge, ressemblant beaucoup soit à une cerise mûre, soit au gland du pénis en érection ; elle est douloureuse et tendue. La déglutition est, ou simplement gênée et douloureuse, ou bien impossible. La dysphagie tient alors à plusieurs causes : au rétrécissement du passage que les aliments doivent franchir, à l'extrême sensibilité de l'épiglotte et aux efforts convulsifs que la douleur détermine, ce qui excite la contraction du larynx pendant l'acte de la déglutition, à cause de la difficulté qu'éprouve l'épiglotte à remplir ses fonctions ; les malades sont pris alors d'une toux convulsive qui vient encore augmenter leur anxiété. L'*épiglottite* est une affection essentiellement aiguë ; elle débute quelquefois d'une manière brusque, et elle arrive rapidement à un très-haut degré d'intensité. Cette affection a été souvent méconnue, bien que son diagnostic ne soit pas en général difficile. La dyspnée et la dysphagie surtout, qui ne peuvent être expliquées ni par une inflammation vive, ni par un gonflement considérable des amygdales, devront tout de suite faire soupçonner l'existence d'une *épiglottite.* L'inspection de l'arrière-bouche permettra de vérifier le diagnostic. Cette exploration est, en général, possible ; car, dans l'*épiglottite*, la difficulté d'écarter les mâchoires est moins grande que dans beaucoup d'amygdalites. L'inflammation de l'épiglotte doit éveiller au plus haut degré la sollicitude du médecin. Elle sera traitée comme les pharyngites, qui existent presque toujours en même temps ; elle ne réclame pas une médication spéciale. Cependant on paraît avoir employé quelquefois avec succès la cautérisation de l'épiglotte avec le nitrate d'argent. On n'aura recours à ce moyen qu'après avoir vainement essayé les antiphlogistiques et les révulsifs. Contre l'aphonie et l'enrouement persistant longtemps après la cessation des accidents aigus, on emploiera des révulsifs sur le cou et des gargarismes astringents, ou bien, ce qui vaut mieux, on dirigera sur l'épiglotte de l'eau pulvérisée et plus ou moins chargée de tannin ou d'alun.

ÉPIGONATION s. m. (é-pi-go-na-ti-on — mot gr. formé de *epi*, sur, et *gonu*, genou). Liturg. Petite pièce d'étoffe riche, que l'ar-

chimandrite, chez les Grecs, porte à son côté droit, lorsqu'il officie.

ÉPIGONE s. m. (é-pi-go-ne — du gr. *epi* sur; *gonos*, action d'engendrer). Bot. Couche extérieure du fruit, formant la coiffe dans les mousses et les hépatiques.

ÉPIGONE, chef de secte qui vivait au XIIIe siècle. On ne possède aucun renseignement sur sa vie. Epigone est regardé comme le fondateur de la secte des patri-passiens ou passionistes, laquelle prétendait que Dieu le Père avait souffert en même temps que Jésus-Christ, pendant la passion. L'Église a condamné cette doctrine, qui fut aussi celle de Praxéas.

ÉPIGONES, nom que les Grecs donnaient aux fils des sept chefs qui avaient assiégé Thèbes pour venger Polynice, et qui tous, sauf Adraste, étaient morts au siége de cette ville. Dix ans après, les Epigones firent eux-mêmes la guerre aux Thébains et s'emparèrent de Thèbes. On plaça leurs statues dans le temple de Delphes. C'étaient Alcméon et Amphiloque, fils d'Amphiaraüs; Diomède, fils de Tydée; Egialée, fils d'Adraste; Euryale, fils de Mécissée; Promaque, fils de Parthénopée; Sthénélus, fils de Capanée; Thersandre, fils de Polynice.

Epigones (LES), titre sous lequel on désigne un des poëmes cycliques. « On a appelé *cycliques*, dit Otfried Muller, les successeurs d'Homère, parce qu'ils s'efforcent tous de joindre leurs œuvres à celles de leur maître, de façon à former avec elles un seul grand cycle. De là aussi la coutume de comprendre leurs poëmes sous le nom d'Homère; car leur étroite liaison avec l'*Iliade* et l'*Odyssée* était une preuve suffisante, aux yeux des anciens, de l'unité de conception que l'on se plaisait à imaginer dans l'ensemble de ces œuvres diverses. »

Autour d'Homère se formèrent ainsi deux grands cycles: le cycle troyen et le cycle thébain. Le cycle troyen racontait tous les événements qui suivirent la mort d'Hector dans l'*Iliade*, et se prolongeait jusqu'au retour des héros grecs dans leurs foyers. Le cycle thébain racontait des événements liés étroitement à l'*Iliade* et à l'*Odyssée*, comme la guerre des Argiens contre Thèbes et les événements qui la suivirent. Les *Epigones* faisaient partie du cycle thébain et formaient une suite naturelle de la *Thébaïde*. Les deux poëmes étaient si intimement liés que des critiques, comme le pseudo-Hérodote et Suidas, les désignent sous un même nom. En effet, tandis que la *Thébaïde* chante le sage Amphiaraüs, les *Epigones* célèbrent son fils Alcméon: aussi appelle-t-on quelquefois ce poëme l'*Alcméonide*. Le sujet des *Epigones* était la seconde guerre de Thèbes. Le même poëte avait sans doute composé les deux œuvres, car voici le début des *Epigones*: « Maintenant, ô Muses! commençons par les hommes de plus tard. » On revoyait là les héros des autres poëmes, et même des poëmes d'Homère: Adraste, puis Diomède et Sthénélus, fidèles compagnons, fils de Tydée et de Capanée, tous deux égaux en force et en courage. Nous ne pouvons rien conjecturer sur la façon plus ou moins habile dont l'auteur avait raconté ces grands événements; il y trouvait du moins un sujet merveilleusement approprié à la poésie épique, par l'intérêt puissant des récits, la peinture des caractères, et aussi l'exposition de ces mythes primitifs qui faisaient le fonds de la poésie épique.

Epigones (LES), roman politique et philosophique de Ch. Immermann (1835). L'auteur a donné ce titre à son livre parce qu'il y étudie sa génération, celle du règne de Louis-Philippe, comme fille de celle qui a fait la grande guerre des idées, la révolution de 1789. L'action se passe dans les dix années qui précédèrent les journées de Juillet. Immermann y retrace, sous une forme un peu abstraite, il est vrai, mais pourtant vigoureuse, la lutte de la noblesse de race contre l'aristocratie d'argent, présage la victoire de celle-ci et montre, dans un coin, une troisième puissance: la démocratie, l'élément plébéien, prêt à entrer en lice. Ses personnages sont plutôt des incarnations que des types.

Les *Epigones* sont une des œuvres les plus complètes d'Immermann. Si l'auteur n'a ni la grâce de la pensée, ni la mélodie du langage, il a, par contre, la vigueur, l'audace, et quelquefois même la rudesse. Des peintures fortes, des portraits bien tracés, beaucoup d'observation, de la finesse et une préoccupation très-vive des problèmes du présent et de l'avenir, ont assuré à cet ouvrage un succès réel.

ÉPIGONIUM s. m. (é-pi-go-ni-omm — mot lat. formé du gr. *epigoneion*). Mus. anc. Instrument de musique à quarante cordes, en usage chez les anciens Grecs, et dont l'invention était attribuée à Epigonus.

ÉPIGRAMMATIQUE adj. (é-pi-gramm-ma-ti-ke — rad. *épigramme*). Qui appartient à l'épigramme; qui a le caractère de l'épigramme, qui tient de l'épigramme: *Trait* ÉPIGRAMMATIQUE. *Style* ÉPIGRAMMATIQUE. *Si une idée auguste et grandiose préside à l'inspiration de Gibbon, l'intention* ÉPIGRAMMATIQUE *est à côté.* (Ste-Beuve.) *L'expression chez M. Pariset est juste, quelquefois jolie, volontiers* ÉPIGRAMMATIQUE, *même dans le sérieux.* (Ste-Beuve.)

— s. m. Genre épigrammatique: *Le coiffeur doit examiner si son client penche vers l'antique ou le romantique, vers l'héroïque ou le grand, ou le sublime, ou le naïf, ou le bucolique, ou l'*ÉPIGRAMMATIQUE, *ou le bizarre.* (Champfleury.)

ÉPIGRAMMATIQUEMENT adv. (é-pi-gramm-ma-ti-ke-man — rad. *épigrammatique*). D'une manière épigrammatique: *Les Anglais appellent* ÉPIGRAMMATIQUEMENT *lapin gallois un morceau de fromage grillé sur une tranche de pain.* (Brill.-Sav.)

ÉPIGRAMMATISER v. n. ou intr. (é-pi-gramm-ma-ti-zé — rad. *épigramme*). Néol. Faire des épigrammes: ÉPIGRAMMATISER *dans les journaux, c'est un jeu plaisant, mais dangereux.*

ÉPIGRAMMATISTE s. m. (é-pi-gramm-ma-ti-ste — rad. *épigramme*). Celui qui fait, qui compose des épigrammes: *L'*ÉPIGRAMMATISTE *a besoin d'esprit, mais il se passe aisément de raison.*

ÉPIGRAMME s. f. (é-pi-gra-me — Ce mot, qui a aujourd'hui le sens de trait piquant, satirique, signifiait proprement inscription, et est venu du grec *epigramma*, dérivé du verbe *epigraphô*, inscrire, de *epi*, sur, et *graphein*, écrire; latin *gravo*, germanique *graban*, ancien slave *grepsti*, proprement creuser, d'une racine sanscrite *garb*, *grab* et *gabh*, ouvrir, creuser, etc. L'*épigramme* tire son nom des inscriptions que les anciens mettaient aux tombeaux, aux statues, aux temples, aux palais et aux arcs de triomphe. Ce n'étaient d'abord que de simples monogrammes. On fit dans la suite de petites pièces de vers, et les petits poëmes gardèrent le nom d'*épigrammes*). Chez les anciens, Courte inscription, épigraphe. || A signifié chez nous, jusqu'au XVIIe siècle, Petite pièce de vers.

— Aujourd'hui, Courte pièce de vers qui se termine par un mot, un trait piquant: *J'ai eu la faiblesse de faire quelques* ÉPIGRAMMES, *mais j'ai résisté au plaisir malin de les publier.* (Fonten.) *Opposons au détracteur français de Cicéron les vers de l'Espagnol Martial dans son* ÉPIGRAMME *contre Antoine.* (Volt.) *Les diatribes sont moins faites pour exulcérer qu'une* ÉPIGRAMME *fine et mordante.* (Volt.) *L'esprit méchant et le cœur bon, voilà la meilleure espèce d'homme; je fais une* ÉPIGRAMME *contre un sot, et je donne un écu à un pauvre.* (Rivarol.)

L'*épigramme* est un jeu d'escrime.
LEBRUN.

L'*épigramme*, plus libre, en son tour plus borné,
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.
BOILEAU.

|| *Pointe de l'épigramme*, Mot, trait piquant qui la termine.

— Par ext. Trait mordant, mot satirique: *Chaque phrase dans cet écrit est une* ÉPIGRAMME. (Acad.) *Montesquieu a aiguisé son livre d'*ÉPIGRAMMES. (Volt.) *L'*ÉPIGRAMME *est l'esprit de la haine.* (Balz.) *Les gens d'esprit appliquent une* ÉPIGRAMME *sur leurs chagrins et soulagent leurs douleurs avec un bon mot.* (L. Enault.) *L'*ÉPIGRAMME *a toujours été en France le complément de la loi.* (E. Texier.)

Vous aimez l'*épigramme* et vous pincez sans rire.
ANDRIEUX.

— Art culin. *Epigramme d'agneau*, Ragoût au blanc, dans lequel on fait entrer quelques parties intérieures de l'animal.

— Rem. Le mot *épigramme* est resté longtemps masculin; il était encore de ce genre vers le milieu du XVIIe siècle, ainsi que nous le voyons dans Corneille et comme le prouve le titre d'un recueil fort peu connu, dont l'auteur, tout aussi inconnu lui-même, ne figure dans aucune biographie. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Voici, d'ailleurs, le titre de son petit livre: les *Joyeux épigrammes du sieur de La Rigaudière* (Paris, chez Claude Banqueteau, 1634, petit in-12 de 147 pages). Nous ne trouvons guère qu'un de ces « joyeux épigrammes » qui vaille les honneurs de la citation:

A MAURICE.

Un jour il te faut un office,
L'autre tu veux avocasser;
Tu t'en vas suivre la milice,
Puis la médecine exercer:
Aussitôt tu veux être prêtre.
A la fin tu feras si bien,
Qu'advisant ce que tu dois être,
Maurice, tu ne seras rien.

Cela est assez facilement tourné, mais si la même facilité se trouve dans les pages suivantes, on ne peut dire que le sieur de La Rigaudière y ait répandu le sel à pleines mains. Le volume se termine par ce distique:

Cet œuvre n'est pas long, on le lit en une heure:
La plus courte folie est toujours la meilleure.

— **Epithètes**. Satirique, piquante, mordante, sanglante, fine, ingénieuse, spirituelle, délicate, charmante, blessante, injurieuse, offensante, outrageante, grossière, licencieuse, obscène, cynique, insignifiante, plate, sotte, fade, insipide.

— **Antonymes**. Compliment, bouquet, madrigal.

— **Encycl**. Nous avons dit plus haut que les Grecs donnaient primitivement le nom d'*épigrammes* aux inscriptions placées sur les tombeaux et sur les monuments publics, comme les frontispices des temples et les arcs de triomphe. Ils appelèrent ensuite du même nom toute petite pièce de vers exprimant avec précision une pensée délicate ou ingénieuse, quelle qu'en fût d'ailleurs la destination. L'*Anthologie grecque* est un recueil de ces pièces de vers. On lit dans les Prolégomènes de cet ouvrage: « Les plus vieilles *épigrammes* des Grecs se recommandent davantage par la clarté, la netteté, la vive expression du sentiment. Or les plus puissantes des affections sont l'amour et la douleur. Aussi les *épigrammes* qui touchent le plus fortement sont les *épigrammes* tumulaires et les *épigrammes* amoureuses... Du siècle de Platon jusqu'à Agathias et aux autres poëtes qui vécurent sous l'empire de Justinien, s'étend une période de mille ans environ. Dans un si long espace de temps, pendant lequel, au moyen des colonies et de diverses pérégrinations, le nom grec se répandit chez toutes les nations de l'univers, il n'y eut pas un homme de talent ou de renom, qui ne s'essayât lui-même dans l'*épigramme*. Que d'auteurs, et quels grands noms ils portent! Si l'on considère la fortune, ce sont Philippe de Macédoine, l'empereur Adrien, l'empereur Julien, puis des préfets du prétoire et de la ville, des consuls, des gouverneurs, une foule de magistrats. Mais il serait plus juste d'énumérer d'abord ceux que le ciel doua des qualités de l'esprit, à la tête desquels brillent les flambeaux eux-mêmes de la sagesse: Platon, Aristote, Cratès, Thémistius, etc., tous si ingénieux, si érudits, que les plus érudits parmi les Latins se croyaient assez dignes d'éloge s'ils pouvaient imiter leurs ouvrages ou les traduire avec bonheur dans leur propre langue. »

En passant à Rome, l'*épigramme* conserva la forme métrique et resserrée qui, forçant le poëte à renfermer sa pensée dans un court espace, donnait en même temps du relief à l'expression; mais elle n'exprima plus tous les sentiments personnels, la tendresse et l'amour aussi bien que la colère et la haine. Chez Catulle et chez Martial, l'*épigramme* devint, ce qu'elle est restée, une satire vive et courte. Catulle, plus poëte, ne songea pas à réserver le trait pour la conclusion; Martial, ingénieux, imagina de ménager au lecteur cette surprise, quelquefois trop prévue pour que le plaisir subsiste. Lebrun, qui fut lui-même un excellent auteur d'*épigrammes*, a caractérisé ainsi les deux épigrammatistes latins:

Par ses traits fins Martial nous surprit;
Mais la finesse a sa monotonie.
De l'*épigramme* il n'avait que l'esprit;
Catulle seul en eut tout le génie.

L'esprit vif et malicieux des Français les mena à se distinguer, parmi tous les modernes, dans l'*épigramme*. Plusieurs écrivains ont dû à ce genre leur réputation, et parmi nos plus beaux génies, il en est qui l'ont manié avec une grande supériorité. Elle fut entre leurs mains telle que Boileau l'a définie (*Art poétique*, chant II):

L'*épigramme* plus libre, en son tour plus borné,
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

A cette définition laconique du régent du Parnasse, nous préférons de beaucoup les vers suivants, où les préceptes sont donnés par Lebrun, un maître en ce genre, comme nous venons de le dire:

Le seul bon mot ne fait une *épigramme*;
Il faut encor savoir la façonner
Avec adresse, en nuancer la trame,
Et le bon mot avec grâce amener.
Un trait piquant d'abord plaît, frappe, étonne;
Mais il s'émousse et devient monotone;
Et si le goût ne le place avec choix,
Si d'un sel pur grâce ne l'assaisonne,
Si l'*épigramme*, à la vingtième fois,
Ne vous plaît mieux, elle n'est assez bonne.

Ce furent Clément Marot et Mellin de Saint-Gelais qui transportèrent l'*épigramme* du latin dans la littérature française.

Le madrigal n'est qu'une *épigramme* non satirique. Comme il n'est point assaisonné du sel mordant de la satire, il doit, et c'est ce qui le distingue des autres pièces de poésie, renfermer un trait délicat de sentiment ou une moralité piquante. Entre autres exemples de ce genre d'*épigrammes*, nous citerons la suivante, tirée du livre Ier des *Epigrammes* de Lebrun:

LE POËTE RÉSIGNÉ.

La foudre en main, quand Jupiter fait rage,
Sur des lauriers tomba-t-elle jamais?
Ses feux, dit-on, en respectent l'ombrage;
Mais de l'Amour comment parer les traits?
Amour peut tout: Phébus, Jupiter même
Contre un enfant ne sauraient prévaloir.
Il fit Adèle; il prétend que je l'aime;
Ce qu'Amour veut, il faut bien le vouloir.

Quelquefois aussi l'*épigramme* renferme une historiette plaisante ou le récit d'un fait sérieux, comme dans les deux *épigrammes* suivantes, empruntées à Marot:

Un gros prieur son petit-fils baisoit
Et mignardoit au matin en sa couche,
Tandis rôtir sa perdrix l'on faisoit:
Se lève, crache, esmeutit (éternue) et se mouche;
La perdrix vire (considère); au sel de broc en
La dévora, bien sçavoit la science;   (bouche,
Puis, quand il eut prins (pris) sur sa conscience
Broc de vin blanc, du meilleur qu'on élise:
« Bon Dieu, dit-il, donne-moi patience!
Qu'on a de maux pour servir sainte Eglise! »

⁂

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Samblançai l'âme rendre,
A votre avis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour vous le faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre,
Et Semblançai fut si ferme vieillard,
Que l'on cuidoit (pensoit) pour vrai qu'il menât
A Montfaucon le lieutenant Maillard.   [pendre

« Voilà, dit Voltaire en parlant de cette dernière pièce, de toutes les *épigrammes* dans le goût noble, celle à qui je donnerais la préférence. »

Il est vrai cependant de dire qu'une opinion assez générale restreint ce genre de poésie, et qu'une *épigramme* n'est guère pour nous qu'un trait de satire ou de critique.

« Mes malades jamais ne se plaignent de moi,
Disait un médecin d'ignorance profonde.
— Ah! repartit un plaisant, je le croi:
Vous les envoyez tous se plaindre en l'autre monde. »

La pointe de l'*épigramme* n'est jamais plus piquante que lorsqu'elle est si détournée, qu'elle en devient imprévue.

L'*épigramme* est un jeu d'escrime
L'adresse à la force s'y joint.
Qui sait mal déguiser sa rime
De la cuirasse offre le joint.
On évite aisément l'atteinte
D'un coup pesant et porté droit;
Mais comment esquiver la feinte
Que vous glisse un tireur adroit?
LE BRUN.

Qui croirait que c'est l'immortel auteur d'*Iphigénie* et de *Phèdre* qui, par cette *épigramme* si connue, nous a donné, en ce genre, le meilleur modèle que nous ayons?

A sa *Judith*, Boyer, par aventure,
Etoit assis près d'un riche caissier;
Bien aise étoit, car le bon financier
S'attendrissoit et pleuroit sans mesure.
« Bon gré vous sais, lui dit le vieux rimeur;
Le beau vous touche, et ne seriez d'humeur
A vous saisir pour une baliverne. »
Lors le richard, en larmoyant, lui dit:
« Je pleure, hélas! pour ce pauvre Holopherne,
Si méchamment mis à mort par Judith. »

Chez nous, les meilleurs épigrammatistes sont Cl. Marot, de Cailly, J.-B. Rousseau, Boileau, Piron, Lebrun, Pons (de Verdun).

La Monnoye, à l'occasion d'une traduction en prose de Martial, dit qu'une *épigramme* en prose est un cavalier démonté.

L'abbé Gobelin, confesseur de Mme de Coulanges, directeur célèbre dans son temps, disait de sa pénitente, femme de beaucoup d'esprit, que chaque péché dont elle s'accusait était une *épigramme*.

Il faudrait un volume pour réunir toutes les *épigrammes* françaises qui, par la forme, l'auteur qui les a composées ou l'objet qu'elles ont en vue, méritent d'être signalées. Contentons-nous de choisir, parmi les meilleures, celles qui feront le mieux ressortir les allures prises successivement chez nous par ce petit poëme armé de pointes et volant droit au but.

Un soir Maubert fit un faux pas,
Portant un flacon sous le bras
Plein de douce liqueur vermeille.
Lors voyant son vin renversé,
Son nez et son flacon cassé,
Dit en colère nonpareille:
« O Bacchus, père de la treille!
Dieu des visages boutonnés,
Quand je me suis cassé le nez,
Que n'as-tu sauvé la bouteille! »
JEAN AUVRAY.

⁂

Contre Job autrefois le démon révolté
Lui ravit ses enfants, ses biens et sa santé;
Mais pour mieux l'éprouver et déchirer son âme,
Savez-vous ce qu'il fit?... Il lui laissa sa femme.
Mlle DE SCUDÉRY.

⁂

« Quel âge a cette Iris dont on fait tant de bruit?
Me demandait Cliton naguère.
— Il faut, dis-je, vous satisfaire:
Elle a vingt ans le jour et cinquante ans la nuit. »
COLLETET.

⁂

Je vois d'illustres cavaliers,
Avec laquais, carrosse et pages;
Mais ils doivent leurs équipages,
Et moi j'ai payé mes souliers
LINIÈRE.

⁂

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose;
Mais toutefois ne pressons rien.
Prendre femme est étrange chose;
Il y faut penser mûrement.
Sages gens, en qui je me fie,
M'ont dit que c'est fait prudemment
Que d'y songer toute sa vie.
MAUCROIX.

⁂

Un rare écrivain comme toi
Devrait enrichir sa famille
D'autant d'argent que le feu roi
En avait mis dans la Bastille;

Mais les vers ont perdu leur prix,
Et pour les excellents esprits
La faveur des princes est morte.
Malherbe, en cet âge brutal,
Pégase est un cheval qui porte
Les grands hommes à l'hôpital.

MAYNARD.

∴

Lorsque l'Académie française s'occupait... du dictionnaire, elle avait décidé qu'on écrirait *muscardin* au lieu de *muscadin*, ce qui inspira à Voiture cette gentille *épigramme :*

Au siècle des vieux palardins,
Soit courtisans, soit citardins,
Femmes de cour ou citardines,
Prononçoient toujours muscardins,
Et balardins et balardines.
Même l'on dit qu'en ce temps-là
Chacun disoit rose muscarde.
J'en dirais bien plus que cela;
Mais, par ma foi, j'en suis malarde,
Et même en ce moment voilà
Que l'on m'apporte une panarde.

∴

L'abbé Boyer comptait Racine parmi ses ennemis les plus déclarés. L'abbé, fatigué de n'éprouver que des chutes au théâtre, imagina de faire représenter une tragédie sous un nom supposé. Racine avait applaudi comme tout le monde. Boyer, transporté, s'écria du milieu du parterre : « Malgré M. Racine, la pièce est pourtant de Boyer. » Dès le lendemain, l'auteur d'*Andromaque* rachetait ses applaudissements par l'*épigramme* suivante :

Bien des gens ont crié merveille,
J'ai fort crié de mon côté;
Mais comment faire, en vérité?
Ses vers m'écorchaient les oreilles.

∴

Entre Leclerc et son ami Coras,
Deux grands auteurs rimant de compagnie,
N'a pas longtemps sourdirent grands débats
Sur le propos de leur *Iphigénie.*
Coras lui dit : « La pièce est de mon cru. »
Leclerc répond : « Elle est mienne et non vôtre. »
Mais aussitôt que l'ouvrage a paru,
Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.

RACINE.

∴

Ces jours passés, chez un vieil histrion,
Un chroniqueur émut la question
Quand à Paris commença la méthode
De ces sifflets qui sont tant à la mode.
Ce fut, dit l'un, aux pièces de Boyer.
Gens pour Pradon voulurent parier.
Non, dit l'acteur, je sais toute l'histoire,
Que par degrés je vais vous débrouiller.
Boyer apprit au parterre à bâiller;
Quant à Pradon, si j'ai bonne mémoire,
Pommes sur lui volèrent largement;
Mais quand sifflets prirent commencement,
C'est (j'y jouais, j'en suis témoin fidèle)
C'est à l'*Aspar* du sieur de Fontenelle.

RACINE.

∴

Furetière railla un jour La Fontaine sur ce qu'il ignorait la différence qui existe entre le bois de grume et le bois de marmanteau, lui qui était maître des eaux et forêts. Quelque temps après, Furetière ayant été bâtonné au nom de Guilleragues, contre lequel il avait fait une satire, le bonhomme s'amusa ainsi à ses dépens :

Toi qui crois tout savoir, merveilleux Furetière,
Qui décides toujours et sur toute matière,
Quand, de tes chicanes outré,
Guilleragues t'eut rencontré,
Et, frappant sur ton dos comme sur une enclume,
Eut à coups de bâton secoué ton manteau,
Le bâton, dis-le-nous, était-ce bois de grume,
Ou bien du bois de marmanteau?

A quoi Furetière, qui avait la langue bien pendue, riposta vertement :

Çà, disons-nous tous deux nos vérités;
Il est du bois de plus d'une manière;
Je n'ai jamais senti celui que vous citez.
Notre ressemblance est entière,
Car vous ne sentez point celui que vous portez.

∴

Le même Furetière décocha l'*épigramme* suivante contre l'abbé Boyer, qui, au sortir de la représentation d'une de ses pièces où il n'y avait pas foule, en avait rejeté la faute sur la pluie :

Quand les pièces représentées
De Boyer sont peu fréquentées,
Chagrin qu'il est d'y voir peu d'assistants,
Voici comme il tourne la chose :
« Le vendredi, la pluie en est la cause,
Et, le dimanche, le beau temps. »

∴

Tu dis partout du mal de moi;
Je dis partout du bien de toi.
Mais vois quel malheur est le nôtre :
On ne nous croit ni l'un ni l'autre!

LA MONNOYE.

∴

« Marquis, ce drap d'Espagne est beau :
Que vous l'a vendu Bretonneau?
— Quinze écus l'aune. — Comment diable?
C'est bien cher. — Mais c'est à crédit.
— Oh! oh! l'emplette est admirable;
Vous avez pour rien votre habit. »

LA MONNOYE.

∴

[illegible] Ménage;
C'était un trop bon personnage

Pour n'être pas de ses amis.
Souffrez qu'à son tour il repose,
Lui dont les vers et dont la prose
Nous ont si souvent endormis.

LA MONNOYE.

∴

Sur le refus de sépulture de Molière :

Puisqu'à Paris on dénie
La terre après le trépas
A ceux qui, durant leur vie,
Ont joué la comédie,
Pourquoi ne jette-t-on pas
Les bigots à la voirie?
Ils sont dans le même cas.

CHAPELLE.

∴

Pé-Fournier, méchant borgne et procureur subtil,
Contre un jeune avocat déployant son babil,
Dit qu'au lieu de raisons il contait des sornettes,
Des *inutilités* d'un orateur transi.
« Mes raisons, répondit l'avocat, sont fort nettes,
Et rien n'est *inutile* ici
Qu'un des verres de vos lunettes. »

BOURSAULT.

∴

Ci-dessous gît le corps usé
Du lieutenant civil Rusé,
Auquel il coûta maint écu
Pour être déclaré cocu.
A son frère il n'en coûta rien,
Et si pourtant il l'était bien.
De ce nombre il en est assez.
Priez Dieu pour les trépassés.

BOURSAULT.

∴

Contre Mlle de La Vallière, dont la bouche n'était pas petite. (*Deodatus* était le prénom de Louis XIV.)

Que Deodatus est heureux,
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va :
Alleluia.

BUSSY-RABUTIN.

∴

Ci-gît qui, puissant dans l'Église,
Et très-redouté dans ce lieu,
Rendit enfin son âme à Dieu;
Mais je ne sais si Dieu l'a prise.

CAILLY.

∴

Alfana vient d'*equus* sans doute,
Mais il faut avouer aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici
Il a bien changé sur la route.

CAILLY.

∴

CONTRE UN AVOCAT.

Ne vous fiez nullement
En cet avocat célèbre;
Je vous assure qu'il ment
Plus serré qu'un compliment
Ou qu'une oraison funèbre.

CAILLY.

∴

Dis-je quelque chose assez belle,
L'Antiquité, toute en cervelle,
Me dit : Je l'ai dit avant toi.
C'est une plaisante donzelle!
Que ne venait-elle après moi,
J'aurais dit la chose avant elle.

CAILLY.

∴

De nos rentes, pour nos péchés,
Si les quartiers sont retranchés,
Pourquoi s'en émouvoir la bile?
Nous n'aurons qu'à changer de lieu.
Nous allions à l'Hôtel de ville,
Et nous irons à l'Hôtel-Dieu.

CAILLY.

∴

« Mon cher frère, disait Sylvie,
Si tu quittais le jeu, que je serais ravie!
Ne le pourras-tu point abandonner un jour?
— Oui, ma sœur, j'en perdrai l'envie
Quand tu ne feras plus l'amour.
— Va, méchant, tu joûras tout le temps de ta vie.

CAILLY.

Cette épigramme n'est que la réponse, mise en vers, faite par la duchesse de Guise à son frère.

∴

Orphise, depuis plus d'un jour,
Coquette décrépite, et partant recrépie,
Sur ses ans toujours assoupie,
Veut qu'on la croie encor la mère de l'Amour :
Orphise, j'y consens; oui, vous êtes la mère
De tous ces jolis petits dieux
Que l'on voit régner à Cythère;
Mais votre fils aîné doit être déjà vieux.

PESSELIER.

∴

Certain ministre avait la pierre :
On résolut de le tailler;
Chacun se permit de parler,
Et l'on égaya la matière.
Mais comment, se demandait-on,
A-t-il pareille maladie?
C'est que son cœur, dit Florimon,
Sera tombé dans sa vessie.

SAINT-JUST.

∴

Danchet, si méprisé jadis,
Apprend aux pauvres de génie

Qu'on peut gagner l'Académie
Comme on gagne le paradis.

VOLTAIRE.

∴

Je te tiens, souris téméraire :
Un trébuchet m'a fait raison;
Tu me rongeais, coquine, un tome de Voltaire,
Tandis que j'avais là les œuvres de Pradon.

GUICHARD.

∴

La jeune Eglé, quoique très-peu cruelle,
D'honnêteté veut avoir le renom;
Prudes, pédants, vont travailler chez elle
A réparer sa réputation.
Là, tout le jour, le cercle misanthrope
Avec Eglé médit, fronde l'amour;
Hélas! Eglé, semblable à Pénélope,
Défait la nuit tout l'ouvrage du jour.

SAINT-LAMBERT.

∴

Contre Mme Fanny de Beauharnais, qui avait la réputation de se farder et de ne pas être seule l'auteur de ses poésies.

Chloé, belle et poëte, a deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

LEBRUN.

∴

On vient de me voler. — Que je plains ton malheur!
Tous mes vers manuscrits...— Que je plains le voleur!

LEBRUN.

∴

CONTRE Mme DU DEFFAND.

Elle voyait dans son enfance :
Alors c'était la médisance ;
Elle a perdu son œil et gardé son génie :
Maintenant, c'est la calomnie.

LEBRUN.

∴

CONTRE LE MARQUIS DE VILLETTE, À PROPOS DE VOLTAIRE.

Petit Villette, c'est en vain
Que vous prétendez à la gloire;
Vous ne serez jamais qu'un nain
Qui montre un géant à la foire.

LEBRUN.

∴

CONTRE LE MARQUIS DE PEZAY, BEL ESPRIT D'UNE NOBLESSE DOUTEUSE.

Ce jeune homme a beaucoup acquis,
Beaucoup acquis, je vous assure;
Car, en dépit de la nature,
Il s'est fait poëte et marquis.

LEBRUN.

∴

SUR LA CLÉOPÂTRE DE MARMONTEL.

Au beau drame de *Cléôpâtre*,
Où fut l'aspic de Vaucanson,
Tant fut sifflé qu'à l'unisson
Sifflaient et parterre et théâtre,
Et le souffleur, oyant cela,
Croyant encor souffler, siffla.

LEBRUN.

∴

SUR CE QUE DES GENS DE BONNE COMPAGNIE S'AVISAIENT DE CRIER CONTRE L'ÉPIGRAMME.

Dans la bonne compagnie
On ne voit que bonnes gens.
Parmi ces cœurs indulgents,
Si parfois on calomnie,
C'est dans les cas bien urgents.
Là, qu'on assassine en prose,
On n'est méchant ni pervers;
Chacun le peut, chacun l'ose;
Mais qu'on égratigne en vers,
Oh! c'est une horrible chose!

LEBRUN.

∴

CONTRE LA HARPE.

Ce petit homme à son petit compas
Veut sans pudeur asservir le génie :
Au bas du Pinde il trotte à petits pas
Et croit franchir les sommets d'Aonie.
Au grand Corneille il a fait avanie...
Mais, à vrai dire, on riait aux éclats
De voir ce nain mesurer un Atlas,
Et, redoublant ses efforts de pygmée,
Burlesquement roidir ses petits bras
Pour étouffer si haute renommée!

LEBRUN.

∴

L'abbé Maury n'a point l'air impudent;
L'abbé Maury n'a point le ton pédant;
L'abbé Maury n'est point homme d'intrigue;
L'abbé Maury n'aime l'or ni la brigue;
L'abbé Maury n'est point un envieux;
L'abbé Maury n'est point un ennuyeux;
L'abbé Maury n'est cauteleux ni traître;
L'abbé Maury n'est point un mauvais prêtre;
L'abbé Maury du mal n'a jamais ri :
Dieu soit en aide au bon abbé Maury!

LEBRUN.

∴

Lemierre, ah! que ton *Tell* avant-hier me charma!
J'aime ton ton pompeux et ta rare harmonie!
Oui, des foudres de son génie
Corneille lui-même t'arma.

M.-J. CHÉNIER.

On sait que les vers de Lemierre sont généralement durs et rocailleux.

∴

SUR UN DÉPUTÉ GASCON (1799).

Que des humains la faiblesse est étrange!
Dit, l'autre jour, un député gascon.
Depuis neuf ans, émule de Solon,
Avec pitié je vois comme tout change;
Chaque parti devient minorité.
Mais, narguant seul la commune inconstance,
Depuis neuf ans, grâce à ma conscience,
Je suis toujours dans la majorité.

M.-J. CHÉNIER.

∴

Jean Rœderer, ennuyeux journaliste,
De son squelette a fait peindre les traits :
Vingt connaisseurs, assemblés tout exprès,
Sont à loisir consultés par l'artiste.
« Ça, mes amis, est-il bien ressemblant?
A ce visage avec soin je travaille. »
Nul ne répond; chacun regarde et bâille.
« Bon, dit le peintre, on bâille, il est parlant. »

M.-J. CHÉNIER.

∴

LA CONFESSION DE LA HARPE.

Rassurez-vous, mon Armide est de glace,
Disait La Harpe à son cher directeur :
Clorinde est plate, Herminie est sans grâce;
Mes vers dévots ont quelque pesanteur;
Un saint ennui du plaisir prend la place;
Car ce n'est pas par un orgueil d'auteur :
C'est en chrétien que je traduis le Tasse,
Pour mes péchés et pour ceux du lecteur.

M.-J. CHÉNIER.

∴

CONTRE LE PRINCE DE TALLEYRAND, ANCIEN ÉVÊQUE D'AUTUN, AUJOURD'HUI PRINCE DE BÉNÉVENT.

L'adroit Maurice, en boitant avec grâce,
Aux plus dispos pouvant donner leçons,
A front d'airain unissant cœur de glace,
Fait, comme on dit, son thème en deux façons :
Dans le parti du pouvoir arbitraire,
Furtivement il glisse un pied honteux;
L'autre est toujours dans le parti contraire;
Mais c'est le pied dont Maurice est boiteux.

M.-J. CHÉNIER.

∴

CONTRE FLORIAN.

Ecrivain actif, guerrier sage,
Il combat peu, beaucoup écrit :
Il a la croix pour son esprit,
Et le fauteuil pour son courage.

RIVAROL.

∴

CONTRE CHAMPCENETZ.

Etre haï, mais sans se faire craindre;
Etre puni, mais sans se faire plaindre,
Est un fort sot calcul : Champcenetz s'est mépris.
En jeux de mots grossiers parodier Racine,
Faire un pamphlet fort plat d'une scène divine,
Débiter pour dix sous un insipide écrit,
C'est décrier la médisance,
C'est exercer sans art un métier sans profit.
Il a bien assez d'impudence,
Mais il n'a pas assez d'esprit :
Il prend, pour mieux s'en faire accroire,
Des lettres de cachet pour des titres de gloire;
Il croit qu'être honni, c'est être renommé.
Mais, si l'on ne sait plaire, on a tort de médire;
C'est peu d'être méchant, il faut savoir écrire,
Et c'est pour de bons vers qu'il faut être enfermé.

RULHIÈRE.

∴

SUR DORAT.

De l'esprit et de l'agrément,
On en trouve certainement
Dans vos épîtres éternelles
Aux rois, aux comètes, aux belles.

Vous célébrez si galamment
Les jeunes dames de la ville,
Qu'au Marais, et surtout dans l'île,
On vous croit presque leur amant.

Vous unissez très-savamment
La recherche à la négligence,
Et sous des airs d'insouciance
L'ambition d'être charmant.

Quelquefois même, par moment,
Vos vers visent à l'harmonie,
Et s'élèvent à l'ironie;
Non, rien ne vous manque vraiment,
Rien que du goût et du génie.

RULHIÈRE.

∴

LE SORT CONTRAIRE.

Voyez quel malheur est le mien!
Disait une certaine dame.
J'ai tâché d'amasser du bien,
D'être toujours honnête femme;
Je n'ai pu réussir à rien.

Mme DE BOUFFLERS.

∴

« Pour moi, je rime vite et bien;
Je ne vois, dit Damon, point d'autres qui m'égalent
A mon esprit les vers ne coûtent rien.
— Ma foi, dit un railleur, ils coûtent ce qu'ils valent. »

SAUTEREAU DE MARSY.

∴

Au fauteuil de Delille aspire Campenon.
A-t-il assez d'esprit pour qu'on l'y campe?... — Non

MICHAUD.

Epigramme à laquelle Campenon riposta par la suivante, tirée du même tonneau :

Au fauteuil de Delille on a porté Michaud.
Ma foi! pour l'y placer, il faut un ami chaud.

∴

« Que de cocus dans votre ville,
Monsieur Harpin, sans vous compter!
— Morbleu, cessez de plaisanter;
Un railleur m'échauffe la bile.
— Eh bien! soit, je change de style;
Déridez ce front mécontent :
Que de cocus dans votre ville,
Monsieur Harpin, en vous comptant! »
ANDRIEUX.

∴

CONTRE UN SATIRIQUE QUI AVAIT ÉTÉ BÂTONNÉ LUI-MÊME AUPARAVANT.

Certain satirique en colère
Disait un jour, haussant le ton,
Que, de sa main, un sien confrère
Recevrait cent coups de bâton.
« Cent! dit quelqu'un ; pourquoi pas mille?
Satisfaites votre courroux;
Donner n'est pas bien difficile,
Quand on est en fonds comme vous. »
ANDRIEUX.

∴

LA VISITE ACADÉMIQUE.

Pour entrer à l'Académie
Un candidat allait trottant,
En habit de cérémonie,
Sollicitant et récitant
Une banale litanie,
Demi-modeste, en mots choisis;
Il arrive enfin au logis
D'un doyen de la compagnie;
Il monte, frappe à petits coups.
« Hé, monsieur, que demandez-vous?
Lui dit une bonne servante
Qui, tout en larmes, se présente.
— Pourrais-je pas avoir l'honneur
De dire deux mots à monsieur?...
— Las! quand il vient de rendre l'âme!
— Il est mort! — Vous pouvez d'ici
Entendre les cris de madame;
Il ne souffre plus, Dieu merci.
— Ah! bon Dieu! je suis tout saisi!...
Ce cher! ma douleur est si forte!... »
Le candidat, parlant ainsi,
Referme doucement la porte,
Et sur l'escalier dit : « Je crois
Que l'affaire change de face;
Je venais demander sa voix,
Je m'en vais demander sa place.
ANDRIEUX.

∴

Ce Marmontel, si lent, si lourd,
Qui ne parle pas, mais qui beugle,
Juge la peinture en aveugle
Et la musique comme un sourd.
Ce pédant à si triste mine,
Et de ridicules bardé,
Dit qu'il a le secret des beaux vers de Racine.
Jamais secret ne fut si bien gardé.
L'abbé ARNAUD.

∴

Ce rimailleur à tête folle
Fait des vers et se croit favori d'Apollon :
Il est semblable au hanneton,
Qui se croit oiseau quand il vole.
GOBET.

Laïs, riche sexagénaire,
M'offre sa main et ses écus :
Que n'a-t-elle vingt ans de plus?
Elle ferait bien mon affaire.
Epig. de MARTIAL; *imit. par* MIGER.

∴

Un épagneul, tendrement adoré,
Mourut, hélas! dans les bras de sa dame.
Au même instant le mari rendait l'âme :
Fort à propos, car il fut bien pleuré.
BORDES; *imit. d'une épig. de* MARTIAL.

∴

Partout où vous rendez visite
On sent une agréable odeur,
Et vous traînez à votre suite
La boutique d'un parfumeur.
Mais n'en soyez point orgueilleuse.
En êtes-vous plus gracieuse?
Vos regards en sont-ils plus doux,
Vos traits plus fins, votre air plus tendre?
Mon chien, si je veux l'entreprendre,
Sentira bien meilleur que vous.
(*Epig. imit. de Martial*).

∴

Fils d'un défunt cabaretier,
Un faquin, loin du lieu témoin de sa naissance,
Prenant un nom, un titre, et l'air de l'importance,
Voulut un jour battre son perruquier.
« Pourquoi cette vive colère?
Dit le coiffeur bien instruit et malin.
Imitez monsieur votre père :
Il mettait de l'eau dans son vin. »
FULVY.

∴

Les noms ne font rien à la chose :
On citait quatre sœurs chez nous,
Angélique, Constance, Rose,
Aimée; est-il des noms plus doux?
Aimée était loin d'être aimable,
Rose avait quarante printemps,
Angélique faisait le diable,
Et Constance avait quatre amants.
OURRY.

∴

Lorsque le chantre de la Thrace
Dans les sombres lieux descendit,
On punit d'abord son audace
Par sa femme qu'on lui rendit.
Mais bientôt, par une justice
Qui fit honneur au dieu des morts,
Ce dieu lui reprit Eurydice
Pour prix de ses divins accords.
PANARD.

∴

D'un air contrit, certain folliculaire
Se confessait au bon père Pascal :
« J'ai, disait-il, délateur et faussaire,
Vendu l'honneur au poids d'un vil métal;
Dans le mépris je consume ma vie;
Ennemi né du goût et du génie,
J'arme contre eux la sottise et l'envie;
Ce qui fut bien me parut toujours mal...
— Ah! laisse là ce détail qui m'attriste,
Que ne dis-tu tout d'un coup, animal,
Que ton métier est d'être journaliste? »
DUPUY DES ISLETS.

∴

Certain bourgeois d'une sottise amère,
La larme à l'œil, disait à son curé :
« Tu sais, pasteur, que l'automne dernière,
Mon grand étang, je l'ai fait mettre en pré.
Eh bien! connais mon infortune extrême;
Il faut que Dieu l'ait frappé d'anathème,
Car on n'y voit partout que du chardon. »
— Bénignement son curé lui répond :
« Tu parles mal, mon fils; l'Être suprême
T'aime toujours; allons, console-toi,
Et rends-lui grâce; il sait, il sait, crois-moi,
Ce qu'il te faut beaucoup mieux que toi-même.
BERT DE PASCI.

∴

LE DIABLE.

Au temps jadis, un bon curé gaulois
Voulait prouver à certain causidique
Que des enfers le président inique
En ce bas monde apparaissait parfois.
Après mains dits, mainte réplique :
« Crâne obstiné, dit le pasteur têtu,
A ce trait-ci que répliqueras-tu?
Hier au soir, je l'ai vu sous la forme
D'un baudet noir, portant oreille énorme;
Jusqu'à la nuit il suivit tous mes pas,
Je me signai, crainte de malencombre...
— Bon, bon, reprit l'élève de Cujas,
Le plus souvent on a peur de son ombre. »
SYLVA.

∴

LE SAGE BAVARD.

« Vous parlez un peu trop, disait-on à Ménandre.
— Je le sais; mais, dit-il, les sottises d'autrui
M'ont toujours causé tant d'ennui,
Que j'aime beaucoup mieux en dire qu'en entendre. »
SÉGUR.

∴

CONTRE LA GLORIFICATION DU SUCCÈS.

C'est la fête aujourd'hui de Michel l'indomptable,
Qui chassa le diable du ciel;
Et si le diable avait chassé Michel,
Ce serait la fête du diable.
GUYÉTAND.

∴

SUR LE *Coriolan* DE LA HARPE, DONNÉ POUR LES PAUVRES.

Pour les pauvres la Comédie
Donne une pauvre tragédie;
Il est bien juste, en vérité,
De l'applaudir par charité.
•••

∴

Dans son boudoir, un vieux seigneur caduc
Mme faisait de beaucoup entreprendre;
Il pressait Lise : « Arrêtez, mon cher duc,
Lui dit l'espiègle ; et si j'allais me rendre! »
•••

∴

Lise a beau faire la mignarde,
Chaque jour elle s'enlaidit.
Ce n'est pas que je la regarde,
Mais tout le monde me le dit.
•••

∴

Après mille dangers, le prince d'Ilion
Arracha son vieux père aux horreurs de la flamme;
Le ciel récompensa cette belle action :
Le bonhomme y perdit sa femme.
•••

∴

On dit que l'abbé Plachette
Prêche les sermons d'autrui;
Moi qui sais qu'il les achète,
Je soutiens qu'ils sont à lui.
•••

∴

« Je viens de voir madame Saint-Julien,
Mon Dieu! comme elle a les dents blanches!...
— Parbleu! vraiment, je le crois bien,
C'est son râtelier des dimanches. »
•••

∴

CONTRE UNE BABILLARDE.

Passant, ci-gît un perroquet
Qui vivant eut beaucoup d'adresse;
Mourant, il laissa son caquet,
Par testament à sa maîtresse.
•••

∴

Voyez le beau Damis trancher du personnage,
Voyez-le distiller l'ennui!
Il court après l'esprit tant qu'il peut; c'est dommage
Que l'esprit court plus fort que lui.
•••

∴

« Huissier, qu'on fasse silence,
Dit en tenant audience
Un président de Baugé;
C'est un bruit à tête fendre;
Nous avons déjà jugé
Dix causes sans les entendre. »
•••

∴

Lise, en expirant, souhaitait,
Si Cléon se remariait,
Qu'il ne trouvât qu'une mégère.
L'époux, riant de ses fureurs :
« Vous oubliez, dit-il, ma chère,
Qu'on n'épouse pas les deux sœurs. »
•••

∴

« Que je suis malheureux! ami, disait Grégoire;
Ma femme vient de passer l'onde noire,
Et dans le même instant au fond de mon caveau
J'entends éclater un cerceau,
Et je perds toute ma vendange.
— On n'a jamais, dit l'autre, un plaisir sans mélange. »
•••

∴

Quintus, frère de Cicéron,
Pour se donner un air auguste,
Tout petit qu'il était, se fit tailler un buste
De quatre ou cinq pieds environ.
Le peu grave orateur en raille,
On sait qu'il raillait sans quartier :
« La moitié de mon frère a, dit-il, plus de taille
Que mon frère tout entier.
•••

∴

CONTRE BAOUR-LORMIAN.

Balourd, libraire de province,
Dans son commerce a fait un joli gain;
Mais son fils, poëte assez mince,
Dans le même trafic se ruine à grand train.
Or, savez-vous comment les deux apôtres
En sens contraire ont gouverné leurs biens?
Le père spéculait sur les livres des autres,
Le fils spécule sur les siens.
•••

∴

MIRACLE DE LA BIBLE DÉFENDU ET PROUVÉ PAR L'ABBÉ DE FONTENAI, AUTEUR DE LA *Gazette ecclésiastique*.

A tout miracle révélé
Un certain Charles peu crédule
Soutenait qu'ânesse ni mule
En aucun temps n'avait parlé.
Quoi! dit Fontenai l'infaillible,
Oses-tu démentir la Bible?
De par le grand Dieu d'Abraham,
Je te jure, mon ami Charles,
Que l'ânesse de Balaam
A parlé comme je te parle.
•••

∴

LA FEMME DÉGUISÉE.

Philis, en tous lieux méprisée
Par sa conduite déréglée,
Voulait voir une fête, et dit à ses amis :
« D'un spectacle si beau je veux avoir la vue.
Comment me déguiser pour n'être pas connue?
De grâce sur cela donnez-moi vos avis.
— Parbleu! repartit le gros Maître,
Vous vous embarrassez de rien :
Mettez-vous en femme de bien,
Nul ne pourra vous reconnaître.
•••

L'*épigramme*, quoique appartenant au domaine poétique, n'est pas toujours versifiée, surtout quand elle repose sur un fait historique. Elle n'est alors ni moins vive ni moins mordante, malgré l'opinion de La Monnoye, que nous avons citée plus haut. Les anecdotes suivantes le prouveront :

Camus, évêque de Belley, montant en chaire, fut prié de recommander à la générosité des fidèles une pauvre demoiselle sortie de religion faute d'une dot suffisante. Il le fit en ces termes : « Mes frères, je recommande à vos charités une jeune demoiselle que les religieuses de... ne trouvent pas assez riche pour faire vœu de pauvreté. »

∴

Benserade venait d'épouser une femme très-riche, mais d'âge mûr. On lui faisait compliment sur ce mariage. « Le bénéfice serait fort bon, dit-il, s'il ne demandait pas résidence. »

∴

Mme de Sévigné venait de compter chez le notaire la dot qu'elle destinait à sa fille : « Voilà, s'écria-t-elle, beaucoup d'argent pour obliger M. de Grignan à coucher avec ma fille. » Elle réfléchit un moment, puis continuant : « Il y couchera demain, après-demain, et toujours... Oh! ce n'est pas trop d'argent pour cela. »

∴

Le comte de*** dit un jour à un financier qu'il visitait : « Je viens de dîner avec un poëte qui nous a régalés au dessert d'une excellente *épigramme*. » Aussitôt le Bourvalais fait venir son cuisinier : « D'où vient donc, lui dit-il, que tu ne m'as pas encore fait manger des *épigrammes?* »

∴

Fontenelle avait ses dîners marqués pour chaque jour de la semaine, dans un certain nombre de maisons; ce qui a fait dire à Piron, voyant passer son convoi : « Voilà la première fois que M. de Fontenelle sort de chez lui pour ne pas dîner en ville. »

∴

Le maréchal duc de Duras, qui était chargé de la surveillance des théâtres en 1780, ayant été malmené dans un article de journal, menaça l'écrivain de lui faire donner des coups de bâton : « Tant mieux! répliqua le malin journaliste informé de ce propos, tant mieux! on pourra dire, du moins, qu'il s'est servi de son bâton. »

∴

Royer-Collard se promenait un jour, en 1810, avec un diplomate étranger, qui lui demanda à quel monument appartenait un dôme qu'il voyait s'élever dans les airs. « Au Panthéon. — Ah! ah! c'est là que la patrie reconnaissante placera la dépouille des grands hommes qui l'auront illustrée. — Oui, répondit Royer-Collard; en attendant, on y met des sénateurs. »

∴

Le marchand qui vendit le premier l'encre dite de la *petite vertu* fit une fortune considérable. « Il n'y a rien là de surprenant, dit un plaisant, les femmes de Paris ne se servent que de cette encre pour leur correspondance. »

∴

Un pamphlétaire bien connu par les vivacités de sa plume, ce qui ne l'empêchait pas de se dire fervent catholique, avait critiqué avec beaucoup d'âpreté cet aphorisme célèbre de Cabanis : « Le cerveau sécrète la pensée. » « Eh quoi! répondit au critique un jeune docteur matérialiste, nierez-vous que le serpent distille son venin? »

On voit que l'*épigramme* a fourni en France une longue et brillante carrière : au XVIe siècle, elle débute avec éclat; au XVIIe, elle tient déjà une grande place dans les querelles littéraires; au XVIIIe, elle lance de toutes parts ses traits aigus. On la trouve encore vivante sous le premier empire et dans les premières années de la Restauration; mais l'avènement du lyrisme romantique la frappe presque de mort, en même temps que l'épître en vers. On l'aperçoit pourtant quelquefois, s'adressant surtout aux hommes politiques; mais, si elle conserve de la vigueur dans la pensée, elle est bien rarement tournée avec cet art parfait que l'on estime chez les épigrammatistes antérieurs. L'une des plus curieuses de notre siècle est dirigée contre Victor Hugo et a l'intention de parodier le style de ce grand poëte. Nous la citons à titre de curiosité :

Où, ô Hugo! huchera-t-on ton nom?
Justice enfin rendu que ne t'a-t-on?
Quand à ce corps qu'académique on nomme,
Grimperas-tu de roc en roc, rare homme?

L'auteur de cette *épigramme* n'a pas eu le mérite de l'invention; nous avons vu plus haut le même procédé employé par M.-J. Chénier contre Lemierre.

Terminons par un trait qui formera la moralité de cet article.

L'abbé de Voisenon, qui servit souvent de cible aux traits de la satire, eut le bon esprit de la dédaigner. Un rimailleur osa un jour lui apporter une *épigramme* qu'il avait composée contre lui, sans le nommer toutefois, et fut assez impudent pour lui en demander son avis. L'abbé prit tranquillement l'*épigramme* et écrivit en tête :

CONTRE L'ABBÉ DE VOISENON

puis, le rendant au satirique : « Tenez, lui dit-il, vous pouvez maintenant faire circuler votre *épigramme;* j'y ai mis le sel qui y manquait. » Cette modération déconcerta l'homme à l'*épigramme;* il la déchira en mille morceaux et se confondit en excuses.

Epigrammes de Catulle. La maturité, qui n'a manqué à aucune littérature, est quelquefois pressentie, devancée même par certains génies. Il y a dans l'année des jours intermédiaires, qui ne sont déjà plus l'hiver, qui ne sont pas encore le printemps, et où certaines plantes sentant, on le croirait, l'approche de la tiède saison, se couvrent prématurément, imprudemment, comme disent les poëtes, de fleurs et de feuillages. C'est ainsi que fleurit, que verdit dans les vers de Catulle la poésie de Virgile et d'Horace. Le premier en date des poëtes latins dans le genre érotique et badin, contemporain de César, que ses épigrammes n'ont pas épargné, Catulle semble, en effet, par la perfection de son style, un poëte du siècle d'Auguste; mais il ne faut pas oublier, au détriment de sa gloire, l'époque à laquelle il vivait. Dans ses épigrammes, il a répandu à pleines mains le sel attique, la grâce ingénue, la délicatesse du sentiment

et le sarcasme amer. Il a fait monter ce genre secondaire au niveau de la grande poésie. Ses épigrammes sont pleines de tableaux charmants et délicats et se distinguent surtout par la naïveté, l'abandon et la vivacité des sentiments et des expressions. Une certaine rudesse dans la versification ne fait que rendre son style plus vigoureux et plus poétique. Quant à la grossièreté de son langage et à la crudité de plusieurs de ses petites pièces, elles tiennent aux mœurs du temps, où le libertinage était de bon ton à Rome. Les œuvres de Catulle ne se composent plus que de cent seize pièces, le reste ayant été détruit par le temps, et, à l'exception de cinq ou six morceaux de longue haleine, toutes les autres peuvent se comprendre sous la dénomination d'épigrammes, dans le sens antique du mot, c'est-à-dire qu'elles expriment avec concision une pensée touchante, gracieuse ou piquante, bien qu'elles tiennent tour à tour de l'épopée, de la poésie lyrique, de l'élégie ou de la satire. En voyant ce mince bagage, on s'étonne que Catulle soit passé à la postérité avec le surnom de *docte;* ce sont les emprunts qu'il a faits à la littérature grecque, ses habiles conquêtes sur elle, qui lui ont valu cette honorable appellation. Il ne faudrait pas, comme quelques critiques l'ont fait, inférer de là que la poésie de Catulle n'est qu'une image plus ou moins fidèle de la poésie grecque. Ce qu'il a surtout emprunté aux Grecs, ce sont des formes et des tours qu'il a su plier au génie latin, et, bien qu'imitée des Grecs, sa poésie est vraiment romaine. Plus d'une fois il a transformé le plus pur de la substance du génie hellénique, au point de rendre méconnaissables ses plus heureux larcins. Il est vrai que souvent aussi il s'est contenté de traduire ses modèles, mais en faisant tous ses efforts pour égaler la perfection de leur style, car c'est avant tout un artiste que Catulle. Il a eu de l'esprit et du goût, il a écrit dans un excellent latin et il a perfectionné la versification. Ce qui lui manque, c'est l'invention, la spontanéité; mais jamais écrivain n'a mieux justifié le mot de Buffon : « Le génie est une longue patience, » car il est arrivé au génie à force d'art. « Personne, dit M. Pierron, n'a jamais su ni mieux choisir des sujets à sa portée, ni mieux ménager ses ressources, ni mieux disposer les moyens en vue de la fin, ni mieux viser à l'effet et y atteindre. Lui-même, il se rendait bien justice, car il n'aspirait guère qu'à passer pour un bon écrivain et un bon versificateur. Ses épigrammes ne sont que des bluettes, mais ces bluettes ont toute la perfection du genre. Il excelle à dire un bon mot, à réduire une pensée, ou même un sentiment, en peu de mots. Il lime l'expression, il acère le trait avec un soin minutieux. Dans ses chefs-d'œuvre microscopiques, tout est rangé de main de maître. Rien de mieux conçu, de mieux exécuté, de plus complètement réussi. » « Une douzaine de morceaux exquis, pleins de grâce et de naturel, ont suffi, d'après La Harpe, pour placer Catulle au rang des poètes les plus aimables. Ce sont de petits chefs-d'œuvre où il n'y a pas un mot qui ne soit précieux, mais qu'il est aussi impossible d'analyser que de traduire. On définit d'autant moins la grâce qu'on la sent mieux. Celui qui pourra expliquer le charme des regards, du sourire, de la démarche d'une femme aimable, celui-là pourra expliquer le charme des vers de Catulle. Les amateurs le savent par cœur, et Racine le citait souvent avec éloges et admiration. » Si Racine ne professait pas le même culte pour Martial, c'est que Martial, malgré tout son esprit, n'a pu réussir à faire oublier les grâces naïves de son devancier. Catulle charme toujours, Martial finit par fatiguer; aussi l'a-t-on constaté :

> Par ses traits fins Martial nous surprit,
> Mais la finesse a sa monotonie;
> De l'épigramme il n'avait que l'esprit,
> Catulle seul en eut tout le génie.

Comme l'a dit La Harpe, la grâce ne s'analyse pas, l'art n'est guère plus facile à expliquer; aussi Catulle étant avant tout un écrivain gracieux et un artiste en style, au lieu de chercher plus longtemps à faire comprendre le genre de son talent, allons-nous citer quelques-unes de ses épigrammes que nous présenterons au lecteur en disant : « Voyez ce petit bijou, si merveilleusement ciselé qu'on craint de le briser en y touchant; admirez-le, mais gardez-vous d'y porter une main profane. Retenez votre souffle; il est si léger qu'il pourrait s'envoler. »

Nous aurions pu choisir les pièces les plus connues, telles que la *Dédicace du navire* ou l'*Imitation de Sapho*, traduite par Boileau, mais nous préférons donner celles qui appartiennent en propre à Catulle et peuvent ainsi mieux faire comprendre toute la flexibilité de son talent enjoué et facile.

1° SUR LA MORT DU MOINEAU DE LESBIE.

« Pleurez Grâces, pleurez Amours, et vous tous, hommes aimables, pleurez! Il n'est plus le passereau de mon amie, le passereau, délices de ma Lesbie, ce passereau qu'elle ai-[illegible]x. Il était si caressant! [illegible] maîtresse, comme une [illegible]t sa mère; jamais il ne [illegible]nt à droite, sautillant à gauche, sans cesse en gazouillant il appelait Lesbie. Et maintenant il suit le ténébreux sentier qui conduit aux lieux d'où l'on ne revient jamais. Oh! soyez maudites, ténèbres funestes du Tartare, vous qui dévorez tout ce qui est beau; et il était si beau, le passereau que vous m'avez ravi! O douleur! ô malheureux oiseau! c'est pour toi que sont gonflés et rougis par les larmes les doux yeux de ma Lesbie. »

Quelle âme sensible ne serait tentée de pleurer avec Lesbie?

A LESBIE.

« Vivons pour nous aimer, ô ma Lesbie! et moquons-nous des vains murmures de la vieillesse morose. Le jour peut finir et renaître; mais lorsqu'une fois s'est éteinte la flamme éphémère de notre vie, il nous faut tous dormir d'un sommeil éternel. Donne-moi donc mille baisers, puis cent, puis mille autres, puis cent autres, encore mille, encore cent; alors, après des milliers de baisers pris et rendus, brouillons-en si bien le compte, qu'ignoré des jaloux, comme de nous-mêmes, un si grand nombre de baisers ne puisse exciter leur envie. »

Quelle grâce! quelle discrète volupté! Comme il aimait sa Lesbie!

A LA MÊME, INFIDÈLE.

« Ma Lesbie, cette Lesbie adorée, cette Lesbie que Catulle chérissait plus que lui-même, plus que tous ses parents, plus que tous ses amis, Lesbie, maintenant aux coins des rues et des carrefours, prostitue sa main à la lubricité des magnanimes descendants de Romulus! »

Et Catulle, que faisait-il donc en traitant ainsi une femme qu'il avait aimée, sinon prostituer son talent et le traîner dans la fange? Et dire que cette épigramme, dont nous avons voilé la nudité dans la traduction, est presque un modèle de chasteté auprès d'une douzaine d'autres qui font, au milieu des petits tableaux de Catulle, l'effet de taches de boue sur une robe blanche! Catulle n'avait-il donc pas assez de talent pour se dispenser de sacrifier aux dieux de l'époque, et pourquoi ce guide aimable nous fait-il passer par Sodome? Sa toge en reste maculée.

CONTRE MAMURRA ET CÉSAR.

« Que vous êtes bien faits l'un pour l'autre, infâmes débauchés, César et toi, Mamurra, son vil complaisant! Qui pourrait s'étonner de votre intimité? Tous deux flétris de stigmates honteux, indélébiles; tous deux portant les cicatrices de la débauche; jumeaux de luxure, formés dans un même lit à l'école du vice; l'un n'est pas moins ardent que l'autre dans ses poursuites adultères; tous deux rivaux à la fois des deux sexes. Infâmes débauchés, que vous êtes bien faits l'un pour l'autre! »

César se vengea de cette épigramme en invitant Catulle à dîner, et Catulle accepta. Que devons-nous conclure de là? Que l'indignation de Catulle était plus littéraire que réelle; que les vices les plus honteux ne faisaient plus rougir personne; que tout au plus on se souvenait encore quelquefois d'un temps où les bons aïeux en auraient rougi.

Épigrammes de Martial. Ces épigrammes, au nombre de plus de quinze cents, sont divisées en quatorze livres, sans compter le livre préliminaire, intitulé *Spectacles*, qui a pour objet de célébrer les jeux publics que Titus donna en l'an 81. Les deux derniers livres portent des titres particuliers, savoir : le XIII[e], celui de *Xenia*, c'est-à-dire *Cadeaux*, et le XIV[e], celui d'*Aphoreta*, qui a à peu près le même sens. Ils contiennent des devises en forme de distiques, sur les présents qu'on se faisait à Rome pendant les saturnales.

Martial a été diversement jugé. La Harpe réduit à un très-petit nombre celles de ses épigrammes qu'on peut citer, et regrette que le recueil nous en soit parvenu entier. Plus récemment, Malte-Brun a pris la défense de Martial dans des articles où il le considère comme écrivain et comme peintre de mœurs, et tâche de prouver « qu'il posséda un talent des plus variés, des plus flexibles, des plus riches que l'antiquité ait produits, et que son recueil, quoique le goût et la morale en condamnent une moitié, offre pourtant dans l'autre moitié un des monuments les plus intéressants de la littérature romaine. » En somme, toutes ces opinions peuvent être ramenées au jugement que l'auteur a porté lui-même de ses épigrammes :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.

« Il y en a de bonnes, il y en a de médiocres, et plus encore de mauvaises. » Cependant, un choix de ces pièces les plus parfaites aurait encore une certaine étendue, et ne saurait manquer de satisfaire les littérateurs du goût le plus difficile; mais l'historien, le chronologiste, le grammairien, le philologue, l'antiquaire, ne voudraient rien retrancher d'un auteur où ils puisent à pleines mains. « Sans Sénèque et Martial, remarque Diderot, dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, combien de mots, de traits historiques, d'anecdotes, d'usages nous aurions ignorés! »

On a surtout reproché à Martial l'obscénité et la licence qui souillent plusieurs de ses pièces; mais la faute n'en est pas toute à lui : elle doit être rejetée en grande partie sur son siècle et sur le paganisme. On n'avait point alors les idées de bienséance que la religion chrétienne a beaucoup contribué à introduire dans la société.

« Martial, dit M. Nisard, jouait le rôle de censeur, censeur suspect, je l'avoue, et qui parlait trop en connaisseur des vices qu'il critiquait, ce qui ne l'empêchait nullement de rencontrer de temps en temps des accents honnêtes, et un certain dégoût digne de la haute satire. Il y a de l'indignation dans plus d'une de ses épigrammes, et l'on dirait qu'il va prendre au sérieux les turpitudes de ses contemporains. Mais cette indignation finit par une pointe : la colère du poëte expire dans un jeu de mots. On sent qu'il a trop de tolérance pour faire de la satire; il a quelquefois du mépris, du dégoût, jamais de la haine. Il est presque reconnaissant envers les débauches monstrueuses dont il parle, pour les traits heureux qu'il en tire, et il songe plutôt à faire rire que réfléchir son lecteur. » On peut comparer Martial et Juvénal, son contemporain, à Démocrite et à Héraclite. Quel que soit le jugement que l'on porte sur leur moralité, il faut reconnaître que les épigrammes de Martial sont bien frappées, agréables, spirituelles, nettes et sobres, et renferment beaucoup de sens en peu de mots. Son style est timide et trop travaillé; mais sa langue est de bon aloi, sauf les expressions barbares qui lui sont échappées de temps en temps; la décadence chez lui se remarque plutôt dans le fond que dans la forme.

Épigrammes d'Ausone, poëte latin du IV[e] siècle. Si, dans les grands poëmes, Ausone montre peu d'invention, et ne se recommande guère que par quelques tableaux animés, semés de détails charmants, quoique trop minutieux, il fait preuve d'un vrai mérite dans ses pensées légères, appelées *Epigrammes*, dans lesquelles il se rapproche de Martial. Il s'y montre versificateur très-habile, bien que parfois négligé et incorrect, homme d'esprit et poëte plein de finesse. Il possède à merveille le secret du genre, la concision et le trait. On reconnaît, en examinant ses épigrammes, qu'Ausone était nourri par l'étude des grands modèles, et l'on regrette qu'il ait ainsi gaspillé son esprit et son talent; mais son excuse est dans la situation que lui faisait son époque. « Où était, demande M. Ampère, l'enthousiasme au temps d'Ausone? Qu'avait-on à dire et à chanter? » Rien. En effet, la poésie ne saurait éclore qu'au soleil de la liberté.

Ce qui prouve incontestablement le mérite des épigrammes d'Ausone, c'est que nos poëtes ne se sont pas fait faute de les imiter et même de les traduire, sans prendre toujours la peine d'indiquer la source où ils puisaient. Le meilleur moyen de faire connaître le talent de notre auteur, c'est de citer les principales imitations faites de ces petites pièces en regard de leur traduction littérale, et l'on pourra se convaincre que l'original a toujours valu mieux que les copies. Nous commencerons par deux épigrammes sur l'idéal qu'il se faisait d'une maîtresse.

ÉPIGRAMME SUR UNE MAÎTRESSE.

« Je veux de celle qui ne veut pas; je ne veux pas de celle qui veut. Vénus aime la lutte, mais non la satiété. Je dédaigne des faveurs qu'on m'étale; je renonce à celles qu'on me refuse. Je ne veux ni me blaser ni me torturer l'esprit. Je n'aime ni Diane, avec sa double ceinture, ni Cythérée toute nue; celle-ci a trop, celle-là trop peu pour me séduire. Qu'une femme adroite ait l'art de ménager un milieu en amour, à tout prix je suis à elle; mais quand je veux, je ne veux pas qu'elle me provoque. »

SUR LE MÊME SUJET.

« Je veux une maîtresse ainsi faite, qui, sans raison, cherche querelle, qui n'affecte pas de s'exprimer comme une innocente, qui soit gentille, agaçante, qui ait la main leste, reçoive les coups, me les rende, et battue, implore un baiser; car, si elle n'est pas de ce caractère, si elle est honnête, prude, sage, malédiction!... Autant qu'elle soit ma femme! »

Les deux imitations qui suivent sont : la première, de Clément Marot; la seconde, de Jean-Baptiste Rousseau. Marot, par sa naïveté, n'a pas lutté trop désavantageusement avec l'esprit d'Ausone; quant à l'épigramme de Rousseau, elle fait presque l'effet, sauf le naturel, d'un couplet de Béranger.

DE OUY ET NENNY.

> Un doux nenny avec un doux sousrire
> Est tant honnête, il le vous faut apprendre;
> Quant est d'ouy, si veniez à le dire,
> D'avoir trop dit je voudrois vous reprendre;
> Non que je sois ennuyé d'entreprendre
> D'avoir le fruit, dont le désir me poinct;
> Mais je voudrois, qu'en me le laissant prendre,
> Vous me disiez : Non, vous ne l'aurez point.
>
> C. MAROT.

MA MAÎTRESSE.

> Je veux avoir, et je l'aimerai bien,
> Maîtresse libre et de façon gentille,
> Qui soit joyeuse et de plaisant maintien,
> De rien n'ait cure et sans cesse frétille,
> Qui sans raison toujours cause et babille,
> Et n'ait de livre autre que son miroir;
> Car ne trouver, pour s'ébattre le soir
> Qu'une matrone honnête, prude et sage,
> En vérité, ce n'est maîtresse avoir,
> C'est prendre femme et vivre en son ménage.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

Après l'idée piquante, vient l'idée gracieuse et touchante : une beauté, dont

> Les attraits par le temps étaient un peu déchus,

consacre son miroir à Vénus, en laissant échapper ces mélancoliques regrets : « Je suis vieille, adieu mon miroir. Que ce meuble éternel t'appartienne, Vénus, éternelle beauté! Je ne dois plus m'y regarder; je ne veux pas m'y voir telle que je suis, je ne peux plus m'y voir telle que j'étais. »

Il existe plus de dix traductions de cette épigramme. Voici les deux meilleures, la première de La Monnoye, inédite, la seconde, bien connue, de Voltaire; toutes deux fort jolies d'ailleurs :

> Contrainte par les ans qui rident mon visage,
> Je t'offre ce miroir, ô mère des Amours;
> Il sied bien à Vénus de se mirer toujours;
> Mais une glace, hélas! n'est plus à mon usage :
> Y voir ce que je fus, y voir ce que je suis,
> L'un, je ne le veux pas; l'autre, je ne le puis.

SUR UN MIROIR.

> Je le donne à Vénus, puisqu'elle est toujours belle;
> Il redouble trop mes ennuis.
> Je ne saurais me voir, dans ce miroir fidèle,
> Ni telle que j'étais ni telle que je suis.
>
> VOLTAIRE.

Épigrammes de Claudien. On a coutume de juger un auteur sur ses œuvres de longue haleine, et ce n'est pas sans raison, car elles ont plus de portée et donnent mieux la mesure que ses opuscules. Il est des cas cependant où l'écrivain gagnerait à être apprécié sur des morceaux de peu d'étendue. Cette réflexion nous est venue en relisant Claudien. Il a laissé des poëmes assez longs, entre autres l'épopée mythologique de l'*Enlèvement de Proserpine*, qu'on regarde ordinairement comme son chef-d'œuvre, parce qu'il a su y disposer avec un art ingénieux les richesses empruntées au trésor poétique des anciens âges. Tel n'est pas notre avis. Nous préférons de beaucoup ses petites pièces, et surtout ses *Epigrammes*. Son style, facile et coulant, est habituellement trop fleuri et d'une harmonie trop recherchée. Il tire son principal effet de l'agencement de syllabes sonores et agréables, mais auxquelles manque un juste mélange de gravité et d'élévation. Dans ses *Epigrammes*, la brièveté de la pièce n'a pas laissé à Claudien le loisir de tomber dans l'emphase; il n'a pas eu le temps de gâter son naturel; aussi, tout en conservant la mélodie du rhythme, se montre-t-il simple et gracieux. Ses vers résonnent encore agréablement à l'oreille, mais ne vous assourdissent plus « comme une cloche bourdonnante, » selon l'expression d'un spirituel critique.

Épigrammes latines de Sannazar. Ces poésies, divisées en trois livres, se distinguent, dit Salfi, par leur finesse et leur précision. Celles qui se font le plus remarquer ont été dirigées contre les pontifes du temps. Elles ne se trouvent pas dans la plupart des éditions des œuvres latines de Sannazar, parce qu'elles avaient été mises à l'index. Poëte religieux, Sannazar voue les crimes d'Alexandre VI, de son fils et de quelques autres de ses successeurs, à l'exécration de la postérité. A propos des amours du pape Borgia avec Lucrèce sa fille, le poëte, rappelant les amours de Sextus pour l'ancienne Lucrèce, s'écrie : « O fatalité d'un nom exécrable, que n'épargne pas même un père! » César Borgia, après avoir assassiné son frère aîné, l'avait jeté dans le Tibre. Alexandre parvint à faire retirer du fleuve le corps de son fils, et le poëte reconnaît en lui le véritable *pêcheur d'hommes*, titre dont les papes se sont décorés. On ouvre le jubilé sous les auspices du même pape, et le poëte l'annonce en ces termes : « C'est en promettant le ciel qu'on ouvre les portes de l'enfer. » La guerre cesse de troubler l'Italie; il en demande la raison à Alecto, et celle-ci répond : « Alexandre est mort. » Ailleurs, divers tableaux nous présentent le duc de Valentinois sous l'image d'un taureau, emblème de la famille Borgia, tantôt poursuivi par les ours, qui étaient les Orsini, ses ennemis, et tantôt recherché dans sa fuite par sa génisse (Lucrèce, sa sœur). On trouve de semblables traits lancés contre Innocent VIII, Jules II, Adrien VI, et même contre Léon X, qui avait été bienveillant pour Sannazar. Dans une de ses épigrammes, il est dit que Léon X n'a point reçu les sacrements à sa dernière heure parce qu'il les avait vendus. On voit que Sannazar n'a point cherché à imiter Martial, et que ses épigrammes ont un cachet d'originalité incontestable.

Épigrammes latines d'Etienne Pasquier. Les graves magistrats, les infatigables érudits du XVI[e] siècle, aimaient à se reposer de leurs longs travaux en composant des pièces légères; mais, savants jusque dans leurs passe-temps les plus frivoles, ils se plaisaient à imiter ou à commenter les œuvres légères des anciens. Pasquier composa, à ses moments de loisir, six livres d'épigrammes latines, dans le goût de Catulle, d'Ovide et de Martial. Il a dédié chaque livre à un des ses savants amis, à de Thou, à Bernard, président du parlement, à Achille de Harlay, à Brisson, à Pierre Séguier. Dans une préface adressée à de Thou, il explique, en un latin tout cicéronien, comment il a cru pouvoir se permettre, à l'exemple de Thomas Morus, de Platon et d'Aristote, de composer des épi-

grammes. Les calembours tiennent une grande place dans ces agréables badinages d'un esprit sérieux. Louant le sévère de Thou de n'avoir dédaigné aucun genre, il ajoute ingénieusement :

Dimidius mihi sit qui tantum maxima, sed qui
Cum parvis tractat maxima, totus homo est.

« Celui qui ne s'occupe que des grandes choses n'est qu'une moitié d'homme ; celui qui sait mêler les petites choses aux grandes est un homme tout entier. »

Pasquier ne dédaigne pas non plus les épigrammes galantes ; quelques-unes de celles qu'il a composées sont fort jolies et tout à fait dans le goût de l'antiquité. Citons au moins celle qu'il adresse à une Sabine imaginaire :

Quo possem lepidam mihi conciliare puellam,
Tentavi nulla non ratione viam,
Dilexi, scripsi, donavi ; sed nec amore
Nec prece, nec pretio conciliatus amor.
Ast ubi spes et amor fugerunt, protinus ecce
Lælia me blandis occupat insidiis ;
Et lacrymas oculis, lacrymis et munera jungit,
Carmina muneribus, carminibusque preces.
I modo, et antiquum jactes : ut ameris amato!
Oderit, urit amor : diligit, alget amor.

« J'ai cherché longtemps, j'ai cherché par tous les moyens à gagner l'amour de l'aimable Lælia : j'ai aimé, j'ai écrit, j'ai donné. Mais, en amour, ni prières ni cadeaux ne m'ont acquis ses faveurs. Aussitôt que mon espoir et mon amour se sont envolés, Lælia m'enveloppe de ses piéges caressants : aux doux regards elle joint les larmes, aux larmes les cadeaux, et les vers aux cadeaux, et les prières aux vers. Osez donc encore répéter ce vieux proverbe : « Aime pour être aimé ! » Elle me hait, mon amour brûle ; elle m'aime, et mon cœur est de glace. » Musset a dit en deux mots : « Une femme est comme votre ombre : suivez-la, elle vous fuit ; fuyez-la, elle vous suit. »

Quelques épigrammes de Pasquier sont de vives et mordantes allusions à des faits contemporains. Dans un procès qu'il plaida en faveur des médecins paracelsites, il cita, comme d'un autre, les vers suivants, que les magistrats reconnurent bientôt pour être de sa fabrique :

Dicitur esse novus vobis Paracelsus, ob idque
Crimen, in obscurum pellitur exsilium.
At novus Hippocrates, novus et Chrysippus, et ille
Romæ Asclepiades, tempore quisque suo.
Qui nova damnatis veteres damnetis oportet
Aut ista nihil est in novitate novi,

« Paracelse est nouveau, dites-vous? Et pour ce crime vous voulez le reléguer dans un obscur exil. Mais Hippocrate fut nouveau ; Chrysippe fut nouveau, ainsi qu'à Rome le fameux Asclépiade. O vous qui blâmez les choses nouvelles, blâmez donc aussi les anciennes, ou avouez qu'il n'y a rien de nouveau dans cette nouveauté même. »

On rit beaucoup au palais de ce stratagème de l'avocat poëte. Quelquefois l'ironie du faiseur d'épigrammes frappait haut et hardiment. Le chancelier de Birague, l'un des conseillers de Catherine de Médicis, l'un des instigateurs de la Saint-Barthélemy, passait pour user fréquemment de la saignée dans les maladies ; c'était pour lui le souverain remède, celui qu'il s'appliquait le plus souvent, celui qu'il avait voulu appliquer à la France entière. Pasquier y fit allusion dans une courte et mordante satire, qui se terminait par ces mots :

Vis tibi, vis nobis summam instaurare salutem ?
Vis itidem patriæ ? fac tibi quod Seneca.

« Veux-tu te guérir entièrement, nous guérir tous, guérir la patrie? Fais ce que fit Sénèque. »

Nous en avons dit assez pour qu'on puisse apprécier le caractère des épigrammes de ce savant sans pédantisme, de cet érudit spirituel. Voltaire a dit que l'étude et la gaieté doivent aller de compagnie ; Pasquier nous a fait voir que cela était possible.

Épigrammes de Boileau. Les épigrammes du célèbre auteur du *Lutrin* n'occupent qu'une bien petite place dans son bagage littéraire. Le meilleur de son esprit a été semé à profusion dans ses satires ; dans les épigrammes, au contraire, la plupart des traits qu'il décoche contre ses ennemis sont émoussés. Le style y est lourd, traînant. Quelques-unes cependant ne manquent pas de sel et de mordant. Voici, croyons-nous, celles qui méritent les honneurs de la citation :

A CHARLES PERRAULT.

Ton oncle, dis-tu, l'assassin
M'a guéri d'une maladie :
La preuve qu'il ne fut jamais mon médecin,
C'est que je suis encore en vie.

CONTRE LE MÊME.

Oui, j'ai dit dans mes vers qu'un célèbre assassin,
Laissant de Galien la science infertile,
D'ignorant médecin devint maçon habile ;
Mais de parler de vous je n'eus jamais dessein,
Perrault, ma muse est trop correcte.
Vous êtes, je l'avoue, ignorant médecin,
Mais non pas savant architecte.

BOILEAU.

SUR L'*Agésilas* ET L'*Attila* DE CORNEILLE.

Après l'*Agésilas*,
Hélas !
Mais après l'*Attila*
Holà !

SUR L'ABBÉ COTIN.

En vain par mille et mille outrages
Mes ennemis, dans leurs ouvrages,
Ont cru me rendre affreux aux yeux de l'univers ;
Cotin, pour décrier mon style,
A pris un chemin plus facile :
C'est de m'attribuer ses vers.

SUR LA MANIÈRE DONT SANTEUIL RÉCITAIT SES VERS.

Quand j'aperçois sous ce portique
Ce moine au regard fanatique
Lisant ses vers audacieux,
Faits pour les habitants des cieux,
Ouvrir une bouche effroyable,
S'agiter, se tordre les mains,
Il me semble en lui voir le diable
Que Dieu force à louer les saints.

SUR MADAME X***.

De six amants contents et non jaloux,
Qui tour à tour servaient madame Claude,
Le moins volage était Jean, son époux.
Un jour pourtant, d'humeur un peu trop chaude,
Serrait de près sa servante aux yeux doux,
Lorsqu'un des six lui dit : « Que faites-vous?
Le jeu n'est sûr avec cette ribaude.
Ah ! voulez-vous, Jean-Jean, nous gâter tous? »

CONTRE SAINT-SORLIN.

Dans le palais, hier, Bilain
Voulait gager contre Ménage
Qu'il était faux que Saint-Sorlin
Contre Arnauld eût fait un ouvrage.
« Il en a fait, j'en sais le temps,
Dit un des plus fameux libraires.
Attendez... C'est depuis vingt ans.
On en tira cent exemplaires.
— C'est beaucoup, dis-je en m'approchant,
La pièce n'est pas si publique.
— Il faut compter, dit le marchand :
Tout est encor dans ma boutique. »

Épigrammes de Piron. « Piron, dit M. Cuvillier-Fleury, était au fond le moins méchant des hommes, et pourtant il était le plus redoutable des railleurs. Il n'y avait aucune prudence à se frotter à lui, aucune chance de l'étourdir, aucun moyen de lui échapper. » — « Il avait, dit Grimm, la repartie terrassante, prompte comme l'éclair et plus terrible que l'attaque. » Chez les grands seigneurs, Piron laissait son esprit à la porte. Avec ses égaux, c'était différent. Un jour, l'abbé Desfontaines, le voyant endimanché, lui disait : « Quel habit pour un tel homme ! — Quel homme pour un tel habit ! » répliquait le poëte, soulevant d'un doigt le rabat de l'abbé. Une autre épigramme, plus sanglante et décochée contre le même Desfontaines, est restée célèbre :

Au haut du Pinde, entre les neuf pucelles,
. . . .
Que fait le bouc en si joli bercail ?
Y plairait-il? penserait-il à plaire?
Non. C'est l'eunuque au milieu du sérai.
Qui n'y fait rien et nuit à qui veut faire.

Le plus curieux de l'histoire, c'est que Piron s'empressa de porter le couplet à Desfontaines, et qu'il le décida à l'insérer dans ses feuilles.

Le journaliste Fréron et l'Académie française essuyèrent plus d'une fois les traits sarcastiques du poëte.

En France on fait, par un plaisant moyen,
Taire un auteur quand d'écrits il assomme :
Dans un fauteuil d'académicien,
Lui quarantième, on fait asseoir mon homme.
Lors il s'endort et ne fait plus qu'un somme ;
Plus n'en avez prose ni madrigal.
Au bel esprit ce fauteuil est, en somme,
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal.

PIRON.

Connaissez-vous certain rimeur obscur,
Sec et guindé, souvent froid, toujours dur,
Qui ne peut plaire et peut encor moins nuire,
Ayant l'usage et non l'art de médire,
Pour ses méfaits dans la geôle encagé,
A Saint-Lazare, après co, fustigé,
Honni, moqué, bafoué pour ses rimes,
Chassé, battu, conspué pour ses crimes,
Cocu, content, parlant toujours de soi?
Chacun répond : « C'est le poëte Roi ! »

Les œuvres de Piron abondent en petites pièces de ce genre. Piron fit enfin sa propre épitaphe, et, en ayant l'air de se moquer de lui-même, il trouva une fois de plus le moyen de lancer un trait sanglant contre l'Académie :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

ÉPIGRAPHE s. m. (é-pi-gra-fe — gr. *epigrapheus;* de *epi*, sur, et *graphô*, j'écris). Antiq. gr. Nom que les Athéniens donnaient aux officiers chargés de tenir les comptes publics et de régler le chiffre des contributions.

ÉPIGRAPHE s. f. (é-pi-gra-fe — gr. *epigraphê :* de *epi*, sur, et *graphô*, j'écris). Littér. Inscription placée sur un édifice pour indiquer sa destination, la date de sa construction, etc. On dit plus ordinairement INSCRIPTION en ce sens. ‖ Pensée, sentence, citation placée en tête d'un livre, d'un ouvrage, d'un chapitre, pour en résumer l'esprit : *Une* ÉPIGRAPHE *bien choisie. Mettre une* ÉPIGRAPHE *à son livre.*

— Syn. **Épigraphe, écriteau, inscription.** V. ÉCRITEAU.

— **Encycl.** L'*épigraphe* est un mot profond, une phrase courte et sentencieuse tirée d'un auteur connu, ancien ou moderne, poëte ou prosateur, et inscrite en tête d'un ouvrage, au-dessous du titre même du livre, pour indiquer à première vue dans quel esprit ce livre a été conçu. L'auteur doit s'attacher à concentrer dans un mot, dans une idée, l'essence de son œuvre. Trouver une *épigraphe* juste n'est pas chose facile, et il arrive trop souvent que, après avoir adopté une *épigraphe* ambitieuse, on est loin de réaliser les promesses qu'elle faisait concevoir.

L'*épigraphe* est toute de fantaisie, de mode, et on pourrait lui appliquer ce que Voltaire disait à propos des préfaces : « C'est au livre à parler de lui. » Les anciens, simples, peu fantaisistes, n'ont point connu l'usage des *épigraphes.* Aussi haut que nous puissions remonter, nous n'allons pas au delà de la fin du XVe siècle. En 1476 paraît à Venise une édition in-4o du *Calendarium* de Regiomontanus ; cette édition est ornée d'un frontispice, contenant, outre la date de l'impression et les noms des imprimeurs, douze vers latins commençant ainsi :

Aureus hic liber est..., etc.

Les *Chroniques* de Froissart, et nous voici reportés à un siècle plus haut, sont toujours précédées de cette *épigraphe :* « Je scavois bien que, encore au temps avenir et quand je serai mort, sera cette noble et haute histoire en grand cours et y prendront tous nobles hommes plaisance et exemple ; » mais cette *épigraphe*, tirée de Froissart même (liv. III, chap. 1er), n'a pas été placée par l'auteur sur la première page de son œuvre ; ce n'est que bien plus tard, de nos jours seulement, que les éditeurs l'ont fait figurer.

Quoi qu'il en soit, cet usage se répandit peu. Nous ne trouvons d'*épigraphes* dans aucun des auteurs du XVIe siècle, non plus que dans ceux du XVIIe siècle. Les *Maximes* de La Rochefoucauld sont précédées, il est vrai, de ces mots : « Nos vertus ne sont le plus souvent que des vices déguisés. » Mais à propos de cette *épigraphe*, qui ne se trouve point, du reste, dans toutes les éditions des *Maximes*, nous devons faire la même réserve que pour celle qui précède les *Chroniques* de Froissart.

Au XVIIIe siècle même, on use si peu de l'*épigraphe*, que ce mot ne se trouve, du moins dans l'acception où nous l'étudions en ce moment, ni dans Richelet, ni dans Furetière, ni dans Ménage. Le *Dictionnaire de Trévoux* donne seul les diverses significations que ce mot a de nos jours.

Passons maintenant en revue quelques *épigraphes.*

Avant de livrer l'*Esprit des lois* à l'impression, Montesquieu crut devoir consulter Helvétius. Celui-ci prit lecture de l'ouvrage, et le jugea de beaucoup inférieur aux *Lettres persanes.* N'osant pas d'abord écrire à l'auteur, il lui demanda à communiquer le manuscrit à un ami commun, Saurin, auteur de *Spartacus.* Saurin porta sur l'*Esprit des lois* le même jugement qu'Helvétius. Helvétius écrit alors à Montesquieu pour l'engager à ne pas publier son livre. Montesquieu répond par des saillies aux observations d'Helvétius et... envoie son manuscrit à l'impression sans y rien changer ; seulement il y met cette *épigraphe : « Prolem sine matre creatam.* (Postérité sans mère), » indiquant ainsi avec raison que son ouvrage n'avait point eu de modèle.

Le fait n'était pas nouveau pour Montesquieu. Lorsque, onze ans auparavant, il avait soumis ses *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains* à un président du parlement de Bordeaux, celui-ci, qui était pourtant homme d'esprit, ne trouva pas l'œuvre de son goût et engagea l'auteur à en faire le sacrifice. Montesquieu écouta le conseil ; mais, heureusement, il ne lui suivit pas. Le jour même, le livre fut remis à l'imprimeur avec cette *épigraphe : « Docuit quæ maximus Atlas.* [Mon livre raconte les hauts faits du puissant Atlas (c'est-à-dire du peuple romain)]. »

En général, les *épigraphes* doivent être courtes. Elles doivent toujours être claires, c'est-à-dire avoir un sens bien précis. Il faut aussi ne pas en abuser, et c'est là ce que n'ont pas fait quelques romanciers et poëtes du commencement de ce siècle, Walter Scott et Byron, par exemple. Ils ont, de nos jours, encore de nombreux imitateurs, et il n'est pas rare de voir une bagatelle de dix ou douze vers précédée d'une interminable *épigraphe.* Cet abus est regrettable, et il peut en résulter, pour une œuvre légère et gracieuse, un air de pédantisme qui la rend ridicule.

Parfois l'*épigraphe* a surtout pour but de faire connaître le caractère de l'écrivain. C'est ainsi que l'immortel J.-J. Rousseau a donné comme *épigraphe* à la plupart de ses ouvrages ce trait de Juvénal, que personne plus que l'auteur d'*Emile* n'avait le droit d'adopter : « *Vitam impendere vero* (Dépenser sa vie pour le vrai). »

Le même J.-J. Rousseau, en tête de ses *Confessions*, a écrit cette *épigraphe* empruntée à Perse : « *Intus et in cute.* (Intimement et jusque dans la chair.) »

Si jamais *épigraphe* a nettement caractérisé le livre auquel elle sert pour ainsi dire d'enseigne, c'est bien ce vers de Catulle dont J.-B. Rousseau a pris la précaution de faire précéder ses *Épigrammes*.

Non castum decet esse poetam.

(Il ne convient pas que le poëte soit chaste.)

Le titre d'un livre peut quelquefois être changé en épigramme, et l'épigramme se tourner contre l'auteur. En 1726 parut, à Paris, une *Histoire secrète des femmes de l'antiquité* (en 6 vol. in-12), par Dubois. L'abbé Yart écrivit sur cet ouvrage qui, sans doute, eut peu de vogue, le spirituel et piquant quatrain qui suit :

Ce livre est l'histoire secrète,
Si secrète, que pour lecteur
Elle n'eut que son imprimeur
Et M. Dubois qui l'a faite.

Ainsi une *épigraphe*, pour être bonne, doit être claire, juste ; elle doit être empruntée à un auteur essentiellement classique, connu de tous, de tous les lettrés bien entendu ; elle doit bien dire l'esprit de l'ouvrage, ou au moins la pensée de l'auteur ; faute de quoi, gare à l'écrivain !

Le marquis de Bièvre, dit A.-V. Arnauld, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, le marquis de Bièvre, de burlesque mémoire, avait mis en tête de sa comédie le *Séducteur : « Ille ego qui quondam!...* (C'est moi qui jadis!...) » Devenu auteur comique après avoir été faiseur de calembours, il voulait par ce trait de Virgile faire allusion à sa première célébrité littéraire. On prit le change ; on affecta de croire que par cette *épigraphe* l'auteur du *Séducteur* voulait donner à entendre que lui-même avait, autrefois, été séducteur. Abusant de l'équivoque, les malins avaient fait d'un trait de gaieté un trait de fatuité, et tourné l'*épigraphe* en épigramme.

Voici quelques *épigraphes* qui remplissent bien toutes les conditions que nous avons énumérées plus haut :

Dupont de Nemours, estimant, avec raison, que les gouvernements ne peuvent pas intervenir dans l'administration des banques publiques sans compromettre le crédit de ces établissements, mit pour *épigraphe* à un écrit qu'il publia sur cet objet, quand Napoléon organisa la Banque de France : « *Noli me tangere.* (Gardez-vous bien de me toucher !) »

Un autre écrit, publié à la même époque, et dans lequel on exposait les procédés à suivre pour multiplier les fontaines dans Paris, portait pour *épigraphe* ces mots, tirés du Psalmite : « *Flabit spiritus ejus et fluent aquæ.* (Son esprit soufflera et les eaux couleront.) »

Chateaubriand a pris pour *épigraphe* de ses *Études historiques :* « L'homme s'agite et Dieu le mène. »

La Harpe a mis en tête de son *Cours de littérature* ce vers du président Hénault :

Indocti discant, et ament meminisse periti.

(Les ignorants apprendront et ceux qui savent se rappelleront avec plaisir.)

« *Pulvis veterum renovabitur.* (Les siècles passés renaîtront de leur poussière.) » Telle est l'*épigraphe* inscrite par H. Martin en tête de son *Histoire de France.*

Le *Dictionnaire de la conversation* a pris pour *épigraphe*, ce mot de Montesquieu : « Celui qui voit tout abrége tout. »

M. de Barante, en tête de ses *Ducs de Bourgogne*, a écrit : « *Historia scribitur ad narrandum, non ad probandum.* (On écrit l'histoire pour raconter, non pour prouver.) »

Les *Confessions d'un révolutionnaire*, de Proudhon, ont pour *épigraphe :* « *Levabo ad cœlum manum meam, et dicam : Vero ego in æternum.* (Je lèverai la main vers le ciel, et je dirai : Moi aussi dans l'éternité.) »

Pour nous, qui avons donné au *Grand Dictionnaire*, œuvre de notre vie, cette *épigraphe :* « Ceci est l'os de mes os, la chair de ma chair, » nous avons choisi, pour notre petit *Dictionnaire*, une *épigraphe* simple, que nous nous efforçons de justifier : « Un Dictionnaire sans exemples est un squelette. »

ÉPIGRAPHIE s. f. (é-pi-gra-fî — rad. *épigraphe*). Science qui a pour objet l'étude, la connaissance ou la rédaction des inscriptions : *L'*ÉPIGRAPHIE *est une des sources les plus claires où l'historien ait jamais puisé.* (E. About.)

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes de la tribu des teignes.

— **Encycl.** L'*épigraphie*, ou science qui consiste à lire, à interpréter les inscriptions et à en tirer des résultats utiles et positifs, ne date chez nous que de Louis XIV. C'est par les ordres de ce roi que fut fondée la compagnie connue d'abord sous le nom d'Académie des médailles et qui est devenue l'Académie des inscriptions. Les services qu'elle a rendus et qu'elle rend encore aux études historiques, les excellents mémoires dont elle enrichit son recueil et par lesquels elle lutte avec les érudits étrangers pour porter la lumière au milieu de l'obscurité des temps anciens, en ont fait un de nos corps savants les plus honorés et les plus recommandables. Chaque année, quelques-uns de ses membres ou des élèves formés sous leur direction partent avec une mission du gouvernement pour les contrées où des monuments sont à explorer. Leur moisson faite, ils la rapportent à Paris, et les épigraphistes s'appliquent à déchiffrer les signes que les voyageurs ont pris sur les monuments eux-mêmes. Une grande prudence et une grande sagacité sont nécessaires pour ce travail. Un mot, un caractère, une abréviation mal rapportés peuvent induire en erreur et amener de lourdes méprises. Les histoires de Rome, de

la Grèce et quelques autres histoires de l'antiquité ont déjà été considérablement rectifiées par suite de ces travaux faits sur des monuments que la main de l'homme n'a pas altérés. Ceux même des historiens dont les récits sont exempts d'erreurs ne peuvent plus être présentés au monde savant sans être corroborés par les preuves que fournit la science épigraphique.

Le champ de l'*épigraphie* est loin d'être entièrement défriché; malgré les services nombreux qu'elle a rendus, il lui en reste encore beaucoup à rendre. Parmi les résultats obtenus et regardés aujourd'hui presque comme définitifs, il en est plus d'un qui sera rectifié par la découverte d'une inscription nouvelle ou par une meilleure interprétation résultant d'une comparaison mieux faite, à l'aide de monuments plus nombreux ou plus complètement étudiés.

Nous renvoyons au mot INSCRIPTION le lecteur curieux de connaître les richesses épigraphiques que nous ont laissées les siècles qui nous ont précédés.

ÉPIGRAPHIQUE adj. (é-pi-gra-fi-ke — rad. *épigraphie*). Qui convient, qui a rapport aux inscriptions ou à l'épigraphie : *Style* ÉPIGRAPHIQUE. *Science* ÉPIGRAPHIQUE. *Les monuments* ÉPIGRAPHIQUES *ont comblé bien des lacunes.* (Renan.) *Dans les États romains, le luxe* ÉPIGRAPHIQUE *est poussé fort loin.* (E. About.)

ÉPIGRAPHISTE s. m. (é-pi-gra-fi-ste — rad. *épigraphie*). Celui qui s'occupe d'épigraphie, qui est versé dans cette science : *C'est une méthode trop commode que celle des* ÉPIGRAPHISTES *qui, de leur propre autorité, créent des formes grammaticales.* (Renan.)

ÉPIGYNE adj. (é-pi-ji-ne — du gr. *epi*, sur; *gunê*, femelle). Bot. Qui est inséré sur l'ovaire. Se dit des enveloppes florales, des étamines, du disque ou des nectaires. ‖ On dit aussi ÉPIGYNIQUE.

ÉPIGYNIE s. f. (é-pi-ji-nî — rad. *épigyne*). Bot. État des plantes dont certains organes sont épigynes.

ÉPIGYNOPHORIQUE adj. (é-pi-ji-no-fo-ri-ke — du gr. *epi*, sur, et de *gynophore*). Bot. Se dit des organes insérés sur un gynophore.

ÉPIHYSSOPE s. f. (é-pi-i-so-pe — du gr. *epi*, sur, et de *hyssope*). Bot. Nom donné quelquefois à la cuscute.

ÉPIIODHYDRINE s. f. (é-pi-i-o-di-dri-ne — du gr. *epi*, sur, et de *iodhydrine*). Chim. Syn. de GLYCIDE.

ÉPIKIE s. f. (é-pi-kî — du gr. *epieikês*, équitable; de *epi*, sur, et de *eoike*, il convient). Anc. législ. Interprétation bénigne de la loi, qui en modère la sévérité.

EPILA (la *Byspolis* des anciens), ville d'Espagne, province et à 30 kilom. O. de Saragosse, sur la rive droite du Jalon, au pied d'une montagne; 3,027 hab. Récolte et commerce de céréales, de vin, de lin, d'huile. Cette ville est adossée à une montagne dans laquelle ses habitants se sont creusé de nombreuses habitations. Elle figure sous le nom de Byspolis dans l'itinéraire romain. Restes d'anciennes fortifications; château des comtes d'Aranda, et, dans le voisinage, autre château construit par les Maures à une époque fort reculée.

ÉPILACHNE s. f. (é-pi-la-kne — du gr. *epi*, sur; *lachnê*, duvet). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères de la famille des coccinelles, comprenant environ quatre-vingts espèces, dont une des environs de Paris : *Les* ÉPILACHNES *sont de couleur rouge brique.* (Chevrolat.)

ÉPILAGE s. m. (é-pi-la-je — rad. *épiler*). Action d'épiler. V. ÉPILATION.

ÉPILAMPE s. m. (é-pi-lan-pe — du gr. *epilampos*, très-brillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent les régions les plus chaudes de l'ancien continent et de l'Océanie.

ÉPILAMPRE s. f. (é-pi-lan-pre — du gr. *epilampros*, très-brillant). Entom. Genre d'insectes orthoptères formé aux dépens des blattes, et comprenant un petit nombre d'espèces dont le type habite l'Amérique méridionale.

ÉPILANCE s. f. (é-pi-lan-se — forme altérée d'*épilepsie*, qui s'est dit *espilencie*). Fauconn. Espèce d'épilepsie à laquelle sont sujets les oiseaux.

ÉPILARCHIE s. f. (é-pi-lar-chî — gr. *epilarchia*; de *epi*, sur; *ilê*, escadron; *archia*, commandement). Antiq. gr. Commandement de deux escadrons. ‖ Troupe de cavalerie formée de la réunion de deux escadrons.

ÉPILARQUE s. m. (é-pi-lar-ke — du gr. *epi*, sur; *ilê*, escadron; *archos*, chef). Antiq. gr. Chef d'une troupe de cavaliers composée de deux escadrons.

ÉPILARYNGIEN, IENNE adj. (é-pi-la-rain-jiain, ie-ne — du gr. *epi*, sur, et de *laryngien*). Anat. Qui se trouve ou qui a lieu au-dessus du larynx : *Région* ÉPILARYNGIENNE. *Phénomènes* ÉPILARYNGIENS *de la phonation.*

ÉPILASIE s. f. (é-pi-la-zî — du gr. *epi*, sur; *lasios*, velu). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, voisin des opatres et des ténébrions, et comprenant une seule espèce qui habite la Guyane.

ÉPILATION s. f. (é-pi-la-si-on — rad. *épiler*). Action d'épiler, arrachement des poils : *L'*ÉPILATION *est en usage chez les Patagons.* (F. Lacroix.)

— Méd. Avulsion des poils ou des cheveux, faite dans le but de guérir certaines maladies de la peau.

— **Encycl.** Mœurs et cout. On donne particulièrement le nom d'*épilation* à l'opération au moyen de laquelle les femmes font disparaître le duvet qui recouvre leur lèvre supérieure, leurs bras, leur cou, etc., duvet qui leur donne une apparence trop virile et ôte à leur beauté le caractère qu'avec raison, du reste, elles veulent qu'il possède avant tout, le caractère féminin.

Comme l'origine de tous les autres artifices de la toilette, celle de l'*épilation* se perd dans la nuit des temps. De l'Orient, où elle est encore et surtout en faveur, elle fut importée avec le goût du luxe, avec toutes les habitudes de la mollesse orientale, avec ses pratiques efféminées, en Grèce, par Xerxès et Artaxerce, qui se vengeaient de leur vainqueur en préparant sa ruine.

De la Grèce, l'usage de l'*épilation* passa à Rome, devenue grecque en apparence plus qu'Athènes elle-même, et il n'est pas un écrivain du siècle d'Auguste, prosateur ou poëte, depuis Ovide jusqu'à Cicéron même, qui n'en parle.

Les Romains s'épilaient le visage surtout :

Psilothro faciem lævas et dropace calvam;

la poitrine, les jambes et les bras, d'après Martial :

Quod pectus, quod crura tibi, quod brachia vellis;

les aisselles aussi, à cause de la façon dont on portait la robe, d'après cette recommandation d'Ovide : « On doit avoir soin de laisser à découvert l'extrémité de l'épaule et la partie supérieure du bras gauche :

Pars humeri, tamen illa tui pars summa lacerti
Nuda sit, a læva conspicienda manu. »

On arrachait les poils des aisselles pour une autre raison encore, que fera comprendre la plaisanterie d'assez mauvais goût, du reste, qu'adressait Catulle à Silva : « Le bruit court que chez toi un bouc habite cette région :

. . . . Fertur
Valle sub alarum trux habitare caper.

Aussi peu retenu dans son langage, Ovide disait à une jeune fille : *Trux caper ibit in alas.* Horace disait de même à une femme sur le retour : *Cubat hircus in alis.*

On épilait encore les sourcils, les mains, les bras, même les jambes : « *Alter se justo plus colit, alter se justo plus negligit, ille crura, hic nec alas quidem vellit* (l'un se soigne plus qu'il ne faut, l'autre se néglige trop; le premier épile jusqu'à ses jambes, l'autre n'épile même pas ses aisselles). »

Enfin on devait faire disparaître les poils qui très-malencontreusement poussent sur le bord intérieur des ailes du nez et donnent au visage le mieux doué de la nature un aspect vraiment disgracieux. « Surtout, s'écrie Ovide, que l'épileuse n'ait garde de laisser un seul poil dans l'intérieur du nez,

Inque cava nullus stet tibi nare pilus. »

Citons encore quelques autorités :

« Il y a à Rome des hommes spéciaux qui font métier d'*épiler* les petits jeunes gens qui tiennent à ressembler aux femmes et à les remplacer dans certaines occasions. »

SÉNÈQUE.

« Ces petits jeunes gens se font friser les cheveux avec un fer chaud, lisser la peau avec la pierre ponce, *arracher les poils* des narines, même *épiler* les sourcils. »

CICÉRON.

« Labiénus se fait *épiler* partout. »

MARTIAL.

« Le comble de l'élégance, c'est de disposer habilement ses cheveux, d'exhaler les meilleurs parfums, de fredonner des airs égyptiens ou espagnols, de savoir arrondir gracieusement les bras et de porter la poitrine en avant. »

MARTIAL.

« Les femmes surtout tenaient essentiellement à n'avoir point de poils sur les bras » (LAMPRIDIUS); « ni sur les bras, ni sous les bras, ni ailleurs. »

SUÉTONE.

« Les *épileuses* gagnaient beaucoup d'argent. »

TERTULLIEN.

V. ÉPILATOIRE.

— Méd. En médecine, on donne le nom d'*épilation* à un procédé opératoire qui consiste à enlever un à un les poils ou les cheveux. Ce procédé, qui avait été préconisé dans les siècles passés, puis laissé de côté, a été remis en honneur par les médecins dermatologistes de notre époque. C'est le seul moyen pour arriver à guérir la teigne (favus), la mentagre et autres maladies cutanées.

ÉPILATOIRE adj. (é-pi-la-toi-re — rad. *épiler*). Qui sert à épiler : *Pâte* ÉPILATOIRE. *Onguent* ÉPILATOIRE. *Procédé* ÉPILATOIRE. ‖ Où l'on pratique l'épilation : *Salon* ÉPILATOIRE.

— s. m. Substance épilatoire : *Employer les* ÉPILATOIRES.

— **Encycl.** Au mot ÉPILATION, nous avons esquissé l'histoire, pour ainsi dire, de cette pratique efféminée, venue d'Orient, et qui, après avoir été en usage chez tous les peuples, a presque disparu de partout, excepté du pays où elle est née et où elle est encore fort en faveur. Nous allons donner ici, non pas tous, mais quelques-uns des *épilatoires* le plus en renom.

A Rome, les épileurs s'appelaient *alipili*. « Ils faisaient, dit le docteur Constantin James, partie de la corporation des barbiers et s'en montraient dignes par leur sempiternel bavardage. Un jour, l'un d'eux demanda à un client comment il voulait être épilé : « En silence » (*tacens*), lui fut-il répondu. »

Comment il voulait être épilé! C'est qu'en effet il y avait plusieurs manières de procéder à cette délicate opération. Pour les parties trop fournies, trop velues, trop dures et rudes (*duris aspera crura pilis*), pour les jambes, on se servait du rasoir (*novacula*); pour les bras, on usait d'une pierre analogue à la pierre ponce et qu'on retirait de Catane (*Catanensis pumix*); mais quand il s'agit du visage et du front, le rasoir est trop brutal, la pierre de Catane trop dure; c'est délicatement qu'il faut opérer et l'on use de pâtes, du *psilothrum* ou du *dropax*, par exemple, comme l'indique le vers de Martial cité plus haut.

Enfin on se servait, et c'est le même poëte qui nous l'apprend, de petites pinces appelées *volsellæ*, pour l'épilation des lèvres :

Purgentque crebræ cana labra volsellæ.

Mais quittons le monde romain qui, avec le poëte des cosmétiques pour cicerone, avec Ovide, nous entraînerait trop loin, jusque dans le quartier de Suburre peut-être, et parlons des *épilatoires* en usage aujourd'hui encore.

Il en est un, célèbre entre tous, c'est le rusma des Orientaux, dont nos compositions ne sont que des copies, des imitations plus ou moins exactes.

Donnons la recette de quelques autres.

La poudre *épilatoire* simple se compose de :

Chaux vive.	125 gr.
Iris en poudre.	15

La cire *épilatoire* est faite avec :

Poix de Bourgogne. . . .	500 gr.
Vert de vessie pulvérisé. .	15

« Faites fondre, dit Mme Celnart, la poix dans un vase de terre vernissée, ajoutez-y le vert de vessie, passez dans une forte toile, roulez la composition sur un marbre. Pour employer cette cire, on la fait chauffer à la flamme d'une bougie, puis on l'applique légèrement sur la partie velue; on la retire ensuite avec les poils qui y sont attachés. »

L'extrait *épilatoire*, enfin, doit être préparé avec :

Chaux vive.	60 gr.
Orpiment.	20
Sel de cuivre.	8
Soufre.	8
Iris de Florence.	60

Mélangez et mettez dans 500 gr. de bonne lessive.

Quelques autres *épilatoires* encore fort en faveur ont un nom fameux dans les fastes de la toilette. Telle est la poudre de Laforest. Voici quelle en est la recette :

Mercure.	60 gr.
Orpiment en poudre. . . .	30
Litharge en poudre.	30
Amidon en poudre.	30

« Passez le tout au tamis de soie, dit le *Manuel Roret*, et faites-en, avec l'eau de savon, une pâte pour enduire la partie à épiler. Il est bon de la couvrir ensuite avec un peu de pommade aux limaçons, afin de prévenir l'irritation de la peau. »

Tel est aussi l'*épilatoire* Boudet, qui se fait de cette sorte :

Chaux vive.	10 gr.
Sulfhydrate de soude. . . .	3
Amidon.	10

On délaye cette poudre dans un peu d'eau et on l'applique sur les parties que l'on veut épiler; l'effet est produit en quelques minutes.

Tel est enfin l'*épilatoire* de Boettger. On fait passer un courant d'acide sulfhydrique dans un lait de chaux très-épais, jusqu'à saturation; puis on prend : de ce sulfhydrate de chaux bien égoutté, 20 gr.; glycérolé d'amidon et amidon, 10 gr. de chacun; essence de citron ou autre, 10 gouttes. Appliquez la pâte et lavez après vingt ou trente minutes de contact.

Mais, disons-le bien vite, ces deux derniers *épilatoires* au sulfure de calcium doivent être employés, dans l'industrie, par les tanneurs, par les peaussiers, pour enlever le poil des peaux, non point par les femmes pour faire disparaître le léger duvet qui leur déplaît, qui les choque.

« Le docteur Redwod assure, dit M. Piesse, que le meilleur et le plus sûr *épilatoire* consiste dans une pâte épaisse faite d'amidon détrempé avec une forte solution de sulfure de baryum. Comme cette pâte se détériore rapidement, il faut l'employer dès qu'elle est faite.

» Il n'est pas possible, ajoute M. Piesse, de déterminer d'une manière précise combien de temps il faut laisser la préparation épilatoire sur la partie à épiler, parce qu'il y a une différence physique dans la nature des poils; les tresses d'ébène demandent plus de temps que les boucles blondes. Il faut aussi faire attention à la sensibilité de la peau. On se servira avec avantage d'une petite plume pour éprouver la force de la préparation. »

La plupart des *épilatoires* ont pour base l'orpiment (le rusma des Orientaux, la poudre Laforest), ou le sulfhydrate de chaux (pâte Boettger), ou bien encore le sulfure de sodium, la chaux (*épilatoire* Boudet). Or l'orpiment du commerce renferme des quantités effrayantes d'acide arsénieux; M. Gubourd en a trouvé jusqu'à 94 pour 100. D'après M. Piesse, des accidents graves, des empoisonnements fréquents ont été signalés à la suite de l'application des pâtes arsénicales employées comme *épilatoires*; cela n'a rien de surprenant, puisque l'on sait qu'il existe dans le commerce des orpiments ou trisulfures d'arsenic AsS^3, qui renferment jusqu'à 95 pour 100 d'acide arsénieux, tandis que l'orpiment pur est presque inerte; il est vrai que, par son mélange avec la chaux, il doit être décomposé en partie d'après l'équation :

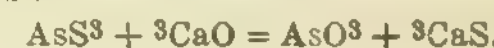

$$AsS^3 + {}^3CaO = AsO^3 + {}^3CaS.$$

Les autres cosmétiques cités ont aussi pour base des substances caustiques et qui toutes présentent un certain danger. Comme exemple, citons l'anecdote contée par M. O' Reveil dans son livre *Des odeurs, des parfums et des cosmétiques* : « Mlle D..., artiste dramatique, désirant faire disparaître des poils follets qu'elle portait au bras, s'adressa à Mme C..., veuve B..., qui annonçait dans les journaux plusieurs préparations cosmétiques jouissant toutes de propriétés plus ou moins merveilleuses. Mme C... acheta chez un pharmacien un mélange de chaux vive et de sulfhydrate de soude, c'est-à-dire la poudre épilatoire de Boudet, qui ne doit être appliquée que mélangée avec son poids d'amidon. Cette dernière précaution n'ayant pas été prise et la poudre ayant été appliquée pure, délayée dans de l'eau, il en résulta une vive inflammation avec pustules, dont la cicatrisation laissa des marques indélébiles. Une action judiciaire fut intentée à la femme C..., qui fut condamnée à une amende et à six jours de prison. Ajoutons que, pour délayer la poudre, la femme C... vendait *six francs* un petit flacon de 60 gr. qui ne contenait que de l'eau pure.

ÉPILÉ, ÉE (é-pi-lé) part. passé du v. Epiler. Dont on a arraché les poils : *Un menton soigneusement* ÉPILÉ.

ÉPILÉPIS s. f. (é-pi-lé-piss — du gr. *epi*, sur; *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type croît au Mexique. ‖ On dit aussi ÉPILÉPIDE.

ÉPILEPSIE s. f. (é-pi-lè-psî — gr. *epilêpsia*; de *epilambanein*, surprendre, saisir, empoigner, parce que ce mal prend et saisit tout d'un coup, et ôte la connaissance. Le verbe *epilambanein* est formé de *epi*, sur, et de *lambanein*, prendre; de la racine sanscrite *labh*, mouvoir, atteindre). Pathol. Maladie caractérisée par des attaques convulsives et par la privation totale ou partielle de l'usage des sens : *César eut des attaques d'*ÉPILEPSIE *qui le surprirent en audience publique.* (La Harpe.)

— **Encycl.** Méd. On désigne sous le nom d'*épilepsie* une maladie chronique et intermittente, dont la cause est dans le cerveau, et qui est caractérisée par des attaques convulsives plus ou moins répétées, accompagnées de la perte du sentiment et de l'usage des facultés intellectuelles, avec turgescence de la face, distorsion des yeux, des lèvres et écume à la bouche. Elle est généralement incurable.

Les Latins ont nommé l'*épilepsie comitialis morbus*, parce que, s'il arrivait dans les assemblées du peuple romain, qui s'appelaient *comitia*, que quelqu'un fût attaqué d'un accès d'*épilepsie*, on rompait l'assemblée, cet accident étant tenu pour un sinistre présage. Quelques-uns l'ont appelée *maladie divine* ou *maladie sacrée*, comme si elle provenait d'une punition spéciale de Dieu, ou encore maladie d'Hercule, *morbus herculeus*. On l'appelle aussi *mal caduc*, du latin *cadere*, tomber, ou haut mal. Le peuple l'appelle *mal de saint Jean* ou, encore *mal de saint*, *grand mal* et *mal de terre*.

Cette maladie a été connue de toute antiquité. Hippocrate lui a consacré un livre tout entier et plusieurs de ses aphorismes. Celse en parle longuement dans ses ouvrages, et l'on en trouve une description remarquable faite par Urétée et par Cœlius Aurelianus. Les causes de l'*épilepsie* sont prédisposantes ou déterminantes. Parmi les premières, il faut mettre en tête l'hérédité. On peut dire, en effet, d'une manière générale, que, sur six enfants atteints d'*épilepsie*, il en est quatre qui ont été procréés par des parents

épileptiques. D'après les recherches de Bouchat et de Cazauvielh, la folie serait une puissante cause héréditaire d'*épilepsie*. Les femmes y sont plus sujettes que les hommes; mais on ne sait encore dans quelles proportions. Un tempérament lymphatique, une conformation vicieuse du crâne, un développement incomplet de l'encéphale, la scrofule, les convulsions éclamptiques, semblent plus particulièrement prédisposer à l'*épilepsie*. Herpin est porté à croire que la continence, chez les femmes, prédispose à cette maladie; il n'en serait pas de même pour les hommes. Tous les âges sont exposés à l'*épilepsie*; mais l'âge de dix à quinze ans est celui qui en fournit le plus de cas. Rare comme affection primitive chez les vieillards, elle débute le plus souvent dès la première enfance, et va en augmentant jusqu'à seize ou vingt ans. On a souvent répété que cette maladie était plus fréquente dans la classe pauvre que dans la classe riche; rien n'est moins prouvé que cette assertion : il est plus rationnel d'admettre qu'on la tient plus cachée dans les familles riches.

Les excès alcooliques et vénériens, l'onanisme surtout, les fatigues, les chagrins, les travaux excessifs, matériels ou intellectuels, sont autant de causes prédisposantes à l'*épilepsie*. Parmi les causes déterminantes, la plus puissante et la plus fréquente est la frayeur; elle provoque les trois quarts des *épilepsies*, et son influence a lieu lors même qu'elle est ressentie pendant le sommeil. Ainsi, Tissot rapporte qu'un maçon, ayant rêvé qu'il allait être déchiré par un taureau furieux qui le poursuivait, se réveilla en sursaut dans une agitation prodigieuse, et, un quart d'heure après, il éprouva une violente attaque d'*épilepsie*. Celle-ci est liée très-souvent à une lésion matérielle de l'encéphale, surtout à un arrêt de développement, comme chez les idiots, dont un huitième, dit-on, tombe du haut mal. Dès que la maladie est établie, les accès se reproduisent souvent sans cause connue ou sous les influences les plus légères, telles qu'une contrariété, une forte sensation, bonne ou mauvaise. Quelquefois, c'est la cause même qui a déterminé la maladie qui, en se renouvelant, provoque un accès. Ainsi, Van Swieten cite le cas d'un enfant devenu épileptique au moment où un gros chien sautait sur lui, et qui éprouvait un nouvel accès toutes les fois qu'il entendait aboyer un de ces animaux. Herpin a remarqué que la plupart des femmes n'ont des attaques d'*épilepsie* qu'au retour de la menstruation; plusieurs même n'en éprouvent point pendant toute la durée de la grossesse.

Il serait difficile de dire quelles sont les lésions anatomiques qui accompagnent l'*épilepsie*; car toutes les altérations qu'on a trouvées à l'autopsie des épileptiques, telles que tumeurs fongueuses, exostoses, cancers, tubercules, épanchements séreux, ramollissements, inflammation, abcès, etc..., n'ont rien de caractéristique et se rencontrent très-souvent chez des individus qui n'ont jamais eu d'attaques épileptiques. Cependant, des recherches modernes d'histologie, et notamment celles de Schrœder van der Kolk, révèlent des altérations de la moelle allongée qui pourraient échapper à un examen superficiel. Ces lésions occupent les régions animées par les nerfs qui partent de la moelle allongée (facial, hypoglosse et spinal, glosso-pharyngien). Dans les cas récents, on trouve, à l'autopsie, une hypérémie des vaisseaux de la moelle. Tant que les lésions n'ont pas dépassé ce premier degré, la guérison est possible; mais la multiplicité des accès ayant augmenté la dilatation des vaisseaux, cause d'irritation pour les cellules nerveuses, il s'opère des exsudations plastiques avec induration des parois des capillaires et des éléments nerveux eux-mêmes. Enfin une dégénérescence graisseuse est le dernier terme de ces altérations histologiques. La maladie est alors incurable. Brown-Séquard, d'accord avec cette théorie, explique les symptômes de l'accès par une action réflexe ayant son point de départ dans une irritation du cerveau même ou dans différents points du corps, et retentissant sur la moelle allongée et le grand sympathique. L'irritation engendre un spasme des vaisseaux sanguins de la face et du cerveau, de là pâleur sur le visage, et fait perdre connaissance. Chassé de la face et du cerveau, le sang s'accumule à la base du crâne et dans la moelle, et une excitation consécutive plus étendue de la partie excito-motrice du système nerveux fait entrer en contraction tonique les muscles du larynx, de la nuque et du thorax. L'excitation des nerfs se propageant encore plus loin, le malade tombe, et les convulsions se généralisent. Enfin, un épuisement nerveux, en général, et de l'excitabilité, en particulier, succèdent à la période spasmodique, et l'accès finit par le coma et le sommeil.

Brown-Séquard a prouvé qu'en coupant ou en piquant certains points de la moelle, surtout sa moitié latérale, depuis la septième vertèbre cervicale jusqu'à la troisième lombaire, on provoquait à volonté, chez certains animaux, des accès épileptiformes. Dumas, dans sa *Doctrine des maladies chroniques*, fait remarquer que, dans les *épilepsies* constitutionnelles, et partant incurables, les individus présentent un angle facial de 5, 8 ou 10 degrés inférieur à l'angle facial des têtes européennes, qui est de 80 degrés. Si cette assertion était vraie, on pourrait distinguer par là les *épilepsies* incurables de celles qui laissent encore quelque espoir de guérison. Les attaques épileptiques sont tantôt brusques et tantôt précédées de prodromes. Ce dernier cas est de beaucoup le plus rare. Les prodromes sont de deux sortes : les uns sont éloignés, c'est-à-dire qu'ils précèdent l'accès d'une ou de plusieurs heures, d'un ou de plusieurs jours; les autres sont prochains, et précèdent l'attaque de quelques minutes, souvent même d'un temps inappréciable. Les signes précurseurs sont très-variables. Les plus indirects consistent en un changement dans le caractère et dans les habitudes. Les malades deviennent sombres, tristes, impatients, chagrins, plus impressionnables; ils ont du malaise, de l'insomnie, de l'assoupissement, des vertiges, de la céphalalgie, des crampes; quelquefois ils ont des éruptions cutanées, des rougeurs à la face, de la distension dans les veines du front. Les prodromes qui précèdent immédiatement l'attaque sont des hallucinations de la vue, de l'ouïe, de l'odorat. Les malades voient des spectres, des lumières diverses; ils entendent des sons extraordinaires, sentent des odeurs piquantes ou fétides. Le plus souvent ils éprouvent, dans différents points du corps, des sensations de froid, de chaud, de chatouillement. Chez quelques-uns, l'accès est toujours précédé de ce que l'on appelle l'*aura* — on nomme ainsi le sentiment d'un souffle qui, partant des extrémités, s'élève progressivement jusqu'à la tête; mais on donne aussi le nom d'*aura epileptica* à tous les prodromes dont nous avons parlé. — Ces perceptions montent rapidement au cerveau, et sont aussitôt suivies de l'attaque. L'*aura* n'existe pourtant pas toujours, comme l'a supposé Piorry, et parfois les malades, au moment où ils s'y attendent le moins, sont frappés comme d'un coup de foudre. Ils perdent instantanément la sensibilité, et, s'ils tombent dans le feu, par exemple, ils peuvent s'y laisser carboniser tout un membre sans s'en apercevoir.

Chez quelques épileptiques, tous les signes avant-coureurs se résument dans une douleur, limitée à un point qui est toujours le même, tel que le milieu de la nuque, la paume de la main, l'ombilic, etc. A côté de ces aberrations de la sensibilité générale, les auteurs allemands signalent des aberrations des sens, consistant, pour la vue, soit en quelques étincelles vives, soit dans la perception vraiment hallucinative de fantômes indécis; mais ce dernier caractère rapproche cette forme épileptique de la classe des maladies mentales proprement dites. On a signalé également comme présidant au début d'un accès, des paralysies limitées de certains muscles. La nature des troubles de la sensibilité, mal connue primitivement, emprunte une obscurité nouvelle à une expérience étonnante du physiologiste Brown-Séquard, qui a découvert qu'on arrête l'accès en isolant le point douloureux par une ligature solide. Dans tous les cas, quel que soit le caractère de l'*aura*, et lors même que l'*aura* vient à manquer, l'accès est inauguré, d'ordinaire, par un cri aigu. En même temps, le malade tombe à terre sans connaissance, le plus souvent en arrière, et cette chute est tellement subite que le sujet n'a presque jamais le temps de choisir un endroit convenable. Cette circonstance est la cause d'un certain nombre d'accidents graves, dont la terminaison peut être fatale pendant l'accès : on a vu des ouvriers tomber sur des fourneaux, dans des cuves bouillantes, dans le feu, dans des rivières, et y trouver la mort.

Pendant les attaques, lorsqu'elles sont graves, la tête se roidit dans une rotation forcée, la face est contournée, les lèvres sont contractées et saillantes, les muscles du cou tendus, les veines injectées, le pouls concentré, la respiration suspendue, le visage et les lèvres rouges, violacés ou noirâtres. Quelques secondes après, on remarque des mouvements convulsifs, légers d'abord, puis violents, à la face, au tronc et aux membres. La contracture est ordinairement plus marquée d'un côté que de l'autre. Le front se plisse, les traits se contractent, les sourcils se relèvent, s'abaissent et se rapprochent; les paupières, entr'ouvertes, laissent voir le blanc des yeux fixes ou roulant en tous sens dans leur orbite. Par un mouvement étrange et très-remarquable, tous les muscles de la face sont agités et exécutent les grimaces les plus horribles. Les mâchoires s'entre-choquent ou grincent tellement fort que les dents peuvent être brisées. Van Swieten a vu même une luxation du maxillaire inférieur. La langue, prise entre les dents, est souvent déchirée, quelquefois même totalement divisée. Le sang qui s'en échappe se mêle à une bave écumeuse qui s'écoule par les commissures des lèvres. La tête, tantôt fixe, tantôt mobile, exécute parfois des mouvements d'une rapidité extraordinaire. Elle peut être renversée sur une épaule, en arrière, ou en avant de manière que le menton soit presque collé sur la poitrine. Les membres se contournent en tous sens, mais surtout en dedans, et exécutent des mouvements désordonnés avec une violence extraordinaire. Le pouce est fortement fléchi dans la main. Le tronc, généralement soulevé par la contraction musculaire, retombe pour se relever encore. Il est tourné, courbé en différents sens, ce qui produit une gêne considérable de la respiration, et l'air, en pénétrant dans le larynx, fait entendre un léger bruit. Enfin, les convulsions sont quelquefois si violentes qu'on a vu plusieurs os se fracturer. Le pouls est petit, accéléré et irrégulier. Le corps tout entier, surtout dans la partie supérieure, est inondé de sueur. C'est alors qu'ont lieu, chez quelques malades, des vomissements et des évacuations alvines involontaires.

Cet état si grave ne dure pas plus de trois ou quatre minutes; rarement même il atteint cette durée. En général, après une ou deux minutes, les muscles se détendent, la roideur cesse, les membres ne sont plus agités que par un léger tremblement qui disparaît bientôt. La face pâlit, le pouls se ralentit et se relève, la respiration se rétablit, les malades reprennent connaissance, mais ils tombent dans un profond assoupissement et font entendre un ronflement bruyant. L'insensibilité persiste encore pendant un certain temps, et ce n'est qu'un quart d'heure après, une demi-heure au plus, que les sens reprennent leur activité, que les malades, encore hébétés et comme engourdis, ouvrent les yeux, balbutient quelques mots et se plaignent de douleurs à la tête et aux membres. Ils retombent bientôt dans un profond sommeil, au sortir duquel ils ne conservent aucun souvenir de l'accès passé. L'attaque ne se termine pas toujours d'une manière aussi simple. Elle peut présenter des paroxysmes souvent très-nombreux et entre lesquels on observe un profond coma ou délire maniaque; on dit aussi qu'il y a parfois un délire érotique, des paralysies partielles, des hydrophobies; mais ces troubles nerveux ne persistent pas longtemps.

Quand l'*épilepsie* se termine par la mort, c'est surtout à l'asphyxie que celle-ci est due, par suite du spasme des muscles du larynx ou de ceux du thorax. Il ne semble pas que la mort puisse résulter d'une cause de nature cérébrale; car les autopsies ne révèlent jamais que les traces de la suffocation.

En dehors des accès, il est difficile de donner une description générale de la manière d'être des épileptiques. La marche de la maladie ne peut être, suivant le pathologiste allemand Niemeyer, soumise à aucune loi; les pauses qui séparent les accès, dit cet auteur, sont d'une durée très-variable chez les divers individus. Chez quelques malades, il se passe une et même plusieurs années, chez d'autres, des mois et des semaines, avant que l'accès se renouvelle; chez d'autres malades, enfin, on a vu deux ou plusieurs accès se produire dans un espace de vingt-quatre heures. Quelquefois l'intermittence est assez longue, et ce qui apparaît, c'est, non pas un accès unique, mais un groupe d'accès, pour ainsi dire, séparés l'un de l'autre par quelques heures ou quelques jours. Puis l'orage se passe; un intervalle variable de calme se montre, jusqu'à ce qu'une nouvelle série d'accès groupés vienne surprendre le patient. On voit des cas où les attaques sont composées, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs paroxysmes dans un accès; on en a compté depuis vingt jusqu'à cent, et Trincavelli parle d'un enfant chez lequel on en aurait vu jusqu'à cent cinquante dans un seul jour. Dans le principe, lorsque l'*épilepsie* est encore récente, les crises reviennent avec moins de fréquence et moins d'intensité; mais, à mesure que la maladie fait des progrès, les intervalles qui les séparent sont de plus en plus courts et les paroxysmes plus violents. Un type absolument régulier ne se remarque jamais dans la succession des accès; un type approchant de la régularité s'observe quelquefois chez les femmes, lorsque l'*épilepsie* apparaît aux époques menstruelles. On a prétendu que les accès nocturnes sont plus opiniâtres et plus graves que ceux qui surviennent pendant le jour. Quoi qu'il en soit, il semble que chaque attaque reconnaît une cause occasionnelle, qui échappe quelquefois, il faut bien le dire, à l'observateur : les émotions physiques et surtout la terreur, l'onanisme, le coït et le travail menstruel jouent souvent le rôle de causes de cette nature.

Tous les accès épileptiques ne présentent pas cette intensité de symptômes qui caractérisent l'*épilepsie* proprement dite ou le *haut mal*, ainsi nommé par rapport à une forme plus légère, qui passe souvent inaperçue, et que l'on désigne sous le nom de *petit mal* ou de *vertige épileptique*. Cette dernière forme de l'*épilepsie* n'est bien connue que depuis les travaux d'Esquirol, de Georget et de Calmeil. Les individus qui en sont atteints perdent tout à coup connaissance et jettent quelquefois un léger cri. S'ils sont debout et qu'ils n'aient pas le temps de s'accrocher en tombant à quelque corps solide, ils tombent à terre; s'ils sont assis, ils conservent leur position. Le corps reste immobile, le regard fixe, les yeux hagards, le visage pâle et présentant quelques légères convulsions. Après deux ou trois secondes, les malades reprennent leur connaissance et continuent leurs occupations, comme s'ils ne les avaient point interrompues.

D'autres fois, l'attaque est encore moins caractérisée que dans le cas précédent; elle consiste en une suspension brusque et instantanée de l'intelligence et de la volonté. L'individu, au milieu d'une conversation, par exemple, s'interrompt tout à coup, s'arrête quelques secondes, comme pour chercher la suite des idées qui lui échappent, et, au bout de quelques secondes, il reprend la conversation sans que ses interlocuteurs s'en soient quelquefois aperçus. Cette espèce de phénomène épileptique, qu'on désigne sous le nom d'*absences*, peut durer des années entières sans qu'il se manifeste des symptômes plus graves.

L'habitus physique et l'état moral de l'épileptique sont toujours plus ou moins profondément modifiés. La raison et le caractère reçoivent de profondes atteintes, et la dégradation intellectuelle se manifeste souvent de très-bonne heure, surtout chez les jeunes sujets. Le jugement s'émousse, la mémoire et l'imagination diminuent, et le caractère devient taciturne. Soit que la crainte de rendre le public témoin de leurs attaques domine les épileptiques, soit que le souvenir d'un mal affreux les désespère, on les voit fuir la société, se concentrer en eux-mêmes et demeurer des journées entières en proie à un désespoir tenace et vague, qui insensiblement les conduit au suicide. Cette détermination impulsive semble être, dans un grand nombre de cas, moins le résultat de délibérations réfléchies et d'un choix librement fait entre une maladie odieuse et la mort, que le symptôme d'un système nerveux qui, lésé dans sa sensibilité, lésé dans sa motilité, va, par un progrès nouveau de la maladie, se détériorer dans le centre encéphalique et émettre une détermination aussi irréfléchie et aussi inconsciente que les spasmes toniques et cloniques de l'accès. D'autres épileptiques, au contraire, participent à la vie commune sans que le monde soupçonne leur mal; mais parfois, au milieu des distractions des affaires ou des entraînements du plaisir, une vague tristesse vient les surprendre; leur figure offre une expression étrange de mélancolie, sous l'influence de laquelle ils se retirent à l'écart. Cet état dure tantôt plus, tantôt moins. Quand il se prolonge, c'est alors que l'on voit les individus de la classe riche rechercher des plaisirs nouveaux, étourdissants, entreprendre des voyages, enfin s'efforcer, par tous les moyens possibles, d'échapper à l'obsession de leur tristesse; mais ils ne peuvent se fuir eux-mêmes; les accès reviennent, et ils finissent par une mort triste comme l'a été, malgré tous leurs efforts, leur existence.

L'*épilepsie* peut durer de longues années sans altérer les fonctions organiques d'une manière grave; mais elle suit toujours une marche progressive. Elle se termine quelquefois, comme nous venons de le dire, par un suicide ou par une mort violente, produite surtout par l'asphyxie. Les malades tombent souvent dans un état de démence et succombent par suite d'une complication accidentelle ou d'une lésion du centre nerveux. Beaucoup plus rarement, avant que le mal soit arrivé à sa dernière période, ses progrès semblent s'arrêter, les attaques diminuent de fréquence et d'intensité, finissent même par disparaître, et l'*épilepsie* guérit; mais l'opinion générale des médecins est que l'*épilepsie* guérit rarement. Quelques-uns cependant, le docteur Herpin en particulier, croient que l'*épilepsie*, livrée à elle-même, se termine heureusement dans un vingtième des cas environ; qu'un traitement méthodiquement prescrit et soigneusement pratiqué est capable d'en guérir environ la moitié, et que ce n'est que dans un quart des cas environ que la maladie est absolument rebelle à la thérapeutique. Suivant les conclusions consolantes de ce médecin, la guérison serait annoncée chaque fois que, sous l'influence du traitement, on verrait cesser les attaques pendant un temps qui dépasse de beaucoup la limite d'un simple retard dans la marche habituelle des accès, surtout si la cessation remonte à plusieurs années. Parfois, en dehors de tout traitement, on voit survenir la guérison. Une perturbation vive de l'économie, un changement de climat ou de régime, une maladie intercurrente, etc., peuvent amener cet heureux résultat. On a vu des *épilepsies* cesser sous l'influence réflexe de larges brûlures; on affirme que les fièvres paludéennes intermittentes, et notamment la fièvre quarte, sont capables d'amener la guérison, et l'on cite assez souvent des cas dans lesquels des sujets épileptiques ont, en présence d'un grand danger ou d'une extrême douleur, recouvré complètement la santé. Mais ces derniers exemples ne sont pas bien démontrés. Il suffit de constater ici qu'ils n'auraient rien d'impossible ou de contraire à l'idée que l'on doit se faire de la nature de la maladie.

Le nombre des médicaments qu'on a préconisés contre l'*épilepsie* s'élève à plus de trois cents, et, si l'on peut dire qu'il n'y en a aucun de spécifique, il faut pourtant reconnaître qu'il est des indications qui doivent être suivies, surtout lorsqu'il existe un phénomène ou une lésion locale, point de départ de l'*aura epileptica*. Dans ces cas, la cautérisation ou l'excision peuvent enrayer les attaques et même faire disparaître la maladie; mais ces circonstances sont exceptionnelles. Le traitement le plus rationnel consiste à placer les malades dans les conditions les plus propres à éloigner les attaques et à en diminuer l'intensité. Il faut leur donner un régime de vie calme et exempt de toute émotion et de tout travail excessif, une alimentation douce et peu excitante, quelques pur-

gatifs, et même provoquer des émissions sanguines répétées de temps en temps. Au moment de l'accès, il faut le protéger contre eux-mêmes, et, si cet accès est trop violent ou composé, on peut recourir à une saignée et aux révulsifs. On emploie souvent l'indigo, le nitrate d'argent, l'acide cyanhydrique, la compression des carotides; mais tous ces moyens sont impuissants; ils ne font qu'entretenir l'espoir du malade. Les inspirations d'éther et de chloroforme paraissent diminuer l'intensité des attaques et retardent leur apparition. Trousseau emploie beaucoup les préparations de belladone; Grave conseille celles de zinc, d'oxyde et de sulfate; Herpin préconise le lactate de zinc. Malheureusement, ce qu'il y a de plus clair, c'est que tous ces agents thérapeutiques n'ont aucune influence certaine sur cette terrible maladie.

— Bibliogr. Depuis Hipocrate jusqu'à nos jours, presque tous les auteurs ont parlé de l'*épilepsie*. Cette affection se trouve décrite dans tous les traités des maladies nerveuses et dans un grand nombre de traités spéciaux. Les auteurs que l'on peut consulter avec le plus d'avantage sont : Tissot, *Traité de l'épilepsie* (Paris, 1770, in-12); Batt, *Essai médico-pratique sur l'épilepsie* (Gênes); Maisonneuve, *Recherches et observations sur l'épilepsie*, thèse (Paris, 1803, in-8°); Portal, *Sur le traitement de l'épilepsie* (Paris, 1800, in-8°); Calmeil, *l'Epilepsie étudiée sous le rapport de son siége et de son influence sur la production de l'aliénation mentale*, thèse (Paris, 1824, in-4°); Bouchet et Cazauvieilh, *De l'épilepsie considérée dans ses rapports avec l'aliénation mentale; Recherches sur la nature et le siége de ces deux maladies.*

— Art vétér. L'*épilepsie* est bien plus rare chez les animaux que chez l'homme, en raison, probablement, de ce qu'il existe chez ce dernier des causes morales dont l'influence ne se fait pas sentir chez les animaux. Le chien est, de tous les animaux, le plus souvent atteint d'*épilepsie;* après lui vient le porc, puis le bœuf, et enfin, en dernière ligne, le cheval.

Les causes prédisposantes de cette maladie seraient : la maladie des chiens, l'épuisement causé par le coït, la surexcitation physiologique des ovaires et l'hérédité. Les causes occasionnelles sont : les blessures faites sur la tête, les dépressions du crâne, les exubérances ostéo-calcaires, les kystes de l'encéphale, les tumeurs mélaniques, la frayeur, qui est, de même que chez l'homme, la cause qui paraît exercer l'influence la plus manifeste.

Chez l'homme, certains signes précurseurs, diverses sensations internes particulières, que les auteurs désignent sous le nom d'*aura epileptica*, l'avertissent souvent qu'il va être frappé d'un accès d'*épilepsie;* il n'est pas possible de savoir si ces mêmes sensations sont également ressenties par les animaux. Quoi qu'il en soit, cette maladie, par ses symptômes et ses effets, est d'une identité presque complète chez tous les animaux qu'elle atteint. Les accès épileptiques ne s'annoncent par aucun signe précurseur. L'animal, surpris comme par la foudre, reste un instant immobile; puis il chancelle et tombe le plus ordinairement; il tremble dans tout son corps, se roidit ou se débat au milieu de mouvements désordonnés et convulsifs; il râle; sa bouche écume, ses mâchoires s'écartent et se rapprochent convulsivement, ses yeux pirouettent dans leur orbite; il respire avec anxiété; la physionomie de l'animal a quelque chose d'effrayant et d'indéfinissable; les naseaux sont largement ouverts; la respiration est tellement anxieuse qu'on dirait que le dernier soupir est près de s'exhaler. Ces désordres disparaissent aussi promptement qu'ils sont venus; leur durée est à peine de quelques minutes. Dès que l'accès a disparu, l'animal se relève accablé et comme stupide. Cependant il revient peu à peu à lui-même, et, après quelques instants, tout rentre dans l'ordre. L'intermittence des accès épileptiques, considérée chez les diverses espèces d'animaux domestiques, n'a rien de fixe ni de régulier, et, dans la majorité des circonstances, il est presque impossible de dire quelles sont les causes qui, en agissant sur l'organisme, ont pu déterminer l'apparition d'un accès, suivi bientôt d'un prompt retour à la santé.

Tous les moyens de traitement employés contre cette maladie dans l'espèce humaine ont été essayés contre l'*épilepsie* des animaux; mais aucun d'eux n'a produit une guérison certaine; il n'y en a pas un seul dont l'efficacité ait été établie. « Si, dit M. Reynal, on a prétendu l'avoir guérie (l'*épilepsie*), il est permis de se demander si l'on a eu affaire à l'*épilepsie*, et si on ne l'a pas confondue avec certaines maladies nerveuses convulsives, ayant avec elle quelque ressemblance de forme ou de manifestation; on se demande encore si un ou deux cas de guérison suffisent pour qu'on soit autorisé à penser que c'est bien réellement la médication employée qui a guéri, et non pas la nature.

— *De l'épilepsie sous le rapport de la jurisprudence.* Aux termes de l'article 1er de la loi du 10 mai 1838, l'*épilepsie* est une maladie rédhibitoire, avec trente jours de garantie pour les animaux des espèces chevaline et bovine. Lorsque cette maladie donne lieu à un procès entre le vendeur et l'acheteur de l'animal, l'expert, nommé à la requête de ce dernier, doit faire mettre l'animal en fourrière, soit chez lui, soit dans un lieu très-voisin, afin qu'il puisse constater lui-même l'existence de l'*épilepsie*. Il peut prolonger la fourrière autant qu'il le juge nécessaire. La loi, en indiquant que la constatation doit être faite dans un court délai, n'a point limité la durée de ce délai, qui doit se baser sur la nature même du vice et la difficulté de le constater. Si l'expert est assez favorisé pour assister à la manifestation d'un ou de plusieurs accès, la question est tout de suite résolue; il ne s'inquiète aucunement de la cause à laquelle on pourrait attribuer l'affection. « Mais, si l'expert n'a pas vu l'accès, il ne peut rien affirmer, disent MM. Galisset et Mignon, quelle que soit, du reste, la nature des témoignages qui attesteraient l'existence de l'*épilepsie*, et, dans ce cas, prolonger encore la fourrière, ce serait un mauvais moyen, car il est incertain et toujours onéreux. »

ÉPILEPTIFORME adj. (é-pi-lè-pti-for-me — de *épileptique*, et de *forme*). Pathol. Qui a les apparences, qui offre les phénomènes de l'épilepsie : *Congestion* ÉPILEPTIFORME. *Accidents nerveux* ÉPILEPTIFORMES.

ÉPILEPTIQUE adj. (é-pi-lè-pti-ke — gr. *epilêptikos;* de *epilêpsia*, épilepsie). Pathol. Qui est de la nature de l'épilepsie : *Symptômes* ÉPILEPTIQUES. *Accidents* ÉPILEPTIQUES. ‖ Sujet à l'épilepsie : *Un vieillard* ÉPILEPTIQUE.

— Substantiv. : *Un* ÉPILEPTIQUE. *Une* ÉPILEPTIQUE. *Une salle d'*ÉPILEPTIQUES.

— Fig. Furieux, désordonné : *Des gestes et des regards* ÉPILEPTIQUES. *Excités par les musiciens que les danseurs excitent de leur côté, ils finissent tous par gambader comme des fous, au bruit d'une musique* ÉPILEPTIQUE. (O. Comettant.)

ÉPILER v. a. ou tr. (é-pi-lé — du préf. privat. *é*, et du lat. *pilus*, poil). Arracher ou faire tomber les cheveux ou les poils de : *Il est des gens qui n'ont d'autre métier que d'*ÉPILER *le menton et la lèvre des dames. En prenant le bain, quelques personnes se font* ÉPILER. (Acad.)

— Techn. Enlever les jets des pièces d'étain fondues.

S'épiler v. pr. S'arracher ou se faire tomber les poils ou les cheveux : *Les femmes des harems d'Orient* S'ÉPILENT *tout le corps.* (Maquel.)

ÉPILEUR, EUSE s. (é-pi-leur, eu-ze — rad. *épiler*). Celui, celle qui fait profession d'épiler : *Une adroite* ÉPILEUSE. *Un* ÉPILEUR *attaché à un établissement de bains.*

ÉPILIMME s. m. (é-pi-limm-me — lat. *epilimma;* du gr. *epi*, sur, et *leimma*, reste, chose vile). Antiq. rom. Onguent très-commun et à bas prix, dont se servaient fréquemment les Romains.

ÉPILIMNIQUE adj. (é-pi-limm-ni-ke — du gr. *epi*, sur; *limnê*, marais). Géol. Se dit des terrains lacustres supérieurs : *Terrains* ÉPILIMNIQUES.

ÉPILISSE s. m. (é-pi-li-se — du gr. *epi*, sur; *lissos*, lisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la tribu des scarabées, section des coprophages, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent Madagascar.

ÉPILITHE s. f. (é-pi-li-te — du gr. *epi*, sur; *lithos*, pierre). Bot. Genre de plantes herbacées, dont l'unique espèce croît à Java et qu'on rapporte avec doute à la famille des nyctaginées.

ÉPILLET s. m. (é-pi-llè; *ll* mll. — dimin. du mot *épi*). Bot. Nom donné aux petits groupes de fleurs dont la réunion, dans les graminées, constitue l'épi proprement dit, et dont chacun est renfermé dans une glume particulière : *Les épis des graminées se subdivisent en une multitude d'*ÉPILLETS *divergents; tel est celui du riz.* (B. de St-P.) *L'épi est composé d'*ÉPILLETS *rangés alternativement sur les deux côtés de la tige et disposés en zigzag.* (Matth. de Dombasle.)

ÉPILOBE s. m. (é-pi-lo-be — du gr. *epi*, sur; *lobos*, gousse). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, type de la tribu des épilobiées : *L'*ÉPILOBE *à épis a des racines vivaces, traçantes et charnues.* (Bosc.)

— **Encycl.** Ce genre, l'un des plus intéressants de la famille des onagrariées, renferme plus de soixante espèces. Ce sont des plantes vivaces, à feuilles alternes ou opposées, entières, ondulées ou dentées; les fleurs, purpurines ou rosées, disposées en épis axillaires ou terminaux, ont un calice tubuleux, à limbe quadrilobé; une corolle à quatre pétales opposés en croix; huit étamines alternativement longues et courtes; un ovaire infère, à quatre loges multiovulées, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate à quatre lobes en croix; le fruit est une capsule à quatre loges, s'ouvrant en quatre valves et renfermant un grand nombre de graines munies d'une aigrette. Les *épilobes* croissent dans les régions tempérées du globe, et abondent surtout dans l'hémisphère nord. Ils aiment en général les terrains frais et humides, le bord des eaux, etc. La plupart sont de belles plantes qui contribuent à orner de leurs bouquets de fleurs roses les lieux qu'elles habitent. Quelques espèces sont même assez intéressantes, sous ce rapport, pour mériter d'être introduites dans les parcs et les jardins d'agrément, où elles figurent très-bien au bord des bassins et des pièces d'eau. Elles sont d'ailleurs très-rustiques et se propagent facilement par éclats.

L'*épilobe à épis*, vulgairement nommé *osier fleuri* ou *laurier de Saint-Antoine*, est très-répandu en Europe, où il croît dans les bois montueux, humides et peu épais; il atteint quelquefois près de deux mètres de hauteur. Ses racines tracent beaucoup; on les mange, ainsi que les jeunes pousses et la moelle des tiges, dans les départements du nord. Ses feuilles entrent dans la fabrication de la bière; les vaches et les chèvres les recherchent avidement. On a essayé de filer et de tisser les aigrettes de ses graines; mais, pour en obtenir des résultats passables, on est obligé de les mélanger avec du coton. L'ancienne médecine employait cette plante comme vulnéraire et détersive; aujourd'hui, elle est surtout utilisée pour l'ornementation des jardins.

L'*épilobe pubescent* et l'*épilobe velu* croissent surtout au bord des eaux, dans les bois humides, dans les marais, etc. Ce sont de grandes plantes, que les bestiaux broutent volontiers et que l'homme lui-même ne dédaigne pas toujours. Dans les localités où elles sont très-abondantes, l'agriculteur a intérêt à les faire faucher, soit pour les donner à ses bestiaux, soit pour en faire de la litière et du fumier, soit pour chauffer le four, soit enfin pour en retirer de la potasse.

L'*épilobe des montagnes*, plus petit que les précédents, foisonne souvent dans les taillis; il est mangé par les bestiaux.

L'*épilobe à feuilles étroites* entre dans la fabrication de la bière, qu'il rend, dit-on, plus enivrante.

ÉPILOBIÉ, ÉE adj. (é-pi-lo-bi-é — rad. *épilobe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'épilobe. On dit plus rarement ÉPILOBIACÉ, ÉPILOBIANÉ et ÉPILOBIEN.

— s. f. pl. Tribu de la famille des onagrariées, ayant pour type le genre épilobe.

ÉPILŒME s. m. (é-pi-lè-me — gr. *epiloima;* de *epi*, sur, et *loimos*, fléau). Antiq. Nom que les Grecs donnaient à des hymnes par lesquels ils remerciaient la divinité d'avoir fait cesser quelque maladie épidémique.

ÉPILOGAGE s. m. (é-pi-lo-ga-je — rad. *épiloguer*). Discours d'épilogueur : *Des* ÉPILOGAGES *fastidieux.*

ÉPILOGATION s. f. (é-pi-lo-ga-si-on — rad. *épiloguer*). Action d'épiloguer. ‖ A signifié Épilogue; récapitulation, resumé.

ÉPILOGISME s. m. (é-pi-lo-ji-sme — du gr. *epi*, sur; *logismos*, raisonnement). Logiq. Raisonnement qui induit d'un fait sensible à un fait caché.

ÉPILOGUE s. m. (é-pi-lo-ghe — gr. *epilogos;* de *epi*, sur, et *logos*, discours). Conclusion d'un discours ou d'un poëme : *L'*ÉPILOGUE *du VIe livre des fables de La Fontaine. L'*ÉPILOGUE *doit resumer les principaux points d'un discours. L'*ÉPILOGUE *est l'opposé du prologue.* ‖ Pièce de vers qu'autrefois les auteurs avaient l'habitude d'adresser au public, pour le remercier, à la fin de la représentation d'une comédie ou d'une tragédie.

— **Antonyme.** Prologue.

— **Encycl.** L'*épilogue* est, en général, la conclusion d'une œuvre littéraire. Il semble donc que ce mot devrait s'appliquer à la dernière partie de tout écrit en prose ou en vers, à la péroraison du discours comme à l'exode de la tragédie, comme à la moralité de l'apologue. On ne l'applique cependant à aucun de ces cas; on le réserve pour une partie d'ouvrage en vers, qui est placée à la fin, mais, pour ainsi dire, en dehors de l'ouvrage. La Fontaine en offre de nombreux exemples dans ses fables. Nous citerons seulement celui qui termine les *Deux Pigeons.* Après en avoir exprimé la moralité dans ces vers :

Amants, heureux amants, voulez-vous voyager?
Que ce soit aux rives prochaines.
Soyez-vous l'un à l'autre un monde toujours beau,
Toujours divers, toujours nouveau;
Tenez-vous lieu de tout, comptez pour rien le reste,

il ajoute :

J'ai quelquefois aimé : je n'aurais pas alors,
Contre le Louvre et ses trésors,
Contre le firmament et sa voûte céleste,
Changé les bois, changé les lieux
Honorés par les pas, éclairés par les yeux
De l'aimable et jeune bergère
Pour qui, sous le fils de Cythère,
Je servis engagé par mes premiers serments.
Hélas! quand reviendront de semblables moments?
Faut-il que tant d'objets si doux et si charmants
Me laissent vivre au gré de mon âme inquiète!
Ah! si mon cœur osait encor se renflammer!
Ne sentirai-je plus de charme qui m'arrête?
Ai-je passé le temps d'aimer?

Voilà un *épilogue* admirable de grâce et de sentiment.

Dans le théâtre ancien, on donnait le nom d'*épilogue* au petit discours final par lequel l'auteur demandait l'indulgence et les applaudissements du public; il se terminait invariablement par ces mots : *Vos valete et plaudite, cives.* L'*épilogue* théâtral consistait aussi quelquefois en quelques vers sur le sujet de la pièce et sur l'impression qu'elle avait pu laisser dans l'esprit du spectateur. On a imité longtemps, dans le vaudeville français, ce genre d'*épilogues*, par des couplets qui cherchaient à disposer les spectateurs à l'indulgence et aux bravos. La scène anglaise présente aussi des *épilogues*, composés assez souvent par un autre écrivain que l'auteur de la pièce.

ÉPILOGUER v. n. ou intr. (é-pi-lo-ghé — rad. *épilogue*). Chercher des prétextes à critique, trouver à redire : *Ne nous amusons pas à* ÉPILOGUER *sur les noms et surnoms.* (Damas-Hinard.)

. . . . . Et pourquoi, s'il vous plaît,
Lui bailler un savant qui sans cesse *épilogue ?*
Il lui faut un mari, non pas un pédagogue.
MOLIÈRE.

— v. a. ou tr. Censurer, critiquer : ÉPILOGUER *les actions d'autrui. Il* ÉPILOGUAIT, *dans les plus minces détails, le système de soins adopté par sa femme.* (Balz.)

— **Syn. Épiloguer, blâmer, censurer, condamner, critiquer, désapprouver, fronder, improuver, reprendre, réprimander, réprouver, trouver à redire.** V. BLÂMER.

ÉPILOGUEUR, EUSE s. (é-pi-lo-gheur, eu-ze — rad. *épiloguer*). Celui, celle qui épilogue, qui trouve continuellement à critiquer : *Un* ÉPILOGUEUR *insupportable. Pourvu qu'il tire des paraguantes d'une affaire, il se soucie fort peu des* ÉPILOGUEURS. (Le Sage.)

— Adject. Qui épilogue, qui aime à épiloguer : *Vous me trouverez bien* ÉPILOGUEUSE, *mais je vous jure que je ne le suis sur rien, excepté sur ce qui altère la vérité.* (Mme du Deffant.)

ÉPILOIR s. m. (é-pi-loir — rad. *épiler*). Petite pince à épiler.

ÉPILOPHE s. m. (é-pi-lo-fe — du gr. *epi*, sur; *lophos*, aigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

ÉPILURE s. f. (é-pi-lu-re — rad. *épiler*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPIMACHIE s. f. (é-pi-ma-chî — gr. *epimachia;* de *epi*, sur, et *machê*, combat). Hist. gr. Ligue défensive entre deux ou plusieurs États.

ÉPIMACHRE s. m. (é-pi-ma-kre). Entom. Section du genre eurytome, dans l'ordre des hyménoptères et la famille des chalcidiens.

ÉPIMAQUE s. m. (é-pi-ma-ke — du gr. *epimachos*, auxiliaire). Ornith. Genre de passereaux ténuirostres, comprenant une seule espèce, qui habite la Nouvelle-Guinée : *On ignore quelles sont les mœurs des* ÉPIMAQUES. (F. Gérard.)

ÉPIMAQUE (saint), martyr, mis à mort à Alexandrie en 420. Il fut arrêté avec saint Alexandre, subit en même temps que lui divers tourments, et fut, comme lui, jeté dans une fosse pleine de chaux vive. Leur fête se célèbre le 12 décembre.

ÉPIMÈCE s. m. (é-pi-mè-se — du gr. *epimekês*, très-long). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, formé aux dépens des charançons, et dont l'espèce type habite les bords de la Méditerranée et le Cap de Bonne-Espérance.

— Syn. de PLATYGASTRE, autre genre d'insectes.

ÉPIMÉCIE s. f. (é-pi-mé-sî — du gr. *epimekês*, très-long). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des cléophanes.

— **Encycl.** Ce genre de lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des cléophanes, s'en distingue par des antennes très-longues; des palpes également plus longues et écailleuses; une trompe non saillante; un corselet étroit, uni avec le collier, relevé presque en capuchon; un abdomen grêle et lisse; des ailes antérieures allongées, les inférieures très-larges. La chenille est très-effilée, très-vive, marquée de lignes longitudinales bien visibles; elle se tient en général sur les plantes basses et se nourrit de leurs feuilles. Elle s'enferme dans une coque ovoïde, composée de soie et de débris de feuilles, où elle se transforme en chrysalide; celle-ci est peu allongée et munie d'une gaîne ventrale longue et linéaire. Ce genre ne comprend encore qu'une seule espèce, qui habite le midi de la France.

ÉPIMÈDE s. m. (é-pi-mè-de — du gr. *epimêdion*, nom d'une plante). Bot. Genre de plantes de la famille des berbéridées : L'ÉPIMÈDE *croît naturellement dans les Alpes.* (Bosc.)

— **Encycl.** Les *épimèdes* sont des plantes vivaces, qui croissent dans les régions alpestres de l'Europe, de l'Asie médiane et du Japon. Parmi les sept ou huit espèces que renferme ce genre de berbéridées, on remarque l'*épimède des Alpes*, auquel la forme bizarre et caractéristique de ses fruits a valu le nom vulgaire de *chapeau d'évêque*. Ses fleurs, d'un jaune rougeâtre, sont petites et peu apparentes; son feuillage est d'un beau vert et son port élégant. Cette plante est répandue dans toute l'Europe centrale, et se trouve aussi en Angleterre et en Italie. Elle habite les bois et les endroits ombragés. Ses feuilles sont amères et passent pour suspectes; on

les a préconisées autrefois en médecine comme sudorifiques et alexipharmaques. L'*épimède* est cultivé comme plante d'ornement, mais il est peu répandu dans les jardins.

ÉPIMÉDÈS, dactyle idéen, qui paraît avoir été à l'origine un héros bienfaisant honoré dans la ville d'Élis.

ÉPIMÉLÈTE s. m. (é-pi-mé-lè-te — gr. *epimelêtês*; de *epi*, sur, et *melô*, je concerne). Antiq. gr. Nom que les Athéniens donnaient aux curateurs des dionysiaques et des thargélies, et à ceux qui étaient chargés, soit des affaires de chaque tribu, soit de la surveillance du port d'Athènes.

ÉPIMÉLIADE s. f. (é-pi-mé-li-a-de — gr. *epimêlias*; de *epi*, sur, et *mêlon*, brebis). Mythol. gr. Nom donné à des nymphes qui présidaient au soin des troupeaux et des fruits de la terre. ‖ On dit aussi ÉPIMÉLIDE.

ÉPIMÉLIEN adj. m. (é-pi-mé-liain — du gr. *epi*, sur; *mêlon*, brebis). Mythol. gr. Surnom de Mercure, adoré à Coronée.

ÉPIMÉNIDE DE GNOSSE, poëte et philosophe crétois, qui vivait vers 650 av. J.-C., un des plus anciens représentants de la philosophie grecque, quelquefois mis par les historiens au nombre des sept sages de la Grèce, parmi lesquels on lui donne la place de Périandre. Il paraît à peu près sûr qu'il naquit à Phæstus, dans l'île de Crète, et qu'il passa la plus grande partie de sa vie à Gnosse, d'où lui vient son surnom. Diogène Laërce lui consacre une notice dans ses *Vies des philosophes*. Il est difficile de savoir au juste quel rôle a joué Epiménide dans la civilisation grecque, qui n'était pas encore arrivée à sa période scientifique. La critique des temps postérieurs l'a rangé parmi ces personnages à moitié mythologiques qu'on remarque partout à l'origine des sociétés antiques. La légende qui le concerne est d'ailleurs fort confuse. Elle rapporte qu'il eut pour mère une nymphe; que son père s'appelait Dosiades. Au dire de la légende, le père d'Epiménide l'ayant un jour envoyé à la recherche d'un troupeau, comme il était midi et que la chaleur était étouffante, l'enfant entra dans une grotte afin de se reposer. Il s'endormit là d'un sommeil qui dura cinquante-sept ans. A son réveil, il se mit en devoir de chercher son troupeau, car il ignorait depuis quel temps il était endormi. Autour de lui tout avait changé, ce qui l'étonna fort; lui-même ne se reconnaissait point. Rentré au logis paternel, il fut surpris de voir que son frère cadet était devenu un vieillard. Cette légende est une allégorie dans le genre de celles qu'aimait tant l'antiquité; elle signifie qu'Epiménide, à peine sorti de l'enfance, rechercha la solitude et passa cinquante-sept ans de sa vie dans la retraite et le recueillement, à méditer sur les problèmes divers de la destinée humaine.

Une invitation que lui firent les Athéniens de venir visiter leur ville peut servir à déterminer l'époque où il a vécu. Il devait être arrivé déjà à un âge fort avancé et jouissait parmi ses contemporains de toute sa renommée. Parmi ses qualités, il avait celle d'être regardé comme le favori des dieux. La peste désolait Athènes; les Athéniens voyaient dans ce fléau un châtiment du crime de Cylon, et ils consultèrent à cet effet l'oracle de Delphes. L'oracle prescrivit une expiation publique, et les Athéniens envoyèrent Nicias en Crète, afin d'engager Epiménide à venir lui-même indiquer les rites à suivre pendant l'expiation et en surveiller l'accomplissement. Epiménide se rendit au désir de Nicias et vint à Athènes en 596. Il ordonna de faire des sacrifices aux dieux d'après des rites particuliers. L'épidémie fut conjurée. Comme témoignage de leur reconnaissance, les Athéniens offrirent au sage Crétois un talent d'argent pour récompense, et un navire avec lequel il pût retourner dans l'île de Crète. Epiménide refusa l'argent, ne voulut rien accepter pour lui-même, et pria seulement les Athéniens d'accorder leur amitié à ses concitoyens, ce qu'ils firent. Suivant la tradition, Epiménide serait mort à l'âge de cent cinquante-quatre ans, quelques-uns disent même de deux cent quatre-vingt-dix-neuf. On ne sait si ce fut à Gnosse; plusieurs prétendent que ce fut à Sparte, où le sage avait désiré voir déposer sa dépouille.

Epiménide fut moins un philosophe qu'un législateur et un poëte inspiré, de ceux que la critique ancienne comprenait dans le *cycle d'Orphée*. L'état des mœurs autour de lui exigeait que sa doctrine eût un caractère exclusivement religieux. Il écrivit des poëmes dont il ne reste que le souvenir; il avait aussi étudié les vertus des plantes. Plus tard, on lui attribua faussement une quantité d'ouvrages en vers et en prose. Cela témoigne au moins que l'autorité de son nom avait conservé du prestige. Parmi les œuvres littéraires d'Epiménide, Diogène Laërce cite un *Traité des sacrifices* et un autre *Traité sur la législation crétoise*. Le biographe parle également d'une lettre d'Epiménide relative à la constitution donnée par le roi Minos à sa patrie, lettre qui aurait été adressée à Solon, le législateur d'Athènes. Elle est écrite en dialecte attique, dans le style du temps de Xénophon. Démétrius de Magnésie a démontré qu'elle était apocryphe. On en cite une autre, adressée de même à Solon et écrite en dialecte dorien; elle n'est pas plus authentique que la première. Il est probable qu'Epiménide n'a écrit qu'en vers; on n'écrivait qu'en vers à l'époque où il a vécu. Mais est-il bien sûr qu'on lui doive un poëme intitulé : *Genèse et origine divine des curètes et des corybantes*, œuvre contenant cinq mille vers, puis un poëme sur l'*Expédition des Argonautes*, de six mille cinq cents vers, et enfin un troisième poëme sur *Minos et Rhadamante*, de quatre mille cinq cents vers? Diogène Laërce l'assure. Son assertion ne s'appuie sur rien; mais il est constant qu'il a existé longtemps dans l'antiquité des poésies primitives écrites sur parchemin, et l'expression ἐπιμενίδειον δέρμα, employée pour désigner la matière sur laquelle on écrivait à une époque fort reculée, est une singularité remarquable et digne d'être signalée.

— Bibliogr. Gottschalck, *Dissertatio de Epimenide propheta ad cap.* I, 12, *ad Titum* (Altorf, 1714, in-4°); Celsius, *Dissertatio de Epimenide* (Upsal, 1703, in-8°); Heinrich, *Epiménide de Crète, composition historique et critique, formée avec des fragments de l'antiquité* (Leipzig, 1801, in-8°, all.); Græbner, *De Epimenide* (Misniæ, 1742, in-4°).

Revenons sur quelques particularités de la vie de ce philosophe célèbre.

Le *sommeil* et le *réveil* d'Epiménide ont passé en proverbe et sont devenus d'une application fréquente, surtout en politique. C'est ainsi qu'on a comparé à Epiménide les émigrés qui, à leur rentrée en France, ne tenaient aucun compte des changements accomplis pendant les années de leur exil, et dont on a dit : « Ils n'ont rien appris et rien oublié. »

« Dans cette assemblée *d'Epiménides* (le sénat), on voit des gens tels que le duc de La Force se réveiller pour demander si la nation n'est plus, comme autrefois, composée du peuple et de la noblesse. Non, monsieur le duc. Il n'y a plus en France ni gentilhomme ni manant; pendant que vous dormiez, une révolution s'est accomplie qui a supprimé les castes et proclamé l'égalité de tous devant la loi. »

TAXILE DELORD.

« M. Michelet ressemble à un *Epiménide* qui se serait endormi à la fin de 1789, au milieu d'une émeute dont il faisait partie, et qui se réveillerait un demi-siècle plus tard, en achevant la calomnie commencée contre le roi, la reine, la royauté, la religion, toutes les institutions sociales, toutes les victimes de la Révolution. »

ALFRED NETTEMENT.

« Pour beaucoup de gens, la Restauration de 1814 fut le *réveil d'Epiménide;* ils avaient dormi vingt-cinq ans. »

BOISTE.

« Ce qui se passe en Allemagne mérite de fixer l'attention de la presse française. L'Autriche souffle à pleins poumons sur les cendres de 1813 et espère en faire jaillir des étincelles. Quelques *Epiménides* s'éveillent, brandissant leur vaillante épée contre la France; mais les peuples ne s'émeuvent pas. »

LOUIS JOURDAN.

« Supposez un homme qui se serait endormi en 1800, et qui, se réveillant tout à coup, aurait la fantaisie de regarder à travers la lanterne magique de notre histoire contemporaine. Quel spectacle pour ce nouvel *Epiménide!* »

EDMOND TEXIER.

Épiménide (LE SECOND RÉVEIL D'), poëme dramatique de Gœthe. En 1814, sur les prières instantes de l'acteur Iffland, Gœthe consentit à interrompre ses travaux scientifiques, qui l'occupaient alors à l'exclusion de tous autres, pour composer, en vue du théâtre de Berlin, une pièce de circonstance. Gœthe choisit le sujet d'Epiménide, ce philosophe crétois qui, du temps de Solon, s'était endormi dans une caverne pour ne se réveiller que vingt-neuf ans plus tard. Gœthe suppose que le philosophe existe encore et que, pour la seconde fois, il se livre au sommeil. Le démon de la servitude, qui se présente sous les traits d'un despote oriental, trouve beau jeu, et les deux génies de la Foi et de l'Amour sont enchaînés. Epiménide se réveille et contemple avec effroi tout ce qui s'est passé; mais l'Espérance le console d'une voix prophétique. « Tout peut s'écrouler, dit-elle, les palais, les maisons, les chaumières, mais rien ne saurait anéantir un cœur libre. » Et en effet, un grand bruit se lève vers l'Orient, et les peuples, conduits par le prince de la Jeunesse, se précipitent avec le cri de : « En avant! » Les œuvres de la tyrannie sont détruites, et un chœur final célèbre le bonheur du peuple allemand, qui a su reconquérir la liberté et qui ne peut manquer de la garder, s'il reste uni. On devine facilement les allusions dont Gœthe a parsemé son ouvrage. N'était l'immense talent du poëte, et cette forme toujours si admirablement belle dont il avait le secret, son poëme ne sortirait pas de la foule de ces pièces de circonstance qu'un événement fait naître et qui ne méritent qu'une existence éphémère.

ÉPIMÉNIES s. f. pl. (é-pi-mé-nî — gr. *epimênia*; de *epi*, sur, et *mên*, mois). Antiq. Offrandes que les Grecs déposaient chaque mois dans le temple d'Erechthée.

ÉPIMÉRIDE adj. (é-pi-mé-ri-de — du gr. *epi*, sur; *meros*, partie). Minér. Se dit des cristaux dont les bords subissent un décroissement de plus que les angles.

ÉPIMÉRISME s. m. (é-pi-mé-ri-sme). Rhétor. Artifice oratoire par lequel, au milieu du discours, on récapitule les parties déjà traitées, pour aider la mémoire des auditeurs.

ÉPIMÉTHÉE, frère de Prométhée et fils de Japet et de Clymène. La Fable vulgaire le représente comme aussi imprévoyant que son frère était prudent et sage. Il épousa, en effet, la belle Pandore et ouvrit la boîte fatale d'où tous les maux s'envolèrent sur la terre. D'après une tradition qui n'offre pas un caractère de haute antiquité, les dieux le métamorphosèrent en singe.

Il eut pour fille Pyrrha, qui est représentée comme la première femme formée par les dieux et qui eut pour époux Deucalion. La légende d'Epiméthée se rattache donc, comme celle de son frère, à la cosmogonie primitive.

Voici le texte unique qui sert de base à la légende d'Epiméthée :

« Lorsque Pandore eut reçu des dieux tous les dons destinés à rendre ses attraits irrésistibles, Jupiter, nous dit Hésiode (*Travaux et Jours*, I), envoya Mercure, rapide messager des dieux, à Epiméthée pour la lui offrir au nom de tous les immortels. Epiméthée ne se souvint pas de l'avertissement que lui avait donné Prométhée, son frère, de ne jamais rien accepter du souverain de l'Olympe, mais de lui renvoyer tous ses dons, dans la crainte qu'il n'en résultât quelque malheur pour les hommes. Ce ne fut qu'après avoir reçu cette fatale beauté qu'il reconnut son imprudence : on sait, en effet, quels malheurs résultèrent pour les mortels du funeste présent du maître des dieux. »

Tel est le court récit d'Hésiode. M. Maury résume dans les termes suivants les observations de la critique moderne sur les questions cosmogoniques que ce texte soulève :

« Tout le mythe qu'Hésiode a développé, tant dans sa *Théogonie* que dans son poëme des *Travaux et des Jours*, peint, sous des traits emblématiques, le développement de la civilisation entraînant à sa suite une foule de défauts et de vices, de dangers et de malheurs. La mollesse, la fourberie, la débauche, la prodigalité et l'amour du faste sont les inévitables conséquences des progrès de la société dans la voie des inventions, de l'extension de ses relations, de l'augmentation de ses besoins. Dès lors l'homme fait un retour sur les temps passés; il se prend à regretter la simplicité, la frugalité, la tempérance de ses ancêtres; il se représente comme un âge d'or celui où l'ignorance de la civilisation et des arts le préservait encore des maux qui ont suivi l'état social nouveau. Prométhée ayant ravi aux cieux le feu qui doit assurer la supériorité de l'homme, pressent les terribles conséquences qui peuvent résulter de l'élément qu'il a conquis, et il donne à son frère Epiméthée le conseil de ne point accepter la femme que lui envoient les dieux. Mais son frère ne tient pas compte de ses conseils; les charmes de Pandore, cette femme formée par Hephæstos et sur laquelle les immortels ont répandu tous leurs dons, aveuglent le fils de Japet. Il n'a pas la prévoyance de Prométhée et n'apprend qu'à ses dépens; il n'acquiert l'expérience que quand le mal est arrivé, ainsi que l'indique son nom d'Epiméthée..... »

ÉPIMÉTHIDE, nom patronymique de Pyrrha, fille d'Epiméthée.

ÉPIMÉTRAL, ALE adj. (é-pi-mé-tral, a-le — rad. *épimètre*). Bot. Qui a rapport à l'épimètre : *Organe* ÉPIMÉTRAL.

ÉPIMÈTRE s. m. (é-pi-mè-tre — gr. *epimetron*; de *epi*, sur, et *metron*, mesure). Mar. anc. Partie de la cargaison qu'on abandonnait au pilote pour son salaire.

— Hist. rom. Surcroît d'impôt que, sous les empereurs, les percepteurs levaient à leur profit, pour s'indemniser de leurs peines.

— Bot. Espèce de membrane, de poil ou de brosse, qui entoure l'ovaire d'un seul côté, dans certaines plantes de la famille des composées.

— Minér. Syn. de CHABASIE.

ÉPIMÉTRIQUE adj. (é-pi-mé-tri-ke — du gr. *epi*, sur; *metron*, mesure). Antiq. gr. Se disait d'une poésie qui n'était pas faite pour être chantée.

ÉPIMONE s. f. (é-pi-mo-ne — gr. *epimonê*; de *epi*, sur, et *menô*, je demeure). Rhétor. anc. Répétition d'un mot, insistance.

ÉPIMULIE s. f. (é-pi-mu-lî — du gr. *epi*, sur, et du lat. *mola*, meule). Antiq. Chanson de meunier chez les Grecs.

ÉPINAC, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. d'Autun, sur la Drée; pop. aggl. 1,356 hab. — pop. tot. 4,623 hab. Ce bourg était dominé autrefois par une forteresse dont il ne reste qu'un corps de logis flanqué de deux tours. Epinac est relié au canal de Bourgogne par un chemin de fer de 20 kilom. de longueur. La verrerie d'Epinac occupe de 200 à 250 ouvriers et produit environ quatre millions de bouteilles par an. Ses mines de houille, découvertes en 1744, occupent près de 1,000 ouvriers et livrent annuellement au commerce un million et demi d'hectolitres de charbon. Dans l'église de l'ancien prieuré du val Saint-Benoît, on remarque plusieurs tombes, un bas-relief représentant les funérailles de Gauthier de Sully, fondateur du monastère, et une gracieuse chapelle gothique du XVe siècle.

ÉPINAC ou **ESPINAC** (Pierre D'), prélat français, né au château d'Epinac, dans le Forez, en 1540, mort à Lyon en 1599. Il fut sacré archevêque de Lyon à trente-quatre ans. Appelé par le roi au conseil d'Etat, il fut arrêté avec le cardinal de Guise, son ami, lors des fameux états de Blois de 1588. Au bout de quelques heures, le cardinal périssait assassiné, et l'archevêque n'échappait au même sort que par l'intervention du baron de Luz. Il resta pendant quelques mois prisonnier au château d'Amboise et ne recouvra la liberté qu'en payant une forte somme d'argent. Il devint alors un des chefs les plus ardents de la Ligue, fut nommé par Mayenne garde des sceaux, devint l'âme de son conseil, prit part aux conférences de Suresnes, relatives à la conversion de Henri IV reçut le gouvernement de Lyon et fit tous ses efforts pour empêcher que cette ville ne tombât aux mains de Henri IV (1595). On doit à ce prélat des *Statuts synodaux* (1577); une *Exhortation* (1589), et un *Bréviaire à l'usage du diocèse de Lyon*.

ÉPINAGE s. m. (é-pi-na-je). Techn. Opération consistant à faire écouler l'eau dans laquelle on lave la pâte de savon avant de la faire cuire.

ÉPINAI, nom d'une ancienne maison de Bretagne. V. ESPINAY.

ÉPINAIE s. f. (é-pi-nè — rad. *épine*). Econ. rur. Lieu où croissent des arbustes épineux.

ÉPINAL, autrefois *Spinaux*, *Spinal*, ville de France (Vosges), ch.-l. de départ., à 376 kilom. S.-E. de Paris au pied des Vosges, sur la Moselle, par 48° 10′ de lat. N et 4° 6′ de long. E.; pop. aggl. 10,287 hab. — pop. tot. 11,870 hab. L'arrond. comprend 6 cant., 126 comm. et 98,931 hab. Tribunal de première instance; collége communal, bibliothèque publique, musée départemental; ch.-l. de la 4e subdivision de la 5e division militaire, et du 9e arrond. forestier.

Epinal est une ville assez industrielle; on y trouve des féculeries, des tanneries, des marbreries, des tuileries, des briqueteries, des brasseries, des ateliers de broderie et des ateliers renommés de carrosserie. La maison Pellerin s'est fait dans l'imagerie une spécialité célèbre; elle emploie de 100 à 120 ouvriers.

La Moselle partage Epinal en trois quartiers principaux : la grande ville, sur la rive droite de la rivière; la petite ville, entre le lit principal de la rivière et le canal; et le faubourg de l'Hospice sur la rive gauche du canal. Ces divers quartiers sont reliés entre eux par plusieurs ponts, dont les plus remarquables sont : le pont suspendu, qui fait communiquer la grande et la petite ville, et le pont de pierre qui rattache à l'E. la petite ville à la grande. La partie centrale ou petite ville est généralement mal bâtie, mais, dans quelques autres quartiers, se voient des édifices construits avec un certain luxe. Les quais de la Moselle offrent des points de vue variés.

L'église paroissiale d'Epinal, bâtie au Xe siècle, a subi de nombreux remaniements. « Tout annonce dans la nef et les bas-côtés, dit M. de Caumont, le premier style ogival, ce style qui a commencé dans les dernières années du XIIe siècle et régné dans le premier quart du XIIIe La tour placée à l'O., lourde et carrée, repose sur des murs d'une épaisseur considérable; elle appartient au style roman de transition. Deux tours cylindriques s'élèvent sur l'extrémité des transsepts; cette forme peu gracieuse, que l'on voit employée pour les tours des diverses églises des bords du Rhin, doit être ici une imitation de l'école germanique. Le chœur se termine par une abside à trois lobes au delà du transsept. » Tout l'édifice, à la naissance des toitures, est couronné par une charmante galerie à jour. Les fenêtres du chœur sont ornées de vitraux. Des arcades ogivales divisent la nef en huit travées. L'ancienne église de l'Annonciade sert aujourd'hui de magasin. Le portail est digne d'attention.

L'hôtel de ville, bâti en 1757; le palais de justice, édifice moderne; l'hôpital Saint-Antoine; la nouvelle caserne monumentale de gendarmerie; les maisons à arcades de la place des Vosges; la fontaine de Pinau, que surmonte la statue de bronze d'un enfant accroupi; quelques débris de murailles, qui ont fait partie des anciennes fortifications; la prison départementale; la bibliothèque et le musée, sont, après les églises, les principales curiosités d'Epinal. La bibliothèque, riche d'environ 18,000 volumes et de 218 manuscrits, possède : un beau manuscrit contenant l'Evangile selon saint Marc, écrit en lettres d'or, sur un vélin de teinte violette; une charte de l'empereur Henri II (XIIe siècle) aux dames d'Epinal, et une bible du XVe siècle. « Le musée comprend, dit M. Joanne : un vestibule et une cour où sont

rangés les pierres sculptées, inscriptions et monuments recueillis dans le département des Vosges; deux salles au premier étage, renfermant principalement des statuettes, des meubles et armes du moyen âge; trois galeries contenant : l'une, les tableaux, les médailles et divers objets des époques celtique et gallo-romaine; la seconde, des appareils et machines aratoires; la troisième, une collection de roches du département des Vosges et des départements voisins; un herbier général, un herbier des Vosges et des collections ornithologique, entomologique et conchyliologique des Vosges. » La galerie de tableaux renferme des toiles du Bassan, de Boucher, de Breughel le vieux, de Philippe de Champaigne, de Coypel, de Ribera, de Giorgione, du Guide, d'Holbein, de Jean Jouvenet, de Rembrandt, de Ruysdaël, de Salvator Rosa, du Titien, de Van Eyck, de Vanloo, de Simon Vouet, etc.

Parmi les principales promenades d'Epinal, nous signalerons : le parc Doublat, où se voient de beaux arbres, un étang environné de vertes pelouses, les ruines de l'ancien château, dont le parc occupe l'emplacement, et d'élégants pavillons; la côte de la Vierge et le bois de la Mouche, le champ de manœuvres et la colline de Benavaux.

« Thierry d'Hamelon, évêque de Metz, passe, dit Girault de Saint-Fargeau, pour le fondateur d'Epinal, qui n'avait encore en 960 que quelques maisons éparses sur les rives de la Moselle, lorsque ce prélat fit construire l'église de Saint-Maurice. D'après l'opinion commune, cette cité fut pendant longtemps une petite ville libre, dont les habitants se qualifiaient de citadins; la protection des évêques la maintenait contre les entreprises des seigneurs. Epinal devint une place forte défendue par un château important. Elle se donna à la France en 1444. A cette époque, la ville possédait encore le droit de battre monnaie à l'effigie des évêques de Metz. Louis XI céda cette ville à Thiébaud de Neufchatel, maréchal de Bourgogne, que les habitants refusèrent de reconnaître, suppliant le roi de leur donner un autre maître. Louis XI releva de leur serment les habitants d'Epinal, qui choisirent alors pour les défendre et les protéger Jean d'Anjou, duc de Lorraine. Le maréchal de Bourgogne vint assiéger Epinal en 1466, mais il échoua, de même que le maréchal de La Ferté, en 1648. Le maréchal de Créqui la prit en 1670, après une vigoureuse résistance, et Louis XIV la fit démanteler. »

— Bibliogr. On peut consulter sur cette ville les ouvrages suivants : la *Prise de la ville et du château d'Epinal* (Paris, 1670, in-4°); *Lettre* du P. Hélyot à M***, *contenant quelques remarques historiques touchant la ville de Riga en Livonie et celle d'Epinal en Lorraine* (mars 1707); *Epinal, poëme descriptif*, par A.-E. Bastide (1838); *Notice historique et archéologique sur les dames chanoinesses d'Epinal et la chapelle des Innocents*, par M. Sabourin de Nanton (Epinal, 1858, br. in-8°, extr. des *Ann. de la Soc. d'émulation des Vosges*); l'*Eglise Saint-Maurice d'Epinal*, par le Dr Boyé (Epinal, 1860, br. in-16).

ÉPINARD s. m. (é-pi-nar — du lat. *spinoso semine*, à cause de ses graines épineuses, dit Charles Etienne. M. Littré tire tout simplement *épinard* d'*épine*, à cause des pointes épineuses du calice fructifère, et fait remarquer à l'appui de sa thèse que le hérisson est appelé *espinar* dans le *Roman du Renard*. Ajoutons, pour confirmer son dire, que l'épinoche, dont le nom rappelle les épines, s'appelle vulgairement *épinarde*). Genre de plantes potagères de la famille des chénopodées, tribu des cyclolobées : *Un plat d'*ÉPINARDS. *Des* ÉPINARDS *au sucre*. ‖ Nom d'une variété de laitue. ‖ *Epinard de la Chine*, Nom vulgaire de la baselle blanche. ‖ *Epinard doux* ou *de la Guyane*, Nom vulgaire de la phytolaque. ‖ *Epinard fraise*, Nom vulgaire donné à deux espèces de blètes, à cause de la forme et de la couleur de leurs fruits, qui ressemblent à des fraises. ‖ *Epinard des murailles*, Nom vulgaire de la pariétaire. ‖ *Epinard sauvage*, Nom vulgaire du bon-henri.

— *Graine d'épinards*, Espèce de frange imitant un assemblage de graines d'épinards : *Gland à* GRAINE D'ÉPINARDS. *L'épaulette à* GRAINE D'ÉPINARDS *indique un grade supérieur dans l'armée française.* (Acad.) ‖ Grade d'officier supérieur : *Il ambitionne la* GRAINE D'ÉPINARDS. *Les bureaux arabes avaient semé la* GRAINE D'ÉPINARDS; *ils ont récolté trois cent mille cadavres d'indigènes morts de faim.* (Amand Fauré.) *La* GRAINE D'ÉPINARDS *est un bizarre végétal : au lieu de germer dans les champs, elle germe dans les antichambres.* (Commerson.)

— Encycl. Bot. Les fleurs de l'*épinard* sont dioïques; le périgone des fleurs mâles est à cinq divisions; celui des femelles, à trois ou quatre divisions. Les fruits sont monospermes et recouverts par le périgone, qui per[illegible] et grandit après la floraison.

Tout le monde connaît cette plante, cultivée depuis plusieurs siècles dans nos jardins potagers.

On en cultive deux espèces, regardées cependant par quelques auteurs comme des variétés seulement; ce sont :

1° L'*épinard cornu* ou commun (*spinacia spinosa*) à tige droite, rameuse, glabre, blanchâtre, cannelée, haute d'un à deux pieds, à feuilles molles, d'un beau vert, taillées en fer de flèche et souvent incisées vers la base; à fleurs petites, nombreuses, verdâtres, agglomérées sous les aisselles des feuilles supérieures. Par la culture, on a produit une sous-variété à graines piquantes et à larges feuilles; c'est une sorte d'*épinard* plus succulent que le précédent et qui supporte mieux l'hiver.

2° L'*épinard inerme* (*spinacia inermis*, ou *gros épinard*, ou *épinard de Hollande*, qui diffère du précédent par ses feuilles plus grandes, plus épaisses, et surtout par ses fruits ovoïdes entièrement dépourvus de cornes, disposés par paquets axillaires. Cette espèce supporte moins bien le froid que l'*épinard cornu*.

Dans la culture, on connaît plusieurs autres sous-variétés, telles que l'*épinard* de Flandres, l'*épinard* d'Esquermes, ou à *feuilles de laitue*, ou *de Gaudry*.

— Hist. L'origine de cette plante est douteuse. Olivier assure l'avoir trouvée en Perse à l'état sauvage. D'après Casiri, elle viendrait de l'Asie Mineure et aurait été cultivée par les Arabes, auxquels on devrait son introduction en Europe. Il ne paraît pas qu'elle ait été connue des Grecs ni des Romains, bien que plusieurs érudits aient cru la reconnaître dans le *chrysolachanon* des Grecs. Pierre de Crescence prétend que l'espèce à fruits épineux a été cultivée la première, ce qui expliquerait le nom d'*épinard* donné au genre; l'espèce à fruits lisses ne serait venue que plus tard. Quoi qu'il en soit, l'*épinard* est généralement cultivé en Europe depuis environ deux siècles.

—Hortic. et art culin. L'Angleterre, la Belgique, la Hollande et le nord de la France sont les pays où ce légume donne ses plus magnifiques produits, circonstance qui paraît étrange au premier abord, lorsque l'on songe que l'*épinard* est une plante d'origine méridionale. Mais le climat semble jouer, en cette circonstance, un rôle moindre que le terrain; car si l'*épinard* s'accommode très-bien d'un climat chaud, il réclame, en revanche, un terrain frais, humide, une exposition ombragée en été, beaucoup d'eau pendant les jours de sécheresse; c'est pourquoi, dans les terrains secs des pays chauds de l'Europe, il vient mal; tandis que dans les vallées chaudes, mais montagneuses, ombragées, humides de l'Asie, il réussit parfaitement. Dans le nord de l'Europe, on sème l'*épinard* depuis le mois de mars jusqu'à la fin d'août; dans les pays chauds, on peut aller jusqu'en octobre; il faut choisir une bonne terre à jardin, profonde, meuble, fraîche et bien engraissée. On préfère la graine nouvelle, bien que cette graine conserve ses qualités germinatives pendant deux ou trois ans.

On sème en rayons, à 0m,15 ou 0m,18 d'intervalle; ou bien, si le terrain n'est pas sujet à produire beaucoup de mauvaises herbes, on sème la graine à la volée et assez clair, puis on enterre avec le râteau de bois. La levée ne se fait guère attendre, surtout si l'on a eu soin de mettre cette graine dans l'eau quatre ou cinq heures avant de semer. Dès que les jeunes plants ont pris un développement convenable, on les éclaircit de façon à laisser entre eux des vides de 0m,08 à 0m,10, et on les sarcle.

La récolte ne doit pas se faire au couteau; dans les pays du Nord, elle a lieu à la main, moyen plus long, mais qui a l'avantage de ne pas maltraiter la souche.

Pour la graine, on ménage une partie de la planche ou du carré, et l'on ne touche pas aux pieds réservés. Les semis de printemps et de juillet sont rarement d'un bon rapport, parce que les plants souffrent de la chaleur, s'enracinent mal et montent rapidement en graine; les semis d'août et de septembre sont préférables; les plants s'enracinent profondément avant l'hiver, et, au printemps suivant, fournissent d'abondantes récoltes.

L'*épinard* n'a, dans le potager, d'autres ennemis que la *noctuelle* et le *ver gris*; mais ces ennemis, lorsqu'ils attaquent un carré, y produisent des ravages tels, que le cultivateur ne doit négliger aucun moyen pour éloigner ces hôtes terribles.

Un des inconvénients de la culture de l'*épinard* est la rapidité avec laquelle il monte en graine; c'est pourquoi on lui a substitué des plantes dont les feuilles peuvent également être mangées cuites et qui durent plus longtemps. Nous citerons la *tétragone étalée*, qui le remplace complètement, la *caselle* ou *épinard de Malabar*, la *morelle noire* ou *épinard de Chine*, le *quinoa*, etc., etc.

Quelques mots sur la manière d'accommoder les *épinards* : la plus simple consiste à faire une salade des jeunes feuilles de cette plante; mais c'est là une cuisine primitive digne à peine de palais peu délicats; la véritable manière d'accommoder les *épinards* est de les faire blanchir, de les exprimer, de les hacher, de les mettre dans une casserole avec du beurre frais, du poivre, du sel et un peu de muscade râpée. On les prépare *au gras* après leur avoir fait subir cette opération, en les nourrissant de bouillon, de consommé, de jus de viande, de graisse, etc. Les *épinards au gras* se servent entourés de croûtons frits dans le beurre.

On peut aussi les préparer *au maigre*. Quelquefois on les mouille avec de la crème et l'on y ajoute un peu de sucre. Certains cuisiniers les aromatisent avec de l'écorce de citron, des macarons pilés, de l'eau de fleur d'oranger, etc., superfluités qui gâtent ce légume bien loin de lui donner de la valeur.

Le jambon s'allie à merveille avec les *épinards*, qui émoussent sa saveur un peu stimulante; d'ailleurs les *épinards*, au gras ou au maigre, se servent rarement seuls : ils servent de lit à des mets relevés ou hautement épicés.

On fait encore, avec les *épinards*, des crèmes, des rissoles, des tourtes, etc. La purée d'*épinards* sert, en outre, à donner une belle couleur verte à certaines sauces et à quelques pâtisseries. L'*épinard* offre sur les autres plantes à purée verte l'avantage de ne pas changer sensiblement le goût des substances auxquelles on le mélange en très-petite quantité, et de les teindre cependant aussi bien que possible; c'est grâce à l'*épinard* que l'on obtient des omelettes vertes.

— *Epinards à l'anglaise*. — Les feuilles de jeunes *épinards*, ayant blanchi, sont jetées dans de l'eau bouillante et salée. Lorsqu'elles sont cuites, c'est-à-dire lorsqu'elles fléchissent sous le doigt, on les retire, on les égoutte, on les jette dans l'eau fraîche, on les égoutte encore, on les presse, on les hache, on les met dans une casserole avec du sel, du gros poivre et de la muscade. Lorsque les *épinards* sont chauds, on les retire du feu et on y mêle un bon morceau de beurre fin.

— *Méthode particulière*. Il existe une manière de préparer les *épinards* qui appartient à M. Alexandre Dumas père, avec ou sans brevet d'invention. C'était son plat favori, et il tenait à l'accommoder lui-même, de ses propres, larges et fortes mains, comme Brillat-Savarin sa fondue au fromage. Quand un ami l'invitait à venir à la campagne, A. Dumas arrivait le samedi soir, allait droit au jardinier et lui disait de cette voix robuste que chacun connaît : « As-tu des *épinards?* — Tiens, répondait le jardinier, c'est comme si vous demandiez à un garçon meunier s'il a de la farine. — Apporte-m'en un bon panier à la cuisine, et, surtout, ne cueille pas les plus grosses feuilles. » A la cuisine, notre romancier s'installait, ordonnait au cordon bleu d'éplucher les *épinards*, de les faire cuire, de les hacher, et de mettre le tout dans un panier à salade, que l'on suspendait à l'intérieur de la cheminée. Les *épinards* égouttaient durant toute la nuit. Le lendemain, une demi-heure avant le déjeuner, Alexandre Dumas descendait à la cuisine; on lui donnait un grand tablier blanc dont il se passait le cordon autour du cou, et il entrait en fonctions. « Mais, monsieur Dumas, s'écriait la cuisinière, il vous faut du beurre. — Du beurre, répliquait notre homme, cela est primitif; le voici, le beurre, » et il tirait de sa poche un petit pot de fer-blanc, plein d'excellente graisse d'oie qu'il mettait sur ses *épinards*. Les *épinards* cuits à point, on les servait sur la table, et l'on dégustait un mets qui aurait pu être servi par Ganymède. Ce n'étaient point de ces *épinards* à couleur jaune ou noire, nageant dans une mare d'un jus verdâtre : ils étaient d'un vert parfait et très-secs. Si le lecteur ne nous croit pas, qu'il en confectionne lui-même un plat de cette façon, et il nous en dira des nouvelles.

ÉPINARDE s. f. (é-pi-nar-de — rad. *épine*). Ichthyol. Nom vulgaire de l'épinoche commune.

EPINAT (Fleury), peintre français, né à Montbrison en 1764, mort à Pierre-Encise en 1830. Il eut pour maître Louis David, qu'il suivit en Italie, habita Rome et Florence et revint en France en 1800. En 1825, il visita l'Angleterre et l'Ecosse, puis se fixa à Lyon. Epinat a exécuté un grand nombre de tableaux d'histoire et de paysages, parmi lesquels nous citerons : *La destruction d'Herculanum* (1822), la *Dame du lac* (1826).

ÉPINAY-SUR-ORGE, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. et à 4 kilom. de Longjumeau, arrond. et à 18 kilom. de Corbeil, à 23 kilom. de Versailles; 743 hab. Joli château dont le parc a été dessiné par Le Nôtre; église en partie du XIIIe siècle, ornée d'un beau vitrail du XIVe et d'un *saint Jean-Baptiste* attribué tour à tour au Guide et à Murillo; viaduc de cinq arches.

ÉPINAY-SUR-SEINE, village et commune de France (Seine), cant., arrond. et à 3 kilom. de Saint-Denis, à 15 kilom. de Paris; 1,584 hab. Impressions sur étoffes, forges et fonderies, produits chimiques. Ce village, agréablement situé sur la rive droite de la Seine, a vu naître le maréchal Maison. Il est fort ancien, car Dagobert y avait, dit-on, un château. L'église a été bâtie en 1743 par le duc de Bourbon, prince de Condé. Epinay possède de nombreuses et élégantes maisons de campagne.

ÉPINAY (Louise-Florence-Pétronille DE LA LIVE, connue sous le nom de Mme D'), femme de lettres, née vers 1725, morte en 1783. Fille de Tardieu d'Esclavelles, brigadier d'infanterie, elle épousa à dix-neuf ans son cousin d'Epinay, fils d'un fermier général, M. de la Live de Bellegarde. Délaissée par un mari dissipateur et débauché, elle se livra ellemême aux galanteries qui étaient dans les mœurs de son temps et eut avec Grimm une longue liaison. « Il y eut, écrit Sainte-Beuve, un moment critique dans la vie de la pauvre Mme d'Epinay, et où sa réputation eut à subir un terrible assaut. Ce fut à la mort de Mme de Jully, sa belle-sœur, charmante femme qui, sous ses airs indolents, possédait elle-même la philosophie du siècle dans toute son essence, et la pratiquait dans toute sa hardiesse et sa grâce. Enlevée brusquement à la fleur de l'âge, elle n'eut que le temps, en expirant, de confier à Mme d'Epinay une clef; cette clef était celle d'un secrétaire qui renfermait des lettres à détruire, ce que Mme d'Epinay, au fait de tout, comprit et exécuta à l'instant. Mais un papier important, qui se rapportait aux affaires d'intérêt de son mari et de monsieur de Jully, ne s'étant pas retrouvé d'abord, elle fut soupçonnée de l'avoir brûlé avec les autres papiers dont on avait retrouvé les traces dans le foyer, et des bruits odieux, autorisés par la famille même, circulèrent. Ces bruits acquirent une telle consistance dans la société, qu'un jour, à un souper chez le comte de Friesen, Grimm, qui ne connaissait Mme d'Epinay que depuis assez peu de temps, dut prendre sa défense hautement et provoqua une affaire dans laquelle il fut légèrement blessé. C'était commencer en preux chevalier, et madame d'Epinay, dans sa reconnaissance, le nomma de ce titre et l'accepta pour tel. »

Mme d'Epinay se lia ensuite avec les écrivains les plus célèbres du parti philosophique. J.-J. Rousseau fut surtout l'objet de ses attentions les plus délicates. Elle fit construire pour lui (1755), dans la vallée de Montmorency, la retraite fameuse connue sous le nom de l'*Ermitage*, où le philosophe ensevelit pendant quelque temps ses chagrins et sa misanthropie. Après l'éclat des aventures de sa jeunesse, elle passa les années de son âge mûr dans une sorte de retraite, ne voyant qu'un petit cercle de littérateurs, et remplaçant assez souvent Grimm dans sa correspondance avec les souverains du Nord. Le plus important de ses ouvrages porte ce titre : *Mémoires et correspondances;* sous la forme d'un roman, elle y fit l'histoire de sa propre vie et donna sur les personnages célèbres de son temps les plus curieux détails. Mais tandis que les autres ouvrages de Mme d'Epinay s'imprimaient et se réimprimaient, celui-ci restait manuscrit et inconnu. En 1818 seulement, M. Brunet le tira de l'oubli pour le publier, après en avoir confié la révision au savant Parison. A la mort de Parison, et dans une notice qu'il consacra à son ami, le célèbre libraire, à propos de cette première édition des *Mémoires* de Mme d'Epinay, relevait ce détail, assez curieux pour être réédité ici : « En 1817, l'auteur de la présente notice, ayant fait l'acquisition du manuscrit qui renfermait les *Mémoires* de Mme d'Epinay, pria son ami de le revoir et de le mettre en état d'être imprimé. C'était là, sans nul doute, un travail délicat; mais M. Parison s'en est acquitté avec tant de bonheur, que, tout en conservant, sans les altérer, les récits de l'auteur, il a su extraire de l'*Ebauche d'un long roman* (c'est ainsi que l'a qualifié Grimm dans sa *Correspondance*), des *Mémoires* fort curieux, que tout le monde a lus avec le plus grand plaisir. Or, pour arriver à cet heureux résultat, il a suffi d'élaguer tout ce qui ne tenait pas nécessairement aux *Mémoires*, de substituer aux deux cents premières pages, dénuées d'intérêt dans le manuscrit, une courte introduction qui met le lecteur au fait des événements antérieurs au mariage de Mlle d'Esclavelles avec M. d'Epinay; de supprimer entièrement un dénoûment tout à fait romanesque par une simple note; enfin d'ajouter çà et là, dans le courant du texte, quelques phrases servant à rapprocher les passages entre lesquels il avait été fait des coupures indispensables; en sorte que, nous pouvons l'affirmer, c'est bien le manuscrit copié sous les yeux de Mme d'Epinay, et apostille de sa main, qui a été mis entre celles des imprimeurs, et qu'ils ont suivi exactement dans tout ce qui a été conservé. Toutefois, il faut en convenir, cet ouvrage, dans lequel la fiction est souvent mêlée à la réalité, n'a de véritable valeur historique que comme tableau, malheureusement trop fidèle, des mœurs d'une certaine classe de la société parisienne au milieu du XVIIIe siècle, et ne saurait être opposé avec confiance, en ce qui concerne Jean-Jacques Rousseau, aux *Confessions* de ce philosophe. Jamais M. Parison n'a voulu avouer, si ce n'est peut-être à quelques amis, qu'il fût l'éditeur de ces singuliers *Mémoires*; mais, aujourd'hui qu'il n'est plus, nous devons le nommer, en ajoutant que c'est par notre conseil et d'après nos indications qu'il a fait subir au manuscrit les retranchements indiqués ci-dessus. »

C'est surtout d'après ces *Mémoires*, publiés en 1818, que nous allons esquisser à grands traits l'aimable et intelligente figure de Mme d'Epinay.

« Je ne suis point jolie, dit-elle, je ne suis cependant pas laide. Je suis petite, maigre, très-bien faite; j'ai l'air jeune, sans fraîcheur, noble, doux, vif, spirituel et intéressant. Mon imagination est tranquille. Mon esprit est lent, juste, réfléchi et sans suite. J'ai dans l'âme de la vivacité, du courage, de la fermeté, de l'élévation et une excessive timidité.

» Je suis vraie sans être franche (la remarque est de Rousseau, qui la lui avait faite à elle-même). La timidité m'a souvent donné les apparences de la dissimulation et de la fausseté; mais j'ai toujours eu le courage

d'avouer ma faiblesse pour détruire le soupçon d'un vice que je n'avais pas.

» J'ai de la finesse pour arriver à mon but et pour écarter les obstacles ; mais je n'en ai aucune pour pénétrer les projets des autres.

» Je suis née tendre et sensible, constante et point coquette.

» J'aime la retraite, la vie simple et privée ; cependant j'en ai presque toujours mené une contraire à mon goût.

» Une mauvaise santé et des chagrins vifs et répétés ont déterminé au sérieux mon caractère, naturellement très-gai.

» Il n'y a guère qu'un an que je commence à me bien connaître. »

Diderot, ce critique d'art si fin, si exquis, écrit à son tour : « On peint Mme d'Épinay en regard avec moi ; elle est appuyée sur une table, les bras croisés mollement l'un sur l'autre, la tête un peu tournée, comme si elle regardait de côté, ses longs cheveux noirs relevés d'un ruban qui lui ceint le front. Quelques boucles se sont échappées de dessous ce ruban ; les unes tombent sur sa gorge, les autres se répandent sur ses épaules, et en relèvent la blancheur. Son vêtement est simple et négligé. » Et un peu plus loin, il ajoute : « Le portrait de Mme d'Epinay est achevé ; elle est représentée la poitrine à demi nue ; quelques boucles éparses sur sa gorge et sur ses épaules ; les autres retenues avec un cordon bleu qui serre son front ; la bouche entr'ouverte ; elle respire, et ses yeux sont chargés de langueur. C'est l'image de la tendresse et de la volupté. »

Telle elle était à trente ans, alors que bien des orages avaient traversé sa vie, que bien des larmes avaient coulé le long de ses joues, alors que son esprit s'était ouvert, avait grandi et illuminé son visage ; elle était belle ; à vingt ans, elle n'était que jolie, toute gracieuse avec de grands yeux noirs souvent cachés derrière la dentelle de leurs cils, car elle était d'une timidité extrême. Tendre, elle aime son mari jusqu'à l'adoration ; elle est pure, crédule et s'imagine être aimée. M. d'Epinay va se hâter de la désillusionner. A peine a-t-il respiré une heure le doux parfum de cette fleur, presque au lendemain de son mariage et quand sa femme vient de sentir pour la première fois tressaillir ses entrailles, ce financier tourne la tête, et s'en va retrouver les filles au foyer de l'Opéra.

Mme d'Epinay est mère. Mais ce doux petit être qu'elle berce elle-même et pour l'éducation duquel elle écrira, cet enfant qu'elle adore ne suffit pas à emplir sa pensée et son cœur. Son mari l'a délaissée entièrement ; reviendrait-il à elle, elle ne pourrait pas revenir à lui ; elle a appris à ne pas l'estimer et avec l'estime s'en est allé l'amour. Son cœur est presque vide, et ce vide elle le sent. Que quelqu'un se présente qui veuille le remplir, et elle y consentira ; que quelqu'un vienne qui lui demande de sécher ses larmes ou de pleurer avec elle, et elle l'acceptera ; qu'il essaye de chasser l'ennui qui l'obsède, et elle lui tendra la main ; qu'un amant se présente pour occuper la place du mari, et l'amant réussira. Au reste, les choses se passaient ainsi en ce XVIIIe siècle ; toute grande dame avait un mari et un ou plusieurs amants. Mme de Jully, la belle-sœur de Mme d'Epinay, affichait effrontément son amour pour le chanteur Jelyotte, et personne n'y trouvait à redire.

Le premier qui se présenta pour jouer ce rôle de consolateur fut M. de Francueil, un beau jeune homme, élégant, aimable et tendre comme tout amoureux au début d'une nouvelle intrigue ; elle s'en défendit d'abord, bientôt elle céda. Ce fut comme un lever d'aurore pour elle qui n'avait aimé son mari que d'un amour de pensionnaire ; elle crut aimer et aima positivement pour la première fois.

Mais ce gracieux roman se dénoua tout à coup. Francueil alla où était allé M. d'Epinay et y alla avec lui, trait de l'époque à noter. C'est alors qu'apparait dans la vie et dans les *mémoires* de notre héroïne l'auteur des *Considérations sur les mœurs* et des *Mémoires secrets sur le règne de Louis XV*, Duclos enfin, un érudit doublé d'un homme du monde et qui avait ce don de plaire en même temps aux philosophes et à la cour ; Louis XV reconnaissait à lui seul le droit de tout dire. Il ne fut pas agréé cependant, et, en vérité, ce ne fut pas sans raison, s'il faut ajouter foi au portrait qu'en fait Mme d'Epinay. S'il plaisait si bien à tout le monde, c'est parce qu'il n'était qu'un faux bonhomme. Mme d'Epinay a ôté le masque, et c'est une vilaine figure qui a paru derrière. Il est vrai que, « s'il y perd comme caractère, il n'y perd pas comme esprit, fait remarquer le critique des *Lundis*. Les conversations où il est représenté par Mme d'Epinay sont des plus amusantes et des plus comiques, assaisonnées d'un sel des plus piquants et colorées d'une verve bretonne qui ne se retrouve au même degré dans aucun de ses écrits. La plus jolie scène, et l'une des plus honnêtes où il figure, est celle où on le voit un jour aller au collége, de compagnie avec Mme d'Epinay, et où il fait subir un interrogatoire au précepteur du jeune d'Epinay. Tandis que Duclos envoie l'enfant faire un thème dans une chambre voisine, il prend à partie le précepteur et le met à la question de la manière la plus plaisante, et je dirais la plus sensée si elle n'était humiliante et par trop dure ; car n'oublions pas qu'au beau milieu de ces *Mémoires*, à travers toutes les diversités galantes et amoureuses qui les remplissent, et dans lesquelles la personne principale s'est peinte à nous plus qu'en buste, la préoccupation, j'allais dire la chimère, d'une éducation morale systématique y tient une grande place, et, dans l'entre-deux de ses tendres faiblesses, Emilie ne cesse d'y faire concurrence à l'auteur d'*Emile*. »

Et voici précisément que l'auteur d'*Emile* se présente à nous. Mme d'Epinay est parvenue à humaniser le misanthrope de Genève ; elle l'a pris dans ses lacets et conduit jusqu'à l'Ermitage, où elle le loge dans un pavillon isolé du parc. Il se révolte quelquefois, il boude, et elle l'appelle son *ours* ; l'ours reste cependant et consent à manger dans la main blanche qu'on lui présente ; puis il se met à grogner encore, et quand il écrira ses *Confessions*, en vérité il parlera de Mme d'Epinay comme en parlerait un amant éconduit.

Celui qui véritablement aima notre héroïne et qu'elle aima elle-même, d'un amour sérieux et durable, apparut enfin : ce fut Grimm, le critique tant honni par J.-J. Rousseau, dont il avait deviné l'orgueilleuse humilité. Nous avons dit plus haut de quelle façon un peu romanesque Grimm en vint à se lier avec Mme d'Epinay. Leur intimité dura vingt-sept années, paisible, sans soubresauts, sans mauvais jours. « Nous avons causé jusqu'à minuit ; je suis pénétrée d'estime et de tendresse pour lui, » écrit-elle à une amie en parlant de Grimm. Elle est de moitié dans ses travaux littéraires ; c'est elle qui écrit aux souverains du Nord lorsqu'une cause quelconque l'en empêche, et, dans les lettres écrites par cette plume féminine, on peut reconnaître la « droiture de sens fine et profonde, » la franchise et l'indépendance qu'on reconnaissait à son amant, tant avaient fini leurs pensées par se confondre.

Ainsi vécut Mme d'Epinay, jusqu'au 17 avril 1783. Durant les quatorze dernières années de sa vie, elle avait été en correspondance réglée avec le spirituel, l'étrange abbé Galiani, et le pauvre exilé s'était fait à cette habitude de revivre de temps en temps et pendant une heure de cette vie parisienne qu'il avait tant aimée et qu'il regrettait tant. Quand Mme d'Epinay mourut, Mme du Bocage s'offrit à la remplacer. Hélas ! qui pouvait la remplacer ? « Il n'y en a plus pour moi, s'écrie le bon vieil abbé ; j'ai vécu, j'ai donné de sages conseils, j'ai servi l'Etat et mon maître, j'ai tenu lieu de père à une famille nombreuse, j'ai écrit pour le bonheur de mes semblables, et, dans cet âge où l'amitié devient plus nécessaire, j'ai perdu tous mes amis ! j'ai tout perdu ! On ne survit point à ses amis. »

Outre les *Mémoires* dont nous avons parlé, nous avons encore de Mme d'Epinay : *Lettres à mon fils* (Genève, 1759, in-12) ; *Mes moments heureux* (Genève, 1758, in-8°, réimprimé en 1759, in-12) ; enfin, les *Conversations d'Emilie* (Paris, 1781), ouvrage composé pour l'éducation de la jeune comtesse Emilie de Belzunce, petite-fille de Mme d'Epinay, et couronné par l'Académie française l'année même de la mort de son auteur.

ÉPINAY (Eve-Oliva-Angéla DE BRADI, baronne DE BRUCHEZ, connue en littérature sous le pseudonyme de Marie DE L'), femme de lettres française, née en 1805 dans les environs d'Orléans, morte en 1864. Fille de la comtesse de Bradi, et mariée sous la Restauration à un officier supérieur suisse, elle s'est fait, comme sa mère, un nom dans la littérature par des articles de journaux, des nouvelles et des romans de mœurs, tels que : *Deux souvenirs* (1836) ; *Clara de Noirmont* (1840) ; *Rosette et Berthilde* (1845) ; les *Trois Grâces* (1846), etc. On lui doit, en outre, une comédie en trois actes, l'*Ecole d'un fat*, écrite en collaboration avec Numa Jautard et représentée en 1844, à l'Odéon.

ÉPINCER v. a. ou tr. (é-pain-sé — du préf. *é* et de *pince*. Prend une cédille sous le *c* lorsque la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Il épinça, nous épinçons*). Agric. Supprimer, entre deux sèves, les bourgeons qui ont poussé sur le tronc des arbres d'avenue : ÉPINCER *des tilleuls*.

— Techn. Syn. d'ÉPINCETER. ‖ *Epincer du grès*, Le tailler avec l'épinçoir.

ÉPINCETAGE s. m. (é-pin-se-ta-je — rad. *épinceter*). Techn. Opération de la fabrication des étoffes de laine, plus particulièrement des draps, qui a lieu après le dégraissage, et qui consiste à enlever, au moyen de pinces ou pincettes très-pointues, les nœuds et les petits corps étrangers. ‖ On dit aussi ÉPINÇAGE et ÉPINCELAGE.

ÉPINCETER v. a. ou tr. (é-pain-se-té — du préf. *é*, et de *pincette*. Double le *t* devant une syllabe muette : *J'épincette, il épincettera*). Techn. Enlever, avec de petites pinces, les nœuds et les corps étrangers qui, après le dégraissage, restent à la surface des étoffes de laine : *Comme le drap est d'ordinaire d'une très-grande largeur, les ouvrières* ÉPINCETTENT *à deux et quelquefois à trois sur un même drap*. (Falcot.) ‖ On dit aussi ÉPINCER, ÉPINCHER et ÉPINCELER.

— Fauconn. *Epinceter l'oiseau*, Aiguiser ses serres et son bec.

ÉPINCETEUR, EUSE s. (é-pain-se-teur, eu-ze — rad. *épinceter*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui épincette les étoffes de laine. ‖ On dit aussi ÉPINCEUR et ÉPINCELEUR, EUSE.

ÉPINCETTE s. f. (é-pain-sè-te — rad. *épinceter*). Techn. Espèce de pince dont on se sert pour épinceter.

ÉPINÇOIR s. m. (é-pain-soir — rad. *épincer*). Techn. Gros marteau court, taillé à deux coins peu tranchants, qui sert à fendre et à façonner les pavés.

ÉPINÇURE s. f. (é-pain-su-re — rad. *épincer*). Techn. Petit morceau qui se détache d'une pierre qu'on épince.

ÉPINE s. f. (é-pi-ne — lat. *spina*, d'une racine sanscrite *pik*, qui n'est sans doute qu'une onomatopée, et qui a le sens général de blesser, piquer, broyer, nuire, comme cela peut s'inférer de tout un groupe de termes épars dans les langues aryennes. V. ÉPI, ÉPIEU et PIC). Excroissance dure et pointue, qui naît sur certaines parties du corps des animaux et sur certains végétaux : *Les* ÉPINES *du rosier. Le corps de certains poissons est couvert d'*ÉPINES. *L'erreur, quand elle entre dans les institutions d'un peuple, ressemble à une* ÉPINE *qui reste dans notre chair*. (E. Laboulaye.) *Les* ÉPINES *du prunellier sont des rameaux avortés*. (A. d'Orbigny.)

La rose du Bengale,
Pour être sans *épine*, est aussi sans parfum.
V. HUGO.

‖ Dans le langage des botanistes, on réserve le nom d'*épines* aux piquants qui naissent du corps ligneux lui-même ; ceux qui naissent de l'épiderme sont appelés aiguillons : *Le prunellier a des* ÉPINES ; *le rosier et la ronce ont des aiguillons*.

— Par ext. Arbuste ou arbrisseau épineux : *Une haie d'*ÉPINES.

.... Ce que m'ont appris la ronce et les *épines*,
C'est qu'il n'est rien de bon au monde que d'aimer,
Que même les douceurs de l'amour sont divines.
E. AUGIER.

— Fig. Douleur, ennui, inconvénient, difficulté ; se dit souvent par opposition à *fleur* ou à *rose* : *Une femme galante est un rosier dont chaque amant prend une rose ; que reste-t-il au mari ? Les* ÉPINES. (Un mari peu galant.) *Les plaisirs portent avec eux leurs* ÉPINES. (Mass.) *Un mal au milieu des plaisirs est pour le riche une* ÉPINE *au milieu des fleurs*. (B. de St.-P.) *La seule rose sans* ÉPINES, *dans ce monde, c'est l'amitié*. (Mme Riccoboni.) *Milton, devenu aveugle, avait épousé, en troisièmes noces, une femme fort belle, mais d'une humeur difficile et d'un caractère violent ; lord Buckingham dit un jour à ce poëte que sa femme était une rose. « Je n'en puis juger par les couleurs, répondit-il ; mais j'en juge par les* ÉPINES. »

L'*épine* suit la rose.
MALHERBE.

On trouve mainte *épine* où l'on cherchait des roses.
REGNARD.

Ici-bas il est plus d'*épines* que de roses ;
Il faut légèrement glisser sur bien des choses.
LA CHAUSSÉE.

Les couronnes des rois, vainement adorées,
Ne sont faites, souvent, que d'*épines* dorées.
DU RYER.

— *Couronne d'épines*, Couronne qu'on mit sur la tête de Jésus, pendant sa passion.

— *Etre, marcher sur les épines*, Etre dans un état d'impatience, d'anxiété ou d'extrême embarras : *Mon mari n'arrivait pas ; j'*ÉTAIS SUR LES ÉPINES.

Vous hésitez, monsieur ! je *suis sur les épines*.
C. DELAVIGNE.

— *Epine au pied*, Embarras, sujet d'inquiétude, de gêne : *En me prêtant cette somme, vous m'avez tiré une fameuse* ÉPINE DU PIED. *Depuis que cette dépense est tombée à sa charge, il a une fameuse* ÉPINE AU PIED. (Acad.)

Nous nous ôtons *du pied* une fâcheuse *épine*.
MOLIÈRE.

— *C'est un fagot d'épines, on ne sait par où le prendre*. Se dit d'un homme hargneux, bizarre d'humeur, qu'on ne sait comment aborder.

— Prov. *Point de rose sans épines*, Point de plaisir sans peine, point de bonheur sans souci, point d'avantage sans inconvénient.

— Blas. Meuble d'écu assez rare, représentant un arbuste épineux : *Du Bourg : D'azur à trois branches d'*ÉPINE *d'or*.

— Techn. Canal inférieur de la chaudière où l'on brasse le savon avant de le cuire.

— Métall. Nom donné aux pointes dont le cuivre est hérissé après l'opération du ressuage et de la liquation.

— Anat. Apophyse ou éminence osseuse allongée : *L'*ÉPINE *du nez. L'*ÉPINE *de l'omoplate*. ‖ *Épine dorsale* ou *Épine du dos*, Saillie formée le long du dos par la suite des apophyses épineuses des vertèbres ; colonne vertébrale elle-même : *Se casser l'*ÉPINE DU DOS. *Quelques historiens, moines grecs, ont cru et écrit très-sérieusement que tous nos rois de la première race naissaient avec l'*ÉPINE DU DOS *couverte et hérissée de poils de sanglier*. (St-Foix.)

— Anc. législ. *Délit de l'épine du dos* ou *de l'épine*, Crime de sodomie.

— Antiq. rom. Mur bas, chargé de divers ornements, qui régnait dans le milieu du cirque, et dont les chars et les chevaux devaient faire le tour lorsqu'ils se disputaient le prix de la course.

— Ichthyol. *Epine croche*, Nom vulgaire du diodon atinga. ‖ *Epine double*, Nom vulgaire du syngnathe typhle. ‖ *Epine de Judas*, Nom vulgaire de la vive, poisson ainsi dit à cause des épines acérées qu'il porte aux opercules des ouïes, et dont la piqûre passe pour être dangereuse. ‖ *Longue épine*, Nom vulgaire du diodon holacanthe. ‖ *Epine vierge*, Nom vulgaire des épinoches et des épinochettes.

— Entom. *Epine de velours* ou *Epine noire*, Nom vulgaire de la chenille de l'ortie.

— Bot. Nom vulgaire de l'aubépine : *Un bâton d'*ÉPINE.

. . . . La blanche *épine* en fleurs
Aux pommiers blancs refleurit enlacée.
C. DELAVIGNE.

Avec quel goût je vais cueillir
La première *épine* fleurie,
Et de Philomèle attendrie
Recevoir le premier soupir !
GRESSET.

Sur la haute branche
De l'*épine* en fleurs
La fauvette épanche
Au vent ses douleurs.
P. DUPONT.

‖ *Epine d'Afrique*, Nom vulgaire du lycier d'Afrique. ‖ *Epine-aigrette*, Nom vulgaire de l'épine vinette. ‖ *Epine-aiguë*, Nom vulgaire de l'aubépine et du buisson ardent. ‖ *Epine amère*, Nom vulgaire du paliure épineux. ‖ *Epine arabique*, Variété d'aubépine. ‖ *Epine ardente*. Syn. de BUISSON ARDENT. ‖ *Epine blanche*, Nom vulgaire de l'aubépine et de quelques autres plantes, telles que l'amélanchier de Virginie, le chardon-aux-ânes, le chardon-Marie, les échinops, etc. ‖ *Epine blanche sauvage*, Nom vulgaire du chardon commun. ‖ *Epine-de-bœuf*, Nom vulgaire de la bugrane rampante ou arrête-bœuf et de la bardane commune. ‖ *Epine-de-bouc*, Nom vulgaire des astragales, groupe d'arbrisseaux qui produisent la gomme adragante. ‖ *Epine-de-Bourgogne*, Nom vulgaire du filaria à larges feuilles. ‖ *Epine-de-cerf*, Nom vulgaire du nerprun purgatif. ‖ *Epine-aux-cerises*, Nom vulgaire du jujubier. ‖ *Epine-du-Christ*, Nom vulgaire du jujubier et du paliure. ‖ *Epine croisée*, Nom vulgaire du févier à trois épines. ‖ *Epine-double*, Groseillier épineux. ‖ *Epine-d'Espagne*, Gérolier. ‖ *Epine-étoilée*, Nom vulgaire de la centaurée à fleurs pourpres. ‖ *Epine-fleurie*, Nom vulgaire du prunellier. ‖ *Epine-girole*, Nom vulgaire d'un champignon du genre hydne. ‖ *Epine jaune*, Nom vulgaire de l'argousier, du paliure épineux et du scolyme tacheté. ‖ *Epine-du-Levant*, Nom vulgaire du néflier à feuilles de tanaisie. ‖ *Epine-de-lis*, Nom vulgaire de la catesbée à grandes fleurs. ‖ *Epine-luisante*, Nom vulgaire de l'alisier ergot-de-coq et du néflier luisant. ‖ *Epine marante* ou *marine*, Nom vulgaire de l'argousier. ‖ *Epine-noire*, Nom vulgaire du prunellier. ‖ *Epine-puante*, Nom vulgaire de divers nerpruns. ‖ *Epine-de-rat*, Nom vulgaire du petit houx. ‖ *Epine-au-scorpion*, Nom vulgaire de plusieurs espèces de panicauts, et particulièrement du chardon Roland, auxquels on attribue la propriété de guérir les morsures des scorpions. ‖ *Epine-solsticiale*, Espèce de centaurée dont les fleurs sont munies de longues épines. ‖ *Epine-toujours-verte*, Nom vulgaire du houx et du fragon.

— Arboric. Variété de châtaigne des environs de Périgueux. ‖ *Epine-d'été*, Variété de poire, appelée aussi FONDANTE D'ÉTÉ. ‖ *Epine-d'hiver*, Variété de poire tardive grosse et longue. ‖ *Epine-rose*, Grosse poire hâtive dont la couleur est variée de rose et de vert.

— Encycl. Bot. Dans le langage ordinaire, on confond souvent les *épines* avec les *aiguillons*. Nous avons indiqué, à propos de ce dernier mot, les principaux caractères qui distinguent ces deux sortes d'organes, réunis sous la dénomination collective de *piquants*. Ajoutons qu'on ne peut guère arracher les *épines* d'un végétal sans déchirer les tissus auxquels elles tiennent, et qu'elles peuvent, du moins dans la plupart des cas, disparaître par l'effet de la culture. Le proverbe : « Il n'y a pas de roses sans *épines*, » est faux, si l'on veut se tenir dans la rigueur du langage scientifique ; le rosier, en effet, n'a jamais d'*épines*, mais des aiguillons. Les *épines* sont le résultat de l'avortement ou de la transformation des rameaux dans le prunellier, des stipules dans le robinier faux acacia, du pétiole dans le groseillier à maquereau, des nervures des feuilles dans le houx et les chardons, de la côte médiane des bractées dans l'artichaut, des nervures des carpelles dans la stramoine, etc. Les *épines* paraissent, à première vue, être pour les végétaux des armes défensives ; mais cela n'est vrai que dans une certaine mesure ; elles n'empêchent nullement les oiseaux ou les insectes de dévorer les feuilles, les fleurs et les fruits des plantes qui en sont armées. On les a regardées aussi comme des appareils électriques, des sortes de paratonnerres en miniature, servant à maintenir l'équilibre de l'électricité entre le sol et l'atmosphère, par l'intermédiaire des végétaux, et en même temps à entretenir constamment chez ces derniers la proportion de ce fluide nécessaire à leur existence et à leurs fonctions. En agriculture, on tire un bon

parti des végétaux épineux pour faire des clôtures et des haies défensives, pour abriter contre les accidents extérieurs les arbres récemment plantés, pour préserver les semis de l'atteinte des bestiaux, etc.

— Anc. législ. *Délit de l'épine du dos.* On appelait autrefois ainsi, par un euphémisme assez singulier, le crime de sodomie, crime que notre code ne prévoit plus, et que le code d'alors punissait du bûcher. Que cette dénomination bizarre ait existé, cela paraît prouvé à Ménage par ce que dit Monstrelet : « que quelques-uns furent brûlés à la Grève pour avoir commis le *délit de l'épine*, » et par ces termes d'une petite chronique latine manuscrite, composée par frère Michel de Audars, de l'ordre des Frères mineurs : *Johannes Pelabini, mercator divitiis affluens, de hæresi Albigensium suspectus, et de* delicto spinæ dorsi *accusatus, a Bertrando, vicario Tolosæ, incarceratur et inquisitori fidei traditur; de supradictis criminibus convictus, ad flammas, ut hæreticus et sodomius condemnatur, et sententia condemnationis executioni mandatur apud plateam de Salinis juxta pillorium.* V. les *Antiquités gauloises* de Borel.

ÉPINE (NOTRE-DAME DE L'), village et commune de France (Marne), cant. de Marson, arrond. et à 9 kilom. N.-E. de Châlons-sur-Marne ; 422 hab. Ce village doit son origine à une magnifique église, bâtie en 1459, et placée sous l'invocation de Notre-Dame de l'Épine. Le portail principal, du style ogival fleuri, est orné de nombreuses sculptures et flanqué de deux tours d'inégale hauteur. La tour du sud est surmontée d'une flèche à jour. Les parois du portail du sud représentent des draperies d'une grande finesse d'exécution. Le pignon du transsept est terminé par une pyramide ouvragée ; des gargouilles grotesques couronnent l'abside. Le monument se compose à l'intérieur de trois nefs avec transsept et déambulatoire. Un jubé du XVIe siècle précède le chœur, dont les piliers sont couronnés de beaux chapiteaux. On remarque surtout : l'orgue, du XVIe siècle ; les carreaux émaillés du jubé, du déambulatoire et des chapelles absidales ; un reliquaire de pierre d'un travail très-délicat, et la statuette miraculeuse de la Vierge pour laquelle l'église a été construite.

ÉPINE (Guillaume-Joseph DE L'), médecin français, né à Paris, qui vivait au XVIIIe siècle. Après avoir pris le grade de docteur (1724), il exerça son art dans sa ville natale et devint doyen de sa compagnie en 1745. L'Épine s'est particulièrement fait un nom par son opposition constante à l'inoculation de la petite vérole. On lui doit : *Rapport sur le fait de l'inoculation de la petite vérole* (Paris, 1765, in-4o) ; *Supplément au Rapport* (Paris, 1767, in-4o).

ÉPINECTE s. m. (é-pi-nè-kte — du gr. *epi*, sur ; *nektos*, nageant). Entom. Syn. d'ENHYDRE, genre d'insectes.

ÉPINÈME s. m. (é-pi-nè-me — du gr. *epi*, sur ; *nêma*, fil.) Bot. Partie supérieure du filet des étamines, dans les plantes à fleurs composées.

ÉPINÉPHÈLE s. m. (é-pi-né-fè-le — gr. *epinephelos*, nuageux ; de *epi*, sur, et *nephelê*, nuage). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des percoïdes, à dorsale unique, caractérisé par un museau écailleux et des opercules à peine dentelés.

ÉPINÉPHRITE s. f. (é-pi-né-fri-te — du gr. *epi*, sur ; *nephros*, rein). Pathol. Inflammation des capsules surrénales.

ÉPINER v. a. ou tr. (é-pi-né — rad. *épine*). Arboric. Entourer de branches épineuses la tige des arbres nouvellement plantés, pour les protéger contre les atteintes des hommes ou des animaux : ÉPINER *de jeunes plants.*

ÉPINETTE s. f. (é-pi-nè-te — Trippault dérivait ce mot fort ridiculement du grec *epi*, sur et *nêtê*, corde aiguë de la lyre. *Épinette* vient tout simplement d'*épine*, parce que des pointes de plumes de corbeau en forme d'épines servent à pincer les cordes. Quant à *épinette*, espèce de cage, peut-être, ainsi que le pense M. Littré, cette dénomination vient-elle de ce que, avant la cage, on se contentait d'enfermer la volaille dans une enceinte d'épines. Mais ceci est très-douteux. Le nom d'*épinette* donné à plusieurs espèces d'arbres résineux n'est guère moins embarrassant. Les dimensions considérables de plusieurs de ces espèces ne permettent guère de songer à une altération du mot *sapinette*. Peut-être pourrait-on invoquer la forme aiguë des feuilles des sapins et des autres arbres résineux). Mus. Sorte de petit clavecin, qui était en usage avant l'invention de ce dernier instrument : *Si j'avais une pauvre petite* ÉPINETTE *pour soutenir un peu ma voix faiblissante, je chanterais du matin jusqu'au soir.* (J.-J. Rouss.)

— Pêche. Hameçon fait d'une épine d'arbre : *Pêcher à l'*ÉPINETTE.

— Bot. Nom vulgaire de diverses espèces de sapins ou d'autres arbres résineux. ‖ *Épinette blanche*, Nom vulgaire du sapin du Canada. ‖ *Épinette du Canada*, Nom vulgaire du sapin baumier. ‖ *Épinette rouge*, Nom vulg[illegible]

[illegible]e, divisée en compartiments, dont chacun reçoit une poule ou un poulet que l'on veut engraisser : *Chaque case de l'*ÉPINETTE *est disposée de telle sorte que l'animal qui l'occupe ne puisse se retourner ; sur le devant règne une rigole destinée à contenir la nourriture, que les prisonniers prennent en passant la tête à travers des barreaux.*

— **Encycl.** Mus. L'*épinette* est un instrument de musique à clavier, dont l'usage remonte au XVe siècle. Nos aïeules ont trouvé un grand charme à son jeu sec et monotone. Moins bruyant que nos modernes pianos, sa voix chevrotante se mêlait discrètement aux galanteries un peu fades d'une société qui n'aimait en toutes choses que le demi-ton. L'*épinette* suffisait à souligner les petits soupirs et les petits désirs de l'inévitable bergère de toutes les chansons, les roucoulements sans fin de la tendre tourterelle, les gazouillements de l'oiseau dans l'ormeau et le murmure du ruisseau ; le feuillage du bocage n'avait pas de plus agréable interprète, et le zéphyre qui soupire le martyre d'une Elvire se plaisait à folâtrer sur ses touches contenues et mesurées. Vers la fin du XVIIe siècle, les cordes de l'*épinette* étaient encore de boyaux ; on leur substitua des cordes de fer et de cuivre, lesquelles étaient, comme dans le clavecin, mises en vibration par un bec de plume. Plus tard, on imagina de faire frapper la corde par un marteau : on eut l'*épinette à marteau*, où l'on peut voir le germe du piano. C'est alors qu'il fallut l'entendre chanter de sa voix un peu fêlée et traînante, comme la voix de nos grand'mères, toutes les idylles en faveur : *Que ne suis-je la fougère? Je l'ai planté, je l'ai vu naître ; O ma tendre musette !* et plus tard : *Il pleut, il pleut, bergère ; Plaisir d'amour ne dure qu'un moment ; Que j'aime à voir les hirondelles !* et *Pauvre Jacques*, que les royalistes jouaient dans les premiers temps de la Révolution.

Inventée au XVe siècle, à une époque où l'on avait la rage d'appliquer à tous les objets nouveaux des noms forgés dans un latin barbare, l'*épinette* avait reçu d'abord celui de *clavicordium*. Plus petite que le clavecin, qui n'était guère que son exacte reproduction dans des proportions plus considérables, elle n'avait, ainsi que lui, qu'une corde pour chaque note, et cette corde, dans le principe du moins, était pincée par un bec de plume.

Comme l'*épinette* trouvait surtout son emploi à la cour, on apportait souvent un grand luxe dans la construction et dans l'ornementation de cet instrument. Clapisson, compositeur distingué, avait réuni une magnifique collection d'instruments de tout genre ; il n'y en avait point de pareille au monde. Il avait cédé cette collection à l'État, qui lui-même en avait fait don au Conservatoire, où l'on en a formé depuis un musée qui a pris le nom de Musée instrumental. Mais Clapisson avait conservé quelques objets précieux, qui furent mis en vente après sa mort par sa famille, et parmi lesquels figurait une *épinette* adorable, véritable œuvre d'art, remarquable non-seulement par son travail, mais encore par les matières qui avaient servi à sa décoration. La caisse, à pans coupés, était recouverte de panneaux et de bordures d'ébène richement décorés de plaques de lapis et autres pierres précieuses, lesquelles étaient encadrées de cartouches d'ivoire finement et délicatement sculptés ; chaque panneau était lui-même entouré d'ornements d'ivoire, incrustés de rubis, de topazes, d'émeraudes, de perles fines, etc. Le panneau du clavier était découpé à jour et orné de mascarons et d'arabesques alternés. Sur la base transversale réglant le jeu des sautereaux, et qui était aussi incrustée de pierres fines, étaient placées de distance en distance trois gracieuses figures d'amours, en ivoire, jouant de la viole. Le clavier, dont les touches blanches étaient formées d'agates variées encadrées d'ivoire, et les touches noires de lapis-lazuli, était terminé à chaque bout par deux consoles décorées de figurines très-élégantes en buis sculpté. Au-dessus, on lisait le nom du facteur et la date : 1577. Cet instrument vraiment magnifique, unique tant par sa richesse que par la perfection de son travail, avait été construit par Annibale de Rossi pour la famille des Trivulce.

Si nous nous sommes laissé complaisamment aller à décrire cet instrument incomparable, c'est qu'il constitue une véritable merveille et qu'il a une valeur historique. Pourtant, mis en vente, après la mort de Clapisson, avec les restes de sa collection, il ne trouva point d'acquéreur, par suite des exigences de la famille, qui ne consentait à le céder qu'au prix de 20,000 francs. Depuis, soit par cession, soit par don, il a fait retour au Conservatoire et a pris place dans le Musée instrumental.

Au commencement du Directoire, le piano commença à se répandre en France ; l'*épinette* et le clavecin virent leur règne s'évanouir en même temps que cette vieille monarchie dont ils avaient fait les délices. On appelait *sourdine* une espèce particulière d'*épinette* dont le son était fort doux. Au XVIIIe siècle, un organiste de Grenoble, J.-A. Berger, trouva le moyen d'adapter à l'*épinette*, ainsi qu'à l'orgue, le jeu du luth, de la harpe, ainsi que le *crescendo* et le *decrescendo*.

ÉPINEUIL, village et commune de France (Yonne), cant., arrond. et à 3 kilom. N. de Tonnerre, sur une colline dominant l'Armançon ; 610 hab. Belle église paroissiale du XIIe, du XIIIe et du XVe siècle, où l'on remarque le portail principal, le chœur, deux petites piscines de pierre sculptées, la statue en pierre de sainte Madeleine (XVe siècle), et une chaire à prêcher du XVIIIe siècle.

Le territoire d'Épineuil produit des vins dont la plupart peuvent être classés parmi les meilleurs de la basse Bourgogne. On distingue particulièrement ceux des *Bridaines*, des *champs-soins*, de *Quincy* et des *Corbiers-Moreaux*. Autrefois, on fabriquait dans ce vignoble des vins très-pâles, que l'on appelait *vins gris* ; ils étaient fins, délicats et très-légers, mais très-capiteux. On n'en fabrique plus qu'une très-petite quantité ; en revanche, Épineuil fournit quelques vins mousseux d'assez bonne qualité. Les vins blancs du cru dit les *grisées* sont aussi estimés que les meilleurs chablis.

ÉPINEUX, EUSE adj. (é-pi-neu, eu-ze — rad. *épine*). Hérissé d'épines : *Arbuste* ÉPINEUX. *Tige* ÉPINEUSE. *Les prionites ont le corselet* ÉPINEUX. (C. d'Orbigny.) *Le chameau broute peu à la fois, et toujours de préférence l'herbe* ÉPINEUSE *et amère du désert.* (E. Pelletan.)

— Fig. Peu traitable, difficilement abordable sous le rapport du caractère : *Il est des esprits* ÉPINEUX *qui veulent trouver du mal partout où le bien se trouve avec candeur et sans politique.* (Volt.) ‖ Pénible, rempli de difficultés, de désagréments : *Affaire* ÉPINEUSE. *La vertu est si difficile et si* ÉPINEUSE, *parce qu'elle entreprend de nous modérer.* (Boss.) *Les mathématiques et la physique sont* ÉPINEUSES, *sauvages et d'un accès difficile.* (Fonten.) *Les Grecs, disputeurs subtils, comme tous les esprits faibles, commencèrent ces controverses* ÉPINEUSES *où l'on met l'adresse de la dialectique à la place de la force des raisons.* (De Bonald.)

— Anat. Se dit des parties qui ressemblent à une épine : *Apophyse* ÉPINEUSE. *Trou* ÉPINEUX. ‖ Se dit d'un des muscles du dos : *Le muscle* ÉPINEUX. ‖ Substantiv. : *L'*ÉPINEUX. ‖ *Demi-épineux.* Se dit de faisceaux charnus appartenant au transversaire épineux : *Faisceaux* DEMI-ÉPINEUX.

— Mamm. *Rat épineux*, Nom vulgaire de l'échimomys roux.

— Ornith. *Canard épineux*, Espèce du genre canard. ‖ *Sarcelle à queue épineuse*, Espèce de sarcelle.

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de deux poissons, appartenant, l'un au genre baliste, l'autre au genre pleuronecte.

— **Antonymes.** Inerme. — Glabre, uni.

ÉPINEUX-LE-SEGUIN, village et commune de France (Mayenne), entre l'Erve et le Treilon, cant. de Meslay, arrond. et à 38 kilom. de Laval ; 379 hab. Mine de houille appartenant à la Compagnie générale des mines de la Mayenne et de la Sarthe, et livrant annuellement au commerce 70,000 hectolitres de combustible.

ÉPINE-VINETTE s. f. (D'après Ménage, cet arbre est ainsi appelé de ses épines et de son fruit, qui est aigre comme de la vinette, c'est-à-dire comme l'oseille. Lehéricher croit plutôt que c'est à cause de l'acidité des feuilles. D'après Legoarant, l'*épine-vinette* a été ainsi nommée parce qu'on fait avec ses baies une sorte de vin. Peut-être, comme le fait observer M. Littré, est-ce à cause de ses fruits en grappe, qui lui donnent presque l'aspect d'une petite vigne). Bot. Genre d'arbrisseaux épineux, type de la famille des berbéridées : *Les terrains les plus arides sont ceux qui conviennent le mieux à l'*ÉPINE-VINETTE. (Bosc.) *L'*ÉPINE-VINETTE *est un arbuste de très-peu de valeur.* (Math. de Dombasle.)

— Pêche. Larve qui naît dans la viande gâtée, et dont on se sert comme appât. ‖ On l'appelle plus ordinairement ASTICOT.

— **Encycl.** Bot. L'*épine-vinette*, en latin *berberis*, forme le genre type de la famille des berbéridées. L'espèce la plus connue est l'*épine-vinette commune*, arbrisseau épineux répandu dans presque toutes les contrées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord. C'est un végétal des plus utiles, dont toutes les parties sont utilisées en médecine, en économie domestique et dans l'art de la teinture. Nous renverrons au mot BERBERIS pour tout ce qui concerne ce genre. Aux espèces citées dans cet article, nous ajouterons l'*épine-vinette aristée*, originaire du Népaul, où elle sert à préparer un extrait connu sous le nom de *rusot* ; l'*épine-vinette jaune*, qui croît sur les Andes du Pérou, et dont le bois, d'une grande dureté, sert à fabriquer des outils ; l'*épine-vinette à feuilles de houx*, de l'Amérique australe ; son bois est très-élastique et l'on en fait des arcs.

ÉPINGARE s. m. (é-pain-ga-re — V. l'étym. d'*espingole*). Artill. Pièce de canon dont le calibre était au-dessous d'une livre de balles, et qui n'est plus en usage. ‖ On disait aussi ÉPINGARD.

ÉPINGLE s. f. (é-pain-gle — D'après Caseneuve et Ménage, de *spinula*, petite épine. Les épingles ont été ainsi appelées à cause de leur ressemblance avec les épines, ou plutôt parce qu'anciennement les épines tenaient lieu d'épingles. Les paysans se servent encore à présent d'épines dans plusieurs lieux de la France. *Consertum tegmen spinis*, lisons-nous au troisième livre de Virgile. Et Tacite nous apprend qu'il en était ainsi chez les anciens Germains : « *Tegumen omnibus sagum fibula, aut, si desit, spina consertum.* » Diez et M. Littré adoptent l'opinion des deux vieux étymologistes. Scheler conteste cette origine, n'admettant pas l'intercalation d'un *g*, et l'allemand *spange*, agrafe, avec ses diminutifs dialectiques *spangel, spengel, spingel*, lui semblerait expliquer plus naturellement la forme *épingle*. Ménage expliquait cette intercalation du *g* par le bas latin *spinicula*, diminutif de *spinula*. Suivant lui, cette forme aurait donné *spingla*, d'où *épingle*. M. Littré remarque avec raison que l'ancien français *espille* et le picard *épieule*, qui signifient aussi *épingle*, représentent non *spinula*, mais *spiculum*, proprement pointe, dard, flèche). Petite tige métallique, pointue à l'un des bouts, garnie à l'autre d'une tête, dont on se sert pour attacher, pour fixer quelque chose : *Une petite* ÉPINGLE. *Une grosse* ÉPINGLE. *Une* ÉPINGLE *d'acier, de fil de laiton. Une tête d'*ÉPINGLE. *Se piquer avec une* ÉPINGLE. *Attacher un ruban avec des* ÉPINGLES. *O mesdames, qui faites les délicates, qui nourrissez votre corps, cette vermine, avec tant de peine, qui souvent manquez de venir entendre la parole de Dieu, quoique vous n'ayez, pour entrer dans l'église, que le ruisseau à passer, je suis sûr qu'on mettrait moins de temps à nettoyer toute une écurie où il y aurait quarante-quatre chevaux, que vous n'en mettez à attacher toutes vos* ÉPINGLES. (*Sermon du P. Menot.*) *A chaque* ÉPINGLE *qu'elle ôte, une femme maigre, quelque belle qu'elle paraisse, perd quelque chose de ses charmes.* (Brill.-Sav.)

— Bijou en forme d'épingle, avec tête ornée, que l'on porte comme parure, particulièrement à la cravate ou sur le devant de la chemise : *Une* ÉPINGLE *en diamant.*

— Par ext. Objet de peu de valeur : *Je m'en soucie comme d'une* ÉPINGLE. *Je n'en donnerais pas une* ÉPINGLE. *Cela ne vaut pas une* ÉPINGLE.

— Fig. Malignité, traits piquants et délicats : *Sans être méchantes ni hostiles, ces femmes sont toujours armées d'*ÉPINGLES, *ce qui est la plus terrible des armures.* (Mme E. de Gir.)

— *Coup d'épingle*, Petite méchanceté, propos malin, raillerie fine et piquante : *Pour moi, je préfère ces militaires brutaux, qui dégainent leur sabre et qui marchent droit sur vous, à ces rhéteurs doucereux qui vous assassinent à* COUPS D'ÉPINGLES. (Cormen.)

— *Épingle à cheveux*, Morceau de fil de fer plié en double, avec lequel les femmes fixent leurs cheveux.

— *Tiré à quatre épingles*, Se dit de quelqu'un qui prend un soin minutieux de sa toilette : *Bientôt je vis paraître un petit vieillard propret,* TIRÉ, *comme on dit,* À QUATRE ÉPINGLES. (E. Sue.) *Cette jeune fille était grande, sèche, pâle,* TIRÉE À QUATRE ÉPINGLES, *provinciale jusqu'au bout des ongles.* (A. Houssaye.) ‖ Se dit d'un esprit, d'un caractère, d'un langage guindé, apprêté, recherché : *Jamais en Mme Geoffrin rien ne passait la ligne droite : son caractère, si j'ose me servir d'une expression qui lui est analogue, était* TIRÉ À QUATRE ÉPINGLES. (Marmontel.)

— *Tirer son épingle du jeu*, Se tirer adroitement d'une affaire délicate ; retirer des profits d'une affaire hasardeuse : *Je sais* TIRER *adroitement* MON ÉPINGLE DU JEU. (Mol.) *Le faux bonhomme calcule tout,* TIRE *toujours à temps* SON ÉPINGLE DU JEU. (Ste-Beuve.) *Qu'est-ce qu'une femme de notaire qui* TIRE SON ÉPINGLE DU JEU, *et qui laisse faire à son mari une banqueroute frauduleuse?* (Balz.)

— *Chercher une épingle dans une botte de foin*, Entreprendre une chose dont la réussite est impossible.

— *Mettre une épingle sur sa manche*, Prendre une précaution quelconque pour ne pas oublier une chose : *Je l'oublierai.* — METTEZ UNE ÉPINGLE SUR VOTRE MANCHE.

— *Une épingle ne tomberait pas par terre*, Se dit lorsque la foule est très-compacte.

— Techn. Goutte de soudure qui perce dans l'intérieur du tuyau qu'on soude. ‖ Petit morceau de bois fendu, dont on se sert pour fixer sur une corde du linge étendu pour sécher, ou des estampes mises en étalage.

— Art. culin. Filet de glace qui se forme dans une crème ou dans une préparation glacée.

— Pl. Gratification, présent que l'on fait à une femme, pour la manière dont elle a usé ou dont elle promet d'user de son influence sur une personne que l'on veut gagner : *Il m'ôte sa ferme, malgré la protection de sa parente, à qui j'avais promis des* ÉPINGLES. (Picard.) *Ce député n'a pas inventé la poudre ; toutefois, il est célèbre par son grand discours contre les* ÉPINGLES *de la duchesse d'Orléans.* (A. Karr.) ‖ Se dit pour Arrhes dans certaines contrées, notamment en Bourgogne.

— **Encycl.** Les *épingles* se fabriquent manuellement et mécaniquement ; en France, on a conservé le premier mode, qui embrasse quatorze opérations successives, effectuées la plupart par des femmes et des enfants, avec une très-grande rapidité. L'habileté que déploient les ouvriers employés à ce genre de fabrication est tellement grande, qu'un atelier composé de quatorze personnes,

hommes, femmes et enfants, peut livrer par jour environ cent milliers d'*épingles* de tous les numéros.

Les opérations par lesquelles le fil de laiton passe, avant d'arriver à l'état d'*épingles* propres à être livrées au commerce, sont les suivantes :

1° Le *dressement du fil*, qui consiste à faire perdre au fil de laiton la courbure qu'il a prise en passant à la filière ; on l'opère en le faisant glisser rapidement entre les clous d'un instrument qu'on nomme *engin*. Les fils, ainsi dressés sur environ 10 mètres, sont mis en bottes de 10 à 15 kilogrammes et coupés par fragments de 3 à 4 *épingles* dits tronçons ;

2° L'*empointage*, comprenant le *dégrossissage* et le *finissage*, qui s'exécutent sur des meules de fer ou d'acier, taillées en limes plus ou moins fines, selon qu'il s'agit de l'une ou de l'autre opération ;

3° Le *découpage* des tronçons par longueur d'*épingle*, qui se fait au moyen d'une cisaille disposée à cet effet, en ayant soin de maintenir toutes les pointes obtenues précédemment dans un même plan parallèle au tranchant fixe de l'outil, et appliquées sur une feuille de tôle placée à une distance de ce dernier égale à la longueur de l'*épingle;*

4° Le *tortillement du fil*, pour faire les têtes, qui s'opère sur une broche, à l'aide d'un petit touret ;

5° La *section des têtes*, qui s'obtient en présentant les petits torons, fournis par l'opération précédente, à une cisaille dont on fait agir la branche supérieure, en observant de ne jamais couper ni plus ni moins de deux révolutions de fil ;

6° Le *recuit des têtes*, qui se fait dans une cuiller de fer remplie de têtes, que l'on trempe dans l'eau froide après les avoir fait rougir, afin de les ramollir et de rendre l'opération suivante plus facile ;

7° Le *frappage* ou la *façon des têtes*, exécuté par des femmes, au moyen de petits montants fixés sur les côtés d'une table, et d'un petit mouton de deux à trois livres, qu'elles manœuvrent à l'aide d'une pédale. D'une main, elles enfilent les *épingles* dans la tête, ce qui s'appelle *brocher ;* de l'autre, elles les placent dans la cavité hémisphérique de l'enclume, appelée *anche* ou *tétoir*, et qui correspond à une autre cavité, semblable à la précédente, percée dans le mouton ; elles font ensuite jouer ce dernier avec le pied, en ayant soin de faire tourner en même temps l'*épingle* pour bien frapper la tête de tous les côtés. Chaque tête demande cinq à six coups de mouton ;

8° Le *décapage des épingles*, sorties noires des mains des têtières. Il s'opère en les faisant bouillir pendant une demi-heure dans de la lie de vin ou une dissolution de crème de tartre ;

9° Le *blanchiment* ou *étamage*, qui s'opère après le lavage à l'eau, en plaçant les *épingles* dans des bassins d'étain, dont on forme une pile, que l'on met à bouillir pendant quatre heures dans une chaudière contenant de l'eau bien limpide et une certaine quantité de crème de tartre ;

10° L'*extinction*, qui consiste à retirer séparément chaque pile et à la plonger ensuite dans l'eau fraîche et claire pour laver les *épingles*,

11° Le *séchage* et le *polissage*, qui s'opèrent en mettant les *épingles* avec du son dans un tonneau, que l'on fait tourner rapidement sur son axe ;

12° Le *vannage*, qui a pour objet de séparer les *épingles* du son, au sortir du tonneau, au moyen d'un ventilateur ;

13° Le *piquage* du papier, destiné à recevoir les *épingles*, et qui se fait à l'aide d'un peigne à dents très-effilées;

14° Enfin, le *boutage*, qui consiste à placer les épingles dans les trous du papier.

Les premières machines à fabriquer les *épingles* n'accomplissaient mécaniquement que quelques-unes des opérations qui viennent d'être décrites ; on est parvenu ensuite, aux Etats-Unis, à les faire toutes au moyen de dix machines spéciales, pouvant donner, par minute, 300 *épingles* prêtes à être blanchies.

Le premier appareil complet est dû à M. Leumel Wilman Wright, de Londres ; il a été importé en France en 1825, par M. Taylor. Depuis cette époque, les machines ont été encore améliorées. Les dispositions adoptées aujourd'hui étant à peu près celles des machines à *clous d'épingle*, que nous avons décrites à ce mot, nous ne reviendrons pas sur leur agencement ; nous ajouterons seulement que leur production peut être environ de 6,000 *épingles* par heure, soit 72,000 par journée de douze heures, ou environ 500,000 par semaine.

Le boutage des *épingles* sur la feuille de papier s'effectue aujourd'hui mécaniquement, au moyen de petites machines très-ingénieuses, dans lesquelles, pendant que les *épingles* arrivent d'un côté et se rangent parallèlement à elles-mêmes, le papier vient de l'autre, et se présente à l'action des *épingles*, qui le traversent deux fois de suite.

Épingle noire (CONSPIRATION DE L'). Louis XVIII régnait par la grâce des alliés, et M. Decazes, ministre de la police, gouvernait par la grâce de Louis XVIII. Les gens de ce trop zèle ministre découvraient chaque jour une conspiration nouvelle, et chaque jour les cours prévôtales envoyaient à l'échafaud de nouvelles victimes. Il se tenait bien, sans doute, par-ci par-là, quelques conciliabules de sociétés secrètes ; mais le plus souvent c'était la police qui tendait le piége et faisait tous les frais du complot. Ceux qui s'y laissaient prendre étaient, en général, des soldats de l'Empire, officiers et sous-officiers pour la plupart, que le gouvernement de la Restauration avait rayés des cadres de l'armée, hommes pleins d'énergie, prêts à tout, dont l'empereur, captif à Sainte-Hélène, était resté l'idole.

Après l'affaire du *Nain tricolore*, du *Lion dormant*, des *Francs régénérés*, des *Patriotes de* 1816, et de tant d'autres conspirations, vraies ou fausses, voici venir celle des chevaliers de l'*Épingle noire*, connue également sous le nom des *Francs amis de la patrie*. Pour se reconnaître entre eux, les initiés portaient sur la poitrine, au-dessous du nœud de la cravate, une épingle noire de forme ronde, taillée à facettes, de la grosseur d'une merise. Le but de cette conspiration était, paraît-il, « de délivrer du joug de l'étranger la France et le roi. »

L'*Épingle noire* fut dénoncée à la police dès la fin de 1815 ; mais, avant de procéder à des arrestations, il fallait que les pourvoyeurs des cours prévôtales découvrissent ou imaginassent une preuve quelconque à la charge des conspirateurs. Or, au mois de mai 1816, un avis parvenu à l'état-major de Paris fit savoir qu'un ex-adjudant du génie, nommé Charles Monnier, ancien compagnon de l'empereur à l'île d'Elbe, avait dressé les plans de Vincennes et devait les remettre à un général. En conséquence, on se transporta chez lui, et il y fut saisi, entre autres papiers, un plan de Vincennes tracé à la plume, et une instruction sur la situation de cette place, sur les moyens de la surprendre et de s'emparer de son matériel, pour ensuite marcher sur Paris. On trouva encore chez Monnier une pièce ainsi conçue :

« LE SERMENT PRONONCÉ PAR LES AMIS DE LA PATRIE, qui fut institué pour délivrer le roi du joug de l'étranger, en juillet 1815.

» L. M. D. S. L. C. Je jure par l'honneur de consacrer ma fortune et ma vie pour délivrer mon pays du joug qui l'opprime. Je jure d'employer toutes mes forces afin de propager les principes qui m'animent. Je jure de ne rien dévoiler de ce que je viens d'entendre, quelle que soit la position où je me trouve placé. Si j'ai la lâcheté de trahir mes serments, je voue ma tête à la mort. »

Les lettres L. M. D. S. L. C. signifiaient · *la main droite sur le cœur*. Monnier fut arrêté ; mais, faute de preuves suffisantes contre ses complices, bien qu'il dût absolument avoir des complices, les magistrats instructeurs se voyaient hors d'état de donner suite au procès. Ceci ne faisait pas le compte de la police, qui alors imagina un corps de délit tout à fait imprévu à la charge de l'accusé. L'adjudant Monnier fut « accusé et *convaincu* d'avoir voulu s'emparer de la forteresse de Vincennes, et, *pour paralyser la bravoure de la garnison*, d'avoir eu dessein de jeter dans le conduit d'eau qui alimente la place *une grande quantité de substances éminemment purgatives*. »

L'adjudant Monnier comparut donc seul sur les bancs de la cour. Quoique les débats, comme l'instruction d'ailleurs, n'eussent fourni aucune preuve contre lui, le malheureux n'en fut pas moins condamné à la peine capitale (arrêt du 18 septembre 1816). Un mois plus tard, le 21 octobre, en plein jour (à quatre heures de relevée), l'échafaud était dressé, et la foule, toujours avide de ce spectacle, se pressait aux abords de la place de Grève ; le bourreau et ses aides allaient procéder à la toilette du condamné. Cependant son avocat ne désespérait pas encore. Dans l'espoir d'obtenir une commutation de peine de la *clémence royale*, il pressait Monnier de faire des aveux. A demi fou, obsédé d'ailleurs par les instances et les prières de son défenseur, le malheureux prononça le nom du capitaine Contremoulin. Aussitôt l'exécution est suspendue, l'échafaud démonté et le patient ramené en hâte à Bicêtre, où il apprit, quelques jours après, que le roi, dans sa *clémence*, avait commué sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité. L'officier dont le nom avait été livré *in extremis* fut arrêté le soir même, et l'instruction de l'*Épingle noire* reprit son cours.

Depuis un an bientôt, le capitaine Contremoulin attendait en prison l'issue de ce long drame judiciaire. On lui avait adjoint comme complices : 1° Louis Fonteneau-Dufresne, ex-chef de bataillon des soldats d'ambulance ; 2° Joseph-Florentin Moutard, ex-capitaine au 2e régiment de chasseurs à cheval de l'ex-garde ; 3° Louis-Antoine-Guillaume Duclos aîné, ex-officier payeur au 27e régiment de chasseurs ; 4° Brice, ex-capitaine au 1er régiment de chasseurs à cheval de l'ex-garde, *absent ;* 5° Jean-Antoine Bonnet, ex-directeur d'hôpitaux militaires ; 6° J.-J. Pascal Crouzet, propriétaire et avocat ; 7° Pierre-Louis Duclos jeune, frère de Guillaume Duclos, rentier ; 8° Augustin Leclerc de Landremont, chef d'escadron honoraire ; 9° et Jean Beaumier, fournisseur de l'habillement des armées. Le jour des débats publics arriva enfin le 20 septembre 1817. Monnier fut amené comme témoin. Suivant l'acte d'accusation, Contremoulin et ses coaccusés avaient formé le projet, qualifié coupable, « de délivrer la France et le roi du joug de l'étranger. » Le rapport d'un agent de police, du nom de Grimaldi, un Corse, cela va sans dire, qui vint déposer dans l'affaire, se terminait par ces mots : « Ceci est la vérité, et *peut-être mieux que la vérité*. » Parmi les pièces de conviction figurait un livre intitulé : le *Livre du Seigneur*, précédé d'une épître dédicatoire à M. de Chateaubriand. Au dire de l'avocat général, ce livre devait être caractérisé : « une allégorie séditieuse à l'aide d'une parodie grossièrement sacrilége des paroles de l'Écriture sainte, allégorie sous laquelle on a représenté la Restauration comme un châtiment du ciel... » Cette façon tout à fait nouvelle d'interpréter un livre pour s'en faire une arme contre les accusés devait heureusement ne peser d'aucun poids dans la balance de la justice. Quant au port de l'*Épingle noire*, la défense objecta simplement que c'était un objet de mode qu'on trouvait chez le premier bijoutier venu (v. le *Moniteur* de cette époque).

Tous les accusés furent acquittés par le jury (4 octobre), et cet acquittement, acclamé par l'opinion publique, dut faire comprendre à S. M. Louis XVIII et à son fidèle ministre, M. Decazes, que les conspirations de police, bien loin de servir le pouvoir, ne font que le discréditer davantage.

Quoi qu'il en soit, l'adjudant Monnier faillit payer de sa tête la singulière idée qui vint à ses accusateurs de dire qu'il avait imaginé de jeter, dans le conduit d'eau qui alimente la place de Vincennes, *des substances éminemment purgatives*, POUR PARALYSER LA BRAVOURE DE LA GARNISON. En dépit du sort réservé au malheureux Monnier, cette mystérieuse conspiration des *substances purgatives* égaya fort les contemporains : on en rit sous le manteau d'abord ; puis, la terreur blanche calmée, on en fit des gorges chaudes, et l'on est en droit de s'étonner qu'aucun historien ne s'y soit arrêté : M. de Vaulabelle lui-même l'a passée sous silence. Le *Grand Dictionnaire* tenait à honneur de ressusciter cette accusation originale.

ÉPINGLÉ, ÉE (é-pain-glé) part. passé du v. Épingler. Attaché, fixé avec des épingles : *Châle soigneusement* ÉPINGLÉ. *Le soir, il redescendait de la montagne chargé de foin ou de pauvres papillons* ÉPINGLÉS, *dont il grossissait sa collection.* (Lamart.) ‖ Dont les vêtements sont retenus par des épingles : *Vous êtes mal* ÉPINGLÉE. ‖ Tiré à quatre épingles, dont les vêtements sont soigneusement agencés : *Au milieu de tant de belles dames roides,* ÉPINGLÉES *et décentes, il tremblait sans cesse que sa bouche, habituée aux jurons, ne prît tout d'un coup le mors aux dents et ne s'échappât en propos de taverne.* (V. Hugo.) *Une dame française a toujours l'air d'être parfaitement* ÉPINGLÉE. (E. Chapus.)

— Comm. Se dit de certaines étoffes à cannelures, faites de fils de soie qui semblent avoir été roulés sur de fines épingles : *Velours* ÉPINGLÉ. *Taffetas* ÉPINGLÉ.

ÉPINGLER v. a. ou tr. (é-pain-glé — rad. *épingle*). Attacher, fixer avec une épingle : *Les jeunes ouvrières avaient eu beau* ÉPINGLER *çà et là la robe et le fichu, la nature avait rompu l'étoffe à chaque mouvement.* (Lamart.) ‖ Attacher avec des épingles les vêtements de : ÉPINGLER *une petite fille. Elle l'*AVAIT *coiffée, poudrée, habillée,* ÉPINGLÉE *et parée comme pour une noce.* (L. Gozlan.)

— Art milit. *Épingler la gargousse*, La percer avec l'épinglette. ‖ *Épingler la lumière d'un fusil*, La déboucher avec l'épinglette.

— Techn. *Épingler un bec de gaz*, Déboucher avec une épingle les petits orifices par où le gaz s'échappe.

S'épingler v. pr. Attacher ses vêtements avec des épingles : *Une femme qui ne sait pas* S'ÉPINGLER *ne sait pas s'habiller.*

ÉPINGLERIE s. f. (é-pain-gle-rî — rad. *épingle*). Manufacture d'épingles ; commerce des épingles : *Fonder une* ÉPINGLERIE. *L'*ÉPINGLERIE *est un commerce qui ne manque pas d'importance.*

ÉPINGLETTE s. f. (é-pain-glè-te — rad. *épingle*). Art milit. Aiguille de fer qui sert à percer la gargousse avant d'amorcer. ‖ Épingle en fil d'archal, dont on se sert pour déboucher la lumière d'un fusil.

— Mar. Dégorgeoir plus petit que celui dont on use ordinairement, et qui sert à introduire la poudre dans la lumière d'une pièce qui a raté. ‖ Espèce de petit épissoir.

— Min. Broche cylindrique, qui forme le noyau à remplacer par la mèche, après l'opération du bourrage des trous de mine.

— Techn. Aiguille dont se servent les drapiers pour nettoyer les étoffes. ‖ Petite broche de fer qui est fixée sur le derrière du métier Jacquard, et qui passe dans le talon des aiguilles.

— Encycl. Art milit. L'*épinglette* était un effet de petit équipement à l'usage de l'infanterie ; elle servait à déboucher la lumière du fusil. Elle pendait jadis au pulvérin, comme on le voit par l'ordonnance de 1779. Elle fut ensuite attachée par sa chaîne au pontet de la sous-garde, et cette manière de la porter est encore celle des tireurs de carabine, parce qu'ils se servent de la broche de l'épinglette pour boucher la lumière pendant qu'ils chargent. Plus tard, on porta l'*épinglette* dans un petit étui attaché à la giberne ; quelques corps la fixaient dans un étui de buffle à la hauteur de la poitrine. C'est de la Révolution que date l'usage de la suspendre par sa chaînette à une boutonnière de la tunique. Mais cet usage avait l'inconvénient d'exposer le drap blanc des revers à l'effet de la rouille que l'*épinglette* y déposait ; voilà pourquoi la chaîne de l'*épinglette*, d'abord en fer, a été confectionnée ensuite en cuivre. Les *épinglettes* françaises avaient 10 centimètres de longueur, et se terminaient en pointe d'un côté et en anneau de l'autre. Chaque homme d'infanterie était muni d'une de ces *épinglettes*, fixée au second bouton du haut de l'habit, au moyen d'une chaînette de fil de laiton. Dans la milice anglaise, ce petit instrument était accompagné d'une brosse destinée à nettoyer le bassinet après le coup de feu. En France, la tête de l'*épinglette* affecta diverses formes : dans les compagnies de grenadiers, elle prenait celle d'une grenade, dans les régiments de zouaves et de turcos celle d'un croissant. C'est ainsi que, tout en étant de nécessité, cet objet était devenu une sorte de parure pour le costume si simple de nos soldats.

L'*épinglette d'honneur* était une *épinglette* d'argent que l'on donnait dans chaque compagnie aux soldats reconnus pour être les meilleurs tireurs. Depuis l'invention du fusil à aiguille, on ne se sert naturellement plus d'*épinglette*.

— Min. *Épinglette du mineur*. Après avoir introduit la cartouche de poudre dans le trou de mine à l'aide du fleuret, on la pousse au fond au moyen du bourroir, puis on enfonce l'*épinglette* dans la cartouche sur le côté du trou. C'est une tige de fer ou de cuivre, terminée d'un côté par un anneau et de l'autre par une pointe. Elle doit pénétrer jusqu'au centre de la cartouche. On tasse ensuite avec le bourroir, jusqu'à l'orifice du trou, des matières préparées d'avance ; puis, quand le trou est plein, on retire l'*épinglette* en passant le bourroir dans l'anneau de la tête. Le canal qu'elle laisse est destiné à porter le feu à la poudre. L'*épinglette* de fer peut être la cause d'un grave accident : elle peut faire jaillir des étincelles en frottant contre les parois du trou au moment où on veut la retirer ou pendant le bourrage ; c'est pourquoi on substitue généralement à l'*épinglette* de fer des *épinglettes* de cuivre, ou plutôt de cuivre et d'étain alliés. Tantôt l'*épinglette* est toute en cuivre et l'anneau supérieur en fer, tantôt la partie inférieure est pointue et seulement formée par l'alliage en question. Mais ces *épinglettes*, pour être suffisamment solides, doivent avoir un plus gros diamètre. Il en résulte, pour le petit canal, un élargissement qui diminue l'effet de l'explosion sur la roche. Pour toutes ces raisons, on a cherché à supprimer l'*épinglette*, qui n'est plus en usage.

ÉPINGLEUR s. m. (é-pain-gleur — rad. *épingler*). Artill. Artilleur chargé d'épingler la gargousse.

ÉPINGLIER, IÈRE s. (é-pain-glié, i-è-re — rad. *épingle*). Celui, celle qui fabrique ou vend des épingles : *Les statuts de la corporation des* ÉPINGLIERS *furent renouvelés par Henri IV en* 1602.

— s. m. Techn. Pièce en forme de fer à cheval allongé, qui fait partie de la bobine du rouet à filer, et qui est armée sur ses bords de petits crochets ou dents ayant pour objet de répartir également le fil sur toute la cavité de la bobine.

ÉPINGLINE s. f. (é-pain-gli-ne — rad. *épingle*). Comm. Nouvelle étoffe de laine, à petites côtes.

ÉPINGLOTOME s. m. (é-pain-glo-to-me — de *épingle*, et du gr. *tomé*, section). Techn. Instrument propre à couper les fils destinés à la fabrication des épingles.

ÉPINGLOTTE s. f. (é-pain-glo-te — rad. *épingle*, par comparaison des épines avec des épingles). Ichthyol. Nom vulgaire de l'épinoche.

ÉPINIAC, bourg et commune de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Dol-de-Bretagne, arrond. et à 30 kilom. S.-E. de Saint-Malo ; pop. aggl. 276 hab. — pop. tot. 2,093 hab. Récolte et commerce de céréales, de fourrages, de lin, de chanvre. Aux environs, manoir des Ormes. L'église, dont la façade et la nef sont romanes, renferme de belles boiseries du XVIIe siècle et un curieux bas-relief en bois peint et doré du XVIe siècle, représentant la *Mort de la Vierge*.

ÉPINICIEN, IENNE adj. (é-pi-ni-siain, iè-ne — du gr. *epinikios ;* de *epi*, sur, et *niké*, victoire). Antiq. gr. Qui appartient, qui a rapport aux épinicies : *Jeux* ÉPINICIENS. *Hymne* ÉPINICIEN. ‖ *Chant épinicien*, Chant composé pour un concours.

ÉPINICIES s. f. pl. (é-pi-ni-sî — du gr. *epinikia ;* de *epi*, sur, et *niké*, victoire). Antiq. gr. Fête que les Grecs célébraient au sujet d'une victoire, du temps des empereurs de Constantinople.

Épinicies, chants de triomphe, ou *Odes triomphales* de Pindare. Le titre de ces poésies est composé de deux mots grecs (*epi*

nikés, sur la victoire). Ce sont, en effet, des hymnes que l'on commandait au poëte pour relever le triomphe des vainqueurs aux jeux de la Grèce.

Les *Odes* de Pindare se divisent en quatre espèces, selon les vainqueurs qu'il a chantés : olympiques, pythiques, néméennes et isthmiques. Chaque ode comprend d'ordinaire quatre parties : l'éloge du vainqueur, celui de sa famille, de sa patrie et des dieux protecteurs des jeux. Les louanges des héros reviennent à la fin et servent de conclusion; les épisodes remplissent d'ordinaire le milieu, et ces épisodes se rattachent toujours au but direct ou indirect du poëte.

Bien que les poésies de Pindare soient des espèces de panégyriques, jamais le poëte n'y abdique sa dignité d'homme ni l'indépendance de ses jugements. Il donne fréquemment à ses héros de grandes et nobles leçons. Il ne les épargne pas même à ses puissants et redoutables protecteurs, les Hiéron, les Arcésilas. Il proclame devant eux que la tyrannie est odieuse ; que le mérite et la vertu sont les seuls biens véritables, et qu'ils finissent toujours par triompher de l'aveuglement du vulgaire et de la calomnie. Il montre, comme une menace éternellement suspendue sur la tête de ceux qui abusent de la force, le sort de Tantale, d'Ixion, de Typhon et de Phalaris. Rien, dans les poëmes de Pindare, qui sente le vil complaisant ou le mercenaire, ou qui justifie l'épithète un peu leste de Voltaire, le qualifiant de *premier violon du roi de Sicile*. « Sans être un philosophe de profession, Pindare, dit M. Pierron, laisse échapper de temps en temps quelques-uns de ces mots profonds, quelques-unes de ces images saisissantes où se révèle le penseur qui a longuement médité sur les choses humaines. C'est lui qui s'écrie avec une éloquence comparable à celle du psalmiste pénitent : « Que sommes-nous? que » ne sommes-nous pas? Le rêve d'une ombre, » voilà les hommes. »

On a dit de Pindare qu'il chantait ses héros à condition de n'en point parler : c'est un reproche injuste, car ses épisodes, nous l'avons constaté, se rattachent toujours au but de l'ode directement ou indirectement ; mais il est souvent obscur, et cela le fait parfois paraître boursouflé.

Une ode d'Horace, son imitateur, reste encore le meilleur jugement porté sur le poëte thébain : « Tenter de rivaliser avec Pindare, c'est s'élever sur les ailes de cire façonnées par Dédale et vouloir donner son nom à la mer transparente. Tel qu'un torrent grossi par les orages se précipite des montagnes, franchit les rives connues, tel bouillonne, déborde à flots profonds le génie de Pindare. A lui le laurier d'Apollon, soit que, dans ses audacieux dithyrambes, il déroule un langage nouveau et s'emporte en rhythmes désordonnés; soit qu'il chante les dieux et les héros enfants des dieux ; soit qu'il célèbre l'athlète ou le coursier que la victoire ramène d'Elis chargés de palmes immortelles, et qu'il leur élève un monument plus durable que cent statues ; soit qu'il pleure un jeune époux ravi à une épouse désolée et le dérobe à la nuit infernale, en élevant jusqu'aux astres sa force, son courage, ses mœurs de l'âge d'or. Toujours un souffle vigoureux soutient le cygne de Dircé quand il s'élance dans la région des nues. »

Une citation empruntée à la huitième pythique, qui réunit, pour ainsi dire, les différents genres de Pindare, suffira pour faire connaître ce poëte, qu'on a surnommé le poëte sublime :

POUR ARISTOMÈNE D'ÉGINE, VAINQUEUR À LA LUTTE.

« L'homme qui, sans longs travaux, acquiert de grands biens, paraît sage aux yeux de la multitude insensée. Elle croit qu'il ne les doit qu'à son adresse et à ses propres conseils. Étrange aveuglement ! elle voit l'effet sans remonter à la cause, et ne comprend pas que ces avantages ne dépendent point de la volonté des hommes, mais de celle de *Zeus*, qui, distribuant également les biens et les maux, élève l'un, abaisse l'autre sous sa main puissante.

» Mégare et la ville de Marathon ont été témoins de tes victoires, ô Aristomène ! et, dans les jeux que ta patrie célèbre en l'honneur de Junon, trois fois ta vigueur a dompté tes rivaux. A Delphes, quatre athlètes, succombant sous tes coups terribles, ont été terrassés ; les juges des combats ne leur ont point accordé un joyeux retour dans leur pa[illegible] et le doux sourire de leurs mères ne les a pas pénétrés de joie ; accablés de leur malheur, ils redoutent l'aspect de leurs ennemis ; ils fuient dans les lieux écartés, sans oser se montrer au grand jour ; tandis que celui qui a remporté la victoire s'élève au bonheur suprême sur les ailes de l'espérance, et préfère aux dons de Plutus la couronne que sa vigueur lui a méritée. Mais, si la fortune de l'homme s'accroît vite, une faute, une imprudence suffit pour l'abattre dans la poussière.

» O homme d'un jour ! qu'est-ce que l'être? qu[illegible] le néant? Tu n'es que le rêve d'une ombre ; pour que le bonheur et la gloire accompagnent ta vie, il faut que Jupiter t'accorde un rayon de son éclat immortel.

» Nymphe d'Égine, tendre mère d'un peuple libre, unis-toi de bienveillance et de soin avec Jupiter, Eaque, Pélée, Télamon et l'invincible Achille pour protéger Aristomène et la cité qui l'a vu naître. »

Les meilleures éditions de cet illustre poëte sont celles de Heyne (Gœttingue, 1798, 3 vol. in-8°), de Boeckh (Leipzig, 1811-1821, 3 vol. in-4°), de Dissen (Gotha, 1830 et 1847-1850, 2 vol. in-8°) : cette dernière renferme un commentaire fort estimé. Il existe beaucoup de traductions, soit en vers, soit en prose. Les traductions en prose sont dues à Gin, à Tourlet, à Muzac (1823), à M. Colin (1841), enfin à M. Poyard, dont le travail a été couronné par l'Académie française (1851). M. Fresse-Montval, en 1851, a traduit Pindare en vers. Outre les traductions générales, il en existe de séparées, les *Pythiques*, les *Olympiques*, les *Néméennes*.

ÉPINIER s. m. (é-pi-nié — rad. *épine*). Vèner. Fourré d'épines où se retirent les bêtes noires.

— Ornith. Nom vulgaire du tarin.

ÉPINIÈRE adj. f. (é-pi-niè-re — rad. *épine*). Anat. Se dit de la substance médullaire qui remplit le canal rachidien : *Moelle* ÉPINIÈRE.

— s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aubépine.

ÉPINOCHE s. f. (é-pi-no-che — rad. *épine*. Pathelin s'exprime ainsi :

> Hé dea, s'il ne pleut, il dégoutte ;
> Au moins auray-je ung *espinoche*.
> J'auray de lui, s'il chet en coche,
> Ung escu ou deux pour ma peine.

Le Duchat pense avec raison qu'*épinoche*, dans ce passage, est un poisson fort petit, qui a été ainsi appelé parce qu'il a sur le dos des épines ou aiguillons. En effet, quand Pathelin dit que s'il ne pleut pas, il dégoutte, et qu'il aura au moins une *épinoche*, il veut dire que, si l'argent ne pleut pas chez lui, au moins en tombe-t-il quelque peu dans sa poche, et que, s'il ne fait pas une pêche considérable, au moins prendra-t-il un poisson, si petit soit-il). Ichthyol. Genre de poissons armés de fortes épines : *Les* ÉPINOCHES *doivent à leur armure de ne redouter aucun ennemi.* (Fr. Gérard.)

— Comm. Café de première qualité.

— **Encycl**. Ichthyol. Parmi les poissons qui habitent nos eaux douces ou saumâtres, il en est peu qui, par leur nombre, par la petitesse de leur taille, par la singularité de leur organisation et de leurs mœurs, par les dégâts qu'ils causent dans les étangs, se recommandent autant que les *épinoches* à l'attention du naturaliste et du pisciculteur. Ce genre, envisagé dans son acception la plus large, renferme plus de vingt espèces, disséminées dans les diverses régions de l'Europe et de l'Asie, et dont une grande partie se trouve dans les eaux de la France. Ces espèces ont pour caractères communs : un corps oblong, des joues cuirassées, une tête sans épines ni tubercules, une bouche (bec) dépourvue de lèvres, une tache ronde et argentée entre l'ouïe et la nageoire pectorale ; mais ce qui les distingue surtout, c'est que leurs nageoires dorsales ou ventrales se réduisent à des épines libres ou isolées ; de là les noms vulgaires que ce genre a reçus dans presque toutes les langues. Le nom scientifique, *gasterosteus*, rappelle la cuirasse osseuse qui garnit le dessous du ventre. Cette cuirasse est formée par les os du bassin et une partie de ceux de l'épaule, os qui sont plus grands, plus épais et moins cachés par les téguments que chez la plupart des autres poissons. L'épinochette est devenue aujourd'hui le type d'un genre particulier, et peut-être devrait-il en être de même du gastré. Les *épinoches* sont les plus petits de tous les poissons d'eau douce, on pourrait presque dire de tous les poissons connus. On en trouve dans les plus faibles ruisseaux, dans les mares les plus exiguës : plusieurs descendent le cours des fleuves, et on en rencontre même dans les eaux salées.

L'espèce la plus commune en France, et particulièrement aux environs de Paris, est l'*épinoche* aiguillonnée. Ce poisson, dont la taille ne dépasse guère 0m,05 ou 0m,06, a trois épines sur le dos ; le dessus du corps est d'un brun olivâtre ; le dessous de la bouche, d'un blanc argenté, ainsi que le ventre, autour duquel se dessine une bande bleuâtre ; cette dernière couleur se montre aussi au bout de la queue. On remarque ordinairement, à l'époque du frai, une teinte rose près des ouïes. Cuvier trouve dans cette espèce deux types bien distincts, dont il a fait deux espèces, l'*épinoche* à queue lisse et l'*épinoche* à queue rude. L'*épinoche* demi-armée et l'*épinoche* demi-cuirassée ont des formes tellement voisines que le savant naturaliste serait porté à les regarder comme de simples variétés. Peut-être faudrait-il en dire autant des deux espèces que Crespon a découvertes aux environs de Nîmes, et qu'il a appelées *épinoches* à quatre épines et à deux épines. M. Blanchard décrit encore, parmi les espèces qui habitent la France, les *épinoches* neustrienne, argentée, élégante, etc. Mais, comme les différences que présentent ces types divers ont été peu remarquées, il est difficile de discerner dans leur histoire ce qui appartient en propre à l'un ou à l'autre.

« Ces poissons, dit M. Blanchard, évitent les grandes profondeurs. Rares dans les fleuves et les larges rivières, lorsqu'ils s'aventurent dans ces vastes cours, ils semblent craindre de s'éloigner de terre ; ils nagent là où le courant est faible, entre les herbes qui croissent près du rivage. Les *épinoches* ayant une prédilection pour les eaux calmes et assez claires, l'observateur arrêté au bord d'un ruisseau tranquille, par une belle journée de printemps ou d'été, ne tarde guère à apercevoir quelques-uns de ces petits poissons aux formes gracieuses, aux couleurs vives et chatoyantes, à la désinvolture pleine d'élégance, tantôt presque immobiles, tantôt nageant avec rapidité, poursuivant une proie ou se poursuivant entre eux... Les personnes qui veulent observer les mœurs si merveilleuses des *épinoches* ne sont pas obligées de se condamner à passer des journées entières au bord d'un ruisseau. Il est un procédé facile pour suivre sans peine, à son aise, leurs manœuvres si curieuses. On transporte à domicile un certain nombre de ces poissons industrieux et on les place dans un bassin ayant au fond une couche de limon, garni d'herbes et de conferves et approvisionné de petits animaux aquatiques : les *épinoches* se mettront au travail avec une confiance entière dans l'étroite prison et sous les regards des curieux. »

L'*épinoche* est très-commune dans toutes les eaux de l'Europe ; le moindre petit fossé où coule un peu d'eau lui suffit. Dans les marais du comté de Lincoln, ces petits poissons, d'après Pennant, abondent plus que partout ailleurs. Ils s'y montrent quelquefois en nombre si prodigieux qu'on les puise en quelque sorte comme l'eau elle-même, et qu'un seul pêcheur en a recueilli, en un jour, une centaine de boisseaux. Les *épinoches* sont aussi très-répandues dans les mers du Nord, et Schonevelde dit que, sur les bords de la Baltique, les pêcheurs en trouvent quelquefois plusieurs tonnes dans leurs filets ; mais il est probable que celles-ci appartiennent à une espèce particulière, l'*épinoche* à queue rude, ou peut-être l'*épinoche* demi-cuirassée, qui habite le plus fréquemment les bords de la mer et peut entrer dans l'eau salée. Pour expliquer ces faits, on a supposé que des inondations successives peuvent enlever des marais toutes les *épinoches*, pour les accumuler dans des cavités souterraines, d'où elles sortent ensuite en masse. N'est-il pas plus simple d'admettre avec Cuvier que, dans certaines contrées, les circonstances sont particulièrement favorables à leur propagation? M. Coste a donné, d'ailleurs, l'explication la plus naturelle de cette prodigieuse multiplication dans son beau travail sur la nidification des *épinoches*.

On avait déjà remarqué que l'*épinoche* va chercher au loin des brins d'herbe ou des débris végétaux, les apporte dans sa gueule, les dépose sur la vase, les y fixe à coups de tête et veille avec la plus grande attention à ses travaux. Valmont de Bomare, qui rapporte ces faits comme des *on dit*, ajoute que, si d'autres *épinoches* s'approchent de cet endroit, bientôt elle leur donne la chasse et les poursuit au loin avec une vivacité étonnante. Mais il se demande si c'est là un nid ou un magasin de vivres. C'est cette question que M. Coste a résolue. Le petit édifice que l'*épinoche* construit avec tant de soin est bien un nid ; quand le mâle, seul chargé de sa construction, a terminé son œuvre, celle-ci forme une voûte arrondie, d'environ un décimètre de diamètre, percée tantôt d'une seule entrée, tantôt de deux ouvertures diamétralement opposées. Le nid des *épinoches* est ainsi établi sur le sol et à découvert, souvent en partie enfoui dans la vase, au-dessus de laquelle il apparaît comme une sorte de petit monticule ; les épinochettes, au contraire, cachent le leur avec soin et le fixent toujours aux tiges ou aux feuilles des plantes aquatiques.

Dès que le nid est en état de recevoir les œufs, le mâle choisit la femelle qui est disposée à pondre, et qui se reconnaît aux riches couleurs dont elle est parée à l'époque des amours. Quand il voit que la femelle est prête à le suivre, il se précipite vers le nid comme pour lui indiquer le chemin, plonge sa tête dans l'ouverture, qu'il élargit vivement pour lui en faciliter l'entrée, puis il lui cède la place. La femelle y reste deux ou trois minutes à pondre les œufs ; elle en sort ensuite, pâle et décolorée, par l'extrémité opposée, en y pratiquant au besoin une ouverture. Le mâle y rentre après elle, glisse sur les œufs en frétillant, les féconde, et sort presque aussitôt pour réparer les avaries qu'a pu subir sa demeure. Le même mâle réitère cette opération avec plusieurs femelles, et souvent plusieurs fois avec la même ; il finit ainsi par avoir dans son nid un millier d'œufs et quelquefois bien davantage. Il s'en fait alors le gardien fidèle et courageux, et souvent il a de rudes combats à soutenir contre les autres *épinoches* qui cherchent à envahir le nid pour le livrer au pillage et satisfaire sur les œufs leur appétit vorace. Quand il ne peut pas repousser ces attaques par la force, il a recours à la ruse, et ce moyen lui réussit souvent. Les petits éclosent au bout de dix à douze jours ; mais c'est un mois seulement après la ponte que le père n'a plus à s'occuper d'eux et qu'il les abandonne pour aller reprendre ses habitudes au milieu des autres *épinoches*.

M. Coste fait remarquer que les *épinoches* font plusieurs pontes dans la même saison et à très-peu d'intervalle l'une de l'autre ; leur fécondité est donc bien plus grande qu'on ne l'avait cru d'abord. Leurs nids sont très-nombreux, et l'on en trouve depuis mars jusqu'en août. On s'explique ainsi la multiplication inouïe de ces poissons. On a dit avec raison que les *épinoches* sont, comme les mouches, très-abondantes là où elles se trouvent. Il y en a beaucoup ou pas du tout. Elles nagent souvent par troupes, et il n'est pas rare de les voir former de longues colonnes ; on rencontre aussi des individus isolés et errant à l'aventure. « Les *épinoches*, dit encore M. Blanchard, ont la réputation bien établie d'avoir une humeur irascible. Il est, en effet, très-curieux de voir ces poissons changer instantanément d'attitude, suivant les circonstances. Nagent-ils paisiblement, leurs épines dorsales sont couchées et à peine visibles ; leurs épines ventrales sont ramenées sur les côtés du corps. Survient-il un danger, quelque chose de nature à exciter leur colère, soudain les pointes du dos se dressent menaçantes, les pointes du ventre s'écartent, prêtes à entamer l'ennemi. Ces terribles aiguillons inspirent la crainte même à d'assez gros poissons. Il arrive malheur aux imprudents. Des perches, de jeunes brochets voraces, malgré l'armature de leur palais, ont quelquefois la bouche ou le gosier embroché par l'*épinoche* qu'ils ont saisie et dont ils ne parviennent pas toujours à se débarrasser sans accident. » L'*épinoche*, grâce à son armure, se défend ainsi très-bien contre ses ennemis. Les autres poissons l'attaquent peu, et, vu sa médiocre valeur alimentaire, l'homme cherche rarement à la prendre. Ses ennemis redoutables, elle les trouve parmi les animaux d'un ordre inférieur. L'un est le binocle de l'*épinoche*, petit crustacé qui s'attache à sa peau et lui suce le sang ; l'autre est le botryocéphale solide, qui, remplissant quelquefois presque tout l'abdomen, comprime les intestins et les resserre dans un fort petit espace. Cuvier dit que l'*épinoche* peut subsister assez longtemps hors de l'eau, surtout quand elle tombe dans l'herbe humide. Il n'est pas bien démontré, malgré l'assertion de Bloch, qu'elle ne vive que trois ans.

L'*épinoche* est très-agile, très-active, très-vive dans ses mouvements. Elle saute verticalement à plus d'un pied hors de l'eau, et obliquement plus loin encore, lorsqu'elle veut franchir des obstacles. Elle est d'ailleurs si peu farouche, qu'elle vient jusque sur les pieds des baigneurs. On dit qu'elle aime le soleil. Elle se tient souvent sous les plantes aquatiques, et se nourrit d'insectes, de vers, de mollusques, de petits animaux aquatiques qui servent d'appât pour la prendre ; on l'a vue dévorer des sangsues d'assez forte taille. Mais c'est surtout au frai et aux jeunes poissons qu'elle s'attaque, ce qui lui vaut une antipathie prononcée de la part des pêcheurs. Sa voracité est étonnante ; Backer parle d'une *épinoche* qui, lui présent, a englouti en cinq heures soixante-quatorze vandoises naissantes. Aussi est-ce l'animal le plus nuisible au peuplement des étangs et des rivières, d'où il est malheureusement très-difficile de l'extirper.

La petitesse de ce poisson, ses épines, la dureté de son enveloppe écailleuse, font qu'il est peu recherché comme aliment. Dans le Midi, on lui donne les noms vulgaires d'*étrangle-chat* et de *crève-valet*. Cependant Belon et Rondelet en parlent, sous ce rapport, comme d'un objet de commerce. On en prend assez, disent-ils, dans le Nar (un des affluents du Tibre) pour en porter aux marchés de Narni et des villes voisines. Cuvier, qui cite ce fait, pense qu'il s'agit peut-être ici d'autres espèces. Ajoutons que le passage de Rondelet semble se rapporter plus particulièrement à l'épinochette. En France, il ne paraît pas que les *épinoches* aient jamais été recherchées comme aliment, même par les classes les plus pauvres. Mais on assure que, dans certains pays, ces poissons ont quelquefois fourni une ressource, dans les temps de famine. Au siége de Dantzig, les malheureux habitants de cette ville, pressés par la faim, recueillaient les *épinoches*, qui s'étaient multipliées abondamment dans les fossés de la place. Sur quelques points des côtes de la Baltique, on donne ces petits poissons en pâture aux pourceaux. En Angleterre, on les utilise pour les volailles, qui s'en montrent, dit-on, très-friandes et qui engraissent beaucoup par suite de cette nourriture. Les pêcheurs regardent les *épinoches*, après qu'on a eu soin d'en enlever les épines, comme un excellent appât pour la perche. Klein nous apprend qu'en Prusse on en extrait, par la cuisson, une huile épaisse, bonne pour l'éclairage et pour les arts industriels. Enfin, dans les pays où ces poissons abondent, comme dans le comté de Lincoln, on en pêche quelquefois de telles quantités, qu'on les répand comme engrais sur les terres.

L'*épinoche porte-obole* doit son nom à la tache ronde et argentée que nous avons vue exister dans toutes les espèces du genre, mais qui, dans celle-ci, est beaucoup plus développée et ressemble à une pièce de monnaie. Elle se trouve au Kamtschatka, et remonte les rivières en quantités innombrables ; on en fait un assez bon bouillon ; mais la majeure partie est mise à sécher au soleil, et, comme elle se conserve sans se corrompre, elle sert pendant l'hiver à la nourriture des chiens. On trouve encore dans ce genre quelques autres espèces exotiques, moins bien connues. V. ÉPINOCHETTE et GASTRÉ.

ÉPINOCHER v. n. ou intr. (é-pi-no-ché). Manger lentement et sans appétit. ‖ S'arrêter aux bagatelles, muser : *De s'arrêter en si peu de temps, c'est* ÉPINOCHER *en histoire* (Et. Pasq.) ‖ Vieux mot.

ÉPINOCHETTE s. f. (é-pi-no-chè-te — dimin. d'*épinoche*). Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs petites espèces d'épinoches.

— **Encycl.** Les *épinochettes* ont les formes générales des épinoches ; mais elles sont encore plus petites et surtout plus effilées ; elles ont des épines ventrales beaucoup moins fortes, la peau nue sur les côtés, et manquent entièrement d'armure thoracique. Elles sont très-communes dans les eaux du nord de l'Europe. La France en possède cinq ou six espèces. L'*épinochette* commune pèse à peine 15 grammes. Elle est beaucoup plus abondante dans la Seine que l'épinoche. Elle fraye en mai et juin, et descend aussi à la mer. C'est le plus petit des poissons de nos côtes, si l'on en excepte l'athérine naine de Risso, qui même n'est probablement que le jeune âge d'une autre espèce. L'*épinochette*, par la destruction qu'elle fait des jeunes poissons, est un des fléaux de nos étangs. Ses mœurs présentent, du reste, la plus grande analogie avec celles des épinoches.

ÉPINOMIQUE adj. (é-pi-no-mi-ke — du gr. *epi*, sur; *nomos*, loi). Politiq. Supérieur ou contraire à la loi. ‖ Inus., bien que donné dans plusieurs dictionnaires.

ÉPINONE s. f. (é-pi-no-ne). Entom. Altération du mot ÉPIPONE.

ÉPINOSTE s. f. (é-pi-no-ste). Antiq. gr. Syn. d'ÉPIMULIE.

ÉPINOTION s. m. (é-pi-no-ti-on — du gr. *epinôtios*, qui est sur le dos; de *epi*, sur, et *nôtos*, dos). Anc. anat. Omoplate.

EPINUS (François-Ulric-Théodore), mathématicien allemand, mort en 1800 à Saint-Pétersbourg, où, depuis 1756, il occupait à l'université la chaire de physique et de mathématiques. Outre un grand nombre de *Mémoires*, insérés dans les *Acta Academiæ Petropolitanæ*, on a de lui une brochure curieuse *Sur les rapports de la force électrique et de la force magnétique* (Saint-Pétersbourg, 1759, en latin), et des *Réflexions sur la géographie mathématique de Kraft* (Saint-Pétersbourg, 1764).

ÉPINYCTIDE s. f. (é-pi-ni-kti-de — du gr. *epinuktis*, éruption pustuleuse qui survient la nuit; de *epi*, sur, et *nux*, nuit). Bot. Syn. de DÉPRAIRE, genre de lichens.

ÉPIODIE s. f. (é-pi-o-dî — du gr. *epi*, sur; *odê*, chant). Mus. anc. Marche funèbre chez les Grecs.

ÉPIODON s. m. (é-pi-o-don — du gr. *epi*, sur; *odous*, dent). Mamm. Genre de cétacés formé aux dépens des dauphins. ‖ On dit aussi ÉPIODONTE.

ÉPION s. m. (é-pi-on — rad. *épi*). Agric. Petit épi.

ÉPIONE s. f. (é-pi-o-ne). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes de la tribu des phalènes : *Les* ÉPIONES *volent en juillet dans les bois.* (Desmarest.)

— **Encycl.** Ce genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes, est formé aux dépens du genre ennomos, dont il se distingue par une trompe longue, un corselet étroit et un peu velu, des ailes inférieures à bord terminal plus ou moins échancré ou sinué. Les chenilles ont la tête petite et carrée; leur corps s'amincit vers la partie antérieure, à partir du sixième anneau; elles sont couvertes de poils fins et clair-semés. Les unes vivent sur les arbres, les autres sur les plantes basses. Elles se métamorphosent en nymphes entre des feuilles rattachées ensemble par quelques fils. L'insecte parfait paraît en juillet et vole dans les bois. Ce genre comprend quatre espèces, qui ne sont communes nulle part. L'*épione aiguë* habite la plus grande partie de l'Europe et se trouve aux environs de Paris ; elle est remarquable par la vivacité de ses couleurs.

ÉPIOOLITHIQUE adj. (é-pi-o-o-li-ti-ke — du gr. *epi*, sur, et de *oolithique*). Géol. Se dit des terrains situés au-dessus du calcaire oolithique.

ÉPIORNIS s. m. Ornith. V. ÆPIORNIS.

ÉPIPACTIS s. f. (é-pi-pa-ktiss — du gr. *epipaktis*, elléborine). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des néottiées, comprenant trois espèces, qui croissent en France. ‖ On dit aussi ÉPIPACTIDE.

— **Encycl.** Ce genre d'orchidées renferme des plantes terrestres, à fibres radicales fasciculées à tige simple, portant des feuilles alternes, embrassantes, souvent même engainantes à la base, à fleurs assez grandes, disposées en épis terminaux. L'*épipactis* à larges feuilles a des fleurs à pétales rose pourpré, à labelle gris verdâtre. Cette plante, qui croît dans les bois secs, était vantée jadis en médecine comme propre à calmer les douleurs de la goutte. C'est une des orchidées les plus faciles à cultiver dans les jardins. Elle fleurit en juin et juillet, et présente plusieurs variétés, dont une, à feuilles étroites et lancéolées, exhale une très-faible odeur de vanille. L'*épipactis* des marais est commune dans les bois humides et les prairies marécageuses; elle fleurit en juillet et août. Quelques autres espèces forment aujourd'hui le genre céphalanthère.

ÉPIPALLADIUM s. m. (é-pi-pal-la-di-omm — du gr. *epipalladion*; de *epi*, sur; *Palladion*, place de Pallas à Athènes). Antiq. gr. Tribunal des éphètes, établi sur le Palladion ou place de Pallas.

ÉPIPAROXYSME s. m. (é-pi-pa-ro-ksi-sme — du gr. *epi*, sur, et de *paroxysme*). Pathol. Paroxysme qui reparaît plus tôt et plus souvent qu'il ne devrait normalement.

ÉPIPASTIQUE adj. (é-pi-pa-sti-ke — du gr. *epipassein*, saupoudrer). Pharm. Se dit d'un papier enduit d'une matière gluante, que l'on saupoudre de poudre de cantharides, et que l'on emploie comme vésicatoire : *Papier* ÉPIPASTIQUE.

ÉPIPÈDE s. m. (é-pi-pè-de — du gr. *epipedos*, plan, aplati). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la Guyane. ‖ Genre d'insectes hémiptères hétéroptères du groupe des pentatomes, dont l'espèce type habite le Brésil.

ÉPIPÉDOMÉTRIE s. f. (é-pi-pé-do-mé-trî — du gr. *epipedos*, plan; *metron*, mesure). Anc. géom. Mesure comparée des figures s'appuyant sur la même base.

ÉPIPÉDONOTE s. f. (é-pi-pé-do-no-te — du gr. *epipedos*, plan, uni; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, comprenant deux espèces, qui vivent au Chili.

ÉPIPÉDORHINE s. m. (é-pi-pé-do-ri-ne — du gr. *epipedos*, plan, uni; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, comprenant une ou deux espèces, qui habitent le Brésil. ‖ On dit aussi ÉPIPÉDORRHYNQUE.

ÉPIPÉTALE adj. (é-pi-pé-ta-le — du gr. *epi*, sur; *petalon*, pétale). Bot. Qui croît sur les pétales ou sur la corolle : *Glandes, étamines* ÉPIPÉTALES.

ÉPIPÉTALIE s. f. (é-pi-pé-ta-lî — rad. *épipétale*). Bot. Classe de plantes comprenant les végétaux dicotylédones à corolle polypétale et à étamines épigynes.

ÉPIPÉTIOLÉEN, ÉENNE adj. (é-pi-pé-si-o-lé-ain, é-è-ne — du gr. *epi*, sur, et de *pétiole*). Bot. Qui est fixé sur le pétiole des feuilles. ‖ Peu usité.

ÉPIPÈTRE s. m. (é-pi-pè-tre — du gr. *epi*, sur; *petra*, pierre). Polyp. Genre de polypiers alcyoniens, réuni par plusieurs auteurs, comme simple section, au genre alcyon.

ÉPIPH s. m. (é-piff). Chronol. Onzième mois de l'année solaire, chez les anciens Egyptiens. ‖ On dit aussi ÉPIPHI et EPHÉPHI.

ÉPIPHANE adj. (é-pi-fa-ne — gr. *epiphanês*, qui se montre, glorieux, illustre; de *epi*, sur, et de *phainô*, je brille). Mythol. gr. Surnom de tous les dieux, et particulièrement de Jupiter.

— Hist. Surnom donné à quelques princes successeurs d'Alexandre : *Antiochus* ÉPIPHANE.

— s. f. Infus. Genre non adopté d'infusoires hydatiniens.

ÉPIPHANE (saint), évêque de Salamine, en Chypre, docteur de l'Eglise grecque, né vers 310 à Bezanduca, district d'Eleuthéropolis (Palestine), mort en 403. Ses parents étaient juifs. L'exemple des solitaires chrétiens de l'Egypte l'enflamma d'enthousiasme religieux. Il reçut le baptême, fonda un monastère dans son pays, soutint la foi de Nicée contre les ariens, se lia avec saint Athanase et saint Eusèbe, se fit ordonner prêtre à cinquante-cinq ans, fut élu évêque de Salamine en 367, et montra parfois un zèle indiscret dans sa recherche des hérésies. Pendant un voyage qu'il fit à Rome, en 382, il entra en relation avec saint Jérôme, qui, plus tard, passa quelque temps auprès de lui, à Salamine, avec sainte Paule. Epiphane se rendit ensuite à Jérusalem, où il eut de vives discussions avec Jean, évêque de cette ville, puis à Constantinople, où il contribua à faire déposer saint Jean-Chrysostome. Il mourut en retournant dans l'île de Chypre.

Malgré ses démêlés avec saint Jean-Chrysostome, malgré les reproches qui ont été adressés à sa mémoire, l'Eglise l'a placé au nombre de ses saints et de ses docteurs, et l'honore le 12 mai. Epiphane avait une connaissance profonde de l'Ecriture, des dogmes de l'Eglise et de la plupart des langues cultivées à son époque. Ses principaux écrits sont : *Ancoratus*, discours sur la foi et exposition de la doctrine de la sainte Trinité; *Panarium*, discours contre les hérésies : l'auteur n'en compte pas moins de cent, vingt antérieures à J.-C., quatre-vingts postérieures; *De ponderibus et mensuris*, traité des poids et des mesures chez les Juifs, etc. De tous les Pères grecs, c'est le plus négligé dans son style. Ses *Œuvres* (grec-latin) furent publiées par Denis Pétau (Paris, 1622, 2 vol. in-fol.).

ÉPIPHANE (saint), évêque de Pavie, né dans cette ville en 438, mort en 497. Successeur de saint Crispin sur le siége épiscopal de Pavie (466), il joua un rôle important dans les affaires politiques de son temps, se porta comme médiateur entre l'empereur Athémius et son gendre Ricimer (468), termina les différends survenus entre l'empereur Julius Nepos et le roi des Wisigoths de Toulouse, Evaric, au sujet des limites des deux Etats (474), intercéda, en 476, auprès d'Odoacre, qui avait ruiné Pavie, et en obtint la liberté des prisonniers et une exemption d'impôts pour la cité dévastée, qu'il releva lui-même de ses ruines. En 489, il intervint entre les rois Théodoric et Odoacre, et fit ses efforts pour apaiser leurs querelles. Il fut même employé par le premier dans diverses missions. La sainteté de sa vie lui fit attribuer de nombreux miracles. Sa frugalité était telle qu'il ne mangeait que des herbes ou des légumes une fois par jour; en outre il donna constamment la preuve d'une grande austérité de mœurs. L'Eglise l'honore le 21 janvier.

ÉPIPHANE D'ALEXANDRIE, mathématicien grec, fils de Théon, autre mathématicien. Il vivait au IIe siècle après J.-C. On le croit auteur du traité *Sur les tonnerres et les éclairs*, dont le manuscrit se conserve en Angleterre.

ÉPIPHANE, philosophe et sectaire grec du IIe siècle. Fils de l'hérésiarque Carpocrate, il professait une philosophie sociale qui paraîtrait avancée même de nos jours. Il voyait en Dieu l'auteur du bien, dans l'ignorance et la passion les seules causes du mal. Il considérait la propriété et les lois comme la source principale de tous nos maux, l'égalité absolue comme la perfection primitive qu'il fallait songer à rétablir. Admettant la communauté des biens, il acceptait comme conséquence nécessaire la communauté des femmes. Il disait encore que la loi est la source du péché, ce qui est une tautologie, le péché ne pouvant être défini que violation de la loi. Chose incroyable! l'auteur de ce système n'avait que dix-sept ans lorsqu'il mourut. Il excita de son vivant une telle admiration, que les habitants de Céphalonie et de Samé lui élevèrent des temples et l'honorèrent comme un dieu.

ÉPIPHANE, patriarche de Constantinople, mort en 536. Il remplissait les fonctions de syncelle lorsqu'il fut élevé au patriarcat, en 520, et il occupa son siége pendant plus de seize années. Les Grecs l'ont placé au nombre de leurs saints. Il condamna et anathématisa Severus, patriarche d'Antioche, Pierre, évêque d'Apamée, et Zoroas. On a de lui plusieurs *Lettres*, adressées au pape Hormisdas, et insérées dans les *Conciles* de Labbe. On lui a attribué, mais à tort, des traités sur la *Séparation de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque*, sur l'*Excommunication des Latins par les Grecs*, ouvrages qui appartiennent évidemment à une époque postérieure à celle où vivait Epiphane.

ÉPIPHANE, dit **le Scolastique**, écrivain ecclésiastique qui vivait en Italie au VIe siècle. On ignore où il était né. Il fut ami de Cassiodore, qui l'engagea à traduire en latin plusieurs ouvrages grecs. On cite, parmi ses traductions : *Histoires ecclésiastiques* de Sozomène, de Socrate et de Théodoret, dont Cassiodore s'est largement servi pour son *Historia tripartita*; *Antiquités judaïques* de Josèphe; *Scholies* de saint Clément d'Alexandrie, et enfin *Commentaires* de Didyme.

ÉPIPHANE, en arménien **Ebipan**, évêque arménien du VIIe siècle. Il fut tiré de la solitude où il s'était confiné, pour être fait abbé du monastère de Saint-Jean-Baptiste, dans la province de Daron, et évêque de Mamigoniens. Il occupa ce siége pendant vingt ans. Il a écrit : une *Histoire du monastère de Saint-Jean-Baptiste*; une *Histoire du concile d'Ephèse*; des *Commentaires sur les Psaumes et les Proverbes*, et enfin des *Sermons*. Aucun de ces ouvrages n'a été imprimé.

ÉPIPHANE DE JÉRUSALEM, dit **l'Agiographe** ou **l'Agiopolite**, écrivain ecclésiastique grec, qui vivait, pense-t-on, vers le XIIe siècle, à Jérusalem. Il était moine et prêtre. Quelques-uns en font un patriarche de Constantinople. On a de lui : *Enarratio geographica urbis sanctæ et locorum ibi sacrorum*, imprimée à Paris en 1620 (in-8°); *Vita sanctæ Deiparæ; Vita sancti Andreæ apostoli*. Ces deux ouvrages sont restés manuscrits.

ÉPIPHANE, religieux de l'ordre des capucins, missionnaire français, né à Moirans, en Franche-Comté, vivait au XVIIe siècle. Il prêcha la foi dans l'Amérique du Sud et y mourut. Il a laissé de nombreux manuscrits, parmi lesquels on cite : *Explication littérale de l'*Apocalypse; la *Clef de l'*Apocalypse; *Annales historiques de la mission des capucins dans la Nouvelle-Andalousie*, etc., etc.

ÉPIPHANÉE s. m. (é-pi-fa-né — du gr. *epiphanês*, remarquable, distingué). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Asie Mineure.

ÉPIPHANIE s. f. (é-pi-fa-nî — du gr. *epiphaneia*, apparition; de *epi*, sur, et de *phainô*, je brille, j'apparais). Manifestation de Jésus-Christ aux gentils, par l'adoration des mages. ‖ Fête de l'Eglise qui rappelle cet événement : *Le premier dimanche après l'*ÉPIPHANIE. ‖ On l'appelle vulgairement JOUR DES ROIS.

— **Encycl.** L'*Epiphanie* est célébrée le 6 janvier et se confond, dans l'esprit du peuple, avec le *jour des Rois*, qui se fête en famille par l'élection d'un *roi de la fève*, usage qui vient du paganisme et qui n'était qu'une suite des Saturnales. A l'origine, les deux fêtes de Noël et de l'*Epiphanie* se célébraient le même jour (6 janvier) dans tout l'Orient. Ce fut au Ve siècle que celle de Noël fut fixée au 25 décembre. En Occident les deux fêtes semblent avoir toujours été distinctes. L'institution de l'*Epiphanie* a pour base les célèbres versets de saint Matthieu : « Jésus étant né à Bethléem de Juda, au temps du roi Hérode, des mages vinrent d'Orient à Jérusalem, demandant : « Où est le roi des » Juifs nouvellement né? Nous avons vu son » étoile en Orient et nous sommes venus l'ado» rer. » A cette demande, le roi Hérode fut troublé, et toute la ville de Jérusalem avec lui. Ayant assemblé les princes des prêtres et les scribes du peuple, il s'informa d'eux où le Christ devait naître. Ils répondirent : A Bethléem de Juda; car il est écrit par le prophète : « Et toi, Bethléem, terre de Juda, » tu n'es pas la moindre des villes de Juda, » car c'est de toi que sortira le chef qui doit » conduire mon peuple d'Israël. » Alors Hérode, ayant appelé les mages en secret, s'informa d'eux soigneusement du temps où l'étoile leur était apparue, et, les envoyant à Bethléem, il leur dit : « Allez, prenez des ren» seignements exacts sur l'enfant, et quand » vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, » afin que j'aille aussi l'adorer. » Les mages, ayant entendu le roi, partirent, et l'étoile qu'ils avaient vue en Orient les précédait, jusqu'à ce qu'elle vînt s'arrêter au-dessus de l'endroit où était l'enfant. Quand ils revirent l'étoile, ils eurent une grande joie. Entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie, sa mère, et, se prosternant, ils l'adorèrent, puis, ayant ouvert leur trésor, ils lui offrirent en présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe. »

Cependant l'enseignement ecclésiastique a longtemps hésité sur le sens même de la fête de l'*Epiphanie*, et les explications les plus contradictoires ont été données. Comme *Epiphanie* veut dire apparition, il s'est trouvé, à l'origine du christianisme, des docteurs pour avancer que l'on fêtait en ce jour le baptême de Jésus-Christ, c'est-à-dire le jour où, en recevant l'ablution des eaux du Jourdain, il fut reconnu par Jean comme véritablement fils de Dieu. C'est l'interprétation manichéenne et gnostique. D'après l'interprétation catholique, l'apparition eut pour témoins les gentils, représentés par les mages. Auparavant, suivant le langage de l'Ecriture, les nations étaient assises dans les ténèbres et dans les ombres de la mort. Dieu leur envoie une étoile qui annonce à leurs mages qu'il a désormais l'intention de n'être plus uniquement le Dieu des Juifs, comme il l'était depuis la création de l'univers, mais qu'il allait devenir le Dieu de tout le monde.

Les mages venaient de l'Arabie Heureuse, suivant Tertullien; de la Perse, suivant d'autres docteurs. Saint Léon en a fait trois rois, quoique l'Ecriture n'en dise rien, et c'est cette tradition qui a prévalu : elle a été suivie par tous les peintres.

Pour l'Eglise, l'*Epiphanie* est une fête multiple : on y célèbre à la fois l'adoration des mages, le baptême de Jésus et les noces de Cana, rattachées, on ne sait pourquoi, à cette date. Depuis le concordat, ce n'est plus une fête chômée; elle est reportée au dimanche suivant. Cette fête n'est pas toujours bien comprise : un brave curé de campagne a pu dire au prône à ses paroissiens : « Dimanche prochain, mes très-chers frères, l'Eglise célèbre la fête de sainte *Epiphanie*, vierge et martyre, mère des trois rois mages qui vinrent adorer Jésus! » Les fidèles ne la célèbrent d'ordinaire qu'en tirant le gâteau des rois. Cette coutume, peu conforme aux habitudes d'abstinence préconisées par l'Eglise, a fait conclure à certains archéologues, en désaccord avec les théologiens, que cette fête était une tradition des antiques saturnales. Les saturnales commençaient en décembre, c'est-à-dire vers Noël, et se prolongeaient jusqu'aux environs du 6 janvier, l'habitude était d'envoyer des gâteaux et des fruits à ses amis, pratique conservée encore dans les campagnes, où la tradition est plus vivace. Le roi du festin était tiré au sort; c'est ce qui a lieu encore chez nous, puisque c'est le sort qui désigne le *roi de la fève*. Lucien dit que les anciens passaient les saturnales à manger, à s'enivrer et à crier. Au moyen âge, son assertion eût encore été exacte, et maintenant encore la fête des Rois est un prétexte à réjouissances bruyantes. L'origine païenne de cette fête a paru si évidente à quelques membres du clergé, que l'abbé Deslions, au XVIIIe siècle, a intitulé un de ses ouvrages : *Discours ecclésiastiques contre le paganisme du Roi boit.*

Le roi boit! c'est le cri du sacre de ce souverain d'un jour. Dès les origines de notre histoire, on voit la fête des Rois célébrée, non-seulement par le peuple, mais par les grands seigneurs et les rois eux-mêmes. Les divertissements, empreints des mœurs de l'époque, avaient une physionomie particulière; généralement, dans les familles, *on faisait un roi* de quelque enfant pauvre et intelligent dont on payait ensuite les frais d'école. Jacques d'Oronville, historien de Louis III, duc de Bourbon, raconte, d'une façon touchante, une fête des Rois chez ce prince : « Vint, dit-il, le jour des Rois, où le duc de Bourbon fit grande feste et lye-chère, et fit

son roy d'un enfant en l'âge de huict ans, le plus pauvre que l'on trouva en toute la ville, et le faisoit vestir en habit royal, en luy baillant tous ses officiers pour le gouverner, et faisant bonne chère à celuy roy, pour vénérance de Dieu, et le lendemain disnoit celuy roy à la table d'honneur. Après venoit son maistre d'hostel, qui faisoit la queste pour le pauvre roy, auquel le duc Loys de Bourbon donnoit communément quarante livres pour le tenir à l'eschole, et tous les chevaliers de la cour chacun un franc, et les escuyers chacun un demi-franc; si montoit la somme aucunes fois près de cent francs, que l'on bailloit au père ou à la mère pour les enfants qui estoient roys à leur tour, à enseigner à l'eschole sans autre œuvre, dont maints d'iceux en vivoient à grand honneur, et cette belle coutume tint le vaillant duc Loys de Bourbon tant comme il vesquit. »

La fête des Rois donna lieu souvent à de grands scandales. Les écoliers de l'Université de Paris la célébraient d'ordinaire avec des comédiens et des bateleurs ; ils dansaient, chantaient des airs profanes, et couraient par les rues, après boire, avec fifres et tambours. A la cour, les choses se passaient plus honnêtement, mais d'une manière différente sous chaque règne. Parfois les réjouissances déterminèrent des accidents singuliers.

En 1521, François Ier, célébrant les Rois, reçut une blessure grave. Voici le récit de Du Bellay : « Le roy, dit-il, étant à Romorantin, vint la feste des Rois. Le roy, sachant que M. de Saint-Pol avait faict un roy de la febve en son logis, délibéra avec ses supposts d'envoyer défier ledit roy de mondit seigneur de Saint-Pol, ce qui fut faict; et, parce qu'il faisoit grandes neiges, mondit seigneur de Saint-Pol fit grandes munitions de pelottes de neige, de pommes et d'œufs pour soutenir l'effort. Etant enfin toutes armes faillies pour la défence de ceux de dedans, ceux du dehors forçant la porte, quelque malavisé jeta un tison de bois par la fenestre, et tomba ledit tison sur la teste du roy, de quoi il fut fort blessé, de manière qu'il fut quelques jours que les chirurgiens ne pouvoient assurer de sa santé. » Le malavisé dont parle Du Bellay, sans le nommer, c'était le capitaine de Lorges, seigneur de Montgommery, nom fatal aux Valois ; un autre Montgommery devait, en jouant aussi, dans un tournoi, blesser mortellement Henri II.

Dans les curieux *Statuts de l'isle des Hermaphrodites*, où l'on décrit d'une manière satirique les divertissements des mignons de Henri III, on lit le suivant : « St. IX — Les fêtes des rois et de caresme-prenant, consacrées à Bacchus, soient les plus célèbres de toute l'année, les octaves desquelles seront de semaines et non de jours. »

L'Estoile, dans son *Journal*, décrit en ces termes ce qui se passa à la messe de Henri III le jour de l'*Epiphanie* de 1578.

« En 1578, janvier, le lundy, sixième jour des Roys, la demoiselle de Pons de Bretagne, royne de la féve, par le roy, désespérément brave, frisé et gaudronné, fut menée, du château du Louvre, à la messe en la chapelle de Bourbon, estant le roy suivy de ses jeunes mignons, autant ou plus braves que luy. Bussi d'Amboise, le mignon de Monsieur, frère du roy, s'y trouva à la suite de M. le duc son maistre, habillé tout simplement et modestement, mais suivy de six pages vêtus de drap d'or frisé, disant tout haut que la saison estoit venue que les belistres seroient les plus braves : de quoi suivirent les secrettes haines et les mécontentements et querelles qui parurent bientost après. »

Dupeyrat (livre I, chap. XLI) raconte le même fait avec quelques particularités qui méritent d'être rapportées :

« Du règne de Henri III, on faisoit à la cour, la veille de la feste des Roys, au souper, une reyne de la fève, et, le jour des Roys, le roy la menoit à la messe à son costé gauche, et si la reyne y estoit, elle marchoit au costé droit. Un peu au-dessous du roy, on préparoit un oratoire et un drap de pied pour la reyne de la fève, au costé gauche de celui du roy, avec son carreau à main droite. Le roy bailloit à l'offrande, avec l'écu, trois boules de cire, l'une couverte de feuilles d'or, l'autre de feuilles d'argent, et la troisième couverte d'encens, comme j'ai appris de feu M. Pillet, le plus ancien chantre et chapelain du roy, qui a servi, sous les roys Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, l'espace d'environ cinquante ans. Le roy étant de retour en sa place sous le dais, la reyne de la fève se levoit, et ayant fait la révérence au roy et à la reyne, alloit à l'offrande. La reyne n'y alloit pas; et, après la messe, leurs majestés et la reyne de la fève, somptueusement habillées et parées, retournoient en grande pompe au Louvre, les sonnettes et tambours sonnant. »

Sous Henri IV et sous Louis XIII, la fête des Rois ne tomba pas en désuétude; elle dut se passer [illegible] même cérémonial, mais aucun [illegible] ne nous a transmis de particula[illegible]. A la cour de Louis XIV, on en fit un grand divertissement. Le *Mercure galant* a raconté en ces termes la fête des Rois de janvier 1684 :

[illegible]q tables, une pour les princes et seigneurs, et quatre pour les dames. La première de celles-ci était tenue par le roi; la seconde par le Dauphin. On tira la fève à toutes les cinq. A la table des hommes, elle tomba au grand écuyer, qui fut roi; aux quatre tables de femmes, la reine fut une dame. Alors le nouveau roi et les reines nouvelles, chacun dans leur petit Etat, se choisirent des ministres, et notamment des ambassadeurs pour aller féliciter les puissances voisines et leur proposer des alliances. Louis XIV accompagna l'ambassadeur envoyé par la reine. Il porta la parole pour elle; par un compliment gracieux au grand écuyer, il lui demanda sa protection, que celui-ci lui promit, en ajoutant que, s'il n'avait pas une fortune faite, il méritait qu'on la lui fît. La députation se rendit ensuite aux autres tables; et successivement les députés de celles-ci vinrent de même à celle de Sa Majesté. Quelques-uns même d'entre eux, hommes et femmes, mirent dans leurs discours et dans leurs propositions tant de finesse et d'esprit, des allusions si heureuses, des plaisanteries si adroites, que ce fut pour l'assemblée un véritable divertissement. En un mot, le roi s'en amusa tellement, qu'il voulut recommencer la semaine suivante. »

On cite un fait d'armes singulier occasionné par la fête de l'*Epiphanie* ou des Rois. En 1551, l'amiral de Châtillon fut sur le point de surprendre Douai pendant la nuit, la garnison s'étant enivrée au delà de toute mesure en criant : *Le roi boit!* Il est à remarquer, en passant, que ce cri est particulier à la France, à l'Allemagne et aux Pays-Bas.

Les chrétiens sévères, les luthériens, les calvinistes, les jansénistes frappèrent de leur réprobation ces divertissements, renouvelés du paganisme, des saturnales. C'était un janséniste que cet abbé Deslions, chanoine de Senlis, dont nous avons parlé plus haut et qui composa les *Discours ecclésiastiques contre la fête des Rois*. Cet opuscule (1654, 1 vol. in-12) contient cinq discours ou traités, dont le style rappelle plutôt la manière des prédicateurs du temps de la Ligue que celle de Bourdaloue. Le grotesque et le trivial s'y mêlent aux choses les plus sensées : « ... Les coutumes, ou pour mieux dire les inepties, dit-il, dont nous avons barbouillé la face de l'*Epiphanie* et déshonoré la majesté du jour des Rois, ne furent jamais de l'esprit et de l'invention de la sainte Eglise. Faire un roi de gâteau; le tirer au sort d'une fève; lui faire prendre possession de son trône et de sa royauté par un verre de vin qu'il boit en spectacle et en cérémonie, aux cris du *roi boit*; un roi qui n'est fait que pour la table, pour s'enivrer souvent et pour enivrer les autres, qui lui servent de courtisans et de sujets; je dis que tout cela ressent l'esprit de Satan, qui préside à la fête, sous le nom et l'invocation de quelque idole. Que ce soit, messieurs, sous l'invocation de Phœbus ou de qui vous voudrez, il ne m'importe ; car j'apprends qu'il y a des raffinés qui prétendent que je me suis trompé au précédent discours; que j'ai parlé comme le vulgaire, en disant : *Phœbe domine*, au lieu qu'il faut dire, à leur avis, plus correctement : *Fabæ domine*. Prenez-le comme il vous plaira, vous ferez et vous faites, en toute manière, une cérémonie païenne. Dire : *Phœbe domine*, cela signifie : seigneur Phébus, et c'est invoquer le soleil par son nom. Dire : *Fabæ domine*, cela signifie : dieu ou seigneur de la fève, viens ici à la bénédiction et à la distribution de ce gâteau; viens, dieu de la fève, présider au sort que nous en voulons tirer pour en faire un roi de notre table, qui nous fasse bien crier et bien boire; car c'est là où se terminera son règne...

» Dites-nous donc, je vous en prie, si vous êtes de ces Egyptiens desquels il est parlé au banquet de Plutarque, qui adoraient la fève comme une grande divinité; car nous savons que ces misérables peuples divinisaient jusques aux choux et aux oignons de leurs jardins; mais surtout la fève leur était si sainte qu'ils n'osaient ni en semer, ni en manger, ni même la regarder à deux yeux; ils la tenaient dans leur temple, cachée d'un voile comme un grand mystère (V. Valerianus Pierus, *Hieroglyphi* 57, *De faba*). Ne prétendez-vous pas la même chose quand vous la cachez si bien dans la pâte de vos gâteaux et sous la serviette, ainsi que sous un voile...? »

Plus loin, le bon docteur de Sorbonne ajoute : « Une telle coutume de faire ainsi des rois ne peut venir que des magiciens et non des mages; des adorateurs de Bacchus, et non des adorateurs de Jésus... »

Plus loin encore, il compare les gosiers des chrétiens qui font le repas des Rois à « des sépulcres ouverts, comme il est écrit aux *Psaumes*, ou ils ensevelissent les bêtes mortes et les charognes de toutes espèces... »

Les homélies de l'abbé Deslions n'empêchèrent pas le monde sceptique d'aller son train, et de tirer les rois en famille. Le philosophique XVIIIe siècle considérait cette petite fête comme un divertissement tout à fait innocent, et ne songeait, en s'y livrant, ni aux saturnales, ni à l'*Epiphanie*. V. DIDEROT.

L'exemple vient de trop bon lieu pour que nous hésitions à le suivre. Aussi, de nos jours, fête-t-on joyeusement les Rois.

Béranger a voulu, lui aussi, fêter l'*Epiphanie*. Voici sa chanson intitulée : le *Roi de la fève* :

1er COUPLET. *Moderato.*

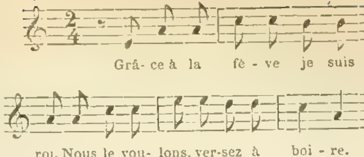

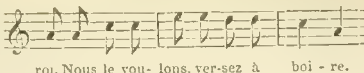

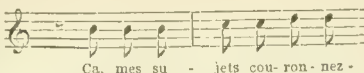

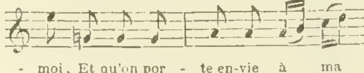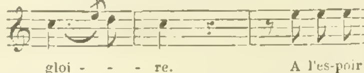

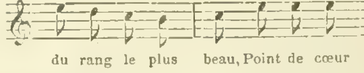

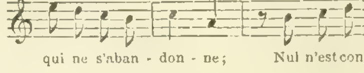

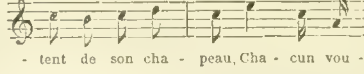

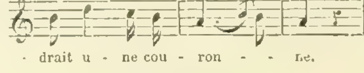

DEUXIÈME COUPLET.

Un roi sur son front obscurci
Porte une couronne éclatante;
Le pâtre a sa couronne aussi,
Couronne de fleurs qui me tente.
A l'un le ciel la fait payer;
Mais au berger l'amour la donne,
Le roi l'ôte pour sommeiller,
Colin dort avec sa couronne.

TROISIÈME COUPLET.

Le Français, poëte et guerrier,
Sert les Muses et la Victoire.
Le front ceint d'un double laurier,
Il triomphe et chante sa gloire.
Quand du rang qu'il doit occuper
Il tombe, trahi par Bellone,
Le sceptre lui peut échapper,
Mais il conserve sa couronne.

QUATRIÈME COUPLET.

Belles, vous portez à quinze ans
La couronne de l'innocence :
Bientôt viennent les courtisans;
Comme les rois on vous encense.
Comme eux, de piéges séducteurs
L'artifice vous environne;
Vous n'écoutez que vos flatteurs,
Et vous perdez votre couronne.

CINQUIÈME COUPLET.

Perdre une couronne! A ces mots
Chacun doit penser à la sienne.
Je n'ai point doublé les impôts;
Je n'ai point de noblesse ancienne.
Mon peuple, buvons de concert!
La place me paraît si bonne!
N'allez pas, avant le dessert,
Me faire abdiquer la couronne.

— **Allus. litt.** Victor Hugo a intitulé *Fête des Rois* une des plus belles poésies de sa *Légende des siècles*. Une demi-douzaine de petits despotes espagnols du moyen âge imaginent de fêter l'*Epiphanie* en mettant le feu aux villages, en forçant les monastères, en mettant à sac les cités. Le mendiant du pont de Crassus, à Séville, contemple, drapé dans ses guenilles, cette fête des Rois.

Léon Gozlan a intitulé une de ses plus jolies pièces : le *Gâteau des reines*.

L'étoile qui guida les mages dans leur pieux pèlerinage a enrichi notre langue d'une image poétique fréquemment employée. Pour les écrivains, l'étoile, c'est le plus souvent une voix intérieure, une personne aimée qui nous appelle et nous dirige vers un but glorieux.

« M. Pelletan se hâte pour arriver à la naissance du christianisme. Comme un véritable roi mage, il a vu l'*étoile*, et il vient s'agenouiller dans l'étable où est né le Rédempteur du monde. »

PAULIN LIMAYRAC.

« Le devoir de l'homme est d'aller sans cesse devant lui d'un pas plus ou moins agile, d'une façon plus ou moins régulière, *guidé par son étoile*, vers la tombe, qui est le berceau de l'âme, comme les mages d'Orient vers le berceau du Christ, qui est le tombeau de la matière : il n'a pas le droit de faire un seul pas à reculons. L'espérance lui est permise, mais le regret défendu. »

(Le *Figaro*).

« Au milieu de toutes ces fleurs, de toutes ces beautés, je ne voyais que Mariette et le sillon lumineux qu'elle traçait devant moi pour me guider dans ma route. Aussi je la suivais comme les *mages suivirent la divine étoile*, comme les Hébreux suivirent la nue qui les guidait vers la terre de promission. »

LOUIS REYBAUD.

ÉPIPHANIE, ville de la Syrie ancienne, appelée primitivement Hamath ; aujourd'hui Hamah.

ÉPIPHANIS s. m. (é-pi-fa-niss — du gr. *epiphanês*, remarquable). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, dont l'espèce unique habite l'île de Sitcha.

ÉPIPHARYNX s. m. (é-pi-fa-rainks — du gr. *epi*, sur, et de *pharynx*). Entom. Petite valvule qui ferme le pharynx de certains insectes hyménoptères.

ÉPIPHÉGE s. m. (é-pi-fé-je — du gr. *epi*, sur; *phégos*, hêtre). Entom. Genre de plantes de la famille des orobanchées, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord, où elle croît en parasite sur les racines des hêtres. ‖ On dit aussi ÉPIPHÉGUE.

ÉPIPHÉNOMÈNE s. m. (é-pi-fé-no-mè-ne — du gr. *epi*, sur, et de *phénomène*). Pathol. Symptôme qui survient pendant le cours d'une maladie, caractérisée d'ailleurs par d'autres phénomènes plus normaux.

ÉPIPHI s. m. (é-pi-fi). Chronol. V. EPIPH.

ÉPIPHILE s. m. (é-pi-fi-le — du gr. *epi*, sur; *philos*, ami). Entom. Genre de lépidoptères renfermant des espèces peu nombreuses de l'Amérique tropicale, surtout des hauts plateaux, et dont le type habite la Bolivie.

ÉPIPHLÉE s. m. (é-pi-flé — du gr. *epi*, sur; *phloios*, écorce). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des térédyles, dont l'unique espèce habite la Guyane. ‖ On dit aussi ÉPIPHLOÉ.

ÉPIPHLÉODE adj. (é-pi-flé-o-de — du gr. *epi*, sur; *phloiôdês*, d'écorce). Bot. Qui croît sur l'épiderme de l'écorce des arbres. Se dit surtout du thalle des lichens crustacés, par opposition à HYPOPHLEODE.

ÉPIPHLÉON s. m. (é-pi-flé-on — du gr. *epi*, sur; *phloios*, écorce). Bot. Couche extérieure de l'écorce, appelée aussi ENVELOPPE ou COUCHE SUBÉREUSE, et qui produit le liége.

ÉPIPHLÉOSE s. f. (é-pi-flé-ô-ze — du gr. *epi*, sur; *phloios*, écorce). Bot. Epiderme des végétaux. ‖ On dit moins bien ÉPIPHLOSE.

— Moll. Epiderme dont sont revêtues un grand nombre de coquilles.

ÉPIPHLOGISME s. m. (é-pi-flo-ji-sme — du gr. *epi*, sur; *phlogisma*, inflammation). Méd. Chaleur brûlante.

ÉPIPHLOGOSE s. f. (é-pi-flo-gô-ze — du gr. *epi*, sur; *phlogôsis*, inflammation). Méd. Second degré de la période inflammatoire.

ÉPIPHONÈME s. m. (é-pi-fo-nè-me — gr. *epiphonêma*; de *epi*, sur; *phoneô*, je crie). Rhétor. Exclamation sentencieuse par laquelle on termine quelque récit : *On a donné à l'exclamation le nom d'*ÉPIPHONÈME *quand elle exprime une réflexion et termine un tableau.* (A. Didier.)

— **Encycl.** V. EXCLAMATION.

ÉPIPHORA s. m. (é-pi-fo-ra — gr. *epiphora*, flux; de *epi*, sur, et *pherô*, je porte). Pathol. Ecoulement de larmes causé par une affection des voies lacrymales.

— **Encycl.** L'*épiphora* est une affection des yeux dont le siége est dans les organes sécréteurs des larmes, et qu'il ne faut pas confondre avec le larmoiement. L'*épiphora* se développe sous l'influence de toute irritation chimique ou mécanique appliquée à la conjonctive. Ainsi un grain de poussière, un grain de sel pénétrant dans l'œil, provoquent un écoulement de larmes. C'est un moyen employé par la nature pour entraîner le corps étranger. L'affection appelée ordinairement ophthalmie scrofuleuse est une cause fréquente d'*épiphora*. Un état morbide des voies digestives, la présence de vers dans les intestins provoquent souvent de l'*épiphora*, qui apparaît en pareil cas plutôt comme symptôme que comme maladie. On l'observe aussi dans les cas d'hystérie et d'hypochondrie et chez les enfants au moment de la dentition. Ainsi que nous l'avons dit, l'*épiphora* est plus souvent un symptôme qu'une maladie; cependant, dans certains cas et si la sécrétion continue, ce symptôme devient une véritable affection.

— *Traitement*. Avant d'essayer d'aucun traitement, on devra s'assurer que l'*épiphora* n'est point le résultat d'une irritation mécanique de l'œil, telle que : un cil dévié, un grain de poussière, une petite tumeur, etc., etc. En pareil cas, il suffirait d'enlever la cause d'irritation pour voir aussitôt cesser cette sécrétion. Cette affection seule n'exige pas de traitement spécial, et on l'a vue souvent disparaître sous l'influence d'un régime régulier de purgatifs auxquels on fait succéder des toniques et quelquefois des antiacides. Parmi moyens locaux, les plus généralement efficaces sont : la vapeur de laudanum et la solution de caustique lunaire. Pour se servir de

la vapeur de laudanum, on verse une cuillerée de cette substance dans une tasse d'eau bouillante, que l'on place au-dessous de l'œil, après avoir préalablement écarté les paupières; puis on lotionne l'œil deux ou trois fois par jour à l'aide de ce mélange. Quant au caustique lunaire, on en fait pénétrer dans l'œil trois ou quatre gouttes, à l'aide d'un pinceau en poil de chameau. Plusieurs auteurs ont conseillé et pratiqué l'extirpation de la glande lacrymale. Ce moyen ne doit être employé qu'à la dernière extrémité et alors que tous les autres moyens de traitement auront échoué. Divers procédés opératoires ont été préconisés, mais l'examen de ces systèmes nous entraînerait trop loin. M. Bernard pense que l'opération est peu douloureuse et offre peu de dangers; on cite cependant des cas où le résultat n'a pas été heureux. Avant d'en venir à cette extrémité, il faudra faire usage des caustiques et du cautère actuel ou électrique. Ces procédés triomphent presque toujours des *épiphoras*. Les vésicatoires ont aussi, dans certains cas, une utilité incontestable. On doit les appliquer au-devant de l'oreille ou sur la tempe, parce que, ainsi placés, ils agissent sur les rameaux temporaux qui s'anastomosent avec le nerf temporal.

ÉPIPHRAGMATIQUE adj. (é-pi-fra-gma-ti-ke — rad. *épiphragme*). Hist. nat. Qui est de la nature de l'épiphragme : *Opercule* ÉPIPHRAGMATIQUE. *Membrane* ÉPIPHRAGMATIQUE.

ÉPIPHRAGME s. m. (é-pi-fra-gme — gr. *epiphragma*, couvercle; de *epi*, sur; *phragma*, ce qui bouche). Moll. Sorte d'opercule calcaire, à l'aide duquel plusieurs espèces de colimaçons et d'autres genres voisins bouchent l'ouverture de leur coquille en certains cas, mais qu'ils perdent après s'en être servis.

— Bot. Membrane tendue horizontalement, comme la peau d'un tambour, sur l'orifice de la capsule des polytrics, genre de mousses.

ÉPIPHRASE s. f. (é-pi-fra-ze — du gr. *epi*, sur, et de *phrase*). Rhétor. Figure par laquelle on ajoute à une phrase qui semble finie un ou plusieurs membres, pour développer une idée accessoire.

ÉPIPHRON s. m. (é-pi-fron). Entom. Espèce de papillon.

ÉPIPHYLLANTHE adj. (é-pi-fi-lan-te — du gr. *epi*, sur; *phullon*, feuille; *anthos*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs naissent sur les feuilles : *Végétaux* ÉPIPHYLLANTHES.

ÉPIPHYLLE adj. (é-pi-fi-le — du gr. *epi*, sur; *phullon*, feuille). Bot. Qui naît sur les feuilles ou sur des organes qui ressemblent à des feuilles : *Inflorescence* ÉPIPHYLLE.

— s. m. Genre de plantes grasses de la famille des cactées.

— s. f. Syn. de PHYLLOPHORE, genre de cryptogames.

— **Encycl.** Ce genre, l'un des plus beaux de la famille des cactées, doit son nom à cette particularité, que les fleurs naissent sur le bord d'organes foliacés; mais ces organes ne sont pas des feuilles : ce sont de véritables rameaux aplatis. Quoi qu'il en soit, les fleurs des *épiphylles* sont très-grandes et très-nombreuses; aussi ces plantes grasses sont-elles, avec les *phyllocactes*, celles que l'on cultive le plus souvent quand on a en vue la richesse de la floraison. Les *épiphylles* demandent, sous nos climats, la serre tempérée; mais on peut très-bien, avec quelques soins, les conserver dans les appartements. Ils sont très-recherchés pour la culture en pots, sur les fenêtres. Là, on remarque que des individus ridés, presque desséchés, en apparence souffreteux, donnent de plus belles fleurs, et en plus grand nombre, que les pieds cultivés avec soin dans les serres. Il faut éviter surtout pour ces plantes les arrosements trop copieux.

ÉPIPHYLLOSPERME adj. (é-pi-fil-lo-spèr-me — du gr. *epi*, sur; *phullon*, feuille; *sperma*, semence). Bot. Dont la fructification se développe sur les feuilles : *Végétaux* ÉPIPHYLLOSPERMES.

ÉPIPHYSAIRE adj. (é-pi-fi-zè-re — rad. *épiphyse*). Anat. Qui a les caractères d'une épiphyse : *Eminence* ÉPIPHYSAIRE. ‖ *Points épiphysaires*, Points complémentaires d'ossification.

ÉPIPHYSE s. f. (é-pi-fi-ze — gr. *epiphusis*, gonflement; de *epi*, sur, *phusis*, production). Anat. Eminence unie par un cartilage au corps d'un os, et qui se change plus tard en apophyse : *Tant que les os ne sont pas réunis à leurs* ÉPIPHYSES, *le corps grandit*. (Flourens.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, tribu des pimélies, dont l'espèce type vit au cap de Bonne-Espérance.

ÉPIPHYTE adj. (é-pi-fi-te — du gr. *epi*, sur; *phuton*, plante). Bot. Se dit des plantes qui vivent sur d'autres plantes ou sur des animaux. ‖ Se dit de quelques champignons qui vivent en parasites sur des végétaux vivants. ‖ s. m. Plante épiphyte : *Le lierre est un* ÉPIPHYTE.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des malacodermes, voisin des malachies et des dasytes, et comprenant cinq ou six espèces, presque toutes habitant l'Inde ou l'île de Java.

— **Encycl.** Bot. Ce nom, employé d'une manière générale, par opposition à *entophytes*, désigne tous les êtres organisés qui se développent et vivent sur les végétaux. Dans une acception plus restreinte, il s'applique à certaines plantes qui croissent sur d'autres, mais sans se nourrir aux dépens de celles-ci, ce qui les distingue des vrais parasites; aussi les appelle-t-on souvent *faux parasites*. De nombreuses espèces d'orchidées des régions tropicales croissent ainsi sur l'écorce des tiges ou des rameaux des arbres, qui leur servent uniquement de support; dans nos serres, on les cultive sur des morceaux de bois ou de liége, dans des paniers suspendus, etc. Sous nos climats, le lierre présente un exemple remarquable de végétation *épiphyte*. Ses racines adventives ou *crampons* s'étalent sur l'écorce des arbres, où elles pénètrent à une faible profondeur, et seulement dans la couche inerte; aussi ne nuit-il pas sensiblement aux sujets sur lesquels il vit. Du reste, si l'on veut le détruire, il suffit de le couper rez terre; comme il tirait du sol toute sa nourriture, il ne tarde pas alors à mourir. Les bignones se trouvent dans le même cas. C'est la grande division des cryptogames qui fournit le plus grand nombre de végétaux *épiphytes*. Des espèces très-variées de mousses, d'hépatiques, de lichens, de champignons, vivent sur l'écorce, le plus souvent même sur l'épiderme des végétaux. Quelquefois leur présence est avantageuse; elles forment une sorte de vêtement protecteur contre l'action des vents ou des froids rigoureux. Plus souvent, néanmoins, elles nuisent, mais d'une façon en quelque sorte mécanique : elles entretiennent une humidité surabondante, empêchent la respiration et servent de refuge aux insectes. Il est facile de les enlever avec une brosse rude ou un racloir.

ÉPIPHYTIE s. f. (é-pi-fi-tî — du gr. *epi*, sur; *phuton*, plante). Agric. Maladie qui attaque à la fois un grand nombre de plantes de même espèce dans un même lieu : *L'oïdium ou maladie de la vigne est une* ÉPIPHYTIE. *L'*ÉPIPHYTIE *est aux végétaux ce qu'est l'épizootie aux animaux et l'épidémie aux hommes.*

ÉPIPHYTIQUE adj. (é-pi-fi-ti-ke — rad. *épiphyte*). Bot. Qui appartient, qui a rapport aux végétaux épiphytes : *Développement* ÉPIPHYTIQUE.

— Agric. *Maladie épiphytique*, Maladie produite par des épiphytes sur les végétaux qui leur servent de support. ‖ Maladie qui a les caractères de l'épiphytie.

ÉPIPIGME s. m. (é-pi-pi-gme — du gr. *epi*, sur; *pêgma*, appareil). Anc. chir. Instrument dont on se servait pour réduire les luxations du bras.

ÉPIPLÉROSE s. f. (é-pi-plé-rô-ze — du gr. *epi*, sur; *plêrôsis*, réplétion). Méd. Réplétion extrême.

ÉPIPLOCÈLE s. f. (é-pi-plo-sè-le — de *épiploon*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Pathol. Hernie qui contient une portion de l'épiploon.

— **Encycl.** Chir. Les caractères extérieurs d'une hernie épiploïque, ainsi que les symptômes qui l'accompagnent, diffèrent essentiellement, sous plusieurs rapports, de ceux que l'on observe dans la hernie inguinale. Comme l'épiploon n'a pas autant de sensibilité que l'intestin, on a dit que son inflammation ou son étranglement donne rarement lieu à des symptômes aussi pressants et aussi alarmants que ceux des autres espèces de hernies. On ne saurait contester qu'une entérocèle ne fasse courir au malade plus de dangers qu'une *épiplocèle*. Néanmoins, dans l'*épiplocèle*, les symptômes tant locaux que généraux sont quelquefois extrêmement graves, et il serait peu rationnel, dans plusieurs cas, de ne pas recourir à un traitement plus prompt et plus énergique que celui qui est souvent adopté. Garengeot parle d'un cas dans lequel, d'après les caractères extérieurs de la tumeur et la gravité des symptômes, on fut conduit à supposer qu'il y avait une hernie intestinale étranglée. Cependant, une fois l'opération faite, on trouva que la hernie était exclusivement constituée par l'épiploon. Pott, auteur anglais, a rapporté plusieurs faits du même genre. Il est rare que les hernies épiploïques atteignent un volume égal à celui que prennent les hernies intestinales. Dans ces dernières, l'accroissement du volume tient, en général, à l'issue de nouvelles portions d'intestin; tandis que, dans les hernies épiploïques, l'augmentation progressive du volume que l'on observe quelquefois est due presque toujours à l'épaississement morbide des parties déplacées. Lorsque la tumeur est composée exclusivement par l'épiploon, elle présente ordinairement une surface inégale; elle est molle et pâteuse au toucher, et, quand elle date de longtemps, ou bien quand elle est irréductible, elle offre une figure légèrement piriforme. Elle est plus allongée que l'entérocèle et n'offre point l'aplatissement ou la forme arrondie que peut revêtir cette espèce de hernie. En outre, elle ne présente ni la même tension ni la même élasticité. Lorsque la tumeur est petite, récente, et que les parties qui la constituent n'ont subi aucune altération, elle est souvent mal circonscrite et peut être confondue avec un engorgement partiel du cordon spermatique, si elle est située à l'anneau inguinal. Il arrive aussi, dans une *épiplocèle* ancienne et irréductible, que la tumeur présente une surface lisse et polie, le degré de tension, en un mot les caractères d'une hernie intestinale; mais la différence marquée qui existe entre l'entérocèle et l'*épiplocèle*, sous le rapport de la réduction, est le caractère distinctif des deux maladies. En effet, dans l'*épiplocèle*, la tumeur ne rentre que très-lentement et sans aucun bruit, et la pression ne doit cesser qu'au moment où elle a complètement disparu : c'est l'inverse de ce qui a lieu pour la hernie intestinale. Il faut, dans la réduction de l'*épiplocèle*, éviter toute violence et même tout effort qui irait au delà de ce qui est rigoureusement nécessaire. Bien que l'épiploon ne jouisse pas de la même sensibilité que l'intestin, bien qu'il ne soit point un organe aussi important et que ses lésions soient moins à redouter, cependant son tissu délicat et peu serré ne lui permet pas de résister aux violences extérieures aussi bien qu'une anse intestinale. Des manœuvres trop violentes ou trop souvent renouvelées peuvent amener la contusion ou la déchirure de l'épiploon. Lorsqu'une hernie épiploïque se forme d'une manière soudaine, et surtout quand c'est pour la première fois, on doit s'attendre à trouver des symptômes concomitants très-pressants. L'étranglement peut survenir à l'instant même et s'accompagner d'une vive douleur dans la tumeur et dans l'abdomen, ainsi que de hoquet et d'une constipation opiniâtre. Quelquefois l'opération est indispensable, tandis que d'autres fois les symptômes alarmants se dissipent graduellement à partir du moment où les évacuations alvines se font librement. Au moyen d'une pression persévérante, ferme et exacte, exercée à l'aide d'un bandage à pelote creuse, on parvient quelquefois à prévenir tout déplacement ultérieur de l'épiploon, à favoriser la résorption ou la rentrée des parties déplacées, à les préserver des lésions extérieures et à empêcher le déplacement des intestins. Toutefois, cette pratique ne peut être employée que quand l'*épiplocèle* irréductible est d'un petit volume, et, même alors, si l'on voit survenir des symptômes d'une certaine gravité, on ne doit pas y persister. Plusieurs causes peuvent rendre une *épiplocèle* irréductible : 1° l'adhérence que contracte l'épiploon soit avec la surface interne du sac, soit avec son collet. Ce cas est fréquent. 2° L'irréductibilité de l'épiploon peut dépendre de l'accroissement de volume déterminé dans cet organe par suite de l'accroissement de ses vaisseaux. 3° La partie de l'épiploon qui passe à travers le collet du sac est fréquemment devenue un cordon lisse et dur, tandis que la portion qui reste dans le sac est susceptible d'être étalée : c'est là l'obstacle le plus fréquent à la réduction de l'*épiplocèle*. 4° Le retour de l'épiploon déplacé peut être empêché par suite d'un accroissement de volume qui le rend disproportionné au diamètre de l'ouverture à travers laquelle il doit passer. L'induration des parties malades est quelquefois telle que celles-ci ressemblent au tissu squirrheux. L'induration peut être ou n'être pas accompagnée d'adhérences de l'épiploon avec le sac herniaire. 5° L'infiltration graisseuse de l'épiploon, sans autre altération morbide, suffit pour rendre la réduction impossible. En pareil cas, tout ce qui détermine un amaigrissement général provoque une résorption active de la graisse que renferme la hernie, et amène ainsi dans le volume de la tumeur une diminution telle, que la réduction devient quelquefois possible.

Dans les hernies irréductibles d'un volume considérable, le malade est fréquemment sujet, après un repas copieux, à de violentes coliques, accompagnées de douleurs dans la hernie. Quand la hernie est uniquement formée par l'épiploon, la douleur se fait sentir de suite après le repas; si, au contraire, elle est formée par l'intestin seul, le malaise se fait sentir beaucoup plus tard. Indépendamment de ces symptômes, l'*épiplocèle* irréductible est souvent accompagnée d'une sensation de tiraillements et de pincements à l'estomac, ainsi que de vomissements répétés. Ces troubles résultent de la fixité de l'épiploon, qui transmet à l'estomac les mouvements qui se passent dans l'intestin et dans les muscles abdominaux. Ces divers symptômes ont une plus grande intensité après le repas, parce que, pendant la distension des intestins, l'estomac est refoulé en haut vers le diaphragme et que l'épiploon est plus fortement tiraillé. On remarque quelquefois que les symptômes violents diminuent et même disparaissent; cela tient à ce que l'estomac et le côlon finissent par s'accoutumer à la pression qui résulte de la fixité anomale de l'épiploon.

— *Traitement*. De tous les moyens employés à l'extérieur, celui qui favorise le plus la réduction est l'application du froid au moyen de la glace, de la neige ou des lotions évaporantes. Si l'épiploon est engorgé ou enflammé, le froid produit le resserrement des vaisseaux et diminue, par conséquent, la disproportion qui existe entre la masse herniaire tuméfiée et l'ouverture qui lui a livré passage. Quelquefois, cependant, si on prolonge outre mesure cette application, on détermine la gangrène. Celle-ci est presque toujours limitée aux téguments. Chez les sujets sains et robustes, la glace peut être appliquée impunément pendant plusieurs jours; mais, lorsque le malade est vieux ou débilité, une application de glace pendant quelques heures peut suffire pour amener la mortification des tissus. On doit donc en suivre attentivement les effets. On a, de nos jours, abandonné avec raison l'ancienne pratique, qui consistait à entourer l'épiploon d'une ligature avant de le replacer dans l'abdomen; mais il est toujours de précepte de porter, sur chacun des vaisseaux qui donnent du sang, une ligature très-fine. Quand la portion excisée qui forme la hernie est peu volumineuse et n'a pas subi d'altération notable dans sa structure, on a rarement à craindre une hémorragie; mais quand son volume est considérablement augmenté et qu'elle a subi des altérations très-prononcées, les vaisseaux subissent un accroissement de volume proportionnel et peuvent réclamer l'application d'une ligature. Quelquefois, bien que rarement, il s'établit une suppuration dans le sac d'une *épiplocèle* irréductible. Dans les cas où la hernie épiploïque est réductible, on pratique l'opération. Nous n'entrerons pas ici dans le détail du manuel opératoire, et nous nous bornerons à renvoyer à l'article HERNIE les personnes qui désireraient se renseigner à cet égard.

ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE s. f. Chir. Hernie qui contient une portion de l'épiploon et de l'intestin.

ÉPIPLOÏQUE adj. (é-pi-plo-i-ke — rad. *épiploon*). Qui appartient, qui a rapport à l'épiploon : *Veine, artère* ÉPIPLOÏQUE. *Appendices* ÉPIPLOÏQUES. *Hernie* ÉPIPLOÏQUE.

ÉPIPLO-ISCHIOCÈLE s. f. Chir. Hernie qui contient une portion de l'épiploon, et qui s'échappe par l'échancrure ischiatique.

ÉPIPLOÏTE s. f. (é-pi-plo-i-te — rad. *épiploon*). Pathol. Inflammation de l'épiploon.

— **Encycl.** On appelle *épiploïte phlegmoneuse* une inflammation affectant les couches celluleuses qui séparent les feuillets séreux de l'épiploon, et déterminée par une violence exercée sur l'épiploon, une contusion, une plaie, une déchirure de l'épiploon, une plaie de l'abdomen, la ligature de l'épiploon, ou enfin une opération de hernie étranglée ou enflammée. L'*épiploïte* phlegmoneuse forme une tumeur bien circonscrite, qu'on reconnaît à travers la paroi du ventre, et donne à la percussion médiate un son mat, si elle est dans la fosse iliaque, et un son d'autant plus obscur que l'épiploon enflammé a plus d'épaisseur. Cette tumeur est peu douloureuse, même à la pression; les dérangements fonctionnels qui l'accompagnent n'ont rien de caractéristique, et résultent seulement de la compression de l'intestin par la tumeur, et de la gêne qu'éprouve cet organe dans ses contractions par suite des adhérences qui l'unissent à l'épiploon : telles sont la constipation, quelques flatuosités, quelques coliques, ou un léger ballonnement qui rend plus distincts les signes fournis par la percussion. La marche de l'*épiploïte* phlegmoneuse est ordinairement peu rapide, à moins qu'elle ne se développe sous l'influence d'une violente irritation locale. La résolution s'y fait lentement et de la circonférence au centre. La suppuration paraît être le mode de terminaison le plus ordinaire de cette inflammation. Il se forme alors un abcès entre la paroi abdominale et l'épiploon, où une fluctuation évidente se fait sentir. Quand l'abcès s'ouvre, le pus se fraye une voie dans l'intestin, auquel l'abcès s'unit par des adhérences, ou bien il coule dans le péritoine. Les *épiploïtes* partielles, dans les hernies, s'ouvrent quelquefois au voisinage du sac. L'ouverture spontanée au dehors est rare, en général, à moins qu'il ne s'agisse d'une *épiploïte* limitée en arrière d'un sac herniaire. Comme la marche de l'*épiploïte* phlegmoneuse est très-insidieuse, on appliquera, au début, si l'on constate la tumeur, dix à vingt sangsues; ce moyen sera aidé de l'usage des cataplasmes émollients, des fomentations; le malade sera soumis à un régime léger. Plus tard, on pourra hâter la résolution par l'usage des fondants, de légers purgatifs, tels que le calomel à l'intérieur, les frictions sur la tumeur avec l'onguent mercuriel ou les pommades iodurées. Si un abcès se forme, on incisera, avec le bistouri, la paroi abdominale, couche par couche, ou l'on appliquera un cautère avec la pâte de Vienne. S'il y a du pus entre l'épiploon et le péritoine, on se servira de préférence du bistouri.

ÉPIPLO-MÉROCÈLE s. f. Chir. Hernie crurale qui contient une portion de l'épiploon.

ÉPIPLOMPHALE s. f. (é-pi-plon-fa-le — de *épiploon*, et du gr. *omphalos*, ombilic). Chir. Hernie ombilicale qui contient une portion de l'épiploon.

ÉPIPLOMPHRASE s. f. (é-pi-plon-fra-ze — de *épiploon*, et du gr. *phrassô*, j'obstrue). Chir. Induration de l'épiploon.

ÉPIPLOON s. m. (é-pi-plo-on — Ce mot est purement grec et vient du verbe *epiplecin*, qui signifie surnager. Le verbe grec *epiplecin* est lui-même formé de *epi*, sur, et de *plecin*, flotter, naviguer. *Pleô*, *plecin*, pour *pleFô*, avec le digamma, d'où *ploion*, bateau, *ploos*, *plous*, navigation, *plôtêr*, batelier, nageur, etc.,

se rapporte évidemment à la racine sanscrite *plu*, nager, naviguer, flotter, en zend, *fru*, d'où le sanscrit *plava*, *plavaka*, bateau, radeau). Anat. Repli du péritoine, qui flotte librement dans l'abdomen, au devant de l'intestin grêle.

— **Encycl.** L'*épiploon* est une portion du péritoine, formée par l'adossement de deux feuillets séreux, qui, après avoir tapissé les faces antérieure et postérieure de l'estomac, partent de la grande et de la petite courbure pour se porter sur divers points de la cavité abdominale. Arrivés à la grande courbure de l'estomac, les deux feuillets du péritoine se rapprochent et s'accolent l'un à l'autre sans contracter d'adhérence, ce qui permet à l'estomac, plus volumineux, de se développer dans le sac que forment ces deux feuillets. L'*épiploon*, ou, pour être plus précis, les *épiploons* se divisent en deux parties, que l'on désigne sous les noms d'*épiploon* gastro-hépatique ou petit *épiploon*, et *épiploon* gastro-côlique ou grand *épiploon*. Le petit *épiploon* est une espèce de rideau transparent formé par les deux feuillets accolés du péritoine, haut d'environ deux pouces et demi, et tendu entre la face inférieure du foie et la courbure supérieure de l'estomac. Entre ces deux feuillets du petit *épiploon*, on aperçoit des languettes de graisse, des vaisseaux et des nerfs qui vont du foie à l'estomac. Le petit *épiploon* est donc une sorte de ligament d'union entre les deux organes.

Le grand *épiploon*, de forme quadrangulaire, est une sorte de rideau ou de tablier qui, partant de la grande courbure de l'estomac, descend au devant des intestins, quelquefois jusqu'à la hauteur de l'ombilic, le plus souvent jusque dans le bassin, où il se termine par un bord libre et irrégulier. Il est, en général, un peu plus long à gauche; plus il est long et plus il a de la tendance à s'engager dans les hernies inguinales et crurales. Dans son trajet, il s'attache au côlon transverse par des adhérences assez intimes. Le grand *épiploon* est formé par quatre feuillets: deux antérieurs, qui sont les lames séreuses enveloppant l'estomac; deux postérieurs, qui sont la réflexion des premiers; ceux-ci, viennent adhérer au côlon, l'enveloppent dans leur dédoublement, gagnent le pancréas, qu'ils entourent de la même manière, et vont se confondre à la partie supérieure de la cavité abdominale, au niveau de la face inférieure du foie, avec le reste du péritoine. Entre ces feuillets, ainsi repliés sur eux-mêmes, se trouve un espace virtuel qu'on appelle le *grand cul-de-sac de l'épiploon*, et qui communique avec le reste du péritoine par un orifice dit *hiatus de Winslow*, et qui se trouve derrière les vaisseaux gastro-hépatiques. Chez les enfants, on peut, au moyen d'un tube insufflateur introduit par cet hiatus de Winslow, distendre le cul-de-sac de l'*épiploon*.

Le rôle physiologique de l'*épiploon* est obscur. Souvent il se charge d'une grande quantité de graisse. Il couvre et protège les intestins dans les mouvements des muscles abdominaux. On désigne sous le nom d'*appendices épiploïques* des excroissances coniques, isolées, très-chargées de graisse, qui se trouvent au devant du côlon transverse, des côlons ascendant ou descendant.

ÉPIPLOSARCOMPHALE s. f. (é-pi-plo-sar-kon-fa-le — de *épiploon*, et du gr. *sarx*, chair; *omphalos*, nombril). Chir. Hernie ombilicale formée par l'épiploon hypertrophié.

ÉPIPLOSCHÉOCÈLE s. f. (é-pi-plo-ské-o-sè-le — de *épiploon*, et du gr. *oscheon*, scrotum; *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie de l'épiploon dans le scrotum.

ÉPIPODE s. m. (é-pi-po-de — du gr. *epi*, sur; *pous*, *podos*, pied). Bot. Tubercule qui, dans certaines plantes, naît sur le sommet du pédoncule, près de l'ovaire.

ÉPIPODIQUE adj. (é-pi-po-di-ke — rad. *épipode*). Bot. Qui appartient à l'épipode; qui est de la nature de l'épipode: *Tubercule* ÉPIPODIQUE.

ÉPIPOGE adj. (é-pi-po-je — du gr. *epi*, sur; *pôgôn*, barbe). Bot. Se dit des plantes dont les racines sont garnies de fibres ressemblant à de la barbe.

ÉPIPOGON s. m. (é-pi-po-gon — du gr. *epi*, sur; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des aréthusées, dont l'unique espèce croît sur les Alpes.

ÉPIPOLA, fille de l'Eubéen Trachion. Elle se cacha sous des habits d'homme pour accompagner les Grecs au siége de Troie; mais son sexe ayant été découvert par Palamède, elle fut lapidée.

ÉPIPOLASE s. f. (é-pi-po-la-ze — du gr. *epipolazô*, je surnage; de *epi*, sur, et *polein*, aller). Anc. chim. Phénomène qui consiste en ce que certaines substances se séparent d'un liquide où elles étaient en suspension et viennent surnager sans se volatiliser.

ÉPIPOLIQUE adj. (é-pi-po-li-ke — rad. *épipolase*). Anc. chim. Qui a rapport à l'épipolase: *Phénomène* ÉPIPOLIQUE. ‖ *Force épipolique*, Action par laquelle une substance abandonne un tissu et se montre au dehors. ‖ *Diffusion épipolique*. V. FLUORESCENCE.

ÉPIPOLISÉ, ÉE adj. (é-pi-po-li-zé — rad. *épipolase*). Physiol. Se dit d'une substance qui s'est séparée d'un tissu et qui se montre au dehors: *Substance* ÉPIPOLISÉE.

ÉPIPOLISME s. m. (é-pi-po-li-sme — rad. *épipolase*). Physiol. Manifestation de la force épipolique.

ÉPIPONE s. f. (é-pi-po-ne — du gr. *epiponos*, laborieux). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des guêpes.

— **Encycl.** Ce genre d'hyménoptères est formé aux dépens des *polistes*, dont il diffère surtout par son abdomen plus court et plus conique; il présente aussi beaucoup d'affinités avec les *chartergues* ou *guêpes cartonnières;* il renferme un petit nombre d'espèces, toutes exotiques. L'*épipone tatou* habite la Guyane; son nid, attaché par toute sa largeur à une branche, est conique, tronqué à la partie supérieure, qui est fixée en angle obtus à l'inférieure; au sommet de cet angle est un trou servant de passage; sa couleur générale est d'un brun jaunâtre, et ses parois sont formées par une lame de matière papyracée aussi mince, mais beaucoup plus solide qu'une carte à jouer; à l'intérieur, il est divisé en dix étages par autant de gâteaux circulaires, complètement isolés des parois, et fixés, à l'aide d'un pédoncule court et oblique, contre la branche qui constitue la pièce principale de la charpente de l'édifice.

ÉPIPOQUE s. m. (é-pi-po-ke — gr. *epipokos*, couvert d'une toison; de *epi*, sur, et *pokos*, toison). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Amérique.

ÉPIPRYTANÉE s. m. (é-pi-pri-ta-né — gr. *epiprutaneion;* de *epi*, sur, et *Prutaneion*, Prytanée). Antiq. gr. Tribunal athénien siégeant au Prytanée, et jugeant les objets inanimés qui avaient occasionné la mort d'un citoyen: *L'*ÉPIPRYTANÉE *condamnait au bannissement tout objet inanimé convaincu du meurtre d'un citoyen.*

ÉPIPTÉRÉ, ÉE adj. (é-pi-pté-ré — du gr *epi*, sur: *pteron*, aile). Bot. Qui est surmonté d'une sorte d'aile, comme le fruit des érables.

ÉPIPTÉRIDIEN, IENNE adj. (é-pi-pté-ri-diain, iè-ne — du grec *epi*, sur; *pteris*, fougère). Bot. Qui croît sur les fougères: *Végétaux* ÉPIPTÉRIDIENS. ‖ Peu usité.

ÉPIPYXIS s. m. (é-pi-pi-ksiss — du gr. *epi*, sur; *puxis*, boîte). Infus. Genre d'infusoires de la famille des dinobryens: *Les* ÉPIPYXIS *sont des animaux imparfaitement connus.* (E. Duponchel.) ‖ On dit aussi ÉPIPYXIDE.

ÉPIQUAGE s. m. (é-pi-ka-je — rad. *épiquer*). Techn. Mode de teinture consistant à appliquer les couleurs à froid.

ÉPIQUE adj. (é-pi-ke — du gr. *epos*, mot, discours, poëme, d'où aussi *epopeia*, épopée, composition de vers héroïques. Le grec *epos*, pour *Fepos*, avec le digamma, est exactement le sanscrit *vak*, génitif *vatchas;* latin *vox*, *vocis*, voix, le son qui sort de la bouche de l'homme; de la racine sanscrite *vatch*, parler). Digne d'être célébré en vers. *Un personnage* ÉPIQUE. *Une histoire* ÉPIQUE. *Une action* ÉPIQUE.

— Littér. Qui retrace en vers les actions héroïques: *Un poëte* ÉPIQUE. *La poésie* ÉPIQUE. *Un poëme* ÉPIQUE. *Le poëme* ÉPIQUE, *regardé en lui-même, est un récit en vers d'aventures héroïques.* (Volt.) *Les poëtes* ÉPIQUES *se sont toujours plu à décrire les batailles.* (Delille.) *Il n'y a presque pas de nation lettrée qui n'ait des poëmes* ÉPIQUES *et comiques dans sa langue.* (Grimm.) *Tout ouvrage de génie,* ÉPIQUE *ou didactique, est trop long s'il ne peut être lu dans un jour.* (J. Joubert.)

D'un air plus grand encor, la poésie *épique*,
Dans le vaste récit d'une longue action,
Se soutient par la fable et vit de fiction.

BOILEAU.

‖ Qui a rapport, qui convient, qui est propre à la poésie épique: *La muse* ÉPIQUE. *Le génie* ÉPIQUE. *Le genre* ÉPIQUE. *Les Ioniens se distinguent par-dessus tous dans le genre* ÉPIQUE *et didactique.* (Boissonade.) *M. de Ségur racontait en style* ÉPIQUE *la campagne de Napoléon en Russie.* (Lamart.) ‖ Se dit en mauvaise part d'un style trop figuré, trop élevé pour le sujet: *Il prend un ton* ÉPIQUE, *quand il devrait être simple.* (Acad.)

— *Vers épique*, Vers exclusivement employé dans l'épopée, tel que l'hexamètre chez les Grecs, les Latins, les Allemands, et l'alexandrin chez les Français.

— s. m. Genre épique: *On fait vanité de porter l'*ÉPIQUE *dans la tragédie; on croit la parer, on la déguise.* (Lamotte.)

— **Encycl.** Littér. *Dialecte épique*. Par ces mots, on entend la langue particulière et très-archaïque employée par Homère, Hésiode et les *poëtes cycliques* dans leurs compositions *épiques*. Les humanistes modernes, frappés de la différence que présente le langage d'Homère avec celui des autres écrivains grecs, s'étaient imaginé qu'Homère avait créé ce langage artificiellement. Plus tard, ayant rencontré dans les *Travaux et les Jours* d'Hésiode quelque chose d'identique, ils accusèrent Hésiode d'avoir imité Homère, tandis que les Grecs s'accordaient à le considérer comme l'aîné du chantre d'Achille. Les Grecs du siècle de Périclès étaient persuadés que le dialecte *épique* était un monument de l'ancienne langue commune à toute la Grèce, même avant l'établissement des colonies fondées en Asie Mineure, et les recherches de l'érudition ont tout à fait confirmé de nos jours ces conjectures de l'antiquité. « Les Grecs anciens, dit Ottfried Müller, pensaient, non pas que les deux poëtes s'étaient fait des emprunts l'un à l'autre, mais qu'ils en avaient fait plutôt à une poésie antérieure dont les vestiges avaient disparu au temps de l'éclosion définitive de la civilisation hellénique; ce sont, en général, des épithètes et des locutions proverbiales, probablement déjà tombées en désuétude du temps d'Homère et d'Hésiode, mais employées pour donner à leurs récits une sorte de couleur locale. » — « A en juger, dit encore Ottfried Müller, par les renseignements des anciens, ainsi que par le ton du langage d'Hésiode, ce serait justement chez ce dernier poëte que les proverbes et les tournures de phrases de la plus haute antiquité se seraient conservées dans toute leur primitive simplicité et naïveté. »

La poésie homérique est, de toutes les formes qu'ait jamais revêtues l'art poétique, celle qui porte le plus le cachet de ce qu'on est convenu en Allemagne d'appeler *objectivité*, c'est-à-dire le complet abandon de l'esprit du poëte à son sujet, sans que jamais sa personne intervienne par une allusion quelconque à sa position et à ses relations. Le génie d'Homère vit dans un monde sublime et puissant, libre de tous les soucis du présent, et il n'y a pas de doute que le style le plus élevé de la poésie *épique* pouvait seul répondre à son génie. La muse d'Hésiode ne prétendit jamais à cette élévation; elle se plaît, au contraire, à nous transporter au milieu de la vie domestique du poëte, et même à en faire ressortir la pauvreté et les soucis Quand la poésie héroïque fut morte, sa tradition se conserva dans la poésie lyrique. On employait aussi le dialecte *épique* dans les *épyllies*, petits poëmes contemporains d'Hésiode, où l'on raconte en style *épique* un fait héroïque ou mythologique. « Toute cette catégorie des épyllies, dit Ottfried Müller, semble un reste de l'antique usage des aèdes, de choisir certains points dans l'histoire de l'âge héroïque, pour égayer une heure du festin; car les compositions plus étendues qu'on fit de la réunion de ces petits poëmes appartiennent à une époque postérieure. D'autre part, c'est justement à ces épyllies hésiodiques que se rattache la poésie lyrique, celle de Stésichore, au moins, qui se rapproche plus que toute autre de l'épopée. »

A la belle époque de la littérature grecque, le dialecte *épique* n'était plus employé que dans les chœurs des tragédies, et encore avec beaucoup de discrétion; il disparut complètement dans les siècles de décadence, c'est-à-dire longtemps avant le Bas-Empire.

ÉPIQUER v. a. ou tr. (é-pi-ké). Techn. Appliquer la teinture à froid sur les étoffes.

ÉPIRE, en latin *Epirus*, en grec *Epeiros* (continent, par rapport aux îles de la côte), contrée de la partie septentrionale de l'ancienne Grèce, bornée au N. par la Macédoine et l'Illyrie, à l'O. par la mer Ionienne, au S. par le golfe d'Ambracie et l'Acarnanie, à l'E. par la Thessalie. Les villes les plus importantes de l'Épire étaient: Ambracie, Dodone, Buthrotum, Larta, Orchine, Argyre, Elatrie. L'Épire forme aujourd'hui la partie S. de l'Albanie ou eyalet de Janina; elle compte environ 375,000 hab., dont 311,000 chrétiens. Le sol de l'Épire, montagneux, mais fertile sur les côtes, était arrosé par l'Achéron et le Cocyte, et nourrissait dans ses beaux pâturages de nombreux troupeaux; ses chevaux étaient très-estimés, et célèbres par leurs victoires aux jeux Olympiques; ses terribles dogues, appelés *molosses*, étaient très-recherchés.

Lorsque Deucalion et les Hellènes se furent emparés d'une partie de la Thessalie, de nombreuses tribus de Pélasges se réfugièrent en Épire. Dans aucune contrée de la Grèce, en effet, autant qu'en Épire, on ne trouve de traces de la civilisation et de la domination des Pélasges; plusieurs villes de cette contrée offrent encore des restes de constructions pélasgiques. A l'arrivée de ces nouveaux habitants, l'Épire était partagée en Chaonie, au N.; Thesprotie, au S.-O.; Athamanie, à l'E., et Molosside, au centre. Elle fut alors divisée par les Grecs en deux grandes régions: l'*Épire grecque*, comprenant l'Acarnanie, l'Amphilochie, l'Athamanie, la Dolopie et la Molosside; et l'*Épire barbare*, comprenant la Chaonie, la Thesprotie et la Cassiopie. Cette contrée était si populeuse que Théopompe, cité par Strabon, comptait parmi ses habitants quatorze tribus distinctes, telles que les Chaoniens, les Thesprotes, les Hellopes, les Molosses, les Athamanes, les Perrhèbes.

Dans les temps anciens, les traditions historiques, mêlées de mythologie, nous montrent l'Épire soumise au pouvoir monarchique et à des princes pélasges d'origine ou alliés des Pélasges. Plus tard, après la guerre de Troie, Pyrrhus ou Néoptolème, fils d'Achille, à la tête des Myrmidons d'Hœmonie, que son père avait commandés, et qui avaient été chassés de la Thessalie par les Héraclides, vint fonder parmi les Molosses un État qui s'agrandit aux dépens des nations voisines. Ses successeurs, nommés Éacides ou Pyrrhides, ne purent conserver les limites de son empire, et ne régnèrent plus que sur les Molosses et les Chaoniens. Onze autres petits peuples d'Épire, parmi lesquels les Thesprotes, les Athamanes, etc., reprirent leur indépendance et furent gouvernés par des princes indigènes. On compte, depuis Pyrrhus jusqu'à l'époque des guerres médiques, quatorze générations de princes inconnus. Admète (480-429) régnait sur les Molosses quand Xerxès envahit la Grèce; il donna asile à Thémistocle, banni et persécuté. Après lui vint une suite de rois, dont nous ne donnerons que les noms: Tarrutas, 429 av. J.-C.; Alcetas Ier, 395; Arymbas, 361; Alexandre Ier, 342; Éacide, 331; Alcetas II, 312; Pyrrhus II, 295; Alexandre II, 272; Pyrrhus III, 242. Quelques-uns de ces princes jouèrent un rôle assez important dans l'histoire des temps anciens: Arymbas donna sa nièce Olympias à Philippe de Macédoine, père du grand Alexandre, et, lié d'intérêts avec les rois de Macédoine, put incorporer à ses États les Thesprotes et les Orestins; Pyrrhus II fit trembler Rome; s'il n'eût été emporté par son inconstance et sa passion pour les combats, il pouvait fonder un puissant empire dans la presqu'île hellénique. Après lui, le trône d'Épire fut occupé par des enfants et par une femme, puis renversé. Les Épirotes se constituèrent alors en république; mais, en proie aux dissensions civiles, eurent à subir l'influence de la Macédoine. Après la défaite de Persée, les Romains anéantirent la puissance de la Macédoine et de l'Épire (168) et réduisirent ces deux pays en province romaine. L'Épire fit d'abord partie de la province de Macédoine, puis de celle d'Achaïe. Sous Adrien, l'Épire fut érigée en province spéciale et gouvernée par un procurateur président; au IVe siècle après J.-C., elle forma une des six provinces du diocèse de Macédoine. Jusqu'à la prise de Constantinople par les croisés (1204), ce pays fit partie de l'empire grec; deux princes de la famille des Comnènes s'y formèrent alors une principauté indépendante, que le sultan Amurat II leur enleva en 1435. Georges Castriota, dit *Scanderbeg*, le dernier rejeton des souverains indigènes, réussit, il est vrai, en 1437, à secouer le joug des Turcs; mais, peu de temps après sa mort, sous le règne de Mahomet II, en 1466, ceux-ci conquirent de nouveau l'Épire et en firent une province de leur empire.

ÉPIRHEDIUM s. m. (é-pi-ré-di-omm — mot lat. formé du gr. *epi*, sur, et de *rheda*, espèce de char). Antiq. rom. Selon les uns, Chariot semblable à la rhéda; selon d'autres, Harnais des chevaux qui traînaient la rhéda, ou même Décorations dont il était orné.

ÉPIROTE s. et adj. (é-pi-ro-te). Géogr. Habitant de l'Épire; qui appartient à l'Épire ou à ses habitants: *Un* ÉPIROTE. *Une* ÉPIROTE. *Des femmes* ÉPIROTES. *Les mœurs* ÉPIROTES. *Il n'est pas impossible que l'Achéron* ÉPIROTE *doive son origine à quelque grande révolution du globe.* (Val. Parisot.)

ÉPIRRHÉE s. f. (é-pir-ré — gr. *epirrhoia*, afflux; de *epi*, sur, et *rheô*, je coule). Méd. Afflux d'humeurs.

ÉPIRRHÉIQUE adj. (é-pir-ré-i-ke — rad. *épirrhée*). Méd. Qui est de la nature de l'épirrhée: *Afflux* ÉPIRRHÉIQUE.

ÉPIRRHÈME s. m. (é-pir-rè-me — gr. *epirrhêma;* de *epi*, sur, et *rheô*, je dis). Littér. anc. Nom de l'une des strophes de la parabase, dans la comédie grecque.

— **Encycl.** Dans la comédie grecque, le chœur se composait de six parties appelées: *kommation, parabase, strophe, epirrhema, antistrophe, antepirrhema*. Elles étaient disposées dans l'ordre où elles viennent d'être nommées. De ces six parties, trois étaient en vers lyriques: le commation, la strophe et l'antistrophe; les trois autres étaient en vers anapestiques. Le *commation* était composé de huit vers qui renfermaient, soit une apostrophe adressée à quelque personnage, soit une réflexion sur ce qui venait de se passer ou se préparait. La *strophe* et l'*antistrophe* étaient chacune de douze vers, et se répondaient mutuellement: elles exprimaient tantôt la louange des dieux et l'éloge des héros et des bons citoyens, tantôt des traits satiriques. La *parabase* suivait immédiatement le *commation;* elle était ainsi nommée du verbe *parabainein*, changer de place; car, ordinairement, le chœur était partagé en deux troupes, qui se plaçaient à la droite et à la gauche de l'orchestre: dans la *parabase*, elles se réunissaient et se tournaient vers les spectateurs. Cela arrivait lorsque les acteurs quittaient le théâtre pour la première fois, ou, comme nous dirions, à la fin du premier acte. Ne pouvant plus alors s'entretenir avec les personnages de la pièce, le chœur adressait la parole au public. Les poëtes saisissaient cette occasion, soit pour s'expliquer sur ce qui les regardait personnellement, soit pour raisonner sur les affaires publiques. L'*epirrhema* et l'*antepirrhema* ne différaient de la *parabase* que parce qu'ils devaient se renfermer dans un nombre de vers déterminé, qui était ordinairement de seize. Ces deux parties se répondaient comme la *strophe* et l'*antistrophe*. (V. *Mémoire sur le Plutus d'Aristophane et sur les caractères assignés par les Grecs à la comédie moyenne*, par Le Beau, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, vol. XXX, p. 58.)

ÉPIRRHINE s. m. (é-pir-ri-ne — du gr. *epi*, sur; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insec-

tes coléoptères pentamères, de la tribu des scarabées, section des coprophages, comprenant six espèces, qui vivent pour la plupart au cap de Bonne-Espérance. || On a écrit à tort ÉPIRHINE, et plus mal encore ÉPIRIN.

ÉPIRRHIZANTHE, s. m. (é-pir-ri-zan-te — du gr. *epi*, sur; *rhiza*, racine; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes rapporté avec doute à la famille des orobanchées, et comprenant trois espèces, qui croissent en parasites sur les racines des arbres, dans l'île de Java. || On a écrit à tort ÉPIRHIZANTHE.

ÉPIRRHIZE adj. (é-pir-ri-ze — du gr. *epi*, sur; *rhiza*, racine). Bot. Se dit des plantes parasites qui croissent sur les racines d'autres plantes. || On a écrit à tort ÉPIRHIZE.

ÉPIRRHYNQUE s. m. (é-pir-rain-ke — du gr. *epi*, sur; *rhugchos*, bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'unique espèce vit au Cap de Bonne-Espérance. || On a écrit à tort ÉPIRHYNQUE.

ÉPIRY, village et commune de France (Nièvre), cant. de Corbigny, arrond. et à 38 kilom. de Clamecy, à 60 kilom. de Nevers; 710 hab. On y remarque une tour carrée qu'habita Vauban et qui est le dernier débris d'un château où naquit Roger de Rabutin, comte de Bussy, et parent de Mme de Sévigné.

ÉPISCAPHE s. f. (é-pi-ska-fe — gr. *episkapheus*, qui creuse la terre; de *epi*, sur, et *skaptô*, je creuse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, comprenant quinze espèces, qui habitent les régions tropicales de l'ancien continent et de l'Océanie.

ÉPISCÉNIES s. f. pl. (é-pi-sé-nî — gr. *episkenia*; de *epi*, sur, et de *skênê*, tente, proprement *Fête des tentes*). Antiq. Fête qu'on célébrait chez les Spartiates. || Fête qu'on célébrait chez les Juifs, et qu'on appelle plus ordinairement FÊTE DES TABERNACLES. Le mot lat. *tabernaculum* est d'ailleurs l'équivalent du gr. *skênê*.

ÉPISCÉNIUM s. m. (é-pi-sé-ni-omm — mot lat. formé du gr. *episkênion*; de *epi*, sur, et *skênê*, scène). Antiq. Chez les Grecs anciens, Partie du théâtre qui était, selon les uns, un emplacement ménagé pour les machines au-dessus de la scène; et, selon d'autres, l'ensemble des gradins superposés où se plaçaient les spectateurs.

ÉPISCHÈSE s. f. (é-pi-skè-ze — gr. *epischésis*; de *epi*, sur, et *scheô*, j'arrête). Méd. Suppression, rétention d'une sécrétion.

ÉPISCHION s. m. (é-pi-ski-on — gr. *epischion*; de *epi*, sur, et *ischion*, ischion). Anat. anc. Os pubis.

ÉPISCIE s. m. (é-pi-sî — du gr. *episkios*, ombragé, ténébreux). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoriens, dont l'unique espèce habite le Brésil.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des gesnériacées, type de la tribu des épisciés, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

ÉPISCIÉ, ÉE adj. (é-pi-si-é — rad. *épiscie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre épiscie.

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des gesnériacées, ayant pour type le genre épiscie.

ÉPISCOPAL, ALE adj. (épi-sko-pal, a-le — bas lat. *episcopalis*; de *episcopus*, évêque). Qui appartient à l'évêque, qui a rapport à la dignité d'évêque, qui convient à un évêque : *Palais* ÉPISCOPAL. *Anneau* ÉPISCOPAL. *Ornements* ÉPISCOPAUX. *Autorité* ÉPISCOPALE. *Vertus* ÉPISCOPALES. *Le caractère de saint Chrysostome était de parler aux grands et aux puissants, même dans le temps de leur plus grande prospérité, avec une force et une liberté vraiment* ÉPISCOPALES. (Rollin.)

— Hist. relig. Se dit de l'Eglise anglicane, qui a conservé l'institution de l'épiscopat, et des membres de cette Eglise : *L'Eglise* ÉPISCOPALE. *Le culte* ÉPISCOPAL. || Substantiv. Membre de l'Eglise épiscopale : *Les* ÉPISCOPAUX.

ÉPISCOPALEMENT adv. (é-pi-sko-pa-le-man — rad. *épiscopal*). En évêque, à la manière d'un évêque : *Officier* ÉPISCOPALEMENT.

ÉPISCOPALIEN, IENNE s. (é-pi-sko-pa-liain, iè-ne — rad. *épiscopal*). Hist. relig. Membre de l'Eglise épiscopale aux Etats-Unis : *Le baptême est bon pour le nègre; le catholicisme et d'autres sectes chrétiennes suffisent au petit marchand, au citoyen obscur; mais quand celui-ci est parvenu à se tirer de la foule, il se fait* ÉPISCOPALIEN, *sans autre motif que d'être de la religion des gens de bon ton.* (E. Regnault.)

ÉPISCOPALITÉ s. f. (é-pi-sko-pa-li-té — rad. *épiscopal*). Revenus d'un évêque. || Vieux mot.

ÉPISCOPAT s. m. (é-pi-sko-pa — bas-lat. *episcopatus*; de *episcopus*, évêque). Dignité d'évêque : *Ceux-là demeurent exclus de l'*ÉPISCOPAT *qui ne veulent pas y arriver par des travaux apostoliques.* (Boss.) *Si nous remontons aux siècles de ferveur et de pureté, l'*ÉPISCOPAT *était un poids redoutable et saint, qu'on ne désirait jamais sans témérité.* (Mass.) || Temps pendant lequel un évêque occupe son siége : *Il a fait réparer la cathédrale pendant son* ÉPISCOPAT. || Corps de tous les évêques ou d'une catégorie d'évêques : *Cette question intéresse tout l'*ÉPISCOPAT. *On a convoqué l'*ÉPISCOPAT *français. L'*ÉPISCOPAT *du* XIe *siècle était en guerre avec les abbés.*

— Encycl. V. ÉVÊQUE, CLERGÉ, CONCORDAT.

ÉPISCOPE s. m. (é-pi-sko-pe — gr. *episkopos*, qui surveille; de *epi*, sur, et *skopeô*, j'examine). Antiq. Magistrat des colonies grecques. || Magistrat romain chargé de l'inspection d'un district appelé *diocèse* : *Cicéron fut envoyé, en qualité d'*ÉPISCOPE, *sur la côte de Campanie, dans une partie de cette province qu'il appelle lui-même* diocèse. (Complém. de l'Acad.).

ÉPISCOPISER v. n. ou intr. (é-pi-sko-pi-zé — du bas lat. *episcopus*, évêque). Briguer l'épiscopat : *Saint Paul permet d'*ÉPISCOPISER *pour le bon motif.* || Prendre des airs de prélat : *Les curés aiment à* ÉPISCOPISER *dans leurs paroisses.*

ÉPISCOPIUS (Simon), en hollandais **Bischop**, célèbre théologien et l'un des chefs des remontrants, né à Amsterdam en 1583, mort dans la même ville en 1643. Il suivit les leçons de théologie de Gomar et d'Arminius, embrassa le parti de ce dernier et se trouva ainsi exposé à la haine du parti dominant. Ministre de Bleiswick, près de Rotterdam, en 1610, il fut désigné, l'année suivante, pour soutenir les intérêts de sa secte devant les états généraux, succéda à Gomar dans la chaire de théologie de Leyde (1612) et subit diverses persécutions à cause de ses opinions religieuses. Le point le plus important qui séparait sa doctrine du calvinisme officiel, c'est qu'il opposait le dogme du salut universel à celui de la prédestination. Cité au synode de Dordrecht 1618), il y fut condamné sans qu'on eût voulu l'entendre et banni du territoire de la république. Episcopius se retira d'abord à Walwick, dans le Brabant, puis à Anvers, et passa de là en France (1621), reçut à Paris le plus honorable accueil de l'illustre Grotius, ambassadeur de Suède, et se retira à Rouen. Il ne revint dans sa patrie qu'après la mort de Maurice de Nassau (1625), et fut appelé, en 1634, à Amsterdam, pour diriger le collége que son parti venait d'y fonder. Episcopius joignait la modération et la bonne foi à beaucoup de savoir et de sagacité. Il s'attacha à relever le côté pratique du christianisme et à lui subordonner les croyances abstraites. Il mit la morale au-dessus du dogme, l'action au-dessus de la foi, et établit qu'on doit chercher avant tout dans la doctrine l'action moralisante qu'elle peut exercer sur la conscience et dans la vie. « Si Arminius est le chef des remontrants, dit M. Michel-Nicolas, c'est à Episcopius que revient l'honneur d'avoir réduit en système les principes de son maître, d'en avoir mis en lumière l'esprit et la tendance, et de les avoir développés dans toutes leurs parties avec une incontestable habileté. » Il a laissé des ouvrages de théologie et de controverse assez remarquables, mais qui n'ont plus guère d'intérêt aujourd'hui. Ces ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Institutiones theologiæ privatis lectionibus Amstelodami traditæ*, ont été réunis et publiés sous le titre de : *S. Episcopii opera* (Amsterdam, 1650, 2 vol. in-fol.).

ÉPISCOPUS (Nicolas), imprimeur célèbre. V. BISCHOP.

ÉPISE s. m. (é-pi-ze — du gr. *epi*, sur; *isos*, égal). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une vingtaine d'espèces, qui habitent presque toutes le Cap de Bonne-Espérance : *Les* ÉPISES *sont d'un gris terreux.* (Chevrolat.)

ÉPISÉMASIE s. f. (é-pi-sé-ma-zî — gr. *episêmasia*; de *epi*, sur, et *sêmasia*, manifestation). Méd. Début d'une maladie, premiers symptômes caractéristiques.

ÉPISÈME s. m. (é-pi-sè-me — gr. *episêmon*, signe). Philol. Nom générique des trois caractères étrangers à leur alphabet, que les Grecs employaient dans leur système numéral, savoir : le sigma-tau, qui vaut 6; le coppa, qui vaut 90, et le sampi, qui vaut 900 (v. ces trois mots). || Se dit plus particulièrement du sigma-tau. On dit aussi ÉPISÉMON.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des noctuelles et comprenant cinq ou six espèces, qui habitent le midi de l'Europe : *Les* ÉPISÈMES *se distinguent des autres genres par leurs antennes largement pectinées.* (Desmarest.)

ÉPISÉPALE adj. (é-pi-sé-pa-le — du gr. *epi*, sur, et de *sépale*). Bot. Qui naît ou croît sur les sépales du calice.

ÉPISINE s. f. (é-pi-zi-ne — gr. *episinês*, nuisible; de *epi*, sur, et de *sinomai*, je nuis). Arachn. Genre d'aranéides, dont l'espèce unique est l'épisine tronquée, qui se trouve, mais rarement, aux environs de Paris.

ÉPISIOCÈLE s. m. (é-pi-zi-o-sè-le — du gr. *episeion*, pubis; *kêlê*, tumeur). Chir. Chute du vagin.

ÉPISIORRHAGIE s. f. (é-pi-zi-o-ra-jî — du gr. *episeion*, pubis; *rhêgnumi*, je romps). Méd. Ecoulement de sang par les grandes lèvres de la vulve.

ÉPISIORRHAGIQUE adj. (é-pi-zi-o-ra-ji-ke — rad. *episiorrhagie*). Méd. Qui a rapport à l'épisiorrhagie : *Ecoulement* ÉPISIORRHAGIQUE.

ÉPISIORRHAPHIE s. f. (é-pi-zi-o-ra-fî — du gr. *episeion*, pubis; *raphê*, suture). Chir. Suture des parois vaginales ou des grandes lèvres, ayant pour but de s'opposer à la chute du vagin.

ÉPISODE s. m. (é-pi-zo-de — gr. *epeisodos*, action d'intervenir; de *epi*, sur; *eis*, en, et *odos*, voie, chemin. *L'épisode* est ainsi nommé parce que c'est un incident, histoire ou autre action détachée, qu'un auteur fait intervenir dans son action principale pour donner plus de variété au récit). Littér. Action incidente liée à l'action principale dans un ouvrage de littérature : *Inventer des* ÉPISODES, *ce n'est pas tant inventer qu'ajouter à ce qui est déjà inventé.* (Corneille.) *Tout* ÉPISODE *doit être lié à l'action principale.* (Marmontel.) *L'aspic de France est bien celui qui causa autrefois le malheur d'Eurydice, et qui nous a valu l'*ÉPISODE *d'Aristée.* (Toussenel.)

Suspendez votre course, et, reprenant haleine,
Au lecteur fatigué présentez à propos
D'un *épisode* heureux l'agréable repos.
DELILLE.

— Par ext. Fait accessoire appartenant à une série d'événements qui forment un ensemble, un tout : *Les* ÉPISODES *de la Révolution française. Un* ÉPISODE *dramatique de la campagne de Russie. L'amour, qui n'est qu'un* ÉPISODE *dans la vie des hommes, est l'histoire entière de la vie des femmes.* (Mme de Staël.) *Rarement on a représenté les divers* ÉPISODES *de la vie rustique avec plus de vérité que ne l'a fait Mlle Rosa Bonheur.* (Deriége.)

— Peint. Scène accessoire représentée dans un tableau et ne se liant pas nécessairement au sujet principal.

— Mus. Pensée accessoire qu'on introduit dans une fugue pour y apporter de la variété. || On l'appelle aussi DIVERTISSEMENT.

— **Épithètes**. Poétique, ingénieux, spirituel, gracieux, bel, charmant, magnifique, admirable, délicieux, sublime, immortel, inimitable, célèbre, fameux, touchant, attendrissant, court, long, déplacé, ennuyeux, ridicule.

— **Encycl.** Littér. *L'épisode* est une action incidente amenée dans un poëme par le développement de l'action principale, mais ne se rattachant souvent au sujet que par un fil léger. Pour être bien en situation, les *épisodes* devraient être tirés du fond même de l'action principale, ou du moins s'y rattacher assez étroitement, et concourir au but. Tel est *l'épisode* d'Aristée dans le quatrième livre des *Géorgiques* de Virgile; il met en action le précepte que le poëte avait dessein d'enseigner, et par là même forme une portion essentielle de l'œuvre. Par le choix, la variété, la beauté des *épisodes*, les poëtes évitent la monotonie et présentent aux lecteurs des plaisirs inattendus.

Au nombre des plus célèbres *épisodes*, nous indiquerons, dans *l'Iliade* : le sommeil de Jupiter sur le mont Ida, l'apparition d'Hector au milieu des ruines de Troie, Hélène sur la tour de la porte Scée, les adieux d'Andromaque et d'Hector, l'expédition d'Ulysse et de Diomède allant enlever les chevaux de Rhésus, les combats et la mort de Patrocle; dans *l'Enéide* : la destruction de Troie, la mort de Laocoon, les amours d'Enée et de Didon, la descente aux enfers, la mort de Nisus et d'Euryale, celle de Turnus; dans la *Pharsale* : la forêt sacrée de Marseille, le combat d'Antée et d'Hercule, la tempête dans les déserts de la Lybie; dans *Roland furieux* : Alcine, Médor et Angélique, la coupe enchantée; dans la *Jérusalem délivrée* : Olinde et Sophronie, Clorinde et Tancrède, Herminie chez les bergers, la forêt enchantée, Renaud et Armide; dans le *Paradis perdu* : la création d'Adam et d'Eve, la chute des anges rebelles; dans les *Lusiades* : Inès de Castro, le géant Adamastor, etc.

Il est des poëmes qui, par leur sujet même, ne forment qu'une suite d'*épisodes* : telles sont les *Métamorphoses* d'Ovide; telle est aussi la *Divine comédie* de Dante, où se trouvent, au milieu d'un grand nombre d'autres *épisodes*, ces morceaux si connus et si admirables sur Françoise de Rimini, sur Ugolin et ses fils.

Le mot *épisode* signifie aussi, en parlant du théâtre grec, le dialogue placé entre deux chœurs. Cette signification, qui n'est plus usitée que dans les poétiques, remonte au temps où le théâtre n'existait pas encore et où les chants dithyrambiques en l'honneur de Bacchus tenaient lieu de spectacle. On coupa d'abord ces chants par des intermèdes en forme de récits, exposant les aventures du dieu. Peu à peu des récits n'ayant plus Bacchus pour objet remplirent ces intermèdes; puis le récit fut remplacé par une action dialoguée, dont les péripéties se déroulèrent devant le public et devant les chœurs. Enfin les chœurs cessèrent de chanter exclusivement Bacchus, et prirent part à l'action, en manifestant des sentiments de pitié ou d'horreur, de joie ou de tristesse, pour les personnages et les événements qu'ils avaient sous les yeux. Ainsi fut créé successivement l'ensemble de la tragédie grecque, telle qu'on la vit chez Eschyle et Sophocle. Ce qui avait été d'abord l'intermède devint l'objet principal de la représentation. Ce qui n'avait été dans les chants dithyrambiques qu'un *épisode* devint l'œuvre même, et les chœurs finirent par n'en être que l'accessoire. Toutefois, l'usage conserva le mot *épisode* pour désigner la partie du drame qui, devenue capitale, n'avait été d'abord qu'épisodique.

— Mus. On conçoit que, dans une fugue simple, où il serait fastidieux d'entendre constamment le thème, quelque génie que pût déployer l'auteur dans la variété des accompagnements, il faut introduire de temps en temps, dans le développement du morceau, une pensée nouvelle et secondaire, dont la condition principale est de ne pas faire trop disparate avec le sujet et le contre-sujet. C'est à cette pensée accessoire qu'on a donné le nom d'*épisode*. Dans la fugue sévère, la fugue d'école, les meilleurs *épisodes* sont ceux qu'on tire, pour ainsi parler, des flancs du sujet ou du contre-sujet, c'est-à-dire en les démembrant en quelque sorte, ou même en s'emparant d'une des parties accessoires, lorsque celle-ci chante bien et qu'elle offre un contre-point en imitation. Dans la fugue libre, on est beaucoup moins rigoureux en ce qui concerne les *épisodes*; ceux-ci peuvent alors se contenter d'offrir une idée légère ou gracieuse, une série de triolets, un passage ornementé; pourvu que les diverses parties de la fugue s'enchaînent bien et se développent de même, que la composition, si libre qu'elle soit, n'en demeure pas moins correcte et pure, les conditions sont suffisamment remplies.

Pour exprimer le même objet, les Allemands emploient le mot *zwischensatz*, qui signifie littéralement intermède. C'est Choron qui, le premier, s'est servi dans ce sens du mot *épisode*, dans sa traduction d'Albrechtsberger; depuis lors, on l'emploie presque exclusivement.

Épisode sous la terreur (UN), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE.

Épisode de la campagne de Russie, tableau de Charlet, Salon de 1836, au musée de Lyon. Dans cette composition, popularisée par la gravure et la lithographie, on reconnaît toujours Charlet, celui dont le spirituel crayon nous a conservé tous les types de la grande armée; mais ici notre Charlet a délaissé la forme grotesque pour prendre la forme historique.

A la vue de cet *Episode de la campagne de Russie*, le premier tableau à l'huile de Charlet (insistons sur ce point), il est impossible de ne pas s'étonner des rares qualités possédées par cet artiste, qui, du premier coup, est arrivé à cette hauteur. Charlet a toujours été son propre maître; il n'a encore consulté pour ce tableau que son talent natif, et il a su être vrai, dramatique, historien.

Une colonne de blessés, harcelée par des cosaques, repousse leur attaque; les masses de nos soldats sont groupées dans un désert de neige; pressés, entassés les uns contre les autres, défigurés par la fatigue, la misère, le froid, la faim, les blessures, ils ne se soutiennent, pour ainsi dire, que les uns par les autres, chacun d'eux pouvant à peine porter ses armes dans ses mains glacées; et cependant, fiers encore, menaçants, ils s'avancent, présentant avec impassibilité aux cosaques leurs cadavres déjà à moitié couverts de neige. La nature entière déploie toute sa furie glaciale contre nos soldats; le ciel est gris et lourd, les nuages sont épais, serrés, surbaissés, comme pour s'abattre de tout leur poids sur notre armée et l'écraser. A l'horizon, ce ciel de glace se confond avec une terre de glace, inondée d'une neige dure, pressée, amoncelée, voilant le sol, les inégalités du terrain, enveloppant les arbres, les débris de caissons, d'armes, de bagages abandonnés.

Cette scène est d'une désolation affreuse; en la regardant longtemps, le spectateur est douloureusement saisi de cette froide et implacable fatalité qui accable ces innombrables victimes d'une coupable et féroce ambition. Le ciel, la terre et la neige sont d'une exécution irréprochable, dignes du pinceau le plus exercé. On pourrait trouver dans les figures du premier plan, les seules visibles d'ailleurs, un peu d'exagération : elles rappellent peut-être trop les types déjà connus de l'auteur. Nous n'aimons pas non plus ces juifs qui se désolent de ne pouvoir emporter leur or. Cet épisode n'était nullement nécessaire dans ce drame lugubre, toute l'action devait être concentrée sur le martyre de nos soldats. Quoi qu'il en soit, cette toile a placé Charlet parmi les bons peintres de son temps.

ÉPISODIQUE adj. (é-pi-zo-di-ke — rad. *épisode*). Qui appartient à l'épisode; qui a le caractère de l'épisode : *Un personnage* ÉPISODIQUE. *Un récit* ÉPISODIQUE. *Une digression* ÉPISODIQUE. *Des scènes* ÉPISODIQUES *seront tout au plus liées par une petite intrigue qui serpentera en elles.* (Dider.) || Se dit d'un poëme dont les chants ne sont pas liés entre eux et forment chacun un poëme à part. || Se dit d'une pièce de théâtre, dite aussi *pièce à tiroir*, dans laquelle les diverses scènes ne sont pas ou sont très-peu liées entre elles, comme dans les *Fâcheux* de Molière.

ÉPISOME s. m. (é-pi-so-me — gr. *episômos*, corpulent; de *epi*, sur, et *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, com-

prenant une douzaine d'espèces, qui vivent presque toutes dans l'Inde : *Les* ÉPISOMES *sont robustes.* (Chevrolat.)

ÉPISPADIAS s. m. (é-pi-spa-di-ass — du gr. *epi*, au-dessus ; *spaô*, je divise). Méd. Vice de conformation de l'urètre, par suite duquel cet organe s'ouvre à la partie moyenne de la face supérieure de la verge.

— **Encycl.** Méd. L'affection, assez rare, de l'*épispadias*, offre plusieurs variétés et a été quelquefois observée chez des individus regardés comme hermaphrodites. Chez les sujets qui en sont atteints, l'urètre s'ouvre à la face dorsale ou supérieure de la verge, mais tantôt par une gouttière creusée entre les deux corps caverneux, tantôt par un orifice circulaire. La chirurgie a été pendant longtemps impuissante contre cette affection; aujourd'hui, grâce à une habile opération pratiquée par M. Nélaton, on peut, sinon rendre aux organes leur intégrité, du moins faire disparaître en partie les inconvénients que présente cette triste infirmité. Cette opération a été nommée *autoplastie par redoublement*. Les malades affligés d'*épispadias* sont impuissants et souffrent d'une incontinence d'urine inévitable, par suite de l'ouverture anomale de l'urètre. Dans deux des cas cités par le docteur Nélaton, les malades avaient éprouvé une amélioration notable. Un jeune homme, opéré depuis un an, pouvait garder son urine quand il était couché ou assis et même debout, à la condition de ne faire aucun effort ; un enfant de onze à douze ans quitta l'hôpital au bout de cinq mois. Il ne portait pas d'appareil et pouvait marcher sans salir ses vêtements.

ÉPISPASE s. f. (é-pi-spa-ze — gr. *epispasis*, attraction ; de *epi*, sur, et *spaô*, je tire). Méd. Eruption locale produite par le traitement, et dénotant une modification générale de l'économie.

ÉPISPASME s. m. (é-pi-spa-sme — du gr. *epi*, sur, et de *spasme*). Méd. Inspiration. ‖ Attraction.

ÉPISPASTIQUE adj. (é-pi-spa-sti-ke — gr. *epispastikos*; de *epispaô*, j'attire, formé de *epi*, sur, et *spaô*, je tire). Pharm. Se dit d'une substance qui, appliquée sur la peau, y détermine de l'irritation et l'afflux des humeurs : *Substance* ÉPISPASTIQUE. *Pommade* ÉPISPASTIQUE. *Papier* ÉPISPASTIQUE. *La cantharide est* ÉPISPASTIQUE.

— s. m. Substance épispastique : *La graine de moutarde est un* ÉPISPASTIQUE.

— s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, syn. de CANTHARIDIES et de VÉSICANTS.

— **Encycl.** Pharm. On appelle *épispastique* toute substance qui, appliquée sur la peau, y détermine de la rougeur, de la chaleur, une irritation suivie du soulèvement de l'épiderme. Les cantharides, la moutarde, l'écorce de garou, l'ammoniaque concentrée sont des *épispastiques*. Cependant on désigne plus communément et, pour ainsi dire exclusivement, sous le nom d'*épispastiques*, les pommades en usage pour irriter la surface des vésicatoires et entretenir la suppuration. Les cantharides à elles seules constituent le principe actif de ces pommades, dont on distingue trois espèces : 1° pommade, *épispastique* verte, dont l'action est violente ; 2° pommade *épispastique* jaune, dont l'action est modérée ; 3° pommade *épispastique* blanche, dont l'action est douce.

La pommade *épispastique* verte se compose de :

Cantharides en poudre fine.	10	gr.
Onguent populéum.	280	—
Cire blanche.	100	—

La pommade *épispastique* jaune se compose de :

Cantharides grossièrement pulvérisées	120	gr.
Graisse de porc.	1,680	—
Cire jaune	240	—
Curcuma pulvérisé.	8	—
Huile volatile de citron. . .	8	—

Cette pommade *épispastique* est celle dont on se sert le plus communément pour le pansement des vésicatoires.

La pommade *épispastique* blanche se compose de :

Cantharides pulvérisées. . .	10	gr.
Axonge.	250	—
Cire blanche	40	—
Baume de nerval.	5	—

La pommade *épispastique* blanche convient pour les enfants et pour le pansement des vésicatoires enflammés outre mesure.

On donne le nom de papier *épispastique* à un sparadrap préparé en étendant sur du papier collé la masse emplastique à base *épispastique* (cantharides ou garou). Les papiers *épispastiques* se vendent en boîtes rec- [illegible]rtant, suivant leur action, les numéros 1, 2, 3. Les papiers *épispastiques* les plus renommés sont ceux d'Albespeyres, d'Ancelin et de Vée.

ÉPISPERMATIQUE adj. (é-pi-spèr-ma-ti-ke — rad. *épisperme*). Bot. Qui a rapport, qui appartient à l'épisperme : *Tégument* ÉPISPERMATIQUE.

ÉPISPERME s. m. (é-pi-spèr-me — du gr. *epi*, sur ; *sperma*, semence). Bot. Enveloppe ou tégument propre de la graine. ‖ Sac membraneux qui contient les spores, chez quelques algues. ‖ Syn. de CÉRAMIE, genre d'algues marines.

— **Encycl.** L'*épisperme* s'appelle vulgairement peau et quelquefois robe. Le haricot, la fève, l'amande, la noix en présentent des exemples familiers. On l'a comparé à l'enveloppe calcaire de l'œuf des oiseaux. Il se compose de deux membranes : l'une extérieure, plus épaisse, quelquefois dure et solide, le testa ; l'autre intérieure, plus mince, le tegmen ou endoplèvre. La première est marquée d'une cicatrice plus ou moins distincte, de couleur plus claire, qui est le hile ou ombilic ; c'est par cet organe que la graine était attachée au péricarpe ; les vaisseaux nourriciers passent en un point appelé omphalode. Quelquefois ces vaisseaux, au lieu de percer directement l'*épisperme*, se glissent entre ses deux membranes, et y forment une ligne saillante, appelée raphé ou vasiducte ; l'endroit par où ils sortent à l'intérieur est la chalaze. Ces diverses parties s'observent facilement sur la graine de l'oranger. On remarque encore, à toutes les distances possibles du hile, une très-petite ouverture dirigée vers le stigmate : c'est le microphyle, par où la matière fécondante arrive à l'ovule. En général, l'*épisperme* est simplement appliqué sur l'amande, de laquelle on le sépare facilement ; mais quelquefois il y adhère fortement ou bien se soude avec le péricarpe ; on ne peut alors l'enlever qu'en le raclant ; ainsi, dans le blé, le maïs et les autres graminées, le fruit n'offre qu'une seule enveloppe (le son) qui réunit le péricarpe et l'*épisperme*. Il peut offrir des côtes, des arêtes, des plis, quelquefois des appendices en forme d'ailes membraneuses, comme dans les bignones, ou de longs poils soyeux, comme dans le cotonnier.

ÉPISPHÉRIE s. f. (é-pi-sfé-rî — du gr. *épi*, sur ; *sphaira*, sphère). Anat. Ensemble des anfractuosités et des circonvolutions externes du cerveau.

ÉPISPORANGE s. m. (é-pi-spo-ran-je — du gr. *epi*, sur ; *spora*, graine ; *angeion*, vase). Tégument des corps reproducteurs des fougères.

ÉPISSER v. a. ou tr. (é-pi-sé — du germanique : hollandais *splitzen*, anglais *to splice*, haut allem. *splitzan*, irlandais *splita*, fendre). Mar. et Techn. Réunir un bout de cordage à un autre en entrelaçant les torons : ÉPISSER *le câble d'amarre.*

ÉPISSIÈRE s. f. (é-pi-siè-re). Manége. Filet dont on couvre un cheval pour le garantir contre les mouches.

ÉPISSOIR s. m. (é-pi-soir — rad. *épisser*). Mar. Espèce de poinçon avec lequel on ouvre le bout des cordages qu'on veut épisser.

— Pêche. Cheville en fer dont les emballeuses de poissons se servent pour écarter l'osier des paniers et y passer les ficelles destinées à lier l'emballage.

ÉPISSURE s. f. (é-pi-su-re — rad. *épisser*). Mar. et Techn. Réunion de deux bouts de cordage au moyen de l'entrelacement des torons. ‖ *Épissure simple*, Celle dans laquelle chacun des torons décommis de l'un des cordages passe successivement au-dessus et au-dessous de ceux de l'autre. ‖ *Épissure double*, Celle où les torons reviennent deux fois sur eux-mêmes. ‖ *Épissure carrée*, Celle dans laquelle la surface de jonction est carrée. ‖ *Épissure longue*, Celle qui est employée pour réunir, sans augmentation sensible d'épaisseur, les deux bouts d'un cordage destiné à passer dans une poulie. ‖ *Épissure à œillet*, Celle où chaque toron, revenu à son point de départ, forme une boucle. ‖ *Épissure en portière* ou *en queue de vache*, Forte et très-grosse épissure qu'on emploie pour raccommoder un hauban ou tout autre gros cordage.

ÉPISTAMINAL, ALE adj. (é-pi-sta-mi-nal, a-le — du gr. *epi*, sur ; *stêmôn*, filet). Bot. Qui se développe sur les étamines.

ÉPISTAMINÉ, ÉE adj. (é-pi-sta-mi-né — du gr. *epi*, sur ; *stêmôn*, filet). Bot. Se dit des fleurs et des plantes dont les étamines naissent sur le pistil : *Fleurs, plantes* ÉPISTAMINÉES.

ÉPISTAMINIE s. f. (é-pi-sta-mi-nî — du gr. *epi*, sur ; *stêmôn*, filet). Bot. Classe de végétaux dicotylédones apétales, comprenant ceux dont les étamines sont épigynes.

ÉPISTAPHYLIN adj. m. (é-pi-sta-fi-lain — du gr. *epi*, sur ; *staphulê*, luette). Anat. Se dit d'un des muscles de la luette.

— Substantiv. : L'ÉPISTAPHYLIN.

ÉPISTASE s. f. (é-pi-sta-ze — gr. *epistasis* ; de *epi*, sur, et *istêmi*, je me trouve). Méd. Matière qui se trouve en suspension dans l'urine.

ÉPISTATE s. m. (é-pi-sta-te — gr. *epistatês* ; de *epi*, sur, et *istêmi*, je me trouve). Antiq. gr. Nom donné par les Athéniens à des magistrats qui présidaient chacun une des décuries chargées de l'administration des tribus. ‖ Nom donné à des inspecteurs qui avaient des fonctions spéciales : ÉPISTATE *des eaux*. ÉPISTATE *des travaux publics*. ‖ Soldat de la phalange grecque qui occupait la dernière place du premier rang, comme nos serre-files.

— **Encycl.** Hist. A Athènes, on appelait *épistate* le président du sénat, formant le second conseil de la république, l'Aréopage étant le premier. Solon partagea le peuple athénien en quatre tribus, de chacune desquelles on choisissait tous les ans deux cents citoyens, qui étaient ensuite réduits à cent par une nouvelle élection, pour former un sénat ou conseil de quatre cents juges des tribus, divisés entre différents bureaux, selon les affaires qui leur étaient attribuées. Les cent surnuméraires sans fonctions déterminées de chaque tribu étaient destinés à remplacer ceux qui mouraient et ceux qui, par leur mauvaise conduite, méritaient d'être exclus.

Comme tant de juges assemblés dans un même lieu n'auraient pu remplir leurs fonctions sans quelque confusion, on les divisait par groupes de cinquante, autant de chambres qu'il y avait de tribus. Chacune de ces chambres était de service pendant trente-cinq ou trente-six jours, pour rendre la justice aux citoyens ou pour gouverner l'Etat ; cet espace de temps était appelé *prytanée* ou *prytanie*.

Pour éviter toute idée de prééminence entre les tribus, qui devaient être égales, on abandonnait au sort le rang qu'elles devaient occuper dans les prytanées ou prytanies. Lorsque le jour d'entrer en fonction était venu pour la cinquantaine d'une tribu, elle se distribuait en cinq décuries, qui étaient successivement en exercice une semaine chacune. Les dix de semaine s'appelaient πρόεδροι, et celui que le sort avait mis à la tête de la décurie était l'*épistate* (ἐπιστάτης) ou le président. Quiconque avait été une fois *épistate* ne pouvait plus l'être de sa vie, parce que ce magistrat ayant eu à sa disposition et pour ainsi dire entre ses mains toutes les richesses de l'Etat, on craignait qu'en l'élevant une seconde fois à cette dignité, il ne fût tenté de satisfaire sa cupidité. C'étaient les *épistates* qui présidaient le sénat, et qui avaient droit de le convoquer toutes les fois qu'il en était besoin. V. SÉNAT.

ÉPISTATION s. f. (é-pi-sta-si-on — rad. *épister*). Pharm. Action d'épister, de réduire en pâte.

ÉPISTAXIS s. f. (é-pi-sta-ksiss — gr. *epistaxis* ; de *epi*, sur, et *stazô*, je coule goutte à goutte). Pathol. Hémorragie nasale.

— **Encycl.** Pathol. L'*épistaxis*, vulgairement appelé *saignement de nez*, est une hémorragie de la membrane pituitaire qui tapisse les fosses nasales. Comme toutes les autres hémorragies, elle peut être idiopathique, c'est-à-dire indépendante de toute autre maladie déterminée, quels que soient d'ailleurs sa marche et ses symptômes, ou symptomatique, c'est-à-dire n'être qu'un phénomène secondaire, un symptôme d'une affection beaucoup plus importante.

C'est sans doute la plus fréquente de toutes les hémorragies ; mais ordinairement elle n'a par elle-même aucune gravité. On cite cependant des exemples, rares, il est vrai, d'hémorragies nasales contre lesquelles il a fallu lutter énergiquement pour prévenir des accidents fâcheux.

On la rencontre souvent chez les enfants ; mais elle se voit aussi chez les adultes et les vieillards. Tout le monde sait qu'une constitution robuste et un embonpoint habituel prédisposent à cette maladie, comme l'hérédité d'ailleurs et une déviation dans l'écoulement régulier du sang par les menstrues ou les hémorroïdes. Elle est due aussi quelquefois à une chaleur excessive, à un travail immodéré, physique ou intellectuel. Parmi les causes occasionnelles, on peut encore citer un effort exagéré, l'éternument, les coups, les chutes, etc. ; mais nous ne saurions passer sous silence les lésions locales si nombreuses dont les narines peuvent être le siége, et surtout les altérations générales de l'organisme, que l'on rencontre si souvent dans les fièvres virulentes ou infectieuses, dans les maladies constitutionnelles et dans les cachexies.

L'*épistaxis*, sans parler des symptômes propres à l'affection dont elle dépend, symptômes auxquels elle s'ajoute elle-même, s'annonce par des phénomènes précurseurs, qui sont comme une espèce d'orage pendant lequel elle s'effectue : démangeaison dans les narines, augmentation de chaleur, sécheresse de la muqueuse, enchifrènement, pesanteur vers la racine du nez, éternuments fréquents, quelquefois sensation d'un corps étranger dans les fosses nasales, battements des artères temporales, congestion de la face, éclat des yeux, ouïe dure, bourdonnements ou sifflements d'oreilles, impossibilité de se livrer au travail, pesanteur de tête, céphalalgie, dureté du pouls, refroidissement des extrémités, etc., etc. Très-souvent, cependant, le saignement du nez survient sans aucune espèce de prodrome. L'écoulement sanguin se fait ordinairement par une seule narine, goutte à goutte, ou d'une manière continue, soit par l'ouverture antérieure des fosses nasales, soit par les ouvertures antérieures et postérieures à la fois, ou même, exceptionnellement, par les ouvertures postérieures seulement ; le sang tombe alors dans l'arrière-gorge, d'où il est chassé par des efforts de toux et d'exspuition. Si l'hémorragie est artérielle ou active, le sang est rouge, chaud et très-coagulable ; si elle est veineuse ou passive, ce liquide est bleuâtre et ne se coagule pas.

L'abondance de l'écoulement varie ; elle se fait surtout remarquer dans l'hémorragie dite passive ou *épistaxis* symptomatique ; mais, en général, la quantité n'excède pas 100 ou 200 grammes. Il peut arriver, même dans un écoulement considérable, que le sang cesse tout à coup de couler par la formation de caillots à l'ouverture des narines ; mais si, par un moyen quelconque, ces caillots sont enlevés, l'hémorragie se reproduit. On voit quelquefois l'*épistaxis* se montrer chez certains sujets d'une façon périodique et à des intervalles plus ou moins éloignés ; elle peut être mensuelle, quotidienne ou se montrer plusieurs fois dans les vingt-quatre heures, et durer chaque fois depuis quelques minutes jusqu'à plusieurs heures ; mais, dans ce dernier cas, au lieu d'apporter du soulagement au malade et de produire d'heureux effets, elle amène des symptômes généraux très-alarmants, qui se manifestent surtout dans les cas d'*épistaxis* symptomatique ; alors le corps pâlit et se couvre quelquefois d'une sueur froide ; le malade éprouve des horripilations, les extrémités se refroidissent ; il tombe dans une grande faiblesse et ne peut faire aucun mouvement. Enfin des lipothymies viennent quelquefois s'ajouter à ces symptômes, et il peut même arriver que le malade succombe, épuisé par des saignements de nez fréquemment répétés ; ou bien, s'il ne meurt pas, il reste dans un état d'anémie fâcheux, à cause des circonstances morbides qui se produisent toujours. La terminaison est ordinairement fatale, parce que l'*épistaxis* s'accompagne de pétéchies à la surface du corps ; il en est de même lorsqu'elle survient dans le cours d'une maladie grave.

A l'autopsie, on trouve alors la muqueuse pituitaire tuméfiée et injectée, quelquefois au point que les capillaires sont comme variqueux. La muqueuse peut être épaissie. D'autres fois, les fosses nasales et les sinus maxillaires sont remplis par des caillots sanguins en voie de résorption. Quand on ne trouve pas d'altérations dans les fosses nasales, il n'est pas rare de rencontrer sur le corps des ecchymoses plus ou moins profondes ou de simples pétéchies. Tous les téguments sont décolorés, les vaisseaux sont vides, le corps est dans un état exsangue, comme à la suite de toute grande hémorragie.

Le traitement de cette affection varie suivant sa nature ; le plus souvent l'*épistaxis* peut être livrée à elle-même ; mais lorsqu'elle se prolonge et qu'elle menace de devenir dangereuse, il faut la combattre et en prévenir le retour. On emploie pour cela les réfrigérants, soit sur le point même de l'hémorragie, soit sur un autre point du corps capable d'éprouver une sensation vive et subite, tel que le scrotum chez l'homme et la mamelle chez la femme ; les injections astringentes et les bourdonnets imbibés de liquides styptiques sont aussi employés avec succès. Enfin, dans les cas les plus graves, on a recours au tamponnement des fosses nasales, mais seulement après que tous les autres moyens ont échoué.

Lorsque l'*épistaxis* se reproduit depuis longtemps et qu'elle est devenue comme constitutionnelle, il faut agir directement sur la muqueuse pour tâcher de la modifier au moyen de poudres astringentes ou cathérétiques ; le tabac à priser a été essayé avec succès dans ces cas.

Si, comme cela se voit souvent chez les jeunes sujets, l'*épistaxis* venait, par sa fréquence et ses récidives, à altérer la constitution de l'individu, l'usage de la poudre de quinquina, prise aux repas pendant plusieurs jours de suite, serait un excellent moyen pour prévenir la débilitation générale.

— **Art vétér.** Le cheval est, de tous les animaux, celui qui est le plus sujet à l'*épistaxis* ; il l'éprouve même spontanément quelquefois, ainsi que le mouton ; mais cette hémorragie est rare chez le bœuf. L'animal qui en est atteint ne semble pas souffrir ; il a la tête lourde, la porte basse et semble inquiet ; les yeux s'injectent, les artères de la tête battent avec plus de force et plus de fréquence, le sang coule plus ou moins abondamment de quelques parties de la muqueuse du nez seulement, rarement des deux naseaux à la fois ; le flux sanguin n'a lieu que lentement, goutte à goutte, et le sang qui sort est plus ou moins foncé en couleur, sans être écumeux, ce qui le distingue de celui qui coule dans l'hémoptysie. Le cheval s'ébroue souvent ; pendant le mouvement, il jette des caillots de sang assez gros, et l'hémorragie, qui paraissait s'arrêter, se trouve augmentée. Toutes les fonctions, d'ailleurs, s'exécutent comme à l'ordinaire. Quelquefois il se forme, dans les cavités nasales, des caillots considérables capables d'obstruer les narines. Le point essentiel est de ne pas confondre l'affection avec l'hémoptysie. Si l'animal succombe et qu'on ouvre les cavités nasales, on y trouve une quantité plus ou moins grande de caillots de sang. Quelquefois on trouve des ulcérations et des engorgements à la muqueuse nasale, qui est d'un rouge foncé, hors le cas où l'*épistaxis* résulte d'ulcérations chroniques, comme dans la morve ancienne. Dans tous les cas, cette hémorragie est souvent dangereuse, soit par elle-même, soit par la maladie qui y donne lieu, soit par la difficulté de la faire cesser quand elle ne s'arrête pas d'elle-même.

L'*épistaxis* est rarement spontanée, surtout chez les solipèdes et chez le mouton ; les ani-

maux de l'espèce bovine qui sont longtemps exposés à l'ardeur du soleil, et ceux qui font de violents exercices au milieu des chaleurs de l'été, en sont quelquefois atteints. Elle est encore occasionnée par des harnais trop serrés dans la région du cou, par la pléthore, par des coups ou des chutes sur le chanfrein, le nez ou la tête, ou par des substances âcres, irritantes ou caustiques, introduites dans les naseaux. Trop souvent le bouvier donne des coups sur le nez de ses bœufs pour les faire arrêter ou reculer, ou un charretier brutal frappe violemment sur la tête des chevaux avec le manche du fouet. Ces coups peuvent déterminer des hémorragies nasales dans lesquelles le sang coule plus ou moins abondamment, proportionnellement à la violence du coup donné, et quelquefois de telle sorte que l'on peut craindre la perte de l'animal. Les animaux, le cheval surtout, en buvant des eaux bourbeuses de certains marais, peuvent y trouver des sangsues, qui s'attachent aux naseaux lorsque l'animal trempe le nez pour boire; c'est même ce que l'on peut soupçonner lorsque l'*épistaxis* arrive peu après qu'on a abreuvé le cheval dans de telles eaux.

Pour le traitement de l'*épistaxis* qui n'est qu'un phénomène d'une autre maladie, c'est aux affections auxquelles cette hémorragie se rapporte qu'il faut se reporter (v. MORVE, PHTHISIE PULMONAIRE). En toute autre circonstance, si l'écoulement sanguin est peu considérable et se fait goutte à goutte, il s'arrête ordinairement de lui-même, et il suffit de prescrire le repos, une nourriture médiocre, une température modérée, des applications de neige ou de glace sur le chanfrein, des douches, etc. Si le sujet est sanguin et pléthorique et que l'hémorragie nasale résiste et s'accompagne de phénomènes congestifs, il faut pratiquer une large saignée. Lorsque tous ces moyens sont insuffisants et qu'il faut arrêter l'hémorragie, on a recours au tamponnement des fosses nasales. Pour cela, on se sert d'un morceau de vieux linge cousu en forme de sac, dans lequel on fait entrer des étoupes, et qu'on introduit ainsi dans la narine affectée, avec l'attention, pour empêcher ce tampon de sortir, d'envelopper la tête de l'animal et de tenir des bandages matelassés sur le chanfrein. Ce moyen n'est appliquable que lorsque l'*épistaxis* n'a lieu que d'un côté; car, si on l'appliquait aux deux naseaux à la fois, la respiration serait empêchée, à moins qu'au préalable on ne pratique la trachéotomie. Quand l'*épistaxis* est occasionnée par une violence mécanique quelconque exercée sur le devant de la tête, il faut laisser écouler le sang, qui remédie tout naturellement à la lésion occasionnée par l'accident. Ce n'est que quand l'évacuation sanguine est trop abondante et trop prolongée, qu'elle menace la vie de l'animal, qu'il est permis de chercher à l'arrêter. Lorsque l'*épistaxis* reconnaît pour cause le contact immédiat de quelque substance âcre, irritante ou caustique sur la muqueuse du nez, il faut faire des injections mucilagineuses édulcorées avec du miel. Enfin, si l'on a lieu de craindre que des sangsues soient attachées à la pituitaire, pour leur faire lâcher prise, les faire promptement sortir et mettre fin à l'écoulement du sang, il n'y a qu'à injecter dans les cavités nasales de l'eau fortement salée, ou y diriger de la vapeur de soufre, si l'animal peut la supporter.

ÉPISTÉ, ÉE (é-pi-sté) part. passé du v. Epister : *Faites passer à travers un tamis la substance* ÉPISTÉE.

ÉPISTÉMON s. m. (é-pi-sté-mon — du gr. *epi*, sur; *stêmôn*, filament). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

ÉPISTÉNIE s. m. (é-pi-sté-nî — du gr. *epi*, sur; *stenos*, étroit). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chalcidiens, parasite d'un grand nombre d'insectes et de larves.

ÉPISTÈPHE s. m. (é-pi-stè-fe — du gr. *epi*, sur; *stephos*, couronne) Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des aréthusées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

ÉPISTER v. a. ou tr. (é-pi-sté — du lat. *e*, préf., et *pistare*, piler). Pharm. Réduire en pâte dans un mortier, par un mouvement oblique du pilon. ‖ Ecraser les sirops mous dans un mortier, pour en détruire la cohésion.

ÉPISTERNAL, ALE adj. (é-pi-stèr-nal, a-le — du gr. *epi*, sur, et de *sternum*). Anat. Qui est sur le sternum.

— s. m. Entom. Pièce du thorax des insectes hexapodes.

ÉPISTILBITE s. f. (é-pi-stil-bi-te — du gr. *epi*, sur, et de *stilbite*). Minér. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux, ainsi appelé parce qu'on le trouve sur la stilbite.

— **Encycl.** L'*épistilbite* est une substance blanche et demi-transparente, que G. Rose a séparée de la desmine ou stilbite proprement dite, avec laquelle on l'avait confondue jusqu'alors, pour en faire une espèce à part du petit groupe des stilbites. Toutefois, malgré l'autorité de ce savant, la plupart des autres minéralogistes, considérant que l'*épistilbite* ne diffère réellement de la heulandite ou stilbite feuilletée que par des modifications dans les caractères extérieurs, paraissent assez disposés à la regarder, jusqu'à plus ample informé, comme une simple variété altérée de cette dernière. L'*épistilbite* se rencontre en Islande et aux îles Féroë. Elle se présente en cristaux ayant pour forme primitive un prisme droit rhombique de 135° 10'; ces cristaux sont implantés en petites houppes sur la desmine et la heulandite.

Epistolæ obscurorum virorum (*Lettres d'hommes obscurs*, Erfurt, 1516, in-4°). Ce livre fort curieux, et qui fit dans son temps un bruit immense, fut composé par les humanistes alors rangés autour de Mucien, et parut sous le voile de l'anonyme. On est arrivé cependant à en déterminer les principaux auteurs, parmi lesquels Crotus eut la plus grande part; après lui, Ulrich de Hutten y collabora avec zèle, y apporta la vivacité d'un esprit jeune et audacieux, et en dirigea et surveilla l'impression. Petrejus et Tobau-Hesse ont aussi donné quelques lettres.

Sous la forme épistolaire, cet ouvrage nous présente une satire vivante des scolastiques d'Allemagne et surtout des dominicains de Cologne. Il est écrit dans le latin de cuisine ou d'Église que parlaient et écrivaient alors les théologiens germaniques et les moines, qui prétendaient accaparer l'enseignement. Il est impossible de peindre avec plus de vérité les discussions futiles et la vie désordonnée du clergé de cette époque. On sait, en effet, que si la Réforme eut en Allemagne un succès si complet, c'est beaucoup plus à cause de l'immoralité des couvents que par suite des différences de dogme. Les prêtres étaient descendus au dernier degré d'ignorance et d'inconduite, et dans le peuple les plaintes étaient unanimes. Cependant, au moment où furent publiées ces lettres, personne ne se doutait du profond bouleversement religieux qui se préparait : elles sont donc écrites sans tendance dogmatique; il ne s'agissait encore que de questions littéraires et scientifiques. Les scolastiques appelaient dédaigneusement leurs adversaires *poëtes*, et ceux-ci, à leur tour, leur donnaient le nom d'obscurantins ou hommes obscurs (*obscuri viri*). Toutefois, nous devons faire observer que les commentateurs ne s'accordent pas, pour le cas présent, sur la véritable signification du mot *obscurorum;* quelques-uns prétendent que les auteurs de ces lettres fameuses ont cherché un jeu de mots, et qu'il faudrait traduire ainsi le titre : *Lettres des hommes noirs;* ce qui pourrait bien être, car Ulrich de Hutten et ses associés avaient assez de malice irrévérencieuse pour cela. Quoi qu'il en soit, c'était surtout Reuchlin qui excitait la colère des dominicains en soutenant qu'il fallait étudier le grec et l'hébreu pour bien comprendre la Bible.

Les humanistes cherchèrent donc, dans leurs *Lettres*, à reproduire aussi fidèlement que possible l'esprit de leurs adversaires. Dans la première, après un copieux repas largement arrosé, ils les font discuter fort sérieusement sur la grave question de savoir s'il faut dire *magister nostrandus* ou *noster magistrandus*. Dans la seconde, les obscurantins se demandent si c'est un péché grave de tirer son chapeau à un juif. Des anecdotes piquantes et même assez hasardées épicent le récit. Ici c'est un magister en théologie qui raconte au révérend Ortuinus la bonne farce qu'il a jouée à un prédicateur de ses ennemis. Ledit prédicateur étant en bonne fortune, l'auteur de la lettre et ses amis vont enfoncer la porte, et le pauvre sire de sauter par la fenêtre, oubliant ses vêtements sacerdotaux : *Et socii exterius projecerunt eum in merdam et aquam.* Ailleurs, c'est un chantre et organiste, moine d'ailleurs, qui, entre chaque mélodie, quitte le chœur et s'en va dans sa cellule jaser très-intimement avec une protectrice de l'ordre, laquelle lui enlève son froc sous prétexte qu'on ne la payait pas. Il va porter plainte au magistrat de la ville, qui le renvoie au couvent avec une verte semonce sur son immoralité, et rend une ordonnance défendant aux frères de se promener dans les rues. De là grand scandale dans la communauté et dans toute l'Église. Comment! les laïques interviendraient dans les affaires religieuses! mais c'est la perte du christianisme! Le personnage le plus maltraité dans l'opuscule est toutefois maître Pfefferkornius (traduisez *grain de poivre*), juif converti. Les humanistes paraissent lui en vouloir plus qu'à tous les dominicains; il avait écrit un pamphlet contre Reuchlin, intitulé le *Tocsin.* « C'est un bon et zélé catholique, je le sais par expérience, car il se confesse beaucoup aux prédicateurs ainsi que sa femme; il aime à entendre la messe, et quand le prêtre élève l'Eucharistie, il la regarde avec dévotion et ne regarde point la terre, comme le lui reprochent les envieux, si ce n'est lorsqu'il crache. Mais s'il crache, c'est qu'il a beaucoup de glaires et qu'il prend chaque matin une médecine pectorale. Croyez-vous donc que les révérends et les bourgmestres de Cologne soient fous? S'il n'était pas bon catholique, l'auraient-ils nommé au grand hôpital, l'auraient-ils fait mesureur du sel? » C'est à propos de ce même personnage qu'on soulève la grave question de savoir si les juifs, en devenant chrétiens, regagnent ce qu'ils ont perdu par la circoncision. « Les théologiens prétendent que oui, parce que, au dernier jugement, comme les hommes comparaîtront en déshabillé, on pourrait les prendre pour des juifs et leur faire injure; mais les poëtes (humanistes) opposent le vers où Plaute dit qu'on ne peut pas refaire ce qui est défait, alléguant en outre que, au dernier jugement, les chrétiens *qui perdiderunt propter suam luxuriam partem unam a suo membro, ut sæpe accidit in secularibus et spiritualibus personis*, pourraient aussi être pris pour des juifs. Le seul moyen de trancher la question serait de consulter madame Pfefferkorn « car, maître Ortuinus, vous êtes son confesseur, et vous pouvez l'y forcer en la menaçant *sub pœna sanctæ obedientiæ.* »

On peut dire que les scandales effrayants qui se produisaient à cette époque dans les couvents allemands, plus encore que dans tout le reste de l'Europe, l'effronterie avec laquelle ecclésiastiques et moines, haut et bas clergé, bravaient l'honnêteté dans les mots et dans les mœurs, justifient assez les expressions employées par les *Epistolæ*. A la même époque, en France, Rabelais dépassait de beaucoup en hardiesse les humanistes allemands. Comme eux, il frondait les docteurs de Sorbonne; comme eux, il se moquait du latin d'*escholier* et d'Eglise, des discussions futiles et légères des théologiens. Le discours de Jean des Entommeures sur les cloches de Notre-Dame offre une analogie frappante avec maint passage des lettres qui nous occupent. L'œuvre de maître Rabelais est plus variée, plus spirituelle; écrite en langue française, elle eut une grande influence sur la formation de notre littérature nationale. Les *Epistolæ obscurorum virorum*, tout entières en latin, s'adressaient à un public d'un autre ordre. Elles furent lues avec avidité par le clergé, par les hautes classes de la société, et produisirent un effet immédiat. Les dominicains en furent réduits au silence; le pape lui-même refusa de prendre leur défense. Malgré les préavis de la Sorbonne et des théologiens d'Erfurt, en dépit des intrigues nouées à Rome par les obscurantins, le saint-père, alors encore sous l'influence de la Renaissance italienne, décida que la dispute était terminée, défendit de la reprendre et condamna les dominicains aux frais du procès d'hérésie qu'ils avaient intenté à Reuchlin. Le moyen de prendre la défense de gens qui, dans leurs propres lettres et dans leurs livres, trahissaient l'ignorance la plus crasse des questions dont ils parlaient et de la langue dans laquelle ils prétendaient écrire?

Onze ans plus tard, alors que la Réformation avait déjà commencé, quelques savants voulurent reprendre les *Lettres d'hommes obscurs*. Ils composèrent un second volume (*Alterum volumen epistolarum obscurorum virorum ad M. Ortuinum Gratium*), ne contenant que jeux et plaisanteries contre des ignorants impudents, détracteurs de la réputation des honnêtes gens et contaminateurs des saintes doctrines. Il n'y règne pas moins d'esprit que dans la première partie, mais les tendances doctrinales s'y font déjà beaucoup plus sentir. Les attaques contre l'infaillibilité du pape et contre l'Eglise catholique sont très-fréquentes. On sent l'effet de la hardiesse de Luther; le réformateur avait déjà brûlé la bulle du souverain pontife. Le fameux Pfefferkorn y est encore pris à partie; on assure qu'il n'est qu'un prête-nom dont se servaient les scolastiques. La question du gras et du maigre y est assez plaisamment traitée, à propos d'un magister à qui un hôtelier sert un œuf si avancé qu'en l'ouvrant il en sort un poulet; or, comme c'était un vendredi, le magister croit avoir commis un péché mortel en mangeant le poulet. Il demande donc conseil à Ortuinus et, par la même occasion, lui fait savoir que le procès contre Reuchlin sera peut-être gagné, car *magister noster Jacobus de Hochstrato acquisivit mille florenos ex Banco.* Dans quelques éditions, on trouve aussi un curieux dialogue où figurent, comme interlocuteurs, Erasme, Reuchlin, Ortuinus et tous les théologiens de Cologne. Les deux premiers y assistent d'abord en curieux, et Reuchlin appelle Erasme pour écouter des choses qui l'amuseront beaucoup et le feront « crever de rire. » Erasme écoute d'abord paisiblement; mais quand il entend dire : « Permettrons-nous que ce latinisateur de Reuchlin *se trufaret de nostra theologia?* » alors il éclate et interrompt le dialogue. Son ami lui propose ensuite de le présenter à ces messieurs à la prochaine dispute; ce qui a lieu, en effet. Erasme se fait bien expliquer les titres qu'il faut leur donner en parlant, et Reuchlin lui recommande surtout de ne pas oublier le *magister noster*, seule chose à laquelle on reconnaisse un vrai savant. Naturellement, le colloque s'échauffe et les dominicains répondent aux arguments de leurs contradicteurs par des injures.

Les *Epistolæ* furent interdites par le pape en 1517, condamnation qui donna à leur popularité une impulsion plus vive encore. Cet ouvrage a été fréquemment réimprimé. Les meilleures éditions sont celles de Francfort (1643); Londres (sans date); édition nouvelle par Rotermund (Hambourg, 1827); une autre par Münch (Leipzig, 1827); dernière édition par G. Bœcking (Leipzig, 1859). Cette dernière édition comprend un troisième volume, publié en 1689. La forme satirique des *Epistolæ* a été plusieurs fois imitée par des auteurs modernes. L'une de ces imitations a pour titre *Epistolæ novæ obscurorum virorum* (*Lettres nouvelles d'hommes obscurs*), publiées par le professeur Schwetschke, à Halle (1849); c'est une satire contre le parlement allemand.

Consulter aussi les ouvrages récents du Dr Strauss sur *Ulrich de Hutten*, et de M. Kampschulte sur l'*Histoire de l'université d'Erfurt*.

ÉPISTOLAIRE adj. (é-pi-sto-lè-re — du lat. *epistola*, lettre, épître). Qui a rapport, qui convient à la correspondance par lettres, à la manière d'écrire des lettres : *Commerce* ÉPISTOLAIRE. *Style* ÉPISTOLAIRE. *Genre* ÉPISTOLAIRE. *En général, chez nous, ce sont les femmes qui tiennent le sceptre dans le genre* ÉPISTOLAIRE. (Chamfort.) *Dans le roman, l'adoption du style* ÉPISTOLAIRE *est la plus puissante et, pour ainsi dire, la plus vraie des illusions.* (Villem.) *Le véritable style* ÉPISTOLAIRE *consiste à écrire absolument comme si l'on parlait.* (Boitard.) *Le genre* ÉPISTOLAIRE *tient plus de la nature que de l'art.* (V. Hugo.)

— Paléogr. Se dit du papier royal dont les anciens se servaient pour écrire des lettres : *Papier* ÉPISTOLAIRE. ‖ Se dit de l'écriture égyptienne appelée plus ordinairement DÉMOTIQUE.

— s. m. Auteur qui a cultivé le genre épistolaire : *Mme de Sévigné et Voltaire sont nos meilleurs* ÉPISTOLAIRES. *Rousseau est aussi dans son genre un grand* ÉPISTOLAIRE. (Ste-Beuve.) *Le maréchal Saint-Arnaud est le premier des* ÉPISTOLAIRES *de bivouac.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Le genre *épistolaire* comprend les lettres missives et les ouvrages de toute nature composés sous forme de lettres.

La lettre missive est une conversation écrite, dans laquelle on raconte les événements de la vie ou des faits intéressant la société, la littérature, l'art, la politique, etc. Il en est qui ont pour but de consoler, de complimenter, de remercier, d'épancher des douleurs, de faire entendre des plaintes, des reproches, des conseils. D'autres ne sont que des formules de politesse ou des entretiens d'affaires. On doit dans toutes rechercher la clarté, la netteté, éviter avec soin les expressions amphibologiques, qui naissent si facilement sous la plume lorsqu'on ne la surveille pas. Il faut écrire d'un style naturel, dans le ton de la conversation, en s'appliquant à ne rien admettre d'incorrect et sans négliger les tours heureux, pourvu que la recherche ne se montre jamais. On mettra naturellement plus d'abandon dans une lettre familière et affectueuse, plus de réserve dans une lettre à un supérieur ou sur une question d'affaires.

L'antiquité latine nous a légué deux recueils de lettres, celles de Cicéron et celles de Pline le Jeune. Les premières, naturelles, aisées et d'une grande variété, nous dévoilent le caractère de Cicéron et, en même temps, nous introduisent dans l'intimité des personnages contemporains, nous donnent une foule de détails sur les mœurs publiques et privées. Les secondes, écrites en vue des lecteurs et corrigées avec soin, présentent, dans un style travaillé avec art, de fines peintures, de gracieuses descriptions.

En France, le genre *épistolaire* a été en honneur comme la conversation, dont il est le brillant reflet. Les lettres de Balzac et celles de Voiture, écrites les unes et les autres pour le public, contribuèrent aux progrès de la prose française et s'attirèrent ainsi les louanges des écrivains de la même époque; mais ces auteurs n'ont pas moins mérité l'oubli dans lequel ils sont tombés : le premier, par ses exagérations, ses longueurs et ses hyperboles; le second, par la recherche incessante du joli, de l'ingénieux, des pointes et des jeux de mots. Quelle distance d'eux à Mme de Sévigné, qui pourtant estimait fort Voiture et disait de lui : « Tant pis pour ceux qui ne l'entendent pas! » Pour être spirituelle, aimable, profonde, entraînante, elle n'a pas besoin de vouloir et de calculer : il lui suffit pour cela de se livrer à ses facultés et d'être elle-même. Son style négligé, naïf, expressif, plein de saillies, pittoresque, hardi, varié, prend tous les tons, et, sans cesser d'être familier, présente tous les genres d'éloquence. On sent chez elle, à chaque page, un esprit fin, délicat, pénétrant, enjoué; une raison droite et sûre; une imagination active, féconde, qui s'intéresse à tout, qui reproduit tous les objets avec une vérité et une vivacité singulières; une sensibilité vive et douce, qui s'épanche aisément et dont toutes les émotions se communiquent. Il ne faut pas prendre, comme on le fait souvent, la naïveté de Mme de Sévigné pour l'instinct aveugle d'un talent qui s'ignore : elle avait appris de bonne heure les choses de l'esprit; elle avait, dès sa jeunesse, reçu des éloges pour son talent à bien dire; elle savait l'admiration dont ses lettres étaient l'objet. Il est impossible, quoiqu'elle les écrivît au courant de la plume, qu'elle n'excitât pas, pour amuser sa fille et ses amis ou pour mériter des louanges, la verve, la finesse, l'enjouement naturels de son esprit; il est impossible qu'elle ne fût pas artiste, mais artiste de premier mouvement.

A la suite de Mme de Sévigné, se placent d'autres femmes du XVIIe siècle : Mme de La Fayette, Mme de Maintenon, la princesse des Ursins; puis des femmes du XVIIIe siècle : Mme de Tencin, Mme du Châtelet, Mme du Deffant, Mlle de Lespinasse. C'est tout à côté de Mme de Sévigné qu'il faut ranger Mme de La Fayette; avec moins d'imagination dans le style et de génie du détail, elle a une invention poétique et romanesque pleine de

tendresse, et une légèreté, une justesse d'expression que M. Sainte-Beuve déclare incomparable. Mme de Maintenon a l'esprit juste, la parole agréable et parfaite, mais dans un cercle tracé et dont elle ne sort pas. Sa correspondance est le reflet de sa conduite dans la société, où, après s'être fait un cercle, elle s'enferme et se resserre le plus qu'elle peut, redoutant les nouvelles connaissances, affectant de paraître moins qu'elle n'est et aimant à laisser deviner plus qu'elle ne montre, se faisant petite et modeste, allant jusqu'à dire qu'elle ignore comment il faut traiter avec les grands. Mme des Ursins, au contraire, se met en avant volontiers et s'engage de toute sa personne. Elle veut être et paraître à la fois. Elle a l'esprit vif et brillant, en même temps sérieux, positif, un peu sec au fond, mais ouvert, délibéré et hardi. Son ton est viril. On la voit émettre des idées politiques et des idées sur la guerre; elle raisonne sur les dangers que l'on peut craindre, sur des plans de défense à suivre, sur le choix des généraux, et, tout en s'excusant, elle pousse à l'exécution de ses idées. Mme de Tencin se rattache par le style au XVIIIe siècle. Son talent a été ainsi apprécié par M. Villemain : « C'est l'élégance et l'imagination sensible de Mme de La Fayette, mais quelque chose de moins réservé, de moins sage. » Mme du Châtelet, avec son esprit pénétrant, judicieux, investigateur, tourné surtout aux sciences, n'était point propre à ce genre de lettres où l'on montre de l'esprit, où l'on dit des riens avec finesse; elle avait le mot propre, la précision, la justesse. Pascal et Nicole eussent été ses modèles plutôt que Mme de Sévigné. Toutefois, la fermeté sévère de son esprit ne la rendait pas inaccessible aux choses du sentiment, et ses lettres à d'Argenson témoignent d'une tendresse profonde, passionnée pour Voltaire. Mme du Deffant, selon Sainte-Beuve, est, avec Voltaire, dans la prose, le classique le plus pur du XVIIIe siècle. Elle représente surtout ce siècle avant Jean-Jacques Rousseau, avant l'exaltation romanesque. Moins égoïste qu'on ne le croit généralement, cette moraliste à l'esprit satirique, cette femme qui n'avait jamais aimé d'amour, qui n'avait eu que des caprices et point de roman, qui, en fait d'amitiés, n'en comptait que trois jusqu'alors sérieuses dans sa vie, devenue vieille et aveugle, s'éprit tout d'un coup d'une sollicitude tendre, active, passionnée, d'une sorte de tendresse maternelle qui, n'ayant jamais eu d'objet, s'éveillait, sans savoir son vrai nom, pour l'esprit vif, hardi et délicat d'Horace Walpole. Toute sa correspondance avec cet homme distingué est un chef-d'œuvre. A côté de Mme du Deffant, plaçons Mlle de Lespinasse, dont l'imagination romanesque contraste si vivement avec elle. Ses lettres, toutes pleines d'amour, de sentiments exaltés, ont un langage passionné, une éloquence brûlante, dont on est moins étonné que charmé et enivré.

Le genre *épistolaire*, on le voit, a été en France cultivé par les femmes avec un rare succès et une grande variété. Quelques hommes aussi y ont excellé. Au premier rang, nous devons placer Voltaire, dont la correspondance si étendue suffirait à justifier l'éloge que Gœthe a fait de ce grand écrivain et qu'il a résumée dans ces mots : « Génie, imagination, profondeur, étendue, raison, goût, philosophie, élévation, originalité, naturel, esprit et bel esprit et bon esprit, variété, justesse, finesse, chaleur, charme, grâce, force, instruction, vivacité, correction, clarté, élégance, éloquence, gaieté, moquerie, pathétique et vérité. » Citons ensuite Fontenelle, avec sa nature calme, son esprit fin et délicat, ses aperçus ingénieux, ses expressions et ses tours si bien appropriés aux finesses de son esprit, bien qu'ils ne soient pas toujours irréprochables au jugement d'un goût sévère; Joubert, qui a dit : « Le vrai caractère du style *épistolaire* est l'enjouement et l'urbanité, » et qui a suivi lui-même ce précepte; Mirabeau, dont les *Lettres à Sophie* respirent toutes les ardeurs de la passion et brûlent le papier; Joseph de Maistre, dont la correspondance est d'un si grand prix. « L'homme supérieur, dit M. Sainte-Beuve, et, de plus, l'homme excellent, sincère, amical, père de famille, s'y montre à chaque page dans toute la vivacité du naturel, dans tout le piquant de l'humeur, et, si l'on peut dire, dans toute la gaieté et la cordialité du génie. C'est le meilleur commentaire et le plus utile correctif que pouvaient recevoir les autres écrits si distingués, mais un peu altiers, du comte de Maistre. On apprend, de plus, à révérer et à goûter celui qui nous a tant de fois surpris, provoqués et peut-être mis en colère. »

Parmi les hommes qui ont dirigé les affaires religieuses ou politiques, il en est dont les lettres sont remarquables au point de vue du fond et de la forme. Nous prendrons pour exemples Calvin, Henri IV et Napoléon Ier. Calvin entretenait une active correspondance avec tous les dissidents de l'Europe; ses lettres réunies ne rempliraient pas moins de trente volumes. Faible de corps, en proie aux maladies les plus cruelles, il en a dicté le plus grand nombre dans son lit, aux prises avec la douleur. Cet état presque constant de souffrance n'enlevait rien à l'activité de son esprit, ne détournait pas un moment son ambition du but qu'il poursuivait; mais il en résultait dans son caractère plus de violence, plus d'emportement, plus d'amertume. Tout cela se marque nettement dans sa correspondance. On y reconnaît aussi cette bonne langue qu'il avait purifiée, aux sources latines, des expressions surannées, des obscurités du moyen âge, et qui, sous sa volonté impérieuse, courait droit au but. Henri IV, dans ses lettres à la belle Corisandre, à Gabrielle d'Estrées et à divers personnages, se montre avec son entière liberté de dire, son esprit naturel, plein de saillies et souvent d'un grand charme. Sans savoir le métier des lettres, il trouve le mot, la note, la couleur justes. Rapide et vrai jusqu'à la naïveté, il a le trait, le relief, l'image, l'imprévu, la gaieté. Il rencontre aussi des accents d'une sensibilité sincère, qui touchent en même temps qu'ils étonnent par le pittoresque de l'expression. Ainsi, dans sa lettre à M. de Batz, son bon serviteur : « Monsieur de Batz, je suis bien marri que vous ne soyez encore rétabli de votre blessure de Coutras, laquelle me fait véritablement plaie au cœur..., » ce trait rappelle le mot de Mme de Sévigné à sa fille : « J'ai mal à votre poitrine; » et, comme l'ont remarqué de bons critiques, l'expression de Henri IV est la plus naturelle. Napoléon Ier a laissé une correspondance considérable, dont la publication, entreprise sur l'ordre de l'empereur Napoléon III, a été commencée en 1858. On y voit d'un bout à l'autre le maître qui ordonne et qui attend de tous une obéissance passive. Sa phrase est précise, brève, despotique, sans être jamais corrigée par quelque précaution, quelque tour délicat, quelque expression souriante. Rigide et froide comme une armure d'acier, elle lance parfois de brusques éclairs qui s'éteignent bientôt dans le sérieux et dans quelque chose de sombre enveloppant l'homme tout entier. Le style, du reste, a la grandeur qui se retrouve dans ses autres écrits et dans ses actes; il a aussi des passages d'une éloquence vibrante, absolue et dominatrice.

On rattache, nous l'avons dit, au genre *épistolaire* les ouvrages écrits sous forme de lettres. Ces ouvrages sont nombreux. Nous citerons les *Provinciales* de Pascal, connues aussi sous le nom de *Lettres provinciales* ou de *Petites lettres*, et dont le véritable titre est : *Lettres de Louis de Montalte à un Provincial de ses amis et aux RR. PP. jésuites sur la morale et la politique de ces Pères*; les *Lettres spirituelles* de Fénelon et la *Lettre* du même *sur les occupations de l'Académie française*; les *Lettres* de Junius; les *Lettres* de Jean-Jacques Rousseau *sur la musique française*, *sur les spectacles*, et, du même, les *Lettres écrites de la montagne*; les *Lettres persanes* de Montesquieu; les *Lettres* de Paul-Louis Courier *à M. Renouard*, *à MM. de l'Académie des inscriptions*, etc. Il y a aussi des ouvrages écrits sous forme de lettres, sans en porter le titre, comme la *Nouvelle Héloïse*, *Clarisse Harlowe* et une foule d'autres romans.

ÉPISTOLE s. f. (é-pi-sto-le — lat. *epistola*, même sens). Lettre, épître. ‖ Vieux mot.

ÉPISTOLETTE s. f. (é-pi-sto-lè-te — dimin. d'*épistole*). Petite lettre, petite épître. ‖ Vieux mot.

ÉPISTOLIER, IÈRE s. (é-pi-sto-lié, iè-re — du lat. *epistola*, lettre). Personne qui écrit beaucoup de lettres ou qui excelle dans l'art de les écrire : *Ménage inventa un mot en l'honneur de Balzac : il l'appelait le grand* ÉPISTOLIER *de France. Vous ne serez pas fâché de savoir particulièrement que le grand* ÉPISTOLIER *de France a jugé en votre faveur que vous écrivez mieux des lettres qu'homme du monde.* (J.-L. de Balz.) *L'art, se joignant en elle au génie, en a fait l'incomparable* ÉPISTOLIÈRE *qui a laissé à mille lieues derrière elle Balzac et Voiture, et que Voltaire lui-même n'a point surpassée.* (V. Cousin.) *Gui Patin fut toute sa vie le plus grand* ÉPISTOLIER *de France.* (Ste-Beuve.)

— s. m. Anc. liturg. Clerc qui chante l'épître à la messe. ‖ Livre qui contient les épîtres qu'on chante à la messe.

— A signifié Secrétaire et Courrier, homme qui porte les lettres.

ÉPISTOLIOPHORE s. m. (é-pi-sto-li-o-fo-re — gr. *epistoliophoros*; de *epi*, sur; *epistolion*, petite lettre; *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Commandant en second d'une flotte.

ÉPISTOLOGRAPHE s. m. (é-pi-sto-lo-gra-fe — gr. *epistolographos*; de *epistolê*, lettre, et *graphô*, j'écris). Littér. Écrivain dont on a des recueils de lettres : *Pline le Jeune est un des plus célèbres* ÉPISTOLOGRAPHES.

— Hist. Officier grec, secrétaire des rois Lagides, chargé à la fois de la direction des établissements littéraires d'Alexandrie et de l'administration des cultes dans toute l'Egypte.

ÉPISTOLOGRAPHIE s. f. (é-pi-sto-lo-gra-fî — du gr. *epistolê*, lettre; *graphô*, j'écris). Littér. Art d'écrire des lettres.

— Philol. Art de tracer l'écriture égyptienne vulgaire appelée *écriture démotique* : *On enseignait d'abord au néophyte l'*ÉPISTOLOGRAPHIE *ou la forme et la valeur des caractères ordinaires.* (Dider.)

ÉPISTOLOGRAPHIQUE adj. (é-pi-sto-lo-gra-fi-ke — rad. *épistolographie*). Littér. Qui a rapport à l'épistolographie ou art d'écrire des lettres.

— Philol. *Ecriture épistolographique*, Se dit quelquefois pour ÉCRITURE DÉMOTIQUE.

ÉPISTOME s. m. (é-pi-sto-me — du gr. *epi*, sur; *stoma*, bouche). Zool. Syn. de CHAPERON et d'OPERCULE.

ÉPISTOMIUM s. m. (é-pi-sto-mi-omm — mot lat. formé du gr. *epi*, sur, et *stoma*, bouche). Archéol. Clef de robinet.

ÉPISTOMONADE s. f. (é-pi-sto-mo-na-de — contract. du gr. *epi*, sur; *stoma*, bouche, et *monas*, monade). Infus. Genre d'infusoires peu connu.

ÉPISTRATÉGE s. m. (é-pi-stra-té-je — du gr. *epi*, sur; *stratêgos*, général). Antiq. Général en second chez les Grecs. ‖ Chef d'une épistratégie chez les Romains.

ÉPISTRATÉGIE s. f. (é-pi-stra-té-jî — rad. *épistratége*). Antiq. rom. Autorité, administration, juridiction du chef des stratéges ou chefs des nomes en Egypte, du temps de l'empire.

ÉPISTROPHE s. f. (é-pi-stro-fe — gr. *epistrophê*; de *epi*, sur, et *strophê*, strophe). Rhétor. Répétition d'un mot à la fin des membres d'une phrase.

— Antiq. gr. Mode particulier de conversion usité dans la tactique grecque.

— **Encycl.** Antiq. gr. Cette évolution grecque consistait dans un quart de conversion exécuté par un rang ou par une subdivision à files et à rangs ouverts; un chef de file en était le pivot. Le mouvement inverse était l'*antistrophe* ou *anastrophe*. Ces deux moyens de changer l'aspect d'une troupe peuvent se comparer à la marche d'une aiguille de montre qu'on ferait d'abord avancer et ensuite reculer d'une quantité égale. La cavalerie romaine s'exerçait quelquefois aussi par *épistrophes*, au dire de Polybe, et Scipion le second Africain dressa son armée à exécuter cette manœuvre devant Carthagène.

ÉPISTROPHÉE s. f. (é-pi-stro-fé — du gr. *epi*, sur; *strephô*, je tourne). Anat. Seconde vertèbre cervicale ou axis, sur laquelle la tête et la première vertèbre tournent comme sur un pivot.

ÉPISTROPHICO-OCCIPITAL adj. m. (é-pi-stro-fi-ko-o-ksi-pi-tal — de *epistrophique* et *occipital*). Anat. Se dit d'un des muscles du cou : *Muscle* ÉPISTROPHICO-OCCIPITAL. ‖ Substantiv. : *L'*ÉPISTROPHICO-OCCIPITAL.

ÉPISTROPHIE adj. f. (é-pi-stro-fî — gr. *epistrophia*; de *epi*, sur, et *strephô*, je tourne). Mythol. Surnom de Vénus, qui change les cœurs.

ÉPISTROPHIQUE adj. (é-pi-stro-fi-que — rad. *épistrophée*). Anat. Qui a rapport à l'épistrophée : *Axe* ÉPISTROPHIQUE.

ÉPISTYLE s. m. (é-pi-sty-le — gr. *epistulion*; de *epi*, sur, et *stulion*, colonne). Archit. Nom que les architectes romains donnaient à l'architrave ou poutre principale sur laquelle reposait la construction qui couronnait l'édifice. ‖ Au pluriel, Nom que les mêmes architectes donnaient à l'entablement, divisé par eux en trois parties : l'architrave, la frise et la corniche.

— Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des euphorbiacées, tribu des phyllanthées, qui habite la Jamaïque.

— Rem. L'Académie, par une faute d'impression sans doute, fait ce mot féminin. Outre que le mot est neutre en latin et en grec, tous les mots en *style* sont masculins en français.

ÉPISTYLIS s. f. (é-pi-sti-liss — du gr. *epi*, sur; *stulis*, colonnette). Infus. Genre d'infusoires de la famille des vorticelliens.

— **Encycl.** Ce genre d'infusoires est caractérisé par un corps oblong, en forme de coupe ou d'entonnoir, contractile, surtout dans sa longueur, de manière à présenter souvent des plis transverses profonds à la base, et porté sur un pédicule simple ou rameux, roide et non contractile, formé d'un tube membraneux contenant une substance vivante, au moyen de laquelle les *épistylis* rameuses participent un peu à une vie commune. Ces animalcules, les plus grands de la famille des vorticelliens, se trouvent uniquement dans les eaux pures, sur les végétaux ou les animaux aquatiques, où ils forment de petites houppes blanches bien visibles, se contractant de diverses manières. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, dont le type, qui avait reçu de Trembley le nom de *polype à bouquet*, se trouve dans toute l'Europe.

ÉPISYLLOGISME s. m. (é-pi-sil-lo-ji-sme — du gr. *epi*, sur, et de *syllogisme*). Logiq. Nom donné par Kant à un raisonnement qui, faisant partie d'une série polysyllogistique, prend pour prémisse la conclusion d'un raisonnement précédent, et qui est une espèce de sorite à deux syllogismes seulement.

ÉPISYNALÈPHE s. f. (é-pi-si-na-lè-fe — du gr. *epi*, sur; *sunaleiphô*, je contracte). Gramm. Espèce de contraction qui consiste dans la suppression d'une voyelle dans l'intérieur d'un mot, par exemple *gaîment* au lieu de *gaiement*.

ÉPISYNANGINE s. f. (é-pi-si-nan-ji-ne — du gr. *epi*, sur; *sun*, avec; *agchê*, angine). Pathol. Spasme du pharynx. ‖ On dit aussi ÉPISYNANCHE.

ÉPISYNAPHÉ s. f. (é-pi-si-na-fé — gr. *episunaphê*; de *epi*, sur, et *sunaptô*, je joins). Mus. anc. Conjonction de trois tétracordes consécutifs.

ÉPISYNTHÉTIQUE adj. (é-pi-sain-té-ti-ke — rad. *épisynthétisme*). Méd. Qui est partisan de l'épisynthétisme : *Médecin* ÉPISYNTHÉTIQUE.

— s. m. Partisan de l'épisynthétisme : *Les* ÉPISYNTHÉTIQUES.

ÉPISYNTHÉTISME s. m. (é pi-sain-té-ti-sme — du gr. *epi*, sur; *sun*, avec; *tithêmi*, je place). Méd. Doctrine des médecins qui cherchent à combiner et à concilier la méthode avec l'empirisme et le dogmatisme.

ÉPISYRON s. m. (é-pi-si-ron — du gr. *episurô*, je traîne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, formé aux dépens des pompiles.

ÉPIT s. m. (é-pi). Techn. Dans l'exploitation des salines, Manche d'une pelle à feu, formé d'une longue perche.

ÉPITAGMATARQUE s. m. (é-pi-ta-gma-tar-ke — d'*épitagme*, et du gr. *archos*, chef). Antiq. gr. Chef d'un épitagme.

ÉPITAGME s. m. (é-pi-ta-gme — gr. *epitagma*; de *epi*, sur, et *tassô*, je range). Antiq. gr. Subdivision de la milice grecque, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie.

— **Encycl.** L'*épitagme* était une subdivision de l'armée grecque correspondant au bataillon ou à l'escadron. Cette subdivision était commandée par un épitagmatarque. On distinguait deux sortes d'*épitagmes* : 1° l'*épitagme* de cavalerie, qui renfermait la totalité des cavaliers de la phalange; elle était de 4,096 chevaux et se divisait en deux *telos*; 2° l'*épitagme* d'infanterie, composée de 8,192 fantassins. Elle se divisait en deux *styphes*. La dernière, la plus faible subdivision de l'*épitagme*, était la *décurie*.

ÉPITAPHE s. f. (é-pi-ta-fe — gr. *epitaphion*; de *epi*, sur, *taphos*, tombe). Inscription sur une tombe ou sur une sépulture quelconque : *Il serait à souhaiter que chacun fît son* ÉPITAPHE *de bonne heure, qu'il la fît la plus flatteuse qu'il est possible, et qu'il employât toute sa vie à la mériter.* (Marmontel.) *Les dignités ne sont que quelques syllabes de plus pour une* ÉPITAPHE. (Clément XIV.) *Si on en croyait les* ÉPITAPHES *qui auréolent la mémoire des défunts, chaque mort serait une perle de perfection.* (Mme C. Bachi.) *L'*ÉPITAPHE *est la dernière des vanités de l'homme.* (Oxenstiern.)

> Ci-gît Olympe, à ce qu'on dit.
> S'il n'est pas vrai, comme on souhaite,
> Son *épitaphe* est toujours faite ;
> On ne sait qui meurt ni qui vit.
>
> Mme DE CRÉCY.

— Fig. Objet vain et pompeux : *Un grand nom sans mérite est une* ÉPITAPHE *sur un cercueil.* (Mme de Puiseux.)

— Loc. fam. *Faire l'épitaphe de quelqu'un*, Le juger après sa mort, dire de lui du bien ou du mal. Signifie aussi Mourir après lui : *Il me croit bien malade, mais je* FERAI SON ÉPITAPHE. ‖ *Faire l'épitaphe du monde, du genre humain*, Vivre très-longtemps :

> Vous *ferez*, j'en suis sûr, l'*épitaphe du monde*,
> Jamais homme, à son gré, ne se porta si bien.
>
> BOURSAULT.

‖ *Etre menteur comme une épitaphe*, Etre très-menteur. Se dit à cause des éloges exagérés qu'on donne aux morts dans les épitaphes.

— Archit. Tablette de marbre, de pierre ou de métal, qu'on fixe sur un mur ou sur un pilier, et qui porte une inscription funéraire : ÉPITAPHE *de marbre noir, de bronze, de cuivre.*

— Rem. Ce mot était autrefois du masculin :

> Je n'ai plus qu'à mourir, mon *épitaphe* est fait,
> Et tu m'érigeras en cavalier parfait.
>
> CORNEILLE.

— **Encycl.** L'usage des *épitaphes* remonte à la plus haute antiquité; seulement, chez les Grecs et chez les Romains, les personnages illustres et les guerriers morts en combattant pour la patrie avaient seuls droit à l'honneur de voir leur nom immortalisé par une inscription, gravée sur leur tombe, et cette inscription, toujours brève et simple, ne faisait que rappeler le nom et les actes bien connus du défunt. Tandis que, chez nous, l'*épitaphe* commence d'ordinaire par la formule : *Ci-gît* (Ici repose), chez les Romains qui plaçaient leurs tombeaux près des routes, elle débutait par la formule : *Sta, viator* (Arrête-toi, voyageur).

Le plus souvent, les modernes n'ont pas imité la simplicité des anciens dans les *épitaphes*. Si nous entrons dans un cimetière, nous y lirons de toutes parts de pompeux éloges, des énumérations de vertus ou de qualités à faire croire que la terre n'est habitée que par des mortels dignes de l'âge d'or. « Il fut bon époux, bon père, bon ami. » Combien de tombes portent cette inscription, qui renferment les restes d'un être sans cœur, ne laissant au monde le souvenir d'aucun tendre sentiment! « Modèle des épouses et la meilleure des mères, » lit-on plus loin; et pourtant celle qui a reçu cette louange posthume négligea durant sa vie son mari et ses enfants pour ne s'occuper que d'elle-même, de ses

plaisirs et de sa vanité. Chaque monument somptueux ou modeste, chaque croix de marbre, de fer ou de bois vous jette, au passage, ces mots stéréotypés : « Regretté de tous. » Et cependant, combien de ces tombeaux n'ont pas vu couler une larme vraie ! Combien sur lesquels les roses et les pensées du premier jour n'ont pas été renouvelées, et sont mortes sous les orties et les chardons ! C'est que trop souvent de telles inscriptions ne sont pas le cri d'une âme dans la douleur, d'une famille dans l'affliction ; elles s'achètent chez le fabricant dans un même marché avec le monument funèbre, et, devenues ainsi banales, elles ne signifient alors plus rien qu'une habitude entrée dans nos mœurs, à laquelle on n'ose se soustraire. Toutefois, il en est qui expriment la vérité, comme il est des larmes sincères ; mais comment les distinguer des autres ? Les plus naïves nous paraissent les plus respectables, parce qu'elles offrent à un plus haut degré le cachet de la sincérité.

Sous la féodalité, à cette époque de privilèges, les nobles et les seigneurs avaient seuls le droit de choisir leur *épitaphe ;* pour les simples bourgeois, il fallait l'autorisation des marguilliers et du curé de la paroisse. La Bibliothèque nationale possède un recueil manuscrit des *épitaphes* des cimetières et églises de Paris, et chacune d'elles est suivie de cette mention : « Avec permission de messieurs les marguilliers de cette paroisse. »

Quant aux *épitaphes* des hommes illustres, les meilleures sont, sans contredit, les plus courtes, et le nom seul du personnage en dit plus que de longues phrases et des expressions recherchées. Lorsqu'on a lu sur la pierre tumulaire le nom de Turenne, de Condé, de Voltaire, de Napoléon, qu'importent des périodes cadencées, des distiques latins savamment mesurés, ou des vers français pompeux ?

On donne aussi le nom d'*épitaphe* à de petites compositions littéraires qui en ont en effet la forme, mais qui généralement ne sont pas faites pour être inscrites sur un tombeau. Ces *épitaphes*, destinées à célébrer un personnage ou à le ridiculiser, sont louangeuses ou satiriques, quelquefois bouffonnes. Il en est qui ont été écrites du vivant de celui qu'elles célèbrent ou attaquent ; d'autres que des auteurs ont composées sur eux-mêmes. Au nombre de ces dernières, dont les caractères principaux sont la mélancolie ou une insouciante gaieté, nous citerons celle de Scarron :

Celui qui ci maintenant dort
Fit plus de pitié que d'envie,
Et souffrit mille fois la mort
Avant que de perdre la vie.
Passant, ne fais ici de bruit,
Prends garde qu'aucun ne l'éveille ;
Car voici la première nuit
Que le pauvre Scarron sommeille.

Celle de La Fontaine :

Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant le fonds avec le revenu,
Tint les trésors chose peu nécessaire.
Quant à son temps, bien sut le dispenser :
Deux parts en fit, dont il soulait passer
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.

Celle de Piron :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Et la suivante, encore de Piron :

Ami passant, qui désires connaître
Ce que je fus : je ne voulus rien être ;
Je vécus nul, et certes je fis bien ;
Car, après tout, bien fou qui se propose,
De rien venant et retournant à rien,
D'être ici-bas, en passant, quelque chose.

On attribue encore à Piron cette troisième *épitaphe :*

J'achève ici-bas ma route,
C'était un vrai casse-cou ;
J'y vis clair, je n'y vis goutte,
J'y fus sage, j'y fus fou.
Pas à pas j'arrive au trou
Que n'échappent fou ni sage,
Pour aller je ne sais où ...
Adieu, Piron ; bon voyage !

Les petites pièces littéraires, en forme d'*épitaphe*, composées par des écrivains à la louange ou comme satire d'autres personnages, existent en très-grand nombre dans les recueils des diverses époques. Nous en donnons ici quelques-unes, curieuses par l'esprit ou par la singularité. Celle que Jodelle a faite sur Clément Marot est construite en *vers rapportés*, c'est-à-dire disposés de telle sorte que les substantifs du premier soient liés respectivement par le sens avec les verbes du second :

Quercy, la cour, le Piémont, l'univers,
Me fit, me tint, m'enterra, me connut.
Quercy mon los, la cour tout mon temps eut,
Piémont mes os, et l'univers mes vers.

Benserade écrivit sur la mort d'une jeune fille le joli quatrain suivant :

Ci-gît qui n'avait que quinze ans,
Qui voulait plaire au monde, et qu'on la trouvât belle.
Quel dommage pour lui ! quel dommage pour elle !
Que de beaux jours perdus, aimables et plaisants !

Jean La Thuillerie, acteur de la Comédie-Française, avait fait représenter quelques comédies et deux tragédies : *Soliman*, en 1680, et *Hercule*, en 1681. On prétendit, non sans apparence de vérité, que ces deux dernières pièces n'étaient pas de lui, mais de l'abbé Abeille, et on lui fit cette épitaphe :

Ici gît qui se nommait Jean
Et croyait avoir fait *Hercule* et *Soliman.*

Boileau composa en l'honneur du grand Arnauld l'*épitaphe* suivante, qui est une de ses meilleures pièces de vers :

Au pied de cet autel de structure grossière,
Gît sans pompe, enfermé dans une vile bière,
Le plus savant mortel qui jamais ait écrit ;
Arnauld, qui sur la grâce instruit par Jésus-Christ,
Combattant pour l'Église, a, dans l'Église même,
Souffert plus d'un outrage et plus d'un anathème.
Plein du feu qu'en son cœur souffla l'esprit divin,
Il terrassa Pélage, il foudroya Calvin,
De tous les faux docteurs confondit la morale ;
Mais, pour fruit de son zèle, on l'a vu rebuté,
En cent lieux opprimé par leur noire cabale,
Errant, pauvre, banni, proscrit, persécuté ;
Et même par sa mort leur fureur mal éteinte
N'aurait jamais laissé ses cendres en repos,
Si Dieu lui-même ici de son ouaille sainte
A ces loups dévorants n'avait caché les os.

Piron fit contre le maréchal de Belle-Isle, qu'on devait inhumer à Saint-Denis, auprès du tombeau de Turenne, cette terrible *épitaphe :*

Ci-gît le glorieux à côté de la gloire.

Nous avons sur le maréchal de Saxe, le fameux vainqueur de Fontenoy, une *épitaphe* anonyme que des traits fort lestes nous font hésiter à reproduire ; mais elle est trop singulière, et à ce titre entre trop bien dans notre cadre, pour en priver le lecteur :

Son courage l'a fait admirer d'un chac. 1
Il eut des ennemis, mais il triompha. 2
Les rois qu'il défendit sont au nombre de. 3
Pour Louis, son grand cœur se serait mis en. . . 4
En amour c'était peu pour lui d'aller à. 5
Nous l'aurions s'il n'eût fait que le berger Tir. . 6
Mais pour avoir souvent passé douze, *hic ja.* . . . 7
Il mourut en novembre, et de ce mois le. 8
Strasbourg contient sa cendre en un tombeau tout. 9
Pour tant de *Te Deum* pas un *De profun.* 10

Il est à remarquer que la somme de tous les chiffres qui terminent chaque vers donne l'âge auquel mourut le maréchal (55).

Nous allons donner une série d'*épitaphes* qui, à divers titres, nous ont paru dignes d'attention. Ceux qui désireraient en connaître davantage peuvent consulter les recueils dont nous donnons ci-après le compte rendu.

On pourrait caractériser ce genre d'*épitaphes* littéraires par l'anecdote suivante :

Un poëte des plus médiocres, qui avait fait sa spécialité des *épitaphes*, osa un jour présenter celle de Molière au grand Condé, dont on connaît la véritable amitié pour l'immortel comique : « Plût à Dieu, lui répondit brusquement le vainqueur de Rocroi, que Molière me présentât la vôtre ! » Et il lui tourna le dos.

— ÉPITAPHE D'ADAM (tirée de la *Genèse*). On ne nous accusera pas d'avoir négligé l'antiquité. — Cette *épitaphe* est simple comme *bonjour*, ou plutôt comme *bonsoir :*

Et mortuus est.

Voici l'*épitaphe* d'une matrone romaine, dont la concision laconique retrace admirablement le rôle de la femme dans l'antiquité :

Domum mansit,
Lanam fecit.

« Elle a gardé la maison, elle a filé de la laine. »

Est-il une *épitaphe* plus émouvante que celle-ci :

Immatura peri ; sed tu, felicior, annos
Vive tuos, conjux optime, vive meos.

Epitaphe de Scipion, mort en exil :

Ingrato patrie, tu n'auras pas mes os.

N'oublions pas l'*épitaphe* significative de ce bon roi d'Assyrie qui avait nom Sardanapale :

Je n'ai fait que manger, boire et m'amuser bien,
Et j'ai toujours compté tout le reste pour rien.

Les *épitaphes* latines qui vont suivre sont tirées d'un savant recueil d'inscriptions tumulaires (*Thesaurus epitaphiorum veterum ac recentium, selectorum ex antiquis inscriptionibus, omnique scriptorum genere*), publié par le P. Philippe Labbe en 1666 (v. ci-après).

POUR ALEXANDRE LE GRAND.

Sufficit huic tumulus, cui non suffecerat orbis.

« Une tombe suffit à celui auquel n'avait pu suffire l'univers. »

ÉPITAPHE INSCRITE SUR LE ROCHER DES THERMOPYLES.

Dic, hospes, nos te hic vidisse jacentes,
Dum sanctis patriæ legibus obsequimur.

« Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois. »

Imité de SIMONIDE.

ÉPITAPHE DE VIRGILE.

Mantua me genuit, Calabri rapuere, tenet nunc
Parthenope ; cecini pascua, rura, duces.

« Mantoue me donna la vie, Brindes la mort, Naples la sépulture. J'ai chanté les bergers, les laboureurs et les héros. »

ÉPITAPHE DU FAMEUX MISANTHROPE TIMON
(*Tirée de l'*Anthologie).

Hic habito, Timon, hominum osor ; perge, viator.
Dic mala multa mihi, dummodo prætereas.

« C'est ici que je réside, moi, Timon, l'ennemi des hommes. Continue ton chemin, voyageur ; dis de moi tout le mal que tu voudras, pourvu que tu t'en ailles. »

ÉPITAPHE DE DESPAUTÈRE.

Grammaticem scivit multos docuitque per annos ;
Declinare *tamen non potuit* tumulum.

« Il sut et enseigna la grammaire pendant beaucoup d'années ; cependant il ne put *décliner* la *tombe.* »

ÉPITAPHE DU FAMEUX MONTECUCULLI,
D'autres disent de Merci.

Sta, viator : heroem calcas. « Arrête, voyageur, tu foules un héros. »

Arrivons maintenant à l'*épitaphe* moderne, qui est souvent doublée d'une épigramme.

« Les Espagnols, dit Brantôme, qui se vantent d'avoir fait de belles guerres sous le connétable de Bourbon, lui bâtirent ainsi sa sépulture : « *La France me donna le lait, ma* » *première nourriture ; l'Espagne, la gloire et* » *l'aventure, et l'Italie ma sépulture.* »

Le célèbre docteur en théologie Clémengis fut enterré dans l'église du collège de Navarre, avec cette inscription plaisante :

Qui lampas fuit Ecclesiæ, sub lampade jacet.

Sur le tombeau du maréchal de Trivulce, on pouvait lire : « Jean-Jacques Trivulce, fils d'Antoine, qui jamais ne se reposa, repose ici ; tais-toi. »

La famille d'un certain gentilhomme, plus riche d'argent que de qualités, ayant promis trois cents francs à celui qui lui ferait la meilleure *épitaphe*, La Monnoye concourut avec la suivante :

Ci-gît un très-grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage ;
Je n'en dirai pas davantage,
C'est trop mentir pour cent écus.

Donnons ici, à simple titre de curiosité, une *épitaphe* de saint Bernard, dont l'auteur est inconnu, mais qui doit avoir été quelque moine de Clairvaux. C'est un dialogue simulé entre un passant et l'ombre de l'illustre abbé :

Mira loquar, sed digna fide. Bernarde! quid hoc est ?
Vivis adhuc ? — Vivo. — Non ergo es mortuus ? —
Imo.
— Ecquid agis ? — Requiesco. — Taces an faris ? —
[Utrumque.
— Cur reticcs ? — Quia dormio. — Cur loqueris ? —
[Quia vivo.
— Quid loqueris ? — Sacra mystica. — Cui ? — Mea
[sacra legenti.
— Num cunctis ? — Non. — Ergo quibus ? — Qui dulcia
[quærunt.
— Nomen habes ? — Ita. — Quod ? — Bernardus. *— Non*
[sine causa ?
— Non. — Dic ergo quid hoc est. — Bernardus, *bona*
[nardus.
— Cur nardus ? — Quia fragro. — Quo fragramine ? —
[Dulci.
— Cui fragras, et ubi ? — Lectori, Codice sacro.
— Quod cognomen habes ? — De Clara Valle. *— Manes*
[hic ?
— Mansi, sed modo non. — Ubi nunc ? — In vertice
[montis.
— Qualis eras in valle manens ? — Humilis. — Modo
[quantus ?
— Major nunc sursum quanto minor ante deorsum.
— Nonne tui quicquam Vallis *tenet ? — Ossa. — Quousque ?*
— Donec cœleste fiat terrestre cadaver.
— Hoc quando fiet ? — Omnis caro quando resurget.

Voici la traduction de cette singulière *épitaphe*, où se reflètent si bien les couleurs du moyen âge :

« Je vais dire des choses étonnantes, mais dignes de foi. *Bernard !* qu'est-ce que cela signifie ? Vis-tu encore ? — Je vis. — Tu n'es donc pas mort ? — Au contraire. — Que fais-tu ? — Je repose. — Gardes-tu le silence ou parles-tu ? — L'un et l'autre. — Pourquoi te taire ? — Parce que je dors. — Pourquoi parler ? — Parce que je vis. — Que dis-tu ? — Les mystères sacrés. — A qui ? — A ceux qui lisent mes ouvrages. — Est-ce bien à tous ? — Non. — Auxquels donc ? — A ceux qui cherchent des consolations. — Tu as un nom ? — Assurément. — Quel est-il ? — *Bernard.* — Ce nom signifie quelque chose ? — Sans doute. — Quoi donc ? — *Bernard*, bon nard. — Pourquoi nard ? — Parce que j'exhale une odeur. — Quelle odeur ? — Agréable. — Pour qui et où exhales-tu cette odeur ? — Pour le lecteur, dans mes pieux écrits. — Quel est ton surnom ? — De Clairvaux. — Habites-tu ici ? — J'y ai habité, mais je n'y suis plus maintenant. — Où habites-tu donc ? — Sur le sommet de la montagne. — Quel étais-tu dans la vallée ? — Humble. — Et maintenant ? — Je suis d'autant plus élevé que j'étais plus bas auparavant. — Est-ce que la vallée n'a rien conservé de toi ? — Mes os. — Jusques à quand ? — Jusqu'à ce que ce terrestre cadavre devienne céleste. — Quand cela arrivera-t-il ? — Lorsque toute chair ressuscitera. »

ÉPITAPHE DE L'ARÉTIN PAR MAYNARD.

Le temps, par qui tout se consume,
Sous cette pierre a mis le corps
De l'Arétin, de qui la plume
Blessa les vivants et les morts.
Son encre noircit la mémoire
Des monarques de qui la gloire
Est vivante après le trépas ;
Et s'il n'a pas contre Dieu même
Vomi quelque horrible blasphème,
C'est qu'il ne le connaissait pas.

AUTRE ÉPITAPHE DE L'ARÉTIN.

L'Arétin repose en ce lieu,
Qui de tout médit, fors de Dieu ;
Car l'Arétin ne médisait
Que de cela qu'il connaissait :
Dieu ne connaissant en nul point,
L'Arétin n'en médisait point.

VAUQUELIN DE LA FRESNAYE.

Marguerite d'Autriche, qui avait été fiancée, mais fiancée *seulement*, à deux fils de roi, se composa elle-même cette *épitaphe :*

Ci-gît Margot, la gente demoiselle,
Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle.

ÉPITAPHE DE CATHERINE DE MÉDICIS.

La reine qui ci-gît fut un diable et un ange,
Toute pleine de blâme et pleine de louange ;
Elle soutint l'État et l'État mit à bas ;
Elle fit maints accords et pas moins de débats ;
Elle enfanta trois rois et cinq guerres civiles,
Fit bâtir des châteaux et ruiner des villes,
Fit bien de bonnes lois et de mauvais édits.
Souhaite-lui, passant, enfer et paradis.

Voici l'*épitaphe* que Jean Passerat, un de nos meilleurs poëtes du XIIIe siècle, s'est composée lui-même dans la crainte qu'on ne lui en fît en trop méchants vers :

Jean Passerat ici sommeille,
Attendant que l'ange l'éveille,
Et croit qu'il se réveillera
Quand la trompette sonnera.
S'il faut que maintenant en la fosse je tombe,
Qui ay toujours aimé la paix et le repos,
Afin que rien ne pèse à ma cendre et mes os,
Amis, de mauvais vers ne chargez point ma tombe.

Antoine de Bourbon, ayant assiégé la ville de Rouen, qui était au pouvoir des huguenots, en 1562, fut blessé mortellement dans la tranchée par un coup d'arquebuse, au moment où il satisfaisait à un besoin naturel. On lui fit cette *épitaphe :*

Amis Français, le prince ici gisant
Vécut sans gloire et mourut en pissant.

ÉPITAPHE DE RABELAIS.

Pluton, prince du noir empire,
Où les tiens ne rient jamais,
Reçois aujourd'hui Rabelais,
Et vous aurez tous de quoi rire.

ÉPITAPHE DE REGNIER,
composée par lui-même

J'ai vécu sans nul pensement,
Me laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle,
Et je m'étonne fort pourquoi
La mort pensa jamais à moi,
Qui ne pensai jamais à elle.

ÉPITAPHE DU FAMEUX P. JOSEPH.

Ci-gît, au chœur de cette église,
Sa petite Éminence grise ;
Et quand au Seigneur il plaira,
L'Éminence rouge y gira.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

Ci-gît un fameux cardinal,
Qui fit plus de mal que de bien :
Le bien qu'il fit, il le fit mal ;
Le mal qu'il fit, il le fit bien.

ÉPITAPHE DE CROMWELL.

Ci-gît l'usurpateur d'un pouvoir légitime,
Jusqu'à son dernier jour favorisé des dieux,
Dont les vertus méritaient mieux
Que le trône acquis par un crime.

Par quel destin faut-il, par quelle étrange loi,
Qu'à tous ceux qui sont nés pour porter la couronne
Ce soit l'usurpateur qui donne
L'exemple des vertus que doit avoir un roi?
RÉGNIER-DESMARETS.

⁂

ÉPITAPHE DE TURENNE.

Turenne a son tombeau parmi ceux de nos rois;
Il obtint cet honneur par ses fameux exploits.
Louis voulut ainsi consacrer sa vaillance,
Afin d'apprendre aux siècles à venir
Qu'il ne met point de différence
Entre porter le sceptre et le bien soutenir.
CHEVREAU.

⁂

Boindin était athée, *athée moliniste*, disait-il, tandis que Dumarsais était *athée janséniste;* après sa mort, on lui fit cette *épitaphe*, bien appropriée à son caractère :

Sans murmurer contre la Parque,
Dont il connaissait le pouvoir,
Boindin vient de passer la barque,
Et nous a dit à tous bonsoir.
Il l'a fait sans cérémonie;
On sait qu'en ces derniers moments
On suit volontiers son génie :
Il n'aimait pas les compliments.

⁂

On a fait sur Molière les deux *épitaphes* suivantes :

Sous ce tombeau gisent Plaute et Térence,
Et cependant le seul Molière y gît.
Il les faisait revivre en son esprit,
Par leur bel art réjouissant la France.
Ils sont partis, et j'ai peu d'espérance
De les revoir, malgré tous nos efforts;
Pour un long temps, selon toute apparence,
Térence, et Plaute, et Molière sont morts.
LA FONTAINE.

⁂

AUTRE ÉPITAPHE DE MOLIÈRE.

Passant, ici repose un qu'on dit être mort;
Je ne sais s'il vit ou s'il dort :
La maladie imaginaire
Ne peut pas l'avoir fait mourir.
C'est un tour qu'il joue à plaisir,
Car il aimait à contrefaire.
Quoi qu'il en soit, ci-gît Molière.
Comme il était comédien,
Pour un malade imaginaire,
S'il fait le mort, il le fait bien.

On sait que Molière est mort, pour ainsi dire, en jouant son *Malade imaginaire*.

ÉPITAPHE DE COLLETET.

La Mort, qui se plaît à la lutte,
Et qui les plus forts culbute,
Voyant Guillaume Colletet,
Qui sa Claudine colletait,
D'une jalouse ardeur éprise,
Le grand Colletet colleta,
Qui, plus fort qu'un athlète à Pise,
Fièrement contre elle lutta.
Mais la traîtresse, plus ingambe,
D'un tour d'adresse tout nouveau,
En lui donnant le croc-en-jambe,
Le fit tomber dans ce tombeau.
MÉNAGE.

⁂

Riquet, le fameux créateur du canal du Languedoc, dépensa sa fortune et usa sa vie à faire réussir son entreprise, qu'il n'eut pas même la joie de voir achevée, car il mourut avant, ce qui lui valut cette *épitaphe* de Cassan :

Ci-gît qui vint à bout de ce hardi dessein
De joindre des deux mers les liquides campagnes,
Et, de la terre ouvrant le sein,
Aplanit même les montagnes.
Pour faire couler l'eau selon l'ordre du roi,
Il ne manqua jamais de foi
Comme le fit un jour Moïse.
Cependant de tous deux le destin fut égal :
L'un mourut près d'entrer dans la terre promise,
L'autre est mort sur le point d'entrer dans son canal.

⁂

La célèbre et belle Mme de Verrue, surnommée *dame de Volupté*, qui fut l'amie intime du poëte La Faye (dont Voltaire disait qu'il réunissait le mérite d'Horace à celui de Pollion), et qui était aussi connue par son goût pour les plaisirs que par son incrédulité, se fit à elle-même l'*épitaphe* suivante :

Ci-gît dans une paix profonde
Cette dame de Volupté,
Qui, pour plus de sûreté,
Fit son paradis dans ce monde.

⁂

L'abbé Mangenot, un des plus joyeux chanoines du Temple, se composa cette *épitaphe :*

Sous ce marbre gît enterré
Un prébendier sexagénaire,
Qui jamais ne dit son bréviaire
Et qui ne connut son curé
Qu'en relisant son baptistaire.

⁂

On sait que le maréchal de Rantzau perdit à la guerre un œil, un bras, une jambe et une oreille. A sa mort, on lui fit l'*épitaphe* suivante :

O Mort! du grand Rantzau tu n'eus qu'une des parts;
L'autre moitié resta dans les plaines de Mars.

Il dispersa partout ses membres et sa gloire;
Tout abattu qu'il fût, il demeura vainqueur.
Son sang fut en cent lieux le prix de la victoire,
Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

⁂

ÉPITAPHE DE J.-B. ROUSSEAU.

Ci-gît l'illustre et malheureux Rousseau.
Le Brabant fut sa tombe, et Paris son berceau.
Voici l'abrégé de sa vie,
Qui fut trop longue de moitié:
Il fut trente ans digne d'envie,
Et trente ans digne de pitié.
PIRON.

⁂

ÉPITAPHE DE L'ABBÉ D'OLIVET,
grammairien.

Ci-gît le pédant Martin,
Suppôt du pays latin,
Juré priseur de diphthongue,
Rigoureux au dernier point
Sur la virgule et le point,
La syllabe brève et longue,
Sur l'accent grave et l'aigu,
L'*u* voyelle et l'*u* consonne.
Ce charme qui l'enflamma
Fut sa passion mignonne :
Son huile il y consuma.
Du reste, il n'aima personne,
Et personne ne l'aima.
PIRON.

⁂

Piron, qui n'aimait point l'abbé Desfontaines, lui fit cette *épitaphe* satirique :

Sous ce tombeau gît un auteur,
Dont, en deux mots, voici l'histoire :
Il était ignorant comme un prédicateur,
Et malin comme un auditoire.

⁂

ÉPITAPHE DU CHEVALIER DE BOUFFLERS.

Ci-gît un chevalier qui sans cesse courut,
Qui sur les grands chemins naquit, vécut, mourut,
Pour prouver ce qu'a dit le sage,
Que notre vie est un voyage.

⁂

ÉPITAPHE DE DORAT.

De nos papillons enchanteurs
Émule trop fidèle,
Il caressa toutes les fleurs,
Excepté l'immortelle.

⁂

Parmi les nombreuses *épitaphes* que la malignité publique composa pour le régent, il faut citer celle-ci :

L'on dit qu'il ne crut pas à la divinité :
C'est lui faire une injure insigne.
Plutus, Vénus et le dieu de la vigne
Lui tinrent lieu de Trinité.

⁂

Et celle-ci sur Louis XV :

Ci-gît Louis quinzième du nom,
Dit le *Bien-Aimé* par surnom,
Et de ce titre le deuxième :
Dieu nous préserve du troisième!

⁂

ÉPITAPHE DE FRANKLIN,
composée par lui-même.

(On sait que ce grand homme avait été imprimeur dans sa jeunesse.)

Ici repose,
Livré aux vers,
Le corps de Benjamin Franklin, imprimeur,
Comme la couverture d'un vieux livre,
Dont les feuillets sont arrachés,
Et la dorure et le titre effacés.
Mais pour cela l'ouvrage ne sera pas perdu;
Car il reparaîtra,
Comme il le croyait,
Dans une nouvelle et meilleure édition,
Revue et corrigée
Par
L'auteur.

⁂

ÉPITAPHE SUR ROBESPIERRE.

Passant, ne pleure pas ma mort :
Si je vivais, tu serais mort.

⁂

ÉPITAPHE DE XAVIER DE MAISTRE,
composée par lui-même.

Ci-gît sous cette pierre grise
Xavier, qui de tout s'étonnait,
Demandant d'où venait la bise
Et pourquoi Jupiter tonnait.

⁂

Désaugiers, tandis qu'on lui faisait l'opération de la lithotritie, à laquelle il devait succomber, chansonna son mal et se composa cette *épitaphe :*

Ci-gît, hélas! sous cette pierre
Un bon vivant mort de la pierre.
Passant, que tu sois Paul ou Pierre,
Ne vas pas lui jeter la pierre.

⁂

ÉPITAPHE D'UN LORD ANGLAIS.

Ci-gît Jean Rosbif, écuyer,
Qui se pendit pour se désennuyer.

⁂

ÉPITAPHE D'UN APOTHICAIRE.

Ci-gît qui, non sans raison,
Prenait les gens par trahison.

⁂

ÉPITAPHE D'UN IVROGNE.

Ci-gît dont tout l'emploi, jusqu'au dernier soupir,
Fut d'aller à la cave et puis d'en revenir.
(*Anonyme.*)

⁂

ÉPITAPHE ATTRIBUÉE À DULAURENS.

Ci-gît ma femme. Ah! qu'elle est bien,
Pour son repos et pour le mien!

Les dames qui se trouveront blessées de ce sans-gêne n'auront, pour se venger, qu'à faire subir une toute petite variante à cette *épitaphe* malséante :

Ci-gît mon homme. . . . . . .

⁂

La suivante peut servir aux deux sexes :

Cher objet de ma pitié,
Reçois de moi, chère moitié,
Ce tombeau qu'aucun ne t'envie.
Je dois bien justement te rendre cet honneur,
Car le dernier jour de ta vie
Fut le premier de mon bonheur.

⁂

ÉPITAPHE D'UN PROCUREUR.

Ci-gît un procureur de science profonde,
Qui pendant soixante ans pilla le bien d'autrui.
Il pleure maintenant s'il voit, de l'autre monde,
Que tu lis sans payer ces vers qu'on fit pour lui.

⁂

ÉPITAPHE D'UN ABBÉ IGNORANT.

Ci-dessous gît monsieur l'abbé,
Qui ne savait ni *A* ni *B*.
Dieu nous en doint [donne] bientôt un autre
Qui sache au moins sa patenôtre.
MÉNAGE.

⁂

ÉPITAPHE D'UNE VIEILLE DÉVOTE.

Le diable, dès quinze ans, la prit à son service;
Elle a sous son drapeau noblement combattu :
Jeune, elle eut l'art de faire aimer le vice;
Vieille, elle fit détester la vertu.

⁂

ÉPITAPHE D'UN BOSSU.

Après une peine infinie,
Cinna goûte un juste repos;
Car il porta toute sa vie
Un poids énorme sur le dos.
FEUTRY

⁂

MÊME SUJET.

Sous ce tombeau gît le bossu Panglose :
Il vécut quatre-vingt-dix ans.
Comme il porta sa bosse tout ce temps,
Il est juste qu'il se repose.

⁂

ÉPITAPHE D'UN PENDU.

Ci-gît dont, s'il t'en prend envie,
Deux mots vont t'apprendre le sort :
Une Parque a filé sa vie,
Un cordier a filé sa mort.

⁂

ÉPITAPHE D'UN FAUX NOBLE.

Ci-gît un prodige du temps :
Sa naissance fut un mystère.
Tous les pères font leurs enfants,
Cet enfant avait fait son père.

⁂

ÉPITAPHE D'UN BORGNE,
qui était en même temps le plus sot homme du monde.

Dorilas n'a point eu de peine à trépasser;
D'envier son destin qui pourrait se défendre?
Car il n'eut qu'un œil à fermer,
Et n'avait point d'esprit à rendre.

⁂

ÉPITAPHE D'UN SOT ÉGOÏSTE.

Ci-dessous gît un grand seigneur
Qui, de son vivant, nous apprit
Qu'un homme peut vivre sans cœur,
Et mourir sans rendre l'esprit.

⁂

ÉPITAPHE D'UN PRODIGUE.

Paul, qui vient de mourir, faisait grosse figure;
De mille créanciers que le bonhomme avait,
Il n'a payé ce qu'il devait
Qu'à la nature.

⁂

ÉPITAPHE D'UN FESSE-MATHIEU.

Ci-gît, dessous ce marbre blanc,
Le plus avare homme de Rennes,
Qui trépassa le dernier jour de l'an,
De peur de donner des étrennes.

⁂

ÉPITAPHE D'UNE DAME TRÈS-AVARE.

Ci-gît qui se plut tant à prendre,
Et qui l'avait si bien appris

Qu'elle aima mieux mourir que rendre
Un lavement qu'elle avait pris.
SCARRON

⁂

ÉPITAPHE D'UN MÉCHANT AUTEUR.

Ci-gît, au bord de l'Hippocrène,
Un mortel longtemps abusé.
Pour vivre pauvre et méprisé,
Il se donna beaucoup de peine.
VOLTAIRE.

⁂

ÉPITAPHE D'UN RENTIER ET D'UN INTENDANT.

Ci-gît qui vivait de ses rentes;
Et, comme il est pour tous des places différentes,
Ci-gît, un peu plus bas que lui,
Qui vivait des rentes d'autrui.
BENSERADE.

⁂

ÉPITAPHE DE POSQUIÈRE.

Ci-gît le seigneur de Posquière,
Qui, philosophe à sa manière,
Donnait à l'oubli le passé,
Le présent à l'indifférence,
Et, pour vivre débarrassé,
L'avenir à la Providence.

⁂

ÉPITAPHE D'UN JUGE.

Si vous lisez dans l'*épitaphe*
De Fabrice qu'il fut toujours homme de *bien*,
C'est une faute d'orthographe :
Passant, lisez homme de *rien*.
Si vous lisez qu'il aima la justice,
Qu'à tout le monde il la *rendit*,
C'est une faute encor, je connaissais Fabrice :
Passant, lisez qu'il la *vendit*.
LE BRUN.

⁂

ÉPITAPHE D'UNE FEMME EXCEPTIONNELLE.

Passant, arrête ici tes pas :
Autre part tu ne liras pas
Une histoire si merveilleuse
Que celle qu'à tes yeux ce marbre vient offrir :
Ci-gît de son époux une femme amoureuse,
Que son chaste amour fit mourir.
Aux dames elle a fait une leçon commune
De mourir en femme de bien;
Comme elle n'a suivi l'exemple de pas une,
Pas une ne suivra le sien.

⁂

Enfin, on a même fait des *épitaphes* pour les animaux.

Voltaire, sollicité par une dame de faire l'*épitaphe* d'un perroquet charmant qu'elle venait de perdre, s'exécuta de bonne grâce, et crut qu'imiter Catulle n'était pas déroger :

Passant, ci-gît un perroquet
Qui, vivant, eut beaucoup d'adresse;
Mourant, il laissa son caquet,
Par testament, à sa maîtresse.

⁂

Les trois *épitaphes* suivantes, sur un chien roulent à peu près sur les mêmes idées :

Rude aux voleurs, doux à l'amant,
J'aboyais et faisais caresse;
Ainsi je sus diversement
Servir mon maître et ma maîtresse.
MALLEVILLE.

⁂

Aboyant le larron sans cesse,
Muet pour l'amant favori,
Je fus également chéri
De mon maître et de ma maîtresse.
LA MONNOIE.

⁂

Ci-gît un chien qui, par nature,
Savait discerner largement,
Durant la nuit la plus obscure,
Le voleur d'avecque l'amant.
Sa discrète fidélité
Fit qu'avec beaucoup de tendresse,
A sa mort, il fut regretté
De son maître et de sa maîtresse.
TRISTAN L'HERMITE, *poëte du XVIIe siècle.*

Jusqu'ici nous n'avons presque rien dit de l'*épitaphe* commune, de l'*épitaphe* vulgaire, telle qu'on la trouve à chaque pas, surtout dans nos grandes nécropoles. A ce point de vue, une promenade au Père-Lachaise est des plus curieuses et des plus intéressantes; on a là sous les yeux des spécimens de tous les genres, en vers et en prose : ici, la douleur se traduit pompeusement en épithètes, dont l'exactitude est plus ou moins authentique; là, elle est simple, et partant plus vraie; plus loin, elle a le ton de la naïveté; quelquefois même elle est... comment dirons-nous? eh bien, oui, lâchons le mot, elle est grotesque. Voici une *épitaphe* que nous avons lue, de nos propres yeux lue, ce qui s'appelle lue :

Ci-gît, mon père, qui m'aimait beaucoup.

Il faut avouer que l'auteur de ce morceau d'éloquence tumulaire ne s'est pas mis en grands frais d'imagination et de sensibilité.

Celles qui suivent, puisées à la même source, se distinguent par un certain air de lyrisme prudhommien qui a bien aussi son charme :

M. X..., foudroyé dans les bras de son épouse.

M. X..., décédé à l'âge de soixante-quinze ans. Le ciel compte un ange de plus.

Mme X...; elle aurait donné pour son mari ce que le pélican donne à ses petits.

Mlle X...; c'était un ange sur la terre, qu'est-ce que ce sera donc dans le ciel!!!

M. X..., mort à trois ans et deux mois. Sa vie n'a été qu'abnégation et sacrifice.

D'autres fois, l'*épitaphe* ne consiste qu'en un seul mot. C'est ainsi qu'on voit sur la pierre d'un monument assez élevé ce simple nom qui dit assez :

MASSÉNA.

Il y a aussi l'*épitaphe* à la réclame. Qui n'a entendu citer ce curieux spécimen :

Ci-gît X..., qui fut bon père, bon époux, bon citoyen. Sa veuve inconsolable continue son commerce, rue..., numéro....

Mais l'*épitaphe* la plus touchante, la plus éloquente que nous ayons vue dans cet immense cimetière du Père-Lachaise, *épitaphe* qui ne consiste point dans un éloge emphatique et dans une énumération de vertus dont la plupart du temps les morts pouffleraient de rire s'ils revenaient pour un instant à la vie ; *épitaphe*, disons-nous, qui n'est qu'une plante vulgaire, presque grossière, et qui pourtant fait venir les larmes aux yeux, c'est le pied de pommes de terre qu'on a soin d'entretenir constamment sur la tombe de Parmentier. Que serait à côté le plus brillant panégyrique ?

Ne quittons pas le Père-Lachaise sans nous arrêter un instant devant la tombe d'Alfred de Musset. Voilà le buste du grand poète, du poète le plus éminemment français peut-être qui ait jamais existé ; et voilà, gravés sur le marbre qui supporte ce buste, les vers si touchants dans lesquels l'auteur de *Rolla* a exprimé son dernier vœu :

Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière.
J'aime son feuillage éploré ;
La pâleur m'en est douce et chère,
Et son ombre sera légère
A la terre où je dormirai.

On sait que le vœu du poète a été exaucé ; aujourd'hui un saule pleureur couvre sa tombe de son feuillage mélancolique.

Épitaphes (LES), poésies d'Etienne Pasquier, le célèbre ennemi des jésuites. Dans ce genre, si en faveur au XVIe siècle, Pasquier l'emporte de beaucoup sur la plupart des faiseurs d'épitaphes de son temps. Les siennes, consacrées à des poëtes, à des magistrats, à des seigneurs, à des princes, ne manquent ni de cette verve, ni de cette originalité qui distinguent si éminemment l'auteur du *Catéchisme des jésuites*. Une des plus longues et des plus curieuses est celle du fameux connétable Anne de Montmorency, dont la vie eut, selon Montaigne, une fin si héroïque. L'illustre L'Hôpital, au contraire, n'épargnait pas les sarcasmes à la vie de cet homme de guerre, plus terrible à ses concitoyens qu'à l'ennemi. C'est cet effroyable catholique qui, lorsqu'il se promenait dans la campagne et qu'on lui amenait des prisonniers huguenots, disait si dévotement en roulant entre ses doigts les grains de son rosaire : « *Pater noster, qui es in cœlis*... Qu'on pende celui-ci... *sanctificetur nomen tuum*... Qu'on étrangle celui-là... *Adveniat regnum tuum*... Qu'on le mette à la torture... et ainsi de suite jusqu'au mot *amen*. Mais Pasquier, les yeux uniquement attachés au trépas du connétable, oublie volontiers les excès qui ont déparé sa carrière, et gémit à la pensée qu'il a péri dans une de ces batailles fratricides ou des Français faisaient couler à l'envi leur propre sang ; il nous représente cet énergique vieillard, qui, jeune encore par le courage et par la force, tombe en faisant fuir les escadrons ennemis, et ressentant une dernière émotion de bonheur, celle de « sceller sa foi de son sang » :

A toi, Seigneur, ô mon Dieu ! je rends gloire
De couronner ma fin d'une telle victoire.

Une seule crainte préoccupe le vieux connétable, c'est que ses soldats, découragés à la nouvelle du coup mortel qui l'a frappé, n'abandonnent le champ de bataille. Il ordonne donc qu'on leur cache ce triste événement, et que l'on recouvre son corps d'un manteau. En ce moment quelques hommes d'armes, voyant passer le funèbre brancard, demandent qui l'on emporte :

« Montmorency, » dit l'un ; mais lui, de forte haleine :
« Tu mens, Montmorency combat en cette plaine. »

Il y a certainement dans ces paroles un souffle héroïque qui rappelle le caractère du connétable.

Parmi les épitaphes de Pasquier, on remarque encore celle du duc de Joyeuse, héros, lui aussi, dans la mort ; celle d'Elisabeth de France, cette touchante victime immolée par la politique au triste hymen de Philippe II d'Espagne, et enfin celle de Pasquier lui-même, qui, d'après un usage généralement établi à cette époque, n'avait eu garde de s'oublier. A quatre-vingts ans, avec la noble sincérité de ces anciens qui croyaient pouvoir parler d'eux sans que l'on suspectât leur bonne foi ou leur modestie, il résumait ainsi sa carrière en quelques vers dénués de tout artifice :

Quel je fus, quel je suis, passant, si tu fais doute,
Arrête-toi un pas en ce lieu et m'écoute.
Autrefois au barreau du Palais de Paris,
Entre les avocats étant de quelque prix,
Par un vœu solennel j'ordonnai que ma vie
S'éloignât du mépris, s'éloignât de l'envie.
Voguant entre les deux, je me mis sur les rangs ;
La cause des petits je pris contre les grands.
Puis d'avocat du roi aux comptes j'eus l'office.
Henri, pour mon repos, m'élut à son service...
Enfin, content de peu dans ma vieille saison,
J'ai fait une retraite honnête en ma maison.

La rime n'est pas riche, sans doute, et le style en est vieux ; mais cela respire cet air vif et sain du XVIe siècle, et surtout on y trouve cette bonne et honnête physionomie qui donne tant de charme aux écrits de ce temps, malgré la médiocrité littéraire qu'on pourrait y signaler ; ce sont les défrichements de notre vieil idiome gaulois, et nous n'avons pas le courage de nous montrer bien sévères.

Épitaphes anciennes et modernes (TRÉSOR DES), **choisies parmi les inscriptions antiques et dans tous les genres d'ouvrages** [*Thesaurus epitaphiorum veterum ac recentium, selectorum ex antiquis inscriptionibus omnique scriptorum genere*], par le P. Philippe Labbe (Paris, 1666, in-8o). C'est un recueil d'épitaphes plus ou moins authentiques, le plus souvent en vers, composées pour une foule de personnages de l'antiquité et des temps modernes, jusqu'à l'époque où vivait le savant compilateur, depuis Adam jusqu'aux temps de la Fronde. On voit que le P. Labbe a fait largement les choses. Nous trouvons là les épitaphes d'Achille et de Patrocle, d'Agamemnon, d'Ajax, d'Alexandre le Grand, d'Anténor, de l'Arétin, d'Aristote, du cardinal de Richelieu, de Bélisaire, de saint Bernard, du fameux Bucéphale (car les animaux ne sont pas oubliés par le bon Père), de César Borgia, de Charlemagne, de Cicéron, de Christophe Colomb, de l'illustre roi Dagobert, de Dante, de François Ier, d'Hector, d'Hécube, de Virgile, d'Ovide, d'Horace, de Henri IV, etc., etc. ; sans compter une foule de rois, de reines, de princes, de généraux, de seigneurs, de papes, de cardinaux, d'évêques, d'artistes, de poëtes, d'hommes de cour et d'hommes de ville, de jeunes gens et de vieillards, et de belles dames et de belles demoiselles, et d'inconnus et d'inconnues de tous les temps, de tous les âges, de tous les états. Ce n'est donc pas la variété qui manque à ce recueil, c'est l'authenticité, c'est l'originalité, c'est le sel, c'est l'esprit. Ces épitaphes, ramassées de çà et de là, à grands frais d'érudition, n'ont jamais, pour la plupart, figuré sur aucune tombe ; ce sont des épitaphes de fantaisie, dont beaucoup sont empruntées aux poëtes de l'antiquité et du moyen âge, mais dont beaucoup aussi, anonymes, sont le fruit du désœuvrement de quelques moines. Ce sont des jeux d'esprit, quelquefois des jeux de mots qui ne présentent aucun caractère de vérité.

Le recueil est divisé en douze parties :

La première est consacrée aux épitaphes sérieuses et ingénieuses en même temps, tirées des écrivains de la bonne latinité ou choisies parmi les inscriptions célèbres.

La seconde renferme les épitaphes chrétiennes, composées en l'honneur des gens d'Eglise.

La troisième comprend des épitaphes en forme d'acrostiches ou d'autres variétés de ce genre de poésie. Ce sont de pures fantaisies, des exercices poétiques.

La quatrième est remplie d'épitaphes en forme de dialogues qui paraissent s'établir entre le passant et l'ombre du défunt.

La cinquième n'est qu'une suite de jeux de mots, de rimes qui se reproduisent deux fois, et même trois fois à chaque vers.

La sixième se compose de pièces en un, deux ou trois vers, et dont plusieurs ne manquent pas de sel.

La septième offre des épitaphes du même genre, mais développées un peu plus longuement.

La huitième a fait la plupart de ses emprunts à l'*Anthologie grecque*.

La neuvième, qui n'est pas la moins curieuse, est consacrée aux épitaphes ironiques, ridicules ou énigmatiques ; elle offre de piquants exemples.

La dixième admet les animaux aux honneurs de l'épitaphe ; aussi nous y trouvons celles de beaucoup de chiens et de chiennes, d'un cheval du Borysthène, du fameux Bucéphale, déjà nommé ; d'une chèvre, d'une cigale et d'une sauterelle, d'un éléphant, d'une mouche, d'une fourmi, *e tutti quanti*.

La onzième fait sa moisson dans les temples, dans les cimetières, un peu partout.

Enfin, la douzième, qui est la plus authentique, mais aussi la moins intéressante au point de vue fantaisiste, nous fait connaître les épitaphes de beaucoup de rois et de reines de France, de princes, de personnages, hommes ou femmes, remarquables par leur naissance. Ces dernières épitaphes sont en prose et paraissent reproduire fidèlement celles qui figurent sur les tombeaux.

Épitaphes sérieuses, badines, satiriques et burlesques de la plupart de ceux qui, dans tous les siècles, ont acquis quelque célébrité par leurs vertus, ou qui se sont rendus fameux soit par leurs vices, soit par leurs ridicules (RECUEIL D'), par Laplace (Bruxelles-Paris, 1782, 3 vol. in-12). Laplace, qu'on a assez justement appelé l'un des écrivains les plus féconds et les plus médiocres du XVIIIe siècle, a recueilli tout ce qu'il a pu trouver d'épitaphes de toutes sortes, tant anciennes que modernes, et il faut ajouter tant bonnes que mauvaises.

De toutes ces pièces, rassemblées sans ordre et sans choix, les plus mauvaises sont certainement celles qu'a composées Laplace, et malheureusement elles sont en grand nombre. Il ne soupçonnait même pas qu'il pût y avoir quelque difficulté dans ce petit genre. Un bon recueil d'épitaphes serait un ouvrage très-curieux ; mais il faut qu'un homme d'esprit et de goût veuille bien s'en charger.

Nous avons compulsé avec soin le *Recueil* de Laplace, et nous en avons extrait la quintessence pour nos lecteurs.

DE MALHERBE.

L'Apollon de nos jours, Malherbe ici repose.
Il a vécu longtemps sans se louer du sort.
En quel siècle ? Passant, je n'en dis autre chose :
Il est mort pauvre... et moi, je vis comme il est mort.

GOMBAULT.

D'UN ROGER-BONTEMPS.

Ci-gît qui fut un franc glouton,
Qui but tout ce qu'il eut de rente.
Son pourpoint n'avait qu'un bouton,
Son nez en avait plus de trente.

GOMBAULT.

DE M. DE SARDIÈRES.

Ci-gît qui toujours bredouilla,
Sans avoir jamais pu rien dire ;
Beaucoup de livres farfouilla,
Sans avoir jamais pu s'instruire ;
Et beaucoup d'écrits barbouilla,
Que personne ne pourra lire.

VOLTAIRE.

DE L'ABBÉ PORQUET.

D'un écrivain soigneux il eut tous les scrupules ;
Il approfondit l'art des points et des virgules ;
Il pesa, calcula tout le fin du métier,
Et sur le laconisme il fit un tome entier.

BOUFFLERS.

DU CARDINAL MAZARIN.

Ici gît le cardinal Jule,
Qui, pour se faire pape, amassa force écus.
Il avait bien ferré sa mule,
Mais il ne monta pas dessus.

***

DE NICOT.

Ci-gît à qui l'on dut la plante
D'où naît cette poudre attrayante,
Qui, par des moyens combinés,
Quoique d'odeur peu séduisante,
Rapporte à nos rois étonnés
Trois fois dix millions de rente.

***

DE M. D'AUBE, LE FAMEUX DISPUTEUR.

« Qui frappe là? dit Lucifer.
— Ouvrez! c'est d'Aube... » Tout l'enfer
A ce nom fuit et l'abandonne,
« Oh ! oh! dit d'Aube, en ce pays
On me reçoit comme à Paris :
Quand j'allais voir quelqu'un, je ne trouvais personne. »

***

D'UN PHILOSOPHE.

Sur la terre je vins tout nu ;
Dans son vaste sein, revêtu
D'un habit que les morts emportent d'ordinaire.
Je suis chez elle retourné.
Par là je rendis à ma mère
Plus qu'elle ne m'avait donné.

***

ÉPITAPHISTE s. m. (é-pi-ta-fi-ste — rad. *épitaphe*). Individu qui compose des épitaphes, des inscriptions funèbres. ‖ Vieux mot.

ÉPITARCHIE s. f. (é-pi-tar-chî — gr. *epitarchia*, même sens). Antiq. Nom que les anciens Grecs donnaient à un corps de cavalerie formé de cent vingt-huit hommes sur huit rangs.

ÉPITARIE adj. f. (é-pi-ta-rî — lat. *epitaria*). Mythol. Surnom de Vénus à Rome.

ÉPITASE s. f. (é-pi-ta-ze — gr. *epitasis*; de *epi*, sur ; *tasis*, extension). Littér. anc. Partie d'une pièce de théâtre qui contient le nœud de l'intrigue, et qui vient immédiatement après la protase ou l'exposition.

— Prosod. anc. Appui de la voix sur la syllabe accentuée.

— Mus. anc. Passage du grave à l'aigu.

— Pathol. Paroxysme au début d'un accès.

— **Encycl.** L'*épitase* était, dans la tragédie antique, la deuxième partie, celle que nous nommons le nœud de l'intrigue. La première partie s'appelait *protase;* la troisième, *catastase*. Elles correspondaient, la première à l'exposition, la dernière au dénoûment. L'*épitase* devait commencer au second acte ou pour le moins au troisième. C'était une des parties les plus importantes de l'œuvre dramatique, et plus elle était nouée avec force, plus le spectateur était intéressé par les moyens mis en œuvre pour la dénouer. V. NŒUD et INTRIGUE.

ÉPITAXE s. f. (é-pi-ta-kse — gr. *epitaxis;* de *epi*, sur, et *taxis*, rang). Antiq. Second rang dans la tactique grecque.

ÉPITE s. f. (é-pi-te). Mar. Cheville de bois, légèrement conique, qu'on implante en divers endroits, soit pour fixer les gournables, soit simplement pour boucher des trous.

ÉPITECTE, peintre de vases grecs, qui n'est connu que par les admirables peintures qui sont parvenues jusqu'à nous et qu'il a signées. Ces belles, mais indécentes figures rouges, ne sont malheureusement pas propres à être exposées dans un musée public, et les amateurs qui les possèdent se trouvent réduits à les cacher.

ÉPITÈLE s. m. (é-pi-tè-le — du gr. *epitelês*, accompli). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des ptiniores, qui habite la Nouvelle Galles du Sud.

ÉPITHALAME s. m. (é-pi-ta-la-me — gr. *epithalamos;* de *epi*, sur, et *thalamos*, chambre à coucher, lit, lit nuptial, qui se rattache à la racine sanscrite *dhar*, renfermer, contenir, d'où le sanscrit *dharâ*, qui contient, renferme, et aussi *dhartra*, maison ; le persan *dari*, *dirah*, *dêrah*, maison ; le grec *thalamê*, demeure dernière, et aussi *thalassos*, mer, l'espace qui contient les eaux ; enfin, l'irlandais *daras*, *duras*, *dars*, maison, habitation. Comme féminin, le sanscrit *dharâ* signifie la terre, qui porte et contient toutes choses, et aussi matrice, ventre, vaisseau du corps). Littér. Poëme composé à l'occasion d'un mariage, à la louange des époux, et qui anciennement était souvent mis en musique : *Composer un* ÉPITHALAME. *Chanter un* ÉPITHALAME. *Les poëtes sont plus dans l'usage de faire des* ÉPITHALAMES *que des contrats*. (Volt.)

Quand, par les nœuds d'hymen, la fille devient femme,
Quand mademoiselle est madame,
Parents, amis, voisins, tout vient se réjouir
De l'heureux succès de sa flamme ;
Phébus même en ses vers a soin de l'applaudir ;
Mais bientôt le regret cause plus d'un soupir.
Si j'osais hasarder une fausse épigramme,
Je dirais que l'*épithalame*
Est l'épitaphe du plaisir.

PANARD.

— Fig. Harmonie des bruits de la nature, que la littérature romantique nous a habitués à considérer comme un chant mystérieux :

Penché sur la lame,
J'écoute avec l'âme
Cet *épithalame*,
Que chante la mer.

V. HUGO.

— B.-arts. Gravure allégorique dont on accompagnait souvent les épithalames en vers : *Graver un* ÉPITHALAME. *Les* ÉPITHALAMES *de Bernard Picard. Les artistes hollandais ont gravé beaucoup d'*ÉPITHALAMES.

— Antiq. gr. *Epithalame cœmétique*, Epithalame qu'on chantait au coucher des époux. ‖ *Epithalame égertique*, Epithalame qu'on chantait au lever des époux.

— **Encycl.** Littér. L'origine de l'*épithalame* remonte à une haute antiquité, et plusieurs hébraïsants ont regardé comme des *épithalames* le quarante-quatrième psaume de David et le *Cantique des cantiques*. Dans les premiers siècles de la Grèce, après les cérémonies du mariage, en conduisant les époux à la maison du mari, on faisait entendre les acclamations : « O hymen ! O hyménée ! » Ces acclamations devinrent plus tard le refrain de poëmes composés et chantés en l'honneur de l'union nouvelle. On attribue à Hésiode un *Epithalame de Thétis et de Pélée*, qui aurait fait partie de sa *Héroogonie*. Sapho fit des *épithalames*, que les anciens regardaient comme des chefs-d'œuvre et dont il nous reste quelques vers d'une grande beauté. Vers la même époque, Stésichore, à qui l'on a faussement attribué l'invention de ce genre de poëmes, y excella aussi et y introduisit, comme dans les autres parties de la poésie lyrique, l'application du chœur musical. Trois siècles plus tard, Théocrite, reproduisant avec son admirable talent le dialecte éolien de Sapho, composait le bel *Epithalame de Ménélas et d'Hélène*.

Chez les Romains, l'*épithalame*, imité d'abord de celui des Grecs, tomba dans la licence des vers fescennins. Catulle le releva en reproduisant le sujet des *Noces de Thétis et de Pélée*, et en marchant sur les traces de Sapho dans l'*Epithalame de Manlius;* mais, en voilant l'obscénité sous la beauté littéraire, il ne repoussa ni les pensées ni les images licencieuses. Les poëtes postérieurs l'imitèrent en ce point. Il nous reste trois vers du poëme composé par l'empereur Gallien pour le mariage de ses neveux ; ces trois vers expriment si vivement la passion physique que Montesquieu les a pris pour épigraphe de son *Temple de Gnide*. Claudien, qui chanta l'union de l'empereur Honorius et de Maria, poussa encore plus loin la liberté de l'image et de l'expression.

Au moyen âge, l'*épithalame* fut remplacé par des chants qui rappelaient les vers fescennins par la grossièreté agreste, la licence bachique, unies à des traits satiriques et mordants. Ils existent encore en partie dans nos campagnes et ont trouvé un reflet dans les couplets de noces des chansonniers modernes. Les *épithalames* qui existent dans les œuvres de Ronsard et de Malherbe sont des imitations froides et assez médiocres de l'antique. Il a été fait encore dans notre siècle des *épithalames* pour des noces de souverains ou de princes, notamment à l'occasion du mariage de l'empereur Napoléon Ier avec Marie-Louise ; mais ces pièces, justement oubliées, rentrent dans le cercle des poésies officielles et en présentent tous les défauts.

Épithalame de Thétis et de Pélée, poëme de Catulle. V. THÉTIS ET PÉLÉE.

Epithalamion, épithalame du célèbre poëte Spenser, considéré comme l'un des meilleurs morceaux de la poésie anglaise, et dans lequel il célèbre son propre bonheur. L'historien Hallam en parle avec une vive admiration : « C'est un hymne embaumé de la joie d'un nouvel époux, et dans lequel se déploie l'imagination d'un poëte. La langue anglaise semble s'épanouir dans ce petit poëme avec une richesse jusqu'alors inconnue, et prête aux pinceaux de l'auteur des couleurs brillantes et variées. Je ne connais aucun autre chant nuptial, ancien ou moderne, qui l'égale. C'est un enivrement extatique, plein d'ardeur, de noblesse et de pureté. Mais le ciel ne permit pas que ces beaux rêves du génie et de la vertu se réalisassent entièrement. »

Pour se former une idée précise du talent et du style de Spenser, on doit consulter le premier volume de l'*Histoire de la littérature anglaise* de M. Taine, et l'ouvrage de M. Craig, intitulé : *Spenser et sa poésie* (1845, 3 vol.).

ÉPITHALAMISTE s. m. (é-pi-ta-la-mi-ste — rad. *épithalame*). Auteur d'épithalames. ‖ Peu usité.

ÉPITHALAMITE adj. m. (é-pi-ta-la-mi-te — rad. *épithalame*). Mythol. Surnom de Mercure, dans l'île d'Eubée.

ÉPITHÉLIAL, ALE adj. (é-pi-té-li-al, a-le — rad. *épithélium*). Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'épithélium : *Cellules* ÉPITHÉLIALES. *Une concrétion, une parcelle* ÉPITHÉLIALE, *une paillette de membrane ou de tissu libre, le pus, etc., une fois libres dans le torrent circulatoire, devenus corps inertes, seront transportés partout, tant que le calibre des vaisseaux pourra s'y prêter.* (Velpeau.)

— Chir. *Tumeur épithéliale.* Syn. d'ÉPITHÉLIOMA.

ÉPITHÉLIOMA s. m. (é-pi-té-li-o-ma — rad. *épithélium*). Chir. Tumeur qui se développe en divers endroits du corps, et dont la matière est fournie par l'épithélium.

— **Encycl.** V. CANCROÏDE.

ÉPITHÉLIQUE adj. (é-pi-té-li-ke — rad. *épithélium*). Zooph. Qui a rapport à l'épithélium : *Couche* ÉPITHÉLIQUE.

ÉPITHÉLIUM s. m. (é-pi-té-li-omm — du gr. *epi*, sur; *thélé*, mamelon, parce qu'on avait reporté à cette classe de membranes la peau qui recouvre le mamelon). Anat. Epiderme qui recouvre les membranes muqueuses, séreuses, vasculaires et glandulaires.

— Zooph. Tunique qui enveloppe immédiatement le corps de l'animal dans les polypiers.

— **Encycl.** Anat. L'*épithélium* est une association d'éléments anatomiques qui n'appartient pas au groupe des tissus, mais à celui des produits. Elle est formée d'une seule espèce de cellules, les cellules épithéliales, et son caractère fondamental est de se trouver comme couche protectrice à la surface des membranes tégumentaires (derme), muqueuses, séreuses, vasculaires et glandulaires. Les *épithéliums* sont privés de vaisseaux; ils se nourrissent et s'entretiennent aux dépens des infiltrations du plasma fourni par les vaisseaux des tissus voisins. La plupart d'entre eux se régénèrent avec une facilité extrême lorsqu'ils ont éprouvé une perte de substance. L'accroissement a lieu alors par la formation de nouveaux éléments dans les couches profondes.

Il y a quatre variétés d'*épithéliums* : 1º l'*épithélium nucléaire*, qu'on rencontre à la paroi interne des vésicules closes, de toutes les glandes sans conduits excréteurs ou vasculaires, de plusieurs glandes en grappe, comme la mamelle, ou folliculeuses, comme les sudoripares. Cet *épithélium* est formé par des noyaux sphériques ou ovoïdes libres, tout à fait analogues à ceux des cellules épithéliales, mais absolument dépourvus de paroi extérieure celluleuse. 2º L'*épithélium sphérique*. Il appartient en propre aux culs-de-sac de l'estomac et aux conduits du testicule. Dans les glandes vasculaires sans conduits excréteurs, il est mêlé à l'*épithélium* nucléaire. Les cellules qui le composent sont sphériques, avec un noyau ovoïde ou sphérique. Dans certains cas, elles deviennent polyédriques et peuvent, dans d'autres, être pourvues de cils vibratiles. 3º L'*épithélium cylindrique* ou mieux *prismatique*. Il est formé de cellules très-régulières, à quatre ou à six pans, avec un noyau et un ou deux nucléoles. Le noyau est entouré de granulations graisseuses. Ces cellules sont pourvues de cils vibratiles et peuvent quelquefois se creuser pour donner naissance à une excavation dont le développement amène un kyste. Le larynx, la trachée, les bronches, les fosses nasales, la trompe d'Eustache, le col et le corps de l'utérus, le tube digestif depuis le cardia sont tous garnis d'*épithélium* prismatique. Le repli oculo-palpébral renferme un mélange de ce dernier et de l'*épithélium* pavimenteux. 4º L'*épithélium pavimenteux* est formé de cellules polyédriques, aplaties, pourvues ou non d'un noyau. L'épiderme, les cornes, les ongles sont composés d'*épithélium* pavimenteux dont les cellules sont soudées. Le cœur, les gros vaisseaux, les muqueuses œsophagienne, buccale, conjonctivale, vaginale, uréthrale, les séreuses synoviales, le foie, le rein, les glandes sébacées de la peau, les glandes de Littre, les glandes salivaires, duodénales et pancréatiques sont également tapissées par cet *épithélium*.

Les diverses variétés d'*épithéliums* que nous venons d'énumérer peuvent, du reste, être mélangées les unes aux autres dans l'organisme et donner lieu alors à de véritables *épithéliums mixtes*. On rencontre, par exemple, les quatre variétés dans l'*épithélium* de la vessie et de l'urètere, avec une prédominence sensible du pavimenteux. L'œsophage offre toujours quelques éléments sphériques et nucléaires au milieu des cellules pavimenteuses. Une couche d'*épithélium* pavimenteux normal ou cylindrique peut devenir mixte dans certaines conditions morbides. Une variété d'*épithélium* peut aussi, dans certaines conditions d'hypertrophie d'un organe, se transformer en une autre. Enfin, toujours sous les influences morbides, l'*épithélium* peut cesser de se produire à la surface des membranes, pour naître et se multiplier dans leur intérieur même. Les éléments de ces membranes se résorbent alors, et il y a un véritable envahissement de l'*épithélium*; c'est ce qu'on désigne sous le nom d'*épithélium infiltré*.

L'hypergenèse et l'hétérotopie de l'*épithélium* peuvent donner lieu à un grand nombre de maladies graves, désignées sous le nom de *cancroïdes* et d'*épithéliomas*.

ÉPITHEME s. m. (é-pi-tè-me — du gr. *epi*, sur; *thema*, action de placer). Pharm. Nom générique de tous les topiques qui ne sont ni des onguents, ni des emplâtres : ÉPITHÈME *sec, mou, liquide. On emploie les* ÉPITHÈMES *dans les inflammations érysipélateuses.* (Acad.)

— Ornith. Appendice corné qui surmonte le bec de quelques oiseaux.

— Bot. Genre d'algues diatomées. Syn. d'EUNOTIE.

— **Encycl.** Pharm. L'*épithème* ne tient ni de la nature de l'onguent ni de celle de l'emplâtre, puisqu'il ne renferme ni stéarate de plomb, ni résines, ni corps gras. On distingue trois sortes d'*épithèmes* : les *épithèmes* liquides, les *épithèmes* mous, les *épithèmes* secs. Les *épithèmes* liquides et les *épithèmes* secs retiennent le nom générique d'*épithèmes* et constituent des fomentations quand ils sont chauds. Les *épithèmes* mous sont des cataplasmes. Parmi ceux qui sont employés, nous citerons : l'*épithème* antigoutteux de Bories, l'*épithème* opiacé camphré de Mourre, etc.

ÉPITHÈQUE s. f. (é-pi-tè-ke — du gr. *epi*, sur; *thêkê*, boîte). Zooph. Ensemble des parties solides qui constituent l'enveloppe extérieure d'un polypier : *Ce polypier est épais et a un plateau commun recouvert d'une* ÉPITHÈQUE *complète.* (Milne Edwards.)

ÉPITHÉRAPEUSIE s. f. (é-pi-té-ra-peu-zî — du gr. *epi*, sur; *therapeuô*, je sers). Anc. rhétor. Figure qui consiste à aggraver, en y insistant, ce qu'on a dit de désagréable.

ÉPITHÈTE s. f. (é-pi-tè-te — gr. *epithetos*, ajouté; de *epi*, sur, et *tithêmi*, je place). Un ou plusieurs mots ajoutés à un substantif, pour lui donner une qualification : *Les grandes pensées n'ont pas besoin d'un cortége d'*ÉPITHÈTES. (Mme Necker.) *Un des grands avantages des dialectes germaniques en poésie, c'est la variété et la beauté de leurs* ÉPITHÈTES. (Mme de Staël.) *L'heureuse apposition d'une* ÉPITHÈTE *illustre un substantif.* (J. de Maistre.) *Les hymnes d'Homère ne sont au fond que des collections d'*ÉPITHÈTES. (J. de Maistre.) *L'*ÉPITHÈTE boursouflé, *appliquée au style, est une des plus hardies, mais des plus justes métaphores qu'on ait jamais hasardées.* (J. Joubert.) *Dans le style, le substantif est de nature et de nécessité, l'*ÉPITHÈTE *de réflexion et d'ornement.* (J. Joubert.) ‖ Non donné, dans les dictionnaires, à des adjectifs cités à la suite des substantifs auxquels ils s'appliquent plus particulièrement. ‖ Nom donné, dans les *Gradus* ou dictionnaires de poésie latine, à des adjectifs dont on accompagne les substantifs, et qui aident les élèves à remplir leurs vers : *On pourrait définir les* ÉPITHÈTES *des* Gradus : *collections de chevilles de toutes dimensions.*

— Par ext. Qualification élogieuse ou injurieuse : *Il prodigue aux autres des* ÉPITHÈTES *qui lui conviennent à lui-même. L'*ÉPITHÈTE *est un peu forte.* (Mol.) *Amas d'*ÉPITHÈTES, *mauvaises louanges; ce sont les faits qui louent et la manière de les raconter.* (La Bruy.) *Dans les défenses de mes adversaires, je suis qualifié des plus infâmes titres; on y emploie contre moi les* ÉPITHÈTES *les plus abominables.* (Beaumarch.) *Charlemagne n'est sorti de ce monde qu'après avoir enveloppé son nom de ces deux mots :* grand *et* saint, *les deux plus augustes* ÉPITHÈTES *dont le ciel et la terre puissent couronner une tête humaine.* (V. Hugo.) *La vérité est une et n'admet aucune* ÉPITHÈTE. (A. Fée.) *En 1815, il s'est rencontré une chambre de députés en France qui, par sa haine de la liberté, a mérité l'*ÉPITHÈTE d'introuvable. (T. Delord.)

Jean! que dire de Jean? C'est un terrible nom,
Que jamais n'accompagne une *épithète* honnête.
Mme DESHOULIÈRES.

— Rem. Ce mot était autrefois masculin.

— **Épithètes.** Belle, juste, naturelle, heureuse, gracieuse, flatteuse, ingénieuse, fine, délicate, spirituelle, poétique, parfaite, admirable, savante, sublime, expressive, forte, énergique, caractéristique, hardie, ambitieuse, bizarre, blessante, outrageante, offensante, grossière, faible, inutile, oisive, oiseuse, superflue, surabondante, froide, recherchée, affectée, forcée, fausse, déplacée, vague, ridicule.

— **Syn. Épithète, adjectif, attribut.** V. ADJECTIF.

— **Encycl.** Littér. On appelle *épithète* un mot que l'on ajoute au nom pour le déterminer avec plus de précision, en exprimant une qualité qui lui est propre. D'après cette définition, il est facile de voir que l'*épithète* n'est autre chose qu'un adjectif, et, en grammaire, on ne fait entre ces mots aucune différence. En rhétorique, au contraire, l'*épithète* se distingue de l'adjectif en ce sens qu'elle est usitée surtout pour orner le style et ajouter à l'éclat, à l'énergie du discours. Il serait donc vrai de dire que l'*épithète* est l'adjectif employé par les poëtes et par les orateurs.

Par cela même que l'*épithète* sert à l'agrément et à l'énergie du discours en rendant l'idée principale plus sensible par l'adjonction d'une idée accessoire, la rhétorique, c'est-à-dire l'art de parler, recommande de n'user de l'*épithète* que pour mieux rendre ce qu'on éprouve, ce qu'on veut faire sentir. Employée à propos, l'*épithète* rend l'idée plus piquante, le sentiment plus pathétique, l'expression plus pittoresque; placée sans discrétion, elle décèle au contraire la faiblesse et l'indigence, elle énerve et affadit le style.

Si, au sens où l'entendait Buffon, « le style est l'homme même, » c'est-à-dire l'expression, la physionomie de celui qui parle; si, comme Sénèque l'écrivait avant Buffon : « *Oratio vultus animi est*, » l'*épithète* est plus ou moins heureuse, plus ou moins poétique, selon le génie ou le tour d'esprit de l'orateur, du poëte, de l'écrivain. Il est de ces *épithètes* du moment, pour ainsi parler, qu'on ne trouve qu'à la vue d'un objet ou dans le sentiment d'émotion que l'on éprouve dans telle ou telle circonstance, *épithètes* de situation qui ne peuvent s'offrir que dans un milieu donné. D'autres naissent de la grande réputation d'une chose plus particulièrement abondante ou excellente en tel ou tel pays. Homère, le poëte qui s'est le plus servi de l'*épithète*, ne connaît pas les premières. Et, à ce propos, disons-lui ses vérités après trois mille ans. On a remarqué souvent que le naïf poëte de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* avait un certain nombre d'*épithètes* dont il usait invariablement. Chose étrange, ce sont toujours des *épithètes* de nature. Il ne vient pas à l'esprit d'Homère de spécifier ses personnages par le degré d'âge, par un trait de physionomie, par l'attitude du moment. Tout cela change, et Homère ne voit en eux que ce qui ne change pas : s'il veut les déterminer en leur attribuant quelque qualité, il choisit toujours une qualité constitutive, permanente. Ces *épithètes* une fois trouvées, les différentes circonstances dans lesquelles seront placés les héros ne les modifieront pas. Chacun d'eux traversera tout le poëme avec son *épithète*, qui ne le quittera pas un instant. Dans l'action ou dans le repos, sur le champ de bataille ou dans la tente, ils seront toujours qualifiés du même adjectif. L'*épithète* devient comme une partie du nom; l'adjectif et le substantif semblent si bien soudés ensemble que rien ne saurait les séparer, quoi qu'il arrive. Rien de plus gai que ce défaut d'art dont fait preuve le bon Homère. Ceux qui font de lui un poëte savant, ceux qui lui prêtent des intentions cachées à chaque vers, le dénaturent et le gâtent. Il faut le prendre comme il se donne. Il n'entend pas malice. Il n'a jamais lu de poétiques, et il s'en passe avec avantage. Sa naïveté n'est qu'un charme de plus, nous l'avouons; mais qu'on nous accorde qu'il est naïf. Voici quelques preuves à l'usage des incrédules, ou plutôt des dévots acharnés, car il y en a en littérature aussi bien qu'en religion.

Achille, immobile et haranguant, reste Achille *aux pieds légers*; Ulysse est toujours le *patient*, même quand le poëte nous le représente mangeant gloutonnement.

Ménélas n'hésite pas à appeler *semblable aux dieux* un des amants de sa femme. Minerve, visible ou non, qu'il soit jour, qu'il soit nuit, est toujours Minerve *aux yeux bleus* (*glaukôpis Athênê*). Dès qu'un héros nous a été présenté sous un aspect quelconque, c'est pour toujours. Nous ne le verrons plus jamais autrement.

Ce n'est pas tout. Homère ne se contente pas d'appliquer invariablement aux mêmes personnages les mêmes *épithètes*. Comme les *épithètes* de nature ne peuvent être aussi nombreuses que les *épithètes* de circonstance, le poëte n'en a pas assez pour donner à chacun la sienne. Il faut bien que quelques-uns de ses héros se résignent à partager leurs titres avec d'autres. Et quelles lois présideront à ce partage? Les lois (c'est étrange à dire, mais pourquoi hésiter, puisqu'il en est ainsi?) les lois de la quantité.

Oui, la prosodie est pour beaucoup dans le choix des *épithètes* homériques. Veut-on des exemples?

Ménélas et Diomède ont les caractères le plus opposés qu'on puisse imaginer. Ménélas est presque poltron; Diomède, au contraire, est d'une témérité et d'un courage effrayants. Pourtant tous deux sont appelés *braves à la guerre*. Pourquoi? parce que les deux noms ont la même quantité, *Diomédou*, *Menelaos* et offrent, par conséquent, à l'*épithète* la même facilité d'emboîtement. Agamemnon est *puissant*, comme Neptune, parce que *Enosichthôn* et *Agamemnôn* sont identiques. Briséis et Chryséis sont surnommées *aux belles joues*, pour la même raison. Achille et Ulysse sont *destructeurs de villes*, l'un comme l'autre, pour un motif semblable.

Ce qui surprend souvent, c'est que la même personne n'a pas la même *épithète* à tous les cas. Savez-vous pourquoi? C'est que la quantité change. Toujours la quantité!

Hector, au *nominatif*, est à l'*aigrette mouvante*; au *génitif*, il est *dompteur de chevaux*; au *datif* et à l'*accusatif*, il est seulement *divin*. Quand nous disons *seulement*, ce n'est point impiété de notre part; c'est que la qualification de *divin* est fort banale dans Homère et s'obtient à très-bon compte. Le plus petit personnage se voit honoré de ce titre.

Faut-il encore d'autres exemples? Ils ne nous font pas défaut, et nous n'avons que l'embarras du choix.

Ménélas, qui est *blond* au *nominatif* et plus généralement *brave au combat*, est presque toujours *nourrisson de Jupiter* au *vocatif*. Patrocle, au même cas, est *cavalier*; aux autres cas, il marche à pied. Thétis, au *nominatif*, a les *pieds d'argent*; au *vocatif*, elle a un *long voile*; aux autres cas, elle a de *belles tresses*.

Chaque déesse est surnommée la première de toutes; chaque mortelle est la plus belle des femmes; tous les personnages sont *conducteurs de peuples*, même le vieil Eumée, qui ne conduit que des pourceaux.

Il en est des animaux comme des hommes. Tous les chevaux ont de belles crinières ou de beaux harnais; toutes les chèvres sont accomplies; de même tout vin est vieux, suave, sans mélange et digne de la table des dieux; toute épée est ornée de clous d'or; tout navire est leste et bien équipé; tout vase est une merveille.

Les *épithètes* topographiques seront-elles plus précises? On l'a prétendu; mais l'illusion ne tardera pas à tomber si l'on veut bien examiner la question sans parti pris et sans préjugé. Ouvrons l'*Iliade* et l'*Odyssée*.

Les paysages d'Homère sont, comme ses personnages, tracés sur un modèle unique. Toutes les contrées se ressemblent, comme tous les héros, ou plutôt tous les noms topographiques de même quantité ont la même *épithète*; le système du poëte ne varie pas. Toutes les îles sont uniformément boisées, celle de Calypso comme celle de Circé, comme celle des Phéaciens, comme celle des Cimmériens, comme Zacynthe, Ithaque, etc.

Le poëte s'était formé dans l'esprit un type d'île, un type de montagne, un type de palais, un type de rade tranquille et sûre. Et ce type était toujours devant ses yeux dès qu'il avait à peindre une île, une montagne, une maison, un port.

De même que tous les héros, grands ou petits, partagent souvent la même *épithète*, de même tous les cours d'eau, fleuves ou rivières, torrents ou ruisseaux, sont dits issus de Jupiter. Le même fleuve n'a pas d'aussi belles *épithètes*, tant s'en faut, quand il s'appelle Scamandre que quand le poëte le désigne par son autre nom, Xanthe. Raison de prosodie, et rien de plus. Nous avons vu le poëte appeler tour à tour Nérée, Achille, Ajax, Eurypyle, etc., le *plus beau des hommes*; il ne veut point faire de jaloux : le *premier* des devins, c'est tantôt Calchas, tantôt Hélénus, tantôt Alitherse. De même, le premier, le *plus beau des fleuves*, sera toujours celui dont il parle : ici l'Axius, ailleurs l'Enipée ou un autre.

Les villes ont aussi communauté d'*épithètes*, et toujours les noms de même quantité attirent la même *épithète*. Dix villes sont *sacrées* et *divines*; cinq sont *bonnes*; vingt-deux sont *montagneuses*; quinze sont *bien bâties*; dix-sept sont *bien peuplées*.

Et l'on s'extasie sur la justesse de ces *épithètes*! il y a même des voyageurs (ô naïveté!) qui vont en Grèce avec un Homère dans leur poche et qui restent stupéfaits de la fidélité des peintures du vieil aède! Le beau miracle! Homère n'a employé que des *épithètes* vagues, qu'il pouvait appliquer indifféremment à tous les lieux. Une ville *sacrée*, *bonne*, *bien bâtie*, *bien peuplée*! On peut en dire autant de presque toutes les villes. Et quant à la détermination de *montagneuse*, qui ne sait qu'en Grèce toutes les villes le sont plus ou moins?

Il est inutile d'accumuler les preuves. Nous en avons donné assez, non pour rabaisser la gloire d'Homère, loin de nous une pareille intention! mais pour rendre à son poëme son caractère véritable. C'est une œuvre naïve, qui atteste l'enfance de l'art. Le poëte n'est pas un savant artiste qui lime et polit ses ouvrages; il est bonhomme, tout candeur, tout spontanéité. Il se plaît aux redites : il trouve du charme à certaines répétitions périodiques, à certains refrains de mots et d'idées.

Et puis il improvise. L'improvisation exige des procédés prompts, commodes, pour simplifier le travail de l'imagination. Aussi Homère a-t-il sous la main quantité de mots qui viennent d'eux-mêmes remplir son vers quand il le faut; il dispose d'un fonds d'*épithètes* convenues et toutes prêtes, d'adjectifs généalogiques, géographiques, mythologiques, qui remplissent exactement le vers et lui donnent le temps de songer à la suite du récit.

Qu'on l'avoue: sa méthode est enfantine, sa poétique très-peu compliquée.

Virgile emploie assez souvent les *épithètes* de lieu. Ainsi, dans la première églogue, il fait dire par Mélibée à Titvre :

Hinc tibi, quæ semper vicino ab limite sepes
Hyblæis apibus florem depasta salicti,
Sæpe levi somnum suadebit inire susurro...

« Ainsi, toujours de la haie du champ voisin où les abeilles *hybléennes* paissent la fleur du saule, leur doux murmure t'invitera à te laisser aller au sommeil... »

Hyblæis rappelle ici le mont Hybla de Sicile, dont les abeilles et le miel avaient en Italie une réputation égale à celle dont jouissaient, dans l'Attique, les abeilles et le miel de l'Hymette.

L'emploi des *épithètes* était fréquent chez les poëtes grecs et latins. Dans leurs vers, elles ajoutaient de l'harmonie, et si elles ne donnaient pas plus de force à la pensée, elles la rendaient du moins plus saisissable par l'image. Chez eux, la parole est *ailée*, la mer *retentissante*, le flot *blanchissant*. Au lieu de fatiguer l'oreille, l'*épithète* charme, et cela, nous ne saurions trop le répéter, à cause du rhythme même de leur langue. C'est là ce que n'ont pas compris Ronsard et les poëtes de la pléiade; c'est là ce que comprennent encore moins les poëtes, ou plutôt les rimailleurs contemporains, à qui toute *cheville* est bonne.

Autant une *épithète* bien choisie donne à la pensée un tour plus fort, plus nerveux, autant une *épithète* oiseuse rend le style faible, vague, insipide. Et si l'abus de l'*épithète* est fatigant dans les écrits, il l'est encore bien plus dans la conversation, à laquelle il donne un ton de pédantisme et d'emphase qu'il faut éviter avec soin.

La nécessité du discours est donc la seule règle que l'on doive suivre, et quand l'emploi de l'*épithète* est justifié, ce n'est pas seulement une *épithète* que l'on a le droit d'ajouter au nom : on peut et on doit les accumuler.

Cette accumulation des *épithètes*, très-fréquente dans les langues anciennes et non moins dans l'italien et l'espagnol, n'est pas sans grâce dans le français. On en trouve beaucoup d'exemples dans nos auteurs, comme :

Une importune outrageuse tempête...
RONSARD.

O douce noire nuit!...
MAROT.

C'est ta mère, ta vieille inconsolable mère
Qui pleure...
A. CHÉNIER.

Rien de plus commun que ces accumulations d'*épithètes* dans l'anglais, l'italien et l'espagnol.

Un poëte espagnol, par exemple, veut-il reproduire dans un seul vers et de la manière la plus laconique l'attitude bizarre, la tige droite, le feuillage horizontal du cèdre, il n'a pas besoin d'une longue description; il emploie une des licences de son idiome poétique, et, supprimant la conjonction qui devrait réunir grammaticalement les adjectifs, il dit:

Sobre derechos cedros estendidos
(Sur les droits cèdres étendus),

offrant ainsi une image complète qui n'appartient qu'à la poésie et dont la beauté est frappante. Un amant qui déplore l'absence de sa maîtresse s'écrie :

Do està tu blanca mano delicada
(Où est ta blanche main délicate)?

Ce n'est qu'avec une extrême réserve, et surtout avec goût, que l'on doit user en français de ces sortes d'accumulations. Quand elles ne sont pas des plus heureuses, on peut dire qu'elles sont déplorables, et en cela surtout

Il n'est point de degré du médiocre au pire.

Aussi a-t-on dit avec raison : « Eloge d'*épithètes*, mauvais éloge.

ÉPITHÉTIQUE adj. (é-pi-té-ti-ke — rad. *épithète*). Chargé d'épithètes : *Style* ÉPITHÉTIQUE.

ÉPITHÉTISME s. m. (é-pi-té-ti-sme — rad. *épithète*). Rhétor. Figure d'élocution qui consiste à modifier une idée principale par l'expression d'une idée accessoire.

ÉPITHÉTOMANIE s. f. (é-pi-té-to-ma-nî — de *épithète* et de *manie*). Néol. Habitude d'accumuler les épithètes, en parlant ou en écrivant : *Picard, dans un de ses romans, a dépeint assez gaiement cette* ÉPITHÉTOMANIE. (Ourry.)

ÉPITHINIE s. f. (é-pi-ti-nî — du gr. *epi*, sur; *thin*, élévation). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, tribu des coffées, originaire de l'Inde.

ÉPITHYM s. m. (é-pi-tain — du gr. *epi*, sur, et de *thym*). Bot. Section du genre cuscute, ayant pour type l'espèce qui croît sur le thym. ‖ On dit aussi ÉPITHIQUE, par corruption.

ÉPITICHISME s. m. (é-pi-ti-chi-sme — gr. *epiteichismos*; de *epi*, sur, et *teichos*, mur). Antiq. Construction récente faite sur des constructions antiques. ‖ Quelques-uns écrivent à tort ÉPÉTICHISME.

ÉPITIÉ s. m. (é-pi-tié). Mar. Parc à boulets affectant une forme cylindrique : *Dans l'arsenal on trouva plus de deux cents* ÉPITIÉS. (Gérard.)

ÉPITOGE s. f. (é-pi-to-je — lat. *epitogium*, du gr. *epi*, sur, et du lat. *toga*, toge). Antiq. Manteau que les Romains portaient par-dessus la toge. ‖ Manteau orné d'une sorte de capuce, que portèrent les rois de France, et plus tard les présidents à mortier et d'autres magistrats dans les grandes occasions :

Les pairs ont revêtu l'*épitoge* d'hermine.
A. SOUMET.

— Aujourd'hui, Chausse, pièce d'étoffe que les professeurs des facultés et des lycées portent sur l'épaule, par-dessus la robe, et qui est de forme et de couleur variées suivant les grades et la nature de l'enseignement.

ÉPITOIR s. m. (é-pi-toir — rad. *épite*). Mar. Poinçon de fer dont on se sert pour ouvrir les gournables, afin de pouvoir y introduire les épites.

ÉPITOME s. m. (é-pi-to-me — mot lat. formé du gr. *epi*, sur; *tomê*, section). Bibliogr. Abrégé, et particulièrement précis d'histoire : *L'*ÉPITOME *de Trogue-Pompée a été fait par Justin. On a donné un* ÉPITOME *de Baronius. Il est difficile qu'un* ÉPITOME *d'histoire soit intéressant. Je suis frappé, en achevant l'*ÉPITOME *d'une immense histoire, de la manière grave dont elle commence, et de la manière burlesque dont elle finit.* (Chateaub.)

— Particulièrem. Nom sous lequel on désigne le livre intitulé : *Epitome historiæ sacræ*, et qui est écrit comme matière de versions, à l'usage de ceux qui commencent l'étude du latin; mais alors, dans ce sens, on écrit généralement et on prononce ÉPITOMÉ : *Il en est encore à l'*ÉPITOMÉ.

Epitome, chapitre des *Clémentines*. V. ce mot.

Epitome historiæ sacræ, c'est-à-dire *Abrégé de l'histoire sainte*, par Lhomond. Ce livre est le premier ouvrage latin que l'on met entre les mains des enfants. On l'explique dans les lycées et dans les colléges de France, en *septième*. On l'a dit souvent : rien de plus important que de donner une sage direction aux études élémentaires. Du début, bon ou mauvais, dépend parfois tout l'avenir des études classiques. On ne saurait donc apporter trop de soin dans le choix des premiers livres qu'on fait lire à l'enfant. Or, nous le demandons, l'explication de l'*Epitome historiæ sacræ* est-elle vraiment fructueuse? Sans doute, on ne peut pas faire expliquer Cicéron ou Virgile à un débutant : les idées et le style seraient au-dessus de son intelligence; mais ne pourrait-on pas faire un choix d'anecdotes intéressantes et faciles à comprendre, écrites dans un latin plus riche et plus varié que celui de l'*Epitome*? Et pourquoi toujours l'histoire sainte? Jusqu'à quand faussera-t-on l'esprit et le jugement des enfants avec les fables juives? Ne peut-on apprendre le latin sans que la religion s'en mêle? Nous sommes au XIXe siècle, mais, à vrai dire, on se croirait encore au moyen âge, quand on songe à la direction que subit de nos jours l'enseignement élémentaire. Guerre à la routine! Au rebut les vieux outils et les vieux livres! Ne comprend-on pas qu'il faut préparer les enfants à vivre pour leur siècle? Apprenez-leur à regarder en avant et non en arrière; montrez-leur l'avenir et non le passé.

Epitome historiæ græcæ, c'est-à-dire *Abrégé de l'histoire grecque*. C'est un livre classique que l'on met entre les mains des élèves dans les classes de septième et de sixième. Il succède généralement à l'*Epitome historiæ sacræ*, qu'il remplace avec avantage : il est meilleur à la fois et par la forme et par le fond. Par la forme, car le latin, sans être encore cicéronien, tant s'en faut, est, du moins, plus élégant et plus correct que celui de l'*Epitome historiæ sacræ*; par le fond surtout, parce qu'il est bien plus naturel de faire apprendre aux enfants l'histoire des Grecs fiers et libres que celle des sauvages Hébreux et de leurs prophètes. La mythologie grecque, il est vrai, fait pendant aux miracles de la Bible; mais, du moins, le maître n'est pas obligé de s'incliner devant ces fables poétiques; il peut en expliquer aux enfants le sens allégorique, parfois si élevé et si pur; il a le droit de répondre aux *pourquoi* et aux *comment* qui l'assaillent, et l'élève apprend non-seulement à traduire des phrases latines, mais aussi à comprendre des idées et à juger des faits.

ÉPITOMITE s. f. (é-pi-to-mi-te — du gr. *epi*, sur; *tomê*, section). Zooph. Corps fossile qu'on a pris d'abord pour un mollusque céphalopode voisin des orthocères, et qu'on a reconnu plus tard être une tige d'encrinite.

EPITON, nom ancien de BATTLE, ville d'Angleterre.

ÉPITONION s. m. (é-pi-to-ni-on). Zooph. Genre de polypiers.

ÉPITOXIS s. f. (é-pi-to-ksiss — gr. *epitoxis*, de *epi*, sur, et *toxon*, arc). Antiq. Nom de la pièce qui, dans une catapulte, recevait le trait que devait lancer la machine.

ÉPITRAGUE s. m. (é-pi-tra-ghe — du gr. *epi*, sur; *tragos*, bouc). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des ténébrions, comprenant une quarantaine d'espèces, qui habitent l'Amérique centrale et méridionale.

ÉPITRANE s. m. (é-pi-tra-ne — du gr. *epi*, sur; *tranês*, perçant). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des chalcidiens, insectes d'assez grande taille, se rencontrant dans presque toutes les parties du monde, surtout en Europe.

ÉPÎTRE s. f. (é-pî-tre — lat. *epistola*, du grec *epistolê*, lettre; de *epi*, vers, et de *stellein*, envoyer, disposer, qui se rattache lui-même à la racine sanscrite *sthâl*, fixer, amasser, disposer. La lettre est ainsi désignée comme la chose envoyée. Nous disons de même en français *lettre missive*, du latin *missus*, envoyé). Littér. Lettre missive écrite par un auteur ancien : *Les* ÉPÎTRES *de Cicéron, de saint Paul, de Pline le Jeune. Je lisais ou je relisais, ces jours passés, pour la centième fois, les* ÉPÎTRES *de Cicéron à ses amis; je voudrais qu'à vos heures perdues vous en pussiez lire quelques-unes avec M. l'ambassadeur.* (Racine.) *Les* ÉPÎTRES *de Sénèque sont un trésor de morale et de philosophie.* (J. de Maistre.) ‖ Lettre en vers : *Les* ÉPÎTRES *d'Horace, de Boileau, de Voltaire. Le grand mérite des* ÉPÎTRES *de Despréaux est d'être naturelles, correctes et raisonnables.* (Volt.) *L'*ÉPÎTRE *de M. Colardeau à son chat, qu'il appelle Minette, est peu de chose; cela n'a ni but ni sel.* (Grimm.) ‖ *Epître dédicatoire*, Lettre placée en tête d'un livre, et par laquelle on le dédie à quelqu'un : *Il faut croire que l'estime et l'amitié ont inventé l'*ÉPÎTRE DÉDICATOIRE; *mais la bassesse et l'intérêt en ont bien avili l'usage.* (Montesq.) *L'*ÉPÎTRE DÉDICATOIRE *n'a souvent été présentée que par la bassesse intéressée à la vanité dédaigneuse.* (Volt.)

— Fam. Lettre missive : *Je lui ai écrit une très-longue et très-belle* ÉPÎTRE. *Vu la position où je me trouvais, je lui ai envoyé hier une* ÉPÎTRE *plus pressante encore que la première.* (Alex. Dum.)

— *Etre familier comme une épître de Cicéron*, Etre excessivement familier. S'est dit par allusion au titre d'*Epîtres familières*, qu'on a donné souvent à certains recueils de lettres de Cicéron.

— Liturg. Morceau ordinairement empr... aux épîtres canoniques, ou à quelque ...tre des livres saints, qui se lit ou se chante à la messe avant l'évangile : *Lire, chanter l'*ÉPÎTRE. ‖ Moment de la messe où l'épître se lit ou se chante : *Il est arrivé à l'*ÉPÎTRE. *On est à l'*ÉPÎTRE. ‖ *Côté de l'épître*, Côté droit de l'autel, du chœur ou du sanctuaire pour les assistants, parce que l'épître se lit de ce côté : *Dans les cathédrales, le trône épiscopal est placé du* CÔTÉ DE L'ÉPÎTRE. ‖ *Epître farcie*, Épître mêlée de grec, de latin et de français, que l'on chantait dans les églises au moyen âge.

— **Syn. Epître, lettre.** Ce dernier mot est celui qu'on emploie toujours dans les circonstances ordinaires et en parlant de la correspondance des modernes. Pour les anciens, *épître* est le mot consacré, à moins que, par une exception toute spéciale, on ne veuille exprimer l'idée qu'il s'agit d'un commerce familier et intime. On se sert aussi du mot *épître* pour les modernes quand l'écrivain a exprimé ses pensées en vers, ou quand il a voulu faire hommage d'un travail littéraire, ou encore quand on veut parler d'une lettre plus longue, plus pompeuse, plus apprêtée qu'à l'ordinaire. On s'en sert enfin pour désigner une lettre ordinaire, mais en riant et avec une nuance de dérision.

— **Épithètes.** Familière, légère, facile, aisée, jolie, agréable, gracieuse, charmante, délicate, fine, spirituelle, ingénieuse, poétique, élégante, philosophique, morale, relevée, savante, éloquente, sublime, héroïque, gaie, joyeuse, plaisante, badine, enjouée, satirique, libre, licencieuse, obscène, cynique, froide, fade, ennuyeuse, longue, languissante.

— **Encycl.** Littér. On entend aujourd'hui par *épître* un genre de poëme dans lequel l'auteur, s'adressant à un personnage connu ou supposé, lui parle, d'un ton généralement simple et intime, sur des sujets dont la variété est aussi grande que ceux d'une lettre en prose. Philosophie, morale, politique, histoire, préceptes littéraires, esthétique, satire, conte, badinage, l'*épître* peut tout aborder; mais, grave ou légère, noble ou enjouée, elle s'écarte rarement du style familier et facile. L'élégance naturelle, les traits d'esprit, l'urbanité et le bon sens mêlés de finesses délicates lui conviennent à merveille. Elle ne rejette pas les oppositions heureuses, le pittoresque, la couleur, ni même les grands effets et les belles images, quand le sujet les produit de lui-même et sans effort; mais elle ne doit pas oublier que sa muse ne monte point Pégase et chemine à pied dans les sentiers poétiques (*musa pedestris*).

Horace, le seul des anciens qui nous ait laissé des *épîtres*, y est admirable, non-seulement par la raison et l'esprit, mais encore par le tour aisé qu'il donne à toute chose. « Si l'on t'interroge sur mon compte, dit-il à son livre, réponds que, né sans fortune et d'un père affranchi, j'ai déployé hors de mon humble nid une aile ambitieuse. Cet aveu m'enlève toute prétention à la noblesse, mais j'y gagnerai en mérite et en gloire. Dis aussi que j'ai su plaire, dans Rome, à ce que la toge et l'épée y comptent de plus illustre. Ajoute, pour ceux qui veulent tout savoir, que je suis un petit homme, ami du soleil, facile à s'emporter, s'apaisant de même, et voyant passer sur sa tête blanchie le quarante-quatrième hiver, aujourd'hui que nous avons pour consuls Lépide et son collègue Sollius. » Voilà le vrai ton de l'*épître*; il est impossible de mieux allier l'élégance et l'abandon. On sait que le poëme d'Horace, connu sous le nom d'*Art poétique*, est une *épître* adressée aux Pisons.

Les littératures modernes n'ont pas négligé l'*épître*. Pope compte au nombre de ses plus belles œuvres les quatre *épîtres* dont l'ensemble forme l'*Essai sur l'homme*, et la fameuse *Epître d'Héloïse à Abélard*. Mais la France a surtout cultivé avec succès ce genre de poëme qui se rapproche le plus de la conversation. Nous consacrerons plus loin un article spécial aux *épîtres* de nos auteurs les plus célèbres; nous n'en ferons pas moins ici une revue générale. Clément Marot, avec son esprit clair, aisé et joyeux, a excellé dans la narration familière. L'*Epître à Lyon Jamet*, les deux *épîtres* au roi, l'une *pour sa délivrance*, l'autre *pour avoir esté desrobbé*, sont des modèles, la dernière principalement, citée à juste titre dans tous les recueils de morceaux choisis :

J'avois un jour ung vallet de Gascongne,
Gourmant, yvrongne et asseuré menteur,
Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
Sentant la hart de cent pas à la ronde;
Au demeurant le meilleur fils du monde, etc.

Boileau, dans ses douze *épîtres*, a abordé les sujets les plus divers. Il y a pris tous les tons avec beaucoup de justesse, sans toutefois retrouver le gracieux abandon d'Horace ni l'enjouement de Marot. C'est par l'enchaînement des pensées, la fermeté du style, le soin de la versification, la variété des ornements, qu'il y fait admirer un talent plus mûr et plus souple peut-être que dans ses satires. Pour en apprécier tous les mérites, il faut les étudier toutes et, en particulier, comparer celle qu'il adresse au roi, sur le passage du Rhin, et celle qu'il adresse à son jardinier, sur les difficultés de la poésie. La première s'élève jusqu'à la poésie épique, dans le passage si connu :

Au pied du mont Adule, entre mille roseaux,
Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormait au bruit flatteur de son onde naissante...

La seconde exprime en un langage élégant les choses les plus vulgaires :

Laborieux valet du plus commode maître
Qui, pour te rendre heureux, ici-bas pouvait naître,
Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteuil,
Qui diriges chez moi l'if et le chèvrefeuil,
. . . .
Antoine, de nous deux tu crois donc, je le voi,
Que le plus occupé dans ce jardin, c'est toi?
Oh! que tu changerais d'avis et de langage,
Si deux jours seulement, libre du jardinage,
Tout à coup devenu poëte et bel esprit,
Tu t'allais engager à polir un écrit
Qui dit, sans s'avilir, les plus petites choses,
Fit, des plus secs chardons, des œillets et des roses!
. . . .
Je te vais sur cela prouver deux vérités :
L'une, que le travail, aux hommes nécessaire,
Fait leur félicité plutôt que leur misère;
Et l'autre, qu'il n'est point de coupable en repos.
C'est ce qu'il faut ici montrer en peu de mots.
Suis-moi donc. Mais je vois, sur ce début de prône,
Que ta bouche déjà s'ouvre large d'une aune,
Et que, les yeux fermés, tu baisses le menton.
Ma foi, le plus sûr est de finir ce sermon.
Aussi bien j'aperçois ces melons qui t'attendent,
Et ces fleurs qui là-bas entre elles se demandent
S'il est fête au village, et pour quel saint nouveau
On les laisse aujourd'hui si longtemps manquer d'eau.

Au XVIIIe siècle, l'*épître* fut un des genres où excellèrent nos poëtes. Celles de Voltaire sont des chefs-d'œuvre de grâce, d'élégance, de finesse, et quelquefois de hardiesse philosophique. Depuis son *Epître à Uranie* jusqu'aux vers *A Madame Lullin*, il faudrait tout citer. Contentons-nous de donner place, dans cette galerie, à deux passages. Le premier est tiré de l'*épître* écrite, en 1755, au château de Prangins, sur les bords du lac de Genève :

Que le chantre flatteur du tyran des Romains,
L'auteur harmonieux des douces *Géorgiques*,
Ne vante plus ces lacs et leurs bords magnifiques,
Ces lacs que la nature a creusés de ses mains
Dans les campagnes italiques.
Mon lac est le premier : c'est sur ses bords heureux
Qu'habite des humains la déesse éternelle,
L'âme des grands travaux, l'objet des nobles vœux,
Que tout mortel embrasse, ou désire ou rappelle,
La Liberté ! . . . .

Le fragment suivant est tiré de la pièce charmante adressée, en 1774, à Mme Lullin par Voltaire, quatre ans avant sa mort :

Eh quoi ! vous êtes étonnée
Qu'au bout de quatre-vingts hivers,
Ma Muse faible et surannée
Puisse encor fredonner des vers?

Quelquefois un peu de verdure
Rit sous les glaçons de nos champs;
Elle console la nature,
Mais elle sèche en peu de temps.

Un oiseau peut se faire entendre
Après la saison des beaux jours;
Mais sa voix n'a plus rien de tendre,
Il ne chante plus ses amours.

Ainsi je touche encor ma lyre
Qui n'obéit plus à mes doigts;
Ainsi j'essaie encor ma voix
Au moment même qu'elle expire.
. . . .

Nous naissons, nous vivons, bergère,
Nous mourons sans savoir comment;
Chacun est parti du néant :
Où va-t-il?... Dieu le sait, ma chère.

Quelques auteurs de la même époque ne restèrent pas, en ce genre, trop éloignés de Voltaire. Le vers facile de Gresset s'y plia aisément, comme on le voit dans l'*Epître au père Bougeant :*

Oui, chez ces bergers, sous ces hêtres,
J'ai vu dans la frugalité
Les dépositaires, les maîtres
De la douce félicité;
J'ai vu dans les fêtes champêtres,
J'ai vu la pure volupté
Descendre ici sur les cabanes,
Y répandre un air de gaîté,
De douceur et de vérité,
Que n'ont point les plaisirs profanes
Du luxe et de la dignité....

Gentil Bernard donna son *Epître à Claudine :*

Qu'il est plus doux, plus piquant pour l'amour
De chiffonner ta simple collerette,
Que ces bijoux, ces clinquants de toilette,
Dont sont chargés tous nos tetons de cour!

Bernis, l'*Epître sur la paresse :*

Censeur de ma chère paresse,
Pourquoi viens-tu me réveiller
Au sein de l'aimable mollesse
Où j'aime tant à sommeiller?
. . . .
Car enfin que sert-il d'écrire?
N'est-ce pas assez de penser?

Saint-Lambert, l'*Epître à Chloé :*

L'amour, en se jouant, fatiguait ta vertu;
Tu sens l'ennui de te défendre :
A l'honneur d'avoir combattu
Hâte-toi d'ajouter le plaisir de te rendre.

Sedaine, l'*Epître* à son habit :

Ah! mon habit, que je vous remercie!
Que je valus hier, grâce à votre valeur!
Je me connais, et plus je m'apprécie,
Plus j'entrevois qu'il faut que mon tailleur,
Par une secrète magie,
Ait caché dans vos plis un talisman vainqueur,
Capable de gagner et l'esprit et le cœur.
Dans ce cercle nombreux de bonne compagnie,
Quels honneurs je reçus! quels égards! quel accueil!
Auprès de la maîtresse, et dans un grand fauteuil,
Je ne vis que des yeux toujours prêts à sourire;
J'eus le droit d'y parler, et parler sans rien dire.
Cette femme à grands falbalas
Me consulta sur l'air de son visage;
Un blondin sur un mot d'usage;
Un robin sur des opéras;
Ce que je décidai fut le *nec plus ultra.*
On applaudit à tout, j'avais tant de génie!
Ah! mon habit, que je vous remercie!...

Vinrent ensuite l'*Epître* de Lebrun-Pindare *sur la bonne et la mauvaise plaisanterie :*

Il est un art charmant d'amuser et de rire;
Il faut de sel attique égayer la satire.
L'adresse est de choisir le trait qu'on doit lancer:
Qu'il effleure en volant et pique sans blesser...

L'*Epître* de Dorat *aux grands hommes des coteries :*

Ecoutez-moi, mes chers amis,
Je n'aurai pas le ton sévère.
Soyez, si cela peut vous plaire,
Lumineux, profonds, érudits;
Régnez, par vos calculs hardis,
Sur la peuplade littéraire.
. . . .
Faites galoper vos agents,
Extirpez les erreurs funestes;
Mais, pour Dieu! soyez bonnes gens,
Et, si vous pouvez, plus modestes.
. . . .
Vous êtes vains, doctes héros,
Très-vains, en vérité vous l'êtes,
Comme si vous étiez des sots.
Vos intrigues sont malhonnêtes,
Vous protégez des étourneaux,
Vos Sévignés sont des caillettes...

L'*Epître* que Boufflers adressa *à Voltaire :*

Je fus dans mon printemps guidé par la folie,
Dupe de mes désirs et bourreau de mes sens;
Mais, s'il en était encor temps,
Je voudrais bien changer de vie.
Soyez mon directeur, donnez-moi vos avis;
Convertissez-moi, je vous prie :
Vous en avez tant pervertis!...

L'*Epître* de Delille *sur les vers de société :*

Je hais le triste personnage
De ces insipides rimeurs
Qui, dans leur importun ramage,
S'en vont bégayant des fadeurs.
. . . .
D'ailleurs, pour offrir son hommage,
Surtout pour plaire à la beauté,
Parlons avec sincérité,
Les vers sont d'un bien faible usage.
. . . .
On peut très-bien, en vérité,
Dire sans rimer : « Je vous aime. »
Un mot seul vaut un long poëme,
Quand c'est le cœur qui l'a dicté...

L'*Epître* de Marie-Joseph Chénier *à Delille :*

Marchand de vers, jadis poëte,
Abbé, valet, vieille coquette,
Vous arrivez : Paris accourt.
Eh! vite, une triple toilette :
Il faut unir à la cornette
La livrée et le manteau court.
Vous mîtes du rouge à Virgile;
Mettez des mouches à Milton;
Vantez-nous bien, du même style,
Et les émigrés et Caton...

Notre siècle, depuis la révolution faite en poésie par l'école romantique, a délaissé presque complètement l'*épître.* M. Viennet, avec son culte persistant pour les anciennes formes littéraires, son esprit judicieux, ses finesses ironiques et son style ferme sans éclat, a seul réussi, et d'une manière remarquable, dans ce genre abandonné. Les poëtes et les critiques semblent aujourd'hui d'accord pour n'appliquer la langue des vers qu'aux élans de l'imagination et aux aspirations lyriques. La Muse pédestre n'a plus de courtisans.

— Liturg. En liturgie, l'*épître* est cette partie de la messe que le prêtre lit ou chante, après la collecte, au côté droit de l'autel. Dans les messes solennelles, elle est chantée par le sous-diacre, au milieu du chœur. Cette fraction, généralement assez courte, du rituel varie selon les dimanches et les fêtes; elle est tirée quelquefois de l'Ancien Testament, mais le plus souvent des *épîtres* de saint Paul, ou encore des *épîtres* de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Jude et de saint Jean. De là lui vient son nom. On l'appelle aussi *leçon*, et le livre qui contient les *épîtres* pour l'année entière porte le titre de *Lectionnaire* ou d'*Epistolier.* Dans le moyen âge, on chantait quelquefois des *épîtres* qu'on appelait *farcies*, parce qu'elles étaient entremêlées de grec, de latin et de français; ce nom de *farci* venait du verbe latin *farcire*, entremêler. Trois personnes s'unissaient pour les chanter : le sous-diacre et deux clercs. Quand le sous-diacre avait chanté le latin ou le grec d'un verset, les deux clercs en chantaient le français. Roquefort, qui a fait des recherches à ce sujet, cite comme exemple de la forme de ces *épîtres* un *kyrie* farci, que l'on chantait encore au siècle dernier dans le diocèse d'Auxerre : « *Kyrie*, le jour de Noël, naquit Emmanuel, Jésus, le doux fils de Dieu éternel, *Eleison.* » On trouve aussi des hymnes et d'autres chants de style farci.

Épîtres des Apôtres, nom donné aux lettres adressées par les apôtres aux chrétiens de la primitive Eglise. Les plus importantes sont celles de saint Paul; nous en parlerons bientôt dans un article spécial. Les autres sont dues à saint Pierre, à saint Jacques, à saint Jean et à saint Jude. Il y a deux épîtres de saint Pierre regardées comme canoniques, toutes deux datées de Rome. De grandes différences de style existent entre la première et la seconde. On cherche à les expliquer par cette raison, que saint Pierre ignorant le grec a été obligé de prendre un aide, et que cet aide ne fut pas le même dans les deux cas. Mais alors que devient le fameux don des langues? Saint Jacques le Mineur passe pour l'auteur d'une épître canonique, qui est un des plus beaux morceaux du Nouveau Testament; c'est là que la foi sans les œuvres est traitée de foi morte. Trois épîtres canoniques sont attribuées à saint Jean; cependant, depuis les premiers siècles même, deux d'entre elles ont été regardées par de célèbres théologiens comme n'étant pas authentiques. L'épître de saint Jude ressemble beaucoup à la seconde de saint Pierre; mais il est impossible de juger laquelle des deux est la copie de l'autre.

Les épîtres de saint Paul sont appelées *particulières*, parce qu'elles s'adressent à des fractions particulières de fidèles. Celles des autres apôtres sont appelées *catholiques* ou *universelles*, parce qu'elles s'adressent aux fidèles en général. L'Eglise romaine reconnaît donc comme canoniques quatorze épîtres particulières et sept épîtres universelles : deux de saint Pierre, une de saint Jacques, trois de saint Jean, une de saint Jude.

Épîtres de saint Paul. — Avant d'examiner en détail chacune de ces épîtres, nous reproduisons le jugement qu'a porté sur le recueil entier saint Jean Chrysostome : « Les épîtres de saint Paul ne sont pas préparées avec art : il n'assujettit point l'Evangile aux lois de la grammaire ou de la dialectique; mais il raisonne avec justesse, en employant une vérité connue pour conduire à des conséquences inconnues. Il sait étendre ou resserrer son discours; adoucir, exciter ses mouvements; presser, encourager, captiver, étonner ses auditeurs à son gré. On peut dire qu'il possédait le fond, et en quelque sorte la moelle de l'éloquence, et qu'il ne lui manquait que l'écorce ou la superficie du langage. Accablé, comme il l'était, de travaux, et fatigué par les voyages, comment aurait-il trouvé le loisir de choisir, de ranger, de polir ses paroles? D'ailleurs, dans le langage humain, il ne trouvait point de terme qui pût exprimer la hauteur de ses pensées. Son grec n'est point pur; souvent la construction est hébraïque, et la phrase n'est point achevée : il faut chercher la suite d'une période dans le mouvement de la pensée ou du sentiment. Ses paroles partent du cœur. Saint Paul dictait rapidement, suivant l'impétuosité de l'esprit divin qui l'animait : la lumière dont il était plein ne cherchait qu'à s'épancher et qu'à se répandre au dehors. »

Les épîtres attribuées à saint Paul sont au nombre de quatorze. Nous les classons ici d'après l'ordre dans lequel il les écrivit.

— *Epître aux Thessaloniciens* (*Première*). Elle date de l'an 53 ou 54, époque où Paul, étant à Corinthe, fut rejoint par Silas et Timothée, auxquels il avait confié le soin d'organiser les communautés de Macédoine. Peu de temps auparavant, il s'était vu forcé de fuir Thessalonique, dont les Juifs avaient ameuté la population contre lui. Les nouvelles que Timothée lui apportait de cette ville le décidèrent à écrire aux fidèles qui s'y trouvaient, pour les affermir dans la foi et leur faire connaître les points de la doctrine qu'ils ignoraient. Aux uns il enseigne ce qui regarde l'avénement du Seigneur et le jugement dernier; il blâme les autres de trop s'affliger pour la mort de leurs parents et amis; à tous il recommande d'éviter les souillures et de vivre dans la chasteté. Il leur témoigne une grande affection, un vif désir de les voir, et ses réprimandes sont pleines de douceur.

— *Epître aux Thessaloniciens* (*Deuxième*). Ecrite dans la même ville que la précédente, et peu de temps après, elle en est la suite. Paul y rassure les Thessaloniciens contre les terreurs que certaines personnes leur avaient inspirées au sujet de sa première lettre, lui attribuant des discours auxquels il n'avait point pensé, comme la menace prochaine du jour du Seigneur. Il les exhorte à rester fortement attachés aux doctrines qu'il leur a enseignées, et à souffrir courageusement les persécutions auxquelles ils sont exposés pour la défense de la vérité. Il blâme avec énergie ceux qui restent dans l'oisiveté et le dérèglement, se mêlant des affaires qui ne sont pas les leurs, curieux, inquiets, et vivant du travail des autres. Il recommande de fuir le commerce de ces hommes. Enfin, il avertit les fidèles de prendre garde à la manière dont il signe sa lettre, de peur qu'on ne leur en impose par la suite et qu'on ne fasse passer sous son nom des lettres qu'il n'aurait pas écrites. En conséquence, il termine par ces mots : « Je vous salue ici de ma propre main, moi Paul. C'est mon seing dans toutes mes lettres; j'écris ainsi : La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. »

— *Epître aux Galates.* Paul était à Ephèse lorsque, vers l'an 57, il écrivit aux fidèles de la Galatie parmi lesquels ses adversaires essayaient de faire prévaloir les tendances judaïques. Son épître nous fait connaître le fond de sa pensée sur les rapports de la loi ancienne et de la loi nouvelle, du judaïsme et du christianisme. Il commence par y revendiquer son titre d'apôtre et par affirmer qu'il tient son autorité du Christ seul. « Je vous l'ai dit, et je vous le dis encore une fois, si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème... Quand un ange du ciel vous annoncerait un Evangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. » Il ne cherche pas à plaire aux hommes; car il s'est fait le serviteur de Jésus-Christ, il s'est exposé aux calomnies et aux persécutions; car il a rompu avec les Juifs et n'a pas eu pour les traditions anciennes les complaisances qui assurent le repos. Dieu l'a tiré du milieu des persécuteurs de l'Evangile pour en faire son instrument. Il a résisté, à Jérusalem, aux exigences des faux frères; il s'est élevé, à Antioche, contre Pierre et Barnabé, qui n'étaient pas conséquents avec la doctrine. Les prescriptions mosaïques sont stériles et impuissantes par elles-mêmes. Elles ont soutenu les Juifs dans leurs défaillances et leurs égarements; elles leur ont servi de tutelle et de frein; elles les ont gardés comme des enfants incapables de se conduire et de se diriger. Elles constituent la loi; mais la loi est inférieure à la foi, comme la chair à l'esprit, comme la servitude à la liberté. Le Christ, en venant sur la terre, a abrogé la loi et appelé les Juifs et les gentils au salut par la foi seule; il a ainsi délivré les Juifs de la servitude de la loi, comme il a délivré les gentils de la servitude du péché et de l'idolâtrie. « Pourquoi donc retourner en arrière et reprendre un joug que Jésus a brisé? Pourquoi vous soumettre à un esclavage dont Jésus a délivré les Juifs eux-mêmes? » S'astreindre à la circoncision, c'est douter de l'efficacité de la foi, c'est renoncer à Jésus-Christ. « Car en Jésus-Christ la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais l'être nouveau que Dieu crée en nous. » Le seul précepte auquel doive obéir cet être nouveau, le précepte qui contient toute la loi est le suivant : *Vous aimerez votre prochain comme vous-même.* Les pratiques du judaïsme sont donc inutiles aux Juifs; elles sont dangereuses pour les gentils, chez qui elles peuvent éteindre la foi. Juifs et gentils ne font qu'un en Jésus-Christ.

— *Epître à Tite.* Paul partit d'Ephèse pour la Crète, où il laissa Tite avec la mission d'y organiser l'Eglise et de la diriger. Tite était gentil de naissance; il avait été converti au christianisme par Paul, qui l'appelait « mon fils, » et qui en avait fait un ardent disciple. Chargé de l'Eglise de Crète et ordonné évêque, Tite devait surtout faire d'autres évêques. Paul qui, après l'avoir quitté, s'était rendu en Grèce, puis en Illyrie et en Macédoine, lui écrivit, suivant les uns, de Nicopolis, suivant les autres de Corinthe, vers 58, et lui adressa des instructions pastorales. « Il faut, lui dit-il, que l'évêque soit irréprochable, comme étant le dispensateur et l'économe de Dieu; qu'il ne soit ni altier, ni colère, ni sujet au vin, ni violent et prompt à frapper, ni porté à un gain honteux; mais qu'il aime à exercer l'hospitalité, qu'il soit affable, qu'il soit sobre, juste, saint, tempérant. » L'apôtre recommande ensuite à son disciple de veiller à ce que les Juifs crétois ne corrompent point par leur exemple les nouveaux chrétiens; il lui recommande d'enseigner que la distinction des viandes ne subsiste plus et que rien n'est pur pour ceux qui ont une âme souillée. Il l'exhorte à rappeler aux fidèles la nécessité de vivre en paix avec tous et de se soumettre aux puissances temporelles. « Avertissez-les d'être soumis aux princes et aux magistrats, de leur rendre obéissance, d'être prêts à faire toutes sortes de bonnes œuvres. » Enfin, il ajoute qu'il doit veiller à ce que tout fidèle exerce un métier, ait des occupations honnêtes, afin de n'être à charge à personne.

— *Epître à Timothée.* Elle fut écrite vers le même temps que la précédente. Timothée, le compagnon des travaux de Paul et son ami, était resté à Ephèse à l'époque où celui-ci alla évangéliser la Crète avec Tite. Paul, à son retour, s'étant arrêté en Macédoine, écrivit à Timothée pour lui donner ses instructions relativement au gouvernement de l'Eglise et aux dangers que les faux apôtres faisaient courir aux fidèles. Il lui rappelait quels soins étaient nécessaires pour le choix et l'ordination des évêques, des prêtres et des diacres; comment il fallait juger les prêtres; quels pécheurs devaient être repris publiquement; de quelle manière il fallait régler l'ordre des assemblées, et comment devaient s'y comporter les hommes et les femmes. « Je veux, disait-il, que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures, sans colère et sans contention... Que les femmes écoutent l'instruction en silence et avec toute sorte de docilité... Je ne permets point aux femmes d'enseigner, ni de prendre autorité sur leurs maris; mais *je leur ordonne* de demeurer dans le silence; car Adam a été formé le premier, et Eve ensuite. Et Adam n'a pas été séduit; mais la femme, ayant été séduite, est tombée dans la désobéissance. » Après avoir indiqué ensuite les qualités qu'il réclame chez les évêques, les prêtres, les diacres et les veuves chrétiennes, Paul s'élève contre la science ambitieuse et vaine des gnostiques, qui commençaient à mêler leurs spéculations à la doctrine nouvelle. Il termine en ces termes : « Je vous ordonne devant le Dieu qui fait vivre tout ce qui vit, et devant Jésus-Christ, qui a rendu sous Ponce-Pilate un si glorieux témoignage à la vérité, de garder les préceptes que je vous donne, en vous conservant sans tache et sans reproche jusqu'à l'avénement glorieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ... O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, et toute doctrine contraire, qui porte faussement le nom de science, et égare ceux qui en font profession loin du chemin de la foi. »

— *Epître aux Corinthiens* (*Première*). Elle fut écrite d'Ephèse, dans le cours de l'année 59. Son but est de faire cesser les divisions et les désordres qui affligeaient l'Eglise de Corinthe. Plusieurs partis s'y étaient formés. Les uns inclinaient à transformer la doctrine chrétienne en une philosophie transcendante; d'autres voulaient faire revivre les traditions du judaïsme; d'autres, se donnant pour les disciples de Paul, invoquaient le nom et l'autorité du Christ, mais interprétaient son enseignement à leur façon. Point d'accord sur la discipline : les partisans de la liberté poussée à l'excès violaient ouvertement la décision de l'assemblée de Jérusalem sur les viandes immolées aux idoles; d'autres défendaient absolument les secondes noces. Il y en avait qui, par excès de spiritualité, allaient jusqu'à nier la résurrection de la chair. En même temps, la corruption était profonde; les plus honteuses impudicités étaient tolérées et permises. La lettre écrite par l'apôtre, pour remédier à tous ces maux, unit la force à la modération, la charité pour les hommes à l'ardeur de la foi. Des commentateurs ont été d'avis qu'elle ne fut pas réellement la première aux Corinthiens, et que Paul leur avait adressé auparavant une lettre qui ne nous est point parvenue. Ils se sont fondés sur ces paroles du chapitre V : « Je vous ai écrit dans ma lettre de ne point vous mêler avec les impudiques; ce que je n'ai point entendu des impudiques du monde...; autrement, il vous en faudrait sortir. Mais ce que je vous ai écrit, c'est que, si quelqu'un qui passe pour être de vos frères est impudique ou avare, vous ne mangiez pas même avec lui. » Dom Calmet fait observer que ces paroles pourraient se rapporter à ce que saint Paul a écrit dans la même épître, par exemple au chapitre Ier : « Retranchez du milieu de vous celui qui a commis l'inceste. »

— *Epître aux Corinthiens* (*Deuxième*). Le succès de la lettre précédente ne fut pas complet; mais elle produisit un effet considérable. Les désordres cessèrent en grande partie, et l'union commença à revenir dans l'Eglise de Corinthe. Cependant les ennemis de Paul ne cessaient pas leurs attaques; ils niaient son apostolat et l'accusaient de détruire la loi de Moïse, dont ils recommandaient l'observance comme le seul moyen de salut.

Paul, qui avait quitté Éphèse pour la Macédoine, écrivit de nouveau, vers la fin de 59, aux Corinthiens, et chargea Tite de leur porter sa lettre et de leur annoncer son arrivée prochaine. Cette admirable lettre est vive, tendre, passionnée, éloquente. L'apôtre y présente son apologie, et y retrace à grands traits ce qu'il a fait, ce qu'il a souffert pour la cause de Jésus-Christ et le progrès de son Evangile. Il ôte le masque des faux docteurs et les fait connaître pour ce qu'ils sont. Avec une véhémence et une liberté tout apostoliques, il traite de sottise la crédulité de ceux qui les écoutent.

— *Epître aux Romains.* Paul, étant à Corinthe et ayant formé le projet d'aller visiter la capitale de l'empire, écrivit vers le commencement de l'an 60 une lettre adressée aux Romains, profitant, pour la leur faire porter, du voyage à Rome de la diaconesse Phœbé de Cenchrée. C'est à la fois un traité dogmatique et une instruction pastorale. On la regarde comme la plus sublime et en même temps la plus obscure de l'apôtre. Saint Augustin, à l'époque où il n'était encore que prêtre, entreprit de l'expliquer et fit un volume entier sur ce sujet seul; puis, rebuté par la longueur et la difficulté de l'entreprise, il l'abandonna. Saint Jérôme dit qu'il faudrait plusieurs volumes pour en éclairer les obscurités. Paul y réprime d'abord la vanité des Juifs et des gentils. Il montre que leurs mérites sont vains; qu'ils n'ont aucun motif de se glorifier; que la vocation à la foi est un don de Dieu purement gratuit; que la foi en Jésus-Christ, animée par la charité et accompagnée des bonnes œuvres, peut seule nous justifier; que, sans la foi, le reste ne sert de rien. Il répond, en passant, à diverses objections contre ces principes; par là, il est conduit à des discussions sur le mystère de la prédestination et de la réprobation. Ces discussions, qui arrivent comme un accessoire et qui paraissent étrangères au dessein premier de l'épître, en composent la plus grande partie et renferment les plus grandes difficultés. Aux obscurités du fond se joignent celles de la forme, causées par de nombreux hébraïsmes, des fautes de construction et de longues parenthèses. La dernière partie de l'épître contient des exhortations pratiques pleines de sagesse et de grandeur. En voici les dernières paroles : « Gloire à celui qui est tout-puissant pour vous affermir dans la foi de l'Evangile et de la doctrine de Jésus-Christ, que je prêche, suivant la révélation du mystère qui, étant demeuré caché dans tous les siècles passés, a été découvert maintenant par le moyen des oracles des prophètes, selon l'ordre du Dieu éternel, et est venu à la connaissance de tous les peuples, afin qu'ils obéissent à la foi; à Dieu, dis-je, qui est le seul sage, honneur et gloire par Jésus-Christ, dans tous les siècles des siècles. Amen. »

— *Epître à Timothée* (*Deuxième*). Ecrite, vers l'an 60, de Césarée où Paul était prisonnier et où il attendait le martyre, elle est d'une fermeté dans la foi et d'une onction admirables. Timothée occupait alors l'évêché d'Ephèse. L'apôtre l'encourage à supporter les peines et à accomplir courageusement les travaux de l'épiscopat. Il l'exhorte à ranimer constamment en lui-même le feu sacré qu'il a reçu de l'Esprit saint, à fuir les faux docteurs, à ne pas se laisser ébranler par le déplorable exemple de tant de personnes qui abandonnent la voie de la vérité, à la suivre toujours et à prêcher sans repos l'Evangile. « Pour vous, dit-il, veillez continuellement, souffrez constamment; faites la charge d'un évangéliste; remplissez tous les devoirs de votre ministère; soyez sobre. Car, pour moi, je suis sur le point d'être immolé, et le temps de ma mort approche. J'ai bien combattu; j'ai achevé ma course; j'ai gardé ma foi. »

— *Epître aux Philippiens.* Elle fut écrite vers le même temps que la précédente. De tous ceux que saint Paul avait convertis, ce furent les Philippiens qui lui témoignèrent le plus de reconnaissance durant sa captivité. Ils lui envoyèrent Epaphrodite, ministre de leur Eglise, pour lui porter un secours d'argent. L'apôtre, dans sa lettre, remercie les fidèles et le clergé de la ville de Philippes, puis les exhorte à la concorde. Il espère que Dieu le tirera des liens où il est retenu et qu'il pourra bientôt aller les visiter. Cette épître n'a rien des inquiétudes ou de l'amertume qu'on pourrait attendre chez un captif; elle est, au contraire, d'un esprit très-calme et très-ouvert. Le style en est plus aisé, plus coulant que celui de la plupart des autres lettres de saint Paul.

— *Epître à Philémon.* Elle fut écrite de Césarée entre 60 et 62. Philémon était un riche bourgeois de Colosses converti au christianisme. Un de ses esclaves, nommé Onésime, ayant commis un vol à son préjudice, prit la fuite, et peu après, saisi de remords, alla trouver saint Paul dans sa prison. L'apôtre lui enseigna l'Evangile et le tira du paganisme, puis écrivit à Philémon pour lui demander la grâce de son esclave. « La prière que je vous fais, lui dit-il, est pour mon fils que j'ai engendré dans mes liens, pour Onésime. Je vous le renvoie et vous prie de le recevoir comme mes entrailles..., non plus comme un simple esclave, mais comme celui qui d'esclave est devenu un de nos frères bien-aimés, qui m'est très-cher à moi en particulier et qui vous le doit être encore beaucoup plus, étant à vous, et selon le monde, et selon le Seigneur. Si donc vous me considérez comme étroitement uni à vous, recevez-le comme moi-même. » Cette lettre est un chef-d'œuvre d'éloquence. Rien n'est plus tendre, plus pressant, plus persuasif, plus animé. Les prières s'y mêlent à l'autorité, les louanges aux recommandations, les motifs tirés de la religion aux motifs tirés de l'honnêteté. Enfin tout y est mis en œuvre pour opérer la réconciliation entre le maître et l'esclave. Paul réussit : Philémon reçut Onésime dans ses bonnes grâces, puis le renvoya à l'apôtre pour qu'il le servît dans sa prison. Des critiques ont mis en doute l'authenticité de cette épître, par la raison qu'elle n'était d'aucune importance pour la doctrine et pour le gouvernement de l'Eglise primitive; mais les Pères ont répondu d'avance à cette objection : ils ont dit que la longueur et le sujet des pièces n'en faisaient pas l'authenticité; que l'Esprit saint n'animait pas moins saint Paul lorsqu'il écrivait cette épître, pour obéir à la voix de la charité, que lorsqu'il écrivait sur les plus hauts mystères.

— *Epître aux Ephésiens.* Elle fut écrite, comme la précédente, de Césarée, entre 60 et 62. Dans les premiers chapitres, Paul expose les principaux mystères de la foi : la rédemption et la justification par la mort de Jésus-Christ; la prédestination et la vocation des gentils à la foi; la réunion des peuples, qui étaient étrangers à l'alliance d'Abraham, avec les Juifs, premiers héritiers des promesses. Toute cette partie est une des plus difficiles, sinon la plus difficile, des écrits de saint Paul. Le style en est embarrassé, l'expression dure, les périodes excessivement longues; à ces obscurités de la forme s'ajoutent celles qui résultent de la grandeur et de l'élévation de la matière qui y est traitée. Dans les trois derniers chapitres, l'apôtre prescrit aux Ephésiens des règles pour la conduite et les mœurs; il les exhorte à l'union et à la paix. Voici les conseils qu'il donne aux maris et aux femmes : « Que les femmes soient soumises à leurs maris, parce que le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, qui est son corps, dont il est aussi le sauveur. Comme donc l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, toutes les femmes doivent aussi être soumises à leurs maris. Et vous, maris, aimez vos femmes, comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même à la mort pour elle... C'est pourquoi l'homme abandonnera son père, sa mère, pour s'attacher à sa femme, et de deux qu'ils étaient, ils deviendront une même chair. »

— *Epître aux Colossiens.* Comme les deux précédentes, elle fut écrite de Césarée entre 60 et 62. Les fidèles de Colosses, de pauvres gens récemment convertis, avaient été détournés de la vraie foi par de faux apôtres; ceux-ci leur enseignaient que Dieu étant infiniment au-dessus des hommes, ils devaient adresser leurs prières, non à Dieu, ni à Jésus-Christ, mais aux anges, par la médiation desquels Dieu avait donné autrefois la loi à Moïse. Saint Paul écrivit aux Colossiens pour les ramener de ces erreurs. Saint Jean Chrysostome remarque avec beaucoup de raison que, de toutes les épîtres de saint Paul, les plus belles et les plus touchantes sont celles qu'il écrivit dans les fers, comme celles aux Ephésiens, aux Philippiens, à Philémon, à Timothée, et particulièrement celle aux Colossiens. Elle est pleine d'expressions et de sentiments vifs, nobles, élevés, de maximes d'une morale toute divine. Pour saint Chrysostome, l'apôtre écrivant ainsi du fond de sa prison ressemble au général victorieux qui envoie ses dépêches au milieu des trophées, parmi les cadavres de ses ennemis.

— *Epître aux Hébreux.* C'est un des plus beaux et des plus précieux monuments de la primitive Eglise. Cette épître a pour but d'affermir le courage des Hébreux convertis, au milieu des persécutions qu'ils souffrent de la part des Juifs incrédules. Elle les exhorte à la pénitence et à l'attente du jugement de Dieu. L'élévation du style y égale la grandeur du sujet. La plupart des anciens ont cru qu'elle avait été écrite aux Juifs de Jérusalem. Elle a été attribuée à saint Paul par divers commentateurs; mais un bien plus grand nombre ont été d'un avis contraire et l'ont attribuée, soit à saint Luc, soit à Barnabé, soit à Apollos, soit à saint Clément, pape. Aujourd'hui, l'opinion que cette épître n'appartient pas à saint Paul est à peu près universellement admise. On est aussi à peu près d'accord pour regarder Apollos comme en étant l'auteur. « A notre avis, dit M. Aubé, les différences qu'il y a entre l'*Epître aux Hébreux* et les treize autres sont si éclatantes qu'elles sautent aux yeux, et quand on vient de lire même superficiellement ces treize épîtres et qu'on passe à la lettre aux Hébreux, on se trouve transporté, pour ainsi parler, dans un autre monde; non que le fond des idées y soit très-différent, mais les formes de langage sont si diverses, qu'avant tout examen approfondi on ne peut s'empêcher de penser que ce n'est pas la même main qui a écrit les *Epîtres aux Galates, aux Corinthiens, aux Romains* et l'*Epître aux Hébreux.* »

Épître de Clément de Rome aux Corinthiens. Peu de mots suffiront pour indiquer les circonstances dans lesquelles fut écrite l'épître de Clément à l'Eglise de Corinthe. Celle-ci était divisée, la majorité refusant obéissance aux anciens établis conformément aux usages ecclésiastiques. Pour mettre un terme à ces dissensions, qui paraissent avoir eu une certaine gravité, l'Eglise de Rome invite celle de Corinthe à se soumettre aux chefs illégalement destitués : elle lui rappelle son ancien esprit de paix et lui représente les malheurs que la jalousie haineuse a attirés sur les hommes les plus justes de l'ancienne et de la nouvelle alliance; elle engage ceux qui se piquent de sagesse à se distinguer par les bonnes œuvres, ceux qui se font gloire de leurs abstinences à reconnaître que le Seigneur seul leur donne la force de les supporter; elle exhorte les uns et les autres à l'humilité, à la concorde, à la recherche du bien général. Ces remontrances et l'antithèse fréquente que nous y remarquons entre les ἁγνοί et les σοφοί nous mettent à même de déterminer, au moins conjecturalement, l'origine des contestations survenues dans l'Eglise de Corinthe. Elles font présumer des froissements entre un parti ascétique et un parti qui choquait les consciences timorées par l'usage ou l'abus de la liberté chrétienne, πάντα ἔξεστι, contre lequel Paul déjà s'était élevé avec force; c'était sans doute une lutte entre l'élément judaïsant et l'élément paulinien. Les anciens appartenaient-ils exclusivement à l'une de ces tendances? Montraient-ils une partialité marquée pour l'un des partis? Les données nous manquent pour trancher cette question. Toujours est-il que cette épître, avec ses développements dogmatiques d'une grande prolixité, avec ses discussions sur des points controversés dans l'Eglise primitive entre les chrétiens pauliniens et les chrétiens judaïsants, ne nous permet pas de croire à une simple question d'organisation hiérarchique. Clément de Rome poursuit évidemment un but supérieur : il veut avant tout opérer une fusion entre les deux tendances du christianisme primitif. Aussi le voyons-nous puiser en même temps dans l'un et l'autre système : au paulinisme, il emprunte l'universalité du salut, l'abolition des sacrifices et de la circoncision, la supériorité de la révélation chrétienne sur la révélation juive; et au judéo-christianisme, l'autorité réelle de l'Ancien Testament, la tendance légale de la nouvelle religion et enfin la hiérarchie. Du reste, à cette époque on avait grand besoin de conciliation : la présence d'un ennemi redoutable, le gnosticisme, réclamait impérieusement l'accord dans le sein de l'Eglise.

Cette épître nous fournit quelque donnée sur l'époque de sa rédaction. L'usage que l'auteur fait de l'*Epître aux Hébreux*, écrite, de l'avis de presque tous les critiques, peu de temps avant la destruction de Jérusalem, la désignation de l'Eglise de Corinthe comme ἀρχαία, et surtout le chapitre XLIV, qui suppose que cette Eglise avait vu disparaître trois générations depuis Paul, nous permettent d'indiquer la fin du premier siècle. Ce résultat s'accorde avec la tradition d'Irénée, suivant laquelle Clément fut le troisième évêque de Rome.

Quant à la personne même de Clément, l'épître nous laisse dans la plus complète ignorance. Plusieurs critiques ont pensé qu'il était juif, à cause du chapitre IV, où il appelle les israélites οἱ πατέρες ἡμῶν. Cette raison est peu concluante, car Justin Martyr, issu d'une famille païenne, ne parle pas autrement du peuple juif et de ses institutions. De plus, suivant la tradition, unanime sur ce point, Clément de Rome était sorti du paganisme. Une seule chose est certaine sur cet évêque de Rome, c'est qu'il fut un des promoteurs de ce christianisme qui résulta de la combinaison de la doctrine paulinienne et de la doctrine judéo-chrétienne, en un mot un des fondateurs de l'Eglise catholique.

Épître à Mahomet II, par le pape Pie II. L'importance historique de cette longue épître, écrite en latin, est de premier ordre. Pie II, dont le pontificat commence en août 1458 et finit en août 1464, s'occupa surtout d'organiser une croisade contre les Turcs; mais, avant de lancer la fameuse bulle du 22 octobre 1463, par laquelle il appelait les chrétiens à la guerre sainte, il adressa une longue épître à Mahomet, qu'il espérait convertir. Le jeune et terrible sultan venait, en 1461, d'égorger l'empereur de Trébizonde et sa famille; Sinope, Cerasus, Trébizonde s'étaient rendues sans combat. Cette lettre fut, selon toute probabilité, adressée à Mahomet pendant ou après l'été de 1462.

Remarquons, en passant, que le pape n'était pas seul à vouloir la conversion du chef des infidèles. L'héroïque prince d'Albanie, Scander-Beg, répondait, le 26 mai 1463, au sultan, qui lui demandait la paix : « Je veux bien traiter avec toi, mais commence par renoncer à ton faux prophète. »

Ce fut après l'insuccès, prévu d'avance, de cette épître, que le pontife, le 22 octobre 1463, publia la bulle de la croisade. Enfin, le 18 juin 1464, le pape dit à Rome un adieu qui devait être le dernier, et partit pour Ancône, où il mourut le 14 août 1464, victime d'un zèle que trahirent les princes sur lesquels il avait trop compté.

Dans son épître, le souverain pontife, pour engager le sultan à se faire baptiser, lui représente d'abord la difficulté de vaincre les chrétiens, et puis la facilité de soumettre la terre à son empire en embrassant le christianisme. Il s'applique ensuite à lui démontrer que le bonheur dans l'autre vie ne s'obtient qu'à la condition de vivre et de mourir dans la religion du Christ. Il commence la démonstration en remontant, non-seulement au déluge, mais à la création. « Dieu créa au commencement, dit-il, le ciel, la terre, les mers, la lumière, le soleil, la lune et les autres astres, les plantes, les herbes, les oiseaux, les poissons, les quadrupèdes, les reptiles et le reste; ensuite il créa Adam. » Il arrive, à travers de longs détails, à la naissance du Christ, dont il esquisse la divine mission. Il cherche à faire comprendre à Mahomet le mystère de la Trinité, à l'aide de passages qu'il emprunte à l'ancien et au nouveau Testament, et même à Platon; il raisonne tour à tour en théologien, en philosophe et en rhéteur. Il lui trace le tableau de la béatitude céleste, qu'il oppose aux jouissances matérielles que promet le faux prophète aux musulmans; il conclut en invitant Mahomet à embrasser la foi chrétienne. Il lui cite les noms de Constantin et d'autres empereurs chrétiens, de Charlemagne et de ses successeurs, des trois Othon, empereurs d'Allemagne, et d'autres encore. « Voilà de grands noms, lui dit-il, et je vous appelle dans une glorieuse compagnie. » Il lui cite alors de longs passages du Koran pour lui en signaler l'absurdité et l'imposture : telle est, par exemple, l'ascension de Mahomet jusqu'au septième ciel, sur la jument Borak, et son entrevue avec Allah. Il fait ensuite une énumération des grands hommes du christianisme, et termine en disant :

« Sors des ténèbres et marche dans la lumière. Tu comprends maintenant la Trinité dans l'unité et l'unité dans la Trinité. Tu comprends que la gloire et l'empire du monde ne se rencontreront pour toi que dans la foi au Christ. Reçois donc le baptême et embrasse l'Evangile. Nous t'aiderons à la conquête des nations, et nous t'en établirons le prince légitime. Si tu dédaignes nos conseils, ta gloire s'envolera en fumée, et toi-même, devenu poussière comme les autres mortels, tu mourras tout entier. »

Cette longue lettre de Pie II paraît plutôt s'adresser à des chrétiens indifférents qu'au chef de l'islam, et il y prodigue les fleurs de rhétorique. Il aime, ainsi qu'Ovide et Sénèque, à présenter la même idée sous plusieurs faces; il sème à pleines mains les lieux communs d'un bout à l'autre, et si Mahomet se fit traduire cette épître, il risquait beaucoup plus de s'endormir que de se convertir. Cependant il y a un passage fort remarquable au point de vue chrétien; c'est celui où Pie II essaye de démontrer à Mahomet le mystère de la Trinité. En s'adressant à un musulman pour qui l'unité divine est la base de la religion, il fallait beaucoup d'art, il fallait des connaissances profondes en théologie et en métaphysique, pour rendre ce mystère sinon intelligible, au moins vraisemblable. Pie II y a réussi dans la mesure du possible; mais les raisonnements du père des fidèles ne purent convertir le père des croyants.

Il existe trois éditions imprimées de cette épître : ce sont les plus beaux spécimens des premiers essais de l'art typographique. Les exemplaires en sont presque introuvables et ont une très-grande valeur.

Épître au tigre de France, ouvrage satirique de François Hotman. Aussitôt après la fameuse conjuration d'Amboise, la guerre des pamphlets commença : toutes les plumes protestantes se mirent à l'œuvre. Une nuée de libelles s'abattit sur le cardinal de Lorraine, un surtout, atroce, enragé, rugissant comme son titre même, car il est connu sous le nom de *Tigre*. C'était une malédiction en règle contre les Guises, un réquisitoire et une exécration à la mode antique, grosse d'injures, d'apostrophes et de menaces comme une coulevrine chargée de mitraille jusqu'à la gueule. Le *Quousque tandem* des *Catilinaires* éclatait dès les premiers mots : « Tigre enragé, vipère venimeuse, sépulcre d'abominations, spectacle de malheur, jusques à quand sera-ce que tu abuseras de la jeunesse de notre roi? Ne mettras-tu jamais fin à ton ambition désordonnée, à tes impostures, à tes larcins? » L'imitation se poursuit de la sorte jusqu'à la fin du discours. Curieux spectacle que cette passion toute vive, née de la veille, courant et bouillonnant comme une lave dans le vieux moule de la période cicéronienne. « Quand je te dirai que pour avoir diminué la France de ses forces, tu as fait perdre au feu roi une bataille en la ville de Saint-Quentin...; quand je te dirai qu'un mari est plus continent avec sa femme que tu n'es avec tes propres parentes; si je te dis encore que tu t'es emparé du gouvernement de la France et as dérobé cet honneur aux princes du sang pour mettre la couronne en ta maison, que pourras-tu répondre? Si tu confesses cela, il faut te pendre et t'étrangler; si tu le nies, je te convaincrai. » C'est presque la phrase sonore de La Boëtie, avec ses interrogations haletantes, ses accumulations précipitées, qui ne laissent pas à l'adversaire le temps de se reconnaître ni de respirer. Mais il n'y a plus là cette candeur d'admiration désintéressée, cette chaste passion de la liberté qui nous séduisait dans l'ami de Montaigne. Dès le premier jour, la violence du langage annonçait à quelles extrémités allaient se porter les deux factions. C'est désormais une guerre

sans pitié, où l'on ne ménage pas plus le sang que l'honneur de ses adversaires. L'horrible fracas de ce libelle exaspéra le cardinal de Lorraine. Il mit sur pied toute la police de l'Eglise et de l'Etat pour découvrir le coupable caché sous l'anonyme. On fouilla aux quatre coins de la France. « Si le galant auteur eût été appréhendé au corps, dit Brantôme, quand il eût eu cent mille vies, il les eût toutes perdues. » Après de longues recherches, on finit par découvrir un malheureux libraire, Martin Lhommet, receleur de quelques exemplaires. Il fut pris et mené tout droit à la potence. Cependant, que devenait l'auteur? Réfugié à Genève, il pouvait jouir à distance et en sûreté de la colère de ses ennemis. C'était un Français, un protestant, et de plus un des premiers jurisconsultes d'alors, l'élève d'Alciat, le rival de Cujas et de Donneau, le maître d'Etienne Pasquier, François Hatman, exilé volontaire. Le *Tigre* fut son premier coup de plume. Malgré tout le bruit qu'il excita, l'auteur ne fut pas tenté de se faire connaître; mais Beaudouin, son rival et son ennemi, se chargea de le démasquer. Il n'existe, dit-on, qu'un seul exemplaire de l'*Epître au Tigre;* il appartient au savant auteur du *Manuel du libraire*, M. Brunet. Divers bibliographes ont parlé de cet ouvrage, entre autres Charles Nodier.

Épître de maître Benoît Passavant, ouvrage satirique de Théodore de Bèze. Cette pièce si curieuse fut composée pour tourner en ridicule les ouvrages de Lizet, abbé de Sainte-Geneviève, *Arverni montigenæ utroque jure consulti*, dont le latin rappelait moins Rome que l'Auvergne. L'idée de cette célèbre épître et la mise en scène sont vraiment comiques. Passavant, ami et serviteur supposé de Lizet, a été envoyé par son maître à Genève, pour juger de la terreur et du désarroi qu'un de ses livres a dû jeter parmi les réformés. Il s'attend à les voir consternés, car jusqu'ici nul ne s'est avisé de répondre : ce qui ressemble fort à l'aveu d'une défaite. Notre voyageur arrive et trouve réunis à table, mangeant peu, buvant moins encore, mais plus sobres de vin que de paroles, les chefs de la petite colonie protestante, Calvin, de Bèze, Viret, Robert Estienne. Au premier aspect, une chose le frappe : c'est la maigreur et la pâleur hérétique des convives, qui offrent un contraste si parfait avec l'embonpoint et le vermillon orthodoxe de son maître. Cependant la conversation s'engage. Parmi ces proscrits, on s'entretient naturellement de la France, de tout ce qui s'y fait de remarquable, et par suite du terrible livre de Lizet. On s'étonne que personne n'ait encore osé le réfuter, et qu'un si savant homme, après avoir usé quarante ans de sa vie à composer une si belle œuvre, ait eu tant de peine à trouver un éditeur. Passavant s'apprête à jouir en silence du triomphe de son maître; déjà il se rengorge, se pavane d'aise; mais hélas! il s'aperçoit qu'on se moque de lui. Un des convives lui demande des nouvelles de l'illustre Lizet et de monsieur son nez : « *Quomodo valet dominus nasus ejus? Est-ne semper vestitus de cramosio? Est-ne semper damasquinatus?* » Cette malencontreuse question est le signal des brocards et des quolibets. C'est à qui rira le plus fort. L'un affirme que Lizet, pour devenir prince de l'Eglise, n'a pas besoin du chapeau, puisque son nez, à défaut de sa tête, est déjà cardinalisé. L'autre se divertit aux dépens de son latin si barbare et si dur, à ce qu'il paraît, qu'un feuillet de l'ouvrage a déchiré le fondement du siége apostolique : grossière plaisanterie répétée dans le monde entier, et que Henri Estienne et d'Aubigné ne manqueront pas de recueillir. Un troisième demande en quoi diffèrent Lizet et Balaam : C'est que Balaam et son âne faisaient deux, tandis que Lizet et sa mule ne font qu'un. Le malheureux est littéralement mis en pièce : son style, son visage, sa monture, rien n'est épargné. Aux personnalités blessantes se mêlent les discussions théologiques sur le pouvoir temporel des papes, le baptême, le Saint-Esprit, etc. Ces maudits hérétiques, et l'un d'eux surtout (Calvin), à la face maigre, à l'œil vif, à la voix enchanteresse, parlent si bien de ces matières, que le pauvre Passavant a failli s'y laissé prendre et devenir protestant à son insu. Le dialogue continue de la sorte et retombe toujours sur le dos de l'infortuné Lizet. « Jamais farce d'écolier ou de rapin ne fut plus vive, plus hardie, ni plus extravagante, dit M. C. Lenient; ce jour-là, de Bèze s'est montré le vrai disciple de Rabelais. N'était la frugalité du repas et la tempérance des convives, on croirait presque entendre les propos des buveurs aux noces de Gargamelle. Admettons, si l'on veut, que c'est un quart d'heure de *repues franches*, une courte débauche d'esprit et de gaieté que Calvin dut tolérer par amitié pour de Bèze et par haine contre Lizet. L'austère réformateur, qui interdisait à ses fidèles les plaisirs de la comédie, leur devait bien quelque dédommagement. L'éclat de rire soulevé par le *Passavant* durait encore vingt ans après son apparition. D'Aubigné s'en souvenait dans la *Confession de Sancy;* Henri Estienne s'égayait sur le compte de ce défunt nez immortalisé par la poésie, en attendant que le pape se décidât à le canoniser. »

Sous le titre de *Passavant Parisien*, Cathelan publia une épître en réponse à celle de Théodore de Bèze; mais autant l'une est spirituelle, étincelante de verve, de malice et de gaieté, autant l'autre est plate, grossière et ridicule. Pasquin a beau venir en aide au nouveau *Passavant*, son confrère, il perd avec lui tout son esprit. Ce libelle est, à proprement parler, la chronique scandaleuse de la colonie de Genève. Admis quelque temps dans la société des réfugiés, d'où il s'était bientôt fait chasser, Cathelan avait pu voir de près les infirmités de la nouvelle Eglise. Avec du tact, de l'habileté, il lui était facile de mettre en relief, dans un malin tableau, les petitesses, les amours-propres, les rivalités des réformateurs, enfin, d'offrir au public la contre-partie de ce souper médisant où l'on s'était diverti si fort aux dépens du pauvre Lizet. Mais Cathelan n'a rien fait de tout cela : ses rancunes ne lui ont inspiré qu'un absurde pamphlet; au lieu d'une histoire, il composa un roman, et le plus invraisemblable, le plus extravagant qui fut jamais.

Epîtres d'Horace. Ces épîtres se divisent en deux livres; le premier en renferme vingt, le second n'en contient plus que deux depuis que les éditeurs en ont retranché l'épître adressée aux Pisons, qu'ils publient à part sous le nom d'*Art poétique*. Elles sont écrites en vers hexamètres. Jules Scaliger, critique fort sévère d'Horace, avoue que le style des *Epîtres* est des plus brillants. « La première, dit-il lui-même dans un latin élégant, est plus douce que le miel. Les pensées sont serrées, la diction pure, harmonieuse, suave. Je suis persuadé qu'elle est, par ordre de composition, la dernière, et que c'est pour son exquise beauté qu'elle a été mise au premier rang. En général, je regarde l'ensemble des *Epîtres* comme postérieur aux *Satires*. C'est d'ailleurs dans cet ordre que les donnent les anciennes éditions, et je ne sais quelle idée a pu traverser l'esprit de ceux qui l'ont renversé. » — « Le style des *Epîtres*, dit M. Pierron, est le même que celui des *Satires*, mais avec un degré de plus dans l'habileté de l'exposition, dans la mise en œuvre des idées, dans la perfection du bien dire, dans celle de la versification. Du reste, c'est le même ton, c'est le même laisser-aller apparent, c'est la même image d'une causerie aimable. Toute la différence, c'est que le poète, dans ses *Epîtres*, donne des conseils et fait des leçons, tandis qu'il se moque du vice dans les *Satires.* »

Les *Epîtres* et les *Satires* d'Horace ont été souvent confondues sous le nom générique de *sermones* ou discours. On les distingue ainsi des *Odes* et des *Epodes*, désignées sous le nom de *Carmina ad lyram*, ou poésies lyriques. Quelle que soit la gloire que notre poète ait recueillie sur les traces d'Alcée, de Pindare et de Sapho, celle que lui ont value les *Satires* et les *Epîtres* est peut-être plus solide, et sûrement plus incontestable; on peut citer plus de cent morceaux grecs traduits presque littéralement dans les poésies lyriques; il est vrai que les imitations d'Horace, comme celles de Virgile, sont toujours une sorte de création. En effet, malgré de notables différences, le monde romain d'Auguste était encore si rapproché du monde grec, son maître en civilisation, que des inspirations semblables, des idées, des conceptions analogues pouvaient, devaient même se rencontrer chez les deux peuples. On n'a pas assez réfléchi, en général, à cette parenté étroite des idées latines et des idées helléniques, souvent semblables, non-seulement à cause de leur commune origine, mais encore en raison des mêmes causes qui les déterminèrent dans l'esprit des deux peuples à des époques différentes, de telle sorte que souvent la muse romaine *repense*, selon l'expression si heureuse de Gœthe, les accents de la muse grecque plus encore qu'elle ne répète l'écho affaibli d'un idiome étranger.

Toutefois, même en reconnaissant que les imitations d'Horace à l'égard de la Grèce ne doivent point être jugées comme celles des modernes à l'égard de l'antiquité, on peut toujours penser et dire qu'il n'eût peut-être pas été poëte lyrique sans les modèles qu'il a imités, au lieu que, dans ses *Satires* et ses *Epîtres*, et surtout dans ces dernières, il montre des qualités d'invention. Ce n'est plus seulement l'élève de la Grèce, l'homme de lettres qui a longtemps étudié à Athènes, l'artiste préoccupé surtout de la forme et du bien dire. On trouve chez lui l'esprit d'observation, la netteté dans la pensée, la fidélité dans l'expression, la concision énergique et pittoresque, qui est le caractère de la littérature chez les grands peuples politiques et administrateurs comme les Romains et les Anglais. Les qualités positives et pratiques de l'esprit national se retrouvent dans leurs écrivains, que le fait bien précisé, la sensation bien définie et exactement rendue préoccupent d'abord, tandis que les artistes de l'histoire, les chevaliers errants de la politique, les idéologues de la France et de la Grèce, recherchent surtout dans la nature les types au point de vue de l'art, comme les généralités au point de vue de la science, et, mesurant les choses d'un point de vue plus élevé, les expriment en littérature avec plus d'ampleur et de brillant, moins de force et d'exactitude.

N'attendez point d'un homme qui est avant tout positif un système absolu, une théorie nettement arrêtée, une conviction logique jusqu'au bout dans ce qu'elle affirme et dans ce qu'elle conteste. Entre les stoïciens qui nient la douleur et prêchent l'insurrection de la volonté contre la nature, et les épicuriens qui l'affirment pour la fuir, et résolvent, par le fatalisme, les difficultés métaphysiques, ne demandant qu'au plaisir le mot de l'énigme, Horace hésitera peu : c'est vers les derniers qu'il penchera. Sagace observateur de la nature humaine, il la connaît trop bien pour accepter l'héroïsme comme la règle de tous les jours, et il est à remarquer que, dix-sept siècles plus tard, un autre moraliste plus minutieux, sinon plus profond, La Bruyère, viendra faire le même procès aux doctrines du Portique. Ce n'est pas sur le bon sens d'Epicure, c'est sur la philosophie de Pascal qu'il s'étayera, et, comme le païen, c'est à une fine ironie que le chrétien empruntera ses armes. Pour nous cette rencontre ne saurait être fortuite : devant les phénomènes moraux sérieusement étudiés, les illusions optimistes s'évanouissent rapidement, et derrière les lieux communs d'une phraséologie rebattue, derrière les hypocrisies de l'histoire et les mensonges de l'individu, se redresse la réalité toute nue, toute vivante, avec son évidence, sa laideur et sa misère.

Plusieurs des tableaux si vivants que nous offrent les *Epîtres*, sont des scènes toutes tracées, où, par la vivacité du dialogue, la précision et la sagacité de l'observation, la pensée semble prendre d'elle-même une allure scénique, comme on voit dans quelques tableaux certaines distributions d'ombres produire l'illusion du relief. Sobre, vif, concentré, saisissant à son gré et quand il le juge convenable l'âme du lecteur, Horace avait tout ce qu'il fallait pour doter la littérature latine de nouveaux chefs-d'œuvre comiques. A-t-il craint de soulever un poids trop lourd, ou s'est-il défié du goût public ou il aurait déjà trouvé quelques signes de décadence? Nous ne savons; mais nous citerons cependant son curieux passage de l'épître à Auguste, d'où l'on pourrait conclure que ce dernier motif fut le plus puissant :

« Ce qui épouvante et chasse de la scène le poëte le plus hardi, c'est de voir la multitude ignorante et stupide, sans mérite et sans honneur, mais fière de l'avantage du nombre, prête à lever le poing sur les chevaliers, s'ils la contrarient, demander au milieu de la pièce un ours ou des lutteurs; car tels sont les spectacles qui charment la populace! Les chevaliers eux-mêmes oublient les plaisirs de l'oreille pour les vaines et capricieuses jouissances des yeux. La toile reste baissée pendant quatre heures et plus pour nous montrer des légions, des armées en déroute, puis des rois traînés en triomphe, les mains liées derrière le dos; des chars, des charriots chargés de femmes, de bagages, d'esclaves, emportés d'une course rapide, des vaisseaux, et l'image en ivoire de Corinthe captive. Dès l'entrée en scène de l'acteur, les applaudissements éclatent; a-t-il dit quelque chose? — Non. — Et qu'admirez-vous donc? — Cette étoffe où la pourpre de Tarente imite la violette. »

M. Pierron a signalé, avec une originalité assez piquante, le talent d'Horace comme fabuliste. Moins partial que lui pour La Fontaine, qui, d'ailleurs, n'a pas besoin de partialité, nous ne dirons pas que, pour faire un chef-d'œuvre, le bonhomme n'a eu qu'à traduire le piquant récit d'Horace sur le *Rat de ville et le rat des champs*. C'est jouer de malheur que d'aller justement choisir une des fables les plus faibles de l'Esope français pour la traiter de chef-d'œuvre et l'opposer à l'admirable apologue d'Horace. Peut-être même donnerions-nous la préférence sur le *Savetier et le financier* au récit où figure l'orateur Philippe et le crieur Sulteius Menon. Que dire encore de ce soldat de Lucullus, téméraire la bourse vide, et auquel la prudence revient avec la richesse? Et tant d'autres passages des épîtres ne peuvent-ils pas être considérés comme de merveilleux apologues pleins de vie et de vérité?

Il est un dernier trait du caractère d'Horace, qui ressort de la lecture de ses *Epîtres;* nous ne dirons pas, comme plusieurs l'ont fait, que le poëte s'y montre adulateur, mais nous dirons au moins qu'il y apparaît comme un homme qui se sait bien en cour et qui veut maintenir sa faveur. Là, comme partout, ce calculateur qui n'abandonne rien à la fortune, saura modérer son crédit et en assurer la sécurité par une réserve prudente. Ajoutez à ce motif un vif besoin d'indépendance personnelle et de calme, et vous trouverez le secret de cette philosophie qui lui fit refuser le poste de secrétaire d'Auguste. N'oublions pas, pour être juste, que ce compagnon de Brutus, qui a chanté l'empire, l'a célébré à la première heure, à celle qui fut la plus brillante, lorsque rien ne pouvait faire présager les jours de Tibère, de Caligula et de Néron. Assez habile pour rappeler Philippes à l'occasion, pour ne renier personne, pour savoir donner en un mot du prix à son dévouement du jour, par sa fidélité à la mémoire de ses amis de la veille, Horace était de plus l'obligé d'Auguste, et surtout de Mécène. Parce qu'il fut prudent et habile à ménager ces liaisons puissantes, nul n'est en droit de conclure qu'il ait flatté par intérêt plutôt que par gratitude ou enthousiasme. Respectons cette partie de la vie du poëte, dont l'amitié paraît avoir été, sinon le plus vif, du moins le plus délicat et le plus durable sentiment. Ces réserves faites, si la *Guerre de Jugurtha*, de Salluste, et le *Prince*, de Machiavel, sont le *vade mecum* du politique, la dix-huitième épître du livre premier sera, dans tous les temps et dans toutes les civilisations, le code de cette diplomatie privée qu'on appelle le savoir-vivre. Bien différent de Brummel, qui, dix-huit siècles plus tard, devait placer la science de la réussite dans l'impertinence employée à propos, et, qui pis est, appliquer avec succès son périlleux système, Horace, bien plus réservé, prêche la discrétion, la réserve, l'observation et la prudence. Dans sa treizième épître, adressée à Vinius Arella, qui devait présenter à l'empereur ses œuvres complètes, la sollicitude paternelle de l'auteur, doublée de l'habileté de l'homme du monde et du calcul du courtisan, lui dicte des conseils en termes remplis d'une sagesse craintive. L'homme de l'observation et du juste milieu se retrouve dans les plus minces détails, et Horace s'est peint dans ses *Epîtres* avec une sincérité si fidèle que peu de figures littéraires nous sont mieux connues.

Quant au style, M. Rigault l'apprécie justement dans les lignes suivantes :

« J.-C. Scaliger, un des plus grands ennemis d'Horace, comme on sait, avouait que le style des *Epîtres*, avec ses imperfections, est un style délicieux, et Lancelot, un des meilleurs amis du poëte, pensait que la négligence y est volontaire et qu'Horace y a ménagé quelques défauts ingénieux pour rendre ses vers plus semblables à la conversation. Quoi qu'il en soit, plus étudié ou plus abandonné, le style d'Horace est toujours charmant. « Jamais écrivain, dit Fénelon, n'a donné un » tour plus heureux à sa parole pour lui faire » signifier un plus beau sens avec brièveté » et délicatesse. » Et Montaigne : « Horace » ne se contente point d'une superficielle » expression : elle le trahirait; il voit plus » clair et plus outre dans les choses. Son » esprit crochète et furète tout le magasin » des mots et des figures pour se représenter, » et les lui faut outre l'ordinaire, comme sa » conception est outre l'ordinaire. » On ne doit admettre, ce nous semble, qu'avec de grandes réserves, la seconde moitié de cet éloge de Montaigne.

» Fénelon est plus exact : « Horace fait signifier un beau sens aux mots par le tour qu'il donne à sa parole; mais il ne cherche pas des mots outre l'ordinaire. Son exemple servirait alors à justifier bien des écrivains qui se croient un tel nombre d'idées, que la langue doit ployer sous eux, et qui inventent de nouveaux mots, parce qu'ils pensent ce que personne encore, selon eux, n'a pensé.

» La langue classique du siècle d'Auguste suffisait aux idées d'Horace, et il s'en est contenté; il a pris les mots de tout le monde; mais, suivant son précepte, il les a marqués de son empreinte. Personne ne vise moins qu'Horace à l'archaïsme ou au néologisme; nul écrivain n'est plus simple et plus naturel; nul n'est plus neuf et plus hardi : il ne s'est pas créé un vocabulaire personnel en inventant des termes nouveaux ou en ressucitant des mots oubliés; il a renouvelé, par le tour qui lui est propre, la langue universelle, la langue de son temps, et c'est là sa véritable originalité. »

Épîtres et Épigrammes de Clément Marot. Les genres secondaires sont le domaine propre de Clément Marot; il a pleinement réussi dans l'épigramme, le madrigal et l'épître badine, et il a fait d'heureuses excursions sur le terrain de la satire, de l'apologue et de l'élégie. Génie alerte, enjoué, délicat, Marot n'a pas abordé les grands sujets; il représente la poésie française au XVIe siècle, dont il résume tous les charmes, toutes les qualités. Il réunit dans une originalité piquante la couleur de Villon, la gentillesse de Froissart, la délicatesse de Charles d'Orléans, le bon sens d'Alain Chartier et la verve mordante de Jean de Meung. Marot est ainsi le premier type véritable de l'esprit français. Son style est parfaitement intelligible; le vers de dix syllabes lui a surtout fourni une richesse étonnante de coupes et d'effets poétiques.

Quoi de plus galant et de plus fin que ces vers, dont le dernier est une perle :

Puisque de vous je n'ay autre visage,
Je m'en vais rendre ermite en un désert,
Pour prier Dieu, si un autre vous sert,
Qu'ainsi que moi, en votre honneur sort sage.
Adieu, amour, adieu, gentil corsage;
Adieu, ce teint, adieu, ces friands yeux.
Je n'ai pas eu de vous grand avantage;
Un moins aimant aura peut-être mieux.

On a tant de fois cité la petite pièce intitulée le *Oui et le Non*, qu'on ne peut l'oublier dans une anthologie marotique :

Un doux nenni avec un doux sourire
Est tant honnête! il vous le faut apprendre.
Quant est d'oui, si veniez à le dire,
D'avoir trop dit je voudrais vous reprendre;
Non que je sois ennuyé d'entreprendre
D'avoir le fruit dont le désir me point;
Mais je voudrais qu'en me le laissant prendre,
Vous me disiez : « Non, vous ne l'aurez point. »

Quel joli madrigal que le suivant :

Amour trouva celle qui m'est amère
(Et j'y étais : j'en sais bien mieux le conte)

 ÉPIT ÉPIT ÉPIT

Bonjour, dit-il, bonjour, Vénus, ma mère;
Puis, tout à coup, il voit qu'il se mécompte,
Dont la couleur au visage lui monte,
D'avoir failli honteux, Dieu sait combien!
« Non, non, Amour, lui dis-je, n'ayez honte,
Plus clairvoyants que vous s'y trompent bien. »

Voltaire citait souvent cette épigramme où la muse de Marot se joue agréablement :

Monsieur l'abbé et monsieur son valet
Sont faits égaux tous deux comme de cire.
L'un est grand fou, l'autre petit follet.
L'un veut railler, l'autre gaudir et rire.
L'un boit du bon, l'autre ne boit du pire.
Mais un débat le soir entre eux s'émeut;
Car maître abbé toute la nuit ne veut
Être sans vin, que sans secours ne meure,
Et son valet jamais dormir ne peut
Tandis qu'au pot une goutte en demeure.

Il n'y a rien dans notre langue de plus piquant, de plus naïf, de plus adroit que l'épître à François Ier sur le vol de son valet. D'autres petits chefs-d'œuvre, la ballade de *Frère Lubin*, le rondeau du *Bon vieux temps*, les épigrammes du *Lieutenant Maillart* et du *Gros prieur*, le madrigal du *Passereau*, la satire de l'*Enfer* sont aussi connus.

L'estime qu'on a pour les poésies de Clément Marot a triomphé des vicissitudes du langage. « Il n'y a guère, a dit La Bruyère, entre Marot et nous que la différence de quelques mots. » La langue française a acquis dans ses vers de la naïveté, de la finesse et de la grâce. « C'est par cette aisance des tournures, dit Dussault, par cette légèreté et cette clarté des constructions, par cette liaison nette et douce des différentes parties de la phrase, par cette syntaxe facile et coulante, qu'il a mérité d'être célébré comme un homme de génie qui a jeté les fondements de notre idiome. » C'est peut être forcer la note admirative. J.-B. Rousseau a mieux caractérisé le génie de Marot en lui disant :

Par vous, en France, épîtres, triolets,
Rondeaux, chansons, ballades, virelets,
Gente épigramme et plaisante satire
Ont pris naissance; en sorte qu'on peut dire :
De Prométhée hommes sont émanés,
Et de Marot joyeux contes sont nés.

La Harpe a fort bien jugé Marot; son appréciation semble être une opinion toute contemporaine : « Marot, dit-il, marque la première époque dans l'histoire de notre poésie, bien plus par le talent qui brille dans ses ouvrages, et qui lui est particulier, que par les progrès qu'il fit faire à notre versification, progrès qui furent très-lents et très-peu sensibles depuis lui jusqu'à Malherbe... Il eut un talent infiniment supérieur à tout ce qui l'avait précédé, et même à tout ce qui l'a suivi jusqu'à Malherbe. On remarque chez lui un tour d'esprit qui lui est propre. La nature lui avait donné ce qu'on n'acquiert point : elle l'avait doué de grâce. Son style a vraiment du charme, et ce charme tient à une naïveté de tournure et d'expression qui se joint à la délicatesse des idées et des sentiments. Personne n'a mieux connu que lui, même de nos jours, le ton qui convient à l'épigramme, soit celle que nous appelons ainsi proprement, soit celle qui a pris depuis le nom de madrigal, en s'appliquant à l'amour et à la galanterie. »

M. Sainte-Beuve a parlé avec une vraie finesse d'un poëte qui est tout nuances : « Maître Clément n'était pas un poëte de génie; il n'avait pas un de ces talents vigoureux qui devancent les âges et se créent des ailes pour les franchir. Une causerie facile, semée par intervalles de mots vifs et fins, est presque le seul mérite qui le distingue, le seul auquel il faille attribuer sa longue gloire et demander compte de son immortalité... Remarquons pourtant que l'aimable railleur n'est pas dépourvu de tendresse, et qu'autre part même que dans l'élégie, jusque dans la chanson et l'épigramme, il a laissé échapper quelques vers d'une mélancolie voluptueuse; mais la sensibilité chez lui n'a qu'un éclair, et une larme est à peine venue que déjà le badinage recommence. »

Épîtres satiriques ou **Sermoni** de Chiabrera, en vers libres et sous forme de lettres adressées à divers amis (1604). Ces épîtres sont au nombre de trente, toutes remarquables par le naturel, la grâce, l'abandon du style, l'innocente ironie, les vérités hardies qu'elles renferment. La versification de Chiabrera cache habilement l'effort, au point de paraître presque négligée au premier abord. Sévère sans cesser d'être aimable, il veut que l'on respecte la vertu, mais il ne condamne pas les plaisirs; il pénètre dans les cours, mais, au milieu des grands, il garde toujours son indépendance et plaint le sort des courtisans. Il est aussi très-laconique. Chacune de ses épîtres est destinée à démontrer quelque vérité, et il en demande les preuves à sa propre expérience, c'est-à-dire aux circonstances de sa vie et à l'histoire de son temps. Dans la première, il décrit la vie solitaire, paisible et studieuse qu'il menait dans la campagne près de Savone. Sa petite maison, qu'il avait bâtie lui-même, est décrite dans la seconde épître; elle n'a pas plus de vingt-cinq coudées de large; elle est si bien située qu'elle le défend des rigueurs de l'hiver et des ardeurs de l'été. C'est là que, rentrant en lui-même, il apprécie à leur juste valeur ces fantômes nommés pouvoir et fortune, qu'il a rencontrés dans ce qu'on appelle le grand monde. Il écrit dans le même esprit sa troisième épître à Mgr Ciampoli, qui jouissait alors de la faveur d'Urbain VIII; il semble pressentir la disgrâce de son ami. Dans le cinquième *sermone*, il présente un tableau aussi triste que fidèle de la magistrature et du barreau de cette époque. Le pauvre opprimé par le puissant, l'avocat trompant et volant son client, le juge hypocrite et vendu : tels sont les scandales que Chiabrera rappelle, pour faire mieux apprécier les magistrats intègres qui consacrent leur vie à la justice et à la vérité. Le sixième est encore plus remarquable : le poëte, revenant de Rome, demande à son voiturier s'il a jamais conduit quelqu'un qui eût l'air heureux. Le voiturier lui répond que non, et, se félicitant d'être ce qu'il est, il lui parle en plaisant et profond philosophe. Dans le septième, il décrit les effets de la guerre et les vices des soldats de son siècle. Dans la dixième épître, Chiabrera s'élève contre les poëtes qui ont donné dans leurs vers trop d'importance à l'amour. Les épîtres suivantes sont d'un véritable sage; le poëte s'y moque de la cupidité, de l'ambition, de l'amour des richesses, de la vanité et du luxe des femmes. Plus loin il raille avec esprit et finesse la mollesse de ses compatriotes; il se moque des préjugés, des prétentions ridicules des nobles, des savants, etc. Mais après tant d'ironie, il sait encore trouver de la sensibilité : dans la dernière de ses épîtres, il pleure les malheurs du peuple.

Épîtres de Boileau. La première de ces épîtres, composée en 1669, est séparée par vingt-six années de la dernière, écrite en 1695, au moment où Boileau comptait

Onze lustres complets surchargés de quatre ans.

Les neuf premières appartiennent à l'époque de sa maturité, les trois autres correspondent au commencement de sa vieillesse et s'en ressentent, la dernière surtout. De l'aveu de tous, les Épîtres sont supérieures aux Satires. La première, adressée au roi et composée d'après les conseils de Colbert, pour tempérer l'ardeur guerrière du jeune Louis XIV, contient une salutaire leçon donnée en pure perte. Au début, le poëte lance quelques traits satiriques contre ceux qui ne se lassaient pas de comparer Louis à César et au grand Alexandre. Il raconte d'après Plutarque, sinon d'après Rabelais, la conversation de Pyrrhus et de Cinéas. Le conseil était prématuré. La scène reproduite par Boileau n'en est pas moins piquante, et c'est le passage le plus saillant de l'épître. On y remarque une allusion à l'achèvement du canal du Languedoc :

J'entends déjà frémir les deux mers étonnées
De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées.

Boileau avait placé, vers la fin de cette épître, la fable de l'*Huître et les Plaideurs*. On trouva cet épisode déplacé dans un sujet sérieux, et le poëte, jaloux de sauver ses vers, composa sur la *Manie des procès* une épître à l'abbé Desroches, où son apologue fut utilisé. Cette épître, qui est la seconde, est presque insignifiante. L'épître sur la *Fausse honte*, adressée au grand Arnauld, est une thèse contre le calvinisme autant qu'une défense du jansénisme, sous une forme vague. Le sujet est mal déterminé, les idées ont peu de force; la versification rachète le peu d'enchaînement des idées. Le *Passage du Rhin*, dans la quatrième épître, est considéré comme un des chefs-d'œuvre de la langue. L'épisode retracé par le poëte brille par l'invention, le coloris, le mouvement. Du style familier, il passe sans dissonance au ton héroïque, et il y revient avec non moins d'habileté. L'épître à M. de Guilleragues, une des plus parfaites, ne renferme que des conseils de bon sens; le poëte veut étudier lui-même, et il raconte comment il a été amené à composer des vers. L'épître à M. de Lamoignon, sur les *Plaisirs des champs*, est souvent citée comme un modèle. Quelques détails descriptifs habilement rendus laissent pourtant le lecteur un peu froid; on n'y sent point le charme que font éprouver certains passages d'Horace, de Virgile et même de Racan. L'épître sur l'*Utilité des ennemis* est une protestation en faveur de Racine contre les admirateurs de Pradon; les cabales sont impuissantes contre les bons ouvrages, et les clameurs de l'envie aiguillonnent le talent. Les seuls suffrages des esprits d'élite doivent être comptés. Les beaux vers abondent dans cette pièce, dont le plan est irréprochable. La huitième épître, qui répète l'éloge de Louis XIV, ne sort pas d'une honnête médiocrité. La suivante, paraphrase de cet axiome, *Rien n'est beau que le vrai*, est supérieure. Celle où Boileau prend congé de ses Vers est encore un bon morceau. La onzième, adressée au jardinier *Antoine*, est faible. La dernière, sur l'*Amour de Dieu*, est une œuvre sénile.

La Harpe, analysant les Épîtres de Boileau, les juge en ces termes : « S'il est inférieur à Horace dans les Satires (excepté la neuvième), il est pour le moins son égal dans les Épîtres. Je ne crois pas même que les meilleures du favori de Mécène puissent soutenir le parallèle avec l'épître à M. de Seignelay sur le *Vrai*, et avec celle qui est adressée à M. de Lamoignon sur les *Plaisirs de la campagne*, mis en opposition avec la vie inquiète et agitée qu'on mène à la ville. Auguste, dans les Épîtres d'Horace, n'a jamais été loué avec autant de finesse, ni chanté avec un ton si noble, si élevé et si poétique que Louis XIV l'a été dans celles de Despréaux. Enfin, celles d'Horace n'ont pas un seul morceau comparable au passage du Rhin. Il y a plus de mérite encore dans la louange délicate que dans la satire ingénieuse, et notre poëte possède éminemment l'une et l'autre... On voit, dans ces morceaux et dans beaucoup d'autres, non-seulement l'homme d'esprit qui sait plaire, le poëte qui sait écrire, mais l'homme judicieux qui choisit les objets de ses louanges et ne veut pas être démenti par la postérité. Si la versification de ses Épîtres est plus forte que celle de ses Satires, elle est aussi plus douce et plus flexible. Le censeur s'y montre moins, et l'homme s'y montre davantage : c'est toujours le même fonds de raison, mais elle éclaire souvent sans blesser... Quand Boileau introduit dans ses Épîtres un interlocuteur, il dialogue bien mieux que dans ses Satires. Il supprime toute formule de liaisons, ces *dis-tu*, *poursuis-tu*, *diras-tu*, qui reviennent si fréquemment dans sa satire contre les *Femmes* et ailleurs, et jettent de la langueur dans le style. »

Boileau tient une trop grande place dans l'histoire de la littérature française pour que nous ne rapportions pas les diverses opinions émises par les critiques au sujet de la meilleure partie de ses œuvres. La Bruyère disait dans son discours de réception à l'Académie française : « Boileau passe Juvénal, atteint Horace, semble créer les pensées d'autrui et se rendre propre tout ce qu'il manie. Il a, dans ce qu'il emprunte des autres, toutes les grâces de la nouveauté, et tout le mérite de l'invention; ses vers, forts et harmonieux, faits de génie, quoique travaillés avec art, pleins de traits et de poésie, seront lus encore quand la langue aura vieilli et en seront les derniers débris; on y remarque une critique sûre, judicieuse et innocente, s'il est permis de dire de ce qui est mauvais qu'il est mauvais. » Marmontel a écrit, dans ses *Éléments de littérature*, ce correctif que d'autres censeurs n'ont pas admis : « En général, les défauts dominants des Épîtres de Boileau sont la sécheresse et la stérilité, des plaisanteries parasites, des idées superficielles, des vues courtes et de petits desseins. On lui a appliqué ce vers :

Dans son génie étroit il est toujours captif.

Son mérite est dans le choix heureux des termes et des tours. » Comparant Boileau à Pope, Fontanes tient la balance en équilibre : « Despréaux n'a pas sans doute la philosophie de Pope, qu'il égale au moins par le style. On ne peut guère exiger qu'il s'élevât au-dessus des idées de son siècle; les siennes ne sont point inférieures à celles des moralistes ses contemporains, si l'on excepte La Fontaine et Molière. Combien de vers des épîtres à Lamoignon, à Guilleragues, à Seignelay, sont devenus proverbes et se répètent tous les jours! Il faut bien qu'ils n'expriment pas des idées triviales. L'épître *Au grand Arnauld* n'a-t-elle pas un but très-moral, malgré les réflexions critiques d'un littérateur très-distingué (Marmontel)?... Cependant il faut avouer que Despréaux n'a pas traité les sujets de morale avec la même profondeur que le poëte anglais. Il avait moins d'élévation dans les idées; mais il compense bien ce désavantage par l'excellence de son goût et la justesse de son esprit. » Pope l'emporte peut-être aussi par la force d'une logique serrée qui impose son opinion au lecteur. Auger, auteur d'un *Éloge* de Boileau, s'attache à la tradition classique du XVIIe siècle : « Émule d'Horace dans la satire, Boileau le fut avec plus de succès encore dans l'épître. L'épître, qui n'exclut aucun sujet, admet aussi tous les tons. Dans ce genre moins borné, moins uniforme, Boileau, tour à tour littérateur et moraliste, censeur et courtisan, a déployé le talent le plus flexible. On remarque dans les Épîtres un intérêt plus général, plus varié, plus soutenu que dans les Satires; la raison y a plus d'étendue et de profondeur; la poésie plus de mouvement, de souplesse et de grâce. Les seules Épîtres de Boileau placeraient leur auteur au premier rang de ceux qui ont orné la raison du charme des beaux vers. » Nous ne pouvons mieux terminer qu'en faisant quelques citations qui feront mieux saisir l'esprit des *Épîtres* de Boileau :

Ainsi, craignant toujours un funeste accident,
J'imite de Conrart le silence prudent.
(*Épître I.*)

Hé! seigneur, dès ce jour, sans sortir de l'Épire,
Du matin jusqu'au soir qui vous défend de rire?
(*Épître I.*)

Mais quelques vains lauriers que promette la guerre,
On peut être héros sans ravager la terre.
(*Épître I.*)

Un Auguste aisément peut faire des Virgiles.
(*Épître I.*)

Des sottises d'autrui nous vivons au palais.
(*Épître II.*)

Hâtons-nous, le temps fuit et nous traîne avec soi;
Le moment où je parle est déjà loin de moi.
(*Épître II.*)

Louis, les animant du feu de son courage,
Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage.
(*Épître IV.*)

Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.
(*Épître V.*)

L'argent, l'argent, dit-on, sans lui tout est stérile;
La vertu sans argent est un meuble inutile.
(*Épître V.*)

Qu'heureux est le mortel qui, du monde ignoré,
Vit content de soi-même en un coin retiré!
(*Épître VI.*)

Au *Cid* persécuté *Cinna* doit sa naissance.
(*Épître VII.*)

La simplicité plaît sans étude et sans fard.
(*Épître IX.*)

Huer la métaphore et la métonymie,
Grands mots que Pradon croit des termes de chimie.
(*Épître X.*)

Épîtres de J.-B. Rousseau, en deux livres. On trouve dans les Épîtres de Rousseau une facilité qui ne lui est pas ordinaire, quoique ici cette facilité touche quelquefois à la négligence. Sans être comparables à celles d'Horace et de Boileau, elles renferment quelques beautés. On remarque principalement l'*Épître à Thalie*, sur ce qu'on nomme le *comique larmoyant*, qui commençait à être en vogue du temps de J.-B. Rousseau. Elle contient de bons principes, qui sont d'ailleurs assez faiblement exprimés. L'*Épître aux Muses* est une imitation de la neuvième satire de Boileau. Citons encore les épîtres au comte de Luc, au baron de Breteuil et au P. Brumoy. Cette dernière est dirigée contre Voltaire, auquel J.-B. Rousseau reproche d'avoir négligé la rime. La revanche de Voltaire eût été bien facile, s'il eût voulu répondre. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques endroits qui nous rappellent le talent du versificateur; mais qu'est-ce qu'un certain nombre de vers bien frappés dans des pièces de mauvais goût, écrites dans un esprit condamnable, dans des pièces surchargées de déclamations insipides, de vers chevillés, durs et incorrects, dans des pièces composées d'un mélange d'injures triviales, de verbiage obscur et de figures forcées? Ces épîtres sont, en outre, défigurées par l'abus du *marotisme*, qui n'est guère de mise en un sujet sérieux. Ainsi employé sans choix et sans goût, il est simplement ridicule :

Comte, pour qui *terminant tous délais*,
Avec vertu fortune a fait la paix,
Jaçoit (quoique) qu'en vous gloire et haute naissance,
Soit alliée à titres et puissance,
Que de splendeurs et d'honneurs mérités
Votre maison *luise* de tous côtés,
Si toutefois ne sont-ce ces bluettes
Qui vous ont mis en l'estime où vous êtes, etc.

Ce n'est pas là imiter Marot, c'est ressusciter Ronsard, et Marot aurait haussé les épaules s'il avait lu ces belles choses que lui adresse Rousseau :

Mon nom par vous est *encore connu*
Dont bien et mal m'est ensemble advenu,
Bien, *par trouver* l'art de m'être fait lire,
Mal, *par avoir* des sots excité *l'ire*, etc.
. . . .
Je m'en rapporte à tout lecteur bénin;
Et gens sensés craindront plus le venin
D'un fade auteur, qui dans ses vers en prose,
A tous venans distille *son eau rose*,
Toujours de *sucre et d'anis saupoudré*.
Fiez-vous-y : ce rimeur *si sucré*
Devient amer, quand le cerveau lui tinte,
Plus qu'*aloès ni jus de coloquinte*.

Ces expressions basses, grossières, bizarres, n'ont rien de marotique et ne dénotent qu'une fâcheuse absence de goût. Cette *Épître à Marot* est pourtant une de celles où l'on rencontre quelques beaux endroits, bien qu'elle roule sur ce sophisme qu'un sot ne peut pas être honnête homme et qu'un malhonnête homme ne peut avoir d'esprit.

Sur quatorze épîtres, il n'y a guère que les cinq que nous avons citées où les défauts soient balancés par un certain nombre de vers bien écrits; et cependant, quand Rousseau voulait s'en donner la peine, il se rapprochait bien près de Boileau. Voici, par exemple, des vers très-sensés sur le style recherché :

Car tout novice, en disant ce qu'il faut,
Ne croit jamais s'élever assez haut.
C'est en disant ce qu'il ne doit pas dire
Qu'il s'éblouit, se délecte et s'admire,
Dans ses écarts non moins présomptueux
Qu'un indigent superbe et fastueux
Qui, se laissant manquer du nécessaire,
Du superflu fait son unique affaire.

Cette définition du poëte est charmante :

Tout vrai poëte est semblable à l'abeille :
C'est pour nous seuls que l'aurore l'éveille,
Et qu'elle amasse, au milieu des chaleurs,
Le miel si doux tiré du suc des fleurs.
Mais la nature, au moment qu'on l'offense,
Lui fit présent d'un dard pour sa défense,
D'un aiguillon qui, prompt à se venger,
Cuit plus d'un jour à qui l'ose outrager.

On remarque aussi, dans plusieurs passages, de la verve satirique, la seule qui anime Rousseau dans ses Épîtres; le portrait de Lamothe entre autres est un modèle du genre :

Il ose de sang-froid s'écrier : « Je m'égare!
Pardon, messieurs, j'imite trop Pindare! »

On ne croirait jamais sortis de la même plume les divers morceaux que nous avons cités; impossible d'être plus inégal que J.-B. Rousseau. Il lui manque en outre une des qualités essentielles du poëte, la sensibilité. « Il n'a, comme disait Voltaire, rien de grand ni de tendre; il n'a qu'un talent de détail; c'est un *ouvrier*. » En ce sens, Voltaire aurait pu dire, sans crainte de trop accorder, un artiste.

Comment, avec de semblables défauts, expliquer le succès enthousiaste qu'obtinrent ces *Epîtres* à leur apparition? L'auteur les composa presque toutes en pays étranger; toujours plus ou moins remplies de satires directes ou indirectes contre des hommes très-connus, elles étaient reçues avidement dans une capitale pleine d'hommes oisifs, inquiets, passionnés, pour qui la médisance est une espèce de besoin, où il entre encore plus de désœuvrement que de malignité. Rousseau d'abord, éloigné et malheureux, excitait une sorte d'intérêt par son malheur même; il avait beaucoup de partisans, et ses adversaires avaient beaucoup d'ennemis. Il affectait, dans la plupart de ses pièces, un ton de dévotion très-propre à lui concilier tous ceux qui croyaient favoriser en lui la cause de la religion, sans songer qu'il en violait le premier précepte, et que la piété véritable n'inspire point de méchancetés. Cet intérêt n'existant plus pour nous, il n'est resté, comme dit M. Demogeot, « qu'un versificateur souvent harmonieux, un habile artisan de strophes lyriques, mais à qui manquent l'inspiration, le sentiment, en un mot l'âme. Il tresse habilement les paroles de Racine et de Boileau autour des pensées de David, mais chez lui jamais un mot qui parte du cœur. »

Épîtres de Voltaire. Les épîtres en vers du philosophe de Ferney sont très-nombreuses. « C'est là surtout, dit La Harpe (*Eloge de Voltaire*), qu'il fait voir que la grâce était un des caractères de son esprit. La grâce distingue sa politesse et ses éloges. Chez lui, la flatterie n'est que ce désir de plaire dont on est convenu de faire un des liens de la société. Il se joue avec la louange, et quand il caresse la vanité, sûr qu'alors le seul moyen d'avoir la mesure juste c'est de la passer un peu, jamais du moins il ne paraît ni être dupe de lui-même, ni prétendre qu'on le soit. Il écrit à la fois en poëte et en homme du monde, mais de manière à faire croire qu'il est aussi naturellement l'un que l'autre. Il loue d'un mot, il peint d'un trait. Il effleure une foule d'objets et rapproche les plus éloignés... Cette imagination dont le vol est si rapide, le goût ne la perd jamais de vue. Le goût lui a appris, comme par instinct, que, si les fautes disparaissent dans un grand ouvrage, une bagatelle doit être finie; que le talent, qui peut être inégal dans ses efforts, doit être toujours le même dans ses jeux, et qu'il ne peut se permettre d'autre négligence que celle qui est une grâce de plus et qui ne peut appartenir qu'à lui. » Rivarol a dit : « C'est Hercule jouant avec une plume. »

L'épître à Mme Du Châtelet, traducteur des *Principes* de Newton, renferme de très-beaux vers :

Déjà ces tourbillons, l'un par l'autre pressés,
Se mouvant sans espace et sans règle entassés,
Ces fantômes savants à mes yeux disparaissent;
Un jour plus pur me luit; les mouvements renaissent.
. . . .
Il découvre à mes yeux, par une main savante,
De l'astre des saisons la robe étincelante :
L'émeraude, l'azur, la pourpre, le rubis,
Sont l'immortel tissu dont brillent ses habits.
Chacun de ses rayons, dans sa substance pure,
Porte en soi les couleurs dont se peint la nature;
Et, confondus ensemble, ils éclairent nos yeux,
Ils animent le monde, ils emplissent les cieux.
Confidents du Très-Haut, substances éternelles,
Qui brûlez de ses feux, qui couvrez de vos ailes
Le trône où votre maître est assis parmi vous,
Parlez, du grand Newton n'étiez-vous pas jaloux?

Dans l'*Epître à Uranie* ou le *Pour et le Contre*, on remarque aussi des vers heureux et qui expriment des sentiments passionnés. En général, dans ses Epîtres, Voltaire intervient de sa personne, par ses meilleures qualités, un bon sens tout gaulois, un goût supérieur, une raison aimable, un sens parfait des convenances, une familiarité libre, un esprit intarissable. Sa facilité brillante et la pétulance de sa verve peuvent leur servir de signature. Le disciple de Pope a plus d'originalité que son maître.

« Tous ses ouvrages, dit M. Nisard, sont pleins de sa personne; personne très-diversement jugée, qui n'a guère moins mérité le mal que le bien qu'on en a dit, mais, après tout, personne si naturelle, si française et de tant d'esprit, que, pour en avoir plus que lui, il faut être tout le monde... Quand on lit les épîtres et les satires de Voltaire, on pense à Horace, qui, dans la même morale, est plus élevé et plus aimable, et, par le tour et par l'image, plus poëte; à Boileau, qui, dans une morale supérieure, tire ses plus beaux vers de sa fidélité à cette morale; on pense à Voltaire lui-même, qui dira plus agréablement les mêmes choses dans ses poésies légères. Quand on lit les poésies légères, on ne se rappelle rien de meilleur, et l'on ne regrette rien. C'est un genre, et Voltaire en est le modèle. Que dire encore? Ce qu'est la correspondance de Voltaire à ses ouvrages en prose, ses poésies légères le sont à ses œuvres poétiques : c'est sa correspondance en vers. »

Épître du Diable à M. de Voltaire, pamphlet publié à Paris sans nom d'auteur en 1760. L'auteur anonyme suppose que Satan écrit à Voltaire pour le remercier et le féliciter. Ce cadre lui permet de passer en revue, sous une forme qui prête à l'esprit, les principaux points de la vie littéraire et philosophique du patriarche de Ferney. Il s'y trouve quelques jolis mots :

Tout diable que je suis, je le suis moins que toi
Et ne te passe que des cornes...

Puis l'énumération des titres de Voltaire à l'admiration reconnaissante du Diable, depuis la *Pucelle* jusqu'aux écrits où il faisait

Du Dieu de l'univers un monarque en peinture,
. . . .
Qui laissait le timon pour sommeiller en paix,
Et l'aveugle Destin, réglant tout à sa place,
Etait son maire du palais.

Il s'extasie de même sur le reste :

Ta *Religion naturelle!*...
Je voudrais en être le père!

Il conclut en lui promettant la bienvenue, foi d'archange rebelle, et en l'exhortant à finir dignement, c'est-à-dire comme un chien. Au moins ne va pas fléchir au dernier moment. Tiens bon!

Frappe, confonds, détruis et renverse à la fois
La morale du Christ, ses temples et ses lois :
Que l'enfer s'en étonne; et qu'enfin tous les diables
Rugissent de plaisir au bruit de tes exploits!

Cette pièce, pleine de haine et d'amertume, veut être spirituelle et originale, mais elle ne trahit qu'une de ces passions d'ultramontains qui ne savent pas même avoir la grandeur de la haine. Elle sent la sacristie, odeur qui, au dire de Gœthe, est, avec celle des punaises, la plus désagréable dont un odorat humain puisse être affecté.

Épîtres et Satires, par M.-J. Chénier (1796-1804). Outre le *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, les titres réels et impérissables de M.-J. Chénier à l'estime de la postérité sont la tragédie de *Tibère* et ses *Epîtres et Satires*. L'*Epître à Voltaire* est un tableau animé, une rapide esquisse des gloires littéraires de la France aux deux derniers siècles; elle brille par la richesse des pensées et par le charme de l'expression. C'est le morceau le plus achevé qui soit sorti de la plume du poëte; on y trouve, à propos des dissidences ou plutôt des contrastes qui avaient subsisté entre Voltaire et Rousseau jusqu'à la fin de leur carrière, ces vers remarquables sur leur réconciliation posthume dans l'esprit de la postérité :

O Voltaire! son nom n'a plus rien qui te blesse!
Un moment divisés par l'humaine faiblesse,
Vous recevez tous deux l'encens qui vous est dû :
Réunis désormais, vous avez entendu,
Sur les rives du fleuve où la haine s'oublie,
La voix du genre humain qui vous réconcilie.

Napoléon frappa de destitution Chénier, qui était alors inspecteur des études (cet emploi était son unique ressource), et Talleyrand, obéissant à la fois à un sentiment de gratitude personnelle et à la raison d'Etat, fit acheter toute l'édition à son compte. Le discours la *Calomnie* est la plus éloquente protestation de l'innocence qui se justifie en accusant à son tour de vrais coupables, convaincus devant le siècle. Une infâme et lâche calomnie, lancée perfidement par Morellet, poursuivait Chénier sans trêve ni merci; elle se glissait jusque dans son intérieur, sous son oreiller. Le journaliste Michaud, qui ne croyait pas un mot de ce qu'il disait, imprimait tous les jours, dans la *Quotidienne*, cette phrase : *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?* Sans doute, André Chénier avait été la plus noble, la plus pure victime de la Révolution; mais son frère n'avait pas souscrit à sa mort; il avait tout fait pour la prévenir, et, le sacrifice accompli, il le déplora amèrement. A la fin, Marie-Joseph se releva sous le coup d'une violente indignation; il frappa rudement ces folliculaires du Directoire, qu'il flagelle tour à tour dans les rapides évolutions de sa colère vengeresse. Une mâle éloquence, un tact consommé, une mesure parfaite, un style ferme et décidé caractérisent ces vers, dont plusieurs sont devenus proverbes. La *Conférence de Pie VI et de Louis XVIII* représente le pape parlant comme un sans-culotte, et le Bourbon comme un athée. On ne peut qu'admirer la verve incisive ni le style décidé de cette pièce. Les *Nouveaux saints* présentent plus de courtoisie dans la malice. Toutes ces pièces sont de véritables satires. La *Promenade de Saint-Cloud* est une élégie pleine de charme, où l'auteur exprime sa douleur de l'apostasie de Bonaparte, infidèle à la liberté. On peut citer, parmi d'autres épîtres moins connues, celles *A Eugène, A mon père, Au roi, A l'empereur*, et parmi les satires, *La raison, Si l'erreur est utile aux hommes*, etc.

« Ces satires, dit Charles Labitte, assignent à Chénier une double place sur le seuil du nouveau siècle. Littérairement, elles le rangent parmi les maîtres; historiquement, elles lui donnent, dans le retour monarchique et chrétien d'alors, un rôle de contradicteur important... Rien ne ressemble moins au médiocre style des *tragédies* que le style ferme et décidé des *satires*. L'empreinte est marquée et nette : ce n'est plus la monnaie courante et effacée d'hier. La plaisanterie se rencontre là franche, dégagée, de bon aloi; le poëte ne pointille pas sur l'idée comme Rivarol, il n'enjolive pas de petites ironies comme Gresset; c'est la raison droite de Boileau, c'est l'impitoyable bon sens de Voltaire. Le trait s'échappe du style comme d'un ressort, et touche aussitôt le but... » Plus loin, le même critique insiste sur l'originalité de M.-J. Chénier dans l'épître et dans la satire, deux genres qui se confondent souvent, notamment sous sa plume : « C'est dans ses satires, dans ses discours en vers, dans ses spirituelles épigrammes, qu'il faut surtout chercher Marie-Joseph. Là, il est plus qu'un reproducteur élégant de Voltaire : il a un talent à lui, un talent ferme, ingénieux. Ne lui demandez pas la rêverie, l'accent des grandes passions ou des amours éperdues; c'est à peine si un éclair de sensibilité à demi voluptueuse se glisse çà et là dans ses vers... Non, cette poésie touchante de l'âme, cette poésie riche et colorée de l'imagination, Marie-Joseph ne l'a pas; mais d'autres dons lui appartiennent qu'il faut reconnaître, qu'il faut admirer. Un mot de lui suffit à le peindre :

Il pare la raison du charme des beaux vers.

Ce style d'un tissu serré et industrieux, ces vers nets, clairs, faciles à retenir, et où la précision s'unit si bien à la justesse; cette poésie qui n'a ni les entraînements du rhythme ni les enchantements de la mélopée, mais qui enferme et presse le sens sous une mesure forte, sous un mode élégant : tout cela commande l'estime, appelle la sympathie... » Chénier n'a pas, en effet, la sensibilité du cœur ni le coloris de l'imagination : il a le bon sens, la justesse, la précision, l'élégance, la vigueur châtiée, toutes les qualités estimables qui font des vers clairs, nets, arrêtés et faciles. On aime à y trouver cette haine du pouvoir absolu, sentiment concentré et frémissant, qui s'harmonise si bien avec les hommages qu'il rend à la liberté.

Épîtres et Satires, par M. Viennet (1 vol., 1845; nouv. édit., 1858). Ce recueil fait connaître l'homme même; la pensée et le style de l'auteur relèvent de son caractère, reproduisent le fond de sa conscience. Attaquer les vices et les ridicules de son temps; dénoncer les tyrans à la haine publique, détruire les fausses réputations qu'établissent de complaisants et sots compères, dans le monde politique et littéraire, poursuivre l'hypocrisie dans les charlatans qui usurpent les honneurs de la vertu, démasquer la fraude, le mensonge et les intrigants qui en vivent, c'est là un acte de justice et de courage, un devoir d'honnête homme à remplir envers la société. Depuis sa première épître à Denon sur *le Voyage d'Egypte* (1803) jusqu'à sa dernière à Alexandre Duval sur l'*Ingratitude* (1844), M. Viennet plaide en vers énergiques la cause d'une sage indépendance, du véritable patriotisme, des saines doctrines littéraires et sociales. Une partie des principaux événements qui, dans cet intervalle de quarante ans, ont agité la France et l'Europe, se trouve en quelque sorte résumée dans le seul titre des nombreuses épîtres dont se compose son recueil. L'auteur s'adresse successivement à Napoléon, sur la généalogie que ses courtisans voulaient lui faire; à Morellet, sur la philosophie du XVIIIe siècle; à Fontanes, sur l'Université et la littérature du jour; à l'empereur Alexandre; au roi Louis XVIII, sur l'ordonnance du 5 septembre; à Gouvion Saint-Cyr, sur l'armée; aux rois de la chrétienté, sur l'indépendance de la Grèce; aux Muses, sur les romantiques; à l'abbé Lamennais; aux chiffonniers, sur les crimes de la presse; aux mules de don Miguel, à l'occasion de sa chute; à Charles X, sur le ministère Polignac; au pacha d'Egypte; à M. Thiers, sur les charivaris; à un poëte carliste qui l'avait engagé à plaider la cause de Henri V. Sous tous les régimes, il n'envisage que l'intérêt, il ne célèbre que la gloire de la France; son incisive et nerveuse poésie a pu contribuer, autant que le pamphlet le plus passionné ou la polémique la plus ardente, aux progrès et à la conquête des libertés constitutionnelles.

Son livre est divisé en trois époques : *Sous l'Empire, Sous la Restauration, Après la révolution de Juillet*. Ces trois dates forment une sorte de trilogie satirique, un drame curieux, piquant, animé, où le poëte flagelle la plupart des grands et des petits acteurs qui ont joué sur la scène politique tant de rôles blâmables ou ridicules. Privé du théâtre, M. Viennet s'est réfugié dans la satire, attaquant sans peur toutes les puissances, avocats, jésuites, ministres, journalistes, et ne ménageant rien, pas même les noms propres; on sent que la colère est pour lui la dixième muse, et c'est elle qui l'inspire le mieux. Tout en respectant la forme ancienne, il a su être neuf dans l'ensemble et dans les détails de ses compositions. La langue de Boileau et de Voltaire lui a fourni des armes assez fortement trempées pour châtier la race éternelle des sots et des méchants. D'ailleurs toutes les épîtres de M. Viennet ne sont pas des satires politiques : tantôt elles célèbrent les prodiges des armes françaises dans la campagne d'Austerlitz, ou les conquêtes de la science et des arts dans la merveilleuse expédition d'Egypte; tantôt elles contestent l'utilité des voyages pour le savant et pour le poëte; ici elles comparent le génie de Corneille et de Racine; là elles cherchent à convertir un désœuvré par la peinture des charmes de l'étude. Les visites et les souhaits du jour de l'an, les ambitieuses prétentions de l'école romantique, les louanges données à tort au temps passé, tels sont encore les divers sujets que M. Viennet a traités avec le talent le plus flexible. Ce recueil est, avec les *Fables*, le véritable titre littéraire de l'auteur de *Clovis;* un succès durable en maintient la réputation. La collection de ces épîtres, qui atteignent le chiffre académique de quarante, est précédée d'une introduction en prose, et terminée par un *Précis historique sur la satire chez tous les peuples*. Ce dernier morceau, entièrement neuf, est un véritable trésor, non-seulement d'esprit, mais de science; écrit d'un style vif et rapide comme la pensée de l'auteur, il réunit à l'intérêt d'une composition originale celui d'une œuvre de consciencieuse érudition.

Dans une de ses épîtres, *Au public de l'Institut*, M. Viennet indique au futur Molière des coupables dignes de sa férule; mais il lui conseille d'épargner les femmes, auxquelles il s'adresse en finissant :

Oui, mesdames, depuis qu'Hennipus le cynique
Des amours d'Aspasie a réjoui l'Attique,
Voilà, de compte fait, deux mille trois cents ans
Qu'en prose comme en vers on rit à ses dépens.
C'est nous donner sur vous un injuste avantage.
Quels que soient vos défauts, mon sexe les partage,
Et nous avons de plus ceux que vous n'avez pas.
Mais vous vous mêlez trop de nos fâcheux débats;
La politique aigrit et dessèche les âmes;
Elle enlaidit, vieillit, songez-y bien, mesdames!
Les rides sur vos fronts viendront avant le temps.
Le ciel, qui vous orna de mille dons charmants,
Vous créa pour l'amour et non pour la dispute.
Vous perdez plus que nous à cette affreuse lutte;
N'y paraissez jamais que pour nous apaiser;
A qui résistera sachez tout refuser,
Et, calmant des partis le funeste délire,
Reprenez sur nos cœurs vos droits et votre empire.

Épîtres rustiques, publiées en 1861 par M. Joseph Autran. Les poëmes intitulés *Laboureurs et soldats* et la *Vie rurale* avaient déjà prouvé la séduction qu'exercent sur M. Autran les scènes de la vie active et spécialement les tableaux de la vie champêtre. Dans ses *Epîtres rustiques* il veut faire partager son enthousiasme à ses lecteurs et leur inspirer l'amour de la campagne; il veut y retenir le laboureur, il veut y appeler l'habitant des villes et implore le secours de sa muse :

Dis-leur des humbles toits la paix héréditaire;
Fais aimer les vertus qui naissent de la terre;
Rattache au droit sillon les ingrats laboureurs;
Dénonçant la cité pour ses âpres fureurs,
Montre partout le champ plus fécond que la ville.

La muse ne reste point sourde à cet appel, et le poëte retrace, dans de gracieux paysages, la beauté de la nature, le bonheur de la vie rustique même au milieu des plus pénibles travaux. Pour faire ombre à son tableau, il oppose à ce bonheur méconnu la corruption des villes et l'existence tourmentée qu'elles nous imposent. L'auteur quitte le pinceau pour le fouet de la satire :

Ces noms, ces anciens noms qui brillaient autrefois
Comme autant de joyaux dignes du front des rois,
Démentant tour à tour un passé magnifique,
Au marché sont enfin chose dont on trafique.
N'en avons-nous pas vu de ces fiers paladins
A qui nos lâchetés n'inspiraient que dédains,
Qui soutinrent vingt ans, beaux parleurs de tribune,
La foi dans un autel malgré toute fortune,
Vendre contre un peu d'or, aux mains des nouveaux [dieux,
Trois générations de martyrs et d'aïeux?

Sa lyre possède toutes les cordes et il sait les faire vibrer habilement. C'est la pitié qui le saisit à la lecture de l'*Ouvrière* de M. Jules Simon, ce chaleureux plaidoyer en faveur de la misère contre l'exploitation de l'homme. Il descend avec lui dans

L'enfer des ateliers et des manufactures,

et il peint avec douleur les victimes qu'il a vues dans ces cercles non moins terribles que ceux de l'enfer de Dante :

Où va le père? Il va dans quelque infecte usine
Remplir de l'aube au soir l'emploi d'une machine;
Haletant, nu, sinistre, aveuglé de stupeur,
Il va vivre, s'il peut, au sein d'une vapeur
Qui ronge les poumons et calcine la gorge,
Nourrir une fournaise, attiser une forge,
Soulever des marteaux, pousser un balancier,
User sa chair saignante à des engins d'acier;
Heureux et bien heureux si ce métal qui broie
De l'homme qui l'effleure un jour ne fait sa proie!
Où va la mère, sombre et hâtive en chemin?
Reprendre aussi la tâche et le joug inhumain;
Dans une étroite chambre où s'irrite l'haleine,
Elle va jusqu'au soir tordre un fil, une laine,
Tresser, battre, carder, assouplir un tissu,
Exécuter sans fin l'ordre une fois reçu,
Et songer tout le jour à sa triste mansarde
Où pleure un nouveau-né que personne ne garde!
Où va de son côté le garçon de douze ans?
Recommencer à jeun des travaux épuisans,
Dans un air ténébreux et chargé de blasphèmes,
Faire un métier mortel pour les hommes eux-mêmes.
Il va, pour quelques sous qui lui seront comptés,

Subir tant de rigueurs et de brutalités,
Que l'enfant, au sortir de ce fatal repaire,
Regagne un jour le toit plus flétri que son père.
Et l'aïeul, où va-t-il? Ne parlons pas d'aïeux,
Les hommes de trente ans sont ici les plus vieux!
Seigneur! Seigneur! enfin, loin de toute famille
Sous sa pâleur malsaine où va la jeune fille?
Est-ce pour ces métiers où se jaunit le front,
Est-ce pour cette vie où l'âme se corrompt,
Est-ce pour cette honte et pour cette torture
Que vous mîtes au jour la frêle créature?
Elle sort aujourd'hui pure encor; mais ce soir
L'œil se détournera n'osant plus la revoir.

Le tableau, fort heureusement, est chargé; mais, hélas! le fond n'en est que trop vrai, et c'est pour une telle existence que l'on délaisse la vie des champs, l'air pur, le travail au soleil, la santé de l'âme et du corps, la consolation de la famille, la joie des enfants, toutes les compensations que la bienfaisante nature garde aux labeurs de l'homme! Les armées n'enlèvent déjà que trop de bras à l'agriculture, ce qui diminue les ressources et augmente les dépenses du pays, sans que le paysan abusé abandonne de lui-même ses champs pour la ville. Sachons gré à M. Autran d'avoir voulu lui enlever ses dangereuses illusions, et terminons en répétant avec M. Vapereau : « Les *Épîtres rustiques* prouvent une fois de plus qu'un poëme, inspiré par le sentiment du devoir, peut aussi bien être une belle œuvre qu'une bonne action. »

ÉPITRICHE adj. (é-pi-tri-che — du gr. *epi*, en dessus; *thrix*, poil). Infus. Qui est cilié en dessus. On dit aussi ÉPITRIQUE. ‖ S. m. pl. Division des infusoires polygastriques.

ÉPITRITE adj. (é-pi-tri-te — gr. *epitritos*; de *epi*, sur, et *tritos*, troisième). Arithm. anc. Se disait de tout nombre entier égal à un autre nombre entier plus le tiers de celui-ci. Ainsi 4, égal à $3 + \frac{3}{3}$, est épitrite par rapport à 3; 12, égal à $9 + \frac{9}{3}$, est épitrite par rapport à 9.

— Prosod. Se dit d'un pied grec ou latin composé de trois longues et d'une brève, quel que soit l'ordre des syllabes. ‖ *Pied épitrite premier, deuxième, troisième, quatrième*, Pied épitrite dans lequel la syllabe brève occupe la première, la deuxième, la troisième, la quatrième place, comme dans les mot *amarentur, dedicati, præfulgidi, indefessa.*

— Mus. anc. Se disait d'un rhythme musical correspondant au pied métrique de même nom.

ÉPITROCHASME s. m. (é-pi-tro-ka-sme — gr. *epitrochasma*; de *epi*, sur; *trôchaô*, je cours). Rhétor. Figure qui consiste à accumuler des idées fortes sous une forme concise.

ÉPITROCHLÉE s. f. (é-pi-tro-klé — du gr. *epi*, sur, et de *trochlée*). Anat. Tubérosité ou saillie osseuse interne de l'extrémité inférieure de l'humérus, donnant insertion au ligament latéral interne de l'articulation du coude, et à tous les muscles de la région antibrachiale antérieure et superficielle.

ÉPITROCHLO-CUBITAL adj. m. Anat. Se dit de l'un des muscles du bras de la salamandre, qui s'étend du coude à l'épitrochlée.

ÉPITROCHLO-MÉTACARPIEN adj. m. Anat. Se dit du muscle radial interne, qui s'étend de l'épitrochlée à la partie supérieure du second os du métacarpe.

ÉPITROCHLO-PALMAIRE adj. m. Anat. Se dit du muscle palmaire grêle, qui s'étend de l'épitrochlée au ligament annulaire du carpe et à l'aponévrose palmaire.

ÉPITROCHLO-PHALANGIEN adj. m. Anat. Se dit du muscle sublime du bras, qui s'étend de l'épitrochlée aux phalangines des quatre doigts qui ont trois articulations.

ÉPITROCHLO-PRÉMÉTACARPIEN adj. m. Anat. Se dit du muscle extenseur droit antérieur du canon, chez les solipèdes.

ÉPITROCHLO-PRÉPHALANGIEN adj. m. Anat. Se dit du muscle extenseur antérieur du pied.

ÉPITROCHLO-RADIAL adj. m. Anat. Se dit du muscle rond pronateur, qui s'étend de l'épitrochlée à la partie moyenne du radius.

ÉPITROCHLO - SOUS - PHALANGETTIEN adj. m. Anat. Se dit d'un muscle de la main de la grenouille.

ÉPITROCHLO - SOUS - RADIAL adj. m. Anat. Se dit d'un muscle de l'avant-bras de la grenouille.

ÉPITROCHLO-SUS-CARPIEN adj. m. Anat. Se dit du muscle fléchisseur externe du canon, chez les solipèdes.

ÉPITROPE s. m. (é-pi-tro-pe — gr. *epitropos*; de *epi*, sur, et de *trephô*, j'entretiens). Hist. Tuteur, curateur ou administrateur. ‖ Chez les Grecs modernes, à l'époque de la domination de la Porte, Arbitre spécial pour les différends entre Grecs et Turcs.

ÉPITROPE s. f. (é-pi-tro-pe — gr. *epitropê*; de *epi*, sur, et de *trepô*, je tourne). Rhét. Figure par laquelle on fait une concession qu'on pourrait refuser, afin de prouver d'une manière plus frappante ce que l'on se propose de démontrer. Voici un exemple de cette figure : *Vous voulez que l'accusé soit l'auteur du meurtre, je vous l'accorderai, bien que je vous aie donné déjà la preuve du contraire; je vous montrerai maintenant qu'il aurait eu le droit de faire ce dont vous l'accusez à tort.*

ÉPITROPIEN adj. m. (é-pi-tro-piain — gr. *epitropios*; de *epi*, sur, et de *trephô*, je nourris). Mythol. Surnom d'Apollon chez les Doriens : *Le temple d'Apollon* ÉPITROPIEN.

ÉPITYRUM s. m. (é-pi-ti-romm — gr. *epituron*; de *epi*, sur, et de *turos*, fromage). Antiq. gr. Mets des anciens Grecs, connu aussi en Sicile, et qui consistait en chair d'olives assaisonnée d'huile, de vinaigre, de menthe, etc.

ÉPIXANTHE s. m. (é-pi-ksan-te — du gr. *epi*, sur; *xanthos*, jaune). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant trois espèces, dont le type habite Madagascar. ‖ On dit aussi ÉPIXANTHIS.

ÉPIXÉNAGE s. m. (é-pi-ksé-na-je — gr. *epixenagos*; de *epi*, sur, *xenos*, étranger, *agô*, je conduis). Antiq. gr. Chef d'une épixénagie. ‖ On dit aussi ÉPIXÉNAGUE.

ÉPIXÉNAGIE s. f. (é-pi-ksé-na-jî — rad. *épixénage*). Antiq. gr. Subdivision de la phalange composée de 2,048 hommes.

ÉPIXYLE adj. (é-pi-ksi-le — du gr. *epi*, sur; *xulon*, bois). Bot. Qui se développe sur le bois : *Agaric* ÉPIXYLE.

ÉPIZÉPHYRIEN, IENNE adj. (é-pi-zé-firiain, iène — gr. *epizephurios*; de *epi*, sur, et *zephuros*, vent d'ouest). Géogr. anc. Qui est à l'ouest : *Les Locriens* ÉPIZÉPHYRIENS. ‖ Se disait particulièrement des habitants de la ville de Locres, en Italie.

ÉPIZOAIRE adj. (é-pi-zo-è-re — du gr. *epi*, sur; *zôon*, animal). Hist. nat. Qui vit sur les animaux et à leurs dépens : *Parasites* ÉPIZOAIRES.

— s. m. Animal épizoaire : *Les* ÉPIZOAIRES *appartiennent à des groupes assez différents du règne animal.* (P. Gervais.) ‖ Se dit par opposition à ENTOZOAIRE.

— **Encycl.** Les *épizoaires* ne constituent pas une classe ou une division proprement dite du règne animal, mais un groupe composé de genres fort divers, et dont le caractère commun est de vivre en parasites, et de tirer le plus souvent leur nourriture des animaux sur lesquels ils se fixent. Les *épizoaires* vivent sur la surface extérieure du corps de leurs victimes, ce qui les distingue des *entozoaires*. Quelques insectes et arachnides (notamment les *acares*) sont de véritables *épizoaires*; mais c'est surtout parmi les crustacés et les annélides que l'on trouve le plus grand nombre d'êtres appartenant à cette catégorie. La sangsue offre l'exemple le plus connu des *épizoaires*, dont l'organisation présente de notables différences. Quelques cryptogames peuvent aussi être regardés comme *épizoaires*.

ÉPIZOÏQUE adj. (é-pi-zo-i-ke — du gr. *epi*, sur; *zôon*, animal). Zool. Syn. d'ÉPIZOAIRE, surtout pour les insectes : *C'est Rédi qui, le premier, fit connaître l'histoire des insectes* ÉPIZOÏQUES. (H. Lucas.)

— s. m. pl. Ordre d'insectes appelés aussi PARASITES.

— Géol. Qualification donnée à ceux des terrains supérieurs qui contiennent des débris d'animaux.

— **Encycl.** Zool. Ce terme s'applique surtout à un petit groupe d'insectes aptères, plus connus sous le nom de *parasites*. Ils ont pour caractères : des antennes apparentes, courtes, articulées; une bouche plus ou moins renfermée dans la cavité de la tête, pourvue de mandibules ou de mâchoires en crochets, ou d'un suçoir, ou bien enfin d'une trompe; un corselet distinct de la tête; un abdomen dépourvu d'appendice locomoteur à l'extrémité; des pattes terminées en pointes ou en pinces; point de métamorphoses. Ce groupe, désigné aussi sous le nom d'*anoploures*, renferme les genres pou et ricin, caractérisés, le premier par un suçoir, le second par des mâchoires. Ces deux genres, qui ont pour caractère commun de vivre en parasites sur le corps des animaux, ont été subdivisés en plusieurs coupes génériques secondaires.

ÉPIZOONOSOLOGIE s. f. (é-pi-zo-o-no-zo-lo-jî — du gr. *epi*, sur; *zôon*, animal; *nosos*, maladie; *logos*, discours). Histoire des épizooties.

ÉPIZOOTIE s. f. (é-pi-zo-o-sî ou tî — du gr. *epi*, sur; *zôon*, animal. Quant au grec *zôon*, il se rapporte à la racine sanscrite *gio*, vivre, exister, d'où le grec *zaô*; lithuanien *gyiu, gywoiu*; russe *ziwu*, même sens; d'où aussi le sanscrit *givat*, vivant, *giva*, vie, *givitan*, existence; grec *zôos*, vivant, *zoê*, vie; lithuanien *gywas*, vivant, *gywata*, existence; russe *ziwoe*, animal. Le grec *zôon* désigne ainsi l'animal en tant qu'être vivant). Art vétér. Maladie épidémique ou contagieuse des animaux ou d'une classe d'animaux : *Dans les premières années du règne de Louis XVI, une* ÉPIZOOTIE *terrible ravagea nos provinces du Midi.* (Lemontey.) *La plupart des* ÉPIZOOTIES, *la clavelée, la morve, proviennent de l'appauvrissement du sang.* (Toussenel.)

— Rem. Doit-on prononcer la dernière syllabe d'*épizootie* avec le son doux comme dans *inertie*, ou avec le son dur comme dans *sacristie?* L'Académie, bien entendu, ne dit rien; comme le sage, dans le doute, elle s'abstient. M. Littré prononce *ti* doux, et nous ne sommes pas éloigné de croire que M. Littré a raison. Toutefois, nous sommes obligé d'ajouter que la plupart des lexicographes donnent la préférence au son dur. Nous croyons savoir qu'en général les vétérinaires ont adopté cette prononciation. Malgré tout cela, nous penchons, nous, pour l'opinion de M. Littré. Certainement, il ne saurait y avoir ici une raison de règle; car, sur une trentaine de mots en *tie* que comprend la langue française, quinze environ ont le son dur et le reste le son doux. Où serait la règle? où serait l'exception? Disons donc au lecteur, comme la nourrice à Phocas :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

— **Encycl.** Art vétér. L'étude approfondie des *épizooties* est peut-être ce que la médecine vétérinaire a de plus important. Ces maladies, qui tuent en très-peu de temps des quantités considérables d'animaux utiles, sont d'autant plus redoutables qu'on les connaît encore peu, et qu'on est moins prémuni contre elles. Obscures et cachées dans leurs causes, insidieuses et rapides dans leur marche, effrayantes et trompeuses dans leurs symptômes, meurtrières dans leurs effets, elles frappent à la fois un grand nombre d'animaux, avant même qu'on soupçonne leur existence et leur nature. En effet, les premiers qui les découvrent sont presque toujours des ignorants, qui ne voient, dans ces maladies, que l'effet d'une cause vulgaire, facile à déterminer. Mais bientôt ces maladies se propagent avec une étonnante rapidité, favorisées dans leurs sinistres accroissements par une foule de causes variées et nuancées à l'infini. Le mal gagne de proche en proche, envahit des étendues immenses, cause des pertes considérables, résiste presque toujours aux obstacles que l'on veut opposer à ses ravages, et semble être au-dessus des ressources et des efforts humains.

S'il est vrai que la domestication est une des grandes sources d'où découle la variété des maladies qui attaquent les animaux soumis à l'homme, il est certain aussi que ces fléaux destructeurs qui viennent ravager nos étables n'épargnent pas les animaux vivant à l'état de nature et obéissant à leurs instincts. Dans les sociétés primitives, l'animal domestique reste à demi sauvage; les conditions locales agissent sur lui avec une intensité que l'intelligence de l'homme parvient souvent à neutraliser. Ces conditions des lieux, pour amener des maladies moins diversifiées, ne rendent pas moins meurtrières celles qui éclatent. Les progrès de la culture du sol, devant lesquels les flaques d'eau stagnantes, les marais, les landes stériles disparaissent, qui transforment jusqu'au climat; la multiplicité et la variété des cultures fourragères, qui changent les conditions hygiéniques sous l'empire desquelles vivent nos animaux, modifient leur organisme, y déposent le germe de maladies nouvelles, effacent des prédispositions anciennes, et impriment à celles qui persistent un caractère qui nous les fait envisager sous une autre face. Les animaux domestiques, presque entièrement soustraits à l'action de l'homme, subissent la loi d'une nature constante dans ses œuvres; ils restent exposés sans défense à toute la puissance des influences locales et climatériques. Leur organisation homogène, fortifiée par une habitude séculaire, résiste plus longtemps à ces causes destructives; mais l'équilibre une fois rompu, surgissent les réactions. Plus uniformes, elles donnent aux affections une physionomie à peu près toujours la même, et un caractère tantôt plus, tantôt moins malin, suivant le principe morbide. Cette uniformité des maladies ne laisse pas que d'attaquer profondément les sources de la vie, et de provoquer une destruction qui, comparée à la mortalité de nos animaux domestiques civilisés, ne tourne pas constamment à l'avantage de la domestication qu'on pourrait appeler naturelle.

Avant que la conquête et la civilisation romaines eussent transformé les Gaules, les affections charbonneuses étaient fréquentes et redoutables sur les rives du Rhône, de la Durance et de l'Hérault : *Carbunculus, peculiare Narbonensis provinciæ malum*, dit Pline. Les forêts immenses dont les Gaules étaient couvertes, le défaut de régularité dans le cours des eaux, les vastes marécages qui entrecoupaient le sol, entretenaient une atmosphère humide au midi, brumeuse et froide au nord et à l'ouest. Ces conditions favorables aux pâturages firent de l'éducation du bétail la principale industrie des Gaulois; ils consommaient beaucoup moins de céréales que de viande et de lait. La topographie, le climat, à l'empire desquels la domestication soumettait les animaux, expliquent l'origine d'un genre d'affection si fréquent et si redouté par nos ancêtres. Partout où de nos jours des conditions identiques se présentent, les effets sont les mêmes; des maladies peu nombreuses, peu variées, revêtant ordinairement la forme épizootique, déciment les populations animales. La domestication d'autrefois, comparée à celle de nos jours, n'est nullement regrettable; elle existe dans plusieurs gouvernements de l'immense empire russe, sur lequel une épouvantable destruction animale pèsera encore longtemps, et s'opposera, comme un obstacle insurmontable, à tout progrès agricole. Enfin, ces maladies épizootiques, dont on a tant de peine à borner les ravages, doivent rarement leur origine, avons-nous dit, à des causes générales, à l'action desquelles un grand nombre d'animaux sont à la fois soumis, et qui toutes agissent comme des modifications de l'organisme. Ainsi l'air, la température atmosphérique, certaines localités, la malpropreté et le méphitisme des logements, la nature et la qualité des aliments, les voyages, les travaux, les calamités de tout genre, sont autant de causes qui, en certaines circonstances, peuvent être assez actives pour donner naissance à une maladie frappant la plupart ou la totalité des individus soumis à de telles influences.

La pathologie comparée peut offrir des données très-utiles pour la science de la médecine générale, et, sous ce rapport, elle est digne de l'attention de l'homme de l'art. Plusieurs médecins célèbres ont étudié les *épizooties*, et ils ont rendu de grands services dans ces temps de calamité publique. En effet, si l'on ne prend les mesures sanitaires reconnues utiles, la contagion gagne de proche en proche, et la surface infectée devient si grande, que l'on n'ose plus espérer d'extirper les racines de l'infection. Très-souvent l'on n'a connu la nature épizootique d'une maladie qu'après une longue suite de pertes, et l'on a attendu, pour en arrêter les progrès, qu'il ne fût plus possible d'opposer de barrière à ses ravages.

Parmi les *épizooties*, les unes commencent simultanément dans un grand nombre de lieux à la fois; les autres se déclarent dans un lieu, puis elles parcourent successivement une étendue de pays quelquefois immense, parfois dans une direction régulière, en traversant les climats les plus divers. D'autres se propagent avec une rapidité effrayante d'une contrée à une autre; d'autres enfin se propagent très-lentement, sans qu'il survienne d'interruption dans leur durée. Enfin, dans d'autres circonstances, une maladie épizootique disparaît, puis se montre tout à coup dans une contrée qui en paraissait délivrée; ce qui indique la nécessité de persévérer dans l'emploi des moyens préservatifs.

Au point de vue de leur durée, les *épizooties* présentent de notables différences : les unes disparaissent après quelques mois, les autres persistent une ou même plusieurs années, en continuant de ravager successivement plusieurs pays. Leur cours peut être divisé en plusieurs époques, dont chacune offre quelque chose de particulier, soit sous le rapport des symptômes, soit sous celui des complications, de la gravité des accidents, du mode de terminaison, et même du traitement. Il y des époques où les *épizooties* sont très-graves, d'autres où elles le sont beaucoup moins. Le traitement doit donc varier aux différentes périodes de la maladie, comme les symptômes varient eux-mêmes.

— Législ. et admin. Plusieurs ordonnances, de nombreux arrêts ou décrets ont été rendus sur l'*épizootie* dans le but de la prévenir ou d'en arrêter les progrès. Citons, parmi ces différents actes administratifs, les arrêts des 10 avril 1714, 24 mars 1745, 19 juillet 1746, 18 décembre 1774, 30 janvier 1775 et 16 juillet 1784, ainsi que l'arrêté du Directoire exécutif du 27 messidor an V, dont les dispositions ont été maintenues en vigueur par l'ordonnance du 27 janvier 1815.

L'arrêté du 27 messidor an V, reproduisant ou imitant des lois et décrets antérieurs que nous citons après chaque prescription, contient les principales dispositions applicables à la matière. Tout propriétaire ou détenteur de bêtes à cornes qui a une ou plusieurs bêtes malades ou suspectes est obligé, sous peine de 500 francs d'amende, d'en avertir sur-le-champ le maire de sa commune, qui les fait visiter par l'expert le plus prochain, ou par celui qui a été désigné par le département ou par le canton.

Lorsque, d'après le rapport de l'expert, il est constaté qu'une ou plusieurs bêtes sont malades, le maire doit veiller à ce que ces animaux soient séparés des autres et ne communiquent avec aucun animal de la commune. Les propriétaires, sous quelque prétexte que ce soit, ne peuvent les faire conduire dans les pâturages ni aux abreuvoirs communs, et ils sont tenus de les nourrir dans des lieux fermés, sous peine de 100 francs d'amende. Le maire doit en informer, dans le jour, le sous-préfet de l'arrondissement, auquel il indique le nom du propriétaire et le nombre de bêtes malades. Le sous-préfet fait part du tout au préfet du département. Aussitôt qu'il est prouvé au maire que l'*épizootie* existe dans une commune, il en instruit tous les propriétaires de bestiaux, par une affiche posée aux lieux où se placent les actes de l'autorité publique; cette affiche enjoint aux propriétaires de déclarer au maire le nombre des bêtes à cornes qu'ils possèdent, avec désignation d'âge, de taille de poil, etc. En même temps, le maire fait marquer sous ses yeux toutes les bêtes à cornes de sa commune avec un fer chaud représentant la lettre *M*. Afin d'éviter toute communication des bestiaux de pays infectés avec ceux de pays qui ne le sont pas, il est fait de temps en temps des visites chez les propriétaires de bes-

tiaux, dans les communes infectées, pour s'assurer qu'aucun animal n'en a été distrait. Si, au mépris des dispositions prescrites, quelqu'un se permet de vendre ou acheter aucune bête marquée, dans un pays infecté, pour la conduire dans un marché ou une foire, ou même chez un particulier du pays non infecté, il est puni de 500 francs d'amende. Il est enjoint à tout fonctionnaire public qui trouve sur les chemins ou dans les foires ou marchés, des bêtes à cornes marquées de la lettre *M*, de les conduire devant le juge de paix, qui doit les faire tuer sur-le-champ en sa présence. Néanmoins, les propriétaires des bêtes saines, en pays infecté, peuvent en faire tuer chez eux ou en vendre aux bouchers de leur commune, mais aux conditions suivantes : 1o Il faut que l'expert ait constaté que ces bêtes ne sont point malades; 2o le boucher ne doit point entrer dans l'étable; 3o le boucher doit tuer les bêtes dans les vingt-quatre heures; 4o le propriétaire ne peut s'en dessaisir, et le boucher n'a pas le droit de les tuer s'il n'a la permission par écrit du maire, qui en fait mention sur son état. Toute contravention à cet égard est punie de 200 francs d'amende, le propriétaire et le boucher demeurant solidaires. Il est ordonné de tenir, dans les lieux infectés, tous les chiens à l'attache, et de tuer tous ceux que l'on trouverait vagants. Tout fonctionnaire public qui donne des certificats et attestations contraires à la vérité est condamné à 1,000 francs d'amende, et même poursuivi extraordinairement. Dans tous les cas où les amendes pour contraventions relatives à l'*épizootie* sont appliquées, aucun juge ne peut les remettre ni les modérer.

Aussitôt qu'une bête est morte, au lieu de la traîner, on la transporte à l'endroit où elle doit être enterrée, qui doit être au moins à 100 mètres des habitations; on la jette seule, dans une fosse de 8 pieds de profondeur, avec toute sa peau tailladée en plusieurs parties, et on la recouvre de toute la terre extraite de la fosse. Dans le cas où le propriétaire n'a point la facilité d'en faire le transport, le maire requiert un ou plusieurs manouvriers pour ce travail, à peine d'une amende de 50 francs contre les refusants. Dans les lieux où il y a des chevaux, on leur fait de préférence traîner les voitures chargées de bêtes mortes; ces voitures doivent être lavées à l'eau chaude après le transport. Il est défendu de jeter les animaux morts dans les bois, dans les rivières ou à la voirie, et de les enterrer dans les étables, cours et jardins, sous peine de 300 francs d'amende (art. 5 de l'arrêt du parlement de 1745; art. 6 de l'arrêt du conseil de 1784).

Il existe, en outre, une ordonnance du préfet de police du 5 fructidor an XI, relative aux bestiaux malades, et particulièrement à ceux qui sont attaqués du charbon. Cette ordonnance est ainsi conçue :

« Art. 1er. Les propriétaires ou dépositaires de moutons, de bêtes à cornes et de chevaux atteints de maladie, sont tenus d'en faire sur-le-champ la déclaration aux maires de leur commune respective, et d'en indiquer exactement le nombre, à peine de 100 francs d'amende.

» Art. 2. Pour s'assurer si les propriétaires ou dépositaires de bestiaux se sont conformés à l'article précédent, les animaux malades seront visités en présence du maire, par des experts nommés à cet effet.

» Art. 3. Les animaux malades seront séparés, dans des bergeries, étables ou écuries particulières, suivant les circonstances.

» Art. 4. Il est expressément défendu de laisser vaguer les animaux malades dans les parcours et sur les routes, et de les laisser communiquer avec les animaux qui sont sains.

» Art. 5. Les animaux malades qui seront rencontrés au pâturage, sur les terres de parcours et de vaines pâtures, seront saisis par les gardes champêtres, et même par toutes autres personnes, et conduits dans l'endroit qui sera indiqué par le maire.

» Art. 6. Il est défendu d'amener sur les marchés de Sceaux et de Poissy des animaux atteints de maladie, à peine de 300 francs d'amende.

» Art. 7. Les animaux amenés sur ces marchés seront visités par des experts avant leur exposition en vente sur lesdits marchés.

» Art. 8. Si, en contravention aux deux articles précédents, des animaux atteints de maladie sont amenés sur les marchés, ils seront traités dans des endroits particuliers aux frais des propriétaires.

» Art. 9. Les bergeries, bouveries et écuries dans lesquelles auront séjourné des animaux malades, ne pourront servir qu'après avoir été désinfectées, sous la surveillance des maires, d'après les procédés indiqués à la suite de la présente ordonnance.

» Art. 10. Les animaux morts seront enfouis dans le jour, avec leur peau et leur laine, à 1m,34 de profondeur, hors de l'enceinte des communes, le tout aux frais des propriétaires. » Cette ordonnance était accompagnée de l'instruction suivante :

« Le charbon suit constamment les grandes chaleurs et les grandes sécheresses. Il est le résultat d'une nourriture trop échauffante ou mal conditionnée, d'une mauvaise boisson, de travaux forcés, et de la malpropreté des logements des animaux. Il les attaque tous indistinctement, mais plus particulièrement les moutons, les bœufs et les chevaux. Les animaux qui en sont atteints meurent quelquefois sur-le-champ et avant qu'on ait pu s'apercevoir s'ils étaient malades. Il est très dangereux de saigner, de fouiller ou dépouiller les animaux malades ou morts. Plusieurs personnes sont mortes ou ont été grièvement malades pour s'être livrées à ces opérations. Dans les circonstances où les ravages de cette maladie sont à craindre, il est important de les prévenir; les moyens en sont simples, peu dispendieux et à la portée de tous les habitants de la campagne. 1o Il est urgent, de la part des propriétaires, de se conformer à l'article 1er de l'ordonnance ci-dessus et de faire appeler sur-le-champ le vétérinaire pour constater la maladie et ordonner le traitement convenable, si l'animal en est susceptible; 2o s'il n'est pas possible de donner de la nourriture verte aux animaux, il faudra avoir soin d'asperger leurs fourrages avec de l'eau dans laquelle on aura fait fondre une poignée de sel de cuisine par seau, et où l'on ajoutera un verre de vinaigre; 3o dans la saison et les lieux où l'eau est mauvaise, il faut la corriger avant de la faire boire, en y mêlant du son de froment ou de la farine d'orge avec une bonne pincée de sel et un demi-verre de vinaigre par seau; 4o les animaux qui vont aux champs n'y seront conduits que le matin et le soir; on les rentrera dans le milieu du jour; 5o il faudra éviter le plus possible les bords des grandes routes, où ils respirent constamment une poussière épaisse et étouffante; 6o ceux qui travaillent seront ménagés : souvent les travaux de la moisson ont été interrompus, parce que les propriétaires avaient forcé leurs animaux, trop peu nombreux, pour se hâter de rentrer leur récolte; 7o les habitations des animaux seront nettoyées, lavées, s'il en est besoin, bien aérées, et l'on y répandra du vinaigre une ou deux fois par jour, surtout lorsqu'ils y rentreront pendant la chaleur; 8o enfin, celles où il y aura eu des animaux malades ou morts seront désinfectées de la manière suivante :

« *Désinfection des bergeries, bouveries, écuries*, etc. La propreté, la libre circulation de l'air, le lavage à grande eau et les fumigations minérales sont les bases de toute désinfection. On balayera l'aire, les murs et les planchers des bergeries, bouveries et écuries; on n'y laissera ni fumier, ni fourrages, ni toiles d'araignées, ni aucune matière combustible. On ouvrira les portes et fenêtres pour faciliter la libre circulation de l'air; on pratiquera même des ouvertures, si celles qui existent ne suffisent pas. Les murs, à la hauteur d'un mètre, seront lavés à grande eau, avec des balais, jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement nettoyés. La terre de l'aire des bergeries, bouveries et écuries sera relevée de 0m,06 (2 pouces) d'épaisseur, renouvelée et rebattue. On y fera ensuite la fumigation suivante : on portera dans les bergeries, bouveries et écuries, un réchaud rempli de charbons allumés, sur lesquels on mettra une terrine à moitié pleine de cendre. On posera sur cette cendre une autre terrine ou un vase large quelconque, dans lequel on mettra 12 grammes (4 onces environ) de sel commun un peu humide; on versera 9 grammes (3 onces environ) d'huile de vitriol; on fermera les portes et les fenêtres, on se retirera aussitôt pour ne pas respirer la vapeur très-abondante qui se dégage, et qui bientôt remplira tout le local. On n'ouvrira que lorsque la vapeur sera entièrement dissipée; on pourra alors y faire rentrer les animaux. Cette fumigation peut être faite pendant que les animaux seront aux champs : il suffira d'ouvrir les portes et les fenêtres un moment avant que les animaux rentrent dans les bergeries, bouveries et écuries. Toutes autres fumigations de plantes aromatiques sont inutiles; elles ne servent qu'à déplacer une odeur par une autre. »

Lorsqu'une maladie épizootique se déclare dans le département de la Seine, le préfet de police ou le ministre des travaux publics fait afficher des règlements et des prescriptions analogues.

L'administration ne doit rien négliger pour arrêter le progrès de ce fléau, et, lorsque les pertes occasionnées aux propriétaires par une maladie épizootique sont très-grandes, le département, quelquefois même l'État, accorde des secours ou des indemnités à ceux qui auraient éprouvé des dommages par l'exécution des dispositions rigoureuses que commande l'intérêt général de l'État.

C'est aux départements à supporter la dépense que nécessitent les mesures qui ont pour objet d'arrêter le cours des *épizooties*; cette dépense est inscrite à la première section du budget départemental, parmi les dépenses obligatoires.

Le code pénal a donné une sanction aux dispositions administratives relatives aux maladies épizootiques.

» Tout détenteur, dit l'article 459, tout gardien d'animaux ou de bestiaux soupçonnés d'être infectés de maladies contagieuses, qui n'aura pas averti sur-le-champ le maire de la commune où ils se trouvent, et qui, même avant que le maire ait répondu à l'avertissement, ne les aura pas tenus renfermés, sera puni d'un emprisonnement de six jours à deux mois, et d'une amende de 16 francs à 200 francs. » Ainsi, la loi punit ici le seul défaut de précaution, abstraction faite de toute communication de contagion, s'il est prouvé que le détenteur ou le gardien de l'animal malade avait des doutes, des soupçons sur la nature de son mal.

Quant à ceux qui, au mépris des défenses de l'administration, ont laissé leurs animaux ou bestiaux infectés communiquer avec d'autres, l'article 460 prononce contre eux un emprisonnement de deux mois à six mois et une amende de 100 francs à 500 francs. On comprend que la peine doit être plus forte que dans le cas précédent. Le prévenu n'est plus seulement coupable de négligence, mais encore de résistance aux mesures qui ont été prescrites par l'administration.

Si, par suite de cette communication, il y a eu une contagion opérée parmi les autres animaux, ceux qui ont contrevenu aux défenses de l'autorité administrative sont punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans, et d'une amende de 100 francs à 1,000 francs, le tout, sans préjudice de l'exécution des lois et règlements relatifs aux maladies épizootiques, et de l'application des peines qui y sont portées (code pénal, art. 461).

Si ces délits ont été commis par des gardes champêtres ou forestiers, ou des officiers de police, à quelque titre que ce soit, la peine de l'emprisonnement est d'un mois au moins et d'un tiers au plus en sus de la peine la plus forte qui serait appliquée à un autre coupable du même délit.

ÉPIZOOTIQUE adj. (é-pi-zo-o-ti-ke — rad. *épizootie*). Art vétér. Qui a rapport à l'épizootie, qui tient à l'épizootie : *Caractères* ÉPIZOOTIQUES. *Maladie* ÉPIZOOTIQUE.

ÉPIZOOTIQUEMENT adv. (é-pi-zo-o-ti-ke-man — rad. *épizootique*). Art vétér. Comme épizootie : *Dans la plupart des départements de la France, la clavelée ne revient* ÉPIZOOTIQUEMENT *que tous les douze ou quatorze ans.* (Hurtrel d'Arboval.)

ÉPLAIGNÉ, ÉE (é-plè-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Eplaigner : *Drap* ÉPLAIGNÉ.

ÉPLAIGNER v. a. ou tr. (é-plè-gné; *gn* mll.). Techn. En parlant du drap, En tirer le poil avec des chardons : ÉPLAIGNER *du drap.*

ÉPLAIGNEUR, EUSE (é-plè-gneur; *gn* mll. — rad. *éplaigner*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui éplaigne les draps.

ÉPLORATION s. f. (é-plo-ra-si-on — rad. *éploré*). Néol. Plaintes d'une personne éplorée, expressions dont elle se sert : *Ce discours déborde de majesté, de douleurs, d'*ÉPLORATIONS *sublimes.* (Lamart.) ‖ Inus.

ÉPLORÉ, ÉE adj. (é-plo-ré — du préf. *é*, et du lat. *plorare*, pleurer). Qui est tout en pleurs : *Une mère* ÉPLORÉE.

Cérès s'enfuit *éplorée*,
De voir en proie à Borée
Ses guérets d'épis chargés.
BOILEAU.

— Par anal. Incliné, pendant et qui semble éploré :

Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière;
J'aime son feuillage *éploré* :
La pâleur m'en est douce et chère.
A. DE MUSSET.

Beaux lieux, recevez-moi sous vos sacrés ombrages;
Vous qui couvrez le sol de rameaux *éplorés*,
Saules contemporains, courbez vos longs feuillages
Sur le frère que vous pleurez.
LAMARTINE.

— Fig. Se dit de choses personnifiées : *N'attendez pas que j'expose à vos yeux les tristes images de la religion et de la patrie* ÉPLORÉES. (Fléch.)

Le malheur *éploré* tendit ses bras vers Dieu.
DELILLE.

Ses prières, mon fils, devant vous *éplorées*,
Du souverain des dieux sont les filles sacrées.
VOLTAIRE.

— Substantiv. Personne éplorée : *Cette belle* ÉPLORÉE *ne pouvait parvenir à cacher ses peines.* (Gér. de Nerv.)

ÉPLOYÉ, ÉE adj. (é-ploi-ié — du préf. privat. *é*, et de *ployer*). Blas. Se dit des aigles qui ont les ailes étendues : *De La Blanchardière : D'or, à l'aigle à deux têtes* ÉPLOYÉE *de sable, becquée et membrée de gueules.*

— Par anal. Se dit de tous les oiseaux dans le langage commun : *Une aigle aux ailes* ÉPLOYÉES *planait au-dessus de cet Apollon panthée.* (Val. Parisot.) *Souvent la voile* ÉPLOYÉE *du goëland conseille au navigateur de serrer les siennes.* (Michelet.)

— Encycl. Blas. *Eployé* se dit de l'aigle, particulièrement de l'aigle à deux têtes, que quelques-uns nomment aigle de l'empire, mais non pas, comme certains héraldistes l'ont cru, des autres oiseaux qui ont les ailes ouvertes, leurs extrémités tendantes vers le chef. Les oiseaux qui ont les ailes dans cette position sont dits *au vol étendu.* Voici les noms de quelques familles françaises qui portent une ou plusieurs aigles *éployées* dans leurs armes :

De Valory, au Maine : de sable, à l'aigle *éployée* d'or. — **Beauchamp**, en Saintonge : d'azur, à l'aigle *éployée* d'argent. — **Kertanguy**, en Bretagne : d'argent, à l'aigle *éployée* de sable. — **Alexandre d'Hanache**, en Picardie : d'argent, à l'aigle *éployée* de gueules, becquée et armée d'or. — **Calonne de Courtebonne**, en Bourbonnais : d'argent, à l'aigle *éployée* de sable, becquée, languée et membrée de gueules. — **Boisguéhenneuc**, en Bretagne : d'argent, à l'aigle *éployée* de sable, becquée et membrée de gueules. — **La Batie de Larzalier**, en Velay : d'azur, à l'aigle *éployée* d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles du même. — **La Celle de Châteauclos**, en Bourbonnais : d'argent, à l'aigle *éployée*, au vol abaissé de sable, becquée et membrée d'or. — **Jean de Launac**, en Languedoc : d'azur, à l'aigle *éployée* d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois fleurs de lis du second émail. — **Moges**, en Normandie : de gueules, à trois aiglettes *éployées* d'argent.

ÉPLUCHAGE s. m. (é-plu-cha-je — rad. *éplucher*). Techn. Action d'éplucher; se dit particulièrement des étoffes : *L'*ÉPLUCHAGE *des draps.* ‖ Opération qui vient après la fabrication du papier, et qui consiste à débarrasser la feuille, à l'aide d'un grattoir, des boutons de pâte qui peuvent se trouver à sa surface.

— Fig. Examen minutieux : *L'*ÉPLUCHAGE *d'une œuvre de génie est une entreprise ridicule.*

ÉPLUCHÉ, ÉE (é-plu-ché) part. passé du v. Eplucher. Débarrassé des saletés ou des parties inutiles, en parlant des choses qui se mangent : *Salade* ÉPLUCHÉE. *Riz* ÉPLUCHÉ. *Tiens, pauvre papa, voilà une noix tout* ÉPLUCHÉE. (E. Sue.) ‖ Débarrassé des corps étrangers, en parlant des étoffes neuves ou du papier : *Du drap* ÉPLUCHÉ. *De la toile* ÉPLUCHÉE. *Du papier* ÉPLUCHÉ.

— Fig. Etudié, examiné avec un soin minutieux : *La conduite du plus grand saint,* ÉPLUCHÉE *avec soin, offre toujours quelque chose à reprendre.* ‖ Léché, poli, travaillé à l'excès : *Il paraît avoir senti que le style officiel,* ÉPLUCHÉ, *des anciens discours de la couronne, ne lui convenait pas.* (Proudh.)

ÉPLUCHEMENT s. m. (é-plu-che-man — rad. *éplucher*). Syn d'ÉPLUCHAGE.

— Arboric. Suppression d'une partie des fruits dont un arbre est surchargé : *L'*ÉPLUCHEMENT *des arbres doit se faire lorsque les fruits sont gros comme des noisettes.* (La Quintinie.)

ÉPLUCHER v. a. ou tr. (é-plu-ché — Robert Estienne parle de l'étymologie de ce mot en ces termes : « Semble qu'il vienne d'*explicare*, car quand on veut *eplucher* des pois ou autre chose, *explicantur*; c'est-à-dire il les faut étendre et comme déployer, pour voir ce qui est bon et ce qui est mauvais. » Ménage remarque que nous avons fait *peluche* de *pellicia*, ce qui ici donne sujet de croire que nous avons fait *éplucher* d'*expellicare*, et que ce mot, qui aurait été dit premièrement des animaux dont on ôte la peau pour les accommoder, aurait été ensuite transporté à d'autres choses. Diez et M. Littré tirent également *éplucher* de *es*, préfixe, et *pluche;* mais ils trouvent le simple dans le provençal *pelucar*, italien *piluccare*, qu'ils tirent, à l'aide du suffixe *uc*, du latin *pilare*, arracher les cheveux, les poils, de *pilus*, poil. Un étymologiste du dernier siècle proposait pour *éplucher* une origine au moins curieuse : se fondant sur l'analogie de l'espagnol *espulgar*, rendu en français par *éplucher* et *épucer*, il rattachait la forme française, aussi bien que la forme espagnole, à un mot latin, *expulicare*, formé de *ex*, de, et de *pulex, pulicis*, puce. La signification propre et primitive d'*éplucher* serait donc *épucer*, c'est-à-dire ôter les puces, et ce ne serait qu'improprement et par métaphore qu'on aurait dit *éplucher* des herbes. Il est singulier de remarquer que le mot *éplucher* se dit encore dans le sens primitif que lui prête ce hardi philologue). Nettoyer, débarrasser des ordures et des parties inutiles, en parlant des choses qui se mangent : ÉPLUCHER *de la salade, des choux, des carottes.* ÉPLUCHER *des noix. Je m'amuse à* ÉPLUCHER *la racine de ma chicorée.* (Mme de Sév.) *Une femme qui* A ÉPLUCHÉ *des carottes et qui en rougit est à jamais implacable.* (Mme E. de Gir.) ‖ Débarrasser de la vermine et des ordures les plumes ou le poil d'un animal : *Elle* ÉPLUCHAIT *son chat avec un soin tout maternel.*

Il est assez de mains, chercheuses de vermine,
Qui savent *éplucher* un écrit malheureux,
Comme un pâtre espagnol *épluche* un chien lépreux.
A. DE MUSSET.

— Fig. Examiner, étudier avec un soin minutieux : *On peut connaître quelle est la meilleure de toutes les sectes, sans les* AVOIR *toutes* ÉPLUCHÉES. (D'Ablanc.) *Vous verrez que l'Académie mettra beaucoup plus de temps à* ÉPLUCHER *mes remarques que je n'en ai mis à les faire.* (Boileau.) *Tous les mois je rendais mes comptes à don Diègue, qui les* ÉPLUCHAIT *avec beaucoup d'attention.* (Le Sage.) *Si vous vous mettez comme ça, seigneur, à* ÉPLUCHER *toutes mes paroles, nous n'aurons pas fini d'un an.* (Damas-Hinard.)

Chacun déjà, s'interrogeant soi-même,
De l'univers *épluchait* le système.
J.-B. ROUSSEAU.

De Beausse et moi, criailleurs effrontés,
Dans un souper clabaudions à merveille,
Et tour à tour *épluchions* les beautés
Et les défauts de Racine et Corneille.
VOLTAIRE.

‖ Choisir, peser avec beaucoup de soin : *Est-ce que vous croyez, quand on est en colère, qu'on va* ÉPLUCHER *ses paroles?* (Mariv.) ‖ Étudier avec soin les défauts, les qualités, la conduite, les paroles de : ÉPLUCHER *un témoin. Vous m'*ÉPLUCHEZ *sans pitié.*

Femmes aussi trompent assez souvent;
Jà ne les faut *éplucher* trop avant.
LA FONTAINE.

— Absol. : *Les versificateurs, les grammairiens, les commentateurs, les érudits, les philosophes raturent,* ÉPLUCHENT, *scrutent, compilent et dissertent.* (Th. Gaut.)

— Fam. *Eplucher des écrevisses,* Se livrer à de vives discussions sur des points sans importance : *Vous savez combien l'on hait dans ce pays-ci les démêlés des provinces; cela s'appelle* ÉPLUCHER DES ÉCREVISSES. (Mme de Sév.)

— Débarrasser des corps étrangers, en parlant des étoffes neuves : ÉPLUCHER *du drap, de la toile.* ‖ Faire subir au papier l'opération de l'épluchage.

— Agric. Débarrasser des mauvaises herbes : ÉPLUCHER *un pré.*

Il nous faudrait mille personnes
Pour *éplucher* tout ce canton.
LA FONTAINE.

— Arboric. Enlever un certain nombre de fruits, sur un arbre qui est trop chargé, afin que les fruits conservés augmentent en volume et en qualité. ‖ On dit aussi ÉCLAIRCIR.

S'éplucher v. pr. Etre épluché : *Ce légume ne* S'ÉPLUCHE *point.*

— Se débarrasser le poil ou les plumes des ordures qui y sont attachées, de la vermine qui s'y trouve : *Un singe qui* S'ÉPLUCHE. *Les canards voguaient entre les îles ou* S'ÉPLUCHAIENT *sur le sable.* (Balz.) ‖ Se rendre mutuellement le même office : *Les singes aiment à* S'ÉPLUCHER *l'un l'autre.*

— S'examiner soi-même minutieusement. *En* M'ÉPLUCHANT *avec soin, je fus surpris du nombre de choses de mon invention que je me rappelais avoir dites.* (J.-J. Rouss.)

ÉPLUCHEUR, EUSE s. (é-plu-cheur, eu-ze — rad. *éplucher*). Personne qui épluche : *Une* ÉPLUCHEUSE *de salade.*

— Fig. Personne méticuleuse, qui accorde une grande attention à des choses de peu d'importance : *Cette chronique faisait le désespoir des commentateurs, des* ÉPLUCHEURS *de mots, de faits et de dates.* (Balz.) ‖ Critique minutieuse, qui cherche les petits défauts avec un soin exagéré : *Plus d'un* ÉPLUCHEUR *intraitable m'a vétillé, m'a crispé.* (Volt.) ‖ Personne subtile à qui rien n'échappe :

Ce diable était tout yeux et tout oreilles,
Grand *éplucheur*, clairvoyant à merveilles.
LA FONTAINE.

— Fam. *Eplucheur d'écrevisses,* Personne qui se livre à des discussions sur des objets sans importance : *Vous appelez dom Robert un* ÉPLUCHEUR D'ÉCREVISSES. (Mme de Sév.) ‖ *Éplucheur de sacs,* Homme de loi qui exerce son état avec une sorte de passion : *Quel expéditeur de causes, quel abrégeur de procès, quel videur de débats, quel* ÉPLUCHEUR DE SACS, *quel feuilleteur de papiers, quel minuteur d'écritures ce serait!* (Rabelais.)

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui épluche les étoffes ou le papier. ‖ *Batteur éplucheur,* Machine servant à débarrasser le coton et la laine des corps étrangers qu'ils contiennent.

ÉPLUCHIN s. m. (é-plu-chain — rad. *éplucher*). Petits fruits, petits légumes de rebut, qu'on sépare des fruits et des légumes plus gros.

ÉPLUCHOIR s. m. (é-plu-choir — rad. *éplucher*). Techn. Atelier dans lequel les cartonniers débarrassent de corps étrangers la pâte de leurs cartons. ‖ Petit couteau à éplucher, à nettoyer des ouvrages d'espèces très-diverses, comme étoffes, papiers, vanneries, etc.

ÉPLUCHURE s. f. (é-plu-chu-re — rad. *éplucher*). Ordures ou parties inutiles qu'on a enlevées en épluchant : *Des* ÉPLUCHURES *de salade. Balayer des* ÉPLUCHURES.

— Fig. Ce qu'il y a de plus vil, de plus méprisable : *Ces deux hommes-là ne sont que les* ÉPLUCHURES *des grands vices.* (Mme Geoffrin.)

— Techn. Nom donné par les épinceteuses aux divers corps étrangers qu'elles extrayent de l'étoffe.

ÉPLUMER v. a. ou tr. (é-plu-mé — du préf. privat. *é*, et de *plume*). Plumer, arracher les plumes de : ÉPLUMER *une volaille.* ‖ Vieux mot.

ÉPO (BOETIUS-), jurisconsulte flamand. V. BOETIUS-ÉPO.

ÉPOCHNION s. m. (é-po-kni-on — du gr. *epi*, sur, et *ochné*, poirier). Bot. Genre de végétaux microscopiques, croissant sur les fruits et les autres substances végétales en putréfaction.

ÉPODE adj. (é-po-de — gr. *epôdos*; de *epi*, sur, et *ôdê*, chant). Littér. anc. Se disait, chez les Grecs, des grands vers alternés avec des petits, agencement usité à la fin des pièces lyriques.

— s. f. Troisième partie d'un chant dont la première s'appelait strophe, la deuxième antistrophe. ‖ Espèce de chant magique.

— **Antonymes.** Strophe, antistrophe.

— **Encycl.** On donnait le nom d'*épode* à une partie des vers chantés par le chœur grec. Le chœur, soit dans les représentations dramatiques, soit dans les cérémonies religieuses, chantait des hymnes ou des odes, qui se divisaient en trois parties marquées par les diverses places qu'il occupait. La *strophe* se chantait à la gauche de l'autel ou du théâtre; l'*antistrophe*, à la droite; l'*epode*, qui venait ensuite, au milieu du théâtre ou devant l'autel. Cette dernière partie était d'un rhythme différent des deux autres.

On donnait aussi le nom d'*épode* à un petit poëme lyrique, formé de distiques, dont le premier vers était un ïambe trimètre, et le second un ïambe dimetre. Ce genre de poëme paraît d'abord avoir été employé par Archiloque. Le second vers du distique, plus court que le premier, est probablement celui qui était appelé proprement *épode*; on appliqua ensuite cette dénomination à tout le poëme. Lorsque le plus petit vers précédait le plus grand, les Grecs désignaient le distique sous le nom de *proode*.

Le cinquième livre des *Odes* d'Horace porte le titre d'*Epodes* (*Epodon liber*). On l'a d'abord expliqué d'une façon ridicule, en disant que c'était le livre des odes postérieures : c'est, au contraire, le recueil des premiers essais lyriques du poëte. On a prétendu, il est vrai, que la faiblesse d'une partie de ces pièces et le sentiment d'indépendance qui respire dans d'autres les avaient fait condamner à l'oubli par l'auteur et qu'elles avaient été recueillies et publiées après sa mort par un grammairien de l'époque; mais cette hypothèse tombe devant le témoignage formel des épîtres I, XIX et XXIII, duquel il ressort qu'elles furent publiées d'assez bonne heure par Horace lui-même. Elles tirent donc leur titre de ce qu'elles sont écrites dans ce genre de distiques nommés *épodes*, dont on regardait Archiloque comme l'inventeur. C'est, en effet, Archiloque dont Horace a voulu imiter la forme et le mouvement, comme il le dit dans l'épître XIX, adressée à Mécène : « Le premier j'ai porté mes pas libres sur un domaine inoccupé; ce ne sont point les traces d'autrui que mon pied a foulées : celui qui a confiance en lui-même est le chef qui conduit l'essaim. J'ai le premier montré au Latium des ïambes de Paros, en imitant le rhythme et l'emportement d'Archiloque, mais non ses sujets ni les mots dont il poursuit Lycambe. Ne va donc pas me couronner de moindres feuilles, parce que j'ai craint de changer la mesure et les règles de l'ode : la mâle Sapho allie à sa muse le mètre d'Archiloque; Alcée de même; mais, différent par les sujets et l'arrangement des vers, il ne cherche point un beau-père pour le couvrir d'un noir venin, ni ne tresse dans des chants infamants un lacet à une fiancée. C'est ce poëte, dont nulle bouche encore n'avait exprimé les accords, qu'a popularisé ma lyre latine. Il m'est doux, présentant des poëmes sans modèle, de me voir lu par des yeux, tenu par des mains de gens de bonne naissance... » Dans l'épître aux Pisons, vulgairement appelée *Art poétique*, Horace dit encore sur le même sujet : « Les vers qui s'unissent sans être égaux renfermèrent d'abord la douleur, puis aussi le sentiment maître de ses désirs... La fureur arma Archiloque de son ïambe, » etc.

Épodes d'Horace (LES), ou cinquième livre des *Odes*. Les dix premières épodes se composent alternativement d'un ïambique trimètre et d'un ïambique dimetre. Horace a varié la mesure des sept autres en y introduisant, tantôt l'hexamètre héroïque, tantôt le petit archiloquien. Le livre des *Épodes* contient dix-sept pièces; elles avaient toutes été écrites par lui dans sa jeunesse, principalement à deux époques : d'abord, lorsque vaincu à Philippes, où il servait, sous Brutus, la cause républicaine, il revint à Rome pauvre, mécontent et le cœur gros de vengeance; il se mit alors à écrire et ses violentes attaques ne ménagèrent rien. Il avait alors vingt-cinq ans.

Paupertas impulit audax
Ut versus facerem.

A cette période de sa vie se rapportent la plupart des épodes : elles sont remplies de personnalités, de colère contre les vainqueurs, de haine pour les puissants. L'épode IV est une éloquente provocation à l'affranchi Ménas, qui avait trahi Sextus Pompée :

Videsne sacram metiente te viam
Cum bis ter ulnarum toga,
Ut ora vertat huc et huc euntium
Liberrima indignatio?

« Vois-tu, lorsque tu traverses la voie sacrée, avec ta toge de six aunes, comme la franche indignation des passants leur fait détourner la tête avec dégoût? » Dans l'épode VII, il essaye de faire horreur aux Romains de leurs guerres civiles et de conjurer celle qui se préparait entre Octave et Antoine : « C'est le meurtre de Rémus, dit-il, qui a souillé cette terre, et le sang innocent versé par le fratricide retombe sur nos têtes. » — Dans l'épode II, il célèbre longuement le bonheur de la vie des champs, et il ajoute : « Ainsi parlait l'usurier Alphius, ce futur villageois; il fait rentrer le jour des ides tout l'argent qui lui était dû, et s'occupe de les replacer aux calendes prochaines. » Cet Alphius n'était pas un personnage imaginaire. Columelle le nomme, et la raillerie d'Horace dut faire rire à ses dépens tous ceux qu'il avait volés. — Horace répond à ses ennemis avec une vigueur souvent éloquente : il dit, dans l'épode VI, à un orateur calomniateur et lâche, Cassius Severus :

Nam qualis aut molossus aut fulvus Lacon,
Amica vis pastoribus,
Agam per altas aure sublata nives
Quæcumque præcedet fera.

« Pareil au dogue molosse ou au limier fauve de Laconie, appui fidèle au berger, je sais poursuivre l'oreille haute, à travers les neiges amoncelées, la bête féroce qui fuit devant moi. » Au poëte Mævius, qui partait pour l'Asie Mineure, il souhaite que son vaisseau soit brisé par la tempête et que son corps, jeté sur le rivage, serve de pâture à la voracité des oiseaux de proie (épode X). — L'épode XVI, écrite après la sanglante guerre de Pérouse, est un cri de désespoir : il exhorte les Romains à abandonner une ville exécrée et à aller chercher une nouvelle patrie; qu'ils partent pour les îles Fortunées : « Il reste encore quelques mortels pieux; une fuite heureuse leur est offerte; qu'ils partent sur la foi de mes chants. » — A côté de ces pièces, qu'Horace avait, dit-on, condamnées à l'oubli parce qu'elles auraient paru trop républicaines à ceux dont il devint bientôt l'ami, le livre des *Epodes* en contient d'autres qu'il avait bannies de ses œuvres, parce qu'elles exprimaient un enthousiasme trop exagéré pour ces mêmes amis. Celles-ci, il les avait écrites pour la plupart à l'âge de 32 ou 33 ans, lorsqu'il venait de se rallier à l'empire et que son dévouement de fraîche date cherchait à se faire distinguer. C'est ainsi que, dans l'épode I, il reproche à Mécène de ne pas l'avoir emmené à sa suite à Actium et proteste de son attachement, que la mort seule pourra rompre. Dans l'épode IX, il célèbre à grands frais de lyrisme la victoire d'Actium. Il comprit plus tard que les victoires des guerres civiles ne voulaient pas être célébrées avec tant de zèle. Le livre des *Epodes* contenait enfin un certain nombre de pièces qui rappelaient d'une façon trop précise et trop crue les aventures de sa jeunesse amoureuse. Il les avait encore retranchées de ses œuvres, soit que son goût délicat fût choqué des hardiesses excessives de ces premiers essais, soit que, sans être devenu un moraliste scrupuleux avec l'âge, il eût voulu mettre plus de réserve et de décence dans la peinture de ses passions. Les épodes VIII et XII sont adressées à une riche et vieille patricienne, qui essayait de le séduire, au moins par son luxe, et qu'il nous peint éclatant contre lui en reproches jaloux. L'épode V est dirigée contre Canidie. Sous ce nom fictif se cachait celui d'une parfumeuse napolitaine, Gratidie, qu'Horace avait aimée, et qui, abandonnée par lui, essayait de traverser ses nouvelles amours. Il la montre se livrant aux plus épouvantables pratiques de la magie pour composer un philtre qui doit ramener sous son empire le riche Varus. Assistée de deux horribles sorcières, elle fait périr dans d'atroces supplices un jeune enfant, victime offerte aux dieux infernaux : « Ce philtre triomphera de tes dedains; les cieux s'abaisseront au-dessous des mers, la terre s'élèvera au-dessus des cieux, si tu ne brûles pas pour moi comme ce noir bitume sur cet ardent brasier. » La XVIIe épode est une palinodie, c'est-à-dire un désaveu ironique fait par le poëte de toutes les accusations qu'il a lancées contre Canidie : Horace supplie la magicienne de l'epargner; elle ne lui répond que par des menaces terribles :

Voles modo altis desilire turribus,
Modo ense pectus norico recludere,
Frustraque vincla gutturi nectes tuo
Fastidiosa tristis ægrimonia :
Vectabor humeris tunc ego inimicis eques,
Meæque terra cedet insolentiæ.

« En vain tu voudras, pour mettre fin aux amers dégoûts d'une triste vie, te précipiter d'une haute tour; avec un fer meurtrier te percer le cœur; te serrer la gorge avec un lacet funeste : tu vivras; et moi, repoussant du pied la terre, je m'élancerai sur toi; et, cavalier inhumain, je bondirai sur tes épaules ennemies. » Ce qui nous frappe dans ces deux dernières pièces, c'est une hardiesse d'imagination bien rare chez Horace, et dont s'inspirera Lucain dans sa peinture des sorcières de Thessalie. Il y a là aussi quelque chose comme les tableaux hideux de Macbeth, et l'on peut y étudier les différences profondes qui séparent les deux génies et les deux races.

Il ne nous reste plus à parler que d'une petite pièce sur l'*Ail*, adressée à Mécène. Le sujet est bizarre et l'envoi du morceau à un homme d'État presque irrévérencieux; mais la fin en est jolie : c'est un petit tableau tout à fait dans le goût des Grecs, ou de Catulle, qu'Horace imite manifestement dans les *Épodes* : « Si jamais, joyeux Mécène, tu désires un pareil mets, je souhaite que ta jeune maîtresse repousse de sa main tes baisers, et que, pour se dérober à tes caresses, elle se réfugie sur le tout petit bord de son lit. »

Si nous avons insisté sur cette analyse des *Épodes*, c'est qu'elles sont intéressantes à plus d'un titre, car elles nous racontent, pour ainsi dire, l'histoire de la jeunesse d'Horace, et, de plus, elles nous montrent dans son génie des hardiesses que le temps, la raison et la prudence effacèrent bientôt.

ÉPOIGNE s. f. (é-poi-gne; *gn* mll.). Espèce de gâteau à pâte feuilletée. ‖ Vieux mot. On dit encore ÉPOGNE, à Lyon, dans le même sens.

ÉPOINÇONNÉ, ÉE (é-poin-so-né) part. passé du v. Epoinçonner : *Enfant* ÉPOINÇONNÉ *par une abeille.*

ÉPOINÇONNER v. a. ou tr. (é-poin-so-né — du préf. *é*, et de *poinçon*). Piquer, aiguillonner : ÉPOINÇONNER *quelqu'un avec une aiguille.*

Puis quand cet aiguillon plus ne les *époinçonne*,
Ils remâchent leurs vers, leur muse plus ne sonne.
G. DURAND.

‖ Vieux mot. On a dit aussi ESPOINÇONNER :

..... Un loup que la faim *espoinçonne*,
Sortant hors de son fort, rencontre une lionne.
RÉGNIER.

ÉPOINCT ou **ÉPOINT, OINTE** (é-poin, oin-te) part. passé du v. Épaindre. Piqué. ‖ Epris :

Qui sont ces deux bergers dont ton cœur est *époint?*
RÉGNIER.

ÉPOINDRE v. a. ou tr. (é-poin-dre — du préf. *é*, et de *poindre*). Piquer, aiguillonner. ‖ Exciter, animer. ‖ Vieux mot.

ÉPOINTAGE s. m. (é-poin-ta-je — rad. *épointer*). Techn. Action d'épointer : *L'*ÉPOINTAGE *d'un outil, d'un instrument.*

ÉPOINTÉ, ÉE (é-poin-té) part. passé du v. Epointer. Dont la pointe est usée ou cassée : *Couteau* ÉPOINTÉ. *Epée* ÉPOINTÉE. *Aiguille* ÉPOINTÉE.

— Manége. *Cheval épointé,* Cheval qui s'est démis la hanche, ou dont les hanches ne sont pas égales.

— Vener. *Chien épointé,* Chien qui s'est cassé l'os de la cuisse.

— Minér. *Cristal épointé,* Cristal dans lequel les sommets des angles sont comme abattus et remplacés chacun par une facette.

— Techn. Appointé, rendu pointu :

Détortillez les nerfs jusque dans leur racine;
Ayez soin de leur faire une pointe très-fine :
Des nerfs bien *épointés* sont secs en un moment.
LESNÉ.

ÉPOINTEMENT s. m. (é-poin-te-man — rad. *épointer*). Action d'épointer; état d'un objet épointé.

ÉPOINTER v. a. ou tr. (é-poin-té — du préf. privat. *é*, et de *pointe*). Emousser, casser ou user la pointe de : ÉPOINTER *un couteau, une aiguille.* ÉPOINTER *un outil.*

— Techn. Rendre pointu, faire une pointe à : ÉPOINTER *les nerfs de la reliure d'un livre.* ‖ Ce sens, opposé au sens ordinaire du mot, doit être évité; *appointer* est le terme propre.

S'épointer v. pr. Devenir épointé : *Ces outils* S'ÉPOINTENT *facilement.*

— **Antonymes.** Aiguiser, appointer ou appointir, empointer.

ÉPOINTILLAGE s. m. (é-poin-ti-lla-je; *ll* mll. — rad. *épointiller*). Techn. Action d'épointiller : *L'*ÉPOINTILLAGE *des draps.*

ÉPOINTILLÉ, ÉE (é-poin-ti-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Epointiller : *Drap* ÉPOINTILLÉ.

ÉPOINTILLER v. a. ou tr. (é-poin-ti-llé; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *pointe*). Techn. En parlant des draps, Les débarrasser, avec des pinces, des corps étrangers qui s'y sont introduits pendant la fabrication : ÉPOINTILLER *des draps.*

ÉPOINTURE s. f. (é-poin-tu-re — rad. *épointé*). Art vétér. Maladie des chiens qui rend leurs hanches inégales.

— Techn. Action d'épointer, ou mieux d'appointer les nerfs employés dans la reliure des livres. ‖ Débris provenant de ce travail.

ÉPOIS s. m. (é-poi — de l'anç. fr. *espois*, mot qui se rapporte au germanique : ancien allemand *espiz*, pointe, corne; anglo-saxon *spietu*; allemand *spitze*; hollandais *spits*; danois *spids*; suédois *spets*, toutes formes correspondant au latin *spica*, épi, au persan *paykan*, lance, pique, dard, flèche, pointe de lance, et aussi hoyau, pioche : arménien *pkhin*, flèche; cymrique *picell*, dard, javelot; irlandais *picidh*, pique, etc. Une racine *pik*, avec le sens de blesser, piquer, piler, broyer, et en général nuire, peut s'inférer de tout un groupe de termes analogues épars dans les langues indo-européennes : ainsi, en sanscrit *péci*, carreau de foudre, *peçvara*, qui vole, qui broie, *piçuna*, méchant, cruel; en grec *pikros*, âpre, amer, cruel; en lithuanien *pikti*, mépriser, blâmer, *paikas*, mauvais, méchant, *pikta*, méchanceté, *piktis*, le diable, etc.; en armoricain *pika*, piquer, enfouir; irlandais *piocain*, même sens; scandinave *piaka*; anglo-saxon *pycan*; anglais *to pick*; allemand *picken*. Cette racine était sans doute primitivement une onomatopée). Vener. Nom donné à des sortes de cors qui poussent au sommet de la tête du cerf : ÉPOIS *de cornure, de palmure, de trochure, d'enfourchure.*

ÉPOISSES, village et commune de France (Côte-d'Or), cant., arrond. et à 13 kilom. O. de Semur, dans une vallée; 1015 hab. Fabrique de fromages renommés. Ferme modèle. Dans

l'église, qui date en partie du XIIe siècle, se voient un *Ecce Homo* de Germain Pilon, et un grand tableau du XVIe siècle, représentant le *Martyre de saint Symphorien*.

Le château d'Epoisses est peut-être le plus ancien qui existe en Bourgogne, car, dès l'an 598, il était occupé par le roi Thierry et son aïeule Brunehaut. Il soutint plusieurs siéges dans le XIVe et dans le XVe siècle. On cite surtout comme les plus fameux ceux de 1478 et de 1591. En 1609, Henri IV en ordonna la démolition; mais il échappa à cet arrêt, en faveur de son antiquité. En 1547, le château d'Epoisses appartenait à François d'Orléans; peu de temps après, il passa à Jacques de Savoie, duc de Nemours. En 1561, le maréchal de Bourdillon l'acheta 90,000 livres. Louis d'Aussienville en était propriétaire durant la Ligue, et il le perdit même pendant cinq ans que les ligueurs l'occupèrent. Il était habité en 1652 par Achille de La Grange d'Arquien, comte de Maligny, dont la fille épousa, en 1661, Guillaume de Peich-Péron de Comminges, comte de Guitaut. A la mort de ce dernier, sa veuve fit don du château au grand Condé, qui le restitua, en 1672, au comte de Guitaut, son chambellan. Le château d'Epoisses est toujours dans les mains de cette famille. On y montre encore la chambre que Louis XIV a plusieurs fois habitée lors de ses voyages en Bourgogne. Les meubles qui décoraient alors cette chambre ont été religieusement conservés, et l'aspect en est le même qu'il y a deux siècles. Le lit du roi, orné d'une crépine d'or, semble attendre le retour du monarque, dont la couche est demeurée intacte depuis son départ. Un autre appartement, habité jadis par Mme de Sévigné, a été conservé avec le même culte. La célèbre marquise venait fréquemment de Bourbilly à Epoisses et s'arrêtait volontiers chez celui qu'elle n'appelait que *mon cher Guitaut*. On lit sur la neuvième solive de cet appartement, en partant des fenêtres, une inscription tracée, dit-on, de la propre main de l'auteur des *Lettres;* on en remarquera l'orthographe fantaisiste; mais c'était là un défaut que Mme de Sévigné ne cachait qu'aux étrangers et dont elle était la première à rire avec ses amis. Nous reproduisons textuellement cette inscription, avec la date et le signe qui l'accompagne :

> Nos plaisirs ne sont caparence
> Et souvent se cache nos pleurs
> Sous l'éclat de ces belles fleurs
> Qui ne sont que vaine épérance.
>
> 1629 — S | S

Le château d'Epoisses renferme plusieurs galeries de tableaux; à l'extrémité de celle qui règne au-dessus de la grande porte d'entrée, on remarque, entre autres, une excellente peinture d'un maître inconnu, représentant une femme tenant une lumière d'une main et de l'autre masquant cette lumière, dont les reflets sont admirablement rendus. Une vaste salle, voisine de cette galerie, renferme plus de cent cinquante portraits de famille; à côté, une autre est ornée de ceux des ducs et duchesses de Bourgogne. Plus loin, un salon renferme ceux des principales illustrations du XVIIe et du XVIIIe siècle.

ÉPOLET s. m. (é-po-lè). Techn. Syn. d'ESPOLIN.

ÉPOLLICÉ, ÉE adj. (é-pol-li-sé — du préf. privat. *é*, et du lat. *pollex*, pouce). Zool. Syn. d'ÉPOUCÉ.

ÉPOLON s. m. (é-po-lon). Antiq. Syn. d'ÉPULON.

ÉPOMÉO, montagne d'Italie, dans la baie de Naples et l'île d'Ischia, à 2,450 pieds au-dessus du niveau de la mer; on y remarque plusieurs cones volcaniques, mais le dernier courant de lave date de 1302. Du sommet, que couronne l'ermitage Saint-Nicolas, on découvre une immense étendue de mer, depuis le cap Circeo jusqu'à Capri, les côtes des golfes de Naples, les montagnes de Terracine, les sommets des Abruzzes, etc.

ÉPOMIDE s. f. (é-po-mi-de — gr. *epômis;* de *epi*, sur, et *ômos*, épaule). Antiq. gr. Vêtement de femme, sorte de manteau très-court qui se jetait sur les épaules. ‖ Vêtement d'honneur que portaient, sous le Bas-Empire, les fonctionnaires ecclésiastiques.

— Anat. Partie supérieure de l'épaule.

— s. m. Entom. V. ÉPOMIS.

ÉPOMIDIOPTÈRE s. m. (é-po-mi-di-o-ptè-re — du gr. *epômidion*, petit épomide; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, dont l'unique espèce, qui ha... la Guyane, a une sorte de petite épaulette écailleuse à l'attache de l'aile. ‖ On dit ...

ÉPOMIS s. m. (é-po-miss — du gr. *epômis*, épomide). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant sept espèces qui habitent l'an... *Les* ÉPOMIS *sont d'un vert bro... ue.* (Desmaret). ‖ On dit aussi ÉPOMIDE.

— Acal. Genre d'acalèphes médusaires, dont l'espèce unique habite les criques de l'île d'Otaïti : *Les* ÉPOMIS *ont le corps cylindracé.* (E. Duponchel.)

ÉPOMOPHORE adj. (é-po-mo-fo-re — du gr. *epômis*, épomide; *phoros*, qui porte). Zool. Qui porte sur l'épaule une tache en forme ...

— s. m. Mamm. Genre de chauves-souris formé aux dépens des roussettes, et renfermant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Afrique.

ÉPOMPHALE s. m. (é-pon-fa-le — du gr. *epi*, sur; *omphalos*, nombril). Pharm. anc. Emplâtre ou autre médicament qui s'appliquait sur le nombril.

ÉPONA (du vieux latin *epus* pour *equus*, cheval, ou du grec *ippos*), divinité des écuries et des étables chez les Romains. D'après Servius, elle naquit du commerce de Fulvius Stellus avec une jument. On l'honorait aussi sous le nom d'*Hippona*.

ÉPONCE s. f. (é-pon-se). Anc. cout. Déguerpissement. ‖ Quittance. ‖ Vieux mot.

ÉPONDURE s. f. (é-pon-du-re). Agric. Quantité dont les perches d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

ÉPONE, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant., arrond. et à 10 kilom. de Mantes, pittoresquement situé sur le flanc d'une colline qui domine la rive gauche de la Seine et que le chemin de fer de Paris à Rouen traverse sous un tunnel; 834 hab. On y remarque une église du XIIe siècle, une tourelle du Xe, l'ancien château de la famille de Créqui, et le plus beau dolmen du département de Seine-et-Oise.

ÉPONGE s. f. (é-pon-je — lat. *spongia;* du gr. *spogyos*, même sens). Zool. Corps organisé, type du groupe des spongiaires, qui semble tenir à la fois de l'animal et du végétal : ÉPONGE *marine*. ÉPONGE *fluviatile*. *Pêcher des* ÉPONGES. *On trouve sur nos côtes un nombre assez considérable d'espèces d'*ÉPONGES. (P. Gervais.) *Presque tous les naturalistes ont classé les* ÉPONGES *parmi les animaux; cependant elles n'offrent les caractères les plus saillants de l'animalité que dans les premiers temps de leur vie.* (Bouillet.) ‖ *Eponge d'eau douce*. V. SPONGILLE.

— Même objet employé à divers usages à cause de la propriété qu'il possède d'absorber, de retenir les liquides et de les laisser exprimer sous une légère pression : ÉPONGE *fine*. ÉPONGE *de toilette*. *Grosse* ÉPONGE. ÉPONGE *de cuisine, d'écurie*. *Laver avec une* ÉPONGE. *Se gonfler comme une* ÉPONGE.

> On vous tordrait le cœur comme on tord une *éponge*
> Pour en faire jaillir un peu d'émotion,
> Qu'il n'en sortirait rien, rien qu'une addition !
>
> ROLLAND et DU BOYS.

— Fig. Symbole de l'oubli : *Portant d'une main l'*ÉPONGE *de l'oubli et de l'autre le burin de la gloire, la vérité efface sous nos yeux les caractères du prestige, et grave pour la postérité les seuls traits qu'elle doit consacrer.* (Buffon.)

— Fam. Grand buveur : *Croiriez-vous que ces* ÉPONGES *vivantes appellent cela profiter du temps et jouir de la vie !* (A. Ricard.)

— *Boire comme une éponge*, S'imbiber facilement, à la manière des éponges : *Ce cuir* BOIT COMME UNE ÉPONGE. *Voilà du papier qui* BOIT COMME UNE ÉPONGE. ‖ Etre un grand buveur : *Cet homme* BOIT COMME UNE ÉPONGE.

— *Presser l'éponge*, La comprimer entre les mains, pour en faire sortir le liquide qu'elle contient. ‖ Faire rendre à quelqu'un le bien qu'il avait retenu injustement. ‖ Mettre à contribution, faire payer à quelqu'un tout ce qu'il peut payer : *Autrefois, quand les juifs s'étaient enrichis par l'usure, on* PRESSAIT L'ÉPONGE *et on les chassait ensuite du pays.* ‖ User de quelqu'un, en tirer tous les services qu'il peut rendre :

> Cette veuve, je crois, ne serait point cruelle;
> Ce serait une *éponge* à *presser* au besoin.
>
> REGNARD.

— *Vouloir sécher la mer avec une éponge*, Entreprendre quelque chose avec des moyens tout à fait insuffisants.

— *Passer l'éponge sur*, Frotter avec une éponge imbibée d'eau un objet qu'on veut nettoyer ou effacer : *Il faut* PASSER L'ÉPONGE SUR *ce parquet. Vous* PASSEREZ L'ÉPONGE SUR *ces taches*. ‖ Corriger, effacer : PASSEZ L'ÉPONGE SUR *ce morceau et reprenez-le, il est mal écrit*. ‖ Vouer à l'oubli : PASSONS L'ÉPONGE LÀ-DESSUS *et n'en parlons plus. Quand une femme arrive à se repentir de ses faiblesses, elle* PASSE *comme* UNE ÉPONGE SUR *sa vie, afin d'en effacer tout.* (Balz.)

> Sur les noires couleurs d'un si triste tableau,
> Il faut *passer l'éponge* ou tirer le rideau.
>
> CORNEILLE.

— Econ. domest. *Eponge parisienne*, Petit sac de toile rempli d'éponge cordée, dont on se sert comme de l'éponge ordinaire, pour les usages de la toilette.

— Techn. Nom qu'on donne au levain de la pâte, dans le Boulonais.

— Pharm. *Eponge à la cire*, Tranche d'éponge enduite de cire jaune. ‖ *Eponge à la ficelle*, Morceau d'éponge entouré de ficelle, dont on se sert pour dilater une plaie. ‖ *Eponge brûlée*, ou *calcinée*, ou *torréfiée*, Poudre d'éponge carbonisée : *L'*ÉPONGE CALCINÉE *a été préconisée autrefois contre le goître et les scrofules.* (Robin.)

— Chim. *Eponge de platine*, Platine spongieux que l'on obtient en décomposant par l'action du feu le chlorure de platine ammoniacal. ‖ On dit aussi MOUSSE DE PLATINE.

— Bot. Excroissance du rosier, appelée aussi BÉDÉGAR.

— Techn. Châssis qui borde la table sur laquelle on coule le plomb en nappe. ‖ Extrémité de chacune des branches du fer à ferrer les chevaux.

— Art vétér. Tumeur molle et indolente que produit l'éponge du fer par sa pression sur le coude, lorsque l'animal a l'habitude de se coucher de façon à produire ce contact.

— Véner. Anciennement, Rebord qui règne tout autour du dessous du pied du cerf. ‖ Aujourd'hui, Matière qui forme le talon du cerf, du chevreuil et de toutes les bêtes qui ont le pied fourchu.

— **Encycl.** Zool. *L'éponge* est un être organisé, aquatique, dont la véritable nature et la place dans l'échelle organique ont été longtemps méconnues. La première question qui se présente naturellement est celle-ci : « *L'éponge* est-elle un animal ou un végétal? » Cette question a suscité de longues discussions, et les deux opinions extrêmes ont été soutenues par des naturalistes éminents; dès avant Aristote, elle avait préoccupé l'attention des observateurs, et l'illustre philosophe parut éviter de se prononcer sur ce sujet, car il se contente de rapporter les idées qui avaient cours dans son temps : « On prétend, dit-il, que les *éponges* ont du sentiment; on le conclut de ce que, si elles s'aperçoivent qu'on veut les prendre, elles se retirent en elles-mêmes, et il devient difficile de les détacher. Elles font la même chose dans les grandes tempêtes, pour éviter d'être emportées par le vent et l'agitation des flots. Il y a cependant des lieux où l'on conteste aux *éponges* la faculté de sentir : à Toroné, par exemple. Ce sont, disent ceux de cette ville, des vers et d'autres animaux de ce genre qui habitent dans l'*éponge*. Quand elle est arrachée, ils deviennent la proie des petits poissons saxatiles, qui dévorent aussi ce qui est resté de ses racines. Si l'*éponge* n'est que coupée, elle renaît de ce qui reste attaché à la terre, et se remplit de nouveau. » Pline et Dioscoride reconnaissent sans hésiter la nature animale de l'*éponge*, et lui accordent même un rang plus élevé que ne le comporte son organisation. Ils distinguent des *éponges* mâles et femelles, auxquelles ils attribuent des mouvements volontaires et la faculté de s'attacher aux rochers par une force qui leur serait propre. Plus tard, nous voyons prévaloir l'opinion qui range l'*éponge* parmi les végétaux. Erasme, critiquant Pline, dit plaisamment « que l'on doit passer l'*éponge* sur une partie de l'histoire des *éponges*. » Pour Ray, Rondelet, Tournefort, Boerhaave, Seba, Marsigli, l'*éponge* est une plante. Linné lui-même, dans les premières éditions de ses ouvrages, adopte cette opinion, que de nos jours A. Richard paraît vouloir remettre en faveur. Bory de Saint-Vincent, en rangeant l'*éponge* parmi ses psychodyaires, en fait un être moitié animal, moitié végétal; c'est tourner la difficulté au lieu de la résoudre. Pallas a reconnu que l'*éponge* est, en réalité, un animal, mais placé au dernier degré de l'échelle. Les découvertes de Trembley, de Peyssonnel, et, plus tard, de Guettard, d'Ellis et de Vio ont fait prévaloir cette ancienne opinion, avec les modifications nécessitées par les progrès de la science. Les travaux de Grant et d'autres zoologistes modernes ne laissent plus aucun doute sur la nature animale de l'*éponge*, et toute la discussion porte maintenant sur la catégorie de zoophytes à laquelle ces êtres doivent être rapportés. Lamouroux les range dans l'ordre des spongiées, division des polypiers flexibles; Cuvier les rapproche des alcyons, dans la classe des polypes à polypiers, et Blainville en fait un type distinct, qu'il appelle *amorphes* ou *hétéromorphes*.

Sous le nom d'*éponge*, les anciens avaient réuni un certain nombre d'espèces, qui est devenu de jour en jour plus considérable, et parmi lesquelles on a trouvé des différences assez notables pour déterminer l'établissement de plusieurs types génériques distincts; l'ancien genre *éponge* est ainsi devenu la classe des *spongiaires*. Nous ne nous occuperons ici de ce genre que dans l'acception plus restreinte que la science lui a donnée. Le beau travail de Grant sera le meilleur guide que nous puissions suivre. A première vue, l'*éponge* présente des formes très-variables, mais presque toujours irrégulières; ce sont des tubes, des vases, des globes, des arbustes, des éventails, etc. En l'étudiant avec attention, on y reconnaît une matière animale très-fugace, d'une part; de l'autre, une charpente fibreuse et des particules cristallines qui la solidifient dans la plupart des cas, et qui sont quelquefois la seule partie que l'on puisse conserver. Cette charpente forme une sorte de feutrage, composé de nombreuses fibres anastomosées entre elles dans tous les sens; on a cru, mais à tort, qu'elle était la seule partie solide du corps des *éponges*. On y trouve aussi des *spicules*, petits corps fusiformes, un peu courbés, minces, aigus aux deux bouts, offrant souvent les formes d'aiguille, d'épingle ou d'étoile; leur nature est ordinairement siliceuse et quelquefois calcaire.

Quant à la matière animale, elle se présente sous l'apparence d'une matière gélatineuse et gluante, qui imprègne l'*éponge*, à l'état vivant, d'une sorte de gangue, très-facilement destructible et, par suite, très-peu connue. « La grosseur des *éponges*, dit M. P. Gervais, l'homogénéité de leur structure, la simplicité de leurs actes, tout porte à penser qu'elles sont plutôt des agrégations d'individus isolés. » Leur analogie extérieure avec la partie commune des polypiers agrégés (madrépores, alcyons, etc.) est en faveur de cette manière de voir; mais il faut avouer que l'individualité y est tellement confuse, qu'il est difficile de s'en rendre un compte exact sans la placer dans l'utricule organique lui-même. La masse entière est enveloppée d'une gangue mucilagineuse transparente, à laquelle on a même reconnu quelques mouvements partiels. Les spicules, le parenchyme vivant et la masse d'apparence glaireuse sont disposés de telle manière, que l'eau entre et sort facilement de la totalité des *éponges;* les ouvertures des canaux qu'elle traverse sont appelées *oscules*. M. Dujardin a observé, dans quelques espèces d'*éponges*, des particules douées de mouvements divers. Dans les espèces à charpente fibro-cartilagineuse, M. Bowerbank indique, autour des fibres anastomotiques, des filets capillaires, qu'il croit être les organes d'une circulation partielle. Il a vu dans leur intérieur de nombreux globules d'une très-petite dimension, qu'il regarde comme les globules charriés par le liquide de ces canaux. Nous venons de voir M. Gervais proposer de considérer les *éponges* comme des agrégations, sous forme indifférente ou irrégulière, d'animaux fort simples, auxquels la théorie et quelques observations conduisent à supposer la forme sphéroïdale, qui est la plus simple de celles qu'affectent les êtres organisés. Il paraît que la faculté de se contracter n'existe pas, du moins, chez les *éponges* proprement dites, à l'état adulte. Mais ce qui a surtout contribué à leur faire reconnaître une nature animale, c'est leur composition chimique, où l'azote entre pour une grande part. *L'éponge* répand la même odeur que la corne, quand on la brûle.

Tous les auteurs ont remarqué sur la surface des *éponges* des trous de forme variable, mais le plus souvent arrondis; ils ont pensé que c'était par ces trous que la masse spongieuse recevait sa nourriture et rendait ses excréments. Grant, qui a étudié ces organes, a reconnu que leurs bords ne sont pas ciliés et qu'ils sont, dans toute leur longueur, tapissés d'une membrane molle, douce et brillante; il a reconnu que c'étaient seulement des orifices de sortie, et que l'eau des courants qu'on en voit sortir y entre par d'autres trous qui sont les pores. Le courant continue tant que dure la vie de l'animal, et il emporte avec lui les particules de matière fécale, et souvent de petites masses ovalaires que nous verrons plus loin être les œufs. Lorsqu'on laisse en repos pendant un jour dans un vase un morceau d'*éponge* quelconque, on peut ensuite apercevoir facilement l'accumulation des matières fécales auprès de chaque orifice en question. Ces orifices n'ont pas tous la même forme dans une même *éponge*, mais leur capacité respective ne varie pas; on ne peut donc chercher en eux les organes de ce mouvement dont les anciens ont parlé. La nutrition et la respiration sont pour les *éponges* une seule et même fonction, qu'elles accomplissent en absorbant l'eau aérée et chargée d'animalcules. Leur accroissement s'opère par l'augmentation du parenchyme gélatineux dans lequel sont déposés les éléments de leur charpente solide. Les parties non absorbées sont entraînées hors des oscules ou canaux par le mouvement des eaux.

Quant à la reproduction de ces êtres, c'est seulement dans ces derniers temps que l'on est parvenu, sinon à résoudre complètement la question, du moins à réunir un nombre satisfaisant d'observations précises. Grant admet que les *éponges* sont ovipares, et il a suivi le développement entier des œufs; il a aussi remarqué que la production de ces œufs fait éprouver à ces animaux diverses modifications dans leurs couleurs et la nature de leurs tissus. Certaines parties, qui, pendant l'été, étaient transparentes et presque incolores, présentent, durant les mois d'octobre et de novembre, des taches d'un jaune opaque répandues sur tous les points; ces taches, que l'on reconnaît pour être les rudiments des œufs, sont plus fréquentes dans les parties profondes qu'à la surface; la matière parenchymateuse devient alors plus abondante dans la masse entière. En examinant au microscope des morceaux minces d'*éponges*, on s'aperçoit que les taches jaunes qui s'y trouvent répandues sont composées de très-petits granules gélatineux, de forme irrégulière, contenus dans l'intérieur des canaux profonds. Ce sont les rudiments des œufs, qui d'abord ne consistent que dans de petits groupes arrondis, formés de globules analogues à ceux qui composent la matière parenchymateuse; en grossissant, ils deviennent ovoïdes, et lorsqu'ils ont acquis leur état de maturité, leur forme est celle d'un œuf ordinaire. Deux mois après qu'ils ont commencé à être visibles à la loupe, ils sont à peu près longs d'un quart de millimètre, sur un diamètre moitié moindre; leur couleur est toujours jaune; ils sont très-nettement visibles et se détachent facilement. Les œufs sont alors pondus, et on les voit venir à la surface ou errer au milieu du liquide, par un mouvement lent et sans saccades, ce qui les distingue de beaucoup d'infusoires. Ce sont alors de vraies larves d'*éponges*, ayant à leur partie antérieure une multitude de petits cils, qui parais-

sont être leurs organes de progression. On remarquera que leur forme est alors symétrique. Bientôt ils cessent de s'agiter, et vont se fixer dans les endroits abrités de la lumière. Ils s'épanouissent alors, et, comme ils sont assez nombreux dans une même circonscription (un centimètre cube d'*éponge* en contenant jusqu'à un millier), ils ne tardent pas à se rencontrer, et le contact leur fait perdre leur régularité, qui, d'ailleurs, commençait déjà à s'altérer; c'est ainsi qu'ils deviennent réellement amorphes. Ces œufs ou gemmes mobiles paraissent surtout destinés à opérer la multiplication des *éponges* pendant la belle saison. On a observé, en outre, chez un certain nombre d'espèces, une autre sorte de corps reproducteurs, graniformes, qui ont la propriété de revenir à la vie après avoir subi un certain degré de dessiccation. Ils sont le moyen par lequel la substance vivante de l'*éponge* se conserve dans les temps difficiles, tels que l'hiver ou les époques de sécheresse, pour en sortir dès que les circonstances deviennent favorables; c'est à ces corpuscules qu'on donne le nom de *graines*.

Dans les détails qui précèdent, nous avons dû souvent, à l'histoire des *éponges* proprement dites, ajouter des détails concernant d'autres espèces qui appartiennent aujourd'hui à des genres différents. Il faut maintenant préciser cette étude. Voici d'abord la caractéristique du genre *éponge*, tel qu'il est actuellement: corps mou, très-élastique, diversiforme, plus ou moins irrégulier, très-poreux, traversé par des canaux tortueux, s'ouvrant à l'extérieur par des oscules bien distincts, et composés d'une sorte de squelette subcartilagineux, anastomosé dans tous les sens et quelquefois dépourvu de spicules. Il est très-difficile, dans ce genre, comme dans tous ceux de la classe, de caractériser les espèces d'après la forme extérieure, qui, par cela même qu'elle est très-irrégulière, peut varier, pour ainsi dire, à l'infini dans les divers individus d'un même type spécifique. C'est seulement dans ces derniers temps que l'on a eu recours à la structure intérieure pour obtenir une détermination plus précise. Les *éponges* vivent dans la mer et se trouvent sous presque toutes les latitudes; mais elles varient par le nombre des espèces et le volume des individus, suivant les localités: beaucoup plus abondantes dans les pays chauds, où elles acquièrent jusqu'à quatre-vingts centimètres de hauteur sur un mètre et demi de diamètre, elles sont, au contraire, moins nombreuses, plus petites et moins variées en espèces dans les mers tempérées et froides. Les *éponges* croissent abondamment sur les rochers, auxquels elles se fixent dès leur jeune âge, au moyen d'une substance gélatineuse assez résistante, qui s'insinue dans toutes les inégalités de la surface sous-jacente. Elles vivent quelquefois si près de la côte, que le flot, à marée basse, les laisse pendant plusieurs heures à découvert, ce qui indique qu'elles peuvent supporter la privation momentanée du contact de l'eau. Toutefois, chaque espèce possède cette propriété à un degré différent, et il est probable que, sous les latitudes intertropicales, les *éponges*, à cause de la promptitude de l'évaporation, ne peuvent résister que pendant un temps assez court. Sous le nom d'*éponges usuelles*, on réunit deux espèces beaucoup mieux connues que les autres, à cause de leur emploi plus fréquent dans la médecine, les arts et l'économie domestique, et aussi parce qu'elles se trouvent toutes deux dans la Méditerranée. L'*éponge commune* est molle, tenace, arrondie, grossièrement poreuse, à orifice grand et à surface munie de laciniures assez rares. L'*éponge peluchée*, un peu plus aplatie que la précédente, est molle, tomenteuse, très-poreuse, à peine lobée, et a sa surface couverte de laciniures très-nombreuses. Il n'est pas sans intérêt de connaître les détails donnés par Aristote sur les différentes variétés d'*éponges* observées de son temps: «On distingue trois sortes d'*éponges* usuelles. Les premières sont d'une substance lâche; les secondes d'un tissu serré; les troisièmes sont dites *achillées*. Celles-ci sont plus fines, plus compactes, plus fortes que les autres: on en met des morceaux sous les casques et sous les bottes pour amortir l'effet des coups; elles sont plus rares que les autres. On distingue, parmi les *éponges* de la seconde sorte, celles qui sont plus dures et plus rudes que les autres, et on leur donne le nom de *tragos*. Toutes les *éponges* naissent sur les rochers ou sur les bords de la mer; la vase est leur aliment. Les plus grosses sont celles dont la substance est lâche, ou celles de la première sorte: elles se trouvent en quantité sur les côtes de Lycie; les secondes ont le tissu plus doux, et les *éponges* d'Achille sont les plus compactes. Les canaux dont les *éponges* sont percées sont vides et forment des intervalles qui interrompent la continuité de leur attache. Leur partie inférieure est recouverte d'une espèce de membrane, et l'*éponge* est adhérente dans la majeure partie de sa masse. La partie supérieure est percée d'autres canaux fermés: on en voit aisément quatre ou cinq, et c'est ce qui a fait dire à quelques personnes que ces canaux sont les ouvertures par lesquelles l'*éponge* se nourrit. Il est un autre genre d'*éponges* qui ne peuvent se nettoyer, et que, par cette raison, l'on nomme *illavables*: les canaux dont elles sont percées sont larges, mais le reste de leur substance est compacte. En les ouvrant, on trouve que leur tissu est plus serré et leur substance plus visqueuse que ceux des autres *éponges*; au total, leur substance ressemble à celle du poumon. C'est de ce dernier genre d'*éponges* qu'on s'accorde à dire qu'elle est douée de sentiment. Il est facile de la distinguer des autres, même dans la mer; celles-ci blanchissent lorsque la vase baisse, au lieu que celles-là restent toujours noires.»

On péchait autrefois des *éponges* dans la mer Rouge et sur une grande partie de la côte septentrionale d'Afrique. Aujourd'hui, cette pêche se fait surtout dans l'archipel grec et sur le littoral syrien. Les habitants des îles s'y livrent dès leur jeune âge, s'essayant à plonger à des profondeurs plus ou moins grandes pour aller chercher ce produit. Les plongeurs grecs sont, en général, plus hardis et plus adroits que les plongeurs syriens. Ceux de Kalminos et de Psora sont les plus renommés. Bien qu'ils restent dans l'eau moins longtemps que les Syriens, leur pêche est d'ordinaire plus abondante. Ils plongent jusqu'à vingt-cinq brasses de profondeur, tandis que leurs rivaux ne descendent guère qu'à quinze ou vingt brasses au plus. Les femmes elles-mêmes ne sont pas toujours exemptes de ces travaux pénibles; Hasselquist, dans son *Voyage au Levant*, rapporte que, dans la petite île d'Himia, située près de Rhodes et où se trouve une grande quantité d'*éponges*, les filles ne peuvent se marier si elles n'ont fait preuve d'habileté et de courage dans ce genre de pêche. Suivant d'autres voyageurs, il en est de même, et dans presque toutes les îles, des jeunes garçons.

Dans le Levant, depuis Beyrouth jusqu'à Alexandrette, la pêche est libre pour toutes les nations; mais elle est principalement exploitée par les Grecs et les Syriens. Les premiers commencent à pêcher en mai et finissent en août, afin de rentrer chez eux avant la mauvaise saison; les autres continuent la pêche jusqu'à la fin de septembre. Les mois les plus favorables sont ceux de juillet et d'août. Quoi qu'il en soit, dès que l'époque est arrivée, les Grecs débarquent sur divers points de la côte de Syrie, notamment à Saïde, à Beyrouth, à Tripoli, à Tortosa, à Latakièh; ils désarment leurs embarcations, nommées *sarcolèves*, qui, généralement, portent quinze à vingt hommes. Ils louent aux habitants du pays des barques de pêche, et, sur chacune d'elles, quatre ou cinq hommes vont explorer les côtes et plonger à la recherche des *éponges*. Chaque plongeur est armé d'un couteau à forte lame, afin de pouvoir détacher plus facilement du rocher les *éponges* qui y adhèrent. Les Grecs de la Morée, et surtout les Hydriotes, font la pêche avec un trident à lame recourbée et garni d'une poche ou filet. Lorsque la mer est calme, de manière que plusieurs poignées de sable, trempées dans de l'huile et cinglées sur la surface de la mer, y déposent cette huile, qui s'étend et empêche les rides de l'eau en neutralisant l'action de l'air, alors les pêcheurs voient au fond de la mer les *éponges* sur lesquelles ils dirigent leur drague. Cette manière de pêcher a l'inconvénient de déchirer les masses spongieuses; aussi ces *éponges harponnées* se vendent-elles beaucoup moins cher que les *éponges plongées*. Sur les bancs de Bahama, dans le golfe du Mexique, où les *éponges* vivent à de faibles profondeurs, les pêcheurs, après avoir enfoncé dans l'eau une longue perche amarrée près du bateau, se laissent glisser sur ces *éponges*, dont ils font une récolte plus facile que celle des plongeurs de la Méditerranée. En général, cette pêche est exploitée sans prévoyance, et l'on peut déjà prévoir l'époque où les *éponges* auront, sinon disparu, du moins notablement diminué. Cette prévision a fait naître l'idée de naturaliser les bonnes espèces d'*éponges* sur des points plus rapprochés de nous, et notamment sur les côtes de la Méditerranée française; malheureusement, les essais tentés jusqu'à ce jour n'ont donné aucun résultat satisfaisant.

Avant de livrer les *éponges* à la vente, on leur fait subir une préparation essentielle, afin de les débarrasser d'une odeur chloreuse qui leur est particulière, et qui est due à la matière animale renfermée dans les tissus feutrés. Au moment où on vient de les pêcher, on piétine, on presse, on lave plusieurs fois ces *éponges* dans l'eau douce, fréquemment renouvelée, jusqu'à ce que le mucus ait entièrement disparu; puis on les passe à l'eau chaude. Lorsqu'on veut les blanchir, on les laisse tremper pendant une heure dans l'acide chlorhydrique étendu, afin d'éliminer les matières calcaires qui peuvent s'y trouver; puis on les laisse macérer, pendant cinq ou six jours, dans l'acide sulfurique très-étendu d'eau, et l'on a soin de les presser de temps en temps. Il ne reste plus qu'à les faire sécher et à les emballer, ce qui se fait dans des toiles et plus souvent dans des balles de crin. Pour donner une idée de l'importance du commerce des *éponges* en France, nous dirons qu'en dix années, de 1841 à 1850, il en a été importé plus d'un million et demi de kilogrammes; le prix varie, suivant la qualité, de 5 à 110 fr. le kilogramme.

Les usages ordinaires de l'*éponge* sont suffisamment connus; mais on réserve plus particulièrement pour tel ou tel emploi les différentes sortes, que nous avons à faire connaître: 1° l'*éponge fine-douce de Syrie* est, en sortant de la mer, blonde, serrée, pesante, et semble être toute d'une pièce. A la préparation, elle devient d'un jaune tirant sur le fauve, légère, conique ou hémisphérique, creusée en dedans et offrant la forme d'une coupe ou d'une calotte, dont les bords sont quelquefois amincis ou arrondis. La partie extérieure est fine, veloutée, chargée de poils ras, percée de petits trous nombreux; la partie concave est perforée de trous beaucoup plus grands, qui se rapprochent de sa surface extérieure. Le sommet du cône est presque toujours percé, et laisse aisément passer la lumière par un ou plusieurs trous. Cette sorte d'*éponge*, dont le volume est parfois très-grand, est fort recherchée pour sa légèreté et la beauté de ses formes; on l'emploie particulièrement pour la toilette; à l'état naturel, elle est d'un excellent usage. Il n'en est plus de même quand elle a été complètement blanchie par les parfumeurs, à l'aide de préparations chimiques qui en altèrent la qualité et peuvent compromettre la santé des consommateurs. 2° L'*éponge fine-douce de l'Archipel* ressemble beaucoup à la précédente; mais son tissu moins fin est percé de trous nombreux et un peu plus grands; sa partie supérieure offre de larges cavités, plus ou moins profondes; sa racine est ordinairement moins large. Elle sert aussi à la toilette, et on l'emploie encore dans les manufactures de porcelaine, la corroierie et la lithographie. 3° L'*éponge fine-dure*, dite *grecque*, présente, à l'état brut, une masse irrégulière, dure, d'un tissu serré, percé de petits trous, et de couleur fauve. Par la préparation, elle se développe, prend une teinte plus pâle, devient plus molle et d'un tissu plus lâche, mais conserve toujours un grain dur et serré. On l'emploie à divers usages domestiques et dans quelques industries. 4° L'*éponge blonde de Syrie*, dite *de Venise*, forme une masse de couleur blonde, d'une texture fine, nerveuse et serrée, devenant plus légère et plus pâle, mais moins fine, par la préparation, qui lui donne l'aspect arrondi d'un champignon. Elle est très-estimée, à cause de sa légèreté, de la solidité de son tissu et de la régularité de ses formes; on l'emploie à divers usages domestiques. 5° L'*éponge blonde de l'Archipel*, dite aussi *de Venise*, a une couleur agréable d'un blond fauve, plus foncé que dans l'*éponge de Syrie*; sa texture est compacte, et au toucher elle paraît savonneuse. On l'emploie aux mêmes usages que la première sorte. 6° L'*éponge géline*, qui vient des côtes de Barbarie, est une masse cylindrique, peu élevée, tenace, d'un tissu fin, poreux, fauve à l'extérieur, rougeâtre à la base. Elle sert à la toilette; mais, beaucoup plus rare que les précédentes, elle ne fait guère un objet de commerce. 7° L'*éponge brune de Barbarie*, dite *de Marseille*, présente, quand elle a été préparée, une masse arrondie, brun rougeâtre, pesante, percée d'un grand nombre de trous. Elle est très-estimée pour les lessivages à l'eau seconde, pour les usages domestiques et pour l'écurie. 8° L'*éponge de Salonique* est aplatie, épaisse de deux centimètres, unie, grisâtre, percée de petits trous et comme déchirée en plusieurs endroits, d'un tissu fin, serré et peu élastique. Elle est ordinairement très-chargée de sable. On n'en fait guère usage qu'en chirurgie. 9° L'*éponge de Bahama*, introduite depuis peu dans le commerce, affecte des formes différentes et a la couleur de l'*éponge* grecque; son tissu est fin, mais cassant; sa surface très-unie. Cette *éponge* a un bel aspect, qui prévient d'abord en sa faveur, mais elle est d'un fort mauvais usage et doit être rejetée du commerce.

L'*éponge*, il est à peine besoin de le dire, doit ses applications économiques ou industrielles à la propriété qu'elle possède de se laisser pénétrer par l'eau et d'absorber en grande quantité ce liquide, qui n'altère pas son tissu, mais le gonfle d'une manière très-sensible. Il est donc évident que plus ce tissu sera fin, poreux et élastique, plus il aura de valeur commerciale. Si les *éponges* étaient plus abondantes et d'un prix moins élevé, on pourrait les employer avantageusement à faire des filtres pour les liquides, comme aussi des garnitures de meubles ou des sommiers excellents. On s'en est autrefois servi en médecine; calcinées en vase clos, elles donnaient une sorte de charbon que l'on administrait avec succès contre le goître et les scrofules, et qui agissait surtout par l'iode qu'elles renferment. Aujourd'hui que l'on possède des moyens plus efficaces d'administrer cette substance, on emploie rarement les *éponges* calcinées: «Pour l'usage chirurgical, dit A. Richard, on fait subir aux *éponges* différentes préparations, qui ont pour objet de les réduire au plus petit volume qu'elles puissent occuper, afin de s'en servir comme moyen de dilatation. On emploie deux procédés pour comprimer les *éponges*: l'un consiste à les plonger dans la cire en fusion et à les exposer ensuite à une forte pression; la cire, en se figeant, les retient dans cet état de pression; le second procédé, plus généralement usité aujourd'hui, a pour objet de comprimer les *éponges* en les serrant fortement au moyen d'une ficelle dont on les entoure. Un petit fragment d'*éponge* préparée, introduit dans une plaie fistuleuse, s'y gonfle, occupe un espace beaucoup plus considérable, et est fréquemment employé pour dilater certains conduits.»

Depuis longtemps on a observé des *éponges* fossiles, et l'on en connaît aujourd'hui un grand nombre d'espèces. Les restes silicifiés de ces animaux ont beaucoup contribué à la formation de plusieurs terrains des époques secondaire et tertiaire. Voici ce que dit Dujardin au sujet des poudingues siliceux qui surmontent la craie grossière en Touraine: «Sur une épaisseur de 6 à 7 mètres, le côté opposé à la ville de Tours est formé d'une terre blanche, friable, remplie de zoophytes siliceux en fragments, qui ont conservé à peu près leur position relative et dont les surfaces sont assez nettes et bien conservées; j'y ai distingué cinq espèces non décrites de spongiaires en lames minces, couvertes d'oscules sur une ou sur leurs deux faces. La terre blanche qui contient ces zoophytes est toute pénétrée de spicules siliceux de 2 à 4 millimètres, qui lient la masse et l'empêchent d'être friable, comme elle le serait sans cela; cette terre blanche se casse difficilement, comme une pâte grossière de carton, et quand on la manie sans précaution, les spicules pénètrent dans les mains comme les poils de certaines chenilles.» On a trouvé des spicules siliceux dans une roche calcaire des environs d'Oran. Les agates dites *mousseuses* et quelques jaspes doivent à la présence d'*éponges* la particularité qui leur a valu leur nom. Leur observation a conduit à la découverte des spicules dans les *éponges* usuelles. Enfin, des débris d'*éponges* ont été reconnus aussi dans divers silex.

Nous ne faisons que nommer les *éponges* d'eau douce, qui forment le genre SPONGILLE.

— Art vétér. On désigne sous le nom d'*éponges* différentes variétés de tumeurs qui peuvent se développer, chez le cheval, à la pointe du coude, consécutivement aux pressions et aux froissements dont cette région peut être le siége.

On distingue les *éponges* en *récentes*, qui sont de simples infiltrations chaudes du tissu cellulaire sous-cutané, ou des kystes séreux, ou des tumeurs phlegmoneuses; et en *chroniques*, qui sont le résultat d'une infiltration froide du tissu cellulaire, ou une induration pleine du même tissu, ou des tumeurs purulentes.

Cette tumeur, dont le volume varie depuis la grosseur d'une noix jusqu'à celle de la tête d'un homme, est l'effet d'une action contondante et répétée exercée sur le coude, soit par les talons du pied antérieur, soit par l'*éponge* ou le crampon de fer, lorsque le cheval se *couche en vache*, c'est-à-dire lorsqu'il a contracté l'habitude de se tenir couché sur les coudes, de telle sorte que les membres antérieurs, pliés à l'endroit des genoux, font appuyer contre les coudes le bord du talon ou l'extrémité de la branche de fer. Dans ce cas, si la pression exercée par le fer est lente et peu violente, l'*éponge* est déterminée par une irritation d'abord légère, peu appréciable, mais qui produit bientôt l'induration de la peau et la formation d'une petite tumeur épaisse, indolente. Puis, sous l'influence de l'action répétée de la cause première, l'*éponge* augmente de volume, devient douloureuse, gêne les mouvements du membre et empêche l'animal de travailler. Quelquefois aussi la tumeur est accompagnée d'escarre, de cors et de plaie plus ou moins profonde, soit par suite de la chute de ces cors, soit parce que l'action entretenue de la cause agissante a déterminé la destruction de la peau. Enfin cette tumeur est susceptible de contenir de la sérosité, ou bien, et le plus souvent, elle a une texture spongieuse et constitue un véritable stéatome. Elle est quelquefois hémisphérique, à base large et plus ou moins étendue; d'autres fois, elle est ronde et ne tient au coude que par une base étroite, par une sorte de pédoncule.

Le traitement préservatif de l'*éponge* consiste à tronquer et à rentrer la branche interne des fers antérieurs, de telle sorte qu'elle reste en deçà des limites de la corne et que, si le pied doit se mettre en contact avec le coude, ce ne soit que par le contour arrondi des talons, dont le frottement contre la peau est bien moins dommageable que celui d'un corps métallique et anguleux. Enfin, on peut encore atténuer les effets des pressions sur les coudes, chez un cheval habitué à se coucher en vache, en interposant entre les parties qui se rencontrent un coussin d'amortissement solidement fixé par une courroie, soit autour du paturon, soit autour de l'avant-bras, pendant tout le temps du séjour de l'animal à l'écurie. Quant au traitement curatif des *éponges*, il varie suivant la nature de la tumeur. Si l'*éponge*, de nature inflammatoire aiguë, dépend de circonstances passagères, elle disparaît dès que la cause qui lui a donné naissance disparaît elle-même; mais si elle dépend d'une cause persistante, elle est d'une ténacité extrême, qui s'explique par le mode d'action de la cause. «Quand les *éponges* sont de nature inflammatoire, dit M. Bouley, c'est le traitement antiphlogistique qu'il convient d'abord de mettre en usage. On doit recouvrir leur surface de topiques anodins, tels que le populéum, les pommades opiacées, belladonées ou camphrées; puis il faut ouvrir des voies d'échappement aux liquides accumulés dans leur trame par des ponctions plus ou moins nombreuses, suivant que ces liquides sont à l'état d'infiltration ou rassemblés dans des poches séreuses ou purulentes.» Quant aux *éponges* chroniques, le traitement consiste à introduire au centre de la masse

qui les constitue des cautères, des sétons ou des escarrotiques qui amènent la résolution de la tumeur, tout en conservant presque intégralement la peau, ce qui est un avantage incontestable.

— Pharm. L'*éponge* s'emploie en pharmacie sous le nom d'*éponge* à la cire, d'*éponge* à la ficelle et d'*éponge* brûlée ou torréfiée. Pour préparer les *éponges* à la cire, on prend des *éponges* fines, on les bat fortement, pour en faire sortir les graviers, et on les fait tremper dans l'eau tiède pendant vingt-quatre heures; on les lave avec soin et on les fait sécher. Quand elles sont sèches, il faut les couper par tranches, plonger celles-ci dans de la cire jaune fondue, les retirer et les presser entre deux plaques de fer chaudes ou sur le plateau d'une presse chauffée. Les *éponges* à la ficelle sont lavées comme les précédentes; on les presse fortement et on les entoure entièrement et avec force de corde de fouet. Dès que l'*éponge* est entièrement recouverte, on arrête fortement la corde par un nœud et l'on fait sécher à l'étuve.

Ces *éponges*, ainsi que les précédentes, sont employées dans les pansements chirurgicaux, pour dilater les plaies et absorber le pus.

Les *éponges* brûlées ou torréfiées se préparent en torréfiant les *éponges* dans un brûloir, jusqu'à coloration brun noirâtre ou perte du quart de leur poids; on pulvérise ensuite. Une carbonisation trop complète aurait pour inconvénient de volatiliser l'iode, auquel l'*éponge* doit ses propriétés antistrumeuses. Ce charbon d'*éponge* est employé depuis fort longtemps contre le goître.

Lemercier a indiqué un procédé qui permet d'obtenir ce médicament sans lui faire perdre sa valeur. Il consiste à exposer les *éponges* à une certaine température dans une étuve ou dans un four à pain. Elles sont ainsi bien plus actives.

— Econ. dom. L'invention de l'*éponge* parisienne est un exemple assez singulier de l'enchaînement des idées et des causes pour mériter une mention spéciale. Un architecte, à la recherche d'un produit pouvant remplacer la tontisse de laine dans la fabrication des papiers veloutés, imagina de réduire en poussière filamenteuse des déchets d'*éponges*; puis, un jour, étant atteint de douleurs rhumatismales, il voulut se frictionner avec une *éponge*, dont le tissu, formé de fibres capillaires, se prêtait à merveille à cet usage. Le gant à frictions se trouva créé, et, peu après, les débris d'*éponges* qu'il voulut utiliser lui donnèrent l'idée de l'*éponge* parisienne, dont l'emploi est devenu assez commun pour avoir une certaine importance dans le commerce et l'industrie.

ÉPONGÉ, ÉE (é-pon-jé) part. passé du v. Eponger. Essuyé ou étanché avec une éponge : *Un parquet mal* ÉPONGÉ. *De l'eau* ÉPONGÉE. ‖ Effacé avec l'éponge ou par un procédé analogue : *Ces dessins à la craie, ouvrage des gamins, ne sont pas encore* ÉPONGÉS.

ÉPONGEANT (é-pon-jan) part. prés. du v. Eponger : *Dame Léonarde parut,* ÉPONGEANT *ses yeux de chouette d'un ample mouchoir.* (Th. Gaut.)

ÉPONGER v. a. ou tr. (é-pon-jé — rad. *éponge;* prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *J'épongeai, nous épongeons*). Nettoyer ou étancher avec une éponge : ÉPONGER *une table, un parquet, une voiture, une toile cirée.* ÉPONGER *de l'eau, de l'huile, du vin.* ‖ Sécher avec une éponge : ÉPONGER *des vitres humides.*

— Par anal. Sécher avec un linge ou un autre objet employé comme absorbant : *Elle passa son mouchoir sur ses yeux pour* ÉPONGER *une larme rebelle.* (Alex. Dum.)

. . . Au lointain, les nymphes sans ceintures,
Avec leurs grands cheveux par le soleil flétris,
Epongent leurs bras nus dans les fleuves taris.
TH. DE BANVILLE.

— Par ext. Effacer par un lavage : ÉPONGER *un dessin mal exécuté.*

— Fig. Vouer à l'oubli : *Il faut vivre au jour le jour, oublier beaucoup, enfin* ÉPONGER *la vie à mesure qu'elle s'écoule.* (Chamfort.)

— Techn. Dorer avec une éponge imbibée de jaune d'œuf, en parlant de certaines pâtisseries : ÉPONGER *du pain d'épice.*

S'éponger v. pr. Etre épongé : *L'huile répandue sur le marbre doit* S'ÉPONGER *immédiatement, sans quoi elle le tache.*

— Eponger l'humidité de son corps : *L'abbé, inondé de sueur, s'était laissé tomber sur une chaise et* S'ÉPONGEAIT *avec son mouchoir.* (J. Sandeau.) ‖ Eponger à soi : S'ÉPONGER *le visage.*

ÉPONGIER s. m. (é-pon-jié — rad. *éponge*). Qui a des éponges, qui porte des éponges :

Camarade *épongier* prit exemple sur lui,
Comme un mouton qui va dessus la foi d'autrui.
LA FONTAINE.

‖ Ce mot, créé par La Fontaine, est trop spécial pour rester dans la langue.

ÉPONIDE s. f. (é-po-ni-de). Moll. Syn. de PULVINULE et de ROTALIE.

[illegible] appelée *Peponila* par Xiphilin, *Empona* par Plutarque, morte en 78 après J.-C. Elle avait [illegible] ...iers [illegible] ...antait de descendre [illegible] César parce qu'une de ses aïeules avait séduit le conquérant par sa beauté. Sabinus s'associa au soulèvement tenté sur le Rhin par Civilis et arma les Lingons, ses concitoyens. « Il se fit, dit Tacite, proclamer César et entraîna contre les Séquanes, nation qui nous était fidèle, une multitude immense et désordonnée de Lingons. Les Séquanes acceptèrent la bataille, et, la fortune s'étant déclarée pour la bonne cause, les Lingons furent défaits. Après avoir témérairement précipité l'attaque, Sabinus ne fut pas moins prompt à prendre la fuite. Pour répandre le bruit de sa mort, il fit mettre le feu à la maison dans laquelle il s'était réfugié, et l'on s'imagina qu'il avait péri volontairement. »

Il n'en était rien; secrètement retiré au fond d'une grotte perdue dans les profondeurs d'une forêt druidique, il vivait en compagnie de deux affranchis dévoués; mais parmi les sacrifices que son insuccès le forçait de faire, il en était un, entre tous, qui déchirait son cœur. Sa femme si jeune, si belle, si aimante, fallait-il donc la perdre et lui dire un adieu peut-être éternel? D'autre part, comment lui proposer de s'ensevelir avec lui dans le tombeau qu'il s'était choisi? Certes, Sabinus connaissait toute la tendresse et toute la grandeur d'âme d'Eponine; il était sûr qu'elle consentirait à le suivre, s'il le désirait, et à ne vivre que pour lui; mais il craignait, pour cette tendre créature, accoutumée à tous les bruits du monde et à tous les raffinements du luxe, les regrets qui si souvent succèdent à l'enthousiasme, et dont le sentiment du devoir accompli ne garantit pas toujours; enfin il eut assez de générosité pour ne vouloir pas abuser de celle d'Eponine, ou, pour mieux dire, il n'avait qu'une idée imparfaite de la façon dont cette femme aimante lui était attachée.

Eponine, croyant son époux mort, résolut de ne pas lui survivre; dès cet instant, elle refusa de prendre aucune nourriture. Trois jours s'étaient déjà écoulés, lorsqu'un des affranchis de Sabinus, au retour de la ville où il était allé chercher des aliments, révéla à son maître qu'Eponine était près de succomber à sa douleur. Sabinus comprit alors qu'en se croyant généreux il n'avait été qu'ingrat; il chargea aussitôt son serviteur de l'avertir du lieu de sa retraite. Eponine sut renfermer dans son cœur la joie qu'elle ressentit de ce bonheur inattendu, et, tandis que Sabinus était en proie aux appréhensions les plus déchirantes, elle prenait à la dérobée le chemin du souterrain.

Comment retracer la scène qui eut lieu quand la pauvre femme, conduite et soutenue par l'affranchi, parut tout à coup, pâle, tremblante et cependant heureuse, à l'entrée du lugubre refuge? Se précipitant dans les bras de Sabinus, elle lui dit : « Je viens adoucir ton sort en le partageant; je viens reprendre les droits sacrés d'épouse et d'amie; je viens enfin te consacrer la vie que tu m'as rendue. » Sabinus crut à une vision. A peine trouva-t-il la force de balbutier quelques paroles de reconnaissance et d'admiration. Son cœur se fondit : il pleura.

« Ah! dit-il d'une voix sombre, qu'il y a loin de ces murs affreux au palais de marbre que je rêvais pour toi! » Et rencontrant les regards de son affranchi, immobile et muet dans l'ombre, semblable à la statue du Désespoir, il continua : « Je commandais à une armée, j'avais une cour brillante, des amis empressés, de nombreux serviteurs, et maintenant..... »

« — Je te reste, moi, interrompit Eponine, » qui, fixant sur lui ses beaux yeux, où se lisait un doux reproche, ajouta d'une voix ferme : « Vois si je pleure, Sabinus. »

Il était impossible qu'Eponine disparût entièrement du monde sans s'exposer à des recherches dangereuses; d'ailleurs, en renonçant pour toujours à sa famille et à ses amis, elle s'ôtait les moyens de servir Sabinus si l'occasion s'en présentait. Il fut donc décidé qu'elle continuerait de jouer son rôle de veuve désespérée, et que le soir seulement elle viendrait se renfermer dans le souterrain. Mais sa demeure en était éloignée; il fallait franchir à pied, avec mille précautions, une distance assez grande. Comment supporterait-elle cette fatigue quotidienne? Comment une femme jeune et délicate, élevée dans le luxe et la mollesse, oserait-elle s'exposer, sous la garde d'un seul affranchi, à tous les dangers d'un voyage nocturne, rendu plus pénible encore par le pitoyable état des chemins détournés qu'il lui fallait prendre? Comment, enfin, aurait-elle assez de discrétion, assez de prudence pour dérober à tous les yeux ses démarches et son secret?

La réponse est facile : Eponine était guidée par les deux plus grands mobiles des actions extraordinaires, le devoir et la vertu, si puissants lorsqu'ils se trouvent réunis. Rien ne l'arrêtait, ni la crainte de tomber dans quelque embuscade de soldats romains, ni la fatigue, ni les rigueurs de l'hiver. Un nouvel événement la rendit encore plus courageuse et plus sublime : elle devint mère, et donna la vie à deux jumeaux qu'elle allaita comme une lionne, loin de tout secours étranger, dans cet antre privé de la clarté du soleil où, forte et résignée, elle les avait enfantés. En recevant sur ses genoux ces deux petits êtres, nés au même instant dans la douleur, et en les pressant contre son cœur avec une joie farouche, Sabinus ne put écarter cette cruelle pensée, qu'ils étaient nés pour vivre loin des hommes et condamnés à croître dans une prison obscure. Eponine, en proie aux mêmes angoisses, ne les entoura que de plus de soins, que de plus de tendresse; prête à s'immoler pour eux comme pour leur père, elle les vit se développer et grandir sous l'ardent foyer de son œil maternel. Eux, les chers petits, étaient dociles à ses leçons et répondaient par leurs caresses naïves à sa touchante sollicitude. Ils comprenaient ses alarmes, écoutaient ses remontrances, se prêtaient à ses recommandations. Ainsi, devenue désormais étrangère au monde, à la société, elle ne voyait plus l'univers et le bonheur qu'au fond de la retraite de Sabinus.

Cependant, ses absences devenant chaque jour plus multipliées et plus longues, on eut enfin des soupçons, et l'excès même de sa sécurité acheva de la perdre. Elle fut observée, suivie, et le mystère se dévoila.

Un jour de l'année 78, par ordre de l'empereur Vespasien, des soldats firent irruption dans le souterrain où depuis neuf ans vivait Sabinus, et l'en arrachèrent, ne concevant pas, en voyant cette affreuse demeure, qu'on pût la regretter et verser des pleurs en la quittant. Sabinus comparut devant le César romain, les mains chargées de chaînes. Il ne pouvait rien alléguer pour sa défense. Les lois le condamnaient à mort pour crime de révolte ouverte, et des circonstances particulières aggravaient encore ce crime : il s'était fait proclamer empereur par son armée; il se prétendait issu de Jules César; de plus, il avait fait abattre les colonnes et les tables d'airain qui rappelaient l'alliance des Romains et des Lingons.

Eponine ne se démentit pas en cette dernière épreuve. Elle avait suivi son mari, en emportant ses enfants. Elle se jeta avec eux aux pieds de Vespasien, et les lui présentant : « César, lui dit-elle, vois ces enfants, ces deux jumeaux; je les ai conçus, je les ai nourris dans un tombeau, afin que nous fussions trois à demander la grâce de leur père. » Vespasien parut un instant ému; mais il invoqua la raison d'Etat, la nécessité de faire un grand exemple, et Sabinus dut s'apprêter à mourir.

Alors Eponine, sombre et menaçante, se releva : « Ordonne donc aussi ma mort, tyran cruel et lâche, s'écria-t-elle, car je ne survivrai point à mon mari. » Elle marcha résolûment au supplice, et le bourreau réunit du même coup dans la mort ceux que rien n'avait pu séparer dans la vie.

Les enfants ne partagèrent pas le malheureux sort d'Eponine et de Sabinus. D'anciens historiens ont écrit qu'ils avaient été mis à mort, eux aussi; mais nous savons positivement par d'autres qu'ils furent épargnés : l'un servit en Egypte et y fut tué dans un combat; Plutarque avait vu l'autre à Delphes : il se nommait Sabinus, comme son père, et c'est probablement par lui que le grand historien apprit les aventures d'Eponine et de son mari. Ces aventures, Tacite les avait racontées, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, mais malheureusement cette partie de son admirable ouvrage ne nous est point parvenue. Cependant, le peu qu'il en dit dans ce qui nous reste sert à compléter le récit de Plutarque, ou plutôt à le rectifier dans plus d'un endroit.

On montre encore, à quelque distance de Langres, la caverne qui, d'après la tradition, a servi de retraite aux deux époux. Le dévouement d'Eponine est resté célèbre; des poètes, des romanciers, des dramaturges se sont emparés du touchant épisode et ont essayé d'en rendre toute la beauté. Mentionnons quelques-unes des œuvres qu'il a inspirées :

Histoire de Julius Sabinus, par Secousse. On trouve cette histoire dans les mémoires de cet auteur.

Sabinus, tragédie, par Passerat (Bruxelles, 1695).

Sabinus et Eponine, par Richer (Paris, 1735).

Eponine, tragédie, par Chabanon, représentée avec succès en 1762; convertie en opéra avec musique de Gossec. Elle fut représentée et imprimée en 1773.

Eponina, tragédie italienne (1767).

Sabino, opéra italien, représenté à Venise à la même époque.

Le même sujet fut, en 1803, proposé par l'Institut pour son prix de peinture et remporté par M. Menjaud.

V. enfin les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tome IV, année 1729, page 670.

Les écrivains font souvent allusion au dévouement et à l'amour conjugal d'Eponine :

« Guerrier, veux-tu l'empire? dit à Eudore la prêtresse Velléda; j'armerai secrètement nos guerriers. Je ferai sortir les druides de leurs forêts. Je marcherai moi-même aux combats, portant à la main une branche de chêne. Et si le sort nous était contraire, il est encore des antres dans les Gaules où, *nouvelle Eponine*, je pourrais cacher mon époux. »

CHATEAUBRIAND (les *Martyrs*).

ÉPONTE s. f. (é-pon-te — M. Littré indique le rad. *pont*, mais sous forme dubitative). Min. Chacun des plans de contact d'un gîte ou d'un filon avec le terrain encaissant : *On trouve souvent les* ÉPONTES *des filons rayées par des stries plus ou moins profondes.* (A. Durat). ‖ On dit aussi PONTE.

ÉPONTILLAGE s. m. (é-pon-ti-lla-je; *ll* mll. — rad. *épontiller*). Mar. Action d'épontiller, de soutenir avec des épontilles : *L'*ÉPONTILLAGE *d'un pont.* ‖ Action de fabriquer, de confectionner les épontilles d'un navire : *Les ateliers de l'*ÉPONTILLAGE *sont peuplés d'une armée d'ouvriers spéciaux.* (Bouguer.) ‖ Système entier des épontilles d'un navire : *L'*ÉPONTILLAGE *lassé ne soutenait plus les barrots des ponts, qui s'affaissaient sous le poids de l'artillerie.* (Deslys.)

ÉPONTILLE s. f. (é-pon-ti-lle; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *pont*). Mar. Chacun des gros étais de bois ou de fer sur lesquels s'appuient les baux et barrots, et qui supportent les ponts des navires. ‖ Chacun des gros étais de bois qui maintiennent sur sa quille un navire en construction : *Enlever les* ÉPONTILLES *d'un navire qu'on veut lancer.* ‖ *Epontilles de cabestan, Epontilles à gorge,* Epontilles placées dans le rayon d'action des barres du cabestan et qu'on peut relever au moyen de charnières, afin de permettre le jeu des barres quand on vire. ‖ *Epontilles à coches, Epontilles à courbes, à marches, à taquets,* Epontilles généralement placées aux quatre coins des panneaux de la cale et du faux pont, et servant aux hommes de la cale à monter ou à descendre. ‖ On dit aussi ÉTANCES À MARCHES. ‖ *Epontille volante,* Epontille qu'on peut déplacer à volonté, pour soutenir accidentellement un objet quelconque.

ÉPONTILLÉ, ÉE (é-pon-ti-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Epontiller : *Un navire* ÉPONTILLÉ. *Un gaillard* ÉPONTILLÉ.

ÉPONTILLER v. a. ou tr. (é-pon-ti-llé; *ll* mll. — rad. *épontille*). Mar. Soutenir avec des épontilles, munir d'épontilles : ÉPONTILLER *des baux.* ÉPONTILLER *un navire.*

ÉPONYME adj. (é-po-ni-me — gr. *epônumos;* de *epi*, sur, et *onoma*, nom). Antiq. gr. Qui donne ou emprunte son nom à quelque chose : *La déesse Athêné, la Minerve des Latins, est la divinité* ÉPONYME *de la ville d'Athènes. Andrémon épousa la nymphe Dryope, ancienne amante d'Apollon, et en eut Amphisse, un des héros à qui on attribuait la fondation de la ville* ÉPONYME. (Val. Parisot.) ‖ *Héros éponymes*, Héros dont Clisthène donna les noms aux dix tribus d'Athènes et qui sont : Erechthée, Cécrops, Egée, Pandion, Acamas, Antiochus, Léonce, Œnée, Hippothoon et Ajax. ‖ *Archonte éponyme*, Celui des neuf archontes d'Athènes qui donnait son nom à l'année. ‖ *Ephore éponyme*, Celui des éphores de Lacédémone qui donnait son nom à l'année.

— s. m. Personne ou objet qui donnait ou empruntait son nom à un autre individu ou à un autre objet : *Romulus,* ÉPONYME *de Rome, est vraisemblablement une de ces inventions étymologiques tant aimées des anciens.*

— Encycl. C'était l'*éponyme* qui donnait son nom à l'année athénienne, comme à Rome les deux consuls, et qui était à la tête des autres archontes. Les procès qui s'élevaient entre maris et femmes, entre les parents, et toutes les accusations contre les enfants coupables d'ingratitude envers leurs pères et mères, se portaient à son tribunal. Il était spécialement le protecteur des veuves et des orphelins, et, en cette qualité, il avait soin de les faire exempter de toutes les impositions publiques. C'était encore l'archonte *éponyme* qui était chargé de tenir un registre de tous les événements considérables qui se produisaient dans le cours de son administration et qui méritaient de passer à la postérité; c'était lui enfin qui était obligé de faire au mois d'avril (targélion) les sacrifices ordonnés par les lois, en l'honneur de Bacchus, d'Apollon et de Diane, pour la prospérité de la république athénienne.

ÉPONYMIE s. f. (é-po-ni-mî — rad. *éponyme*). Antiq. Nom de chose emprunté à une personne ou à une autre chose : *Une autre série d'*ÉPONYMIES *remarquables est celle des lieux et des villes qui portent le nom d'Abyla ou Abila.* (Val. Parisot.)

ÉPOPÉE s. f. (é-po-pée — gr. *epopoia;* de *epos*, poëme, et *poiein*, faire (v. POÉSIE). *Epos* signifie proprement mot, discours; il est pour *Fepos*, avec digamma, et se rapporte à la racine sanscrite *vak, vac*, parler, la ténue gutturale ayant permuté avec la ténue labiale). Littér. Poëme de longue haleine sur un sujet héroïque : *Dans toute* ÉPOPÉE, *la catastrophe est prévue d'avance.* (Chateaub.) *La seule* ÉPOPÉE *possible de nos jours, c'est l'*ÉPOPÉE *individuelle de l'homme, la sublime association de la vérité et de la poésie, le chant communicatif de l'âme au lieu du chant déclamatoire de l'imagination.* (Lamart.) *On voit dans l'*ÉPOPÉE *sanscrite le dieu muni de la foudre, protégé par les avis divinités, attaquer Vritra, qui tient enveloppés le ciel et la terre.* (A. Maury.) ‖ Genre littéraire de l'épopée : *Tout ce qui est incapable d'exciter la surprise ou l'admiration est déplacé dans l'*ÉPOPÉE. (Marmontel.) *L'*ÉPOPÉE *est une tragédie dont l'action se passe dans l'imagination du lecteur.* (Marmontel.) *L'*ÉPOPÉE *est le plus grand ouvrage que puisse entreprendre l'esprit humain.* (Le Batteux.) *Selon Aristote, l'*ÉPOPÉE *est, comme la tragédie, une imitation du beau par le discours.* (La Harpe.) *Les poëtes cycliques*

*ont acheminé insensiblement l'*ÉPOPÉE *vers l'histoire, qui devait la remplacer.* (Ballanche.) *Le héros est en soi-même peu de chose dans l'*ÉPOPÉE, *pourvu que l'action soit grande et intéressante.* (Chateaub.) *C'est l'action et non pas le héros qui fait l'*ÉPOPÉE. (Chateaub.) *Toute espèce de ton, même le ton comique, toute harmonie poétique, depuis la lyre jusqu'à la trompette, peuvent se faire entendre dans l'*ÉPOPÉE. (Chateaub.) *L'*ÉPOPÉE *n'appartient qu'à la jeunesse des peuples, à l'âge qui précède celui de la science, de la pensée sévère, des procédés logiques.* (Lamenn.) *La grande* ÉPOPÉE *sort toujours d'une mythologie.* (Renan.) ‖ *Épopée héroï-comique*, ou *comique*, ou *badine*, Poëme badin dans lequel on imite l'épopée héroïque, soit par l'élévation du style, qui est alors comiquement disproportionné avec le sujet, soit par la grandeur des événements qu'on traite dans un style badin : *La Pucelle est une* ÉPOPÉE BADINE *qui fait plus d'honneur à Voltaire que son autre épopée. Le Lutrin de Boileau est certainement le chef-d'œuvre du poëte et peut-être le chef-d'œuvre de l'*ÉPOPÉE HÉROÏ-COMIQUE.

La *badine épopée*, en son tour ironique,
Suit l'inspiration d'un caprice comique.
CHAUSSARD.

— Par ext. Suite d'actions héroïques, merveilleuses ou étonnantes : *Tout voyage est une* ÉPOPÉE *familière, de même que l'*Odyssée *est un voyage merveilleux.* (De Custine.) *Toute cette* ÉPOPÉE *des origines chrétiennes est l'histoire des plus grands plébéiens qu'il y ait jamais eu.* (Renan.)

Ce n'était pas alors, sire, cette *épopée*
Que vous aviez naguère écrite avec l'épée,
Arcole, Austerlitz, Montmirail.
V. HUGO.

‖ Représentation d'une suite de faits merveilleux : *Cette* ÉPOPÉE *de pierre est terminée par une magnifique* Descente au tombeau. (Th. Gaut.)

— **Epithètes**. Belle, noble, intéressante, touchante, attachante, attendrissante, poétique, héroïque, admirable, étonnante, magnifique, sublime, grandiose, pompeuse, merveilleuse, inimitable, immortelle, célèbre, fameuse, ingénieuse, spirituelle, savante, naïve, guerrière, belliqueuse, gaie, plaisante, joyeuse, bouffonne, religieuse, sacrée, divine, sombre, pâle, froide, glacée, languissante.

— **Encycl. Considérations générales sur l'épopée.** *L'épopée* est une des trois grandes formes de la poésie, et, par sa nature, elle est essentiellement narrative. Selon Aristote, *l'épopée* est l'imitation du beau par le discours; elle l'imite par le récit, tandis que la tragédie l'imite par l'action. *L'épopée* étant pour les Grecs un récit, on rangeait dans le genre épique beaucoup de petits poëmes que nous avons classés à part sous une dénomination particulière, comme l'élégie, l'idylle et l'épigramme. Pour nous, la condition première de l'*épopée* n'est pas d'être un récit ou une narration : le livre de *Job*, par exemple, est épique, bien qu'on puisse le considérer comme une sorte de drame, parce qu'on y trouve certaines conditions de merveilleux et d'idéal qui nous paraissent constituer essentiellement l'*épopée*. Si l'*épopée*, en effet, n'était qu'un simple récit d'une aventure ordinaire et toute humaine, qu'est-ce qui la distinguerait du roman? Mais expliquons-nous sur ce mot merveilleux, que les poétiques ont diversement compris selon les temps et les lieux. On a fait consister le merveilleux dans l'intervention surnaturelle d'êtres fabuleux ou de fantômes divins. C'est bien là une sorte de merveilleux, mais non le merveilleux en soi. Selon les époques, il se produit par la religion, par les traditions populaires ou par l'héroïsme des actions; tout ce qui dépasse la mesure ordinaire des vertus humaines peut s'élever jusqu'au merveilleux, quand il est transformé et idéalisé par l'imagination personnelle ou par l'imagination universelle. Il faut, pour qu'il soit épique, qu'un événement porte le caractère de la nécessité et, pour ainsi dire, de l'absolu. Les grandes révolutions politiques et morales, qui, en changeant le destin du monde, semblent produites par l'action directe de Dieu, sont vraiment épiques. Tandis que la tragédie se restreint dans le temps et dans l'espace, qu'elle expose la lutte des passions dans le cœur de l'homme, l'*épopée* se transporte dans l'immuable et dans l'éternel; elle s'élève au-dessus de l'homme réel; elle ne connaît que les passions sublimes et idéales des héros et des demi-dieux, c'est-à-dire des individus extraordinaires qui décident du sort des empires, ou des personnages légendaires qui symbolisent en eux l'esprit d'un siècle ou d'une race. « L'*épopée*, a dit M. Quinet dans la préface de son poëme de *Napoléon*, ne peut employer que les événements sous lesquels se révèle manifestement la volonté céleste : il faut que ses héros représentent un système de faits généraux. » Ce qui veut dire qu'ils appartiennent à l'humanité par l'apparence corporelle; mais qu'ils sont surhumains par leur génie et leur destinée. En d'autres termes, un héros épique n'est pas un homme, mais l'homme abstrait ou, plutôt encore, la personnification de l'humanité même. L'histoire nous montre les faits dans leur réalité; l'*épopée*, s'affranchissant du temps et de l'espace, extrait des faits l'idée qu'ils renferment et la montre dans tout son éclat.

On pourrait comparer l'*épopée* à la statuaire : celle-ci est pour le corps de l'homme ce que l'*épopée* est pour l'homme moral; toutes deux créent des types et non des hommes. Aussi y a-t-il un fonds commun dans toutes les *épopées*, chez tous les peuples et à toutes les époques : les héros épiques ne diffèrent entre eux que par les éléments particuliers que chaque race vient leur ajouter. Car une autre condition de l'*épopée*, c'est qu'il faut que ses héros, tout en représentant l'homme universel, représentent aussi une race individuelle. Rama est le même personnage qu'Achille; mais l'un et l'autre ont une patrie bien marquée. Sita est le même personnage qu'Hélène, mais il y a entre elles les différences nécessaires des lieux. L'idée de l'arbre aussi est la même dans tous les pays; mais chaque pays reproduira cette idée différemment, selon sa faune particulière; et, cependant, tous les hommes de toutes les races et de tous les pays reconnaîtront un arbre dans chacune de ces reproductions. On voit que, par sa nature, l'*épopée* touche de près à la métaphysique. Quand Stendhal a dit que la métaphysique n'est qu'une poésie mal cuite, il a énoncé une pensée plus profonde qu'on ne le croit. S'il avait dit que les systèmes de métaphysique ne sont qu'une sorte d'*épopées* auxquelles manque la forme poétique, il aurait eu absolument raison.

La science moderne, en s'attachant à étudier sérieusement les origines historiques, a éclairé d'une lumière toute nouvelle les mythologies et l'histoire, et la question de l'*épopée* a pris une importance capitale. Il est donc nécessaire qu'un *Dictionnaire universel*, comme celui *du XIXe siècle*, condense, dans un résumé exact et complet, les problèmes énoncés et les diverses solutions qui ont été proposées.

— *Des rapports de l'épopée avec les religions.* M. Edgar Quinet est, parmi nous, celui qui s'est le premier occupé de la question de l'*épopée*, et nous nous servirons fréquemment des excellents travaux qu'il a publiés sur cette matière, concurremment avec ceux qui ont été publiés antérieurement et postérieurement.

L'*épopée* ne fut guère en honneur pendant les deux siècles derniers, elle partagea la défaveur où étaient tombées les religions et les cosmogonies. Il n'en pouvait être autrement, puisque les poëtes, selon les préjugés philosophiques du temps, passaient pour avoir été les complices des prêtres dans les efforts qu'ils faisaient pour imposer aux peuples le joug de la superstition. On leur reprochait assez inintelligemment d'avoir fait intervenir dans leurs œuvres des dieux créés par le caprice sacerdotal pour tromper le vulgaire. Mais, quoiqu'on sentît peu alors les fortes beautés de la poésie primitive, on était, cependant, bien forcé d'accorder quelque admiration à des poëtes tels qu'Homère, et l'on bâtissait toutes sortes de systèmes pour faire concorder cette admiration poétique avec les préjugés philosophiques. Selon le P. Le Bossu, l'*épopée* n'était qu'une agréable allégorie, qui servait à voiler des vérités morales; et de grands poëtes eux-mêmes, le Tasse, par exemple, partageaient cette opinion. Voici, en effet, l'étrange explication donnée par lui de sa *Jérusalem délivrée* : Jérusalem, selon lui, était l'image du bonheur acquis à grand'peine; Armide et Ismen étaient la figure des tentations dangereuses qui assaillent l'âme, laquelle était représentée par Bouillon; Tancrède et Renaud étaient l'emblème de ses facultés, etc. Il est bien évident que ce n'est qu'après coup que le Tasse découvrit à son poëme tant de finesses cachées. On sait les étranges jugements de Voltaire sur les principaux poëtes épiques; Homère est fort mal traité par lui. Son disciple La Harpe ne comprend guère mieux l'admirable rapsode. Il fallait que la Révolution rajeunît l'imagination et la conscience humaines pour que l'homme se plût à revenir vers son commencement. L'histoire renouvelée a renouvelé la poésie. La religion du progrès, qui est la vraie religion révolutionnaire, rendit à l'homme le respect et l'amour de l'humanité; aspirant à une perfection infinie dans l'avenir, il voulut se contempler dans son passé; il se plut à se voir gravir, à travers les temps, vers l'idéal qui l'appelle sans cesse; en un mot, il voulut se connaître, et se connaître dans toutes ses œuvres. Ce sont là les sentiments qui ont donné l'impulsion au mouvement historique moderne. Dès lors, on a compris que les religions n'étaient pas une fantaisie de quelques-uns, mais bien les créations spontanées et nécessaires de l'esprit humain.

Au commencement de toutes les civilisations, la science a découvert des chants sacrés ou nationaux qui, fécondés ou détruits par les vicissitudes de l'histoire politique, se sont épanouis en *épopées* ou se sont stérilisés et même évanouis dans la mémoire des peuples. L'ancienne Italie, par exemple, possédait quelques légendes personnelles, qui, mêlées de bonne heure à l'influence grecque, s'y sont absorbées et confondues. Mais, heureusement, les Indiens, en nous conservant à la fois les *Védas* et leurs deux *épopées* gigantesques, nous ont permis d'étudier la transformation de la poésie lyrique en poésie épique. Ce n'est pas qu'il y ait de grandes ressemblances entre les *Védas* et le *Ramayana* ou le *Mahabharata*; mais on voit dans les premiers, qui sont des recueils de prières, se former progressivement cette mythologie qui s'épanouira si fastueusement dans la poésie et dans la philosophie grecques et latines, et qu'on retrouvera chez tous les peuples de la race aryenne, avec les modifications formelles que lui auront fait subir les diversités des lieux et des temps. La science n'a pu encore fixer l'époque où se fit la séparation de ces peuples; mais la philologie et la mythologie comparées ont établi d'une manière positive l'ordre de leurs émigrations successives. La plus ancienne doit remonter à une époque où déjà les dieux étaient représentés sous une forme anthropomorphique. Le fond de la religion aryenne (il faut comprendre dans cette religion toutes les mythologies des peuples indo-européens) exprime symboliquement la lutte de la lumière et des ténèbres, du bien et du mal, qui finira par la victoire définitive du bien et de la lumière. Le héros qui représente le bon principe est une incarnation de la nature divine; c'est à cause de la femme, symbole de la fatalité, qu'il entre en guerre avec le principe opposé. Il est le rédempteur qui délivre, qui sauve et qui meurt à son tour, mais pour ressusciter. Ozanam avait raison de voir au fond de toutes les religions le triple dogme de la chute, de la lutte et de la rédemption. On explique de deux manières l'origine de ce triple dogme. Selon le premier système, les traditions religieuses, identiques par le fond, sont les débris épars, les fragments d'une révélation primitive; dans l'autre système, elles sont simplement la symbolisation de la lutte des éléments. On distinguait les dieux de la lumière et ceux des ténèbres; une lutte incessante régnait entre eux, et les chances de cette lutte étaient alternatives. Qu'exprime cette image, sinon le lever du soleil, qui vient chasser la nuit, et le coucher du soleil, qui à son tour semble chassé par la nuit? Les monstres, les Titans, les dragons, les mauvais esprits vaincus par les héros divins, représentent les nuages dissipés par les vertus du soleil. On ne peut se dissimuler que cette opinion est plus simple et plus vraisemblable que la première; mais la première opinion peut se ramener à une doctrine aussi simple en expliquant le sens des mots Dieu et révélation : Dieu, c'est-à-dire l'ensemble des choses, s'est révélé, c'est-à-dire manifesté à l'homme par le spectacle de l'univers. L'homme primitif a vu des effets dont il ne s'expliquait pas les causes; il a senti vivre autour de lui des forces inconnues et il en a fait des dieux, ou bien il les a toutes réunies en les personnifiant dans un Dieu unique.

Les dieux sont peu nombreux dans les *Védas*; mais, par la suite des temps, ils se sont, pour ainsi dire, multipliés à l'infini. Au fond, on retrouve toujours la division fondamentale des dieux lumineux et des dieux ténébreux. D'abord on les a célébrés dans des chants qui étaient presque des prières, comme le prouvent les *Védas*. Les légendes se sont peu à peu formées et accrues, et l'*épopée* a été longtemps éparse dans l'imagination populaire, avant d'être ramassée et condensée par le génie poétique. Peu à peu, les mythes, qui n'étaient en premier lieu que des symboles pour représenter des choses naturelles, ont été agrandis et transformés par l'interprétation mystique et par le travail nécessaire de l'intelligence humaine. On en arriva à symboliser, dans les dieux lumineux et ténébreux, la lutte des deux principes du bien et du mal. Plus tard encore, lorsque des guerres s'élevèrent entre les différentes tribus de la race aryenne, chacune se représenta les dieux mauvais sous l'aspect et la figure de ses ennemis. Deux choses durent beaucoup hâter la représentation anthropomorphique des dieux : d'abord, comme nous venons de le dire, la haine d'une tribu pour la tribu voisine avec qui elle était en guerre; puis, et plus encore peut-être, son admiration et sa reconnaissance pour les chefs ou les hommes courageux qui l'auront aidée à vaincre son ennemie. C'est alors que les chants épars durent se coordonner, en quelque sorte, autour du héros sauveur, du rédempteur, qui semblait une incarnation vivante des dieux, une manifestation indirecte de leur force et de leur justice. L'*épopée* était là à l'état latent; elle existait comme tradition, comme légende; il est à croire même que des chants héroïques, sur les actions les plus sublimes de la vie du héros, étaient populaires dans la tribu, où ils se perpétuaient oralement de générations en générations. Ce n'est qu'à une époque relativement moderne que des poëtes, comme Homère et Wyasa, apparurent, qui s'emparèrent de tous ces chants, de toutes ces traditions, de toutes ces légendes, pour les fondre dans une œuvre régulière et complète. Mais, dans ce dernier travail, les héros, déjà transformés par les siècles précédents, durent subir une nouvelle transformation. L'anthropomorphisme domina de plus en plus, et l'élément humain se développa sensiblement aux dépens de l'élément divin. Cependant, l'idée fondamentale et religieuse subsistait toujours; l'interprétation nouvelle ne faisait qu'y trouver un sens nouveau sans la détruire.

Que conclure de ces considérations? Que l'*épopée* est la reproduction directe de la religion, reproduction toujours exacte, bien que transformée par les générations successives qui la préparent. Il y a des peuples qui n'ont pas d'*épopée*. Il faut en accuser les fatalités historiques, qui n'ont pas permis aux germes épiques de se féconder et de se développer. Voici l'Espagne, par exemple, qui a produit d'admirables *romanceros*; mais où est l'*épopée* espagnole? Demandez-le au catholicisme, qui, en comprimant ce peuple, a tué en lui les facultés imaginatives et tari la source de la grande poésie. Une fatalité d'un autre genre a pesé sur la France, qui possède les plus admirables *épopées* qui existent depuis l'antiquité; la France est, avec l'Allemagne, le seul peuple épique de l'Europe. Comment se fait-il que ses *épopées*, qui remontent au XIIe et au XIIIe siècle, n'aient exercé qu'une si médiocre influence non-seulement sur sa poésie, mais encore sur son histoire? C'est que l'*épopée* française est venue trop tôt, à une époque où la langue était encore barbare; c'est que cette langue a été depuis élaborée, travaillée, et fixée non par les poëtes, mais par les scolastiques, les narrateurs et les écrivains diplomatiques. Mais il ne faut pas encore désespérer de la France comme on peut désespérer de l'Espagne. La France, en effet, n'est-elle pas rentrée dans l'*épopée* avec la révolution universelle? Il faudra bien qu'un jour ou l'autre son *épopée* se retrouve dans sa poésie. La langue, mûrie et enrichie, est admirablement préparée pour cette œuvre. Espérons et attendons.

— **Formation de l'épopée.** *Première époque.* Ce que nous venons de dire pourrait suffire, à la rigueur, pour expliquer la formation de l'*épopée*. Au commencement, la poésie épique est confondue avec la poésie lyrique : c'est la première époque de formation; beaucoup de peuples en restent là. Nous avons déjà cité les Latins dans l'antiquité et les Espagnols parmi les modernes; mais pour ceux qui dépassent cette limite, il y a trois époques à distinguer dans la formation de l'*épopée* : la première est purement religieuse, la seconde est héroïque, et la troisième littéraire. Nous allons très-brièvement définir chacune d'elles. A la première époque appartiennent les chants ou hymnes en faveur des dieux; c'est l'époque des *Védas* dans l'Inde. Les tribus différentes de la même race ne sont pas encore bien distinctes; elles vivent en une sorte de communauté pastorale. Le héros qui personnifie la race n'est pas encore apparu; mais, déjà, on trouve le ton épique dans les chants qui célèbrent les combats des dieux ou leur magnificence. Le soleil est le héros mythique de cette période. « Il est l'œil de Mithra dans les *Védas*, l'œil d'Ormuzd dans le *Zend-Avesta*; l'œil de Jupiter dans les *Orphiques* et dans Sophocle; chez tous, c'est le *héros*, l'archer qui lance ses traits au but. » (Edgar Quinet, *Génie des religions*.) Eh bien, ce qui se rapporte au soleil, dans ces chants sacrés, sera plus tard appliqué au héros qui symbolise la lumière, comme nous l'avons déjà dit. On lui attribuera les actions des dieux, sans le confondre cependant avec eux.

— *Deuxième époque.* Cette époque commence avec les dissensions intestines des tribus : la guerre fait naître l'idée de la patrie, ou plutôt l'idée de l'individualité collective d'une tribu. Pendant ces guerres, certains hommes se font remarquer par leur courage dans les combats et leur sagesse dans les conseils; spontanément l'imagination populaire les célèbre dans des hymnes que l'on chante au milieu des assemblées publiques ou au moment de la bataille. Ces hymnes se perpétuent de générations en générations, et chaque génération y ajoute quelque chose. Puis de nouveaux héros méritent encore la reconnaissance de la tribu, et leurs actions, en s'ajoutant aux actions du premier héros, accumulent sur un seul homme toutes les vertus d'une race. La tribu, dans son émigration, a rencontré des obstacles matériels; elle les a surmontés par ses forces collectives; mais c'est au héros seul, à sa force personnelle aidée de l'intervention des dieux, qu'elle attribue non-seulement ses victoires sur les ennemis, mais encore ses victoires sur la nature. Le héros détourne les fleuves, abaisse les montagnes, éteint le soleil au milieu du jour, le fait surgir au milieu des nuits. Sa légende s'enrichit encore des légendes étrangères, empruntées aux peuples que la tribu a trouvés sur son chemin. C'est ainsi que la tradition épique s'accroît indéfiniment à travers les siècles et les vicissitudes historiques. La tribu se fixe enfin quelque part, elle devient un peuple; alors elle recueille et élabore ses souvenirs, c'est-à-dire ses légendes. Là, la tradition épique subit une dernière transformation.

— *Troisième époque.* La période que nous avons appelée littéraire commence au moment où la tribu s'est fixée et organisée, où elle forme un tout national. Alors apparaissent les premiers poëtes, les aèdes, les rapsodes, qui s'emparent des différents fragments de la tradition épique, les soumettent à un premier travail inconscient de critique et réduisent en récit les chants lyriques. Ces fragments de la grande *épopée*, qui n'attend pour se coordonner que le génie suprême d'un poëte, se transmettent oralement parmi les rapso-

des, qui vont les récitant dans les assemblées du peuple ou à la table des riches et des puissants, comme le Démodocus de l'*Odyssée*. Mais, pour que ce poète paraisse, il faut une grande révolution intérieure ou une guerre extérieure qui surexcite l'orgueil national. Pressé par ses ennemis, le peuple revient avec plus d'enthousiasme à ses traditions personnelles ; alors, il sent le besoin de les condenser, de les fondre dans un tout : c'est l'époque d'Homère. Ici, nous toucherons, en passant, cette question si vivement débattue et non encore vidée, savoir : si l'*Iliade* est l'œuvre d'Homère ou de rapsodes connus sous le nom d'Homère, comme l'a affirmé le dernier traducteur de l'*Iliade*, M. Leconte de Lisle. D'après ce que nous avons dit précédemment, nous ne croyons pas qu'Homère ait inventé le sujet de l'*Iliade*, ni même ses principaux incidents épiques ; mais, à voir l'unité magnifique de cette œuvre, nous sommes convaincu qu'il a existé un poète qui s'est emparé de tous les fragments épiques colportés par les rapsodes ioniens, et qui les a fondus, réunis et cimentés en une seule et grande *épopée*. L'œuvre propre d'Homère s'est-elle bornée à ce seul travail de coordination? Non. L'époque à laquelle il est venu a été agitée évidemment par une révolution morale, religieuse et politique, dont l'esprit se retrouve dans son *épopée*. Homère n'a donc pas seulement coordonné et organisé les fragments épiques, il les a transformés selon cet esprit nouveau. L'admiration universelle n'a donc pas tort de consacrer sous le nom d'Homère le génie étonnant à qui l'on doit le plus merveilleux des poèmes épiques. Plus loin, page 751, nous traitons plus à fond cette question de la propriété de l'*Iliade*. Concluons : « Toute *épopée* nationale remonte à la première apparition d'une race dans le genre humain. » (Edgar Quinet.) Le héros renferme en lui l'âme et l'histoire d'une race. Pour que les chants épiques deviennent une *épopée*, il faut un concours de circonstances historiques qui ont manqué à bien des peuples. Beaucoup, et presque tous, ont eu des aèdes, des rapsodes, des bardes, etc., mais peu ont eu un Homère. Il faut que l'œuvre collective des générations se condense, se transforme et s'unifie, pour ainsi dire, dans le génie d'un grand poète. Les *épopées* comme l'*Iliade*, loin de commencer un âge nouveau, sont le testament d'un âge qui finit. Elles contiennent l'idéal suprême que la race s'efforcera de réaliser dans sa vie privée, dans sa vie publique, dans sa vie religieuse. Aussi la Grèce a-t-elle toujours cherché dans l'*Iliade* tous les principes de sa destinée. Homère est son grand pontife ; il est le législateur, il est le philosophe, il est le moraliste, il est le poète par excellence. C'est un grand malheur pour un peuple que de n'avoir pas d'*épopée*. L'histoire est trop confuse et trop réaliste pour suppléer l'*épopée*. Un peuple qui n'a pas d'*épopée* ne peut la remplacer que par la religion : ce qui l'amène fatalement au despotisme intolérable de la théocratie.

— **Fonds commun des épopées.** Toutes les *épopées* de la race indo-européenne ou aryenne contiennent un fonds commun qui prouve suffisamment l'unité de la race. Nous avons vu précédemment que toutes les tribus qui composaient cette race n'ont dû se séparer qu'à une époque où déjà la religion était entrée dans sa période anthropomorphique. Nous devons maintenant, en quelques mots, montrer les similitudes que les différentes *épopées* de la race aryenne offrent entre elles, non-seulement par les événements qui les composent, mais encore par les sentiments qui les animent. N'oublions pas, en commençant, que le dogme fondamental de toutes les religions est triple : la chute, la lutte et la rédemption ; la femme, cause de la lutte ; la rédemption ayant lieu par un héros, qui est l'incarnation d'un dieu : tel est, avons-nous dit, le fonds mystique de ces religions, qui primitivement n'exprimaient que le combat de la lumière et des ténèbres. Nous allons voir avec quelle étonnante identité ce dogme a été traduit dans les différentes *épopées*.

Prenons pour base de comparaison l'*épopée* indienne, qui, bien que rédigée à une époque presque moderne, est évidemment la plus antique par le fond et par la forme. Quel est le sujet du *Ramayana?* Les rakchasas ou mauvais génies font la guerre aux dieux, comme les devs de la Perse, comme les Titans de la Grèce, comme les wiflings des Scandinaves, etc., etc. Le rakchasa Ravana a mérité par ses pénitences que les dieux lui accordassent la grâce qu'il leur demanderait. Il demande l'invulnérabilité ; les dieux sont obligés de la lui donner. Mais, dans son orgueil, il dédaigne de penser aux hommes, de sorte que, s'il est invulnérable pour les dieux, il ne l'est pas pour les hommes : c'est ainsi qu'Achille ne peut être tué que par une blessure au talon ; que Sigurd, en se baignant dans le sang du dragon qui doit le rendre invulnérable, a entre les deux épaules un endroit large comme une feuille, où le sang ne l'a pas touché ; c'est ainsi qu'Effendia, dans le *Sha-Nameh* ne peut être blessé qu'aux yeux. C[illegible]e Ravana [illegible] homme, ils suscitent [illegible] fils du roi Daçaratha, [illegible] la puissance de Vichnou [illegible] de Thétis, le po[illegible] Balder, qui est [illegible] surnaturel dans l'*épopée* scandinave, est également chéri des dieux, comme Sigurd est le descendant d'Odin. Rama, exilé par son père, se retire dans une forêt avec son épouse Sita, qui est enlevée par Ravana : c'est l'histoire d'Hélène enlevée par Pâris ; Rustem, dans le *Sha-Nameh*, épouse aussi une femme fatale, du pays de Touran, qui l'entraîne dans une longue suite de malheurs. Sigurd, qui est le Siegfried des *Niebelungen*, délivre également la valkyrie Bumhéilde, enfermée dans un cercle de feu pour avoir désobéi aux dieux ; il l'abandonne bientôt pour Gudruna, qui est la Krimhilde de l'*épopée* germanique, et la lutte de ces deux femmes devient bientôt fatale au héros. Cette opposition de la femme fatale et du héros a été exprimée par les mythologies sous une multitude innombrable de symboles : on la retrouve dans les légendes d'Hercule et de Déjanire, de Persée et d'Andromède, d'Ulysse et de Calypso, etc. On la retrouve surtout dans un épisode du *Ramayana*, qui ressemble absolument à l'*Iliade :* Bâli, le roi des Singes, a enlevé la femme de son frère, Sougriva ; Rama s'unit à celui-ci, comme Achille à Agamemnon ; il tue Bâli, comme Achille tue Hector. On retrouve, dans cet épisode, jusqu'au fragment de l'*Iliade* où Pandarus éloigne de Pâris Ménélas qui veut le combattre. Rama a un frère, Lakshmana, qui lui est aussi tendrement dévoué que Patrocle l'est à Achille ; et ce n'est pas arbitrairement qu'on a vu des ressemblances entre Nestor et l'ours Djambavat, entre Ulysse et le singe Hanoumât. Mais reprenons la grande légende du *Ramayana*. Quand Rama a rendu à Sougriva le service de tuer le ravisseur de sa femme, il l'entraîne à son tour, comme auxiliaire, contre Ravana, qui, après avoir enlevé Sita, s'est retiré à Lanka (île de Ceylan). Les Grecs, pour reconquérir Hélène, que Pâris a enfermée dans Troie, passent la mer sur des vaisseaux. Les Singes, qui représentent les Myrmidons d'Achille et les nains de Sigurd, font un pont immense, qui va du continent indien à l'île de Ceylan. Nous ne suivrons pas les péripéties de la guerre, qui offrent parfois de si singulières analogies avec l'*Iliade*. Hanoumât s'introduit dans Lanka comme Diomède s'introduit dans Troie. Rama triomphe de Ravana qu'il tue, comme Achille triomphe d'Hector, comme Rustem triomphe des devs, comme Sigurd triomphe de Fafnir, etc.

Nous avons fait remarquer l'analogie de l'*Iliade* avec le *Ramayana ;* mais il faut avouer que, dans le poème grec, le sujet, bien plus artistement traité, est moins vaste et moins profond. Les dieux d'Homère sont bien différents des dieux indous. L'élément humain s'est tellement développé en Grèce que les dieux se confondent presque avec les héros. Ce qui est incarnation divine chez les Indiens est généalogie chez les Grecs. Les héros indous sont des hommes en qui un dieu réside manifestement ; les héros grecs descendent des dieux. Homère établit très-nettement leur filiation divine. Rama, c'est Vichnou sous l'apparence humaine ; Achille est, par sa mère Thétis, le petit-fils de Zeus. On comprend la différence, et cette différence nous paraîtrait suffisante pour démontrer l'erreur de ceux qui veulent que la Grèce, dans les temps antéhistoriques, ait été soumise à la théocratie. La théocratie ne s'établit pas et ne se maintient pas chez un peuple sans que le système des castes, qui lui est inhérent, survive encore longtemps après sa chute. Dans le *Ramayana*, ce système est très-évident ; la prééminence du prêtre et de l'ascète y est affirmée sans restriction. Il n'y a nulle trace de cela dans l'*Iliade*, et Calchas, qui y représente l'élément sacerdotal, n'est qu'un devin ; il n'exerce qu'une influence fort indirecte sur les chefs de l'armée : Agamemnon lui désobéit sans scrupule. Il a moins de pouvoir sur les Grecs que le dernier des brahmanes sur les Indiens.

— *Subdivisions du genre épique.* L'*épopée*, après avoir chanté les dieux et les héros, se raffina en même temps que la civilisation ; elle subit l'influence du mysticisme et de la philosophie. Ce serait une étude curieuse, mais longue et difficile, que de suivre les modifications de l'*épopée* depuis l'époque homérique jusqu'à l'époque alexandrine, depuis l'*Iliade* jusqu'aux *Dionysiaques*. Mais, primitivement, l'*épopée*, selon le caractère des peuples qui la réalisent, est héroïque ou religieuse. Elle est, par exemple, religieuse dans le *Mahabharata* et héroïque dans le *Ramayana*, il serait même plus juste de dire qu'elle est religieuse dans l'Inde et héroïque dans la Grèce. Ces deux grandes divisions se retrouvent dans la diversité des formes qu'elle affectera plus tard. Nous allons tâcher de donner une idée sommaire de ces formes en les classant en quelques familles principales.

Par *épopée* religieuse, nous entendons toute *épopée* qui a pour objet principal soit les mythes divins, soit l'ordre naturel des choses ; nous rangeons sous cette dénomination générale les théogonies aussi bien que les cosmogonies. Il est encore une troisième espèce d'*épopées* qui nous paraît rentrer dans ce genre : c'est l'*épopée* philosophique, qui, empruntant leur fonds et leurs symboles aux mythes anciens, les explique et les transforme avec un esprit nouveau. Nous avons donc trois subdivisions que voici : l'*épopée* théogonique, l'*épopée* cosmogonique et l'*épopée* philosophique. Elles ont de commun le fonds même qu'elles développent sous des formes diverses. L'*épopée* philosophique diffère du poème didactique en ce que la première expose et raconte, et que l'autre démontre et enseigne. Ce n'est pas sans quelque regret que nous rangeons dans le genre didactique un poème comme le *De natura rerum*, qui contient des morceaux vraiment magnifiques, mais qui, par le ton dogmatique, par l'intention et par l'absence du merveilleux, ne peut être rangé dans le genre épique. Il peut se présenter une *épopée* religieuse qui comprenne à la fois les trois subdivisions que nous avons indiquées, et le *Mahabharata* est dans cette condition. A l'*épopée* théogonique appartiennent la *Théogonie* d'Hésiode, les *Eddas* scandinaves, etc. L'*épopée* cosmogonique, qui n'apparaît qu'aux époques où déjà la religion cède à la métaphysique, a peu de représentants dans l'antiquité ; on peut cependant ranger dans cette espèce certains poèmes des philosophes grecs qui ne nous sont point parvenus, les fragments orphiques. Parmi les modernes, on peut citer, en France, l'*Ahasvérus* d'Edgar Quinet. L'*épopée* philosophique est beaucoup plus riche : l'époque alexandrine en a enfanté beaucoup, entre autres les *Dionysiaques* de Nonnos, qui racontent le mythe de Bacchus avec les explications de la philosophie platonicienne. Parmi les modernes, le *Faust* de Gœthe, en Allemagne, et *Merlin l'Enchanteur* de Quinet, en France, sont des exemples plus ou moins parfaits de ce genre de poésie.

L'*épopée* héroïque peut se diviser aussi en trois espèces : l'*épopée* héroïque primitive, qui, comme l'*Iliade*, emprunte à la religion d'un peuple et à l'intervention des dieux le merveilleux qui lui est propre ; l'*épopée* purement historique, qui, comme la *Pharsale*, se contente de raconter les actions les plus sublimes des héros qu'elle idéalise ou les mouvements des révolutions ; ensuite, l'*épopée* romanesque, qui, comme l'*Odyssée* et le *Télémaque*, raconte les aventures personnelles d'un héros ou tout simplement d'un homme supérieur. Chacune de ces subdivisions peut se subdiviser elle-même à l'infini, selon l'imagination des poètes. Ainsi, pour citer un exemple, l'*épopée* romanesque peut chanter un héros historique ou fabuleux comme Ulysse, ou imaginaire comme *Jocelyn*, poëme qui a inauguré parmi nous un nouveau genre d'*épopée* qu'on pourrait appeler l'*épopée* domestique.

Mais il y a une tout autre espèce d'*épopée* dont il faut tenir compte : l'*épopée* satirique ou comique. Elle peut subir des formes si diverses qu'on ne saurait la classer que sous trois divisions : l'*épopée* héroï-comique qui travestit les légendes et les traditions dans le seul but d'amuser, comme l'*Orlando furioso* d'Arioste ; l'*épopée* purement satirique, qui invente son sujet et ses personnages, comme *Don Quichotte* et *Pantagruel ;* et l'*épopée* historique, qui s'empare des personnages de l'histoire dans l'intention satirique d'en montrer les petitesses et les ridicules. Cette *épopée*, qu'on pourrait appeler *comédie épique*, a été inaugurée, en 1819, par Népomucène Lemercier, qui, dans *Pinto*, avait déjà inventé la comédie historique. L'œuvre de Lemercier, qui n'est connue que de quelques hommes de lettres, est cependant une œuvre très-remarquable. Puisque nous sommes dans l'*épopée*, nous devons au moins mentionner tous les essais qui ont été faits en ce genre. Nous citerons donc un autre poème de Lemercier, l'*Atlantiade*, où il a essayé de traduire, dans une théogonie nouvelle et scientifique, les forces de l'univers et ses éléments. L'électricité est une déesse comme Vénus ; elle s'appelle Electrone. Les pôles sont deux dieux inférieurs, les Axigères. Le tonnerre, Pyrotonne, est le Mars de cette nouvelle mythologie dont la Vénus est représentée par Bione. Tous ces dieux et toutes ces déesses ont entre eux des amours, qui, comme ceux des dieux de l'Olympe, expliquent symboliquement l'histoire de l'homme et du monde, les révolutions physiques et les révolutions morales. Cette œuvre, qui a le malheur d'être trop artificielle, ne témoigne pas moins chez son auteur d'une grande puissance de création et d'une intelligence profonde des religions antiques.

— *Conditions ou règles du genre épique.* Nous avons assisté à la formation de l'*épopée* dans les époques primitives. Elle était alors le produit spontané de l'imagination populaire ; plus tard, le génie des poètes s'y appliqua et la transforma ; plus tard encore, l'*épopée* ne fut plus qu'une œuvre purement personnelle, sinon par le fond, du moins par la pensée. Ceux qui voulurent imiter les poètes anciens crurent trouver les secrets de leur génie dans l'analyse subtile de leur forme. L'*épopée* entra ainsi dans l'âge de la rhétorique. Les vieux poètes commençaient leurs œuvres par un hymne aux dieux ou aux Muses ; il fut décrété que tout poème épique commencerait par une invocation, et dans les premiers vers de toutes les œuvres de ce genre, on trouve les mots *Je chante* ou *Chante, Muse*. On ne songeait pas que les anciens accompagnaient, en effet, leurs vers d'une sorte de chant, et qu'ils n'invoquaient pas la Muse par un vain artifice, mais par l'effet de leur croyance. Cependant ne disons pas de la rhétorique ou de la critique littéraire le mal que nous n'en pensons pas. De même que la science a le droit d'analyser les différents éléments dont se composent les objets, de même l'analyse littéraire a le droit de chercher dans les œuvres du génie humain les lois de leur composition et de leur formation. Nous avons déjà donné la définition d'Aristote : « L'*épopée* est l'imitation du beau par le récit. » Aristote dit aussi que l'*épopée* est moins complète en son tout que la tragédie ; ce qui est vrai, puisque la tragédie est une action déterminée et resserrée en des limites nécessairement précises, tandis que l'*épopée* n'est bornée ni par le temps ni par l'espace. L'*Iliade*, qui est un tout complet, n'est cependant pas terminée ; chaque *épopée*, représentant une face de l'humanité idéale et éternelle, est complétée par une autre *épopée*. Toutes les *épopées* ne sont réellement qu'un seul et même poème. Une autre opinion d'Aristote a été vivement débattue et ne paraît pas encore résolue : il prétendait que l'*épopée* peut être indifféremment en prose ou en vers. On comprendra, d'après tout ce que nous avons dit précédemment, les raisons pour lesquelles nous nous rangeons à son avis. Une œuvre est épique surtout par son objet et par son idée, et, bien que la forme soit importante, elle n'est que secondaire. L'*Ahasvérus* d'Edgar Quinet est plus épique, à coup sûr, que bien des poëmes versifiés qui s'intitulent *épopées*. Cependant, nous conviendrons aisément que le vers, pour n'être pas obligatoire, ajoute à l'œuvre des qualités que la prose ne peut pas lui donner.

Dans un cours de littérature qui est resté célèbre, Lemercier a consacré deux volumes à l'analyse du genre épique. Malgré les progrès que la science a fait faire à la question, ils sont encore peut-être le meilleur ouvrage qu'ait produit la critique littéraire sur cette matière. Il trouve dans l'*épopée* vingt-quatre conditions ou éléments, qui sont : le fait ou le sujet du récit, la mesure de l'action, le merveilleux, l'unité du sujet, les épisodes, le vraisemblable, le nécessaire. le nœud, l'intérêt, les péripéties, les passions, les caractères, le sublime, les mœurs, les coutumes, la moralité, l'exorde, l'invocation, l'ordre des chants, la narration, la description, le style, le dénoûment... Nul doute que tout cela ne doive se trouver dans l'*épopée ;* mais il y faut autre chose que ne donnent pas les rhétoriques : le génie qui invente et le talent qui met en œuvre ses inventions.

D'ailleurs, toutes les conditions de l'*épopée* pourraient se ramener à quatre principales : l'idée, les faits, les personnages et la forme. L'idée, bien que générale et devant ressortir des traditions religieuses et héroïques, est, avec la forme, l'élément personnel au poète. Tout ce qu'on peut dire sur la forme, c'est que le talent des ciseleurs, comme s'intitule une certaine école poétique, y serait déplacé ; car la première qualité du style épique est l'ampleur. Les faits et les personnages sont, dans l'*épopée* héroïque ou religieuse, fournis au poète par les légendes qu'il exploite ; dans l'*épopée* cosmogonique et philosophique, ils lui sont fournis par sa propre imagination et par la science.

— **Avenir de l'épopée.** Si l'on en croyait les préjugés modernes, ce genre serait définitivement condamné. Si l'on entend par *épopée* seulement le poëme homérique, ou n'importe quelle autre forme du passé, il est bien certain qu'on ne peut appliquer cette forme aux sujets modernes ; mais à chaque époque correspond une forme poétique qui lui est particulière. C'est le fait du génie de trouver et d'employer cette forme. Que faut-il pour qu'une époque soit propice aux inventions épiques? Il faut que les âmes soient soulevées et renouvelées par de grandes révolutions morales, politiques ou religieuses. Toute révolution a nécessairement son *épopée*, qui n'est autre chose que son testament. Le polythéisme, sous ses différentes formes, a eu ses *épopées ;* le christianisme a eu les siennes ; pourquoi donc l'ère nouvelle, qui s'ouvre au XVIe siècle, qui s'affirme si magnifiquement à la Révolution française, n'aurait-elle pas, elle aussi, ses Homère et ses Dante? et comment ose-t-on affirmer qu'elle ne les aura pas dans le siècle de Gœthe et de Byron? La science, en ouvrant sans cesse de nouveaux horizons à la pensée humaine, offre à l'imagination un champ immense. Les anciens étaient resserrés dans un petit espace, et leurs souvenirs ne s'étendaient que sur un temps très-limité ; ils ne voyaient autour d'eux que quelques peuples, dont ils ne connaissaient guère que la condition présente ; mais aujourd'hui l'histoire a livré aux poètes tous les siècles et tous les peuples ; elle nous a faits contemporains des premiers hommes ; elle a livré aux poètes et aux artistes toutes les traditions et toutes les légendes ; la science a agrandi les cieux, et ses découvertes sont en train de transformer le monde ; la philosophie, à son tour, s'est emparée du passé ; elle l'a creusé, renouvelé et rajeuni ; elle a montré l'identité de l'âme humaine sous tous les symboles et sous tous les mythes ; enfin, la Révolution a suscité les forces rajeunies de la conscience et de l'intelligence humaines ; et il n'y aurait pas dans tout cela des matières suffisantes pour l'*épopée?* On fait une autre objection ; on dit que le merveilleux est nécessaire à l'*épopée*, et que notre scepticisme a singulièrement compromis le merveilleux. Là encore on se trompe. Le merveilleux n'est pas uniquement dans l'intervention des dieux, dans les miracles opérés par les fondateurs de religions ou par les saints ; le merveilleux est aussi dans l'âme

humaine. Quand celle-ci s'élève vers l'idéal, il est dans les passions sublimes qui font d'un homme un héros, ou d'un peuple l'agent universel de la justice et de la pensée; il est enfin dans une révolution qui détruit les préjugés, démantèle les bastilles, écrase les tyrannies, et annonce au monde transfiguré l'avénement de la justice.

— **Épopée grecque.** Il a été longtemps convenu que l'*épopée* grecque se bornait à l'*Iliade* et à l'*Odyssée*. La Harpe, dans son *Cours de littérature*, ne parle que de ces deux poëmes; or, bien qu'ils dominent à coup sûr par la grandeur et la beauté tout ce qui nous est resté des cycles épiques de la Grèce, ce serait donner de ceux-ci une idée bien incomplète et bien insuffisante, que de passer sous silence les poëmes qui nous sont parvenus et même ceux dont nous ne possédons que les titres. Toutes ces compositions, diverses par le mérite, montrent à travers les temps les transformations de la même pensée poétique, ainsi que les modifications de l'intelligence et de la conscience du peuple grec. Pour éviter toute confusion dans ces matières, nous diviserons l'histoire de l'*épopée* grecque en plusieurs époques, que nous exposerons aussi succinctement qu'il nous sera possible. La première époque est celle où, la cité grecque n'étant pas encore fondée, l'histoire se confond avec la fable; c'est l'époque où sont supposés avoir vécu les dieux et les titans qui se disputent l'empire du monde, symbolisation admirable des cataclysmes de la terre avant qu'elle se fixât d'après des lois sûres et immuables. La seconde époque commence à la guerre de Troie pour finir à l'empire d'Alexandre. La troisième époque embrasse tous les temps de décadence, depuis la mort du conquérant macédonien jusqu'à la chute de l'empire byzantin. Dans cette vaste série de siècles, l'art et la poésie grecs n'ont jamais péri tout entiers. Nous trouverons, même dans les œuvres de décadence, des inspirations affaiblies, sans doute, mais encore puissantes et fécondes. La définition que nous avons donnée de l'*épopée* nous dispense de comprendre dans cette étude tous les poëmes que les anciens appelaient épiques; nous ne parlerons que des poëmes qui, par le sujet ou la forme, nous paraîtront se rapprocher le plus du sens moderne que l'on a donné à ce mot *épopée*.

— *Première époque*. On avait longtemps supposé que la Grèce, avant d'arriver à sa civilisation extraordinaire, avait dû passer par un âge théocratique, que l'on comparait à notre moyen âge chrétien. C'est à cette époque que l'on plaçait Orphée, théologien, législateur et poëte. Pausanias dit qu'en général les poésies d'Orphée étaient courtes et très-inférieures aux hymnes qui nous sont parvenus sous le nom d'Homère; mais, selon le même auteur, si elles étaient moins littéraires, elles étaient plus religieuses. Il reste des poésies orphiques un poëme sur l'expédition des Argonautes, sujet qui, plus tard, sera repris par Apollonius de Rhodes, et un autre poëme sur les vertus des pierres, puis divers fragments se rapportant à des hymnes et à une théogonie: voilà tout ce qui nous reste d'Orphée. Il ne nous appartient pas ici de raconter les traditions qui avaient cours sur ce personnage fabuleux; nous dirons seulement qu'on lui attribuait l'introduction et l'institution des mystères en Grèce. C'est à cette vague tradition qu'il dut sa popularité lorsque la Grèce, envahie par le mysticisme oriental, chercha dans les initiations mystiques ses dernières émotions religieuses. Alors, pour donner aux dieux nouveaux dont on embrassait le culte une apparence d'antiquité, on faisait remonter l'institution de ce culte à ce personnage antique et vénéré. C'est pourquoi on attribue avec raison les hymnes orphiques à plusieurs auteurs, qui pourraient même très-bien n'être pas contemporains entre eux. Remarquons, en passant, que la mythologie orphique joint aux noms populaires des dieux des noms de divinités étrangères ou philosophiques. Ces hymnes offrent cependant ce rapport avec les *Védas*, qu'au lieu de contenir un récit, comme les poëmes homériques, ils consistent en épithètes appliquées à la divinité qu'on célèbre. Ce sont des sortes de litanies curieuses et qui, bien qu'évidemment composées à des époques très-postérieures, contiennent quelquefois les derniers vestiges d'une inspiration primitive, et peut-être des fragments entiers, conservés dans les cérémonies du culte et dans les mystères. V. ORPHIQUES, HYMNES.

C'est une erreur de croire que ce n'est qu'aux époques de décadence que la poésie prête son charme aux préceptes ardus de la philosophie et de la sagesse; ceci n'a lieu, au contraire, qu'aux époques primitives où, l'écriture étant ignorée ou peu répandue, on a recours à une forme symétrique et régulière pour faire entrer plus facilement les préceptes dans l'esprit populaire. C'est ainsi qu'Hésiode ne parle guère que par aphorismes. Ce n'est pas le lieu de discuter ici s'il a été le prédécesseur ou le successeur d'Homère: les deux poëtes peuvent avoir été contemporains; mais si l'un d'eux reproduit une conception plus antique ou qui présente une physionomie plus antique, il doit être étudié avant l'autre par les historiens de la littérature. C'est pourquoi nous parlerons d'abord d'Hésiode, qui nous semble personnifier la première époque de l'*épopée* hellénique. Nous dirons d'ailleurs que, dès cette époque, les fragments qui seront condensés et réunis par Homère dans l'*Iliade* étaient à coup sûr chantés déjà par ces générations de rapsodes qui se sont effacés et engloutis dans la personnalité d'Homère. Ces rapsodes, dont l'étymologie s'explique par deux mots grecs, ῥάβδος, baguette, ᾠδή, chant (ce qui veut dire qu'en chantant ils se servaient d'une baguette pour battre la mesure), parcouraient déjà la Grèce entretenant l'enthousiasme populaire pour les traditions religieuses et héroïques. Comme nos ménestrels et nos trouvères, ils racontaient les exploits des héros protégés des dieux. On pourrait aussi rapporter à cette époque les hymnes attribués à Homère, et qui sont ou des imitations postérieures de la poésie primitive, ou des fragments conservés de cette poésie. Ce qui établit une différence profonde entre l'époque qui nous semble personnifiée par Hésiode et celle qui est représentée par Homère, c'est que nous voyons en celle-ci l'élément humain l'emporter de plus en plus sur l'élément divin et l'absorber pour ainsi dire; tandis que dans celle-là, si les dieux se mêlent aux hommes, ils en sont tout à fait distincts. Les dieux d'Homère sont des héros et ses héros sont presque des dieux. Hésiode, dont les poëmes sont simplement religieux ou moraux (car le *Bouclier*, qui se rattache à l'école héroïque des rapsodes, lui est contesté), ne mêle point les dieux aux hommes dans un récit suivi. Sa *Théogonie* est un catalogue des dieux; elle renferme, pour ainsi dire, les archives de la famille céleste. On pourrait voir dans cette poésie une sorte de transition entre une époque absolument ténébreuse, où les dieux encore confus auraient péniblement élaboré leur forme, et l'époque homérique, où, sous une forme définitive, ils se sont mêlés à l'histoire. Ce qui semblerait confirmer cette hypothèse, c'est qu'entre la mythologie hésiodique et la mythologie homérique on signale des différences assez sensibles. Les dieux, dans Hésiode, ont pour ancêtre Ouranos; Océan est le père des fleuves; le Ciel et la Terre ont enfanté les Cyclopes; les Titans et Prométhée, absents de l'*Iliade*, se trouvent dans la *Théogonie*. Dans Homère, c'est l'Océan, et non pas Ouranos, qui est le principe de toutes choses; les fleuves sont fils de Jupiter et non de l'Océan; enfin, c'est Neptune qui est le père du Cyclope de l'*Odyssée*. Nous pourrions appuyer davantage sur ces différences; mais elles suffisent pour corroborer notre pensée, et pour prouver que, si Hésiode et Homère étaient contemporains, ils avaient du moins puisé leurs inspirations à des sources diverses. Dans ses poésies, Hésiode se plaint amèrement des hommes et des femmes de son temps; on voit que le génie grec n'a pas atteint encore cette sérénité divine qu'on trouvera dans Homère. Hésiode est un mécontent. « C'est une race pernicieuse que celle des femmes, dit-il; elles habitent parmi les hommes mortels; compagnes non de la pauvreté, mais du luxe, elles participent aux mauvais travaux; elles mettent dans leur ventre le travail d'autrui. » Et pendant vingt vers il continue sur ce ton. Dans le poëme des *Travaux et des jours*, on retrouve la même colère et la même haine contre les femmes. On sent dans Hésiode les passions tristes et fougueuses d'un homme qui traverse une révolution morale non encore accomplie; dans Homère, au contraire, on sent la satisfaction tranquille d'un homme qui jouit d'une révolution accomplie et terminée. Hésiode nous paraît commencer une révolution religieuse et morale que vient clore Homère. La société grecque ni la religion n'étaient fixées du temps du premier comme elles l'étaient du temps du second; c'est ce qui nous paraît résulter de la comparaison de leurs œuvres. Aussi nous paraît-il peu probable qu'ils aient été contemporains, en dépit de la tradition qui veut que les deux poëtes aient lutté entre eux. On possède même en grec le récit de cette lutte, mais ce morceau, apocryphe, ne mérite point qu'on s'y arrête.

— *Deuxième époque*. Nous arrivons maintenant à Homère. Nous ne ferons qu'examiner succinctement la question de la personnalité d'Homère si débattue. Il nous paraît impossible qu'une œuvre aussi complète et aussi harmonieuse que l'*Iliade* ne soit pas l'œuvre d'une seule volonté et d'une seule intelligence. Nous admettons que le poëte, quel qu'il soit, ait condensé et coordonné dans son poëme les rapsodies éparses qui lui avaient été léguées par la tradition; mais nous croyons fermement que cette coordination a été faite par un seul homme, et qu'elle exigeait de celui qui l'a faite, non-seulement un travail d'unification, mais encore une inspiration assez puissante pour fondre dans une seule forme des poëmes fort divers entre eux. Supposons que, vers le XV^e siècle, un poëte français ait voulu coordonner aussi dans une *épopée* complète toutes les traditions épiques du cycle carlovingien; croyez-vous qu'il lui aurait suffi de choisir, dans les différents poëmes des trouvères, des événements qu'il aurait cousus ensemble? Non pas: il eût fallu encore qu'il en renouvelât la forme vieillie et qu'il lui donnât, non-seulement l'unité de la composition littéraire, mais une unité d'esprit et d'idée qui ne peut exister dans la multitude des inspirations particulières auxquelles aurait obéi chacun des trouvères. C'est ce même travail que dut accomplir Homère. On peut trouver dans l'*Iliade* de petites contradictions de détail; mais ce poëme reçoit évidemment l'impulsion d'un même esprit; cela suffit pour établir qu'il y a un poëte dans l'*Iliade*, et que ce n'est pas seulement une collection de rapsodies. Nous nous rattachons donc, en cette question, à l'opinion émise par M. Adolphe Pictet: « Les poëmes homériques, tels que nous les possédons, dit-il, ne sont certainement pas la création immédiate, complète, individuelle d'un seul et même auteur. Leur base primitive a été un ensemble, très-riche assurément, de chants héroïques nationaux, produits anonymes de la muse des aèdes ou chanteurs dans les diverses parties de la Grèce. Ces chants agglomérés, peu à peu réunis en petits poëmes épiques de plus en plus étendus, ont trouvé dans le génie supérieur d'une grande individualité poétique un Homère, un coordonnateur qui les a élevés, en quelque sorte, à leur plus haute expression, sans leur enlever leur caractère purement oral et traditionnel. Il faut donc admettre deux forces qui ont concouru à l'achèvement des *épopées* homériques, l'une de création spontanée et primitive, l'autre d'arrangement réfléchi et subséquent. »

Hérodote fixait à quatre siècles avant lui la naissance d'Homère et d'Hésiode; voici ses propres expressions: « Hésiode et Homère, que je crois avoir vécu quatre cents ans avant moi, furent ceux qui créèrent la théogonie des Grecs, donnèrent leurs noms aux principaux dieux et racontèrent leur histoire. Les poëtes qui, selon quelques-uns, auraient vécu avant eux, me semblent leur être postérieurs. » Il ressort de l'opinion d'Hérodote, que l'on pourrait corroborer par de nombreuses citations des philosophes ou des écrivains grecs, que la Grèce voyait en quelque sorte dans Homère le créateur de sa religion. Il est bien évident, toutefois, qu'Homère n'a pas inventé la mythologie de l'*Iliade*; mais, comme l'a très-bien dit Edgar Quinet, les poëmes homériques sont le testament d'une époque, la résultante d'une révolution, dans laquelle se sont définitivement affermies et établies la civilisation et la religion grecques. Homère fut pour les Grecs ce que le livre de Moïse fut pour les Hébreux et les *Védas* pour les Indous; avec cette seule différence que, chez les Indous et chez les Hébreux, la forme de la religion fut théocratique, tandis que l'esprit droit et politique des Grecs a toujours renfermé dans les soins exclusifs du culte et des temples les citoyens qui acceptaient le sacerdoce. L'*Iliade* contient en germe tout le développement de la civilisation grecque; et, jusqu'au temps d'Alexandre, ce développement s'effectue avec une admirable logique. Peu d'*épopées* ont eu la bonne fortune de l'*Iliade*: ni Dante, ni Milton, ni Shakspeare, ni Gœthe n'ont exercé une telle influence sur l'avenir de leur patrie.

Nous avons déjà signalé l'étonnante similitude du sujet de l'*Iliade* avec celui du *Ramayana*. Au point de vue poétique, l'*Iliade* est certainement bien supérieure au poëme indien; mais l'élément religieux et merveilleux est bien plus large et bien plus profond dans celui-ci. L'homme, dans Homère, empiète singulièrement sur les dieux; et l'*épopée* homérique est plutôt une *épopée* historique qu'une *épopée* mythique; non que le sujet soit moins fabuleux que celui du *Ramayana*, mais parce que le génie du poëte est plus précis, plus raisonnable et plus harmonieux que celui de Valmiki. Les similitudes subsistent, non-seulement dans les épisodes que nous avons cités plus haut, mais dans le plan même des deux œuvres. Cette tradition de la femme enlevée et reconquise par son époux héroïque se retrouve fréquemment, d'ailleurs, dans les *épopées*. L'action du *Mahabharata* repose sur une semblable donnée, l'enlèvement de Draupadi, qui a été traduit par M. G. Pauthier. La narration de l'*Iliade* paraît inachevée, comme celle du *Ramayana*; le poëte grec s'arrête à la chute d'Ilion et ne s'occupe plus d'Hélène ni d'Achille; mais le sujet et ses différentes branches furent traités par le génie grec dans une multitude de poëmes dont il ne nous reste que des fragments. Ces poëmes contenaient toutes les traditions religieuses, depuis la création du monde jusqu'à la mort d'Ulysse. Ce fut une floraison vivace, comparable à celle de notre cycle carlovingien. Il y avait plusieurs théogonies, des hymnes, des hérogonies et des généalogies; tout cela fut condensé dans les poëmes d'Hésiode. Le cycle de la guerre de Troie se composait d'un poëme en onze livres, appelé les vers *cypriens*, qui fut attribué tantôt à Stasinus de Chypre, à Hégésinus de Salamine et à Homère lui-même. Ce poëme contenait, pour ainsi dire, toute l'avant-scène de l'*Iliade*, depuis les noces de Pélée jusqu'au partage du butin conquis sur la Troade, partage dans lequel Achille recevait Briséis. L'*Iliade* venait donc après les *Cypriens*. Après l'*Iliade*, il faut placer successivement l'*Æthiopide*, d'Antênor de Milet, poëme en cinq livres. Ce poëme allait du combat de Penthésilée et d'Achille jusqu'à la mort d'Achille et à son ensevelissement. Le partage de ses armes, qui occasionna une dispute dans le camp des Grecs, faisait le sujet de la *Petite Iliade* de Lyckès de Mitylène. Ce poëme racontait les autres événements du siége de Troie jusqu'à l'introduction du cheval de bois dans la ville ennemie. La *Ruine de Troie*, poëme auquel Virgile a emprunté le livre le plus célèbre de l'*Enéide*, commençait à la mort de Laocoon et se continuait jusqu'au massacre de Priam et d'Astyanax, et au viol de Cassandre. Après ce poëme, se plaçaient les *Retours*, en cinq livres, attribués à Hagias de Trazène ou à Colophon; ils racontaient la navigation de Ménélas en Égypte, le crime de Clytemnestre sur Agamemnon, et les aventures des autres héros grecs, excepté d'Ulysse, dont l'histoire fait le sujet de l'*Odyssée*, qu'il faut, par conséquent, placer après le poëme des *Retours*. L'*Odyssée* était suivie de la *Télégonie*, poëme en deux livres, qui racontait la fin des aventures d'Ulysse. Outre le cycle de la prise de Troie, il y avait plusieurs poëmes sur Hercule, desquels devait faire partie le *Bouclier*, attribué à Hésiode; il faut y ajouter l'*Héraclée* de Cinéthon le Lacédémonien; la *Prise d'Œchalie*, de Créophile de Samos. Thésée était aussi le héros d'un cycle qui se composait d'une *Théséide*, d'une *Descente de Thésée aux enfers*, attribuée à Hésiode, et dont le titre seul prouve qu'avant Virgile les poëtes avaient fait descendre leurs héros dans les enfers, et d'un poëme sur la guerre des Amazones, d'Hégésinoüs. Le sujet des *Argonautes*, traité dans les temps fabuleux par Orphée, qui avait fait partie de l'expédition, avait été raconté, sans doute, au moins épisodiquement, dans les *Corinthiaques* d'Eumélas, dans l'*Ægimios* d'Hésiode, dans la *Phoronide*, qui contenait le récit des aventures d'Io, et dans la *Danaïde*. Avant que Nonnos fît son poëme des *Dionysiaques*, la légende de Bacchus avait tenté plusieurs poëtes; mais cette légende se trouve mêlée à la légende toute thébaine d'Œdipe. Les poëmes qui, selon toute probabilité, racontaient ces deux légendes, étaient d'abord une *Thébaïde*, qui fut attribuée à Homère, ainsi qu'un autre poëme en sept livres, les *Épigones*; ensuite, l'*Europie* d'Eumélas, l'*Œdipodie* de Cinéthon, l'*Alcméonide* et la *Muyade*, où Prodicus de Phocée avait raconté les supplices réservés aux méchants dans les enfers. Telles sont les *épopées* qu'avait produites la fécondité du génie grec, et dont il nous reste à peine deux cents vers. On ne saurait trop déplorer la perte de tous ces trésors, qui auraient singulièrement servi, non pas seulement à l'histoire de la poésie, mais encore à l'histoire des religions et des civilisations antiques. Après les poëtes épiques, les poëtes tragiques s'emparèrent des sujets qu'ils avaient traités, et firent de plus en plus prédominer l'élément héroïque sur l'élément divin. On l'a dit souvent et avec beaucoup de raison, les personnages d'Eschyle sont encore des demi-dieux; ceux de Sophocle sont des héros, et ceux d'Euripide ne sont plus que des hommes. Le *Prométhée* d'Eschyle a je ne sais quoi de mystérieux et d'oriental qui indique qu'à l'époque de ce grand tragique il y avait encore en Grèce quelques esprits qui avaient conservé les traditions confuses d'une époque éloignée. En comparant l'*Iliade* et le *Ramayana*, nous avons voulu montrer que, sans le savoir, les Grecs avaient rapporté de l'Aryane antique les traditions communes que l'on retrouve dans toutes les tribus de la race aryenne. Il est possible que la guerre de Troie ait eu lieu, mais cette guerre a été le noyau autour duquel se sont formées, groupées et condensées toutes les traditions que la race grecque avait confusément conservées dans son imagination. Plus tard, lorsque Alexandre les amena presque au lieu de leur première origine, quand les Grecs virent de plus près les Indous, ils se sentirent avec eux une parenté qu'ils ne s'expliquaient pas; ils disaient avec étonnement que les peuples de l'Inde avaient traduit Homère en leur langue. Ils avaient reconnu l'*Iliade* dans les fragments qu'ils entendirent raconter de ces gigantesques *épopées* qui seront plus tard le *Ramayana* et le *Mahabharata*. C'est une éclatante confirmation de l'identité du sujet et des légendes des deux peuples, que cette reconnaissance faite, sur les bords du Gange, par les Grecs d'Alexandre.

— *Troisième époque*. Du temps d'Aristote, le génie épique paraît s'être stérilisé. Ce grand homme, dans sa *Poétique*, met l'*épopée* bien au-dessous de la tragédie, qui lui paraît plus complète. C'est qu en effet la forme dramatique, qui s'était développée avec une si grande splendeur, est plus conforme que l'*épopée* au génie des époques historiques. Alexandre, cherchant autour de lui un Homère pour le chanter, pleure de désespoir de ne l'avoir pas trouvé; mais s'il avait vu l'avenir, il aurait été tranquille; si, parmi ses contemporains, et même parmi les poëtes grecs qui l'ont suivi, il n'a guère trouvé que des Lycophron, lors de la renaissance épique qui eut lieu en France au XII^e et au XIII^e siècle, il devint le héros fabuleux de tout un cycle; mais l'histoire, qui n'a point à tenir compte des enthousiasmes populaires, fait dater des conquêtes d'Alexandre le commencement de la décadence hellénique. Le héros macédonien, en ouvrant une trouée dans l'immense Asie, fraya un chemin rapide aux invasions de tous les mysticismes orientaux. Dès lors, on voit se précipiter sur l'Europe tous les dieux de la Chaldée, de l'Inde, de la Phénicie, terribles ou efféminés, célébrés dans des orgies mystérieuses, dans lesquelles les femmes s'abandonnèrent à de tels désordres qu'une loi romaine dut interdire à jamais sur le sol italique les fêtes de Bacchus. On entre,

dès cette époque, dans une confusion étrange des religions et des nations, qui, se donnant rendez-vous à Rome, hâtèrent la fermentation et la corruption du monde. Ce n'est pas à de pareilles époques qu'il faut demander les grandes conceptions poétiques. Vous trouverez des poëtes aimables et gracieux, mais le poëte qui sait renfermer dans une œuvre l'âme même de l'humanité n'apparaît qu'aux époques où une société nouvelle, surgissant des débris d'une vieille société, s'établit et s'ordonne sur la conscience renouvelée. Ainsi, après Homère, nous ne trouvons plus que Virgile; mais, quelque admirable qu'elle soit, l'œuvre du poëte latin ne fait qu'ouvrir quelques points de vue nouveaux sur des horizons déjà explorés. Pour retrouver le grand créateur qui symbolise et représente en lui toute une époque de l'histoire, il faut descendre jusqu'à Dante. Ce n'est pas à dire que des poëmes homériques aux poëmes dantesques il ne se trouve des œuvres qui méritent notre estime et parfois même notre admiration; mais les poëtes ont voulu raffiner sur la pensée et sur la forme; ils ont ciselé le détail au lieu d'harmoniser l'ensemble: car ils avaient perdu cette vision intérieure de la beauté qui se révélait dans chaque vers d'Homère et des grands poëtes grecs. Les esprits, las du simple, se tourmentaient pour enfanter le bizarre, l'excentrique et le monstrueux, et ces préoccupations malsaines ont ôté à leurs œuvres toute valeur et toute solidité. Parmi ces œuvres, nous citerons l'*Alexandra* de l'obscur Lycophron; les *Argonautiques*, poëme en quatre livres et cinq mille huit cent trente-cinq vers, d'Apollonius de Rhodes; le poëme de Musée sur *Héro et Léandre*, qui peut être considéré comme un fragment épique et qui, à beaucoup de recherche et de préciosité, joint cependant par moment un sentiment vraiment aimable et une grâce charmante: l'*Enlèvement d'Hélène*, poëme de trois cent quatre-vingt-dix vers, par Coluthus; le long poëme de Quintus de Smyrne, intitulé les *Posthomerica*, qui, commençant son récit au moment où finit l'*Iliade*, c'est-à-dire à l'ensevelissement d'Hector, le conduit, à travers quatorze livres, jusqu'au moment où les Grecs retournent, parmi les dangers de la mer, dans leur patrie; la *Chute de Troie*, poëme de Tryphiodore, et le poëme de Tzetzès sur les choses anti-homériques, homériques et post-homériques. On possède, en outre, quelques fragments de Pisandre, à qui, selon quelques-uns, Virgile aurait pris complètement la description de la ruine de Troie. Nous avons gardé pour la fin le poëme de Nonnos, les *Dionysiaques*, immense *épopée* de quarante-huit chants, qui raconte dans un style élégant et diffus les aventures de Bacchus. C'est surtout dans ce poëme qu'apparaît l'influence de la philosophie alexandrine; on ne peut refuser à Nonnos une grande correction de style, une harmonie très-grande dans le vers, et une imagination qui sait colorer et décrire habilement les objets; mais toutes les qualités brillantes de ce poëte sont gâtées par l'affectation et la rhétorique. Il n'a ni dans la conception ni dans l'exécution cette ampleur et cette sérénité qui sont les deux premières conditions de l'*épopée*. Néanmoins, il faut avouer qu'il était tombé dans un trop grand oubli, et M. Marcellus a rendu un véritable service en en donnant une édition bien corrigée, accompagnée d'une traduction élégante.

Épopée romaine. Pendant quelque temps, on avait admis, avec Niebuhr, l'existence d'une *épopée* romaine; mais on a été forcé d'abandonner cette hypothèse: l'Italie, qui n'a jamais conçu une mythologie, était incapable de concevoir une *épopée*. Elle n'a même jamais connu le *héros*, tel que le réclame l'*épopée*. A défaut d'*épopée*, eut-elle des aèdes et des rapsodes comme la Grèce antique? Pas davantage. Elle eut à coup sûr des chants et des légendes; mais ces chants n'étaient point des rapsodies épiques: c'étaient, en quel[illegible] sorte, des idylles et des contes, dont les acteurs n'étaient ni des héros ni des dieux. La poésie fut d'importation étrangère en Italie; les Romains n'avaient point, dans leur langue, de mot original pour exprimer le poëte et la poésie; et les *camènes*, au lieu d'inspirer des poëtes, inspirent un roi-pontife comme Numa. Cette fiction trahit tout le ca[illegible] romain. Ce peuple sera plus porté vers le droit et les choses pratiques que vers l'idéal. En religion, il aura une liturgie très-compliquée et très-sévère, mais il n'aura pas une mythologie qui lui soit propre; aussi adoptera-t-il tous les dieux de peur de se faire des ennemis de ceux qu'il oublierait d'adorer. [illegible] dire avec M. Quinet, dans son [illegible]gions, que le fond de la religion [illegible]t la peur. Ce qui démontre bien [illegible] documents épiques, c'est que, [illegible]le voudra faire son *épopée* na[illegible] l'une légende [illegible]e, Ennius et [illegible]r à Rome une [illegible] qui nous sont [illegible]le nous per[illegible]nent sur leurs [illegible]mes commen[illegible] de Troie et [illegible] Ennius, élevé à la grecque et familiarisé avec l'*épopée*, la tra[illegible] et la philosophie grecques, composa son *épopée* comme Virgile; et il n'est pas probable que l'on pût y trouver beaucoup plus d'éléments vraiment nationaux que dans l'*Énéide*: mais il exerça une immense influence sur la langue et la versification latines. Ce fut toujours à l'imitation d'un poëte grec qu'un poëte latin conçut une œuvre quelconque; tant il est vrai que le peuple romain n'a point eu une poésie personnelle. On peut même dire que, chez lui, l'importation de la poésie a eu lieu au moment où commençait sa décadence morale, et ses plus grands poëtes ont paru à l'époque de sa corruption. Lucrèce, qui a fait un merveilleux poëme qu'il n'est pas possible de considérer absolument comme une *épopée*, en a emprunté le sujet aux poëtes grecs. La poésie grecque, qui fut cultivée par quelques-uns des plus grands philosophes, comme Anaxagore, Thalès, était très-riche en poëmes sur la nature et sur l'ordre des choses; celui de Lucrèce, sur le même sujet, écrit dans le système épicurien, a eu le bonheur de survivre à ses modèles, dont il ne nous reste que peu de fragments. La hauteur de la pensée, la majesté du style sobre et coloré, la magnificence des descriptions font de Lucrèce le seul rival de Virgile. L'*Énéide* de celui-ci, composée dans le dessein de relier le peuple romain aux grandes traditions de l'antiquité grecque, offre évidemment une forme plus habile, plus riche, plus souple et plus harmonieuse que le poëme de Lucrèce. On a reproché avec raison à l'*Énéide* d'être mal composée: Énée n'est point un caractère de héros assez vigoureusement conçu et assez puissamment dessiné; dans le magnifique épisode de *Didon*, il joue un rôle qui le rend peu intéressant. On a relevé avec raison l'anachronisme de Didon se rencontrant avec Énée; mais ce qui rend cet épisode plus critiquable encore au point de vue poétique, c'est qu'il est complètement inutile. C'est un chef-d'œuvre, sans nul doute; mais les épisodes de l'*Iliade*, qui sont tout aussi beaux, offrent de plus l'avantage d'être très-solidement soudés au poëme, de telle sorte qu'ils ne peuvent en être détachés sans nuire à l'ensemble. On peut critiquer au même titre la descente d'Énée aux enfers, qui forme un des plus beaux chants du poëme, mais qui n'est pas suffisamment motivée. Edgar Quinet a dit, à propos de cet épisode, que *Virgile en sait plus sur la mort* qu'Homère. En effet, ni dans l'*Iliade* ni dans l'*Odyssée*, il n'est question d'une descente aux enfers, et le royaume de Pluton est plutôt indiqué par le poëte que décrit; mais Virgile, au contraire, le connaît parfaitement, le décrit comme il n'avait probablement jamais été décrit avant lui, bien que l'antiquité grecque nous ait légué le souvenir d'un poëme intitulé: la *Descente de Thésée aux enfers*. La description de la prise de Troie par les Grecs appartenait en propre, paraît-il, à un poëte grec du nom de Pisandre, que Virgile aurait presque traduit exactement. C'est ce défaut d'originalité, cette absence d'une conception personnelle qui, malgré toutes ses admirables qualités poétiques, font de l'*Énéide* un très-beau poëme littéraire et une médiocre *épopée* nationale. En outre, on peut encore reprocher à Virgile d'avoir été le courtisan d'Auguste. Voilà un poëte qui veut faire une *épopée* nationale et qui ne semble nullement comprendre que, à défaut d'éléments épiques, il fallait, pour que son *épopée* fût vraiment romaine, l'animer de l'esprit et des sentiments romains. Or cet esprit et ces sentiments, désagréables à Auguste, qui voulait les étouffer, ne se trouvent pas non plus dans l'*Énéide*. Si le peuple romain a représenté quelque chose dans l'histoire, c'est le droit et la liberté. Où est-il question de ces deux divinités dans l'*Énéide*? Nous les retrouvons plutôt dans la *Pharsale*, au milieu des déclamations et de la rhétorique ampoulée d'un poëte de la décadence. Mais qu'imaginer de plus beau et de plus national que l'apparition de la Patrie, couronnée de tours, devant César qui va passer le Rubicon! Que de vers splendides et vraiment romains par l'âme républicaine qu'ils expriment! Sans doute la langue n'est pas aussi pure et aussi harmonieuse dans Lucain que dans Virgile; sans doute l'*Énéide* a une valeur littéraire et poétique bien plus grande que la *Pharsale*; mais si la *Pharsale* est une œuvre moins poétique, elle est une œuvre plus nationale. Entre Virgile et Lucain, plaçons l'œuvre d'un poëte charmant, nous voulons dire les *Métamorphoses* d'Ovide, qui ne sont pas une *épopée*, puisqu'elles n'offrent pas un ensemble coordonné, mais qui sont du moins un recueil de fragments épiques souvent excellents. Ce poëte eut le même malheur que Virgile: il ne sut pas créer; il fut aussi un imitateur. Il n'a même pas compris l'esprit intime et l'essence même des fables qu'il a exposées dans ses vers. Ces esprits romains, imbus de bonne heure de la doctrine d'Evhémère, ont toujours eu sur leur religion des idées très-fausses. Ovide n'a pas vu autre chose, dans les mythes et les légendes qu'il met en œuvre, qu'une matière agréable à *mettre en vers latins*, comme a dit un poëte moderne. Lui aussi a fait une œuvre littéraire très-belle, malgré des défauts de mollesse et d'efféminat ion; mais il n'a pas fait une œuvre religieuse ni cosmogonique. Tous ces poëtes latins étaient des fantaisistes, et, comme on dirait aujourd'hui, des formistes. Ils ciselaient leurs vers et ils n'ont pas d'idée originale à mettre dedans. A quoi faut-il attribuer cette absence d'originalité? A ce que précisément ils n'ont pas trouvé dans leur passé un fonds poétique national qu'ils pussent développer. Ce fonds leur faisant défaut, ils ont été obligés de demander aux poëtes étrangers, et surtout à la poésie grecque, dont ils subirent de bonne heure l'influence, une matière pour leur inspiration. Il y faut joindre aussi l'opinion que les Romains s'étaient faite de la poésie; comme ils ne la trouvaient point mêlée à leur origine et à leur religion, ils en avaient conclu que la poésie n'est qu'une invention arbitraire, « qui pouvait être ou n'être pas, qui était faite surtout pour amuser les patriciens et était plus propre à orner le mensonge que la vérité. » (E. Quinet.) Ce ne sont pourtant pas les faits épiques qui ont manqué à Rome; à coup sûr, s'il fut riche matière pour l'*épopée*, ce fut celle qui était fournie aux Romains par leur histoire. L'époque des rois ou des guerres puniques n'était-elle pas aussi féconde pour l'imagination poétique que la guerre de Troie, d'où est sortie l'*Iliade*, que la guerre des Kôravas et des Pandavas, d'où est sorti le *Mahabharata*? Ce qui a manqué aux Romains, c'est donc un idéal. Ils n'ont pas su rattacher ces faits de l'histoire réelle à une conception originale des choses. Ils n'ont pas eu une mythologie et une cosmogonie qui leur fussent personnelles. Aussi ne trouve-t-on pas entre leurs poëtes ces affinités essentielles qu'on trouve dans les poëtes grecs et dans les poëtes français du XIIe siècle. Les trouvères, unis dans la même idée, ne forment, pour ainsi dire, qu'une famille qui s'est donné la même tâche. Il en est ainsi des rapsodes et des poëtes grecs, qui tous sont suspendus aux lèvres d'Homère. Supprimez Homère, la poésie grecque devient incompréhensible; vous ne pouvez pas l'expliquer. Supprimez Ennius ou Virgile, l'histoire de la littérature latine ne perd rien de sa clarté.

Après ces trois poëtes, Virgile, Ovide et Lucain, qui trouvons-nous? Valerius Flaccus, qui a écrit les *Argonautiques*, est, avec Claudien, le plus remarquable des poëtes qui aient tenté l'*épopée* dans la décadence latine. Les *Argonautiques* offrent de grands mérites de composition: l'action est une, elle est bien liée dans toutes ses parties; mais le sujet a été emprunté à Apollonius, dont le poëme se développe en quatre livres. Si donc on admet l'opinion d'Aristote, qu'un poëte *doit être poëte* plus par la composition de l'action que par celle de ses vers, on n'accordera qu'une place bien secondaire à Valérius Flaccus. Claudien, né en pleine corruption et en pleine décadence, a le malheur de gâter ses meilleures conceptions par des recherches de mauvais goût, un style souvent étrange, bien que curieux et intéressant, et surtout par des exagérations qui réussissent à amoindrir les objets que le poëte croit grandir. On ne peut rien dire de Silius Italicus, qui a fait un poëme sur les guerres puniques; de Stace, qui a écrit les *Silves*, sinon que ce sont des versificateurs élégants et de corrects imitateurs de Virgile. Ici s'arrête l'*épopée* romaine. On nous dispensera d'entrer dans le moyen âge et de parler des poëmes écrits en langue latine longtemps après que la langue latine avait cessé d'être parlée. Ces compositions factices, malgré le mérite d'érudition qu'elles peuvent offrir, n'ont plus rien qui puisse les rattacher au genre épique, et nous ne supposons pas qu'après avoir parlé de l'*Énéide* on doive parler du poëme de Fracastor, la *Syphilide*! Ainsi, si l'on peut dire que Rome a eu des poëtes épiques, on ne peut pas dire qu'elle ait eu une *épopée*; et si l'on admet qu'un poëme soit *national* par l'esprit et les sentiments nationaux, le vrai monument épique de Rome, c'est l'œuvre de Tacite.

Épopée française. La science moderne, en démontrant que la poésie de l'Europe a vécu pendant tout le moyen âge de l'inspiration de nos trouvères, a détruit cette opinion populaire au siècle dernier, que les Français n'avaient pas la tête épique. M. Edgar Quinet, le premier, en 1831, a attiré l'attention des érudits sur nos poëmes du XIIe siècle, et, le premier, il a établi, dans un rapport à M. le ministre des travaux publics, que les poëmes en vers avaient précédé les rédactions en prose; que dans le cycle carlovingien il y avait des poëmes composés en vers de douze syllabes; que, dans les poëmes du cycle d'Arthus, il y avait des éléments celtiques; que chaque cycle affectait un mètre particulier (par exemple, les poëmes du cycle d'Arthus sont en vers octosyllabiques, tandis que les poëmes du cycle de Charlemagne sont en vers de douze syllabes), et qu'enfin, au XIIe et au XIIIe siècle, la France avait exercé en Europe une influence littéraire plus grande que celle qu'elle exerça à aucune autre époque. On combattit beaucoup ces opinions de Quinet; cependant, toutes ont été confirmées par les travaux des érudits, qui ont le tort de ne pas se souvenir que cet illustre écrivain les a précédés dans leurs investigations et dans leurs théories. L'œuvre la plus ancienne qui nous soit parvenue du cycle carlovingien, la *Chanson de Roland*, a dû être précédée de beaucoup de compositions du même genre. Du Xe au XIIe siècle, la France, comme l'ancienne Grèce, a eu ses aèdes et ses rapsodes, qui ont préparé la matière épique pour leurs successeurs. Ce sont eux qui ont inventé, tant dans le cycle de Charlemagne que dans le cycle d'Arthus, les principaux événements qui, plus tard, seront mis en œuvre. La *Chanson de Roland*, écrite en vers de dix syllabes, ouvre dignement le cycle de Charlemagne et la série des chansons de geste. Avant de parler des romans d'aventure, qui s'inspirent particulièrement des traditions bretonnes, nous allons, pour éviter la confusion, exposer d'abord l'histoire de la chanson de geste:

> Ne sunt que trois matière à un homme entendant:
> De France, de Bretagne et de Rome la grant.

C'est ainsi que Jean Bodel, poëte d'Arras, qui vivait au XIIIe siècle, nous donne, dans sa *Chanson des Saxons*, une division des poëmes épiques français, qui a été acceptée universellement. Si l'on demande à Jean Bodel la différence qu'il y a entre ces *trois matières*, il nous la donnera ainsi: « Les poëmes de Bretagne sont agréables, mais ils ne sont qu'inventés; on trouve dans ceux de Rome de bons exemples et de bons conseils; mais les poëmes de France sont les plus historiques. » Nous allons donc, en premier lieu, nous occuper de la *matière* de France. Si nous cherchons d'abord quel est le fond des traditions qu'elle emploie, nous verrons qu'il lui a été fourni par des sortes de cantilènes ou rapsodies qui ont dû être composées, sinon à l'époque même des événements qui en étaient l'objet, du moins à une époque où ils étaient encore tout vivants et, pour ainsi dire, tout palpitants de l'émotion populaire. Le souvenir de ces événements, mêlé à l'impression des événements nouveaux et transformé par l'imagination des trouvères, s'est traduit dans l'*épopée* française d'une façon admirable et naïve à la fois. Confondant l'époque des croisades avec les guerres de Charlemagne contre les Sarrasins, nos trouvères ne craignirent pas de mener Charlemagne à Jérusalem et de lui faire conquérir le saint sépulcre. Les Sarrasins, qui avaient tant effrayé l'Europe, furent pour notre *épopée* ce qu'avaient été les Troyens pour l'*épopée* homérique; et c'est une chose curieuse et digne de remarque, que l'*épopée* française, ainsi que l'*épopée* grecque, ait pour base l'antagonisme du monde oriental et du monde occidental. Ce fut autour de Charlemagne que l'imagination du moyen âge groupa toutes les traditions et toutes les légendes. L'empereur *à la barbe fleurie*, absorbant en lui toute l'histoire de sa race, devint non pas le type du héros, mais le pivot, en quelque sorte, de la lutte épique des deux races et des deux religions. Entouré de ses barons, il se présentait aux yeux du peuple comme une espèce de représentant du dieu chrétien entouré de ses archanges. Voilà le fond des poëmes du cycle carlovingien; mais il faut tenir compte de l'influence politique qui s'y mêla: chaque poëme de ce cycle, impersonnel par la forme, trahit cependant la date de sa composition par les préoccupations qui se mêlent à la trame même de l'action. Au XIIIe siècle, les croisades donnent naissance aux romans où le héros, parti pour délivrer le saint sépulcre, va combattre les infidèles jusque chez eux. Le plus célèbre des poëmes où sont racontées ces expéditions lointaines est la *Chanson d'Antioche*, en vers de douze syllabes. Il convient de citer, à côté de cette chanson, la *Chanson des chétifs*, la *Chanson de la prise de Jérusalem*, le *Roman d'Elias* ou le *Chevalier au cygne*, la *Chanson de Baudoin de Sebourg*, la *Chanson du bâtard de Bouillon*, etc. Tous ces poëmes furent composés du XIIe au XIVe siècle; ils ne font pas partie du cycle carlovingien, auquel ils se rattachent cependant par quelques épisodes et par l'esprit général dont ils sont animés. Lorsque les traditions héroïques recommencèrent à s'affaiblir, les chansons de geste subirent la triple influence de la bourgeoisie, de la féodalité et de la royauté.

Ce fut surtout dans l'Ile-de-France, dans le séjour même de la royauté, que les trouvères furent *royalistes*, si l'on peut appliquer à des hommes de cette époque ce mot dont l'acception est toute moderne. Dans les poëmes composés par ces trouvères, le roi est le chef suprême et actif qui domine tous les barons, ses vassaux. Dans l'*épopée* féodale, au contraire, qui fut surtout cultivée par les trouvères provinciaux qui cherchaient à plaire à leurs seigneurs, le roi et l'empereur Charlemagne lui-même sont représentés comme des personnages inutiles et presque ridicules, qui n'ont de valeur et de puissance que par leurs vassaux. Quant à l'*épopée* bourgeoise, moins haute et moins fière d'inspiration que ses deux rivales, elle se montre plus raisonnable: elle ne craint point de descendre aux détails de la vie vulgaire, et nous voyons, par exemple, dans le poëme de *Hugues Capet*, dont la rédaction est probablement du XIIe siècle, l'esprit d'égalité et de raillerie apparaître déjà avec assez de vigueur. Nous retrouverons ce poëme très-curieux et très-peu connu dans le cycle carlovingien. L'*épopée* héroïque se divise en trois *gestes*, dont chacune a pour objet de célébrer un héros dans ses actions propres et dans celles de sa race. Le principe d'hérédité, qui était si respecté au moyen âge, se retrouve dans l'*épopée*; le preux n'hérite pas seulement du nom et de la fortune de son père, il hérite aussi de ses devoirs et de ses fonctions. Une race reçoit aussi du héros qui l'a fondée une physionomie qui reste immuable et une impulsion qui ne doit pas dévier. La mission providentielle confiée

au chef de la race n'est pas interrompue par sa mort et échoit à tous ses descendants. Cette hérédité épique, si l'on peut s'exprimer ainsi, en imprimant à l'*épopée* française une sorte d'immobilité, a fini par la stériliser. V. CHANSONS DE GESTE.

L'Europe entière, surtout l'Allemagne, nous emprunta nos chansons de geste, et ce n'est pas seulement au XIIe et au XIIIe siècle que notre poésie épique fut imitée par des poëtes étrangers : de nos jours, nous avons encore vu les poëtes les plus célèbres de l'Allemagne puiser dans les vieux récits carlovingiens des inspirations nouvelles et puissantes. Nous avons en vue surtout ici le grand Uhland, qui n'a pas contribué à la résurrection carlovingienne par ses vers seulement, mais encore par des travaux d'une érudition ingénieuse et sérieuse. Les poëtes français n'ont puisé à cette source que plus tard ; la *Légende des siècles* de V. Hugo est la première œuvre importante qui ait paru avec ce caractère. Cependant on trouve dans les poésies d'Alfred de Vigny un poëme sur la *Bataille de Roncevaux*, et un autre sur les amours d'*Emma et d'Eginhard*. Avant de quitter l'*épopée* carlovingienne, il faudrait peut-être essayer d'en dessiner la physionomie. Elle offre ceci de particulier, qu'on n'y remarque aucune trace de mythologie et de merveilleux, tel que l'entendent les vieilles écoles littéraires. Le merveilleux de l'*épopée* française n'est point dans l'intervention d'êtres supérieurs et surhumains, mais seulement dans les actions des héros qu'elle célèbre. C'est dans l'*épopée* d'*Arthus* qu'ont été mises en œuvre les croyances, les fables et les superstitions populaires. Cependant on a pu voir les poëtes, sans être taxés d'une grande liberté de fantaisie, introduire dans la cour de Charlemagne les représentations des scènes qui eurent lieu lors de la fondation de la religion chrétienne. Cet empereur tout-puissant, entouré de ses douze pairs, ne ressemble-t-il pas à Jésus avec ses douze apôtres, et, pour achever la ressemblance, n'y a-t-il pas parmi ces douze barons un traître comme Judas? Ganelon trahit son empereur comme Judas trahit son Dieu.

Le *cycle d'Arthus*, qui alimenta longtemps les romans d'aventures, a commencé, comme le cycle carlovingien, par des poëmes d'abord disséminés, qui, se fondant peu à peu les uns dans les autres, ont fini par se condenser dans des poëmes plus étendus. Le mètre adopté pour ce cycle est en général le vers de huit syllabes. Les poëmes primitifs qui ont été les éléments de ce cycle étaient des récits ou des élégies que l'on désignait sous le nom de *lais*. L'épisode le plus populaire de ce cycle est celui des amours de Tristan et d'Yseult ; il a été abondamment et souvent traité ; mais la palme appartient à l'Allemand Gottfried, de Strasbourg, minnesinger du XIIIe siècle. Nous remarquerons en général, pour les poëmes de ce cycle, que s'ils ont été préparés et coordonnés par le génie français, ils n'ont reçu leur forme définitive et parfaite que des poëtes allemands, dont le génie mystique était en accord parfait avec le sujet qu'ils traitaient. En outre des lais de Berox et de Thomas sur Tristan et Yseult, les plus anciens poëmes de ce cycle que nous puissions citer sont le *Roman de Brut*, par Robert Wace, poëme qui contient 18,000 vers ; et le *Roman de Rou*, qui en contient 17,000, octosyllabiques dans la première partie et dans la dernière, et alexandrins dans la troisième et dans la quatrième ; ce poëme fut achevé, sur l'ordre du roi Henri II, par maître Benoît, qui a écrit la *Chronique des ducs de Normandie*. Ce fut au XIIe siècle, avec Chrétien de Troyes, que le cycle d'Arthus arriva à sa forme française. Ce conteur agréable, qui manie fort dextrement le petit vers de huit syllabes, a fait entrer dans une phase nouvelle l'*épopée* bretonne. Sans s'inquiéter des idées mystiques qui étaient le fonds de cette *épopée*, il n'y a vu qu'une matière à raconter des aventures surprenantes et merveilleuses. Par lui et par son école, cette *épopée* se confondra de plus en plus avec le roman d'aventures, et, plus tard, se mêlant au cycle carlovingien dégénéré comme elle, elle alimentera la prose diffuse du XIVe siècle.

Nous citerons encore dans cette série quelques compositions remarquables : l'abrégé en vers du *Roman du Saint-Graal ;* un fragment du *Roman de Merlin ;* le roman provençal de *Jaufre*, édité et traduit par Mary-Lafon ; le *Roman de Beaudous ;* le roman de la *Dame à la licorne ;* le roman de *Guy de Warwike*. Celles qui ont à coup sûr le mieux conservé le caractère de ce cycle et sa poésie intime, ce sont les romans en prose, parmi lesquels il faut citer en premier lieu la chronique de *Geoffroy de Monmouth* et le *Roman du Saint-Graal*. L'érudition moderne, en éclaircissant l'histoire confuse de cette *épopée*, et en démêlant les divers éléments qui s'y confondent, a ouvert à l'inspiration de nos poëtes une voie féconde et hardie qu'ils ne paraissent pas avoir encore aperçue. De toutes les matières épiques, celle de Bretagne, en dehors même de ses qualités poétiques, est la plus conforme à l'esprit de notre siècle. Edgar Quinet, seul, paraît l'avoir compris jusque aujourd'hui : son *Merlin l'enchanteur* est une tentative glorieuse qui devrait séduire nos poëtes.

Nous n'avons plus que quelques mots à dire sur les poëmes du cycle de l'antiquité. Les compositions de ce cycle sont fort nombreuses ; nous trouvons d'abord les trois grands poëmes de *Thèbes*, de *Troie* et d'*Eneas*, qui sont attribués à Benoît de Sainte-Maure, poëte champenois qui a dû vivre à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Il ne faut pas s'attendre à trouver une grande couleur locale, comme on dit aujourd'hui, dans les poëmes appartenant à ce cycle. Tous les héros de l'antiquité y sont représentés comme des chevaliers, et peu s'en faut qu'ils ne soient chrétiens ; ils le deviennent souvent à la fin du poëme. Les siècles et les événements sont aussi bouleversés que les mœurs. Ces romans épiques ont pour base, soit de vagues traditions, soit des poëmes anciens imités très-librement. Le roman de *Thèbes*, par exemple, est basé sur la *Thébaïde* de Stace ; mais Étéocle et Polynice sont transformés en seigneurs féodaux entourés de leurs barons. Dans le roman de *Troie*, dont la base est l'histoire de Darès le Phrygien, se trouve l'épisode de Troïle et Briseida qui, devenu très-populaire, fournira les sujets d'un poëme à Boccace et d'un drame à Shakspeare. Ajoutons à ces romans *Parténopeus de Blois*, de Denys Pyram ; le *Siége d'Athènes* et les poëmes du cycle d'*Alexandre le Grand*, dont quelques-uns sont attribués à Alexandre de Bernai ; le roman de *Florimont*, où Anne de Varentines raconte l'histoire des ancêtres d'Alexandre le Grand ; les romans d'*Eraclès*, d'*Hercule Phileminis* et de *Protheslaüs*.

Vers la fin du XIIIe siècle, l'*épopée* est déjà presque morte ; elle est remplacée par le roman d'aventures et par le poëme historique, qui, parfois, comme dans *Baudouin* et dans *Bertrand Duguesclin*, offre des conceptions vraiment remarquables, dans un langage simple et fier. Nous citerons encore, comme appartenant à l'*épopée* par son allure héroïque : la *Bataille de trente Anglais et de trente Bretons*. Aux IVe siècle, la poésie, qui d'épique est devenue historique, ne fait plus guère que raconter et tombe à l'état de chronique. Dès lors, elle ne nous regarde plus. Nous ne trouverons plus d'essais épiques qu'au XVIe siècle, où Ronsard essaye une *Franciade*, dont quatre chants seulement ont été terminés. C'est montrer un grand respect pour la mémoire du poëte que de ne point parler de cette œuvre lourde, pédantesque et de tout point mal venue. Après lui, l'*épopée* ne tentera plus personne, sauf au XVIIe siècle. Alors les Scudéry, les Saint-Amant, les P. Lemoine, les Chapelain, voudront chacun cueillir la palme épique. Or, bien que Saint-Amant soit un vrai poëte, son *Moïse sauvé* n'offre guère de remarquable que quelques fragments qui n'ont pu faire vivre le poëme. On extrait du poëme du P. Lemoine sur *Saint Louis* une centaine de vers fort beaux ; mais Chapelain et Scudéry sont morts tout entiers. On en peut dire autant des poëmes de *Childebrand*, de *Jonas*, de *Charlemagne*, de *Clovis*, etc., etc. Mais, avant l'époque de ces compositions, Rabelais avait fait le chef-d'œuvre de l'*épopée* bouffonne. *Pantagruel* est une *épopée* par l'immensité de la conception, par l'action gigantesque et par les caractères prodigieux de ses héros. C'est aussi une *épopée* par le style simple, fort, vigoureux. Le *Lutrin* s'efface à côté de cette étonnante composition, bien que le poëme de Boileau soit plus épique à coup sûr que toutes les *épopées* que nous venons d'énumérer et qui lui étaient contemporaines. Le XVIIIe siècle fit aussi quelques essais épiques qui lui réussirent assez mal. La *Henriade* n'offre pas, dans un style assez poétique, une action assez grande ni assez idéale. Le merveilleux trop facile qui y est employé, n'est pas compensé par la grandeur des caractères. Voltaire s'est montré plus poétique dans ses contes et surtout dans *Candide*. Nous ne parlerons pas de son poëme sur la *Pucelle*, qui, sans offrir de très-grands mérites poétiques, a le tort de railler une vraie héroïne nationale. Néanmoins, ce poëme est bien supérieur à la *Henriade*, et l'on ne peut s'empêcher de trouver fort amusants l'enfer de Guibourdon et certains épisodes racontés avec une verve endiablée. Les contemporains de Voltaire avaient été séduits, comme lui, par le laurier épique ; mais qu'attendre d'une époque où Lamotte, esprit cependant ingénieux quelquefois, s'amusait à raccourcir l'*Iliade* dans douze chants de mauvais vers? Passons donc sous silence la *Pétréide* de Thomas, les *Incas* de Marmontel et arrivons à la Révolution. Nous y trouvons André Chénier préoccupé d'un poëme sur *Homère*, et d'un autre dans le genre du *De natura rerum* de Lucrèce. Dans un petit poëme de trois ou quatre cents vers, nous l'entendrons donner aux poëtes le conseil d'apprendre un peu ce qui est su de leur temps, et d'employer dans leurs œuvres la matière fournie par la science. Ce conseil de Chénier sera suivi en 1812, par Népomucène Lemercier, qui publia un poëme fort curieux, l'*Atlantiade*, où les forces de la nature, divinisées et personnifiées à la manière grecque, se mêleront, comme les dieux du polythéisme, aux événements de la vie humaine : conception gigantesque, quoique bizarre. Des parties superbes se détachant vigoureusement sur le fond d'une phraséologie lourde et pénible, et un vrai souffle poétique circulant, inégalement à vrai dire, à travers six chants, sont des mérites qui devraient attirer l'attention sur cette tentative d'un génie hardi qui s'est souvent trompé. Le même poëte, préoccupé de l'*épopée*, a donné dans ce genre quatre autres essais : dans les deux premiers, consacrés l'un à Homère, l'autre à Alexandre, et publiés en 1801, il a employé avec goût et avec succès la mythologie antique. Le poëme de *Moïse*, publié en 1823, offre d'admirables parties, ainsi qu'une *épopée* historique très-originale, la *Mérovéide*, écrite en strophes monorimes, dont le sujet est la guerre des Francs contre les Huns. Mais le chef-d'œuvre de l'auteur est l'*épopée* satirique, la *Panhypocrisiade*. Là, les défaillances du style sont plus rares ; la conception en est gigantesque et exécutée avec une verve quelquefois très-élevée et quelquefois très-bouffonne. Cette *épopée* singulière est au genre épique ce que le drame est à la tragédie ; c'est un genre mixte, où tous les tons se confondent et dont Lemercier est le créateur. Cette œuvre, trop oubliée, est, à coup sûr, avec les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, un des poëmes qui font le plus honneur à la poésie française. Nous ne mentionnerons aucun des médiocres contemporains de Lemercier qui se sont essayés aussi dans le genre épique. Nous passerons de suite à l'école de 1830, qui, dans le principe, fut plus lyrique qu'épique. En 1833, Edgar Quinet donna *Ahasvérus ;* ce poëme, qui a beaucoup de détracteurs et beaucoup d'admirateurs, est, à quelque point de vue qu'on se place, une magnifique tentative. Cette idée de s'emparer des légendes anciennes pour les pénétrer d'un sens nouveau, est une idée tout à fait féconde et qui contient les principes d'une grande révolution littéraire. M. Quinet l'a continuée dans son poëme de *Merlin l'enchanteur*, dont nous avons déjà parlé plus haut. On possède du même auteur un poëme sur *Napoléon*, d'un ton très-élevé, animé d'un très-grand esprit et plein de beaux vers épars ; mais malheureusement l'auteur, peu habile dans le maniement du vers, y perd une grande partie des qualités poétiques et littéraires de son style. Depuis, nulle grande œuvre épique n'a été tentée ; seul M. Leconte de Lisle, dans ses *Poëmes antiques* et dans ses *Poëmes barbares*, a donné d'admirables fragments d'*épopées*. Nous citerons entre autres, comme exemple, le *Massacre de Mona*, qui, en douze ou quinze cents vers, contient toute la religion des druides. Mais toutes ces petites *épopées* — petites par la dimension — étant inspirées et reliées entre elles par la même idée et le même esprit, peuvent se réunir et se coordonner dans un ensemble. On n'en peut dire autant de la *Légende des siècles* de Victor Hugo : sans aucun doute, rien, même dans Hugo lui-même, n'égale certaines parties de ce livre ; mais on chercherait difficilement dans ces poëmes un lien commun qui les unisse.

Épopée anglaise. Lorsque César tenta une expédition contre l'île que nous appelons aujourd'hui l'Angleterre, il y trouva deux peuples, qui s'en étaient partagé la possession : au midi les Kymrys, et les Gaëls au nord. La Grande-Bretagne s'appelait alors Albion, du nom d'un de ses rois fabuleux, et l'Irlande était Erin. Ces deux tribus appartenaient à la race celtique qui possédait la Gaule. Les Kymrys ou Bretons furent les premiers qui, après une longue résistance, se soumirent à la civilisation romaine, pendant que les Gaëls conservaient leurs coutumes et leurs antiques croyances. Mais bientôt, les Pictes et les Scots ayant attaqué les Bretons, ceux-ci invoquèrent le secours des peuplades qui habitaient les bords de la mer germanique. Ces peuplades, réunies sous la dénomination générale de Saxons, étaient composées, selon Tacite, de Bataves, de Longobards, d'Angles et de Frisons. Ils avaient arrêté les invasions de l'empire romain, et leurs dieux n'étaient autres que ceux de la mythologie scandinave. C'étaient des tribus guerrières et féroces qui, sur le rocher d'Héligoland, faisaient de sanglants sacrifices à leur déesse, la Terre. Nous ne nous étendrons pas sur les subdivisions de ces peuples : ce qui importe à notre sujet c'est de montrer les différentes races qui ont composé la nationalité anglaise ; car ce mélange de races, les luttes perpétuelles qui ont existé entre elles, nous expliqueront, non-seulement la nature de l'*épopée* anglaise, mais encore la lenteur de sa formation, la pauvreté de ses conceptions et les inconséquences de son histoire. On comprend que ces races différentes ont apporté avec elles leurs caractères particuliers, des passions qui leur étaient propres et des langues diverses, et qu'avant que ces éléments se confondissent et s'unissent dans le tout homogène que nous voyons aujourd'hui, ils ont dû longtemps se combattre. A l'époque où nous nous sommes reportés, nous voyons déjà quatre peuples en présence : les Gaëls, les Bretons, les Pictes et les Scots. En 448, les Saxons, appelés par les Bretons, débarquent sous la conduite de leur roi Hengist, et, après avoir défait les Pictes et les Scots, ils s'attaquent à leurs alliés, qu'ils soumettent dans deux victoires remportées sur Wortigern. La Bretagne étant conquise, ils en font sept États, connus sous le nom d'heptarchie. C'est à cette époque que les Bretons se retirent dans l'Armorique, dans le pays de Cambué ou pays de Galles, tandis que les Pictes et les Scots vont chercher un refuge dans l'Irlande et dans l'Écosse. Chacune de ces tribus, fidèle au culte de ses dieux, produisit une poésie en harmonie avec ce culte ; vaincues et humiliées, elles se rattachèrent avec plus de force et d'opiniâtreté à leurs traditions religieuses et héroïques. Quelques fragments nous en ont été conservés, mais après avoir subi le travail des poëtes postérieurs, qui les ont altérés et déformés. On ne peut guère faire remonter ce que nous en possédons au delà du VIe siècle. La poésie galloise, qui a été la plus féconde et qui a exercé une grande influence sur les créations épiques et sur l'imagination du moyen âge, forme ce qu'on appelle le cycle de la Bretagne. On y voit confondu, dans un mysticisme profond et curieux, l'esprit du druidisme avec celui du christianisme. Ces vieux poëmes, écrits en une langue qui se parle encore dans la Bretagne française et dans le pays de Galles, contiennent les légendes populaires qui ont été groupées autour de Merlin et du roi Arthus. Les triades prophétiques de ce barde célèbre, qui a parcouru les trois mondes et les trois vies, avec le rameau de l'enchanteur, et le sommeil du bon roi Arthus, qui se réveillera enfin pour le triomphe de la justice, signalent la tristesse et les espérances patriotiques d'une race exilée de son pays, dans lequel elle compte bien rentrer un jour. Ce n'est que plus tard que toutes ces légendes, interprétées par le sentiment religieux et universalisées par la conscience des peuples, prirent un sens mystique qui s'approfondit de plus en plus. Dans notre temps, nous avons vu renaître Merlin pour annoncer aux mondes qu'il viendrait, comme il était écrit, accomplir les promesses qu'il avait faites dans ses triades. Nous parlons du *Merlin l'enchanteur* de M. Edgar Quinet. Merlin fut précédé dans ses prophéties et instruit dans l'art de l'enchantement par Taliésin, vieux barde qui a chanté le roi Urien, et a donné de son disciple quelques vers qui nous sont parvenus. C'est dans la légende de Geoffroy de Monmouth que le roi Arthus, dont il est question dans un chant du barde Lywach le Vieux, commence à prendre la place qu'il a occupée depuis. On s'est basé sur ce fait pour dire que c'est à Geoffroy de Monmouth qu'il faut attribuer tout le cycle d'Arthus, qui aurait été développé et aurait grandi peu à peu dans l'imagination populaire ; mais lorsque Geoffroy de Monmouth raconte l'histoire d'Arthus et de Merlin, il est évident qu'il ne l'a pas inventée et qu'il l'a trouvée sous sa main. M. Quinet l'a dit excellemment sur ce sujet : « Dès que le sacerdoce chrétien s'établit dans les Gaules, son premier effort de prosélytisme le conduisit à rencontrer face à face les dogmes druidiques, et c'est par le combat qu'il apprit à connaître ce qui faisait alors la vie intellectuelle et religieuse de ces contrées. Aussi, dès l'origine, le trouve-t-on occupé à reproduire dans sa langue les monuments religieux et historiques des idiomes des provinces celtiques. On eut ainsi la traduction latine des poëmes de l'Armorique, de ceux de Cornouailles, d'Irlande et du Gévaudan. » C'est à cette immixtion du clergé chrétien qu'il faut attribuer le mélange du christianisme et du druidisme ; car un examen, même superficiel, suffit pour reconnaître que le fond de ces traditions est essentiellement druidique. Il est évident que la race celtique possédait des traditions épiques très-anciennes, dont le souvenir et l'esprit doivent au moins se retrouver dans les légendes de la poésie galloise, qui étendit son influence en Angleterre, en France, en Allemagne, du VIe au XIVe siècle. Nous pourrions aussi parler de l'*épopée* erse (des Pictes et des Scots) qui, au commencement de ce siècle, a été très-populaire, dans les imitations de Macpherson. Cette poésie, resserrée, loin de la civilisation européenne, dans l'île d'Irlande, a eu des origines très-obscures.

Quand les populations de la Grande-Bretagne furent vaincues et que les Saxons eurent fondé leur heptarchie, ils adoptèrent la civilisation des vaincus. Chateaubriand, dans son *Essai sur la littérature anglaise*, fait commencer à ce moment la première époque de la langue anglaise. A ce moment, en effet, à l'anglo-saxon, universellement parlé, commence à se mêler un peu de langue latine, sous l'influence du moine Saint-Augustin, qui, en 570, apporte en Angleterre l'alphabet romain. En 680, nous trouvons le premier poëte de ce peuple dont l'histoire se souvienne. Il s'appelait Cidmon ; Turner, dans son *Histoire des Anglo-Saxons*, rapporte un hymne de ce poëte sur la création, écrit en vers allitérés et dans les idées de la *Genèse*. Il paraît que la création l'occupait, car, outre son hymne, on lui attribue encore un poëme sur ce sujet et un autre sur la chute des anges, où l'on retrouve quelques souvenirs de la mythologie scandinave, mêlés à la religion chrétienne. Nous ne relaterons pas le code des lois saxonnes du roi de Wessex, Irsa, qui furent promulguées de 688 à 725 ; mais nous signalerons le *Poëme de Béowulf*, qui est le seul fragment réellement épique que nous trouvions. Le sujet est la louange d'un prince danois qui, vassal d'Higelac, roi des Angles, va auprès du roi danois Hotgard, pour s'offrir à venger la mort de trente fidèles de ce roi, lesquels ont été tués par le géant Grendel. Ici nous voyons se représenter de nouveau le fonds commun que nous avons signalé dans toutes les *épopées ;* il y a entre Béowulf et Sigurd des analogies fort cu-

rieuses. Le mauvais géant n'ayant pu tuer, dans la nuit, les amis de Béowulf, qu'il était venu assaillir, envoie sa mère, qui réussit, une autre nuit, à tuer l'un d'entre eux. Béowulf résout d'aller attaquer ce mauvais géant dans sa demeure, qui est auprès d'un marais hanté par des génies malfaisants. Mais une louve fée sort de ce marais et se jette sur lui; il est terrassé. Au moment où il va être dévoré, il voit, pendante à un rocher, une épée qu'il parvient à détacher, et dont il frappe la fée, qui expire. Cette épée est une arme enchantée qui lui sert aussi à immoler le géant. On pourrait voir dans ce poëme une conception toute symbolique, et l'on pourrait en inférer qu'il y avait dans l'Angleterre des marais malsains dont les exhalaisons repandaient la mort autour d'eux, et que l'on a qualifié de héros celui qui a su les dessécher ou les assainir. On trouve dans le même siècle, probablement le x^{e}, un poëme sur *Judith*, et une sorte de chronique intitulée : le *Chant du voyageur*. On voit, à côté de ces œuvres en langue vulgaire, la langue latine employée dans les œuvres historiques; par exemple, dans les chroniques anglo-saxonnes de Gildar et de ses successeurs, concernant l'histoire de l'heptarchie pendant près de quatre siècles, du vi^{e} au x^{e}. En fait d'autres poésies, nous ne trouvons guere que quelques ballades peu épiques, attribuées à un poëte du nom d'Adhelme, qui aurait vécu pendant le $viii^{e}$ siècle. Mais transportons-nous subitement au règne du grand Alfred, qui fut pour l'Angleterre ce que Charlemagne fut pour les peuples de France et d'Allemagne. Aux invasions des Saxons succède l'invasion des Normands. Quand Alfred le Grand parut, le royaume de Wessex était gouverné par les trois fils d'Etuwolf, vaincu et ruiné. Alfred fut aussi vaincu, et ce n'est qu'après bien des vicissitudes, après avoir été obligé de fuir et de se cacher, qu'il put s'établir solidement dans l'heptarchie, où il amena le culte des lois et des arts. Ce roi sage était très-versé dans les langues latine et anglo-saxonne. Comme Charlemagne, qui se plaisait à recueillir toutes les traditions épiques et religieuses des peuples germaniques, Alfred le Grand aimait à entendre raconter les vieux poëmes nationaux de la race anglo-saxonne. L'heptarchie fut florissante sous son règne; mais, à sa mort, son petit-fils Athelstan vit se réunir contre lui, sous la conduite du Danois Anlaf, les Danois, les Écossais et les Irlandais confédérés. Un chant héroïque, qui nous est resté, célèbre la victoire que Athelstan remporta sur ses ennemis à Brunambourg. On y retrouve je ne sais quelle exaltation sauvage qui rappelle le ton de l'*Edda* : « Le roi Athelstan et son fils Edmond retournent sur les terres de Ouest-Sex. Ils laissent derrière eux le corbeau se repaissant de cadavres, le corbeau noir au bec pointu, et le crapaud à la voix rauque, et l'aigle affamé de chair, et le milan vorace, et le loup fauve des bois. » Augustin Thierry, à qui nous avons emprunté cette traduction, donne, en comparaison, la chanson rapportée par l'histoire de Norvége en l'honneur d'un pirate qui fut tué sur les côtes d'Angleterre avec cinq autres chefs. Nous ne dirons rien des règnes d'Edgar et de Kanut, pendant lesquels les Normands et les Danois se fixent définitivement en Angleterre.

Nous arrivons à l'époque de l'histoire anglaise, à coup sûr la plus intéressante pour le sujet qui nous occupe. Les Normands, établis en France, avaient bien vite appris la langue d'oïl, qui était devenue leur langue ordinaire, quand le duché de Normandie tomba entre les mains de Guillaume le Conquérant. Toutes les histoires ont cité, après Augustin Thierry, les vers dans lesquels Robert Wace décrit le trouvère Taillefer chantant devant l'armée normande les faits de Charlemagne et de Roland, « et d'Ollivier et des vassaux, qui moururent à Roncevaux. » Geoffroy Gaimar parle plus au long de ce Taillefer. A ce propos, Chateaubriand, dans un ouvrage déjà cité, dit que ces provocations de la chanson étaient en usage à cette époque. Cet usage a ceci d'important que, transporté par Guillaume dans l'Angleterre conquise, il servira à entretenir la lutte qui va s'établir entre l'idiome des vainqueurs et celui des vaincus, lutte qui finira par la fusion des deux langues dans l'anglais moderne. L'histoire de cette lutte, qui est si intéressante au point de vue historique et littéraire, est inutile dans le sujet qui nous occupe. Nous rappellerons seulement que Guillaume, qui détestait la langue anglo-saxone, en avait proscrit l'usage, et ordonnait que, dans les actes publics, la langue française fût seule employée. L'aristocratie, composée des conquerants, parlait le français seulement : mais le peuple ne put abandonner, du jour au lendemain, sa propre langue; et, par le besoin réciproque de se comprendre, il dut se faire un mélange qui devint l'anglais moderne. Encore du temps d'Edouard III, nous voyons Jean Chandos [illegible] us la gloire du prince de Galles; ce fut aussi en français que Gower écrivit ses premières productions. La [illegible] qui [illegible] d'E- [illegible] ue, dans [illegible] r le moine Robert [illegible] *Brut* et du *Rou*, [illegible] on ne voit aucune trace d'une *épopée* anglaise vraiment nationale. Les fragments et les imitations épiques ne manquent pas; mais aujourd'hui même, bien que l'Angleterre ait produit d'admirables poëmes épiques, elle n'a pas, comme la France et l'Allemagne, d'*épopée* qui lui soit propre. Quand, en France, la littérature héroïque s'éteignit pour faire place à l'insipide poésie allégorique, l'Angleterre imita encore la France. Le *Roman de la Rose* eut au delà du détroit le succès qu'il avait obtenu en deçà. La satire, qui avait succédé à l'*épopée*, fut aussi cultivée en Angleterre. Mais il faut dire que cette satire, par sa langue et par ses passions, est vraiment épique : les haines violentes de ces races féroces et un peu grossières les rendaient propres à une sorte de poésie frondeuse et hardie, qui n'a rien de commun avec la satire littéraire d'Horace ou même de Juvénal, et qui rappelle les chants sauvages des Scandinaves et des pirates normands. Vous n'y trouverez pas la plaisanterie fine et l'ironie délicate des peuples civilisés; mais un rire formidable, sans esprit, qui ressemble à celui de ces colosses de foire qui, après une grande lutte, ont réussi à jeter par terre leur adversaire. Dès le xiv^{e} siècle, la satire est représentée par l'hérésiarque Jean Wiclef, qui vient se ruer comme un taureau contre le pape et contre l'Église; par le moine Robert Longland, qui, dans son poëme burlesque intitulé le *Laboureur*, prend dans ses mains énergiques la défense du peuple. Plus tard, l'imitation de Pétrarque et de Boccace apparaîtra dans les poésies de Chaucer. Quelque temps avant ce dernier, Gower avait écrit en français de charmantes élégies dignes de Froissart. Mais, dans aucun de ces deux poëtes, on ne trouve une originalité vraiment anglaise. Il y a pourtant un sentiment vraiment épique dans le poëte écossais Barbour. Citons de ce poëte ces beaux vers sur la liberté : « Oh! la liberté est une noble chose! La liberté rend l'homme content de lui; la liberté donne à l'homme toute consolation. Celui qui vit libre vit satisfait. Un noble cœur ne peut avoir nulle jouissance, ni rien qui puisse lui plaire, si la liberté manque! » Laissons passer le xiv^{e} siècle et le xv^{e} siècle, époques de désastres dans lesquelles l'imagination, toujours surexcitée, n'avait pas le temps de se condenser et de se reposer dans une œuvre poétique, et venons au règne de Jacques I[er], qui écrivit un poëme en six chants intitulé le *Livre du roi*. Ce livre, composé pendant sa captivité en Angleterre, est plutôt une très-belle élégie qu'une *épopée*. Sous son règne, Harry l'Aveugle, ou Henri le ménestrel, composa un véritable poëme épique sur le grand Wallace, le héros populaire de l'Écosse. Nous trouverons encore le vrai sentiment épique dans quelques ballades populaires, notamment dans toutes celles qui regardent Robin-Hood : ces ballades sont au nombre de vingt; elles racontent la naissance de Robin-Hood, ses luttes avec le roi Richard et avec Petit-John. La ballade de *Sir Caulnie* peut être considérée aussi comme une petite *épopée* pleine de charme. Sir Caulnie aime Christabelle, fille unique du roi d'Irlande; celle-ci impose à Caulnie, pour être digne de l'épouser, une aventure qui consiste à aller combattre le seigneur d'Eldridge, qui est un chevalier païen, sur un coteau où il y a une épine isolée au milieu d'une bruyère. Caulnie tue Eldrigde et Christabelle se donne à lui. Les amoureux sont surpris par le roi, qui exile Caulnie. Mais, dans un tournoi qu'il donne pour distraire sa fille, se présente un géant qui se propose de venger Eldridge. Personne ne s'offre pour le combattre qu'un chevalier inconnu, couvert d'une armure noire. Le chevalier tue le géant, mais il meurt de ses blessures, et Christabelle, qui reconnaît Caulnie, meurt aussi. Un autre petit poëme épique est la ballade de Childe-Watus, qui a été admirablement traduite par Chateaubriand.

Les querelles religieuses du protestantisme, sous Henri VIII, firent dévier les talents littéraires dans la polémique. Mais il faut remarquer que c'est après le règne de Henri VIII et la victoire définitive du protestantisme que la langue anglaise produit ses grands écrivains. On sait que Henri VIII publia lui-même quelques ouvrages religieux : il était poëte et musicien. La révolution poétique se fit par Surrey et Thomas Morus, qui furent tous deux décapités par l'ordre de Henri VIII. Mais c'est de Spenser que l'histoire fait dater réellement la littérature anglaise. Le principal ouvrage de Spenser est la *Reine des fées*, sorte de poëme allégorique où les Vertus, sous l'apparence de chevaliers, sont guidées par le roi Arthus. Shakspeare est le vrai poëte épique anglais, bien qu'il ne remplisse pas les conditions les plus nécessaires de l'*épopée*. Il n'a pas la grandeur sereine qui convient à ce genre : ses personnages, extraordinaires et violents, sont trop réels pour l'*épopée*; il y a là trop de chair et de sang, et trop peu d'idée et de raison. Mais, par la puissance de la conception, par la fécondité des créations, les drames de Shakspeare sur l'histoire anglaise contiennent quelques-uns des plus beaux fragments épiques qu'on puisse trouver dans aucune littérature. On peut, sous certains rapports, comparer Shakspeare à notre Rabelais, dont les personnages surnaturels et vivants à la fois, les conceptions gigantesques dans le sublime ou dans le burlesque, présentent les principaux caractères d'une grande *épopée*. Mais ce qui rend Rabelais plus épique que Shakspeare, c'est que, sans être monotone, il a su toujours se maintenir dans le même ton, et que sous chacune de ses créations les plus extravagantes se cache une idée profonde et sérieuse. Après Shakspeare, nous trouvons des poëtes qui ont tous ses défauts sans avoir ses qualités. Le plus célèbre que nous trouvions jusqu'à Milton est Carew, qui ne nous appartient pas. Aussi, sans tenir compte des petits poëtes qui nous barreraient le chemin, nous nous arrêtons devant Milton. Milton eut tout ce qui fait le grand poëte, dans sa vie comme dans ses œuvres. Ayant beaucoup voyagé, ayant beaucoup et courageusement combattu pour son idée, il a publié des pamphlets et des livres entiers que l'on ne connaît malheureusement pas en France. Son poëme, qui doit seul nous occuper, offre toutes les conditions de l'*épopée*; il met en action une légende religieuse; il est plein de Dieu; son merveilleux est dans son sujet même. Les personnages sont immenses et magnifiquement conçus; le style riche, noble, abondant, bien qu'un peu bizarre, et, selon les Anglais, souvent incorrect, peint en traits larges et sublimes les scènes les plus prodigieuses qu'il ait été donné au génie poétique de concevoir et de représenter. C'est l'*épopée* protestante, pour ainsi dire, comme la *Divine Comédie* est l'*épopée* catholique. Les admirateurs de Milton prétendent que ce poëte a su, mieux que Dante, renfermer dans une action l'essence même de la religion. Nous croyons le contraire : l'idée du poëte italien, qui des maux de l'enfer gravit jusqu'à la béatitude céleste, est bien plus grande et bien plus conforme à l'essence même de la religion chrétienne, que l'idée de décrire, selon la Genèse, la chute de nos premiers parents. Et cette idée de Dante étant comprise, voyez avec quelle logique terrible, avec quelle gradation magnifique, les supplices s'enchaînent entre eux dans l'enfer et se relient aux béatitudes progressives dans le paradis. Une chose qui rapproche ces deux poëtes, c'est que tous deux étaient des sectaires; c'est que tous deux se sont mis tout entiers dans leurs œuvres. Dante a jeté dans les enfers les traîtres et les infâmes qui l'avaient persécuté; et Milton n'a eu qu'à regarder Cromwell pour créer son Satan. Sans nous appesantir davantage sur Milton, disons seulement qu'on ne peut nier que Milton fût un homme vraiment prodigieux. Après lui, la littérature anglaise décline rapidement. Aux puritains et aux républicains, ont succédé les libertins et les royalistes, qui énervent la poésie et la langue anglaise dans de petites compositions galantes et courtisanesques. Dryden, Prior, Waller, Buckingham, Rochester, Shaftesbury, Butler, tels sont les poëtes qui signalent la fin du règne des Stuarts. Plus tard, nous trouvons Young, Gray, Thompson et Pope, que nous franchirons pour arriver à Byron. Byron est le troisième grand poëte de l'Angleterre; et l'on peut regarder toutes ses œuvres comme des compositions épiques; épiques par l'ampleur de la forme et parce qu'elles renferment l'âme même de la première moitié du siècle. Qu'est-ce que Lara, Manfred, Childe Harold, sinon l'homme du commencement du siècle, qui, trahi dans ses espérances et dans ses aspirations, se répand en ironies, en insultes au sort et à Dieu, et maudit tout ensemble, l'homme, la nature, la société et la Providence? Cet homme, toujours semblable à lui-même par le fond, est différent selon les pays. En France, il s'appelle René; il s'appelle Faust en Allemagne. Mais combien Faust est plus grand que don Juan et que René! Faust sait tout, il a tout approfondi; à force de science, il a oublié la vie : c'est-à-dire qu'il est incomplet; il le sent. Alors il veut rajeunir; et, après avoir parcouru tous les mondes, en dépit de Méphistophélès, il renaît pour mourir dans la sérénité, dans la béatitude. Il a accompli son destin; il a fait son œuvre; il a bien mérité de l'homme et de la nature. René et Don Juan ne sont que des enfants malades; Faust seul est un homme; et, par le genre de la conception, par la forme, par l'idée, par toutes choses, l'*épopée* de Gœthe domine les fantaisies épiques de Chateaubriand et de Byron.

Épopée allemande. Charlemagne avait fait recueillir et coordonner les chants héroïques des peuples francs. D'après les indications fournies par quelques auteurs contemporains, on est en droit d'affirmer que quelques-uns de ces chants racontaient les aventures de Sigurd. Malheureusement, les successeurs de Charlemagne, qui n'avaient point son génie, firent proscrire ces chants païens et profanes, par un zèle religieux que l'on ne saurait trop regretter. Plusieurs devaient remonter aux époques contemporaines du sujet qu'ils racontaient, et sans doute ils chantaient les exploits d'Alaric, de Theuderic, d'Attila et de tous les rois barbares. On a retrouvé, à Cassel, un manuscrit qui ne porte point de nom d'auteur, et dans lequel est décrit le combat d'un père contre son fils; c'est le poëme d'*Hildebrand et Hadubrand*. Hildebrand était un compagnon d'armes du roi Theuderic; il avait eu un fils qu'il n'avait jamais connu, grâce à ses longues aventures dans l'armée des Goths. Theuderic, vaincu, s'était réfugié à la cour d'Attila; Hildebrand va chercher son fils en Italie, parmi les chefs de l'armée ennemie. Il rencontre Hadubrand, et lui dit qu'il est son père. Celui-ci le traite d'imposteur et de lâche, ce qui amène entre eux un combat. Nous retrouvons ici, dans le combat d'un père et d'un fils, un épisode qui n'est pas rare dans les traditions héroïques. Le *Sha-Nameh* nous montre le combat de Rustem contre son fils Zorab, qu'il tue. Dans les poëmes gaéliques, nous voyons Cuchullin qui tue son fils Couloch; mais, le poëme d'*Hildebrand et Hadubrand*, composé en ancien saxon-suève, et dans un rhythme qui repose sur l'allitération, étant incomplet, ne nous montre pas l'issue du combat; et nous ne saurions pas à quoi nous en tenir sur ce sujet si nous ne retrouvions la même scène entre les mêmes personnages dans la *Wilkiria-Saga*. Là, le père et le fils, après avoir combattu avec acharnement, se reconnaissent et s'embrassent. Nous remarquerons que le personnage d'Hildebrand, qui était sans doute célèbre dans les traditions héroïques de ces époques, reparaît dans le poëme des *Niebelungen*. Le séjour à la cour d'Attila de Theuderic vaincu se retrouve également dans l'*Edda* poétique, où Gudruna lui confie ses douleurs et sa haine pour son mari Atli. Il est même l'occasion d'un épisode assez intéressant. Herkia, ancienne maîtresse d'Atli, accuse Gudruna de s'être « couchée dans un même lit avec Throdrek (Theuderic) et de s'être cachée sous le même drap (*Gudrunarkvidha Thridhja*). » Gudruna, indignée d'une pareille accusation, propose qu'on lui inflige l'épreuve du feu; et, comme Sita dans le *Ramayana*, elle en sort intacte et justifiée. Nous retrouvons encore Hildebrand dans les chants des meistersingers et dans le *Heldenbuch*. Mais le poëme incomplet, tel qu'il a été découvert à Cassel, suffit pour nous donner une idée des chants primitifs qui furent réunis par Charlemagne et employés plus tard dans la composition du *Niebelunge-nôt*.

Au ix^{e} siècle, les invasions normandes, en frappant de terreur l'esprit des peuples, durent encore exalter en eux les passions patriotiques et héroïques. Nul doute que cette période ne fût très-favorable à la formation de l'*épopée* nationale. Le chant de *Ragnar Lodbrock*, le plus célèbre des pirates normands, qui mourut dévoré par les vipères dans la prison d'Ella, un des rois de la Northumbrie, montre, dans toute leur sauvagerie et dans toute leur rudesse, les mœurs barbares de cette époque. On trouve dans ce chant, qu'on appelle le *Krakunal*, toutes les divinités guerrières de la mythologie scandinave. Quand les invasions normandes furent apaisées, l'Allemagne, comme le reste de l'Europe, fut en proie à des guerres et à des révolutions qui s'enfantaient les unes les autres. Les terreurs religieuses de l'an 1000 vinrent agir encore puissamment sur l'imagination populaire. C'est sous le règne de Henri II que l'on place ordinairement les œuvres de la religieuse Hroswitha, qui composa des tragédies sur des sujets religieux, et, ce qui importe davantage à notre sujet, le poëme héroïque de Walther d'Aquitaine, écrit en latin, et qui se rapporte aux invasions du v^{e} siècle. En 1056, le malheureux Henri IV monta sur le trône; et si jamais un règne dut exalter, non-seulement les passions politiques, mais encore les passions religieuses de l'Allemagne, ce fut celui de cet empereur qui, après avoir entrepris une lutte formidable contre le saint-siége, après des alternatives de victoire et de défaite, après des hontes et des humiliations inouïes, mourut en 1106, seul, abandonné et trahi par ses enfants. De plus en plus l'Allemagne devait désirer peindre sa vie nationale, si agitée, dans un poëme héroïque. Nous ne citerons pas les efforts de la poésie personnelle : malgré son mérite, nous laisserons la légende d'Annon, archevêque de Cologne, que Opitz retrouva à Breslau au $xvii^{e}$ siècle, et dont l'auteur est inconnu. Nous remarquerons seulement un fait digne d'attention : c'est la préoccupation que met le poëte à rattacher l'origine des peuples francs à l'antiquité classique. Il fait descendre les Francs du troyen *Francion*; il prétend que, dans l'Inde, il y a des peuples qui parlent allemand : vague et confuse intuition de l'origine des tribus germaniques! Quant aux Saxons, ce sont d'anciens guerriers d'Alexandre. Cette préoccupation du poëte inconnu dénote bien le désir ou plutôt le besoin qu'éprouvait l'Allemagne de se reposer dans la conscience de sa race et de son histoire. Or, c'est toujours sous une pareille préoccupation que se forme le poëme épique. Il faut ajouter, à tous les sujets précédents d'exaltation nationale, l'enthousiasme religieux produit par les croisades. C'est l'époque des *épopées* françaises et de la civilisation provençale. Aux trouvères de la langue d'oïl, aux troubadours de la langue d'oc, correspondent les minnesingers allemands. C'est l'époque où, sous l'influence des Hohenstauffen, le dialecte souabe méridional devient une langue littéraire et poétique. Ce siècle est, en Espagne, en France, en Angleterre, en Allemagne, la grande époque poétique du moyen âge. Les mœurs chevaleresques se fixent en même temps que l'Église assied son autorité, de moins en moins discutée. On ne peut méconnaître, dans les minnesingers, l'influence des troubadours et des trouvères. Ainsi ce n'est

pas de nos jours seulement, comme on le croit trop, que la France a exercé sur l'Europe sa suprématie intellectuelle et littéraire. Mais si les minnesingers furent d'abord suscités par l'influence française, il faut avouer que bientôt ils s'en affranchirent, et offrirent, dans leurs poésies, sinon toujours des conceptions originales, au moins une transformation personnelle des conceptions qu'ils nous empruntaient. On a signalé, dans les minnesingers, trois tendances correspondant aux trois formes de la poésie : les formes lyrique, didactique et épique. C'est à cette dernière seule que nous nous arrêterons en passant. Le premier minnesinger que nous citerons est Wolfram d'Eschenbach, né d'une famille noble de Bavière, vers la fin du XIIe siècle. Il voyagea beaucoup. On retrouve dans ses œuvres les influences multiples de la Bible, de l'antiquité classique, des légendes du moyen âge et des traditions romanesques qu'il avait rapportées des pays visités par lui. Il a beaucoup imité les troubadours et les trouvères, ainsi que la tradition bretonne du *Saint-Graal*. Les principaux poëmes de Wolfram d'Eschenbach disent suffisamment à quelle source il les a puisés. Ce sont : *Titurel*, *Lohengrin* et *Parseval*. On a d'autres poëmes de ce minnesinger, par exemple *Guillaume d'Orange*, et un certain nombre de poésies lyriques. Citons seulement, pour mémoire, parmi les contemporains de Wolfram d'Eschenbach, les deux Reinmar, Heinrich de Risbach, surnommé Schreiber ou l'Écrivain, et Bitterof. Parmi les contemporains de ces poëtes, nous en trouverons un autre qui nous arrêtera plus longtemps ; c'est Heinrich d'Ofterdingen, dont la réputation immense et la popularité ne seraient guère explicables si, outre son célèbre *Plaidoyer de Wartbourg* et son poëme de *Laurin*, qui fait partie du *Livre des héros*, il n'avait composé quelque autre poëme plus important et plus élevé. Ce dernier ouvrage, on a tout lieu de le croire, n'est autre que le *Niebelunge-nôt*.

Luchmann, un des plus célèbres critiques qui se soient occupés des *Niebelungen*, en fait remonter la composition au commencement du XIIIe siècle. Il a soutenu, pour ce poëme, la même thèse que Wolf avait soutenue pour l'*Iliade:* il n'y voit qu'une collection de chants divers. Mais on ne peut méconnaître dans le poëme une unité de composition et surtout une intention morale qui indiquent la main d'un poëte. Celui-ci, sans doute, n'aurait pas inventé le sujet non plus que les personnages et les aventures ; mais du moins il aurait coordonné en un tout la tradition, dispersée par fragments dans les chants populaires. Selon toute probabilité, le sujet qui fait le fond du poëme remonte au IVe ou au Ve siècle de notre ère. V. NIEBELUNGEN.

Outre ce poëme, l'Allemagne possède d'autres *épopées* ou, pour mieux dire, d'autres fragments épiques. Citons en premier lieu le *Heldenbuch*, ou *Livre des héros*, qui se compose : 1° des romans féeriques de Rother, d'Otrut, de Hug et de Wolf, puisés dans les traditions lombardes, et des légendes guerrières de Laurin, de la cour d'Alfart, de la cour de Worms, de la bataille de Ravenne, racontant la jeunesse de Theuderic et de Sifrid, et puisées dans les traditions gothiques. Restreint comme nous le sommes par la matière, nous ne pouvons analyser chacune des parties de ce livre extraordinaire, où les mœurs et les personnages de tous les siècles se heurtent dans une confusion pittoresque. Il faut y ajouter encore le poëme descriptif de *Gudruna*, qui appartient aux traditions saxonnes. Nous ne rangerons pas ici dans le genre épique les satires allemandes des siècles suivants, parmi lesquelles la plus célèbre est le *Roman du Renard*, dont le thème, traité bien des fois par les poëtes allemands et français, fut repris plus tard par Gœthe.

Il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots de l'*épopée* purement littéraire telle que l'ont faite Gœthe et, avant lui, Klopstock, dans la *Messiade*. Celle-ci, monotone par le sujet et peut-être encore plus par la conception, est plutôt, comme l'a dit très-bien Lemercier, une ode démesurée qu'une véritable *épopée*. Mais on n'y peut méconnaître un grand souffle poétique, une imagination élevée et une forme soignée, bien qu'un peu ampoulée et emphatique. Quant à Gœthe, on peut considérer son *Faust* comme une *épopée*, malgré la forme dialoguée qu'il lui a donnée ; c'est une *épopée* par la grandeur du sujet, qui intéresse l'homme universel, comme par l'emploi du merveilleux. Et quand nous disons merveilleux, nous n'entendons pas simplement le fantastique, comme on le trouve dans l'épisode de la sorcière, mais l'idéal même qu'y poursuit le poëte. Cet homme qui, las de la science où il n'a pas trouvé ce qu'il cherchait, demande à la vie réelle et à l'amour la force de renaître et de revivre ; l'élévation du ton général ; les caractères des personnages, tout porte le caractère de l'*épopée*. Mais cette *épopée* n'appartient certes pas au genre héroïque comme les *Niebelungen :* elle serait plutôt un des premiers modèles de l'*épopée* philosophique. Depuis, l'Allemagne, bien qu'elle ait tenté plusieurs fois cette œuvre suprême du génie humain, n'a pas encore réussi à donner un pendant à ce chef-d'œuvre de son grand poëte.

Épopée portugaise. Le Portugal est un des rares peuples qui ont eu le bonheur d'avoir une *épopée* nationale. Il ne faut pas seulement admirer dans Camoëns l'harmonie et l'habileté du style, mais les sentiments nouveaux dont il a su animer son poëme ; car il n'a pas réussi seulement à faire une *épopée* nationale, il a fait autre chose encore : il est le premier poëte qui se soit aperçu que les conquêtes du génie scientifique sont aussi dignes de la poésie que les querelles des rois et les horreurs de la guerre. Par ce côté, son œuvre est universelle, et, de toutes les épopées que nous a léguées le passé, elle est peut-être celle qui offre le plus d'intérêt à l'imagination moderne. Voilà un poëte qui a compris qu'à la suite des Colomb et des Vasco de Gama il y avait aussi pour le poëte des mondes nouveaux à découvrir. Aussi, malgré leurs défauts, qui sont nombreux, les *Lusiades* méritent-elles une place à part dans l'histoire de l'*épopée* par l'originalité de l'idée et de la conception. Ce poëme devait naître chez cet héroïque petit peuple, qui, avec une population si exiguë et des ressources si restreintes, sut établir dans les Indes un empire riche et puissant. Camoëns lui-même fut presque un héros ; ballotté de malheurs en malheurs pour mourir enfin à l'hôpital, il a vu tous les pays qu'il a décrits, il a passé par tous les événements qu'il a racontés. S'il n'a pas, comme Dante, créé sa langue nationale, il a du moins le mérite de l'avoir fixée. A l'apparition de son poëme, ce fut un frémissement d'admiration ; il eut deux éditions dans une année ; Camoëns fut déclaré le prince des poëtes portugais. Le Tasse avoue hautement son admiration pour lui, et l'on pourrait trouver dans la *Jérusalem délivrée* des passages assez nombreux où le poëte italien s'inspire manifestement du poëte que les Portugais appellent leur Homère. Camoëns est de tous les poëtes celui qui personnifie son temps le plus complètement. On retrouve dans son œuvre son siècle tout entier. En effet, par le fonds, il se montre contemporain des Colomb et des Gama, et, par la forme païenne, par la forme de la poésie antique, il se montre contemporain de Ronsard. On peut dire que les *Lusiades* renferment la science et l'art du XVIe siècle. Beaucoup d'esprits ont été choqués du mélange des divinités païennes et chrétiennes, qu'on y remarque. A vrai dire, on est un peu étonné de voir Bacchus combattre Vasco de Gama et Vénus le protéger ; mais ce n'est pas à Camoëns qu'il faut le reprocher, c'est à son siècle. Nous verrons, au siècle suivant, le pinceau de Rubens entourer la cour des Médicis de nymphes et de néréides. Pourquoi les nymphes et les néréides seraient-elles plus déplacées dans les chants du poëte portugais que dans les tableaux du peintre d'Anvers ? Un commentateur des *Lusiades*, Duperron de Castera, cherche à prouver que ces néréides ne sont que des personnifications des vertus théologales, et que les moins pures d'entre elles représentent les vertus humaines : Cupidon est une personnification de l'amour de Dieu, et, lorsque le poëte décrit les voluptés les plus sensuelles, il a en vue, dit son commentateur, de présenter les voluptés spirituelles. Il n'est pas impossible que l'auteur ait conçu de semblables allégories ; qu'on se souvienne que le Tasse prétendait expliquer de la sorte tous les personnages et tous les épisodes de sa *Jérusalem délivrée*. Voltaire, qui s'est beaucoup raillé à ce sujet de l'Homère portugais, avait-il oublié que lui-même employa dans la *Henriade* les divinités qu'il est étonné de trouver dans les *Lusiades?* Camoëns, grand admirateur d'Homère et de Virgile, n'a pu débarrasser son imagination des formes de la mythologie païenne, et, sous l'empire d'une séduction irrésistible, il n'a pas vu combien ces formes étaient déplacées. Mais tant de passages admirables, une éloquence si mâle et si fière, des conceptions sublimes comme celle d'Adamastor, le géant des Tempêtes, compensent suffisamment ce que peut présenter de bizarre et d'inconséquent dans un sujet chrétien l'intervention des dieux du polythéisme. On a blâmé aussi dans son œuvre ses retours sur ses propres infortunes ; mais il les fait avec tant de dignité, qu'ils servent encore à montrer tous les sentiments généreux dont son âme était pleine. Tout en accusant dans le premier chant, par exemple, l'ingratitude, l'injustice et l'ignorance de ses contemporains, il ne cesse d'inciter aux grandes actions héroïques le cœur de ses compatriotes, et il leur prédit que la postérité leur en assurera la récompense.

La composition des *Lusiades* est presque irréprochable, bien que, dans les premiers chants surtout, elle soit trop visiblement imitée de l'Énéide. Comme Énée chez Latinus, Vasco de Gama aborde chez le roi de Mélinde, qui lui accorde une hospitalité bienveillante et lui demande, comme Didon, non le récit de ses propres aventures, mais l'histoire de son pays. Vasco de Gama satisfait son désir, et son récit remplit trois chants fort longs, qui ne nous semblent pas les meilleurs. Plusieurs critiques ont prétendu que le poëme était terminé au VIIIe chant et que les deux autres étaient absolument superflus : c'est comme si l'on disait que l'*Iliade*, devant finir à la mort d'Hector, il faut en retrancher les XXIIIe et XXIVe chants, qui sont consacrés uniquement à décrire les jeux célébrés en l'honneur de Patrocle. On peut répondre à cette critique qu'en effet la conquête de l'Inde n'est certaine que lorsque le succès en est connu en Portugal. Car enfin, si Gama, après avoir découvert le Malabar, tombait sous les coups des Maures de Calicut, si sa flotte était engloutie dans les eaux, que deviendrait son entreprise ? Il fallait donc, pour que le poëte ne laissât aucun doute dans l'esprit des lecteurs, qu'il ramenât son héros dans les eaux du Tage. Nous n'avons pas, du reste, à entrer ici dans les détails de ce poëme, qui sera analysé en son lieu, ni à raconter la vie de Camoëns, qui fut une longue lutte contre le malheur et la misère. Le Tasse a écrit : « Je n'avais pas de chandelle pour écrire mes vers ; » et Camoëns répondait à un seigneur, qui lui reprochait de mettre bien du temps à terminer une paraphrase des psaumes qu'il lui avait commandée, que, « détourné de la poésie par l'indigence, il ne songeait qu'à trouver le moyen d'acheter un peu de charbon qui lui manquait. » Disons, en terminant, à l'honneur du poëte, que son *épopée* n'est si héroïque et si sublime parfois, que parce qu'il a su lui-même se montrer héroïque dans toutes les traverses de la vie ; et engageons les poëtes modernes, qui se plaignent si volontiers de leur sort, à relire, pour leur instruction, la vie de tous les illustres malheureux qui les ont précédés. Cette lecture leur enseignera peut-être la modestie et la patience.

Épopée espagnole. La période épique de l'Espagne a duré huit siècles : elle comprend toute sa lutte contre les musulmans ; mais l'Espagne n'a pas eu le génie de se faire une *épopée* nationale. Le *Romancero* contient tout ce qu'il fallait pour une pareille *épopée;* les rapsodes n'ont pas manqué à l'Espagne, mais Homère lui a fait défaut, soit que, précisément par la longueur de la lutte, la nation se soit épuisée, soit que l'influence d'un catholicisme absolu et despotique ait stérilisé l'imagination héroïque de ce peuple. Plusieurs critiques ont pensé, d'après les fragments du *Poëme du Cid*, que les premiers monuments de la poésie espagnole ont été de très-longs poëmes, qui se sont brisés et morcelés en différents épisodes. Cette hypothèse est en opposition absolue avec les lois ordinaires de la formation épique. Il n'y a pas d'exemple qu'une littérature, prise à ses débuts les plus lointains, présente de vastes compositions qui supposent déjà le travail, ou, plutôt, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'incubation de plusieurs siècles. Entre le *Romancero* et l'*Araucana*, seule véritable *épopée* de l'Espagne, nous trouvons un poëme d'*Alexandre*, des légendes de saints, mises en vers par Domingo de Silos et dont la tournure est presque épique, et le grand roman satirique, sans titre, de l'archiprêtre de Hita. Cette œuvre n'est guère comparable qu'à notre *roman du Renard*. Il nous suffit de mentionner ces compositions. Nous trouvons plus tard une *épopée*, non plus alors sous forme de romances éparses, mais en un tout bien lié, c'est l'*Araucana*, œuvre d'Ercilla, qui a pour sujet la révolte d'une petite nation américaine et sauvage, punie, dans les montagnes du Chili, de ses vaillants efforts pour reconquérir son indépendance. Alphonse Ercilla y chante ses propres exploits. Rien ne prouve mieux combien l'Inquisition avait perverti le génie espagnol que cette *épopée* comparée aux romances du *Romancero*. Dans celles-ci, nous voyons l'Espagne chanter héroïquement les fières luttes soutenues pour son indépendance ; dans celle-là, nous voyons la même Espagne chanter l'asservissement d'un peuple libre et s'enorgueillir de mettre aux mains d'un autre peuple les fers dont elle a délivré les siennes. Disons qu'Ercilla était un serviteur de Philippe II, et que l'Espagne de l'Inquisition et de Pizarre n'était plus l'Espagne de Pélage et du Cid. Lorsque Camoëns célèbre, dans ses *Lusiades*, la conquête de l'Inde par ses compatriotes, cette conquête est ennoblie par le but luimême, qui est d'ouvrir une nouvelle voie à la pensée et au commerce, et par son héros, qui, avant d'être un guerrier, est surtout un grand navigateur. C'est là ce qui constitue une différence capitale entre le poëme de l'Homère portugais et l'*Araucana* d'Alphonse Ercilla. Ajoutons que l'*Araucana*, poëme dénué de toute invention, mal composé, contient quelques belles descriptions de lieux et de batailles, et des harangues militaires très-éloquentes ; mais ce n'est pas assez pour faire de l'*Araucana* un poëme remarquable. Heureusement l'Espagne possède le *Romancero*, et avec la France elle partage l'honneur de l'*épopée* satirique ; car il est difficile de se prononcer entre Cervantes et Rabelais.

Épopée italienne. Ce fut sous l'influence de la poésie provençale que se forma la poésie italienne. Les troubadours, et les trouvères mêmes, furent pour Dante ce que les rapsodes avaient été pour Homère. L'opinion qui voit dans l'auteur de la *Divine Comédie* le créateur de la langue italienne, et, non-seulement le plus grand, mais le premier en date des poëtes italiens, est fondée et fort juste, bien qu'avant le célèbre Florentin l'Italie ait possédé des docteurs qui étaient aussi des poëtes. Tandis qu'en Provence le poëte n'était le plus souvent que poëte, les premiers poëtes italiens étaient à la fois professeurs, historiens, peintres et jurisconsultes. On voit la place qui restait pour la poésie : elle n'était guère pour eux qu'un passe-temps. Mais ce qui étonne, dans ces premiers poëtes, c'est leur singulière précocité : on croirait que, nés dans le pays où la puissance catholique s'était concentrée, on retrouvera en eux l'exaltation de la foi : au contraire, ce dont ils se souviennent tout d'abord, c'est du paganisme ; le premier bégaiement de la poésie italienne est un bégaiement païen ; le dieu devant lequel ils s'agenouillent est l'*archer souverain*, le dieu Amour ; d'ailleurs, ils le chantent avec moins de passion que leurs confrères de Provence. « Ce qui les émeut, dit M. Quinet, c'est plutôt l'amour du beau que celui d'une femme en particulier ; vous diriez d'un peuple qui n'a point eu d'enfance et qui, en renaissant, discute sur l'idéal. » Les plus célèbres d'entre ces poëtes furent Cino de Pistoie, Guido Cavalcanti, Honesto de Bologne, Guittone d'Arezzo. Dante fut l'ami de quelques-uns ; mais combien il devait les surpasser et les faire oublier ! Son maître, Brunetto Latini, qui a écrit en français son *Trésor*, dut l'initier de bonne heure à la poésie de la Provence et de la France du Nord ; mais si le génie du poëte n'avait pas été surexcité par les passions politiques, qui sait s'il se fût élevé aussi haut au-dessus de ses contemporains ?

Depuis Homère, on n'avait pas vu de poëte exercer sur le monde une influence égale à celle de Dante. Tous les plus grands hommes de l'Italie le commentent ou l'invoquent en témoignage dans les grandes crises qui intéressent la patrie ; il est certainement, avec Homère, le poëte du monde sur lequel on a le plus discuté et écrit en toutes les langues. Il contient en lui tout le moyen âge, avec toutes ses espérances et toutes ses luttes. Il est profondément chrétien, mais mauvais catholique. Une analyse subtile et sagace découvrirait facilement en lui tous les éléments dont il a composé son genie. Son livre est une encyclopédie poétique des sciences et des arts connus de son temps. Il a absorbé dans son œuvre toutes les pensées, toutes les croyances, toutes les superstitions et toutes les légendes de son siècle. L'idée de la descente en enfer, par exemple, était une idée très-populaire au moyen âge. Un trouvère anonyme avait raconté le voyage de l'Irlandais saint Bradan au paradis terrestre et sa descente dans l'enfer, où il avait vu tout d'abord, sur une grande roche, Judas, nu, la chair déchirée de coups de fouet et le visage couvert d'un drap. La description des tortures de ce damné est tout à fait dantesque. Mais la descente de saint Patrik en purgatoire fut bien plus célèbre. La légende raconte que ce saint y descendit par une caverne située au-dessous du couvent qu'il avait lui-même fondé. Marie de France avait mis en vers cette histoire. On racontait aussi la visite d'Owen au purgatoire, et celle de saint Paul dans l'enfer fut chantée par Adam de Ross. Celle-ci est la plus curieuse, et c'est elle qui offre le plus de ressemblance avec la conception de Dante. Saint Paul est accompagné dans ces lieux de douleurs par l'archange saint Michel, comme Dante par le poëte Virgile. Comme Virgile, l'archange explique à l'apôtre, qui le suit en disant ses prières, tous les tourments infligés aux différents crimes : les âmes des calomniateurs et des avares sont suspendues aux branches d'un arbre de feu ; des démons nagent dans des fleuves de métaux fondus ; dans un puits scellé de sept sceaux, gémissent pour cent quarante mille ans les plus grands coupables. Ceci ne rappelle-t-il pas absolument l'horreur de l'enfer du Dante, et, dans ces trois légendes, ne retrouvez-vous pas le *Paradis*, le *Purgatoire* et l'*Enfer* du poëte florentin ? Mais, selon Cancellieri, ce serait dans les *Visions de l'enfer* du moine Albéric que Dante aurait pris le fonds même de sa composition. Tout cela ne diminue en rien son génie. Dante, comme tous les grands poëtes, a travaillé sur le fonds des croyances de son temps ; il les a coordonnées et les a marquées du sceau de son génie. Ce n'est qu'à la condition de synthétiser dans son œuvre les formes et les pensées de son temps qu'on est un poëte épique. L'apothéose de la femme, qui était célébrée dans les poëmes du cycle d'Arthus, qui avait enfanté toute la poésie provençale, et qui se traduisait, dans les masses, par le culte grandissant de la Madone, suggéra à Dante le personnage idéal et mystique de sa Béatrix. Voilà, en général, les éléments fournis au poëte par son temps. Mais ce qui lui appartient en propre, c'est la puissance avec laquelle il a su développer dans un poëme qui gravite, pour ainsi dire, logiquement vers l'idéal divin, les créations de l'imagination populaire, et les rendre visibles dans son style après les avoir animées de son souffle. Le mouvement de son *épopée*, qui de l'enfer s'élève jusqu'au paradis, est le mouvement même du christianisme. Il y a dans la *Divine Comédie*, outre le sens qui apparaît, tout un symbolisme mystique, que les commentaires innombrables dont il a été le sujet n'ont pas suffisamment éclairci ; mais, quoique très-chrétien par les sentiments, le poëme dantesque marque un âge où déjà la foi commence à s'affaiblir. Quelle que soit la réalité saisissante et terrible qu'il sait donner à ses descriptions, on sent que le poëte s'est enhardi jusqu'à regarder face à face les vengeances de l'Éternel. Dans les époques où la foi est encore toute vivante, ni les yeux du corps ni les yeux de l'esprit n'osent

se risquer à contempler les mystères de la religion. Dante ferme l'époque de la foi naïve et confiante; il est presque contemporain des albigeois. Dans le Nord les béguards, en Italie les disciples de Dulcin annoncent un esprit nouveau qui va transformer le christianisme. Remarquez aussi avec quel respect Dante traite son conducteur Virgile. On aura beau répondre que le poëte latin était considéré comme un prophète par l'Eglise elle-même: on n aura pas expliqué la présence de ce païen dans l'*épopée* chrétienne, et surtout pourquoi Dante donne une place dans le paradis à un autre païen comme Stace, tandis qu'il plonge dans l'enfer des évêques vénères et des vicaires de Dieu, comme Anastase, Boniface et Clément V. Si Dante a trouvé grâce devant l'Eglise italienne, si sa parole a été commentée dans les chaires, devant l'autel, « c'est par ce respect des arts qui est naturel aux Italiens; au contraire, l'Eglise espagnole, qui n'était pas sous l'enchantement de la langue du poëte, a livré la *Comédie divine* à l'Inquisition. » (E. Quinet.)

Après Dante, le génie épique de l'Italie paraît épuisé. On remarquera que c'est dans sa religion, et non, à proprement dire, dans son histoire, que l'Italie a puisé son poëme. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il n'ait pas produit de cycle, comme en ont produit chez nous les légendes de Charlemagne et d'Artus. Dante reste une exception merveilleuse dans son histoire; il est mort sans postérité.

Le premier poëte que nous rencontrons après lui, c'est Pétrarque. Ni ses sonnets ni ses *canzone* ne nous appartiennent, et nous n'avons point à parler de son poëme latin, intitulé *Africa*. Ce grand esprit, qui croyait à la renaissance, ou plutôt à la résurrection de l'empire romain, pensa devoir écrire ce qu'il regardait comme son œuvre principale dans la langue latine, persuadé qu'en revenant à son ancienne puissance l'Italie reviendrait aussi à cette langue. Ce fut là une noble erreur de l'ami de Rienzi; la postérité, en plaignant les illusions du patriote, a couronné l'amant de Laure. Si nous n'insistons point sur l'*Africa* d'un poëte comme Pétrarque, nous ne ferons pas grâce non plus aux poëmes de Boccace, qui, avant d'être le conteur immortel du *Décaméron*, s'est essayé au ton épique dans les poëmes de la *Theseide* et de *Filoccopo*. Cette absence d'un fonds épique, que nous venons de signaler, se trahit dans la suite de la poésie italienne. Après Dante, les seuls poëtes épiques que nous trouvions jusqu'au Tasse sont des railleurs ou des parodistes, comme Boiardo, Pulci et Arioste. Ceux-ci, dans la détresse où ils se trouvent, s'appliquent à ridiculiser ou à raconter follement les créations épiques de leurs voisins. Mais, ne nous y trompons pas, ces poëtes, en raillant les nobles paladins et les preux de Charlemagne et d'Artus, faisaient une œuvre patriotique: ils dépoétisaient leurs ennemis. Le peuple italien, dès lors, se sentait plus porté à l'ironie qu'à l'admiration, devant l'orgueil féodal des chevaliers français qui venaient guerroyer contre lui. En outre, les poëtes italiens ont rendu un autre service plus grand: celui d'élever contre la féodalité, représentée par les peuples du Nord, l'esprit démocratique et républicain de l'Italie. C'est ainsi que l'œuvre de ces gais chanteurs offre plus de profondeur et plus d'utilité qu'on ne serait tenté de lui en attribuer. Après eux, Cervantes, en Espagne, reprendra leur œuvre; mais, malgré lui, le *caballero* espagnol nuira aux intentions satiriques de l'écrivain. Sans remarquer ici que le *Don Quichotte* n'est guère qu'un manifeste littéraire, nous dirons qu'il est visible qu'ayant commencé son œuvre dans le dessein de se railler du héros qu'il met en jeu, Cervantes finit par l'aimer et le prendre au sérieux. La malignité des poëtes italiens est plus persistante et ne se dément pas. Croyez-vous que ce soit seulement la féodalité et la chevalerie que raillent ces poëtes? Ils n'épargnent pas davantage la religion. Pulci, qui fut engagé à faire son poëme par Médicis et sa mère, Mona Lucrezia, tourne en bouffonneries les dogmes et les rituels catholiques; il mêle à ses chevaliers des démons charmants et espiègles, qui sont philosophes, et même théologiens; son Astaroth est l'aïeul direct de Méphistophélès; on se croirait par moments en plein XVIIIe siècle et l'on penserait lire un passage de *Candide*. L'Arioste a continué la raillerie de Pulci et de Boiardo dans les quarante-six chants de son *Orlando furioso*. Nous voyons déjà, dans ce poëme, apparaître ces belles aventurières que le Tasse emploiera aussi dans sa *Jérusalem délivrée*. Qui ne connaît les événements merveilleux par lesquels le poëte fait passer ces héroïnes? Jamais l'ironie n'eut tant de grâce, d'imagination et de poésie. On a reproché à l'Arioste de ne pas avoir groupé autour d'une action principale et dominante les innombrables épisodes de son poëme; ce reproche ne nous paraît point fondé; il nous semble, au contraire, que toutes ses péripéties, qui s'engendrent les unes des autres ou se jettent à la traverse les unes des autres, [illegible] ention riante du poëte qu'un sujet qui serait mieux ordonné. Il faut se souvenir que l'Arioste n'est pas un vulgaire voyageur qui marche à pied ou qui [illegible] ote; sa monture [illegible] le transporte féeriquement dans tous les lieux. Mais on aurait tort de [illegible] que le *Roland furieux* ne présente qu'une série d'épisodes ironiques et extravagants; ce poëme, vraiment merveilleux, contient des fragments qui ne dépareraient pas l'*épopée* la plus sérieuse: tel est, par exemple, le *Siége de Paris*. Et peut-on rien lire de plus suave et de plus exquis que les amours de Médor et de la belle Angélique, reine du Cathay? On pourrait signaler encore beaucoup de pensées sages et philosophiques, qui étonnent dans un poëte déjà si éloigné de nous. Citons un exemple: Roland vient de tuer un tyran; il ne se réserve de toutes ses dépouilles qu'une arme à feu: « Son intention, dit le poëte, n'est pas de s'en servir pour sa défense, mais il veut la jeter en quelque endroit où elle ne puisse plus jamais nuire à personne. » Alors il s'avance vers la haute mer et y jette l'abominable machine, qui fut forgée dans le fond des enfers, de la propre main de Belzébuth, pour être la ruine du monde. Plût à Dieu que personne ne l'eût jamais repêchée!

De l'Arioste, passons directement au Tasse. On sait la vie malheureuse de ce poëte, qui devint fou, et mourut à Rome au moment où il allait être couronné. Les qualités de grâce et de charme ne manquent point à son poëme; mais il faut reconnaître que Boileau n'avait pas tout à fait tort en parlant du *clinquant* du Tasse, par opposition à l'*or* de Virgile. On ne peut nier qu'il n'ait su choisir une action vraiment épique. Nous ne lui ferons pas un reproche, qu'on lui fait souvent, d'avoir employé la sorcellerie; le merveilleux qui en ressort, au contraire, était bien adapté à l'époque qu'il voulait décrire; mais on reconnaîtrait difficilement dans ses chevaliers galants, tendres et efféminés, ces croisés barbares et farouches, que l'on redoutait tant à la cour des empereurs byzantins. Comparez Tancrède et Renaud aux preux et aux chevaliers des *épopées* françaises, et vous verrez combien le Tasse a peu compris les mœurs et l'esprit des croisés. Si l'on peut reprocher trop de galanterie à ses chevaliers croisés, à plus forte raison doit-on faire le même reproche à ses chevaliers musulmans, qui sont infiniment trop sensibles. Si le Tasse avait lu certaines chansons du *Romancero*, il aurait représenté autrement les infidèles. Mais si la virilité et la couleur locale font défaut à la *Jérusalem délivrée*, elle offre des qualités brillantes qu'il serait injuste de ne pas admirer. L'ordonnance du plan qu'il a suivi est admirable; certaines scènes voluptueuses y sont dépeintes avec un pinceau délicat et gracieux; la suavité harmonieuse des vers correspond très-bien aux sensations agréables qu'il veut éveiller. Ajoutons à ces qualités celle d'avoir su concevoir des épisodes tout à fait nouveaux. Comme nous l'avons dit plus haut, le type de ses héroïnes aventurières lui fut fourni par l'Arioste, qui en avait trouvé l'idée dans les poëmes du cycle d'Artus. L'*épopée* antique elle-même connaissait ces femmes guerrières: le poëme de Quintus de Smyrne (*Posthomerica*) débute par l'entrée de la reine des Amazones, Penthésilée, dans les murs d'Ilion, et par le combat de cette héroïne avec Achille, qui, après l'avoir tuée, en devient amoureux. La belle Clorinde, au milieu des enchantements d'Alcine et d'Ismen, est loin de montrer l'énergie de la reine des Amazones.

Si, en quittant le Tasse, nous descendons plus avant dans l'histoire de la poésie italienne, nous y trouvons des poëtes ingénieux et charmants, mais pas un qui mérite une place dans le domaine de l'*épopée*. Nous passerons donc sous silence Bembo, le cavalier Marini, qui a écrit tout en *concetti* le poëme d'*Adonis*, et Métastase; mais nous nous arrêterons un moment à un poëme qui porte la date de 1794; il est intitulé *Bassvilliana* et il est l'œuvre d'un vrai poëte, de Monti. Dans ce poëme, Monti suppose que l'âme de Bassville, envoyé français qui fut massacré à Rome à la porte de son ambassade, flotte, avec un ange, sur toute la surface de la France révolutionnaire: voilà toute l'action; quant au sujet du poëme, c'est un long anathème contre la Révolution, qui est représentée comme l'œuvre de Satan, et les plus illustres des révolutionnaires ne sont que les incarnations des plus horribles démons de l'enfer; Paris, qui a délivré le monde, y est traité de *sentine du monde*, et, au milieu de la vapeur sanglante qui s'en élève, Bassville et l'ange qui l'accompagne voient s'élever vers le ciel le fantôme de Louis XVI. Depuis, la poésie italienne n a plus produit d'œuvre épique qu'on doive signaler; mais l'Italie, dans ces dernières années, a bien racheté les blasphèmes de son poëte; si elle n'a rien à opposer à Gœthe et à Byron, elle peut cependant nommer avec orgueil Silvio Pellico, Manzoni, et, le plus grand, Leopardi.

Épopée indienne. L'*épopée* indienne se compose du *Mahabharata* et du *Ramayana*; elle offre, avec la Grèce, l'exemple d'un poëme qui contient tout le destin d'un peuple, et qui fait presque partie de sa religion. Avant de l'analyser dans ses éléments particuliers, nous essayerons, d'après les derniers résultats de la science, de raconter brièvement son histoire et de fixer, autant que possible, l'époque de sa composition définitive. Les *Védas* ont été longtemps considérés comme le plus ancien des livres sacrés qui nous soient parvenus. On le faisait remonter approximativement à 1,500 ans au moins avant Jésus-Christ. Sans vouloir discuter cette date, il est bien évident que, par son contenu autant que par sa forme, ce livre sacré offre les indices d'une antiquité très-reculée. On y voit positivement se dessiner, petit à petit, les dieux qui, plus tard, composeront la mythologie indoue, et qu'on retrouvera, sous des formes plus ou moins altérées, dans les mythologies de tous les autres peuples. Un savant anglais, M. Muir, a suivi, dans un ouvrage sur les *Védas*, les transformations progressives des dieux indous. Une école allemande, représentée par M. Weber, veut en ce moment rapprocher de nous le plus qu'elle peut l'antiquité proverbiale des poëmes de l'Inde. Sans doute cette école pourra prouver qu'on avait trop reculé l'époque où ces poëmes ont subi la rédaction ou plutôt la coordination définitive sous laquelle ils nous sont parvenus; mais prétendre que les matières mises en œuvre dans ces poëmes ne sont pas d'une haute antiquité, c'est démentir l'évidence et la raison. Nous ne dirons presque rien des *Védas* qui, étant un recueil d'hymnes sacrés, appartiennent plutôt à la poésie lyrique qu'à la poésie épique: on en attribue la rédaction à Vyasa, nom qui veut dire compilateur; il est donc probable que ces hymnes, composés à différentes époques par différents *ritchis*, furent réunis plus tard, à une époque qu'on ne peut pas déterminer exactement. Colebrooke fait remonter les poésies que l'on récitait aux cérémonies appelées *Yadjuya* à l'époque de la formation du calendrier indou; or, après une discussion approfondie de l'astronomie des *Védas*, il arrive à cette conclusion que le calendrier employé dans ce livre sacré fut réglé dans le XIVe siècle avant l'ère chrétienne. M. Weber (*Histoire de la littérature sanscrite*) prétend hypothétiquement que ces données peuvent bien être le résultat de calculs arrangés: mais cependant il reconnaît la haute antiquité des *Védas*, et il ajoute: « Nous devons nous résigner à n'obtenir aucun résultat des recherches générales; ce n'est que pour les branches de la littérature dont la connaissance s'est répandue au dehors que l'on peut espérer parvenir à un résultat, de même que pour les siècles les plus récents, dans lesquels, soit les données des manuscrits, soit celles que renferment les introductions ou les mots finals des ouvrages offrent un point d'appui. » Mais laissons les *Védas*.

La poésie épique a été formée, dans l'Inde comme dans la Grèce, par des chants épars qui avaient pour objet de célébrer les hauts faits des rois et des héros. Ces hymnes, amplifiés de jour en jour par l'imagination populaire, devenaient des poëmes plus étendus qui, à travers les générations successives, s'augmentaient eux-mêmes, soit par l'adjonction d'autres poëmes qui se fusionnaient en eux, soit par des développements nouveaux ajoutés à la pensée primitive, sous l'influence des événements récents qui se confondaient avec les anciennes traditions. On trouve dans le *Rig-Véda* quelques-uns de ces hymnes qui furent, pour ainsi dire, les germes des *épopées* futures. Comme les rapsodes qui chantaient dans les festins les fragments dont plus tard se composa l'*Iliade*, les bardes et les chantres indous chantaient, dans les grandes cérémonies, des strophes en l'honneur du roi qui les présidait. Mais on trouve, entre le *Rig-Véda* et les poëmes épiques, comme le *Mahabharata* et le *Ramayana*, bien des éléments de différentes natures. Les parties légendaires (ou *itihara-puranas*) des *Brahmanas*; la *sarpavidiâ* ou connaissance des serpents; la *devaganavidyâ* ou connaissance des familles des dieux, sorte de théogonie à la façon d'Hésiode; différentes légendes qu'on trouve encore dans les *Brahmanas*; les *gâthas* ou strophes dans lesquelles les poëtes, s'accompagnant du luth, chantaient les exploits des anciens rois ou les vertus du roi actuel, doivent être considérées comme des essais précurseurs de l'*épopée*. Le *Mahabharata*, qui paraît antérieur au *Ramayana*, avait été rédigé d'abord en huit mille vers, comme il est dit dans le poëme lui-même. Or, sous sa rédaction actuelle, il n'en offre pas moins de deux cent mille. Il est donc probable que le poëme a subi de telles transformations qu'il n'a presque plus rien conservé de son contenu primitif. Mais il faut remarquer que ce poëme immense est composé d'une multitude d'épisodes qui ne se rattachent point au fond de l'action et peuvent y avoir été ajoutés arbitrairement dans la suite. M. Weber, qui ne trouve point de mention de la lutte des Kunes contre les Pandavas, sinon dans quelques écrits bouddhiques qui ne remontent qu'au Ier siècle de l'ère chrétienne, en conclut que le poëme a dû être composé du IIIe siècle av. J.-C. jusqu'au Ier de l'ère actuelle. La famille des Pandous ne paraissant que dans les écrits bouddhiques, où elle est représentée comme une horde de pillards montagnards (ce qui n'est point d'accord avec le poëme), M. Weber pense que l'admission de ce nom dans la légende du *Mahabharata*, à laquelle il était originellement étranger, selon Lassen, est due à cette circonstance que la rédaction de cette légende s'est faite pendant le règne de cette famille, qui s'étend du IIe siècle av. J.-C. jusqu'au IIIe après J.-C. Mais ne pourrait-on pas supposer que la fable primitive du *Mahabharata* était tout autre que celle qui nous est parvenue dans le *Mahabharata* que nous possédons, et qu'elle a été transformée précisément sous le règne de cette famille? Peut-être cette fable primitive ne parlait-elle ni des Pandous, ni des Kourous, et faisait-elle allusion à quelque tradition antique exprimant ce souvenir, la lutte des races aryennes entre elles. C'est par une adjonction très-postérieure que se trouveraient, dans ce poëme, la mention des Iavanas ou Grecs et des allusions à Démétrius dans la personne de Dattâmitra, qui régnait deux cents ans av. J.-C. Les épisodes multiples, dont nous parlerons tout à l'heure, et qui sont absolument distincts de l'action principale, semblent indiquer l'existence de plusieurs *épopées* antérieures, dont ils constitueraient les fragments. Plusieurs de ces épisodes, traduits séparément, ont chacun presque la dimension d'une *épopée* ordinaire. On y trouve des discussions mystiques sur la théologie et la philosophie et des traditions, évidemment très-anciennes, sur des sujets naturels ou cosmogoniques. L'épisode de Savîtri, qui arrache son mari au dieu de la mort, Yama; l'enlèvement de Draupadi où est raconté le déluge, deux fragments traduits par M. J. Pauthier; l'épisode de Nala, publié et traduit en latin par Bopp, présentent différents caractères qui les rattachent évidemment à différentes époques de la littérature sanscrite. On ne peut donc rien affirmer de positif sur l'époque de la formation de ce poëme. Il porte les traces évidentes de plusieurs rédactions qui se sont contrariées entre elles. On peut dire que, dans son état actuel, le *Mahabharata* est plutôt un recueil de poëmes qu'un poëme unique. Et ce défaut d'unité semble prouver suffisamment ce que nous avons avancé dans les lignes précédentes. Le *Taittiriyâ-Aranyaka* cite, comme les premiers auteurs du *Mahabharata*, Vyâsa-Pârâçarya et Vaiçam-Payana, ce qui semble déjà indiquer qu'il y avait, à l'époque du *Taittiriyâ-Aranyaka*, deux rédactions du poëme qui nous occupe. Le grammairien Pânini, qui remonte au moins au IVe siècle av. J.-C., fait mention des principaux héros qui appartiennent à la tradition du *Mahabharata*; ce sont Youdichthirâ, Hâstinapura, Vasudêva, Ayouna, Andaka, Vrichriaya, Drona; et M. Weber ajoute à cette énumération cette réflexion qui corrobore notre opinion: « Cette tradition existait sans doute à l'époque de Pânini, et elle devait exister déjà sous une forme poétique, quoiqu'il puisser semble étonnant que le nom de Pandou n'y soit pas ajouté. » Nous avouons être moins étonné que l'illustre sanscritiste allemand, car il nous semble évident que ce nom ne fut ajouté que dans la dernière rédaction du *Mahabharata*. Entre cette époque et le *Ramayana* se placent d'autres poëmes moins célèbres, mais qui appartiennent cependant à l'*épopée*. L'*Hârivança*, qui a été traduit par Langlois, est considéré comme le supplément du *Mahabharata*; on n'a pas de renseignements précis sur le *Bhârata* de Janirini, dont le seul livre que l'on connaisse diffère absolument du livre correspondant du *Mahabharata*, ce qui est une nouvelle preuve en faveur de l'opinion qui prétend faire passer le poëme indien par une série de rédactions, dont celle que nous possédons n'est peut-être qu'une synthèse factice et maladroite. Il faut aussi ranger dans l'*épopée* indienne les dix-huit *Puranas* qui renferment les croyances cosmogoniques des Indous, et où sont racontées l'histoire de l'origine du monde, l'histoire des dieux, des livres, etc. Les anciens *Puranas* sont perdus; ceux que nous possédons sont d'une époque toute récente, et composés, selon Lassen, en faveur des sectes *sivaistes* et *vischnouistes*. Ce qui s'est passé pour les *Puranas* a dû se passer pour le *Mahabharata*; de même que les dieux Vischnou et Siva dominent dans les *Puranas* modernes, de même les Pandous, qui n'étaient peut-être même pas indiqués dans l'*épopée* primitive, dominent aussi dans le *Mahabharata* actuel. Mais disons, en passant, que la science doit être fort modeste, fort réservée encore dans ces théories sur la poésie indienne, car beaucoup de ses monuments nous sont encore inconnus ou peu familiers. Ainsi, par exemple, des dix-huit *Puranas*, auxquels il faut ajouter dix-huit *Upapuranas*, deux seulement, le *Bhagavata-Purana* et le *Vishnu-Purana* ont été, l'un édité par Burnouf, l'autre traduit par Wilson.

Nous voici arrivés au *Ramayana*, qui est rangé dans les *Kavias*, mot qui veut dire hymne et poëme, dont le nom *kavi*, chanteur, poëte, donné aux auteurs de ces poëmes. Le kavi du *Ramayana* est Valmiki: on peut dire de ce poëme ce qu'on a dit de l'*Iliade*, qu'il porte le sceau d'une seule volonté et d'un seul génie. M. Weber, pour diminuer l'antiquité de cette *épopée*, prétend y voir une allégorie appliquée à un fait historique qui serait la propagation de l'*épopée* aryenne vers le sud, c'est-à-dire vers l'île de Ceylan, appelée dans le poëme l'île de Lanka; et il voit dans ces préoccupations allégoriques l'indice d'une rédaction tout à fait moderne. Autant dire que, parce que certains érudits ont prétendu que l'*Iliade* était un poëme allégorique sur les voyages de la lune, représentée par Hélène (lune se nommant en grec *Séléné*), l'*Iliade* ne put être composée qu'à l'époque où la philosophie d'Alexandrie et le stoïcisme avaient mis à la mode ces explications symboliques de l'ancienne religion. M. Weber

prétend que les acteurs, dans ce poëme, ne sont pas des figures réellement historiques, mais seulement des personnifications de certaines situations et de certains événements. Avec cette méthode, on peut, comme le bon Duperron de Castera, voir dans les divinités païennes employées par Camoëns la représentation des vertus théologales et des voluptés spirituelles. Sitâ, pour M. Weber, c'est le sillon du champ; le héros Râma ne se distingue plus de Balarâma-Halabhrit, le porte-charrue; les démons et les géants sont les indigènes combattus par les Aryas, et les singes sont ceux des indigènes qui montrent des dispositions favorables à la culture aryenne, etc. Il serait plus simple, en vérité, de voir dans ce poëme et dans ses épisodes les plus étonnants des souvenirs d'une époque très-antérieure, souvenirs confus ou l'on pourrait retrouver : 1° l'idée d'une humanité antérieure, laquelle aurait vécu sous la forme simiesque, ce qui ne serait nullement contradictoire avec les récentes découvertes de la géologie et de l'anthropologie; 2° l'idée vague et indéterminée des révolutions du globe représentée par les géants, comme elle était représentée en Grèce par les Titans; 3° l'idée historique de l'établissement de la race aryenne dans le pays indien. Quant à cette imagination des Grecs, qui racontaient ingénument que les Indiens avaient traduit l'*Iliade*, on comprend qu'ils aient été trompés par l'identité des sujets : mais une comparaison superficielle entre toutes ces *épopées* suffit pour convaincre qu'elles sont basées sur la même conception, qui se traduit nécessairement sous une forme presque pareille. Nous en avons dit assez sur ce sujet dans l'article général sur l'*épopée* pour n'y point revenir ici.

Le *Ramayana* contient vingt-quatre mille *clôkas*, ce qui fait quarante-huit mille vers. On suppose que cet ouvrage n'eut pas d'abord la même étendue et qu'il a subi dans la suite des temps plusieurs additions : ces poëmes s'étant propagés d'abord oralement, avant d'être confiés à l'écriture, il ne faut point s'étonner qu'ils aient été l'objet de remaniements qu'on peut juger très-nombreux. Ceci serait encore une preuve à alléguer à M. Weber en faveur de leur antiquité. Après le *Ramayana*, les poëmes ou *kavias* les plus célèbres sont le *Baghou-Vança* et le *Kumârasambhava* de Kalidâsa, l'auteur du drame de *Sakountala*. La plupart des *kavias* se rattachent au *Mahabharata* ou au *Ramayana*. Mais bientôt nous voyons la poésie critique et didactique envahir le domaine primitif de l'*épopée*. Outre les traductions partielles des épisodes du *Mahabharata* et du *Ramayana*, ces deux poëmes ont été traduits complétement par M. H. Fauche. On doit au même traducteur le *Baghou-Vança* et le *Mégha-Douta* de Kalidâsa. Nous n'avons pas cru devoir classer dans le genre épique les *Lois de Manou*, qui sont en vers, mais qui n'offrent qu'une collection de préceptes concernant la religion et la vie civile et politique des Indous. On en trouvera la traduction, due à M. Loiseleur-Delongchamps, dans les *Livres sacrés de l'Orient*, publiés par M. G. Pauthier. Le même orientaliste a traduit les *Essais sur la philosophie indienne* par Colebrooke. Ces livres ne seront pas consultés sans fruit, ainsi que l'*Histoire de la littérature indienne*, livre excellent malgré les théories de l'auteur contre lesquelles il faut se tenir en garde. Il est encore dans la littérature indienne beaucoup d'autres poëmes que nous avons dû passer sous silence pour ne point excéder les bornes qui nous sont imposées.

ÉPOPÉEUS, fils, d'après la Fable, de Neptune et de Canacé. Il était roi de Sicyone lorsqu'il enleva Antiope, fille de Nyctéus, roi de Thèbes. De là résulta une guerre dans laquelle les deux rois périrent.

ÉPOPHTHALMIE s. f. (é-po-ftal-mî — du gr. *epi*, sur; *ophthalmos*, œil). Entom. Genre d'insectes névroptères de la famille des libellules, dont l'espèce type habite Madras.

ÉPOPS s. m. (é-popss — du gr. *epi*, sur; *ops*, face). Ornith. Nom spécifique de la huppe commune.

ÉPOPSIDE adj. (é-po-psi-de — de *epops*, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la huppe.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant les genres huppe, fournier, polochion et promérops.

ÉPOPTE s. m. (é-po-pte — gr. *epoptês*; de *epi*, sur, et *optomai*, je vois). Antiq. gr. Initié du troisième et plus haut degré aux mystères d'Eleusis. ‖ Inspecteur, magistrat.

— adj. m. Mythol. Surnom de Neptune à Mégalopolis : *Neptune* ÉPOPTE.

ÉPOPTÈRE s. m. (é-po-ptè-re — du gr. *epoptêr*, inspecteur). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères de la famille des fungicoles, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud : *Les* ÉPOPTÈRES *sont d'un brun noirâtre.* (Chevrolat.)

ÉPOPTIQUE adj. (é-po-pti-ke — rad. *épopte*). Antiq gr. Qui a rapport, qui appartient aux époptes ou à l'époptisme : *Initiation* ÉPOPTIQUE.

— Physiq. *Couleurs époptiques*, Couleurs irisées qui se produisent sur les lames transparentes extrêmement minces.

ÉPOPTISME s. m. (é-po-pti-sme — rad. *épopte*). Antiq. gr. Troisième degré d'initiation aux mystères d'Eleusis.

ÉPOQUE s. f. (é-po-ke — gr. *epochê*, formé du verbe *epechein*, retenir; de *epi*, sur, et de *echein*, avoir. L'*époque*, en effet, définit et détermine un certain espace de temps; c'est comme un point fixe où l'on s'arrête dans le temps). Temps historique considéré par rapport aux événements qui s'y sont passés : *L'*ÉPOQUE *du déluge. L'*ÉPOQUE *de la venue de Jésus-Christ. L'*ÉPOQUE *de Charlemagne. L'*ÉPOQUE *des croisades. Notre* ÉPOQUE. *L'*ÉPOQUE *actuelle est une* ÉPOQUE *de transition.* (St-Sim.) *La Révolution de France est une des grandes* ÉPOQUES *de l'ordre social.* (Mme de Staël.) *Il y a des* ÉPOQUES *où le sort de l'esprit humain dépend d'un homme.* (Mme de Staël.) *Nous sommes arrivés à l'*ÉPOQUE *du commerce,* ÉPOQUE *qui doit nécessairement remplacer celle de la guerre.* (B. Const.) *La guerre de Trente ans est une des* ÉPOQUES *les plus remarquables de l'histoire moderne.* (B. Const.) *La vie est divisée en deux* ÉPOQUES : *celle des désirs et celle des dégoûts.* (De Meilhan.) *Notre* ÉPOQUE *est une* ÉPOQUE *de science : ce qu'a fait en ce genre l'esprit humain depuis deux siècles est prodigieux.* (Lamenn.) *Quand une* ÉPOQUE *est finie, le moule est brisé, et il suffit à la Providence qu'il ne se puisse refaire; mais, des débris restés à terre, il en est quelquefois de beaux à contempler.* (A. Carrel.) *Chaque* ÉPOQUE *a son idée favorite, qu'elle défend par-dessus toute autre.* (Guizot.) *Nous sommes arrivés à une* ÉPOQUE *déplorable, à ce point qu'on ne veut plus croire à un dévouement généreux.* (Dupin.) *Le coiffeur est le seul homme grave de notre* ÉPOQUE. (Mme E. de Gir.) *L'association est le grand besoin de notre* ÉPOQUE. (Corbon.) *Les* ÉPOQUES *de transformations sont toutes nécessairement des* ÉPOQUES *de crises.* (C. Dollfus.) *Les plus grandes vertus apparaissent constamment aux* ÉPOQUES *de grande corruption.* (P. Proudh.) *L'autorité de la raison est la nécessité de notre* ÉPOQUE. (Proudh.) *A chaque* ÉPOQUE, *il y a une croyance ou une doctrine qui prévaut dans la masse.* (L'abbé Bautain.) *L'*ÉPOQUE *de la réflexion, de la critique, de l'histoire, ne se lève pas pour toutes les nations à la même heure.* (Renan.) *L'étude la plus patiente peut seule faire apercevoir le vrai quand il s'agit des caractères et des événements d'une* ÉPOQUE *éloignée de nous.* (Renan.) *Chaque* ÉPOQUE *a la vanité de sa propre grandeur.* (Guéroult.) *Il est des* ÉPOQUES *où, méditer sur le passé, c'est travailler pour l'avenir.* (A. Peyrat.) *Un culte n'est autre chose que le vêtement d'une* ÉPOQUE. (L. Jourdan.)

... Tout homme est petit quand une *époque* est grande.
LAMARTINE.

‖ Temps remarquable par quelque grand événement, et servant de point de départ pour une période historique; période elle-même : *L'expulsion des rois est une des grandes* ÉPOQUES *de l'histoire de Rome. L'histoire de Rome a trois* ÉPOQUES : *royauté, république et empire. Il faut avoir certains temps marqués par quelque grand événement auquel on rapporte tous les autres; c'est ce qui s'appelle* ÉPOQUE. (Boss.) *Les noms des rois et les événements mémorables ne doivent servir que pour fixer les différentes* ÉPOQUES *de l'histoire de la nation.* (Grimm.) *Il y a deux* ÉPOQUES *dans l'histoire moderne, et il n'y en a que deux : l'*ÉPOQUE *d'enveloppement et l'*ÉPOQUE *de développement.* (V. Cousin.) ‖ Distinction analogue établie dans une suite d'événements particuliers : *Nous diviserons la vie de Napoléon en trois* ÉPOQUES : *sa vie privée, sa vie publique, sa vie d'exil.* ‖ Circonstance de temps en général : *A l'*ÉPOQUE *de sa promotion. A cette* ÉPOQUE *de l'année. A l'*ÉPOQUE *des vendanges. J'approche de trente ans, de cette* ÉPOQUE *où la considération commence à devenir nécessaire, et je la vois reculer devant moi.* (Mme de Staël.) *L'enfance est l'*ÉPOQUE *de la vie qui inspire à la plupart des parents l'attachement le plus vif.* (Mme de Staël.) *Le malheur grave les* ÉPOQUES *dans l'âme.* (Mme de Salm.)

Si la vie, en effet, n'est qu'un rapide instant,
Faisons-en une *époque* utile et mémorable.
SAURIN.

— Absol. Temps ou nous vivons : *Ce qui distingue l'*ÉPOQUE, *c'est un positivisme de plus en plus tranché. La démocratie est la reine de l'*ÉPOQUE. (Proudh.) *Le grand malheur de l'*ÉPOQUE, *c'est l'indifférence.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Evénement d'une grande importance, et qui caractérise un temps historique : *La dissémination des Européens sur toute la surface du grand Océan sera la troisième grande* ÉPOQUE *de la civilisation.* (M.-Brun.) *La découverte de l'imprimerie fut et restera toujours la grande* ÉPOQUE *de l'histoire du genre humain.* (Redern.)

— *Faire époque*, Laisser un souvenir durable : *Voilà un procès qui* FERA ÉPOQUE. ‖ Etre remarqué de façon à laisser un souvenir de soi : *Nous ne savons que le mal; à peine le bien* FAIT-*il* ÉPOQUE. (J.-J. Rouss.)

— Pop. *Brouiller les époques*, Confondre les dates. ‖ *Avoir son époque*. Se dit quelquefois pour Avoir ses règles.

— *A pareille époque*, A une époque d'une autre année correspondant, par la date, à celle où nous nous trouvons : *L'année dernière,* À PAREILLE ÉPOQUE, *j'étais encore à New-York. L'an prochain,* À PAREILLE ÉPOQUE, *de grands événements se seront accomplis.*

— Philos. Suspension de jugement nécessaire, d'après les sceptiques, à cause de l'égalité des raisons qui militent pour et contre la certitude. ‖ *Raison d'époque*, Ensemble des raisonnements sur lesquels Pyrrhon avait appuyé le système des sceptiques.

— Numism. Inscription indiquant l'année où une médaille a été frappée.

— Astron. *Epoque des moyens mouvements*, Lieu et époque de la situation d'un astre, fixés comme point de départ pour déterminer la position du même astre en d'autres temps donnés.

— Géol. Chacune des périodes qui se sont écoulées entre deux grandes révolutions du globe.

— **Encycl.** Astron. Parmi les éléments nécessaires à la détermination du mouvement d'une planète, il s'en trouve un auquel les astronomes ont donné le nom d'*époque* : c'est le jour pour lequel on a calculé la longitude moyenne de la planète d'une manière fixe, afin de se servir du nombre trouvé quand on voudra calculer les longitudes moyennes correspondantes à d'autres moments. En d'autres termes, l'*époque* est un instant choisi, où l'on sait à quel point de son orbite une planète se trouve, pour servir d'origine au temps écoulé pendant toute la durée d'un déplacement connu de l'astre.

Dans les anciennes *Tables astronomiques*, les *époques* avaient deux dates : l'une pour les années communes, l'autre pour les années bissextiles; pour les années communes, l'*époque* tombait sur l'heure de midi du 31 décembre de l'année précédente, en sorte qu'à midi du 1er janvier il fallait déjà ajouter vingt-quatre heures à l'*époque*. Pour les années bissextiles, elle arrivait à midi du 1er janvier.

Quand le bureau des longitudes fut organisé, il ne conserva pas, dans ses *Tables*, les anciennes *époques*. Il adopta pour origine le 1er janvier de chaque année, à minuit, temps moyen de Paris.

Depuis 1850, l'*époque* généralement adoptée pour les planètes principales est l'heure de 0 du 1er janvier 1850. Mais les planètes télescopiques ont encore chacune leur *époque* particulière, et il est fort à désirer, pour la facilité et la simplicité des calculs, que l'exception dont elles jouissent ne se prolonge pas indéfiniment.

Époques (LES), première partie du *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet. On sait que ce vaste tableau des destinées de l'humanité se divise en trois parties : la *Suite des temps*, la *Suite de la religion* et la *Suite des empires*. Avant de nous montrer le progrès du peuple de Dieu et l'établissement de l'Eglise, avant de développer devant nous la marche et la succession des empires, tous poussés vers un même but par la main de Dieu, Bossuet trace à grands traits un abrégé chronologique de l'histoire du monde. « Mais de même, dit-il, que pour aider sa mémoire dans la connaissance des lieux on retient certaines villes principales, autour desquelles on groupe les autres, chacune selon sa distance, ainsi, dans l'ordre des siècles, il faut avoir certains temps marqués par quelque grand événement, auquel on rapporte tout le reste. C'est ce qui s'appelle *époque*, d'un mot grec qui signifie *s'arrêter*, pour considérer, comme d'un lieu de repos, tout ce qui est arrivé devant ou après, et éviter par ce moyen les anachronismes, c'est-à-dire cette sorte d'erreur qui fait confondre les temps. » Ces époques sont au nombre de douze : 1° Adam ou la création (4004); 2° Noé ou le déluge (2348); 3° la vocation d'Abraham ou le commencement du peuple de Dieu et de l'alliance (1921); 4° Moïse ou la loi écrite (1491); 5° la prise de Troie (1184); 6° Salomon ou le temple achevé (1005); 7° Romulus ou Rome fondée (754); 8° Cyrus ou les Juifs rétablis (536); 9° Scipion ou Carthage vaincue (202); 10° naissance de Jésus-Christ (1); 11° Constantin ou la paix de l'Eglise (312); 12° Charlemagne ou l'établissement du nouvel empire (800). Bossuet s'arrête sur cette date qui, pour lui, ferme l'histoire ancienne et ouvre l'ère des temps modernes. « Vous pouvez maintenant, sans beaucoup de peine, dit-il à son élève, disposer selon l'ordre du temps les grands événements de l'histoire ancienne, et les ranger, pour ainsi dire, chacun sous son étendard. » Cette première partie de l'histoire n'est qu'un résumé synoptique, mais un résumé comme savait les faire Bossuet, d'une simplicité rapide et vigoureuse. Une fois seulement il s'arrête dans le récit sommaire des événements, c'est pour établir la concordance des Livres saints avec les histoires de l'antiquité au sujet de Cyrus. Les preuves éloquentes de l'origine divine de la religion et le magnifique tableau des empires gouvernés par la Providence sont entièrement réservés aux deux autres parties de l'ouvrage.

Époques de la nature, ouvrage de Buffon, publié en 1778. Buffon y montre que l'histoire du globe a ses âges, ses changements, ses révolutions, ses époques, comme l'histoire de l'homme. « Comme dans l'histoire civile, dit-il, on consulte les titres, on recherche les médailles, on déchiffre les inscriptions antiques pour déterminer les époques des révolutions humaines et constater les dates des événements moraux, de même, dans l'histoire naturelle, il faut fouiller les archives du monde, tirer des entrailles de la terre les vieux monuments, recueillir leurs débris, et rassembler en un corps de preuves tous les indices des changements physiques qui peuvent nous faire remonter aux différents âges de la nature. » Tout le passé de notre planète est partagé par Buffon en sept grandes époques : 1° lorsque la terre et les planètes ont pris leur forme; 2° lorsque la matière, s'étant consolidée, a formé la roche intérieure du globe, ainsi que les grandes masses vitrescibles qui sont à sa surface; 3° lorsque les eaux ont couvert nos continents; 4° lorsque les eaux se sont retirées et que les volcans ont commencé d'agir; 5° lorsque les éléphants et les autres animaux du midi ont habité les terres du nord; 6° lorsque s'est faite la séparation des continents; 7° lorsque la puissance de l'homme a secondé celle de la nature. Voici les principaux faits sur lesquels est fondée cette détermination des époques. 1° La terre est renflée à l'équateur et aplatie aux pôles; elle a précisément la figure que prendrait un globe fluide qui tournerait sur lui-même avec la vitesse que nous connaissons au globe terrestre; donc la matière qui la compose était dans un état de fluidité au moment où elle a pris sa forme. 2° Le globe terrestre a une chaleur intérieure qui lui est propre et qui est indépendante de celle que les rayons du soleil peuvent lui communiquer. 3° Les matières qui composent le globe de la terre sont, en général, de la nature du verre, et peuvent être toutes réduites en verre. 4° On trouve sur toute la surface de la terre et même sur les montagnes une immense quantité de coquilles et d'autres débris de productions de la mer. 5° En examinant les coquilles et les autres productions marines que l'on tire de la terre, on reconnaît qu'une grande partie des espèces d'animaux auxquels ces dépouilles ont appartenu ne se trouvent pas dans les mers adjacentes, et que ces espèces ou ne subsistent plus ou ne se trouvent que dans les mers méridionales. 6° On trouve en Silésie et dans les autres contrées septentrionales de l'Europe et de l'Asie des squelettes, des défenses, des ossements d'éléphants, d'hippopotames et de rhinocéros en assez grande quantité pour être assuré que les espèces de ces animaux qui ne peuvent se propager aujourd'hui que dans les terres du midi existaient et se propageaient autrefois dans les terres du nord. 7° On trouve des défenses et des ossements d'éléphants, ainsi que des dents d'hippopotames, non-seulement dans les terres du nord de notre continent, mais aussi dans celles du nord de l'Amérique, quoique les espèces de l'éléphant et de l'hippopotame n'existent point dans ce continent du nouveau monde. Le livre des *Epoques de la nature* est le dernier et le plus parfait des ouvrages de Buffon; le manuscrit en fut recopié jusqu'à onze fois, suivant Cuvier, jusqu'à dix-huit, suivant Herault de Séchelles. « Un morceau sans reproche, c'est le début des *Epoques de la nature*. Il y règne de la pompe sans emphase, de la richesse sans diffusion et une magnificence d'expression, haute et calme, qui ressemble à la tranquille observation des cieux. Buffon ne s'est jamais montré plus artiste en fait de style. C'est la manière de Bossuet appliquée à l'histoire naturelle. » (Rivarol.) — « La grande vie scientifique de Buffon, dit M. Flourens, commence par la *Théorie de la terre* et finit par les *Epoques de la nature*. Une admirable destinée place ainsi les deux plus beaux ouvrages de Buffon aux deux termes de sa carrière. Tout, dans ces deux ouvrages, est d'une extraordinaire grandeur. La *Théorie de la terre*, qui parut en 1749, étonna le monde. Les *Epoques de la nature* ne parurent que près de trente ans plus tard, et, de tous les ouvrages du XVIIIe siècle, c'est peut-être celui qui a le plus élevé l'imagination des hommes. » — « Nulle part, a dit Sainte-Beuve, plus que dans cet écrit de son époque septuagénaire, Buffon n'a manifesté tout ce qu'il valait par la clarté et par la plénitude de l'expression, par le courant vaste et flexible de la parole appliquée aux plus grands objets et aux plus sévères. » — « On admire dans Buffon deux vertus qui ont dominé sa vie : la *patience* et la *force*. Il faut une foi bien robuste dans l'œuvre entreprise pour poursuivre, sans jamais se lasser, une tâche qui demande le sacrifice de la vie tout entière. Les dernières années de Buffon furent éprouvées par des souffrances non interrompues, causées par la plus cruelle et par la plus douloureuse des maladies. Son travail ne s'en ressentit pas. On eût dit au contraire que, dans la lutte entre le corps qui souffre et l'âme qui veut agir, son génie trouvait une puissance nouvelle. Les *Epoques de la nature*, dernière production d'une plume puissante, ouvrage souvent interrompu par la violence du mal qui minait sa santé, sont cependant son chef-d'œuvre, la pièce capitale de l'édifice qu'il a construit; c'est ce que sa plume a écrit de plus correct, ce que son imagination a créé de plus sublime. » (H. Nadault de Buffon, *Notes de la Correspondance de Buffon.*) Lorsque les *Epoques* parurent, Buffon put craindre, malgré de grandes précautions de style, de voir se renouveler la persécution théologique à laquelle avait donné lieu sa *Théorie de la*

terre. L'ouvrage fut même dénoncé. « Vous savez, écrit Buffon à Guéneau de Montbéliard, que je suis assez hardi pour parler et très-poltron pour répondre. Je mets donc pour le moment présent mon salut dans la fuite, et je pars dimanche pour arriver à Montbard le jour suivant ou le lendemain. Il *n'y a pas encore de dénonciation en forme* et par écrit, et je ne pense pas que cette affaire ait d'autre suite fâcheuse que celle d'en entendre parler et de m'occuper peut-être d'une explication aussi sotte et aussi absurde que la première qu'on me fit signer il y a trente ans. »

La *dénonciation* eut lieu comme Buffon l'avait prévu et le roi dut intervenir près de la Faculté de théologie. On lit en effet, dans les *Mémoires* de Bachaumont pour les années 1779 et 1780 : « La Sorbonne s'occupe toujours de la censure du livre nouveau de M. de Buffon ; mais M. Amelot ayant écrit que Sa Majesté désirait qu'on ne prononçât pas définitivement avant d'avoir entendu l'accusé, il se flatte que cette recommandation aura eu son effet et qu'on attendra son retour de Montbard. La dénonciation du livre de M. de Buffon avait été faite en Sorbonne par un docteur auquel la Faculté de théologie n'a pas grande confiance. Cependant le syndic Ribalier n'avait pu se dispenser de la recevoir et de nommer des commissaires ; mais, vu la vieillesse de l'auteur, vu la considération dont il jouit, vu la protection de la cour, ils ont cru devoir fermer les yeux, et regarder le système du philosophe comme un *radotage* de sa vieillesse. » Ainsi la Sorbonne tenait une des plus sublimes créations du génie humain pour *le radotage d'un vieillard.* Buffon dut s'occuper néanmoins d'une justification dont il remit le soin à l'abbé Bexon ; mais la Sorbonne se contenta d'une courte déclaration faite le 18 mars 1780. M. Picot, qui nous en a conservé le texte, assure qu'elle fut immédiatement imprimée et envoyée à tous les évêques et docteurs de France. Il parut, en outre, un certain nombre de réfutations des *Epoques de la nature*, et notamment le *Monde de verre de M. de Buffon réduit en poudre*, par l'abbé Royon. C'était lui qui avait dénoncé le livre à la Faculté de théologie. Mais on ne se contenta pas de suspecter l'orthodoxie de Buffon, il fut encore accusé de plagiat... « Je suis maintenant très-décidé à ne faire aucune réponse, écrit-il alors à l'abbé Bexon (8 août 1779). Il vaut mieux laisser ces mauvaises gens dans l'incertitude, et, comme je garderai un silence absolu, nous aurons le plaisir de voir leurs manœuvres à découvert. Il est clair que c'est un guet-apens et un piége qu'on a entendu me tendre, en voulant me forcer de répondre... Il faut laisser la calomnie retomber sur elle-même. » — Ce fut, à en croire M. H. Nadault de Buffon, sa façon habituelle d'agir vis-à-vis de ses détracteurs. Il ne répondit jamais aux attaques dirigées contre lui, et parut s'en préoccuper fort peu. La mauvaise foi seule blessait Buffon, et il avait alors peine à se contenir.

Les *Epoques de la nature* méritèrent à Buffon un hommage de Catherine II, qui lui envoya des fourrures de martre zibeline et des médailles d'or d'un grand prix. « Vos *Epoques de la nature*, lui écrit-elle en même temps, ont donné à mes yeux un nouveau lustre à ces provinces plongées dans l'oubli le plus profond. Il n'appartient qu'au génie, orné de si grandes connaissances, de deviner, pour ainsi dire, le passé, d'appuyer ses conjectures de faits indispensables, de lire l'histoire des pays et celle des arts dans le livre immense de la nature. » Le livre des *Epoques* valut à Buffon un hommage plus modeste, hommage de l'amitié, dont il se montra plus touché que des riches présents de l'impératrice. Buffon ne faisait pas imprimer une page sans prendre l'avis de Guéneau de Montbéliard, son intime ami. Celui-ci, renvoyant à Buffon son manuscrit des *Epoques de la nature*, écrivit sur l'enveloppe qui le renfermait : « J'ai trouvé une huitième époque, mon illustre ami. » L'impression de l'ouvrage était déjà commencée : « Voilà comme il est, voilà comme ils sont tous, dit-d'abord le philosophe en ouvrant le paquet avec colère. C'est toujours trop tard qu'ils font leurs observations. Ni ordre, ni exactitude ; ce n'est pas là de l'amitié ! » Il déchire l'enveloppe et trouve ces quatre vers après la septième époque de la nature :

> O jour heureux qui vis naître Buffon !
> Tu seras à jamais, chez la race future,
> Pour les amis du vrai, du beau, de la raison,
> Une *époque* de la nature.

Florian, admis dans l'intimité de Guéneau de Montbéliard, s'appropria cet heureux à-propos le jour de sa réception à l'Académie française, et La Harpe, qui ignorait ce plagiat, dit, en rendant compte de son discours : « On peut lui reprocher de l'exagération dans ce qu'il a dit de M. de Buffon que sa vie peut être comptée au nombre des époques de la nature. Les *Epoques de la nature* de M. de Buffon ont probablement fourni au jeune récipiendaire l'idée d'un rapprochement ingénieux... »

[illegible] journal ministériel, fondé en [illegible] Granier *dit* de Cassagnac, sous le [illegible] M. Guizot. Cette feuille dynas[illegible]rvatrice fut fondée tout [illegible]oncurrence à la *Presse*, qui [illegible] tournée contre le ministère. De plus, elle voulut constituer à son profit un monopole tel qu'elle devait, en cas de succès, ruiner toutes les publications existantes et empêcher la création d'entreprises nouvelles. L'*Epoque* était un *journal complet*, suivant le langage du prospectus, un journal encyclopédique, *un journal universel, enfermant dans la vaste enceinte de ses colonnes jusqu'à dix spécialités de journaux.* C'était un *cabinet de lecture envoyé à domicile*, intéressant toutes les classes de lecteurs, consacré aux principales professions, enfin, un journal remplaçant tous les journaux spéciaux.

Le programme de l'*Epoque* n'était pas une conception neuve ; le journal le *Temps*, qui avait paru à la suite des événements de Juillet, avait en vain essayé de réaliser ce plan ; un autre journal, d'une existence plus récente, mais aussi peu durable, le *Soleil*, crut un jour faire merveille en se transformant en feuille encyclopédique : le médecin, l'homme de loi, le militaire, le professeur, l'artiste, le savant, l'ingénieur, le commerçant, le financier, etc., devaient trouver, chacun à part, le moniteur de leur profession, de leurs travaux, de leurs intérêts. L'insuccès répondit encore une fois à la tentative de M. Granier *dit* de Cassagnac. Cet insuccès s'expliquait, pour l'*Epoque* du moins, par diverses raisons.

Les fondateurs de ce journal monstre poussèrent le charlatanisme de l'annonce, le cynisme de la réclame à un degré d'effronterie que pouvait seul atteindre M. Granier *dit* de Cassagnac. Une affiche impérative : *Lisez l'Epoque*, flamboyait sur tous les murs de Paris ; des chars, ornés de banderoles et conduits par des déesses louées au plus juste prix, parcouraient les boulevards. De son côté, le rédacteur en chef entamait avec les autres journaux une polémique virulente, outrageuse, si bien que les divers représentants de la presse répondirent à ses attaques excessives par la « conspiration du silence. » D'autres faits, des tripotages d'arrière-boutique, révélés plus tard, mais déjà transparents, achevèrent de déconsidérer un journal qui semblait se faire un piédestal de l'insulte et du scandale. L'*Epoque* cessa de paraître au bout de quinze mois d'existence, après avoir englouti des sommes énormes.

Le titre de l'*Epoque* a été ressuscité et appliqué à un journal principalement littéraire, fondé en 1865 par M. Ernest Feydeau et le tailleur Dusautoy. Ce journal n'a eu qu'une courte existence.

EPOREDIA, ville de l'Italie ancienne, dans la Gaule cisalpine, chez les Salasses ; aujourd'hui Ivrée.

ÉPORÉDO-RIX ou **ÉPORÉDIRIX**, jeune guerrier gaulois, de la nation des Eduens, qui vivait au Ier siècle av. J.-C. Il entra de bonne heure au service de César, qui lui accorda sa faveur et le nomma commandant de la cavalerie éduenne (52 av. J.-C.). D'abord reconnaissant, il dénonça à son protecteur un projet d'insurrection nationale formé par ses compatriotes. Il finit cependant par trahir son maître romain, et passa à l'insurrection gauloise avec la cavalerie qu'il commandait. Viridumar, qui partageait ce commandement, imita Eporédo-rix, et ils parvinrent ensemble à s'emparer de Noviodunum (Noyon), qui fut pillée et brûlée. Malheureusement Eporédo-rix, caractère fier et jaloux, n'acceptait qu'avec répugnance l'autorité de Vercingétorix, et il ne tenta rien pour sauver cet illustre capitaine. Après avoir ainsi favorisé l'asservissement de sa patrie, il ne lui restait plus, pour mettre le comble à sa trahison, que de se soumettre au vainqueur : il n'eut garde d'y manquer (51).

ÉPOSTRACISME s. m. (é-po-stra-si-sme — gr. *epostrakismos* ; du gr. *epi*, sur, et *ostrakon*, coquille). Antiq. gr. Jeu d'enfants qui consistait à faire ricocher des coquilles sur la surface de l'eau.

ÉPOTIDE s. f. (é-po-ti-de — gr. *epôtis* ; de *epi*, sur, et *ous*, oreille). Antiq. Chacune des deux poutres qui étaient fixées sur les côtés de l'éperon d'un navire, pour parer le choc des navires ennemis.

ÉPOUCÉ, ÉE adj. (é-pou-sé — du préf. privat. *e*, et de *pouce*). Zool. Qui n'a pas de pouce.

— s. m. pl. Ornith. Classe d'oiseaux qui n'ont pas de doigt dirigé en arrière.

ÉPOUFFÉ, ÉE (é-pou-fé) part. passé du v. S'épouffer. Sottement empressé, plein d'une hâte qui n'est pas justifiée : *Il est venu tout* ÉPOUFFÉ *nous apporter cette bonne nouvelle.* (Acad.)

ÉPOUFFER (S') v. pr. (é-pou-fé — du préf. privat. *e*, et de *pouffer* ou *bouffer*). Pop. S'esquiver, s'échapper, disparaître : *Il* S'EST ÉPOUFFÉ *dans la foule.*

— *S'épouffer de rire*, Rire aux éclats : S'ÉPOUFFANT DE RIRE *en commençant de boire, la jeune mariée couvrit le visage de sa belle-mère.* (Scarron.)

ÉPOUILLÉ, ÉE (é-pou-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Epouiller : *Un enfant* ÉPOUILLÉ *avec soin.*

ÉPOUILLER v. a. ou tr. (é-pou-llé ; *ll* mll. — du préf. privat. *e*, et de *pou*). Pop. Débarrasser de ses poux : ÉPOUILLER *un enfant. Vous me parlez fort plaisamment de ce saint qui est tombé à Aix, et qu'on* ÉPOUILLE *à tout moment.* (Mme de Sév.)

S'épouiller v. pr. Chercher ses poux pour les tuer : *Murillo, avec un petit enfant qui* S'ÉPOUILLE, *fait un magnifique tableau.*

ÉPOULARDAGE s. m. (é-pou-lar-da-je — rad. *époularder*). Techn. Action d'époularder le tabac.

ÉPOULARDÉ, ÉE (é-pou-lar-dé) part. passé du v. Epoularder : *Tabac* ÉPOULARDÉ.

ÉPOULARDER v. a. ou tr. (é-pou-lar-dé). Techn. Trier, en parlant des feuilles du tabac ; en éliminer les feuilles moisies : ÉPOULARDER *du tabac.* ‖ Secouer, en parlant des manoques de tabac dont on veut faire tomber le sable et la poussière qui souillent les feuilles.

ÉPOULLE s. f. (é-pou-le). Techn. Syn. d'ESPOULLE.

ÉPOULLIN s. m. (é-pou-lain). Techn. Syn. d'ESPOLIN.

ÉPOUMONÉ, ÉE (é-pou-mo-né) part. passé du v. Epoumoner : *Un orateur* ÉPOUMONÉ.

ÉPOUMONER v. a. ou tr. (é-pou-mo-né — du préf. *é*, et de *poumon*). Fatiguer très-fort les poumons de : *Cette lecture m'*A ÉPOUMONÉ.

S'époumoner v. pr. Se fatiguer très-fort les poumons : S'ÉPOUMONER *à parler, à chanter, à crier, à souffler. Les âniers* S'ÉPOUMONAIENT *à crier de tous côtés.* (Gér. de Nerval.)

> Gille, orateur, entassait les merveilles,
> Gesticulait, braillait, *s'époumonait.*
> LE BAILLY.

ÉPOUNAMOUN, le dieu de la guerre chez les Araucans, peuple de l'Amérique du Sud.

ÉPOUSAILLES s. f. pl. (é-pou-za-lle ; *ll* mll. — rad. *épouser*). Célébration d'un mariage : *Assister aux* ÉPOUSAILLES *de quelqu'un. La cérémonie des* ÉPOUSAILLES. *Le jour de vos* ÉPOUSAILLES. *On dirait le doge de Venise allant aux* ÉPOUSAILLES *de la mer.* (V. Hugo.)

— *Présent d'épousailles*, Présent que l'époux offrait à l'épouse le jour de leur mariage :

> C'est du pauvre défunt un *présent d'épousailles.*
> QUINAULT.

ÉPOUSE s. f. (é-pou-ze — lat. *sponsa*, fiancée). Femme actuellement mariée et considérée par rapport à l'état du mariage : *Les filles, les* ÉPOUSES *et les veuves. Une* ÉPOUSE *infidèle. Remplir ses devoirs d'*ÉPOUSE. *N'en croyez pas les romans, il faut être* ÉPOUSE *pour être mère.* (De Bonald.) *Les institutions divines et sociales destinent les femmes aux trois états de fille, d'*ÉPOUSE *et de mère.* (Mme de Rémusat.) *Une Parisienne est une adorable maîtresse, une* ÉPOUSE *presque impossible, une amie parfaite.* (L. Gozlan.) *Les lois d'Aschanti accordaient au roi 3,333* ÉPOUSES, *nombre regardé comme mystérieux.* (A. Maury.) *Il faut ne choisir pour* ÉPOUSE *que la femme qu'on choisirait pour ami, si elle était homme.* (J. Joubert.) *Que chaque homme aime toutes les femmes dans son* ÉPOUSE, *et que chaque femme aime tous les hommes dans son époux.* (Proudh.)

> La terre grecque en femmes est féconde,
> Et qui perd une *épouse* en trouve une seconde.
> PONSARD.

— Poétiq. Femelle d'un animal :

> De ses larges naseaux qu'il présente aux zéphyrs,
> Le coursier arrêté sur les monts de la Thrace
> De son *épouse* errante interroge la trace.
> ROUCHER.

‖ Pistil, organe femelle d'une fleur : *Il est des fleurs qui renferment dans leur corolle l'*ÉPOUSE *et les époux.* (A. Karr.) *Nous verrons ces petits filets qui sont au milieu de la corolle s'animer doucement et se pencher sur leurs* ÉPOUSES. (A. Martin.)

— Ascét. Eglise, diocèse, par rapport au pasteur, à l'évêque qui l'administre : *Belzunce, illustre par les prodiges qu'il fit dans le temps de la peste, et après par le refus de l'évêché de Laon, pour ne pas quitter sa première* ÉPOUSE. (St-Sim.) ‖ *Epouse de Jésus-Christ*, Eglise de Jésus-Christ. ‖ *Epouse du Seigneur, de Jésus-Christ*, Vierge chrétienne : *Dans le Cantique des cantiques, la prière prend les traits de l'*ÉPOUSE DU SEIGNEUR. (A. Maury.) ‖ *Epouse du Saint-Esprit*, Nom donné à la Vierge Marie, parce qu'elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit.

— Rem. Il n'est pas du bel usage de se servir du mot *épouse*, en parlant à quelqu'un soit de sa femme à lui, soit de sa propre femme. On dit *madame* dans le premier cas, en ajoutant ou non le nom du mari, *ma femme* dans le second : *Monsieur R.*, MA FEMME *m'a chargé d'une commission pour* MADAME *R. Vous allez bien, et* MADAME *aussi?* L'expression *votre dame*, qui est assez usitée, ne répugne guère moins aux gens de bon ton.

— **Antonymes.** Concubine, maîtresse.

— **Syn. Epouse, femme.** *Epouse* est plus noble que *femme* ; il ne s'emploie qu'en poésie ou dans le style élevé, quand on veut donner une haute idée de la personne ou des sentiments qui l'animent. Dans le langage ordinaire, le mot *épouse* présente une idée d'emphase qui rend ridicule le mari qui l'emploie.

ÉPOUSÉ, ÉE (é-pou-zé) part. passé du v. Epouser. Pris pour époux, pour épouse : *Un homme de cour la veut épouser, et elle meurt d'être* ÉPOUSÉE. (Danc.) *Toute autre fille eût pris un air d'importance et une tenue de triomphe, car dans tous les rangs c'est quelque chose d'être* ÉPOUSÉE *pour ses beaux yeux.* (G. Sand.)

— Fig. A qui l'on s'est attaché fortement, pour qui l'on a pris parti avec un certain entraînement : *Il a trahi des intérêts* ÉPOUSÉS *avec tant de feu.*

— s. m. Epoux, et particulièrement celui qui l'est depuis peu :

> Son *épousé* la faisait dame.
> LA FONTAINE.

— s. f. Epouse, femme qu'on a prise pour épouse : *Marie de Médicis était une folâtre, une insoucieuse* ÉPOUSÉE, *qui de ses couronnes faisait des jouets.* (Balz.) ‖ Femme que l'on vient d'épouser : *Fêter l'*ÉPOUSÉE. *Boire à la santé de l'*ÉPOUSÉE. ‖ Femme que l'on va épouser dans la journée : *Faire la toilette de l'*ÉPOUSÉE. *Mener l'*ÉPOUSÉE *à l'église. L'*ÉPOUSÉE *recevait du curé la bénédiction des fiançailles, et déposait sur l'autel une quenouille entourée de rubans.* (Chateaub.)

— Fam. *Etre parée comme une épousée de village*, Etre parée avec excès et mauvais goût.

— *Voir l'épousée.* Signifiait autrefois Eprouver une terreur panique. Cette locution venait, dit-on, de ce que les troupes du duc d'Albe, sous Philippe II, ayant aperçu une noce de village, la prirent pour un parti ennemi, et se rangèrent précipitamment en bataille.

ÉPOUSER v. a. ou tr. (é-pou-zé — rad. *époux*). Prendre pour époux ou pour épouse : ÉPOUSER *quelqu'un à la mairie.* ÉPOUSER *quelqu'un en face de l'Eglise. Si vous craignez d'être injuste, n'*ÉPOUSEZ *qu'une seule femme ou une esclave.* (Le Coran.) ÉPOUSER *une femme pour son bien, ce n'est pas se marier, c'est négocier.* (St-Evrem.) *Il n'est pas permis aux musulmans d'*ÉPOUSER *leur belle-sœur.* (Volt.) *La honte est-elle d'*ÉPOUSER *celui qu'on aime, ou de l'aimer sans l'*ÉPOUSER ? (J.-J. Rouss.) *Pourquoi la fille d'un bourreau ne serait-elle pas digne d'*ÉPOUSER *le fils d'un roi ?* (P. Leroux.) *Dufresny* ÉPOUSA *sa blanchisseuse, faute de pouvoir payer ses mémoires.* (A. Karr.) *Si vous voulez vous ruiner,* ÉPOUSEZ *une femme riche.* (Michelet.) *Il faut être riche pour se permettre d'*ÉPOUSER *son amour.* (Th. Gaut.)

> *Epouser* une sotte est pour n'être pas sot.
> MOLIÈRE.

> J'*épouserais* plutôt un vieux soldat
> Qui jure, boit, bat sa femme et qui l'aime,
> Qu'un fat en robe enivré de lui-même.
> VOLTAIRE.

> Un grand homme souvent *épouse* un avorton.
> Je puis, par la même raison,
> *Epouser* une grande femme,
> Sans crainte du qu'en dira-t-on.
> REGNARD.

> On ne peut pas traîner les filles à l'autel
> Et leur faire *épouser* de force tel ou tel;
> Elles ont bien assez d'intelligence, en somme,
> Pous savoir dire non, ne voulant pas d'un homme.
> PONSARD.

> L'Esther française (Mme de Maintenon) un jour dit [à son frère :
> Le croirais-tu? le trône, la grandeur,
> Dont j'ai jadis tant brigué la chimère,
> Ne laissent plus que vide dans mon cœur,
> La mort peut seule, en ma triste misère,
> Me rendre heureuse. — Ah! dit l'autre en fureur,
> Vous comptez donc *épouser* Dieu le Père?
> ***

— Par ext. Se marier à cause de : ÉPOUSER *la dot d'une femme.* ÉPOUSER *la vertu d'une duègne.* ÉPOUSER *les seize ans d'une jeune fille.* ÉPOUSER *un million.*

> . . . . D'Orimond ruiné
> *Epouse* un équipage, en épousant Phryné.
> GILBERT.

‖ Prendre sur soi par le mariage, se charger de :

> Qu'on *épouse* de soins en prenant une femme !
> CAMPISTRON.

— Fig. Partager volontairement, s'attacher vivement à : ÉPOUSER *les intérêts, le parti, les passions de quelqu'un.* N'ÉPOUSEZ *les passions de personne.* (Mme de Maint.) *Toute opinion est assez forte pour se faire* ÉPOUSER *au prix de la vie.* (Montesq.) *Pour juger avec impartialité, il ne faut* ÉPOUSER *aucun sentiment.* (Clément XIV.) *Pour passionner la France, il n'y a qu'un moyen, c'est d'abdiquer ses propres passions et d'*ÉPOUSER *les siennes.* (Jouffroy.) *La Française* ÉPOUSE *les intérêts, les haines, les amitiés de son amant.* (Balz.) *Du jour où nous* ÉPOUSERONS *franchement la liberté, le monde entier appartiendra à la démocratie.* (E. Laboulaye.)

> Pourquoi, dans l'amitié, vouloir donc que l'ami
> Se moule à notre esprit, en *épouse* l'idée?
> SAINTE-BEUVE.

‖ Se donner, se consacrer tout entier à : *Pour bien faire, il ne faut pas seulement loger en soi la science, il la faut* ÉPOUSER. (Montaigne.) *Le Fils de Dieu* A ÉPOUSÉ *la pauvreté.* (Boss.)

> La Vertu prend le nom et l'habit d'une femme,
> Le Vice de l'habit de l'homme est revêtu ;
> Dieu le voulut ainsi, sachant bien que la femme
> *Epouserait* le Vice, et l'homme la Vertu.
> ***

— Absol. Se marier :

> Voulez-vous aimer sans cesse,
> Amants, n'*épousez* jamais.
> QUINAULT.

Mariez-vous. — J'aime à vivre garçon. —
J'aurais pourtant un parti. — Dieu m'en garde!
— Tout doux; peut-être il vous plaira — Chanson!
— Quinze ans.—Tant pis.—Fille d'esprit.—Bavarde.
— Sage. — Grimace. — Et belle. — Autre danger. —
Grand nom.— Orgueil.— Le cœur tendre. —Jalouse.
— Des talents. — Trop pour me faire enrager.
— Et par delà cent mille écus. — *J'épouse.*

— Hist. *Epouser la mer.* Se disait d'une cérémonie par laquelle le doge de Venise, en vertu d'un privilège accordé par les papes, prenait possession de l'Adriatique : *Le jour où le doge* ÉPOUSAIT LA MER, *il allait, monté sur le Bucentaure, jeter une bague dans l'Adriatique, en prononçant une formule qui commençait par ce mot :* Desponsamus, *nous* T'ÉPOUSONS. (Bonnefous.)

S'épouser v. pr. Se prendre l'un l'autre pour époux : *Ctésiphon et Euphrosine se voient tous les jours, songent à* S'ÉPOUSER, S'ÉPOUSENT. (La Bruy.) *On* S'ÉPOUSE *de tout temps, on* S'ÉPOUSERA *toujours; on n'a que cette honnête ressource quand on aime.* (Mariv.) *Sans les pères, toutes les pièces finiraient à la première scène : on* S'ÉPOUSERAIT, *et tout serait dit.* (Th. Gaut.)

Est-ce donc pour s'aimer qu'on *s'épouse* à présent?
REGNARD.

ÉPOUSEUR s. m. (é-pou-zeur — rad. *épouser*). Individu qui épouse, qui est décidé à épouser : *Les* ÉPOUSEURS *deviennent rares. Toute comédie veut inspirer le plaisir d'aimer; on en regarde les personnages non pas comme des* ÉPOUSEURS, *mais comme des amants.* (Boss.) *Théramène était riche et avait du mérite; il a hérité : il est donc très-riche et a un très-grand mérite; voilà toutes les femmes en campagne pour l'avoir pour galant, et toutes les filles pour* ÉPOUSEUR. (La Bruy.) *Une maison où il y a quatre demoiselles à marier est bonne à fréquenter; les* ÉPOUSEURS *y abondent.* (Picard.) ‖ Individu qui épouse ou feint d'épouser un grand nombre de femmes pour les séduire : *Mon maître est un fourbe; il n'a dessein que de vous abuser et en a bien abusé d'autres; c'est l'*ÉPOUSEUR *du genre humain.* (Mol.)

Épouseur de vieilles femmes (L'), comédie en trois actes et en prose de Planard, représentée sur le théâtre de l'Odéon le 16 octobre 1808. Tout le génie de Fréville, le heros de la pièce, se réduit à chercher de vieilles femmes, à les épouser et à attendre leur trépas pour contracter de nouvelles alliances, afin de grossir, par cet ingénieux procédé, ses revenus de la dépouille des chères défuntes. Déjà il a eu la satisfaction d'en enterrer deux, et il entrevoit la douce perspective d'en faire bientôt clouer une troisième dans la bière. A ce jeu, Fréville a déjà amassé 10,000 livres de rentes, mais il prétend arriver à 25,000 livres; et comme les femmes décrépites et moribondes ne manquent pas sur la place, le succès de ses spéculations lui paraît assuré. Un hasard heureux vient seconder ses projets; il fait connaissance, dans un village, d'un notaire dont l'âme s'harmonise merveilleusement avec la sienne, et qui, pour de l'argent et un bon dîner, est tout prêt à mettre sa conscience à l'encan. Cet honnête tabellion met Fréville en rapport avec deux vieilles filles, sèches, ridées, sans dents, mais encore amoureuses. Fréville choisit pour lui le plus antique de ces débris et abandonne l'autre à un aventurier, son camarade. Le contrat est près d'être signé lorsqu'un incident imprévu vient déranger les projets de ce bon Fréville. Le notaire revend sa conscience à de nouveaux enchérisseurs, qui lui offrent 25 louis. Ces parties intervenantes sont un jeune homme et une jeune fille qui ont le plus grand intérêt à conserver la succession des deux vieilles. Voilà donc maître Fréville éconduit et il ne lui reste d'autre ressource que les *Petites-Affiches.*

ÉPOUSSETAGE s. m. (é-pou-se-ta-je — rad. *épousseter*). Action d'épousseter : *L'*ÉPOUSSETAGE *des habits. L'*ÉPOUSSETAGE *des plâtres neufs, des peintures en détrempe.*

— Techn. Action d'épousseter la poudre de chasse ou de guerre.

ÉPOUSSETÉ, ÉE part. passé du v. Epousseter. Dont on a secoué, ôté la poussière : *Des vêtements bien* ÉPOUSSETÉS. *J'ai grand besoin d'être* ÉPOUSSETÉ.

— Fam. Battu : *Il a été* ÉPOUSSETÉ *et vivement.*

— Manége. Nettoyé avec l'époussette : *Un cheval bien* ÉPOUSSETÉ.

— Techn. Qui a subi l'époussetage, en parlant de la poudre de chasse ou de guerre.

ÉPOUSSETER v. a. ou tr. (é-pou-se-té — rad. *époussette.* Double le *t* du radical devant une syllabe muette : *J'époussette, tu épousseteras*). Secouer, chasser la poussière de : ÉPOUSSETER *des meubles, un tapis, des vêtements.* ÉPOUSSETEZ *cet enfant.*

— Fam. Battre : *Il l'*A ÉPOUSSETÉ *comme il faut. L'impératrice de Russie* ÉPOUSSETTE *le vicaire de Mahomet.* (Volt.) ‖ Critiquer vivement : *On l'*A ÉPOUSSETÉ *dans le* Journal des Débats.

— Absol. : *Ennemie de la poussière, elle* ÉPOUSSETAIT, *lavait, blanchissait sans cesse.* (Balz.) *Le vieux serviteur* ÉPOUSSETA *d'abord machinalement à droite et à gauche.* (Ad. Paul.) *Les plumes de l'autruche d'Amérique ne peuvent servir qu'à faire des balais à* ÉPOUSSETER. (L.-J. Larcher.)

— Manége. Nettoyer avec l'époussette, brosser, en parlant d'un cheval : ÉPOUSSETER *un cheval.*

— Techn. Dépouiller du poussier, ce qui constitue la dernière opération que subit la poudre de chasse ou de guerre.

S'épousseter v. pr. Etre épousseté : *Les tapis doivent* S'ÉPOUSSETER *souvent.*

— Epousseter ses vêtements : *Vous devriez* VOUS ÉPOUSSETER *avec plus de soin.*

— Fam. S'entre-battre : *Ils* SE SONT ÉPOUSSETÉS *en pleine rue.*

ÉPOUSSETEUR, EUSE s. (é-pou-se-teur, eu-ze — rad. *épousseter*). Personne qui époussette, qui enlève la poussière : *Les* ÉPOUSSETEURS *sont payés à raison de 4 fr. par jour au musée du Louvre.*

ÉPOUSSETOIR s. m. (é-pou-se-toir — rad. *épousseter*). Techn. Petit pinceau de diamantaire servant à épousseter les pierreries.

ÉPOUSSETTE s. f. (é-pou-sè-te — Certains étymologistes dérivent ce mot de *é*, préfixe, et du verbe *pousser;* mais la dérivation proposée par Scheler, Delâtre et M. Littré du vieux français *pousse*, radical de *poussière*, nous semble bien préférable). Faisceau de brins plus ou moins rudes, dont on se sert pour faire tomber la poussière : ÉPOUSSETTE *de crins, de bruyère, de joncs.* ‖ Se dit quelquefois pour Brosse. ‖ Chacun des brins qui composent le faisceau de l'époussette : *Nettoyer des meubles avec les* ÉPOUSSETTES. *Vos* ÉPOUSSETTES *se sont dénouées.*

— Manége. Morceau d'étoffe dont on frotte la robe des chevaux, après les avoir étrillés : *On se contente de frotter les chevaux avec l'*ÉPOUSSETTE *et de les laver.* (Buff.)

ÉPOUSTER v. a. ou tr. (é-pou-sté). Ancienne orthographe du mot ÉPOUSSETER, restée populaire :

. . . . . Je l'*épousterai* bien,
Et par là vous verrez que je n'y trempe en rien.
MOLIÈRE.

ÉPOUTI s. m. (é-pou-ti — rad. *époutier*). Techn. Ordures et corps étrangers que contiennent les étoffes de laine, après leur fabrication; brin de laine qui n'a pas pris la teinture : *Les* ÉPOUTIS *se rencontrent surtout dans les draps noirs ordinaires les moins soignés.* (Alcan.) *Pour corriger l'*ÉPOUTI *on s'est servi pendant longtemps, et on se sert encore plus ou moins d'une teinture spéciale, d'une espèce d'encre qu'on applique au pinceau aux endroits où la teinture fait défaut.* (Maigne.)

ÉPOUTIAGE s. m. (é-pou-ti-a-je — rad. *époutier*). Techn. Opération que l'on fait subir au drap après le dégraissage, et qui a pour objet de le débarrasser, à l'aide de petites pinces, des corps étrangers, ainsi que des nœuds, gros fils, etc., qui ont échappé aux épinceteuses. ‖ Autre opération de l'industrie drapière, qui a pour objet de teindre les fils qui n'ont point pris la teinture : *Pour les tissus fins, l'*ÉPOUTIAGE *se fait en teignant au pinceau ou à la plume les parties qui laissent à désirer; pour les tissus communs, on passe la pièce tout entière dans un bain de mordant, composé de manière à n'avoir d'affinité que pour les fils étrangers, puis on fait tomber dessus une pluie de teinture qui se fixe sur les points mordancés.* ‖ On dit aussi ÉPOUTISSAGE.

ÉPOUTIÉ, ÉE (é-pou-ti-é) part. passé du v. Epoutier : *Des draps* ÉPOUTIÉS.

ÉPOUTIER v. a. ou tr. (é-pou-ti-é — de *é*, préf. privat., et de *poutie*, qui a signifié ordure). Purger des époutis, soumettre à l'opération de l'époutiage : ÉPOUTIER *du drap.* ‖ On dit aussi ÉPOUTIR.

ÉPOUTIEUR, EUSE s. (é-pou-ti-eur, eu-ze — rad. *époutier*). Techn. Ouvrier, ouvrière chargés d'époutier les lainages.

ÉPOUVANTABLE adj. (é-pou-van-ta-ble — rad. *épouvanter*). Très-effrayant, capable de causer l'épouvante : *Des cris* ÉPOUVANTABLES. *Une obscurité* ÉPOUVANTABLE. *Un rêve* ÉPOUVANTABLE. *Des menaces* ÉPOUVANTABLES. *Un crime* ÉPOUVANTABLE. *La discussion devint, pendant les journées des 4, 5 et 6 germinal, une mêlée* ÉPOUVANTABLE. (Thiers.)

. . . . . En achevant ces mots *épouvantables*,
Son ombre vers mon lit a paru se baisser.
RACINE.

Le passé m'interdit et le présent m'accable;
Je lis dans l'avenir un sort *épouvantable.*
VOLTAIRE.

‖ Horrible, monstrueux : *C'est une injustice* ÉPOUVANTABLE. *Tout homme qui n'est pas né un* ÉPOUVANTABLE *méchant finit toujours par être bon quand l'âge des passions s'éloigne.* (Beaumarch.) *Les arrêts de la guerre fourmillent d'irrégularités et d'*ÉPOUVANTABLES *violences.* (Proudh.)

— Par exagér. Excessivement désagréable : *Il est d'une laideur* ÉPOUVANTABLE. *Il s'est mis dans une colère* ÉPOUVANTABLE. *C'est un* ÉPOUVANTABLE *mensonge. Désobéir à sa mère! mais c'est* ÉPOUVANTABLE. *Nous avons ici un temps* ÉPOUVANTABLE. (Mme de Sév.) *Des pluies* ÉPOUVANTABLES, *semblables à des cataractes, tombèrent du ciel.* (B. de St-P.)

— Rem. Ce mot est très-mal formé; il devrait signifier Qui peut être épouvanté : *Vous m'épouvanteriez si j'étais* ÉPOUVANTABLE. Nous n'avons pas de mot pour traduire ce dernier sens, car *effroyable* est exactement dans le même cas.

— Syn. **Épouvantable, affreux, effroyable, horrible.** V. AFFREUX.

ÉPOUVANTABLEMENT adv. (é-pou-van-ta-ble-man — rad. *épouvantable*). D'une façon épouvantable, capable de causer l'épouvante : *Les loups hurlaient* ÉPOUVANTABLEMENT.

— Par exagér. D'une façon excessive : *Il vente* ÉPOUVANTABLEMENT. *Il est* ÉPOUVANTABLEMENT *laid. Mais cette bague vous serre* ÉPOUVANTABLEMENT. (Sterne.)

Cet homme-là vous aime *épouvantablement.*
REGNARD.

ÉPOUVANTAIL s. m. (é-pou-van-tall; *ll* mll. — rad. *épouvanter*). Sorte de mannequin grossièrement fait, qu'on place dans un champ pour en écarter les oiseaux; haillon flottant qui en tient lieu : *Les moineaux ont la maligne habitude de se percher sur les* ÉPOUVANTAILS. *Comme on met auprès des concombres un* ÉPOUVANTAIL *qui ne peut les garder, ainsi sont leurs dieux de bois, d'argent et d'or.* (Bible.)

— Fig. Objet qui inspire de vaines terreurs :

Il nous convient d'extirper ces chimères,
Epouvantail d'enfants et de grand'mères.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Objet qui est propre à inspirer la terreur, qui l'inspire en effet : *L'instruction, l'*ÉPOUVANTAIL *de la tyrannie, soutient la liberté.* (Miss Wright.)

— Fam. *Epouvantail de chènevière*, ou simplement *Epouvantail*, Personne horriblement laide ou excessivement mal vêtue : *Il a épousé un* ÉPOUVANTAIL DE CHÈNEVIÈRE. *Elle est jolie, mais par sa mise ridicule, elle se transforme en* ÉPOUVANTAIL DE CHÈNEVIÈRE. ‖ Personne qui se donne inutilement des airs terribles : *Un vieillard qui veut se faire craindre est un vrai* ÉPOUVANTAIL DE CHÈNEVIÈRE. (Montaigne.)

— Ornith. Nom vulgaire de la guifette noire.

ÉPOUVANTE s. f. (é-pou-van-te — rad. *épouvanter*). Terreur soudaine et accompagnée d'un grand trouble : *Inspirer l'*ÉPOUVANTE. *Jeter dans l'*ÉPOUVANTE. *Porter l'*ÉPOUVANTE. *Glacer d'*ÉPOUVANTE. *Prendre l'*ÉPOUVANTE. *Etre saisi d'*ÉPOUVANTE. *L'invasion subite des Turcs jeta dans tout le monde chrétien l'étonnement et l'*ÉPOUVANTE. (Fléch.) *Le choléra avait pourtant sa terreur : un brillant soleil, l'indifférence de la foule, le train ordinaire de la vie qui se continuait partout, donnaient à ces jours de peste un caractère nouveau et une sorte d'*ÉPOUVANTE. (Chateaub.) *La sagesse ne marche point derrière l'*ÉPOUVANTE. (Guizot.)

Le cuisant souvenir d'une action méchante,
Soudain, au moindre mot, nous donne l'*épouvante.*
TH. CORNEILLE.

Tout est dans l'*épouvante*, et de leurs bras tremblants,
Les mères sur leur sein ont pressé leurs enfants.
DELILLE.

Toujours devant les lois de mort et d'*épouvante*,
Les peuples étonnés se sont courbés plus bas.
LEMIERRE.

Des tonnerres lointains les roulement funèbres
Sèment de tous côtés l'*épouvante* et l'horreur.
BAOUR-LORMIAN.

‖ Aspect terrible, qui inspire une sorte de terreur religieuse :

Dieu m'apparut : je vis
Adonaï vêtu de gloire et d'*épouvante.*
LAMARTINE.

— **Épithètes.** Soudaine, subite, générale, horrible, terrible, mortelle, affreuse, froide, glacée, mystérieuse, sombre, muette, sainte, religieuse.

— Syn. **Épouvante, alarme, appréhension, crainte, effroi, frayeur, peur, terreur.** V. ALARME.

ÉPOUVANTÉ, ÉE (é-pou-van-té) part. passé du v. Epouvanter. Qui est dans l'épouvante :

Mon cœur *épouvanté* se refuse à la joie.
CORNEILLE.

Voyez ce fier coursier qui, farouche, indompté,
Au moindre objet nouveau se cabre *épouvanté.*
DELILLE.

. . . . . L'homme *épouvanté*
A l'aspect du néant se rejette en arrière.
DELILLE.

‖ Qui dénote, qui trahit de l'épouvante : *Il portait de tous côtés ses regards* ÉPOUVANTÉS. *Son air* ÉPOUVANTÉ *nous glaça d'effroi. Il nous tenait des discours* ÉPOUVANTÉS. *Il poussait des cris* ÉPOUVANTÉS.

Ses yeux *épouvantés* cherchaient en vain le fond.
DELILLE.

Les yeux *épouvantés* dans les vastes campagnes
Ne reconnaissent plus ni vallons ni montagnes.
DELILLE.

— Par exagér. Jeté dans un étonnement qui ressemble à de la terreur : *On est* ÉPOUVANTÉ *du progrès des sciences positives. Quel chemin ont fait les idées! on en est* ÉPOUVANTÉ. *Quel puits de science que Ducange! on en est presque* ÉPOUVANTÉ. (Chateaub.) ‖ Très-désagréablement surpris et affecté : *Je fus* ÉPOUVANTÉ *de tant d'audace. N'êtes-vous pas* ÉPOUVANTÉ *de la corruption du siècle?*

— Poétiq. Qui semble, qu'on dirait épouvanté, en parlant des choses insensibles :

Le flot qui l'apporta recule *épouvanté.*
RACINE.

Et des fleuves français les eaux ensanglantées
Ne portaient que des morts aux mers *épouvantées.*
VOLTAIRE.

... Sur son char de feu la foudre dévorante,
Parcourt les airs *épouvantés.*
GILBERT.

ÉPOUVANTEMENT s. m. (é-pou-van-te-man — rad. *épouvanter*). Néol. Terreur d'une personne épouvantée; épouvante : *L'*ÉPOUVANTEMENT *était général.* ‖ Objet qui inspire l'épouvante : *Les* ÉPOUVANTEMENTS *de la mort. La religion est essentiellement consolante, et les hommes l'environnent d'horreur et d'*ÉPOUVANTEMENT. (Ch. Nod.)

ÉPOUVANTER v. a. ou tr. (é-pou-van-té — du lat. *paveo*, je crains, je m'effraye. Ce mot latin est identique au sanscrit *pavayami*, forme causative de *pavami*; il a dû signifier, dans l'origine, comme le verbe sanscrit, faire purifier, inspirer le respect. Du participe latin *pavens*, les Italiens ont fait le verbe *paventare*, d'où *spavento*, l'effroi, vieux français *espouvante*, d'où *épouvante* et *épouvanter*). Jeter dans l'épouvante, inspirer de l'épouvante à : *La haine ouverte irrite les âmes généreuses; la haine cachée les* ÉPOUVANTE. (Mme de Salm.) *Les grandes fautes seules* ÉPOUVANTENT, *parce qu'elles effrayent la conscience.* (Mme Krüdener.) *Il y a des courages que rien* N'ÉPOUVANTE. (H. Castille.)

De noirs pressentiments viennent m'*épouvanter.*
RACINE.

. . . . Achille furieux
Epouvantait l'armée et partageait les dieux.
RACINE.

... Les accents du cor et le bruit des fanfares
Epouvantent au loin les hôtes des forêts.
DELILLE.

L'Olympe est radieux, mais n'a rien qui me tente;
On y lance la foudre, et le bruit m'*épouvante.*
VIENNET.

‖ Faire peur, en présentant quelque perspective redoutable : *Que dites-vous! Vous* M'ÉPOUVANTEZ.

Le chrétien m'*épouvante*, et ce que dit l'athée,
En dépit de mes sens, je ne puis l'écouter.
A. DE MUSSET.

‖ Inspirer de l'horreur :

Le nom seul d'assassin l'*épouvante* et l'arrête.
RACINE.

— Par exagér. Inspirer de vives craintes, de grandes appréhensions : *La longueur du voyage* M'ÉPOUVANTE *et me fera reculer.*

D'un côté le crédit du défunt m'*épouvante.*
RACINE.

‖ Causer une surprise ou une exaltation qui ressemble à la terreur : *Tant de science* M'ÉPOUVANTE. *Les grosses joies procèdent de la terreur; elles* ÉPOUVANTENT. (A. d'Houdetot.) *C'est l'idée de l'infini qui* ÉPOUVANTE *l'homme arrêté au bord du grand Océan.* (De Custine.) ‖ Inspirer de la répugnance, de la répulsion ou du découragement : *Cette colonne de chiffres* M'A ÉPOUVANTÉ; *je me suis endormi dessus.*

S'épouvanter v. pr. Tomber dans l'épouvante : *Le cheval* S'ÉPOUVANTA *et se cabra. Il ne faut pas* S'ÉPOUVANTER *de ses menaces. Tel qui* S'ÉPOUVANTE *de la calomnie ne s'effraye pas de la mort.* (E. de Gir.)

Le Danube s'émeut, le Tage *s'épouvante.*
BOILEAU.

Pourquoi donc, ô maître suprême,
As-tu créé le mal si grand,
Que la raison, la vertu même
S'épouvantent en le voyant?
A. DE MUSSET.

— Par exagér. Concevoir des appréhensions ou du découragement : *Je ne* M'ÉPOUVANTE *pas des difficultés de l'entreprise.* ‖ Eprouver une surprise qui ressemble à la terreur : *L'imagination* S'ÉPOUVANTE *dans la contemplation de l'univers.*

— Fam. *Ne pas s'épouvanter du bruit*, Ne pas avoir peur des menaces faites avec grand éclat. ‖ *C'est un bon cheval de bataille, il ne s'épouvante pas du bruit.* Même sens.

ÉPOUVILLE, village et comm. de France (Seine-Inférieure), cant. de Montivilliers, arrond. et à 15 kilom. du Havre, et à 80 kilom. de Rouen. L'église, du XIIIe siècle, surmontée d'un très-beau clocher du style de transition, offre, à l'intérieur, des fonts baptismaux très-anciens, une jolie piscine du XVIIe siècle, et un cordon de têtes grimaçantes admirablement sculptées.

ÉPOUX s. m (é-pou — V. l'étym. à la partie encycl.) Homme marié, mari considéré par rapport à l'état de mariage ou par rapport à sa femme : *Un* ÉPOUX *complaisant. Un* ÉPOUX *commode. Les droits d'un* ÉPOUX. *Bon père, bon* ÉPOUX. *L'*ÉPOUX *de ma sœur. Se choisir un* ÉPOUX. *Le soleil est comme un* ÉPOUX *éclatant qui sort de sa chambre nuptiale.* (Mass.) *L'épouse du chrétien, c'est la chair de la chair, le sang du sang de son* ÉPOUX. (Chateaub.) *La jalousie de l'*ÉPOUX *ressemble à la haine; mais celle de l'amant ressemble à l'amour.* (Cœuilhé.)

La perte d'un *époux* ne va pas sans soupir.
LA FONTAINE.

L'hymen déplaît toujours quand l'*époux* ne plaît pas.
QUINAULT.

Il n'est d'*époux* parfait que celui d'une veuve.
E. AUGIER.

Envoyer au diable un *époux*,
Cela se dit dans le courroux.
MOLIÈRE.

... Plus qu'on ne le croit, ce nom d'*époux* engage,
Et l'amour est souvent le fruit du mariage.
MOLIÈRE.

. . . . Entre nous,
On peut être honnête homme et fort mauvais *époux*.
C. D'HARLEVILLE.

Toute femme regrette, en sa douleur amère,
L'*époux* qui la prit vierge et qui la rendit mère.
PONSARD.

Pour renvoyer un ennuyeux amant,
Chloé lui dit : « Jeune fille, à ma mère
Je fus toujours soumise aveuglément ;
A quatorze ans sur moi veilla mon père ;
A mon *époux* j'appartiens aujourd'hui,
Je suis son bien et lui seul en dispose .
Or, si de moi vous voulez quelque chose,
Tout bonnement adressez-vous à lui. »
***

‖ Chacune des deux personnes unies par les liens du mariage : *Les devoirs mutuels des* ÉPOUX, *de chaque* ÉPOUX. *C'est aux* ÉPOUX *à s'assortir.* (J.-J. Rouss.) *Le divorce est si naturel, que dans plusieurs maisons il couche toutes les nuits entre deux* ÉPOUX. (Chamfort.) *La société conjugale ne pourrait subsister si l'un des* ÉPOUX *n'était subordonné à l'autre.* (Toullier.) *Deux* ÉPOUX *qui n'ont rien à faire ne tardent pas à se quereller.* (Collet.) *La bonté du caractère procure seule un bonheur constant aux* ÉPOUX. (J. Droz.) *Les* ÉPOUX *qui éprouvent de l'aversion l'un pour l'autre produisent des enfants disgracieux.* (Maquel.) *Les* ÉPOUX *parcourent une route ardue : l'union les soutient, la discorde les fait tomber.* (Boiste.)

Chez les *époux*, tout ennuie et tout lasse ;
Le devoir nuit ; chacun est ainsi fait.
LA FONTAINE.

Il faut des *époux* assortis
Dans les liens du mariage.
HOFFMANN.

Vli, vlan, taisez-vous,
Lui dis-je, ou que je vous entende...
Vli, vlan, taisez-vous ;
Je me venge de deux *époux*.
BÉRANGER.

La vigne de l'ormeau décore le feuillage,
L'ormeau soutient la vigne et garantit son fruit.
Epoux, soyez de même au sein du mariage :
Servez-vous constamment d'ornement et d'appui.
***

— Ascét. *Epoux de l'Eglise*, *Epoux des vierges*, *Epoux céleste*, Noms divers donnés à Jésus-Christ.

— **Epithètes.** Fidèle, constant, dévoué, généreux, tendre, caressant, empressé, aimable, gracieux, charmant, galant, amoureux, ardent, aimé, chéri, idolâtré, adoré, caressé, fêté, dorloté, docile, soumis, craintif, timide, commode, complaisant, crédule, aveugle, confiant, trompé, offensé, outragé, déshonoré, impérieux, dur, sévère, brutal, bourru, tyrannique, despotique, chagrin, incommode, ombrageux, jaloux, défiant, soupçonneux, clairvoyant, froid, insensible, indifférent, volage, inconstant, perfide, ingrat, infidèle, coupable, adultère, criminel.

— **Syn. Epoux, mari.** *Epoux* est plus noble que *mari* ; il fait penser aux sentiments d'affection, à la fidélité jurée, tandis que *mari* ne rappelle que le lien purement civil ou physique. Le mot *époux* s'emploie avec les épithètes qui ennoblissent, *mari* avec celles qui peignent le côté ridicule ou vulgaire du mariage : son cher *époux*, son noble *époux* ; son gros *mari*, son vieux *mari*. Dans le langage ordinaire, *époux* serait ridicule, parce qu'il paraîtrait plein d'emphase ou au moins d'affectation ; une femme dit : mon *mari* ; un homme dit : je suis le *mari* de cette femme, et non son *époux*.

— **Encycl.** Linguist. L'étude comparative des langues, le rapprochement de certaines racines, leur signification expressive, suffiraient, en l'absence de l'histoire, pour nous apprendre, dans leurs principes généraux, quelles étaient les mœurs antiques, quelle a été la marche de la civilisation. Ainsi, quand bien même nous ne saurions pas directement combien le mariage, fondement de la société, fut en honneur chez les races aryennes, l'étymologie même des noms de l'*époux* et de l'épouse, dans la langue sanscrite, nous renseigneraient suffisamment.

Il est remarquable que, dans tous les idiomes dérivés de cette langue, le nom de l'épouse renferme l'idée générique de main, ou celle de vache, bétail ; la première, éveillant le sens d'union, d'accord, de soutien, et la seconde, celui de dot, d'avantage matrimonial. Le contact des mains a été de tout temps le symbole naturel d'une promesse donnée, surtout en ce qui concerne le mariage, et nos langues modernes ont conservé beaucoup de locutions qui s'y rapportent. Ainsi : la femme *donne sa main*, que le prétendu *demande*, etc. Ces façons de parler remontent sans doute à la plus haute antiquité, car on les retrouve en Orient comme en Occident. En sanscrit, le mariage est appelé *karagraha* ou *pânigraha*, la prise de la main, et, dans le *Rigvêda*, *hastagrâbha*, le *preneur de main*, désigne l'*époux*. On disait aussi, pour le mariage, *hastêkarana* ou *panâukarana*, littéralement l'acte dans la main. Le persan *dast-paymân* (promesse de la main) signifie le cadeau de noce offert par l'*époux*, la dot et le lit nuptial. Le grec *enguê*, fiançailles, caution, pacte, d'où *enguêtê*, fiancée, semble se lier comme *enguos*, garant, et *engus*, proche, près de, à un ancien nom de la main, *angu*, conservé seulement peut-être dans le sanscrit *angushtha*, pouce, c'est-à-dire qui se tient sur la main. La *dextrarum junctio*, l'union des mains, faisait partie, chez les Romains, de la cérémonie des noces. Pictet rappelle encore à ce sujet l'ancien slave *ob-râciniku*, époux, *ob-râcenitsa*, épouse, qui dérivent du nom de la main, *raku*. En polonais, on dit également *za-rêczac*, fiancer, *za-rêczyny*, fiançailles, *za-rêzzona*, fiancé ; illyrien, *za-rucnik*, de *rêka*, *ruka*, main, etc., etc. Des expressions analogues se trouveraient sans doute encore ailleurs que dans les langues aryennes.

La seconde famille de termes propres à désigner l'épouse, et dont l'étymologie renferme l'idée de vache, de bétail, c'est-à-dire de dot, est tout aussi significative. Au temps de la vie pastorale, et quand les troupeaux constituaient la principale richesse, la dot des filles consistait en bétail, et surtout en vaches, l'animal domestique le plus précieux. Le terme primitif qui désignait ce genre de dot, et que le sanscrit a conservé, paraît avoir été *gôdâna*, le don des vaches. Les Indiens des temps épiques appelaient ainsi une cérémonie qui précédait le mariage, et à l'occasion de laquelle on donnait des vaches. Ainsi, au premier livre du *Ramâyana*, le roi Djouaka accorde la main de ses filles aux fils de Daçaratha, et invite en même temps ce dernier à accomplir le *gôdânamangala*, l'heureuse cérémonie du *gôdâna*. Au chapitre suivant, Daçaratha distribue quatre cent mille vaches aux brahmanes, tandis que le roi de Mithila en donne un nombre égal pour la dot de ses filles. Aux temps plus reculés, on restait sûrement loin de cette prodigalité royale et poétique, mais l'usage existait sans doute de toute antiquité. Dans le *Rigvêda*, l'épithète de *gôda*, *gôdatra*, c'est-à-dire donneur de vaches, est appliquée au dieu Indra, comme au dispensateur des biens.

Dans Homère, les jeunes filles recherchées en mariage sont appelées *alphesiboiai* (*Iliade*, XVIII, 594), c'est-à-dire qui obtiennent des vaches de la part de leurs prétendants, et cette épithète équivalait à celle de *belle* ou *digne d'amour*. L'ancien allemand *faderfio*, anglo-saxon *faedhering feoh*, troupeau du père, désignait la dot reçue du père par la fille, et de là vient encore l'expression anglaise de *maidenfee* pour la dot en général. Tacite déjà nous apprend que les *bœufs* figuraient au nombre des cadeaux de noce chez les anciens Germains. En irlandais, les mots *crodh*, *spré*, *spréidh* signifient à la fois bétail et dot. Ce sont là, toutefois, des analogies générales, et Pictet paraît retrouver chez les Slaves une trace plus directe du *gôdâna* sanscrit.

En polonais, *gody* désigne les noces, *godowy* ce qui concerne les noces, *godownik*, le père de la mariée. Il y a probablement là un souvenir obscurci du don des vaches qui précédait et accompagnait la cérémonie nuptiale. Cette conjecture semble se confirmer par un autre terme polonais qui a vieilli, savoir *godne*, tribut que les tenanciers offraient à leurs seigneurs à l'occasion de quelque fête. On retrouve un usage tout semblable dans quelques parties de l'Allemagne, où ce cadeau, appelé *brautvich*, bétail de l'épousée, était offert par les vassaux lors du mariage de la fille du seigneur.

Une troisième série de termes relatifs à l'*époux* et à l'épouse a pour racine le sanscrit *vah* et renferme l'idée de conduire, emmener, d'où le latin *veho*, qui a pour signification spéciale *épouser*, conduire l'épouse. Pictet rattache à cette racine *gam*, proprement aller, aborder, *coire cum femina*, dans le sanscrit, le grec, le lithuanien et l'irlandais, et *yam* dans le sanscrit, le slave, le grec et le latin. Étymologiquement, elle indique que l'*époux* emmenait sa femme sur un char ou un cheval, coutume qui se retrouve chez plusieurs peuples européens.

Le docteur Haas publiait, il y a quelque temps, en Allemagne, un travail d'un grand intérêt sur les cérémonies védiques du mariage d'après les *Garhyasûtrâs*, précédé d'observations fort savantes de Weber sur l'hymne des noces de *Sûryâ* et sur les formules de l'*Atharvavêda*, qui se rapportent au même sujet. Il y a là une foule de détails qui offrent de curieuses analogies avec les usages de l'antiquité classique et de l'Allemagne, et l'auteur en signale plus d'une quarantaine qui doivent avoir une origine commune. Les trois coutumes que nous avons indiquées plus haut, d'après les données fournies par la linguistique, se trouvent d'abord pleinement confirmées. Ainsi, l'*époux* prenait la main droite de l'épouse dans sa main droite, *dextrarum junctio*, en prononçant certaines formules. L'épouse était emmenée sur un char attelé de deux bœufs blancs. Enfin, le père de la mariée offrait à son gendre une vache, destinée, dans l'origine, au repas des noces, mais que plus tard on emmenait dans la maison de l'*époux*. C'est ce qu'on appelait le *gôdâna*. Dans quelques parties de la Souabe, il est encore d'usage de donner à l'épousée la plus belle vache de l'étable, et cette vache, *brautkuh*, ornée de fleurs et de rubans, est menée à la suite du char nuptial.

Parmi les autres coutumes védiques qui se retrouvent dans l'Occident, citons comme les plus caractéristiques l'envoi de deux proches parents pour la demander en mariage, le bain de l'épouse, la séparation des cheveux avec un dard de porc-épic chez les Indiens, avec un fer de lance chez les Romains, la couleur rouge de certains articles du costume de la mariée, la conduite autour du feu domestique et auprès du fumier de la cour, la réception de l'épouse, *aqua et igne*, par l'eau et par le feu, les plaisanteries et mystifications faites à l'*époux*, etc., etc. Tout ceci nous montre la perpétuité, à travers les âges, d'une foule d'anciennes coutumes.

Mais ce n'est point là l'unique résultat que l'on obtienne en rapprochant les termes et les usages : la linguistique comparée nous apprend quel était, au point de vue moral, le caractère du mariage chez les antiques Aryas. Rien ne peut mieux nous renseigner à cet égard que les noms primitifs de l'*époux* et de l'épouse en tant qu'ils expriment directement les rapports qui existaient entre les conjoints. Suivant Pictet, l'idée qu'ils nous donnent d'un antique ménage aryen est favorable de tout point. On voit, par les diverses significations, que les deux principes de l'autorité, d'une part, et de la soumission de l'autre, étaient tempérés par l'amour mutuel, et que la dignité de la femme était sauvegardée. En sa qualité de maître, l'*époux* est appelé en sanscrit *pati* ou *pâti*, de *pâ*, protéger, nourrir, racine d'où dérive aussi le nom de père, et qui implique l'idée d'un pouvoir doux et bienfaisant. La signification plus spéciale d'*époux* appartient encore au grec *posis* et au lithuanien *patis*. Mais si l'*époux* était le maître, l'épouse, de son côté, était la maîtresse relativement au reste de la famille et l'égale de son protecteur, car elle porte en sanscrit le titre de *patnî*, comme en grec celui de *potnia* et en lithuanien de *pati*. Cette épithète honorifique, commune aux deux conjoints, caractérise déjà suffisamment la position respectée de la femme. D'autres noms communs à plusieurs langues aryennes offrent exactement le même sens. Certaines dénominations des *époux* se rapportent à l'amour conjugal mutuel, par exemple le sanscrit *priya* et *priyâ*, *amatus* et *amata*, pour mari et femme, que l'on retrouve dans les langues germaniques, et d'où aussi *Freya*, la Vénus scandinave.

La linguistique ne nous apprend en aucune façon que la polygamie ait été en usage à ces époques reculées, où l'unité de la race était encore entière. C'est plus tard seulement qu'on en trouvera quelques exemples chez des peuples de sang aryen. Notre race a toujours été essentiellement monogame, et aucune autre n'a porté plus loin le respect de la femme. La remarque est importante au point de vue de la valeur morale de l'ancienne famille, car la monogamie seule assure à l'épouse, à la mère une position honorable et laisse un développement libre et complet aux affections maternelles et filiales.

Époux républicain (L'), pièce de Pompigny, jouée à Paris sur le théâtre de la Cité, dans les derniers mois de 1793. Les auteurs qui ont écrit sur l'art dramatique consacrent un article spécial à cet ouvrage, qu'il faut distinguer des nombreuses productions du même genre, alors fort applaudies, et dont l'analyse serait aujourd'hui fastidieuse. Le mari patriote, qui est le principal personnage de la pièce, découvre qu'il est affligé d'une femme aristocrate. Que fait-il? Il s'en va, dans son patriotisme ardent, dénoncer sa moitié au comité révolutionnaire, c'est-à-dire, en d'autres termes, la livrer à la guillotine. « Double projet, excellent procédé pour se débarrasser d'une femme incommode et avoir du même coup les honneurs du civisme, » s'écrie à ce propos M. Théodore Muret, qui sans doute n'admire pas les classiques vertus du républicain Brutus. L'auteur, Pompigny, fut demandé à grands cris. Il se présenta sur la scène en carmagnole, coiffé d'un bonnet rouge, et, s'adressant au public enthousiasté, il s'exprima ainsi : « Citoyens, je n'ai pas eu de mérite en traçant ce petit tableau patriotique ; quand le cœur conduit la plume, on fait toujours bien, et je suis sûr qu'il n'y a pas dans la salle un mari qui ne soit prêt à faire comme mon époux républicain. » A ces mots, prononcés avec cet élan de sincérité qu'il ne nous est guère possible de bien comprendre à trois quarts de siècle de distance, les bravos les plus frénétiques éclatèrent. Les femmes dénuées de patriotisme n'avaient qu'à se bien tenir. « A la vérité, ajoute l'auteur de l'*Histoire par le théâtre*, les femmes patriotes avaient, par réciprocité, la ressource de faire couper le cou à leurs maris aristocrates. Et qui sait si deux tendres époux n'eurent pas à la fois cette heureuse idée, et ne se rencontrèrent pas au comité de leur section, venant s'entre-dénoncer? »

EPPENDORF (Henri D'), écrivain allemand, né à Eppendorf (Misnie) d'une famille noble, mort vers 1553. Il parcourut diverses villes renommées pour leurs universités, afin d'y fréquenter les cours que l'on y faisait, suivit les leçons de Zasius, et vint enfin à Bâle, où commencèrent ses querelles avec Erasme. Eppendorf, qui se disait outragé dans une lettre d'Erasme, voulut imposer à celui-ci des réparations humiliantes, et les dicta dans les termes impérieux d'un gentilhomme ; Erasme les rejeta en partie avec la liberté d'un homme de cœur et l'esprit poli d'un homme du monde. Des amis communs intervinrent et firent accepter un compromis. Bientôt les deux adversaires se plaignirent, chacun de son côté, de l'inexécution du traité, et la guerre recommença. Erasme fit imprimer une lettre ; Eppendorf publia une réponse. Cette façon de procéder était assez habituelle à une époque où l'on n'avait pas les journaux pour se livrer à cette espèce de joute. Outre la réponse à Erasme, on a d'Eppendorf : les *Sages et dignes sentences de Plutarque*, traduites en allemand (Strasbourg, 1534, in-fol.) ; *Abrégé d'historiens allemands* (Strasbourg, 1536) ; la traduction des livres V à XII de *l'Histoire naturelle* de Pline (Strasbourg, 1543, in-fol.) ; *Chronique danoise* d'Albert Krantz, de Hambourg (1545, in-fol.) ; *Arrivée*, *guerre et conduite des Turcs* (Strasbourg, 1550, in-fol.) ; la *Pratique de la guerre de l'excellent et valeureux premier empereur romain Jules*, traduite de Floridus Sabinus ; le *Miroir de la vertu* (1551, in-fol.).

EPPES (le comte César DE PROISY D'), littérateur français, né à Eppes (Aisne) en 1788, mort à l'île de Marie-Galande (Antilles françaises) en 1836. C'était le descendant d'une ancienne famille noble du Soissonnais, que la Restauration fit juge aux colonies. On lui doit les ouvrages suivants : le *Danger d'un premier amour*, contes moraux (Paris, 1813, 2 vol. in-12) ; *Vergy* ou l'*Interrègne depuis 1792 jusqu'à 1814*, poëme en douze chants (Paris, 1814, in-8°), écrit devenu très-rare, l'auteur ayant détruit la presque totalité de l'édition ; *Dictionnaire des girouettes* ou *Nos contemporains peints d'après eux-mêmes*, *par une société de girouettes* (Paris, 1815, in-8° ; 3e édition augmentée, même année). Il ne faut pas confondre ce recueil, assez piquant, avec un autre, dont le titre est identique (1831). On a encore du comte d'Eppes des mélodrames, des comédies, des articles de journaux, etc. On lui attribue un poëme sur la conquête de Moscou, etc.

EPPINDORF, bourg de Saxe, cercle de Zwickau ; 1,933 hab. Tuileries, moulins à foulon ; mine d'argent à peu de distance. ‖ Bourg d'Allemagne, territoire et à 6 kilom. de Hambourg, sur la rive droite de l'Alster ; 1,135 hab. Eaux minérales et bains assez fréquentés.

EPPING, ville d'Angleterre, comté d'Essex, à 27 kilom. O. de Londres ; 2,500 hab. Cette ville est renommée pour sa crème délicieuse, son beurre et ses saucisses. L'ancienne forêt royale d'Epping, quoique coupée en partie, est encore fort étendue et occupe toute la partie S.-O. du comté d'Essex, qu'elle couvrait jadis entièrement. A 3 kilom. S.-O. de la ville, on rencontre les restes d'un ancien camp romain ou breton, appelé dans le pays la Digue d'Ambrey ou d'Ambersburry.

EPPINGEN, ville du grand-duché de Bade, cercle du Rhin moyen, ch.-l. du bailliage de son nom, sur l'Elsenzbach, à 75 kilom. N.-E. de Carlsruhe ; 2,904 hab. Agriculture ; tissage de toiles.

ÉPRAULT s. m. (é-prô). Bot. Nom vulgaire du céleri, dans quelques localités.

ÉPREINDRE v. a. ou tr. (é-prain-dre — lat. *exprimere*. *J'épreins, tu épreins, il épreint, nous épreignons, vous épreignez, ils épreignent ; j'épreignais, nous épreignions ; j'épreignis, nous épreignîmes ; j'épreindrai, nous épreindrons ; j'épreindrais, nous épreindrions ; épreins, épreignons, épreignez ; que j'épreigne, que nous épreignions ; que j'épreignisse, que nous épreignissions ; épreignant ; épreint, épreinte*). Comprimer pour exprimer les sucs contenus ; exprimer par compression : ÉPREINDRE *un citron, du verjus, du raisin.* ÉPREINDRE *des herbes.* ÉPREINDRE *un jus de citron.*

S'épreindre v. pr. Etre épreint : *Ces herbes* S'ÉPREIGNENT *d'abord et on en distille ensuite les sucs.*

ÉPREINT, EINTE (é-prain, ain-te) part. passé du v. Epreindre. Comprimé pour être dépouillé de son contenu ; exprimé par compression : *Un citron* ÉPREINT. *L'aliment commence à s'amollir dans la bouche par le moyen de certaines eaux* ÉPREINTES *des glandes qui y aboutissent.* (Boss.)

ÉPREINTE s. f. (é-prain-te — rad. *épreindre*). Pathol. Ténesme, douleurs d'entrailles accompagnées de fausses envies d'aller à la selle, de chaleur et de cuisson à l'ouverture anale : *Eprouver de cruelles* ÉTREINTES.

— Fig. Cause de gêne, de souffrance, de malaise public : *Les cris que le peuple rend sous l'*ÉPREINTE *de tant de subsides....* (E. Pasq.)

— Véner. Fientes de quelques bêtes, et particulièrement de la loutre : *Les* ÉPREINTES *sont faciles à distinguer par leur couleur d'un noir verdâtre et par les fragments d'arêtes de poisson qu'elles contiennent en grande quantité.* (J. La Vallée.)

ÉPRÉMENIL ou **ÉPRÉMESNIL** (Jacques DUVAL D'), jurisconsulte et homme politique français. V. ESPRÉMÉNIL.

ÉPRENDRE v. a. ou tr (é-pran-dre — forme renforcée du simple *prendre* par le moyen du préfixe *é*. *Eprendre* signifiait anciennement *enflammer* au propre et au figuré, et c'est de là que vient la signification du participe *épris* encore usité). S'emparer de, du cœur de : *Sa*

*vertu, sa douceur, sa politesse, tout m'*AVAIT ÉPRIS *en lui.* (St-Sim.)

Beauté, le cher souci de tant de beaux esprits,
Qui d'une douce flamme avez mon cœur *épris.*
RACAN.

‖ Vieux sous cette forme.

S'éprendre v. pr. Se passionner, concevoir une passion : S'ÉPRENDRE *de la liberté. Il* S'EST ÉPRIS *des poëtes anciens. Les hommes* S'ÉPRENNENT *plus volontiers d'une chimère que d'un bien qui s'offre de lui-même.* (G. Sand.) ‖ Concevoir un amour très-ardent : *Ne va pas* T'ÉPRENDRE *de ces femmes qui regardent un chacun du haut en bas.* (Mol.) *En province, les femmes dont peut* S'ÉPRENDRE *un jeune homme sont rares.* (Balz.) *Pygmalion* S'ÉPRIT *d'une statue qu'il avait modelée.* (L.-J. Larcher.)

ÉPREUVE s. f. (é-preu-ve — du préf. *é*, et de *preuve*). Essai, expérience que l'on fait dans le but de déterminer la valeur réelle d'un objet, son aptitude à un service déterminé : *Faire l'*ÉPREUVE *d'une machine, d'un pont nouvellement construit. Faire l'*ÉPREUVE *d'une pièce d'artillerie.*

— Fig. Expérience, volontaire ou non, qui fait ressortir la solidité ou la faiblesse d'un caractère, d'une vertu, d'une qualité quelconque : *Son courage n'a pas résisté à cette* ÉPREUVE. *Il n'est pas d'*ÉPREUVE *que son amour ne soit prêt à affronter. Ils ont voulu mettre ma fermeté à l'*ÉPREUVE. *Ils m'ont soumis à cette* ÉPREUVE *en croyant que j'y succomberais. Je veux faire l'*ÉPREUVE *de sa sincérité. Le genre humain s'élève d'*ÉPREUVES *en* ÉPREUVES. (Bacon.) *L'*ÉPREUVE *la moins équivoque d'une vertu solide, c'est l'adversité.* (Mass.) *La raillerie est l'*ÉPREUVE *de l'amour-propre.* (Vauven.) *La prospérité est la plus forte* ÉPREUVE *de la sagesse.* (La Harpe.) *La gloire met souvent un honnête homme aux mêmes* ÉPREUVES *que la fortune.* (Chamfort.) *N'est pas fanatique qui veut; c'est pour quelques-uns une sublimité, parce que leur génie est à la hauteur des plus grandes* ÉPREUVES. (G. Sand.) *L'étude des lois de la nature nous apprend que Dieu a fait de la vie une* ÉPREUVE *et non une punition.* (A. Martin.) *L'art de louer est une des plus rares* ÉPREUVES *du talent littéraire.* (Ste-Beuve.)

L'amour est une *épreuve*, il faut aller au but.
A. DE MUSSET.

La vraie *épreuve* du courage
N'est que dans les dangers que l'on touche du doigt.
LA FONTAINE.

‖ Chagrin, douleur ou adversité qui peuvent ébranler la constance des vertus de l'homme et servent à la faire éclater s'il y résiste : *De rudes* ÉPREUVES. *Des jours d'*ÉPREUVE. *Supporter patiemment les* ÉPREUVES *de la vie. Dieu envoie des* ÉPREUVES *à ses élus. Le temps des* ÉPREUVES *ne durera pas toujours.* (Mass.) *Les peuples, comme les individus, ne conservent pas un souvenir amer des jours d'*ÉPREUVE *qui ont développé leur énergie et mûri leur courage.* (Mérimée.) *Lorsqu'on a souffert des mêmes* ÉPREUVES, *on compatit mieux aux douleurs d'autrui.* (A. de La Forge.) *Les âmes supérieures ont presque toujours été trempées dans les* ÉPREUVES. (Salvandy.) *Le malheur est une* ÉPREUVE *utile pour les peuples comme pour les individus.* (Bignon.) *Toute initiation demande des* ÉPREUVES; *toute foi appelle le martyre.* (Th. Gaut.)

A quelle *épreuve*, ô ciel! réduis-tu Mithridate!
RACINE.

A quelle *épreuve*, ô ciel! cette nuit me soumet!
LAMARTINE.

L'*épreuve* des amis, c'est le malheur extrême.
DEMOUSTIER.

Notre premier malheur est notre sûre *épreuve*.
BRIZEUX.

— *Epreuve à outrance*, Epreuve pour laquelle on impose à l'objet à éprouver un effort beaucoup plus considérable que celui qu'on aura à exiger de lui : *Les règlements exigent l'*ÉPREUVE À OUTRANCE *pour toutes les pièces d'artillerie. Les* ÉPREUVES À OUTRANCE *ont l'inconvénient de commencer la destruction de l'objet éprouvé.*

— *A l'épreuve*, A l'essai, avec droit d'essayer : *Acheter un cheval* À L'ÉPREUVE. *Prendre une montre* À L'ÉPREUVE. ‖ Fig. Après avoir éprouvé, soumis à une épreuve :

Ne prends tes amis qu'*à l'épreuve*.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— *A l'épreuve de*, En état de résister à : *Des remparts* À L'ÉPREUVE DU *boulet. Des casemates* À L'ÉPREUVE DE *la bombe. Des pots* À L'ÉPREUVE DU *feu.* ‖ Fig. Inébranlable à, incapable de se laisser gagner ou vaincre par : *Etre* À L'ÉPREUVE DES *tentations. Une bonne conscience est* À L'ÉPREUVE DE *tout.* (Mass.) *Il n'y a que de vieux soldats qui soient* À L'ÉPREUVE DE *batailles perdues.* (E. de Gir.)

Nous n'avons pas les yeux *à l'épreuve des belles*,
Ni les mains à celle de l'or.
LA FONTAINE.

— *Etre à l'épreuve de la bombe*, Etre tout à fait inébranlable, invincible, à un point de vue quelconque : *Ils veulent m'en donner à garder, mais ne craignez rien : je* SUIS À L'ÉPREUVE DE LA BOMBE. ‖ *Etre à l'épreuve*, Etre capable de résister à tout, être d'une fermeté éprouvée, à un point de vue quelconque : *Voilà une fidélité* À L'ÉPREUVE. *Les amis* À L'ÉPREUVE *sont aussi rares que précieux.*

— *Mettre à l'épreuve de*, Essayer, tenter au moyen de : *Il faut être bien sûr de ses attachements pour oser les* METTRE À L'ÉPREUVE DE *la réflexion.* (V. Cousin.) ‖ *Faire épreuve de*, Essayer, tenter :

Ainsi sans rien choisir de tout on *fait épreuve*.
REGNARD.

— *A toute épreuve*, A l'épreuve de tout, capable de résister à tout, complétement inébranlable : *C'est un courage, une fermeté* À TOUTE ÉPREUVE. *J'ai en lui un ami* À TOUTE ÉPREUVE.

— Politiq. Moyen de recueillir les votes dans une assemblée politique : ÉPREUVE *par assis et levés. Le bureau déclare que l'*ÉPREUVE *est douteuse. L'*ÉPREUVE *va recommencer.*

— Hist. *Epreuve judiciaire*, ou simplement *Epreuve*, Expérience par laquelle on exposait un accusé à un danger certain, auquel Dieu était censé devoir le faire échapper s'il était innocent : ÉPREUVE *de l'eau bouillante.* ÉPREUVE *de l'eau froide.* ÉPREUVE *du feu.* ÉPREUVE *de la croix. L'esclavage, la torture, les* ÉPREUVES JUDICIAIRES *n'ont pas avancé, mais retardé la marche de l'humanité.* (F. Bastiat.) ‖ *Epreuve canonique*, Epreuve judiciaire usitée en Espagne.

— Fr.-maçonn. Dangers apparents auxquels on expose le candidat pour éprouver son courage.

— Grav. Nom donné aux premiers exemplaires que l'on tire pour juger l'effet; chacun des exemplaires obtenus par le tirage : *Bonne* ÉPREUVE. ÉPREUVE *faible. Chaque* ÉPREUVE *d'une estampe a ses défauts particuliers qui lui servent de caractère.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Premières épreuves*, Celles que l'on tire avant que le travail du graveur soit complet. ‖ *Epreuves avant toutes lettres*, Celles que l'on tire avant qu'il y ait rien d'écrit au bas de la planche. ‖ *Epreuve avant, avec la lettre*, Epreuve tirée avant ou avec l'inscription que le graveur n'avait pas mise tout d'abord sur la planche. ‖ *Epreuves avec la lettre blanche, grise, noire*, Celles qui sont tirées avec des inscriptions dont le travail est à divers degrés d'avancement. ‖ *Epreuve avec la remarque*, Epreuve tirée avec un accident disparu plus tard de la planche, soit par l'usure, soit par une correction. ‖ *Epreuve grise*, Epreuve faible de ton à cause de l'usure de la planche. ‖ *Epreuve boueuse*, Epreuve dans laquelle les blancs sont maculés d'encre par le défaut du tirage. ‖ *Epreuve neigeuse*, Epreuve qui offre des places blanches.

— Photogr. *Epreuve positive*, Chacun des exemplaires que l'on tire avec un cliché photographique. ‖ *Epreuve négative*, Cliché obtenu directement, et servant à tirer un nombre indéfini d'images.

— Typogr. Feuille imprimée sur laquelle les correcteurs et les auteurs indiquent les fautes d'impression, les changements à faire : *Tirer des* ÉPREUVES. *Corriger des* ÉPREUVES. *Première, seconde* ÉPREUVE. *Godeau a dit que le paradis d'un auteur était de composer, le purgatoire de retoucher ses compositions, et l'enfer d'en corriger les* ÉPREUVES. *Pour bien corriger une* ÉPREUVE, *il faut s'obstiner à y trouver des fautes.* (Boiste.)

— Turf. Distance à parcourir dans une course en partie liée.

— Art milit. anc. Engagement corps à corps dans une joute, un tournoi, un carrousel.

— **Syn. Épreuve, expérience, essai.** *L'épreuve* se rapporte à la qualité des choses; elle montre si elles sont bonnes ou mauvaises, si l'on peut compter sur elles. *L'expérience* a pour objet de découvrir la vérité; elle nous apprend ce qui est, nous met quelquefois sur la voie des découvertes et sert à nous rendre habiles. *L'essai* concerne particulièrement l'usage des choses; il nous apprend si elles sont propres à l'usage auquel elles paraissent destinées.

— **Antonyme.** Contre-épreuve.

— **Encycl.** Typogr. Quel que soit le soin que les compositeurs apportent à leur travail, il s'y glisse toujours des fautes et des irrégularités : tantôt c'est une lettre mise pour une autre (*coquille*); tantôt une partie de copie oubliée (*bourdon*) ou répétée (*doublon*). Ce sont aussi des lettres cassées, retournées, transposées, tombées, ou d'un autre œil que le caractère; des lettres italiques pour des lettres ordinaires, des majuscules pour des minuscules; des mots mal divisés, des lignes mal alignées, etc. Afin de rechercher ces irrégularités, on a recours à des tirages faits sur la composition, soit avant, soit après la mise en pages. C'est à ces tirages que l'on donne le nom d'*épreuves*.

Les *épreuves* se font de plusieurs façons : au taquoir, à la brosse, au rouleau ou sous presse. Les *épreuves* ne se font plus guère au taquoir. Elles avaient un double inconvénient : d'abord on était souvent obligé de mouiller une seconde fois le papier quand la feuille devait être imprimée des deux côtés; en second lieu, si l'on avait à faire successivement plusieurs *épreuves*, les garnitures, les blancs, les cadrats, les espaces montaient au niveau de la lettre, ce qui produisait un barbouillage désagréable.

Les *épreuves* à la brosse atténuent un peu ces inconvénients; mais la brosse use très-rapidement les déliés du caractère.

Les *épreuves* au rouleau sont préférables, mais elles ne peuvent guère être faites qu'en blanc.

Les *épreuves* à la presse seraient les meilleures si elles étaient faites avec des soins convenables. Quelquefois les *épreuves* sont trop noires, ce qui met le correcteur dans l'impossibilité de distinguer les lettres mauvaises et quelquefois même les coquilles. D'autres fois, l'*épreuve* est trop blanche, ce qui produit un effet analogue.

On donne aux *épreuves* diverses dénominations, suivant l'ordre successif dans lequel elles ont été faites après chaque correction; on les appelle *première, seconde, troisième*, etc. D'autres ont des dénominations d'un autre ordre, comme *bon à tirer, tierce, révision*.

On nomme *premières* chaque première *épreuve* tirée pour être préalablement collationnée à l'imprimerie sur la copie et purgée des fautes typographiques.

On entend généralement par *secondes* les *épreuves* faites postérieurement à la première d'imprimerie. Le nom de *seconde* s'applique même au bon à tirer; mais, beaucoup d'auteurs ne concevant pas que la première *épreuve* qu'on leur envoie est, à vrai dire, une seconde, on évite toute difficulté à cet égard, en numérotant la seconde qu'on leur envoie *première d'auteur*, et la suivante, *deuxième d'auteur*, sans égard à la *première* typographique.

Le *bon à tirer* est l'*épreuve* d'une feuille que l'on va mettre sous presse, et dans laquelle on a déjà corrigé les fautes indiquées dans la première typographique et dans les *épreuves* envoyées à l'auteur. Le correcteur en *secondes* relit la feuille en entier avec le plus grand soin.

La *tierce*, ainsi appelée parce qu'elle est souvent la troisième *épreuve* d'un ouvrage, est vue pendant que les imprimeurs font leur mise en train pour opérer le tirage. On n'a alors d'autre but que de vérifier si les fautes marquées sur le bon à tirer ont été corrigées.

La *révision* est une dernière *épreuve*, dans laquelle on s'assure si les fautes marquées sur la tierce ont été exactement corrigées. On ne demande guère la révision que lorsque les fautes sont nombreuses. V. CORRECTEUR.

— Grav. Dans le commerce des estampes, une *épreuve* est, à proprement parler, un exemplaire tiré sur la planche gravée, pendant le travail de l'artiste, afin que celui-ci puisse examiner et, au besoin, corriger l'effet produit par les parties déjà exécutées. Toutefois, par extension, on se sert aussi du même mot pour désigner les diverses estampes tirées après l'achèvement complet de la gravure, pour être vendues au public. Dans la première de ces deux acceptions, on appelle *épreuves* de l'eau-forte celles que le graveur à l'eau-forte tire après la morsure de l'acide pour s'assurer que l'opération a été bien conduite. S'il s'agit de la gravure au burin, on donne le nom de premières *épreuves* à celles que l'artiste tire quand il a ébauché la planche, c'est-à-dire quand il y a légèrement indiqué presque tous les détails du sujet; pour exprimer que son œuvre est arrivée à ce point, il dit qu'il est aux premières *épreuves*. Dans la seconde acception, on fait également usage de l'expression premières *épreuves*, mais alors on entend par là les exemplaires qui ont été imprimés sur la planche au sortir des mains du graveur, avant qu'elle ait été usée ou fatiguée par un tirage multiplié. Ces exemplaires sont, en général, les plus beaux et les plus recherchés. On a imaginé, pour les distinguer des autres, de les tirer avant de graver l'inscription destinée à expliquer le sujet : c'est ce qu'on appelle *épreuves* avant la lettre. Quand la planche ne porte pas encore le nom du graveur et celui du peintre, on a ainsi des *épreuves* avant toutes lettres. Outre ces deux sortes de premières épreuves, l'imagination des marchands en a encore créé plusieurs autres, que l'on nomme *épreuves* avec la lettre blanche ou la lettre tracée, *épreuves* avec la lettre grise et *épreuves* avec la remarque. Les épreuves avec la lettre blanche ont l'inscription simplement gravée au trait, par conséquent peu visible. Dans les *épreuves* à la lettre grise, l'intérieur des lettres est rempli d'ornements ou de hachures horizontales, ce qui les rend plus apparentes. Enfin, les *épreuves* avec la remarque sont des *épreuves* avec la lettre dans laquelle se trouve une faute d'orthographe ou de ponctuation qui a été corrigée plus tard. Quant aux *épreuves* avec la lettre noire, ce sont les *épreuves* ordinaires, c'est-à-dire celles où, par suite du croisement des hachures horizontales des lettres grises par des hachures verticales, l'inscription présente une couleur noire plus ou moins foncée. Quelle que soit la catégorie à laquelle elle appartienne, on dit qu'une *épreuve* est bonne ou mauvaise, suivant qu'elle a été bien ou mal imprimée; brillante, quand elle a trouvé la perfection possible; boueuse, quand elle est trop chargée de noir; grise, quand elle a été tirée sur une planche usée; neigeuse, quand, provenant d'une planche déjà fatiguée, elle présente çà et là des parties blanchâtres, parce que les tailles n'ont pu retenir l'encre uniformément.

— Photogr. *Epreuve négative*. La création de l'*épreuve négative* a été le point de départ de la photographie proprement dite; elle a différencié immédiatement ses procédés de ceux du daguerréotype qui l'avait précédée. Dans les épreuves daguerriennes, la lumière des parties blanches du modèle, agissant sur un certain endroit de la plaque sensible dans la chambre noire, modifiait plus ou moins profondément la constitution atomique de cette couche et lui donnait la propriété de fixer une quantité d'autant plus grande de globules de mercure que l'impression avait été plus puissante. Les parties noires du modèle, au contraire, n'ayant eu aucune action sur la plaque sensible, aucune vapeur mercurielle ne s'y fixait. Les blancs du modèle fournissaient donc des blancs mercuriels, et les noirs des vides que le poli de la plaque faisait apparaître à la lumière réfléchie d'autant plus complets que ce poli était plus parfait. Dans les épreuves photographiques, l'effet se produit de même, mais la couleur de l'image développée est différente : le noir remplace le blanc partout ou celui-ci se produisait.

En effet, la feuille de papier, ou la couche de collodion ou d'albumine négative, étant soumise à l'impression lumineuse dans la chambre noire, les blancs du modèle impressionnent vivement un certain espace de cette couche, lequel, sous la réaction du développement, se couvre d'un noir d'autant plus intense que l'action a été plus vive.

Les noirs du modèle, au contraire, n'ont pas fourni d'ébranlement moléculaire; leur place sur la couche sensible ne se couvrira point de noir, l'endroit demeurera transparent.

Telle est la différence bien tranchée de ces deux *épreuves*. Il est facile de reconnaître à présent qu'au moyen de cette *épreuve* inverse on puisse obtenir indéfiniment des *épreuves* redressées. Pour cela, il suffit de préparer un papier qui ait la propriété de noircir sous l'influence de la lumière, c'est le papier positif. Qu'arrive-t-il alors? qu'on laisse l'action lumineuse lui parvenir à travers le négatif; que les grandes parties noires de ce négatif protégent la surface et, l'empêchant de noircir, gardent les blancs; que les grandes parties transparentes du négatif font l'inverse, et, laissant passer les rayons lumineux, produisent des noirs; le tout placé comme dans la nature. Un second avantage de ces *épreuves*, c'est de redresser par symétrie l'effet de renversement que produit l'objectif, et qu'on était obligé de corriger avec un prisme ou un miroir plan pour les *épreuves* daguerriennes; addition qui ne se faisait qu'au moyen d'une perte de lumière assez grande, se traduisant naturellement par un allongement désagréable du temps de pose.

Les négatifs, et mieux les positifs transparents, servent aussi de type aux gravures héliographiques, suivant que l'on prépare les plaques lors du développement, par voie de dépouillement, ou au moyen de la galvanoplastie.

— *Epreuve positive*. Les *épreuves positives*, que l'on obtient aujourd'hui de mille manières différentes, peuvent être classées en deux grandes catégories : celles qui sont produites directement et d'un seul coup par la lumière extérieure, et celles que l'on obtient par un mode d'impression quelconque, soit lumineux au travers d'une *épreuve* négative, soit mécanique au moyen de la presse.

L'*épreuve* positive étant, en définitive, le mode sous lequel les opérations de la photographie se montrent au public, on a dû en varier la forme et la valeur à l'infini. Non-seulement une immense quantité de corps ont été employés à leur obtention, mais on pourrait presque dire que toutes les substances solides, opaques ou transparentes, ont été utilisées dans ce but.

Les images transparentes sont obtenues sur le verre et le cristal poli ou dépoli, sur le talc, sur la porcelaine translucide, sur la gélatine, la gutta et certains vernis, sur les papiers préparés, sur les étoffes de soie et de coton. Les *épreuves* opaques recouvrent tous les corps possibles, le papier, les étoffes, le bois, la porcelaine, la poterie, le métal émaillé, le métal nu, le cuir, la tôle, l'ivoire... en un mot, toutes les surfaces résistantes ont été employées avec plus ou moins de succès.

Restreignant cependant l'expression *image positive* au sens qu'elle représente le plus ordinairement, on doit entendre l'*épreuve* obtenue par le passage des rayons lumineux d'une source quelconque au travers d'une *épreuve* négative portée par un corps transparent. Ces rayons peuvent agir de deux manières : ou bien ils seront reçus sur une feuille sensible, mais blanche, que la lumière tendra à faire noircir plus ou moins énergiquement, suivant l'opacité relative des parties du dessin interposé, ou bien ils seront reçus sur un papier coloré, dont la préparation, décomposée proportionnellement à l'intensité de l'action lumineuse, jouira de la propriété de se combiner chimiquement avec un corps produisant une coloration quelconque.

Quant à l'*épreuve* positive directe, elle peut également être obtenue de deux manières différentes, soit par action *amphipositive*, encore inexpliquée, qui produit, sous le développement de l'image sur collodion, une interversion d'image du noir au blanc et *vice versa*; soit sur collodion également, par une très-courte exposition lumineuse et un traitement approprié. Ces *épreuves* positives, que l'on prépare sur une couche de collodion, le plus souvent étendue sur cuir ou toile vernie, sur tôle émaillée, etc., en un mot, sur

des surfaces noires, polies et brillantes, présentent une finesse de détails presque comparable à celle de la plaque d'argent, mais elles sont loin de la valoir sous le rapport des blancs et de la vivacité de l'image. Lorsqu'on produit ces *épreuves* sur verre, il faut munir celui-ci d'une étoffe noire derrière, pour permettre aux blancs de l'image de prendre toute la valeur qu'ils peuvent avoir.

Essayer de décrire quelques-uns des procédés qui servent à obtenir les *épreuves* positives est impossible : le nombre des corps essayés et employés est beaucoup trop considérable; bornons-nous à renvoyer aux ouvrages spéciaux : *Répertoire encyclopédique de photographie*, par H. de La Blanchère, contenant tous les procédés connus; *Traité général de photographie*, par Van Monckaven; *Annuaire photographique*, par Davanne, etc.

— Mar. Presque tous les engins qui concourent à former ces formidables machines de guerre qu'on appelle vaisseaux sont soumis à des *épreuves* préalables. La poudre est essayée avec un canon particulier, le mortier-éprouvette. Pour être de bonne qualité, une quantité déterminée de poudre doit lancer à une distance invariable un projectile dont le poids est fixé par des tables. Il n'y a de mortier-éprouvette que dans les ports; sur une rade, quand un navire embarque des poudres neuves et qu'il veut s'assurer de leur état, on les essaye avec un obusier tiré à petite charge, successivement avec la bonne poudre de bord, puis avec celle qu'on veut expérimenter, et on compare les portées obtenues. On éprouve les chaînes, les ancres, les cordages, en les fixant solidement au plateau supérieur d'une presse hydraulique qu'on met en action. Les aussières qui servent à faire les haubans d'un vaisseau ou d'une grande frégate doivent pouvoir supporter un effort de 65,000 kilogrammes. Une pareille traction les énerverait trop, et l'on se contente dans la pratique de les soumettre à un effort de 20,000 kilogr. Les câbles-chaînes et les ancres sont essayés à une tension bien supérieure.

L'*épreuve* des pièces d'artillerie est très-importante et doit être faite avec le plus grand soin. Au sortir de la fonderie, toutes les pièces sont soumises à l'*épreuve extraordinaire*, avant d'être introduites dans le service. On tire dix coups : le premier avec un seul boulet et la plus forte charge de poudre de guerre; le second avec deux boulets et une charge proportionnelle; le troisième avec trois boulets, et les autres avec quatre boulets, en ayant soin d'augmenter en proportion la charge de poudre. Si la pièce résiste, elle est déclarée propre au service. Néanmoins, avant d'être embarquée, elle est encore soumise à l'épreuve ordinaire, qui consiste en deux coups tirés avec une charge de poudre égale à la moitié du boulet, un valet sur la gargousse refoulé de deux coups, deux boulets et un second valet refoulés de quatre coups.

On comprend aisément la nécessité qu'il y a de s'assurer de la résistance des canons, des chaînes, des ancres, etc., aux efforts probables qu'ils sont appelés à supporter; cependant, beaucoup d'hommes pratiques blâment le système actuel. Ils prétendent, non sans raison, que ces tensions exagérées auxquelles on soumet les chaînes, ces charges énormes fatiguent, énervent, compromettent le matériel. Il est certain qu'il doit en être ainsi; mais jusqu'à ce jour on n'a pu découvrir un procédé d'*épreuve* à l'abri de ces inconvénients.

Les chaudières des navires de guerre étaient soumises, d'après une circulaire ministérielle, suite de l'ordonnance du 17 janvier 1846, à une épreuve exigeant une pression double de la pression normale. Les chaudières de la corvette le *Roland* ayant fait explosion dans cet essai, on a décidé de maintenir cette *épreuve* originaire du double seulement pour les chaudières neuves; les chaudières en usage sont éprouvées avec une pression égale à la pression effective augmentée de la moitié; cette *épreuve* doit, en outre, être renouvelée une fois par an. Les Anglais trouvent cette garantie absolument insuffisante, et leurs ingénieurs affirment que la pression d'essai doit être au moins triple de la pression effective. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit pour les *épreuves* des câbles, des chaînes, des canons, etc. : une exagération analogue à celle des Anglais doit fatiguer énormément les chaudières, et ce qui tendrait à faire supposer que le système français est bon, c'est que nous n'avons eu jusqu'ici que deux explosions à déplorer.

— Franc-maçonn. La réception à chaque grade maçonnique est accompagnée d'*épreuves* morales ou physiques, souvent des deux à la fois. Les *épreuves* physiques du grade d'apprenti reproduisent les *épreuves* par les éléments que subissaient les initiés des mystères de l'Égypte; celles du grade de compagnon se rapportent aux connaissances techniques que l'on exigeait autrefois du candidat dans les loges de maçons constructeurs; celles du grade de maître rappellent le meurtre légendaire d'Hiram, patron des maçons, architecte du temple de Salomon.

Les *épreuves* morales du grade d'apprenti consistent dans un examen très-sérieux des idées que le néophyte s'est formées sur les points les plus importants de cette philosophie pratique nécessaire à tout homme qui veut se servir de sa raison pour guider sa vie. Dans les *épreuves* morales du grade de compagnon, on donne au récipiendaire l'enseignement des principes moraux reconnus par tous les sages. Dans le grade de maître, on lui inspire l'horreur de l'ignorance, du mensonge, de l'ambition, l'amour de la liberté, de l'humanité.

Les *épreuves* des prétendus hauts grades sont inutiles, comme ces grades eux-mêmes.

On donne en France une place beaucoup trop considérable aux *épreuves* physiques, quoiqu'on se soit pourtant bien relâché de l'ancien et puéril formalisme du siècle dernier. Les Anglais ont toujours été beaucoup plus sages que nous sur ce point, et comme c'est d'eux que nous tenons la franc-maçonnerie, nous ne ferions que revenir aux vraies traditions en modifiant profondément notre système d'*épreuves*. Mais, pour cela, il faudrait détruire ce préjugé, fortement enraciné dans les loges françaises, que les *épreuves* physiques remontent aux premiers âges de la maçonnerie et en sont une partie essentielle. L'histoire apprend tout le contraire; mais depuis combien de temps s'occupe-t-on d'histoire dans les loges?

— Turf. Dans la langue du turf, l'*épreuve* est la distance à parcourir dans une course en partie liée. Dans toute course de ce genre, le cheval qui est vainqueur deux fois sur trois *épreuves* gagne le prix. Si, dans chacune des trois *épreuves*, c'est un cheval différent qui arrive premier, les trois vainqueurs doivent seuls courir la quatrième *épreuve*, qui est la dernière. Mais si, à la troisième *épreuve*, on ne peut distinguer quel est le cheval qui a l'avantage, le tour est nul, et tous les chevaux peuvent recommencer.

— Mœurs et cout. Chez les peuplades sauvages et barbares de l'Afrique, de l'Océanie ou de l'Amérique, la guerre est l'état normal et naturel; aussi le plus estimé est-il celui qui peut supporter le plus de fatigues, braver le plus de tortures sans en paraître abattu. Dans la plupart de ces tribus, la place de chef est mise au concours; celui qui brigue cet honneur doit subir sans sourciller toutes les souffrances que ces habiles tortureurs peuvent lui infliger sans lui donner la mort. Celui qui sort vainqueur de cette épouvantable *épreuve* est proclamé chef à l'unanimité. Pour endurcir les jeunes guerriers, pour les former à la vie de lutte qui les attend, on ne les admet à faire partie de la tribu, à entrer dans les conseils qu'après les avoir éprouvés par les souffrances les plus horribles. Voici ce qui se passe à cette occasion dans les tribus indiennes des bassins de la Colombie et du haut Missouri. Les détails suivants sont empruntés à la relation de M. Catlin, dans le *Tour du monde* : « Le calme rétabli au dehors, on songea à soumettre aux tortures les candidats couchés le long des murs de la loge, affaiblis et émaciés par le jeûne et la privation de sommeil de ces trois jours et demi. Deux hommes étaient installés près du centre de l'enceinte; le premier, armé d'un grand couteau pointu, à deux tranchants émoussés, de manière à produire le plus de souffrances possible, se tenait prêt à pratiquer les incisions prescrites dans la chair des néophytes; le second s'était muni de chevilles de bois, épaisses d'un doigt et pointues des deux bouts, qu'il devait introduire dans les blessures aussitôt que son compagnon en aurait retiré le couteau. Les deux bourreaux, sorciers tous les deux, étaient peints en rouge, la tête et les pieds noirs. Un masque cachait le visage de celui qui tenait le couteau; il devait rester toujours inconnu à ses victimes. Son corps et celui de son compagnon étaient couverts de cicatrices soigneusement relevées par des couleurs brillantes, témoignant d'une manière irrécusable qu'eux aussi avaient passé par les mêmes *épreuves*. Un des malheureux candidats se leva enfin et se traîna vers ces hommes. L'opérateur, lui saisissant successivement entre le pouce et l'index la peau et la chair de l'avant-bras, du coude, puis des jambes, au-dessus et au-dessous du genou, sur le mollet et sur le péroné, les perfora lentement avec son couteau et termina par la poitrine et les deux épaules. Lorsqu'ils arrivaient au lieu du supplice, plusieurs de ces jeunes gens, me voyant prendre des notes, me faisaient signe de les examiner tout à mon aise, et s'asseyaient devant le tortionnaire sans qu'un seul de leurs muscles parût trembler. Ils me regardaient en souriant, tandis que le couteau traversait leurs chairs avec un bruit sourd qui me donnait le frisson, et qu'un nuage humide voilait mes yeux à la vue du sang qui découlait sur leurs corps. Les incisions pratiquées et les chevilles de bois lardées au travers, on descendit par le sommet du wigwam une corde de peau brute dont on fixa solidement un des bouts aux échardes des épaules ou de la poitrine des patients. Chacun de ceux-ci tenait dans sa main gauche son sac de médecine; on suspendit son bouclier aux taquets du bras droit, et, à tous ceux des avant-bras et des jambes, on attacha un crâne de bison dont le poids devait empêcher le torturé de se débattre. A un signal donné en frappant sur la corde, les hommes placés sur le toit le hissèrent alors à trois ou quatre pieds du sol, jusqu'à ce que les objets fixés aux chevilles pussent osciller librement; puis un autre individu, le corps peint en rouge, les mains et les pieds noirs, commença à faire tourner le pendu sur lui-même au moyen d'une courte perche dont il était armé. Le mouvement de rotation, assez lent d'abord, s'accéléra bientôt et ne s'arrêta plus avant le complet évanouissement de la victime. Les affreux supplices que venaient d'endurer les jeunes candidats, le couteau, l'ouverture des échardes, la pendaison même, ne leur avaient pas arraché une plainte, un murmure; mais, dès les premiers tours de corde, ils commencèrent à crier vers le Grand Esprit, implorant la force de supporter sans mourir leurs terribles souffrances. Je ne saurais dépeindre le son lugubre de ces clameurs qui me fendaient l'âme et qui s'éteignaient par degrés, à mesure que le patient perdait connaissance. Quand, à bout de souffrances, les malheureux suppliciés, sans mouvement, la tête retombée en avant ou en arrière, la langue projetée hors de la bouche, avaient l'aspect de cadavres, et que les assistants prononçaient les mots : Mort! mort! les bourreaux qui faisaient tournoyer les patients frappaient sur la corde, qu'on abaissait aussitôt; la durée de la suspension était de quinze à vingt minutes. La souffrance excessive causée par cette dernière torture et que prouvaient assez les cris, plus lamentables à mesure que s'accélérait la vitesse, était due à la sensation écœurante du mouvement giratoire et surtout à la tension exercée sur les chevilles de bois par le poids des crânes de bisons, emportés par la force centrifuge. Après cette horrible *épreuve*, à laquelle ils se soumettaient au nombre de deux ou trois à la fois, un homme s'avançait et retirait des corps gisant à terre les chevilles auxquelles la corde était fixée et qui, enfoncées sous une portion des muscles du dos ou de la poitrine, avaient supporté le poids du patient; toutes les autres restaient insérées dans la chair. On eût dit des cadavres hideux étendus sur le sol; il était interdit de leur donner du secours; ils jouissaient en ce moment du privilége inestimable d'avoir remis leur vie à la garde du Grand Esprit, le Grand Esprit seul devait leur donner la force de se lever et de marcher. Aussitôt qu'un de ces malheureux était capable de se soulever, il se traînait vers une autre partie de la loge, où, devant un crâne de bison, s'asseyait un homme masqué, le corps rouge, les mains et les pieds noirs et armé d'une hachette. Le patient levait le petit doigt gauche et l'offrait au Grand Esprit en le remerciant à haute voix d'avoir écouté sa prière et conservé sa vie durant cette dure *épreuve*; il le posait ensuite sur le billot, où un coup de hache le tranchait en un clin d'œil. J'ai même vu plusieurs de ces jeunes gens présenter l'annulaire immédiatement après et ne conserver que le pouce et les deux autres doigts pour tenir l'arc, la seule arme qu'on porte de la main gauche. On m'a montré des chefs et des guerriers qui avaient offert le petit doigt de la main droite comme un sacrifice beaucoup plus méritoire; et des hommes célèbres par leur courage m'ont fait voir sur leur poitrine et sur leurs membres de nombreuses balafres prouvant que plusieurs fois ils s'étaient volontairement soumis à ces tortures affreuses. Les néophytes ne semblaient pas se préoccuper de ces blessures; et, en effet, la section des artères digitales n'amena ni hémorragie ni inflammation; sans doute la circulation du sang se trouvait fort ralentie par l'état de faiblesse où ils étaient réduits par ces quatre jours de jeûne et d'insomnie. A mesure que six ou huit des jeunes gens avaient passé par ces *épreuves*, on les conduisait hors de la loge, les crânes de bisons encore attachés aux échardes et traînant après eux, pour les soumettre à de nouvelles et peut-être à de plus douloureuses tortures. Les *buffalos*, débarrassés de leurs masques, et les autres acteurs de la danse, coiffés de plumes d'aigle, étaient maintenant rangés en cercle et se tenaient par des guirlandes de saule; ils commencèrent bientôt à pousser des cris perçants et à tournoyer avec une vitesse incroyable. En dehors de cette ronde, les victimes, encore tout ensanglantées, furent placées à égale distance les unes des autres. Deux jeunes gens aux formes athlétiques, peints mi-partie bleu et rouge et portant dans la main une botte de rameaux de saule, s'approchèrent alors de chaque néophyte, le saisirent par des bandes de cuir attachées aux poignets et l'entraînèrent dans une course furieuse autour du grand canot; les crânes de bisons et les autres poids suspendus aux chevilles rebondissaient sur le sol; tout cela au bruit des acclamations de la foule et des danseurs, qui criaient à tue-tête pour étouffer les plaintes des pauvres diables vaincus par l'excès de leurs souffrances. Pas un de ces malheureux dont l'ambition ne fût de courir le plus longtemps possible et de se relever le premier après avoir perdu connaissance; mais ils étaient maintenant si exténués que presque tous tombèrent de faiblesse avant d'avoir parcouru la moitié du cercle, et parfois même le visage dans la boue, ils furent traînés sans merci par leurs tourmenteurs jusqu'à ce que tous les poids attachés à leurs blessures fussent arrachés violemment. Cette dernière torture était indispensable; les honorables cicatrices qu'ils prisaient si haut ne se seraient point produites si on avait simplement retiré la cheville par un des bouts; il fallait qu'elle déchirât les chairs pour qu'elle produisît une balafre d'un pouce au moins de longueur. Parfois même elle était si solidement fichée dans le corps que, pour l'en arracher en brisant les muscles, les spectateurs devaient sauter sur les crânes des bisons, tandis qu'on entraînait le patient à toute vitesse. Le malheureux supplicié, délivré enfin de tous ces appendices, restait gisant sur la terre, semblable à un cadavre lacéré, et les deux tortionnaires, jetant leurs branches de saule, s'enfuyaient à la hâte comme pour échapper à la punition de leur crime. Personne n'aurait osé venir au secours des pauvres initiés; ils se trouvaient de nouveau sous la garde du Grand Esprit et demeuraient étendus sur le sol jusqu'à ce que le Grand Esprit leur donnât la force de se lever sur leurs pieds. On les voyait alors, couverts de filets de sang, chanceler à travers la foule et regagner leur wigwam, où sans doute on pansait leurs plaies et où ils pouvaient enfin réparer leurs forces par la nourriture et le sommeil. » Ces hordes barbares vont peu à peu disparaissant, et avec elles disparaîtront bientôt, il faut l'espérer, ces odieuses *épreuves* qui soulèvent le cœur de dégoût, d'indignation et de pitié.

— Hist. *Epreuve judiciaire*. V. JUGEMENT DE DIEU.

Épreuve villageoise (L'), vaudeville en deux actes, en vers, paroles de Desforges, musique de Grétry, représenté au Théâtre-Italien le 24 juin 1784. Le sujet n'est qu'un épisode d'une autre pièce intitulée : *Théodore et Paulin*, qui avait échoué. Cet épisode est charmant de grâce et de naïveté. Pour ceux qui admettent le genre opéra-comique comme un vaudeville dans lequel la musique tient la plus large place, sans toutefois absorber tout l'intérêt, l'*Épreuve villageoise* doit être considérée comme un chef-d'œuvre. Dans aucun de ses ouvrages Grétry n'a montré un goût plus fin, n'a gardé une mesure plus parfaite et n'a trouvé une mélodie mieux appropriée au sujet. On ne voit pas, dans la partition, ces gaucheries vocales, ces défaillances dans les accompagnements, si fréquentes ailleurs. L'ouverture est vive et gracieuse. Les couplets : *Bon Dieu, bon Dieu! comme à c'te fête*, ont été chantés, dansés pendant vingt ans; l'air : *Adieu, Marton, adieu, Lisette*, a du caractère; enfin le quatuor : *Il a déchiré vot' billet*, est une des plus jolies fuguettes. Dans une des meilleures reprises qu'on a faites de cet ouvrage, Mme Faure-Lefebvre a donné au rôle de Denise une ingénuité malicieuse qui lui a valu un légitime succès. Bussine chantait fort bien, il y a quelques années, le rôle de M. Lafrance. Nous choisissons dans cette œuvre deux petits morceaux qui se chantent encore souvent.

1er COUPLET.

J'n'avions pas en-cor quator-
ze ans, Quand il ar - ri - va dans la
fer - me; J'a-vions fait
l'plus biau des ser - ments, D'n'écou- ter
ja- mais les a - mants. Ces serments
là, ça n'tient pas fer- me, Et j'eus pour-
- tant ben d'la ri - gueur! Mais tous les
jours, a - vec cou - rage, An-dré m'ai-
- dait dans mon ouvra- ge; J'é-tais sen -
- sible à son bon cœur! Bientôt j'fus
sen - si- ble à sa flamme; Et quand j'pro
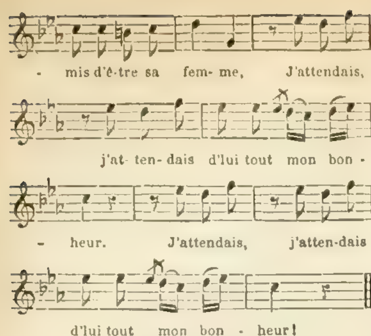
DEUXIÈME COUPLET.

Vous n'saviez pas qu'il est jaloux,
Mais j'dis jaloux à toute outrance,
D'un biau monsieur qui vient chez nous,
Un p'tit peu, j'crois, à caus' de vous!
C'biau monsieur, c'est monsieur d'la France,
C'ti-là qui s'croit not' maître à tous.
Faudrait lui donner l'espérance
D'avoir un jour la préférence;
Ça rendrait p't'être André plus doux.
Sans quoi, plus d'André ni d'mariage;
Car pour le bonheur en ménage,
Gn'ien a point (*bis*) avec un jaloux;
Gn'ien a point (*bis*) avec un jaloux!

1er COUPLET.
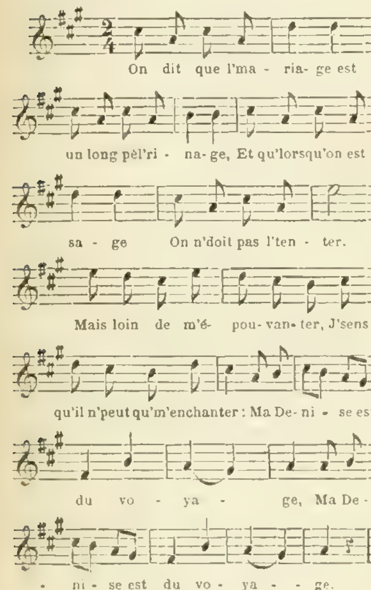
DEUXIÈME COUPLET.

Lison, belle et sage,
Fit c'biau pèl'rinage;
Son époux volage
La laissit en ch'min.
Lison trouva dès l'lend'main
Pour lui donner la main,
Ben des compagnons d'voyage.

TROISIÈME COUPLET.

Dans l'nœud qui s'dispose,
On dit que j'm'expose
A perdre un'bell' chose:
C'est ma liberté.
Mais c'bien-là n's'ra pas r'gretté
Si d'ta félicité
Ce que j'dois perdre est la cause.

ÉPREVILLE-MARTAINVILLE, village et commune de France (Seine-Inférieure), canton de Darnétal, arrond. et à 16 kilom. de Rouen. Cette localité possède un très-beau château de la Renaissance, renfermant cinq remarquables cheminées en briques, des salles curieuses, et précédé d'avenues séculaires.

ÉPRIS, ISE (é-pri, i-ze) part. passé du v. S'éprendre. Pris de passion, devenu partisan passionné : *Ame raisonnable, toi qui es née pour l'éternité et pour un objet éternel, tu deviens* ÉPRISE *et captive d'une fleur que le soleil dessèche!* (Boss.) *Il est des âmes pétries de fange qui ne sont* ÉPRISES *que du gain.* (La Bruy.)

Il est des cœurs *épris* du triste amour du laid.
TH. GAUTIER.

D'arides vérités quelquefois trop *épris*,
J'espérais de Newton déchiffrer les écrits.
L. RACINE.

‖ Animé, enflammé : ÉPRIS *de haine, de colère.*

Tu sais de quel courroux mon cœur alors *épris*
Voulut, en l'oubliant, punir tous ses mépris.
RACINE.

‖ Passionnément amoureux : *Bref, me voilà* ÉPRIS *de Mme Dupin.* (J.-J. Rouss.)

O fleur insaisissable et pure,
Saphir dont nul ne sait le prix,
Mêlez-vous à la chevelure
De celle dont je suis *épris.*
P. DUPONT.

‖ Absol. : *Un cœur bien* ÉPRIS. *Est-il, pour une femme bien* ÉPRISE, *un bonheur plus grand que de donner tout, en se donnant elle-même, à celui qu'elle aime?* (L. Enault.) *Plus une femme est sincèrement* ÉPRISE, *et plus une complète sécurité est nécessaire à son bonheur.* (L. Enault.) *Le cœur d'une jeune femme* ÉPRISE *est un sanctuaire d'or où règne souvent une idole d'argile.* (P. Limayrac.)

ÉPROBOSCIDÉ, ÉE adj. (é-pro-boss-si-dé — du pref. privat. *é*, et de *proboscidé*). Entom. Dépourvu de trompe.

— s. m. pl. Classe de diptères dépourvus de trompe.

ÉPROT s. m. (é-pro). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson de la Manche qui est peu connu.

ÉPROUVÉ, ÉE (é-prou-vé) part. passé du v. Eprouver. Essayé, soumis à des expériences qui déterminent la valeur, les propriétés : *Des canons* ÉPROUVÉS. *De l'or* ÉPROUVÉ *à la pierre de touche. Un poison* ÉPROUVÉ *sur un chien. Une arme est* ÉPROUVÉE *quand on lui a fait subir certaines charges de poudre prescrites.* (Trév.)

— Fig. Qui a été soumis à des épreuves et en a triomphé : *Un courage* ÉPROUVÉ. *Un ami* ÉPROUVÉ. *Une fidélité* ÉPROUVÉE. *Il y a des moments délicats où la vertu la plus* ÉPROUVÉE *ne peut résister.* (Corneille.) *M. de Bouillon était d'une valeur* ÉPROUVÉE *et d'un sens profond.* (C. de Retz.)

O dieux! rendez la force à ces bras énervés
Pour le sang de mes rois autrefois *éprouvés.*
VOLTAIRE.

Pour compter fermement sur ces amis nombreux,
Sont-ils bien *éprouvés?* . . . .
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Qui a souffert, qui a été soumis à l'épreuve du malheur : *Une âme* ÉPROUVÉE *par l'adversité. Il a été bien* ÉPROUVÉ *par la perte de tous ses enfants. Songez qu'on peut encore compter sur ceux qui ont été comme vous* ÉPROUVÉS *par le malheur.* (B. de St-P.) ‖ Ressenti, supporté, expérimenté, subi : *Un tremblement de terre* ÉPROUVÉ *à la Guadeloupe. Les malheurs* ÉPROUVÉS *par nous tous. La toilette est la plus immense modification* ÉPROUVÉE *par l'homme social.* (Balz.) *Le caractère résulte à la fois de l'organisation, du climat, de l'éducation, de la position sociale, des traverses de la vie, des émotions* ÉPROUVÉES. (Ph. Chasles.)

— s. m. Nom que l'on donne dans les bagnes aux forçats dont on a éprouvé la bonne conduite : *Au bazar, où les condamnés vendent aux visiteurs les produits de leur petite industrie, les comptoirs sont occupés par des* ÉPROUVÉS *de la première catégorie.* (Aug. Villemot.)

ÉPROUVER v. a. ou tr. (é-prou-vé — du pref. *é*, et de *prouver*). Essayer, constater par des expériences l'état, les qualités, la valeur de : ÉPROUVER *des canons, des armes à feu.* ÉPROUVER *un pont nouvellement construit.* ÉPROUVER *du lait, des boissons.* ÉPROUVER *un remède sur des animaux. On* ÉPROUVE *l'or par le feu, la femme par l'or et l'homme par la femme.* (Chilon.) ‖ Vérifier par une expérience l'existence de : *Mahomet mourut empoisonné par une femme qui voulait* ÉPROUVER *sa divinité.* (L.-J. Larcher.)

— Fig. Soumettre à des épreuves, sonder, tenter, en parlant des personnes, des qualités ou des sentiments : ÉPROUVER *la fidélité de quelqu'un. J'ai voulu* ÉPROUVER *sa franchise. Je crois que vous cherchez à m'*ÉPROUVER. *N'*ÉPROUVEZ *pas vos amis, si vous voulez les conserver.* (Corneille.) *Connaissez les hommes,* ÉPROUVEZ-*les peu à peu et ne vous livrez à aucun.* (Fén.) *Il n'y a que l'adversité qui* ÉPROUVE *les amis.* (B. de St-P.) ‖ Vérifier, constater par l'expérience, donner des preuves de :

Va contre un insolent *éprouver* ton courage.
CORNEILLE.

Le bonheur nous expose à des dehors trompeurs;
Mais c'est dans le malheur qu'on *éprouve* les cœurs.
DESTOUCHES.

‖ Faire souffrir, soumettre à des épreuves douloureuses : *Dieu nous* ÉPROUVE *en toute manière.* (Boss.) *Seigneur, vous m'*AVEZ ÉPROUVÉ *et vous m'avez connu.* (La Harpe.) *Les meilleurs rois ont été ceux que l'adversité* AVAIT ÉPROUVÉS. (J. de Maistre.)

Moi, la douleur m'*éprouve*, et mes chants viennent [d'elle.
V. HUGO.

‖ Ressentir, expérimenter : *Au contact de la machine électrique, on* ÉPROUVE *une commotion. Je ne saurais vous dire les douleurs que j'*ÉPROUVE *dans tous mes membres. On ne peut avoir de notion juste de ce qu'on n'*A *pas* ÉPROUVÉ. (Volt.) *J'*AI ÉPROUVÉ *la vie, elle m'a tout dit; il ne me reste plus que de nouvelles larmes à joindre à celles que j'ai déjà répandues.* (Mme de Staël.) *Les hommes qui ont de l'esprit* ÉPROUVENT *le besoin de s'en servir.* (Mme de Staël.) *Nous sommes des créatures tellement mobiles, que les sentiments que nous feignons, nous finissons par les* ÉPROUVER. (B. Const.) *Charmes de l'amour, qui vous* ÉPROUVE *ne saurait vous décrire.* (B. Const.) *Les sentiments qu'on n'*ÉPROUVE *point, et surtout ceux qu'on n'*ÉPROUVE *plus, semblent toujours avoir quelque chose de ridicule.* (Csse de Salm.) *Boyle* ÉPROUVAIT *des convulsions au bruit de l'eau d'un robinet.* (Raspail.) *L'imagination des masses n'*ÉPROUVE *de sympathies que pour ce qui l'étonne.* (L. Figuier.) *Un être sensible souffre du mal qu'*ÉPROUVE *un autre être sensible.* (F. Arago.) *Il y a des jours où les peuples, comme les individus, fatigués de se haïr,* ÉPROUVENT *le besoin d'une réconciliation, même passagère, même trompeuse.* (Thiers.) *Le premier sentiment que l'homme* ÉPROUVE *à la vue de la femme est tout d'amour.* (Proudh.) *Le véritable ingrat est celui qui* ÉPROUVE *du plaisir à rendre le mal pour le bien.* (St-Marc Girard.) *Le talent ne peint bien que ce qu'il n'*ÉPROUVE *plus.* (De Custine.) *Quand on a trop craint ce qui arrive, on finit par* ÉPROUVER *quelque soulagement lorsque cela est arrivé.* (J. Joubert.) *Tout homme qui aperçoit une idée* ÉPROUVE *naturellement le désir de l'exprimer.* (J. Simon.) *Ce qu'on* ÉPROUVE *lorsqu'on aime, on l'*ÉPROUVE *déjà un peu moins lorsqu'on est aimé.* (A. d'Houdetot.)

. . . L'homme, agité d'espérance et d'effroi,
Eprouve le besoin d'exister après soi.
DELILLE.

‖ Souffrir, supporter, être exposé à : *Zadig marchait inquiet, agité, l'esprit tout occupé de tous les contre-temps et de toutes les infortunes qu'il* AVAIT ÉPROUVÉS. (Volt.)

Dieux! que le crime seul *éprouve* enfin vos coups!
VOLTAIRE.

Le char de l'opulence
M'éclabousse en passant;
J'*éprouve* l'insolence
Du riche et du puissant.
BÉRANGER.

— Prov. lat. *La fortune procure les amis, l'adversité les éprouve*, Tout le monde se dit notre ami quand nous sommes heureux; dans l'infortune, les faux amis nous abandonnent.

S'éprouver v. pr. Etre éprouvé, essayé : *L'or* S'ÉPROUVE *par le feu, et l'homme par la prospérité.* (Beauchêne.)

— Fig. Etre vérifié, constaté : *L'adversité est le creuset où la vertu s'épure et la pierre de touche où l'amitié* S'ÉPROUVE. (G. Hennequin.) ‖ Etre affermi par les épreuves : *C'est le fait des âmes faibles de se corrompre dans l'adversité; les âmes fortes* S'Y ÉPROUVENT. (G. Sand.)

— Exercer son âme, la soumettre à des épreuves; essayer, sonder ses propres forces : *Saint Paul ordonnait aux fidèles de* S'ÉPROUVER *avant de manger le pain de vie.* (Mass.)

Contre vous, contre moi, vainement je *m'éprouve.*
RACINE.

— Se tenter, se sonder l'un l'autre : *Ce fut sans peine que le salon de Mme de Staël fut un point de réunion où toutes les notabilités du temps vinrent* S'ÉPROUVER *et même se convaincre.* (Dsse d'Abrantès.)

ÉPROUVETTE s. f. (é-prou-vè-te — rad. *éprouver*). Physiq. Appareil dans lequel on fait des essais sur de petites quantités de matière.

— Chim. Tube gradué, fermé à l'un de ses bouts, pour mesurer des gaz sous la pression atmosphérique. ‖ Vase de verre allongé en forme de tube et fermé par l'un de ses bouts, dans lequel on fait diverses expériences sur les gaz : *Une bougie allumée que l'on plonge dans une* ÉPROUVETTE *remplie d'azote s'éteint aussitôt.* (A. Rion.) ‖ Appareil analogue au baromètre à siphon, et servant comme lui à mesurer la pression de l'air, mais seulement pour des tensions fort inférieures à celles de l'atmosphère, ce qui permet de réduire le siphon à deux branches égales et relativement très-courtes.

— Techn. Petit vase dans lequel on brûle la poudre pour en essayer la force. ‖ Cuiller de fer dans laquelle on fond l'étain pour juger de sa qualité. ‖ Petit tube en forme de bouteille servant comme d'aréomètre aux distillateurs, pour déterminer le degré des alcools. ‖ Sorte de jauge servant à déterminer la quantité de vin qui reste dans un tonneau. ‖ Sorte de pivot réservé par le coutelier à l'extrémité d'un rasoir, pour le casser ensuite et vérifier la trempe à l'inspection du grain de l'acier. ‖ Barres de fer qui, placées dans le fourneau de cémentation, servent à faire connaître le degré de carburation du fer qui est dans les caisses.

— Chir. Nom donné à certaines sondes.

— **Encycl.** Phys. On appelle *éprouvette* un vase de verre ou de cristal, généralement plus long que large, dont se servent les chimistes pour recueillir des gaz sur l'eau ou sur le mercure. Supposons qu'on veuille obtenir de l'oxygène au moyen du chlorate de potasse : on introduira ce sel dans une cornue de verre placée sur un fourneau et l'on y adaptera un tube à dégagement. Ce tube se rendra sous une *éprouvette* remplie d'eau, reposant sur un bain du même liquide. Le chlorate, se décomposant, abandonnera de l'oxygène qui viendra se dégager en bulles et remplacer l'eau que la pression atmosphérique retenait dans l'*éprouvette* renversée. On donne aussi le nom d'*éprouvette* à un tube de cristal qui communique avec le canal d'aspiration d'une machine pneumatique et qui contient un baromètre à siphon tronqué, destiné à mesurer le degré de raréfaction de l'air dans le récipient.

— Balist. L'*éprouvette* à poudre sert, en général, à mesurer la force balistique et la force brisante des matières explosives; elle peut être employée de trois manières différentes : 1° comme *éprouvette* proprement dite, principalement pour indiquer l'effet brisant des matières et pour éprouver les poudres réglementaires; 2° comme appareil balistique, pour déterminer exactement l'effet balistique de diverses poudres et pour essayer différents modes de chargement; 3° pour mesurer la tension des gaz dans les bouches à feu.

Par suite de la détonation de la matière explosive dont est chargé un canon rayé de fusil, un ciseau d'acier pénètre dans une plaque de zinc, et simultanément un projectile frappe contre le cône en plomb du récepteur; celui-ci fait mouvoir un bras de levier autour de son centre de conversion en le retenant dans sa position la plus élevée au moyen d'un curseur engagé dans les dents de l'arc. La mesure de l'entaille faite dans la plaque de zinc représente la force brisante, et un limbe sert à mesurer la force balistique.

EPS-HERBEVAL, village et commune de France (Pas-de-Calais), sur un affluent de la Ternoise, cant. d'Heuchin, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Pol, à 44 kilom. d'Arras; 417 hab. L'église, du XVe siècle, est surmontée d'une belle tour du XVIe siècle, richement ornementée, et précédée d'un porche en bois que décorent de délicieuses nervures.

EPSILON s. m. (è-psi-lon). Philol. Cinquième lettre et deuxième voyelle de l'alphabet grec, équivalant à notre *é* fermé. ‖ Signe numérique des Grecs, qui vaut 5 lorsqu'il est surmonté d'un accent (ε'), 5,000 lorsqu'il a l'accent à gauche et en dessous (‚ε).

EPSOM, ville d'Angleterre, comté de Surrey, à 22 kilom. S.-E. de Londres; 4,950 hab. Cette petite ville est renommée pour ses eaux minérales, découvertes en 1613, et dont on extrait un sel (sulfate de magnésie) dit *sel d'Epsom*. Etablissement de bains fréquenté. La ville doit surtout sa notoriété aux grandes courses qui y ont lieu tous les ans, à l'époque de la Pentecôte. Il s'y rend de 300,000 à 400,000 personnes appartenant à toutes les classes de la société. Les grandes tribunes élevées en 1829-1830 peuvent contenir 7,000 personnes. La principale de ces courses est le *Derby*, qui a lieu le mercredi de la Pentecôte.

Epsom (COURSES D'). V. COURSE.

EPSOMITE s. f. (è-pso-mi-te — de *Epsom*, ville aux environs de laquelle cette substance se trouve en grande quantité). Minér. Sulfate de magnésie hydraté, formé, sur 100 parties, de 16 de magnésie, 51 d'eau et 33 d'acide sulfurique supposé parfaitement anhydre.

— **Encycl.** L'*epsomite* est une substance blanche, soluble, d'une saveur amère, qu'on rencontre le plus souvent en dissolution dans les eaux minérales et quelquefois en efflorescences cristallines, en petites masses fibreuses ou aciculaires, à la surface de certains schistes alumineux, dans les dépôts salifères et dans les travaux des mines. A la température ordinaire, c'est-à-dire à 15 degrés centigrades et au-dessous, une solution concentrée de ce sel abandonne des cristaux à 7 équivalents d'eau, qui sont des prismes appartenant au système orthorhombique à modifications hémiédriques. L'*epsomite* se rencontre, comme nous l'avons dit, en masses fibreuses composées de fibres conjointes, d'un éclat soyeux comme celles du gypse, à Calatayud, en Aragon, et à Fiton, dans le département de l'Aude. Elle se présente en concrétions mamelonnées et stalactitiques, colorées en rose par le sulfate de cobalt à Herrengrund, en Hongrie; en efflorescences salines à la surface de certains schistes en Savoie et en Suisse, et en solution dans les eaux minérales. C'est à la présence de ce sel dans les eaux de Sedlitz, de Pullna et d'Égra, en Bohême, d'Epsom, en Angleterre, que sont dues les propriétés de ces eaux.

EPTA..... V. à HEPTA..... tous les mots qui commencent ainsi.

EPTE, rivière de France, qui naît dans le département de la Seine-Inférieure, entre Serqueux et Coupainville; elle baigne l'établissement des bains de Forges-les-Eaux, Gournay, sépare la Seine-Inférieure de l'Oise, puis l'Oise de l'Eure, arrose une délicieuse vallée couverte de prairies et de peupliers, passe à Gisors, à Néaufles-Saint-Martin, à Saint-Clair-sur-Epte, et se jette, en deux bras, dans la Seine, à Giverny et à Port-Villiers, à 4 kilom. en amont de Vernon, après un cours de 102 kilom. Ses affluents sont : le Saumon, le ruisseau d'Halescourt, la Troësne, le Réveillon, la Lévrière, le Cudéron et l'Obotto. La vallée de l'Epte offre presque partout des sites pittoresques et de frais paysages.

EPTINGEN, bourg de Suisse, canton de Bâle-Campagne, à 24 kilom. de Bâle; 950 hab. Il est situé à 584 mètres au fond d'un ravin entouré de montagnes si élevées, que le soleil ne l'éclaire jamais avant midi et qu'il disparaît presque aussitôt. Les bains d'Eptingen sont très-fréquentés à cause de l'efficacité de ses eaux et de ses nombreuses belles promenades.

ÉPUCÉ, ÉE (é-pu-sé) part. passé du v. Épucer : *Un chien* ÉPUCÉ.

ÉPUCER v. a. ou tr. (é-pu-sé — du préf. privat. *é*, et de *puce*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *J'épuçai, nous épuçons*). Fam. Débarrasser de puces : ÉPUCER *un chien.*

S'épucer v. pr. Se débarrasser de ses puces : *Singe occupé à* S'ÉPUCER.

ÉPUCHE s. f. (é-pu-che). Techn. Pelle à enlever la tourbe.

ÉPUCHETTE s. f. (é-pu-chè-te — dimin. d'*épuche*). Techn. Petite épuche.

ÉPUISABLE adj. (é-pui-za-ble — rad. *épuiser*). Qui peut être épuisé : *Cette source n'est pas* ÉPUISABLE.

— **Antonyme**. Inépuisable.

ÉPUISANT (é-pui-zan) part. prés. du v. Épuiser : *En* ÉPUISANT *une source on ne fait qu'activer son rendement.*

ÉPUISANT, ANTE adj. (é-pui-zan, an-te — rad. *épuiser*). Qui épuise, qui est propre à épuiser : *Une machine* ÉPUISANTE. ‖ Peu usité.

— Qui rend le sol infécond : *On cherche en général à intercaler, dans les assolements, les récoltes les plus* ÉPUISANTES *avec celles qui le sont moins.* (Math. de Dombasle.)

— Qui affaiblit les forces : *Un travail, un régime* ÉPUISANT.

ÉPUISÉ, ÉE (é-pui-zé) part. passé du v. Épuiser. Tari, dont on a retiré tout le liquide : *Un lac* ÉPUISÉ. *Un bassin* ÉPUISÉ. *Un fleuve* ÉPUISÉ. *Un tonneau* ÉPUISÉ. ÉPUISÉ *par les chaleurs de l'été, l'Eurotas versait à peine un peu d'eau pure entre ses deux rivages.* (Chateaub.)

— Par ext. Vidé ou consommé en entier : *Ma bourse est* ÉPUISÉE. *Ces sacs de blé seront bientôt* ÉPUISÉS. *Ce peu d'argent fut bientôt* ÉPUISÉ. *Les munitions de la place allaient être* ÉPUISÉES. *Nos finances étaient* ÉPUISÉES. *Nos ressources étaient* ÉPUISÉES. *La variété des ressources tarit bientôt, tout est bientôt* ÉPUISÉ. (Mass.) ‖ Ecoulé en entier : *Des marchandises* ÉPUISÉES. *Une édition* ÉPUISÉE. *Un livre* ÉPUISÉ. ‖ Successivement et entièrement privé, dépouillé, dénué :

L'Etat est *épuisé* de troupes et d'argent.
V. HUGO.

— Absol. Privé de ses ressources : *Un pays* ÉPUISÉ *par la guerre et les impôts. Mon fils, qui est jeune, soutiendra la guerre, et ce sera à lui à soulager enfin les peuples* ÉPUISÉS. (Fén.)

— Par anal. Qui ne rend, qui ne fournit plus rien : *Une mine, une carrière* ÉPUISÉE. *Qu'arrivera-t-il quand les houillères seront* ÉPUISÉES? ‖ Rendu stérile, en parlant du sol : *Une terre* ÉPUISÉE. *Un sol* ÉPUISÉ. ‖ Affaibli, en parlant des forces du corps, ou d'une personne au point de vue de ses forces : *Des forces* ÉPUISÉES. *Un sang* ÉPUISÉ. *Une constitution* ÉPUISÉE. *Quand les esprits sont* ÉPUISÉS *à force d'agir, les nerfs se détendent, tout se relâche, l'animal s'endort.* (Boss.) *Les législateurs doivent faire comme les médecins habiles qui, traitant un malade* ÉPUISÉ, *font passer les restaurants à l'aide des stomachiques.* (Chamfort.) *Une volonté énergique tire parti d'un corps malade et d'une force* ÉPUISÉE. (J. Simon.) ‖ Dont on ne peut plus rien tirer, qui a fourni tout ce qu'il pouvait fournir : *Un sujet* ÉPUISÉ. *Une matière* ÉPUISÉE. *Une discussion* ÉPUISÉE. *Le drame paraît être un genre déjà* ÉPUISÉ. *Il n'y a point de matière* ÉPUISÉE *pour un homme de talent.* (Chateaub.) ‖ Donné, fourni, débité en entier : *Voilà toutes ses raisons* ÉPUISÉES.

— Fig. Réduit à une sorte d'impuissance morale : *Après six mille ans d'observations, l'esprit humain n'est pas* ÉPUISÉ; *il cherche, et il trouve encore, afin qu'il connaisse qu'il peut trouver jusqu'à l'infini.* (Boss.) *Les grandes joies durent peu et laissent notre âme* ÉPUISÉE. (Vauven.) *On ne rafraîchit point les esprit* ÉPUISÉS *ou les âmes flétries comme on ranime la terre en l'abreuvant.* (Prévost-Paradol.)

Combien le seul aspect d'un vêtement usé
Peut rajeunir un cœur qu'on croyait *épuisé!*
SAINTE-BEUVE.

‖ Détruit, disparu, qui a pris fin : *Il attendait que ma colère fût* ÉPUISÉE. (Fén.) *Toutes mes illusions étaient vivantes, rien n'était* ÉPUISÉ *en moi.* (Chateaub.) ‖ Lassé, dégoûté, réduit par fatigue à l'inaction : *L'admiration que l'on accorde à des tours de force est fatigante et bientôt* ÉPUISÉE. (Palissot.)

ÉPUISEMENT s. m. (é-pui-ze-man — rad. *épuiser*). Action d'épuiser, état de ce qui est épuisé : *Une pompe d'*ÉPUISEMENT. *L'*ÉPUISEMENT *de ce bassin est des plus faciles. L'*ÉPUISEMENT *de ces sources a jeté la ville dans de grandes souffrances.*

— Par anal. Affaiblissement considérable ou suppression complète de rendement : *L'*ÉPUISEMENT *d'une mine, d'une carrière. L'*ÉPUISEMENT *du sol.* ‖ Affaiblissement considérable de ressources, de revenus : *L'*ÉPUISEMENT *des finances. L'*ÉPUISEMENT *des ressources publiques.* ‖ Affaiblissement considérable des moyens d'action extérieure : *L'*ÉPUISEMENT *de l'autorité. La Prusse se trouvait trop bien de sa neutralité et de l'*ÉPUISEMENT *de l'Autriche pour vouloir intervenir dans la lutte des deux systèmes.* (Thiers.) ‖ Prostration, affaiblissement considérable des forces du corps, de l'énergie vitale : *Après cette maladie, il est resté dans un grand* ÉPUISEMENT. *Les travaux de l'esprit produisent l'*ÉPUISEMENT *du corps.*

— **Encycl**. Méd. V. DÉBILITÉ.

— Agric. *Epuisement du sol.* Toutes les plantes enlèvent quelque chose au sol qui les nourrit; mais plusieurs d'entre elles lui rendent autant et souvent plus que ce qu'elles lui ont pris ; ce sont les plantes dites *améliorantes* ou *fertilisantes*. Cette restitution est insuffisante ou même nulle chez d'autres, qui, si elles étaient cultivées plusieurs fois de suite dans la même terre, amèneraient, au bout d'un temps plus ou moins long, son complet *épuisement*. En général, tous les végétaux peuvent être considérés comme améliorants lorsqu'on les coupe à l'époque de la floraison, et comme *épuisants* si on les laisse amener leurs grains à maturité. Plus la graine est riche en principes nourriciers, plus elle absorbe de substances utiles. Les plantes potagères, bien que récoltées pour la plupart avant la production des graines, exigent beaucoup du sol qui les porte ; aussi doit-on fumer très-souvent, si l'on tient à ce qu'elles conservent leur volume et leur qualité. Les jeunes plants *épuisent* plus la terre où ils sont élevés en pépinière que celle dans laquelle ils sont transplantés. Les choux, le tabac, le pastel, la pomme de terre, la carotte, la betterave, beaucoup d'autres plantes à racines pivotantes ou à tubercules possèdent au plus haut degré la propriété *épuisante* ; à quelque âge qu'on les récolte, l'*épuisement* se produit toujours ; mais il atteint son maximum lorsque la graine est arrivée à parfaite maturité. « Toutes les plantes, dit M. G. Heusé, n'*épuisent* pas la terre au même degré. Les unes lui enlèvent une très-faible quantité de matières organiques ; les autres, en y puisant une très-forte proportion de matières nutritives, diminuent d'une manière notable sa richesse et sa fécondité. Suivant Thaër, l'*épuisement* occasionné par les plantes serait proportionnel à la quantité de substances contenues dans les produits qu'elles donnent. Cette loi n'est pas exacte. Les choux non pommés et le maïs-fourrage, qui fournissent souvent jusqu'à 100,000 kilogrammes de tiges et feuilles vertes, sont moins *épuisants* que le lin, le chanvre, le tabac et le colza, dont les produits à l'état vert sont bien moins élevés. La pratique d'abord et la science ensuite ont représenté les facultés *épuisantes* des plantes par des chiffres; mais ces données ont été jusqu'à ce jour bien peu utiles, parce qu'elles ne concordent pas avec les faits. » Cette branche de l'agriculture a reçu les noms d'*euphorimétrie* ou *phorométrie*. Les systèmes proposés sont nombreux et reposent sur des bases très-différentes. Contrairement aux idées de Thaër, de Woght regarde comme une erreur de croire qu'une récolte *épuise* en proportion de la fécondité qu'elle exige. Il fait remarquer qu'il existe une différence entre l'*épuisement* de la richesse du sol par le produit même de la récolte et la détérioration des principes organiques qui résulte du mode de végétation de telle ou telle plante. En général, chaque auteur apprécie d'une manière différente l'*épuisement* causé par les grains. Nous citerons encore la théorie récemment proposée par M. Ville, et qui a été sommairement exposée dans l'article ENGRAIS. Arrivera-t-on à exprimer par des chiffres précis, à soumettre à des lois mathématiques l'*épuisement* du sol? Rien jusqu'à présent n'est fait pour prouver le contraire. Quoi qu'il en soit, cette étude mérite la plus sérieuse attention de la part des agronomes. Plus on s'approchera de la connaissance exacte de la manière dont s'opère ce phénomène, mieux aussi on connaîtra la manière de maintenir et d'augmenter la fertilité du sol. (V. ASSOLEMENT, ENGRAIS et JACHÈRE.)

ÉPUISER v. a. ou tr. (é-pui-zé — du préf. *é*, et de *puiser*). Tarir, mettre à sec : ÉPUISER *un étang, un fleuve, une source, un bassin, une citerne.* ÉPUISER *un tonneau.* ‖ Vider complètement, en parlant d'un objet rempli d'une matière quelconque : ÉPUISER *un panier de fruits, un sac de blé.*

— Consommer, absorber en entier ou presque en entier : *En trois jours l'armée* EUT ÉPUISÉ *ses munitions. L'armée et la marine* ÉPUISENT *les finances de l'Etat.*

L'armée impatiente *épuise* ses renforts.
LAMARTINE.

‖ Ecouler en entier : *Je n'*AI *pas encore* ÉPUISÉ *mes marchandises. En trois mois il* ÉPUISA *jusqu'à cinq éditions.* ‖ Priver de ses ressources, de sa richesse, de son revenu : *L'industrie enrichit les Etats, la guerre les* ÉPUISE. *Le prince ambitieux* ÉPUISERA *et renversera ses propres Etats pour en conquérir de nouveaux.* (Mass.) *Ceux qui* ÉPUISENT *le pays et qui l'assassinent, on les appelle conservateurs.* (Proudh.) ‖ Extraire, enlever tout ce que fournissait un objet, de façon à ce qu'il ne rende plus rien : ÉPUISER *une mine, une carrière.* ‖ Rendre stérile, en parlant d'un terrain : *Les mauvaises herbes* ÉPUISENT *les meilleurs terrains. L'agriculture bien entendue n'*ÉPUISE *pas le sol, elle le féconde.* (J. Simon.) *Le blé* ÉPUISE *rapidement la richesse amassée dans le sol.* (Mich.-Chev.)

Une herbe parasite, abondamment stérile,
De la sève égarée *épuise* l'aliment.
ESMÉNARD.

‖ Affaiblir beaucoup, en parlant des forces du corps, de l'énergie vitale ou de ce qui la constitue : ÉPUISER *le sang par des débilitants.* ÉPUISER *sa constitution par les excès.* ÉPUISER *ses forces par un travail exagéré. Ce travail obstiné m'*A ÉPUISÉ. *La diète a* ÉPUISÉ *ce malade. L'étude use la machine,* ÉPUISE *les esprits, détruit la force, endort le courage.* (J.-J. Rouss.) ‖ Tirer d'un objet tout ce qu'il pouvait fournir, en user au point de le rendre stérile : ÉPUISER *un sujet, une matière, une discussion.* ÉPUISER *toutes ses raisons.* ÉPUISER *les moyens de douceur. Bien des gens* ÉPUISENT *leur fonds philosophique en conseils pour leurs amis, et en demeurent dépourvus pour eux-mêmes.* (La Rochef.) *Tu comptes les maux de l'humanité; tu ne rougis pas d'*ÉPUISER *des lieux communs cent fois rabattus, et tu dis : La vie est un mal.* (J.-J. Rouss.) *La nature nous a donné des goûts qu'il est aussi dangereux d'éteindre que d'*ÉPUISER. (Barthél.) *On n'arrive aux idées simples qu'après* AVOIR ÉPUISÉ *les idées compliquées.* (Mme de Salm.) *Deux antagonistes, après* AVOIR ÉPUISÉ *toutes les ressources de la dialectique, se quittent toujours plus opposés qu'ils ne l'étaient avant la controverse.* (Hoffman.) *Mille dégoûts attendent celui qui* ÉPUISE *la coupe du plaisir.* (Alibert.) *L'inconstante activité des enfants* ÉPUISE *vite les amusements permis.* (Mme Guizot.) *Le propre de la faiblesse, c'est d'*ÉPUISER *tous les moyens sans se servir d'aucun.* (Mme Guizot.)

Vous avez désormais *épuisé* la satire.
BOILEAU.

Loin d'*épuiser* une matière,
On n'en doit prendre que la fleur.
LA FONTAINE.

J'*épuiserai* la coupe des supplices.
LAMARTINE.

— Fig. Réduire à une sorte d'impuissance morale; lasser, fatiguer; pousser à bout : ÉPUISER *la patience de quelqu'un. Un auteur qui a trop d'esprit et qui en veut toujours avoir lasse et* ÉPUISE *le mien : je n'en veux point avoir tant.* (Fén.) *Un sépulcre et une prière* ÉPUISENT *toutes les puissances de l'attendrissement.* (Mme de Staël.) *Les jouissances les plus douces sont celles qui n'*ÉPUISENT *pas l'espérance.* (Lévis.)

Dureront-ils toujours ces ennuis si funestes?
N'*épuiseront*-ils point les vengeances célestes?
RACINE.

S'épuiser v. pr. Etre épuisé, tari, vidé, mis à sec : *Ce bassin* S'ÉPUISERA *en quelques heures de travail. Ce bassin* S'EST ÉPUISÉ *par la seule évaporation. Bien des sources* S'ÉPUISENT *par ces temps de sécheresse.* ‖ Etre écoulé en entier : *Cette édition* S'ÉPUISE *rapidement.*

— Employer, dépenser tout son avoir : S'ÉPUISER *en dépenses de luxe.*

— S'affaiblir à l'excès; se fatiguer beaucoup : *Je sens que mes forces* S'ÉPUISENT *de jour en jour. Ne* VOUS ÉPUISEZ *pas de travail. Je* M'ÉPUISE *à vous appeler. Notre corps* S'ÉPUISE *sans cesse.* (J.-J. Rouss.) ‖ S'évertuer, s'appliquer tout entier : *Il* S'ÉPUISE *en conseils inutiles. L'éloquence* S'EST ÉPUISÉE *à louer la sagesse de ses lois et l'ordre de ses finances.* (Boss.)

Je pense à vous, je *m'épuise* en souhaits.
LA FONTAINE.

Il se hâte et *s'épuise* en efforts superflus.
RACINE.

‖ Faire toutes les combinaisons possibles pour arriver à la solution voulue : S'ÉPUISER *en conjectures, en hypothèses.*

— Fig. S'affaiblir, diminuer au point de s'éteindre, de disparaître : *Il n'y a que le vrai qui touche et qui ne* S'ÉPUISE *jamais.* (Vauven.) *L'esprit* S'ÉPUISE, *mais le langage du cœur est intarissable.* (Mme de Staël.) *C'est le propre de l'erreur de* S'ÉPUISER *vite, de reconnaître des bornes, et de périr bientôt faute d'aliment.* (Proudh.) *Contrairement à la bourse, le cœur* S'ÉPUISE *à force d'épargner.* (Bougeart.)

— **Antonyme**. Emplir.

ÉPUISETTE s. f. (é-pui-zè-te — rad. *épuiser*). Pêche. Filet en forme de poche, monté sur un cerceau et porté à l'extrémité d'un long manche de bois.

— Oisell. Filet disposé de la même façon, dont on se sert pour prendre les petits oiseaux dans les volières.

— Navig. Ecope, pelle creuse dont on se sert pour vider l'eau qui s'est introduite dans un bateau.

ÉPUISE-VOLANTE s. f. (é-pui-ze-vo-lante — de *épuiser* et *volant*). Mécan. Moulin à vent destiné à l'épuisement des eaux.

ÉPULAIRE s. m. (é-pu-lè-re — lat. *epularis*; de *epulum*, festin). Antiq. rom. Citoyen qui prenait part aux festins sacrés les jours de grande solennité.

ÉPULIDE s. f. (é-pu-li-de — gr. *epoulis*; de *epi*, sur, et *oulon*, gencive). Pathol. Tumeur charnue développée sur les gencives. ‖ On dit aussi ÉPULIE et ÉPULIS.

ÉPULON s. m. (é-pu-lon — lat. *epulo*; de *epulæ*, repas). Antiq. Chacun des prêtres chargés de préparer les festins sacrés, les jours de grandes solennités : *Les* ÉPULONS, *véritables cabaretiers des temples, qui organisaient ces banquets et y présidaient, existèrent bien au delà des temps de Théodose.* (F. Michel.) ‖ Adjectiv. : *Triumvirs, septemvirs, décemvirs* ÉPULONS. ‖ Mythol. Surnom de Mercure : *Mercure* ÉPULON.

— **Encycl.** A Athènes, les *épulons* étaient des magistrats qui, dans les fêtes publiques, donnaient à leurs frais des festins à tous les citoyens de leurs tribus.

A Rome, au contraire, les *épulons* se faisaient nourrir par le peuple. Les pontifes ne pouvant vaquer à tous les sacrifices qui se faisaient en l'honneur d'un nombre toujours croissant de divinités, on institua trois prêtres ou ministres, qui furent appelés *triumviri epulones*, dont la principale fonction consistait à préparer et à présider les festins sacrés qui se faisaient dans les temples en l'honneur de Jupiter et des autres dieux, à l'occasion d'une réjouissance ou d'une calamité publiques. Cette cérémonie religieuse s'appelait *lectisternium*. Les statues des dieux étaient tirées de leurs niches et placées sur des lits devant une table chargée des mets les plus délicats. Après la cérémonie, les *épulons* mangeaient les friandises offertes aux dieux. Cet usage se retrouve dans la plupart des religions, d'où est venu ce proverbe : « Le prêtre vit de l'autel. »

Le dictateur Sylla, protecteur de la religion, augmenta le nombre des *épulons* et les porta à sept, sous le nom de *septemviri epulones*. Leur fonction était alors non-seulement de présider le *lectisternium*, mais encore de marquer et d'annoncer publiquement le jour où cette cérémonie devait s'accomplir; c'était à eux de la bien ordonner et d'avoir soin que rien n'y manquât. Jules César, tout incrédule qu'il était, ne put s'empêcher, étant dictateur et aspirant au renversement de la république, de flatter et de favoriser, comme l'avait fait Sylla, le clergé de son pays. Il augmenta encore de trois le nombre des *épulons* et forma le collége des *décemvirs epulons*.

Quelquefois, à Rome, et surtout dans la partie méridionale de l'Italie, où l'on professait un polythéisme des plus superstitieux, les *épulons* faisaient servir, dans le temple d'une divinité, un grand repas auquel les autres dieux et déesses étaient conviés; on dressait des lits et des siéges aux invités, comme s'ils eussent dû venir à table. C'était l'*épulon* de Junon qui faisait les invitations, et tous ensemble mangeaient le repas par procuration. Des femmes, représentant les déesses, étaient admises à ces festins pour les rendre plus agréables; l'*épulon* de Jupiter siégeait sur le *lectulum* : *Feminæ cum viris cubantibus sedentes comitabant, quæ consuetudo ex hominum convictu ad divina penetravit, nam Jovis epulo, ipse in lectulum, Juno et Minerva in sellas ad cœnam invitantur.* (Val. Maxime, liv. II, ch. Ier.)

Les *épulons* portaient la robe prétexte comme les pontifes ; ils jouissaient de diverses immunités, analogues à celles dont jouit notre clergé : ils étaient, par exemple, dispensés de porter les armes. La foule avait pour eux la plus grande vénération et leurs filles ne pouvaient être choisies pour être vestales, lorsque, en vertu de la loi Papia, on tirait au sort le nom des jeunes filles que l'on voulait consacrer au culte de Vesta et à la chasteté perpétuelle.

ÉPULOTIQUE adj. (é-pu-lo-ti-ke — du gr. *epi*, sur ; *oulé*, cicatrice). Pharm. Cicatrisant : *Cataplasme* ÉPULOTIQUE.

— s. m. Remède cicatrisant : *Recourir aux* ÉPULOTIQUES.

ÉPULUM s. m. (é-pu-lomm — mot lat.). Antiq. lat. Festin sacré qu'on célébrait dans des occasions de joie publique et aux funérailles des citoyens.

ÉPURAGE s. m. (é-pu-ra-je — rad. *épurer*). Techn. Opération qui a pour but d'épurer quelque substance : *L'*ÉPURAGE *du charbon de terre à vases ouverts constitue un établissement de première classe.* (Trébuchet.)

ÉPURANIEN, IENNE adj. (é-pu-ra-niain, iè-ne — gr. *epouranios*; de *epi*, sur, et *ouranos*, ciel). Mythol. Se disait des divinités célestes, par opposition aux divinités terrestres ou épigées, infernales ou hypogées ou épichthoniennes : *Dieux* ÉPURANIENS.

ÉPURANT (é-pu-ran) part. prés. du v. Epurer : *La tempête révolutionnaire ne servit, en* ÉPURANT *le clergé, qu'à donner à l'Eglise plus de force.* (Proudh.)

ÉPURATEUR s. m. (é-pu-ra-teur — rad. *épurer*). Techn. Appareil destiné à opérer l'épuration d'un liquide ou d'un gaz, et particulièrement Caisse, ordinairement en fonte, contenant des claies de fer ou d'osier supportant chacune une couche de chaux éteinte pulvérulente, que le gaz d'éclairage, en sortant du condenseur, est obligé de traverser et où il se débarrasse de l'hydrogène sulfuré qu'il contient.

ÉPURATION s. f. (é-pu-ra-si-on — rad. *épurer*). Action d'épurer : ÉPURATION *des minerais.* ÉPURATION *de la houille, de l'huile à brûler, du gaz d'éclairage.* ÉPURATION *du sang.*

— Par ext. Elimination des membres d'un corps, d'une société, qu'on juge moins dignes d'en faire partie : *Quand on parla d'*ÉPURATION, *chacun se récria.*

— Fig. Action de purifier au point de vue de la morale ou du goût : *L'*ÉPURATION *des*

mœurs. *L'*ÉPURATION *du théâtre. L'*ÉPURATION *de la langue, de la littérature. L'*ÉPURATION *du goût est la conséquence de l'amélioration de la destinée publique.* (Condill.)

— **Encycl.** *Épuration du gaz d'éclairage. L'épuration* du gaz d'éclairage s'obtient en lui faisant traverser une couche de chaux éteinte pulvérulente, placée sur les claies d'un épurateur. Cet appareil, qui n'est autre chose qu'une caisse de fonte à fermeture hydraulique, est divisé en deux parties égales par une cloison verticale également de fonte, qui s'élève à une certaine distance du couvercle. Dans chacun de ces compartiments se trouvent placées horizontalement trois claies de fer, d'osier, ou de tôle percée de trous, préalablement garnies de mousse et de foin, et qui supportent chacune la couche de chaux. Le gaz arrive par le fond d'un des compartiments et se dégage par le fond de l'autre, après avoir traversé toutes les claies. Dans ce parcours, l'acide carbonique s'unit à la chaux et forme du carbonate de chaux; l'acide sulfhydrique donne du sulfure de calcium, et une partie de l'ammoniaque est retenue mécaniquement dans les pores de la chaux. Le gaz contenant 2 à 5 pour 100 d'acide carbonique et d'acide sulfhydrique, on emploie en moyenne 10 à 12 kilogrammes de chaux pour épurer 100 mètres cubes de gaz. Dans les petites usines, où l'on se sert généralement de l'épurateur qui vient d'être décrit, on fait traverser au gaz un mélange de sulfate de fer et de chaux dans le premier compartiment, et d'hydrate de chaux dans le second. Dans quelques grandes usines, l'*épuration* se fait dans quatre caisses que l'on charge successivement, en ayant soin de faire passer le gaz, d'abord dans la première, puis dans la deuxième et dans la troisième; on obtient ainsi un gaz d'une pureté convenable pour la consommation.

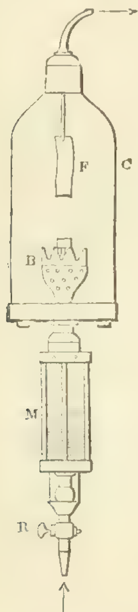

L'instruction pratique de MM. Dumas et Regnault, du 12 décembre 1860, annexée au traité passé entre la ville de Paris et la Compagnie parisienne du gaz, indique la marche à suivre pour la vérification de la bonne *épuration* du gaz d'éclairage. L'appareil consiste en un bec de porcelaine B, semblable à celui qui est adopté pour la détermination du pouvoir éclairant. Il est monté sur un petit réservoir à gaz M, muni d'un manomètre à eau. Le bec traverse un plateau sur lequel on pose une cloche tubulée en verre C. La tubulure communique avec un tube de plomb, qui déverse le gaz au dehors ou dans une cheminée.

Pour préparer le papier d'épreuve, on plonge des feuilles de papier blanc, non collé, dans une dissolution d'acétate neutre de plomb dans l'eau distillée, contenant 1 de sel pour 100 d'eau, on sèche ces feuilles à l'air, on les coupe en bandes de 1 centimètre de largeur sur 5 centimètres de longueur, et on les conserve dans un flacon à l'émeri, à large goulot.

Pour faire l'essai, on suspend une bande de papier F, ainsi préparée, dans la cloche C de l'appareil. On ouvre le robinet R pour y faire arriver le gaz, et l'on s'arrange de manière que le manomètre M indique une pression de 2 à 3 millimètres d'eau. On laisse la bande de papier dans le courant de gaz pendant un quart d'heure, on la retire ensuite et on y inscrit le numéro du bureau et la date. La bande de papier ne doit pas brunir par l'action du gaz. Si elle ne s'est pas colorée, l'essayeur la renferme dans un flacon à l'émeri, à large goulot, où il conserve toutes les bandes d'un même trimestre. Si la bande de papier imprégnée d'acétate de plomb brunit ou noircit par son séjour dans la cloche, on réitère l'essai. L'une des bandes, numérotée et datée, est conservée dans le flacon à l'émeri; l'autre bande, numérotée, datée et revêtue de la signature de l'essayeur, est envoyée, sous pli cacheté, au directeur des travaux publics de la ville de Paris, qui avise.

— *Epuration des huiles.* On emploie pour cette opération un procédé dû à M. Thenard, qui consiste à brasser l'huile avec un certain volume d'acide sulfurique concentré, pour en séparer la matière mucilagineuse et une partie de la substance colorante, ainsi que pour la rendre propre à l'éclairage. Le battage s'opère au moyen d'un agitateur à palettes, dans un grand bac doublé de plomb, ou dans des tonnes pouvant contenir plusieurs hectolitres d'huile; on verse lentement et par fractions l'acide dans le bac; on bat l'huile pendant vingt ou vingt-cinq minutes, on laisse reposer un quart d'heure et l'on agite encore pendant quelques minutes. L'huile devient d'abord verte et passe au noir à mesure que le mucilage se précipite et se charbonne; le précipité noir s'en sépare ensuite complètement, et l'huile, dans laquelle il nage des flocons, prend une grande limpidité. On fait reposer pendant vingt-quatre heures, puis on introduit par hectolitre 25 à 30 litres d'eau à 35° ou 40°, ou un courant de vapeur; on bat pendant huit à dix minutes, puis on fait écouler le mélange dans de vastes réservoirs placés dans un lieu où la température est maintenue à 25°. On laisse reposer pendant trois jours. La masse est alors divisée en trois couches : la première est formée par l'huile épurée, qu'on filtre au travers d'une couche de mousse recouverte d'un lit de tourteau, ou au travers de coton mis entre des plaques de métal percées de trous; la seconde couche est de l'huile impure, épaisse et brunâtre, que l'on conserve à part, et dont, à la longue, on retire encore une certaine quantité d'huile pure; enfin, la troisième couche est l'eau chargée d'acide sulfurique et de la matière étrangère dénaturée. Cette eau sert à la fabrication des couperoses ou pour le décapage des métaux. Le déchet des huiles par l'*épuration* varie de 1.5 à 2 pour 100, suivant leur qualité ou leur procédé de fabrication. Pour qu'une huile épurée soit de bonne qualité, elle ne doit, en brûlant, ni noircir, ni charbonner la mèche, ce qui indiquerait que le lavage a été mal fait et n'a pas enlevé tout l'acide; ni la couvrir de petits champignons, ce qui prouverait une *épuration* incomplète; ni être colorée ou trouble; ni avoir perdu toute sa viscosité et couler comme de l'eau, parce qu'elle se consumerait alors trop vite, ce qui serait dû à l'emploi d'un trop grand excès d'acide. Le meilleur moyen pour essayer les huiles, sous ces rapports, est de faire brûler des quantités égales de divers échantillons avec une mèche de veilleuse; la durée de chacune des huiles, la qualité de la lumière et l'éclat des mèches feront juger de leur valeur relative. Voir, pour l'*épuration*, les mots COTON, HOUILLE, SOUFRE.

ÉPURATOIRE adj. (é-pu-ra-toi-re — rad. *épurer*). Qui sert à l'épuration : *Appareil* ÉPURATOIRE. *Filtre, fontaine* ÉPURATOIRE.

ÉPURE s. f. (é-pu-re — Ce mot semble être formé de *pur*, avec *é*, préfixe, et signifierait la mise à pur, au net, du plan des bâtiments. Scheler semble assez porté à adopter la conjecture d'une provenance de l'allemand *spur*, trace, conjecture qui nous paraît bien hasardée). Dessin en grandeur égale, en coupe, plan ou élévation, sur lequel on peut prendre des mesures directes pour l'exécution du plan : *L'*ÉPURE *d'une façade, d'une colonne, d'une voûte, d'une machine, d'un vaisseau.* ‖ Représentation réduite, faite d'après les règles de la géométrie descriptive, et permettant de retrouver, pour l'exécution, la place des divers points et la dimension des diverses lignes : *Dessiner une* ÉPURE. ‖ Dessin fini, par opposition à croquis.

— **Encycl.** Géom. et Archit. L'*épure* est un dessin au trait, qui représente sur un plan les diverses parties d'une figure à trois dimensions, les assemblages des pièces d'une construction, etc.

On peut, à l'aide du tracé géométrique ordinaire, représenter exactement la configuration d'une surface plane quelconque; il suffit, pour cela, de la supposer couchée sur la feuille où elle doit être reproduite. On en réduit les proportions au moyen d'une échelle, et l'on en trace les angles au moyen d'un rapporteur.

Une surface courbe peut être figurée par une vue en plan; mais, pour que la représentation soit complète, il faut adjoindre à ce plan une ou plusieurs coupes. La perspective donne au dessinateur le moyen de retracer un objet ou l'agglomération de plusieurs objets; mais son emploi ne saurait procurer une exactitude suffisante pour le géomètre, un dessin de perspective altérant nécessairement la majeure partie des angles et des lignes.

Supposons, par exemple, qu'on veuille dessiner un parallélipipède rectangle. Le dessinateur, devant représenter l'objet tel qu'il le voit, ne donnera des dimensions exactes à aucun des quadrilatères qu'il aperçoit : les côtés et les angles, vus de côté, ne sauraient lui apparaître avec leur véritable grandeur. Il faudrait qu'il ne vît qu'une face, pour qu'elle conservât sa forme à ses yeux, et encore ne devrait-elle pas dépasser une certaine étendue. Mais, ne voyant qu'une face, il ne dessinera qu'un rectangle, ce qui est tout à fait insuffisant dans les cas les plus ordinaires de la construction.

C'est Monge qui, le premier, a tenté sérieusement de coordonner et d'ériger en préceptes les moyens de représenter, à l'aide d'un dessin exécuté sur une surface plane, la position, la forme et l'étendue de toutes choses, points, lignes, surfaces ou corps, susceptibles d'être définis par les lois mathématiques. Il a fait, des pratiques insuffisantes et souvent défectueuses des constructeurs, une science particulière, qui s'est appelée *géométrie descriptive*.

Une *épure* se compose de l'ensemble de projections sur deux plans rectangulaires de tous les points ou lignes que l'on a voulu représenter. L'un des plans étant supposé rabattu sur l'autre autour de leur intersection, qui prend le nom de ligne de terre, les deux dessins se trouvent reproduits sur une même feuille séparée des deux par cette ligne de terre.

Dans les applications aux arts, les deux plans de projection sont habituellement l'un horizontal et l'autre vertical; on leur conserve ces dénominations même dans la partie théorique de la géométrie descriptive.

Pour concevoir comment une *épure* peut donner une notion exacte des objets qu'elle représente, il suffit d'observer que les deux projections d'un point ou d'une ligne déterminent complètement ce point ou cette ligne dans l'espace.

Au reste, pour voir en quelque sorte un point dont on a les deux projections sur une *épure* (elles doivent toujours se trouver sur une même perpendiculaire à la ligne de terre), il suffit d'imaginer par la projection horizontale du point une perpendiculaire au plan horizontal égale en longueur à la distance de la projection verticale à la ligne de terre : l'extrémité de cette perpendiculaire est le point représenté.

Nous avons dit que Monge est le véritable inventeur de la géométrie descriptive; nous devons ajouter cependant qu'il n'a pas publié le premier travail relatif à cette importante matière. Ses idées à ce sujet lui furent volées dans des circonstances assez curieuses, qu'Olivier a rapportées dans la préface de sa *Géométrie descriptive*. « Un officier du génie vint en congé à Besançon, où était une école d'artillerie; il laissa dans sa chambre la collection de ses *épures* et s'absenta pour quelques mois. Quelques officiers d'artillerie, qui avaient sur le cœur certaines plaisanteries sur leur ignorance des travaux de l'école de Mézières, où Monge professait, résolurent de s'emparer du trésor de l'officier du génie. Le complot fut exécuté; les *épures* enlevées furent calquées, et puis les originaux remis en place. Mais grand fut l'étonnement lorsque, le travail fini, on voulut se mettre à déchiffrer les hiéroglyphes de l'école de Mézières; personne n'y comprenait rien. Alors on va trouver Lacroix, on lui remet les calques. Lacroix parvint à déchiffrer tout ce qui est relatif au point, à la droite et au plan, et publia le premier traité, même avant Monge. »

ÉPURÉ, ÉE (é-pu-ré) part. passé du v. Epurer. Rendu plus pur; devenu plus pur : *Des métaux* ÉPURÉS. *De l'huile* ÉPURÉE. *Un air* ÉPURÉ. *L'atmosphère* ÉPURÉE *n'est plus condensée par le froid, elle se remplit d'une âme vivifiante.* (Deleuze.) *L'huile* ÉPURÉE *a ses résidus.* (E. de Gir.)

. . . . Le froment doré
Bondit avec la paille et retombe *épuré*.
DELILLE.

Oui, l'air qui m'environne, *épuré* par l'orage,
Me rendra, comme aux fleurs, l'éclat et la beauté.
DESBORDES-VALMORE.

— Par ext. Dont on a éliminé certains membres moins dignes, en parlant d'un corps, d'une société : *Cette société avait besoin d'être* ÉPURÉE.

— Fig. Qui est, qui a été rendu pur, plus pur, au point de vue de la morale, du goût, de la logique, de la vérité : *Ces sentiments ont besoin d'être* ÉPURÉS. *Le goût* ÉPURÉ *est presque aussi rare que les talents.* (Volt.) *Les Italiens s'imposèrent à eux-mêmes de n'admettre dans le langage* ÉPURÉ *que les expressions consignées dans leurs premiers grands écrivains.* (Marmontel.) *Je n'aime point qu'on affecte avec les enfants un langage trop* ÉPURÉ, *et qu'on fasse de longs détours dont ils s'aperçoivent pour éviter de nommer les choses par leur véritable nom.* (J.-J. Rouss.)

Dans des vers *épurés* la vertu parle au cœur.
VOLTAIRE.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des nitidules, comprenant une trentaine d'espèces répandues dans divers pays.

ÉPUREMENT s. m. (é-pu-re-man — rad. *épurer*). Action d'épurer au point de vue du goût ou de la morale : *L'*ÉPUREMENT *de la langue. L'*ÉPUREMENT *de l'âme s'avance dans la contemplation.* (Boss.)

— Expulsion des membres jugés indignes ou nuisibles dans une société.

ÉPURER v. a. ou tr. (é-pu-ré — du préf. *é*, et de *pur*). Rendre pur ou plus pur, purger des corps étrangers qui altéraient la pureté : ÉPURER *des métaux.* ÉPURER *des huiles.* ÉPURER *des sirops.* ÉPURER *des gaz.*

— Par ext. Retrancher les membres moins dignes d'un corps, d'une société, d'une compagnie, d'une association quelconque : *L'homme de parti excommuniérait volontiers les trois quarts d'une nation pour l'*ÉPURER. (De Ségur.)

— Fig. Rendre pur ou plus pur au point de vue de la morale : ÉPURER *les mœurs.* ÉPURER *l'âme.* ÉPURER *le cœur.* ÉPURER *les sentiments.* ÉPURER *le théâtre.* ÉPURER *les habitudes du peuple. En combattant votre corps vous épurerez vos affections.* (Boss.) *Platon n'a fait qu'*ÉPURER *le cœur de l'homme; Lycurgue l'a dénaturé.* (J.-J. Rouss.) *Partout où la liberté de la presse s'est établie, elle a adouci et* ÉPURÉ *les mœurs.* (Chateaub.) *On peut abêtir les âmes à force de les vouloir* ÉPURER. (V. Cousin.) *La supériorité de l'homme tient à la faculté qu'il a d'*ÉPURER *ses instincts et d'en faire des sentiments.* (St-Marc Girard.) *Les grandes passions* ÉPURENT *l'âme; les petites la salissent.* (Ch. Lemesle.) *Un grand amour* ÉPURE *le cœur, le rend généreux et compatissant pour tout ce qui souffre.* (L. Enault.) *Le christianisme* ÉPURA *le mariage et lui imprima un caractère sacré.* (A. Peyrat.) *La vraie modestie* ÉPURE *et ennoblit l'âme.* (Théry.) *La douleur* ÉPURE *et fortifie les grandes âmes.* (Latena.)

. . . . L'amour n'a que des fers honteux
Lorsque le sentiment n'*épure* point ses feux.
FAVART.

Pleurez donc et souffrez; la douleur nous *épure*,
Seule elle peut des cœurs guérir la flétrissure.
LAPRADE.

‖ Rendre pur ou plus pur au point de vue du goût, de la logique, de la vérité. ÉPURER *la langue.* ÉPURER *son style.* ÉPURER *sa raison.* ÉPURER *le goût du public. Il faut beaucoup d'années pour* ÉPURER *la langue et perfectionner le goût.* (Volt.) *On a voulu* ÉPURER *notre langue depuis François I*er*; peut-être a-t-on fait comme ces médecins qui, à force de saigner et de purger, précipitent leur malade dans un état de faiblesse d'où il a bien de la peine à revenir.* (D'Olivet.) *La conscience* ÉPURE *toutes les lumières de notre esprit.* (Alibert.) *Il n'y a pas de mort pour les idées, la défaite les* ÉPURE. (E. Laboulaye.)

La satire, en leçons, en nouveautés fertile,
Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile,
Et, d'un vers qu'elle *épure* aux rayons du bon sens,
Détromper les esprits des erreurs de leur temps.
BOILEAU.

— *Epurer de*, Purger, dépouiller de, en parlant de ce qui troublait la pureté : *Il n'avait pas précisément des vices; mais il était rongé d'une vermine de petits défauts* DONT *on ne pouvait l'*ÉPURER. (Chateaub.)

Mais qui connaît, Seigneur, les péchés d'ignorance?
Epure-m'en dès aujourd'hui.
CORNEILLE.

— Mar. *Epurer l'eau*, Rendre à une eau corrompue les qualités nécessaires pour qu'elle soit potable : *On* ÉPURE L'EAU *d'un navire par la ventilation, par l'usage des filtres, quelquefois par l'emploi de la chaux, de l'acide sulfurique, et, quand on se sert de futailles pour la loger, par la carbonisation de ces futailles.* (Paris.)

S'épurer v. pr. Devenir pur, plus pur : *L'or* S'ÉPURE *dans le feu.* (Boss.)

Le froment dans le crible en tournoyant *s'épure*.
ROUCHER.

Rien ne meurt, tout progresse, et l'âme et la matière,
La matière *s'épure* et deviendra lumière.
BARILLOT.

— Par ext. En parlant d'un corps, d'une société, Expulser hors de soi, rejeter les membres jugés moins dignes : *Vous savez avec quel soin le gouvernement du roi* S'ÉPURE! (Balz.)

— Fig. Devenir pur ou plus pur au point de vue de la morale, du goût ou de la raison : *L'adversité est le creuset où* S'ÉPURENT *les grands caractères; les petits s'y évaporent.* (Max. orientale.) *Redressez les opinions des hommes, et leurs mœurs* S'ÉPURERONT *d'elles-mêmes.* (J.-J. Rouss.) *Plus l'esprit vit, plus il* S'ÉPURE. (Flourens.) *L'adversité est le creuset où la vertu* S'ÉPURE *et la pierre de touche où l'amitié s'éprouve.* (G. Hennequin.) *L'amour est un creuset où tous les autres sentiments* S'ÉPURENT. (A. d'Houdetot.) *Plus l'âme* S'ÉPURE, *moins elle est sensible aux jouissances de l'amour-propre.* (Latena.)

Tout *s'épure* au creuset de la philosophie.
DELILLE.

La souffrance est l'épreuve où *s'épurent* les âmes,
Comme l'or au creuset réchauffé par les flammes.
Mlle DE POLIGNY.

— **Syn. Epurer, purger, purifier.** *Epurer* veut dire purifier avec grand soin, par une opération lente ou plusieurs fois répétée. *Purger*, c'est rendre pur en chassant, en ôtant les matières étrangères ou nuisibles. *Purifier* marque une action qui modifie la substance même des choses, qui fait disparaître les parties nuisibles en les dissolvant, en les subtilisant.

ÉPUREUR s. m. (é-pu-reur — rad. *épurer*). Techn. Fabricant qui se livre à l'épuration des huiles.

ÉPURGE s. f. (é-pur-je — du préf. *é*, et de *purger*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce

d'euphorbe, *euphorbia lathyris* des botanistes. ‖ *Petite épurge*, Nom vulgaire d'une autre espèce d'euphorbe.

— **Encycl.** L'*épurge* ou *catapuce*, dont le nom scientifique est *euphorbia lathyris*, est une grande et belle plante bisannuelle, dont la tige, qui atteint jusqu'à un mètre de hauteur et présente souvent une teinte rougeâtre, porte des feuilles grandes, d'un beau vert glauque, et se termine par un bouquet de fleurs jaunâtres, auxquelles succèdent de petites capsules. Cette plante habite l'Europe centrale et méridionale; elle croît dans les champs cultivés, au bord des chemins. On la cultive dans les jardins du Nord pour les besoins de la médecine. Quelquefois aussi on l'admet dans les parcs et dans les jardins d'ornement. On la multiplie aisément de semis, et, quand elle a pris possession du sol, elle s'y propage d'elle-même. Toutes les parties de cette euphorbe sécrètent un suc laiteux, âcre et drastique, employé comme dépilatoire et dont les mendiants se servent quelquefois pour produire sur leurs corps des plaies artificielles et exciter la commisération des passants. L'*épurge*, comme son nom l'indique, est un purgatif, peu usité dans les villes, mais fréquemment employé à la campagne par les robustes paysans. C'est un médicament incertain, souvent très-violent. Son écorce purge, à la dose de 1 gramme, mais elle cause des vomissements. Les feuilles et les graines partagent ces propriétés. Il en est de même de l'huile que l'on retire de ces dernières, et qu'on a proposée comme succédané de l'huile de croton, bien que son action soit moins énergique. On dit qu'en lavant cette huile avec de l'eau bouillante aiguisée d'acide sulfurique, on parvient à la rendre inoffensive et propre aux usages domestiques. On a préconisé l'*épurge* contre l'hydropisie. Cette plante est usitée dans l'art vétérinaire, et l'on se sert de ses feuilles et de ses fruits pour étourdir les poissons.

E PUR SI MUOVE! (*Et pourtant elle se meut!*) Galilée proclama le premier cette vérité aujourd'hui si vulgaire : « La terre est ronde et elle tourne sur elle-même. » Comme il se mettait ainsi en contradiction avec le passage des Ecritures qui nous montre Josué arrêtant le soleil, il fut condamné par un concile à rétracter ce qu'il avait dit. Il obéit à cette sentence, mais en répétant, avec la conviction du génie : *E pur si muove!* » Et pourtant elle tourne! » On rappelle ces mots tantôt sous la forme italienne, tantôt sous la forme française. Voici quelques exemples où il y est fait allusion :

« Et que nos adversaires ne nous disent pas : Nous sommes Galilée, et vous êtes le mur de la prison où nous écrivons notre parole immortelle, votre stigmate ineffaçable : *E pur si muove!* Ne nous dites pas : Nous sommes Colomb, et vous êtes Gênes! Ne nous dites pas : Nous sommes le martyr, et vous êtes le bourreau! Non, les martyrs ne plaident pas, ils confessent; ils ne démandent pas, ils sèment! »

VICTOR LEFRANC.

« En vous entendant nier le progrès, nous avons rebondi sur nous-même au choc de la contradiction, et nous avons répété le cri de l'apôtre du mouvement : *E pur si muove!* Oui, le progrès est toujours le progrès! Oui, le progrès est l'âme du monde. »

EUG. PELLETAN.

« Je ne voulais pas renoncer à la carrière politique, plus conforme qu'on ne le croit à mes instincts naturels; mais je mourrai à cet égard incompris. Le préjugé de mon siècle aura été plus fort que moi : il m'a relégué au rang des poëtes. C'est un bel exil, mais ce n'était pas ma place. Que faire? Se résigner, et dire comme Galilée : « *Et pourtant elle tourne!* »

LAMARTINE.

« Pour un petit nombre d'hommes sérieux, dans la question des tables tournantes, un effet très-curieux, produit par une force inconnue, avait été mis hors de doute. Aux sceptiques, ou, pour mieux dire, aux incroyants de parti pris, habitués à ne pas examiner les faits qu'ils veulent déclarer impossibles, ils pouvaient répondre comme autrefois Galilée : « *Et pourtant elles tournent!* »

LOUIS FIGUIER.

« Si la justice m'ordonne de faire un solécisme pour échapper à toute équivoque, je m'y résignerai; mais, après avoir outragé la grammaire pour ménager l'amour-propre de M. M***, je me rappellerai les paroles de Galilée confessant à genoux que la terre ne tourne pas autour du soleil, et disant après ce pénible aveu : « *Pourtant elle tourne!* »

GUSTAVE PLANCHE.

EPWORTH, bourg d'Angleterre, comté de Lincoln, à 14 kilom. N.-O. de Gainsborough, dans l'île d'Acholme; 2,622 hab. Tissage de chanvre et de lin.

ÉPYRÈLE s. f. (é-pi-rè-le — du gr. *pur*, feu; *elaion*, huile). Pharm. Huile empyreumatique

ÉPYRIS s. m. (é-pi-riss). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, dont l'unique espèce habite l'Europe.

ÉPYTE s. m. (é-pi-te). Entom. Syn. d'OOCYANE, genre d'insectes.

ÉPYTIDE s. m. (é-pi-ti-de). Hist. Nom patronymique des descendants de Cresphonte par son fils Epytus.

ÉQUALIFLORE adj. (é-koua-li-flo-re — du lat. *æqualis*, égal; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs ont des pédoncules d'égale longueur : *Disque* ÉQUALIFLORE.

ÉQUANT s. m. (é-kouan — du lat. *æquans*, égalant). Astron. Cercle excentrique à la terre, parcouru par chaque planète, dans le système des anciens astronomes.

ÉQUARRÉ s. m. (é-ka-ré — rad. *équarrir*). Techn. Carré inscrit dans la courbe formée par la section d'un tronc d'arbre qu'on veut équarrir.

ÉQUARRI, IE (é-ka-ri) part. passé du v. Equarrir. Techn. Taillé à faces planes : *Une poutre* ÉQUARRIE. *Une pierre* ÉQUARRIE. ‖ Agrandi avec l'équarrissoir : *Un trou* ÉQUARRI. ‖ Abattu et dépecé, en parlant d'un animal : *Un cheval* ÉQUARRI.

— Par ext. Taillé régulièrement : *Un Chinois ne conçoit pas plus un jardin régulier qu'un arbre* ÉQUARRI. (B. de St-P.)

— Fam. Dégrossi, poli, civilisé : *C'était déjà un assez beau résultat pour un paysan mal* ÉQUARRI *de se trouver en possession d'une belle maison.* (Nadar.)

ÉQUARRIÉ, ÉE (é-ka-ri-é) part. passé du v. Equarrier : *Parchemin* ÉQUARRIÉ. *Flambeaux* ÉQUARRIÉS.

ÉQUARRIER v. a. ou tr. (é-ka-ri-é). Techn. Syn. d'ÉQUARRIR, en parlant du parchemin.

ÉQUARRIR v. a. ou tr. (é-ka-rir — Scheler pense que ce verbe, dans le sens de dépecer une bête morte, est le même mot que *équarrir*, tailler à l'*équerre*, qui signifie proprement tailler en quartiers. Il est plaisant de voir un lexicographe contemporain lui assigner le primitif *equus*, cheval. M. Littré tire directement *équarrir*, dans ses deux acceptions, non de *equerre*, mais de *é* préfixe et de *carré*, ce qui, au fond, revient exactement au même, car *équerre* est précisément formé de la même façon). Techn. Dresser sur les faces, donner des faces planes à : ÉQUARRIR *une pierre*, *une poutre*. *Apprends à manier d'un bras vigoureux la hache et la scie, à* ÉQUARRIR *une poutre.* (J.-J. Rouss.) *C'est avec ses incisives, de deux pouces de longueur, que le castor coupe les arbres,* ÉQUARRIT *leurs troncs, arrache leur écorce, et broie les bois tendres dont il se nourrit.* (Chateaub.) *Armé du fer, l'homme abat l'arbre, il* ÉQUARRIT *la poutre.* (E. Pelletan.) ‖ En parlant d'une glace, La rendre carrée, la tailler sur les bords à l'aide du diamant et des pinces. ‖ Agrandir avec l'équarrissoir, en parlant d'un trou. ‖ En parlant du parchemin, Le couper en feuilles, au sortir de la herse, quand il est destiné à recevoir l'écriture. ‖ Abattre et dépecer, en parlant d'un animal; le diviser par quartiers : ÉQUARRIR *un cheval. Je leur achète un mouton qu'ils* ÉQUARRISSENT *sur la place.* (Chateaub.)

— Par ext. Tailler ou tracer carrément, régulièrement : *L'habitude où nous sommes d'*ÉQUARRIR *nos parterres et même nos arbres nous accoutume à considérer tout ce qui s'écarte de notre équerre comme livré à la confusion.* (B. de St-P.)

ÉQUARRISSAGE s. m. (é-ka-ri-sa-je — rad. *équarrir*). Techn. Action d'équarrir; état ou dimensions du bois équarri : *Bois d'*ÉQUARRISSAGE. *L'*ÉQUARRISSAGE *d'une poutre, d'une glace, du parchemin. Cette poutre a quinze pouces d'*ÉQUARRISSAGE. En ce sens, on dit aussi ÉQUARRISSEMENT. ‖ Action d'abattre, d'écorcher, de dépecer les bêtes de somme ou de trait hors de service : *L'*ÉQUARRISSAGE *des vieux chevaux. Un clos, un chantier d'*ÉQUARRISSAGE.

— **Encycl.** Techn. L'*équarrissage* des bois se fait à la scie de long ou à la hache. Le premier mode d'exploitation coûte généralement plus cher que le second; c'est la valeur locale des déchets qui détermine la préférence quant à l'emploi de l'un ou de l'autre : les bûcherons ne laissent que des copeaux, tandis que les scieurs de long fournissent des dosses ou flaches, dont on tire quelquefois des chevrons. D'après Hassenfrutz, les bûcherons ou doleurs, qui équarrissent les bois, font chacun dans une journée 19,20 mètres carrés de surface d'*équarrissage*, tandis que trois scieurs de long ne font ensemble, dans le même temps, que 12,16 mètres carrés; d'où il suit que chaque bûcheron produit un travail qui est près de quatre fois et demi celui d'un scieur de long. L'*équarrissage* comprend le débit des bois, qui consiste à combiner les traits de scie de telle sorte qu'aucune partie de l'arbre ne soit perdue.

L'*équarrissage* des bois donne lieu à quelques problèmes, dont voici les plus usuels : 1° trouver dans un arbre le rectangle de plus grand *équarrissage*; 2° déterminer le rayon d'une bille dont les dosses fourniront deux chevrons carrés d'un *équarrissage* connu; 3° d'une dosse donnée, tirer le plus grand rectangle d'*équarrissage*. 1° Pour résoudre le premier problème, si la section est circulaire, il suffit d'y inscrire un carré; si la section est elliptique, il faut construire les axes, décrire sur le grand axe comme diamètre une circonférence, inscrire dans ce cercle un carré dont les côtés soient parallèles aux axes de l'ellipse, projeter sur l'ellipse les quatre sommets de ce carré par des parallèles au petit axe et joindre les quatre projections. Pour trouver le rayon R d'une bille dont les dosses fourniront chacune deux chevrons carrés d'un *équarrissage* connu *ad*, on mène deux perpendiculaires MN, PQ;

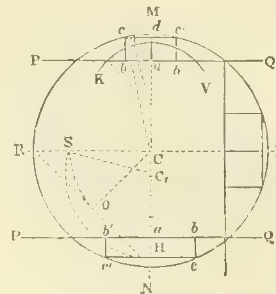

dans les angles supérieurs, on trace les carrés d'*équarrissage* des chevrons *abcd*, *ab'c'd*; sur *a*N et *a*P, on marque deux distances égales *a*K = *a*L; puis, du point L comme centre, et avec le rayon LK, on décrit l'arc de cercle KV. On tire la diagonale *ca*, on joint par une droite le point L avec le point I, où l'arc de cercle coupe cette diagonale, et, parallèlement à la ligne LI, on mène une droite par l'angle supérieur *c* de l'*équarrissage* du chevron. Cette ligne *c*C rencontre MN en un point *c*C, qui est le centre du cercle de bois parfait de la bille; *c*C est donc le rayon cherché. Pour résoudre le troisième problème, dont la solution est représentée dans la partie inférieure de la figure, sur les perpendiculaires MN, PQ, on construira la dosse dont on connaît le rayon et la corde; on joindra par une droite NR les extrémités perpendiculaires CN, CR; par le point O, milieu de NR, on élèvera une perpendiculaire OC, qui passera nécessairement par le centre C; de ce point connu et du rayon CO, on décrira l'arc OS; puis de C_1 pris au quart de C*a* et du rayon C_1S, on tracera l'arc SH, qui donnera la hauteur *a*H du rectangle cherché. Par le point H, on mènera *cc'* parallèle à PQ, et, par les points *c*, *c'* ainsi déterminés, on conduira les parallèles *cb*, *c'b'* à MN; le rectangle de plus grand *équarrissage* sera *abb'c'*.

Quant au débit proprement dit des bois en poutres, planches, chevrons, etc., il existe un grand nombre de méthodes, qui dépendent de la grosseur de l'arbre et de l'écoulement facile des pièces débitées.

— Art vétér. On donne le nom d'*équarrissage* à une série d'opérations pratiquées sur l'animal mis à mort pour tirer parti de ses dépouilles. On appelle clos ou chantiers d'*équarrissage* des établissements où l'on transporte les animaux morts par accident ou naturellement, et où l'on abat ceux qui sont hors de service. Ces établissements portaient autrefois le nom d'écorcheries.

A toutes les époques, les autorités ont pris des mesures pour empêcher que ces chantiers ne fussent établis dans les centres de population, et surtout dans l'intérieur des villes. Charles VI, par une ordonnance datée de 1416, exige le transport des écorcheries hors de Paris. Plus tard, un arrêt du parlement, en date du 20 octobre 1563, ordonna de nouveau aux tueurs et aux écorcheurs de sortir de la ville et des faubourgs. Enfin, des ordonnances du 21 novembre 1577, du 5 août 1667, une sentence de police du 9 août 1698 et du 10 juin 1701 renouvelèrent ces mesures. En 1645, on installa la voirie de Montfaucon, et une ordonnance du 19 novembre de la même année prescrivit aux bouchers d'y transporter les débris et les immondices; quelques écorcheurs allèrent s'y établir aussitôt. En 1727, les écorcheurs exerçant encore leur industrie dans l'enceinte de Paris, une sentence de police du 18 juillet leur ordonna de sortir de la ville dans l'espace de quinze jours, parce que « leur voisinage étoit devenu insupportable; que la graisse qu'ils conservoient et qu'ils faisoient fondre corrompoit l'air de tout le voisinage et que les vers qui s'engendroient dans les produits de leurs établissements gagnoient les maisons voisines et y causoient des incommodités inexprimables. » Rien n'y fit, les écorcheurs continuèrent à exercer leur industrie dans leurs propres habitations à Paris, comme cela résulte des ordonnances de police des années 1737, 1748 et 1754. Jusqu'alors, il est vrai, aucune pénalité n'avait été appliquée; ce n'est qu'en 1752 que deux individus, qui avaient jeté dans la Seine deux cadavres de chevaux, après les avoir écorchés, furent condamnés à une forte amende; et c'est seulement à dater de 1780 qu'un nommé Cholet obtint le monopole de l'*équarrissage*, qui lui fut concédé par une ordonnance du 31 mars. Au moment des troubles politiques de 1789, la police n'exerça qu'une faible surveillance sur les chantiers d'*équarrissage*, qui alors reparurent de nouveau dans l'intérieur de Paris et forcèrent l'autorité à intervenir encore en rendant les arrêtés du 27 floréal an VII et du 4 fructidor, dans le but d'imposer quelques règles d'hygiène. Ces nouveaux arrêtés restèrent encore sans effet, ainsi que cela résulte d'une ordonnance de 1811, rappelant toutes les mesures sanitaires prescrites par les ordonnances antérieures.

Pendant cette longue suite d'années, l'*équarrissage*, toujours exercé en cachette, ne fit aucun progrès; on ne tira parti que de la peau et de la viande des animaux; les autres parties des cadavres étaient ou enfouies, ou brûlées, ou abandonnées à l'action destructive du temps. Ce n'est qu'à partir du jour où la science, la chimie surtout, est venue démontrer les avantages que l'hygiène publique, l'industrie, le commerce et l'agriculture pouvaient retirer de l'exploitation rationnelle des cadavres des animaux, que l'*équarrissage* est entré réellement dans une nouvelle voie. Au commencement de ce siècle, des compagnies se formèrent pour tirer un meilleur parti des débris cadavériques. C'est ainsi que, en 1812, MM. Payen, Pluvenel et Barbier obtinrent un brevet pour l'assainissement des matières animales. En 1825, MM. Robinet et Dufort exposèrent dans un mémoire le résultat de leurs études sur les chantiers d'*équarrissage* et en demandèrent le monopole. M. Payen, en 1830, adressa une note à la Société centrale d'agriculture sur les meilleurs procédés à suivre pour utiliser les débris cadavériques. Mais c'est au savant hygiéniste Parent-Duchâtelet qu'on doit l'organisation actuelle de l'*équarrissage* dans le département de la Seine et dans le voisinage des grandes villes. Les travaux de ce savant sont consignés dans les *Annales d'hygiène publique* (t. VII, IX, XIII et XVI). Au nom de Parent-Duchâtelet, il faut ajouter ceux de d'Arcet, de Buran, de Cambacérès, de Trébuchet, etc. Tous ces hommes concoururent par leurs travaux à établir l'*équarrissage* sur de nouvelles bases, à transformer les voiries d'animaux morts en des établissements industriels sans danger pour la salubrité publique et d'un grand rapport pour ceux qui les exploitent.

Le décret du 15 octobre 1810 a rangé les établissements d'*équarrissage* dans la première classe des établissements insalubres. Les clos ou chantiers d'*équarrissage* doivent être éloignés des habitations, et on ne peut créer un établissement de ce genre sans l'autorisation du préfet, qui ne l'accorde qu'après une enquête *de commodo et incommodo*. L'autorité municipale peut, en outre, prendre toutes les mesures qu'elle juge convenables afin que l'exercice de cette industrie ne puisse incommoder personne.

Aujourd'hui, les chantiers d'*équarrissage*, comme le disent avec raison MM. Montfalcon et de Polinière, ne sont autre chose que des abattoirs. Ces chantiers doivent réunir certaines conditions de salubrité. Ainsi ils doivent être situés en dehors des villes, à 150 mètres de toute habitation, près d'une rivière, dans le but de faciliter l'écoulement des matières animales au moyen de l'eau. On dispose des bassins et des tuyaux souterrains par lesquels on écoduit toutes les matières animales, et l'on entoure le clos par un mur. Dans les petites villes et dans les campagnes, on place le chantier au milieu d'un bois ou sur un terrain écarté, et les manipulations des débris cadavériques s'y font en plein air. Parent-Duchâtelet a étudié les conditions de salubrité des chantiers d'*équarrissage*, notamment dans son *Projet d'un clos central d'équarrissage* pour la ville de Paris, et c'est d'après les règles qui y sont indiquées qu'ont été construits les chantiers d'*équarrissage* des départements du Nord, de la Gironde, des Bouches-du-Rhône, etc.

Dans les clos d'*équarrissage*, on n'exploite pas seulement les cadavres, mais encore on y conduit des animaux vivants. Ces derniers sont mis à mort, au moyen d'un long couteau qu'on leur introduit dans le poitrail, de manière à couper le tronc aortique et les autres gros vaisseaux qui se trouvent dans cette région du corps. D'autres fois, on les assomme en leur appliquant un vigoureux coup de massue sur le crâne. Ce procédé est souvent combiné avec le précédent. Une fois l'animal abattu, on enlève la peau du cadavre et on le dépèce pour faciliter les manipulations ultérieures. On fait ensuite cuire ces débris dans de grandes chaudières, pendant au moins huit ou neuf heures; on extrait la graisse qui apparaît à la surface de la chaudière; on la transvase dans des barils pour la livrer à diverses industries. On retire ensuite les résidus que présente la viande cuite et dégraissée; on en sépare les os, qui sont livrés aux fabriques de noir animal. On presse ensuite la chair cuite pour en chasser encore une certaine quantité de graisse, on la fait passer de la presse dans une machine à hacher pour la diviser; après quoi on la mélange avec le crottin extrait des intestins des animaux abattus; puis on étend le mélange sur des claies que l'on place dans de grandes étuves traversées par un courant d'air chaud. Lorsque ces matières sont desséchées, qu'elles ne répandent plus aucune odeur, on les réduit en poudre dans un moulin, et on les livre ainsi à l'agriculture qui les utilise comme engrais.

Les peaux sont ordinairement pliées fraîches en plusieurs doubles et livrées imme-

diatement aux tanneurs. La graisse est le produit qui donne le plus de bénéfices à l'*équarrissage;* pendant longtemps elle fut perdue, comme tous les autres débris cadavériques; mais aujourd'hui elle est employée par les émailleurs et les ouvriers qui travaillent le verre à la lampe; on l'emploie aussi pour faciliter le jeu des métiers, des filatures de laine, de coton et des machines à vapeur; enfin on s'en sert pour la fabrication des savons. Les boyaux grêles font les cordes de violon, de violoncelle et de contre-basse. Les parties tendineuses servent à la fabrication de la colle-forte, de la gélatine et de l'huile dite de pied de bœuf. Les os longs et compactes, dits *os de travail*, sont utilisés par les ouvriers boutonniers, tablettiers et tourneurs d'ivoire; les os spongieux et gras par les fabricants de gélatine, qui les brûlent ensuite. Le sang sert, soit à la fabrication du bleu de Prusse, soit au raffinage du sucre, soit à former des engrais, soit enfin à nourrir des animaux. Les intestins, le foie, la rate, les poumons, le cœur sont convertis en engrais. Les sabots, les cornes sont employés par les fabricants de peignes, de tabletterie, de coutellerie, etc. Enfin, les crins et les poils, après avoir subi certaines préparations, sont utilisés par différentes industries. On a cherché à déterminer la valeur en argent qu'on pouvait tirer d'un cheval. M. Payen a établi que ce produit, dans les clos d'*équarrissage* de Paris, s'élève de 63 à 114 francs.

Au point de vue de l'hygiène publique, l'*équarrissage* n'offre plus de dangers et les ouvriers qui y sont employés jouissent d'une santé excellente; ce qui démontre que les miasmes qui s'échappent des cadavres ou des substances animales en putréfaction ne sont pas nuisibles; mais il n'en est plus ainsi des matières virulentes. « Les exemples nombreux de communication à l'homme du charbon, de la morve, du farcin, dit M. Reynal, méconnus pendant longtemps, sont aujourd'hui si évidents depuis les travaux de M. Rayer sur ce point, qu'il importe beaucoup que ceux qui manipulent les débris d'animaux morts de maladies contagieuses soient bien pénétrés et bien prévenus de cette transmission possible, afin que, dans l'exécution des différentes opérations qu'ils effectuent, ils prennent les précautions nécessaires pour éviter les conséquences de ces inoculations virulentes. »

Au point de vue de la police sanitaire, l'*équarrissage* est très-utile. Les règlements de police prescrivent très-expressément d'enfouir les cadavres pour éviter les accidents qui peuvent résulter de leur abandon sur la voie publique. Mais, en raison de l'incurie des propriétaires, cet enfouissement est mal exécuté, et il est encore une source de contagion très-redoutable (v. ENFOUISSEMENT). Les ouvriers équarrisseurs enlèvent promptement et habilement les cadavres, qui sont dans la journée même transformés sur place ou livrés aux industriels qui les utilisent; et ainsi se trouvent éteints à leur source les germes contagieux. Enfin, l'observation a démontré que ces chantiers ne sont pas un danger pour les chevaux qui les fréquentent, car il est extrêmement rare que la contagion s'observe à la suite des rapports plus ou moins directs des animaux avec les débris cadavériques provenant d'animaux morts de maladies contagieuses.

ÉQUARRISSEMENT s. m. (é-ka-ri-se-man — rad. *équarrir*). Action d'équarrir les bois : *L'*ÉQUARRISSEMENT *des poutres, des pierres de taille.* ‖ On dit aussi ÉQUARRISSAGE.

ÉQUARRISSEUR s. m. (é-ka-ri-seur — rad. *équarrir*). Techn. Ouvrier ou entrepreneur qui s'occupe d'abattre les bêtes de somme ou de trait hors de service : *Conduire un cheval à l'*ÉQUARRISSEUR. *Mon premier métier a été d'aider les* ÉQUARRISSEURS *à égorger les chevaux à Montfaucon.* (E. Sue.)

— Min. Ouvrier carrier chargé d'équarrir et de parer la pierre à mesure qu'elle est détachée de la masse.

— **Encycl.** V. ÉQUARRISSAGE.

ÉQUARRISSOIR s. m. (é-ka-ri-soir — rad. *équarrir*). Techn. Instrument dont on se sert pour agrandir les trous pratiqués dans une pièce de métal. ‖ Instrument à l'usage du cirier, de l'orfèvre et du vannier. ‖ Couteau d'équarrisseur. ‖ Lieu où l'on abat les bêtes de somme et de trait : *Il serait impossible de livrer à la consommation les chevaux vieux et fatigués que l'on abat tous les jours dans les* ÉQUARRISSOIRS. (L. Figuier.)

ÉQUATEUR s. m. (é-koua-teur — du lat. *æquare*, rendre égal, parce que les jours sont égaux aux nuits sur toute la terre, lorsque le soleil se trouve à l'équateur). Astron. Grand cercle de la terre perpendiculaire à l'axe de rotation : *La vitesse de rotation de la terre à l'*ÉQUATEUR *est de six lieues et un tiers par minute. Les grandes chaînes de montagnes se trouvent plus voisines de l'*ÉQUATEUR *que des pôles.* (Buff.) *La terre n'est pas parfaitement sphérique, mais elle est plus élevée sous l'*ÉQUATEUR *que sous les pôles.* (Buff.) *Les quatre cinquièmes de l'Amérique méridionale sont situés au delà de l'*ÉQUATEUR. (De Humboldt.) *L'*ÉQUATEUR *coupe l'horizon en deux parties égales.* (Francœur.) ‖ Cercle semblable dans une planète ou un corps céleste quelconque : *L'*ÉQUATEUR *de Mars, de Vénus. L'*ÉQUATEUR *du soleil. Chaque planète a son* ÉQUATEUR. (Laplace.) ‖ Intersection du plan de l'équateur terrestre avec la sphère céleste : *Le soleil vient d'entrer dans l'*ÉQUATEUR. *Les pays situés sous l'*ÉQUATEUR *ont deux étés. Le mouvement de flux et de reflux s'exerce avec plus de force sous l'*ÉQUATEUR *que dans les autres climats.* (Buff.) *La terre est renflée sous l'*ÉQUATEUR *et aplatie sous les pôles.* (Flourens.)

— Par anal. Cercle perpendiculaire à l'axe principal d'une sphère ou d'un sphéroïde quelconque : *Cette mongolfière portait à son* ÉQUATEUR *les douze signes du zodiaque.*

— Physiq. *Equateur magnétique*, Ligne reconnue irrégulière, que forme autour du globe la suite des points où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle, par suite de l'éloignement supposé égal des deux pôles magnétiques : *L'*ÉQUATEUR MAGNÉTIQUE *est très-distinct de l'équateur astronomique.*

— **Antonyme**. Pôle.

— **Encycl**. Géom. Lorsqu'une courbe qui a un axe de symétrie tourne autour d'une droite perpendiculaire à cet axe, elle engendre une surface de révolution dont l'*équateur* est le cercle décrit par l'axe. Dans un ellipsoïde de révolution, l'*équateur* est le cercle décrit par l'axe mobile de l'ellipse méridienne. Dans un hyperboloïde de révolution à une nappe, l'*équateur* est le cercle de gorge.

— Cosmogr. L'*équateur* terrestre est le lieu des points de la surface de la terre pour lesquels la hauteur du pôle est nulle, c'est-à-dire d'où l'on voit les deux pôles célestes à l'horizon. Pour les habitants de l'*équateur*, tous les astres paraissent décrire journellement des cercles perpendiculaires au plan de l'horizon et ayant leur centre commun au point nord ou au point sud; ils restent, par conséquent, tous le même temps au-dessus de l'horizon et au-dessous. Les jours sont donc, toute l'année, égaux aux nuits. Les habitants de l'*équateur* voient deux fois par an le soleil à leur zénith, à l'équinoxe du printemps et à l'équinoxe d'automne. De l'équinoxe du printemps à l'équinoxe d'automne, leur ombre se projette sur le sud; elle se projette sur le nord dans l'autre semestre. Le soleil descendant en tout temps perpendiculairement à l'horizon, la durée du crépuscule est très-courte et constamment égale à 1 heure 20 minutes, puisque, d'une part, le soleil parcourt 15° à l'heure et que, d'autre part, la lumière crépusculaire cesse d'être perceptible dès que le soleil est à 18° au-dessous de l'horizon.

L'*équateur* céleste est le grand cercle de la sphère céleste dont le plan est perpendiculaire à la ligne des pôles célestes. Le centre de la sphère céleste étant à l'œil de l'observateur, l'*équateur* céleste passe par le poste d'observation; c'est donc un plan quelconque mené perpendiculairement à la ligne des pôles célestes ou à la ligne des pôles terrestres; mais, à cause de l'immensité des distances qui nous séparent des étoiles, les plans menés de tous les points de la surface de la terre perpendiculairement à la ligne des pôles passent exactement par les mêmes étoiles, à la même époque.

L'*équateur* céleste n'est pas fixe, c'est-à-dire qu'il ne passe pas en tout temps par les mêmes étoiles; il tourne en vingt-six mille ans à peu près autour de l'axe de l'écliptique et éprouve en outre un petit mouvement oscillatoire dont la période est de dix-neuf ans. Le premier de ces mouvements produit la précession des équinoxes et le second la nutation.

L'*équateur* céleste est l'origine des déclinaisons astronomiques.

ÉQUATEUR (RÉPUBLIQUE DE L'), en espagnol *Ecuador*, État de l'Amérique du Sud, entre 6° de lat. S., 2° de lat. N., 72° et 83° de long. O. Ses limites sont : au N., la Nouvelle-Grenade; à l'E., le Brésil; au S., le Pérou, et à l'O. l'océan Pacifique. On évalue sa superficie à environ 650,000 kilom. carrés. L'Etat mesure 1,225 kilom. de l'E. à l'O., et 840 kilom. du N. au S. La population s'élevait, en 1865, à 1,108,042 hab., dont 601,219 Européens ou créoles, 462,400 Indiens civilisés et de race pure, 7,831 nègres, et 36,592 mulâtres provenant du croisement des négresses avec les blancs et les Indiens; on évaluait, en outre, à 200,000 le nombre des Indiens sauvages. Les limites entre l'Equateur et la Nouvelle-Grenade, le Brésil et le Pérou ne sont pas définitivement établies. La nature s'est plu à développer dans cette heureuse contrée ses plus grandes magnificences, à côté de ses plus riches, de ses plus précieuses productions. Dans le centre, des montagnes à perte de vue, des volcans les plus élevés du globe; plus bas, de vastes plateaux, et, sur le bord de la mer, des plaines couvertes de la plus belle végétation équatoriale. « Lorsqu'on a vécu, dit Alexandre de Humboldt, pendant quelques mois sur ces plateaux élevés, on éprouve irrésistiblement une illusion extraordinaire; on oublie peu à peu que tout ce qui environne l'observateur, ces villages annonçant l'industrie d'un peuple montagnard, ces pâturages couverts à la fois de lamas et de brebis d'Europe, ces vergers bordés de haies vives de duranta et de bardenesia, ces champs cultivés avec soin et promettant de riches moissons de céréales, se trouvent suspendus dans les hautes régions de l'atmosphère; on ne peut se figurer que le sol qu'on habite soit plus élevé au-dessus des côtes voisines de l'océan Pacifique, que ne l'est le sommet du Canigou au-dessus de la Méditerranée. » Voici les plus hauts sommets de la chaîne des Andes, qui traverse l'Equateur : le Sangay ou volcan de Macas (5,360 mètres), le Capac-Urcu ou El Atar (5,320 mètres), le volcan de Sinchulagua (5,333 mètres), le Chimboraço, le Cayambe-Urcu, l'Antisanoe, le Llunganate, le Guamani, le volcan d'Imbaleuru, le Cunambay, le volcan de Carguairasso (4,775 mètres), l'Illinissa (5,315 mètres), le Corazon (4,815 mètres), l'Atacasco, le Cotapaxi, le Pichincha (4,853 mètres), le Catacache (5,140 mètres), le volcan de Los Pastos (4,218 mètres). Les fleuves de l'Equateur forment deux classes : ceux qui se déchargent dans l'océan Pacifique et ceux qui, sortant des Andes, descendent en partie vers l'est, s'unissent à l'Amazone ou à quelques-unes de ses grandes branches, et forment une partie du bassin amazonien. Beaucoup de ces fleuves sont navigables à une distance considérable dans l'intérieur de la république. Les principaux fleuves qui se jettent dans le Pacifique sont : le Mira, l'Onzota ou l'Ostiones, l'Esmeraldas, le Daule, le Baba, le Yaron, le Salodo et le Tumbez, qui forment une petite partie des bornes du sud. L'Amazone ou Marañon, qui traverse la région méridionale de la république, forme une grande partie des limites du sud. Ses principaux affluents sont : le Putumayo, le Loreto, l'Ambyacu, le Napo, le Pequena, le Chambira, le Pastaza, le Morona et le Santiago ou Paute. Le climat de l'Equateur varie avec l'élévation de la surface. Bien qu'il soit situé justement sur l'équateur, plusieurs de ses parties jouissent d'un printemps perpétuel. Les côtes sont basses, brumeuses et malsaines; mais, dans les vallées situées entre les chaînes de montagnes, la température devient chaude et favorable à la culture de tous les fruits des tropiques et même des régions tempérées. La température moyenne des plaines varie de 56° à 62°. Mais les *mesas* ou hautes plaines sont excessivement froides, et la plupart sont couvertes de neige. Il n'y a que deux saisons sous le climat équatorien : l'hiver, ou la saison des pluies, qui commence en décembre et finit en mai, et l'été, ou la saison des vents, qui commence en juin et finit en novembre. Sur les côtes, au contraire, du mois de juin au mois de novembre, le ciel est généralement couvert, et un brouillard accompagné d'une pluie froide y règne constamment, tandis que de décembre en mai le ciel est généralement pur. Les montagnes de l'Equateur recèlent de l'or, de l'argent, du fer, du mercure, du plomb, du cuivre, de l'antimoine, du soufre et du sel. L'exploitation de ces mines est une source de richesses pour les habitants. De ces mêmes montagnes on tire aussi des marbres d'une qualité supérieure, de l'albâtre, des pierres à feu et de l'asphalte. Les carnivores de l'Equateur sont le jaguar, l'once, la panthère, le puma, le chat-tigre et le loup. Les autres animaux sauvages sont le tapir, le sanglier, le chevreuil, le lièvre, le lapin, l'écureuil, l'armadillo, le guanaco, le mangeur de fourmis, une ou deux espèces d'antilope, des singes d'une variété infinie, depuis le grand singe brésilien jusqu'au chichico, qui se peut cacher dans la main. Le cheval et le bœuf vivent à l'état sauvage. Les animaux domestiques sont le cheval, la vache, le lama, l'âne, le mulet, le chien, le chat, etc. Aux affluents de l'Amazone apparaissent la vache de mer, le marsouin et le dauphin. Parmi les reptiles, nous signalerons le grand lézard blanc, le caïman, le crocodile, une grande variété de petits lézards, le grand boa constrictor, le serpent rayé, tigré et autres serpents. L'Equateur est le paradis des oiseaux; la plupart sont remarquables par leur brillant plumage. Parmi ceux-ci sont le coq des rochers, la tribu des paons, la dinde sauvage et surtout une grande variété d'oiseaux-mouches, le cacique, le corrégidor, le perroquet, la perruche. Les forêts sont peuplées de tourterelles, de faisans, de pigeons, etc. On pêche sur les côtes : des crabes, des homards, des crevettes, des huîtres. Les insectes y sont fort nombreux.

Sur les montagnes croissent les plantes médicinales les plus rares; l'arbre de cinchona qui produit l'écorce péruvienne et la quinine, la salsepareille, l'ipécacuana, le baume de tolu, le copaïba, la gentiane, la valériane, la casse purgative, le ratania, le matico, le palo santo et le guaco, remède dont les Indiens se servent avec succès contre la morsure des serpents à sonnettes, etc. Les plantes nutritives sont le café, le cacao, la banane, le yucca, le maïs, la patate douce, le riz, la canne à sucre, l'orge, le froment, les pois, les haricots, la betterave et la plupart des légumes d'Europe. Les fruits les plus communs sont l'ananas, la pêche, la grenade, l'orange, le mango, la sapotille, la goyave, la fraise, la mûre, la prune, etc. L'Equateur abonde également en plantes fibreuses; douze ou quinze de ces plantes sont très-connues et s'emploient à la manufacture de chapeaux, de cordes, de papiers, etc. Il s'y trouve également plus de vingt bois qui fournissent des teintures. Mais c'est surtout en bois de construction pour les navires et en bois d'ébénisterie que l'Equateur, concurremment avec le Brésil, surpasse presque toutes les contrées du globe. Les plantes résineuses abondent aussi en ce pays, et les arbres qui produisent le caoutchouc y croissent en grand nombre. Malgré toutes ces richesses naturelles, l'agriculture est en décadence notoire dans l'Equateur. L'industrie est peu développée; il y a des fabriques de cotonnades et d'étoffes de laine à Quito, à La Tacunga et à Ibarra. Le commerce d'exportation a principalement pour objet les lingots d'or et d'argent, les chapeaux de paille de Guayaquil, le cacao, le tabac, le sucre, le café, etc. Les importations se sont élevées, en 1861, à 68,750,000 francs, tandis que le chiffre total des exportations était évalué à 125 millions de francs. Les finances de la république sont dans une situation en somme peu satisfaisante. En 1865, les recettes ont atteint le chiffre de 7,006,800 francs et les dépenses celui de 6,952,675 francs. A la même époque, la dette publique intérieure était de 46,952,750 francs, et la dette publique extérieure de 18,464,750 francs.

Au point de vue ecclésiastique, la république de l'Equateur se divise en trois diocèses : l'archevêché de Quito et les évêchés de Cuença et de Guayaquil. Outre le clergé séculier, il y a différentes congrégations, et l'on n'y compte pas moins de trente-six couvents de moines et onze couvents de femmes. D'après la constitution, la religion catholique est, à l'exclusion de toute autre, la religion de l'Etat, mais il existe en fait une certaine tolérance pour les autres confessions. L'instruction publique est fort mal organisée. Outre l'antique université nationale de Quito, on trouve encore dans la république onze écoles supérieures ou *colejos*. Ces onze établissements comptent ensemble cinquante-sept chaires et sont fréquentés annuellement par 1,300 étudiants environ. Les Indiens ne reçoivent pour la plupart aucune instruction.

La constitution, qui date de 1843, mais qui, depuis cette époque, a subi de nombreuses modifications, est celle d'une république démocratique. Le pouvoir exécutif est exercé par un président, ou, en son absence, par un vice-président. Ils sont, l'un et l'autre, élus pour quatre ans, à la majorité des voix, par une assemblée de 900 électeurs (300 pour chacun des trois districts qui forment la république), et ils ne redeviennent éligibles qu'après l'écoulement de la période présidentielle suivante. L'autorité du président est très-limitée; ainsi il ne peut dissoudre ou proroger le congrès ni directement ni indirectement. Il est assisté par un conseil d'administration, qui est formé des ministres, du président de la cour suprême et de justice et d'un membre du haut clergé, et qui est présidé par le vice-président. Le pouvoir législatif est aux mains du Congrès, qui comprend une première Chambre de 18 sénateurs et une seconde Chambre de 36 députés, et qui, chaque année, le 15 septembre, se réunit à Quito, sans avoir été convoqué par le président. Le pouvoir judiciaire est exercé par la cour suprême de Quito, par trois cours supérieures, par les juges particuliers des provinces, par les alcades municipaux dans les cantons et par les juges paroissiaux dans les chefs-lieux des paroisses. Il y a, en outre, quelques tribunaux de commerce, et c'est le jury qui prononce dans les affaires criminelles. Les droits fondamentaux des Equatoriens sont fort étendus; ils sont tous également libres, et il n'existe chez eux ni titres, ni noblesse, ni distinctions honorifiques. L'esclavage est définitivement aboli depuis 1854.

La force armée consiste en troupes permanentes, ou vétérans, au nombre de 2,000 environ, et en une garde nationale; mais ces corps n'ont jamais été réellement organisés. L'effectif des troupes régulières s'élevait, en 1858, à 1,200 hommes, sur lesquels 500 avaient le grade d'officiers; et encore ne comprenons-nous pas parmi ces derniers 296 officiers qui n'étaient pas en service actif. Au point de vue administratif, la république se partage en 3 départements ou districts, ceux de Pichincha, de Gayas et d'Assuay, qui sont aussi désignés par les noms de leurs chefs-lieux, Quito, Guayaquil et Cuença, et qui se subdivisent à leur tour en 10 provinces (Pichincha, Imbabura, Léon, Chimborazo, Esmeraldas, Oriente, Guayaquil, Manabi, Cuença et Loxa), 35 cantons et 277 paroisses.

L'histoire primitive de la république de l'Equateur est enveloppée d'une certaine obscurité; d'après les traditions indiennes, cet Etat aurait été, plusieurs siècles avant l'arrivée des Espagnols, un puissant royaume comprenant environ cinquante provinces et dont les bornes étaient probablement plus reculées qu'elles ne le sont de nos jours. Les indigènes s'appelaient Quichas ou Quitas, et le royaume Quito. Vers le Xe siècle, une nation étrangère, qui vivait le long des côtes, remonta l'Esmeraldas et subjugua les Quitas. Cette nation se nommait Cara et son chef Carau-Shyri, ou seigneur Cara. Pendant près de cinq cents ans, ces shyris occupèrent le trône avec beaucoup d'éclat, augmentant leurs Etats, soit par voie de conquêtes, soit par voie de mariages. Avec le temps, les Incas du Pérou qui, comme maîtres du plus puissant empire de l'Amérique du Sud, aspiraient à gouverner tout le continent, prirent ombrage de la prospérité croissante des shyris, et, en 1475, Huagna Capac, surnommé le Grand, envahit leur royaume, le réunit à ses domaines, et, établissant sa capitale à Quito, régna glorieusement pendant trente-huit ans. A sa mort,

il partagea ses États entre ses deux fils les plus aimés : Huascar eut l'ancien empire des Incas, et Atahuallpa le royaume de Quito. La guerre éclata bientôt entre les deux frères, et Huascar, vaincu, fut emprisonné dans sa propre capitale (1531). La domination d'Atahuallpa n'eut qu'une durée éphémère. Les Espagnols avaient déjà été attirés par leur soif de l'or vers les rives du Pacifique. En 1532, François Pizarre débarqua à Tumbez, aujourd'hui Guayaquil, et entreprit audacieusement la conquête de l'immense empire des Incas, avec la poignée d'aventuriers (250 en tout) qui l'avaient suivi. Une marche rapide le porta à Caxamalla, où se trouvait l'empereur, qu'une basse trahison mit entre ses mains. Atahuallpa offrit pour sa rançon une chambre pleine d'or. Pizarre feignit d'accepter ; mais quand l'or fut arrivé, il s'en empara et fit tuer l'empereur après un jugement dérisoire. Huascar avait été assassiné dans sa prison par l'ordre de son frère, et les vastes domaines sur lesquels avait régné Huagna Capac devinrent une proie facile pour les envahisseurs. Ils furent, après la conquête, érigés en vice-royauté, dont le royaume de Quito devint une présidence, et durant deux cent soixante-quinze ans le territoire qui forme actuellement la république de l'Equateur, ne faisant que peu de progrès intellectuels ou moraux, fournit, et c'était là ce qui touchait le plus la mère patrie, une large moisson de métaux précieux ; pendant une certaine partie de cette période, la présidence de Quito fut même la plus riche et la plus productive des colonies relevant de la couronne d'Espagne ; mais la patience des Indiens, mise à de rudes épreuves, se lassa enfin, et, dans beaucoup de districts miniers, ils massacrèrent les propriétaires et comblèrent les mines. Quant aux colons, leur longanimité relativement à l'oppression de l'Espagne dura plus longtemps ; ce ne fut qu'en 1809 que le cri de liberté fut poussé à Quito et fut suivi d'un soulèvement général. Battus dans cinq ou six rencontres, les patriotes durent reprendre leurs fers. En 1820, un nouveau mouvement éclata à Guayaquil ; mais cette fois c'était un héros, Bolivar, qui le dirigeait. En juillet 1821, l'Equateur, la Nouvelle-Grenade se constituaient en confédération sous le nom de Colombie, et, pendant trois ans, luttèrent contre les forces de l'Espagne. La bataille d'Ayacacho (décembre 1824) mit fin à la domination espagnole dans cette partie de l'Amérique du Sud. En 1828-1829, le Pérou attaqua les États de la Colombie avec une armée de 8,000 hommes, qui furent battus par une armée colombienne de moitié moins forte. En 1831, l'Equateur, suivant l'exemple du Vénézuéla, se sépara de la confédération colombienne pour se former en république indépendante.

Depuis cette époque, l'histoire de l'Equateur ne présente qu'une série ininterrompue de révolutions et de réactions, ainsi que de guerres avec les États voisins, principalement avec le Pérou. L'homme qui joua le principal rôle dans ces événements fut le général Florès, qui, jusqu'en 1845, réussit à se maintenir, soit comme président, soit comme général en chef de l'armée, mais qui ne put jamais jouir tranquillement de son autorité. En 1834 éclata un mouvement dirigé par Vicente Rocafuerte. Le président Florès fut battu à Guayaquil, mais il reprit ensuite l'avantage et fit son adversaire prisonnier à Quito. En mai 1835, cependant, les deux antagonistes conclurent un traité de paix et de réconciliation, et une Assemblée constituante, ouverte le 9 août suivant par Florès, donna une constitution à la république. Rocafuerte fut élu président, et, sous son intelligente administration, le calme et la prospérité ne tardèrent pas à renaître. Ce repos faillit être compromis cependant par la lutte qui éclata, en 1837, entre le Chili et le Pérou. Florès succéda comme président à Rocafuerte. L'acte le plus important de son administration fut le décret du 27 mars 1829, qui ouvrit les ports de la république au commerce et aux navires de l'Espagne, et que suivit, en 1841, un traité formel de paix et d'amitié entre les deux pays. Enfin, le 31 mars 1843, fut proclamée la constitution actuellement en vigueur. Dans l'intervalle, Florès avait été élu président pour la troisième fois (31 janvier 1843) ; mais, chef du parti conservateur, il tomba en conflit avec les libéraux, et, à la suite d'une révolution dirigée par Rocafuerte, il consentit, en 1845, à quitter le territoire de la république avec le titre de général en chef et un traitement de 20,000 pesos (80,000 fr. environ). Rocafuerte ne recueillit pas les fruits de la révolution qu'il avait faite, et ce fut un homme de couleur, Vicente Roca, que l'on éleva à la présidence. Les principaux événements qui signalèrent son administration furent une guerre avec la Nouvelle-Grenade, guerre terminée au bout de quelques jours par le traité de Santa-Rosa-de-Carchi (29 mai 1846), et la conclusion d'un traité de commerce avec la Belgique, ainsi que d'une convention avec l'Angleterre pour l'abolition de l'esclavage. Diverses tentatives faites par Florès pour rentrer dans l'Equateur et s'y emparer du pouvoir n'obtinrent aucun résul-

A l'expiration de la présidence de Roca (octobre 1849), les partis n'ayant pu se mettre d'accord, le pouvoir exécutif fut confié provisoirement au vice-président, Manuel Ascasubi. Le pays fut en proie à une agitation continuelle jusqu'en décembre 1850, époque à laquelle le congrès éleva à la présidence Diego Noboa, candidat du parti clérical. Le nouveau chef du pouvoir exécutif se hâta de rappeler les jésuites et d'accueillir les conservateurs qui s'étaient enfuis de la Nouvelle-Grenade. Cet État ayant aussitôt fait des menaces de guerre, Noboa envoya des troupes à la frontière ; mais le général José-Maria Urbino, qui les commandait, profita de son autorité pour renverser le président. Déposé, en juillet 1851, par une junte à Guayaquil, Noboa fut emprisonné, puis expulsé du territoire de la république. Urbino fut placé, avec les titres de président et de dictateur, à la tête du gouvernement, et établit sa résidence à Guayaquil. Dès lors, jusqu'en 1860, le pouvoir appartint au parti ultra-démocratique. Florès utilisa le mécontentement que cette révolution avait fait naître parmi les conservateurs. Après avoir fait en secret ses préparatifs d'abord dans l'Amérique centrale, puis dans le Pérou, dont le gouvernement favorisait ses projets, il parut, le 14 mars 1852, à la tête d'une escadre dans le golfe de Guayaquil, dans le but apparent de rétablir Noboa comme légitime président ; mais il fut trahi par son équipage et forcé de se retirer au Pérou. Sa tentative n'eut d'autre résultat que de fortifier l'autorité d'Urbino et d'accroître les prétentions de la démocratie. Urbino eut pour successeur à la présidence, en 1856, le général Francisco Robles. Un des actes les plus importants de son gouvernement, surtout au point de vue commercial, fut la loi du 6 décembre 1856, qui ordonna l'application du système décimal français aux monnaies, poids et mesures de la république. Ce système a commencé d'être mis en vigueur le 15 octobre 1858 ; mais les luttes des partis à l'intérieur et les démêlés avec les États voisins n'en continuèrent pas moins. Un conflit avec le Pérou eut pour résultat le blocus des ports de l'Equateur à dater du 3 novembre 1858. Le général Guillermo Franco, chargé de la défense de Guayaquil, conclut, le 21 août 1859, avec le chef de l'escadre péruvienne, une convention par suite de laquelle le blocus fut levé ; mais le président refusa de ratifier cette convention, se démit de la présidence et partit pour le Chili. Les ultra-démocrates de Guayaquil conférent alors le pouvoir au général Franco, qui l'accepta, avec le titre de *jefe supremo* (chef suprême), et qui nomma un ministère. Mais les conservateurs du district de Quito élurent un gouvernement provisoire particulier, sous la présidence du professeur de chimie Gabriel Garcia Moreno. Le général Florès, dont l'âge ne pouvait diminuer l'activité, ne manqua pas de mettre à profit le désaccord qui existait entre les différents partis. Appelé par les conservateurs, il se hâta d'arriver, réorganisa l'armée, battit, le 8 août 1860, le général Franco, à Babahoyo, et entra dans Guayaquil le 14 septembre suivant. Maître alors des deux villes les plus importantes, le parti conservateur put recueillir en paix les fruits de sa victoire. On élut une assemblée nationale qui, à l'unanimité, choisit pour président le docteur Moreno, tandis que Florès était appelé au poste important de gouverneur de Guayaquil (janvier 1861). Depuis cette époque, la république a joui à l'intérieur d'une tranquillité à laquelle elle n'était pas habituée depuis longtemps, et les différends qu'elle a eus à diverses reprises avec les États voisins se sont presque tous terminés plus heureusement qu'on ne pouvait l'espérer au début. Moreno, homme remarquable à la fois par son caractère, son éducation et ses connaissances, jouissait d'une grande influence parmi les membres du parti conservateur ainsi que dans le clergé. Dès son arrivée au pouvoir, il s'occupa avec une grande énergie d'effectuer dans le pays les réformes matérielles que sa situation réclamait, et pour lesquelles tout était encore à faire. Ce fut ainsi qu'on lui dut la construction de routes allant des régions montagneuses de la contrée à la côte, l'établissement d'un nouveau port dans le Pailon, entre les embouchures du Mina et de l'Esmeraldas, l'établissement d'une ligne télégraphique entre Quito et Guayaquil, la création d'un hôtel des monnaies, la fondation d'un hôpital à Quito. Cependant, à la publication faite, en 1861, au Pérou, d'une correspondance particulière qu'avait eue Moreno, quelques années auparavant, avec un ancien diplomate français, et où il disait que l'intérêt de la république était de se placer sous le protectorat de la France, la méfiance commença à s'éveiller contre le président et aboutit à une agitation telle, que, le 15 août 1863, Mosquera, dictateur révolutionnaire de la Nouvelle-Grenade, crut pouvoir inviter les habitants de l'Equateur à renverser leur gouvernement et à s'unir à lui pour rétablir l'ancienne république centrale de Colombie. Le 29 septembre, il fit présenter aux plénipotentiaires de l'Equateur un traité de paix et de confédération, que Moreno refusa de signer le 19 octobre suivant. Mosquera lança alors une proclamation dans laquelle il déclarait qu'il voulait affranchir « les frères démocrates de l'Equateur du joug théocratique du professeur Moreno. » En réponse à cette proclamation, Moreno déclara, le 20 novembre, la guerre à Mosquera, qui s'était déjà avancé vers les frontières, et qui, le 6 décembre suivant, battait à Cuaspud, sur le territoire de la Nouvelle-Grenade, les Equatoriens, commandés par le vieux Florès. La république semblait perdue et songeait déjà à se donner au Pérou, lorsque Mosquera, rappelé par une insurrection qui venait d'éclater dans la Nouvelle-Grenade, consentit, le 30 décembre, à signer un traité de paix, par lequel il renonçait à employer la violence pour arriver à l'exécution de ses plans. Cependant Moreno, sentant que ces événements lui avaient fait perdre une grande partie de son prestige, voulut résigner le pouvoir ; mais, en mars 1864, le congrès décida, à une grande majorité, qu'il devait le conserver. Le président n'en avait pas moins baissé beaucoup dans l'opinion publique, et le peu qui lui restait de son ancienne popularité s'affaiblit encore à la suite du concordat qu'il conclut avec le pape, et dans lequel on l'accusa d'avoir sacrifié les droits de l'État aux intérêts de l'Église. Aussi les derniers mois de son administration furent loin d'être tranquilles. Il eut successivement à réprimer des émeutes à Guayaquil et à Quito, un soulèvement dans la province de Manabi, et, en août 1864, une insurrection encore plus formidable, dirigée par l'ex-président Urbino, qui réussit à rallier à lui plusieurs provinces. Pour sauver le pays de l'anarchie et de la guerre civile, Moreno se décida à assumer l'autorité dictatoriale (30 août), et de recourir à de sévères mesures de répression, dont la première fut l'exécution du général Maldonado, qui avait tenté de l'assassiner. Les révolutionnaires furent battus, et aux nouvelles élections presidentielles, en mai 1865, ce fut un candidat du parti conservateur, Jeronimo Carrion, qui réunit la majorité des suffrages ; Moreno était nommé, à la même époque, gouverneur de Guayaquil. Le pays devint plus tranquille, mais on exécuta plusieurs révolutionnaires, dont les biens furent confisqués et vendus publiquement. A la suite de difficultés survenues avec l'Espagne, la république de l'Equateur s'unit, en 1866, au Chili et au Pérou, pour repousser cette puissance, et, à cette occasion, un traité postal fut conclu avec le Chili, qui depuis plusieurs années avait cessé toutes relations diplomatiques avec l'Equateur. Après la défaite de la flotte espagnole à Callao, on craignit un instant une attaque sur Guayaquil, mais cette appréhension ne se réalisa pas, et un calme relatif continua à régner jusqu'à la fin du mandat présidentiel de Jeronimo Carrion, qui eut pour successeur, en 1869, l'ex-président Garcia Moreno. Peu de temps après, le général Veintemila se souleva contre ce dernier et marcha sur Guayaquil, avec l'artillerie qu'il avait sous ses ordres. Il se fût probablement emparé de cette ville, s'il n'avait été tué pendant l'attaque. Guayaquil n'en eut pas moins beaucoup à souffrir de la canonnade, et, depuis lors, le commerce et l'industrie ne se sont pas encore relevés du dommage que leur a causé cette tentative avortée de révolution. Le président actuel ne paraît pas, en dépit de ses rares capacités administratives, posséder l'énergie nécessaire pour assurer le repos et la prospérité matérielle du pays.

Parmi les ouvrages à consulter sur la république de l'Equateur, nous citerons : Juan de Velasco, *Histoire du royaume de Quito* (édition française, Paris, 1840, 2 vol.) ; Gaetano Oscolati, *Esplorazione delle regione equatoriali* (Milan, 1850) ; F. Walpole, *Four years in the Pacific* (*Quatre ans dans le Pacifique*, Londres, 1850) ; Manuel Villavicencio, *Geografia de la republica del Ecuador* (New-York, 1858) ; Schmarda, *Voyage autour du monde* (Brunswick, 1861, t. III) ; Gentœcker, *Dix-huit mois dans l'Amérique du Sud* (Leipzig, 1863, 3 vol.).

ÉQUATION s. f. (é-koua-si-on — du lat. *æquare*, rendre égal). Algébr. Formule d'une loi ou d'une relation entre des grandeurs qui dépendent les unes des autres : ÉQUATION *du premier, du second, du troisième degré, d'un degré quelconque. Poser, résoudre une* ÉQUATION. ‖ *Membre d'une équation*, Chacune des expressions qui doivent être rendues égales et qui sont séparées par le signe de l'égalité [=]. ‖ *Terme d'une équation*, Quantité isolée dans l'équation, ou Ensemble de quantités réduites à une quantité unique par un facteur ou par un diviseur commun. ‖ *Résolution d'une équation*, Suite d'opérations qui amènent les quantités inconnues à être évaluées en fonctions explicites des quantités connues. ‖ *Racine d'une équation*, Chacune des valeurs de l'inconnue en fonction des quantités connues, quand l'équation est au moins du deuxième degré. ‖ *Discussion des équations*, Examen théorique et général des équations d'un même degré, pour dégager les valeurs théoriques de leurs racines et les conditions de l'égalité. ‖ *Théorie générale des équations*, Ensemble des connaissances acquises relativement aux racines des équations de tous les degrés. ‖ *Résolution générale des équations*, Méthode de solution unique pour toutes les équations de tous les degrés.

— Astron. Quantité dont il faut augmenter ou diminuer la position d'un corps céleste calculée dans l'hypothèse d'un mouvement moyen, pour arriver à la position que lui donne son mouvement vrai. ‖ *Équation du temps*, Temps variable qu'il faut chaque jour ajouter à l'époque du midi moyen, ou en retrancher, pour avoir le midi vrai. ‖ *Pendule à équation*, Mécanisme qui donne à la fois le temps vrai et le temps moyen. ‖ *Équation du centre*, Différence réelle entre le mouvement vrai ou variable d'une planète et le mouvement moyen ou uniforme qu'on lui suppose. ‖ *Équation séculaire*, Quantité dont il faut augmenter ou diminuer la position d'une planète, après plusieurs siècles, à cause de l'inégalité de la durée des révolutions. ‖ *Méthode des équations de condition*, Méthode suivie pour déterminer et corriger les erreurs des tables. ‖ *Équation personnelle*, Temps qui s'écoule entre le fait de l'observation et l'enregistrement de ce fait, et dont il doit être tenu compte dans les calculs.

— Chim. Formule d'égalité dont le premier membre contient les formules de divers corps mis en présence, et le second les formules des corps qui résultent des réactions survenues.

— Fig. Egalité de rapports ou d'intensité ; concordance absolue : *La vérité, c'est l'*ÉQUATION *entre l'entendement et la chose.* (St Thomas.) *Pour qu'un État parvienne à son plus haut point de grandeur relative, il faut qu'il y ait* ÉQUATION *entre sa population et son territoire.* (Rivarol.) *Toute parole est nécessairement en* ÉQUATION *avec la pensée dont elle est le jet et l'expression.* (Lacordaire.) *La pénitence n'est que l'*ÉQUATION *entre le péché et le repentir.* (Le P. Ventura.) *L'obéissance est une* ÉQUATION *librement établie entre une volonté et une règle.* (Le P. Félix.)

— **Encycl.** Algèbr. Une *équation* est la formule d'une loi ou relation entre des grandeurs qui dépendent les unes des autres.

Plusieurs *équations* se rapportant à une même question forment un système d'*équations* simultanées.

Les *équations* relatives à une question peuvent être différentielles ou en quantités finies (v. CALCUL DIFFÉRENTIEL) ; dans le premier cas, le but qu'on se propose est de les intégrer (v. INTÉGRATION), à moins que les recherches n'aient précisément rapport aux dérivées des variables les unes par rapport aux autres, car alors ces dérivées feraient elles-mêmes partie des variables considérées, et elles entreraient sous leur forme finie.

Les *équations* en quantités finies sont transcendantes ou algébriques, suivant qu'elles contiennent ou non les signes de fonctions autres que celles qu'on nomme algébriques, et qui sont : somme, différence, produit, quotient, puissance et racine.

Lorsque les variables qui entrent dans un système d'*équations* sont plus nombreuses que ces *équations*, le but qu'on se propose est d'étudier la marche de ces variables ; mais la question se réduit toujours à pouvoir déterminer à chaque instant les valeurs des variables dépendantes au moyen de celles des variables indépendantes, c'est-à-dire à résoudre les *équations* proposées par rapport aux variables considérées comme dépendantes, et qui prennent alors le nom d'inconnues.

Cela posé, il est extrêmement important de bien concevoir que des *équations*, en nombre quelconque, ne peuvent déterminer qu'un pareil nombre d'inconnues, mais les déterminent habituellement ; c'est-à-dire que si le nombre des *équations* d'une question se trouvait inférieur au nombre des inconnues, la question, en général, aurait une infinité de solutions ; et que si, au contraire, le nombre des conditions surpassait celui des inconnues, en général, la question serait absurde, parce qu'elle exigerait qu'une même chose fût à la fois de deux ou de plusieurs manières différentes.

Pour établir ces principes, il suffira de montrer qu'habituellement une *équation* détermine une inconnue, que deux *équations* simultanées déterminent deux inconnues, etc.

Considérons d'abord une *équation* isolée

$$A = B,$$

ne contenant qu'une seule inconnue x.

Pour approcher par tâtonnements de la valeur de cette inconnue, on pourrait lui attribuer une première valeur a, choisie arbitrairement : la substitution de cette valeur à x, dans les deux membres de l'*équation*, fournirait ordinairement des résultats inégaux, sans quoi on serait tombé, par hasard, sur une bonne valeur de l'inconnue ; quoi qu'il en soit, cette première opération fournirait déjà des indications utiles, puisque, par l'étendue de la différence des valeurs qu'auraient prises les deux membres, on pourrait préjuger la distance de la valeur a à une bonne valeur de x.

Substituant ensuite à x une autre valeur plus grande, par exemple $a + h$, comme, en général, les deux membres de l'*équation* auront varié de quantités inégales, leur différence aura diminué ou augmenté ; dans le premier cas, il y aura lieu de supposer qu'on s'est approché d'une bonne valeur de x, et, dans l'autre, qu'on s'en est éloigné.

Une troisième substitution, habituellement, fera prendre aux deux membres de l'*équation* des valeurs moins différentes que précédemment, et, en continuant de la sorte, ordinairement on parviendra à une valeur de x dont la substitution ne laisse plus subsister entre les deux membres qu'une différence très-petite relativement à la valeur de chacun d'eux.

A partir de là, en continuant de faire varier x chaque fois dans le sens indiqué par les substitutions précédentes, on finira habituellement par dépasser le but, c'est-à-dire

qu'en cherchant toujours à rapprocher davantage les deux membres l'un de l'autre, on arrivera à un point où celui des deux membres qui était le plus grand sera devenu le plus petit.

On pourra toujours alors affirmer que les deux derniers nombres substitués comprennent une bonne valeur de x, et de nouvelles substitutions intercalaires permettront ensuite d'approcher autant qu'on le voudra de cette bonne valeur.

Cette méthode instinctive de résolution, à laquelle on n'a recours qu'après avoir épuisé tous les procédés plus parfaits que l'algèbre est précisément destinée à fournir, cette méthode nous fournira du moins le principe de la démonstration que nous avions en vue.

En effet, on peut en traduire l'esprit en ces termes : x variant d'une manière continue de zéro à l'infini, les deux membres de l'*équation* varient aussi d'une manière continue; tantôt ils s'éloignent et tantôt ils se rapprochent; mais, sauf les cas particuliers, ils deviennent quelquefois égaux et ne le deviennent que de temps en temps; x passe alors par une de ses bonnes valeurs.

Une *équation* à une inconnue détermine donc habituellement cette inconnue.

Mais il ne faudrait évidemment pas conclure de ce qui vient d'être dit, que toute *équation* contenant en apparence une inconnue la détermine nécessairement.

En effet, il pourra arriver que, de quelque manière qu'on fasse varier x, les deux membres de l'*équation* restent toujours égaux ou toujours équidistants.

Dans le premier cas, l'*équation* ne renfermera effectivement aucune condition; ce ne sera qu'une identité ou expression d'un fait vrai. Telle serait l'*équation*

$$\frac{x^2}{x} + 3 = x + 3.$$

Dans le second cas, l'*équation* contiendra une contradiction manifeste, telle que, par exemple,

$$2x + 3 = 2x + 5.$$

Au reste, il importe de remarquer que, dans ces deux cas exceptionnels, l'*équation* ne détermine plus l'inconnue, parce qu'elle ne la contient pas effectivement.

Le cas où l'inconnue subsiste dans l'*équation*, quelques réductions qu'on tente, et où les deux membres, tantôt se rapprochant, tantôt s'écartant l'un de l'autre, ne parviennent, toutefois, jamais à l'égalité, ce cas reste à part. L'*équation* alors correspond, il est vrai, à un problème actuellement impossible, mais non plus à une question niaise ou absurde; le même problème, habituellement, aurait pu être soluble avec d'autres données.

Les trois circonstances exceptionnelles que nous venons d'indiquer sont désignées sous les noms d'*indétermination*, d'*incompatibilité* et d'*impossibilité*.

Dans les deux premiers cas, on ne peut rien tirer de l'*équation*, puisque l'inconnue n'y entre pas; dans le troisième, on résout encore l'*équation*, quoique impossible, soit pour se rendre compte des motifs de l'impossibilité, soit même, ce qui a une bien plus grande importance, pour interpréter la solution négative ou imaginaire obtenue, c'est-à-dire pour l'appliquer, après l'avoir réalisée, à la solution d'un problème analogue au problème proposé.

Considérons maintenant deux *équations* à deux inconnues x et y : si l'on attribuait à x une valeur arbitraire, chacune des *équations*, considérée isolément, déterminerait pour y des valeurs correspondantes; ces valeurs de y seraient, en général, différentes; mais si x varie d'une manière continue, on conçoit que les valeurs de y, qui varieront aussi d'une manière continue, tantôt s'éloigneront et tantôt se rapprocheront, et, en général, deviendront égales de temps en temps.

Deux *équations* déterminent donc habituellement deux inconnues.

Mais il est clair qu'il pourra arriver que les valeurs de l'une de ces inconnues ne deviennent jamais égales, quelque valeur qu'on attribue à l'autre, ou qu'elles restent toujours égales ou toujours équidistantes. On retrouverait alors, pour un système de deux *équations* à deux inconnues, les trois cas exceptionnels d'impossibilité, d'indétermination et d'incompatibilité.

— Résolution des équations. La résolution des *équations* a eu d'abord pour objet la recherche des valeurs des inconnues qui pouvaient y satisfaire. Ces valeurs ne pouvaient être que réelles et positives. Plus tard, lorsqu'au lieu de données exclusivement numériques on a admis dans les énoncés des problèmes des données littérales, on est arrivé, pour les inconnues, à des expressions formulées pouvant, selon les cas, représenter des grandeurs absolues ou ne conserver de solutions véritables que la forme algébrique, sans possibilité d'une réalisation arithmétique. Pour donner un sens précis au problème de la résolution des *équations* algébriques, il est indispensable d'écarter complètement la recherche directe des racines des *équations* numériques; il est même nécessaire d'élever la question jusqu'à ne considérer que l'*équation* la plus générale de chaque degré, parce qu'une *équation* littérale particulière pourrait n'avoir, pour aucun système de valeurs des coefficients, le plus grand nombre de solutions que comporte son degré.

Cela posé, par résoudre l'*équation* générale de degré m, on doit entendre chercher les formules qui donneraient les solutions de cette *équation* dans le cas où elles existeraient toutes. On reconnaît aisément qu'une *équation* de degré m peut avoir m solutions arithmétiques et ne peut pas en avoir davantage (v. racine). Il résulte de là que la résolution de l'*équation* générale du degré m doit fournir les m formules qui peuvent convenir à l'inconnue.

La résolution algébrique n'a pu encore être obtenue que pour les *équations* les plus simples, c'est-à-dire pour les *équations* des quatre premiers degrés.

— *Premier degré.* L'*équation* du premier degré se ramène à la forme

$$ax + b = 0;$$

elle donne

$$x = -\frac{b}{a};$$

elle devient indéterminée lorsque b et a s'évanouissent en même temps; elle est impossible et donne pour x une valeur infinie lorsque a est nul.

— *Second degré.* L'*équation* du second degré est de la forme

$$ax^2 + bx + c = 0$$

ou

$$x^2 + px + q = 0.$$

Si elle a deux solutions $x = a$, $x = b$, elle doit pouvoir se mettre sous la forme

$$(x - a)(x - b) = 0$$

ou

$$x^2 - (a + b)x + ab = 0.$$

On voit donc, a et b représentant des nombres essentiellement positifs, que, pour qu'une *équation* du second degré ait deux solutions, il faut qu'étant ordonnée par rapport aux puissances décroissantes de x, et le terme en x^2 étant précédé du signe $+$, son second terme soit précédé du signe $-$ et son troisième terme du signe $+$. On voit en même temps que le coefficient du premier terme étant 1, celui du second est la somme des deux solutions, tandis que le terme tout connu en est le produit. Une *équation* du second degré capable de deux solutions aura donc la forme

$$x^2 - px + q = 0,$$

et la résolution de cette *équation* consistera dans la recherche de deux nombres dont la somme fasse p et le produit q.

Mais il faut remarquer qu'il ne suffirait pas qu'une *équation* du second degré eût la forme

$$x^2 - px + q = 0$$

pour qu'on pût affirmer qu'elle aura deux solutions. En effet, l'*équation*

$$x^2 - 5x + 10000 = 0,$$

par exemple, n'aurait évidemment aucune solution, car on ne saurait partager 5 en deux parties dont le produit soit 10,000. Il faudra, pour que l'*équation* ait effectivement ses deux solutions, que p et q remplissent l'un à l'égard de l'autre une certaine condition d'inégalité. Cette condition se présentant d'elle-même dans la résolution, nous la supposerons d'avance remplie, et nous allons chercher les formules qui donneraient les deux solutions de l'*équation*

$$x^2 - px + q = 0,$$

dans le cas où elles existeraient.

La méthode consiste à mettre l'*équation* sous une forme telle, que le second membre étant un nombre, le premier soit un carré en x, de manière à pouvoir ensuite, sauf à prendre les précautions convenables, extraire les racines carrées des deux membres, pour abaisser au premier le degré de l'*équation*.

L'*équation* proposée étant

$$x^2 - px + q = 0,$$

pour que le premier membre fût un carré, il faudrait que q fût égal à $\frac{p^2}{4}$; car, dans tout carré $x^2 - 2hx + h^2$, le troisième terme est le carré de la moitié du coefficient du second.

Ce qui manque au premier membre de l'*équation*, pour être carré, est donc ce qui manque à q pour faire $\frac{p^2}{4}$, c'est-à-dire $\frac{p^2}{4} - q$: on ajoutera donc $\frac{p^2}{4} - q$ aux deux membres de l'*équation*, ce qui donnera

$$x^2 - px + \frac{p^2}{4} = \frac{p^2}{4} - q.$$

Maintenant, il suffit de traduire l'*équation* pour en avoir immédiatement les solutions : comme le premier membre $x^2 - px + \frac{p^2}{4}$ est le carré algébrique soit de $x - \frac{p}{2}$, soit de $\frac{p}{2} - x$, l'*équation* signifie que le carré de la différence absolue de x à $\frac{p}{2}$ doit être $\frac{p^2}{4} - q$, c'est-à-dire que x doit surpasser $\frac{p}{2}$, ou en être surpassé, d'une quantité qui, élevée au carré, donne $\frac{p^2}{4} - q$, ou d'une quantité égale à la racine carrée de $\frac{p^2}{4} - q$. x devra donc être égal à $\frac{p}{2}$ plus ou moins la racine carrée de $\frac{p^2}{4} - q$:

$$x = \frac{p}{2} \pm \sqrt{\frac{p^2}{4} - q}.$$

Telles sont les formules qui donneraient les solutions de l'*équation*

$$x^2 - px + q = 0,$$

dans le cas où elles existeraient.

Pour pouvoir appliquer ces formules à une *équation* quelconque du second degré, numérique ou littérale, il suffit de les traduire : elles signifient que l'inconnue d'une *équation* du second degré est la moitié du coefficient de son second terme, changé de signe, plus ou moins la racine carrée du carré de cette moitié augmenté du terme tout connu de l'*équation*, changé aussi de signe. Si donc l'*équation* se présente sous la forme

$$x^2 + (A - B)x + C - D = 0,$$

les valeurs de x seront

$$x = \frac{B - A}{2} \pm \sqrt{\frac{(B - A)^2}{4} + D - C}.$$

Pour que ces valeurs soient réelles, il faut que la quantité placée sous le radical soit positive : dans le cas contraire, les racines sont dites *imaginaires*.

$\frac{(B - A)^2}{4} - (C - D)$ peut être positif dans des conditions différentes, ou bien parce que $C - D$ étant négatif, $D - C$ sera positif et qu'alors $\frac{(B - A)^2}{4} + D - C$ sera positif, quelles que soient les valeurs absolues de $B - A$ et de $D - C$; ou bien parce que $C - D$ étant positif serait moindre que $\frac{(B - A)^2}{4}$. Si nous supposons d'abord $C - D$ négatif,

$$\frac{(B - A)^2}{4} + D - C$$

sera plus grand que $\frac{(B - A)^2}{4}$; la racine carrée de $\frac{(B - A)^2}{4} + D - C$ sera donc plus grande que $\frac{B - A}{2}$, en valeur absolue, et par conséquent ce sera le radical qui donnera son signe à la valeur de x. Les deux racines, dans ce cas, seront donc de signes contraires. Si nous supposons maintenant $C - D$ positif, mais moindre que $\frac{(B - A)^2}{4}$, $\frac{(B - A)^2}{4} - (C - D)$ sera moindre que $\frac{(B - A)^2}{4}$, sa racine sera moindre que $\frac{B - A}{2}$, en valeur absolue, et, par conséquent, ce sera alors le terme $\frac{B - A}{2}$ qui donnera son signe. Les deux racines seront donc alors de même signe et du signe contraire à celui de $\frac{A - B}{2}$, c'est-à-dire que si $A - B$ est positif, les deux racines seront négatives, et que si $A - B$ est négatif les deux racines seront positives.

L'*équation* du second degré se présente habituellement sous la forme

$$Ax^2 + Bx + C = 0.$$

On en tire

$$x = \frac{-B \pm \sqrt{B^2 - 4AC}}{2A}.$$

Ces deux valeurs prennent des formes singulières lorsque A s'évanouit : l'une d'elles devient infinie, et l'autre paraît indéterminée, mais sa vraie valeur est $-\frac{C}{B}$.

— *Troisième degré.* L'*équation* générale du troisième degré

$$x^3 + Px^2 + Qx + R = 0$$

se ramène à une forme plus simple

$$x^3 + px + q = 0,$$

en y remplaçant x par $x - \frac{P}{3}$, ce qui augmente ses trois racines de $\frac{P}{3}$.

Commençons par déterminer la condition de réalité des trois racines : la fonction $x^3 + px + q$ prend une valeur infinie négative pour $x = -\infty$, et une valeur infinie positive pour $x = +\infty$; si donc elle croît constamment avec x, elle ne passera qu'une seule fois par la valeur zéro; si elle croît d'abord jusqu'à une valeur maximum moindre que zéro, pour décroître jusqu'à une valeur minimum, positive aussi, et croître ensuite jusqu'à $+\infty$, elle ne passera encore qu'une fois par zéro; mais si, après avoir crû jusqu'à une valeur maximum positive, elle décroît ensuite jusqu'à une valeur minimum négative, comme elle croîtra ensuite jusqu'à $+\infty$, elle aura passé trois fois par zéro, la première entre $-\infty$ et sa valeur maximum positive, la seconde entre sa valeur maximum positive et sa valeur minimum négative, le troisième enfin entre sa valeur minimum négative et $+\infty$. Or, la dérivée de $x^3 + px + q$ est $3x^2 + p$. Cette dérivée, positive pour $x = -\infty$ et pour $x = +\infty$, resterait toujours positive si p était positif; la fonction dans ce cas croîtrait toujours; elle ne passerait qu'une fois par zéro; l'*équation* n'aurait donc alors qu'une racine réelle. Ainsi, avant tout, pour que l'*équation* ait ses trois racines réelles, il faudra que p soit négatif.

En supposant p négatif, la dérivée $3x^2 + p$, positive pour $x = -\infty$, s'annulera pour

$$x = -\sqrt{-\frac{p}{3}},$$

deviendra négative entre

$$x = -\sqrt{-\frac{p}{3}} \quad \text{et} \quad x = +\sqrt{-\frac{p}{3}},$$

s'annulera de nouveau pour $x = +\sqrt{-\frac{p}{3}}$ et redeviendra positive de

$$x = +\sqrt{-\frac{p}{3}} \quad \text{à} \quad x = +\infty.$$

La fonction prendra donc sa valeur maximum pour $x = -\sqrt{-\frac{p}{3}}$, et sa valeur minimum pour $x = +\sqrt{-\frac{p}{3}}$. Les conditions cherchées seraient donc que la substitution de $-\sqrt{-\frac{p}{3}}$ à x dans $x^3 + px + q$ donnât un résultat positif, et celle de $+\sqrt{-\frac{p}{3}}$ un résultat négatif; mais ces deux conditions se réduisent à une seule, parce que le maximum est nécessairement plus grand que le minimum. Il en résulte, en effet, qu'il suffit que le maximum et le minimum soient de signes contraires pour que le maximum soit nécessairement positif et le minimum nécessairement négatif.

La condition à exprimer est donc que

$$+\frac{p}{3}\sqrt{-\frac{p}{3}} - p\sqrt{-\frac{p}{3}} + q$$

et

$$-\frac{p}{3}\sqrt{-\frac{p}{3}} + p\sqrt{-\frac{p}{3}} + q$$

ou

$$-\frac{2p}{3}\sqrt{-\frac{p}{3}} + q \quad \text{et} \quad +\frac{2p}{3}\sqrt{-\frac{p}{3}} + q$$

soient de signes contraires, ce qui exige que leur produit

$$\frac{4p^3}{27} + q^2$$

soit négatif. Les conditions de réalité sont donc en définitive

$$p < 0 \quad \text{et} \quad 4p^3 + 27q^2 < 0;$$

mais la première rentre évidemment dans la seconde.

La résolution, par radicaux, de l'*équation* du troisième degré ne réussit qu'imparfaitement, et il en est à plus forte raison de même pour l'*équation* du quatrième degré. Au reste, ces *équations* sont les dernières qui soient résolubles de cette manière.

Pour résoudre l'*équation*

$$x^3 + px + q = 0,$$

on remplace x par $y + z$, ce qui donne une *équation* indéterminée que l'on décompose ensuite en deux, en introduisant entre y et z une relation propre à simplifier les calculs ultérieurs.

La substitution donne

$$y^3 + 3y^2z + 3yz^2 + z^3 + p(y + z) + q = 0$$

ou

$$y^3 + z^3 + q + (3yz + p)(y + z) = 0$$

en posant

$$y^3 + z^3 = -q;$$

comme $y + z$ ne peut être nul, puisque c'est la valeur de x, l'*équation* se réduit à

$$3yz + p = 0.$$

Ainsi, les deux *équations* à résoudre sont

$$y^3 + z^3 = -q \quad \text{et} \quad yz = -\frac{p}{3}.$$

En élevant les deux membres de la seconde au cube, on introduira des solutions étrangères; mais il sera facile de les séparer ensuite. On résout donc les deux *équations*

$$y^3 + z^3 = -q \quad \text{et} \quad y^3z^3 = -\frac{p^3}{27}$$

qui donnent immédiatement

$$y^3 = -\frac{q}{2} + \sqrt{\frac{q^2}{4} + \frac{p^3}{27}}$$

et

$$z^3 = -\frac{q}{2} - \sqrt{\frac{q^2}{4} + \frac{p^3}{27}};$$

d'où

$$y = \sqrt[3]{-\frac{q}{2} + \sqrt{\frac{q^2}{4} + \frac{p^3}{27}}}$$

et

$$z = \sqrt[3]{-\frac{q}{2} - \sqrt{\frac{q^2}{4} + \frac{p^3}{27}}}.$$

y et z, ainsi déterminées, auraient chacune trois valeurs : si A est l'une des valeurs de y les deux autres seront $A\alpha$ et $A\alpha^2$, α et α^2 désignant les deux racines cubiques imaginaires de l'unité ; de même, les trois valeurs de z peuvent être représentées par B, $B\alpha$ et $B\alpha^2$. $y+z$ aurait donc neuf valeurs distinctes ; mais trois seulement d'entre elles fourniront des racines de l'*équation* proposée. Pour distinguer des autres les couples de valeurs de y et de z dont la somme fournira de bonnes valeurs de x, il suffit d'observer que ces valeurs conjointes doivent satisfaire à l'*équation*

$$yz = -\frac{p}{3},$$

et qu'en élevant cette *équation* au cube on a introduit dans les résultats, pour valeurs de x, à la fois les racines des trois *équations* distinctes

$$x^3 + px + q = 0$$
$$x^3 + p\alpha x + q = 0$$
$$x^3 + p\alpha^2 x + q = 0.$$

En supposant donc que A et B aient été choisis de manière à fournir pour produit $-\frac{p}{3}$, les trois bonnes valeurs de x seront

$$x = A + B$$
$$x = A\alpha + B\alpha^2$$
$$x = A\alpha^2 + B\alpha;$$

car les autres combinaisons donneraient au produit ou $-\frac{p\alpha}{3}$, ou $-\frac{p\alpha^2}{3}$.

Lorsque $\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}$ est positif, y^3 et z^3 étant réels, il existe pour chacune des inconnues y et z une valeur réelle, et le produit de ces valeurs ne pouvant être ni $-\frac{p\alpha}{3}$ ni $-\frac{p\alpha^2}{3}$ est nécessairement $-\frac{p}{3}$. Dans ce cas donc, le choix des valeurs de y et de z, dont on doit faire la somme pour avoir x, est très-facile ; mais ce cas est précisément celui où l'*équation* n'a qu'une racine réelle. Dans le cas, au contraire, où $\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}$ est négatif, les valeurs de x sont réelles, mais celles de y et de z sont embarrassées de parties imaginaires qui disparaîtraient bien dans les sommes des valeurs convenablement associées de ces deux inconnues, mais qu'on ne peut isoler par les procédés de l'algèbre élémentaire ; c'est le cas irréductible. On le résout par la méthode des fonctions circulaires. V. TRISECTION DE L'ANGLE.

— *Quatrième degré.* L'*équation* du quatrième degré, débarrassée de son second terme, est

$$x^4 + px^2 + qx + r = 0.$$

On peut, pour la résoudre, chercher à en décomposer le premier membre en deux facteurs du second degré

$$x^2 + mx + n \quad \text{et} \quad x^2 + m'x + n';$$

le problème de cette décomposition ne dépend que de la résolution d'une *équation* du troisième degré. En effet, les valeurs de m changées de signes sont les sommes deux à deux des racines de l'*équation* proposée elle-même ; or, la somme totale des quatre racines étant nulle, les sommes partielles des racines prises deux à deux seront égales deux à deux et de signes contraires ; en sorte que l'*équation* en m, qui admettra pour racines ces six sommes partielles, sera bien du sixième degré, mais pourra s'abaisser au troisième, parce qu'elle ne contiendra que les puissances paires de l'inconnue. Du reste, quand on aura m, n s'obtiendra ensuite par une *équation* du premier degré.

Les conditions que doivent remplir m, n, m' et n' sont celles de l'identité du produit

$$(x^2 + mx + n)(x^2 + m'x + n')$$

et du premier membre de l'*équation* proposée. Cette identité s'exprime par les *équations* $m + m' = 0$, $mm' + n + n' = p$, $mn' + m'n = q$ et $nn' = r$, qui, en remplaçant dans les dernières m' par $-m$, se réduisent à

$$n+n'=p+m^2, \quad nn'=r \quad \text{et} \quad m(n'-n)=q.$$

Les valeurs de n et de n' tirées des deux premières seraient les racines de l'*équation*

$$N^2 - (p + m^2)N + r = 0,$$

dont la différence $n' - n$ s'exprime par le double du radical ou par

$$\sqrt{(p+m^2)^2 - 4r};$$

en substituant à $n' - n$ cette valeur dans

$$m(n' - n) = q,$$

il reste, pour déterminer m l'*équation*,

$$m\sqrt{(p+m^2)^2 - 4r} = q$$

ou

$$m^6 + 2pm^4 + (p^2 - 4r)m^2 - q^2 = 0,$$

qui remplit bien les conditions prévues. Les [illegible] être exprimées [illegible] pondantes de [illegible] d'ailleurs aisément des *équations* posées plus haut, en sorte que celles de z elles-mêmes pourraient être formulées en fonction des coefficients de l'*équation* pro- [illegible] tent au- [illegible] étique de [illegible] plus aisément que par leur emploi.

— *Cinquième degré.* Non-seulement les méthodes élémentaires ne réussissent plus sur les *équations* des degrés supérieurs au quatrième, mais il a même été démontré que l'*équation* du cinquième degré n'était pas résoluble par radicaux, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de combinaison de radicaux du cinquième, du troisième et du second degré, portant sur des fonctions rationnelles des coefficients, qui puisse représenter une racine de l'*équation* du cinquième degré. La résolution de cette *équation* peut se ramener à la quintisection d'une fonction elliptique ; toutefois, on n'est pas encore parvenu, pour la résoudre, à des formules pratiques. V. ELLIPTIQUE.

— *Résolution arithmétique.* La résolution algébrique des *équations* de degrés supérieurs présentant des difficultés insurmontables, les géomètres ont dû tourner leurs efforts vers le calcul approximatif des racines des *équations* numériques, et l'on peut dire que le but aujourd'hui est atteint, quoique les méthodes, sans doute, puissent par la suite recevoir d'heureuses modifications. V. RACINE.

— ABAISSEMENT DES ÉQUATIONS. La résolution algébrique des *équations* générales, c'est-à-dire dont tous les coefficients sont indépendants, est arrêtée, comme nous l'avons dit, au cinquième degré ; mais il existe dans tous les degrés, en nombre infini, des *équations* particulières que l'on peut résoudre algébriquement en profitant de relations aperçues entre leurs coefficients.

Outre les *équations* binômes que l'on sait résoudre toutes, les *équations* trinômes rentrant dans le type

$$Ax^{2m} + Bx^m + C = 0,$$

qui se ramènent à des *équations* binômes, les *équations* de la forme

$$x^{2m} + px^m + q = 0,$$

que l'on pourrait encore résoudre de la même manière, il existe une infinité d'*équations* complètes que l'on peut résoudre en les abaissant, c'est-à-dire en les décomposant en *équations* plus simples. On peut essayer d'abaisser une *équation* sans rien savoir à l'avance de ses racines : on cherchera, par exemple, si elle a des racines commensurables (V. RACINE) ou si elle a des diviseurs du second degré à coefficients commensurables (V. DIVISEUR), etc. ; mais, en général, l'abaissement ne s'obtient que par la connaissance préalable d'une relation particulière entre quelques racines de l'*équation*, relation suggérée soit par l'étude de l'énoncé du problème concret dont l'*équation* proposée doit fournir les solutions, soit par l'inspection des coefficients. Du reste, on peut toujours abaisser une *équation* entre les racines de laquelle on connaît une relation qui ne peut pas se déduire des relations générales qui lient les racines de toute *équation* à ses coefficients.

En effet, supposons que l'on sache, par exemple, que trois racines d'une *équation* $f(x) = 0$ satisfont à la relation

$$\varphi(x', x'', x''') = 0;$$

en formant de la proposée une *équation* transformée par la relation

$$\varphi(y, x'', x''') = 0,$$

c'est-à-dire l'*équation* dont les racines seraient formées de celles de la proposée, prises deux à deux, de la même manière que x' est formée des deux racines particulières x'' et x''', comme cette *équation* en y aurait au moins une racine commune avec l'*équation* proposée, les deux *équations* dans lesquelles on aurait représenté l'inconnue par la même lettre auraient un facteur commun. En déterminant ce facteur commun, on aurait le moyen de décomposer l'*équation* proposée en deux autres. Il est à remarquer que l'abaissement effectué serait d'autant plus avantageux qu'il y aurait un plus grand nombre de groupes de racines de l'*équation* proposée satisfaisant à l'*équation* φ, tant que ce nombre n'atteindrait pas la moitié du degré de l'*équation* proposée ; au contraire, la méthode deviendrait illusoire si toutes les racines de l'*équation* pouvaient avec d'autres occuper successivement une même place dans l'*équation* φ, puisque alors le plus grand commun diviseur entre le premier membre de l'*équation* proposée et celui de la transformée serait identiquement le premier membre de la proposée ; mais, dans ce cas exceptionnel, la nature de la relation connue suggérerait d'elle-même d'autres méthodes d'abaissement naturellement plus efficaces que la méthode générale ne l'est habituellement, puisque les connaissances préalables, acquises sur l'*équation* à résoudre, seraient plus étendues. Les *équations* réciproques, c'est-à-dire dont toutes les racines prises deux à deux convenablement donnent un produit constant, sont dans ce cas, et on en abaisse le degré de moitié (V. RÉCIPROQUE) ; il en serait de même des *équations* dont les racines prises deux à deux donneraient une somme constante : on abaisse les *équations* réciproques en prenant pour inconnue la somme de deux racines réciproques ; on abaisserait de même les *équations* dont nous parlons en prenant pour inconnue le produit de deux racines formant la somme donnée. Le cas où l'on saurait que l'*équation* proposée a des racines égales échapperait aussi complétement à la méthode générale ; c'est cependant l'un des premiers qui aient été traités, du vivant même de Descartes.

— TRANSFORMATION DES ÉQUATIONS. On entend par : Transformer une *équation*, la changer en une autre dont les racines aient avec celles de la proposée une relation connue. Chacune des racines de l'*équation* transformée peut dépendre soit d'une seule racine de la proposée, soit de deux, ou de trois, etc. La méthode pour traiter la question est toujours la même ; mais les difficultés de calcul se compliquent d'autant plus que le nombre des racines de la proposée qui doivent concourir à former une racine de la transformée est plus considérable.

Supposons d'abord que chaque racine de la transformée ne doive dépendre que d'une seule racine de la proposée. Soit $f(x) = 0$ l'*équation* proposée ; désignons par y l'inconnue de l'*équation* transformée, et soit $y = \varphi(x)$ la relation connue qui doit servir à la transformation. Si l'on pouvait résoudre l'*équation* $f(x) = 0$, on obtiendrait successivement toutes les valeurs de y, c'est-à-dire toutes les racines de l'*équation* transformée, en remplaçant successivement, dans l'*équation* $y = \varphi(x)$, x par les racines de l'*équation* proposée ; mais, puisque y se forme de x, réciproquement x se forme de y, et si l'*équation* $y = \varphi(x)$ peut se résoudre par rapport à x et donne $x = \psi(y)$, il est clair que y devra satisfaire à l'*équation*

$$f[\psi(y)] = 0$$

qui sera l'*équation* cherchée. Ainsi, pour augmenter les racines d'une *équation* d'une quantité h, on remplacera dans cette *équation* x par $y - h$; pour les multiplier par k, on remplacera x par $\frac{y}{k}$; pour en former les carrés, on remplacera x par $\sqrt{y}$, etc.

Supposons maintenant qu'une racine de l'*équation* transformée doive dépendre de deux racines de l'*équation* proposée, et soit $y = \varphi(x', x'')$ la relation de transformation. Si $a, b, c, \ldots, k, l$ désignent les m racines de l'*équation* proposée, l'*équation* cherchée est

$$[y - \varphi(a, b)]\,[y - \varphi(a, c)]\,[y - \varphi(a, d)]\ldots [y - \varphi(b, a)]\ldots = 0.$$

C'est cette *équation* qu'il faut former sans connaître les valeurs de $a, b, c, \ldots, k, l$. On l'obtiendra, compliquée il est vrai de solutions étrangères, au moyen de deux opérations successives, en formant d'abord l'*équation*

$$[y - \varphi(x, a)]\,[y - \varphi(x, b)]\ldots [y - \varphi(x, l)] = 0,$$

que nous désignerons par

$$\psi(y, x) = 0$$

et formant ensuite l'*équation*

$$\psi(y, a)\psi(y, b)\ldots \psi(y, l) = 0.$$

Cette *équation* contiendra toutes les valeurs cherchées de y et en plus les valeurs

$$\varphi(a, a),\ \varphi(b, b)\ldots \varphi(l, l).$$

La question ainsi posée, on voit qu'elle se réduit à deux éliminations successives de x, l'une entre $y = \varphi(x', x)$ et $f(x) = 0$, l'autre entre $\psi(y, x) = 0$ et $f(x) = 0$. En effet, soient en général deux *équations* $f(u) = 0$ et $f_1(z, u) = 0$: éliminer u entre ces deux *équations* serait chercher l'*équation* qui devrait donner toutes les valeurs de z. Or, si l'on désigne par $m, n, p\ldots$ les valeurs de u, l'*équation* cherchée sera évidemment

$$f_1(z, m) \times f_1(z, n) \times f_1(z, p)\ldots = 0.$$

L'*équation* finale obtenue en suivant la marche indiquée contiendrait, comme nous l'avons dit, les solutions étrangères

$$y = \varphi(a, a),\ y = \varphi(b, b)\ldots$$

On pourrait, pour les supprimer, former à part l'*équation* transformée par la relation $y = \varphi(x, x)$ et enlever ensuite, du premier membre de l'*équation* précédemment obtenue, le premier membre de cette dernière ; mais on simplifie le calcul en enlevant d'avance de l'*équation* $\psi(y, x) = 0$ le facteur qui doit engendrer les solutions étrangères : si on donnait à x une de ses valeurs a, par exemple, dans $\psi(y, x)$, aussitôt après la substitution $\psi(y, x)$ deviendrait divisible par $y - \varphi(a, a)$; c'est-à-dire que $\psi(y, x)$ contient virtuellement le facteur $y - \varphi(x, x)$, de telle sorte que si l'on faisait la division, le reste en x que l'on obtiendrait contiendrait en facteur le premier membre de l'*équation* proposée. On fera donc cette division, on négligera le reste, on substituera le quotient obtenu au premier membre de l'*équation* proposée, et, en achevant l'élimination, on obtiendra l'*équation* transformée telle qu'elle devait être, c'est-à-dire débarrassée de solutions étrangères.

Les transformations simples que l'on emploie le plus consistent à augmenter toutes les racines d'une même quantité ou à les multiplier par un même nombre ; on se sert de la première pour faire disparaître le second terme de l'*équation*, et de la seconde pour réduire le coefficient du premier terme à l'unité, sans introduire de dénominateurs. La recherche des diamètres d'une courbe de degré supérieur nécessite la formation de l'*équation* dont les racines seraient les demi-sommes deux à deux des abscisses des points de rencontre de la courbe avec une parallèle indéterminée à la direction commune des cordes. Mais la transformation la plus célèbre est celle dont se servit Lagrange pour arriver à la séparation des racines réelles d'une *équation* numérique.

L'*équation* étant supposée débarrassée de racines égales, pour être assuré d'en séparer toutes les racines réelles, il fallait substituer, entre les limites, les termes d'une progression par différence dont la raison fût moindre que la plus petite différence de deux de ces racines entre elles. Lagrange imagina donc de former l'*équation* dont les racines fussent les différences deux à deux de celles de la proposée, ou l'*équation* dont les racines fussent les carrés de ces différences. La première devant avoir ses racines deux à deux égales et de signes contraires, la seconde s'en déduisait en remplaçant simplement y^2 par z. L'*équation* aux carrés des différences étant obtenue, il ne restait plus qu'à prendre la limite inférieure de ses racines positives et à extraire, par défaut, la racine carrée de cette limite ; cette racine devait fournir la raison de la progression cherchée.

Lagrange a tiré de l'*équation* aux carrés des différences un nouveau parti, en l'employant à fournir les conditions de réalité des racines des *équations* littérales : lorsqu'une *équation* a toutes ses racines réelles, les carrés des différences de ces racines sont tous positifs, et, réciproquement, lorsque l'*équation* aux carrés des différences des racines d'une *équation* a toutes ses racines positives, la proposée a elle-même toutes ses racines réelles ; car si une *équation* avait un seul couple

$$a \pm b\sqrt{-1}$$

de racines imaginaires, la différence

$$\pm 2b\sqrt{-1}$$

des racines de ce couple donnerait un carré négatif $-b^2$. Les conditions de réalité des racines d'une *équation* se réduisent donc à celles qui exprimeraient que l'*équation* aux carrés des différences de ses racines a toutes ses racines positives, et par conséquent ne présente que des variations.

La méthode d'élimination par le plus grand commun diviseur introduit souvent dans l'*équation* transformée des solutions étrangères qu'il est difficile de prévoir et dont il est encore plus difficile de se débarrasser. On évite l'introduction de ces solutions étrangères, prévues ou imprévues, en employant la méthode d'élimination par les fonctions symétriques. Les coefficients de l'*équation* cherchée sont des fonctions symétriques de ses racines, et par suite des fonctions symétriques de celles de l'*équation* proposée elle-même ; on peut les calculer directement et séparément. Outre l'avantage que les calculs sont indépendants les uns des autres et que, par conséquent, les erreurs, s'il en a été commis, ne vicient pas à la fois tous les résultats, la méthode des fonctions symétriques présente encore souvent celui d'une simplicité exceptionnelle. C'est évidemment, au reste, à cette recherche des transformées des *équations* que convient plus directement la méthode d'élimination par les fonctions symétriques. La nature de la question l'aurait suggérée d'elle-même, dans ce cas, si elle n'avait pas été connue d'ailleurs.

— Astron. Les astronomes appellent généralement *équation* la différence qui existe, au même instant, entre l'élément vrai d'un corps et son élément moyen, c'est-à-dire la quantité dont il faut augmenter ou diminuer sa position, calculée dans l'hypothèse d'un mouvement uniforme, pour trouver, à un moment donné, sa véritable situation, telle qu'elle résulte de son mouvement réel, qui est ordinairement varié. En termes plus généraux, l'*équation* astronomique est la différence, positive ou négative, entre un résultat moyen et un résultat vrai, considérés au même instant.

Il y a plusieurs espèces d'*équations*.

— *Equation annuelle.* Parmi les nombreuses inégalités de la lune, il en est une qui s'appelle *équation* annuelle, bien que cette expression ne convienne rigoureusement qu'au nombre par lequel on corrige l'inégalité. Découverte et indiquée par Tycho-Brahé, déterminée plus exactement par Horoccius, elle a été expliquée par Newton, et rattachée aux conséquences de l'attraction universelle.

Il arrive, une fois par an, que la lune est plus près du soleil qu'à tout autre moment de l'année : c'est à l'époque du périhélie, alors que la terre elle-même, dont la lune est le satellite, est à sa plus petite distance du soleil. Il résulte de cette circonstance qu'à l'époque du périhélie le soleil attire la lune plus fortement qu'aux autres époques de l'année. Cette attraction a pour effet de diminuer la force centrale de la lune vers la terre. La lune, étant moins attirée par la terre, s'en éloigne nécessairement ; son orbite devient plus grand, et, par suite, la durée de sa révolution plus longue, car les carrés des temps des révolutions sont toujours comme les cubes des diamètres des orbites. Le mouvement réel de la lune est donc, à cette époque-là, moins rapide que son mouvement moyen, et, d'après la définition, l'*équation* annuelle est la différence qui existe entre le chemin réel que la lune a parcouru, et celui qu'elle aurait parcouru dans le même temps, si son mouvement n'eût subi aucune altération. Cette quantité est de 11'16''. Elle se modifie aux nœuds et à l'apogée. C'est pourquoi on distingue quelquefois l'*équation* annuelle du nœud de la lune et l'*équation* annuelle de son apogée. La première est de 8'50'', et la seconde de 23'12''.

— *Equation du centre. Equation de l'orbite. Prostaphérèse.* Ces expressions, les deux premières surtout, sont employées pour désigner la différence entre le mouvement elliptique, réel, d'une planète dans son orbite, et son mouvement moyen, supposé circulaire et uniforme, et effectué dans le même temps.

La détermination de l'*équation* du centre pour une planète quelconque est un des problèmes les plus importants de l'astronomie. Il se rattache à la recherche de l'anomalie vraie, question autrefois célèbre sous le nom de *problème de Kepler.*

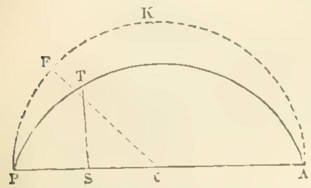

Soit ATP l'orbite elliptique réelle d'une planète, par exemple de la terre, vue du soleil S. L'anomalie vraie est l'angle PST, formé au foyer de l'ellipse, c'est-à-dire au centre du soleil, par le grand axe de cette orbite, et par le rayon vecteur mené du soleil à la terre. Supposons maintenant une demi-circonférence AKP, décrite sur la ligne des apsides comme diamètre, et imaginons qu'une terre fictive parcoure cette demi-circonférence dans le même temps que la vraie terre emploie à décrire la demi-ellipse, et soit T la position de la vraie terre, au moment où la terre fictive est en F. On appelle anomalie moyenne l'angle FCP, formé par le diamètre AP et le rayon mené du centre à la planète fictive. Comme on voit, l'anomalie moyenne est la distance de l'astre au périhélie P, distance qui croît uniformément et proportionnellement au temps. Par exemple, une planète qui emploierait six mois à aller du périhélie à l'aphélie, c'est-à-dire à parcourir la demi-ellipse ATP, aurait, à la fin du premier mois, une anomalie moyenne de 30°; à la fin du second mois, une anomalie moyenne de 60°, et ainsi de suite. Si l'on connaît la durée de la révolution complète d'une planète, on en tire donc immédiatement son anomalie moyenne. Or, par définition, l'*équation* du centre est égale à la différence entre l'arc PT, réellement parcouru, et l'arc moyen PF, c'est-à-dire à la différence des angles PST et PCF. C'est ce qu'on exprime en disant que l'*équation* du centre est égale à la différence entre l'anomalie vraie et l'anomalie moyenne.

Il ne peut entrer dans notre plan de faire connaître ici les calculs assez longs par lesquels on détermine l'anomalie vraie. Nous avons voulu seulement faire comprendre l'extension que prend la définition de l'*équation* du centre, et indiquer du même coup une des méthodes qui servent à résoudre le problème qu'elle comporte.

Il ressort clairement de l'explication qui vient d'être donnée que l'*équation* du centre varie d'un moment à l'autre. Elle est nulle aux apsides ou le lieu moyen et le lieu vrai de la planète coïncident. Mais, à partir d'un de ces points, elle augmente, atteint son maximum, puis diminue, pour redevenir nulle au point opposé. Pour la terre, ou, ce qui revient au même, pour le soleil vu de la terre, la plus grande *équation* du centre est de 1° 55′ 20″,5.

— *Equation séculaire.* C'est la quantité angulaire dont une planète, au bout de quelques siècles, est en avance ou en retard, par rapport au point qu'elle devrait occuper, si ses révolutions étaient toujours de même durée. Cette *équation* a été nettement accusée, pour la première fois, par Kepler, en 1625. Cet astronome, ayant examiné les observations de Regiomontanus et de Waltherus, avait constamment trouvé les lieux de Jupiter et de Saturne en avance ou en retard sur les points qu'ils auraient dû occuper, d'après les moyens mouvements déterminés par Ptolémée et par Tycho-Brahé. La durée des révolutions planétaires est donc variable. Il en est de même pour les satellites, et notamment pour la lune. Halley, le premier, comparant d'anciennes observations d'éclipses avec des observations modernes, acquit la certitude que le moyen mouvement de la lune est plus rapide de nos jours qu'autrefois : l'accélération, en la supposant uniforme, serait de 10″ par siècle. Mayer, dans ses *Tables de la lune* (1752), établit une *équation* qu'il appelle séculaire, pour corriger le mouvement moyen de la lune, et en déduire son mouvement réel, par des méthodes particulières, suivant que le siècle est antérieur ou postérieur à l'année 1750. Malgré ces recherches, le fait lui-même, paraissant inexplicable, était encore contesté, et même rejeté entièrement par plusieurs géomètres, au nombre desquels s'est trouvé Lagrange, lorsque, le 19 décembre 1787, Laplace annonça qu'il avait trouvé les causes de cette accélération. Elle résulte, en effet, de la variation de l'excentricité de l'orbite terrestre, produite par l'attraction des planètes; et, loin d'aller toujours en croissant, comme on l'avait supposé, elle suit d'une manière inverse les lois de cette variation, et augmente ou diminue, selon que l'excentricité diminue ou augmente. Ainsi, ce qui paraît une accélération aujourd'hui se convertira en un retardement dans la suite des siècles, pour redevenir, après une autre suite de siècles, une accélération. Lagrange a confirmé cette explication, qui lui avait d'abord échappé, quoiqu'elle pût se déduire de ses formules générales de perturbation. L'*équation* séculaire qui résulte de cette théorie est de

$$(10'',18)i^2 + (0'',0185)i^3,$$

i étant le nombre de siècles écoulés depuis 1700.

Le mouvement de Jupiter, comme celui de la lune, est accéléré. Lalande a donné les valeurs suivantes des *équations* séculaires de quelques planètes, pendant 2,000 ans :

Mercure.	5°
Vénus.	0° 38′
Lune	1°
Jupiter	3° 23′ 20″
Saturne.	5° 13′ 20″

— *Equation du temps.* C'est la plus employée des *équations* astronomiques. On sait que le temps compris entre deux passages successifs du soleil au méridien porte le nom de jour solaire ou jour vrai, et que, par suite de l'augmentation continuelle, mais inégale, de l'ascension droite du soleil, les divers jours solaires qui se succèdent ne sont pas de même durée. Cela posé, imaginons un soleil fictif, qui se meuve uniformément sur l'équateur, et qui le parcoure entièrement, dans le même temps que le soleil vrai emploie à décrire l'écliptique. Par la nature même de son mouvement, et par la position de son orbite, ce soleil fictif engendre des jours parfaitement égaux, puisqu'il met invariablement le même temps entre deux passages successifs au méridien. Comme l'année du soleil fictif est de même durée que celle du soleil vrai, et qu'ainsi il produit le même nombre de jours, chacun de ces jours représente la moyenne des jours du soleil vrai dans le cours de l'année. De là le nom de *soleil moyen* donné au soleil fictif que nous avons supposé en mouvement sur l'équateur, et le nom de *jour moyen* donné au temps qui s'écoule entre deux passages successifs du soleil moyen au méridien. C'est le temps moyen qui est marqué par nos horloges, tandis que le temps vrai est marqué par les cadrans solaires. L'intervalle de temps compris entre les passages du soleil vrai et du soleil moyen au méridien du lieu n'est autre chose que ce qu'on appelle l'*équation* du temps. Si l'on aime mieux, l'*équation* du temps est la différence des heures que doivent marquer deux horloges réglées, l'une sur le temps moyen, l'autre sur le temps vrai. Pour abréger, on dit quelquefois : c'est la différence entre l'heure vraie et l'heure moyenne.

La *Connaissance des temps* donne, chaque année et pour chaque jour, une table des valeurs de l'*équation*, pour l'instant où il est midi vrai; ou plutôt cette table contient, non l'*équation* du temps, mais le temps moyen à midi vrai. Elle est divisée en deux colonnes verticales : la première est remplie par les dates du mois; la seconde présente, en regard de chaque date, le temps moyen correspondant à l'instant précis où le soleil passe au méridien. Pour comprendre les nombres qui y sont inscrits, il faut se rappeler que, pour les astronomes, midi s'écrit 0 h. 0 m. 0 s. Ainsi, le jour où le temps moyen à midi vrai est marqué 0 h. 12 m. 34 s., 95, cela veut dire qu'au moment où le centre du soleil passe au méridien, une bonne horloge, réglée sur le temps moyen, doit indiquer 12 h. 12 m. 34 s., 95.

L'*équation* du temps est nulle quatre fois par an, savoir : le 15 avril, le 15 juin, le 31 août et le 25 décembre. Du 15 avril au 15 juin, le temps moyen retarde sur le temps vrai : cela veut dire que l'horloge moyenne marque moins de midi lorsque le soleil passe au méridien. Mais l'*équation* du temps diminue; les deux instants de midi se rapprochent chaque jour, et enfin ils se confondent le 15 juin. A partir de là, le temps moyen prend de l'avance, et, jusqu'au 31 août, l'horloge moyenne marque 12 heures et quelque chose au moment du midi vrai. Du 31 août au 25 décembre, le temps moyen retarde de nouveau. Enfin, du 25 décembre au 15 avril de l'année suivante, il avance. La plus grande *équation* du temps a lieu le 2 novembre; elle dépasse 16 minutes.

A côté de la colonne des temps moyens, la *Connaissance des temps* contient une autre colonne, dans laquelle sont inscrites les différences qui surviennent, chaque jour, entre les valeurs successives de l'*équation*. Si donc on veut avoir l'*équation* du temps pour un instant quelconque de la journée, on l'obtiendra au moyen d'une simple proportion, en se fondant d'ailleurs sur la supposition que, dans l'espace de 24 heures, l'*équation* du temps varie proportionnellement au temps écoulé. Voyez les articles INÉGALITÉS, PERTURBATIONS, ORBITES, etc.

— Astron. et Géod. Dans toute recherche conduisant à exprimer un grand nombre d'observations astronomiques ou physiques par des formules basées sur une théorie connue, le but que l'on se propose est de dresser des tables, telles, par exemple, que les tables de la lune, des planètes, etc., destinées à présenter les nombres déduits des observations faites. Or, à cause des inévitables difficultés dont chaque observation est entourée, par le fait des circonstances et des milieux où l'on se trouve, des instruments que l'on emploie, par le fait aussi d'une certaine mesure de faillibilité chez l'observateur, il est impossible qu'il ne se manifeste pas quelques écarts entre les tables construites à une certaine époque et les résultats d'un grand nombre d'observations recueillies à une autre époque. Ces écarts sont alors regardés comme exprimant les erreurs des tables. Par exemple, si l'on détermine la position du soleil à une certaine époque de l'année, il arrive presque toujours que la longitude observée diffère de quelques fractions de seconde, quelquefois même de plus d'une seconde, de la longitude déduite des formules. Il importe donc de déterminer de temps en temps les erreurs des tables, de rechercher les corrections dont elles sont susceptibles, et de faire ces corrections de la manière la plus avantageuse. Cette recherche s'effectue à l'aide de la méthode dite des *équations de condition*, que nous allons exposer, en résumant l'excellente notice que Puissant y a consacrée.

Dans l'*équation* qui exprime la dépendance qu'ont entre eux les éléments A, B, C,... si l'on remplace ces éléments respectifs par $A + x$, $B + y$, $C + z$,... les quantités x, y, z... désignant par hypothèse de très-petites corrections, si ensuite on fait tous les développements nécessaires, on pourra, à cause de la petitesse des corrections, négliger les puissances supérieures de x, y, z,... et représenter le résultat par cette *équation* linéaire

$$ax + by + cz + \ldots = m.$$

Les coefficients a, b, c,..., ont été donnés par une première observation; une seconde observation donnera

$$a'x + b'y + c'z + \ldots = m';$$

une troisième observation donnera une *équation* analogue, et ainsi de suite. On aura soin que le nombre des observations, et par suite celui des *équations* surpasse beaucoup celui des inconnues. Telles sont les *équations* de condition, ainsi nommées parce que, déduites d'un grand nombre d'expériences, elles représentent probablement toutes les conditions du phénomène qui en a été l'objet.

Des diverses méthodes propres à résoudre ces *équations*, on préfère aujourd'hui celle que Legendre a imaginée, et qu'il a nommée méthode des moindres carrés.

Supposons toujours x, y, z,... les corrections des éléments, et représentons par e, e', e'',... les erreurs commises dans les observations successives; on aura :

$$\begin{aligned} e &= ax + by + cz + \ldots \\ e' &= a'x + b'y + c'z + \ldots \\ e'' &= a''x + b''y + c''z + \ldots \\ &\ldots\ldots\ldots\ldots, \end{aligned}$$

équations qui seront, comme nous l'avons dit, en même nombre que les observations, mais en plus grand nombre que les inconnues. Cela posé, si l'on fait la somme des carrés de toutes ces erreurs, et que, pour abréger, l'on pose

$$\begin{aligned} e^2 + e'^2 + e''^2 + \ldots &= U \\ a^2 + a'^2 + a''^2 + \ldots &= S(a^2) \\ ab + a'b' + a''b'' + \ldots &= S(ab), \text{ etc...,} \end{aligned}$$

on aura

$$U = S(a^2) + S(b^2)x^2 + S(c^2)y^2 + \ldots + 2S(ab)x + 2S(ac)y + \ldots + 2S(bc)xy + \ldots$$

Différentiant successivement cette expression par rapport à x, y, z, ..., et égalant chaque différentielle à zéro, il viendra

$$\frac{dU}{dx} = S(ab) + S(b^2)x + S(bc)y + \ldots = 0,$$

$$\frac{dU}{dy} = S(ac) + S(bc)x + S(c^2)y + \ldots = 0$$

Il résulte de là que, pour former l'*équation* du minimum, par rapport à l'une des inconnues, il faut multiplier tous les termes de chaque *équation* de condition par le coefficient de l'inconnue dans cette *équation*, pris avec son signe, et égaler à zéro la somme de tous ces produits. Les *équations* résultantes se résolvent alors par les moyens connus.

Donnons une application pour indiquer la marche à suivre. On sait que les longueurs M, M_1, M_2, M_3... des degrés des méridiens croissent à très-peu près comme les carrés des sinus des latitudes l, l_1, l_2, l_3, ... correspondant respectivement à leurs milieux. Si donc, e, e', e'', e''', ... expriment les erreurs dont ces mesures peuvent être affectées, on aura les *équations* de condition

$$\begin{aligned} M - z - y\sin^2 l &= e \\ M_1 - z - y\sin^2 l_1 &= e' \\ M_2 - z - y\sin^2 l_2 &= e'' \\ M_3 - z - y\sin^2 l_3 &= e''' \end{aligned}$$

Dans ces *équations*,

$$y = \text{[illegible]}\, a(1 - \varepsilon^2),$$

a étant le rayon de l'équateur, ε^2 le carré de l'excentricité des méridiens, et π le rapport de la circonférence au diamètre, 3,1415926...

D'un autre côté, par les mesures géodésiques et astronomiques, on a trouvé :

à l'équateur,

$M = 110{,}582^{\text{mèt.}},1$, et $l = -1° \; 31' \; 0'',5$;

dans l'Inde,

$M_1 = 110{,}628^{\text{mèt.}},6$, et $l_1 = +13° \; 6' \; 31'',0$;

en France,

$M_2 = 111{,}131^{\text{mèt.}},2$, et $l_2 = +45° \; 4' \; 18'',1$;

en Suède,

$M_3 = 111{,}489^{\text{mèt.}},1$, et $l_3 = +66° \; 20' \; 10'',3$.

Ainsi les quatre *équations* de condition deviennent

$$\begin{aligned} 110{,}582{,}1 - z - y\,0{,}00070 &= e \\ 110{,}628{,}6 - z - y\,0{,}05144 &= e' \\ 111{,}131{,}2 - z - y\,0{,}50125 &= e'' \\ 111{,}489{,}1 - z - y\,0{,}83890 &= e''', \end{aligned}$$

et se réduisent, en vertu de la condition du minimum, à ces deux-ci

$$\begin{aligned} 443{,}830{,}4 - 4z - y\,1{,}39229 &= 0 \\ -155{,}000{,}4 + z\,1{,}39229 + y\,0{,}95765 &= 0; \end{aligned}$$

d'où l'on tire

$y = 1{,}089^{\text{mèt.}},036\ldots \qquad z = 110{,}576^{\text{mèt.}},054.$

Et, comme l'aplatissement α a pour expression

$$\alpha = \frac{1}{2}\varepsilon^2 = \frac{y}{3z},$$

et que, de plus, le rayon de l'équateur est

$$a = \frac{180}{\pi} z(1 + 2\alpha),$$

on trouve

$$\alpha = 0{,}0032831 = \frac{1}{304{,}58}.$$

Log $a = 6{,}8046357$, d'où $a = 637{,}7284^{\text{m}}$.

Faisant alors les substitutions nécessaires, les erreurs les plus probables sont donc :

$$\begin{aligned} e &= 2^{\text{m}},8 \\ e' &= -6^{\text{m}},1 \\ e'' &= 6^{\text{m}},8 \\ e''' &= -3^{\text{m}},6. \end{aligned}$$

— Chim. Pour se rendre un compte exact des réactions, on a l'habitude de les représenter par des *équations*. Dans ces *équations*, le premier membre contient les formules des divers corps qui entrent en réaction précédés d'un coefficient qui indique combien de molécules réagissent, et le second membre, qui est séparé du premier par le signe de l'égalité [=], contient les formules des produits qui se forment dans la réaction. Comme rien ne se perd dans les actions chimiques, il est clair que le second membre de l'*équation* doit rigoureusement contenir tous les atomes qui existaient dans le premier, différemment groupés.

Comme exemple d'*équation* chimique, nous représenterons la réaction qui donne naissance à l'hydrate cuivrique, au moyen de l'hydrate de potasse et du sulfate cuivrique.

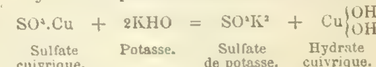

L'atome de soufre, les six atomes d'oxygène, l'atome de cuivre, les deux atomes d'hydrogène et les deux atomes de potassium, qui font partie du premier membre, se retrouvent dans le second, où ils sont seulement groupés d'une manière différente.

— **Anecdotes**. Le lecteur ne s'attend pas sans doute à trouver des anecdotes au mot *équation*. Nous allons pourtant lui *en* donner. En voici une qui en vaut dix, et cette raison explique le pronom *en* souligné, qui, dans la circonstance, est au pluriel.

L'astronome Villemot, mort en 1713, avait une telle passion pour les mathématiques, que, lorsqu'on lisait devant lui quelque morceau de prose ou de poésie qui excitait son admiration, le plus grand éloge qu'il en pût faire, c'était de s'écrier : « Cela est beau comme une *équation*. »

On met aussi cette anecdote sur le dos du mathématicien Bossut; mais la scène se serait passée au Théâtre-Français. On représentait *Phèdre;* notre mathématicien était charmé; les beaux vers de Racine lui allaient à l'âme; de temps en temps, ses deux voisins l'entendaient pousser une exclamation. Au dernier acte, il résuma tous ses sentiments d'admiration en un seul mot, en s'écriant : « Messieurs, voilà qui est beau comme une *équation*. » Ce brave homme était le type du savant qui ne voit autour de lui que sa science : tout le reste n'existe pas. Il était à son lit de mort; sa famille l'entourait et sanglotait en voyant qu'il avait complètement perdu connaissance. Tout à coup survient Maupertuis. A la vue de toute la famille éplorée, il s'écrie : « Je vais le faire parler. » Et, se penchant à l'oreille du moribond, il dit en élevant la voix : « Carré de 12? — 144. » Ce furent ses dernières paroles.

ÉQUATORIAL, ALE adj. (é-koua-to-ri-al, a-le — rad. *équateur*). Qui constitue l'équateur : *Le cercle* ÉQUATORIAL. *La ligne* ÉQUATORIALE. ‖ Qui est situé à l'équateur céleste ou terrestre; qui est propre aux contrées voisines de l'équateur : *Les contrées* ÉQUATORIALES. *Les mers* ÉQUATORIALES. *Les plantes* ÉQUATORIALES. *Les climats* ÉQUATORIAUX. *Les étoiles* ÉQUATORIALES. *Ces fameuses monta-*

gnes ÉQUATORIALES *ont longtemps passé pour un mythe.* (L. Figuier.) *Les cachalots sont des cétacés qui appartiennent à peu près exclusivement aux mers* ÉQUATORIALES. (Toussenel.) *Le grand courant* ÉQUATORIAL *paraît dû à des causes analogues à celles qui donnent naissance aux moussons.* (A. Maury.)

— s. m. Astron. Appareil principalement composé d'une lunette mobile autour d'une parallèle à l'axe du monde.

— Antonyme. Polaire.

— **Encycl.** Astron. L'*équatorial* sert à suivre le mouvement apparent d'une étoile. C'est un théodolite dont l'axe, au lieu d'être vertical, est parallèle à l'axe du monde. Supposons qu'en un point quelconque d'une tige parallèle à l'axe du monde on applique une lunette puissante, qui permette de voir, en plein jour, des étoiles de première grandeur. Supposons, en outre, que cette lunette soit disposée de manière à faire un angle constant avec la tige, et qu'on la dirige vers un astre que l'on veut observer. Si, au moyen d'un mouvement d'horlogerie, on imprime à la tige un mouvement de rotation tellement réglé que sa révolution soit complète d'une culmination à l'autre, on verra constamment l'astre au centre du réticule de la lunette. On aura ainsi constaté que le mouvement diurne du ciel est uniforme. L'intervalle de temps compris entre deux passages supérieurs consécutifs d'une étoile au même méridien est appelé jour sidéral. Le pendule de l'horloge sidérale, c'est-à-dire de l'horloge qui fait mouvoir l'*équatorial*, donne 86,400 oscillations en un jour sidéral. L'*équatorial*, que l'on nomme aussi machine parallactique, est muni de deux cercles : l'un, le cercle *équatorial*, sert à déterminer l'ascension droite de l'astre; l'autre, le cercle de déclinaison, sert à en mesurer la distance polaire.

ÉQUATORIALEMENT adv. (é-koua-to-ri-a-le-man — rad. *équateur*). Physiq. Dans une position relative ou analogue à celle de l'équateur, par rapport à la terre, c'est-à-dire perpendiculairement à l'axe : *Le barreau de bismuth et un barreau d'antimoine se sont disposés* ÉQUATORIALEMENT *entre les pôles de l'aimant ordinaire en fer à cheval.* (Mém. de l'Institut.)

ÉQUATORIEN, IENNE s. et adj. (é-koua-to-riain, iè-ne). Géogr. Citoyen de la république de l'Equateur; qui appartient à cet Etat ou à ses habitants : *Les* ÉQUATORIENS. *La république* ÉQUATORIENNE. *L'armée* ÉQUATORIENNE.

ÉQUEIAS, déesse protectrice des chevaux et des cochers dans l'antiquité. L'image de cette divinité, couronnée de fleurs, était ordinairement placée dans les écuries au-dessus du râtelier. On l'appelait aussi *Epone*, et Juvénal lui donne ce nom dans les vers de sa VIIIe satire, où il se moque de la passion d'un consul pour les chevaux :

Dans les fumiers impurs il cherche sa patronne,
Et sa bouche ne sait jurer que par Epone.

On a trouvé, en 1807, à Mitrowicz, un buste en bronze de la déesse Equeias; il a été déposé au musée de Pesth, en Hongrie. Ce buste, le seul qui existe en ce genre, a 325 millimètres de hauteur et pèse environ 12 kilogrammes. Il est beaucoup moins remarquable sous le rapport de l'exécution que sous celui de la rareté. Le travail en est grossier et paraît devoir être attribué à quelque sculpteur de la colonie romaine de Sirmio, sous les ruines de laquelle le buste a été découvert. On croit qu'il remonte à peu près à l'époque d'Alexandre Sévère. Le costume est celui des conducteurs de chars aux jeux du cirque. Le nom d'Equeias est inscrit sur la partie inférieure du buste.

ÉQUEMAUVILLE, village et commune de France (Calvados), cant. de Honfleur, arrond. et à 12 kilom. de Pont-l'Evêque, à 56 kilom. de Caen; 705 hab. Sur le territoire de cette commune se trouve la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, pittoresquement située sur la côte de Grâce, qui domine Honfleur et l'embouchure de la Seine. Cette chapelle, dont les murs sont couverts d'*ex-voto*, est en grande vénération parmi les marins, qui y font de nombreux pèlerinages, et qu'il n'est pas rare de voir gravissant la côte sur les mains et sur les genoux.

ÉQUERRAGE s. m. (é-kè-ra-je — rad. *équerrer*). Techn. Action d'equerrer; état d'un objet équerré. ‖ Ouverture de l'angle formé par deux plans adjacents d'une pièce de bois : *Vous avez trop d'*ÉQUERRAGE. ‖ *Equerrage en gras* ou *Equerrage gras*, An[illegible] d'équerrage plus grand que 90°. ‖ *Équerrage en maigre* ou *Équerrage maigre*, An[illegible] a moins de 90°. ‖ *Pren*[illegible], Relever les valeurs de [illegible]res sur les plans des diverses parties d'un vaisseau. ‖ *Porter des équerrages*, [illegible]vec la fausse équerre l'ouverture actuelle d'un angle dièdre avec l'ouverture qu'il doit avoir.

ÉQUERRE s. f. (é-kè-re — du préf. *é*, et [illegible] carré). Techn. In[illegible] pièces ajustées à [illegible]t à vérifier des an[illegible] tracer des angles [illegible] triangulaire dont [illegible]t, et qui sert à tracer sur le papier des perpendiculaires, des angles droits et des parallèles. ‖ Instrument qui sert à tracer et à découper des ovales, et qu'on appelle aussi COMPAS À ELLIPSE ou CROIX MOBILE. ‖ Pièce de fer plat en T ou en L, servant à consolider divers assemblages de charpenterie, de menuiserie, etc. ‖ Levier coudé qui, dans certaines serrures à deux pênes, est attaqué par la clef pour faire mouvoir le demi-tour. ‖ *Equerre à épaulement*, Equerre dont l'une des branches est trois fois plus épaisse que l'autre. ‖ *Equerre à onglet*, Equerre qui porte un rebord saillant. ‖ *Double équerre*, Instrument formé de deux règles assemblées en T. ‖ *Triple équerre*, Instrument formé de trois règles assemblées en angle trièdre dont tous les angles sont droits, et servant à élever ou à vérifier des perpendiculaires sur un plan. ‖ *Fausse équerre*, Equerre ordinaire dont les branches sont mobiles, de façon qu'on peut donner une valeur quelconque à l'angle qu'elles forment. ‖ *En équerre* ou *d'équerre*, À angle droit : *Ce mur n'est pas* D'ÉQUERRE. *Il faut mettre cette pierre* D'ÉQUERRE. *Les pyramides construites* D'ÉQUERRE *font voir assez que la géométrie était connue en Egypte de temps immémorial.* (Volt.) ‖ *A fausse equerre*, A angle aigu ou obtus : *Tailler une poutre, bâtir un mur* À FAUSSE ÉQUERRE.

— Par anal. Coude à angle droit; angle dièdre droit : *Ces deux murs forment* ÉQUERRE.

— Poétiq. Moyen de modifier la forme de la matière, de la travailler :

... Le marbre, ou la brique, ou la pierre,
Rebelle au luth, n'obéit qu'à l'*équerre*.
CAMPISTRON.

Notre assassin renonce à son art inhumain,
Et désormais, la règle et l'*équerre* à la main,
Laissant de Galien la science suspecte,
De méchant médecin devient bon architecte.
BOILEAU.

— Fig. Régularité froide et outrée : *Nous avons l'habitude de considérer tout ce qui s'écarte de notre* ÉQUERRE *comme livré à la confusion.* (B. de St-P.)

Claude, c'est un savant, un poudreux antiquaire,
Pesant les mots, réglant les phrases à l'*équerre*.
A. MAQUET et F. LACROIX.

— Géom. *Equerre d'arpenteur*, Cylindre ou prisme creux percé d'ouvertures dans deux plans perpendiculaires, de façon que les deux rayons visuels menés par ces ouvertures forment un angle droit dont le centre occupe le pied de l'instrument. On s'en sert pour mener des droites et élever des perpendiculaires sur le terrain. ‖ *Equerre octogonale*, Instrument qui diffère du précédent en ce qu'il porte huit ouvertures au lieu de quatre, ce qui permet de tracer sur le terrain des angles de 45°.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

— Hydraul. Coude d'un tuyau de conduite.

— Mar. Empatture et assemblage à mi-bois.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre perle.

— **Encycl.** *Equerre à dessiner.* Pour mener, par un point donné, une perpendiculaire à une droite, on applique l'un des côtés de l'angle droit de l'*équerre* contre cette droite et la règle contre le grand côté de l'*équerre*; en faisant alors glisser l'*équerre* contre la règle, on amène le second côté de l'angle droit de l'*équerre* à passer par le point d'où l'on voulait mener la perpendiculaire; il ne reste qu'à la tracer le long de ce second côté.

Pythagore traçait un angle droit par le moyen suivant, qui se tire du théorème du carré de l'hypoténuse. Trois lignes droites composées, l'une de cinq parties égales, l'autre de quatre et la troisième de trois parties de même valeur, déterminent un triangle dont un des angles a 90°, c'est-à-dire est droit ou en *équerre*.

Pour mener par un point donné une parallèle à une droite, on applique l'un des côtés de l'*équerre* contre cette droite et la règle contre un autre côté; en faisant alors glisser l'*équerre* contre la règle, on amène le premier côté de l'*équerre* à passer par le point d'où l'on voulait mener la parallèle; il ne reste plus qu'à la tracer le long de ce premier côté.

Pour vérifier une *équerre*, on applique l'un des côtés de l'angle droit contre la règle et l'on trace une droite le long de l'autre côté, on retourne alors l'*équerre* sur son autre face de manière qu'elle s'applique contre la règle par le même côté que dans sa première position; en faisant ensuite glisser l'*équerre* contre la règle, on doit pouvoir amener le second côté à coïncider exactement avec la droite qu'on a tracée.

— *Equerre du tailleur de pierres.* L'*équerre* du tailleur de pierres est évidée à l'intérieur et ce sont les côtés intérieurs qui servent à vérifier la taille. La première face plane de la pierre étant déjà dressée, l'ouvrier applique l'un des côtés intérieurs de l'*équerre* sur cette face plane, de manière que le plan de l'*équerre* se trouve perpendiculaire à l'arête vive que la seconde face de la pierre doit former avec la première : le second côté interne de l'*équerre* doit se trouver dans la seconde face.

Les constructeurs se servent habituellement d'une *équerre* composée de deux règles assemblées, à tenons et à mortaises, ou tout autrement. Dans l'*équerre* dite *à chapeau*, l'une des règles dépasse l'autre en épaisseur des deux côtés. On emploie l'*équerre* à chapeau pour élever des perpendiculaires à l'arête d'un prisme. Il suffit alors d'appuyer la branche saillante sur cette arête et de tracer une ligne le long de l'autre branche. Les *équerres* en métal sont généralement d'une seule pièce; elles sont, comme celles en bois, simples ou à chapeau. La sauterelle ou fausse *équerre* se compose de deux branches réunies à charnière, comme celles d'un compas, et pouvant prendre toutes les valeurs angulaires possibles. On peut relever avec cet instrument l'ouverture de tous les angles.

Les artisans donnent encore le nom d'*équerre* à toutes sortes de pièces de fer courbées à angle droit et fixées avec des clous ou des vis sur des ouvrages de menuiserie, de charpente, etc., dans le but de maintenir les assemblages.

— *Equerre d'arpenteur.* L'*équerre* d'arpenteur est un prisme octogonal régulier, évidé à l'intérieur, dont les faces latérales sont percées longitudinalement de petites fenêtres dans les axes desquelles sont tendus des fils. Ces fenêtres s'ouvrent alternativement dans la partie supérieure ou inférieure d'une face, et sur la face opposée une fente étroite est pratiquée en regard. Les plans déterminés par une fente et le fil qui traverse la fenêtre opposée sont deux à deux perpendiculaires, de sorte que, de quelque manière que l'*équerre* soit placée, si l'observateur vise successivement, par deux fentes alternées, les fils tendus en regard, les plans des visées sont perpendiculaires.

L'*équerre* se termine à sa partie inférieure par une douille au moyen de laquelle l'instrument peut être fixé verticalement sur un pied.

Pour élever sur le terrain une perpendiculaire à une droite jalonnée, en l'un de ses points, on dresse le pied de l'*équerre* en ce point et on tourne l'appareil de manière que l'un des plans de visée passe par les jalons; la direction perpendiculaire se trouvant alors déterminée, l'aide, guidé par les indications de l'arpenteur, peut y planter un premier jalon et ensuite d'autres qui prolongent la même perpendiculaire.

— *Equerre graphomètre.* Cet instrument, qui sert à la fois d'*équerre* et de graphomètre, est composé d'un cylindre fixe *a*, présentant un seul plan de visée, déterminé d'un côté par une fente et de l'autre par une fenêtre avec fil; et d'un cylindre supérieur *b*, offrant deux plans de visée à angle droit, déterminés comme celui du cylindre *a*. La partie supérieure est mobile sur l'autre, au moyen d'une crémaillère intérieure qui s'engrène avec un pignon monté sur un axe portant une tête *d*. Le bord supérieur du cylindre *a* est recouvert d'un cercle argenté divisé en 360 degrés, dont le zéro correspond à la fente du plan de visée; la partie correspondante du cylindre *b* porte un vernier dont le zéro est placé au droit de la fente de l'un des plans de visée. Enfin, ce dernier cylindre est muni, à sa partie supérieure, d'une aiguille aimantée, qui sert à orienter les deux côtés de l'angle que l'on relève.

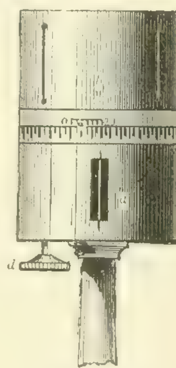

Le cylindre supérieur seul fait fonction d'*équerre* pour mener des perpendiculaires; mais, par l'emploi simultané des deux cylindres, on peut mesurer un angle comme avec le graphomètre. Il suffit pour cela de diriger successivement l'un des plans de visée du cylindre *b* dans les deux directions qui forment cet angle et d'observer le chemin décrit par le zéro du vernier.

— *Equerre à réflexion ou à miroir.* Cet instrument, qui a l'avantage de pouvoir être tenu à la main, se compose d'un parallélipipède creux en cuivre, portant trois couples de miroirs, et laissant sur ses bords des ouvertures pour permettre aux rayons lumineux de venir s'y réfléchir. Dans chacun des couples, l'un des miroirs n'est étamé que dans la moitié de sa hauteur.

Considérons, par exemple, les deux miroirs D et E, dont les plans forment un angle de 90°; soit OX une direction fixe sur laquelle on veut abaisser une perpendiculaire d'un point O'. Le pied de cette perpendiculaire sera le point M, si de ce point on aperçoit O et O' en superposition exacte, le premier directement par la partie non étamée du miroir D et le second par réflexion.

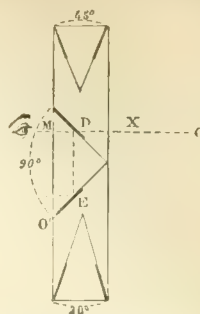

— *Equerre à coulisse.* On donne le nom d'*équerre à coulisse* à un instrument qui sert à mesurer les diamètres des corps cylindriques; il se compose d'une règle divisée AB et d'un curseur perpendiculaire C. La règle est terminée par un arrêt D de même longueur. On appuie l'instrument contre la surface du cylindre de manière que la règle en touche une section normale et que les extrémités des arrêts buttent contre elle. La hauteur de l'un des arrêts est la flèche et la distance DC est la corde d'un arc de la section. Or, la corde qui correspond à une flèche donnée dépend du diamètre de la circonférence dans laquelle est pris l'arc; on conçoit donc que la distance AC observée sur l'instrument détermine le diamètre cherché. L'instrument donne lui-même le diamètre au moyen de sa graduation. Ce genre d'*équerre*, que l'on nomme quelquefois *pied à coulisse*, rentre dans les instruments qui servent à mesurer les épaisseurs, tels que le compas d'épaisseur, la règle à fourche, la grande règle à croix, etc.

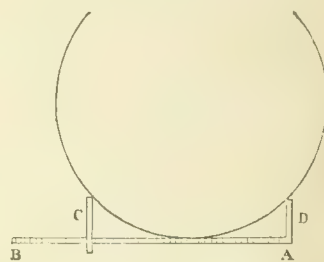

— Franc-maç. Dans la franc-maçonnerie, l'*équerre* est un des outils symboliques adoptés par l'ordre. Elle compose, avec le niveau et la perpendiculaire, la planche à tracer, la pierre cubique et la pierre brute, les six bijoux d'une loge, les trois premiers appelés mobiles, les trois derniers immobiles. Elle enseigne à l'initié que toutes ses actions doivent être réglées par la droiture et la justice. Le vénérable ou président d'une loge porte une *équerre* attachée à son cordon; les maîtres ont aussi pour emblèmes une *équerre* et un compas.

ÉQUERRÉ, ÉE (é-kè-ré) part. passé du v. Equerrer : *Pièce de bois* ÉQUERRÉE.

ÉQUERRER v. a. ou tr. (é-kè-ré — rad. *équerre*). Techn. Amener à l'angle dièdre voulu : ÉQUERRER *une pièce de bois.* ÉQUERRER *un angle.*

ÉQUERRET s. m. (é-kè-rè). Ornith. Nom vulgaire de plusieurs oiseaux du genre mauve.

ÉQUERRINE adj. f. (é-kè-ri-ne — rad. *équerre*). Econ. rur. Se dit d'une race de vaches laitières chez lesquelles l'écusson embrasse les mamelles et la face interne des cuisses, et forme ensuite une sorte d'équerre.

ÉQUERVE s. f. (é-kèr-ve — rad. *écarver*). Mar. Se dit pour empatture, écart, dans quelques ports.

ÉQUES s. m. (é-kuèss — mot lat. qui signif. *chevalier*). Ichthyol. Nom scientifique du genre chevalier.

ÈQUES ou **ÉQUICOLES**, en latin *Æqui*, *Æquiculi*, *Æquicolæ*, peuple de l'Italie ancienne, dans le Latium, au N. des Herniques et des Volsques. Præneste était leur ville principale. On n'est pas d'accord sur l'étymologie de leur nom : les uns le font venir d'*aqua*, eau (pays d'eau), les autres d'*æquus*, juste, d'autres enfin des mots étrusques *opsc*, *op*. Ce peuple avait une grande réputation de justice. Numa leur emprunta le droit fécial, qui consistait à ne jamais faire la guerre à un peuple sans la lui avoir préalablement déclarée par le ministère d'une espèce de héraut d'armes, appelé lui-même fécial. L'histoire des Eques n'est qu'une série de guerres, tantôt heureuses, tantôt malheureuses, avec les Romains. Vers l'an 305 av. J.-C., le territoire des Eques fut envahi par

l'armée romaine, chargée de châtier sévèrement une bonne fois ces turbulents voisins de leurs révoltes incessantes. N'osant affronter les chances d'un combat en rase campagne, ils se retranchèrent dans leurs villes. Les Romains les prirent les unes après les autres en cinquante-cinq jours et les ruinèrent pour la plupart. La nation des Èques fut presque entièrement détruite. Le pays des Èques était une des contrées les plus pittoresques de l'Italie.

ÉQUESTRE adj. (é-kuè-stre — lat. *equestris;* de *equus*, cheval). Qui a rapport aux chevaux, à l'art de les dresser et de les monter : *Les Anglais sont posés depuis longtemps comme la grande nation* ÉQUESTRE *du monde.* (Chapus.) *Partout, dans la France ancienne, le goût du cheval et des habitudes* ÉQUESTRES *se trouve mêlé aux usages de la vie.* (Chapus.) ‖ Qui est représenté à cheval : *Une statue* ÉQUESTRE. *Un portrait* ÉQUESTRE. *Les statues* ÉQUESTRES *dues aux mains savantes de Donatelli et de Verocchio ne peuvent rien enseigner qu'à l'artiste convaincu de la nécessité de l'étude.* (G. Planche.)

— Mythol. Épithète donnée à Neptune, qui avait créé le cheval en frappant la terre de son trident. ‖ Épithète donnée à la Fortune : *Le temple de la Fortune* ÉQUESTRE *à Rome.*

— Hist. *Ordre équestre*, Ordre des chevaliers romains. ‖ Noblesse de second rang en Pologne. ‖ Ordre de noblesse dans les Pays-Bas.

— Ant. rom. *Courses* ou *jeux équestres*, Courses de chevaux dans le Cirque. ‖ *Rangs équestres*, Places réservées, dans les théâtres et autres lieux de spectacle, aux chevaliers romains. ‖ On disait aussi ÉQUESTRIES.

— Diplomatiq. *Sceau équestre*, Sceau représentant un homme à cheval.

— **Antonyme**. Pédestre (en parlant d'une statue).

— **Encycl.** *Ordre équestre.* V. CHEVALIERS ROMAINS.

ÉQUESTRIES s. f. pl. (é-kuè-strî — lat. *equestria*, même sens). V. ÉQUESTRE.

ÉQUEURDREVILLE, bourg et commune de France (Manche), cant. d'Octeville, arrond. et à 3 kilom. O. de Cherbourg; pop. aggl. 2,081 hab. — pop. tot. 4,754 hab. Inscriptions tumulaires dans l'église.

ÉQUEVILLES s. f. pl. (é-ke-vi-le; *ll* mll. — ital. *scoviglia*, provenc. *escoubilho*, du lat. *scopæ*, balai). Mot usité en Bourgogne et dans le Lyonnais, pour signifier Balayures : *Ballayé, croyé-nous, les* ÉQUEVILLES, *de cette chambre.* (Les *Canettes*, ouvrage en patois lyonnais.)

Aipré que note povre ville
Fut mise dans les *équevilles.*
(*Virgile travesti*, en patois bourguignon.)

ÉQUEVILLEY (Jules-César-Suzanne LE MERCIER, baron D'), général français, né à Faverney, près de Vesoul, en 1765, mort à Montpellier en 1828. Il entra comme cadet gentilhomme dans un régiment d'infanterie, émigra en 1791, prit du service dans l'armée de Condé, rentra en France en 1801, devint aide de camp du général Sainte-Croix et fut envoyé en Portugal. A l'attaque du pont de Callegar, s'étant trouvé séparé de l'escadron qu'il commandait, il se jeta tête baissée à travers un régiment ennemi, s'élança à cheval dans la rivière et arriva, littéralement couvert de blessures, au milieu de ses hommes. A la Restauration, il fut nommé colonel de la légion de Vendée et devint maréchal de camp en 1820.

ÉQUIANGLE adj. (é-kui-an-gle — du lat. *æquus*, égal, et de *angle*). Géom. Dont tous les angles sont égaux entre eux : *Triangle* ÉQUIANGLE. *On appelle réguliers les polygones équilatéraux et* ÉQUIANGLES. ‖ Dont les angles sont respectivement égaux : *Deux triangles* ÉQUIANGLES. *Deux polygones* ÉQUIANGLES *sont semblables s'ils ont les côtés homologues proportionnels.*

— **Encycl.** Deux triangles *équiangles* ont les côtés proportionnels et, par conséquent, sont semblables. En effet, soient les deux triangles ABC, A'B'C', tels que A = A', B = B' et C = C' : si, sur le côté AB, on prend une partie AB'' égale à A'B' et qu'on mène B''C'' parallèle à BC, les deux triangles AB''C'' et A'B'C; seront égaux comme ayant un côté égal, AB'' = A'B', adjacent à deux angles égaux, A = A' et B'' = B = B'; mais, par suite du parallélisme des côtés BC et B''C'' les triangles ABC et AB''C'' auront les côtés proportionnels : il en sera donc de même des triangles ABC et A'B'C'.

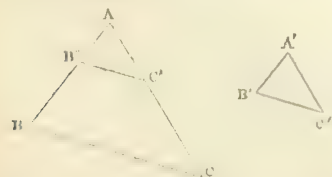

Deux polygones semblables sont *équiangles*, mais deux polygones *équiangles* ne sont pas pour cela semblables.

ÉQUIAXE adj. (é-kui-a-kse — du lat. *æquus*, égal, et de *axe*). Minér. Qui a des axes égaux entre eux : *Amphibole* ÉQUIAXE.

ÉQUICE (saint), moine napolitain, mort en 1540. Il paraît que sa jeunesse fut assez orageuse; mais il obtint enfin le don de chasteté exempt même de tentations, et commença alors, bien que dépourvu de tout caractère ecclésiastique, à parcourir les campagnes et attira à sa suite une foule d'hommes et de femmes qu'il établit dans un grand nombre de maisons religieuses. La fête de ce saint fondateur de monastères se célèbre le 11 août.

ÉQUICOLA (Mario), écrivain italien, né à Alveto en 1460, mort en 1539. Il étudia le droit à l'université de Naples, où il prit le grade de docteur, et se rendit ensuite à la cour des ducs de Ferrare et de Mantoue. On y admira beaucoup la douceur de son caractère, sa faconde, sa gaieté et ses bons mots, bien que ces derniers, à ce qu'on assure, fussent d'une crudité que des gens moins délicats que des princes auraient peine à goûter aujourd'hui. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Chronique de Mantoue* (1521, in-4°); *Instructions pour composer dans tous genres de vers en langue vulgaire* (Milan, 1541, in-4°); *De la nature de l'amour* (1525, in-4°), ouvrage savant et grave sur un sujet léger, traduit en français par Chapuis (1584-1598). Nous ne pourrions, sans ingratitude, oublier notre apologie qu'il a publiée sous ce titre : *Apologie de Mario Equicola contre les médisants de la nation française* (Paris, 1550). Michel Rete en a donné une traduction française (Paris, 1550, in-8°). Il a écrit aussi le récit d'un voyage qu'il fit en France avec Isabelle, princesse d'Este et de Mantoue, et qui a pour titre : *D. Isabellæ Estensis iter in Narbonensem Galliam* (1523, in-4°).

ÉQUICOSTÉ, ÉE adj. (é-kui-ko-sté — du lat. *æquus*, égal; *costa*, côte). Hist. nat. Dont les côtes ou les saillies sont égales : *Coquille* ÉQUICOSTÉE. *Fruit* ÉQUICOSTÉ.

ÉQUIDÉ, ÉE adj. (é-kui-dé — du lat. *equus*, cheval, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au cheval.

— s. m. pl. Famille de mammifères pachydermes, ayant pour type le genre cheval.

ÉQUIDIFFÉRENCE s. f. (é-kui-di-fé-ran-se — du lat. *æquus*, égal, et de *différence*). Mathém. Égalité de rapports par différence ou rapports arithmétiques; proportion par différence ou proportion arithmétique.

— **Encycl.** On nommait autrefois *équidifférence* une égalité de rapports par différence ou une proportion par différence, souvent désignée aussi sous le nom de proportion *arithmétique*, par opposition aux proportions par quotient ou géométriques.

L'*équidifférence* entre quatre nombres *a*, *b*, *c*, *d* se notait sous la formule

$$a . b : c . d,$$

qui signifie simplement

$$a - b = c - d \quad \text{ou} \quad b - a = d - c.$$

La théorie des *équidifférences* a disparu des ouvrages élémentaires en même temps que la manie de rendre difficiles les choses les plus simples, et de pousser en tout l'abstraction au delà même des besoins de la pratique de l'enseignement.

Les propriétés des *équidifférences*, trop simples pour exiger des démonstrations en règle, consistent en ce que l'on peut ajouter un même nombre soit aux antécédents, soit aux conséquents; que l'on peut multiplier les quatre termes par un même nombre; que la somme des extrêmes est égale à celle des moyens.

ÉQUIDIFFÉRENT, ENTE adj. (é-kui-di-féran, an-te — du lat. *æquus*, égal, et de *différent*). Mathém. Qui offre des différences égales entre elles : *Rapports* ÉQUIDIFFÉRENTS. ‖ *Quantités continûment équidifférentes*, Quantités en progression arithmétique, c'est-à-dire telles que la différence de deux quelconques de ces quantités consécutives est une équidifférence. Telle est la progression :

$$\div a . a + b . a + 2b . a + 3b ... a + nb.$$

‖ *Quantités discrètement équidifférentes*, Quantités qui, prises deux à deux, c'est-à-dire la première et la seconde, la troisième et la quatrième, etc., ont des différences égales. Telles sont les quantités suivantes :

$$a . a + b,\ c . c + b,\ d . d + b ...\ m . m + b.$$

ÉQUIDILATÉ, ÉE adj. (é-kui-di-la-té — du lat. *æquus*, égal, et de *dilaté*). Physiq. Qui offre la même dilatation : *Des tiges métalliques* ÉQUIDILATÉES.

ÉQUIDIQUE adj. (é-kui-di-ke — du lat. *æquus*, égal; *dico*, je dis). Métriq. Qui contient deux propositions opposées mot pour mot, en parlant d'un vers latin. Tel est le vers latin de Virgile :

Alba ligustra cadunt, vaccinia nigra leguntur,

où *alba* est opposé à *nigra*, *ligustra* à *vaccinia*, *cadunt* à *leguntur*.

ÉQUIDISTANCE s. f. (é-kui-di-stan-se — du lat. *æquus*, égal, et de *distance*). Distance égale.

ÉQUIDISTANT, ANTE adj. (é-kui-di-stan, an-te — du lat. *æquus*, égal, et de *distant*). Qui est également distant de deux ou plusieurs points donnés : *Le centre d'un cercle est* ÉQUIDISTANT *de tous les points de la circonférence.* ‖ Se dit aussi des points situés à la même distance d'un lieu de comparaison : *Tous les points de la circonférence sont* ÉQUIDISTANTS *par rapport au centre. Les lignes parallèles sont* ÉQUIDISTANTES *entre elles.*

ÉQUIER s. m. (é-kié). Techn. Chacun des anneaux de fer dans lesquels passent les sommiers, aux deux bouts d'une scie de scieur de long.

ÉQUIFFLE s. f. (é-ki-fle). Jouet avec lequel les enfants lancent l'eau comme avec une seringue : *Nous faisions des tambours, des maisons, des* ÉQUIFFLES, *des arbalètes.* (J.-J. Rouss.) ‖ Vieux mot.

ÉQUIFORME adj. (é-kui-for-me — du lat. *æquus*, égal, et de *forme*). Métriq. Qui contient une seule proposition, sans incidente, en parlant d'un vers latin.

ÉQUIGNON s. m. (é-ki-gnon; *gn* mll.). Techn. Bande de fer que l'on adapte au-dessus de la fusée d'un essieu de bois.

ÉQUILARGE adj. (é-kui-lar-je — du lat. *æquus*, égal, et de *large*). Qui offre partout la même largeur : *Bande* ÉQUILARGE.

ÉQUILATÉRAL, ALE adj. (é-kui-la-té-ral, a-le — du lat. *æquus*, égal; *latus, lateris*, côté). Géom. Qui a ses côtés égaux entre eux : *Un triangle* ÉQUILATÉRAL *est toujours équiangle. Un polygone est régulier lorsqu'il est* ÉQUILATÉRAL *et équiangle.* ‖ Dont les côtés sont respectivement égaux : *Deux triangles* ÉQUILATÉRAUX *sont égaux.*

— Moll. Dont les deux valves sont exactement égales entre elles.

— s. f. pl. Famille d'aranéides, caractérisée par un abdomen à trois côtés égaux, et qu'on divise en deux groupes : ÉQUILATÉRALES *à courtes épines et* ÉQUILATÉRALES *à longues épines.*

— **Antonymes.** Isocèle, scalène (en parlant d'un triangle).

— **Encycl.** Un triangle *équilatéral* a ses trois côtés égaux : c'est le polygone régulier du moindre nombre de côtés. Pour inscrire un triangle *équilatéral* dans un cercle donné, on y inscrit d'abord un hexagone régulier, et on joint ensuite de deux en deux les sommets de cet hexagone.

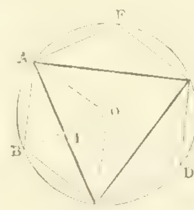

Comme le côté de l'hexagone régulier est égal au rayon du cercle circonscrit, deux côtés consécutifs AB, BC de l'hexagone et les deux rayons OA, OC qui aboutissent à leurs extrémités non communes forment un losange. La somme des carrés des diagonales de ce losange ou la somme des carrés du côté du triangle *équilatéral* et du rayon est égale à la somme des carrés des quatre côtés ou à quatre fois le carré du rayon; par conséquent, le *carré du côté du triangle équilatéral est le triple du carré du rayon du cercle circonscrit.* La hauteur est les $\frac{3}{2}$ du rayon; par conséquent, la surface du triangle est exprimée par la formule

$$\frac{3}{4}R^2\sqrt{3}$$

en fonction de son rayon, et par

$$\frac{1}{4}a^2\sqrt{3}$$

en fonction de son côté.

On désigne souvent sous le nom d'*équilatéral* un cône dont la base a son diamètre égal à l'arête.

Deux triangles sont dits *équilatéraux* lorsqu'ils ont les côtés égaux.

ÉQUILATÈRE adj. (é-kui-la-tè-re — du lat. *æquus*, égal; *latus*, *lateris*, côté). Géom. Dont les côtés sont respectivement égaux : *Deux triangles* ÉQUILATÈRES. Vieux en ce sens. ‖ *Hyperbole équilatère*, Celle dont le demi-axe est égal à l'ordonnée centrale rendue réelle : *L'asymptote coupe par moitié les angles de tous les diamètres conjugués de l'*HYPERBOLE ÉQUILATÈRE. (Francœur.)

ÉQUILBOQUET s. m. (é-kil-bo-kè). Techn Instrument de bois dont on se sert pour comparer le calibre des mortaises aux dimensions des tenons.

ÉQUILE s. m. (é-kui-le — mot lat. formé de *equus*, cheval). Antiq. rom. Écurie, bâtiment sous lequel on abritait les chevaux.

ÉQUILIBRANT (é-ki-li-bran) part. prés. du v. Équilibrer : *En* ÉQUILIBRANT *les forces on ne les détruit pas.*

ÉQUILIBRANT, ANTE adj. (é-ki-li-bran, an-te — rad. *équilibrer*). Qui fait équilibre, qui détermine l'équilibre : *Un poids* ÉQUILIBRANT.

ÉQUILIBRATION s. f. (é-ki-li-bra-si-on — rad. *équilibrer*). Mécan. Action d'équilibrer les forces.

ÉQUILIBRE s. m. (é-ki-li-bre — lat. *æquilibrium;* de *æquus*, égal, et *libra*, balance). Mécan. État de repos sous l'action de forces qui se détruisent : *Mettre un corps en* ÉQUILIBRE. *Rester en* ÉQUILIBRE. *Pour qu'un corps soit en* ÉQUILIBRE *sous l'influence de la pesanteur, il faut que la verticale de son centre de gravité passe par sa base. La loi du monde matériel, c'est l'*ÉQUILIBRE. (V. Hugo.)

Rien n'est plus gracieux et plus divertissant
Que des écus à soi qu'on met en *équilibre.*
V. HUGO.

‖ *Équilibre stable*, Position à laquelle un corps revient spontanément pour se remettre en équilibre, lorsqu'on l'en écarte : *Un corps est en* ÉQUILIBRE STABLE *lorsque son point de suspension est au-dessus de son centre de gravité.* ‖ *Équilibre instable*, Position dans laquelle un corps, venant à être détourné de sa position, se met en équilibre dans une position différente : *Un corps est en* ÉQUILIBRE INSTABLE *lorsque son point de suspension est situé au-dessous de son centre de gravité.* ‖ *Équilibre indifférent*, Position dans laquelle un corps, étant détourné de sa position, garde la position qu'on lui donne : *Un corps est en* ÉQUILIBRE INDIFFÉRENT *lorsque son point de suspension se confond avec son centre de gravité.*

— Position verticale du corps humain ou d'un autre corps : *Se tenir en* ÉQUILIBRE *sur un seul pied. Garder l'*ÉQUILIBRE. *Perdre l'*ÉQUILIBRE. *Mettre une pièce de monnaie en* ÉQUILIBRE *sur sa tranche. L'adroit patineur, s'appuyant sur un de ses talons, reste un instant immobile, glisse et reprend avec grâce son* ÉQUILIBRE. (Pougens.) *Les somnambules courent au bord des toits en gardant leur* ÉQUILIBRE *sous l'empire d'une force inconnue.* (Balz.)

— Par ext. Juste combinaison de forces déterminant la régularité et la permanence dans le mouvement : *L'*ÉQUILIBRE *des organes d'une machine. C'est du sein même du mouvement que naît l'*ÉQUILIBRE *des mondes et le repos de l'univers.* (Buff.) *L'*ÉQUILIBRE *des facultés est, dans l'intelligence humaine, ce qu'est dans le monde physique l'*ÉQUILIBRE *des forces.* (Guizot.) *L'état de l'univers fut fixé lorsqu'il parvint à l'*ÉQUILIBRE; *l'état de l'esprit humain sera fixé lorsqu'il sera parvenu à la vérité.* (Azaïs.) ‖ Juste pondération des éléments qui composent la vie organique, d'où résulte leur fonctionnement normal : *Rétablir l'*ÉQUILIBRE *des humeurs. Le parfait* ÉQUILIBRE *des forces vitales ne constitue pas la santé.* (Portalis.) *La santé réside dans l'*ÉQUILIBRE *normal de l'excitement et de l'excitabilité organiques.* (Réveillé-Parise.)

— Fig. Pondération de choses diverses ou opposées, qui produit le repos, l'harmonie, l'accord : *C'est une illusion de vouloir maintenir l'*ÉQUILIBRE, *quand on n'a pas le bras assez fort pour tenir la balance.* (Daru.) *L'humanité atteint son* ÉQUILIBRE *par l'utile, le beau, le juste et le saint.* (Proudh.) *Dans la nature, l'*ÉQUILIBRE *s'établit sur la destruction.* (Proudh.) *La richesse est l'*ÉQUILIBRE *de la recette avec la dépense.* (J. Janin.) *Le travail manque aux bras quand l'*ÉQUILIBRE *est rompu entre l'offre et la demande.* (E. de Gir.)

Trop heureux le mortel dont la juste balance
Donne un juste *équilibre* à sa noble dépense.
DELILLE.

‖ Pondération de pouvoirs, d'autorités, d'influences politiques, d'où résulte la paix par l'impossibilité de se nuire : *L'*ÉQUILIBRE *européen. Je me souviens toujours de Fontenelle qui disait : « On ne parle, en temps de guerre, que de l'*ÉQUILIBRE *des puissances de l'Europe; il y a un autre* ÉQUILIBRE *aussi efficace pour le moins et aussi propre à conserver chaque puissance : c'est l'*ÉQUILIBRE *des sottises. »* (D'Alemb.) *Richelieu acquit des droits à l'éternelle reconnaissance, en fondant sur l'*ÉQUILIBRE *des puissances la grande société des nations.* (A. Maury.) *Le problème politique consiste à trouver l'*ÉQUILIBRE *entre deux éléments contraires.* (Proudh.) *L'*ÉQUILIBRE *de l'Europe, c'est la reconstitution de la Pologne et la constitution de l'Italie.* (H. Martin.) *L'unité est une loi future de l'*ÉQUILIBRE *européen.* (E. de Gir.) *Les plus célèbres traités par lesquels les puissances essayèrent de fonder l'*ÉQUILIBRE *sont ceux de Westphalie, d'Utrecht et de Vienne.* (Dézobry.) *Le besoin permanent, la mission nationale et bientôt traditionnelle de la politique française sera d'asseoir l'*ÉQUILIBRE *européen sur une autre base que celle des traités de* 1815. (T. Dolord.) ‖ Égalité de pouvoirs qui amène l'accord par l'impossibilité de l'oppression : *Les assemblées parlementaires doivent avant tout servir à établir l'*ÉQUILIBRE *entre les gouvernants et les gouvernés. Toute décadence, toute dégradation a pour origine un défaut d'*ÉQUILIBRE *entre les sexes.* (L. Jourdan.) ‖ Calme du cœur ou de l'esprit provenant d'une juste combinaison des penchants et des facultés : *Quand la passion de la vertu vient à s'élever, elle domine seule et tient tout en* ÉQUILIBRE. (J.-J. Rouss.) *Tenez en* ÉQUILIBRE *vos goûts et en bride vos appétits.* (V. Hugo.) *La raison peut se définir l'*ÉQUILIBRE *des facultés.* (Proudh.) *La vertu peut se*

*définir l'*ÉQUILIBRE *des affections.* (Proudh.) *Un fou est un être chez lequel s'est rompu l'*ÉQUILIBRE *entre l'imagination et la raison.* (Ch. Dollfus.)

. . . . . . Les amants sont bien fous !
Tranquilles sans raison, désespérés sans cause,
Dans un juste *équilibre* aucun ne se repose ;
Et le sang-froid souvent les conseille bien mieux
Que cet amour qu'on peint un bandeau sur les yeux.
PALISSOT.

— B.-arts. Juste proportion des parties ou des moyens qui se font valoir mutuellement, sans se dominer de façon à se nuire : *Il y a défaut complet d'*ÉQUILIBRE *dans une composition où tout est sacrifié à une seule figure.*

— Chorégr. Station du corps sur un seul pied.

— Manège. Action du cavalier qui suit avec souplesse les mouvements de son cheval.

— **Antonymes.** Oscillation, trébuchement.

— **Encycl.** Statique. Les conditions d'*équilibre* d'un système matériel sont toutes renfermées dans l'énoncé unique du *principe des vitesses virtuelles* ou théorème du *travail* (v. TRAVAIL DES FORCES). Ce théorème consiste en ce que, *pour qu'un système matériel à liaisons soit en équilibre, il faut et il suffit que la somme des travaux virtuels de toutes les forces qui y sont appliquées soit nulle pour tout déplacement du système compatible avec ses liaisons*, les forces de frottement qui pourraient naître du mouvement étant écartées.

Les géomètres n'ont pas dû tenir compte de ces forces de frottement, dans leurs recherches sur l'*équilibre* des systèmes, parce qu'autrement ils ne seraient arrivés qu'à l'expression d'inégalités.

L'*équilibre* qu'ils expriment est un *équilibre ipso facto*, sans aucune tendance au mouvement dans aucun sens, et les équations qui en traduisent les conditions pourraient cesser d'être satisfaites sans que l'*équilibre* effectif dût par cela même être rompu ; il subsisterait encore, en effet, quand bien même les forces agissantes subiraient des modifications bornées à certaines limites, parce que les forces de frottement, qui naîtraient d'une tendance quelconque au mouvement, empêcheraient ce mouvement de se produire tant que les conditions d'*équilibre* ne seraient pas trop éloignées d'être satisfaites.

Au reste, une étude plus approfondie de la question permet toujours, dans chaque cas, d'établir les inégalités qui doivent rester satisfaites pour que le mouvement ne puisse pas naître ; il suffit pour cela de supposer alternativement l'intervention des forces de frottement dans les divers sens où le mouvement peut se produire, de formuler les nouvelles conditions d'*équilibre* du système en tenant compte de ces forces de frottement et d'exprimer que celles des forces données qu'on pourra considérer comme arbitraires doivent rester comprises entre les limites que leur assigneraient ces conditions nouvelles.

Les conditions d'*équilibre* d'un système matériel dépendent essentiellement de la nature des liaisons existant entre ses diverses parties ; mais tous les systèmes imaginables doivent, pour l'*équilibre*, satisfaire uniquement à six conditions générales uniformes, qui seules doivent nous occuper ici, les conditions particulières d'*équilibre* devant trouver leur place dans l'étude de chaque système.

Ces conditions générales sont celles qui peuvent résulter de l'application du théorème du travail aux seuls déplacements virtuels compatibles avec tous les systèmes imaginables de liaisons.

Ces déplacements sont les déplacements d'ensemble où les dispositions mutuelles des parties ne subissent aucune modification. Il est clair, en effet, que tout autre mouvement virtuel pourrait être rendu impossible par des liaisons convenables.

Il est important, au reste, de faire observer que les systèmes auxquels s'appliquent les six [illegible]s de l'*équilibre* sont supposés libres dans l'espace. Pour appliquer ces [illegible] un système dont quelques points [illegible]ent liés à des points, à des lignes ou à des surfaces fixes, il faudrait introduire dans les équations les réactions de ces arrêts.

Cela posé, les mouvements d'ensemble d'un système se réduisent tous à un mouvement de vis dans son écrou ou hélicoïdal ; un pareil mouvement se décompose toujours en un mouvement de translation et un mouvement de rotation ; or le travail d'une force dans un mouvement composé est la somme des tra[illegible] force dans les mouvements [illegible]

[illegible]ite que les conditions générales [illegible]e doivent se réduire aux équa[illegible]riment que la somme des tra[illegible] est nulle pour [illegible] ou pour tout [illegible]ème. [illegible] peut se dé[illegible] parallèles à [illegible]upposer rec[illegible]t, trois trans[illegible] formant un [illegible]r composition, [illegible]que. [illegible]nque peut se [illegible] tour de trois axes, et réciproquement.

Les équations générales de l'*équilibre* seront donc au nombre de six, dont trois exprimeront la nullité de la somme des travaux des forces dans les trois mouvements de translation parallèles aux axes, et les trois autres la condition analogue pour chacune des rotations autour des trois axes.

Soient X, Y, Z les composantes de l'une des forces parallèlement aux axes, et x, y, z les coordonnées de son point d'application : on sait que le travail d'une force est la somme des travaux de ses composantes ; si donc le système se déplace de la quantité δx, parallèlement à l'axe des x, le travail de la force [X, Y, Z] sera $X\delta x$, la somme des travaux de toutes les forces appliquées au système sera donc

$$\Sigma X\delta x \quad \text{ou} \quad \delta x\Sigma X.$$

Ainsi la première condition générale de l'*équilibre* sera

$$\delta x\Sigma X = 0,$$

ou, puisque δx est constant,

$$\Sigma X = 0.$$

On trouverait de même les deux autres conditions du premier groupe

$$\Sigma Y = 0 \quad \text{et} \quad \Sigma Z = 0.$$

Ces trois équations expriment que la somme des projections des forces, sur un axe quelconque, doit être identiquement nulle.

Le travail d'une force dont le point d'application tourne autour d'un axe fixe est exprimé par le produit du déplacement angulaire $\delta\alpha$ par le moment de la force par rapport à l'axe (v. TRAVAIL et MOMENT) : l'équation à zéro de la somme des travaux des forces, dans une rotation du système autour de l'axe de x, se réduira donc, le déplacement angulaire étant constant, à l'annulation de la somme des moments des forces par rapport à cet axe des x,

$$\Sigma Pp = 0,$$

P désignant la projection de l'une des forces sur le plan de xy, et p la distance de l'origine à cette projection.

Mais, comme le moment d'une force par rapport à un axe est égal à la somme des moments de ses composantes, on peut exprimer Pp en fonction de X, Y, Z, et x, y, z.

Le moment de X par rapport à l'axe des x est nul de lui-même ; il ne reste donc que les moments par rapport au même axe de Y et de Z, qui ont respectivement pour valeurs absolues

$$Yx \quad \text{et} \quad Zy ;$$

ces moments, étant de sens contraires, doivent être retranchés ; la condition

$$\Sigma Pp = 0$$

se traduit donc par

$$L = \Sigma(Zy - Yz) = 0 ;$$

les deux autres conditions sont de même

$$M = \Sigma(Xz - Zx) = 0$$
$$N = \Sigma(Yx - Xy) = 0.$$

Telles sont les six équations générales de l'*équilibre*, qui doivent toujours être satisfaites, mais qui ne suffisent généralement pas pour que les forces se neutralisent.

Ces six conditions suffisent seulement dans le cas où les liaisons du système ne permettent qu'un mouvement de corps solide ; c'est-à-dire qu'elles ne suffisent qu'autant que le système considéré est lui-même solide.

— *Equilibre des liquides.* V. HYDROSTATIQUE.

— *Equilibre des gaz.* V. PNEUMATIQUE.

— Physiq. *Equilibre des corps flottants.* Pour qu'un corps pesant, posé à la surface d'un liquide, y reste en *équilibre*, il faut : 1° que son poids soit inférieur à celui d'un égal volume du liquide ; 2° que son centre de gravité et celui du fluide déplacé soient situés sur la même verticale. La première condition est une conséquence évidente du principe d'Archimède ; quant à la seconde, elle exprime que les deux forces égales et contraires qui agissent sur le corps, la *pesanteur* et la *poussée du liquide*, pour pouvoir se détruire, doivent agir suivant la même ligne droite.

La détermination des diverses positions d'*équilibre* que peut prendre sur un liquide un corps de forme donnée est un des problèmes les plus importants de l'hydrostatique, à cause des enseignements qu'y puise l'art de construire et de diriger les vaisseaux. Nous allons donner une idée de la manière dont on peut traiter un pareil problème, en résumant et en citant, faute de pouvoir mieux dire, le lumineux chapitre que Poisson a consacré à ce sujet dans son *Traité de mécanique.*

Si le corps flottant est homogène dans toutes ses parties, si le liquide est aussi complètement homogène, le centre de gravité du liquide déplacé coïncide avec celui de la portion immergée du corps. Dans l'état d'*équilibre*, le volume de la portion immergée du corps est à celui du corps entier comme la densité du corps est à celle du liquide, et la détermination des positions d'*équilibre* d'un corps flottant se réduit à la solution du problème suivant : *Couper un corps par un plan, de manière que le volume d'un segment soit à celui du corps dans un rapport donné, et que les centres de gravité du segment et du corps se trouvent sur une même perpendiculaire au plan coupant.* Quand on a déterminé une section du corps qui satisfasse à ces conditions, on la place au niveau du liquide, de manière que le segment dont on a considéré le volume soit immergé, et l'on a une des positions d'*équilibre* du corps flottant.

Dans chaque cas particulier, on exprimera ces deux conditions par des équations dont la solution complète fera connaître toutes les positions d'*équilibre* du corps. Quelquefois leur nombre sera infini, comme dans le cas des solides de révolution dont l'axe est horizontal ; d'autres fois ce nombre sera fini et déterminé. Mais il serait difficile de démontrer *a priori* qu'il y a toujours une position d'*équilibre*, quelle que soit la forme du corps.

Choisissons pour exemple le cas d'un prisme triangulaire droit dont les arêtes prennent, pendant qu'il flotte, une position horizontale. Le plan coupant, c'est-à-dire la surface du liquide, sera évidemment parallèle aux arêtes, et il suffira de déterminer l'intersection de ce plan avec l'une des deux bases.

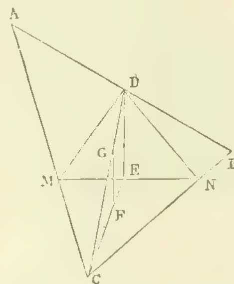

Soit ABC (*fig.* 1) l'une des bases du prisme donné, et examinons le cas où un seul sommet C est immergé, tandis que les deux autres appartiennent à la partie surnageante. Soit MN l'intersection, qu'il s'agit de déterminer, de la surface du liquide et de la base. Pour la commodité du calcul, posons

$$BC = a,\ AC = b,\ AB = c,\ CM = x,\ CN = y,$$

ces deux dernières grandeurs représentant les côtés inconnus du triangle CMN. On a

$$\text{surf. ABC} = \frac{1}{2}ab\sin C,$$

$$\text{surf. MNC} = \frac{1}{2}xy\sin C.$$

Mais le prisme immergé est au prisme entier comme la base MNC est à la base ABC, et aussi comme la densité du corps est à celle du liquide. On doit donc avoir

$$\frac{MNC}{ABC} = r,$$

r étant une quantité plus petite que l'unité, qui exprime le rapport de la densité du corps flottant à celle du liquide. En mettant pour MNC et ABC leurs valeurs trouvées plus haut on a

$$\frac{xy}{ab} = r,$$

d'où

$$(1) \qquad xy = abr.$$

Maintenant, soit D le milieu du côté AB ; menons la droite CD, et prenons sur cette ligne $DG = \frac{1}{3}DC$; le point G sera le centre de gravité du triangle ABC. Par une construction semblable, on déterminera le point F, centre de gravité du triangle MNC. La ligne GF doit être perpendiculaire à MN ; mais elle est parallèle à DE, il faut donc que DE soit aussi perpendiculaire à MN, et, comme le point E occupe le milieu de MN, les obliques DM et DN doivent être égales.

Réciproquement, on peut démontrer que l'égalité DM = DN entraîne la conséquence que GF est perpendiculaire à MN. Donc, pour que la droite qui joint les deux centres de gravité G et F soit perpendiculaire à l'intersection MN, il est nécessaire et il suffit que les valeurs de DM et DN soient égales.

Cela étant, faisons $CD = h$, et désignons par α et β les deux angles ACD, BCD. Les deux triangles DCM, DCN donnent

$$\overline{DM}^2 = h^2 + x^2 - 2hx\cos\alpha,$$

$$\overline{DN}^2 = h^2 + y^2 - 2hy\cos\beta ;$$

et, en égalant ces deux valeurs,

$$(2) \qquad x^2 - 2hx\cos\alpha = y^2 - 2hy\cos\beta.$$

Il reste à résoudre les équations (1) et (2). Eliminons y, il vient :

$$(3)\ x^4 - 2hx^3\cos\alpha + 2hrabx\cos\beta - a^2b^2r^2 = 0,$$

équation du quatrième degré qui donne la valeur de x ; on la substitue dans l'équation (1), qui donne alors la valeur de y.

Les inconnues x et y, qui sont les côtés du triangle MNC, ne pouvant être que des quantités positives, respectivement moindres que les côtés CA et CB du triangle ABC, on rejettera, comme étrangères à la question, la racine négative de l'équation (3), les valeurs de x plus grandes que a, et celles qui donneraient une valeur de y plus grande que b. Après cette élimination préalable, la discussion de l'équation (3) fait voir qu'il y aura au plus trois positions d'équilibre pour lesquelles le sommet C soit seul plongé dans le liquide.

Si l'on suppose ce sommet hors du liquide, et les deux points A et B au-dessous du niveau MN, le problème sera facile à ramener au cas précédent. En effet, il faut toujours que les triangles ABC et MNC aient leurs centres de gravité sur une même perpendiculaire à MN, condition qui est déjà exprimée par l'équation (2). Mais, en outre, on a :

$$\frac{ABC}{MNBA} = \frac{1}{r},$$

d'où

$$\frac{ABC - MNBA}{ABC} = \frac{1-r}{1}$$

ou

$$\frac{MNC}{ABC} = 1 - r,$$

ce qui change l'équation (1) en cette autre :

$$xy = (1-r)\,ab$$

et, par suite, l'équation (3) en celle-ci :

$$(4)\quad x^4 - 2hx^3\cos\alpha + 2h^2(1-r)abx\cos\beta - (1-r)^2a_2b^2 = 0.$$

Le problème est donc le même que dans le cas précédent, avec cette seule différence que la quantité r est remplacée par $1 - r$ dans les équations (1) et (3).

En raisonnant comme précédemment, on conclura de l'équation (4) qu'il y a au plus trois positions d'*équilibre* pour lesquelles les deux sommets A et B du prisme sont plongés dans le fluide.

Si l'on considère successivement les trois sommets A, B, C, et si l'on examine, pour chaque sommet, les cas où il est seul plongé et seul surnageant, on déterminera toutes les positions horizontales d'*équilibre* du prisme donné, et il résulte de ce qui précède que ce nombre ne pourra jamais excéder 18.

Nous laissons au lecteur le soin d'examiner les cas très-intéressants où les bases sont des triangles isocèles ou équilatéraux.

Des prismes, des cylindres homogènes peuvent être plongés verticalement dans un fluide et y flotter dans cette position. Un prisme vertical et sa partie immergée ont leurs centres de gravité sur une même perpendiculaire au niveau du liquide. Le rapport de leurs volumes est égal à celui de leurs hauteurs, et, par conséquent, la hauteur du prisme immergé est à celle du prisme entier comme la densité du corps est à celle du liquide, proportion qui suffit pour déterminer l'enfoncement du corps dans son état d'*équilibre*.

L'*équilibre* d'un corps flottant peut être, suivant les cas, stable ou instable. Si le centre de gravité du corps est au-dessous de celui du liquide déplacé, l'*équilibre* est nécessairement stable. Mais la stabilité peut encore avoir lieu, même quand cette condition n'est pas remplie : c'est ce qu'il nous reste à prouver.

Nous nous bornerons pour cela à citer l'exemple d'un morceau de liége flottant sur l'eau. Si ce morceau a la forme d'un parallélipipède rectangle aplati, la partie plongée aura aussi la même forme. Ici les centres de gravité du corps et du liquide déplacé, n'étant autre chose que les centres de figure des deux parallélipipèdes, celui du liége sera nécessairement placé au-dessus de celui de l'eau, et pourtant l'*équilibre* sera stable. Il est aisé de voir à quoi cela tient. De quelque manière qu'on déplace le morceau de liége flottant, son centre de gravité occupe toujours la même position dans l'intérieur de ce morceau, tandis que le centre de gravité de l'eau déplacée change de place en même temps que celle-ci change de figure. C'est donc précisément lorsqu'on donne au liége une position d'*équilibre* instable que les deux centres de gravité cessent d'être appliqués sur la même verticale. Pour plus de détails sur ce cas particulier, v. MÉTACENTRE.

Nous aurions voulu, après nous être occupé de l'*équilibre* et de la stabilité des corps flottants, étudier leurs déplacements sur les liquides, et montrer comment on peut de cette étude déduire les principes généraux de la navigation et du flottage ; mais la complexité du problème exigerait des développements qui ne sauraient tenir dans le cadre de cet ouvrage. En effet, pour résoudre la question d'une manière suffisante, il faudrait tenir compte, non-seulement de la nature du corps et du liquide, mais encore des mouvements que celui-ci peut avoir, mouvements qui accélèrent ou retardent, suivant les cas, et avec des énergies diverses, ceux du corps flottant. Ainsi nous renvoyons le lecteur aux traités spéciaux.

— Polit. *Equilibre européen.* L'idée d'un *équilibre* entre les différents Etats de l'Europe est une idée moderne, chrétienne peut-on dire, qui était complètement inconnue à l'antiquité, où le droit de la force réglait seul les relations des peuples entre eux, et où la conquête était reconnue comme un des fondements du droit public. Après la chute de l'empire romain, les Etats, imposants débris de ce merveilleux édifice, commencent entre eux la lutte, chacun aspirant pour lui-même à la domination universelle, et s'efforçant de reconstituer le vieil empire que la civilisation, comprimée dans son sein, avait brisé pour prendre son essor dans le monde. Charlemagne recomposa un instant à son

profit l'empire d'Occident; mais son empire fut partagé après sa mort, et la lutte recommença entre ses successeurs. Bien que l'intérêt de tous les peuples menacés dans leur indépendance par ces projets de monarchie universelle fût solidaire, l'idée de cette solidarité ne pouvait cependant surgir au moyen âge, dans une société de peuples et de princes divisés à l'infini, isolés par des barrières et des préjugés insurmontables. L'Eglise seule eût pu la concevoir et en essayer l'exécution; mais elle profita, au contraire, de son influence pour exercer sur les différents Etats une supériorité qui eût constitué à son profit cette monarchie universelle qui fut longtemps le rêve de tous les ambitieux. La lutte entre le sacerdoce et l'empire est une des premières grandes guerres européennes qui aient contribué à faire surgir de la nécessité des circonstances les principes d'un droit public européen. A cette phase se rattache la première idée d'une solidarité entre les nations et d'une alliance à former entre elles pour se garantir réciproquement leur indépendance. En 1464, Podichad, roi de Bohême, en lutte avec l'empereur Frédéric III et avec le pape Pie II, résolut d'émanciper les peuples et les rois par l'organisation d'une nouvelle Europe. Il voulait établir une vaste ligue d'Etats dont l'indépendance n'aurait plus rien à redouter de l'empereur et du pape, ces deux pouvoirs qui, se croyant encore en plein moyen âge, entendaient rester les deux tuteurs du monde chrétien. Trop faible par lui-même, Podichad chercha à qui confier l'exécution de ce grand dessein, et s'adressa au roi de France, qui était alors Louis XI. Son conseiller, Antoine Marini, vint trouver le roi de France pour lui exposer la nécessité d'un parlement de rois pour mettre fin à une théocratie plus turbulente que forte, et pour sauver la dignité de l'Eglise en même temps que la liberté des peuples.

La chose en resta là; mais l'idée ne fut pas semée en vain. Louis XI commença avec prudence la lutte contre la maison d'Autriche et songea dès lors à lui disputer la domination en Europe. François Ier poursuivit cette lutte contre Charles-Quint, qui venait de réunir sur sa tête la couronne d'Espagne à celle d'Autriche. Les rois de France s'efforcèrent dès lors de donner à leur rivalité contre la maison d'Autriche le caractère d'une question d'intérêt général, en dénonçant la menace que l'ambition insatiable de cette maison tenait suspendue sur tous les Etats de l'Europe. Les péripéties de cette guerre forment une première phase de l'histoire politique de l'Europe moderne. La grande œuvre patriotique que poursuivent les rois et les ministres qui gouvernent la France, c'est l'abaissement de la maison d'Autriche. Cette lutte aboutit, à la fin de sa première période et par la complication des guerres de religion, à la présence d'une armée espagnole dans les murs de Paris, soutenant, inspirant la Ligue. Henri IV expulse l'étranger de Paris et du territoire; mais, après avoir obtenu ce grand résultat, il conçoit une ambition plus haute. Comme moyen de défense pour l'avenir contre ce rêve insatiable d'agrandissements qui semblait vouloir aller jusqu'à la monarchie universelle, conçu et poursuivi par Charles-Quint et Philippe II, il songea à organiser une force contraire, une sorte de république chrétienne, fondée en politique sur la libre confédération des nations indépendantes, quelle que fût la forme de leur gouvernement, et reposant sur la tolérance mutuelle du catholicisme et des deux grandes sectes de la Réforme, c'est-à-dire sur le principe de la liberté de conscience. Cette conception est un des principaux titres d'Henri IV auprès de la postérité. Sur toute la diplomatie de ce règne plane une grande et glorieuse idée, la fondation de l'*équilibre européen* par une sorte d'association fraternelle des nationalités indépendantes. Sully partage avec Henri IV l'honneur de ce grand dessein. Il a donné lui-même, dans ses *Œconomies royales*, la conception de l'*équilibre européen* tel qu'il le comprenait: « Cette pondération consiste à rendre tous les Etats à peu près d'une même égalité de puissance, royaume, richesse, ascendant et domination. »

Cette définition est un peu étroite, et elle donne à l'idée un caractère utopique. La formule donnée par le comte d'Hauterive, dans un *Mémoire* rédigé par ordre du premier consul, *Etat de la France à la fin de l'an VIII*, est plus satisfaisante, parce qu'elle offre une idée parfaitement réalisable: « Balancer les devoirs et les droits respectifs d'un grand nombre d'Etats inégaux en force et en relation plus ou moins immédiate les uns à l'égard des autres. »

La politique française, avec Richelieu, continue à poursuivre l'abaissement de la maison d'Autriche, en continuant à se rattacher à la grande idée d'établir un principe d'*équilibre* entre les Etats européens, pour neutraliser dans l'avenir toutes entreprises ambitieuses. « La politique de la maison de Hapsbourg, disait Leibnitz, est une conspiration perpétuelle contre les droits et les libertés des peuples. » Le traité de Westphalie, qui termine la guerre de Trente ans (1648) couronne cette politique. Le traité établit l'*équilibre européen*, il l'introduit dans le droit des gens: c'est là son caractère remarquable, qui en fait un des grands actes de l'histoire contemporaine. Il fut admis qu'un pays ne pourrait jamais aller jusqu'à absorber tous les autres; une coalition des puissances menacées était l'arme redoutable laissée à la faiblesse des petits Etats. La solidarité des nations européennes était ainsi consacrée, et en même temps leur droit d'intervenir dans le règlement des questions d'intérêt général qui pourraient être en jeu dans les guerres particulières entre les Etats. Le traité de Westphalie inaugure dans l'histoire du monde l'ère des congrès, et dans le droit public européen le principe de l'*équilibre* des Etats: la justice remplace la force. La guerre avait continué avec l'Espagne, et l'œuvre de pacification commencée par le traité de Westphalie fut achevée par la paix des Pyrénées, en 1659. Le traité de Westphalie proclame l'indépendance et la souveraineté, dans l'étendue de leur territoire, des divers Etats de l'Allemagne, qui forment à partir de cette époque la Confédération germanique. Cette garantie des petits Etats par les grands est un des principaux caractères de l'*équilibre européen*.

La France, qui avait fait triompher contre l'Autriche le principe de l'*équilibre européen*, ne tarda pas à le voir se retourner contre elle, lorque Louis XIV voulut reprendre à son tour le rêve des agrandissements illimités, le rêve de Charles-Quint. M. Mignet a résumé avec une concision saisissante les diverses périodes de cette phase de l'histoire de France, qui donna lieu, comme nous allons le voir, à une double consécration du principe de l'*équilibre européen*: « François Ier avait péniblement lutté contre la maison d'Autriche. Henri IV avait triomphé de ses attaques, Richelieu et Mazarin l'avaient abattue; il ne restait plus qu'à la déposséder: c'est ce que fit Louis XIV. » Sous son règne, l'Europe, qui avait été défendue par nous, est par nous menacée; par un juste retour, elle réunit toutes ses forces contre nous, et le règne de Louis XIV, commencé avec tant de gloire et d'éclat, se termine au milieu des plus épouvantables désastres. Les guerres, la décadence et la ruine de la France recommencèrent au lieu de l'ère de paix, de prospérité, de grandeur que Henri IV avait fait entrevoir et espérer. Torcy, le ministre de Louis XIV, est obligé d'aller solliciter sous un déguisement, auprès du grand pensionnaire de Hollande, la paix qu'il ne peut obtenir. Mais alors la politique salutaire de l'*équilibre* vient à notre secours; l'Angleterre s'aperçoit que, pour avoir voulu abaisser la maison de France, elle a trop relevé la maison d'Autriche; elle se sépare de la coalition et la paix d'Utrecht devient possible (1713). Cette paix est faite sur les bases de l'*équilibre européen*. La préoccupation d'un nouvel *équilibre* à établir domine la situation; cette préoccupation ressort clairement de la correspondance du ministre anglais, milord Bolingbroke, et elle apparaît dans tous les actes préparatoires. Les puissances médiatrices qui ont à régler la succession au trône d'Espagne, disputée par les deux maisons d'Autriche et de Bourbon, choisissent l'élévation d'une branche cadette des Bourbons plutôt que de s'exposer à réunir de nouveau la couronne d'Espagne à celle d'Autriche, jugeant la France suffisamment abaissée par ses dernières défaites pour ne pas inspirer trop d'inquiétudes; mais, par un engagement préalable, les rois de France et d'Espagne doivent renoncer à leurs droits éventuels de succession sur la couronne de l'autre pays. L'Autriche est ainsi définitivement privée de l'Espagne; tous les Etats de l'Allemagne sont encore une fois maintenus dans leur indépendance, mais l'électeur de Brandebourg est reconnu roi de Prusse, et son territoire reçoit un accroissement considérable, ce qui, pour les esprits clairvoyants, est un point noir à l'horizon de l'indépendance des Etats allemands et de l'*équilibre européen*.

La guerre continue pendant le règne de Louis XV entre l'Autriche et la France. La réconciliation simple de ces deux puissances rivales fut scellée par le mariage du roi Louis XVI avec l'archiduchesse Marie-Antoinette. Pendant ce temps, une des plus grandes iniquités des temps modernes était commise: la Russie, la Prusse et l'Autriche se partageaient la Pologne, qui n'était pas protégée par le principe de l'*équilibre européen*, parce que les droits des princes à cette époque dominaient complètement les droits des peuples, et la France, qui seule eût pu s'opposer à ce développement des puissances du Nord, n'était pas en mesure de le faire à ce moment, épuisée par les gaspillages de toute nature du triste règne de Louis XV. L'ancien *équilibre* était profondément troublé par cet événement, qui donnait une importance considérable à deux puissances ambitieuses, avec lesquelles il faudrait compter désormais, la Russie et la Prusse. La Révolution française de 1789 vint apporter en Europe un principe nouveau, qui, en opposant les droits des peuples aux droits absolus et incontestés jusqu'ici des princes, menaçait dans sa base tous les fondements de l'ancien ordre. Toutes les puissances, ralliées alors dans un intérêt commun, se coalisent contre la France au nom du principe de la souveraineté absolue des princes, sur lequel reposait l'ancien *équilibre* de l'Europe. La France, grandie par le souffle nouveau de la liberté, « dans un transport de patriotisme, » suivant une belle expression de M. Thiers, brise toutes les coalitions et s'étend du Rhin aux Alpes. Elle élève sur l'ancien trône des Bourbons le général Bonaparte, proclamé empereur sous le nom de Napoléon. Napoléon ressuscite les anciens rêves de monarchie universelle. La France, tout à l'heure menacée par la coalition des puissances européennes, menace à son tour, avec une sublime audace, toutes les puissances ensemble, les bat toutes successivement, et paraît sur le point d'établir sa domination sur l'Europe entière. L'Angleterre prend alors contre nous la cause de l'*équilibre*. Elle reforme la coalition des Etats compromis dans leur indépendance: Napoléon est vaincu, il est renversé de son trône. La France est plus humiliée encore qu'à la fin du règne de Louis XIV; elle expie plus cruellement l'éclat de ses victoires injustes; elle subit le désastre suprême de l'invasion étrangère. Les alliés eussent pu se partager son territoire comme ils s'étaient partagé autrefois la Pologne; mais alors éclata l'effet salutaire du principe de l'*équilibre européen*. En 1815, au congrès de Vienne, apparaît cette union de la Prusse et de la Russie, qui s'était montrée déjà sous Frédéric le Grand, qui devait se montrer plus tard, qui se montrera encore au monde, et ces deux grandes puissances veulent faire la loi à l'Europe. L'Angleterre et l'Autriche ne veulent pas la subir et, pour tenir en échec la Russie et la Prusse, elles reconstituent la puissance de la France. Les traités de 1815 consacrent une troisième fois, sur les bases d'une justice relative, le principe de l'*équilibre européen;* mais en même temps ils rétablissent la maison de Bourbon sur le trône de France et confirment le principe de l'ancien absolutisme. C'est ce caractère qui a rendu si impopulaires les traités de 1815, et la Sainte-Alliance des rois formée pour combattre le principe de la révolution ne justifie que trop les attaques dont ces traités ont été l'objet. Toutefois, ces puissances, au congrès de Vienne, furent obligées de tenir compte du droit des peuples, inauguré par la Révolution, et elles tempérèrent le principe du pouvoir absolu qu'elles proclamaient, par la reconnaissance des constitutions comme le fondement essentiel du droit public moderne. Il y a deux choses bien distinctes dans les traités de 1815: les manifestations passagères dont ils furent l'occasion, qui ont disparu avec le souffle de réaction qui les avait suscitées, et les principes qu'ils appliquèrent et qui subsistent. C'est ce que Proudhon a dégagé avec son indépendance habituelle dans un de ses écrits les plus remarquables et les plus lucides, publié en 1860, en réponse à certaines déclarations de l'empereur, commentées avec trop de légèreté par les journaux: *Si les traités de 1815 ont cessé d'exister?* Contrairement à l'opinion mise en circulation dans le monde démocratique, Proudhon entreprend l'apologie des traités de 1815, en ce qu'ils consacrent l'*équilibre européen*, fondé sur l'indépendance des Etats et sur le droit des peuples d'obtenir de leur gouvernement des constitutions qui consacrent leurs droits.

Les traités de 1815 forment encore aujourd'hui la base de l'*équilibre européen*, et malgré les modifications nombreuses qui sont survenues dans l'état de l'Europe, leurs dispositions générales subsistent encore, entre autres, le rôle qui appartient à la France de neutraliser l'influence de la Russie et de la Prusse. Plusieurs des dispositions les plus contestables et les plus injustes des traités de 1815 ont disparu; c'est ainsi que non-seulement la France a rejeté la dynastie des Bourbons qu'ils lui imposaient, non-seulement elle a revendiqué le droit qui appartient à tous les peuples de choisir son gouvernement, mais encore elle a rétabli sur le trône de France la dynastie napoléonienne, expressément exclue par les traités de Vienne et de Paris. D'autre part, l'Italie s'est affranchie, en dépit de l'inique disposition qui consacrait son asservissement sous la domination de l'Autriche; la Grèce a secoué le joug des Turcs; la Belgique s'est séparée des Pays-Bas. Mais l'*équilibre européen* a été consolidé plutôt que troublé par ces changements; ce qui importe, c'est le principe de l'indépendance des Etats sur lequel il repose. Le trouble le plus sérieux qui lui ait été porté, consiste dans l'absorption par la Prusse de plusieurs des petits Etats dont l'indépendance avait été garantie par les traités de 1815. Non-seulement, en ce cas, le principe a été violé par l'atteinte portée à l'indépendance de ces Etats, mais encore l'accroissement considérable de la puissance de la Prusse, qui a été la conséquence de cette absorption, peut inspirer de sérieuses inquiétudes.

Une des principales préoccupations des auteurs du traité de 1815, avons-nous dit, était de contenir les envahissements de la Russie. Cette question est restée une des plus grandes du XIXe siècle, sous le nom de question d'Orient. Elle a motivé, sous le règne de Louis-Philippe, de fréquentes interventions des puissances européennes, et en 1854, la France, alliée à l'Angleterre et au Piémont, a fait la guerre de Crimée pour protéger la Turquie contre les menaces de la Russie. Tous les efforts de la diplomatie chargée de maintenir l'*équilibre européen* dans la question d'Orient ont consisté jusqu'ici à sauvegarder l'intégrité de la Turquie et de son gouvernement, usé, vieilli, qui tombe de caducité, dont l'organisation est en contradiction avec tous les principes et toutes les institutions modernes. Cette œuvre n'est pas seulement difficile, elle blesse gravement les droits les plus sacrés de l'indépendance des peuples, en maintenant dans un esclavage odieux des nationalités qui aspirent avec une ardeur légitime à leur affranchissement. C'est là un des grands embarras de la question d'Orient, une cause de complications incessantes et insolubles. Il y a en outre dans cette situation ce grave inconvénient, que le procédé va directement contre le but qu'il se propose; il contribue avant tout à développer l'influence de la Russie, en lui permettant de se poser comme la protectrice de ces nationalités opprimées, et le jour où elle viendra provoquer leur insurrection, elle déjouera sûrement toutes les manœuvres et toutes les habiletés de la diplomatie. Il est certain qu'à cet égard la politique des puissances européennes sacrifie l'esprit des traités de 1815 à la lettre. En précipitant la chute de l'empire ottoman, en favorisant l'affranchissement et le développement des nationalités orientales, et en les opposant comme un boulevard inexpugnable aux entreprises de la Russie, qu'elles auraient alors intérêt à repousser pour conserver leur indépendance reconquise, on servirait bien plus efficacement la cause de l'*équilibre européen*, en lui donnant pour base, non plus un établissement artificiel, mais les véritables principes du droit.

Il est certain que l'*équilibre européen* doit subir une régénération complète, en se mettant en harmonie avec les principes nouveaux qui se sont développés dans notre droit public. C'est à ce point de vue que nous allons examiner la question pour compléter l'exposition historique que nous venons de faire.

— *Droit public.* Napoléon III, dans une lettre officielle écrite le 11 juin 1866, au début des événements qui ont amené une si grande transformation dans la situation de l'Allemagne, indiquait la conservation de l'*équilibre européen* comme constituant un motif légitime d'intervention et pouvant devenir une cause de guerre. C'est là une idée fort contestable. Grotius, qui écrivait au XVIIe siècle et qui est un des premiers jurisconsultes qui aient réuni dans un corps de doctrines les principes du droit des gens, niait formellement que le maintien de l'*équilibre européen* pût jamais être à lui seul un motif légitime ni de guerre ni d'intervention. « On ne doit nullement admettre, dit Grotius, ce qu'enseignent quelques auteurs, qu'il soit permis, d'après le droit des gens, de prendre les armes pour abaisser ou affaiblir un Etat dont la puissance croît de jour en jour, de peur que, si on la laisse monter trop haut, elle ne puisse à l'occasion nous nuire et nous surpasser. » Puffendorf et les auteurs les plus estimés partagent cet avis de Grotius. Indépendamment de toutes les considérations qui peuvent être tirées de l'indépendance des Etats et du droit qu'ils ont de s'étendre par tous les moyens légitimes, et de la facilité qu'il y aurait à abuser d'un motif aussi vague et aussi difficile à déterminer avec précision, il y a cette considération déterminante, que la guerre n'est jamais un bon moyen de rétablir l'*équilibre européen*, parce que, si elle peut obtenir un résultat provisoire, elle compromet nécessairement ce résultat dans l'avenir, toute guerre créant des causes de mécontentement qui ne peuvent manquer d'éclater tôt ou tard; la guerre attire la guerre, et c'est, quoi qu'on en dise, le plus mauvais moyen d'arriver à une paix durable.

Le principe de non-intervention tend de plus en plus à prévaloir dans le droit public européen, et Napoléon III lui-même a hésité à prendre la responsabilité de l'intervention que faisait pressentir sa lettre, bien que l'hypothèse qu'elle émettait se soit réalisée et que l'accroissement de la Prusse ait apporté dans l'*équilibre européen* une grave perturbation, dangereuse surtout pour la France, et dont on ne peut pas encore calculer tous les inconvénients. Le droit public moderne n'admet qu'un moyen légitime d'empêcher ces accroissements d'une puissance ambitieuse et de maintenir l'indépendance menacée des petits États: ce moyen consiste dans un développement intelligent des alliances, qui peut prévenir les guerres les plus imminentes, en formant un faisceau tellement compacte qu'il serait insensé de s'y heurter. Ainsi, par exemple, si Napoléon III, prévoyant les événements d'Allemagne, eût proposé une alliance protectrice aux petits États qui défendaient leur indépendance contre la Prusse, en déclarant lui-même renoncer expressément à toute idée d'extension de territoire pour dissiper toutes les défiances, il eût sûrement paralysé complètement les plans de la Prusse, en même temps qu'il eût servi plus utilement la cause de l'influence de la France en Europe. C'est par ce développement des alliances, par cette fédération des nationalités qu'on assurera l'*équilibre européen;* jamais par la guerre, qui est au contraire l'agent véritable de toutes les perturbations qui peuvent le compromettre.

Il est certain que l'*équilibre européen* a servi de prétexte à beaucoup de guerres injustes, et qu'on l'a mis en avant pour justifier tous les actes les plus iniques de l'histoire, notamment le partage de la Pologne. C'est pour cela que beaucoup de jurisconsultes éminents ont exprimé des préventions très-accentuées contre lui. Vattel proteste contre cette fameuse idée de la balance politique ou *équilibre* des pouvoirs. Kluber dit que c'est un mot équivoque qui doit être banni de la politique et du droit international. Mais, quel que soit l'abus que l'on ait pu faire du mot, il faut reconnaître que, d'une façon générale, l'idée de l'*équilibre européen* représente un principe de justice, fondé sur l'intérêt bien entendu des nations; cette idée a arraché l'Europe au règne du droit de la force pour lui substituer la force du droit; elle a surgi dans l'histoire comme une protestation énergique et solennelle, au nom de l'indépendance des peuples, contre les prétentions à la monarchie universelle; en même temps, elle a inauguré l'ère des congrès, et avec eux est née l'idée de la solution des différends internationaux par l'arbitrage substitué à la force des armes. C'est là le caractère essentiel de l'*équilibre européen*, qui constitue un véritable progrès dans le droit public des nations. C'est cette politique, la politique de l'indépendance des nations, fait observer M. Thiers, qui distingue essentiellement les nations modernes des nations antiques; c'est à cette politique que l'Europe moderne a dû d'échapper à la monarchie universelle qui, sous Alexandre et ses successeurs, puis sous les Césars, a fait perdre aux nations antiques leur liberté, leur dignité, leur civilisation. C'est la gloire de la France de l'avoir presque constamment représentée, et à ce propos M. Thiers fait cette remarque importante, que la France a été tour à tour vaincue et victorieuse, mais qu'elle a été vaincue lorsque, comme sous le règne de Louis XIV et de Napoléon Ier, elle menaçait les intérêts des nations, et qu'elle a été victorieuse lorsqu'elle les défendait, comme dans la guerre de Trente ans, comme dans les premières guerres de la Révolution française.

Le système de l'*équilibre européen* doit se transformer en se réglant sur les principes nouveaux du droit public, et nous avons déjà indiqué que cette transformation lui donnait sa meilleure formule, car il doit être la réalisation de la plus grande justice dans les rapports des nations entre elles. Il est certain que cet *équilibre* doit être reconstitué sur des bases nouvelles. Il faut tenir compte aussi de cette considération importante, que l'*équilibre* des Etats repose désormais sur des causes économiques et morales plus encore que sur des questions de territoire. La puissance d'un Etat n'augmente pas dans la proportion du territoire qu'il s'annexe; ce n'est pas l'agrandissement du territoire qui rompt l'*équilibre* politique d'une manière sérieuse et durable, c'est l'inégalité des progrès intérieurs, progrès politiques, progrès économiques, progrès moraux : voilà ce qui augmente la puissance des nations. Mais aussi, sur ce terrain, une émulation salutaire doit remplacer les anciens antagonismes. L'*équilibre européen*, qui a été dans l'histoire un principe de transaction pour modérer l'antagonisme qui était l'état naturel des nations, doit se transformer complètement pour devenir un lien entre elles. C'est lui, nous l'avons vu, qui leur a révélé la solidarité étroite qui les unit; aujourd'hui, cette solidarité s'est développée, et tous les anciens antagonismes ont disparu. L'état de paix entre les nations tend à remplacer l'état de guerre, et ce nouvel état doit résoudre le problème de l'*équilibre européen*, qui jusqu'ici n'a été qu'une fiction. C'est parce qu'aucune puissance de l'Europe n'était assez forte pour s'assurer la domination sur les autres, et que l'état de guerre semblait ainsi devoir se perpétuer indéfiniment sans profit pour aucune, que l'idée d'un *équilibre* entre toutes est apparue comme devant imposer une barrière à l'ambition de chacune. Mais ces guerres à la fois si glorieuses et si misérables, ces traités si durs et si impuissants, ces outrages incessants au droit et au respect que les nations doivent aux conventions qu'elles passent entre elles, tout cela prouve-t-il quelque chose contre le principe de l'*équilibre européen?* Cela prouve simplement que l'état des puissances [illegible] *quilibre* avait été essayé [illegible] et *équilibre* pût se maintenir [illegible] tous ces Etats poursuivaient [illegible] on et un agrandissement con[illegible] principes de la justice qui doivent régler les rapports des nations entre elles. On peut soutenir qu'avec des Etats monarchiques en Europe l'*équilibre européen* est [illegible] le Etat par essence ten[illegible] idée d'une confédération [illegible] à prévaloir dans la poli[illegible] résoudre le [illegible] ons, c'est la [illegible] maintien de [illegible] rope. Nous [illegible] avec un sys[illegible] entre eux [illegible] nne unique, [illegible] n serait ré[illegible] re paix, et paix [illegible] l'*équilibre* en Eu[illegible] de l'*équilibre européen* est [illegible] et nécessairement la politique moderne, puisqu'elle est la politique de fédération et de paix.

Cet article a été écrit en avril 1870. L'auteur, M. Vermorel, est mort depuis, et nous considérons comme un devoir de n'apporter à son travail aucune modification. Il avait sainement jugé la situation et la profondeur des vues exposées par lui fera regretter à beaucoup de nos lecteurs que cette intelligence remarquable se soit, à la dernière heure, aussi étrangement égarée. Nous le répétons : nous ne changerons rien à l'article qui précède. D'ailleurs, que pourrions-nous écrire sur l'*équilibre européen* qui ne soit sujet à de prochains changements? La situation résultant de la guerre de 1870-1871 ne saurait durer. D'un côté, la Prusse, dans l'ivresse de sa victoire, voudra sous peu étendre ses conquêtes et déjà elle se prépare à attaquer à la fois la Hollande et la Suisse. D'autre part, la France est décidée à ne pas supporter longtemps l'humiliation à laquelle l'ont condamnée la lâcheté de l'empereur et l'impéritie de son gouvernement. La revanche viendra bientôt, et à cette guerre, dont on peut déjà fixer la date, succéderont d'autres guerres, jusqu'au jour où la République aura fait de l'Europe un seul Etat, uni dans la paix et dans la liberté.

ÉQUILIBRÉ, ÉE (é-ki-li-bré) part. passé du v. Equilibrer. Mis en équilibre, amené au repos par la combinaison des forces : *Une balance bien* ÉQUILIBRÉE. *Une poutre solidement* ÉQUILIBRÉE.

— Fig. Combiné et pondéré de façon à produire des actions partielles qui se balancent sans se nuire : *Tant qu'il y aura pluralité de puissances plus ou moins* ÉQUILIBRÉES, *le traité de Westphalie existera.* (Proudh.) ‖ Pondéré, soumis à un système de compensations qui produisent l'harmonie : *Le monde moral existe par lui-même*, ÉQUILIBRÉ *dans toutes ses parties.* (Proudh.) *Le génie girondin, celui de Fénelon, Montaigne, Montesquieu, celui du grand parti qui, en 93, périt pour ne pas tuer, est vif, mais modéré*, ÉQUILIBRÉ, *ce semble.* (Michelet.)

— Ornith. *Pieds équilibrés*, Pieds d'oiseaux situés de façon que leurs points d'attache divisent à peu près le corps en deux parties de poids égal, et que le corps de l'animal debout est sensiblement horizontal.

ÉQUILIBRER v. a. ou tr. (é-ki-li-bré — rad. *équilibre*). Mettre en équilibre, en un repos résultant de la combinaison de forces égales et opposées : ÉQUILIBRER *une poutre*, *une pierre.* ÉQUILIBRER *une balance.*

— Fig. Harmoniser des actions partielles, en les groupant et les dirigeant de façon qu'elles se balancent sans se nuire : *La législation et le gouvernement ne sont autre chose que l'art de faire des classifications et d'*ÉQUILIBRER *des puissances.* (Proudh.) ‖ Soumettre à un système de pondération, de compensations qui produisent l'harmonie de l'ensemble : *La Révolution française a secoué les fortunes et* ÉQUILIBRÉ *davantage toutes les conditions sociales.* (Virey.)

S'équilibrer v. pr. Se mettre en équilibre, devenir équilibré : *Une balance juste* S'ÉQUILIBRE *d'elle-même.* ‖ Se mettre en position fixe et immobile : *Elle fit d'un petit geste agaçant respirer l'odeur de son bouquet à Djalma, et elle parut définitivement* S'ÉQUILIBRER *sur la chaise qu'elle occupait.* (E. Sue.)

— Se faire équilibre l'un à l'autre : *Des poids qui* S'ÉQUILIBRENT.

— Fig. Se combiner de façon à se balancer et à s'harmoniser; se compenser : *La balance des forces politiques* S'ÉQUILIBRE *de nos jours avec les forces du travail.* (E. Texier.) *Le cheval travaille comme deux ânes, mais il mange comme quatre; c'est ainsi que l'importance économique* S'ÉQUILIBRE. (A. Fée.)

ÉQUILIBRISTE s. (é-ki-li-bri-ste — rad. *équilibrer*). Personne qui maintient en équilibre des choses qui y restent difficilement, ou qui se tient elle-même en équilibre dans des positions difficiles : *Habile* ÉQUILIBRISTE. *Tours d'*ÉQUILIBRISTE.

— Fam. Diplomate s'occupant de maintenir l'équilibre des puissances; homme politique qui cherche l'équilibre des pouvoirs et des forces sociales : *Nos* ÉQUILIBRISTES *veulent fonder le bonheur public et privé sur le bon ordre des familles.* (Fourier.) *Un* ÉQUILIBRISTE *du destin européen répondit : « Le colonel me semble un de ces militaires qui ne reculent pas devant l'ennemi. »* (Méry.)

ÉQUILLE s. f. (é-ki-lle; *ll* mll.) Techn. Croûte qui tapisse le fond des chaudières ou l'on cuit le sel. ‖ Outil qu'on emploie pour détacher et extraire cette croûte.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre ammodyte.

— **Encycl.** Ichthyol. A l'article AMMODYTE, il a été question de l'*équille*. Nous ajouterons ici quelques détails sur ce poisson, qu'on appelle aussi *anguille de sable* ou *appât de vase.* Sa longueur est d'environ vingt-cinq centimètres. Il est très-commun sur les côtes de l'océan Atlantique et des mers qui s'y rattachent. A certains moments de l'année, il quitte l'eau, sans doute pour échapper aux attaques de ses ennemis, et s'enfonce dans le sable ou dans la vase jusqu'à la profondeur de quinze à vingt centimètres. C'est là qu'on le prend avec des bâtons terminés par un crochet ou avec une sorte de herse faite exprès; on profite pour cela du moment où la marée basse laisse les plages à sec. La chair de l'*équille* est ferme et sert quelquefois de nourriture aux classes pauvres; mais on l'emploie surtout comme appât pour les gros poissons, qui en sont très-avides. Les scombres la préfèrent à toute autre proie. De petits cétacés même en font leur aliment de choix, et l'on a vu des dauphins poursuivre l'*équille* jusque dans le limon du rivage, retourner le sable avec leur museau, et y fouiller assez avant pour déterrer et saisir le faible poisson. L'*équille* présente soixante-trois vertèbres avec lesquelles les côtes sont légèrement articulées; ce qui donne à l'animal la facilité de se plier en différents sens, ou même de se rouler en spirale comme une couleuvre. Sa tête, comprimée, étroite, pointue en avant, est placée au centre de la spirale, et c'est l'instrument qu'emploie l'*équille* pour fouiller le sable où elle s'enfonce. Elle y vit de dragonneaux et d'autres vers. Au printemps, la femelle va déposer ses œufs très-près de la côte. On appelle aussi *équille* une autre espèce du même genre, plus généralement connue sous le nom de LANÇON.

ÉQUILLEUR s. m. (é-ki-lleur; *ll* mll. — rad. *équille*). Techn. Ouvrier chargé de détacher les équilles dans les chaudières à sel.

ÉQUIMÆLIUM ou **ÉQUIMÉLIUM** s. m. (é-kui-mé-li-omm — mot lat. formé de *æquus*, égal, plan, et du nom de *Mælius*). Antiq. rom. Place de Rome, située près de la porte Carmentale, sur l'emplacement de la maison de Mælius, rasée parce que celui-ci avait aspiré à la royauté.

ÉQUIMULTIPLE adj. (é-kui-mul-ti-ple — du lat. *æquus*, égal, et de *multiple*). Arithm. Se dit de deux nombres par rapport à deux autres, lorsqu'ils se forment de ces deux autres multipliés par un même nombre : *Les conséquents d'une proportion sont des* ÉQUIMULTIPLES *des antécédents.*

ÉQUIN, INE adj. (é-kuain, i-ne — lat. *equinus*; de *equus*, cheval). Qui a rapport au cheval; qui appartient au cheval.

— Chir. *Pied équin*, Pied difforme, qui figure à peu près le sabot d'un cheval et n'appuie que sur la partie antérieure.

— Art vétér. *Variole équine*, Affection pustuleuse analogue à la variole, qui se produit chez le cheval et se communique à l'homme et au bœuf.

ÉQUINETTE s. f. (é-ki-nè-te). Mar. Partie horizontale du support de la girouette, à l'endroit ou l'on cloue l'étamine.

ÉQUINISME s. m. (é-kui-ni-sme — rad. *équin*). Pathol. Etat d'une personne qui a le pied equin.

ÉQUINOXE s. m. (é-ki-no-kse — du lat. *æquus*, égal; *nox*, nuit). Astron. Chacune des deux époques de l'année ou le jour est égal à la nuit pour toute la terre, ce qui arrive lorsque le soleil passe à l'équateur : *L'époque des* ÉQUINOXES. *L'*ÉQUINOXE *de printemps. L'*ÉQUINOXE *d'automne. Les plantes marines, arrachées du fond des abîmes par les tempêtes de l'*ÉQUINOXE, *enrichissent les rivages de l'Océan.* (Castel.) *Dans les premiers temps du christianisme, l'*ÉQUINOXE *vernal était fixé au 25 mars.* (F. Pillon.) *Les marées d'*ÉQUINOXE *sont les plus fortes.* (A. Maury.) ‖ Temps où le soleil passe à l'équateur d'une planète quelconque : *Les* ÉQUINOXES *de Vénus. Jupiter a toujours le soleil dans son équateur et jouit d'un* ÉQUINOXE *perpétuel.* (Fonten.)

— **Antonyme.** Solstice.

— **Encycl.** Astron. On distingue l'*équinoxe* du printemps et l'*équinoxe* d'automne : le premier a lieu lorsque le soleil traverse l'équateur en remontant de l'hémisphère austral vers le nord, ce qui arrive vers le 21 mars; le second a lieu quand le soleil traverse l'équateur en redescendant du tropique du cancer, vers le 23 septembre. A ces époques, la révolution diurne du soleil lui faisant décrire l'équateur, les jours sont égaux aux nuits par toute la terre, sauf toutefois la petite différence qui résulte des réfractions, dont l'effet est de faire paraître le soleil au-dessus de l'horizon plus longtemps qu'il n'y est en réalité. Le soleil se mouvant avec plus de vitesse dans la partie septentrionale de l'écliptique que dans l'autre, il y a environ huit jours de moins de l'*équinoxe* d'automne à celui de printemps, que de celui de printemps à celui d'automne. Pour déterminer l'instant de l'*équinoxe*, le jour même ou le précédent, on prend la hauteur du soleil à midi : si elle est égale au complément de la latitude du lieu, on se trouve au moment de l'*équinoxe;* s'il en est autrement, la différence donne la déclinaison du soleil. Le jour suivant, on recommence les opérations, et si la déclinaison est trouvée moindre, l'*équinoxe* a eu lieu dans l'intervalle des deux observations. Il suffit alors d'une simple proportion pour déterminer l'instant cherché.

— *Précession des équinoxes.* La *précession des équinoxes* consiste dans un mouvement très-lent, effectué par les points équinoxiaux, le long de l'écliptique, en sens inverse de la translation réelle de la terre ou de la translation apparente du soleil, c'est-à-dire, pour nous, d'orient en occident.

Pour comprendre ce qui va suivre, il faut s'efforcer de matérialiser par la pensée les différentes lignes droites ou courbes et les points de la sphère céleste.

Le phénomène qui nous occupe a été découvert par Hipparque vers l'an 128 avant notre ère. Ce grand astronome, comparant les positions occupées, de son temps, par certaines étoiles, avec les positions que ces mêmes étoiles avaient, d'après d'anciennes cartes, occupées plusieurs siècles auparavant, s'aperçut que les longitudes de ces astres avaient augmenté. Pour nous rendre compte de la valeur de cette remarque, imaginons (fig. 1), sur la sphère céleste, l'équateur EE;

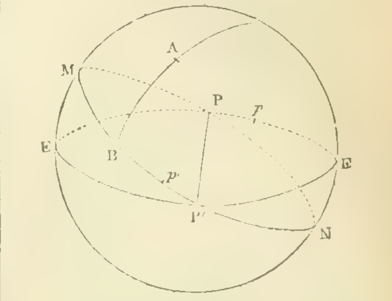

Fig. 1.

l'écliptique MN qui le coupe aux deux points équinoxiaux PP'; et soit P le point équinoxial du printemps, à partir duquel les longitudes se comptent sur l'écliptique, d'occident en orient, dans le sens PMP'N. Soit aussi un astre A. Le plan, passant par cet astre et par l'axe de l'écliptique, détermine sur la sphère céleste un cercle appelé *cercle de longitude*, qui est perpendiculaire à l'écliptique. L'arc d'écliptique PMB, compris entre le plan de ce cercle et l'*équinoxe* du printemps, est ce qu'on nomme la *longitude* de l'astre considéré. Eh bien, c'est cette longitude dont Hipparque a le premier, ainsi que nous l'avons dit, constaté l'augmentation progressive. L'astre A, et, par suite, le point B étant fixes, l'arc PMB augmente néanmoins, *comme si* le point P se rapprochait insensiblement du point N. Les deux points équinoxiaux P et P' étant aux extrémités d'un même diamètre, on peut encore caractériser le mouvement dont nous parlons, en disant que *la ligne des équinoxes tourne d'orient en occident autour de l'axe de l'écliptique.*

Ce mouvement est, d'ailleurs, d'une lenteur extrême; il n'est guère que de 1° en 72 ans. Chaque année, l'*équinoxe* se déplace de 52'',2. Il doit, d'après cela, employer environ 26,000 ans pour faire le tour entier de l'écliptique, si sa vitesse de translation reste la même.

Le mouvement des *équinoxes* ayant lieu en sens contraire du mouvement propre du soleil, qui a été qualifié de *direct*, est dit *rétrograde.* C'est pourquoi on lui donne quelquefois le nom de *rétrogradation des équinoxes.*

Le printemps commençant lorsque le soleil atteint le point équinoxial et ce point étant variable, les saisons commencent, chaque année, à une époque différente de celle où elles commenceraient si la ligne des *équinoxes* était fixe. Supposons que le printemps d'une année commence lorsque le soleil est en P : l'année suivante, le point é uinoxial sera en *p*; par suite, le printemps commencera lorsque le soleil sera en ce point, ce qui arrivera évidemment avant qu'il ait parcouru le cercle entier de l'écliptique. Ainsi, entre deux printemps, le soleil parcourt le cercle de l'écliptique, moins le petit arc *pP*. Par suite, l'époque du printemps *précède*, chaque année, d'une certaine quantité l'époque à laquelle il serait arrivé, si la ligne des *équinoxes* n'avait pas changé de direction. De là le nom de *précession des équinoxes*, ordinairement donné au phénomène qui nous occupe.

Une première conséquence de la précession est relative à l'évaluation de l'année. *L'année sidérale* est le temps qui s'écoule entre deux retours consécutifs du soleil à la même étoile; *l'année tropique* est le temps qui s'écoule entre deux retours consécutifs du soleil à l'*équinoxe* du printemps. Puisque l'*équinoxe* rétrograde, l'année tropique est plus courte que l'année sidérale. La différence est égale au temps que le soleil met à parcourir sur l'écliptique un arc de 50'',2, c'est-à-dire à 20m,19s environ. V. ANNÉE.

Le phénomène de la précession des *équinoxes* doit avoir et a, en effet, pour conséquence de modifier à la longue l'aspect des constellations, ainsi que celui des révolutions des corps célestes.

On sait que le cercle de l'équateur coupe celui de l'écliptique en deux points, qui sont précisément les points équinoxiaux. Puisque ces deux points changent de place, il en résulte que le cercle de l'équateur doit aussi se déplacer, tout en restant perpendiculaire à l'axe de rotation de la sphère céleste.

Les coordonnées des étoiles, c'est-à-dire leurs ascensions droites et leurs déclinaisons, étant définies d'après leurs rapports avec l'équateur, il n'est pas étonnant qu'elles changent en même temps que celui-ci se déplace. On voit comment Hipparque, frappé de la variation de ces coordonnées, a pu remonter à leur cause, qu'il n'a d'ailleurs pas expliquée, comme nous le verrons tout à l'heure.

L'effet le plus frappant de la précession des *équinoxes* est la discordance survenue entre les signes du zodiaque actuellement parcourus par le soleil et ceux qu'il parcourait autrefois, aux époques correspondantes de l'année. Par exemple, le soleil qui, au printemps, se trouvait dans le Bélier, se trouve aujourd'hui, quand arrive le même moment de l'année, dans les Poissons; dans quelques siècles, il sera dans le Verseau, et ainsi de suite.

Nous avons constaté le fait de la précession des *équinoxes;* il nous reste à en faire connaître les causes.

On a coutume de dire que, pendant que la terre se meut autour du soleil, son axe de rotation reste constamment parallèle à lui-même. L'observation a établi que cette proposition n'est pas rigoureusement vraie. En effet, si l'on compare, à deux époques notablement éloignées l'une de l'autre, les directions de l'axe de rotation de la terre, on trouve que ces directions sont inclinées les unes par rapport aux autres, ce qui prouve que cet axe de rotation a changé, à la longue, de direction.

Soient (fig. 2) T la terre en mouvement sur le plan de l'écliptique; KT une perpendiculaire à ce plan; PT la ligne des pôles à une époque donnée. On sait que cette ligne des pôles est constamment inclinée de 23°28′ sur la perpendiculaire au plan de l'écliptique, c'est-à-dire que l'angle PTK = 23°28′. Eh bien, tout en conservant son inclinaison, la ligne des pôles décrit un cône dont le sommet est au centre T de la terre, et dont la base a pour limite la circonférence P P′ P″.... Par exemple, supposons que, pendant plusieurs années consécutives, il nous soit permis d'observer la direction de l'axe de la terre au moment où cette planète passe au même point T de l'écliptique: la première année, cette direction sera représentée par la ligne PT; la deuxième année, par la ligne P″T; la troisième année, par la ligne P″T, etc. Par suite, le plan de l'équateur céleste, mené par le centre de la terre, perpendiculairement à la ligne des pôles, change aussi peu à peu de direction; et, par conséquent, la ligne des *équinoxes* TA, intersection de ce plan avec le plan de l'écliptique, tourne lentement autour du centre T de la terre, en restant dans ce dernier plan.

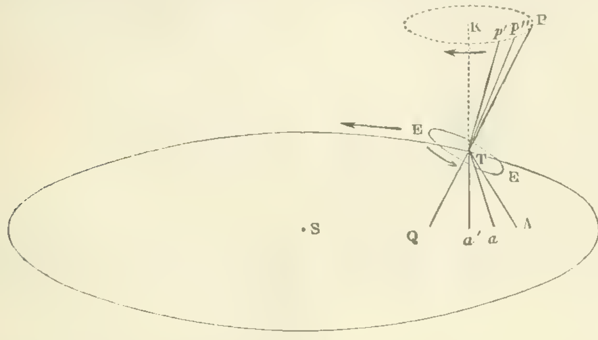

Fig. 2.

Dans l'espace d'une année, la ligne des pôles passant de la direction TP à la direction TP′, la ligne des *équinoxes*, qui était d'abord dirigée suivant TA, viendra prendre la direction T*a*. Au bout d'une seconde année, la ligne des pôles ayant pris la direction TP″, la ligne des *équinoxes* sera dirigée suivant T*a*′, et ainsi de suite.

Le mouvement de la précession des *équinoxes* est donc, comme on le voit, la conséquence du changement de direction de l'axe de la terre. Nous allons essayer de donner une idée de la cause qui produit ce changement de direction.

Le globe terrestre (fig. 3), en raison de son aplatissement, peut être regardé comme formé d'une sphère recouverte d'un bourrelet qui s'étend tout du long de l'équateur, en s'amincissant, de part et d'autre de ce grand cercle, jusqu'à se réduire à une épaisseur nulle, près des deux pôles P et P′. Par la ligne PP′ et par le soleil S faisons passer un plan que nous supposerons perpendiculaire au plan de l'écliptique (il l'est, d'ailleurs, vers les solstices). Ce plan coupera le sphéroïde terrestre suivant l'ellipse méridienne P*e*P′*e*′. Pour n'avoir à considérer que le renflement équatorial, supprimons à l'intérieur de la terre la sphère qui a PP′ pour diamètre. Cela est permis, car les attractions que le soleil exerce sur toutes les parties de cette sphère ont une résultante unique qui passe par le centre; elles ne sauraient donc influer sur le mouvement de rotation qui s'exécute autour de lui.

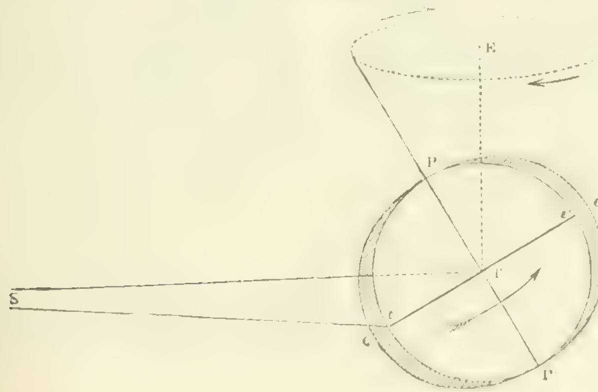

Fig. 3.

Mais il en est autrement du bourrelet qui forme le renflement équatorial, et dont la plus grande épaisseur est d'environ 5 lieues. Considérons une partie *ee* de ce bourrelet, située au-dessous de l'écliptique, qui se trouve, dans la figure, représentée par sa trace ST sur le plan du dessin. L'attraction solaire, s'exerçant sur cette partie suivant S*e*, oblique à ST, tend à rapprocher le point *e* de l'écliptique ST. Il est vrai que le soleil exerce une action en sens inverse sur la partie opposée *e′e′;* mais *e′e′* est un peu plus loin du soleil que *ee;* par conséquent, cette seconde action doit être moindre que la première; elle ne peut la détruire qu'en partie, et il reste toujours une tendance à faire tourner le bourrelet autour du centre T, de manière à le rapprocher de ST. Voilà donc un premier résultat facile à saisir: l'attraction que le soleil exerce sur le renflement équatorial tend à rapprocher l'équateur de l'écliptique; elle tend à redresser l'axe de rotation PP′ et à le rapprocher de l'axe de l'écliptique, ou de la droite TE perpendiculaire à ce plan. C'est, en effet, ce qui aurait lieu si la terre ne tournait pas. Mais son mouvement de rotation a pour effet de transformer la tendance de la ligne PP′ vers TE en un mouvement conique de PP′ autour de TE; en d'autres termes, la rotation du globe empêche l'équateur de se rapprocher de l'écliptique, et, aidée de l'attraction solaire, elle oblige la ligne des pôles à décrire un cône autour d'une perpendiculaire à l'écliptique. Un exemple de cet effet est offert par la toupie. Lorsqu'une toupie est sur sa pointe, la pesanteur tend à la faire tomber; mais si elle tourne avec rapidité, la résultante des deux forces auxquelles elle est soumise, la force de pesanteur et la force de rotation, fait que son axe tourne coniquement autour de la verticale passant par la pointe.

Pour la terre, ce mouvement conique de l'axe TP est nécessairement partagé par le globe tout entier, qui fait corps avec le renflement équatorial; et comme la masse de celui-ci est très-faible en comparaison de celle de la sphère intérieure, dont le diamètre est PP′, il en résulte que le mouvement produit devra être d'une lenteur extrême: le cône est tout entier décrit en 26,000 ans.

L'angle PTE du cône est égal à l'obliquité de l'écliptique *e*TS, c'est-à-dire à 23° 28′.

Le déplacement de l'axe des pôles entraîne celui de l'étoile polaire, qui est à l'extrémité de cet axe. Toutes les étoiles qui se trouvent sur la circonférence que l'extrémité de la ligne des pôles décrit sur la voûte céleste deviendront successivement polaires, dans l'intervalle de 26,000 ans. Déjà, c'était α du Dragon qui était la polaire à l'époque de la construction de la grande pyramide d'Égypte. Aujourd'hui, le pôle n'est plus qu'à 1°,5 de la polaire actuelle. Il continuera à s'en rapprocher pendant deux siècles et demi; alors la distance sera réduite à 30′; puis il s'en écartera de plus en plus et passera dans d'autres constellations; son chemin suit un petit cercle, qui a pour centre le pôle de l'écliptique et pour rayon sphérique un arc de 23°28′. Dans 12,000 ans, le rôle d'étoile polaire écherra à la plus digne, à Véga (α de la Lyre), la plus belle étoile du ciel boréal.

Le phénomène de la précession doit être considéré comme une des preuves les plus décisives que l'on puisse citer en faveur de la théorie du mouvement de la terre. Nous venons de voir, en effet, qu'il s'explique assez facilement dans l'hypothèse de la rotation et de la translation de la terre: c'est donc une preuve, ou, tout au moins, une puissante probabilité que cette rotation et cette translation sont réelles.

On sait que l'obliquité de l'écliptique varie: depuis un grand nombre de siècles, elle diminue; cette diminution, qui doit encore durer longtemps, se transformera plus tard en augmentation. Les choses se passent, à très-peu près, comme si le plan de l'écliptique tournait autour d'une droite voisine de la ligne des *équinoxes*, pour se rabattre sur le plan de l'équateur. Il résulte de ce déplacement que le mouvement de précession, jusqu'ici supposé uniforme, subit plusieurs inégalités séculaires, pour l'analyse desquelles nous devons renvoyer aux traités ou mémoires spéciaux.

ÉQUINOXIAL, ALE adj. (é-ki-no-ksi-al, a-le — rad. *équinoxe*). Astron. Qui appartient à l'équinoxe: *L'époque* ÉQUINOXIALE. ‖ *Points équinoxiaux*, Points d'intersection de l'écliptique et de l'équateur: *Il y a égalité de jour et de nuit par toute la terre quand le soleil passe par les* POINTS ÉQUINOXIAUX. (Billot.) ‖ *Ligne équinoxiale*, ou, substantiv., *Équinoxial*, Équateur: *Lorsque le soleil est dans l'équateur, le jour doit être égal à la nuit, puisqu'il décrit au-dessus de l'horizon une partie de cercle égale à celle qu'il décrit au-dessous; voilà pourquoi on donne à l'équateur le nom d'*ÉQUINOXIAL. (Condill.)

— Gnomon. *Cadran équinoxial*, Cadran solaire tracé dans un plan parallèle à l'équateur.

— Géogr. Équatorial, qui est situé, qui habite sous l'équateur: *Les régions* ÉQUINOXIALES. *Les peuples* ÉQUINOXIAUX. *Les produits* ÉQUINOXIAUX. *Les peuples* ÉQUINOXIAUX *et particulièrement les nègres lubriques, ont une vie fort courte et qui ne passe guère soixante ans en Afrique.* (Virey.) *M. de Humboldt a classé les rivières de l'Amérique* ÉQUINOXIALE *suivant la couleur de leurs eaux.* (A. Maury.) ‖ *France équinoxiale*, Établissement français de Cayenne.

— Bot. *Fleurs équinoxiales*, Fleurs qui restent chaque jour douze heures épanouies et douze heures fermées.

— **Antonyme.** Solsticial.

ÉQUINTÉ, ÉE (é-kain-té) part. passé du v. Équinter: *Contre-sanglon* ÉQUINTÉ.

ÉQUINTER v. a. ou tr. (é-kain-té). Art mil. Tailler en pointe à l'extrémité, en parlant d'une lanière destinée à l'équipement: ÉQUINTER *un contre-sanglon.*

ÉQUIPAGE s. m. (é-ki-pa-je — rad. *équiper*). Train, ensemble des personnes, des animaux et des objets de toute nature qui accompagnent le maître en voyage ou hors de chez lui: *Il est arrivé en grand* ÉQUIPAGE. *Les voyages usent le corps comme les* ÉQUIPAGES. (Mme de Sév.)

. . . Traînant en tous lieux de pompeux *équipages*,
Le duc et le marquis se reconnut aux pages.
BOILEAU.

Combien un financier, pour être en *équipage*,
De zéros criminels remplit-il une page!
BOURSAULT.

Je vins nu sur la terre, et, durant mon séjour,
Je n'ai d'aucuns biens eu l'usage:
Pourquoi m'en tourmenter sur la fin du voyage?
Je suis venu sans *équipage;*
Il n'en faut point pour mon retour.
LA MÉNARDIÈRE.

‖ Voiture de maître, chevaux destinés à la traîner et accessoires qui en dépendent: *Il vient d'acheter un bel* ÉQUIPAGE. *Les* ÉQUIPAGES *encombraient aujourd'hui les Champs-Élysées. Le dissipateur, dans un* ÉQUIPAGE *doré, passe en fredonnant et plein d'indifférence devant l'hôpital où peut-être il ira mourir.* (Denne-Baron.)

— Par anal. Chevaux attelés ensemble à une voiture: *Un* ÉQUIPAGE *de rentier. Un* ÉQUIPAGE *de remonte. Un lourd* ÉQUIPAGE.

L'*équipage* suait, soufflait, était rendu.
LA FONTAINE.

— Par ext. Mise, manière dont on est vêtu: *Se présenter en piteux* ÉQUIPAGE. *Les enfants n'auraient garde de respecter un maître que son mauvais* ÉQUIPAGE *ou une vile sujétion rendraient misérable.* (J.-J. Rouss.)

Que cherchez-vous, monsieur, avec cet *équipage?*
REGNARD.

Ah! mon cher oncle! ah! quel cruel voyage!
Que de dangers! quel étrange *équipage!*
VOLTAIRE.

Le trop superbe *équipage*
Peut souvent, en un passage,
Causer du retardement.
LA FONTAINE.

— État des affaires de quelqu'un; état d'un objet quelconque: *Je l'ai rencontré en piteux* ÉQUIPAGE; *je ne sais s'il se relèvera jamais de cette ruine.*

Le pis fut que l'on mit en piteux *équipage*
Le pauvre potager: adieu, planches, carreaux,
Adieu, chicorée et porreaux.
LA FONTAINE.

— Fam. *Équipage de Jean de Paris*, Somptueux équipage, grand train de maison. V. JEAN DE PARIS.

— Théâtre. Ensemble des ouvriers machinistes chargés de monter les décors et de manœuvrer les appareils destinés à produire les changements à vue et autres effets de mise en scène: *Dans certains théâtres, les hommes de l'*ÉQUIPAGE *sont en même temps ouvriers et comparses, et il n'est pas rare de les voir, dans un entr'acte, revêtus de la blouse de travail, et de les trouver, à l'acte suivant, parés de la toge de sénateur romain ou de l'armure de chevalier croisé.*

— Véner. Ensemble des personnes, des animaux et des objets qui concourent à la grande chasse: *Un* ÉQUIPAGE *de chasse. Il y a des* ÉQUIPAGES *où l'on crie tayaut lorsqu'on voit le lièvre par corps.* (E. Chapus.)

— Mar. Ensemble des marins et des officiers qui font le service d'un navire: *L'*ÉQUIPAGE *a été sauvé, la cargaison seule a péri. Tout l'*ÉQUIPAGE, *désespérant alors de son salut, se précipitait en foule à la mer.* (B. de St-P.) ‖ Ensemble des hommes du bord qui ne font point partie de l'état-major: *Un capitaine et son* ÉQUIPAGE. *Un* ÉQUIPAGE *révolté. Distribuer des rations à l'*ÉQUIPAGE. ‖ Rôle sur lequel sont inscrits tous les marins du bord: *Être rayé de l'*ÉQUIPAGE. ‖ *Équipage de ligne*, Marins organisés militairement et formés en compagnie. ‖ *Équipage d'embarcation*, Marins, brigadier et patron affectés au service d'une embarcation. ‖ *Équipage d'une pièce d'artillerie*, Ensemble des servants qui la manœuvrent, des chargeurs et du chef de pièce. ‖ *Faire son équipage*, Choisir, classer les hommes destinés à l'armement d'un navire.

— Art milit. Équipement, ensemble des objets réglementaires dont un militaire doit être pourvu en entrant en campagne: *En Suisse, tout particulier qui se marie est obligé d'être fourni d'un uniforme qui devient son habit de fête, d'un fusil de calibre et de tout l'*ÉQUIPAGE *d'un fantassin.* (J.-J. Rouss.) ‖ Ensemble des objets affectés en campagne à un même corps ou à un même service: ÉQUIPAGE *de guerre.* ÉQUIPAGE *d'artillerie.* ÉQUIPAGE *de ponts.* ÉQUIPAGE *de vivres.*

— Mécan. Ensemble de leviers et de tiges qui meuvent les pistons d'un système de pompe.

— Techn. Ensemble des outils, instruments et machines qui servent à une exploitation: *Il a vendu ses ateliers et tout son* ÉQUIPAGE. ‖ Ensemble des objets employés à la construction d'un édifice: *Cet entrepreneur a jusqu'à vingt* ÉQUIPAGES *complets.* ‖ Ensemble de toutes les lames des lisses qui servent à tisser une étoffe. ‖ Appareil composé de cinq chaudières de cuivre ou de fonte placées à la suite les unes des autres, qui sert, dans les sucreries des colonies, à opérer l'évaporation et la cuite du jus de la canne: *Les cinq chaudières qui forment l'*ÉQUIPAGE *se nomment: la première*, la grande; *la seconde*, la propre; *la troisième*, le flambeau; *la quatrième*, le sirop, *et la cinquième*, la batterie.

— Métall. Réunion d'au moins deux cylindres de laminoir, superposés et accompagnés de tous les appareils nécessaires pour les mettre en mouvement: *Il faut ordinairement deux* ÉQUIPAGES *de cylindres pour former un train de laminoir.* ‖ On dit aussi JEU.

— **Syn. Équipage, train.** Le *train* se compose des hommes et des choses qui accompagnent un grand personnage; on le considère surtout sous le rapport du nombre, de l'encombrement. *Équipage* désigne les mêmes choses, mais en les faisant envisager sous le rapport du luxe, de l'éclat.

— **Encycl.** Hist. On comprend sous le nom d'*équipages* tout ce qui est nécessaire pour un voyage, une expédition, valets, chevaux, carrosses, habits, armes, etc. Le luxe des *équipages* date principalement du XVIe siècle. Avant cette époque, il ne consistait guère que dans la beauté des chevaux et dans la solidité et l'éclat des armures. Les *Mémoires* d'Olivier de La Marche attestent que ce genre de luxe avait été porté très-loin à la cour des ducs de Bourgogne. A l'entrée de Louis XI à Paris, en 1461, les seigneurs qui l'accompagnaient déployèrent une grande magnificence dans leurs *équipages*. Au XVIe siècle, les princes, et même les seigneurs, commencèrent à se faire suivre par des mulets chargés de leurs bagages. L'amiral Bonnivet, un des favoris de François Ier, se fit surtout remarquer par ce luxe. Ce luxe d'*équipages*, emprunté en grande partie à l'Italie, ne fit que s'accroître au XVIIe siècle. On voit dans les *Mémoires* de Mademoiselle qu'elle était toujours suivie dans ses voyages d'un grand

nombre de mulets qui portaient ses hardes. Cet attirail s'explique encore par l'usage où l'on était à cette époque de démeubler les châteaux royaux pendant l'hiver; il fallait, chaque fois qu'on allait les habiter, y transporter les meubles, le linge, les tapisseries, etc. Lorsqu'en 1659 la cour quitta subitement et clandestinement Paris pour se retirer à Saint-Germain, on trouva le château démeublé, et, comme on n'avait pu se faire suivre des bagages ordinaires, la plupart des seigneurs couchèrent sur la paille.

— Mar. L'*équipage* d'un navire se compose de toutes les personnes qui se trouvent à bord avec des fonctions précises, en vertu d'une commission régulière; mais telle n'est pas en général la signification de ce mot, qui, surtout à bord des bâtiments de guerre, sert à désigner l'ensemble des personnes qui ne font pas partie de l'état-major. La maistrance, ou petit état-major, se trouve encore comprise sous cette dénomination. L'*équipage* d'un navire de guerre provient de trois sources différentes : la première, la plus importante, est l'inscription maritime; la seconde, le recrutement par voie de tirage au sort; la troisième, les engagements volontaires. Les hommes appelés à armer un navire sont pris dans les dépôts organisés à Brest, à Toulon, à Rochefort, à Cherbourg et à Lorient sous le nom d'*équipages de ligne*. L'origine de cette institution date de 1808 : un décret impérial organisa les troupes de l'armée de mer sous le nom d'*équipages de haut bord*. La Restauration, en 1814, détruisit cette institution, qui reparut en 1822, et qui fut définitivement réglementée par une ordonnance royale du 11 octobre 1836. Depuis cette époque, on a remanié quelques questions de détail, on a modifié certaines dispositions, mais l'esprit qui présida à l'ensemble de l'organisation est resté. C'est dans ces dépôts, maintenus à un chiffre suffisant pour parer à toutes les éventualités du service, que sont envoyés les matelots qui, après être restés un temps suffisant sur les vaisseaux-écoles, ont obtenu leur certificat de capacité.

A bord, l'*équipage* est divisé en deux parties, dans chacune desquelles se trouve réparti un nombre égal de matelots des différentes spécialités. On nomme ces divisions des bordées, et l'on dit : la bordée de tribord, la bordée de babord. Chaque bordée fait le quart à son tour en mer; en rade, il n'y a généralement qu'une division, une section, ou même une escouade, à moins de circonstances particulières. La classification importante est celle des spécialités. C'est du plus ou moins de soin qui a présidé à ce choix que résulte la bonté d'un *équipage*. On peut ramener à quatre principales les distinctions à établir parmi les hommes d'un *équipage*, au point de vue des attributions : les gabiers, les canonniers, les timoniers et les fusiliers. Les gabiers sont les matelots d'élite; ils sont chargés spécialement du service de la mâture et ont une paye supérieure. Dans une manœuvre, ils occupent les postes les plus difficiles, au centre et à l'extrémité des vergues, quand il s'agit de serrer, de larguer une voile, de prendre un ris. Dans le combat, leur poste est dans la hune, d'où ils dirigent sur le pont de l'ennemi un feu plongeant de mousqueterie. En outre, en mer, les gabiers sont à la barre du gouvernail; c'est parmi les quartiers-maîtres et les seconds-maîtres gabiers qu'on prend les patrons d'embarcations; leur chef immédiat est le maître de manœuvres, dont le grade correspond à celui d'adjudant.

Les canonniers, comme leur nom l'indique, sont spécialement attachés au service des pièces. Sous ce nom, on ne comprend cependant pas tous les servants, mais seulement le chef de pièce, les premier et deuxième servants de droite et de gauche. Pendant le combat, un chef de pièce tué est remplacé par le premier servant de droite ou chargeur, celui-ci par le premier de gauche, puis vient le deuxième de droite et enfin le deuxième de gauche. Tous font partie des compagnies d'abordage et forment l'encadrement des pelotons de débarquement : leur chef immédiat est le maître-canonnier.

Les timoniers ne sont point, comme leur nom semblerait l'indiquer, chargés de la barre ou timon; nous avons vu que ce soin regardait les gabiers. La timonerie est spécialement affectée au service des signaux, au soin des pavillons, à l'exécution de l'ordre du jour inscrit sur le livre de service. En mer, les timoniers sont chargés du loch; ils préviennent les offi[illegible]ure à laquelle ils doivent commen[illegible]vice, du moment où il finit. C'est parmi eux qu'on prend les fourriers : leur chef immédiat est le maître de timonerie.

Les fusiliers, création nouvelle dont nous avons raconté l'histoire à l'article COMPAGNIE DE DÉBARQUEMENT, sortent de l'école de Lorient, tandis que les gabiers, canonniers et [illegible] oles de [illegible] zés spé- [illegible] rie, par- [illegible] Ils for- [illegible] rvants [illegible] qui [illegible] divisions, on

compte à bord d'un grand navire les spécialités d'état, mécaniciens, charpentiers, forgerons, voiliers, calfats, dont le nom indique suffisamment les fonctions. Mais ces hommes, quoique concourant à former l'*équipage*, n'entrent pas, à proprement parler, dans le service général. Chacun cependant a son poste de combat distinct, marqué d'avance; et c'est du concours de toutes ces individualités que naît cette harmonie surprenante qu'on remarque à bord de nos vaisseaux.

Il est bien difficile, aujourd'hui surtout, avec les changements continuels que subissent les types de construction, de donner le chiffre exact des hommes qui composent l'armement des divers bâtiments de guerre. Suivant le rang, l'*équipage* d'un vaisseau varie de 800 à 1,200 hommes; celui d'une frégate, de 400 à 800; celui d'une corvette, de 200 à 400; d'un brick, de 100 à 300; les avisos ont de 60 à 150 hommes.

— Art milit. *Equipage de pont*. On donne ce nom au matériel spécialement destiné au passage des rivières, et que toute armée bien organisée traîne après elle en campagne.

Presque de tout temps les armées ont été pourvues des moyens nécessaires pour construire des ponts mobiles. Elles se contentèrent d'abord de traîner à leur suite les corps de support; c'étaient de légers bateaux facilement transportables, pouvant servir à passer les troupes d'une rive à l'autre. Le reste des matériaux était pris dans les forêts voisines, encore nombreuses à ces époques reculées. Diodore de Sicile rapporte que, mille ans avant notre ère, Sémiramis, dans son expédition aux Indes, avait avec elle des bateaux très-légers, suivant à dos de bêtes de somme. Quelquefois les bateaux étaient divisés en plusieurs compartiments, assemblés, au moment du besoin, à l'aide de crochets de fer. Suivant Arrien, Alexandre aurait eu un semblable *équipage*. Les anciens employaient aussi un autre genre de supports, consistant en corps flottants, faits de peaux d'animaux et remplis avec de la paille et des feuilles sèches. Alexandre et Annibal se servirent de pareils corps de supports, le premier pour traverser l'Oxus, et le second pour traverser le Rhône. César avait pourvu ses légions de véritables *équipages* de ponts de bateaux, en osier fortement clayonné et recouvert de peaux de bêtes. Vers la même époque, on voit l'armée romaine employer des canots, creusés par le feu dans de gros troncs d'arbres. On retrouve les bateaux d'osier, au IVe siècle, dans l'expédition faite contre les Perses, sous l'empereur Julien. Le roi de Perse Sapor jette un pont sur le Tigre. Mais plus tard, avec la décadence de la grandeur romaine, disparaissent les ponts portatifs militaires. Jusqu'à la chute de l'empire, les ponts sont construits avec les matériaux pris sur place et avec beaucoup de perte de temps.

Du XIIe au XIVe siècle, pendant les guerres de seigneur à seigneur, de famille à famille, plus de grandes armées, plus d'*équipages* de ponts; il faut aller jusqu'à la guerre de Trente ans pour trouver des armées munies d'*équipages* avec des corps de supports lourds, résistants, capables de donner passage aux lourds chariots de l'artillerie; des bateaux de chêne, pesant jusqu'à 2,240 kilogrammes, et pourvus de *chevalets de bateaux*, sur lesquels reposaient des poutrelles de sapin de 9 à 11 mètres de longueur et de 0^{m},158 à 0^{m},30 d'équarrissage. Le duc de Brunswick et Tilly avaient des *équipages* de ponts de cette espèce, traînés sur des voitures attelées de 12 à 14 chevaux. Ces ponts furent en usage jusque vers le milieu du XVIIe siècle. A cette époque, les troupes étant devenues plus manœuvrières, les lourds *équipages* de ponts exposaient les généraux à perdre les avantages obtenus par une marche rapide, comme cela arriva en 1705, dans l'expédition d'Eugène de Savoie en Italie. L'*équipage* de ponts arriva un jour trop tard pour que ce prince pût passer l'Adda, près de Villa Paradiso, et ce ne fut qu'au mois de janvier suivant, après la bataille de Turin, qu'il put faire sa jonction avec les troupes du duc de Savoie.

Les Hollandais, les premiers, adoptèrent des *équipages* de ponts légers marchant avec les avant-gardes; leurs pontons étaient en tôle; ils avaient la forme d'un prisme triangulaire tronqué; le fond était de forme rectangulaire, et les côtés presque perpendiculaires sur le fond. Les Français ne tardèrent pas à avoir des pontons de métal, dans lesquels le cuivre remplaçait la tôle. En 1707, les Autrichiens ont un *équipage* de pontons de cuir et de pontons de bois. Bientôt les Espagnols et les Portugais admettent les pontons de cuivre; les Saxons, les Prussiens et les Anglais, les pontons de fer-blanc. Les Russes ont des pontons recouverts en toile à voile imperméable. Au commencement du XVIIIe siècle, on remplace les pontons par des caisses de fer-blanc complètement closes, divisées en quatre-vingts et même en quatre-vingt-dix cases, de telle sorte que l'eau ne pût se répandre que dans cinq compartiments, dans le cas, le plus défavorable, où le ponton serait traversé par une balle. Les pontons ouverts sont eux-mêmes divisés en plusieurs parties, mais ils perdent leur propriété de pouvoir servir au transport des troupes d'un bord à l'autre d'une rivière. Pour parer à cet inconvénient, les Prussiens firent construire un ponton à double enveloppe : l'espace compris entre les deux enveloppes était partagé en plusieurs cases, comme l'indique la figure 1.

Fig. 1.

Cette idée était ingénieuse, mais malheureusement les séparations des cases se trouaient souvent par le fait du seul transport.

Si nous revenons un peu en arrière, nous pouvons remarquer que, pour obtenir des *équipages* de ponts légers, on a diminué les dimensions des pontons, on a remplacé le bois par des feuilles de métal; enfin on a fermé le vide intérieur, pour empêcher l'eau de pénétrer dans le bateau, même submergé. Ces systèmes étaient loin d'être parfaits, et le problème des *équipages* de ponts n'était pas encore résolu.

Vingt ans avant la Révolution française, la France avait déjà adopté les bateaux Gribeauval, bateaux en chêne de 11^{m},06 de longueur sur 2^{m},05 de largeur et 1^{m},58 de hauteur. Ils pesaient 1,848 kilogrammes; ils pouvaient supporter jusqu'à 16,800 kilogrammes, et un seul de ces bateaux passait 50 ou 60 hommes. On les espaçait de 6^{m},95 d'axe en axe; les poutrelles avaient 9^{m},48 de longueur et 0^{m},158 d'équarrissage. Napoléon passa le Danube, en 1805, dans sa campagne d'Allemagne, avec un *équipage* de ponts de cette espèce. La difficulté du transport de cet *équipage* fut jugée si grande, qu'on renonça à le ramener en France, et il fut décidé que le matériel du pont tout entier serait vendu à Vienne.

A la même époque, à peu près, les Autrichiens avaient adopté leur *équipage* pesant, se composant de bateaux de 8^{m},22 de longueur, de 1^{m},90 de largeur, et de 0^{m},79 de hauteur, d'un poids de 700 kilogrammes, pouvant transporter 15 ou 20 fantassins équipés. Ces pontons, mis en place, étaient à une distance de 5^{m},69 d'axe en axe, et les poutrelles avaient 7^{m},59 de longueur et 0^{m},132 d'équarrissage. Les Saxons, les Bavarois, les Wurtembergeois imitèrent l'*équipage* autrichien, en le modifiant à peine. Pendant sa première expédition d'Italie, Napoléon fit construire une quarantaine de pontons, différant peu des pontons autrichiens, et le grand *équipage* de 100 pontons qu'il organisa à Dantzig, pour la campagne de Russie, n'est presque qu'une copie du système autrichien. L'*équipage* pesant des Autrichiens fut perdu tout entier à Landshut; le grand *équipage* français eut le même sort en Russie. Instruit par l'expérience de tous les inconvénients des *équipages* de ponts lourds et se mouvant difficilement, l'empereur Napoléon Ier donna l'ordre de construire un *équipage* qui eût la mobilité d'une pièce de quatre, ordre qui ne put être exécuté au milieu de nos revers.

Les pontons en cuivre et en fer-blanc avaient disparu chez presque toutes les puissances. Les Anglais et les Saxons avaient seuls gardé leurs pontons en fer-blanc, et les Russes leurs pontons en toile à voiles imperméable. Pendant ce travail général et presque incessant pour arriver à avoir un *équipage* léger, mobile, et d'une puissance de support suffisante, désespérant peut-être d'obtenir un pareil *équipage* avec les pontons, on avait essayé des ponts roulants, ponts dans lesquels les voitures servent elles-mêmes de corps de supports; les ponts de chevalets, avec des chevalets imitant ceux des maçons et pouvant se démonter; des ponts de cordages dont on fit usage dès le commencement du XVIe siècle, et dont parle Faustus Verentius; des ponts suspendus, des ponts de fermes en charpente. Tous ces ponts, destinés à être employés sur des rivières, offrant trop de conditions défavorables à l'établissement, ne sont presque que des curiosités militaires. Nous ne parlerons pas plus longtemps de tous les essais qui peuvent avoir été faits pour résoudre le problème des *équipages* de ponts, et laissant de côté le pont de course autrichien, les deux ou trois projets des pionniers autrichiens, les pontons cylindriques de Colleton, les pontons russes construits avec des caisses, etc., etc., nous décrirons succinctement les *équipages* de ponts actuels les plus parfaits : chacun verra par lui-même où en est la question.

—*Equipages de ponts autrichien*, dû au chevalier Birago, colonel au corps impérial des ingénieurs, adopté en 1841. Il y a dans cet *équipage* deux corps de support : le chevalet, dit *chevalet Birago*, et le bateau. Le bateau, qui caractérise cet *équipage*, est formé de deux parties pouvant se réunir et se séparer, chacune d'elles pouvant servir de corps de support. Ces deux parties sont le *bec* et le *corps* (fig. 2, fig. 3, fig. 4, fig. 5, fig. 6, fig. 7). Le *bec* est un avant de bateau ordinaire; le *corps* a la forme d'un prisme droit

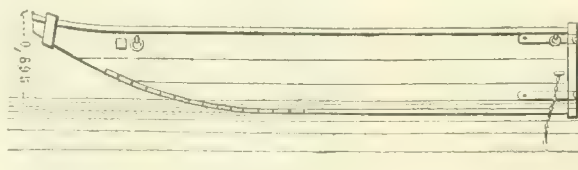

Fig. 2. Élévation du bec.

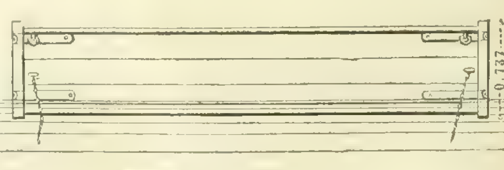

Fig. 3. Élévation du corps.

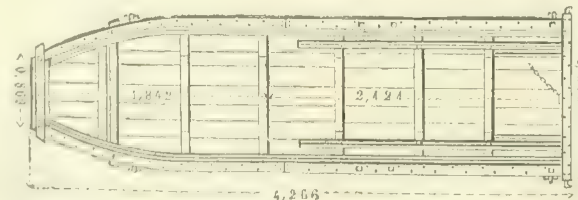

Fig. 4. Bec de ponton.

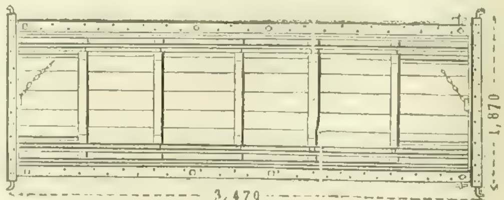

Fig. 5. Corps de ponton.

a section trapézoïdale. La manière dont on réunit le bec et le corps pour ne faire qu'un seul bateau est représentée sur la fig. 8. Sur chaque bec et chaque corps, le long du côté et près de la cloison, sont fixées extérieurement, en haut et en bas, deux bandes en fer, dont un bout est relevé en demi-cône tron[illegible] horizontal. Quand on juxtapose les deux cloisons, les quatre demi-cônes tronqués d'une partie correspondent aux quatre demi-cônes de l'autre partie et forment avec eux quatre troncs de cônes entiers. Chaque couple de demi-cônes est coiffée d'un anneau *a*, maintenu par une clef de fer, traversant un logement ménagé dans les deux demi-cônes (fig. 8). On peut assembler ensemble plusieurs becs et plusieurs corps. Un bec seul navigue mal, un corps ne navigue pas; deux becs accouplés forment le système naviguant le mieux et avec le plus de facilité.

Des poutrelles à griffes s'appuient non sur les plats-bords des bateaux, mais sur un chapeau élevé au moyen d'un échafaudage, suivant l'axe des pontons. On emploie cinq de ces poutrelles par travée. Elles sont espacées de 0^{m}, 757. Leurs dimensions sont : longueur 7^{m},70; épaisseur, 0^{m}, 118; hauteur, 0^{m}, 159. Leur portée est de 6^{m}, 478. L'*équipage* de ponts a des madriers et des demi-madriers. Madrier : longueur, 3^{m},265; largeur, 0^{m},290;

épaisseur, 0m, 010. Demi-madrier : longueur, 3m,265 ; largeur, 0m, 158 ; épaisseur, 0m, 040.

Dans le guindage (fig. 9), les madriers sont maintenus non-seulement par les pieds du chevalet Birago, jouant le rôle de poutrelles de guindage et placés sur le bord des madriers, mais encore par des demi-madriers mis de champ contre le bout des madriers et les empêchant de glisser dans une direction perpendiculaire à l'axe du pont. Ainsi, la voie occupe presque toute la largeur du tablier. Birago a supprimé les deux bords étroits en dehors du guindage, et qu'on appelle vulgairement le *chemin des pontonniers*.

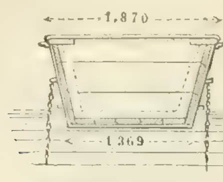

Fig. 6. Cloison.

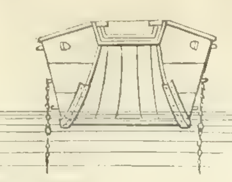

Fig. 7. Élévation de l'avant-bec.

L'équipage de ponts autrichien, pris pour unité, se compose de 15 voitures attelées de 4 chevaux, savoir : 8 haquets à poutrelles, 4 haquets à chevalets, 2 haquets à coffre et 1 haquet à forge. Avec l'équipage on peut construire un pont normal de 53 mètres, un pont à 4 poutrelles de 56 mètres, un pont à 3 poutrelles de 86 mètres, un pont à 2 poutrelles de 132 mètres.

Si l'on peut se procurer du bois pour ponter tous les corps de support, on fera un pont normal de 106 mètres. On réunit pour le passage des fleuves et des grandes rivières deux ou plusieurs *équipages*. *L'équipage* de ponts autrichien comprend : 12 corps morts, 24 chapeaux de chevalets, munis de leurs pieds et faux pieds, 7 corps de ponton, 8 becs, 40 poutrelles et 184 madriers.

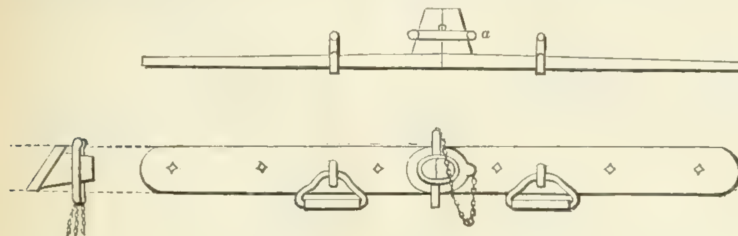

Fig. 8. Plaque d'union.

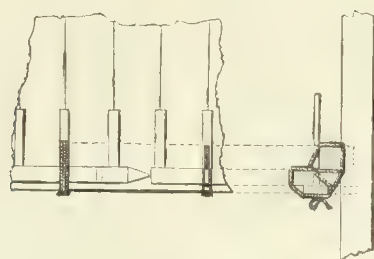

Fig. 9. Guindage.

Les ponts autrichiens, comme tous les ponts militaires des Allemands, sont munis de chaque côté d'un garde-fou en cordage.

Cet équipage de ponts a été adopté à la suite d'expériences nombreuses ; les plus décisives ont été faites, le 23 juillet 1841, sur le Danube coulant à pleins bords. On a construit à Strasbourg un *équipage* identique à *l'équipage* autrichien, pour en reconnaître la valeur. Les discussions soulevées à la suite de ces expériences ont fait adopter le chevalet Birago dans notre *équipage*, avec quelques modifications toutefois ; c'est le chevalet connu sous le nom de chevalet à deux pieds.

— *Équipage de ponts français.* Après avoir successivement fait usage de *l'équipage* de

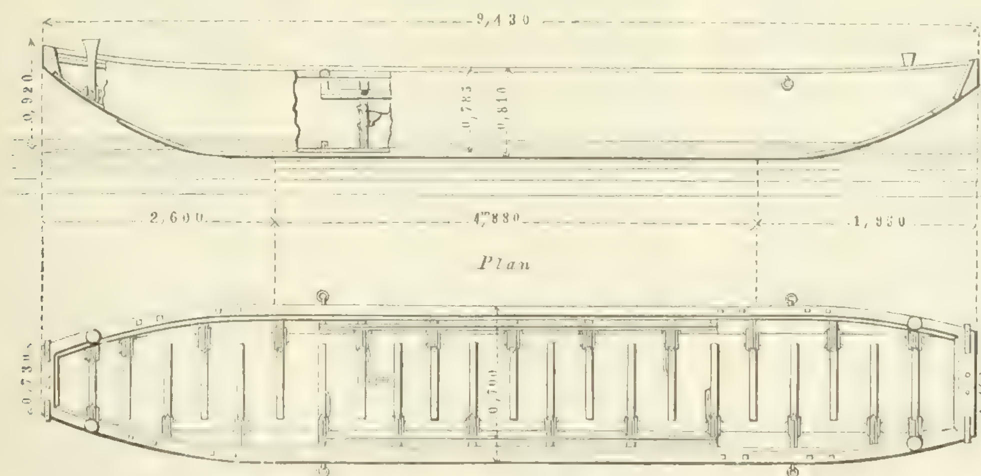

Fig. 10 et 11. Coupe longitudinale et élévation.

Fig. 14. Poutrelle à griffes.

pont de Gribeauval, de *l'équipage* de ponts de réserve ou de bateaux nouveau modèle, adopté en 1829 et pouvant fournir un pont d'une longueur de 190 mètres pour troupes de toutes armes, même pour l'artillerie de siége, la France adopta un *équipage* qui n'est qu'une modification de celui de 1829, avec addition de chevalets à deux pieds.

Cet *équipage* de ponts se compose de quatre divisions et d'une réserve ; chaque division est elle-même subdivisée en sept sections :

	Haquet.	Chariot de parc.	Forge outillée
Une section de culée transportée sur. .	1	1	»
Une section de chevalets à deux pieds, transportés sur.	1	1	»
Quatre sections de bateaux transportés sur.	8	4	»
Une section de forge transportée sur. .	»	»	1
Nombre de voitures d'une section. . .	10	6	1

Chacune des six premières sections fournit deux corps de support, corps mort, chevalet à deux pieds ou bateaux, et tout ce qui est nécessaire à la construction des travées. Avec chaque division, on peut jeter un pont de 11 travées, de 63 mètres de longueur, ayant pour corps de support 2 corps morts, 2 chevalets et 2 bateaux.

La réserve comprend des rechanges, outils et engins divers transportés sur un haquet, et quatre chariots de parc. Chaque voiture de *l'équipage* français est attelée de 6 chevaux ; 500 chevaux sont nécessaires pour faire le service. Le pont entier a 240 mètres de longueur ; les corps de support sont au nombre de 42 : 2 corps morts, 8 chevalets et 32 bateaux.

Le *corps mort* est une pièce de 4 mètres de longueur et de 0m, 160 d'équarrissage. Il porte 5 crochets de pontage. Le *bateau* est composé d'un corps, d'un avant-bec ou avant, d'un arrière-bec ou arrière, d'un fond, de bordages ou côtés, celui de tribord à droite, et celui de bâbord à gauche. (V. fig. 10, 11, 12, 13.)

Les poupées et leurs semelles sont seules en chêne, les autres parties sont en sapin. Les vingt courbes se composent d'une semelle et d'un montant, assemblés à mi-bois et fortement unis par des équerres en fer. Toutes les planches ont 0m, 25 d'épaisseur. Le fond et les bordages sont fixés sur les courbes. Les

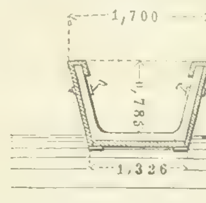

Fig. 12. Coupe transversale.

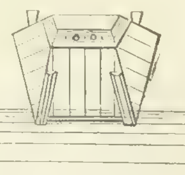

Fig. 13. Élévation de l'avant-bec.

nez de l'avant et de l'arrière sont percés de douze trous pour les *toles* du gouvernail. Les deux ceintures sont fixées extérieurement contre le haut des courbes, et deux plats-bords de 0m, 110 de large recouvrent les bordages. Il y a à bâbord cinq taquets de crochets de pontage, deux tringles de crochets de pontage, s'appuyant contre les taquets et les montants des courbes, parallèlement aux ceintures. A tribord, deux taquets de tringle soutiennent les extrémités de la tringle. Ce bateau est revêtu extérieurement, de chaque côté, de deux semelles placées sous le fond, à fleur des bordages. Enfin, des tringles de calfatage recouvrent les coutures des planches de bordage et de fond. Les principales parties en fer qui entrent dans ce bateau sont : 48 équerres, 64 boulons et autant d'écrous, 4 supports tournants, 2 bandeaux de bec, 10 crochets de pontage, 4 anneaux de brélage, et des agrafes fixant les tringles.

La nacelle qui se trouve dans chaque division de l'équipage, sur le haquet de la section de culée, a presque les mêmes dimensions que le bateau à l'avant et à l'arrière ; elle est un peu plus plate.

Madriers. { 3m,000 de longueur. 0m,333 de largeur. 0m,040 d'épaisseur.

A leurs extrémités, il y a quatre entailles de 0m,060 de longueur et 0m,0165 de largeur, pour les commandes de guindage.

Poutrelles ordinaires. { 8m,000 de longueur. 0m,120 d'équarrissage.

Poutrelles de culée. { 6m,300 de longueur. 0m,120 d'équarrissage.

Fausses poutrelles. { 3m,000 de longueur. 0m,120 d'équarrissage.

Poutrelles à griffes. { 6m,000 de longueur. 0m,120 d'équarrissage.

La fig. 14 indique les dimensions et la forme des entailles.

Le matériel de *l'équipage* de ponts français a été soumis à de nombreux essais à Strasbourg, sur le Rhin et sur l'Ill. Toutes les épreuves ont été favorables.

— *Équipage de ponts russe.* La Russie s'est appropriée sans changement *l'équipage* de pont Birago, et plusieurs États de l'Allemagne ont suivi cet exemple.

— *Train des équipages militaires.* Le train des *équipages* militaires, c'est-à-dire des transports relatifs au matériel des *équipages* et aux divers services du ministère de la guerre, est constitué par deux branches distinctes : 1° le service actif, qui comprend l'enlèvement sur le champ de bataille, pendant et après le combat, des blessés et des malades hors d'état de marcher, et leur transport aux ambulances ; le transport, à la suite des divisions actives, du matériel des ambulances et, à la suite des quartiers généraux, des réserves de toute nature ; le transport, en temps de paix et en temps de guerre, du pain, des denrées, de tout ce qui se rapporte à la nourriture et aux besoins du soldat ; 2° le service des constructions, qui comprend la confection et l'entretien du matériel roulant et du harnachement nécessaires aux troupes des *équipages*. Pour l'exécution complète de ce service, il existe un parc principal de construction et des parcs secondaires ou de réparation. Aujourd'hui, Vernon, Châteauroux et Alger ont chacun un parc de construction, dont la direction centrale est à Vernon. Il y a quatre compagnies d'ouvriers, ayant chacune six officiers.

L'organisation du train des *équipages* militaires ne remonte pas à une époque fort éloignée. Jadis ce service était exécuté, soit au moyen de réquisitions forcées, soit au moyen de marchés onéreux. Dans le premier cas, on ne pouvait compter sur le zèle et la fidélité des auxiliaires que l'on employait ; dans le second, les abus ou les irrégularités échappaient très-facilement au contrôle, et tout se faisait sans ordre, sans discipline, sans économie. En 1757, le gouvernement commença à posséder un matériel qu'il mit à la charge et sous la responsabilité des entrepreneurs ; mais, malgré les payements faits d'avance, malgré les allocations de vivres et de denrées faites au personnel de ces fournisseurs, le service était fort imparfait. Sous la République et au commencement de l'Empire, on détacha de leurs corps un certain nombre de jeunes soldats, pour arriver au nombre de conducteurs nécessaires, et que l'on ne pouvait pas recruter dans la population civile. Ces graves inconvénients frappèrent Napoléon, qui, voulant soustraire cette branche de l'administration aux hasards des spéculations mercantiles, décida la formation de transports militaires comme ceux des trains d'artillerie. Il décréta, le 26 mars 1807, la formation de neuf bataillons du train des *équipages* militaires, composés chacun de quatre compagnies. La guerre d'Espagne créa la nécessité d'un bataillon léger pourvu de mulets, en remplacement des

voitures ; plus tard, les bataillons renfermèrent six compagnies, dont l'effectif en chevaux et en voitures s'éleva aussi. Bref, au commencement de la désastreuse campagne de Russie, le train des *équipages* formait vingt-deux bataillons, divisés en cent trente-deux compagnies. C'est à cette époque que remonte la formation d'un bataillon pour le service des ambulances.

Le mérite de cette idée revient à l'illustre Larrey, chirurgien en chef des armées impériales, qui méditait depuis longtemps l'organisation des ambulances volantes. Trop souvent les rangs se dégarnissaient pour transporter les blessés hors du champ de bataille et les mettre en sûreté. Cet inconvénient disparut en grande partie, lorsqu'il y eut des hommes spéciaux pour le service des champs de bataille, et, disons-le tout de suite, ces précieux auxiliaires furent bientôt à la hauteur de la mission périlleuse et honorable qui leur était confiée. Depuis ils n'ont pas cessé de bien mériter de l'armée. Ceux qui ont fait les campagnes de l'Algérie savent la rude tâche qui incombe aux muletiers, dans les camps comme en garnison, et le calme stoïque avec lequel la plupart d'entre eux supportent les épreuves auxquelles ils sont soumis.

Les événements de la première et de la deuxième Restauration amenèrent des désordres dans les cadres des *équipages* militaires. L'immense matériel formé par l'empire avait disparu en grande partie ; ce qui restait n'avait pas été réparé, les hommes et les chevaux manquaient, et lorsque s'ouvrit, en 1823, la campagne d'Espagne, les *équipages* faisaient absolument défaut ; il n'y avait que deux compagnies. Le corps subit alors un accroissement considérable, et, vu la configuration du pays dans lequel on allait opérer, on organisa vingt-deux brigades de mulets de bâts. Ainsi organisé, le train rendit de notables services ; mais, lorsque la paix fut conclue, on réduisit encore le nombre des compagnies. Cet état de choses persista jusqu'en 1830. Alors eut lieu l'expédition d'Alger, et non-seulement le chiffre des compagnies s'éleva au double de celui auquel on l'avait réduit, mais on préparait la formation de huit compagnies auxiliaires de réserve. En 1842, le corps entier se composait comme il suit : à l'intérieur, 1 escadron, avec 4 compagnies actives, plus 4 dépôts ; en Algérie, 3 escadrons, avec 12 compagnies actives et 6 compagnies auxiliaires. En prévision des événements qui pouvaient résulter de la révolution de 1848, 6 autres compagnies auxiliaires avaient été créées ; mais, en 1850 et 1851, toutes furent licenciées. C'est dans ces conditions que se trouvait le corps du train, lorsqu'un décret de 1853 vint le réorganiser.

Certes, l'organisation d'un service régulier pour les transports de toute espèce est une chose précieuse dans une armée ; mais ce qui rehausse le plus la mission de ces hommes utiles, c'est l'enlèvement des blessés sur le champ de bataille. Nos soldats font partout leur devoir, mais la certitude qu'ils ont d'être aussitôt secourus, s'ils sont blessés, de ne pas être abandonnés entre les mains de l'ennemi, souvent impitoyable, comme dans nos guerres d'Afrique et jadis en Espagne, stimule leur courage et les délivre des préoccupations qui naissent dans l'esprit de chacun, lorsqu'on est obligé de laisser les blessés sur le terrain. Le maréchal Bugeaud, dont la sollicitude pour le soldat était proverbiale, a donné à cette organisation de muletiers tout le développement possible. Les mulets, munis de cacolets et de litières, qui marchent à la suite des colonnes expéditionnaires, transportent les blessés et les autres malades partout où l'on trouve des secours et de la sécurité. La rapidité avec laquelle se fait ce service est telle, que le maréchal n'hésita pas à déclarer que cette organisation devrait être généralisée, même dans les armées du continent, les voitures n'étant maintenues que pour les réserves. Quoi qu'il en soit, le corps est actuellement en mesure de suffire à toutes les éventualités, grâce à la facilité que l'on a de dédoubler les cadres et de former des compagnies temporaires et même des compagnies auxiliaires, sur un pied déterminé.

Le soldat du train est désigné parmi les militaires sous le nom de *trainglot*. Rien de populaire dans l'armée d'Afrique comme le trainglot. Comment pourrait-il en être autrement ? on le voit partout et toujours ; que les troupes soient stationnaires ou en marche, le trainglot est toujours occupé. Ici le convoi de vivres, là le transport des fourrages ; aujourd'hui l'enlèvement du matériel d'un régiment qui change de cantonnement ; demain une évacuation de malades sur un grand centre. Ne cherchez pas dans cet homme de bonnes manières et un langage fleuri ; mais vous trouverez toujours en lui un brave cœur, prêt à partager sa gourde et sa ration de pain. Et quel soin il prend des mulets qui [illegible] ivre mulet est le pourvoyeur général ; canons, munitions, vi- [illegible] tour ployer sous [illegible], au bivouac, le ré- [illegible] es rendus. Avant de [illegible] nt de mettre quelque [illegible] lette [illegible] lant [illegible] ment [illegible] qu'il [illegible] ne et que le soleil lui rôtit la figure. Et pendant les marches, quel labeur pour le soldat du train ! Souvent, dans les sentiers difficiles, il maintient des deux mains les bagages qui menacent de se détacher ; tantôt il passe une rivière, avec de l'eau jusqu'à la ceinture, accroché à la queue de son mulet, qu'il craindrait de surcharger en montant dessus pour s'épargner un bain parfois intempestif ; tantôt un animal s'abat et la charge entière couvre le sol. Il faut tout remettre sur pied, quelquefois au milieu des balles ; froidement, le trainglot accomplit sa tâche et reprend son rang, sans avoir l'air de se douter que sa vie se trouve menacée.

Nous ne saurions mieux clore cet aperçu qu'en choisissant, entre mille, deux exemples de ce dévouement stoïque que l'on trouve chez ces modestes serviteurs. Pendant la campagne de Kabylie, en 1857, un mulet de la colonne du général Bourbaki tombe dans un ravin. La pente est rapide, le ravin profond de cent pieds au moins ; l'animal roule jusqu'en bas. Son conducteur, nommé Cousseau, n'hésite pas à se mettre à sa recherche. Le pied de l'homme n'a jamais effleuré le terrain qui conduit au fond du ravin, c'est une pente à pic, où quelques broussailles, quelques branches d'arbres soutiennent seules la marche du téméraire qui s'y hasarde. Cousseau, à travers mille difficultés, rejoint sa bête, sans s'inquiéter des balles que les Kabyles lui envoient du versant opposé. Le mulet n'est pas blessé, sa charge lui est rendue, et Cousseau, sondant du regard les broussailles, finit par découvrir un sentier qui le ramènera près de la colonne en marche. Il a déjà parcouru une partie de son trajet, lorsque le mulet s'abat une seconde fois, mais plus gravement que la première. Les balles sifflent toujours ; notre homme redescend, ramasse les bagages épars, les charge sur le mulet étourdi de sa nouvelle chute, mais stimulé par la voix de son conducteur, et rejoint sa brigade où tout le monde le félicite du sang-froid qu'il a déployé. Le même jour et pendant la même marche, le mulet du nommé Carquet roule dans un ravin, sous le feu plongeant des Kabyles. Tout le monde considère l'animal comme perdu, et les officiers du 11e bataillon de chasseurs, qui voient Carquet se disposer à chercher son mulet, font tous leurs efforts pour l'en détourner. Les balles pleuvent comme grêle, mais Carquet connaît cette musique, dont il n'a jamais eu peur. Il arrive sain et sauf au fond du ravin, recharge son mulet qui ne s'est fait aucun mal, et revient au milieu du convoi, disant : « Je savais bien que je trouverais un chemin ! » Et les coups de fusil ?... Il ne les avait pas entendus ! Son point d'honneur était de ramener le mulet dans le convoi. Cela fait, le brave garçon n'avait plus souci de rien.

ÉQUIPE s. f. (é-ki-pe — rad. *équiper*). Navig. Suite de bateaux amarrés les uns aux autres et poussés par le vent ou traînés par des hommes. ‖ Compagnie de canotiers de la Seine.

— Techn. Compagnie d'ouvriers appliqués à un même travail : *Un chef d'*ÉQUIPE. ‖ Ensemble des ouvriers qui travaillent à la formation d'un train du chemin de fer : *Chef d'*ÉQUIPE. *Brigade, sous-brigade d'*ÉQUIPE.

ÉQUIPÉ, ÉE (é-ki-pé) part. passé du v. Equiper. Pourvu des choses nécessaires pour un voyage, une excursion, une expédition : *Nous partîmes fort mal* ÉQUIPÉS. *Chaque cavalier était* ÉQUIPÉ *à ses frais*. ‖ Mis, vêtu ; enharnaché : *Elles étaient ridiculement* ÉQUIPÉES. *Vous me verrez* ÉQUIPÉ *comme il faut depuis les pieds jusqu'à la tête*. (Mol.) *Aben Hamet accompagnait la brillante Espagnole sur un cheval andalou* ÉQUIPÉ *à la manière des Turcs*. (Chateaub.)

Par ma foi, nous voilà plaisamment *équipés* !,
HAUTERIVE.

— Blas. Se dit d'un navire ou d'un mât qui a ses agrès : *Auvilliers : De gueules, au navire* ÉQUIPÉ *d'argent, sur une mer du même, au chef d'or, chargé d'une aiglette d'azur*. — *Dumas : D'azur, au mât d'or* ÉQUIPÉ *d'argent, mouvant de la pointe de l'écu*. ‖ Se dit d'un homme à cheval, armé de toutes pièces : *Saint-Georges : De gueules, à un Saint-Georges tout* ÉQUIPÉ *d'argent, combattant un dragon du même*.

— Mar. Muni d'un équipage de marins : *La division de l'amiral français Dumanoir,* ÉQUIPÉE *avec des marins de toute origine, ne pouvait pas inspirer une grande confiance*. (Thiers.)

— Techn. *Meule équipée*, Meule de repasseur montée sur son auge, avec sa marche et son support, c'est-à dire toute prête à servir.

ÉQUIPÈDE adj. (é-ku-i-pè-de — du lat. *æquus*, égal ; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les membres de la locomotion d'une longueur uniforme.

ÉQUIPÉE s. f. (é-ki-pé — rad. *équiper*). Action indiscrète, irréfléchie, téméraire, et qui ne peut amener de bons résultats : *Il a fait une folle* ÉQUIPÉE. *La belle* ÉQUIPÉE *qu'il a faite là !* ‖ Fol oubli de ses devoirs : *Mme Tallemant a fait depuis une* ÉQUIPÉE *qui a fort éclaté*. (T. des Réaux.) *Il est bon que vous sachiez dans quelles réalités vulgaires ou terribles peuvent s'achever ces folles* ÉQUIPÉES, *si poétiques en leurs commencements*. (J. Sandeau.) ‖ Action par laquelle on sort de ses habitudes ordinaires et régulières : *Je fais pourtant de petites* ÉQUIPÉES *de temps en temps, qui me soutiennent l'âme dans le corps*. (Mme de Sév.)

ÉQUIPEMENT s. m. (é-ki-pe-man — rad. *équiper*). Action d'équiper : *L'*ÉQUIPEMENT *des troupes est la principale dépense de l'Etat et la plus improductive*. ‖ Ensemble des objets nécessaires pour s'équiper : *Chaque soldat devait fournir son* ÉQUIPEMENT. ‖ Mise, manière d'être vêtu ou équipé : *Quel singulier* ÉQUIPEMENT ! ‖ Ensemble des harnais d'un cheval : *L'*ÉQUIPEMENT *de son cheval lui a coûté autant que la bête elle-même*.

— Mar. Action de fournir à un navire tout ce qui compose son armement ; ensemble des objets dont se compose l'armement : *L'*ÉQUIPEMENT *d'un navire entraîne une énorme dépense. L'*ÉQUIPEMENT *de ce navire est en fort mauvais état*. ‖ Ensemble des objets qui concourent à l'armement du matelot : *L'*ÉQUIPEMENT *d'un marin des équipages de ligne consiste en un ceinturon en buffle, avec giberne et porte-baïonnette ; il s'embarque sans la giberne*. (Bonnefous.)

— **Encycl.** Art. milit. L'*équipement* portait autrefois le nom de *harnais* ; puis on a dit *équipage*, puis *fourniment*. On a créé le mot *équipement* pour distinguer certains effets d'uniforme propres aux hommes, certains attirails relatifs au harnachement des chevaux, certaines enseignes attachées aux armées. L'*équipement* ne sera examiné ici que par rapport à l'armée française. L'*équipement* d'hiver consiste en effets donnés aux troupes faisant la guerre dans un pays froid. Ainsi, pendant les guerres de la Révolution, on délivra des poignets ou mitaines de laine tricotée aux soldats français de l'armée du Nord. Pendant la guerre de Crimée, nos soldats portaient de larges et lourdes capotes à col rabattu, pouvant se transformer en capuchon.

L'*équipement* de l'officier est à son compte, ainsi que tous ses autres effets d'uniforme. Une notice du 5 décembre 1815 a été le premier document qui ait déterminé la composition de l'*équipement* complet des officiers d'infanterie. L'*équipement* d'homme de troupe était autrefois au compte du soldat ; il en acquittait le prix au moyen d'une retenue qui pourvoyait aussi à son armement. L'ordonnance de 1671 (20 novembre) défendait de retenir sur la solde plus du sol accoutumé pour subvenir à cette double dépense. Maintenant, il est pourvu aux fournitures d'*équipement* au moyen d'achats et de marchés administratifs. Les prix de l'*équipement* sont fixés par des tarifs. L'espèce et la qualité des effets d'*équipement* sont déterminées par des devis et doivent être conformes à des modèles adressés au corps par le ministère de la guerre.

Il est du devoir des chefs de bataillon de s'assurer, par des revues, de la conservation et de l'entretien de l'*équipement* de leurs hommes. La surveillance journalière et de détail en est confiée au caporal d'escouade. La comptabilité de l'*équipement* est vérifiée par les membres de l'intendance, sur le registre du capitaine d'habillement, sur le livre de compagnie, sur les livrets individuels, et, s'il y a lieu, l'officier d'intendance procède à des visites matérielles. Les capitaines, chargés de l'*équipement* par les règlements de l'administration, en assurent la conservation en en faisant faire l'examen tous les samedis par les officiers de section, qui leur en remettent un état.

ÉQUIPER v. a. ou tr. (é-ki-pé — rad. *esquif*, le mot *équiper* ayant d'abord signifié Mettre en mer). Munir des choses nécessaires pour une expédition, une excursion ou un service régulier : ÉQUIPER *une troupe de voyageurs*. ÉQUIPER *des soldats, des marins*. ‖ Munir de vêtements complets ; habiller : *Il a fallu* ÉQUIPER *les enfants. On l'*A ÉQUIPÉ *des pieds à la tête. Le jour de l'entrevue, elle habilla Cécile elle-même, elle l'*ÉQUIPA *de ses mains avec soin*. (Balz.) ‖ Enharnacher : *N'as-tu pas fait* ÉQUIPER *tes chevaux ? Mais on peut leur ôter au moins la bride, n'est-ce pas ?* (G. Sand.)

— Mar. Munir d'un équipage de marins, d'agrès, de munitions de guerre et de bouche : *On ne trouvait pas de marins pour* ÉQUIPER *la flotte. Sémiramis, s'élevant au-dessus de son sexe, bâtissait de superbes villes,* ÉQUIPAIT *des flottes, subjuguait les peuples voisins*. (Rollin.) *Les vieux marins aiment à voir* ÉQUIPER *les bâtiments qui partent*. (St-Marc Gir.) *Carthage* ÉQUIPA *trois cent cinquante vaisseaux pontés ; Rome trois cent trente d'égale force*. (Napol. III.)

S'équiper v. pr. Se fournir un équipement : *Les officiers* S'ÉQUIPENT *à leurs frais*. ‖ Etre équipé : *Les soldats* S'ÉQUIPENT *aux frais de l'Etat*.

— Se vêtir, s'accoutrer : *Peut-on* S'ÉQUIPER *d'une façon plus ridicule ?*

ÉQUIPET s. m. (é-ki-pè). Mar. Petit coffre ouvert dans sa partie supérieure et attaché contre la muraille d'un vaisseau ou à une cloison, pour recevoir de petits objets d'un usage journalier et les empêcher d'être ballottés.

ÉQUIPÉTALÉ, ÉE adj. (é-ku-i-pé-ta-lé — du lat. *æquus*, égal, et de *pétale*). Bot. Dont les pétales sont de longueur à peu près égale.

ÉQUIPEUR s. m. (é-ki-peur — rad. *équiper*). Techn. Ouvrier armurier qui assemble les pièces d'une arme à feu. ‖ On dit aussi ÉQUIPEUR MONTEUR.

ÉQUIPOLLÉ, ÉE (é-ki-pol-lé) part. passé du v. Équipoller. Comparé : *La perte* ÉQUIPOLLÉE *au gain*. ‖ Balancé, compensé : *La perte a été* ÉQUIPOLLÉE *par le gain*. ‖ Vieux mot.

— Blas. Se dit de neuf carreaux disposés en forme d'échiquier, et appelés *points*, qui remplissent un écu, ceux des quatre angles et celui du milieu étant d'un émail, les quatre autres d'un émail différent : *Bussy-Rabutin, en Bourgogne : Cinq points d'or* ÉQUIPOLLÉS *à quatre d'azur*. — *Salornay de Pusilly, en Mâconnais : Cinq points d'or* ÉQUIPOLLÉS *à quatre d'azur*. — *Saint-Prest de Foulhouse, en Languedoc : Cinq points d'or* ÉQUIPOLLÉS *à quatre d'azur*. — *Bailly d'Ozereaux, en l'Ile-de-France : De gueules, à la croix de cinq points d'or* ÉQUIPOLLÉS *à quatre d'azur, cantonnée de quatre bustes de femmes d'argent*.

ÉQUIPOLLER v. a. ou tr. (é-ki-po-lé — lat. *æquipollere* ; de *æque*, également, et de *pollere*, être fort). Equivaloir à : *Sous la féodalité, le vol* ÉQUIPOLLAIT *l'assassinat*. (Chateaub.) ‖ Contre-balancer : *En menant la France à la guerre, on a appris à l'Europe à marcher : il ne s'est plus agi que de multiplier les moyens ; les masses* ONT ÉQUIPOLLÉ *les masses*. (Chateaub.) ‖ Vieux mot.

ÉQUIPONDÉRANCE s. f. (é-ku-i-pon-dé-ran-se — du lat. *æquus*, égal ; *ponderare*, peser). Pesanteur égale ; tendance égale de deux corps attirés vers le même centre.

ÉQUIPONDÉRANT, ANTE adj. (é-ku-i-pon-dé-ran, an-te — du lat. *æquus*, égal ; *ponderans*, pesant). Qui a le même poids : *Deux corps* ÉQUIPONDÉRANTS.

ÉQUIPPE s. m. (é-ki-pe). Mar. Syn. de GRÉEMENT, APPROVISIONNEMENT.

ÉQUIQUOTIENT s. m. (é-ku-i-ko-si-an — du lat. *æquus*, égal, et de *quotient*). Arithm. ancienne. Nom de la proportion par quotient ou géométrique.

ÉQUIRIES s. f. pl. (é-ku-i-rî — lat. *equiria* ; de *equus*, cheval). Antiq. rom. Fêtes que Romulus avait instituées en l'honneur de Mars, et que les Romains célébraient tous les ans, le troisième jour des calendes de mars, par des courses de chevaux, dans le Champ de Mars.

— **Encycl.** Les *équiries* consistaient en courses de chevaux pour lesquelles on élevait à grands frais des chevaux de prix, dressés par les plus habiles écuyers. Ces courses, qui avaient lieu au Champ de Mars, présentaient certains points de ressemblance avec les nôtres. Les chevaux avaient tous des noms connus ; on les inscrivait sur les registres publics avec les noms des cavaliers qui les montaient. Avant de commencer les courses, on tirait les places au sort, après quoi les cavaliers se rangeaient sur une même ligne, ayant devant eux une barrière ou seulement une corde tendue pour les empêcher de partir avant le signal. Dès que ce signal était donné par la trompette, la corde se tirait ou la barrière tombait, et les cavaliers s'élançaient, tournaient autour du but, et revenaient au point de départ. Les présidents de la fête récompensaient alors le cheval et le cavalier vainqueurs, en attachant une palme sur la tête du cheval et en donnant une couronne au cavalier. V. COURSES.

ÉQUISÉLIS s. m. (é-ku-i-sé-liss). Ichthyol. Syn. de CORYPHÈNE, genre de poissons.

ÉQUISÉTACÉ, ÉE adj. (é-ku-i-sé-ta-sé — du lat. *equisetum*, prêle ; formé de *equus*, cheval, et de *seta*, soie, crin). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre prêle.

— s. f. pl. Familles de plantes cryptogames, ayant pour type le genre prêle : *Les* ÉQUISÉTACÉES *sont aujourd'hui réduites à de fort petites dimensions*. (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Cette famille de cryptogames renferme des végétaux herbacés, vivaces, à rhizome souterrain et rampant. Les tiges aériennes sont cylindriques, striées, fistuleuses, articulées, tantôt stériles et présentant à chaque articulation une gaîne membraneuse, dentée, qui paraît composée de feuilles rudimentaires, et un verticille de rameaux offrant une structure analogue à celle des tiges ; tantôt fertiles et ayant seulement la gaîne foliacée à chaque article, mais terminée par des organes reproducteurs disposés en épi. La fructification se compose d'écailles épaisses et en forme de bouclier, semblables à celles que l'on remarque dans les fleurs mâles de plusieurs conifères, et portant à leur face inférieure des sporanges ou capsules disposées sur une seule rangée ; celles-ci sont remplies de granules très-petits, composés d'une sporule globuleuse, de la base de laquelle naissent quatre longs filaments articulés, renflés à leur partie supérieure et roulés en spirales autour du corps globuleux. Cette petite famille, qui a des affinités avec les fougères et les mousses, ne comprend guère, à l'état vivant, que le genre *prêle*, auquel plusieurs auteurs ajoutent le genre *oncylogonatum*, formé à ses dépens. On y rapporte aussi les genres *calamite* et *cala-*

mitée, qui n'existent plus qu'à l'état fossile. Les *équisétacées*, qui atteignaient une taille gigantesque aux époques géologiques, sont aujourd'hui réduites à de faibles dimensions. Répandues sur presque tout le globe, elles abondent surtout dans les régions tempérées. Elles renferment une grande quantité de silice, et se reconnaissent aisément à leur port, qui leur a valu les noms de *queue de rat* ou *de cheval*, *equisetum*, etc. Leurs propriétés générales sont celles du genre prêle.

ÉQUISÉTATE s. m. (é-ku-i-sé-ta-te — du lat. *equisetum*, prêle). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide équisétique avec une base.

ÉQUISÉTIQUE adj. (é-ku-i-sé-ti-ke — du lat. *equisetum*, prêle). Chim. Se dit d'un acide extrait de la prêle commune : *Acide* ÉQUISÉTIQUE.

ÉQUISETUM s. m. (é-ku-i-sé-tomm — mot lat. formé de *equus*, cheval, et de *seta*, crin). Bot. Nom scientifique du genre prêle, à cause de la forme chevelue de ses feuilles.

ÉQUISONNANCE s. f. (é-ku-i-so-nan-ce — du lat. *æquus*, égal; *sonare*, résonner). Mus. Consonnance de deux mêmes notes prises dans des octaves différentes.

ÉQUITABLE adj. (é-ki-ta-ble — rad. *équité*). Juste, qui a de l'équité : *Les hommes sont-ils assez bons, assez fidèles, assez* ÉQUITABLES *pour mériter toute notre confiance?* (La Bruy.) *Les hommes* ÉQUITABLES *sont plus rares que les grands génies.* (Mme de Puisieux.) *La postérité n'est pas aussi* ÉQUITABLE *dans ses arrêts qu'on le dit; il y a des passions, des engouements, des erreurs de distance, comme il y a des passions, des erreurs de proximité.* (Chateaub.) *Dieu est un maître* ÉQUITABLE *qui récompense chacun selon ses œuvres, et surtout selon ses peines.* (Mme E. de Gir.)

Un jour, il m'en souvient, le sénat *équitable*
Vous pressait de souscrire à la mort d'un coupable.
RACINE.

Je me flatte, en mourant, qu'un dieu plus *équitable*
Réserve un avenir pour les cœurs innocents.
VOLTAIRE.

‖ Conforme à l'équité : *Jugement* ÉQUITABLE. *Partage* ÉQUITABLE. *Dieu est juste et ses jugements sont* ÉQUITABLES. *C'est une dépravation de goût de préférer le récit des actions guerrières au récit des actions* ÉQUITABLES. (Bayle.) *Le principe de proportionnalité est généralement admis comme la seule base* ÉQUITABLE *de l'impôt.* (Proudh.)

— **Antonyme.** Inique, injuste.

ÉQUITABLEMENT adv. (é-ki-ta-ble-man — rad. *équitable*). Avec équité, d'une façon équitable : *O hommes! jugez* ÉQUITABLEMENT, *et ne vous laissez pas aveugler par votre intérêt.* (Boss.) *Pour juger* ÉQUITABLEMENT *le monde, il ne faut pas lui être devenu par trop étranger.* (Mme E. de Gir.)

ÉQUITANT, ANTE adj. (é-ku-i-tan, an-te — du lat. *æquitans*, qui est à cheval). Bot. Chevauché, plié en deux et recevant dans son pli la moitié d'un autre organe plié de la même façon : *Feuilles* ÉQUITANTES. *Les cotylédons de l'iris sont* ÉQUITANTS. ‖ On dit aussi ÉQUITATIF, IVE.

ÉQUITATION s. f. (é-ku-i-ta-si-on — lat. *equitatio*, qui dérive lui-même de *equus*, cheval. Ce dernier mot a pour analogue, en sanscrit, *açva*, et se retrouve, sous des formes diverses, chez tous les peuples aryens, à l'exception des Slaves. La racine commune à ce groupe des noms du cheval est le sanscrit *aç*, *ak*, traverser, pénétrer, et le sens étymologique est évident par lui-même. La même racine se retrouve dans un certain nombre de mots qui renferment une idée de rapidité. Ainsi, en sanscrit, le vent et la flèche sont appelés *âçuga*, qui se meut rapidement. Le latin *equus* a conservé la gutturale primitive déjà affaiblie dans le sanscrit *açva* pour *akva*, le *ç* provenant toujours d'un *k* plus ancien). Art ou action de monter, d'aller à cheval : *Apprendre l'*ÉQUITATION. *Sans être initié aux principes d'*ÉQUITATION, *l'Éthiopien dompte l'animal rebelle à tous les maîtres de l'art.* (Fourier.) *L'équilibre et le mouvement, voilà le grand secret de l'*ÉQUITATION. (J. Janin.)

— *Écoles d'équitation*, Écoles militaires de cavalerie fondées en 1764 dans quelques villes de France.

— **Encycl.** L'*équitation* est l'art de monter à cheval et de s'y maintenir, quelle que soit l'allure de l'animal. Cette science, fort ancienne, tient une grande place dans les exercices du corps et était considérée jadis comme de première nécessité. Parmi les plus anciens écuyers, nous citerons les Numides, qui conduisaient leurs chevaux sans selle et sans frein, de la main et de la parole seulement. Les premiers essais d'*équitation* durent en effet avoir lieu sur un cheval nu. On employa ensuite la couverture. Puis vint l'usage de la selle à piquet, selle haute emboîtant le cavalier et maintenue solidement sur le cheval par une courroie dite *sous-ventrière*; puis enfin, lorsque le cavalier fut aguerri, on se servit de la selle rase et de la selle anglaise, sortes de sièges unis formant de simples points d'appui. Quant au frein, ce fut tout d'abord, à l'origine, une corde passée dans la bouche de l'animal, et qu'on tirait, soit à droite, soit à gauche, pour le diriger. Bientôt à ces cordes on adapta un mors, primitivement en fer, puis en acier, dans le principe en un seul morceau, puis en deux parties (c'est-à-dire le mors brisé, encore en usage aujourd'hui); enfin on arriva à la réunion du bridon et de la bride.

Théoriquement, l'*équitation* est la science qui traite de l'équilibre et du mouvement du corps du cheval, ou, si on le préfère, la représentation des lois qui régissent la puissance musculaire chez cet animal. Tout le secret consiste dans l'obtention du jeu des muscles préposés au mouvement que le cavalier veut obtenir. En effet, les positions du cheval variant à l'infini, l'animal oppose au cavalier des forces nombreuses et diverses qui exigent des moyens multiples de les combattre. Il en résulte que la connaissance de l'anatomie du cheval est chose essentielle à tout cavalier émérite, et que, quoi qu'on en ait dit, les principes équestres sont invariables : l'application seule diffère; les règles qui donnent l'application des principes restent les mêmes et s'appliquent à tous les chevaux. Ces principes généraux sont les suivants : 1° La tête du cheval présente un poids au bout d'un bras de levier qui est mobile; suivant la marche qu'il prend, la tête influe par conséquent sur la masse de l'animal. 2° Le travail du cavalier est basé sur trois opérations connexes : la force, la position et le mouvement. La force donne l'impulsion nécessaire au mouvement, la position le fait obtenir. 3° Les os du cheval, qui représentent des leviers, sont les organes passifs de la locomotion, dont les muscles sont les agents actifs : le jeu de ces agents actifs et passifs doit donc entrer dans l'étude de l'écuyer. 4° Le corps du cavalier, fixé par sa base sur la selle, devient une partie du cheval, partie représentant un levier mobile comme l'encolure. En raison du déplacement de certaines parties du corps du cheval, le cavalier varie les positions de son corps, aide ou s'oppose au mouvement. 5° La pression des jambes du cavalier sur les côtes du cheval diminue la capacité de la poitrine et gêne la respiration; les jambes servent à soutenir les hanches, à conserver l'allure, à l'augmenter; en un mot, elles donnent et entretiennent l'impulsion. 6° La main du cavalier s'empare de cette impulsion et la distribue suivant la volonté qui la dirige. Ces principes généraux suffisent pour donner une idée de la science de l'*équitation*, pour la connaissance approfondie de laquelle aucun manuel théorique, fût-il signé des Baucher, des d'Aure, les autorités de notre temps sur la matière, ne vaudrait la pratique du manège.

L'*équitation* a ses fastes historiques. Qui ne connaît l'épisode, si brillamment raconté par Quinte-Curce, d'Alexandre le Grand domptant Bucéphale? Xénophon, l'illustre auteur de la *Cyropédie*, a écrit sur l'*équitation* plus de 350 ans av. J.-C. Ces deux grands noms sont les seuls qui nous soient parvenus à travers les âges, comme ayant illustré la science dont nous traçons ici l'historique; mais il est probable que, dans les temps antiques, d'une civilisation beaucoup moins efféminée que la nôtre, la force corporelle et, comme conséquence, l'habileté dans les exercices du corps, étaient des moyens de supériorité d'une application de tous les jours. Indépendamment d'Alexandre et de Xénophon, tous les grands capitaines de la Grèce et de Rome dont les noms ont vécu jusqu'à nos jours ont été des écuyers de premier ordre. Nous avons cité les Numides, dont Salluste, dans son *Jugurtha*, nous apprend la science équestre, cette science dont leurs successeurs, les Arabes, ont hérité, et qu'ils n'ont pas laissée déchoir. A mesure que la civilisation progressa, l'*équitation* subit le sort des autres exercices du corps et fut délaissée par la généralité; néanmoins, il s'est trouvé dans les temps modernes de nombreux amateurs de cette science, qui ont veillé à en conserver les traditions et à en perfectionner les principes. Nous passerons brièvement en revue les principaux.

En 1539, un gentilhomme de Ferrare, le comte César Fiaschi, fonda une école d'*équitation*, qui devint bientôt célèbre et d'où sortit, entre autres écuyers fameux, Pignatelli, lequel, à son tour, a formé plusieurs maîtres dans cette science. César Fiaschi perfectionna le mors; mais ce qui a surtout rendu Fiaschi célèbre, c'est le moyen auquel il avait recours pour dresser les chevaux difficiles : ce moyen n'était autre que la musique. « En terre, dit l'auteur dans son *Traité d'équitation*, il n'y a rien que la musique n'attire..., et si d'aventure quelque gaillard chevalier trouve étrange qu'en ce second livre j'ay voulu insérer et peindre quelques traits et notes de musique, pensant qu'il n'en étoit pas besoin, je l'y réponds que, sans temps et mesure, ne se peut faire aucune bonne chose. » Plus tard, en 1583, Frédéric Grison, gentilhomme napolitain, acquit une véritable réputation dans l'art de dresser les chevaux de guerre. En 1658, le marquis de Newcastle, gentilhomme anglais, publia un traité d'*équitation* fort estimé et qui n'était que l'expérience de toute une vie consacrée à l'étude approfondie de cette science. La France ne restait pas en arrière : dès 1547, Henri II jetait les premiers éléments de ces fameuses écoles qui brillèrent plus tard sous la direction des Cinq-Mars, des Pluvinel, des Menon, et enfin sous celle de Louis XIV. Sous Henri II, les tournois, les joutes, les carrousels furent en effet l'occupation et le divertissement favoris de la cour. Ces exercices donnèrent à l'*équitation* un élan qui ne se ralentit plus. Parmi les plus fameux écuyers de cette époque, l'histoire nous a laissé le nom du duc de Nemours, qui, monté sur un roussin nommé le *Réal*, stupéfiait les Parisiens par sa témérité et son adresse, en descendant au grand galop les degrés de la Sainte-Chapelle. En 1618, M. de Menon, seigneur de Charnizay, et M. de Pluvinel publièrent un traité complet d'*équitation* qui obtint un immense succès. Les plus grands noms d'alors se groupèrent autour des professeurs et composèrent une école française qui fit de nombreux élèves. Nous citerons Cinq-Mars, La Broue, Beauvilliers, Coislin, Craon, Saint-Aignan, La Ferté, d'Harcourt, Charles, prince de Nassau et comte de Saarbruck, les uns grands écuyers de la grande écurie, les autres ayant occupé la charge de grand écuyer, charge qui devint l'objet constant des ambitions et la récompense enviée par-dessus toutes. Louis XIV continua les traditions de l'école française, et l'on sait combien fréquemment, assisté des premiers seigneurs de la cour, il organisa des quadrilles équestres, proclamant ainsi par son exemple l'utilité de l'*équitation*. Ce fut enfin grâce à l'écuyer de Louis XIV, M. de La Guerinière, que cette science atteignit à la perfection. C'est à lui qu'est due la beauté de la pose du cavalier, sans laquelle il est impossible d'arriver au dressage d'un cheval. Après M. de La Guérinière, dont le *Traité* peut encore être consulté avec fruit, citons Gaspard de Saulnier, Dupaty de Clam, de Bohan, Thiroux, Bourgelat, Montfaulcon de Rogles, Pons d'Hostun, élève de Dugas et de Villemotte, le chevalier de Bois-d'Effre, le marquis de Chabannes, ces deux derniers élèves du chevalier d'Auvergne, etc.; et de nos jours, le vicomte d'Aure et MM. Baucher, Lalanne et Franconi. La plupart de ces écuyers ont écrit sur l'*équitation*, et quelques-uns, infatigables, pratiquent encore aujourd'hui. M. d'Aure est depuis longtemps placé à la tête des écoles de cavalerie du gouvernement; M. Baucher, dont la doctrine se sépare de celle de M. d'Aure sur plusieurs points (on se souvient d'une polémique assez vive qui eut lieu il y a quelques années à ce propos), n'en continue pas moins à propager son enseignement par la théorie et par la pratique; enfin le manège Lalanne est encore aujourd'hui une des meilleures écoles d'*équitation* de Paris.

L'*équitation* est un exercice depuis longtemps adopté par les femmes : rien n'est plus gracieux à coup sûr qu'une amazone; mais aucun exercice n'exige plus de prudence, de courage, de sang-froid et d'adresse. De plus, les points d'appui d'une femme à cheval sont incomplets; elle est privée notamment du principal : de celui que l'homme trouve dans les genoux. En outre, son vêtement est incommode et laisse libre tout un côté de la monture. De grands soins sont nécessaires dans le choix d'une monture de femme, et ce genre d'*équitation* a été l'objet de traités spéciaux auxquels nous renvoyons nos lecteurs. L'*équitation* des femmes a, elle aussi, de nombreux souvenirs historiques : on connaît trop les anciennes et héroïques amazones de l'antiquité pour que nous y revenions ici. Mais les temps modernes ont aussi leurs amazones. Citons d'abord Jeanne Darc, et ce nom en dit assez. Une autre héroïne, qui vécut sous Louis XIV, mérite aussi une place à côté de la grande bergère. En 1692, lors de l'invasion du Dauphiné par le duc de Savoie, Mlle Philis de La Tour du Pin La Charce, fille du marquis de La Charce, lieutenant général du roi, fit armer, sous les ordres du maréchal de Catinat, les communes de son canton, et, montée sur un cheval de bataille, repoussa plusieurs fois, en personne, les ennemis qui s'avançaient pour semer la ruine, le pillage et l'incendie. Louis XIV, ravi du courage de l'amazone, lui accorda une pension et lui envoya un témoignage autographe de son estime et de son admiration. Une autre amazone, moins héroïque peut-être, mais non moins habile dans l'art difficile de dompter les chevaux, fut Marie-Anne, légitimée fille de France, née de Louis XIV et de Mlle de La Vallière et qui épousa le prince de Conti. Cette princesse était à cheval d'une hardiesse et d'une grâce dont les historiens de l'époque nous ont transmis le souvenir enthousiaste. La princesse de Conti partageait le sceptre avec trois autres amazones du même temps : Mme la duchesse d'Orléans, Mlle de Loube et Mme de Chabot, femme de François de Rohan, prince de Soubise. C'étaient ces princesses qui avaient d'ordinaire l'honneur de régler les plaisirs de la chasse et de la promenade royales, et de donner le ton à la cour. L'*équitation* des femmes, aujourd'hui comme alors, n'est guère que l'apanage des élégantes de tous les mondes. Nous nous contenterons de nommer, parmi les amazones de nos jours, la célèbre Lola Montès, un instant reine de Bavière. Nous aurions d'autres noms d'amazones célèbres à ajouter à celui-là; mais, pour les unes, ce serait indiscret peut-être; pour les autres, nous jugeons inutile de faire ici une réclame aux tristes illustrations de la galanterie parisienne.

Équitation (L'), ouvrage de Xénophon. Ce traité théorique renferme une foule d'idées originales, qui prouvent l'étonnante fécondité de l'esprit de l'auteur. Il était passé maître dans l'art dont il trace les principes; aussi le décrit-il en maître et avec amour. Malheureusement, depuis son époque, l'intérêt de cet ouvrage a disparu sous le point de vue de l'utilité, tant la science hippique a fait de progrès. Voici, en résumé, les points sur lesquels appuie Xénophon. Il est très-facile de se tromper dans l'acquisition des chevaux, à cause des ruses des maquignons grecs; Xénophon fait tous ses efforts pour prémunir ses lecteurs contre la fraude. Quant aux éleveurs, il leur indique les méthodes pratiques les plus sûres pour former de bons chevaux. Ce n'est pas tout d'élever les chevaux, il faut encore savoir les dresser. Cette connaissance n'est pas moins utile aux acquéreurs, pour les rendre aptes à juger de l'éducation du cheval qu'ils veulent acheter.

Rien n'est indifférent dans le commerce des chevaux; aussi Xénophon prend-il la peine d'entrer dans des détails minutieux au sujet de la construction d'écuries commodes et économiques; car le moindre défaut peut faire perdre au cheval une partie de sa valeur : une écurie humide et trop lisse, par exemple, détériore le sabot. Bon logement, bonne nourriture, exercice suffisant, soins assidus, telles sont les conditions nécessaires pour former un bon cheval.

Au point de vue du style, l'ouvrage de Xénophon est clair, net, précis; en un mot, il rappelle les qualités ordinaires de l'auteur, qualités relevées de temps en temps par une pointe d'originalité.

Le général Daumas, dans son livre sur la cavalerie, n'a pas dédaigné d'emprunter à l'écrivain grec plusieurs de ces idées pratiques qui sont bonnes en tout temps.

ÉQUITÉ s. f. (é-ki-té — lat. *æquitas*; de *æquus*, égal). Justice distributive, qui empêche de faire acception de personne ou de se diriger par d'autres motifs que ceux du droit : *La force peut agir quand elle se trouve jointe à l'*ÉQUITÉ. (Boss.) *L'*ÉQUITÉ *est le soutien du genre humain.* (Helvét.) *Les droits de l'*ÉQUITÉ *ne se prescrivent jamais; son code est dans la main de Dieu.* (La Rochef.) *Il est difficile que l'*ÉQUITÉ *et la prudence se rencontrent avec la colère.* (Chateaub.) *Il y a toujours dans le cœur humain un sentiment d'*ÉQUITÉ *qui surnage entre les passions.* (Lemontey.) *L'*ÉQUITÉ *est la loi éternelle; son code est la raison; la justice proprement dite en est parfois le reflet, parfois l'inverse.* (A. Karr.) *La première égalité, c'est l'*ÉQUITÉ. (V. Hugo.) *Pour apercevoir l'*ÉQUITÉ *ici-bas, il faut les yeux de la foi qui pénètrent au delà de ce monde.* (De Custine.) *Il faut avoir été victime de l'injustice pour sentir et apprécier l'*ÉQUITÉ. (L'abbé Bautain.) *Le despotisme n'est qu'un abus, le mépris de la dignité humaine et l'oubli de l'*ÉQUITÉ *naturelle.* (Laténa.)

Grand Dieu, tes jugements sont remplis d'*équité*.
DESBARREAUX.

Dans le monde il n'est rien de beau que l'*équité*;
Sans elle la valeur, la force, la beauté,
Et toutes les vertus dont s'éblouit la terre,
Ne sont que faux brillants et que morceaux de verre.
BOILEAU.

‖ Justice exercée, non selon la lettre de la loi, mais d'après un sentiment de droiture naturelle : *Les arbitres jugent plutôt suivant les règles de l'*ÉQUITÉ *que suivant la rigueur des lois.* (Acad.) *Le droit est la plus belle découverte que les hommes aient faite contre l'*ÉQUITÉ. (Casimir Delav.)

— Mythol. Déesse plus souvent appelée Thémis ou la Justice.

— **Syn. Équité, droiture, justice.** V. DROITURE.

— **Antonymes.** Iniquité, injustice.

ÉQUITER v. n. ou intr. (é-ku-i-té — lat. *equitare*; de *equus*, cheval). Néol. Aller à cheval; se livrer à l'équitation : *Elle veut bien aller à cheval, mais à condition qu'elle aura un beau cheval, un habit d'amazone, et un écuyer d'accompagnement complaisant et beau garçon; il est assez rare que tout cela se trouve, et on n'*ÉQUITE *pas.* (Brill.-Sav.) *La fraction d'un agent de change qui va se promener au bois sur une haridelle, le clerc de notaire et le commis marchand qui vont* ÉQUITER *à Romainville ou à Montmorency ne sont-ils pas des sportsmen?* (D'Ornano.)

EQUITES s. m. pl. (é-ku-i-tèss — mot lat. qui signifie *chevaliers*). Entom. Nom scientifique du groupe de papillons appelés vulgairement CHEVALIERS.

EQUITIUS (Lucius), tribun romain, mort en l'an 100 av. J.-C. C'était un esclave fugitif qui se donna pour fils de Tiberius Gracchus, et, grâce à cette supercherie, parvint à se faire nommer tribun. Il prit part au complot de Saturninus, et fut tué avec lui.

ÉQUIVALENCE s. f. (é-ki-va-lan-se — rad. *équivalent*). Qualité de ce qui est équivalent, égalité de valeur : *Tout ce qui gêne la liberté trouble l'*ÉQUIVALENCE *des services.* (F. Bastiat.) ‖ Identité de nature : *Le progrès des sciences a conduit récemment à établir d'une manière très-satisfaisante l'*ÉQUIVALENCE *de la chaleur et de l'électricité.* (Laboulaye.)

ÉQUIVALENT, ENTE adj. (é-ki-va-lan, an-te — lat. *æquivalens*; de *æque*, également, et *valere*, valoir). Qui équivaut, qui a la même valeur : *Le castor a reçu de la nature un don*

presque ÉQUIVALENT *à celui de la parole.* (Buff.) ‖ Qui a le même sens : *Expressions* ÉQUIVALENTES.

— Géom. Qui a la même étendue, indépendamment de la forme, qui peut être différente : *Deux figures sont égales lorsqu'elles sont à la fois semblables et* ÉQUIVALENTES.

— s. m. Objet de valeur équivalente : *L'amitié n'a pas d'*ÉQUIVALENT. (De Malesherbes.) *Il faut vous ménager des ressources contre les chagrins de la vie, et des* ÉQUIVALENTS *aux biens sur lesquels vous aviez compté.* (Mme de Lambert.) *Après plusieurs années de mariage, la plus délicieuse femme de la terre est pour un mari l'*ÉQUIVALENT *de la plus laide.* (Balz.) *Dans la société moderne, on ne reçoit que l'É*QUIVALENT *de ce qu'on donne.* (Mich. Chev.) *L'enfant, voilà le précieux* ÉQUIVALENT *des souffrances et des périls que l'amour fait affronter à la femme.* (Michelet.)

> Assurément, chez moi, je vous mettrais dehors ;
> Chez vous, Monsieur, je fais l'*équivalent* : je sors.
>
> E. AUGIER.

‖ Objet de même sens, de même signification : *Employer des* ÉQUIVALENTS. *Il a dit cela ou l'*ÉQUIVALENT. *Ce mot n'a pas d'*ÉQUIVALENT.

— Littér. Expression ou locution qui n'est pas identique pour le sens littéral à une autre expression ou à une autre locution, mais qu'on emploie pour la remplacer dans certaines circonstances : *En général, les proverbes doivent se traduire non à la lettre, mais par des* ÉQUIVALENTS *qui soient aussi des proverbes.*

— Mécan. Nom donné à des systèmes de forces qui ont une même résultante de translation et un même moment résultant pour un point quelconque.

— Chim. Nom donné à des nombres qui expriment les rapports suivant lesquels les éléments peuvent se remplacer dans les combinaisons chimiques.

— **Encycl.** Mécan. On appelle *équivalents* deux systèmes de forces dont l'un, appliqué à un corps invariable en équilibre, peut être remplacé par l'autre sans que l'équilibre soit troublé. Le caractère de l'*équivalence* se reconnaît à ce que : 1° les sommes algébriques des composantes, suivant les trois axes coordonnés, sont égales dans les deux systèmes ; 2° les sommes des moments des forces, par rapport à trois axes rectangulaires, sont égales dans les deux systèmes. Les quantités de travail dues à des systèmes *équivalents* de forces sont égales. On peut donc, dans le calcul du travail des machines, remplacer une force par ses composantes ou celles-ci par leur résultante ; on peut transporter le point d'application de la force sur sa direction, et dans un corps qui tourne autour d'un axe, on peut remplacer une force par une autre force qui ait le même moment par rapport à cet axe. Si X, Y, Z désignent les composantes suivant trois axes fixes de la force R, qui, appliquée à l'un des points d'une machine, fait parcourir à ce point, dans sa propre direction, un chemin infiniment petit ds, et si x, y, z sont les coordonnées de ce point, on a

$$\int R ds = \int X dx + \int Y dy + \int Z dz,$$

c'est-à-dire que le travail de la résultante est égal à la somme des travaux de ses composantes. Dans les applications de la mécanique à la recherche des tensions et des pressions qu'une force exerce sur les diverses parties d'un corps, il faut procéder avec circonspection quand il s'agit de remplacer une résultante par ses composantes, ou inversement, ou plus généralement toutes les fois qu'on voudra substituer un groupe de forces à un autre groupe *équivalent*. Dans ce genre de recherches, la condition pour que deux groupes de forces soient réellement *équivalents* est que les valeurs fournies par les deux groupes pour les efforts intérieurs soient constamment les mêmes dans toutes les sections. Ainsi, on peut remplacer, par exemple, une résultante par ses composantes, sous la condition indispensable que les unes et les autres restent dans la même section.

— Géom. Deux polygones *équivalents* en surface peuvent toujours être décomposés en parties égales et superposables ; au contraire, deux surfaces planes terminées par des contours curvilignes, ne peuvent généralement pas, quoique *équivalentes*, être décomposées en parties superposables.

La propriété des polygones de pouvoir être superposés par parties, lorsqu'ils sont *équiva*[illegible] ne se retrouve pas dans les polyèdres, au moins d'une manière générale ; elle est propre aux prismes de même hauteur.

— Chim. I. DE L'ÉQUIVALENCE DANS LE SENS ANCIEN. On a donné ce nom à des nombres qui expriment les rapports suivant lesquels les éléments peuvent se remplacer dans les combinaisons chimiques. Essayons d'abord de préciser cette définition par quelques exemples, [illegible] dans l'eau du bichlorure de mercure, et si l'on place dans cette [illegible]

d'ailleurs on détermine aussi le poids du mercure précipité, on trouvera que le rapport entre les poids de ces métaux est représenté par les nombres 31,50 et 100 ; c'est-à-dire que, pour 100 parties de mercure précipité, il se sera dissous 31,50 de cuivre, ce rapport restant le même dans quelque condition que l'on se place et toujours sans qu'on observe le plus léger dégagement de chlore.

Que l'on prenne en second lieu un morceau de fer, et qu'on le plonge dans une dissolution de chlorure cuivrique qui renferme 31,50 parties de cuivre, ce dernier métal se précipitera à l'état métallique et le fer entrera en dissolution. En dosant le fer dissous, on trouvera que les 31,50 parties de cuivre auront été remplacées par 28 de fer, ce rapport restant le même, dans quelque condition que l'on se place, et la précipitation, comme dans le premier cas, ne s'accompagnant d'aucun dégagement de chlore.

Enfin, que l'on prenne 28 parties de fer et qu'on les mette dans un excès d'acide chlorhydrique, on verra le fer se dissoudre et du gaz hydrogène se dégager. En recueillant le gaz devenu libre et en en mesurant le volume de manière à pouvoir en calculer le poids, on verra que ce poids est égal à 1. Donc 100 de mercure ont été remplacés par 31,50 de cuivre, auquel se sont substitués 28 de fer, et, d'autre part, 28 de fer, en agissant sur l'acide chlorhydrique, se sont substitués à 1 d'hydrogène. Nous en conclurons d'abord que 100 de mercure, 31,50 de cuivre, 28 de fer et 1 d'hydrogène s'équivalent comme étant susceptibles de saturer la même quantité en poids de chlore. Les nombres 100, 31,50, 28 et 1, qui expriment les rapports suivant lesquels le mercure, le cuivre, le fer et l'hydrogène se remplacent dans les combinaisons chimiques, s'appellent les *équivalents* de ces métaux. Ainsi l'on dira que l'*équivalent* de l'hydrogène étant 1, celui du cuivre est 31,50, celui du mercure 100, celui du fer 28, etc. Il est bien entendu que ce ne sont pas là des nombres absolus, mais seulement des rapports, et que, si l'on doublait l'un d'eux, on devrait par cela même doubler tous les autres. En outre, l'unité adoptée pour exprimer ces rapports est tout à fait arbitraire. Au lieu de rapporter les *équivalents* de tous les corps à celui de l'hydrogène, on pourrait les rapporter à celui de l'oxygène = 100, comme on l'a fait pendant longtemps, ou à celui de tout autre corps simple. On adopte l'hydrogène pour unité parce que, de tous les corps connus, c'est celui qui a l'*équivalent* le plus faible, et que, par suite, on donne ainsi aux nombres qui expriment les *équivalents* des autres corps des valeurs moins élevées, ce qui rend ces nombres plus faciles à introduire dans les calculs.

— *Détermination des équivalents.* Pour déterminer l'*équivalent* d'un corps quelconque, il suffit de déterminer par l'analyse la quantité de ce corps qui s'unit à la même quantité de chlore ou d'oxygène qui sont capables de se combiner avec 1 d'hydrogène. Ainsi, la quantité de chlore qui se combine avec 1 d'hydrogène pour former l'acide chlorhydrique étant 35,5, et la quantité d'oxygène qui forme de l'eau avec 1 d'hydrogène étant 8, on dira que l'*équivalent* d'un corps est la quantité de ce corps qui est susceptible de se combiner à 35,5 de chlore ou à 8 d'oxygène. La détermination de l'*équivalent* d'un corps simple se réduira dès lors à l'analyse quantitative d'un chlorure ou d'un oxyde. Si, par exemple, on veut connaître l'*équivalent* de l'argent, on analysera le chlorure argentique, et l'on verra que, pour chaque 35,5 parties de chlore, ce chlorure renferme 108 parties d'argent : 108 représentera l'*équivalent* cherché.

— *Discussion de la notion d'équivalence.* La notion d'*équivalence*, ainsi définie d'après la plupart des chimistes qui s'en sont occupés, n'est point précise, car elle nous oblige à considérer un grand nombre de corps comme ayant plusieurs *équivalents*. Le cuivre forme, par exemple, avec le chlore, deux chlorures, un chlorure cuivreux et un chlorure cuivrique. Le chlorure cuivreux renferme 63 parties de cuivre combinées à 35,5 parties de chlore. Le chlorure cuivrique, au contraire, pour la même quantité de chlore, renferme 31,50 parties de cuivre au lieu de 63. Or, 35,5 de chlore étant la quantité de ce métalloïde qui s'unit à 1 d'hydrogène, il est évident que la quantité de cuivre qui équivaut à 1 d'hydrogène est 63 dans le protochlorure et 31,5 dans le perchlorure ; qu'en un mot le cuivre a deux *équivalents*, 63 et 31,5. En présence de difficultés de ce genre, on a établi une règle de convention et l'on a dit : Toutes les fois qu'un élément se combinera en plusieurs proportions avec l'oxygène ou le chlore, on choisira pour *équivalent* de cet élément la plus petite quantité qui soit capable d'entrer en combinaison avec 8 d'oxygène ou 31,50 de chlore. Dans l'exemple précédent, on choisit pour *équivalent* du chlore le nombre 31,50 qui, avec 35,50 de chlore ou 8 d'oxygène, donne le chlorure ou l'oxyde cuivreux.

Comme le fait fort judicieusement remarquer M. Grimaux dans sa remarquable thèse : *Équivalents, atomes, molécules*, « cette notion est à l'encontre de la notion d'*équivalent* ; elle méconnaît justement ce qu'elle veut établir, l'*équivalence* des corps relativement les uns aux autres : elle se contente de marquer un rapport pondéral, un nombre proportionnel. Elle dit seulement que la plus petite quantité de cuivre qui se combine avec 8 d'oxygène est égale à 31,5 ; mais, comme l'oxyde d'argent renferme 8 d'oxygène et 108 d'argent ; l'oxyde cuivreux, 8 d'oxygène et 63 de cuivre ; l'oxyde cuivrique, 8 d'oxygène et 31,5 de cuivre ; 31,50 parties et 63 parties de cuivre sont également *équivalentes* à 108 parties d'argent. Si l'on veut, en présence de cas semblables, la notion de l'*équivalence*, il faut admettre, avec Gerhardt, qu'un même corps peut avoir plusieurs *équivalents.* « Quand on » parle de l'*équivalent* d'un corps, il faut toujours indiquer à quel autre corps, à quelles » fonctions, à quelles propriétés cet *équivalent* » doit répondre. » Il est évident que les *équivalents* admis d'après la convention répondent aux rapports pondéraux, mais le mot *équivalent* doit représenter un autre ordre d'idées ; il est donc essentiel d'en réserver l'emploi. »

Il ne saurait y avoir d'*équivalence* réelle entre des corps de fonction chimique différente. Lorsque nous disons que 32 parties de soufre équivalent à 16 parties d'oxygène, nous sommes dans le vrai, parce que le soufre et l'oxygène sont des corps analogues qui se remplacent réellement en des corps de même constitution, comme l'eau H^2O et l'hydrogène sulfuré H^2S. Il en est de même quand nous comparons le chlore au brome et à l'iode ; le potassium au sodium, au lithium et à l'argent, etc. ; mais dès qu'on sort de ces groupes de corps que leurs analogies de fonctions réunissent en une famille naturelle, l'*équivalence* disparaît. On ne peut pas dire que 35,5 parties de chlore équivalent à 8 parties d'oxygène, parce que ce ne serait là qu'une *équivalence* apparente. L'eau, en effet, est composée de deux atomes d'hydrogène et d'un atome d'oxygène, tandis que l'acide chlorhydrique renferme un seul atome de chacun de ces composants, et il faut, par conséquent, 2 atomes de chlore pour équivaloir à 1 atome d'oxygène. Cette imperfection de l'idée d'*équivalence* n'avait pas échappé à M. Dumas, lorsqu'il disait, en 1835 : « La chimie ignore combien il faut réellement de chlore pour remplacer le soufre dans une combinaison binaire ; elle ne sait pas combien il faudrait d'oxygène pour remplacer le phosphore, combien de charbon pour remplacer l'azote... » En effet, à l'époque où parlait M. Dumas, on ignorait encore les conditions de la substitution et de l'*équivalence* des éléments ; mais, comme aujourd'hui la théorie de l'atomicité nous a donné des idées de ce genre, il devient tout à fait indispensable de réserver la notion d'*équivalence* à un ordre d'idées différent de celui qu'expriment les nombres proportionnels. Le nombre proportionnel ou rapport pondéral et l'*équivalence* sont donc deux notions différentes.

La confusion de ces deux notions a produit des contradictions déplorables. Suivant Thenard, « l'*équivalent* d'un corps simple représente la quantité de ce corps, qui, en se combinant à 8 d'oxygène, donne naissance à un protoxyde, » et, suivant MM. Pelouze et Frémy, « on appelle *équivalent* d'un corps la quantité pondérale de ce corps, qui peut remplacer 8 d'oxygène dans les combinaisons. » Ces deux définitions se contredisent, comme nous le montrerons par un exemple.

Dans l'eau ou protoxyde d'hydrogène, 8 d'oxygène sont combinés à 1 d'hydrogène. La quantité d'un élément qui entrera en combinaison avec 1 d'hydrogène sera donc substituée à 8 d'oxygène et représentera l'*équivalent* de ce corps. Or, dans l'hydrogène carboné, que nous nommons gaz des marais et que nous écrivons aujourd'hui CH^4, le poids de carbone, qui est combiné à 1 d'hydrogène, est égal à 3 ; 3 de carbone remplaçant 8 d'oxygène, 3 est l'*équivalent* du carbone, d'après la définition de MM. Pelouze et Frémy. Si, au contraire, on raisonne à la manière de Thenard, on dira : l'oxyde de carbone est le premier degré de combinaison du carbone avec l'oxygène ; or, dans cet oxyde, 8 d'oxygène sont combinés avec 6 de carbone ; donc 6 représente l'*équivalent* de ce dernier élément. En un mot, dans une des deux définitions on prend pour *équivalent* d'un corps la plus grande quantité, et dans l'autre la plus petite quantité de ce corps qui puisse se combiner avec 8 d'oxygène. C'est d'après ces idées contradictoires que l'on a déterminé les *équivalents*. Ainsi, l'*équivalent* du cuivre a été fixé d'après la seconde de ces conventions, et celui du carbone d'après la première : 31,50 de cuivre sont la plus petite quantité de ce métal, et 6 de carbone sont la plus grande quantité de ce métalloïde qui entrent en combinaison avec 8 d'oxygène. Cette contradiction devient insignifiante si l'on cherche seulement à fixer des rapports, si l'on détermine des nombres proportionnels ; alors, en effet, ce que l'on veut, ce sont des expressions numériques qui puissent représenter simplement la composition des corps. L'oxyde de carbone contenant 6 de carbone et 8 d'oxygène, on l'écrira CO si l'on prend 6 pour le nombre proportionnel de carbone, ou C^2O si l'on adopte 3 pour ce nombre proportionnel. Dans l'un et l'autre cas, la composition de l'oxyde de carbone pourra se déduire simplement de la formule sans erreur possible, pourvu qu'il soit bien convenu que C = 3 ou que C = 6. Il n'en est plus de même si l'on parle de substitution, d'*équivalence*, d'analogie de fonctions. Si l'*équivalent* du carbone est 3, il ne saurait devenir 6, à moins qu'on ne doublât en même temps l'*équivalent* de tous les autres corps, et *vice versa*.

Mais les difficultés que nous venons de signaler sont loin d'être les seules ; même si l'on s'en tenait à une convention unique, on n'aurait rien de net, et l'on s'exposerait, en s'y astreignant exactement, à faire varier chaque jour les nombres adoptés comme exprimant les *équivalents* des corps simples, et, dans tous les cas, à masquer des analogies d'une importance capitale.

Citons un exemple. Lorsqu'on a établi les nombres proportionnels, on connaissait plusieurs combinaisons oxygénées du chlore, dont la moins oxygénée, l'acide hypochloreux anhydre, renfermait 35,5 de chlore pour 8 d'oxygène. L'*équivalent* du chlore déduit de ce composé était conséquemment 35,5, et les formules des divers composés oxygénés du chlore devenaient ClO, ClO^3, ClO^4, ClO^5, etc. D'autre part, on connaissait à cette époque une seule combinaison d'iode et d'oxygène, l'acide iodique, qui, à l'état anhydre, renferme 25,4 d'iode pour 8 d'oxygène. En se fondant sur la même convention que pour le chlore, on aurait dû adopter pour l'*équivalent* de l'iode le nombre 25,4 et écrire l'acide iodique IO. Ce nombre masquait évidemment toutes les analogies. Il n'est pas douteux que l'acide iodique ne corresponde à l'acide chlorique : ses propriétés le démontrent, et d'ailleurs, ce qui ne laisse aucun doute dans l'esprit, on obtient l'acide iodique, sans dégagement d'oxygène, en déplaçant le chlore de l'acide chlorique par l'iode, tandis que c'est de l'acide hypochloreux qu'il faudrait partir pour obtenir ce corps si la formule était IO. Voulût-on même négliger ces analogies et s'en tenir au simple rapport numérique, on devrait changer l'*équivalent* d'un corps à chaque nouvelle combinaison découverte. Dans l'exemple cité, on aurait dû accepter successivement, pour l'*équivalent* de l'iode, les nombres 31,75, puis 42,33, ensuite 63,5 et enfin 127, à cause des composés moins oxygénés correspondant à l'hypoazotide, à l'acide hypochloreux anhydre, aubioxyde de chlore et à l'acide hypochloreux anhydre. La convention précitée présentait donc une série d'inconvénients qui peuvent être résumés ainsi : elle faisait connaître des rapports pondéraux, mais nullement des rapports d'*équivalents ;* appliquée strictement, elle donnait des nombres variables d'un jour à l'autre.

— *Equivalents des corps composés.* Si l'on considère qu'une même quantité d'acide sulfurique supposé anhydre, soit 40, est neutralisée par 116 parties d'oxyde d'argent, 111,5 parties d'oxyde de plomb, 47 d'oxyde de potassium, 39,5 d'oxyde de cuivre, etc., il est logique de dire que, dans les combinaisons obtenues, les quantités ci-dessus mentionnées d'oxydes d'argent, de plomb, de potassium et de cuivre, etc., sont *équivalentes*. Si, d'autre part, on cherche à saturer une même quantité d'oxyde d'argent, 116, par exemple, par de l'acide azotique, par de l'acide carbonique ou par de l'acide chlorique, on trouvera qu'il faut employer 54 du premier de ces acides, 22 d'acide carbonique et 75,7 d'acide chlorique. Ici encore on pourra, dans une certaine mesure, dire que ces quantités *s'équivalent.* Mais les chimistes qui ont déterminé les *équivalents* ne se sont pas bornés là : ils ont admis que 1116 parties d'oxyde d'argent sont *équivalentes* à 40 parties d'acide sulfurique, ce qui n'a aucun sens. Ici encore ils ont confondu la notion d'*équivalent* et la notion de nombre proportionnel. Entre un acide et une base, il y a nombre proportionnel, puisque ces corps se combinent dans un rapport constant ; mais il ne saurait y avoir d'*équivalence*, puisque les fonctions des deux classes de corps sont différentes, et que l'*équivalence* suppose une analogie de fonctions, une substitution possible.

— *Discussion de la théorie des équivalents.* La notion d'*équivalence*, restreinte aux groupes de corps dont les fonctions sont les mêmes, présente une idée vraie, mais une idée incomplète, puisqu'elle ne nous fournit rien sur les combinaisons que peuvent former entre eux des corps appartenant à deux groupes différents. Les nombres proportionnels, au contraire, ont toute la valeur d'un fait ; ils expriment des valeurs numériques d'une grande importance, sans lesquelles toute systématisation ultérieure eût été impossible ; mais, réduits à eux-mêmes, ils n'indiquent aucune analogie entre les composés chimiques ; les formules qu'ils donnent se réduisent à exprimer la composition centésimale d'une substance d'une manière abrégée. Cet inconvénient a été instinctivement senti par presque tous les chimistes qui ont accepté et acceptent encore la notation en nombres proportionnels, ou, comme ils disent improprement, en *équivalents ;* aussi ces chimistes, frappés par la nécessité d'attribuer aux composés analogues des formules analogues, ont-ils abandonné le plus souvent leur convention pour faire de véritables formules moléculaires ; ils ont été inconséquents en introduisant d'un côté la notion d'atomes et de molécules qu'ils repoussaient de l'autre.

Prenons encore un exemple, le sesquioxyde de fer. Cet oxyde renferme 18,66 de fer pour 8 d'oxygène, tandis que le protoxyde, pour une quantité égale d'oxygène, renferme 28 du même métal. L'*équivalent* du fer déduit de la règle citée plus haut a été fait égal à 28, et la formule du sesquioxyde est devenue Fe^2O^3. Si maintenant nous combinons

l'acide sulfurique avec le protoxyde et le sesquioxyde de fer, nous trouvons que, pour saturer 40 parties de cet acide, il faut 36 parties de protoxyde et seulement 26,66 de sesquioxyde de fer. D'après la théorie des nombres proportionnels, on devrait donc écrire le sulfate ferreux $FeO.SO^3$ et le sulfate ferrique

$(Fe^2O^3)_{\frac{1}{3}}SO^3$ ou $Fe_{\frac{2}{3}}O,SO^3$. C'est ce que faisait

Gay-Lussac, qui était d'une extrême logique; c'est ce que faisait aussi Laurent, lequel, pour rendre les formules plus simples, exprimait le sesquioxyde de fer par la formule FeO, et son sulfate par la formule FeO,SO^4, en faisant Fe égal aux deux tiers de Fe, c'est-à-dire à 18,66, au lieu de 28.

Mais, en poussant ainsi la théorie des nombres proportionnels dans ses dernières limites, en étant logique, en un mot, en masquant toutes les analogies qu'il faudrait respecter, on fait supposer des analogies qui n'existent pas, et on laisse de côté un nombre considérable de faits que les formules pourraient expliquer.

Dans le cas cité comme exemple, si le sulfate ferrique a pour formule FeO,SO^3 et le sulfate ferreux FeO,SO^3, les deux sulfates ont une constitution semblable qui doit se manifester par une analogie de réaction; or, cette analogie de réaction n'existe pas en réalité. D'autre part, si cette formule est la vraie, les sels de sesquioxyde de fer sont en tous points comparables aux sels de protoxyde en général, et rien ne peut faire présumer que le sesquioxyde de fer ait une tendance à former des sels basiques et à donner des sels doubles ou triples qui renferment les éléments de plusieurs acides différents. Il n'en est plus de même si l'on suppose la molécule de sesquioxyde de fer, représentée par la formule Fe^2O^3, triple de celle de Laurent. On conçoit alors que, cette molécule étant indivisible, c'est avec elle que les acides entreront en combinaison, et que Fe^2O^3 étant triple de FeO, le sulfate ferrique, qui était FeO,SO^3 dans la première hypothèse, devient $Fe^2O^3,3SO^3$ dans la deuxième; alors aussi, s'il faut trois fois 40 parties d'acide sulfurique pour saturer une molécule de sesquioxyde de fer, on conçoit qu'il puisse se former des sels basiques, si l'on emploie une quantité moindre d'acide, ou des sels doubles, si l'on emploie plusieurs acides différents; mais alors aussi la notion d'*équivalence* n'existe plus. La quantité d'oxyde ferrique Fe^2O^3 qui sature $3SO^3$ n'est pas *équivalente* à la quantité de potasse KO qui sature un seul SO^3. On est entré dans des considérations d'un autre ordre : on envisage la molécule, et l'on commettra une étrange inconséquence lorsque, plus tard, par un abus de langage, on donnera à ces formules le nom de *formules équivalentes*, pour repousser plus aisément les formules des chimistes qui se seront avancés un peu plus dans les considérations fondées sur la constitution et le poids des molécules. Donc, en nous résumant, l'ancienne notion d'*équivalents* est une notion inexacte. La notion de nombres proportionnels est exacte; mais ces nombres, indispensables au développement de la notation atomique, sont par eux-mêmes incapables de rendre compte de quoi que ce soit, si ce n'est de la composition centésimale des corps; les formules qu'on en dérive ne font rien prévoir et masquent toutes les analogies; force est donc aujourd'hui aux chimistes de transformer la notion des *équivalents*, de se servir des poids atomiques dans leurs formules, et de n'employer les nombres proportionnels qu'à la fixation des poids atomiques.

— II. De l'équivalence dans le sens actuel. Le mot *équivalence* est pris aujourd'hui dans un sens tout différent. D'après les données qui ont été développées à l'article atome et atomique (théorie), on a pu déterminer les poids des atomes et des molécules; on est aussi arrivé à des formules qui indiquent, non-seulement les rapports pondéraux des corps qui entrent en combinaison, mais encore le nombre des atomes simples qui entrent dans la composition d'une molécule composée, et, dans une certaine mesure, la manière dont ces atomes sont unis entre eux. On a vu de cette manière que certains atomes s'unissent entre eux un à un, comme l'hydrogène, le chlore, le brome, etc.; que d'autres peuvent se combiner à deux des premiers, d'autres à trois, d'autres à quatre, et ainsi de suite. On a donné aux premiers, c'est-à-dire à ceux dont la capacité de saturation est la plus petite, le nom de *monoatomiques;* aux seconds, dont la capacité de saturation est double, le nom de *diatomiques;* aux troisièmes, dont la capacité de saturation est triple, le nom de *triatomiques*, et ainsi de suite. On dit, par exemple, que le chlore et ses congénères sont monoatomiques; l'oxygène et ses congénères, diatomiques; le bore, triatomique; le carbone, le silicium, l'étain et le titane, tétratomiques; l'azote, le phosphore, l'arsenic et l'antimoine, pentatomiques, etc. V. pour plus de détails, atomicité.

L'atomicité d'un corps peut donc être considérée comme représentant la capacité de saturation maximum de ce corps, c'est-à-dire le plus grand nombre d'atomes monoatomiques auxquels ce corps peut se combiner. Cette notion suffirait si l'atomicité d'un corps était invariable, si un corps s'unissait toujours avec les autres éléments dans les rapports indiqués par son atomicité maximum; si, par exemple, l'étain se combinait toujours avec quatre radicaux monoatomiques, jamais avec moins; mais ce n'est pas le cas. Qui peut le plus peut le moins. Un corps tétratomique, c'est-à-dire capable de se combiner avec quatre radicaux monoatomiques, pourra aussi ne se combiner qu'avec deux de ces radicaux et former des composés non saturés, dans lesquels il fonctionnera comme s'il était monoatomique; de même un élément hexatomique pourra fonctionner comme tétratomique ou même comme diatomique, et ainsi de suite. Notons, en passant, qu'un radical tétratomique ne pourra jamais fonctionner comme triatomique ou comme monoatomique, et qu'un radical triatomique ne pourra jamais fonctionner comme diatomique; ou, d'une manière plus générale, qu'un radical d'atomicité paire ne pourra jamais fonctionner avec une atomicité moindre, mais impaire, et qu'un radical d'atomicité impaire ne pourra jamais fonctionner avec une atomicité moindre, mais paire; les raisons de ce fait seront exposées à l'article radical.

Si donc un radical d'une atomicité donnée exprime sa capacité de saturation maximum, et si, d'autre part, un corps d'une atomicité donnée peut donner naissance à des corps non saturés, où ils entrent en combinaison avec un nombre de radicaux monoatomiques moindres que leur capacité de saturation ne le ferait supposer, nous avons deux notions bien distinctes à introduire dans la science : l'une, la capacité de saturation absolue d'un radical ou son atomicité — c'est à ce titre que nous disons : Le bore est triatomique —; l'autre exprime la valeur de substitution actuelle d'un corps dans une combinaison, ou le nombre d'éléments monoatomiques auxquels ce corps équivaut dans un composé donné; c'est cette dernière idée que nous exprimons par le mot *équivalence des atomes*. Nous disons, par exemple, que le carbone a une atomicité égale à 4, mais que son *équivalence* peut être égale à 4 ou à 2; qu'il est tétratomique et qu'il peut fonctionner tantôt comme tétravalent, tantôt comme bivalent. L'atomicité, en un mot, exprime une valeur absolue; l'*équivalence*, au contraire, exprime une valeur relative, variable d'un cas à l'autre, mais fort importante à constater. Le mot *équivalent*, qui n'avait jusqu'ici aucun sens précis, prend donc aujourd'hui une acception précise et déterminée; quand nous disons, par exemple, que, dans le chlorure stannique, l'étain fonctionne avec son atomicité maximum, qu'il est tétravalent, nous exprimons un fait important, savoir que, dans ce chlorure, un atome d'étain joue le même rôle que quatre atomes d'hydrogène réunis. On le voit, lorsque nous attaquions le mot *équivalent*, pris dans le sens ancien, pour lui substituer le mot *nombre proportionnel*, déjà introduit d'ailleurs depuis longtemps dans la science, nous ne faisions point une dispute de mots : nous réservions le mot *équivalent* pour lui faire exprimer un ordre de phénomènes auxquels il est parfaitement adapté, et nous refusions de l'appliquer à un ensemble de phénomènes dans lesquels, malgré tous les arguments que l'on peut faire valoir, il n'existe aucune *équivalence* réelle.

— III. Relations numériques entre les nombres proportionnels. Prout, chimiste anglais, émit le premier l'hypothèse que les nombres proportionnels de tous les corps simples sont des multiples exacts de celui de l'hydrogène, ou, en d'autres termes, que si l'on prend l'hydrogène pour unité, tous les autres éléments ont des nombres proportionnels exprimés par des nombres entiers. Cette hypothèse, à peine émise, passionna les chimistes et même les philosophes; on espérait, en effet, qu'elle jetterait quelque jour sur le grand problème philosophique qui de tout temps a agité les penseurs : l'unité de la matière. Si, disait-on, la matière est une, si toutes ses manifestations, c'est-à-dire tous les corps, ne sont que des degrés de plus en plus condensés d'un élément primordial, les poids atomiques de tous les corps doivent être des multiples du poids de l'atome de cet élément. En effet, un atome complexe, condensé, ne peut contenir qu'un nombre entier d'atomes, puisque ceux-ci sont indivisibles, et le poids d'un nombre quelconque d'atomes est nécessairement toujours divisible par celui d'un seul atome. Si donc l'hypothèse de Prout s'était vérifiée, on aurait été en droit d'admettre que l'hypothèse de l'unité de la matière venait de recevoir une démonstration expérimentale, que l'élément primordial est l'hydrogène, et que tous les corps connus ne sont que de l'hydrogène condensé. Malheureusement, la vérification expérimentale de l'hypothèse de Prout n'était pas chose facile : l'unité adoptée étant très-petite, il était fort difficile de savoir si les écarts observés entre la théorie et l'expérience tenaient à la fausseté de l'expérience ou à des erreurs d'observation. Ainsi, étant donné un corps comme le mercure, dont le poids atomique est 200 et le nombre proportionnel 100, on pouvait logiquement se poser cette question : Le poids atomique, au lieu d'être 200, ne serait-il pas par hasard 199,75 ou 200,25, les 0,25 en plus ou en moins tenant aux erreurs d'analyse? Par contre, si un corps ne correspondait pas à la loi, il y avait lieu de se demander s'il n'y correspondrait pas dans le cas où l'on parviendrait à éliminer toutes les erreurs d'observation.

A mesure que les méthodes analytiques se perfectionnèrent, ces causes d'incertitude tendirent cependant à disparaître, et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que l'hypothèse de Prout était inexacte, au moins dans son énoncé primitif; mais, résolus à ne pas abandonner l'hypothèse de l'unité de substance, les chimistes en modifièrent l'énoncé, de manière à la faire cadrer avec les faits. M. Dumas, dans un très-remarquable mémoire publié en 1859, admet que les poids atomiques de tous les corps sont des multiples exacts de celui d'un corps dont le poids atomique serait le quart de celui de l'hydrogène, ou, ce qui revient au même, que les poids atomiques de tous les éléments sont des multiples exacts de celui de l'hydrogène par 1, 0,5 ou 0,25. Ce nouvel énoncé pouvait évidemment suffire, car l'hypothèse de Prout ne dépend nullement de la grandeur de l'unité et reste debout en s'appliquant à une matière première qui n'a pas d'existence réelle, aussi bien qu'en s'appliquant à l'hydrogène ou à tout autre corps connu. Ajoutons qu'en rendant ainsi l'unité quatre fois plus petite, M. Dumas quadruplait les difficultés expérimentales du problème.

Après le mémoire de M. Dumas, la question sembla résolue en faveur de l'idée de Prout; mais, en 1860, M. Stas publia des recherches d'une haute importance sur l'azote, le chlore, le soufre, le potassium, le plomb et l'argent, recherches faites avec une précision extraordinaire et qui conduisirent ce chimiste à cette conclusion absolue : « Il n'existe aucun diviseur commun entre les poids des corps simples qui s'unissent pour former des combinaisons définies, et l'hypothèse de Prout est une pure illusion. » Cette conclusion, cependant, ne fut pas immédiatement acceptée. L'homme tient à ses illusions, et l'hypothèse de Prout avait été trop caressée par les partisans de l'unité de substance pour pouvoir être abandonnée aussi facilement. M. Marignac essaya de réfuter la conclusion du chimiste belge. Il ne mit cependant pas en doute les résultats analytiques de ce dernier; il alla même plus loin : il montra, par la concordance de ces résultats avec ceux qu'il avait obtenus autrefois par des méthodes moins exactes, que, les méthodes analytiques fussent-elles encore perfectionnées, les chiffres que l'on trouverait seraient sensiblement les mêmes que ceux de M. Stas. « Mais, dit-il, si, par une cause quelconque, l'azotate d'argent, dans les conditions normales de sa préparation, ne renferme pas ses éléments dans les proportions rigoureuses de leurs poids atomiques, toutes les méthodes les plus exactes appliquées à son analyse ou à sa synthèse donneront avec la même inexactitude le rapport de ces poids. C'est là, en effet, la cause principale du doute qui règne encore dans mon esprit. Il ne m'est pas absolument démontré que bien des corps composés ne renferment pas constamment et normalement un excès, très-faible, sans doute, mais sensible, de l'un de leurs éléments constituants. »

M. Marignac soulevait donc un nouveau problème, problème qui mettait en question la chimie tout entière. Dans les combinaisons chimiques stables, les éléments constituants sont-ils invariablement et exactement dans le rapport de leurs poids atomiques? Nous disons que ce problème remettait la chimie en question, car la loi des proportions définies ne conduit à l'idée de nombres proportionnels et de poids atomiques que si on la considère comme une loi mathématique; dès qu'on la considérerait comme une loi limite, il ne resterait plus un seul poids atomique qui fût certain; tout l'édifice chimique s'écroulerait. Toutefois, la question soulevée par M. Stas n'était pas sans fondement. La constance de composition de toute combinaison stable était suffisamment démontrée; mais les rapports en poids que les éléments observent dans une combinaison restent-ils exactement les mêmes dans des combinaisons différentes? Voilà le problème posé par M. Marignac, et dont la démonstration expérimentale était loin d'être faite. C'est à résoudre cette importante question que s'est attaché M. Stas. Ce chimiste a d'abord démontré, en précipitant de l'azotate d'argent par du chlorure ammonique, et en se servant de chlorure ammonique préparé à diverses températures et sous des pressions variables, que le rapport proportionnel de l'argent au chlorure d'ammonium reste constant. La température n'exerce donc aucune action sur la composition du chlorure d'argent, pas plus que la température ou la pression n'influencent la composition du chlorure ammonique. La constance de composition des corps stables dans les limites de leur stabilité était donc démontrée.

En second lieu, M. Stas a abordé le problème de l'*invariabilité des rapports en poids des éléments qui forment les combinaisons chimiques*, et il a vu que cette invariabilité est une loi absolue. L'iodate, le bromate et le chlorate d'argent se transforment, en effet, sous l'influence de l'anhydride sulfureux, en iodure, chlorure et bromure d'argent, sans que la moindre parcelle d'iode ou d'argent soit mise en liberté. Il ne peut en être ainsi qu'à une condition : c'est que le rapport de l'iode à l'argent soit le même dans les composés binaires et dans les composés ternaires de ce métal, ce qu'il s'agissait de démontrer. Si, en effet, dans deux corps AB et ABC, le rapport A:B n'était pas le même, ABC ne pourrait se transformer en AB qu'en perdant une certaine quantité de A ou de B.

Après avoir ainsi solidement démontré la loi fondamentale sur laquelle repose la chimie tout entière, M. Stas a déterminé avec une extrême précision les poids atomiques d'un certain nombre de corps. Il a toujours déduit le poids atomique d'un élément donné des composés formés par cet élément avec plusieurs corps différents. Il a ainsi soumis ses nombres à un contrôle, en même temps qu'il a fourni une preuve de plus, indirecte, mais puissante, de l'invariabilité des rapports pondéraux des éléments qui forment les combinaisons chimiques. Ne pouvant, dans cet article, nous étendre avec détails sur les procédés dont il a fait usage, nous en donnerons seulement le résultat :

Si l'on fait l'oxygène arbitrairement égal à. . . .	16
L'argent a pour poids atomique.	107,93
L'azote.	14,044
Le brome.	79,952
Le chlore.	35,457
L'iode.	126,850
Le lithium.	7,022
Le potassium.	39,137
Le sodium	23,043

nombres qui s'accordent avec ceux que l'on peut déduire des résultats analytiques obtenus par M. Marignac en 1843.

Ces nombres sont rapportés à l'oxygène, O = 16; mais, suivant M. Stas, l'oxygène n'est pas 16 si l'hydrogène est 1 : il est 15,96; tous les poids atomiques doivent donc subir une réduction proportionnelle, et ils deviennent alors :

Hydrogène.	1
Oxygène.	15,960
Argent.	107,660
Azote.	14,009
Brome	79,750
Chlore	35,368
Iode.	126,533
Lithium.	7,004
Potassium	39,040
Sodium.	22,980

Ces chiffres renversent définitivement l'hypothèse de Prout.

Faut-il se lamenter de ces résultats au point de vue de l'hypothèse de l'unité de substance? Nullement. Cette hypothèse, d'ailleurs, purement métaphysique jusqu'ici, n'a plus, il est vrai, de soutien dans l'expérience; mais rien ne vient jusqu'à ce jour en démontrer la fausseté. Nous n'avons aucune idée sur les dimensions des particules extrêmes, ou, comme on les appelle, des *ultimates*, dont l'assemblage constitue les atomes chimiques. Ces particules peuvent être plus petites que toute quantité imaginable, et leur nombre peut être inimaginablement grand. Or il suffit, pour expliquer les faits observés par M. Stas dans l'hypothèse de l'unité de substance, d'admettre que les nombres de ces ultimates contenues dans un atome d'hydrogène, d'oxygène, d'argent, d'azote, etc., sont entre eux comme 1000 : 15,960 : 107660 : 14009, etc. Hâtons-nous toutefois de le dire : l'hypothèse de l'unité de substance est une simple vue de l'esprit qui, jusqu'à ce jour, n'a rendu aucun service, et que l'on doit, sinon rejeter, du moins laisser de côté, hors de la science, jusqu'à ce que des faits de transmutation avérés soient venus lui donner une sanction expérimentale dont, quoi qu'on fasse, elle manquera toujours jusque-là; mais ajoutons aussi que cette vue de l'esprit, pour n'être encore que métaphysique, cadre admirablement avec tout ce que nous savons aujourd'hui, et que l'unité de la matière semble un corollaire de l'unité de la force. V. atome, neutralité et proportions chimiques.

ÉQUIVALOIR v. n. ou intr. (é-ki-va-loir — lat. *æquivalere;* de *æque*, également, et *valere*, valoir. — Se conjugue comme valoir). Etre de valeur égale, de prix égal : *Un gramme d'or* ÉQUIVAUT *à environ quinze grammes d'argent. Prouvez donc que l'argent est une marchandise comme une autre, ou bien faites que toutes les marchandises* ÉQUIVAILLENT *à l'argent.* (Proudh.)

— Fig. Avoir une importance égale, un mérite égal : *Cette marchandise* ÉQUIVAUT *à telle autre. Le mètre* ÉQUIVAUT *au quarante-millionième du méridien. La somme de deux angles adjacents formés sur une droite* ÉQUIVAUT *à deux angles droits. Un prompt refus* ÉQUIVAUT *presque à une faveur trop longtemps attendue.* (Mme de Puisieux.) *Une économie de temps* ÉQUIVAUT *à une économie d'argent.* (Mich.Chev.) *Une parole donnée par un paysan honnête* ÉQUIVAUT *à un acte par-devant notaire.* (L.-J. Larcher.) ‖ Avoir un résultat pareil : *L'instinct chez les femmes* ÉQUIVAUT *à la perspicacité des grands hommes.* (Balz.) *Toute valeur retirée de la circulation* ÉQUIVAUT *à un manque de production.* (Alex. Dum.) *Le passage brusque d'un genre de nourriture à un autre* ÉQUIVAUT *souvent à un empoisonnement.* (Raspail.) *Quand la politesse va jusqu'à une tolérance aveugle, elle* ÉQUIVAUT *à une trahison envers soi-même.* (De Custine.) *Changer de pays* ÉQUIVAUT *à changer de siècle.* (De Custine.) *L'impunité* ÉQUIVAUT *à l'infaillibilité.* (E. de Gir.) *L'habitude de croire et d'espérer* ÉQUIVAUT *à la certitude et aboutit à la produire.* (Prévost-Paradol.) ‖ Avoir le même sens : *Cette réponse* ÉQUIVAUT *à un refus.*

ÉQUIVALVE adj. (é-ku-i-val-ve — du lat. *æquus*, égal, et de *valve*). Moll. Qui a les deux valves égales.

— s. m. pl. Famille de mollusques brachiopodes, caractérisée par une coquille à deux valves égales, et comprenant le seul genre lingule.

ÉQUIVOQUE adj. (é-ki-vo-ke — du lat. *æquus*, égal; *vox*, voix, sens des mots). Qui peut être interprété de plusieurs manières, qui a plusieurs sens : *Un mot* ÉQUIVOQUE. *Une phrase* ÉQUIVOQUE. *Tous les oracles de l'antiquité étaient* ÉQUIVOQUES. (Volt.) *La plupart des thèses réalistes ont pour prémisses des mots* ÉQUIVOQUES. (B. Hauréau.)

Ce terme est *équivoque*, il le faut éclaircir.
BOILEAU.

‖ Incertain, qu'il est impossible d'affirmer dans un sens plutôt que dans un autre; dont on ne peut déterminer la nature : *Le temps est* ÉQUIVOQUE, *on ne peut dire qu'il est mauvais ni qu'il est beau. Cette maladie offre des signes si* ÉQUIVOQUES *qu'on n'a pu encore la nommer. Les situations* ÉQUIVOQUES *sont les pires.* (Guizot.) *La finesse est une qualité* ÉQUIVOQUE, *placée entre le vice et la vertu.* (Héreau.) ‖ Douteux, dont on ne peut affirmer l'existence : *Le fait me paraît* ÉQUIVOQUE, *bien qu'il soit donné comme certain. Cette nouvelle est très-*ÉQUIVOQUE. *Sa sincérité me paraît* ÉQUIVOQUE. *Sans la droiture et l'innocence des mœurs, tous les talents ne forment plus qu'un mérite* ÉQUIVOQUE *qui devient ou nuisible ou inutile.* (Mass.) ‖ D'une sincérité douteuse : *Les plus grands compliments sont les plus* ÉQUIVOQUES. *L'imitation est de tous les applaudissements le plus flatteur et le moins* ÉQUIVOQUE. (Mass.)

— Fig. Suspect, dont il est difficile de dire du bien ou du mal, à qui il ne convient pas de se fier : *Les gouvernements mixtes forment toujours des alliés* ÉQUIVOQUES. (J. de Maistre.)

Savez-vous bien qu'ici votre face *équivoque*
Et rare en son espèce étrangement nous choque?
REGNARD.

‖ Qui manque d'une certaine netteté de situation, qui est un peu suspect sous le rapport de l'honorabilité : *Une réputation* ÉQUIVOQUE. *Sa naissance est un peu* ÉQUIVOQUE; *sa mère était de la main gauche.* (Mme de Sév.)

— Littér. *Rime équivoque*, Petite pièce de poésie dans laquelle le mot ou les mots de la fin de chaque vers sont répétés à la fin du vers consonnant, mais avec un sens différent; en voici un exemple :

Contre un public ignare on pousse des *cris vains* :
Il faut de sots lecteurs à de sots *écrivains*.

‖ On dit aussi RIME HOMONYME.

— Syn. **Équivoque, ambigu, amphibologique, louche.** V. AMBIGU.

— **Antonymes.** Catégorique, clair, distinct, net, positif, précis.

ÉQUIVOQUE s. f. (é-ki-vo-ke — rad. *équivoque* adj.). Sens équivoque; paroles équivoques : *L'*ÉQUIVOQUE *a été la mère de la plupart de nos sottises.* (Volt.) *En histoire, en morale, en jurisprudence, en médecine, mais surtout en théologie, gardez-vous des* ÉQUIVOQUES. (Volt.) *C'est une* ÉQUIVOQUE *qui a contribué à décréditer le génie éminent des philosophes de l'autre siècle.* (De Bonald.) ‖ Jeu de mots, calembour : *Les allusions et les* ÉQUIVOQUES *ne valent rien quand on les donne pour bonnes; mais elles sont bonnes quand on les donne pour ne valoir rien.* (Ménage.)

Quand nous applaudissons la plus plate *équivoque*,
D'un trait joyeux et franc notre bon sens se choque
C. DELAVIGNE.

‖ Double sens grossier, offensant ou déshonnête : *Se permettre de honteuses* ÉQUIVOQUES.

Ces sources d'un amas d'*équivoques* infâmes
Dont on vient faire insulte à la pudeur des femmes.
MOLIÈRE.

— Défaut d'accord provenant d'un défaut d'entente : *Il n'y a pas d'*ÉQUIVOQUE *entre nous; nous nous entendons à merveille.*

— B.-arts. Effet indécis produit par le dé[illegible] de parti pris, d'intention nette et déterminée dans les moyens : *Il y a dans le dessin et dans la couleur de cette composition une* ÉQUIVOQUE *qui désoriente le spectateur.*

— Syn. **Équivoque, ambiguïté, amphibologie, double sens.** V. AMBIGUÏTÉ.

— **Encycl.** Le mot *équivoque*, remplissant consciencieusement son rôle jusqu'au bout, a [illegible] d'un genre douteux; aussi Boileau, dans sa haine de l'ambiguïté, s'est-il insurgé contre lui :

Du langage français bizarre hermaphrodite,
De quel genre te faire, *équivoque* maudite
Ou maudit? car sans peine aux rimeurs hasardeux
[illegible]
Tu ne me réponds rien? Sors d'ici, fourbe insigne,
[illegible]
[illegible]tyle, ami de la lumière.

Aujourd'hui, cette *équivoque* de l'*équivoque* a enfin disparu; ce n'est plus un *mâle dangereux*, c'est bien une *femelle maligne*. Mais si son état civil est éclairci, il n'en est pas de même de sa nature intime, de son individualité. Qu'est-ce donc que l'*équivoque?* Ce mot, en tant que substantif, sert à spécifier une chose douteuse, ambiguë, qu'on peut entendre de plusieurs manières; comme adjectif, il se joint à un nom pour lui donner un caractère problématique, sujet à discussion ou à restriction. Ainsi on dira d'un homme qu'il est d'une vertu, d'une probité, d'une générosité *équivoques*, pour faire entendre qu'il ne faudrait accepter cette vertu, cette probité, cette générosité que sous bénéfice d'inventaire. On dit de même qu'une réputation est *équivoque*, qu'une louange est *équivoque*, pour faire entendre que l'une n'est pas à l'abri de reproches, et qu'au fond de l'autre il pourrait bien y avoir une raillerie cachée. Le mot *équivoque* peut même s'appliquer aux personnes, mais plus rarement.

Envisagée dans son essence, dans sa partie matérielle, l'*équivoque* peut consister dans un mot ou dans la contexture même de la phrase.

— *Équivoque dans les mots.* Un mot est *équivoque* lorsque, sous la même orthographe, il présente plusieurs sens différents, comme un seul habit qui servirait tour à tour à recouvrir plusieurs individus n'ayant entre eux aucune ressemblance. Tel est le mot *coin*, qui désigne en même temps un instrument dont on se sert pour fendre, un angle et la matrice employée pour marquer la monnaie et les médailles. Avec une différence d'orthographe, on aurait encore le mot *coing*, fruit. Il en serait de même des mots *ceint*, environné; *sain*, en bonne santé; *saint*, qui vit saintement; *sein*, poitrine; *seing*, signature, tous mots homonymes, mais non homographes, qui peuvent prêter à l'*équivoque*. La même *équivoque* s'offre encore lorsque deux mots soumis à la même orthographe exigent des prononciations différentes : Nous *affections* des *affections* que nous n'éprouvions nullement. Les poules *couvent* dans le *couvent*.

L'orthographe dite de Voltaire a fait disparaître quelques-unes de ces *équivoques*. Ainsi cette phrase : Il faut qu'il *paraisse* à la *paroisse*, s'écrivait autrefois : Il faut qu'il *paroisse* à la *paroisse*, quoique la prononciation fût la même qu'aujourd'hui.

La langue française offre quelques mots à double sens que l'Académie devrait bien ramener à une signification unique pour éviter toute *équivoque*. Les mots *loueur* et *hôte*, par exemple, présentent chacun un sens double et diamétralement opposé : le loueur et le louant, celui qui reçoit chez lui et celui qui est reçu, se confondent dans la même expression, et c'est là une source continuelle de méprises.

L'*équivoque* se produit encore quand le même mot présente deux significations différentes, selon qu'il est pris au sens propre ou au sens figuré, tel que le mot *langue*, qui a signifié et signifie encore le principal organe de la parole, sens propre; puis, par extension, le langage même d'un peuple. C'est ce qui rend si plaisante la méprise de Sganarelle lorsque le docteur Pancrace lui demande : « De quelle *langue* voulez-vous vous servir avec moi? — De quelle *langue?* — Oui. — Parbleu! de la *langue* que j'ai dans la bouche; je pense que je n'irai pas emprunter celle de mon voisin. — Je veux dire de quel idiome, de quel langage. »

« Dans la suite d'un raisonnement, dit Dumarsais, on doit toujours prendre un mot dans le même sens qu'on l'a pris d'abord, autrement on ne raisonnerait pas juste, parce que ce ne serait dire qu'une même chose de deux choses différentes; car, quoique les termes *équivoques* se ressemblent quant au son, ils signifient pourtant des choses différentes; ce qui est vrai de l'un n'est donc pas toujours vrai de l'autre. »

C'est par des *équivoques* de cette nature que cherchent à se distinguer les amateurs de calembours, de rébus et autres futilités analogues.

Disons cependant, pour ne point paraître professer un rigorisme trop absolu, qu'il est des circonstances ou un innocent, un spirituel badinage peut autoriser à jouer sur le double sens d'un mot; cet amusement de l'esprit, pourvu qu'il ne soit pas amené de trop loin, trouve très-bien sa place dans la conversation. Toutefois, il y a des *équivoques* que tout homme de bonne société doit sévèrement s'interdire, suivant le précepte de Boileau :

Mais pour un faux plaisant à grossière *équivoque*,
Qui, pour me divertir, n'a que la saleté,
Qu'il s'en aille, s'il veut, sur deux tréteaux monté,
Amusant le Pont-Neuf de ses sornettes fades,
Aux laquais assemblés jouer ses mascarades.

— *Équivoque dans les phrases.* Les phrases peuvent aussi devenir *équivoques* dans certains cas; par exemple, lorsque le rapprochement de certains mots semble, à la prononciation, exprimer autre chose que ce qu'on a eu l'intention manifeste de dire. Il en serait ainsi dans les phrases suivantes : « Je regarde votre amitié comme le plus grand *des avantages* que vous puissiez m'accorder. Le plus grand *des plaisirs* que vous puissiez me faire est de m'écrire souvent. » Assurément, ici, on ne peut se méprendre sur la véritable signification de la phrase, et cependant le rapprochement des mots *des* et *avantages*, *des* et *plaisirs*, qui donne à ces expressions une ressemblance trop frappante avec *désavantage* et *déplaisir*, y introduit une légère teinte de raillerie de mauvais goût. Il est infiniment plus simple de dire : Le plus *grand avantage*, le plus *grand plaisir*; de cette manière, il n'y a pas d'*équivoque* possible.

Il existe en français une tournure assez fréquemment employée et qu'on devrait bien bannir de la langue, à cause du sens *équivoque* qu'elle présente à chaque instant, c'est la locution *rien moins que*. *Cet homme n'est* RIEN MOINS QUE *votre bienfaiteur* signifie également : *Cet homme est votre bienfaiteur*, et : *Cet homme n'est pas le moins du monde votre bienfaiteur*. Sans doute, le reste de la phrase, ce qui suit ou ce qui précède, précise souvent la signification positive ou négative de l'expression; mais il arrive souvent aussi que cette précision reste dans le vague et dégénère en *équivoque*.

Un personnage briguant un emploi assez élevé demande quelques renseignements à l'un de ses amis au sujet d'un compétiteur qu'on lui avait signalé. « Vous saurez, répond l'ami en question, que M. X... n'est *rien moins que* votre concurrent. » Notre personnage interprète cette réponse sibylline à la manière de Pyrrhus, croit qu'il n'a rien à craindre de ce rival et ne fait aucune démarche pressante. L'emploi désiré est donné à son concurrent. Notre homme écrit alors une lettre pleine de reproches furieux à son ami, qui lui répond : « Je ne comprends pas votre colère. Ne vous avais-je pas prévenu? Ne vous avais-je pas dit formellement que M. X... était votre concurrent? De quoi vous plaignez-vous donc? Je n'en puis mais. »

Le meilleur moyen d'éviter l'*équivoque* est de définir rigoureusement les termes, de manière qu'il n'y ait aucun doute possible sur leur véritable signification. « Faute de définir les termes, dit Voltaire, faute surtout de netteté dans l'esprit, presque toutes les lois, qui devraient être claires comme l'arithmétique et la géométrie, sont obscures comme des logogriphes. La triste preuve en est que presque tous les procès sont fondés sur le sens des lois, entendues presque toujours différemment par les plaideurs, les avocats et les juges. » L'*équivoque*, fondée tantôt sur l'amphibologie, tantôt sur un jeu ou un abus de mots, tantôt sur une expression à double ou à triple sens, tantôt sur une phrase entortillée et obscurcie à dessein, était la ressource favorite des oracles de l'antiquité. On connaît la réponse faite à Pyrrhus par un oracle qu'il consultait sur l'issue de la guerre qu'il se préparait à porter en Italie :

Aio te, Æacida, Romanos vincere posse,

amphibologie au moyen de laquelle on peut traduire également bien : « Je te dis, fils d'Eaque, que tu peux vaincre les Romains, » et : « Je te dis, fils d'Eaque, que les Romains peuvent te vaincre. » Pyrrhus s'attribua naturellement le premier sens, et l'événement parut d'abord justifier sa vanité; mais la suite lui prouva qu'il aurait dû méditer profondément le second sens avant de s'engager dans cette guerre. *En tout cas*, l'oracle avait raison.

« Quelquefois, dit encore Voltaire, des souverains ont employé l'*équivoque* aussi bien que les dieux. Je ne sais quel tyran, ayant juré à un captif de ne pas le tuer, ordonna qu'on ne lui donnât pas à manger, disant qu'il lui avait promis de ne pas le faire mourir, mais non de contribuer à le faire vivre. » C'est par une *équivoque* de ce genre que les Romains s'abstinrent de tenir leurs engagements envers les Carthaginois. Ceux-ci avaient stipulé que Carthage ne serait point détruite, ce qui n'empêcha pas les Romains de la raser de fond en comble, sous prétexte qu'ils avaient bien promis de conserver la cité, mais non la ville, les monuments, les maisons. Et ce terrible évêque de Sens, ne commettait-il pas une affreuse *équivoque* lorsqu'à la bataille de Bouvines il écrasait les ennemis à coups de massue, parce que, disait-il, si l'Église défend de répandre le sang de son semblable, elle ne défend pas de l'assommer? Ici, c'est l'*équivoque* jésuitique, mise en pratique longtemps avant la fondation de la célèbre société. On sait trop que la véritable patrie de l'*équivoque* est le jésuitisme; c'est là qu'elle prospère, qu'elle fleurit, qu'elle s'épanouit, qu'elle a presque un culte et des autels. Si l'*équivoque* était bannie du reste de la terre, on la retrouverait clichée dans le cœur et sur la bouche d'un jésuite, *ad majorem Dei gloriam*, bien entendu.

L'*équivoque* est souvent le fruit de l'ignorance, de l'inattention, de la précipitation, plus souvent encore de la ruse et de la mauvaise foi. La plus rare, mais aussi la plus terrible de toutes, est celle qui provient de la naïveté. Donnons-en un exemple, qui sera notre mot de la fin. Une louve, pourchassée par une meute de chiens, s'était réfugiée auprès d'un moulin. Un chasseur trop adroit tua du même coup la louve et la meunière, qui ne passait pas pour un ange de douceur. « Ah! monsieur, dit le meunier au chasseur, vous avez tué la plus méchante bête du pays. »

ÉQUIVOQUER v. n. ou intr. (é-ki-vo-ké — rad. *équivoque*). User volontairement d'équivoque pour tromper : *Quand les économistes se voient trop pressés sur les principes, ils se rejettent sur les détails, ils* ÉQUIVOQUENT *sur l'intérêt du consommateur et la liberté individuelle.* (Proudh.)

ÉQUORÉE s. f. (é-ko-ré — du lat. *æquor*, plaine des mers). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, connu sous le nom vulgaire d'*orties de mer* : *Les* ÉQUORÉES *varient beaucoup dans leur grandeur.* (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Les *équorées*, connues sous le nom d'orties de mer, sont des acalèphes médusaires caractérisés par une ombrelle garnie à son pourtour d'un grand nombre de cirrhes allongés, par les canaux de l'estomac nombreux et linéaires, par leur disque creux en dessous avec un orifice buccal simple ou bordé d'un repli membraneux entier. Ce genre comprend plus de vingt espèces, disséminées dans toutes les mers; elles varient beaucoup dans leur dimension. L'*équorée* violette se trouve sur les côtes de la Méditerranée. L'observation de cette espèce a démontré que les *équorées* avaient un appareil générateur distinct, consistant en une multitude de lamelles saillantes qui flottent à l'extérieur et qui logent tantôt des ovaires, tantôt des testicules reconnaissables aux zoospermes dont ils sont gonflés.

ÉQUORIDÉ, ÉE adj. (é-ko-ri-dé — rad. *équorée*). Acal. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre équorée. ‖ s. f. pl. Famille d'acalèphes médusaires, comprenant les genres équorée et polyxénie.

EQUOTUTICUM, EQUOTUTIUM ou **EQUUS TUTICUS**, ville de l'Italie ancienne, dans le Samnium, chez les Hirpins, au N.-E. de Bénévent, fondée par Diomède. C'est aujourd'hui la ville d'*Ariano*.

ÉQUULE s. f. (é-ku-le — dimin. du lat. *equus*, cheval). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des scombéroïdes, comprenant plus de vingt espèces de la mer des Indes.

— **Encycl.** Les *équules*, désignées aussi sous le nom vulgaire de poulains, forment un genre de poissons scombéroïdes, caractérisé par un museau très-protractile; un front plat, concave entre les deux yeux; un corps oblong et comprimé, couvert d'écailles minces et lisses; les bords du dos et du ventre dentelés le long des nageoires; une seule dorsale à plusieurs épines, dont la première est très-haute; la ligne latérale parallèle au dos, et la caudale fourchue. Ce genre comprend, d'après Cuvier, vingt-deux espèces, toutes de taille moyenne ou petite, qui habitent l'océan Indien. Les *équules* vivent de petits poissons ou d'insectes, qu'elles saisissent en déployant subitement leur museau. Leur chair est, en général, légère et de bon goût, et, malgré la faible dimension de la plupart d'entre elles, on a coutume de sécher ou de saler celles que l'on peut prendre en plus grande abondance. L'espèce la plus intéressante, et qui peut être considérée comme le type du genre, est l'*équule* porte-sabre. Ce poisson se distingue surtout de ses congénères par le second rayon épineux de ses nageoires dorsale et anale, qui est comprimé, large et recourbé, de manière à simuler une lame de sabre; sa couleur est argentée, avec des lignes verticales qui s'étendent depuis le dos jusqu'au milieu de la hauteur du corps. Cette espèce atteint des dimensions relativement assez grandes; elle dépasse quelquefois la longueur de trente centimètres. On la trouve surtout à l'île Maurice, où son nom vulgaire est *sap-sap*, et dans la rade de Pondichéry.

ÉQUULÉUS s. m. (é-ku-lé-uss — mot lat. formé de *equus*, cheval). Antiq. Nom que les anciens Romains donnaient à un instrument de supplice sur lequel ils plaçaient leurs esclaves pour leur arracher des aveux par la torture.

— **Encycl.** Aucun monument ne nous a laissé l'image de cet instrument de supplice, mais nous devons supposer qu'il ressemblait beaucoup à celui dont on se servait autrefois à la Mirandole, dans le nord de l'Italie, et qui s'appelait, d'un nom équivalent, *il cavaletto*. Ce chevalet était une pièce de bois taillée carrément et portée sur un grand pied de manière que l'un des angles fût en l'air. On mettait le patient à cheval sur cet angle et on lui attachait des poids assez lourds aux pieds et aux mains pour augmenter la pression naturelle de son corps. Le supplice de l'*équuléus* était ainsi une espèce d'empalement. V. Bernard de Montfaucon, *Antiquité expliquée* (Paris, 1729, t. V, p. 240).

EQUUS s. m. (é-kuss — mot lat.). Mamm. Nom scientifique du genre cheval.

ER (KIS-), bourg de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat de Jazygie, à 32 kilom. E. de Jasz-Bereny, près des marais qui bordent la rive droite de la Theiss; 5,302 hab.

ERA, petite rivière du royaume d'Italie, province de Pise, qui prend sa source dans une ramification du subapennin toscan, à l'E. de Volterra, arrose la vallée de son nom, et, après un cours d'environ 48 kilom. du S.-E. au N.-O., se jette dans l'Arno à Ponte-d'Era.

ÉRABLE s. m. (é-ra-ble — d'après Grandgagnage, du latin *acer*, érable, et *arbor*, arbre; *acer*, qui donnait *er* ou *air*, ayant paru trop court à l'oreille, aurait été renforcé

par *arbor*, qui forme redondance. Ceux qui veulent chercher encore plus loin rapportent la racine du latin *acer* au sanscrit *ac*, aigu, acéré, qualification qu'explique la dureté du bois d'érable; mais la contraction d'*acer* en *er*, dans érable, nous dissimule entièrement cette racine sanscrite *ac*, dont rien n'est resté dans le mot qui nous occupe). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des acérinées : *Le bois des* ÉRABLES *est léger, mais solide.* (C. Lemaire.) *Le bois de l'*ÉRABLE *commun, quoique très-blanc, est très-dense et très-dur.* (Richard.) *Les* ÉRABLES *d'Amérique sont remarquables par la grande quantité de sucre que leur séve contient au printemps.* (Richard.) *Le bois d'*ÉRABLE *ne peut servir pour les grandes constructions; les armuriers l'emploient pour la monture des fusils; les ébénistes et les tourneurs en font de beaux meubles; les luthiers en font des éclisses de violon, de basse.* (Bouillet.) ‖ Bois du même végétal : *Un meuble en* ÉRABLE *des îles.*

— Comm. *Sucre d'érable*, Sucre extrait de l'érable. ‖ *Manne d'érable*, Sucre extravasé qui se trouve en grumeaux blancs sur les feuilles de l'érable.

— Encycl. Bot. Les *érables* constituent un genre très-nombreux en espèces et en variétés propres aux régions tempérées de l'hémisphère nord. Quelques-unes habitent l'Europe centrale et sont assez répandues dans les forêts, sans former toutefois des essences dominantes; on les trouve souvent cultivées dans les plantations d'alignement, auxquelles elles paraissent surtout convenir. Ce sont, en général, des arbres à tige droite, à feuilles opposées et palmées, à fleurs polygames et paraissant avant les feuilles, à fruits aplatis et ailés (*samares*). Les *érables* se recommandent par l'élégance et la beauté de leur port, qui les fait souvent admettre dans les parcs et les jardins d'agrément; par les précieuses qualités de leur bois, fort recherché par l'ébénisterie et l'industrie; par le sucre que renferme abondamment la séve de plusieurs espèces.

Le plus connu dans nos climats est l'*érable sycomore* ou *faux platane* (*acer pseudo-platanus*), improprement appelé *plane* dans certaines localités. C'est un arbre de première grandeur, dont la tige droite, régulière, cylindrique, peut atteindre trente mètres de hauteur sur un mètre de diamètre. On en connaît plusieurs variétés, dont une surtout, à feuilles panachées de blanc, de jaune et de rouge, et appelée pour cette raison *érable tricolore*, est fort recherchée comme arbre d'ornement. L'*érable* sycomore est originaire des régions montagneuses de la France centrale, de l'Allemagne et de la Suisse, d'où il s'est répandu dans les plaines et les vallées. Bien qu'il préfère les climats tempérés, il prospère aussi dans des régions très-froides, et sur les Alpes il se montre à une altitude de dix-sept cents mètres. Il végète dans presque tous les sols, et a même assez bien réussi dans les craies de la Champagne. On le propage, dans les pépinières, par semis, par drageons ou par la transplantation des jeunes pieds enracinés qu'on trouve dans les bois. Dès sa jeunesse, il a un tempérament robuste, une croissance rapide, et, dans de bonnes conditions, il peut vivre jusqu'à deux siècles. Peu cultivé en futaie, bien que ce mode lui convienne parfaitement, il se trouve surtout exploité en taillis. Il est, nous l'avons dit, très-répandu comme arbre de ligne; on en forme quelquefois des haies vives. Enfin, on le cultive aussi en têtards, et, si l'on a soin de couper les branches latérales assez loin de la tige, on obtient, quand on exploite celle-ci, un bois plus veiné et plus bigarré.

En général, le bois de l'*érable* sycomore est blanc, légèrement teinté de jaunâtre ou de cendré; agréablement veiné, élastique, ferme sans être très-dur; il est d'un tissu dense, d'un grain fin, se travaille facilement et peut prendre un beau poli. Il se conserve bien, pourvu qu'on l'ait débité en feuilles peu de temps après l'abatage. On le recherche pour l'ébénisterie, la menuiserie, le tour, le charronnage, la boissellerie, le parquetage, la fabrication des instruments de musique et des montures d'armes à feu. Les racines et les broussins, qui sont mieux veinés, sont plus particulièrement recherchés pour la marqueterie et le placage. Ce bois est excellent pour le chauffage, auquel on l'emploie rarement, vu son prix élevé, qui le fait réserver pour les arts. La séve de l'*érable* sycomore, comme celle de presque tous ses congénères, renferme une certaine proportion de sucre; mais son exploitation à ce point de vue est peu avantageuse et ne saurait lutter avec celle des autres plantes saccharifères généralement cultivées. Dans les régions du Nord, on en obtient une boisson fermentée. Les feuilles de cet arbre peuvent servir à l'alimentation du bétail, et ses fleurs sont recherchées par les abeilles. Les jeunes pieds d'*érable* sycomore sont employés par les pépiniéristes comme sujets pour recevoir la greffe des variétés précieuses ou des espèces exotiques.

L'*érable plane* (*acer platanoïdes*), appelé aussi *platelain* ou *érable de Norvége*, diffère du précédent, outre ses caractères botaniques, par ses dimensions un peu moins grandes et par le suc laiteux très-âcre qui s'écoule des parties vertes quand on les entame. Il en existe une variété à feuilles panachées et une autre à feuilles crépues (*érable à feuilles de persil*). Presque tout ce que nous venons de dire pour le sycomore peut s'appliquer au plane; toutefois ce dernier, un peu plus sensible au froid, est moins difficile encore sur la nature du sol; son bois n'est pas tout à fait aussi recherché pour l'ébénisterie. Le plane est, du reste, un très-bel arbre d'avenue; mais on l'emploie peu comme sujet dans les pépinières, et les greffes qu'on y insère manquent souvent, ce qui tient sans doute à la présence du suc laiteux. C'est peut-être aussi cette dernière circonstance qui rend le plane moins sujet que le sycomore aux attaques des insectes.

L'*érable champêtre* est notablement plus petit que les deux autres; rarement il dépasse la hauteur de quinze mètres sur un mètre de tour; le plus souvent il affecte la forme d'un arbrisseau buissonneux. Il présente une variété à bois plus dur, dite *tortillarde*, et d'autres à feuilles panachées. Il s'élève peu sur les montagnes; mais il a l'avantage de croître dans les terrains secs et pierreux. Cette espèce est surtout cultivée en taillis et n'est pas propre à la futaie. C'est, après le charme, la meilleure essence qu'on puisse employer pour faire des haies et des palissades, surtout dans les sols arides. On l'emploie aux mêmes usages que les autres espèces.

L'*érable de Montpellier*, appelé aussi *érable trilobé*, est un arbre de moyenne grandeur, dont la hauteur ne dépasse guère dix ou douze mètres, mais dont le tronc devient souvent très-gros. Il habite les régions méridionales, où il croît sur les plus mauvais terrains et jusque dans les fissures des rochers. Il végète bien en pleine terre jusque sous le climat de Paris, et produit un bel effet dans les jardins paysagers; on l'emploie avantageusement pour faire des haies de clôture; on le propage de semis, de boutures et de marcottes. C'est une des essences qui conviennent le mieux aux contrées arides et montueuses. Son bois, plus dur et plus pesant que celui des autres *érables*, est employé aux mêmes usages. L'*érable de Crète* se rapproche tellement du précédent que plusieurs auteurs en ont fait une simple variété; il s'en distingue surtout par sa taille encore plus petite.

L'*érable duret* ou *à feuilles d'obier*, appelé *ayart* dans quelques localités, est aussi un arbre de moyenne grandeur; sa tige dépasse peu la hauteur de dix mètres, mais elle atteint plus d'un mètre de tour. Cette espèce habite les Alpes et les Pyrénées, et peut croître jusque dans le nord de la France; son bois est jaunâtre ou blanc grisâtre, dur, homogène, d'un grain fin, serré et susceptible de prendre un beau poli; il a peu d'aubier et n'est pas sujet à se fendre par la dessiccation; il est excellent pour le tour, la menuiserie et l'ébénisterie; dans le Bugey, on l'emploie au charronnage. On regarde comme une variété de cette espèce l'*érable* de Tartarie, qui n'atteint guère que cinq à six mètres de hauteur.

Parmi les nombreux *érables* que possède l'Amérique du Nord, le plus intéressant est l'*érable à sucre*, arbre de deuxième grandeur, que l'on cultive aussi en plein air jusque dans le nord de la France; sa séve, au sortir du tronc, est claire et limpide comme de l'eau filtrée, très-fraîche et laissant dans la bouche un goût sucré fort agréable; concentrée par l'évaporation, elle donne un sucre gris, roussâtre, et d'une saveur assez agréable, mais herbacée. C'est le sucre d'*érable* brut; pour le raffiner, on se sert quelquefois du blanc d'œuf. On obtient la liqueur des *érables* par des incisions faites à la tige et pénétrant à une assez grande profondeur dans le bois; celle que l'on recueille au printemps est assez difficile à cristalliser; aussi en fait-on le plus souvent un sirop analogue à celui de capillaire.

L'*érable rouge*, originaire des États-Unis et du Canada, produit aussi une sorte de sucre, appelé *sucre de plaine*, d'une saveur moins prononcée, mais plus agréable que celle du sucre d'*érable* ordinaire. L'*érable cotonneux* ou *de Virginie* et l'*érable rouge*, qui croissent dans les mêmes régions, se rapprochent beaucoup du précédent, au point qu'on Amérique on les confond souvent sous le même nom; ils sont aussi saccharifères. Ces arbres sont fréquemment cultivés dans nos parcs comme végétaux d'ornement, ainsi que l'*érable de montagne* et l'*érable jaspé* ou *de Pensylvanie*, si remarquable par l'élégante marbrure de son écorce. L'*érable négundo* ou *à feuilles de frêne* se distingue assez des précédents, surtout par la forme de son feuillage, pour qu'on en ait fait le type d'un genre distinct, sous le nom de *négundo*. En Amérique, on en extrait du sucre; en Europe, on ne le connaît guère que comme arbre d'ornement. La variété de *négundo* à feuilles panachées a excité un véritable engouement.

ÉRABLET s. m. (é-ra-blè — rad. *érable*). Bot. Variété d'orme cultivée en Flandre.

ÉRACLE, ÉVERACLE ou **ÉVERARD**, évêque de Liége, mort en 971. D'abord prévôt de la collégiale de Bonn, il fut sacré évêque en 959. Il s'occupa beaucoup de favoriser l'instruction dans son diocèse, y créa des écoles savantes et y attira tous les étrangers instruits qui consentirent à se laisser gagner par ses offres. En 966, il joignit ses troupes à celles de l'empereur Othon Ier et suivit ce prince en Italie. Il s'occupait d'apaiser une sédition soulevée dans son diocèse, lorsqu'il fut surpris par la mort.

ÉRACLISSE s. f. (é-ra-kli-se). Bot. Syn. d'ANDRACHNÉ, genre d'euphorbiacées.

ERACLIUS, peintre italien, né à Rome. Il vivait à la fin du Xe siècle et au commencement du XIe. Il n'est pas connu par ses tableaux, mais par un ouvrage célèbre dans l'histoire des arts. Cet ouvrage, intitulé *De artibus Romanorum*, a été imprimé à Londres en 1781. On trouve, dans ce livre curieux, deux chapitres fort importants : l'un relatif à la peinture à l'huile, *De omnibus coloribus oleo temperatis;* l'autre qui se rapporte à la peinture sur verre, et qui est intitulé : *Quomodo pingere debes in vitro.*

ÉRAFLÉ, ÉE (é-ra-flé) part. passé du v. Érafler. Écorché légèrement : *Avoir la peau* ÉRAFLÉE, *le visage* ÉRAFLÉ.

ÉRAFLEMENT s. m. (é-ra-fle-man — rad. *érafler*). Artill. Dégradation d'une bouche à feu, consistant en des raies longitudinales produites par un projectile qui se brise dans l'âme de la pièce. ‖ On dit aussi ÉRAFLURE.

ÉRAFLER v. a. ou tr. (é-ra-flé — du préf. *é*, et de *rafle*). Écorcher superficiellement : *D'un coup d'épée, il lui* ÉRAFLA *la peau.*

— Artill. Écorcher l'âme d'une bouche à feu, en parlant d'un projectile qui se brise dans la pièce.

S'érafler v. pr. Être éraflé : *Les canons* S'ÉRAFLENT *lorsque le boulet vient à s'y briser.*

— Se faire une éraflure : S'ÉRAFLER *en traversant des broussailles.* S'ÉRAFLER *la peau contre un mur.*

ÉRAFLURE s. f. (é-ra-flu-re — rad. *érafler*). Écorchure superficielle; action de ce qui érafle : *De longues* ÉRAFLURES *zèbrent les épaules du dompteur de monstres; les dents et les griffes ont signé en toutes lettres sur sa peau.* (Th. Gaut.) *Dites-moi, ce gentilhomme n'avait-il pas une légère cicatrice à la joue? — Oui, comme le ferait l'*ÉRAFLURE *d'une balle.* (Alex. Dum.)

— Artill. Raie produite dans l'âme d'une bouche à feu par un projectile qui s'y est brisé. ‖ On dit aussi ÉRAFLEMENT.

— Techn. Inégalité produite sur le bois par un outil mal dirigé.

ÉRAGNY-ET-NEUVILLE, village et commune de France (Seine-et-Oise), canton, arrond. et à 4 kilom. de Pontoise, à 30 kilom. de Versailles; pop. 921 hab. Le parc du joli château de Neuville renferme un magnifique cèdre du Liban.

ÉRAGROSTIDE s. f. (é-ra-gro-sti-de — du gr. *ér*, printemps, et de *agrostide*). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, qui semble former le passage des brizes aux paturins.

ÉRAILLÉ, ÉE (é-ra-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Érailler. Usé, dont les fils sont relâchés, en parlant d'une pièce de vêtement : *Culotte* ÉRAILLÉE. *Dentelle* ÉRAILLÉE.

— Par ext. Écorché, légèrement déchiré à sa superficie : *Des murs* ÉRAILLÉS. *J'avais tout un côté de cheveux roussi, une joue* ÉRAILLÉE *et le bras gauche brûlé, du poignet au coude.* (Laboulaye.)

— *Œil éraillé*, Œil dont le blanc est sillonné de petites veines rouges, ou dont la paupière est plus ou moins renversée et forme une bordure rouge :

. . . . Vous raillez,
Avec votre nez rouge et vos *yeux éraillés.*
E. AUGIER.

— Mar. *Cordage éraillé*, Cordage usé et dont l'étoupe s'effile.

ÉRAILLÉ LONGUE-TIGE s. m. Bot. Espèce de bolet qui exhale une odeur de soufre.

ÉRAILLEMENT s. m. (é-ra-lle-man; *ll* mll. — rad. *érailler*). État d'un œil éraillé; renversement de la paupière : *Ce qui arrive lorsque, par l'*ÉRAILLEMENT *du bord libre de l'une ou de l'autre paupière, une petite portion de la sclérotique ou de la cornée reste à découvert, prouve l'indispensable nécessité de ces parties.* (Richerand.)

ÉRAILLÉ-PERROQUET s. m. Bot. Espèce de bolet, commun aux environs de Paris, dont la surface est déchirée irrégulièrement, et dont la chair entamée change aussitôt de couleur.

ÉRAILLER v. a. ou tr. (é-ra-llé; *ll* mll. — du lat. *eradere*, entamer à la surface, ou, selon M. Littré, du préf. *es*, et de *rallum*, râcloir). Écarter, relâcher, effiler le tissu de : ÉRAILLER *du linge, du satin.* ‖ Écorcher, déchirer superficiellement : *Parfois la châtelaine ne dédaigne pas de faire entrer au salon le colporteur, au risque de faire* ÉRAILLER *le parquet ciré par les lourdes semelles ferrées de ses souliers.* (A. Achard.)

S'érailler v. pr. Être éraillé, devenir éraillé : *Cette étoffe* S'ÉRAILLE *facilement.*

La limace baveuse argente la muraille,
Dont la pierre se gerce et dont l'enduit *s'éraille.*
TH. GAUTIER.

ÉRAILLURE s. f. (é-ra-llu-re; *ll* mll. — rad. *érailler*). Partie éraillée d'un vêtement, d'une étoffe : *Il était trop occupé des yeux de la belle pour faire attention aux* ÉRAILLURES *de son costume.* (Th. Gaut.) ‖ Écorchure, déchirure superficielle : *Quelle main sera assez douce, assez fine de tact et de peau, pour toucher, grand Dieu! la chose la plus délicate, horriblement endolorie par cet excès de tension, les* ÉRAILLURES *et déchirures de ce pauvre corps sanglant!* (Michelet.)

ÉRANARQUE s. m. (é-ra-nar-ke — du gr. *eranos*, contribution; *archos*, chef). Antiq. gr. Administrateur des biens des pauvres. ‖ Président d'une des associations appelées éranes.

ÉRANDOU s. m. (é-ran-dou). Dans la Vendée et le Poitou, Laboureur qui chante pendant que ses bœufs travaillent : *On fait cas d'un bon* ÉRANDOU, *parce qu'il fait faire plus de travail dans le même temps.* (Vivien.)

ÉRANE s. f. (é-ra-ne — du gr. *eranos*, même sens). Antiq. gr. Nom que les Athéniens donnaient à des sociétés particulières dans lesquelles la plupart des citoyens étaient inscrits, et dont l'objet était l'assistance mutuelle des membres.

— Encycl. La société des *éranes* représentait, à Athènes, ce que sont aujourd'hui les meetings en Angleterre et en Amérique et même nos sociétés de secours mutuels. C'est là qu'on discutait les intérêts généraux de la république, et aussi les intérêts des sociétaires. Les principaux membres étaient des négociants et des marchands d'Athènes. Tous devaient, chaque mois, déposer une somme déterminée dans le trésor de la communauté, pour servir à soulager les associés menacés de quelque malheur ou que frappait un sinistre maritime.

Après examen, on payait parfois leurs dettes pour soutenir leur crédit; mais, dès qu'ils se trouvaient rétablis dans leurs affaires, ils devaient restituer les sommes qu'on leur avait avancées sans intérêt. (V. *Harpocration*, au mot ΈΡΑΝΙΣΤΗΣ, et Casaubon, *Sur Théophraste*, p. 271.)

Les plus sérieuses *éranes* athéniennes, dont les lois étaient fondées pour assurer d'abord aux citoyens inscrits sur leurs registres les secours de leur trésor commun, avaient aussi, dans certains cas rares, leurs fêtes, de celles que les Grecs appelaient *symposia*, que l'on commençait, le soir, par un grand festin prolongé jusqu'à l'aurore, et où l'on buvait du vin des îles de Thase, de Lesbos et de Chypre, parfois un peu immodérément. C'était en petit l'image des bacchanales, avec cette différence que les femmes, sans lesquelles il n'y avait pas de vraies bacchanales, n'étaient pas admises aux festins des *éranes*. Xénophon parle de ces festins (*Banquet de Socrate*), et l'on apprend de lui qu'on y représentait parfois des espèces d'opéras qui roulaient ordinairement sur quelque sujet de la mythologie où Bacchus jouait un rôle. Tant qu'Athènes fut libre, les *éranes* ne causèrent aucune inquiétude et aucun trouble dans la république : c'étaient des institutions privées, non-seulement autorisées, mais protégées, des sociétés fraternelles jugées très-utiles chez un peuple plus commerçant qu'on ne le croit communément, où les revers de fortune particuliers pouvaient réagir sur la fortune publique et étaient conjurés souvent par les bienfaits de l'association. Mais, quand la Grèce eut passé sous la domination romaine, les conquérants du pays en conçurent des craintes. Trajan s'en effraya; on le sait par sa lettre célèbre à Pline le Jeune, gouverneur de la Bithynie. Il y avait alors des *éranes* dans tous les pays grecs; les chrétiens commençaient à être nombreux et avaient fondé des *éranes*, des hétairies, ce qu'on appelait aussi des églises ou des assemblées, et naturellement on y parlait assez mal de la religion (dans tous les temps, la religion dominante est appelée par excellence et sans épithète *la religion*). La guerre du dieu Jésus contre les dieux de l'empire se poursuivait, et, sans être précisément persécuteur, Trajan, grand ami de la religion, ne pouvait la voir attaquée avec indifférence. Il craignait aussi les *éranes* où les patriotes grecs, encore païens, quoique non moins attachés que lui à « la religion, » faisaient montre de quelque patriotisme, et il résolut, comme on dit, d'en finir avec tout cela. Ce fut en conséquence de la loi que Trajan promulgua contre les *éranes* et les hétairies que les chrétiens furent appelés devant les tribunaux de l'empire institués exprès pour en connaître, afin de rendre compte de leurs assemblées nocturnes et de leurs agapes. L'Église chrétienne ne s'en constitua pas moins, et l'invincible besoin de se réunir pour délibérer des choses auxquelles plusieurs s'intéressent, ou même pour se donner une simple distraction, ce besoin de l'homme civilisé comme de l'homme barbare, ne cessa point d'être exercé sous différents noms et sous diverses formes. Il n'y eut plus d'*éranes*, mais il y eut et il y aura toujours des associations d'hommes poursuivant un intérêt commun.

ÉRANGÉLIE s. f. (é-ran-jé-lî — du gr. *ér*, printemps; *aggelos*, messager). Bot. Section du genre galanthe ou perce-neige.

ÉRANIQUE adj. (é-ra-ni-ke — gr. *eranikos;* de *eranos*, érane). Antiq. gr. Qui a rapport à une société d'éranistes : *Cotisation* ÉRANIQUE.

ÉRANISTE s. m. (é-ra-ni-ste — rad. *érane*). Autrefois, à Athènes, Membre de la société dite des éranes.

ÉRANT s. m. (é-ran — du lat. *arare*, labourer). Agric Nom donné, dans le Poitou,

à une charrue à soc mince et effilé, sans coutre ni versoir.

ÉRANTHE s. f. (é-ran-te — du gr. *ér*, printemps; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des elléborées, comprenant deux espèces. ‖ On dit aussi ÉRANTHIS et ÉRANTHIDE.

— **Encycl.** Ce genre, formé aux dépens des ellébores, renferme des plantes herbacées, vivaces, à feuilles radicales arrondies et longuement pétiolées; la hampe radicale qui s'élève du milieu de ces feuilles se termine par une fleur jaune, rayonnée comme celle des renoncules. L'*éranthe d'hiver*, appelée aussi *ellébore d'hiver*, est une jolie plante, qui croît dans les bois montagneux, les lieux humides et ombragés de l'Europe centrale. Ses fleurs s'épanouissent dès le mois de février et ne contribuent pas peu à égayer les regards attristés par le spectacle des frimas. Aussi cette plante se trouve-t-elle fréquemment dans les jardins; sa culture est très-facile. La Sibérie en possède une seconde espèce. On emploie les *éranthes* en médecine; ce sont des plantes âcres, qui possèdent les propriétés dangereuses de l'ELLÉBORE.

ÉRANTHÈME s. m. (é-ran-tè-me — du gr. *ér*, matin; *anthemon*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, comprenant une quarantaine d'espèces répandues dans les régions chaudes du globe, et dont les fleurs s'ouvrent le matin.

ÉRAQUIER s. m. (é-ra-kié). Mus. Instrument arabe à anche, formé d'une partie renflée suivie d'un corps cylindrique et terminé par un pavillon.

ÉRARD ou **ÉRARS** (Jehan), poëte français, qui vivait vers le milieu du XIIIe siècle. On lui doit plusieurs chansons d'amour et divers poëmes qui ont été imprimés dans différents recueils. — Un poëte français du même nom, né à Valery, mort en 1372, devint chambrier de Philippe le Bel. Il a laissé de charmantes pièces de poésie, dont quelques-unes ont paru dans l'*Essai sur la musique* de Laborde.

ÉRARD ou **ERRARD** (Jean), ingénieur militaire français, né à Bar-le-Duc au milieu du XVIe siècle, mort vers 1620. C'est le premier des ingénieurs français qui ait écrit sur son art. On lui doit un ouvrage intitulé : la *Fortification démontrée et reduite en art* (1594, in-4°, et 1604, in-fol.). On lui a donné le nom de *Père de la fortification française*. Il dirigea la construction de la citadelle d'Amiens et d'une portion du château de Sedan. Le roi Henri IV et son ministre Sully le considéraient comme le plus habile ingénieur de leur époque; aussi était-il admis dans le conseil royal.

ÉRARD (Claude), jurisconsulte français, né en 1646, mort à Paris en 1700. Il exerça avec un grand succès la profession d'avocat au parlement de Paris. Ses plaidoyers ont été publiés en 1696, puis en 1734, in-8°. On y remarque surtout le mémoire qu'il écrivit pour le duc de Mazarin, contre sa femme Henriette Mancini (1689), réfugiée en Angleterre depuis 1667.

ÉRARD (Sébastien), célèbre facteur d'instruments de musique, né à Strasbourg en 1752, mort au château de la Muette, à Passy, près de Paris, en 1831. Sébastien était le quatrième enfant de Louis-Antoine Erard, fabricant de meubles. A huit ans, il fréquenta les écoles de Strasbourg pour y acquérir les connaissances indispensables à l'exercice des arts mécaniques, géométrie, dessin, etc. Son père vint à mourir, laissant dans la pénurie toute une famille. Sébastien résolut alors de partir pour Paris et d'y chercher du travail. A l'âge de seize ans, il se mit en route, riche seulement de courage et de volonté. A son arrivée à Paris, il se plaça chez un facteur de clavecins, dont il excita la jalousie par sa supériorité et qui le congédia. Un autre facteur renommé, chez lequel il entra et qui avait reçu la commande d'un instrument en dehors de sa routine, fut obligé de recourir à son ouvrier pour l'exécution de l'instrument demandé, et fit généreusement connaître l'auteur de ce remarquable travail. Le nom d'Erard commença dès lors à circuler parmi les artistes et les amateurs. Enfin l'invention du *clavecin mécanique* vint définitivement tirer son auteur de l'obscurité. Introduit chez la duchesse de Villeroy, qui s'occupait beaucoup de musique, Erard construisit pour elle un piano, rareté alors à peu près inconnue à Paris, en dehors de quelques maisons princières qui possédaient de ces instruments, de provenance allemande, ou anglaise. L'œuvre de Sébastien Erard fit sensation : les commandes abondèrent et leur multiplicité contraignit Sébastien, que son frère Jean-Baptiste était venu rejoindre, à quitter l'hôtel Villeroy pour fonder un vaste établissement rue de Bourbon, dans le fau- [illegible] de l'entreprise d'Erard excita la jalousie des luthiers de Paris. L'un d'eux osa même faire pratiquer une saisie chez Erard, sous prétexte qu'il contrevenait [illegible] lit [illegible] et, pour le dé- [illegible] le mésaventure, [illegible] un brevet flat- [illegible] es rendus par lui à l'industrie française. La vogue des pianos d'Erard devint alors prodigieuse.

Un moment détournée du piano, l'attention d'Erard se porta sur la harpe, qui commençait à se répandre en France. Il fit faire un premier pas à l'amélioration de cet instrument, par l'invention de la *fourchette*, et se préparait à d'autres perfectionnements quand la Révolution éclata. Erard passa alors en Angleterre, non pour s'y fixer, mais pour y écouler les produits de sa fabrication, qui n'avaient plus chance de placement en France. Le régime de la terreur survint, qui rendit sa rentrée impossible à Paris et l'engagea à fonder à Londres un établissement pour la fabrication des harpes et des pianos. Son commerce prospéra au delà de son attente. En 1796, Erard rentra en France et fit construire les premiers pianos à échappement. L'année 1808 vit paraître les premiers pianos à queue. Dussek joua sur un de ces instruments avec un succès sans pareil, aux concerts qu'il donna à l'Odéon avec Rode, Baillot et Lamare. On croyait la perfection atteinte, et cependant Erard n'était point satisfait. Ce n'est qu'en 1823 qu'il exposa le modèle d'un nouveau piano dont le mécanisme ne laissait plus rien à désirer. Quinze ans auparavant, l'habile artiste avait inventé, à Londres, la harpe à double mouvement, dont la réussite fut si prodigieuse que la vente de ces instruments s'éleva, pour la première année, au chiffre de 625,000 fr.

Cependant les fatigues et les tracas d'un double établissement à Londres et à Paris avaient altéré la santé de Sébastien. Vers la fin de 1824, il avait été contraint de se faire opérer de la pierre. A peine rétabli, il tourna ses regards vers l'orgue et songea à le perfectionner. De cette préoccupation naquit le grand orgue expressif qu'il construisit pour le château des Tuileries. Il était occupé à faire poser l'orgue de la chapelle du roi quand survint la révolution de 1830. Une partie des tuyaux fut perdue, mais le mécanisme du grand orgue et le jeu expressif de la main furent sauvés. Erard était à bout de forces. Malgré les efforts de la science, le mal triompha, et Sébastien Erard cessa de vivre le 5 août 1831.

Dans un rapport fait par Prony, en 1815, sur la harpe à double mouvement d'Erard, il est dit que cet inventeur « était du petit nombre des hommes de génie qui ont commencé et fini leur art. » Cette phrase résume trop bien le talent et les travaux d'Erard pour que nous nous permettions de rien ajouter à ce jugement.

ÉRARD (Jean-Baptiste-Orphée-Pierre), industriel français, neveu du précédent, né à Paris en 1796, mort au château de la Muette, à Passy, en 1855. Ses études furent, dès l'enfance, dirigées vers les sciences appliquées à la fabrication des instruments qui faisaient la gloire de sa maison. Envoyé jeune à Londres pour surveiller la fabrique de harpes que Sébastien y avait fondée, Pierre passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre. Après la mort de Sébastien, qui l'institua son héritier, il vint s'établir à Paris, et, en 1834, envoya à l'Exposition de l'industrie des instruments perfectionnés qui lui valurent la décoration de la Légion d'honneur. A la même époque, il publia une description historique de tous les pianos inventés, fabriqués ou perfectionnés par son oncle ou son père. Pierre Erard habitait alternativement Paris et Londres, pour gérer ses deux vastes maisons de commerce. Vers 1850, sa raison se trouva ébranlée et il mourut à Passy le 18 août 1855.

ÉRARIC, roi des Ostrogoths, mort en 541. Après la fin tragique d'Heldibade (541), il fut mis à la tête des Goths d'Italie, qui ne l'acceptèrent qu'avec répugnance. Les armes des Romains faisant chaque jour des progrès, Totila songea d'abord à leur livrer le pays; mais il renonça à son projet de trahison, à la condition d'être élu à la place d'Eraric. Celui-ci, de son côté, s'étant aperçu des sourdes inimitiés auxquelles il était en butte, partit pour la cour de Justinien, dans la secrète intention de lui livrer, pour une riche pension et le titre de patrice, le pays occupé par ses sujets. Il fut assassiné en route et Totila lui succéda.

ÉRASINIDE, général athénien, mort en 406 avant Jésus-Christ. Après la bataille de Notium (407), il fut un des dix généraux désignés pour commander l'armée à la place d'Alcibiade. L'année suivante, il prit part au combat des Arginuses, dans lequel les Lacédémoniens furent vaincus, et dut, ainsi que les autres chefs de l'armée, abandonner, par suite d'une tempête, les morts sans leur donner la sépulture. En arrivant à Athènes, Erasinide fut condamné à une amende et à la prison pour avoir retenu de l'argent perçu dans l'Hellespont, et peu après il subit la peine capitale avec huit de ses collègues, pour l'abandon des morts aux Arginuses.

ÉRASISTRATE, célèbre médecin et anatomiste grec, né probablement à Julis, dans l'île de Céos. Il vivait dans le IIIe siècle avant Jésus-Christ. Suivant Pline, il était petit-fils d'Aristote; mais aucun autre auteur de l'antiquité ne confirme cette assertion. Il vécut à la cour du roi de Syrie, Seleucus Nicator, et se rendit célèbre par la sagacité avec laquelle il découvrit que la maladie d'Antiochus, fils du roi, était causée par l'amour que ce jeune prince ressentait pour sa belle-mère Stratonice. Il résolut de sauver le jeune malade; mais, comme la situation était des plus délicates, il usa de stratagème. « Votre fils, dit-il à Séleucus, est en danger de mort parce qu'il est amoureux et qu'un obstacle infranchissable le sépare de l'objet de sa passion. — Quelle est donc cette femme? lui demanda le roi. — C'est la mienne, répondit Erasistrate. » Et comme Séleucus le priait avec instance de céder sa femme au jeune prince : « Le feriez-vous, lui demanda le médecin, s'il s'agissait de la vôtre? — Plût au ciel qu'il en fût ainsi! s'écria le roi : je sacrifierais non-seulement Stratonice, mais tout mon royaume pour lui sauver la vie. »

Erasistrate déclara alors au roi de Syrie toute la vérité, et celui-ci donna Stratonice à son fils, avec plusieurs provinces de son empire. Selon toute probabilité, ce fut alors que l'habile médecin reçut le magnifique présent dont parle Pline.

Erasistrate vécut aussi longtemps à Alexandrie, et dans sa vieillesse il abandonna la pratique de la médecine pour se consacrer entièrement aux recherches anatomiques. Aucun médecin de l'antiquité n'a autant contribué que lui au progrès de cette science. Il a même approché de la découverte de la circulation du sang. Le premier, il disséqua des cadavres humains et donna une description du cerveau et des nerfs beaucoup plus exacte que celle qu'avaient donnée ses prédécesseurs. Il divisait les nerfs en nerfs de sensation et en nerfs de locomotion, et croyait que les premiers sortaient des membranes du cerveau, au lieu que les seconds avaient leur origine dans la substance même du cerveau et du cervelet. Comme praticien, il rejetait les purgatifs, les médicaments compliqués, les antidotes, l'abus de la saignée, et recommandait l'application des préceptes de l'hygiène, la diète, le régime, les bains, l'exercice, les frictions, etc. Il était un ennemi acharné des médecins empiriques, qui traitent les maladies sans avoir égard à leurs causes. En chirurgie, il se montra souvent très-hardi opérateur, et inventa la sonde en forme de S qui porte son nom. Erasistrate fut le chef d'une école célèbre qui fleurit surtout à Smyrne, où elle se prolongea jusque vers le commencement de notre ère.

Il ne nous reste de ses ouvrages, si vantés dans l'antiquité, que les rares fragments conservés par Galien et quelques autres écrivains.

ÉRASISTRATIEN s. m. (é-ra-zi-stra-tiain). Méd. Nom donné aux médecins de l'école d'Erasistrate.

ÉRASME s. f. (é-ra-sme — du gr. *erasmios*, aimable). Bot. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des bruniacées.

ÉRASME (saint), vulgairement appelé **saint Elme**, prélat et martyr, mort vers 304. Il fut évêque de Formies, en Italie, sous les empereurs Dioclétien et Maximin. On ne sait rien de sa vie. D'après les hagiographes, il subit un horrible martyre, qui a été plusieurs fois reproduit par la peinture. « C'est saint Erasme, dit A. de Lacaze, qui, sous les noms de *saint Elme*, *sant Elmo*, *sant Ermo* ou *Erasmo*, est invoqué par les matelots de la Méditerranée contre les tempêtes et les autres dangers de la mer. C'est pour cela qu'ils ont donné le nom de ce saint à un phénomène électrique qui se produit souvent en mer au sommet de la mâture des vaisseaux pendant les temps d'orage. Il se manifeste sous la forme d'une aigrette brillante ou de petites gerbes de feu qui scintillent au haut des mâts et se promènent sur les cordages placés à la même élévation. » L'Eglise célèbre la fête de ce saint le 2 juin.

— **Iconogr.** Un tableau de Hans Burgkmair, qui appartient au musée de Munich, représente saint Erasme revêtu de ses habits épiscopaux. L'horrible martyre du saint a été retracé par plusieurs peintres, notamment par Poussin, dont le tableau décrit ci-après fait partie de la collection du Vatican. Le même sujet a été gravé d'une façon assez grossière par un artiste allemand anonyme du XVe siècle : le saint, coiffé de sa mitre, est assis à terre sous une espèce de roue à l'aide de laquelle deux bourreaux lui arrachent les entrailles, sous les yeux d'un roi tenant son sceptre et accompagné de l'un de ses familiers. Une peinture de P. Farinati, de Vérone, qui a été gravée par Charles David, représente le saint appuyé sur la roue même autour de laquelle s'enroulent ses intestins; ses insignes épiscopaux sont à terre; un prêtre païen se penche vers lui et semble railler ses souffrances; un soldat armé d'une hallebarde détourne les yeux de ce spectacle hideux; au fond se tiennent trois cavaliers, dont l'un donne des ordres aux bourreaux; une femme et son enfant, placés dans l'entre-colonnement d'un temple, assistent au supplice; devant ce temple, sur un haut piédestal, est un groupe de *Vénus et Cupidon*. Un ange, descendant du ciel, apporte au saint la palme du martyre. Il y a du mouvement et de la grandeur dans cette composition. Le même sujet a été gravé à l'eau forte et signé des initiales T P L entrelacées.

Érasme (LE MARTYRE DE SAINT), tableau de Poussin; musée du Vatican. Le saint évêque est renversé sur un escabeau, les mains liées sous la tête, l'estomac et le ventre ouverts; un des bourreaux arrache ses entrailles sanglantes, qu'un autre enroule autour d'un cylindre de bois. Le prêtre d'Hercule assiste à cette horrible exécution, avec trois autres personnages, dont l'un est un soldat à cheval. Deux anges descendent du ciel, apportant la palme du martyre à saint Erasme, dont le visage rayonnant a une sublime expression de béatitude.

Le catalogue du musée du Vatican signale cet ouvrage comme un des plus remarquables de Poussin, pour la beauté de la composition, la science du dessin, la force de l'expression, l'habile distribution de la lumière et des ombres, comme aussi pour la grandeur du cadre. M. de Toulgoët est loin de partager cette opinion. Suivant lui (*Musées de Rome*), « l'exécution n'est pas faite pour racheter l'horreur de la composition, qui eût fait frémir Ribera lui-même; la couleur est affreuse, uniformément briquetée, et la composition même n'est pas à la hauteur de Poussin, qui, habitué à condenser un sujet très-complexe dans de petits tableaux, s'est trouvé fort mal à l'aise quand il lui a fallu peindre un simple épisode sur une grande toile. » Il est certain que cette peinture a beaucoup poussé au noir, comme la plupart de celles de Poussin; mais la composition ne manque pas de science et d'énergie. Le tableau fut exécuté vers 1661 pour Saint-Pierre de Rome, d'où il passa ensuite dans l'ancienne galerie du Vatican. Transporté à Paris en 1797, il fut restitué au gouvernement pontifical lors de la chute du premier empire. Il a été reproduit en mosaïque dans la basilique du Vatican par Cristofari, et gravé plusieurs fois, notamment par G.-M. Mitelli, Giuseppe Craffonara, Jean Couvay, etc. Ce dernier a intitulé son estampe le *Martyre de saint Barthélemy*.

Le musée de Dresde possède un autre *Martyre de saint Erasme* de Poussin, dont la composition offre la plus grande analogie avec celle du tableau du Vatican. A la vente Chavagnac, en 1854, a figuré une troisième peinture sur le même sujet, attribuée à Poussin; elle a été payée 1,100 fr. seulement, ce qui permet de douter de son authenticité.

ÉRASME (Didier), érudit et littérateur du XVIe siècle, né à Rotterdam (Hollande) en 1467, d'une famille recommandable, originaire de Terghout en Brabant, mort à Bâle (Suisse) en 1536. Son père, du nom de Gérard et natif de Gouda, l'eut hors des liens du mariage. Persécuté à cette occasion par les parents de sa maîtresse, dont il avait eu deux enfants, il avait dû se réfugier à Rome pour échapper à leur vengeance. Sa mémoire resta chère au fils, dont les deux noms, Didier et Erasme, sont une traduction, l'une grecque et l'autre latine, du mot Gérard. Le jeune Erasme commença par être enfant de chœur à la cathédrale d'Utrecht. Il en sortit à l'âge de neuf ans pour entrer à l'école de Deventer, où ses talents précoces firent bien augurer de son avenir. Il avait quatorze ans lorsque sa mère mourut de la peste. Son père, qui s'était fait prêtre pendant son exil à Rome, sur la fausse nouvelle de la mort de sa chère Marguerite, était revenu dans les Pays-Bas, avait retrouvé son amante, et, quoiqu'il ne pût plus l'épouser, il lui était resté fidèle. Il ne lui survécut point. Il fallut alors confier le jeune Erasme à des tuteurs, qui dévorèrent son avoir et le forcèrent, à l'âge de dix-sept ans, de prendre l'habit de chanoine régulier au monastère de Stein, dans le voisinage. Le cloître ne lui convenait à aucun égard : il était doué d'une indépendance de caractère, d'un besoin d'initiative incompatibles avec l'obéissance requise dans un couvent. Il avait de plus une santé délicate, que les pratiques de l'ascétisme n'auraient point tardé à détruire tout à fait.

Il avait auparavant étudié à Delft, sous la direction d'Alexandre Hégius et de Rodolphe Agricola, qui n'avaient pas été satisfaits de lui. Il avait aussi cultivé la peinture, et on conserve à Delft un crucifix peint, au bas duquel on lit : « Ne méprisez pas ce tableau, car Erasme l'a peint alors qu'il vivait dans sa retraite de Stein. »

Stein, d'ailleurs, ne lui était pas complétement désagréable. Il y continuait à son aise ses travaux littéraires, et, s'il n'avait pas une grande perspective devant lui, il ne manquait pas absolument de distractions conformes à ses goûts. L'évêque d'Utrecht parla d'Erasme à celui de Cambrai, Henri de Bergues, qui manifesta l'intention de se l'attacher et de l'emmener à Rome. Erasme n'alla point à Rome; mais, ce qui valait mieux, Henri de Bergues lui obtint une bourse au collége de Montaigne, à Paris, où, du reste, il ne fut pas heureux. Le sort des étudiants de cette époque n'était pas enviable. Mal nourri, mal logé, Erasme vit sa santé se délabrer de plus en plus. Il donnait pour vivre des leçons particulières, ce qui lui procura enfin la connaissance d'un gentilhomme anglais, lord Montjoie, dont il devint le précepteur et bientôt l'ami. De retour dans les Pays-Bas, où le bruit de ses succès universitaires l'avait accompagné, une noble châtelaine, Anne de Borsselen, marquise de Nassau, le prit sous sa protection et lui procura des ressources qui lui permirent de satisfaire ses penchants pour les voyages. Il alla en Angleterre, où lord Montjoie l'introduisit dans le monde.

Erasme ne tarda point à se créer des relations à la cour et parmi les savants, relations qui devaient lui servir plus tard. D'Angleterre il partit pour l'Italie, où, après un mois de séjour à Bologne, il obtint le grade de docteur ès arts. C'était en 1506, il avait quarante ans et n'était encore rien. Il est vrai qu'il n'avait pas d'ambition et que ses relations lui suffisaient : c'étaient, en Italie, les cardinaux Pierre Bembo, Grimani et Jean de Médicis, qui allait devenir pape (1513), sous le nom de Léon X. Après qu'il eut obtenu de Jules II la dispense de ses vœux monastiques et refusé les offres magnifiques de la cour de Rome, qui lui proposait l'emploi de pénitencier, acheminement certain aux plus hautes dignités ecclésiastiques, Erasme se rendit à Venise, auprès d'Alde Manuce, un de ses éditeurs, puis à Padoue, où il devint précepteur du fils naturel de Jacques Stuart, Alexandre, archevêque de Saint-André. Il tenait d'ailleurs à retourner en Angleterre, où Henri VIII venait de monter sur le trône (1509). Erasme avait connu Henri VIII alors qu'il n'était que prince de Galles. Plusieurs personnages éminents de l'entourage du nouveau roi lui faisaient espérer une carrière brillante en Angleterre. A son arrivée, le chancelier Thomas Morus voulut recevoir dans sa maison l'illustre lettré. Vanini et le Père Garasse racontent, à ce sujet, une anecdote qui serait assez piquante si elle était fondée. « S'étant présenté à lui sans se nommer, Morus fut tellement frappé de sa conversation qu'il s'écria : « Ou vous êtes un démon ou vous êtes » Erasme. » On rapporte à cette époque l'*Eloge de la folie*, qu'Erasme aurait composé en huit jours. Du reste, comme il arrive toujours quand on a affaire à des gens de cour, prodigues d'éloges, mais égoïstes et avares de bienfaits réels, le savant dut se contenter de l'admiration banale des grands et de Henri VIII lui-même.

Il revint dans sa patrie. La protection du chancelier Sauvage lui ayant valu la faveur du roi Ferdinand de Hongrie, il fut un moment question de le choisir pour précepteur de Charles d'Autriche, qui devait être bientôt Charles-Quint. L'affaire n'eut pas de suite. On ne sait si Erasme refusa pour éviter de vivre parmi des gens qu'il n'estimait point, car les intrigants qui entourent d'ordinaire la personne des souverains ne lui plurent jamais, ou si ceux qui avaient fait ce choix en vinrent eux-mêmes à changer d'avis. Il se contenta du titre de conseiller de Charles-Quint et d'une pension de 200 florins.

De cette époque jusqu'à l'an 1521, il mena une existence errante, en quête de renommée, d'amitiés à contracter, et occupé aussi de la publication de ses livres. En 1521, il finit par se fixer à Bâle, où Froben imprimait une édition générale de ses œuvres. Il avait publié récemment, accompagnée d'une version latine (1516), la première édition grecque du Nouveau Testament. Il y en a une d'Alcala (Espagne) de 1514, mais qui ne parut qu'en 1522. Erasme envoya la sienne à Léon X, en lui demandant la permission de la lui dédier, ce que le pape ne fit aucune difficulté de lui accorder, quoique la deuxième édition d'Erasme (1518) fût accompagnée de notes assez libres contre les moines et les théologiens : il sacrifiait à l'esprit du temps dans la mesure nécessaire au succès de son nom, sans toutefois jamais consentir à se compromettre, car la prudence était sa vertu dominante. Il en usait surtout ainsi avec la papauté : il avait loué Jules II ; il avait recherché la faveur de Léon X ; Adrien IV, qui avait été son professeur de théologie, trouva en lui un courtisan dévoué ; Clément VII de même. Erasme tenait du reste la bienveillance des rois dans la même estime que celle des papes. Il flattait indistinctement Henri VIII, Sigismond, roi de Pologne, le roi de Hongrie Ferdinand, Charles V son maître, dont il recevait une pension, et François Ier, qui venait de fonder le collège de France et aurait souhaité voir Erasme le diriger. Tous voulaient l'avoir auprès d'eux ; mais le docteur avait ses raisons pour ne pas se rendre à leurs instances : « Les gens de lettres, disait-il, sont comme les tapisseries de Flandres à grands personnages, qui ne font leur effet que quand elles sont vues de loin. » Il avait des motifs spéciaux pour ne point accéder aux vœux de François Ier : il était sujet de Charles V et son pensionnaire. La rivalité de l'empereur et du roi de France empêchait Erasme de venir en France, quoique les offres de François Ier fussent magnifiques et que le savant Budé, son ami, le pressât instamment de se laisser gagner.

Le séjour d'Erasme à Bâle convenait à sa nature d'esprit et à ses habitudes. Bâle était une ville mixte, où le catholicisme et la Réforme vivaient à peu près en paix. Erasme regardait le XVIe siècle agir, mais ne tenait pas à être contraint d'opter entre l'ancien état de choses et le nouveau. S'il avait suivi son goût, il eût prit rang parmi les réformateurs, sans toutefois se sentir un grand entraînement vers les idées religieuses préconisées par Luther. Il avait commencé par entamer avec lui une correspondance épistolaire. Le fougueux moine avait découvert tout de suite à qui il avait affaire. Il accusait Erasme de tiédeur. En effet, Erasme était tiède : la faute en était au sang hollandais qui coulait dans ses veines ; car, dans les Pays-Bas, c'est la lymphe qui domine. De fait, Erasme était un érudit et un gourmet littéraire et philosophique. Il prenait des systèmes et des hommes assez pour les goûter, mais dans une mesure convenable. Il aurait craint, s'il avait épousé une cause quelconque, de déranger son équilibre moral ; aussi finit-il vite par renier la violence de Luther et par médire de la Réforme : « On a beau vouloir, écrivait-il, à propos du mariage d'Œcolampade, que le luthéranisme soit une chose tragique ; pour moi, je suis persuadé que rien n'est plus comique, car le dénoûment de la pièce est toujours quelque mariage. » C'était juger des événements avec une singulière légèreté. A partir de ce moment, Erasme attaque ouvertement les nouveautés religieuses et loue les pasquinades de Henri VIII contre Luther. Luther était d'avis que « le roi aux six femmes » était un « porc » et point un réformé, et c'était une définition exacte, sinon polie. Henri VIII répondit par des injures ; mais il fut bien vite battu dans cette guerre de gros mots et d'acerbes récriminations. Erasme essaya alors de défendre le roi ; Luther ne fit qu'une bouchée du pauvre humaniste.

Il ne serait pas impossible que le secret de la faiblesse d'Erasme dans cette querelle dût être attribué,comme nous l'avons déjà laissé pressentir, à un secret penchant pour les réformés et pour la Réforme. Erasme se disait catholique ; mais l'était-il? Son *Eloge de la folie* est une sorte de profession de foi sous la forme satirique, où les théologiens, les scolastiques, les moines, les princes, les grands, les prélats, les cardinaux et même les papes sont maltraités avec une incomparable puissance de raillerie. Au reste, Erasme n'appuyait que sur la nécessité d'une réforme disciplinaire dans l'Eglise ; il conservait rigoureusement les dogmes établis. Il n'en fut pas moins le précurseur de la Réforme, bien qu'il ait toujours repoussé les avances de Luther et des réformateurs, et qu'il se soit maintenu avec prudence et habileté dans une situation mixte entre les deux partis. Cette conduite, d'ailleurs, n'était peut-être pas un calcul. Erasme n'était ni protestant ni catholique. D'une part, il injurie la Réforme, dont les allures répugnent à son humeur hollandaise ; de l'autre, afin de marcher avec l'opinion du siècle, il invective contre les moines « crapuleux et obscènes, » contre les dignitaires de l'Eglise, contre les abus divers de la cléricature ; il parvient, en réalité, à tenir un rang distingué parmi les écrivains du temps, et reste suffisamment en faveur auprès du public, pour qu'on le considère comme un homme de génie. Chez les humanistes du XVIe siècle, il n'est question que du génie d'Erasme. En 1522, ses *Colloques*, quoique écrits en latin, se vendirent, en quelques mois, à vingt-quatre mille exemplaires, ce qui est énorme à une époque de publicité restreinte comme était le XVIe siècle au début de la Renaissance. En 1529, quand les progrès de la Réforme à Bâle le forcèrent d'aller s'établir à Fribourg, les magistrats de la ville le logèrent dans l'hôtel habité jadis par l'empereur Maximilien. Il vécut là six ans maladif et hargneux, revenu de ses illusions ; la vieillesse avait amorti chez lui l'amour de la vanité et du bruit, qui avait été le mobile de ses travaux. Néanmoins, de retour à Bâle (1535), il écrit à Paul III pour le féliciter de son avènement au trône pontifical. Le pape l'exhorte à défendre la religion. « Ce dernier acte pieux terminera dignement une vie passée dans la piété, dit le saint-père, confondra vos calomniateurs et justifiera vos apologistes. » Mais Erasme ne se souciait point d'affronter de nouvelles luttes : il était usé. En vain le pape lui fit donner la prévôté de Deventer et se disposait à lui conférer pour 3,000 ducats de bénéfices, afin de le mettre à même de soutenir l'éclat de la pourpre qu'on s'apprêtait à lui offrir ; Erasme n'était plus en état d'en jouir et succomba quelques mois plus tard (12 juillet 1536), à une attaque de dyssenterie.

Il ne devait pas manquer d'épitaphes ; Louis Massius composa celle-ci :

Fatalis series nobis invidit Erasmum,
Sed desiderium *tollere non potuit.*

« Le destin fatal nous a ravi Erasme, mais il n'a pu nous en ôter l'affection (*desiderium*, allusion au prénom d'Erasme, *Desiderius* ou *Desideratus*). »

Une autre, citée par Paul Jove, est plus ambitieuse :

Theutona terra suum quum miraretur Erasmum
« *Hoc majus, potuit dicere, non genui.* »

« La patrie des Teutons, dans l'admiration de son Erasme, a pu dire : Je n'en ai pas vu naître de plus grand. »

C'était bien là le sentiment d'Erasme lui-même ; il avait pris pour emblème le dieu Terme, avec la devise : *Nulli cedo*, « Je ne suis inférieur à aucun, » que Boniface Amerbach fit graver sur sa tombe.

Il y a deux hommes à considérer dans Erasme : le lettré et le philosophe. Comme littérateur, il a exercé au XVIe siècle une influence peut-être aussi considérable que Luther. Il n'a pas agi sur d'aussi grandes masses d'hommes, mais il a imprimé aux esprits une direction importante. Cette direction existait avant lui ; il l'a étendue et précisée. Il est à l'humanisme ce que Luther est aux idées religieuses. Parmi les caractères multiples de l'immense révolution du XVIe siècle, il y en a deux qui dominent : l'un s'appelle Réforme ; c'est une insurrection biblique contre les errements catholiques ; l'autre est une insurrection païenne contre l'ascétisme et le mépris des lettres, qui en est une conséquence ; c'est à celle-ci qu'Erasme a prêté son concours. Il a, pour ainsi dire, ouvert à l'érudition classique le nord de l'Europe, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Allemagne. Ce n'est pas seulement par la propagation des langues anciennes et l'élan donné à la culture des chefs-d'œuvre des Grecs et des Romains, mais surtout par l'épuration du goût, une latinité exquise, le sens des beautés littéraires et artistiques des auteurs, l'éclat d'un esprit pétillant et facile, l'honneur jeté sur des études réputées abstraites et d'un abord difficile, et surtout par la vulgarisation des idées et des mœurs enfouies dans des livres peu connus ou inaccessibles. Comme philosophe, il n'a pas une aussi grande valeur, à beaucoup près. Sa morale est contenue dans son *Eloge de la folie*, dans ses lettres, ses livres sur l'éducation, ses *Colloques* et ses *Exhortations*. Nulle part il n'effleure une grande idée. Il professe la morale facile et égoïste des épicuriens, qui évitent de se jeter dans le tourbillon des affaires humaines, et veulent jouir tranquillement de la vie et du spectacle des événements du dehors, considérés comme un divertissement propre à distraire l'âme et à l'empêcher de s'ennuyer. Il n'a osé aborder de front que la question du libre arbitre, si malmené par Luther, et ne réussit à convaincre personne. Son banal éclectisme se refusait à voir dans les actes humains ce fatalisme grandiose qu'y découvre Luther, déclarant que l'homme est libre comme un cheval sous la main de son cavalier. Le même éclectisme banal l'empêche de s'élever aux considérations rationnelles et morales, qui font du libre arbitre un des fondements de la vie pensante. Erasme n'avait que des idées à sa taille. Il était ingénieux, subtil, clairvoyant, mais incapable de considérer aucun sujet de haut. Il vulgarise facilement les idées d'autrui ; lui-même n'en a pas.

Erasme n'a pas eu le loisir d'éditer lui-même ses œuvres, recueillies immédiatement après sa mort par un de ses fervents admirateurs, Beatus Rhenanus, et publiées par Froben fils, à Bâle (9 vol. in-fol.). Cette édition, devenue très-rare, a été réimprimée à Leyde, en 1703, en 10 vol. in-fol., ordinairement reliés en 11 ; c'est celle qu'on cite toujours. Le premier volume contient ses ouvrages de grammaire, de rhétorique et les *Colloques* ; le second, ses *Adages*, parmi des opuscules de moindre étendue ; le troisième, sa correspondance par ordre chronologique ; le quatrième, divers ouvrages de philosophie et de piété, parmi lesquels ses *Apophthegmes* et l'*Eloge de la folie* (*Encomium moriæ*). La première édition de l'*Eloge de la folie* est de 1510 ; il y en a une d'Alde Manuce (1515, 1 vol. in-8°), que les bibliophiles recherchent. Le tome V renferme encore des ouvrages de philosophie et de piété. Le Nouveau Testament, texte grec et version latine, remplit le tome VI tout entier. Le tome VII est consacré à la célèbre *Paraphrase du Nouveau Testament*, paraphrase qui n'a pas d'autorité en dehors de son mérite littéraire. Le tome VIII renferme diverses traductions de Pères grecs et des discours ; le tome IX, les *Apologies* d'Erasme, et le tome X, ses pamphlets et ses œuvres de polémique. On doit en outre à Erasme l'édition princeps, texte grec, avec préface en latin, du géographe Ptolémée (Bâle 1533, chez Froben et Bischoff, 1 vol. in-4°), ainsi qu'une édition princeps, peu estimée, de Publius Syrus.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : *Catalogi duo operum D. Erasmi Rot. ab ipso consripti* (Bâle, 1557) ; Winman, *Epitaphium D. Erasmi Roterdami ; carmen item querelum de eodem Erasmo Jacobi Schoenstetteri* (Norimb., 1537, in-4°) ; Nausea, *Oratio funebris D. Erasmi* (Paris, 1537, in-8°) ; Calckreuter, *Oratio de vita Erasmi Roterodamensis* (Witteb., 1557, in-8° ; Argent., 1605, in-8°) ; Merula, *Vita D. Erasmi ex ipsius manu fideliter representata* (Lugd. Bat., 1607, in-4°) ; Scriverius, *D. Erasmi vita, partim ab ipsomet Erasmo, partim ab amicis æqualibus fideliter descripta* (Lugd. Bat., 1615, 1642, 1649, in-12) ; de La Bizardière, *Histoire d'Erasme, sa vie, ses mœurs, sa mort et sa religion* (Paris, 1721, in-12) ; Knight, *Life of Erasmus, more particularly that part of it, which he spent in England* (Cambridge, 1726), trad. en allem. par Théodore Arnold (Leipz., 1736, in-8°) ; Ekerman, *Merita Erasmi Roterodami in litteras humaniores et eloquentiam* (Upsal., 1743, in-4°) ; Lévesque de Burigny, *Histoire de la vie et des ouvrages d'Erasme* (Paris, 1757, 2 vol in-12), trad. en allem. par Heinrich Philipp Conrad Henke (Halle, 1782, 2 vol. in-8°) ; Jortin, *Life of Erasmus* (Lond., 1758-1760, 2 vol. in-4° ; 1806-1808, 3 vol. in-8°, portrait) ; Gaudin, *Leben des Erasmus von Rotterdam* (Zürch, 1789, in-8°), assez rare ; Hess, *Erasmus von Rotterdam nach seinem Leben und seinen Schriften* (Zürch, 1790, 2 vol. in-8°) ; Wagner, *Leben des D. Erasmus* (Leipz., 1802, in-8°, portrait) ; Laycey, *Life of Erasmus, abridged from the larger work of Dr. Jortin* (Lond., 1805, in-8°) ; Van Pabst tot Bingerden, *Lofrede op D. Erasmus* (Amst., 1812, in-8°) ; Butler, *Life of Erasmus, etc.* (Lond., 1825, in-8°) ; Mueller, *Leben des Erasmus von Rotterdam* (Hamb., 1828, in-8°), ouvrage couronné, trad. en holland. (Rotterd., 1832, in-8°) ; Huët, *Drie brieven aan eenen vriend over een hoogduitsch werk ; Leven van Erasmus door Adolf Mueller* (Amst., 1829, in-8°) ; Gaye, *Disquisitionis de vita D. Erasmi specimen* (Kilon, 1829, in-4°) ; Thomæus, *Lefvernesbeskrivelse om Erasmus fran Rotterdam* (Christianstad, 1830, in-8°) ; Van Eck, *Oratio de D. Erasmi in doctrinam moralem meritis*, publ. par A. van Eck (Davent., 1831, in-8°) ; De Ram, *Notice sur les rapports d'Erasme avec Damien de Goes et sur son secrétaire Lambert Coomans de Turnhout* (Louvain, 1842, in-8°) ; Péricaud, *Erasme dans ses rapports avec Lyon* (Lyon, 1842, in-8°) ; *Erasmus von Rotterdam. Lob der Narrheit, aus dem Lateinischen übersetzt von Wilh. Gottl. Becker. Mit* 83 *Holzschnitten* (Basel, 1780, in-8°) ; Godefroy, *Histoire de la littér. franç. Prosateurs* (1805, in-8°) ; Nisard, *Revue des Deux-Mondes*, 1er et 15 août, 1er septembre 1835, et aussi son *Hist. de la littér. franç.* et son ouvrage *De la Renaissance ; Catalogue des œuvres d'Erasme*, par Fr. Lor. Hoffmann, en allem. (Leipzig [*Weigel*], 1862, in-8°) ; *Exercitatio critica de religione Erasmi*, par J. Klefeker (Hamburg, 1717, in-4°) ; Sainte-Beuve, *Table des lundis*, t. XI ; *Ersch et Grube Allgemein Encyclopædie.*

Érasme (LES ADAGES ET LES APOPHTHEGMES D'). La célébrité d'Erasme repose surtout sur son *Eloge de la folie*. On consulte, on cite encore aujourd'hui cette notice, document historique fort curieux, sans lequel il est à peu près impossible d'avoir une notion exacte et complète de l'état de l'Europe dans les dernières années du XVe siècle et les premières du XVIe ; on ne la considère plus toutefois comme un monument littéraire d'une grande valeur. En perdant de son actualité, elle a, en effet, beaucoup perdu de son mérite ; le chef-d'œuvre illustré par Holbein et tout croustillant du sel des allusions, cet ouvrage tant prôné, tant recherché, tant discuté, n'est plus qu'une élucubration assez ordinaire, que les plus déterminés philologues, quand ils sont de bonne foi, déclarent eux-mêmes presque fade.

Le retentissement du livre a étouffé le bruit bien plus légitime, selon nous, qu'aurait dû faire tel autre de ses ouvrages pleins d'une science si vaste et si solide, sur lesquels les savants seuls daignent parfois jeter les yeux. Telle est, en première ligne, la collection des *Apophthegmes* et celle des *Adages*. Qui les a lues, l'une et l'autre, tout entières? Qui se donne même la peine de les parcourir, à moins qu'un de ces hasards comme il s'en rencontre dans la vie de l'homme de lettres, ou bien le désir ou la nécessité d'éclaircir immédiatement une étymologie, de vérifier un texte, de remonter à la source d'une expression proverbiale qu'on ne comprend pas bien, ne sollicitent un esprit aiguillonné par la curiosité?

Les *Adages* et les *Apophthegmes*, quoiqu'ils ne soient en réalité qu'une compilation patiente, mais ingénieuse, comme pouvaient la concevoir et l'exécuter ces princes de l'érudition qui possédaient si bien l'antiquité grecque et latine, offrent pourtant dans leur variété, leur singularité, leur enchaînement, leur glose, leur explication, une saveur, un piquant, un entrain, un charme véritables, une originalité qui fait éprouver un plaisir difficile à définir, mais qui n'en est pas moins réel. Ces deux bouquins, tout bourrés d'un latin de haut goût saupoudré de grec, plaisent autant par la forme que par le fond. L'intérêt y est gradué si savamment, avec cet art qui résulte de la méthode, qu'une fois entré dans l'édifice on se sent invinciblement attiré jusqu'au fond. Le premier pas seul a coûté : bientôt la perspective s'élargit ; on entrevoit, dans le fourré des quinconces, l'extrémité ondoyante de l'avenue, et il est bien rare qu'on ne veuille pas aller jusqu'au bout.

Nous ne toucherons qu'en passant aux *Apophthegmes*, pour les comparer à une riche galerie de portraits où Erasme grave religieusement au bas de chaque toile toutes les paroles mémorables qu'il a recueillies dans sa fréquentation avec les anciens. La galerie est longue ; elle a huit salles : *Desiderii Erasmi Roterodami Apophthegmatum libri octo.*

Quant aux *Adages* (*Chiliades adagiorum, opus integrum et perfectum D. Erasmi Roterodami*. Coloniæ, 1540, in-fol.), ils se composent de quatre *chiliades* : chacune renferme dix *centuries*. Suit une cinquième chiliade inachevée, ne consistant qu'en deux centuries, dont la première est complète, et la seconde finit après le cinquante-unième numero. On a publié, dans le format petit in-8°, un *Epitome* des *Adages*.

Nous allons en mettre quelques-uns sous les yeux de nos lecteurs, avec le commentaire qui les accompagne. Nous y joindrons, au besoin quelque note ou remarque de notre propre fond, dans l'espoir de tirer d'un injuste oubli une œuvre d'érudition aussi substantielle qu'attrayante.

Panem ne frangito. « Ne romps point le pain »

» Le pain allégorise ici l'amitié, parce que c'est par le pain qu'on la contractait anciennement ; d'où vient que le Christ, notre roi,

consacra le nœud d'une amitié perpétuelle entre ses disciples, en leur distribuant le pain. Par conséquent, il ne convient pas de rompre ce qui servait entre amis à cimenter leur liaison. » (Chil. I, cent. I.)

Il y a dans *Don Quichotte* un mot sublime sur le pain : « Heureux celui qui, recevant son pain du ciel, ne doit de reconnaissance qu'au ciel même. » (Partie III, chap. LVIII.)

Salem apponito. « Sers le sel, n'oublie pas le sel. »

» Pour avertir qu'on doit assaisonner toutes les affaires d'équité ; car le sel conserve tout ce qu'il pénètre, et il tire sa substance de deux choses très-pures, l'eau et l'amertume. » (Chil. I. cent. I.)

Vinum caret clavo. « Le vin manque de verrou. »

» Pourquoi ? Parce que l'ivresse ne permet de rien dire ni de rien faire avec prévoyance et avec modération. » (Chil. II, cent. III.)

Qui lucerna egent infundunt oleum. « Ceux qui ont besoin d'une lampe y versent de l'huile. »

» Mot d'Anaxagore relaté par Plutarque dans sa *Vie de Périclès.* » (Chil. IV, cent. III.)

Devenu vieux, et se voyant pauvre, infirme, abandonné, Anaxagore avait résolu de se laisser mourir de faim. Périclès, son élève, tout entier aux affaires publiques, négligeait depuis longtemps de le visiter. Il court en toute hâte chez le philosophe. « Vivez ! lui dit-il. Vos bons avis me sont plus que jamais nécessaires. N'ôtez point à la république son plus fidèle conseiller. » Anaxagore mourant soulève péniblement la tête : « O Périclès ! ceux qui ont besoin d'une lampe n'oublient point d'y mettre de l'huile. »

Nihil inanius quam multa scire. « Rien de plus vain que de savoir beaucoup. »

» Proverbe dirigé contre ceux qui préfèrent beaucoup apprendre plutôt que de bien savoir ou d'acquérir des connaissances utiles.

» Athénée, au livre XIII, met les paroles suivantes dans la bouche d'Hippon, surnommé l'*Athée* : « Croyez qu'il n'y a rien de plus vain » que de beaucoup savoir. » On attribue la même pensée à Timon. » (Chil. IV, cent. VII.)

Ménandre n'était point de cet avis : « Rien de plus agréable, dit-il, que de savoir beaucoup. » (*Fragm. poetarum græcorum*, in-4°, p. 769.)

Barbæ tenus sapientes. « Sages par la barbe seulement. »

» Qui ? Les philosophes, les sophistes. Qualification proverbiale, lorsqu'on n'avait du philosophe que la barbe et le manteau. Plutarque l'emploie quelquefois dans ses *Propos de table.* Horace y fait allusion, quand il dit : « Dans le temps que Stertinius, m'ayant consolé, m'ordonna d'entretenir une longue » barbe, à la manière des sages... » (*Satires*, II, II.) Lucien plaisante également les philosophes sur l'ampleur touffue de leur barbe. Bogoas, dans l'*Eunuque*, dit : « S'il faut mesurer un philosophe par la barbe, les premiers qu'on louera ce seront les boucs. » On retourne, à bon droit, cet adage contre ceux qui font consister, non dans l'esprit ou dans les mœurs, mais dans l'ajustement du corps, toute la régularité de leur vie. » (Chil. I, cent. II.)

Le passage du dialogue de Lucien que rappelle Erasme est celui-ci : « Divelis soutenait, dit Lycinus, qu'il était indispensable à un philosophe d'avoir un extérieur vénérable, de jouir de toutes ses facultés naturelles, et surtout de porter une barbe large et profonde qui puisse inspirer de la confiance à ses disciples. Comme son adversaire avait raillé son menton dépourvu de barbe, Bogoas répondit assez plaisamment que, s'il fallait juger des philosophes à la barbe, la préférence était due aux boucs. »

Calidum mendacium. « Un chaud mensonge. »

» Chaud, pour audacieux et impudent, comme l'enseigne Plaute dans le *Revenant* : *Par Hercule! un chaud mensonge, c'est un excellent mensonge que j'ai ouï dire.* Paroles de l'esclave Tranion à son maître Theuropides (vers 655) : « L'un des deux : ou il faut » se garder de mentir, ou il faut mentir énergiquement. Celui-là reste bientôt convaincu » de mensonge qui ment avec discrétion. » (Chil. IV, cent. V.)

Episcythizare. « Boire à la manière des Scythes.

» Adage des Lacédémoniens pour exprimer que c'est boire avec excès que de boire le vin pur. Athénée, au livre X, rapporte, d'après Hérodote et Chamelconte, que le roi de Sparte Cléomène, dans une débauche de ta[illegible] avec des Scythes, voulant boire le vin pur, selon leur coutume, fut tout à coup saisi de folie furieuse, ainsi que l'affirment les Spartiates. »

Les Thraces, du reste, avaient, à ce sujet, tout aussi mauvaise réputation que les Scythes. L'amystis était chez eux une coupe énorme [illegible] plutôt qu'on trans- [illegible] seul trait et tout d'[illegible] à peine du bout d[illegible]

[illegible] nent, n'eurent [illegible] aux Thraces ni [illegible] qui devaient [illegible] re de dé- [illegible] on : *Per-* [illegible], c'est-à-dire outre [illegible]

Érasme (PORTRAIT D'), par Holbein. Les premiers artistes des Pays-Bas, du temps d'Erasme, ont fait le portrait de cet homme célèbre. Quentin Metsys, le maître d'Anvers, se lia d'amitié avec lui, et, non content de l'avoir peint à l'huile, frappa en son honneur une médaille, en 1519. Albert Dürer a gravé, en 1526, un portrait d'Erasme en pied et dans l'attitude d'un homme qui réfléchit à ce qu'il va écrire ; mais, d'après ce que nous apprend le philosophe lui-même, ce portrait n'était pas ressemblant.

C'est à Holbein que nous devons les meilleurs portraits d'Erasme. Le plus célèbre est celui que l'illustre écrivain envoya à son ami Thomas Morus, en 1525, comme une preuve du talent d'Holbein et comme recommandation pour l'artiste, qui projetait alors de faire un voyage en Angleterre. Thomas Morus répondit : « Votre peintre, mon cher Erasme, est un admirable artiste ; mais je crains bien qu'il ne trouve pas en Angleterre les ressources et les travaux qu'il espère. Quoi qu'il en soit, je ferai tout ce qu'il me sera possible pour qu'il n'y soit pas inoccupé. » Le docteur Waagen pense que le portrait d'Erasme envoyé à Morus est celui qui fait partie aujourd'hui de la riche collection de lord Radnor, à Longford-Castle ; il est daté de 1523. Les tons des chairs de ce portrait sont clairs et dorés. On ne saurait trop admirer, dans cette peinture, la finesse de l'expression et l'exécution magistrale des moindres détails. Erasme y est représenté à mi-corps et de trois quarts, coiffé d'une toque et vêtu d'un manteau garni de fourrures. On connaît plusieurs répétitions ou copies de ce tableau, avec ou sans changements ; c'est aussi le portrait qui a été le plus souvent gravé : il l'a été notamment par Lucas Vorsterman, C. Koning, Roghmann, W. Warshall, Pierre Philippe, P. van Gunst, H. Bary, P. Schenck, W. Vaillant, etc.

Le Louvre possède un autre beau portrait d'Erasme, par Holbein : le philosophe, vu de profil, la tête légèrement inclinée, les yeux baissés, est occupé à écrire ; il porte une toque et un vêtement noirs. Ce portrait, qui a figuré dans la collection de la famille Newton et dans celle de Charles I[er], roi d'Angleterre, fut donné à Louis XIII par ce dernier. Il a été gravé par Dequevauvilliers, François, Richard, Félix Bracquemond, J.-J. Rieter, etc. Des répétitions ou copies de cette peinture se voient au musée de Bâle, à Hampton-Court, au Belvédère de Vienne, etc. Dans ces portraits de profil, comme dans ceux de trois quarts, Holbein n'a pas seulement réussi à rendre exactement l'extérieur de son modèle, il en a, en quelque sorte, traduit l'âme, le génie. M. Wolfmann, l'auteur d'un excellent livre sur le peintre bâlois (*Holbein und sein Zeite* ; Leipzig, 1868, 2 vol. in-8°), a dit du portrait qui est au musée de Bâle : « Erasme nous apparaît là dans toute sa réalité : corps de faible complexion, traits finement indiqués et pourtant caractéristiques, qui accusent un esprit élevé et original ; lèvre supérieure accentuée qui révèle des goûts délicats ; bouche fermée, dénotant une intelligence sérieuse et compréhensive ; front plissé entre les sourcils ; yeux bleus, au regard tranquille et profond... Comme cette plume qu'il tient à la main lui va bien ! On le sent dans son élément naturel : le travail. Les mains, admirablement peintes, sont pour ainsi dire parlantes. Tout, dans ce portrait, annonce un homme à l'imagination puissante, à la réflexion profonde, au raisonnement solide. » N'oublions pas le beau portrait d'Erasme, gravé à l'eau-forte par Van Dyck, probablement d'après le tableau envoyé à Morus.

ÉRASME DE JEAN (en latin *Erasmus Johannis*), théologien hollandais qui vivait vers la fin du XVI[e] siècle. C'était un homme d'une vaste érudition, particulièrement versé dans la connaissance de l'hébreu. Il corrigea la version de Tremellius et de Junius sur les prophètes. Forcé de quitter la Hollande parce qu'il avait embrassé les doctrines unitaires, il se retira en Pologne, puis en Transylvanie, où il fut nommé ministre de Claudiopolis. Là il eut avec Fauste Socin une interminable discussion sur la préexistence du Fils de Dieu. Il admettait cette préexistence, contrairement à Socin. Inutile d'ajouter qu'ils ne changèrent de sentiment ni l'un ni l'autre ; au contraire : Erasme resta convaincu qu'il l'avait emporté sur son adversaire, tandis que Socin pensait la même chose pour son propre compte.

ÉRASMIEN, IENNE adj. (é-ra-smiain, iè-ne — du nom d'*Erasme*). Qui est propre à Erasme : *La causticité* ERASMIENNE. ‖ On dit aussi ERASMIQUE.

— Philol. *Prononciation érasmienne*, Prononciation du grec encore suivie en France, et qui fut introduite par Erasme. ‖ Se dit par opposition à la prononciation reuchlinienne, qui est celle des Grecs modernes.

— s. m. Partisan du système de prononciation adopté par Erasme. ‖ On dit aussi ERASMITE.

ERASMO (SANTO-), île de l'Adriatique, dans les lagunes de Venise, province et à 2 kilom. N.-E. de Venise, à l'E. du Lido. Elle donne son nom à la plus petite des cinq entrées des lagunes praticables seulement pour les petits bâtiments.

ERASO (Benito), général carliste espagnol, né à Barreznim, dans la Navarre, en 1789, mort en 1835. Il servit contre les Français de 1809 à 1814, fut élu membre de la junte de Navarre en 1821 et rassembla une troupe de 800 hommes, qui fut le noyau de l'*armée de la foi.* Il se retira après le rétablissement du pouvoir absolu, reparut en 1830 et obtint le grade de colonel. En 1838, il fut un des premiers à proclamer Charles V et forma une petite bande. Ayant mis le pied sur le territoire français, il fut pris, mais parvint à s'échapper, devint maréchal de camp, puis général de don Carlos en Navarre, fit une expédition en Castille, et mourut des suites d'une chute de cheval.

ÉRASTE ou **ÉRASTH** (Thomas LIEBER, dit), célèbre médecin, théologien et philosophe allemand, né à Auggener (marquisat de Baden-Dourlach) en 1523, mort à Bâle en 1583. Une infirmité, qui consistait en une paralysie de la main droite, et la pauvreté de sa famille, semblaient devoir l'empêcher de cultiver les dispositions que la nature lui avait données pour la culture des lettres, lorsqu'un ami pourvut à ses besoins et lui apprit, à force d'exercices, à écrire fort bien avec la main gauche. Il commença l'étude de la médecine en 1540, à l'Université de Bâle, où il faillit mourir de la peste. Il passa ensuite en Italie, séjourna neuf ans à Bologne, où il prit le grade de docteur, puis revint en Allemagne. L'électeur palatin Frédéric III lui donna la chaire de médecine de la faculté d'Heidelberg. Comme il n'était pas moins versé dans la théologie que dans la médecine, il fut envoyé au colloque de Maulbrun avec les théologiens du Palatinat. Il vint, en 1578, occuper la chaire de médecine de la faculté de Bâle, qu'il occupa avec beaucoup de distinction jusqu'à sa mort.

Eraste n'était point le véritable nom du médecin dont nous parlons ; il s'appelait Lieber avant d'avoir changé, selon l'usage des savants de son époque, son nom vulgaire en un mot équivalent tiré du grec. Il fit à la ville de Bâle des legs considérables pour la propagation des études, surtout pour venir en aide aux étudiants pauvres ; ces diverses fondations ont longtemps gardé le nom de *Fondations érastiennes.* Eraste, qui, au point de vue scientifique, combattait l'astrologie et Paracelse, a soutenu hardiment, contre les dogmes orthodoxes, que l'Eglise n'a aucun pouvoir de faire des lois ni des décrets, pas plus que de punir, de censurer ou d'excommunier ; que son rôle se borne à la persuasion, et que la conviction seule peut donner la foi. Cette doctrine rencontra, surtout en Angleterre, vers le milieu du siècle suivant, de nombreux adhérents connus sous le nom d'*érastiens.*

Nous trouvons dans Haller la juste et vraie appréciation du mérite et des défauts d'Eraste : « *Magnus Paracelsicæ sectæ adversarius, non ignarus homo, neque obtusi ingenii ; ut tamen in experimentis parcior, nimium daret auctoritati et ratiocinio.* » Ce jugement nous dispense de parler des œuvres de ce savant, qu'on ne lit plus aujourd'hui que pour y chercher des renseignements sur l'histoire de la médecine en général et sur celle de Paracelse en particulier. Parmi ses ouvrages nous citerons les suivants : *De dysenteria theses* (1570) ; *Disputationum de medicina Paracelsi, quatuor partes* (Bâle, 1572-1573, 4 vol. in-4°) ; *De occultis pharmacorum potestatibus* (Bâle, 1574, in-4°) ; *Defensio libri Savonarolæ de astrologia divinatoria adversus Stathmionem* (1569, in-4°) ; *De putredine* (1580, in-4°) ; *De lienteria* (1583, in-4°) ; *De pleuritide* (1583, in-4°) ; *Varia opuscula medica, quæ Erastus, morte preventus, in lucem edere non potuit* (Francfort, 1590, in-fol.). Eraste a écrit, en outre, plusieurs ouvrages sur l'astrologie et la théologie.

Éraste ou **l'Ami de la jeunesse**, par Filassier. Bon abrégé de notions élémentaires, en forme de dialogues. Il a paru en 1773. La cinquième édition date de 1803. En 1818, il en fut publié une nouvelle, revue, corrigée et continuée pour la partie géographique et l'histoire de France. Enfin, une autre a été continuée jusqu'en 1828.

ÉRASTIANISME s. m. (é-ra-sti-a-ni-sme — rad. *érastien*). Hist. relig. Doctrine religieuse des érastiens.

ÉRASTIEN s. m. (é-ra-stiain — du nom d'*Eraste*). Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Thomas Eraste. Cette secte, qui refusait à l'Eglise anglicane le pouvoir d'excommunier, compta de nombreux partisans en Angleterre vers le milieu du XVII[e] siècle.

ÉRASTRIE s. f. (é-ra-strî — du gr. *erastria*, amante). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de petite taille, voisin des phalènes, et comprenant cinq espèces, toutes européennes.

— Encycl. Les *érastries* sont caractérisées par des antennes simples dans les deux sexes ; des palpes arquées, dépassant de beaucoup la tête, à dernier article long, cylindrique et nu ; la trompe médiocre ; le corselet arrondi et lisse ; l'abdomen muni d'une crête ; les ailes antérieures offrant des lignes et des taches distinctes. Les chenilles sont allongées et rayées dans le sens de la longueur ; elles ont la tête petite et quatorze pattes ; elles vivent à découvert sur les arbrisseaux, et se transforment en chrysalides renfermées dans des coques, qui sont placées dans la mousse ou entre les feuilles. Parmi les espèces peu nombreuses de ce genre, nous citerons l'*érastrie brune*, qui a un peu plus de 2 centimètres d'envergure ; elle est commune dans toute l'Europe, et notamment aux environs de Paris.

ÉRATÉ, ÉE (é-ra-té) part. passé du v. Erater. Essoufflé : *Je suis* ERATE *à force de courir.*

ÉRATER v. a. ou tr. (é-ra-té — du préf. privat. *é*, et de *rate*). Oter la rate à : ERATER *un mouton.*

— Par ext. Rendre essoufflé : *Cette course m'a* ÉRATÉ.

ÉRATH (Augustin, comte D'), théologien, né à Buchloe (Souabe) en 1648, mort à Passau en 1719. Reçu docteur en théologie en 1679, à Dillingen, il devint professeur de philosophie dans cette ville, puis à Reichersperger et à Vienne. L'évêque de Passau lui donna, en 1698, l'abbaye de Saint-André, qu'il garda jusqu'à sa mort. Le pape l'avait auparavant nommé protonotaire apostolique, et l'empereur lui avait accordé le titre de comte palatin. On a de lui : *Philosophia sancti Augustini* (Dillingen, 1678, in-12) ; *Mundus symbolicus*, trad. de l'italien de dom Philippo Pinicelli (Cologne, 1680 et 1694 ; Leipzig, 1707, 5 vol. in-fol.) ; *Unio theologica, etc.* (Vienne, 1686, in-4°) ; *Meditationes et recollectiones animæ per decemdialia exercitia Deo suo vocaturæ*, trad. de l'italien de B. Tinetti (Augsbourg, 1690, in-8°) ; *Maxima sacrarum religionum*, trad. de l'italien de Pinicelli (Augsbourg, 1694, in-8°) ; *Sermones et Panegyrici*, etc., etc. Erath a laissé aussi des manuscrits sur différents sujets : *De la conception immaculée de la Vierge ; Traité des sacrements d'après Augustin*, etc.

ÉRATH (Antoine-Ulrich), historien et publiciste allemand, né à Brunswick en 1709, mort en 1773. Il remplit dans son pays de hauts emplois qui le firent anoblir, fut successivement conseiller d'Etat à Quedlinbourg (1741), assesseur à la cour de justice de Wolfenbüttel et de Brunswick (1743), conseiller de justice à Dillenbourg, et trouva cependant le temps de se livrer à de grands travaux historiques. Nous citerons : *Conspectus historiæ Brunswico-Luneburgicæ universalis* (Brunswick, 1745, in-fol.) ; *Calendarium romano-germanicum medii ævi* (Dillenbourg, 1761, in-fol.), ouvrage très-estimé et qui mérite le cas qu'on en fait ; *Codex diplomaticus Quedlinburgensis* (Francfort-sur-le-Mein, 1764, in-12), etc., etc. Sa fille, morte en 1776, a donné une traduction de *Cornelius Nepos* (Francfort, 1766, in-8°).

ÉRATO s. f. (é-ra-to — nom d'une muse). Entom. Espèce de papillon diurne, du genre héliconie.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve, intermédiaire entre les marginelles et les porcelaines.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, dont l'espèce type croît sur les bords de l'Orénoque.

ÉRATO (du grec *erôs*, amour), une des neuf Muses, celle qui présidait à la poésie lyrique et anacréontique. Elle était chère aux amants, qui l'invoquaient souvent, surtout chez les Romains, où le mois d'avril lui était spécialement consacré. On lui attribue quelquefois l'invention de la flûte, du chalumeau et même de la lyre, aux accords de laquelle elle dansait, d'après Ausone :

Plectra gerens Erato, saltat pede, carmine, vultu...

C'était une nymphe vive et enjouée, couronnée de myrte et de roses. On la représente sous les traits d'une jeune fille tenant une lyre de la main gauche et un archet de la droite ; près d'elle est un petit Amour et des tourterelles qui se becquètent, emblème des sujets érotiques que cette Muse traite de préférence. Les Romains la représentaient tenant tantôt le stylet, tantôt le chalumeau ; dans une peinture d'Herculanum, elle apparaît vêtue d'une tunique rose, et tenant le barbiton à neuf cordes. Sur sa tête on lit l'inscription grecque : *Eratô psaltria.*

Dans ses *Lettres à Emilie sur la mythologie*, Demoustier nous montre Apollon distribuant aux Muses les sciences et les arts suivant leur goût et leurs dispositions :

. . . .
Uranie ouvrit ses tablettes
Et lut intelligiblement
Le système du mouvement
Des tourbillons et des planètes.
Enfin la champêtre Erato
Chanta les amours du hameau
Sur l'air plaintif de la romance.
Euterpe de son flageolet
L'accompagna, puis, en cadence,
Terpsichore par un ballet
Termina gaîment la séance.

C'est surtout comme Muse des amants que les poëtes font figurer Erato dans leurs vers :

Erato des amours célèbre les conquêtes,
Se couronne de myrte et préside à leurs fêtes.
DANCHET.

Lamotte décrit ainsi ses diverses attributions :

Quelle muse de fleurs nouvelles,
Qu'assemble un choix ingénieux,
Fait des guirlandes immortelles,
Ornement des rois et des dieux?

Elle chante, au gré de son zèle,
Le fils enjoué de Sémèle
Ou l'aveugle fils de Vénus;
Et quelquefois, dans les alarmes,
Elle ose pour le dieu des armes
Négliger l'Amour et Bacchus.

Ces derniers vers donneraient à croire qu'Erato n'inspire les Tyrtée qu'à ses moments perdus.

— Iconogr. La muse de la poésie lyrique et des chants amoureux est ordinairement représentée sous les traits d'une jeune fille vive et enjouée, tenant d'une main une lyre et de l'autre un *plectrum*. Dans une peinture antique, provenant d'Herculanum et qui appartient au musée du Louvre, elle est debout et joue de la lyre en se servant de l'une et de l'autre main pour faire vibrer les cordes; elle a des boucles d'oreille; ses cheveux tombent sur les épaules et son front est ceint d'une couronne de lauriers; son vêtement se compose d'une tunique rose à manches courtes et à frange bleue, et d'un péplum verdâtre qui flotte derrière le buste et vient s'enrouler autour de la taille. Dans le bas-relief d'un sarcophage en marbre de la villa Montalto, qui a été publié par Clarac (*Musée de sculpt.*, pl. 524), Erato, placée à la droite de Melpomène, laisse descendre sa lyre jusqu'à terre et, de la main gauche, élève son plectrum. Son péplum, jeté sur l'épaule gauche, passe d'abord sous le sein et, revenant par l'épaule gauche, retombe en belle draperie. Le bas-relief du sarcophage des Muses, qui est au Louvre, nous la montre placée auprès d'Euterpe et la regardant, la main gauche appuyée sur un cippe. Sur l'un des côtés de ce même sarcophage, un homme barbu, assis sous une arcade, s'adresse à une femme debout, accoudée sur un cippe et dont le péplum couvre en partie la tête; on a cru que ces deux figures étaient Socrate et Erato. Une ravissante figure, pleine de grâce et d'animation, est l'Erato du célèbre bas-relief de l'*Apothéose d'Homère*, qui est au Musée britannique; placée derrière Euterpe, sur un terrain incliné représentant sans doute les pentes de l'Hélicon, elle danse, en ramenant d'une main son péplum sur le genou et en élevant la main gauche en l'air. On peut rapprocher de cette figure une très-belle statue d'Erato qui est au musée de Stockholm : la jeune Muse, couronnée d'une large bandelette qui retient sa chevelure, porte le pied droit en avant et ramène son manteau au-dessus de sa tête, qu'elle incline légèrement pour donner plus d'expression à sa danse. « Ce doit être là, dit Clarac, une des plus belles poses de la danse sérieuse antique; la sveltesse élégante du corps et l'animation de l'attitude se laissent parfaitement voir malgré l'abondance des draperies. »

Le musée de Madrid possède une statue d'Erato, faisant partie de la célèbre série des Muses que la reine Christine de Suède avait réunies à Rome, et qui furent achetées après sa mort par Philippe V; elle a les pieds posés l'un sur l'autre et tient sa lyre sur ses genoux. Un petit Amour, ayant à ses pieds un arc et un carquois, était autrefois placé sur la même base que cette muse; il faisait allusion sans doute à ce qu'Erato présidait à la poésie érotique. Au musée des Études, à Naples, est une statue d'Erato debout, vêtue d'une tunique à manches courtes garnies de petits boutons, soutenant de la main gauche sa lyre sur sa hanche et tenant le plectrum de la main droite; cette statue, de style romain, a été trouvée à Resina.

Le musée du Vatican renferme plusieurs statues d'Erato; l'une d'elles, qui décorait autrefois le jardin du Quirinal, a paru à quelques archéologues être un Apollon *citharède;* elle a beaucoup de ressemblance, en effet, avec l'*Apollon palatin* de Scopas, qui figure sur les médailles d'Antonin le Pieux et de Commode; l'habit est bien celui d'une femme, mais il a été donné quelquefois aussi au dieu de la musique et de la poésie. D'autres statues d'Erato se voient au Louvre, au musée de Dresde, au palais Barberini, etc. Elles ont été gravées, ainsi que celles que nous avons décrites, dans le *Musée de sculpture antique* de M. de Clarac. Un bas-relief du musée Chiaramonti, au Vatican, représente plusieurs Muses et deux poëtes : l'un de ces poëtes, assis devant Clio, serait Homère; l'autre, debout près d'une colonne, devant Erato assise et jouant de la lyre, serait Pindare, le prince de la poésie lyrique.

Les modernes ont souvent représenté Erato couronnée de myrte et de roses. Dans le tableau de Le Sueur, provenant de l'hôtel Lambert et qui est au Louvre (no 559), on voit Erato assise sur un tertre, les yeux levés vers le ciel, accompagnant sur la basse Melpomène qui chante. Edme Jeaurat a gravé, d'après Nic. Vleughels, une composition représentant *Erato et Euterpe*. Un tableau de Ch. Meynier, destiné à la décoration d'une galerie de Toulouse et représentant *Erato écrivant sous la dictée de l'Amour*, a été exposé au Salon de 1808 et gravé dans les *Annales du musée*, de Landon : la jeune Muse, assise sur un tertre gazonné, dans un bosquet verdoyant, se sert d'une flèche que Cupidon lui a donnée, pour tracer les vers amoureux que le petit dieu malin, debout près d'elle, lui murmure tout bas. Ce tableau a eu beaucoup de succès lors de son apparition. « Il est composé avec beaucoup d'art, exécuté avec un soin et une pureté extrêmes, dit Landon, et il est encore recommandable par la noblesse des mouvements, la correction du dessin, la beauté des draperies, la douceur du coloris et son effet piquant et gracieux. » Ce sont là de bien grandes qualités, et il y a probablement beaucoup à rabattre de ces éloges.

ÉRATOSTHÈNE, mathématicien, géographe et philosophe grec, né à Cyrène en 276 av. J.-C., mort vers 196. Suidas lui donne pour père un certain Aglaos; d'autres le font fils d'Ambrosius; la question a d'autant moins d'importance qu'Aglaos et Ambrosius ne sont connus ni l'un ni l'autre. Ses maîtres furent Ariston de Chios, Lysanias de Cyrène et Callimaque.

« Eratosthène, dit Montucla, fut un de ces hommes rares dont le génie étendu embrasse tous les genres de savoir : orateur, poëte, antiquaire, mathématicien et philosophe, il fut par quelques-uns nommé *Pentathlos*, nom qu'on donnait à l'athlète vainqueur dans les cinq luttes des jeux Olympiques. » On lui décerna aussi le nom de *second Platon*. D'autres, plus réservés, mais peut-être plus justes, le qualifièrent du nom de *Bêta* (deuxième lettre de l'alphabet grec), voulant signifier qu'il avait été second en tous les genres; toutefois, il fut certainement le premier parmi les astronomes ses contemporains ou ses devanciers.

Il vivait, dit-on, à Athènes, lorsque Ptolémée Evergète, sur la foi de sa renommée, l'appela à Alexandrie pour le mettre à la tête de la fameuse bibliothèque de cette ville. C'est très-probablement lui qui fit construire les grandes armilles dont se servirent si longtemps les astronomes de l'école d'Alexandrie. « Nous ne voyons qu'Eratosthène, dit Delambre, à qui nous puissions attribuer les armilles équatoriales, ou au moins la plus ancienne. Quant à l'armille solsticiale, on pourrait également en faire honneur à Eratosthène. Toutefois, il est bon de remarquer que Ptolémée ne dit pas expressément qu'elle ait existé. » Ces armilles étaient des cercles divisés, munis d'alidades et pouvant donner les angles à un douzième de degré près, c'est-à-dire à cinq minutes près.

Les deux observations les plus importantes d'Eratosthène, et qui se lient l'une à l'autre, eurent pour objet la détermination de l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur et la mesure de la circonférence de la terre. Une évaluation grossière de la grandeur du méridien terrestre, rapportée sans commentaires par Aristote, ne saurait enlever à Eratosthène la gloire d'avoir le premier recherché par des moyens rationnels la solution du plus important de tous les problèmes de la géodésie. Eratosthène, d'ailleurs, donna une mesure à peu près satisfaisante de la circonférence du globe, tandis que celle que donne Aristote est près de deux fois trop grande, si, comme il est naturel de le supposer, le stade que ce philosophe prend pour unité était le stade olympique.

Voici comment Eratosthène arriva à la détermination approximative de la longueur du méridien. Il avait trouvé que la différence des déclinaisons maximum et minimum du soleil était les $\frac{11}{83}$ de 360 degrés ou 47°42'40" à peu près, ce qui donnait 23°51'20" pour l'obliquité de l'écliptique, évaluation acceptée par Hipparque et Ptolémée.

Il était arrivé à ce résultat en mesurant à Alexandrie les hauteurs du soleil à midi, le jour du solstice d'été et le jour du solstice d'hiver. C'est donc cette recherche qui lui fit connaître qu'à Alexandrie, à midi, le jour du solstice d'été, le soleil n'était distant du zénith que de $\frac{1}{50}$ de la circonférence.

D'un autre côté, on savait qu'à Syène, dans la haute Egypte, le soleil passait au zénith à midi, le jour du solstice, puisque les fonds des puits y étaient directement éclairés ce jour-là par le soleil; la différence en latitude des deux villes était donc de $\frac{1}{50}$ de la circonférence; d'ailleurs, comme elles sont à peu près sur le même méridien, leur distance devait donner à peu près la longueur de $\frac{1}{50}$ de ce grand cercle de la sphère; or, des mesures commencées en Egypte par les ordres d'Alexandre et continuées sous ses successeurs, donnaient 5,000 stades pour la distance des deux villes; il fallait donc conclure de tous ces éléments que le méridien terrestre comprenait 50 fois 5,000 stades ou 250,000 stades. Eratosthène crut devoir adopter 252,000 stades.

M. Vincent a fait remarquer que le stade employé par Eratosthène devait être le stade égyptien de 300 coudées, et, le musée du Louvre contenant plusieurs étalons de coudées égyptiennes, il a voulu savoir ce que donnaient en mètres 252,000 stades. Il a trouvé 39,870,000 mètres. L'erreur d'Eratosthène ne serait donc que de 121,000 mètres. Nous croyons que si M. Vincent l'avait fermement voulu, il eût trouvé 400,000,000 mètres; il a préféré faire faire par Eratosthène la correction apportée par Biot et Arago à l'évaluation de Delambre et de Méchain. C'est méchant pour Biot et Arago; mais il est juste de remarquer que ces messieurs s'opposèrent toujours à l'entrée de M. Vincent à l'Académie des sciences.

Suivant Plutarque, Eratosthène attribuait 804 millions de stades à la distance qui nous sépare du soleil, et 780,000 stades à celle qui nous sépare de la lune. D'après Macrobe, il croyait le diamètre du soleil 27 fois seulement plus grand que celui de la terre.

Pappus cite d'Eratosthène un ouvrage qui aurait été intitulé : *De locis ad medietates*, et qui sans doute se rapportait au problème de la duplication du cube, dont on sait qu'il avait écrit l'histoire, dédiée à Ptolémée. Il avait imaginé un instrument, nommé par lui *mésolabe*, pour servir à l'insertion de deux moyennes proportionnelles, question à laquelle se ramènent également les deux problèmes de la duplication du cube et de la trisection de l'angle. Pappus indique la construction de ce mésolabe dans ses *Collections mathématiques*.

Eratosthène est encore célèbre par l'invention de son crible (*koskinon*), méthode bien connue pour trouver les nombres premiers, mais qui n'a, du reste, rien de remarquable.

Parmi ses autres travaux, les anciens faisaient grand cas de ses *Géographiques*. Cet ouvrage était divisé en cinq livres : le premier contenait une revue critique des ouvrages antérieurs sur le même sujet et l'énumération des diverses preuves de la sphéricité de la terre; dans le second livre se trouvait la mesure de la circonférence de la terre par la méthode exposée plus haut; les autres étaient consacrés à la géographie politique. On ignore si cet ouvrage contenait une carte du monde alors connu. Il n'en reste d'ailleurs que des fragments cités par Polybe, Strabon, Marcien, Pline et autres.

Sa *Chronographie*, où il essayait de fixer exactement les dates des principaux événements mentionnés par l'histoire, a été aussi très-appréciée de l'antiquité.

Parmi ses compositions purement littéraires, on remarquait le traité *Sur la vieille comédie attique*.

La liste complète des ouvrages attribués à Eratosthène, ainsi que tous les fragments qui nous restent de ses écrits, se trouve dans les *Eratosthenica* de Bernhardy (Berlin, 1822, in-8o).

ERAUSO (Doña Catalina DE), surnommée la **Nonne-lieutenant** (*monja-alferez*), femme célèbre par ses aventures, née à Saint-Sébastien-de-Guipuzcoa (Espagne) en 1592, d'une famille distinguée de la Biscaye, morte ou plutôt disparue en 1635. Son père était ancien capitaine et ses frères servirent aussi dans l'armée espagnole. Toute jeune, elle était si laide qu'on ne la garda avec ses sœurs que jusqu'à l'âge de quatre ans. En 1596, on la fit entrer au couvent des dominicaines de Saint-Sébastien-le-Vieux, dont une de ses tantes était la prieure, espérant qu'elle y prendrait le voile; mais Catalina était un diable incarné qui scandalisa tout le couvent et finit par s'en échapper (1607); elle avait alors quinze ans; elle vécut trois ou quatre jours dans les bois en se nourrissant d'herbes et de racines, et arriva enfin à Vittoria, où un professeur de belles-lettres, nommé Francisco de Ceralta, la prit à son service : il faut dire qu'elle avait pris des habits d'homme et avait coupé ses cheveux. Après trois mois, elle quitta son maître et gagna Valladolid, où elle entra comme *lacayo* (suivant, moitié page et moitié laquais), sous le nom de Francisco Loyola, chez un secrétaire d'Etat, nommé don Juan de Idiaquez. Le hasard amena un jour le propre père de Catalina chez don Juan de Idiaquez; effrayée, celle-ci prit son petit bagage et partit pour Bilbao, où elle fut arrêtée et emprisonnée pendant un mois pour avoir frappé des gamins qui la harcelaient. Elle se rendit ensuite à Espeltos, en Navarre, où elle servit deux ans. De là, elle osa retourner à Saint-Sébastien, sa ville natale, où elle faillit être reconnue. Enfin, après une excursion à Séville, elle s'embarqua comme mousse, assista à un combat naval, aborda à Carthagène des Indes, se rembarqua pour le Nombre-de-Dios et de là pour Panama. Enfin, après d'autres aventures, elle prit l'emploi de premier commis dans un magasin à Sana, dans le Pérou. Un duel, dans lequel elle tua son adversaire, la força encore à quitter cet emploi et le pays. A Lima, étant entrée chez un riche marchand, elle inspire à la fille de celui-ci une passion qui la force naturellement à se sauver encore. Elle s'engage alors dans une compagnie qu'on lève pour le Chili et qui se trouve commandée par son propre frère, don Miguel de Erauso, qui ne la reconnaît pas. Après un engagement avec les Indiens, où elle avait montré un grand courage, elle fut nommée *alferez* ou enseigne. Malheureusement, ses habitudes querelleuses la jetèrent souvent dans les plus grands embarras. Le jeune officier était fort galant avec les dames, sans abuser de ses victoires, et se gagnait tous les cœurs; avec les hommes, il montrait le caractère le plus hargneux et le plus insupportable. A cette époque de sa vie, les duels abondent; elle tue un de ses amis à la suite d'une querelle de jeu, puis un auditeur général qui veut l'arrêter; elle tue enfin, dans un duel nocturne et à son insu, son propre frère, don Miguel de Erauso. Elle réussit pourtant à s'échapper, au prix de beaucoup de peine et de mille souffrances, et parut successivement au Potosi, à la Plata, où ses duels, ses coups d'épée faillirent plusieurs fois la mettre à mal. A La Paz, elle fut condamnée à mort pour avoir tué un corrégidor, et ne se tira de ce mauvais pas qu'à l'aide d'un stratagème ingénieux. A Cuzco, à Lima, elle continue sa vie querelleuse et manque à son tour d'être tuée en duel. A Guamanga, se croyant près d'expirer, elle fait sa confession à l'évêque au pouvoir de qui elle est tombée; elle lui avoue son sexe et lui raconte son histoire. Celui-ci, touché, la fait entrer, aussitôt après sa guérison, au couvent de l'église Sainte-Claire de Guamanga. De ce couvent, elle passe à celui de la Très-Sainte-Trinité, à Lima, où elle reste deux ans et cinq mois; puis elle s'échappe et s'embarque pour l'Espagne. Après avoir abordé à Séville, elle traverse l'Espagne, où Philippe II lui donne une pension, puis elle visite la France. Elle avait repris son costume d'homme et ses habitudes de soudard; c'est dans cet équipage qu'elle se rendit à Rome, où elle n'arriva pas sans aventures. Le pape Urbain VIII lui fit bon accueil et le sénat l'inscrivit sur le livre de la ville comme citoyen romain. Le célèbre Pedro de La Valle, dans une lettre datée de Rome, le 11 juillet 1626, en fit alors le portrait que voici : « Elle est d'une taille haute et forte pour une femme, de manière qu'elle peut sembler un homme. De visage, elle n'est point laide, mais pas belle non plus. Ses cheveux sont noirs et courts comme ceux d'un homme et lui tombent sur le front, selon la mode actuelle. Elle s'habille comme un homme, à l'espagnole, porte bien l'épée, selon sa profession, et tient la tête un peu baissée, par suite plutôt des fatigues d'un soldat vaillant que de la vie indolente d'un citadin : c'est seulement aux mains qu'on peut reconnaître qu'elle est femme, car elle les a courtes et grasses, quoique robustes. » De Rome, Catalina se rendit à Naples, puis de là elle s'embarqua de nouveau pour les Indes et gagna le Mexique, en compagnie, dit l'histoire, d'un capucin. Le navire aborda devant la Vera-Cruz; la nuit était orageuse. Le capitaine descendit dans un canot avec Catalina et quelques officiers; quand on débarqua, on s'aperçut que l'héroïne avait disparu, et depuis on n'entendit jamais parler d'elle.

Catalina de Erauso a fait elle-même son autobiographie, qui ressemble plutôt à un roman de cape et d'épée qu'à la vie d'une femme. Elle ne cache pas, dans ce récit, qu'à plusieurs reprises, dans sa carrière orageuse, elle se fourvoya trop souvent dans la voie des spadassins et même des fripons. Il ne faut pas oublier cependant qu'elle fit, en plusieurs occasions, preuve de qualités extraordinaires.

ÉRAVATA, nom qu'on donne, dans la mythologie indienne, à l'éléphant céleste sur lequel est monté le dieu du ciel, Indra. Il était né de la mer, lorsque les dieux l'avaient barattée.

ÉRAVAY s. m. (é-ra-vè). Bot. Ricin de Guinée.

ÉRAX s. m. (é-rakss). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des asiles, comprenant une quarantaine d'espèces, qui appartiennent pour la plupart à l'Amérique.

ÉRAYÉ, ÉE (é-rè-ié) part. passé du v. Erayer : *Terre* ÉRAYÉE.

ÉRAYER v. a. ou tr. (é-rè-ié — du préf. *é*, et de *rayer*). Agric. Labourer les côtés du champ en commençant de façon que les deux premières tranches tombent dans les rigoles et que les deux dernières laissent une rigole ouverte au milieu de l'ados.

ERB (Mathias), en latin **Erbius**, statisticien allemand, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Quoique allemand, il était en rapports très-intimes avec les réformateurs de la Suisse. Erb s'occupa principalement de statistique religieuse. Son ouvrage capital a pour titre : *Statistique de la religion turque depuis son commencement et combien de pays elle a détachés du christianisme en 266 ans* (Zurich, 1566, in-8o).

ERB (Jean), théologien suisse, né à Thun, vivait au XVIIe siècle. Il fut pasteur à Oberberg (canton de Berne), et publia à Bâle et à Berne plusieurs ouvrages de théologie, la plupart dans le genre allégorique et mystique mis à la mode par les Anglais. Nous citerons de lui : *Repos des saints* (1673); *Pensées* (1677); *Miroir de l'amour conjugal* (1677); un *Calendrier perpétuel* et des traductions de l'anglais.

ERB (le P. Anselme), écrivain allemand, né à Ratisbonne en 1688. Admis dans l'ordre des bénédictins, il s'adonna à l'enseignement de la rhétorique, de la philosophie et de la théologie dans plusieurs monastères; devint, en 1728, recteur et professeur de droit civil à Freisingue, puis fut abbé d'Ottobeuern. Ses principaux ouvrages sont : *Scientiarum prodromus seu selectæ quæstiones ex Prolegomenis* (1722, in-8o); *Forum sacrum casuum reservatorum* (1726, in-8o).

ERBA, ville du royaume d'Italie, province et à 11 kilom. E. de Côme, sur la route de cette ville à Bergame, ch.-l. de mandement; 1,621 hab. Erba est située entre les lacs d'Alserio et de Pusiano et à peu de distance de la rivière du Lambro et de l'emplacement de l'ancien *Liciniforum*, dont parle Pline. Dans

les environs, s'ouvre une caverne appelée *Buco del Piombo*.

ERBABE s. m. (èr-ba-be). Violon arabe qui n'a qu'une corde.

ERBACH, en latin *Erpachium*, ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, à 40 kilom. S.-E. de Darmstadt, sur le Mimling; 2,000 hab. Tannerie; fabrication de draps et d'armes; typographie. Commerce de laine et de bestiaux. Cette ville fut donnée par Louis le Débonnaire à Eginhard. Les comtes d'Erbach prétendent descendre par les femmes de l'empereur Charlemagne, parce que, selon la tradition, Eginhard épousa la princesse Emma. Leur château, construit au siècle dernier, est flanqué d'une énorme tour à laquelle on attribue une origine romaine. « On remarque surtout à l'intérieur, dit M. Adolphe Joanne, le *Rittersaal* ou salle des Chevaliers, bâtie dans le style gothique, ornée de beaux vitraux de couleur (du XIIIe au XVIIe siècle), et contenant, outre des trophées d'armes, une riche collection d'armures. On monte par quelques degrés de la salle des Chevaliers à la chapelle, qui contient les monuments de plusieurs membres de la famille d'Erbach, près desquels reposent Eginhard et sa femme. En face de la salle des Chevaliers se trouve le *Gewehrkrammer* (la Chambre des armes), qui renferme une collection d'armes de tous les peuples et de toutes les époques. Au-dessus est une collection d'antiquités grecques et romaines, de vases étrusques et d'antiquités égyptiennes. Enfin, près du château, on remarque les restes d'une ancienne maison de templiers. »

La famille d'Erbach se bifurqua en 1324 et forma deux branches principales, celle d'Erbach et celle de Furstenau. La première s'éteignit en 1502, en la personne d'Erasme, comte d'Erbach; la seconde s'était subdivisée, après sa naissance, en deux rameaux, dont le premier finit en 1531. Le second, seul survivant de toute la famille, était représenté au milieu du XVIIe par George-Albert, comte d'Erbach, dont les deux fils formèrent de nouveau, l'un une ligne d'Erbach, l'autre une ligne de Furstenau. Celle d'Erbach s'éteignit en 1731. Celle de Furstenau a donné les trois rameaux qui existent aujourd'hui, celui d'Erbach-Erbach, celui d'Erbach-Furstenau et celui d'Erbach-Schoenberg.

ERBACH (Chrétien), musicien allemand, né à Algesheim en 1560, mort vers 1630. Il devint organiste et membre du grand conseil à Augsbourg. Fétis le considère comme un des créateurs de la musique allemande. Il a composé : *Cantus musicus ad Ecclesiæ catholicæ usum* (Augsbourg, 1600); *Cantionum sacrarum liber secundus* (Augsbourg, 1604).

ERBACH-SCHOENBERG (Charles-Eugène, comte D'), général autrichien, né dans le comté d'Erbach en 1732, mort en 1816. A l'âge de seize ans, il entra au service de l'Autriche. Après être monté rapidement de grade en grade, il fut fait lieutenant-colonel en 1769, général-major en 1783 et lieutenant-feld-maréchal peu de temps après. L'intrépidité de la division qu'il commandait au siège de Valenciennes amena la reddition de cette ville. Il se distingua de même dans toutes les guerres qui suivirent jusqu'en 1796, toujours le premier à l'attaque et le dernier à la retraite; mais il quitta à cette époque le service de l'Autriche avec le grade de grand-maître de l'artillerie, et, quelques années après, il succéda à son frère dans le gouvernement du comté d'Erbach. Aucun acte important ne signala sa nouvelle carrière.

ERBAGE s. m. (èr-ba-ge). Mar. Drap grossier dont étaient habillés les forçats à bord des anciennes galères.

ERBEN (Charles-Jaromir), historien tchèque, né à Miletin (Bohême) en 1811. Archiviste de la ville de Prague depuis 1851, il s'est fait une place remarquable dans l'histoire littéraire de son pays, par plusieurs publications qui ont toutes trait à la littérature nationale tchèque, et qui ont contribué notablement à entretenir et à activer l'essor que cette littérature a pris depuis un demi-siècle. On lui doit, entre autres ouvrages : *Chants nationaux* (1842-1845, 3 vol.); *Chronique de Prague*, de Bartosch (1851); *Gerbe de récits populaires* (1852); *Voyage de Haraut de Polschitz dans la terre promise et en Egypte* (1854, t. Ier); *Regesta diplomatica necnon epi[illegible] Bohemæ et Moraviæ ab anno* 600 *ad annum* 1253 (1855).

ERBID s. m. (èr-bidd). Mythol. parse. Initié au culte créé par Zoroastre.

ERBIGNY DE THIBOUVILLE, poëte français, né à Rouen en 1695, mort à Thibouville (Eure) en 1770. Il vécut dans l'intimité de Fontenelle, composa des chansons, des épigrammes et des madrigaux. Il avait aussi écrit dans sa jeunesse un poëme intitulé : l'*Art d'aimer*, lequel se trouve dans les *Œuvres de l'abbé Grécourt* (4 vol. in-12).

ERBIL, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Al-Djezireh, pachalik et à 95 kilom. E. de Mossoul; 5,[illegible] hab. Cette ville, appelée aussi Arbil, occupe l'emplacement de l'ancienne [illegible] élèbre dans l'antiquité par la [illegible] lexandre sur Darius.

ERBIN s. m. (èr-bain). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de canche.

ERBINE s. f. (èr-bi-ne — rad. *erbium*). Minér. Oxyde d'erbium naturel.

— Encycl. L'*erbine* a été découverte en 1843 par Mosander. Son nom a été tiré du nom d'Ytterby, localité où l'on trouve la *gadolinite*, minéral qui renferme l'*erbine* mélangée d'yttria et de terbine. Ces trois terres, qui ont été confondues sous le nom commun d'yttria, diffèrent entre elles par leur pouvoir basique, qui est le plus faible dans l'*erbine*. Toutefois on n'a encore fait connaître aucune méthode satisfaisante de séparation pour ces corps. On effectue une séparation partielle, en soumettant la solution aqueuse de leurs nitrates à une précipitation fractionnée au moyen de l'ammoniaque, ou la solution aqueuse de leurs sulfates à une précipitation fractionnée au moyen du bioxalate de potasse. L'*erbine* se précipite la première, la terbine ensuite et l'yttria en dernier lieu (V. YTTRIUM).

ERBIUM s. m. (èr-bi-omm — de *Ytterby*, localité où l'erbine a été découverte). Chim. et minér. Métal rare dont l'erbine est l'oxyde.

— Encycl. Chim. V. YTTRIUM.

ERBRAY, bourg et commune de France (Loire-Inférieure), cant. de Saint-Julien-de-Vouvantes, arrond. et à 9 kilom. S.-E. de Châteaubriant; pop. aggl. 272 hab. — pop. tot. 2,970 hab. Minerai de fer, carrières de grès quartzeux; fours à chaux, poterie.

ERBUE s. f. (èr-bû). Techn. Fondant argileux que l'on mêle au minerai de fer pour en faciliter la fusion.

— Agric. Nom donné aux terres arables formées en grande partie de silice, mélangées d'une petite quantité d'argile, et où la chaux manque souvent complètement.

ERBUSCO, bourg d'Italie, prov. et à 18 kilom. N.-O. de Brescia; 2,774 hab. Distilleries d'eau-de-vie.

ERCÉ, village et commune de France (Ariége), cant. d'Oust, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Girons; pop. aggl. 915 hab. — pop. tot. 3,321 hab. Hôpital. Deux églises, l'une romane, l'autre moderne.

ERCÉNY ou **ERCSENI**, ville d'Autriche, en Hongrie, comitat de Stuhlweissemburg, sur le Danube; 3,500 hab. Station des bateaux à vapeur; fabrique d'huile de colza la plus considérable de la Hongrie; vinaigrerie, distillerie d'eau-de-vie. Culture de la garance, du chardon à carder, de l'anis, etc. On y remarque un vieux château et cinq églises, où chaque année les pèlerins se rendent en foule. Dans les environs s'élevait la ville appelée Salina par les Romains.

ERCHAMBERT, historien français, mort vers 740. Il a écrit un abrégé de l'histoire de France de 613 à 737, important surtout par les notions qu'il donne sur les maires du palais de cette période. Cet abrégé a été publié dans le *Corpus Franciæ historiæ* de Marquard Freher (Hanovre, 1613), dans les *Historiæ Francorum scriptores* de du Chesne (Paris, 1636), et dans l'*Appendice aux œuvres de Grégoire de Tours* de dom Ruinard (Paris, 1699, in-fol.).

ERCHEMBERT ou **ERCHEMPERT**, historien lombard du Xe siècle. Il était descendant des ducs de Bénévent. A l'âge de vingt-cinq ans, il entra chez les bénédictins du Mont-Cassin, fut quelque temps abbé et écrivit une chronique lombarde qui s'est perdue, et un abrégé de la même histoire, de 774 à 888, plusieurs fois imprimé dans diverses compilations. On attribue à Erchembert d'autres ouvrages, notamment une *Vie de Landulfe Ier*, en vers; *De Ismaelitarum incursione*, etc.

ERCHENGER, **ERKANGER** ou **ERCKANGER**, duc de Souabe, mort en 917. S'étant, lui et son frère Berthold, pris de querelle avec Salomon, archevêque de Constance et abbé de Saint-Gall, ils l'obligèrent à s'enfuir de ses Etats. Le prélat implora l'assistance de l'empereur Arnould, qui fit prisonniers ses persécuteurs et ne les relâcha que sur les instances de Salomon. Ces deux frères entreprenants ne tardèrent pas à s'emparer de la Souabe, dont Erchenger se créa duc, et battirent l'empereur Conrad Ier, auquel ils donnèrent ensuite leur sœur en mariage. Quelque temps après, Erchenger s'empara de l'archevêque Salomon, son généreux ennemi; il l'aurait fait périr si le prélat n'avait été promptement secouru par Conrad, qui marcha contre son beau-frère, le battit et l'exila. Mais, profitant de quelques embarras survenus à Conrad, Erchenger prit les armes, battit l'empereur à Walwis et se donna le titre de duc d'Allemagne. Conrad le fit condamner à mort dans un concile, ainsi que son frère et son neveu Luitfrid. Ils furent décapités et tous leurs biens confisqués.

ERCHINOALD ou **ERKINOALD**, maire de Neustrie, mort en 656. Après la mort d'Ega (640), il devint maire du palais de Neustrie, fit épouser au jeune roi Clovis II une esclave saxonne nommée Bathilde, prit en main le gouvernement de la Bourgogne et de l'Austrasie après la mort de Sigebert II (656), et se fit aimer du peuple et des grands par l'habileté de son administration. Lorsque Clovis II mourut (657), Erchinoald, de concert avec Bathilde, continua à gouverner au nom des trois fils du roi défunt, Clotaire, Childéric et Thierry, qui reçurent le titre de rois. Erchinoald eut pour successeur Ebroïn.

ERCILDOUNE, village d'Ecosse. V. EARLSTOWN.

ERCILIE s. f. (èr-si-lî). Bot. Genre de plantes grimpantes, de la famille des phytolaccées, comprenant une seule espèce qui croît au Pérou.

ERCILLA Y ARTEAGA (Fortunio-Garcia DE), jurisconsulte espagnol du XVIe siècle. Il fit ses études à Bologne et à Pise, fut appelé en Espagne par Charles-Quint et devint régent du conseil de Navarre. Il a écrit : *Commentarium in titulum Pandectorum de pactis; De ultimo fine utriusque juris*, etc.

ERCILLA Y ZUNIGA (don Alonso DE), poëte espagnol, le seul qui ait doté l'Espagne d'une grande épopée, né à Madrid en 1533, mort en 1596. Il appartenait à une des grandes familles de Biscaye. Son père, Garcia de Ercilla, fut un jurisconsulte distingué, à Valladolid; son second nom, plus illustre dans le livre de la noblesse espagnole et sous lequel il est toujours désigné dans les chroniques de son temps, lui venait de sa mère, Leonor de Zuniga. Un de ses frères fut abbé de Hormedes et grand aumônier de la reine Anne d'Autriche. Le jeune Alonso fut placé comme page auprès de l'infant don Felipe, fils de Charles-Quint, et accompagna, dans ses voyages à travers l'Europe, le futur roi d'Espagne; il le suivit en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche. Il résida à Bruxelles, avec la cour du jeune prince, envoyé par son père en Brabant, et y fit une figure assez importante pour que le chroniqueur Esteban Calvete le désigne, parmi la suite de Philippe, sous le nom de Alonso de Zuniga. En Angleterre, il assista au mariage de l'infant avec la princesse Marie (1554), et ici se place l'événement qui peut-être influa le plus sur sa destinée poétique. On parla d'organiser une expédition contre les Araucos, petite peuplade du Chili, très-guerrière, soulevée contre les conquérants espagnols. Alonso de Ercilla, esprit fin et cultivé, doué d'une imagination vive et en même temps d'une humeur belliqueuse, mû par le désir de visiter ces contrées lointaines et en même temps de se distinguer par quelque action d'éclat, demanda à accompagner dans cette expédition le capitaine Aldrete, qui devait en être le chef. Aldrete était un de ces vaillants conquérants du nouveau monde, déjà signalé par ses campagnes au Pérou. Philippe laissa partir son jeune page; Ercilla avait alors vingt et un ans. Il prit part à tous les faits d'armes de cette rude campagne; mais une bien autre gloire que la gloire militaire lui était réservée. Son vrai titre à l'attention de la postérité est le poëme que lui inspirèrent ces régions inconnues, ces mœurs sauvages, et, par moments, son admiration pour le courage de ces héros que l'Espagne appelait des rebelles. A la fois soldat et poëte, il entreprit de retracer les luttes opiniâtres dont il était le témoin, de peindre les grandioses paysages qui se déroulaient chaque jour devant lui. Ecrivant la nuit, comme il l'a dit lui-même, ce qu'il avait vu le jour, il composa ainsi, sous la tente, son grand poëme, la *Araucana*, au fur et à mesure que se déroulaient les événements. Ce mode de travail excuse les imperfections du plan et donne la raison de la sécheresse de certains détails, à côté de l'exubérance de certains autres. Ce qui, dans la *Araucana*, séduit le plus Voltaire est un morceau oratoire très-travaillé, qu'il compare à l'un des plus beaux morceaux d'Homère; mais ce qui nous touche bien davantage aujourd'hui, c'est la description de ces splendides paysages chiliens, la peinture de ces mœurs rudes, si nouvelles et si étranges pour le jeune page de Philippe II. Malheureusement, Ercilla ne sut pas, nous le répétons, éviter les défauts de proportion, et il échoua devant le grand écueil de ces sortes de compositions, la monotonie. Tantôt il concentre l'intérêt sur les Espagnols, les conquérants, tantôt sur les Araucos rebelles; puis il s'égare dans des fictions épisodiques. Toujours grave, sévère, cherchant à écrire l'histoire, il s'interdit la grâce; on ne trouve dans son poëme ni une Armide ni une Clorinde. A son départ d'Espagne, il ne connaissait que l'*Iliade*, et il cherche visiblement à l'imiter; depuis, il lut la *Jérusalem délivrée*, l'Arioste même, et son inspiration subit les influences de ces lectures. De là un certain décousu du style.

Quoi qu'il en soit de ces imperfections, la *Araucana* est une grande œuvre et le premier poëme épique digne de ce nom en Espagne. Voltaire la place à côté de la *Gerusalemme liberata*. Ercilla ne la publia qu'à son retour en Espagne, en 1569. Il lui était survenu au Chili quelques aventures. Après une périlleuse excursion tentée à la tête d'une dizaine de compagnons, en pirogue, dans les terres alors inconnues qui bordent le détroit de Magellan, il revint au camp, comme on y célébrait par des joutes, des jeux d'armes, l'abdication de Charles-Quint et l'avénement de Philippe II. Une rixe s'éleva au milieu de ces joutes, qui ne devaient être que courtoises, on tira les épées, quelques morts restèrent sur le champ. Le capitaine général crut devoir sévir : Ercilla fut condamné à mort. Il en fut quitte néanmoins pour une prison un peu rigoureuse et on l'éloigna du théâtre de la guerre. A Lima, où il se rendit, il se joignit à une expédition dirigée contre un capitaine espagnol, don Lope de Aguine, qui, s'étant mis à la tête d'une troupe de rebelles, essayait de se conquérir une petite royauté; la sédition apaisée, Ercilla, rentré à Lima, tomba malade, et, ayant encore une fois échappé à la mort, il se décida à rentrer dans sa patrie (1561). De cette date à celle de 1570, où il se marie, il paraît avoir surtout passé sa vie en voyages, achevant et perfectionnant son poëme, qu'il fit paraître seulement en 1569. Il visita la France, l'Italie, les pays du Danube. Revenu à Madrid, il s'y maria avec dona Maria de Bazan, marquise d'Ugarte, dame d'honneur de la reine Isabelle. Ercilla accompagna à Prague le prince Rodolphe, qui avait servi de parrain à son mariage; mais, mauvais courtisan, il ne sut pas faire fortune. Il était d'une telle timidité, malgré son esprit aventureux et ses idées chevaleresques, que Philippe II, à la cour duquel il revint, avait coutume de lui dire : *Don Alonso, habladme por escrito* (Don Alonso, parlez-moi par écrit). Sa défiance de lui-même et son peu d'assurance le faisaient balbutier en présence de ce prince, avec qui il avait été élevé. Il n'eut pas d'enfants de son mariage, mais il avait eu auparavant, d'une de ses nombreuses intrigues amoureuses, une fille naturelle, Margarita de Zuniga, dame d'honneur de la reine doña Maria; elle épousa don Fadrique de Portugal, grand écuyer de l'impératrice. Ercilla vécut jusqu'en 1596; la mort le surprit comme il écrivait un nouveau poëme, resté inachevé et inédit, sur *Alvar de Bazan*, un des ancêtres de sa femme. Ses compatriotes le considèrent comme l'Homère espagnol. Cervantes a dit de lui : « Dans le vers héroïque, il fut le premier qui honora sa patrie, et il reste peut-être le dernier. »

ERCINITE s. f. (èr-si-ni-te). Minér. V. ERCYNITE.

ERCKMANN-CHATRIAN, romanciers français, qu'une constante collaboration a confondus en une seule personnalité, nés tous deux dans le département de la Meurthe : M. Emile ERCKMANN, à Phalsbourg, le 20 mai 1822, et M. Alexandre CHATRIAN, à Soldatenthal, hameau forestier de la commune d'Abreschviller, le 18 décembre 1826. Le père du premier était libraire; celui du second descendait d'une de ces familles italiennes attirées en France par Colbert pour y fonder l'industrie de la verrerie. Privé de sa mère, Erckmann, enfant sombre et sauvage, fut placé comme interne au collége communal de sa ville natale. Ses études terminées, il vint à Paris en 1842, dans le dessein ou plutôt sous le prétexte d'y faire son droit; il ne lui fallut pas moins de cinq ans pour franchir les deux premiers examens; il ne passa le troisième qu'en 1857; c'était assez, il en resta là. On le voit, ce n'était pas l'Ecole de droit qui avait ses préférences; en revanche, il s'oubliait volontiers au Collége de France et à la Sorbonne. Dès 1843, il avait publié une brochure sur le *Recrutement militaire*. Ramené, en 1847, à Phalsbourg, par une maladie grave, il s'était essayé pendant les loisirs de sa convalescence sur divers sujets littéraires. Le hasard, sous la figure d'un professeur de rhétorique dont il avait été l'élève, M. Perrot, le mit à cette époque en relation avec M. Chatrian, alors maître d'étude au collége de Phalsbourg. M. Chatrian avait été destiné par sa famille à l'industrie de la verrerie, dans laquelle ses ancêtres s'étaient acquis du renom et qu'exerçait son père. Déjà il touchait à une belle position dans les verreries de Belgique, où il était allé en 1844, lorsque, tourmenté par le goût des lettres, il entra, contre le gré de ses parents, en qualité de maître d'étude au collége de Phalsbourg; c'était là qu'il avait fait quelques classes après avoir reçu les premiers éléments d'un vicaire de campagne, à qui son père l'avait confié dans sa première enfance. L'amitié et la collaboration de MM. Erckmann-Chatrian date de leur rencontre. Désormais leurs deux noms n'en formeront plus qu'un; deux plumes jumelles, couple mystérieux, mettront sous la même raison sociale le travail encore obscur, l'effort inaperçu d'où surgira ce romancier double, cette intelligence géminée dont s'honore aujourd'hui notre littérature. A partir de ce moment, la biographie de M. Erckmann est aussi celle de M. Chatrian. La science pourrait peut-être opérer la section des frères siamois; mais la critique ne pourrait diviser ces deux esprits qui, en faisant conjonction, ont produit des œuvres d'une unité si parfaite.

L'étudiant était revenu à Paris au moment de la révolution de Février pour y continuer son droit; le jeune maître d'études n'avait pas tardé à l'y rejoindre. Pour vivre, il demanda et obtint un emploi dans les bureaux du chemin de fer de l'Est. Les débuts des deux amis furent obscurs et pénibles. Le *Démocrate du Rhin* donna l'hospitalité, dès 1848, à leurs premiers essais. Ils travaillaient en même temps à un drame : le *Chasseur des ruines*, reçu à correction par l'Ambigu, et qui ne fut pas joué, par suite du refus des auteurs de faire les changements demandés. Le théâtre de Strasbourg, en revanche, monta l'*Alsace en* 1814, supprimé par le préfet à la seconde représentation. Ils avaient acquis déjà cette unité de style et de conception qui fit que, pendant longtemps, on ignora la double origine de leurs productions. S'attachant à peindre les goûts, les habitudes et

les mœurs de leurs compatriotes d'Alsace, ils écrivirent des romans et des nouvelles qui, pour la plupart, ont été depuis très-goûtés en volumes : *Schinderhannes*, les *Brigands des Vosges*, le *Requiem du corbeau*, l'*Auberge des trois pendus*, le *Chant de la tonne*, etc. Ces ouvrages, enfouis longtemps dans les cartons des journaux, eurent beaucoup de peine à voir le jour ; l'*Artiste*, puis la *Revue de Paris* en insérèrent enfin quelques-uns. Ecrits dans la manière sombre et terrible, ils renouvelaient le genre fantastique, le genre hoffmannesque. L'*Illustre docteur Mathéus* (1859, in-18) fut le premier succès de MM. Erckmann-Chatrian. Quelques contes qui terminent le volume, l'*Œil invisible*, le *Bourgmestre en bouteille*, la *Tresse noire*, etc., sont une véritable importation d'outre-Rhin. Dans les *Contes fantastiques* (1860, in-18; 1868, 2e édit.), composés de quatorze récits, le rêve et le cauchemar d'Hoffmann atteignent toutes les hardiesses, toutes les folies, toutes les terreurs. Grande est la dépense de talent dans ce livre, mais la raison humaine n'en fera pas son bréviaire. Les *Contes de la montagne* (in-18), publiés la même année, se rattachent par quelques points au même genre, se complaisant dans ces inventions où l'élément surnaturel n'ôte rien d'ailleurs à la variété des scènes et des cadres. Voyant de plus en plus le succès venir les encourager dans cette voie, MM. Erckmann-Chatrian continuèrent de refléter les mœurs de leur pays dans de petites photographies patientes, minutieuses, où la raillerie n'est pas précisément aussi légère que celle de nos conteurs français, et où la naïveté est parfois un peu lourde.

Nous avons étudié à part chacune des productions principales de MM. Erckmann-Chatrian ; nous ne ferons ici que les mentionner, renvoyant le lecteur aux titres des ouvrages mêmes. Les *Contes des bords du Rhin* (in-18), les *Contes populaires* (1866, in-18), ont réuni depuis ceux de ces récits qui, comme *Maître Daniel Roch* (1863, in-18; 1869, 2e édit.), l'*Ami Fritz* (1864, in-18; 1868, 3e édit.), la *Maison forestière* (1866, in-18), n'avaient pas l'étendue suffisante pour composer des volumes séparés. Nous rappellerons les *Confidences d'un joueur de clarinette*, la *Taverne du jambon de Mayence*, le *Rêve d'Aloïus*, et enfin le *Juif polonais*, écrit dans la forme dialoguée, et que le théâtre de Cluny a transporté sur sa scène, en juin 1869, avec beaucoup de succès. Le *Fou Yegof, épisode de l'invasion* (1862, in-18), bientôt suivi de *Madame Thérèse* ou les *Volontaires de 92* (1864, in-18; 1869, 14e édit.), de l'*Histoire d'un conscrit de 1813* (1864, in-18; 1869, 25e édit.), de *Waterloo* (1865, in-18), montrèrent que le talent de MM. Erckmann-Chatrian était susceptible de prendre un essor plus puissant. Ces quatre romans, réimprimés sous le titre générique de *Romans nationaux*, devaient avoir, grâce au souffle de républicanisme et de liberté qui les anime, un franc et large succès. Ils devinrent en peu de temps populaires à ce point que les éditions, tant sous le format in-18 que sous le format grand in-8o illustré, se succédèrent avec une rapidité véritablement extraordinaire. Les auteurs avaient trouvé dans les épisodes de notre histoire nationale moderne un élément d'intérêt dramatique bien autrement saisissant que toutes les combinaisons de l'imagination.

Après *Waterloo*, signalons l'*Invasion*, la première en date parmi les œuvres qui composent la série des *Romans nationaux*. L'*Invasion* retrace la lutte des montagnards vosgiens contre les alliés. 450,000 Allemands, Suédois et Russes ont franchi le Rhin. Les débris de notre armée, décimés par le typhus et réduits à des cadres, battent en retraite sur toute la ligne. Ils se retirent en Lorraine, abandonnant les défilés des Vosges, qu'il était pourtant si facile de défendre. L'ennemi est au pied des montagnes. Va-t-il donc franchir, sans brûler une cartouche, ces Thermopyles françaises? Non! à la voix du sabotier Hullin, un ancien volontaire de 1792, tous se lèvent : schlitteurs, flotteurs, bûcherons, ségars, contrebandiers. Une mêlée furieuse s'engage dans les gorges bleuâtres ou grouille l'Autrichien. Pendant quatre jours, cette poignée d'hommes arrête les 60,000 soldats de Schwartzemberg. Mais l'héroïsme succombe par la trahison, et les Croates envahissent la Lorraine.

Waterloo, qui se relie au *Conscrit*, pourrait avoir pour épigraphe ce cri de l'auteur des *Iambes* : « Sois maudit, ô Napoléon ! »

Les nations sont oublieuses des impressions qui ont accueilli les faits de leur histoire à mesure que ces faits s'accomplissent. Les traces des larmes répandues et du sang versé, du meurtre et du pillage, des grandes secousses et des profondes douleurs disparaissent peu à peu ; qui songe à la famille détruite dans ses fondements, à la jeunesse brisée dans sa fleur, à l'immoralité du succès pénétrant le cœur des masses et l'entraînant aux extrêmes limites de l'insensibilité et de la barbarie? Arrivent les chantres épiques qui égrènent toutes ces horreurs en perles de gloire et abusent les générations nouvelles ; toutes ces vies humaines fauchées en quelques heures ne leur arrachent pas une larme de pitié ; ils n'en ont que pour les moindres accidents de l'idole, comme ils n'ont d'admiration que pour ses insatiables désirs d'envahissement, de domination et de tuerie. Ils planent, disent-ils, au-dessus de ce qu'ils appellent notre terre à terre, pour juger des choses en grand. Des hauteurs chimériques où ces lumineux esprits s'envolent en habits de sénateurs ou de favoris du palais, ils distribuent à César et à ses complices les palmes de l'immortalité. Celui qui a fait que, pour son ambition personnelle, des milliers d'hommes se sont rués sur des milliers d'hommes, qui a laissé, en fin de compte, l'héritage glorieux de la Révolution française, notre France si belle, si glorieuse, si respectée, en proie aux outrages de l'étranger et aux violences des ennemis de sa liberté, est livré par eux à l'éternelle contemplation des peuples. Ce n'est pas seulement un héros, c'est un dieu. MM. Erckmann-Chatrian, comme tous les cœurs droits et sincères, se sont révoltés juste à l'heure où la vérité se fait sur nos malheurs, où le peuple, ivre trop longtemps de toute cette vapeur de sang qui monte du premier Empire, reprend possession de lui-même ; à cette heure où, dans sa raison souveraine, chacun de nous met un doigt justicier sur les maculatures de cette « gloire de sauvage, » ils ont écrit ces livres qui seront leur honneur éternel ; ils ont pris d'en bas les grands événements — comme il faut les prendre — et ils ont accompli une œuvre de justice et de vérité, dont l'utilité est incontestable. Utilité est le mot, car ces événements excitèrent chez les contemporains des sentiments qui trop vite, grâce au gouvernement honni de la Restauration, ont fait place dans les masses à des sentiments contraires. Les deux collaborateurs auront eu le mérite très-grand d'avoir fait contre la guerre les plus éloquents plaidoyers qui se soient encore vus, et d'avoir popularisé pour cet art de bestiale destruction, auquel on a attaché l'idée de la gloire, une horreur qui portera ses fruits. Nous en avons pour garant l'immense succès des *Romans nationaux*.

Une fois dans cette voie civilisatrice, MM. Erckmann-Chatrian n'ont pas voulu s'arrêter ; ils ont successivement ajouté à ces pages, d'une portée si précieuse au point de vue de la raison humaine, l'*Histoire d'un homme du peuple* (1865, in-18) ; la *Guerre* (1866, in-18) ; le *Blocus*, épisode de la fin de l'Empire (1867, in-18 ; 10e édit. dans la même année) ; *Histoire d'un paysan*, 1789, l'*An Ier de la République française* (1868, in-18 ; 1869, 10e édit.) ; *Histoire d'un paysan*, 2e partie ; la *Patrie en danger*, 1792 (1869, 2 vol. in-18).

L'*Histoire d'un homme du peuple* se rattache seule à l'époque actuelle. Le héros, orphelin élevé à Saverne par la charité, va à l'école, entre en apprentissage chez un menuisier, et vient comme ouvrier à Paris, où il est mêlé à la vie des classes laborieuses. Il prend part à la révolution de 1848 et la raconte ; mais on sent que les auteurs sont moins sur leur terrain à Paris qu'en Alsace. Les scènes publiées sous ce titre : la *Guerre*, s'attaquent à ce massacre convenu par la diplomatie et réhabilité par les *Te Deum*, à ce duel officiel des armées que nous verrons se renouveler tant que des rois pourront se jouer entre eux de la vie des peuples. Il n'y a pas d'autre lien entre les divers épisodes dont se compose l'ouvrage que cette grande idée mère. Dans leur ensemble, c'est encore une courageuse protestation contre l'effusion du sang, contre les désastres inséparables des grands antagonismes armés. Dans le *Blocus*, il s'agit du blocus de Phalsbourg en 1814. Quant à l'*Histoire d'un paysan*, c'est un vieux paysan qui la raconte, simplement, naïvement ; dans son langage rustique, il nous montre l'état du peuple avant 89 et le réveil de la nation jusqu'aux états généraux. Savez-vous pourquoi cet homme, presque centenaire, entreprend ce récit? Ecoutez-le : « Et dire que des fils du peuple, des Gros-Jacques, des Gros-Jean, des Guillot écrivent dans leurs gazettes que la Révolution a tout perdu ; que nous étions bien plus heureux, bien plus honnêtes avant 1789 ! Canailles ! Chaque fois qu'une de ces gazettes me tombe sous la main, j'en tremble de colère. Michel a beau me dire : « Mais, grand-père, pour- » quoi donc te fâcher? Ces gens-là sont payés » pour tromper le peuple, pour le ramener » dans la bêtise ; c'est leur état, c'est le ga- » gne-pain de ces pauvres diables!... » Je réponds : « Non ! nous en avons fusillé par dou- » zaines de 1792 à 1799 qui valaient mille fois » mieux que ceux-ci ; c'étaient des nobles, » des soldats de Condé ; ils défendaient leur » cause ! Mais trahir père, mère, enfants, pa- » trie, pour se remplir la panse, c'est trop » fort!... » J'ai donc résolu d'écrire cette histoire, — l'*Histoire d'un paysan*, — pour détruire ce venin et montrer aux gens ce que nous avons souffert. » Après avoir expliqué la formation de la commune ; comment, attirés par les promesses d'un prince et sur la foi de sa parole, bourgeois et paysans sont venus s'établir sur le territoire, avec une foule de priviléges, de droits et d'exemptions, après quoi ils furent vendus comme un troupeau à la maison de Lorraine, qui les gratifia de toutes les servitudes seigneuriales, le vieux paysan raconte sa propre histoire. On voit naître la Révolution, et l'on comprend par suite de quels revirements un pauvre serf d'avant 1789 peut dire aujourd'hui : « J'ai mon petit-fils Jacques à l'Ecole polytechnique ; j'ai ma petite-fille Christine mariée avec l'inspecteur des forêts Martin, un homme rempli de bon sens ; mon autre petite-fille Juliette est mariée avec le commandant du génie Forbin, et le dernier, Michel, celui que j'aime pour ainsi dire le plus, parce qu'il est le dernier, veut être médecin. Il s'est déjà fait recevoir bachelier l'année dernière à Nancy ; pourvu qu'il travaille, tout ira bien. Tout cela, je le dois à la Révolution. Avant 1789, je n'aurais rien eu ; j'aurais travaillé toute ma vie pour le seigneur et le couvent. »

Tels sont les livres de la seconde *manière* de MM. Erckmann-Chatrian. Le peuple les a adoptés parce qu'il y sent véritablement palpiter son âme, à lui, et qu'il comprend que l'avenir de la patrie et de l'humanité est renfermé dans les préceptes qui en font la base. Cependant on a plus d'une fois, à propos de ces mêmes livres, mis en cause la sincérité historique des auteurs et la moralité de leur œuvre. Le journal le *Siècle*, entre autres, leur reprochait, dans un article du 25 juillet 1866, signé de M. Louis Jourdan, d'attaquer systématiquement la guerre. La réponse de MM. Erckmann-Chatrian étant une réponse victorieuse à toutes les critiques de ce genre que persistent à leur faire certains journaux, nous en extrayons ce qui suit :

« S'il entend parler de guerres inspirées par l'ambition d'un homme, dérivatifs habituels du despotisme, pour faire avorter le développement des libertés politiques, M. Jourdan a raison : ces guerres nous font horreur ; l'*Histoire du conscrit de* 1813 témoigne assez de nos sentiments à cet égard. Mais s'il entend parler de guerres ayant pour but la revendication de nos droits, la conquête de nos libertés nationales, la défense du sol sacré de la patrie, M. Jourdan a tort : les romans de l'*Invasion* et de *Madame Thérèse* le prouvent. Nous sommes toujours restés fidèles au sentiment démocratique moderne, qui rejette la guerre comme moyen de progrès, et qui ne la reconnaît nécessaire que dans le cas de légitime défense. » Nous passons sur divers autres reproches qui, selon nous, tombent d'eux-mêmes, pour citer cette phrase caractéristique de la même lettre : « ... M. Jourdan nous dit qu'il ne suffit pas d'attaquer la guerre, et qu'il faut encore indiquer le remède au mal. Nous lui répondrons que ce remède est la liberté. Non-seulement nous l'avons indiqué, mais nous l'avons défendu avec énergie dans tous nos livres. » Cela est si vrai que la commission de colportage proscrivit les *Romans nationaux* et refusa l'estampille à l'*Homme du peuple*, « parce qu'il n'est question dans ce livre que de liberté. »

Nous croyons en avoir assez dit pour bien faire apprécier la nature exceptionnelle du talent de ces deux écrivains consciencieux, qu'on pourrait appeler les frères siamois de la littérature contemporaine. Quant à leurs personnes, il est plus difficile d'en parler. Nés Phalsbourgeois, ils sont restés Phalsbourgeois et ne se sont mêlés en rien au monde des gens de lettres. S'il faut en croire la chronique, ils se sont fait, au cœur même de Paris, une sorte de petit Phalsbourg, où se perpétuent les traditions du pays natal. Sur les hauteurs du faubourg Saint-Denis, il est un petit estaminet d'où s'échappent, quand par hasard s'ouvre la porte, d'âcres parfums de bière, de tabac et de choucroute. Tous les soirs, régulièrement, à l'heure où les théâtres et les boulevards s'emplissent, deux personnages aux allures typiques s'y retrouvent. L'un, assure-t-on, resté fidèle aux modes patriarcales, porte la culotte en peluche, les gros souliers, le gilet de couleur, l'habit carré à boutons de métal et le large feutre à l'alsacienne. L'autre, poussant moins loin l'amour du costume de ses pères, fait des concessions à la moderne redingote. C'est là, paraît-il, qu'entre deux choppes, deux pipes et deux parties de dominos, les deux collaborateurs échafaudent ces œuvres originales qui, à l'heure où nous écrivons, jouissent d'une vogue si grande et, disons-le, si méritée.

Quelques ouvrages parus dans ces derniers temps et signés d'un homonyme de M. Erckmann ont fait supposer un instant que la collaboration de MM. Erckmann-Chatrian s'était disloquée. Cette erreur pouvait être d'autant plus regrettable qu'entre les livres signés Jules Erckmann et ceux que M. Emile Erckmann a écrits avec M. Chatrian il n'y a d'autre analogie que le nom de l'auteur. On y trouve une grande admiration pour Napoléon, tandis que les compositions de MM. Erckmann-Chatrian respirent à chaque page un sentiment tout contraire, et, sans contester leur très-réelle valeur, disons que c'est à ce sentiment que ces derniers doivent une part de leur immense succès.

ERCOLANI (Barthélemy), jurisconsulte italien, né à Bologne, mort dans la même ville en 1469. Il devint professeur dans cette ville et y fut élu gonfalonier en 1454. Son gouvernement lui avait donné une singulière marque d'estime : défense lui avait été faite, sous peine de mort, de professer ailleurs que dans sa ville natale. Cela n'empêcha pas l'illustre professeur de s'absenter cinq ans pour aller enseigner le droit à Ferrare (1460-1465).

ERCOLANI (Joseph-Marie), littérateur italien, né à Sinigaglia vers 1690, mort à Rome vers 1760. Il entra dans l'état ecclésiastique et devint bientôt prélat romain. Comme membre de l'académie degli Arcadi, il portait le nom de Neralco, dont il a signé les ouvrages suivants : *Rime a Maria* (Padoue, 1725, 2 vol. in-8o), livre qui eut un grand succès ; la *Sulamitide* (Rome, 1731, in-8o), qui passe pour son chef-d'œuvre ; *I tre ordini di architectura* (Rome, 1744, in-fol.) ; le *Quatro parte del mondo* (Rome, 1756, in-8o).

ERCOLE DA FERRARA, peintre italien. V. GRANDI.

ERCYNITE ou **ERCINITE** s. f. (èr-ci-ni-te). Minér. Silicate double d'alumine et de baryte hydraté.

— **Encycl.** L'*ercynite* résulte de l'union de quatre équivalents de silice avec un équivalent d'alumine, un équivalent de baryte et six équivalents d'eau, et renferme, sur 100 parties, 50,38 de silice, 14,02 d'alumine, 20,87 de baryte et 14,73 d'eau.

Le fait saillant de l'histoire de l'*ercynite*, c'est la tendance que ses cristaux ont à se grouper deux à deux par entrecroisement, pour affecter une disposition qui rappelle celle des cristaux de staurotide. Aussi cette disposition a-t-elle été remarquée depuis longtemps. Ce minéral a, par ce fait, été décrit par les auteurs les plus anciens, et entre autres par Vallerius, dans l'ouvrage duquel il porte le nom de kreutzstein, c'est-à-dire pierre de croix. Toutefois, il est très-probable que la pierre de croix des anciens minéralogistes renferme deux espèces distinctes, désignées par Gmelin sous les noms d'andréasbergolite et de harmotome de Marbourg. La disposition en macles et en hémitropies qu'affectent presque constamment les cristaux d'*ercynite*, ainsi que celle de plusieurs autres minéraux, tels que la staurotide et même les feldspaths, est un des phénomènes cristallographiques les plus curieux. Des expériences de M. Lavalle l'expliquent cependant en partie ; elles montrent quelles sont les causes qui rendent les macles plus fréquentes dans les silicates que dans les minéraux qui se rapportent aux sels et aux terres. M. Damour avait déjà fait remarquer que, lorsqu'on fait cristalliser des sels dans une dissolution pure et homogène, livrée à l'évaporation spontanée, ils ne sont jamais maclés, tandis que ceux qui prennent naissance dans une dissolution renfermant d'autres sels ou des matières susceptibles de réagir sur cette dissolution, offrent le plus souvent des cristaux maclés mêlés à des cristaux simples. La cristallisation des silicates se passe presque toujours dans ces dernières conditions. Lorsqu'ils cristallisent par l'action ignée, le refroidissement plus ou moins prompt de la masse hâte la cristallisation, et alors il peut se développer des macles ; en outre, ces minéraux sont ordinairement associés avec des minéraux divers qui se mélangent et réagissent les uns sur les autres. Les feldspaths, par exemple, sont presque toujours disséminés dans des roches cristallines, telles que les granites ; il est donc naturel, d'après les expériences que nous venons de citer, que ces cristaux soient plus fréquemment à l'état de macles qu'à celui de cristaux simples ; par contre, la plupart des cristaux simples de feldspath appartiennent à des filons. Les cristaux d'*ercynite* sont rarement simples, cependant on connaît en Saxe et au cap Stroutsan, en Ecosse, des échantillons dans lesquels on n'aperçoit pas d'angles rentrants. Thomson avait désigné ces derniers sous le nom de morvénites ; MM. Descloizeaux et Damour ont montré qu'ils appartiennent à l'*ercynite* ; leur forme est celle d'un prisme à six pans aplatis.

La couleur de l'*ercynite* est le blanc laiteux, parfois un peu jaunâtre ; les cristaux d'Andreasberg et de Norvége sont opaques ; ceux de Stroutsan sont fréquemment hyalins, surtout pour la variété désignée sous le nom de morvénite. La dureté du minéral qui nous occupe est assez bien représentée par le nombre 4,25. Sa cassure est inégale et raboteuse ; quant à sa densité, elle varie de 2,392 à 2,498. La densité de la morvénite a été trouvée égale à 2,447. Au chalumeau, les cristaux de ces deux variétés dégagent de l'eau, blanchissent et deviennent friables à la première application de la chaleur ; ils fondent ensuite difficilement sur les bords en un verre demi-transparent. Réduits en poudre, ils sont attaqués facilement par l'acide chlorhydrique sans former gelée ; de la silice pulvérulente et très-blanche se dépose de la dissolution. L'*ercynite* garnit l'intérieur des géodes des roches amygdaloïdes, notamment à Oberstein, dans la Prusse rhénane ; elle existe en outre dans certains filons, comme à Andreasberg, au Harz et au cap Stroutsan, en Ecosse. Celle de Kousberg, qui se distingue par une couleur rose de chair, tapisse des cavités de la roche amphibolique dans laquelle est exploitée la belle mine d'argent de Kousberg. Ses gisements sont les mêmes que ceux de la stilbite. Le gisement de Stroutsan, en Ecosse, offre à la fois deux variétés d'*ercynite*. La première s'y présente en cristaux maclés blanc laiteux, groupés dans les fissures d'une roche calcaire renfermant des nodules de baryte sulfatée ; la seconde variété, dont nous avons parlé sous le nom de morvénite, est, comme nous l'avons dit, en petits cristaux brillants, incolores, hyalins, et ne présentant pas en général ce macle caractéristique de l'*ercynite*.

ERD s. m. (èrdd). Chronol. Vingt-cinquième jour du mois des Parses, jour dans lequel il

convient de revêtir un habit neuf, mais non pas d'entreprendre une guerre.

ERDAN (André-Alexandre), publiciste français, né à Angles (Vienne) en 1826. Jusqu'à l'âge de douze ans, il fut élevé dans son pays natal, sous les yeux de sa mère, une sainte et vaillante femme; puis il vint à Poitiers, où il commença ses humanités sous la direction des congréganistes; il entra ensuite au petit séminaire de Montmorillon (Vienne), revint à Poitiers passer ses examens du baccalauréat; puis fut admis au séminaire de Saint-Sulpice à Paris (1847-1848). Là il lisait Lamennais, Cousin, Jouffroy, Quinet, Michelet, tous les philosophes modernes, ainsi que les socialistes. Il les faisait prendre en cachette chez Mme Cardinal, heureux de goûter au fruit défendu. La lecture de Proudhon surtout lui causa une vive impression, et cette impression est restée vivante en son esprit comme au premier jour.

Ainsi familiarisé avec la libre pensée, nourri de fortes études et d'austères méditations, M. Erdan refusa d'entrer dans les ordres, ajoutons d'ailleurs qu'à Saint-Sulpice il avait toujours été un peu suspect d'hétérodoxie. Sur ces entrefaites, la révolution de 1848 étant arrivée, son imagination lui fit entrevoir des horizons nouveaux. Au sortir du séminaire, M. Erdan fit ses premières armes comme journaliste sous la direction de M. Xavier Durrieu, dans le journal le *Temps*, qui fut suspendu le 13 juin 1849. Il publia alors ses *Petites lettres d'un républicain rose* (1849, in-8°), qui sont la menue monnaie d'un écrivain en quête de la vérité, allant droit son chemin sans nul souci du qu'en dira-t-on. M. Erdan prit ensuite la gérance de l'*Evénement*, et y collabora à côté de Victor Hugo, de ses fils, de MM. Paul Meurice, Auguste Vacquerie, et autres noms chers à la république des lettres (juin 1850). C'est par erreur que M. Vapereau mentionne des liens de parenté entre lui et la famille Meurice. De l'*Evénement*, il passa à la *Presse* et y donna des articles jusqu'en 1855. On lui doit de cette époque les *Révolutionnaires de l'A, B, C*, publiés d'abord en feuilleton et réunis en volume, excellent ouvrage, écrit, paraît-il, en vue du prix Volney (1854, in-8°).

Malgré ses succès dans la presse, M. Erdan quitta le journalisme, se fit professeur, entra en relation avec les réformateurs de l'orthographe, mais ne s'occupa guère alors, dans le Congrès international et permanent de linguistique, dont il était secrétaire, que de l'élaboration d'une langue universelle. En même temps, le jeune novateur publiait dans le style néographique un livre dont la censure et le parquet crurent devoir s'emparer pour le bon ordre. Nous voulons parler de la *France mystique* ou *Tableau des excentricités religieuses de ce temps* (1855, 2 vol. in-8°), livre curieux à plus d'un titre, où l'auteur, à la fois historien et philosophe, raconte et apprécie les recherches et tentatives de cultes nouveaux faites au XIXe siècle. La tendance voltairienne, railleuse et sceptique s'y affirme à chaque page, tout en témoignant de la parfaite loyauté d'esprit de l'auteur.

Poursuivi à raison de cet ouvrage, M. Erdan fut condamné, par jugement du 15 septembre 1855, à huit jours de prison et 100 fr. d'amende, « pour avoir outragé et tourné en dérision la religion catholique dont le culte est légalement reconnu en France. » (Art. 1er de la loi du 25 mars 1822.) Sur l'appel à *minima* interjeté par le ministère public, l'affaire fut portée devant la seconde juridiction, et la cour rendit un arrêt qui, mettant à néant la sentence des premiers juges, condamnait l'auteur de la *France mystique* à un an d'emprisonnement et 3,000 fr. d'amende. La cour ordonna en outre : que ledit arrêt serait affiché dans Paris, aux frais de Erdan, au nombre de vingt et un exemplaires; qu'il serait inséré également dans le *Moniteur*, le *Droit*, la *Gazette des Tribunaux*, la *Presse*, le *Constitutionnel* et le *Siècle;* que les exemplaires de l'ouvrage saisis et ceux qui pourraient l'être par la suite seraient détruits. La *France mystique* a eu depuis deux éditions en Hollande. Menacé d'arrestation, l'auteur se sauva à Dunkerque; de là, il se rendit à pied à Furnes, par la grève, et de cet endroit vint à Anvers, et enfin à Bruxelles. Expulsé de cette dernière ville, il resta caché pendant deux mois à Mons. Pendant cet intervalle, appelé en Suisse pour prendre la direction d'un journal à Neufchâtel, M. Erdan y prolongea son séjour jusqu'en 1858, époque à laquelle il s'en alla demeurer à Rome sous le nom d'Auberson, pseudonyme qui lui épargna les tracasseries de la police pontificale. De- [illegible] lors, tantôt de Turin, tantôt de Florence, de Rome ou de Naples, M. Erdan a adressé au *Temps* des correspondances italiennes qui sont fort goûtées. Il sait apprécier les hommes et les choses sans parti pris d'aucune sorte, ne ménageant ni ses adversaires ni ses amis politiques, quand l'occasion se présente. Il ne dédaigne point non plus le côté intime des mœurs italiennes; certaines de ses lettres pourraient être signées Stendhal.

M. Erdan prépare en ce moment une *Histoire des Médicis* et un *Journal d'Italie* (philosophie, littérature et beaux-arts), dont la publication ne peut manquer d'être ac- [illegible] faveur. Avec M. Marc Monnier, [illegible] e bonne fortune de faire connaître l'Italie à la France. Nature éminemment sympathique, écrivain dévoué à une cause juste, M. Erdan est de ceux qui font aimer les lettres.

ERDEBERICHT s. m. (èr-dé-bé-richt.) Chronol. Mois persan qui correspond au signe du Taureau ou à celui du Scorpion, selon l'ère choisie.

ERDELYI (Michel D'), zoologiste allemand, né à Vienne en 1782, mort en 1837. Il fut pendant un grand nombre d'années professeur de zootomie et de physiologie animale à l'école vétérinaire de sa ville natale. On a de lui : *Sur la maladie des glandes du cheval* (Vienne, 1813); *Théorie des nerfs et des vaisseaux des mammifères domestiques* (Vienne, 1819); *Théorie des entrailles des mammifères domestiques* (Vienne, 1813); *Introduction à la connaissance des plantes pour les agriculteurs et les vétérinaires* (Vienne, 1820); *Théorie des os du cheval* (Vienne, 1820); *Zoophysiologie du cheval* (Vienne, 1820); *Théorie des muscles du cheval* (Vienne, 1829; 1839, 2e édit.).

ERDELYI (Jean), poëte hongrois, né à Kazost en 1814. Il fit ses études au collège protestant de Saroszatak et débuta dans la carrière littéraire en publiant des éditions des œuvres choisies de différents auteurs. Ce fut en 1844 que parut sa première composition originale, qui le fit admettre à l'Académie des sciences et belles-lettres de Pesth. On a de lui : *Recueil de poésies* (Ofen, 1844); *Fables et contes* (Ofen, 1846-1847, 2 vol.), recueil traduit partiellement en allemand par Stier (Berlin, 1851). En outre, Erdelyi a été longtemps le principal rédacteur de la revue publiée à Pesth sous le titre de *Szepirodalmi Szemble*. Il collaborait, en 1849, au journal *Respublica*, supprimé après l'entrée des Autrichiens à Pesth.

ERDEODI (Thomas), comte de Monte-Claudi et de Waradin, ban de Dalmatie, de Croatie et d'Esclavonie, mort en 1624. Il était fils de Pierre Erdeodi, ban de Dalmatie, et succéda à son père en 1584. Il expulsa les Turcs qui avaient envahi la Carniole, leur tua, dans une autre occasion, 12,000 hommes et leur général Hassan-Pacha, prit et reprit la forteresse de Petrina en 1595, et donna l'année suivante sa démission de ban. Après avoir tenté inutilement de se faire élire palatin de Hongrie, il reprit, en 1611, le gouvernement de Dalmatie. Durant cette période, il se distingua surtout par son zèle intolérant pour la religion catholique. En 1615, il renonça de nouveau à son gouvernement, pour devenir président de la chambre hongroise et directeur des mines et salines de ce pays.

ERDEODI (Sigismond), comte de Monte-Claudi et de Waradin, ban de Dalmatie et de Croatie, fils du précédent, mort en 1639. Il servit contre les Turcs sous les empereurs Mathias et Ferdinand II, donna des preuves de son courage et de ses talents militaires, et fut nommé par ce dernier prince, après la mort du comte de Serin, ban de Dalmatie et de Croatie. Erdeodi s'aliéna bientôt la noblesse par quelques actes impolitiques, chercha un appui dans le parti ecclésiastique et ne se montra plus occupé que d'enrichir les églises et les couvents.

ERDEVEN, bourg et commune de France (Morbihan), canton de Belz, arrond. et à 30 kilom. S.-E. de Lorient, sur un plateau au-dessus des Dunes, près de l'embouchure de l'Etel; pop. aggl. 261 hab. — pop. tot. 2,025 hab. Pêche de sardines. Nombreux monuments druidiques. Le gigantesque dolmen de Corconno sert de grange à une métairie. Près d'Erdeven, d'innombrables menhirs, rangés sur onze lignes, forment dix avenues de 1,800 mètres de long.

ERDI s. m. (èr-di). Mar. Bois qu'on tire des forêts de l'Islande, et dont on fabrique des avirons.

ERDING, bourg de Bavière, cercle de la haute Bavière, ch.-l. de district, sur le Semt, à 38 kilom. N.-E. de Munich; 2,000 hab. Brasseries.

ERDL (Michel-Pius), médecin allemand, né en 1815, mort en 1848. Il accompagna Schubert en Orient, et, de retour en Allemagne, il professa la physiologie, l'anatomie comparée, la médecine à Munich. Il a écrit : *De oculo* (Munich, 1839); *De helicis algicæ vasis sanguiferis* (Munich, 1840); *De la circulation des infusoires* (Munich, 1841); *Eléments de la connaissance de la structure du corps humain* (Munich, 1843-1845); *Du développement de l'homme et du poulet dans l'œuf* (Munich, 1845-1846), etc.

ERDMANN (Charles GODEFROY), botaniste allemand, né à Wittemberg en 1774, mort en 1835. Après avoir terminé ses études médicales, il devint, en 1799, assesseur du service de la santé et médecin de la ville et de la province de Dresde, et y introduisit le premier la vaccine. On a de lui : les *Plantes vénéneuses qui croissent en Saxe à l'état sauvage* (Dresde, 1797, 9 livr.); *Plantes remarquables de la flore de la haute Saxe* (Dresde, 1800 et suiv., 28 livr.); *Travaux et observations sur toutes les parties de la science médicale* (Dresde, 1802), etc.

ERDMANN (Jean-Frédéric), médecin allemand, frère du précédent, né à Wittemberg en 1778, mort en 1846. D'abord professeur de médecine dans sa ville natale, il devint, en 1810, professeur de pathologie, de thérapeutique et de clinique à Kasan; il fut nommé, en 1817, directeur de la clinique de Dorpat, et, en 1823, médecin de la cour et conseiller médical à Dresde. Il revint à Dorpat en 1827 et résida plus tard dans différentes villes de l'Allemagne. Nous citerons, parmi ses écrits : *Annales scholæ clinicæ medicinæ Dorpatensis annorum* 1818-1820 (Dorpat, 1821); *Documents pour la connaissance de l'intérieur de la Russie* (Kasan, 1822-1826, 2 vol.).

ERDMANN (Otto-Linné), chimiste allemand, né à Dresde en 1804. Il est, depuis 1830, professeur de chimie à l'université de Leipzig. En 1842, il fonda le laboratoire de chimie de Dresde, l'un des meilleurs de l'Allemagne. Il a consacré beaucoup de temps à l'analyse chimique de l'indigo et d'autres matières tinctoriales, et les publications dans lesquelles il a synthétisé les résultats de ses recherches sont étudiées avec fruit, non-seulement par les hommes de science, mais encore par les négociants spéciaux. Une quatrième édition de son *Manuel de chimie* et une cinquième de ses *Principes de la connaissance des drogues* ont paru à Leipzig, la première en 1852, et la seconde en 1862. Outre les articles fort remarquables qu'il n'a cessé de fournir aux diverses revues scientifiques de l'Allemagne, il a dirigé la publication de la cinquième édition du *Dictionnaire des drogues* de Schedel, et a publié lui-même, en 1827, un traité intéressant sur le nickel, et en 1861 une brochure *Sur l'étude de la chimie*, qui a été traduite en plusieurs langues. Enfin, de 1828 à 1833, il a rédigé le *Journal de chimie pratique et économique*, auquel a succédé, en 1834, le *Journal de chimie pratique*, qu'il dirige depuis cette époque de concert avec Werther.

ERDMANN (Jean-Edouard), philosophe allemand, né à Wolmar (Livonie) en 1805. Fils d'un ministre du culte réformé, il étudia, de 1823 à 1826, la théologie à l'université de Dorpat, puis la philosophie à Berlin sous Schleiermacher et Hegel. D'abord pasteur d'une congrégation en Livonie, il se fit recevoir agrégé de philosophie à Berlin en 1834, et fut nommé, deux ans plus tard, à la chaire de philosophie de Halle, qu'il occupe encore. M. Erdmann a publié beaucoup d'ouvrages philosophiques qui lui assignent un rang distingué dans l'histoire de l'école d'Hegel; nous ne mentionnerons que les principaux : *Essai d'un tableau scientifique de l'histoire de la philosophie moderne* (1834-1853, 3 vol.), qui passe en Allemagne pour un chef-d'œuvre; *Compte rendu de notre foi* (1835); *Dissertation sur le croire et sur le savoir* (1837); le *Corps et l'âme* (1837-1848); *Nature et création* (1840); *Eléments de psychologie* (1840); *Eléments de logique et de métaphysique* (1841); *Mélanges* (1847); *De quelques réformes dans les universités* (1848); *Du rire et des larmes* (1850); *Cours publics sur l'Etat* (1851); *Lettres psychologiques* (1851); *Du charme poétique et de la superstition* (1851); *De l'ennui* (1852); *Exemples sérieux*, recueil de dissertations (1855); *Sur les coutumes et les habitudes* (1858); *Leçons sur la vie et les études académiques* (1858); le *Songe* (1861), etc. Erdmann a, en outre, publié plusieurs recueils de sermons, ainsi que de nombreuses brochures d'actualité.

ERDMANNSDORF (Frédéric-Guillaume, baron D'), architecte allemand, né à Dresde en 1736, mort en 1800. Il fit ses études à Wittemberg et accompagna plus tard le prince Léopold-Frédéric-François d'Anhalt-Dessau dans ses voyages en Angleterre, en France, en Suisse et en Italie. Il eut ainsi l'occasion de se livrer sans réserve au goût qui l'entraînait vers les études architecturales, et, à son retour en Allemagne, il employa les connaissances qu'il avait acquises à l'embellissement du duché d'Anhalt-Dessau. Parmi les édifices qui attestent encore aujourd'hui l'élégance et la perfection de son goût, il faut citer en première ligne le château de Wœrlitz et les promenades de Dessau. En 1796, il avait fondé un établissement de chalcographie, qui publia, entre autres ouvrages remarquables, les études et les dessins d'architecture qu'il avait recueillis pendant son séjour à Rome. Sa vie a été écrite par Rode (Dessau, 1801).

ERDOD, bourg d'Autriche (Esclavonie), comitat de Verocze, à 16 kilom. d'Eszeg; 2,800 hab. Il est situé sur une hauteur couverte de vignes, près du confluent du Danube et de la Drave. La pêche est l'occupation principale des habitants. Sur une langue de terre qui s'avance dans le fleuve, s'élèvent les ruines d'un ancien château. ‖ Bourg d'Autriche (Hongrie), comitat et à 16 kilom. S. de Szathmar, au pied de collines élevées, qui se rattachent aux Karpathes de Transylvanie; 2,150 hab. Manufactures de glaces, fours à chaux.

ERDŒSI (Janos), poëte hongrois du XVIe siècle. Il était professeur de langue hébraïque à Vienne et écrivit en langue hongroise des *Poésies* où il introduisit le premier la métrique des élégies des anciens. On lui doit encore une *Grammaire hongroise* (1539; nouvelle édition, donnée par Kazinczy Pesth, 1808), et une traduction du Nouveau Testament, dont la préface et les sommaires des chapitres sont écrits en distiques. Ces distiques ont été publiés séparément par Revai, dans le recueil intitulé : *Elegyes versei* (Presbourg, 1787).

ERDRE, rivière de France. Elle naît dans le département de Maine-et-Loire, près de Louroux-Béconnais, pénètre bientôt dans le département de la Loire-Inférieure, alimente le canal de Nantes à Brest, forme le lac de Mazerolles et se jette dans un bras de la Loire à Nantes, après un cours de 105 kilom. L'Erdre baigne Candé, Preigné, Saint-Mars-la-Jaille, Bonnœuvre, Riaillé, Joué, Nort et la Chapelle-sur-Erdre. La vallée de l'Erdre abonde en sites pittoresques. Parmi les affluents de cette rivière, nous signalerons : le Mandy, le Croissel, le Baillon, le Quihoix et le Cens. L'Erdre est navigable de Nort à Nantes, c'est-à-dire sur un parcours de 28,806 mètres. La charge maximum varie de 75 à 90 tonnes.

ERDT (Paulin), théologien allemand, né à Wertach, en Brisgau, en 1737, mort en 1800. Il professa avec éclat la théologie à Fribourg et s'occupa particulièrement de combattre les incrédules systématiques ou esprits forts. Il a écrit une *Histoire littéraire de la théologie* (Augsbourg, 1785, in-8°); une *Introduction élémentaire pour les bibliothécaires et amateurs de livres* (Augsbourg, 1786, in-8°); *Premiers principes d'histoire littéraire pour servir d'introduction à une histoire complète de la théologie* (Augsbourg, 1787, in-8°).

ÈRE s. f. (è-re — lat. *æra*. Le Duchat tire ce mot latin d'*annus erat Augusti*, mots qui s'écrivaient par abréviation *A. E. R. A.*, et dont l'ignorance des siècles suivants aurait fait *æra* en un seul mot. Cette étymologie, que donne Le Duchat après d'autres auteurs, n'est rien moins que certaine; elle a même peu d'apparence de vérité. Isidore fait venir *æra* du latin *æs*, *æris*, à cause, dit-il, de la pièce d'argent que l'empereur Auguste imposa par tête sur tous les sujets de l'empire. Mais cette étymologie n'a non plus aucune vraisemblance. Quelle preuve donne-t-on que cette pièce d'argent ait servi à établir une époque? D'autres ont cru que *æra* s'est dit pour *hera*, de *herus*, maître, seigneur, explication qui ne supporte pas l'examen. Favyn prétend, dans son *Histoire de Navarre*, que *æra* se trouve dans Cicéron et dans Lucilius, qui le font pluriel, et qu'il signifie la même chose que *commentaria*, c'est-à-dire feuilles du livre journal d'un marchand. Mais quand il serait vrai que Cicéron et Lucilius emploient ce mot *æra* en ce sens, il resterait toujours à montrer comment ce mot a été pris pour signifier une époque. M. Littré, après plusieurs autres étymologistes, suppose simplement que le latin *æra*, nombre, chiffre, d'où époque, était primitivement le pluriel *æra*, de *æs*, *æris*, cuivre, proprement morceaux de cuivre, pièces, d'où nombre. Le latin *æs*, génitif *æris* pour *æsis*, cuivre, airain, est exactement le sanscrit *ayas*, génitif *ayasas*, fer et métal en général; en zend *ayanh*, fer et airain; persan *âyan*, fer; gothique *aiz*, airain; ancien allemand *ër*; anglo-saxon *âr*. L'étymologie que Pott et Benfey ont proposée pour le sanscrit *ayas*, de *a* privatif et de *yam*, dompter, *ayas* pour *ayamas*, indomptable, paraît plus ingénieuse que solide. En retranchant le suffixe *as*, Pictet trouve *ay*, qui, suivant lui, ne peut appartenir qu'à la racine *i*, non pas dans le sens général d'aller, mais dans son acception plus spéciale d'acquérir, obtenir. Le dérivé neutre *ayas* exprimerait ainsi ce qui est obtenu, acquis par le travail, le gain, comme le masculin *aya* est le succès, la réussite, la bonne fortune. C'est ce qui expliquerait pourquoi *ayas* signifie le métal en général et s'applique tour à tour au fer, à l'airain et même à l'or. Cette étymologie simple et précise serait d'ailleurs appuyée par plusieurs analogies. Ainsi, en kymrique, *mael* signifie à la fois fer, acier, gain et profit, et l'irlandais *edamh*, *eadam*, fer, dérive de *edim*, je prends, j'obtiens, comme aussi *ed*, *edal*, *eadail*, profit, gain, butin, trésor). Chronol. Point de départ de chaque chronologie particulière : *L'*ÈRE *de l'Incarnation. L'*ÈRE *des Olympiades. L'*ÈRE *d'Alexandrie. La diversité des* ÈRES, *chez les peuples, n'est pas moindre que celle des calendriers.* (Teulet.) *Virgile mourut dix-neuf ans avant notre* ÈRE. (P. Leroux.) *Au second siècle de notre* ÈRE, *l'humanité était dans un triste état mental.* (Ste-Beuve.)

— Par ext. Epoque qui se distingue des autres par une suite d'événements publics remarquables, ou par quelque changement notable survenu : *L'*ÈRE *de la liberté. Nous entrons dans une* ÈRE *nouvelle. Le christianisme a eu plusieurs* ÈRES : *son* ÈRE *morale ou évangélique, son* ÈRE *des martyrs, son* ÈRE *métaphysique ou théologique, son* ÈRE *politique.* (Chateaub.) 89 *fut une de ces années que Dieu choisit entre toutes pour être une des* ÈRES *de l'histoire du monde.* (St-Marc Gir.) *L'*ÈRE *moderne du catholicisme commence au concile de Trente.* (T. Delord.) *Le jour où sont nées sur un point du globe l'imprimerie et la liberté de la presse, l'*ÈRE *ancienne s'est fermée, l'*ÈRE *nouvelle s'est ouverte.* (E. de Gir.)

— Numism. *Eres des médailles*, Epoques d'après lesquelles on suppute les dates indiquées sur les médailles et monnaies.

— **Homonymes**. Air, aire, erre, ers, haire, hère; aire, aires et airent (du verbe *airer*).

— **Encycl.** DE LA CHRONOLOGIE CONSIDÉRÉE D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE. Nous ne pouvons définir le mot *ère*, ni faire connaître les principales *ères* de l'histoire, sans entrer, sur l'étude générale des temps et l'art de distin-

guer les époques, dans des considérations que nous avons cru pouvoir omettre au mot CHRONOLOGIE, parce qu'elles trouvent ici naturellement leur place. Tout ce qui existe et tout ce qui arrive existe ou arrive quelque part et dans un temps quelconque. Les parties du temps ont entre elles deux rapports, celui de *grandeur* ou de *durée*, et celui de *succession* ou d'*ordre*, ce qui veut dire qu'une portion de temps donnée est plus grande ou plus petite qu'une autre, et qu'elle précède ou suit une autre. Considérer les parties du temps sous ce double rapport, c'est-à-dire, apprendre à les mesurer et à les distinguer, tel est l'objet de la chronologie. Son but est de porter le flambeau de la critique dans l'étude de l'histoire, et de régulariser les actes de la vie sociale, en enseignant à déterminer avec précision et exactitude les parties du temps passé dans lesquelles un événement est arrivé, et celles du temps présent ou futur dans lesquelles un événement arrive ou arrivera. Les auteurs distinguent la *chronologie mathématique*, qui étudie, à un point de vue absolument abstrait, les divisions de la durée; la *chronologie technique*, qui traite des périodes adoptées par les divers peuples pour la supputation des événements, et la *chronologie historique* ou *chronologie proprement dite*, qui a spécialement pour objet de déterminer la succession des événements. On trouvera aux mots ANNÉE, JOUR, MOIS, tout ce qui concerne la première; au mot CALENDRIER, ce qui se rattache à la seconde; nous ne nous occuperons ici que de la troisième. Du reste, ces trois branches de la science chronologique sont étroitement liées entre elles : ainsi, la comparaison des *ères* ne va pas sans la connaissance astronomique des périodes naturelles en lesquelles se divise le temps, et sans la comparaison des calendriers adoptés par les divers peuples.

La nature elle-même a indiqué à l'homme, pour la mesure du temps, les périodes du *jour*, du *mois lunaire*, de l'*année*; mais, comme ces trois périodes ont été déterminées, quant à leur durée, par des causes indépendantes les unes des autres, et que d'ailleurs les périodes de même espèce sont sujettes à des inégalités qui ne se compensent qu'à la longue, il a fallu recourir à divers artifices pour les ajuster entre elles et les accommoder aux usages de la vie civile; c'est l'objet du calendrier. Le calendrier suffit pour mesurer le temps sur une petite échelle, appropriée aux usages courants de la vie; mais il ne suffit plus lorsqu'on mesure ou que l'on compte le temps sur une plus grande échelle qui est celle de l'histoire. La mesure du temps appliquée à l'échelle historique est justement ce que l'on nomme la *chronologie*. C'est ainsi qu'après qu'on a fait choix, pour les usages ordinaires, d'une unité de longueur telle que la *coudée*, le *pied*, le *mètre*, il en faut choisir une pour les besoins de la géographie, à laquelle on donne le nom d'unité *itinéraire*, telle que le *stade*, la *mille*, la *lieue*, le *kilomètre*. Les anciens avaient déjà songé à tirer parti des imperfections mêmes de leurs calendriers, pour constituer un étalon chronologique. Ainsi, l'année *vague* des Egyptiens, de 365 jours, faisait coïncider successivement avec chaque jour de l'année civile le commencement de chaque saison astronomique, et l'aurait ramené au jour initial après une période de 1,461 années *vagues* ou de 1,460 années *juliennes*, si l'année julienne elle-même, de 365 jours un quart, avait pu être prise pour la mesure exacte de l'année *tropique*. Cette hypothèse admise, la durée d'une telle période, que l'on a nommée *période sothiaque*, avait paru aux prêtres égyptiens bien appropriée aux besoins de la chronologie historique. Mais il nous est aujourd'hui bien difficile de faire l'application de cette idée aux temps pour lesquels la période a été imaginée; et la perfection même de notre astronomie, ainsi que la réforme grégorienne, mettent obstacle à ce que l'on s'en serve dans la chronologie des temps plus récents.

Les astronomes ont choisi comme caractères, pour la distinction des temps, des événements naturels ou phénomènes qui arrivent ou s'observent au ciel, tels que les révolutions de la lune, les équinoxes, les solstices, les éclipses du soleil et de la lune, l'apparition des comètes, etc. On les appelle caractères astronomiques. Les historiens, au contraire, ont pris pour caractères chronologiques des événements qui appartiennent à l'histoire politique ou religieuse. On les appelle caractères artificiels ou arbitraires. Telles sont la mort d'Alexandre le Grand, la naissance de Jésus-Christ, la fuite de Mahomet, etc. L'historien, arrivé à un grand événement qui paraît terminer une suite de faits ou commencer une nouvelle série, s'arrête pour porter ses réflexions sur le passé, et pour saisir en quelque sorte dans le présent l'avenir qui va se dérouler devant lui. Les Grecs ont appelé *époque* (point d'arrêt) un tel point de repos. L'époque est donc une partie quelconque du temps passé, soit année, soit mois ou jours, qu'on regarde comme le point d'où se comptent les autres parties du temps, soit en avant, soit à rebours, suivant que l'événement qu'il s'agit d'y placer est arrivé avant ou après le point de départ. C'est ainsi que nous disons qu'Alexandre le Grand est mort 323 ans avant l'année de la naissance de Jésus-Christ, que nous avons adoptée pour époque; et que Charlemagne a renouvelé l'empire d'Occident 800 ans après la même époque de la naissance de Jésus-Christ. L'époque est aussi nommée *racine* (*radix*) et *terme* (*terminus*). Mais le mot qui sert ordinairement à la désigner et qui est consacré en chronologie est le mot *ère*. La *date* d'un événement est le rapport chronologique de cet événement avec le point de départ adopté pour le comput du temps, avec l'*ère*. Il faut remarquer ici la différence qui existe entre les périodes et les *ères*. Les périodes sont des unités de temps de diverse grandeur; quelle que soit cette grandeur, elles ne peuvent, si elles ne sont rapportées à un point fixe, atteindre l'objet de la chronologie, qui est non-seulement de mesurer la durée, mais de marquer l'ordre de succession des faits. Les questions chronologiques sont ce qu'on peut appeler des questions de numération ordinale. De là la nécessité des *ères*. Il est clair, d'ailleurs, que la comparaison des *ères* et des dates ne saurait aller sans la comparaison des périodes ou unités de mesure employées.

Quelles sont les causes qui ont fait adopter aux peuples leurs différentes *ères*? Nous trouvons sur ce sujet, dans un travail de M. Cournot, quelques considérations générales qui nous paraissent intéressantes et que nous croyons devoir lui emprunter. « Si les progrès de l'astronomie, dit-il, n'ont pas justifié l'idée d'une grande année, telle que l'avaient rêvée les anciens philosophes, il est assez naturel qu'ils suggèrent à des astronomes l'idée de prendre pour *ère*, ou pour point de départ dans le comput des années, l'époque de quelque coïncidence astronomique remarquable, par exemple, comme Laplace l'a indiqué, l'époque où le périgée du soleil coïncidait avec l'équinoxe du printemps, qu'il trouve de 4089 ans antérieure à notre *ère vulgaire*. Mais, selon le degré de perfectionnement de la théorie et des tables astronomiques, il faudrait avancer ou reculer cette date, de même qu'il faudrait, à la rigueur, modifier la longueur du mètre à chaque nouveau degré de perfectionnement dans la mesure des dimensions de la terre. D'ailleurs, la coïncidence dont il s'agit est un fait de pure curiosité, et non un phénomène important par ses conséquences. Il ne faut donc pas demander une *ère* à l'astronomie, et il serait encore moins raisonnable d'en attendre une de la géologie. On ne peut prendre pour *ère* ou pour origine d'une chronologie humaine qu'un événement qui appartienne à l'histoire même du genre humain. Il faut la prendre dans l'ordre des faits politiques ou des faits religieux. A cet égard, la politique a eu la priorité sur la religion. Et l'on en comprend bien la raison; car, quoi de plus naturel que le gouvernement monarchique? et quoi de plus naturel, sous le règne d'un prince, que de dater des années de son règne les actes publics et même privés, les inscriptions monumentales, les monnaies enfin, chez les peuples qui ont l'usage de la monnaie proprement dite et qui ont voulu imprimer à leur monnaie un caractère monumental? Dans les pays tels que l'Egypte, la Chine, où de nombreuses dynasties se sont succédé durant des milliers d'années, sans que le système des institutions nationales en fût viscéralement altéré, chaque changement de dynastie a été naturellement regardé comme le point de départ d'une nouvelle *ère* chronologique. De nos jours, les *dynasties de Manéthon* sont plus fameuses dans le monde savant qu'elles ne l'ont jamais été, et, encore aujourd'hui, la chronologie des Chinois repose sur leurs tables dynastiques, combinées avec le cycle de soixante ans, qui leur tient lieu de siècle. Là où des formes républicaines se sont établies, les noms du magistrat ou des magistrats annuels se sont offerts d'eux-mêmes pour désigner couramment les années de leur magistrature. Quand les citoyens d'une ville telle que Rome ont senti le besoin d'une *ère*, ils ont naturellement songé, soit à la fondation de leur liberté politique, soit à la fondation de leur ville. Des cités confédérées, comme celles de la Grèce, ont éprouvé le besoin d'une chronologie qui pût être à l'usage de toute la nation, et, ne trouvant guère que des fêtes et des jeux d'athlètes devant lesquels se turent leurs jalousies particulières, elles en ont fait le symbole de leur nationalité et la base de leur chronologie commune. Sous l'empire des religions primitives et hiératiques, les peuples ne manquent guère de placer, en tête de leurs dynasties humaines et historiques, ou des mythes cosmogoniques, ou des règnes de dieux, ou tout au moins des personnages fabuleux dont les dieux ont fait choix pour être les instituteurs de la société; mais comment fonder une chronologie sur de pareilles aventures arrivées à de pareils personnages? Il n'y avait donc que l'avénement des religions prosélytiques, nées en pleine histoire, et conviant les hommes à une foi nouvelle, sans distinction de nationalité, qui pût donner l'idée de soustraire la chronologie à la politique et de la subordonner à la religion. De là l'*ère* chrétienne et l'hégire des musulmans. »

— II. DES PRINCIPALES ÈRES DE L'HISTOIRE. On peut distinguer quatre espèces d'*ères* selon le point de départ qui aura été adopté : 1° *Ères mondaines*, c'est-à-dire celles qui partent de l'origine du monde ou de la *création*; 2° *Ères comprises entre la création et la naissance de Jésus-Christ*; 3° *Ères chrétiennes*; 4° *Ères postérieures à l'ère chrétienne*.

— I. *Ères mondaines*. Desvignolles assure qu'il a recueilli sur la création du monde plus de deux cents calculs différents, dont le plus court ne compte que 3,483 ans depuis la création jusqu'à l'*ère* vulgaire, et le plus long 6,984; ajoutez que nombre d'autres ont été proposés après lui. Les plus connus de ces calculs sont : celui d'Ussérius, qui place la création en l'an 4004 avant Jésus-Christ; celui qui a été suivi dans l'*Art de vérifier les dates avant Jésus-Christ*, et qui place cet événement en l'an 4963, et celui de l'Anglais Clinton, qui a adopté l'année 4138. Aucun, bien entendu, ne repose sur des bases solides. En effet, la seule source historique que l'on puisse consulter pour établir la chronologie de ces temps reculés est la *Genèse*. Or, nous en avons trois textes : l'hébreu, le samaritain et la version grecque des Septante, qui ne sont nullement d'accord sur la durée de la vie des patriarches seule base des calculs, et de plus les différents manuscrits du même texte ne fournissent point les mêmes données. Il en résulte que la date que l'on peut assigner à la création du monde ne saurait être que très-hypothétique, même aux yeux de ceux qui, croyant à la révélation, ne mettent pas en doute la valeur historique et la véracité de la Bible. La prétention d'assigner cette date doit, à plus forte raison, paraître absurde à ceux qui, affranchis des croyances surnaturalistes, voient dans le premier livre du *Pentateuque* une simple mythologie. Il est clair que l'époque de la création du monde ne saurait appartenir à l'histoire humainement certifiée, par cette raison bien simple qu'un tel événement échappe nécessairement aux conditions que requiert le témoignage historique. « La création du monde, ou mieux la création de l'homme, dit M. Dupiney de Vorepierre, serait le point de départ *naturel* de toute chronologie; mais *jusqu'à présent* la *science* n'a pu en déterminer l'époque *précise*. » Ce langage est vraiment digne d'un écrivain du XVIIe siècle. M. Dupiney pense-t-il que la science parviendra un jour à déterminer l'époque précise de la création de l'homme? De quelle science entend-il parler? Qu'a de commun la science, la vraie, avec le mythe de l'Eden, du fruit défendu, du serpent tentateur, de la chute d'Eve et d'Adam, avec la longévité merveilleuse des patriarches antédiluviens? Y a-t-il rien de plus ridicule que de parler de l'époque *précise* ou sont arrivés ces événements fantastiques? Y a-t-il rien de plus ridicule que de considérer comme le point de départ *naturel* de la chronologie tout ce merveilleux de la *Genèse*? Y a-t-il rien de plus antiscientifique, en un mot, que l'idée d'une *ère* mondaine?

Il est à remarquer que cette idée est née chez les Juifs, sans doute en raison de la place éminente qu'occupe dans leurs croyances le dogme de la création, du lien que la religion les a conduits à établir entre ce dogme et leur histoire, du mélange de merveilleux et d'historique qu'on observe dans tout le cours de leurs annales, mélange dû au monothéisme et qui permet à peine de distinguer, dans les récits de leurs livres, des temps absolument fabuleux et des temps vraiment historiques. Ajoutons que c'est seulement au XIe siècle après J.-C. que les Juifs ont adopté pour *ère* l'époque de la création du monde. Il la faisaient commencer au 7 octobre 3761 avant J.-C. La pensée de substituer l'*ère* mondaine à l'*ère* chrétienne se présenta aux chronologistes et aux savants de la Renaissance et fut l'objet de leurs préoccupations; mais elle ne put prévaloir, parce qu'elle implique une véritable contradiction. Une *ère*, en effet, doit être un point de repère fixe auquel se rapportent les faits; or, ce point de repère ne saurait avoir la fixité nécessaire, si l'événement qui le marque n'a des rapports chronologiques acceptés, reconnus de tous, au-dessus de toute controverse. Il est évident que la création du monde ne présente pas ces rapports chronologiques certains, incontestés; il est évident que c'est là une époque qui échappe à notre connaissance positive, et qui ne peut être fixée qu'arbitrairement, conventionnellement. « Au temps de la Renaissance, dit Jean Reynaud, à cette époque marquée par un si vif et si unanime retour de tous les peuples chrétiens vers les temps antérieurs à leur *ère*, on trouve un surprenant accord de tous les esprits, tant catholiques que protestants, pour déposséder l'*ère* établie et instituer en sa place l'*ère* de la création. On ne peut nier qu'en se rangeant à l'opinion de la création instantanée du monde, il n'y ait là la base d'un système chronologique simple et profond : en s'y conformant, toutes les distances sont comptées dans le même sens, tous les événements se trouvent rapportés à leur principe commun, et la chronologie prend origine à l'instant même où le temps commence. Mais, indépendamment même du peu de fondement de cette théorie de l'univers, l'impossibilité de fixer avec certitude le nombre d'années écoulées depuis l'époque primordiale était un obstacle assez puissant pour s'opposer invinciblement à l'adoption de cette *ère*. Il serait chimérique d'espérer que le genre humain, quelque avantage qui doive en résulter pour lui, puisse jamais se résoudre à prendre un parti de convention sur quelque chose d'incertain. En somme, les travaux du XVIe siècle sur le remplacement de l'*ère* du Christ par l'*ère* du monde n'ont été qu'une tentative infructueuse et sans autre résultat qu'une critique éclatante de la prétendue netteté des textes juifs. »

— *Réduction des années du monde en années avant J.-C. et réciproquement*. Comme dans quelques ouvrages historiques composés depuis Ussérius, les événements sont marqués tantôt par les années du monde, tantôt par les années avant Jésus-Christ; nous donnons ici, d'après le système d'Ussérius, le moyen d'établir la concordance de ces deux sortes d'années. La même méthode de réduction est applicable à toutes les autres *ères* mondaines. Pour réduire les années av. J.-C. en années du monde, on ajoute 1 à 4004, ce qui fait 4005, et de cette somme on retranche l'an donné av. J.-C.; le reste égale l'an du monde correspondant. Exemple : an 1755 av. J.-C. égale 4004 + 1 — 1755 = 2250 du monde. Pour réduire les années du monde en années av. J.-C. on ajoute, comme dans l'opération précédente, 1 à 4004, d'où résulte 4005, et de cette somme on ôte l'an donné du monde; le reste est l'an de J.-C. demandé. Exemple : an 1755 du monde = 4004 + 1 — 1755 = 2250 av. J.-C.

— *Ère julienne*. Parmi les *ères* mondaines il convient de placer l'*ère* julienne qui s'y rattache naturellement. Elle fut proposée dans le monde chrétien à la même époque et dans le même but que l'*ère* de la création, c'est-à-dire à l'époque de la Renaissance, et dans le but d'établir un système uniforme et universel de chronologie auquel pussent se réduire facilement les notations chronologiques des divers peuples de l'antiquité. On avait d'abord pensé que, pour obtenir ce système, il fallait réduire à des années juliennes toutes les formes d'années usitées par les anciens, et adopter, comme époque d'une *ère* universelle, la création du monde d'après la *Genèse*. Mais les savants ne purent s'accorder, on le comprend sans peine, sur l'année de la création. D'après le calcul des uns, lorsque Rome fut bâtie, le monde existait déjà depuis 3,250 ans; d'après d'autres, il ne s'était écoulé que 3,231 ans; d'après d'autres enfin, 3196 ans seulement. On était loin, comme on voit, du point de départ fixe qu'on avait rêvé et qui était la condition de l'uniformité cherchée. Joseph-Juste Scaliger prit le parti de demander à la combinaison purement conventionnelle de données précises cette fixité et cette conformité chronologique que ne lui offrait point l'histoire sainte. Il inventa une période ou un cycle de 7,980 années. Scaliger mourut en 1558, par conséquent avant la réforme du calendrier par Grégoire XIII; aussi, les années de sa période sont-elles des années juliennes, ce qui a fait donner à la période elle-même le nom de période julienne. Scaliger fixa la création du monde à l'an 3949 avant Jésus-Christ; mais sa période remonte à l'an 714 au delà de la création, et Jésus-Christ est né l'an 4714 de la période julienne.

Sur quelle base l'*ère* julienne est-elle fondée? Pour répondre à cette question, nous devons entrer dans quelques détails sur certains cycles employés depuis longtemps, le *cycle solaire*, le *cycle lunaire* et le *cycle des indictions*. Le cycle solaire est une révolution de vingt-huit années, comprenant vingt et une années communes et sept années bissextiles, à la fin de laquelle on revient a un ordre ou à une suite d'années en tout semblables à celles qui ont précédé. Chaque année d'un cycle solaire commence et finit par le même jour de la semaine que l'année correspondante du cycle précédent. Vingt-huit années sont à la fois nécessaires et suffisantes pour embrasser toutes les variations possibles des dimanches et autres jours de la semaine. Le cycle lunaire découvert par Méthon se compose de dix-neuf ans comprenant 235 lunaisons. A la fin de cette période de dix-neuf ans, la lune et le soleil ont accompli l'un et l'autre, à très-peu près, un nombre exact dans leurs révolutions respectives, et par conséquent se trouvent dans la même position relative qu'ils avaient au point de départ, si bien qu'en observant, pendant le cours de dix-neuf ans, tous les rapports de situation des deux astres, tels que phases et éclipses, on est en état de prédire le renouvellement de ces rapports. Le cycle des indictions est une période de quinze ans d'origine purement administrative, instituée par les empereurs romains. Ceux-ci avaient établi une contribution directe et universelle, dont le montant pour chaque province, district, ville ou municipe, était déterminé tous les quinze ans. Pendant cet espace de temps, la somme répartie sur une province était perçue, quelque changement qu'eût éprouvé dans l'intervalle la fortune des citoyens. L'ordonnance par laquelle les empereurs prescrivaient tous les quinze ans la perception de cet impôt s'appelait *indiction*, mot que les souverains de Constantinople ont conservé. On donnait le même nom à l'impôt que l'ordonnance établissait. Les empereurs de Constantinople prirent l'habitude d'ajouter à la date de leurs actes l'année courante de l'indiction, sans cependant nombrer la suite des indictions ou périodes de quinze ans. Les papes imitèrent cet usage; mais ils indiquaient en même temps la série des indictions, que, par une erreur dont on ne connaît pas la cause, ils firent re-

monter jusqu'à Jésus-Christ, tandis qu'il est prouvé que les indictions impériales ne furent introduites que sous Constantin le Grand, ou tout au plus par l'empereur Dioclétien. Ainsi l'année 781 après Jésus-Christ est désignée dans une bulle papale, par cette formule : *Anno 4 indictionis* LIII. Cette manière de compter les années fut conservée en Occident, quoique, depuis le bouleversement de l'empire romain, les indictions fussent tombées en désuétude. En 800, Charlemagne l'introduisit dans ses diplômes, et les empereurs d'Allemagne l'ont conservée jusqu'à nos jours.

Maintenant que le lecteur connaît le cycle solaire, le cycle lunaire et le cycle des indictions, il nous reste à lui dire que Denys le Petit, l'auteur de l'*ère* chrétienne, inventa une période de 532 ans, appelée de son nom *période dionysienne*, en multipliant les 28 années du cycle solaire par les 19 du cycle lunaire ; qu'il rattacha cette période à une *ère* commençant dans l'été de l'année 285 avant Jésus-Christ, où Ptolémée Philadelphe parvint au gouvernement de l'Egypte ; enfin que Scaliger forma la période julienne en multipliant les 532 ans du cycle de Denys par les 15 ans du cycle des indictions, ce qui produit 7,980 ans. L'invention de la période julienne offrit aux chronologistes cet avantage que, pour se faire comprendre des adhérents des divers systèmes chronologiques, il ne fut plus besoin de réduire à chaque système l'année où un événement a eu lieu ; il suffit de donner l'année de la période julienne, et, d'après cette indication, chaque historien savait à quelle année du monde, d'après le système qu'il avait adopté, une telle année répondait. Mais depuis que les historiens ont commencé à compter moins d'après les années incertaines du monde, et qu'ils ont adopté la computation plus naturelle *avant Jésus-Christ*, l'utilité de la période julienne a diminué. « L'*ère* julienne, dit Jean Reynaud, proposée dans le même temps que l'*ère* de la création, n'eut pas, malgré son ingénieuse audace, plus de succès que celle-ci : prenant son point de départ en dehors des événements historiques et dans la partie de l'éternité qui, selon les évaluations de la chronologie sacrée, avait précédé la création du monde, elle se mettait adroitement à l'abri de toute critique et de toute incertitude ; mais, privée de connexion avec les affaires du monde, isolée dans l'abstraction des lois astronomiques, elle ne pouvait offrir au genre humain aucun intérêt général ni être universellement acceptée par les peuples. »

— II. *Ères comprises entre la création et Jésus-Christ.* Les principales *ères* comprises entre la création et Jésus-Christ sont : l'*ère* de Nabonassar, l'*ère* des Olympiades et l'*ère* de la fondation de Rome. Ces trois *ères* méritent surtout l'attention. Toutefois, nous dirons aussi quelques mots des autres époques, périodes et *ères* usitées dans la chronologie des divers peuples.

— *Époques et ères des Égyptiens, des Babyloniens et des Perses.* Nous ne connaissons pas les *ères* civiles dont les Egytiens, les Babyloniens et les Perses faisaient usage dans leur chronologie ; mais il est probable qu'ils n'en manquaient pas ; peut-être comptaient-ils les années d'après l'avénement au trône de leurs souverains. On a faussement supposé que les Babyloniens se servaient de l'*ère* de Nabonassar, dont nous parlerons bientôt. Rien de plus obscur que l'ancienne histoire de la Babylonie ; elle ne présente qu'une seule époque vraiment historique et certaine, celle de Nabuchodonosor. Ce conquérant soumit tous les Etats qui existaient alors en deçà de l'Euphrate jusqu'à l'Egypte. Il prit Jérusalem 597 ans avant Jésus-Christ. Les époques historiques de l'Egypte qu'Hérodote rapporte sont trop fabuleuses pour qu'on puisse les réduire, avec quelque certitude, à des années avant Jésus-Christ. Le premier événement de l'histoire de ce pays qui soit réellement chronologique, est sa soumission par les Perses, 526 ans avant notre *ère*. L'ancienne histoire perse a deux époques historiques bien certaines : la fondation de la monarchie des Perses qu'on rattache à la prise de Babylone par Cyrus, l'an 536 avant Jésus-Christ, et la destruction de cet empire par Alexandre, 328 ans avant Jésus-Christ.

— *Ères des Juifs.* Moyennant le cycle des sabbats et la période des jubilés, les Juifs pouvaient se passer d'une *ère*; cependant ils comptaient quelquefois depuis leur sortie d'Égypte, époque qui, selon les différents calculs, correspond à l'an 1483 ou même 1648 avant Jésus-Christ. En dehors de ces deux *ères*, ils comptaient ordinairement d'après les an- ... du règne de leurs rois. Depuis leur sortie de la captivité de Babylone, ils comptèrent, soit du commencement de cette captivité, l'an 597 avant Jésus-Christ, soit de la construction du second temple, 508 ans avant Jésus-Christ, soit de leur délivrance par les Machabées (l'*ère* des Armonéens), 143 ans avant Jésus-Christ. Ce n'est qu'au XIe siècle après Jésus-Christ, qu'ils remplacèrent cette *ère* par celle de la création du monde, qui aujourd'hui encore est en usage parmi eux.

— *Ère des Chinois.* L'*ère* des Chinois n'est pas faite d'années consécutives ; c'est une *ère* ... olympiades. Leur ... on remarque à la tête ... année son quantième dans le cycle, et cet ordre n'est jamais interrompu ni dérangé. Dans la chronologie historique, on attribue à chaque règne toutes les années qui ont commencé pendant ce règne ; ainsi l'année dans laquelle Kang-hi est mort est comptée tout entière dans son règne, et celui de son successeur n'a commencé de se compter que du premier jour de l'année suivante. Si ce successeur était mort avant la fin de l'année qui avait commencé sous Kang-hi, il ne se trouverait point marqué dans les listes chronologiques, ou, du moins, il le serait sans que l'on assignât aucune durée à son règne. Il y a une exception à cet usage en faveur des fondateurs d'une dynastie : on leur attribue l'année entière dans laquelle ils ont commencé, et on l'ôte à celui qu'ils ont détrôné. L'usage du cycle de 60 pour dater les années est constamment suivi en Chine depuis le commencement des Han, ou depuis l'an 206 avant Jésus-Christ ; mais on ne peut douter qu'il ne soit plus ancien. Deguignes en place le commencement à l'an 2697 avant Jésus-Christ, ce qui fait que la première année avant Jésus-Christ répond à l'année 58 du cycle 45e.

— *Ère de Nabonassar.* Claude Ptolémée, auteur d'un grand ouvrage astronomique connu sous la dénomination d'*almageste*, a laissé un canon (table chronologique) de rois et d'empereurs intitulé *Canon royal*, qui paraît avoir fait partie d'une collection de tables astronomiques. Il contient : la suite de dix-huit rois qui ont régné à Babylone ; la série des rois de Perse depuis Cyrus jusqu'au dernier des Darius ; Alexandre et ses deux successeurs Arrhidée et Alexandre II ; les rois d'Egypte de la famille des Ptolémées, depuis le premier, surnommé fils de Lagus, jusqu'à Cléopâtre ; enfin les empereurs romains, depuis Auguste. Les années pendant lesquelles ces princes ont régné sont exactement indiquées, en années nabonassariennes de 365 jours, sans intercalation. Ce canon commence par Nabonassar, roi de Babylone, qui a régné quatorze ans. Les astronomes ont calculé que son avénement au trône a eu lieu l'an 747 avant Jésus-Christ, le jour qui aurait été le 26 février, si à cette époque on avait déjà suivi le calendrier de Jules César. Cette computation a été faite par le moyen des éclipses de lune et autres observations astronomiques rapportées par Ptolémée. Cet auteur dit qu'on a observé une éclipse de lune à Babylone le 29 du mois de thoht de la première année du règne de Marda-Kempad. Or les astronomes ont trouvé qu'il doit y avoir eu une éclipse de lune visible à Babylone le 19 mars de l'année 720 avant Jésus-Christ. Voilà comment a été trouvée l'année où Marda-Kempad est monté sur le trône. De cette donnée, on est remonté, en suivant la liste conservée par Ptolémée, jusqu'au jour où Nabonassar a commencé à régner. Il est hors de doute que ces listes de rois ont été dressées à l'usage des astronomes, afin qu'ils pussent attacher leurs observations à une chronologie civile. Sans doute, les deux premières sections du canon ont été mises par écrit à Babylone même, et des copies en ont été portées à Alexandrie, où, sous les Ptolémées, l'astronomie était fort cultivée. En Egypte, ce canon fut continué ; on y ajouta la liste des Ptolémées et celle des empereurs romains. Les auteurs anciens, qui, outre Ptolémée, font mention de l'*ère* de Nabonassar, n'en parlent pas comme d'une *ère* civile, et rien n'indique qu'elle ait jamais servi comme telle.

Nous citerons ici le jugement du savant critique Fréret sur la valeur et l'origine de l'*ère* de Nabonassar. « L'*ère* de Nabonassar, dit Fréret, est maintenant aussi familière aux chronologistes que celle des olympiades et que celle de la fondation de Rome ; mais elle a sur elles l'avantage d'avoir une époque radicale, fixée avec la plus grande certitude et avec la plus entière précision.... Il est probable que Bérose, prêtre et astronome chaldéen, qui porta dans la Grèce l'astronomie et l'astrologie chaldéennes, fit aussi connaître les hypothèses et les observations des Chaldéens de Babylone, aussi bien que l'époque de Nabonassar, qui servait à fixer la date de ces observations. Ce fut alors que les Grecs se trouvèrent en état de prendre des notions plus exactes de la quantité des mouvements célestes, et d'imaginer des périodes moins fautives et des méthodes de calculs moins embarrassantes. Hipparque, postérieur de 150 ans à Bérose, avait rapporté dans ses livres les observations babyloniennes publiées par Bérose, du moins, celles qu'il avait jugées les plus propres pour établir ses règles de calcul : car nous voyons, par les ouvrages de tous les astronomes, qu'il y a un choix à faire entre les observations. C'était d'Hipparque que Ptolémée avait emprunté toutes les observations babyloniennes qu'il rapporte : car il cite souvent Hipparque pour ces observations, et ne parle jamais de Bérose, quoiqu'il ait toujours soin de citer ses garants pour les observations qu'il n'avait pas faites. L'ouvrage de Ptolémée ne contient que les principes d'Hipparque, confirmés par de nouvelles observations, et rangés peut-être dans un ordre plus clair et plus méthodique.... L'époque radicale des tables de Ptolémée est une époque chaldéenne, prise du commencement du règne de Nabonassar ; et c'est là encore, ce me semble, une nouvelle raison de croire qu'elles devaient leur premier établissement à Bérose. Si ces tables eussent été imaginées par un Grec, il aurait pris pour époque un événement relatif à l'histoire de son pays, comme le règne d'Alexandre ou le commencement de ses successeurs, par exemple celui de Séleucus à Babylone ou celui de Ptolémée à Alexandrie. S'ils avaient eu besoin d'une époque plus ancienne, ils avaient celle des olympiades, dont l'usage chronologique commençait d'être assez universellement établi parmi les historiens. Cette époque des olympiades, précédant celle de Nabonassar, comprenait toutes les éclipses que les astronomes ont observées. L'époque de Nabonassar était fixée au premier jour d'une année égyptienne, qui avait commencé le 26 février de l'année 747 avant J.-C. à midi, sous le méridien de Babylone, circonstance qui confirme encore l'origine chaldéenne des tables.... Georges le Syncelle de Constantinople, et quelques modernes après lui, ont avancé que Nabonassar voulut commencer une nouvelle *ère* avec son règne, pour éteindre le souvenir des rois qui l'avaient précédé, et qu'il supprima tous les mémoires historiques des temps antérieurs. Mais le Syncelle ne cite aucun garant, et cette supposition est détruite par deux faits constants : le premier, c'est l'existence des anciennes observations astronomiques, que Tallesthènes trouva à Babylone au temps d'Alexandre ; le second, c'est l'histoire de Bérose, qui prouve que les anciens mémoires n'avaient pas été détruits. Le sentiment du Syncelle a été abandonné par les critiques les plus sensés : ils croient que l'*ère* de Nabonassar marque l'époque d'une révolution politique arrivée à Babylone, et qui mit les Chaldéens en liberté. Sous ce nouveau gouvernement, l'étude de l'astronomie, qui était liée avec la religion, prit une nouvelle vigueur, et cessa d'être négligée, comme elle l'avait été sous les satrapes du roi de Ninive. »

— *Ères des Grecs.* On réunit ordinairement sous ce nom, quand on traite de la chronologie grecque, le cycle des générations, l'*ère* des olympiades, l'*ère* cécropique, l'*ère* des Séleucides et l'*ère* de Philippe ou des Lagides.

1° *Cycle des générations.* Pendant longtemps les Grecs ne comptèrent les années de leur histoire que d'après les générations : Phérécyde et Cadmus de Milet, leurs plus anciens historiens, ne connaissaient pas d'autre *ère*, et c'est encore la base qu'Hérodote donne fort souvent à ses calculs chronologiques. Il posait en principe que trois générations forment un siècle ; ce qui était fondé sur l'expérience et conforme à l'usage où les Grecs étaient de ne se marier qu'à trente ans accomplis. Denys d'Halicarnasse compte quelquefois les générations à vingt-sept ans. Cette méthode de compter le temps par les générations a reçu le nom de *cycle des générations*. Les généalogies des familles illustres parmi les Grecs se conservaient avec soin : l'habitude de joindre au nom d'un homme célèbre celui de son père en facilitait la transmission ; les inscriptions nombreuses qu'on plaçait sur les monuments, sur les prix des vainqueurs dans les combats, perpétuaient la mémoire des hommes qui s'étaient distingués par quelque action mémorable. C'est ainsi qu'on connaît la généalogie des rois héraclides de Lacédémone, d'après la suite desquels les anciens fixent la guerre de Troie à une époque qui répond à l'année 1144 avant Jésus-Christ. Fréret remarque, au sujet de cette chronologie, fondée sur le calcul des générations, qu'elle était au fond toute conjecturale et que, dans la distribution des événements particuliers, elle donnait lieu à une infinité de dates arbitraires. « On ne doit pas, dit-il, s'attendre à trouver la pleine certitude historique dans cette chronologie conjecturale. Il faut s'y contenter d'un degré de probabilité proportionné à celui qu'ont les faits mêmes, dont on cherche à déterminer la date. Cette probabilité est suffisante pour nous entraîner, lorsque différentes suites de générations indépendantes les unes des autres se réunissent pour nous donner les mêmes dates, lorsque ces dates cadrent ensemble dans l'histoire des différentes villes et des différentes nations, lorsque les circonstances des événements s'ajustent avec les synchronismes des personnages, et donnent la solution des difficultés qui avaient embarrassé dans la suite et dans la liaison de ces diverses histoires. »

Nous devons ici mentionner la controverse qui s'engagea entre Newton et Fréret sur le sens chronologique qu'on doit attacher au mot *génération*. Newton fit observer que, s'il est vrai que trois générations équivalent à peu près à un siècle, les anciens chronologistes grecs et latins ont eu tort de confondre trois règnes avec trois générations. Il s'attache à montrer que, pour le règne d'un roi, on ne peut compter que dix-huit ou vingt ans, et, pour trois règnes consécutifs, tout au plus soixante-six ans. D'après ce principe, la guerre de Troie tomberait à l'an 900 avant J.-C. C'est sur cette distinction des règnes et des générations que repose le nouveau système chronologique que Newton proposa et prétendit substituer aux évaluations des anciens. Fréret défendit ces évaluations et s'éleva contre le nouveau système, en montrant que Newton était tombé dans la même confusion que les anciens, qu'il n'en pouvait d'ailleurs être autrement, cette confusion étant inévitable dans un pays où est établie la monarchie héréditaire. « M. Newton, dit-il, réduit à 340 ans l'espace de temps qui sépare le retour des Héraclides et le passage de Xerxès dans la Grèce. Il coupe cet espace en deux et détermine ainsi la durée de chaque portion. Depuis le retour des Héraclides jusqu'à la première guerre de Messène, il reconnaît qu'il avait régné à Sparte dix rois successifs dans une des deux branches de la famille royale et neuf dans l'autre branche ; qu'il avait régné dix rois à Messène dans une autre famille des Héraclides, et que l'on comptait neuf rois d'Arcadie dans la famille qui régnait sur ce pays depuis la conquête et qui descendait par les femmes de la branche sortie d'Inachus. Il donne deux cents ans de durée à cet intervalle, c'est-à-dire 18 ou 20 ans à chaque règne. La seconde partie, c'est-à-dire l'intervalle écoulé depuis la guerre de Messène jusqu'au passage de Xerxès, comprend les sept règnes collatéraux des princes des deux familles royales de Sparte, et M. Newton lui donne 140 ans. Ce sont encore 18 ou 20 ans pour chaque règne, comme il le dit lui-même. Ces 340 ans, ajoutés à l'an 480 avant l'*ère* chrétienne, donnent l'an 820 pour celui du commencement des règnes des Héraclides dans le Péloponèse, et l'an 825 pour celui de leur entrée dans le pays. Mais tous les rois dont il s'agit, tant ceux de Sparte que ceux de Messène et ceux d'Arcadie, se sont succédé de père en fils sans aucune interruption. Si le nombre des générations est le même que celui des règnes, il est clair que ce sont les générations que M. Newton réduit à 20 ans ; or c'est une chose constante, dans l'antiquité, que ces dix-sept règnes forment autant de générations : Hérodote et Pausanias nous le disent formellement, et leur témoignage est suivi ou confirmé par tous les monuments de l'ancienne histoire qui nous restent. » — « Je conviens, ajoute Fréret, qu'en général il ne faut pas confondre les règnes avec les générations. Dans les royaumes électifs, par exemple, où la couronne peut passer à des princes aussi vieux que leurs prédécesseurs, et où l'on choisit ordinairement des hommes d'un âge mûr pour leur confier le dépôt de l'autorité souveraine, le nombre des règnes est toujours plus grand que celui des générations. Dans les Etats successifs mêmes, lorsqu'il y a des troubles et des révolutions, lorsque la succession est dérangée ou interrompue par des usurpations qui portent la couronne dans des familles étrangères, lorsque, la ligne directe venant à manquer, le sceptre passe en collatéral à des frères ou à des parents plus éloignés, dans tous ces cas on aurait tort de donner une égale durée aux règnes et aux générations. Mais rien de tout cela ne se présente dans la succession des rois de Sparte, succession tranquille et qui avait toujours transmis la couronne de génération en génération, sans que l'ordre naturel ait jamais été ni troublé ni dérangé par aucune révolution, M. Newton n'aurait donc pas dû distinguer entre les règnes et les générations, puisqu'ils ont été les mêmes à Sparte. Il ne pouvait pas même établir son calcul sur la distinction entre les familles royales et les familles particulières, ni supposer que, dans les premières, les générations étaient environ d'un tiers plus courtes, parce que l'envie d'assurer des héritiers à la monarchie faisait marier les rois et les princes plus jeunes que les particuliers. Outre que cette supposition serait absolument gratuite, elle serait encore démentie par l'expérience constante de tous les temps et de tous les pays. Ces deux sortes de générations sont en effet toujours à peu près égales, pourvu que l'on en compare un certain nombre à la fois, afin que les plus longues compensent les plus courtes. »

2° *Ère des olympiades.* Les républiques de la Grèce n'avaient pas d'*ère* civile qui leur fût commune. Dans chacun de ces petits Etats, les années étaient désignées d'après le nom de celui qui remplissait la première magistrature. A Athènes, le nom du premier des dix archontes était placé en tête des lois, des traités et des inscriptions publiques ; c'est pour cela qu'on le distinguait de ses collègues par l'épithète d'*éponyme*. A Lacédémone, ce n'étaient pas les rois qui donnaient leurs noms à l'année, mais bien le premier des cinq éphores. Ce défaut d'une *ère* commune embarrassa longtemps les historiens cherchant à fixer la chronologie de quelque événement qui fût intelligible à tous les Grecs. Ce ne fut pourtant qu'après Alexandre le Grand qu'un historien sicilien, Timée, observa, dit-on, le premier, que la célébration des jeux Olympiques fournissait une époque d'après laquelle on pouvait déterminer les temps d'une manière aussi claire que précise. Les jeux Olympiques, institués en l'honneur de Jupiter, étaient célébrés tous les quatre ans. Ces quatre ans formaient un cycle qui avait reçu le nom d'*olympiade*. Il faut observer que les jeux Olympiques, dont on attribuait le premier établissement à Hercule, avaient été rétablis 884 ans avant J.-C., par Iphites, roi d'Élide ; mais qu'ils ne furent célébrés régulièrement et ne purent devenir la base d'une chronologie qu'à partir de l'an 776 avant J.-C. Ce fut en cette année que l'on inscrivit pour la première fois le nom du vainqueur sur les registres publics : ce vainqueur se nommait Corœbus. Les jeux Olympiques se célébraient entre la nouvelle lune et la pleine lune qui suivait le solstice d'été.

C'est du moins ce qui eut lieu depuis l'époque où Méthon eut découvert le cycle lunaire. Auparavant, le premier mois de l'année olympique commençait tantôt à la pleine lune qui suivait immédiatement le solstice d'été, tantôt à celle qui précédait ce même solstice, par la raison que l'année grecque avait quelquefois 384, et plus ordinairement 354 jours, suivant que l'année était ou non intercalaire. Nous savons par Censorin que le onzième jour de la lune qui suivait le solstice d'été était le premier jour de l'année olympique. Or, si l'on applique les calculs astronomiques à l'année 776, on trouve que cette année a dû commencer le 18 juillet de l'année julienne. C'est sur cette base qu'est dressée la table des années olympiques. On comprend, du reste, que ces calculs sont fort hypothétiques; en effet, le cycle des olympiades a dû subir l'influence de toutes les perturbations qu'a éprouvées l'année grecque elle-même, et la longueur de l'année olympique a dû varier avec l'introduction des différents cycles, tels que l'octaétéride (cycle de huit ans), le cycle lunaire de dix-neuf ans, etc. L'*ère* des olympiades n'a jamais été une *ère* civile. Après Timée, Polybe, Diodore, tous les historiens, frappés des avantages qu'elle offrait, l'adoptèrent dans leurs ouvrages. On en fit usage jusqu'à la fin du règne de Théodose le Grand. La dernière olympiade est la 294e, dont la quatrième année correspond à l'an 400 après J.-C.

— *Réduction des olympiades en années de l'ère chrétienne, et réciproquement.* Pour réduire des olympiades en années avant J.-C., on diminue d'une unité le nombre de l'olympiade donnée; le reste est multiplié par 4; on ajoute au produit les années de l'olympiade donnée, moins une; cette somme est déduite de 776; le reste égale l'année avant J.-C. Soit la troisième année de la soixante-douzième olympiade, qu'on exprime ainsi : olympiade LXXII, 3; on a cette équation :

$$\text{LXXII},3 = 776 - (72-1) \times 4 + (3-1) = 490 \text{ av. J.-C.}$$

Pour réduire des olympiades en années après J.-C., on diminue d'une unité le nombre de l'olympiade donnée; le reste est multiplié par 4; au produit on ajoute l'année courante de l'olympiade; de la somme on soustrait 776; le reste donne l'année après J.-C. Exemple :

$$\text{CCLIX},4 = (259-1) \times 4 + 4 - 776 = 260 \text{ ap. J.-C.}$$

Pour réduire en olympiades des années avant J.-C., on soustrait de 776 l'année donnée diminuée d'une unité; le reste est divisé par 4; le quotient donne les olympiades écoulées, et le reste, s'il y en a, l'année de l'olympiade courante. Exemple :

$$\text{av. J.-C. } 490 = \frac{776 - (490 - 1)}{4} = 71 + \frac{3}{4} = \text{olymp. LXXII, 3.}$$

Pour réduire en olympiades des années après J.-C., on ajoute à 775 l'année donnée après J.-C.; la somme est divisée par 4; le quotient égale les olympiades écoulées, et le reste, s'il y en a, augmenté d'un, donne l'année courante de l'olympiade courante. Exemple :

$$\text{après J.-C. } 260 = \frac{260 + 775}{4} = 258 + \frac{3}{4} = \text{olymp. CCLIX, 4.}$$

3° *Ère cécropique.* L'*ère* cécropique, ainsi nommée parce que le point de départ qu'elle adopte est l'époque où Cécrops se rendit en Grèce, a été employée par l'auteur de la *Chronique* dite *de Paros*, découverte au XVIIe siècle. Rappelons en peu de mots comment a été trouvée cette chronique célèbre. Guillaume Petty, que le comte Arundel avait envoyé en Orient à la recherche des monuments antiques, adressa, en 1627, à son protecteur une table de marbre sur laquelle était gravée une série de dates et d'indications chronologiques. Lord Arundel la plaça dans son palais à Oxford, où il avait réuni une collection précieuse d'antiquités. Elle est partagée en deux colonnes qui contiennent quatre-vingt-treize lignes, en comptant celles dont il ne reste que quelques lettres. Les mots sont écrits en gros caractères carrés et sans aucune division. Le marbre ayant été brisé par le bas, la fin de la dernière colonne manque totalement, et il ne reste même que quelques mots et quelques lettres isolées voisines de la fracture. On trouve plusieurs autres lacunes dans le corps de l'inscription. Il y a des lignes presque entièrement effacées, et des endroits où il ne reste que des mots et des lettres détachés les uns des autres. Souvent même on n'aperçoit que des vestiges équivoques de ces lettres. En quel lieu ce marbre fut-il découvert? On l'ignore. Un homme, chargé par Peyresc de recueillir des inscriptions et des marbres antiques dans la Grèce, en avait fait porter un certain nombre à Smyrne. Mais, avant qu'il eût opéré l'embarquement, on lui suscita une avanie; il fut mis en prison; les marbres furent vendus à Guillaume Petty, qui les envoya en Angleterre. Comme toutes les époques de cette chronique sont relatives à l'archontat de Diognète à Athènes, ou d'Astyanax à Paros, on a conclu avec assez d'apparence que l'inscription avait été placée dans l'île de Paros, qui fut presque toujours dépendante d'Athènes, depuis la bataille de Salamine. Presque toutes les îles soumises aux Athéniens donnèrent le nom d'archonte à leur premier magistrat. La chronique de Paros fut érigée, à ce qu'on croit, l'an 264 avant J.-C., la première année de la CXXIXe olympiade. Elle contenait, lorsqu'elle était encore entière, les principaux événements de la Grèce pendant une période de 1318 ans, depuis Cécrops (1582 av. J.-C.) jusqu'à l'archontat de Diognète, où elle se terminait. Cependant les époques des quatre-vingts dernières années manquent; la dernière, qu'on y voit encore, répond à l'année 354 avant notre *ère*. Jean Selden publia ce monument en 1628, sous le titre de *Marmora Arundelliana* (marbres d'Arundel), avec une traduction et un commentaire. L'histoire générale et politique de la Grèce ne paraît pas avoir été le principal objet de l'auteur de la chronique. On voit, en l'examinant, que son dessein était de disposer dans un ordre chronologique les notions qui pouvaient être nécessaires pour lire les poëtes avec plus de facilité, et pour connaître le temps de leur naissance et de leur mort, du moins celui de leur plus grande célébrité. C'est dans cette vue qu'il marquait avec tant de soin la suite des rois d'Athènes, depuis Cécrops jusqu'à l'abolition de la royauté, et qu'il rapportait plusieurs événements de l'histoire de ces temps-là : l'établissement des principales fêtes religieuses d'Athènes, l'introduction des diverses sortes de musique dans les hymnes chantées à ces fêtes, les premiers commencements de la tragédie et de la comédie, les différentes victoires théâtrales de plusieurs poëtes, et celles de plusieurs musiciens dans les concours qui accompagnaient certaines fêtes. Entre les quatre-vingts époques différentes qui nous restent, il y en a peu qui contiennent des faits d'un autre genre; encore sont-ils presque toujours accompagnés de quelques circonstances peu importantes de l'histoire littéraire, et, en quelques occasions, il est difficile de s'assurer si la date se rapporte au fait de l'histoire générale ou à celui de l'histoire littéraire. L'auteur de la chronique parle rarement de ce qui regarde le Péloponèse, même dans l'objet qu'il semble s'être proposé principalement, sans doute parce que tout cela était marqué sur l'inscription placée à Sicyone, dont Plutarque fait mention après Héraclide du Pont. La chronologie de cette inscription était réglée par les sacerdoces des prêtresses du temple de Junon à Argos. Plutarque assure que le temps de la célébrité des poëtes et des musiciens les plus fameux y était exactement marqué, et que l'on y donnait la date de leur victoire dans les combats qui accompagnaient les fêtes et les jeux publics de la Grèce. Il paraît, par quelques endroits de Plutarque, que cette chronique remontait jusqu'aux temps les plus reculés. On sait que la méthode de rapporter les dates chronologiques aux années des prêtresses de Junon avait été suivie par les plus anciens historiens; elle était encore en usage du temps de Thucidyde, et même de Xénophon, qui s'y sont conformés dans leurs histoires.

Quelle autorité doit-on accorder à la chronique de Paros? On peut, selon Fréret, lui reconnaître une autorité assez grande pour l'histoire des temps héroïques, cette chronique étant, dit-il, la seule qui nous soit restée un peu entière de toutes celles que les anciens avaient publiées. Nous n'avons plus, ajoute le savant critique, que quelques fragments du canon d'Apollodore, de celui d'Érathosthène, de celui de l'astronome Thrasylle, qui sont rapportés dans les *Stromates* de Clément d'Alexandrie, et ce que nous trouvons sur cette partie de l'ancienne histoire dans la chronique d'Eusèbe est, en général, assez conforme à la chronique de Paros. Il faut seulement avoir l'attention de regarder l'époque de la prise de Troie comme un point commun auquel on rapporte toutes les dates antérieures. Cet événement est celui qui sépare les temps purement héroïques de ceux qui commencent à devenir historiques; mais c'est aussi celui dont la date était le plus controversée parmi les anciens chronologistes. C'est sur cette époque que tombe la plus grande variété. L'autorité de la chronique peut être encore assez grande pour l'histoire littéraire; cependant les dates qu'elle donne ne sont pas toujours exemptes d'erreurs, ou du moins d'embarras chronologiques; mais il s'en faut beaucoup que la chronique ait le même degré d'autorité pour l'histoire générale et politique de la Grèce. Cette chronique ne représente que l'opinion d'un critique particulier; ses calculs peuvent servir à expliquer et à suppléer la chronologie des historiens originaux et des écrivains qui les représentent; mais, s'ils lui sont opposés, ils n'auront jamais par eux-mêmes assez d'autorité pour la détruire et pour la renverser. D'ailleurs, nous devons toujours être en garde contre des dates exprimées en caractères numéraux, lesquelles peuvent être fautives sur le marbre par la méprise du sculpteur, ou avoir été mal lues par Selden. Il y a toujours lieu de craindre qu'on ne se soit mépris lorsqu'on a voulu deviner des caractères effacés en partie, et dont il ne restait que des traces équivoques. Nous devons dire que l'authenticité de la chronique de Paros a été mise en doute, en 1788, par Joseph Robertson, et pour des raisons qui ont généralement paru très-fortes dans le monde savant.

4° *Ère des Séleucides.* L'*ère* des Séleucides est importante pour l'histoire de l'Asie depuis Alexandre le Grand et pour tout le moyen âge; elle l'est aussi pour l'histoire ecclésiastique, parce que les Pères de l'Église s'en servent quelquefois. Elle commence la première année de la CXVIIe olympiade, qui comprend les six derniers mois de l'an 312 et les six premiers de l'an 311 avant J.-C. : c'est l'année où Séleucus, surnommé Nicator (le vainqueur), un des plus entreprenants et des plus heureux parmi les généraux d'Alexandre, remporta sur Démétrius Poliorcète, fils d'Antigone, la victoire de Gaza, qui lui valut la conquête de Babylone. Cette victoire peut être regardée comme l'époque de la fondation d'une grande monarchie, qui fut gouvernée par ses successeurs, et qui est connue sous le nom d'empire des Séleucides ou de royaume de Syrie. C'est de la prise de Babylone que, dans les provinces soumises à cet empire, on compta désormais les années, sinon dans la vie civile, du moins dans les ouvrages historiques. On trouve cette *ère* dans les livres des Machabées, dans les Pères de l'Église et dans les écrivains de l'Orient, mais cependant avec quelques différences. Chez les Syriens, elle commence au 1er octobre, 312 avant J.-C.; mais quelques astronomes arabes qui s'en sont servis en ont fixé l'époque au 1er septembre, et les astronomes chaldéens la portent même à l'année 311, année qu'ils regardent comme le commencement du règne de Séleucus, parce qu'elle est celle où Cassandre fit tuer le jeune Alexandre, roi de Macédoine. Cette *ère* chaldéenne commençait probablement avec la nouvelle lune, après l'équinoxe d'automne de l'année 311. Les Arabes appellent cette manière de compter l'*ère* de D'houlkarnaïn ou Zou'lkarnaïn, c'est-à-dire de l'homme aux deux cornes. En effet, les monnaies frappées sous le gouvernement de Séleucus représentent son effigie avec deux cornes, emblème de sa force corporelle, comparée à celle d'un bœuf. Quelques auteurs, il est vrai, ont pensé que, sous la dénomination de *Biscornu*, il fallait entendre Alexandre le Grand. C'est ce prince qui est ainsi nommé dans le *Coran*, et Aboulfaradji, auteur arabe, dit que les cornes représentent les deux parties du monde, l'Orient et l'Occident, que le conquérant macédonien a soumises. Il est très-possible que les Orientaux du temps de Mahomet et que ce prophète lui-même aient cru que, sous le nom de D'houlkarnaïn, il fallait entendre Alexandre le Grand. On sait quelle était l'ignorance des écrivains de l'Orient. Les historiens arabes ont sans cesse confondu la domination des Romains en Asie avec celle des Grecs; ils ont regardé l'empire romain comme une continuation de celui des Séleucides, et l'*ère* de ces princes est souvent nommée, dans leurs ouvrages, l'*ère* de l'empire de Roume (Rome). Il ne faut donc pas s'étonner s'ils ont également confondu Séleucus et Alexandre, dont le nom était plus célèbre que celui du fondateur du royaume de Syrie.

5° *Ère de Philippe* ou *des Lagides.* Cette *ère* a reçu ses deux noms, le premier de Philippe Arrhidée, frère et successeur d'Alexandre le Grand, le second du premier Ptolémée, fils de Lagus. Elle est composée d'années nabonassariennes de 365 jours, sans intercalation. Elle commence au 12 novembre, 324 avant J.-C., ou 425 de l'*ère* de Nabonassar, et a été en usage en Égypte.

— *Ères des Romains.* Les deux principales *ères* des Romains sont celle des consuls et celle de la fondation de Rome.

1° *Ère des consuls.* Les Romains n'ont jamais eu d'autre *ère* civile que la suite des deux consuls annuels; les noms de ces magistrats étaient mis en tête des lois, des traités et des monuments publics, et inscrits dans leurs fastes ou annales. Cette *ère* des consuls commence avec l'année 245 de la ville de Rome, ou 509 avant J.-C. Elle continua même sous les empereurs. Les anciens avaient dressé plusieurs listes qui contenaient la série des consuls, année par année. On connaît ces listes sous le nom de *Fastes consulaires.* Quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous, plus ou moins complètes : la principale a été retrouvée dans les fouilles faites à Rome en 1547; elle était sur des tables de marbre et offrait, avec des lacunes, la série des consuls jusqu'à l'an de Rome 765. Plusieurs érudits modernes, entre autres Pighius, ont essayé, en s'aidant de ces listes et des historiens, d'établir la suite des consuls depuis l'institution du consulat jusqu'à l'abolition de cette dignité, en 541 après J.-C.; mais leurs travaux laissaient encore beaucoup à désirer lorsque le savant Borghesi entreprit de les rectifier et de les compléter, soit en recourant aux écrivains originaux, soit à l'aide de la science des inscriptions, qui a fait tant de progrès de nos jours. Son travail, qui présente des différences assez considérables avec les listes connues avant lui, est d'une grande importance pour la chronologie romaine.

2° *Ère de la fondation de Rome.* L'*ère* de la ville de Rome (*annus urbis conditæ*, ce qu'on exprime par ces trois lettres : A. V. C.) n'a pas été une *ère* civile; jamais on ne s'en est servi, ni dans les lois et autres actes publics, ni dans les monuments. Les auteurs anciens sont loin de s'accorder sur la date de la fondation de Rome. Tacite semble la fixer à une époque qui répond à l'an 702 avant J.-C.; Varron la rapporte à l'an 753 ou 754; Caton à l'an 752, ainsi que Denys d'Halicarnasse; Polybe à 759, Fabius Pictor à 747, etc. Tite-Live suit presque toujours l'époque de Caton, quoiqu'il adopte quelquefois celle de Fabius Pictor; Cicéron suit celle de Varron, qui est presque toujours admise par Pline. Nous venons de dire que Varron rapportait la fondation de Rome à l'an 753 ou 754. Voici la raison de cette légère différence : d'un côté, une année olympique correspond à deux années juliennes; de l'autre, il est convenu que Rome fut fondée le 11 avril, jour de la fête des Palilies. Or, Varron dit lui-même que l'an premier de Rome correspond à la troisième année de la VIe olympiade; il est donc évident que, suivant la précision chronologique, la fondation de Rome appartient aux six derniers mois de l'année olympique en question ou à l'an 753 avant J.-C. Cependant, comme la troisième année de la VIe olympiade a commencé en 754, quelques chronologistes ont cru pouvoir rapporter à cette année la fondation de Rome, en ayant en vue moins l'instant précis où cet événement s'est accompli que le jour initial de l'année olympique. Quoi qu'il en soit, la plupart des chronologistes modernes ont adopté la date donnée par Varron, mais en la fixant à l'année 753.

Newton a attaqué cette computation de Varron, en se fondant sur des motifs qui ne nous paraissent pas sans importance. On suppose, dans le calcul de Varron, que les sept rois, depuis Romulus jusqu'à Tarquin, ont régné 245 ans. Les Romains semblent n'avoir eu, pour l'histoire de leurs rois, d'autres sources que la tradition; il n'existait aucun document qui indiquât combien de temps chaque prince avait régné. Quand on considère que cette période de l'histoire romaine renferme des temps de troubles et de révolutions; que la tradition rapporte que deux de ces rois ont été tués et que deux autres ont été frappés de la foudre, on a de la peine à croire que sept rois aient consécutivement régné, l'un 32, l'autre 37, un troisième 42 et même 44, ou, l'un dans l'autre, chacun 35 ans. Newton croit qu'on ne peut pas donner plus de 20 ans au règne d'un de ces princes; que, par conséquent, la période de ces rois embrasserait tout au plus 140 ans, ce qui ferait tomber l'année de la fondation de Rome sur la 626e avant J.-C. Niebuhr estime que la date assignée à la fondation de Rome par les anciens chronologistes doit être considérée comme arbitraire et de pure convention. Il a démontré que la chronologie des rois de Rome, telle qu'elle a été admise, n'a rien d'exact et a été forgée *a priori* sur des raisons de convenances numériques. « D'après la chronologie de Fabius, le temps qui s'écoula depuis la fondation de la ville jusqu'à sa prise par les Gaulois se divise en 240 ans avant les rois et en 120 après eux, ou, pour me servir d'une autre expression, en trois périodes, chacune de dix fois 12 ans. Douze, c'est le nombre de l'augure de Romulus. Ce système de nombres était le lit de Procuste: il fallait adapter à sa mesure tout ce que l'on savait ou croyait des anciens temps. Il se trouva qu'environ 70 ans auparavant on avait célébré une fête séculaire; du reste, on avait sur Romulus, sur Numa, sur les cinq rois suivants des traditions et des récits fort variés, mais sans aucune détermination chronologique, excepté, peut-être, pour le dernier règne. Alors les prêtres, qui arrangeaient les annales, fixèrent pour les règnes de Romulus et de Numa, et d'après les combinaisons de nombre développées plus haut, une durée de 77 ans: c'était le premier siècle, c'était un siècle héroïque. Parmi les sept rois dont les statues étaient au Capitole, Ancus Martius était le quatrième; on eut soin, par conséquent, que le milieu de son règne fût le point central de la durée de l'espace fixé par les rois, et on le rapporta à l'année 120. On pouvait, à la vérité, lui départir arbitrairement des années de règne; mais ce qui décida pour le nombre 23, c'est que ce nombre, avec celui des années du premier siècle, faisait tout juste 100; c'est encore que l'an 132, qui de la sorte devient le dernier de son règne, exprime le nombre des années astronomiques renfermées dans un siècle. D'après cela, il y avait 32 ans pour Tullus. Puis, pour désigner par des nombres historiques en apparence les deux règnes qui suivirent, on prit un demi-siècle à partir de l'année 120 jusqu'à la fin de Tarquin le père, et, sans égard pour les impossibilités et les contradictions qui en résulteraient, on étendit le règne de Servius jusqu'à l'année 216, d'où l'on commença à compter les 25 ans du dernier roi, qui, peut-être, sont réellement historiques ... Il se peut, sans doute, qu'ailleurs les indications chronologiques méritent foi pour les temps d'histoire mythique; mais quant à celle des rois de Rome, c'est précisément la chronologie qui est inventée et fabuleuse. Il n'y a pas de motif raisonnable de douter de l'existence personnelle de Tullus Hostilius, mais à coup sûr le combat des Horaces et la mort du roi sont plutôt de la vérité historique que la chronologie de son règne. » Niebuhr fait remarquer que cette incertitude des premiers temps de l'histoire romaine et de l'époque de sa fondation est une objection contre l'adoption de l'année 753 avant J.-C. pour point de départ d'une *ère*, mais qu'après tout une telle *ère* peut parfaitement servir

pour les usages civils, si l'on convient de l'accepter, sans d'ailleurs lui accorder de valeur historique. La dignité de Rome, dit-il, efface la tache imprimée à son *ère* par l'imposture de sa naissance.

— *Réduction des années de Rome en années de l'ère chrétienne et réciproquement.* Si l'an de Rome est plus grand que 753, on en déduit 753, le reste donne l'année après Jésus-Christ. S'il est plus petit, on le diminue d'abord d'une unité, et l'on déduit ce reste de 753 ; le reste donnera l'année avant Jésus-Christ. Exemple :

An de Rome 839 = 839 — 753 = 86 après J.-C.
An de Rome 716 = 753 — (716 — 1) — 38 av. J.-C.

Si l'année donnée est avant Jésus-Christ, on la réduira de 754 : le reste donnera l'an de Rome ; si l'année donnée est après Jésus-Christ, on y ajoutera 753. Exemple :

An av. J.-C. 49 = 754 — 49 = 705 de Rome.
An après J.-C. 86 = 86 + 753 = 839.

— III. *Ere chrétienne* ou *de l'incarnation.* L'*ère* chrétienne ne s'est introduite que bien tardivement et, pour ainsi dire, rétrospectivement dans la chronologie des peuples chrétiens. Ce fut un moine, vivant à Rome dans l'obscurité, vers l'an 580, originaire d'un pays si peu connu qu'on l'a regardé comme Scythe, ce fut le moine Denys, surnommé *Exiguus* (le petit), qui le premier a essayé de trouver, par des calculs chronologiques, l'année de la naissance de Jésus-Christ. Son calcul, vrai ou faux, a été suivi jusqu'à nos jours. Cependant Denys ne vit pas cette *ère* adoptée par ses contemporains. Deux siècles après lui, un autre moine, Anglo-Saxon de naissance, Béda, surnommé le *Vénérable*, exhorta les chrétiens à prendre pour époque de leur *ère* l'année de la naissance de Jésus-Christ, telle que Denys l'avait fixée : lui-même il adopta cette *ère* dans les ouvrages qu'il publia. L'*ère* de Denys le Petit porte les noms d'*ère* chrétienne et d'*ère* de l'incarnation ; on appelle aussi, depuis le XIIe siècle, les années de Jésus-Christ, les *annés de grâce*. Ce fut Charlemagne qui introduisit cette *ère*; il l'adopta en 800, après s'être fait couronner empereur d'Occident ; et depuis elle est devenue générale parmi tous les chrétiens, excepté les Grecs.

Denys le Petit avait trouvé que Jésus-Christ naquit dans la 754e année de la fondation de Rome, et telle est la base de l'*ère* dont nous nous servons. Il a été reconnu par les chronologistes que ce moine s'est trompé dans sa computation, et que l'année de la naissance de Jésus-Christ fut véritablement la 749e de Rome. Voici comment les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* établissent cette erreur de Denys le Petit. « Tous les plus habiles chronologistes conviennent aujourd'hui, presque unanimement, que l'*ère* dont nous nous servons est trop courte et postérieure de quatre ans à la naissance du Sauveur : car, Jésus-Christ étant né sous le règne d'Hérode, et la mort de ce prince, arrivée certainement la 42e année julienne, et la 750e de Rome, devant fixer la naiss[illegible] du Sauveur, il s'ensuit nécessairement qu'il est né 4 ans avant l'*ère* que nous suivons, puisque la 42e année julienne et la 750e de Rome précèdent cette *ère* de 4 ans. Selon ces chronologistes, Jésus-Christ est né le 25 décembre (jour auquel toute la tradition a toujours placé sa naissance) de l'an 4,000 de la création du monde, la 41e année de l'*ère* julienne, ou, depuis la correction du calendrier par Jules César, la 40e d'Auguste de[illegible] la mort de Jules César, ou la 27e à compter depuis la bataille d'Actium ; la 36e depuis que Hérode avait été déclaré roi de la Judée ; la 749e de la fondation de Rome ; la 4e de la CCXXIIIe olympiade ; la 4709e de la période julienne ; 4 ans avant l'*ère* vulgaire, sous le 11e ou 12e consulat d'Auguste, et le 2e de Cornélius Sylla. Ce divin Sauveur a souffert la mort pour nous racheter sous le consulat de Sulpicius Galba et de Sylla, un vendredi 3e d'avril, selon la tra[illegible] constante de l'Eglise, à la 9e heure du jour, c'est-à-dire la 3e après midi, après avoir vécu 36 ans, 3 mois, 9 jours et 15 heures, à compter depuis le milieu de la nuit qui commençait le 25 décembre de la 41e année julienne, qui est celle de sa naissance, jusqu'à 3 heures après midi du vendredi 3 avril de la 78e année julienne, qui fut celle de sa mort. Voilà la véritable époque de la naissance et de la mort de Jésus-Christ, selon la supputation des plus habiles chronologistes. » Ainsi l'*ère* vulgaire, qui ne donne au Sau[illegible] que 33 ans, est trop courte ; mais, quoique cette erreur soit aujourd'hui démontrée, elle est, pour ainsi dire, sans remède, l'*ère* vulgaire ayant été si généralement suivie par tous les auteurs qu'il n'est pas possible de s'en écarter, et c'est celle que nous suivons no[illegible]

[illegible] ositive de l'histoire élève contre l'*ère* chrétienne la même objection fondamentale que contre l'*ère* mondaine et l'*ère* de la fondation de Rome. Jésus-Christ étant un personnage à peine historique, sa naissance [illegible] point de départ certain et authentique pour la sup[illegible] ment, qu'elle tient pour surn[illegible]rel, telle date plutôt que telle autre. « Il n'y a certainement, dit M. Cournot, rien de plus respectable, non-seulement aux yeux d'un chrétien, mais à ceux d'un sage mondain, que cet événement si touchant, si humble et si sublime à la fois, dont les conséquences (à ne les envisager que par le côté humain et historique) ont été immenses, et qui pourtant, à d'autres égards, ne satisfait pas complètement aux conditions que la science voudrait voir réunies dans une origine chronologique. Il entrait dans le plan de la Providence que cet événement, en se produisant au milieu de la lumière de la civilisation antique, s'y produisît mystérieusement et comme à la dérobée, de manière que sa date précise devînt un objet de discussion pour les doctes. Il en est, d'ailleurs, de l'histoire humaine du christianisme comme de celle de son divin fondateur : elle reste longtemps obscure ; un siècle se passe avant que le développement et la propagation de la religion nouvelle au sein de cette société éclairée et corrompue attirent sérieusement l'attention des historiens, des philosophes et des lettrés de toute sorte. Le monde l'ignore, ou la connaît mal, ou la dédaigne comme une superstition populaire. Ce n'est qu'au bout de trois siècles qu'elle influe d'une manière bien manifeste sur l'histoire, sur les institutions civiles et politiques, sur la littérature et les arts, enfin sur la marche de la civilisation. L'*ère* chrétienne n'est donc pas, historiquement et humainement parlant, une *ère* nouvelle, et le génie même de la nouvelle religion s'opposait à ce qu'elle marquât son apparition dans l'histoire en changeant brusquement et avec éclat le cours des affaires humaines. »

Il existe chez les peuples latins qui ont adopté l'*ère* chrétienne sept manières différentes de fixer le point de départ de l'année de cette *ère* : 1o avec le mois de mars, comme chez les anciens Romains ; 2o avec le mois de janvier, comme chez les Romains depuis Numa ; 3o avec le 25 décembre, jour de la naissance du Christ ; 4o avec le 25 mars, jour de l'Annonciation, ou de la conception, ou de l'incarnation du Christ, en commençant l'année 9 mois et 7 jours avant nous ; 5o avec le 25 mars, mais en retardant l'année de 3 mois et 7 jours ; 6o avec le jour de Pâques, soit en mars, soit en avril ; 7o avec le 1er janvier, mais 1 mois et 7 jours avant ceux qui la commençaient à Noël, et, par conséquent, avant la computation généralement admise aujourd'hui. On appelle *calcul pisan* l'usage introduit par Denys le Petit de commencer l'année le jour de l'Annonciation, usage que les habitants de Pise ont conservé jusqu'en 1745. En France, l'usage de commencer l'année à Pâques a prévalu jusqu'à l'édit par lequel Charles IX, en 1563, ordonna de la commencer au 1er janvier. Pour les temps antérieurs, il est nécessaire, en lisant les chroniques et les diplômes du moyen âge, de faire attention à la chronologie que leurs auteurs ont suivie, si l'on veut accorder des dates qui souvent paraissent très-contradictoires, et qui sont pourtant vraies et certaines. Un autre usage, qu'on trouve dans le moyen âge, est d'ajouter les années de la passion du Christ à celles de l'incarnation. Quand on trouve cette date, il faut faire attention à quelle année de l'âge de Jésus-Christ les auteurs ont rapporté sa mort : les uns ont cru qu'il était mort à l'âge de 32 ans ; les autres à l'âge de 33 ; d'autres, enfin, à celui de 54 ans. Souvent même l'année de la passion est confondue avec celle de l'incarnation.

— IV. *Ères postérieures à l'ère chrétienne.* Les deux principales *ères* postérieures à l'*ère* chrétienne sont l'*ère* de l'Hégire et l'*ère* républicaine établie par la Révolution française.

1o *Ère de l'hégire.* Cette *ère*, suivie par tous les peuples musulmans, fut établie pour conserver le souvenir de l'époque où Mahomet, forcé de quitter la Mecque, se réfugia à Yatub, qui prit de là le nom de Médinet-el-Nabi, ville du prophète (Médine). Le mot hé[illegible] signifie *fuite*. Cette *ère* part du vendredi 16 juillet de l'an 622 de notre *ère*; mais il faut remarquer que ce vendredi commençait, pour les Arabes, la veille au soir, c'est-à-dire vers 6 heures après midi du jeudi 15. Comme le calcul très-compliqué qui sert à établir la correspondance entre une date de l'hégire et une date de notre calendrier, indiquant jour et mois, nous entraînerait dans trop de détails, nous donnerons seulement ici la méthode à suivre pour obtenir la correspondance des millésimes des deux calendriers. Elle peut se formuler ainsi : le millésime d'une année ju[illegible] moins 621,54 est égal au 0,97 du millésime de l'année de l'hégire correspondante. Ainsi, pour l'année musulmane 1266, en prenant les 0,97 de ce chiffre, on a 1228,02, nombre qui, augmenté de 621,54 = 1849,56 ; puis on retranche les décimales 0,56, et on trouve que l'année de l'hégire 1266 a commencé vers la fin de 1849. L'*ère* de l'hégire offrait au peuple musulman la réunion de tous les caractères qui conviennent à une origine chronologique. L'époque en est parfaitement fixée ; elle coïncide avec une révolution des plus générales et des plus soudaines. Mais elle ne saurait convenir aux peuples qui n'ont point embrassé l'islamisme.

2o *Ere républicaine.* Cette *ère*, la plus ré[illegible] de toutes, est aussi celle qui a duré le moins longtemps. Etablie en France par un décret de la Convention du 5 octobre 1793, sur un rapport lu par Romme le 20 septembre de la même année, elle s'ouvre au 22 septembre 1792, à la date de la fondation de la République française. L'établissement d'une nouvelle *ère*, d'un nouveau calendrier, comme celui d'un nouveau système de poids et de mesures, auquel il se rattache et qu'il complète, est sorti du génie scientifique et rationaliste de la Révolution ; il était impossible d'affirmer et d'inaugurer d'une manière plus caractéristique et plus audacieuse la souveraineté de la raison sur tous les rapports sociaux, la foi de l'esprit humain à sa puissance créatrice et rénovatrice, la rupture d'un grand peuple avec son passé, ses habitudes et ses traditions de toutes sortes ; il était impossible de placer dans une sphère plus élevée le lien et l'unité de ce peuple et de donner un sens plus idéal à son patriotisme. Mais laissons Romme expliquer lui-même les motifs qui décidèrent la Convention à abolir l'*ère* vulgaire.

« La nation française, opprimée, avilie, pendant un grand nombre de siècles, par le despotisme le plus insolent, s'est enfin élevée au sentiment de ses droits et de la puissance à laquelle ses destinées l'appellent. Chaque jour, depuis cinq ans d'une révolution dont les fastes du monde n'offrent point d'exemple, elle s'épure de tout ce qui la souille ou l'entrave dans sa marche, qui doit être aussi majestueuse que rapide. Elle veut que sa régénération soit complète, afin que les années de liberté et de gloire marquent encore plus par leur durée dans l'histoire des peuples que ses années d'esclavage et d'humiliation dans l'histoire des rois. Bientôt les arts vont être appelés à de nouveaux progrès par l'uniformité des poids et mesures, dont le type unique et invariable, pris dans la mesure même de la terre, fera disparaître la diversité, l'incohérence, l'inexactitude qui ont existé jusqu'à présent dans cette partie de l'industrie nationale. Les arts et l'histoire, pour qui le temps est un élément nécessaire, demandaient aussi une nouvelle mesure de la durée, dégagée de toutes les erreurs que la crédulité et une routine superstitieuse ont transmises des siècles d'ignorance jusqu'à nous. C'est cette nouvelle mesure que la Convention nationale présente aujourd'hui au peuple français ; elle doit porter à la fois et l'empreinte des lumières de la nation, et le caractère de notre révolution par son exactitude, sa simplicité et par son dégagement de toute opinion qui ne serait point avouée par la raison et la philosophie.

» L'*ère* vulgaire dont la France s'est servie jusqu'à présent prit naissance au milieu des troubles précurseurs de la chute prochaine de l'empire romain, et à une époque où la vertu fit quelques efforts pour triompher des faiblesses humaines. Mais pendant dix-huit siècles elle n'a presque servi qu'à fixer dans la durée les progrès du fanatisme, l'avilissement des nations, le triomphe scandaleux de l'orgueil, du vice, de la sottise, et les persécutions, les dégoûts qu'essuyèrent la vertu, le talent, la philosophie sous des despotes cruels ou qui souffraient qu'on le fût en leur nom. La postérité verrait-elle sur les mêmes tables, gravées, tantôt par une main avilie et perfide, tantôt par une main fidèle et libre, les crimes honorés des rois, et l'exécration à laquelle ils sont voués aujourd'hui ; les fourberies, l'imposture longtemps révérées de quelques hypocrites, et l'opprobre qui poursuit enfin ces infâmes et astucieux confidents de la corruption et du brigandage des cours ? Non : l'*ère* vulgaire fut l'*ère* de la cruauté, du mensonge, de la perfidie et de l'esclavage ; elle a fini avec la royauté, source de tous nos maux. La Révolution a retrempé l'âme des Français ; chaque jour elle les forme aux vertus républicaines. Le temps ouvre un nouveau livre à l'histoire, et dans sa marche nouvelle, majestueuse et simple comme l'égalité, il doit graver d'un burin neuf et pur les annales de la France régénérée. Tous les peuples qui ont occupé l'histoire ont choisi dans leurs propres annales l'événement le plus saillant pour y rapporter tous les autres, comme à une époque fixe. Les Tyriens dataient du recouvrement de leur liberté ; les Romains, de la fondation de Rome. Les Français datent de la fondation de la liberté et de l'égalité. La Révolution française, féconde, énergique dans ses moyens, vaste, sublime dans ses résultats, formera pour l'historien, pour le philosophe, une de ces grandes époques qui sont placées comme autant de fanaux sur la route éternelle des siècles.

» Le commencement de l'année a parcouru successivement toutes les saisons, tant que sa longueur n'a pas été déterminée sur la connaissance exacte du mouvement de la terre autour du soleil. Quelques peuples ont fixé le premier jour de leur année aux solstices, d'autres aux équinoxes ; plusieurs, au lieu de le fixer sur une époque de saison, ont préféré de prendre dans leurs fastes une époque historique. La France, jusqu'en 1564, a commencé l'année à Pâques. Un roi imbécile et féroce, le même qui ordonna le massacre de la Saint-Barthélemy, Charles IX, fixa le commencement de l'année au 1er janvier, sans autres motifs que de suivre l'exemple qui lui était donné. Cette époque ne s'accorde ni avec les saisons, ni avec les signes, ni avec l'histoire du temps. Le cours des événements nombreux de la Révolution française présente une époque frappante et peut-être unique dans l'histoire, par son accord parfait avec les mouvements célestes, les saisons et les traditions anciennes. Le 21 septembre 1792, les représentants du peuple, réunis en Convention nationale, ont ouvert leur session et ont prononcé l'abolition de la royauté. Ce jour fut le dernier de la monarchie : il doit être le dernier de l'*ère* vulgaire et de l'année. Le 22 septembre, ce décret fut proclamé dans Paris, et ce même jour, à neuf heures dix-huit minutes trente secondes du matin, le soleil arrive à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la Balance. Ainsi l'égalité des jours aux nuits était marquée dans le ciel au moment même où l'égalité civile et morale était proclamée par les représentants du peuple français comme le fondement sacré de son nouveau gouvernement. Ainsi le soleil a éclairé à la fois les deux pôles et successivement le globe entier le même jour où, pour la première fois, a brillé dans toute sa pureté, sur la nation française, le flambeau de la liberté qui doit un jour éclairer tout le genre humain. Ainsi le soleil a passé d'un hémisphère à l'autre le même jour où le peuple, triomphant de l'oppression des rois, a passé du gouvernement monarchique au gouvernement républicain. C'est après quatre ans d'efforts que la Révolution est arrivée à sa maturité en nous conduisant à la république précisément dans la saison de la maturité des fruits, dans cette saison heureuse où la terre, fécondée par le travail et les influences du ciel, prodigue ses dons et paye avec magnificence à l'homme laborieux ses soins, ses fatigues et son industrie. Les traditions sacrées de l'Egypte, qui devinrent celles de tout l'Orient, faisaient sortir la terre du chaos sous le même signe que notre République, et y fixaient l'origine des choses et du temps. Ce concours de tant de circonstances imprime un caractère religieux et sacré à cette époque, une des plus distinguées dans nos fastes révolutionnaires, et qui doit être une des plus célébrées dans les fêtes des générations futures. »

En conséquence, la commission dont Romme fut l'organe proposait de décréter : L'*ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792.* Après avoir fixé le commencement de l'année, il y avait à la diviser et à la subdiviser. Une *ère* nouvelle appelait naturellement et nécessairement un calendrier nouveau : l'établissement de l'*ère* nouvelle ne pouvait aller sans un changement dans la fixation du commencement de l'année ; la fixation du commencement de l'année au 22 septembre ne pouvait aller sans un changement dans la distribution et les dénominations consacrées des mois. On voit le lien qui unit la réforme du calendrier à l'adoption de l'*ère* républicaine. Nous n'avons pas à nous étendre ici sur le calendrier républicain, dont nous avons parlé ailleurs (v. CALENDRIER). Nous devons rappeler cependant que la commission rejeta l'idée de prendre pour divisions les quatre saisons : d'abord à cause de l'inégalité de leur durée, puisqu'on compte 90 jours de l'équinoxe d'automne au solstice d'hiver ; 89, du solstice d'hiver à l'équinoxe du printemps ; 93, de l'équinoxe du printemps au solstice d'été ; 93, du solstice d'été à l'équinoxe d'automne ; et ensuite « parce que l'esprit ne saurait s'élever facilement de la petite unité du jour à la grande unité de l'année qu'à l'aide de plusieurs unités intermédiaires et croissantes propres à lui servir à la fois d'échelle et de repos. » On pensa donc que, comme division de l'année, il valait mieux adopter les phases de la lune, dont chacune se répète douze fois dans l'année, à des intervalles égaux de 29 jours 12 heures 30 minutes ou, en compte rond, 30 jours. La lune, d'ailleurs, est si utile au marin, au navigateur, à l'homme des champs, à l'habitant du Nord surtout, pour qui elle supplée au jour dans les longues nuits d'hiver ! Ces considérations amenèrent à conserver les mois, qu'on fit tous égaux et de 30 jours chacun. Mais, attendu que 12 mois de 30 jours chacun ne donnent que 360 jours, on compléta l'année en la terminant, comme chez les Egyptiens, par 5 jours épagomènes ou surajoutés. La semaine ne mesurant exactement ni les lunaisons, ni les mois, ni les saisons, ni l'année, et ne rappelant d'autre souvenir historique que celui des combinaisons cabalistiques qu'y avaient attachées les astrologues et les mages, on la supprima, et l'on substitua aux quatre semaines dont le mois se composait trois décades ou fractions de 10 jours, ce qui avait l'avantage d'appliquer à la mesure du temps la numération décimale, adoptée déjà pour les poids et mesures, ainsi que pour les monnaies de la République. Enfin, la division du jour en dix parties, et de chaque partie en dix autres, jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée, compléta la réforme que, dans la séance du 20 septembre, Romme, au nom du comité de l'instruction publique, soumit à la Convention. Outre les dispositions que nous venons d'analyser, le projet contenait une nomenclature des mois et des jours, en vertu de laquelle chaque mois aurait porté un nom particulier : l'un se serait appelé *Régénération*, un autre *Réunion*; un troisième *Jeu de paume*; un quatrième *Bastille*, etc. Et de même qu'on aurait donné aux mois certains noms commémora-

tifs des diverses époques de la Révolution, de même on aurait donné aux différents jours de la décade des noms symboliques se rapportant soit aux idées révolutionnaires, soit aux instruments de leur triomphe, par exemple : le *Niveau*, le *Bonnet*, le *Compas*, la *Pique*, le *Canon*, la *Charrue*, etc. L'Assemblée ne rejeta du projet que la nomenclature, et préféra la dénomination ordinale, si bien que, le 6 octobre, elle datait son procès-verbal du quinzième jour du premier mois de l'an II de la République. Un peu plus tard, le système de la dénomination ordinale ayant paru insuffisant en raison de son austère simplicité, la Convention, sur la proposition de Fabre d'Églantine, adopta cette poétique nomenclature des mois que tout le monde connaît et où l'histoire de l'homme est comme racontée par les grains, les pâturages, les plantes, les fruits et les fleurs.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, dans la discussion du projet d'*ère* nouvelle et de calendrier nouveau, deux ordres différents de considérations se produisirent. Les uns firent valoir surtout l'importance du projet au point de vue des circonstances et du pays, au point de vue qu'on peut appeler français, au point de vue de la politique adoptée par la France républicaine, de ses nécessités, des obstacles qu'elle rencontrait et qu'elle avait à vaincre, de la lutte qu'elle avait à soutenir contre les traditions, de la révolution qu'elle avait à faire dans les habitudes mentales. Les autres défendirent surtout le point de vue scientifique, rationnel, universel; ils étaient préoccupés d'établir un système de mesure et de supputation du temps qui, comme leur système de poids et de mesures, pût être accepté de tous les peuples. On aurait tort de croire que les objections que nous pouvons faire à l'œuvre de Romme aient échappé au bon sens de nos pères. C'est ainsi que Bentabole proposa de s'en tenir à l'idée d'une *ère* nouvelle et d'abandonner celle d'un nouveau calendrier. « La Convention nationale, dit-il, en faisant l'*ère* française, a fait tout ce qu'elle devait faire; je pense qu'elle doit s'arrêter à cet article. Il est inutile et même dangereux de changer les subdivisions du temps et leur dénomination. Lorsque Mahomet, conquérant et législateur, donna une autre *ère* aux peuples soumis à sa puissance, son but fut de les séparer du reste des hommes et de leur inspirer un respect superstitieux pour le culte qu'il leur prescrivait. Notre but est contraire à celui de cet imposteur, nous voulons unir tous les peuples par la fraternité; ainsi, loin de rompre nos communications avec eux, nous devons, s'il se peut, les multiplier encore. Je demande qu'on ajourne le reste du projet. »

La réforme du calendrier prévalut, mais l'Assemblée repoussa pour les mois, décades et jours la nomenclature tirée de la morale et de l'histoire révolutionnaire et se prononça d'abord pour la dénomination ordinaire qui donnait au calendrier un caractère moins exclusivement français, et qui, en lui ôtant son cachet politique et la marque d'une origine et d'une destination spéciales, le rendait plus satisfaisant pour la raison de tous les temps et de tous les pays. Duhem s'exprime sur ce point comme on le ferait de nos jours. « Citoyens, dit-il, la Révolution française n'a point encore touché au terme marqué par la philosophie, et déjà cependant celle-ci présente des époques mémorables qu'il serait doux aux législateurs de consacrer; mais qui peut leur répondre que ce qu'ils inscrivent sera ce qu'elle aura produit de plus grand? Ne faisons pas comme le pape de Rome; il remplit son calendrier de saints; et quand il en survient de nouveaux, il ne sait plus où les placer. Sous ce point de vue seul, je vous invite à renoncer à la dénomination morale, et je vous propose de vous en tenir à la dénomination ordinale, qui est la plus simple. Il en résultera l'avantage que vous cherchez. Votre calendrier, qui n'eût été que celui de la nation française, deviendra celui de tous les peuples. Ils ne s'écarteront jamais de l'ordre numérique qui est celui de la nature. Je vote pour nommer les divisions du temps par leur ordre numérique. Alors votre calendrier philosophique pourra devenir la base de la république universelle. »

L'emploi de l'*ère* républicaine ne dura que treize années et cent jours. Par un sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII, le sénat conservateur abolit cette institution, et le 10 nivôse an XIV fut immédiatement suivi du 1er janvier 1806. L'esprit de réaction qui fondait une monarchie et qui, pour l'étayer, rétablissait les titres de noblesse et l'alliance de l'Église avec l'État, ne pouvait, on le comprend, épargner l'*ère* républicaine et le calendrier républicain. L'*ère* républicaine a été l'objet d'appréciations diverses. On doit reconnaître qu'elle échappe aux objections élevées contre des *ères* qui se lient à des hypothèses et non à des faits certains et authentiques; pourtant l'échec des novateurs français ne doit pas étonner, si l'on considère combien il est difficile de changer les habitudes de l'esprit humain dans un intérêt purement abstrait. L'*ère* républicaine avait un tort : celui de venir trop tard, après une trop longue histoire, une trop longue et trop universelle habitude de l'*ère* qu'elle prétendait remplacer. La principale condition de l'usage d'une *ère*, remarque avec raison Niebuhr, est qu'une commence assez tôt pour comprendre dans sa sphère une suite de dates réellement historiques, en marchant toujours en avant; c'est que, dans cette sphère, elle englobe sans effort l'histoire des peuples les plus importants; enfin, il faut que la raison qui lui a fait accorder la préférence se maintienne longtemps sans altération. Il n'est pas impossible, du reste, que l'on revienne à l'*ère* de la Révolution française, quand la Révolution française, par le triomphe général de ses principes dans le monde civilisé, sera devenue pour les peuples affranchis des traditions monarchiques et des croyances surnaturalistes, une *ère* morale vraiment universelle semblable à celles qu'ont fournies les religions prosélytiques. Nous terminerons cet article en mettant sous les yeux du lecteur le jugement de M. Michelet et celui de Jean Reynaud sur l'*ère* républicaine.

— *Jugement de M. Michelet sur l'ère républicaine.* « Pour la première fois en ce monde, l'homme est la vraie mesure du temps.... Romme put dire cette grave parole : « Le temps enfin ouvre un livre à l'histoire. » Jusque-là, elle ne pouvait dater dans la vérité.... L'*ère* fut historique et astronomique à la fois. Ce n'est plus l'ère chrétienne, rappelée par la fête variable de Pâques, mais l'*ère* française, fixée à un jour précis, à un événement daté et certain : *la fondation de la République française*, premier fondement jeté de la république du monde. Traduisons ces mots : l'*ère de justice, de vérité, de raison*; et encore : l'époque sacrée où l'homme devint majeur, l'*ère* de la majorité humaine. Les successeurs d'Alexandre, suivant la tradition de l'Egypte et suivis eux-mêmes de tout l'Orient, avaient fait commencer l'année à l'équinoxe d'automne. En prenant cette *ère*, la République ouvrait l'année comme le doit un peuple agricole, au moment où la vendange ferme le cercle des travaux, où les semailles d'octobre qui confient le blé à la terre commencent la carrière nouvelle. Moment plein de gravité, où l'homme croise un moment les bras, revoit la terre qui se dépouille de son vêtement annuel, la regarde avant de mettre dans son sein le dépôt de l'avenir. La Révolution française, le grand semeur du monde, qui mit son blé dans la terre, n'en profita pas elle-même; préparant de loin la moisson à nous, enfants de sa pensée, la Révolution dut prendre cette *ère* annuelle. »

— *Jugement de Jean Reynaud sur l'ère républicaine.* « La Révolution française, à la fin du XVIIIe siècle, est venue faire contre l'*ère* chrétienne la protestation la plus vigoureuse et la plus solennelle qui ait encore retenti. Elle s'est posée elle-même comme *ère* nouvelle, et c'est peut-être là le trait où se marque mieux l'exubérante grandeur qui la caractérise. Cette *ère*, après avoir duré quelques années, est tombée aujourd'hui en pleine désuétude; mais cette désuétude, occasionnée par des circonstances étrangères à la question, ne prouve rien au fond contre le droit et le rétablissement ultérieur de la chronologie républicaine : il n'y a que la postérité qui ait qualité pour prononcer sur un point de cette nature, et l'on ne saurait dire que sa voix se soit déjà fait entendre. La question est donc toujours pendante, et, sans entreprendre de la discuter ici, ce qui nous entraînerait bien au delà du sujet que nous avons à traiter, nous en indiquerons seulement les traits essentiels. — Est-il vrai que le progrès du genre humain, sous la forme particulière qui lui a été imprimée par l'Evangile, soit à peu près arrivé à son terme? qu'un nouveau principe de progrès, plus directement relatif aux travaux de la philosophie moderne, ait commencé à se faire jour? Est-il vrai que la Révolution française soit l'événement le plus capital qui ait pris place entre ces deux périodes? que l'ébranlement donné par elle au monde doive peu à peu le conduire à un état général entièrement nouveau? que les événements qui occuperont les siècles à venir soient par conséquent destinés à se rattacher par des liens plus intimes à cette origine qu'à celle de l'Evangile? Est-il vrai qu'il convienne à la sage coordination et à la majesté future des annales du genre humain de grouper par périodes semblables tous les faits trempés au même baptême, et de marquer dans l'histoire du monde, non pas une seule *ère*, mais autant d'*ères* successives qu'on y rencontre de points de repos profonds et naturels? Est-il vrai, enfin, que la Révolution française soit destinée à toucher plus de peuples sur la terre que n'en a touché l'Evangile, et que l'horizon politique entr'ouvert par ses prophéties soit plus vaste et plus profond que celui qu'ont entr'ouvert les prophéties du Christ? Si cela est, la postérité, tout en bénissant le nom du Christ, clora son *ère*; et, s'appuyant sur une chronologie nouvelle, donnera au monde la liberté d'une autre période. »

Ère des Georges (L'), ouvrage historique anglais, par M. Thackeray. De 1714 à 1830, les rois d'Angleterre se sont appelés Georges. L'ère georgienne (*georgian era*) — nos voisins désignent ainsi cette période historique — n'a pas duré moins de cent seize ans. Un romancier a voulu esquisser rapidement la physionomie des quatre Georges et celle des temps où ils vécurent. Appliquant à cette esquisse un procédé tout spécial, exclusivement à l'usage de son auditoire aristocratique et lettré, l'auteur d'*Henry Esmond* a négligé toute la partie politique et militaire de ce vaste sujet. Les perturbations de l'équilibre européen durant ces cent seize années, les bouleversements subis par les systèmes d'alliance et même les luttes intérieures, les victoires et les conquêtes de chaque parti, les ministères élevés, minés, renversés, tous ces intérêts qui, au jour le jour, passionnent les foules, et, plus tard, s'effacent de leur souvenir, Thackeray, de propos délibéré, les néglige, se réservant de rappeler de temps en temps par un mot, une rapide allusion, qu'il est loin de les ignorer. La vie intime du monarque, sa physionomie, ses habitudes, son caractère, en un mot, le revers de la pourpre royale, ses vertus ou vices de ménage, comment il fut époux et père, comment il traitait, dans le secret de ses transactions privées, favorites ou favoris, quels petits mobiles individuels eurent prise sur ses plus graves déterminations, et sa tournure et son costume, et quels délassements d'esprit ou de corps il préférait, et comment autour de lui vivaient les grands seigneurs et au-dessous d'eux les bons bourgeois, et au-dessous encore le pauvre peuple, voilà ce que veut raconter le romancier, historien par hasard, chroniqueur par goût. La conclusion qui se dégage de l'étude de ces quatre règnes successifs, quand on les embrasse du même coup d'œil, peut se resumer ainsi : le meilleur des rois, pour un peuple capable d'émancipation, est celui qui règne le moins; ce qui revient à cet autre axiome : la meilleure manière d'apprendre à être libre, c'est de pratiquer la liberté. Cet ouvrage a paru pour la première fois à Londres en 1861.

ÉRÈBE s. m. (é-rè-be — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des noctuelles.

— **Encycl.** Ce genre de lépidoptères nocturnes renferme un grand nombre d'espèces, toutes exotiques, remarquables par leur abdomen court et trapu, et surtout par l'envergure considérable de leurs ailes supérieures. Les couleurs grises et brunes des ailes, et surtout leur disposition impriment aux *érèbes* une certaine ressemblance avec quelques oiseaux de proie; de là la plupart des noms donnés à ces insectes. L'*érèbe chouette* est l'espèce la plus grande; ses ailes, gris blanchâtre, traversées par un grand nombre de lignes noires ou noirâtres, anguleuses et ondulées en forme de point de Hongrie, atteignent 24 centimètres d'envergure. C'est le type du genre, ou tout au moins l'espèce la plus répandue dans les collections. Les *érèbes* sont répartis dans les régions chaudes du globe, mais surtout dans l'Inde.

ÉRÈBE, fils du Chaos et de la Nuit, ou suivant d'autres, frère de cette dernière divinité, qu'il épousa, et dont il eut l'Ether et le Jour. Hygin fait de plus figurer au nombre de ses enfants le Sort, la Destinée, la Mort, le Sommeil, les Songes, le Styx, les Parques, etc. Erèbe prit part à la guerre des Titans et fut précipité par Jupiter dans le Tartare, où il fut changé en fleuve. Mais c'est là l'antique légende; les poëtes païens représentent l'Erèbe comme une partie de l'enfer qui était une sorte de séjour provisoire d'expiation pour les âmes. Ce sens est justifié par l'étymologie même du mot, en grec *Erebos*, proprement obscurité, ténèbres, qui appartient, selon Curtius, à la même famille que le sanscrit *ragas, ragari*, et le gothique *riqis*, même signification. D'après le savant linguiste que nous venons de citer, le *b* grec remplacerait ici, comme d'ailleurs dans plusieurs autres cas, un *g* primitif. D'autres étymologistes rattachent *Erebos* au verbe *erephein*, couvrir, voûter, qui n'est en réalité qu'un dénominatif du grec *orophos, orophê*, charpente de toit, toit, plafond, lieu couvert, souterrain, etc.

L'Erèbe devint donc, dans les traditions postérieures, l'enfer lui-même, dont il ne serait qu'un synonyme, et les poëtes l'ont souvent fait intervenir à ce titre dans leurs œuvres. Virgile, représentant le sacrifice funèbre que Didon célèbre avant de se donner la mort, s'exprime ainsi (*Enéide*, liv. IV, v. 503) :

At regina, pyra penetrali in sede sub auras
Erecta ingenti, tædis atque ilice secta,
Intenditque locum sertis, et fronde coronat
Funerea ; super exuvias, ensemque relictum,
Effigiemque toro locat, haud ignara futuri.
Stant aræ circum, et crines effusa sacerdos
Tercentum tonat ore deos, Erebumque, *Chaosque,*
Tergeminamque Hecaten, tria virginis ora Dianæ.

Dans un lieu retiré, mais ouvert au soleil,
Des rameaux du sapin, des longs éclats du chêne,
On forme le bûcher; il s'élève, et la reine
Du sacrifice affreux fait les tristes apprêts,
Suspend en noirs festons la feuille du cyprès
Elle place au sommet la dépouille d'Enée,
Et ce lit nuptial qu'a maudit l'hyménée,
Et le fer du parjure, et son image, hélas!
Instruments et témoins de son prochain trépas.
Les autels sont dressés; la prêtresse terrible
Court les cheveux épars, lance un regard horrible.
Tout à coup sa voix tonne; elle invoque et Pluton,
Et la triple Diane, et l'ardent Phlégéthon,
Réveille le Chaos dans ses abîmes sombres
Et trouble par ses cris le long repos des ombres.

Ovide, au IVe livre de ses *Métamorphoses*, nous représente Junon descendant aux enfers pour y invoquer le secours des Furies contre Ino et son époux Athamas, qui l'avaient méprisée :

Sustinet iræ illuc, cœlesti sede relicta,
(Tantum odiis iraque dabat!) Saturnia Juno.
Quo simul intravit, sacroque à corpore pressum
Ingemuit limen, tria Cerberus extulit ora,
Et tres latratus simul edidit. Illa sorores
Nocte vocat genitas, grave et implacabile numen...
. . . . Sic hæc Junone locuta,
Tisiphone canos, ut erat turbata, capillos
Movit, et obstantes rejecit ab ore colubras,
Atque ita : « Non longis opus est ambagibus, inquit.
Facta puta quæcumque jubes : inamabile regnum
Desere, teque refer cœli melioris ad auras. »
Læta redit Juno, quam cœlum intrare parantem
Roratis lustravit aquis Thaumantias Iris.

Que ne peut point la haine aigrie au fond d'un cœur?
Junon descend du ciel en ce lieu plein d'horreur.
Sitôt qu'en arrivant la fille de Saturne »
De l'*Erèbe* eut troublé le silence nocturne,
Sous ses pieds le seuil tremble, et Cerbère trois fois
De son triple gosier pousse une triple voix.
La déesse de loin appelle les Furies,
Déités que les pleurs n'ont jamais attendries. . .
. . . .
L'horrible Tisiphone écarte les serpents
Qui, sifflant sur sa tête et sur son front rampants,
Retombent sur sa bouche et souillent son visage.
« C'est trop vous arrêter, fiez-vous à ma rage,
Dit-elle; abandonnez un odieux séjour,
Et remontez au ciel respirer l'air du jour. »
Elle dit, et Junon, sûre de sa vengeance,
Part et remonte au ciel, où d'une pure essence,
Sur elle à son retour épanchant les odeurs,
Iris du sombre *Erèbe* écarte les vapeurs.

Remarquons ici en passant une bizarrerie assez singulière, qui sert bien à montrer la plaie des meilleures traductions : Virgile a employé le mot *Erèbe*, que Delille a rejeté, tandis que Desaintange s'en est servi, bien qu'il ne figure pas dans le texte d'Ovide. Toutefois, l'expression de Delille : *Elle invoque et Pluton*, peut très-bien se rapporter à *Erebumque* de Virgile, car les poëtes ont fait quelquefois ces deux mots synonymes; on en a d'autres exemples.

Citons encore ces vers où La Harpe a essayé de traduire un des plus beaux passages du IVe livre des *Géorgiques :*

. . . . . . Descendu sur la rive fatale,
Il (Orphée) s'enfonça vivant dans la nuit infernale;
Il vit ce noir monarque et ces dieux endurcis
Que les pleurs des humains n'ont jamais adoucis.
Il chantait. Attiré de leurs retraites sombres,
Autour de lui volait le vain peuple des ombres.
Tels qu'on voit des oiseaux les essaims dispersés,
En foule au fond des bois par l'orage chassés,
Tels les mânes légers erraient autour d'Orphée :
Des guerriers que la mort frappa sur leur trophée,
Des enfants qu'au berceau ravit un sort jaloux,
Et de jeunes beautés qui n'ont point eu d'époux,
Et des fils qu'au bûcher a vu porter leur mère,
Victimes que le Styx, éternelle barrière,
Et le Cocyte affreux qui gronde en ses roseaux,
Environne neuf fois des replis de ses eaux.
De l'*Erèbe* à sa voix tous les monstres s'apaisent;
Sur le front d'Alecto les couleuvres se taisent;
Orphée a suspendu les tourments des pervers;
Le silence un moment règne dans les enfers.

Le mot *Erèbe* se retrouve encore dans ce magnifique épisode de Virgile, mais pas à la même place que l'a employé son traducteur, qui en a fait ici un synonyme de *Tartara*.

Poétiquement, *Erèbe* est devenu une sorte de nom commun, dans notre langue même, pour désigner un endroit où règne une profonde obscurité. C'est ainsi que Ch. Nodier a dit :

« La lumière qui y pénétrait plus rare encore, à travers les vitres presque opaques et garnies de grilles épaisses, me permit à peine de distinguer dans cet *érèbe* quelques formes confuses et effrayantes. »

ÉRÈBE, montagne volcanique des régions antarctiques, dans la terre Victoria, par 167° de longit. E. et 77° 32′ de lat. S. Altitude, 4,130 mètres. Ce volcan a été observé pour la première fois en 1841, par le capitaine Ross.

ÉRÉBÉNIENNE adj. f. (é-ré-bé-niè-ne — gr. *erebenna*, proprement ténébreuse). Mythol. Epithète de la Nuit dans Homère.

ÉRÉBIDÉ, ÉE adj. (é-ré-bi-dé — rad. *érèbe*). Entom. Qui ressemble ou se rapporte au genre érèbe. ‖ s. m. pl. Sous-tribu de noctuelles, caractérisée par des antennes grêles et des ailes larges.

ÉRÉBIE s. f. (é-ré-bî — du gr. *erebos*, ténèbres). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, formé aux dépens des satyres. ‖ Genre d'insectes diptères, de la tribu des entomobies, comprenant deux espèces, dont l'une est commune en France.

— **Encycl.** Le genre de lépidoptères diurnes, formé aux dépens des satyres, renferme les espèces confondues sous le nom vulgaire de *satyres nègres*. Les *érébies* ont, en effet, les ailes d'un brun noirâtre des deux côtés, presque toujours traversées près du bord terminal par une large bande fauve ou d'un roux ferrugineux, surchargée de gros points blancs entourés d'un cercle noir. Ce genre est propre aux régions montagneuses; on n'en trouve presque pas dans les plaines, et on ne les rencontre qu'à une certaine élévation, à partir de laquelle elles deviennent de plus en plus nombreuses. On en connaît une quarantaine d'espèces. Nous citerons particulièrement l'*érébie blandine*, qu'on trouve aux environs de Paris, et l'*érébie lygée*, qui habite les régions montagneuses du sud-est de la France et n'est pas rare aux environs de Grenoble.

ÉRÉBINTHIEN adj. m. (é-ré-bain-tiain — gr. *erebinthios;* de *erebinthos*, pois chiche). Mythol. Surnom de Bacchus, qui passait pour avoir enseigné aux hommes la culture des légumes.

Érec et Énide, poëme de Chrestien de Troyes. Cette composition renferme environ 7,000 vers et on suppose qu'elle date de la jeunesse de l'auteur. La contexture est faible, les récits sont le plus souvent outrés et invraisemblables. On pourrait rattacher *Erec et Enide* au cycle de la Table ronde; l'action est placée à la même époque, et le roi Arthus, entouré de ces personnages légendaires qui reviennent si souvent sous la plume des auteurs du moyen âge, apparaît par instants, mais il n'est qu'au second plan et ce poëme ne peut être regardé que comme un épisode particulier.

Un jeune chevalier, Erec, fils de Lac, roi d'outre-Galles, accompagne à la chasse la reine Genièvre, femme d'Arthus, et, chemin faisant, délivre une jeune fille d'une rare beauté, qu'un nain battait à outrance. C'est Enide: il l'obtient de son père, un vieux gentilhomme ruiné et le roi Arthus fait lui-même célébrer les noces. La lune de miel est si douce au jeune époux qu'il en oublie le service des armes. Les chevaliers l'exhortent en vain, et, pour lui faire honte, font en sorte qu'Enide lui reproche elle-même sa paresse. Le chevalier reprend la lance et le heaume, monte à cheval et se fait suivre de sa femme, mais par dépit lui défend d'ouvrir désormais la bouche. Toutes les péripéties du poëme tiennent à cette défense, sans cesse enfreinte par Enide au moment du danger; et un tel moyen d'intérêt est quelque peu enfantin. Les deux époux chevauchant font de terribles rencontres : ici cinq chevaliers, voleurs de grands chemins, barrent la route et feraient un mauvais parti au jeune homme si sa femme ne l'avertissait à temps. Il la menace de l'abandonner si elle ne se résigne à se taire, mais il ne profite pas moins du conseil; plus loin, c'est encore elle qui entend, dans la maison d'un bourgeois leur hôte, un complot tramé contre Erec; elle le fait partir malgré son courroux, et cent chevaliers accourus pour le massacrer trouvent la chambre vide. Le roi Arthus, qu'ils rencontrent en route, essaye en vain de l'arrêter : il poursuit sa route, emmenant toujours sa femme condamnée au silence. Au détour d'une forêt, deux géants tombent sur lui et le percent d'outre en outre; il est relevé comme mort par ses adversaires, et un comte félon, qui tient ces géants à son service, épris de la beauté d'Énide, l'emmène dans son repaire et la contraint à l'épouser. Au dîner des fiançailles, par un raffinement de cruauté, le comte a fait placer, en face d'Enide, Erec étendu dans une bière. Enfin, las de ses refus, il veut faire violence à la jeune femme; ses cris rappellent à la vie Erec, enseveli seulement dans une léthargie profonde et qui se réveille à propos pour asséner un bon coup d'épée sur la tête du félon. Les autres chevaliers, croyant avoir affaire à un revenant, s'enfuient à toutes jambes. Erec emmène sa femme, lui pardonne et, revenu dans son pays, dont la mort du roi Lac, son père, le rend le souverain, il passe désormais sa vie dans la félicité.

On présume que Chrestien de Troyes n'a fait que traduire en vers un manuscrit latin aujourd'hui perdu. Le même ouvrage primitif a, sans doute, servi de base à un auteur allemand, qui, à la même époque, a donné aussi une imitation de cette fable chevaleresque. Les vers de Chrestien de Troyes sont gracieux, naïfs; ils offrent parfois des peintures qui dénotent la touche d'un vrai poëte. Tel est ce petit morceau où il décrit le moment où la fiancée quitte la maison paternelle :

> Li père et la mère altrési (également)
> La baisent sovent et menu;
> De plorer ne se sont tenu.
> Al departir plore li mère,
> Plore li pucelle et li père.
> Tex est amors, tex est nature,
> Tex est pitié de norreture,
> Plorer les foisoit il pitiés
> Et la douçors et l'amitiés
> Qu'ils avoient de leurs enfants.

Tel est encore cet autre passage, où, sans cesser d'être chaste, Chrestien de Troyes pé[illegible] dans la chambre nuptiale et regarde, non sans indiscrétion, à travers les rideaux; le vieux style sauve tout par sa naïveté :

> Aprés le message des iels (yeux)
> Vient la dolçor, qui moult volt miels,
> [illegible] amor attroient;
> [illegible]x) celle dolçor assoient,
> [illegible]edans en aboivrent
> [illegible]ivrent.
> [illegible]
> [illegible]st;
> [illegible]ele
> [illegible]ivelle.

ÉRECHTHÉE adj. m. (é-rè-kté). Mythol. [illegible] adoré à Athènes dans [illegible]ée.

[illegible] 25-1460 av. J.-C.), fils et successeur de Pandion. Quelques-uns le croient chef d'une colonie venue d'Egypte en Attique. Il améliora la culture du blé et divisa, dit-on, les habitants en quatre classes. C'est sous son règne que la chronique des marbres de Paros place l'institution des mystères d'Eleusis. Il mourut dans un combat contre les Thraces, après avoir immolé sa fille Chthonie aux dieux pour en obtenir la victoire. Selon d'autres, Erechthée périt foudroyé par Jupiter. On raconte encore qu'outre Chthonie il avait trois autres filles qui se donnèrent la mort pour ne pas survivre à leur sœur, parce qu'elles avaient fait le serment de mourir ensemble.

ÉRECHTHÉIDE adj. (é-rè-kté-i-de). Hist. Qui appartient à Erechthée. ‖ *Tribu érechthéide*, La première des dix tribus athéniennes établies par Clisthène. ‖ *Fontaine érechthéide*, Source d'eau salée qui se trouvait dans l'Erechthéion, et que Neptune, disait-on, avait fait jaillir d'un coup de son trident.

ÉRECHTHÉION (L') ou **temple d'Érechthée**, temple situé dans l'acropole d'Athènes et l'un des monuments les plus merveilleux de l'art grec. C'était un édifice double : il comprenait deux temples, celui de Minerve Poliade et celui de Pandrose, fille de Cécrops, première prêtresse de Minerve. L'ensemble du monument avait reçu son nom d'Erechthée, le héros légendaire des Athéniens, fondateur d'un premier temple sur ce même emplacement, et dans lequel on conservait son tombeau. On ne sait rien de plus sur l'édifice primitif, si ce n'est qu'il fut renversé par les Perses, mais que l'olivier de Minerve, le flot de Neptune, les sépultures de Cécrops et d'Erechthée furent « miraculeusement » préservés. L'olivier sacré, brûlé jusqu'au pied, repoussa, dit-on, d'une coudée dans une seule nuit, quand les Athéniens vainqueurs rentrèrent dans l'Acropole.

L'Erechthéion, sanctuaire vénéré entre tous, fut sans doute un des premiers édifices que le gouvernement d'Athènes s'empressa de rebâtir après la déroute des Perses. On ne connaît pas la date précise de cette reconstruction; mais, à en juger d'après les débris qui font aujourd'hui notre admiration, il faut la fixer au plus beau moment du siècle de Cimon et de Périclès. Toutefois, cette reconstruction paraît avoir duré très-longtemps; elle n'était pas terminée en 406, époque où un incendie consuma les échafaudages, mais épargna heureusement les bâtiments.

La double destination du même édifice est confirmée par la disposition des ruines. Le sanctuaire oriental, temple de Minerve Athéné, est exhaussé d'environ huit pieds sur des substructions et précédé d'un portique de six colonnes; le sanctuaire occidental, temple de Pandrose ou Pandroséion, dans lequel on entre par un vestibule percé de trois fenêtres, a pour annexe la merveilleuse tribune des cariatides, ou, pour mieux parler, la tribune des jeunes filles.

Temple de Minerve. Pausanias nous a minutieusement décrit tout l'intérieur de l'Erechthéion, et l'on peut, avec ces renseignements, le restituer dans son ensemble. A l'entrée de l'enceinte sacrée s'élevait l'autel de Jupiter; en pénétrant dans l'enceinte, on rencontrait un autel commun à Neptune et à Erechthée, un autre consacré à Butès, le premier prêtre de ces divinités, un troisième dédié à Vulcain, un quatrième à Dioné. Les fresques du pronaos représentaient la suite des descendants de Butès; entre autres, figuraient Lycurgue et ses fils, dus au pinceau d'Isménias de Chalcis; des statues de Timarque et de Céphisodote représentaient les mêmes personnages. Dans le sanctuaire était une statue miraculeuse de Minerve, qu'on prétendait être tombée du ciel, figure en bois d'olivier, d'une exécution sans doute très-archaïque et très-élémentaire, mais dont les formes disparaissaient sous les plis d'un magnifique péplum brodé par les vierges d'Athènes : c'était le Palladium, qui avait les regards constamment fixés vers l'orient, mais qui, dit-on, se retourna subitement, à la mort d'Auguste, pour regarder l'occident. Près de l'image sainte, une lampe d'or, ouvrage de Callimaque, brûlait nuit et jour, suspendue à un palmier de bronze qui montait jusqu'à la voûte. Dans le temple était une autre statue de bois, très-antique, un Mercure, qu'on enveloppait de branches de myrte. Des trophées de guerre, véritables ex-voto, ornaient les murailles. Une petite porte, ménagée sur le côté gauche de la cella et réservée aux prêtres, donnait accès sur un couloir et sur un escalier par lequel on descendait dans le se[illegible] sanctuaire consacré à Pandrose.

Pandroséion. Ce temple, qu'ornaient la sta[illegible] de Pandrose, fille de Cécrops, et celle de Thallo, l'une des Heures, renfermait l'olivier de Minerve, la tige mère de tous les oliviers de l'Attique. L'arbuste sacré croissait dans une enceinte découverte, entourée d'une colonnade. Du Pandroséion on passait, du côté du portique septentrional, dans un couloir où était l'entrée du caveau du Trident; ce caveau, pratiqué dans les fondations mêmes du portique, renfermait le flot d'eau salée, « la mer Erechthéide, » que Neptune avait fait jaillir lors de sa dispute avec Minerve. Du côté du midi, le Pandroséion s'ouvrait sur une sorte de tribune ou de portique de la plus grande élégance, dont l'entablement était porté par six cariatides, six jeunes filles admirablement sculptées. Quelques auteurs ont cru que cette tribune renfermait l'olivier sacré; mais comment l'arbuste eût-il pu croître sur les assises de roche taillée qui forment les substructions de cette partie de l'édifice? Nous admettons plus volontiers qu'en cet endroit si splendidement orné se trouvait la sépulture de Cécrops, le fondateur d'Athènes, le révélateur de Minerve, le père de Pandrose. Cette conjecture, due à M. Beulé, nous paraît d'autant plus plausible, que, d'après la remarque de ce savant, les grandes denticules qui soutiennent la corniche de la tribune du Pandroséion ont un caractère qu'on ne trouve, aux beaux temps de l'art grec, que sur les tombeaux.

Au VII[e] siècle après Jésus-Christ, l'Erechthéion fut converti en église byzantine et consacré à la divine Sagesse (*hagia Sophia*); les murs qui séparaient les diverses cellas du temple antique furent abattus et le sol fut couvert d'un nouveau pavé. Sous la domination turque, l'aga installa son harem dans cet édifice. A l'époque de la guerre de l'indépendance, le canon musulman fit écrouler en partie les portiques. Lord Elgin, le profanateur rapace des ruines d'Athènes, déroba d'importants débris, entre autres une des cariatides du Pandroséion, qu'il envoya à Londres, où elle fait partie des richesses du British Museum. De 1842 à 1846, la France fit déblayer l'Erechthéion et chargea M. Paccard, architecte, de relever la tribune des jeunes filles; l'Angleterre voulut bien, à cette occasion, envoyer un moulage en terre cuite pour remplacer la cariatide volée par lord Elgin.

L'Erechthéion était un temple multiple; la nécessité d'y renfermer les objets nombreux et divers consacrés par la légende avait rendu son plan assez compliqué; aussi peu d'édifices ont-ils donné lieu à plus d'interprétations et à plus de discussions archéologiques. Vers 1850, un architecte doublé d'un savant, M. Tetaz, pensionnaire de l'académie de France à Rome, vint étudier les ruines du monument d'Erechthée et fit des plans de restitution complète, conçus avec une sagacité à laquelle tous les archéologues ont applaudi. M. Beulé, dans son beau livre sur l'acropole d'Athènes, a adopté et développé, avec sa lucidité accoutumée, la plupart des conjectures faites par M. Tetaz.

Tel qu'il est aujourd'hui, l'Erechthéion nous apparaît encore comme un des monuments les plus intéressants de l'antiquité, celui où l'art grec a su allier l'ornementation la plus riche au style le plus pur. « Ecrasé par le voisinage du Parthénon, ce temple n'a pour lui, a dit M. Beulé, que l'éclat de sa décoration et le charme de ses proportions, qui est infini. L'Erecthéion, en effet, est pour nous, non pas l'idéal de l'ordre ionique (ce sera toujours le vestibule des Propylées), mais l'idéal de la richesse que peut développer cet ordre, né dans la somptueuse Asie. » Malgré la petitesse de ses proportions, cet édifice offre un des plans les plus savants et les plus heureux qui se puissent imaginer. Les différents niveaux sur lesquels il a fallu l'établir n'ont servi qu'à lui donner plus de variété, un mouvement pittoresque dont un art arrivé à sa perfection est seul capable. La variété des dispositions n'a pas empêché d'ailleurs l'unité de style. La frise qui courait sur la façade orientale et le portique du nord, les moulures et les dessins qui tournaient de toutes parts avec un ordre constant, formaient le lien des diverses parties en les revêtant d'un commun caractère.

L'édifice a pour plan un rectangle long de 20[m], 30, large de 11[m], 21. Il est précédé, à l'orient, d'un portique ionique de même largeur, composé de six colonnes et couronné par un fronton, qui formait la façade principale du temple et servait d'entrée au sanctuaire de Minerve. Deux autres portiques s'appuient sur les longs côtés du rectangle, vers l'extrémité opposée : l'un regarde le nord et compte quatre colonnes ioniques de face et deux de retour, l'autre, plus petit, regarde le midi, et sa disposition est la même, avec cette différence que les colonnes sont remplacées par six cariatides : c'est la tribune des jeunes filles, une des plus admirables créations de l'art antique. Six vierges, six arrhéphores soutiennent un entablement que l'architecte, pour le rendre moins lourd à leurs têtes délicates, a allégé de la frise habituelle. Le sculpteur, à son tour, a servi l'architecte avec une merveilleuse intelligence. La chevelure abondante des vierges roule sur leur nuque et vient renforcer la gracilité du cou; les plis des longues robes, tombant perpendiculairement avec une rigidité toute architectonique, imitent les cannelures des colonnes. Ces figures furent posées sous l'archontat de Dioclès, comme en fait foi une inscription publiée par Ottfried Müller.

La description d'une des colonnes de l'Erechthéion par M. Beulé donne une idée de la richesse de l'ornementation extérieure de ce temple. « Sur un sol exhaussé de trois marches, la colonne pose sa base, qui, outre les moulures ordinaires, est couronnée par une tresse. Les cannelures commencent ensuite; mais, au lieu de monter jusqu'au chapiteau, elles cessent pour faire place à un large collier qui termine le fût de la colonne. Sur ce collier on voit s'élever alternativement, portés par d'élégantes spirales, la palmette et le lis marin. Au-dessus des gorgerins commence le rang de perles. Puis les oves, séparées par un fer de lance, se détachent dans leur coquille délicate. Plus haut, la même tresse, qui se remarque au tore de la base, forme le tore du chapiteau. Alors commencent les volutes avec leurs triples filets, enroulées comme les boucles d'une chevelure de femme. Les coussinets sont brodés de perles, le tailloir est enrichi d'oves. Comme si tant de sculptures n'eussent pas suffi, des guirlandes de bronze doré couraient sur les volutes; l'œil de la volute avait été également doré. Dans chaque intervalle des entrelacs du tore on remarquait de petits trous où étaient enchâssés vraisemblablement des émaux ou des matières brillantes qui formaient à la colonne comme une couronne de pierreries. »

En 1836, on a découvert une inscription qui mentionne les frais occasionnés par la construction et donne les noms et les salaires des artistes qui concoururent à son ornementation. Nous en détachons quelques articles curieux.

Phyromaque de Képhissa (le jeune homme qui est auprès de la cuirasse). . . .	60 dr.
Antiphanes du Céramique (le char, le jeune homme et les deux chevaux qui sont attelés au char)	240
Phyromaque de Képhissa (l'homme qui conduit un cheval)	60
Mynnion d'Agrylé (le cheval, l'homme qui le frappe et la colonne qu'il a ajoutée plus tard).	120
Jasos de Collyte (la femme devant laquelle la jeune fille est agenouillée).	80

Et ailleurs : « Nous avons acheté deux talents de plomb pour fixer les petites figures de la frise chez Sostrate, du bourg de Mélite. » Le Musée britannique possède, ainsi que nous l'avons dit, une des jeunes filles du Pandroséion, enlevée par lord Elgin. Le chef-d'œuvre absent a été remplacé par un moulage en plâtre traversé d'un crampon de fer. Le musée du Louvre en garde également un moulage.

ÉRECHTHIDE s. (é-rè-kti-de). Hist. Nom patronymique des descendants du roi Erechthée et des Athéniens sur qui ce roi avait régné.

ÉRECHTITE s. f. (é-rè-kti-te — du gr. *erechtô*, j'agite). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant une vingtaine d'espèces qui croissent en Amérique et en Australie.

ÉRECTEUR adj. m. (é-rè-kteur — du lat. *erectus*, dressé). Anat. Qui sert à redresser et à tenir dans un état de tension : *Le muscle* ÉRECTEUR *de la verge, du clitoris.*

— s. m. Muscle érecteur : *L'*ÉRECTEUR *de la verge, du clitoris.*

— Antiq. rom. Employé qui plaçait debout, sur l'épine du cirque, des images de dauphins ou d'œufs sculptés, pour marquer le nombre des courses.

ÉRECTILE adj. (é-rè-kti-le — du lat. *erectus*, redressé). Physiol. Qui a la faculté d'entrer en érection : *Organe* ÉRECTILE. ‖ *Tissu érectile*, Tissu vasculaire et nerveux, susceptible d'entrer dans une sorte de tension ou de dilatation, par l'afflux d'une grande quantité de sang.

— Méd. *Tumeurs érectiles*, Nom scientifique des accidents de colorations appelés vulgairement ENVIES et TACHES DE VIN.

— Encycl. Physiol. *Tissu érectile.* Le tissu *érectile* appartient au système, appelé en histologie, système des constituants, pour le distinguer du système des tissus produits. Il est représenté par des vaisseaux qui ont la structure des capillaires, c'est-à-dire qui sont formés d'une tunique contenant dans l'épaisseur de ses parois des noyaux cartilagineux et dépourvus d'une couche épithéliale. Ces vaisseaux peuvent, sans perdre leur structure de capillaires proprement dits, se dilater d'une manière lente et progressive et acquérir ainsi jusqu'à 0[m],001 et même 0[m],0015 de diamètre. Ils jouent le rôle d'organes vecteurs et collecteurs, de réservoirs temporaires du sang artériel.

On ne les trouve que dans les organes *érectiles;* dans les autres organes considérés comme tels, sont des veines qui n'ont pas les caractères du tissu *érectile* proprement dit, et du tissu lamineux interposé aux veines.

Le tissu *érectile* n'est pas très-répandu dans l'économie; car, pour constituer ce tissu, il ne suffit pas seulement d'un grand nombre de vaisseaux, il faut encore d'autres éléments : il faut des trabécules formées d'un tissu analogue au tissu lamineux, et remplissant les mailles des capillaires susceptibles de se dilater et de devenir des réservoirs momentanés du sang. Dans les organes formés de tissu *érectile*, les artérioles sont disposées, soit en sphéroïdes, soit en spirales; mais toutes n'affectent pas cette disposition. Quand elles n'ont plus que deux dixièmes de millimètre environ, elles se divisent brusquement en vaisseaux formés d'une seule paroi de substance homogène, renfermant des noyaux longitudinaux; c'est la paroi propre des capillaires. Cependant il n'en est pas toujours ainsi; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les capillaires qui se détachent de l'extrémité de l'artériole sont jusqu'à dix fois plus larges que l'artériole primitive. Chez l'embryon, les organes *érectiles* sont représentés par des mailles serrées de capillaires, qui, au lieu de s'entourer de tuniques

superposées et successives, se dilatent en conservant une seule paroi ; dans le principe, les capillaires des organes *érectiles* étaient plus petits que ceux des artérioles en général.

Les capillaires qui composent le tissu *érectile* forment des mailles aussi larges que les capillaires circonscrivants ; entre ces mailles sont des faisceaux de tissu analogue au tissu lamineux, mais avec plus de fibres élastiques. Ces faisceaux sont appelés trabécules, d'après l'aspect qu'ils prennent quand on injecte les capillaires ; on les voit alors tendus et s'anastomosant comme les capillaires.

De cet ensemble résulte un tissu qui paraît rougeâtre à la coupe et qui devient blanc par le lavage ; il est extensible, assez mou, assez facile à déchirer et peu résistant par lui-même. La coupe offre un aspect aréolaire, facile à voir au moyen d'une injection au suif ; ce tissu paraît creusé de petites cavernes, d'où le nom de tissu caverneux ; sur les pièces sèches, ces petites cavernes présentent la forme polyédrique ; ce ne sont pas des cavités de composition particulière, mais simplement des capillaires coupés en travers, et ce qui paraît former le fond de la cavité, c'est la paroi d'un conduit voisin anastomosé avec le conduit ouvert. Ces conduits sont plus larges dans le tissu caverneux que dans le bulbe de l'urètre et le gland ; à la surface des organes premiers, ils sont moins dilatés que dans le centre des corps caverneux.

Du réseau qui constitue ce tissu *érectile* naissent des veines qui, dès qu'elles apparaissent comme veines, sont au moins aussi volumineuses que les capillaires dilatés du tissu *érectile*. Dans les veines, on ne voit pas les capillaires se reconstituer en veinules plus petites qu'elles-mêmes ; elles se détachent du tissu avec un diamètre d'un quart de millimètre ; elles ont une structure qui les distingue nettement des larges cavités qui entrent dans la constitution du tissu *érectile*.

Les trabécules qu'on voit sur une coupe du tissu *érectile* entre les orifices des capillaires sont formées de fibres lamineuses qui sont l'élément constituant de fibres élastiques, de noyaux embryoplastiques libres et de fibres musculaires de la vie végétative ; la moitié des trabécules n'ont pas dans leurs faisceaux des fibres musculaires ; celles-ci ne font qu'accompagner les autres éléments, qui ne sont jamais seuls. Les capillaires primitifs ou nutritifs de ces faisceaux sont d'abord rectilignes, puis flexueux. En résumé, sur une coupe de tissu *érectile*, on voit les orifices des capillaires, leur paroi propre avec ses noyaux et, en dehors, les trabécules.

Il ne faut pas confondre ce tissu *érectile* avec certains tissus très-vasculaires, comme le tissu lamineux qui existe au-dessous de la muqueuse de l'urètre, du vagin, des parois musculaires de l'utérus et de la portion des ligaments larges qui avoisinent le hile de l'ovaire. Là, certaines veines se ramifient et s'anastomosent un certain nombre de fois ; il y a une apparence qui, au premier abord, porte à considérer ces tissus comme *érectiles*. Ils conservent cependant un certain temps la réplétion des vaisseaux sanguins ; mais ce n'est que par une érection prolongée qu'ils peuvent se remplir de sang et le conserver. Les vaisseaux qui retiennent ainsi le sang sont des veines qui ont depuis un quart de millimètre jusqu'à un millimètre et plus, tandis que, dans le tissu *érectile*, ce sont des capillaires qui n'ont qu'une paroi propre. Dans ces tissus, ces veines sont toujours accompagnées par leurs artères satellites, une ou deux en général ; il n'y a rien de pareil dans le tissu *érectile*.

Chez l'homme, il n'y a que les organes premiers des deux corps caverneux qui soient *érectiles*, y compris le bulbe et le gland. Chez la femme, il n'y a que les corps caverneux du clitoris, le gland du clitoris et le bulbe du vagin. Entre ces derniers, il n'y a pas continuité comme dans la verge ; il y a un réseau veineux interposé. Cette correspondance des organes premiers est à noter ; il n'existe pas dans le hile du testicule un organe correspondant au hile de l'ovaire, tandis que, chez les autres animaux, il y a correspondance entre les organes du mâle et de la femelle.

Chacun des organes premiers du tissu *érectile* est entouré d'une couche formée de tissu fibreux, riche en tissu élastique presque autant que la trame du derme. L'enveloppe fibreuse du corps caverneux est formée par des faisceaux de fibres lamineuses ayant la structure du tissu fibreux. Les trabécules interposées aux capillaires du tissu *érectile* ne sont pas des continuations de l'enveloppe fibreuse des corps caverneux ; il n'y a que simple adhésion par continuité et leur texture est différente, autant que les aponévroses sont distinctes des muscles qu'elles enveloppent. Les trabécules sont plus molles, plus résistantes que le tissu fibreux ambiant.

L'augmentation de volume des organes génitaux pendant l'érection est due à l'afflux du sang artériel qui vient distendre les capillaires du tissu *érectile*. Le sang, étant incompressible, distend l'organe dont l'expansion est limitée par l'enveloppe fibreuse dont il a été question plus haut ; les vaisseaux deviennent temporairement des réservoirs du sang artériel ; mais les trabécules ne se raccornissent pas de manière à prendre une dureté quelconque.

Le sang qui a afflué dans les aréoles du tissu s'y arrête simplement, mais n'y est pas maintenu par compression de veine.

Quand cessent les causes de l'afflux du sang, les corps caverneux reviennent sur eux-mêmes par l'élasticité des enveloppes et par l'élasticité propre des vaisseaux, qui reprennent un diamètre égal à celui des capillaires ordinaires, en conservant toutefois une forme plus irrégulière.

— Méd. *Tumeurs érectiles*. L'affection qui nous occupe ici porte les dénominations diverses de *tumeurs érectiles, loupes variqueuses, tumeurs fongueuses sanguines, télangiectasie, artériectasie, angiectasie, nævus maternus, tumeurs vaso-capillaires, angionome* et enfin, vulgairement, *envies* et *taches de vin*. Les tumeurs *érectiles* sont des tumeurs formées par un développement anomal de capillaires, de petites artères ou de petites veines, vaisseaux de différents calibres qui communiquent les uns avec les autres, soit directement, soit par l'intermédiaire de vacuoles creusées dans le tissu cellulaire. Le nom d'*érectile* a été proposé par Dupuytren, et c'est le nom scientifique le plus généralement adopté. Les tumeurs *érectiles* peuvent exister dans presque tous les tissus, mais c'est dans la peau et dans le tissu cellulaire sous-cutané qu'elles siégent de préférence. De là la fréquence des deux formes : taches vasculaires de la peau et tumeurs *érectiles* sous-cutanées. Il y a trois formes primitives de tumeurs *érectiles*. Dans la première, la tumeur est uniquement formée par des capillaires ; dans la seconde, par des artères, et dans la troisième, par une sorte de lacis veineux. Ces trois formes peuvent se combiner et donner naissance à des tumeurs mixtes. Il faut noter que lorsque l'une de ces tumeurs se développe dans l'épaisseur d'un organe pourvu de fibres musculaires, ces fibres disparaissent. Dans les os, des cavités irrégulières se substituent peu à peu au tissu osseux. Ces cavités finissent par se réunir en une seule, parfois remplie de caillots. C'est dans la tête du tibia, dans celle de l'humérus, dans l'os des îles que ces altérations ont été surtout signalées. Au point de vue des symptômes, nous diviserons les tumeurs *érectiles* en deux grandes classes : 1° les tumeurs *érectiles* capillaires et artérielles ; 2° les tumeurs *érectiles* veineuses.

1° *Tumeurs érectiles capillaires et artérielles*. On a observé dans ces tumeurs trois périodes distinctes. Dans la première, la tumeur n'est pas encore formée, et la production morbide se compose seulement d'une tache. Cette tache, plus ou moins grande, est très-visible si elle se trouve placée sur la peau, et ne présente, en dehors de son caractère physique, aucun symptôme particulier. Ces taches, dites de naissance, se rencontrent le plus souvent sur la face. Elles peuvent rester à cette période fort longtemps, et même pendant toute la vie des individus atteints. D'autres fois, la tache s'étend, se tuméfie, la tumeur se forme et la seconde période commence. Cette période est la plus intéressante à étudier. En effet, c'est alors que le chirurgien peut intervenir avec le plus d'efficacité. La tumeur forme un relief ; sa surface est lisse ou présente de petits mamelons irréguliers séparés par des dépressions linéaires d'une profondeur variable ; elle est molle, résistante, élastique, dépressible et souvent accompagnée d'une sorte d'empâtement qui indique une dilatation variqueuse des petits vaisseaux voisins. Flasque et ridée pendant le repos, elle devient turgescente, lisse et presque dure lorsque le malade s'agite ou pousse des cris. On a observé aussi dans la tumeur des battements isochrones au pouls ou un frémissement vibratoire qui ressemble beaucoup à celui qui caractérise l'anévrisme variqueux. La troisième période ou période de développement de la tumeur se fait avec plus ou moins de régularité. Il y a quelquefois des temps d'arrêt fort longs, et la marche du développement n'est pas toujours uniforme. Dans certains cas, la tumeur et la tache grandissent indépendamment l'une de l'autre ; d'autres fois, la tache s'étend en même temps que la tumeur ; enfin il peut arriver que celle-ci, qui reposait primitivement sur une large base, s'en isole peu à peu. Il se forme alors un pédicule plus ou moins large, recouvert ou d'une peau saine, ou d'une peau également transformée en tissu *érectile*. Cette dernière forme est plus rare que les autres. Ainsi constituée, la lésion peut rester stationnaire, guérir spontanément ou bien faire des progrès. La tumeur, arrivée à la troisième période, peut saigner à la moindre piqûre et même, dans certains cas, donner lieu à une hémorragie grave. Bien plus rarement, il peut y avoir un retrait des parties, qui s'affaissent insensiblement, et le nævus peut disparaître. Cette guérison spontanée a été observée à la suite de maladies sgraves. Enfin, il est surtout à craindre que, par suite du développement graduel de la tumeur, les parties profondes soient envahies, le système vasculaire de la région largement distendu, et que des hémorragies très-graves se produisent.

2° *Des tumeurs érectiles veineuses*. Ces productions morbides peuvent se montrer, comme les précédentes, sous la forme de taches ou de tumeurs. Ces dernières sont le plus souvent sous-cutanées ou sous-muqueuses, quoiqu'elles se manifestent aussi dans l'épaisseur de la peau. On les voit envahir tous les tissus compris dans les organes atteints. Lorsque ces productions débutent par une tache, celle-ci est de forme variée, d'une couleur bleuâtre foncée et presque noire. La tumeur, qui peut succéder à la tache ou exister sans elle, est sous-cutanée ou sous-muqueuse et forme une masse de bosselures bleuâtres. Si on y applique la main, on éprouve la sensation d'un corps mollasse et fongueux. Ces tumeurs sont le siége d'une fluctuation obscure et augmentent de volume dans toutes les conditions qui font obstacle à la circulation veineuse. On n'observe pas dans ces productions la tendance à s'ulcérer des tumeurs *érectiles* artérielles et capillaires ; aussi les guérisons spontanées dues à ce mécanisme pathologique sont-elles beaucoup plus rares. Leur situation plus profonde, leur tendance à rester stationnaires, expliquent pourquoi les hémorragies sont moins fréquentes dans ce genre de tumeurs. Les deux grandes complications des productions *érectiles* veineuses sont le kyste et le cancer.

— *Diagnostic*. Le diagnostic des tumeurs *érectiles* est facile lorsqu'il y a des taches sur la peau ; mais il peut devenir très-obscur lorsque la tumeur est profonde et sous-cutanée. Les lipômes, les abcès froids, les kystes pourraient être confondus avec ces tumeurs. La consistance du lipôme suffit ordinairement à le faire reconnaître ; de plus, il n'a pas à sa base de veines noueuses, convergentes, dilatées, et le volume de la tumeur ne diminue pas lorsqu'on la presse uniformément. Enfin le lipôme ne subit aucune variation de volume sous l'influence des causes qui modifient le cours du sang. L'absence des caractères spéciaux, la fluctuation et la connaissance des antécédents empêchent de confondre l'abcès froid avec les tumeurs *érectiles*. Enfin, pour les kystes, il y a à remarquer qu'ils sont plus nettement circonscrits, d'une consistance plus uniforme, fluctuants et non réductibles par la pression.

Le pronostic est basé sur la nature de la tumeur, son siége et son étendue. Les tumeurs veineuses présentent moins de danger quant à l'hémorragie, mais les tumeurs artérielles sont plus accessibles aux moyens chirurgicaux. Il ne faut pas oublier que les tumeurs *érectiles* ont une certaine tendance à récidiver, à cause de la dilatation successive des vaisseaux sanguins de leur voisinage.

— *Traitement*. Il y a deux sortes de traitements pour les tumeurs *érectiles* : le traitement palliatif et le traitement curatif. Le traitement palliatif consiste dans un tatouage destiné à masquer la coloration de la partie malade. Cette opération réussit rarement et d'une façon incomplète, et, d'ailleurs, elle ne peut s'appliquer qu'aux taches proprement dites. Pour la tumeur, il faut toujours en arriver au traitement curatif. En face de cette production morbide, la première idée du chirurgien devait être de l'enlever et de la détruire complètement et directement. Plus tard, on chercha à l'atrophier en empêchant le sang d'arriver jusqu'à elle ; enfin on chercha à la modifier et à la transformer en l'enflammant. Tels sont les trois principes sur lesquels repose le traitement curatif. Chacun de ces principes a donné naissance à une quantité de procédés opératoires que nous nous bornerons à énumérer rapidement. Le premier consiste dans la destruction de la tumeur. Pour arriver à ce but, le chirurgien a de nombreux moyens d'action : d'abord l'extirpation à l'aide d'un instrument tranchant. Cette opération a été pratiquée souvent avec des chances de succès très-diverses, à cause des hémorragies abondantes auxquelles le malade est exposé. L'extirpation ne peut être appliquée que dans certaines circonstances dont le nombre est assez restreint. Le second procédé, l'amputation, n'est possible que dans certaines régions faciles à isoler avec le bistouri. Vient ensuite la ligature, dont l'idée fut inspirée aux chirurgiens par la crainte de l'hémorragie. Il y a plusieurs procédés de ligature. Les plus employés sont : la ligature simple, la ligature multiple et la ligature sous des épingles. Ces divers procédés, le dernier surtout, ont donné d'excellents résultats. L'écrasement linéaire ne peut être employé que dans les cas où les tumeurs sont pédiculées, d'un petit volume et sans entourage de vaisseaux volumineux. La cautérisation est aussi très-usitée et a donné lieu à plusieurs procédés, parmi lesquels il faut citer le cautère actuel, recommandable pour les tumeurs minces et allongées et l'emploi des caustiques. Les suites de cette dernière opération sont très-simples, et ce mode d'extirpation jouit d'une assez grande faveur. Parmi les caustiques très-usités, il faut citer le caustique ou pâte de Vienne, et le chlorure de zinc.

— *Excision combinée avec la ligature*. Ce moyen a été employé avec succès dans les cas de tumeurs épaisses. L'hémorragie n'est pas à redouter, parce qu'on n'excise, en pareil cas, qu'après avoir préalablement isolé la tumeur au moyen de la ligature.

Ainsi que nous l'avons dit, la deuxième méthode curative a pour but d'atrophier la tumeur, en empêchant ou en diminuant l'arrivée du sang dans les tissus morbides. Les procédés peuvent se diviser en deux groupes, suivant qu'ils s'appliquent sur la tumeur ou en dehors de la tumeur.

— *Procédés appliqués sur la tumeur même. Compression*. Ce procédé, inventé par un chirurgien anglais, n'a eu aucun succès entre les mains de Velpeau. Boyer cite l'exemple d'une mère qui guérit son enfant en lui comprimant la sous-cloison du nez pendant des mois entiers. Mais, quand la tumeur ne peut pas être facilement comprimée, il n'y a rien à espérer de ce moyen. On a conseillé aussi l'application du froid uni aux astringents. Un cas de succès cité par Abernethy avait demandé trois mois de traitement. Parmi les procédés appliqués en dehors de la tumeur, on cite la ligature des branches artérielles. Ce procédé, qui paraît rationnel tout d'abord, ne peut rester dans la pratique, à cause de la difficulté que l'on éprouve à saisir, pour les lier, toutes les branches artérielles qui se rendent dans la tumeur, et de la facilité avec laquelle la circulation se rétablit.

— *Ligature des troncs artériels*. Cette ligature a quelquefois réussi dans les cas de tumeur de l'orbite, mais on ne devra tenter ce moyen dangereux que lorsque la tumeur menacera la vie du malade et que les autres procédés auront déjà échoué.

— *Incisions faites autour de la tumeur*. On rapporte des cas de succès, mais il est clair que cette méthode offre peu de ressources au chirurgien. La ligature des troncs veineux est une modification de la seconde méthode. Elle appartient à M. Malgaigne, qui l'a proposée pour les tumeurs *érectiles* veineuses.

L'idée qui domine la troisième méthode est tout à fait différente de celle qui a inspiré les deux autres. En effet, il ne s'agit plus ici de détruire directement la tumeur, mais de la transformer, par l'inflammation, en un tissu dense, fibreux et inaccessible au sang. Pour arriver à ce résultat, on emploie les injections d'éther nitrique, d'ammoniaque, d'esprit aromatique, de chlorure de chaux, d'alcool, de teinture d'iode, d'acide acétique, d'acide citrique, de perchlorure de fer, etc., etc. Cette méthode est un peu abandonnée, parce que l'on se trouve entre la crainte des accidents, fréquemment produits par une dose trop élevée, et l'inefficacité des doses inférieures. De plus, l'usage du perchlorure de fer a souvent solidifié toute la masse sans la diminuer, de sorte qu'au point de vue de la difformité l'amélioration était nulle. Des chirurgiens anglais ont eu les premiers l'idée de faire sur les tumeurs des ponctions multiples avec une lancette chargée de virus vaccinal. Ce procédé thérapeutique est incertain, mais il a quelquefois réussi et n'offre aucun danger. Chez les individus déjà vaccinés, on aura recours aux frictions stibiées et aux inoculations d'huile de croton. Il y a aussi le broiement sous-cutané, le séton, l'acupuncture, enfin les incisions et les excisions de la tumeur. Il faut ajouter, en terminant cette longue liste, que les tumeurs transformées par un travail d'inflammation provoquée, peuvent encore constituer une difformité qui commande une excision partielle ou complète. En résumé, il ressort de ce que nous venons de dire que les plaques *érectiles* cutanées sont avantageusement combattues par l'inoculation vaccinale ou, à son défaut, par une cautérisation superficielle avec la pâte de Vienne ou l'acide nitrique fumant. Les tumeurs sous-cutanées ou sous-muqueuses réclament l'emploi de quelques procédés de la troisième méthode, le séton ou les aiguilles rougies au feu. Si la tumeur persiste et si son étendue et son siége permettent l'ablation, on aura recours à la ligature ou à l'action combinée de la ligature et de l'excision. Les tumeurs profondes des membres sont de deux sortes : les tumeurs veineuses très-étendues, qui sont peu accessibles aux moyens chirurgicaux, et les tumeurs artérielles des os, qui exigent la ligature de l'artère principale du membre et souvent l'amputation. Il y a encore d'autres procédés dont nous n'avons pas parlé, parce qu'ils sont trop dangereux ou encore trop incertains. Pour ces derniers, nous renverrons le lecteur aux traités spéciaux de chirurgie.

ÉRECTILITÉ s. f. (é-rè-kti-li-té — rad. *érectile*). Physiol. Faculté d'entrer en érection : *Les tumeurs hémorroïdales sont douées d'une sorte d'*ÉRECTILITÉ. (Chomel.)

ÉRECTION s. f. (é-rè-ksi-on — lat. *erectio* ; de *erigere*, élever). Action de mettre en station verticale : *L'*ÉRECTION *d'un obélisque, d'une colonne, d'une statue*. ‖ Action d'élever, de fonder, de construire dans quelque but solennel : *L'*ÉRECTION *d'un monument, d'un temple*.

— Fig. Institution, établissement, fondation : *L'*ÉRECTION *d'un tribunal, d'un office, d'un titre, d'une charge. Depuis l'*ÉRECTION *des grands fiefs, les rois n'eurent plus des envoyés dans les provinces pour faire observer des lois émanées d'eux*. (Montesq.) ‖ Action d'élever à un degré plus noble, plus élevé : *L'*ÉRECTION *d'une baronnie en comté. L'*ÉRECTION *d'un canton en sous-préfecture*.

— Physiol. Action organique par laquelle certains tissus ou organes s'injectent de sang, et entrent dans un état de tension, de rougeur et de dureté : *L'*ÉRECTION *de la verge, du clitoris*. ‖ Absol. Érection de la verge : *Le défaut d'*ÉRECTION *est, dans un*

certain nombre de cas, le premier ou l'un des premiers symptômes d'une maladie des centres nerveux. (Chomel.)

— **Encycl.** Hist. et mécan. *Erection des monuments décoratifs.* Dans tous les temps et chez toutes les nations on a érigé des monuments monolithes, des obélisques, des colonnes, des statues et autres objets d'art destinés à embellir les villes, à honorer la mémoire des grands hommes, à perpétuer le souvenir de quelque événement remarquable.

Le transport et surtout l'*érection* de ces monuments ont donné lieu à des opérations qui sont fondées sur les principes de la mécanique; mais les procédés ont varié dans leurs détails, suivant les temps et les lieux, suivant le volume, la pesanteur, les formes et le travail des objets à mouvoir, et suivant les moyens d'exécution dont on a pu disposer.

Pour les monuments ordinaires, tels que vases, statues, etc., on peut citer quelques appareils d'un usage général; mais pour ceux qui, tant à cause de leur poids considérable qu'à cause de leur forme particulière, se présentent comme des exceptions remarquables, il est impossible d'établir des règles générales, et l'on doit alors se borner à donner la relation des moyens et des procédés qui ont été employés.

Pour l'*érection* des vases, des statues, on s'est servi de grues, de treuils roulants, etc., et il suffit de se reporter à ces mots, ainsi qu'à l'article relatif au montage des matériaux, pour se faire une idée très-nette de ces sortes d'opérations.

Notre but est ici, avant tout, de décrire les appareils tout à fait spéciaux employés dans les cas où l'on avait à mouvoir des masses énormes et tout à fait en dehors des conditions habituelles. Nous suivrons pour cela l'ordre chronologique.

Le cas le plus fréquent, surtout dans l'antiquité, est le transport et la mise en place des monolithes, et en particulier des obélisques. Or, l'histoire ne nous a presque rien appris des procédés qui furent employés pour leur transport et pour leur *érection*, opérations qui étonnent d'autant plus qu'à cette époque on n'avait pas les moyens et les connaissances mécaniques que nous possédons aujourd'hui.

Les écrits les plus anciens que nous connaissions sur ce sujet sont ceux d'Hérodote; mais il raconte les faits sans décrire ni même indiquer les procédés mis alors en usage. C'est ainsi qu'il rapporte qu'Amasis employa 2,000 hommes pendant trois ans pour transporter un édifice d'un seul bloc, dont le poids pouvait être d'environ 200 tonnes, de l'île d'Éléphantine à la ville de Saïs, éloignées l'une de l'autre de 20 journées de navigation. Vitruve décrit, sous le nom de *trispastos* et de *pentapastos*, les machines employées pour soulever les grands fardeaux. Ammien Marcellin ne fait qu'une description fort incomplète du transport et de l'*érection* de l'obélisque du grand cirque à Rome. Suivant quelques auteurs, ce fut Constantin qui fit amener cet obélisque de Thèbes à Alexandrie, et l'on était sur le point de le transporter à Constantinople pour le placer dans l'hippodrome, lorsqu'il mourut. Constance le fit conduire à Rome, et l'on en érigea un autre dans l'hippodrome de Constantinople.

Voici comment Marcellin décrit l'opération. L'obélisque fut couché dans un bateau et transporté sur le Nil jusqu'à Alexandrie; puis, par la mer et le Tibre, sur un bateau d'une grandeur prodigieuse, mû par 300 rames, d'Alexandrie jusqu'au bourg d'Alexandre, et enfin traîné un espace de trois lieues par terre sur un traîneau jusqu'à Rome. « Il ne restait plus, dit Marcellin, qu'à l'élever, ce qu'on espérait à peine pouvoir exécuter. Après avoir dressé, non sans péril, de hautes poutres dont le nombre ressemblait à une forêt, on y attacha de longs et gros câbles qui s'entrelaçaient comme une trame, et dérobaient, par leur épaisseur, la vue du ciel. Par ce mécanisme, cette masse, pour ne pas dire cette montagne chargée d'emblèmes, fut insensiblement élevée en l'air, et, après y être demeurée longtemps suspendue, à l'aide de plusieurs milliers d'hommes qui semblaient tourner des meules de moulin, on la plaça au milieu du cirque... »

Cette description, où les images poétiques abondent plus que les indications précises sur la mécanique, ne fournit pas de grands éclaircissements. On peut comprendre seulement que ces mots, *qui obscurcissent le ciel*, désignent des machines analogues aux machines à mâter, et que ces meules de moulin [illegible] de Constantinople, que [illegible] fit élever dans l'hippo[illegible] sur le piédestal qui le [illegible] f dont l'objet est d'in[illegible] t employé pour le sou[illegible] voir traîné cou[illegible] vait le dresser. [illegible] relief des cabes[illegible] mouvoir et [illegible] pour tenir [illegible] n'in[illegible] nbi[illegible] e sur [illegible] les renseignements que [illegible] anciens, en ce qui concerne le transport et l'*érection* de pareilles masses, n'ont rien de précis, et il faut arriver jusqu'en 1586, à l'*érection* par Fontana, sur la place du Vatican, de l'obélisque du cirque de Néron, pour trouver une description claire d'un procédé mécanique complet.

Plusieurs projets furent présentés concurremment avec celui du chevalier Dominique Fontana, mais le sien fut définitivement adopté, et il fut nommé seul directeur de l'entreprise.

Il construisit, autour de l'obélisque dressé sur son piédestal dans le cirque de Néron, une sorte de château en charpente, au moyen duquel il l'enleva de sa base et le coucha, au moyen de moufles et de palans, sur un long plateau en charpente. Celui-ci fut ensuite dirigé, au moyen de rouleaux, sur une voie également en charpente jusqu'à la place du Vatican. Là, le château dont nous venons de parler avait été rétabli. Il servit à élever l'obélisque et à le redescendre verticalement sur son nouveau piédestal, construit d'avance.

Pour subir ces diverses manœuvres, l'obélisque avait été entouré de planches et de bandes de fer auxquelles on attachait les câbles. Quatre cabestans, dont chacun obéissait à l'impulsion de deux chevaux et d'une vingtaine d'hommes, suffirent à la double opération de la descente et de l'*érection*.

Fontana se servit du même procédé pour ériger l'obélisque de la place Saint-Jean-de-Latran à Rome, qui était brisé en trois morceaux.

Fontana exécuta encore une autre opération remarquable, consistant dans le transport de la chapelle du Presepio de la basilique de Sainte-Marie-Majeure à Rome, qui se trouvait à une distance de 57 pieds de la place qu'elle occupe aujourd'hui. Quoiqu'elle fût construite avec des matériaux peu solides, Fontana l'enleva et la transporta d'une seule pièce, après l'avoir enveloppée d'une forte charpente.

Au XVIIIe siècle, on amena à Saint-Pétersbourg, pour former le piédestal de la statue de Pierre le Grand, un rocher pesant 1,500,000 kilogrammes. C'est probablement la masse la plus pesante que l'on ait jamais transportée. Il fut conduit par eau à Saint-Pétersbourg, et mis en place au moyen d'un plan incliné d'une solidité à toute épreuve. Cette masse énorme portait sur des boulets de bronze de 0m,135 de diamètre, roulant dans des gouttières également de bronze.

En 1676, fut érigé l'obélisque d'Arles, retrouvé dans le jardin des Augustins de Saint-Remy; on croit qu'il avait été établi dans un cirque que l'empereur Constance avait fait construire en 354. Il est en granit rouge d'Égypte et sans hiéroglyphes. Il mesure 17 mètres de hauteur et son poids est de 100,000 kilogrammes. Charles IX avait eu le projet de le faire relever; mais cette opération ne fut définitivement exécutée qu'en 1676, par Louis XIV. L'*érection* fut effectuée au moyen de huit forts mâts de navire dressés autour du piédestal et reliés ensemble par le haut avec des cordages. Plusieurs palans, composés de moufles dans lesquels s'enroulaient de gros câbles mis en jeu par huit cabestans, suffirent à l'opération, qui eut le succès le plus complet.

Ces procédés rappellent ceux qu'a indiques Vitruve.

Les colonnes monolithes se transportent et s'érigent de la même façon que les obélisques. On cite comme une opération des plus curieuses le déplacement et l'*érection* de la colonne Antonine à Rome, qui fut amenée en 1705 dans l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, comme un véritable monolithe, quoiqu'elle fût composée de plusieurs assises. Elle avait été préalablement enveloppée d'une chemise en charpente, consolidée par des bandes et des cercles de fer, et l'on se servit d'un échafaud du même genre que celui qu'employa Fontana pour l'obélisque du Vatican.

Parmi les *érections* de monolithes exécutées au XIXe siècle, la plus remarquable fut assurément celle de l'obélisque qui se dresse sur la place de la Concorde. V. LOUQSOR (*obélisque de*). Tout récemment on a effectué, avec beaucoup de bonheur et une rare habileté, le transport et la nouvelle *érection* de la colonne du Palmier, sur la nouvelle place du Châtelet, à Paris.

— Physiol. On dit surtout de la verge de l'homme et du clitoris de la femme qu'ils entrent en *érection*. L'*érection* s'accomplit grâce à l'existence d'un tissu érectile dans les organes où on l'observe. Ce tissu, formé par un amas de petites veines entremêlées de fibres lamineuses, de fibres musculaires de la vie organique et de quelques fibres élastiques, constitue une masse spongieuse très-extensible. Il existe dans les corps spongieux de l'urètre, dans les corps caverneux du pénis, dans les corps caverneux et dans le gland du clitoris. Le mamelon n'en contient point, comme on le dit souvent, non plus que les parois du vagin, attendu qu'on n'y rencontre pas de cellules veineuses avec faisceaux et cloisons rétractiles intermédiaires, ce qui caractérise le tissu érectile. Voici maintenant comment se produit l'*érection*. Les faisceaux de fibres musculaires, si nombreux dans le tissu érectile, se contractent soit sous l'influence directe de la partie du cerveau en connexion avec les organes de la reproduction, soit sous cette même influence déterminée par la stimulation de ces organes. Dans le premier cas, la stimulation vient spontanément du cerveau; dans le second, elle en revient après lui avoir été transmise par les nerfs de la sensibilité. La contraction de ces fibres amène une contraction correspondante des veines, ce qui empêche le retour du sang d'être en rapport avec l'afflux du sang artériel, d'où il résulte une accumulation de ce liquide dans les cellules veineuses du tissu érectile. L'*érection* se termine quand, par suite de quelque émotion ou de l'épuisement des actions nerveuses, le resserrement des fibres musculaires a cessé. Les veines qui correspondent avec les cellules veineuses du tissu érectile sont les rameaux qui vont du gland et du corps spongieux de l'urètre dans la partie dorsale de la verge, dans le labyrinthe veineux de Santorini, derrière la symphyse et dans les veines honteuses. Les veines qui de la racine de la verge vont sous l'arcade du pubis et dans les plexus prostatique et vésical se rendent aux corps caverneux de même que celles qui vont à la dorsale et à la honteuse. Le même office est rempli chez la femme par les veines homologues. Quant aux mouvements particuliers du sang dans ces régions, ils sont dus à l'action des muscles volontaires bulbo-caverneux et ischio-caverneux. Lorsque l'excitation nerveuse et la turgescence sont arrivées à un certain point, ces muscles, au moyen de contractions spasmodiques, chassent le sang du bulbe uréthral dans la partie antérieure du pénis. Comme tous les actes qui sont sous l'influence des fibres musculaires de la vie organique, l'intensité de l'*érection* diminue avec l'âge. Il arrive une époque de la vie où elle devient presque impossible. Dans ces circonstances, pour la faire naître, il faut avoir recours à des excitants énergiques, de même que dans certaines maladies où, par suite d'un épuisement général, elle ne s'exerce plus que d'une façon difficile, languissante, quand elle n'est pas devenue impossible.

— Art vét. L'union des deux sexes, nécessaire à la fécondation chez un grand nombre d'animaux, s'effectue par la pénétration d'un organe mâle érectile dans les parties génitales de la femelle où doit être projeté le germe. Cet acte, qui n'exige de la femelle qu'une participation passive, réclame de la part du mâle l'*érection* du pénis. Ce dernier organe, très-variable chez les animaux sous le rapport de sa direction, de sa forme et de ses dimensions, doit, pour pénétrer dans les organes génitaux de la femelle, éprouver une turgescence particulière qui augmente les dimensions de cet organe et le rend rigide. Cette rigidité, connue sous le nom d'*érection*, dérive de l'afflux et de la stase du sang dans les aréoles du corps caverneux, et dans celles du tissu spongieux qui entoure le canal de l'urètre. A mesure que la rigidité du pénis augmente, cet organe éprouve un redressement de ses courbures et un allongement qui le fait sortir du fourreau. Il augmente de volume, se modifie dans sa forme comme dans sa direction et devient extrêmement rigide, notamment chez les espèces pourvues d'un os pénien, comme chez les chiens, les martres, les ours et quelques autres mammifères. Il se présente alors sous une foule de formes diverses, suivant les espèces, et appropriées sans doute à la disposition des voies génitales de la femelle et à leur degré de sensibilité. Il est rond et renflé à son extrémité chez les solipèdes; grêle et pointu chez les ruminants; présentant un prolongement nerviforme chez le bélier; cylindrique et un peu tordu à l'extrémité chez le porc; conique et couvert de papilles chez le chat; enfin présentant deux renflements chez le chien, à la base de sa partie libre. L'allongement du pénis et sa sortie hors du fourreau sont dus le plus souvent au redressement des courbures de l'organe, à sa turgescence, et enfin à l'action de certains muscles qui agissent soit sur lui, soit sur son enveloppe. « Chez les solipèdes et l'éléphant, dit M. Colin, l'élongation de la verge tient au redressement des légères sinuosités que l'organe relâché décrit sous la symphyse pubienne, et surtout à la turgescence du corps caverneux. Chez les ruminants, cette élongation a uniquement pour cause l'effacement de l'S que forme habituellement l'organe à la région scrotale, effacement produit d'une manière toute mécanique par l'accumulation du sang dans les aréoles du corps caverneux. La projection de la verge hors du fourreau y est facilitée par le relâchement des muscles blancs insérés au niveau des courbures, et par la rétraction qu'opèrent sur le fourreau lui-même les deux bandelettes musculaires émanées du voisinage du pubis. » Une fois que l'organe est en complète *érection*, et souvent même avant, le pénis peut pénétrer dans les organes sexuels de la femelle. Cette action s'effectue plus ou moins facilement selon les animaux. En général, le mâle, chez les mammifères, s'élève sur les membres postérieurs et se maintient sur la croupe de la femelle avec ses membres antérieurs. Le cheval commence par flairer la jument à la vulve, aux cuisses et au flanc, hennit, relève la lèvre supérieure, dilate les naseaux et mord quelquefois la femelle; sa respiration est saccadée. « Le dromadaire, dit Cuvier, saisit au cou la femelle avec les dents et la force à se coucher sur les quatre membres, malgré les cris qu'elle jette. » Le chat se maintient sur la femelle en la mordant à la tête et en lui enfonçant ses griffes dans la peau, ce qui fait pousser des cris aigus à la chatte. Les porcs, dont l'accouplement est prolongé, écument souvent pendant cet acte, et se couchent quelquefois pour l'accomplir lorsqu'ils sont vieux. L'ours prend, dit-on, la même attitude. « Le chien peut, dit M. Colin, apposer directement sa croupe à celle de la femelle, quand, une fois l'intromission opérée comme chez les autres mammifères, l'un des deux individus se porte brusquement de côté. Alors la verge, qui est peu gonflée en arrière des deux bulbes érectiles et à l'origine de l'os pénien, se replie sur elle-même en ce point, et permet aux animaux de prolonger encore la durée de leur union. » Dès le début de l'accouplement, des contractions spasmodiques se font remarquer dans toutes les parties génitales. Le muscle crémaster tend le cordon testiculaire; les canaux déférents se resserrent; les vésicules séminales se contractent; les muscles qui recouvrent la prostate compriment cette glande; le muscle ischio-urétral agit sur la région pelvienne du pénis et sur les petites prostates, et le muscle périnéo-urétral exerce son action sur la partie pénienne de l'urètre.

ÉRECTOMÈTRE s. m. (é-rè-kto-mè-tre — du lat. *erectus*, redressé, et du gr. *metron*, mesure). Méd. Appareil proposé pour empêcher la masturbation.

ÉREDIA (Louis D'), littérateur sicilien, né à Palerme, mort dans la même ville en 1604. Il se fit recevoir docteur en droit, visita les principales villes d'Italie, habita quelque temps Rome et se fit remarquer par la variété de ses connaissances. Plusieurs académies l'admirent au nombre de leurs membres. Nous citerons parmi ses écrits: *Gli intermedj della Trappolaria* (Palerme, 1603, in-4o); *la Surci giurana*, poëme héroïque (Palerme, 1604); *la Siringa*, idylle (Palerme, 1613); *Canzone* (Palerme, 1615); *Rime varie* (Palerme, 1615).

ÉREINTANT (é-rain-tan) part. prés. du v. Ereinter: *On ne va pas plus vite en* ÉREINTANT *ses chevaux.*

ÉREINTANT, ANTE adj. (é-rain-tan, an-te — rad. *éreinter*). Fam. Qui éreinte, qui brise de fatigue: *C'est un travail* ÉREINTANT, *une course* ÉREINTANTE. ‖ Qui produit l'éreintement, en style d'argot littéraire: *Nous voudrions savoir si les passages* ÉREINTANTS *sont aussi offerts aux artistes, et s'il y a des passages* ÉREINTANTS. (J. Rouss.)

ÉREINTÉ, ÉE (é-rain-té) part. passé du v. Éreinter. Qui a les reins brisés ou foulés: *Un cheval* ÉREINTÉ.

— Par exagér. Rompu, brisé de fatigue: *Ouf! je suis* ÉREINTÉ. (Regnard.) *Dans le dur moyen âge, nulle équitation; le cheval est traité comme l'homme, non pas dressé, mais* ÉREINTÉ. (Michelet.)

— Par ext. Hors de service ou fonctionnant très-mal: *Un chapeau* ÉREINTÉ. *Une machine* ÉREINTÉE.

— Fam. Très-maltraité dans ses affaires, ruiné par le fait des autres: *Spéculateur* ÉREINTÉ.

— Argot littér. Critiqué à outrance, excessivement maltraité: *Que d'inconnus,* ÉREINTÉS *par des critiques de leurs amis, ont trouvé par ce fait le chemin de la fortune!*

ÉREINTEMENT s. m. (é-rain-te-man — rad. *éreinter*). Argot littér. Critique violente et malveillante: *L'*ÉREINTEMENT *d'un auteur, d'une actrice, d'une pièce nouvelle. Nous avons vu naître de nos jours un genre inconnu dans les lettres: cela figure une boxe littéraire et s'appelle, en français nouveau, l'*ÉREINTEMENT. (E. Bersot.) *A côté de la réclame, nous avons le blâme, l'*ÉREINTEMENT. (A. Frémy.) *L'*ÉREINTEMENT *littéraire touche à tout, contient tout, se prête à tout.* (A. Duchesne.) *On m'a assuré que ces violences de plume ne dépassaient pas l'écritoire de M. Veuillot, et que, en dehors de l'*ÉREINTEMENT *théologique, c'était l'homme du monde le plus doux, le plus tolérant, le plus équitable.* (A. Villemot.)

— **Encycl.** Bien que le mot *éreintement* ait conquis droit de cité dans la république des lettres, la plupart des dictionnaires s'abstiennent d'en faire mention. M. Littré lui consacre à peine deux lignes. Le mot existe cependant dans la langue parlée et a toujours été familier aux hommes de plume; mais ce n'est guère que depuis quinze ou vingt ans qu'il a fait invasion dans le langage courant. On l'emploie quotidiennement; il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir au hasard le *Figaro* ou le *Tintamarre*. Mais si le mot n'existait pas avant, la chose se pratiquait déjà dans les assemblées littéraires du XVIIe siècle; par exemple, à l'hôtel de Rambouillet, où les beaux esprits qui s'y donnaient rendez-vous ne se gênaient point pour « administrer, au figuré, bien entendu, force coups d'étrivière » à leurs rivaux en amour ou à leurs ennemis en littérature. Le salon de Ninon de Lenclos ne le cédait en rien sous ce rapport à ceux des grandes dames et des grands seigneurs de la cour: on y *éreintait* volontiers son prochain. C'était d'ailleurs le beau temps de la Fronde et des mazarinades.

Le plus éreinté de tous fut le pauvre Scarron, qui savait du moins prendre la chose en bonne part, et s'éreintait lui-même dans l'espoir de désarmer les sots et les méchants. On pourra en juger par cette confession de l'auteur du *Roman comique* :

« Les uns disent que je suis cul-de-jatte, les autres que je n'ai pas de cuisses et que l'on me met sur une table dans un étui, ou je cause souvent comme une pie borgne; et les autres, que mon chapeau tient à une corde qui passe dans une poulie, et que je le hausse et baisse pour saluer ceux qui me visitent. Je pense être obligé, en conscience, de les empêcher de mentir plus longtemps, et c'est pour cela que j'ai fait faire la planche que tu vois au commencement de mon livre (il est, en effet, représenté dans la posture qu'il indique). Tu murmureras sans doute, car tout lecteur murmure, et je murmure comme les autres quand je suis lecteur; tu murmureras, dis-je, et trouveras à redire de ce que je ne me montre que par le dos. Certes, ce n'est pas pour tourner le derrière à la compagnie, mais seulement à cause que le convexe de mon dos est plus propre à recevoir une inscription que le concave de mon estomac, qui est tout couvert de ma tête penchante, et que, par ce côté-là aussi bien que par l'autre, on peut voir la situation, ou plutôt le plan irrégulier de ma personne... » (*Œuvres de Scarron*, Amsterdam, 1752, t. I, p. 113-114.)

Quel joli *éreintement* de soi-même, et comme il explique bien l'origine du mot : « *Le convexe de mon dos est plus propre à recevoir une inscription que le concave de mon estomac!* » Le pauvre cul-de-jatte n'en fut pas moins éreinté plus que jamais, à l'occasion surtout de son mariage. « Scarron, écrit méchamment le malin La Beaumelle, n'avoit alors de mouvement libre que celui des yeux, de la langue et de la main. Mlle d'Aubigné fut plutôt sa compagne que son épouse, et ne perdit rien que le nom de Mlle d'Aubigné. » Ségrais hasarde une raillerie à ce propos : « Ce n'est pas le tout de se marier, dit-il, il faut encore songer à se donner une postérité. » — « Est-ce, répliqua Scarron, que vous voudriez me rendre ce service-là?... Ne vous dérangez pas; j'ai Mangin qui me fera la chose, si je la lui commande... N'est-il pas vrai, Mangin? — Oui-da, monsieur, quand il vous plaira et avec la grâce de Dieu... » (*Mémoire pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*, 1755, t. I, p. 144.)

La *Gazette rimée* nous donne encore ce détail du ménage de Scarron :

Or, j'ai maintenant à vous dire
Que cet auteur qui fait tant rire,
Nonobstant son corps maladif,
Est maintenant génératif :
Car un sien ami tient sans feinte
Que sa dite épouse est enceinte
De trois ou quatre mois et plus;
Et puis dites qu'il est perclus!

Cette jolie médisance d'un journaliste à bout de nouvelles s'appellerait de nos jours *éreintement*.

Un contemporain de Scarron et son rival en joyeusetés, Dassoucy, l'*empereur du burlesque*, faillit, ou peu s'en faut, être éreinté vif par les dames de Montpellier, fort prudes alors, paraît-il; mais comme il les éreinte à son tour, le joyeux conteur de sornettes! « Les catholiques, qu'en ce pays-là on appelle catholiques à gros grains, raconte Dassoucy, m'appeloient parpaillot, et les parpaillots m'appeloient athée; mais les femmes galantes, plus amies de leurs intérêts et plus spéculatives, laissant le bon Dieu à part, m'appeloient hérétique, non en fait de religion, mais en fait d'amour; et, sans se ressouvenir de tant de sérénades que je leur ai données, et de tant de tendresse que j'avois eue pour elles, quand, dès mes plus jeunes ans, passant à Montpellier, je leur enseignois à jouer du luth et leur mettois la main sur le manche, elles m'accusoient injustement des duretés que jadis Orphée eut pour les bacchantes... » (*Aventures d'Italie*, t. II, p. 112.)

Chapelle et Bachaumont rappellent cette émeute féminine avec leur malice habituelle :

L'on auroit dit, à voir ainsi
Ces bacchantes échevelées,
Qu'au moins ce monsieur Dassoucy
Les avoit toutes violées.

C'était le contraire, hélas! Cyrano de Bergerac, à son tour, éreinta son malheureux confrère; il est vrai que ce confrère devait être un grand coupable aux yeux de Cyrano : il était camus! Aussi éreinta-t-il son nez, qui semble « ne s'être retroussé que pour s'éloigner de sa bouche affamée. » On sait que le pauvre Dassoucy expia dans les prisons de Paris et de Rome les hardiesses de son esprit et le profond dédain qu'il affichait pour les hommes et les préjugés de son temps.

Voici venir maintenant Marigny, Blot, toute la bande enfin de ces poëtes au rire désopilant, dont les vers ont le diable au corps, et qui composent le cortége du jovial cul-de-jatte. Avec quel entrain ils ont, d'un commun accord, chansonné le Mazarin, pendant la première Fronde! Satire ou chanson, le mot ne fait rien à la chose; c'était de l'*éreintement*. On disait d'eux : ce sont des frondeurs, comme on dirait aujourd'hui : ce sont des éreinteurs, avec l'esprit en moins, malheureusement. On connaît cet *éreintement* en quatre vers :

Un vent de fronde
A soufflé ce matin;
Je crois qu'il gronde
Contre le Mazarin.

De son côté, Saint-Simon éreinte assez volontiers les gens de mauvaise mine, témoin ce portrait du comte de Grammont : « C'étoit, dit-il, un chien enragé à qui rien n'échappoit. Sa poltronnerie connue le mettoit au-dessus de toutes suites de ses morsures; avec cela escroc avec impudence et fripon au jeu à visage découvert, et jouant gros jeu... Ni parole, ni honneur, ni quoi que ce fût, jusque-là qu'il faisoit mille contes plaisants de lui-même et qu'il tiroit gloire de sa turpitude, si bien qu'il l'a laissée à la postérité par des *Mémoires* sur sa vie, qui sont entre les mains de tout le monde et que ses plus grands ennemis n'auroient osé publier. » (*Mémoires de Saint-Simon*, édition Delloye, t. IX, p. 262-263.) Parmi les *éreinteurs*, n'oublions pas Boileau, ce terrible pourfendeur des Pradon et des Cotin.

Rechercher plus longtemps les origines de l'*éreintement*, ce serait reprendre toute l'histoire de la littérature française. Voltaire eut à s'en plaindre, et il y est revenu plus d'une fois dans ses ouvrages : « Retiré chez lui, écrit-il à propos d'un personnage imaginaire, il envoya chercher des livres nouveaux pour adoucir son chagrin, et il pria quelques lettrés à dîner pour se réjouir. Il en vint deux fois plus qu'il n'en avoit demandé, comme les guêpes que le miel attire. Ces parasites se pressoient de manger et de parler; ils louoient deux sortes de personnes, les morts et eux-mêmes, et jamais leurs contemporains, excepté le maître de la maison. Si quelqu'un disoit un bon mot, les autres baissoient les yeux et se mordoient les lèvres de douleur de ne l'avoir pas dit... Chacun d'eux briguoit une place de valet et une réputation de grand homme; ils se disoient en face des choses insultantes, qu'ils croyoient des traits d'esprit. Ils avoient eu quelque connaissance de la mission de *Babouc*. L'un d'eux le pria tout bas d'examiner un auteur qui ne l'avoit pas assez loué il y avait cinq ans. Un autre demanda la perte d'un citoyen qui n'avoit jamais ri à ses comédies. Un troisième demanda l'extinction de l'Académie, parce qu'il n'avoit jamais pu parvenir à y être admis. Le repas fini, chacun d'eux s'en alla seul; car il n'y avoit pas dans toute la troupe deux hommes qui pussent se souffrir, ni même se parler ailleurs que chez les riches qui les invitoient à leur table... » (*Œuvres de M. de Voltaire*, 1757, 2e édit., t. VIII, p. 291-292.)

Ne dirait-on pas que cette page a été écrite de nos jours? Ainsi les éreinteurs ne louent que deux sortes de personnes : les morts et eux-mêmes, et jamais leurs contemporains. Dès lors l'*éreintement* remplace la critique, témoin la sempiternelle dispute de Voltaire et de Fréron; le premier, par malheur, se montrait plus chatouilleux qu'il ne convient à un homme d'esprit, et Fréron eut presque toujours le beau rôle avec lui.

Pendant la Révolution, l'homme, ou plutôt le journal qui personnifie le mieux l'*éreintement*, c'est le *Père Duchêne*. Sous l'Empire, cette mode subit une sorte d'éclipse, car le maître n'entendait point la plaisanterie; il ne haïssait rien tant que l'esprit, quel qu'il fût, de bon ou de mauvais aloi, le considérant volontiers comme une injure personnelle. L'*éreintement* rentra en France avec les Bourbons, malgré les gens du roi et de M. Decazes, son fidèle ministre. Louis XVIII ne collaborait-il pas lui-même au *Nain jaune*, à l'insu de ses familiers qu'il prenait souvent à partie? Sous le gouvernement de Juillet, l'*éreintement* de la royauté et de ses partisans était à l'ordre du jour; la caricature principalement remplissait cet office. V. DAUMIER.

Sous le second Empire, l'*éreintement* a repris faveur avec les biographies de M. Jacquot, *dit* de Mirecourt. Le public s'est plu à y voir une spéculation de l'auteur; c'est ce que nous ne voulons pas rechercher. Il nous semble d'ailleurs que si le biographe a éreinté les autres, ceux-ci lui ont passablement donné de l'étrivière à son tour. C'est surtout à cette époque que le mot *éreintement* obtient droit de cité dans la république des lettres. Citons parmi les éreinteurs célèbres : Fiorentino, la bande à Villemessant, MM. de Pontmartin, Louis Veuillot, et aussi Proudhon, qui est tombé dans ce travers par la nature même de son tempérament (v., dans le livre *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, les pages consacrées à Georges Sand).

L'auteur des *Odes funambulesques*, M. de Banville, a, de son vers facile et railleur, éreinté bon nombre de ses contemporains :

Si Limayrac devenait fleur,
Il boirait les pleurs de l'Aurore,
Et, penché sur le sein de Flore,
Il renaîtrait à ce doux pleur.
Son faux-col serait sa corolle,
Et d'un lis aurait la couleur;
J'en ferais des bouquets à Rolle,
Si Limayrac devenait fleur.

Si Limayrac devenait fleur,
Je le mettrais dedans un vase,
Et quelquefois avec extase
Je l'aplatirais sur mon cœur.

Séduit par son pistil attique,
Peut-être un jeune parfumeur
Nous en ferait de l'huile antique,
Si Limayrac devenait fleur.

Parmi les *éreintements* qui ont fait le plus de bruit dans ces derniers temps, indiquons celui dont M. About a été victime à l'Odéon, à propos de *Gaëtana*, qui n'eut que trois représentations et demie. Ce fut une vraie bataille; le dernier soir, les étudiants chantaient : *Gaëtana est mort* sur l'air de Marlborough, avec le même enthousiasme qu'ils eussent chanté la *Marseillaise* ou le *Chant du départ*.

Un autre *éreintement* célèbre est celui de M. Granier de Cassagnac dans le *Courrier français* (août et septembre 1867). Citons pour mémoire les *éreintements* à jet continu du *Tintamarre* empoignant Wolff, le Prussien.

Voici, pour finir, une anecdote dont le sujet ne sort pas du cadre de cet article : Mme la princesse X... dit souvent des mots qui emportent la pièce, quoiqu'elle soit la meilleure et la plus gracieuse des princesses. Aux beaux jours du second, et, s'il plaît à Dieu, dernier empire, un sénateur, qui voulait poser pour le désintéressement, affirmait devant Mme X... que, si le *Moniteur* ne lui donnait pas raison, il donnerait sa démission. — « Non, lui dit la princesse, vous ne la donnerez pas. — Et pourquoi donc, princesse? Pourquoi?... Pour *trente mille raisons* (lisez 30,000 francs). »

ÉREINTER v. a. ou tr. (é-rain-té — du préf. privat. *é*, et de *reins*). Briser ou fouler les reins à : ÉREINTER *un cheval*. ‖ Peu usité.

— Pop. Rouer de coups : *Il l'a battu*, ÉREINTÉ, *assommé. Jean, qui voyait Louise pâlir et se fondre au point d'être comme un squelette, Jean voulait* ÉREINTER *le docteur*. (F. Soulié.)

— Par exagér. Briser de fatigue; abattre les forces de : *Cette course m'a* ÉREINTÉ. ‖ *De 1789 à 1815, la France a eu des colères, elle a enduré des souffrances et accompli des travaux à* ÉREINTER *la nation la plus vigoureuse*. (L. Blanc.) *La démagogie est un cheval fougueux dont on ne fait rien qu'après l'*AVOIR *dompté, c'est-à-dire* ÉREINTÉ. (Ph. Chasles.) ‖ Vaincre dans la discussion : *Les députés de l'opposition se disent en état d'*ÉREINTER *le gouvernement*.

— Par ext. Mettre hors de service, abîmer : ÉREINTER *son chapeau, son parapluie*. ÉREINTER *une serrure*.

— Argot littér. Critiquer violemment et avec malveillance : ÉREINTER *un auteur, des artistes*. ÉREINTER *un drame, un opéra. Il ne m'a pas seulement critiqué! il m'*A... *comment dirai-je?...* ÉREINTÉ, *comme nous disons en style du métier*. (A. Frémy.) *Si, quand je passe en revue les écrivains de mon temps, je n'*ÉREINTE *pas les uns, je n'aurai aucune raison de louer les autres*. (A. Duchesne.) ‖ Absol. : *Il ne discute pas, chose pédantesque, il* ÉREINTE. (Proudh.)

S'éreinter v. pr. Se briser les reins ou se les fouler : *Il* S'ÉREINTA *en tombant d'un arbre*.

— Par exagér. Se fatiguer beaucoup, se donner bien du mal : S'ÉREINTER *à travailler*.

Toi qui possèdes la grandeur,
Et t'es éreinté sur sa trace,
S'il se peut, parle avec candeur :
As-tu fait plus heureuse chasse?

ARNAULT.

— Réciproq. Se critiquer l'un l'autre avec violence : *Des journalistes qui* S'ÉREINTENT.

ÉREINTEUR s. m. (é-rain-teur — rad. *éreinter*). Journaliste qui fait des critiques outrées et malveillantes, dans l'intention de nuire à l'auteur ou à l'artiste, plutôt que de discuter son talent : *Parmi les* ÉREINTEURS *catholiques, Louis Veuillot est le plus déterminé*.

EREKLI ou **EREGRI**, autrefois *Heraclea Pontica*, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 200 kilom. N.-E. de Constantinople, sur la mer Noire; 5,000 hab. Port et chantier de constructions navales; fabrication de toiles; exportation de soie, fils de crin, cire, bois de construction; importation des toiles des Dardanelles, cabans, châles, café, sucre, riz, tabac, fer et étain. Erekli est entourée de murs flanqués de tours, et possède cinq mosquées, plusieurs bains publics et des débris de ses antiques monuments; elle s'élève sur l'emplacement de l'ancienne Heraclea, où se sauva Mithridate défait par Lucullus. Le roi de Pont fit massacrer tous les Romains qui se trouvaient dans cette ville et s'y fortifia; Cotta, collègue de Lucullus, vint assiéger Heraclea, s'en empara et la détruisit de fond en comble, rigueur qui fut blâmée par le sénat romain.

EREKLI, autrefois *Heraclea* ou *Perinthus*, ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, à 85 kilom. O. de Constantinople, sur la mer de Marmara, à 120 kilom. N.-E. de Gallipoli; 4,700 hab. Port de commerce. ‖ Ville de la Turquie d'Asie, appelée autrefois *Archelaïs*, dans la Caramanie, sandjac et à 88 kilom. S.-E. de Konieh; 6,000 hab. Commerce de transit rendu assez important par le passage de la grande caravane de Constantinople à Damas.

ÉRÉMACAUSIE s. f. (é-ré-ma-kô-zî — du gr. *êrema*, doucement; *kaiô*, je brûle). Physiol. Altération qui survient dans les matières organiques, lorsqu'elles sont soustraites à l'influence des forces vitales et abandonnées à elles-mêmes.

EREMBERT (saint), prélat français, né à Wocourt, près de Poissy, mort en 671. Il était depuis 648 moine à Fontenelle, près de Rouen, lorsque le roi Clotaire III le nomma évêque de Toulouse. Erembert occupa ce siége pendant douze ans, puis alla terminer ses jours dans le monastère de Fontenelle. L'Église l'honore le 12 mai.

ÉRÈME s. m. (é-rè-me — du gr. *erêmos*, solitaire). Bot. Capsule sans valve ni sutures, produite par un ovaire qui ne porte pas de style, comme cela a lieu dans les labiées.

ÉRÉMÉE s. f. (é-ré-mé — du gr. *erêmaios*, solitaire). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, tribu des leptospermées, formé aux dépens des métrosidéros, et comprenant quelques espèces qui habitent l'Australie.

ÉRÉMIA ou **JÉRÉMIE TSCHÉLÉBI KIOMERJIAN**, auteur arménien, né à Constantinople en 1635, mort en 1695. Il devint chancelier du patriarche arménien de Constantinople, puis du grand patriarche d'Arménie, ambitieux prélat à qui Erémia conseilla toujours et persuada quelquefois la modération. Malgré le temps que lui prenaient les affaires, il a écrit en arménien un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Histoire chronologique; Histoire du siége de Vienne en 1683; Histoire des souverains ottomans; Topographie de la Perse, de la Chine, de l'Anatolie et de l'Arménie; Vie d'Alexandre le Grand; Histoire de la prise de l'île de Candie par les Turcs en 1669*, en prose et en vers; *Apologie des rites de l'Église arménienne; Recueil de lettres familières*, etc. On lui doit encore quelques ouvrages écrits en turc, notamment une *Histoire chronologique des dynasties pacratide et roupénienne*, et un grand nombre de pièces de vers en turc et en arménien.

ÉRÉMIAPHILE s. f. (é-ré-mi-a-fi-le — du gr. *erêmia*, solitude; *phileô*, j'aime). Entom. Genre d'insectes orthoptères, voisins des mantes, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent les déserts de l'Égypte, de la Syrie et de l'Arabie.

— **Encycl.** Les *érémiaphiles* sont des insectes orthoptères, voisins des mantes, caractérisés surtout par des élytres et des ailes fort courtes, et par l'abdomen dont l'avant-dernier segment offre deux épines, chez les femelles. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, qui habitent les déserts de l'Orient, d'où son nom scientifique. On les trouve dans des lieux tout à fait dépourvus de végétation, et elles présentent un singulier phénomène, analogue à celui qu'on a attribué aux caméléons. Elles prennent la teinte du milieu où on les rencontre, et leur couleur change, par conséquent, comme celle du sol. On les a trouvées au milieu de débris de coquilles; la conformation de leur bouche fait penser que ce sont des insectes carnassiers, et l'on présume, d'après la brièveté de leurs ailes, qu'elles ne s'éloignent pas du désert.

ÉRÉMIAPHILIEN, IENNE adj. (é-ré-mi-a-fi-liain, iè-ne — rad. *érémiaphile*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érémiaphile.

— s. m. pl. Groupe d'insectes orthoptères, de la famille des mantes, ayant pour type le genre érémiaphile.

ÉRÉMIE s. m. (é-ré-mî — du gr. *erêmos*, solitaire). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lézards, comprenant une quinzaine d'espèces, qui habitent l'Afrique et l'Orient. ‖ On dit aussi ÉRÉMIAS.

— s. f. Genre d'arbustes, de la famille des éricinées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

ÉREMITA (Daniel), littérateur néerlandais. V. L'HERMITE.

ÉRÉMITAGE (L'), château de Bavière, à 4 kilom. à l'E. de Bayreuth, bâti de 1715 à 1740, il offre comme curiosités la chambre occupée par Frédéric le Grand, la chambre où la margravine Wilhelmine, sa sœur, a écrit ses mémoires, et un portrait de la dame Blanche. Les jardins de l'Érémitage sont magnifiques et arrosés par de belles eaux.

ÉRÉMITE s. f. (é-ré-mi-te — du gr. *erêmos*, solitaire). Minér. Phosphate naturel de cérium, de lanthane et de thorine.

— **Encycl.** Ce minéral renferme sur 100 parties : 28,50 d'acide phosphorique, 24,78 d'oxyde de cérium, 23,40 d'oxyde de lanthane et 17,95 de thorine. La composition chimique de l'*érémite* n'est pas constante, par suite de mélanges isomorphiques, mais sa formule est toujours la même; on y trouve toujours, pour un équivalent d'acide phosphorique, trois équivalents de protoxydes; seulement, les métaux peuvent se substituer les uns aux autres, en proportion très-variée. C'est ainsi que l'on trouve dans certaines *érémites*, au lieu des quantités indiquées plus haut, 29,1 d'acide phosphorique, 46,4 d'oxyde de cérium, 24,5 d'oxyde de lanthane sans trace de thorine. Nous pouvons multiplier ces exemples. L'*érémite* se présente en cristaux d'un rouge brunâtre, généralement petits et aplatis en tables dérivant d'un prisme clinorhombique. Elle est infusible et soluble dans l'acide chlorhydrique. L'*érémite* appartient à une multitude de localités, parmi lesquelles

il faut citer : en Amérique, Norwich, dans le Connecticut, et Rio-Chico, province d'Antioquia, dans la Nouvelle-Grenade ; et dans l'ancien monde, Slatoust, dans l'Oural.

ÉRÉMITIQUE adj. (é-ré-mi-ti-ke — du lat. *eremita*, ermite). Qui a rapport, qui convient aux ermites ou à leur genre de vie : *La vie* ÉRÉMITIQUE.

ÉREMNE s. m. (é-rèmm-ne — du gr. *eremnos*, obscur). Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant plus de trente espèces, qui vivent au Cap de Bonne-Espérance : *Les* ÉREMNES *sont de taille moyenne et de couleur grise.* (Chevrolat.)

ÉRÉMOBIE s. m. (é-ré-mo-bî — du gr. *erêmos*, désert; *bios*, vie). Ornith. Syn. de FOURNIER.

— s. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des grillons, comprenant un assez grand nombre d'espèces, qui habitent, pour la plupart, les lieux déserts et incultes des bords de la Méditerranée : *Les* ÉRÉMOBIES *sont caractérisées par leur tête rugueuse.* (E. Duponchel.) ‖ Syn. d'ILARE, autre genre d'insectes.

ÉRÉMODENDRON s. m. (é-ré-mo-dain-dron — du gr. *erêmos*, désert; *dendron*, arbre). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myoporinées, dont l'espèce type habite l'Australie.

ÉRÉMODON s. m. (é-ré-mo-don — du gr. *erêmos*, solitaire; *odous*, dent). Bot. Genre de mousses, de la tribu des sphlachnées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans les régions tempérées et froides des deux hémisphères.

ÉRÉMONT s. m. (é-ré-mon). Techn. Morceau de bois enchâssé sur l'avant-train d'une voiture et embrassant le timon.

ÉRÉMOPHILE s. m. (é-ré-mo-fi-lé — du gr. *erêmos*, désert; *phileô*, j'aime). Ichthyol. Genre de poissons anguilliformes, dont l'unique espèce habite les eaux douces, aux environs de Bogota.

— s. f. Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des alouettes, et dont l'espèce type habite le nord des deux continents.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myoporinées, comprenant trois espèces, qui habitent le sud de l'Australie.

— **Encycl.** Ce genre de poissons, qui ressemble assez à l'équille, présente les caractères suivants : corps allongé; mâchoire supérieure dépassant de beaucoup l'inférieure et munie de quatre barbillons; deux autres barbillons demi-tubuleux sur les narines; langue courte et charnue; ouverture branchiale très-étroite; bord de l'opercule dentelé; point de vessie natatoire; cinq nageoires distinctes, une dorsale, deux pectorales, une anale et la caudale. L'*érémophile* de Mutis atteint 0m,32 de longueur; sa couleur est d'un gris tacheté de vert. Il habite la petite rivière qui forme la cataracte de Tequendama. Les habitants de Santa-Fé de Bogota lui ont donné le nom vulgaire de *capitaine*. Ce poisson est un excellent aliment; on le recherche surtout en carême. Blainville avait rangé cette espèce parmi les silures.

ÉRÉMOPHYLLE s. m. (é-ré-mo-fi-le — du gr. *érêmos*, solitaire; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes, de la famille des verbénacées.

ÉRÉMOSPERMÉ, ÉE adj. (é-ré-mo-spèr-mé — du gr. *erêmos*, solitaire; *sperma*, semence). Bot. Qui a des spores solitaires.

— s. f. pl. Groupe d'algues, caractérisé par des spores entières et solitaires à la superficie de la fronde.

ÉRÉMOSYNE s. f. (é-ré-mo-zi-ne — du gr. *erêmosunê*, solitude). Bot. Genre de plantes, de la famille des saxifragées, dont l'unique espèce habite le sud-ouest de l'Australie.

ÉRÉMURE s. m. (é-ré-mu-re — du gr. *erêmos*, solitaire; *oura*, queue). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, tribu des anthéricées, comprenant deux espèces, qui croissent sur le Caucase et le Taurus.

ERENDIGANUS (Rufin), théologien suisse, de l'ordre des capucins, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il devint pro[illegible] de son ordre. On cite parmi ses ouvrages : *Manuductio sacerdotis ad S. missæ sacrificium S. R. Eccl. offerendum* (Lucerne, 1674, in-12); *Calendarium spirituale S. Gertrudis et Mechtildis, in omnes totius anni dies distributum* (Lucerne, 1698, in-8°); *Compendium revelationum S. Brigittæ, etc.* (Lucerne, 1699, in-8°); *Speculum animarum Thomæ de Kempis, in totum annum distributum* (Lucerne, 1699).

ÉRÉNÉE s. f. (é-ré-né — du gr. *eirênaios*, pacifique). Entom. Genre d'insectes coléo[illegible] famille des lamelli[illegible] comprenant quatre [illegible], qui vivent au Brésil.

[illegible]RÈSE s. m. (é-rè-ze — du gr. *eressô*, je [illegible] Arachn. Genre d'aranéides, compre[illegible]ept ou huit espèces, qui habitent l'an[illegible]ntinent : *L'*ÉRÈSE *cinabre.*

— **Encycl.** Ce genre d'aranéides comprend [illegible] nent. [illegible] arbres [illegible] dans [illegible] feuilles qu'ils rapprochent ; d'autres forment un fourreau d'un tissu serré et tendent des fils irréguliers entre les arbustes épineux ; d'autres enfin se pratiquent sous les pierres une retraite en soie fortement tissée. C'est de là qu'ils épient leur proie et sautent sur elle. Leurs pattes, grosses, mais de médiocre longueur, sont aptes au saut et à la marche. L'*érèse* cinabre, qui se trouve aux environs de Paris, est répandu dans l'Europe centrale et méridionale, et dans le nord de l'Afrique. Son corps est rouge en dessus, avec des taches noires bordées d'un cercle blanc ; il est noir en dessous. Cet *érèse* marche et saute peu ; il relève ses pattes antérieures, tombe sur sa proie et l'entraîne de côté.

ÉRÉSICHTON, ÉRYSICHTON ou **ÉRISICHTON**, fils de Triopas et aïeul maternel d'Ulysse. Suivant Ovide, il s'attira la colère de Cérès en profanant un bois consacré à cette déesse.

Ce fut lui qui, des dieux ennemi téméraire,
Refusait de leur rendre un culte tributaire.
C'est lui qui, profanant un bois cher à Cérès,
En osa violer les antiques forêts,
Et sur des troncs sacrés porter un fer coupable.

Ayant ainsi abattu un chêne habité par une dryade, les autres dryades, ses sœurs, allèrent conjurer Cérès de venger leur injure. La déesse promet de le punir :

Elle apprête à l'impie, auteur de son affront,
Un châtiment affreux, mais moindre que son crime.
Elle veut à la Faim le livrer en victime.
Mais comme par la loi des éternels décrets
On ne peut voir ensemble et la Faim et Cérès,
Elle appelle une nymphe, oréade légère,
Et l'instruit en ces mots à servir sa colère:
« Au fond de la Scythie, où jamais les moissons
N'ont germé sur un sol durci par les glaçons,
Solitude sans fruits, sans ombre, sans verdure,
Est un vallon désert où la pâle Froidure,
La Fièvre, le Frisson, le Besoin importun,
Habite avec la Faim, aux entrailles à jeun.
Va la trouver, dis-lui, qu'implacable harpie
Elle aille se cacher dans le sein de l'impie ;
Que par elle vaincus, mes présents, mes secours,
Alimentent son mal et l'irritent toujours ;
Qu'elle surmonte enfin ma puissance prodigue... »
La Nymphe. . . . .
S'élève dans les airs, vers les climats de l'Ourse,
Et sur l'affreux Caucase elle arrête sa course ;
Elle cherche la Faim : là, sous des rocs pendants,
Elle la voit qui rampe et ronge de ses dents
Quelques brins d'herbe épars sur la roche indigente.
Vous compteriez ses os sous sa peau transparente ;
Ses cheveux hérissés cachent son œil éteint.
La rouille est sur ses dents, la pâleur sur son teint ;
De nerfs et d'ossements assemblage difforme,
De ses genoux pointus la jointure est énorme,
Et ses talons hideux s'allongent au dehors,
Grossis par la maigreur qui dessèche son corps.
. . . .
Elle arrive dans l'ombre au palais de l'impie ;
Le Sommeil sur ses yeux épanchait ses pavots.
Tandis qu'il est plongé dans un profond repos,
Elle s'étend sur lui, se glisse dans sa couche,
Lui souffle, en l'embrassant, les poisons de sa bouche,
Le serre dans ses bras, le presse sur son sein,
Allume dans ses sens les ardeurs de la faim,
Et, quittant un climat pour elle trop fertile,
Regagne ses déserts et son antre stérile.
Dans les bras du Sommeil par un songe bercé,
L'impie est endormi ; mais, par la faim pressé,
Il veut la satisfaire, ouvre une bouche avide,
La ferme, l'ouvre encore et se repaît de vide.
Son gosier affamé se travaille sans fin,
Et ses dents sur ses dents se fatiguent en vain.
Quand il est éveillé, son mal n'est plus un songe ;
Sa faim est une rage, un vautour qui le ronge.
Sa table au même instant est servie à grands frais ;
On dépeuple les airs, les lacs et les forêts.
Son estomac à jeun, au moment qu'il dévore,
Demande d'autres mets, et d'autres mets encore.
C'est un gouffre que rien ne peut rassasier ;
Lui seul absorbe plus qu'un peuple tout entier.
Pareil à l'Océan, ce réservoir du monde,
Qui, plus il boit de flots, plus il a soif de l'onde ;
Pareil au feu qui croît, plus il a d'aliment,
Et consumant toujours, s'allume en consumant :
Rien ne peut assouvir sa faim insatiable ;
Plus il veut l'apaiser, plus elle est implacable.

L'ingénieuse piété de Métra, fille d'Érésichton, qui avait obtenu de Neptune le don de se métamorphoser à volonté, ne put réussir à calmer cette faim terrible, et l'infortuné finit par se dévorer lui-même. Nous ne savons trop comment il s'y prit ; mais voilà ce que disent les mythologues.

ÉRÉSIE s. f. (é-ré-zî — du gr. *eressô*, je rame). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, formé aux dépens des héliconies, et dont l'espèce type habite le Brésil.

ÉRÉSIPÉLATEUX, EUSE adj. (é-ré-zi-pé-la-teu, eu-ze). Méd. V. ÉRYSIPÉLATEUX.

ÉRÉSIPÈLE s. m. (é-ré-zi-pè-le). Méd. V. ÉRYSIPÈLE, orthographe plus régulière, contrairement à l'opinion de l'Académie.

ÉRÉSYPHÉ s. f. (é-ré-zi-fé). Bot. V. ÉRYSIPHE. ‖ On écrit aussi ÉRÉSIPHE.

ÉRÈTE s. m. (é-rè-te — du gr. *erétês*, rameur). Entom. Syn. d'EUNECTE, genre d'insectes coléoptères aquatiques.

ÉRÉTHISME s. m. (é-ré-ti-sme — gr. *erethismos*; de *erethizein*, irriter, lequel se rattache à *eris*, querelle, *erizein*, quereller, peut-être de la même famille que *rizein*, futur *rixein*, même sens, d'où sans doute le latin *rixa*, rixe. Curtius croit que le grec *eris*, querelle, correspond au sanscrit *aris* et au latin *ira*, colère ; et il rattache tous ces termes à la racine de mouvement *ar*, qui signifie particulièrement s'élever, monter, et qui a produit une foule de dérivés dans toutes les langues de la famille indo-européenne. C'est par suite d'une figure analogue que nous disons familièrement *se monter* pour s'emporter). Pathol. Excitation, irritation des fibres qui exalte les fonctions vitales dans un organe : *A l'*ÉRÉTHISME *qu'elles éprouvent pendant le coït, quelques femmes reconnaissent d'une manière certaine qu'elles sont devenues enceintes.* (Caseaux.)

— Fig. Exaltation violente d'une passion ou d'un sentiment : *L'enthousiasme et le fanatisme ne sont point des états durables ; ce degré d'*ÉRÉTHISME *fatigue bientôt la nature humaine.* (J. de Maistre.) *Le pouvoir qui ne se sait pas sûr est dans un état d'*ÉRÉTHISME *presque continuel.* (Guizot.)

— **Encycl.** Méd. Les anciens accordaient une assez grande importance à cette excitation des phénomènes vitaux ; ainsi Hippocrate et Aretæus considéraient l'*éréthisme* comme une irritation accompagnée d'un certain degré de faiblesse. Parmi les pathologistes modernes, on trouve des auteurs qui regardent l'*éréthisme* comme le premier degré de plusieurs maladies fébriles et inflammatoires. Il faut distinguer entre l'*éréthisme* simple et l'*éréthisme* lié à d'autres phénomènes. Une des manifestations les plus ordinaires de l'*éréthisme* simple est ce que l'on appelle *rougir*. Cette coloration spontanée, qui se répand sur le visage pour disparaître aussitôt, peut être considérée comme le premier degré de l'*éréthisme*. L'*éréthisme* peut aussi se porter sur n'importe quel organe : s'il affecte l'estomac, les nerfs de l'appareil digestif sont vivement excités, la circulation, les sécrétions sont accrues, et le sujet éprouve une exagération de l'appétit, connue sous le nom de *fringale*. L'*éréthisme* sera considéré comme une maladie et traité suivant son siége et sa gravité. Les médicaments employés sont : les boissons mucilagineuses, les bains tièdes ou chauds, les lavements, les purgations légères et, en général, tout ce qui est rafraîchissant et adoucissant ; une diète légère ou lactée est parfois nécessaire. Il serait dangereux de négliger l'*éréthisme*, surtout lorsqu'il a son siége dans l'estomac. Cette excitation peut devenir le point de départ d'une affection grave des organes digestifs.

On appelle *éréthisme* mercuriel l'état d'exaltation et d'irritabilité extrême que les préparations mercurielles produisent chez certains malades. La cause de ces accidents est évidemment une sorte d'empoisonnement causé par le médicament, mais ils s'observent surtout chez les individus débiles et irritables, atteints de diathèse scrofuleuse. Cette affection débute d'ordinaire par un léger tremblement des jambes et de la langue, une grande irrégularité dans les battements du cœur. Le pouls est petit, faible, rapide, compressible, irrégulier ou intermittent. Le malade est pâle, faible, abattu, il soupire souvent et se plaint.

Si le mercure est continué, les symptômes s'accroissent et sont accompagnés d'une sensation de froid et quelquefois de vomissements. A cette période, la mort peut survenir. Au début, le traitement est facile et efficace : il faut enlever le malade à l'influence du mercure, en cessant complétement l'usage des préparations mercurielles ; mettre autant que possible le malade au grand air ; le frictionner avec soin, afin d'enlever toute trace des onctions mercurielles ; donner de hautes doses de camphre et d'ammoniaque, tenir le ventre libre et administrer de l'acide nitrique avec de la salsepareille. Quelquefois on est obligé d'employer de nouveau le mercure ; en pareil cas, la plus grande circonspection est nécessaire.

ÉRÉTHIZON s. m. (é-ré-ti-zon — du gr. *erethizô*, j'irrite). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des porcs-épics : *L'*ÉRÉTHIZON *urson dort beaucoup.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Ces rongeurs, confondus autrefois avec les porcs-épics, sont intermédiaires entre ces derniers et les coendous, dont ils se distinguent par un front moins bombé, un mufle beaucoup moins gros et les piquants mêlés d'une assez grande quantité de poils. L'*éréthizon* urson est à peu près de la taille du coendou ; ses piquants sont partie blanc jaunâtre, partie brun noirâtre ; ses poils noirs sont plus abondants en hiver ; la queue est longue. Cet animal habite les régions froides des États-Unis et du Canada ; il vit dans les creux des arbres, sous les racines ; on assure qu'il craint l'eau. Il se nourrit d'écorces et de feuilles, notamment de celles des arbres verts ; en été, la neige lui sert de boisson. Les naturels aiment beaucoup sa chair, et ils se servent de sa fourrure après en avoir arraché les piquants, qu'ils emploient d'ordinaire en guise d'épingles et d'aiguilles.

ÉRÉTHYMIE s. f. (é-ré-ti-mî — gr. *erethymia*). Antiq. Fête qu'on célébrait en Lycie, en l'honneur d'Apollon.

ÉRETHYMIEN adj. m. (é-ré-ti-miain — rad. *éréthymie*). Mythol. Surnom d'Apollon en Lycie.

ÉRETMOSAURE adj. (é-rè-tmo-sô-re — du gr. *eretmos*, rame ; *sauros*, lézard). Erpét. Se dit des sauriens dont les pattes sont conformées en rames et propres à la natation.

— s. m. pl. Groupe de reptiles sauriens nageurs ayant pour type le genre ichthyosaure.

ÉRÉTRIAQUE adj. (é-ré-tri-a-ke). Philos. Qui appartient à l'école d'Érétrie : *Doctrines* ÉRÉTRIAQUES. ‖ s. m. Philosophe de l'école d'Érétrie.

ÉRÉTRIE, en latin *Eretria*, ville de la Grèce ancienne, dans l'île d'Eubée, sur la côte occidentale, à 22 kilom. S.-E. de Chalcis, presque en face de l'embouchure de l'Asopus.

De nos jours le gouvernement grec a voulu ressusciter l'antique rivale de Chalcis et en faire une grande ville ; mais les fièvres, produites par un marais voisin qu'il a négligé de dessécher, ont arrêté le développement de la nouvelle fondation. Le bourg moderne porte le nom de *Palæo-Castro*. « L'antique acropole, dit M. Joanne, occupait un rocher escarpé qui se détache de la montagne et domine Érétrie. Le mur d'enceinte, avec ses tours carrées, existe en grande partie ; on peut en suivre les traces sur la pente E. de la hauteur. On trouve au pied de l'acropole, à l'E., à l'O. et au S., des débris de constructions antiques. On voit dans une colline artificielle, à l'O., l'excavation d'un théâtre dont il ne reste que quelques vestiges. » Cette ville, détruite par les Perses en 490 av. J.-C., fut reconstruite après les guerres médiques ; malgré un texte contradictoire de Strabon, il est évident, d'après l'inspection des lieux, que la nouvelle Érétrie occupait à peu près le même emplacement que l'ancienne. Le philosophe Ménédème y établit une école de philosophie, connue sous le nom d'*école d'Érétrie*. — Quelques archéologues croient cependant que le village de *Nea-Eretria*, situé à 4 kilom. N.-E. des ruines, occupe l'emplacement de la seconde Érétrie.

ÉRÉTRIEN, IENNE s. et adj. (é-ré-triain, iè-ne — rad. *Érétrie*). Géogr. anc. Habitant d'Érétrie ; qui appartient à la ville d'Érétrie ou à ses habitants : *Les* ÉRÉTRIENS. *Le philosophe* ÉRÉTRIEN. *Les mœurs* ÉRÉTRIENNES.

— Antiq. *Terre érétrienne*, Terre de couleur cendrée qu'on tirait de l'île d'Eubée, et qui était employée en médecine et en peinture.

ERETS (Mesrob), historien arménien, né dans la vallée de Vaïots-Dzor, qui vivait au Xe siècle de notre ère. Il écrivit, en 967, une histoire de saint Nersès, patriarche d'Arménie, et raconta les événements qui eurent lieu de son temps. Cette histoire a été publiée sous le titre de : *Histoire de ce qui reste des Arméniens et des Géorgiens* (Madras, 1775, in-4°).

ERETUM, ville de l'Italie ancienne, dans le pays des Sabins, au S.-O. de Cures. C'est aujourd'hui *Monte-Rotondo*.

ÉREUNÈTE s. m. (é-reu-nè-te — du gr. *ereunêtês*, chercheur). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, formé aux dépens des chevaliers, et dont l'espèce type habite l'Amérique.

EREVANTSI (Melchisedech) ou **MELCHISEDECH D'ERIVAN**, docteur arménien, né à Vejan, près d'Erivan, en 1559, mort à Erivan en 1631. Il fut mis tout enfant dans un monastère, qu'il quitta au bout de quinze ans pour visiter l'Arménie et y fonder de nombreux établissements d'éducation. Après un court séjour qu'il fit ensuite dans son couvent, il en sortit de nouveau pour aller diriger l'école patriarcale d'Edchmiadzin. Il a écrit : *Analyse de la philosophie d'Aristote ; Analyse des ouvrages de David de Merken le philosophe ; Commentaire sur Porphyre ; Traité de grammaire ; Traité sur la logique*. Tous ces ouvrages sont restés manuscrits.

ERF s. m. (èrff). Relig. Syn. d'ARAF.

ERFELDEN, village de la Hesse-Darmstadt, près duquel, au milieu d'un coude que fait le Rhin, se voit un monument élevé en 1631, par Gustave Adolphe, en souvenir de son passage du fleuve.

ERFT, rivière de la Prusse rhénane, qui prend sa source dans l'Eifel, régence de Cologne, près de Tondorf, coule du S. au N. et se jette dans le Rhin au-dessus de Dusseldorf, après un cours de 112 kilom. Elle n'est navigable que sur un parcours de 12 kilom.

ERFURT, (*Erfordia*), ville de Prusse, prov. de Saxe, ch.-l. de la Thuringe et de la régence de son nom, à 200 kilom. S.-O. de Berlin, 136 kil. S.-O. de Magdebourg ; par 50° 58′ 49″ de lat. N. et 8° 42′ 15″ de long. E., sur la Géra, dans une contrée très-fertile ; 35,000 hab., dont environ 6,000 catholiques. Place forte de deuxième classe ; jardin botanique ; bibliothèque ; écoles d'instituteurs primaires, de beaux-arts, de commerce et d'industrie. Bien qu'elle ait perdu beaucoup de l'importance commerciale qu'elle avait à la fin du XVIe siècle, Erfurt possède encore un grand nombre d'établissements industriels, notamment des manufactures de tabac et de chicorée, des brasseries, des fonderies de fer, des filatures de laine, des teintureries, des fabriques de cotonnades, d'étoffes, de rubans, de cordonnerie et de produits chimiques. Les céréales, les légumes secs, la luzerne, les huiles de graines, les alcools sont les principaux éléments du commerce de cette ville, où l'on trouve un comptoir agissant comme succursale de la banque de Prusse, une cham-

bre de commerce, une compagnie d'assurances contre la grêle et une banque (*thuringia*) établie pour les assurances et la construction des chemins de fer.

Le périmètre de la ville est très-vaste; des jardins occupent presque toute la partie S.-O. On y remarque quelques belles places, telles que la place Frédéric-Guillaume, ornée d'un obélisque élevé en 1774 en l'honneur de l'électeur Frédéric-Charles-Joseph, et la place du Marché-au-Poisson où se dresse une colonne dite Colonne de Roland. Cette colonne, suivant M. Joanne, est semblable à celles que l'on voit à Brême et dans d'autres villes du nord de l'Allemagne, et qui furent probablement élevées après la conversion des Germains au christianisme, pour remplacer les arbres sacrés et les colonnes sous lesquelles les anciens Germains tenaient leurs assemblées. L'édifice le plus remarquable d'Erfurt est la cathédrale, qui a été restaurée à grands frais par les soins du roi de Prusse. Le chœur date du XIVe siècle et la nef du XVe; les deux tours remontent au XIIe. La cathédrale possède une cloche gigantesque, du poids de 275 quintaux; on l'appelle la Grosse Suzanne ou Marie Glorieuse. Le double portail attire surtout l'attention à l'extérieur. On remarque à l'intérieur: un magnifique bas-relief en bronze par Pierre Vischer de Nuremberg, figurant le *Couronnement de la Vierge;* une curieuse peinture à l'huile de 1534 (la *Transubstantiation*); un tableau de 1499 représentant *Saint Christophe;* le monument d'un comte de Gleichen avec ses deux femmes (XIIe siècle); celui d'un seigneur d'Allenblumen (1424); un beau candélabre du XIIe siècle; une jolie chaire en bois; des stalles finement sculptées, et une *Sainte Famille*, par L. Cranach.

Mentionnons aussi: la *Barfüsskirche*, qui renferme une curieuse sculpture représentant le *Couronnement de la Vierge*, avec les douze apôtres; la *Predigerkirche*, qui date de 1228 et intéresse les archéologues; la *Severikirche* (XIVe siècle), surmontée de trois clochers et dans laquelle on remarque de beaux fonts baptismaux du XVe siècle; l'ancien couvent des Ursulines, le *Packhof*, qui contient une bibliothèque de 50,000 volumes; l'hôtel de ville, le théâtre, l'hôtel du gouvernement et l'ancien couvent des Augustins transformé en asile des orphelins et en gymnase évangélique. On y montre une *Danse des morts;* mais ce qui lui vaut surtout la visite des étrangers qui s'arrêtent à Erfurt, c'est la cellule qu'y occupa Luther. « Les murs, dit Audin, ont été blanchis, et sur le plâtre la main des pèlerins a tracé une foule de sentences bibliques, d'hymnes en vers et en prose. A droite, en entrant, est le portrait de Luther, de grandeur naturelle. La relique la plus précieuse est le nécessaire de voyage du réformateur, petit meuble soigneusement conservé dans toute sa fraîcheur et où il enfermait à la fois son argent et deux trésors inestimables: de l'encre et une plume. » On y voit aussi l'Ancien Testament traduit par Luther. Le parlement d'Erfurt se réunit, en 1850, dans l'église du couvent des Augustins.

L'université d'Erfurt, fondée en 1392, par la municipalité de la ville, est une des plus anciennes de l'Allemagne. Rendus sages et prudents par l'exemple des événements arrivés à Prague où la division des étudiants en quatre nations avait provoqué des troubles, suivis de l'émigration de plusieurs milliers de jeunes gens, les fondateurs de l'université d'Erfurt prirent un autre système. Ils divisèrent l'école en quatre facultés qu'on rencontre encore aujourd'hui dans tous les établissements académiques de l'Allemagne: 1° la faculté de théologie; 2° la faculté de droit; 3° la faculté de médecine; 4° la faculté de philosophie, qui embrasse les diverses matières qu'en France on a l'habitude de répartir entre la faculté des lettres et celle des sciences. Pendant tout le XIVe siècle, l'université d'Erfurt jouit d'une notoriété telle qu'aucune rivale ne pouvait arriver à éclipser son éclat et à lui enlever ses élèves. Mais, en 1510, il survint un événement qui changea la face des choses; les étudiants se prirent de querelle avec les bourgeois, et des rixes sanglantes ayant eu lieu, une foule de jeunes gens partirent. Dès lors l'université ne fit plus que se traîner jusqu'en 1816, où elle fut réunie à celle de Halle. Pendant les premières années de ce siècle, l'empereur Napoléon s'était déclaré le patron de cet établissement. Erfurt possède encore aujourd'hui un hospice d'accouchement, un gymnase luthérien et un gymnase catholique, un institut pour les aveugles, une académie des sciences, un muséum, une société biblique et une bibliothèque assez riche.

Un personnage appelé Erpes aurait, suivant la légende, été le fondateur d'Erfurt, au Ve siècle, d'où lui serait venu son nom d'Erpesfort ou Erfurt. Saint Boniface, en 740, y fonda un évêché qui fut supprimé quelque temps après. Charlemagne en fit une place de commerce importante. Au XIIIe siècle, la ville fut comprise dans la ligue hanséatique, et du XIIIe au XVe siècle elle fut le principal entrepôt du commerce entre la haute et la basse Allemagne; elle comptait près de 60,000 habitants. Luther, en 1501, étudia la dialectique et les belles-lettres à l'université d'Erfurt et reçut, en 1501, la prêtrise dans le couvent des Augustins. Erfurt embrassa la Réforme en 1521. Les guerres des paysans et de Trente ans y causèrent de grands ravages. Elle échut à la Prusse en 1803. En 1808, Napoléon y tint le fameux congrès appelé l'entrevue d'Erfurt (v. ci-dessous). Depuis 1814 elle appartient à la Prusse, dont elle est une des principales places fortes. Deux citadelles la défendent: l'une s'appelle le Petersberg, l'autre la Cyriaksburg.

— Bibliogr. On peut consulter sur cette ville les ouvrages suivants: *Encomium Erfurtinum, oder Beschreibung aller denkwürdigen stücke der Stadt Erfurt, mit einem catalogo consulum von* 1500-1650, von J. Hundorpius (Erfurt, 1651, in-4°); *Halcyonium Evangelico-Erphordiacum oder evangelische veste Burg und beschützter Wæchterhauss, u. s. w.*, von J. Harprecht (Erfurt, 1662, in-8°); *Historia Erfurtensis* J.-M. Gudenii (Duderstadt, 1675, in-8°); *Nachricht von der Stadt Erfurt*, J.-M. Weinrich (Francfort, 1713, in-8°); *Geschichte und Statistiche darstellung der Stadt Erfurt*, von K. G. Rœssig (Gotha, 1795, in-8°); *Erfurt und das Erfurtische Gebiet*, von J. Dominicus (Gotha, 1793-1794, 2 vol. in-8°); *Neue Chronik von Erfurt oder Beschreibung aller dessen, was sich vom Jahre* 1736-1815 *in Erfurt Denkwürdiger ereignete*, C. Beyer (Erfurt, 1821, in-8°); *Erfurt mit seinem umgebungen*, von H.-A. Erhard (Erfurt, 1830, in-8°).

Erfurt (ENTREVUE ET NÉGOCIATION D'). Napoléon et Alexandre, en se séparant à Tilsitt, s'étaient promis de se revoir avant la fin de l'année suivante. Les armements de l'Autriche, que cette puissance s'obstinait inutilement à nier; le règlement des affaires d'Orient, le sort de la Prusse, la paix avec l'Angleterre, tout exigeait cette nouvelle entrevue, d'où Alexandre comptait emporter la satisfaction de tous ses vœux, Napoléon la consolidation de sa puissance. Alexandre ayant paru désirer pour lieu de rendez-vous Weimar ou Erfurt, Napoléon choisit cette dernière ville, qui était encore tout entière à sa disposition, et il ordonna aussitôt tous les préparatifs nécessaires pour que cette entrevue, qui devait avoir lieu à la fin de septembre 1808, fût entourée de tout l'éclat possible. Ainsi il envoya à Erfurt un bataillon de grenadiers de la garde impériale, un régiment d'infanterie et deux de cavalerie, destinés au service d'honneur des souverains. Les plus riches parties du mobilier de la couronne furent dirigées sur Erfurt, et les premiers acteurs français, Talma en tête, reçurent ordre de se rendre dans cette ville, afin d'y interpréter dignement les chefs-d'œuvre de la littérature française: *Cinna*, *Andromaque*, *Mahomet*, *Œdipe*, etc.

Alexandre partit de Saint-Pétersbourg accompagné de son frère et de quelques aides de camp. M. de Romanzoff, son ministre, et M. de Caulaincourt, notre ambassadeur, le précédaient. Il arriva le 25 septembre à Weimar. Le 22, Napoléon était parti de Saint-Cloud, emmenant toutes les illustrations de sa cour et de son armée. Enfin, pour que rien ne manquât à la magnificence de cette entrevue, une foule de princes couronnés étaient accourus à Erfurt de tous les points de l'Allemagne pour faire leur cour aux deux plus puissants souverains de l'univers.

Napoléon arriva à Erfurt le 27 septembre, jour fixé pour l'entrevue, à dix heures du matin; puis il se porta à la rencontre d'Alexandre, sur la route de Weimar. Dès qu'ils se furent abordés, les deux empereurs mirent pied à terre et s'embrassèrent cordialement. Ils rentrèrent alors à cheval dans la ville, marchant l'un à côté de l'autre, et le soir Napoléon, qui faisait tous les frais de cette solennité splendide, offrit à son hôte un festin magnifique auquel prirent part, outre les empereurs, le grand-duc Constantin, le roi de Saxe, le duc de Weimar, le prince Guillaume de Prusse, et une foule de princes régnants, de personnages titrés, civils ou militaires. Une brillante illumination éclaira la ville tout entière, et le théâtre joua *Cinna*.

Deux souverains seulement n'avaient point été invités à prendre part aux fêtes d'Erfurt: le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche. Le premier, toutefois, y était représenté par son frère, le prince Guillaume; le second, bien qu'irrité qu'on le laissât ainsi à l'écart, dépêcha à Erfurt le baron de Vincent, avec une lettre où il se défendait des intentions hostiles que lui prêtait Napoléon, et où il cherchait à justifier, par les besoins d'une réorganisation intérieure, les armements extraordinaires opérés en ce moment par l'Autriche. Napoléon répondit par une lettre fière et polie, où il ne dissimulait pas son appréhension au sujet de la conduite du gouvernement autrichien, en faisant nettement entendre qu'on le trouverait toujours bien disposé en faveur de la paix, mais toujours prêt à faire la guerre, et qu'il n'était pas homme à s'endormir sur des protestations d'amitié. Le baron de Vincent ne fut admis à aucune conférence, et, malgré tous ses efforts pour pénétrer le secret des résolutions prises entre les deux empereurs, il ne put rien apprendre à son gouvernement. Au reste, toutes les précautions avaient été mises en œuvre contre les indiscrétions, et M. de Talleyrand lui-même, bien que Napoléon l'eût amené à Erfurt, en fut réduit pour le moment à des conjectures.

Les premières heures consacrées aux fêtes, aux visites, aux présentations, on aborda les questions sérieuses, celles dont la solution formait le véritable objet de cette entrevue. La répugnance de Napoléon à céder Constantinople à la Russie était si grande et si connue que cette question ne fut même pas discutée; mais, sentant la nécessité de s'attacher Alexandre par des avantages positifs, il consentit à ce que la Russie s'emparât des provinces danubiennes, conquête qui allait brouiller inévitablement la Russie avec l'Autriche et l'Angleterre. Alexandre, en retour, s'engageait à ne gêner en rien les projets de Napoléon en Occident.

Pendant ces entretiens, qui durèrent plusieurs jours, et qui se continuaient entre M. de Champagny et M. de Romanzoff lorsque les souverains vaquaient à d'autres soins, on accourait à Erfurt de tous les coins de l'Europe. « Erfurt, dit M. Thiers, était devenu le rendez-vous de souverains le plus extraordinaire dont l'histoire fasse mention. Aux empereurs de France et de Russie, au grand-duc Constantin, au prince Guillaume de Prusse, au roi de Saxe, s'étaient joints les rois de Bavière et de Wurtemberg, le roi et la reine de Westphalie, le prince-primat, chancelier de la Confédération, le grand-duc et la grande-duchesse de Bade, les ducs de Hesse-Darmstadt, de Weimar, de Saxe-Gotha, d'Oldenbourg, de Mecklembourg-Strélitz et Mecklembourg-Schwerin, et une foule d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, avec leurs chambellans et leurs ministres. Ils dînaient chaque jour chez l'empereur, assis chacun à son rang. Le soir on allait au spectacle, dans une salle que Napoléon avait fait réparer et décorer pour cette solennité. La soirée s'achevait chez l'empereur de Russie. Napoléon s'étant aperçu qu'Alexandre éprouvait quelque difficulté à entendre, à cause de la faiblesse de son ouïe, avait fait disposer une estrade à la place que l'orchestre occupe dans les théâtres modernes, et là les deux empereurs étaient assis sur deux fauteuils qui les mettaient fort en évidence. A droite, à gauche, étaient rangés des siéges pour les rois. Derrière, c'est-à-dire au parterre, se trouvaient les princes, les ministres, les généraux; ce qui a donné lieu de dire si souvent qu'à Erfurt il y avait un parterre de rois. On avait représenté *Cinna*, on représenta *Andromaque*, *Britannicus*, *Mithridate*, *Œdipe*. A cette dernière représentation, un fait extraordinaire frappa l'auditoire d'étonnement et de satisfaction; Alexandre, tout plein du nouveau contentement que Napoléon avait eu l'art de lui inspirer, donna à celui-ci une marque de la plus douce, de la plus aimable flatterie. A ce vers d'*Œdipe*:

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux,

Alexandre, de manière à être aperçu de tous les spectateurs, saisit la main de Napoléon et la serra fortement. Cet à-propos causa dans l'assistance un mouvement de surprise et d'adhésion unanime. »

Le 6 octobre, les deux empereurs, accompagnés des rois de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, et de tous les princes de la Confédération, se rendirent à Weimar, où le grand-duc les avait conviés à une fête magnifique. Il y eut chasse au cerf, puis banquet, et le soir, sur le théâtre de la cour, représentation de la *Mort de César;* la journée se termina par un bal brillant où se trouvaient réunies toutes les illustrations de l'Allemagne. Napoléon, en apercevant Gœthe et Wieland, emmena les deux illustres écrivains dans un coin du salon, s'entretint longtemps avec eux, leur parla histoire, arts et littérature, et les combla de flatteuses attentions et les laissa enthousiasmés de son génie. Tous deux, quelques jours après, reçurent la décoration de la Légion d'honneur. Le lendemain, 7 octobre, une fête d'un nouveau genre, et dont il était seul le héros, fut donnée à Napoléon. Cette fête eut lieu sur le champ de bataille même d'Iéna, sur le propre terrain où le grand-duc de Saxe-Weimar, qui faisait les honneurs de cette excursion triomphale, avait été battu à la tête d'une division prussienne. Il était difficile de pousser plus loin l'oubli de sa dignité, et il est douteux que Napoléon en ait conçu plus d'estime et d'amitié pour son hôte.

De retour à Erfurt, les pourparlers recommencèrent avec plus d'activité, car le moment de se séparer était arrivé, et il fallait d'ailleurs s'occuper de la Prusse, dont l'évacuation par nos troupes avait été stipulée le 8 septembre, sauf trois places de sûreté, Stettin, Custrin, Glogau, et moyennant 140 millions payables en deux ans; cette contribution, bien faible comparée à nos cinq milliards, Napoléon, à la prière d'Alexandre, consentit à la réduire de 20 millions, et à étendre à trois années les délais de payement. Un autre point, d'une extrême délicatesse, restait à aborder. Napoléon, dont le divorce avec Joséphine était déjà arrêté dans sa pensée, avait songé à offrir le trône de France à une sœur d'Alexandre; mais, ne voulant pas s'expliquer directement avec ce prince, il chargea de cette négociation difficile M. de Talleyrand, à l'esprit fin et délié, auquel elle convenait mieux qu'à tout autre. L'empereur Alexandre répondit qu'il n'avait aucune difficulté personnelle à élever contre cette union, mais qu'elle rencontrerait sans doute de grands obstacles auprès de sa mère, qui avait toutes les prétentions du vieux parti russe; qu'au reste il promettait de ne rien négliger pour arriver au résultat que désirait son ami l'empereur Napoléon. Après cette assurance, l'entrevue d'Erfurt n'avait plus de raison de se prolonger, puisqu'on était d'accord sur les autres points. En conséquence, MM. de Romanzoff et de Champagny reçurent l'autorisation de conclure, et, le 12 octobre, ils rédigèrent une convention que M. Thiers analyse ainsi:

Les empereurs de France et de Russie renouvelaient leur alliance d'une manière solennelle, et s'engageaient à faire en commun soit la paix, soit la guerre.

Toute ouverture parvenue à l'un des deux devait être communiquée sur-le-champ à l'autre, et ne recevait qu'une réponse commune et concertée.

Les deux empereurs convenaient d'adresser à l'Angleterre une proposition solennelle de paix, proposition immédiate, publique, et aussi éclatante que possible, afin de rendre le refus plus difficile au cabinet britannique.

La base des négociations devait être l'*uti possidetis*.

La France ne devait consentir qu'à une paix qui assurerait à la Russie la Finlande, la Valachie et la Moldavie.

La Russie ne devait consentir qu'à une paix qui assurerait à la France, indépendamment de tout ce qu'elle possédait, la couronne d'Espagne sur la tête du roi Joseph.

Immédiatement après la signature de la convention, la Russie pourrait commencer auprès de la Porte les démarches nécessaires pour obtenir, par la paix ou par la guerre, les deux provinces du Danube; *mais les plénipotentiaires et agents des deux puissances s'entendraient sur le langage à tenir, afin de ne pas compromettre l'amitié existant entre la France et la Porte.*

De plus, si l'Autriche déclarait la guerre à l'une ou à l'autre des deux puissances, la France et la Russie uniraient leurs armées dans une action commune.

Enfin, si la guerre et non la paix venait à sortir de la conférence d'Erfurt, les deux empereurs promettaient de se revoir dans l'espace d'une année.

Telle fut cette célèbre convention d'Erfurt, signée le 12 octobre 1808. Le 14, les deux souverains se quittèrent sur la route de Weimar.

ERFURT (RÉGENCE D'), subdivision administrative du royaume de Prusse, dans la province de Saxe, composée de deux enclaves dans les duchés de Saxe et de Brunswick, et d'une partie principale située entre la régence de Mersebourg, le Hanovre et le Brunswick au N., le Hanovre au N.-O., la Hesse électorale au S.-O., les duchés de Saxe au S. et à l'E.; ch.-l. Erfurt; villes principales Nordhausen, Mulhausen, Heiligenstadt; superficie, 3,305 kilom. carrés, divisée en 9 cercles, avec une population de 345,000 hab. Le sol est accidenté par les chaînons du Harz et du Thuringerwald, arrosé par la Wipper, la Gera et la Wera. La moitié de la superficie environ est arable et produit surtout des céréales, du tabac, du houblon et du sel. L'élevage du bétail y est pratiqué sur une assez grande échelle et, dans les cercles de Weissensee et de Schleusingen, on exploite des mines de cuivre, de fer et de plomb. Il existe dans la province un grand nombre de manufactures de fer, de coton et de laine.

ERGANE adj. f. (èr-ga-ne — gr. *erganê*, ouvrière; de *ergon*, ouvrage). Mythol. gr. Surnom de Minerve à Athènes et à Sparte: *Minerve* ERGANE.

ERGASILE s. m. (èr-ga-zi-le — du gr. *ergasia*, travail). Crust. Genre de crustacés siphonostomes, type de la tribu des ergasiliens, comprenant trois espèces qui vivent en parasites sur les branchies des poissons: *Les* ERGASILES *sont de très-petite taille.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Ce genre de crustacés siphonostomes, type de la tribu des ergasiliens, renferme de très-petits animaux, assez semblables aux cyclopes. Leur corps est pyriforme; leur tête renflée porte un petit œil au milieu du front. Ils ont au devant de la bouche une paire de grands crochets, à l'aide desquels ils se fixent sur leur proie. Le dernier anneau thoracique porte chez la femelle deux grands sacs ovifères. L'abdomen est conique et se termine par deux appendices divergents munis de longues soies. Ces crustacés subissent après leur naissance des métamorphoses considérables. Les *ergasiles* vivent en parasites sur les branchies des poissons; on ne connaît encore que les femelles. L'espèce type est l'*ergasile* de Siébold, qui se trouve sur les branchies des carpes et des brochets.

ERGASILIEN, IENNE adj. (èr-ga-zi-liain, iè-ne — rad. *ergasile*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ergasile.

— s. m. pl. Tribu de crustacés siphonostomes, comprenant les genres ergasile, bomoloque et nicothoé.

ERGASTINE s. f. (èr-ga-sti-ne — gr. *ergastinê;* de *ergon*, ouvrage). Antiq. gr. Chacune des jeunes filles qui confectionnaient, pour l'époque des panathénées, le voile de Minerve appelé *péplos*.

ERGASTULAIRE s. m. (èr-ga-stu-lè-re — lat. *ergastularius;* de *ergastulum*, ergastule). Antiq. rom. Geôlier d'un ergastule.

ERGASTULE s. m. (èr-ga-stu-le — lat. *ergastulum;* du gr. *ergon*, ouvrage). Antiq. rom. Nom donné à des cachots souterrains où les Romains détenaient et soumettaient à de rudes travaux les esclaves dont ils avaient à se plaindre : *Les Romains construisaient solidement les* ERGASTULES, *où la nuit ils renfermaient les esclaves gaulois enchaînés.* (E. Sue.) ‖ Esclave détenu dans un de ces cachots.

— **Encycl.** Ces sortes de prisons de correction étaient ordinairement bâties au-dessous du sol, comme nous le voyons dans Columelle. Les esclaves condamnés à l'*ergastule* étaient contraints de travailler avec leurs chaînes et attachés à un poteau, tandis que les autres n'étaient pas enchaînés. L'*ergastule* se composait de vastes salles communes où les esclaves punis travaillaient et couchaient sous la direction de surveillants, tandis que ceux qui n'étaient pas enchaînés, avaient des pièces distinctes. Il y avait peu d'*ergastules* dans la ville de Rome; ces prisons existaient surtout dans les campagnes et formaient un bâtiment séparé dans les villas un peu considérables.

ERGATE s. m. (èr-ga-te — du gr. *ergatês*, ouvrier). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des priones, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

ERGATIES s. f. pl. (èr-ga-sî — gr. *ergatia;* de *ergon*, ouvrage). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Sparte, en l'honneur des travaux d'Hercule.

ERGATILE s. f. (èr-ga-ti-le). Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de rivage.

ERGATIS adj. f. (èr-ga-tiss — mot gr. dérivé de *ergon*, ouvrage). Mythol. gr. Surnom de Minerve chez les Samiens : *Minerve* ERGATIS.

ERGHEON-GOL, fleuve de l'empire chinois, dans la petite Boukharie. Il prend sa source au versant oriental des ramifications du mont Bolor, coule de l'O. à l'E., baigne Yarkhand, dont il porte aussi le nom sur une partie de son cours, Tarim, et se jette dans le lac Lob ou Lob-Noor. Cours d'environ 1,465 kilom.

ERGINE s. f. (èr-ji-ne). Moll. Nom spécifique d'un argonaute.

ERGINUS, roi d'Orchomène en Grèce. Il était fils de Clymène, qui fut tué par le Thébain Périérès, conducteur du char de Ménœcée. Pour venger la mort de son père, il déclara la guerre aux Thébains, les vainquit et les força à lui fournir pendant vingt ans un tribut annuel de cent taureaux. Ceux qui étaient chargés de percevoir ce tribut furent rencontrés par Hercule, qui leur coupa le nez et les oreilles et les renvoya à leur maître ainsi mutilés. Erginus déclara de nouveau la guerre aux Thébains; mais ceux-ci, soutenus par Hercule, le vainquirent et il périt lui-même de la main du héros.

ERGIR-KASTRI, ville de la Turquie d'Europe. V. ARGYRO-CASTRO.

ERGNY (L'), ancien pays de France, dans le Boulonais; les lieux principaux étaient les villages d'Ergny et d'Aix-en-Ergny, compris aujourd'hui dans le département du Pas-de-Calais.

ERGO s. m. (èr-go — mot lat. qui n'est que le datif grec *ergô*, par le fait, véritablement; de *ergon*, œuvre, sans doute pour *Fergon*, avec le digamma. On peut rapprocher ce mot de la racine zend *verez*, agir, faire, persan *warzidan*, travailler, à laquelle se rattachent le gothique *vaurkjan*, agir, faire, *vaurk*, œuvre, et l'ancien allemand *wurch*, *werch*, œuvre, etc., etc. Cette racine se retrouve également dans le cymrique *guery*, efficace, où Zeuss trouve l'explication du gaulois *vergobretus*, littéralement faisant un jugement). Donc, par conséquent; s'emploie surtout dans les syllogismes latins, pour indiquer la conclusion : *On doit son cœur à ceux qui vous donnent le leur; je vous donne le mien;* ERGO *vous me devez le vôtre.* (Mariv.) *Tu es noir,* ERGO *tu es une brute, est un axiome incontesté.* (Expilly.)

Partout ma fille est nonne, *ergo* c'est une sainte.
LA FONTAINE.

Damis est riche, *ergo* Damis est redoutable.
BOISSY.

— s. m. Conclusion : *Admirez la beauté du raisonnement : il est prouvé que l'électricité, telle que nous l'observons dans nos cabinets, ne diffère qu'en moins de ce terrible et mystérieux agent que l'on nomme la foudre; donc ce n'est pas Dieu qui tonne. Molière dirait : Votre* ERGO *n'est qu'un sot!* (J. de Maistre.) ‖ Habitudes d'ergoteurs, raisonnements syllogistiques et pointilleux. *Le règne des utqui et des* ERGO *est heureusement passé.*

A[illegible] *ergo* Ribaudier en personne
Estropiait alors un discours en latin.
VOLTAIRE.

ERGO GLU s. m. (èr-go-glu — premiers mots d'une conclusion burlesque par laquelle on terminait autrefois des raisonnements baroques : *ergo glu capiuntur aves*, donc c'est avec la glu qu'on prend les oiseaux). Pop. Grand raisonnement embarrassé et qui ne [illegible] ERGO-GLU. ‖ On a dit aussi ERGO-GLUC, et ce mot s'est employé comme conjonction, en manière de conclusion burlesque : *Ego sic argumentor : Omnis clocha clochabilis in clocherio clochando clochans clochativo clochare facit clochabiliter clochantes; Parisius habet clochas :* ERGO-GLUC. (Rabelais.) *Cette femme de chambre l'avait dit à cette blanchisseuse, cette blanchisseuse à la nièce, cette nièce à son confesseur, ce confesseur à ce bon religieux, et ce bon religieux, qui n'aurait pas voulu mentir, au sieur Sigoigne;* ERGO-GLUC. (Scarron.)

ERGOLIS s. f. (èr-go-liss). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nymphaliens, comprenant cinq espèces, qui habitent les Indes orientales.

ERGOT s. m. (èr-go — Nicot dérive ce mot de *hérigot*, mot barbare dont l'origine nous est complètement inconnue. Ménage fait observer que les Italiens appellent *artiglio* les ongles crochus et piquants des animaux de proie, tant terrestres que volatiles. Ce mot italien est formé du latin *articulus*, diminutif de l'inusité *articus*, de *artus*, membre, ce qui pourrait faire croire que notre vieux mot *argot*, d'où *ergot*, a été fait de ce mot inusité). Zool. Ongle acéré, qui vient en arrière du pied de certains oiseaux : *Un* ERGOT *de coq.* ‖ Appendice analogue qui se montre à la patte de certains quadrupèdes : *Un* ERGOT *de chien. Un* ERGOT *de porc. Les nerfs produisent, aux extrémités du corps auxquelles ils aboutissent, les ongles, les cornes, les* ERGOTS. (Buff.) *Des philosophes ont regardé les* ERGOTS, *appendices des pieds du porc, comme superflus, parce qu'ils ne portent point à terre.* (B. de St-P.) ‖ Ongle de surcroît d'un chien. ‖ Voltaire a donné des ergots au diable :

. . . Le saint Père avait, en ce tracas,
Baisé l'*ergot* de messer Satanas.
VOLTAIRE.

‖ Sorte de corne molle ou de tumeur sans poils, que certains animaux à pieds fourchus portent à la partie interne de leurs jambes. ‖ Portion de corne située, chez le cheval, au milieu du fanon, derrière le boulet : *L'*ERGOT *est très-petit dans les animaux de race fine.* (Lecoq.)

— Fam. *Se lever, se hausser, se dresser, monter sur ses ergots*, Prendre une attitude fière ou menaçante; se dit par allusion à la fierté du coq : *Voyant qu'on prétendait l'humilier, il* SE DRESSA SUR SES ERGOTS, *et répondit assez vivement.* (Balz.)

— Techn. Saillie qu'on laisse sur les jantes des volants et des roues d'engrenage pour aider à les assembler, lorsqu'on les fond en plusieurs pièces.

— Anat. *Ergot de Morand*, Eminence recourbée qu'on observe dans la cavité digitale des ventricules latéraux du cerveau, sur sa partie inférieure, répondant à une anfractuosité assez profonde, et qui doit son nom à l'anatomiste Morand, qui a décrit cette éminence pour la première fois.

— Pathol. Maladie produite par l'usage du seigle ergoté. ‖ On dit aussi ERGOTISME.

— Agric. Sorte d'excroissance en forme d'éperon, qui se développe accidentellement sur quelques épis de graminées et particulièrement sur ceux du seigle : *L'*ERGOT *est composé d'une infinité de filets ou de petits corps organisés semblables, pour la figure, à des aiguilles.* (Buff.) *Mêlé à la farine, l'*ERGOT *de seigle produit des accidents d'inflammation et de gangrène extrêmement redoutables.* (L. Cruveilhier.) *La maladie qui affecte particulièrement le seigle est l'*ERGOT. (Math. de Dombasle.)

— Arboric. Base des branches rompues par accident ou coupées par la taille, et qui, bien que tenant à l'arbre, ne donne plus de bourgeons. ‖ On dit aussi CHICOT.

— Bot. *Ergot de coq*, Nom vulgaire d'une espèce d'alisier.

— **Encycl.** Zool. L'*ergot* est une protubérance osseuse et cornée qu'on rencontre à la partie postérieure du tarse chez quelques mammifères et chez certaines espèces d'oiseaux, principalement chez les gallinacés. L'*ergot* des mammifères n'est autre chose qu'un doigt imparfaitement développé, comme chez le cochon et les ruminants. L'*ergot* des oiseaux est un appendice corné, situé au-dessus du pouce et qui leur sert d'arme offensive. Il est formé d'une substance osseuse recouverte de matière cornée; les mâles seuls en sont pourvus. Quand il existe chez les femelles, il n'est qu'imparfaitement développé. L'*ergot* s'allonge à mesure que l'oiseau vieillit, de sorte qu'on peut trouver là un moyen de reconnaître l'âge des individus. L'*ergot* du coq peut être enlevé du tarse et implanté sur la crête, où il conserve ses propriétés vitales et constitue ainsi une greffe animale.

— Constr. Dans les constructions mécaniques, on donne le nom d'*ergots* à de petits appendices que l'on fait venir de fonte à la jante des volants ou des roues d'engrenages, lorsque celles-ci et ceux-là ont des dimensions qui forcent à les fondre en plusieurs morceaux, et à les assembler avec les bras. Ces *ergots* ont la forme de solides d'égale résistance, et doivent faire équilibre à la force centrifuge développée par la partie supposée isolée de la jante, sur le milieu de laquelle le bras vient s'assembler. La section au point d'encartement de ces petits appendices est donc donnée par la formule suivante :

$$\omega = \frac{2P}{gR} v^2 r^2 \sin \varphi,$$

dans laquelle P est le poids de la portion de jante que ce bras supporte; g = 9,81 l'accélération de vitesse due à la pesanteur; R le coefficient de résistance pour la fonte, égal à 2,800,000 kilogr.; v le nombre de tours; r le rayon du volant ou de la roue; φ la moitié de l'angle compris entre deux bras. On donne encore le nom d'*ergot* à une petite saillie triangulaire que l'on fait venir de fonte au sommet d'un coussinet. Cette saillie, qui se trouve placée contre les joues, entre dans une entaille du chapeau du palier, et empêche le coussinet d'être entraîné par l'arbre dans son mouvement de rotation. Il résiste dans ce cas à l'effort de flexion produit par la composante du frottement, et sa section est encore donnée par la formule précédente. Les *ergots* étant considérés comme des solides encastrés à une extrémité et sollicités par une charge uniformément répartie, ont une forme parabolique ou triangulaire.

— Bot. et agric. On observe fréquemment sur les épis de la plupart des graminées, mais notamment du seigle, une singulière altération du grain, qui s'allonge en prenant une couleur noir violacé foncé, et sort d'entre les glumes sous forme d'excroissance ou de petite corne. C'est cette altération que l'on désigne généralement sous le nom d'*ergot*, parce que le grain ainsi modifié rappelle assez l'*ergot* du coq; on dit alors que le grain est *ergoté*. Cet accident ne se produit pas dans les saisons sèches; on ne l'observe qu'après des pluies chaudes réitérées et accompagnées d'orages. Les seigles qui ont été frappés par la grêle sont très-sujets à l'*ergot;* il en est de même de ceux qui croissent dans les lieux humides, voisins de grandes masses d'eaux courantes ou stagnantes, qui sont surpris, en fleur ou au moment de la formation du grain, par des pluies abondantes, prolongées et alternées de fortes irradiations solaires, ce qui arrive surtout à la fin de mai ou aux premiers jours de juin. C'est d'ordinaire au commencement de l'été que l'*ergot* se montre; mais l'époque précise de son apparition varie, ainsi que l'intensité du fléau, suivant les années et les localités. Il est des pays, tels que la Sologne, qui sont infestés par l'*ergot;* d'autres qui en sont à peine atteints. Tessier a remarqué que plus le sol est humide, plus il y a d'*ergot;* que les champs les plus exposés aux courants d'air en offrent moins que ceux qui en sont abrités; que dans les sols en pente la partie basse en renferme plus que la partie haute; qu'il est plus abondant sur la lisière des champs que dans leur milieu; que les semis sur défrichements en montrent plus, toutes choses égales d'ailleurs, que les semis faits dans des terres cultivées; enfin, que les années humides sont les plus favorables à sa propagation. Les grains ergotés sont toujours plus ou moins arqués; ils peuvent atteindre cinq à six fois la longueur et deux fois la grosseur des grains sains; ils se cassent facilement et offrent, dans leur intérieur, une substance d'un blanc terne, d'une odeur légèrement vireuse et d'une saveur un peu mordicante. Tessier a vu des grains qui étaient seulement à moitié ergotés. Quelquefois il n'y a sur un épi qu'un seul grain altéré; d'autres fois il y en a jusqu'à vingt. Lorsqu'il y en a peu, les grains sains ne paraissent pas en souffrir; dans le cas contraire, les bons grains se contractent et la tige devient faible.

La nature de cette maladie est restée longtemps inconnue; quelques auteurs l'ont attribuée à la piqûre d'un insecte; on allait même jusqu'à nommer le coléoptère (*téléphore mélanure*) qui déposait sur le grain très-jeune une liqueur irritante; mais cette théorie n'a rien de fondé, et nous la mentionnons seulement pour mémoire. Une opinion beaucoup plus sensée a regardé l'*ergot* comme une altération du grain; mais lorsqu'on a voulu rechercher la cause de cette altération, on a invoqué tour à tour des brouillards malfaisants, des principes impurs puisés dans le sol, une surabondance de sucs, un défaut de fécondation. Pour de Candolle, l'*ergot* est un champignon qu'il rapporte au genre *sclérote*, en raison de la consistance et de la structure des tissus qui le composent. Enfin M. Léveillé paraît avoir complètement résolu le problème, en conciliant jusqu'à un certain point les deux opinions précédentes. D'après lui, l'*ergot* est un grain malade, développé outre mesure par la présence d'un champignon, qui en occupe la surface, et auquel il a donné le nom de *sphacélie*, pour rappeler à la fois et sa couleur noire et la gangrène ou sphacèle qui se produit dans le grain. Le savant cryptogamiste expose ainsi la marche que suit la sphacélie dans son développement : « Si on ouvre un grain encore entier et qui en soit affecté, on trouve entre le péricarpe et l'ovule une couche molle, visqueuse, qui l'entoure complétement, excepté à son point d'insertion. Le champignon augmentant de volume, le péricarpe se déchire à sa base et l'ovule s'allonge; à ce moment, la sphacélie paraît comme un corps mou, visqueux, d'une odeur désagréable; sa surface est jaune, marquée de petites ondulations. A dater de ce moment, elle n'augmente plus de volume; le grain (ovule), dépouillé de son enveloppe protectrice, s'allonge de jour en jour et entraîne avec lui la sphacélie, qui le coiffe et qui reste fixée à son sommet. Si les pluies qui ont concouru à son développement continuent, la sphacélie est presque entièrement dissoute; si, au contraire, le temps est sec, elle se dessèche et forme un petit tubercule grisâtre au sommet de l'ovule altéré et qu'accompagne quelquefois le péricarpe. Le frottement des épis les uns contre les autres la détachent le plus souvent, et l'on ne trouve plus que l'ovule ergoté : le champignon a disparu. C'est pour avoir étudié l'*ergot* à cet état, privé de sa coiffe ou de la sphacélie, et pour avoir choisi de préférence les plus gros *ergots*, que quelques personnes ont nié l'existence de ce dangereux champignon. Mais qu'elles recherchent les plus jeunes, ceux qui ne font que paraître et qui attirent particulièrement les mouches ou d'autres insectes, elles pourront se convaincre que l'*ergot* se compose de deux éléments : la sphacélie et le grain dépouillé de son péricarpe. On ne sait pas comment les spores arrivent au grain. Nous ne savons pas en vertu de quelle puissance ce champignon produit le développement extraordinaire de l'ovule, ni comment il convertit une substance nutritive, amylacée, en un corps dur, compacte, ni comment enfin il communique à l'ovule la couleur violette qu'il n'offre pas normalement. Nous ignorons également comment il peut imprimer la forme ergotée à un ovule qui avorte constamment, comme on le voit sur le roseau des marais. »

On ne connaît pas jusqu'à présent de moyen efficace d'empêcher le développement de la sphacélie, et par suite celui de l'*ergot*. On pourrait peut-être atténuer dans une certaine mesure l'intensité de la maladie, en s'opposant à la réalisation des circonstances dans lesquelles elle se produit, par exemple en assainissant le sol par le drainage et choisissant de préférence pour la culture du seigle les terres que l'on sait être le moins sujettes à l'*ergot*, en ne semant pas sur défrichement, etc. Quant aux moyens de séparer l'*ergot* du bon grain, ils sont assez efficaces. On a le crible à larges trous, le van, le bluteau-crible, le simple ventage, et enfin même l'épluchage à la main, qui n'est ni très-long ni très-difficile, à raison de la grosseur et de la couleur des grains ergotés. L'*ergot*, quand il est abondant, nuit beaucoup à la récolte des céréales; mais il a encore un inconvénient bien plus grave; mélangé au pain dans une certaine proportion, il lui communique des propriétés délétères; l'ingestion exagérée de l'*ergot* produit chez l'homme et les animaux une dangereuse maladie, l'*ergotisme*. Les *ergots* qui se développent sur d'autres plantes, maïs, orge, flouve, etc., ressemblent beaucoup au précédent; mais, vu leur rareté, ils n'intéressent guère que le botaniste. Telle est l'histoire agricole de l'*ergot;* quant à son histoire médicale, v. ERGOTINE, ERGOTISME, SEIGLE ERGOTÉ.

ERGOTÉ, ÉE adj. (èr-go-té — rad. *ergot*) Muni d'ergots : *En Angleterre, on trouve que les coqs ne sont pas suffisamment* ERGOTÉS; *on leur attache au pied une lame d'acier.*

— Vener. *Chien ergoté*, Chien qui a un ergot, un ongle de surcroît au dedans et au-dessus du pied.

— Agric. Attaqué, mêlé d'ergot : *En examinant une grande quantité de grains de seigle* ERGOTÉ, *Tillet s'aperçut que plusieurs contenaient un ver à peine sensible à l'œil nu.* (Renauld.) *Le seigle* ERGOTÉ *doit être classé parmi les poisons septiques.* (Chomel.) *Le seigle* ERGOTÉ *est celui qui contient une quantité plus ou moins considérable d'ergot.* (Boissonade.)

ERGOTER v. n. ou intr. (èr-go-té — Quelques-uns le dérivent du latin *argutari*, d'où *argutie;* mais, d'après Ménage, approuvé par Diez et M. Littré, ce mot viendrait plutôt du latin *ergo*, donc, parce que cette particule revenait sans cesse dans les disputes et les arguments des scolastiques). Se livrer à des raisonnements syllogistiques ou pointilleux : *Si chaque ergoteur voulait se dire : dans quelques années personne ne se souciera de mes ergotismes, on* ERGOTERAIT *beaucoup moins.* (Volt.) ‖ Discuter sur des minuties, chicaner : *Il ne faut pas* ERGOTER *avec ses amis, moins encore avec ses ennemis.* ‖ Chercher minutieusement à blâmer : *C'est un homme mécontent de tout et qui* ERGOTE *sur tout.*

— Arboric. Débarrasser des ergots ou branches mortes : ERGOTER *un arbre.*

ERGOTERIE s. f. (èr-go-te-rî — rad. *ergoter*). Fam. Défaut d'ergoteur; action d'ergoter : *Il est d'une* ERGOTERIE *insupportable. Finissez donc toutes ces* ERGOTERIES.

ERGOTEUR, EUSE adj. (èr-go-teur, eu-ze — rad. *ergoter*). Pointilleux, qui se plaît à ergoter : *Je ne suis pas* ERGOTEUR. *Il faut choisir des hommes modestes, point* ERGOTEURS, *qui consentent à étudier la nouvelle science, au lieu de vouloir m'enseigner leur civilisation perfectibilisée.* (Fourier.)

— Substantiv. Personne ergoteuse : *Je n'aime pas les* ERGOTEURS. *Le Socrate d'Athènes était, entre nous, un homme très-imprudent, un* ERGOTEUR *impitoyable qui s'était fait mille ennemis.* (Volt.) *Les* ERGOTEURS *élèveraient une foule d'incidents et d'arguties*

pour embrouiller toute question qui leur déplairait. (Fourier.)

ERGOTINE s. f. (èr-go-ti-ne — rad. *ergot*). Chim. Matière nauséabonde extraite de l'ergot de seigle.

— **Encycl**. Wiggers a retiré de l'ergot du seigle un principe particulier qu'il a nommé *ergotine*. Il traitait par l'alcool l'ergot épuisé par l'éther, c'est-à-dire ne renfermant plus d'huile grasse; il obtenait ainsi un extrait rouge, ayant l'odeur de viande rôtie, déliquescent, séparable par l'eau en deux parties : l'une soluble, contenant une substance azotée analogue à l'osmazôme, du sucre et des sels minéraux ; l'autre insoluble, rougeâtre, pulvérulente, âcre, amère, tout à fait neutre et insoluble dans l'éther; c'est l'*ergotine*. Cette substance n'est autre chose qu'une résine ; son action thérapeutique est mal connue ; cependant Parola a montré qu'à la dose $0^{gr},50$, elle ralentit notablement les battements du cœur. Elle n'est pas mieux connue au point de vue chimique qu'au point de vue pharmaceutique.

On trouve aujourd'hui dans le commerce une substance que l'on désigne sous le nom d'*Ergotine Boujean*, et qui est très-différente de l'*ergotine* de Wiggers. On la prépare en épuisant le seigle ergoté par l'eau, évaporant les liqueurs en consistance de sirop, et ajoutant ensuite un grand excès d'alcool qui précipite toutes les matières gommeuses et les sels insolubles dans l'alcool. Le liquide filtré est évaporé ; il donne un extrait, qui est l'*ergotine* Boujean. Ce médicament a été vanté comme hémostatique ; son usage est assez répandu.

ERGOTISME s. m. (èr-go-ti-sme — rad. *ergot*). Pathol. Affection déterminée par l'usage alimentaire de farines contenant de l'ergot de seigle : *Les principaux symptômes de l'*ERGOTISME *sont la gangrène des doigts et des orteils, quelquefois même des pieds et des mains.* (Chomel.)

— **Encycl**. Pathol. *L'ergotisme* est caractérisé tantôt par des mouvements convulsifs, tantôt par la gangrène des extrémités; de là deux sortes d'*ergotisme : l'ergotisme convulsif* et *l'ergotisme gangréneux*. On a prétendu trouver des traces de cette affection dans Ovide, dans les *Commentaires* de César et dans les œuvres de Galien. Mais les passages de ces auteurs sont tellement obscurs, qu'il est difficile de comprendre s'ils veulent bien parler de cette maladie. Pendant le moyen âge, et surtout du x^{e} au xiv^{e} siècle, on a observé, dans quelques contrées de l'Europe, des maladies épidémiques que certains auteurs rapportent à l'*ergotisme ;* tel serait le *feu Saint-Antoine*. Quant à ce qu'on a appelé le *mal des ardents* ou *feu sacré*, *pestis inguinaria*, Tessier, de Jussieu, Saillant et Paulet, qui se sont livrés à de grandes recherches à ce sujet, l'attribuent à une sorte de peste caractérisée par le charbon, des taches pétéchiales et des bubons. A partir du xvii^{e} siècle, on trouve des descriptions de l'*ergotisme* en France, en Espagne, en Portugal, en Italie, présentant la gangrène comme caractère principal et presque exclusif, tandis qu'en Allemagne, en Suède et en Russie, on a noté la présence constante des convulsions. Quoi qu'il en soit, il est parfaitement établi aujourd'hui par l'observation et par les expériences faites sur les animaux, que l'usage alimentaire de farines contenant une proportion notable d'ergot de seigle, donne lieu à une série d'accidents dont le plus caractéristique est la gangrène sèche ou humide. Cet empoisonnement a été longtemps méconnu; au moyen âge, on attribuait cette gangrène à des forces surnaturelles et on s'adressait aux saints pour la guérir. Plus tard, l'*ergotisme* ayant été observé épidémiquement en Sologne, on lui donna le nom de *mal des Solognots*. Aujourd'hui on l'appelle souvent *maladie céréale*, *raphanie*, etc. On a cru pendant longtemps, et quelques médecins prétendent encore que les accidents attribués à l'ergot de seigle peuvent se développer sous l'influence d'autres céréales plus ou moins altérées, ou bien encore par le mélange avec le seigle de grains d'ivraie, de raphanelle, etc. Les nombreuses expériences faites par Tessier, Read, Salerne, prouvent d'une manière incontestable que le seigle ergoté agit comme toxique, et que, donné aux animaux, il amène chez eux des accidents absolument identiques à ceux que l'on observe chez l'homme. Si le seigle ergoté ne produit pas toujours les mêmes effets, c'est qu'il est pris en trop petite quantité ou que l'usage n'en est pas longtemps prolongé. C'est ainsi que, dans les maladies où l'on administre l'ergot de seigle, on ne remarque jamais des accidents de ce genre.

L'ergotisme règne souvent d'une manière épidémique, surtout dans les contrées où le sol est humide, marécageux et favorable au développement de la végétation cryptogamique. Il a toujours exercé ses plus grands ravages après les années pluvieuses, remarquables par leur mauvaise récolte, alors que le grain était plus ou moins altéré et mêlé à une grande proportion d'ergot. Si les accidents d'*ergotisme* ont presque disparu de nos jours, il faut l'attribuer à l'augmentation d'aisance de la classe ouvrière, qui était presque exclusivement atteinte, à l'introduction de la pomme de terre dans l'alimentation, au desséchement des marais et aux progrès de l'agriculture.

— *Ergotisme gangréneux*. C'est cette forme sur laquelle les observateurs sont le plus d'accord. On la divise généralement en trois périodes. Dans la première, les malades accusent un malaise général, des douleurs violentes, du brisement dans les membres, des mouvements convulsifs, des crampes et des fourmillements. Cet état constitue, pour ainsi dire, les prodromes de la maladie. Il peut persister huit, quinze, vingt jours, ou manquer totalement. Dans la seconde période, les douleurs deviennent plus intenses et se localisent dans les parties qui doivent être affectées de gangrène. Les mains, les pieds sont surtout le siége de douleurs vives que la chaleur exaspère et qui redoublent pendant la nuit. A ces symptômes s'ajoutent une sensation alternative de brûlure et de froid, une rougeur érysipélateuse livide accompagnée de phlyctènes, qui annoncent la mortification des extrémités. Le ventre est plus ou moins météorisé, l'appétit persiste encore quelquefois; mais des nausées, des vomissements et la diarrhée ne tardent pas à paraître. Le pouls devient fréquent et petit; la peau est sèche et plus ou moins œdématiée. Enfin la troisième période est marquée par l'apparition de la gangrène. Celle-ci est tantôt sèche, tantôt humide; elle suit toutes les phases qui la caractérisent. La mortification commence ordinairement par les doigts des pieds ou des mains. Elle peut se borner à une ou deux phalanges, à un ou plusieurs doigts; mais elle peut aussi envahir tout un membre et même les viscères. On a vu des malades avoir les quatre membres affectés, complétement mortifiés ou tombant en une espèce de putrilage fétide. L'état général dépend de l'étendue plus ou moins considérable des parties malades et de l'intensité de la gangrène. Lorsque celle-ci a produit de grands désordres, les malades ont le pouls très-petit, misérable; la peau est froide, couverte d'une sueur visqueuse et glacée; la langue est sèche, la prostration extrême, et enfin la mort arrive dans l'état le plus profond d'adynamie. Les sujets qui échappent à cette terminaison funeste traînent une malheureuse existence; quelques-uns, privés d'un ou de plusieurs membres, d'autres paralysés jusqu'au dernier moment de leur vie. Il est pourtant des cas où la maladie disparaît à la deuxième période, ou bien encore la gangrène se borne à un pied, une main, etc., et, après un travail d'élimination plus ou moins long, la partie sphacélée se détache, il se forme une cicatrice, et les malades se rétablissent comme après une amputation. Quelquefois, la suppuration étant très-abondante, les individus succombent épuisés, avant que l'élimination ait eu le temps de se produire. Le diagnostic de l'*ergotisme* gangréneux ne peut être porté d'une manière certaine que par les commémoratifs et les antécédents du malade. Rien ne distingue cette espèce de gangrène de celle qui succède à l'inflammation ou à l'oblitération des artères. Le pronostic est toujours funeste; car, si les malades ne succombent pas toujours, ils sont atteints d'infirmités plus ou moins grandes et, dans tous le cas, incurables.

— *Traitement*. La première indication, lorsque la maladie est à son début, c'est de modifier immédiatement l'alimentation et de la rendre saine. Une fois la maladie confirmée, on devrait établir un traitement analogue à celui de la fièvre typhoïde à forme adynamique. Quant aux désordres locaux, on les combat par les topiques usités dans le cas de gangrène symptomatique. A ces moyens on peut ajouter encore les antispasmodiques, les sudorifiques et les vomitifs.

— *Ergotisme convulsif*. Il est généralement précédé, pendant plusieurs jours, d'agitation et de courbature générale. Les malades accusent des fourmillements et des crampes dans les membres; ils ont de la céphalalgie, de la mélancolie. Bientôt se déclarent des convulsions épileptiformes, avec écume à la bouche, mouvements saccadés des membres, teinte violacée, puis pâleur de la face; la langue est souvent mordue, chez quelques-uns la contraction n'affecte que les muscles des mâchoires (*trismus*); chez d'autres, les muscles de la partie postérieure du tronc (*opisthotonos*); enfin, chez un grand nombre, les contractions sont irrégulières. Les malades éprouvent dans les membres une douleur brûlante qui leur arrache des cris. Quelques-uns ont le délire furieux. L'état général est ordinairement assez satisfaisant. Il existe parfois un peu de fièvre, des nausées ou des vomissements. La mort arrive presque toujours dans le coma ou pendant un accès convulsif. Le traitement est à peu près le même que dans le cas précédent.

— Art vétér. Les animaux atteints d'*ergotisme* spasmodique trébuchent comme s'ils étaient ivres; ils perdent l'équilibre, tombent sur le côté et restent plongés dans un état d'assoupissement qui ne se dissipe pas quand ils se relèvent. Les poils, les plumes perdent leur lustre, la température de la peau baisse; elle est anesthésique, et à l'insensibilité succède une hyperesthésie; les pupilles sont constamment dilatées. Ces symptômes persistent ou sont interrompus par des convulsions, soit des membres seulement, soit de tout le corps. Les convulsions générales se caractérisent par des accès épileptiformes, tétaniques, ordinairement suivis d'une paralysie temporaire de l'arrière-train. Les douleurs sont quelquefois si vives, qu'elles se manifestent par des cris plaintifs et des contorsions. L'accès nerveux passé, l'animal retombe dans l'assoupissement. Ces phénomènes ont une durée indéterminée : la mort peut arriver au bout de quelques heures, de quelques jours, à la suite d'un accès, comme la maladie peut se prolonger davantage et prendre une marche chronique. Alors les animaux maigrissent considérablement, malgré la persistance de l'appétit, qui, du reste, est irrégulier; le pouls est petit, accéléré, et la mort finit par enlever les animaux dans un état de marasme.

Tous ces symptômes peuvent précéder les accidents nécrotiques, comme aussi ces derniers peuvent être primitifs. Chez les gallinacés atteints d'*ergotisme* nécrotique, la crête se refroidit, prend une nuance noirâtre, se ratatine et se dessèche, ainsi que le bec, les pattes; la pointe de la langue se mortifie, la membrane interdigitée, chez les palmipèdes, devient sèche, cassante; puis les doigts tombent. Chez les mammifères, la nécrose atteint les rayons inférieurs d'un ou de plusieurs membres, les oreilles, la queue; ces parties rougissent, passent au violet, au bleu, au noir; elles se momifient et finissent par se séparer des autres parties du corps, si un accès convulsif n'amène point la mort avant le début du travail éliminateur. Le pouls reste petit, faible, lent, ou bien il s'accélère, devient fébrile et précipite le marasme.

L'ergot est un poison pour tous les animaux, même pour les insectes; en Pologne, on tue les mouches, auxquelles on offre, comme appât, de la poudre d'ergot incorporée dans du miel. Des sangsues, plongées dans une infusion d'ergot, périssent instantanément.

Le traitement prophylactique consiste à éliminer le poison introduit dans l'organisme. Pour cela, il faut administrer des vomitifs et des purgatifs; provoquer des transsudations intestinales et urinaires, au moyen des laxatifs et des diurétiques. Lorsque la maladie se complique de désordres convulsifs ou gangréneux, les excitants antispasmodiques, l'angélique, la serpentaire de Virginie, la valériane, le vin, la bière forte, l'ammoniaque liquide, l'opium sont les agents auxquels on a recours. Enfin, quel que soit le degré de la maladie, il faut abandonner tout espoir de guérison, quand la cause continue d'agir. Un régime hygiénique substantiel, complétement privé d'ergot, constitue le traitement le plus efficace. Les criblures des céréales ergotées, les pailles fourragères contenant des végétaux à ergot doivent être supprimées ou triées. Le médecin suédois Eckmann a conseillé un moyen neutralisant qui consisterait à mélanger de la fécule de pomme de terre à la farine suspecte destinée à la panification; ce mélange enlèverait au pain ses propriétés toxiques. Ce moyen mériterait d'être vérifié.

Les travaux les plus importants sur le seigle ergoté et sur ses effets toxiques sont ceux de : Salerne, *Mémoire sur les maladies que cause le seigle ergoté* (dans les *Mémoires des savants étrangers*, 17..., t. II); Read, *Traité du seigle ergoté; ses effets sur les animaux* (Strasbourg, 1771, in-8°); Tessier, *Mémoire sur les maladies du seigle appelé ergoté* (dans les *Mém. de la Soc. roy. de méd.*, 1776); *Sur les effets du seigle ergoté* (dans les *Mém. de la Soc. roy. de méd.*, 1777, et dans le *Traité des maladies des grains*, Paris, 1783, in-8°); Bigaric-Lachort, *Effet du seigle ergoté pris comme aliment* (Paris, an XI, in-8°; thèse); Bailly, *Dissertation sur l'ergotisme* (Paris, 1818, in-8°); Boujean, *Histoire physiologique, chimique, toxicologique et médicale du seigle ergoté* (Paris et Lyon, 1842, in-8°).

ERGOTISME s. m. (èr-go-ti-sme — rad. *ergoter*). Manie d'ergoteur : *Dans ce siècle d'*ERGOTISME, *l'on calcule tout, jusqu'au rire.* (Beaumarch.)

Il est profond dans l'art de l'*ergotisme*;
En quatre parts il vous coupe un sophisme.
VOLTAIRE.

‖ Raisonnement d'ergoteur : *Si chaque ergoteur voulait se dire : Dans quelques années personne ne se souciera de mes* ERGOTISMES, *on ergoterait beaucoup moins.* (Volt.)

. . . . Tu sais encore discuter,
Non comme un lourd pédant armé du syllogisme,
Mais avec la raison qui fuit tout *ergotisme*.
PARSEVAL-GRANDMAISON.

ERGOTISTE adj. (er-go-ti-ste — rad. *ergoter*). Qui ergote, qui aime à ergoter : *Un raisonneur* ERGOTISTE.

— s. m. Raisonneur pointilleux : *Je trouve les* ERGOTISTES *plus tristement encore inutiles que les poëtes.* (Montaigne.)

ERHARD (Thomas-Aquinas), théologien et bénédictin allemand, qui vivait dans la première moitié du xviii^{e} siècle. Toute sa vie fut consacrée à l'étude, et il composa plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Opus rhetoricum* (in-8°); la *Bible en latin et en allemand avec des observations théologiques et chronologiques* (Augsbourg, 1726); *Manuale biblicum* (1724, in-4°); *Polycrates gersensis contra scutum kempense instructus* (Munich, 1729, in-8°); *Commentarius in universa Biblia* (Augsbourg, 1735, 2 vol. in-8°); *Concordantiæ Bibliorum* (Augsbourg, 1751, 2 vol. in-8°).

ERHARD (Balthazar), médecin et botaniste allemand, mort vers 1757. Il exerça la médecine à Reichstadt, où il devint inspecteur médical, et composa, entre autres ouvrages : *Mémoire physique sur l'origine des substances pétrifiées* (Memmingen, 1745, in-4°); *Manuel d'une histoire abrégée des plantes* (1752, in-8°); *Histoire économique des plantes* (Ulm, 1252-62, 12 parties in-8°).

ERHARD (Chrétien-David), jurisconsulte allemand, né à Dresde en 1759, mort en 1823. Il fut professeur de droit à l'université de Leipsick et devint ensuite conseiller de la cour suprême de cette ville. On a de lui, entre autres ouvrages : *Considérations sur la législation de Léopold le Sage, en Toscane* (Dresde, 1791); *Critique du code universel pour la monarchie prussienne* (Dresde, 1792); *Manuel de droit civil prussien* (Dresde, 1793); *Plan d'un code sur les délits et les peines pour les Etats appartenant au royaume de Saxe* (Gera, 1816); *Biographie d'Ed. Friederici* (Gera, 1823). Il a, en outre, traduit du français en allemand, le *Code civil*, le *Code de commerce* et le *Code de procédure civile*.

ERHARD (Jean-Benjamin), médecin et philosophe allemand, né à Nuremberg en 1766, mort en 1827. Il exerça son art à Anspach, puis à Berlin, où il devint membre du conseil sanitaire. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Du droit du peuple à une révolution* (Iéna, 1795, in-8°), écrit dans lequel il émet des idées qui sont loin d'être libérales; *Apologie du diable* (1795); *l'Idée de la justice considérée comme principe de la législation* (1791); *Essai sur la folie; Essai d'une division systématique des facultés de l'âme*, etc.; *Mémoires* (Tubingen, 1830, in-8°), ouvrage posthume.

ERHARD (Henri-Auguste), littérateur et médecin allemand, né à Erfurt en 1793, mort en 1851. Il étudia d'abord la médecine, professa la philosophie dans sa ville natale, fut attaché en 1814, comme médecin en chef, au 6^{e} corps d'armée, fit la campagne de France, vint ensuite reprendre ses cours à Erfurt, puis il remplit successivement les fonctions de bibliothécaire et d'archiviste à Erfurt (1821), à Magdebourg (1824) et à Munster (1831). Il a écrit : *De bibliothecis Erfordiæ* (Erfurt, 1813-14); *Histoire de la renaissance des lettres* (Magdebourg, 1827-32); *Erfurt et ses environs* (1829); *Histoire de Munster* (1837), etc., etc.

ERHARDT (Simon), philosophe allemand, né à Ulm en 1776, mort à Heidelberg en 1829. Il enseigna la philosophie dans plusieurs villes de l'Allemagne, et, en dernier lieu, à Heidelberg. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Leçons sur l'étude de la théologie* (Erlangen, 1810, in-8°); *Idée et but de la philosophie* (Fribourg, 1817, in-8°); *Encyclopédie philosophique* (Fribourg, 1818, in-8°); *Fondement de l'éthique* (Fribourg, 1821); *Introduction à l'établissement d'une anthropologie systématique* (Fribourg, 1821); *Introduction à l'étude de toute la philosophie* (Heidelberg, 1824, in-8°).

ÉRIACHNE s. f. (é-ri-a-kne — du gr. *erion*, laine; *achnê*, petite paille). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des avénées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent pour la plupart en Australie.

ÉRIAL s. m. (é-ri-al). Agric. Charrue sans avant-train employée dans le Berri.

ÉRIANTHE s. m. (é-ri-an-te — du gr. *erion*, laine; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des andropogonées, comprenant une vingtaine d'espèces, disséminées dans les diverses régions du globe.

— **Encycl**. Les *érianthes*, rangés autrefois dans le genre *cannamelle*, sont des plantes herbacées, généralement vivaces, à épillets géminés, formant par leur réunion une panicule rameuse; la glume est munie de longs poils soyeux. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, répandues dans presque toutes les régions chaudes ou tempérées du globe. L'*érianthe de Ravenne* est sans contredit la plus élégante de nos graminées d'Europe. Sa tige, droite, dont la base atteint quelquefois la grosseur du pouce, et qui parvient à la hauteur de deux à trois mètres, est entourée de feuilles longues de 0^{m},35, larges, à limbe glabre, à gaîne laineuse. Elle se termine par une grande panicule soyeuse, argentée, panachée de vert. Quand le soleil donne sur cette plante et que le vent balance ses tiges, elle produit un très-bel effet par ces panicules qui ondoient comme des panaches argentés. Cette superbe graminée habite le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique; elle croît au bord des rivières ou au milieu des marais; sa présence anime les paysages agrestes de la Camargue. Aussi la recherche-t-on dans les jardins d'agrément, où ses pieds se placent isolés au milieu des pelouses. Malheureusement, elle pousse tard sous le climat de Paris et n'y fleurit que dans les années de chaleur exceptionnelle; aussi ne doit-on l'y cultiver que pour son feuillage, qui forme des touffes volumineuses et assez ornementales. L'entre-nœud le plus élevé de cette plante dépasse souvent la longueur de 0^{m},50; les Arabes, après en avoir retiré la

moelle, le transforment en tuyaux de pipe légers, droits, assez gros, effilés vers l'extrémité supérieure, et fort commodes pour adoucir, par suite de ce long trajet, l'âcreté de la fumée du tabac.

ÉRIANTHÈRE s. f. (é-ri-an-tè-re — du gr. *erion*, laine, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Inde.

ERIBERT, prélat italien mort en 1045. Successeur d'Arnolphe II sur le siége archiépiscopal de Milan, en 1015, il contribua puissamment à faire donner à Conrad le Salique le titre de roi d'Italie; en reconnaissance de ce service, l'empereur le créa son lieutenant, et lui fournit ainsi les moyens de montrer la violence de son caractère. Eribert prit de vive force la ville de Lodi, dont l'évêque s'était révolté contre lui, et la saccagea; il fit brûler *tous les habitants* de Montfort, près d'Asti, sur une accusation de manichéisme. Bientôt ses excès soulevèrent contre lui toute la noblesse de Lombardie; le peuple et les bourgeois, ennemis naturels des nobles, se déclarèrent pour l'archevêque, et le sang coula dans les rues de Milan et sur les champs de bataille. Conrad accourut, voulut modérer le fougueux prélat et ne réussit qu'à l'armer contre lui, ainsi que les évêques ses partisans. Après une guerre cruelle et sans résultat, les belligérants parurent éclairés par une lueur de bon sens assez rare en pareille occasion : ils s'entendirent pour accorder des franchises à la bourgeoisie, et pour baser sur elle la nouvelle organisation militaire du pays. Eribert devait, en effet, à la valeur de ses bourgeois autant qu'à ses propres talents militaires les succès qu'il avait remportes durant cette lutte inégale. C'était lui qui avait imaginé ce fameux *carrocio* traîné par des bœufs et portant la bannière nationale; c'était lui qui avait su intéresser l'honneur des Milanais à la défense de cet étendard, et qui avait habilement exalté leur bravoure en lui donnant un but matériel et précis. Eribert avait aussi fondé l'ordre des *Humiliés*, ordre exclusivement composé des nobles que les empereurs avaient fait emprisonner et qui ne demandaient qu'une revanche.

ÉRIBLE s. f. (é-ri-ble). Bot. Nom vulgaire de l'arroche dans le Médoc.

ÉRIC, ERIK ou **EHRRICH**, nom germanique qui signifie *riche en honneur*, et qui a été porté par un assez grand nombre de princes danois, suédois, etc., et par divers personnages. Nous allons donner la biographie des plus importants.

ÉRIC, dit **Barn** ou l'*enfant*, prince danois qui vivait au IXe siècle. Il gouverna la Sélande, la Scanie et le Yutland, à partir de 848. Après avoir persécuté les chrétiens, il se convertit à leur foi et fonda la cathédrale de Ripen. Sous son règne commencèrent les invasions danoises en France et en Angleterre.

ÉRIC ou **ERICH Ier**, roi de Danemark, fils naturel de Suénon. Il succéda à son frère Olaüs en 1095, prit et rasa Wolin, capitale de Vandales et dévasta leur pays. Il fit ensuite un voyage en Palestine et mourut dans l'île de Chypre. On lui doit la fondation des gildes ou corporations pour la défense du pays. — ERIC II, surnommé le *Fier*, mort en 1137, monta sur le trône de Danemark en 1103, et fit périr son frère et ses neveux pour s'assurer la possession de sa couronne. Son extrême sévérité mécontenta la noblesse du pays; un de ses membres, appelé Sorteplog, assassina le roi tandis qu'il siégeait sur son tribunal. — Son successeur, ERIC III, dit l'*Agneau*, régna de 1137 à 1147, puis entra dans un couvent d'Odensée. Aucun événement remarquable n'a signalé son règne. — ERIC IV, surnommé *Plogpenning*, mort en 1250, succéda, en 1241, sur le trône de Danemark, à son père, Valdemar II. Il frappa d'un impôt les charrues et périt assassiné par ordre de son frère Abel, qui lui succéda. — ERIC V, dit *Glipping*, ou le Louche, mort en 1286, succéda à son père, Christophe Ier. Il était encore enfant, et sa mère eut à soutenir des guerres terribles pendant la minorité du jeune prince. Ils tombèrent même l'un et l'autre au pouvoir du duc Eric et du prince Jarimar, qui s'étaient ligués contre eux. Albert, duc de Brunswick, leur fit rendre la liberté (1264). S'étant fait excommunier, Eric acheta son pardon par de honteuses concessions à la noblesse et au clergé, leur abandonnant la plus belle prérogative de sa couronne, le droit de jus[illegible] Ce prince périt assassiné. — ERIC VI, dit l'*Homme de parole*, mort en 1319, suc[illegible] au précédent en 1286. Il était alors en bas âge; le roi de Norvége en profita pour saccager le Danemark durant une guerre de dix-neuf ans. Comme son prédécesseur, Eric VI se fit excommunier et dut acheter [illegible] par une forte amende. — [illegible] ERIC VII, ayant définitivement uni le Danemark à la Suède (v. ERIC XIII), [illegible] série des Eric de Danemark [illegible] même, parmi les rois [illegible] ont uni les deux cou[illegible] VII de Danemark ou [illegible]

[illegible] de Suède, dit le **Victorieux**, [illegible] partir de 993, il régna con[illegible] son frère Olof, qui mourut [illegible] un fils, Styrbjorn, âgé de douze ans. Eric promit à son neveu de lui rendre l'héritage paternel, lorsqu'il aurait seize ans, et le chargea, en attendant, d'entreprendre, avec soixante vaisseaux, des expéditions lointaines. De retour en Suède, Syrbjorn s'avança vers Upsal avec une armée, dans l'intention de conquérir par la force des droits que son oncle semblait peu disposé à respecter. Eric marcha contre lui et lui livra, à Fyriswall, en 983, une bataille qui dura trois jours, et où le jeune prince périt avec tous ses guerriers. Le poëte Thorvard Hjalteson composa, à cette occasion, un chant de victoire qui est parvenu jusqu'à nous. Eric joignit ensuite le Danemark à ses Etats et gouverna les deux pays jusqu'à sa mort. Son fils Olof lui succéda.

ÉRIC VIII, roi de Suède, surnommé **Arsall** (*Année heureuse*), vivait vers 1130. On sait seulement qu'il était idolâtre, qu'il gouverna le Gautland ou Suède supérieure, et que son règne fut marqué par l'abondance et la prospérité. Son fils, Sverker, lui succéda.

ÉRIC IX, roi de Suède et de Danemark, dit le **Saint** ou le **Législateur**, neveu du précédent par sa mère, mort en 1160. Il était chrétien et fit bâtir de nombreuses églises. Il tenta contre les Finnois une croisade qui n'eut pas de succès. Il s'occupa ensuite plus utilement à faire de sages lois, parmi lesquelles on cite celle qui rétablissait les femmes dans leurs anciens droits, et leur accordait un tiers dans la succession de leurs parents. Il périt dans un combat contre les Danois, près de l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville d'Upsal. Ses sujets l'honorèrent comme un saint et les Suédois le prirent même pour patron avant d'avoir embrassé le luthéranisme. L'Eglise l'honore le 18 mai.

ÉRIC X KNUTSSON, ou fils de Knut, roi de Suède, dit le **Roi des bonnes années**, petit-fils du précédent, mort en 1216. Exilé d'abord en Norvége, il conquit sa couronne sur ses rivaux (1210) et se fit sacrer, cérémonie inusitée jusqu'alors en Suède. Il augmenta les priviléges du clergé et assura la paix de son pays en épousant Rikissa, fille du roi de Danemark. On cite l'extrême abondance qui signala les années de son règne.

ÉRIC XI, roi de Suède, dit le **Boiteux** (Halte) et le **Bègue** (Laspe), fils posthume du précédent, mort en 1252. Il monta sur le trône en 1222, après la mort de Jean, fut bientôt après attaqué et battu par Canut, jarl de la maison de Folkunga, s'enfuit en Danemark, et n'en revint qu'en 1234, année où l'usurpateur périt dans la bataille de Sparsatra. Holmgeir, fils de Canut, continua la révolte de son père et fut décapité (1248). Mais le faible monarque n'échappa aux attaques de ses ennemis que pour tomber entre les mains des jarls tout-puissants, qui se succédèrent et gouvernèrent pour lui jusqu'à sa mort. En lui s'éteignit la race de saint Eric. Sous son règne eut lieu le concile de Skenninge (1248), qui s'attacha à réformer les mœurs et défendit aux prêtres de se marier.

ÉRIC XII, roi de Suède, surnommé le **Caresseur** à cause de ses mœurs infâmes, mort en 1359. Il fut, en 1350, associé au pouvoir par son père, Magnus. Mais Benoît Algotsson, jeune favori de ce dernier et de Blanche de Namur, femme de Magnus, arma le père contre le fils. Cet indigne favori ayant été chassé, Magnus donna à Eric une grande partie de ses Etats. Peu de temps après, Eric mourut subitement de la peste, selon les uns, ou, selon d'autres, empoisonné par sa mère.

ÉRIC XIII de Suède, **ÉRIC VII** de Danemark, dit de **Poméranie**, né en 1382, mort en 1459. Lorsqu'il fut élu roi de Suède, en 1396, il était roi de Danemark depuis sept ans déjà, et il proclama l'union des deux pays à Colmar le 11 juillet 1397. Ce magnifique résultat n'était pas dû à Eric, prince tout à fait incapable, mais à sa tante Marguerite, fille de Waldemar, qui avait formé et exécuté tout ce plan. Il l'en récompensa en l'abreuvant d'amertumes. En 1423, il fit un pèlerinage en Terre-Sainte, laissant la régence à sa femme, Philippine, fille du roi Henri IV d'Angleterre. Cette sage et courageuse princesse fit d'heureuses réformes dans les deux royaumes, battit les ennemis de son époux, dont elle aurait sans doute illustré le règne, si elle ne fût morte prématurément (1430). Dès lors Eric s'abandonna à un véritable brigandage, encouragea la piraterie, dont il tira un infâme profit, écrasa le pays d'impôts, surtout la Suède, où ses exactions amenèrent la révolte d'Engelbrecht et de Canutsson. Eric profita des troubles pour exercer le métier de pirate, puis, lorsque la Suède et le Danemark se furent détachés de lui, il se réfugia en Norvége, dans l'île de Gothland et s'y abandonna au plaisir. Chassé de là par Canutsson, il se retira en Poméranie, où il mourut sans postérité. Ce détestable prince était assez lettré et aurait fait peut-être un écrivain passable. Il a écrit : *Historica narratio de origine gentis Danorum*, ouvrage publié dans plusieurs compilations historiques, notamment dans le *Scriptores rerum septent. de Lindenbrog*.

ÉRIC XIV, roi de Suède, fils de Gustave Wasa et de Catherine de Saxe Lauenbourg, né le 15 décembre 1533, empoisonné le 26 février 1577. A la mort de son père, en 1560, il monta sur le trône, et dans les premières années de son règne il s'occupa activement des affaires de l'Etat et du bien-être de ses sujets. C'est ainsi qu'il introduisit d'utiles réformes dans l'administration de la justice et établit un tribunal suprême sous le nom de *jury du roi*. Il protégea les arts et l'industrie, fit fleurir le commerce et la navigation, porta la puissance navale de la Suède à un point qu'elle n'avait jamais atteint avant lui, et auquel elle n'a pu parvenir depuis lors, enfin répartit entre les seigneurs les plus distingués du royaume les titres de comtes et de barons, de façon à avoir une haute noblesse. Ces débuts faisaient augurer un heureux règne. Malheureusement, son frère Jean, qui avait longtemps convoité la succession paternelle, ne consentit jamais à reconnaître l'autorité d'Eric, et il lui suscita constamment des embarras. Eric l'accusa de provocation à la révolte et lui donna l'ordre de venir à Stockholm se justifier. Jean refusa et se révolta ouvertement. Les troupes royales marchèrent contre lui et le firent prisonnier le 12 août 1563.

A partir de ce moment, Éric se crut entouré de traîtres et d'assassins. Soupçonneux à l'excès, il laissa de côté la noblesse, que les premiers actes de son règne lui avaient conciliée, et il ne s'entoura plus que de favoris de basse extraction, ambitieux et incapables. L'un d'eux, Person, ne tarda pas à prendre sur le roi une influence funeste. Par ses conseils, Eric entreprit contre le Danemark une guerre malheureuse. Il fallut recourir aux impôts et s'aliéner ainsi l'affection de ses sujets. Des hommes depuis longtemps attachés à la fortune des Wasa voulurent faire entendre la voix de la raison : Eric se montra plus irrité encore. Alors se produisirent chez lui des accès de démence pendant lesquels il commit des crimes tels que l'assassinat, dans sa prison, de Sture, que les Etats d'Upsal refusaient de condamner. Les remords ne tardèrent pas à venir, et dans un retour à la raison, retour de trop courte durée, Eric éloigna Person, rendit la liberté à Jean et chercha à se réconcilier avec les familles puissantes du royaume; mais Person rentra en faveur et les persécutions recommencèrent. Une mésalliance mit le comble au mécontentement. La Finlande se révolta; Jean vit des partisans arriver de tous côtés. Avec l'aide de Charles, son plus jeune fils, il s'empara de Stockholm, et Eric, abandonné de tous, obligé de se rendre, fut jeté dans une prison, où le poison qu'on lui administra mit fin à ses jours.

Éric XIV a été fort diversement jugé par les historiens. Les uns, sous l'impression des sentiments de haine qu'il avait inspirés à ses contemporains, ont vu en lui un tyran sanguinaire; d'autres, et nous sommes de ce nombre, n'ont pu oublier les grandes choses exécutées par le fils de Gustave Wasa, et, sans l'absoudre de ses crimes, ils ont cru devoir en rejeter la plus grande part sur Person et les frères du roi, dont les soulèvements continuels devaient porter à des excès un caractère faible et ombrageux. « Quoique le règne d'Eric XIV ait été très-orageux, dit M. Catteau, il ne fut pas sans influence sur le rôle que la Suède joua ensuite parmi les puissances de l'Europe. Ce fut pendant ce règne que les limites du royaume prirent une plus grande extension à l'est et que les Suédois devinrent maîtres d'une partie de l'Esthonie; que la marine suédoise gagna un plus grand développement et que les relations commerciales devinrent un des premiers objets de l'attention du gouvernement. » Gustave III pensait ainsi lorsque, sur le tombeau magnifique qu'il lui fit élever dans l'église cathédrale de Westerces, il fit placer le sceptre et la couronne qui ornaient la sépulture du roi Jean, à Upsal. Eric a rédigé le journal de son règne, sous le titre de *Commentaria historiæ regis Erici XIV*.

ÉRIC le Rouge (*den Rœde*), chef norvégien dont le nom se rattache à la première découverte de l'Amérique du nord par les navigateurs scandinaves, né dans la seconde moitié du Xe siècle. Il s'enfuit de son pays, après avoir commis un meurtre, vers 982, passa dans l'Islande, qu'il dut quitter quelques années plus tard pour le même motif, et découvrit, dans ses aventureuses navigations, un vaste continent, auquel il donna le nom de Groënland (*pays vert*). Il en colonisa la côte orientale, y établit le christianisme, y fonda un évêché, et envoya, en 999, en Norvége, son fils Leif, qui en ramena des missionnaires. Un Islandais nommé Bjarne, s'étant rendu au Groënland, fut jeté par la tempête, au sud-ouest, sur la côte d'Amérique, y aperçut une contrée très-boisée, où il ne put aborder, puis gagna le Groënland, où il raconta à Eric ce qu'il avait vu. Ce chef équipa alors un vaisseau dont il donna le commandement à son fils Leif, qui découvrit le *Helluland* (Terre-Neuve). Eric envoya d'autres expéditions jusque sur le littoral méridional du Canada, et peut-être même dans les contrées nommées depuis New-York et New-Jersey, où l'on a découvert des antiquités qu'on croit d'origine scandinave. Il reste quelques traces d'expéditions semblables parties de l'Islande et de la Norvége avant la découverte de l'Amérique par Colomb; mais au XVe siècle, on n'a pu constater la présence au Groënland d'aucun descendant d'Eric le Rouge et de ses hardis compagnons.

ÉRIC, prince et prélat allemand, fils de Jean Ier, électeur de Brandebourg, mort en 1295. Elu prince-archevêque de Brandebourg en 1276, il vendit au comte Günther de Schwalenberg le droit que lui conférait cette élection; mais ses frères disputèrent, les armes à la main, la mitre à son acquéreur, qui les battit et se dessaisit néanmoins de son archevêché, moyennant une grosse somme d'argent. Après avoir battu un autre compétiteur, Eric fut de nouveau élu par le chapitre, mais chassé par la population. Il parvint cependant à se rétablir sur le trône épiscopal. Son administration ne fut qu'une série de siéges et de batailles où le turbulent prélat n'eut pas toujours le dessus.

ÉRIC OLAÏ ou **ÉRIC D'UPSAL**, historien suédois du XVe siècle. Il devint doyen du chapitre d'Upsal et écrivit, par ordre de Charles VIII, un livre intitulé : *Historia Sueorum Gothorumque*. Ce livre, imprimé à Stockholm en 1615 et en 1654, est nécessairement très-imparfait, mais, tel qu'il est, il constitue la première histoire sérieuse du pays.

ÉRICA s. f. (é-ri-ka — du lat. *erice*, grec, *ereikê*, même sens. Ce dernier terme se rattache peut-être à la racine sanscrite *car*, couvrir, entourer; d'où le sanscrit *varana*, arbre, et aussi une espèce distincte, *capparis trifoliata*, proprement protection, couvert. Dans les langues celtiques, ce dernier nom a été appliqué spécialement à l'aune : irlandais, *fearn*; cymrique, *gwern*; armoricain, *gwern*, d'où le français *verne*. L'irlandais *fearna*, cymrique, *gwernen*, armoricain, *gwern*, qui paraît y tenir de près, signifie un mât de vaisseau. Cela semble indiquer que le sens général d'arbre était le primitif, à moins que les Celtes n'employassent que des troncs d'aune pour faire des mâts, ce qui est peu probable). Bot. Nom scientifique du genre bruyère : *On connaît aujourd'hui près de six cents espèces d'*ÉRICAS. (C. Lemaire.)

ÉRICACÉ, ÉE adj. (é-ri-ka-sé). Bot. syn. d'ÉRICINÉ.

ÉRICAMÉRIE s. f. (é-ri-ka-mé-rî — du gr. *ereikô*, je fends; *meris*, portion). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des composées, tribu des astérées, qui habite l'Amérique boréale.

ÉRICATE s. m. (é-ri-ka-te — du gr. *ereikô*, je fends). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des harpales, comprenant une seule espèce, qui habite le Sénégal.

ÉRICÉ, ÉE adj. (é-ri-sé — rad. *érica*). Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre érica ou bruyère.

— s. f. pl. Tribu de la famille des éricinées, ayant pour type le genre érica ou bruyère.

ERICEIRA, bourg de Portugal, province d'Estramadure, à 37 kilom. N.-O. de Lisbonne, sur un petit golfe de l'Atlantique; 2,600 hab. Pêche et cabotage.

ERICEIRA (Fernand DE MENEZES, comte D'), historien et littérateur portugais, né à Lisbonne en 1614, mort en 1699. Il prit part aux affaires de son pays, fut gouverneur de Tanger et composa de nombreux ouvrages : *Vie du roi Jean Ier* (Lisbonne, 1677, in-4o); *Histoire de Tanger* (Lisbonne, 1732, in-fol.); *Histoire de Portugal* (Lisbonne, 1734, 2 vol. in-4o). Outre ces ouvrages d'histoire, il a laissé un roman, des poésies, des traités de mathématiques, etc.

ERICEIRA (Louis DE MENEZES, comte D'), littérateur portugais, frère du précédent, né à Lisbonne en 1632, mort en 1690. C'était un homme remarquable par le savoir, un amateur éclairé des beaux-arts, un écrivain distingué. Il avait fait peindre son palais par Lebrun et par le cavalier Bernini, et avait établi d'importantes manufactures dans le royaume. Doué d'une imagination très-vive, qui finit par tourner à la folie, un jour, dans un accès de frénésie, il se jeta par la fenêtre et se tua. On cite parmi ses ouvrages, outre des poésies et des comédies : *Vie de Scanderberg* (Lisbonne, 1688); *Histoire de la restauration de Portugal* (1679-98, 2 vol. in-fol.), ouvrage remarquable et fort estimé.

ERICEIRA (Jeanne-Joséphine DE MENEZES, comtesse D'), femme auteur portugaise, fille de Fernand, nièce et femme du précédent, née à Lisbonne en 1651, morte en 1709. Elle possédait le latin, le français, l'italien, l'espagnol, et écrivait avec autant de goût que d'élégance. On lui doit des poésies dans ces diverses langues, des comédies, une *Vie de saint Augustin*, un poëme portugais intitulé : le *Réveil du songe de la vie*, etc.

ERICEIRA (François-Xavier DE MENEZES, comte D'), écrivain portugais, fils de la précédente, né à Lisbonne en 1673, mort en 1743. Il embrassa la carrière des armes, et se distingua, comme son père et son oncle, par son goût pour les lettres. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels il convient de citer un poëme épique, *Henriqueida*, et une traduction de l'*Art poétique* de Boileau, ouvrage resté manuscrit, mais dont il envoya à Despréaux une copie, qui lui attira de la part du poëte satirique une lettre pleine de pompeux éloges. Il est vrai que Boileau avoue ne savoir que *très-peu* le portugais, ce qui signifie sans doute *point du tout*, et rabat

quelque chose des compliments qu'il prodigue. Ericeira était en relation ou en correspondance avec les hommes les plus distingués de l'Europe : Muratori, Bayle, Bignon, Feijoo, etc., et il faisait partie d'un grand nombre d'académies, notamment de la Société royale de Londres. Louis XV lui fit présent de vingt et un volumes d'estampes et d'un catalogue de sa bibliothèque.

ERICHSON (Guillaume-Ferdinand), naturaliste allemand, né à Stralsund en 1809, mort en 1848 à Berlin, où il professait les sciences naturelles. On a de lui : *Genera dyticorum* (1832); les *Coléoptères de la marche de Brandebourg* (Berlin, 1837-1839); *Rapports entomologiques* (Berlin, 1838-1850); *Entomographies* (1840); *Genera et species staphylinorum insectorum* (Berlin, 1840, 2 vol.); *Histoire naturelle des insectes de l'Allemagne : les Coléoptères* (1845-1847, 3 vol.). Après la mort de Wiegmann, en 1841, il avait continué ses *Archives d'histoire naturelle*.

ERICHT, lac d'Écosse, à 59 milles de Perth, a 20 milles de longueur sur 1 mille de largeur. Il est dominé au N. par la montagne de Benalder, dont l'une des grottes servit de refuge à Charles-Édouard, après la bataille de Culloden.

ÉRICHTHE s. m. (é-ri-kte). Crust. Genre de stomapodes, type de la tribu des érichthiens, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent les mers chaudes de l'hémisphère occidental.

— **Encycl.** Les *érichthes* ressemblent beaucoup aux squilles, notamment par les caractères des antennes, des yeux et de la bouche; mais ils s'en distinguent par leur carapace, qui se prolonge jusqu'à l'extrémité postérieure du corps, et recouvre les anneaux qui portent les trois dernières paires de pattes. L'enveloppe est dure et crustacée, mais d'une extrême transparence, qui permet de distinguer toutes les parties du corps. Les espèces assez nombreuses de ce genre habitent généralement des pays chauds; leurs mœurs sont peu connues; mais on a tout lieu de supposer qu'elles ne diffèrent pas sensiblement de celles des squilles. L'espèce type est l'*érichthe vitré*, qui est entièrement transparent comme du verre, avec les yeux d'un beau bleu, et se trouve dans la haute mer.

ÉRICHTHIEN, IENNE adj. (é-ri-ktiain, iè-ne — rad. *érichthe*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érichthe.

— s. m. pl. Tribu de crustacés stomapodes, ayant pour type le genre érichthe, et voisine des squilles.

ÉRICHTHON s. m. (é-ri-kton). Astron. Nom grec de la constellation du cocher. ‖ On l'appelle aussi ERICHTHONIUS.

ÉRICHTHONIE s. f. (é-ri-kto-nî — de *Erichthonius*, nom mythol.). Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des crevettines, dont l'unique espèce habite les côtes de Bretagne.

ÉRICHTONIUS, roi d'Athènes, était, d'après la Fable, fils de Vulcain et de Minerve, qui ne l'enfanta qu'après avoir cédé à la violence du dieu du feu. Erichtonius était moitié homme et moitié serpent, et inventa les chars, dit-on, afin de cacher la partie inférieure de son corps. Il régna avec sagesse pendant cinquante ans, et à sa mort fut placé dans le ciel, où il forma la constellation vulgairement connue sous le nom du *Cocher*. Il avait eu, de la naïade Pasithée, Pandion, qui régna après lui. — On donne souvent le nom d'Erichtonius au fils de Pandion, Erechtée.

ERICI (M.-Jean), savant suédois, mort en 1686. Il enseigna les mathématiques supérieures et la physique à Dorpat, où il remplit, à partir de 1651, les fonctions d'accesseur du tribunal livonien. Ses principaux ouvrages sont : *Disputationes in libros VIII physicorum Aristotelis* (Dorpat, 1642); *Speculum astrologicum per aliquot disputationes emissum* (Dorpat, 1646); *Processus judiciarius per disputationes publici juris* (Dorpart, 1656).

ÉRICIBE s. m. (é-ri-si be). Bot. V. ERICYBE.

ÉRICICOLE adj. (é-ri-si-ko-le — du lat. *erice*, bruyère; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit dans les bruyères.

— s. m. Entom. Groupe de lépidoptères du genre satyre, caractérisé par une nervure costale très-renflée à son origine, des antennes grêles à massue pyriforme, des yeux glabres, et dont l'espèce type, propre aux contrées de hautes bruyères, vit sur le fromental à l'état de chenille, dans le centre et le midi de la France.

ÉRICINÉ, ÉE adj. (é-ri-si-né — rad. *erica*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre bruyère ou érica.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre bruyère : *Les baies d'un grand nombre d'*ÉRICINÉES *sont alimentaires, ont une saveur agréable et un peu styptique.* (Tollet.)

— **Encycl.** La famille des *éricinées* renferme des arbres, des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, opposées ou verticillées, ordinairement persistantes, à inflorescence très-variée. Les fleurs ont un calice à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes; une corolle monopétale, généralement régulière, à lobes alternant avec ceux du calice; des étamines en nombre égal ou double de celui des lobes du calice ou de la corolle; un ovaire à plusieurs loges, surmonté d'un style cylindrique terminé par un stigmate simple ou lobé. Le fruit est ordinairement une capsule, rarement une baie, et renferme plusieurs graines à albumen charnu. Cette famille comprend un assez grand nombre de genres, répartis en trois tribus.

— I. *Ericées :* Feuilles ordinairement aciculées; bourgeons nus; corolle persistante; genres : bruyère (*erica*), callune, macnabie, pentapère, éricinelle, blérie, philippie; salaxide, lagénocarpe, codonostigme, célostigme, codonanthème, syndesmanthe, sympieze, acrostémon, finckée, éremie, etc.

— II. *Andromédées :* Feuilles aciculées ou planes; bourgeons nus; corolle caduque; genres : andromède, menziésie, lyonie, clethra, elliotie, épigée, gautière, pernettie, arbousier, encyanthe, etc.

— III. *Rhodorées :* Feuilles planes; bourgeons écailleux; genres : azalée, kalmie, rosage, léiophylle, béfarie, lédon, etc.

Les *éricinées*, répandues sur une grande partie du globe, abondent surtout dans l'Afrique australe. Plusieurs d'entre elles sont sociales, et souvent une seule espèce couvre de vastes espaces. Quelques-unes sont employées en médecine, d'autres en économie domestique; presque toutes sont recherchées comme végétaux d'ornement.

ÉRICINELLE s. f. (é-ri-si-nè-le — dimin. de *érica*). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des éricinées, ayant le port des éricas, et comprenant deux ou trois espèces, qui habitent la Cafrerie et l'île de Madagascar.

ÉRICINOL s. m. (é-ri-si-nol — du lat. *erice*, bruyère). Chim. Nom de l'un des produits de décomposition de l'éricoline.

— **Encycl.** L'*éricinol*, $C^{10}H^{16}O$, est un produit de décomposition de l'éricoline, et aussi de la pinipicrine, par l'acide sulfurique étendu bouillant. Il se produit en même temps de la glucose. Pour le préparer, on mélange l'une ou l'autre de ces substances avec l'acide étendu et l'on distille. Il passe alors sous la forme d'une huile qui, d'abord incolore, tourne rapidement au brun, en s'oxydant. On peut représenter, au moyen des équations, sa formation, soit au moyen de l'éricoline, soit au moyen de la pinipicrine :

$$\underset{\text{Ericoline.}}{C^{34}H^{56}O^{21}} + \underset{\text{Eau.}}{4H^2O} = \underset{\text{Glucose.}}{4C^6H^{12}O^6} + \underset{\text{Ericinol.}}{C^{10}H^{16}O};$$

$$\underset{\text{Pinipicrine.}}{C^{22}H^{36}O^{11}} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} = \underset{\text{Glucose.}}{2C^6H^{12}O^6} + \underset{\text{Ericinol.}}{C^{10}H^{16}O}.$$

L'*éricinol* s'obtient encore, mais sensiblement altéré, lorsqu'on distille avec de l'eau les feuilles des plantes suivantes : *calluna vulgaris, rhododendron ferrugineum arctostaphylos uva ursi, ledum palustre et erica erbacea.*

L'huile volatile du *ledum palustre* est un mélange d'*éricinol*, d'acide valérique, d'un autre acide huileux et d'un hydrocarbure qui bout à 160° et qui est isomère avec l'essence de thérébenthine. Pour extraire l'*éricinol* de ce mélange, on l'agite d'abord avec une lessive de potasse, qui en extrait les produits acides; puis on le dessèche et on le soumet à la distillation. Ce qui passe entre 115° et 160° est un mélange d'*éricinol* et d'hydrocarbure; mais ce qui distille entre 236° et 250° est de l'*éricinol* presque pur. Au-dessus de cette dernière température, il ne reste plus, dans l'appareil distillatoire, qu'une substance résineuse. L'*éricinol* est une substance bleuâtre d'une odeur désagréable et d'une saveur brûlante, amère et nauséeuse. Il bout entre 240° et 242°. Lorsqu'on le distille rapidement sur des fragments de potasse, il se décolore en partie. Son poids spécifique égale 0,874 à 20°. Il renferme 79,96 pour 100 de carbone, et 11,3 pour 100 d'hydrogène. Ces nombres s'accordent assez bien avec la formule $C^{10}H^{16}O$ que nous avons adoptée; cette formule exige en effet 78,96 de carbone et 18,52 d'hydrogène. Après plusieurs distillations sur de la potasse solide, l'*éricinol* se convertit en hydrocarbure $C^{10}H^{16}$. Cette réaction nous paraît rendre douteuse la formule que l'on adopte pour ce corps, et l'on serait tenté de lui substituer la formule $C^{10}H^{18}O$, qui en ferait un hydrate d'hydrocarbure, si ce n'était que cette dernière formule, qui exige 77,92 de carbone, s'écarte de l'analyse plus encore que la précédente. Cette dernière raison ne suffit cependant pas à elle seule parce que l'*éricinol*, d'après ses caractères, ne paraît jamais avoir été obtenu à un état de pureté absolue.

ÉRICINONE s. f. (é-ri-si-no-ne — du lat. *erice*, bruyère). Chim. Nom donné à une substance cristalline, que l'on obtient par la distillation sèche des plantes de la famille des éricinées.

— **Encycl.** L'*éricinone* est une substance cristalline et neutre. Pour l'obtenir, on fait un extrait aqueux des plantes de la famille des éricinées, et l'on soumet ensuite cet extrait à la distillation sèche. Le liquide qui passe renferme l'*éricinone* en dissolution. On le traite par l'acétate neutre de plomb, qui précipite les impuretés sans précipiter l'*éricinone;* on filtre, on débarrasse la liqueur filtrée de l'excès de plomb qu'elle renferme, en y faisant passer un courant d'acide sulfhydrique, on la filtre de nouveau et on l'évapore à siccité. Le résidu, placé entre deux verres de montre dont on chauffe l'inférieur, donne un sublimé cristallin d'*éricinone*. Pour que cette dernière partie de l'opération réussise, il faut opérer sur de très-petites quantités de matière à la fois.

L'*éricinone* pure se sublime en légers groupes de cristaux blancs qui ont l'éclat soyeux. Elle se dissout facilement dans l'alcool et l'éther, et cristallise, de sa solution alcoolique, en aiguilles quadratiques pointues, qui présentent des faces triangulaires ou rhombiques. Sa solution aqueuse est tout à fait neutre ou incolore lorsqu'elle est récemment préparée; mais à la longue elle s'altère, brunit et acquiert une réaction acide. Les cristaux secs sont moins altérables; ils finissent cependant aussi par subir une légère altération, surtout sous l'influence de la lumière. L'*éricinone* est incolore, sa saveur est sucrée, elle possède un arrière goût astringent. Elle fond aux environs de 167°, et se solidifie par le refroidissement, en reprenant l'état cristallin. Elle commence à se sublimer bien avant de fondre, et, à une température supérieure à 167°, elle se carbonise et se sublime en partie.

La solution aqueuse de l'*éricinone* n'est précipitée, ni par l'acétate neutre, ni par le sous-acétate de plomb; mais, en ajoutant de l'ammoniaque au mélange, il se produit un précipité blanc qui ne tarde pas à prendre une coloration très-foncée. Les sels ferreux et ferriques ne la précipitent pas non plus. Elle réduit facilement les sels d'argent et d'or, et le chlorure de platine. La réduction du dernier de ces corps exige toutefois une addition d'ammoniaque et la température de l'ébullition. Enfin, elle réduit aussi les solutions alcalines d'oxyde cuivrique, et en précipite de l'oxyde cuivreux, même à froid. Au contact des alcalis, elle brunit rapidement en absorbant de l'oxygène. La couleur brune disparaît d'ailleurs dès que la totalité de l'*éricinone* est décomposée.

L'acide azotique convertit l'*éricinone* en acide oxalique. L'acide chlorhydrique la dissout sans la décomposer; mais lorsqu'on chauffe cette dissolution, et qu'on y ajoute du chlorate de potasse par petites portions successives, il se sépare du chloranile ou quinone perchloré $C^6Cl^4O^2$.

D'après Uloth, l'*éricinone* renferme de 62,85 à 63,40 de carbone, et de 5,48 à 5,26 d'hydrogène. Uloth déduit de cette analyse, pour l'*éricinone*, la formule $C^{24}H^{24}O^9$, qui exige 63,16 de carbone et 5,26 d'hydrogène. Cette formule manque de contrôle. Le même chimiste pense, probablement avec raison, que ce corps est un des produits de décomposition de l'éricoline. Il ne pense que l'*éricinone* soit identique avec l'hydroquinone; mais Zwenger, sous la direction duquel ont été faites les expériences d'Uloth, pense que ce sont là deux corps différents.

ÉRICITE s. f. (é-ri-si-te — du lat. *erice*, bruyère). Géol. Empreinte fossile de feuilles de bruyères.

ÉRICIUS s. m. (é-ri-si-uss — mot lat.). Antiq. rom. Machine de guerre en usage chez les anciens Romains, et consistant en une longue poutre hérissée de pointes de fer qu'on plaçait en travers d'une ouverture qui avait besoin d'être protégée.

ERICIUS (Sebastianus), philosophe et antiquaire vénitien. V. ERIZZO.

ÉRICOÏDE adj. (é-ri-ko-i-de — du gr. *ereikê*, bruyère; *eidos*, aspect). Bot. qui a la forme d'une bruyère.

ÉRICOLINE s. f. (é-ri-ko-li-ne — du lat. *erice*, bruyère). Chim. Substance résineuse que l'on rencontre dans plusieurs plantes de la famille des éricinées.

— **Encycl.** On a donné ce nom à une substance résineuse que l'on rencontre dans le romarin (*ledum palustre*), et moins abondamment dans la bruyère commune (*calluna vulgaris*), le *rhododendron ferrugineum* et l'*arctostaphylos uva ursi*, communément appelé raisin d'ours.

Pour préparer l'*éricoline* au moyen du romarin, on hache les feuilles de cette plante et on les plonge dans l'eau bouillante, où on les abandonne pendant plusieurs heures. On filtre la décoction, on la précipite par le sous-acétate de plomb, on la filtre de nouveau et on la réduit, par évaporation, au tiers de son volume. On fait ensuite traverser la liqueur par un courant de gaz sulfhydrique pour la débarrasser de l'excès de plomb, on la filtre une troisième fois, on l'évapore jusqu'en consistance d'extrait et on traite le produit par un mélange d'alcool et d'éther anhydre, qui dissout l'*éricoline*. Cette solution évaporée laisse un résidu qu'on reprend par le mélange d'alcool et d'éther anhydres; et l'on continue ces traitements jusqu'à ce que le produit se dissolve sans résidu dans ce menstrue.

On peut aussi utiliser, pour la préparation de l'*éricoline*, les eaux sucrées que l'on obtient dans le traitement des feuilles du raisin d'ours en vue de se procurer l'arbutine. A cet effet, on chauffe ce liquide avec de l'acide chlorhydrique ou sulfurique. L'*éricoline* se précipite alors sous la forme d'une résine, que l'on purifie en la redissolvant dans l'alcool et en précipitant la solution alcoolique par l'eau.

L'*éricoline* obtenue par la première méthode se présente sous la forme d'une poudre d'un jaune brunâtre qui s'agglomère à 100°; sa saveur est amère. Rochleder et Schwartz y ont trouvé, après avoir défalqué 10,6 pour 100 de cendres, 51,71 pour 100 de carbone et 7,19 pour 100 d'hydrogène. Ils en ont déduit la formule $C^{34}H^{56}O^{21}$.

Cette formule explique le dédoublement en glucose et éricinol que l'*éricoline* éprouve en présence des acides sulfurique et chlorhydrique étendus.

$$\underset{\text{Ericoline.}}{C^{34}H^{56}O^{21}} + \underset{\text{Eau.}}{4H^2O} = \underset{\text{Ericinol.}}{C^{10}H^{16}O} + \underset{\text{Glucose.}}{4C^6H^{12}O^6}.$$

Toutefois, comme l'*éricoline* n'a aucun des caractères d'une substance pure et que l'éricinol, qui provient de son dédoublement, n'a pas non plus une formule hors de toute contestation, cette formule manque tout à fait de contrôle.

ÉRICOPHILE adj. (é-ri-ko-fi-le — du gr. *ereikê*, bruyère; *philos*, ami). Bot. Qui croît sur les bruyères.

ERICSSON (Nils), ingénieur suédois, né en 1802, mort à Stockholm le 8 septembre 1870. Il entra, en 1823, comme lieutenant, dans le génie militaire suédois, devint major en 1832, puis, en 1850, colonel du corps des mécaniciens de la flotte, et fut chargé, en 1858, de diriger la construction des chemins de fer de tout le royaume. Parmi les travaux qui lui ont valu la réputation d'un ingénieur éminent, il faut citer les écluses du canal de Trolhœtta, les docks de la navigation à Stockholm, le grand canal qui fait communiquer le Saïman avec le golfe de Fionie, en Finlande, et surtout les chemins de fer de la Suède, qui sont, en quelque sorte, son œuvre exclusive. Lorsqu'il prit sa retraite, en 1863, les états de Suède lui votèrent une pension viagère annuelle de 15,000 rixdaler (82,000 fr. environ). Déjà, en récompense de ses services, il avait été anobli, en 1854, et élevé au rang de baron en 1860. Sa dernière œuvre a été le canal de Dalsland.

ERICSSON (Jean), inventeur et ingénieur, frère du précédent, né en 1803 à Langbanshyttan, dans la province de Wermeland (Suède). Fils d'un propriétaire d'exploitation minière, il reçut ses premières impressions des machines servant à l'exploitation de l'industrie paternelle. En 1814, ses capacités précoces attirèrent l'attention du comte Platen, l'ami intime de Bernadotte, qui le fit nommer cadet dans le corps du génie. Il fut ensuite employé aux travaux de nivellement du grand canal maritime. En 1820, il entra comme enseigne dans l'armée suédoise, et fut bientôt promu lieutenant. Son régiment se trouvant stationner dans les montagnes du Nord, dont le gouvernement faisait effectuer la topographie, Ericsson releva plus de 80 kilom. carrés de territoire, et dressa d'excellentes cartes qui sont actuellement déposées dans les archives de Suède. En 1826, il obtint un congé et se rendit en Angleterre pour y introduire son invention d'une machine à gaz. Celle qu'il exposa avait une force de 10 chevaux. Cette machine ne réalisa pas le but qu'il poursuivait, tout en lui occasionnant de lourdes dépenses.

Après trois ans de séjour, de 1826 à 1829, une occasion s'offrit à lui de se faire connaître du public anglais. La compagnie du chemin de fer de Manchester-Liverpool avait proposé un prix pour celui qui construirait la locomotive la plus rapide. Ericsson concourut avec le célèbre Stephenson. Or, au jour de l'épreuve, la locomotive qu'il présenta et à laquelle il donna le nom de *Novelty*, parcourut 50 milles à l'heure, vitesse inconnue même jusqu'à ce jour; la machine de Stephenson mit huit minutes de plus pour parcourir la même carrière. Mais, comme Ericsson n'avait été informé du concours que sept semaines avant, et que, dans cet intervalle, il avait dû construire tous ses appareils, il arriva que sa locomotive péchait du côté de la solidité : les tubes brûlèrent durant le parcours. Bien que la vitesse fût la seule condition posée, et qu'à ce titre le prix lui appartînt, Ericsson déclara que l'on devait accorder la récompense à son concurrent, et il se remit à ses travaux.

Parmi les premières inventions d'Ericsson, nous devons mentionner la chaudière à vapeur établie d'après le principe du tirage artificiel, qui, après avoir été employée avec succès dans diverses fabriques de Londres, et s'être fait remarquer par deux grandes qualités, économie de houille et combustion de fumée, fut appliquée à la locomotion, sur le chemin de fer de Liverpool à Manchester, dans l'automne de 1829. Le principe du tirage artificiel, qui caractérise cette chaudière, est encore conservé dans toutes les locomotives; mais, par suite de la découverte tout accidentelle d'un mode différent de production évidemment supérieur, Ericsson ne retira aucun avantage de son invention. La légèreté et la solidité de cette chaudière conduisirent à de nombreuses applications nouvelles de la vapeur, entre autres à la construction, par Ericsson, d'une machine à feu qui réussit parfaitement. Cette invention valut à l'inventeur la grande médaille de l'institut mécanique de New-York.

En 1833, Ericsson réalisa enfin le projet, qu'il poursuivait depuis longtemps, d'une machine à air chaud, et en soumit le résultat

au monde scientifique de Londres. Cette invention excita un intérêt général, et des conférences publiques sur son principe et son application furent faites par le docteur Lardner et le professeur Faraday. Les recherches d'Ericsson se dirigèrent ensuite vers la navigation. Leur résultat fut l'invention du propulseur hélicoïdal et de cette disposition nouvelle des machines à vapeur sur les vaisseaux de guerre. Ericsson essaya vainement de faire comprendre à l'amirauté anglaise les avantages de ces inventions; il trouva plus de foi chez le capitaine Stockton, de la marine des Etats-Unis; et, grâce au crédit de cet intelligent marin, l'admistration fédérale mit Ericsson en position d'exécuter ses plans. L'ingénieur Ericsson arriva à New-York en 1839, et, en 1841, il construisait le navire de guerre *Princeton*, sur le plan même que l'amirauté anglaise avait accueilli avec tant d'indifférence. C'est le premier steamer qui ait jamais été construit avec un propulseur sous la ligne d'eau, hors de l'atteinte du boulet. On peut affirmer que ce bâtiment est le *principium et fons* de la marine à vapeur actuelle.

Outre son hélice, le *Princeton* possédait un certain nombre d'autres nouveautés mécaniques : un générateur de vapeur à action directe d'une grande simplicité; la cheminée télescopique à coulisses, et des affûts de canons munis d'un mécanisme destiné à neutraliser le recul de la pièce.

A l'Exposition universelle de Londres, en 1851, Ericsson produisit, dans la section américaine, des instruments pour mesurer les distances en mer; l'éprouvette hydrostatique, destinée à déterminer le volume des fluides sous pression; le manomètre fluide alternatif, pour mesurer la quantité d'eau passant à travers des tuyaux dans un temps déterminé; le baromètre d'alarme; le pyromètre, pour établir les divers degrés de température, depuis le point de congélation de l'eau jusqu'au point de fusion du fer; le mètre fluide rotatoire, ayant pour objet le mesurage des fluides par la vitesse avec laquelle ils passent à travers des ouvertures de dimensions définies, et un plomb de sonde destiné à prendre des sondages en mer sans orienter le navire au vent, et indépendamment de la longueur de la ligne de sonde. Ces diverses inventions valurent à Ericsson la grande médaille d'honneur.

La même année, il introduisit dans le navire *Ericsson*, de 2,000 tonnes, une forme nouvelle de machine à air chaud. Le voyage d'essai, de New-York à Alexandria, sur le Potomac, eut lieu en février 1853. La ma[illegible] marcha constamment pendant soixante-treize heures, sans qu'on eût besoin d'y faire la plus insignifiante réparation, et elle ne consomma que 5 tonnes de combustible par vingt-quatre heures. La guerre de sécession fournit à Ericsson une nouvelle occasion de s'illustrer. C'est à lui qu'est due la conception et la construction du *Monitor*, ce bâtiment étrange et colossal dont la lutte formidable avec le *Mérimac* eut tant de retentissement en Europe. Une flotte tout entière, construite sur le même modèle, fut commandée à Ericsson aussitôt après.

La jalousie britannique poursuivit Erics[illegible] jusqu'en Amérique. Un capitaine anglais revendiqua pour lui l'invention du système d'armement du *Monitor*. Mais comme il ne faisait remonter sa prétendue invention qu'à l'année 1855, Ericsson produisit un témoignage de Napoléon III, constatant que, dès l'année 1854, il avait proposé, par écrit, à l'empereur de construire, pour la marine française, un bâtiment exactement semblable au *Monitor*.

Bien qu'éloigné de sa patrie, Ericsson ne cessa néanmoins d'entretenir de fréquents rapports avec elle. Il était membre de l'Académie des sciences et de l'Académie militaire de Stockholm, chevalier de l'ordre de Wasa et commandeur de l'Etoile polaire.

ÉRICULE s. m. (é-ri-ku-le — dimin. et contr. du lat. *erinaceus*, hérisson). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, qui forme le passage des hérissons aux tanrecs : *Les* ÉRICULES *ne se trouvent qu'à Madagascar.* (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Ce genre de mammifères insectivores est intermédiaire entre les hérissons et les tanrecs. Les *éricules* sont surtout caractérisés par leur système dentaire, composé de trente-six dents, savoir : quatre incisives à chaque mâchoire, accompagnées, de chaque côté, d'une canine, d'une fausse molaire et de cinq mâchelières. Les poils, qui couvrent chez eux la tête, les membres et le dessous du corps, sont brusquement remplacés en dessus par des piquants. Les pieds ont chacun cinq doigts armés d'ongles comprimés [illegible]; la queue est encore plus courte que chez les hérissons. Ce genre ne comprend que deux espèces, qui habitent [illegible] La première est vulgairement [illegible] petit animal, dont [illegible],15. Son pelage [illegible]eté de blanchâ[illegible] est [illegible]âtre. [illegible]rieur [illegible]ent les montagnes au pays des Ambanivoules. Il paraît qu'il ne se met pas en boule comme le hérisson; mais, quand on l'approche, il hérisse en forme de couronne la huppe épineuse qu'il porte ordinairement rabattue sur son cou, et fait entendre un souffle assez fort; il saute alors par intervalles, en hérissant de plus en plus ses piquants; en général, il est très-agile à la course et au saut. C'est vers le milieu du jour qu'il sort de sa retraite et cherche sa proie en furetant. Le *tendrac* est une seconde espèce beaucoup moins connue; il ne diffère guère du sora que par la couleur de la partie visible de ses piquants, qui est roussâtre, avec la pointe blanchâtre.

ÉRICYBE s. m. (é-ri-si-be — du gr. *erion*, laine; *kubê*, tête). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, rapporté avec doute à la famille des convolvulacées, et comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Inde.

ÉRICYBÉ, ÉE adj. (é-ri-si-bé — rad. *ericybe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre éricybe.

— s. m. pl. Groupe d'arbrisseaux, formé du seul genre éricybe, et réuni provisoirement, comme tribu, à la famille des convolvulacées.

— **Encycl.** Les *éricybées* sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, entières et coriaces; les fleurs, axillaires et terminales, réunies en panicule, présentent un calice à cinq divisions; une corolle monopétale, hypogyne, également partagée; cinq étamines, insérées sur la corolle et alternant avec ses divisions; un ovaire à une seule loge, du fond de laquelle naissent trois ou quatre ovules dressés; le fruit est une capsule, renfermant des graines, dont l'embryon, entouré d'une matière mucilagineuse, a des cotylédons qui se replient en plusieurs sens autour de la radicule. Cette petite famille, que la plupart des auteurs réunissent, comme simple section, à celle des convolvulacées, se compose du seul genre *éricybe*, comprenant une douzaine d'espèces qui croissent dans l'Inde et dont les propriétés ne sont pas connues.

ÉRICYDNE s. m. (é-ri-si-dne — du gr. *eri*, préf. augment.; *kudnos*, glorieux). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

ÉRIDAN s. m. (é-ri-dan — nom d'un fleuve). Astron. Constellation australe visible de nos latitudes, et placée au-dessous de la Baleine.

ÉRIDAN, ÉRIDANOS, ERIDANUS, nom que les Grecs, dès la plus haute antiquité et bien antérieurement au temps d'Hérodote (456 av. J.-C.), donnaient au fleuve d'Italie que les latins nommèrent *Padus*, aujourd'hui le Pô. Ce nom d'*Eridanos* était-il bien grec, comme Hérodote le pensait? Tout semble indiquer que le fleuve italien, à raison de circonstances particulières, reçut de ses riverains la même appellation qu'un autre Eridan bien antérieur.

En recherchant les premières notions que les Grecs ont eues des contrées septentrionales, on voit qu'Hérodote, si précieux pour l'étude des vieilles origines et de la géographie ancienne, eut de vagues notions d'un fleuve appelé Eridanos, qui se jetait dans la mer du Nord, et sur les bords duquel le *succin* ou *electrum* (ambre jaune, substance fort recherchée des anciens) se récoltait en grande quantité. (*Thalie*, § 115.) Etonné de rencontrer un nom grec, ou plutôt qu'il croyait grec, appliqué à un fleuve des contrées hyperboréennes, Hérodote rejeta cette notion comme une fable et n'admit que l'Eridan italien. Depuis deux siècles, les géographes s'accordent cependant à reconnaître l'Eridanos, riche en succin, dans la Vistule, ou plutôt dans une petite rivière, le Raudane, qui reçoit ce fleuve près de Dantzig, à une lieue de la mer, et dans les environs de laquelle on trouve encore aujourd'hui le succin en abondance.

Au temps d'Hérodote, les bords du golfe de Dantzig étaient habités par les Vénètes, ainsi que nous l'apprennent des écrivains postérieurs; ces populations récoltaient le succin, et l'on peut présumer que de proche en proche, de marché en marché, la substance précieuse arrivait jusque sur les bords de l'Eridan italien, où des populations, peut-être de la même race, les Vénètes, s'étaient établies. Sans doute les Vénètes, en vendant le succin aux marchands grecs, leur disaient que cette substance arrivait des bords du fleuve Raudane, et les Grecs crurent qu'il s'agissait du fleuve même sur les bords duquel vivaient les Vénètes, la conformité de nom des deux peuples aidant encore à la confusion.

Bien avant Hérodote, la recherche du succin paraît avoir engagé les Phéniciens de Gadès (Cadix) à pénétrer dans les mers du Nord; mais il n'existe aucun renseignement sur leur voyage au delà des îles Britanniques. Pithéas est le premier navigateur qui ait donné quelques détails sur les parages septentrionaux; encore ses connaissances se réduisent-elles à peu de chose. On voit seulement, par quelques-unes de ses phrases, que les anciens connaissaient les rivages de la mer Baltique jusqu'à l'embouchure de la Duna.

Virgile appelle avec raison l'Eridan le roi des fleuves de l'Italie; c'est celui qui a le plus long cours et qui reçoit le plus d'affluents.

Dans la mythologie, l'Eridan est célèbre par la chute de Phaéton, foudroyé pour avoir voulu conduire le char céleste.

ÉRIDELLE s. f. (é-ri-dè-le). Techn. Ardoise étroite taillée sur ses bords les plus longs, brute sur les autres.

ÉRIE s. f. (é-rî — du gr. *erion*, laine). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des malaxidées, comprenant d'assez nombreuses espèces qui croissent en Asie : *Les tiges des* ÉRIES *sont charnues.* (A. Richard.)

ÉRIÉ, l'un des cinq grands lacs de l'Amérique du Nord, situé entre le Canada et les Etats d'Ohio, de Pensylvanie et de New-York. De forme ovale, sa longueur est de 402 kilom., sa plus grande largeur de 128 kilom., et sa superficie de 24,768 kilom. carrés; son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 189 mètres. Il communique, à l'O. avec le lac Huron, par la rivière Détroit, et à l'E. avec le lac Ontario, par la rivière et les chutes du Niagara. Sa profondeur, qui dépasse rarement 40 mètres, est suffisante pour tous les besoins de la navigation. Il est entouré de ports naturels, mais qui ont cependant nécessité des travaux de la part de l'homme pour être utilisés. Il ne reçoit aucun cours d'eau important et sa navigation est plus ou moins obstruée par les glaces depuis le commencement de décembre jusqu'en mars ou avril. Les villes principales qu'il baigne sont Buffalo (New-York), Erié (Pensylvanie), Cleveland, Sandusky (Ohio). On a évalué à 1,100 millions de francs le commerce annuel auquel le lac Erié sert de débouché. Pendant la guerre de 1812 avec l'Angleterre, le lac Erié a été le théâtre de plusieurs combats dans lesquels la marine américaine s'est couverte de gloire; citons notamment la victoire remportée, le 10 septembre 1813, par le commodore Perry. Le 10 septembre 1858, un monument commémoratif de cette victoire a été érigé dans la ville de Cleveland.

ÉRIÉ (canal d'), canal des Etats-Unis dans l'Etat de New-York; cette belle voie navigable, qui a 500 kilom. de parcours, 13m,33 de largeur et 1m,33 de profondeur, met en communication Buffalo, sur le lac Erié, avec Albany, sur l'Hudson. La différence de niveau entre ces deux points extrêmes est rachetée par 81 écluses. Le 3 décembre 1844 a été ouvert le canal d'extension du lac Erié (*Erie-extension-canal*), qui traverse une partie de la Pensylvanie et fait communiquer le lac Erié avec le Delaware.

ÉRIÉ, ville de l'état de Pensylvanie (Etats-Unis), située sur le lac Erié, remarquable par son excellent port qui en fait le centre d'un commerce important; 9,420 habitants. Cette ville a été fondée en 1794. — Fort situé sur la rive occidentale du lac de son nom. Il a joué un rôle important dans la guerre des Anglais et des Américains au commencement de ce siècle. Pris par ces derniers le 28 mars 1813, il retomba, après une résistance énergique, aux mains de leurs adversaires, le 5 novembre 1814.

ÉRIEN s. m. (é-riain). Hist. relig. Membre d'une secte du IVe siècle, fondée par un hérétique du nom d'Erius. Ce sectaire combattait les évêques, les jeûnes et les prières pour les morts.

ÉRIÈNE s. f. (é-ri-è-ne). Mythol. perse Nom de l'Eden d'Ormuzd, dans le *Zend-Avesta*.

ÉRIESTHE s. f. (é-ri-è-ste — du gr. *erion*, laine; *esthês*, habit). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant trois espèces, qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

ÉRIEUX (L'), petite rivière de France (Ardèche), qui prend sa source près de Devesset, dans la chaîne des Boutières. L'Erieux passe à Saint-Martin de Valamar, où elle reçoit la Saliouse et l'Eysse, au Cheylard, où elle s'accroît de la Dorne, coule dans des gorges profondes et sauvages près de Saint-Sauveur-de-Montagut, où elle se grossit de la Gleyre et, un peu plus bas, de l'Auzanne, aux Ollières, arrose Saint-Laurent-du-Pape et Beauchastel, et se jette dans le Rhône, après un cours de 70 kilom. La vallée de l'Erieux est presque partout pittoresque et bordée de hautes montagnes granitiques. L'Erieux roule des paillettes d'or. Ses inondations sont redoutables.

ÉRIGÉ, ÉE (é-ri-jé) part. passé. du v. Eriger. Fondé, construit, bâti dans quelque intention solennelle : *Une statue* ÉRIGÉE *en l'honneur d'un homme illustre. Un temple* ÉRIGÉ *sur une place publique. Un monument* ÉRIGÉ *du temps d'Auguste. Les empereurs furent presque les seuls dont les cendres reposèrent dans les monuments* ÉRIGÉS *à Rome.* (Volt.)

— Par ext. Fondé, institué : *Un tribunal de première instance a été* ÉRIGÉ *dans cette ville. L'académie de Dresde fut* ÉRIGÉE *en* 1697. (Bailly.) ‖ A qui l'on a donné un titre nouveau ou plus élevé : *Une terre* ÉRIGÉE *en duché-pairie. Une église* ÉRIGÉE *en cathédrale.*

— Fig. *Erigé en*, Donné, posé comme : *Des erreurs* ÉRIGÉES EN *principes. Rien n'est plus monstrueux que le despotisme* ÉRIGÉ EN *idéal de gouvernement.* (Vacherot.) *Guerre ouverte, guerre à mort au mensonge* ÉRIGÉ EN *parole de Dieu.* (Ch. de Rémusat.)

ÉRIGÈNE adj. (é-ri-jè-ne — lat. *erigena*; de *Erin*, ancien nom de l'Irlande, et *genus*, race). Né en Irlande; originaire de l'Irlande.

ÉRIGÈNE (Jean Scot), philosophe et théologien d'origine anglo-saxonne, naquit dans la première moitié du IXe siècle. Le lieu de sa naissance ne peut être précisé, ses deux noms, *Scotus* et *Erigena*, indiquant l'un une origine écossaise, l'autre une origine irlandaise; on peut affirmer toutefois que les îles Britanniques ont été son berceau. Les chroniqueurs anglais l'ont confondu longtemps avec un autre Jean, rappelé de France en Angleterre par Alfred le Grand, plus tard abbé d'Ettalinge, assassiné par ses moines, et canonisé à ce titre par l'Eglise. Un martyrologe imprimé à Anvers en 1586 le catalogue encore parmi les saints. Depuis, au lieu de le laisser en paradis, l'Eglise l'a mis à l'index.

Il paraît qu'Erigène aurait vécu à la cour du roi Charles le Chauve, qui avait pour lui une grande considération, l'admettait à sa table et lui avait confié la direction de son école palatine. On appelait ainsi les écoles fondées par Charlemagne dans chacun de ses palais, dans ceux des grands dignitaires de la couronne et des évêques. Les connaissances d'Erigène étaient remarquables pour le temps et lui avaient valu une renommée très-étendue. Malheureusement, il aurait dû se borner à faire de la philosophie. Ses opinions hétérodoxes à l'endroit de la grâce et de l'Eucharistie jetèrent bientôt du discrédit sur ses opinions en philosophie, et il fallut toute l'influence du roi pour qu'il échappât aux rancunes de l'Eglise. Les principales œuvres de Scot Erigène sont : 1o son traité de l'Eucharistie (*De corpore et sanguine Domini*), dont la haine du clergé n'a pas laissé survivre un exemplaire. 2o le traité de la prédestination (*De prædestinatione*), écrit à la requête des évêques Pardule de Laon et Hincmar de Rheims, afin de réfuter les erreurs de Gotescal touchant le libre arbitre. Scot ne fut pas plus heureux pour ce livre que pour le précédent : son traité de la prédestination fut proscrit par deux conciles, celui de Valence en 855, et celui de Langres en 859. Pardule et Hincmar s'empressèrent de le désavouer. Le traité de la prédestination a paru en 1650, par les soins du président Mauguin, dans les *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ*, avec une traduction latine de saint Denis l'Aréopagite, également due à Scot Erigène; 3o son traité de la division de la nature (*De divisione naturæ*). La première édition (1 vol. in-fol.) est de Thomas Gale (Oxford, 1681). Cet ouvrage, fondement de la gloire posthume du philosophe, est dialogué et se compose de cinq livres d'entretiens entre le maître et son élève sur Dieu, la nature et l'homme. L'auteur divise l'être en général en quatre parts : 1o la nature féconde et incréée; 2o la nature féconde, mais créée; 3o la nature inféconde et créée; 4o la nature inféconde et incréée. Dieu répond à la première division; la seconde comprend les causes premières par lesquelles il opère sur les êtres de la nature proprement dite; la troisième, c'est la création; la quatrième, c'est la mort, c'est-à-dire les êtres qui ont vécu et retournent à Dieu, sans néanmoins se confondre avec lui. Comme on voit, l'œuvre d'Erigène est une encyclopédie métaphysique. Afin d'avoir une intelligence nette de la manière dont il conçoit Dieu et la nature, il faut se reporter au IXe siècle. L'esprit moderne n'était pas encore né; le vieux monde était mort, si l'on veut, mais il en restait des débris et dans tous les cas de grands souvenirs, en philosophie comme en politique. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les idées de l'école d'Alexandrie soient sans cesse à l'horizon de l'esprit d'Erigène.

A propos de Dieu, Erigène professe, comme Plotin, qu'il est inaccessible à la raison humaine, que la pensée ne saurait le concevoir ni la langue prononcer son nom. On ne peut ni en avoir l'idée ni le qualifier. C'est l'éternel refrain de la pensée penchée sur l'infini, dont elle aperçoit le commencement et qu'elle voit immédiatement se dérober à elle derrière une nuit opaque; il n'est pas besoin de métaphysique pour le dire. Erigène a un excellent argument pour expliquer comme quoi l'idée de Dieu ne saurait être déterminée : « Tout, dit-il, a un contraire, le bien est le contraire du mal, l'être du néant. Ces contraires étant respectivement parallèles, si on pouvait définir Dieu par ses attributs, la bonté, la vérité, l'être, etc., le mal, le faux, le néant, etc., seraient coéternels à Dieu, » et Scot Erigène n'oserait en convenir. Il importe, par conséquent, de s'élever au-dessus des mondes, des principes opposés, des différences, de tout ce qui sert à mesurer ou faire ressortir à nos faibles lumières l'existence pâle de choses presque indistinctes et aussi faibles par l'étendue ou l'excellence que nous le sommes nous-mêmes, jusque dans les régions sereines où brille une lumière pure et où Dieu est tellement évident qu'il n'est pas nécessaire de le définir pour le voir. Cette opinion sur Dieu ne manque pas de grandeur, et elle n'est pas commune, même aujourd'hui. Contentons-nous donc d'apercevoir Dieu dans les œuvres qu'il a faites et qui nous environnent, sans essayer inutilement de le regarder en lui-même.

Arrivé au second point, c'est-à-dire à la

nature créée, mais qui crée aussi, Erigène puise également sa doctrine chez les Alexandrins. Ses causes premières sont les types, les idées et les formes dans lesquelles Dieu a déposé les principes immuables des choses. On dirait maintenant que ce sont les lois de la nature qui ne sont pas immuables, mais qui passent et ont toujours passé à peu près pour telles. Dans ce récit du développement des causes premières, Erigène a un guide sûr, c'est la *Genèse*. Sa manière d'interpréter l'Ecriture sainte est pleine d'enseignements précieux. Elle constate les mœurs et les croyances du neuvième siècle avec une précision beaucoup plus utile pour l'histoire que les maigres récits des chroniques. Elle est d'ailleurs, à beaucoup d'égards, conforme à la tradition des premiers âges chrétiens. De plus, il a assez d'habileté pour mettre ses idées personnelles à couvert derrière des textes autorisés : « Les causes premières, dit-il, sont créées par le Père et déposées dans le Verbe : *In principio fecit Deus cœlum et terram. In principio* signifie dans le sein du Verbe. Ces causes sont coéternelles à Dieu, et, quant au monde, il est à la fois éternel et créé. Il est éternel, car Dieu ne souffre pas d'accident, et la création eût été un accident dans la vie divine si Dieu avait existé avant le monde. Il est créé : l'Ecriture le proclame. Eternité du monde ! création du monde ! comment concilier ces deux idées ? Quel est le point où se consomme leur identité ? Cette identité est en Dieu. Ainsi, voilà un philosophe du IXe siècle qui proclame avec Platon et la philosophie antique l'éternité de la matière, contraire à toutes les données du christianisme, et qui a le talent de mettre son avis sous la protection des textes bibliques ! Tant d'audace ne s'était pas vue depuis longtemps. De sorte que Dieu lui-même est à la fois éternel et créé, multiple et un. Comme unité, il est éternel et immobile ; comme multiple, il est créé et changeant. Il court à travers les phénomènes de la vie universelle et, en créant des êtres, il se crée lui-même, car dans chaque être c'est lui qui est la substance ; les êtres temporaires sont des formes de cette substance. Elle ne change pas, mais sa forme change à l'infini dans le temps et dans l'espace. L'auteur descend, comme les gnostiques, de la substance divine et immatérielle, par une échelle continue, jusqu'à la matière inerte et sans nom. Entre Dieu et la matière, il y aurait une distance infranchissable si l'activité divine, par un effort incessant, ne réunissait les deux substances, matérielle et immatérielle, en les associant dans des êtres que leurs éléments ne peuvent faire vivre longtemps, et dont la cohésion momentanée manifeste l'activité et la puissance divines. L'homme est le type de cette action continuelle de Dieu sur la matière ; il en est la plus haute expression et le lien naturel ; tous les êtres créés procèdent de lui ; il est leur modèle et leur chef.

Ici Erigène cite l'exemple de l'âme humaine, dont les triples pouvoirs, activité, intelligence et amour, sont l'image de la Trinité, comparaison vieille comme on voit, et que Bossuet (*De la connaissance de Dieu et de soi-même*) a empruntée à la tradition. Cette question amène naturellement le philosophe à l'examen du mal et du péché. L'état de l'homme dans le paradis n'était pas celui de la perfection complète ; cet état primitif n'est que la disposition au bien, au saint, au vrai, laquelle est innée en l'homme et qu'il doit développer. Ce moment que nous plaçons avant la chute et que nous nommons innocence, paradis, ce moment n'a pas existé. Si l'homme était demeuré dans le paradis, quelque courte que fût la durée de cette existence bienheureuse, il serait nécessairement arrivé à la perfection. Cet état de perfection est, d'après les mystiques, celui de l'homme parvenu à tuer l'activité en lui en même temps que la raison, au profit de l'amour pur dans lequel il vivait abîmé. Cet état antérieur à la chute était donc une simple disposition, par laquelle l'homme eût atteint la perfection divine s'il eût persévéré dans le bien. Il ne l'a pas fait : au lieu de se tourner vers Dieu, qui était sa règle et son but, il s'est tourné vers lui-même. Ce n'est point le mal qui l'a tenté, car le mal n'existait pas ; ce n'est pas le désir qui a tenté et corrompu la volonté, c'est la volonté qui est tombée des hauteurs où elle était créée. Elle est tombée de Dieu sur elle-même, en un mot, elle s'est consacrée à la recherche des biens matériels ; elle s'est mise à assouvir la faim et la soif de l'homme. Le mal, c'est la volupté, ce sont les richesses qui font sortir l'homme de lui-même pour en faire l'esclave de la matière ; et ceci s'écrivait au IXe siècle, il faut le répéter.

La quatrième partie de l'ouvrage d'Erigène traite de sujets scabreux, de l'enfer et de la vie future. L'auteur s'en donne à cœur joie ; il fut heureux pour lui que l'Inquisition n'existât pas encore. Donc, il nie l'éternité des peines et même l'existence d'un enfer matériel. Il est d'avis que la doctrine de l'éternité des peines est d'origine manichéenne, et, au point de vue critique, il a raison. L'éternité du mal suppose, suivant Erigène, une puissance infernale aussi puissante que Dieu lui-même.

Le livre de Scot est une date dans l'histoire de la philosophie ; il sert de transition entre la philosophie grecque et la scolastique. A un autre égard, une idée plane au-dessus de sa théorie, c'est celle de l'identité de la religion et de la philosophie. On sent cette idée courir dans les écrits de tous les philosophes du moyen âge. Elle était aussi le fond des doctrines mystiques de l'école d'Alexandrie ; mais Erigène y ajoute des commentaires que les Alexandrins n'eussent point approuvés : il pense que la foi doit procéder de la science ; c'est le contraire qui prévalait chez Proclus et Plotin ; c'est aussi le contraire qu'enseignent et que pratiquent la scolastique et les docteurs chrétiens, y compris Bossuet. Ils étaient intéressés à envisager les choses sous cet aspect, car ils étaient ministres de la religion et point ministres de la philosophie, qui n'a jamais eu et n'aura jamais que des volontaires à son service. Cependant les scolastiques ne sont pas hostiles à la pensée. Erigène l'appelle une révélation *sui generis*, et saint Thomas est du même avis ; mais la scolastique se défie d'Erigène ; elle cite continuellement Boèce ; elle cite aussi les Alexandrins ; Aristote est le grand prêtre de son culte rationnel ; elle s'abstient de citer Scot Erigène. Est-ce un effet des anathèmes de l'Eglise ? Peut-être bien. L'Eglise n'a point condamné Aristote ; elle n'a pas condamné Platon ; ils avaient une trop grande autorité pour qu'elle osât s'attaquer à eux. Scot n'était pas dans le même cas : c'était un pauvre lettré du IXe siècle, sans gloire et sans disciples. Et puis, les panthéistes se sont emparés du nom d'Erigène, et le maître a subi la peine de leurs méfaits. Il a été suspect jusqu'au XVIIe siècle, époque où des hommes considérables dans le domaine de l'érudition elle-même ont essayé de réhabiliter sa mémoire. On distingue parmi eux Mabillon, Ellies Dupin, Natalis Alexander, dom Chivet, et même Huet. Ils n'ont pas convaincu l'Eglise, grâce aux travaux de plusieurs docteurs de l'Allemagne moderne, qui ont salué dans Erigène le précurseur de Kant et de Hegel.

Les ouvrages de Scot Erigène, outre ceux qu'on a cités plus haut, ont une certaine importance. Ce sont : *De visione Dei*, opuscule mystique qui n'est pas imprimé, mais que Mabillon a vu manuscrit à l'abbaye de Clairmarest, près de Saint-Omer ; *De egressu et regressu animæ ad Deum*, manuscrit vu en 1594 dans la bibliothèque de l'électeur de Trèves, par Guillaume de Northausen, et dont on n'a pas entendu parler depuis ; un commentaire sur saint Denis l'Aréopagite, dont il existe un fragment à la bibliothèque du Vatican ; une traduction latine des *Scolies* de saint Maxime, sur saint Grégoire de Nazianze, que l'éditeur, Th. Gale, a jointe à son édition du traité de la *Division de la nature ;* une *Homélie* sur le commencement de l'évangile de saint Jean, retrouvée récemment par M. Ravaisson, parmi les manuscrits de l'ancienne abbaye de Saint-Evroult ; des poésies diverses, publiées séparément et commentées par Ussez, Ducange, Mabillon, le cardinal Maï, MM. Ravaisson et Cousin.

A consulter : Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique*.

ÉRIGÉNIE s. f. (é-ri-jé-nî.) Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des hydrocotylées, comprenant une seule espèce, qui habite les lieux inondés de l'Amérique boréale.

ÉRIGER v. a. ou tr. (é-ri-jé — lat. *erigere* ; du préf. *e*, et de *regere*, diriger. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *J'érigeai, nous érigeons.*) Dresser, placer en station verticale : *Il n'était pas facile d'*ÉRIGER *un obélisque comme celui de la place de la Concorde.* ‖ Construire, fonder, bâtir, dans quelque but solennel : ÉRIGER *un monument, un temple, une colonne, une statue. Les rois et les peuples* ÉRIGENT *des statues à l'inventeur de l'imprimerie.* (Crapelet.) *Sésostris fit* ÉRIGER *des phallus partout où il pénétra.* (B. Const.)

> Autrefois saint Louis *érigea* ce lutrin.
>
> BOILEAU.

— Par ext. Instituer, établir, fonder : ÉRIGER *un tribunal, un évêché, un marquisat.* ÉRIGER *une académie, une société de bienfaisance. Il est plus facile d'*ÉRIGER *une république sans anarchie qu'une monarchie sans despotisme.* (L.-N. Bonap.)

— *Eriger en*, Doter du titre, du nouveau titre de : ÉRIGER *une terre* EN *marquisat, une baronnie* EN *comté, une cathédrale* EN *métropole, un canton* EN *sous-préfecture. Le pape ne peut* ÉRIGER *une église* EN *cathédrale ou* EN *métropole sans le consentement du prince.* (Fevret.) ‖ Donner, poser comme : ÉRIGER *des erreurs* EN *axiomes.* ÉRIGER *l'injustice* EN *principe de droit. C'est à nous de détruire la politique qui* ÉRIGE *le crime* EN *vertu.* (Volt.) *Le paganisme* AVAIT ÉRIGÉ *les empereurs romains* EN *dieux, et pourquoi non? il* AVAIT *bien* ÉRIGÉ *la ville de Rome* EN *déesse !* (B. de St-P.) *Les érudits, à force de subtilités,* ÉRIGERAIENT *volontiers l'*Iliade EN *catéchisme moral.* (Ste-Beuve.) *Rien n'est si commun que d'*ÉRIGER *sa faiblesse* EN *système, et de mettre ses goûts sur le compte de sa raison.* (Lemontey.) *Richelieu ne se contentait pas d'être barbare, il* ÉRIGEAIT *sa barbarie* EN *doctrine.* (Bignon.) *La libérale antiquité voyait un vice dans le sentiment que le christianisme* A ÉRIGÉ EN *vertu sous le nom d'humilité.* (Renan.)

> Chacun veut en sagesse *ériger* sa folie.
>
> BOILEAU.

> N'allez pas *ériger* une ferme en palais.
>
> DELILLE.

> J'approchai par degrés de l'oreille des rois,
> Et bientôt *en* oracle on *érigea* ma voix.
>
> RACINE.

‖ Faire passer pour, faire considérer comme :

> L'argent *en* honnête homme *érige* un scélérat.
>
> BOILEAU.

— *Eriger en titre d'office*, Accorder l'inamovibilité à ce qui était amovible : ÉRIGER *une charge, une commission* EN TITRE D'OFFICE.

S'ériger v. pr. Etre érigé : *Les statues ne devraient* S'ÉRIGER *qu'aux hommes utiles.*

— *S'ériger en*, Se poser, se présenter, agir comme : *Il n'y a pas de manie plus inutile que celle de ces gens qui* S'ÉRIGENT EN *réformateurs du siècle.* (St-Evrem.)

> Adolescent qui *s'érige en* barbon,
> Jeune écolier qui vous parle en Caton,
> Est, à mon sens, un animal bernable.
>
> VOLTAIRE.

— **Antonymes.** Détruire, renverser.

— **Syn. Ériger, établir, fonder, instituer.** *Ériger* emporte toujours une idée d'élévation ; on *érige* des statues parce qu'on les pose sur un piédestal ; on *érige* une terre en duché, parce que le titre nouveau en élève le possesseur. *Établir* s'emploie surtout quand on indique le lieu ou quand on envisage les choses sous le point de vue de leur stabilité. *Fonder* éveille l'idée de fondements qu'on jette et, par conséquent, fait penser à des travaux futurs, à un développement qui doit suivre ; ou bien il fait penser aux fonds, à l'argent dont on fait l'avance. *Instituer* se rapproche d'établir, mais il est d'un emploi plus relevé, plus spécial, et fait moins penser au lieu qu'aux statuts, aux ordres donnés, aux mesures arrêtées par l'autorité publique.

ÉRIGÉRON s. m. (é-ri-jé-ron — gr. *erigerôn*, seneçon, qui est formé, selon quelques étymologistes, de *eri*, particule augmentative, et *gerôn*, vieux. D'après quelques autres, il signifierait proprement qui vieillit de bonne heure, et serait formé de *er*, de bonne heure, et *gerôn*, vieux. L'adverbe *er* se rattache à *ear*, printemps, qui est pour *Fesar*, et répond exactement au latin *ver* pour *vesr* et au sanscrit *vasara*, printemps [V. VERNAL]. Quant à *gerôn*, vieux, il répond exactement au sanscrit *garant*, vieillissant, et à l'irlandais *grant*, vieux, de la racine sanscrite *gâr, gri, gur*, vieillir, d'où aussi le sanscrit *garat*, vieillesse, en grec *géras* et *garana*, *gûrna*, vieux, *gûr*, vieille femme, *gugurva*, très-vieux, en zend *zaurva*, vieillesse, etc., etc.) Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant une centaine d'espèces, qui habitent les régions tempérées des deux continents : *On trouve les* ÉRIGERONS *partout.* (C. Lemaire). On dit aussi ÉRIGÈRE, et la même plante s'appelle vulgairement VERGERETTE. ‖ Syn. de BLUMÉE, autre genre de plantes.

— **Encycl.** Les *érigérons* ou *vergerettes* sont, pour la plupart, des plantes herbacées, à capitules arrondis, ordinairement groupés en panicule. Ce genre comprend une centaine d'espèces, répandues dans les contrées tempérées de l'Europe et surtout de l'Amérique, ou elles croissent dans les stations les plus diverses. L'*érigéron âcre* est très-commun en Europe, dans les lieux arides et pierreux ; on l'emploie comme béchique dans les irritations des organes respiratoires. L'*érigéron du Canada* est aujourd'hui naturalisé dans nos contrées, où l'on pense qu'il a été introduit avec les peaux de castor, qu'il servait à emballer ; cette plante laisse dans la bouche une sensation analogue à celle de la menthe poivrée, avec un retour de fraîcheur comme l'éther. Quelques autres espèces sont cultivées comme végétaux d'ornement.

ÉRIGNE s. f. (é-ri-gne ; *gn* mll. — forme altérée de *araignée* ou *araigne*, à cause de la ressemblance que présente cet instrument avec les pattes d'une araignée). Chir. Instrument qui sert, dans les opérations et les dissections, à maintenir certaines parties écartées. ‖ On dit aussi ÉRIGINE et ÉRINE.

ERIGON, petite rivière de l'ancienne Macédoine, affluent de l'Axius. C'est aujourd'hui la *Vistritza*.

ERIGONE s. f. (é-ri-go-ne — nom mythol.). Astron. Constellation zodiacale qu'on appelle plus souvent la Vierge.

— Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des entomobies, comprenant une dizaine d'espèces, la plupart européennes.

— Arachn. Syn. d'ARGUS.

ÉRIGONE, amante de Bacchus, qui, pour la séduire, prit la forme d'une grappe de raisin. Son père Icarius ayant été tué, elle se pendit et fut placée par Jupiter dans la constellation de la Vierge. — Il y eut une autre Erigone, née du commerce adultère d'Egisthe et de Clytemnestre. Oreste l'épargna et la consacra au culte de Diane. Selon d'autres, il l'épousa.

— Iconogr. Les artistes ont donné à Erigone la plupart des caractères et des attributs qui appartiennent aux bacchantes, l'égarement de l'ivresse, la couronne de pampres, le thyrse, la nébride. Une peinture du Guide, représentant Erigone, faisait autrefois partie de la galerie d'Orléans, au palais Royal : elle a été gravée par J.-J. Huber. Nous citerons encore, sur le même sujet, les gravures de Duflos, d'après F. Boucher ; d'Anne Le Fort, d'après J.-B. Pierre ; de Lebour, de Chatelain, d'après Ph. Carême ; de Cathelin, d'après Monsian ; de Kœnig, d'après Girodet ; les tableaux de Caillet (Salon de 1810), de Norblin (Salon de 1833), de J. Richomme (Salon de 1849), de Mme O'Connell (Expos. de Bruxelles 1854), de M. H. Lehmann (*Rêve d'Erigone*, vision bachique, projet de plafond, Expos. universelle de 1855), de M. L. Riesener et de M. P. de Beaujeu (Salon de 1864), de M. H. Dubois (Salon de 1868), de M. Foulongne (Salon de 1870) ; les statues de M. A. Famin (Salon de 1850), de M. Jouffroy (v. ci-après), de M. Coinchon (*Erigone enivrant un tigre*, Salon de 1848), etc. Le tableau de Mme O'Connell a obtenu un légitime succès : la fille d'Icarius y est représentée couchée avec un mol et voluptueux abandon, les yeux noyés d'extase amoureuse et bachique ; elle tend une coupe d'or aux Amours, qui y font couler le jus des grappes vermeilles dont Bacchus a pris la forme. Déjà l'imprudente subit l'irrésistible influence du dieu ; son bras gauche retombe mollement sur un lion dont le muffle fauve fait rayonner la fraîcheur et la jeunesse des chairs de la belle princesse ; sa tête, un peu inclinée en arrière, jette un regard noyé à l'échanson ailé et mutin qui remplit sa coupe. Ce tableau est d'une exécution pleine d'ampleur, d'un dessin savant, d'un coloris vigoureux. L'*Erigone* de M. Riesener, étendue sur le dos, en raccourci, joue avec une panthère sous des pampres ; le dessin est d'une grande hardiesse, le ton des chairs est délicieux. MM. Dubois et Foulongne ont été médaillés l'un et l'autre pour leur *Erigone.* La peinture du second est un peu fade de coloris.

Érigone, statue de marbre, par M. Jouffroy ; musée de Dijon. La fille d'Icarius, à demi couchée, les bras levés au-dessus de sa tête, presse une grappe suspendue à un cep et en fait couler le jus dans sa bouche. « Ce mouvement, bien saisi et vivement rendu, a dit M. Louis de Geofroy (*Revue des Deux-Mondes*), développe une fière et svelte cambrure et de grandes délicatesses dans le torse ; les attaches des membres sont minces et dégagées, ce qui engendre une grande distinction. On ne comprend pas bien la raison d'un bout de draperie qui enroule la jambe droite. Cette draperie, du reste, est bien traitée, ainsi que tous les accessoires, les fleurs, les instruments de musique posés à terre, et le cep de vigne dont les lignes viennent se raccorder avec les bras et la chevelure flottante. » Un autre critique, M. Charles Tillot (*Siècle*), a jugé tout autrement l'œuvre de M. Jouffroy : « De quelque côté qu'on la regarde, a-t-il dit, la pose de cette *Erigone* est forcée, le mouvement exagéré, la poitrine d'un modelé tellement faible et mou qu'il est impossible d'y voir la moindre trace de science et de dessin. » Cette statue a été exposée au Salon de 1850-1851.

ÉRIGONIDE adj. (é-ri-go-ni-de — rad. *érigone*). Arachn. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'érigone. ‖ On dit aussi ÉRIGONÉ, ÉE.

— s. f. pl. Tribu d'aranéides ayant pour type le genre érigone.

ERIGYUS, général grec, né à Mitylène, mort en 328 av. J.-C. L'attachement qu'il portait à Alexandre l'avait fait exiler par Philippe de Macédoine ; mais, dès que le roi fut mort, il revint dans ce pays (336), suivit le conquérant dans son expédition d'Asie, commanda la cavalerie à Arbelles (331), poursuivit Darius en 330, envahit à la tête d'un corps d'armée l'Hyrcanie, puis battit et tua de sa propre main Satibarzane. Lorsque Alexandre voulut entreprendre une expédition contre les Scythes (329), il s'efforça de l'en dissuader ; il trouva la mort l'année suivante, en poursuivant les Bactriens qu'il avait mis en fuite.

ERIK, nom de plusieurs rois et personnages divers. V. ERIC.

ÉRIMANTE s. f. (é-ri-man-te). Hortic. Variété de tulipe rouge, à feuilles vertes et jaunes.

ÉRIMATALIE s. f. (é-ri-ma-ta-lî). Bot. Syn. d'ERICYBE.

ÉRIMOIDES s. f. pl. (é-ri-mo-i-de). Pathol. Dépôt sablonneux qui se forme dans l'urine.

ÉRIN, ancien nom de l'Irlande.

ÉRINACÉ, ÉE adj. (é-ri-na-sé — du lat. *erinaceus*, hérisson). Mamm. Qui ressemble au hérisson.

ÉRINACÉE s. f. (é-ri-na-sé — du lat. *erinaceus*, hérisson). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, dont l'unique espèce, qui habite l'Espagne, est couverte d'épines vertes. ‖ Genre d'algues floridées, formé aux dépens des delesséries.

ÉRINACÉIDÉ, ÉE adj. (é-ri-na-sé-i-dé — du lat. *erinaceus*, hérisson, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble au genre hérisson.

— s. m. pl. Tribu de mammifères insectivores, caractérisée par un corps couvert de piquants, et renfermant trois genres, dont le hérisson d'Europe est le type.

ÉRINE s. f. (é-ri-ne). Chir. V. ÉRIGNE.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des

personnées, tribu des gratiolées, comprenant une seule espèce, qui croît sur les montagnes du centre et du midi de l'Europe. ‖ On dit aussi *érinus*.

— **Encycl.** L'*érine* ou *érinus des Alpes* est une petite plante vivace, gazonnante, à feuilles dentées, groupées en petites rosettes, et à fleurs d'un rouge violacé, réunies en épis terminaux. C'est une fort jolie espèce, qui croît à l'état sauvage dans nos montagnes et qu'on cultive quelquefois dans les jardins ; mais il faut la mettre à l'abri du soleil et des grands vents, et la tenir en pots, qu'on rentre sous châssis durant l'hiver. La variété à feuilles velues est beaucoup plus rustique. Elle sert à orner les rocailles, et se propage de graines ou d'éclats de pied. Elle se naturalise aisément, et produit des touffes d'un bel effet, surtout à l'époque de la floraison, qui a lieu depuis mai jusqu'en juillet. Il est bon de lui donner en hiver une couverture de feuilles, comme aux plantes alpines.

ÉRINÉON s. m. (é-ri-né-on — du gr. *eiros, eirion, erion*, laine, duvet, qui paraît se rattacher à la racine sanscrite *var*, couvrir). Bot. Section du genre campanule. ‖ Genre de champignons microscopiques, croissant en parasites sur les tiges et les feuilles des végétaux. ‖ On dit aussi ÉRINÉS s. f.

— **Encycl.** On trouve quelquefois, à la face inférieure des feuilles de certains végétaux, notamment de la vigne, des amas de poils pour lesquels on a proposé de créer le genre *érinéon*, mais sur la nature desquels on est loin d'être d'accord. Les uns regardent ces poils comme le résultat de la piqûre de quelques insectes, ou d'arachnides du genre mite, voisins des acares. D'autres ont cru que c'étaient des champignons filamenteux. Il semblerait au contraire, d'après la structure de ces productions, que l'on doit les regarder comme un développement accidentel de poils, lors même que les feuilles sur lesquelles on les observe n'en présenteraient jamais normalement. Ceux qui se développent sur la vigne ont été pris quelquefois pour l'*oïdium ;* mais la présence des *érinéons* sur les plantes ne leur nuit pas sensiblement, et ils passent inaperçus.

ÉRINIE s. f. (é-ri-nî). Bot. Section du genre campanule.

ÉRINITE s. f. (é-ri-ni-te — de *Erin*, nom ancien de l'Irlande). Minér. Nom donné à deux combinaisons naturelles de l'oxyde de cuivre avec l'acide arsénique.

— **Encycl.** La véritable *érinite*, appelée aussi *érinite de Haidinger*, est un minéral en petits rognons cristallins, formés de couches concentriques fibreuses. Les extrémités des aiguilles sont cristallines et brillantes, et offrent de belles nuances d'un vert d'émeraude passant au vert d'herbe. Turner, qui a fait l'analyse de ce minéral, a reconnu que 100 parties renferment 59,44 parties de bioxyde de cuivre, 33,78 parties d'acide arsénique, 1,77 partie d'alumine et 5,01 parties d'eau. L'*érinite* de Haidinger cristallise dans le système clinorhombique; sa densité est égale à 4,04. Elle provient du comté de Limerick, en Irlande, où Haidinger l'a reconnue et étudiée. Beudant a mal à propos donné le nom d'*érinite* à un autre arséniate de cuivre qui, malgré ce qu'en croyait le savant minéralogiste, n'est pas originaire d'Irlande. Les analyses de Damour font voir que cette nouvelle *érinite* est, au point de vue chimique, très-différente du minéral précédent. Elle résulte en effet de l'union d'un atome d'acide arsénique avec six atomes de bioxyde de cuivre et douze atomes d'eau. Une petite partie de l'acide arsénique est quelquefois remplacée par une proportion équivalente d'acide phosphorique. Une autre différence entre l'*érinite* de Beudant et celle de Haidinger réside dans la forme cristalline. Tandis que cette substance est, comme nous l'avons dit, cristallisée dans le système clinorhombique, l'*érinite* de Beudant appartient au système rhomboédrique. On l'observe, en effet, en lames hexagonales transparentes, qui ne sont que des rhomboèdres basés. Ces lames, remarquables d'ailleurs par leur belle couleur d'un vert d'émeraude, ont la double réfraction à un axe négatif; un clivage très-facile, parallèle à leurs grandes faces, permet de les diviser à l'infini et d'en obtenir des feuillets micacés. Ces faces ont souvent un éclat perlé. On trouve l'*érinite* de Beudant dans plusieurs filons aux environs de Redruth, en Cornouailles, à Saida, en Saxe et à Herrengrund, en Hongrie.

ÉRINNE, femme poëte grecque, qui vivait vers 600 av. J.-C. Est-elle née à Lesbos ou à Téos? à Rhodes ou à Télos, près de Gnide? On ne sait; comme il est arrivé pour Homère, plusieurs villes se sont disputé l'honneur de lui avoir donné le jour. Cependant, et avec beaucoup de probabilité, on lui reconnaît généralement pour berceau la patrie de Sapho, la célèbre Lesbienne dont elle [illegible] que [illegible] toute [illegible] du [illegible] nais- [illegible] de [illegible] d'une [illegible] la folle d'amour, lorsqu'il s'agit d'une femme grecque s'adonnant aux arts et aux lettres, on est tenté, sans examen, d'en faire une hétaïre, de lui attribuer des habitudes libertines. Grâce au moins pour Erinne, poëte encore enfant, élevée sous les yeux et dans la crainte de sa mère, et qui n'osa chanter que la *Quenouille*.

Outre ce petit poëme, qui se composait de trois cents vers, mais qui est perdu pour nous, nous avons d'Erinne quelques fragments, quelques mots épars çà et là dans les œuvres des grammairiens et des scholiastes. Voici une épitaphe qu'elle composa pour une de ses amies, Beaucis ; un anonyme l'a traduite en vers :

> O toi qui renfermes ma cendre!
> Urne, dis aux passants que j'ai trouvé la mort
> Dans l'instant où l'hymen venait d'unir mon sort
> Aux jours de l'amant le plus tendre.
> Ah! dis-leur qu'après ce revers
> Mon père infortuné traîne une triste vie,
> Et qu'Erinne, ma jeune amie,
> Sur ma tombe a gravé ces vers.

Une jeune fille de ses compagnes, Myro, aimait une sauterelle et une cigale (nous avons tous en notre cœur le souvenir d'un de ces amours là). Un jour, quand se firent sentir les premiers froids, la cigale et la sauterelle moururent, et Myro pleura beaucoup, pour la consoler Erinne, lui écrivit :

« Aimable et toute belle Myro, dans une même tombe tu as donc enfermé la vive sauterelle dont tu aimais à entendre la voix aiguë, et la cigale fidèle qui, lorsque tu l'appelais, volait vers toi du haut des pins. Mais cesse de prodiguer ainsi tes larmes et tes soupirs, car la mort est cruelle et muette aux regrets, et c'est sans espoir qu'elle t'a ravi les innocents objets de ton premier amour. »

C'est là ou à peu près tout ce qui nous reste d'Erinne. L'Allemand Christian Wolff a bien recueilli une autre épitaphe, qui commence ainsi : Colonnes tortueuses que les yeux contemplent..., etc; mais elle ne nous paraît pas, à cause de la prétention quelle affiche, à cause de son enflure, devoir être attribuée à l'amie de Myro et de Beaucis. Méléagre, le premier qui ait fait une anthologie, sous ce titre : la *Couronne*, et qui, dans cette couronne, a mis « le tendre safran d'Erinne dont la fleur ressemble à la couleur des vierges, » nous semble également ne pas avoir été sévère dans son choix. Enfin on trouve des fragments attribués à Erinne dans les *Chants des femmes poëtes* (Anvers, 1568, in-8°), et des imitations en vers français dans le *Parnasse des dames* de Sauvigny. Mais, une fois encore, les vers seuls que nous venons de citer, c'est là seulement, c'est là tout ce que, d'une manière certaine, on peut attribuer à l'amie et rivale de Sapho.

Ceux qui ont eu le poëme de la *Quenouille* et les autres productions d'Erinne sous les yeux, ont pu louer avec plus de raison que nous la jeune fille poëte, et tous l'ont fait à l'envi. « Les vers d'Erinne, s'écrie Asclépiade, sont doux et charmants. Ils sont en petit nombre. Une fille qui n'a pas encore atteint son quatrième lustre, peut-elle avoir beaucoup écrit? Mais plus étonnante que tous ses rivaux, si la faux de la mort ne l'avait pas si tôt moissonnée, qui aurait jamais pu atteindre à sa réputation? »

Antipater, ce Grec du siècle d'Auguste, dit à son tour : « Les vers d'Erinne sont concis et en petit nombre; aussi sont-ils avoués des Muses. Races futures, vous les chanterez, et jamais la sombre nuit ne les couvrira de ses ailes. Nos poëtes modernes enfantent de plus volumineux ouvrages, mais, faibles avortons, ils vont retomber dans l'oubli. Le cygne ne fait entendre qu'une fois ses accents, mais ils sont enchanteurs ; le cri du geai est perçant et se dissipe dans la nue. »

ÉRINNYES s. f. pl. (é-rinn-nî — du gr. *erinnuein*, se mettre en fureur). Un des noms des Furies, qu'on a aussi appliqué à Déméter ou Cérès.

— **Encycl.** Les plus savants mythographes, tels que Kuhn et Max Müller, identifient le grec *Erinnus* avec la Saranyu de la mythologie védique. Outre la ressemblance phonétique, ils s'appuient sur des traits qui sont évidemment communs, surtout en ce qui se rapporte à Déméter, à l'un et à l'autre mythe, et attestent une même origine.

Les hymnes du *Rig-Véda* contiennent sur la Saranyu deux versets inintelligibles, ou tout au moins énigmatiques au premier abord, et sur lesquels ces érudits sont cependant parvenus à édifier un système fort plausible. Voici les deux versets :

« Tvashtar célèbre les épousailles de sa fille; ce disant, le monde entier se réunit; la mère de Yama étant mariée, la femme du grand Vivasvat a péri.

» On a caché l'immortelle aux mortels; on a fait une autre semblable à elle et on l'a donnée à Vivasvat. Mais elle a porté les Asvius quand ceci est arrivé et Saranyu, a laissé deux couples après elle. »

Ce serait là un vrai grimoire sans les notes des commentateurs, qui donnent quelques éclaircissements. Saranyu, née des eaux, est, d'après eux, la fille de Tvashtar, le créateur, la femme de Vivasvat et la mère de Yama. L'hymne dit qu'elle a été cachée aux yeux des mortels, qu'elle a cédé sa place à une autre femme, et qu'enfin elle est la mère des deux jumeaux Asvius. Une autre légende dit que Saranyu et Vivasvat prirent la forme de chevaux. « Elle mit à sa place, dit Yaska, une autre semblable à elle, changea sa forme en celle d'une cavale et s'enfuit. Vivasvat, le soleil, prit également la forme d'un cheval, courut après elle et la féconda. De cette union naquirent les deux Asvius. »

Il faut rapprocher de cette légende celle de Cérès Erynnie. Dans la mythologie grecque, Déméter, la divinité bienfaisante, est transformée en Furie pour s'être laissée surprendre par Neptune. Elle se change, comme Saranyu, en cavale et essaye de se dérober au milieu d'un troupeau, mais Neptune, transformé en cheval, triomphe de sa résistance et la rend mère des deux jumeaux Areion et Despoina. L'identité du mythe est absolue.

Comme il est admis que les plus anciens mythes, ceux que les Grecs ont empruntés directement aux Aryas, ne sont que des personnifications de phénomènes naturels, les érudits ont dû rechercher quelle était la signification symbolique de celui-ci. Quelques-uns, entre autres MM. Booth et Kuhn, ont cru qu'il s'agissait là de phénomènes météorologiques; ils ont assimilé Saranyu, Vivasvat, les deux jumeaux aux diverses phases d'un orage. M. Max Müller, qui croit que la théorie solaire, le lever ou le coucher de l'astre, le combat entre l'obscurité et la lumière ont donné le jour au plus grand nombre des mythes, a émis, suivant nous, une explication beaucoup plus plausible. Saranyu, c'est l'Aurore; Vivasvat, c'est le soleil; les deux Asvius jumeaux sont la personnification de la nature envisagée sous son double aspect quotidien, le jour et la nuit. L'idée de dualité est une de celles qui, dans la mythologie ancienne, se sont montrées les plus fécondes. Le Panthéon védique est ainsi plein de divinités qui sont toujours introduites par couple, et qui trouvent toute leur explication dans ce dualisme que la nature semble partout nous offrir, quand elle nous montre le Jour et la Nuit, l'Aurore et le Crépuscule, le Matin et le Soir, l'Été et l'Hiver, le Soleil et la Lune, la Lumière et les Ténèbres, le Ciel et la Terre, toutes conceptions dualistes ou corrélatives et personnifiées comme des jumeaux.

M. Max Müller arrive ainsi à une solution de ce mythe, au premier abord indéchiffrable. La mère des jumeaux, c'est l'Aurore; les jumeaux, ce sont la Nuit et le Jour; ceux qui sont nés du coursier ou les cavaliers, c'est le Matin et le Soir; Saranyu est épousée par Vivasvat, c'est-à-dire l'Aurore embrasse le Ciel; Saranyu a laissé ses jumeaux derrière elle, c'est-à-dire l'Aurore a disparu, il fait jour; Vivasvat prend une seconde femme, c'est-à-dire le soleil se couche dans le crépuscule du soir; le cheval court après sa cavale, c'est-à-dire le soleil s'est couché. Réunissez ces phrases, et l'énigme, telle qu'elle est proposée dans l'hymne du *Rig-Véda*, est devinée.

Les Grecs ne se sont aucunement attachés à conserver au mythe de Cérès Erinnye, ou aux *Erinnyes* transformées en Furies, cette antique signification. Les *Erinnyes*, chez eux, sont des divinités malfaisantes, appelées par antiphrase des Euménides. Dante a rassemblé dans un admirable morceau les principaux traits donnés par la poésie grecque à leur terrible physionomie :

« Tous mes regards s'attachaient à la tour couronnée de flammes, où je vis paraître debout trois Furies infernales teintes de sang : leurs traits et leurs mouvements étaient d'une femme; des hydres vertes ceignaient leurs flancs; elles avaient pour cheveux des serpents qui tombaient sur leur front farouche. Mon guide, qui reconnut les suivantes de la reine des pleurs éternels, me dit : « Regarde, » voilà les féroces *Erinnyes :* à gauche est » Mégère; celle qui verse des larmes à droite » est Alecton; Tisiphone est au milieu. » Il se tut à ces mots. Elles se déchiraient avec leurs ongles sanglants, elles frappaient leur sein, et poussaient des cris si perçants que, dans ma frayeur, je me serrai contre le poëte. »

ÉRIOBOTRYE s. f. (é-ri-o-bo-trî — du gr. *erion*, laine; *botrus*, grappe). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des pomacées. Syn. de BIBACIER.

ÉRIOCACHRYDE s. f. (é-ri-o-ka-kri-de — du gr. *erion*, laine; *kachrus*, nom d'une plante). Bot. Syn. de MAGYDARIDE.

ÉRIOCALICÉ, ÉE adj. (é-ri-o-ka-li-sé — du gr. *erion*, laine, et de *calice*). Bot. Qui a le calice velu.

ÉRIOCALIE s. f. (é-ri-o-ka-lî — du gr. *erion*, laine; *kalia*, nid). Bot. Syn. d'ACTINOTE.

ÉRIOCALYX s. m. (é-ri-o-ka-liks — du gr. *erion*, laine; *kalux*, enveloppe). Bot. Syn. d'ASPALATHE.

ÉRIOCARPHE s. f. (é-ri-o-kar-fe — du gr. *erion*, laine; *karphos*, paille). Bot. Syn. de MONTAGNÉE.

ÉRIOCARPON s. m. (é-ri-o-kar-pon — du gr. *erion*, laine; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, qui habite l'Amérique du Nord.

ÉRIOCAULE adj. (é-ri-o-kô-le — du gr. *erion*, laine; *kaulos*, tige). Bot. Qui a la tige velue.

— s. m. Genre de plantes, type de la famille des ériocaulées. ‖ On dit aussi ÉRIOCAULON.

ÉRIOCAULÉ, ÉE adj. (é-ri-o-kô-lé — rad. *ériocaule*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ériocaule.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre ériocaule.

— **Encycl.** La famille des *ériocaulées* renferme des plantes herbacées, jonciformes, à feuilles linéaires, souvent réduites à la partie inférieure, qui est engaînante. Les fleurs sont très-petites, monoïques, rarement dioïques; elles présentent un périanthe à six divisions alternant sur deux rangs, les extérieures rudes, les intérieures glabres; six étamines; un ovaire libre, à trois loges, surmonté d'un style très-court, terminé par un stigmate simple ou bifide. Le fruit est une capsule à deux ou trois loges monospermes. Cette petite famille, qui a des affinités avec les joncées et les restiacées, comprend les trois genres ériocaule, tonine et philodice. Les *ériocaulées* habitent presque toutes les régions tropicales du globe; une seule espèce se trouve en Ecosse.

ÉRIOCÉPHALE adj. (é-ri-o-sé-fa-le — du gr. *erion*, laine; *kephalê*, tête). Hist. nat. Qui a la tête ou le sommet velu.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des anthémidées, comprenant plus de vingt espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

ÉRIOCÈRE s. f. (é-ri-o-sè-re — du gr. *erion*, laine; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des tipules, comprenant une espèce à antennes velues, qui habite le Brésil.

ÉRIOCHILE s. m. (é-ri-o-ki-le — du gr. *erion*, laine; *cheilos*, lèvre). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des aréthusées, dont l'unique espèce habite l'Australie.

ÉRIOCHLOÉ s. f. (é-ri-o-klo-é — du gr. *erion*, laine; *chloê*, herbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique.

ÉRIOCHRYSIDE s. f. (é-ri-o-kri-zi-de — du gr. *erion*, laine; *chrusis*, d'or). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des andropogonées, dont l'unique espèce croît dans l'Amérique tropicale.

ÉRIOCLADE adj. (é-ri-o-kla-de — du gr. *erion*, laine; *klados*, rameau). Bot. Qui a les rameaux velus.

ÉRIOCLADIE s. f. (é-ri-o-kla-dî — du gr. *erion*, laine; *kladion*, rameau). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'unique espèce croît dans le sud-ouest de l'Australie.

ÉRIOCLINE s. f. (é-ri-o-kli-ne — du gr. *erion*, laine; *klinê*, lit). Bot. Syn. d'OSTÉOSPERME.

ÉRIOCNÈME s. f. (é-ri-o-knè-me — du gr. *erion*, laine; *knêmê*, jambe). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent au Brésil.

ÉRIOCOME s. f. (é-ri-o-ko-me — du gr. *erion*, laine; *komê*, chevelure). Bot. Syn. de MONTAGNÉE.

ÉRIOCYCLE s. f. (é-ri-o-si-kle — du gr. *erion*, laine; *kuklos*, cercle). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des sésélinées, dont l'espèce type croît sur l'Himalaya.

ÉRIODE s. m. (é-ri-o-de — du gr. *eriodês*, laineux). Mamm. Genre de singes du Brésil, voisin des atèles : *Les habitudes des* ÉRIODES *ne diffèrent pas de celles des atèles.* (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Ce genre de quadrumanes, formé aux dépens des atèles, semble établir le passage entre les singes de l'ancien et du nouveau continent. Les *ériodes* ressemblent, en effet, aux premiers par leurs narines ouvertes inférieurement, aux seconds par l'absence d'abajoues et de callosités; par leur queue longue et prenante, par leurs molaires au nombre de vingt-quatre. Ces molaires sont généralement très-grosses et quadrangulaires; les incisives, beaucoup plus petites, sont égales entre elles et rangées à peu près en ligne droite. Ces singes ont les oreilles petites et en grande partie velues et les ongles comprimés. Leurs formes sont grêles et leurs membres très-longs. Leur pelage est en général assez court, laineux, moelleux, doux au toucher. Les parties qui avoisinent les organes de la génération ont un aspect gras et luisant qui semble annoncer la présence de nombreux follicules sébacés. Les femelles ont le clitoris très-développé, couvert de poils serrés et noirâtres, ce qui le fait ressembler à un pinceau élargi transversalement; il faut un examen assez attentif pour les distinguer des mâles. On connaît dans ce genre trois espèces, l'*ériode* arachnoïde, anciennement désigné sous le nom de *singe-araignée*, et les *ériodes* tuberculeux et hémidactyle. Tous ces singes habitent les forêts du Brésil; leurs habitudes et leurs mœurs sont celles des atèles. Leur voix est sonore, *cloquante*, comme disent les voyageurs, et ils

la font entendre pendant une grande partie de la journée. Leurs mouvements sont très-agiles ; des qu'ils s'aperçoivent de la présence de l'homme, ils s'enfuient rapidement et vont se réfugier, pour lui échapper, au sommet des arbres les plus élevés.

ÉRIODENDRON s. m. (é-ri-o-dain-dron — du gr. *erion*, laine ; *dendron*, arbre). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sterculiacées, tribu des bombacées, formé aux dépens du genre bombax, et comprenant huit ou dix espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicales.

ÉRIODERME s. m. (é-ri-o-dèr-me — du gr. *erion*, laine ; *derma*, peau). Bot. Genre de lichens, voisin des peltigères, et dont l'espèce type croît à l'île de la Réunion.

ÉRIODINE s. f. (é-ri-o-di-ne — du gr. *eriodês*, laineux). Bot. Genre de composées corymbifères, ayant pour type un arbrisseau du Cap.

ÉRIODON s. m. (é-ri-o-don — du gr. *eriodês*, laineux). Arachn. Syn. de MISSULÈNE, genre d'aranéides de l'Australie.

ÉRIOGASTRE s. m. (é-ri-o-ga-stre — du gr. *erion*, laine ; *gastêr*, ventre). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant trois espèces qui habitent l'Europe. ‖ Genre d'insectes diptères, formé aux dépens des empis.

ÉRIOGLOSSE s. f. (é-ri-o-glo-se — du gr. *erion*, laine ; *glôssa*, langue). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des sapindacées, tribu des sapindées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'île de Java. ‖ Syn. de CUPANIE.

ÉRIOGONE s. m. (é-ri-o-go-ne — du gr. *erion*, laine ; *gonu*, angle). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygonées, type de la tribu des ériogonées, comprenant une trentaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

ÉRIOGONÉ, ÉE adj. (é-ri-o-go-né — rad. *ériogone*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ériogone.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des polygonées, ayant pour type le genre ériogone.

ÉRIOGYNIE s. f. (é-ri-o-ji-nî — du gr. *erion*, laine ; *gunê*, organe femelle). Bot. Syn. de LUTKÉE.

ÉRIOLÈNE s. f. (é-ri-o-lè-ne — du gr. *erion*, laine ; *laina*, tunique). Bot. Genre d'arbres, de la famille des byttnériacées, type de la tribu des ériolénées, comprenant trois espèces, qui croissent dans l'Inde.

ÉRIOLÉNÉ, ÉE adj. (é-ri-o-lé-né — rad. *ériolène*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ériolène.

— s. f. pl. Tribu de la famille des byttnériacées, ayant pour type le genre ériolène.

ÉRIOMÈTRE s. m. (é-ri-o-mè-tre — du gr. *erion*, laine ; *metron*, mesure). Physiq. Instrument qui sert à mesurer l'épaisseur de très-petits corps, tels que les globules du sang, du lait, de la fécule, des fibres végétales, etc.

— **Encycl.** L'*ériomètre* a été imaginé par le docteur Young, un des physiciens dont les travaux ont le plus influé sur les progrès de la science au XIXe siècle. Le principe de l'*ériomètre* découle de l'observation des phénomènes suivants. Quand on interpose entre l'œil et un corps lumineux une mèche de fibres déliées et entre-croisées, on observe autour de la source lumineuse des anneaux colorés dont le diamètre varie avec la ténuité de la substance employée, et qui rappellent les halos que l'on observe de temps en temps autour du soleil et de la lune. Ces anneaux, parfois très-éclatants, se produisent aussi avec des poussières fines saupoudrées sur une lame transparente ; ils sont dus à des phénomènes de diffraction. Voici maintenant l'application qui en a été faite. Un écran circulaire opaque et noirci, de métal ou de carton, est percé en son centre d'une ouverture circulaire d'un demi-millimètre de diamètre environ, et introduit dans un tube où on peut le mouvoir et le rapprocher plus ou moins de l'une ou de l'autre des extrémités. Autour du trou central, à une distance d'un centimètre, on pratique un certain nombre d'ouvertures aussi fines que possible. Dans ces conditions, si on regarde, au travers du tube, une lumière vive, on aperçoit le trou central entouré d'un cercle de traces lumineuses très-petites ; et, dès qu'on interpose entre l'œil et l'appareil une lame saupoudrée de fécule, par exemple, l'ouverture centrale paraît en même temps environnée d'un halo très-brillant, dont le diamètre est plus petit ou plus grand que celui du cercle lumineux. D'ailleurs, l'égalité de ces deux diamètres peut toujours être produite en imprimant à l'écran mobile un mouvement de rapprochement ou d'éloignement : si le cercle lumineux de l'écran enveloppe l'anneau que l'on choisit comme repère dans le halo, l'anneau violet, par exemple, on éloigne la plaque ; dans le cas contraire on la rapproche. Si, enfin, on remplace la fécule par une autre dont les grains ont un diamètre différent, on observe que l'anneau violet ne coïncide plus avec la trace des petites ouvertures, et s'en écarte d'autant plus que les diamètres des grains sont plus différents. Le docteur Young admet que la nouvelle distance à laquelle il faut amener l'écran pour rétablir cette coïncidence est à la première comme le diamètre des grains de la première fécule est à celui des grains de la seconde, ou que les diamètres des corps observés sont inversement proportionnels aux distances de l'écran dans le tube. Il devient facile alors de comparer entre eux les diamètres ou les épaisseurs de corps déliés, et même de déterminer leurs dimensions, lorsque celles de l'un d'eux sont déterminées.

ÉRIOMYS s. m. (é-ri-o-miss — du gr. *erion*, laine ; *mus*, rat). Mamm. Syn. de CHINCHILLA, genre de mammifères rongeurs.

ÉRIOPAPPE s. m. (é-ri-o-pa-pe — du gr. *erion*, laine ; *pappos*, aigrette). Bot. Syn. de BLÉPHARIPAPPE.

ÉRIOPE s. m. (é-ri-o-pe — du gr. *erion*, laine ; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des hadénides.

— s. f. Genre de plantes, de la famille des labiées, qui habite le Brésil.

ÉRIOPELTASTE s. m. (é-ri-o-pèl-ta-ste — du gr. *erion*, laine ; *peltastês*, couvert d'un bouclier). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'unique espèce habite l'Afrique australe.

ÉRIOPÉTALE s. m. (é-ri-o-pé-ta-le — du gr. *erion*, laine, et de *pétale*). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des céropégiées, qui habite l'Inde.

ÉRIOPHORON s. m. (é-ri-o-fo-ron — du gr. *erion*, laine ; *phoros*, porteur). Bot. Nom scientifique du genre linaigrette.

ÉRIOPHYLLE adj. (é-ri-o-fi-le — du gr. *erion*, laine ; *phullon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles velues.

— s. m. Syn. de BAHIA, genre de composées.

ÉRIOPHYTE s. m. (é-ri-o-fi-te — du gr. *erion*, laine ; *phuton*, plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des ballotées, dont l'unique espèce habite l'Inde.

ÉRIOPODE adj. (é-ri-o-po-de — du gr. *erion*, laine ; *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui a les pattes velues.

ÉRIOPTÈRE adj. (é-ri-o-ptè-re — du gr. *erion*, laine ; *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes velues.

— s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des tipules, comprenant quinze espèces, qui presque toutes habitent l'Europe. ‖ On dit aussi ÉRIOPTÉRYX.

ÉRIOSÈME s. f. (é-ri-o-sè-me — du gr. *erion*, laine ; *sêma*, étendard). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant environ quinze espèces, qui habitent les régions tropicales et le Cap de Bonne-Espérance.

ÉRIOSOLÈNE s. m. (é-ri-o-so-lè-ne — du gr. *erion*, laine ; *sôlên*, tube). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des thymélées, dont l'unique espèce croît à Java.

ÉRIOSOME s. m. (é-ri-o-so-me — du gr. *erion*, laine ; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des pucerons. ‖ Genre d'insectes diptères, qui habite le Brésil.

ÉRIOSPERME adj. (é-ri-o-spèr-me — du gr. *erion*, laine ; *sperma*, semence). Bot. Dont les graines sont velues.

— s. m. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des smilacées, et comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

ÉRIOSPERMÉ, ÉE adj. (é-ri-o-spèr-mé — rad. *ériosperme*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ériosperme.

— s. f. pl. Groupe de plantes, formé du seul genre ériosperme, et rapporté avec doute à la famille des smilacées.

ÉRIOSPHÈRE s. f. (é-ri-o-sfè-re — du gr. *erion*, laine, et de *sphère*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant environ six espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

ÉRIOSPORANGE s. m. (é-ri-o-spo-ran-je — du gr. *erion*, laine, et de *sporange*). Bot. Syn. d'HYPOCRÉE.

ÉRIOSTÉMON s. m. (é-ri-o-sté-mon — du gr. *erion*, laine ; *stêmôn*, fil). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des diosmées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie. ‖ On dit aussi ÉRIOSTÈME.

ÉRIOSTOME adj. (é-ri-o-sto-me — du gr. *erion*, laine ; *stoma*, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture velue.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées.

ÉRIOSYNAPHE s. f. (é-ri-o-si-na-fe — du gr. *erion*, laine ; *sunaphê*, liaison). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des peucédanées, dont l'espèce type, qui a le port d'une férule, croît sur les bords du Volga.

ÉRIOTHÈQUE s. m. (é-ri-o-tè-ke — du gr. *erion*, laine ; *thêkê*, boîte, capsule). Bot. Genre d'arbres de la famille des sterculiacées, tribu des bombacées, comprenant deux espèces, qui croissent au Brésil.

ÉRIOTHRIX s. m. (é-ri-o-triks — du gr. *erion*, laine ; *thrix*, poil). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, formé aux dépens des conyzes, et comprenant une seule espèce, qui croît à l'île Maurice.

ÉRIOX s. m. (é-rio-kss). Ichthyol. Espèce de saumon de médiocre grandeur, qui habite les mers d'Europe et remonte les fleuves.

— Crust. Genre de décapodes brachyures.

— **Encycl.** Ichthyol. Ce poisson, qui appartient au genre saumon, atteint à peu près la taille de l'espèce commune ; mais il s'en distingue par son corps plus large, plus épais, tacheté partout de gris cendré ; sa nageoire dorsale et ses pectorales à quatorze rayons ; sa queue terminée en ligne droite et non échancrée. Il habite les mers d'Europe, et on le trouve surtout dans le nord ; on l'appelle *grey* en Angleterre et *gralax* en Suède. Il remonte quelquefois les fleuves, nage avec une agilité surprenante et franchit aisément les obstacles, sans se laisser arrêter par aucune proie ni aucune amorce. Il évite les piéges ; aussi est-ce un poisson fort difficile à prendre. Sa chair est très-estimée et forme un excellent manger ; les populations du nord de l'Europe la trouvent plus délicate que celles du saumon et de la truite saumonée.

ÉRIPE s. m. (é-ri-pe — gr. *eripous*, pied robuste ; de *eri*, préf. augment., et *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpales, qui vit au Mexique.

— Arachn. Genre d'aranéides, à pattes antérieures très-longues, comprenant une seule espèce, qui habite le Brésil.

ÉRIPHE s. m. (é-ri-fe — du gr. *eriphos*, chevreau). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Amérique centrale.

ÉRIPHIE s. f. (é-ri-fî — du gr. *eri*, préf. augment., et *iphios*, fort). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, comprenant une seule espèce, qui habite surtout le mont Cenis.

— Crust. Genre de brachyures, de la tribu des cancériens, comprenant trois espèces, dont une habite nos mers.

— Bot. Syn. de BESLÉRIE.

ÉRIPHILE, fille d'Hélène et de Thésée, que Racine a mise en scène dans sa tragédie d'*Iphigénie en Aulide*, et dont il a tiré, à l'en croire, un si heureux parti. Il se félicite, dans sa préface, d'avoir trouvé dans Pausanias la légende et le personnage d'Ériphile, « sans lequel, dit-il, je n'aurais jamais osé entreprendre cette tragédie. Quelle apparence que j'eusse souillé la scène par le meurtre horrible d'une personne aussi vertueuse et aussi aimable qu'il fallait représenter Iphigénie ? et quelle apparence encore de dénouer ma tragédie par le secours d'une déesse et d'une machine, et par une métamorphose qui pouvait bien trouver quelque créance du temps d'Euripide, mais qui serait trop absurde et trop incroyable parmi nous ? Je puis donc dire que j'ai été très-heureux de trouver dans les anciens cette autre *Iphigénie*, que j'ai pu représenter telle qu'il m'a plu, et qui, tombant dans le malheur où cette amante jalouse voulait précipiter sa rivale, mérite de quelque façon d'être punie, sans être pourtant tout à fait indigne de compassion.. »

Le personnage d'Ériphile est-il, en effet, une heureuse invention, et le sacrifice de cette femme à la place d'Iphigénie satisfait-il si pleinement le spectateur ? Que Racine nous permette de le contredire en ce point. Non, son Ériphile n'est pas une de ces créations de génie qui commandent l'admiration : c'est un expédient et rien de plus. Le personnage d'Ériphile fait de la pièce de Racine une tragédie moderne et non un drame antique. Cette simplicité d'action que nous trouvons même chez Euripide a disparu dans l'*Iphigénie* française. Qu'est-ce, en effet, qu'Ériphile ? Une captive d'Achille qui aime son maître et qui est jalouse d'Iphigénie. Elle fait confidence de sa fatale passion à sa suivante Doris :

> Écoute, et tu te vas étonner que je vive.
> C'est peu d'être étrangère, inconnue et captive.
> Ce destructeur fatal des tristes Lesbiens,
> Cet Achille, l'auteur de tes maux et des miens,
> Dont la sanglante main m'enleva prisonnière,
> Qui m'arracha d'un coup ma naissance et ton père,
> De qui jusques au nom tout doit m'être odieux,
> Est de tous les mortels le plus cher à mes yeux.

Cette scène, comme toutes celles où paraît Ériphile, semble un hors-d'œuvre dans la pièce. C'est une seconde action qui entrave l'action principale et qui chagrine le spectateur. Le personnage d'Ériphile est sans doute par lui-même digne d'intérêt, mais il fournirait matière à une autre tragédie, tandis qu'il est de trop dans celle-là. Dans la situation étrange où elle est placée, personnage secondaire quand son rôle d'amante jalouse la destinait à être sur le premier plan, Ériphile est tour à tour admirable et ridicule, passionnée et froide. Son entrevue avec Iphigénie, qui est jalouse d'elle à son tour, son entrevue avec Achille, qui la prend comme confidente de son amour pour Iphigénie, sont autant de scènes manquées. L'explosion de haine que nous trouvons à la fin du troisième acte est d'un effet plus saisissant et plus franchement dramatique :

> . . . . . Doris, ou j'aime à me flatter,
> Ou sur eux quelque orage est tout près d'éclater.
> J'ai des yeux : leur bonheur n'est pas encor tranquille ;
> On trompe Iphigénie, on se cache d'Achille,
> Agamemnon gémit. Ne désespérons point.

Au quatrième acte, c'est encore Ériphile qui paraît la dernière en scène et qui vient annoncer ses projets de vengeance :

> Je n'emporterai point une rage inutile.
> Plus de raisons, il faut ou la perdre ou périr.
> Viens, te dis-je ; à Calchas je vais tout découvrir.

On sait comment Calchas la récompensa de ce zèle. Au moment du sacrifice, quand Iphigénie était prête à recevoir le coup fatal, le devin annonce que ce n'est point Iphigénie, mais Ériphile, dont le sang doit être répandu. Frémissement dans l'assistance. Toute l'armée se prononce contre la malheureuse Ériphile et demande sa mort. Mais elle, se souvenant jusqu'à la fin de sa fierté naturelle :

> Arrête, a-t-elle dit, et ne m'approche pas ;
> Le sang de ces héros dont tu me fais descendre,
> Sans tes profanes mains saura bien se répandre.

Et elle se frappe elle-même. Malheureusement, la scène est froidement racontée au spectateur par Ulysse, digne de faire pendant, en cette occasion, avec le trop fameux Théramène.

ÉRIPHYLE, fille de Talaüs et de Lysimaché, sœur d'Adraste, roi d'Argos. Elle épousa le célèbre devin Amphiaraüs, mais ne fut pas précisément le modèle de la fidélité et de l'amour conjugal. Son infortuné mari, ayant prévu, par son art, qu'il ne reviendrait pas de la guerre de Troie, avait décidé de ne pas partir, et s'était caché lors du départ des Grecs. Survint Polynice, qui fit briller aux yeux d'Ériphyle, de cette Ève païenne, un magnifique collier d'or. Ériphyle ne sut pas résister à la tentation et, pour avoir le joyau, découvrit la cachette de son époux. Fatal collier ! il avait été donné par Vénus à Hermione et ne lui avait point porté bonheur, comme on sait. Il fut aussi funeste à Ériphyle. Le vieil Amphiaraüs, furieux d'aller malgré lui à la guerre, échangea avant de partir quelques mots avec son fils Alcméon : il lui fit promettre d'être son vengeur et de tuer Ériphyle à la première nouvelle de la mort de son père. Alcméon était un garçon de parole qui ne se le fit pas dire deux fois, et dès que le courrier lui eut appris qu'il était orphelin à moitié, il voulut l'être tout à fait, et tua sa mère de sa propre main. V. Homère, *Odyssée* ; Virgile, *Énéide*, VI, 445 ; Apollonius, I, 9 ; III, 6 et 7 ; Pausanias, V, 17.

ÉRIRHINE s. m. (é-ri-ri-ne — du gr. *eri*, préf. augment. ; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons : *Les* ÉRIRHINES *vivent sous les écorces.* (Chevrolat.) ‖ On dit aussi ÉRIRHIN.

ÉRIRHINIDE adj. (é-ri-ri-ni-de — rad. *érirhine*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érirhine. ‖ On dit aussi ÉRIRHINITE.

— s. m. pl. Division de la famille des charançons, renfermant le genre érirhine et plus de cent autres genres.

ÉRIRHIPIDE s. f. (é-ri-ri-pi-de — du gr. *eri*, préf. augment. ; *rhipis*, éventail). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des cétoines, et comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent les diverses contrées de l'Amérique.

ÉRIS, nom de la Discorde chez les Grecs.

ÉRISICHTON. V. ERÉSICHTON.

ÉRISKAY, petite île d'Écosse, dans le groupe des Hébrides, comté d'Inverness, près de la côte S. de South-Uist. C'est de là que le prétendant Charles-Édouard débarqua en Écosse, lorsqu'en 1745 il essaya de reconquérir la couronne britannique.

ÉRISMA s. m. (é-ri-sma). Bot. Genre d'arbres, de la famille des vochysiées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent dans les forêts de la Guyane et du Brésil.

ÉRISMATURE s. m. (é-ri-sma-tu-re). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens des canards et voisin des macreuses, dont l'espèce type est connue sous le nom de canard à tête blanche.

ÉRISMATURINÉ, ÉE (é-ri-sma-tu-ri-né — rad. *érismature*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érismature.

— s. f. pl. Division de la famille des anatinées, ayant pour type le genre érismature.

ÉRISME s. m. (é-ri-sme). Bot. Axe de l'épi des graminées.

ÉRISSON s. m. (é-ri-son — autre orthographe du mot *hérisson*). Mar. anc. Ancre à quatre branches, employée sur les galères et les bâtiments de bas bord.

ERISTALE s. f. (é-ri-sta-le — du gr. *eri*, préf. augment. ; *stalaô*, je distille). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des syrphes, comprenant plus de cent espèces, répandues dans les diverses régions du globe :

Les larves des ÉRISTALES *ressemblent à celles des élophiles.* (Desmarest.)

— **Encycl.** Ce genre d'insectes diptères renferme un très-grand nombre d'espèces, qui présentent, comme caractères communs, les antennes rapprochées, situées sur une éminence, à dernier article arrondi, à soie plumeuse; l'ouverture buccale bombée en dessus; la partie de la face située entre les yeux large et triangulaire; le corps entier couvert de poils; les ailes écartées dans le repos. Les larves de ces insectes sont très-singulières; elles sont au nombre de celles que Réaumur a désignées sous le nom de *larves à queue de rat.* Leur corps est arrondi, terminé par une queue beaucoup plus mince et plus longue, pouvant acquérir un décimètre de développement, formée par les deux derniers anneaux de l'abdomen, qui rentrent en eux-mêmes comme les tubes d'une lunette d'approche. « Ces larves, dit A. Percheron, se tiennent dans les latrines, dans les eaux corrompues, les boues des égouts, quelquefois cependant sur les bords des mares et des étangs, où elles vivent de détritus de végétaux et peut-être d'autres substances; leur queue porte les stigmates de la respiration; quand elles se trouvent tout à fait submergées, elles la portent à la surface de l'eau en restant elles-mêmes au fond; ce tube renferme deux trachées très-brillantes, faciles à distinguer quand on met ces insectes dans un verre rempli d'eau. Ces insectes ont la vie très-dure, et la plus forte compression ne parvient pas toujours à les écraser. » L'espèce la plus remarquable est l'*éristale entêté*; on voit souvent cette mouche planer pendant un temps considérable à la même place et, quand elle en est chassée, y revenir aussitôt après; de là son nom spécifique. Ce genre renferme encore un grand nombre d'autres espèces, indigènes ou exotiques, qui se ressemblent beaucoup.

ÉRISTHÈTE s. m. (é-ri-stè-te — du gr. *eri*, préf. augment.; *esthés*, habit). Entom. Syn. d'ÉVESTHÈTE.

ÉRISTIE s. f. (é-ri-stî). Hortic. Tulipe pourpre et blanche.

ÉRISTIQUE adj. (é-ri-sti-ke — gr. *eristikos*; de *eris*, querelle, controverse, d'où aussi *erizein*, quereller. Ces termes appartiennent peut-être à la même famille que *rizein*, futur *rixein*, quereller, d'où sans doute le latin *rixa*, rixe. Curtius croit que le grec *eris*, querelle, correspond au sanscrit *aris*, en latin *ira*, colère. Il rattache ces divers termes à la racine sanscrite *ar*, qui désigne surtout le mouvement en haut et signifie particulièrement s'élever, monter, et qui a produit une foule de dérivés dans toutes les langues de la famille indo-européenne. Cette racine est, en effet, une des plus riches et des plus fécondes parmi celles qui appartiennent à ce groupe de langues. C'est par suite d'une figure analogue que nous disons familièrement *se monter*, pour s'emporter). Qui appartient à la controverse : *Méthode* ÉRISTIQUE.

— s. m. Nom donné aux philosophes de l'école de Mégare.

— s. f. Art de la controverse.

— **Encycl.** Le nom d'*éristiques* fut donné aux philosophes de Mégare à cause des subtilités dont ils avaient l'habitude d'envelopper leurs adversaires. Familiarisés avec les écrits de Parménide et de l'école d'Elée, et estimant insuffisante la méthode de Socrate, parce qu'elle ne fournissait pas de véritable démonstration, ils eurent recours, pour trouver la vérité, à la voie des abstractions. Ils employèrent les armes de la dialectique et introduisirent de nouveau dans la philosophie la méthode d'opposer à une proposition la proposition contraire, d'où naquit l'art de prouver les choses les plus contradictoires, qui aboutit à un doute général. Ils enseignèrent que le souverain bien est ce qui se ressemble toujours : *quod simile sit et idem semper*, ainsi que l'exprime Lactance. Ces philosophes peuvent être envisagés comme les précurseurs des sceptiques de la période suivante; on les appela aussi, par la suite, *dialecticiens*.

ÉRITHALE s. m. (é-ri-ta-le — du gr. *eri*, préf. augment.; *thalos*, rejeton). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des lithosies, dont l'espèce type ha[illegible] l'île de Cuba.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacés, tribu des cofféacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent aux Antilles. ‖ Syn. de TIMONIE, autre genre de plantes.

ÉRITHAQUE ou **ÉRYTHAQUE** s. m. (é-ri-[illegible] *[illegible]thakos*, nom d'un oiseau in-[illegible]. Genre d'oiseaux, formé aux [illegible]

ÉRI[illegible] [illegible]-ri-trik — du gr. *eri*, préf. augment.; *thrix*, poil). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des anchu[illegible] myosotis, et comprenant cinq ou six espèces, qui croissent sur [illegible]

ÉRIUDAPHE s. m. (é-ri-u-da-fe). Bot. Genre [illegible]ille des homalinées, com[illegible], qui croissent au Cap [illegible]

[illegible] — du gr. *eri*, préf. augment.; *toulos*, duvet). Entom. Genre d'insectes coléoptères, [illegible]mères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont le type habite la Guinée.

ÉRIVAN ou **IROUAN**, en latin *Eroanum*, ville forte de la Russie d'Asie, ch.-l. de l'Arménie russe et du gouvernement de son nom, sur le Zanga ou Zenghi, affluent de l'Araxe, à 54 kilom. N.-E. du mont Ararat, à 165 kilom. S.-O. de Tiflis, par 40° 10′ de lat. N. et 42° 25′ de long. E.; 14,000 hab., presque tous Arméniens ou Tartares. Archevêché arménien; résidence des autorités administratives et militaires du gouvernement; écoles publiques. Fonderie de canons, manufactures de maroquins et de cotonnades, tanneries, poteries. Commerce très-actif. Le bazar du quartier de Tapobatin renferme plus de sept cents boutiques abondamment approvisionnées. Érivan est dans une situation charmante. Elle se divise en deux parties : la forteresse, entourée de murailles de trois côtés, et la ville proprement dite, où se voient des aqueducs, un beau pont de pierre sur le Zanga, des mosquées, une église grecque, etc. Les environs produisent des vins et des fruits renommés. On croit qu'elle a été fondée par un roi d'Arménie au Ier siècle de notre ère; elle occupait alors un emplacement situé à un peu plus d'un kilomètre de sa position actuelle, où elle a été transférée en 1635. Au XVIe siècle, Érivan devint la résidence des rois perses de la dynastie sophienne. Plusieurs fois assiégée et prise par les Turcs, elle rentra au pouvoir des Perses vers le milieu du XVIIIe siècle. Les Russes, qui l'attaquèrent inutilement en 1808, la prirent en 1827, succès qui fit donner à leur général, Paskievitch, le surnom d'Érivanski. Un traité, conclu en 1828, la céda définitivement à la Russie. Un tremblement de terre, arrivé au mois de juin 1840, exerça de grands ravages à Erivan et dans les contrées voisines.

ÉRIVAN (PROVINCE D') ou **ARMÉNIE RUSSE**, division administrative de la Russie d'Asie, située sur la frontière méridionale de l'empire, entre la Géorgie au N. et à l'E., l'Arménie ottomane à l'O., et séparée de la Perse au S. par l'Araxe. Superficie, 15,530 kilom. carrés; 421,228 hab., dont 225,477 Arméniens grégoriens, 3,392 Arméniens catholiques, 3,352 sectaires russes, 2,212 Russes orthodoxes, 182,709 mahométans, 27 juifs et 4,159 idolâtres. Le sol, généralement fertile, est hérissé de montagnes et entrecoupé de délicieuses vallées. Les rivières principales de cette province sont l'Araxe et le Zanga. Les pâturages qui couvrent les flancs des montagnes nourrissent un grand nombre de bestiaux et de chevaux. Dans les plaines, on cultive les céréales, le riz, le coton, le tabac, le mûrier et la vigne. Au dire des Arméniens, les vignes de l'Érivan sont les plus anciennes du monde; c'est, disent-ils, dans cette contrée que Noé planta la première vigne. Comme les hivers y sont très-rigoureux et très-longs, on est dans l'usage d'enterrer la vigne quand les froids commencent, et de la découvrir au printemps. Les vins de l'Érivan sont très-estimés en Perse. Les Arméniens gardent leurs vins dans des jarres ou pitarres, espèces d'urnes de quatre pieds de hauteur, ovalaires, et contenant de 250 à 300 pintes. Le vin se conserverait longtemps dans ces vaisseaux si on ne s'empressait de le faire disparaître, parce que les officiers mahométans passent très-souvent dans les maisons et brisent tous les vases de vin qu'ils rencontrent. Au dire de Strabon, le vin de Perse se conserve pendant trois générations, c'est-à-dire pendant près d'un siècle. Le pays abonde en sel; on y rencontre aussi de l'or, de l'argent et d'autres minéraux. Quoique ce gouvernement soit souvent appelé Érivan, d'après son nom persan Erwan, sa dénomination la plus récente est Arménie russe.

ÉRIX s. m. (é-rikss). Erpét. V. ÉRYX.

ÉRIZATSI (Sergius), prélat et écrivain arménien, né à Eriza ou Arzendjan, vers le milieu du XIIIe siècle, mort au commencement du XIVe. Il fut sacré évêque de sa ville natale en 1291, et devint aumônier du palais du roi de Cilicie. Il a écrit : *Traité sur la hiérarchie civile et religieuse; Explication des canons de l'Église; Discours sur les prédications des apôtres et la propagation du christianisme.* Tous ces ouvrages sont restés manuscrits.

ÉRIZZO (Paul), gouverneur vénitien, mort à Négrepont en 1470. Il était podestat de cette dernière ville lorsqu'elle fut assiégée par Mahomet II, en 1470. Une flotte vénitienne fut envoyée au secours de l'île; mais la mollesse de l'amiral qui la commandait rendit ce renfort inutile. Après quatre assauts des plus meurtriers, Mahomet s'empara de la ville et défendit à ses soldats de faire des prisonniers au-dessus de l'âge de vingt ans. Erizzo parvint à échapper au massacre et se réfugia avec sa fille dans la citadelle. Bientôt cependant, contraint de se rendre, il convint avec le vainqueur qu'il aurait la *tête* sauve. Pour tenir sa promesse, Mahomet le fit scier par le milieu du corps, puis, de sa propre main, coupa la tête à Anna, la fille d'Erizzo, qui refusait de s'abandonner à ses infâmes désirs. Des historiens ont démenti ces faits atroces, et, pour être juste, il faut convenir que le caractère connu de Mahomet II y ré[illegible] complétement.

ÉRIZZO (Sébastien), en latin **Ericius**, antiquaire et philosophe italien, né à Venise en 1525, mort en 1585. Il appartenait à une des premières familles de Venise. Erizzo devint membre du sénat et du conseil des Dix, et partagea son temps entre les affaires et l'étude des lettres et des sciences. Il avait formé un cabinet d'antiquités qui passait pour un des plus riches de l'Europe. On a de lui de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Trattato dell' istrumento e via inventrice degli antichi* (Venise, 1554, in-4°); *Discorso dei governi civili* (Venise, 1555-1571, in-4°); *Discorso sopra le medaglie degli imperadori romani* (Venise, 1559-1571, in-4°), ouvrage qui eut un très-grand succès; une traduction du *Timée* de Platon (Venise, 1557, in-4°); *Le sei giornate* (Venise, 1567, in-4°), recueil de nouvelles où l'auteur s'est efforcé d'imiter Boccace, tout en évitant l'extrême licence de cet écrivain, etc., etc. Erizzo était doué d'une mémoire prodigieuse, et sa conversation était aussi instructive qu'agréable. Excellent juge des œuvres d'autrui, il ne parlait des siennes qu'avec réserve et modestie.

ÉRIZZO (François), doge de Venise, né vers 1570, mort en 1646. Il fut élu doge en 1631, après s'être distingué dans diverses expéditions militaires. Malgré de nombreux et heureux efforts pour maintenir en paix la république, Erizzo la vit soudainement attaquée par le sultan Ibrahim, qui envoya une flotte de trois cent cinquante vaisseaux et une armée de 50,000 hommes sur les côtes de l'île de Candie. La Canée fut prise après deux mois de siége et une perte de 20,000 hommes du côté des Turcs. Erizzo eut recours aux moyens les plus extrêmes pour parer aux circonstances : il fit argent de tout, même des dignités et des charges de l'État, et parvint ainsi à armer une flotte de cent vaisseaux, dont, par une exception toute nouvelle dans l'histoire de Venise, le doge prit lui-même le commandement. Mais Erizzo, âgé alors de quatre-vingts ans, ne vit pas le départ de la flotte; la mort l'enleva pendant les préparatifs de l'embarquement.

ERK (Louis-Chrétien), compositeur et littérateur allemand, né en 1807 à Wetzlar, où son père était professeur à l'école urbaine et organiste de la cathédrale. Il étudia à Offenbach, sous la direction du maître de chapelle Antoine André. Nommé, en 1826, professeur de musique à l'école normale dirigée par Diesterweg à Mœrs, il y fonda la fête annuelle des musiciens rhénans, et commença à s'y faire connaître à la fois comme compositeur et comme littérateur. En 1835, Diesterweg, qui venait d'être nommé directeur de l'école normale de Berlin, l'appela auprès de lui, et depuis cette époque Erk s'occupa spécialement de recueillir et de faire revivre les chants populaires de l'Allemagne et de les répandre dans les écoles et parmi les masses, en en rendant l'étude facile. La plupart de ses recueils ont eu plusieurs éditions. Il fonda à Berlin, en 1841, une grande société de chanteurs, et, en 1853, une autre société, composée de chœurs mixtes, qui, sous sa direction, ne cultivent que les chants populaires. En 1857, il a été nommé directeur de la musique du roi de Prusse. Parmi les nombreux recueils qu'il a publiés, nous citerons : *Chants d'école* (Essen, 1828, 3 vol.); *Couronne de chants* (1839, 27e édit.); *Chants pour voix d'hommes* (1846, 2 vol., 4e édit.); le *Jardin des chants allemands* (1855, 3 vol., 3e édit.); *Fleurs du chant; Chants pour chœurs mêlés* (1854, 6 vol.); *Trésor des chants allemands* (1858-1860, 3 vol.); *Recueil de chants à une, deux, trois et quatre voix pour l'école, la maison et le monde* (5 vol., 36 éditions de 1842 à 1865); *Chants et chœurs des maîtres les plus remarquables du passé et du temps présent* (1860, 3 vol.), etc. Indépendamment de ces ouvrages spéciaux, on lui doit encore : les *Chants populaires de l'Allemagne, avec leurs mélodies* (1832-1845, 13 vol.); *Guide méthodique pour l'enseignement du chant dans les écoles populaires* (1834), et l'*Asile des chants* (1853-1855, tome I), qui doit être un recueil complet de tous les chants de l'Allemagne.

ERKEL (François), compositeur hongrois, né en 1810 à Gyula (comitat de Bekes). Il n'eut d'autre maître que son père, amateur distingué, et parvint bientôt, grâce à son génie naturel et à son travail particulier, à une telle réputation, que, dès l'âge de vingt-quatre ans, il devint chef d'orchestre de l'Opéra de Kaschau. Il accompagna plus tard la même troupe à Ofen, et lorsque le théâtre national hongrois de Pesth fut ouvert, il fut appelé à y occuper le même emploi. L'œuvre sur laquelle se fonde surtout sa renommée est son grand opéra intitulé *Hunyady Laszlo*, que l'on regarde à juste titre comme l'opéra national hongrois le plus remarquable, et qui est encore aujourd'hui représenté avec le plus grand succès. Une autre production du même artiste, l'opéra de *Marie Bathory*, jouit d'une tout aussi grande popularité, quoique l'œuvre soit moins importante. Parmi ses compositions de second ordre, du moins quant à l'étendue, nous citerons l'air composé pour l'*Hymne* du poëte Kœlcsey, air aussi répandu en Hongrie que celui de la *Marseillaise* l'est, ou plutôt l'était à une certaine époque, en France. Une des causes qui ont le plus contribué à assurer le succès des œuvres d'Erkel, c'est qu'il a su fondre habilement la musique moderne étrangère et l'ancienne musique nationale hongroise.

ERK-EL-AGRAB s. m. (èr-kè-la-grabb). Bot. Nom égyptien d'un arbuste du Kordofan, qui passe pour jouir de vertus spécifiques contre les piqûres du scorpion, telles qu'il suffirait de faire une incision dans la plaie et d'y introduire pendant quelques instants un fragment de bois broyé et mouillé pour neutraliser les effets du venin.

ERKELENZ, ville de Prusse, prov. du Rhin, ch.-l. de cercle, à 30 kilom. N.-E. d'Aix-la-Chapelle; 2,172 hab. École municipale supérieure. Belle église du XIVe siècle et ruines d'un château détruit en 1674.

ERKENE, rivière de la Turquie d'Europe, formée par la réunion de plusieurs torrents qui ont leur source dans le petit Balkan, près de Viza; elle se dirige au S.-S.-O. pendant environ 30 kilom., tourne ensuite au N.-O. et tombe dans la Maritza à Diesrz-Erkene, après un cours de 96 kilom.

ERKENEK, bourg de la Turquie d'Asie, pachalik de Marash, à 72 kilom. N.-E. de Samisat, sur la rive droite de l'Euphrate; 3,000 hab. Ce bourg, situé à 1,150 mètres d'altitude, dans un ravin où le fleuve se précipite d'un cours torrentiel entre des rochers aigus, et forme des cascades et des gouffres sans nombre, offre l'aspect le plus pittoresque et est entouré de jardins et de vergers. A l'horizon s'élève le mont Taurus, qui est traversé en cet endroit par un passage auquel le bourg donne son nom.

ERLACH, en français *Cerlier*, petite ville de Suisse, cant. et à 27 kilom. N.-O. de Berne, ch.-l. de district, sur le lac de Bienne, dans une agréable vallée; 670 hab. Aux environs, restes de l'abbaye des bénédictins de Saint-Jean et château des anciens seigneurs d'Erlach.

ERLACH, nom d'une des plus illustres familles suisses, qui a fourni de grands hommes de guerre, non-seulement à son pays même, mais à la France, à l'Allemagne et au nord de l'Europe. L'origine des d'Erlach remonte, si l'on en croit la tradition, à la fondation de la ville de Berne et se rattacherait aux sires d'Erlach, bourg situé sur le lac de Bienne. Le premier membre de cette famille dont il soit fait mention dans l'histoire est Ulrich d'ERLACH, qui commandait les guerriers bernois vainqueurs de la noblesse au Donnerbühl, le 2 mars 1298. — Son fils, Rodolphe d'ERLACH, mort en 1360, se mit, sur l'invitation que lui firent les Bernois, à la tête de leurs troupes. Il rencontra à Laupen les Fribourgeois et les seigneurs ligués avec eux, et remporta sur les ennemis de sa patrie une éclatante victoire (21 juillet 1339). A côté de la bravoure de Rodolphe, il convient de citer la loyauté de son seigneur, le comte de Nydau. Au début de la guerre, à laquelle il prit part dans les rangs des Fribourgeois, il avait permis à Rodolphe Erlach de s'associer aux Bernois; il fut battu par lui. A la mort du comte, Rodolphe fut nommé tuteur de ses enfants, et l'on n'eut pas à se repentir de ce choix, car Rodolphe eut l'occasion de conserver aux fils de son seigneur leur héritage menacé. Rodolphe périt des mains de son gendre, dans une querelle qu'il eut avec lui. — Les Erlach ne figurent au rang des avoyers ou chefs de la république de Berne que depuis le milieu du XVe siècle. Sept membres de cette famille ont occupé dès lors cette haute magistrature. Les plus célèbres des Erlach, après le vainqueur de Laupen, sont les suivants : — ERLACH (Rodolphe d'), sire de Bümplitz, devint avoyer et fut un des héros de Grandson et de Morat (1476), où il reçut l'ordre de la chevalerie sur le champ de bataille. Il commanda, quelques années après, le contingent bernois à la journée de Dornach, où les Impériaux furent défaits par les Suisses (1499), et fut réélu avoyer pour la troisième fois en 1503. — Son fils, l'avoyer Jean d'ERLACH, fut envoyé en ambassade auprès du pape Jules II et à Venise, dompta la rébellion des montagnards de l'Oberland (1528) et commanda l'expédition victorieuse dirigée en 1530 contre le duc de Savoie en faveur de Genève. Deux fils de Jean d'Erlach, héritiers de ses goûts militaires, se firent remarquer à la journée de Pavie, où l'un d'eux, ancien page de Charles V, se fit tuer dans l'armée impériale, pendant que l'autre, qui servait sous les drapeaux français, partageait le sort de François Ier et était fait prisonnier avec ce monarque. — ERLACH (Louis d'), de la famille des précédents, devint fameux, à l'époque des guerres d'Italie, comme condottiere ou chef de bande, au mépris des défenses de la diète helvétique; il conduisit, à plusieurs reprises, des milliers d'hommes sous les drapeaux de François Ier, eut ses biens confisqués à Berne et ne rougit pas de refaire sa fortune aux dépens du duc de Savoie, que des bandes suisses indisciplinées rançonnèrent indignement en 1515. Le duc de Savoie dut mettre les joyaux de la couronne en gage et hypothéquer plusieurs villes de son territoire. Fort dévoué à la France, Louis d'Erlach contribua beaucoup, avec son ami le condottiere Albert de Stein, à la paix de Gaterate (1515), transformée, après la bataille de Marignan, en paix perpétuelle (1516). — ERLACH (François-Louis d'), baron de Spietz et d'Oberhoffen, né en 1575, mort en 1651, entra dans la carrière

diplomatique et remplit jusqu'à cent quarante-quatre missions, qui lui firent obtenir le titre d'avoyer de la république de Berne (1629). Louis XIII, qui l'avait en grande estime, lui avait accordé dans ses gardes une compagnie de 200 hommes, dont son fils fut pourvu. — Erlach (Jean-Louis d'), un des héros de la guerre de Trente ans, né à Berne en 1595, mort à Brisach en 1650. Il fit ses premières armes à la bataille de la montagne Blanche (1629), devint lieutenant-colonel des gardes de Gustave-Adolphe, pour qui il combattit vaillamment en Lithuanie et en Livonie; puis il passa au service du duc Bernard de Saxe-Weimar, qui le nomma conseiller (1632), gouverneur de Brisach, etc. Après la mort du duc, l'armée de ce prince reconnut d'Erlach pour son chef (1639), et, à partir de ce moment, le général suisse servit les intérêts de la France avec un inaltérable dévouement. D'Erlach s'étant déclaré avec son armée pour Mazarin contre Turenne, alors en révolte contre la cour, se brouilla avec ce grand capitaine, et le service signalé que d'Erlach rendit à l'armée française après la défaite de Futtlingen ne parvint pas à réconcilier les deux adversaires. Il prit, comme lieutenant général, une grande part à toutes les campagnes d'Allemagne jusqu'à la paix de Westphalie, et se distingua tellement à la bataille de Lens (1648), que le grand Condé voulut le présenter lui-même à Louis XIV en disant : « Voilà l'homme auquel on doit la victoire de Lens. » Le bâton de maréchal de France lui fut accordé le 23 janvier 1630; mais le vaillant général mourut trois jours après, sans avoir reçu la nouvelle de la distinction qui lui était réservée et qu'aucun officier suisse n'avait obtenue jusque-là ni n'a obtenue depuis lors. Jean-Louis d'Erlach a laissé quatre volumes de *Mémoires* très-importants pour l'histoire de la guerre de Trente ans, du règne de Louis XIII et pour l'histoire de la Suisse, à laquelle il avait aussi été mêlé comme membre du conseil de Berne et comme envoyé de ce gouvernement auprès du duc de Saxe-Weimar. — Erlach (Sigismond d'), neveu du précédent, né en 1602, s'est rendu célèbre à son tour par la victoire qu'il remporta sur les paysans bernois révoltés, en 1653. Cet officier général avait, du reste, les manières d'un homme de cour plutôt que les allures d'un magistrat républicain, et voyait avec dédain de simples bourgeois siéger à côté de lui au sénat de Berne. — Erlach (Sigismond d'), général, parent du précédent, né en 1614, mort à Berne en 1699, servit en France avec le grade de maréchal de camp, et se distingua à Lens et à Cambrai. Revenu à Berne, il devint conseiller d'Etat, fut battu par les cantons catholiques à Wilmergen, et fut cependant créé banneret en 1667, avoyer en 1675. Il jouit jusqu'à sa mort de l'estime méritée de ses concitoyens. — Erlach (Jean-Louis d'), amiral au service du Danemark, né à Berne en 1648, mort en 1680, avait passé en Danemark dès l'âge de onze ans, et était entré dans la marine. En 1665, il obtint la permission de servir sur la flotte hollandaise sous l'amiral Tromp, conquit le grade de capitaine de vaisseau l'année suivante au combat de Bornholm, devint chef d'escadre en 1672, contre-amiral en 1676, et vice-amiral en 1678, à l'âge de trente ans. Il accompagna ensuite l'amiral de Forbin dans les eaux d'Espagne, et assista aux siéges de Rosas, de Palamos et de Barcelone. — Erlach (Jérôme d'), né en 1667, mort en 1748, servit d'abord la France, puis l'Autriche, devint général-major, comte du Saint-Empire et fut l'ami du prince Eugène. Rentré à Berne, sa patrie, il en fut avoyer de 1721 à 1747. Son mausolée, dans l'église d'Hindelbanck, est un des chefs-d'œuvre du sculpteur Nehl. — Erlach (Charles-Louis d'), général au service de la France, né à Berne en 1746, mort en 1798. Il se voua tout jeune au métier des armes, commanda le régiment de dragons de Schomberg en France, et en revint avec le grade de maréchal de camp. Lors de l'invasion des armées de la République française en Suisse (mars 1798), d'Erlach commandait une des divisions de l'armée bernoise, et avait été chargé de défendre Morat et Laupen. Le général français Rampon l'ayant sommé de se retirer : « Ce n'est pas à Morat, répondit d'Erlach, qu'un Suisse serait tenté de manquer à son devoir. » Doué d'un extérieur imposant et chevaleresque, d'Erlach, âgé alors de cinquante-deux ans, inspirait à tous ceux qui l'approchaient la confiance et le respect. Il fut nommé général en chef de l'armée bernoise; mais, voyant qu'au lieu d'agir et de prendre les mesures nécessaires, le grand conseil de Berne négociait avec le général Brune, d'Erlach se présente au sein de cette assemblée avec soixante-douze officiers qui, tous, en faisaient partie comme lui, dépeint avec éloquence le danger de ces tergiversations et finit par demander sa destitution ou des pleins pouvoirs. Ces derniers lui sont accordés, mais pour lui être retirés de nouveau. L'heure de la bataille sonna enfin; seulement, il était trop tard. Malgré son héroïque bravoure et celle de ses soldats, d'Erlach fut vaincu à Fraubrunnen par le général Schauenbourg (5 mars). Sans se laisser abattre, il se dirigeait le même jour sur l'Oberland, pour y continuer la lutte, lorsqu'il fut assailli au village de Wichtrach et égorgé par ses propres soldats, des paysans et des femmes qui l'accusaient de trahison. Ainsi mourut d'Erlach, victime des égarements populaires et de la pusillanimité des gouvernants. — Erlach (Rodolphe-Louis d'), né à Berne en 1749, mort en 1810, travaillait activement à empêcher l'invasion française et se trouvait général des confédérés, lorsque Bonaparte parvint à étouffer l'insurrection. Rodolphe se livra dès lors tout entier à la culture des lettres et fit paraître le *Code du bonheur*, ouvrage dédié à la czarine Catherine II (Genève, 1788, 6 vol. in-8°); le *Moraliste aimable* (Amsterdam, 1788, 3 vol. in-12); *Précis des devoirs des souverains* (Lausanne, 1791, in-8°).

ERLANGEN, ville de Bavière, cercle de la Franconie centrale, à 15 kilom. N. de Nuremberg, sur la Regnitz, le canal Louis et le chemin de fer de Nuremberg à Bamberg; 11,000 hab., dont 600 catholiques seulement. Riche bibliothèque de 100,000 volumes et de 1,000 manuscrits, jardin botanique, muséum d'histoire naturelle, amphithéâtre d'anatomie, etc. Nombreuses sociétés savantes; écoles d'agriculture, d'arts et métiers. Célèbre asile d'aliénés. Importante fabrication de glaces; tabac, toiles peintes, draps, étoffes de coton, chapeaux et chaussures; brasseries, blanchisseries et tanneries. Commerce de céréales et de fruits. Erlangen, une des plus charmantes villes de l'Allemagne, est divisée en ville vieille et en ville neuve. La dernière, remarquable pour la beauté de ses constructions, doit son origine à des huguenots français, à qui elle fut assignée pour résidence par le margrave Christian-Ernest, en 1686, après la révocation de l'édit de Nantes. En souvenir de ce prince, la ville neuve est souvent appelée Erlangen de Christian. La grande place est ornée d'un monument élevé en l'honneur du margrave Frédéric de Bayreuth, et exécuté sur les dessins de Schwanthaler. Près du canal s'élève le monument érigé en mémoire de la réunion du Danube et du Mein. Ce canal, commencé par Charlemagne, abandonné pendant plusieurs siècles, repris par Louis Ier de Bavière, ne fut achevé qu'en 1846. Le canal, qui a 23 milles et demi de longueur, 18 mètres de largeur, 1m,67 de profondeur et 94 écluses, a coûté 16 millions de florins.

La ville d'Erlangen est surtout célèbre par son université protestante, fondée en 1743 par le margrave Frédéric de Brandebourg-Bayreuth. Le protecteur naturellement désigné de cet établissement est le souverain du pays; en 1809, ce fut Napoléon Ier, et, par sa procuration, l'intendant de la province de Bayreuth, Combe-Siéyès. Le prorecteur, choisi par les professeurs de l'université, doit être confirmé dans sa nomination par le gouvernement; on lui adjoint un chancelier, toujours pris parmi les professeurs de droit. L'université est divisée, comme presque partout en Allemagne, en quatre facultés : théologie, droit, médecine et philosophie. Plus de cinq cents étudiants fréquentent cette académie, et la plupart d'entre eux suivent les cours de droit. En 1665, on fonda à Erlangen une Académie des sciences physiques, qui subsiste encore. La ville possède de plus un séminaire philologique, un séminaire de prédicateurs dans lequel on distribue des prix de 10 ducats au sermon le plus éloquent, un cabinet de physique, etc. Erlangen est la seule université protestante de la Bavière.

ERLAU, en latin *Agria*, en hongrois *Eger*, ville d'Autriche, en Hongrie, ch.-l. du comitat de Hevesch, sur la petite rivière de son nom, affluent de la Theiss, à 137 kilom. N.-E. de Bude, dans une vallée profonde entourée de vignobles; 20,000 hab. Archevêché catholique; collége, autrefois université, avec bibliothèque et observatoire. Sources alcalines et bains. Importante récolte, dans les environs, de vins rouges réputés les meilleurs de la Hongrie. Fabrication de toiles, draps, chapeaux, peignes; passementerie, cordonnerie. Commerce de vins, céréales et produits manufacturés; importants marchés hebdomadaires.

Erlau se compose de la ville proprement dite et de quatre faubourgs; les rues sont étroites et malpropres, mais on y voit quelques beaux monuments que nous devons signaler : le collége, la nouvelle cathédrale, le palais de l'archevêché, les couvents des Franciscains et des frères Mineurs, l'église des frères de la Charité, avec une vieille tour d'origine turque, le palais du Comitat. Erlau, évêché important dès le temps de saint Etienne, fut érigé en archevêché en 1804. Quoique munie d'importantes fortifications, la ville eut beaucoup à souffrir des invasions des Tartares et des Turcs, spécialement en 1552, où, sous l'héroïque Etienne Dobo, elle repoussa les assauts répétés d'une immense armée turque, et en 1596, où elle fut livrée aux Turcs par la partie autrichienne de la garnison. Les ruines de l'antique forteresse contiennent encore le tombeau de Dobo. Erlau se fit remarquer, pendant la révolution de 1848-1849, par l'esprit patriotique de ses habitants. C'est là que Dembinski et Gœrgei organisèrent leurs principales campagnes contre les Autrichiens sous Windischgrætz.

ERLBACH ou **MARKT ERLBACH**, bourg de Saxe, cercle de Zwickau, bailliage et à quelques centaines de mètres du Voigtsberg; 1,360 hab. Manufactures d'instruments de musique et de peignes en bois; papeteries, scieries, etc. ‖ Bourg de Bavière (Franconie moyenne), à 25 kilom. N.-O. de Nuremberg; pop. 1,750 hab. Belle église, ancien château. Commerce actif de houblon.

ERLENBACH, bourg de Suisse, canton et à 48 kilom. de Berne, sur la rive gauche de la Simme et dans une profonde vallée que de hautes montagnes enferment de tous côtés; 1,645 hab. Les maisons, quoique presque toutes en bois, ont une apparence des plus confortables et sont couvertes d'inscriptions. Les ruines du château d'Erlenbach, qui s'élèvent à côté du pré de la cure, sont ombragées de sapins et de hêtres. Les environs renferment plusieurs sources d'eaux minérales sulfureuses.

ERLIK-CHAN, l'une des principales divinités de la mythologie kalmouke. C'est le juge de tous les morts et le roi de l'Enfer. On l'appelle aussi quelquefois *Çoirdzyla* ou *Machalag*. On le représente dans l'appareil le plus sinistre et le plus menaçant : sa tête est environnée de flammes et porte une couronne faite de crânes humains; il foule aux pieds l'âme d'un méchant. Autrefois Erlik-Chan régnait dans les régions du monde supérieur; mais, ayant été vaincu dans sa lutte avec Jamandaga, il dut se contenter de la souveraineté sur le monde souterrain. Les âmes de tous les hommes, à l'exception de celles des justes ou de ceux qui ont occupé de hauts emplois ecclésiastiques, se présentent devant ce juge menaçant aussitôt qu'elles ont quitté leurs corps. Il regarde alors sur le registre des actions des hommes, compare le nombre des fautes avec celui des bonnes actions, et, en cas douteux, pèse les unes et les autres dans une balance. Il rend alors l'arrêt qui absout les âmes ou les condamne à des peines proportionnées à leurs fautes. Il habite un palais divisé en dix-huit salles qui forment l'enfer.

ERLON (Jean-Baptiste **Drouet**, comte d'), lieutenant général. V. Drouet.

ERMAILLI ou **ERMAILLY** s. m. (èr-ma-lli; *ll* mll.) Écon. rur. Chef d'une fabrique de fromages de Gruyère. ‖ Association de propriétaires de troupeaux, qui mettent leur laitage en commun pour la fabrication de ces fromages et se partagent ensuite le produit. ‖ On dit aussi armailli et ermaille.

ERMAN (Jean-Pierre), historien prussien, né à Berlin en 1735, mort dans la même ville en 1814. Au titre de pasteur de la colonie française réfugiée à Berlin, il joignit ceux de principal du collége français, de directeur du séminaire de théologie, de conseiller du consistoire supérieur et de membre de l'Académie des sciences et des belles-lettres. Il maintint dans le collége français les méthodes d'enseignement apportées par les réfugiés, méthodes qui lui acquirent de brillants résultats et acquirent à Erman une honorable réputation. La reine, épouse de Frédéric II, l'admettait souvent à sa cour et le chargeait de corriger les traductions françaises qu'elle faisait de divers théologiens ou moralistes allemands. On a de lui : *Mémoire historique sur la fondation de l'Eglise française de Berlin, publié à l'occasion du jubilé qui sera célébré le 10 juin 1772* (Berlin, 1772, in-8°); *Geographiæ antiquæ elementa, in usum scholarum* (Berlin, 1777, in-8°); *Sermons sur divers textes* (Berlin, 1779, in-8°); *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les Etats du roi de Prusse* (Berlin, 1782, 1800, 9 vol. in-8°). Cet ouvrage, le plus important de ceux auxquels Erman attacha son nom, fut publié en collaboration avec le pasteur Reclam. « C'est, dit la *Biographie universelle*, un recueil trop prolixe et d'un style généralement trop négligé; mais on y trouve des faits intéressants et des anecdotes curieuses. » De leur côté, les savants auteurs de la *France protestante* s'expriment ainsi : « On a reproché aux auteurs d'être entrés dans trop de détails, oubliant, comme cela arrive souvent aux critiques ignorants ou de mauvaise foi, que leur but était, non pas d'écrire une histoire, mais de rassembler des matériaux pour une *Histoire future du refuge*, qui sera d'autant plus exacte qu'ils ont accumulé plus de faits. » Erman a publié encore : *Abrégé de mythologie* (Berlin, 1779, in-8°); *Mémoire historique sur la fondation des colonies françaises dans les Etats du roi de Prusse, publié à l'occasion du jubilé du 29 octobre* 1785 (Berlin, 1785, in-8°), complément aux *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français; Oraison funèbre de Frédéric II, avec des remarques historiques* (Berlin, 1786, in-8°); *Monument séculaire consacré à la mémoire de Frédéric-Guillaume le Grand* (Berlin, 1788, in-8°); *Lettres à un ami de Genève sur la constitution et la prospérité des colonies françaises dans les Etats du roi de Prusse* (Berlin, 1788, in-8°). Il faut ajouter à cette liste un *Eloge historique de Sophie-Charlotte, épouse de Frédéric Ier*; des *Mémoires pour servir à l'histoire de Sophie-Charlotte*; des *Recherches historiques sur le mariage de Jean de Brandebourg avec Germaine de Foix*, et enfin des traductions de l'allemand, des discours académiques et de nombreux articles insérés dans la *Bibliothèque germanique*.

Jean-Pierre Erman eut deux fils, dont l'aîné, Jean-Georges, mort le 1er mai 1805, fut pasteur de l'église française de Potsdam. Il est auteur d'un *Mémoire historique sur la fondation de l'Eglise française de Potsdam* (1785), et d'un recueil de *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte* (Berlin, 1791, in-8°).

ERMAN (Paul), physicien allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1764, mort en 1851. Il fut d'abord professeur au collége français de Berlin, puis à l'Ecole militaire, et enfin, lors de la fondation de l'université, fut chargé de la chaire de physique, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ses publications, fort nombreuses, embrassent une multitude de sujets, mais plus spécialement le magnétisme et l'électricité. Il fut, en même temps que le fameux astronome Encke, secrétaire de l'Académie des sciences de Berlin, pour les sections de physique et de mathématiques. Le prix de galvanisme, institué par Napoléon Ier, lui fut décerné par l'Académie française des sciences en 1806.

ERMAN (Georges-Adolphe), physicien et voyageur allemand, fils du précédent, né en 1806 à Berlin, où il fut élevé au gymnase français. Il étudia ensuite les sciences naturelles à l'université de la même ville, puis alla à Kœnigsberg suivre les cours de Bessel, qu'il accompagna plus tard dans un voyage à Munich. De 1828 à 1830, il exécuta, à ses propres frais, un voyage autour du monde, dont le but principal était de déterminer exactement, au moyen des meilleures méthodes et des instruments les plus précis, les propriétés magnétiques que possède notre planète sur les différents points de son pourtour. Ce fut sur les résultats de ses observations que Gauss édifia la première théorie du magnétisme terrestre. Dans la première partie de son voyage, Erman s'était joint à l'expédition que le gouvernement suédois envoyait, dans la Sibérie occidentale, sous les ordres d'Hansteen, faire des observations relatives au magnétisme. Il quitta cette expédition près de l'embouchure de l'Obi, et se dirigea seul ensuite par Okhotsk sur le Kamtschatka, d'où il gagna successivement l'Amérique russe, la Californie, Otahiti, le cap Horn et Rio-Janeiro, d'où il revint à Berlin en passant par Saint-Pétersbourg. La relation de ses *Voyages autour de la terre, par l'Asie septentrionale et les deux Océans*, se divise en deux parties : la partie historique (Berlin, 1833-1842, 5 vol.), et la partie scientifique (Berlin, 1835-1841, 2 vol. avec atlas). La société géographique de Londres décerna à Erman un de ses grands prix pour cet ouvrage, dont Cooley traduisit en anglais tout ce qui est relatif à la Sibérie (Londres, 1848).

Les travaux d'Erman sur le magnétisme terrestre, ainsi que sur d'autres matières concernant les sciences naturelles, se trouvent consignés dans les *Annales* de Poggendorf, dans les *Mémoires astronomiques* de Schumacher et dans la plupart des recueils scientifiques anglais. Ceux qui touchent plus particulièrement à la Russie ont été publiés par lui dans les *Archives pour la connaissance scientifique de la Russie*, qu'il a fondées en 1841 et qui forment aujourd'hui une collection de 23 volumes. De 1845 à 1848, il s'occupa de calculer, aux frais de la *British Association*, les constantes de la théorie du magnétisme terrestre de Gauss, d'après les valeurs qu'il avait lui-même mesurées, et les propriétés magnétiques du globe en différents points de sa circonférence. Les résultats de ses travaux sur ces matières ont été publiés dans les *Reports* de cette société.

ERMATINGEN, bourg et paroisse de Suisse, cant. de Thurgovie, à 7 kilom. O. de Constance; 1,400 hab., agriculteurs, commerçants, pêcheurs, industriels. Ce bourg, situé sur l'Unter-See ou lac Inférieur, en face de l'île de Reichenau, dans une contrée fertile et couverte d'arbres fruitiers, fait un commerce assez important de vins, de fruits et de chanvre; il est dominé par les châteaux de Hard et de Wolfsberg; ce dernier jouit d'un admirable point de vue.

ERMELAND, en latin *Warmia*, contrée agréable et fertile de la Prusse orientale, comprise dans la régence de Kœnigsberg, et dont la superficie est évaluée à 4,275 kilom., la population à 192,197 hab. C'était, dans le principe, une des onze provinces qui composaient l'ancienne Prusse. Quand, en 1243, les chevaliers teutoniques eurent fait la conquête de cette contrée, l'Ermeland devint l'un des quatre évêchés créés par le pape dans ces régions nouvellement converties à la foi chrétienne. Les évêques d'Ermeland restèrent indépendants de l'ordre teutonique, ne reconnurent d'autre suprématie que celle de Rome et furent élevés, dans le courant du XIVe siècle, à la dignité de princes de l'empire. Braunsberg d'abord et Heilsberg ensuite furent la résidence des évêques d'Ermeland, dont les plus célèbres furent Sylvius Piccolomini, Dantiscus et Hosius. En 1466, par le traité de Thorn, l'Ermeland, ainsi que toute la Prusse orientale, passa sous la domination des rois de Pologne; mais, en 1772, lors du premier partage de la Pologne, l'Ermeland fut de nouveau incorporé à la Prusse, dont elle fait partie depuis. Le siége de l'évêché est aujourd'hui à Frauenbourg. L'Ermeland actuel comprend les quatre cercles de Braunsberg, d'Heilsberg, de Rœssel et d'Allenstein.

ERMELINDE ou **HERMELINDE** (sainte), née à Dunk, près de Louvain, en 550, morte à Meldaert, près de Hugard, vers 595. Elle appartenait à une riche famille du Brabant. Dès l'âge de douze ans, elle voua à Dieu sa virginité, contre le gré de ses parents, qui essayèrent en vain de la marier. Pour se soustraire à leurs obsessions, elle se retira dans une solitude qu'elle abandonna bientôt, y ayant été l'objet des outrages de deux jeunes seigneurs, et elle se retira dans un lieu plus écarté. Sainte Ermelinde est honorée par l'Eglise le 29 octobre.

ERMENALD ou **ERMOLDUS NIGELLUS**, poëte et historien qui vivait dans le IXe siècle. Il était abbé d'Aniane lorsqu'il fut accusé (vers 826) d'avoir trempé dans les complots ourdis contre Louis le Débonnaire et fut exilé à Strasbourg. Plus tard, il recouvra les bonnes grâces du monarque et fut même chargé par lui de diverses missions. Il a laissé un poëme ou plutôt une chronique en vers latins, qui a pour sujet principal les guerres et les événements mémorables du règne de Louis le Débonnaire. Le style en est barbare, mais on y trouve de curieuses particularités historiques. Muratori et dom Bouquet l'ont publié, le premier dans les *Script. rerum italicarum*, et le second dans la *Collection des historiens de France*.

ERMENGARDE, impératrice des Francs, morte à Angers en 818. Elle épousa, en 798, Louis le Débonnaire, qui devint empereur en 814. Pour assurer la couronne à ses enfants, Lothaire, Pépin et Louis, elle fit cloîtrer les fils naturels de Charlemagne, Dragon, Hugues et Thierry, obtint la condamnation à mort de Bernard, roi d'Italie et neveu de l'empereur; et comme celui-ci avait ordonné que l'on se contentât d'arracher les yeux à la victime, Ermengarde eut soin que l'opération se fît avec une telle cruauté, que le malheureux Bernard succomba trois jours après. Ermengarde survécut peu de temps à sa victime.

ERMENGARDE ou **HERMENGARDE**, reine de Provence, née en 855, morte à Plaisance au commencement du siècle suivant. Elle était fille de l'empereur Louis II, et épousa, en 877, Boson, gouverneur de la Lombardie, qui avait préparé ce mariage en empoisonnant sa première femme, fille de Carloman, roi de Bavière. Ce dernier vint expulser de son gouvernement Boson, que Charles le Chauve nomma gouverneur de Provence. Guidé bientôt, par les conseils de sa femme, Boson prit le titre de roi d'Arles. Durant une guerre que son mari eut à soutenir contre l'empereur Charles le Gros et contre les rois Louis III et Carloman, Ermengarde s'enferma dans la ville de Vienne, en Dauphiné, s'y défendit bravement, tomba cependant au pouvoir de l'ennemi, et ne fut mise en liberté qu'à la mort de son époux. Elle prit alors la tutelle de son fils, le fit proclamer roi, lui attira avec une prodigieuse habileté de puissantes alliances, et alla mourir dans un couvent à Plaisance, lorsque son fils fut en âge de prendre les rênes du gouvernement.

ERMENGARDE ou **HERMENGARDE**, ou encore **IRMENGARDE**, marquise d'Ivrée, qui vivait au Xe siècle. Elle était fille d'Adalbert, duc de Toscane, surnommé le Riche, et de Berthe, arrière-petite-fille de Charlemagne, sœur de Hugues ou Hug, comte de Provence, et de Guy, marquis de Toscane. Epouse d'Adalbert, marquis d'Ivrée, elle devint célèbre par sa beauté, par son esprit, par son amour de l'intrigue, par son énergie, et surtout par la dissolution de ses mœurs. Elle réussit à faire détrôner Bérenger, roi d'Italie, et Rodolphe de Bourgogne, à qui elle substitua son propre frère, Hugues de Provence. Celui-ci, pour toute récompense, fit jeter sa sœur dans un cloître, où elle finit ses jours. On croit qu'Ermengarde eut de son mariage avec le marquis d'Ivrée une fille nommée Bertille, qui, en ce cas, serait la mère de l'Ermengarde dont il est parlé à l'article suivant.

ERMENGARDE ou **DA ERMENGARDA** (Mathilde), petite-fille de la précédente. Mathilde Ermengarde fut célèbre par sa beauté, sa haute intelligence, autant que par une érudition peu commune aux personnes de son sexe et de son rang; aucune branche des lettres et des sciences ne lui était étrangère; elle parlait le latin et était très-versée dans l'astrologie judiciaire, science fort répandue et fort à la mode en ce temps, surtout en Italie. Ermengarde fut mariée à Frederico Torello, fils de Ludolphe de Saxe, surnommé *il Toro*. De ce mariage naquit l'illustre guerrier Guido, surnommé *Saliens in guerra*, saillant en guerre.

ERMENGARDE ou **HERMENGARDE**, fille du duc de Bourgogne, Richard le Justicier, et d'Adélaïde, fille de Conrad II, descendante, par sa mère, de Charlemagne. Elle vivait au Xe siècle. Elle épousa Giselbert, comte de [illegible] lais[illegible], dont l'aînée, Lendgarde, fut mariée à Othon II, fils de Hugues [illegible] une [illegible] onde, Verra, épousa Robert, [illegible]

[illegible] DE, fille d'Adalbert, marquis de [illegible], duc de Camerino, et petite-nièce de Hugues de Provence, roi d'Italie. Elle vivait au Xe siècle. Elle fut mariée à un grand seigneur issu des ducs de Ravenne, Gioanni, comte de Bologne, petit-fils de Pietro di Pietrone, duc de Romagne, et souche des Lambertini de Bologne. Ermengarde fut belle et spirituelle comme sa grand'mère; mais loin de lui ressembler par son amour de l'intrigue et ses mœurs dissolues, elle fut simple, bonne, pieuse, et surtout charitable. Sa vie fut une longue suite de bonnes actions, et sa fortune servit tout entière à bâtir des églises, à fonder des monastères, à secourir les pauvres et les souffrants. On ignore l'année précise de sa mort, qui dut advenir dans les dernières années du Xe siècle ou au commencement du XIe. Elle laissa un fils, qui, de son nom, s'appela Lamberto d'Ermengarde.

ERMENGARDE ou **HERMENGARDE**, vicomtesse de Narbonne, née au commencement du XIIe siècle, morte à Perpignan en 1197.

Fille d'Aimery II et d'Ermengarde, elle succéda, vers 1134, à son frère, dans la vicomté de Narbonne, et épousa, en 1142, un seigneur espagnol qui, trois années après, la laissa veuve. Déjà, à cette date, Ermengarde est connue : les rois comptent avec elle. C'est ainsi qu'en 1128, lors du siége de Tortose, on la vit conduire elle-même des troupes contre les Sarrasins, et les exciter par l'exemple. En 1155, le roi Louis le Jeune, passant en ses Etats, Ermengarde lui cède, comme une sorte de présent de bienvenue, tous les biens usurpés par les archevêques de Narbonne; mais en échange elle demande et obtient de lui l'autorisation de juger, chose interdite aux femmes par Constantin et Justinien, ainsi que par les lois romaines, strictement observées encore dans la province.

A propos de ce droit de siéger comme juge, reconnu expressément par Louis VII, voyez, dans Duchesne, tome IV, la réponse du roi. . . . « *Apud vos decidentur negotia legibus imperatorum; benigna longe est consuetudo regni nostri, ubi melior sexus defuerit, mulieribus succedere et hæreditatem administrare conceditur.* » Cette importance que prend tout à coup une femme a lieu d'étonner au premier abord, mais qu'on se rappelle que c'était au temps où Philippe Ier était gouverné par Bertrade, où Louis VII datait ses actes du couronnement de sa femme Adèle, où Alix de Montmorency conduisait une armée à Simon de Montfort; à la veille du jour où Jeanne de Flandre, ne se contentant pas du pouvoir, en voudra les insignes et réclamera le droit du comte de Flandre : celui de porter l'épée nue.

En 1162, Ermengarde reçut à sa cour le pape Alexandre III; elle alla même au-devant de son hôte jusqu'à Montpellier, et l'accueillit comme elle avait accueilli Louis le Jeune, c'est-à-dire presque d'égal à égal. En 1167, elle conclut un traité de commerce avec les Génois. A peu près vers la même époque, son neveu Aimery de Lara, qu'elle avait appelé à sa cour et adopté, étant mort sans postérité, le comte Raymond de Toulouse voulut, en sa qualité de suzerain, s'assurer de Narbonne, et empêcher, de la part d'Ermengarde, une autre adoption. C'est alors qu'on put apprécier les hautes qualités politiques de la vicomtesse de Narbonne. A peine eut-elle appris les prétentions de Raymond qu'elle forma une ligue dans laquelle elle eut l'habileté de faire entrer le seigneur de Montpellier, les vicomtes de Nîmes et de Carcassonne, et le roi d'Aragon. Le comte de Toulouse fut obligé de renoncer à ses desseins et de se déclarer battu avant d'avoir essayé de combattre.

Telle était la souveraine chez Ermengarde : intelligente, habile, ferme, digne des femmes extraordinaires dont tout à l'heure nous citions les noms, et qui, au XIIe siècle, essayent de s'affranchir de l'esclavage, ou tout au moins de la tutelle des hommes, énoncent hautement leurs droits et les font prévaloir. Comme femme, Ermengarde n'est pas moins intéressante. Nous la voyons en son palais, où la vie était fastueuse, entourée de damoiseaux et de damoiselles, d'amoureux et de troubadours.

Plus d'un la chanta, entre autres Pierre Rogiers, qui, n'osant se trahir, l'appelle *Tort n'avez;* plus d'un soupira pour elle, et, parmi ces soupirants, l'un d'eux, dit-on, devint son époux.

Après avoir abdiqué, en 1192, en faveur de Pierre de Lara, fils de sa sœur Ermeninde et frère d'Aimery de Lara, Ermengarde de Narbonne se retira à Perpignan, où elle mourut.

ERMENGAUD ou **ARMEGANDUS** (Blasius), médecin français, né à Montpellier dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mort dans la première moitié du XIVe siècle. Il fut attaché comme médecin à Philippe le Bel, qui mourut en 1314. Il acquit la réputation de deviner les maladies à l'inspection seule des traits du malade. Ermengaud était d'ailleurs très-érudit, connaissait le grec, l'arabe et l'hébreu. Il a laissé une traduction des *Cantiques* d'Avicenne, du *Traité sur la thériaque* d'Averroès, du *Gouvernement de la santé* de Moïse Maimonides, du *Traitement de l'asthme* de R. Moyse.

ERMENONVILLE, village et commune de France (Oise), cant. de Nanteuil, arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Senlis, à 50 kilom. N.-E. de Paris, sur la Nonette; 410 hab. Ermenonville doit sa célébrité au séjour et à la mort de J.-J. Rousseau, et aux beautés pittoresques du domaine où ce philosophe trouva son dernier asile. Cette vaste propriété, sauf quelques parties voisines du château, qui fut construit sous le règne de Louis XIII, n'était guère qu'une sorte de marais, que le propriétaire, René de Girardin, transforma, en 1763, en un immense parc ou jardin anglais divisé en trois parties : le grand Parc, le Désert et le petit Parc. « Par une circonstance heureuse et rare, dit M. A. de Laborde, le parc d'Ermenonville renferme les sites les plus opposés, les situations les plus variées : là, une prairie arrosée par une rivière charmante, ornée de bosquets plantés avec goût; ici, une forêt épaisse, un lac solitaire; plus loin, de vastes bruyères, des sables arides, des montagnes boisées et entrecoupées de gorges profondes. Cet ensemble agréable et sauvage à la fois se trouve partagé par un château placé au centre à peu près du parc, et dans l'espace le plus étroit de la vallée. Les eaux qui sortent toutes du côté du midi, après avoir coulé dans le vallon et formé un très-grand lac, viennent tomber devant les fenêtres du château par une chute très-haute; de là, se répandant dans les fossés et tournant autour du bâtiment, elles commencent la rivière qui orne le côté opposé. » A cette esquisse d'ensemble ajoutons quelques détails. Dans le grand Parc, on remarque : le banc de Marie-Antoinette, ainsi nommé parce que Marie-Antoinette s'y reposa; une grotte, une cascade; l'île des Peupliers, renfermant le tombeau de J.-J. Rousseau dans le style antique, sculpté par Lesueur; le temple de la philosophie, édifice circulaire soutenu par six colonnes d'ordre toscan et dédié à Montaigne, etc. Le Désert, qui doit son nom à son aspect sauvage et pittoresque, renferme la cabane de J.-J. Rousseau, où l'auteur du *Contrat social* venait travailler et avait gravé cette inscription : *Celui-là est véritablement libre qui n'a pas besoin de mettre les bras d'un autre au bout des siens;* sur le bord d'un lac, un beau groupe de rochers, appelé le *Monument des anciennes amours*. Dans le petit Parc, nous signalerons surtout la tour de la belle Gabrielle, qui s'élève au milieu d'une petite île. Telles sont les curiosités les plus importantes de la propriété d'Ermenonville.

La terre d'Ermenonville, qui, vers la fin du Xe siècle, appartenait au seigneur de Chantilly, fut habitée pendant quelque temps par Gabrielle d'Estrées et visitée souvent par Henri IV, qui l'érigea en baronnie en faveur de Dominique de Vic. Devenu propriétaire d'Ermenonville en 1763, le marquis de Girardin y créa un parc délicieux et eut l'honneur d'y recevoir J.-J. Rousseau, qui habita un pavillon du château pendant six semaines, jusqu'à sa mort. Une lettre du marquis de Girardin contient les détails suivants sur l'arrivée du grand philosophe à Ermenonville : « Lorsque J.-J. Rousseau se vit dans la forêt qui descend jusqu'au pied de la maison, sa joie fut si grande qu'il ne fut pas possible de le retenir dans sa voiture. « Non, dit-il, il y a si longtemps que je n'ai » pu voir un arbre qui ne fût couvert de pous» sière! ceux-ci sont frais! » Sitôt que je le vis arriver, je courus à lui : « Ah! monsieur, » s'écria-t-il en se jetant à mon cou, il y a » longtemps que mon cœur me faisait désirer » de venir ici, et mes yeux me font désirer » actuellement d'y rester toujours. » Pour témoigner sa reconnaissance au marquis de Girardin, Rousseau donnait des leçons de chant et de musique à ses enfants. Il mourut le 3 juillet 1778; son corps, enfermé dans un cercueil de plomb, fut enterré le soir dans l'île des Peupliers, devenue un lieu de pèlerinage. En 1794, les restes de l'auteur d'*Émile* furent transférés au Panthéon. Ermenonville a reçu la visite d'un grand nombre d'illustres personnages, entre autres celle de Napoléon, premier consul. On raconte que Napoléon s'étant arrêté devant le tombeau de J. J. Rousseau s'écria : « Il aurait mieux valu pour le repos de la France que cet homme n'eût pas existé. — Et pourquoi, citoyen consul? dit Girardin. — C'est qu'il a préparé la Révolution française. — Il me semble, citoyen consul, que ce n'est pas à vous à vous plaindre de la Révolution. — Eh bien! répliqua Bonaparte, l'avenir apprendra s'il n'eût pas mieux valu pour le repos de la terre que ni Rousseau ni moi n'eussions jamais existé. »

— Bibliogr. On peut consulter sur cette localité les ouvrages suivants : *Ermenonville*, lettre écrite par une jeune dame de Paris (Amsterdam, 1780, br. in-8o); *Promenade* ou *Itinéraire des jardins d'Ermenonville, auquel on a joint vingt-cinq de leurs principales vues*, dessinées et gravées par Mérigot fils [par le comte C. St. X. de Girardin] (Paris, 1788, 1791, 1811, in-8o); *Voyage à Ermenonville*, par Letourneur, en tête du premier volume de l'édition de Poinçot des *Œuvres* de J.-J. Rousseau (Paris, 1788, in-8o); *Voyage à Ermenonville* ou *Lettres sur la translation des restes de J.-J. Rousseau au Panthéon* (s. d., in-8o); *Voyage à l'île des Peupliers*, par Arsenne Thiébaut (Paris, an VII [1799], in-12, fig.); le *Voyage de Chantilly et d'Ermenonville*, dans le *Voyageur curieux et sentimental*, par Damin (Toulouse, an VIII [1800], in-8o); *Jardins de la France et anciens châteaux. Ermenonville*, par Alexandre de Laborde (Paris, 1808, in-fol., fig.); *Description d'Ermenonville*, par Fayolle, dans le *Magasin encyclopédique* (mars, 1810, p. 280); *Recollection of a voyage to Ermenonville, Morfontaine, etc., in the autumn of* 1809, by Warden (New-York, 1811, in-18); *Voyage à Ermenonville, dédié à ma femme*, suivi de *Poésies diverses*, par F.-L. J. [Jourdan] (Paris, 1813, in-18); *Lettres à Jennie sur Montmorency... Ermenonville et les environs*, par M. F. L*** [Lenormand] (Paris, 1818, in-12); *Voyage à Ermenonville*, par la comtesse de Genlis (Paris, 1818, in-12); *Voyage à Ermenonville, contenant des anecdotes inédites sur J.-J. Rousseau, le plan des jardins et la flore d'Ermenonville, publiée pour la première fois*, par Arsène Thiébaut de Berneaud (Paris, 1819, in-12; 3e édit., 1826, in-12); *Trois jours en voyage ou Guide du promeneur à Chantilly, à Mortefontaine et à Ermenonville* (Paris, 1828, in-12, avec 3 plans).

ERMENS (Joseph), bibliographe belge, né à Bruxelles en 1736, mort dans la même ville en 1805. Il était imprimeur-libraire dans sa ville natale. Bibliographe distingué, il a laissé un grand nombre de catalogues, parmi lesquels il convient de citer celui des livres des couvents supprimés dans les Pays-Bas. Il a aussi, comme éditeur, publié des ouvrages importants et a écrit lui-même : *Bibliographie des livres anonymes concernant l'histoire des Pays-Bas* (in-fol.); *Bibliographie des pièces authentiques concernant l'histoire des troubles des Pays-Bas* (2 vol. in-fol.), etc.

ERMERIC, HERMENRIC ou **HERMENERIC**, roi des Suèves, mort en 440. Il s'établit en Galice vers 411, fut vaincu par Gondéric, roi des Vandales, en 419, puis par Genséric, autre roi des Vandales, en 427, et régna ensuite paisiblement. Il étendit même sa puissance et laissa sa couronne à Rechila.

ERMERIC, roi des Goths. V. HERMANRIC.

ERMIN s. m. (èr-main). Comm. Droit de douane qui se perçoit dans les Echelles du Levant, à l'entrée et à la sortie.

ERMINÉE s. f. (èr-mi-né). Entom. Syn. d'ÆDIE, genre d'insectes lépidoptères.

ERMINETTE s. f. (èr-mi-nè-te — Bochart dérivait ce mot de l'arabe *alermin*, qui se trouve dans la nomenclature coptique pour désigner un instrument de menuisier; mais il est plus probable que le nom de cet instrument se rapporte à celui de l'*hermine*, autrefois *ermine;* il serait ainsi désigné parce qu'on a comparé la partie recourbée de l'*erminette* au museau de l'*hermine*). Hache courbée vers le manche, dont on se sert pour doler et planer : ERMINETTE *de tonnelier, de charpentier.* ‖ On écrit aussi HERMINETTE.

ERMINSUL, dieu de la mythologie saxonne. V. IRMINSUL.

ERMITAGE ou **HERMITAGE** s. m. (èr-mi-ta-je — rad. *ermite*). Habitation d'un ermite : *Hâtons-nous de quitter le monde et de gagner notre* ERMITAGE. (Le Sage.) ‖ Couvent de religieux ermites : *Il y avait autrefois un* ERMITAGE *au mont Valérien.* (Acad.)

— Par ext. Lieu solitaire et écarté : *J'aime la campagne, mais la campagne habitée; je déteste les* ERMITAGES. ‖ Petite maison des champs qu'il était d'usage de se bâtir autrefois pour s'y divertir avec des amis : *Dès que les arbres auront repris leur livrée verte, nous allons à cet* ERMITAGE *de délices qui mérite bien ce nom.* (Volt.)

— Comm. *Vin de l'Ermitage* ou simplement *Ermitage*, Vin récolté sur le coteau de l'Ermitage, dans la vallée du Rhône.

Qui nous rendra l'antique usage
De ces soupers délicieux,
Où la franchise et l'*ermitage*
Réunissaient nos bons aïeux?
DÉSAUGIERS.

ERMITAGE (L'), coteau vignoble de France (Drôme), sur la rive gauche du Rhône, dominant la petite ville de Tain, à 18 kilom. N. de Valence, renommé pour ses vins rouges et blancs.

Ce coteau célèbre doit son nom à un ermitage fondé, en 1225, par Gaspard de Sterimberg, chevalier de la cour de France, qui obtint de se faire concéder en ce lieu un terrain dépendant de la chapelle Saint-Christophe pour y vivre en cénobite. Il est probable que ceux qui lui succédèrent plantèrent en ce lieu quelques pieds de vigne; on en trouve la preuve dans le passage suivant d'un acte en date du 10 janvier 1529 : *Venerabilis vir dominus Claudius Chiffetti... rector capellæ Sancti-Christophori, tradit et remittit venerabili viro Claudio Bolliati presbytero Tineti... videlicet dictam capellam Sancti-Christophori nuncupatam* Hermitage *cum domibus ejusdem ac duabus vineis, et hoc per tres annos, hoc mediante, quod idem dominus Bolliati tenebitur et debebit bene et decenter colere, facere vineas, etc.*

A l'époque de la Révolution, la réputation de ce vignoble était déjà universelle, bien que la crête du coteau, appelée aujourd'hui *mas de Bessar*, n'eût pas encore été défrichée. Voici les classifications des quartiers de vignobles, appelés *mas :* 1o mas de Greffieux, 2o de Méal, 3o de Bessar, 4o de Beaumes, 5o de Cocoules, 6o de Murets, 7o de Dionnières, 8o de l'Ermite, 9o de Péléat, 10o de la Pierelle, 11o du Colombier, 12o de Varognes.

Le mas de Greffieux, placé au bas du coteau, est argileux et peu étendu; il donne le meilleur vin; le Méal placé au-dessous de lui l'égale presque, ainsi que le Bessar. Les autres mas décroissent en qualité, tout en conservant une grande valeur.

Le véritable ermitage se compose des produits combinés des trois premiers mas, et pour

être classé en premier cru, il faut être propriétaire de vignes dans chacun d'eux.

Le vin rouge de l'Ermitage est l'un de nos plus riches en couleur; il se distingue par un bouquet spécial que nul autre vin du Rhône ne peut lui disputer; il est généreux, délicat, moelleux, parfait enfin. S'il n'est pas prisé à sa juste valeur, il faut s'en prendre à la contrefaçon. En outre, les propriétaires des vignobles autres que ceux des trois premiers mas n'en baptisent pas moins leurs vins du nom d'*ermitage*, bien qu'ils soient inférieurs. C'est ainsi que l'on appelle cognac toutes les eaux-de-vie fabriquées dans les Charentes, et que l'on déprécie les vrais cognacs en lançant dans le commerce des liqueurs d'une qualité secondaire.

Le vin blanc de l'Ermitage est prisé ce qu'il vaut, puisqu'on le considère comme le meilleur de France; il est corsé, spiritueux, fin, agréable et parfumé; lorsqu'il est vieux, il se rapproche des vins vieux d'Espagne.

On cultive à l'Ermitage quatre cépages principaux: la grosse et la petite chiraz pour le vin rouge, la roussanne et la marsanne pour le blanc.

La vigne reçoit dans sa jeunesse cinq façons; toutes les cultures se donnent avec la pioche. Lorsque les vignes ont atteint quatre ans, on les taille, on établit des échalas, on déterre en mars, on ébourgeonne, on bine en juin; on déterre le raisin en août; on épampre. Les plantations ne sont en plein rapport que la sixième année. On vendange lorsque les raisins sont très-mûrs; l'opération s'exécute rapidement et dure à peine cinq ou six jours; le rendement moyen est de vingt-quatre hectolitres par hectare. On évalue les frais de culture et de vendange à 900 fr. environ par hectare. L'hectare vaut de 35,000 fr. à 60,000 fr., selon les crus.

Examinons en particulier chacun des cépages. La roussanne se distingue par une souche vigoureuse, un sarment lisse, cassant et à grappillons; des bourgeons gros et pointus; des feuilles épaisses, bien développées, lobées, dentées, vertes, duveteuses en dessous; des grappes allongées; des grains ronds, petits, inégaux, lâches, très-dorés. La marsanne a un sarment plus gros, plus fortement strié; des feuilles grandes, très-épaisses, très-tourmentées, lobées, fortement dentées, vert foncé en dessus, cotonneuses en dessous; la grappe est moins allongée, les grains sont ronds, pressés, inégaux, moins dorés. La roussanne débourre et fleurit la première. La petite chiraz se distingue par un sarment foncé, des bourgeons gros et ronds, des feuilles grandes et fines, à cinq lobes, quelquefois laciniées, dentées inégalement, vertes, duveteuses en dessous; des grappes allongées, des grains ovalaires, très-pressés, inégaux, d'un noir violet.

Quant à la grande chiraz, nous ne nous en occuperons pas, parce que la culture en est abandonnée presque complètement aujourd'hui. Ce cépage avait l'avantage de produire en grande quantité; mais le vin était d'une qualité inférieure. Les propriétaires, poussés par le sentiment bien entendu de leurs intérêts, préfèrent produire moins et remplacer la quantité par la qualité. Cette manière de procéder mérite d'autant plus d'être citée qu'elle devient de plus en plus rare aujourd'hui.

— *Fabrication*. On égrappe le raisin, on le trie, on le met dans une cuve, on le foule deux fois par jour pendant huit jours et une seule fois après ce laps de temps. Au bout de vingt ou trente jours, la fermentation cesse, le vin refroidit et s'éclaircit; on le tire; on le met dans des futailles de 210 litres, en chêne et neuves. On bouche légèrement ces futailles pendant un mois environ et l'on ouille tous les jours; puis on bouche hermétiquement; on tourne le tonneau sur la bonde; on le laisse reposer quatre ans en le soutirant tous les ans, et on le met enfin en bouteilles.

Pour le vin blanc, les procédés de fabrication sont les mêmes, seulement on presse immédiatement la vendange et l'on soutire deux fois par an, au printemps et à l'automne. On ne le met en bouteilles qu'à cinq ans, et on ne le boit qu'après une année de bouteille. Il se conserve indéfiniment.

Le vin de paille, fabriqué avec les mêmes cépages que le blanc, subit une préparation spéciale. On fait sécher le raisin cinq ou six semaines sur la paille; on presse au pressoir; le sirop qui résulte de cette opération s'éclaircit, après avoir fermenté. On met le vin en bouteille à l'âge de sept ans. Sa conservation est illimitée.

— *Commerce*. Le vin rouge se vend ordinairement 200 fr. les 100 litres; le blanc vaut un peu moins cher; quant au vin de paille, il ne se vend qu'en bouteilles de 7 ou 8 fr., prises chez le propriétaire, et même quelquefois davantage. Le vin rouge se mêle au bordelais, avec lequel il s'assimile parfaitement en lui donnant plus de vivacité et de couleur.

ERMITAGE (L'), sorte de petit chalet de la vallée de Montmorency, situé au fond du parc du château de Mme d'Épinay, où J.-J. Rousseau passa environ six années, l'époque la plus douce de sa vie. C'est là qu'il connut Mme d'Houdetot et qu'il composa sa *Nouvelle Héloïse*, le *Discours sur l'inégalité des conditions* et, en partie, son *Dictionnaire de musique*.

Ermitage (palais et musée de L') à Saint-Pétersbourg. L'Ermitage, construit par ordre de Catherine II, qui en avait fait sa *petite maison*, eut pour architectes Lamotte, Velten et Guarenghi. Une rue étroite le sépare du palais d'hiver des czars, auquel le relient trois galeries ou passages couverts jetés de l'un à l'autre édifice, au premier étage. Comme monument, il offre peu d'intérêt, mais la collection de tableaux qu'il renferme est la plus considérable qu'il y ait en Russie et une des plus riches qu'il y ait au monde; elle est digne d'être citée à côté de notre Louvre, à côté des Offices de Florence, du Belvédère de Vienne, des Studj de Naples, de la pinacothèque de Munich, de la National Gallery de Londres, du musée royal de Madrid et de la galerie de Dresde. On y compte environ 2,000 tableaux, dont beaucoup sont des chefs-d'œuvre de premier ordre. Ce splendide musée est la propriété particulière des czars. Composé à l'origine des tableaux que Catherine II avait réunis pour la décoration de sa demeure particulière, il n'a pas cessé de s'accroître d'année en année, sous les successeurs de cette princesse.

Chose incroyable! l'école française est représentée à l'Ermitage d'une façon sinon plus brillante, du moins plus complète qu'au Louvre même. On y rencontre des œuvres d'une foule d'artistes de second ordre, surtout de ceux du XVIIIe siècle, de l'époque où la grande Catherine, la correspondante de Voltaire, s'efforçait de faire pénétrer dans son empire les modes, les goûts et l'esprit de la France. Les vieux maîtres de notre école y comptent plusieurs œuvres capitales. Parmi les vingt-trois tableaux attribués à Poussin, on distingue: *Esther devant Assuérus*, scène très-pathétique et admirablement composée; une *Visitation*, grande toile un peu assombrie, mais d'une rare noblesse de style; deux *Sainte Famille*; une *Nymphe lutinée par un satyre*; une *Descente de croix*; le *Frappement du rocher*; les *Amours jouant*. Claude Lorrain a une douzaine de tableaux: *Jacob et Rachel*; le *Repos de la sainte Famille*; *Tobie et l'Ange*; la *Lutte de Jacob avec l'Ange*; le *Supplice de Marsyas*; deux *Ports de mer*; les *Disciples d'Emmaüs*; *Apollon et la sibylle de Cumes*, etc. Ces tableaux, les quatre premiers surtout, où Claude a voulu marquer par la variété de l'effet lumineux les quatre heures principales du jour, sont des morceaux de premier choix. Du Guaspre, il y a aussi d'excellents paysages: le *Chasseur*, le *Pêcheur*, la *Cascade*; de Valentin: un *Corps de garde*, où des soldats jouent aux dés et où l'on voit saint Pierre reniant le Christ; de Sébastien Bourdon: *Persée et Andromède*, *Jacob et Laban*; de Jacques Stella: une *Sainte Famille*, *Moïse sauvé des eaux*; de Pierre Mignard: *Jephté*, *Cléopâtre* et une très-importante composition, la *Famille de Darius aux pieds d'Alexandre*; d'Eustache Lesueur: le *Martyre de saint Étienne*, vaste toile d'une authenticité douteuse; *Moïse exposé sur le Nil*, œuvre de noble ordonnance et de forte exécution; une *Sainte Famille*; de Charles Le Brun: une belle copie de l'*École d'Athènes*, un *Crucifiement*, *Dédale et Icare*; du Bourguignon: de vigoureuses batailles dans la manière de Salvator; de Rigaud: le *Portrait de Fontenelle*; de Carle Vanloo: *Junon et l'Amour*, *Vénus Uranie*; de Watteau: une *Marche* et une *Halte de troupes*, une *Danse* et un *Dîner* champêtres, morceaux touchés avec esprit, grâce, finesse, et une *Sainte Famille*, sujet rarement traité par le peintre des fêtes galantes; de François Boucher: une *Fuite en Égypte*; de Joseph Vernet, dix-sept tableaux, dont quelques-uns sont fort beaux: la *Vue de Palerme*, la *Vue de Reggio*, une *Marine* au soleil levant, un *Clair de lune*, un *Naufrage*; de Greuze: un chef-d'œuvre célèbre, le *Paralytique servi par ses enfants*.

L'école flamande et l'école hollandaise se présentent à l'Ermitage avec plus d'importance encore et plus d'éclat que l'école française. Parmi les œuvres des maîtres primitifs, on remarque deux intéressants panneaux, le *Jugement dernier* et le *Crucifiement*, attribués par le savant Waagen à Pierre Cristus ou Christophsen, contemporain de Van Eyck; la *Guérison de l'aveugle*, riche composition, peinte d'un ton chaud par Lucas de Leyde; une *Vierge avec l'Enfant Jésus*, entourée des sibylles, des prophètes, des patriarches, œuvre importante de Quentin Matsys; une *Annonciation* de Michel Coxcie; un *Calvaire*, triptyque, par Heemskerk; les *Trois âges* de la vie de l'homme, allégorie, par Frans Floris; une *Madone*, de Mabuse, etc. Rubens et Van Dyck comptent à l'Ermitage un grand nombre de chefs-d'œuvre. Du premier, il nous suffira de citer: l'*Expulsion d'Agar*, prodige de clair-obscur, à la fois plein de profondeur et d'éclat; une *Descente de croix*; le *Souper chez le Pharisien*, vaste composition comprenant quatorze figures de grandeur naturelle; *Silène ivre*, peinture un peu crue, retraçant avec une surprenante énergie le délire bachique; la *Délivrance d'Andromède*; le *Départ d'Adonis*; un admirable portrait d'Hélène Fourment, femme de l'artiste; des paysages superbes, dont deux surtout, l'*Arc-en-ciel* et un *Site montagneux* éclairé par le crépuscule, étonnent par la vérité de l'effet et l'ampleur de l'exécution; une *Lionne jouant avec ses petits*, peinture des plus spirituelles et des plus énergiques. Quarante toiles environ sont attribuées à Van Dyck; les plus remarquables sont: une *Sainte Famille*, dans un paysage, peinture du coloris le plus brillant; un *Saint Sébastien* secouru par les anges; la *Mort d'Adonis*; toute une série de portraits magnifiques, entre autres celui de l'artiste lui-même à l'âge de seize ans, ceux de Charles Ier, roi d'Angleterre et de sa femme, celui du peintre Snyders, celui du financier belge Van der Wouver.

De Snyders, l'Ermitage possède plusieurs natures-mortes d'une exécution magistrale, des *Chasses*, un tableau représentant des *Loups* qui dévorent un cheval; de Gérard Honthorst, un *Christ devant Pilate*, une *Fileuse à son rouet*; de Jordaens, *Argus endormi*, le *Satyre et le paysan*, *Saint Paul à Lystres*, les portraits de Rubens et de ses enfants; de Th. Rombouts, une *Cuisinière courtisée par un soldat*: de Breughel de Velours, une dizaine de fins et charmants paysages animés par des scènes mythologiques ou religieuses; de Cornelis Poelenbing, des paysages historiques; de Craesbeke, un *Intérieur flamand*, éclairé par un vif rayon de soleil; de David Teniers le jeune, une *Fête des archers et des arbalétriers d'Anvers*, l'une des toiles les plus grandes et les plus belles du maître, un *Corps de garde*, deux *Kermesses*, un *Port de mer* et un *Paysage* avec des pêcheurs, d'un ton argentin des plus séduisants, etc.

Rembrandt n'apparaît nulle part avec plus de force, avec plus de puissance, avec plus d'éclat qu'à l'Ermitage. Ses tableaux, au nombre de quarante-trois, représentent les sujets les plus divers. Les meilleurs sont: une *Descente de croix*, remarquable par le caractère dramatique de la composition, la profondeur et la chaleur des reflets dorés du clair-obscur; une *Sainte Famille*, d'un sentiment qui n'a rien de mystique, mais d'une habileté d'exécution tout à fait prodigieuse et dont l'effet lumineux est véritablement magique; la *Parabole des ouvriers de la vigne*, composition pleine d'animation; le *Sacrifice d'Abraham*; le *Retour de l'Enfant prodigue*; l'*Éducation de la Vierge*; le *Reniement de saint Pierre*; une *Danaé*, peu décente, mais d'une couleur superbe; plusieurs portraits, entre autres celui du calligraphe hollandais Copenol; une *Marine*, d'un coloris chaud et transparent.

Les élèves de Rembrandt sont peu nombreux à l'Ermitage. De Ferdinand Bol, on voit une très-belle allégorie de la *Charité* et plusieurs portraits excellents, entre autres celui d'un homme inconnu, coiffé d'un chapeau; de G. Flinck, le portrait du poëte hollandais Cats; de Gérard Dov, une quinzaine de tableaux, la plupart de première qualité: la *Marchande de harengs*, qui rappelle la chaleur et la transparence du clair-obscur de Rembrandt; la *Liseuse* (vieille femme en lunettes), popularisée par la gravure; l'*Empirique* ou le *Médecin des urines*, précurseur du docteur Goupy, qui, depuis, a fondé l'*Uroscope*; un *Baigneur* et deux *Baigneuses*, qui sont peut-être les seules figures nues qu'ait peintes l'auteur; le *Philosophe*; le portrait d'un gentilhomme tenant des gants à la main, et le portrait de G. Dov lui-même.

Il y a peu de musées qui possèdent des Terburg, des Berghem, des Van der Neer, des Paul Potter, des Van der Heyden, des Wouwerman aussi beaux que ceux de l'Ermitage. De Terburg, nous citerons: une *Jeune fille lisant une lettre*, et une *Jeune femme à laquelle un gentilhomme offre de l'argent*; de Berghem, qui ne compte pas moins de dix-huit toiles: une *Halte de chasseurs*, un paysage avec un pont de pierre vu au soleil couchant, un autre avec un troupeau de moutons et un berger qui joue de la flûte; de Van der Neer: un *Moulin à vent*, derrière lequel se lève la lune; de Paul Potter: une *Cour de ferme*, un paysage avec des pêcheurs, et le *Procès du chasseur jugé par les animaux*, composition des plus curieuses, qui comprend dix épisodes; de Van der Heyden: différentes vues de villes hollandaises, avec des figures de Van de Velde; de Wouwerman: une *Chasse au cerf*, divers *Combats de cavalerie*, le *Départ pour la chasse à l'oiseau*, le *Repos des voyageurs*, les *Voituriers*, les *Relais flamands*, un *Manége*, un *Carrousel*, etc.

Jean Steen a trois toiles capitales: une *Esther devant Assuérus*, la *Mariée malgré elle* et une *Conversation*; Adrien van Ostade: une *Réunion de paysans devant une ferme*; Isaac van Ostade: l'*Été* et l'*Hiver*; Brauwer: un *Troupeau de porcs* et des scènes de tabagie; Ruysdael: une *Cascade*, une *Solitude*, œuvres du sentiment le plus poétique et de l'exécution la plus magistrale; Metsu: un *Repas de famille*, une *Consultation médicale*, l'*Enfant prodigue attablé avec des courtisanes*; G. Netscher: un *Intérieur hollandais* et plusieurs portraits élégants; Frans Mieris: son propre portrait, la *Visite*, une *Dame faisant danser un épagneul*; Guill. Mieris: *Un médecin tâtant le pouls à une jeune femme*, la *Chasteté de Joseph*, l'*Expulsion d'Agar*; Albert Cuyp: divers paysages avec des animaux; Karel du Jardin: le *Gué*, des *Animaux au pâturage*; P. de Hoogh: le *Retour du marché*; Van der Werff: une *Sainte Famille*, une *Assomption*, la *Mise au tombeau*, et son propre portrait, etc. Citons enfin des paysages de Wynants, Moucheron, Van Goyen, Paul Brill, Pynacker, Jean Both, Jean Hackaert, Guill. de Heusch, Jean-Baptiste Weenix, Adr. van de Velde, Salomon Ruysdael; des *Chasses* d'Abraham Hondius; des *Animaux* d'Hondekoeter; des *Fleurs* de Van Huysum, etc.

Bien que les tableaux italiens forment au moins le quart du nombre total de ceux de la galerie, il semble, dit M. Viardot, que, toutes proportions gardées, l'école italienne est plus faible à l'Ermitage que les autres écoles. Parmi les divers ouvrages attribués à Léonard de Vinci, il n'y a guère qu'une *Sainte Catherine* qui paraisse bien authentique. Michel-Ange, dont les tableaux mobiles sont si rares, est donné comme étant l'auteur d'un *Enlèvement de Ganymède*; mais il n'en a sans doute fourni que le dessin. Il y a quatre *Sainte Famille* attribuées à Andrea del Sarto; une *Bethsabée*, du Bronzino, qui est d'un très-grand style; les figures en pied de *Saint Jean* et de *Saint André*, et une *Madone* de Fra Bartolommeo; la *Sainte Famille*, dite la *Vierge d'Albe*, deux autres *Sainte Famille*, une *Judith*, et quelques autres toiles moins importantes attribuées à Raphaël; une *Bataille*, la *Création d'Ève* et deux *Sainte Famille*, de Jules Romain; une charmante *Madone*, de Perino del Vaga; seize tableaux attribués au Titien et dont les plus remarquables sont: une *Danaé*, une *Toilette de Vénus*, le portrait de Lama Dianti...; de beaux portraits du Tintoret, de Paris Bordone, de Sébastien del Piombo; une *Sainte Famille*, une *Descente de croix*, le *Repos en Égypte*, l'*Ascension*, la *Pentecôte*, de Paul Véronèse; une *Mise au tombeau*, un *Portement de croix*, une *Sainte Famille*, de Louis Carrache; douze ouvrages d'Annibal Carrache; une quinzaine du Guide, entre autres: la *Dispute sur l'Immaculée Conception*, l'*Enlèvement d'Europe*, *Saint François adorant l'Enfant Jésus*; le *Triomphe de Vénus*, l'*Annonciation*, de l'Albane; *Sainte Hélène*, l'*Amour*, du Dominiquin; *Saint Jérôme dans le désert*, l'*Assomption* et deux *Sainte Famille*, du Guerchin; diverses toiles du Baroche, de Salvator Rosa, du Cortone, de Carle Maratte, de Francia, de Giorgione, de Bellini, de Carlo Dolci, de Cigoli, de Palma le vieux, du Bassan, de Canaletto, d'Augustin Carrache, de Luca Giordano, etc.

L'école espagnole, qui n'a guère plus de trente tableaux au Louvre, en compte plus de cent au musée de l'Ermitage. De Murillo, ce musée possède une *Nativité*, une *Conception*, le *Martyre de saint Pierre le Dominicain*, composition des plus importantes; une *Adoration des bergers*, un *Jeune garçon*, une *Jeune fille*, une *Fuite en Égypte*; de Velasquez: les portraits d'Innocent X, d'Olivarès, une tête de *Jeune paysan* riant aux éclats, une *Vue de Saragosse*, une *Vue de la Caraca*; de Zurbaran: une *Madone*, d'Alonzo Cano: une *Madone* et un *Enfant Jésus*; de Ribera: deux *Philosophes*, une charmante *Sainte Lucie*, un *Saint François de Paule*, un *Saint Jérôme au désert*, un *Saint Sébastien*; de Juan de Juanès, un *Saint Dominique* et une *Sainte Anne*; du Greco: le portrait du poëte don Alonzo de Ercilla y Zuñiga; de Morales: une *Mater Dolorosa* très-expressive; de Ribalta: une *Mise en croix*, une *Madeleine au tombeau* et une *Sainte Catherine*; de Navarrete: un *Saint Jean en prison*, belle figure, dans le style du Titien; de Cl. Coello: son propre portrait et une *Madeleine*; de Luis Tristan: un portrait de Lope de Vega; divers ouvrages de Mateo Cerezo, de Juan Carreño de Miranda, de Vicente Carducho, de Juan de las Roelas, de Pablo de Cespedes, de J.-B. Mayno, de Blas de Prado, etc.

De l'école allemande, il n'y a guère à citer qu'un tryptique attribué à Albert Dürer; quelques portraits par Holbein et Lucas Cranach, d'assez bonnes compositions de Rottenhamer et de Lietrich; une très-étonnante figure de *Philosophe* ou de *Solitaire*, par Denner; le *Jugement de Pâris*, un *Saint Jean-Baptiste*, *Persée délivrant Andromède*, de Raphael Mengs; quelques épisodes du *Voyage sentimental* de Sterne, par Angelica Kauffmann.

L'école russe n'est guère mieux représentée à l'Ermitage que l'école allemande; elle ne compte guère qu'une trentaine de tableaux, parmi lesquels: un épisode du *Siége de Kiev*, par André Ivanoff; un *Noli me tangere*, d'Alexandre Ivanoff; une *Bacchante*, de Feodor Bruni: un *Jardinier*, par Oreste Kiprainski; une *Vue du Colysée*, par Sylvestre Schedrine; les *Cascatelles de Tivoli*, par F. Matveioff; diverses *Vues de Judée*, par Maxime Vorobieff; une *Grange à battre le blé*, par Alexis Venetzianoff, etc.

Ermitage (THÉÂTRE DE L'), faisant partie du magnifique palais de ce nom, à Saint-Pétersbourg (v. l'article précédent). Le palais impérial de l'Ermitage est la résidence d'été de la cour moscovite et possède, par conséquent, plus d'un point de ressemblance avec Versailles, Potsdam et Windsor; on y rencontre tout ce qui peut contribuer aux plaisirs des yeux et de l'intelligence, et l'Ermitage est renommé, non-seulement par ses vastes appartements, ses magnifiques jardins, mais encore par ses riches collections, ses musées de peinture et de sculpture ancienne et moderne, ses galeries d'antiquités et de curiosités, et enfin par son théâtre.

Le théâtre de l'Ermitage n'est point fameux par lui-même, mais par les souvenirs qu'il rappelle. On y arrive en traversant une galerie couverte qui lui sert en quelque sorte d'antichambre, et qui a été jetée avec har-

diesse sur le canal qui unit la Moïka à la Néva. Ce pont suspendu rappelle un peu, par son extérieur et par la façon dont il est placé, le fameux *Pont des Soupirs*, à Venise. Le théâtre est tout à fait séparé, on le voit, du corps principal du palais et forme un pavillon tout à fait particulier. La salle, petite, mais divisée et aménagée avec un goût véritable, forme un hémicycle régulier; elle n'a ni loges ni galeries; c'est un amphithéâtre à gradins garnis de velours rouge, où l'on place, dans l'espace qui sépare l'orchestre des premiers gradins, des fauteuils pour l'empereur, l'impératrice, la famille impériale et les chefs de mission du corps diplomatique. La scène est profonde sans être vaste, et ne présente aucun caractère particulier.

Jadis, le théâtre de l'Ermitage avait une importance bien plus considérable qu'aujourd'hui. On n'y donne plus maintenant que quelques rares représentations de gala, auxquelles prennent part soit les artistes de la compagnie italienne qui dessert le théâtre impérial de Saint-Pétersbourg, soit ceux de la troupe française du théâtre Michel. Mais, autrefois, il y avait, spécialement attaché à l'Ermitage, un personnel nombreux d'artistes étrangers, français ou italiens, et des meilleurs que l'on pût rencontrer, soit virtuoses, soit comédiens. On y joua d'abord les chefs-d'œuvre de Molière et de Regnard, interprétés par plusieurs comédiens français distingués : Aufrène et sa fille, Fastier, élève de Préville, etc. Puis l'impératrice Catherine, dont le goût était particulièrement porté du côté de la musique italienne, fit venir à son palais le compositeur Sarti, qui composa expressément pour l'Ermitage son opéra d'*Armide e Rinaldo*. C'est ce musicien qui, chargé d'écrire la musique d'un *Te Deum* en langue russe pour célébrer la prise d'Oksakow, imagina d'y employer des canons qui tiraient à certains intervalles, et donnaient à l'exécution un caractère plus grandiose et plus solennel. C'est à cette époque qu'on entendit à la cour le célèbre chanteur Marchesi et la fameuse cantatrice Todi. Lorsque Sarti eut quitté la Russie, Catherine fit venir Paisiello, l'auteur divin de l'adorable *Molinara*, qui écrivit pour son théâtre particulier, outre un certain nombre de cantates, quelques-uns de ses meilleurs opéras : la *Serva padrona*, *il Matrimonio inaspettato*, *il Barbiere di Sivilglia*, que Rossini devait refaire quarante ans plus tard, *i Filosofi immaginari*, la *Finta amante*, *il Mondo della Luna*, la *Niteti*, *Lucinda ed Armidoro*, *Alcide al Bivio*, *Achille in Sciro*. Quelques-uns de ces ouvrages furent écrits pour deux chanteuses fort remarquables : la Bruni et la Pozzi. Lorsque Paisiello eut quitté la Russie, ce fut au tour de l'immortel auteur d'*il Matrimonio segreto*, l'illustre Cimarosa, de jouir des faveurs de l'impératrice Catherine et de travailler pour le théâtre de l'Ermitage. Il composa d'abord une cantate intitulée : la *Felicita inaspettata*, puis trois opéras dont voici les titres : *Cleopatra*, la *Vergine del Sole* et l'*Atene edificata*; de plus, et pendant les trois seules années qu'il passa en Russie, Cimarosa composa environ *cinq cents* morceaux de divers genres pour le service de la cour et pour les principaux personnages de la noblesse. Voilà une fécondité étonnante à coup sûr, et dont on serait tenté de douter s'il ne s'agissait d'un compositeur italien.

Mais les échos du théâtre de l'Ermitage devaient retentir aussi des accents inspirés d'un musicien français. Vers 1804, il sembla qu'une véritable épidémie d'expatriation frappait nos plus grands artistes et les engageait à aller se mettre au service du czar. Quelques chanteurs de l'Opéra-Comique, parmi lesquels Andrieux et la charmante Philis, nos premiers virtuoses, Rode le violoniste, Lamare le violoncelliste et plusieurs autres émigrèrent ainsi à la cour d'Alexandre; Boieldieu, qui avait déjà donné aux théâtres Feydeau et Favart quelques-uns de ses bons ouvrages : *Beniowski*, *Zoraïme et Zulnare*, le *Calife de Bagdad*, *Ma tante Aurore*; Boieldieu, à qui des chagrins domestiques avaient troublé le cœur et la cervelle, et qui ne demandait qu'à s'éloigner de la femme à laquelle il avait eu le malheur de donner son nom, partit à son tour pour la Russie afin d'y trouver un dérivatif à ses sombres pensées. Il fut cordialement reçu par le czar, qui le nomma aussitôt son maître de chapelle, et pour le service duquel il s'engagea, par un contrat dûment signé, à écrire chaque année [illegible]. C'est ainsi qu'il composa, pour [illegible] le l'Ermitage, les ouvrages sui[illegible] *Rien de trop* ou les *Deux paravents* (sur un vaudeville de Joseph Pain, transformé en opéra-comique); la *Jeune femme colère* (sur une comédie d'Étienne, aussi arrangée); *Amour et mystère; Calypso* (sur le poème que Lesueur avait mis en musique à Paris sous le titre de *Télémaque*); *Aline, reine de Golconde* (sur le livret employé déjà par Berton); les *Voitures versées* (sur un ancien [illegible]ille de Dupaty); *Un tour de soubrette*, [illegible] une musique nouvelle [illegible] *Athalie*, de Racine. [illegible] furent [illegible]ite re[illegible] e Boiel[illegible] nt être [illegible] auteur, à cause des deux [illegible] par Lesueur et Berton sur les [illegible]s.

[illegible] [s]'en somme l'histoire du théâtre de l'Ermitage ne manque pas d'intérêt, puisqu'elle rappelle celle d'un certain nombre de chefs-d'œuvre de l'art musical, dus à la plume d'artistes français ou italiens.

ERMITE ou **HERMITE** s. m. (èr-mi-te — lat. *eremita*, gr. *erêmitês*; de *erêmos*, désert. D'après Curtius, le mot grec a une racine commune avec *erêma*, tranquillement; *erêmaios*, tranquille; *erêmoô*, devaster, dans le sanscrit *ram*, se réjouir, se reposer, dont les différents composés, *aramami*, *uparamami*, *ramanas*, joignent à l'idée de la puissance, de la délectation, celle du silence et du repos. C'est également de cette racine *ram* que cet érudit dérive le gothique *rimis*, calme, tranquille, le lithuanien *ramas*, qui a le même sens, et ses dérivés). Solitaire retiré dans un lieu désert où il se livre à la prière et à la mortification : *La cabane d'un* ERMITE. ‖ Nom donné à des religieux qui vivaient en communauté, mais isolés dans des cellules : ERMITES *de Saint-Augustin*. *Ermites de Saint-Jérôme*. ERMITES *de Saint-Antoine*.

— Par ext. Personne qui vit habituellement seule, qui fréquente peu ou point de monde : *Londres n'est qu'une nombreuse collection d'*ERMITES; *ce n'est pas une capitale*. (H. Beyle.)

— Fam. *Vivre en ermite*, Vivre seul, ne fréquenter personne : *Je ne suis pas fait pour* VIVRE EN ERMITE. *Il faut* VIVRE EN ERMITE *pour se conserver libre*. (Rigault.) ‖ *Se faire ermite*, Se retirer loin du bruit du monde, vivre dans une sorte de solitude. ‖ Revenir de ses égarements, se convertir : *Je ne me sens pas d'âge à* ME FAIRE ERMITE.

— Prov. *Quand le diable est vieux, il se fait ermite*, L'âge fait rentrer en elles-mêmes les personnes dont la jeunesse a été la plus folle. On a fait à ce proverbe de nombreuses allusions : *Il me paraît que le* DIABLE *n'est pas encore assez* VIEUX *pour* SE FAIRE ERMITE. (Volt.)

> Le *diable* eut tort quand il *se fit ermite*.
> Mme DESHOULIÈRES.

> Le *diable était* bien *vieux* lorsqu'il *se fit ermite*;
> Je le serai si bien, quand ce jour-là viendra,
> Que ce sera le jour où l'on m'enterrera.
> A. DE MUSSET.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères. ‖ Genre d'insectes coléoptères.

— Crust. Espèce de pagure que l'on appelle aussi BERNARD L'ERMITE.

— **Antonyme**. Cénobite.

— **Encycl**. Le nom d'*ermites* fut donné à des religieux qui, à l'origine de leur institution, vivaient dans des cellules isolées et menaient la vie érémitique; ce nom resta à leur institut, même après qu'ils se furent réunis dans des monastères.

Nous nous bornerons à donner ici de brèves indications sur quelques-unes des congrégations dont les membres ont porté le nom d'*ermites*.

— *Ermites de Saint-Augustin*. Avant le XIIIe siècle, il existait un grand nombre de congrégations d'*ermites* vivant sous différentes règles et sous diverses observances, bien que prétendant toutes descendre directement de saint Augustin, et agitant souvent l'Église par leurs prétentions et leurs querelles. On distinguait parmi ces congrégations les jean-bonites, les brittiniens, les sachets et d'autres communautés moins importantes. En 1256, le pape Alexandre IV unit ces congrégations et en fit un seul ordre, sous le nom d'*ermites* de Saint-Augustin. Cet ordre s'étendit tellement que plusieurs auteurs assurent qu'il compta jusqu'à deux mille monastères où vivaient plus de trente mille religieux. Ses constitutions furent renouvelées en 1580. L'usage du linge était interdit aux *ermites* de Saint-Augustin; ils ne pouvaient porter que des chemises de laine; leurs jeûnes étaient sévères (v. AUGUSTINS).

— *Ermites de l'ordre de Saint-Paul*. Trois congrégations d'*ermites* de Saint-Paul furent instituées : la première en Hongrie, la seconde en Portugal, la troisième en France.

L'ordre des *ermites* de Saint-Paul, en Hongrie, fut fondé en 1250 par un *ermite* nommé Eusèbe; cet ordre fut très-puissant en Hongrie; il s'étendit aussi en Pologne, en Autriche et en Croatie. La congrégation des *ermites* de Saint-Paul, en Portugal, fut instituée dans le courant du XVe siècle, par un gentilhomme nommé Mendo Gomez de Simbra. Après s'être distingué dans la profession des armes, ce personnage se retira dans une solitude située près de Sétuval et y vécut plusieurs années dans l'exercice de la prière et de la pénitence; plusieurs ermitages s'élevèrent auprès de sa retraite, et la congrégation naissante prit le nom de Saint-Paul, premier *ermite*; elle fut confirmée en 1578, par le pape Grégoire XIII.

On ne connaît pas exactement la date de la fondation de cette congrégation en France; on sait seulement qu'en 1620 elle ne comptait encore que peu d'années d'existence, et qu'à cette époque le père Guillaume Callier, supérieur général de cette congrégation, lui donna des constitutions. Les religieux de cet institut étaient vulgairement appelés *frères de la mort*, parce qu'ils portaient sur leur scapulaire noir une tête de mort et deux os en sautoir. Après deux ans de profession, il leur était permis d'aller passer quelques années dans des ermitages dépendant de quelques-uns de leurs couvents et situés au milieu des bois. Ceux de ces religieux qui résidaient dans les villes visitaient les malades et les prisonniers, ensevelissaient les morts et accompagnaient les criminels au supplice. Ils devaient tous se donner la discipline trois fois par semaine. D'après leurs constitutions, la pensée de la mort devait toujours être présente à leur esprit; quand deux religieux se rencontraient, ils se saluaient par ces mots : « Pensez à la mort, mon très-cher frère. » Il leur était recommandé de dire aux personnes qui leur demandaient l'aumône de songer qu'il fallait mourir. Avant les repas, ils baisaient tour à tour une tête de mort; plusieurs en avaient devant eux en mangeant; ils étaient tenus d'en avoir une dans leur chambre. La cérémonie de la profession était lugubre; quand un religieux venait de prononcer les vœux, on le mettait dans un cercueil couvert du drap mortuaire, et toute la communauté venait lui jeter de l'eau bénite en chantant le *De Profundis*. Le sceau de l'ordre avait pour empreinte une tête de mort, avec deux os en sautoir et cette devise : *Memento mori*.

— *Ermites de Saint-Jérôme*. Ces religieux se proposaient d'imiter la vie solitaire que saint Jérôme avait menée dans les déserts de la Palestine. On distinguait quatre congrégations de ce nom : 1o les *ermites* de Saint-Jérôme, en Espagne, institués en 1370 par Thomas de Sienne, du tiers-ordre de Saint-François; ils possédaient les célèbres couvents de l'Escurial, de Notre-Dame de Guadalupe et de Saint-Just, où se retira l'empereur Charles-Quint; ils s'étendirent en Portugal, où ils possédèrent le couvent de Bélem, sépulture de la famille royale. 2o Les *ermites* de Saint-Jérôme de l'Observance, fondé en 1424 par Loup d'Olmedo; l'usage de la viande et du linge était interdit aux religieux de cet institut. 3o Les *ermites* de Saint-Jérôme, fondés en 1380, dans l'Ombrie, par Pierre de Pise, dit Gambacurta; les religieux de cet institut, bien que vivant avec une austérité extrême, ne commencèrent à faire des vœux qu'en 1569. 4o Les *ermites* de Saint-Jérôme de la congrégation de Fiesole, institués par Charles de Montegraneli (v. HIERONYMITES).

— *Pauvres ermites Célestins*. En 1294, quelques religieux de l'ordre des Frères mineurs obtinrent du pape Célestin V la permission de vivre dans la solitude, et d'y pratiquer dans toute son austérité primitive la règle de Saint-François. Le pape leur ordonna de quitter le nom de frères mineurs et de prendre celui de pauvres *ermites* célestins. Quand Boniface VIII eut remplacé Célestin V, ces religieux furent poursuivis avec animosité par leurs anciens supérieurs. L'Inquisition les attaqua comme hérétiques et schismatiques, et, bien que leur innocence fût manifeste, plusieurs d'entre eux périrent dans les cachots et dans les tortures.

— *Ermites camaldules*. V. CAMALDULES.

Nous citerons encore, parmi les congrégations d'*ermites*, les *ermites* de Notre-Dame de Gonzague; les *ermites* de Saint-Jean-Baptiste de la Pénitence; les *ermites* de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste, en France; les *ermites* de la Porte-Angélique, à Rome, et les *ermites* de Monte-Luco.

Ermite de la Chaussée-d'Antin (L'), revue de mœurs publiée par de Jouy, à partir de 1812. C'est un recueil analogue au *Spectateur anglais*. Les lecteurs d'aujourd'hui peuvent se former une idée assez nette de ce genre d'ouvrage périodique en se figurant une collection ou série de ces articles appelés *Chroniques*, *Causeries*, *Courriers*, etc., par les journalistes de notre temps. De Jouy peint, dans ces essais, les mœurs, les ridicules et les travers de la société sous le gouvernement impérial; il ne fait, dans le principe, que des tableaux de Paris; il raconte à la capitale ce qu'elle fait et ce qu'elle dit. Il passe ensuite à la province, et, sous la forme de l'itinéraire, il esquisse les opinions, les goûts et les habitudes des départements. Cette partie est moins estimée que la première. L'auteur a travaillé sur des documents étrangers, qu'il a employés sans prendre la peine de les contrôler et même de les refondre; il commet les erreurs les plus grossières en histoire et en géographie. Au tort grave de se répéter, il joint le défaut de déclamer à chaque page. Pour être juste envers de Jouy, il faut s'en tenir à ses mœurs parisiennes, à l'*Ermite de la Chaussée-d'Antin*; c'est là que l'on trouve les aïeux de ces portraits, croquis, scènes, fantaisies, articles de genre, ainsi appelés sans doute parce qu'ils ne rentrent dans aucun genre déterminé, articles éphémères qui ont envahi de nos jours les colonnes de la petite et de la grande presse. De Jouy s'est étudié à rendre les siens attachants par la variété des formes dramatiques; il a mis en quelque sorte la chronique en action.

Cette chronique a eu la destinée de tous les écrits littéraires improvisés au jour le jour pour flatter les goûts du moment. Accueillie par une vogue européenne et traduite à l'étranger, elle a connu les faveurs de la gloire et éprouvé les caprices de la fortune inconstante. Aux éloges ont succédé les censures. En 1817, la *Biographie des hommes vivants* s'exprimait en ces termes trop laudatifs : « La manière de l'*Ermite* se fait remarquer en général par l'élégance du style, la finesse des observations, et quelquefois aussi par cette sorte d'atticisme d'expression et de pensée qu'un esprit délicat puise dans la connaissance du monde. Cette galerie mouvante de portraits donnerait une idée plus exacte de la physionomie de l'époque à laquelle ils se rattachent, si l'auteur s'était défié davantage de son goût pour les caricatures, ou du moins s'il en eût fait usage avec plus d'impartialité. Il est trop aisé de voir qu'en conservant les traits il fait souvent grimacer les figures, pour le seul plaisir d'amuser aux dépens des gens qu'il n'aime pas; et dans cette catégorie il faut ranger presque toujours ceux qui ne partagent pas ses opinions politiques, disposition peu favorable à l'impartialité. » M. de Féletz a jugé très-sévèrement les esquisses morales de Jouy; mais d'autres écrivains ne sont pas de son avis.

« Si, dit M. Ernest Legouvé, on peut justement regretter, dans la *Vestale* et dans les tragédies de l'auteur, je ne sais quel rapport avec le ton un peu sentencieux du théâtre de Voltaire, on retrouve dans l'*Ermite* ce charme de naturel et d'abandon qui fait lire et relire sans cesse les lettres, les romans et aussi les poésies légères de l'auteur du *Mondain*. C'est la même manière de voir et de peindre la société parisienne, la même ironie mêlée de grâce, la même légèreté de plume, la même gaieté d'esprit. Les ridicules du moment s'y décalquent tour à tour en portraits, en tableaux ou en scènes avec la plus agréable variété; je dis en scènes, car on sent à tout instant l'auteur dramatique dans le moraliste, et il est plus d'un chapitre de l'*Ermite*, comme le *Parrain*, par exemple, qui est devenu le point de départ d'une charmante comédie. Ne demandez pas cependant à l'auteur la profondeur d'observation des grands poëtes comiques, qui représentent à la fois ce qu'il y a d'immuable et ce qu'il y a de changeant dans le cœur humain, c'est-à-dire qui laissent apparaître, sous le masque léger et mobile de la physionomie de leur temps, les traits constitutifs et toujours les mêmes de la nature humaine, et font ainsi de la peinture d'une seule époque un tableau qui reste éternellement vrai. L'*Ermite* ne s'attache guère qu'au côté fugitif, aux mœurs; il ne peint, si j'ose parler ainsi, que le cœur humain de l'Empire; mais là se trouve un des charmes de ce tableau; il amusait naguère parce qu'il ressemblait; il amuse aujourd'hui parce qu'il ne ressemble plus. Les hommes ont autant de surprise et de plaisir à voir qu'ils sont toujours différents, qu'à reconnaître qu'ils sont toujours les mêmes. »

Citons une dernière appréciation, pour bien renseigner le lecteur sur la question controversée du mérite littéraire de Jouy prosateur : « Jouy avait un certain talent de style, dit M. Ch. Nisard, joint à une qualité d'observateur qui donne une idée assez avantageuse de la sagacité de son esprit et de la justesse de son coup d'œil. On l'a comparé, dans quelques-uns des portraits qu'il a tracés, à Addison et à Steele; c'est un peu le surfaire, mais, entre eux, il y a cependant des analogies; il a de la finesse, mais sans profondeur. » Telle est notre conclusion.

Ermite en prière (UN), chef-d'œuvre de Gérard Dov; collection Baring, à Londres. Un vieil ermite est agenouillé devant un crucifix et une bible ouverte, sous une voûte en ruine qui laisse filtrer un rayon de lumière. De nombreux accessoires, tels que lanterne, baril, écuelle, remplissent cette cellule, qu'éclaire la lueur vacillante d'une chandelle. Ce tableau, exécuté avec une finesse merveilleuse, a été payé 5,000 florins à la vente de Mme Backer, à Leyde, en 1766; 42,000 fr. à la vente Van Leyden, en 1804; 15,000 fr. à la vente Paillet, en 1814. Il est peint sur un panneau cintré, de 26 pouces environ sur 19.

Gérard Dov a peint souvent des *Ermites*. Le musée de Munich n'a pas moins de trois tableaux de lui en ce genre. Le musée d'Amsterdam en a un. Au musée de Dresde est une bonne peinture de F. Bol, dans la manière de Rembrandt, représentant un *Ermite lisant*. La même galerie a des *Ermites* peints par K. van Moor, Van der Werff, P. Leermans, A. van Boonen, qui ont plus ou moins imité G. Dov. Nous citerons encore le *Dévot ermite*, gravé par Chedel, d'après Boucher; un *Ermite en méditation*, tableau de Brenet, exposé au Salon de 1769 et dont Diderot a fait l'éloge; l'*Ermite endormi*, tableau de Vien (1750), qui est au musée du Louvre; des *Ermites cultivant une campagne déserte*, gravure de C.-F. Lessing (1839); l'*Ermite du mont Cassin* et l'*Ermite de la Cava*, tableaux de Duval Le Camus père, exposés au Salon de 1846, etc. Le Louvre possède une charmante traduction, par Subleyras, du conte de La Fontaine intitulé l'*Ermite*.

ERMITE (Daniel L'), littérateur flamand. V. L'HERMITE.

ERMO (saint), évêque de Formies. V. ERASME.

ERMOLDUS NIGELLUS, poëte et historien latin. V. ERMENALD.

ERMONTH ou **ERMENT**, village de la haute Égypte, à 15 kilom. S. des ruines de Thèbes, près de la rive occidentale du Nil. Cette bourgade, insignifiante par elle-même, tire son importance de l'emplacement qu'elle occupe; elle s'élève, en effet, sur les ruines de l'ancienne Hermonthis, ville autrefois assez importante, chef-lieu d'un nome sous les Ptolémées et les Romains, siége d'une légion au

temps de César, et ayant une monnaie à son type.

« Entre le Nil et le village, dit M. Joanne (*Guide en Orient*), le sol est jonché de débris de colonnes et de blocs de pierre, dont beaucoup gardent des fragments d'inscriptions où l'on a lu les noms de Touthmès III, le grand conquérant, et de son successeur Amenhotep II, de la 23e dynastie. L'ancien temple datait sûrement de leur époque; mais un second temple fut bâti plus tard, environ cent ans avant l'ère chrétienne, par Ptolémée Alexandre et sa mère Cléopâtre. Celui-ci est à gauche des ruines; quelques parties se sont assez bien conservées. On y trouve aussi les cartouches de Césarion, fils de César et de Cléopâtre, qui occupa le trône d'Egypte conjointement avec sa mère, depuis l'an 42 jusqu'à l'an 32 avant le commencement de notre ère. Le temple était dédié à Harpékhrot, Horus enfant, le symbole du soleil à son lever, ce qui explique les emblèmes astronomiques que l'on voit partout mêlés aux ornements. Non loin de là sont les restes d'une église chrétienne du Bas-Empire. »

ERMSLEBEN, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 65 kilom. N.-O. de Merseboùrg sur la rive droite de la Selke; 2,500 hab. Fabrication de flanelles; tanneries, toiles imprimées, teintureries; grande culture de chanvre, commerce de bétail. Patrie du poëte Gleim.

ERNAULT DES BRULYS (Nicolas), général français, né à Brives, dans la Corrèze, en 1737, mort à l'île Bourbon en 1809. Il fut admis en 1757 à l'école militaire de Verdun, entra dans les gardes du corps l'année suivante, et fut fait lieutenant d'artillerie en 1780. Après avoir passé par divers grades et avoir accompli des missions dans l'Inde, en Perse, en Turquie, il revint en France, et se distingua à l'attaque de la Croix-aux-Bois (1791), à Mont-Théatin, au siége de Namur, puis à Maëstricht, où il fut nommé général de brigade (1794). En 1795, il passa à l'armée du Nord, fut chargé de commander les côtes de Hollande, se distingua ensuite à l'armée du Rhin (1800) et fit le blocus d'Ingolstadt. Enfin, en 1802, il s'embarqua pour les îles Mascareignes, dont il avait été nommé gouverneur, et y mourut sept ans après.

ERNDTEL ou **ERDNL** (Chrétien-Henri), médecin et naturaliste hollandais, né à Dresde, mort dans la même ville en 1734. Il devint premier médecin de Frédéric-Auguste, roi de Pologne. Il a écrit des ouvrages d'histoire naturelle: *De usu historiæ naturalis* (Leipzig, 1700); *De flore japonico* (Dresde, 1716, in-4o); *Plantarum circa sedlicenses thermas Elenchus* (Nuremberg, 1725, in-4o); *Warsovia physica illustrata* (Dresde, 1730, in-4o).

ERNE ou **EARNE**, nom d'un lac et d'une rivière d'Irlande dans l'ancienne province d'Ulster, comté de Fermanagh. Le lac s'étend du S.-E. au N.-O., sur toute l'étendue du comté de Fermanagh, qu'il divise en deux parties à peu près égales; il est formé de deux sinus communiquant entre eux, sur une distance de 15 kilom., par la rivière Erne. Le sinus ou lac supérieur s'étend de Belturbet à Belleisle, sur une longueur d'environ 15 kilom.; sa largeur est extrêmement variable, et sa superficie a été évaluée à 3,711 hectares. Ses bords sont remarquablement dentelés; trente îles au moins, parmi lesquelles plusieurs très-petites, s'élèvent à sa surface; une de ces îles, nommée Inishmore, mesure 1,015 hectares. Le lac inférieur ou bas Erne, beaucoup plus vaste et beaucoup plus intéressant que le lac supérieur, commence à Enniskillen et s'étend jusqu'à Rosscor-House, sur une distance de 28 kilom.; sa plus grande largeur est de 8 kilom. et sa plus petite de 5. Son étendue est d'environ 11,200 hectares. La rive septentrionale est généralement basse et marécageuse; mais la rive méridionale, plus élevée, offre des paysages plus pittoresques; au-dessous de Churchill, l'eau vient battre le pied de rochers qui atteignent, en certains endroits, 375 mètres au-dessus du niveau de la mer. La plus remarquable des îles qui émaillent la surface de ces deux lacs est Devenish-Island, qui embrasse, dans le lac inférieur, une étendue de près de 80 acres, recouverts de riches pâturages. On y voit les ruines d'une abbaye, dominées par une tour ronde.

La rivière Erne prend sa source dans le lac Ganny, entre les comtés de Longford et de Cavan, traverse ce dernier, entre dans le comté de Fermanagh, où elle traverse le lac de son nom, par Enniskillen et Ballyshannon, entre dans le comté de Donegal et se jette dans l'Atlantique, après un cours de 100 kilom.

ERNECOURT (Alberte-Barbe d'), dame de Saint-Balmon, femme auteur française, née au château de Neuville, près de Verdun, en 1608, morte à Bar-le-Duc en 1660. Toute jeune, elle épousa M. de Saint-Balmon, qui, charmé de lui voir le goût des exercices du corps, l'emmena avec lui dans toutes ses chasses et lui apprit le maniement des armes. On était alors en pleine guerre de Trente ans, et les armées française et allemande dévastaient à qui mieux mieux la Lorraine. De Saint-Balmon ayant pris du service dans l'armée impériale, sa femme resta au château de Neuville, qui ne fut jamais si bien gardé. A la tête de ses vassaux, non-seulement elle défendit sa demeure contre toute attaque, mais encore elle escorta des convois, poursuivit les maraudeurs et les pillards, et sut se rendre redoutable à l'ennemi. La paix de Westphalie ayant été conclue, elle tourna son activité du côté des lettres, et, après la mort de son mari, elle se retira à Bar-le-Duc, chez les religieuses de Sainte-Claire. C'est là qu'elle termina sa vie. On a d'elle: les *Jumeaux martyrs*, tragédie (1650, in-4o), et la *Fille généreuse*, tragi-comédie en 5 actes, qui n'a pas été publiée.

ERNÉE, ville de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. O. de Mayenne, sur la rivière de son nom, petit affluent de la Mayenne, à 7 kilom. au-dessus de Laval; pop. aggl. 3,853 hab. — pop. tot. 5,476 hab. Collége communal. Nombreux moulins à huile, à blé et à tan. Fabriques de toiles et de fil écru. Commerce de vins et eaux-de-vie. Ernée est le centre de la production du lin dans le département de la Mayenne. Il s'en exporte d'importantes quantités jusque dans les départements du Nord. Ernée doit son origine à un château fondé au moyen âge par les seigneurs de Mayenne, et dont l'emplacement est occupé par l'église actuelle, qui date de 1697. Sur le coteau qui domine Ernée s'élève le beau château de Panard, élégante construction du XVIe siècle.

ERNÉE (L'), rivière de France, naît dans le département de la Mayenne, près de Lévaré, canton de Gorron-sur-Colmont, arrose Ernée, Chailland, et se jette dans la Mayenne à Saint-Jean, à 7 kilom. au-dessus de Laval, après un cours de 50 kilom.

Ernelinde, tragédie lyrique en cinq actes et en vers, paroles de Poinsinet jeune, musique de Philidor, représentée sur le théâtre de l'Académie royale de musique, le 24 novembre 1767. Si l'on en croit un avant-propos de l'auteur, le sujet traité par Poinsinet dans *Ernelinde* avait déjà tenté Métastase. Nous aimons à croire, pour la gloire du célèbre tragique italien, que son œuvre eût été moins grotesque que celle que nous allons analyser. *Ernelinde*, en effet, bien qu'appartenant au genre sérieux par excellence, laisse, sans le vouloir, bien loin derrière elle nos libretti d'opéras-bouffes. Voici l'œuvre analysée dans toute sa simplicité: *Ernelinde* compte trois actes, quatre tableaux et de nombreux ballets et divertissements. La scène se passe en Norvége. Le premier acte représente une partie de la citadelle de Nidrosie: « On voit d'un côté, dit le poëme, sur le devant, un autel consacré au dieu Oden ou Mars, et de l'autre, vers le fond, différents ouvrages de fortification. » Dès le lever du rideau, nous assistons à un duo animé entre Rodoald, roi de Norvége, et Ernelinde, sa fille. La Norvége est menacée par les armées combinées de Ricimer, roi de Gothie, et du jeune Sandomir, prince de Danemark. Rodoald, armé de pied en cap, annonce à Ernelinde en larmes qu'il va marcher contre les agresseurs. En vain Ernelinde, qui aime Sandomir, son fiancé, essaye de retenir son père. Rodoald répond, avec raison, que la conduite de Sandomir n'en est que plus coupable s'il foule au pied ce nœud sacré:

Pourquoi de Ricimer épouse-t-il la haine?
Vient-il venger son frère immolé par mon bras?
Te croit-il mériter en brûlant mes Etats?
Non! plus d'espoir de paix! Ou leur mort, ou la [mienne.
Marchons!

Il sort violemment. A peine Ernelinde, demeurée seule, a-t-elle eu le temps de chanter une ariette, qu'un grand tumulte éclate au dehors: c'est l'ennemi, l'ennemi vainqueur qui s'avance. Rodoald a été vaincu. Ernelinde pousse un cri et s'évanouit. Au même instant, entre Sandomir, qui demeure stupéfait à la vue de son amante. Celle-ci revient à elle et un duo s'engage, dans lequel Ernelinde reproche à Sandomir sa conduite, assurément aussi inexplicable qu'inexpliquée par le poëte, et l'exhorte finalement à retourner ses armes victorieuses contre le farouche Ricimer, jusque-là son allié. Sandomir, pressé par Ernelinde, ne dit pas non. Au même instant paraît Ricimer triomphant: la Norvége est soumise; la clémence convient au vainqueur; que la fête commence! Un brillant ballet interrompt la marche du drame; il est composé, comme les suivants, de matelots norvégiens et Danois, de soldats et de paysannes. Le ballet fini, Ricimer, demeuré seul avec Sandomir, lui apprend à brûle-pourpoint qu'il aime Ernelinde et qu'il compte en faire sa femme. « Ignores-tu que je l'aimais avant toi et qu'elle m'est promise? s'écrie Sandomir avec colère. — Nullement, répond Ricimer. » On juge de la fureur de Sandomir. Ricimer sort sans s'en inquiéter. Le prince danois annonce alors qu'il va réunir ses troupes à celles de Rodoald et châtier comme il faut son perfide allié. Fin du premier acte.

Le second acte nous montre le port de Nidrosie sur la mer Baltique; on voit, dit l'auteur, « sur le devant des chaloupes que l'on charge, des ballots qu'elles doivent transporter aux vaisseaux que l'on aperçoit dans le lointain et qui sont appareillés pour le départ. » Ricimer nous apprend, dans un monologue, qu'il va faire embarquer de force Sandomir, afin de pouvoir enfin contracter les plus doux liens avec Ernelinde. Précisément la voici. Elle s'efforce en vain d'obtenir la grâce de son amant, dans un style où elle ménage avec art l'amour et la vanité de Ricimer: Ricimer est inflexible; Sandomir l'a menacé; il retournera en Danemark. Un ballet suit cette scène et est suivi lui-même d'un duo entre Ricimer et Sandomir, dans lequel le prince danois défie une dernière fois son rival:

Frémis, tyran, de me revoir encor!

Il est à peine sorti que Rodoald, le roi de Norvége vaincu, le père d'Ernelinde, entre à son tour, et apprend seulement alors, de la bouche même de Ricimer, le projet d'union de ce dernier avec la jeune fille. A cette nouvelle, la colère de Rodoald ne connaît plus de bornes: il insulte si fort Ricimer que celui-ci se voit forcé de le faire enchaîner. « A moi, soldats! » s'écrie le roi de Gothie. Mais, au même instant, un autre cri se fait entendre: « Arrête! » C'est Sandomir, à la tête des troupes qu'il a rassemblées. Une lutte s'engage: malgré des prodiges de valeur, Sandomir est vaincu, et conduit en prison avec Rodoald. Ricimer reste seul avec Ernelinde, qui a pu assister paisiblement à la bataille, et qui recommence la scène antérieure en implorant la clémence du vainqueur. Ricimer résiste longtemps; enfin il trouve un expédient pour concilier tout:

. . . . Eh bien, je pardonne à l'un d'eux:
Lequel veux-tu sauver? Prononce:
— Justes dieux!

s'écrie Ernelinde, bouleversée:

Quoi?... Tu veux... moi... nommer... Ah! quel arrêt [terrible;
Mon père... mon époux... O mortels si chéris!...
— Choisis!

répond Ricimer, qui, sur ce mot à effet, se hâte de battre en retraite. Et l'acte finit sur les hésitations déchirantes d'Ernelinde, qui se décide enfin en faveur de son père.

Mais Ernelinde a pris en même temps une grande résolution: c'est de mourir avec son amant, puisqu'elle n'a pu le sauver. A l'acte suivant, nous la voyons se rendre dans la prison de Sandomir et lui faire part de sa résolution. La scène change: voici le temple « magnifique, » dit le livret, qui doit voir le triomphe de Ricimer, la mort de Sandomir et le mariage de la désolée Ernelinde. Rien de tout cela ne s'accomplira. Rodoald paraît à la tête de troupes norvégiennes qu'il s'est hâté de rassembler dès qu'il a été libre. Le combat s'engage, et Ricimer, vaincu cette fois, non-seulement renonce à Ernelinde, mais déclare à Sandomir qu'à partir de ce jour il est son héritier. Rodoald abdique en faveur du même prince, et la pièce finit sur ce dénoûment.

Telle est *Ernelinde*, tragédie lyrique de Poinsinet, qui n'échappa point aux quolibets de nos pères.

Cet ouvrage n'en obtint pas moins un succès complet. Le poëme tranchait, en effet, d'une manière heureuse avec les sujets exploités jusque-là par Quinault, ce qui n'empêcha pas un des critiques malins de l'époque de s'écrier: « La musique ressemble à tout, les paroles ne ressemblent à rien. » Mais la critique ne s'en tint pas là: une parodie fut jouée sur le théâtre de la foire Saint-Laurent, et l'esprit français dauba sur le pauvre Poinsinet, affublé d'un nom si drôle. Un âne s'avançait sur la scène; quelqu'un vantait la gentillesse et surtout l'extrême propreté du baudet: Gras, poli, s'écriait-il en le montrant; mais Arlequin n'était pas du tout de cet avis, et, passant la main sur la croupe de l'animal, disait avec son air malin: « Point si net, point si net. » Poinsinet se montra fort sensible à ce trait. A tout prendre, on trouve dans la partition d'*Ernelinde* de la vigueur dramatique et musicale, une allure franche, enfin un tour de mélodie, une facture, des effets d'orchestre qui, certes, n'appartenaient pas à la musique française de cette époque. Cela valait cent fois mieux que toutes les fadaises offertes chaque jour aux habitués de l'Opéra. Le duo d'introduction: *Quoi! vous m'abandonnez, mon père!* est plein de chaleur; le chœur: *Jurons sur ces glaives sanglants!* est d'un très-bel effet; *Né dans un camp* est bien dessiné; c'est un air complet dont les formes ont vieilli, il est vrai, mais enfin c'est un morceau dans lequel la voix et l'orchestre ne marchent point au hasard, où l'on découvre une mélodie bien conduite, un plan arrêté.

Le 24 janvier 1769, on reprit cette tragédie, sous le titre de *Sandomir*. Enfin, le 11 décembre 1773, elle reparut sous le nom d'*Ernelinde*, retouchée et augmentée par Sedaine. Le marquis de Senecterre, aveugle, était au foyer de la Comédie-Italienne, où l'on parlait beaucoup de cet opéra. Il dit à son guide: « Quand l'auteur paraîtra, fais-le venir à moi. » Poinsinet se présente, le serviteur l'arrête, le mène à M. de Senecterre, qui l'embrasse tendrement et s'écrie: « Mon cher maître, recevez mes remercîments du plaisir que vous m'avez fait; votre opéra fourmille de beautés, la musique en est ravissante. Quel dommage que vous ayez travaillé sur des paroles aussi stupides! » L'aveugle croyait s'adresser à Philidor. Cet opéra fut parodié deux fois: la première, à la Comédie-Italienne, le 12 octobre 1777, sous le titre de: *Sans dormir*, par Pierre Rousseau, de Toulouse; et la seconde fois, sous celui de: *Berlingue*.

ERNEMONT-BOUTAVENT, village et commune de France (Oise), cant. de Songeons, arrond. et à 31 kilom. de Beauvais; 415 hab. L'église, dont quelques parties datent du XIe et d'autres du XIIe siècle, offre des voûtes remarquables et de beaux vitraux.

ERNEMONT-LA-VILLETTE, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Gournay, arrond. et à 47 kilom. S.-E. de Neufchâtel, sur la Béthune; 285 hab. Le château renferme des toiles de Girodet, de Téniers, de Poussin, de Guérin, de Van Ostade, etc., de curieux émaux, des armes ciselées de la Renaissance, une bibliothèque de 3,000 volumes, dont quelques-uns ont été édités en 1493, et un beau manuscrit du XVIIe siècle.

ERNES, village et comm. de France (Calvados), cant. de Coulibœuf, arrond. et à 15 kilom. de Falaise; 533 h. L'église offre à l'extérieur un mélange des styles roman et ogival. L'ancien château a été converti en ferme. L'étang de la Noire-Mare, qui fournit de l'eau à presque toute la commune, offre cette particularité, qu'il est tantôt plein d'eau et tantôt à sec, à des époques tout à fait irrégulières.

ERNEST, nom commun à un grand nombre de princes allemands; nous allons donner la biographie des principaux, en les rangeant par ordre alphabétique d'Etats.

ERNEST Ier, duc d'Alsace et de Souabe, mort en 1015. Il succéda à Herman III, dont il avait épousé la sœur Gisèle, et fut tué à la chasse, après un règne de quelques mois à peine.

ERNEST II, duc d'Alsace et de Souabe, fils du précédent, mort en 1030. Il succéda à son père en 1015, gouverna sous la tutelle de sa mère Gisèle jusqu'en 1024 et prit alors en main les rênes du gouvernement. Ayant envahi les Etats de l'empereur Conrad, qui lui avait pardonné une première révolte, il fut de nouveau épargné, sur les instances de Gisèle, et, après une courte détention, il recouvra la liberté et ses Etats (1030); mais il oublia aussitôt les promesses qu'il avait faites, se révolta une troisième fois, fut mis au ban de l'empire par la diète d'Ingelheim et périt bientôt après dans un combat singulier. Il ne laissa pas d'enfant mâle de son mariage avec la comtesse de Habsbourg, sœur du pape Léon IX.

ERNEST, prince d'Anhalt-Zerbst-Dessau, mort en 1516. Ce fut lui qui commença la famille des princes d'Anhalt-Dessau. Bien qu'il fût entré, en 1496, dans la confrérie de Saint-Antoine, il embrassa plus tard la religion réformée et fonda la première église luthérienne de Dessau. Son règne ne présente aucun événement remarquable.

ERNEST, prince d'Anhalt, né à Amber en 1608, mort en 1632. Sa courte carrière fut celle d'un héros. Dès l'âge de quatorze ans, il fit ses premières armes au siége de Berg-op-Zoom (1622), fut plus tard envoyé en ambassade auprès de différents princes de l'Allemagne, notamment, en 1627, auprès de l'empereur Ferdinand II, et, peu de temps après, commanda, sous les ordres de Wallenstein, un régiment de cavalerie au siége de Stralsund et pendant la campagne contre le duc de Mantoue. Mais lorsqu'il vit la guerre sur le point d'éclater entre l'empereur et les protestants, il passa dans les rangs de ces derniers et servit d'abord sous l'électeur de Saxe, puis sous Gustave-Adolphe (1632), avec lequel il fit les campagnes de Saxe jusqu'à la bataille de Lutzen, où il reçut une blessure mortelle.

ERNEST LE VAILLANT, margrave d'Autriche, mort en 1075. Il se distingua dans les guerres qu'il eut à soutenir contre les Hongrois et y mérita le surnom qui lui est resté. Malgré la reconnaissance qu'il devait à l'empereur Henri IV, il se joignit aux Saxons révoltés contre lui, et il fut tué à Unstrut, dans une grande bataille où les Saxons furent défaits.

ERNEST, dit **de fer**, duc d'Autriche et de Carinthie, né en 1378, mort à Graetz en 1424. Il succéda à son père, tué à Sempach (1386), et gouverna conjointement avec ses frères Guillaume, Léopold VI et Frédéric IV. Guillaume et Léopold étant morts, l'assemblée des seigneurs déféra, en 1411, le titre de duc à Albert V, leur neveu, et déposséda Ernest et Frédéric. Ernest gouverna alors la Carinthie, la Styrie et la Carniole. Il mourut jeune, fort regretté de ses sujets, qu'il avait gouvernés avec autant de justice que de douceur.

ERNEST, archiduc d'Autriche et gouverneur des Pays-Bas, né à Vienne en 1553, mort à Bruxelles en 1595. Il était fils de l'empereur Maximilien II et frère de l'empereur Rodolphe, qui le nomma gouverneur d'Autriche. De son côté, Philippe II, roi d'Espagne, après avoir proposé inutilement Ernest aux ligueurs de France pour en faire leur roi, lui donna le gouvernement des Pays-Bas, où il fut installé en 1594. La même année, il prit La Fère sur les Français. Bientôt la dissolution de ses mœurs, la faiblesse de son gouvernement lui attirèrent la haine du parti espagnol et le mépris de tous. La révolte éclata de tous côtés; la guerre étrangère s'y joignit, et l'archiduc mit le comble à ce désordre par l'arbitraire de son gouvernement et

l'inconséquence de sa conduite. Ernest envahit le territoire français; Henri IV déclara la guerre à l'Espagne et fit entrer ses troupes en Flandre. Ernest mourut fort à propos pour échapper à tous les embarras qu'il s'était créés.

ERNEST, margrave de Bade-Dourlach, né à Pforzheim en 1482, mort dans la même ville en 1553. Il hérita d'une partie des possessions de son père Christophe, margrave de Bade (1515), choisit Sulzberg pour capitale, embrassa la Réforme (1537), qu'il propagea dans ses États, se rendit, en 1552, à la diète de Spire, et partagea, un an avant de mourir, son margraviat entre ses fils.

ERNEST-FRÉDÉRIC, margrave de Bade-Dourlach, petit-fils du précédent, né à Muhlberg en 1560, mort à Remchingen en 1604. Après la mort de son père, le margrave Charles, il fut élevé à la cour du duc de Wurtemberg, puis revint à Dourlach, et partagea, en 1592, le margraviat avec ses frères. Ayant pris parti pour l'évêque réformé de Strasbourg, Jean-Georges, contre l'évêque catholique, Charles de Lorraine, il assista, en 1594, à l'assemblée de Helbroon, composée de princes protestants, qui délibérèrent sur les moyens à prendre pour assurer la liberté de conscience et l'exécution de la convention de Passau. En 1594, ayant usurpé une partie des États d'Édouard Fortuné, margrave de Bade-Baden, qui s'était aliéné ses sujets par sa mauvaise administration, il eut à lutter contre l'empereur, et parvint à se maintenir avec l'aide des princes protestants. Ses convictions religieuses n'étaient pas, du reste, solidement assises, car, après avoir embrassé le luthéranisme, il se fit calviniste, et écrivit même un livre en faveur des sacramentaires. Ce prince, inquiet, turbulent, ambitieux et entêté, se mêla à toutes les querelles religieuses du temps.

ERNEST, duc de Bavière, mort en 1438. Il succéda à son père, Jean le Pacifique, en 1397, régna conjointement avec son frère Guillaume, eut de longs démêlés avec son cousin Louis le Barbu, qui souleva contre lui les habitants de Munich (1404), et, après une victoire décisive (1422), il parvint à le soumettre. On cite de lui un trait qui peint la violence de son caractère. La maîtresse de son fils, Albert le Pieux, ayant mal parlé de lui, il la fit jeter dans le Danube (1436).

ERNEST Ier, margrave de Brandebourg, né en 1583, mort en 1613. Fils de l'électeur de Brandebourg, Joachim-Frédéric, et frère de l'électeur Jean-Sigismond, il fut nommé par ce dernier stathouder des duchés de Clèves, de Juliers et de Berg en 1609, adopta le protestantisme, qu'il fit embrasser aux autres membres de sa famille, défendit les duchés, qu'attaquait l'archiduc Léopold, et rétablit la paix à Aix-la-Chapelle, où de graves conflits s'étaient élevés entre les luthériens et les catholiques. Deux ans avant sa mort, il devint commandeur de l'ordre de Saint-Jean dans la marche de Brandebourg, la Saxe et la Poméranie.

ERNEST II, margrave de Brandebourg, né à Jægerndorf en 1617, mort en 1642. Lorsqu'il eut terminé son instruction à la cour du duc de Wurtemberg, son grand-père, il commença une longue suite de voyages, visita successivement la France (1635), l'Italie (1636), la Suisse, de nouveau la France, l'Angleterre (1637), la Hollande, le Danemark, etc. En 1641, l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, lui donna le gouvernement du margraviat; mais il mourut peu de temps après, atteint d'une sombre mélancolie. Ernest a laissé en français une relation de ses voyages.

ERNEST, duc de Brunswick-Gœttingen, fils du duc de Brunswick Albert II, mort en 1379. Après la mort de son père, il gouverna le duché conjointement avec ses frères Otton et Magnus (1318), reçut Gœttingen, en 1334, à la suite d'un nouveau partage, et fonda alors la ligne des ducs de ce nom. Ce prince donna de brillantes preuves de sa valeur en secourant son frère, l'évêque Albert, puis son neveu Magnus II, attaqué par le prince de Saxe (1368), prit part à la conquête de Lunebourg, attaqua l'archevêque de Magdebourg en 1373, fut fait prisonnier par les troupes de ce prélat, et recouvra sa liberté en payant une rançon de 4,000 marcs. Son fils, Otton Ier, dit le *Mauvais*, lui succéda.

ERNEST, duc de Brunswick-Grubenhagen, né en 1518, mort en 1557. Il fut converti au protestantisme par les prédications de Luther et entra, en 1546, dans la ligue de Smalkade, ce qui le fit mettre au ban de l'empire. Il assista, la même année, à la bataille de Gingen, fut fait prisonnier l'année suivante à celle de Muhlberg, mais ne tarda pas à recouvrer sa liberté. Il fut tué, en 1557, à la bataille de Saint-Quentin, où il servait dans [illegible]

ERNEST Ier, duc de Brunswick-Lunebourg, né à U[illegible] 1497, [illegible]rt en 1546. Ayant entendu, à l'université de Wittemberg, professer Luther, il adopta les idées du célèbre réformateur. En 1521, son père, Henri Ier, mis au ban de l'empire, partagea ses États entre ses deux fils Otton et Ernest. Ce dernier, qui voyageait alors en France, [illegible]nt aussitôt dans le Brunswick, et, de concert avec Otton, il abolit le culte romain dans ses États et créa un grand nombre d'écoles luthériennes

En même temps, il fit alliance avec plusieurs princes allemands, montra autant d'énergie que de modération lors de la révolte des paysans, en 1525, empêcha, en 1527, son père Henri de reprendre l'administration du Brunswick, fut un des signataires de la protestation contre la diète de Spire, ce qui fit donner aux réformateurs le nom de *protestants*, prit part aux débats de la diète d'Augsbourg, dont il signa la *confession*, et fut un des membres de la ligue de Smalkalde. Malgré quelques démêlés avec les bourgeois de Lunebourg, Ernest régna paisiblement et s'attacha à établir la sécurité dans ses États. Après avoir contribué à soumettre les anabaptistes de Munster, il battit l'armée de Henri, dit le *Jeune*, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, chaud catholique, s'empara de ses États, y établit le protestantisme et mourut peu après. C'était, par les qualités de l'esprit et du corps, un des princes les plus remarquables de son temps. — ERNEST II, duc de Brunswick-Lunebourg, né en 1564, mort en 1611, succéda à son père Guillaume, en 1592, s'allia avec la ligue hanséatique (1606), et se fit connaître comme un prince fort instruit. Il mourut sans laisser d'enfants.

ERNEST-AUGUSTE, duc de Brunswick-Lunebourg, premier électeur de Hanovre, né en 1629, mort en 1698. Il était le quatrième fils du duc George, qui le fit entrer dans les ordres et nommer chanoine de Magdebourg. Ernest-Auguste compléta son instruction par des voyages en France, en Hollande, en Angleterre, en Espagne, en Italie, épousa en 1658 Sophie, princesse palatine, devint en 1662 évêque protestant d'Osnabruck, s'employa avec succès pour rétablir la paix entre ses frères George-Guillaume et Jean-Frédéric, puis entre l'Angleterre et la Hollande, envoya, en 1668, un corps de troupes au secours des Vénitiens à Candie, et, à la suite d'un nouveau voyage en Italie, il négocia un traité d'alliance entre l'Allemagne, l'Espagne et la Hollande. Courageux guerrier autant qu'habile diplomate, il se signala par sa bravoure à la bataille de Consarbruck contre les Français (1675), fit prisonnier le maréchal de Créqui à Trèves, s'empara de Maëstricht (1676), de Charleroi (1677), et assista, l'année suivante, à la bataille de Saint-Denis. Après la mort de son frère Jean-Frédéric, il lui succéda comme duc de Calenberg et choisit Hanovre pour capitale. En 1684, il adhéra à la fameuse ligue d'Augsbourg, formée contre Louis XIV, marcha, en 1688, contre les Français, qui avaient envahi la Souabe et la Franconie, contribua à la reddition de Mayence, secourut les Espagnols dans le Brabant, parvint, par le traité d'Altona (1689), à faire rendre ses États au duc de Holstein-Gottorp, envoya des secours à l'empereur, en guerre avec les Turcs, prit le commandement d'un corps de 8,000 Hanovriens dans les Pays-Bas, et reçut, en récompense de ses nombreux services, le titre d'électeur de Hanovre, qui fut créé pour lui (1692). Ernest-Auguste établit dans ses États la loi de la primogéniture et abolit l'usage de partager les États entre les fils du prince défunt. Il mourut peu après la signature du traité de Ryswick, laissant l'électorat à son fils George-Louis, qui devint plus tard roi d'Angleterre.

ERNEST, archevêque-électeur de Cologne, fils du duc Albert V de Bavière, né en 1554, mort à Arnsberg en 1612. Il était évêque de Frisingue avant l'âge de douze ans, de Liège à vingt-sept ans, archevêque de Cologne à vingt-neuf ans (1583). Il dut conquérir son diocèse, que l'archevêque protestant dépossédé lui disputa les armes à la main; mais enfin Gebhard, son compétiteur, après une longue résistance, fut battu à Flockenbourg (1584), et réduit à s'exiler avec sa femme. Le gouvernement d'Ernest ne fut pas paisible, et son malheureux pays se vit ravagé par les soldats que les circonstances l'obligèrent à tenir sur pied. D'autre part, les impôts énormes qu'il percevait étaient immédiatement absorbés par ses favoris et ses maîtresses. L'administration était abandonnée à deux étrangers, dont l'un, Michel-Jérôme d'Anvers, fit pendre en peu de temps jusqu'à 1,700 personnes. Le pape se fâcha bien quelque peu, mais Ernest l'amadoua par l'ardeur qu'il mit à poursuivre les hérétiques. Enfin, à l'âge de quarante et un ans, il s'occupa, conjointement avec son neveu, devenu son coadjuteur (1595), de réformer les mœurs de ses prêtres et de ses moines; quant à lui, il ne cessa de boire et d'aimer les femmes que lorsqu'il cessa de vivre. Malgré ses défauts, il avait plusieurs remarquables qualités et passait pour un des plus habiles politiques de son temps. Il était éloquent, plein d'affabilité, actif, fécond en ressources et adroit à manier les hommes.

ERNEST-AUGUSTE, roi de Hanovre, fils de George III, roi d'Angleterre, né en 1771, mort en 1851. Il porta d'abord le titre de duc de Cumberland, et se fit surtout connaître par sa haine persévérante contre les institutions libérales. Son père l'envoya faire une partie de ses études à l'université de Gœttingue. Le jeune prince s'occupa principalement des sciences militaires, reçut les leçons d'un excellent tacticien, le général Malortie, entra à dix-neuf ans dans l'armée, reçut, en 1793, le brevet de colonel, en 1794 le commandement d'une brigade de cavalerie, se fit remarquer par sa bravoure en combattant contre les armées de la République française, perdit l'œil gauche et fut grièvement blessé près de Tournay (1794), se distingua particulièrement au siège de Nimègue, commanda l'arrière-garde pendant la retraite de l'armée anglaise en Hollande, défendit ensuite la ligne de Westphalie, revint en Angleterre en 1796 et fut promu lieutenant général en 1798. Appelé l'année suivante à siéger à la Chambre des pairs, il y entra avec les titres de duc de Cumberland, de Teviotdale, de comte d'Armach, et reçut alors une dotation annuelle de 12,000 livres sterling. Dès le début de sa carrière politique, il se montra chaud partisan du torysme et adversaire acharné des mesures libérales. En 1807, il revint sur le continent, prit une part active à la guerre de la Prusse contre la France, fut nommé feld-maréchal de l'armée anglaise en 1813, alla prendre, lors de la paix, possession du Hanovre, érigé en royaume pour le compte de son père, épousa, en 1815, Frédérique de Mecklembourg-Strelitz, sœur de la reine Louise de Prusse, vit cette union désapprouvée par sa mère, ne put obtenir du parlement une augmentation de dotation annuelle, et se retira alors à Berlin. Toutefois, lors des discussions relatives à l'émancipation des catholiques, le duc de Cumberland revint en Angleterre pour s'opposer à l'adoption de cette mesure. Lorsque le duc de Wellington, son ami politique, se vit amené, par la pression de l'opinion publique, à proposer lui-même l'émancipation, Ernest-Auguste se sépara de lui (1829) et attaqua le projet avec autant de violence que d'amertume. Ce prince combattit avec la même chaleur toutes les lois réformatrices qui furent ensuite proposées par le gouvernement. Sa morgue, la rudesse de ses manières, les débordements de sa vie privée, son profond dédain pour le peuple et toute sa conduite politique le rendirent tellement impopulaire qu'on alla jusqu'à l'accuser d'avoir assassiné un de ses domestiques, crime dont il n'était point coupable.

A la mort de Guillaume IV (1837), le duc de Cumberland fut appelé à monter sur le trône de Hanovre, sous le nom d'Ernest-Auguste Ier. Peu après, il abolit la constitution de 1833, en octroya une autre en 1840, qu'il se fit un jeu de violer, mais dut céder aux circonstances et accorder en 1848 les réformes exigées par la nation. Grâce à ces concessions, il parvint à rendre vaines les agitations révolutionnaires en Hanovre; mais lorsque la réaction eut repris le dessus en Allemagne, il refusa de prêter la main à l'accomplissement des réformes administratives proposées et votées par les États, et la noblesse, ainsi favorisée par lui aux dépens du peuple, commença à s'agiter pour obtenir l'abolition de la loi de la constitution. Le vieux roi mourut dans cet intervalle et eut pour successeur George V, son fils unique. Sa femme, la princesse Frédérique de Mecklembourg-Strelitz, était morte en 1841.

A consulter l'ouvrage de Malortie intitulé: le *Roi Ernest-Auguste* (Hanovre, 1861, en allemand).

ERNEST, landgrave de Hesse-Rhinfeld et Rothenbourg, né en 1629, mort à Cologne en 1693. Il succéda à son père en 1632, prit les armes contre l'empereur, qui le fit prisonnier, et après sa mise en liberté, en 1652, il abjura le protestantisme. En 1692, il fut attaqué sans succès par les troupes françaises, qui ne purent réussir à s'emparer de Rhinfeld. Ernest avait écrit l'histoire de sa conversion et un livre de controverse intitulé: *Catholicus discretus* (1666), livre qui est plutôt celui d'un rationaliste que celui d'un théologien, et qui explique assez mal comment un prince aussi indifférent a pu songer à quitter une religion à laquelle il ne croyait pas pour une autre à laquelle il ne croyait guère.

ERNEST, prince de Holstein-Schauenbourg, né en 1569, mort en 1622. Il visita la France, l'Italie, l'Allemagne, où il épousa Hedwige de Hesse-Cassel, et devint prince de Holstein-Schauenbourg après la mort de ses quatre frères. C'était un prince habile, économe et sage, qui signala son passage au pouvoir par la fondation de l'Académie de Stadthagen (1610), par la construction de beaux édifices dans plusieurs villes de ses États. En 1619, l'empereur lui conféra le titre de prince du Saint-Empire romain, mais le roi de Danemark, Christiern IV, ne voulut pas lui reconnaître ce titre, envahit le Schauenbourg et força Ernest à se contenter du titre de prince.

ERNEST, archevêque de Magdebourg, né en 1466, mort à Magdebourg en 1513. Il était fils d'Ernest, électeur de Saxe. Ernest fut créé archevêque à l'âge de onze ans, et son diocèse fut administré durant sa minorité par Adolphe d'Anhalt. En 1484, il joignit à son diocèse celui d'Halberstadt. Il fut sacré en 1490, à l'âge de vingt-quatre ans, et signala son administration par son esprit d'agrandissement et par l'intolérance dont il usa envers les juifs, qu'il chassa de Magdebourg, fournit des troupes à Frédéric II, roi de Danemark, réforma les mœurs du clergé de son diocèse et y fit construire de nombreux édifices. Il eut pour successeur Albert V de Brandebourg.

ERNEST-CASIMIR, comte de Nassau, né à Dillenbourg en 1573, mort à Ruremonde en 1632. Fait prisonnier par les Espagnols en 1592, il se racheta, entra au service de la Hollande, contribua en 1600 à la prise du fort Saint-André, s'empara de Lochen en 1606, devint comte de Diez cette même année, puis fut successivement nommé par les états généraux général de l'armée, gouverneur de la Gueldre, de Zutphen, de la province d'Utrecht, stathouder de Frise (1621). En 1621, Ernest-Casimir enleva Berg-op-Zoom et Steenwick aux Espagnols, et, après des succès multipliés, il vint mettre le siège devant Ruremonde, où il fut tué d'un coup de mousquet.

ERNEST, duc-électeur de Saxe, né en 1441, mort à Colditz en 1486. Il était fils de Frédéric II, électeur de Saxe. Kuntz de Kauffungen, ennemi de Frédéric II, pénétra un jour dans le château d'Altenbourg, et enleva les fils de l'électeur, le jeune Ernest et son frère Albert. Ils furent délivrés dans la forêt d'Elterlein par un charbonnier qu'ils avaient instruit de leur malheur. En 1464, Ernest succéda à son père et s'attacha à agrandir ses États. Il acquit, à prix d'argent, la principauté de Sagan en 1472, les seigneuries de Sorau, de Beskau, de Storkau en 1477, soumit les villes de Halle et d'Halberstadt, hérita de la Thuringe, après la mort de son oncle, le landgrave Guillaume (1482), força les habitants d'Erfurt à lui rendre plusieurs châteaux et villages dont ils s'étaient emparés, et réunit à ses domaines le comté de Géra, en 1683. Ce prince rendit plusieurs lois relatives à la fabrication des monnaies et à la police; il défendit aux nobles de faire du commerce et encouragea l'exploitation d'une mine d'argent près de Schneeberg. Il eut plusieurs enfants, dont l'aîné, Frédéric III, dit le *Sage*, lui succéda.

ERNEST (Frédéric-Paul-George-Nicolas), duc régnant de Saxe-Altenbourg, né en 1826. Fils aîné du duc George et de la princesse Marie de Mecklembourg-Schwerin, il s'enrôla, en 1847, dans un régiment de chasseurs au service de la Prusse, fit à Breslau son apprentissage de l'art militaire, et fréquenta ensuite, de 1849 à 1851, l'Université de Gœttingue, où il s'adonna à l'étude de l'économie politique et de la science gouvernementale. Il entra, en 1851, dans l'armée prussienne, comme officier du 1er régiment d'infanterie de la garde, et quitta le service actif en 1853. La même année, il épousa la princesse Agnès d'Anhalt-Dessau, et se vit peu après appelé, par la mort de son père, au gouvernement du duché. Son administration a eu les plus heureux résultats pour la prospérité de sa principauté, tant à cause de ses innovations libérales que par suite des circonstances favorables au milieu desquelles il s'est trouvé placé. Le duc Ernest est un partisan déclaré de la Prusse, ainsi qu'il l'a prouvé, du reste, par la convention militaire qu'il a conclue en 1862 avec cet État, et par son attitude, en 1863, à la Diète des princes à Francfort. De son mariage il n'a qu'une fille, la princesse Marie, née en 1854.

ERNEST Ier, le Pieux, duc de Saxe-Gotha-Altenbourg, fils de Jean, duc de Weimar, né au château d'Altenbourg en 1601, mort en 1675. Il servit, durant la guerre de Trente ans, dans la cavalerie suédoise, prit une part distinguée à la plupart des grandes batailles, donna des preuves de son habileté comme homme de guerre, notamment à Nuremberg, à Lutzen, où, après la mort de Gustave-Adolphe, il battit Pappenheim, fut chargé, en 1633, par son frère Bernard de Weimar, de gouverner le duché de Franconie, rejoignit ensuite ce dernier, qu'il aida à prendre Landshut (Bavière), et n'abandonna définitivement le théâtre de la guerre qu'après le désastre de Nordlingen (1634). En 1640, il entra en possession du duché de Gotha et devint ainsi la souche des ducs de Saxe-Gotha. Plus tard, il hérita également du duché d'Altenbourg. Son zèle pour la religion lui mérita le surnom de *Pieux*. Il eut de sa femme, Élisabeth-Sophie d'Altenbourg, sept fils, qui régnèrent d'abord ensemble, puis qui se partagèrent les États paternels en 1679 et en 1681.

ERNEST II, duc de Saxe-Gotha-Altenbourg, prince aussi recommandable par son savoir que par la sagesse de son administration, né en 1745, mort en 1804. Il succéda, en 1772, à son père, Frédéric III, rétablit l'ordre dans les finances, désorganisées par la guerre de Sept ans, fonda des hôpitaux, des maisons de secours et de travail, des écoles, un musée, une Académie, créa l'observatoire de Seeberg, et fut le premier, en Allemagne, qui fit mesurer l'arc du méridien. Bon mathématicien lui-même et habile joueur d'échecs, il a composé une théorie de ce jeu.

ERNEST III, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, frère de Léopold, roi des Belges, et père du prince Albert, mari de la reine Victoria, né en 1784, mort en 1844. Il succéda à son père, François, en 1806, combattit Napoléon, qui lui enleva ses États, mais les lui rendit à la paix de Tilsitt, se joignit aux alliés en 1813, reçut en récompense une augmentation de territoire en 1815 et en 1826, et en aliéna une partie à la Prusse en 1834. Il eut pour successeur un de ses deux fils, Ernest IV.

ERNEST IV (Auguste-Charles-Jean-Léopold-Alexandre-Édouard), duc régnant de

Saxe-Cobourg-Gotha, fils du précédent, né à Cobourg en 1818. Il est quelquefois désigné sous le nom d'Ernest II, comme le second représentant de la ligne spéciale de Cobourg fondée par son père. Il reçut, ainsi que son frère, le prince Albert, une éducation virile, montra surtout des dispositions pour l'étude des sciences et de la musique, visita en 1836 l'Angleterre, la France et la Belgique, et se rendit ensuite à l'université de Bonn, où il s'occupa surtout d'économie politique et de philosophie. Ses études académiques terminées, il entra dans l'armée saxonne avec le grade de capitaine de cavalerie, fit encore plusieurs voyages en Italie, en Espagne, en Portugal et en Afrique, et quitta le service avec le titre de major-général pour épouser, en 1842, la princesse Alexandrine-Louise-Amélie-Frédérique-Elisabeth-Sophie, née en 1820 et fille du grand-duc de Bade.

Il fut admis dès lors par son père à prendre part au gouvernement et monta sur le trône en 1844.

Tout disposé à marcher avec les idées du siècle, il s'appliqua dès le début à mettre fin aux dissentiments qui, depuis l'annexion du duché de Cobourg, existaient entre le souverain et l'assemblée des états de ce duché. Ce fut dans ce but que, dès 1846, il exprima publiquement le désir de donner aux deux duchés une nouvelle constitution basée sur les principes les plus libéraux. Pendant les années orageuses 1848 et 1849, il accorda volontairement des garanties à ses sujets, et, à l'heure de la réaction, il repoussa avec énergie les mesures violentes proposées par ses ministres.

Aimant sa patrie par-dessus tout, il ne tarda pas à s'immiscer activement et toujours avec succès dans les affaires de l'Allemagne. En 1849, il reçut du vicaire de l'empire un commandement indépendant dans la guerre contre le Danemark, et remporta, le 5 avril 1849, la victoire d'Eckernfœrde sur la flotte danoise. Lorsqu'il ne resta plus d'espoir de fonder l'unité de l'Allemagne, le duc Ernest se rattacha à l'alliance dite des *trois Rois*, et sut provoquer la réunion à Berlin d'un congrès de princes devant lesquels il exposa, avec une ardente conviction, les besoins et les désirs légitimes des peuples. Lié de bonne heure avec Napoléon III, il vint le visiter à Paris en 1852. En 1854, au début de la guerre d'Orient, il réussit à détourner la cour des Tuileries de prendre une attitude hostile contre le cabinet de Berlin, tout dévoué à la Russie. La même année, il eut à Vienne, à propos des intérêts des Etats de l'ouest de l'Allemagne, avec les hommes d'Etat qui gouvernaient alors l'Autriche, de nombreuses conférences, qui provoquèrent la mesure significative de l'envoi d'une armée autrichienne en Gallicie.

Pendant la guerre d'Italie, sa liaison avec l'empereur des Français ne l'empêcha pas de faire tous ses efforts pour amener une alliance entre la Prusse et l'Autriche. On sait que la décision du cabinet de Berlin arriva trop tard; la paix de Villafranca fut signée presque aussitôt après. A la suite de ce traité, la Prusse oublia les principes constitutionnels et libéraux qui, seuls, peuvent assurer l'unité de l'Allemagne. Le duc Ernest quitta alors Berlin, et, depuis cette époque, il s'occupa de réveiller et de diriger dans la bonne voie le patriotisme des populations, en créant des sociétés de chant et de gymnastique, des associations protectrices, etc. En 1863, bien qu'opposé à la politique de M. de Bismark, il n'en prit pas moins une attitude des plus énergiques dans la question dano-allemande et fut le premier à reconnaître publiquement le prince héritier, Frédéric d'Augustenbourg, comme duc de Slesvig-Holstein, ainsi que le premier à plaider devant la diète pour que les duchés fussent séparés du Danemark. Pendant la guerre qui éclata peu après, il fit en vain des démarches auprès des cabinets de Vienne et de Berlin, pour amener une solution pacifique des événements, et vint même à Paris dans l'espoir d'obtenir l'intervention de Napoléon III; mais il put bientôt se convaincre qu'il n'avait rien non plus à attendre de ce côté. La guerre finie, son duché entra dans la confédération de l'Allemagne du Nord, où il occupe le dixième rang sous le rapport de l'étendue.

La vie privée du duc Ernest est des plus simples; ses loisirs sont consacrés à l'étude des beaux-arts, de l'histoire naturelle, mais surtout de la musique, pour laquelle il possède un talent réel. Outre un *Hymne*, qui est le chant favori de ses sujets, il a composé plusieurs opéras qui ont été bien accueillis sur les scènes allemandes. *Casilda*, traduit en français, a été représenté avec succès à Bruxelles en 1855. La même année, l'Académie impériale de musique de Paris a représenté de lui *Santa Chiara* (*Sainte Claire*), et la critique a été unanime pour constater dans cette œuvre des beautés de premier ordre. *Zaïre*, son premier ouvrage, a fait le tour de l'Allemagne.

Le duc Ernest possède aussi un remarquable talent d'écrivain. Du mois de février au mois de juin 1862, ce prince, accompagné de la duchesse, sa femme, et d'une nombreuse escorte, exécuta en Egypte et dans les régions limitrophes de l'Abyssinie septentrionale, un voyage dont la relation fut plus tard publiée en un magnifique volume, sous ce titre : *Voyage du duc Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha en Egypte et dans les pays des Habab, des Mensa et des Boyos* (Leipzig, 1864).

ERNEST DE MANSFELD, célèbre général allemand. V. MANSFELD.

Ernest Maltravers, roman anglais de Bulwer. Ce roman est à la fois un roman de mœurs et un roman d'aventures, surtout dans sa première partie. Ernest Maltravers, après avoir parcouru l'Allemagne, se trouve seul, la nuit, sur une grande route; il frappe à la porte d'une cabane isolée, et demande un guide pour atteindre la ville prochaine. Cette cabane est un coupe-gorge habité par un brigand et sa fille Alice, qui se dévoue au salut de l'étranger. Elle réussit à le sauver, et, s'étant enfuie avec lui, elle devient sa maîtresse. Les amours d'Ernest et d'Alice, âme de seize ans, ignorante et naïve, sont racontées par l'auteur avec une grâce et une simplicité remarquables. Rappelé par son père, Ernest abandonne Alice, et, lorsqu'il revient avec l'espérance de la retrouver, elle a disparu; la maison qu'elle habitait a été pillée, le brigand a enlevé la jeune fille, qui, devenue bientôt mère, mendie pour nourrir son enfant et est enfin recueillie par une dame charitable. Plus tard, Alice épouse un riche banquier, M. Templeton. De son côté, Ernest part pour l'Italie, en compagnie de Lumley Ferrers. A Naples, il tombe amoureux de Valérie de Ventadour, femme de l'ambassadeur de France, dont le caractère offre un mélange heureux de coquetterie et de loyauté. Fière de son esprit et de sa beauté, elle se plaît à régner sur tous les hommes, sans se donner à aucun. Mariée à un homme qu'elle n'a jamais aimé, elle en a pris son parti et s'est résolue courageusement à ne pas tenter l'épreuve des passions. Sur le point d'atteindre la trentaine, elle se croit désormais à l'abri du danger; mais la passion d'Ernest lui fait comprendre qu'elle va succomber si elle ne parvient à l'éloigner. Elle se refuse à celui qu'elle aime, en lui avouant qu'elle est heureuse et fière de l'amour qu'elle inspire et qu'elle partage, et le force à partir pour devenir, d'après ses conseils, un grand homme d'Etat. Deux ans après, Valérie retrouve celui qu'elle a banni et auquel elle n'aurait plus le courage de résister si elle ne voyait clairement qu'elle n'est plus aimée. Fidèle à la ligne de conduite qu'elle s'est tracée, elle cache son désespoir sous les dehors de l'amitié. Cependant, Ernest, arrivé au faîte des honneurs, membre du Parlement, grand orateur, a encouru la haine et l'envie du poëte Castruccio, dont les livres ne se vendent pas. Florence Lascelles, fille de lord Saxingham, s'éprend du talent et de la personne d'Ernest Maltravers, à qui elle avoue intrépidement son amour; elle va l'épouser, lorsqu'une trahison de Castruccio fait rompre le mariage. Ernest diffère sa vengeance; si Florence, que le désespoir a mise en danger, revient à la vie, il pardonnera; si elle meurt, il se battra avec Castruccio. Florence meurt et Ernest provoque le traître; mais, à la vue du désespoir de ce dernier, il jette son épée et part pour le continent, dégoûté de la gloire, de la politique et de l'amour.

Ce roman, qui passe pour un des chefs-d'œuvre de Bulwer, parut en 1837. On lui reproche avec raison un peu de décousu, mais les portraits sont admirablement touchés. Ferrers, Mme de Ventadour, Castruccio, M. Templeton, sont des types réels. Ce dernier, le banquier, le suzerain moderne, portant dans la vie civile le puritanisme de Cromwell, est le type du capitaliste anglais, à demi trompé, à demi trompant, s'emparant de tout, envahissant tout, crédit, sainteté, magistrature et fortune. Mme de Ventadour est bien la femme française du XIXe siècle; Florence Lascelles est une coquette gâtée par les hommages, combattant contre un amour profond qui pèse sur son cœur et sa vanité, et se révoltant contre le joug que lui impose ce sentiment. Castruccio, poëte manqué, est un génie impuissant et envieux; seul, le caractère du héros, Ernest Maltravers, manque de précision et d'originalité.

ERNESTI (Jérôme), philologue allemand, né à Erfurt en 1611, mort en 1657. Il fit de longs voyages pour son instruction, et, à son retour, fut appelé à professer l'hébreu à Kœnigsberg. On a de lui : *Compendiosa grammaticæ hebrææ introductio; Disputatio de antiquitate punctorum.*

ERNESTI (Jacques-Daniel), théologien allemand, né à Rochlitz en 1640, mort en 1707. Il fit ses études à Leipzig et à Altenbourg, fut nommé pasteur à Eybitsch en 1663, et recteur du gymnase d'Altenbourg en 1678. On a de lui : *Prodromus Apanthismatum; Apanthismata, seu flores philologico-historico-theologico-morales, in IV libros divisi* (Altenbourg, 1672, in-8o); *Selecta historica rariorum casuum* (Altenbourg, 1680). Il avait épousé trois femmes, dont il avait eu dix-huit enfants.

ERNESTI (Jean-Henri), philologue allemand, frère du précédent, né à Kœnigsfeld en 1654, mort en 1729. Il étudia à Altenbourg, puis à Leipzig, où il fut nommé recteur de l'école de Saint-Thomas en 1684, professeur de poésie en 1691, et enfin décemvir académique en 1713. On a de lui de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Dissertatio de pharisaismis in libris profanorum scriptorum occurrentibus* (Leipzig, 1690, in-12); *Compendium hermeneuticæ profanæ, seu de legendis scriptoribus profanis præcepta nonnulla* (Leipzig, 1699); *Commentationes novæ in Cornelium Nepotem, Justinum, Terentium, Plautum, Curtium et poesim barbaricam* (Leipzig, 1707). Ajoutons à cela de nombreuses dissertations sur divers sujets.

ERNESTI (Jean-Christophe), théologien allemand, né à Keulaœn 1662, mort en 1722. Il enseigna la philosophie à l'université de Wittemberg en 1689, fut ministre à Plauc et à Brüchtern de 1691 à 1692, et prit le titre de docteur en théologie à Wittemberg en 1710. Il a laissé : *Disputationes de Bibliis polyglottis; De dialogis doctorum veteris Ecclesiæ.*

ERNESTI (Jean-Christian), théologien allemand, fils du précédent, né à Gross-Brüchtern en 1695, mort à Langensalza en 1770. Il fut assesseur à la Faculté de philosophie de Wittemberg, ministre à Colleda et surintendant à Langensalza, où il termina ses jours. On a de lui : *Disp. I et II de incommodo ex litteratis ephemeridibus capiendo* (Wittemberg, 1716, in-4o); *De cunctatione eruditorum in componendis libris* (Wittemberg, 1718, in-4o); *De summo eruditorum fastigio* (Wittemberg, 1718, in-4o); *Die Smalkaldische Artikel*, en allemand (Zeitz, 1737, in-8o).

ERNESTI (Auguste-Guillaume), philologue allemand, fils du précédent, né en 1733 à Frohndorf, mort en 1801. Maître ès arts en 1757, il fut nommé professeur agrégé à Leipzig en 1765, et professeur d'éloquence cinq ans après. La philologie l'occupa particulièrement. On a de lui : *De disciplina Camerarii* (1775); *Supplementum primum catalogi scriptorum camerianorum Fabriciani* (1782); *Supplementum secundum* (1786); *Opuscula oratorio-philologica* (1794). Ce dernier ouvrage contient ses *Mémoires; Glossarium Livianum* (Leipzig, 1804).

ERNESTI (Jean-Auguste), savant théologien et philologue allemand, né à Tennstaedt (Thuringe) en 1707, mort à Leipzig en 1781. Sorti de la célèbre école de Schulpforte, il étudia la théologie à Wittemberg et à Leipzig, puis, lorsqu'il fut adjoint à Matthieu Gessner comme sous-recteur du collège Saint-Thomas dans cette dernière ville (1731), et, plus encore, lorsqu'il devint recteur en titre (1734), il étendit le cercle de ses connaissances, embrassa l'étude des sciences les plus diverses, et surtout de la philologie. En 1742, il fut nommé professeur de littérature ancienne à l'université, et, dix-sept ans plus tard, on lui confia en outre une chaire de théologie. Il a fait école dans les deux branches d'études auxquelles il s'était plus spécialement consacré; son influence sur les cours classiques en Allemagne a été considérable; on peut dire que ses travaux ont été fort utiles à la science en général, et ont encore aujourd'hui une grande valeur. Il possédait assez bien la grammaire des langues grecque et latine et s'entendait à merveille à reviser et à expliquer les textes. Sa critique serrée, son jugement très-exercé, son tact littéraire, font encore aujourd'hui l'admiration des savants. Esprit essentiellement positif, très-sensible aux beautés du style et aux finesses de l'art, Ernesti était absolument inaccessible aux idées abstraites, à la philosophie transcendentale; aussi ne comprenait-il pas l'élément mystique de la philosophie religieuse, et jamais il ne put s'entendre avec son collègue Crusius. Il appliqua l'un des premiers les règles de la critique savante aux textes sacrés, et contribua ainsi pour une bonne part au mouvement libéral de la théologie allemande. Il établit que le texte sacré doit être étudié de la même manière que les classiques anciens, d'après les principes grammaticaux et les usages de la langue dans laquelle il est écrit. C'est dans son ouvrage intitulé *Institutio interpretis Novi Testamenti* (Leipzig, 1761), souvent réimprimé, qu'Ernesti développa sa théorie, qui imprima une direction nouvelle aux études théologiques, en leur donnant pour base la philologie et l'histoire et en soumettant à une savante critique les conceptions *a priori* qui formaient l'unique fonds des connaissances religieuses. Un fait qui est moins connu, c'est qu'il était très-versé dans l'ancien droit romain; sans lui, J.-Aug. Bach n'eût jamais été le grand jurisconsulte qu'on sait. En un mot, Ernesti était un savant universel, et, sous ce rapport, il devait beaucoup à J.-M. Gessner. La fameuse *Isagoge* de ce dernier n'a pas été sans influence sur les *Initia doctrinæ solidioris*, où Ernesti a accordé une large place aux sciences exactes. On vante en outre sa parole facile, et ses *Opuscules oratoires* se distinguent, en effet, par un latin fort élégant (ils ont été publiés en partie à Leipzig, 1783, 2e édit., en partie à Leyde, 1767, 2e édit.), et lui ont valu le surnom de Cicéron des Allemands.

Ernesti a contribué, par son exemple et par son enseignement, à faire comprendre dans son pays ce qu'était la véritable éloquence. Pour lui, la forme était indispensable, mais elle devait recouvrir un fonds réel, s'affranchir des vains préceptes d'une rhétorique purement scolastique. Il voulait qu'un discours fût surtout mâle et qu'il partît du fond de l'âme. On lui reproche cependant quelques petits défauts de caractère : un certain amour-propre ou une jalousie de métier. C'est ainsi qu'il attaqua très-injustement Reiske, philologue comme lui, tandis qu'il faisait grand cas de Lessing, philosophe et surtout esthéticien; de même il eut des discussions très-animées avec Valckenaer, qui avait osé le contredire.

Ernesti avait fait de Cicéron une étude spéciale et approfondie; il avait publié ses *Œuvres complètes* (dernière édit., Halle, 1776-1777, 5 vol.), qui, jusqu'à Baiter et Orelli, n'ont pas été mieux éditées; il y ajouta un lexique, sa fameuse *Clavis ciceroniana*, qui formait à l'origine le sixième volume des *Œuvres de Cicéron*, et a été reproduite à part (Leipzig, 1831). C'est le seul dictionnaire un peu complet que nous possédions de cet auteur. Parmi les autres écrivains de l'antiquité dont Ernesti a donné de bonnes éditions, on vante surtout le Tacite, l'Homère et les *Nuées* d'Aristophane, reproduits souvent avec des corrections par les premiers philologues, et jusque dans la première moitié de ce siècle. La *Bibliotheca latina* de Fabricius a été éditée à nouveau et considérablement augmentée par Ernesti. Parmi ses travaux théologiques, nous mentionnerons l'*Anti-Muratorius* (Leipzig, 1755), les *Opuscula theologica* (Leipzig, 1792), et surtout la *Nouvelle bibliothèque théologique* (Leipzig, 1760-1769, avec une nouvelle série, 1773-1779). Son neveu, Guillaume-Auguste (1733-1801), également philologue et professeur d'éloquence à Leipzig, a raconté en latin la vie de son oncle, *Memoria J.-Aug. Ernesti* (Leipzig, 1781), traduite en Allemand par Kuettner (Leipzig, 1782). On peut aussi consulter E.-J. Jacob : *Memoria J.-G. Gracoii et J.-A. Ernesti* (Naumbourg, 1843, in-4o). Sur les services rendus à la théologie et à la science du droit par Ernesti, voyez deux dissertations spéciales, l'une de Teller et Semmler (Berlin et Halle, 1783), l'autre de Vogel (Leipzig, 1829).

ERNESTI (Jean-Frédéric-Christophe), théologien et hébraïsant allemand, qui vivait au commencement du XVIIIe siècle. Il devint prédicateur à Gehren en 1732. Il a laissé deux ouvrages dont voici les titres : *Préparation fondamentale à une lecture utile du Nouveau Testament* (1730); *Epistola de lectionibus variantibus codicis hebræi* (1731).

ERNESTI (Jean-Christian-Théophile), savant allemand, fils du précédent, né à Arnstadt en 1756, mort en 1802. Il étudia la philosophie sous son oncle, l'illustre Jean-Auguste Ernesti, professeur à Leipzig. Il devint professeur suppléant en 1782, puis professeur titulaire d'éloquence. Ses ouvrages sont : *De glossis sacris Hesychii* (1782); *Epistola ad Schleusnerum de Suidæ lexicographi usu ad crisim et interpretationem librorum sacrorum* (1785); ces deux ouvrages ont été refondus (1785, 1791); *Lexicon technologiæ Græcorum rhetoricæ* (1795); *Lexicon technologiæ Romanorum rhetoricæ* (1797), lexiques d'une haute valeur; *l'Art et l'esprit de Cicéron* (1799-1802); enfin une traduction des *Synonymes français*, de Gardin-Dumesnil (1798-1799).

ERNESTI (Jean-Henri-Martin), philologue allemand, né à Mittwitz en 1755, mort en 1836. Il devint, en 1784, professeur à Cobourg et y obtint plus tard le titre de conseiller ecclésiastique. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages : *Nouveau manuel d'art poétique et d'art oratoire* (1798, 2 vol.); *Manuel encyclopédique d'une histoire universelle de la philosophie et de la littérature* (1807, 2 vol.); *l'Archéologie des Grecs, des Romains et des Allemands* (1809-1810, 4 vol.); *l'Indien oriental ancien et moderne* (1812); *Théorie des devoirs et des vertus* (1817); *Analectes pour la connaissance des langues* (1830-1831, 2 vol.); *l'Empire des Romains depuis l'origine de la république jusqu'à la chute de la domination de Rome sur l'univers* (1836), etc.

ERNESTI (Gonthier-Théophile), théologien allemand, né à Cobourg en 1759, mort en 1797. Après avoir fait ses études à Iéna, il devint diacre de la cour (1789) et prédicateur (1794). On a de lui : *Essai d'une manière pratique d'enseigner la foi chrétienne* (Hildburghausen, 1795); *Sermons sur divers sujets* (Hildburghausen, 1792); autres *Sermons* publiés après sa mort.

ERNESTIE s. f. (er-nè-stî — de *Ernest*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des entomobies.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, tribu des rhexiées, comprenant une seule espèce, qui croît à la Nouvelle-Grenade.

ERNESTINE (LIGNE), branche de la maison de Saxe, qui a pour chef Ernest, fils aîné de Frédéric II, électeur de Saxe, surnommé le Bon, mort en 1485. Jean-Frédéric, dit le Magnanime, petit-fils d'Ernest, perdit ses domaines et l'électorat, ne conservant qu'Eisenach, Weimar et Iéna, avec plusieurs petites villes et seigneuries. En 1553, Cobourg, Hildburghausen, etc., firent retour à la ligne ernestine, et, par le traité de Naumbourg, en 1554, elle obtint également Altenbourg. Les deux fils de Jean-Frédéric II, par le partage des Etats paternels en 1572, formèrent les deux maisons de Weimar et de Cobourg. Cette dernière se bifurqua, en 1592, en rameau de Cobourg et en rameau d'Eisenach. Celle de Weimar se subdivisa, en 1603, en Weimar et en Altenbourg, dont le dernier s'éteignit en 1672. Cobourg et Eisenach ayant fini en 1633 et 1638, la ligne ernestine n'était plus représentée que par le rameau de Weimar. Le chef de ce rameau,

Jean, duc de Saxe-Weimar, mort en 1605, avait eu trois fils : le puîné mourut sans postérité; l'aîné, Guillaume, duc de Weimar, fut l'auteur de quatre branches, dont les domaines se trouvèrent réunis de nouveau sous Ernest-Auguste, duc de Weimar, mort en 1748, et formèrent le duché, depuis 1815 grand-duché, de Saxe-Weimar-Eisenach. Le cadet, Ernest, duc de Gotha, mort en 1675, laissa sept fils, qui se partagèrent ses Etats, et formèrent autant de lignes. Ces lignes se sont successivement éteintes, et il ne reste de la branche ernestine de Saxe que la maison de Weimar, que nous venons de citer, la maison de Saxe-Meiningen, celle de Cobourg-Gotha et celle d'Altenbourg, ces trois dernières issues d'Ernest, duc de Gotha, mentionné plus haut.

Ernestine, petit roman de Mme Riccoboni (1761). Cette gracieuse composition est une de ces œuvres délicates qui échappent de droit au scalpel de l'analyse. V. la biographie de RICCOBONI (Mme).

ERNEUTE s. f. (èr-neu-te). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de carum, dans la famille des ombellifères. ‖ Nom vulgaire de la raiponce en Normandie. ‖ On dit aussi ERNOTTE.

ERNODÉE s. f. (èr-no-dé — du gr. *ernodês*, rameux). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des spermacocées, dont l'espèce type habite les îles Caraïbes.

ERNODURUM, ville de la Gaule ancienne, dans l'Aquitaine Ire, chez les Bituriges Cubi. *L'Itinéraire* d'Antonin indique cette ville entre *Argantomagus* (Argenton) et *Avaricum* (Bourges). Sa situation correspond, d'après les calculs de d'Anville, à Saint-Ambroix-sur-Arnon (Cher).

ERNOTE s. f. (èr-no-te — de l'angl. *earth*, terre; *nut*, noix). Bot. Nom vulgaire de la terre-noix dans certains départements de l'Ouest.

ERNOUF (Jean-Augustin, baron), général français, grand officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis, né à Alençon en 1755, mort en 1827. Entré au service comme simple soldat au commencement de la Révolution, il fut, en 1791, nommé lieutenant d'infanterie; puis, passant rapidement par tous les grades jusqu'à celui de colonel, il devint, après la bataille de Hondschoote, où il s'était distingué, général de brigade, chef d'état-major de l'armée du Nord, puis général de division en novembre 1793. Appelé bientôt, en qualité de chef d'état-major, à l'armée de Sambre-et-Meuse et, plus tard, à celle des Alpes, qu'il fut chargé d'organiser, il y rendit d'importants services, et fut nommé, en 1804, capitaine général de la Guadeloupe, où il se montra plein d'énergie et de talent comme soldat et comme administrateur. Après une lutte trop inégale contre les Anglais, il fut forcé, en 1810, à la suite d'une capitulation honorable, d'abandonner cette colonie, et, lors de son retour en France, il fut arrêté et mis en jugement pour des faits qui ne parurent jamais bien établis. Rendu à la liberté à la suite d'une longue procédure, il demeura en disgrâce jusqu'à la rentrée des Bourbons, auxquels il s'empressa d'offrir ses services. En 1815, il reçut un commandement dans le corps d'armée du duc d'Angoulême, fut nommé la même année député du département de l'Orne et, en 1816, du département de la Moselle, puis appelé au commandement de la 3e division militaire. En 1819, le général Ernouf, atteint par la loi sur les retraites, rentra dans la vie privée. Depuis, il n'a plus pris part aux affaires publiques.

Le fils du général, M. Ernouf, littérateur distingué, a été attaché comme critique à la *Revue contemporaine.*

ERNOUTEN s. m. (èr-nou-tain). Ermite morave.

ERNST (Henri), jurisconsulte danois, né à Helmstaedt en 1603, mort à Copenhague en 1665. Il professa les belles-lettres à Sora, et devint directeur de l'Académie de cette ville, conseiller de la cour et de la chancellerie de Frédéric III. On a de lui : *Statera jurisprudentiæ et jurisconsulti* (Brunswick, 1621); *Catholica juris* (Copenhague, 1624, in-8o); [illegible]*dum prudentiæ et virtutis civilis* (Am[illegible]m, 1637, in-12); *Medulla historiæ uni*[illegible]*is* (Sora, 1640); *Brevis delineatio historiæ universæ* (Sora, 1640); *Anonymi scriptoris genealogia et series regum aliquot Daniæ* (Sora, 1646); *Methodus juris civilis discendi* (Sora, 1747); *Compendium philosophiæ moralis* (Sora, 1658); *Aristarchus philosophicus* (Hambourg, 1678, in-8o), etc.

ERNST (Simon-Pierre), historien belge, né à Aubel, dans le duché de Limbourg, en 1744, [illegible] Aix-la-Chapelle, à Afden, en 1817. [illegible] ecclésiastique et devint [illegible] et professeur à Bolduc. [illegible]ien en 1787, il s'occupa [illegible]nt d'étudier l'histoire de [illegible]tière et la question alors [illegible] la clergé et de l'auto- [illegible] la plupart de [illegible]n esprit con- [illegible] les ec- [illegible] partie des états de Brabant (Bruxelles, 1783, in-4o)? *Histoire abrégée du tiers état de Brabant* (Maëstricht, 1788, in-4o); *Histoire du Limbourg* (Liége, 1837-1853, 8 vol. in 8o); et parmi ses ouvrages de controverse canonico-politique : *Apologie des ministres des cultes qui ont prêté la déclaration exigée par la loi du 7 vendémiaire an IV* (Liége, 1797, in-8o); *Entretien d'un prêtre et d'un laïque sur cette question : Est-il permis d'assister aux messes des prêtres assermentés* (Liége, an V, in-18)? autant de mémoires sur le serment de haine à la royauté exigé des ecclésiastiques par le gouvernement révolutionnaire, etc. Il avait écrit une apologie du catéchisme de l'empire, qui a été perdue.

ERNST (François-Antoine), violoniste allemand, né en Bohême en 1745, mort en 1805. Il fit de solides études de théorie musicale, s'adonna même à la culture de l'orgue, et entra ensuite chez les jésuites de Sagan, qui, pendant quatre ans, l'employèrent comme violon solo dans leurs solennités religieuses. Arrivé à Prague en 1763, il excita, par son talent, l'admiration du comte de Salm, qui le prit à son service comme secrétaire. Ernst eut alors la bonne fortune d'entendre le fameux violoniste Lolli, qui consentit à lui donner des leçons, et l'élève s'appropria rapidement les traits et le style de son maître. A Strasbourg, qu'il traversa dans un de ses voyages, il apprit, d'un violoniste appelé Stadn, à phraser l'adagio avec l'expression voulue. Son talent, ainsi complété, atteignit une telle perfection, qu'en 1778 il fut appelé à Gotha, comme violon solo de la cour, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort. Comme compositeur, cet artiste n'a fait graver qu'un seul concerto.

ERNST (Chrétien-Gottlob), organiste allemand, né en 1778. Réduit par la misère de ses parents à la triste condition de musicien ambulant, il entra, à l'âge de dix-huit ans, à l'école de Landshut, dirigée par Bürgel, y étudia les principes de l'harmonie, et compléta son éducation musicale au séminaire de Breslau. En 1798, il fut nommé organiste à Ohlau et professeur de l'école de musique de cette ville. Il y établit une société d'artistes dans laquelle les amateurs se firent inscrire en foule. Cette société devint une école qui a fourni d'artistes toute la Silésie. Ernst a composé deux séries de sonates et a écrit la musique de deux psaumes.

ERNST (Henri-Wilhem), violoniste allemand, né à Brünn (Moravie) en 1814, mort à Nice le 8 octobre 1865. Admis dès l'âge de quatorze ans au conservatoire de Vienne, il y reçut les leçons de Boëhm et du maître de chapelle Seyfried. Mayseder lui donna ensuite ses conseils et, au bout de quatre ans, Ernst se fit entendre à Munich, à Stuttgard et à Francfort. Venu à Paris vers la fin de 1832, il y obtint des succès qui l'encouragèrent à persévérer dans ses laborieuses études : « Le moment était bon pour la virtuosité, a écrit M. Vizentini dans l'*Art musical;* la fièvre des concerts s'emparait du public. Paganini rayonnait sur le monde artistique, avec son incomparable génie et son universelle renommée; nos maîtres français étaient Baillot, Lafont, Habeneck; le souvenir de Rode et de Viotti restait vivace dans tous les cœurs; nos élèves prodiges se nommaient Artôt, Allard, et les salons parisiens se disputaient avec rage leur héros favori, le célèbre Bériot. Se trouvant, à une pareille époque, imbu des traditions scolastiques, ayant déjà les principes d'un mécanisme allemand, lourd dans sa solidité, mais sérieux et convaincu, Ernst travailla longuement les divers talents qui s'offraient à sa jeune admiration, et, après avoir pris à Bériot un certain côté qui seyait à sa nature distinguée, il se jeta à corps perdu dans les traits brillants, difficiles, inextricables de Paganini, son principal modèle. C'était l'ère de la double corde; Ernst s'en fit l'apôtre passionné et l'appropria à ses qualités de vrai musicien. »

Après s'être montré de nouveau au public parisien en 1834 et en 1835, Ernst parcourut la province. A Marseille, on le voit jouer de mémoire les variations sur *Moïse*, de Paganini, que ce fameux artiste n'avait pas même écrites, tant il redoutait les imitateurs. Il visite ensuite la Hollande, y produit une sensation profonde, revient, en 1837, faire consacrer au grand Opéra ses incontestables progrès et repart pour l'Allemagne méridionale. De Vienne, où il se trouve en 1840, il passe à Berlin, puis à Breslau, à Leipzig, à Francfort, à Varsovie, à Weimar. En 1843, il donne quinze concerts à Copenhague et se montre successivement à La Haye, à Amsterdam, à Brême, à Hambourg, à Hanovre, et enfin à Londres, où son talent trouve de chauds partisans. La façon triomphale dont on l'accueille prolonge son séjour chez les Anglais. Au commencement de 1845, il va donner une trentaine de concerts à Saint-Pétersbourg, parcourt la Russie et, traversant comme en triomphe la Silésie, le Danemark, la Suisse, la Suède, l'Allemagne, il poursuit sa route en Angleterre et en France. Jusqu'en 1854 il courut ainsi d'une capitale à l'autre, sillonnant l'Europe en tous sens, partout fêté, acclamé. Après Londres, Paris avait toute sa prédilection. Il y revenait avec joie et ne le quittait que chargé de couronnes. C'est à Paris, dans un de ses voyages, qu'il épousa une tragédienne pleine de sensibilité, de passion et de grâce. Mlle Siona-Lévy, que M. Victor Fournel, nous ne savons pourquoi, au chapitre XXIII de ses *Curiosités théâtrales* (édit. de 1859), a ensevelie dans un couvent, en assez bonne compagnie d'ailleurs. Mlle Siona-Lévy, à qui ses succès à l'Odéon, notamment dans le rôle de Zaïre, promettaient un avenir éclatant, renonça à son art, afin de se consacrer tout entière à son mari, dont la santé épuisée réclamait les plus grands soins. Les voyages, les fatigues avaient appauvri un tempérament nerveux à l'excès et ruiné la santé de ce charmant artiste. « Usé sous ses lauriers, dit M. Vizentini, atteint d'une maladie cruelle, il dut renoncer à son compagnon chéri, et enfermant son violon, désormais morne et silencieux, le virtuose disparut de la lice. Mais, pour se consoler de ses souffrances si douloureuses, il restait à Ernst l'amour de son art divin, le souvenir des couronnes glorieusement amassées, et la faculté d'exprimer, en composant, tout ce que ressentait son âme essentiellement musicale. » C'est ainsi qu'Ernst vint péniblement, en novembre 1864, revoir ses anciens amis de Paris, et leur faire connaître le fruit d'un recueillement forcé : deux quatuors pour instruments à cordes, œuvres importantes et sérieuses. On le vit, pour la dernière fois, en compagnie de sa femme, à la première représentation de *Maître Guérin* dans une loge des Français, et il partit pour ne plus revenir, car la vie s'était déjà à demi éloignée de son corps amaigri, que la volonté seule soutenait encore. Onze mois plus tard, il s'éteignait à Nice, comme Paganini, dont il suivait les traces jusqu'à la fin.

Le jeu d'Ernst était inégal et journalier; parfois ses doigts n'obéissaient pas à la nature nerveuse et inquiète de leur maître; mais il ne cessait jamais de se montrer profondément dramatique. Dans ses heures de verve et d'inspiration, il tenait son auditoire surpris, ému, haletant. Bien qu'il ait été vivement applaudi dans ses variations folles et échevelées sur le *Carnaval de Venise*, qu'il a popularisé en le mettant à la portée des violonistes de tout âge, c'est surtout par le cœur, par les larmes qu'il nous attachait, et les accents tendres et pathétique de son *Elégie* lui ont valu ses meilleures lettres de naturalisation française.

Voici comment Henri Heine, dans ses *Lettres à la Gazette d'Augsbourg*, apprécie le talent de l'éminent artiste : « Ernst a été ici; mais, par caprice, il n'a pas voulu donner de concert; il se plaît à ne jouer que chez des amis. Cet artiste est aimé et estimé ici. Il le mérite. Il est le vrai successeur de Paganini, il a hérité du violon enchanteur avec lequel le Génois savait émouvoir les pierres et même les bûches. Paganini, qui, avec le plus léger coup d'archet, nous conduisait tantôt sur les hauteurs les plus inondées de soleil, et tantôt faisait plonger nos regards dans les plus noirs abîmes, possédait, il est vrai, une force plus magique; mais ses ombres et ses lumières étaient parfois trop saccadées, trop crues, ses contrastes trop tranchés, et les accents merveilleux où il semblait évoquer les voix les plus mystérieuses de la nature étaient souvent l'effet d'un hasard et même d'une méprise artistique. Ernst est plus harmonieux, et les teintes molles prédominent chez lui. Il a, cependant, une prédilection pour le fantasque et même le baroque, et beaucoup de ses compositions me font souvenir des contes bizarres dramatisés de Gozzi, des plus excentriques mascarades du *Carnaval de Venise*. La pièce de musique connue sous ce titre est un *capriccio* d'Ernst. Cet amateur du fantasque sait aussi, quand il le veut, être parfaitement poétique; et j'ai entendu, l'autre jour, un nocturne de sa composition qui était une merveille de beauté. On se croyait transporté dans une belle nuit italienne, au clair de lune argenté, aux silencieuses allées de cyprès, aux blanches et scintillantes statues de marbre et aux fontaines jaillissantes dont le doux clapotement fait rêver. Ernst a donné, comme on sait, sa démission à Hanovre, et il n'est plus maître de chapelle de sa royale majesté hanovrienne. Ce n'était pas, en effet, une place convenable pour lui Il serait plutôt fait pour diriger la musique de chambre à la cour de quelque reine des fées, par exemple, chez dame Morgane; il y trouverait l'auditoire le plus capable de le comprendre, et au nombre duquel figureraient de très-éminents personnages, aussi fabuleux qu'amateurs de l'art. »

Parmi les compositions écrites par Ernst, nous citerons d'abord son *Elégie*, délicieux morceau joué en *ut mineur* par tous les violonistes; ce bel adagio a obtenu et obtient encore une vogue inépuisable. D'un caractère triste et douloureux d'abord, puis s'élevant jusqu'à l'extase, il a été transcrit pour tous les instruments. Le compositeur allemand Spohr y a ajouté une introduction. Après cette œuvre capitale, citons encore : *Trois rondinos* avec piano; *Nathalie*, la *Tentation* et *Robert le Diable; Introductions et variations sur Ludovic;* deux *Nocturnes*, le premier en *la majeur*, qui est devenu l'andante du *Carnaval*, le second en *mi*, *Thème allemand* varié; *Fantaisie brillante* sur la marche d'*Othello*, contenant la romance du *Saule; Concertino* en *ré majeur; Variations de bravoure sur l'air national hollandais;* le *Carnaval de Venise;* vingt-cinq variations burlesques sur la canzonetta *Cara mamma mia*, morceau célèbre dont Paganini fut le créateur et Ernst le propagateur; *Variations sur le Pirate; Airs hongrois variés; Fantaisie sur le Prophète;* transcription pour violon seul du *Roi des aulnes*, de Schubert, citée comme un modèle d'adresse et d'habileté presque inexécutable; *Duo brillant* sur le *Pré aux Clercs;* enfin des *Morceaux de salon*, des *Romances sans paroles*, etc., etc. Ernst a de plus laissé un assez grand nombre de productions inédites.

ERNSTBRUNN, bourg d'Autriche, province de la Haute-Autriche, à 19 kilom. N. de Kornenbourg; 1,900 hab., presque tous agriculteurs. Ce bourg s'élève dans une charmante vallée, dominée au N.-O. par une colline, qui est taillée à pic de trois côtés et que surmonte le château d'Ernstbrunn; on y arrive, du quatrième côté, par une pente assez douce, sur laquelle s'étendent de magnifiques jardins, qui se prolongent autour du château.

ERNSTHAL, ville du royaume de Saxe, cercle et à 20 kilom. N.-E. de Zwickau, dans la seigneurie de Glauchau; 2,790 hab. Filature de laine; fabrication de lainages, toiles, cotons. Carrières de pierre; source minérale.

ERNSTING (Arthur-Conrad), médecin et botaniste allemand, né à Sachsenhagen, dans le comté de Schauenbourg, en 1709, mort dans la même ville en 1768. Il pratiqua d'abord la médecine à Brunswick, et s'occupa ensuite presque exclusivement de botanique dans sa ville natale. Il n'a écrit qu'un petit nombre d'ouvrages : *Dissertatio de materia perlata* (Helmstaedt, 1737, in-4o); *Phellandrologia physico-medica* (Brunswick, 1739, in-4o); *Nucleus totius medicinæ* (Helmstaedt, 1741); *Prima principia botanica* (Wolfenbüttel, 1748, in-8o); *Description historique et physique des familles des plantes*, en allemand (Lemgo, 1761-1762, 2 vol. in-4o).

ERNSTINGIE s. f. (èrn-stain-jî — de *Ernsting*, n. pr.). Bot. Syn. de MATAYBA.

ÉRO s. f. (é-ro). Arachn. Genre d'aranéides, formé aux dépens des théridions.

EROANUM, nom latin d'ERIVAN.

EROD ou **EROAD**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, district et à 80 kilom. N.-E. de Coïmbatour, sur le Cavery, par 11o 21' de lat. N.-E.; 80o 5' de long. Cette ville appartenait d'abord au prince de Madura; elle fut prise, en 1667, par le rajah de Seringapatam et, en 1799, par les Anglais.

ÉRODÉ, ÉE (é-ro-dé) part. passé du v. Eroder. Qui semble rongé par un animal : *Des feuilles d'arbre* ÉRODÉES. *Des chairs* ÉRODÉES *par les dartres. Une feuille de zinc* ÉRODÉE *par l'acide nitrique.*

ÉRODENDRON s. m. (é-ro-dain-dron — du gr. *erôs*, amour; *dendron*, arbre). Bot. Section du genre protée. ‖ On dit aussi ÉRODENDRE.

ÉRODENTIE s. f. (é-ro-dan-si — rad. *éroder*). Pharm. Remède caustique.

ÉRODER v. a. ou tr. (é-ro-dé — lat. *erodere*). Ronger, mettre dans un état analogue à celui que produirait un animal en rongeant : *L'acide* ÉRODE *rapidement les éléments des piles voltaïques. La rouille* ÉRODE *le fer.*

ÉRODIE s. f. (é-ro-dî — gr. *erôdios*, héron). Ornith. Syn. de DROME.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des mélasomes, type de la tribu des érodites, comprenant plus de cinquante espèces, répandues dans les contrées sèches et chaudes de l'ancien continent.

ÉRODION s. m. (é-ro-di-on — du gr. *erôdios*, héron). Bot. Genre de plantes, de la famille des géraniacées. ‖ On dit aussi ÉRODIER.

— **Encycl.** Ce genre est formé aux dépens des géraniums, dont il se distingue surtout par ses dix étamines alternativement fertiles et stériles. Il comprend une soixantaine d'espèces, répandues surtout dans les régions tempérées; ce sont en général de jolies plantes, dont plusieurs sont admises dans les jardins d'agrément. Elles plaisent beaucoup aux bestiaux, surtout aux vaches; aussi, dans les localités où elles sont abondantes, plusieurs cultivateurs ont-ils le soin de les récolter à l'automne, pour les donner comme fourrage d'hiver aux bestiaux. C'est surtout l'*érodion à feuilles de ciguë* qui convient pour cet usage. L'*érodion musqué* doit son nom spécifique à l'odeur caractéristique qu'il exhale; il est très-commun dans le midi de l'Europe; on l'emploie en médecine, comme tonique, stimulant et antispasmodique.

ÉRODIORHYNQUE s. m. (é-ro-di-o-rain-ke — du gr. *erôdios*, héron; *rhugchos*, bec). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des taons, fondé sur une seule espèce à trompe longue et menue, qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

ÉRODISQUE s. m. (é-ro-di-ske — dimin. du gr. *erôdios*, héron). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant six espèces, qui habitent le Brésil : *Les* ÉRODISQUES *sont remarquables par le développement excessif de leur trompe, qui est filiforme.* (Chevrolat.)

ÉRODITE adj. (é-ro-di-te — rad. *érodie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érodie. ‖ s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, ayant pour type le genre érodie : *La couleur des* ÉRODITES *est presque toujours noire.* (Desmarest.)

ÉRODONE s. f. (é-ro-do-ne — du gr. *erôs*, amour; *odous, odontos*, dent). Moll. Genre de mollusques. Syn. de CORBULE.

ÉRODORE s. m. (é-ro-do-re — du gr. *erôs*, amour; *doron*, don). Entom. Syn. de PROCTOTRUPE.

ÉROGATEUR s. m. (é-ro-ga-teur — lat. *erogator*; de *erogare*, donner en présent). Antiq. rom. Distributeur de vivres ou d'argent aux soldats.

ÉROLES (baron D'), général espagnol, né près de Talaru (Catalogne) en 1785, mort dans la province de la Manche en 1825. Il achevait ses études et allait devenir avocat lorsque, entraîné par l'exemple de ses compatriotes révoltés contre la France, il prit les armes, en 1808. Il se distingua d'abord au siége de Girone, obtint le grade de général, nous vainquit à Figuières et combattit glorieusement sous Mina jusqu'en 1814. Malgré ses convictions libérales, il prit en 1820 les armes pour la délivrance du roi, retenu prisonnier à Cadix, organisa les bandes de Catalogne, devint membre de la junte royaliste de la Seu d'Urgel, et fut l'un des triumvirs qui s'attribuèrent le gouvernement de l'Espagne, sous le titre de *Régence suprême*. La marche trop libérale de cette institution fit priver le baron d'Eroles de ses emplois, et même de ses décorations, ce qui ne lui ouvrit pas les yeux sur l'imbécillité du parti qu'il s'obstinait à servir. Il y a plus : poursuivant jusqu'au bout le rôle impossible qu'il avait accepté, il continua à servir malgré lui le roi qui l'avait destitué, et, pour lui donner un gage sanglant de son dévouement, il n'hésita pas à faire fusiller le brave colonel Tabuença et son lieutenant Velasco. Ce crime n'attendit pas longtemps son châtiment : Mina tomba comme la foudre sur le baron d'Eroles, le battit coup sur coup et l'obligea à passer la frontière avec 5,000 fugitifs, la plupart moines ou prêtres. En France, d'Eroles ne cessa de conspirer avec les réfugiés, les royalistes et le gouvernement pour organiser une expédition. Désavoué par Ferdinand VII, il ne se laissa pas décourager, et parvint à organiser un corps de 10,000 hommes, qui appuya efficacement les opérations du général Moncey. D'Eroles eut la satisfaction longtemps attendue de prendre sa revanche sur Mina : il le battit à Villièle. Ferdinand VII, rétabli dans la plénitude de son autorité, récompensa le baron d'Eroles en le nommant capitaine général de la Catalogne; mais ce général, frappé d'aliénation mentale, ne tarda pas à succomber.

ÉROLIE s. f. (é-ro-lî). Ornith. Syn. de FALCINELLE.

ÉROLLE s. f. (é-ro-le). Ornith. Genre d'oiseaux syn. d'EURYLAIME.

ÉRONIE s. m. (é-ro-nî). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des piérides, comprenant sept espèces du sud de l'Afrique, une des Indes orientales, et une de l'Australie.

ÉROPE s. m. (é-ro-pe). Crust. Genre de crustacés amphipodes très-peu connu.

ÉROPE, fille d'Eurysthée, roi d'Argos. D'après la Fable, elle épousa Atrée, fut séduite par son beau-frère Thyeste, dont elle eut deux enfants, et lui indiqua le moyen d'enlever un bélier à toison d'or, à la conservation duquel était attaché le bonheur de la famille. Lorsque Atrée eut appris les infidélités de sa femme, il la chassa, et, dans un repas, fit servir à Thyeste les membres de ses enfants massacrés. — Une autre ÉROPE, fille de Crétéus, fut vendue par ordre de son père et achetée par Plisthène, dont elle eut deux fils, Agamemnon et Ménélas.

ÉROPHILE s. f. (é-ro-fi-le — du gr. *ear*, *éros*, printemps; *phileô*, j'aime). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères.

ÉROPINA, petit royaume de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie, dépendance du Kabou, avec une capitale du même nom. Ce pays est peu connu, et sa capitale, située à 12 kilom. de la Gambie et à 312 kilom. S.-E. de Saint-Louis, n'est, comme toutes les villes nègres, qu'une agglomération sans ordre de huttes en terre et en bois. Les produits que l'Eropina livre au commerce sont : les arachides, l'ivoire, la cire, les peaux et une petite quantité de poudre d'or. Les habitants, de race mandingue, se montrent assez attentifs aux prédications évangéliques qui se font parmi eux depuis plusieurs années.

ÉRORATEUR s. m. (é-ro-ra-teur — du préf. *é*, et du lat. *ros, roris*, rosée). Techn. Nouvel appareil d'évaporation et de distillation imaginé par M. Kessler, et qui, comme l'indique l'étymologie, agit à la manière de la rosée.

— **Encycl.** L'*érorateur* est destiné à distiller les liquides ou simplement à les évaporer. Tel qu'on le construit ordinairement aujourd'hui, il se compose d'un vase cylindrique, jouant le rôle de cucurbite (V. DISTILLATION), dans lequel on met la masse liquide à évaporer ou à distiller; ce vase porte à son bord supérieur une rigole circulaire, déversant extérieurement au moyen d'une tubulure le liquide qui peut s'y trouver, et dans laquelle s'emboîte le bord d'un couvercle conique, plus élevé au centre qu'à la partie extérieure, de telle sorte que toute la vapeur émise par le liquide lorsqu'on chauffe le vase inférieur vient se condenser sur le couvercle, glisse le long de ses parois inclinées, arrive dans la rigole où son niveau s'élève jusqu'à la tubulure, et s'écoule ensuite. Les premières portions de liquide qui arrivent ainsi rendent hermétique la fermeture du couvercle en occupant tous les interstices qui peuvent exister entre celui-ci et le vase inférieur. Réduit à cette simplicité, l'*érorateur* est dit *à simple effet*. Il présente cet avantage qu'on peut le nettoyer avec une grande facilité, et qu'il est ainsi susceptible de servir successivement pour les substances les plus diverses. Afin de rendre la condensation des vapeurs plus active, on donne souvent au couvercle la forme d'un vase et on y verse de l'eau froide. C'est de cette disposition qu'est venue l'idée de l'*érorateur à effet multiple*. La chaleur produite par la condensation des vapeurs peut, en effet, être utilisée pour échauffer le liquide du couvercle, en donnant à celui-ci la forme d'un *érorateur* à simple effet; l'*érorateur* inférieur joue alors, par rapport à celui qui le couvre, le rôle d'un bain-marie, et on peut ainsi, avec un seul foyer, par conséquent en économisant le combustible, faire simultanément plusieurs distillations. On peut même superposer au second couvercle, un troisième, puis un quatrième, etc., s'emboîtant chacun dans la rigole du précédent. Avec un semblable appareil, on peut distiller de l'eau dans le premier récipient, de l'alcool dans le second, évaporer un extrait dans un troisième couvercle, faire une digestion dans un quatrième, etc. Le vase inférieur jouant toujours, par rapport à celui qui le surmonte, le rôle d'un bain-marie, on devra, pour obtenir le meilleur résultat possible, superposer les liquides en commençant par les moins volatils. Pour rendre la condensation plus complète, on joint fréquemment à l'*érorateur* un ou plusieurs réfrigérants, suivant le nombre de distillations qu'on effectue. La construction de ces appareils varie avec les usages auxquels on les destine : ceux dont la capacité est considérable se font en cuivre ou en tôle, ceux de petite capacité en porcelaine ou en fonte émaillée.

ÉROS, dieu de l'amour chez les Grecs. Il ne fut pris, dans l'origine, que pour le principe divinisé de la vie universelle. V. CUPIDON.

ÉROS, médecin qui vivait au Ier siècle av. J.-C. Il fut, croit-on, le médecin de Julie, fille d'Auguste, et passait pour l'auteur d'un traité écrit en latin : *Curandarum ægritudinum muliebrium ante et post partum liber unicus*, lequel a été publié dans diverses collections, notamment dans les *Scriptores gynæciorum* (Bâle, 1566, in-4°); mais Gruner a établi que ce traité devait être d'un médecin de l'école de Salerne, vivant au XIIe siècle.

ÉROSIF, IVE adj. (é-ro-ziff, i-ve — du lat. *erosus*, rongé). Qui produit l'érosion, qui ronge : *Les parois intérieures des cavernes à ossements sont, en général, arrondies, sillonnées, et présentent des traces de l'action* ÉROSIVE *des eaux*. (L. Figuier.)

ÉROSION s. f. (é-ro-zi-on — lat. *erosio*; de *erosus*, rongé). Dégradation produite par un objet qui érode, qui ronge : *L'exposition à l'air suffit pour amener l'*ÉROSION *du fer par la rouille. Le mot* ÉROSION *dépeint très-exactement la destruction de la peau qui accompagne diverses dartres*. (Charbonnier.)

— Méd. Envahissement de certains tissus dans lesquels les produits morbides se substituent progressivement aux tissus naturels : ÉROSION *de la muqueuse stomacale*. ÉROSION *du col de l'utérus*.

— Géol. Dégradation progressive produite dans certaines roches par l'action des eaux : *Si l'on considère l'origine géologique des montagnes, il faut distinguer les vallées d'affaissement, de déchirement et d'*ÉROSION. (L. Figuier.)

— **Syn. Érosion, corrosion.** V. CORROSION.

— **Encycl.** Méd. Il existe plusieurs variétés d'*érosions;* nous allons les énumérer : 1° *Érosion hémorragique de la muqueuse stomacale*. Elle est constituée par des fossettes plates et saignantes, qu'on rencontre dans les hémorragies de l'estomac, de forme arrondie ou ovalaire, siégeant de préférence au sommet des plis longitudinaux formés par la muqueuse gastrique. — 2° *Érosion catarrhale de la muqueuse du larynx*. On la rencontre dans les catarrhes de la muqueuse du larynx, sous forme d'éruptions d'abord de forme ronde ou allongée, selon la direction des fibres élastiques qu'elles suivent, devenant ensuite confluentes, et déterminant des ulcérations superficielles, étendues et irrégulières. — 3° *Érosion catarrhale de la muqueuse buccale*. Cette *érosion* a reçu du vulgaire le nom d'*aphthes*. Ce sont des ulcères à peu près de la grandeur d'une lentille, ronds et superficiels, formant quelquefois, par leur réunion, des figures irrégulières. Le fond en est couvert d'une membrane d'un blanc grisâtre ou jaunâtre, qui ne laisse à découvert que le bord de l'ulcère. La guérison se fait de l'extérieur à l'intérieur, et sans laisser aucune cicatrice. On emploie contre ce léger accident des gargarismes adoucissants, acidulés ou astringents. — 4° *Érosion chancreuse*. M. Bassereau désigne ainsi un chancre infectant provenant de l'inoculation d'un accident secondaire. Cette *érosion* est papuleuse, superficielle, indolente, suppurant peu, à surface lisse, rouge et grisâtre, plus ou moins large et mal circonscrite, quelquefois fortement indurée, le plus souvent parcheminée, ou même, dans quelques cas rares, ne présentant aucune induration sensiblement appréciable. (V. SYPHILIS.) — 5° *Érosion du col de l'utérus*. Cette lésion est due, selon certains auteurs, au passage continuel du mucus altéré; selon M. Duparcque, cette altération du mucus, au lieu d'être la cause de l'*érosion*, en serait au contraire le résultat. Mégistel a observé plusieurs cas dans lesquels l'*érosion* avait pour cause la présence d'un pessaire. En résumé, on peut dire qu'on ne connaît pas encore clairement les causes de l'*érosion* du col de l'utérus; les symptômes en sont mieux connus. D'après M. Duparcque, les signes qui font soupçonner l'existence d'une *érosion* du col de l'utérus sont un sentiment de chaleur brûlante, de prurit incommode dans le fond du vagin, des douleurs vives du col de l'utérus réveillées par le contact du doigt, et surtout par l'écoulement plus ou moins abondant dont nous avons parlé. Ce signe n'existe pas toujours cependant, et quelquefois l'écoulement est si peu abondant que la matière, perdue dans le canal vaginal, ne vient pas se manifester au dehors. Les meilleurs moyens pour compléter ces signes sont le toucher et l'examen au spéculum. Le toucher, outre la douleur qu'il détermine, permet de reconnaître l'existence d'une légère perte de substance qui se fait sentir vers les bords de l'*érosion;* et si l'on passe de la surface saine à la surface malade, on sent une petite arête qui indique le commencement de l'ulcération. Le spéculum permet de voir une surface d'un rouge plus ou moins vif, siégeant tantôt sur une lèvre tantôt sur une autre, et quelquefois sur les deux. Cette surface est irrégulière, et la saillie de ses bords est entourée d'une auréole rouge plus ou moins large. Quant au traitement, les antiphlogistiques sont fort recommandés, surtout lorsque l'*érosion* est d'un rouge vif, et qu'elle est sensible et douloureuse. Un régime rafraîchissant, des injections narcotiques froides souvent répétées, des bains de siége presque froids, enfin le repos absolu des organes sont aussi utilement prescrits. Enfin, lorsque les *érosions* sont très-étendues et déjà anciennes, on a recours aux cautérisations par le nitrate d'argent ou le nitrate acide de mercure, afin de substituer au travail d'*érosion* un travail de réparation et de cicatrisation.

— Géol. Nous comprenons sous le nom général d'*érosions* les phénomènes géologiques, tant anciens que modernes, dus à l'action des eaux. Celles-ci ont joué et jouent encore un rôle important dans les changements qui se font à la surface du globe. Leur action dissolvante, favorisée par la présence de l'acide carbonique, s'exerce sur quelques sels très-solubles qu'elles enlèvent, sur des dépôts de sulfate de chaux qu'elles corrodent, et sur les roches calcaires dans lesquelles elles forment des sillons verticaux, qui s'approfondissent de plus en plus et provoquent quelquefois des éboulements considérables. Ces phénomènes se remarquent particulièrement dans les Alpes, les Pyrénées, les Cévennes, le haut Jura. En pénétrant dans les couches argileuses, l'eau les délaye tellement qu'elles s'écroulent quelquefois sous leur propre poids, comme on l'a vu en 1806 au Rosberg, en Suisse, où une masse de plus de 50 millions de mètres cubes se précipita dans la vallée; dans la Valteline, où la ville de Pleurs fut détruite en 1618. Quand les eaux baignent le pied des montagnes ou des cascades, les parties supérieures du terrain se trouvent bientôt en surplomb, et il se fait des éboulements plus ou moins considérables, ainsi qu'on a pu le constater à la cascade du Niagara, qui recule progressivement depuis la découverte de l'Amérique. L'eau agit aussi par son poids, témoin la formation du Zuyderzée en 1225 et du Bils-Bosch en 1421; les digues sont détruites, et les masses éboulées qui barraient son passage sont tout à coup poussées en avant. Si l'on joint à ces différentes actions le mouvement qui anime certaines eaux, on observe des phénomènes d'une intensité considérable : ravins creusés profondément, torrents gonflés entraînant tout sur leur passage, et roulant jusqu'à des rochers de 10 à 15 mètres cubes. Les eaux qui tombent en cascade produisent aussi des effets particuliers : ce sont des cavités arrondies, plus ou moins larges et profondes, au fond desquelles on observe souvent des cailloux roulés, de dimensions variables; de là aussi les crevasses occasionnées dans les rivières par le remous, et l'origine des tourbillons en certains endroits des mers. Autrement plus considérable est encore l'action des vagues, qui produisent des bouleversements parfois terribles sur les continents, et agissent non-seulement sur les terrains meubles, mais encore sur les roches les plus solides, moins énergiquement si elles sont inclinées vers la mer, avec une grande force si le terrain présente ses tranches à l'action des eaux. C'est ainsi que des parties considérables de côtes ont été bouleversées à diverses époques, que des promontoires ont disparu, que d'autres ont été coupés et séparés du continent. L'action des vagues se manifeste aussi sur les falaises et sur les plages, tantôt par de longues cannelures horizontales à fleur d'eau, tantôt par des cavités réelles, aux parois déchiquetées, qui s'enfoncent dans la masse du terrain.

Disons quelques mots maintenant sur les dépôts formés par les eaux dans l'époque actuelle. Ils présentent, aux embouchures des rivières, une série de couches ondulées horizontalement et plus ou moins accidentées, tandis que, dans les lacs et les mers, ils sont toujours en couches nettement horizontales, à surfaces parallèles. Les eaux qui tiennent des matières en dissolution les déposent petit à petit sur toutes les pentes qu'elles parcourent, et uniformément sur toutes les inclinaisons. Les dépôts formés sous les eaux renferment toujours plus ou moins de débris organiques, tantôt épars, tantôt constituant des amas très-étendus, débris fluviatiles et terrestres dans les eaux douces, débris marins dans les mers; cependant, il y a mélange à l'embouchure des rivières et au fond des océans par l'action des courants. De même qu'à l'époque actuelle, beaucoup de circonstances, aux époques anciennes, peuvent être expliquées par l'*érosion* des eaux et par les dénudations qu'elles ont pu opérer. C'est ainsi que des buttes plus ou moins nombreuses de matières sédimentaires, dont les sommets se trouvent au même niveau et dont les couches se correspondent, peuvent être considérées comme produites par de grands déblayements que les eaux ont opérés à un moment donné. Dans les mines, quand on rencontre des couches déprimées par une faille, les couches intermédiaires ont été souvent enlevées postérieurement par l'action des eaux; un filon qui présente un dyke ou qui affleure à la surface a dû subir un phénomène analogue, et il est probable que les fragments de roches qui forment des îles et des écueils près des côtes, ou des groupes bizarres au milieu des mers, sont les restes de quelques grands morcellements opérés par le même agent. Toutefois, il est bon de restreindre l'action immédiate des eaux aux matières meubles ou peu cohérentes; pour les roches dures, il est probable qu'elles n'ont pu agir qu'à la suite de dislocations antérieures. Il faut bien aussi se garder de confondre ces phénomènes avec certains accidents résultant du métamorphisme. Ainsi, la transformation du carbonate de chaux en bicarbonate nécessite la contraction des masses soumises à la dolomisation; celles-ci ont dû se fendre et se fissurer, sans que l'action des eaux puisse être d'aucune façon mise en avant.

ÉROSME s. m. (é-ro-sme — du gr. *ear*, *éros*, printemps; *osmê*, parfum). Bot. Syn. de FIGUIER.

ÉROSTRATE ou **HÉROSTRATE**, Éphésien obscur qui, voulant, à l'exemple des conquérants, se rendre immortel par une destruction mémorable, incendia le temple de Diane à Éphèse, la nuit même de la naissance d'Alexandre (356 av. J.-C.). Ce temple était une des sept merveilles du monde. L'architecture et la sculpture avaient épuisé toutes leurs richesses dans la construction de ce monument, enrichi depuis des siècles par les trésors des rois et les dons volontaires de toutes les villes de l'Asie.

Les Éphésiens indignés rendirent un décret qui défendait, sous peine de mort, de prononcer le nom d'Érostrate : c'était le meilleur moyen de lui assurer l'immortalité.

Les auteurs de la *Biographie universelle*, sans doute pour entrer dans cette conspiration du silence, ont rayé de leurs colonnes le nom d'Érostrate.

Ce nom n'est pourtant pas oublié, et il sert de nos jours encore à qualifier tout homme qui a un amour insensé de la célébrité, et qui ne recule devant rien pour satisfaire cette passion :

« Pour être envié, Lovelace ne reculera devant rien ; le bien lui sera aussi facile que le mal ; il fera, sans héroïsme, les actions les plus sublimes, et, sans bonté, les plus généreuses. Il est aussi capable de doter une fille que de la déshonorer, et il aura des galeries de tableaux comme il *brûlerait le temple d'Éphèse*. »

AUGUSTE VACQUERIE.

« Aucun homme, si l'on en excepte Napoléon, n'a été jugé avec autant de partialité que Mirabeau. Selon ses enthousiastes, nul autre ne lui est comparable comme orateur et comme homme d'État ; selon ses détracteurs, ce fut un être souillé de tous les vices, un tribun séditieux, un *Érostrate* de l'édifice social, ou bien un lâche transfuge de la cause populaire, qui voulut vendre la liberté au pouvoir. Nous sommes certain de rester dans le vrai, sur le compte de Mirabeau, en disant qu'il n'a jamais mérité

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité. »

VIEILLARD.

« La vanité peut pousser avec une égale violence, dans le bien ou dans le mal, l'homme qui en est tourmenté. Que de monuments et que de ruines attestent cette vérité! L'homme qui veut absolument faire parler de

qui est tout prêt à *brûler le temple d'Ephèse*, s'il n'a pas les moyens de le bâtir. »

ARNAULT.

« Le succès des articles contre Racine fut si instantané, que, dans l'espace de deux mois, la *Presse* perdit trois mille abonnés! M. Granier de Cassagnac était célèbre.

« Ces articles étaient depuis longtemps oubliés; mais M. Granier de Cassagnac n'a pas voulu que ces injures contre le prince des poëtes n'arrivassent pas à la postérité. Qu'aurait dit *Erostrate* si l'on n'avait pas su que c'était lui *qui avait brûlé le temple d'Ephèse?* Nous avons donc sous les yeux ce grand travail, revu et corrigé. »

EDMOND TEXIER.

ÉROTÉMATIQUE adj. (é-ro-té-ma-tike — *erotêmatikos;* de *eromai*, j'interroge). Philos. Mis sous forme d'interrogation : *Argument* ÉROTÉMATIQUE. *Enseignement* ÉROTÉMATIQUE. *Méthode* ÉROTÉMATIQUE.

ÉROTIANUS, grammairien ou médecin grec du Ier siècle de notre ère. Il vivait du temps de Néron. On a de lui un glossaire des œuvres d'Hippocrate, qui a été publié pour la première fois par Henri Estienne, dans le *Dictionarium medicum* (Paris, 1564, in-8o). Il a été plusieurs fois réimprimé depuis, notamment à Leipzig par Fréd. Franz (1780, in-8o).

ÉROTICO-BACHIQUE adj. Néol. Qui concerne à la fois l'amour et le vin : *Des débauches* ÉROTICO-BACHIQUES. *Des chansons* ÉROTICO-BACHIQUES. *Il est tombé aux mains de rêveurs, de harangueurs, de gastrosophes; le socialisme s'est fait sentimental, communiste,* ÉROTICO-BACHIQUE, *omnigame.* (Proudh.)

ÉROTICOMANIE s. f. (é-ro-ti-ko-ma-nî — du gr. *erotikos*, érotique, et de *manie*). Syn. d'ÉROTOMANIE.

ÉROTIDIES s. f. pl. (é-ro-ti-dî — du gr. *erôtidia :* de *erôs*, amour). Antiq. gr. Fête en l'honneur d'Eros, dieu de l'amour, que les Thespiens célébraient tous les cinq ans. || On dit aussi ÉROTIES.

ÉROTION s. m. (é-ro-si-on). Bot. Syn. de FRÉZIÈRE.

ÉROTIQUE adj. (é-ro-ti-ke — gr. *erôtikos;* de *Erôs*, l'Amour, le même que le sanscrit *varas*, amour, préférence; de la racine sanscrite *var*, aimer, préférer; gothique *weriu*, allemand, *ehre*, *wahre*, anglais *ware*, lithuanien *wieriju*, russe *wieriu*). Qui a rapport à l'amour, qui concerne l'amour : *Passion*, *délire* ÉROTIQUE. *Alkidias, Rhodien, est pris de délire* ÉROTIQUE *pour une statue de Cupidon, de Praxitèle.* (Esquiros.) *Par la possession, l'idéalisme* ÉROTIQUE *se détruit aussi rapidement qu'il s'est allumé.* (Proudh.) || Qui a l'amour pour sujet; qui parle, qui traite de l'amour : *Les œuvres* ÉROTIQUES *d'Ovide. Des chansons, des couplets* ÉROTIQUES. *La poésie* ÉROTIQUE *n'est pas l'enfance, mais l'enfantillage de la poésie.* (Ste-Beuve.) || Qui a écrit des ouvrages érotiques : *Les poetes* ÉROTIQUES.

— s. m. Auteur érotique : *Les* ÉROTIQUES *grecs. Les* ÉROTIQUES *latins.* || Ouvrage érotique : *Théophraste, qui avait été disciple d'Aristote, et Aristote lui-même avaient écrit des* ÉROTIQUES *comme Cléarque.* (Huet.)

— **Encycl.** Littér. *Poésie érotique.* Comme l'indique la racine grecque, *erôs*, amour, la poésie *érotique* a pour objet de chanter et de peindre la passion amoureuse, quelle que soit d'ailleurs la forme employée : poëme, didactique, élégie, ode, épître, etc. Chez les Grecs, Anacréon et Sapho y excellèrent : Anacréon, si délicat et si gracieux; Sapho, si ardente, si lyrique, dont l'exaltation pour les hétaïres, ses compagnes, a imprimé à son nom une réputation d'immoralité hors nature, que démentent heureusement les témoignages bien étudiés des anciens. A Rome, Catulle, imitateur de Sapho et d'Anacréon, a exprimé l'amour avec les défauts d'une langue encore rude, avec la passion presque exclusivement sensuelle de son époque, avec la pente de son talent à l'esprit et à la malignité. Ses élégies sont rarement animées d'un sentiment tendre ou passionné; elles sont remplies d'une malignité mordante. Bien qu'elles soient justement estimées et appréciées par les meilleurs critiques, bien qu'elles aient charmé Racine lui-même, on ne peut disconvenir qu'elles forment un mélange de sentiments opposés et de contradictions. Cette Lesbie tant aimée comme une jeune fille naïve, comme une amante tendre et pure, comme une maîtresse pudique, devient en d'autres passages une coquette, une femme qui trompe son mari, une courtisane [illegible] à la lubricité des promeneurs nocturnes. Où Catulle est vraiment [illegible], où il fait sentir admirablement les mou[illegible] [illegible]nces vives [illegible] *de Thétys et* [illegible] *de Manlius*, et [illegible] analogues. Pro[illegible] aussi les Grecs : mais il choisit [illegible] rudits, Cal[illegible] [illegible] ta dans la [illegible] que de ces [illegible] forme chez [illegible] r à la pas[illegible]

qu'il avait fait une œuvre d'érudition, non de sentiment, et que sa Cynthie était une maîtresse imaginaire. Pourtant Cynthie exista. Elle était à peine au-dessus de la classe des courtisanes, cette beauté qu'il représente par une succession de souvenirs mythologiques, au lieu de la peindre avec des traits précis : elle est Ariane ou Andromède quand elle dort, Niobé, Briséis ou Andromaque lorsqu'elle pleure. Mais s'il oublie ses modèles, s'ils se laisse aller à ses sentiments, à son originalité, il devient parfois sincère, énergique; en ces moments, avec plus d'invention et de fécondité, il serait un grand poëte. Tibulle, au contraire de Properce et même de Catulle, a une véritable sensibilité, pleine d'abandon et de mélancolie, un peu efféminée. Ce qui le distingue des autres élégiaques latins, c'est une tendresse vive et touchante qui mêle toujours les affections de l'âme aux plaisirs des sens. Dans ses rêves de bonheur, il place, au milieu d'une belle campagne, son ami à côté de sa maîtresse, ou plutôt de sa femme. En attendant qu'elle soit mère, il lui met sur les genoux un petit esclave, qu'elle caresse. On comprend, en lisant ce poëte si doux, si rempli d'affection, que ses deux maîtresses, Delie et Némésis, aient pleuré à ses funérailles. L'ami de Tibulle, Ovide, se montra, dans le recueil élégiaque intitulé les *Amours*, presque aussi tendre que lui; il y trouva des inspirations touchantes, d'inimitables élans de volupté. En même temps, il voilait sous le charme du naturel un art savant, exquis, varié, souverainement ingénieux dans les tours et les images. Le même art, la même délicatesse se retrouvent dans l'*Art d'aimer*, code de l'amour, où les doux égarements de la passion, peints avec des expressions vives et fines, vont jusqu'aux dernières limites de la décence sans outrager la pudeur, où les lois, les ruses, les mystères de l'amour, embellis par le charme du talent et l'éclat du coloris, plaisent à l'intelligence plus encore qu'ils n'excitent les désirs voluptueux.

Chez les peuples modernes, la poésie *érotique* compte aussi des œuvres aimables. Plus voilée dans les langues du Nord, plus ardente dans celles du Midi, elle est toujours gracieuse, quelquefois tendre, passionnée, mélancolique. On la trouve en France, dès le moyen âge, chez les troubadours, tandis qu'elle n'existe pas, dans le vrai sens du mot, chez les trouvères. Avec la Renaissance et le XVIe siècle, on la voit se déployer, à l'imitation des anciens.

Parmi les poëtes de la Renaissance qui chantèrent l'amour, soit dans leur langue nationale, soit en usant des langues de l'antiquité, il faut placer au premier rang Jean Everaerts, si connu sous le nom de *Jean Second*. Mort à vingt-cinq ans, il laissa des poésies latines dont le naturel et la facilité furent rarement égalés : des épîtres, des odes, des épigrammes, des élégies, et les *Baisers* (*Basia*). Ces dernières pièces, au nombre de dix-neuf, l'ont fait comparer à Catulle. Elles sont tendres, voluptueuses, gracieuses et vives; mais on est heureux de n'y pas trouver ces expressions obscènes que le poëte latin prodigue avec une verve cynique. Le célèbre Mirabeau en a fait une traduction en prose (1796), et Tissot une élégante traduction en vers (1806).

Les élégies de Clément Marot sont d'une douceur pénétrante, ont quelque chose de suave et de tristement préoccupé. Ecoutez ses *Plaintes d'amour :*

Qu'ay-je meffaict, dictes, ma chère amye?
Vostre amour semble estre toute endormye :
Je n'ay de vous plus lettres ne langage;
Je n'ay de vous un seul petit message;
Plus ne vous voy aux lieux accoustumez.
Sont jà estainctz vos désirs allumez
Qui avec moy d'un mesme feu ardoient?

Où sont cez yeux lesquels me regardoient
Souvent en ris, souvent avecque larmes?
Où sont les motz qui tant m'ont faict d'alarmes?
Où est la bouche aussi qui m'apaisoit
Quand tant de fois et si bien me baisoit?
Où est le cueur qu'irrévocablement
M'avez donné? Où est semblablement
La blanche main qui bien fort m'arrestoit
Quand de partir de vous besoing m'estoit?...

A cette époque, tous les poëtes trouvèrent des accents de passion amoureuse. Mellin de Saint-Gelais lui-même, si renommé pour sa raillerie, que l'on appelait « la tenaille de Mellin, » et par la recherche galante empruntée à l'Italie, montra du sentiment dans les *Douze baisers gaignés au jeu :*

Douze est bien peu au prix de l'infini
Dont mon désir doit estre deffini;
Car quand j'aurois cent mille fois baisé
Mon cœur encor ne seroit appaisé :
Amour est dieu, et nous fumée et ombre;
Ne luy saurions satisfaire par nombre...

Dans plus d'un sonnet, Ronsard invite celle pour qui son cœur éprouve un tendre sentiment à ne pas laisser perdre le temps d'aimer :

Vous mesprisez nature : estes-vous si cruelle
De ne vouloir aymer? Voyez les passereaux
Qui démènent l'amour, voyez les colombeaux;
Regardez le ramier, voyez la tourterelle;

Voyez, de çà de là, d'une frétillante aile
Voleter par les bois les amoureux oiseaux;
Voyez la jeune vigne embrasser les ormeaux,
Et toute chose rire en la saison nouvelle,

Icy, la bergerette, en tournant son fuseau,
Desgoise ses amours, et là le pastoureau
Respond à sa chanson; icy, toute chose aime,

Tout parle de l'amour, tout s'en veut enflamer;
Seulement votre cœur, froid d'une glace extrême,
Demeure opiniastre et ne veut point aimer.

Olivier de Magny a souvent célébré sa belle, comme dans le sonnet suivant :

Je l'aime bien pour ce qu'elle a les yeux
Et les sourcils de couleur toute noire,
Le teint de rose et l'estomac d'ivoire,
L'haleine douce et le ris gracieux;

Je l'aime bien pour son front spacieux
Où l'Amour tient le siége de sa gloire,
Pour sa faconde et sa riche mémoire,
Et son esprit plus qu'autre industrieux;

Je l'aime bien pour ce qu'elle est humaine,
Pour ce qu'elle est de savoir toute pleine,
Et que son cœur d'avarice n'est poingt.

Mais qui me fait l'aimer d'une amour telle,
C'est pour autant qu'ell' me tient bien en point,
Et que je dors, quand je veux, avec elle.

Celle qu'aimait Olivier de Magny, la belle cordière de Lyon, Louise Labé, exprima l'amour avec cette passion qu'elle ressentait, selon son expression, « en ses os, en son sang, en son âme. »

Tout aussi tôt que je commence à prendre
Dans le mol lit le repos désiré,
Mon triste esprit, hors de moy retiré,
S'en va vers toy incontinent se rendre.

Lors, m'est advis que, dedans mon sein tendre,
Je tiens le bien où j'ay tant aspiré,
Et pour lequel j'ay si haut souspiré,
Que de sanglots ay souvent cuidé fendre.

O doux sommeil, ô nuit à moy heureuse!
Plaisant repos, plein de tranquillité,
Continuez toutes les nuits mon songe;

Et si jamais ma povre âme amoureuse
Ne doit avoir de bien en vérité,
Faites au moins qu'elle en ait en mensonge!

Tandis que le gentil Remy Belleau imite Anacréon et enserre mollement dans ses bras sa Cythérée, Joachim du Bellay, Jacques Tahureau, Amadis Jamyn et leurs amis font entendre aussi des accents gracieux et passionnés. Du Bellay s'écrie :

Sus, ma petite colombelle,
Ma petite belle rebelle,
Qu'on me paye ce qu'on me doit :
Qu'autant de baisers on me donne
Que le poëte de Véronne
A sa Lesbie en demandoit.

Mais pourquoy te fais-je demande
De si peu de baisers, friande?
Si Catulle en demande peu,
Peu vrayment Catulle en désire,
Et peu se peuvent-ils bien dire,
Puisque compter ils les a peu (pu)...

Et Tahureau :

Baise-moy tost mignardement;
Baise-moy colombelement.
Tu ne veux donq que je te touche?
Ça, redonne-moy cette bouche,
Et me baisant soufre qu'un peu
J'esteigne l'ardeur de mon feu.
Ha, là! friande, que mon âme
Se pert doucement en ton basme (baume)!
Ne t'endors point de ce sommeil,
Ne t'endors point, mon petit œil,
Ne t'endors point, ma colombelle,
Ne t'endors point, ma tourterelle;
Ha! Dieu, qu'il fait bon mordiller
Ces belles roses, et piller
Un million de mignardises,
Pendant que, par douces feintises,
Ce bel œil nageant à demy
Contrefait si bien l'endormy...

Amadis Jamyn, moins voluptueux, plus modéré, tourne avec beaucoup d'art et de goût les stances dans lesquelles il conseille l'amour aux dames :

Pour estre bien aimée, il faut aimer aussi,
C'est une antique loy par nature establie,
Et de tout ce qu'on pense et qu'on désire icy,
C'est la plus belle grâce et la plus accomplie.

. . . .

Celle-là qui s'obstine avec la cruauté,
A soy plus qu'à nul autre entreprend mener guerre;
Les jeunes ans fuitifs emportent la beauté
Que, fresle, on voit casser aussi tost que du verre.

Il y eut, on le voit, à cette époque où le génie français avait les joyeux sourires d'une aurore radieuse, un grand épanouissement de la poésie *érotique*. L'époque suivante, qui commence à Malherbe et comprend le XVIIe siècle, fut l'époque de la gravité, de la grandeur, des héros antiques rajeunis; elle dédaigna la grâce trop lestement vêtue. Toutefois, sans parler de La Fontaine, dont le talent exquis a donné dans quelques passages de ses contes des modèles du genre érotique, plusieurs auteurs ont, à certains moments, composé des vers qui s'y rattachent. Boileau lui-même a écrit :

Voici les lieux charmants où mon âme ravie
Passait, à contempler Sylvie,
Ces tranquilles moments si doucement perdus.
Que je l'aimais alors, que je la trouvais belle!
Mon cœur, vous soupirez au nom de l'infidèle :
Avez-vous oublié que vous ne l'aimez plus?...

Jean Hesnault a chanté, dans le *Bail du cœur de Chloris :*

... Deux globes plus blancs que la neige nouvelle
Aux côtés du cœur flanqués,
Où les pôles sont marqués
D'une framboise éternelle.

Mais la poésie *érotique* reprit surtout son éclat lorsqu'elle eut reparu dans les vers aimables de Chaulieu et de La Fare, dans les vers si variés, si spirituels et si aisés de Voltaire. Alors Gentil-Bernard chante Claudine :

Claudine est belle et suffit à mes vers.

. . . .

Tes seuls appas composaient ta parure;
Et tes cheveux, bouclés à l'aventure,
Flottaient au vent sous un chapeau de fleurs.
Je démêlai ce feu dont la nature
Fait petiller, dans tes yeux séduisants,
Tous les désirs d'un instinct de seize ans;
Cette candeur, cette vérité pure,
Et ce regard innocent et malin,
Lorsque tu vois l'albâtre de ton sein
S'élever, croître et décroître à mesure,
Et s'arrondir sous un corset de lin...

Saint-Lambert rime l'*Epître à Chloé :*

Rappelle-toi ce soir où, sensible à mes vœux,
Tu daignas par un mot dissiper mes alarmes :
Oui, j'aime!... Que ce mot embellissait tes charmes!
Qu'il irritait mes transports amoureux!
Déjà tous mes soupirs expiraient sur ta bouche :
Je voulus tout tenter; mais, sans être farouche,
Tu repoussas l'amour égaré dans tes bras.
Je ravis des faveurs et je n'en obtins pas.

. . . .

Va, ton honneur est d'être belle;
Ton devoir est d'être fidèle;
Tes lois sont dans ton cœur, les amours sont tes dieux :
Jeune Chloé, qu'ils soient tes guides.
Ce prélude voluptueux
Va nous conduire à des biens plus solides.
L'Amour, en se jouant, fatiguait ta vertu.
Tu sens l'ennui de te défendre;
A l'honneur d'avoir combattu
Hâte-toi d'ajouter le plaisir de te rendre.

Dorat, malgré sa recherche et son faux brillant, trouve des expressions vraiment fines et gracieuses, presque naturelles, dans quelques pièces où il badine avec l'amour :

Un mois dans un désert! es-tu de bonne foi?
Quoi! toi, vive, aimable et légère,
Dans un désert, et surtout avec moi,
L'amant le moins champêtre et le moins solitaire!
On t'adore en ces lieux; ils sont ornés par toi.
Doit-on abandonner les lieux où l'on sait plaire?

. . . .

Va, laissons ce projet, soyons de notre temps.
Ton front brillant des roses du bel âge,
Ton doux sourire, tes talents,
Sont-ils faits pour un ermitage?
Il vaut mieux sous sa main avoir tous ses amants;
On peut vouloir être volage;
Cela s'est vu de temps en temps.
Que devenir alors dans un antre sauvage?...

Bertin, en étudiant, en imitant les poëtes latins qui chantèrent l'amour, se rapprocha de leur genre et gagna le surnom de *Properce français*. Dans les vers qu'il adressait à Eucharis et à Catilie, ses réminiscences des modeles dont il avait fait choix le menaient à un pastiche presque continuel, et Tissot a pu lancer avec raison contre lui ce trait satirique : « Je n'aurais pas été étonné qu'Eucharis ou Catilie eussent dit à leur favori : « Mon ami, nous sommes de Paris et non de » Rome; faites-nous l'amour en français. » Toutefois, il éclate parfois chez lui un élan de passion sincère, un véritable cri de l'âme, surtout dans l'élégie des *Voyages*, dont les vers sont harmonieux, pleins et coulants :

Que n'ai-je point tenté? Dieux, qu'il est difficile
D'abjurer promptement d'aussi longues amours,
Tant que le même mur nous servira d'asile,
Tant que le même ciel éclairera nos jours,
Hélas! je le sens bien, je l'aimerai toujours.
Si vous voulez que je l'oublie,
O mes amis! partons; ôtez-moi de ses yeux;
Pour de lointains climats, abandonnons ces lieux;
Courons interroger les champs de l'Italie,
Et lui redemander ses héros et ses dieux.

. . . .

Montons au Vatican; courons au champ de Mars,
Au portique d'Auguste, à celui de Pompée.
Sont-ce là les jardins où Catulle autrefois
Se promenait le soir à côté d'Hypsithille?
Citoyens (s'il en est que réveille ma voix),
Montrez-moi la maison d'Horace et de Virgile,
Avec quel doux saisissement,
Ton livre en main, voluptueux Horace,
Je parcourrai ces bois et ce coteau charmant
Que ta muse a décrits dans des vers pleins de grâce,
De ton goût délicat éternel monument!
J'irai dans les champs de Sabine,
Sous l'abri frais de ces longs peupliers
Qui couvrent encore la ruine
De tes modestes bains, de tes humbles celliers;
J'irai chercher, d'un œil avide,
De leurs débris sacrés un reste enseveli,
Et, dans ce désert embelli
Par l'Anio grondant dans sa chute rapide,
Respirer la poussière humide
Des cascades de Tivoli.

. . . .

Là, peut-être, l'étude, et l'absence et le temps
Pourront bannir de ma mémoire
Un amour insensé qui ternit trop ma gloire,
Et dont le vain délire abrégea mes instants.

Au-dessus de Bertin s'élève la gloire de son ami Parny, l'un des maîtres de la poésie éro-

tique et sensualiste, celui que Voltaire appelait son cher Tibulle. Bien des choses chez lui nous laissent aujourd'hui froids et presque dédaigneux; mais on ne contestera jamais la grâce des *Déguisements de Vénus;* on sera toujours ému par les cris de passion, par les frissons brûlants de quelques *Elégies*, surtout de celles où le poëte mêle à son épicurisme des accents de mélancolie. Citons le tableau VIII des *Déguisements de Vénus :*

« Berger, j'appartiens à Diane;
Pourquoi suis-tu toujours mes pas?
Je hais Vénus : fuis donc, profane;
Crains cette flèche et le trépas! »
Elle dit, et sa main cruelle
Sur l'arc pose le trait léger;
Mais Myrtis, qui la voit si belle,
Sourit et brave le danger.
Un fossé profond les sépare,
Avec audace il est franchi;
Imprudent! d'un regret suivi,
Le trait vole, siffle et s'égare.
La nymphe de nouveau s'enfuit.
Le berger toujours la poursuit.
Dans une grotte solitaire,
De Diane asile ordinaire,
Elle entre; et sa main aussitôt
Saisit et lève un javelot.
Sa fierté, sa grâce pudique,
Irritent le désir naissant.
D'un côté, sa blanche tunique
Tombe, et sur le genou descend;
De l'autre, une agate polie
La relève, livrant aux yeux
Les lis d'une cuisse arrondie,
Et des contours plus précieux.
De son sein qui s'enfle et palpite,
Et dont ce combat précipite
Le voluptueux mouvement,
Un globe est nu : le jeune amant
S'arrête, et des yeux il dévore,
Malgré le javelot fatal,
L'albâtre pur et virginal
Qu'au sommet la rose colore.
Il saisit la nymphe, et sa voix
Pour l'implorer devient plus tendre.
Des cris alors se font entendre;
Le cor résonne dans les bois.
« Malheureux! laisse-moi, dit-elle :
Diane est jalouse et cruelle;
Si je l'invoque, tu péris. »
Malgré la nouvelle menace,
Le berger fortement l'embrasse;
Des baisers préviennent ses cris.
Diane approche, arrive, passe;
Au loin elle conduit la chasse,
Et laisse la nymphe à Myrtis.

Citons enfin le nom d'André Chénier, dont l'admirable talent embellit les idées voluptueuses du souffle poétique, des grâces et des pures harmonies de la muse grecque.

Il ne faut pas confondre la poésie *érotique* avec la poésie obscène, que les anciens appelaient *sotadique*. Malheureusement les limites entre l'une et l'autre sont si mal définies que l'on voit souvent des poëtes glisser d'un sentiment amoureux dans une pensée lascive, d'une expression délicate et ingénieuse dans un terme indécent et grossier.

— B.-arts. *Peinture érotique*. Les Grecs, peuple républicain, peuple viril, sachant unir à la pratique des vertus sociales le goût des arts les plus raffinés, le culte du beau dans toutes ses manifestations, ne profanèrent point la peinture ni la sculpture dans des représentations obscènes. Admirateurs enthousiastes de la beauté du corps humain, à laquelle ils décernaient publiquement des récompenses, ils mirent tous leurs soins à reproduire avec le marbre, le bronze et les couleurs, les formes les plus pures, les plus nobles, les plus voisines de l'idéal. Ils auraient cru sans doute commettre un sacrilége s'ils avaient retracé le *nu* dans un but d'excitation sensuelle. La beauté plastique leur inspirait des sentiments d'admiration vraiment platonique, nous allions dire des sentiments d'adoration. L'acquittement de Phryné par les juges de l'Aréopage ne fut pas autre chose qu'un hommage rendu à la perfection des formes de cette courtisane; il n'y eut dans cet acte aucune complaisance sensuelle. C'est ce que n'a pas compris M. Gérôme dans le tableau où il a retracé ce jugement célèbre et où il a prêté aux aréopagistes des expressions de luxure. M. Th. Gautier a fait parfaitement ressortir cette erreur du peintre : « Le sentiment que la plupart de ces têtes chauves trahissent, a-t-il dit, n'est pas celui qu'ont dû éprouver les augustes juges athéniens. Des Grecs, habitués aux luttes du gymnase, dont le nom seul dit dans quel costume on y combattait, aux cérémonies choragiques, aux concours de beauté, entourés d'un blanc peuple de statues sans draperies et sans feuilles de vigne, ne devaient pas se troubler ainsi à l'aspect d'une femme dépouillée de ses voiles. Ce qui frappa les juges, ce fut la perfection divine de ce corps, idéal des statuaires, chef-d'œuvre de la nature, que l'art athénien, à sa plus belle époque, sut à peine égaler. L'admiration, et non la concupiscence, dut animer leurs visages impassibles. Comme les vieillards assis aux Portes Scées, se levant à l'apparition d'Hélène, les aréopagistes cédèrent à un sentiment de religieux respect pour la beauté. La courtisane accusée d'impiété fut absoute. On ne voulut pas plus la briser qu'un ivoire de Phidias ou qu'un marbre de Praxitèle. Ces excellents connaisseurs étaient incapables de détruire ce précieux objet d'art vivant. » L'art antique purifiait, divinisait la beauté humaine. Apelle vit un jour, sur la plage d'Eleusis, cette même Phryné sortant de l'eau et tordant son opulente chevelure pour en faire tomber les perles liquides que la vague y avait semées; émerveillé de ce spectacle, il saisit ses pinceaux et peignit, d'après le modèle qui s'était ainsi offert à sa vue, la *Vénus Anadyomène*, son chef-d'œuvre. Et l'on redoutait si peu alors de voir l'artiste souiller son talent par des œuvres impudiques, que les habitants d'Agrigente, d'autres disent les Crotoniates, n'hésitèrent pas à conduire dans l'atelier de Zeuxis leurs filles les plus belles, les plus nobles, les plus chastes, pour qu'en choisissant dans chacune d'elles les formes les plus parfaites, il pût prendre une image vraiment divine de la beauté. Cicéron, qui place cette scène à Crotone, la raconte ainsi (*De Invent.*, I) : « Jadis les Crotoniates, au temps de leur plus grande prospérité, résolurent d'enrichir de peintures excellentes le temple de Junon, qui était en grande vénération chez eux. Ils firent venir à cet effet Zeuxis d'Héraclée, qui passait pour être le plus grand peintre de l'époque. Après avoir exécuté plusieurs tableaux qui ont été conservés jusqu'à nous, Zeuxis, désireux d'exprimer dans une image muette un type idéal de la beauté féminine (*ut excellentem muliebris formæ pulchritudinem muta in sese imago contineret*), annonça qu'il voulait peindre une figure d'*Hélène*. Les Crotoniates accueillirent avec joie ce projet, persuadés que si l'artiste cherchait véritablement à se surpasser dans un genre où il excellait, il laisserait dans leur temple une œuvre incomparable. Leur espérance ne devait pas être trompée. Zeuxis leur ayant demandé s'ils avaient de belles images, ils le conduisirent aussitôt au palestre, où ils lui montrèrent des jeunes gens dont les formes unissaient la grâce à la vigueur. Et comme le peintre témoignait une vive admiration : « Nous avons » leurs sœurs dans nos maisons, lui dirent- » ils; tu peux, d'après ce que tu vois, soup- » çonner combien elles sont belles. — Pré- » sentez-moi donc, répondit l'artiste, les plus » parfaites d'entre ces vierges, pour que je » peigne le tableau que je vous ai promis et » que, dans une figure muette, je fasse pas- » ser la vérité du modèle vivant (*ut mutum* » *in simulacrum ex animali exemplo veritas* » *transferatur*). » Alors, du consentement général, les Crotoniates réunirent leurs filles dans un même lieu et permirent à l'artiste de choisir celles qui lui paraîtraient les plus belles. Il en choisit cinq, dont les noms ont été célébrés depuis par les poëtes. Le grand artiste ne croyait pas que les perfections dont l'ensemble constitue la beauté pussent se trouver réunies dans un seul corps. » Elien rapporte que le peintre Nicostrate, frappé d'admiration à la vue de l'*Hélène* peinte d'après les charmants modèles si généreusement fournis par Crotone, demanda à Zeuxis comment il avait fait pour créer une pareille merveille : « Tu ne m'adresserais pas cette question si tu avais mes yeux, répondit Zeuxis; quand tu les auras, tu feras une déesse. »

Cette réponse de l'illustre peintre n'indique-t-elle pas que pour lui, comme pour les autres grands maîtres de la Grèce, il y avait, au-dessus de la réalité grossière, un idéal vers lequel l'artiste devait avoir les regards constamment fixés? Il est juste d'ajouter que les peintres et les sculpteurs de l'ancienne Grèce n'étaient pas de vulgaires praticiens, ignorant toutes choses en dehors de leur métier et travaillant surtout pour s'enrichir; ils étaient du nombre des citoyens les plus instruits, les plus sages. Paul-Emile ayant demandé aux Athéniens un peintre qui représentât son triomphe et un philosophe pour faire l'éducation de ses fils, ils ne lui envoyèrent qu'un seul homme, l'artiste Métrodore.

Il était réservé aux peintres et aux sculpteurs de la Rome impériale d'avilir, de prostituer l'art : les images impudiques s'introduisirent partout, jusque dans les gynécées; les personnes qui ont visité les ruines de Pompéi et d'Herculanum ont dû être frappées de la grande quantité de figures obscènes qui sont peintes à l'intérieur et même à l'extérieur des maisons particulières. Beaucoup de ces images ont été détruites; quelques-unes de celles qui avaient un caractère artistique ont été recueillies au palais des Etudes, à Naples, dans un cabinet ou musée secret sur la porte duquel on lit : *Raccolta pornografica. — Oggetti osceni* (Collection pornographique. — Objets obscènes). Nous nous abstiendrons, comme on le pense bien, de faire la description de ces produits d'un art dépravé; nous nous contenterons de signaler, parmi les sujets dont l'érotisme est relevé par des détails spirituels, un *Faune embrassant une femme renversée*, un *Satyre soulevant la draperie qui recouvre un hermaphrodite*, un *Faune attaquant une bacchante*, une *Jeune fille invoquant la protection de Minerve*, *Enée caressant Didon*, *Apollon et Daphné*, *Vénus à la conque* (peintures); *Pan et Syrinx* (mosaïque); un *Satyre à califourchon sur un mulet*, *Marsyas et Olympe*, un *Sacrifice à Priape*, une *Bacchanale*, un *Satyre et une chèvre* (sculptures), etc.

Il était naturel que le christianisme réagît énergiquement contre la dépravation de l'art antique; mais, comme presque toutes les réactions, celle-ci dépassa le but. Non-seulement le triomphe du nouveau culte fut le signal de la destruction des images impudiques, où les dieux et déesses du paganisme jouaient les principaux rôles, mais on n'épargna pas même les idéales figures des Zeuxis, des Apelle, des Parrhasius, des Phidias, des Alcamène; on mit en pièces des peintures, des statues qui n'avaient d'autre tort que d'idéaliser, de diviniser la forme humaine. L'horreur des nudités qu'inspiraient aux premiers chrétiens les effroyables débauches de la luxure romaine fut entretenue par les prédications des Pères et même par les décisions des conciles. Les artistes chrétiens évitèrent soigneusement de peindre ou de sculpter des figures nues : le Christ lui-même, expirant sur la croix, fut représenté vêtu d'une longue tunique.

Le moyen âge ne laissa pas toutefois de produire quelques images *érotiques :* les miniatures des fabliaux et des romans de chevalerie offrent parfois des scènes d'amour un peu lestes dans leur naïveté; mais c'est principalement dans les sculptures, dont les maîtres de pierre ont orné les voussures et les chapiteaux des cathédrales, qu'on rencontre les figures les plus hardies. Et, chose singulière, ce sont des moines, des évêques qui, le plus souvent, occupent la première place dans ces représentations équivoques. Il est vrai que, dans l'intention des sculpteurs, ces images ont un caractère moral : ce sont des satires à l'adresse des luxurieux.

La Renaissance remit à la mode la mythologie et la pornographie. Les plus grands maîtres italiens du XVIe siècle exécutèrent avec une égale facilité des peintures religieuses et des peintures profanes, des scènes tirées de la vie des saints et des scènes empruntées aux fables les plus... libres du paganisme. Ils y étaient encouragés d'ailleurs par ceux-là mêmes qui avaient la direction des consciences, la surveillance des mœurs; tel évêque commandait du même coup à un artiste une *Madone* pour son église et une *Vénus* pour son salon. Les nonnes elles-mêmes s'en mêlaient : l'abbesse de San-Carlo, de Parme, fit peindre par le Corrége, sur les murs du parloir de son couvent, les amours de Diane et d'Endymion, Adonis parfaitement nu, les trois Grâces nues aussi et charmantes. Les peintures *érotiques* dont Raphaël décora la chambre de bain du cardinal Bibbiena sont célèbres : c'est la glorification, l'apothéose de Vénus, reine de la beauté. Le gouvernement de l'infaillible Pie IX a interdit depuis plusieurs années la vue de ces peintures, commandées par le secrétaire de Léon X; mais, en vérité, ce gouvernement pousse bien loin la pudibonderie : il professe un culte exagéré pour la feuille de vigne, et il va jusqu'à affubler de ceintures ou de tuniques de métal des figures dont tout le crime est de reproduire simplement, sans intention pornographique, les formes que Dieu ne s'est sans doute pas complu à façonner à son image pour les vouer au maillot à perpétuité.

Sans prendre la peine de déshabiller leurs personnages, les peintres hollandais et flamands ont su provoquer les idées les plus libidineuses. Nous ne parlons pas des scènes plus ou moins grotesques où Téniers, Ostade, Brauwer, Jean Steen, nous montrent de joyeux buveurs étreignant des servantes qui regimbent avec un désir plus ou moins vif de faire un faux pas, un vieux barbon caressant le menton et la gorge d'une fillette qui rit, et d'autres épisodes de licence populaire, dans les kermesses et les cabarets; je veux parler des tableaux où Mieris, Metsu et quelques autres ont représenté des scènes de boudoir très-peu voilées, des *conversations* galantes entre gentilshommes et courtisanes. Mieris a poussé parfois l'obscénité fort loin, mais il a su presque toujours garder sa finesse et sa verve.

La France a eu, au XVIIIe siècle, toute une phalange de peintres pornographes, et, à vrai dire, cette petite école, vive, spirituelle, pimpante et coquette, a le mérite d'être essentiellement française : Watteau, qui commande le bataillon, a bien de la couleur flamande sur sa palette, mais c'est à Paris, dans les coulisses de l'Opéra et dans les boudoirs anacréontiques de la Régence, qu'il a appris à tourner galamment une figure, à donner au maintien de la coquetterie et aux visages une friponnerie séduisante, à chiffonner une robe de soie, à friper un nœud de ruban ou un jabot de dentelle. Après lui, Pater, Lancret, Boucher, Baudouin, Fragonard, Vanloo, continuèrent à s'inspirer du milieu dans lequel ils vivaient; ils reflètent à merveille la société française du temps de Louis XV; ils en ont l'esprit grivois et le dévergondage aimable. Trop souvent ils ont poussé l'érotisme jusqu'au dernier degré de l'obscénité. Boucher, Fragonard et Baudouin surtout ont alimenté de tableaux libertins les boudoirs galants de leur époque. Diderot écrivait, à propos des petites toiles de ce genre exposées par Baudouin au Salon de 1765 : « Toutes les jeunes filles, après avoir promené leurs regards distraits sur quelques tableaux, finissaient leurs tournées à l'endroit où l'on voyait la *Paysanne querellée par sa mère* et le *Cueilleur de cerises;* c'était pour cette traversée qu'elles avaient réservé toute leur attention. On lit plutôt, à un certain âge, un ouvrage libre qu'un bon ouvrage; et l'on s'arrête plutôt devant un tableau ordurier que devant un bon tableau. Il y a même des vieillards qui sont punis de la continuité de leurs débauches par le goût stérile qu'ils en ont conservé. Quelques-uns ces vieillards se traînaient aussi, béquille en main, dos voûté, lunettes sur le nez, aux petites infamies de Baudouin. » L'une de ces petites infamies, le *Cueilleur de cerises*, est connue par la gravure et par les imitations plus ou moins libres qui en ont été faites depuis. La *Paysanne querellée par sa mère* a inspiré à Diderot une description des plus spirituelles, qu'on sera bien aise de trouver ici : « La scène est dans une cave. La fille et son doux ami en étaient sur un point... c'est dire assez que de ne le dire point... lorsque la mère est arrivée justement, justement... c'est dire encore ceci bien clairement. La mère est en grande colère; elle a les deux poings sur les côtés. Sa fille, debout, ayant derrière elle une belle botte de paille fraîchement foulée, pleure; elle n'a pas eu le temps de rajuster son corset et son fichu; et il y paraît bien. A côté d'elle, sur le milieu de l'escalier de la cave, on voit, par le dos, un gros garçon qui s'esquive. A la position de ses bras et de ses mains, on n'est aucunement en doute sur la partie de son vêtement qu'il relève. Nos amants étaient, du reste, gens avisés. Au bas de l'escalier, il y a, sur un tonneau, un pain, des fruits, une serviette avec une bouteille de vin. Cela est tout à fait libertin; mais on peut aller jusque-là. Je regarde, je souris et je passe. » Ailleurs, Diderot, comparant les compositions grivoises de Boucher aux scènes de famille peintes par Greuze, s'est exprimé ainsi : « La peinture a cela de commun avec la poésie, et il semble qu'on ne s'en soit pas encore avisé, que toutes deux elles doivent être *bene moratæ;* il faut qu'elles aient des mœurs. Boucher ne s'en doute pas; il est toujours vicieux et n'attache jamais. Greuze est toujours honnête; et la foule se presse autour de ses tableaux. J'oserai dire à Boucher : Si tu ne t'adresses jamais qu'à un polisson de dix-huit ans, tu as raison, mon ami; continue à faire des culs, des tetons; mais, pour les honnêtes gens et moi, on aura beau t'exposer à la grande lumière du Salon, nous t'y laisserons pour aller chercher, dans un coin obscur, ce *Russe* charmant de Le Prince, et cette jeune, honnête, innocente *Marraine* qui est debout à ses côtés. Ne t'y trompe pas; cette figure-là me fera plutôt faire un péché le matin que toutes tes impures. Je ne sais où tu vas les prendre; mais il n'y a pas moyen de s'y arrêter, quand on fait quelque cas de sa santé. Je ne suis pas scrupuleux : je lis quelquefois mon Pétrone. La satire d'Horace, *Ambubaiarum*, me plaît au moins autant qu'une autre. Les petits madrigaux infâmes de Catulle, j'en sais les trois quarts par cœur. Quand je suis en pique-nique avec mes amis, et que la tête s'est un peu échauffée de vin blanc, je cite sans rougir une épigramme de Ferrand. Je pardonne au poëte, au peintre, au sculpteur, au philosophe même, un instant de verve et de folie, mais je ne veux pas qu'on trempe toujours là son pinceau et qu'on pervertisse le but des arts. Un des plus beaux vers de Virgile, et un des plus beaux principes de l'art imitatif, c'est celui-ci :

Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia tangunt.

Rendre la vertu aimable, le vice odieux, le ridicule saillant, voilà le projet de tout honnête homme qui prend la plume, le pinceau ou le ciseau. »

La peinture *érotique*, qui fit place, sous la Révolution, aux scènes empruntées à l'histoire de la Grèce et de la Rome républicaine; sous le premier empire, aux tableaux de batailles; durant la période libérale et romantique, aux compositions romanesques et sentimentales, la peinture *érotique* devait renaître à la faveur du second empire, ce régime pourri qui vient enfin de s'effondrer au milieu de flots de sang, après avoir abreuvé de honte notre malheureux pays. Parmi les artistes qui ont illustré cette réédition du Bas-Empire, plusieurs ont dû la plus grande partie de leur succès à des œuvres d'une honnêteté douteuse. Sous prétexte de peindre des scènes de genre retraçant la vie antique, M. Gérôme, par exemple, nous a donné une *Aspasie* et une *Phryné* n'ayant aucun caractère grec, et nous a même introduits dans l'intérieur d'un *Lupanar* pompéien; et c'est pour la collection du prince Napoléon que ce dernier tableau fut exécuté. De même, MM. Cabanel, Baudry, Lefebvre, Henner et beaucoup d'autres nous ont offert des femmes nues, ou plutôt des femmes *déshabillées*, cherchant à provoquer les sens par leurs attitudes et leur expression. Dans ces derniers temps même, un peintre, digne émule de Baudouin, M. de Beaumont, a obtenu un très-grand succès, près d'un certain monde, avec des peintures *érotiques* dont il nous suffit de rappeler les titres : *Pourquoi pas?* les *Femmes sont chères!* etc.

Nous voudrions pouvoir affirmer que la nouvelle république nous délivrera de toutes ces obscénités. Mais la France, retrempée dans le malheur, va-t-elle redevenir une nation virile? Il faudrait pour cela qu'au règne qui a engendré les *petits crevés* succédât un régime qui ramène les bonnes mœurs et relève les caractères. Hélas!....

Erotiques (LES). *Erotica poemata, sive Juvenilia*, de Théodore de Bèze. Ces poésies,

œuvres de la jeunesse du grand réformateur protestant, dont le recueil a été plus tard expurgé par lui, dans sa vieillesse, de quelques pièces un peu libres, ne sont pas toutes du genre érotique : elles contiennent des sylves, des élégies, des épitaphes et des épigrammes. Le livre d'épigrammes est le plus licencieux; c'est celui sur lequel ont le plus porté les retranchements opérés dans l'édition de 1579. Celle de 1548, petit in-18 imprimé en italique par Conrad Bads, est la seule complète. Théodore de Bèze dit, dans sa préface, que, « quoique ce genre soit répréhendé des hommes graves, il n'a pas cru devoir s'en abstenir, soit qu'il y fût poussé par la tournure même de son esprit, soit qu'il n'y vît qu'un simple exercice littéraire. » La latinité de ces petites compositions est excellente; quelques-unes sont d'une grâce tout à fait antique et attestent la force des études que faisaient ces grands penseurs du XVIe siècle. Ils parvenaient à s'assimiler l'antiquité tout entière, les mœurs comme la langue. Les sylves se rapprochent un peu des compositions de rhétorique, quoique quelques-unes, celle sur la mort de Cicéron, celle qui est intitulée *Préface poétique aux psaumes de David*, ne manquent ni de souffle ni d'élévation; mais c'est dans les élégies surtout que se montrent les grâces latines. Elles sont un écho à peine affaibli de Tibulle et de Properce; quelques-unes même, la cinquième et la sixième, sont des hymnes brûlants. La dixième est une éloquente imprécation dirigée contre les entremetteuses, et précède cette fameuse Macette dont Régnier a fait un type si vrai. Les épitaphes donnent quelques renseignements biographiques sur les personnes de son entourage, sur ceux qu'il aimait et dont il voulut perpétuer le souvenir dans ses vers; on y trouve l'épitaphe d'une jeune fille orléanaise, qu'une légende de cette ville lui fait aimer passionnément, à l'époque où il étudiait à l'université alors célèbre d'Orléans. Les vers chastes qu'il lui consacre ne permettent pas de supposer pourtant qu'elle eût été sa maîtresse :

... Si ex corpore judicare sexum
Decet, virgo latet sepulcro in isto.

On rencontre aussi dans ce recueil les épitaphes de Guillaume Budée et de l'Orléanais Étienne Dolet, qu'il représente poétiquement, au milieu du bûcher en flammes, le regard fixé sur le chœur des Muses. Dans les épigrammes, c'est *Candida*, Blanche sans doute en français, qui est sa Muse inspiratrice; c'est à elle qu'il dédie ses plus jolies compositions amoureuses, car, à l'exception de quelques-unes, qui ont la pointe de l'épigramme, comme elles en ont aussi la brièveté nécessaire, ces poésies sont plutôt de petites pièces de vers détachées. Dans l'une, il loue le pied de Blanche, dans l'autre sa chevelure, dans une troisième il se plaint d'une fièvre qui lui a enlevé les roses de ses joues et le sang pourpre de ses lèvres. Ces pièces, qui ont chacune plus de quarante vers, ne sont pas des épigrammes proprement dites et se rapprochent bien plus de l'élégie. Une de ces élégies sur la *Chevelure de Blanche* donnera une idée de la poésie de Th. de Bèze : « O Zéphyr, souffle que ne dévore ni une trop grande chaleur ni un froid trop vif, compagnon habituel des soleils du printemps, haleine fraîche et douce, qui, pleine d'audace, agites et soulèves les cheveux dorés, les cheveux ondulés de mon enfant, blanche comme le lait, je t'en supplie, tandis que tu cours au hasard à travers le monde, pourquoi remarques-tu ma blanche enfant? Ah! zéphyr, pendant que si témérairement tu soulèves sa chevelure, que tu en agites les nœuds, ne crains-tu pas, malheureux, de t'y laisser prendre du bout de l'aile? Ces cheveux, crois-moi, ces cheveux souples et légers ne sont pas des cheveux, ce sont des filets où Cupidon se plaît à prendre les malheureux amants, comme l'araignée dans sa toile les mouches imprudentes. C'est ainsi que me prit un jour Cupidon, et si tu n'y prends garde, tu y périras, comme moi, Zéphyr; mais de quelle mort douce, ô ciel, tu périras! »

ÉROTIQUEMENT adv. (é-ro-ti-ke-man — rad. *érotique*). Amoureusement, d'une façon érotique.

ÉROTISME s. m. (é-ro-ti-sme — du gr. *erôs, erôtos*, amour). Néol. Amour sensuel : *L'amour des enfants achève de purger de tout* ÉROTISME *l'affection conjugale.* (Proudh.)

ÉROTOMANIAQUE adj. (é-ro-to-ma-ni-a-ke — rad. *érotomanie*). Atteint d'érotomanie. ‖ On dit aussi ÉROTOMANE.

— Substantiv. Personne atteinte d'érotomanie : *Les* ÉROTOMANIAQUES *sont constamment poursuivis par les mêmes affections.* (Forsati.)

ÉROTOMANIE s. f. (é-ro-to-ma-nî — du [illegible] de *manie*). Pathol. [illegible] par un amour [illegible] *siste dans un amour exclusif et très-vif, tantôt pour un objet réel, tantôt pour un objet imaginaire.* (Forsati.)

— Encycl. « *L'érotomanie*, dit M. Esquirol, [illegible] amoureuses sont fixes, dominantes, comme les idées religieuses sont fixes et dominantes dans la théomanie ou dans la lypémanie religieuse. » La maladie de l'érotomane a son point de départ dans les fonctions cérébrales, tandis que chez les malheureux atteints de satyriasis ou de nymphomanie, la source du mal est dans les organes de la génération. « Dans l'*érotomanie*, dit encore Esquirol, l'amour est dans la tête; le nymphomane et le satyriaque sont victimes d'un désordre physique. L'érotomaniaque est le jouet de son imagination. L'*érotomanie* est à la nymphomanie et au satyriasis ce que les affections vives du cœur, mais chastes et honnêtes, sont au libertinage effréné; les propos les plus sales, les actions les plus honteuses, les plus humiliantes, décèlent la nymphomanie et le satyriasis. » L'érotomane ne raisonne nullement son culte; il ne tient aucun compte de la différence de fortune ou de rang, et de la distance que les lois sociales mettent entre l'objet de son amour et lui; sa passion lui enlève fréquemment le libre arbitre, et l'entraîne parfois d'une manière invincible à commettre des actes justiciables des tribunaux. Les annales judiciaires rapportent plusieurs cas de meurtres ou de doubles suicides accomplis sous l'influence de la monomanie érotique, et justement excusés à cause de cela par les magistrats. Telle est, par exemple, l'histoire du jeune Ferrand, jugé et acquitté à Versailles, le 18 mars 1838. Ce malheureux, âgé de dix-huit ans, éperdument épris d'une jeune fille qu'il ne pouvait épouser à cause de la volonté contraire de ses parents, résolut de mourir avec son amante, qui y consentit. Ils se rendirent ensemble à la campagne, et, sur son ordre, il l'acheva avec un couteau-poignard après lui avoir tiré deux coups de pistolet dans la tête. L'autopsie démontra qu'elle était encore vierge. Il fit ensuite trois tentatives de suicide qui échouèrent et le laissèrent vivant, mais horriblement mutilé.

Les érotomaniaques sont très-loquaces; ils parlent sans cesse de leur amour; ils sacrifient tout à leur passion : famille, honneur, fortune; ils s'oublient eux-mêmes pour en arriver à se confondre avec l'objet de leur passion; ils ont souvent des hallucinations qui les mettent en communication avec la personne aimée et leur font exécuter toutes ses volontés; ils éprouvent, d'ailleurs, toutes les passions qui compliquent d'ordinaire l'amour : la crainte, l'espoir, la fureur, la jalousie. Exceptionnellement, les érotomaniaques sont tristes; ils ne parlent pas; ils concentrent en eux-mêmes toute leur passion. Pour peu que cette forme persiste, elle s'accompagne promptement de marasme, et la mort en est la conséquence.

ÉROTYLE s. f. (é-ro-ti-le — gr. *erôtulos*, qui appartient à l'amour). Antiq. Pierre merveilleuse qu'on employait à la divination.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, type de la famille des érotyliens, comprenant une centaine d'espèces, qui habitent l'Amérique centrale.

— Encycl. Ce genre de coléoptères, type de la famille des érotyliens, est caractérisé par des antennes terminées en massue oblongue, perfoliée, à articles intermédiaires cylindriques; des mâchoires cornées ayant leur lobe interne bidenté; le dernier article des palpes en forme de hache; les tarses à avant-dernier article bilobé. Ces insectes, qui présentent assez d'analogie avec les chrysomèles, ont, en général, le corps arrondi et bombé; leurs formes sont souvent très-singulières, et ils sont encore fort remarquables par l'éclat de leurs couleurs. On en connaît une centaine d'espèces, qui toutes habitent les régions chaudes de l'Amérique. Les différences sexuelles sont souvent très-difficiles à observer; en général, les mâles ont les cuisses antérieures plus ou moins renflées et l'abdomen un peu sinué. Quant à leurs mœurs, v. ÉROTYLIENS.

ÉROTYLIEN, IENNE adj. (é-ro-ti-li-ain, iè-ne — rad. *érotyle*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'érotyle. ‖ On dit aussi ÉROTYLÈNE, ÉROTYLIDE et ÉROTYLITE.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères tétramères, ayant pour type le genre érotyle : *Le corps des* ÉROTYLIENS *affecte des formes très-variées.* (Desmarest.)

— Encycl. Cette famille d'insectes coléoptères renferme au moins six cents espèces, dont plus de cinq cents appartiennent à l'Amérique. L'Europe n'en possède guère qu'une quinzaine, qui, presque toutes, sont répandues sur la plus grande partie de son territoire. Les *érotyliens* se tiennent sur les champignons, notamment sur les agarics et les bolets, dans l'intérieur desquels leurs larves vivent et se développent. Ils exhalent une odeur particulière, et quand on veut les saisir, ils contractent leurs pattes sous le ventre et contrefont les morts. On les trouve accidentellement posés sur les feuilles et les fleurs des végétaux. Les principaux genres sont les suivants : érotyle, zonaire, égithe, eurycarde, priotèle, bacis, coccimorphe, épiscaphe, dacne, triplax, tritome, amblyope, mycotrète, mycophthore, oocyane, lybas, cyrtomorphe, etc.

EROUNIA et **EROUNIAKCHA**, génies malfaisants de la mythologie indoue. Ils étaient frères et avaient reçu de Brahma de grands priviléges, entre autres celui de l'immortalité; mais leur orgueil leur fit perdre tous ces avantages. Erouniakcha s'empara du monde et le jeta dans la mer; Vichnou le combattit, sous la forme d'un sanglier, et le fit périr sous ses coups. Cette incarnation est la troisième du dieu indou et porte le nom de *Varahâvataram*, c'est-à-dire la transformation en sanglier. Erounia, désireux de venger la mort de son frère, se révolta contre Vichnou. Un jour que, mettant en doute la présence du dieu dans tout l'univers, il demandait d'un ton railleur s'il se trouvait dans une colonne qu'il frappait de sa main, la colonne s'ouvrit tout à coup et livra passage à Vichnou, sous la forme d'un monstre moitié homme et moitié lion. Erounia ne fut pas plus heureux que son frère et fut tué par le dieu. C'est là la quatrième incarnation de Vichnou; elle est désignée sous le nom de *Naracinghâvataram*, ou la *Transformation en homme-lion.*

EROVANT, roi d'Arménie, de la dynastie des Arsacides. Il régna de 68 à 83 après J.-C. Fils naturel d'une femme de race royale, mais si hideuse que personne n'avait voulu l'épouser, il devint l'un des généraux les plus distingués de Sanadroug, roi de la petite Arménie, et fut élu pour lui succéder. Il inaugura son règne par le massacre des enfants de son prédécesseur; mais l'un d'eux, Ardaschès, fut arraché à la mort et conduit par son gouverneur, Sempad, auprès du roi des Parthes. Devenu roi de toute l'Arménie par la concession de la grande Arménie, que lui fit Vespasien en retour de la cession de la Mésopotamie, Erovant alla s'établir à Armavir, et s'occupait d'embellir sa nouvelle capitale, lorsque Ardaschès, devenu adulte, vint lui disputer la couronne de ses pères. Erovant fut battu près d'Érivan et poignardé dans sa fuite par un soldat.

EROVAZ, grand prêtre païen d'Arménie, mort en 88 de notre ère. Il était, par sa mère, frère du précédent, et reçut, à l'époque de l'élévation de son frère, la direction du culte et la garde de la forteresse de Pacaran. Sempad, gouverneur d'Ardaschès, se rendit maître de la forteresse et fit noyer Erovaz.

ERP... L'étymologie voudrait que l'on écrivît *herp...* tous les dérivés du verbe grec *herpo* (ἑρπω), qui a l'esprit rude sur l'ε; mais l'usage a prévalu d'écrire sans *h*, et nous nous y conformons, les plus usuels d'entre ces mots, et même un certain nombre d'autres peu connus. L'orthographe logique commence à prévaloir dans les livres scientifiques, et il est à désirer qu'elle soit universellement adoptée. La double orthographe existe pour quelques mots; nous aurons soin de l'indiquer.

ERP (Henriette VAN), historienne hollandaise, morte à Utrecht en 1548. Elle entra chez les bénédictines de cette ville, en devint abbesse en 1503, et conserva cette dignité jusqu'à sa mort. Elle a écrit une chronique de l'abbaye du cloître des Dames, qu'elle gouvernait. Cette chronique, continuée par une autre abbesse, a été publiée dans les *Analecta* d'Antoine Matthæus (1698, in-8°).

ERPEL, bourg de Prusse, régence et à 32 kilom. N.-O. de Coblentz, sur la rive droite du Rhin; pop. 1,150 hab. Au-dessus de la ville s'élève presque perpendiculairement, à une hauteur de 220 mètres, un rocher basaltique haut de 23 mètres, appelé l'*Erpeler Lei*, dont les carrières sont très-productives et les vignobles excellents. Les ceps sont plantés dans des paniers remplis de terre et fortement consolidés entre les crevasses et les trous naturels des rochers, afin qu'ils ne soient pas entraînés par la pluie.

ERPEN (Thomas VAN), en latin **Erpenius**, célèbre orientaliste hollandais, né à Gorkum en 1584, mort à Leyde en 1624. Il se livra de bonne heure à l'étude des langues orientales et voyagea, pour se perfectionner dans ses connaissances, en Angleterre, en Allemagne et en France. Pendant un séjour qu'il fit à Venise, il apprit le persan, le turc et l'éthiopien, par un commerce assidu avec des juifs et des mahométans qui étaient dans cette ville. Revenu à Leyde, il fut nommé professeur d'arabe; en 1619, une chaire d'hébreu fut créée à son intention. Erpen écrivait facilement en arabe et en hébreu. Ses connaissances étaient immenses pour l'époque, vu l'insuffisance des moyens qu'on avait de se les procurer. On peut, dit un critique compétent, le regarder à juste titre comme le père de cette grande école d'orientalistes qui illustrèrent la Hollande pendant tout le XVIIe siècle et pendant une partie du XVIIIe. Avec l'aide des états généraux, il établit à Leyde une imprimerie arabe, devenue fameuse par les beaux ouvrages qui en sortirent, entre autres un *Recueil de proverbes arabes*, avec une traduction latine (1614, in-8°); les *Fables* de Locman, avec une traduction latine et des notes (1615, in-8°), et une traduction arabe du *Pentateuque* (1622, in-8°). On a de ce savant écrivain : *Rudimenta linguæ arabicæ* (Leyde, 1620, in-8°); *Grammatica arabica, quinque libris methodice explicata* (Leyde, 1631); *Grammatica hebræa generalis* (Amsterdam, 1621, in-8°); *Grammatica chaldaica et syra* (Amsterdam, 1628, in-8°); *Præcepta de lingua Græcorum communi* (Leyde, 1622, in-8°).

ERPÉTION s. m. (èr-pé-ti-on — du gr. *erpetos*, qui rampe). Bot. Section du genre violette.

ERPÉTODRYAS s. m. (èr-pé-to-dri-ass). Erpét. V. HERPÉTODRYAS.

ERPÉTOGRAPHE s. m. (èr-pé-to-gra-fe — du gr. *erpetos*, qui rampe; *graphô*, j'écris). Zool. Écrivain spécial, qui a composé des traités sur les reptiles.

ERPÉTOGRAPHIE s. f. (èr-pé-to-gra-fî — — du gr. *erpetos*, qui rampe; *graphô*, j'écris). Zool. Traité spécial sur les reptiles. ‖ Histoire des reptiles.

ERPÉTOGRAPHIQUE adj. (èr-pé-to-gra-fi-ke — rad. *erpétographie*). Zool. Qui a rapport à l'erpétographie ou aux reptiles : *Études* ERPÉTOGRAPHIQUES.

ERPÉTOLOGIE s. f. (èr-pé-to-lo-jî — du gr. *erpetos*, qui rampe; *logos*, discours). Zool. Partie de la zoologie qui traite des reptiles : *L'*ERPÉTOLOGIE *a ordinairement suivi dans ses révolutions la marche de la science générale de la nature.* (T. Clavé.)

— Encycl. L'*erpétologie* est peut-être, de toutes les branches des sciences naturelles, celle dont l'histoire remonte le plus haut, du moins si l'on s'en rapporte aux légendes mosaïques ou aux traditions fabuleuses. Les formes étranges et variées des reptiles, les grandes dimensions et la force redoutable de quelques-uns d'entre eux, la rapidité des mouvements de la plupart, le venin mortel que sécrètent certaines espèces, le dégoût instinctif qu'ils inspirent, tout cela, grossi par la peur et par l'imagination, n'a pas peu contribué à faire des reptiles un objet de crainte et de dégoût. L'amour du merveilleux, si développé chez les populations primitives et ignorantes, s'est donné ici une ample carrière. Comme on n'avait pas d'abord observé la naissance, l'origine de ces animaux, on ne manqua pas de l'attribuer à la colère des dieux, qui faisaient sortir les reptiles du limon des eaux ou des matières en putréfaction.

Les premières notions positives sur l'*erpétologie* se trouvent dans la Bible. Dès le premier chapitre de la *Genèse*, Moïse nous montre Dieu créant les reptiles, dont plusieurs espèces seront décrites plus tard dans le *Deutéronome*. Quand l'esprit du mal veut tenter la première femme, il prend la forme d'un serpent, et le souvenir de ce fait, d'où est résultée la perdition du genre humain, a été bien loin de réhabiliter le serpent chez les nations chrétiennes. Les reptiles se trouvent mentionnés assez souvent dans la Bible; quand le peuple de Dieu est affligé, dans le désert, par les maladies, Moïse élève au haut d'une colonne un serpent d'airain, dont la vue suffit pour rendre la santé. Le culte du serpent se retrouve, d'ailleurs, fréquemment chez les peuples sauvages, et cet animal est devenu, chez les nations les plus civilisées, l'emblème de la médecine. Un serpent qui se roule en cercle et se mord la queue devient aussi le symbole de l'éternité, qui, comme un cercle, n'a ni commencement ni fin.

Toutefois, l'intérêt que présentent les reptiles fait qu'on commence à se livrer sérieusement à leur étude. Il semblerait résulter d'un passage du livre des *Rois* que Salomon aurait écrit sur l'*erpétologie*, comme sur les autres parties de l'histoire naturelle; mais ces ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous. L'Égypte paraît avoir négligé cette étude et ne nous a transmis que des représentations hiéroglyphiques et des momies de reptiles. Ces représentations avaient sans doute un sens allégorique, qu'Horus Apollo prétend avoir trouvé; mais les notions les plus positives sur les reptiles de l'Égypte, notamment sur les crocodiles, nous ont été transmises par Hérodote.

En Grèce, l'*erpétologie* se cache d'abord sous les voiles de la Fable : le serpent Python est dans toutes les mémoires. On commence, toutefois, à distinguer les divers groupes de reptiles : les tortues, à la lenteur de leurs mouvements et à leur carapace, dans laquelle on retrouve à la fois l'origine de la cuirasse ou du bouclier et de la lyre; les serpents, à leur singulier mode de progression et à leur sifflement; les lézards, à leurs habitudes terrestres et à leur agilité; les grenouilles, à leurs habitudes aquatiques, à leur voix désagréable, peut-être aussi à leurs curieuses métamorphoses.

« Avec Aristote, dit T. Cocteau, l'*erpétologie* ne fut plus une science passive; on apprit à se demander, à la vue de chaque individu, ce qu'il est, comment il est, pourquoi il est. L'application d'une méthode aussi analytique devait faire marcher sûrement et rapidement la science vers sa perfection; et, en effet, son domaine s'agrandit, les espèces mieux analysées devinrent plus nombreuses, on commença à connaître leur structure intérieure, la forme particulière de leurs organes, ainsi que les différences qu'ils offrent dans leur mode d'action; et les reptiles furent distingués, non plus seulement par leurs formes, mais par des caractères plus profonds; ils prirent les noms de quadrupèdes ovipares, de serpents et d'amphibies, qu'ils conservaient encore naguère, plus de dix-huit siècles après Aristote. Malheureusement, ce génie sublime ne trouva pas de successeur, et, bien que les Ptolémées et les Attale aient

continué aux sciences cette large protection qu'Alexandre leur avait accordée, il ne se rencontra personne pour poursuivre, au moyen des riches musées de Pergame et d'Alexandrie, la route si bien tracée par le précepteur du fils de Philippe. »

Les Romains se contentèrent des connaissances que les Grecs leur avaient transmises et y ajoutèrent peu de chose. Pline et Dioscoride s'occupèrent des applications médicales des reptiles. Ils accumulèrent dans leurs ouvrages une foule de formules pharmaceutiques, originales ou copiées, dans lesquelles les reptiles jouent un très-grand rôle; mais ils le firent sans critique, et en s'abandonnant à l'empirisme le plus absurde. Les auteurs qui les suivirent, les médecins arabes eux-mêmes, ne firent que les copier servilement.

Nous traversons ainsi tout le moyen âge sans trouver, pour ainsi dire, aucun fait intéressant à signaler. Ce n'est pas que la féconde imagination de cette époque restât inactive; à défaut d'observations exactes, elle s'exerçait sur des données fantastiques, et, comme aux premiers âges de l'*erpétologie*, peuplait le ciel, la terre et les eaux d'êtres fabuleux. On savait de science certaine ce qu'il y avait dans les airs d'horribles dragons, de basilics, de serpents ailés; il n'y eut plus de cavernes sans monstres aux yeux flamboyants. Le blason reproduisit des milliers de fois ces êtres fantastiques. On citait aussi de beaux serpents dorés volant dans les nuages. Si on daignait accepter les reptiles avec leurs formes réelles, on s'en dédommageait en leur prêtant des proportions colossales; on savait qu'il y avait en Egypte, sous Amasis, des crocodiles de soixante mètres de longueur. D'un autre côté, dans ces traditions féeriques, l'Irlande est une région fatale aux serpents; fussent-ils apportés dans cette île par quelque esprit malfaisant, tous les reptiles de l'univers y expireraient sur ses rivages. Les pierres de l'Irlande deviennent elles-mêmes un heureux talisman, que l'on peut employer contre ces animaux nuisibles, et la terre sur laquelle on les jette ne saurait plus nourrir de serpents.

« Le basilic est le roi des serpents, dit M. F. Denis dans son *Exposé des idées de Brunetto Latini*; il a six pieds de long; telle est l'abondance de son venin qu'il en reluit; il corrompt l'air partout où il passe, il enveloppe les grands végétaux de ce fluide subtil et lumineux; l'odeur qui s'exhale des arbres va tuer les oiseaux dans les airs. Eh bien! ce terrible reptile est occis par un petit animal qui n'inspire nulle terreur à l'homme; il suffit, pour faire périr le basilic, de la morsure de la belette, mais de la belette blanche. Aux temps anciens, un basilic a pu être tué par des hommes; mais, pour opérer ce miracle, il a fallu toute l'ingénieuse habileté du conquérant des Indes, qui fit construire de vastes cloches de verre où le chasseur voyait le basilic sans être atteint par son venin, et d'où il lui décochait ses flèches en toute sécurité. » On raconte aussi que si un cavalier, rencontrant le basilic sur ses pas, le perce de sa lance, celle-ci devient en quelque sorte un conducteur du venin, qui tue le cheval et le cavalier.

« Un reptile non moins fameux est le dragon, non pas même le dragon volant, mais ce serpent gigantesque, si redoutable par la violence de ses coups de queue et la facilité avec laquelle il enlace de ses replis le corps de ses victimes. « Le dragon, ajoute M. F. Denis, est le plus grand des serpents; il vit surtout dans l'Inde et dans l'Ethiopie, où l'été est perpétuel. Lorsqu'il sort de sa caverne, il sillonne l'air avec une telle violence « que l'air » en reluist comme un feu ardent; » sa bouche est petite; ce n'est pour ainsi dire qu'un pertuis subtil, par lequel il darde sa langue et ses *esperits*. Sa force n'est pas dans la partie supérieure de son corps, elle est dans sa queue: ce ne sont pas les blessures sanglantes qu'il fait en mordant que l'on doit craindre: ce sont les entrelacements de cette queue formidable, qui brise tout ce qu'elle étreint, et qui donne la mort, non-seulement à l'homme, mais aussi au gigantesque éléphant.

« On le voit, dès le début, ce dragon n'est plus déjà le dragon de saint Cyr, qui faisait périr les troupeaux de son souffle empoisonné à la manière du basilic, ou bien encore le dragon de saint Julien, qui avait son repaire près d'un temple de Jupiter. Ce n'est plus le dragon de Poitiers, pieusement surnommé la *bonne sainte vermine*, appelé par d'autres la *grande gueule* de la rivière de Clain; ce n'est point non plus la tarasque effrayante que détruisit sainte Marthe, ni le monstre de Raymond de Sulpy, ni même celui qui fut tué par Smith de Winkelried, encore moins le dragon à deux têtes d'Aymon, comte de Corbeil. » On a vu, non sans raison, dans ce reptile une description exagérée et *moult adournée* du boa constrictor.

« Si Brunetto Latini, dit encore l'auteur cité plus haut, nous décrit les funestes amours de la wivre ou guivre, s'il peint l'horrible créature dévorant le reptile impur qui l'a rendue mère, pour perdre elle-même la vie dans l'enfantement, il appelle à son aide les traditions les plus merveilleuses de l'antiquité avant de peindre poétiquement les commencements de cette union funeste. Au temps de ses amours, la wivre s'en va sur le bord des eaux où la murène se repaît; elle la convie de sa voix *en semblance de flûte*, et alors celle-ci, victime de la ruse, s'en vient où elle est appelée, et par tel engin elle est surprise, car la wivre la dévore pour se préparer sans doute à son étrange union. »

On voit aussi figurer, dans le livre de Brunetto, la sirène, non plus celle de l'antiquité, mais une sorte de serpent blanc, qui vit en Arabie, et court si merveilleusement que plusieurs disent qu'il vole. On croyait aussi à cette époque que si l'aspic est frappé de surdité quand on lui confie quelque trésor, c'est pour qu'il ne puisse pas prêter une oreille séduite à la voix des enchantements. On retrouvait le léviathan de la Bible tantôt dans le crocodile, tantôt dans le serpent de mer, tantôt surtout dans la baleine. Dante, élève de Brunetto, entasse dans son enfer les reptiles les plus fantastiques, les hydres, les cérastes, les chélydres, les jaculi, les phares, les amphisbènes; et ce serpent qui, s'attachant à Brunelleschi, se fond bientôt en sa propre chair et fait de l'homme un reptile immonde; et ce petit serpent enflammé, livide et noir, et cette âme devenue serpent qui siffle et fuit dans la vallée.

La salamandre est encore un animal très-célèbre à cette époque; on la regarde comme dangereuse par son venin, et on lui attribue surtout la merveilleuse propriété d'être incombustible, au point que l'*empereur de l'Inde*, toujours d'après Brunetto Latini, se faisait faire des vêtements en peau de salamandre, pour être à l'abri des atteintes du feu. Au XV^e^ siècle, ces fables ont encore cours, et il semble même qu'on en ajoute de nouvelles; c'est ainsi qu'on découvre le moyen de détruire le basilic, en tournant contre lui sa propre puissance; il suffit de lui présenter une glace ou un bouclier poli pour le voir chanceler et mourir.

Mais le reptile qui jouit alors de la plus grande et de la plus redoutable réputation, c'est le serpent de mer, qu'on croit être le léviathan de la Bible. Il a les mers du Nord pour demeure, et aujourd'hui encore les Norvégiens croient à son existence. Les écrivains scandinaves lui attribuent cent toises de longueur, avec une tête qui ressemble beaucoup à celle du cheval, des yeux noirs et une sorte de crinière blanche. On ne le rencontre que dans l'Océan, où il se dresse tout à coup comme le mât d'un vaisseau de ligne et pousse des sifflements, ou plutôt des hurlements, qui font frissonner tous ceux qui les entendent. Les poissons désertent les parages qu'il habite. On prétend qu'il sort de son repaire, la nuit, au clair de la lune, pour dévorer les bestiaux, ou qu'il se rend à la mer où il se nourrit de crabes et autres animaux. Il se jette quelquefois en travers d'un navire, de manière à le faire sombrer par son poids.

Sa marche très-rapide a été comparée au vol d'une flèche. Lorsque les pêcheurs l'aperçoivent, ils rament en général dans la direction du soleil, le monstre ne pouvant les voir lorsque sa tête est tournée vers cet astre. On l'a vu se rouler en cercle autour d'une barque et envelopper ainsi l'équipage de tous les côtés. Les marins ont soin de ne pas se diriger vers les vides que laissent sur l'eau ses plis et replis, de peur qu'il ne se redresse et ne renverse le bateau; il vaut mieux gouverner droit sur sa tête, car il est probable qu'il plonge et disparaît, surtout si l'on a pu répandre sur le pont de l'essence de musc; c'est ainsi qu'on agit quand on ne peut l'éviter; mais si on l'a découvert à distance, on fait force de rames vers le rivage ou vers quelque crique assurée.

Hâtons-nous d'arriver à l'époque plus positive de la Renaissance. Alors des musées d'histoire naturelle se fondent partout, enrichis par les relations commerciales qui s'étendent. La découverte de l'Amérique offre à l'*erpétologie* tout un monde nouveau. L'invention de l'imprimerie et de la gravure favorise les progrès de la science. Gesner et Aldrovandi coordonnent, en les contrôlant, les notions déjà acquises, et, en présentant le tableau exact de la science à l'époque où ils écrivent, facilitent à leurs successeurs la route que ceux-ci doivent parcourir. Les recherches sont dirigées plus sûrement, grâce à l'esprit d'investigation et d'analyse qui s'introduit dans les études.

Au siècle suivant, les académies s'établissent; l'*erpétologie* se met en rapports continuels et plus étroits avec les autres sciences. Perrault et Duverney étudient avec succès l'organisation des reptiles, et éclaircissent certains points de leur physiologie. Catesby et Séba, en publiant des figures de ces animaux, ajoutent au prestige du dessin celui de la couleur; puis viennent les classifications. Charleton essaye une esquisse, que Ray complète à plusieurs égards. Linné féconde ces essais de son génie, et si, vu le petit nombre d'espèces alors connues, il ne peut arriver d'un coup à la perfection, il a du moins la gloire de fonder la nomenclature scientifique. Laurenti, Klein, Meyer, Herman, Müller, Gmelin et autres exposent tour à tour leurs systèmes, et cherchent à établir sur des bases solides la théorie controversée de l'échelle animale.

Lacépède fit pour les reptiles ce que Buffon avait fait pour les animaux supérieurs: il soumit à une revue générale la description extérieure des espèces; mais il n'apporta pas à son travail toute la critique désirable. Schneider fut plus sévère et plus judicieux; mais il laissa sa tâche incomplète. Daudin refondit de nouveau l'histoire des caractères extérieurs. On doit citer aussi les travaux monographiques de Rœsel, de Latreille et de Schœpf. Les recherches de Geoffroy Saint-Hilaire, d'E. Home et de Duméril sur l'étude des organes des reptiles, impriment à l'*erpétologie* une marche aussi rapide que sûre. Avec Bonnet et Spallanzani, l'expérimentation apporta aussi son tribut, et l'*erpétologie* devint une science précise.

Cuvier ne se contenta pas de perfectionner les classifications déjà établies: il ouvrit encore un nouvel horizon à la science, en restituant, à l'aide de quelques débris fossiles, ces étranges reptiles des temps géologiques, tels que les plésiosaures, les ptérodactyles, les mosasaures, etc., dont les formes en quelque sorte fantastiques rappellent les dragons et autres reptiles fabuleux de l'antiquité et du moyen âge. En même temps, les découvertes géographiques faites dans les terres australes et dans d'autres régions inexplorées faisaient connaître à la science un certain nombre de types nouveaux. Il serait trop long d'énumérer même les noms de tous les erpétologistes contemporains. Nous devons néanmoins citer Brongniart, Blainville, Oppel, Fitzinger, Meckel, Wagler, Bibron, Rusconi, et surtout Merrem, qui appela l'attention sur l'importance caractéristique des écailles.

ERPÉTOLOGIQUE adj. (èr-pé-to-lo-ji-ke — rad. *erpétologie*). Zool. Qui a rapport à l'erpétologie; qui concerne les reptiles: *Les grands foyers de la création* ERPÉTOLOGIQUE *présentent chacun des genres caractéristiques.* (A. Maury.)

ERPÉTOLOGISTE s. m. (èr-pé-to-lo-ji-ste — rad. *erpétologie*). Zool. Naturaliste qui s'occupe spécialement d'erpétologie: *Lacépède est un de nos premiers* ERPÉTOLOGISTES.

ERPÉTON s. m. (èr-pé-ton — du gr. *erpetos*, qui rampe). Erpét. Genre de reptiles, de la famille des ophidiens, caractérisé par deux tentacules charnus à la partie antérieure du museau, et comprenant une seule espèce dont on ne connaît pas positivement la patrie.

— **Encycl.** L'*erpéton* est dépourvu des crochets qui caractérisent les serpents venimeux. Sa taille est de deux pieds environ, et la queue forme à peu près le tiers de la longueur du corps. Le dessous de l'animal est garni d'une rangée de lames étroites jusqu'au niveau de la queue, où ces lames sont remplacées par des écailles semblables à celles qui recouvrent le dessus du corps. Le museau est armé à son extrémité de deux espèces d'éminences tentaculiformes couvertes d'écailles, et dont on ignore l'usage que peut en faire le serpent. Les dents sont petites et très-aiguës; la langue, courte, épaisse, cylindroïde, est adhérente à la mâchoire inférieure. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce d'*erpéton*, dont on ignore même la patrie, c'est l'*erpéton* tentaculé, figuré dans l'atlas du dictionnaire de Levrault. On peut lui compter sous le ventre 120 plaques et sous la queue 99 rangées transversales d'écailles pareilles à celles du dos.

ERPFINGEN, village du Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, sur le versant sud de l'Alp; 744 hab. Aux environs se trouve une caverne très-remarquable, où ont été découverts des ossements fossiles. Le savant M. Jeger y a trouvé plusieurs variétés de l'espèce ours, ainsi que des ossements de chien, de renard, de fouine, de belette et de lynx pour les carnassiers; de lièvre et de rat pour les rongeurs; de sanglier pour les pachydermes; de cheval pour les solipèdes; de bœuf et de mouton pour les ruminants. M. Jeger a trouvé également, dans des fouilles plus récentes, des débris d'ossements humains fossiles dans la caverne d'Erpfingen et dans celle de Witlingen, située dans le même pays. Mais ces deux cavernes paraissent offrir des traces du séjour de l'homme, ce qui expliquerait tout naturellement la présence de ces vestiges, sans qu'on ait besoin d'aborder pour cela la redoutable question de l'homme fossile. Voir, du reste, pour de plus amples détails au sujet de cette caverne: M. Jeger, *Fossilen Saugethiere in Wurtemberg* (1835, in-fol.).

ERPOBDELLE s. f. (èr-po-bdè-le — du gr. *erpô*, je rampe; *bdallo*, je suce). Annél. Syn. de GLOSSIPHONIE, genre d'annélides voisin des sangsues.

ERPODION s. m. (èr-po-di-on — du gr. *erpô*, je rampe). Bot. Section du genre anœctangie, comprenant les espèces à tiges rampantes.

ERQUY, village et commune de France (Côtes-du-Nord), cant. de Pléneuf, arrond. et à 35 kilom. de Saint-Brieuc, sur la Manche; pop. aggl. 329 hab. — pop. tot. 2,961 hab. Le mouvement du port a donné pour résultat, en 1868, 48 navires à l'entrée et 60 à la sortie, pour la grande navigation; 75 à l'entrée et 174 à la sortie, pour le cabotage. Pêche du maquereau; exportation de blé, de poisson et d'engrais de mer. De hautes falaises protégent la rade d'Erquy au nord-ouest et au sud-ouest. Le port, qui mesure environ 4 brasses à mer haute et assèche à mer basse, est situé au pied des rochers Tu-es-Roc, dont le point culminant est couronné par un sémaphore. Les forts de la Bouche et du Petit-Port défendent le port et l'entrée de la rade.

« Les souvenirs d'une ville antique, dit la *Bretagne contemporaine*, que les habitants de l'endroit appellent *Nazado*, et que quelques archéologues croient être le *Rhéginea* de la table de Peutinger, subsistent encore dans cette localité. On désigne le hameau du Passoir comme ayant succédé à cette antiquité. Ce que l'on ne peut méconnaître, c'est le grand nombre de substructions, presque à fleur de terre sur une certaine étendue, dont le caractère gallo-romain est incontestable. Il n'est guère possible de déterminer d'une manière exacte l'étendue de ces substructions, et l'on est réduit pour le moment à en constater l'importance, preuve qu'à l'époque gallo-romaine l'agglomération à laquelle a succédé Erquy était considérable. » Quelques-uns des matériaux avec lesquels a été bâtie l'église proviennent de constructions romaines. Sur une pierre encastrée dans le mur de la porte est sculptée une louve allaitant Romulus et Rémus. Des débris de fortifications, qui se voient au nord-ouest du port, dans la lande de la Garenne, se nomment le Camp de César. Au pied de cette lande s'ouvre la grotte de Galimoux, dans laquelle on ne pénètre qu'à mer basse.

ERRA (Charles-Antoine), théologien italien, qui vivait au XVIII^e^ siècle. Il entra dans la congrégation des clercs réguliers de la mère de Dieu à Milan. On a de lui: *Historia utriusque Testamenti* (Naples, 3 vol. in-8°), abrégé d'histoire universelle jusqu'à la déclaration de la république des Juifs, accompagné d'intéressantes dissertations; *Memoria de' religiosi insigni della congregazione della madre di Dio* (Rome, 1759, in-4°), biographie des principaux religieux de sa congrégation.

ERRANT (è-ran) part. prés. du v. Errer: *J'allais* ERRANT, *furetant, visitant tout ce qui me paraissait curieux et nouveau, et tout l'était pour un jeune homme sortant de sa niche, qui n'avait jamais vu de capitale.* (J.-J. Rouss.)

Oui, je suis un pauvre sauvage
Errant dans la société.
BÉRANGER.

ERRANT, ANTE adj. (è-ran — rad. *errer*). Qui erre, qui va de çà de là, s'arrêtant peu, changeant fréquemment de direction: *Des troupeaux* ERRANTS. *Des promeneurs* ERRANTS. *Des chiens* ERRANTS. *Si l'on rencontre une abeille* ERRANTE, *devra-t-on conclure que cette abeille est dans l'état de pure nature?* (Volt.) *Aujourd'hui encore, le voyageur des Apennins rencontre fréquemment ces pauvres bergers dont toute la fortune* ERRANTE *consiste en cinq ou six chèvres.* (Méry.) ‖ Nomade, qui n'a pas de demeure fixe: *L'Arabie Déserte est ce pays affreux qui ne contient pas aujourd'hui neuf à dix mille Arabes, voleurs,* ERRANTS, *et qui ne peut en nourrir davantage.* (Volt.) *Il y a des peuples qui vivent* ERRANTS *dans le désert.* (B. de St-P.)

Au milieu des déserts, où cent tribus *errantes*
Promènent au hasard leurs chameaux et leurs tentes,
Un jour certain enfant précipitait ses pas.
FLORIAN.

‖ Qui n'a pas d'asile, qui est contraint à changer fréquemment de demeure: *La reine mère, longtemps* ERRANTE, *mourut à Cologne dans la pauvreté.* (Volt.) ‖ Egaré, portant ses pas au hasard: *Des voyageurs* ERRANTS.

— Par ext. Qui est fait par une personne errante; qui appartient aux personnes errantes: *Des pas* ERRANTS. *Une course* ERRANTE. *Une vie* ERRANTE. *Avoir un sort* ERRANT.

. . . . Souvent mes pas *errants*
Parcourent du tombeau l'asile solitaire.
SOUMET.

Voir, c'est avoir; allons courir;
Vie *errante*
Est chose enivrante.
BÉRANGER.

Dans maints auteurs de science profonde,
J'ai lu qu'on perd à parcourir le monde;
Très-rarement en revient-on meilleur;
Un sort *errant* ne conduit qu'à l'erreur.
GRESSET.

— Par anal. Qui prend dans sa marche des directions très-variées, en parlant d'un cours d'eau: *L'onde* ERRANTE.

Et l'Yonne, en son cours *errante* et fugitive,
Se plaît à les baigner de ses flots toujours purs.
BERTIN.

‖ Poussé, emporté de côté et d'autre: *Une barque* ERRANTE *et sans pilote. Des astres* ERRANTS. *Des feuilles d'arbres* ERRANTES. *Il me semble que je vois cette île de Délos des poëtes,* ERRANTE *et flottante jusqu'à la maison de son Apollon.* (Pélisson.)

Les feux follets *errants* dans l'atmosphère.
PARNY.

— Fig. Qui n'a pas de règle, de frein, de but, qui va sans cesse et sans raison d'un objet à un autre: *La pensée est toujours* ERRANTE. *Les filles mal instruites et inappliquées ont une imagination toujours* ERRANTE. (Fén.) *Autrefois mon imagination* ERRANTE *et vagabonde se portait à toutes choses; aujourd'hui l'âge me ramène à moi-même.* (St-Evrem.)

De nos désirs *errants* rien n'arrête le cours;
Ce qui plaît aujourd'hui déplaît en peu de jours.
SAINT-EVREMONT.

— *Chevalier errant*, Chevalier qui allait de pays en pays pour chercher des aventu-

et des torts à redresser. ‖ Fig. Personne sottement empressée à prendre le parti des autres et à embrasser leur querelle : *C'est un* CHEVALIER ERRANT, *un redresseur de torts.* ‖ Personne qui s'attribue faussement une certaine noblesse d'origine :

Eh! eh! on a trouvé ta grotte solitaire,
Beau *chevalier errant*, sire Léon sans Terre.
PONSARD.

— *Juif errant*, Personnage imaginaire qu'une tradition populaire a condamné à errer par tout l'univers jusqu'à la fin du monde, pour une réponse insolente qu'il aurait faite à Jésus-Christ : *La complainte du* JUIF ERRANT. ‖ Par anal. Personne qui est continuellement à marcher ou à voyager :

C'est un vrai *Juif errant*, qui jamais ne repose.
BOURSAULT.

C'est un vrai *Juif errant*, il court toujours le monde.
C. D'HARLEVILLE.

— *Regard errant, œil errant*, Regard qui se porte fréquemment de côté et d'autre; œil dont le regard se porte de côté et d'autre : *Ses yeux creux sont pleins d'un feu âpre et farouche; ils sont sans cesse* ERRANTS *de tous côtés.* (Fén.)

Tout est étrange et neuf à mon *regard errant.*
LAMARTINE.

. . . . Ainsi notre *œil errant*
Atteint au haut des cieux ces soleils, ces étoiles,
Dont la nuit radieuse illumine ses voiles.
DELILLE.

— Relig. Egaré dans la foi; tombé dans l'erreur : *Nos frères* ERRANTS. ‖ Substantiv. Personne tombée dans l'erreur en religion : *S'il arrivait miracle du côté des* ERRANTS, *on serait induit à erreur.* (Pasc.) *Turenne, devenu catholique, avait ôté aux* ERRANTS *leurs vains prétextes.* (Larue.)

— Astron. *Etoiles errantes*, Planètes. Cette expression a disparu avec le nom d'étoiles appliqué aux planètes.

— **Antonymes.** Domicilié, fixe, sédentaire, stable.

— **Syn. Errant, vagabond.** *Errant* exprime simplement l'idée d'un homme qui marche sans but ou en s'écartant du but. *Vagabond* exprime l'habitude d'errer, et souvent il suppose l'impossibilité même d'avoir un but, parce qu'on est sans domicile, parce qu'on ne sait ni ce qu'on doit chercher ni ce qu'on doit faire.

ERRANTE (Joseph), peintre sicilien, né à Trapani en 1760, mort à Rome en 1821. Il étudia dans cette dernière ville et passa ensuite la plus grande partie de sa vie à Milan. Il était habile dans la partie technique de son art, ainsi que dans la pratique de la peinture, et on lui doit, outre un *Essai sur les couleurs* et un *Mémoire sur les couleurs employées par les peintres les plus célèbres*, une *Méthode nouvelle pour la restauration des tableaux*. Parmi ses œuvres les plus importantes, nous citerons : *Arthémise pleurant sur les cendres de Mausole; Ugolin et ses enfants; Endymion; Psyché;* le *Concours de la beauté;* des portraits de plusieurs personnages célèbres.

ERRARD (Charles), peintre français, né à Bressuire vers 1570, mort vers 1635. La réputation qu'il s'était acquise à Nantes lui valut d'être appelé, en 1615, à Paris par Marie de Médicis, qui le nomma son peintre ordinaire. On a peu d'œuvres de cet artiste. Nous citerons de lui deux fresques monumentales, qu'on voit à l'église de Saint-Pierre de Nantes et qu'on a attribuées à son fils Charles, et un portrait à l'eau-forte de J. Bachot, chef-d'œuvre de finesse, de vie et de vérité.

ERRARD (Charles), peintre et architecte français, fils du précédent, né à Nantes en 1606, mort à Rome en 1689. Conduit à Rome par son père, il y étudia et fut à son retour un des douze fondateurs de l'Académie de peinture, peignit plusieurs tableaux qui furent admirés de son temps, décora au Louvre les appartements de Mazarin, ceux d'Anne d'Autriche, orna le petit château de Versailles, celui de Saint-Germain, etc. Mais son plus beau titre de gloire est la fondation de l'Académie française à Rome, dont il avait fait agréer le plan à Colbert et dont il eut la direction jusqu'à sa mort. On lui doit les copies ou le moulage des principaux chefs-d'œuvre antiques, qu'il envoya successivement à Paris, entre autres les bas-reliefs de la colonne tra[illegible]t l'Alexandre colossal de la place [illegible]lo, à Rome. C'est lui qui a fourni [illegible]le l'église de l'Assomption, à Pa[illegible]oupole est si lourde et si disgra[illegible]le public railleur de ce temps la [illegible]tôt du nom de *Sot-Dôme;* il faut [illegible]ans ont été dénaturés [illegible]n a de lui (en colla[illegible]ray) : *Parallèle d'architecture antique avec la moderne* (1666); *Traité de la peinture*, traduit de Léonard de Vinci; *Recueil de vases antiques*, etc.

ERRARD (Jean), ingénieur français. V. ERARD.

[illegible] EST (*Il est de la na*[illegible]*omper*). Cet adage [illegible], pour pallier une faute[illegible]ute morale. En voici quelques applications :

« M. Blanqu[illegible] dan[illegible] récit de voyage en Orient, lancé de cruelles épigrammes contre l'usage du tabac. *Errare humanum est :* si le spirituel écrivain avait essayé de cet usage qui le révolte, à la place de ses satires, il eût peut-être écrit une page enthousiaste sur cette plante... »
X. MARMIER.

« J'ai le plus grand respect pour la science, quand la science se personnifie dans quelques noms illustres et vénérés; mais les savants sont des hommes, et *errare humanum est.* C'est pourquoi je suis forcé d'accorder plus de confiance à la nature qui parle à mes yeux qu'aux savants qui raisonnent. »
VICTOR BORIE.

ERRATA s. m. (èr-ra-ta — pl. du lat. *erratum*, erreur, chose sur laquelle on s'est trompé). Typogr. Table des erreurs commises dans un ouvrage, avec indication des corrections à faire : *Dresser un* ERRATA, *des* ERRATA. *Le lecteur n'ira point certainement consulter un* ERRATA *pour une faute qu'il n'aura pas aperçue.* (Volt.) *Un* ERRATA *raisonné est parfois utile.* (V. Hugo.) *Un* ERRATA *est un acte de contrition qui vient toujours trop tard.* (De Reiff.)

— Fam. Faute ou ensemble des fautes commises par une personne : *Une femme galante est un recueil d'historiettes dont l'introduction est le plus joli chapitre; mais bientôt il ne reste plus aux curieux que l'*ERRATA. (St-Arnould.) *Ici, nous trouvons l'aveu d'une faute de Franklin, et ce qu'en son langage d'imprimeur il appelle l'un des premiers* ERRATA *de sa vie.* (Ste-Beuve.)

— *Faire des errata*, Se mêler de corriger, de reprendre, de critiquer : *Celui-ci est dans la classe des contradicteurs; ces sortes de gens font les* ERRATA *de tous les mémoires, rectifient tous les faits.* (Balz.)

— Rem. Quelques éditeurs ont écrit *erratum* lorsqu'il ne s'est trouvé qu'une seule faute à relever dans l'ouvrage; mais l'usage généralement suivi veut qu'on dise *errata*, même en ce cas. Seulement, quand l'*errata* contient plusieurs indications de fautes, chacune de ces indications pourrait être appelée *erratum;* ainsi on pourrait dire : le premier *erratum*, le deuxième *erratum*, etc. Cette distinction n'a peut-être jamais été faite; mais elle n'en paraît pas moins fondée en raison.

— **Encycl.** Avant l'invention de l'imprimerie, on ne se servait pas d'*errata;* on corrigeait la faute à la place même où elle se trouvait. C'est encore ce que l'on fit dans les commencements de l'imprimerie; mais les maculatures qui en résultaient dans le corps du livre amenèrent la suppression de cet usage et l'emploi des *errata* séparés. Le premier exemple qu'on en cite est celui qui fut mis à la suite du *Juvénal* annoté par Merula (Venise, 1478, in-fol.), et qui comprend deux pages. Les plus longs dont il soit fait mention sont celui de Garcia sur la *Somme de saint Thomas*, qui occupe 111 pages, et celui de Bellarmin sur ses propres ouvrages, occupant 88 pages. Ils furent l'un et l'autre imprimés à part, le premier en 1578, le second en 1608. Quelques *errata* présentent des traits curieux. Ainsi le mot *febris* ayant été imprimé par un œ (*fœbris*) dans un ouvrage d'Henri Estienne, celui-ci dit dans l'*errata* : « L'imprimeur a fait une fièvre longue, quoiqu'une fièvre brève soit moins dangereuse. » Un *errata* de 15 pages, mis à la suite d'un livre contre la messe, petit in-8° de 172 pages édité en 1562, contient ces mots : « Ce maudit Satan, lorsqu'on imprimait cet ouvrage, mit en œuvre toutes ses ruses, et parvint à le faire souiller de tant de fautes, dans le but d'en empêcher la lecture par les âmes pieuses, ou d'affecter ainsi les lecteurs d'un tel ennui qu'aucun ne pût, sans un dégoût suprême, aller jusqu'à la fin du livre. Déjà le même Satan, avant que le livre fût remis à l'imprimeur, se servant d'un autre moyen, l'avait jeté quelque part dans un bourbier, et tellement sali de liquide et de boue, que l'écriture était presque effacée sur un grand nombre de feuillets entièrement gâtés.... Aussi, pour remédier à ces artifices de Satan, on a été, après l'impression, obligé de revoir l'ouvrage et de noter les fautes, malgré leur nombre. »

Sixte-Quint, qui fit imprimer la *Vulgate* à Rome, en 1590, et qui revit lui-même les épreuves, n'ajouta point d'*errata* à l'ouvrage; il le remplaça par une bulle qui excommuniait tous ceux qui oseraient introduire quelque changement dans le texte. Or, l'édition se trouva remplie de tant de fautes qu'il fallut la supprimer. La bulle n'eut donc d'autre effet que d'égayer les érudits et de donner du prix aux exemplaires encore subsistants de l'ouvrage, lesquels, dans les ventes publiques, se sont vendus jusqu'à 1,200 fr. Ce fait est un des plus curieux parmi les nombreuses anecdotes relatives aux fautes d'impression, et dont la place n'est pas ici. V. IMPRESSION (fautes d').

« Outre les fautes ordinaires qui échappent dans l'impression, dit Ménage, il y en a aussi d'autres qu'on laisse passer exprès, afin d'avoir l'occasion de mettre dans l'*errata* ce qu'il n'aurait pas été permis de mettre dans le corps de l'ouvrage. Dans les pays, par exemple, où règne l'inquisition, à Rome surtout, il est défendu d'employer les mots *fatum* ou *fata* dans les livres. Un auteur voulant se servir de ce dernier s'avisa de ce stratagème : il fit imprimer dans son livre *facta*, et dans l'*errata* il fit mettre : *facta*, lisez *fata.* »

Aujourd'hui, l'usage des *errata* est bien moins fréquent que dans les siècles passés. Ce n'est pas toutefois que les impressions soient moins fautives, et l'on trouverait malheureusement à appliquer trop souvent les reproches qu'André Chevillier, érudit du XVII^e siècle, faisait à certains typographes de son temps : « Quelques imprimeurs de notre siècle ont trouvé une manière bien aisée par où ils prétendent se tirer d'affaire sans tant de façons. Ils suppriment tout à fait l'*errata*, ou, s'ils en impriment quelqu'un, ils ne le font que de la moindre partie des fautes. Par cet artifice, ils cachent la corruption de leurs impressions, qui les couvrirait de honte et de confusion si elle paraissait en public, et épargnent aussi leur bourse; car, s'il leur fallait imprimer entièrement cet *errata*, il serait si fort, que la dépense augmenterait de beaucoup, outre qu'il ne se trouverait plus personne qui voulût acheter leurs misérables éditions. »

Terminons cet article par quelques petites anecdotes.

Desmarets avait fait un ouvrage intitulé *Délices de l'esprit.* Quelqu'un dit : Le livre est excellent, mais il y manque un *errata :* « Lisez *délires* au lieu de *délices.* »

Le P. Vavasseur n'ayant trouvé qu'une faute dans un de ses ouvrages, consulta pour savoir s'il fallait mettre *errata* ou *erratum.* Le Père Sirmond lui dit : « Donnez-le-moi, j'en trouverai encore une, et on mettra *errata.* »

Il y a loin d'un docteur à un homme docte; c'est pour cela qu'un auteur, qui se repentait d'avoir donné le nom de docte au censeur Morel, docteur en Sorbonne, mit à l'*errata* de son livre : Au lieu de *docte Morel*, lisez *docteur Morel.*

Tout le monde connaît l'*errata* en rondeau que Benserade a mis à la fin de ses *Métamorphoses* d'Ovide :

Pour moi, parmi des fautes innombrables,
Je n'en connais que deux considérables
Et dont je fais ma déclaration :
C'est l'entreprise et l'exécution,
A mon avis fautes irréparables,
Dans ce volume.

Mais voici peut-être le chef-d'œuvre du genre; aussi est-il du cru de Scarron. Dans un recueil imprimé de ses poésies, il avait adressé un madrigal à la petite chienne de sa sœur, avec ce titre : *A la chienne de ma sœur.* Depuis, s'étant brouillé avec celle-ci, il fit placer ce singulier *errata* à la fin de son recueil : Au lieu de : *A la chienne de ma sœur*, lisez : *A ma chienne de sœur.*

ERRATICITÉ s. f. (èr-ra-ti-si-té — rad. *erratique*). Terme imaginé par le spiritisme pour désigner l'état des esprits errants, c'est-à-dire non incarnés, pendant les intervalles de leurs diverses existences corporelles.

— **Encycl.** Les partisans du spiritisme ne regardent point l'*erraticité* comme un signe absolu d'infériorité pour les esprits. Il y a des esprits errants de toutes les classes, sauf ceux de premier ordre ou purs esprits, qui, n'ayant plus d'incarnation à subir, ne peuvent être considérés comme errants. Les esprits errants sont heureux ou malheureux, selon le degré de leur épuration : c'est dans cet état que l'esprit, alors qu'il a dépouillé le voile matériel du corps, reconnaît ses existences antérieures et les fautes qui l'éloignent de la perfection et du bonheur infini; c'est alors aussi qu'il choisit de nouvelles épreuves, afin d'avancer plus vite. V. SPIRITISME.

ERRATIQUE adj. (èr-ra-ti-ke — du lat. *errare*, errer). Inconstant, sans fixité : *Rien n'est si souple et* ERRATIQUE *que notre entendement.* (Montaigne.) ‖ Vieux en ce sens.

— Par ext. Etranger à son milieu, isolé parmi des objets de nature différente : *On voit les trois éléments anthropologiques fondamentaux, le nègre, le jaune et le blanc, arriver jusqu'aux confins du continent, et se montrer parfois d'une manière* ERRATIQUE, *à l'état de pureté plus ou moins complète, soit sur la terre ferme, soit dans quelques-uns des archipels qui en sont, pour ainsi dire, le prolongement.* (Quatrefages.)

— Pathol. Intermittent et irrégulier : *Une fièvre* ERRATIQUE. *Des douleurs* ERRATIQUES.

— Astron. *Planètes erratiques*, Comètes. ‖ Peu usité.

— Chim. *Acide erratique*, Acide de couleur rouge, qui est un des éléments de la matière colorante des fleurs de coquelicot.

— Zool. Sans habitation fixe, errant de contrée en contrée : *Des animaux* ERRATIQUES. ‖ *Oiseaux erratiques*, Oiseaux qui habitent une contrée très-étendue, changeant fréquemment de pays, sans être des oiseaux de passage.

— Géol. *Bloc erratique*, Bloc transporté par une cause quelconque à de grandes distances de son gisement, et se trouvant actuellement sur un terrain qui n'a pas d'analogie avec sa constitution propre.

— **Encycl. Géol.** *Blocs erratiques.* Ce sont des fragments de rocher souvent énormes, plus ou moins arrondis sur leurs angles, que l'on rencontre au milieu des sables et des cailloux roulés qui composent les dépôts diluviens. On en connaît dont le volume dépasse mille mètres cubes. On les appelle *erratiques* (errants) parce que, malgré leurs dimensions prodigieuses, on les trouve dispersés dans des plaines situées à de grandes distances des montagnes qui les ont fournis, ou même transportés sur des collines et des montagnes, à des hauteurs considérables. On en rencontre en quantité dans les plaines du N.-E. de l'Europe, depuis la Hollande jusqu'aux monts Ourals, en Danemark, en Pologne, en Russie, et la plupart proviennent de la Finlande ou des montagnes de la Suède et de la Norvège. L'Angleterre a aussi des *blocs erratiques*, dont on ne peut trouver les analogues qu'en Norvège. Dans l'Amérique septentrionale, la direction selon laquelle paraissent s'être faits ces sortes de dépôts indique une violente impulsion du nord au midi. Dans l'Amérique du Sud, la direction est inverse. En général, il faut remarquer que cette direction est la même que celle du plus grand nombre des vallées; ce qui est un argument en faveur de ceux qui attribuent le phénomène à une irruption universelle des eaux, c'est-à-dire au déluge. L'hypothèse qui l'attribue à des éruptions volcaniques ne peut se soutenir, dans l'état actuel de la science surtout. Ceux qui l'attribuent à la marche des glaciers confondent les *blocs erratiques* proprement dits avec les moraines des anciens glaciers, immenses barricades de roches que l'on rencontre en travers des grandes vallées.

ERRATUM s. m. (èr-ra-tomm — mot lat. signifiant *erreur*). Typogr. Indication d'une faute et de la correction à faire : *Cet* ERRATUM *était indispensable.* ‖ Faute elle-même : *C'est un* ERRATUM, *un simple* ERRATUM.

— Gramm. V. ERRATA.

ERRAULT (François), homme d'Etat français, né au commencement du XVI^e siècle, mort à Châlons en 1544. Après avoir rempli de hautes fonctions dans la magistrature, il fut nommé garde des sceaux (1543). L'année suivante, il reçut la mission de se rendre à Châlons pour entamer des négociations avec Charles-Quint et, malgré les intrigues de Diane de Poitiers, il régla les conditions de la paix qui fut conclue à Crespy-en-Valois.

ERRE s. f. (è-re). Ancienne forme du mot ARRHE.

ERRE s. f. (è-re — du lat. *ire*, aller). Train, allure, manière d'aller. ‖ Usité seulement dans quelques locutions.

— *Aller à grand'erre, à belle erre; aller grand'erre, belle erre*, Marcher ou courir très-vite :

Aucuns à coups de pierre
Poursuivirent le dieu, qui *s'enfuit à grand'erre.*
LA FONTAINE.

‖ Fig. Aller grand train, marcher très-vite dans une voie quelconque : *M. de Chauvelin, encourageant la littérature, soutient tant qu'il peut l'honneur de notre nation, qui* S'EN VA GRAND'ERRE. (Volt.) ‖ Mener grand train, faire grande dépense : *Il* VA GRAND'ERRE, *mais il n'ira pas loin.* ‖ Agir avec promptitude : *C'est un homme qui* VA *toujours* GRAND'ERRE.

— *Revenir à ses premières erres*, Revenir à la manière d'agir qu'on avait abandonnée : *On en* REVIENT *toujours* À SES PREMIÈRES ERRES.

— *Aller sur les erres de quelqu'un, suivre les erres de quelqu'un*, Faire comme lui, imiter sa conduite, adopter ses opinions.

— *Prendre de l'erre*, S'enfuir, s'en aller : *Voilà ta somme, chien de mangeur d'huile; maintenant la maison est à nous;* PRENDS DE L'ERRE *ou nous descendons t'appuyer une chasse.* (E. Sue.)

— Mar. Allure, marche du navire sous le rapport de la vitesse : *Ce navire a repris, a perdu son* ERRE.

— Véner. Traces, voies de l'animal : *Démêler, redresser les* ERRES *du cerf.* ‖ *Erres rompues*, Traces effacées. ‖ *Cerf de hautes erres*, Cerf qui fait de longues fuites, ou qui est passé depuis plusieurs heures.

— Art vétér. Parties antérieures d'un quadrupède, les épaules comprises.

— Bot. Nom vulgaire de la graine de l'ers.

ERREMENTS s. m. pl. (è-re-man — rad. *erre*). Manière d'agir, conduite; procédé habituel, manière de diriger certaines affaires : *Revenir à ses anciens* ERREMENTS. *Le code Napoléon introduisit en Italie les* ERREMENTS *et l'ordre de l'administration impériale.* (Lerminier.) *Aussi longtemps que les gouvernements, parmi nous, ne changeront pas d'*ERREMENTS, *il n'y a pas lieu d'espérer que se ferme le gouffre des révolutions.* (E. de Gir.)

— Procéd. Actes de procédure : *Consulter les derniers* ERREMENTS. *Juger d'après les premiers* ERREMENTS. *Donner copie des derniers* ERREMENTS. ‖ Autrefois, Somme versée par un plaideur, au moment où il introduisait une instance.

ERRER v. n. ou intr. (èr-ré — lat. *errare*, pour *ersare*, qui répond au grec *errein*, pour *ersein*, et au gothique *airzjan*, errer, allemand *irren*, même sens. La racine commune de tous ces termes est dans un radical *ers*, qui possède le *s* des formes désidératives et qui se rattache évidemment à la racine sanscrite *arkh* ou *rikh*, atteindre, gagner, d'où aussi, selon Curtius, le grec *erchomai*, venir. Le latin *errare* et ses corrélatifs signifient ainsi proprement : désirer atteindre, désirer ga-

gner. Il ne faut pas confondre le verbe *errer*, aller de côté et d'autre, avec un autre *errer* qui se trouve dans l'ancien français, et qui signifie aller, voyager, cheminer, procéder, agir, se conduire. Ce verbe, sous cette forme ou sous celle de *oirrer*, vient du bas latin *iterare*, voyager, formé de *iter*, chemin, qui est aussi le type de notre mot *erre*, train, allure, trace, vestige. C'est aussi de cet ancien verbe *errer* qu'est venu notre substantif *errements*, marche d'un procès, procédure, manière d'agir. Le chevalier *errant* était, ainsi que le remarque avec raison le savant M. Diez, non pas le chevalier qui erre, mais le chevalier qui voyage de pays en pays. De même pour le Juif *errant*). Aller de côté et d'autre, changer fréquemment de direction : ERRER *à travers champs. Les Arabes* ERRENT *à travers les déserts. On voit, dans ces prairies sans bornes,* ERRER *à l'aventure des troupeaux de trois ou quatre mille buffles sauvages.* (Chateaub.)

Bois qui couvrez nos champs, mers qui battez nos [côtes,
Villages où les morts *errent* avec les vents,
Bretagne, d'où te vient l'amour de tes enfants?
A. BRIZEUX.

— Par anal. Etre poussé çà et là, de côté et d'autre, en parlant d'un objet insensible : *Notre barque* ERRAIT *sur les flots. Quelques nuages* ERRAIENT *sans ordre dans l'Orient, où la lune montait avec lenteur.* (Chateaub.) *Les yeux attachés au ciel, où le croissant de la lune* ERRAIT *dans les nuages, je réfléchissais sur ma destinée.* (Chateaub.)

— En parlant du regard, Prendre successivement des directions différentes : *Ses regards* ERRAIENT *de l'un à l'autre. Mes yeux* ERRENT *sur les plus beaux paysages du monde.* (Dider.) ‖ Se montrer, apparaître à peine et d'une manière fugitive : *Un sourire* ERRAIT *sur ses lèvres. J'ai vu les théistes de mon temps, et le blasphème* A ERRÉ *sur mes lèvres.* (Proudh.)

— Fig. Se trouver dispersé çà et là : *Ce n'est point ici le pays de la vérité; elle* ERRE *inconnue parmi les hommes.* (Pasc.) ‖ Etre, se trouver, se mouvoir sans s'éloigner de quelqu'un ou de quelque chose : *Toute notre vie se passe à* ERRER *autour de notre tombe.* (Chateaub.) *M. de Carné me paraît à présent* ERRER *comme une ombre aux confins des deux élections.* (Ste-Beuve.) ‖ Aller avec inconstance d'une chose à l'autre, s'égarer, changer d'objet à tout instant : *Notre pensée* ERRE *sans cesse. L'imagination du poëte* ERRE *dans les espaces. Quels gens peuvent* ERRER *toujours de beautés en beautés sans se fixer sur aucune?* (J.-J. Rouss.)

Tentant mille sentiers sans savoir lequel suivre,
Où n'ai-je pas *erré?* mais *errer* est-ce vivre?
LAMARTINE.

‖ Tomber dans l'erreur, se tromper : ERRER *de bonne foi.* ERRER *dans la foi, en matière religieuse.* ERRER, *c'est croire ce qui n'est pas.* (Boss.) *Celui qui* ERRE *volontairement ne peut se détromper.* (Duclos.) *La liberté de choisir suppose la possibilité d'*ERRER. (F. Bastiat.) *La possibilité d'*ERRER, *c'est la contingence du mal.* (F. Bastiat.) *D'ordinaire, ceux qui* ERRENT *sont subjectivement certains que leur erreur est une vérité.* (Le P. Ventura.) *L'individu qui ne pense pas n'*ERRE *pas, il ignore.* (E. Alaux.)

— *Errer au gré, à la merci de*, Etre emporté en divers sens par : ERRER À LA MERCI DES *flots.*

Le bonheur de l'impie est toujours agité;
Il *erre à la merci de* sa propre inconstance.
RACINE.

Nous avons assez vu sur la mer de ce monde
Errer au gré du vent notre nef vagabonde.
RACINE.

— *Laisser errer*, Laisser aller en liberté, sans direction, sans contrainte : LAISSER ERRER *ses pas à l'aventure.* ‖ *Laisser errer sa plume*, Se livrer à sa verve en écrivant, sans trop méditer ce qu'on écrit :

... Sur le papier je *laisse errer ma plume.*
DELILLE.

‖ *Laisser errer ses pensées, son imagination*, S'y abandonner sans contrainte.

— Poétiq. *Errer sur le Parnasse, sur le Permesse, dans le sacré vallon*, Se livrer à la poésie :

Pouvant charger mon bras d'une utile liasse,
J'allai loin du palais *errer sur le Parnasse.*
BOILEAU.

ERREUR s. f. (èr-reur — lat. *error*. V. ERRER). Action d'errer, d'aller çà et là; course vagabonde; voyage : *Les* ERREURS *d'Ulysse. Il se pourrait que vous m'eussiez écrit, car dans mes longues* ERREURS *j'ai perdu des lettres.* (P.-L. Courier.)

Sur son voyage et ses longues *erreurs*
On aurait pu faire une autre Odyssée.
GRESSET.

Contez-moi d'Ilion les terribles assauts,
Et vos longues *erreurs* sur la terre et sur l'onde.
DELILLE.

Assis auprès de ce ruisseau,
Je sens naître dans moi la vague rêverie
Qui suit les *erreurs* de son eau.
LA HARPE.

‖ Ne se dit plus en ce sens qu'en poésie, et seulement dans un style qui a quelque chose d'archaïque.

— Fig. Fausse opinion, fausse doctrine, jugement contraire à la vérité; illusion : *Faire* ERREUR. *Tomber dans l'*ERREUR. *Enseigner l'*ERREUR. *Reconnaître son* ERREUR. *Combattre l'*ERREUR. *Convaincre quelqu'un d'*ERREUR. *Quand il se rencontre sur votre chemin une* ERREUR *populaire, ne manquez pas de la détruire en passant, comme un voyageur coupe une ronce ou tue un serpent.* (Bacon.) *La réputation est souvent une* ERREUR *publique.* (Mass.) *L'*ERREUR *est la cause de la misère des hommes.* (Malebranche.) *Du moment que l'*ERREUR *est en possession de l'esprit, c'est une merveille si elle ne s'y maintient pas toujours.* (Fonten.) *L'ignorance est la mère de l'*ERREUR. (Vauven.) *L'ignorance n'a jamais fait de mal, l'*ERREUR *seule est funeste.* (J.-J. Rouss.) *La fausseté tombe sur les faits, l'*ERREUR *sur les opinions.* (Volt.) *Toutes les* ERREURS *en politique, en morale, ont pour base des* ERREURS *philosophiques, qui, elles-mêmes, sont liées à des* ERREURS *physiques.* (Condorcet.) *Presque toutes les opinions vraies ont à leur suite une* ERREUR. (Mme de Staël.) *La conscience est un juge qui éclaire notre âme, pour la mettre à portée de distinguer le bien du mal, la vertu du vice et la vérité de l'*ERREUR. (De Ségur.) *Les* ERREURS *des hommes sont de la même date que leurs passions.* (De Bonald.) *Toute* ERREUR *engendre souffrance.* (F. Bastiat.) *L'homme de l'*ERREUR *ne peut que détester l'homme de la science.* (Ch. Bailly.) *La vérité n'efface l'*ERREUR *que lentement et graduellement, comme l'aurore efface les ténèbres.* (A. Martin.) *En religion comme en science, la société n'a qu'un intérêt, c'est de se délivrer de l'*ERREUR. (Laboulaye.) *L'*ERREUR *est un vice de l'intelligence, et il n'y a qu'une manière de ramener l'esprit humain, c'est de l'instruire et de l'éclairer.* (Laboulaye.) *L'illusion est dans les sensations, et l'*ERREUR *dans les jugements; on peut à la fois jouir de l'illusion et connaître la vérité.* (J. Joubert.) *S'il existe une alliance naturelle entre les grandes vérités, il s'établit aussi une sorte de complicité entre les* ERREURS. (Th. Perrin.) *Il est rare d'arriver du premier coup à la vérité, mais on doit s'estimer heureux quand on est la cause que la vérité se découvre, dût-on soi-même être convaincu d'*ERREUR. (P. Mérimée.) *Il n'y a point de douanier qui arrête l'*ERREUR *et qui lui dise : « Vous n'êtes pas la vérité, vous êtes l'*ERREUR; *vous êtes prohibée, on n'entre pas. »* (E. de Gir.) *Toutes les* ERREURS *finissent par s'user; seule, la vérité ne s'use pas.* (E. de Gir.) *L'*ERREUR *est arbitraire, la vérité est absolue.* (E. de Gir.) *L'autorité protége l'*ERREUR *et poursuit la vérité.* (E. de Gir.) *C'est par les hommes qui ont le plus d'esprit et de génie, sans jugement, que viennent les plus grandes* ERREURS *et les plus grands maux.* (De Bréhan.) *L'idée fausse, l'*ERREUR, *ce qui n'est pas, se trouve naturellement sans lumière et sans nom; c'est une puissance de néant essentiellement usurpatrice, dès qu'elle veut paraître quelque chose.* (Dupanloup.)

Le trop de promptitude à l'*erreur* nous expose.
MOLIÈRE.

A d'étranges *erreurs* le cœur peut se livrer.
VOLTAIRE.

Où manque un bien réel la douce *erreur* abonde.
DELILLE.

Ce dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
N'est point tel que l'*erreur* le figure à nos yeux.
RACINE.

Il est bon quelquefois de s'aveugler soi-même,
Et bien souvent l'*erreur* est le bonheur suprême.
DESTOUCHES.

L'*erreur* n'est pas un crime aux yeux de l'Eternel;
N'exigez donc pas plus que n'exige le ciel.
CHÉNIER.

Cesse de m'affliger, importune amitié.
C'est en vain que tu me rappelles
Dans ce moment frivole où je suis oublié :
Ma raison se refuse à des *erreurs* nouvelles.
PARNY.

‖ Manquement provenant de l'oubli ou de l'ignorance de certaines règles ou de certains faits : ERREUR *de chiffre.* ERREUR *de calcul.* ‖ Malentendu, quiproquo, méprise : *Indiquez-lui bien le lieu du rendez-vous, afin d'éviter toute* ERREUR. ‖ Acte fondé sur une fausse appréciation, et dont le résultat naturel est autre que celui qu'on en attend : *Une* ERREUR *que j'ai déjà combattue, mais qui ne sortira jamais des petits esprits, c'est d'affecter toujours la dignité magistrale.* (J.-J. Rouss.) *Les* ERREURS *des hommes qui exercent l'autorité, n'importe à quel titre, ne sauraient être innocentes comme celles des individus; la force est toujours derrière ces* ERREURS, *prête à leur consacrer ses moyens terribles.* (B. Const.)

T'attendre aux yeux d'autrui, quand tu dors, c'est [erreur;
Couche-toi le dernier et vois fermer la porte.
LA FONTAINE.

‖ Egarements, écarts de conduite : *Des* ERREURS *de jeunesse. Revenir de ses longues* ERREURS. *Nous sommes tous pétris de faiblesses et d'*ERREURS; *pardonnons-nous réciproquement nos sottises.* (Volt.) *Les* ERREURS *de la femme viennent presque toujours de sa croyance au bien ou de sa confiance dans le vrai.* (Balz.)

Les plus courtes *erreurs* sont toujours les meilleures.
MOLIÈRE.

‖ Ne s'emploie qu'au pluriel dans ce dernier sens.

— Elliptiq. *Erreur!* C'est une erreur, une chose fausse : *Mais il ne jouera plus.* — ERREUR! *il joue encore.* (Ponsard.)

— Prov. *Erreur n'est pas compte*, Il est toujours temps de revenir sur une erreur commise dans un compte.

— Jurispr. Opinion contraire à la vérité, qui peut excuser certains actes ou détruire certaines obligations : ERREUR *de fait.* ERREUR *de droit.* ERREUR *sur la personne.* ERREUR *sur la substance.* ‖ *Erreur judiciaire*, Condamnation injuste portée par suite d'une erreur où les juges sont tombés.

— Anc. pratiq. *Droit d'erreur*, Voie extraordinaire que l'on employait contre un arrêt.

— Anc. méd. *Erreur de lieu*, Accident par lequel on supposait que les globules du sang pouvaient s'engager dans des vaisseaux capillaires trop petits pour les contenir et y causer certains désordres.

— Astron. *Erreurs d'un instrument*, Erreurs qu'il fait commettre; ce qu'il faut ajouter aux résultats qu'il fournit, ou en retrancher. ‖ *Erreurs systématiques*, Celles qui, restant constantes pour les mêmes cas et étant dues à des causes régulières, peuvent être corrigées à l'aide d'éléments connus et invariables : *Les moments des éclipses et des apparitions des satellites de Jupiter sont sujets à une* ERREUR SYSTÉMATIQUE, *dont la connaissance a permis de calculer la vitesse de la lumière.*

— Rem. Ce mot, d'abord féminin comme aujourd'hui, était devenu masculin, comme dans le latin, au XVIe siècle.

— **Epithètes.** Funeste, dangereuse, périlleuse, fatale, déplorable, lamentable, triste, malheureuse, cruelle, pernicieuse, mortelle, affreuse, terrible, redoutable, pénible, longue, vieille, antique, invétérée, héréditaire, vivace, persistante, éternelle, grande, considérable, monstrueuse, inconcevable, inexplicable, mystérieuse, fâcheuse, inexcusable, impardonnable, coupable, criminelle, impie, honteuse, profonde, folle, ridicule, sotte, stupide, grossière, commune, populaire, générale, propagée, prêchée, répandue, accréditée, éclaircie, expliquée, abjurée, reconnue, prouvée, démontrée, volontaire, téméraire, aveugle, invincible, légère, insignifiante, excusable, courte, rapide, passagère, éphémère, douce, chère, précieuse, tendre, chérie, aimable, agréable.

— **Syn. Erreur, bévue, méprise.** V. BÉVUE.

— **Antonymes.** Certitude, orthodoxie, réalité, vérité.

— **Encycl.** Philos. L'*erreur* n'est pas seulement la privation de la vérité, mais le contraire de la vérité. La vérité est l'être en tant qu'objet de l'intelligence, l'être intelligible; la connaissance est le rapport actuel d'une intelligence à un être. Qui ne connaît pas et sait qu'il ne connaît pas, ou du moins, ne connaissant pas, ne croit pas connaître, ignore; celui qui, ne connaissant pas, croit connaître, et, au lieu de s'abstenir, affirme comme s'il connaissait, erre.

L'*erreur* est donc un état pire que l'ignorance : car elle est d'abord une ignorance, mais de plus, une ignorance qui se prend pour science, une ignorance en quelque sorte acquise et contractée, beaucoup plus déplorable que l'ignorance simple et naturelle. Celui qui sait qu'il ignore est disposé à apprendre; celui qui se croit en possession de la vérité, non-seulement n'est pas disposé à travailler pour acquérir ce qu'il croit posséder, mais il est plutôt porté à combattre ce qui, contraire à sa fausse croyance, lui semble par là même contraire à son bien. L'ignorance est fâcheuse, sans doute; elle n'est, après tout, qu'une des formes de l'imperfection humaine, et c'est un des grands remèdes contre l'*erreur* que de savoir ignorer; car, encore une fois, si elle est la privation du bien, elle n'est pas le mal; l'*erreur* est le mal même, dans l'ordre intellectuel.

Il y a lieu de se demander, au sujet de l'*erreur*, quelle en est la nature, quelles en sont les causes et, par suite, quels sont les moyens ou de s'en préserver ou de s'en guérir; enfin, s'il convient toujours de s'en préserver ou de s'en guérir, s'il n'y a pas d'*erreurs* salutaires, d'utiles mensonges qui les propagent pour l'avantage du peuple; si l'*erreur*, comme le mensonge, est coupable, et jusqu'à quel point.

Quelle est la nature de l'*erreur?* Si elle est le contraire de la vérité, sa nature est déterminée par là même. La vérité est la réalité devenue évidente à nos yeux : où manque l'évidence, que devons-nous faire? Suspendre notre jugement, nous abstenir d'affirmer, douter; et que faisons-nous trop souvent? Nous jugeons, nous affirmons, nous croyons mal à propos, nous remplaçons le doute légitime par l'*erreur*. L'*erreur* est donc une précipitation de l'esprit, qui affirme avant d'avoir vu l'évidence. Si l'esprit, donnant une adhésion qu'il pouvait, qu'il devait suspendre, se trompe, c'est de son fait : l'*erreur* nous est donc imputable et personnelle, et l'activité, ce pouvoir volontaire et libre qui, quand il s'applique bien, est la condition de toute connaissance réfléchie et scientifique, devient, quand il s'applique mal, la cause de toutes nos *erreurs*.

Chacune de nos facultés, employée conformément à ses lois, peut être considérée comme infaillible; l'*erreur* vient du mauvais emploi que nous en faisons. Quelles sont les causes de ce mauvais emploi? Des philosophes ont essayé de les ramener toutes à une cause unique : c'est l'abus que nous faisons de notre liberté, disent les uns; c'est, pour d'autres, la précipitation de nos jugements; pour celui-ci, la faiblesse de la mémoire; pour celui-là, l'indétermination du langage, ou ce qu'il y a forcément d'incomplet dans nos connaissances. Plusieurs de ces causes rentrent les unes dans les autres : la précipitation des jugements est un abus de liberté, et toute *erreur* se ramène à une précipitation de jugement, car, tant qu'on n'affirmera pas, on ne se trompera pas : il y aura ignorance, il y aura doute, il n'y aura pas *erreur;* mais, si la précipitation du jugement est la cause unique de toutes les *erreurs*, quelles sont les causes de la précipitation du jugement? Comment des facultés, infaillibles dans leur emploi naturel, donnent-elles lieu à un mauvais emploi? Tels sont les faits que nous nous proposons d'étudier ici.

Nous connaissons d'abord ce qui se passe en nous, nos propres sentiments, nos désirs, nos volontés, nos pensées et nos connaissances mêmes, par la conscience. Le témoignage de la conscience n'est pas une simple vue qui s'arrête à des signes extérieurs d'une réalité par elle-même invisible, moins encore une conclusion qui suppose des principes : c'est la connaissance directe de l'être par lui-même; elle ne laisse aucune place au doute, ni par conséquent à l'*erreur;* mais elle ne nous apprend rien, que notre propre existence avec ses modifications; elle se tait sur les causes que ces modifications peuvent avoir hors du *moi*, sur l'état de l'organisme et sur ses rapports avec le monde extérieur. Elle ne nous trompe donc jamais, si nous nous abstenons de l'interroger sur ce qui lui échappe. Nous n'avons pas toujours cette prudence : trop souvent, dans le cours ordinaire de la vie ou dans nos analyses psychologiques, nous ne recevons son témoignage qu'à la légère et n'en prenons que ce qui nous agrée. Toutefois, nos plus fréquentes *erreurs* ne sont pas des *erreurs* de conscience, mais de raisonnement, ou de mémoire, ou de foi mal placée.

On a fait beaucoup de reproches au témoignage des sens. Peu de questions sont plus célèbres dans la philosophie que celle des *erreurs* des sens, question qui a été particulièrement étudiée par les différentes écoles sceptiques. D'après ces écoles, nos sensations ne peuvent nous faire connaître la réalité, la vérité exacte, parce qu'elles proviennent d'organes sujets à se tromper et à nous tromper. Tout le monde connaît les exemples qu'on cite comme preuves à l'appui de cette thèse : un bâton plongé dans l'eau et qui paraît brisé, une tour carrée qui de loin paraît ronde, le phénomène du mirage et les autres *erreurs* d'optique, la jaunisse qui nous fait tout voir en jaune, la fièvre qui oblitère ou surexcite quelques-unes de nos sensations, mille autres illusions semblables, voilà ce qu'on objecte à la véracité des sens, à l'exactitude des sensations. Que valent ces accusations? Admettons, si on le veut, qu'il n'y ait pas une seule de nos impressions sensibles qui ne soit susceptible de ces variations, de ces contradictions, de ces incertitudes : quand bien même il en serait ainsi, ce ne serait pas encore une raison suffisante pour parler de prétendues *erreurs* des sens.

En effet, se tromper, c'est juger mal : une *erreur* est un faux jugement. Or, nous disons que les sens sont incapables d'errer, parce qu'ils sont incapables de juger. On peut dire les *erreurs* de la raison, de l'imagination, du raisonnement, parce que toutes ces facultés ont pour opération essentielle de juger : on ne peut dire rien de semblable des sens, qui n'ont pas d'autre fonction que de percevoir des impressions sensibles. Subir, soit tout à fait passivement, soit sous l'action directrice de la volonté, certains phénomènes produits sur nos organes par des agents externes, sans avoir à lier, à coordonner ces phénomènes, à les classer ni à les expliquer : telle est la mission des sens. Dès lors, tous les jugements erronés que nous pouvons porter sur les rapports, les lois ou les causes de ces phénomènes sont absolument étrangers aux sens. Supposons que, comme le prétend le scepticisme, tous nos jugements sur les phénomènes physiques soient des *erreurs :* qu'en faudrait-il conclure? que les sens nous trompent? Non pas, mais qu'ils ne s'accordent pas avec la raison, en d'autres termes, que les deux témoins qui nous instruisent sur la nature des choses ne s'accordent pas dans leurs dépositions; que l'intelligible et le sensible, comme disait Ænésidème, sont en divorce perpétuel et irrémédiable; en d'autres termes encore, qu'il n'y a pas équilibre et harmonie entre nos facultés rationnelles et nos facultés expérimentales. Ainsi, même en admettant cette inadmissible hypothèse, il y aurait *erreur* et vice, non dans les témoignages de nos sens, mais dans la constitution même de notre nature.

Pour pouvoir dire que les sens se trompent, qu'ils sont des organes mal faits, des témoins infidèles, il faudrait pouvoir les convaincre de nous présenter les objets autrement que ces objets ne sont réellement. Voyons comment on a tenté de faire cette démonstration. D'abord, a-t-on dit, un même sens dans une même personne varie dans ses témoignages : à plus forte raison varie-t-il entre deux personnes différentes. Nous ne voyons, nous ne sentons pas les mêmes choses de la même façon, suivant que nous sommes jeunes

ou vieux, malades ou en santé, à jeun ou rassasiés, le jour ou la nuit. Un vase d'eau tiède qui me paraîtrait presque chaude en d'autres moments, me paraît très-froide si j'ai la fièvre; le même mets peut tour à tour me plaire et me répugner, etc. Que conclut-on de là? Que les sensations sont variables et relatives; or, les objets ne le sont pas : c'est donc par *erreur* que les sens nous les présentent comme variables. Cette assertion, qui semble si claire, n'est que spécieuse. En effet, si les objets en eux-mêmes ne sont pas variables, ils ne se manifestent cependant à nous que d'une manière toute relative et toute changeante. Une sensation, une perception, n'est pas la représentation adéquate d'un objet : elle n'est qu'un des effets produits sur un de nos organes par certains caractères de l'objet d'où elle provient. Toute perception résulte du concours, de la rencontre de deux êtres, l'objet perçu et le sujet percevant. En admettant que l'objet lui-même ne change pas, si le sujet varie, il est naturel, il est inévitable que la sensation varie dans la même proportion. Qu'y a-t-il là d'anomal? N'est-ce pas le contraire qui serait vraiment surprenant? Si une personne ayant la fièvre et une autre dont les organes sont à la température ordinaire trouvaient la même chaleur à l'eau, alors on pourrait s'étonner; mais que deux organismes différemment disposés ou qu'un même organisme dans deux états divers, peut-être contraires, subisse différemment l'impression du même objet, il n'y a dans ce fait rien que de très-régulier. Les sens n'ont pas à nous faire connaître les objets en eux-mêmes, mais seulement l'impression que produisent ces objets sur notre corps à ses divers états : or, il est normal que, cette impression venant à se modifier, les sens modifient de même leurs témoignages. Si, ensuite, on veut se demander ce que sont les objets considérés dans leur essence, et non dans leurs rapports avec nos organes, c'est l'œuvre d'une autre faculté, de la raison pure.

Il reste une dernière objection. Non-seulement, dit-on, les sensations varient, mais encore celles qui viennent des divers sens sont parfois incompatibles. Ainsi la vue me montre dans l'eau un bâton courbé, et le tact m'apprend, au contraire, qu'il est resté parfaitement droit. Qui des deux a raison? L'un d'eux, en tout cas, a tort et me trompe. Non, répondrons-nous encore, l'œil a raison de vous présenter, non pas un bâton courbé, mais une image déviée; en effet, la différence de réfraction entre l'air et l'eau amène nécessairement une déviation sensible des rayons lumineux : cela doit être, et le contraire serait incompréhensible. Le tact, de son côté, a raison de vous montrer, non pas que l'image du bâton n'est pas déviée (car elle l'est), mais que le bâton lui-même a conservé sa forme intacte. Où est la contradiction? où est l'incompatibilité? Ce qui est en faute ici, ce n'est pas le sens, c'est le jugement, qui a confondu et interverti les deux sensations, qui a demandé à la vue un renseignement, non pas sur l'image et sur les phénomènes lumineux, les seuls de sa compétence, mais sur l'état du bâton lui-même, c'est-à-dire sur un fait du ressort du toucher. Un tableau habilement peint me présente une perspective qui me semble très-profonde; j'en approche la main, et je ne trouve qu'une surface unie, une toile où les couleurs simulent deux ou trois plans successifs. Qui m'a trompé ici? la vue? le toucher? Ni l'un ni l'autre; mais j'ai demandé à l'un ce qui appartenait exclusivement à l'autre. L'œil m'avait montré des effets de couleur, que j'ai pris pour des objets réels : n'est-ce pas ma faute de m'en être rapporté à la vue, quand il s'agissait d'apprécier des surfaces, une étendue, des corps tangibles, toutes choses sur lesquelles les témoignages du tact font seuls autorité?

Ainsi les prétendues *erreurs* des sens se ramènent par la plus simple analyse à des *erreurs* de jugement, dont voici les trois principales : nous tirons de nos sensations des inductions précipitées et illégitimes sur la nature intrinsèque des objets, tandis que nos sens ne nous font connaître ou sentir ces objets que dans leurs rapports avec notre organisme; ou bien nous demandons à un sens des données qu'il appartiendrait à un autre sens de nous fournir; ou bien, enfin, nous prenons les perceptions vagues, confuses, incomplètes pour des notions précises et certaines, et nous nous exposons ainsi à voir ensuite nos fragiles hypothèses renversées par une expérience plus prolongée et plus approfondie. Indiquer ces différentes sources des *erreurs* qui peuvent entacher nos perceptions sensibles, c'est en même temps en indiquer le remède, et ce remède, on le voit, consiste, non dans la rectification de nos sens eux-mêmes, mais en un meilleur emploi de notre raison dans les jugements qu'elle porte sur les don-[illegible]

[illegible] issons par la raison la vérité [illegible] absolus, quelle que soit d'ail- [illegible] principes ou de la rai- [illegible] r laquelle disputé- [illegible] osophes : ce qu'on [illegible] la raison est [illegible] t avec [illegible] ntière [illegible] s mét- [illegible] mar- [illegible] néces-sité, l'universalité, l'évidence immédiate. Toute vérité qui offre à la fois ces divers caractères est un de ces principes de raison sur lesquels il n'y a pas lieu au doute ou à l'*erreur;* mais il arrive que nous prêtons à des opinions, par prévention et par négligence d'abord, puis par passion, par entêtement, un semblant de spontanéité, de nécessité même, qui nous les fait prendre pour des principes absolus. Qui est coupable alors de l'*erreur?* Est-ce la raison, ou n'est-ce pas l'homme, se méprenant sur sa propre raison?

Le raisonnement, s'appuyant sur ces principes absolus de la raison, est très-légitime en soi; mais comme, dans son double procédé d'induction et de déduction, il n'a rien d'immédiat, le peu d'attention que nous apportons à en reconnaître les lois et à suivre les règles qui résultent de ces lois, nous jette en de fréquentes *erreurs.* L'induction, on peut le dire, a créé la science moderne; c'est elle qui a conduit l'homme à la découverte des vérités les plus cachées; mais dans combien d'*erreurs* ne l'entraîne-t-elle pas, quand elle ne se tient pas en garde contre de trompeuses analogies, et qu'elle généralise trop vite! Qu'un homme voie deux faits s'accompagner, comme il sait qu'il n'y a point de fait sans cause, vite, vite, voilà le premier *cause* du second : *post hoc, ergo propter hoc;* et il ne s'inquiète pas de chercher si le second ne s'expliquerait point par quelque autre cause inconnue : de grands malheurs suivent l'apparition d'une comète ou une éclipse; l'apparition de la comète, l'éclipse, en sont la cause, et en deviennent le présage.

D'autres fois, l'*erreur* vient d'une fausse conclusion du particulier au général. Ainsi ce qui convient à l'individu semble à tort devoir convenir à l'espèce; un remède ayant réussi chez l'un est applicable aux autres. Et ce n'est pas seulement la médecine des gens du monde qui raisonne de la sorte, ni celle des charlatans érigeant quelques médicaments, bons dans quelques cas, en panacées, mais celle des véritables savants eux-mêmes : un médecin, ayant remarqué qu'une substance guérit les pourceaux de la lèpre, l'applique à des moines qui en meurent, d'où le nom de ce remède, l'*antimoine.* Pareillement, nous ne jugeons les autres hommes que d'après nous : l'homme de bien ne peut croire au mal, ni l'égoïste à la générosité.

L'*erreur* inverse, qui conclut à tort du général au particulier, n'est pas rare. Certaines idées, vraies tant qu'on se tient dans la généralité, cessent de l'être sitôt qu'on veut descendre aux applications particulières; il arrive alors qu'on est dupe de fausses analogies. Ainsi, certains traits de la physionomie étant généralement accompagnés de certaines qualités morales, on en conclura l'existence de telle qualité chez un individu qui aura peut-être la qualité contraire. Ainsi encore, telle maladie offrant ordinairement tel symptôme, on se hâte, dès qu'on aperçoit ce symptôme dans un malade, de conclure à l'existence de l'affection qu'il accompagne d'habitude; et il arrive que ce symptôme est celui d'une autre maladie. L'induction a guéri beaucoup de malades; combien n'en a-t-elle pas tués?

L'induction ne va pas sans une généralisation, qui, à son tour, ne va pas sans une abstraction préalable. Or, l'abstraction, sur laquelle repose tout raisonnement inductif, est par elle-même l'occasion d'un très-grand nombre d'*erreurs.* Quand, ayant détaché, pour la considérer à part, une qualité d'une chose, un élément d'un être, nous en avons fait l'objet particulier de notre étude, nous perdons de vue tout le reste, que nous nions, parce que nous l'ignorons. Ainsi, les qualités extérieures d'une personne nous frapperont plus que ses qualités morales, plus difficiles à connaître; et nous nous laisserons séduire par ses manières, par son langage, sa fortune, son luxe, la richesse de ses vêtements; ou encore, des talents nous éblouiront et nous déroberont les imperfections du cœur chez un homme dont l'esprit nous aura ravis. Les beautés d'un écrivain, si nous avons l'humeur admirative, nous cachent ses défauts; ou, au contraire, si nous avons l'humeur critique, ses défauts nous cachent ses qualités. Des institutions politiques nous plaisent par certains avantages, et nous les proclamons les meilleures, sans prendre garde aux inconvénients qui résultent d'autres éléments que nous n'avons pas encore songé à examiner.

L'abstraction nous trompe encore en ce qu'elle nous porte à accorder une existence indépendante à des éléments inséparables de la chose de laquelle nous ne les détachons que par une opération mentale; on dit *réaliser des abstractions.* Les anciens réalisaient des abstractions, quand ils érigeaient en divinités des qualités, des attributs d'êtres, quand ils élevaient des temples à la sagesse, à l'amour, au courage, à Minerve, à Vénus, à Bellone, etc.

La mémoire n'est pas toujours un fidèle dépositaire des connaissances qu'on lui confie, soit qu'elle les laisse échapper, soit qu'elle en intervertisse l'ordre et les confonde. Pour peu qu'elles doivent servir de points de départ à des inductions, on voit combien de fausses conclusions en résultent.

Il est bon que nos conceptions soient vives; mais cela même n'est point sans péril : ainsi des objets absents, ou qui n'existent pas, nous apparaissent avec une existence réelle et présente, dans le sommeil, dans les rêves, dans l'extase, dans le délire. Cette même vivacité de conception, aussi dangereuse à certains égards qu'avantageuse à d'autres, nous représente toutes choses, même les plus immatérielles, sous une forme visible; ainsi le paganisme, non content de réaliser des abstractions, les matérialisa, et prêta des corps à ses dieux : un feu subtil, un cinquième élément, une matière ignée, fut imaginée pour expliquer l'âme. Et combien de gens, aujourd'hui encore, se refusent à croire à l'existence de substances qui se conçoivent, mais ne s'imaginent pas, et que nulle sensation ne peut atteindre!

Ce n'est pas sans raison que l'imagination a été appelée la folle du logis. On connaît l'attrait de l'esprit humain pour le merveilleux; la facilité avec laquelle on admettait autrefois tant de fables qui nous révoltent aujourd'hui, la crédulité des enfants qui s'épouvantent ou s'émerveillent des êtres fantastiques, héros des contes absurdes dont on les charme, la popularité des histoires romanesques, en sont autant d'irrécusables signes. Une autre influence, non moins funeste, de l'imagination, est celle qui porte beaucoup de savants à construire des systèmes avant d'avoir observé suffisamment les faits.

Outre que nous trouvons l'*erreur* en nous-mêmes, nous la puisons aussi hors de nous. Que saurions-nous, si un de nos plus utiles instincts ne nous portait à suppléer à notre propre ignorance par la confiance en la parole d'autrui? Et cependant combien souvent n'arrive-t-il pas que cette confiance nous trompe! Des peuples simples croiront à des fables où se trouvent mêlées quelques vérités morales; ils s'attacheront avec autant de force d'âme que de foi à ces *erreurs,* ils combattront et mourront pour elles, et leur mort même les sanctifiera aux yeux de leur postérité; le temps, loin d'affaiblir l'*erreur,* semblera la consacrer et lui assurer l'hommage d'un culte respectueux. Les *erreurs* de ce genre n'auront inspiré d'abord qu'une foi d'enfant; mais toutes puériles qu'elles ont été à l'origine, on les respectera comme antiques : le mot *antique* couvrira tout de son prestige. Des hommes graves se laisseront prendre à d'autres piéges : il suffit de vivre dans une société où certaines idées ont cours pour les admettre comme malgré soi, et subir l'influence d'une sorte de contagion.

Condillac a vu dans le langage l'unique source de toutes nos *erreurs.* Il en est du moins une des plus fécondes; car nous ne pouvons juger que par nos idées, et nous n'acquérons guère nos idées que par les mots; il est rare que les choses ne nous soient pas nommées avant que de nous être connues. Nous n'allons point, comme nous le devrions, des idées aux mots, mais des mots aux idées. Or, qui nous définit les mots? C'est nous-mêmes qui nous les définissons, qui leur attachons leur sens, suivant les circonstances où nous les avons entendus, et comme au hasard. De là tant de mots mal déterminés dans leur signification, causes de tant d'*erreurs.* Que sera-ce, si l'on ajoute qu'un grand nombre de nos mots présentent plusieurs significations diverses! Il est rare que ce soit le raisonnement qui nous trompe, mais l'indétermination des termes sur lesquels il opère. Que de discussions entre personnes qui s'entendent au fond sur les choses, et ne s'accusent mutuellement d'*erreur* que parce qu'elles ne s'entendent pas sur les mots!

Il n'est aucune de nos facultés dont nous ne puissions faire un mauvais emploi, suite d'une précipitation de jugement qui s'explique elle-même par une faiblesse de notre intelligence, une impatience de notre esprit, plus désireux de connaître qu'attentif à bien connaître; mais cette impatience n'est pas le seul obstacle qui ferme à la vérité l'accès de notre âme : la vérité trouve en nous-mêmes de plus puissants, de plus redoutables ennemis, nos passions. La plupart du temps, nous jugeons avec notre cœur. C'est lui, presque toujours, qui détermine nos opinions, et nous impose nos croyances. On croit volontiers ce qu'on désire. Les choses ne sont point ce qu'elles sont, mais ce qu'on veut qu'elles soient. Essayez de prouver à un privilégié que les prérogatives dont il jouit sont l'oppression de ses semblables; ou au planteur que, devant la nature, devant l'éternelle justice, il n'a pas droit à l'esclavage des noirs. L'égoïsme n'est pas la seule passion qui nous égare, mais toutes les passions, même les plus désintéressées, les plus nobles, l'amour, l'amitié, nous aveuglent sur les êtres qui nous sont chers; l'antiquité représentait, l'Amour avec un bandeau sur les yeux. L'esprit de parti, le fanatisme, l'espoir, la crainte, transfigurent l'univers. La peur multiplie autour de l'homme effrayé des dangers qui, pour être imaginaires, n'en sont pas moins inquiétants et terribles : un arbuste est un assassin à l'affût; de sinistres fantômes sortent des tombeaux.

Ainsi toutes nos passions et tous nos sentiments se jouent de notre intelligence; mais il est facile de voir que si notre intelligence est capable d'*erreur,* c'est par le mauvais emploi de ses facultés naturelles. Qu'on ne demande aux sens que ce qu'ils montrent, à la mémoire que ce qu'elle donne, sans nier ou supposer non avenu ce qu'elle ne rappelle pas; à la raison que les principes nécessaires; au raisonnement, au témoignage d'autrui qu'une autorité qui, pour être probante, doit s'appuyer sur des titres légitimes, et l'on n'errera jamais. L'*erreur* ne donne donc au scepticisme ni le droit de conclure l'incompétence ou la faillibilité de nos facultés, ni celui de mettre en interdit quelques-uns de nos moyens de connaître, et d'en choisir un pour en faire le *criterium* de la connaissance humaine. L'intelligence bien dirigée est infaillible; ce qui est faillible, c'est l'homme, qui souvent la dirige mal.

Diverses classifications des **erreurs** ont été essayées. Celle qu'en a faite Bacon est célèbre. Il les appelle des fantômes, *idola,* et les divise en quatre espèces : ***idola tribus,*** les fantômes de la tribu, les *erreurs* communes au genre humain; *idola specus,* les fantômes de la caverne, les *erreurs* particulières à chacun de nous, et qui résultent de notre propre tempérament, des circonstances individuelles de notre vie; *idola fori,* les fantômes du forum, les *erreurs* de langage; ***idola theatri,*** les fantômes du théâtre, les *erreurs* de parade ou les systèmes philosophiques. On retrouve ici le caractère ingénieux, mais peu solide, d'une doctrine que recommande un style pittoresque plutôt que la profondeur réelle de la pensée.

Une classification plus communément suivie divise les *erreurs* en deux grandes classes : les sophismes de l'intelligence et les sophismes de la volonté. Les premiers sont plutôt des paralogismes que des sophismes, car ils ne supposent aucune mauvaise foi. Les autres sont les sophismes du cœur, les *erreurs* qu'inspire la passion.

Il y a lieu de se demander, non plus quelles diverses formes peut revêtir l'*erreur,* mais comment elle est possible, quel en est, en un mot, le principe; car, si l'intelligence est faite pour la vérité, il ne semble pas facile de comprendre qu'elle aboutisse au contraire : on conçoit l'ignorance, on ne conçoit pas l'*erreur.* C'est qu'en effet, absolument parlant, il n'y a pas d'*erreur,* il n'y a qu'une vue incomplète de la vérité, demi-science, demi-ignorance, avec négation de la portion de vérité qui n'a pas été vue. Où il n'y a qu'ignorance, il n'y a point de négation non plus que d'affirmation; l'esprit est muet. Où il y a demi-ignorance, c'est-à-dire demi-science, il y a demi-affirmation, ou, pour mieux dire, affirmation d'une demi-vérité, laquelle serait vérité, si elle se bornait et n'empiétait pas. On a défini l'*erreur :* une non-connaissance prise pour connaissance; on la définirait peut-être mieux : une demi-connaissance prise pour une connaissance entière. L'esprit n'affirme que ce qu'il croit apercevoir; mais il ne croit apercevoir qu'autant qu'il aperçoit en effet quelque chose : c'est sur la portée de sa perception, non sur le fait même de sa perception, qu'il s'abuse. Y a-t-il, je ne dis pas une evidence, mais une apparence d'évidence de ce qui n'existe point? Y a-t-il une action du néant sur l'esprit? Non, cela est impossible. Le principe de l'*erreur* est donc dans une certaine part de vérité exagérée au préjudice du reste de la vérité : c'est une affirmation excessive, qui implique une négation illégitime dans la mesure même de l'excès de l'affirmation.

La nature, le principe, la cause générale et les principales causes secondaires de l'*erreur* une fois déterminés, rien de plus aisé que d'en conclure le remède. S'agit-il de la prévenir, l'emploi des facultés dans leur portée et dans leur sphère propre, l'étude et la scrupuleuse application des règles de la logique, surtout un esprit libre de toute prévention, de toute passion, de tout intérêt autre que la vérité même, voilà ce qui préservera l'homme de l'*erreur.* S'agit-il de la guérir, de la détruire en soi, ce serait l'avoir déjà détruite que de la reconnaître. Il n'y a qu'à suivre alors, mais sévèrement, le conseil de Descartes : faire un examen très-exact et très-attentif de toutes les croyances que nous avons acquises par nous-mêmes ou que nous avons reçues d'autrui.

Mais est-il toujours sage de combattre l'*erreur?* Toute vérité n'est pas bonne à dire, dit un proverbe; et il ne manque point de gens qui estiment qu'il y a des *erreurs* salutaires. Il est des libres penseurs dont la haute prudence juge que la religion est bonne pour le peuple. On souffre de rencontrer un Platon parmi les défenseurs de ce système du mensonge utile. L'homme, être intelligent et fait pour la vérité, peut-il trouver son bien dans le mensonge, dans l'*erreur?* Si l'*erreur* a paru quelquefois utile à la faiblesse, à l'ignorance de peuples enfants, ce n'a été que pour un temps : toute vérité morale appuyée sur un faux principe est exposée à être renversée. Celui que la peur seule de Croquemitaine ou du diable empêche de voler cesse bientôt de croire à Croquemitaine ou au diable, et vole. L'expérience nous montre aujourd'hui même ce qui reste de morale aux élèves des adversaires de la pure morale philosophique ou rationnelle : tant qu'ils sont dévots, tout va bien; dès qu'ils ne le sont plus, ils ne sont plus même d'honnêtes gens.

Non-seulement l'*erreur* ne saurait être salutaire ni bonne à aucun titre, mais il faut dire qu'elle constitue, en elle-même, une faute. Elle résulte d'une certaine action de l'intelligence, laquelle, comme toute action, est imputable à l'agent. Nous répondons de

nos actes intérieurs comme de nos actes extérieurs, et de nos pensées comme de nos mouvements. Toute paresse, toute négligence, tout manque d'examen, tout défaut d'attention, comme toute prévention, toute passion, constitue la mauvaise foi. Mais il n'est aussi que la mauvaise foi qui soit coupable; et l'*erreur* qui ne serait pas le fruit de l'un de ces manquements, l'*erreur* que les théologiens appellent *invincible*, est innocente. L'enfant, dont le dénûment intellectuel est si grand et le discernement si faible, peut-il faire autre chose qu'admettre pour vrai tout ce que lui enseignent ses supérieurs? Et combien d'hommes, qui n'ont ni les moyens ni le loisir de l'étude, ne sont toute leur vie, quant à l'intelligence, que des enfants! Où en serait la société, si chacun de nous n'admettait jamais que ce qu'il sait par lui-même? Croire à la parole, à l'enseignement de ceux qu'on a d'ailleurs de bonnes raisons d'estimer bien instruits, n'est pas croire à la légère, mais, au contraire, agir comme on doit agir : *oportet discentem credere*. S'ils enseignent l'*erreur*, à eux la faute, non à celui qui les croit.

— Jurispr. Suivant l'article 1109 du code Napoléon, l'*erreur* dans laquelle a été induite une partie contractante, ou dans laquelle elle est tombée spontanément, vicie le consentement donné par cette partie et rend la convention annulable par les tribunaux. Cet article, qui ne fait qu'exprimer un principe de tous les temps et une règle d'indéclinable justice, est conçu en ces termes : « Il n'y a point de consentement valable si le consentement n'a été donné que par *erreur*, ou s'il a été extorqué par violence ou surpris par dol. » Toute *erreur* cependant, notamment celle qui ne porterait que sur des détails d'une importance secondaire, n'a pas pour résultat de vicier le consentement et de rendre annulable l'engagement contracté. L'article 1110 du même code détermine quelles doivent être la nature et la gravité de l'*erreur* pour infirmer la convention. Cet article est ainsi conçu : « L'*erreur* n'est une cause de nullité de la convention que lorsqu'elle tombe *sur la substance même de la chose qui en est l'objet*. — Elle n'est point une cause de nullité lorsqu'elle ne tombe que sur la personne avec laquelle on a l'intention de contracter, *à moins que la considération de cette personne ne soit la cause principale de la convention*. »

Il importe de définir clairement ce que la loi entend ici par la « substance de la chose qui forme l'objet du contrat. » La substance ne signifie point, dans l'idiome du droit, l'identité matérielle de la chose, son individualité physique. S'il y avait *erreur* sur un tel point, le consentement ne serait pas simplement vicié, il y aurait absence complète de consentement; le contrat ne serait pas seulement annulable, il serait actuellement nul de plein droit, ou plutôt il n'existerait pas de contrat. Ainsi, j'entends acheter à Paul sa maison A; Paul, au contraire, entend me vendre sa maison B. Ici, manifestement, il y a autre chose qu'un consentement vicié, il y a manque total de consentement. Les volontés divergent au lieu de converger; il y a entre elles désaccord au lieu d'accord. Il est inutile de faire annuler un semblable contrat; ce contrat n'a même pas été formé. Il n'y a eu, en effet, d'une part, qu'une offre non acceptée, et d'autre part, qu'une acceptation d'une offre qui n'était point faite. Ce n'est pas du tout en vue d'une hypothèse de cette nature qu'a été édictée la disposition de l'article 1110. Que faut-il donc entendre par cette substance de la chose dont parle le même article, et par cette *erreur* tombant sur la substance, dont l'effet est de vicier la convention? M. Mourlon, dans ses *Répétitions écrites sur le code Napoléon* (tome II, page 543) explique avec une clarté parfaite la pensée de la loi à cet égard. « La substance de la chose, dit ce jurisconsulte, est, en droit, ce sur quoi est intervenue la convention, la qualité principale que les parties ont eue en vue en contractant, qualité en l'absence de laquelle l'une d'elles n'eût point contracté; en d'autres termes, le rapport principal sous lequel la chose a été envisagée dans le contrat. »

Suivant le point de vue auquel on se place, on distingue plusieurs sortes d'*erreurs*. Considérées par rapport à leur origine, les *erreurs* sont volontaires ou involontaires, invincibles ou non invincibles. Eu égard à l'influence qu'elles exercent sur les actions ou les affaires des hommes, elles sont essentielles ou accidentelles.

L'*erreur* est aussi quelquefois commune. Elle a ce caractère, quand un fait faux, mais présentant d'ailleurs toutes les apparences de la vérité, a été longtemps regardé comme vrai par un grand nombre de personnes. Bien que, suivant le droit strict, on pût déclarer nuls les actes basés sur cette espèce d'*erreur*, il a paru conforme à l'équité et à l'intérêt public de les valider. De là est venu l'adage : *Error communis facit jus*, dont nous trouvons l'application dans plusieurs textes de droit romain; cette maxime a été également adoptée sous la législation nouvelle.

La principale distinction est celle qu'on établit entre les *erreurs* de fait et les *erreurs* de droit. Il y a *erreur* de droit quand on se trompe sur ce que la loi ordonne, permet ou défend. Toute autre *erreur* est une *erreur* de fait.

— *De l'erreur de droit.* « Nul doute, dit Rolland de Villargue, que l'*erreur* qui tombe sur un point de droit dont l'ignorance a seule déterminé le consentement des parties annule la convention tout aussi bien que l'*erreur* de fait... Le code civil ne distingue point lorsqu'il dit « qu'il n'y a point de consentement valable s'il n'a été donné que par » *erreur*. » Cette expression est générique : elle s'applique à toute espèce d'*erreur*, à l'*erreur* de droit comme à l'*erreur* de fait. Et, en effet, comment admettre ici une distinction sans blesser la raison? S'il est vrai, comme disent les lois elles-mêmes, que celui qui erre est sans volonté, elle doit annuler la convention. Vainement objecterait-on qu'il n'est permis à personne d'ignorer la loi : *Nemini jus ignorare decet*. Cet adage ne veut être pris à la lettre que lorsqu'il s'agit de lois criminelles ou de lois de police qui obligent impérativement tout le monde, sans en excepter les étrangers résidant transitoirement sur le territoire. Il y a, pour cette nature de dispositions, d'indéclinables nécessités d'ordre public qui ne supportent pas qu'on admette l'excuse de l'ignorance de la loi. Mais, dans les matières de pur droit privé, l'*erreur* de droit, lorsqu'elle est déterminante, est, de même que l'*erreur* matérielle ou de fait, une cause suffisante pour délier la partie de ses engagements.

Ainsi donc l'adage cité plus haut est inapplicable au cas où un particulier, stipulant sur des intérêts privés, a, dans l'ignorance de la loi, fait abandon d'un droit qu'elle lui conférait. Ajoutons que la déchéance d'un droit est une peine qui doit être prononcée par un texte précis. Cette doctrine était admise par le droit romain, et nos jurisconsultes les plus estimés l'adoptent également.

Cependant la règle que l'*erreur* de droit annule la convention lorsqu'elle en a été le principal fondement reçoit quelques exceptions. La première est relative aux transactions, qui, d'après l'article 2052 du code civil, ne peuvent être attaquées pour *erreur* de droit. Le doute qui a déterminé une transaction a pu, en effet, porter aussi bien sur le droit que sur le fait. Une seconde exception a trait à l'aveu judiciaire, qui ne peut être révoqué sous prétexte d'une *erreur* de droit.

— *De l'erreur de fait.* On distingue l'*erreur* sur le motif, l'*erreur* sur la personne et l'*erreur* sur la chose.

L'*erreur* sur le motif n'annule point ordinairement la convention. Il est, en effet, difficile de pénétrer les motifs qui ont déterminé la volonté des hommes; les parties contractantes ne sont point, d'ailleurs, dans l'usage de se les demander. Comment savoir alors que, sans ces motifs, le contrat n'aurait point eu lieu? On doit donc admettre en principe que les contractants n'ont point entendu subordonner leur volonté à la réalité de ces motifs comme à une condition *sine qua non*, à moins toutefois qu'ils ne s'en soient formellement expliqués. Ainsi, une personne, supposant qu'une succession est avantageuse, l'accepte; elle ne sera pas admise à revenir contre cette acceptation, car elle a pu être déterminée par un autre mobile que celui de profiter de l'actif de l'hérédité.

L'*erreur* sur la personne avec laquelle on contracte n'annule point, en principe, la convention. Cette règle est formulée par le § 2 de l'article 1110 du code civil, aux termes duquel l'*erreur* « n'est point une cause de nullité lorsqu'elle ne tombe que sur la personne avec laquelle on a l'intention de contracter, *à moins* que la considération de cette personne ne soit la cause principale de la convention. »

D'après Pothier, il suffirait que la considération de la personne entrât pour quelque chose dans le contrat pour le faire annuler. Cette doctrine n'est admise que d'une manière restreinte par le code civil; l'*erreur* sur la personne n'annule la convention que lorsque la considération de cette personne en est la cause principale.

Dans le mariage, par exemple, la considération de la personne est toujours réputée la cause principale du contrat. Aussi l'*erreur* sur la personne rend-elle le mariage nul de plein droit.

Dans les contrats de bienfaisance, la considération de la personne en faveur de qui ils sont faits est souvent la cause principale. Aussi lorsque, croyant donner à Jules, je donne à Paul, le contrat est nul.

Dans les contrats à titre onéreux, il est rare que la considération de la personne soit la cause principale : c'est le plus souvent la chose ou le prix qui est la cause principale de la convention. Il peut exister néanmoins des contrats à titre onéreux dans lesquels la considération de la personne est regardée comme la cause principale du contrat; par exemple, lorsque la célébrité ou l'industrie de la personne est le motif de la convention. Supposez que, croyant m'adresser à un peintre célèbre, je lui commande un tableau moyennant telle somme : il se trouve que je parlais à un barbouilleur ignorant qui portait le même nom que lui. Le marché est nul, faute de consentement; je n'ai, pour le rompre, qu'à prouver mon *erreur*. Je ne dois même aucune indemnité, si le tableau n'est pas encore commencé; mais s'il est commencé ou achevé, je dois une indemnité à dire d'experts, pourvu que celui avec lequel j'avais traité n'eût point connu mon *erreur*; je n'en dois aucune, s'il l'a connue.

La personne est encore regardée comme la cause principale du contrat dans les transactions. Ainsi, une transaction peut être rescindée lorsqu'il y a *erreur* dans la personne.

L'*erreur* sur la chose n'est une cause de nullité de la convention que lorsqu'elle tombe sur la substance même de la chose qui en est l'objet, comme nous l'avons dit plus haut.

Il y a cependant des qualités qui sont considérées comme formant la substance de la chose. J'achète une montre la croyant en or; au lieu de ce métal, je ne trouve que du cuivre doré : la convention est nulle, quand bien même le vendeur n'aurait pas eu le dessein de me tromper, et qu'il aurait été dans la même *erreur* que moi. Il existe, au contraire, des qualités qui semblent former la substance de la chose et dont cependant le défaut n'annulerait pas la convention pour cause d'*erreur*. J'achète une maison que je croyais bâtie en pierre; il se trouve que les murs ne sont qu'en terre ou en bois : la vente ne peut être annulée. J'ai dû voir la maison, elle m'a convenu dans l'état où je l'ai vue; c'est donc la maison telle qu'elle est que j'ai voulu acheter : mon *erreur* n'était ni invincible, ni occasionnée par le dol du vendeur.

— *Erreurs de plume.* Les *erreurs* de plume ne nuisent point : *Error librarii in transcribendis verbis non nocet*. Aussi, les *erreurs* qui se glissent dans la date des actes peuvent-elles être rectifiées.

— *Erreurs de rédaction dans les actes notariés.* Non-seulement dans les actes les plus substantiels de la procédure, mais encore dans ceux qui touchent à la conservation et à la translation de la propriété, tels que les inscriptions hypothécaires et les testaments, l'*erreur* de la somme, de la date, ne vicie point l'acte, si cette *erreur* peut être manifestement corrigée par d'autres actes qui s'y rattachent, et principalement par les divers éléments de l'acte même qui est incriminé.

Dans l'interprétation d'un acte, on doit plutôt rechercher l'intention des parties que le sens littéral des termes dont on s'est servi. Ainsi, l'*erreur* qui se serait glissée dans la citation d'un acte précédent en vertu duquel le nouvel acte serait passé ne pourra vicier celui-ci, si cette *erreur* ne tombe pas sur la substance des conventions et si, dans le cas où elle eût été connue au moment du nouvel acte, elle n'était pas de nature à en empêcher la passation.

— *Erreurs judiciaires.* Il est difficile de parler sans émotion des *erreurs* de la justice criminelle; quelques-unes ont laissé une trace sanglante dans nos annales judiciaires, et cependant il a été fait un tel abus des spectres de Calas et de Lesurque dans les péroraisons des avocats de cour d'assises; ces poignants souvenirs sont devenus le texte de tant de déclamations extravagantes, de tant de chimériques utopies de réforme pénale qu'il conviendrait d'aborder une fois au moins la question de sang-froid et sans parti pris.

Disons tout de suite que nous n'allons pas nous livrer à des discussions de fait rétrospectives. L'innocence de Calas, celle même de Lesurque ont, on le sait, rencontré récemment encore des sceptiques dans la presse. Nous n'aimons pas ces polémiques; les légendes populaires sont vénérables; quand elles consacrent une douleur, un attendrissement, une pitié éternelle, il convient de s'incliner, et nous aurions, pour notre compte, de la répugnance à nous ranger parmi les douteurs. Donc nous croyons franchement Lesurque pur de l'assassinat du courrier de Lyon; nous ne doutons pas davantage que Calas ne fût innocent de la mort de son fils Marc-Antoine. Le théâtral plaidoyer de Loyseau de Mauléon, avec son étalage de sensibilité artificielle, jette bien, il est vrai, un certain froid dans le terrible drame de Toulouse; mais un arrêt du conseil a cassé le jugement du parlement toulousain et solennellement réhabilité la mémoire de Calas; et puis, répétons-le, la légende a passé par là; elle a consacré l'innocence du supplicié et flétri le jugement. On ne touche pas à ces immenses verdicts du peuple.

Nous éprouverions, il faut l'avouer, plus de scrupule à l'endroit des trois paysans champenois condamnés à la roue par le bailliage de Chaumont, et que la défense de Dupaty a rendus célèbres. Dupaty plaida accessoirement pour ses trois clients; il fit par-dessus tout, il fit avec une ironie et une véhémence incomparables le procès à l'abominable législation criminelle de l'époque. Le succès fut étrange et doublement émouvant. Le conseil cassa l'arrêt de condamnation et acquitta les accusés. En même temps, il condamna le mémoire de Dupaty à être brûlé par la main du bourreau. Cette critique amère, cette ardente philippique contre la procédure criminelle occulte, fut qualifiée par le conseil de libelle diffamatoire et de pamphlet. Un pamphlet en effet, mais un vrai pamphlet éternel! Les accusés acquittés et le mémoire du défenseur livré aux flammes expiatoires!... Dupaty triomphait deux fois. Cependant, il y a un épilogue au procès des trois hommes condamnés à la roue : une annotation des arrêtistes nous informe que ces mêmes individus, rendus à la liberté, à quelque temps de là, se firent de nouveau condamner pour un méfait de même genre, quoique entouré de circonstances moins graves. Ils avaient encore perpétré de compagnie, paraît-il, ce dernier délit : ces bonnes gens faisaient tout à trois. Voilà, convenons-en, un post-scriptum singulièrement réfrigérant quand on sort de lire les pages frémissantes de Dupaty.

Mais ne discutons pas; à quoi bon discuter d'ailleurs? N'est-il pas trop certain que la faillibilité est inhérente à la justice des hommes comme à toutes choses humaines? N'est-il pas malheureusement avéré que des erreurs ont été commises? Un point même fixe douloureusement l'attention : c'est que les méprises de la justice criminelle se sont reproduites, à des dates relativement récentes, tout près de nous, et depuis les grandes réformes de notre législation qui semblaient avoir assuré l'entière franchise de la défense, la plénitude de la liberté et de la lumière dans les débats. Les noms de Philippi, de Lesnier, de la femme Doize sont dans toutes les mémoires. Ici l'erreur a été irréfutablement démontrée; le jury, la justice du pays avait prononcé des condamnations; des arrêts de révision ont donné un éclatant démenti aux verdicts des jurés. Voilà qui déconcerte et consterne; et pourtant encore, nous croyons qu'il faut se rendre maître de l'émotion et ne pas conclure d'un accident, d'une anomalie, à l'incertitude de toute justice. Une chose d'abord rassure la conscience : aucune de ces condamnations qui sont venues frapper Philippi, Lesnier, la femme Doize, n'était, grâce à Dieu, irréparable. Le jury qui prononça dans le procès de la femme Doize éprouva certainement quelques troubles secrets, malgré l'apparente, malgré la presque irrésistible évidence de la culpabilité. Cette hésitation inavouée se traduisit par l'admission des circonstances atténuantes, heureux correctif, qui préserva la vie de l'accusée et laissa à la justice la possibilité de réparer son erreur. Ajoutons qu'il n'y a vraiment pas moyen de faire le procès au jury qui condamna la femme Doize. Ce fut une sorte de fatalité, un concours, un accord sans exemple de circonstances accusatrices. Cette femme était inculpée de parricide. Son passé était odieux. Nature brutale, presque sauvage, la femme Doize s'était maintes fois livrée à des voies de fait sur son vieux père; elle avait dit et répété publiquement que ce vieillard périrait de sa main. Un jour ce malheureux est trouvé assassiné dans son lit. La rumeur publique désigne sa fille comme l'auteur du crime; la femme Doize est arrêtée; elle proteste d'abord de son innocence; puis, mise au secret, elle avoue, elle avoue explicitement qu'elle a commis le parricide! Cet aveu est réitéré dans plusieurs interrogatoires consécutifs. L'accusée, il est vrai, rétracta à l'audience ces déclarations accablantes; le terrible aveu restait acquis, et quel moyen de supposer avec quelque vraisemblance qu'elle se fût gratuitement accusée d'un parricide qu'elle n'aurait point commis? Le jury condamna, et une seule chose étonne, c'est qu'il admît des circonstances atténuantes que tout semblait exclure, que tout semblait repousser dans ce lamentable procès. La femme Doize n'était pas coupable! Le vrai meurtrier fut découvert et convaincu. Et cependant la fille de la victime s'était accusée elle-même. Pourquoi cet aveu étrange, cet aveu mensonger? En voici l'explication, telle que l'ont révélée les débats de la révision de l'arrêt. La femme Doize était enceinte au moment de sa mise au secret. Sa grossesse encore récente n'était point apparente et était peut-être ignorée d'elle-même à l'époque de l'arrestation. Elle la reconnut, elle sentit les premiers tressaillements de l'enfant qu'elle portait dans l'humide et noir cachot de la mise au secret. Cette femme perverse était mère; cette nature inculte et tout instinctive redevint humaine, presque sublime, le sens supérieur de la maternité la transforma. Pour se délivrer du cachot, pour préserver la vie de son enfant en lui rendant un peu d'espace et d'air pur, elle livra au juge d'instruction ce que ce magistrat attendait d'elle. Elle fit l'aveu d'un parricide qu'elle n'avait pas commis! Ceci n'est point un roman; c'est le simple exposé d'un procès qui date de quelques années à peine et qui s'est déroulé devant la cour d'assises du département du Nord. Un tel exemple d'erreur judiciaire a de quoi épouvanter; mais convenons aussi que, par un côté, il rassure. Ce concours, ce croisement sinistre et inouï de circonstances qui accablent un accusé semble un de ces phénomènes qui ne peuvent pas se présenter deux fois dans les annales de la justice. Ce n'est même pas une exception, c'est une anomalie.

Il n'importe : la justice peut errer; la faillibilité est, nous le répétons, inséparable de la condition humaine; la supprimer est une chimère; il s'agit simplement d'arriver à en prévenir les conséquences. Où se trouve le moyen réparateur, où se rencontre le remède? Ici, les opinions et les doctrines s'entre-choquent; nous nous bornerons à exposer sommairement les théories les plus saillantes, et nous n'exprimerons en finissant notre sen-

timent personnel qu'avec une extrême réserve, commandée par la gravité de la question.

M. Ortolan, l'éminent professeur de la Faculté de droit de Paris, et l'autorité la plus haute en matière de droit criminel, M. Ortolan, disons-nous, voudrait trouver le moyen réparateur ou plutôt préventif dans la réforme même de la pénalité. Dans son livre qui est devenu classique (*Eléments du droit pénal*), le professeur a fixé avec une netteté rigoureuse les qualités que doivent réunir les peines. Elles doivent être proportionnées au délit. Elles doivent être personnelles, c'est-à-dire n'atteindre que le coupable et ne pas réagir sur sa famille. La peine doit, de plus, être moralisante, autant qu'un pareil objectif peut se réaliser; en tout cas, il est de rigueur qu'elle ne soit jamais corruptrice. Enfin, la mesure de la peine doit aussi répondre à la faillibilité du juge. C'est pourquoi la peine ne doit point être irréparable, si l'on veut que l'erreur judiciaire ne le soit pas elle-même. Ainsi, plus de ces châtiments qui laissent après eux des empreintes corporelles ineffaçables; plus de mutilation, plus de marque au fer chaud (la loi de 1832 a déjà accompli cette première réforme). M. Ortolan va plus loin, il va jusqu'au bout, il conclut à l'abolition de la peine de mort, de toutes la plus irréparable, et qui ferme tout recours, toute voie au redressement de l'erreur. Voilà, réduite à ses plus simples linéaments, la doctrine du savant professeur.

A première vue, rien ne paraît d'une justice plus absolue et plus indéclinable que les différentes qualités qu'il requiert dans les peines, et toutefois, en y regardant de près, on est forcé de reconnaître que chacune de ces qualités est un idéal, un *desideratum* qu'aucune législation ne peut atteindre. La proportionnalité de la peine au délit, par exemple, est sans contredit la première et la plus nécessaire condition de la justice. Or cette proportionnalité rigoureuse est tout simplement impossible; aucun progrès de la science, aucune réforme dans les lois ne parviendront à empêcher de regrettables écarts relativement à la règle de la proportionnalité. La loi gradue tant bien que mal l'échelle de la pénalité suivant le degré de perversité des différent délits; chaque délit est puni d'une peine uniforme sans acception de la condition sociale du coupable. Voilà la proportionnalité, et voilà l'égalité comme elles peuvent être réalisées par le législateur. En fait, cette proportionnalité est la plupart du temps illusoire. D'abord, un délit légalement identique peut présenter des nuances sans fin, des gradations infinies de culpabilité suivant les différences de culture et d'imputabilité morale des individus. L'identité légale du délit est une fiction recouvrant des diversités qui échappent à toute nomenclature et se dérobent à toute prévision. Disons-en autant de la prétendue identité de la peine: fiction encore, spéculation pure. La même peine n'atteint pas au même degré, à beaucoup près, les différents condamnés. L'homme sans famille et sans foyer présente moins de prise; il est moins atteint, par la raison qu'il est atteint seul. Le chef de famille est frappé en lui-même et dans ses enfants; il est déchiré dans toutes les affections et les attaches du cœur. L'éducation modifie aussi dans des proportions incalculables l'intensité de la peine; ce qu'elle cultive, ce qu'elle perfectionne par-dessus tout, n'est-ce pas la faculté de souffrir? Voyons: avons-nous découvert une unité de mesure pour la souffrance expiatoire? Jusque-là, c'est une rêverie de prétendre atteindre avec quelque exactitude la proportionnalité entre la peine et le délit. Outre ces diversités dans l'impressionnabilité individuelle, les hasards de la mortalité peuvent souvent déranger le système de la proportionnalité pénale. Supposons deux accusés très-inégalement coupables: l'un est condamné aux travaux forcés à perpétuité; le second, jugé plus digne de pitié, n'est condamné qu'à dix ans de la même peine. Le premier meurt au bagne après deux ans de chaîne; le second y meurt aussi, mais après avoir traîné le boulet neuf ans; la proportion est renversée; le plus coupable n'a subi qu'une expiation de deux années, le moins coupable a subi une expiation plus forte et, par surcroît, sa condamnation à une peine temporaire est devenue, par le fait, l'équivalent d'une condamnation à vie. Voilà des anomalies qu'aucune loi ne peut prévenir. Notre pénalité est un instrument de justice approximative tout au plus; il faut renoncer, croyons-nous, à en faire un instrument de précision. Il serait tout aussi facile de se livrer à une discussion analogue sur chacune des autres qualités requises dans les peines par les criminalistes. Il est bon, il est louable que la science recherche avec persévérance les conditions de justice absolue; d'utiles réformes de détail peuvent sortir de cette recherche. Quant à leur réalisation totale et [illegible], c'est une utopie d'y prétendre.

[illegible] noire des [illegible]. La [illegible] oup [illegible] peuvent se réduire à ceci: La justice humaine est sujette à l'erreur; par conséquent, elle doit se réserver la possibilité de redresser ses jugements erronés, en s'abstenant de prononcer des peines irréparables. La peine de mort est, au premier chef, irréparable; il ne faut pas hésiter à la rayer de nos codes.

M. Emile de Girardin, le paradoxal, mais vigoureux athlète, est intervenu dans la discussion. Ses idées méritent qu'on les signale. M. de Girardin, sans le vouloir peut-être, réfute très-réellement la doctrine de M. Ortolan et de M. Jules Simon, en la pressant et en l'exagérant outre mesure. Il fait remarquer, avec une grande évidence de raison, que ce n'est pas seulement en prononçant la peine capitale, mais que c'est aussi quand elle applique des peines beaucoup moins graves que la justice est sujette à se tromper. Il ajoute qu'une condamnation temporaire peut, elle aussi, entraîner une injustice irréparable, dans le cas, par exemple, où le condamné vient à mourir avant qu'on ait découvert l'*erreur* dont il a été victime. Avec la logique courageuse qui le distingue, M. de Girardin conclut de là imperturbablement que ce n'est pas la peine de mort simplement, mais toute pénalité quelconque qu'il s'agit d'abolir. L'homme est faillible, par conséquent incompétent pour juger les autres hommes; le droit social de punir n'existe pas. Telle est, en deux mots, la doctrine de M. Emile de Girardin. Mais, pour que la société ne périsse pas, il lui faut pourtant une garantie de conservation, un moyen de défense contre les passions et les entreprises sauvages. M. de Girardin propose de remplacer la pénalité par la *réciprocité*. Cette réciprocité n'a rien, du reste, qui ressemble au talion de la Bible: *œil pour œil, vie pour vie.* Le meurtrier, dans la société telle que M. de Girardin est prêt à la refaire, ne serait nullement puni de mort; seulement sa vie ne serait protégée par aucune loi; l'homme qui lui donnerait la mort ne serait l'objet d'aucune poursuite. Le voleur non plus ne serait pas puni; seulement sa propriété cesserait d'être inviolable; s'il était lui-même dévalisé, on n'écouterait pas sa plainte; il s'est mis par son fait hors la protection de la loi, en dehors de la communion humaine. Il suffit d'esquisser de semblables doctrines; on pense que nous n'allons pas en entreprendre la très-superflue réfutation. C'est simplement l'anéantissement de l'ordre, la désagrégation de tout état social.

Nous avons pris l'engagement d'exprimer nous-même notre opinion; nous allons le faire avec réserve, mais avec sincérité. Il s'est toujours produit des *erreurs* judiciaires, et il n'est pas impossible qu'il s'en produise dans l'avenir. Rien n'est plus douloureux que les aberrations de cette nature; ne vaut-il pas mieux néanmoins se résigner à accepter une justice faillible que de conclure, comme M. de Girardin, à la suppression de toute justice répressive? De deux maux le moindre, c'est la devise commune. Quelle est la société, quelle est la cité, quel est l'individu sain d'esprit qui, sous prétexte qu'aucun juge n'est indéfectible, se prononcerait sérieusement pour le principe de l'impunité universelle et du libre déchaînement des instincts pervers? Il y a un risque d'imprévu et d'*erreur* dans tous les actes et dans toutes les décisions de l'homme. En conclut-on qu'il faille se condamner à l'immobilité, à l'abstention de toute résolution et de tout acte? Une semblable sagesse serait le pyrrhonisme, la pire des folies. Mes organes sensitifs, à l'état morbide, peuvent me tromper; à l'état sain, et dans leur rayon de perception, ils me rendent un témoignage fidèle des faits extérieurs. La proportion de doute est une fraction infinitésimale que l'on néglige dans les grands calculs; la certitude n'existe pas moins dans la quasi-universalité des cas. Faillibles nous-mêmes, nous n'avons le droit d'exiger l'infaillibilité de personne, ni celle du médecin, ni celle du magistrat, ni celle de bien d'autres. Je peux mourir d'une *erreur* de mon médecin; je peux mourir en wagon d'une distraction du machiniste ou de l'aiguilleur. M'abstiendrai-je pour cette raison de recourir à la médecine ou d'user de la voie ferrée?

Supprimer *a priori*, et au moyen d'une simple réforme législative, toutes les éventualités d'*erreurs* judiciaires est, nous le répétons, une rêverie à laquelle ne peut pas s'arrêter un esprit sérieux. Mais il n'en faut pas moins travailler, travailler sans trêve, à circonscrire le mal et à rendre les catastrophes de moins en moins possibles. Le moyen, croyons-nous, ne réside que très-secondairement dans les réformes de la pénalité: c'est la procédure criminelle, ce sont les formes de l'instruction qui doivent avant tout être refondues. C'est dans les tortueux replis de cette procédure qu'abondent les pierres d'achoppement et les causes de déception; c'est là qu'il faut faire pénétrer plus d'air, plus de lumière, une plus entière liberté de discussion et de défense. La discussion libre, la défense ayant ses franches coudées, voilà les véritables préservatifs des *erreurs* judiciaires. Sous ce rapport, il nous reste d'immenses progrès à accomplir et d'utiles emprunts à faire aux institutions anglaises. Pour ne marquer qu'un point, ne semble-t-il pas que les chances d'*erreurs* décroîtraient dans une proportion considérable si, par exemple, à l'imitation de la loi anglaise, nos codes adoptaient la règle qui exige l'unanimité d'opinion dans le jury pour un verdict de condamnation?

Il reste à aborder une question d'un intérêt brûlant; nous voulons parler de l'indemnité que la plus élémentaire justice réclame pour les victimes des *erreurs* judiciaires dans le cas où l'*erreur* est constatée et l'innocence de l'inculpé finalement reconnue. Sur ce point, notre législation est d'un mutisme désespérant; nos codes se montrent plus avares de réparation et de dédommagement que ne le furent même les ordonnances de Louis XIV. Sauf quelques cas exceptionnels et presque illusoires, où la prise à partie est autorisée, nous rencontrons partout dans nos lois l'inviolabilité et l'irresponsabilité du magistrat, partout l'immunité couvrant l'ignorance et la passion même du juge; le principe de l'indemnité réparatrice n'y est écrit nulle part. Mais si la loi actuelle ne présente aucune issue, si elle dénie toute satisfaction aux plus impérieux intérêts de l'humanité, cette loi est réformable, et la carrière reste ouverte à la discussion et aux réclamations de l'équité.

Lorsque l'*erreur* du juge criminel a été complète, persévérante et a abouti à une condamnation imméritée; lorsque la peine injustement prononcée a été subie en totalité ou partiellement et que l'innocence du condamné se trouve ultérieurement démontrée, la conscience publique réclame, elle impose presque irrésistiblement une éclatante réparation pour la victime. On a vu, dans quelques circonstances, se produire ces imposantes manifestations de l'opinion, et l'on a vu de même le pouvoir s'associer par un acte vraiment réparateur à ce mouvement de l'esprit public. Après la révision du procès Lesnier, cet infortuné, qui, depuis plusieurs années, subissait dans une maison de réclusion la peine d'un crime auquel il était étranger, ne fut pas simplement réhabilité; le gouvernement, parfaitement inspiré dans cette circonstance, voulut lui assurer une compensation à ces longues et douloureuses épreuves: Lesnier fut pourvu d'un emploi de receveur particulier des finances; c'était une indemnité morale, en même temps qu'une indemnité pécuniaire présentée sous la forme la plus honorable. La femme Doize, dont il a été fait mention, condamnée par la cour d'assises du Nord pour un parricide dont elle fut plus tard reconnue absolument innocente, la femme Doize, disons-nous, ne fut pas, elle, favorisée des munificences du gouvernement; ce fut l'initiative privée qui se chargea de la réparation. On se souvient qu'une souscription fut ouverte par M. Odilon Barrot, et d'innombrables et abondantes offrandes vinrent consoler cette malheureuse de l'*erreur* de ses juges, et lui assurer dans l'avenir une situation meilleure. Ces élans spontanés de la sympathie publique ne feront peut-être jamais défaut aux victimes des aberrations de la justice criminelle; la publicité que la presse donne aux faits de cette nature manquera rarement de provoquer ces généreux mouvements de l'opinion; mais de telles manifestations ne peuvent évidemment tenir lieu d'une loi réparatrice positive; elles en démontrent au contraire l'indéclinable nécessité.

L'*erreur* judiciaire totale, l'*erreur* qui va jusqu'à la sentence de condamnation est, grâce à Dieu, le fait anomal et ne se produit qu'à de longs intervalles. Il en est tout autrement de l'*erreur* dans la poursuite et l'accusation. Ceci est un fait de tous les jours; à chaque session de nos cours d'assises, de nombreux individus, après une longue information et après une détention préventive qui souvent a duré plusieurs mois, sont acquittés par le jury, soit parce que leur non-culpabilité paraît certaine, soit, ce qui revient au même, parce que les charges sérieuses font défaut. Y a-t-il là, au point de vue de l'équité, au point de vue du droit rationnel, sinon du droit positif, le principe d'un recours à l'indemnité pour les victimes de ces poursuites irréfléchies, de ces accusations témérairement intentées? Voilà la question véritablement pratique, parce que, répétons-le, elle répond à un intérêt de tous les jours. La solution, à n'écouter que la voix de la conscience, ne saurait être douteuse. Pour le redressement ou l'élargissement d'une voie publique, on me dépossède de quelques mètres de terrain. Je dois à l'utilité générale le sacrifice de ma propriété foncière; mais la société, ou l'Etat qui la représente, me doit indemnité, et la loi ne décline pas cette dette incontestable. Si l'on m'exproprie temporairement d'une propriété autrement inviolable, de la liberté et de la disponibilité de ma personne; si, dans un intérêt social qui ne peut être méconnu, je subis une longue détention préventive, et que le procès se termine par ma justification et mon acquittement, comment concevoir que je reste destitué de tout droit à une indemnité? Sans doute, dans beaucoup de cas, la détention préventive est une nécessité qui ne saurait être éludée. Le fonctionnement de la justice répressive serait impossible si le magistrat, avant d'agir, avant de s'assurer de la personne de l'inculpé, devait avoir la certitude acquise qu'il est coupable et que la poursuite aboutira à une condamnation. La nécessité sociale n'est pas contestable, nous le reconnaissons; mais il y a nécessité aussi, et non pas simple utilité, dans beaucoup de cas du moins, quand il ne s'agit que de déposséder un citoyen de son enclos ou de sa maison; la règle de l'indemnité n'en est pas moins admise. Pourquoi ne pas procéder de même quand il s'agit de l'expropriation de la liberté? Pourquoi sacrifier absolument ici le droit individuel, quand il serait si facile, si simple de le concilier au moyen de l'indemnité avec le droit social et la liberté de mouvement de l'action répressive? L'inconvénient de grever d'une nouvelle charge le budget de la justice criminelle n'est pas une objection qui doive arrêter une réforme que l'équité réclame impérieusement. Les magistrats du parquet mettraient plus de circonspection dans leurs poursuites; ils seraient plus sobres de mandats d'arrêt, plus faciles à accorder les mises en liberté provisoire; ils n'y aurait rien que d'utile dans cet amendement des mœurs judiciaires.

Toutefois, ici encore il est bon d'éviter les illusions. L'obstacle à l'indemnité est dans notre organisation judiciaire, et particulièrement dans l'institution du ministère public. L'accusateur, quand il est revêtu d'un caractère officiel, quand il est magistrat, est presque inévitablement irresponsable. Il est convenu qu'une poursuite téméraire ne témoigne chez lui que d'un excès de zèle pour le bien public. Sauf le cas de fraude ou de forfaiture évidente, il est impossible de le prendre personnellement à partie et de l'obliger à réparer lui-même ses plus fatales méprises. Le décorum, ou, si l'on veut, la morgue magistrale, s'offusquerait même de toute réparation d'une *erreur* commise par un procureur de la république, les finances de l'Etat dussent-elles en faire les frais. Nous ne changerons pas ces mœurs judiciaires, à moins de modifier profondément nos institutions. Dans les Etats vraiment libres, l'indemnité due à raison d'une accusation injuste est assurée dans tous les cas, par la raison que le droit d'accusation appartient à tous les citoyens, qu'il est exercé par des personnes privées, à leurs risques, et non point centralisé entre les mains d'un corps de magistrats irresponsables. Telle était l'organisation judiciaire romaine, et telle était aussi celle des républiques de la Grèce. A Rome, l'accusateur, qui était un simple particulier, le premier venu entre les citoyens, était puni d'une peine publique et condamné à des réparations civiles envers l'accusé si ce dernier était absous et l'accusation jugée calomnieuse. La loi romaine ne frappait pas l'accusateur seulement en cas de dénonciations calomnieuses: elle punissait aussi les accusateurs dits *tergiversateurs*, c'est-à-dire ceux qui, après avoir porté l'accusation, la désertaient, *terga vertebant*, la laissaient impoursuivie. Cette défaillance trahissait l'incertitude et, par conséquent, la témérité de l'inculpation.

Dans nos coutumes du moyen âge, jusqu'au XIVe siècle, où commence à poindre l'institution des gens du roi ou magistrats du ministère public, dans nos coutumes du moyen âge, disons-nous, nous retrouvons, au milieu de mœurs différentes, des institutions analogues à celles de la république romaine. Pas d'accusateur officiel et public; le droit d'accusation appartient à tout venant, et chacun l'exerce à ses risques et sous sa responsabilité. L'absolution de l'accusé entraîne la condamnation de l'accusateur à des réparations proportionnées au dommage causé. La responsabilité est partout; on pourrait dire qu'elle est prodiguée dans l'organisme judiciaire de l'époque féodale. Ce n'est pas seulement l'accusateur qui répond des suites d'un procès criminel qu'il a engagé très-légèrement: le juge aussi répond de sa sentence. S'il y a appel devant une juridiction supérieure, il doit y *comparoir* de sa personne et défendre son jugement. S'il succombe, si le juge d'appel amende la décision, tant pis pour le juge du premier degré! il paye les dépens et les dommages-intérêts s'il y a lieu. On ne lui impute pas simplement la vénalité et la corruption, s'il s'en est rendu coupable, on lui impute même l'ignorance et l'impéritie. La monarchie française, en marchant à l'absolutisme, énerva et abolit par degrés ces viriles institutions, qui faisaient porter à chacun, dans l'Etat, le poids de ses œuvres, la responsabilité de ses actes. Elle s'entoura d'agents et de magistrats inviolables, à l'image de l'inviolable royauté. Les cas de prise à partie du magistrat furent infiniment limités par les ordonnances de Louis XIV; il faut reconnaître qu'ils l'ont été plus encore par nos codes de procédure civile et criminelle.

En Angleterre, il n'y a pas même lieu de poser la question de l'indemnité pour cause de détention préventive, dans le cas où le procès s'est terminé par l'acquittement de l'accusé. L'indemnité est de droit, par la raison qu'il n'existe pas de ministère public chez nos voisins d'outre-Manche. Le droit d'accusation est exercé par les simples particuliers, à leurs risques, comme de raison, et sous leur responsabilité. On ne sache pas que le défaut d'une magistrature spécialement chargée de la vindicte publique favorise en Angleterre l'impunité des crimes. La police judiciaire est faite d'une façon parfaitement rassurante, par un grand nombre de sociétés protectrices, librement et spontanément formées. Ces sociétés se partagent la fonction de veiller à la sécurité publique. Chacune se charge de rechercher et de livrer aux tribunaux les auteurs de quelque délit spécial: l'une s'attache à la répression des vols de chevaux; une autre se donne particulièrement pour mission d'arrêter la pu-

blication et le débit des livres et des gravures obscènes. Voilà les mœurs du *self government* : le pays faisant lui-même ses affaires, l'action publique disséminée, l'action partout enfin, et partout aussi la responsabilité. Moins de fonctionnarisme, moins de magistrats, une intervention plus effective et plus large des personnes privées dans l'action et la dispensation de la justice, tel devrait être le grand objectif des tentatives de réforme. Les redressements de détail sont à cette condition. Il est vrai qu'il y a là autre chose qu'une question de législation; il faudrait aussi, et par-dessus tout peut-être, réformer nos mœurs publiques et ranimer les initiatives privées, engourdies, annulées de longue date par un régime de centralisation excessive.

— Bibliogr. Consulter : *Dictionnaire philosophique* de Voltaire; *Dictionnaire philosophique*, par Franck; *Des erreurs et des préjugés répandus dans la société*, par J.-B. Salgues (Paris, 1810-1813, 3e édit.); *Dictionnaire des erreurs sociales* ou *Recueil de tous les systèmes qui ont troublé la société depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours* (1852, gr. in-8o), formant le tome XIX de la *Nouvelle Encyclopédie théologique*, publiée par l'abbé Migne.

— **Allus. litt. Vérité en deçà, erreur au delà,** Mot de Pascal dans ses *Pensées*. V. VÉRITÉ.

Erreurs et de la vérité (DES), ouvrage philosophico-mystique de Saint-Martin, surnommé à juste titre le *Philosophe inconnu*, ce qu'on appellerait de nos jours le *Philosophe incompris*. Dans cet ouvrage, publié en 1775, Saint-Martin prétend établir par des arguments à lui que le bien est, pour chaque être, l'accomplissement de sa loi, et le mal, ce qui s'oppose à cette destination, à ce résultat. Mais le mal n'a qu'une existence négative, tandis que le bon principe a pour lui l'avantage d'une supériorité sans réserve, et une unité, une indivisibilité qui ont été primordialement ses attributs nécessaires. Le caractère le plus particulier du système philosophique de cet auteur ressort de l'admission d'une cause intelligente et active qui n'est pas Dieu, mais qui, dans son autorité, dirige tous les êtres soumis au temps. Cette cause n'est pas non plus le Verbe chrétien; elle semblerait plutôt se rattacher au démiurge des Alexandrins.

Comme on le voit, Saint-Martin procède surtout *a priori*; il domine tout au moyen d'un principe supérieur et de principes secondaires. Quant à l'application de sa théorie, Saint-Martin s'enveloppe de brouillards si épais que tous les télescopes, que toutes les plus puissantes lunettes des interprétateurs et des commentateurs ne sauraient même leur permettre d'en dire autant que le dindon de la fable :

Je vois bien quelque chose,
Mais je ne sais pour quelle cause
Je ne distingue pas très-bien.

Nous allons cependant essayer de donner un aperçu de ce système pris sur le vif, extrait de la *Biographie* Michaud; on verra qu'après cet effort du *philosophe inconnu* ou *incompris*, la bête de l'*Apocalypse* est un rayon de lumière électrique : « Autrefois, l'homme avait une armure impénétrable, et il était muni d'une lance composée de quatre métaux, qui frappait toujours en deux endroits à la fois. Il devait combattre dans une forêt formée de sept arbres, dont chacun avait seize racines et quatre cent quatre-vingt-dix branches (pas une de plus ni de moins); il devait occuper le centre de ce pays; mais, s'en étant éloigné, il perdit sa bonne armure pour une autre qui ne valait rien. Il s'était égaré en allant de quatre à neuf, et il ne pouvait se retrouver qu'en revenant de neuf à quatre. Cette loi terrible était imposée à tous ceux qui habitaient la région des pères et des mères, mais elle n'était point comparable à l'effrayante et épouvantable loi du nombre de cinquante-six, et ceux qui s'exposaient à celle-ci ne pouvaient arriver à soixante-quatre qu'après l'avoir subie dans toute sa rigueur, etc., etc. »

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Ce traité des *Erreurs et de la vérité*, qui a la prétention de réfuter les théories du matérialisme à l'aide de la théorie grotesque de l'émanation ou des agents spirituels émanés du Verbe, fut vanté un jour devant Voltaire par le maréchal de Richelieu, qui avait du goût pour l'auteur. « Le livre que vous avez lu tout entier, répondit le malin vieillard, je ne le connais pas; mais, s'il est bon, il doit contenir cinquante volumes in-folio sur la première partie et une demi-page sur la seconde. » Plus tard, Voltaire lut l'ouvrage et le flagella vertement dans une lettre à d'Alembert.

Ajoutons toutefois, en terminant, qu'à part les élucubrations apocalyptiques que nous venons de signaler, Saint-Martin prêche en termes élevés la morale la plus pure.

Erreurs de Voltaire (LES), ouvrage de l'abbé Claude-François Nonnotte, publié en 1762 (Avignon, 2 vol. in-12). L'auteur prétendait y relever les erreurs commises par Voltaire dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. « M. de Voltaire, dit-il dans sa longue préface, a écrit en philosophe et en historien. Ses écrits philosophiques et les histoires qu'il nous a données sont également remplis d'erreurs : la religion est également attaquée dans les uns et dans les autres. Pour repousser ces deux sortes d'attaques, l'abbé Nonnotte divise son ouvrage en deux parties. La première est la réfutation des *erreurs historiques*, c'est-à-dire des erreurs dans les faits, que Voltaire aurait » entassées avec beaucoup de malignité, sans critique et sans aucun respect pour la décence et pour la vérité. » La seconde est la réfutation des *erreurs dogmatiques*, c'est-à-dire des « erreurs dans la manière de penser et de raisonner sur les principes, les dogmes, les usages, les exercices et le culte de la religion. » Il suit dans la première partie l'ordre des temps comme Voltaire; pour la seconde, il s'est formé un plan dans lequel il fait entrer les principaux dogmes de la religion et ce qui en dépend. « Si j'entreprends, dit-il encore dans sa préface, l'examen critique des œuvres de M. de Voltaire, ce n'est point pour me déclarer son rival. Ce n'est que le respect pour la religion et le zèle pour des hommes chrétiens qui me déterminent... David, enfant et sans armes, terrassa le redoutable Goliath armé de toutes pièces. « Tu viens à moi, lui dit » David, avec l'épée, la lance et le bouclier; » moi, je ne veux point d'autres armes que » ma confiance au nom du Seigneur. » C'est avec les mêmes sentiments que j'ai tenté cet ouvrage, et ce n'est que du Seigneur que j'en attends le succès. »

Ce livre n'est qu'une critique inhabile et sans portée. Il eut surtout pour résultat d'attirer à son auteur les sarcasmes et les railleries de Voltaire. Avant de le publier, le libraire Fez avait écrit à ce dernier une lettre dans laquelle il offrait de lui céder les quinze cents exemplaires de l'ouvrage moyennant 2 livres par exemplaire, soit 3,000 livres ou 1,000 écus. Voltaire se moqua de la proposition, et l'ouvrage parut. Il n'y eut dès lors ni trêve ni merci pour le malheureux Nonnotte. Une violente réplique, intitulée : *Eclaircissements historiques*, parut bientôt sous le nom de Damilaville. « Un ex-jésuite, nommé Nonnotte, y était-il dit, savant comme un prédicateur et poli comme un homme de collége, s'avisa d'imprimer un gros livre; cette entreprise était d'autant plus admirable que ce Nonnotte n'avait jamais étudié l'histoire. Pour mieux vendre son livre, il le farcit de sottises, les unes dévotes, les autres calomnieuses, car il avait ouï dire que ces deux choses réussissent. » L'auteur de cet écrit, dans lequel on reconnut bien vite Voltaire, reprenait ensuite une à une toutes les erreurs que Nonnotte lui attribuait, et montrait de quelle manière il avait falsifié ou défiguré le sens de ses phrases. Son dédaigneux mépris pour le pauvre abbé allait jusqu'à l'injure. Voici un des passages les plus plaisants de cet ouvrage : « Il (Nonnotte) accuse l'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* d'avoir dit que Charlemagne n'était qu'un heureux brigand. Notre libelliste calomnie souvent. L'historien appelle Charlemagne « le plus ambi» tieux, le plus politique, le plus grand guerrier » de son siècle. » Il est vrai que Charlemagne fit massacrer un jour 4,500 prisonniers : on demande au libelliste s'il aurait voulu être le prisonnier de saint Charlemagne. » La vengeance de Voltaire ne se borna pas à cette réplique. Enveloppant Nonnotte dans la haine qu'il avait vouée à Fréron et à La Beaumelle, il ne cessa pendant plus de vingt ans de l'accabler de plaisanteries, de lui décocher les plus aiguës de ses flèches.

Nonnotte, qui représentait tout un parti, ne pouvait manquer de défenseurs. L'un des plus chaleureux fut l'abbé Sabatier. Celui-ci alla jusqu'à dire que son livre, par la saine critique, la clarté et la vigueur du style, est bien au-dessus de l'*Essai sur les mœurs*, dont il relève supérieurement les bévues, confond les impostures et réfute les impiétés. « M. de Voltaire, ajoute-t-il, qui se glorifie d'avoir planté l'arbre de la tolérance, ne paraît pas s'être beaucoup empressé d'en goûter les fruits, semblable à ces charlatans qui ne font presque jamais usage des remèdes qu'ils composent et dont ils ne cessent de prôner l'excellence. » On trouve aussi dans les recueils du temps quelques mauvaises épigrammes rimées à ce sujet contre Voltaire, et dont pas une seule ne vaut la peine d'être citée.

Le nom de Nonnotte a survécu seulement par le ridicule que lui a infligé Voltaire. Pourtant, ce malencontreux critique a trouvé encore de nos jours des défenseurs et même des prôneurs dans le camp ultra-catholique du journal l'*Univers*.

Erreur d'un moment (L') ou la **Suite de Julie**, comédie en un acte et en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Monvel, musique de Dezède, représentée sur le théâtre de la Comédie-Italienne le 14 juin 1773. Le fonds de cette pièce est simple; mais les détails en sont fort agréables. Il s'agit de ramener à ses devoirs un grand seigneur qui veut séduire la femme de son jardinier. Cette pièce, aujourd'hui singulièrement oubliée, peut être envisagée comme une sorte d'école de mœurs. Morale pure, profonde connaissance du cœur humain, peintures vraies, situations attendrissantes, caractères habilement tracés, style élégant et correct : voilà les qualités qui distinguent la pièce de Dezède et Monvel. Les chants sont agréables, et les grands airs d'une excellente facture. Ces qualités auraient dû désarmer la critique, qui a blâmé très-vivement le mélange de comique et de pathétique que renferme ce petit drame. Mais le caractère français est ainsi fait : on trouve à placer un bon mot, et on lance la flèche, sans considérer si elle porte juste ou à faux :

Monvel renonce à faire rire
Et donne dans le larmoyant;
Fasse le ciel que ce délire
Ne soit que l'*erreur d'un moment*.

Nous reproduisons ci-dessous une chanson fameuse jadis, et dont les premiers vers sont encore connus de tout le monde.

1er COUPLET.

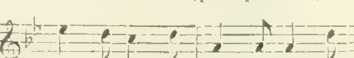

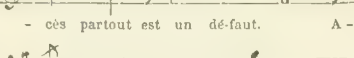

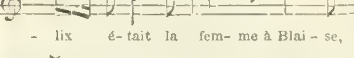

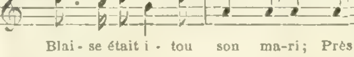

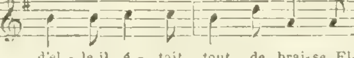

DEUXIÈME COUPLET.

Alix disait : « J'sis vartueuse,
Des galants je m'défendons bian. »
Blaise disait : « T'es ben heureuse,
Et, pourtant, ne jurons de rian.
Faut d'la vartu, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Un jour, la nuit, la v'là qui rêve
Qu'un drôle en veut à son honneur.
Tout en courroux la v'là qui s' lève
Et tomb' sur Blais' de tout son cœur
Faut d'la vartu, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

En s'éveillant : « Excus', dit-elle,
Si je t'avons un peu rossé.
Mais j' te prouve, à coups d'escabelle,
Jusqu'où va ma fidélité. »
Faut d' la vartu, etc.

ERRHIN, INE adj. (èr-rain, i-ne — du gr. *es*, dans; *rhin*, nez). Méd. Se dit des médicaments destinés à être introduits dans les narines, et particulièrement de ceux qui sont propres à accroître la sécrétion du mucus nasal : *Substances* ERRHINES.

— s. m. Médicament errhin : *L'emploi des* ERRHINS.

— **Encycl.** Les substances *errhines* qui excitent l'éternument sont dites *sternutatoires* ou *ptarmiques*. Les fluidifiants ingérés dans l'estomac augmentent la sécrétion pituitaire comme celle des autres organes sécréteurs : l'iodure potassique, en particulier, produit cet effet d'une manière remarquable. Plusieurs substances appliquées sur la membrane nasale provoquent la sécrétion et l'éternument, dernier effet dû à une action réflexe du système spinal. Le nerf excitateur par lequel l'impression arrive à la moelle oblongue est la branche nasale du trifacial. Les *errhins* sont utiles comme contre-irritants, par exemple dans les affections chroniques des yeux, de la face, de la tête (ophthalmie chronique, amaurose, migraine). Ils peuvent l'être aussi pour exciter la respiration, provoquer l'expulsion de corps étrangers engagés dans les voies aériennes, pour produire un choc propre à enrayer les maladies graves, menaçantes; à éveiller les fonctions des sens et de l'utérus, à arrêter un état convulsif et spasmodique de l'appareil respiratoire. Leur emploi est à éviter chez les pléthoriques, les apoplectiques; chez les individus atteints de hernies et dans le prolapsus de l'utérus.

On divise les *errhins* en : 1o mécaniques (sucre et autres substances inertes); 2o aromatiques (sauge, marjolaine, lavande, thym et autres labiées aromatiques en poudre); 3o encéphaliques (tabac, camphre); 4o âcres (euphorbe, vératre, asarum, muguet); 5o salins (sel ordinaire, sel ammoniac, sous-sulfate de mercure).

ERRHIPSIE s. f. (èr-ri-psî — gr. *errhipsis*, même sens). Pathol. Abattement, prostration.

ERRI (Pellegrino DEGLI), hébraïsant italien, né à Modène en 1551, mort en 1575. Il possédait l'hébreu, le grec et l'arabe. Après avoir été secrétaire du cardinal Cortesi à Rome, il fut nommé commissaire apostolique (1546), vint avec ce titre dans sa ville natale, suivi d'une troupe de gens armés, et, sous prétexte de calvinisme, exerça contre les savants dont il était jaloux une véritable persécution, ce qui lui valut les plus grandes faveurs de la part du saint-siége. Ce zélé savant a publié une belle traduction des *Psaumes*, à laquelle on voudrait qu'il eût donné un titre plus modeste que le suivant : *Psaumes de David, traduits en très-beau style de l'hébreu en latin et en langue vulgaire* (Venise, 1573, in-4o).

ERRICO ou **HENRICO** (Scipione), littérateur italien, né à Messine en 1502, mort dans la même ville en 1670. Il montra de bonne heure de grandes dispositions pour la poésie, puis il étudia la théologie, entra dans les ordres et se rendit à Rome, où il trouva un chaud protecteur dans le cardinal Spada. Errico passa ensuite à Venise, où il entra en relation avec les hommes les plus distingués de cette ville, puis retourna dans sa ville natale, y professa avec succès la philosophie, et refusa un évêché qui lui fut offert. Errico était membre des académies des Humoristes à Rome, des Incogniti et des Delphici de Venise, des Oziozi de Milan. Ses ouvrages sont remarquables par un style facile, plein de vivacité et d'agrément, par une heureuse invention, par une rare habileté à entremêler ses récits de traits piquants et de sages maximes. Nous citerons parmi ses écrits : *De tribus scriptoribus historiæ concilii tridentini* (Amsterdam, 1656, in-8o); *De scientia media et ejus origine opusculum* (Gênes, 1668); *Deidamia*, drame musical représenté avec succès à Venise (1644); *Poésies* (Messine, 1653), contenant des idylles, des pastorales, des poëmes; *Le Rivolte di Parnasso*, comédie (Messine, 1625), souvent réédité; *Le guerre di Parnasso* (Venise, 1643), histoire de querelles littéraires au XVIIe siècle, etc.

ERROMANGO, île de l'Océanie, dans la Mélanésie, archipel des Nouvelles-Hébrides, par 18o 54' de lat. S. et 166o 54' de long. E., au S.-E. de l'île Sandwich; 135 kilom. de circonférence. Le sol, couvert d'une riche végétation, fournit en abondance du bois de sandal; ce bois précieux y attira, il y a quelques années, des Anglais et des Américains, qui y formèrent des établissements pour l'exploitation des forêts. Les naturels sont des nègres papouans très-féroces et anthropophages. En novembre 1839, ils massacrèrent et dévorèrent un missionnaire anglais nommé John Williams.

ERRONÉ, ÉE adj. (èr-ro-né — lat. *erroneus*, de *errare*, errer). Entaché d'erreur : *Avis, sentiment* ERRONÉ. *Opinion, doctrine* ERRONÉE. *Si la croyance est* ERRONÉE, *les actions se dépravent, car l'erreur vicie et la vérité perfectionne.* (Lamenn.) *Les opinions* ERRONÉES *seront un jour détruites par la liberté de discussion.* (Malesherbes.) ‖ Livré à l'erreur, tombé dans de fausses opinions : *Pourquoi se fait-on dans le monde des consciences* ERRONÉES, *sinon parce qu'on a dans le monde des intérêts à sauver?* (Bourdal.)

— **Antonymes.** Certain, évident, fondé, incontestable, indubitable, irrécusable, irréfragable, manifeste, positif, réel, véritable, vrai.

ERRONÉMENT adv. (èr-ro-né-man — rad. *erroné*). D'une façon erronée : *Sur des faits erronés, les souverains pontifes ont* ERRONÉMENT *prononcé.* (Patru.)

ERS s. m. (èr — du lat. *ervum*, pois.) Bot. Nom vulgaire d'une espèce de vesce voisine de la lentille, pris quelquefois comme synonyme du nom générique *ervum*.

— **Encycl.** Le mot *ers* est susceptible d'acceptions plus ou moins étendues. Il s'emploie pour désigner tantôt une section du genre vesce (*vicia*), qui comprend, entre autres espèces, la lentille commune; tantôt un genre formé de cette même section et dont le nom scientifique est *ervum*; tantôt, enfin, une espèce particulière de ce groupe, appelée aussi *ervilier*. Les *ers* ressemblent beaucoup aux vesces par leur port; mais ils ont des fleurs plus petites, ainsi que les gousses, et des graines moins nombreuses. Toutes ces plantes fournissent un bon fourrage vert ou sec, et quelques-unes sont cultivées dans ce but. Les graines sont fort recherchées des bestiaux et des volailles; mais on s'accorde à leur attribuer des propriétés dangereuses qui empêchent de les faire entrer dans la panification. Nous citerons spécialement l'*ers velu*, qui fournit un fourrage peu abondant, mais de bonne qualité. V. aussi ERVILIER et LENTILLE.

ERSCH (Jean-Samuel), savant bibliographe allemand, né à Gross-Glogau (Silésie prussienne) en 1766, mort à Halle en 1828. A peine sorti de l'université, il devint le collaborateur de Meusel pour la publication de l'*Allemagne savante*, et se fit attacher en même temps, comme rédacteur, à un journal politique d'Iéna. Il publia une volumineuse collection de documents, extraits des revues allemandes politiques, géographiques, scientifiques, intitulée : *Répertoire de tous les journaux et recueils périodiques allemands sur la géographie, l'histoire et les sciences en général* (1790-1792,

3 vol. in-8°), ouvrage qui produisit une profonde sensation chez les bibliographes de l'Allemagne. Ersch reçut tant d'encouragements de la part de Hufeland et d'autres savants distingués, qu'il entreprit un *Répertoire general de la littérature*. Cette œuvre n'exigea pas moins de 8 volumes (Iéna et Weimar, 1793-1809) pour résumer les productions littéraires de quinze années (1785-1800). Il ne faut pas, toutefois, perdre de vue que cet épitome comprenait non-seulement des livres, mais encore des articles de journaux et de revues, et l'un des traits les plus caractéristiques de ce travail, c'est que les critiques mêmes auxquelles les diverses œuvres littéraires ont été soumises se trouvent signalées avec la plus grande précision, avec des signes particuliers pour indiquer la nature, bienveillante ou malveillante, des comptes rendus.

Tandis que ce travail immense était en cours d'exécution, Ersch conçut l'idée d'une encyclopédie universelle de la littérature moderne; il accomplit en partie ce projet, car il fit paraître cinq volumes sur la littérature française (la *France savante*), et, en même temps, une édition française du même ouvrage. sous le titre de la *France littéraire* (1797-1806). En 1803, Ersch fut nommé professeur de géographie et de statistique à l'université de Halle; en 1808, il fut en même temps chargé de la direction de la bibliothèque de l'université, et conserva ces deux emplois jusqu'à sa mort. Il couronna ses travaux en fondant, en collaboration avec Gruber, l'*Encyclopédie générale des sciences et des arts*. 17 volumes formant la première partie, section A—G, furent publiés par Ersch et Gruber; le premier parut en 1818. Après la mort de Ersch, cette section fut continuée par Gruber, et, après la mort de ce dernier, en 1851, par MM. H.-F. Meier et Hermann Brockhaus. La deuxième section (H-N) est confiée à la direction de A.-G. Hofman, d'Iéna, et la troisième et dernière (O-Z) à celle de H.-F. Meier, de Halle. Il en a déjà été publié environ 140 volumes. Cet ouvrage est l'encyclopédie allemande la plus savante et la plus soignée qui existe; c'est aussi le chef-d'œuvre littéraire de l'Allemagne contemporaine. Ersch est également auteur d'un *Manuel de la littérature allemande depuis le milieu du* XVIII*e siècle jusqu'aux temps modernes* (Amsterdam et Leipzig, 1812-1814, 2 vol.).

ERSE s. f. (èr-se). Ancienne orthographe du mot HERSE.

— Mar. Cordage dont les deux bouts sont épissés et qui forme ainsi un anneau. ‖ *Erse de mât*, Anneau formé d'un filin fourré, capelé au tenon d'un mât pour servir de point d'appui aux faux haubans. ‖ *Erse d'aviron*, Celle qui sert à tenir l'aviron qui agit sur un tolet. ‖ *Erse de gouvernail*, Celle qui, tout en laissant au gouvernail la facilité de tourner, l'empêche de sortir de ses ferrures. ‖ *Erse de culasse*, Anneau en cordage capelé au bouton de culasse, pour servir de point d'appui aux crocs des palans de manœuvre. ‖ *Erse de poulie*, Cordage qui entoure la caisse de la poulie et qui se termine par un fouet servant à frapper cette poulie. ‖ *Erse de vergue*, Fort cordage fourré qui entoure la vergue et présente à la partie supérieure une boucle dans laquelle on croche la poulie triple des drisses.

ERSE adj. (èr-se). Ethnol. Qui appartient aux habitants de la haute Ecosse: *Coutumes* ERSES. *Langue* ERSE. *Littérature* ERSE.

— Encycl. La langue *erse* constitue un dialecte gaélique encore en usage dans quelques parties de l'Ecosse. Ce dialecte est nommé *gaelic albannach* par les montagnards descendants de ceux qui, chassés vers le nord par l'invasion des Kymris, furent pour cette raison appelés Scots (*scuits*, fugitifs). La langue *erse*, le maax de l'île de Man et l'érinnakh ou irlandais, constituent ensemble une branche de la famille celtique, le gaélique; l'autre branche, le kymrique, comprend le gallois, le coenish, actuellement éteint, et le breizad ou bas breton. Le mot *erse* a été également appliqué, mais à tort, aux Scandinaves et à leur langage. V. CELTIQUE (langue).

Tout en renvoyant au mot CELTIQUE pour les généralités, nous noterons ici quelques particularités de ce dialecte gaélique, que Macpherson a illustré par sa célèbre supercherie d'Ossian. C'est en langue *erse*, telle du moins que ce savant mystificateur a pu la reconstituer. que sont écrits les chants du fameux barde calédonien.

[illegible] *erse* se compose de dix-huit let[illegible] forme anglo-saxonne, et tirant [illegible] elui des arbres (*ailm*, orme; *beithe*, bouleau; *coll*, coudrier, etc.). Les lettres *k*, *q*, *v*, *x*, *y* et *z* manquent. Beaucoup de consonnes ne sont pas prononcées, et la pro[illegible] a varié suivant les épo[illegible] L'orthographe a été dé[illegible]rt, qui a fait en cette [illegible]s, et par [illegible]rase rimée [illegible] possède ni [illegible], ni une [illegible]nt des ver[illegible]x conju[illegible]t en [illegible] d'un [illegible]fixes et des suffixes ressemble à celui des langues [illegible]tiques. Les nombres cardinaux sont: *aon*, *a-h-aon*, 1; *dhà*, *adhà*, 2; *tri*, 3; *ceithir*, 4; *cuig*, *coig*, 5; *sè*, *sia*, 6; *seachd*, 7; *ochd*, 8; *naoi*, *naoth*, 9; *deich*, 10; *aon deug*, 11, etc.; *fichead*, 20; *deich ar fichead*, 30 (10 + 20); *da fichead*, 40 (2 × 20), etc.; *ceud*, *ciad*, 100, 1,000, etc. Le nominatif pluriel se forme en ajoutant *ean*, comme *clàr sairean*, harpistes. Les sexes se distinguent soit par des mots différents, soit au moyen du préfixe *ban* ou *bain* pour les femmes, soit par un adjectif. Les pronoms personnels sont: *mi*, *mhi*, je; *tu*, *thu*, tu; *e*, *se*, il; *i*, *si*, elle; *sinn*, nous; *sibh*, vous; *iad*, *siad*, ils ou elles. Les pronoms relatifs: *a*, qui; *an*, dont et auquel; *na*, ce qui; *nach*, qui ne. Les adjectifs possessifs: *mo*, mon; *do*, ton; *a*, son; *ar*, notre; *bhur*, *ur*, votre; *anjam*, leur. Les pronoms interrogatifs: *co*, qui; *cia*, lequel; *ciod*, quoi. Les adjectifs indéfinis: *càch*, le reste; *cuid*, quelque; *eile*, autre. Conjugaisons: *phaisg mi*, j'enveloppai; *phaisg thu*, *phaisg e*, etc. Négativement: *do phaisg me*, etc. *Abair*, dire; *thubhairt mi*, j'ai dit; *air radh*, dit; *ag radh*, disant. Verbe être: *ta mi*, je suis; *ta thu*, tu es; *ta e*, il est; *ta sinn*, nous sommes, etc.; *am bheil mi*, suis-je; *cha'n eil mi*, ne sais-je pas, etc. Prépositions: *a*, *as*, de; *ag*, à; *air*, sur; *an*, dans; *bharr*, de (séparation); *car*, pendant; *do*, vers; *eadar*, entre; *gu*, jusqu'à: *mar*, comme; *o*, depuis; *ré*, durant; *re* ou *ris*, à; *trid*, à travers, par, etc. Le langage est très-guttural, et les méthodes euphoniques sont toutes spéciales.

Voici un échantillon de la langue *erse*. C'est le début du poëme d'Ossian, *Fingal:*

FIONNGHAL (duan I).
Fingal (chant I).

Shuidh Cuchullin aig balla Thùra,
S'assit Cuchullin près (le) mur (de) Thura,

Fo dhùbra craoibh dhuille na fuaim;
A (l') ombre (d'un) arbre (le) feuillage duquel frémissait;

Dh'aom a shleagh ri curraig nan còs,
Appuyait sa lance contre (le) rocher des grottes,

A sgaith mhòr r'a thaobh air an fheur.
Son bouclier immense à son côté sur le gazon.

Les meilleurs dictionnaires gaéliques-anglais sont ceux de Shaw (Londres, 1780), de Mac-Farlane (Edimbourg, 1815) et de Mac-Léod et Daniel Dewart (Londres, 1845). Quelques-uns de ces lexiques sont accompagnés d'une grammaire.

— *Littérature erse*. On possède très-peu de monuments écrits de la langue et de la littérature *erses*, et aucun document ou inscription d'une certaine antiquité. César n'a parlé absolument que des mœurs des Gaëls et ne nous apprend aucune particularité concernant leur langue ni la culture de leur esprit. Tacite, il est vrai, nous a conservé le discours prononcé par Galgacus à ses compagnons d'armes dans les montagnes de Calédonie. Tout en n'y voyant qu'un admirable morceau oratoire, peut-être est-il permis de croire qu'il a commenté et traduit des paroles que la tradition des camps romains lui avait transmises. A ce titre, ce discours peut figurer parmi les anciens monuments du pays; il atteste le courage et la virilité de ces populations énergiques. « Le jour de votre liberté commence, dit le héros à ses compagnons; la terre nous manque et le refuge de la mer nous est interdit par la flotte romaine; il ne nous reste que les armes. Dans le lieu le plus retiré de nos déserts, n'apercevant pas même de loin les rivages asservis, nos regards n'ont point été souillés du contact de la domination étrangère. Placés que nous sommes aux extrémités de la terre et de la liberté, jusqu'à présent la renommée de notre solitude et de ses replis nous a défendus: à présent les bornes de la Bretagne apparaissent. Tout ce qui est inconnu est magnifique; mais au delà de la Calédonie, aucune nation à chercher, rien, hormis les flots et les écueils, et les Romains sont arrivés jusqu'à nous... Dans la famille des esclaves, le dernier venu est le jouet de ses compagnons: nous, les plus nouveaux et conséquemment les plus méprisés dans cet univers de la vieille servitude, nous ne pourrions attendre que la mort, car nous n'avons ni guérets, ni mines, ni ports où l'on puisse user nos bras. Courage donc, vous qui chérissez la vie ou la gloire! Les épouses des Romains ne les ont point suivis; leurs pères ne sont point là pour leur faire honte de la fuite: ils regardent en tremblant ce ciel, cette mer, ces forêts qu'ils n'ont jamais vus. Enfermés et déjà vaincus, nos dieux les livreront dans nos mains... Ici votre chef, ici votre armée; là, le tribut, les travaux, les souffrances de l'esclavage: des maux éternels ou la vengeance sont pour vous dans ce champ de bataille. Marchez au combat, pensez à vos ancêtres et à votre postérité. »

De Tacite à Macpherson, aucun monument nouveau de la littérature *erse*. L'œuvre de Macpherson parut sous ce titre: *Fragments de poésie ancienne, recueillis dans les montagnes d'Ecosse et traduits de la langue erse* (1758). Mais, dans les poésies d'Ossian, quelle part faut-il laisser à la vieille littérature calédonienne après avoir fait celle de Macpherson? Un savant écossais, Malcolm-Laing, avec une verve amusante, a retrouvé presque toutes les sources du prétendu barde du IIe siècle; c'est tout simplement la Bible, les poëtes grecs, Virgile, les poëtes anglais même, tout le monde enfin; quelques lambeaux de vieilles chansons guerrières recueillies dans les montagnes et la langue des anciens habitants, curieusement étudiée, ont seuls donné quelque couleur à cette singulière mosaïque. Peu de temps après la mort de Macpherson, lorsque la fable si habilement agencée eut attiré l'attention des savants sur les Hébrides et les districts de la haute Calédonie, où la langue *erse* est encore parlée et où se chantaient encore, croyait-on, des épopées si merveilleuses, le docteur Samuel Johnson s'y rendit et raconta qu'il n'avait rencontré que quelques vieux bardes imbéciles et radoteurs, absolument illettrés, et dont il n'avait pu tirer rien qui vaille.

Cependant miss Broke a publié (Dublin, 1789) un recueil de poésies *erses* d'une certaine valeur; ce sont des poëmes épiques et lyriques, des chants militaires et funéraires, qui, s'ils ne sont pas authentiquement l'œuvre des vieux bardes calédoniens auxquels on les attribue, s'ils ne datent pas des premiers siècles du christianisme, ont toutefois conservé quelques-uns des caractères de la poésie primitive.

ERSEAU s. m. (èr-sô — dimin. de *erse*). Mar. Nom que l'on donne quelquefois aux pattes des boulins. ‖ Cordage dont les deux bouts sont épissés ensemble de manière à former une circonférence d'un diamètre égal au calibre d'une bouche à feu, et qu'on place sur le boulet pour l'empêcher de rouler dans l'âme. ‖ Les matelots prononcent généralement ERSIAU, et quelques auteurs ont adopté cette orthographe.

ERSÉE s. f. (èr-sé — du gr. *ersaios*, mouillé de rosée). Acal. Genre d'acalèphes, de la famille des diphydes, comprenant deux espèces qui habitent les régions équatoriales de l'Atlantique.

ERSKINE (Jean), baron DE DUN, un des promoteurs de la Réforme en Ecosse, né en 1508 ou 1509, mort le 21 mars 1591. Après avoir terminé ses études à l'université d'Aberdeen, il partit pour une université étrangère pour s'y perfectionner. Ce fut lui qui, le premier, encouragea l'étude du grec parmi ses compatriotes, en ramenant de ses voyages un helléniste français qu'il établit à Montrose; il en appela d'autres dans la suite et se distingua toujours par une extrême libéralité pour l'instruction de son pays. A la mort de son père, il devint premier magistrat de Montrose. Les nouvelles opinions religieuses apportées par la Réformation avaient pénétré en Ecosse, mais malheur à ceux qui les adoptaient: ils étaient persécutés. Erskine ouvrit son château aux protestants et se fit un des plus zélés promoteurs de la Réforme. Dans la guerre de 1547 entre l'Angleterre et l'Ecosse, il se distingua par sa bravoure et repoussa les Anglais descendus de leurs vaisseaux pour piller les côtes. En 1557, il fut chargé par le Parlement de se rendre en France pour assister au mariage de Marie Stuart avec François II et de régler les conditions du contrat. A son retour en Ecosse, il vit avec joie les progrès du protestantisme favorisés par l'avénement d'Elisabeth au trône d'Angleterre. Cependant la régente d'Ecosse était hostile à la Réforme; elle somma les ministres protestants de comparaître à Stirling (mai 1559) pour se justifier de l'imputation d'hérésie. Des troubles allaient éclater à cette occasion; Erskine obtint de la régente que les ministres ne seraient pas jugés. Malheureusement, cette princesse viola sa promesse, quand elle pensa que le danger était passé; il en résulta une guerre civile qui se termina (1560) à l'avantage des protestants. A cette époque, Erskine s'était exclusivement voué à la prédication. Il fit partie du comité de cinq membres nommés par le Parlement pour régler la discipline du culte réformé et veiller à son exécution. Il eut part à la composition du *Second livre de discipline* (1577), où l'on trouve le modèle du gouvernement de l'Eglise presbytérienne.

ERSKINE (David), lord DUN, magistrat écossais, de la famille du précédent, né à Dun en 1670, mort dans la même ville en 1755. Après de sérieuses études de droit faites à l'université de Saint-André et à Paris, il devint avocat et embrassa avec ardeur la défense du clergé épiscopal, alors persécuté. Il siégea en 1711 à la cour du banc de la reine et fut chargé, en 1713, des fonctions de commissaire de la cour de justice. Il a écrit un ouvrage dont on fait le plus grand cas en Angleterre, et qui est intitulé: *Opinions de lord Dun* (1752, in-12).

ERSKINE (Ebenezer), théologien écossais, l'un des fondateurs de l'Eglise dissidente d'Ecosse, né en 1680, mort à Stirling en 1754. Il fut élevé à l'université d'Edimbourg, obtint la licence de prédicateur en 1702 et devint pasteur près de Portmook en 1703, poste qu'il conserva pendant vingt-huit ans. Là, comme à Stirling, où il vécut depuis 1731, il sut gagner l'affection de ses paroissiens, et il jouissait, dans toute l'Eglise d'Ecosse, de la plus grande popularité. Les dissentiments dans l'Eglise écossaise commencèrent en 1720, époque où parut l'ouvrage intitulé: *Essence de la divinité moderne*, qui semblait révéler des tendances hostiles aux doctrines dominantes. Erskine avait refusé de se soumettre au serment d'abjuration et s'opposait à la réimposition des patronages laïques, comme contraires à l'acte d'union et aux libertés de l'Eglise d'Ecosse; il se montrait, en même temps, l'un des plus ardents défenseurs de ce qu'on appelait les doctrines de l'*Essence*. Toutes ces causes réunies eurent pour résultat de le faire proclamer innovateur et révolutionnaire dans Israël. Il fut censuré par le synode, et, en 1733, solennellement réprimandé et admonesté à la barre de l'assemblée générale. Erskine et trois autres ecclésiastiques protestèrent contre cette décision, et comme ils persévérèrent dans la voie qui leur semblait la meilleure, ils furent suspendus de leur fonctions. Cette sentence fut, il est vrai, rapportée peu après; mais, dans l'intervalle, les ministres déposés s'étaient constitués en consistoire séparé et avaient attiré à eux de nombreux prosélytes. La séparation de l'Eglise d'Ecosse était dès lors un fait accompli. Erskine continua jusqu'à sa mort à prêcher, à Stirling, devant des congrégations dont l'importance croissait de jour en jour. On a de lui un recueil de *Sermons* (1762-1765, 5 vol.)

ERSKINE (Ralph), théologien et poëte écossais, frère du précédent, né à Roxburg en 1682, mort en 1751. Il était ministre de Dumferline, dans le comté de Fife, lorsqu'il fut déposé, en 1734, pour s'être joint à la secte des *seceders*. Il devint le pasteur préféré de ces sectaires, qui firent bâtir une église exprès pour lui. Erskine était poëte non moins que prédicateur. On a de lui des *Sonnets sur l'Evangile*, un grand nombre de *Sermons*, une *Paraphrase en vers du Cantique des cantiques*, et un traité polémique intitulé: *La foi ne tient point à l'imagination*. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Glascow (1764, 2 vol. in-fol.).

ERSKINE (Jean), célèbre théologien écossais, né en 1721, mort en 1803. Il étudia la théologie contre la volonté de son père, qui aurait voulu le voir entrer au barreau, et fut appelé comme ministre à Edimbourg, dans la même église que l'illustre historien Robertson, son ancien camarade d'études. Zélé pour le progrès religieux, il s'enquérait de tout ce qui se passait dans les Eglises étrangères, même celles d'Amérique, et, afin de se tenir au courant, il entretenait une vaste correspondance dans le monde entier. Il réforma la prédication écossaise, jusqu'alors languissante et barbare. Sur la fin de sa vie, il apprit le hollandais et l'allemand pour compléter ses longues études sur l'état religieux des peuples. On a de cet homme éminent: des *Sermons* (1798, in-8°), devenus des modèles pour les prédicateurs écossais; des *Dissertations théologiques* (1765), et des *Esquisses de l'histoire de l'Eglise* (1790, in-8°), ouvrage rempli des documents les plus intéressants sur l'état de la religion dans l'Europe continentale. En 1801, il fit paraître cinq numéros d'un recueil périodique intitulé: *Nouvelles religieuses des pays étrangers*. Il a laissé d'autres ouvrages en manuscrit, qui ne verront probablement pas le jour, tant il est difficile de lire son écriture.

ERSKINE (Henri), jurisconsulte écossais, né à Edimbourg en 1746, mort en 1817. Il entra au barreau à l'âge de vingt-deux ans et se distingua par un talent oratoire fort rare à cette époque et dans ce pays, et par un désintéressement plus rare encore dans tous les pays et dans tous les temps. Whig des plus ardents, il devint l'ami intime de Fox, qui le fit nommer lord-avocat d'Ecosse (1782), fut appelé à siéger au Parlement et devint doyen de la Faculté des avocats d'Edimbourg. Ses infirmités le contraignirent à se démettre de ses fonctions. Henri Erskine serait peut-être un avocat encore célèbre, si son frère Thomas ne l'eût complétement éclipsé. Il avait, en outre, du talent pour les vers, et on a de lui, éparses dans divers recueils, quelques bonnes poésies fugitives.

ERSKINE (Thomas, baron), comte de BUCHAN, jurisconsulte et homme d'Etat anglais, frère du précédent, né à Edimbourg en 1750, mort à Almondale, près d'Edimbourg, en 1823. Après avoir suivi les cours supérieurs de sciences au collége de Saint-André, il entra dans la marine comme midshipman et accepta ensuite une commission dans l'armée de terre. Au bout de six années de service, il donna sa démission pour étudier le droit et fut admis au barreau en 1778. Sa première cause, la défense du capitaine Baillie, poursuivi pour libelle diffamatoire contre lord Sandwich, fut un brillant succès et le plaça tout d'un coup au premier rang des avocats anglais, place qu'il conserva toujours depuis. Ses plaidoiries furent presque toutes des triomphes. En 1779, c'est un libraire qu'il défend à la barre de la Chambre des communes sur une question de monopole. En 1781, c'est lord Gordon, accusé de haute trahison comme chef de l'insurrection antipapiste, qu'il arrache à l'échafaud. En 1783, il reçut, avec une toge de soie, un brevet de préséance à la barre, et, la même année, il fut élu membre du Parlement. A la Chambre, il soutint le ministère Fox et parla en faveur du fameux bill sur les Indes orientales; mais il semble que l'éloquence parlementaire n'était pas dans les cordes de son talent, et les discours qu'il prononça devant le Parlement désappointe-

rent vivement ses nombreux amis; il y avait loin, en effet, de cette parole assez effacée aux splendides plaidoiries qui, au barreau, électrisaient tous ses auditeurs.

Aussi se hâta-t-il de revenir au théâtre de ses premiers succès. Possédé d'un amour ardent pour les libertés populaires, il consacra ses plus puissants efforts à défendre la liberté de la presse et les privilèges du jury, à flétrir les procès de tendance. En 1789, il défendit Stockdal, traduit devant le jury pour avoir publié un libelle contre la Chambre des communes. La plaidoirie qu'il prononça à cette occasion est peut-être celle où son talent oratoire se manifeste avec le plus d'éclat. Elle est d'autant plus remarquable que la doctrine qui y est développée et qui fut sanctionnée par le verdict du jury est le fondement de la liberté de la presse en Angleterre. En 1792, il défendit Thomas Paine, poursuivi comme auteur des *Droits de l'homme*, ce qui lui fit perdre l'emploi d'avocat général du prince de Galles, qu'il occupait depuis quelques années. Pendant vingt-cinq ans, Erskine ne cessa de plaider dans les causes les plus importantes soumises aux tribunaux de son pays, et, en 1794, il eut la consolation de donner le coup de grâce à la doctrine de trahison par induction, qu'il combattait depuis si longtemps.

Appréciateur éclairé des essais de rénovation sociale qui s'accomplissaient en France, il ne cessa, dans le cours des discussions des Chambres à propos des affaires françaises, de s'opposer à l'intervention de l'Angleterre en faveur des Bourbons. Sa brochure : *Aperçu sur les causes et les conséquences d'une guerre avec la France*, eut en peu de mois quarante-huit éditions. À la mort de Pitt, en 1806, et à la formation du cabinet Granville, Erskine fut nommé lord grand chancelier et créé pair sous le nom de baron Erskine du château de Restormal. Le ministère de lord Granville ne dura pas un an, et lord Erskine dut quitter l'emploi qui lui avait été confié avant d'avoir pu donner les preuves de son habileté à le remplir. Il passa le reste de sa vie dans la retraite. En 1815, il reçut l'ordre du Chardon et parut pour la dernière fois à la Chambre des lords, en 1820, à l'occasion du procès de la reine Caroline.

Lord Erskine est, sans contredit, le plus grand des avocats anglais, et son éloquence peut être comparée sans désavantage à celle des Pitt, des Fox, des Burke et des Sheridan. Nous avons dit ses succès au barreau. Il a eu l'honneur de présenter au Parlement le bill sur l'abolition de la traite, de plaider la cause des catholiques irlandais, de soutenir, par sa parole et par sa plume, les efforts faits par les Grecs pour conquérir leur indépendance; enfin, et ce n'est pas son moindre titre de gloire, il s'est montré le champion infatigable des libertés constitutionnelles. Une collection de ses plaidoiries en faveur de la liberté de la presse et contre la trahison par induction, réunies par James Ridgeway, publiée en 4 vol. in-8°, à Londres, en 1810-1811, fut suivie, en 1812, de la collection de ses plaidoiries sur des sujets divers, et, en 1847, de celle de ses discours devant le Parlement, avec un mémoire de lord Brougham (4 vol. in-8°). On a également de lord Erskine un roman politique, intitulé : *Armatas, fragment*, publié sans nom d'auteur (Londres, 1817, in-8°), et quelques traités politiques. On est tenté de croire que l'auteur de ces beaux ouvrages et surtout de tant de magnifiques plaidoyers dut léguer à sa veuve une belle fortune. Un jour, une femme qui se mourait de faim fut amenée devant le lord maire. « Qui êtes-vous? demanda le magistrat. — Lady Erskine, » répondit la femme. Lady Erskine touchait très-irrégulièrement une pension de 12 schellings par semaine, et le lord-maire dut organiser une souscription pour tirer de la misère la veuve de l'illustre lord chancelier.

ERSKINE (Charles), prélat et cardinal écossais, né à Rome en 1753, mort en 1811. Il suivit d'abord la carrière du barreau, puis entra dans les ordres, se rendit à Rome, où il acquit la faveur de Pie VI, fut envoyé en ambassade à Londres par ce pontife, à l'époque de la Révolution, y séjourna huit ans, puis revint en Italie, où il reçut de Pie VII le chapeau de cardinal. Sous le consulat, il se rendit à Paris et y fut bien accueilli par Bonaparte. Depuis lors, il disparut de la scène politique.

ERSKINE (David MONTAGU, lord), diplomate anglais, fils du précédent, né en 1777, mort en 1855. Il étudia le droit à Cambridge, fut admis au barreau en 1802 et entra, en 1806, au Parlement, pour la ville de Portsmouth. La même année, il fut envoyé comme ambassadeur aux États-Unis, où il résida jusqu'en 1809. Plus tard (1825), il fut appelé à l'ambassade de Stuttgard, et passa, en 1828, à celle de Munich, qu'il conserva jusqu'en 1843, époque où il rentra dans la vie privée.

ERSKINE (David-Stewart), comte de BUCHAN, érudit et biographe écossais. V. BUCHAN.

ERSLEW (Thomas-Hanson), littérateur danois, né à Randers en 1803. Il s'adonna de bonne heure à l'étude de la philologie et de la philosophie, prit ses grades en 1821, et, après avoir vécu plusieurs années dans la retraite, vint habiter Copenhague, où il est devenu, en 1849, directeur des archives au ministère des cultes. On a de lui, entre autres ouvrages, un *Dictionnaire universel des écrivains pour le Danemark* (Copenhague, 1841-1853, in-8°; supplément, 1854 et années suivantes), regardé comme le livre le plus parfait en ce genre que l'on possède jusqu'à ce jour en Europe.

ERSŒE s. f. (èr-sé). Zooph. Genre d'acalèphes hydrostatiques, de la famille des diphydes, dont le corps a une seule cavité antérieure, et qui sont répandus dans toutes les mers, surtout dans celles des régions chaudes, à peu de distance des côtes.

ERSTEIN, bourg de France (Bas-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-E. de Schlestadt, sur l'Ill; pop. aggl. 3,649 hab. — pop. tot. 3,899 hab. Moulins à blé, tanneries, blanchisseries, tuileries, teintureries.

Erstein est une ville ancienne, autrefois fortifiée, et dans laquelle les rois francs avaient une résidence. Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, constitua le domaine d'Erstein en douaire pour son épouse Irmingarde, qui y fonda, au IXe siècle, un couvent de bénédictines. La source saline calcaire de Holtzbald, qui jaillit aux environs du bourg, autrefois très-fréquentée par les personnes atteintes de rhumatismes, est presque complètement abandonnée aujourd'hui.

ERTBORN (Joseph-Charles-Emmanuel, baron VAN), érudit belge, né à Anvers en 1778, mort à La Haye en 1823. Il étudia à Juilly, près de Paris, et apprit ensuite plusieurs langues vivantes. Il devint successivement suppléant au Corps législatif, secrétaire du conseil général des Deux-Nèthes, sous-préfet d'Oudenarde, auditeur au conseil d'État. À la Restauration, il se rallia au gouvernement hollandais et obtint de ce gouvernement diverses charges honorifiques et lucratives. Les fonctions publiques d'Ertborn ne l'empêchèrent pas de se livrer avec ardeur à la culture des lettres. On a de lui : *Remarques historiques sur l'Académie de Saint-Luc, etc.* (Anvers, 1806, in-8°, en flamand); *Recherches historiques sur l'Académie d'Anvers, etc.* (Anvers, 1806, in-8°, en français); un grand nombre d'odes et de pièces fugitives en vers français.

ERTEL (Basile), philologue russe, mort en 1847 à Saint-Pétersbourg, où il était conservateur de la bibliothèque publique. Il s'était fait une grande réputation par les livres qu'il avait publiés pour l'enseignement des langues française, allemande et russe, et sa méthode, connue sous le nom de méthode d'Ertel, a pendant longtemps été la seule usitée dans les établissements d'instruction publique de la Russie. Parmi ses ouvrages, les plus remarquables sont : *Cours pratique de langue française; Dictionnaire complet de zoologie et de botanique, en latin, en français et en russe; Dictionnaire français-russe; Dictionnaire allemand-russe.* Ce dernier ouvrage obtint le prix Demidoff, accordé à l'œuvre littéraire la plus utile.

Ertenk ou **Erzenk**. C'est le nom donné par les Persans au fameux livre de figures laissé par *Mani* ou *Manès*, fondateur de la secte des manichéens. Ce livre est célèbre dans les traditions persanes; il aurait été peint en Chine, où les Persans font naître les plus grands artistes et tous les chefs-d'œuvre. Le livre d'*Ertenk*, dont l'exécution était merveilleuse, passait pour le prototype de ces admirables manuscrits que nous ont légués les Persans; il joue un grand rôle dans les comparaisons des poëtes. La tradition rapporte qu'il contenait des figures magiques, astrologiques, symboliques, etc., qui renfermaient la doctrine de Manès tout entière et la révélation de tous les secrets, de tous les mystères de la nature, ainsi que la prédiction des événements futurs, etc.

ERTHAL (François-Louis, baron D'), prélat allemand, né à Lohr, près de Mayence, en 1730, mort à Wurtzbourg en 1795. Il fut élu prince-évêque de Wurtzbourg en 1779, et prince-évêque de Bamberg la même année. L'empereur Joseph, qui avait eu précédemment l'occasion de l'apprécier, lui avait conféré de hautes dignités, entre autres celle de commissaire impérial à la diète de Ratisbonne. Dans tout le cours de son administration, Erthal se fit admirer par la sévérité de ses mœurs, par ses sages réformes, par ses nombreuses institutions de bienfaisance, et surtout par son patriotisme, qui lui fit, sans charger son peuple, trouver de grandes ressources pour soutenir la guerre contre la France. Il a écrit, en allemand, un traité *Sur l'esprit du temps et sur les devoirs des chrétiens* (Wurtzbourg, 1703, in-8°), et des *Sermons adressés au peuple de la campagne* (Bamberg, 1797, in-8°).

ERTHÉSINE s. f. (èr-té-zi-ne — anagr. de *Thérésine*, nom de femme). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la tribu des pentatomes, dont l'unique espèce habite la Chine.

ERTINGEN, bourg de Wurtemberg, cercle du Danube, bailliage de Riedlengen; 2,125 hab. Manufacture de toiles. Belle église catholique. Dans les environs, on cultive le lin sur une grande échelle.

ERTINGER (François), graveur français, né à Colmar en 1640. Il a gravé un très-grand nombre de morceaux, qui n'ont pas tous un égal mérite. On distingue dans son œuvre : *Histoire d'Achille*, en huit pièces, d'après Rubens; *Histoire des comtes de Toulouse*, en dix pièces, d'après Raimond La Fage; *Siége de Cambrai par Louis XIV*, d'après Van der Meulen; une *Bacchanale*, d'après Poussin.

ERTOGRUL-BEG, chef turc, né vers 1198, mort en 1288. Il est célèbre surtout pour avoir donné le jour à Othman, fondateur des Osmanlis ou Ottomans. Fils de Soliman-Schah, Ertogrul et son frère Dunda émigrèrent vers l'Asie Mineure après la mort de leur père, en 1231, avec 400 membres de leur famille. En route, ils rencontrèrent le sultan de Konich, Ala-el-Edin, aux prises avec une horde mongole, se joignirent à lui et le sauvèrent d'une défaite complète. En reconnaissance de ce service, le sultan donna en fief à Ertogrul les terres voisines du fleuve Sangara. Ertogrul agrandit considérablement ce petit État, destiné à devenir l'empire ottoman. Il enleva d'abord aux Grecs la ville de Karadja-Hissar et obtint ensuite l'investiture du fief d'Eskischehr. Il laissa trois fils : Goundouzulp, Saronyati et Othman, le plus célèbre des trois.

ÉRUBESCENCE s. f. (é-ru-bèss-san-se — du lat. *erubescere*, devenir rouge, qui est formé de *e* préfixe, et de *ruber*, rouge). Action de rougir; état de ce qui commence à devenir rouge.

ÉRUBESCENT, ENTE adj. (é-ru-bèss-san, an-te — lat. *erubescens*; de *erubescere*, rougir). Qui rougit, qui devient rouge : *Fruits* ÉRUBESCENTS. *Joues* ÉRUBESCENTES.

ÉRUBESCITE s. f. (é-ru-bèss-si-te). Variété de minerai de cuivre qu'on n'a encore rencontrée qu'en Australie, dans une mine de cuivre, en petits lambeaux et en filons, distribués au travers de pyrites de cuivre.

ÉRUCA s. f. (é-ru-ka — mot lat. formé de *uro*, je brûle, par allusion à la saveur des graines). Bot. Nom scientifique du genre roquette.

ÉRUCAGO s. f. (é-ru-ka-go — du lat. *eruca*, roquette, proprement chenille. Le latin *eruca*, chenille, et *rauca*, ver, paraissent appartenir à *runco*, en sanscrit *raç*, blesser, couper, frapper. Graff a comparé hypothétiquement l'ancien allemand *râpa*; mais le changement de *k* en *p* est étranger au germanique, et *râpa* appartient clairement à *raufian*, gothique *raupian*, arracher, qui se rattache lui-même à la racine *lup*, fendre, avec changement de *l* en *r*). Bot. Section du genre bunias. ‖ On dit aussi ÉRUCAGE et ÉRUCAGUE.

ÉRUCAIRE s. f. (é-ru-kè-re — du lat. *eruca*, roquette). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, type de la tribu des érucariées, comprenant une dizaine d'espèces.

ÉRUCARIÉ, ÉE adj. (é-ru-ka-ri-é — rad. *érucaire*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érucaire.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des crucifères, ayant pour type le genre érucaire.

ÉRUCASTRE s. m. (é-ru-ka-stre — du lat. *eruca*, roquette, avec la désin. péjor. *astre*). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des brassicées, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent surtout le bassin méditerranéen.

ÉRUCIFOLIÉ, ÉE adj. (é-ru-si-fo-li-é — du lat. *eruca*, roquette; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de la roquette.

ÉRUCIFORME adj. (é-ru-si-for-me — du lat. *eruca*, chenille, et de *forme*). Hist. nat. Qui ressemble à une chenille.

ÉRUCINE s. f. (é-ru-si-ne — du lat. *eruca*, roquette). Chim. Substance provenant de l'extrait âcre de moutarde blanche.

ÉRUCIR v. a. ou tr. (é-ru-sir). Véner. En parlant du cerf, Prendre une branche entre les dents et la sucer : ÉRUCIR *une branche*.

ÉRUCIVORE s. f. (é-ru-si-vo-re — du lat. *eruca*, chenille; *voro*, je dévore). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pies-grièches.

ÉRUCOÏDE adj. (é-ru-ko-i-de — du lat. *eruca*, roquette, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à la roquette.

ÉRUCTATION s. f. (é-ru-kta-si-on — rad. *éructer*). Émission bruyante, par la bouche, de gaz accumulés dans l'estomac.

— **Encycl.** Les gaz, une fois formés dans l'organe de la digestion, donnent lieu à une sensation pénible et au besoin de les expulser. Les contractions de l'estomac suffisent quelquefois pour atteindre ce but; dans d'autres cas, le diaphragme et les muscles abdominaux doivent leur venir en aide. Par suite de leur poids spécifique, les gaz tendent toujours à s'élever à la partie supérieure de l'organe; ils sont plus facilement rejetés quand le malade est debout que quand il est couché. Le bruit qui se produit presque toujours au moment de la sortie des gaz est dû à la contraction de l'œsophage, qui résonne comme une anche membraneuse à l'endroit où il se termine dans le canal béant du pharynx. Les gaz entraînent quelquefois avec eux des vapeurs légèrement acides, dues au travail de la digestion.

ÉRUCTER v. n. ou intr. (é-ru-kté — du lat. *eructare*). Rejeter, rendre par la bouche et avec bruit les gaz contenus dans l'estomac.

— Activ. Rendre par la bouche en rotant : *Le patient ouvrit sa large bouche et* ÉRUCTA *un fragment de truffe qui alla frapper la tapisserie.* (Brill.-Sav.)

— Fig. Émettre avec violence, lancer, vomir : ÉRUCTER *des injures.*

ÉRUDIT, ITE adj. (é-ru-di, i-te — rad. *érudir*, vieux mot qui signifiait instruire). Docte, savant, instruit de ce qui a été écrit ou de ce qui s'est fait dans les temps anciens : *Homme* ÉRUDIT. *Femme* ÉRUDITE. *On pardonne aux gens d'être* ÉRUDITS *lorsqu'ils ne sont pas assommants. Faire un enfant* ÉRUDIT, *c'est chose insensée.* (Michelet.) ‖ Qui témoigne d'une grande érudition : *Ouvrage* ÉRUDIT.

— *Peuple érudit*, Ensemble des personnes érudites : *Le* PEUPLE ÉRUDIT *vante fort le bon Homère.* (Desfontaines.)

— Substantiv. Personne qui a de l'érudition : *C'est un* ÉRUDIT. *Le savant sait d'une chose tout ce que l'on en peut savoir dans son siècle; l'*ÉRUDIT *tout ce que l'on en savait dans les siècles passés.* (J.-B. Say.) *Il y a des* ÉRUDITS *qui remplissent leurs pages latines de germanismes ou de gallicismes.* (Boissonade.)

— **Syn. Érudit, docte, savant.** V. DOCTE.

— **Antonymes.** Ignorant, illettré, ignare, inérudit, indocte.

Érudits à la violette (LES), spirituelle satire du poëte espagnol José Cadalso, de la fin du XVIIIe siècle. Le titre (*Los eruditos à la violeta*) serait mieux rendu en français par les *Savants à l'eau de rose*, ou ce qu'on appelait chez nous, sous Louis-Philippe, la *littérature en gants jaunes*. L'érudition superficielle, recouvrant son ignorance d'un vernis de pédantisme, est un travers de tous les temps et de tous les pays; on a pu s'en moquer partout à l'occasion, mais on n'a rien écrit de plus ingénieux que le piquant pamphlet de Cadalso. Nous en donnerons un aperçu.

Le poëte prend le titre de professeur en toutes sciences, *de omni re scibili et quibusdam aliis*; il monte en chaire et ouvre son cours. Un auditoire empressé l'entoure, composé de la foule de ceux qui veulent savoir sans rien apprendre. N'ayez crainte des longueurs, on ne doit pas perdre beaucoup de temps : le cours complet n'a que sept leçons; les sept jours de la semaine suffisent à infuser à tous la science universelle. On comprend que ces leçons ne sont d'un bout à l'autre qu'une ironie; mais une grâce charmante, une érudition véritable se cachent sous cette raillerie spirituelle.

La leçon où le malin critique professe la rhétorique et la poésie est singulièrement vive et amusante. « N'étudiez de Virgile, dit il à ses auditeurs, que le IVe livre de l'*Énéide*, et, de ce quatrième livre, seulement ce qui a trait à la tempête, à la forêt et à la caverne. Cueillez une fleur de chaque bouquet dans toute l'étendue de l'œuvre, et le monde vous tiendra pour un grand poëte, si grand qu'on vous chargera d'achever les vers laissés inachevés par Virgile. Quant à l'*Araucana*, le seul poëme épique espagnol qu'il soit décent de connaître, n'en citez jamais que le discours de Colocolo. Vous le louerez beaucoup, parce qu'un Français célèbre (Voltaire) l'a beaucoup loué, vous gardant bien de parler d'autres morceaux excellents qui s'y trouvent aussi; mais le susdit Français ne les a pas loués! » Il y a bien de la malice, et du meilleur goût, dans tout ce qui a trait à notre grand siècle littéraire, à Corneille, à Boileau, à Racine. De Boileau, il faut apprendre par cœur l'*Art poétique* et surtout le morceau où il traite les Espagnols de sauvages, parce qu'ils ne respectent pas, dans leurs drames, la règle des unités. Racine n'a fait que *Phèdre*, et Corneille que le *Cid*, mais il faut bien se garder de dire que le *Cid* est espagnol. « Je l'ai vu moi-même, dit le mordant professeur, à Paris, en l'an de grâce 1757, vêtu et peigné à la française, avec son justaucorps, sa veste, sa culotte taillés dans le dernier goût. Je n'y ai pas reconnu notre Cid Ruy Diaz de Bivar, montant Babieça, ayant Tizona à son côté; ce rude héros qui jurait si fort, suivant le précepte : « Qui jure » bien croit bien! » parlait avec une rare élégance! Les Espagnols devraient en faire une bonne traduction. Quant à *Phèdre*, il ne faut pas dire qu'il s'y trouve un récit pompeux, enflé, boursouflé, dans le genre de ceux que l'on critique tant chez ce pauvre Lope. »

Le dimanche, le professeur résume son cours et traite, en passant, des matières qui ont échappé à la rapidité de son enseignement, l'histoire, les langues vivantes, le blason, la musique, les voyages, la critique littéraire. Le paragraphe consacré aux langues vivantes est très-joli :

« Les langues vivantes forment aujourd'hui une partie fort importante de l'érudition et de l'éducation. Je vous demande en grâce de ne pas prendre cette étude au sérieux; car d'apprendre le français, l'anglais, l'italien, l'allemand, c'est un travail qui demanderait quatre vies entières, et plus encore, si on voulait apprendre à fond l'origine de ces langues, leurs variations, leur caractère, en quoi elles sont riches, en quoi elles sont pauvres, leurs progrès, leurs rapports, leur usage. Il suffira que vous sachiez du

français ce qu'il en faut pour lire certains livres qui sont tout sucre et tout miel; de l'italien, ce qui est nécessaire pour entendre les ariettes que chantent les dames. Dites de l'anglais que c'est la langue des oiseaux, qu'elle a peu de règles, et que d'ordinaire le signe du génitif, de l'ablatif et du datif se met à la fin de la phrase; que, dans la poésie, ils coupent des mots par la moitié, comme le maçon casse une brique pour la faire entrer dans un mur. De l'allemand, dites que c'est une langue très-rude, mais louez son antiquité. Si vous dites que, dans notre idiome, tous les mots qui commencent par *al* sont d'origine arabe, vous passerez pour un interprète universel, et vous aurez toutes les voix pour être nommé archiviste de la tour de Babel... »

Ce spirituel ouvrage parut en 1772, sous le pseudonyme de José Vasquez. La même année, Cadalso lui ajouta une deuxième partie, qui en est le complément nécessaire. Ses disciples, armés de cette science facile, si vite acquise, se sont répandus par le monde, à l'assaut des places et des honneurs. Ils ont échoué honteusement; le poète, le philosophe, le jurisconsulte, le théologien, le mathématicien racontent, dans une série de lettres au professeur, leur déconvenue et comment leur science universelle s'est vu battre en brèche par le simple bon sens et la plus humble remarque d'un homme du métier. C'est la moralité du cours.

A la mort de Cadalso, les *Érudits à la violette* parurent sous son nom dans le recueil de ses œuvres complètes, éditées par Navarete (1818, 3 vol. in-12). M. Antoine de Latour a analysé à part cette œuvre piquante dans sa *Baie de Cadix* (1858, in-12), et nous lui avons emprunté quelques fragments de traduction.

ÉRUDITION s. f. (é-ru-di-si-on — lat. *eruditio*; de *erudire*, instruire). Connaissance très-étendue des textes, des faits, des monuments relatifs au langage, à l'art, à l'histoire des divers peuples : *Un homme plein d'*ÉRUDITION. *Une* ÉRUDITION *immense est quelquefois le masque de la stérilité du génie.* (J.-L. Mabire.) *Peu de philosophie mène à mépriser l'*ÉRUDITION, *beaucoup de philosophie mène à l'estimer.* (Chamfort.) *La Hollande est, sans contredit, après l'Italie, le pays qui a produit le plus grand nombre de femmes distinguées par leur* ÉRUDITION. (Renan.) *Favre était un dilettante de l'*ÉRUDITION. (Ste-Beuve.)

Pour peu qu'on ait de sens et d'*érudition*,
On sait que chaque règle a son exception.
BOURSAULT.

‖ Note érudite, remarque, observation savante intercalée dans un ouvrage : *Il y a trente* ÉRUDITIONS *par page dans mon* Histoire de Sablé. (Ménage.)

Des *éruditions* la cour est ennemie.
Même on les voit assez souvent
Rejeter par l'Académie.
LA FONTAINE.

‖ N'est plus usité en ce sens.

— *Puits d'érudition*, Homme d'une érudition profonde et comme inépuisable.

— Rem. On a dit que le mot *érudition* était nouveau. M. Ph. Chasles pense même en avoir fixé la date approximative : « Ce mot apparut pour la première fois dans la langue française vers le commencement du XVIII^e siècle. Un abbé de Pons, aujourd'hui inconnu, jeta dans un numéro du *Mercure* cette expression, qui fut adoptée. » Le mot *érudition*, qui a signifié d'abord action d'instruire, est, en réalité, extrêmement ancien; il n'en est pas de même du mot *érudit*, qui date, en effet, de l'époque indiquée par M. Chasles.

— Syn. **Érudition, littérature, savoir, science.** L'*érudition* et la *littérature* sont, l'une et l'autre, la connaissance acquise par la lecture des auteurs anciens et modernes; mais, pour avoir de la *littérature*, il suffit d'avoir lu beaucoup de livres, les meilleurs surtout, et de conserver dans sa mémoire les impressions que cette lecture a produites sur l'esprit; pour être *érudit*, il faut de plus avoir lu les commentaires qu'on en a faits, avoir comparé les diverses éditions, connaître le temps où vivaient les auteurs, les sources où ils ont puisé, etc. Le *savoir* et la *science* indiquent plutôt la connaissance des choses que celle des livres; mais *savoir* est absolu, général dans sa signification; *science* est plus précis et suppose une étude plus approfondie : un homme a beaucoup de *savoir* quand il a appris beaucoup de choses, quand aucune branche des connaissances humaines ne lui [illegible]; pour arriver à la *science*, il faut creuser plus avant, et, par conséquent, borner le champ de ses études.

— Encycl. Si l'on se conformait au sens [illegible] mot, en latin *eruditio*, [illegible] embrasserait tout l'ensem- [illegible] humaines : mais l'usage [illegible] ire dans tous les [illegible] ore très-vaste et [illegible] tre l'histoire litté- [illegible] t des [illegible] is que [illegible] ue, la [illegible] nces [illegible] ique, [illegible] c., une place est [illegible] t la partie histo- [illegible] faits par chacune de ces sciences, connaissance si utile, si nécessaire à leur avancement.

L'importance qu'a prise dans notre siècle l'*érudition*, l'estime que méritent nos philologues, nos archéologues, nos épigraphistes, nos numismates, et ces esprits lumineux qui éclairent, à l'aide de l'exégèse, les points les plus obscurs de l'histoire, de la philosophie, de la religion, ont fait rejeter comme surannées les plaisanteries contre les savants en *us*. Voltaire trouverait difficilement à mettre dans la bouche de quelqu'un de nos érudits ces vers si piquants qu'il faisait dire aux érudits ses contemporains :

Le goût n'est rien; nous avons l'habitude
De rédiger au long, de point en point,
Ce qu'on pensa; mais nous ne pensons point.

L'*érudition* n'est plus aux mains des compilateurs ni des pédants; on y apporte, outre l'exactitude, le goût qui choisit, la critique qui discerne, la méthode qui dispose. Des textes rapprochés, des faits groupés et comparés, l'*érudit* tire des inductions qui rectifient l'histoire du passé, rétablissent la physionomie des personnages et restituent à leurs actes la signification vraie ou du moins probable. Voilà pourquoi, de nos jours, tout historien, tout philosophe, tout homme qui veut tenir un rang dans les lettres doit être doublé d'un érudit. Un coup d'œil rapide sur les développements successifs de l'*érudition* nous indiquera par quelle suite d'efforts elle est parvenue à acquérir cette importance.

Chez les Grecs, Aristote unit à une vaste *érudition* les vues élevées, l'esprit critique et la méthode; il mit l'*érudition* au service de la science. Ses disciples, à part Théophraste, négligèrent la science, se perdirent dans les détails ou se bornèrent au rôle de commentateurs. Chez les Romains, nous trouvons aussi beaucoup de commentateurs et de scoliastes, mais nous ne voyons que trois érudits remarquables : Varron, Pline l'Ancien et Aulu-Gelle. Varron, qui fut admiré des anciens, surtout comme archéologue, avait composé environ quatre-vingts ouvrages, formant ensemble près de cinq cents livres. « Il avait tant lu, dit saint Augustin, qu'on ne sait où il a pris le temps d'écrire; et il a tant écrit, qu'il serait presque impossible de lire ses œuvres complètes. » De toutes ces œuvres, il ne nous en reste qu'une intacte sur l'*Agriculture*. Le grand traité sur les *Antiquités humaines et divines* ne nous est connu que par des fragments, et pourtant Pétrarque l'avait vu dans sa jeunesse; on ignore comment un ouvrage si précieux a disparu depuis le XIV^e siècle. Pline l'Ancien avait écrit sur la grammaire et la rhétorique; il avait raconté les guerres de la Germanie; mais son titre de gloire fut l'*Histoire naturelle*, qui nous est parvenue. S'il n'est guère qu'un compilateur, et non un observateur tel qu'Aristote; s'il est d'une crédulité extrême pour les choses extraordinaires et fabuleuses recueillies dans des conversations ou tirées de préjugés traditionnels, il n'en a pas moins accumulé une grande quantité de faits, et donné des renseignements encore utiles à nos savants sur la géographie, sur les minéraux et sur les arts qui les emploient. Aulu-Gelle, dans ses *Nuits attiques*, donne le premier modèle de l'*érudition* littéraire, de la science des textes, des rapprochements ingénieux; c'est plus qu'un scoliaste et un commentateur, c'est un véritable érudit.

Après la destruction de l'empire romain, les lettres se retirèrent en Orient, et l'*érudition* y tint plus de place que le talent créateur; mais ce fut une *érudition* mesquine, étroite, sans portée, à la mesure des esprits byzantins, pour qui des discussions sans cesse renaissantes et souvent puériles tenaient lieu de vie intellectuelle. Toutefois, la *Bibliothèque*, composée au IX^e siècle par le patriarche Photius, reste comme un modèle en son genre : c'est l'analyse de deux cent quatre-vingts ouvrages de poésie, d'éloquence, de théologie, de philosophie et de linguistique; l'auteur en fait des extraits et les juge en général avec beaucoup de discernement et de critique. Bien loin de lui, sous ce rapport, se placent les ouvrages de ses successeurs, comme les recueils, d'ailleurs si précieux, de Suidas et d'Eustathe. Celui qu'a composé Suidas, vers le XI^e siècle, à la fois lexique, encyclopédie et biographie, est une compilation sans méthode, où les erreurs ne sont pas rares et où le choix des citations n'a pas été fait avec un goût éclairé. Eustathe, qui vivait au siècle suivant, nous a laissé un *Commentaire sur l'Iliade et l'Odyssée*, vaste compilation tirée de tous les commentateurs, qui est le fruit d'un travail long et patient, mais dont les matériaux, distribués avec peu d'ordre, sont déparés en outre par les remarques diffuses et les digressions de l'auteur.

L'*érudition* moderne naquit en Occident, peu de temps avant que la prise de Constantinople par les Turcs eût fait émigrer en Italie les savants et les lettrés. Déjà, plus d'un demi-siècle avant cette catastrophe, quelques-uns d'entre eux s'étaient fixés à Venise, à Florence et à Rome; leurs leçons, suivies par des hommes éminents, avaient répandu le goût de l'antiquité et des recherches littéraires; les disciples qui complétèrent leur instruction à cette école, déjà préparés par des études antérieures, égalèrent bientôt leurs maîtres, et l'on vit, aux noms de Manuel Chrysoloras, du cardinal Bessarion, de Théodore Gaza, de Lascaris, de Georges de Trébizonde, s'unir les noms de Philelphe, du Pogge, d'Ange Politien, etc. La découverte et les progrès de l'imprimerie accrurent encore le nombre des érudits, dont le travail consistait alors à retrouver, à publier et à réparer les débris des lettres et des sciences anciennes, gâtées en tant d'endroits par l'ignorance des copistes. Au nombre des hommes qui rendirent à la pensée cet important service, il faut placer la plupart des premiers imprimeurs, surtout Alde Manuce, qui donna tant d'éditions princeps grecques ou latines, et les Estienne, qui, outre leurs éditions, firent ces vastes et précieux répertoires intitulés *Trésor de la langue latine* et *Trésor de la langue grecque*. Parmi les autres érudits du même temps qui s'appliquèrent à rectifier les textes de l'antiquité, à les commenter, à les traduire et à les publier, nous ne pouvons citer que les plus célèbres : Erasme, qui donna des éditions si estimées d'auteurs latins, principalement celle de Térence; Jules-César Scaliger, dont la vanité et les querelles injurieuses ne doivent pas faire oublier l'*érudition* variée; Isaac Casaubon, dont le *Commentaire sur Athénée* et l'édition de *Strabon* sont regardés comme des chefs-d'œuvre; Juste-Lipse, qui, par la profondeur et l'étendue de ses connaissances, étonnait autant qu'il charmait par sa diction et son style; Guillaume Budé, à qui l'on doit, outre des commentaires sur le droit romain et de profondes recherches sur le système monétaire usité à Rome, la bibliothèque de Fontainebleau, qui devint le berceau de notre grande Bibliothèque nationale, et, en grande partie, les trois chaires libres de latin, de grec et d'hébreu qui furent l'origine du Collège de France, etc. L'*érudition*, limitée alors presque exclusivement à l'étude des textes grecs et latins, devint une mode dans tout le monde littéraire et intelligent. La chaire et le barreau, au XVI^e siècle, font un étalage de citations qui va jusqu'au ridicule; tous les auteurs en remplissent leurs ouvrages à tort et à travers; on voit même Montaigne et Rabelais suivre l'entraînement général, et ne pas garantir l'esprit si personnel qui brille dans leurs écrits d'une abondance excessive de textes empruntés aux écrivains antiques; mais chez Rabelais, dont l'*érudition* est prodigieuse, cette profusion tourne à la satire.

Au XVII^e siècle, l'emploi des formules et des citations, l'apparat pédantesque, non-seulement déplacé, mais ridicule, ne cessa que graduellement, et Molière aurait pu trouver chez d'autres auteurs que Ménage l'original de son Vadius. La véritable *érudition* fit néanmoins des progrès remarquables et étendit considérablement son domaine. André Duchesne mérite, par ses savantes recherches, le nom de Père de l'histoire de France. Les frères de Sainte-Marthe firent, sous le titre de *Gallia christiana*, à l'aide de documents authentiques, l'histoire du clergé séculier et régulier en France, ouvrage fort important, qu'un érudit très-éclairé, M. B. Hauréau, a continué de nos jours. Le jésuite Philippe Labbe publia la collection des conciles, enrichie de notes savantes. Baluze réunit les capitulaires des rois de France. Le père Ménestrier, de la compagnie de Jésus, donna les règles du blason et se livra à des recherches sur la science héraldique. Les augustins, et en particulier le P. Anselme, étudièrent les généalogies des rois de France et des grands officiers de la couronne. Les bollandistes commencèrent à publier les *Acta sanctorum*, vaste recueil contenant les vies des saints, les lettres, les écrits ecclésiastiques qu'ils ont laissés et les documents qui les concernent. Les bénédictins préparèrent de grands travaux historiques et littéraires, qu'ils mirent au jour dans le siècle suivant, et purent s'enorgueillir d'un des plus célèbres érudits qu'ait eus la France, Jean Mabillon. Investigateur studieux, recherchant sincèrement la vérité, Mabillon fit de son ouvrage sur les *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît* un recueil historique d'une haute valeur, où la chronologie était rétablie, les faits restitués, les différents usages des temps découverts et expliqués, les points importants de la discipline ecclésiastique éclaircis et fixés; il défendit avec une fermeté digne de tout éloge, contre une partie du clergé, l'exactitude et la critique scrupuleuse qui avaient été ses guides et qui mettaient à néant bien des fictions édifiantes; sa méthode, nouvelle dans l'Église et pourtant si conforme aux intérêts bien entendus de la religion, fut, malgré les récriminations, approuvée par ses supérieurs et devint la règle des bénédictins dans leurs recherches érudites. Un autre titre de gloire de Mabillon est d'avoir fondé l'école des historiens antiquaires par son *Traité sur la diplomatie*; le premier, il s'appliqua à discerner l'authenticité des monuments de l'histoire, des chartes et diplômes; il étudia la forme sous laquelle ils ont été conservés, les variations subies à diverses époques par les usages graphiques; il nota les signes auxquels on peut distinguer les diplômes vrais parmi les faux diplômes, si nombreux pour les premiers temps de notre histoire; toutefois, avec une largeur de vues et une modestie bien rares chez un chef d'école, il ne crut pas et ne voulut pas faire croire, comme plusieurs de ses disciples, que l'histoire consistait tout entière dans la connaissance et l'analyse des diplômes. A la même époque, Richard Simon donnait sur l'Ancien Testament un premier exemple d'exégèse : étudiant, à l'aide des faits historiques et des similitudes ou des dissemblances de la langue, l'origine des premiers livres de la Bible, il en arrivait à conclure que le *Pentateuque* n'avait pas été composé par Moïse, mais par des scribes du temps d'Esdras, sous la direction de la grande synagogue. Ni les prières de ses amis, ni les ordres des supérieurs de l'Oratoire, dont il était membre, ni la sévérité autoritaire de Bossuet, l'accusant de remuer à plaisir des difficultés dangereuses pour la foi et le traitant d'hérétique, ne purent le faire renoncer à des conclusions qu'il regardait comme légitimement acquises par la science. Ces conclusions, prématurément lancées dans le monde catholique, ont été reprises plus tard et corroborées par l'école rationaliste allemande.

En même temps que l'*érudition* s'engageait dans ces voies nouvelles, propres à conduire l'esprit humain vers la vérité, elle n'abandonnait pas la voie qu'avaient tracée les savants du XVI^e siècle et y faisait des progrès remarquables. On voyait paraître les éditions des Elzevir, celles *ad usum Delphini*, et la collection connue sous le nom de *Variorum*. La *Byzantine* du Louvre, la *Bibliothèque des Pères*, les Bibles polyglottes donnaient aux linguistes, aux littérateurs, aux historiens, de nouveaux instruments de travail. Du Cange publiait ses glossaires du latin et du grec au moyen âge : *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*; *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis*. Heinsius produisait ses beaux commentaires sur les poëtes latins; Gérard-Jean Vossius écrivait, avec un savoir profond, sur les historiens de l'antiquité et sur les mythologies; son fils Isaac mettait dans ses remarques sur les Latins un esprit pénétrant, original et l'indépendance d'un libre penseur. Grævius, outre ses éditions grecques et latines, faites avec une critique généralement sûre, publiait son *Thesaurus antiquitatum romanarum*, vaste recueil de science archéologique. Jean-Frédéric Gronovius se montrait, comme philologue, d'une sagacité supérieure à celle de tous ses contemporains; son fils Jacques donnait sur Cicéron, sur Polybe, sur Hérodote, sur les géographes grecs des travaux faits de main de maître et publiait son *Thesaurus antiquitatum græcarum*, recherché encore aujourd'hui par ceux qui veulent étudier en détail l'organisation politique, la religion, les mœurs et les usages de la Grèce.

A la fin du XVII^e siècle commencèrent à être publiés, sous forme de dictionnaires, des ouvrages destinés à vulgariser certaines parties de l'*érudition*. Moréri fit paraître, en 1674, la première édition de son *Grand Dictionnaire historique*, où il avait eu dessein de renfermer, par ordre alphabétique, les curiosités de l'histoire et de la mythologie. Cet essai laissait bien des lacunes, offrait bien des erreurs et des inutilités; mais il ouvrait une voie que suivirent bientôt d'excellents esprits. Bayle, qui, selon Voltaire, a répandu plus de lumière à lui seul que les érudits ses prédécesseurs tous ensemble, composa son *Dictionnaire historique et critique*, où il a déployé ces trésors de lecture, cette mémoire prodigieuse, cet esprit pénétrant, cette dialectique serrée et vigoureuse, cette ironie indépendante qui lui ont donné une haute place parmi les intelligences d'élite. L'ouvrage de Bayle, publié de 1695 à 1697, fut continué par Chaufepié dans le *Nouveau Dictionnaire historique et critique* (1750-1756), puis par Prosper Marchand, sous le titre de *Dictionnaire historique*, ou *Mémoires critiques et littéraires* (1758-1759). En cette même année 1759 paraissait l'édition définitive du *Dictionnaire* de Moréri, qui, avec les suppléments du savant abbé Goujet, formait dix volumes in-folio.

Cependant l'*érudition*, mise ainsi à la portée de tous les lecteurs, ne cessait pas de former, pour les pédants et les esprits médiocres, un moyen d'imposer le respect en masquant leur ignorance par un fatras de citations inutiles et de commentaires disproportionnés. C'est contre eux que Saint-Hyacinthe publia le *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, où, à propos d'une pauvre chanson en quarante vers, il accumula deux cents pages de préfaces, prolégomènes, remarques, commentaires et citations en toutes langues. Mais, au-dessus de ces satires, qui n'étaient pas dirigées contre eux, les vrais érudits continuaient leurs importants travaux. Montfaucon enseignait la paléographie grecque, et donnait, dans son *Antiquité expliquée*, un résumé complet des connaissances alors acquises en archéologie grecque, latine, juive, gauloise, etc. Dom Bouquet commençait le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. Secousse réunissait les ordonnances des rois de France. Dom Rivet, aidé par ses confrères de la congrégation de Saint-Maur, entreprenait l'*Histoire littéraire de la France*. L'Académie des inscriptions, d'abord hésitante sur le programme des travaux qu'il lui appartenait de suivre, s'était affermie, se traçait des limites assez larges pour admettre tous les gens d'*érudition*, et, sagement recrutée, elle commençait à tenir dans l'Europe savante la belle place que lui ont assurée le mérite de ses membres et le vaste ensemble de mémoires, de dissertations qui font de son *Recueil* l'un des plus remarquables qui existent en aucune contrée; elle suivait attentivement et avec intérêt, non-seulement les travaux faits dans son sein, mais aussi ceux qui se faisaient à côté d'elle,

et que plus tard elle devait être appelée à continuer. Dans le même siècle, les érudits étrangers, Fabricius, Burmann, Brunck, Ernesti, Heyne, Reiske, Wolf, Schneider, Muratori, etc., enrichissaient, par d'incessantes recherches, par des publications de plus en plus parfaites, le trésor de l'*érudition*.

Au XIXe siècle, ce développement du savoir littéraire, poussé en avant par l'impulsion de la force acquise et par le génie de quelques hommes, s'est continué avec plus de largeur et d'ensemble dans les vues. En dehors des immenses progrès réalisés par l'Allemagne en philologie, en exégèse, en histoire, des travaux utiles faits dans les autres pays, notamment en Angleterre et en Italie, l'*érudition* a accompli en France un progrès rapide et souvent inattendu. Au début même du siècle, le *Magasin encyclopédique* de Millin offre un recueil périodique des plus intéressants pour les lettres et les sciences historiques. En 1808, Champollion commença, par un prodigieux effort d'intelligence, à pénétrer le secret de l'écriture hiéroglyphique des Egyptiens, et ouvrit ainsi à la science historique tout un monde qui lui était fermé, ou du moins qui ne lui était connu que par des intermédiaires d'une fidélité douteuse. Les légendes royales déchiffrées sur les monuments par Champollion et ses disciples ont modifié en bien des points les connaissances que les Grecs et les Romains nous avaient transmises relativement à l'Egypte. Letronne, dont la vaste intelligence embrassa toutes les grandes questions scientifiques de son temps et les résolut presque toutes, à la fois philologue, archéologue, chronologiste et géographe, arriva à des conclusions analogues par d'autres voies, par l'étude approfondie de la question des zodiaques et par l'interprétation pleine de sagacité qu'il fit des inscriptions grecques et latines trouvées en Egypte. En même temps que nous parvenions à lire la vérité sur les livres de pierre et les papyrus de cette contrée, nous nous avancions à grands pas dans la possession des langues et des littératures orientales : Sylvestre de Sacy, de Chézy, Abel de Rémusat, E. Quatremère, Eugène Burnouf, etc., nous mettaient en main, outre les signes graphiques et les grammaires, des traductions d'œuvres littéraires, philosophiques ou sacrées, propres à nous faire pénétrer dans le génie de ces civilisations lointaines.

Les lettres grecques et latines, les études historiques et archéologiques n'étaient point négligées au milieu de ces études plus nouvelles. A cette époque se sont éditées les grandes collections des auteurs grecs et des auteurs latins, les *Bibliothèques* de Lemaire, de Panckoucke, de Didot et les travaux de tant d'érudits, parmi lesquels il suffira de citer Boissonade. D'un autre côté, les recueils de documents et de mémoires sur l'histoire de France, les belles œuvres des Augustin Thierry, des Guizot et de leurs successeurs ont jeté une lumière nouvelle. La critique, de plus en plus sévère, l'application judicieuse des découvertes archéologiques à l'examen des faits de l'antiquité, ont donné à l'histoire une base solide et tendent à lui acquérir la certitude des sciences exactes. Les travaux de linguistique poussés en tous sens ont, en outre, permis de créer la philologie comparée. Sur la philologie comparée et sur les notions historiques exactes s'appuient aujourd'hui les études exégétiques destinées à fouiller jusque dans les fondements l'édifice de nos croyances, à en démontrer la solidité ou l'inanité. Ainsi, tous les travaux isolés, entrepris pendant plusieurs siècles par des érudits qui n'en prévoyaient pas la destination finale, viennent se réunir, comme des ruisseaux se jettent dans un fleuve, et concourir à un but commun digne des plus grands efforts. Tel est le domaine de l'*érudition*, le vaste champ qu'elle ne cesse de défricher. On comprend que, loin de prêter à rire, elle soit, au contraire, la préoccupation des plus hautes intelligences.

ÉRUGINEUX, EUSE adj. (é-ru-ji-neu, eu-ze — lat. *eruginosus*, de *ærugo*, rouille, vert-de-gris, qui dérive lui-même de *æs*, *æris*, cuivre, airain. La racine sanscrite est *ayas*, fer, d'où sont provenus non-seulement *æs*, *æris*, mais *aenus*, *ahenus*, contraction évidente de *aesnus*, que Kuhn rapproche du sanscrit *ayasmaya*, même sens. Il est remarquable que la racine *ayas*, fer, renferme aussi l'idée générale de métal, or, argent, airain, et que cette acception vague se soit perpétuée dans l'*æs* latin ; bien plus, à l'idée de métal, et par conséquent de métal précieux, s'est jointe celle de gain, de profit, et on retrouve la même réunion d'idées dans le kymrique *naël*, qui signifie à la fois fer, acier, gain, profit, trésor). Dont la couleur est analogue à celle de la rouille, et en particulier de la rouille de cuivre ou vert-de-gris.

— Pathol. *Bile érugineuse*, Matière verdâtre que rend le malade par en haut ou par en bas, dans certaines maladies. ‖ *Crachats érugineux*, Crachats de la couleur du vert-de-gris.

ÉRUPTIF, IVE adj. (é-ru-ptif, i-ve — rad. *éruption*). Géol. Formé, produit par une éruption volcanique : *Roche* ÉRUPTIVE. *Les terrains* ÉRUPTIFS *des époques anciennes forment une partie importante de l'écorce terrestre.* (Burat.)

— Pathol. Qui est accompagné d'éruption : *Fièvre* ÉRUPTIVE.

— Encycl. Géol. *Terrains éruptifs*. V. TERRAIN, ROCHE, VOLCANIQUE.

— Méd. On qualifie de fièvres *éruptives* les fièvres caractérisées à la fois par un mouvement fébrile continu et par une éruption plus ou moins considérable. Les fièvres *éruptives* composent un groupe de maladies tout spécial, appartenant à la classe des fièvres continues. Les principales affections *éruptives* sont : la variole, la rougeole, la scarlatine, la suette miliaire. Ces quatre maladies ne forment pas à elles seules le groupe des fièvres *éruptives*, mais elles peuvent être considérées comme les plus importantes à signaler, car la roséole, la petite vérole volante, etc., ne sont elles-mêmes que des degrés différents des maladies que nous avons citées. Parmi les fièvres *éruptives*, il y en a de fort graves ; presque toutes peuvent devenir épidémiques. Les enfants sont très-exposés à ces maladies et surtout à la rougeole et à la scarlatine ; ils peuvent l'avoir plusieurs fois. Les adultes peuvent aussi contracter ces maladies, surtout lorsqu'elles deviennent épidémiques ; il n'est pas rare de voir des malades atteints pour la seconde fois. En général, ces affections sont moins graves quand elles récidivent ; il y a cependant à ce fait de nombreuses exceptions. Les conditions atmosphériques, l'âge et la nature des sujets exercent une grande influence. On a souvent remarqué que quelques épidémies étaient très-meurtrières, tandis que d'autres, au contraire, étaient relativement inoffensives. Les fièvres *éruptives* sont contagieuses, et l'on a vu des maladies peu graves chez un individu devenir mortelles chez celui auquel l'affection avait été communiquée. Cependant, si ces maladies sont souvent contagieuses, elles ne le sont pas toujours, et il n'est pas rare de voir les personnes qui soignent les malades épargnées par le mal.

Quelques auteurs ont pensé que, dans les fièvres *éruptives*, l'éruption était le point de départ de la fièvre et de tous les accidents que l'on observe. Si l'on étudie avec soin ces maladies, il est facile de prouver que l'inflammation de la peau ne constitue qu'un caractère accidentel et purement secondaire. Comment, en effet, rapporter à une maladie de la peau qui n'existe pas encore les troubles généraux, souvent assez graves, qui persistent pendant plusieurs jours et qui offrent des caractères si distincts? Comment même expliquer la pyrexie par la maladie cutanée une fois développée, lorsqu'on voit le mouvement fébrile diminuer et même quelquefois s'éteindre momentanément après que l'éruption s'est effectuée? Il faut ajouter que, si les symptômes qu'on observe et la gravité de la maladie dépendaient de la lésion des téguments, il existerait un rapport exact entre l'intensité des symptômes et l'étendue des altérations. Or c'est ce qui n'a pas lieu. Ces phlegmasies cutanées, qui sont la conséquence d'une cause générale, diffèrent des phlegmasies franches et primitives par plusieurs caractères : 1° elles se montrent successivement ou simultanément sur tout le corps ; 2° il est impossible de les produire artificiellement et elles reconnaissent toujours une cause spécifique ; 3° les agents thérapeutiques, tels que les antiphlogistiques et les contre-stimulants, qui ont une si grande efficacité sur les inflammations ordinaires, sont sans influence sur les fièvres *éruptives*. Celles-ci ont, en effet, une marche invariable, une durée qui est presque toujours la même, et un même mode de terminaison. Ajoutons que les fièvres *éruptives* éprouvent de grandes modifications suivant les temps et suivant les lieux. V. FIÈVRES, ÉPIDÉMIES, VARIOLE, ROUGEOLE, SCARLATINE, SUETTE, MALADIES EXANTHÉMATEUSES.

ÉRUPTION s. f. (é-ru-psi-on — lat. *eruptio*; de *erumpere*, sortir avec violence). Emission violente, sortie soudaine et bruyante : ÉRUPTION *volcanique*. *Les solfatares sont souvent d'anciens dépôts, dus à des* ÉRUPTIONS *volcaniques.* (A. Maury.) *Les Pyrénées ont été formées par l'*ÉRUPTION *de masses de granit et d'ophite.* (L. Figuier.)

— Production, premier développement extérieur : *L'*ÉRUPTION *des bourgeons.*

— Fig. Production soudaine et abondante, débordement : *Une* ÉRUPTION *non interrompue de grandes œuvres et de découvertes a signalé ces trente dernières années.* (Michelet.) *Les cœurs débordèrent ; la prose n'y suffit pas, une* ÉRUPTION *put soulager seule un sentiment si profond.* (Michelet.)

— Pathol. Évacuation de matière : ÉRUPTION *de sang, de pus, d'humeur. Les flueurs blanches cessent à l'*ÉRUPTION *des mois.* (A. Paré.) ‖ Accumulation de matière morbifique qui se manifeste à la peau par des boutons, des pustules ou des taches : ÉRUPTION *de petite vérole, de rougeole, de scarlatine, d'urticaire.* ÉRUPTION *cutanée.* ‖ *Éruption des dents*, Travail de la dentition, sortie des dents hors de l'alvéole.

— Gramm. Ne confondez pas *éruption* avec *irruption*. On dit : l'*éruption d'un volcan ;* une *éruption de boutons, de pustules ;* les *irruptions des barbares ; faire irruption sur un territoire ; l'irruption des eaux.* Comme l'indiquent les deux préfixes *é* et *ir* pour *in*, *éruption* marque un mouvement de dedans en dehors, et *irruption* un mouvement de dehors en dedans : les barbares firent *irruption* dans l'empire romain ; un volcan fait *éruption* hors des entrailles de la terre.

— Encycl. Une *éruption* s'annonce toujours par des trépidations, par des mouvements du sol qui ébranlent la montagne et se font sentir souvent beaucoup plus loin. Les animaux ont le sentiment parfait de ces phénomènes : leurs oreilles se dressent, ils deviennent inquiets et cherchent à se sauver. Les secousses se renouvellent, deviennent plus intenses et paraissent venir d'en bas ; les sources diminuent et se tarissent momentanément ; quelquefois le niveau des puits s'abaisse, comme on l'observe à Naples, aux environs du Vésuve. Ces eaux sont absorbées par les fissures qui se déclarent dans les profondeurs du sol. Parfois aussi un calme presque absolu règne dans l'atmosphère, qui se raréfie au point de causer un sentiment de malaise et d'oppression. Ces indices menaçants peuvent durer plusieurs jours et même plusieurs mois, et remplissent d'anxiété et d'appréhension les habitants des alentours ; des bruits souterrains, semblables à ceux d'une voiture pesamment chargée sur un terrain difficile, ou à des décharges d'artillerie entendues de loin, annoncent l'approche de l'*éruption*. Enfin elle éclate et commence par projeter d'énormes quantités de vapeur d'eau ; ces vapeurs, formées dans le canal à des profondeurs plus ou moins grandes et soumises à des pressions considérables, résultant de la charge des débris de roches qui les compriment, s'élèvent dans les airs et forment un nuage qui recouvre à une grande hauteur tout le dessus de la montagne et présente, comme l'a décrit M. Charles Deville, une forme analogue à celle d'un pin parasol, connu dans certains climats. Cette colonne atteint les hautes régions de l'atmosphère, et, si elle n'est pas tourmentée par les courants aériens, elle s'étend. Les matières solides forment de leur côté une grande gerbe noire, qui contraste singulièrement avec les flots de vapeurs blanches. La force ascendante de ces projectiles est considérable, car la tension produite par la température toujours croissante surmonte tous les obstacles qui bouchaient le canal, et, après les avoir lancés dans les airs, projette les quantités considérables de vapeur d'eau par lesquelles toute *éruption* commence. Tout à coup, une lueur sinistre illumine les nuages, et une gerbe de scories en feu, d'un effet admirable, s'élance dans l'air ; c'est que la lave a envahi le fond du cratère ; elle renvoie ses reflets jusqu'aux nuées, tandis que sa surface bouillonnante, déchirée par les gaz, projette en l'air des fragments de roches en feu. La lave remplit peu à peu la vaste cavité du cratère ; bientôt elle s'écoule par la lèvre la plus basse du cirque, ou bien elle ébrèche largement le rempart de rochers qui l'enserre, et elle se déverse en torrents qui bondissent sur les pentes rapides, se précipitent en cascades bruyantes du haut des escarpements, se transforment sur les pentes faibles en fleuves larges et sinueux qui coulent avec lenteur. Il arrive fréquemment que les flancs du volcan n'offrent pas assez de solidité pour résister à l'énorme pression de la colonne de lave qu'ils renferment ; alors de terribles craquements se font entendre, et de profondes crevasses perpendiculaires à la cheminée volcanique s'ouvrent dans la montagne et se propagent souvent au loin dans la plaine. Ces crevasses communiquent avec le conduit principal, et par là s'échappent d'abord des vapeurs, puis tous les produits volcaniques rejetés par le cratère. Ces phénomènes ont fait voir à quelle grande profondeur était situé le foyer incandescent, ou du moins le centre auquel on devait rapporter la cause des déjections, et qu'il ne résidait pas seulement, comme on l'a prétendu longtemps, dans l'intérieur de la montagne. Werner, Buffon et tous les géologues de leur époque attribuaient les phénomènes volcaniques à des effets superficiels de la décomposition des roches, décomposition produite par de simples embrasements des pyrites, et par le contact et le mélange des eaux de la mer ou des sources, amenées accidentellement au milieu de ces foyers incandescents ; mais la direction et la longueur de ces divers canaux prouvent qu'ils dépendent d'un foyer d'*éruption* placé à plusieurs lieues au-dessous de la montagne. Par degrés l'*éruption* arrive à son déclin, la lave cesse de s'épancher, les courants qu'elle a formés s'avancent avec lenteur sous une croûte obscure, les détonations s'affaiblissent et deviennent de plus en plus sourdes et profondes ; la colonne de cendres et de scories n'est plus illuminée ; elle diminue et s'affaisse graduellement ; enfin tout s'éteint, et de ce grand conflit il ne subsiste plus que des émanations gazeuses qui s'échappent du cratère et de quelques fissures.

D'autres phénomènes plus terribles que ceux dont nous venons de parler accompagnent presque toujours les grandes *éruptions* : des déluges de fange, qui doivent leur origine à des causes très-diverses, s'élancent des sommités des volcans et envahissent tout à coup la plaine. Les volcans très-élevés et ceux qui sont situés sous les froides latitudes offrent dans presque toutes les *éruptions* des exemples de ces torrents. La lave qui séjourne dans le cratère et les profondeurs de la montagne chauffe fortement, même jusqu'au rouge, le cône de scories et de cendres. Cet afflux de chaleur fond subitement les névés qui recouvrent la cime et détache les glaciers, qui flottent en lambeaux sur leur eau de fusion ; les averses de matières en fusion activent la liquéfaction. L'eau bouillante roule partout à grands flots, délaye les cendres et entraîne tout ce qui se trouve sur son passage ; de là une épouvantable débâcle. En 1803, on vit disparaître, en une seule nuit, l'épais manteau de neige qui recouvre le Cotopaxi. Mais c'est en Islande et au Kamtschatka que ces déluges atteignent des proportions considérables et causent les plus grandes calamités. Durant l'*éruption* du Kotlugaja (Islande), en 1860, on put observer ces effets dévastateurs. Les neiges fondirent, les glaciers se détachèrent, des torrents d'eau bouillante chargés de sable, de glaçons entraînèrent les arbres, les habitations ; et ces avalanches, roulant en tumulte avec une incroyable vitesse, comblèrent des vallées, en creusèrent de nouvelles, et sur leur passage polirent et strièrent les rocs les plus durs. Les pentes des volcans peu élevés, sans neige et sans glaciers, peuvent aussi être ravagées par des avalanches fangeuses, qui tirent alors leur origine des immenses volumes de vapeurs qui se dégagent du cratère et se résolvent subitement en pluies torrentielles en arrivant dans l'air froid qui baigne le pic volcanique. Pendant la fameuse *éruption* du Vésuve en 79, ce fut une avalanche de ce genre qui engloutit la ville d'Herculanum ; et depuis cette époque, de pareils torrents, appelés par les habitants laves de boue, ont souvent désolé les terres cultivées qui recouvrent les pentes inférieures du volcan. Une autre cause assez commune de semblables inondations de boue est celle-ci : si les cendres fines, qui à la fin d'une *éruption* comblent le cratère, sont susceptibles de faire une pâte avec l'eau et de se transformer en une sorte d'argile, elles peuvent former, à la suite des pluies ou des chutes de neiges, une épaisse couche imperméable, au-dessus de laquelle se réunissent les eaux météoriques, et le cratère se trouve ainsi transformé en lac profond dans lequel des plantes, des infusoires et des poissons peuvent vivre et prospérer, jusqu'à ce qu'un nouveau réveil des feux souterrains vienne désobstruer le cratère. D'autres fois, comme on le voit dans les volcans de Quito, des cavernes spacieuses, creusées dans les flancs de la montagne, reçoivent les infiltrations des eaux de neige et se tranforment en réservoirs souterrains, qui communiquent aussi avec les ruisseaux des hauts plateaux. Des poissons se multiplient et vivent dans ces sombres retraites ; mais, quand arrive un violent ébranlement, l'eau, les roches fracturées, les cendres, tout se mêle, et les voûtes s'entr'ouvrant, des avalanches de boues, pétries de poissons, inondent la plaine. Une des plus curieuses, parmi les débâcles de ce genre, est celle qui, en 1691, descendit des hauteurs de l'Imbamburu ; l'abondance des poissons qui fourmillaient dans cette fange fut telle, que les miasmes qui se répandirent dans l'air pendant leur putréfaction engendrèrent des fièvres malignes qui furent un second fléau pour les habitants de la plaine.

Après avoir considéré les *éruptions* volcaniques à un point de vue général, il nous reste à passer brièvement en revue celles que l'histoire nous signale comme ayant produit les effets les plus désastreux. Il y a d'abord la fameuse *éruption* du Vésuve qui éclata au mois d'août de l'année 79 de notre ère. Les Romains savaient que le Vésuve avait été autrefois en activité ; mais ces souvenirs, qui se rapportaient à une époque très-reculée, s'étaient presque effacés. On habitait sans aucune inquiétude les villes construites sur ses pentes, à cause de la beauté de la situation et de l'extraordinaire fertilité du sol. C'est dans cette *éruption*, précédée depuis plusieurs années de tremblements de terre assez violents, que furent détruites les villes d'Herculanum et de Pompéi. Herculanum fut recouverte par la lave qui s'infiltra dans ses rues, dans ses édifices et ses monuments comme une coulée de fonte dans un moule ; aussi cette cité apparut-elle à ceux qui la fouillaient comme une sorte de ville souterraine, qu'on taille, pour ainsi dire, dans un immense bloc de lave. Pompéi, au contraire, fut comblée par cette masse de cendres, de boues, de petits cailloux que vomissait la bouche enflammée du Vésuve ; aussi les recherches faites dans cette ancienne cité se bornent-elles à un simple enlèvement d'un gravier si mou et si friable qu'il a conservé depuis dix-huit siècles la forme des objets enterrés. C'est dans cette *éruption* que Pline le Naturaliste trouva la mort. Il commandait la flotte romaine à Misène ; en voyant les flammes vomies par le Vésuve, il voulut accourir sur les lieux mêmes, pour être témoin du phénomène et pour secourir les habitants. Sur la rive de Stabies, il fut étouffé par la quantité de cendres qui voltigeaient dans l'atmosphère et qui avaient pris la place de l'air respirable. Nous devons signaler ensuite l'*éruption* de 1631, qui fit dérouler une partie de la montagne et se termina par une coulée de lave qui alla s'éteindre dans la mer près de Portici, après avoir brûlé les maisons et les

arbres sur son passage; celle de 1737, qui détruisit Ottajano; celle de 1797, où l'on vit une rivière de lave, large de 1,500 pieds, haute de 14, courir trois milles et demi et s'avancer à 600 pieds dans la mer. » A 300 pieds à la ronde, dit un témoin oculaire, la lave faisait fumer et bouillonner l'eau, et jusqu'à deux milles au delà les poissons périrent. » La dernière *éruption* remarquable est celle qui éclata en 1861, à Torre del Greco, et qui fit de grands ravages.

L'Etna ne s'est pas moins que le Vésuve signalé par de terribles *éruptions*. Le récit de Virgile dans l'*Enéide* prouve l'activité de l'Etna dans les siècles qui ont précédé l'ère chrétienne. A partir de cette époque, le volcan a traversé une longue phase de repos; mais, depuis huit siècles, de violentes *éruptions* se sont succédé à de courts intervalles. Il faut placer en première ligne celle de 1669. « Le ciel parut noir pendant dix-huit jours avant l'*éruption*, dit une relation; il y eut de fréquents tremblements de terre, accompagnés d'éclairs et de tonnerre. Le courant de lave embrasée vomi par le volcan pendant vingt jours a détruit dans la contrée supérieure quatorze villes ou villages, dont quelques-uns assez considérables, contenant 3,000 à 4,000 habitants. Maintenant on ne trouve plus la trace de l'existence de ces villes; il n'en reste qu'une église et un clocher qui se trouvaient isolés sur une petite éminence. » La lave descendit jusqu'à Catane; elle s'accumula devant le mur, haut de 60 pieds, roula par-dessus sans le renverser, et l'on voit encore une arcade de lave se recourbant par-dessus le mur comme une vague sur la plage. Le torrent de lave descendu de l'Etna s'étendit sur une surface de 22 kilomètres de longueur sur 30 de largeur. Il côtoya les remparts de Catane, dépassa le port et atteignit la mer. « Alors, dit la relation, commença entre l'eau et le feu un combat dont chacun peut se faire une idée, mais que semblent renoncer à décrire ceux-là mêmes qui furent témoins de ces terribles scènes. La lave, refroidie à sa base par le contact de l'eau, présentait un front perpendiculaire de 1,400 à 1,500 mètres d'étendue, de 30 à 40 pieds d'élévation, et s'avançait lentement, charriant, comme autant de glaçons, d'énormes blocs solidifiés, mais encore rouges de feu. En atteignant l'extrémité de cette espèce de chaussée mobile, ces blocs tombaient dans la mer, la comblaient peu à peu, et la masse fluide avançait d'autant. A ce contact brûlant, d'énormes masses d'eau, réduites en vapeur, s'élevaient avec d'affreux sifflements, cachaient le soleil sous d'épais nuages, et retombaient en pluie salée sur toute la contrée voisine. En quelques jours, la lave avait reculé d'environ 300 mètres les limites de la plage. » Dans l'*éruption* de 1755, qui bouleversa toute la montagne et qui donna naissance au célèbre Val del Bore, on vit un courant de lave se précipiter avec une vitesse de 2 kilomètres à la minute sur une étendue de 20 kilomètres. 1766, 1771, 1780, 1792, 1809 et 1822 virent également de grandes *éruptions* de l'Etna. La dernière dont l'importance mérite d'être signalée est celle de 1865.

Quand on parle d'*éruptions* volcaniques, il ne faut pas oublier l'Islande, qui en a vu plus de cinquante grandes et terribles, à la suite desquelles le sol a été inondé de lave, de cendres, de scories, et la population décimée. La violente *éruption* de l'Hécla, en 1766, répandit sur toute la contrée environnante une épaisse couche de débris. La pluie de cendres s'étendit jusqu'à une distance de 240 kilomètres, et l'air en était si obscurci qu'on ne pouvait distinguer les objets dans une grande partie de l'île. Le torrent de lave débordant du cratère fut suivi d'une immense colonne d'eau jaillissante qui vint ajouter ses ravages à ceux de l'*éruption* ignée. Une autre *éruption* de l'Hécla, en 1845, dispersa le sommet du volcan, et fit perdre à la montagne 500 pieds de sa hauteur. Le courant de lave lancé par le cratère atteignit une distance de 15 kilomètres et une épaisseur de 15 à 25 mètres. A côté de l'Hécla il faut placer le Kotlugaja, dont le cra[illegible] est une immense fissure qui traverse la montagne, fendue en deux pendant une *érup*[illegible] Les neiges, la glace et la fumée interdisent l'approche de cet abîme, visible distinctement à une distance de 105 kilomètres. Ce volcan eut une *éruption* gigantesque en 1756; de prodigieux torrents d'eau mêlés de glace, de rochers et de sable, provenant de la fonte des rochers, se précipitèrent du sommet et formèrent trois promontoires paral[illegible]rs lieues dans la mer et s'élevant bien au-dessus de son niveau, là où jadis on mesurait 200 pieds de profondeur. Mais la plus remarquable *érup*[illegible] en Islande est celle du [illegible] 1783. Ce volcan vomit [illegible]ents, qui s'étendirent à [illegible]res, sur une [illegible]r de la lave [illegible]

une des plus larges de l'île, après avoir roulé dans la plaine un immense volume d'une fétide bouillie d'eau et de poussière volcanique, disparaissait tout à coup. Deux jours après, un courant de lave, issu de sources dont aucun pied mortel n'a foulé les abords, vint se précipiter dans le lit de la rivière desséchée, et en peu de temps, quoique ce chenal béant ne présentât pas moins de 600 pieds de profondeur sur 200 de largeur, le déluge de feu surmonta ses rives, traversa la basse contrée de Médalland, et, roulant devant lui comme une nappe le sol tourbeux de la plaine, vint se jeter dans un grand lac dont les eaux, vaporisées au contact de cette brûlante invasion, s'évanouirent en bouillonnant et en sifflant dans les airs. Ayant comblé en peu de jours le vaste bassin du lac, l'inépuisable torrent reprit sa marche; mais, divisé cette fois en deux courants, il alla avec l'un recouvrir d'anciens champs de lave, et, se rejetant avec l'autre dans le lit de la Skapta, il s'élança en cascades de feu du haut des cataractes de Stapafos. L'*éruption* de poussière, de cendres, de lave continua jusqu'à la fin d'août, époque où ce drame plutonien se termina par un violent tremblement de terre. » Pendant une année entière, à la suite de cette *éruption*, l'atmosphère de l'Islande se trouva mêlée à des nuages de poussière que traversaient à peine quelques rayons de soleil. En 1704, dans les Canaries, le pic de Ténériffe eut une *éruption* mémorable par les désastres qu'elle causa et par la destruction de la ville de Guarrachico. « Dans la nuit du 5 mai 1704, dit M. Bory de Saint-Vincent, on entendit un bruit souterrain semblable à celui de l'orage, et la mer se retira. Quand le jour vint éclairer le phénomène qui épouvantait les malheureux habitants, on aperçut le pic couvert d'une vapeur rouge effroyable; l'air était embrasé, une odeur de soufre suffoquait les animaux épouvantés qui poussaient des gémissements lamentables ou des bêlements plaintifs. Les eaux étaient couvertes d'une vapeur semblable à celle qu'exhalent des chaudières bouillantes. Tout à coup la terre tremble et s'entr'ouvre, des torrents de lave échappés du cratère de Teyde se précipitent dans les plaines du nord-ouest. La ville, moitié engloutie dans les fentes du sol, moitié recouverte par les laves vomies, disparaît en entier. La mer, rentrant bientôt dans son lit, inonde les débris du port qui s'est affaissé; des vagues et des monceaux de cendre occupaient la place de la ville. Les habitants tâchèrent d'échapper par une prompte fuite, mais la plupart firent des tentatives inutiles. Les uns furent engloutis dans des fentes qui, en se comblant, les enterraient tout vivants; d'autres, étouffés par les vapeurs sulfureuses, tombaient asphyxiés au milieu de leur course chancelante. Une grande partie de ces infortunés avaient cependant échappé à tant de périls, quand ils furent tous écrasés par une pluie de pierres énormes, dernier effort de la fureur du pic, qui, après avoir lancé ces innombrables rochers, s'apaisa en grondant. » Si de l'ancien monde nous passons dans le nouveau, nous n'aurons pas à noter un moins grand nombre d'*éruptions* : depuis le cap Horn jusqu'au détroit de Behring, les majestueuses montagnes qui dominent l'océan Pacifique ne comptent pas moins de 115 bouches par lesquelles le foyer intérieur du globe communique avec l'atmosphère. Tous ces volcans s'élèvent à une hauteur double et triple de l'Etna et du Vésuve, et causent d'immenses ravages. Parmi les nombreuses *éruptions* dont la tradition a conservé le souvenir, il faut citer celle du Cotopaxi, en 1741. La Condamine prétend que les colonnes de feu qui s'élevaient du volcan atteignirent une hauteur de 1,000 pieds. En même temps, des torrents d'eau, provenant de la fonte subite des neiges entassées depuis deux siècles, se précipitèrent sur les pentes, entraînant des blocs de glace et des scories fumantes. Leur puissance fut telle, qu'on vit de grandes vagues se former dans la plaine, et que la vitesse des eaux, à quatre lieues de la montagne, était encore de 17 mètres par seconde. 600 maisons furent détruites et 1,000 personnes périrent. L'île de Java ne compte pas moins de 45 volcans en activité; le Gunnung-Pépendajane eut, en 1772, l'*éruption* la plus terrible qui ait ravagé l'île depuis les temps historiques. La tradition prétend que, entre le 11 et le 12 août, après la formation d'un grand nuage lumineux, la montagne disparut tout entière dans les entrailles de la terre, et un terrain de 28 kilomètres de longueur sur 12 de largeur s'engloutit en même temps. L'île de Sambava est célèbre par une terrible *éruption* de son volcan, le Timboso, qui eut lieu en 1815; elle commença le 5 avril et ne se termina qu'en juillet. Les détonations furent entendues de Sumatra, à près de 1,500 kilomètres de distance. Trois colonnes distinctes de flammes s'élevèrent à une immense hauteur, et toute la surface de la montagne parut couverte de laves incandescentes. Une trombe accompagna le commencement de l'*éruption* et enleva les toitures, les arbres et même les hommes et les chevaux. Le rivage s'abaissa à une profondeur de 6 mètres. Les explosions durèrent trente-quatre jours, et l'abondance des cendres expulsées fut telle, qu'à Java, à 500 kilomètres de distance, elles causèrent en plein midi une nuit complète, et couvrirent le sol et les toits d'une couche de plusieurs pouces d'épaisseur. A Sambava même, toute la région voisine du volcan fut ravagée, et 12,000 habitants périrent. A Bima, à 65 kilomètres du volcan, le poids des matières qui tombèrent fut tel que les toitures furent enfoncées.

Ces *éruptions*, quelque épouvantables qu'elles puissent nous paraître, ne sont rien en comparaison de celles qui eurent lieu aux époques antéhistoriques, et dont nous voyons tout autour de nous des traces non équivoques. Ce sont ces *éruptions* qui ont recouvert le flanc des montagnes et le fond des vallées de ces nappes de basalte qui nous étonnent encore et par leur masse et par leur forme singulière. Ce sont elles qui ont édifié, auprès du cap de Fairhead, la fameuse *Chaussée des géants*, qui ont formé la grotte de Fingal, qui ont dressé à Espaly, près du Puy, ce groupe de colonnes qui ont jusqu'à 20 mètres d'élévation sur 30 centimètres de diamètre, et auxquelles on a donné le nom d'*orgues*. Ce sont elles qui ont donné à notre globe sa configuration actuelle; qui ont fait jaillir les unes après les autres les montagnes qui bornent notre horizon, depuis le mont Ararat, en Perse, dont la naissance fut accompagnée de désordres qui donnèrent lieu à la tradition du déluge judaïque, jusqu'aux îlots apparus, en 1866, dans le grand cratère de Santorin. Et pourtant, les *éruptions* de notre globe ne sont rien encore en comparaison de celles des volcans lunaires. Sur la surface visible de notre satellite on compte plus de 2,000 protubérances cratériformes. Le grand nombre d'aiguilles qui se dressent sur les contre-forts de ces volcans montre leur activité prodigieuse; ce sont des déjections volcaniques qui atteignent une hauteur prodigieuse, et qui ressemblent à nos colonnes basaltiques. Il y en a une, près du mont Ligustinus, qui est dix fois plus haute que la cathédrale de Strasbourg. On en peut légitimement conclure que nos *éruptions* volcaniques ne sont que jeux d'enfants auprès de celles qui viennent troubler le sommeil des habitants de la lune. V. VOLCAN.

ERVALENTA s. f. (èr-va-len-ta — du lat. *ervum*, ers; *lens*, lentille). Pharm. Nom donné par un charlatan anglais, le docteur Warton, à une préparation alimentaire douée, suivant les prospectus, de propriétés thérapeutiques très-nombreuses, et qui n'est autre chose que de la farine de lentilles décortiquées.

ERVE (L'), petite rivière de France. Elle prend sa source près de Vimarcé, canton d'Evron (Mayenne), coule du N. au S., baigne Sainte-Suzanne, Chammes, Saint-Jean, Saulges, entre dans le département de la Sarthe, et se jette dans la rivière de ce nom, à Sablé, après un cours de 58 kilom.

ERVIE s. f. (èr-vî). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, dont l'espèce type habite la Caroline.

ERVIGE, roi des Visigoths. V. ERWIGE.

ERVILIE s. f. (èr-vi-lî — dimin. du lat. *ervum*, ers). Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille-bivalve, voisin des corbules, et comprenant un petit nombre d'espèces qui vivent dans la Manche.

— Infus. Genre type de la famille des erviliens, dont l'espèce principale se trouve dans la Méditerranée.

— Bot. Section du genre ervum.

ERVILIEN, IENNE adj. (èr-vi-liain, iè-ne — rad. *ervilie*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ervilie.

— s. m. pl. Famille d'infusoires, ayant pour type le genre ervilie.

ERVILIER s. m. (èr-vi-lié — du lat. *ervum*, ers). Bot. Espèce du genre ers.

— Encycl. L'*ervilier*, appelé aussi *ers*, *lentille bâtarde*, *lentille ervilière*, *ervilie*, *orobe des boutiques*, *pois de pigeon*, etc., est une plante annuelle, à tiges droites et rameuses, portant des feuilles alternes, paripennées, et des fleurs roses, papilionacées, auxquelles succèdent des gousses ondulées, pendantes, renfermant chacune trois ou quatre graines brunâtres. Cette plante croît naturellement dans les moissons, et on la cultive dans le midi de la France comme espèce fourragère. Elle craint les gelées; mais elle réussit très-bien sur les terrains calcaires et secs. On a même remarqué qu'en Provence son produit est d'autant plus considérable qu'elle a végété sur des sols plus maigres. Dans le Midi, on la sème à l'automne; mais, dans le Nord, les semis doivent être faits au printemps. Ordinairement, on se contente de la faire pâturer sur place par les bêtes à laine, quand elle est en pleine fleur. Ce fourrage leur convient particulièrement; mais la faible quantité du produit rendrait sa récolte peu avantageuse. Les graines sont aussi nutritives que celles des lentilles. Dans quelques pays pauvres, on moud la graine de l'*ervilier* pour en mélanger la farine au pain ou au lait; mais c'est une nourriture malsaine et indigeste; on lui attribue des propriétés aussi nuisibles que celles de la graine de *jarosse*. On assure qu'elle produit des effets délétères, même sur les chevaux, et qu'elle fait périr les cochons et les poules. Néanmoins, dans le Midi, on donne ces graines aux mulets, et on les emploie avec avantage dans l'engraissement des bœufs et des cochons; on les donne aussi aux moutons et aux volailles, et surtout aux pigeons, qui en sont avides. Les opinions contradictoires émises par les divers auteurs prouvent qu'il y a ici quelque confusion d'espèces. Voici des observations dues à Vilmorin, et qui, par conséquent, présentent toute garantie de certitude. Le fourrage de l'*ervilier* est échauffant, et ne doit être donné aux chevaux que par petites rations, lorsqu'on veut leur donner de l'ardeur et les soutenir pour des travaux pénibles; il est cultivé en Algérie, et a été souvent d'une grande ressource pour nourrir les chevaux de notre armée. En Egypte, cette plante est aussi cultivée comme fourrage. Verte, elle paraît être dangereuse pour les cochons. La graine, comme nous l'avons dit, est très-suspecte pour la nourriture de l'homme. Comme elle est très-abondante, on l'utilise ordinairement pour les pigeons; mais il faut la leur donner avec ménagement, parce qu'elle les échauffe. Un dernier avantage de l'*ervilier*, c'est de fournir un excellent engrais vert, si on l'enfouit quand il est en pleine floraison.

ERVUM s. m. (èr-vomm — du lat. *ervum*, ers). Bot. Nom scientifique d'un genre de légumineuses, qui comprend la lentille, l'ers, etc.

ERVY, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. S.-O. de Troyes, sur une colline, au pied de laquelle coule l'Armance; pop. aggl. 1,366 hab. — pop. tot. 1,671 hab. Bonneterie, coutil, chandelles, sabots, tonnellerie, teinturerie; commerce important d'excellents fromages gras, que l'on exporte dans toute la France. Ervy possède un hospice fondé au XIII^e siècle, de jolies promenades et une église du XIV^e et du XVI^e siècle, classée parmi les monuments historiques. Ce remarquable édifice offre à l'extérieur un joli portail du XVI^e siècle et à l'intérieur dix verrières et de nombreuses statues.

Il ne reste rien de l'ancienne forteresse d'Ervy, détruite par les Bourguignons en 1443. Les anciennes chartes désignent Ervy sous le nom d'*Ervicum* ou *Erviacum*. Ervy relevait, comme baronnie-pairie, de la généralité de Paris et compta parmi ses seigneurs des comtes de Champagne, des rois de France, de Navarre, et des ducs de Nivernais. Thibault III, comte de Champagne, l'affranchit en 1199, avant la plupart des autres villes du royaume.

Ervy est la patrie de Pierre Pithou, avocat, jurisconsulte, archéologue, dont la riche bibliothèque recelait tant de précieux ouvrages, publiés plus tard par ses fils Pierre et François Pithou, et par Cujas lui-même. Le docteur Nicolas Jacquier a laissé deux travaux sur l'histoire d'Ervy : *Notice historique sur Ervy* et *Ervy au* XVII^e *siècle*.

ERWIGE, roi des Visigoths d'Espagne de 680 à 687. Il devint le favori de Wamba, qui lui abandonna la direction des affaires. Il se fit élire à sa place, et son élection fut confirmée dans un concile tenu à Tolède (680). Du reste, il montra toujours un grand zèle pour la cause de la foi, et assembla plusieurs autres conciles, notamment le quatorzième de Tolède, qui condamna les monothélites. Erwige opéra la fusion des Goths et des Espagnols, en admettant ces derniers dans ses armées, d'où ils avaient été exclus jusque-là. Après un règne paisible, il laissa le trône à son gendre, Egiza.

ERWIN DE STEINBACH, architecte et sculpteur allemand, né à Steinbach, près de Bühl, dans le grand-duché de Bade, mort le 17 janvier 1318. La tour principale de la cathédrale de Strasbourg, terminée dans le VII^e siècle, sous le règne de Dagobert I^{er}, et construite en partie en bois, avait été réduite en cendres par la foudre et des incendies successifs. La nef, commencée en 1015, ne fut complétée qu'en 1275. C'est à cette époque qu'Erwin fut requis de fournir des dessins pour la décoration de l'intérieur du vaisseau, ainsi que pour la construction de deux nouvelles tours et d'une façade sur l'emplacement des ruines de l'ancienne tour. Erwin commença son travail décoratif le 20 février 1276, et la première pierre des nouvelles constructions fut posée le 25 mai 1277. Quand l'architecte mourut, son travail n'était pas à moitié fait; il fut continué par son fils Jean (mort le 18 mars 1339), et terminé principalement d'après ses dessins, qui sont encore conservés à Strasbourg. Sa fille Sabine l'aida dans la décoration intérieure de l'église, et un autre de ses fils, Winhing (mort en 1330), fut également un architecte assez distingué. Les dépouilles mortelles de cette famille d'architectes sont enterrées dans la cathédrale. La statue d'Erwin se voit encore dans la même église, où, appuyée sur une balustrade, il semble contempler son œuvre.

ERXLEBEN (Dorothée-Chrétienne LEPORIN, dame), femme médecin allemande, née à Quedlinbourg en 1715, morte en 1762. Elle était fille d'un médecin, qui, s'étant aperçu de bonne heure des grandes dispositions de sa fille pour l'art qu'il pratiquait, l'admit à suivre les leçons destinées à son fils. En 1742, elle épousa Jean-Chrétien Erxleben, un ministre de l'Evangile. Deux ans plus tard, elle fut reçue doctoresse à l'université de Halle, et se livra dès lors avec ardeur à la pratique de l'art de guérir. Outre sa thèse pour le doctorat, qui fut très-remarquée, on a de Doro-

thée Erxleben : *Recherches des causes qui empêchent le sexe féminin d'étudier* (Berlin, 1742, in-8°).

ERXLEBEN (Jean-Chrétien-Polycarpe), naturaliste allemand, fils de la précédente, né à Quedlinbourg (Saxe) en 1744, mort en 1777. Il étudia aussi la médecine, fut reçu docteur en 1767, s'occupa de médecine vétérinaire, et se perfectionna dans cet art par les voyages qu'il fit dans diverses contrées de l'Europe. Nommé professeur à Gœttingue en 1771, il y mourut âgé seulement de trente-trois ans. Il a écrit : *Dissertatio sistens dijudicationem animalium mammalium* (Gœttingue, 1767, in-4°); *Principes élémentaires d'histoire naturelle* (Gœttingue, 1768, in-8°); *Observations sur l'étude de l'art vétérinaire* (Gœttingue, 1769, in-8°); *Principes élémentaires de la science de la nature* (Gœttingue, 1772); *Bibliothèque de physique* (Gœttingue, 1774, 4 vol. in-8°); *Systema regni animalis* (Gœttingue, 1777, in-8°), ouvrage encore estimé de nos jours; *Dissertations physico-chimiques* (Gœttingue, 1777, in-8°), etc.

ERY (Thierry D'), chirurgien français. V. HÉRY.

ERYCEIRA (comtes D'), littérateurs espagnols. V. ERICEIRA.

ÉRYCHTHIEN, IENNE adj. (é-ri-ktiain, iè-ne — rad. *érychthus*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érychthus.

— s. m. pl. Tribu de crustacés stomapodes, caractérisée par une carapace sans divisions, un rostre en forme de stylet, des branchies rudimentaires, et ayant pour type le genre érychthus.

ÉRYCHTHUS s. m. (é-ri-ktuss). Crust. Genre de crustacés stomapodes, comprenant une dizaine d'espèces.

ÉRYCIBE s. f. (é-ri-si-be). Bot. Fausse orthographe du mot ÉRICYBE.

ÉRYCIE s. f. (é-ri-sî). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des entomobies.

ÉRYCIN, INE adj. (é-ri-sain, i-ne — rad. *érycie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érycie.

— s. f. pl. Groupe d'insectes diptères, de la tribu des entomobies, ayant pour type le genre érycie.

ÉRYCINE adj. (é-ri-si-ne). Mythol. gr. Surnom de Vénus, tiré du mont Eryx, en Sicile, où son fils Énée lui avait élevé un temple qui devint célèbre par sa richesse.

— s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes : *Les* ÉRYCINES *sont des lépidoptères de taille médiocre.* (Desmarest.)

— Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve : *L'animal de l'*ÉRYCINE *se tient caché parmi les pierres.* (Deshayes.)

— **Encycl.** Ce genre, qui comprend plus de vingt espèces vivantes ou fossiles, est caractérisé par une coquille lisse, à deux valves égales et inéquilatérales, ordinairement transverse et parfaitement close. L'animal a un manteau prolongé en avant en une sorte de capuchon, et un pied allongé, mince, étroit, linguiforme. Il se tient parmi les pierres, sous lesquelles il se cache, se tenant attaché, à l'aide d'une sécrétion muqueuse, à la face qui regarde le sol; il opère un véritable mouvement de reptation en appliquant le plat du pied sur un corps solide, quelque poli qu'il soit, et sans avoir besoin de se fixer par un byssus, comme d'autres genres de mollusques. Les espèces vivantes d'*érycines* sont réparties dans presque toutes les mers; les espèces fossiles, plus nombreuses, appartiennent surtout aux terrains tertiaires.

ÉRYCINIDE adj. (é-ri-si-ni-de — rad. *érycine*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érycine. ‖ On dit aussi ÉRYCINITE et ÉRYCINIEN, IENNE.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères diurnes, ayant pour type le genre érycine.

ERYCIUS, nom de deux poëtes grecs : l'un, né à Cyzique, vivait au commencement du Ier siècle avant notre ère, du temps de Sylla; l'autre, né en Thessalie, était contemporain d'Adrien, au commencement du IIe siècle de notre ère. On a de ces deux poëtes des *épigrammes*, qui ont été recueillies dans l'*Anthologie grecque.*

ÉRYCTÈRE adj. (é-ri-ktè-re — gr. *eruktêr*; de *erukô*, je sépare). Antiq. gr. Nom que l'on donnait à certains affranchis spartiates.

ÉRYMANTHE s. m. (é-ri-man-te). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des clairons, dont l'espèce type habite la Cafrerie.

ÉRYMANTHE, fils d'Apollon. Il fut privé de la vue par Vénus, qu'il avait surprise au bain avec Adonis. Pour venger son fils, Apollon se changea en sanglier et tua l'amant de la déesse.

ÉRYMANTHE, en latin *Erymanthus*, nom d'une rivière et d'une montagne de la Grèce ancienne, dans l'Arcadie. La rivière, appelée aujourd'hui *Doana*, prenait sa source au nord du pays, entre l'Arcadie et l'Élide et allait grossir l'Alphée. La montagne, nommée aujourd'hui *Olenos*, située à l'E. de la rivière du même nom, était couverte de forêts. C'est sur cette montagne qu'Hercule chassa et tua le fameux sanglier dit d'Érymanthe. Ce sanglier était un animal terrible par sa force et sa férocité. Descendu des montagnes, il ravageait le territoire environnant. Hercule le tua, et cette action héroïque fait l'objet du quatrième des travaux d'Hercule. ‖ Nom d'une rivière d'Asie. V. ETYMANDER.

ÉRYMANTHIDE adj. (é-ri-man-ti-de — de *Erymanthe*, fleuve d'Arcadie). Chez les poëtes grecs, Arcadien. ‖ Surnom de Callisto. ‖ Épithète qu'on donne à la constellation de la Grande Ourse. ‖ On dit aussi ÉRYMANTHIEN, IENNE.

ÉRYMNE s. m. (é-rimm-ne — du gr. *erumnos*, fortifié). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

ÉRYNGIÉ, ÉE adj. (é-rain-ji-é — rad. *éryngium*). Bot. Qui ressemble au genre éryngium.

— s. f. pl. Tribu d'ombellifères, qui a pour type le genre éryngium ou panicaut.

ÉRYNGIUM s. m. (é-rain-ji-omm — gr. *ēruggos* ou *ēruggon*, qui signifie proprement barbe de bouc, et dont on ignore l'origine. Peut-être *ēruggos* est-il pour *Fēruggos*, et se rattache-t-il à la racine sanscrite *var*, couvrir, qui a donné un grand nombre de dérivés aux langues de la famille indo-européenne; mais ce n'est là qu'une hypothèse sans grande vraisemblance). Bot. Nom scientifique du genre panicaut. ‖ On dit aussi ERYNGION et ÉRYNGE.

ÉRYNNIE s. f. (é-rinn-nî). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des entomobies, dont l'espèce type habite la France.

ÉRYON s. m. (é-ri-on). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la tribu de même nom, et dont la seule espèce connue a été trouvée à l'état fossile dans le calcaire lithographique d'Anspach.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes macroures, comprenant le seul genre éryon.

ÉRYPHIE s. f. (é-ri-fî). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des musciens, qui se tiennent ordinairement cachés sous les feuilles, se nourrissent de la fiente des animaux ou des sucs végétaux, et se réunissent en troupes immenses quand le soleil a réchauffé l'atmosphère.

ÉRYSIBE s. f. (é-ri-zi-be). Bot. Syn. d'ÉRYSIPHE.

ÉRYSIBIEN, IENNE adj. (é-ri-zi-biain, iè-ne — gr. *erusibios*; de *erisubê*, rouille des plantes). Mythol. gr. Surnom de Jupiter, d'Apollon et de Cérès, qu'on invoquait pour préserver les blés de la rouille.

ÉRYSICHTHON. Condamné par Cérès à une faim qu'il ne pouvait assouvir. V. ÉRÉSICHTHON.

ÉRYSIMASTRE s. m. (é-ri-zi-ma-stre — rad. *érysimon*, avec la désinence péjorative *astre*). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des sisymbriées, formé aux dépens du genre érysimon.

ÉRYSIMON s. m. (é-ri-zi-mon — gr. *erusimon*, mot qui signifie proprement plante bonne à guérir; du verbe *eruô*, guérir, qui est sans doute pour *Feruô*, et se rattache probablement à la racine sanscrite *var*, éloigner, d'où éloigner la maladie. Cette racine *var* a donné un grand nombre de dérivés aux langues de la famille indo-européenne). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des sisymbriées, comprenant plus de soixante espèces : *Les* ÉRYSIMONS *croissent dans l'Europe et l'Asie medianes.* (C. Lemaire.) ‖ Syn. de SISYMBRE, VÉLAR, HERBE-AU-CHANTRE. ‖ On dit aussi ÉRYSIME.

ÉRYSIPÉLATEUX, EUSE adj. (é-ri-zi-pé-la-teu, eu-ze — rad. *érysipèle*). Pathol. Qui tient de l'érysipèle : *Affection* ÉRYSIPÉLATEUSE. ‖ Qui appartient à l'érysipèle : *Inflammation* ÉRYSIPÉLATEUSE. ‖ On écrit moins bien ÉRÉSIPÉLATEUX.

ÉRYSIPÈLE s. m. (é-ri-zi-pè-le — gr. *erusipelas*, mot dont l'origine n'est pas bien connue. Quelques-uns le dérivent d'*erusos*, pour *eruthros*, rouge, et de *pelos*, noir, livide, parce que la rougeur de l'érysipèle passe ensuite au livide. Un érudit du XVIIIe siècle rappelle le sentiment de cet étymologiste grec qui écrit que *erusipelas* a été dit παρὰ τὸ ἐρύεσθαι ἐπὶ τὸ πέλας, καὶ ἐπιῤῥεῖν τοῖς πλήσιον ἐπινεμώμενον, c'est-à-dire parce qu'il s'étend de proche en proche et se jette sur les parties voisines. M. Littré dérive *erusipelas* de *erusos*, pour *eruthros*, rouge, et de *pelas* ou *pelos*, et cette origine, qu'il indique après plusieurs autres auteurs, nous paraît de beaucoup la plus vraisemblable. Il est certain, dans tous les cas, que le grec *eruthros*, rouge, se rattache au sanscrit *rudhira*, sang, dérivé d'une racine qui a le sens de couler, et qu'on retrouve dans le zend *rudh*, se mouvoir, couler, d'où *uruidhi*, fleuve. Comparez le grec *rhuthmos*, flux de la parole, d'où nous avons fait *rhythme*. Cette même racine apparaît dans plusieurs noms de fleuves, tels que le *Rhode*, chez les Sarmates, le *Rhodius* de la Troade, le *Rhœdios* de la Macédoine, et surtout le *Rhodanus* gaulois, notre *Rhône*. La même racine se retrouve encore dans l'irlandais *roidhim*, courir, *roidh*, *ruidh*, course, force, *rodh*, chemin, kymrique *rhawd*, même sens, et *rhodiaw*, errer, rôder, etc. Quant au grec *pelas* ou *pelos*, qui ne se retrouve que dans le composé *apelos*, c'est sans doute le même que le latin *pellis*, peau). Pathol. Inflammation particulière de la peau, s'étendant parfois au tissu cellulaire sous-cutané, et caractérisée par une rougeur plus ou moins vive, avec douleur, dureté et gonflement de la partie malade : ÉRYSIPÈLE *dartreux, pustuleux. Chez les jeunes sujets, l'*ÉRYSIPÈLE *se propage avec une grande rapidité.* (Bouchut.) ‖ On dit aussi, mais moins correctement, ÉRÉSIPÈLE. Cette dernière orthographe est celle que le *Dictionnaire de l'Académie* a adoptée; nous n'avons pas cru devoir le suivre en cette circonstance.

— **Encycl.** Pathol. Cette affection a reçu un grand nombre de dénominations; ainsi on l'a appelée *ignis sacer, febris erysipelatosa, mal des ardents, feu Saint-Antoine, feu sacré.* On divise l'*érysipèle*, d'après ses causes, en traumatique et spontané ou interne; d'après les lésions qu'il produit, en simple, phlegmoneux et œdémateux; d'après sa marche, en fixe et ambulant; enfin, d'après le siége qu'il occupe, en *érysipèle* de la face, du cuir chevelu, etc. Les causes de cette maladie sont prédisposantes ou occasionnelles. Parmi les premières, on peut citer, mais sans y attacher une grande importance : 1° le sexe; les femmes en sont plus souvent atteintes que les hommes; 2° les climats et les saisons; Chomel et Blache pensent que le printemps et l'automne favorisent le développement de cette maladie; 3° l'alimentation excitante et l'abus des boissons alcooliques; 4° la constitution médicale, qui fait que l'*érysipèle* règne quelquefois d'une manière épidémique, au point que les chirurgiens n'osent tenter la moindre opération. Les causes occasionnelles les plus fréquentes sont les plaies, les blessures et certaines opérations chirurgicales, surtout celles de la face. Les frictions et l'application sur la peau des agents irritants peuvent aussi déterminer l'invasion de la maladie; mais, en général, suivant plusieurs auteurs, l'action des causes extérieures ne suffit pas pour produire l'*érysipèle*. On a souvent parlé de la contagion, et, comme il n'y a rien encore de démontré à cet égard, M. Gosselin conseille de se comporter toujours comme si l'*érysipèle* était contagieux, en prenant toutes les mesures d'hygiène possibles. Il est rare que le début de l'*érysipèle* ne soit pas précédé de quelques symptômes généraux, tels que malaise, fièvre, céphalalgie, anorexie, vomissements; mais un signe qui ne manque presque jamais au début, et sur lequel Chomel a beaucoup insisté, c'est l'engorgement des ganglions lymphatiques correspondant à la partie envahie. Ainsi l'*érysipèle* de la face est toujours précédé d'une adénite sous-maxillaire. Quel que soit le point du corps où a lieu l'éruption, une rougeur plus ou moins intense se montre dès le premier ou le deuxième jour. Elle est suivie d'un sentiment de chaleur âcre et de prurit qu'éprouve le malade. Bientôt après la rougeur augmente; la peau devient écarlate ou violacée, tendue, luisante, épaissie et gonflée. La douleur est brûlante et s'exaspère au plus léger contact. Si l'on examine au thermomètre les parties affectées, on constate une augmentation de température de deux ou trois degrés au-dessus de celle du reste du corps. La peau tuméfiée forme une saillie facile à reconnaître, si l'on promène le doigt des parties saines sur les parties malades. La peau saine est douce et souple au toucher, la peau malade est résistante et comme raboteuse. Il arrive souvent que les tissus sous-jacents à la peau se trouvent dans un état de tension, produit par un afflux des liquides dans ces parties; on observe alors l'*érysipèle* qu'on nomme œdémateux. Le gonflement, la roideur et la tension des parties molles rendent les mouvements douloureux, difficiles et même impossibles. Les symptômes généraux qui accompagnent ces phénomènes peuvent être très-intenses. Ainsi on observe une augmentation considérable de chaleur générale; le pouls peut donner plus de cent vingt pulsations par minute. La céphalalgie, l'anxiété, l'agitation, l'insomnie sont considérables; mais tous ces symptômes s'apaisent ordinairement avant que les symptômes locaux paraissent diminuer d'intensité. Bientôt la rougeur et le gonflement tendent à disparaître; la peau est moins tendue, un peu ridée; il se produit une desquamation plus ou moins sensible, tantôt par de larges squames, tantôt par une poussière sèche et farineuse. On voit quelquefois se former, sur la partie malade, de véritables phlyctènes ou bulles, qui se déchirent et laissent échapper un liquide plus ou moins transparent. Celui-ci s'écoule ou se concrète et forme alors des croûtes peu adhérentes. On a profité de ces diverses circonstances pour créer l'*érysipèle* phlycténoïde, bulleux, croûteux, etc., qui ne sont autres que l'*érysipèle* ordinaire simple.

L'*érysipèle* phlegmoneux débute par des symptômes analogues à ceux de l'*érysipèle* simple; mais ils en diffèrent par leur intensité beaucoup plus considérable. Ainsi la rougeur, au lieu de s'étendre en nappe, s'étend en *stries* bien plus accentuées le long des vaisseaux lymphatiques; les ganglions, fortement endommagés, sont très-douloureux; le gonflement de la peau est plus marqué et la consistance plus grande. Des phlyctènes se forment presque toujours sur la surface malade. Bientôt la tuméfaction devient plus considérable, la consistance pâteuse; la rougeur pâlit, la douleur diminue, du pus se forme dans le tissu cellulaire et la fluctuation ne tarde pas à paraître. A cette période, la peau s'amincit et se décolle; le pus se réunit en foyers et s'ouvre des ouvertures par où il s'écoule brunâtre, fétide, entraînant avec lui des lambeaux de tissu cellulaire gangrené. Il se forme en même temps de larges clapiers; la peau décollée se mortifie, se détache par plaques, en laissant de vastes plaies très-longues à se cicatriser et toujours suivies de difformités. Quand le mal est assez intense pour entraîner la mort, la suppuration devient intarissable, et l'on voit souvent apparaître des abcès métastatiques. Les symptômes généraux marchent avec non moins d'intensité que les désordres locaux. Ainsi la fièvre est considérable; il y a une grande agitation, du délire; la chaleur est brûlante, intolérable, le pouls très-accéléré. Enfin, pendant la suppuration, il n'est pas très-rare de voir tous les signes généraux de la résorption purulente. V. PHLÉBITE.

L'*érysipèle* de la face, qui est de beaucoup le plus fréquent, débute ordinairement par un des côtés du nez, puis gagne l'autre, envahit les joues, les paupières et se porte vers le cuir chevelu. Les parties qu'il occupe étant denses et serrées, il en résulte une douleur très-vive, à moins que l'inflammation ne soit légère. Les paupières se gonflent beaucoup et l'œil est fermé; les larmes s'écoulent sur les joues, où elles tracent un sillon luisant. L'oreille est très-douloureuse et le conduit auditif obstrué par le gonflement; les lèvres, devenues très-épaisses, s'ouvrent avec peine et laissent échapper une salive visqueuse. La céphalalgie est généralement grande et le délire assez fréquent.

Erysipèle du cuir chevelu. Il est bien rare que cette variété débute spontanément, c'est-à-dire sans lésion déterminante dans le cuir chevelu. Ici les seuls symptômes locaux bien apparents sont la douleur et l'empâtement; la rougeur et les autres modifications que subit la peau sont inappréciables. Les symptômes généraux sont très-intenses et le délire est très-fréquent, par suite de l'extension de l'inflammation aux membranes qui enveloppent le cerveau. Dans ce cas, on voit naître bientôt tous les signes d'une méningite intercurrente. Il est très-rare que l'*érysipèle* du cuir chevelu se borne à cette région, quoique Chomel et Blache disent en avoir observé plusieurs cas. La suppuration n'a guère lieu dans l'*érysipèle* du cuir chevelu; mais, si malheureusement elle se déclare, elle produit de grands ravages; ainsi on a vu le pus décoller le péricrâne dans une grande étendue, les os se carier, se nécroser, le tissu cellulaire mortifié tomber en lambeaux, et, chose assez extraordinaire, la peau rester, dans ces cas, presque toujours intacte.

L'*érysipèle* ambulant n'a d'autre caractère particulier que celui de parcourir successivement toutes les parties du corps, ou du moins un grand nombre, en se portant alternativement de l'une à l'autre. S'il commence par le tronc ou par la nuque, il passe sur les épaules, la poitrine, les bras, l'abdomen, les lombes, les cuisses, etc. Cependant, comme il reconnaît ordinairement pour cause un traumatisme et quelquefois l'action d'un vésicatoire, sa marche envahissante dépend beaucoup du point de départ. Les médecins ne sont pas d'accord sur la gravité de cet *érysipèle* : les uns le regardent comme se terminant presque toujours par la mort; d'autres, au contraire, par la guérison. M. Béhier dit que, lorsqu'il cause la mort, c'est plutôt par les complications et l'affaiblissement qu'il entraîne que par lui-même.

Erysipèle des nouveau-nés. Cette maladie est toujours mortelle quand elle atteint les enfants dans les premiers quinze ou vingt jours de leur existence. M. Trousseau la désigne sous le nom d'*érysipèle puerpéral*. Il débute le plus souvent par le pénil plutôt que par l'ombilic; il est caractérisé par la rougeur de la peau, la dureté et la résistance du tissu cellulaire sous-jacent. Le mal n'occupant, dès le principe, qu'une étendue de 3 ou 4 centimètres, si l'enfant est bien constitué, il semble qu'on ait lieu d'espérer une heureuse terminaison. Les symptômes généraux, d'ailleurs, sont presque nuls; mais deux ou trois jours après l'invasion, l'inflammation se propage en surface; une fièvre violente s'allume; l'enfant se trouve dans une agitation excessive, et, à cette excitation, dit M. Trousseau, succédera un collapsus qui entraînera la mort au cinquième, au sixième ou au septième jour. L'*érysipèle* puerpéral reconnaît souvent pour cause la ligature intempestive du cordon ombilical. Dans ce cas, Thou l'a vu se compliquer de péritonite, M. Boyer de l'inflammation de la veine ombilicale. Chomel et Blache ont observé des cas où les auréoles des boutons de vaccine étaient le point de départ de l'*érysipèle* des nouveau-nés.

Quelle que soit la forme de l'*érysipèle*, sa marche est essentiellement aiguë; mais la durée varie suivant les parties envahies et la constitution du sujet. L'*érysipèle* de la face parcourt ses périodes en huit jours environ, lorsqu'il survient chez un individu sain; l'*érysipèle* des autres parties du corps est généralement plus long, surtout quand il est phlegmoneux. Quoique cette maladie ne soit pas toujours mortelle, elle est toujours très-sérieuse, et l'on ne doit jamais être rassuré

à cause des complications qui peuvent survenir à tout instant. Dans l'*érysipèle* qui se déclare après une opération chirurgicale et dans celui du cuir chevelu, on observe peut-être plus de cas funestes que de cas bénins.

— *Traitement.* MM. Louis et Bouillaud ont beaucoup vanté la saignée générale; mais la plupart des médecins rejettent la saignée coup sur coup de M. Bouillaud. Desault, Autenrioth et Fischer, comme Ambroise Paré, ont préconisé le tartre stibié; on l'administre à la dose de 5 centigrammes dans un litre de limonade sulfurique, à prendre de quart d'heure en quart d'heure. Velpeau, dans les cas très-graves, donnait des pilules composées d'opium, de nitrate de potasse et de camphre. Le musc est très-utile dans les cas de délire. Parmi les médicaments externes, les plus employés sont les cataplasmes de farine de lin ou de fécule de pommes de terre, les lotions calmantes, les bains tièdes, les onctions mercurielles, l'application de compresses froides et astringentes, les onctions faites avec un corps gras, tel que l'axonge fraîchement préparée, le cérat, etc. M. Trousseau emploie, contre l'*érysipèle* des nouveau-nés, une solution de 60 grammes d'éther et de 30 grammes de camphre, qu'il fait étendre avec un pinceau sur toute la surface malade. On a souvent obtenu de bons résultats en appliquant une couche de collodion sur toute la partie érysipélateuse. Dupuytren employait souvent le vésicatoire; mais Cazenave et Schedel pensent qu'il faut le réserver pour les cas d'*érysipèle* ambulant. L'*érysipèle* phlegmoneux demande un traitement particulier. Outre les topiques, les émissions sanguines générales et locales, il faut empêcher autant que possible la formation du pus par des incisions nombreuses ou par la compression avec des bandages amidonnés. Quand la suppuration est établie, il faut inciser largement la peau et les aponévroses, de manière à donner à la matière purulente une prompte issue et à l'empêcher de séjourner; les toniques sont alors indispensables.

— Art vétér. L'*érysipèle* est une maladie très-rare chez les animaux. On l'observe plus souvent chez le chien et le mouton que chez le cheval et le bœuf; ce dernier même, suivant Lafare, ne serait atteint que de l'*érysipèle* œdémateux. D'après Gallé, c'est sur les animaux de l'espèce bovine jeunes, sanguins, le taureau, la génisse, qu'il se manifeste de préférence.

L'*érysipèle*, chez les animaux, peut être simple, phlegmoneux, œdémateux ou gangréneux. Sous ces divers états, il est fixe ou ambulant, idiopathique ou symptomatique. Les causes principales de cette maladie sont: les opérations, les plaies, les ulcères, l'alimentation stimulante, le vert, la chaleur solaire, l'application des irritants à la surface de la peau, etc. « On reconnaît l'*érysipèle* simple, dit M. Lafosse, à une rougeur morbide de la peau, accompagnée d'une tuméfaction diffuse, de chaleur, de prurit et d'une douleur plus ou moins vive. Si l'*érysipèle* est œdémateux, la tuméfaction est plus marquée et conserve l'empreinte du doigt; enfin, s'il est phlegmoneux, la tuméfaction est plus considérable encore, la douleur plus vive, et il se développe une fièvre de réaction d'une intensité variable. » Cette maladie, sous la forme simple, offre peu de gravité; elle se termine ordinairement par résolution, qui est aussi la terminaison ordinaire de l'*érysipèle* œdémateux. On a vu ce dernier se transformer en tumeur indurée où se manifestaient ensuite les caractères du farcin. Si l'*érysipèle* est phlegmoneux, il peut être grave, surtout s'il siége au pli des articulations et sur le trajet des tendons; il peut produire dans ces parties des désordres incurables. On appelle ambulant ou serpigineux l'*érysipèle* qui, développé sur un point, se propage de proche en proche par irradiation ou par une espèce de reptation; on a aussi donné à cette variété les noms d'*érysipèle* métastatique ou erratique.

Le pronostic de l'*érysipèle* est toujours grave lorsque cette affection siége à la face [illegible] organes génitaux. L'*érysipèle* serpigineux et l'*érysipèle* métastatique sont aussi redoutables. Les signes de prostration, les phénomènes ataxiques dans le cours de l'*érysipèle*, indiquent ordinairement une termi[illegible]se. Les lotions, les applications, [illegible]ns de liquides émollients et cal[illegible]sent pour triompher de l'*érysipèle* simple.

L'*érysipèle* gangréneux, encore appelé *feu Saint-Antoine*, *feu sacré*, *ignis sacer*, *mal* [illegible] *al rouge*, *pustula*, est une ma[illegible]re, moins commune cependant [illegible] et moins maligne; [illegible]vent dans la Pro[illegible]oc et le Roussil[illegible]

L'apparition de cette maladie coïncide d'ha[illegible] avec les grandes chaleurs qui survien[illegible] la tonte, surtout [illegible]u se fait un dé[illegible] miasmes qui ne [illegible] nsidé[illegible]; des [illegible] oient [illegible] doute [illegible] non. « Les animaux en proie à cette maladie, dit encore M. Lafosse, offrent tous les phénomènes d'une fièvre intense; il y a inappétence, inrumination, agitation, anxiété extrêmes; des bêlements plaintifs se font entendre. En même temps, il se manifeste dans un point de la peau, le plus souvent où elle est fine, une tuméfaction peu circonscrite, d'un rouge vif, passant bientôt au pourpre violacé; la main y ressent une chaleur brûlante; bientôt des phlyctènes apparaissent, la peau devient froide, molle, noire, crépie; la gangrène se déclare. Alors le pouls se déprime, les forces s'épuisent, la respiration s'accélère, et l'animal ne tarde pas à mourir. » Au début de la maladie, les excitants toniques, tels que les plantes aromatiques, la gentiane, le sel marin, conviennent parfaitement comme moyens de traitement. A l'extérieur, on emploie les frictions mercurielles, le liniment ammoniacal, les infusions de sauge dans le vin; et enfin, à la dernière période, le camphre, le quinquina, les chlorures alcalins, sont indiqués en raison de leurs propriétés antiputrides.

— Bibliogr. Jacobi, *Casus erysipelatis scorbutici subito in sphacelum terminati* (Erfurt, 1711, in-4°); Charleville, *De erysipelate pustuloso* (Halle, 1740, in-4°); Richter, *De erysipelate* (Gœttingue, 1744, in-4°); Hoffmann, *De febre erysipelatosa* (1748); Aurivil, *De erysipelate* (Upsal, 1762, in-4°); Dale, *De erysipelate* (Edimbourg, 1775, in-8°); Tromsdorff, *Historia erysipelatis exteriore vehementiori, vulneri plantæ pedis accedentis, et in gangrenam vergentis* (Erfurt, 1780, in-4°); Hoffinger, *Dissertatio medico-pratica de volatica, seu erysipelate erratico* (Vienne, 1780, in-8°); Desault, *Observations sur les diverses espèces d'érysipèle* (1791, in-8°); Gergens, *Dissertatio de erysipelatis, febrisque erysipelatosæ causa materiali* (1792, in-4°); Burserius, *De erysipelate* (Leipzig, 1798, in-8°); Terrion, *Essai sur l'érysipèle considéré dans son état de complication avec la fièvre adynamique* (Paris, 1807, in-4°); Closier, *Dissertation sur l'érysipèle, ses variétés et son traitement* (Paris, 1809, in-4°); Mariande, *Essai sur l'érysipèle simple* (Paris, 1811, in-4°); Sourisseau, *Dissertation sur la nature et le traitement de l'érysipèle bilieux* (Paris, 1813, in-4°); Patissier, *Essai sur l'érysipèle phlegmoneux* (Paris, 1815, in-4°); Sabatier, *Propositions sur l'érysipèle considéré principalement comme moyen curatif des affections cutanées chroniques* (Paris, 1831, in-4°); Le Pelletier de la Sarthe, *Traité de l'érysipèle et des différentes variétés qu'il peut offrir* (Paris, 1836, in-8°); Velpeau, *Leçons orales de clinique chirurgicale*, t. III (1839); Fenger, *De erysipelate ambulanti disquisitio* (1842); Rouget, *Du collodion dans le traitement de l'érysipèle*, thèse (Strasbourg, 1854); Fenestre, *Sur une épidémie d'érysipèle*, thèse (Paris, 1861); Desprez, *Traité de l'érysipèle* (Paris, 1862, in-8°), et tous les *Traités de pathologie externe et interne*.

ÉRYSIPHE s. f. (é-ri-zi-fe — du gr. *erusibê*, rouille des plantes). Bot. Genre de petits champignons parasites, comprenant un grand nombre d'espèces, qui croissent sur presque tous les végétaux vasculaires.

— **Encycl.** Ces champignons microscopiques, confondus par les jardiniers sous la dénomination vulgaire de *blanc* ou de *meunier*, se développent sur les feuilles des végétaux, surtout à la face supérieure. Ils se présentent ordinairement sous forme de taches blanches, pulvérulentes, isolées, arrondies, d'étendue variable, composées de filaments rampants qui naissent d'un point central autour duquel ils s'étalent en rayonnant; d'autres filaments s'élèvent perpendiculaires à ceux-ci, et terminés par trois ou quatre articles ovoïdes, blancs, transparents, placés bout à bout comme les grains d'un collier, se séparant au moindre contact, et ordinairement remplis de granules très-fins, doués d'un mouvement continuel. Jusque-là les *érysiphes* ne se distinguent guère de l'oïdium que par une résistance un peu plus grande; mais bientôt, sur les filaments étalés, on voit naître de petits grains arrondis, d'abord jaunes, puis bruns, enfin noirs, entourés à leur base d'un cercle de filaments de forme variable; ces corps noirs, appelés conceptacles, renferment un certain nombre d'utricules arrondies et transparentes, dans chacune desquelles on trouve des spores ovoïdes, lisses, diaphanes, dont le nombre varie de deux à huit. Ces cryptogames, qui naissent ordinairement, comme nous l'avons dit, sur les feuilles, se répandent aussi sur les tiges, les rameaux, les calices, les fruits, etc. Ils attaquent surtout les végétaux formant des touffes serrées, dans les lieux humides et peu aérés; on les observe plus rarement sur les plantes hybrides ou sur celles qui proviennent de graines récoltées dans des climats froids. Ils nuisent beaucoup aux plantes d'ornement, en leur donnant un aspect des plus désagréables, qui en rend la vente très-difficile. Mais là ne se bornent pas leurs dégâts : les plantes qui en sont infestées amènent rarement leurs fruits à maturité. Dans les houblonnières, les feuilles et les cônes sont réduits à un tel état d'amaigrissement que la récolte est complètement perdue. En Amérique, les fruits des vignes et du groseillier épineux périssent quelquefois par suite de l'invasion de ces parasites. On a remarqué que la maladie se propage, ou plutôt se transmet héréditairement aux plantes venues de graines récoltées sur les pieds malades; les greffes ou les boutures prises sur ceux-ci ont donné des résultats analogues. On ne connaît pas jusqu'à ce jour de remède efficace contre les *érysiphes*; on a proposé de renouveler la terre au pied des végétaux atteints, de frotter les feuilles de ceux-ci pour faire disparaître le blanc, ou même de les couper complètement jusqu'au pétiole : tous ces moyens sont purement illusoires.

ERYSTOFF (Démétrius, prince), auteur et jurisconsulte russe, né en 1797 à Zwienigrod, dans le gouvernement de Moscou. Il fit ses études à l'Académie des jésuites de Polock, d'où il passa au lycée impérial de la cour. Un des plus actifs compilateurs du *Recueil des lois de l'empire russe* et du *Code de* 1833, publiciste et écrivain infatigable, Erystoff a publié un grand nombre de brochures historiques, préparé pour l'*Encyclopédie* de Plucher (Saint-Pétersbourg, 1835-1841) tous les articles concernant l'histoire des beaux-arts, et contribué pour une grande part à l'*Encyclopédie militaire*. En 1842, il a publié son *Dictionnaire historique des saints de l'Eglise grecque*, qui lui a valu le grand prix Demidoff. C'est le meilleur ouvrage en ce genre qu'on connaisse en Russie.

ÉRYTHAQUE s. m. (é-ri-ta-ke). Ornith. V. ERITHAQUE.

ERYTHEA ou **ERYTHIA**, petite île de l'Espagne ancienne ou Hispanie, située dans l'Atlantique, près de Gadès, et nommée aussi *Junonia* et *Aphrodisias*. C'est aujourd'hui la petite île de Léon, sur laquelle s'élève Cadix. Les poëtes anciens y plaçaient le séjour de Géryon.

ÉRYTHÉIDE adj. (é-ri-té-i-de). Géogr. Qui appartient à l'île d'Erythea.

— Mythol. *Bœufs érythéides*, Bœufs de Géryon, qui furent enlevés par Hercule.

ÉRYTHÉMATIQUE adj. (é-ri-té-ma-ti-ke — rad. *érythème*). Pathol. Qui a les caractères de l'érythème : *Rougeur* ÉRYTHÉMATIQUE.

ÉRYTHÈME s. m. (é-ri-tè-me — du gr. *eruthêma*, rougeur). Pathol. Sorte d'exanthème non contagieux, souvent apyrétique, caractérisé par des taches rouges superficielles et variables, disparaissant sous la pression du doigt pour reparaître immédiatement après.

— **Encycl.** Pathol. L'*érythème* peut occuper toutes les parties du corps; mais il a certains siéges de prédilection, tels que la face, les avant-bras, les mains, les jambes. Il débute, en général, sans prodromes; cependant son apparition est quelquefois précédée de malaise, d'inappétence et même d'un peu de fièvre. Bientôt après se montrent des rougeurs accompagnées de cuisson, de douleur, de démangeaison et de chaleur. Ces taches peuvent s'étendre depuis quelques millimètres jusqu'à cinq ou six centimètres; on en voit même occuper tout un membre ou toute une partie de la surface du corps. Au bout de deux ou trois jours, la coloration devient d'un rouge plus intense et passe même jusqu'au violet; mais, bientôt après, la desquamation commence sur les parties malades; l'épiderme de nouvelle formation ne tarde pas à paraître, et il ne reste d'autre trace de l'*érythème* qu'une légère tache qui ne persiste pas longtemps.

M. Hardy range toutes les variétés de l'*érythème* en trois catégories. Dans la première, il place les *érythèmes* purement locaux et se présentant à l'état de la plus grande simplicité; tels sont : l'*érythème* simple, l'*érythème* vésiculo-pustuleux et l'*érythème* intertrigo; dans la deuxième se trouvent les *érythèmes* disséminés à la surface du corps, accompagnés de phénomènes généraux et simulant une fièvre éruptive, comme les *érythèmes* papuleux, noueux, scarlatiniforme, mamelonné et copahique; enfin, dans la troisième classe se trouvent les *érythèmes* secondaires, qui surviennent comme complication d'une autre maladie; tels sont : l'*érythème* lisse, l'*érythème* paratrime, l'*érythème* syphilitique, l'*érythème* pernion ou engelure.

L'*érythème* simple, caractérisé par l'existence de taches rouges plus ou moins larges, est limité sur un point de la peau et très-superficiel; il disparaît sous la pression du doigt pour reparaître aussitôt après. Il se développe généralement à la suite de frictions prolongées, ou par le contact de matières irritantes, telles qu'emplâtres, pommades rances, etc. On le voit quelquefois se montrer à la suite d'une insolation prolongée, et on le désigne alors vulgairement sous la dénomination de *coup de soleil*. Enfin, chez les enfants et les vieillards atteints d'incontinence d'urine ou de matières fécales, il est souvent produit par le contact de ces mêmes matières. Lorsque l'*érythème* se montre dans ces circonstances, le meilleur moyen de le combattre, c'est d'attaquer directement la cause qui l'a produit. On emploie ensuite quelques topiques pulvérulents, des bains et des tisanes rafraîchissantes. Dans tous les cas, il faut s'abstenir de cataplasmes, qui ne feraient qu'entretenir la maladie.

L'*érythème* vésiculo-pustuleux ne diffère du précédent que par une éruption, au milieu des taches rouges, de petites vésicules distinctes les unes des autres, qui se rompent en laissant échapper une légère sécrétion séro-purulente. Quelques auteurs en font une variété de l'eczéma; mais il en diffère par la marche, qui ne se prolonge pas au delà de huit jours, et par la sécrétion, qui est plus claire et moins plastique que celle de l'eczéma. Le traitement est le même que celui de l'*érythème* simple.

L'*érythème* intertrigo se produit partout où la peau est en contact avec elle-même, aux aisselles, aux fesses, aux seins. Il est caractérisé par la rougeur, la démangeaison et un suintement séreux ou séro-purulent. La durée cette affection est longue, si l'on n'a pas le soin de séparer les surfaces en contact. Le meilleur moyen de guérison, c'est d'entretenir la propreté, d'éviter la sueur, de recouvrir les surfaces de poudre d'amidon, de riz, de lycopode ou de bois. On obtient encore d'excellents résultats des lotions d'eau blanche.

L'*érythème* papuleux est caractérisé par des taches d'un rouge vineux, quelquefois très-saillantes à la surface de la peau, tantôt disséminées, tantôt agglomérées en cercle, de manière à laisser au centre une partie saine plus ou moins considérable. Elles constituent de petites tumeurs douloureuses au toucher, de couleur rosée, pâlissant sous le doigt et arrivant peu à peu jusqu'au violet. On voit souvent autour d'elles, dit M. Hardy, une auréole qu'on ne saurait mieux comparer qu'à un ecchymose d'un jaune verdâtre : c'est le dernier terme de la maladie. Alors il n'y a plus de saillie, il s'opère une légère desquamation et la maladie disparaît sans laisser de traces. L'*érythème* papuleux siége surtout aux mains, aux avant-bras, à la face, à la nuque et aux membres inférieurs. Son apparition est généralement précédée d'un peu de courbature et de fièvre, d'un état saburral des voies digestives et surtout de douleurs articulaires qui le rapprochent du rhumatisme et qui persistent jusqu'à la fin de la maladie. L'influence des saisons est à peu près la seule cause connue qui amène le développement de l'*érythème* papuleux. Le traitement doit se borner à l'emploi de tisanes rafraîchissantes, de quelques purgatifs, de bains émollients. On doit proscrire les mets épicés, les alcooliques et les excitants. S'il y a prédominance des douleurs articulaires, il faut avoir recours au traitement du rhumatisme articulaire aigu.

L'*érythème* noueux semble n'être qu'un degré d'intensité plus grand de l'*érythème* papuleux. Il est précédé des mêmes prodromes et ne diffère, quant aux taches, que par un développement plus considérable. Dans l'*érythème* noueux, les taches sont beaucoup plus saillantes, arrondies, égales parfois au volume d'une noisette et même d'une noix. Elles se terminent presque toujours par résolution, comme dans l'*érythème* papuleux; ce n'est qu'exceptionnellement et sur des sujets scrofuleux qu'on les voit entrer en suppuration. Les douleurs articulaires sont plus généralisées et plus intenses que dans le cas précédent; ce qui a porté quelques auteurs à considérer cette maladie comme une sorte de rhumatisme; mais elle en diffère essentiellement par la marche et par la durée, qui est beaucoup plus courte. Le traitement est le même que celui de l'*érythème* papuleux.

L'*érythème* scarlatiniforme est une affection légère, souvent confondue avec la scarlatine. On voit, dès le début, apparaître sur les membres, et quelquefois sur tout le corps, une rougeur pointillée, avec une légère cuisson et des démangeaisons. Bientôt l'éruption gagne le cou, la face, et la coloration devient rouge; le mouvement fébrile disparaît, la langue est naturelle, l'éruption pâlit, une légère desquamation commence et tout est fini. Le traitement est des plus simples : il suffit de laisser le malade au lit, d'administrer quelques boissons rafraîchissantes, de commander une diète modérée, et après trois ou quatre jours la maladie a disparu.

L'*érythème* mamelonné se montre généralement pendant la convalescence des maladies graves. On l'a observé surtout en même temps que le muguet. Les malades sont pris tout d'un coup d'un mouvement fébrile exagéré, d'une agitation générale et de démangeaisons sur divers points du corps, ou apparaissent bientôt des saillies arrondies, mamelonnées, du volume d'un pois ou d'une cerise et d'une coloration rouge. Au bout de trois ou quatre jours, la démangeaison disparaît, les taches s'affaissent et la desquamation commence. Cette affection n'a rien de grave; son traitement consiste dans l'emploi de boissons douces et acidulées.

L'*érythème* copahique se montre après l'ingestion du copahu. Il peut être local ou général; mais son siége de prédilection est la face ou les mains. Il est caractérisé par des taches saillantes, arrondies, rougeâtres, confluentes, accompagnées de démangeaisons très-vives. L'éruption se fait dans l'espace de huit jours, avec un léger mouvement fébrile et un peu d'embarras gastrique. Après ce temps, les taches s'affaissent, pâlissent et la maladie se termine par une légère desquamation furfuracée. La première indication à remplir dans ce cas est de suspendre l'usage du copahu. On peut ensuite donner quelques tisanes acidulées et quelques légers purgatifs.

L'*érythème* lisse se montre dans l'anasarque, autour des mouchetures qu'on a pratiquées pour donner issue à la sérosité. Cet *éry-*

thème est caractérisé par des taches rouges à surfaces lisses et unies, accompagnées d'un gonflement considérable. Ce qu'il y a de particulier dans cette variété, c'est la tendance marquée à une terminaison par gangrène de la peau et du tissu cellulaire. Le traitement reste le plus souvent impuissant, tant que la cause de la maladie subsiste. Cependant on peut employer, avec de grands avantages, des lotions aromatiques et des applications d'amidon ou de lycopode.

L'*érythème* paratrime est celui qu'on observe dans les affections très-graves, après un repos prolongé au lit, sur les parties qui supportent le poids du corps. Il est souvent le point de départ de bulles, de pustules, d'escarres. Il faut d'abord ordonner, dans ce cas, des lotions d'eau blanche, d'alcoolat de mélisse, d'eau-de-vie camphrée. On emploie plus tard l'onguent styrax, le vin aromatique, etc., pour favoriser la cicatrisation; mais il faut avant tout placer les malades de façon que les parties affectées ne soient pas soumises à une pression continue.

— Art vétér. Cette maladie cutanée et superficielle est due à des causes variables, généralement peu graves. Elle porte des noms divers qui rappellent son siége ou ses causes. On reconnaît un *érythème* symptomatique et un *érythème* idiopathique. Le premier est lié à un état inflammatoire général ou bien à un état asthénique; il est assez fréquent chez le chien. Quant au second, il reconnaît pour causes : des piqûres, des brûlures, le contact des liquides irritants, du pus, de la sueur, de l'urine, des sécrétions muqueuses, des matières fécales, enfin l'action de la chaleur, des frottements, etc.

L'*érythème*, à quelque variété qu'il appartienne, se traduit par une teinte d'un rouge rosé, qui disparaît et reparaît très-promptement sous la pression du doigt, accompagnée de dépilation, de démangeaison et de chaleur. L'*érythème* inflammatoire se manifeste parfois par un léger mouvement fébrile, disparaissant et reparaissant à de courts intervalles. Dans l'*érythème* fugace, avec la rougeur, se montrent de petites saillies coniques. L'*érythème* papuleux affecte le plus souvent les animaux à l'engrais et les veaux. Chez ces derniers, cette maladie, qui peut devenir générale, est caractérisée, outre la rougeur de la peau, par le hérissement des poils, le fendillement de l'épiderme, leur chute, suivie de leur reproduction. Cet *érythème* se termine par la résolution, suivie de la chute de l'épiderme en écailles furfuracées. L'*érythème* scorbutique est lié à un état asthénique et constitue l'une de ces maladies variées auxquelles on donne vulgairement le nom de mal rouge. Il est assez fréquent chez les chiens courants, nourris au pain de suif, et chez tous ceux qui émigrent et qui sont soumis à un régime trop épicé. Il affecte presque toute la surface de la peau; les muqueuses sont rouges; les gencives gonflées et molles, souvent saignantes; le moindre frottement opéré sur la peau provoque des papules un suintement séro-purulent ou sanieux et fétide. Cette variété d'*érythème* est très-rebelle; elle dure très-longtemps et elle est souvent rémittente.

Parmi les *érythèmes* idiopathiques, on distingue : 1° l'intertrigo, qui se montre ordinairement aux ars chez les animaux gras et à peau fine. Dans cette variété, la peau rougit et fournit un suintement séreux; l'épiderme tombe, et il peut survenir une sécrétion purulente. Le repos, une température basse facilitent la guérison de cet *érythème*; une température élevée, l'exercice, en provoquent, au contraire, le retour. Chez les chevaux du Nord, il est impossible d'obtenir la guérison définitive de cette maladie. 2° La limace, autre variété d'intertrigo, qui se développe encore chez le bœuf, le porc, le chien, à la peau qui réunit les doigts dans les espaces interdigités. Elle est la conséquence des frottements combinés avec l'action des corps, tels que poussière, fumier, boues âcres, etc. Elle est souvent accompagnée de crevasses et de bourgeonnements plus ou moins volumineux, qui font boiter les animaux. 3° L'*érythème* solaire ou coup de soleil; il se développe sur les bêtes ovines, lorsque la tonte est faite pendant les grandes chaleurs, et que les animaux sont trop vite exposés, après cette opération, aux ardeurs du soleil. Les solipèdes en sont plus rarement affectés. Cet *érythème* présente assez ordinairement une forme circulaire; il s'accompagne de chaleur intense et quelquefois de prurit. En général, il se termine par résolution; mais lorsqu'il existe sur des sujets doués d'une mauvaise constitution, soumis depuis longtemps à un mauvais régime, l'inflammation s'étend en profondeur et peut s'accompagner de fièvre de réaction et bientôt de gangrène et d'adynamie. Enfin, lorsqu'il siége à la tête, il peut se compliquer de congestion cérébrale et de méningo-encéphalite. Lorsque le coup de soleil se termine par résolution, il survient une dépilation des parties affectées, et l'épiderme soulevé tombe en larges lambeaux, en laissant au-dessous de lui une nouvelle production épidermique, ou une surface dénudée, excoriée, sécrétant un liquide séreux, qui se dessèche et forme une croûte sous laquelle l'épiderme finit par se régénérer. 4° L'*érythème* par succion; il se remarque sur les femelles domestiques, notamment sur la vache, à la suite de la succion opérée par le nourrisson sur les mamelles. V. MAMELLES.

En résumé, on voit que, chez les animaux domestiques, la physionomie de l'*érythème* est très-variée, que cette maladie est tantôt maligne, tantôt bénigne, dans certains cas à marche rapide, d'autres fois à marche très-lente, et que sa manière d'être ne dépend pas seulement de l'intensité de la cause extérieure qui le produit, mais encore de la région de la peau sur laquelle cette cause agit, et de l'état général du sujet.

Le traitement de l'*érythème* consiste à faire cesser, autant que possible, les causes qui le provoquent. On y arrive par le repos, par l'interposition, entre les parties frottantes, d'étoupes, de charpie, imbibées d'eau saturnée, ou en appliquant sur les parties malades des poudres d'amidon, de tan, de lycopode, de bois vermoulu. Les infusions de fleurs de sureau, les douches sulfureuses ou sulfo-alcalines, les lotions chlorurées, le cérat, la pommade saturnée, produisent d'excellents effets. Quant au coup de soleil, on l'évite en opérant la tonte avant les fortes chaleurs, en abritant les animaux des ardeurs du soleil, en leur appliquant des vêtements défensifs. On en obtient la guérison en faisant des onctions d'huile douce ou de graisse mêlée d'amidon. S'il se manifeste de la fièvre, des signes d'irritation du cerveau, les saignées, la diète, les tempérants peuvent devenir utiles.

Le traitement des *érythèmes* symptomatiques est quelquefois plus compliqué que les précédents. La diète, la saignée, le repos, les tempérants, un air frais sont de rigueur contre l'*érythème* qui est lié à la pléthore, à un état inflammatoire général. Au contraire, lorsque l'*érythème* est associé à un état asthénique ou scorbutique, il réclame l'emploi des toniques reconstituants, les tisanes de fumeterre, de gentiane, additionnées de sirop antiscorbutique. V. PELLAGRE.

ÉRYTHRACANTHE s. m. (é-ri-tra-kan-te — du gr. *eruthros*, rouge, et d'*acanthe*). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des acanthacées, tribu des thunbergiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

ÉRYTHRÆUS, érudit italien. V. ROSSI (Jean-Victor).

ÉRYTHRARSINE s. f. (é-ri-trar-si-ne — du gr. *eruthros*, rouge, et du lat. *arsus*, brûlé). Chim. Substance d'un rouge foncé, non cristallisable, inodore, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, que l'on obtient par combustion incomplète du cacodyle et de l'oxyde de cacodyle, ou comme produit secondaire dans la formation du chlorocacodyle, et qui a pour formule $C^6H^6As^3O^3$.

ÉRYTHRAS, fils de Persée et d'Andromède, régna sur les bords de la mer Rouge, dans laquelle il se noya, et qui depuis lors fut appelée mer Erythréenne ou mer Erythrée.

ÉRYTHRÉ, ÉE adj. (é-ri-tré — gr. *eruthraios;* de *eruthros*, rouge). Hist. nat. Qui est de couleur rouge.

— s. f. Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acariens, famille des trombidites.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, renfermant une trentaine d'espèces.

— **Encycl.** Ce genre, qui appartient à l'ordre des acariens et à la famille des trombidites, présente les caractères suivants : palpes grandes, libres, bi-onguiculées; mandibules onguiculées; corps entier; hanches contiguës; pieds longs, onguiculés, à dernier article grêle et très-allongé, propres à la course, les postérieurs plus longs. On connaît cinq ou six espèces d'*érythrées*, dont la plus remarquable est l'*érythrée* campagnarde oururicole, assez commune aux environs de Montpellier. Cette espèce est d'un beau rouge carminé; elle vit sous les pierres, le long des chemins et dans les endroits un peu secs. On trouve quelquefois une douzaine d'individus de cette espèce réunis sous une sorte de dais de soie blanche; Dugès, qui a observé ses mœurs, ne dit pas si cet abri était leur ouvrage ou celui d'une araignée, ni s'ils travaillaient à propager leur espèce. Voici ce que l'on sait de ces articulés : « Le plus souvent, dit M. H. Lucas, ils vivent isolés, et donnent la chasse aux acarides plus petits qu'eux; ils les saisissent et les emportent rapidement avec leurs palpes ravisseurs pour les dévorer; ils n'épargnent pas même les individus faibles de leur propre espèce; les plus forts d'entre eux sont loin toutefois d'être bien grands; on ne les découvrirait même pas à la vue simple sans leur course rapide, tourbillonnante et comparable à celle d'un grain de poussière emporté par le vent. Cette course est toujours suivie d'un temps d'arrêt, durant lequel on peut observer l'animalcule à la loupe, ou le saisir pour l'examiner ensuite. » Comme les trombidions, dont elles sont voisines, les *érythrées* ont une vie errante. Il y a sans doute bien des faits à constater chez ces arachnides, qui n'ont pas été jusqu'à ce jour l'objet d'observations bien suivies.

— Bot. Ce genre de gentianées renferme des plantes herbacées, à tiges simples ou rameuses; à feuilles opposées, sessiles, étroites, entières, glauques; à fleurs, le plus souvent blanchâtres ou rosées, rarement jaunes, tantôt solitaires à l'extrémité des rameaux, tantôt groupées en panicules ou en corymbes; le fruit est une capsule ovoïde, bivalve et polysperme. Ce genre comprend une trentaine d'espèces, disséminées dans les diverses régions du globe, et croissant dans les stations les plus variées, sur les montagnes ou dans les plaines, au bord de la mer ou dans les bois touffus, etc. La plus commune est l'*érythrée*-centaurée, vulgairement appelée petite-centaurée. C'est une petite plante à fleurs rosées, quelquefois blanches, commune dans les bois, les vignes, les friches, les lieux incultes ou cultivés, etc. Elle a joui autrefois d'une grande réputation en médecine. Toutes les parties de cette plante sont douées d'une amertume qui diminue par la dessiccation. La petite-centaurée a passé pour un puissant remède contre les fièvres intermittentes, quotidiennes ou tierces. On s'en est servi ultérieurement pour déterger les ulcères. Elle est encore réputée comme pouvant produire les mêmes effets dans les maladies des animaux. Son extrait passait pour un spécifique contre la rage. Bien que la réputation de cette plante ait bien baissé de nos jours, on l'emploie assez fréquemment, surtout dans les campagnes, comme tonique et fébrifuge. Elle entre encore dans la composition des *falltrancks* ou vulnéraires suisses, mais en faible proportion, à cause de son amertume. A haute dose, elle paraît être purgative, et on l'emploie comme telle en Angleterre. Quelques autres espèces sont cultivées dans les jardins d'agrément.

ÉRYTHRÉE, sibylle célèbre de l'antiquité. V. SIBYLLE.

ÉRYTHRÉE (MER) [*Erythræum mare*], nom donné par les anciens à la partie de la mer des Indes qui s'étendait au-dessus du 6e degré de lat. N., depuis la côte azanienne, en Afrique, jusqu'à l'île Taprobane (Ceylan), en Asie, et dont les bras formaient le golfe Persique, le golfe Arabique ou mer Rouge actuelle. Ce nom d'Erythrée lui venait, ou de la couleur du sable qui forme son lit, ou d'Erythras, fils de Persée et d'Andromède, qui s'y noya.

ÉRYTHRÉEN, ÉENNE adj. (é-ri-tré-ain, é-è-ne). Poétiq. Qui appartient à la mer Erythrée ou mer Rouge : *Les flots* ÉRYTHRÉENS.

— Géogr. anc. Qui appartient à la ville d'Erythres ou à ses habitants : *La population* ÉRYTHRÉENNE.

— Substantiv. Habitant de la ville d'Erythres : *Les* ERYTHRÉENS.

ÉRYTHRÉINE s. f. (é-ri-tré-i-ne — du gr. *eruthros*, rouge). Chim. Corps obtenu par l'action prolongée de l'eau faiblement ammoniacale sur l'érythrine : *L'*ÉRYTHRÉINE *a une couleur rouge foncé.*

— **Encycl.** L'*érythréine* est peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, auquel elle donne une couleur rouge carmin, soluble dans les alcalis avec teinte violette, et précipitable des alcalis par un acide qui la ramène au rouge carmin.

ÉRYTHRES (*Erythræ*), ville de l'ancienne Asie Mineure, dans l'Ionie, sur la presqu'île de Clazomène et sur les côtes de la mer Egée, à 28 kilom. O. de Smyrne. Sur ses ruines s'élève aujourd'hui le village d'Eretri.

ÉRYTHRIN, INE adj. (é-ri-train, i-ne — du gr. *eruthros*, rouge). Hist. nat. Qui est de couleur rouge.

— s. f. Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des clupes, voisin des ésoces ou brochets, et comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent les eaux douces des pays chauds, et dont la chair est très-recherchée. ‖ Nom spécifique de divers poissons appartenant aux genres saumon, spare et squale.

— Minér. Arséniate de cobalt naturel.

— Chim. Matière colorante extraite de la rouelle des teinturiers, et qui devient d'un beau rouge violet sous l'influence de l'air et de l'ammoniaque.

— Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des gros-becs.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, type de la tribu des érythrinées : *Dans nos jardins, on recherche avec empressement toutes les espèces d'*ÉRYTHRINES. (C. Lemaire.)

— **Encycl.** Ichthyol. Les *érythrins* sont des poissons malacoptérygiens, voisins des clupes et des ésoces. Ils ont pour caractères : une bouche largement ouverte; des mâchoires garnies de dents nombreuses, fortes et pointues; le corps et la queue allongés et comprimés latéralement; des écailles dures; pas de nageoires adipeuses. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces qui habitent les eaux douces des pays chauds. Leur chair, qui a une saveur fort agréable, est très-recherchée comme aliment. L'espèce type est l'*érythrin* du Malabar, qui vit dans les rivières de la côte dont il porte le nom. Sa chair est blanche, agréable au goût et très-saine; les habitants du pays en font très-grand cas.

— Bot. Les *érythrines* sont de petits arbres, des arbrisseaux ou des végétaux herbacés, souvent épineux, à feuilles trifoliolées; les fleurs sont très-grandes, papilionacées, élégantes et nombreuses, le plus souvent d'un rouge écarlate vif, disposées en grappes allongées; les fruits renferment des graines arrondies, luisantes, ordinairement mi-parties de rouge et de noir. Ce genre comprend une soixantaine d'espèces, disséminées dans les régions chaudes du globe. L'*érythrine* corail, appelée aussi *corallodendron*, *arbre immortel*, etc., est un arbrisseau de 4 à 5 mètres de hauteur, dont les magnifiques fleurs rouges se développent avant les feuilles. Ses graines, luisantes, rouges, marquées d'une tache noire, servent à faire des bracelets, des colliers, des chapelets, etc. Cette espèce croît dans l'Amérique centrale, où on la cultive pour faire des haies de clôture, parce qu'elle est épineuse et que sa croissance est rapide. Toutes les parties de ce végétal sont préconisées, dans la médecine du pays, contre les maux d'estomac. Son bois, qui est d'un bon usage dans l'industrie, dure très-longtemps, d'où le nom d'arbre immortel. Ce dernier nom est aussi donné à quelques autres espèces, notamment à l'*érythrine* de l'Inde, qui croît sur la côte de Coromandel. Son écorce est fébrifuge, et ses feuilles sont si riches en tannin que, si l'on en couvre la chair des animaux, celle-ci, d'après Loureiro, se conserve très-longtemps sans se décomposer. Les Indiens ont pour ce végétal une vénération superstitieuse, et ils ne manquent pas d'en mettre un rameau dans leurs maisons le jour de leurs noces. L'*érythrine* rousse se trouve en Cochinchine; les habitants de ce pays mangent ses fleurs cuites dans du lait, et se servent de ses feuilles comme d'assaisonnement. Toutes les *érythrines* sont recherchées dans les jardins, à cause de la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs. On les multiplie de boutures étouffées, faites sous cloche, au printemps, et placées sur une couche chaude, exempte d'humidité. La plupart des espèces se cultivent en serre tempérée, ou elles exigent beaucoup d'air et de lumière. Toutes peuvent, pendant l'été, être mises en plein air, à une bonne exposition. Leur culture est à peu près celle des dahlias. Elles demandent une bonne terre mélangée, riche en terreau et bien drainée. L'*érythrine* crête-de-coq, une des plus belles espèces, se prête fort bien à ce mode de culture; on la plante isolée sur les pelouses ou en massifs; elle produit toujours un bel effet. Après la floraison, on rabat ses tiges jusqu'à la partie ligneuse; on rentre, à l'automne, les souches dans un lieu sec où la gelée ne puisse pénétrer.

— Minér. L'*érythrine* se présente en aiguilles, en petites lamelles et en masses terreuses d'un rouge violet tirant sur la couleur des fleurs de pêcher. Sa forme primitive est un prisme clinorhombique de 111° 16', dont la base est inclinée sur l'axe vertical de 109° 10'. Un clivage très-parfait a lieu parallèlement à certaines faces latérales. L'*érythrine* est tendre et flexible en lames minces. Sa densité est égale à 2,9. Exposée à l'action du dard du chalumeau, elle répand l'odeur d'arsenic et colore en bleu le verre de borax; elle donne de l'eau quand on la chauffe dans le tube fermé. Une partie des substances terreuses, d'un rouge moins foncé, qu'on rapporte à cette espèce, est mêlée d'arsénite de cobalt, provenant d'une décomposition partielle de l'arséniate. Les gisements de l'*érythrine* sont les mêmes que ceux de la smaltine ou arséniure de cobalt. On la trouve principalement à Schneeberg, en Saxe; à Saalfeldt, en Thuringe; à Riechelsdorf, en Hesse; à Bieber, en Hanau; à Wittichen, dans le duché de Bade, et enfin à Allemont, dans le Dauphiné.

ÉRYTHRINÉ, ÉE adj. (é-ri-tri-né — rad. *érythrine*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érythrine.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre érythrine.

ÉRYTHRINELLE s. f. (é-ri-tri-nè-le — rad. *érythrin*). Infus. Genre d'infusoires.

ÉRYTHRIQUE adj. (é-ri-tri-ke — du gr. *eruthros*, rouge). Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique : *Acide* ÉRYTHRIQUE.

ÉRYTHRITE s. f. (é-ri-tri-te — du gr. *eruthros*, rouge). Minér. Nom donné à un feldspath rose ou rouge de chair.

— **Encycl.** D'après les analyses publiées par Thomson, qui a créé ce nom, l'*érythrite* renferme, sur 100 parties : 67,90 de silice, 18,00 d'alumine, 2,70 de sesquioxyde de fer, 1,00 de chaux, 3,25 de magnésie, 7,50 de potasse et 1,00 d'eau. La présence de 3 centièmes de magnésie avait d'abord fait regarder l'*érythrite* comme n'étant pas un véritable feldspath, mais l'étude des formes cristallines de ce minéral lui a fait prendre sa véritable place. L'*érythrite* a été découverte dans une roche amygdaloïde trappéenne de la Chaussée des géants, en Irlande.

ÉRYTHROCARPE adj. (é-ri-tro-kar-pe — du gr. *eruthros*, rouge; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits rouges.

— s. m. Bot. Syn. de GELONION.

ÉRYTHROCÉPHALE adj. (é-ri-tro-sé-fa-le — du gr. *eruthros*, rouge; *kephalê*, tête) Zool. Qui a la tête rouge.

ÉRYTHROCÈRE adj. (é-ri-tro-sè-re — du gr. *eruthros*, rouge; *keras*, corne). Entom. Qui a les antennes rouges.

ÉRYTHROCHILE s. m. (é-ri-tro-ki-le — du gr. *eruthros*, rouge; *cheilos*, lèvre). Bot. Syn. de MACARANGA.

ÉRYTHROCHITON s. m. (é-ri-tro-ki-ton — du gr. *eruthros*, rouge; *chitôn*, tunique). Bot.

Genre d'arbrisseaux, de la famille des diosmées, tribu des cuspariées, dont l'espèce type croît au Brésil.

ÉRYTHROCNÈME adj. (é-ri-tro-knè-me — du gr. *eruthros*, rouge; *knêmê*, jambe). Zool. Qui a les pieds rouges.

ÉRYTHROCTÈNE adj. (é-ri-tro-ktè-ne — du gr. *eruthros*, rouge; *kteis*, *ktenos*, peigne). Entom. Qui a des antennes pectinées de couleur rouge.

ÉRYTHRODACTYLE adj. (é-ri-tro-da-kti-le — du gr. *eruthros*, rouge; *daktulos*, doigt). Zool. Qui a les doigts rouges.

ÉRYTHRODANE s. m. (é-ri-tro-da-ne — du gr. *eruthros*, rouge; *danos*, don). Bot. Syn. de NERTÈRE. ‖ Ancien nom de la garance.

— Chim. Principe colorant de la garance.

ÉRYTHROGASTRE adj. (é-ri-tro-ga-stre — du gr. *eruthros*, rouge; *gastêr*, ventre). Zool. Qui a le ventre rouge.

ÉRYTHROGÈNE s. m. (é-ri-tro-jè-ne — du gr. *eruthros*, rouge; *gennaô*, j'engendre). Chim. Principe colorant rouge de certaines fleurs.

ÉRYTHROGONYS s. m. (é-ri-tro-go-niss — du gr. *eruthros*, rouge; *gonu*, genou). Ornith. Syn. de PLUVIER.

ÉRYTHROGRAMME adj. (é-ri-tro-gra-me — du gr. *eruthros*, rouge; *gramma*, trait). Zool. Qui est marqué de traits rouges.

ÉRYTHROÏDE adj. (é-ri-tro-i-de — du gr. *eruthros*, rouge; *eidos*, aspect). Qui est d'une couleur tirant sur le rouge.

— Anat. *Tunique érythroïde*, Tunique qui enveloppe incomplètement le testicule, et qui est de couleur rougeâtre : *La tunique* ÉRYTHROÏDE *est formée par la partie terminale des faisceaux du crémastère, qui n'arrivent pas jusqu'à la partie inférieure du testicule, et qui sont très-espacés. Tous ces faisceaux s'attachent sur la tunique fibreuse et, par l'intermédiaire de celle-ci, à la tunique vaginale dont on ne saurait les séparer.*

— s. m. pl. Ichthyol. Petite tribu de clupéoïdes, comprenant quatre genres, caractérisée par la présence de plusieurs cæcums au pylore, une vessie natatoire double, un grand sous-opercule, des dents aux mâchoires et au palais.

ÉRYTHROLAMPRE s. m. (é-ri-tro-lam-pre — du gr. *eruthros*, rouge; *lampros*, brillant). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres, et comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique.

ÉRYTHROLANIE s. m. (é-ri-tro-la-nî — du gr. *eruthros*, rouge, et du lat. *lanius*, pie-grièche). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des langrayens ou ocyptères.

ÉRYTHROLÉINE s. f. (é-ri-tro-lé-i-ne — du gr. *eruthros*, rouge, et de *oléine*). Chim. Liquide huileux extrait par Kane de l'orseille et du tournesol, et qui a pour formule

$$C^{26} H^{22} O^{4}.$$

ÉRYTHROLÈNE s. f. (é-ri-tro-lè-ne — du gr. *eruthros*, rouge; *laina*, tunique). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, formé aux dépens des chardons, et comprenant une seule espèce qui croît au Mexique.

ÉRYTHROLEUQUE adj. (é-ri-tro-leu-ke — du gr. *eruthros*, rouge; *leukos*, blanc). Hist. nat. Qui est rouge et blanc.

ÉRYTHROLITMINE s. f. (é-ri-tro-li-tmi-ne). Matière colorante rouge extraite par Kane du tournesol, et qui a pour formule

$$C^{26} H^{23} O^{13}.$$

ÉRYTHROLOPHE adj. (é-ri-tro-lo-fe — du gr. *eruthros*, rouge; *lophos*, aigrette). Hist. nat. Qui porte une aigrette ou une huppe rouge.

ÉRYTHROMÈLE adj. (é-ri-tro-mè-le — du gr. *eruthros*, rouge; *melas*, noir). Hist. nat. Qui est rouge et noir.

ÉRYTHRONE s. m. (é-ri-tro-ne — du gr. *eruthros*, rouge). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des liliacées, qui habite le nord de l'Amérique et le midi de l'Europe : *On cultive dans nos jardins les* ÉRYTHRONES *dent-de-chien et à longues feuilles.* (C. d'Orbigny.)

— Encycl. [illegible] *[illegible]ythrones* sont des plantes [illegible] radicales peu nombreu[illegible]ées, du milieu desquelles [illegible] terminée par une fleur [illegible]blable à une tulipe. L'es[illegible]ne est l'*érythrone* dent-[illegible]*ioulte;* elle doit son [illegible] par une pointe en [illegible] sont maculées de [illegible]r est lavée de blanc [illegible] croît sous les cli[illegible] : elle préfère [illegible]eux couverts. [illegible] bulbes, cuits [illegible] aux ha[illegible]lecine, [illegible] Cette [illegible]e est surtout connue comme [illegible]ment.

[illegible]NIUM s. m. (é-ri-tro-ni-omm — [illegible] Nom donné par quelques chimistes au vanadium.

ÉRYTHRONOTE adj. (é-ri-tro-no-te — du gr. *eruthros*, rouge; *nôtos*, dos). Zool. Qui a le dos rouge.

ÉRYTHROPALE s. m. (é-ri-tro-pa-le — du gr. *eruthros*, rouge; *palê*, poussière). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, originaire de Java, et rapporté avec doute à la famille des cucurbitacées.

ÉRYTHROPE adj. (é-ri-tro-pe — du gr. *eruthros*, rouge; *pous*, pied). Hist. nat. Qui a les pieds ou les pédicules rouges.

— s. m. Ornith. Section du genre faucon.

ÉRYTHROPHLÉE s. m. (é-ri-tro-flé — du gr. *eruthros*, rouge; *phloios*, écorce). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des mimosées, dont l'espèce type habite l'Afrique tropicale.

ÉRYTHROPHRYS s. m. (é-ri-tro-friss — du gr. *eruthros*, rouge; *ophrus*, sourcil, sommet). Ornith. Genre d'oiseaux. Syn. de COUA.

ÉRYTHROPHTHALME adj. (é-ri-tro-ftal-me — du gr. *eruthros*, rouge; *ophthalmos*, œil). Zool. Qui a les yeux rouges.

ÉRYTHROPHYLLE adj. (é-ri-tro-fi-le — du gr. *eruthros*, rouge; *phullon*, feuille). Bot. Qui a les feuilles rouges.

— s. f. Chim. Matière colorante à laquelle les feuilles, au moment de leur chute, certains fruits à leur maturité, doivent leur couleur rouge ou rougeâtre.

ÉRYTHROPOGON s. m. (é-ri-tro-po-gon — du gr. *eruthros*, rouge; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

ÉRYTHROPROTIDE s. f. (é-ri-tro-pro-ti-de — du gr. *eruthros*, rouge; *protos*, premier). Chim. Syn. de PROTÉINE.

ÉRYTHROPS adj. (é-ri-tropss — du gr. *eruthros*, rouge; *ôps*, œil). Zool. Qui a les yeux rouges.

ÉRYTHROPTÈRE adj. (é-ri-tro-ptè-re — du gr. *eruthros*, rouge; *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires rouges.

ÉRYTHROPYGE adj. (é-ri-tro-pi-je — du gr. *eruthros*, rouge; *pugê*, derrière). Zool. Qui a le derrière, le croupion rouge.

ÉRYTHROPYGIE s. f. (é-ri-tro-pi-jî — du gr. *eruthros*, rouge; *pugê*, fesse). Ornith. Syn. d'AÉDON.

ÉRYTHRORAMPHE adj. (é-ri-tro-ran-fe — du gr. *eruthros*, rouge; *ramphos*, bec). Ornith. Qui a le bec rouge.

ÉRYTHRORCHIS s. f. (é-ri-tror-kiss — du gr. *eruthros*, rouge; et de *orchis*). Bot. Genre d'orchidées qui habite l'île de Java.

ÉRYTHRORÉTINE s. f. (é-ri-tro-ré-ti-ne — du gr. *eruthros*, rouge; *rhétinê*, résine). Chim. Corps pulvérulent, jaune, peu soluble dans l'eau et dans l'acide acétique, très-soluble dans l'alcool, ayant pour formule

$$C^{19} H^{9} O^{7}.$$

ÉRYTHRORHIZE adj. (é-ri-tro-ri-ze — du gr. *eruthros*, rouge; *rhiza*, racine). Bot. Qui a les racines rouges.

— s. f. Bot. Syn. de GALAX.

ÉRYTHRORHYNQUE adj. (é-ri-tro-rain-ke — du gr. *eruthros*, rouge; *rugchos*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre rouge.

ÉRYTHROSE s. f. (é-ri-tro-ze — du gr. *eruthros*, rouge). Chim. Matière colorante rouge, extraite par l'action de l'acide azotique sur la rhubarbe.

— **Encycl.** Cette matière a été découverte par M. Garot. Elle se prépare en traitant la rhubarbe par l'acide azotique. Sa couleur est jaune fauve; mais, traitée par les alcalis, elle devient d'un rouge magnifique et possède alors un pouvoir colorant considérable. « Sa nuance, dit M. Garot, n'est pas inférieure en beauté à celle de la cochenille. On a réussi à teindre quelques échantillons d'étoffe avec cette matière, mais on manque pour son application d'un mordant bien approprié. » (V. *Journal de Pharmacie*, décembre 1849.) Il ne serait pas impossible que cette matière ne fût que de l'*acide chrysophanique*.

ÉRYTHROSOME adj. (é-ri-tro-so-me — du gr. *eruthros*, rouge; *soma*, corps). Zool. Qui a le corps rouge.

— s. m. Ornith. Section du genre gobe-mouches.

ÉRYTHROSPERME adj. (é-ri-tro-spèr-me — du gr. *eruthros*, rouge; *sperma*, graine). Bot. Qui a les graines rouges.

— s. f. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des bixacées, type de la tribu des érythrospermées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à l'île de France.

ÉRYTHROSPERMÉ, ÉE adj. (é-ri-tro-spèr-mé — rad. *érythrosperme*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'érythrosperme.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des bixacées, ayant pour type le genre érythrosperme.

ÉRYTHROSPIZE s. f. (é-ri-tro-spi-ze — du gr. *eruthros*, rouge; *spiza*, fauvette). Ornith. Syn. d'ÉRYTHRINE.

ÉRYTHROSTERNE adj. (é-ri-tro-stèr-ne — du gr. *eruthros*, rouge; *sternon*, poitrine). Zool. Qui a la poitrine de couleur rouge.

— s. m. Ornith. Section du genre gobe-mouches.

ÉRYTHROSTICTE s. m. (é-ri-tro-sti-kte — du gr. *eruthros*, rouge; *stiktos*, tacheté). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des colchicacées, qui habite le nord de l'Afrique.

ÉRYTHROSTOME adj. (é-ri-tro-sto-me — du gr. *eruthros*, rouge; *stoma*, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture rouge.

— s. m. Ornith. Section du genre perroquet.

ÉRYTHROTE adj. (é-ri-tro-te — du gr. *eruthros*, rouge; *ous*, *ôtos*, oreille). Zool. Qui a les oreilles rouges.

ÉRYTHROTHORAX adj. (é-ri-tro-to-raks — du gr. *eruthros*, rouge; *thorax*, poitrine). Zool. Qui a le thorax de couleur rouge.

— s. m. Ornith. Section du genre érythrine.

ÉRYTHROXYLE adj. (é-ri-tro-ksi-le — du gr. *eruthros*, rouge; *xulon*, bois). Bot. Qui a le bois rouge.

— s. m. Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, type de la famille des érythroxylées, dont une espèce est connue sous le nom de coca : *On cultive dans nos serres chaudes plusieurs espèces d'*ÉRYTHROXYLES. (C. d'Orbigny.) ‖ On dit aussi ÉRYTHROXYLON.

— **Encycl.** Ce genre, qui compose à lui seul la famille des érythroxylées, présente par conséquent les mêmes caractères que celle-ci. Il comprend une vingtaine d'espèces, répandues dans les régions tropicales, et dont le bois renferme une matière tinctoriale rouge, d'où le nom générique. Plusieurs sont cultivées dans nos serres chaudes; quelques-unes ont des fleurs odorantes. L'espèce type est l'*érythroxyle aréolé*, originaire des Antilles, où on l'appelle *bois-major ;* ses fleurs, blanches, sont très-nombreuses; son fruit, rouge, mou, est succulent. Cet arbre est répandu sur les plages sablonneuses maritimes. Son écorce est regardée comme un excellent tonique; ses jeunes branches passent pour rafraîchissantes; ses feuilles servent à préparer un onguent employé contre la gale; enfin, ses fruits sont acidules et laxatifs. A ce genre appartient aussi la coca.

ÉRYTHROXYLÉ, ÉE adj. (é-ri-tro-ksi-lé — rad. *érythroxyle*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érythroxyle.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre érythroxyle.

— **Encycl.** Les *érythroxylées* sont des arbres, des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux, à feuilles ordinairement alternes, entières, glabres et munies de stipules. Les fleurs, solitaires ou réunies en fascicules à l'aisselle des feuilles, ont un calice persistant, à cinq divisions plus ou moins profondes; une corolle à cinq pétales, ordinairement blancs ou jaune verdâtre, portant à la face interne deux appendices en forme de languette; dix étamines hypogynes, alternativement longues et courtes, à filets dilatés à la base et soudés en tube; un ovaire libre, à trois loges uniovulées, surmonté de trois styles distincts ou plus ou moins soudés, terminés chacun par un stigmate en tête. Le fruit est un drupe uniloculaire et monosperme par avortement. Cette famille ne renferme que le genre érythroxyle.

ÉRYTHROZYME s. m. (é-ri-tro-zi-me — du gr. *eruthros*, rouge; *zumê*, levain). Chim. Ferment qu'on a cru avoir observé dans la racine de la garance.

— **Encycl.** L'existence de l'*érythrozyme* a été soupçonnée par M. Schunck. Ce ferment jouirait de la propriété de produire en quelques heures le dédoublement du rubian. On prépare l'*érythrozyme* en délayant la garance pulvérisée dans de l'eau à 38°, filtrant et précipitant l'extrait aqueux ainsi préparé par l'alcool : c'est une matière caséeuse brunâtre. Parmi les produits de l'action de l'*érythrozyme* sur le rubian, M. Schunck a isolé de l'alizarine et divers principes encore peu connus, la *rubiafine*, la *rubiagine* et la *rubiadipine*, etc.

ÉRYTHRURE adj. (é-ri-tru-re — du gr. *eruthros*, rouge; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue rouge.

— s. f. Ornith. Section du genre fringille ou moineau.

ÉRYX s. m. (é-riks — nom mythol.). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, voisin des rouleaux : *Les* ERYX *ressemblent beaucoup aux orvets par leurs habitudes et par leurs formes.* (E. Duponchel.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, dont l'espèce type est l'éryx noir, qui habite l'Angleterre.

— **Encycl.** Les *éryx* sont des ophidiens voisins des rouleaux, et qui, par leurs formes, ressemblent beaucoup aux orvets. Ils ont pour caractères génériques : une tête courte, arrondie, d'une même venue avec le cou et le corps, couverte de plaques en avant; les mâchoires médiocrement dilatables, munies de dents fines, petites et égales; les lèvres simples; la langue courte, épaisse et échancrée; les yeux petits, à pupille verticale; le corps couvert d'écailles petites, lisses et serrées; la queue très-courte, obtuse, garnie d'un simple rang de plaques. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, répandues dans les régions chaudes de l'ancien continent. Ce sont des serpents de petite taille et très-inoffensifs; la crainte qu'ils inspirent généralement est l'effet d'un préjugé. Ils vivent dans les lieux arides et secs, et se creusent dans le sable des terriers peu profonds; leurs dents sont si petites que plusieurs espèces semblent en être complètement dépourvues; leur nourriture se compose d'insectes et de vers. Ils sont d'un naturel timide; au moindre bruit, à la moindre apparence de danger, ils s'enfuient rapidement et s'enfoncent dans l'herbe ou dans le sable. L'espèce la plus connue est l'*éryx turc*, ou *éryx de la Thébaïde*, qui habite l'Orient. Cet ophidien, long d'environ 0m,65, est d'un gris jaunâtre en dessus, avec des taches noires irrégulièrement arrondies, confluentes, assez nombreuses et dispersées sans ordre; le dessous du corps est d'un blanc sale. On peut citer encore l'*éryx de Duvaucel*.

ÉRYX, ville de la Sicile ancienne, près de la côte qui forme l'angle N.-O. de l'île, près de la montagne du même nom, au N.-E. de Drepanum. Eryx, fondée par des Phéniciens, fut, pendant les quatre dernières années de la première guerre punique, le quartier général d'Amilcar Barca et le théâtre d'un combat entre les Romains et les Carthaginois. C'est aujourd'hui le village de San-Giuliano. ‖ Le mont Eryx, situé tout près de la ville de ce nom, porte aujourd'hui celui de Monte-San-Giuliano. Il avait autrefois un temple consacré à Vénus, fondé par Enée.

ÉRYX, fils de Vénus et de Butès. Il régna sur une partie de la Sicile, qui, de son nom, fut appelée Erycie. Doué d'une force prodigieuse, il osa défier Hercule à la lutte et fut vaincu par le héros, qui l'enterra sur le mont Eryx.

ERZEROUM, ville forte et capitale de l'Arménie turque, appelée *Theodosiopolis* par les anciens, *Garin* ou *Garin-Khalah* par les Arméniens, d'où les Arabes ont fait *Kalikalah*, chef-lieu de l'eyalet de son nom, près des sources de l'Euphrate, par 39° 55' de lat. N., et 38° 58' de long. E., à 268 kilom. N.-E. de Diarbekir, et à 1,100 kilom. E. de Constantinople; 50,000 hab., Turcs, Grecs, Arméniens et Persans. Résidence d'un pacha, gouverneur du pachalik de même nom; archevêché arménien; consulats autrichien, russe, anglais et français.

Erzeroum est un centre industriel important, comme entrepôt d'un trafic considérable avec l'Asie Mineure et les provinces transcaucasiennes, et surtout comme place de transit du commerce de la Perse avec l'Europe. On constate, depuis quelques années, un accroissement continu dans le mouvement général des affaires d'Erzeroum. « Ce développement des transactions commerciales fait pressentir, dit le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*, l'importance que prendra le magnifique marché ouvert aux échanges européens, du jour où la facilité des communications et le bon marché des transports, qui en est la conséquence, encourageront un plus grand nombre de spéculateurs à tourner leurs vues de ce côté de l'Orient. Dans l'état de choses actuel, trop de conditions défavorables expliquent, si elles ne la justifient pas, l'abstention presque complète du commerce français. La sécurité des chemins est fréquemment troublée par les brigandages des Kurdes et des Lazes; les frais de transport subissent des variations aussi énormes qu'imprévues, en raison des saisons, de la cherté des fourrages, ou même des réquisitions militaires exercées en Turquie sur les caravanes. Portés à dos de cheval de Trébizonde à Erzeroum, à dos de cheval ou de chameau d'Erzeroum à Tauris, cent fois chargés et déchargés sans nulle précaution durant le trajet, souvent au milieu de la boue et toujours en plein air, les colis de marchandises ont à traverser des contrées couvertes de neige pendant la moitié de l'année, coupées par de nombreux cours d'eau, qui débordent fréquemment, où l'on ne trouve pas de ponts, ou seulement des ponts en ruine. Si l'on ajoute à tous ces inconvénients les avanies des douanes, l'existence d'une quarantaine de cinq jours d'observation, établie à ciel ouvert à la frontière turque, pour les provenances de Perse, dans un but purement fiscal; enfin les conditions particulières des marchés d'Erzeroum et de Tauris, où la plupart des opérations se font à long terme, on aura l'énumération à peu près complète des obstacles qui entravent le développement commercial de cette région de l'Asie. »

Malgré toutes ces conditions défavorables, le chiffre des affaires est considérable. Les importations ont pour principal objet : les tissus de coton dits américains, les cotonnades de couleur et imprimées, les sucres, les cafés, les draps et casimirs, les soieries, la verrerie, la quincaillerie, la clouterie, la coutellerie, les vins et les liqueurs, la papeterie, la parfumerie, l'horlogerie, la bijouterie, les cuirs et chaussures, les armes, etc. Erzeroum exporte principalement : des soies grèges, des raisins secs, des laines de différentes qualités, des peaux, de la cire jaune, des noix de galle, de la gomme, etc. Erzeroum est loin d'être une ville industrielle; on n'y trouve guère que quelques fabriques de savon grossier et trois ou quatre distilleries.

La population d'Erzeroum a dû s'élever autrefois à 300,000 hab. « Il y a, dit le *Guide en Orient*, plusieurs kans dépourvus de tout confortable, et la plupart des habitations

particulières sont de vraies huttes à la circassienne, au milieu desquelles on fait du feu, la cheminée étant remplacée par une ouverture au plafond. Quelques maisons de riches négociants arméniens font une heureuse exception. L'aspect de la ville, assez imposant à distance, est misérable et presque repoussant à l'intérieur. Le quartier chrétien, hors de l'enceinte de la cité, est le plus habitable, et c'est là que sont les consulats européens. La ville a de vieilles fortifications crénelées, encore couvertes de croix et de caractères grecs. »

Les monuments se réduisent à un hissar, ou château en ruine, et deux mosquées. L'une, connue sous le nom de *Oulou-Djami*, est un curieux monument du style byzantin. « Le plan de l'édifice, dit Ch. Texier, est celui d'une nef d'église latine, au fond de laquelle est élevé le tombeau du fondateur. De part et d'autre, des colonnes de pierre soutiennent des arcs en ogive qui forment un portique à deux étages. La façade se compose d'une grande arcade, qui encadre la porte formée d'un arceau surbaissé. Le tympan, en forme de niche, qui surmonte la porte, est orné d'un ajustement de polygones, dont la description donnerait difficilement une idée. » De l'autre mosquée, que l'on nomme *Mourgo-Séraï*, il ne reste qu'une porte et un minaret de briques.

L'origine d'Erzeroum est très-ancienne. D'abord appelée *Garin* par les Arméniens, elle reçut, vers l'an 415 de l'ère chrétienne, le nom de *Theodosiopolis*, en l'honneur de l'empereur Théodose le Jeune, et servit longtemps de barrière infranchissable aux invasions des peuples barbares de l'Asie. Son nom moderne est dérivé de celui d'*Arzen-Erroum* (terre des Romains). Erzeroum appartint, au XIe siècle, aux seldjoucides de Perse, puis à la dynastie des Salikides, aux sultans seldjoucides d'Iconium, qui, s'en étant emparés en 1241, passèrent ses habitants au fil de l'épée ou les réduisirent en esclavage. Tamerlan conquit cette ville en 1387, et Mahomet II la réunit à l'empire ottoman en 1400. Les Russes, sous la conduite du général Paskewitch, prirent Erzeroum en 1829 et y commirent de grandes dévastations. A leur départ, ils furent suivis par un grand nombre des plus riches familles arméniennes, qui allèrent se fixer dans les Etats du czar. Le traité d'Andrinople restitua Erzeroum à la Turquie.

ERZEROUM (EYALET D'), division administrative de la Turquie d'Asie, formée de l'Arménie turque. Il est compris entre ceux de Trébizonde au N., de Kharberout et de Diarbékir à l'O. et au S.-O., de Van au S., et les gouvernements russes d'Erivan et de Koutaïs à l'E. Sa population est évaluée à 400,000 hab. Il est divisé en cinq sandjaks : Erzeroum, Ardahan, Kars, Bayazid et Musch. C'est un pays montagneux et très-élevé. L'Euphrate, l'Aras, le Tchorok et le Mouradtchaï sont les principaux cours d'eau qui l'arrosent. Le climat est très-rude. L'hiver commence en septembre et finit en mai ; la neige couvre le sol pendant plusieurs mois, et le dégel occasionne une inondation générale. Du reste l'air est sain. Les principales productions du sol sont : le seigle, l'orge, le lin, les légumes et les fruits de diverses espèces. Malheureusement, le pays est complétement déboisé. L'élève des bestiaux y donne d'excellents résultats. Les habitants trouvent une source de richesse dans l'exploitation des mines de cuivre, de plomb argentifère, d'alun et de houille, que recèlent les montagnes.

ERZGEBIRGE (mot allemand qui signifie littéralement *montagne du minerai de fer*), chaîne de montagnes, en Allemagne, séparant la Saxe de la Bohême. Elle s'étend dans la direction du S.-O. au N.-E., depuis le Fichtelgebirge jusqu'à la vallée de l'Elbe, sur une longueur de 150 kilom. Sur le versant méridional, devenant tout à coup roide et escarpée, cette chaîne atteint une altitude de 700 à 800 mètres; sur le versant N.-O., elle s'étend en formant jusqu'à la Saale un large plateau ardoisier, et disparaît insensiblement dans la profonde vallée d'Altenbourg et de Leipzig. Le versant saxon de l'Erzgebirge possède de grandes richesses métallurgiques; le côté bohémien, de nombreuses sources minérales. Le gneiss et le granit forment généralement la base de ces montagnes, et la plupart des gisements métalliques se trouvent dans les terrains de cette formation. Les points culminants de l'Erzgebirge sont : le Fuhtelberg, 1,132 mètres; le Schwarzwald, près de Joachiminsthal, 1,233 mètres ; le Spitzberg de Gottesgab, 1,150 mètres; le Hazberg, 1,017 mètres, et le Barenstein, 917 mètres.

L'ancien cercle d'Erzgebirge est aujourd'hui compris dans celui de Zwickau. Nous pensons qu'on ne lira pas sans quelque intérêt les détails suivants sur la population laborieuse et patiente de ce district montagneux de la Saxe. « La nature, dit le *Magasin pittoresque*, en refusant aux habitants de l'Erzgebirge les richesses agricoles, les a forcés à chercher leurs moyens d'existence dans le travail industriel. Au sein des vallées retentit de tous côtés le bruit du rouet et du métier du tisserand; sur un espace de plusieurs lieues, dans chaque village, dans chaque habitation, les machines sont en mouvement. Plus haut, l'exploitation des mines occupe une autre population, et le soufflet de la forge, les marteaux qui frappent l'enclume en cadence forment un autre concert. La fabrication des jouets d'enfants, le tissage de la toile, la passementerie, la rubannerie, et surtout la fabrication des dentelles et de la quincaillerie, occupent une nombreuse population, aussi active que misérable. Les principaux villages sont bâtis dans la partie la plus aride de l'Erzgebirge. Les maisons, construites à peu près toutes sur le même modèle, n'ont qu'un rez-de-chaussée et sont couvertes en bardeaux. Par suite de la misère des dernières années, misère produite par l'incroyable abaissement des salaires (un forgeron ne gagne pas plus de 3 fr. 75 par semaine, et une ouvrière en dentelles parvient à peine à gagner 0 fr. 30 par jour), ces chaumières présentent aujourd'hui un triste aspect : des lambeaux de papier remplacent aux fenêtres les vitres brisées; des ouvertures dans les toits donnent passage à la pluie et à la neige. Le prolétariat n'est pas encore ici campé dans les infects réduits qui affligent le voyageur à Londres et à Manchester; cependant il n'est pas rare de voir trois ou quatre familles réunies dans une chambre basse, étroite, où l'on ne trouve d'autre lit qu'une couche de paille étendue sur le sol nu, où, l'hiver, on chauffe le poêle avec des branches vertes qui répandent un tourbillon de fumée noire, lourde, suffocante.

» En été, tout le monde met la chaussure de côté comme un luxe inutile ; en hiver, les hommes portent de grandes bottes qui montent jusqu'aux genoux. Chaque famille possède une espèce de vieux manteau qui sert tour à tour à ceux qui, dans le jour, doivent s'aventurer dehors. Le père enveloppe son enfant dans ce manteau, le porte à travers la neige à l'école, lui laisse un morceau de pain ou une galette de pommes de terre et va le rechercher le soir. Dès que l'enfant est en état de travailler, il se met à faire de la dentelle, à l'exemple de sa mère, et gagne de 0 fr. 08 à 0 fr. 10 par jour. La plupart des ouvriers en dentelle n'ont pour toute nourriture que des pommes de terre, et pour assaisonnement que du sel. Le pain, le beurre sont pour eux des denrées rares, et il y a des familles qui n'ont jamais goûté de viande. Ordinairement, ils louent près de leur habitation un petit coin de terre, que les hommes cultivent à la sueur de leur front et dont ils ne cherchent à tirer autre chose que des pommes de terre. La mauvaise récolte de ce précieux légume a, dans ces dernières années, considérablement aggravé la misère générale. Au milieu d'une si grande misère, les habitants de l'Erzgebirge conservent une douce aménité de caractère. Leur flegme germanique, maintenu dans son calme imperturbable par le climat et l'alimentation, se contente de la moindre distraction. Les femmes aiment la musique et la danse. Pendant les belles soirées d'été, les jeunes filles se réunissent en cercle, et d'une voix mélodieuse chantent des chants populaires. L'hiver, depuis la Saint-Michel jusqu'à Pâques, plusieurs familles se rassemblent pour travailler dans la même chambre. Chaque ouvrière apporte son métier près de la lampe en verre, et, tout en économisant par cette association les frais d'éclairage, échappe par là aux ennuis de la solitude. »

Les montagnes de l'Erzgebirge abondent en mines, d'où l'on retire annuellement 60,000 marcs d'argent, de 8,000 à 9,000 quintaux de plomb, 12,000 quintaux de cobalt, 80,000 quintaux de fer, 2,800 quintaux d'étain, 600 quintaux de cuivre, arsenic, etc. Plusieurs rivières y prennent leur source.

ERZINGAN, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 132 kilom. S.-O. d'Erzeroum, sur la rive droite de l'Euphrate, ch.-l. de sandjak; 9,700 hab. Les environs sont bien cultivés et nourrissent une grande quantité de moutons.

ES... (èss — lat. *e*, même sens). Forme que prend le préfixe *é* lorsque le mot auquel il se joint commence par un *s*, comme *essouffler*, *esseulé*, etc.

ÈS prép. (è ou èss — contract. de *en les*). Dans les ; en matière de : *Bachelier, licencié, docteur* ÈS *lettres*, ÈS *sciences*. *Chevalier* ÈS *armes*, ÈS *lois*. *Maître* ÈS *arts*. ‖ Archaïque, sauf dans les locutions qui expriment un grade. Cependant, au palais, on dit encore *ès mains*, pour dans les mains : *Verser une somme* ÈS MAINS *de quelqu'un*.

> Que s'il advient que ces petits vers-ci
> Tombent *ès mains* de quelque galant homme,
> C'est bien raison qu'il ait quelque souci
> De les cacher. s'il fait voyage à Rome.
>
> VOLTAIRE.

ES s. m. (èss). Ancienne orthographe du mot *est*, dans le sens de orient. Aujourd'hui même les marins prononcent rarement le *t* final de ce dernier mot.

ES ou **ESSEN** (Jacques VAN), peintre flamand, né à Anvers en 1606, mort dans la même ville en 1665. On ne sait presque rien de la vie de ce maître, qui a laissé cependant dans les musées d'Europe des preuves éclatantes de son talent. C'est aux recherches savantes de M. de Burbure qu'on doit de savoir aujourd'hui la date de sa mort. Sa jeunesse n'a laissé nulle trace. Les vagues indications de quelques contemporains portent à croire qu'il eut pour maître un certain van Ommen, peintre obscur. Il entra dans son atelier vers 1621. En 1646, alors qu'il était dans toute la force de son talent, ses nombreux succès le firent admettre comme franc-maître dans la ghilde de Saint-Luc. Vers cette époque, Jean Meyssens fit son portrait, que Wenceslas Hollar a gravé. Van Es devait être alors un peintre d'une certaine valeur, pour qu'un maître jugeât à propos de faire son portrait. D'ailleurs, le fini que l'on rencontre dans ses intérieurs, tout pleins d'objets compris et rendus merveilleusement, dut promptement lui donner une réputation relative. « Les tableaux de Van Es sont assez rares, dit M. Charles Blanc, ou du moins ils sont désignés dans les collections d'amateurs et dans les musées sous un autre nom que le sien. Imitateur de Héda, il se plaît à peindre des tables chargées de victuailles, de flacons, de plats en métal ou en faïence. Sa manière est sobre, mais sans sécheresse ; il peint d'un pinceau léger et bien flamand. Son coloris est plein de finesse et d'harmonie ; le temps n'est pas loin où l'on estimera à sa valeur ce maître encore si peu connu. »

On ne saurait mieux juger ce peintre. Les amateurs et les artistes admirent, en effet, les petits chefs-d'œuvre de Van Es, dont les musées sont si fiers. Anvers, par exemple, possède une véritable perle, une petite toile d'une grande délicatesse d'idée et d'exécution : c'est une *Table couverte de reliefs* ; il y a une prune, un plat d'étain, une coupe d'or, une moitié de citron, etc... Malgré sa bonhomie rustique, cette table, que vient sans doute de quitter une jeune et jolie femme, a comme un parfum d'aristocratie. Les *Poissons sur une table de cuisine*, du musée de Francfort, sont d'une exécution irréprochable, mais n'ont pas, à beaucoup près, le même charme. Nous leur préférons le groupe de la galerie de Madrid : des huîtres, un citron, un verre de vin et des raisins. Le musée de Vienne conserve précieusement un *Marché aux poissons*, vaste composition dont les figures sont attribuées à Jordaens. Pourquoi à Jordaens? Van Es nous semble parfaitement capable de les avoir peintes. Rubens, admirateur de ce maître trop modeste sans doute, lui avait acheté, dit-on, deux tableaux excellents, *Un déjeuner* et *Un verre avec un jambon*. Ces peintures étaient placées parmi les richesses artistiques qui décoraient les salons du grand coloriste. Enfin, M. Charles Blanc nous apprend que M. W. Burger, notre éminent critique, possède deux petits sujets charmants signés Van Es.

ESAAD-EFENDI (Mahomet), historien turc, né à Constantinople en 1790. Il entra de bonne heure dans l'enseignement, devint historiographe de l'empire ottoman (1825), directeur général du journal officiel turc le *Tableau des événements* (1831), ambassadeur en Perse (1835), puis il fut nommé grand juge de Roumélie, inspecteur général des écoles, membre du conseil de l'instruction publique. Fils du chef de la corporation des relieurs et libraires, Esaad-Efendi a reçu le surnom de *Sahafzadeh* (fils du relieur). Outre des *tarikh* (chronogrammes), des pièces de circonstance et des articles insérés dans le journal officiel, on lui doit : *Base de la victoire* (Constantinople, 1828, in-4o), ouvrage sur la destruction du corps des janissaires, fort intéressant au point de vue des mœurs turques, et qui a été traduit en français, avec de nombreux changements, par Caussin de Perceval (1832, in-8o). Il a écrit aussi : le *Livre du voyage du Bon* (1834), relation d'un voyage de Mahmoud à Andrinople en 1832; la traduction turque d'un livre arabe d'Omer-Efendi, intitulé *Questions d'examen*, etc.

ÉSACUS, fils de Priam et d'Alexirhoé, qui s'éprit de la nymphe Hespérie. S'étant approché d'elle un jour, elle s'enfuit, fut piquée dans sa course par un serpent et mourut. Esacus, désespéré, se précipita dans la mer et fut changé par Téthys en plongeon. D'après Apollodore, il se jeta dans la mer par suite du chagrin que lui fit éprouver la mort de sa jeune femme Stéropé. Il avait le don de connaître l'avenir, don qu'il transmit à Hélénus et à Cassandre, son frère et sa sœur.

ÉSAÏAS, écrivain et moine égyptien, qui vivait au IVe siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie; mais il a laissé de nombreux ouvrages, presque tous en grec. Parmi ceux qui ont été publiés, nous citerons : *Chapitres sur la vie ascétique et tranquille*, en grec et en latin, dans le *Thesaurus asceticus* de Pierre Possin (Paris, 1684) ; *Præcepta seu consilia posita tironibus*, soixante-huit préceptes traduits en latin et insérés dans le *Codex regularum monasticarum* de Lucas Holstenius (Augsbourg, 1759); *Orationes* 29, discours trad. en latin et publiés par F. Zini (Venise, 1574, in-8o). — Un théologien du même nom, ÉSAÏAS de Chypre, qui vivait, dit-on, au commencement du XVe siècle, a laissé quelques écrits, entre autres un ouvrage intitulé *Oratio de Lipsanomachis*, dont le manuscrit se trouve à Rome, et une *Épître sur la procession du Saint-Esprit*, insérée dans la *Græcia orthodoxa* d'Allatius.

ÉSAÏTE s. m. (é-za-i-te). Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui affectaient d'honorer tout spécialement Caïn, Ésaü, et tous ceux qui jouent dans l'Écriture un rôle peu honorable.

ÉSAQUE s. m. (é-za-ke). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des œdicnèmes, et comprenant deux espèces, dont l'une vit dans l'Inde et l'autre au Brésil.

ÉSAÜ, personnage biblique, fils d'Isaac et de Rébecca, frère jumeau, mais aîné, de Jacob, qui vivait au XXe siècle av. J.-C. Ses querelles avec son frère commencèrent dès le sein de leur mère, et ce ne fut qu'après une sorte de contestation qu'Ésaü parvint à naître le premier ; encore son frère le tenait-il par le talon. Ésaü devint un grand chasseur; Jacob, au contraire, était un homme simple, vivant dans l'intérieur de la maison, et occupé uniquement des travaux domestiques. La douceur de son caractère le rendait plus agréable à sa mère qu'Ésaü, qui s'était attiré l'affection particulière de son père Isaac. Un jour qu'Ésaü revenait des champs, accablé de fatigue et pressé par la faim, il demanda à Jacob qu'il lui permît de manger d'un plat de lentilles que celui-ci avait préparé. Jacob y consentit, à condition qu'Ésaü lui céderait son droit d'aînesse. Plus tard, Jacob, recourant à la ruse et aidé par sa mère, surprit à Isaac mourant et aveugle sa bénédiction, qui le faisait chef de la famille d'où devait sortir le Christ. Ésaü en conçut une violente colère, et Jacob, pour se soustraire à son ressentiment, se retira dans le pays d'Haran, chez Laban, son oncle.

Ésaü, au grand mécontentement de sa mère Rébecca, choisit ses femmes parmi les filles des Chananéens, c'est-à-dire, au point de vue de la *Genèse*, en se mésalliant. Il se retira dans la montagne de Séir, et devint le père des Édomites (V. ÉDOM). Par suite de la longue inimitié des Israélites et des Édomites, la tradition juive postérieure s'est efforcée d'enlaidir autant que possible le caractère d'Ésaü. Par exemple, le *Targum* de Jonathan nous raconte que le gibier qu'il avait préparé pour obtenir la bénédiction de son père n'était autre chose que du chien. Nous trouvons même dans le Nouveau Testament des traces de cette hostilité. Il est bien difficile de prendre pour des faits vraiment historiques tout ce qui nous est rapporté d'Ésaü, et de ne pas y voir des mythes ethnologiques.

En littérature, on rappelle quelquefois cette lutte d'Ésaü et de Jacob dans le sein de leur mère, lutte qui caractérise un long et violent état d'antipathie entre deux objets qu'on pourrait croire étroitement unis ; mais la circonstance à laquelle les écrivains font le plus souvent allusion est le plaisant échange fait par Ésaü de son droit d'aînesse contre un plat de lentilles :

« Je n'ai jamais compris comment Ésaü a pu *vendre son droit d'aînesse pour un plat de lentilles*; mais il est des moments où l'homme le moins sensuel ne croirait pas se rendre ridicule en payant fort cher une bonne tranche de rosbif. »

XAVIER MARMIER.

« Tu l'entends, Lalouette, tu l'entends, ce fils du siècle. Eh bien! voilà les modernes, ils ont mis l'estomac à la place du cœur. Mon vieux, nous avons trop vécu. Pour assurer à notre pays, toi la liberté, moi la gloire, nous avons souffert mille morts, enduré mille privations; tout cela en pure perte. Ce sont des guenilles dont la génération actuelle ne veut plus. Nos enfants répudient notre héritage, Lalouette; ils le vendront peut-être un jour *pour une écuelle de soupe*. »

LOUIS REYBAUD.

« Je ne connais pas l'ambroisie; Linné prétend que c'est l'odeur du réséda. Je ne dis pas de mal de l'ambroisie, et j'aime beaucoup l'odeur du réséda; mais si l'on voulait faire croire à un homme qu'il est Dieu, et qu'on lui servît, à déjeuner et à dîner, uniquement le parfum du réséda, je suis sûr que, lorsque viendrait l'heure de souper, il croirait faire une excellente affaire s'il trouvait à *vendre*, comme Ésaü, non pas *son droit d'aînesse*, mais sa divinité, *pour un plat de lentilles*. »

ALPHONSE KARR.

ESBIGNER (S') v. pr. (è-sbi-gné; *gn* mll.). Pop. S'enfuir, s'échapper, s'en aller : *Elle* S'EST ESBIGNÉE *sans rien dire*.

ESBRAT (Raymond-Noël) paysagiste français, né à Paris en 1809, mort en 1856. Il eut pour maîtres Wattelet et Lethière, et exposa ses premiers ouvrages à Douai et à Bordeaux. Il envoya au Salon de 1831 une vue, peinte d'après nature, des environs de Compiègne, et prit part, à dater de cette époque jusqu'en 1855, à toutes les expositions de Paris, excepté à celles de 1846 et de 1849. Il peignit des vues de Suisse, de Normandie, d'Auvergne, de Champagne, du Nivernais. Comme la plupart des disciples de Wattelet, il resta fidèle au style académique; seulement, au lieu de faire du paysage *historique*, comme Wattelet lui-même, comme Michallon, comme Bidault, il préféra animer ses compositions en y plaçant des animaux, et il eut le bon goût de s'inspirer beaucoup plus de la nature que de ses souvenirs classiques. Ses ouvrages, toutefois, ne sont guère appréciés aujourd'hui ; les meilleurs sont : une *Vue du lac de Brienz*, qui mérita une médaille de 3e classe au Salon de 1844 ; les *Bords de la Seine aux environs de Caudebec* (commande du ministère de l'intérieur), qui furent jugés dignes d'une médaille de 2e classe au Salon de 1847 ; *Vue du parc de Saint-Cloud* (1850), tableau brûlé lors de l'incendie du palais en 1870 ; un *Abreuvoir* (1859). En 1853, Esbrat

exposa un tableau qui lui avait été commandé par le ministère de l'intérieur, et qui représentait la *Visite de Louis Napoléon à la ferme du Coudray*, au printemps de 1852. Citons enfin son *Pâturage à l'embouchure de la Somme* (1855).

ESBROUFFANT (è-sbrou-fan) part. prés. du v. Esbrouffer : *Les beaux du boulevard* ESBROUFFANT *les badauds.*

ESBROUFFANT, ANTE adj. (è-sbrou-fan, an-te — rad. *esbrouffer*). Qui esbrouffe ; qui étonne au plus haut point : *Leurs succès étaient de plus en plus* ESBROUFFANTS. (Balz.)

ESBROUFFE s. f. (è-sbrou-fe — Dans la *Revue de l'instruction publique* du 2 août 1860, dit M. Littré, M. Charles Nisard, s'appuyant sur des textes anciens, où il trouve *esboufer* pour éclater, rejaillir, pense que c'est le même mot ; cela est possible, bien que l'épenthèse du *r* au milieu du mot fasse difficulté ; mais il nous semble plus probable que le mot *esbrouffe* est une espèce d'onomatopée tirée du bruit que font les objets en tombant). Etalage de grands airs, embarras : *Il fait des* ESBROUFFES, *de l'*ESBROUFFE, *ses* ESBROUFFES. *Ça se carre dans de beaux meubles, dans un magnifique appartement ; ça reçoit, ça fait une* ESBROUFFE *du diable.* (Balz.)

— Argot. Genre de vol qui se pratique en bousculant dans une foule la personne qu'on veut dévaliser.

ESBROUFFER v. a. ou tr. (è-sbrou-fé — rad. *esbrouffe*). Pop. Etonner par des manières exagérées et tapageuses, par les grands airs qu'on se donne : *Il cherche à nous* ESBROUFFER. ‖ Interdire, intimider : *Allons, mouche-lui le quinquet, ça l'*ESBROUFFERA. (Th. Gaut.)

— Argot. Voler à l'esbrouffe.

S'esbrouffer v. pr. Pop. S'étonner ou s'effrayer de peu de chose : *Il n'y a pas de quoi* S'ESBROUFFER.

ESBROUFFEUR, EUSE s. (è-sbrou-feur, eu-ze — rad. *esbrouffer*). Pop. Celui, celle qui fait de l'esbrouffe, des embarras : *Il y a dans l'argot parisien un substantif qui chausse ces petits messieurs comme les chausserait un bas de soie : on les a baptisés les* ESBROUFFEURS.

— Argot. Voleur à l'esbrouffe : *Celui des deux* ESBROUFFEURS *qui est resté entre les mains de la police a refusé de faire connaître son nom et son domicile ; il a nié connaître l'individu échappé.* (Gaz. des Tribunaux.)

ESBROUSSER (S') v. pr. (è-sbrou-sé — M. Littré dérive ce mot de *es* préf., et de l'ancien verbe *brosser*, *brousser*, passer au travers ; mais il est possible que ce mot se rapporte aussi à *brousse*, d'où nous avons fait *broussailles*. *S'esbrousser* signifierait ainsi S'enfuir dans les brousses. *Brousse* est un terme qui nous vient du celtique : breton *broust*, hallier, buisson épais, broussailles ; gaëlique *prys*, *prysg*, hallier, bois, taillis ; écossais *preas*, même sens ; irlandais *preas*, buisson, hallier, arbuste. Il y a probablement un rapport entre ces formes et la racine sanscrite *bhar*, grec *pherô*, latin *fero*, je porte, je produis, d'où sont dérivés dans les langues aryennes un certain nombre de noms qui servent à désigner les divers produits de la nature). Pop. S'esquiver, s'échapper, se sauver.

ESCA s. m. (è-ska — du provenç. *esca*, amadou, probablement du lat. *esca*, nourriture, pour signifier aliment du feu). Techn. Mélange de bolets avec lequel on fabrique l'amadou.

ESCABEAU s. m. (è-ska-bo — lat. *scabellum*, dimin. de *scamnum*, siége, banc ; anglo-saxon *scemol*, *scamel*, ancien allemand *scamal*, banc ; ancien slave *skominu*, russe *skamiia*, banc ; lithuanien *skomia*, table. D'après Kuhn, *scamnum* est pour *scabnum*, comme l'indique le diminutif *scabellum*, et appartient à la racine sanscrite *skabh*, *skambh*, établir, étayer. Les formes lithuano-slaves et germaniques auraient alors perdu le *bh* de *skambh*. Cette étymologie est appuyée par l'irlandais *scabhal*, échafaudage, porche, hutte, dont les significations, différentes de celle de *scabellum*, s'expliquent également bien par la racine *skabh*). Siége de bois qui n'a ni dossier ni bras : *S'asseoir sur un* ESCABEAU.

— Par ext. Objet quelconque servant à poser les pieds lorsqu'on est assis : *On a vu des tyrans se faire des* ESCABEAUX *du dos de leurs esclaves. La terre est appelée dans l'Ecriture l'*ESCABEAU *des pieds de Dieu.*

Encycl. Dans le moyen âge, on se ser- [illegible] *aux* comme de petites tables où l'on posait une assiette, un pot. Les *escabeaux* étaient nombreux dans les appartements du moyen âge. Ils accompagnaient les siéges plus grands, et les hommes, dans l[illegible] familiarité, s'en servaient volontiers, parce qu'ils étaient plus faciles à remuer [illegible] mmes, par [illegible] ier. Dans les maisons riches, on les couvrait de petits coussins ou d'une pièce d'[illegible] le *banquier*. [illegible], en présence de personnages [illegible] élevé, devaient toujours s'as- [illegible]

[illegible] (è-ska-bè-che — rad. *escabèche* [illegible] nade, conserve de poisson, [illegible] ment de sardines à l'huile.

ESCABÉCHER v. a. ou tr. (è-ska-bé-ché — provenç. *escabessar*, décapiter ; du préf. *es*, et de *cabessa*, tête). Pêch. Mariner, préparer à l'huile : ESCABÉCHER *des sardines.*

ESCABELLE s. f. (è-ska-bè-le — rad. *escabeau*). Escabeau : *S'asseoir sur une* ESCABELLE.

— Fam. *Déranger les escabelles à quelqu'un*, Apporter du trouble dans ses affaires. ‖ *Remuer ses escabelles*, Changer sa position : *Je lui ferai* REMUER SES ESCABELLES. (Acad.) ‖ Déménager : *Il a été obligé de* REMUER SES ESCABELLES. (Acad.) ‖ Ces diverses locutions ont vieilli.

ESCABELON s. m. (è-ska-be-lon — dim. de *escabeau*). Archit. Petit piédestal portant un buste ou un autre objet d'art, dans un cabinet.

ESCACENA-DEL-CAMPO, bourg d'Espagne, prov. et à 53 kilom. N.-E. d'Huelva, près des limites de la province de Séville ; 1,709 hab. Récolte abondante d'huile, dont on fait un commerce considérable avec Séville. Nombreux bétail.

ESCACHE s. f. (è-ska-che — Ce mot est rapporté par Chevallet au celtique : bas-breton *gweskein*, frein, mors, escache, dérivé de *gwask*, pression, compression ; gaëlique *gwasg* ; mais M. Littré croit que *escache* se rattache plutôt, à cause de la pression exercée, au verbe *écacher*, de *es* et *cacher*, d'autant plus, dit-il, que l'ordonnance de 1536 dit *escacher l'or*, *escacheur d'or*, pour tirer l'or, tireur d'or). Manége. Mors de cheval de forme ovale : ESCACHE *à bavette*, *à bouton.*

— S'est dit autrefois pour ÉCHASSE.

ESCADRE s. f. (è-ska-dre — Ce mot, ainsi qu'*escadron*, qui en dérive, renferme une racine germanique, qui, à plusieurs reprises, a tenté de s'introduire dans notre langue, ainsi que le prouvent nos vieux mots *esquière*, *eschêle*, *eschargaite*, *échauguette*, et les formes latines barbares *schera*, *scara*, *scala*, etc... Ce primitif se retrouve dans l'ancien haut allemand *skar* ou *scar*, bataillon ; dans le gothique *scaar*, l'allemand *schaar*, le hollandais *schaare*, le danois *skare*, le suédois *skara*, l'islandais *skari*, etc. Tous ces mots dérivent eux-mêmes d'une ancienne racine qui avait le sens de couper, tailler, creuser, et qu'on retrouve en allemand dans un dérivé parallèle, *scheeren*, couper. Un escadron, c'est proprement une partie de l'armée, un morceau, un détachement. C'est à la même racine, qui n'est autre que le sanscrit *ksur*, qu'il faut rattacher le grec *keirô*, je tonds, *keras*, corne, et le latin *caro*, chair, littéralement ce que l'on coupe. Remarquons, en outre, que, par une curieuse coïncidence, le latin emploie le mot *cornu*, dérivé d'une racine commune, dans le sens de corps de troupe, aile d'armée, signification qui se rapproche singulièrement de celle de l'allemand *schaar* et du français *escadre*, *escadron*. L'allemand nous a repris plus tard, sous la forme *schwadrone*, escadron, le mot qu'il nous avait antérieurement donné. C'est de la basse latinité *scadro* que dérive probablement l'italien *squadrone*, *squadra*, escadron, escadre, et l'espagnol *esquadron*, *esquadra*, même sens). Mar. Chacune des trois divisions qui composent une flotte : *Commander une* ESCADRE. ‖ *Escadre rouge*, *escadre blanche*, *escadre bleue*, Dénominations distinctives des trois escadres qui composent une flotte régulière. ‖ *Escadre légère*, Escadre composée de bâtiments fins, d'une marche supérieure, et généralement plus petits que les vaisseaux et les grandes frégates. ‖ *Escadre d'observation*, Réunion de vaisseaux chargés de surveiller les mouvements de l'ennemi. ‖ *Escadre d'évolution*, Petite escadre destinée à l'instruction navale des jeunes marins. ‖ *Chef d'escadre*, Ancien titre de l'officier général appelé aujourd'hui CONTRE-AMIRAL.

— Fam. Troupe d'animaux ou groupe d'objets qui nagent ou qui flottent : *J'admirais ces* ESCADRES *de petits canards à cous d'émeraude.* (Th. Gaut.)

— Anc. art milit. Escouade.

— **Encycl.** Dans son sens exact et en tactique navale, le mot *escadre* désigne seulement l'une des trois parties dont l'ensemble constitue une flotte. La plus petite des *escadres* doit avoir au moins trois vaisseaux de ligne ou grandes frégates de soixante canons. A la tête de chaque *escadre* se trouve un contre-amiral, dont le pavillon flotte sur le plus beau, le meilleur des vaisseaux qui la composent. Le vice-amiral ou l'amiral commandant la flotte entière a pour chef d'état-major un contre-amiral, qui est censé commander la première *escadre* ou *escadre* rouge ; la deuxième est l'*escadre* blanche, la troisième l'*escadre* bleue. Les pennons et les flammes que les bâtiments de chaque *escadre* portent au haut des mâts sont donc rouges, blancs ou bleus, selon la division dont ils font partie, et servent à les distinguer entre eux.

La flotte d'évolution, destinée à l'instruction de nos équipages de ligne, est rarement réunie tout entière sur un même point. Il arrive souvent que Toulon, Brest et Cherbourg ont chacun une *escadre*, et ce n'est que pour les grandes manœuvres d'été que toutes les divisions se dirigent vers le rendez-vous commun, Brest ou Toulon. Dans une bataille navale, chacune des *escadres* forme un corps d'armée. L'*escadre* bleue se trouve généralement à l'avant-garde ; la première, celle qui porte l'amiral, au centre, et l'*escadre* blanche forme l'arrière-garde. Il est indispensable d'ajouter que le sens exact et réel que nous donnons ici à ce mot est peu usité en pratique ; pour le public, une *escadre* est une réunion de vaisseaux, de bâtiments de guerre quelconques. Il en était, du reste, ainsi autrefois, et une armée navale prenait différents noms, selon le rang de l'officier général qui la commandait. Le mot *escadre* est aussi clairement défini que le mot escadron, et c'est à tort qu'on lui donne une acception qu'il n'a plus.

ESCADRILLE s. f. (è-ska-dri-lle ; *ll* mll. — dimin. de *escadre*). Mar. Petite escadre, composée généralement de bâtiments légers ; division d'une flottille : *Détacher une* ESCADRILLE *pour aller explorer les côtes.*

ESCADRON s. m. (è-ska-dron — rad. *escadre*). Corps de cavalerie, composé de quatre pelotons, et correspondant à un bataillon dans l'infanterie : *Un* ESCADRON *de lanciers*, *de cuirassiers*, *de carabiniers*, *de hussards*. *Enfoncer, charger un* ESCADRON. *Dieu est d'ordinaire pour les gros* ESCADRONS *contre les petits.* (Bussy-Rabutin.)

> Le vieux coursier hennit aux *escadrons* fumants.
> SAINTE-BEUVE.

‖ *Chef d'escadron*, Officier de cavalerie ou d'artillerie d'un grade immédiatement supérieur à celui de capitaine.

— Poétiq. Troupe en général :

> Je conduisais aux coups leurs *escadrons* poudreux.
> VOLTAIRE.

> Maint rempart fut ouvert, maint *escadron* rompu.
> LA FONTAINE.

‖ Troupe, réunion, groupe d'individus ou d'animaux : *J'ai passé une heure auprès d'un* ESCADRON *de fourmis qui traînaient le corps d'une grosse mouche le long d'une pierre.* (H. Taine.) *Henri IV, se trouvant dans un bal où dansaient les plus belles femmes de la cour, dit au nonce du pape qui s'y trouvait aussi : « Monsieur le nonce, voilà l'*ESCADRON *le plus périlleux que j'aie vu de ma vie.*

> Il trouve de pédants un *escadron* fourré.
> BOILEAU.

> D'insectes lumineux mille *escadrons* légers
> Viennent tourbillonner dans les bois d'orangers.
> CASTEL.

— Hist. *Escadron volant*, Coalition de cardinaux indépendants qui déclarent, dans un conclave, ne servir les intérêts d'aucune cour. ‖ Nom donné aux jeunes filles, nobles pour la plupart, dont s'entourait Catherine de Médicis, pour les faire servir au succès de sa politique. ‖ On applique aussi ce nom aux jeunes actrices, presque toutes jolies, qui figurent en groupe sur la scène.

— *Escadron sacré*, Escorte formée à Napoléon Ier, après la campagne de Russie, par tous les officiers qui avaient des chevaux.

— **Épithètes.** Epais, serré, nombreux, armé, hérissé, fier, redoutable, intrépide, martial, belliqueux, terrible, irrésistible, invincible, brillant, léger, rapide, poudreux, volant, voltigeant, rompu, enfoncé, dispersé. — Charmant, joyeux, féminin.

— **Encycl.** C'est sous les murs de Pavie, en 1525, que notre armée vit pour la première fois l'ordre de bataille par *escadrons*, adopté par la cavalerie de l'armée impériale. Il est donc fort probable qu'en copiant sur l'ennemi cette organisation nous lui avons aussi emprunté la dénomination qui lui est propre.

L'usage de disposer les troupes en carré, pour offrir plus de résistance à l'attaque, remonte à une époque fort reculée ; mais la subdivision de l'armée en divers carrés ou *escadrons* ne paraît pas être antérieure à Lycurgue, qui, le premier, d'après Delanoue, aurait conseillé cette disposition de combat. Les épitarchies des Grecs, composées de 128 cavaliers sur huit rangs, peuvent, en effet, être comparées à nos *escadrons*. Les Perses divisèrent aussi leur cavalerie en carrés de huit à douze rangs. Enfin les Romains avaient également, sous le nom de *turma*, leur *escadron*, composé de 40 cavaliers sur quatre rangs, qu'ils appelaient encore *squadra* ou *agmen quadratum*, à cause de sa forme carrée. Ce n'est qu'au XVIe siècle que l'Europe moderne vit employer ce genre de tactique par Charles-Quint, sur les champs de bataille de l'Italie. De ce pays, cette organisation passa en France, et il en est déjà fait mention sous le règne de Henri II ; mais ce n'est guère que sous Henri IV que l'on voit la cavalerie manœuvrer par *escadrons*. Sous le successeur de ce prince, la création de la cavalerie légère facilita l'application du nouveau système de bataille. C'est alors que nous voyons l'*escadron* formé de 3 compagnies et comptant 1,000 hommes environ ; mais ce nombre ne tarda pas à décroître lorsqu'on eut reconnu les inconvénients qu'offrait pour la manœuvre la profondeur de pareils *escadrons*. La division de la cavalerie par *escadrons* fut adoptée, peu après son introduction en France, par l'armée suédoise, qu'imita bientôt la cavalerie autrichienne. Le nombre et la composition des *escadrons* ont subi depuis cette époque de nombreuses variations, commandées par le temps et les besoins. Depuis 1635, époque de la création des régiments de cavalerie légère, il y eut généralement 2, 3 ou 4 *escadrons* dans chaque régiment français ; le nombre des hommes composant l'*escadron* était habituellement proportionné à l'effectif du corps. Au commencement des guerres de la Révolution, les *escadrons* variaient suivant l'arme des régiments : ainsi la grosse cavalerie comptait 4 *escadrons*, la cavalerie légère en comprenait 10. Napoléon Ier assignait 250 hommes à chaque *escadron*. L'ordonnance de 1831 avait porté les régiments à 6 *escadrons* ; celle du 9 mars 1834, nécessitée par les exigences budgétaires, les réduisit à 5. Enfin un décret de 1854 les a établis sur le pied où nous les voyons aujourd'hui. Le régiment de cavalerie est, en ce moment, formé de 5 *escadrons*, dont 4 de guerre. Chaque *escadron* est composé d'environ 120 hommes et subdivisé en 4 pelotons.

L'étendue de bataille de l'*escadron* est égale au nombre des files, sous-officiers compris, multiplié par le mètre. La profondeur en colonne se déduit : de l'espace occupé dans le rang et en longueur par le cheval, savoir 3 mètres ; de l'intervalle de 0m,66 entre les rangs ; enfin de celui qui existe entre les subdivisions de la colonne. Entre les *escadrons* en bataille, il doit y avoir 12 mètres d'un maréchal des logis à l'autre (l'*escadron* étant encadré par des sous-officiers). Entre les *escadrons* en colonne, il y a aussi 12 mètres, plus la distance des subdivisions ; mais s'il s'agit de la colonne serrée, l'intervalle entre chaque *escadron* se réduit à 12 mètres.

Chaque *escadron* comprend 2 capitaines, 2 lieutenants et 4 sous-lieutenants. 2 *escadrons* sont placés sous l'autorité d'un officier appelé chef d'*escadron*. Cette règle n'est cependant pas absolue, car il existe des *escadrons* formant corps, et ayant chacun à leur tête un chef d'*escadron* : tels sont les *escadrons* du train des équipages militaires et ceux du train d'artillerie.

ESCADRONNISTE s. m. (è-ska-dro-ni-ste — rad. *escadron*). Hist. Cardinal faisant partie de l'escadron volant.

ESCAFE s. f. (è-ska-fe — v. l'étym. d'ESCAFIGNON). Jeux. Coup de pied donné dans un ballon pour le renvoyer.

ESCAFER v. a. ou tr. (è-ska-fé — rad. *escafe*). Fam. Dans les écoles, Frapper d'un coup de pied : *Tais-toi ou je t'*ESCAFE.

ESCAFIGNON ou **ESCAFFIGNON** s. m. (è-ska-fi-gnon ; *gn* mll. — du lat. *scaphium*, petit bateau, à cause de la forme). Chaussure légère, non lacée ni bouclée, qui était en usage au temps de Charles VI.

— Pop. Odeur des pieds ; puanteur en général : *Sentir l'*ESCAFIGNON.

> Gousset, *escafignon*, faguenas, cambouis,
> Qui formez ce présent, que mes yeux réjouis
> Sous l'aveu de mon nez lorgnent comme un fromage,
> Que vous avez d'appas ! que votre odeur me plaît !
> SAINT-AMAND.

ESCAFILOTTE s. f. (è-ska-fi-lo-te). Techn. Côte de bœuf qui a été perforée par les fabricants de moules à boutons.

ESCAILLE s. f. (è-ska-lle ; *ll* mll. — anc. forme du mot *écaille*). Min. Nom donné par les mineurs du Nord aux argiles schisteuses très-tendres, foliacées et présentant des surfaces lisses et miroitantes, qui accompagnent souvent les couches de houille.

ESCAJOLLE s. f. (è-ska-jo-le). Bot. Graminée du Levant.

ESCALA (LA), ville d'Espagne, province et à 32 kilom. E. de Girone ; 2,500 hab. Port de pêche sur la Méditerranée. Vins, céréales, huiles, poissons, bois et chaux.

ESCALADE s. f. (è-ska-la-de — ital. *scalata* ; du lat. *scala*, échelle). Assaut d'une muraille, d'une forteresse à l'aide d'échelles : *Tenter l'*ESCALADE *d'une place. Donner l'*ESCALADE.

— Par ext. Action de monter, de s'introduire dans un endroit, en gravissant plus ou moins péniblement : *L'*ESCALADE *d'un balcon*, *d'une fenêtre. L'*ESCALADE *d'un rocher. L'*ESCALADE *d'une mansarde.*

— Jurispr. Circonstance d'un vol ou d'un autre crime, qui consiste à s'élever le long d'un mur ou d'un obstacle formant clôture : *Vol avec* ESCALADE *et effraction.*

— **Encycl.** Législ. La définition du mot *escalade* est contenue dans les termes mêmes de l'article 397 du code pénal : « Est qualifiée *escalade* toute entrée dans les maisons, bâtiments, cours, basses-cours, édifices quelconques, jardins, parcs et enclos, exécutée par-dessus les murs, portes, toitures ou toute autre clôture. » Les termes sont bien nets, et il semble difficile d'en apprécier différemment la portée. La jurisprudence et la doctrine, les arrêts et les auteurs ont cependant établi d'assez larges distinctions dans l'application de l'article 397, et ce serait donner du mot *escalade* une définition incomplète que de nous borner à rappeler la définition du Code. Disons tout d'abord que l'*escalade* est, en elle-même, ou un moyen de faciliter un délit ou un crime, ou l'excuse d'un crime ou délit : un moyen, quand l'accusé a employé l'*escalade* pour perpétrer un vol ou un homicide ; une excuse, quand un citoyen a blessé ou tué un individu qui s'était introduit chez lui à l'aide d'*escalade*. Nous examinerons, chacune à son tour, ces deux faces d'une même infraction. Nous devons d'abord étudier ce qui constitue l'*escalade*. C'est là que viennent

se heurter des opinions contradictoires, mais très-respectables. Considérée comme moyen de crime, l'*escalade* constitue une circonstance aggravante ; c'est-à-dire qu'elle élève jusqu'au rang de crime l'infraction qui, sans elle, n'était qu'un délit, et qu'elle élève d'un degré la peine applicable. Mais à quels caractères le juge reconnaîtra-t-il l'*escalade?* L'introduction d'un malfaiteur dans une maison peut avoir lieu par plusieurs moyens. La maison est ou non entourée d'un mur de clôture. C'est d'abord ce mur qu'il faut examiner; car, une fois le mur de clôture franchi, il n'y a plus *escalade*. La cour de cassation et le savant Faustin Hélie sont d'accord sur ce point. Le mur présente-t-il quelque brèche, cette brèche, à la condition qu'elle ne soit pas le fait du malfaiteur, car il y aurait la double aggravation de bris de clôture et d'*escalade*, cette brèche a offert au malfaiteur une entrée facile, commode, ne demandant aucun effort, ne présentant rien d'extraordinaire ; car c'est cette circonstance qui domine toute la matière de l'*escalade*. Nous retrouverons dans tous les cas d'*escalade* ce caractère : ou d'exiger un effort, ou de constituer une entrée extraordinaire. « S'il en était autrement, dit l'illustre procureur général Merlin (*Répertoire*, v° *Vol*, section II, § 3), l'article 584, en punissant l'*escalade* comme une circonstance aggravante d'un vol commis dans un enclos dépendant de toute maison habitée, ne l'aurait pas mise, par forme d'atténuation, en opposition avec l'effraction et l'usage de fausses clefs ; la loi aurait supposé qu'il y avait *escalade* par le seul fait de l'introduction du voleur dans l'enclos. » Cette affirmation du savant jurisconsulte tranche la question. Il reste donc constant que l'entrée par une brèche préexistante ne constitue point l'*escalade*. Il en est de même, *a fortiori*, de la porte, de la grille laissée ouverte, ou fermée par un simple loquet.

Mais il est pour l'*escalade* un mode tout particulier et qui emprunte sa facilité à la nature elle-même. Le mur d'enceinte d'une propriété est coupé par une rivière, un ruisseau destiné à arroser les cours intérieures et les jardins. Large, profond, ce ruisseau n'interrompt réellement pas la clôture. C'est une clôture plus sérieuse encore, plus efficace, plus durable que les haies ou les murs, que le temps peut détruire. L'eau n'y tarit jamais. En été, plusieurs pieds d'eau suffisent à rendre cette entrée impraticable ; mais vienne l'hiver, le ruisseau gèle ; au lieu d'un « chemin qui marche, » le ruisseau devient un chemin immobile, résistant, offrant une entrée facile et commode. Un malfaiteur use de cette voie pour pénétrer dans la propriété ; y a-t-il *escalade?* Non, répond M. Merlin ; « qu'est-ce qu'un ruisseau pris de glace relativement à la clôture qu'il forme? La même chose qu'une porte pratiquée pour un mur de clôture, lorsqu'elle est ouverte ; la même chose qu'un mur dégradé et ouvert dans une de ses parties. » Il faut ajouter encore qu'il est tout à fait indifférent que le malfaiteur ait effectivement escaladé le mur, si ce mur présentait, à sa connaissance, soit une porte non fermée, soit une brèche, soit un ruisseau gelé formant entrée. La clôture n'existait plus intacte, et, pour être punissable, l'*escalade* doit être le seul moyen de pénétrer dans un enclos contre la volonté des habitants.

Nous avons épuisé les cas d'*escalade* d'un mur d'enceinte ; mais elle peut avoir lieu dans d'autres circonstances. Les maisons ne sont pas toujours entourées de cours ou de jardins. L'introduction peut avoir lieu par diverses ouvertures, les cheminées, les fenêtres, etc. C'est ici que nous trouvons plus nette encore l'application du principe que l'*escalade* implique l'entrée par une voie non destinée à la donner. Une cheminée n'est certes pas faite pour donner entrée. Le fait qu'un individu s'est introduit par la cheminée suffit à constituer l'*escalade*. Une fenêtre, même située au rez-de-chaussée, ne fût-elle placée qu'à une hauteur minime de 0m,20, ne peut être considérée comme servant à l'entrée. Ce n'est pas une porte, et l'introduction par une telle fenêtre rentrerait sous l'application de l'article 397. Le deuxième paragraphe de cet article porte : « L'entrée par une ouverture souterraine, autre que celle qui a été établie pour servir d'entrée, est une circonstance de même gravité que l'*escalade*. » Cette assimilation est facile à comprendre. Il est certain qu'il n'y a pas *escalade*, dans le sens propre du mot, il y a usage, ou plutôt abus, dans une intention criminelle, d'une voie non destinée à donner entrée. C'est dans ces derniers mots que nous trouvons le motif qui a inspiré le législateur. C'est une infraction qui se place sous le même principe, qui reconnaît la même règle. Une question d'une certaine gravité s'est élevée au sujet de l'*escalade :* considérée seule, l'*escalade*, a-t-on dit, doit-elle nécessairement être liée au vol par l'intention qui l'a dirigée? Est-il nécessaire que le voleur ait eu, en escaladant, l'intention de voler? Non, a répondu la cour de cassation. Du moment qu'un vol est commis, toutes les circonstances qui l'ont précédé doivent être considérées comme ayant servi à le préparer, à le faciliter, et deviennent, par cela même, virtuellement des circonstances aggravantes. La haute cour, dont nous acceptons religieusement les décisions, nous semble avoir ici fait fléchir un principe de droit. En effet, les présomptions, en droit criminel, ne peuvent jamais suffire à constituer une criminalité. C'est cependant ce que veut la cour de cassation, en déclarant que l'*escalade* qui a précédé un délit est forcément, fatalement, légalement liée à ce délit. Elle présume donc que l'*escalade* n'a pu être qu'un moyen de préparer le délit. Voici cependant un exemple qui détruit cette présomption et combat la théorie dangereuse de la cour suprême. Un individu s'introduit par *escalade* dans une propriété close, pour rejoindre une servante qui lui a donné rendez-vous. Retenue par son service, celle-ci se fait attendre ; une heure s'écoule, puis une autre. L'homme qui attend, après avoir promené son ennui dans toutes les allées du parc, s'arrête devant un arbre fruitier, et cueille les plus beaux fruits qu'il trouve à la portée de sa main. Il est surpris par le maître de la maison, arrêté et forcé d'avouer que, pour s'introduire dans l'enclos, il a dû escalader le mur d'enceinte. Que fera le juge d'instruction? Verra-t-il dans ce fait un simple vol de fruit, ou jugera-t-il qu'il y a vol avec la circonstance aggravante d'*escalade?* Selon nous, la circonstance aggravante de l'*escalade* devrait être écartée, sous peine de commettre une injustice monstrueuse. Nous sommes heureux de pouvoir appuyer notre opinion de celle de l'éminent criminaliste Faustin Hélie, qui, dans sa *Théorie du code pénal*, combat avec une grande énergie la jurisprudence de la cour de cassation.

Considérée comme une excuse de l'homicide, l'*escalade* doit présenter les mêmes caractères que lorsqu'elle vient aggraver un délit. Le législateur a voulu, avant tout, protéger la vie des citoyens contre les tentatives odieuses. Il n'exige pas que le malfaiteur ait des armes apparentes ou cachées : il suffit que sa présence, dans ces conditions anormales, soit un motif de crainte pour l'habitant, pour justifier le droit de celui-ci. L'*escalade*, par elle-même, implique une intention coupable. Il est certain que les circonstances, en pareil cas, ont une importance considérable et que leur appréciation déterminera les juges ; mais le principe est consacré par la loi. L'homicide commis contre un individu qui *escalade*, ou qui vient de s'introduire en escaladant un mur, jouit de l'impunité acquise à la légitime défense. Si le châtiment qui frappe le coupable semble bien grave, il faut considérer qu'il y a une tentative criminelle dont les résultats n'ont pu être calculés.

— Hist. On donne le nom d'*Escalade* à l'entreprise tentée par des gens du duc de Savoie contre Genève, en pleine paix, au mois de décembre 1602.

Cet événement, l'un des plus importants de l'histoire de Genève, et dont l'anniversaire (21 décembre) se célèbre encore de nos jours dans un grand nombre de familles, fut marqué par quelques particularités curieuses. M. Jean Picot l'a raconté dans son *Histoire de Genève*, à laquelle nous empruntons les détails les plus caractéristiques.

Genève était en paix avec tous ses voisins. Depuis soixante-sept ans que la Réforme y était établie, les États purement catholiques lui étaient seuls sourdement hostiles. Le duc de Savoie, catholique, ancien possesseur de Genève, ne pouvait se consoler de voir cette cité détachée de ses États ; aussi résolut-il, à l'instigation de quelques-uns de ses conseillers, et en dépit des traités de Lyon et de Vervins, qui assuraient l'indépendance de Genève, de s'en rendre maître par un coup de main hardi, en pleine paix, espérant, une fois en possession de la ville, faire ratifier le rétablissement de sa domination sur Genève.

Pendant tout le cours de l'année 1602, on reçut à Genève divers avis sur les projets d'attaque formés par des Savoisiens. Au mois de novembre, ces avis, venus à la fois de Pavie et de Turin, devinrent plus fréquents et plus précis. Le conseil d'État de la ville fut informé qu'on essayait à Turin les échelles et les ponts qui devaient servir à l'exécution de ce coup de main. Malgré des informations aussi précises, le conseil ne prit pas des mesures suffisantes pour mettre la ville à l'abri : il ne renforça point les patrouilles de nuit ; il n'établit ni nouveaux corps de garde, ni nouvelles sentinelles auprès des murailles et des fortifications.

Cependant, le 20 décembre, un paysan du village de Chesne vint annoncer aux portes de la ville que l'ennemi s'avançait, et qu'on devrait se tenir en garde contre ses attaques ; le conseil fit peu d'attention à cet avis, et il ne prit aucune mesure pour déjouer les surprises. Le danger était pourtant réel. Le duc Charles-Emmanuel et d'Albigny, gouverneur de Savoie, avaient tout préparé pour le succès de l'entreprise. Ils avaient fait avancer secrètement des troupes dans le Faucigny. Brunaulieu, gouverneur de Bonne, principal auteur du projet, était allé, quelques jours auparavant, mesurer pendant la nuit la hauteur des murailles et la largeur des fossés ; il avait combiné tous les détails de l'*escalade*, et avait affirmé à d'Albigny qu'elle réussirait infailliblement. Brunaulieu devait en diriger l'exécution ; il craignait toutefois d'y périr, car il se fit administrer l'extrême-onction avant de se mettre à l'œuvre.

Le 20 décembre, à six heures du soir, les troupes de Savoie quittèrent les environs de Bonne, de la Roche et de Bonneville, où elles étaient postées, et se dirigèrent à pas de loup vers Genève, et, pendant cette nuit, la plus longue de toute l'année, puisque c'était celle du solstice d'hiver, surprirent la ville sans défense ; mais les citoyens, éveillés en sursaut, coururent aux armes, et écrasèrent rapidement leurs adversaires : 300 Savoisiens entrés dans la ville y furent tués ; le gros de la bande, refoulé vers les murailles, décimé par les mousquetades pleuvant des maisons, prit la fuite et se précipita du haut des remparts. Il était alors quatre heures du matin.

Genève avait passé, en moins de deux heures, des angoisses que lui avait causées cette espèce d'agression de voleurs nocturnes, à la joie la plus vive. On amena un canon sur l'un des parapets par lesquels s'était opérée l'*escalade*, dit le parapet de la Treille, et on fit sur Plainpalais une décharge qui acheva de mettre en déroute les troupes savoisiennes.

D'Albigny, consterné de l'échec de son entreprise, donna l'ordre de la retraite ; les troupes, transies de peur et de froid, se retirèrent sur Bonne dans le plus grand désordre. C'est là que le duc de Savoie, qui s'avançait vers Genève, apprit la déconvenue de son général ; il se contenta de dire à d'Albigny, en propres termes, qu'il avait fait là *une belle cacade;* puis, il repartit en hâte pour le Piémont. Agrippa d'Aubigné, dans son *Histoire de France*, assure qu'au moment de l'*escalade*, dont il croyait la réussite certaine, Charles-Emmanuel avait envoyé à ses troupes l'ordre de massacrer tous les hommes de la ville qui résisteraient les armes à la main, de s'emparer à leur gré des femmes et de livrer la ville au pillage ; en un mot, d'y répandre la terreur pour en assurer plus aisément la possession. On prétend, en outre, qu'il aurait voulu être présent à l'*escalade*, mais que les seigneurs de la cour l'en empêchèrent, afin de ne pas s'exposer eux-mêmes au danger, dans le cas où la tentative échouerait.

Cette nuit avait été fertile en événements extraordinaires, que l'historien de Genève se plaît naturellement à raconter. Nous n'en rapporterons qu'un. Théodore de Bèze, alors dans sa quatre-vingt-quatrième année, n'avait point entendu le bruit de l'*escalade*, ni du combat qui s'en était suivi, et il fut fort étonné lorsqu'on lui apprit la nouvelle à son réveil ; il monta en chaire, ce jour-là même, quoiqu'il eût cessé de prêcher depuis quelque temps, et il fit chanter le psaume CXXIV : *Oh! qu'Israël peut bien dire en ce jour*, etc., dans la traduction en vers de Marot. On a, dès lors, continué à chanter ce psaume à pareil jour, chaque année, tant qu'on a célébré dans les temples l'anniversaire de l'*escalade*.

Le conseil d'État de la république écrivit au roi de France, aux cantons de Zurich et de Berne, et aux gouverneurs de Lyon, de Bourg et du Dauphiné, pour les instruire de ce qui venait de se passer. Henri IV, trompé par les premiers courriers du duc de Savoie, avait cru que Charles-Emmanuel s'était emparé de Genève. Cette nouvelle l'avait à la fois affligé et irrité ; et il en avait exprimé son mécontentement à sa manière : « Ventre saint-gris ! s'était-il écrié, il ne la gardera guère ! » Lorsqu'il fut informé du véritable résultat de l'*escalade*, il en témoigna ouvertement sa joie.

Peu de temps après, il écrivit au conseil une lettre amicale, remarquable par le ton de franchise et de simplicité qui y règne : « Très-chers et bons amis, y disait-il, j'ai entendu avec un très-grand déplaisir l'entreprise faite sur votre ville par les gens du duc de Savoie, et ayant su comme courageusement vous les avez repoussés et châtiés, je vous dirai que c'est un des plus grands contentements qui me pouvoient advenir. Je ne vois pas encore assez clair à ce que le duc projette pour l'avenir, ni aussi au besoin que vous pouvez avoir de mon secours, qui ne vous sera point dénié ni différé. Aussi, n'ayant encore entendu la résolution que vous aurez prise en ce fait avec vos autres amis et confédérés nos bons amis des ligues, je différerai à vous déclarer plus avant quelle est en ce fait mon opinion. Ce qu'attendant, je vous dirai que si le duc vous assiége à force ouverte ou autrement, je vous promets d'employer toute ma puissance, et, si besoin est, je n'épargnerai ma propre personne pour vous défendre et vous secourir contre lui et contre tous ceux qui l'assisteront ; par quoi avertissez-moi diligemment de ce qu'il fera. Je prie Dieu, très-chers et bons amis, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. »

« HENRY. »

Le mardi 21 décembre (1602), la nation célébra cet événement par un jour de jeûne et d'actions de grâces ; et, dès lors, l'anniversaire de l'*Escalade* a été fêté presque sans interruption à Genève par des mascarades dans le goût de l'époque. Le soir, un cortége historique, mêlé de burlesque, parcourt la ville avec flambeaux, musique et refrains nationaux, en s'arrêtant sur les places. Le cortége représente les personnages qui jouèrent un rôle dans l'*escalade*. Les principaux groupes sont ainsi disposés : le char de la ville de Genève, escorté des citoyens courant aux remparts, à demi vêtus, ainsi que s'accomplit ce fait d'armes ; Picot le Petardier ; la ronde genevoise avec la lanterne sourde ; la compagnie des hallebardiers ; Théodore de Bèze et les Genevois montant à la cathédrale de Saint-Pierre ; enfin, la mère Royaume sur son âne, précédée de sa marmite. (La mère Royaume était une femme du peuple qui assomma, avec sa marmite, un soldat du duc de Savoie.)

ESCALADÉ, ÉE (è-ska-la-dé) part. passé du v. Escalader : *Mur* ESCALADÉ *par des voleurs*.

ESCALADER v. a. ou tr. (è-ska-la-dé — rad. *escalade*). Prendre, emporter par escalade ; gravir par escalade : ESCALADER *une forteresse*. ESCALADER *le rempart*.

— Par ext. Gravir plus ou moins péniblement le long de ou jusqu'à : ESCALADER *une montagne*. ESCALADER *ses six étages*. ESCALADER *une fenêtre*. *On* ESCALADE *des rochers, on ne peut pas toujours piétiner dans la boue*. (Balz.) ‖ Être échelonné, disposé de bas en haut le long de : *Je suivais un sentier creusé dans le roc, bordé d'un côté par des précipices, de l'autre par une forêt de sapins qui* ESCALADAIENT *la montagne comme une armée de noirs géants*. (J. Sandeau.) *La note* ESCALADE *avec ses brodequins d'or les escaliers de cristal de la gamme*. (Th. Gaut.)

— Fig. S'élever avec effort jusqu'à : *Tant que l'opposition n'aura qu'un but*, d'ESCALADER *le pouvoir, la majorité ne songera qu'à tenir la minorité en échec*. (E. de Gir.)

ESCALADEUR s. m. (è-ska-la-deur — rad. *escalader*). Celui qui escalade : *J'étais fatigué d'être un coureur de champs et un* ESCALADEUR *de murailles*. (Alex. Dum.)

ESCALADOU s. m. (è-ska-la-dou). Techn. Instrument qui sert au dévidage des matières textiles grossières, telles que la laine, le fort coton, la fantaisie, etc. ‖ On dit aussi ESCALADON.

ESCALANS, village et commune de France (Landes), cant. de Gabarret, arrond. et à 48 kilom. de Mont-de-Marsan ; 712 hab. Source ferrugineuse froide. L'ancien manoir seigneurial offre encore une curieuse tour carrée du sommet de laquelle on découvre une vue immense sur le Gers et le Lot-et-Garonne.

ESCALANTE (don Juan), aventurier espagnol, mort en 1519. Il s'unit, en 1518, à Fernand Cortès pour tenter la conquête du Mexique, devint alguazil mayor de la colonie de la Vera-Cruz, et reçut la mission, pendant l'absence de Fernand, de couler tous les navires qui auraient pu donner aux Espagnols quelque envie de renoncer à leur entreprise. Escalante montra d'ailleurs dans ses fonctions autant de résolution que de sagesse, et sut se gagner l'affection des Indiens. Il périt dans une bataille livrée contre Quanhpopoca, un chef des Aztèques. Quanhpopoca fut livré aux flammes par Cortès, qui vengea la mort de son lieutenant par d'affreuses cruautés.

ESCALANTE (Jean-Antoine), peintre espagnol, né à Cordoue en 1639, mort à Madrid en 1670. Il étudia sous François Ricci, et adopta la manière des maîtres vénitiens. Son coloris est quelquefois comparable à celui de ces maîtres illustres, mais sa composition manque de grandeur et de noblesse. On cite de lui : le *Christ*, la *Rédemption des captifs*, une suite de dix-huit tableaux qui se trouvent dans le couvent des prêtres mineurs de Madrid, et une *Sainte Catherine* que l'on voit dans l'église de Saint-Michel, et que l'on a souvent attribuée au Tintoret.

ESCALAPLANO, bourg de l'île de Sardaigne, prov. et à 24 kilom. E. d'Isili, sur le flanc méridional d'une colline baignée par deux petites rivières ; 1,675 hab. Manufacture d'étoffes de laine et de toiles ; commerce de blé, vins, fourrages et bestiaux.

ESCALDAS (LES), *Aguas Caldas* (eaux chaudes), village de France (Pyrénées-Orientales), comm. de Villeneuve-des-Escaldas, cant. de Saillagousse, arrond. de Prades, sur une hauteur d'où l'on jouit d'une très-belle vue. Il doit sa célébrité à ses sources thermales, qui attirent chaque année un grand nombre de baigneurs. On y remarque deux établissements, dont l'un s'appelle Bains de Calomer, l'autre est connu sous le nom de Bains Merlat. Les sources sont au nombre de trois : la Grande source, la source Merlat et la source Tartère de Margail. La température de la Grande source est de 42°,15 ; celle de la source Merlat de 35°,10. L'eau de ces sources est limpide, onctueuse au toucher, à odeur sulfhydrique, au goût légèrement hépatique. On l'emploie en boisson, en bains et en douches. L'analyse des eaux des Escaldas y a prouvé la présence du carbonate de soude, de potasse, de chaux et de magnésie, du sulfure et du chlorure de sodium, du sulfate de soude, de chaux, etc. Les Romains avaient fondé aux Escaldas des thermes dont les derniers débris ont complétement disparu.

ESCALE s. f. (è-ska-le — du lat. *scala*, échelle ; car faire escale, dans le langage des marins, signifie relâcher, descendre à terre, opération qui s'accomplit à l'aide d'une échelle). Mar. Relâche : *Faire* ESCALE. *Nous profitâmes de notre courte* ESCALE *dans ce port pour descendre à terre. La* Vénus de Milo *avait reçu, pendant son voyage et ses* ESCALES, *les hommages et les admirations de tous les amants de l'art*. (J. Lecomte.) ‖ Nom générique donné aux villes maritimes de la Médi-

terranée, et plus particulièrement aux ports des États barbaresques. On dit aussi ÉCHELLE en ce sens. ‖ Échelle de bord.

— Comm. Chacun des marchés établis le long du fleuve Sénégal.

ESCALE, famille souveraine de Vérone. V. SCALA.

ESCALEBETTE s. f. (è-ska-le-bè-te). Techn. Réunion de deux pièces de bois parallèles, qu'on établit obliquement sur le devant et le derrière des voitures.

ESCALEDIEU (L'), hameau de France (Basses-Pyrénées), comm. de Bonnemazon, cant. de Lannemezan, arrond. et à 14 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, célèbre par son abbaye fondée en 1140 par les religieux de Capadour. Ce monastère, grâce aux libéralités des comtes de Bigorre, devint en peu de temps un des plus puissants du midi de la France. Les miracles de saint Bernard de Comminges, qui y passa une partie de sa vie, augmentèrent encore sa célébrité et partant ses richesses, qui s'accroissaient d'année en année au détriment des villages situés dans les environs du couvent. L'abbaye de l'Escaledieu ressemblait à un véritable château fort, ce qui ne l'empêcha pas de tomber, en 1518 et en 1567, au pouvoir des huguenots, qui la livrèrent au pillage. Les moines s'étant révoltés en 1675, on dut envoyer pour les réduire des soldats qui, dit un chroniqueur, ne laissèrent goutte de vin dans la cave.

L'église abbatiale est encore debout, mais elle n'offre pas un grand intérêt architectural. Du reste, elle ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Le monastère, enfermé dans une enceinte de murs flanquée de pavillons aux quatre angles, paraît dater du XVe siècle. La partie la plus remarquable est le cloître, qui a été soigneusement restauré.

ESCALEMBERG s. m. (è-ska-lan-bèr). Comm. Sorte de coton qui vient de Smyrne.

ESCALER v. n. ou intr. (è-ska-lé — rad. *escale*). Mar. Faire escale, relâcher, particulièrement dans les ports du Levant ou des États barbaresques.

ESCALETTE s. f. (è-ska-lè-te — du lat. *scala*, escalier, à cause des entailles). Techn. Instrument pour la lecture des dessins, dans les ateliers de tissage, consistant en une pièce de bois au-dessus de laquelle on place la carte à lire, et qui présente des entailles régulières et également distantes, chacune destinée à recevoir librement une dizaine ou un nombre quelconque de cordes.

ESCALIBOR, épée magique que, d'après la légende, possédait Artus, roi de la Grande-Bretagne, et à laquelle nulle épée ne pouvait résister.

ESCALIER s. m. (è-ska-lié — lat. *scala*, échelle, escalier). Archit. Suite de degrés, de marches échelonnées, servant à monter et à descendre : *Un* ESCALIER *de bois, de fer, de pierres, de marbre. Monter l'*ESCALIER. *Tomber dans l'*ESCALIER. *Attendre quelqu'un au bas de l'*ESCALIER. *Près de Saint-Jean de Latran est l'*ESCALIER *saint, transporté, dit-on, de Jérusalem à Rome; on ne peut le monter qu'à genoux.* (Mme de Staël.) *Ce qui rend l'hôtel appelé Stafford-House remarquable entre tous, c'est son magnifique* ESCALIER, *chose rare et presque inconnue en Angleterre, où tous les édifices, palais, hôtels, maisons, pèchent par ce côté.* (L. Viardot.)

Le prélat et sa troupe à pas tumultueux
Descendaient du palais l'*escalier* tortueux.
BOILEAU.

Je jure comme vous quand le jeu me transporte;
Et, ce qui peut tous deux nous différencier,
Vous jurez dans la chambre et moi sur l'*escalier*.
REGNARD.

‖ *Escalier tournant, hélicoïdal, en vis, en colimaçon*, Escalier dont les marches tournent en spirale autour d'un noyau plein ou vide. ‖ *Escalier suspendu*, Celui dont les marches, enchâssées dans le mur par une de leurs extrémités, sont libres à l'autre. ‖ *Escalier circulaire*, Escalier dont les limons sont cintrés et les marches triangulaires. ‖ *Escalier dérobé*, Escalier placé dans un endroit caché de la maison, et Fig. Moyen secret et détourné : *Ceux qui dédaignent tout haut la popularité vont la mendier par les* ESCALIERS DÉROBÉS. (J. Simon). ‖ *Escalier de dégagement, de service*, Escalier par où se fait le [illegible]

[illegible] *[illegible]lier de Charon* ou *de Caron*, Escalier dérobé par lequel les ombres, dans les théâtres [illegible]ecs, montaient du dessous sur la scène.

— Mar. Échelle du bord. ‖ *Escalier de commande*, Escalier mobile, que l'on place du [illegible] le, lorsque le navire est [illegible]

— Hydraul. Machine servant à élever l'eau [illegible]

— Moll. No[illegible] les coquilles des genres [illegible]

— E[illegible] font [illegible] en [illegible] elon [illegible] rieur [illegible] la- [illegible] tant [illegible] éta-

ges d'un bâtiment, ils doivent être en communication directe avec les pièces communes qui donnent accès aux autres, telles que vestibules, antichambres, etc. La variété des matériaux employés à leur construction fait que leur établissement est du ressort de la maçonnerie, de la charpenterie, de la menuiserie et de la serrurerie. Les règles admises pour leur édification sont partout les mêmes, et les diverses parties qui les composent portent le même nom, quelle que soit la matière adoptée.

Dans un *escalier* on considère : 1o la cage ou l'espace dans lequel il est établi; 2o le jour ou l'espace vide qui répond au milieu de la cage; 3o les limons ou pièces de bois inclinées qui soutiennent les marches; 4o les marches ou degrés à l'aide desquels on monte ou l'on descend; 5o les contre-marches, qui forment le parement vertical du devant des marches; 6o les paliers, ou plans horizontaux qui couronnent l'*escalier* ou en séparent les diverses parties; 7o les marches palières placées au niveau d'un palier, et qui en forment le bord; 8o l'échiffre, qui est un assemblage en charpente soutenant le premier limon, ou un mur servant de fondation à cet assemblage; 9o les volées, parties de l'escalier qui se projettent horizontalement en ligne droite; 10o les quartiers tournants, qui se projettent en lignes courbes; 11o la ligne de foulée, qui est la projection sur cet *escalier* de la route que l'on suit en le parcourant la main appuyée sur la rampe; 12o le giron, situé dans le plan de foulée, qui représente la largeur de la marche; 13o l'emmarchement, longueur de la marche ou largeur de l'*escalier*; 14o le pas ou la hauteur de la marche. Un *escalier* trop doux est presque aussi gênant qu'un *escalier* trop roide; on règle généralement le giron G et le pas p par la formule suivante :

$$G + 2p = 0^m,65.$$

Si $p = 0$, on a $G = 0^m,65$, qui est le pas d'infanterie; si $G = 0$, on a $p = 0^m,325$ qui est l'espacement des échelons d'une échelle. Faisant successivement dans la formule précédente G égal à $0^m,27$, $0^m,30$, $0^m,32$, $0^m,35$, $0^m,38$, on a respectivement pour p : $0^m,19$, $0^m,175$, $0^m,165$, $0^m,15$, $0^m,135$, valeurs généralement adoptées dans la pratique des constructions. Pour que l'on ne se fatigue pas trop en montant un *escalier*, la distance verticale de deux paliers successifs ne doit pas dépasser $2^m,50$ à 3 mètres. La hauteur de la rampe varie de $0^m,89$ à $1^m,06$. L'emmarchement, que l'on règle suivant la destination de l'*escalier*, a de $1^m,62$ à $1^m,95$ pour les grands *escaliers*, de $1^m,30$ à $1^m,46$ pour les moyens, de $0^m,97$ à $1^m,14$ pour les petits et de $0^m,65$ à $0^m,81$ pour ceux de dégagement.

Le tracé des *escaliers* est du ressort de la stéréotomie, et leur solidité ou stabilité dépend de la mécanique appliquée. Sans entrer dans les détails de ces deux branches de la science, nous allons passer en revue les différentes combinaisons employées et le mode de construction adopté pour chaque nature de matériaux.

Les *escaliers* en pierre comprennent : 1o la vis de Saint-Gilles sur un plan carré ou rectangulaire; 2o la vis de Saint-Gilles ronde. Le nom par lequel on les désigne leur vient de ce que la première voûte de ce genre, exécutée en pierre de taille, a été faite au prieuré de Saint-Gilles, près de Nîmes. Le trait de cette voûte passe pour un des plus difficiles, parce que toutes les surfaces des voussoirs sont gauches et les arêtes à double courbure. L'emploi des vis de Saint-Gilles est extrêmement rare, surtout pour des *escaliers*, à cause des difficultés qu'elles présentent et de la dépense qu'elles occasionnent.

Pour les *escaliers* qui doivent présenter un aspect de grandeur et de solidité, on fait usage des voussures et des repos. Ce genre de construction, qui convient aux édifices dont les rez-de-chaussée sont fort élevés, et dont les montées doivent avoir une largeur considérable, produit un très-bon effet, quand l'emplacement qu'il doit occuper, ou la cage, forme un rectangle dont les dimensions sont sensiblement inégales, et que la première rampe, qui doit être supportée par un mur d'échiffre, s'élève à une hauteur assez grande pour qu'on puisse passer dessous, et que celle en retour ne paraisse pas trop basse. Ces *es*[illegible] dits à *voussures* et à *repos*, peuvent être appareillés par des voussures qui se raccordent avec des trompes, ou des parties de voûtes d'arc de cloître.

Les *escaliers* à jour se subdivisent : en *escaliers* soutenus par la seule coupe de leurs marches, avec des limons et sans limons, et en *escaliers* à base circulaire ou vis à jour avec limon et sans limon. Dans les grands *escaliers* à jour, que l'on a coutume de faire dans les bâtiments d'une certaine importance, il y a deux choses à considérer : les marches et le limon. Les marches, pour se soutenir indépendamment du limon, forment en dessous une surface rampante plate et uniforme, terminée d'un côté par une crossette, et de l'autre par une coupe perpendiculaire à la face au-dessous de la marche. Chaque crossette, pratiquée sur le devant de la marche, se lie avec la coupe formée sur le derrière de l'autre. Dans ces *escaliers* sans limons, les marches se scellent le long des murs, et la buttée des paliers complète, avec les coupes et les recouvrements, la solidité de l'appareil. Ce genre de construction, fort à la mode aujourd'hui, parce qu'il permet la décoration des abouts des marches, présente moins de stabilité que celui avec limons, et demande une exécution parfaite au point de vue des résistances et des efforts qui le sollicitent. Ainsi, lorsque les coupes ne sont pas suffisantes, le moindre ébranlement peut faire tourner les marches, si leur scellement dans le mur n'est pas fait solidement, s'il n'a pas une longueur suffisante, et si, par suite de cet ébranlement, les marches viennent à se rompre dans leur longueur. Les limons ont l'avantage de maintenir le système et d'empêcher les coupes de sortir de leur crossette. Les *escaliers* à jour s'exécutent suivant des angles vifs ou avec des surfaces courbes. Dans ce dernier cas, on les fait avec des marches portant limons ou bien avec des limons séparés; ces deux modes présentent la même stabilité; le dernier rentre dans la construction des *escaliers* en bois. Les vis à jour peuvent être exécutées de trois manières différentes, savoir : à marches portant limon, à marches simples à recouvrement avec limons séparés et à marches profilées par le bout, sans limons. Ce dernier moyen ne peut être employé sans danger, non pour la solidité, mais pour l'usage, que lorsque le vide de l'*escalier* est assez grand pour que la largeur des marches vers le bout puisse avoir plus de $0^m,16$.

Les *escaliers* en charpente se composent, comme les précédents, de murs, de limons et de noyaux. Leur position et la forme de la cage dans laquelle ils se trouvent placés donnent lieu à un nombre presque infini de variétés dans leurs plans et leurs dispositions. Les anciens *escaliers* en bois étaient presque tous tournants, avec un noyau plein et arrondi, montant de fond; les cages dans lesquelles ils étaient pratiqués étaient rondes ou carrées, et quelquefois elles formaient des polygones. Dans les espaces longs et rectangulaires, on faisait des *escaliers* à deux noyaux, réunis par des limons avec des paliers aux extrémités, ou des marches tournantes, suivant le cas. Lorsque la largeur était considérable, on plaçait quatre noyaux montant de fond, réunis par des limons, pour soutenir les marches qui formaient un vide ou jour au milieu. Pour éviter l'inconvénient des marches tournantes, qui ne présentaient qu'une faible largeur au collet, on a établi les *escaliers* avec des noyaux évidés portés par des limons; ces noyaux sont appelés *quartier tournant* ou *quartier de vis à jour suspendu*. Pour éviter les jarrets, les plis et les coudes qui pourraient avoir lieu sur le limon, on s'arrange de façon que l'arête de ce dernier soit toujours à égale distance des arêtes des marches; à cet effet, on opère par balancement, en augmentant progressivement la largeur des marches dansantes, de manière à former une courbe qui efface l'angle formé par la rencontre des deux lignes de foulée. L'augmentation nécesssaire pour former le raccordement se prend sur les marches les plus proches des petites; le nombre des marches à élargir est en raison de leur différence de largeur, différence qui indique la somme d'une progression arithmétique, dont les termes expriment l'augmentation à faire aux petites largeurs pour chaque marche. Ce raccordement peut encore être fait par un moyen géométrique, qui consiste à développer les parties de limon droit et courbe qui répondent aux petites et aux grandes largeurs des marches, puis à élever des perpendiculaires indéfinies à la direction des lignes de foulée, en des points placés à égale distance de leur point de rencontre. Le point où ces perpendiculaires se rencontrent est le centre de l'arc de cercle qui doit former le raccordement. Dans les anciens *escaliers*, les marches n'étaient formées que par des bouts de solives ou chevrons scellés d'un côté dans le mur, et arrêtés de l'autre dans les limons. On lattait le dessous pour former le plafond en plâtre, et la différence de largeur qui existait entre la dimension horizontale du chevron et celle du giron était maçonnée et carrelée. On a fait encore les marches en bois, pleines comme celles en pierre, en les posant à recouvrement les unes sur les autres, soit par repos simple, soit par coupes. Ce dernier mode permet de les réunir fortement entre elles, au moyen de clefs ou de chevilles. De nos jours, on fait les *escaliers* sans limons. Les marches sont engagées ou scellées, par leurs queues, dans les parois de la cage, et, du côté du jour, elles présentent leurs extrémités profilées. Celles-ci sont reliées deux à deux par des cours de boulons en fer non apparents, dirigés parallèlement à la pente générale, de telle sorte que chaque marche se trouve traversée par deux boulons au moins qui la relient aux deux marches, inférieure et supérieure. On établit généralement les marches et les contre-marches en deux parties séparées, assemblées à languettes et à rainures; dans ce cas, ordinaire aujourd'hui dans toutes les maisons d'habitation, on relie les limons aux murs à l'aide de tirants en fer. Cette manière de construire les *escaliers* fait rentrer leur travail dans celui de la menuiserie, les marches et les contre-marches n'étant plus que des plateaux supportés par le limon. Ce dernier, taillé en crémaillère, permet de profiler les marches sur leurs abouts et, par suite, de rendre ceux-ci apparents. Les *escaliers* que l'on construit dans l'intérieur des appartements, pour servir de dégagement à des pièces situées l'une au-dessus de l'autre, ont le plus souvent des formes très-contournées; tantôt circulaires, tantôt en escargot ou en S, ils nécessitent une certaine habitude pour qu'on puisse les monter ou les descendre sans risquer de se heurter la tête contre le dessous des marches supérieures, lorsque l'*escalier* fait plus d'une révolution.

Les marches se font d'une, de deux ou de trois planches, suivant l'importance de l'édifice et le but que l'on se propose. Depuis quelques années, on construit des *escaliers* en métal, fer ou fonte; ces matières ont un avantage marqué sur le bois, à cause de la sécurité qu'elles présentent. Les *escaliers* en fonte sont composés d'un noyau en forme de colonne creuse ornée, autour duquel viennent rayonner toutes les marches. Celles-ci, également en fonte, sont faites en deux parties, marches et contre-marches, boulonnées ensemble par l'intermédiaire de petites pattes venues de fonte avec elles. Lorsque l'*escalier* est isolé, les extrémités des marches opposées à celles du noyau sont assemblées dans un limon également en fonte. Ces constructions, qui conviennent très-bien aux magasins et aux dégagements, sont remplacées dans les maisons à loyer d'une certaine importance par des *escaliers* avec limons en fonte, marches en pierre ou bois et contre-marches en tôle. Comme on le voit, de nos jours, non-seulement on cherche à donner à cet appareil toute la solidité qui lui convient, mais encore à le rendre incombustible. Dans les usines d'une certaine importance, on ne se sert que de fer pour les *escaliers*; les limons, les marches et les contre-marches sont faites avec ce métal. La facilité avec laquelle on le travaille aujourd'hui permet de donner à ces *escaliers* toute l'élégance désirable, et de leur conserver le caractère de légèreté que l'on admirait dans les constructions de la Renaissance. Parmi les *escaliers* en fer qui sont appelés à démontrer les avantages que l'on peut tirer de ce métal, on peut citer ceux que l'on établit pour le service du nouvel Opéra de Paris. On ne saurait passer sous silence l'*escalier* de cristal que l'on voit dans l'un des magasins du Palais-Royal; construit dans des proportions moyennes, il est remarquable par le parti que le constructeur a su tirer du cristal en plaque. C'est une heureuse réussite qui n'a pas encore trouvé d'autres applications; cela tient sans doute à son prix élevé et au peu de confiance que l'on peut avoir dans la résistance d'une matière qui se comporte si mal au choc, et qui subit si inégalement les changements de température.

Comme il nous serait impossible d'entrer dans les détails de construction de toutes les sortes d'*escaliers* que nous venons de passer en revue, nous nous bornons à décrire l'appareillage de la vis à jour et de la vis à noyau plein en pierres.

— *Vis à jour*. Soient ABCD la cage rectangulaire, $A\alpha = E\epsilon$ l'emmarchement de l'*escalier*, $\alpha a = \delta c = 0^m,48$ la distance de la ligne de foulée à la ligne des encastrements intérieurs des marches. On construit le rectangle $abcD$, on trace la ligne de foulée ac tangente aux côtés ab, bc, et l'on divise cette ligne en parties égales a-1, 1-2, 2-3, ..., 5-e, en nombre marqué par celui des marches à établir. On mène ensuite les normales 11′, 22′, 33′, ..., à la ligne de foulée, on prend les longueurs égales $a\alpha$, 11′, 22′, ..., et l'on trace la ligne α1′2′ ... ϵ, qui est la courbe de jour suivant laquelle doit se projeter le limon. Les arêtes des marches projetées en 11′, 22′, 33′, etc., appartiennent à une surface gauche que l'on peut concevoir comme lieu d'une droite horizontale normale à la ligne de foulée, et qui glisserait le long de cette ligne. Les faces inférieures des marches forment une surface parallèle à la précédente, et qui en est distante de la quantité nécessaire pour assurer la solidité de l'ensemble. Le joint de deux marches consécutives a pour arête inférieure la génératrice de cette seconde surface, qui se projette suivant la normale menée au milieu de la partie de la ligne de foulée comprise entre les projections des arêtes vives de ces deux marches. Par exemple, les faces inférieures des deux marches 4-5 et 4-3 se rejoignent suivant l'horizontale RIQ projetée en riq. Pour construire la face de joint de ces deux marches, on imagine le plan passant par RIQ et par la normale à la voûte hélicoïdale au milieu M de cette ligne RIQ. Ce plan coupe la face supérieure de la marche inférieure suivant une parallèle TT″ à RIQ; le joint est compris entre ces deux parallèles. Pour construire la projection horizontale tt'' de TT″, il faudrait mener en M la ligne de pente de la surface hélicoïdale, lui élever une perpendiculaire dans le plan qui la projetterait horizontalement, terminer cette perpendiculaire à une hauteur au-dessus du point M marquée par la distance verticale de l'intrados à l'extrados diminuée de la hauteur d'une marche, enfin projeter horizontalement l'extrémité supérieure de la perpendiculaire. Ces constructions sont indiquées en rabattement sur la figure. $m\mu$ est la projection horizontale de la portion de la ligne de pente en M qui correspond à une différence de niveau de deux fois et demie la hauteur d'une marche; mM' est cette différence de niveau, de sorte que la pente est l'angle

M'μm. M'N est la normale en rabattement, et M'P étant la distance verticale de l'intrados à l'extrados diminuée d'une hauteur de marche, N est un point de tt'.

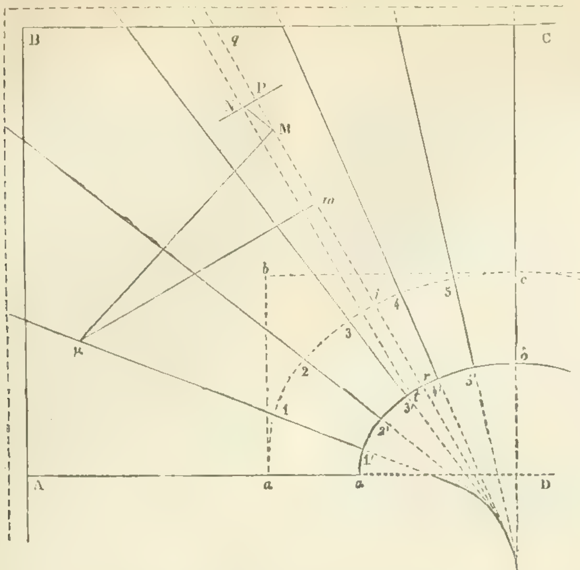

Fig. 1.

— *Vis à noyau plein.* Dans cet *escalier*, les marches s'engagent d'un côté dans un mur circulaire, dont la face intérieure est projetée en ABCDE, et de l'autre dans un noyau *Oabcde*. A'B'C'D'E' est la projection de la face extérieure du mur et $A_1B_1C_1D_1E_1$ la projection de la face des encastrements. Les arêtes vives des marches consécutives sont projetées en *a*A, *b*B, *c*C, etc.; la ligne de foulée est projetée en αβγδε. Les arêtes vives des marches appartiennent à un hélicoïde de pente constante, formant un extrados fictif; l'intrados ou le dessous de l'*escalier* lui est parallèle et à une distance convenable.

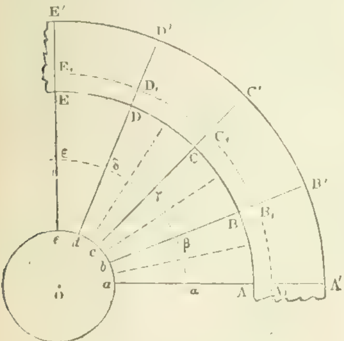

Fig. 2.

Les joints des marches ont pour arêtes inférieures les droites projetées suivant les bissectrices des angles formés par les projections des arêtes vives. On prend pour plan de joint un plan normal à la ligne de foulée.

— *Escaliers célèbres.* Les *escaliers* ne sont pas seulement un objet de première utilité dans les maisons que l'homme s'est construites; l'architecture a trouvé moyen de les faire servir à l'ornement et à la décoration des habitations. Leur grandeur, leurs larges proportions ont apporté une nouvelle majesté aux temples et aux palais; leur légèreté, leurs formes ingénieusement variées ont ajouté un attrait de plus aux kiosques, aux villas, aux édifices de fantaisie. Dès les temps les plus reculés, l'architecture a su tirer un heureux parti de cette construction, qui semblait devoir être reléguée au rang des accessoires nécessaires. Dans les monuments pélasgiques et étrusques, on trouve déjà des *escaliers* remarquables par la grandeur de leurs proportions. Nous ne citerons que celui de l'acropole de Sipyle, en Asie. Cet acropole était une double enceinte au centre de laquelle existait un tumulus de 92 mètres d'étendue, auquel on montait par un immense *escalier* dont quelques degrés sont encore visibles. Ce tombeau était celui de Tantale, fils de Jupiter et roi de Lydie.

Quelle ne devait pas être la majesté de l'*escalier* qui aboutissait au perron des palais de Karnak, ces édifices qui couvraient 130 hectares, clos d'une enceinte en briques, et dont la salle principale, nommée *hypostyle*, présentait une forêt de trente rangs de colonnes parallèles! C'était par un *escalier* monumental que l'on montait au mont Moriah, où était situé le temple de Jérusalem. Dans le temple assyrien restauré de Khorsabad, on voit un *escalier* aux proportions colossales. Tels devaient être aussi ceux de Babylone, cette ville où tout offrait des proportions gigantesques, où, sur des murs hauts de 120 mètres et épais de 30, les chars attelés de quatre chevaux couraient aisément. A Persépolis, on voit encore les ruines désertes du palais des rois; il s'élève et s'étend au-dessus d'une longue muraille coupée par un gigantesque *escalier* à rampe double, qui devait être du plus prodigieux effet. Chez les Grecs et chez les Romains, les temples étaient accessibles par de vastes *escaliers* qui conduisaient aux portiques dont ces édifices étaient ordinairement précédés. Un des *escaliers* les plus remarquables d'Athènes était celui des Propylées, qui conduisait à la colline sur laquelle était bâti le Parthénon. A Rome, il y en avait qui conduisaient du Forum au Capitole, et qui ornaient les principaux monuments du champ de Mars.

C'est l'Italie qui, la première dans le monde moderne, eut le goût des beaux édifices et sut retrouver les règles de l'architecture classique. Les riches palais italiens, construits en marbre pour la plupart, offrent de beaux spécimens d'*escaliers*. A Gênes, qui est presque entièrement peuplée de palais, la position de la ville et l'espace restreint des deux rues principales imposèrent aux architectes l'obligation d'introduire une grande variété dans les dispositions et dans les façades, afin d'éviter les répétitions que la proximité eût rendues encore plus choquantes; aussi l'on ne saurait croire quelle variété de portiques, d'*escaliers*, de terrasses, de galeries ils inventèrent pour échapper à ce défaut. Presque tous les *escaliers* de ces palais sont remarquables. Les plus beaux sont les deux grands *escaliers* de marbre, ouvrage de Carlo Fontana, qui décorent l'ancien palais Durazzo, aujourd'hui palais royal. Venise a son *escalier des géants*, dans le palais des Doges, magnifique ouvrage construit vers 1485 par Rizzo, avec des marbres précieux délicatement travaillés. Son nom lui vient de deux statues colossales, sculptées par Sansovino et représentant Mars et Neptune, qui se trouvent au bas de cet *escalier*. C'était sur le palier du même *escalier* que se faisait le couronnement du doge, après qu'il avait entendu la messe dans l'église Saint-Marc et fait le tour de la *piazza*, porté par les *arsenalotti*. C'est là aussi que fut décapité le doge Marino Faliero. Florence a l'*escalier* du Palais-Vieux et celui du palais Pitti, dont l'aspect est tout à fait grandiose. Mais c'est à Rome, la ville monumentale par excellence, que les *escaliers* remarquables abondent. Il faut d'abord citer la rampe qui descend du Capitole au Forum, puis le magnifique *escalier* de la place d'Espagne, qui conduit à l'église de la Trinité-du-Mont. L'*escalier royal* qui continue la colonnade de la place Saint-Pierre et qui conduit au Vatican est également très-remarquable, et par sa double rampe, et par son effet de perspective. Aux pieds de cet *escalier* on pourrait se croire encore en plein moyen âge, en face de suisses au costume bariolé de mille couleurs, absolument comme au XVe siècle, qui montent la garde à la porte de l'appartement du pape. L'*escalier* qui mène à la partie supérieure de l'église de Saint-Pierre est aussi à citer. Il est construit en colimaçon dans une des colonnes qui soutiennent la nef et se compose de 142 degrés. La pente en est si douce qu'on y peut monter en voiture, fantaisie que sa largeur peut, du reste, parfaitement autoriser. La rampe qui conduit au sommet du campanile de Venise est construite dans le même genre. Un dernier *escalier* à citer à Rome, c'est la *scala santa*, ou *escalier* saint. Il est formé de 28 marches; la tradition prétend que c'est celui qui conduisait au prétoire de Pilate, et que Jésus-Christ eut à monter et à descendre deux fois durant sa passion. Pour le préserver de tout contact impur ou profane, on l'a recouvert en bois. Les dévots ne le montent qu'à genoux et redescendent ensuite par un des quatre *escaliers* latéraux qui l'environnent. Tout en haut de l'*escalier* s'élève une chapelle où l'on voit une image du Sauveur qui passe pour authentique. Cet *escalier* se trouvait autrefois dans la basilique de Saint-Jean de Latran. Après l'incendie de cette église, il en fut retiré par ordre de Sixte V, qui fit construire un bâtiment spécial où il se trouve aujourd'hui, en face même de la basilique. C'est un spectacle assez curieux que de voir les pèlerins rampant sur les genoux, s'aidant à peine des mains et perdant quelquefois leur centre de gravité.

En France, la plupart des palais construits par nos anciens rois ont des *escaliers* dignes d'être cités. Tout le monde connaît celui qui se trouve dans la cour du palais de Fontainebleau. Le château de Chambord renferme un *escalier* unique en France, dont la lanterne s'aperçoit des hauteurs de Blois. Dans cet *escalier* compliqué plusieurs personnes peuvent monter et descendre en même temps sans se voir. « Son couronnement est formé de quatre ordres, dit M. Lefevre dans les *Merveilles de l'architecture*. Le premier est un élégant portique circulaire décoré de colonnes et pilastres corinthiens; à travers les cintres très-élevés de ses arcades, on voit fuir la spirale de l'*escalier*. Les archivoltes sont surmontées d'une corniche, d'un entablement et d'une balustrade. Au second étage, la tourelle de l'*escalier*, percée de fenêtres carrées, s'élance hardiment, soutenue par des arcs-boutants en forme de demi-arcades, et que raccordent à l'étage supérieur de fortes consoles retournées. Le demi-cintre des arcs-boutants est couronné d'un entablement et d'une corniche. Le pilier carré corinthien qui le flanque à l'extérieur s'élève au-dessus et en retrait des colonnes du premier étage, et sa naissance est marquée par une statue. Il se termine par un ornement aigu, pinacle ou clocheton. Les arcs-boutants et les consoles portent enfin deux lanternes complètement à jour, superposées, flanquées de statues assises ou debout, terminées par une fleur de lis qui a été épargnée par la Révolution. » Le Louvre, les Tuileries, le Luxembourg ont leur grand *escalier* d'honneur dont l'éclat s'efface devant celui du palais de Versailles, qui a quelque chose de vraiment royal et qui rappelle tant de souvenirs du grand siècle. A cette époque, où l'étiquette régnait en souveraine, l'*escalier* d'honneur avait une importance particulière, et ils étaient bien peu nombreux ceux que Louis XIV venait y attendre ou y recevoir. C'est sur cet *escalier* qu'il vint attendre le duc de Vendôme à son retour triomphant d'Espagne, et qu'il lui dit ce mot sanglant : « Mon cousin, une autre fois, tâchez donc qu'il y ait un endroit de votre figure ou l'on puisse vous embrasser. » Le duc de Vendôme était en effet rongé par des affections repoussantes, fruit de ses débauches. C'est cet *escalier* que descendait un certain ministre dont la faveur commençait à baisser, et qui, rencontrant un de ses concurrents dont les affaires prenaient bonne tournure, lequel montait, au contraire, lui demanda : « Qu'y a-t-il de nouveau? — Eh bien, vous descendez, et moi je monte, » répondit l'autre avec un fin sourire de courtisan.

Citons en terminant l'*escalier* d'honneur de l'Hôtel de Ville de Paris (cour Louis XIV), non pour l'ampleur de ses proportions, mais pour sa rare élégance, et le nouvel *escalier* du Trocadéro, non pour sa rare élégance, mais pour l'ampleur de ses proportions.

ESCALIN s. m. (è-ska-lain — bas lat. *schelingius*, mot qui se rattache au germanique : ancien haut allemand *skilling*, allemand moderne *schilling*, flamand *schelling*, anglais *shilling*. Le mot germanique désignerait ainsi proprement une pièce de monnaie sonnante). Nom de diverses monnaies de compte des États du nord de l'Europe, aujourd'hui hors d'usage, et qui correspondaient à l'ancienne livre française. ‖ Monnaie de compte suédoise, qui vaut 0 fr. 12.

ESCALLONIE s. f. (è-ska-lo-nî — de *Escallon*, voyageur espagnol). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des saxifragées, type de la tribu des escalloniées.

— **Encycl.** Ce genre renferme des arbres et des arbrisseaux, souvent résineux, à feuilles alternes, entières ou dentelées; les fleurs, solitaires ou réunies en panicules, ordinairement terminales, ont un calice à cinq dents, une corolle à cinq pétales, cinq étamines, un ovaire surmonté d'un style filiforme, persistant et terminé par un stigmate bilobé; le fruit est une capsule un peu charnue. Le genre *escallonie* comprend une trentaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique du Sud. Leur bois dur est très-estimé pour les usages économiques. L'*escallonie* myrtille habite les montagnes du Pérou et du Chili; ses feuilles, fort amères, servent en médecine; on les emploie surtout comme topiques sur les plaies. Les *escallonies* rouges et floribondes sont fréquemment cultivées dans nos jardins d'agrément.

ESCALLONIÉ, ÉE adj. (è-ska-lo-ni-é — rad. *escallonie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'escallonie. ‖ On dit aussi ESCALLONIACÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des saxifragées, ayant pour type le genre escallonie, et élevée au rang de famille par quelques auteurs.

— **Encycl.** Ce groupe comprend des arbres et des arbrisseaux, souvent résineux, à feuilles alternes, entières ou dentées, dépourvues de stipules. Les fleurs, le plus souvent terminales, plus rarement axillaires, sont tantôt solitaires, tantôt réunies en grappes ou en panicules; elles présentent un calice adhérent, à cinq divisions; une corolle à cinq pétales, d'abord unis par leurs bords, puis libres; cinq étamines, alternant avec les pétales et insérées sur le calice; un ovaire ordinairement adhérent, à deux loges multiovulées, couronné par un disque lobé, et surmonté d'un style simple terminé par un stigmate divisé en autant de lobes qu'il y a de loges à l'ovaire. Le fruit est une capsule, ordinairement à deux loges, rarement plus, se séparant à la maturité en autant de carpelles polyspermes, par le décollement des cloisons. Les graines, très-petites, revêtues d'un tégument transparent, renferment un embryon qui occupe l'extrémité d'un albumen charnu. Cette famille a les plus grandes affinités avec celle des saxifragées, à laquelle on la réunit souvent comme simple tribu. Elle comprend les genres suivants : escallonie, quintinie, forgésie, choristyle, itée, anoptère, polyosme; quelques auteurs y ajoutent le genre argophylle. Les *escalloniées* croissent dans les parties tempérées du globe; elles abondent surtout en Amérique, notamment sur les Andes, où elles se montrent à une grande altitude et peuvent caractériser une région botanique. Quelques espèces se font remarquer par les qualités de leur bois, les propriétés médicales de leurs diverses parties et l'élégance de leur végétation.

ESCALONA, petite ville d'Espagne, province et à 39 kilom. N.-O. de Tolède, sur la rive droite de l'Alberche, ch.-l. de juridiction civile; 2,200 hab. Entourée de murailles en ruines et défendue par un château fort, Escalona est une ville ancienne, qui porte encore de nombreuses traces de la domination arabe. Exportation d'huile et de bétail.

ESCALONILLA, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille), province et à 32 kilom. O.-N.-O. de Tolède, dans une belle vallée; 2,540 hab. Ville bien bâtie, qui renferme une église ancienne, une prison et deux écoles. Fabriques de draps et de grosses étoffes de laines; commerce de vins et d'huile.

ESCALOPE s. f. (è-ska-lo-pe — de l'allem. *schale*, écaille). Art culin. Nom donné à de petites tranches rondes et minces de chair de poisson ou de viande tendre, battues et aplaties, que l'on place en couronne sur un plat, les unes au-dessus des autres, de manière qu'elles forment une espèce d'escalier. ‖ Plat d'escalopes : *Servir une* ESCALOPE *de lapereau.*

ESCALPE s. f. (è-skal-pe — rad. *scalper*). Action de scalper : *Couteau d'*ESCALPE. ‖ Ce mot, donné par Chateaubriand, pourrait bien n'être pas plus français que le mot *estatue*.

ESCALQUENS (Guillaume D'), capitoul de Toulouse, qui vivait dans la première moitié du XIVe siècle. Il s'est rendu célèbre par un acte d'excentricité bizarre : il imagina un jour de faire célébrer très-pompeusement ses propres funérailles, auxquelles il assista couché dans une bière et enveloppé d'un suaire. La cérémonie eut lieu dans la cathédrale, et quand elle se fut terminée selon toutes les règles, avec grand'messe et prières d'usage, le cercueil ayant été porté derrière l'autel, le capitoul en sortit pour aller dîner avec ses collègues. L'archevêque, alors absent, étant revenu à Toulouse, assembla un concile dans l'intention de condamner l'excentrique capitoul; mais on se contenta de défendre, sous peine d'excommunication, que personne osât l'imiter.

ESCAMBARLAT s. m. (è-skan-bar-la — du préf. *e*, et de *cambe*, qui, en Languedoc, signifie jambe. Ce mot signifie proprement : ayant une jambe d'un côté et l'autre de l'autre). Hist. Nom que l'on donnait à ceux qui, dans les guerres de partis, avaient un pied dans les deux camps. ‖ Se dit encore, dans le Midi, pour désigner un allié douteux, un homme prompt à abandonner sa cause.

ESCAMETTE s. f. (è-ska-mè-te). Comm. Sorte de toile de coton qui vient du Levant.

ESCAMOTAGE s. m. (è-ska-mo-ta-je — rad. *escamoter*). Art ou action d'escamoter : *S'occuper d'*ESCAMOTAGE. *L'*ESCAMOTAGE *d'un chapeau, d'une muscade, par un prestidigitateur.*

— Par ext. Vol détourné ou subtil : *La loterie offre le hideux spectacle d'un gouvernement exerçant le plus vil des* ESCAMOTAGES, *et mettant l'innocence, le bien-être des hommes au misérable prix de quelques millions.* (Mirab.)

— Fig. Subtilité, détour habile : *Il cherche à étendre, par des* ESCAMOTAGES *de parole, la raison au delà de ses limites naturelles.* (De Broglie.)

— **Encycl.** V. PRESTIDIGITATION.

ESCAMOTE s. f. (è-ska-mo-te — rad. *escamoter*). Objet qui sert aux prestidigitateurs pour opérer leurs tours de passe-passe; se

dit particulièrement des petites balles de liège qu'ils font disparaître subtilement.

ESCAMOTÉ, ÉE (è-ska-mo-té) part. passé du v. Escamoter. Soustrait aux regards par un tour de main : *Muscade* ESCAMOTÉE *subtilement. Mouchoir* ESCAMOTÉ.

— Par ext. Dérobé ou caché subtilement : *Un porte-monnaie lestement* ESCAMOTÉ.

— Gramm. ar. Se dit des voyelles qu'on prononce très-rapidement dans la lecture des manuscrits arabes, bien qu'elles ne soient pas représentées graphiquement.

ESCAMOTER v. a. ou tr. (è-ska-mo-té — Ce mot semble d'abord répondre à l'espagnol *escamotar* et *escamodar*, changer les choses de place, terme de bohémien. Ménage, s'appuyant de l'espagnol *camodar*, jouer des gobelets, propose de le rattacher au latin *commutare*, échanger, de *cum*, avec, et *mutare*, changer; mais cette étymologie est peu probable. Ihre, d'après Ducange, cite le vieux haut allemand *scamara*, voleur. Diez, sous forme dubitative, met en avant le latin *squama*, écaille, qui se rattache probablement à une racine verbale *kam*, courber, laquelle a disparu partout ailleurs que dans les langues celtiques, où l'on trouve l'irlandais *camaim*, cymrique *camu*, armoricain *kamma*, courber, avec une foule de dérivés. Cette racine a fourni d'ailleurs à plusieurs langues aryennes un certain nombre de dérivés, parmi lesquels on peut signaler un nom de l'arc : persan *kamân*, caboul *kamân*, kourde *kavâna*, arménien *kamar*. Comparez le cymrique *cam*, arc-en-ciel, et le zend *kamere*, voûte, persan *kamar*, *kam*, latin *camera*, voûte, chambre voûtée, etc. *Escamer* ou *escamoter* serait donc proprement, selon Diez, enlever comme des écailles. Le savant philologue invoque à l'appui l'expression allemande *weg-putzen*, enlever d'un coup de balai ou de brosse en nettoyant, puis souffler une chose à la manière d'un escamoteur. Le cymrique et le gaélique *cam*, tromperie, artifice, également cité par Diez, aurait, selon lui, produit plutôt une forme française *échamoter*. Le mot celtique signifie sans doute proprement détour, courbure, et il est probable qu'il se rattache à cette racine *kam*, que nous avons indiquée plus haut. M. Littré met en doute ces explications). Faire disparaître par un tour de main ou par quelque moyen subtil, qui échappe à la vue des spectateurs : ESCAMOTER *un chapeau, un mouchoir, une carte, une muscade.*

— Par ext. Dérober subtilement; s'emparer avec dextérité de : ESCAMOTER *la bourse de quelqu'un.*

— Fig. Obtenir d'une manière subreptice, à force de ruse, d'habileté : ESCAMOTER *le consentement de son père.* ESCAMOTER *un emploi.* ‖ Cacher à tous les yeux : *La générale* ESCAMOTA *si vivement son dépit, que l'œil d'une ennemie n'aurait rien vu.* (E. About.)

— Fam. Supprimer, effacer complétement, mettre habilement à l'écart : *Si M. Ledru-Rollin ne fut qu'un escamoteur, M. Thiers n'en est que plus impardonnable de s'être laissé* ESCAMOTER *comme une muscade.* (E. de Gir.)

— Théâtre. *Escamoter le mot*, Se dit d'un acteur adroit qui, rencontrant dans un rôle un mot trivial ou un peu trop cru, le dit faiblement et comme entre les lèvres, de façon que le public, s'il n'est pas en disposition d'indulgence, n'en sente pas toute la portée : *Tel* MOT *qu'il faudrait* ESCAMOTER *au Gymnase ferait les délices du Palais-Royal ou des Variétés.*

— Art milit. *Escamoter l'arme*, Supprimer certains temps de la charge d'une arme, afin d'aller plus vite.

— Techn. *Escamoter les fils d'or ou de soie*, En tirer les extrémités du côté de l'envers de l'étoffe.

S'escamoter v. pr. Etre escamoté : *Prenez garde à votre montre, cela* S'ESCAMOTE *facilement dans la foule.*

— Syn. Escamoter, attraper, dérober, détrousser, dévaliser, escroquer. V. ATTRAPER.

ESCAMOTEUR, EUSE s. (è-ska-mo-teur, eu-ze — rad. *escamoter*). Celui, celle qui fait des tours d'escamotage : *Un habile, un subtil* ESCAMOTEUR.

— Par ext. Filou, voleur subtil : *Un* ESCA[illegible]R *de montres et de foulards.*

ESCAMPATIVOS s. m. (è-skan-pa-ti-voss — rad. *escamper*). Fam. Fuite secrète, escapade, absence furtive : *Ah! je vous y prends* [illegible] *lame ma femme; vous faites des* [illegible]s *pendant que je dors!* (Mol.) ‖ [illegible] latine de ce mot est due à une [illegible]resque.

[illegible]AMPER v. n. ou intr. (è-skan-pé — [illegible] et du lat. *campus*, champ). Fam. Prendre la fuite, se sauver : *Il craignait d'être battu, il* ESCAMPA. (Acad.)

ESCAMPETTE s. f. (è-skan-pè-te — rad. *escamper*. L'expression familière *poudre d'escampette* a peut-être d'abord été dite en plai[illegible] avec *poudre d'esco*[illegible]). Fam. S'emploie [illegible]dre la poudre d'es[illegible]r, s'enfuir, déguerpir : *Il* [illegible] *que nous* PRISSIONS LA POU[illegible]

[illegible] village et commune de [illegible] de Hainaut, arrond. et à [illegible] Tournai, sur l'Escaut; 2,470 hab. Fabriques de toiles; brasseries. Commerce de charbon.

ESCANDE (Amable), publiciste français, né à Castres (Tarn) en 1810. Envoyé à Toulouse pour y faire ses études, il s'y fit remarquer par ses succès et compta parmi ses condisciples M. Granier de Cassagnac. A vingt-quatre ans, il se rendit à Paris pour y suivre la carrière du journalisme et, comme il professait les opinions légitimistes auxquelles il est demeuré constamment fidèle, il collabora successivement à la *Gazette de France*, à la *Mode* et à l'*Union*. Après la révolution de Février 1848, M. Escande se rendit à Montpellier, où il prit la direction de l'*Echo du Midi*, journal qui fit une guerre ardente aux institutions républicaines et à ses défenseurs. Il eut en conséquence à soutenir de nombreuses polémiques contre le *Suffrage universel*, dont M. Aristide Ollivier, frère du futur ministre de la justice de Napoléon III, était rédacteur en chef; ce fut à la suite d'un de ses articles qu'un des rédacteurs de l'*Echo du Midi*, M. de Ginestous eut, avec A. Ollivier, un duel dans lequel ce dernier trouva la mort (21 juin 1851). Peu après cette déplorable affaire, qui eut un grand retentissement, M. Escande revint à Paris. Il fut alors chargé de rédiger la critique des théâtres à l'*Union*, et devint, vers la même époque, un des principaux rédacteurs du journal la *Mode nouvelle*, où il signa ses articles du pseudonyme de *A. E. de Brassac*. En 1862, il quitta l'*Union* pour entrer à la *Gazette de France*, dont il n'a cessé depuis lors d'être un des rédacteurs politiques les plus actifs.

ESCANDOLA s. f. (è-skan-do-la). Mar. Chambre où l'argousin gardait les armes dans les anciennes galères.

ESCANDOLE (è-skan-do-le — du lat. *scandere*, monter). Mar. Pompe. ‖ Vieux mot dont quelques marins se servent encore.

ESCANDON, ville du Mexique, Etat de Tamaulipas, à 122 kilom. N.-O. de Tampico; 3,000 hab. Commerce assez actif. Elle fut fondée en 1748, par don Joseph de Escandon, et est encore peuplée des descendants de son fondateur.

ESCANTILLON s. m. (è-skan-ti-llon; *ll* mll.). Se disait autrefois pour ÉCHANTILLON.

ESCANTILLONNAGE s. m. (è-skan-ti-llo-na-je; *ll* mll. — rad. *escantillon*). Féod. Droit qu'on devait au seigneur pour la visite et l'étalonnage des poids et mesures.

ESCAP s. m. (è-skapp — rad. *escaper*). Fauconn. S'emploie dans la locution, *Faire* ou *Donner escap à l'oiseau*, Faire connaître à l'oiseau le gibier qu'il doit poursuivre.

ESCAPADE s. f. (è-ska-pa-de — rad. *escaper*). Absence furtive; liberté qu'on se donne contrairement à quelque obligation : *Faire une* ESCAPADE, *une petite* ESCAPADE. *Des* ESCAPADES *de jeune homme.*

— Manége. Action d'un cheval qui s'emporte subitement et n'obéit plus à son cavalier.

ESCAPE s. f. (è-ska-pe — du lat. *scapus*, fût). Archit. Fût d'une colonne. ‖ Adoucissement qui sert à lier et à raccorder, avec les fûts des colonnes, les filets par lesquels ceux-ci se terminent dans certaines ordonnances, tant par en haut que par en bas : *L'*ESCAPE *forme congé entre le fût et la base, ou entre le fût et le chapiteau.* (Acad.)

ESCAPÉ, ÉE (è-ska-pé) part. passé du v. Escaper : *Gibier* ESCAPÉ.

ESCAPER v. a. ou tr. (è-ska-pé). Fauconn. Mettre le gibier en liberté pour lâcher à sa poursuite l'oiseau de proie.

ESCAPITUN s. m. (è-ska-pi-teun — du lat. *caput*, tête). Bot. Panicule mâle du maïs, dans le sud-ouest de la France.

ESCAPOULER v. a. ou tr. (è-ska-pou-lé). Métallurg. Dégrossir dans la forge.

ESCARBEILLE s. f. (è-skar-bè-lle; *ll* mll.) Comm. Petite dent d'éléphant.

ESCARBILLE s. f. (è-skar-bi-lle; *ll* mll. — dimin. du lat. *carbo*, charbon). Techn. Nom donné aux fragments de houille incomplétement brûlés, qui tombent avec les cendres : *Ramasser les* ESCARBILLES.

— Encycl. Les *escarbilles* sont une sorte de coke plus ou moins léger, en très-petits fragments. Lorsqu'un foyer est d'assez grande dimension, que le tirage est bon, que l'on a un bon chauffeur, en un mot que la combustion s'opère bien, on a peu d'*escarbilles*. Néanmoins, si le chauffeur est soigneux, il devra les relever, lorsqu'il extraira les scories, pour les mêler à de la houille fraîche en rechargeant le foyer. En somme, la production des *escarbilles* dans les fabriques est assez considérable, et, si on les jette avec les cendres, c'est une perte réelle et assez importante pour le manufacturier. Le plus ordinairement, on tamise les cendres au moyen d'un crible. Les plus gros morceaux de coke et de mâche-fer restent dessus. On fait un triage à la main, et les *escarbilles*, séparées des matières étrangères, sont mêlées à la houille, ou brûlées à part dans des foyers qui ne doivent pas produire un feu très-vif. Cette manière de tirer parti des *escarbilles* en laisse perdre une grande quantité, car il y a beaucoup de petits fragments qui passent à travers le crible. Il est alors possible de séparer des cendres ces résidus plus fins au moyen d'un lavage à l'eau. Les petits fragments de coke, spongieux, rendus légers par l'air qu'ils renferment, forment à la superficie du liquide une couche plus ou moins épaisse; on les enlève à l'écumoire, et on délaye une certaine quantité de cendres pour répéter la même opération. Lorsque l'eau est devenue trop bourbeuse et le dépôt des parties lourdes trop considérable, on vide entièrement le baquet, on y met de l'eau claire, et l'on continue par le même procédé la séparation des *escarbilles*. Le dépôt de cendre peut contenir aussi du charbon qui, ayant passé au travers des grilles sans avoir été fortement chauffé, ne s'est pas transformé en coke. On pourrait, si la quantité en était assez abondante, le séparer de la plus grande partie des matières étrangères en le triant dans le baquet, avant de renverser le résidu cendré dont il occupe la partie supérieure. Les menus fragments ainsi obtenus peuvent être mêlés à la houille pour former des briquettes d'agglomérés. V. MÂCHEFER, COKE, HOUILLE.

ESCARBIT s. m. (è-skar-bitt). Mar. Vase à deux compartiments, dont l'un contient de l'étoupe mouillée, l'autre du suif, et dans lequel les calfats humectent ou graissent leur ciseau. ‖ On dit aussi ESCARBITE s. f.

ESCARBOT s. m. (è-skar-bo — lat. *scarabæus*, du grec *skarabos*. Lassen a comparé le grec *karabos*, *karabis*, en latin *carabus*, langouste, homard, lequel est pour *karaphos*, comme l'indique le synonyme *kêraphis*, et dont la forme *skarabos* n'est sans doute qu'une variante du sanscrit *çarabha*, qui, comme le latin *locusta*, désigne à la fois la langouste et la sauterelle. La racine pourrait être *çar*, blesser, couper, piquer, nuire, d'où *çara*, mal, dommage, blessure, flèche, etc. Le nom peut se rapporter, soit aux pinces de la langouste, soit aux déprédations de la sauterelle. Il est plus difficile d'expliquer pourquoi le même nom désigne aussi le chameau en sanscrit. A la même racine que le grec *karabos*, *skarabos*, paraît se lier *karis*, *karidos*, crevette, car le *bha* sanscrit n'est autre chose qu'un suffixe très-usité. Il est difficile de séparer de ce groupe l'irlandais *crubon*, erse *crubog*, cymrique *crwban*, bien que le verbe *crubaim*, courber, suggère le sens d'animal tortu. Peut-être le terme ancien a-t-il été modifié en vue de l'étymologie). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des clavicornes : *M. Gleditsch s'est assuré qu'un seul* ESCARBOT *peut enterrer une taupe en entier dans le court espace de vingt-quatre heures.* (Bonnet.)

Le domaine de l'aigle échappe à l'*escarbot*.
PONSARD.

‖ Nom donné, dans quelques localités, au bostryche typographe et au hanneton.

— *Escarbot doré*, Nom vulgaire de la cétoine dorée. ‖ *Escarbot tireur*, Nom vulgaire du brachine pétard et du brachine pistolet. ‖ *Escarbot de la farine*, Nom vulgaire du ténébrion meunier.

— Encycl. Les *escarbots*, dont le nom scientifique est *hister*, sont des coléoptères pentamères, bien reconnaissables à leur forme, qui ne permet guère de les confondre avec d'autres genres. Leur corps est rectangulaire, presque carré, rétréci aux deux bouts; la tête est transverse, et, quand elle est inclinée, la bouche se trouve cachée entièrement par une saillie en forme de carène; le corselet est transversal, occupe toute la largeur de l'abdomen, et reçoit la tête dans une profonde échancrure de sa partie antérieure; les élytres sont plats, carrés, courts, polis et très-durs, et ne couvrent guère que les deux tiers de l'abdomen. Les larves sont très-allongées, blanchâtres, molles, sauf à la tête et au premier segment; elles portent deux rangées de poils sur le milieu du dos. Ces larves vivent dans les substances animales ou végétales en décomposition; elles rampent plutôt qu'elles ne marchent et peuvent à volonté aller à reculons; leur peau est si glissante qu'elles s'échappent facilement d'entre les doigts. A l'état parfait, les *escarbots* vivent dans les bouses, les fumiers, les charognes, les champignons et même dans les excréments; quelques-uns sous les écorces des arbres ou dans les fourmilières. Ils sont très-lents dans leurs mouvements et se contractent quand on veut les saisir. Ce genre est très-nombreux en espèces, tant indigènes qu'exotiques. Nous citerons particulièrement l'*escarbot des cadavres*, long d'environ 0m,01, et qui est en entier d'un noir brillant; les *escarbots globuleux*, *sillonné*, *bimaculé*, etc., qui sont assez communs aux environs de Paris. On donne quelquefois le nom d'*escarbot* à d'autres insectes, notamment aux bousiers et aux hannetons.

ESCARBOT, OTE adj. (è-skar-bo, o-te). Fam. Qui appartient, qui a rapport à l'escarbot :

. . . . Quand la race *escarbote*
Est en quartier d'hiver, et, comme la marmotte,
Se cache et ne voit point le jour.
LA FONTAINE.

‖ Mot inus., créé par La Fontaine.

ESCARBOT (Marc L'), voyageur français. V. LESCARBOT.

ESCARBOTIN, village de France (Somme), commune de Friville, canton d'Ault, arrond. et à 35 kilom. O. d'Abbeville; 761 hab. Importante fabrication de serrurerie; fonderie de cuivre; taille de limes, quincaillerie.

ESCARBOUCLE s. f. (è-skar-bou-kle — lat. *carbunculus*, dimin. de *carbo*, charbon. *Escarboucle* signifie ainsi proprement ce qui brille comme un charbon ardent. Ce mot s'est dit aussi autrefois pour charbon phlegmoneux. Ainsi nous trouvons dans le continuateur de Monstrelet, sur l'an 1476 : « La quarte fut d'une plaie qu'il avait en une épaule, à cause d'un *escarboucle* que autrefois il y avait eu). Minér. Nom donné par les anciens à une variété de grenat rouge, qui possède un grand éclat : *La pierre connue sous le nom d'*ESCARBOUCLE *est un grenat aux nuances pourpres tirant sur le coquelicot.* (De Laborde.)

— Par ext. Objet d'un vif éclat : *M. Pigalle prendra dans les deux* ESCARBOUCLES *dont la nature vous a fait des yeux les feux dont il animera ceux de votre statue.* (D'Alemb. à Voltaire.)

. . . C'était l'heure où se répand la brume,
Où sur les monts, comme un feu qui s'allume,
Brille Vénus, l'*escarboucle* des cieux.
V. HUGO.

— *Briller comme une escarboucle*, Jeter un très-vif éclat : *Les yeux du major* BRILLERENT COMME DES ESCARBOUCLES. (Alex. Dum.) *Il roidissait l'arc de ses sourcils pour montrer aux belles dames un œil* BRILLANT COMME L'ESCARBOUCLE. (G. Sand.)

— Blas. Espèce de roue sans jantes, dont le moyeu représente une pierre précieuse, et dont les rayons, au nombre de huit, sont ordinairement pommetés au centre et fleuronnés ou fleurdelisés aux extrémités : *De Giry : D'azur, à l'*ESCARBOUCLE *d'or fleurdelisée.*

— Ornith. Espèce d'oiseau-mouche qui habite la Guyane.

— Encycl. L'*escarboucle* ou *grenat pyrope* est d'un rouge de coquelicot ou d'un rouge de sang quelquefois nuancé d'orangé. On ne l'a point encore trouvée cristallisée; elle est ordinairement transparente, et sa cassure vitreuse est parfaitement conchoïde. Elle contient, suivant M. Klaproth, 0,40 de silice, 0,285 d'alumine, 0,10 de magnésie, 0,35 de chaux, 0,165 d'oxyde de fer. Cette variété se trouve principalement en Bohême, dans les terrains d'alluvion, et en Saxe, dans des serpentines et dans des trapps. Si la magnésie que M. Klaproth a trouvée dans ce grenat s'y rencontre constamment, elle établira un caractère assez important pour qu'on en fasse une espèce particulière.

L'*escarboucle* était très-estimée chez les anciens et rangée par eux au nombre des pierres fines et rares les plus recherchées. Ils la définissaient : une pierre très-précieuse, qui semble être de feu, et sur laquelle le feu ne peut rien, ne fait aucune impression (v. Pline, l. VII, c. 7). Comme au diamant, au rubis, à l'émeraude, au saphir, etc., on lui comparait tout ce qui avait quelque éclat, quelque jeu de lumière, ou même ce qui était simplement rare, les yeux noirs d'une femme aussi bien que la probité ou la vertu. *Probitas est carbunculus*, lit-on dans les *Sentences de Publius Syrus*, que Sénèque admirait et citait souvent.

ESCARBOUILLÉ, ÉE (è-skar-bou-llé; *ll*. mll.) part. passé du v. Escarbouiller : *Avoir le nez tout* ESCARBOUILLÉ.

ESCARBOUILLER v. a. ou tr. (è-skar-bou-llé; *ll*. mll. — rad. *escarbille*). Pop. Ecraser, écacher : ESCARBOUILLER *le nez à quelqu'un.* ‖ On dit aussi ÉCARBOUILLER.

ESCARCELLE s. f. (è-skar-sè-le — Diez conjecture que ce mot est un diminutif d'*écharpe*, *escharp-celle*; mais, comme le fait judicieusement observer M. Littré, cette étymologie ne peut pas prévaloir contre celle que le mot offre directement : le bas latin *escharcellus* se trouve dans un texte du XIe siècle, avec le sens d'avare. On trouve aussi l'ancien français *eschars*, *echars*, *escars*, chiche, avare, parcimonieux :

Nul n'esteit si achaisonos,
Si morteus, ne si envios,
Ne si avers, ne si *eschars*;
Plus de vaillant de mil mars
Out trait à sei de Normandie.
(*Chron. des ducs de Normandie.*)

Vers povre gent n'estiez *n'escharse* ne avare...
(*Roman de Berthe aux grans piés.*)

C'est à ce mot que se rapporte *escarcelle*, la poche de l'*eschars*, de l'avare. A l'ancien français *eschars*, avare, correspondent l'italien *scarso*, anglais *scarce*, hollandais *schaars*, allemand *karg*, danois *karrig*, suédois *karrig*, *karg*, tous mots que Diez rattache au latin *excarpsus*, réduit en volume, contracté d'*excarpere* pour *excerpere*). Large bourse que l'on pendait autrefois à sa ceinture; bourse en général : *Fouiller dans son* ESCARCELLE. *Vider son* ESCARCELLE.

Pour tout carquois, d'une large *escarcelle*
En ce pays le dieu d'amour se sert.
LA FONTAINE.

La fille du logis, qu'on vous voie, approchez.
Quand la marirons-nous? Quand aurons-nous des [gendres?
Bonhomme, c'est ce coup qu'il faut, vous m'en[tendez,
Qu'il faut fouiller à l'*escarcelle*.
LA FONTAINE.

— **Encycl.** L'*escarcelle* était la bourse de nos aïeux. On sait que du Xe au XVe siècle les habits différaient entièrement de ce qu'ils sont aujourd'hui, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Les vêtements longs étaient alors en usage pour les deux sexes. La culotte des hommes n'avait pas de poche destinée à contenir l'argent, et voici comment on y suppléait. L'habit de dessus, qui était une sorte de houppelande en forme de soutane, se serrait à la taille par une ceinture, à laquelle on suspendait sa bourse, ses clefs, son couteau, et son écritoire quand on était homme de loi. Cette ceinture, qui était bien en évidence, devint pour les femmes un objet de luxe; elles en eurent en soie, en or et en argent. C'est de là que vint ce proverbe : « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. » Il en fut de même des bourses qui, placées sur le devant du corps et à la portée de la main, attiraient tout naturellement le regard. Aussi en vit-on naître de toute forme, de toute grandeur, qui prenaient le nom de *bourselot, goule, aumônière, escarcelle*. L'aumônière était plus spécialement à l'usage des dames de haut parage, qui la portaient richement ornementée; c'est là qu'elles puisaient les aumônes qu'elles avaient l'habitude de distribuer à la sortie des églises aux nombreux pauvres qui existaient alors. L'*escarcelle* était la bourse ordinaire que chacun portait toujours avec soi, aussi bien les rois et les seigneurs que les simples bourgeois. Avant de se mettre en route, les croisés et les pèlerins ne manquaient pas d'aller faire bénir à l'église leur *escarcelle* et leur bourdon : saint Louis accomplit cette cérémonie à Saint-Denis. A cette époque, où tout était symbolisé par des signes sensibles, l'*escarcelle* jouait un certain rôle dans les actes de la vie civile. Celui qui faisait cession de biens pour dettes se dépouillait de sa ceinture devant les juges, c'est-à-dire de ses clefs et de son *escarcelle*, qui représentaient tout son avoir. Les veuves allaient déposer leur ceinture sur la fosse quand elles renonçaient à la succession de leur mari, et ceux qui faisaient une amende honorable emportant confiscation en étaient dépouillés. L'*escarcelle*, ainsi en évidence, devait tenter les voleurs, qui essayaient d'en couper les cordons pour s'en emparer; de là l'expression de *coupeur de bourses*, qui est restée dans notre langue, bien qu'elle n'ait plus de sens avec nos usages modernes.

ESCARDASSE s. f. (è-skar-da-se — du préf. *es*, et de *carde*, avec le suffixe augment. *asse*). Techn. Grande carde, dont les deux parties sont garnies de longues pointes de fer un peu courbes : *Les matières destinées à faire des lisières sont ouvertes à l'*ESCARDASSE. (Bezon.)

ESCARGOT s. m. (è-skar-go — V. l'étym. à la partie encycl.). Moll. Nom vulgaire des grosses hélices terrestres, appelées aussi *limaçons* et *colimaçons* : *Un cent d'*ESCARGOTS. *Manger des* ESCARGOTS. *Quoique la chair des* ESCARGOTS *soit indigeste, beaucoup de personnes la recherchent à cause de son bon goût.* (Brill.-Sav.)

— Archit. *Escalier en escargot*, ou simplement *Escargot*, Escalier tournant, en spirale, en colimaçon. ‖ Cette dernière expression est bien plus usitée.

— Techn. Sorte de voiture basse : *Il se hâta de regagner son* ESCARGOT *à un cheval.* (Balz.)

— Hydraul. Machine d'épuisement en spirale, plus souvent appelée *vis d'Archimède*.

— **Encycl.** Linguist. M. Ch. Nisard rapproche le mot *escargot* du vieux français *escargaite* ou *eschargoite*, troupe qui faisait la garde avancée, la grand'garde d'une place, d'un camp, et aussi guetteur isolé, sentinelle, et enfin loge et guérite où se tient la sentinelle. « L'*escargot*, demande-t-il, ne réunit-il pas toutes les conditions nécessaires pour être un observateur excellent? Il est à la fois la guérite et la vedette. De plus, il est armé de deux télescopes qu'il gouverne dans tous les sens avec une incroyable facilité, et qui, à tort ou à droit, ont toujours passé dans le peuple pour être doués d'une finesse particulière. » Dans une réimpression d'un vieil almanach, le *Compost* de 1410, M. Nisard a signalé une gravure représentant à droite un château fort flanqué d'un bastion; sur ce bastion, en haut de la tourelle ou *escargaite* qui le surmonte, un *escargot*; à gauche, des soldats armés, au milieu desquels est une femme qui brandit une quenouille, menacent l'*escargot*, tandis que l'animal se dresse de toute sa hauteur et montre les cornes à l'ennemi, qu'il brave avec intrépidité. On lit en haut de la gravure cette inscription : *Le débat des gens d'armes et une femme contre un lymasson.* Au-dessous sont les vers suivants :

LA FEMME A HARDY COURAGE.

Vuide ce lieu, très-orde beste,
Qui des vignes les bourgeons mange,
Soit arbre ou soit buisson.
Tu as mangé jusques aux branches
De ma quenouille. Si tu t'avances,
Je te donrray tel horion,
Qu'on l'entendra d'icy à Nantes.

LES GENS D'ARMES.

Lymasson, pour tes grands cornes
Le chasteau ne lairrons d'assaillir,
Et si pouvons te ferons fuir
De ce beau lieu où tu reposes.
Oncques Lombard ne te mangea
A telle sauce que nous ferons;
Nous te mettrons dans un beau plat
Au poyvre et aux oignons.
Serre tes cornes, nous te prions,
Et nous laisse entrer dedans;
Autrement nous t'assaudrons
De nos bastons qui sont tranchans.

LE LYMASSON.

Je suis de terrible façon,
Et si ne suis qu'un lymasson.
Ma maison porte sur mon dos,
Et si ne suis de cher ny d'os.
J'ai deux cornes dessus ma teste,
Comme un bœuf qui est grosse beste.
De ma maison je suis armé
Et de mes cornes embastonné.
Si ces gens d'armes là s'approchent,
Ils en auront sur leurs caboches,
Mais je pense en bonne foy
Qu'ils tremblent de grand peur de moy.

« La position qu'occupe l'*escargot* sur la tour, le langage des soldats qui le somment de les laisser entrer dans le château, la réponse de la bête, qui s'y refuse et menace d'appeler la garnison à la rescousse contre les assaillants, enfin l'organisation particulière de l'*escargot*, qui l'oblige à adhérer fortement aux objets sur lesquels il rampe et à y rester immobile jusqu'à ce qu'il en soit chassé par la force ou le besoin, tout indique, dit M. Nisard, qu'on a fait jadis du colimaçon l'emblème de la sentinelle de guerre, et que le nom d'*escargaite*, devenu par corruption *escargot*, lui en est resté. » M. Littré ne voit dans la gravure signalée par M. Ch. Nisard qu'un jeu de mots en image, et se rallie à l'opinion de Diez, qui conjecture qu'*escargot* est de même racine que l'espagnol *caracol*, avec l'épenthèse d'un *s*, de l'arabe *karkara*, tourner. L'*escargot* serait ainsi nommé des contours de sa coquille.

Une troisième étymologie, tirée du sanscrit, a été émise. On rencontre dans les langues aryennes une racine *kar*, conservée dans le bengalais et le persan, exprimant la dureté de la pierre, du marbre, des silices (v. CARREAU). Cette racine se retrouve dans les noms sanscrits du crabe, de l'écrevisse, *karka, karkin*, grec *karkinos*, employés surtout pour désigner l'écrevisse dans le signe du zodiaque; l'antiquité de cette désignation astronomique explique comment le nom aryen s'y est conservé. Ce serait alors, non plus de la forme contournée de sa coquille, mais de la solidité de cette sorte de carapace que l'*escargot* aurait tiré son nom, comme l'écrevisse et le crabe. Le lecteur choisira entre ces diverses explications.

— Moll. Les naturalistes ayant confondu sous le nom d'*hélices* les mollusques connus sous les dénominations vulgaires d'*escargots*, de *limaçons*, de *colimaçons*, nous ne pouvons scinder ici l'histoire de ces animaux. Nous allons donc parler d'un genre tout entier de mollusques terrestres, assez voisin de celui des limaces. Sa coquille est ordinairement orbiculaire, convexe ou conoïde; parfois elle est tellement aplatie que sa spire est plutôt concave que convexe, et que les tours se voient aussi bien d'un côté que de l'autre; d'autres fois l'ombilic est très-étroit, et les tours de spire prennent en dessous une largeur considérable; chez plusieurs espèces, la spire s'élève graduellement, devient légèrement conique, presque ou même complétement globuleuse. Ces formes diverses se compliquent d'accidents variés, dont le principal est un angle aigu qui vient faire saillie à la circonférence. Cette particularité a donné lieu à la division des hélices en deux séries parallèles, d'après la forme extérieure de la coquille : l'une comprend les espèces à tours arrondis, l'autre, celles à tours anguleux. Chez quelques individus, par suite d'une anomalie accidentelle, les tours de spire sont sénestrés, c'est-à-dire renversés de droite à gauche, tandis qu'habituellement cet enroulement se fait en sens inverse; dans d'autres, les tours en tire-bouchons donnent lieu à des variétés dites scalariformes. Les bords de l'ouverture de la coquille portent le nom scientifique de *péristome*. Ce péristome, toujours simple et tranchant dans le jeune âge, s'épaissit quelquefois avec le temps, se renverse en dehors, et forme en s'élargissant une espèce de rebord d'une grande solidité. La coquille, qui est fort mince, est en même temps très-dense; elle est, par conséquent, à la fois solide et légère. Sa coloration est souvent d'une teinte uniforme, tirant généralement sur le brun; mais elle est marquée fréquemment de bandes longitudinales plus ou moins vives, distribuées sur un fond plus clair. Quant au mollusque, son organisation est tout à fait analogue à celle d'une limace, et l'on peut s'en faire une idée exacte en se représentant un de ces derniers animaux dont les intestins et une partie des organes génitaux formeraient saillie vers le dos pour s'enrouler dans une coquille, à laquelle l'animal adhérerait par les muscles rétracteurs du pied. L'odorat est assez fin chez les *escargots*, et c'est lui qui les guide lorsque, pendant les nuits obscures, ils vont à la recherche de leurs aliments. La vision n'a pas la même perfection, bien que Swammerdam prétende avoir trouvé dans leurs yeux toutes les parties qui existent chez les animaux supérieurs. L'ouïe semble presque nulle, et si les hélices se contractent sous l'influence d'un grand bruit, cela paraît dû à l'ébranlement général qu'elles éprouvent. Au contraire, le toucher est très-délicat. Ces animaux ne vivent que de substances végétales, et principalement de feuilles et de fruits; rarement attaquent-ils les matières animales, le fromage par exemple. Nous verrons qu'il existe une espèce carnassière. Ils coupent leurs aliments avec une dent dont leur bouche est armée. C'est surtout après leur hybernation qu'ils font de grands dégâts dans les jardins; leur voracité diminue vers la fin de l'été, et ils cessent tout à fait de manger un peu avant l'époque où ils s'engourdissent. En somme, l'énergie vitale est très-puissante chez ces mollusques. Leur force musculaire est vraiment prodigieuse. Nous avons vu des colimaçons de taille ordinaire, attachés par un fil à un verre plein d'eau, le traîner sans effort apparent sur une table. Nous ne croyons pas exagérer en affirmant que le poids du corps ainsi mis en mouvement représentait cent cinquante ou deux cents fois celui de l'*escargot*.

Les fonctions de la reproduction chez l'*escargot* méritent une étude particulière. On observe chez ces mollusques un organe singulier nommé la *bourse du dard*; il se compose d'une petite poche allongée, dont les parois sont fort épaisses et musculeuses, et dont la cavité présente quatre sillons. Au fond est un mamelon saillant; celui-ci excrète une substance calcaire, comme spathique, qui prend la forme de la bourse elle-même, et finit par constituer une sorte de dard quadrangulaire acéré, qui reste dans l'intérieur de l'organe. Ce stylet ne commence à se former qu'à l'époque du rut, et il est régénéré lorsqu'un accident quelconque l'a brisé.

L'hermaphrodisme des *escargots* était connu des anciens, car le nom qu'ils donnaient à ce mollusque signifiait *homme-femme*; mais l'anatomie de ses organes reproducteurs n'a été faite que récemment. Quoiqu'il possède les deux sexes, il faut un accouplement pour que les germes soient fécondés. C'est vers le printemps que ce rapprochement a lieu. Alors les *escargots* s'apparient; ils paraissent s'exciter mutuellement à l'acte copulateur en se piquant l'un l'autre avec l'espèce de dard dont on vient de parler; la poche musculaire qui le renferme se retourne pour le faire saillir, et l'on prétend qu'ils le poussent avec tant de force qu'il reste ou se rompt dans la peau de l'animal qui le reçoit. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne le retrouve plus après la ponte. Les préliminaires de l'accouplement durent parfois plusieurs jours; l'accouplement lui-même se prolonge pendant environ douze heures. Les organes génitaux sont alors gonflés d'une manière extraordinaire. Les œufs sont de couleur blanche, ordinairement peu nombreux, souvent disposés par petits tas irréguliers, quelquefois rangés comme les grains d'un chapelet. L'animal les dépose toujours en des endroits humides, souvent dans des creux d'arbre, dans les fissures des murailles et des rochers; plusieurs espèces les mettent dans des trous creusés exprès dans la terre molle. Au sortir de l'œuf, les *escargots* ont une coquille extrêmement mince et membraneuse, et comme, durant un certain temps, ils ne se sentent pas assez robustes pour s'exposer à la chaleur du jour, ils ne sortent que pendant la nuit. On n'a aucune donnée sur la durée de leur vie.

Après ces considérations générales, nous devrions entrer dans le détail et la description des espèces; mais le nombre en est trop grand et les caractères spécifiques sont trop peu marqués pour qu'un pareil développement soit possible et utile. Contentons-nous de citer les espèces les plus communes et les plus intéressantes de nos pays. L'*escargot* vigneron est le plus gros de ceux qu'on trouve en Europe. Il est d'une couleur fauve roussâtre ou jaune mat, coupée de raies longitudinales très-apparentes et inégales, parfois entièrement noirâtre. Il se trouve dans les vignes, surtout dans celles de la Champagne et de la Bourgogne. On en consomme à Paris des quantités considérables. L'*escargot* à bouche noire se rencontre dans le Midi, après les pluies, surtout au pied des amandiers. L'*escargot* naticoïde, commun en Italie et en Espagne, est recherché pour la délicatesse de sa chair. L'*escargot* des jardins ou des bois est de taille moyenne, de couleur jaune, parfois rosée, avec des raies noires très-marquées. Il est très-commun dans toute l'Europe. L'*escargot* chagriné se trouve communément aux environs de Paris. L'*escargot* mignon n'est guère plus gros qu'un grain de millet, et a la coquille blanche ou jaunâtre. L'*escargot* luisant fréquente les lieux humides; il est très-commun au bord des pièces d'eau des environs de Paris. L'*escargot* peson, propre au Midi, est presque aussi gros que le vigneron; il détruit les autres espèces.

On connaît aussi un grand nombre d'espèces d'hélices fossiles. On en trouve fréquemment dans les formations tertiaires; mais M. Deshayes pense qu'il n'en existe point au delà de ces terrains, et que celles que Sowerby dit appartenir à des couches plus anciennes pourraient bien n'être que des turbos ou des pleurotomaires. On rencontre ordinairement les *escargots* dans les terrains lacustres; il y en a aussi parfois dans les couches marines, où ils ont sans doute été transportés par les courants des fleuves. Une espèce fossile, l'hélice de Tours, caractérise les faluns de la Touraine.

Aujourd'hui, les colimaçons pullulent dans toutes les parties du monde; on en rencontre depuis l'équateur jusque dans les régions glaciales, et quelques espèces, dans les Alpes, ont leur habitat à la limite des neiges perpétuelles. Beaucoup se plaisent dans les lieux humides; d'autres aiment les sites brûlés par le soleil. Chez nous, durant la saison froide, la plupart s'enfoncent dans la terre, sous les murailles, sous les écorces, et bouchent momentanément leur coquille avec un opercule mucoso-calcaire.

L'histoire de l'*escargot* est nécessairement très-ancienne. L'abondance de ces mollusques, leurs couleurs variées, les services qu'on en tire, et surtout les dégâts qu'ils causent, ont appelé de tout temps l'attention sur eux; aussi les écrits d'Aristote, de Pline, de Varron, de Dioscoride et de beaucoup d'autres écrivains en parlent longuement. D'après Pline, ces mollusques étaient, pour les Romains, un aliment très-recherché. Les plus estimés venaient des Cyclades, de la Sicile, des îles Baléares, de Caprée, et surtout de l'Illyrie, qui fournissait l'espèce la plus grande et la plus précieuse. Les Romains parquaient déjà les *escargots*, et les nourrissaient de vin cuit et de farine. L'invention de ces parcs est due à un nommé Fulvius Harpinius, qui vivait peu de temps avant la guerre civile de Pompée. Les *escargots* se mangeaient particulièrement dans les repas funèbres, et, d'après quelques antiquaires, Ch. Bonucci entre autres, des amas de coquilles de ces mollusques trouvés dans les cimetières de Pompéi n'étaient que les restes des festins faits par les habitants de cette ville sur les tombes de leurs parents.

Dans beaucoup de contrées de l'Europe, on consomme aujourd'hui une quantité considérable d'*escargots*. On en mange énormément pendant le carême à Vienne, en Autriche, où on les reçoit surtout du canton d'Appenzell. C'est aussi un des mets favoris du peuple italien, et sur presque toutes les places de Naples, on voit des marchands qui vendent de la soupe faite avec des hélices némorales. Chez nous, les *escargots* sont une véritable ressource pour les habitants pauvres du Midi; l'hélice vermiculée et l'hélice chagrinée sont celles qu'on mange surtout dans cette région. Dans le nord de la France et aux environs de Paris, on recherche l'*escargot* vigneron. C'est lui qui enguirlande la porte de certains marchands de vin et petits restaurateurs de la capitale. Le prix de ces mollusques, naguère dédaignés, tend à s'élever de plus en plus, bien qu'il ait déjà atteint des limites plus que raisonnables. Aussi a-t-on emprunté aux Romains l'habitude de les parquer. Les parcs à *escargots* ou escargotières sont généralement des coins de prés limités par des traînées de sciure de bois, qui empêchent les *escargots* de se disperser. L'habitude de parquer ces mollusques, outre les avantages que les gourmets attribuent à cette pratique, peut n'être pas inutile pour la santé, car on trouve dans les auteurs plusieurs faits qui prouvent que des *escargots* nourris de plantes vénéneuses peuvent causer des accidents graves. M. Reussi cite un empoisonnement qui eut lieu dans le Milanais, et fut produit par trois limaçons qui avaient mangé de la ciguë et de la belladone.

Les *escargots* faisaient partie de la matière médicale des anciens; on les employait à l'intérieur et à l'extérieur. Pline conseille d'en appliquer sur le front pour faire cesser l'épistaxis; Galien croyait que, posés sur le ventre, ils étaient efficaces dans l'anasarque, et, dans ces derniers temps, M. Tarenne les a préconisés pour guérir les hernies et resserrer l'anneau inguinal. Mais c'était surtout à l'intérieur qu'on les employait autrefois, et qu'on s'en sert encore aujourd'hui. Leur décoction, qui contient une si grande abondance de mucilage qu'elle se prend en gelée, est généralement regardée comme pectorale, et on l'administre dans les maladies de poitrine. On en fait un sirop très-vanté. On a aussi beaucoup préconisé le bouillon d'*escargots* contre le scorbut. Leur coquille même était employée autrefois, et Ambroise Paré l'administrait à l'intérieur pour le traitement des hernies. Dans le Midi, il est encore d'usage de faire avaler aux poitrinaires des *escargots* crus et vivants, préalablement extraits de leur coquille.

— Art culin. L'*escargot* jouissait d'une grande renommée chez les anciens; il nous souvient même d'avoir lu, dans un vieil auteur, qu'ils le considéraient comme un préservatif contre les indigestions, et que chez les amateurs de ces cochlinites, la satiété ne se déclarait jamais; qu'ils ne s'effrayaient ni du nombre ni de la grosseur, et qu'ils ne reculaient même pas devant les coquilles. Au Ier siècle de notre ère, l'*escargot* était un topique; au XIVe, il devint un mets rare; au XIXe, c'est un mets vulgaire, surtout en Bourgogne et même à Paris. Comme topique, il subissait une préparation qui était déjà presque une recette culinaire. « Un des meilleurs remèdes de l'estomac, dit Pline l'Ancien, est de manger des *escargots*. Il faut leur faire jeter un bouillon en les laissant intacts, puis

les faire griller sur les charbons sans y rien ajouter, ensuite les prendre avec du vin. On fait aussi la recommandation de les prendre en nombre impair. » N'était ce nombre impair, qui a une si vraie couleur de vieille thérapeutique, on jurerait que Pline a plutôt donné la composition d'un mets que celle d'un remède. Il dit même *cibus* et non pas *remedium stomaccho ;* mais son nombre impair sent le re[illegible], et montre, sinon la foi du naturaliste dans l'empirisme, du moins son respect pour lui. Nous ignorons comment les Romains accommodaient les *escargots ;* mais, longtemps après, un amateur rédigeait la recette suivante : « Limassons, que l'on dit *escargots*, convient prendre à matin. Prenez les limassons jeunes, petits, et qui ont coquilles noires, des vignes ou des seurs (sureaux), puis les lavez en tant d'eaux qu'ils ne gettent plus d'escume ; puis les lavez une fois en sel et vinaigre et mettez cuire en eaue. Puis il vous convient traire iceulx limassons de la coquerette au bout d'une épingle ou aguille, et puis leur devez oster leur queue, qui est noire, car c'est leur merde ; et puis laver, mettre cuire et boulir en eaue, et puis les traire et mettre en un plat ou escuelle, à mangier au pain. » (le *Ménagier de Paris.*) Préparation aussi simple que mauvaise. Mais le style, plein de grâce et de naïveté, a séduit M. Nisard, qui préfère cette préparation à cette autre de M. A.-R. de Périgord : « *Escargots-entrée.* Jetez les *escargots* dans de l'eau bouillante mêlée de cendres de bois, et laissez-les bouillir jusqu'à ce qu'il soit facile de les ôter de leur coquille. Retirez-les alors de leurs coquilles et lavez-les longuement dans de l'eau fraîche en changeant l'eau à plusieurs reprises. Faites-les sauter dans du beurre, saupoudrez-les de farine et mouillez avec moitié vin blanc et moitié consommé. Ajoutez sel, poivre, bouquet garni, champignons et laissez cuire le tout pendant une heure. Liez la sauce avec des jaunes d'œufs, après l'avoir retirée du feu, et dressez. On peut aussi, en opérant de la même manière, laisser les *escargots* dans leur coquille. Il faut alors redoubler de soins pour les bien nettoyer. Cette méthode est la moins usitée. » (Le *Trésor de la cuisinière.*) Si ce style cordon bleu déplaît à M. Nisard, nous le laisserons volontiers manger les affreux *ercargots* deux fois bouillis que préconise le *Ménagier de Paris.*

Du reste, il paraît qu'il en est des *escargots* comme des œuvres de Perse, dont on a dit que la sauce valait mieux que le poisson. Développons cette idée à propos des excellents *escargots* de la Bourgogne. Cette coquine de Bourgogne, ou plutôt ces coquins de Burgundes ne se contentent pas d'être les plus favorisés du monde pour leur vin, il leur faut aussi des *escargots :* quand ils prennent du galon... Les énormes pierriers que l'on voit dans presque toutes leurs vignes sont, à une certaine époque de l'année, couverts d'*escargots.* Il y a autant d'*escargots* en Bourgogne qu'il y avait de lapins dans l'ancienne Ibéria. On les prend à la main et, dans moins d'une heure, la sacoche est remplie jusqu'à la bouche. Tous nos *escargots* sont mis dans une caisse, à la cave, c'est-à-dire dans un endroit où il n'y a ni herbage ni lumière. L'*escargot* devient triste, il se croit déjà dans l'autre monde ; il rentre piteusement ses cornes et se blottit au fond de sa maison. Pour lui commence le carême, et ce carême ne dure pas moins de soixante jours. Le pauvre animal devient tout chose ; la porte de sa maison est close ; une sorte de mur en ferme l'entrée. C'est alors qu'il devient bon à cuire. On précipite les *escargots* tout vivants dans un grand chaudron rempli d'eau bouillante, ou l'on a jeté une poignée de cendres et une de sel. Le supplice dure environ dix minutes, après quoi maître *escargot* est cuit à point. On retire l'animal de sa coquille au moyen d'une petite brochette le plus souvent en acier ; au fur et à mesure on les jette dans de l'eau tiède. Cette eau doit être changée cinq ou six fois, car l'*escargot* demande à être nettoyé avec soin. On fait subir la même opération de propreté au coquillage. Quand les *escargots* ont suffisamment égoutté, l'opération culinaire commence. On a haché finement et mêlé à du beurre frais : persil, ail, ciboule, échalote, champignons, etc., etc. L'*escargot* est placé dans sa coquille, que l'on finit d'emplir avec la préparation ci-dessus. On saupoudre la surface d'une légère couche de pain émietté. Cela fait, on place les *escargots* au fond d'une tourtière, en cercles concentriques, on verse [illegible] un verre de vin blanc, et l'on [illegible] ndant une demi-heure avec feu [illegible] ous. Les *escargots* sont servis [illegible] où ils ont cuit. Pour dé[illegible] ne de la table des dieux, [illegible] mé d'un petit poinçon, [illegible] dextérité... Rien [illegible] en vient à la bou[illegible] lit plus haut, [illegible] ici la preuve : tous [illegible] pu lire dernièrement dans un journal de Saint-Étienne....

On [illegible]

[illegible] me d'un des restaurants les [illegible] le la place de l'Hôtel-de-[illegible] de vi-[illegible] e méri-[illegible] narguer tous les nerfs olfactifs du voisinage. Au moment de servir, et quand le garçon se disposait à déposer le plat sur la table, accourt le chef, fier de son œuvre ; s'adressant aux convives d'un air vainqueur et significatif : « Messieurs, leur dit-il, ne touchez pas à la sauce. — S'il vous plaît ? exclament ensemble quinze langues affamées. — Si vous touchez à la sauce seulement du bout du doigt, je ne réponds pas de vos mains. — S'il vous plaît ? Pourquoi, pourquoi ? exclama la troupe anxieuse des gourmets. — Pourquoi ? c'est parce que, sous prétexte de vous lécher les doigts, vous êtes capables de vous dévorer la main jusqu'au poignet. »

ESCARGOTIÈRE s. f. (è-skar-go-tiè-re — rad. *escargot*). Sorte de parc ou l'on élève des escargots destinés à l'alimentation.

ESCARGOULE s. f. (è-skar-gou-le). Nom vulgaire des chanterelles, champignons comestibles.

ESCARIMANT s. m. (è-ska-ri-man — du bas lat. *scaramangum*, dérivé lui-même du gr. *skaramankon*, sorte de manteau). Riche étoffe dont on se servait, pendant le moyen âge, pour faire des vêtements, et que l'on croit avoir été un tissu de soie de couleur pourpre, semblable à celui que portaient les empereurs de Byzance. ‖ Manteau ou autre vêtement fait de cette étoffe :

Bien fus couvert d'ung riche bouquerant
Et la sorcele d'ung riche *escarimant.*
(*Rom. de Raoul de Cambrai.*)

ESCARLINGUE s. f. (è-skar-lin-ghe). Mar. Ancienne forme du mot CARLINGUE.

ESCARME s. m. (è-skar-me). Mar. Nom des tolets sur les anciennes galères.

ESCARMOUCHE (è-skar-mou-che — Ce mot n'est pas nouveau dans notre langue ; il se trouve employé par plusieurs de nos anciens auteurs : « Si y eut plusieurs *escarmouches* et *envoyes* devant les barrières ; car il y avoit aucuns Anglois et Gascons qui là s'estoient retraits de la déconfiture de Ymet, qui tenoient la ville assez vaillamment, » dit Froissart). Au mot français correspondent des formes romanes : italien *scaramuccia*, espagnol *escaramuza*, l'anglais *skirmish*, et l'allemand *schærmützel.* Pour expliquer toutes ces formes, Du Cange propose le haut allemand *skara*, bande, et le vieux verbe *musser*, la bande qui se cache, qui est aux aguets. Mais Diez rejette cette étymologie, qui n'est pas, il est vrai, très-satisfaisante pour le sens ; il rapporte *escarmouche* et les formes corrélatives à l'ancien haut allemand *skerman*, combattre, et il cite à l'appui l'ancien français *escarmie*, où le mot est dans sa simplicité. *Skerman*, combattre, dérive lui-même de *skerm*, *skirm*, ancien allemand *scerm*, *scirm*, bouclier et défense, protection ; en sanscrit *carma*, *carman*, aussi bouclier, mais proprement écorce, peau, cuir, de la racine *car*, fendre, déchirer. Le bouclier était ainsi nommé parce que, dans l'origine, il était généralement d'écorce ou de peau. L'ancien haut allemand *skerman*, combattre, signifierait donc au propre *se servir du bouclier.* On a proposé aussi pour l'étymologie d'*escarmouche* le celtique : welsh *ysgarmes*, combat ; persan *azarm*, guerre, bataille, violence, colère ; grec *charmê*, combat, dans Homère ; albanais *chere*, guerre ; lithuanien *zalna*, armée ; *zalnerus*, soldat. C'est encore à cette racine qu'il faut vraisemblablement rattacher le mot *Scaramouche*, *Scaramuccio*, personnage de la comédie italienne analogue au capitaine Fracasse ou Tranche-Montagne, grand pourfendeur d'ennemis absents, et au fond poltron fieffé). Art milit. Combat, engagement de peu d'importance, entre des tirailleurs ou de petits détachements : *Légère* ESCARMOUCHE. ‖ *Guerre d'escarmouches*, Guerre qui se passe en une série de petits engagements, de combats partiels : *Dans les pays couverts, on ne peut guère pratiquer que la* GUERRE D'ESCARMOUCHES. ‖ *Attacher l'escarmouche*, L'engager par de premières démarches.

— Fig. Petite lutte, léger engagement quelconque : *Les premières* ESCARMOUCHES *de la chambre s'engagent à propos des vérifications de pouvoirs. Les* ESCARMOUCHES *amoureuses sont le passe-temps des belles oisives.* (A. de Musset.) *Plus d'un jeune cœur, dans ces mondaines* ESCARMOUCHES *de salon, s'est senti blessé et a saigné en dedans.* (L. Enault.)

ESCARMOUCHER v. n. ou intr. (è-skar-mou-ché — rad. *escarmouche*). Combattre par escarmouches : *On ne combattit point, on ne fit qu'*ESCARMOUCHER. (Acad.)

— Fig. Se livrer à quelque lutte peu vive ou peu sérieuse : *On n'a point approfondi la question, on n'a fait qu'*ESCARMOUCHER. (Acad.)

S'escarmoucher v. pr. Se livrer à de petites escarmouches, à de petites attaques : *L'Ecriture est un champ de bataille où l'on s'attaque, où l'on* S'ESCARMOUCHE *de bien des manières.* (Montesq.) Cette forme n'est pas admissible, le verbe *escarmoucher* n'ayant pas le sens actif.

ESCARMOUCHEUR s. m. (è-skar-moucheur — rad. *escarmoucher*). Soldat qui va, qui est envoyé en escarmouche : *Le bulletin espagnol est encore plus enflé que nos bulle-*[illegible] *d'Afrique, et nomme la moindre escarmouche une bataille, et le moindre* ESCARMOUCHEUR *un héros.* (Cormen.)

ESCARNÉ, ÉE (è-skar-né) part. passé du v. Escarner : *Cuir* ESCARNÉ.

ESCARNER v. a. ou tr. (è-skar-né — du préf. *es*, et du lat. *caro, carnis*, chair). Techn. Amincir, parer, en parlant du cuir : ESCARNER *du cuir.*

S'escarner v. pr. Etre escarné : *Ce cuir ne* S'ESCARNE *pas bien.*

ESCAROLE s. f. (è-ska-ro-le — du lat. technique *scariola*, dont l'origine est, du reste, inconnue, à moins qu'on n'y voie un dérivé de la racine *scar*, qui signifie couper, dans les langues germaniques. Le mot *escarole* désignerait ainsi l'herbe que l'on coupe. La racine germanique *scar*, *scer*, *scur*, couper, tondre, est la même probablement que la racine sanscrite *kshur*, *chur*, fendre, que l'on trouve dans le *Dhatup*, à côté de *chur*, couper, resté en usage. Pour de plus amples développements, v. ESCARRE). Bot. Espèce de chicorée dite aussi SCAROLE. ‖ Espèce de laitue qui ressemble à l'escarole.

ESCAROTIQUE adj. (è-ska-ro-ti-ke). Méd. Fausse orthographe du mot ESCHAROTIQUE, adoptée par l'Académie. V. ESCHAROTIQUE.

ESCARPE s. f. (è-skar-pe. — Ce mot se rapporte au germanique : anglo-saxon *scearp*, *scarp*, aigu, roide, abrupt, escarpé, ancien irlandais *scarp*, ancien allemand *scarf*, ancien haut allemand *scarp*, allemand *scharf*, anglais *sharp*, hollandais *scharp*, aigu, tranchant. *Escarpe*, en effet, désigne la partie du fossé formant une pente roide qui se trouve au pied du rempart du côté de la place. Les formes germaniques indiquées plus haut se rattachent sans doute à la même origine que le sanscrit *karpâni*, *karpanikâ*, couteau, ciseau ; *karpâna*, glaive ; arménien *kharp*, glaive ; latin *scalprum*, de *scalpo ;* irlandais *sgeilpin*, petit couteau, de *sgealpaim*, *scalpaim*, fendre, couper ; anglo-saxon *screope*, *scalprum*, de *screopan*, couper ; *sceorfan*, couper peu à peu ; ancien allemand *screfôn*, couper ; *scurfjan*, fendre ; le lithuanien *kirpti*, couper, tondre ; russe *kliapiku*, couteau de cordonnier, tranchet. Ici, comme dans d'autres cas, la différence des suffixes propres aux diverses langues n'empêche pas d'admettre, comme très-probable, l'existence d'une racine primitive *karp*, *kalp*, ou *skarp*, *skalp*, couper). Fortif. Talus en terre ou en maçonnerie, qui forme la limite du fossé et du rempart, et regarde la campagne : *L'*ESCARPE *et la contrescarpe sont les talus du fossé.*

— Techn. Instrument dont on se sert pour régler la pente de talus d'un rempart ou d'un mur.

— Archit. Talus d'un mur jusqu'au cordon.

— Antonyme. Contrescarpe.

ESCARPE s. m. (è-skar-pe — du vieux mot *escarper*, déchirer. V. d'ailleurs l'étymologie du mot *escarpe* s. f.). Argot. Voleur, bandit, assassin qui tue pour voler : *Thénardier était signalé comme* ESCARPE, *et détenu sous prévention de guet-apens nocturne.* (V. Hugo.) *Le gamin avait tourné au voyou, puis le voyou était devenu* ESCARPE. (V. Hugo.)

— Syn. **Escarpe, assassin, homicide, meurtrier.** V. ASSASSIN.

— Encycl. L'*escarpe* est à l'assassin ce que le grinche est au voleur, c'est-à-dire que l'un et l'autre font un métier, l'un du vol, l'autre de l'assassinat. Cette observation et celles qui vont suivre sont empruntées au *Monde des coquins*, de M. Moreau-Christophe.

« En général, la classe des *escarpes* est ignoble et bestiale : ce sont d'ordinaire des hommes d'une force herculéenne, à la lèvre dépravée, à l'œil injecté de sang, qui ont débuté dans la carrière du crime en frappant sans pitié leur père, leur mère, leurs sœurs, forcées souvent de se prostituer pour fournir de l'argent à ces monstres. Les *escarpes* vivent tous avec des femmes qui, par terreur, et à force de recevoir des coups, deviennent souvent leurs complices. Les tapis francs de ces êtres dangereux sont les bouges des barrières et les maisons à voleurs de la banlieue, immondes réceptacles de tout ce qu'il y a de plus infime et de plus crapuleux dans l'espèce humaine. Oiseaux de proie, bêtes fauves, ils se cachent avec soin pendant le jour et ne sortent que la nuit pour se jeter sur leurs victimes. »

Les *escarpes* se divisent en deux classes : ceux qui travaillent à la *piaule* et ceux qui travaillent sur le *trimar ;* c'est-à-dire ceux qui assassinent à domicile et ceux qui assassinent sur les voies publiques. Les *escarpes* à la piaule n'opèrent qu'à deux et choisissent d'habitude les quartiers déserts. Leur point de mire est le vieux rentier et le propriétaire qui a la réputation d'amasser le *magot.* Les *escarpes* de cette classe sont tous des cambrioleurs qui, à l'escalade, aux fausses clefs, à l'effraction, n'hésitent pas à joindre l'assassinat.

Ils n'entreprennent guère une affaire sans l'avoir sérieusement mûrie : empreintes de serrures, connaissance des localités, expérience des habitudes des personnes à exploiter, telles sont les premières données sur lesquelles ils opèrent. Une fois introduits dans la piaule, ils en assassinent les habitants d'abord, puis ils font le *barbot*, c'est-à-dire ils fouillent, ils forcent les meubles et s'emparent de tout ce qui a quelque valeur.

Lacenaire est le type le plus complet de l'*escarpe* à la piaule. Cet assassin poëte méditait souvent les coups pendant deux ou trois mois. Ce n'était pas l'homme du coin de la borne : c'était l'homme de la mise en scène et du cabinet. Plusieurs scélérats ont tenté de marcher sur ses traces, mais sans jamais pouvoir atteindre à l'audace, au sang-froid, à la sûreté de conception, à la prestesse de main d'un si parfait modèle.

Les *escarpes* de la seconde espèce, c'est-à-dire ceux qui assassinent en pleine rue ou en plein chemin, se réunissent trois et souvent quatre pour faire le coup. Embusqués dans les rues désertes, les pieds couverts de chaussons de lisières qui assourdissent les pas, l'œil fait à l'obscurité, l'oreille ouverte au moindre bruit, et souvent collée contre terre pour entendre venir de plus loin, ils épient et guettent l'arrivée d'un passant, tombent sur lui à l'improviste, l'étranglent comme les thugs de l'Inde ou le poignardent ; après quoi, ils ramassent dans le sang et dans la boue quelques pièces d'argent destinées à nourrir leurs femelles et leurs petits, ou à être dépensées aux orgies de la débauche. « Ces hommes-là, dit V. Hugo, quand, vers minuit, sur un boulevard désert, on les rencontre ou on les entrevoit, sont effrayants. Ils ne semblent pas des hommes, mais des formes faites de brume vivante. On dirait qu'ils font habituellement bloc avec les ténèbres, qu'ils n'en sont pas distincts, qu'ils n'ont pas d'autre âme que l'ombre, et que c'est momentanément et pour vivre, pendant quelques minutes, d'une vie monstrueuse, qu'ils se sont désagrégés de la nuit. »

A cette espèce d'*escarpes*, on donne souvent le nom de *scionneurs.*

Avant que la France fût sillonnée de chemins de fer, ces *escarpes* arrêtaient surtout les diligences et *faisaient suer le chêne sur le grand trimar.* Mais, depuis l'emploi de la vapeur, ils sont réduits à *faire suer* dans l'intérieur des wagons. On se rappelle l'histoire de Jud.

Un autre genre d'*escarpe*, Dumollard, a payé de sa tête, en 1862, la spécialité qu'il s'était créée, celle de l'assassinat, du viol et du vol des servantes, qu'il racolait et qu'il parvenait à emmener avec lui à travers bois, sous prétexte d'une place à gages élevés, qu'il se disait chargé de leur procurer. Six servantes ont ainsi été victimes prouvées de ce monstre, dans un espace d'environ huit ans ; neuf autres ont providentiellement échappé à ses guets-apens, et les innombrables effets de femmes, jupes, bonnets, mouchoirs, jarretières, etc., etc., trouvés à son domicile, sous la garde de sa femme, accusent un plus grand nombre de forfaits commis.

ESCARPÉ, ÉE (è-skar-pé) part. passé du v. Escarper. Abrupt, coupé à pic ou fort roide : *Colline* ESCARPÉE. *Montagne* ESCARPÉE. *La chèvre aime à s'écarter dans les solitudes, à grimper sur les lieux* ESCARPÉS. (Buff.) *Les grands fleuves ont ordinairement un lit profond et des bords* ESCARPÉS *qui leur donnent un aspect sauvage.* (J. de Maistre.)

L'honneur est comme une île *escarpée* et sans bords :
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
BOILEAU.

— Fig. Difficile, où l'on avance péniblement : *La route qu'ouvre Locke est si souvent* ESCARPÉE, *qu'on a autant de peine à aller à la vérité sur ses traces qu'à ne pas s'égarer sur celles de Malebranche.* (Condill.)

ESCARPEMENT s. m. (è-skar-pe-man — rad. *escarper*). Fortif. Pente roide d'un terre-plein ou de la muraille d'un rempart. ‖ Perpendiculaire qui mesure l'élévation de la crête du glacis au-dessus du plan qui forme le fond du fossé.

— Par anal. Etat de ce qui est escarpé ; pente abrupte : *Lorsque les rayons du soleil éclairent ces montagnes, on voit les couleurs de l'arc-en-ciel se perdre sur leurs* ESCARPEMENTS. (B. de St-P.) *Des mousses roussies, des milliers de rhododendrons, revêtent les* ESCARPEMENTS *stériles.* (H. Taine.)

Plus haut ces longs remparts et ces cimes chenues
Dont les *escarpements* semblent porter les nues.
LAMARTINE.

ESCARPER v. a. ou tr. (è-skar-pé — rad. *escarpe*). Couper à pic : ESCARPER *le revers d'un fossé. Le travail incessant des flots a* ESCARPÉ *toute cette côte.*

— Argot. Tuer, assassiner : *Il l'a* ESCARPÉ *pour le dévaliser.*

S'escarper v. pr. Devenir escarpé, roide, abrupte : *Le chemin* S'ESCARPE, *les arbres deviennent rares, une bruyère glissante couvre le flanc de la montagne.* (Chateaub.)

ESCARPIN s. m. (è-skar-pain — bas lat. *scarpus*, même sens. Caseneuve fait dériver ce mot du latin *carpisculus*, qui est aussi une espèce de soulier, comme nous le voyons dans Flavius Vopiscus : CARPISCULUM *enim genus calceamenti esse satis notum est.* Caseneuve rapporte *carpisculus* au grec *karpalimos*, qui signifie léger, s'appuyant sur ce qu'on dit encore en Languedoc *escarpinar* pour dire courir légèrement ; mais ce sont là, sans nul doute, des rapprochements de pure fantaisie. M. Littré fait observer avec raison qu'il manque un intermédiaire pour rendre sûre cette dérivation. Ménage tire l'italien *scarpino*, auquel il rapporte notre mot *escarpin*, du latin *carpi*, espèces de souliers découpés,

de *carpere*, fendre, couper, qui se rattache à **la** racine sanscrite *karp*, *skarp*, même sens. Au lieu de *carpi*, dit-il, on a dit ensuite *excarpi*, d'où on a fait *scarpi*, et ensuite *scarpini*, par diminution, d'où nous avons fait *escarpins*, par l'addition ordinaire de l'*e* devant l'*s*. On connaît la passion de Ménage pour ces formations bizarres, tout au moins hypothétiques. Huet rappelle, au sujet du mot *escarpin*, qu'Hésychius parle de certains souliers nommés en grec *karpatinos* et *karbatinè*. Pictet compare l'italien *scarpa*, soulier, avec le lithuanien *szkarpeta*, socque, *kurpe*, soulier; polonais *kurp*, sabot; arménien *kurbai*, *kulbai*, bas. Diez ne voit dans l'italien *scarpa* qu'un même mot avec *scarpa*, escarpe, et venant comme lui de l'allemand *scharf*, aigu, c'est-à-dire ce qui se termine en pointe. Il est possible que les formes comparées par Pictet se rapportent à la même origine que l'allemand *scharf*, savoir la racine *karp*, *kalp*, *skarp*, *skalp*, couper). Soulier léger, très-découvert, et à semelle très-mince : *De légers* ESCARPINS. ‖ Chausson de cuir, ordinairement blanc, que l'on mettait autrefois dans les mules. ‖ Chez les cordonniers, Mode de confection des chaussures souples, qui consiste à coudre d'abord la semelle sur l'empeigne à l'envers, et à la retourner ensuite.

— Pop. *Jouer de l'escarpin*, Déguerpir promptement.

— Techn. *Escarpins de boutique*, Souliers très-forts dont se servent les corroyeurs pour défoncer le cuir, c'est-à-dire pour le fouler.

— Anc. législ. Instrument de torture dans lequel on serrait les pieds du patient : *Mettre les* ESCARPINS *à un accusé*.

ESCARPINE s. f. (è-skar-pi-ne). Mar. Petite pièce de canon, ou forte arquebuse à croc, qu'on employait autrefois à bord des bâtiments, sur la Méditerranée.

ESCARPINER v. n. ou intr. (ès-skar-pi-né — rad. *escarpin*). Pop. Jouer de l'escarpin; s'enfuir, déguerpir. ‖ Ce mot a vieilli.

ESCARPOISE s. f. (è-skar-poi-ze). Mar. Grand chaland de rivière.

ESCARPOLETTE s. f. (è-skar-po-lè-te — Ménage rapporte ce mot à l'italien *scarpoletta*, qui a le même sens, et qui est un diminutif de *scarpola*, lui-même diminutif de *scarpa*, écharpe; l'escarpolette étant, dans l'origine, une grande écharpe sur laquelle on s'asseyait. D'Aubigné semble donner au mot *escarpolette* le sens d'*escarpe*. Toujours est-il, fait observer M. Littré, que la formation de ce mot est douteuse). Siége ou planchette que l'on suspend par deux cordes, et où l'on se place pour se balancer : *Se balancer dans une* ESCARPOLETTE.

L'*escarpolette* aux champs est vite improvisée :
De deux saules voisins les rameaux abaissés
Courbent en cerceau vert leurs bras entrelacés,
Où la Willis rustique est doucement posée.
J. Soulary.

— Fig. Etat d'indécision : *Ne vous avisez pas de me balancer entre la terreur et la volupté; c'est une* ESCARPOLETTE *sur laquelle je ne saurais me tenir longtemps*. (Dider.)

— Fam. *Tête à l'escarpolette*, Tête folle; caractère léger, étourdi. ‖ *Mœurs à l'escarpolette*, Mœurs légères, équivoques : *Lorsqu'on a, comme Mme des Ursins, des* MŒURS À L'ESCARPOLETTE, *on ne devrait pas attaquer son prochain à tort et à travers, comme elle le fait*. (Liouville.)

— Encycl. Mécan. L'*escarpolette* est une sorte de pendule formé d'une planchette horizontale supportée par deux cordes d'égale longueur et à peu près parallèles, fixées par leurs extrémités supérieures à une barre transversale. Une personne placée debout sur la planchette et tenant les cordes aux deux mains peut participer au mouvement de ce pendule.

Si la machine, écartée de sa position d'équilibre, est abandonnée à elle-même, le mouvement se produit naturellement et dure plus ou moins longtemps, sans que le joueur ait aucun mouvement à faire; mais si le joueur veut compenser les pertes de force dues aux frottements, ou même augmenter peu à peu l'amplitude des oscillations, il peut y parvenir au moyen d'un jeu du corps dont il est facile de se rendre compte.

La série de mouvements qu'il doit effectuer pour cela consiste à s'affaisser le plus possible dès qu'il est parvenu au plus haut point de sa course, et à se lever lorsqu'il arrive dans la verticale du point de suspension, pour recommencer le même jeu pendant l'oscillation suivante.

Il est facile de comprendre que le transport alternatif du centre de gravité du joueur à des distances plus grandes et plus petites de l'axe d'oscillation, selon que le mouvement est descendant ou ascendant, doit tendre à augmenter l'angle maximum d'écart avec la verticale.

En effet, aux deux stations instantanées consécutives du pendule dans ses positions extrêmes, les vitesses de tous les points sont nulles, les sommes des moments, des quantités de mouvement par rapport à l'axe le sont donc aussi; par conséquent, la somme des intégrales des moments par rapport au même axe des impulsions des forces agissantes doit être aussi nulle d'une station à l'autre.

Or, les appuis que le joueur emprunte à l'axe, pour effectuer ses mouvements de corps, rencontrent cet axe, et, par conséquent, ne donnent pas de moments par rapport à lui, pas plus, du reste, que les quantités de mouvement qui correspondent à ces déplacements, puisque les déplacements s'effectuent dans des plans passant par l'axe.

La seule force à considérer étant dans la pesanteur, il faut que l'intégrale du moment de l'impulsion élémentaire du poids du pendule pendant la descente ait la même valeur que pendant la montée. Or, pendant la montée, le centre de gravité du système est plus rapproché de l'axe; le moment du poids est donc moindre, pour le même écart; il faut donc, pour qu'il y ait compensation, que l'écart total soit plus considérable.

Ainsi les mouvements de corps du joueur tendent à augmenter l'amplitude des oscillations successives, et l'on conçoit que l'augmentation produite puisse compenser et au delà la diminution qui résulterait des pertes de force vive dues aux frottements.

Escarpolette (L') ou la **Balançoire**, tableau de J.-B. Pater. Dans une campagne pittoresque, à l'entrée d'un bois, de jeunes dames et de jeunes seigneurs, costumés en villageois, sont réunis. Sur une balançoire attachée à de grands arbres se trouve une jeune femme vêtue d'une robe de soie rose, dont la jupe, relevée par la brise indiscrète, laisse voir un bas de jambe délicieux et des pieds mignons chaussés de souliers de satin blanc; un gentilhomme la repousse par derrière, tout en la lutinant, tandis qu'un autre, armé d'une corde, la lance en avant. A droite sont deux femmes dont l'une, assise sur le gazon, a peine à se défendre contre le galant qui lui tient compagnie; la seconde, vêtue d'une robe de soie olive sur laquelle est jetée une écharpe bleue ornée de fleurs, est à demi couchée et semble rêver. Plus loin, un autre groupe amoureux est en grande partie caché par les arbres; et, près de ce groupe, une charmante beauté abandonne sa main à un cavalier qui y dépose un baiser. Cette petite toile, digne de Watteau, dont Pater fut l'imitateur, a figuré, ainsi que son pendant, le *Concert champêtre*, dans les collections du duc de Choiseul (1772), de lord Wellesley (1846), de M. Théodore Patureau. A la vente de ce dernier, en 1857, les deux pendants ont été payés 50,500 fr. par M. Heine.

Watteau et son condisciple Lancret ont peint des compositions analogues à celle de Pater. Un tableau sur le même sujet, dû à un artiste contemporain, M. Monvoisin, a été exposé au Salon de 1840 et acheté pour le musée du Luxembourg.

ESCARRE s. f. (è-ska-re — de l'anc. haut allem. *scar*, couper, fendre. La racine germanique *scer*, *scar*, *scur*, couper, d'où l'anglo-saxon *scear*, ancien allemand *scar*, *scaro*, soc, *scâra*, *scera*, ciseaux, et peut-être l'anglo-saxon et ancien allemand *scur*, hache, semble devoir être rapprochée de la racine sanscrite *kshur*, *khur*, fendre, que nous donne le *Dhâtup*, à côté de *chur*, couper. Comparez le sanscrit *kshuri*, *churi*, couteau, poignard, épée; *khura*, même sens; *kshurâ*, rasoir; arménien *sur*, couteau, épée; kourde *shûr*, *shyûr*, même sens. Le zend *çuwri*, poignard, épée, se rapporte à une origine différente. Comparez aussi le grec *xuros*, *xuron*, rasoir, d'où *xuraô*, *xureô*, je tonds, je rase). Brèche, ouverture faite violemment : *Faire une* ESCARRE dans un rempart, un bataillon.

— Blas. Meuble d'armoiries qui a la forme d'une équerre, c'est-à-dire qui se compose de deux bandes étroites réunies à angle droit : Thomassin de Saint-Paul : *Ecartelé, au premier et au quatrième, de sable semé de faux d'or, et une* ESCARRE *d'argent; au deuxième et au troisième, d'azur, à trois chevrons d'or, le premier brisé*. Aligard des Bois : *D'argent, à trois* ESCARRES *de sable*. Regard de la Noue : *D'argent, à quatre* ESCARRES, *de gueules, posés en croix, ancrées, cantonnées de quatre merlettes de sable*. ‖ Quelques héraldistes donnent à l'escarre le nom de GAMMA, nom d'une lettre grecque (Γ) qui a, en effet, la forme d'une équerre.

— Chir. Fausse orthographe du mot ESCHARE.

ESCARRIFICATION s. f. (è-ska-ri-fi-ka-si-on). Chir. Fausse orthographe du mot ESCHARIFICATION.

ESCARRIFIER v. a. ou tr. (è-ska-ri-fi-é). Chir. Fausse orthographe du mot ESCHARIFIER.

ESCARS, ARSE adj. (è-skar, ar-se). Mar. Trop étroit : *Un navire* ESCARS. ‖ En parlant du vent, Faible, qui va en diminuant : *Le vent nous est* ESCARS.

ESCARS (Amédée-François-Régis DE PÉRUSSE, duc D'), général français. V. DESCARS.

ESCART s. m. (è-skar — anc. forme du mot *écart*). Jeux. Avance que l'on donne à un joueur sur son adversaire, dans le jeu de barres : *Donne-moi de l'*ESCART.

— Comm. Cuir qui vient d'Alexandrie.

— Féod. *Droit d'escart*, Droit seigneurial que payait celui qui, n'étant pas bourgeois, succédait dans une propriété à un bourgeois, et qui consistait dans le dixième de la valeur ou du prix des catels. ‖ On dit aussi DROIT D'ESCARTS ou d'ESCAS.

ESCARTABLE adj. (è-skar-ta-ble). Fauconn. Se dit de l'oiseau extrêmement fourni de plumes, qui s'élève très-haut quand la chaleur le presse. ‖ Quelques-uns disent ESCORTABLE.

— Féod. Sujet au droit d'escart. ‖ On trouve aussi ESCASSABLE.

ESCASSE s. f. (è-ska-se). Mar. Chacune des pièces de bois de chêne placées de chaque côté de la contre-quille des anciens navires, et servant de liaison.

ESCATE s. f. (è-ska-te). mar. Syn. d'ENFLÉCHURE, dans les établissements français de l'Inde. ‖ Syn. d'ESCHA.

ESCAUBAN s. m. (è-skô-ban). Anc. Mar. Syn. d'ÉCUBIER : *Les ouvertures rondes qui sont à côté de l'esperon, par lesquelles les câbles des ancres halent et filent, sont nommés* ESCAUBANS. (E. Clairac.)

ESCAUDE s. m. (è-skô-de — du nom de l'*Escaut*). Mar. Espèce d'ancien navire normand : *L'*ESCAUDE *était un bateau que les Normands avaient imité d'une barque très-ordinaire sur l'Escaut*. (Jal.)

ESCAUME s. m. (è-skô-me). Mar. Nom qu'on donnait aux tolets des avirons des anciennes galères. ‖ On trouve aussi ESCOME et ÉCHOME.

ESCAUPILE s. f. (è-skô-pi-le). Armurer. Sorte de cuirasse espagnole. ‖ Gambeson rembourré et piqué.

ESCAUT, nommé *Scaldis* par César, *Tabuda* par Ptolémée, et *Schelde* par les Allemands et les Flamands, fleuve de France, de Belgique et de Hollande, affluent de la mer du Nord. L'Escaut prend sa source en France, près de l'ancienne abbaye de Saint-Martin (Aisne), coule d'abord de l'E. à l'O., puis, se dirigeant vers le N., entre dans le département du Nord, coule ensuite au N.-O. pénètre en Belgique, prend la direction du N.-O. et se jette dans la mer du Nord, vis-à-vis de l'embouchure de la Tamise, par deux larges bouches, l'Escaut occidental et l'Escaut oriental, que séparent les îles Beveland et Walchéren. Le cours de l'Escaut est de 400 kilom., dont 333 sont navigables; de Cambrai à la mer, sa largeur, qui est de 200 mètres à Dundermonde et de plus de 500 mètres à Anvers, avec une profondeur de 15 mètres, devient bientôt telle qu'à l'une et l'autre de ses embouchures elle est de 10 à 15 kilom. Le tonnage maximum est de 240 tonneaux. La houille et le coke font les 84/100 du tonnage du fleuve. Bien que les transports soient immenses, la navigation de l'Escaut est assez dangereuse à ses embouchures, à cause des grands bancs de sable qui les obstruent. Les principaux affluents de l'Escaut sont : la Sensée, la Scarpe, la Lys, la Durme, la Rouelle, la Haisne, la Dender et la Rupel. Parmi les localités les plus importantes que baigne l'Escaut, nous signalerons, en France : Honnecourt, Marcoing, Cambrai, Bouchain, Neuville, Denain, Valenciennes et Condé; en Belgique : Laplaigne, Hollay, Antaing, Tournay, Esquilmes, Hérinnes, Oudenarde, Gavre, Gand, Wetteren, Termonde, Tamise, Ruppelmonde, Bornheim, Anvers, etc. Plusieurs canaux naturels mettent l'Escaut en communication avec la Meuse. En outre, le canal de Saint-Quentin le relie à la Somme et à l'Oise. Quand soufflent les vents du N.-O., la marée se fait sentir jusqu'à Gand, c'est-à-dire jusqu'à 20 myriamètres de l'embouchure du fleuve.

L'importance hydrographique et la position géographique de l'Escaut expliquent le soin opiniâtre que les Hollandais ont mis pendant longtemps à fermer ce fleuve aux autres nations. De 1648 à 1792, en effet, nul vaisseau étranger ne pouvait franchir les bouches de l'Escaut, et il ne fallut rien moins que les glorieux succès de la Révolution française pour faire tomber ces barrières odieuses. Après nos revers de 1814 et de 1815, les Hollandais rappelèrent leurs anciennes prétentions, qu'ils renouvelèrent vainement lors de la séparation de la Belgique, en 1830. Depuis que le gouvernement belge a pris possession de cette rivière, en 1832, la navigation est libre, moyennant l'acquittement d'un léger droit.

Sous Napoléon Ier, ce fleuve a donné son nom à deux départements de l'empire français, celui de l'Escaut et celui des Bouches-de-l'Escaut.

ESCAUT (département de l'), ancien département français, formé, en 1795, de la Flandre orientale, entre les départements des Bouches-de-l'Escaut au N., des Deux-Nèthes et de la Dyle à l'E., de Jemmapes au S. et de la Lys à l'O.; ch.-l. Gand. Il comprenait quatre arrond. : Gand, Oudenarde, Dundermonde et le Sas-de-Gand. En 1814, il fut rendu aux Pays-Bas.

ESCAUT (BOUCHES-DE-L'), ancien département français, formé par Napoléon Ier de la Zélande. Il était compris entre les Bouches-de-la-Meuse au N., les Deux-Nèthes à l'E., la mer du Nord à l'O. et les Bouches-de-l'Escaut au S.; ch.-l. La Haye.

ESCAUTON s. m. (è-skô-ton). Bouillie de maïs, sorte de polenta dont on fait usage dans quelques contrées de la France.

ESCAVE s. f. (è-ska-ve). Pêch. Filet analogue à la seine, employé dans le midi de la France.

ESCAVEÇADE ou **ESCAVESSADE** s. f. (è-ska-ve-sa-de — du préf. *es*, et de *caveçon*). Manége. Secousse donnée avec le caveçon, pour faire obéir le cheval.

ESCAVILLE s. f. (è-ska-vi-lle; *ll* mll.). Bot. Nom vulgaire des cantharelles, champignons comestibles.

ESCAYOLE s. f. (ès-ka-io-le). Bot. Nom vulgaire de l'alpiste dans le Midi.

ESCAYRAC (Etienne-Henri DE LAUTURE, marquis D'), colonel français, né au château de Lauture, dans le Quercy, en 1747, mort en 1791. Il entra de bonne heure au service et obtint un rapide avancement. Ses occupations de colonel du régiment de Guyenne ne l'empêchèrent pas de se livrer, dans la Haute-Guyenne, à des entreprises d'utilité publique, notamment à la canalisation de la Barguelonne. Nommé député suppléant de la noblesse du Quercy, un ordre du roi le retint à Montauban, où il s'occupa dès lors de réprimer les bandes incendiaires; mais il se vit bientôt réduit à l'impuissance par le nombre croissant des insurgés, et il allait tenter de passer en Espagne, lorsqu'il fut assiégé dans le château de Clarac. Les assiégeants y mirent le feu, et au moment où d'Escayrac essayait d'en sortir, il tomba atteint de cinq coups de feu.

ESCAYRAC DE LAUTURE (comte D'), voyageur français, né en 1822, mort à Fontainebleau en 1868. Il se voua très-jeune aux voyages, aux expéditions scientifiques et débuta par l'Orient. A son retour, il fut chargé par le gouvernement de diverses missions dans le sud de l'Algérie et s'avança fort loin dans le désert. Il se rendit ensuite en Egypte, où il obtint, vers 1856, du vice-roi Saïd-Pacha, d'être mis à la tête d'une expédition ayant pour but l'éternelle recherche des sources du Nil. Cette mission n'eut pas plus de succès que tant d'autres, mais M. d'Escayrac de Lauture en profita pour rendre plus complètes ses études sur certaines régions peu fréquentées de l'Afrique. Il avait déjà publié, en 1851, une *Notice sur le Kordofan*; en 1853, après ses missions en Algérie et sur la côte africaine, il avait publié un volume in-8° avec cartes et gravures : *Désert et Soudan*; en 1856, il donna divers autres écrits : *Mémoire sur l'hallucination du désert*; puis un travail sur le *Canal des deux mers* et un *Mémoire sur le Soudan*. Il fut nommé officier de la Légion d'honneur.

Revenu en France, et après plusieurs autres voyages, il fit partie de la commission scientifique attachée, en 1860, à l'expédition française en Chine. Pendant que l'armée franco-anglaise accomplissait cette rapide et prodigieuse campagne, qui ne devait finir que par la prise de Pékin et le pillage du palais impérial, M. d'Escayrac de Lauture, entraîné par son amour des explorations, s'avança imprudemment dans le pays ennemi; les Chinois s'emparèrent de lui, l'emprisonnèrent et lui firent subir les traitements les plus cruels. Le récit de son supplice a été publié par tous les journaux. Le succès de l'expédition amena enfin sa délivrance et lui valut la stipulation d'une indemnité considérable. Il fut élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur, en 1861, au retour de cette campagne. A la suite de ce voyage dans l'empire chinois, il publia, en 1864, des *Mémoires sur la Chine*, avec cartes, et divers rapports. Il a fourni aussi au *Moniteur* et au *Bulletin de la Société de géographie* une série d'articles très-intéressants sur la Chine, ses habitants, ses mœurs, ses coutumes, ses religions, sa littérature. Depuis l'expédition de Chine, qui faillit lui coûter la vie, il n'entreprit pas de nouveaux voyages. En 1859, il avait été nommé membre du conseil général de Tarn-et-Garonne.

« Aucune existence n'a été plus remplie, dit M. A. Picard. Il avait parcouru le monde dans tous les sens, appris toutes les langues, parlé tous les idiomes de l'Orient et de l'Asie. Martyrisé en Chine, ses plaies s'étaient fermées, mais sa santé n'avait jamais bien pu se rétablir depuis ces atroces épreuves, et il a succombé épuisé par tant d'efforts d'esprit et de corps. La politique était l'ambition de sa vie, et il allait sans doute être récompensé de tant de labeurs, quand une implacable maladie l'obligea de renoncer à une candidature au Corps législatif que lui offraient les électeurs libéraux de Tarn-et-Garonne. Il leur écrivit de choisir un vivant et non un mort. »

ESCERVELER v. a. ou tr. (èss-sèr-ve-lé — du préf. *es*, et de *cerveau*). Tuer en frappant sur la tête. ‖ Vieux mot.

ESCHA s. m. (è-ska). Mar. Bâtiment de charge du moyen âge : *L'*ESCHA *est mentionné par l'auteur du roman d'Athis; il était appelé* schait *par les Flamands et* escate *par les Normands et les Picards*. (Jal.)

ESCHARBOT s. m. (èss-char-bo). Bot. Nom vulgaire de la châtaigne d'eau.

ESCHARE s. f. (è-ska-re — du gr. *eschara*, croûte). Chir. Sorte de croûte brune ou noirâtre qui se produit sur la peau par mortification des parties molles : *Il faut attendre que l'*ESCHARE *tombe*. ‖ Quelques-uns écrivent ESCARRE.

— Antiq. gr. Autel de forme élevée, sur lequel on offrait des sacrifices aux héros.

— Zooph. Genre de polypiers à demi pierreux, type de l'ordre des escharées : *Les*

ESCHARES *sont de taille assez petite.* (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Chir. Les *eschares* peuvent se produire spontanément, soit primitivement, soit consécutivement à une autre affection. Diverses causes concourent à leur formation : une brûlure ou le contact d'un caustique donnent lieu à des *eschares* accidentelles ; on les voit aussi apparaître à la suite d'un empoisonnement ; enfin, l'application thérapeutique de tout escharotique, tels que moxa, cautère actuel, etc., produit ce que l'on appelle les *eschares* artificielles. Il est clair que la cause de l'affection influe considérablement sur sa gravité et sur le traitement à suivre. Les *eschares* artificielles, n'étant ellesmêmes que le résultat d'un traitement, ne peuvent pas donner lieu à une médication suivie, et nous n'avons pas à nous en occuper ici. Quant aux *eschares* que l'on observe à la suite d'un empoisonnement, elles doivent être mises également de côté, car, en pareil cas, on les considère à juste titre comme secondaires, et le traitement de la maladie principale leur convient parfaitement. Les *eschares* spontanées et celles qui résultent du contact du feu ou d'un acide sont les seules qui exigent un traitement spécial ; mais comme les considérations auxquelles elles donnent lieu et le traitement qu'elles réclament sont identiques à l'histoire et au traitement de la gangrène, nous renverrons le lecteur à l'article consacré à ce dernier mot.

— Zooph. Les *eschares* sont des polypiers presque pierreux, non flexibles, à expansions comprimées ou aplaties, lamelliformes, fragiles, simples, rameuses, réticulées, couvertes de cellules à parois communes, disposées en quinconce, et dont l'ouverture est en général plus petite que le corps. Leur taille est ordinairement assez petite. On les trouve dans toutes les mers, mais plus abondamment dans celles des régions chaudes ou tempérées. On en compte une douzaine d'espèces, souvent incomplètement déterminées. La plus grande est l'*eschare foliacée;* elle peut acquérir la dimension de 1 mètre en tous sens ; elle est assez commune sur les côtes de France et ne vit qu'à une assez grande profondeur dans la mer. L'*eschare à bandelettes*, plus petite que la précédente, a des formes plus élégantes ; elle vit dans la Méditerranée.

ESCHARÉ, ÉE adj. (è-ska-ré — rad. *eschare*). Zooph. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eschare.

— s. f. pl. Ordre de polypiers pierreux, ayant pour type le genre eschare.

ESCHARELLIEN, IENNE adj. (è-ska-rèl-liain, iè-ne — rad. *eschare*). Zooph. Qui ressemble à une eschare.

— s. m. pl. Tribu de la famille des escharoïdes.

ESCHARELLINE s. f. (è-ska-rèl-li-ne — dimin. d'*eschare*). Zooph. Genre d'escharoïde. V. ESCHARINELLIEN.

ESCHARIEN, IENNE adj. (è-ska-riain — rad. *eschare*). Zooph. Qui ressemble à une eschare.

— s. m. pl. Tribu de la famille des escharoïdes.

ESCHARIFICATION s. f. (è-ska-ri-fi-ka-si-on — rad. *escharifier*). Chir. Production d'une eschare. ‖ On écrit fautivement ESCARRIFICATION.

ESCHARIFIÉ, ÉE (è-ska-ri-fi-é) part. passé du v. Escharifier : *Ulcère* ESCHARIFIÉ.

ESCHARIFIER v. a. ou tr. (è-ska-ri-fi-é — rad. *eschare*). Chir. Produire, former une eschare sur : ESCHARIFIER *une plaie en la brûlant.*

ESCHARINELLE s. f. (è-ska-ri-nè-le — dimin. d'*eschare*). Zooph. Genre d'escharoïde, type de la tribu des escharinelliens.

ESCHARINELLIEN, IENNE adj. (è-ska-ri-nèl-liain, iè-ne — rad. *escharinelle*). Zooph. Qui ressemble à une escharinelle.

— s. m. pl. Tribu d'escharoïdes ayant pour type le genre escharinelle.

ESCHAROÏDE adj. (è-ska-ro-i-de — de *eschare*, et du gr. *eidos*, aspect). Zooph. Qui ressemble à une eschare.

— s. m. pl. Famille de polypiers, qui a pour type le genre eschare.

ESCHAROTIQUE adj. (è-ska-ro-ti-ke — rad. *eschare*). Chir. Se dit des agents caustiques dont l'application sur l'épiderme provoque la formation d'eschares : *Substance* ESCHAROTIQUE.

— s. m. Substance escharotique : *L'azotate d'argent est un* ESCHAROTIQUE *bien connu sous le nom de pierre infernale.*

— **Encycl.** Chir. Parmi les agents que l'on [illegible] pour désorganiser [illegible] himique et que l'on [illegible] es, on nomme *escharotiques* les plus puissants, et cathéré- [illegible] t *escharotique* [illegible] nces qui le portent, [illegible] ur une partie vi- [illegible] t, la désorganisent [illegible] une eschare. [illegible] pour détruire [illegible] es, des po- [illegible] ins, du [illegible] artifi- [illegible] les acides concentrés, les acides sulfurique, phosphorique, nitrique ; les alcalis caustiques, la potasse, la soude ; certains corps simples, l'iode, le brome ; différents sels, le nitrate d'argent, le nitrate acide de mercure, le beurre d'antimoine, le sublimé corrosif, le chlorure de zinc, etc.

— Art vétér. Les médicaments *escharotiques* provoquent dans la partie cautérisée des phénomènes inflammatoires qui tendent à éliminer le produit étranger. Ce sont ces phénomènes chimiques et morbides qui constituent la médication *escharotique*, trèssouvent employée dans la médecine des animaux, et dont le vétérinaire doit bien connaître les effets pour en diriger convenablement l'emploi.

Les *escharotiques* sont tirés du règne minéral. Ils sont liquides, mous ou solides. Les *escharotiques* liquides les plus importants sont les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique et l'azotate acide de mercure. L'acide sulfurique concentré est un *escharotique* des plus énergiques ; il attaque les tissus vivants, les désorganise, les décompose et les noircit. Il est difficile de borner son action. L'eschare qu'il produit est noire, étendue et difficile à expulser des parties saines et vivantes. A l'intérieur, cet acide détruit rapidement les muqueuses intestinales et amène promptement la mort. Etendu d'une grande quantité d'eau, il peut être administré comme tempérant. Mélangé avec l'alcool dans une proportion d'une partie sur trois d'alcool, il constitue l'eau de Rabel, qui est employée comme *escharotique* léger. L'acide azotique, à l'extérieur, corrode et désorganise les tissus, absorbe leur humidité et les transforme en une eschare jaunâtre, qui en est difficilement séparée par l'inflammation éliminatoire. On l'a employé avec succès pour cautériser les muqueuses accidentelles des trajets fistuleux. On en fait fréquemment usage pour cautériser les verrues et combattre le piétin du mouton. Enfin, on l'emploie pour la cautérisation du sac herniaire des exomphales des jeunes chevaux, afin de faire disparaître cette hernie. Dégagé sous forme de vapeurs, l'acide azotique s'empare des matières animales répandues dans l'air, les détruit et purifie ce fluide. Mélangé avec deux tiers d'alcool, on l'administre à l'intérieur comme antiputride et diurétique. Etendu dans la proportion de 64 grammes dans 2 litres d'eau, il constitue une boisson tempérante et rafraîchissante. L'acide chlorhydrique est un caustique énergique, mais cependant moins corrosif que les deux acides précédents ; aussi lui accorde-t-on la préférence pour cautériser quelques ulcérations gangreneuses qui se manifestent souvent dans la bouche. Dans ces circonstances, on ne l'emploie cependant pas pur : on l'étend de 15 à 20 parties d'eau ou on l'étend de miel jusqu'à acidité agréable. Cette dernière préparation est très-fréquemment employée pour combattre l'angine diphthéritique du porc. On s'en sert aussi pour cautériser les aphthes de la bouche des veaux et des moutons. Enfin, uni à l'alcool dans des proportions variables, il donne une liqueur antiputride d'un très-grand secours dans les maladies charbonneuses. Le gaz acide chlorhydrique est encore employé comme désinfectant. Quant au nitrate acide de mercure, dissous dans l'eau en plus ou moins grande proportion, il est usité dans un très-grand nombre de cas chirurgicaux. Il a la propriété de coaguler très-rapidement le sang ; aussi est-il recherché pour arrêter les hémorragies traumatiques. Il est surtout employé avec succès pour cautériser les muqueuses accidentelles des trajets fistuleux du garrot et de la nuque, ainsi que celles des abcès froids et anciens. Enfin, l'eau de Rabel est un caustique assez énergique, souvent employé en médecine vétérinaire, notamment pour cautériser les fausses muqueuses et les fausses séreuses des kystes muqueux et séreux. On l'utilise aussi avec beaucoup de succès en l'associant au miel dans diverses proportions, pour brûler légèrement les aphthes qui se montrent dans la bouche des bêtes bovines et ovines.

Les *escharotiques* mous sont ceux qui ont une consistance butyreuse. Un seul est usité, c'est le protochlorure d'antimoine. Ce composé cautérise vivement et profondément les tissus qu'il touche ; son eschare est d'un jaune grisâtre. Ce caustique est recommandé pour la cautérisation des plaies faites par les chiens enragés et, en général, dans toutes les plaies sinueuses. On l'a recommandé particulièrement pour la cautérisation et la guérison du crapaud du cheval.

Les *escharotiques* solides sont : l'azotate d'argent, la potasse, la soude, le sublimé corrosif, l'acide arsénieux, le sulfure d'arsenic, le sulfate de cuivre et l'acétate de cuivre. L'azotate d'argent cautérise vivement tous les tissus avec lesquels on le met en contact, pourvu qu'ils soient un peu humides. L'eschare qu'il produit est sèche, mince, grisâtre et prompte à se détacher. On emploie ce caustique pour cautériser les verrues ou poireaux récents, après les avoir excisés avec les ciseaux courbes ; les chancres de la pituitaire, des oreilles, des phalanges du chien ; les végétations des plaies du sabot du cheval, les gerçures du pli des articulations, et quelquefois aussi les plaies superficielles faites par les animaux enragés ou venimeux. On introduit souvent un crayon de nitrate d'argent dans les fistules anciennes et notamment dans celles qui proviennent de la carie des cartilages du pied. Dissous en petite quantité dans l'eau distillée, il est employé avec succès pour combattre les ophthalmies chroniques, les diverses espèces d'herpès récents et anciens du chien. Uni à la graisse, on en compose une pommade destinée au même but. On ne fait point usage de ce sel à l'intérieur en médecine vétérinaire. La potasse, appliquée sur la peau ou sur les tissus sous-cutanés, absorbe leur humidité, forme une eschare jaunâtre, peu résistante et savonneuse. Cette eschare se forme, chose remarquable, plus vite sur la peau que dans les parties profondes. On emploie aussi très-souvent, en médecine vétérinaire, la pâte caustique de Vienne, qui n'est autre chose que de la potasse caustique, mélangée de poudre de chaux vive. On fait un bon usage de la potasse à la chaux pour cautériser les herpès rebelles, quelques ulcères farineux, les eaux aux jambes, etc. Quant à la soude, ses propriétés sont identiques à celles de la potasse. La chaux vive est rarement employée comme caustique *escharotique.* Elle cause des douleurs vives, irrite violemment les tissus, et ne donne lieu qu'à une légère eschare. Mais cette substance est un excellent dessiccatif à la surface des plaies ou des ulcères qui sécrètent beaucoup de liquides morbides. Unie à la poudre de charbon, la chaux est employée pour dessécher les eaux aux jambes, le crapaud, etc. Délayée dans l'eau sous la forme d'une bouillie épaisse, elle est employée avec succès pour combattre le piétin du mouton et les décollements de l'ongle, déterminés par des ampoules qui se montrent aux onglons pendant le cours de la fièvre aphtheuse des bêtes bovines et ovines. Le sublimé corrosif ou deutochlorure de mercure entre dans la composition d'une foule de préparations externes et internes, telles que la liqueur de Van Swiéten, l'eau phagédénique ; on le donne aussi en solution dans l'eau. Mais c'est surtout contre les maladies externes qu'on fait usage du sublimé corrosif, soit comme fondant et caustique léger, soit comme caustique *escharotique.* Administré à l'intérieur, à la dose de 30 à 40 centigrammes, c'est un poison violent pour les chiens ; cette dose doit être beaucoup plus forte pour les herbivores ; cependant 16 grammes peuvent faire périr un cheval qui est à jeun. Appliqué sur les tissus vivants, il donne naissance à une eschare grise ou noirâtre, imputrescible, qui est lentement détachée des tissus sains par la suppuration. On utilise la poudre de sublimé incorporée à la graisse, à la pâte, à la térébenthine, ou bien on en saupoudre les parties malades ; dans quelques cas, on taille un morceau de chlorure en forme de crayon, et on l'introduit au fond des fistules pour cautériser les os, les ligaments jaunes ou le tissu cartilagineux et fibrocartilagineux. L'acide arsénieux, à l'intérieur, est un des poisons les plus violents ; il corrode les muqueuses, passe rapidement dans la circulation et produit des effets généraux terribles, qui précèdent la mort de peu de temps. Le contre-poison est l'hydrate de peroxyde de fer. A l'extérieur, l'acide arsénieux désorganise lentement les tissus, les détruit et produit une eschare profonde qui se détache lentement. C'est un dangereux caustique, non-seulement parce qu'il n'est pas toujours facile d'en borner les effets, mais encore parce qu'il peut être absorbé et causer des désordres dans toute l'économie. Beaucoup de vétérinaires s'en servent comme trochisque ; mais on ne peut que blâmer cet usage, qui peut amener des accidents mortels. Cependant, associé à la graisse seulement ou tout à la fois à de la graisse et au sang-dragon, il forme des pâtes précieuses pour combattre quelques affections cutanées rebelles, comme la gale, les eaux aux jambes. Cet acide entre aussi dans la composition du bain ferro-arsénical, dit de Tessier, employé avec tant de succès pour la guérison de la gale de tous les animaux domestiques et notamment de celle du mouton. Le sulfure naturel d'arsenic est employé en médecine vétérinaire comme trochisque *escharotique* et rarement comme caustique actif à l'extérieur. On peut en faire des pâtes qui sont d'un utile emploi.

Le deuto-sulfate de cuivre ou vitriol bleu ne produit que très-peu d'effet sur la surface cutanée ; mais sur le tissu cellulaire et les muqueuses, il est âcre, corrosif, susceptible d'être absorbé, d'occasionner une vive inflammation gastro-intestinale, de déterminer le pissement de sang et même la mort. En dissolution et en poudre, ce sel est puissamment styptique et hémostatique ; il entre dans la confection de la liqueur de Villate, de l'eau céleste et de plusieurs médicaments externes.

Le sous-deuto-acétate de cuivre est trèssouvent employé dans la médecine des animaux. C'est un excellent dessiccatif dont on fait usage à l'état pulvérulent dans le traitement du piétin, dans les dartres ulcéreuses et croûteuses. Uni à la graisse ou au miel, il compose une pommade très-astringente, excellente pour tarir l'écoulement séreux des eaux aux jambes. Ce sel n'est jamais employé à l'intérieur.

ESCHATOLOGIE s. f. (è-ska-to-lo-jî — du gr. *eschatos*, dernier ; *logos*, discours). Théol. Science des fins dernières de l'homme, de ce qui doit suivre sa vie terrestre et la fin du monde qu'il habite.

— **Encycl.** Il serait superflu de nous étendre ici sur les divers dogmes et les divers enseignements de l'Eglise que comprend l'*eschatologie*, chacun des mots qui s'y rapportent étant longuement développé à sa place dans le *Grand Dictionnaire.* Nous devons, au contraire, faire le résumé et comme le tableau synoptique des différentes parties de l'*eschatologie* et des doctrines qu'elle embrasse.

L'homme meurt. Mais est-il soumis à la décomposition de ses organes par suite d'une loi commune à tous les êtres sensibles, ou bien son corps avait-il été créé immortel et la mort physique n'est-elle que le châtiment du péché d'Adam? Les docteurs de l'Eglise étaient divisés sur ce point. Les Pères grecs regardaient généralement la mort comme une suite naturelle de l'imperfection de la nature humaine, quelquefois même comme un bienfait de la Providence, eu égard au sort de l'homme sur la terre. L'Eglise latine, au contraire, croyait, surtout depuis saint Augustin, que la mort a été infligée à l'homme en punition du péché de nos premiers parents. Mais, à quelque opinion que l'on se range, la première question, pour les chrétiens qui ont toujours cru à l'immortalité de l'âme, c'est de savoir ce que les âmes deviennent après la mort.

Tous les anciens Pères se refusent à admettre que les âmes aillent directement au ciel ou en enfer ; cette opinion est même pour eux une hérésie. Ils enseignent, au contraire, qu'elles se rendent dans le Schéol ou Hadès, monde souterrain où elles attendent la résurrection et le jugement dernier. Cette opinion fut même renouvelée au XIVe siècle par le pape Jean XXII ; il est vrai que l'Eglise, qui n'y croyait plus, en fut scandalisée et que le pape Benoît XII fut forcé de publier une rétractation qu'on avait fait signer à son prédécesseur sur son lit d'agonie.

Peu à peu, les théologiens avaient, en effet, abandonné cette opinion. Les scolastiques se chargèrent de dresser la topographie du ciel et de l'enfer. Saint Thomas d'Aquin apprit à l'Eglise catholique qu'il y a un paradis pour les justes, des limbes ou le sein d'Abraham pour les patriarches et les saints de l'Ancien Testament, des limbes pour les enfants morts sans baptême, un purgatoire pour les pécheurs ordinaires et un enfer pour les méchants. Plusieurs théologiens admettent avec Tertullien que l'âme meurt ou sommeille jusqu'au jour du jugement dernier. Cette opinion est la *psychopannychie.* L'Eglise catholique tient pour la doctrine de Thomas d'Aquin ; les Eglises protestantes ne reconnaissent que le ciel et l'enfer, et encore quelques théologiens nient-ils l'éternité des peines, ce qui transforme l'enfer en un purgatoire. Telle est aussi l'opinion de Jean Reynaud et des théistes de notre époque.

Quand on admet la Providence, l'efficacité de la prière et la non-éternité de toutes ou de certaines peines, rien n'est plus logique que de prier pour les morts, afin que Dieu, touché de compassion, se laisse fléchir, adoucisse leurs peines et en abrége la durée. Seuls cependant, les catholiques prient pour les morts. Il est vrai que ces prières sont devenues un véritable trafic, et que les personnes riches peuvent seules arracher promptement des âmes au purgatoire en payant beaucoup de messes en leur faveur.

L'âme ressuscite : tous les chrétiens l'admettent ; mais le corps ressuscite-t-il? L'Eglise catholique l'enseigne formellement, ainsi que les protestants orthodoxes, se basant sur ces mots très-affirmatifs, en effet, du symbole dit des Apôtres : « Je crois à la résurrection de la chair. » Cette doctrine est venue des partisans de la psychopannychie, préconisée, avons-nous dit, par le plus matérialiste des Pères, Tertullien. Il répugnait d'autant moins à Tertullien d'admettre la résurrection de la chair qu'il croyait l'âme formée d'une matière plus subtile, à la vérité, que celle du corps, mais enfin d'une matière. Dès lors, il pouvait faire mourir ou dormir l'âme jusqu'au jour du jugement dernier ; de même, le corps reposait jusque-là et ressuscitait avec elle pour être jugé comme elle ; car l'âme n'est pas seule coupable ; l'âme sans le corps n'est pas l'homme tout entier. A ceux qui objectent la décomposition du cadavre, les partisans de la résurrection du corps répondent, avec saint Paul, par l'exemple du grain de blé, qui se décompose sous la terre et qui, l'année suivante, ressuscite en plusieurs grains plus beaux.

L'*Apocalypse* nous enseigne qu'avant la fin du monde Jésus-Christ reviendra sur la terre pour y régner mille ans. C'est du moins ce que les chrétiens, héritiers inconscients des croyances messianiques des Juifs, ont cru comprendre dans les prophéties ambiguës et ténébreuses du livre bizarre attribué à saint Jean. De là la foi au *chiliasme* ou *millenium.*

Enfin, le monde sera anéanti, les morts ressusciteront et comparaîtront devant Dieu quand le jour du jugement dernier sera venu. Les bons iront au paradis et les méchants en enfer, ce qui, dit l'Ecriture, sera pour eux la seconde mort.

Tous les Pères sont d'accord sur l'éternité du séjour dans le paradis, et l'Eglise enseigne l'éternité des peines de l'enfer ; mais,

en laissant de côté les protestants et les théistes, qui de nos jours nient l'éternité de ces peines, et pour rester dans l'enseignement des Pères des premiers siècles, nous voyons quelques-uns d'entre eux, et des plus illustres, protester contre un châtiment éternel infligé en punition de fautes d'un moment, au nom de la justice et de la bonté de Dieu, qui, dit l'Ecriture, ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion. Citons parmi eux Clément d'Alexandrie, Origène, son disciple Didyme, Grégoire de Nysse, Théodore de Mopsueste, etc., qui affirmaient hautement la nécessité d'une réhabilitation finale de toutes les créatures, réhabilitation que saint Paul semble avoir admise, lorsqu'il dit qu'un jour « Dieu sera tout en tous. »

Nous venons d'envisager la question au point de vue théologique; abordons maintenant le côté philosophique. La doctrine qui semble obtenir de nos jours le plus de faveur et conquérir le plus grand nombre d'adhérents, le positivisme, prétend renfermer la pensée humaine dans le domaine des choses observables et tangibles; elle relègue, par conséquent, parmi les illusions et les chimères toutes les idées qui se sont succédé dans le monde sur les choses futures, sur la vie à venir. Mais, quoi qu'on fasse, il sera impossible d'arracher du cœur de l'homme le désir de l'immortalité, et tant qu'il garde l'espérance, il n'y a pas de raisonnement qui soit capable d'arrêter ses tentatives pour se représenter le monde à venir. Voilà ce qui rend intéressante l'*eschatologie* chrétienne : elle nous offre à la fois le sentiment de Jésus et de l'Eglise chrétienne sur la vie future.

Le christianisme s'est greffé sur le judaïsme : il est donc indispensable à qui veut comprendre le dogme chrétien de remonter auparavant à l'idée juive. Les hommes de l'Ancien Testament, aussi bien que tous ceux des âges primitifs, ne prévirent après la mort qu'un vague état de sommeil, sans joie ni douleur, sans retour à la vie, et n'admirent de rémunération divine que pendant le cours de l'existence terrestre. « Je n'ai jamais vu le juste mendiant son pain,» s'écrie le Psalmiste; et lorsque Job est frappé dans ses affections et dans sa fortune, qu'il perd à la fois la santé et la prospérité, ses meilleurs amis ne peuvent s'empêcher de croire qu'il a commis en secret quelque énorme crime dont il est maintenant châtié. Ce fut l'idée d'une résurrection des ombres qui dormaient au fond du Schéol qui germa d'abord dans la conscience des Juifs. Cette croyance se rattacha à l'espérance messianique. Le Messie devait apporter les bénédictions du ciel à tous les descendants d'Abraham; mais ses contemporains devaient-ils être seuls à jouir de ce privilège, tandis que ceux qui s'étaient avant lui dévoués à la cause de Jéhovah, les justes de tous les temps, les prophètes persécutés, les martyrs, en seraient éternellement privés? Il était déjà question, dans l'Ancien Testament, de justes comme Hénoch et de prophètes comme Elie, qui n'étaient pas morts, mais qui vivaient près de Dieu et devaient revenir pour préparer le peuple à l'avénement du Messie. Moïse aussi, dont personne n'avait jamais vu le tombeau, devait revenir avec eux. On n'était pas loin d'admettre que les autres justes, et finalement tous les hommes, reviendraient à l'existence pour être heureux ou malheureux, selon la conduite qu'ils auraient tenue, et cette croyance devint bientôt, en effet, populaire chez les Juifs. La première trace certaine que nous en rencontrions se trouve dans le livre de *Daniel*; le second livre des *Macchabées*, qui lui est postérieur, nous montre combien le peuple juif s'y attacha fortement et promptement. Naturellement, cette doctrine revêtit d'abord une forme grossière. D'après la vieille idée sémitique que la vie est dans le sang, la résurrection qu'on attendait était la résurrection du corps même dans lequel on était mort. Cependant le judaïsme alexandrin se sépara sur ce point du judaïsme palestinien : estimant que le corps était la prison de l'esprit et que l'esprit était le facteur réel de la vie, il considérait la mort comme une véritable délivrance. Mais, en Palestine, les joies et les peines de cette vie future se ressentirent du caractère matériel de la résurrection; il devait y avoir de grands banquets dans le paradis pour les élus et un feu éternel pour les démons et les méchants dans la géhenne. Tous les peuples, à leur enfance, se sont représenté la vie future de la même manière charnelle; il n'y a de différence entre le paradis ou l'enfer de Mahomet et celui des sauvages de l'Amérique que celle qui résulte de leur tempérament, de leurs goûts ou de leurs passions. Pour les juifs, le monde devait périr dans une conflagration générale, mais de ce grand bouleversement surgiraient de nouveaux cieux et une nouvelle terre, et le Messie rétablirait l'ordre partout.

Au temps du Christ, les pharisiens professaient la doctrine juive dans toute sa rigueur, les esséniens se rapprochaient du dogme alexandrin, et les sadducéens, fidèles observateurs des antiques croyances, repoussaient toute possibilité de résurrection. Le Nouveau Testament continue, en général, la doctrine eschatologique des pharisiens; mais il paraît impossible de concilier toutes les déclarations qu'il renferme sur la vie future. Trois grands faits cependant fixent tout d'abord l'attention : la glorieuse apparition du Messie, la résurrection des morts et le jugement dernier. Le premier de ces événements doit être annoncé par un formidable concours de calamités de toute espèce. Des phénomènes extraordinaires, des prodiges inouïs s'accompliront partout à la voix des faux prophètes. Le bouleversement qui affligera la nature physique se propagera dans l'ordre moral. La peste, la guerre, la famine affligeront le monde; de faux Christ s'élèveront de toutes parts, et toutes ces choses arriveront avant que la génération contemporaine du Christ ait disparu. Saint Paul ne s'éloigne pas sur ce point des Evangiles synoptiques. Seulement, d'après l'apôtre des gentils comme d'après l'auteur de l'*Apocalypse*, les choses finales, le grand jour, n'arriveront que lorsque le fils de perdition, l'homme de péché, l'Antechrist se sera manifesté. Pour saint Paul, l'Antechrist n'est autre qu'Antiochus Epiphane; dans l'*Apocalypse*, la science la plus impartiale reconnaît Néron. Une fois l'antechrist terrassé et soumis, le Messie paraîtra couvert d'une splendeur immortelle. Revêtu de la gloire de son Père, porté sur les nuages, entouré de ses anges, il reparaît triomphant sur la terre. La trompette célèbre sa venue, et, en l'entendant, des sépulcres entr'ouverts sortent les morts qui, en ce moment, par sa vertu toute-puissante, secouent la poussière de la tombe. Les anges rassemblent les élus d'une extrémité des cieux à l'autre. Alors le Fils de l'homme s'assied sur le trône de sa gloire, toutes les nations sont assemblées devant lui, et il sépare les bons des méchants, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs. Les hommes sont jugés d'après leurs œuvres et divisés en deux catégories rigoureusement séparées. Les uns vont à droite, les autres à gauche; les uns vont dans le paradis, les autres vont dans l'enfer. Le paradis est un jardin céleste où les élus seront portés par les anges et qui sera pour l'éternité le théâtre de festins et de réjouissances continuelles, présidées par Abraham, Isaac et Jacob. Quant aux apôtres, assis sur des trônes, ils jugeront les douze tribus d'Israël. Les réprouvés seront relégués éternellement dans les ténèbres du dehors et jetés dans la géhenne, *sombre* demeure qui doit pourtant être remplie d'un *feu* éternel : c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. Il y aura peu d'élus, car la porte est étroite pour entrer au paradis; mais la voie large mène à la perdition, et il y en a beaucoup qui la suivent. Les damnés seront donc la grande majorité.

Telle est, dans ses traits généraux, l'*eschatologie* du Nouveau Testament. Il importe de remarquer l'enseignement de Jésus sur la suppression des sexes dans la vie éternelle, l'analogie de l'état futur avec celui des anges, et surtout la théorie de Paul sur le rapport du corps pneumatique ou spirituel avec le corps actuel, qui est à celui-là ce que la graine est à la plante épanouie. Ce qui est non moins important à remarquer, c'est que le Nouveau Testament oscille entre les deux idées d'un jugement suivant immédiatement la mort, fixant à jamais le sort de l'individu qui le subit, et d'un autre jugement à la fin des temps, qui paraît complètement superflu, du moment que l'on admet le premier.

Quand les événements eurent donné le plus formel démenti aux espérances de la primitive Eglise, qui attendait tous les jours le Messie victorieux, la foi sans doute ne se laissa pas abattre et reporta dans l'avenir la réalisation de son attente; mais l'*eschatologie* dut subir des modifications. Puisque le Fils de l'homme tardait plus qu'on n'avait pensé, que devenaient les âmes de ceux qui mouraient? où allaient-elles en attendant son avénement? Les premiers siècles nous prouvent que la pensée chrétienne rejette décidément l'ancienne hypothèse sémitique d'un sommeil inconscient entre la mort et la résurrection générale. On n'admet plus que les hommes puissent mourir. La pensée de saint Paul, que la mort sera le châtiment inévitable de ceux qui se seront attachés à la matière et que les méchants seront punis par l'anéantissement, cette pensée a disparu. On tâche de concilier les deux conceptions du Nouveau Testament. On croit que toutes les âmes se rendent au Schéol, à l'Hadès, où se trouvent deux compartiments : l'enfer pour les impies, le sein d'Abraham pour les justes. Le paradis est l'endroit réservé où les martyrs seuls ont la faculté d'entrer avant la résurrection et le jugement final.

Pendant le moyen âge, à mesure qu'on s'éloigne de l'antiquité chrétienne, cette notion du Schéol disparaît de plus en plus, et l'on se représente volontiers les âmes des défunts transportées immédiatement, selon leurs œuvres, au ciel ou à l'enfer. Il y a bien encore le purgatoire, mais le purgatoire n'est, en définitive, que l'antichambre du paradis, et les malheureux qui s'y trouvent n'ont pas à s'inquiéter de leur sort final. Le jugement dernier devient de plus en plus illusoire; le vrai jugement est prononcé aussitôt après la mort, et l'exécution de la sentence, quelle qu'elle soit, ne se fait pas attendre. On accuse le pape Jean XXII d'être hérétique, parce qu'il affirme que les élus ne jouissent pas immédiatement de la pleine vision de Dieu. Et de même que le jugement dernier s'efface devant le jugement qui suit la mort, de même l'immortalité de l'âme absorbe la résurrection des corps, conséquence naturelle de la faculté qu'on attribue aux âmes de souffrir et de jouir d'une manière positive.

Cependant, on demeura longtemps à reconnaître la justesse et la légitimité de cette déduction. L'enseignement des Pères, des scolastiques, des docteurs protestants suppose constamment que le corps actuel ressuscitera tout entier. Ce n'est pas que ce dogme ne suscitât à ses défenseurs de sérieuses difficultés; mais le courage des théologiens est à toute épreuve, et ils n'hésitaient pas à discuter si nous aurions ou non perdu de nos cheveux ou si nous aurions la même taille que le Christ. Ils n'étaient pas moins embarrassés de ce qu'il adviendrait des hommes mutilés par des bêtes féroces ou, chose plus épineuse encore, dévorés par d'autres hommes. Augustin, qui s'était déjà posé toutes ces questions, rendait la portion de chair en litige au propriétaire primitif et pensait que Dieu, par sa puissance créatrice, suppléerait à ce qui manquerait au second. Et encore, si l'on eût été au bout des difficultés! Le sentiment d'antipathie qui s'était depuis longtemps manifesté contre l'immortalité du corps, qui avait eu quelque écho dans le Nouveau Testament et que les gnostiques avaient franchement avoué, triompha finalement au XVIIIe siècle, et l'on ne parla plus dès lors que de l'immortalité de l'âme. Quelques théologiens cependant persistèrent à admettre le corps spirituel ou pneumatique dont il est fait mention dans les épîtres de saint Paul.

Mais le coup le plus fort qui fut porté à l'*eschatologie* de l'Eglise fut sans contredit la découverte du système de Copernic. On raconte que Mélanchton, en apprenant cette nouvelle, s'écria : « Si celui-ci a raison, nous sommes perdus. » Il disait vrai : c'en était fait au moins de l'enveloppe que l'Eglise avait donnée à la vie future, c'en était fait de la forme du dogme. Les Juifs avaient une cosmologie aussi simple qu'erronée et que les chrétiens avaient adoptée de confiance. Pour eux, la terre était le centre, la partie essentielle de l'univers; tout avait été fait par Dieu en vue de la terre. Le ciel était pour eux une voûte solide où étaient fixées les étoiles, et au delà du firmament, dans cette immense solitude, était la demeure de Dieu. La terre était le séjour des hommes, et audessous de la terre était le Schéol, l'enfer. Mais quand le ciel fut peuplé de mondes, alors tout changea. Les notions de justice, les idées spiritualistes pénétrèrent l'*eschatologie* et la transformèrent. Aujourd'hui, le ciel et l'enfer, placés au-dessus des nuages et au-dessous de la terre, ont été abolis par l'astronomie, et l'on ne rencontre plus d'hommes pour y croire, je ne dis pas seulement parmi les gens du monde, mais encore dans les Eglises. On ne conçoit plus le ciel et l'enfer comme des lieux, mais comme des états; même sur la terre, on est dans le ciel, si l'on fait le bien; sur la terre aussi, on est dans l'enfer, si l'on fait le mal. Les descriptions de tortures physiques dans l'enfer ou de gloire dans les cieux, auxquelles l'Eglise était si fort attachée qu'elle condamna Origène qui avait tenté de les spiritualiser, sont délaissées, sinon désavouées par les plus orthodoxes. Quant aux peines éternelles, ce dogme soulève toutes les consciences, et on n'ose plus le défendre qu'avec de grandes réserves.

La nouvelle école de théologie, qui a vivement combattu l'*eschatologie* ancienne, lui a substitué une idée tout à fait différente concernant l'état futur. Les théologiens protestants de cette école retiennent cependant avec une grande énergie l'idée que l'âme de l'homme ne meurt jamais, et ne font pas difficulté d'avouer qu'ils n'ont que les notions les plus vagues sur le mode et le théâtre de la vie future. Le ciel, tel qu'ils le conçoivent, n'est nulle part d'une façon particulière; de même pour l'enfer. Ils prennent volontiers pour devise cette parole d'Arminius : « Une bonne conscience, c'est le paradis; » ils croient que nous continuerons à exister dans l'avenir et qu'en quelque lieu ignoré, en quelque existence inconnue, le sens moral sera satisfait par la rémunération accordée à la vertu persécutée et par le châtiment du vice resté impuni sur cette planète. « Au delà de ces idées, s'écrie miss Frances Power Cobbes, une des plus célèbres disciples de Parker, au delà de ces idées, qui pourrait dire un mot de la mort ineffable? » Par cette réserve, ils se rapprochent de la philosophie positiviste dont nous avons cité les opinions. Pour eux, la foi en l'immortalité est fondée sur des aspirations permanentes de la conscience; mais, précisément parce qu'ils ne veulent pas s'écarter de la voix intérieure, il paraît difficile qu'ils puissent jamais rien préciser dans leur *eschatologie*.

ESCHATOLOGIQUE adj. (è-ska-to-lo-ji-ke — rad. *eschatologie*). Théol. Qui a rapport à l'eschatologie ou aux fins dernières de l'homme : *Système* ESCHATOLOGIQUE. *Opinions* ESCHATOLOGIQUES.

ESCHAU, village et commune de France (Bas-Rhin), cant. de Geispolsheim, arrond. et à 11 kilom. de Strasbourg, sur le canal du Rhône au Rhin; 1,398 hab. Eschau possédait autrefois une abbaye célèbre, dont il ne reste pas de trace aujourd'hui. Cette abbaye, fondée en 778 par Remy, évêque de Strasbourg, qui y établit des chanoinesses de l'ordre de Saint-Benoît, était dans l'origine la succursale du célèbre monastère de Sainte-Odile. Les Hongrois la détruisirent de fond en comble vers 926; mais l'évêque Widerold la rebâtit quelques années après et fit tous ses efforts pour lui rendre sa prospérité première. Nous donnons ici quelques extraits d'une bulle d'Alexandre III relative à l'abbaye d'Eschau; on ne lira peut-être pas sans intérêt le détail des biens que possédait un monastère au XIIe siècle. La bulle papale confirme la donation « de la localité même dans laquelle est construit le susdit monastère, avec demeures, édifices, cours seigneuriales, vergers, serfs, vignobles, forêts, champs, terres, domaines, droits de mouture, pâturage, etc., et tout ce qui tient à l'île d'Eschau; l'île dite *Zuzenow*, avec le sable de la grève où l'on recueille les paillettes d'or; dans le village de Corekhe, la cure avec la rente de l'église et la redevance du curé, etc.; le village d'Olswilre avec champs, prés, moulins et toutes ses appartenances; à Birnheim, trois manses; à Duomenheim, une manse; à Kestenholz (Châtenois), une cour seigneuriale avec vignobles, prés et neuf manses; la chapelle seigneuriale de Saint-Michel, hors de la ville de Strasbourg; à Illekirchen, neuf manses tributaires; dans le village de Roviaque (Rouffach), une cour seigneuriale avec vignobles, champs, prés, moulins, etc., etc. » En 1525, Guillaume de Honstein, évêque de Strasbourg, incorpora l'abbaye d'Eschau à la manse épiscopale, et, dès l'année suivante, une bulle de Paul III confirma cette réunion. En 1792, les bâtiments de l'abbaye, vendus comme propriété nationale, furent abattus, mais l'église existe encore. L'abside offre des traces de l'architecture byzantine. De minces pilastres de grès rouge, enchâssés dans le mur, supportent une légère arcature et forment quinze compartiments. A l'intérieur, douze pilastres rustiques et carrés servent de base à des arcs en plein cintre, et divisent l'église en trois nefs. Dans le côté du nord du transept se trouve relégué derrière quelques bancs un sarcophage en grès rouge, dont le couvercle est brisé, mais qui présente encore, sur l'une de ses faces, dans l'enchâssement des colonnettes et sous le trèfle qui les couronne, la trace à peine visible de peintures byzantines. A côté du sarcophage se dressent deux antiques statuettes en bois peint : l'une représente sainte Sophie avec ses trois vertus, la Foi, l'Espérance et la Charité; l'autre est une sainte Vierge, tenant en ses bras l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste. « En quittant ce modeste musée, dit M. Spach, dans sa savante *Notice archéologique*, placez-vous un instant au pied du maître autel; suivez de l'œil l'arête hardie de la voûte qui forme l'entrée du chœur, et convenez que cette basilique champêtre, quelque modeste qu'elle soit, s'élève par ses proportions bien au-dessus des humbles granges replâtrées que, dans la plupart de nos hameaux et villages, on décore du nom d'église. »

ESCHBACH (Louis-Prosper-Auguste), jurisconsulte français, né à Phalsbourg en 1814, mort en 1860. Reçu docteur en droit à Strasbourg en 1838, il exerça d'abord, dans cette ville, la profession d'avocat et y devint, plus tard, professeur de code civil. Il a laissé, entre autres ouvrages, un *Cours d'introduction générale à l'étude du droit* ou *Manuel d'encyclopédie juridique* (1843; 1865, 3e édit.).

ESCHELS-KROON (Adolphe), voyageur danois, né à Nieblum (île de Fohr) en 1739, mort en 1793. Il fit le commerce aux Indes orientales de 1766 à 1777 et devint ensuite résident de la compagnie hollandaise dans l'île de Sumatra. Après un voyage en Europe, il fut nommé, en 1782, agent du gouvernement danois dans l'Inde, et vint enfin passer à Kiel les dernières années de sa vie. Il a écrit, au point de vue du commerce, une *Description de l'île de Sumatra* (Hambourg, 1782, in-8°) et quelques autres ouvrages sur les Indes.

ESCHEN s. m. (è-chènn). Métrol. Unité de système pour les matières précieuses, usitée en Allemagne, et équivalant à 0 gr., 053737. ‖ Poids danois et suédois valant 0 gr., 054168.

— **Encycl.** Il faut 17 *eschen* pour faire 1 pfenning, dont 4 font 1 drachme; 4 drachmes font 1 loth, et il faut 16 loths pour composer le marc dit *de Cologne*, unité de poids. L'*eschen* est donc la plus petite subdivision du marc de Cologne, qui représente 233 gr. 864391 de notre système. On divise encore l'*eschen* en demis, quarts, etc.

En Danemark et en Suède, le poids dont on fait usage pour les monnaies et les matières précieuses est le marc, qui se divise comme celui de Cologne en 16 loths, le loth en 4 quintins ou drachmes, le quintin en 4 pfennings ou deniers, le pfenning en 17 *eschen*. L'*eschen*, qui représente 0 gr. 054168 de notre système, se divise en demis, quarts, etc.; il est la plus petite subdivision du marc, qui, en Suède et en Danemark, équivaut à 235 gr. 741111.

ESCHENBACH, ville de Bavière, cercle du haut Palatinat, ch.-l. de district, à 24 kilom. S.-E. de Bayreuth; 2,000 hab. Manufactures de draps, toiles; moulins, carrières d'argile.

ESCHENBACH (Wolfram D'), le plus célèbre des minnesingers allemands du moyen âge, né vers le milieu du XIIe siècle, mort dans la première moitié du XIIIe siècle. On n'a sur sa

vie que les quelques renseignements que l'on trouve dans ses propres ouvrages. Comme il s'y qualifie lui-même de Bavarois, on regarde comme sa patrie le château ou la petite ville d'Eschenbach, situés l'un et l'autre à peu de distance d'Anspach, dans la Franconie centrale. C'est là également qu'il fut enterré, et vers le commencement du XVIIe siècle on y voyait encore son tombeau, à la place où le roi de Bavière, Maximilien II, a fait élever un monument en 1861. D'après son propre témoignage, il appartenait à une famille pauvre, mais noble, et il insiste beaucoup sur cette dernière qualité à laquelle il croyait lui devoir, plus qu'à son art, la faveur des femmes. Dans *Parzival*, l'un de ses poëmes, il appelle son seigneur un certain comte de Wertheim. Après avoir été armé chevalier par le comte Poppo XII de Henneberg, il fut pendant quelque temps, dit-on, secrétaire d'Othon, duc d'Autriche, ce qui, du reste, a été fort contesté. Plus tard, on le retrouve dans une situation complétement indépendante à la cour du landgrave de Thuringe, Hermann, qui protégeait les arts et les lettres. C'est là qu'il dut se rencontrer avec Walther von Vogelweide, qu'il mentionne deux fois dans *Parzival* et dans *Willehalm*, un autre de ses poëmes. On y voit, en outre, qu'au point de vue politique il appartenait au parti de l'empereur Othon IV. Il était depuis plusieurs années à la cour d'Hermann, lorsque eut lieu, au château de Wartbourg, en 1207, une lutte poétique entre six des plus illustres minnesingers allemands, au nombre desquels se trouvait Wolfram. « Il mérita la palme, dit Schœll, mais elle ne lui fut point accordée. Le prince avait appelé du fond de la Hongrie, pour être arbitre du combat, Nicolas Klingsor, célèbre chantre d'amour. Klingsor, pour se venger de Wolfram, qui l'avait offensé, proclama vainqueur Henri d'Offterdingen, un des amis d'Eschenbach. » On ignore l'époque de la mort de Wolfram. Il est certain cependant qu'il survécut à son protecteur, le landgrave Hermann, après la mort duquel (1216) il écrivit son *Willehalm*. D'une humeur irascible, d'un caractère indépendant et fier, « on ne le vit point, dit Pey, rechercher la faveur des grands à force de souplesse et de complaisance, ou leurs libéralités par de basses adulations. Loin de mettre sa muse aux gages de celui qui le nourrissait, il ne comptait que sur sa valeur guerrière pour mériter la générosité de ses protecteurs et payer leur hospitalité. Ce n'était point la lyre du poëte, c'était l'épée du chevalier qui acquittait la dette de Wolfram : « Mon métier, c'est le métier des armes ! » s'écrie-t-il fièrement au début d'un de ses poëmes. Et il combattit vaillamment, en effet, dans les nombreuses guerres civiles dont l'Allemagne était alors le théâtre. » Wolfram d'Eschenbach se maria et eut une fille, dont il parle dans un de ses minnelieders. Il était lié d'amitié avec les plus grands poëtes de son temps, Henri d'Offterdingen, Ulric de Thurheim, Hartmann d'Aue, Henri de Veldeck, etc. Il savait le français, le provençal, l'allemand, le latin, et la lecture assidue qu'il fit de la Bible et des légendes imprima à ses poëmes cette teinte religieuse et mystique qui leur donne un si grand charme. Il chanta l'amour en vers naïfs et touchants où règne toujours la décence. Si quelques minnesingers rivalisent avec lui par la grâce et la souplesse du talent, aucun d'eux ne peut lui être comparé pour la noblesse et l'élévation des sentiments, pour la pureté de la morale et l'habileté avec laquelle il sut composer ses ouvrages. On lui a attribué, sans s'appuyer sur rien de certain, la rédaction actuelle des *Niebelungen* et la plupart des grandes productions de son époque, dont les auteurs sont restés inconnus, le *Lohengrin*, le *Heldenbuch*, etc. Les seules œuvres que l'on puisse lui attribuer sans crainte d'erreur sont trois poëmes et huit minnelieders ou chansons. Ces dernières, petits chefs-d'œuvre de grâce et d'harmonie, placent Wolfram au premier rang des poëtes lyriques de son temps, de même que ses poëmes le mettent à la tête de ses contemporains dans le genre épique. Le premier de ces poëmes est *Titurel l'ancien*, ainsi intitulé pour le distinguer d'une épopée postérieure désignée sous le titre de *Titurel le jeune*. Bien que restée inachevée et écrite par l'auteur dans sa jeunesse, cette œuvre, qui retrace les amours de Schionatulander et de Sigunen, est, au rapport de Gervinus, le plus beau spécimen que l'on possède de la poésie allemande ancienne et ce que Wolfram nous a laissé de plus frais et de plus [illegible] poëme est bien inférieur, [illegible] due et du plan, au *Parzival*, qu'il écrivit entre 1205 et 1215. Par son [illegible] légende du saint [illegible] avec celles du midi de la France relatives aux anciens comtes d'Anjou et avec le [illegible] le la Table ronde. Elle renferme un tableau complet de la [illegible] reli- [illegible] rdée [illegible] été [illegible] t des [illegible] alors [illegible] ntre [illegible] art [illegible], au [illegible] ivre [illegible] nent [illegible] lle- [illegible] teurs et des imitateurs, non-seulement parmi les contemporains de l'auteur, mais encore pendant tout le moyen âge, et c'est l'un des premiers livres qui soient tombés dans le domaine de l'imprimerie, car sa première édition, incorrecte et mutilée, date de 1477 ; il a été réimprimé avec plus de soin dans la *Collection des anciens poëtes allemands* de Muller (Berlin, 1784), dont il forme le premier volume. Mais si *Parzival* trouva des admirateurs, les critiques ne lui manquèrent pas non plus. Godefroi de Strasbourg, contemporain de Wolfram, reproche à ce dernier la sécheresse, la bizarrerie et l'obscurité de sa narration, et Wolfram dut sentir lui-même qu'à ce point de vue son adversaire n'avait pas tout à fait tort. Son récit a en effet quelque chose de pénible ; ses vers ne sont pas des plus coulants, et l'on sent l'affectation surtout dans les allusions et dans les traits d'esprit ; quant à son obscurité, elle est encore plus sensible pour ses lecteurs d'aujourd'hui que pour son contemporain. On ne doit pas oublier cependant que les tendances littéraires de Godefroi de Strasbourg différaient beaucoup de celles de Wolfram. Ce dernier, comme tous les poëtes des cours allemandes au moyen âge, a travaillé sur des sujets français ; il donne lui-même comme ses guides Kiot le Provençal (sans doute le trouvère Guiot de Provins, dont le poëme n'a pas encore été retrouvé) et le célèbre Chrestien de Troyes, dont il blâme cependant la façon de traiter l'histoire dans ses *Contes del Graal*, qui nous ont été conservés, mais qui n'ont pas encore été publiés en entier. On a essayé récemment de faire de l'œuvre de Chrestien de Troyes la source première de celle de Wolfram, et d'établir que Kiot, avec son poëme perdu, était une invention de ce dernier ; mais il n'est pas possible aujourd'hui de juger jusqu'à quel point le poëte allemand a su conserver son originalité en imitant un modèle. Le troisième poëme de Wolfram, *Willehalm*, a pour sujet les exploits de saint Guillaume d'Orange, contemporain de Charlemagne. Comme le *Titurel*, il ne nous est parvenu que par fragments, et deux parties du poëme, la première, ou le *Marquis d'Orange*, et la troisième, *Raynouard le Fort*, ont été composées par un ami de Wolfram, Ulric de Turheim. Lachman, qui a raconté, dans ses *Dissertations de l'Académie de Berlin* (1835), le début obscur du *Parzival*, a donné une excellente édition complète des œuvres de Wolfram (Berlin, 1854, 2e édit.). San-Marte en a publié une bonne traduction allemande (Magdebourg, 1856 ; Leipzig, 1858, 2e édit.) ; mais il s'en est tenu exactement à l'édition originale donnée par Simrock (Stuttgard et Tubingue, 1842). On doit aussi à San-Marte un dictionnaire des rimes pour les œuvres de Wolfram (Quedlinbourg et Leipzig, 1867). On peut consulter, au sujet de ce célèbre poëte, la dissertation intitulée : *Sur la patrie, le tombeau et les armes de Wolfram d'Eschenbach*, dans le *Recueil* de l'Académie de Munich (1837) ; les *Études sur Parzival*, de San-Marte (Halle, 1861-1862, 3 vol.), et différentes dissertations de Bartsch, de Pfeiffer, de Rochat et de Zingerle, dans la *Germania* de Pfeiffer (Vienne, 1856 et années suiv.).

ESCHENBACH (André-Christian), théologien et littérateur allemand, né à Nuremberg en 1663, mort en 1705. Il fit ses études à l'université d'Altorf, devint professeur suppléant à Iéna et voyagea en Hollande pour visiter les bibliothèques et les savants. De retour auprès de son père, qui était pasteur à Nuremberg, il se chargea d'une partie de ses fonctions. Son père lui reprochait d'aimer trop la littérature et pas assez la théologie. Un jour, dit-on, il trouva un Platon sur la table de son fils et y substitua une Bible. En 1691, André accepta l'économat de l'université d'Altorf, préférant cet emploi à celui de bibliothécaire à Florence, qui lui avait été offert. En 1695, il fut nommé diacre de l'église de Sainte-Marie, puis professeur d'éloquence, d'histoire et de poésie à Nuremberg. Enfin, dix ans après, il obtint la place de pasteur de Sainte-Claire, dans la même ville. On a de lui : des *Dissertations* en latin, réunies depuis sous ce titre : *Dissertationes academicæ et orationes* (Nuremberg, 1705) ; *Orphei argonautica*, *Hymni*, et *De lapidibus poema*, avec notes (Utrecht, 1689) ; une traduction en allemand des *Réflexions du P. Allix sur les livres de l'Ecriture sainte pour établir la vérité de la religion chrétienne* (Nuremberg, 1702, in-8°) ; une traduction d'une *Lettre du comte Marsigli sur le phosphore minéral*, et une traduction des *Deux dissertations d'Allix sur le double avénement du Messie* (Nuremberg, 1702). Après la mort d'Eschenbach, on imprima des *Sermons* de lui, en allemand, précédés de mémoires sur sa vie, écrits par lui-même.

ESCHENBACH (Chrétien-Ehrenfried), médecin allemand, né à Rostock en 1712, mort dans la même ville en 1788. Après avoir exercé son art pendant cinq ans à Dorpat et à Rostock, il devint professeur de mathématiques, puis de médecine, dans sa ville natale. Il a écrit de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Eléments de chirurgie* (1745, in-8°) ; *Medicina legalis* (1746, in-8°) ; *Description anatomique du corps humain* (1750, in-8°) ; *Commentatio de algebræ primordiis* (1756, in-4°) ; *Scripta medico-biblica* (1779, in-8°), etc.

ESCHENBACH (Jean-Chrétien), juriste allemand, né à Rostock en 1747, mort en 1822. Il fut avocat, puis professeur de droit dans sa ville natale (1778). C'était un écrivain érudit, laborieux et sagace, qui a approfondi une foule de sujets de jurisprudence, et a donné la preuve de la profondeur comme de l'étendue de ses connaissances. Indépendamment de nombreux articles dans divers recueils, on a de lui un grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Nouveaux mémoires sur des objets scientifiques* (Rostock, (1767-1778) ; *De homicidio proditorio* (Rostock, (1782) ; *Commentationes juridicæ* (Rostock, 1788) ; *De pœna bigamiæ* (Rostock, 1786) ; *De dolo indirecto delinquentium* (Rostock, 1787) ; *Des divisions et des sources des procès criminels* (Rostock, 1786) ; *Documents pour le droit du Mecklembourg* (Rostock, 1811) ; *Introduction à un manuel du droit féodal mecklembourgeois* (Rostock, 1816), etc. Parmi ses ouvrages, le plus important, qu'il n'a pas écrit seul, mais auquel il a pris la principale part, est intitulé : *Annales de l'Académie de Rostock* (Rostock, 1788-1807, 15 vol.).

ESCHENBACH (Jérôme-Christophe-Guillaume), ingénieur et mathématicien allemand, né à Leipzig en 1764, mort à Madras en 1797. Il abandonna l'enseignement pour entrer au service de la compagnie hollandaise des Indes orientales, devint capitaine du génie au Cap de Bonne-Espérance, à Batavia, à Malac, et tomba entre les mains des Anglais, qui l'amenèrent prisonnier à Madras. On a de lui des articles, des dissertations, une description de machines astronomiques ou cosmographiques et des traductions en allemand de plusieurs ouvrages, notamment de l'*Abrégé d'astronomie*, de Boscovich (1787) ; de l'*Essai sur la manière de mesurer la capacité des tonneaux*, de M. Muller (1784) ; de l'*Histoire du comte Guillaume de Hollande*, de Meermann (1787-1788), etc.

ESCHENBURG (Jean-Joachim), littérateur allemand, né à Hambourg en 1743, mort en 1820. Après avoir étudié la philologie à l'université de Leipzig, il devint professeur au lycée de Brunswick et y fut nommé plus tard conseiller de justice, en même temps que supérieur du séminaire Cyriaque. Les rapports étroits qui existaient à cette époque entre la cour de Londres et le duc de Brunswick, par suite du mariage de la princesse de Brunswick avec le roi d'Angleterre, lui inspirèrent l'idée de traduire en allemand les chefs-d'œuvre de la littérature anglaise. Outre ces traductions, qui comprennent les œuvres de Shakspeare, de Brown, de Burney, de Fuessly, de Hurd, etc., et qui furent fort goûtées de leur temps, on a de lui : *Essai d'une théorie et d'une bibliographie des belles-lettres* (Berlin, 1836, 5e édit.) ; *Recueil de modèles pour la théorie et la bibliographie des belles-lettres* (Berlin, 1788-1795, 8 vol.) ; *Monuments de l'art poétique ancien* (Brême, 1799) ; *Manuel de bibliographie classique*, publié après sa mort, par Lutke (Berlin, 1837).

ESCHENLOER (Pierre), chroniqueur allemand, né à Nuremberg au commencement du XVe siècle, mort à Breslau en 1481. Après avoir fait de bonnes études, il obtint le grade de magister et entra dans la carrière de l'enseignement. En 1450, il était recteur de l'école de Gœrlitz. En 1455, il fut appelé à Breslau comme secrétaire de la ville, fonctions qu'il remplit avec habileté pendant vingt-six ans. Il avait un goût tout particulier pour l'histoire. En 1465, il traduisit l'*Histoire de Bohême*, d'Æneas Sylvius. L'année suivante, à la demande du conseil, il fit une version allemande d'une *Histoire de la dernière croisade*, dont l'auteur est inconnu ; mais son œuvre la plus importante est son *Histoire de la ville de Breslau*, de 1440 à 1479. C'est le récit des événements auxquels il a assisté. Il est rédigé avec beaucoup plus d'intelligence que la plupart des chroniques de la même époque. Les faits importants, les délibérations du conseil, les négociations avec les petits princes voisins, voilà ce qui fait le fond de l'ouvrage. Les anecdotes, les cancans de petite ville, qui tiennent si fréquemment une trop grande place chez les autres chroniqueurs, sont laissés de côté. Les pièces justificatives sont toujours transcrites lorsqu'elles en valent la peine. Quant au style, il est un peu diffus et verbeux. Cette histoire a été publiée à Breslau (1827, 2 vol. in-8°).

ESCHENMAYER (Charles-Adolphe), philosophe allemand, né à Neuenbourg en 1768, mort en 1854. Il étudia la philosophie sous la direction de Kant et de Schelling, tout en s'appliquant à l'étude de la médecine. De 1800 à 1812, il se livra à la pratique de cet art à Kirchheim, devint alors professeur extraordinaire, puis, en 1818, professeur ordinaire de philosophie à l'université de Tubingue. Dès le début de sa carrière universitaire, il s'était attiré de violentes attaques de la part de ses confrères, attaques qui finirent par le détourner de la voie qu'il s'était proposé de suivre en philosophie et le firent tourner au mysticisme. Il en vint même à soutenir la magie et les apparitions. Il établit une distinction entre l'absolu et la divinité, qu'il place au-dessus, comme une puissance supérieure. Suivant lui, ce n'est point par la raison, mais par la foi que l'homme peut s'élever à la connaissance de ces vérités sublimes, et il fait de la foi une fonction innée de l'âme, une intuition naturelle, source des pieuses visions et des inspirations prophétiques. On a de lui les écrits suivants, que nous recommandons aux lecteurs curieux de conceptions bizarres, quoique dans tous ces ouvrages les écarts de l'enthousiasme mystique n'annihilent pas l'élément purement philosophique : la *Philosophie dans sa transition à la non-philosophie* (Erlangen, 1803) ; *Essai d'une explication de la magie apparente du magnétisme animal, au moyen des lois physiologiques et psychiques* (Tubingue, 1816) ; *Système de philososophie morale* (Stuttgardt, 1818) ; le *Droit moral* (Stuttgardt, 1819-1820, 2 vol.) ; *Philosophie de la religion* (Tubingue, 1818-1824, 3 vol.) ; la *Psychologie en trois parties, savoir : la psychologie empirique, la psychologie pure et la psychologie pratique* (Stuttgardt, 1822) ; *Principes de philosophie naturelle* (1832) ; la *philosophie religieuse de Hégel, comparée avec le principe chrétien* (Tubingue, 1834) ; l'*Iscariotisme de nos jours* (Tubingue, 1835), ouvrage dirigé contre la *Vie de Jésus-Christ*, de Strauss ; *Conflit entre le ciel et l'enfer, observé sur une jeune fille possédée du démon* (Tubingue, 1837) ; *Caractéristique de l'hérésie, de la demi-foi et de la foi entière* (Tubingue, 1838) ; *Principes de philosophie chrétienne* (Bâle, 1840) ; l'*Organon du christianisme* (Stuttgard, 1843) ; *Six périodes de l'Eglise chrétienne* (Heilbrunn, 1851) ; *Observations sur la structure physique du monde* (Heilbrunn, 1852).

ESCHENZ, bourg et paroisse de Suisse, canton de Thurgovie, près de l'extrémité S.-O. du lac Zeller, au point où le Rhin sort de ce lac, vis-à-vis de Stein. Nombreuses antiquités romaines et germaniques. Sur les hauteurs s'élèvent le château de Freudenfels et l'abbaye de Klingenzell.

ESCHER, ancienne et noble famille de Zurich, originaire de Keysersthul, en Argovie, et qui a fourni à la Suisse un grand nombre de magistrats, de littérateurs et de savants. Parmi ses membres, nous citerons les suivants : Rodolphe ESCHER, bourgmestre de Zurich à la fin du XVe siècle, se signala pendant la guerre de Souabe contre l'empereur Maximilien, ce qui n'empêcha pas ce souverain de lui accorder des lettres de noblesse. — Jean-Rodolphe ESCHER, bailli d'Einsiedlin, né en 1560, mort en 1609, a composé une *Chronique de la Suisse jusqu'en 1607*. Bien que cet ouvrage, resté manuscrit, soit rempli de fables, il offre de l'intérêt pour l'histoire du XVIe siècle. D'autres membres de cette famille ayant joué un rôle plus important, nous allons leur consacrer des articles particuliers.

ESCHER (Henri), homme d'Etat suisse, né à Zurich en 1626, mort en 1710. Il fit ses études à l'école protestante de Montauban, et prit, à dix-huit ans, la direction de la maison de commerce de son père. Bientôt il devint l'un des citoyens les plus zélés et les plus influents de Zurich. En 1651, il entra au grand conseil. En 1663, il vint à Paris pour traiter d'affaires importantes, que des questions de cérémonial, discutées trois mois durant, empêchèrent d'aboutir. Escher n'accepta point l'humiliation que Louis XIV voulait lui imposer, revint en Suisse sans avoir pu voir le roi, reçut de ses concitoyens de grands témoignages de satisfaction pour la façon dont il s'était conduit, et fut nommé, en 1670, prévôt de Kybourg.

ESCHER (Jean-Gaspard), homme politique suisse, de la même famille, né à Zurich en 1678, mort dans la même ville en 1762. Il étudia le droit sous les maîtres les plus distingués de son temps, et soutint à Utrecht, en 1697, une thèse *Sur l'exercice politique de la liberté du peuple*, qui fit admirer sa hardiesse. A Zurich, où son père était bourgmestre, il devint membre du grand conseil (1701), et s'occupa, avec la largeur de vues qui le caractérisait, de développer l'instruction publique et de fonder la tolérance religieuse. Après plusieurs missions importantes et des négociations avec la France, il fut créé bourgmestre de Zurich (1740), et en remplit dignement les fonctions jusqu'à sa mort.

ESCHER VON DER LINTH (Jean-Conrad), homme politique, géologue et ingénieur suisse, né à Zurich en 1767, mort en 1823. Il fut créé membre de l'assemblée législative du canton en 1788, du grand conseil dix ans plus tard, et y parla avec une noble assurance, malgré les baïonnettes françaises, dont la vue était bien capable d'inspirer une prudence craintive. En 1804, il fut chargé de diriger les travaux de transformation du cours de la Linth, rivière qui inondait régulièrement le pays. Cette entreprise, qu'il avait lui-même conçue, étant heureusement achevée, il dirigea de même les travaux de la Glatz, autre rivière non moins dangereuse ; mais Escher mourut avant l'exécution de ce nouveau projet. Ses concitoyens, reconnaissants du service inappréciable qu'il leur avait rendu, autorisèrent ses descendants à ajouter à leur nom le titre de *von der Linth*. Escher a écrit plusieurs dissertations géologiques : *Sur les mines de fer bernoises de l'Aarauererzberg* ; *Observations géologiques sur les Alpes* ; *Quelques détails géognostiques du mont Jura*, etc., etc. — Son fils, Arnold ESCHER VON DER LINTH, né à Zurich en 1807, aujourd'hui professeur de géologie à l'univer-

sité de cette ville, s'est acquis une réputation distinguée comme géologue. Outre un grand nombre de *Mémoires* importants publiés dans les *Annales de la Société universelle helvétique*, dans l'*Annuaire* de Léonhard et de Bronn, et dans autres recueils périodiques, on a de lui une *Carte du canton de Glaris* (1847). De plus, il a eu une importante part de collaboration à la *Carte géologique de la Suisse* de Studer.

ESCHER (Jean-Henri-Alfred), homme d'Etat suisse, né à Zurich en 1819. Il commença ses études de droit dans sa ville natale, alla ensuite les continuer à Bonn et à Berlin, et, après avoir pris le diplôme de docteur à Zurich, se rendit en 1842 à Paris, où, pendant deux années, il s'occupa exclusivement de droit romain. De retour à Zurich, il se fit recevoir agrégé à l'université de cette ville et entra en 1844 dans l'arène politique, en qualité de membre du grand conseil cantonal. Dès cette époque, il élabora un programme ultra-libéral, auquel il est demeuré fidèle dans tout le cours de sa carrière publique. Nul événement de quelque importance ne se produisit dans le canton ou dans la confédération sans qu'il y prît une part des plus actives. Ainsi ce fut lui qui, de concert avec six autres membres libéraux du grand conseil, au nombre desquels se trouvait Furrer, provoqua, en janvier 1845, dans la rue Basse, la manifestation populaire contre les jésuites. Il contribua aussi, à cette époque, à la chute du gouvernement conservateur de Zurich. Elu, la même année, au conseil de l'intérieur, et, l'année suivante, au conseil de l'instruction publique, il eut un plus vaste champ ouvert à son action politique et administrative. On lui dut, entre autres réformes libérales, une organisation nouvelle et en rapport avec les idées progressives de l'époque, de l'Ecole cantonale de Zurich. En 1846, il fut élu vice-président du grand conseil et sut conserver une attitude énergique en face de l'éventualité prochaine de la guerre du Sunderbund. Nommé ensuite premier secrétaire d'Etat, puis, en 1847, président du conseil d'Etat, il prononça, au printemps de l'année 1848, un discours d'ouverture, dans lequel il faisait entrevoir, dans un avenir peu éloigné, une réforme totale de la constitution fédérale, ainsi qu'une centralisation de pouvoirs aussi complète que possible. Depuis cette époque, il ne s'est pas départi un instant de ce programme. Peu de temps après, il devenait membre du conseil de gouvernement et était envoyé avec Furrer à la diète, où ils contribuèrent puissamment l'un et l'autre à faire adopter la nouvelle constitution. Lorsque, en septembre 1848, l'Autriche prit une attitude hostile vis-à-vis du canton du Tessin, ce fut encore Escher qui fut chargé, avec Munzinger, d'agir au nom de la confédération. Il parvint à obtenir pleine satisfaction pour les légitimes prétentions du canton du Tessin et à ramener l'Autriche à des dispositions plus pacifiques. Lorsque la nouvelle constitution fédérale eut été adoptée, il devint successivement membre, puis président du conseil national et enfin président du nouveau conseil de gouvernement, après la mise en vigueur du système dictatorial, qui fut surtout son œuvre. Pendant cette période, les vices organiques de l'instruction publique, la réorganisation du conseil ecclésiastique, la réforme de la loi concernant la liberté d'élection, par les communes, des instituteurs et des desservants, dans l'intérieur du canton, attirèrent tour à tour son attention de législateur et d'administrateur. Il était également devenu, en 1849, président du conseil national, et il sut conserver une attitude habile et énergique au sein d'une assemblée composée des éléments les plus hétérogènes. Il eut la plus grande part à l'établissement d'une école fédérale polytechnique à Zurich, fut élu en 1854 membre, puis vice-président du conseil de l'instruction publique, et rétabli dans les mêmes fonctions en 1859. De 1856 à 1858 et de 1861 à 1863, il a de nouveau été appelé à la vice-présidence du conseil national.

ESCHERNY (François-Louis D'), publiciste et littérateur suisse, né à Neufchâtel en 1733, mort à Paris en 1815. Il passa les années de sa jeunesse en voyages, eut accès dans la plupart des cours de l'Europe, entretint des rapports avec les hommes les plus distingués de la politique et de la littérature, fut admis dans le cercle de Mme Geoffrin et vécut dans l'intimité avec Raynal, Helvétius, Diderot et surtout avec Jean-Jacques Rousseau, pour qui il professait une admiration enthousiaste. Durant un séjour qu'il fit à Motiers-Travers, il parvint à se lier avec le célèbre philosophe, qu'il accompagna dans ses herborisations avec Dupeyron et le colonel de Pury, pendant l'été de 1764, et il essaya, mais en vain, d'amener une réconciliation entre Diderot et lui. Rousseau ayant quitté la Suisse en 1765, Escherny reprit le cours de ses voyages, se rendit à Vienne, où il vécut dans l'intimité du prince de Kaunitz, visita ensuite Stuttgardt, reçut du duc de Wurtemberg le titre de chambellan, revint en 1768 à Paris, où il retrouva J.-J. Rousseau, qui, peu après, lui ferma sa porte. Il commença à cette époque un ouvrage sur l'égoïsme, qui l'occupa pendant près de trente ans, mais qu'il ne publia point, et, toujours poussé par son humeur aventureuse, par son besoin de changement, il visita la Prusse (1780), la Pologne, la Russie (1785), reçut des souverains de ces divers Etats l'accueil le plus flatteur, retourna à Vienne en 1787 et prit encore une fois la route de Paris pour y être témoin des grands événements qui se préparaient. Au commencement de la Révolution, il s'en montra le partisan enthousiaste; mais lorsqu'il vit venir la Terreur, il jugea prudent de quitter la France, où il ne revint qu'après le 9 thermidor. D'Escherny cultivait les beaux-arts avec passion, surtout la musique. Sa candidature ayant été présentée à l'Institut, elle échoua grâce à cette plaisanterie de Naigeon : « Oui, messieurs, nous aurions un bon joueur de violon de plus. » On a de lui un certain nombre d'ouvrages, écrits avec plus d'esprit que de profondeur, pleins de paradoxes et de contradictions. Ainsi, partisan de l'égalité, adversaire du despotisme, il admettait néanmoins les privilèges de la naissance, l'esclavage des noirs. Ses *Mélanges de littérature, d'histoire, de morale et de philosophie* (1814, 3 vol. in-12), sont ce qu'il a laissé de plus intéressant. On y trouve une foule d'anecdotes piquantes sur les hommes et les choses de son temps. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : les *Lacunes de la philosophie* (Amsterdam, 1783); *Correspondance d'un habitant de Paris avec ses amis de Suisse et d'Angleterre* (Paris, 1791, in-8º), ouvrage réimprimé sous le titre de : *Tableau historique de la Révolution jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante* (Paris, 1815, 2 vol. in-8º); *De l'égalité* ou *Principes généraux sur les institutions civiles, politiques et religieuses* (1795, 2 vol. in-8º).

ESCHIEL s. m. (èss-chièl — du lat. *scala*, échelle). Mar. Planche de débarquement, pont volant qui fait communiquer le bâtiment avec la terre. ‖ Vieux mot.

ESCHILLON s. m. (èss-chi-llon; *ll* mll.) Météorol. Sorte de trombe commune dans les parages de la Méditerranée.

— **Encycl.** D'après le voyageur Monconys, qui affirme en avoir vu plusieurs cas certains, ce météore consiste en une nue noire d'où sort une longue queue qui va toujours en diminuant; mais à peine celle-ci a-t-elle atteint la surface de la mer, qu'elle s'étend et aspire l'eau avec une telle puissance qu'on voit bouillonner les flots tout à l'entour. « Ces *eschillons*, ajoute Monconys, peuvent enlever des navires; les matelots les redoutent plus que les plus violentes tempêtes. Ils plient les voiles aussitôt qu'ils les aperçoivent. Les plus superstitieux croient les conjurer en piquant à un des mâts un couteau à manche noir; mais les capitaines bien avisés tirent dessus quelques coups de canon. » C'est un météore de cette nature qui causa de si grands ravages à Cette, en 1845. Dans le port même, non-seulement quelques tartanes furent démarrées et transportées au loin dans le canal, mais encore cinq ou six gros navires, bricks et trois-mâts, furent littéralement retournés sens dessus dessous. La trombe ou l'*eschillon*, pour nous servir du mot technique dans les parages de la Méditerranée, vint aspirer l'eau, comme il est décrit dans la relation du voyage de Monconys, un peu au-dessus du fort Saint-Pierre, puis le météore, ayant la forme d'une immense sphère, passa rapidement au-dessus de la ville avec un bruit épouvantable et vint crever sur l'étang de Thau. La détonation fut telle qu'on l'entendit très-distinctement à Montpellier.

ESCHINARDI (le P. François), jésuite et mathématicien italien, né à Rome en 1623, mort vers 1700. Il entra dans la compagnie de Jésus en 1637, et devint professeur de mathématiques à Florence, à Pérouse, au collège romain. Il écrivit un grand nombre de mémoires pour l'Académie physico-mathématique fondée par Ciampini. Il a, de plus, écrit un grand nombre d'ouvrages; nous citerons : *Appendix ad Exodium de tympano* (Rome, 1648, in-4º), traité sur les horloges hydrauliques; *Microcosmus physico-mathematicus* (Pérouse, 1658, in-8º); *Architecture civile réduite à une méthode courte et facile* (Terni, 1675, in-fol.); une lettre sur divers sujets, entre autres *Sur le percement de l'isthme de Suez* (Rome, 1681, in-4º), où l'auteur apprécie avec une remarquable sagacité les vraies difficultés du projet.

ESCHINE le Socratique, philosophe et rhéteur athénien, disciple de Socrate, vivait au commencement du IVe siècle avant notre ère. Il était fils d'un charcutier et passa la plus grande partie de sa vie dans la pauvreté. Socrate, le voyant constamment réduit aux expédients et à des emprunts, lui conseilla un jour de s'emprunter à lui-même en restreignant ses besoins. Après la mort de l'illustre philosophe, qui faisait grand cas de son talent, il ouvrit une boutique de parfumerie à Athènes; mais il fit de mauvaises affaires et se réfugia à Syracuse, auprès de Denys le Jeune, qui l'accueillit favorablement. Après l'expulsion du tyran, Eschine revint à Athènes et y donna des leçons particulières. Vers la fin de sa vie, il en était réduit à composer des plaidoyers qu'il vendait aux accusés. Diogène Laërce et Suidas lui attribuent un grand nombre de dialogues regardés comme apocryphes par les anciens eux-mêmes. Nous en avons trois sous son nom : *Sur la richesse, Sur la vertu, Axiochus* ou *Sur la mort*, édités par Fischer (Leipzig, 1786). Les œuvres authentiques d'Eschine, aujourd'hui perdues, paraissent avoir été remplies d'ironie socratique, de pureté, d'élégance et de finesse attique. C'est du moins le jugement que nous en ont laissé Démétrius de Phalère, Hermogène, etc.

ESCHINE, un des plus célèbres orateurs athéniens, rival de Démosthène, né dans le dème de Cothocides, vers 389 avant J.-C., mort à Samos l'an 314. Suivant les détails donnés par lui-même, il était de race noble. Suivant les allégations de Démosthène, son père avait été esclave, et sa mère, prostituée et devineresse, l'éleva dans l'abjection. Il est difficile, en l'absence de renseignements positifs, de se prononcer entre ces assertions contradictoires. Ce qui paraît vraisemblable, c'est que son père était maître d'école et que lui-même l'aida dans l'exercice de cette profession. Il fut ensuite employé comme athlète dans les gymnases, puis secrétaire ou greffier des orateurs Antiphon et Eubulus, enfin acteur tragique. Dans les intervalles, il avait pris part à diverses guerres. Il est plus que douteux qu'il ait été, comme on l'a dit, élève de Platon et d'Isocrate. A de grands avantages personnels, à de brillantes facultés, il joignait toutes les qualités acquises au milieu des vicissitudes de sa vie, une connaissance étendue de la législation athénienne et un talent supérieur pour la déclamation oratoire. Aussi, quand il commença à prendre part aux affaires publiques, dans un âge déjà avancé, parvint-il rapidement à se placer au premier rang des orateurs. Il se montra d'abord l'ardent adversaire de Philippe, roi de Macédoine, et combattit ses prétentions à la suprématie sur les républiques de la Grèce. Il ne devait pas soutenir jusqu'au bout ce rôle honorable. Mis au nombre des dix ambassadeurs athéniens envoyés à Pella pour traiter de la paix, après la prise d'Olynthe, il se laissa corrompre par l'or de Philippe et le seconda dès lors dans toutes ses intrigues et ses envahissements. Apprenant que Démosthène se disposait à le démasquer et préparait avec Timarque une accusation de trahison, il prévint le danger en dirigeant lui-même une accusation contre Timarque et en prouvant qu'il s'était prostitué dans sa jeunesse, ce qui, suivant les lois de Solon, entraînait l'incapacité de parler devant le peuple. Son discours, que M. Stiévenart a seul osé traduire intégralement, témoigne de sa profonde corruption et de celle de son époque et de son pays. Il avoue, en effet, s'être rendu coupable des mêmes infamies que Timarque; mais la vénalité n'entrait pour rien dans son action. Suivant lui, cette seule circonstance le justifie, tandis qu'elle condamne la conduite de son adversaire. Les Athéniens adoptèrent, à ce qu'il paraît, cette étrange théorie; car ils chassèrent Timarque des assemblées du peuple, tandis qu'Eschine, malgré les véhémentes attaques de Démosthène, continua d'y représenter le parti macédonien, dont il était le chef et l'organe avoué. Ce parti fut assez puissant pour le faire envoyer comme *pylagore* au conseil amphictyonique tenu en 340. Son rôle dans cette assemblée fut des plus désastreux. Il fit rendre contre la ville d'Amphissa ce fameux décret qui détermina la seconde guerre sacrée et facilita à Philippe la conquête de la Locride, et, par suite, l'asservissement de la Grèce. Après le désastre de Chéronée (338), il essaya de renverser Démosthène, dont le patriotisme et l'énergie étaient la satire de sa lâche vénalité, en attaquant comme illégale la proposition par laquelle Ctésiphon demandait une couronne d'or pour le grand orateur. Ce fut la fameuse affaire dite *de la couronne*, qui ne fut jugée que huit ans après (330). Dans ce débat, qui avait attiré toute la Grèce, et dont les deux plaidoyers forment avec les *Philippiques* un des plus beaux monuments de la littérature grecque, la victoire demeura à Démosthène, malgré les difficultés inouïes de sa position personnelle et malgré la puissance de la faction macédonienne. Le discours d'Eschine, où le talent et la haine éclatent avec la même force, est admirable au point de vue littéraire, d'une grande habileté d'argumentation, d'un style abondant, poétique et plein d'éclat; mais c'est un tissu d'invectives et de calomnies dont la trame fut mise en lambeaux par l'éloquence mâle, incisive et nerveuse de Démosthène. Eschine s'épuisa dans cette lutte où il laissa son honneur et sa réputation; il n'eut pas le cinquième des suffrages. Vaincu et brisé, il dut s'exiler d'Athènes et ouvrir dans la suite, à Rhodes, une école d'éloquence qui resta longtemps célèbre. Il n'avait publié que trois de ses discours : *Contre Timarque, Sur l'ambassade*, et *Contre Ctésiphon*. Ces trois harangues, qui nous sont parvenues, étaient désignées par les Grecs sous les noms des trois Grâces, de même qu'on donnait le nom des neuf Muses à neuf de ses lettres qui sont perdues. Les douze épîtres que nous avons sous son nom sont apocryphes. Les trois discours sont ordinairement publiés avec ceux de Démosthène. Parmi les traductions françaises, il faut signaler celle de M. Stiévenart, *Œuvres de Démosthène et d'Eschine* (Paris, 1842).

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : Plutarque, *Vitæ decem oratorum*; Philostrate, *Vitæ sophistarum*; Libanius, *Vita Æschinis; Vitæ Æschinis tres, græce*, edid. A. Westermann, dans le Βιογράφοι (1845); *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Eschine*, par l'abbé Vatry, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (1743, tom. XIV, p. 84); C.-F. Matthæi, *De Æschine oratore* (Leipzig, 1770, in-4º); P.-H. Tydemann, *Dissertatio litteraria inaug. de Æschinis oratione in Timarchum* (Leyde, 1822, in-8º); F. Franke, *Theses in memoriam gymnas. Rintel. conditi* (*Emend. orat. contr. Timarch.*) [Rinteln, 1828, in-4º]; A. Baumstark, *De curatoribus emporii et nautodicis apud Athenienses script.* (Fribourg, 1828, in-8º); C.-F. Hermann, *Quæstionum de jure et auctoritate magistratuum apud Athenienses capita duo* (Heidelberg, 1829, in-8º); A. Westermann, *Comment. de Æschinis oratione adversus Ctesiphontem* (Leipzig, 1833, in-8º); R. Rauchenstein, *De tempore quo Æschinis et Demosthenis orationes Ctesiphonteæ habitæ sint, comment.* (Aarau, 1835, in-8º); G.-F. Palmblad, *Æschines Atheniens., ad Philippum Macedon. regem legatus* (Upsal, 1836, in-4º); F. Franke, *Specim. novæ ed. Æschinis* (Fulde, 1838, in-4º); Ejusdem *Quæstiones Æschineæ* (Fulde, 1841, in-4º, et dans les *Acta societatis græcæ*, t. II, Leipzig, 1838); F.-E. Stechow, *De Æschinis oratoris vita* (Berlin, 1841, in-4º); *Scholia græca in Æschinem et Isocratem ex cod. aucta et emendata* edidit G. Dindorf (Oxford, 1852, in-8º); O.-W. Nordling, *De falsa quæ dicitur legatione commentatio* (Stockholm, 1855, in-8º).

ESCHIUS ou **VAN ESCHE** (Nicolas), théologien néerlandais, né à Oostorwych, près de Bois-le-Duc, en 1507, mort à Diest en 1578. Il entra de bonne heure dans les ordres, fit quelques éducations particulières à Cologne, notamment celle du célèbre P. Canisius, et devint, en 1538, aumônier des béguines de Diest, fonctions rendues assez pénibles par l'esprit d'indiscipline qui avait envahi l'institution. Eschius les remplit avec autant de zèle que de piété. Il faillit néanmoins être condamné par le tribunal de l'inquisition; mais son innocence fut reconnue, et l'archevêque de Malines récompensa ses vertus en le nommant archiprêtre du doyenné de Diest. Eschius a publié : deux traductions de la *Perle de l'Evangile*, l'une en flamand (1539), l'autre en latin (1545); une traduction du *Temple de l'âme* (Anvers, 1643); une autre des *Exercices sur la Passion de Jésus*, par Jean Thauler (Cologne, 1548, 2 vol. in-12).

ESCHKE (Ernest-Rodolphe), écrivain pédagogique allemand, né à Meissen en 1766, mort à Berlin en 1811. Il fonda la première école de sourds-muets qu'ait possédée Berlin. Le gouvernement, ayant transformé cette institution en établissement de l'Etat, en laissa la direction à Eschke. On lui doit, entre autres écrits : *Simples observations sur les muets, manuel pour former leur âme et leur apprendre les langues* (Berlin, 1791); *Simples observations sur les sourds-muets* (Berlin, 1799); *Institution de sourds-muets de Berlin* (Berlin, 1811).

ESCHRICHT (Daniel-Frédéric), médecin danois, né à Copenhague en 1798, mort en 1863. Reçu docteur en 1825 avec une thèse intitulée : *De functionibus nervorum faciei et olfactus organi*, qui eut un grand retentissement, et dont des extraits furent publiés dans la plupart des revues scientifiques de l'étranger, il entreprit presque aussitôt, aux frais de l'Etat, un voyage scientifique qui dura près de trois ans. Il devint ensuite professeur extraordinaire (1830), puis professeur ordinaire (1836) de médecine à l'université de Copenhague, et fut recteur de cette université pendant l'année scolaire 1844-1845. Il était en outre, à sa mort, membre des Académies des sciences de Copenhague et de Stockholm, de la Société philomathique de Paris et d'une foule d'autres sociétés savantes. On a de lui, entre autres ouvrages : *Description de l'œil humain* (1843); *Recherches zoologiques, anatomiques et physiologiques sur les cétacés des mers septentrionales* (1849, t. I, in-8º); *Douze leçons sur des sujets choisis de la science biologique* (1850); *Sur la possibilité de guérir et d'instruire les idiots et les imbéciles de naissance* (1854). Il a, de plus, fourni un grand nombre de mémoires à différents recueils danois, allemands et anglais.

ESCHROLOGIE s. f. (è-skro-lo-jî — du gr. *aischros*, honteux; *logos*, discours). Philol. Mots, réunion de syllabes qui, outre le sens qu'on veut exprimer, en présentent un second qui a quelque chose d'obscène : *L'*ESCHROLOGIE *est évitée avec soin dans les écrits de l'antiquité.* (Complém. de l'Acad.) ‖ On écrirait mieux ÆSCHROLOGIE.

ESCHSCHOLTIE s. f. (èss-chol-tî — de *Eschscholtz*, natural. russe). Acal. Genre d'acalèphes, de la famille des béroïdes, dont l'espèce type habite la mer du Sud : *Les* ESCHSCHOLTIES *ont le corps vertical.* (E. Duponchel.)

ESCHSCHOLTZ (Jean-Frédéric), voyageur et naturaliste russe, né à Dorpat, en Livonie, en 1793, mort en 1831. Il accompagna le capitaine Kotzebue dans son voyage de découvertes de 1815 à 1818, et recueillit avec Chamisso des renseignements et des objets précieux pour l'histoire naturelle. Un autre voyage fait avec Kotzebue, en 1823, ne fut pas moins fructueux pour la science. Le sa-

vant voyageur a écrit : *Entomographies* (Berlin, 1823) ; *Système des acalèphes ou animaux radiaires médusiformes* (Berlin, 1829) ; *Atlas zoologique* (Berlin, 1829-1833), grand ouvrage dont il n'a paru que cinq livraisons. Il a de plus fourni à Kotzebue, pour la relation de son *Voyage de découvertes* (Weimar, 1821, in-4°), des observations intéressantes, et pour la relation du second voyage (Londres, 1826), plus de deux mille quatre cents descriptions d'animaux.

ESCHSCHOLTZIE s. f. (èss-chol-tzî — de *Eschscholtz*, natural. russe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des taupins, dont l'espèce type habite le midi de la France.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

— **Encycl.** Bot. Ce genre de papavéracées, dédié par le botaniste Chamisso à son compagnon de voyage Fr. Eschscholtz, renferme des plantes herbacées, à racine charnue, remplie d'un suc jaunâtre ; à tige et à feuilles d'un vert glauque ; à grandes fleurs d'un beau jaune, solitaires à l'extrémité de pédoncules axillaires. Ces plantes sont originaires de l'Amérique du Nord. L'*eschscholtzie* de Californie est une plante bisannuelle ou vivace, à fleurs d'un jaune vif, safranées au centre. Ces fleurs sont très-grandes et hygrométriques, c'est-à-dire se fermant quand le temps est à la pluie. On cultive aujourd'hui cette plante dans tous les jardins, ainsi que l'*eschscholtzie* safranée, qui en est probablement une variété.

ESCHWEGE, ville de Prusse, province de Hesse, à 44 kilom. S.-E. de Cassel, sur la Werra ; 6,000 hab. Commerce assez actif ; fabriques de flanelles, de cuirs, de lainages et d'huiles. On cultive le tabac aux environs de la ville. Le château d'Eschwege servait autrefois de résidence aux landgraves de Hesse-Rotenburg. Restes d'une abbaye de bénédictins fondée au Xe siècle.

ESCHWEGE (Guillaume-Louis D'), ingénieur allemand, né près de la ville de ce nom, dans la Hesse, en 1777. D'abord employé dans les mines de Riecheldorf, il dirigea ensuite les mines et usines du Portugal. En 1807, Junot lui donna ordre d'exploiter les mines de houille de ce pays, ce qui fut une occasion pour lui de découvrir de magnifiques sources de richesses, inconnues du pays même qui les possédait. Mais bientôt il abandonna son rôle d'ingénieur, s'engagea dans l'armée anglo-portugaise, et y fit preuve d'autant de valeur que d'habileté. Les Portugais l'en récompensèrent, en 1809, en le menaçant de mort, et Eschwege se vit contraint alors de s'embarquer pour le Brésil, où il devint directeur des mines. En 1821, il fit un voyage à Lisbonne et parcourut ensuite la plus grande partie de l'Europe.

On a d'Eschwege un grand nombre de mémoires publiés parmi ceux de l'Académie des sciences de Lisbonne et divers ouvrages sur le Brésil, fruit des grands voyages que l'auteur avait faits dans ce pays.

ESCHWÉGITE s. f. (èch-vé-ji-te). Minér. Nom donné à deux minéraux différents, dont l'un est une variété d'amphibole, et l'autre une variété d'ilvaïte.

— **Encycl.** La variété d'amphibole que les minéralogistes désignent sous le nom d'*eschwégite* est très-analogue à l'anthosidérite. Elle est en filaments déliés brunâtres et se trouve associée avec le fer oligiste. Dœbereiner a donné ce même nom d'*eschwégite* à une substance qui renferme, sur 100 parties, de 38 à 45 parties de silice, et de 55 à 62 parties de peroxyde de fer. Ses caractères physiques, de même que sa composition élémentaire, le rapprochent de l'ilvaïte. Il a été trouvé au Brésil avec l'itabérite. On le trouve en masses noires, foncées, dont la cassure est résineuse, et qui sont disséminées dans la roche qu'on désigne dans le pays sous le nom d'itabérite. Quelques minéralogistes pensent que les deux *eschwégites* dont nous venons de parler sont, malgré de grandes différences dans les caractères extérieurs, des variétés d'un même minéral.

ESCHWEILER, ville de Prusse, prov. du Rhin, à 14 kilom. E. d'Aix-la-Chapelle, sur l'Inde et la Dante ; 4,000 hab. Fabriques de quincaillerie. Vieux château transformé en hôpital en 1859. Mines de houille aux environs.

ESCHWEILÈRE s. f. (èch-vé-lè-re — de [illegible]*ler*, botan. belge). Bot. Syn. de LE[illegible] genre type des lécythidées.

[illegible] ancien des trois grands [illegible] la Grèce. Il vivait au [illegible] raconterons sa vie [illegible]ent à ce que les [illegible]t laissé de plus [illegible]ts qu'on [illegible]tiques [illegible]vent [illegible] et la [illegible]elle le [illegible] manière de fou qui avait l'imagination très-vive et pas trop réglée. » Voltaire ne voit dans ses pièces que des compositions *barbares*. « Qu'est-ce, ajoutait-il, que Vulcain enchaînant Prométhée sur un rocher, par ordre de Jupiter? Qu'est-ce que la Force et la Vaillance qui servent de garçons-bourreaux à Vulcain? » La Harpe prononce l'arrêt du *Prométhée* et des autres pièces d'Eschyle en ces termes : « Cela ne peut pas même s'appeler une tragédie. »

Eschyle est donc resté incompris de ces juges, qui ne cherchaient dans ses pièces que des qualités purement dramatiques. La critique moderne, en Allemagne, puis en France, l'a remis à sa véritable place ; Schlegel et Patin se sont appliqués à faire ressortir, non-seulement la beauté plastique de ses œuvres, mais leur côté philosophique et religieux.

Eschyle, le père de la tragédie grecque, naquit au bourg d'Eleusis, près d'Athènes. Les marbres d'Arundel rapportent sa naissance à la dernière année de la LXIIIe olympiade, 525 ans av. J.-C. Il était d'une des plus illustres familles de l'Attique, et eut pour frères Cynégyre et Amynias, qui, ainsi que lui, se distinguèrent par leur courage et leur intrépidité. En effet, Eschyle fut un vaillant soldat avant d'être un grand poëte. Il vivait dans ce temps où deux fois, à une dizaine d'années de distance, l'invasion des Perses menaça la Grèce entière d'une ruine complète. Dans le péril commun, tout citoyen était soldat. Eschyle se trouva à Marathon avec Cynégyre, et avec Amynias à Salamine et à Platée. Ce fut au milieu du bruit des armes et dans les vives émotions du patriotisme qu'Eschyle puisa ses premières inspirations. De là ce ton fier, ces mâles accents et cette ardeur guerrière qui animent souvent ses ouvrages et qui firent appeler sa tragédie des *Sept chefs devant Thèbes* une pièce *enfantée par Mars*. C'est le mot dont se sert Aristophane pour la caractériser.

Eschyle joignait au génie lyrique un esprit inventeur dans tout ce qui regarde la mécanique et les décorations théâtrales, et c'est par là qu'il donna naissance au théâtre grec ; d'une fête populaire, les Dionysiaques, il fit sortir la tragédie. Ce ne fut pas, sans doute, l'affaire d'un jour de changer le chariot de Thespis en un grand et vaste théâtre, de passer des fêtes de Bacchus, où l'on se disputait le prix du bouc, à ces poëmes réguliers où les chants lyriques furent subordonnés au développement d'une action, et où ce qui n'était qu'accessoire devint le principal. On trouve dans les anciens les traits divers de la révolution produite par le génie d'Eschyle ; pour s'en faire une idée, il faut réunir un certain nombre de passages épars dans Aristote, Horace, Quintilien, Diogène Laërce. Eschyle eut quelques prédécesseurs dont les noms seuls sont restés et qui ne représentent rien de distinct à notre imagination ; il les a fait complètement oublier. Suivant Vitruve, il les effaça tout à fait par la décoration de la scène, la magnificence du spectacle, le costume des acteurs. Suivant Horace, il fut l'inventeur du masque et du manteau tragique ; il y joignit aussi le cothurne. Horace ajoute qu'il exhaussa la scène. Ce qui est certain, c'est qu'il donna au style infiniment plus de noblesse et de grandeur : *Docuit magnumque loqui*, dit le même Horace. Aristophane, dans les *Grenouilles*, s'écrie : « O toi qui, le premier des Grecs, as édifié, comme des tours, des mots majestueux, et qui as donné une brillante parure aux jeux de la tragédie, etc. » Au premier siècle de notre ère, le célèbre Apollonius de Tyane, parlant de l'effet produit par l'art d'Eschyle sur les Athéniens, s'exprime ainsi : « C'était un poëte tragique, mais qui, trouvant son art grossier et sans règle, parvint rapidement, à force de génie, à le créer et à lui donner des lois. Il remplaça les chœurs par un personnage qui les représentait. Il abrégea les trop longues réponses des acteurs. Il pensa que les meurtres doivent se passer derrière la scène et non en présence du peuple. Jetant les yeux sur lui-même, il se forma une déclamation assortie à la poésie tragique, et, remplaçant par la sublimité la bassesse, il inventa un extérieur convenable aux héros. En faisant marcher ses acteurs sur des cothurnes, il leur donna la taille et la démarche héroïques, et il fut le premier à les parer d'habits qu'on trouva généralement appropriés aux personnes représentées. C'est pourquoi les Athéniens le regardent comme le père de la tragédie, et, quoique mort, l'invitent encore aux fêtes de Bacchus, puisque, par ordre du public, on y représente les tragédies d'Eschyle, qui remportent de nouveau la victoire. » (Liv. VI, ch. XI.)

Tous ces services rendus à l'art ne le garantirent pas de la persécution. Les prêtres, qui ont toujours prétendu faire de la religion leur chose et confisquer les consciences, lui firent un crime d'avoir mis sur la scène et révélé aux profanes les mystères de la grande déesse dans plusieurs de ses tragédies. Pour éviter la fureur du peuple qui était sur le point de le lapider, il se réfugia au pied de l'autel de Bacchus. On l'en arracha par ordre de l'Aréopage, qui intervint en se déclarant son juge. Il allait être condamné comme impie envers les dieux, lorsque Amynias, qui avait pris sa défense, retroussa sa manche pour découvrir un bras mutilé au service de la République. Il rappela en même temps les actions de bravoure qu'Eschyle avait faites lui-même, ayant été rapporté du champ de bataille tout couvert de blessures. Cette éloquente façon de plaider, et la tendresse que les deux frères se témoignaient, touchèrent les juges, qui renvoyèrent l'accusé, sans oser pourtant formuler leur jugement.

On ne sait pas quelle est la pièce qui fut cause de cette accusation d'impiété. Les auteurs anciens nous laissent sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, dans une complète incertitude. On a souvent cru que ce sont les *Euménides* ; mais cela paraît peu probable, car, dans les *Euménides*, Eschyle a mis un magnifique éloge de l'Aréopage, et il est bien plus naturel de penser qu'il fit cette pièce après son acquittement par ce tribunal. Héraclite de Pont prétend que c'est dans ses pièces d'*Œdipe*, des *Sagittaires*, des *Prêtres*, qu'il avait laissé échapper des traits relatifs aux mystères. Ces pièces ne nous sont point parvenues.

Ce ne fut pourtant pas le chagrin le plus sensible qu'il éprouva : après avoir souvent triomphé sur cette scène dont il était le créateur, Eschyle, déjà vieux et à l'apogée de sa gloire, eut le chagrin de se voir enlever publiquement la palme par Sophocle, âgé de vingt-quatre ans. Voici comment Plutarque rapporte les circonstances de la lutte. Les ossements de Thésée avaient été trouvés dans l'île de Scyros et rapportés à Athènes par Cimon. Ce fut pour la ville le sujet de fêtes et de jeux. Dans l'antiquité, les représentations théâtrales étaient des solennités peu communes, réservées pour les grandes fêtes civiles et religieuses ; aussi Eschyle ne voulut pas manquer une telle occasion. Il eut pour concurrent un de ces hommes rares dont les premiers pas sont des triomphes, Sophocle. L'archonte aperçut, parmi les spectateurs, une agitation et des menées qui faisaient craindre que l'esprit de parti n'influât sur le jugement public ; et comme, dans ce moment, Cimon et les autres généraux d'Athènes arrivaient sur le théâtre pour y faire des libations, il ne les laissa pas partir ; mais, leur ayant fait prêter serment, il les força de s'asseoir et de juger. Ils étaient dix, un de chaque tribu. Sophocle fut couronné. Quel terrible coup pour un vieil athlète tout couvert de gloire !... Eschyle ne put le supporter, et, remettant à la postérité le soin de le venger, il dit aux Athéniens un éternel adieu. Il se retira en Sicile, dans le temps que Hiéron s'occupait à rebâtir la ville d'Etna. Il y trouva Pindare, qui chantait la nouvelle splendeur de cette ville renaissante. Il se joignit à lui pour célébrer Hiéron, et composa une pièce intitulée les *Etnéens*. Ce fut là qu'il termina sa carrière (456 av. J.-C., olymp. LXXXI-1). Il était âgé de soixante-neuf ans et laissait deux fils, Euphorion et Bion, qui se sont aussi distingués comme poëtes. L'anecdote qui attribue sa mort à la chute d'une tortue, qu'un aigle aurait laissé tomber sur son crâne chauve, et qui est rapportée par son biographe anonyme, par Pline l'Ancien, par Valère-Maxime et par Suidas, a toutes les apparences d'une fable.

Après sa mort, Euphorion fit encore jouer à Athènes plusieurs pièces que son père avait laissées et qui furent couronnées. Les Athéniens, qui l'avaient laissé partir avec indifférence, rendirent les plus grands honneurs à sa mémoire. Un décret public ordonna que ses poëmes seraient remis sur la scène. On le fit peindre dans un tableau qui représentait la bataille de Marathon, et ce tableau fut placé dans le temple de Bacchus. Un des plus grands orateurs d'Athènes, Lycurgue, parvint dans la suite à lui faire ériger une statue d'airain, ainsi qu'à Sophocle et à Euripide, et fit établir un scribe public qui lisait de temps en temps leurs ouvrages aux acteurs, soit pour en conserver la pureté du texte, soit pour en expliquer le sens et l'esprit.

Nous avons dit que, vaincu par Sophocle, Eschyle en appela à la postérité ; et son appel n'a pas été vain. Beaucoup de ses ouvrages, il est vrai, ont péri. Suidas dit qu'il fit quatre-vingt-dix pièces et remporta vingt-huit fois le prix. Il ne nous reste plus que sept tragédies d'Eschyle, dont voici les titres : *Prométhée enchaîné*, les *Sept chefs devant Thèbes*, les *Perses*, *Agamemnon*, les *Choéphores*, les *Euménides*, les *Suppliantes*. Mais le *Prométhée* seul subsisterait qu'il suffirait pour assurer à son auteur une gloire immortelle.

« On ne conteste guère aujourd'hui, dit M. Pierron, la valeur littéraire des poëmes d'Eschyle, et l'on s'accorde en général à reconnaître, dans l'auteur de *Prométhée* et de l'*Orestie*, un des plus puissants génies qu'il y ait jamais eus au monde ; mais quelques-uns borneraient volontiers sa gloire à l'enthousiasme lyrique, à la noblesse et à la pompe du style, à la grandeur des images, à l'originalité de la diction. Sans doute Eschyle est poëte lyrique avant tout, et l'on sent encore, à travers sa tragédie, le souffle de l'antique dithyrambe ; mais Eschyle n'est pas tout entier dans les chants qu'il prête à ses chœurs, et ces chants eux-mêmes sont autre chose que de pures fantaisies poétiques. Les chœurs d'Eschyle font partie essentielle du drame : c'est à eux que s'applique à la lettre la définition d'Horace ; ils jouent réellement un rôle de personnage, et jamais ils ne disent rien qui n'ait trait au dessein de la pièce et qui ne cadre exactement avec l'action. D'ailleurs, il y a dans ces chœurs, que l'ignorance seule a pu taxer d'obscurité impénétrable, d'autres mérites encore que ceux dont parlent la plupart des critiques. Eschyle est un penseur, non moins qu'un artiste en rhythmes et en paroles... ; mais le poëte dramatique ne le cède ni en puissance ni en génie au poëte lyrique. Seulement, il ne faut pas chercher dans les tragédies d'Eschyle autre chose que ce qui s'y trouve, que ce qu'y a voulu mettre le poëte. L'action, le drame, ce qui fait chez nous toute la tragédie, y est d'une parfaite simplicité. C'est une situation presque fixe, presque immobile ; chaque rôle n'est qu'un sentiment unique, qu'une idée, qu'une passion, celle que commande l'unique conjoncture : c'est l'unité absolue, ou plutôt ce sont des lignes parallèles, selon l'expression de Népomucène Lemercier ; mais la grandeur de ces lignes et leur harmonie sévère sont d'un immense et saisissant effet. L'absence de mouvement dramatique et de péripéties n'ôte pas tant qu'on l'imagine à l'intérêt du spectacle et à l'émotion du spectateur. Les tragédies d'Eschyle en sont la preuve... »

— Bibliogr. L'édition princeps des tragédies d'Eschyle parut à Venise chez les Alde en 1517, in-8°. Elle est peu soignée. Son plus grand défaut est de ne faire qu'une même pièce des *Choéphores* et d'une moitié de l'*Agamemnon* : grave erreur qui est résultée d'une lacune de quelques pages dans le manuscrit original. Le savant Vettori, habile correcteur des textes anciens, découvrit et répara heureusement cette faute dans l'édition de Henri Estienne (Paris, 1557, in-4°), où parut pour la première fois la fin de l'*Agamemnon*. Canter, dans sa jolie édition d'Anvers (1580, in-12), épura et corrigea encore le texte. Lord Stanley en fit paraître une autre à Londres (in-fol., 1663), avec des scholies grecques, ainsi qu'une élégante et exacte version latine et des commentaires pleins d'érudition. Cornélius de Paw donna à La Haye, son édition d'Eschyle, avec la version, le commentaire de Stanley, les notes de Robortel, de Turnèbe, de Henri Estienne et de Canter, et ses propres remarques (1745, 2 vol. in-4°) ; malgré tout cela, elle est moins estimée que d'autres. L'édition de Glascow (1746), réimpression du texte de lord Stanley, est précieuse pour la beauté de l'exécution. Mais c'est à l'Allemagne que l'on doit les travaux les plus étendus sur le texte d'Eschyle ; et c'est Schütz qui a publié, en 1782 et années suivantes, à Halle (3 vol. in-8°), la meilleure édition. Citons également celles de Bothe (Leipzig, 1805), de Wellauer (Leipzig, 1823-1830), de G. Hermann (Leipzig, 1852), etc. On possède aussi d'excellentes éditions partielles.

Eschyle a été traduit en français par Le Franc de Pompignan (Paris, 1770, in-8°). Cette traduction, très-élégante, est bien rarement fidèle. A la même époque, La Porte du Theil en publia aussi une traduction dans la nouvelle édition du *Théâtre des Grecs* du P. Brumoy, qui n'avait donné qu'un extrait analytique de chaque pièce. Elle a été réimprimée en 2 volumes in-8° (Paris, 1794), accompagnée du texte grec, d'après l'édition de Stanley. Il existe encore des traductions d'Eschyle plus récentes ; les plus répandues sont celles de M. Artaud et de M. Alexis Pierron.

— Consultez les ouvrages suivants :

I. Ouvrages généraux, commentaires, etc. Fabricius, *Bibliotheca græca* ; Hoffmann, *Lexicon bibliographicum* Engelmann, *Bibliotheca scriptorum classicorum* ; Patin, *Tragiques grecs* ; Otfried Muller, *Histoire de la littérature grecque* ; Bernhardy, *Histoire de la littérature grecque* ; *Recherches sur l'origine de la tragédie*, par l'abbé Vatry (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XIX, p. 219) ; *Recherches sur le culte de Bacchus*, par Fréret (même recueil, t. XXIII, p. 266) ; *Mémoire sur les tragiques grecs*, par Le Beau (même rec., t. XXXV, p. 443) ; *Mémoire sur l'objet de la tragédie chez les Grecs*, par de Rochefort (même rec., t. XXXIX, p. 146) ; H. Blümner, *Ueber die Idee des Schicksals in den Tragœdien des Æschylus* (Leipzig, 1814, in-8°) ; F.-C. Petersen, *De Æschyli vita et fabulis commentatio* (Copenhague, 1814, in-8°) ; B.-W. Beatson, *Index græcitatis Æschyleæ* (Cambridge, 1830, in-8°) ; F.-J.-H. Reuter, *De Æschylo, Sophocle et Euripide poetis tragicis... dissertatio* (Augsbourg, 1831, in-4°) ; E.-R. Lange, *Programma de Æschylo poeta* (Berlin, 1832, in-8°) ; *Apparatus criticus et exegeticus in Æschyli tragœdias* (Halle, 1832, 2 vol. in-8°) ; G. Dindorf, *Annotationes in Æschyl. tragœdias superstites* (Oxford, 1841, 2 vol. in-8°) ; Ejusdem *Metra Æschyli, Sophoclis, Euripidis et Aristophanis descripta* (Oxford, 1842, in-8°) ; C.-N. Francken, *De antiq. Æschyl. interpret. ad genuinam lect. restit. usu et auctoritate* (Utrecht, 1845, in-8°) ; E. Frensdorf, *Etudes sur Eschyle* (Bruxelles, 1846, in-8°) ; L. Benloew, *De Sophoclis proprietate cum Æschyli Euripidisque dicendi genere comparata* (Paris, 1847, in-8°) ; J. Sommerbrodt, *De Æschyli scenica* (Liegnitz, 1848-1851, in-4°) ; H. Weil, *Aperçu sur Eschyle et les origines de la tragédie grecque* (Besançon, 1849, in-8°) ; E.-J. Kiehl, *Æschylea* (Leyde, 1850, in-4°) ; Schulze, *De imaginibus et figurata Æschyli elocutione* (Halberstadt, 1854, in-4°) ; C. Goettling, *Commentatio de morte*

fabulosa Æschyli (Iéna, 1854, in-4°); F. Bamberger, *Opuscula philologica maximam partem Æschylea*, coll. F.-G. Schneidewin (Leipzig, 1856, in-8°); F.-J. Schwerdt, *Quæstiones Æschyleæ criticæ* (Munster, 1856, in-8°); A. Ludwig, *Zur Kritik des Æschylus* (Vienne, 1860, in-8°); G. Dronke, *Die religiœsen und sittlichen Vorstellungen des Æschylus und Sophocles* (Leipzig, 1861, in-8°); J. Flaxman, *Compositions from the tragedies of Æschylus*, engraved by R. Piroli (Londres, 1795, 31 pl. in-fol. Ces compositions accompagnent ordinairement l'*Eschyle* de 1795; elles ont été gravées de nouveau à Paris par Netot-Dufresne, in-fol. obl., et à Florence, en 1826, in-fol.).

II. Travaux spéciaux sur différentes pièces du théâtre d'Eschyle. C.-G. Schuetz, *Commentationum in Æschyli Agamemn. libellus I* (Iéna, 1779-1780, 2 part., in-4°); Reibstein, *Æschyl. Agamemnonis secundum chori canticum, paucis de tota Oresteæ trilogia præmissis interpretatus est* (Lingen, 1837, in-4°); G.-F. Schoemann, *Emendationes Agamemnonis Æschyleæ* (Gryphiswald, 1854, in-4°); J.-V. Westrick, *Disput. litter. de Æschyli Choephoris, etc.* (Leyde, 1826, in-8°); F.-F. Feldmann, *Æschyli Choephori, Sophoclis, Euripidisque Electra idem argumentum tractantes, inter se comparatæ* (Altona, 1839, in-4°); F. Wieseler, *Conjectanea in Æschyli Eumenides* (Goettingue, 1839, in-8°); R. Rauchenstein, *Zu den Eumeniden des Æschylus* (Aarau, 1846, in-4°); Trahndorff, *Ueber den Oresten der alten Tragœdie und den Hamlet des Shakespeare* (Berlin, 1833, in-4°); G. Hermann, *De re scenica in Æsch. Orestea* (Leipzig, 1846, in-4°); C.-G. Siebelis, *Diatribe de Æschyli Persis* (Leipzig, 1794, in-8°); *Meletemata critica in Æschyli Persas*, auctore F. Passow. (Breslau, 1818, in-4°); L. Preller, *De Æschyli Persis* (Goettingue, 1832, in-8°); S. Vœgelin, *Probe einer Uebersetzung von Æschylus Persern* (Zurich, 1850, in-4°); J.-A. Stark, *De Æschylo et ejus inpr. tragœdia quæ Prometheus vinctus inscripta est libellus* (Gœttingue, 1763, in-4°); F.-G. Welcker, *Die Æschyleische Trilogie Prometheus, etc.* (Darmstadt, 1824, in-8°); G. Hermann, *De Æschyli Prometheo solut. diss.* (Leipzig, 1828, in-4°); J.-H.-T. Schmidt, *De Prometheo vincto, etc.* (Augsbourg, 1831, in-4°); C. Winckelmann, *Observ. in locos aliquot Promethei Æschyl. ejusdemque fabulæ in germ. translatæ spec.* (Salzwedel, 1834, in-4°); J. Prabucki, *Meletematum in Æschyli Prometheum spec. I* (Breslau, 1835, in-8°); B.-G. Weiske, *Prometheus und sein Mythenkreiss, etc.* (Leipzig, 1842, in-8°); F. Wieselver, *Adversaria in Æschyli Prometheum vinctum, etc.* (Gœttingue, 1843, in-8°); J. Cæsar, *Der Prometheus* (Marbourg, 1860, in-8°); B. Foss, *De loco in quo Prometheus vinctus sit* (Bonn, 1862, in-8°); Rothe, *Comment. criticæ quod legitur in Æschyli Sept. c. Theb., v. 78-164, ed. Schütz* (Eisleben, 1837, in-4°); J.-H.-D. Schmidt, *Dissertatio de Æschyli Supplicibus* (Augsbourg, 1839, in-4°); C.-G.-E. Alberti, *De Æschyli choru Supplicum* (Francfort-sur-l'Oder, 1841, in-8°).

ESCHYNITE s. f. (ès-ki-ni-te). Minér. Tantalo-titanate naturel de zircone et de cérine, remarquable par la réunion de plusieurs corps simples très-rares.

— **Encycl.** Ce minéral, décrit par Brooke, est d'un noir foncé; son éclat est demi-métallique et résineux; sa cassure est imparfaitement conchoïdale; sa dureté est représentée à peu près par le nombre 5.5. Il raye la chaux phosphatée, mais il est rayé par le feldspath; sa pesanteur spécifique varie, suivant les échantillons, de 5.88 à 5.14. Les cristaux d'*eschynite* sont rares et généralement imparfaits; il en résulte que le système cristallin de ce minéral a été longtemps inconnu, et que l'on a confondu l'*eschynite* avec l'ilménite et la polymignite. La collection de M. Adam possède deux beaux cristaux qui ont permis à M. Descloizeaux de reconnaître d'une manière certaine que sa forme primitive est un prisme orthorhombique. Les cristaux d'*eschynite* sont striés dans la longueur et ne présentent pas assez d'éclat pour qu'on puisse en mesurer les angles par réflexion, ce qui justifie de légères différences qui ont été observées entre les angles mesurés au goniomètre et ceux qui résultent du calcul des modifications. Chauffée dans le tube fermé, l'*eschynite* donne une petite quantité d'eau; sur le charbon, elle bouillonne comme l'orthite et devient brun de rouille. Avec le borax, elle produit assez facilement, à chaud, une perle jaune qui devient incolore par le refroidissement; celle-ci, mise au feu de réduction et avec addition d'étain, passe au rouge de sang. Elle se dissout difficilement dans le sel de phosphore, en donnant une perle incolore qui, au feu de réduction et surtout lorsqu'on ajoute de l'étain, devient d'un rouge d'améthyste. Avec la soude, la poudre d'*eschynite* s'agglomère sans entrer en fusion. Ce minéral n'est pas attaqué par les acides minéraux étendus; l'acide sulfurique concentré ne l'attaque qu'en partie. Le moyen employé par Hermann pour en faire l'analyse est de le fondre avec du sulfate acide de potasse. La composition de l'*eschynite* a été déterminée par les analyses de Hartwall et de Hermann. Il résulte de ces analyses que l'*eschynite* renferme, sur 100 parties, 33.39 d'acide tantalique, 11.94 d'acide titanique, 17.52 de zircone, 17.65 de protoxyde de fer, 9.35 d'yttria, 4.76 d'oxyde de lanthane, 2.48 d'oxyde de cérium, 2.40 de chaux et 1.56 d'eau. L'*eschynite* provient des monts Ilmen, près de Miask, en Sibérie; elle est disséminée dans un granite à feldspath rougeâtre, le même qui contient le zircon.

ESCIENT s. m. (èss-si-an — du lat. *sciens, scientis*, part. prés. du v. *scire*, savoir, qui se rattache à la racine sanscrite *ci*, *ki*, concevoir, percevoir, découvrir, connaître, etc. V. SCIENCE. La locution française *à mon escient* répond à la locution latine *me sciente*. Anciennement *escient*, *enscient*, *encient*, provençal *escien*, *essien*, étaient des substantifs signifiant sens, avis, discernement. Gachet fait venir la forme *enscient* du latin *inscientia*. Tous ces mots avaient pour opposés, en provençal, *nescies*, *nescieza*, *nescietat*, ignorance, sottise. Comparez le vieux substantif *estant*, également tiré d'un participe). Connaissance, savoir, conscience de ce qu'on fait. Ne s'emploie que dans les locutions suivantes :

— *A bon escient, à mon escient, à son escient, à votre escient*, Sciemment, en connaissance de cause : *Si j'ai fait une faute, ce n'est pas* À MON ESCIENT. *Ceux qu'une peinture ou une sculpture libertine amorce ou séduit sont corrompus* À BON ESCIENT. (E. Montégut.) ‖ On a dit autrefois ESCIENTEMENT adv.

— **Antonyme.** Insu.

ESCLACHE (Louis DE L'), grammairien français. V. LESCLACHE.

ESCLAIBES (Louis-Auguste-Marcel D'), comte D'HUST, général et agronome français, né à Echenay, dans la Haute-Marne, en 1783, mort à Langres en 1845. Il servit dans la grande armée (1807-1808) et en Espagne, accepta du service sous la Restauration, refusa de reconnaître l'empire aux Cent-Jours, fut nommé colonel en 1826, se distingua dans l'expédition d'Alger et y fut nommé général, grade que le gouvernement de Juillet refusa de lui confirmer. Il se retira alors à Chalanay, dans la Haute-Marne, et s'y livra exclusivement à l'agriculture. En 1844, le duc de Bordeaux, qui désirait étudier l'agriculture, appela auprès de lui d'Esclaibes, avec qui il visita les principaux établissements agricoles de l'Allemagne. Il a publié un grand nombre d'articles épars dans les revues, particulièrement dans le *Bulletin agricole de la Haute-Marne*, dont il était le principal rédacteur.

ESCLAIBES DE CLAIRMONT (Adrien D'), écrivain français, né vers le milieu du XVI^e siècle, mort en 1613. Il appartenait à une ancienne famille du Hainaut, suivit la carrière des armes et devint gouverneur du Quesnoy pendant la guerre de 1597 et 1598. On lui doit des lettres, des poésies et deux relations de voyage intitulées : le *Chemin de Bruxelles en Hespaigne par la France, que j'ai fait avec M. le comte de La Feria le 1^er avril 1590*, et le *Chemin de Flandre pour l'Italie, que j'ai fait avec M. le comte de Laing*. — Son fils, Robert d'ESCLAIBES DE CLAIRMONT, né au château de Clairmont, près du Cateau, en 1578, mort au même lieu en 1661, prit part aux siéges de Cambrai (1595), d'Amiens (1601), leva une compagnie à ses frais, la conduisit au siége de Breda et s'y fit remarquer par sa brillante valeur (1624). Il a laissé, sous le titre de *Mémoriaux de Robert d'Esclaibes*, le récit plein d'intérêt des batailles, des siéges et des événements qui eurent lieu de son temps. — Un descendant du précédent, Louis-Charles-Joseph, comte D'ESCLAIBES DE CLAIRMONT, mort à Saint-Dizier en 1818, fut nommé par la noblesse de Chaumont député aux états généraux, y vota avec les ultra-royalistes, devint un des rédacteurs des *Actes des Apôtres*, puis émigra et passa à l'armée de Condé.

ESCLAIRE s. m. (è-sklè-re). Fauconn. Oiseau de proie dont le corps est allongé, et qui vole bien.

ESCLAME adj. (è-skla-me). Fauconn. Se dit d'un oiseau qui n'est point épaulé.

— Véner. Se dit d'un animal dont le corps est maigre et grêle.

— Manége. Se disait autrefois d'un cheval trop fatigué ou qui n'avait point de boyaux : *Cheval* ESCLAME.

ESCLAMER (S') v. pr. (è-skla-mé). Ancienne orthographe du mot S'EXCLAMER.

ESCLANDRE s. m. (è-sklan-dre — du lat. *scandalum*, occasion de chute, piége, qui, ayant l'accent sur *scan*, a donné *esclandre*, avec épenthèse de l'*e*, comme dans *esprit*, et insertion de *l*, et qui, beaucoup plus tard, a fourni *scandale*. V. ce dernier mot). Aventure, fait accompagné de bruit, de scandale; bruit, retentissement fâcheux causé par une affaire scandaleuse : *Faire un* ESCLANDRE. *Causer de l'*ESCLANDRE.

— Par ext. Lutte bruyante, rixe, attaque :

> ... Quand on n'a qu'un endroit à défendre,
> On le munit, de peur d'*esclandre*.
>
> LA FONTAINE.

> Le pauvre loup, dans cet *esclandre*,
> Empêché par son hoqueton,
> Ne put ni fuir ni se défendre.
>
> LA FONTAINE.

‖ Ce sens a vieilli.

— Rem. Ce mot était autrefois féminin, et quelques auteurs le font encore de ce genre; mais c'est aujourd'hui une faute.

ESCLAVA (Antonio DE), littérateur espagnol, né à Sanguesa (Aragon) vers 1570. Il s'est fait connaître par un roman chevaleresque intitulé *los Amores de Milon de Aglante con Berta, y el nacimiento de Roldan* (1604), et par un ouvrage du même genre, *Noches de Invierno* (Pampelune, 1609), qui obtint un grand succès.

ESCLAVAGE s. m. (è-skla-va-je — rad. *esclave*). Etat d'esclave, état de l'homme asservi à la puissance absolue d'un autre homme : *Lorsque Jupiter fait tomber un mortel en* ESCLAVAGE, *il lui enlève la moitié de sa vertu.* (Homère.) *L'orgueil sied mal à l'*ESCLAVAGE. (Sophocle.) *S'il y a quelque chose qui soit de nature à perpétuer l'immoralité et l'irréligion, c'est l'*ESCLAVAGE. (Le duc d'Harcourt.) *L'*ESCLAVAGE *est aussi opposé au droit civil qu'au droit naturel ; quelle loi civile pourrait empêcher un esclave de fuir?* (Montesq.) *Avec la liberté, la morale améliore la religion ; avec l'*ESCLAVAGE, *la religion fausse la morale.* (B. Const.) *L'*ESCLAVAGE *déshonore le travail.* (De Tocqueville.) *Il n'est rien de plus immoral que l'*ESCLAVAGE. (V. Parisot.) *L'essence de l'*ESCLAVAGE *est la destruction de la personnalité humaine.* (Lamenn.) *L'apparition de l'*ESCLAVAGE *dans le monde est le plus grand fait que présente l'histoire primitive de l'humanité.* (Lamenn.) *C'est l'*ESCLAVAGE *qui a donné l'idée de la liberté.* (Vinet.) *L'*ESCLAVAGE *n'est autre chose que l'oppression organisée dans un but de spoliation.* (F. Bastiat.) *Au nombre des stigmates que la guerre a laissés, il faut compter l'*ESCLAVAGE *et l'aristocratie.* (F. Bastiat.) *L'*ESCLAVAGE, *la torture, les épreuves judiciaires n'ont pas avancé, mais retardé la marche de l'humanité.* (F. Bastiat.) *L'homme est si bien fait pour être libre, que l'*ESCLAVAGE *détruit l'espèce.* (A. Martin.) *Le contre-poids de l'Angleterre sur les mers, ce sont les Etats-Unis, c'est l'Amérique purgée de l'*ESCLAVAGE. (A. Martin.) *Le servage releva l'*ESCLAVAGE *de faction.* (E. Pelletan.) *L'*ESCLAVAGE *est une institution criminelle, parce que c'est un attentat à ce qui constitue l'humanité.* (V. Cousin.) *C'est aux Européens que revient la plus grande part du crime de l'*ESCLAVAGE : *il y aura quelqu'un pour vendre des esclaves tant qu'il y aura quelqu'un pour les acheter.* (E. Bersot.) *L'*ESCLAVAGE *répugne à tous les êtres.* (J. Droz.)

> Dieu fit la liberté; l'homme a fait l'*esclavage*.
>
> A. CHÉNIER.

> L'*esclavage* toujours produit l'ignominie.
>
> LA HARPE.

‖ Domesticité, état des animaux privés de la liberté : *La nature particulière de tous les êtres vivants se détériore dans l'*ESCLAVAGE. (Cabanis.)

— Par ext. Manque de liberté, dépendance, assujettissement, soumission : *Vivre sous un despote, c'est être en* ESCLAVAGE. (Acad.) *Gouverner les peuples contre leur volonté, c'est se rendre très-misérable pour avoir le faux honneur de les tenir dans l'*ESCLAVAGE. (Fén.) *L'*ESCLAVAGE *politique établi dans le corps de l'Etat fait que l'on sent peu l'*ESCLAVAGE *civil.* (Montesq.) *Dans les climats où les femmes vivent sous un* ESCLAVAGE *domestique, il semble que la loi doive permettre aux femmes la répudiation et aux maris seulement le divorce.* (Montesq.) *Partout où se trouve établi l'*ESCLAVAGE *domestique, la polygamie marche à sa suite.* (Portalis.) *L'*ESCLAVAGE *de la presse était beaucoup moins sévère sous Louis XIV que sous Bonaparte.* (M^me de Staël.) *C'est l'*ESCLAVAGE *de la presse qui produit les libelles et qui assure leur succès.* (B. Constant.) *C'est par la gloire que les peuples libres sont menés à l'*ESCLAVAGE. (Chateaub.) *Plier sous la force, c'est l'*ESCLAVAGE. (Lamenn.) *Le plus pompeux* ESCLAVAGE *ne peut adoucir les regrets d'avoir perdu la liberté.* (J.-L. Mabire.) *Un pays qui a été libre reste difficilement immobile dans l'*ESCLAVAGE. (Bignon.) *C'est notre corruption qui fait notre* ESCLAVAGE. (G. Sand.) *Les femmes crient à l'*ESCLAVAGE; *qu'elles attendent que l'homme soit libre, car l'*ESCLAVAGE *ne peut donner la liberté.* (G. Sand.) *L'égalité, l'égalité! je n'entends que ce cri retentir autour de moi, et je ne vois partout qu'inégalité choquante, grossier despotisme et honteux* ESCLAVAGE. (P. Leroux.)

> L'*esclavage* aux grands cœurs n'est point à redouter;
> Alors qu'on sait mourir on sait tout éviter.
>
> CORNEILLE.

> Dès qu'il faut obéir, le parti le plus sage
> Est de savoir se faire un heureux *esclavage*.
>
> CRÉBILLON.

‖ Tyrannie, contrainte, gêne que font éprouver certaines choses : *L'*ESCLAVAGE *d'un emploi. S'affranchir de l'*ESCLAVAGE *de la règle. Subir l'*ESCLAVAGE *des passions. Les emplois éclatants ne sont qu'un* ESCLAVAGE *illustre.* (Mass.)

> Je ne hais point la vie et j'en aime l'usage,
> Mais sans attachement qui sente l'*esclavage*.
>
> CORNEILLE.

— Grav. Manière gênée, défaut de liberté dans la manière d'attaquer, de conduire, de finir les tailles.

— Modes. Parure de diamants que l'on porte autour du cou et qui, retombant sur la poitrine, a été comparée aux chaînes que portaient les esclaves : *Il portait un chapeau pointu retroussé d'un gros diamant, et un* ESCLAVAGE *de perles et de rubis au lieu de carcan.* (Hamilton.) *Ce sont des* ESCLAVAGES *de chez Lempereur, le bijoutier.* (Rog. de Beauv.)

— Comm. S'est dit autrefois pour Monopole.

— **Syn. Esclavage, servitude.** *Esclavage* diffère d'abord de *servitude* en ce qu'il est plus usuel; la forme presque latine du second fait qu'il n'est presque jamais employé par le peuple. Mais quand on compare ces deux mots par rapport à leur signification, on trouve que l'*esclavage* est la perte absolue de la liberté, tandis que la *servitude* n'est qu'un état où l'on ne jouit que d'une liberté incomplète, à moins que les circonstances ne montrent clairement qu'on choisit ce mot uniquement pour relever le ton du discours.

— **Antonymes.** Indépendance, liberté, autonomie, ingénuité.

— **Encycl.** L'*esclavage* est l'état d'un individu devenu la propriété d'autrui. Cette définition indique parfaitement ce qui caractérise l'*esclavage* et fait ressortir ce qu'il a d'odieux. En effet, l'*esclavage* atteint l'homme dans ce qui fait son essence, dans sa libre personnalité. Par cela même qu'il est la propriété d'autrui, l'esclave ne s'appartient plus et cesse d'être une personne : il n'est plus, comme dit Aristote, qu'un instrument vivant, une propriété animée, absolument comme une bête de somme, une chose, *res*, comme s'exprime la loi romaine dans son énergique langage. Homère, lui aussi, avait déjà dit depuis bien longtemps que l'*esclavage* enlevait à l'homme la moitié de son âme.

Notre conscience moderne répugne profondément à l'*esclavage*, dans lequel elle voit une violation du droit au premier chef, un crime de lèse-humanité. Ce sentiment de répulsion est si énergique, que l'on a de la peine à s'expliquer comment une pareille iniquité a pu prendre naissance dans la société et s'y perpétuer jusqu'à nos jours. Ce fait, cependant, s'explique très-facilement quand on remonte à l'origine de l'*esclavage*, et l'on reconnaît en même temps que les causes qui lui ont donné naissance sont les mêmes que celles qui l'ont perpétué jusqu'à nous, et qui rendent encore si difficile son abolition complète, malgré la réprobation profonde qu'il soulève.

— *Origine de l'esclavage.* On dit que l'*esclavage* est aussi ancien que la société. Rien de plus juste. En fait au moment où les premières sociétés commencent à se montrer au milieu des ténèbres qui enveloppent le monde primitif, l'*esclavage* paraît. La raison de ce fait est facile à donner. Le travail est une nécessité de toute société régulière; mais le travail est un joug qui pèse à l'homme et lui répugne. C'est la conséquence de sa chute, disent les livres hébreux; c'est l'effet de la malédiction que Dieu a prononcée sur l'homme par suite de sa prévarication originelle. « Dieu dit à Adam : Parce que tu as obéi à la parole de ta femme et que tu as mangé du fruit de l'arbre duquel je t'avais dit : « Tu n'en mangeras point, » la terre sera maudite à cause de toi, et elle te produira des épines et des chardons, et tu mangeras l'herbe des champs, tu mangeras le pain à la sueur de ton visage, jusqu'à ce que tu retournes en la terre (*Genèse*, ch. III, 17, 18, 19). Le travail étant une dure nécessité, l'homme chercha le moyen de s'en dispenser, et la société lui offrit précisément ce moyen : le fort fit travailler le faible; de là l'*esclavage*. Ce fut la guerre qui fournit les esclaves, et depuis l'origine des sociétés jusqu'à nos jours elle est demeurée la grande pourvoyeuse d'esclaves.

On comprend ainsi pourquoi on rencontre l'*esclavage* dans toutes les sociétés primitives. Il n'y a que là où toute organisation sociale fait absolument défaut et où le travail n'est pas devenu une fonction sociale imposée par la nécessité que l'*esclavage* n'existe pas. Ainsi le sauvage ne fait pas d'esclaves, mais il tue ses prisonniers de guerre et souvent même il les mange. Il est probable qu'il en fut de même à ces époques enveloppées de ténèbres, d'une durée incommensurable, qui précédèrent l'apparition des premières sociétés, et où l'homme, errant par petits groupes sur la terre, n'avait aucun établissement fixe et régulier. Du reste, les influences du climat, ce facteur si important dans le développement des sociétés, ont leur effet immédiat sur l'*esclavage* dans les sociétés primitives. Chez les peuples primitifs, dans tout l'Orient, l'*esclavage* atteint bientôt un immense développement. L'esclave y coûte peu, et, vu l'importance que prennent de bonne heure dans les sociétés l'industrie et le commerce, le travail est très-productif. C'est tout le contraire chez les peuples du Nord : l'esclave coûte cher à nourrir et le travail est peu productif; aussi trouve-t-on dès la plus haute antiquité l'*esclavage* bien moins développé au nord qu'au midi.

En résumé, l'apparition de l'*esclavage* se lie à l'établissement des sociétés, dont il est un des effets, et par conséquent est le résultat injuste, certainement, d'un immense progrès accompli. Au lieu de tuer l'ennemi, on le conserve pour le faire travailler. Les jurisconsultes romains, et à leur suite beaucoup de publicistes, ont voulu tirer de ce fait une sorte de justification de l'*esclavage*. « *Servi*, disent les *Institutes* de Justinien (liv. I, tit. III), *ex eo appellati sunt, quod imperatores captivos*

vendere jubent, ac per hoc servare nec occidere solent. » Il n'y a là, et il est facile de s'en apercevoir, qu'un sophisme. Le droit de légitime défense peut vous donner celui de tuer votre ennemi; mais ce droit de tuer cesse avec celui de légitime défense, c'est-à-dire au moment où l'ennemi. étant réduit à l'impuissance, ne peut plus vous nuire.

« Il est faux, dit Montesquieu (*Esprit des lois*, XV, II), qu'il soit permis de tuer dans la guerre autrement que dans le cas de nécessité; mais, dès qu'un homme en a fait un autre esclave, on ne peut pas dire qu'il ait été dans la nécessité de le tuer, parce qu'il ne l'a pas fait. »

Quoi qu'il en soit, l'*esclavage* est un fait qui relève de l'ordre économique, et qui résulte de la nécessité du travail. C'est ce qui explique la persistance de cette institution à travers toutes les révolutions sociales. Les idées seules, le progrès moral, le christianisme, comme on le verra, ne peuvent le renverser, bien que le progrès moral y voie une iniquité sociale. Lorsqu'il tombe, c'est par suite d'une nécessité économique; c'est lorsque le progrès des sociétés est arrivé à fonder le travail libre sur une base tellement solide, qu'il défie tous les efforts du travail servile et l'évince de l'économie sociale. La haine du travail avait amené l'*esclavage*, et l'*esclavage* avait déshonoré le travail; il fallait que le travail fût réhabilité, et cette réhabilitation n'était possible que par la victoire définitive du travail libre sur le travail servile. Toutefois, bien longtemps après que l'esclave eut disparu de toutes les sociétés européennes, ayant réalisé une civilisation supérieure, il se maintint dans d'autres parties du monde, et il existe encore, notamment au Brésil, toujours comme nécessité du travail particulier imposé à certaines contrées par la nature même du sol et du climat, tant les idées de justice ont de peine à se réaliser dans tout ce qui relève de l'intérêt direct de l'individu. Nécessité sociale, tel fut donc toujours le grand argument invoqué par tous ceux qui voulurent justifier l'*esclavage*. Ce fut là ce que l'on peut appeler l'argument économique. Mais la nécessité économique ne règne pas seule dans la société : l'homme a aussi des besoins moraux auxquels il faut donner satisfaction, et c'est pour cela que l'on a cru nécessaire d'imaginer diverses justifications de l'*esclavage*, que nous aurons bientôt l'occasion de signaler.

— *Opinions des Grecs sur l'esclavage.* L'établissement de la cité réalisa dans l'antiquité un immense progrès, puisque cet établissement marquait le moment où l'homme arrive à se saisir comme une personnalité libre, et, par conséquent, commence à entrer en pleine possession de lui-même. Ce progrès moral se manifeste notamment par des protestations contre l'*esclavage*. Citons quelques exemples. On voit, par des fragments que nous a transmis Stobée (*Serm.* CLXXIV), que Philémon le poëte, contemporain d'Aristote, rappelle au maître que son esclave, malgré sa position malheureuse, ne cesse pas d'être homme. Aristote nous dit lui-même que l'iniquité de l'*esclavage* était soutenue par des hommes sages. « D'autres, nous dit ce philosophe (*Politique*, liv. I, ch. II, § 3), prétendent que le pouvoir du maître est contre nature; que la loi seule fait des hommes libres et des esclaves; mais que la nature ne met aucune différence entre eux, et que même, par suite, l'*esclavage* est inique, puisque la violence l'a produit. » On trouve aussi d'autres protestations contre l'*esclavage* chez les poëtes comiques et tragiques, les orateurs, etc. Timée de Tauromínium, contemporain d'Aristote, assure que, chez les Locriens et les Phocéens, l'*esclavage*, longtemps défendu par la loi, n'avait été autorisé que depuis peu (V. Athénée, liv. VI). Enfin, Théopompe, historien contemporain aussi d'Aristote, rapporte (Athénée, liv. VI) que les Chiotes introduisirent les premiers, parmi les Grecs, l'usage d'acheter des esclaves, et que l'oracle de Delphes, instruit de ce forfait, déclara que les Chiotes s'étaient attiré la colère des dieux. Platon signale bien, dans les diverses natures des hommes, des différences telles qu'il en résulte que les uns sont faits pour le commandement politique et les autres pour l'obéissance; mais il n'en fait pas sortir une justification de l'*esclavage*. D'un autre côté, il ne se prononce pas formellement : il veut [illegible]nent que les Grecs ne se réduisent pas [illegible]vitude entre eux. Ce qu'il y a de cer[illegible]'il ne met pas d'esclaves dans sa [illegible]ale. Les laboureurs et les arti[illegible] des gros ouvrages de la société. [illegible], et, si Dieu les a doués [illegible] les hautes fonctions de [illegible] et les réclament. Mais si Platon ne proscrit pas formellement l'*escla*[illegible] qu'elles existaient [illegible] l'atténuer autant [illegible]'il le proscrit [illegible] avec la plus [illegible] ne pas abuser [illegible] traiter leurs escla[illegible]ter avec douceur, [illegible]ut maltraiter, qui [illegible] l'injustice, [illegible] plus consommée. » [illegible] de se pro[illegible] des esclaves do[illegible]lu que souvent ils [illegible] plus généreux que nos frères et nos enfants, et plusieurs d'entre eux ont sauvé leur maître et toute la famille. » Aristote, au contraire, s'exprime d'une manière fort nette et fort catégorique sur l'*esclavage*. Mais il n'est pas vrai, comme on l'a dit et comme on l'a répété si souvent, qu'il s'en soit fait l'aveugle défenseur. Pour se faire une idée exacte de l'opinion qu'Aristote émet relativement à l'*esclavage*, on ne doit pas oublier le point de vue où il s'est placé. C'est de la société réelle, telle qu'il l'a sous les yeux, qu'il s'occupe. L'*esclavage* est un des éléments de cette société; fidèle à sa méthode, Aristote l'analyse, essaye de l'expliquer théoriquement, et son explication devient presque une apologie.

Voici sa thèse (*Politique*, liv. Ier, ch. II). Aristote constate d'abord, en se plaçant au point de vue de la société grecque, que l'*esclavage* est une nécessité sociale, de même que la propriété. « La propriété, dit-il, est une partie intégrante de la famille : c'est un instrument de l'existence; mais, comme la propriété tend à l'usage, elle doit avoir ses instruments à elle. Or, parmi les instruments de la propriété, les uns sont inanimés, les autres vivants. Les instruments vivants sont les animaux privés et les esclaves. Les uns comme les autres nous aident, par le secours de leurs forces corporelles, à satisfaire les besoins de l'existence; *seulement, l'esclave, propriété vivante, est le premier de tous. Si chaque instrument, en effet, pouvait, sur un ordre reçu ou même deviné, travailler comme les statues de Dédale ou les trépieds de Vulcain, « qui se rendaient seuls, dit le poëte, aux » réunions des dieux »; si les navettes jouaient toutes seules, si l'archet jouait tout seul de la cithare, les entrepreneurs se passeraient d'ouvriers, et les maîtres d'esclaves.* » Ainsi Aristote voit dans l'*esclavage* une nécessité sociale, dont la raison se trouve dans une autre nécessité imposée à l'homme, celle du travail. Par là se marque la puissance d'esprit de ce philosophe si justement célèbre. C'est en effet, comme nous l'avons déjà dit, la nécessité du travail qui est la cause de l'*esclavage* et de sa longue durée. Mais où se révèle encore le génie d'Aristote, c'est lorsqu'il entrevoit d'une manière hypothétique que cette nécessité peut disparaître, si, comme il le dit dans la phrase que nous avons soulignée, le génie humain, pour parler notre langage moderne, peut tellement se rendre maître des forces de la nature qu'il y trouve les instruments dont il a besoin pour produire. Mais pour se rendre maître de la nature, l'homme devra se rendre maître de plus en plus de lui-même, les progrès, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre scientifique, n'étant que les effets du progrès accompli d'abord dans l'ordre moral, qui seul est la source de la vie et de la lumière. Ceci nous amène à faire connaître l'autre partie de la théorie de l'*esclavage* émise par Aristote, et qui en est le complément nécessaire. En effet, il ne suffit pas de constater la nécessité de l'*esclavage*, il faut encore se demander qui, parmi les hommes, sera esclave. Aristote n'a pas manqué de se poser cette question. Voici la réponse qu'il y fait. Exagérant les différences que Platon avait signalées dans les diverses natures d'hommes, différences réelles, mais qui n'ont rien de spécifique, Aristote ne soutient pas seulement que les uns sont faits pour le commandement politique et les autres pour l'obéissance : il va jusqu'à soutenir que les uns sont faits naturellement pour la liberté et les autres pour l'*esclavage*. De là, l'esclave est celui qui ne doit point s'appartenir, parce qu'il ne saurait se guider lui-même, et qui ne peut rendre service à la société que comme ces bêtes vigoureuses que l'homme associe à ses travaux. « Quand on est inférieur à ses semblables autant que le corps l'est à l'âme, et c'est la condition de tous ceux chez qui l'emploi des forces corporelles est le seul et meilleur parti à tirer de leur être, on est esclave par nature. » Il ne restait plus qu'une difficulté, c'était de pouvoir distinguer ceux qui sont nés pour l'*esclavage* ou pour la liberté. Cette difficulté n'en est pas une pour nos esclavagistes modernes, puisque l'homme né pour l'*esclavage* en porte la marque sur sa figure : c'est le nègre. Mais cette solution n'existait pas pour Aristote, qui n'avait pas de nègres sous la main; force lui fut donc de chercher à tourner la difficulté. Il est presque inutile de dire qu'il y échoua complétement. Qui décidera si tel ou tel doit être esclave? Est-ce la guerre, la violence? Cette solution lui répugne : « Il y a, dit-il, des gens qui avancent que l'*esclavage* est juste quand il résulte du fait de la guerre; mais c'est se contredire; car le principe de la guerre elle-même peut être injuste. D'ailleurs, les hommes qui semblent les mieux nés pourraient donc devenir esclaves, et même par le fait d'autres esclaves, parce qu'ils auraient été vendus comme prisonniers de guerre. » Et ailleurs il reconnaît que l'opinion qui nie la légitimité de l'*esclavage* et le droit pour le vainqueur de faire sa propriété des prisonniers de guerre renferme quelque vérité : « Bien des légistes, dit-il, accusent ce droit d'illégalité, parce qu'il est horrible, selon eux, que le plus fort, parce qu'il peut employer la violence, fasse de sa victime son sujet et son esclave. » Mais ce n'est pas là le dernier mot d'Aristote; aux prises avec une doctrine mauvaise, il ne peut lui échapper, et, en fin de compte, il ne trouve d'autre explication de l'*esclavage* que dans la justification de la force. « La victoire, dit-il, peut, jusqu'à un certain point, user de la victoire, car la victoire suppose toujours une certaine supériorité, et il est possible de croire que la force n'est jamais dénuée de mérite. » C'est la doctrine germanique, la *force prime le droit*, le *succès justifie les moyens*, que la France vient d'être obligée de subir, à sa honte éternelle, et Aristote ne peut rendre raison de l'*esclavage* qu'en invoquant cette triste et odieuse doctrine, qui n'est autre chose que la négation du droit. Cependant il ne nie pas que l'*esclavage* engendre de nombreuses iniquités, et il fait un devoir à chacun de les atténuer autant que possible. Il veut qu'on affranchisse souvent les esclaves, et lui-même, à sa mort, eut le soin d'assurer par testament la liberté des siens. Il recommande aux maîtres de les traiter avec douceur, car les esclaves, eux aussi, sont des membres de la famille. « Dans nos propriétés, dit-il, il faut d'abord jeter les yeux sur ce qu'il y a de plus essentiel, de meilleur et de plus excellent, c'est-à-dire sur l'homme. Une bonne éducation, l'ample nécessaire sont dus à l'esclave; le principe des punitions et des récompenses doit lui être appliqué. » Ainsi Aristote ne cesse pas de voir un homme dans l'esclave, et, entraîné par l'évidence des faits, il déclare que refuser aux esclaves toute vertu, la sagesse, l'équité, la tempérance, est chose absurde.

— *Opinion des Romains sur l'esclavage.* A Rome, comme en Grèce, des protestations s'élevèrent à diverses époques contre l'*esclavage*; mais ces protestations venaient des esprits que leurs lumières élèvent au-dessus du vulgaire. Quant aux classes asservies, l'idée ne leur vint pas, cela va sans dire, de s'enquérir du plus ou moins de légitimité de ce fait social. Elles le subirent comme un de ces maux auxquels l'homme est exposé par le droit de la guerre, et leur esprit n'allait pas au delà. C'est ainsi que, dans les *Captifs* de Plaute, le *lorarius* ou fouetteur dit à un des esclaves qui lui sont subordonnés : « Tu es esclave parce que tu as été fait prisonnier. Eh bien! c'est un malheur auquel tout homme est exposé. Il faut t'en consoler, en songeant que tu es chez un bon maître. » Du reste, il arriva dans la société romaine ce que nous venons de constater dans la société hellénique, et ce que l'on constatera dans toutes les sociétés où règnera l'*esclavage* : il donne un démenti tellement formel aux notions les plus élémentaires de la conscience humaine, qu'il vient toujours un moment où sa légitimité ne peut manquer d'être mise en question. L'homme, en définitive, est un être raisonnable. Il ne dépend pas de lui de ne pas chercher à se rendre compte de ce qui se passe sous ses yeux, et, à plus forte raison, de ce qui le touche directement. Or, les faits montraient déjà en Grèce que, parmi les esclaves, il pouvait se rencontrer des hommes supérieurs. Ainsi, par exemple, Anaxilaüs, tyran de Rhegium, établit, en mourant, son esclave Mycéthe tuteur de ses enfants et régent de ses sujets. Or cet esclave, après avoir établi des lois sages et administré parfaitement le pays qui lui avait été confié, lorsque sa tâche fut accomplie, se retira simplement et sans regrets à Corinthe, avec une médiocre fortune qui lui était suffisante. De même, Phédon, acheté par Liber, et disciple de Socrate et de Platon, fut auteur d'ouvrages philosophiques remarquables. L'asservissement de la Grèce par Rome eut pour conséquence, en réduisant à l'*esclavage* une foule d'hommes distingués qui furent conduits dans la cité souveraine, de mettre en même temps en pleine lumière combien était absurde, monstrueux même l'*esclavage*. Tous ces Grecs distingués devinrent les éducateurs des enfants de leurs maîtres. Plusieurs furent les amis de tout ce qu'il y avait de distingué à Rome. Cicéron et Caton d'Utique disaient, avec les stoïciens, que le seul véritable *esclavage* est celui que nous imposent nos passions. Il devenait donc impossible, pour celui qui voulait se rendre compte de l'*esclavage*, de se contenter de l'explication banale de la différence de nature. A partir de ce moment, l'*esclavage* fut ébranlé dans ses bases, et l'iniquité de ce fait social commença à se faire jour dans les esprits. Au premier rang de ceux qui flétrirent cette iniquité se trouve Sénèque, dont nous croyons devoir citer les passages suivants : « Cet univers que tu vois, où sont compris les dieux et les hommes, est une seule et même chose. Nous sommes les membres d'un grand corps; » et de ce principe, purement physique chez les stoïciens, il tire des conséquences morales : « La nature nous a créés parents, puisqu'elle nous a formés des mêmes éléments et pour les mêmes destinées; elle a mis en nous un mutuel amour et nous a faits sociables.... Que ce vers soit dans tous les cœurs, comme dans toutes les bouches :

Homo sum, humani nihil a me alienum puto. »

« Qui oserait, dit-il encore, borner la libéralité à ceux qui portent la toge? La nature nous commande d'être utiles aux hommes, qu'ils soient esclaves ou libres, ingénus ou affranchis, libérés devant le magistrat ou devant deux amis, qu'importe? Partout où est l'homme, il y a lieu de faire du bien. » Il écrit à son ami Lucilius : « Je suis aise d'apprendre, par ceux qui viennent de ta part, que tu vis amicalement — *familiariter* — avec tes esclaves; cela convient à ta sagesse, à ton savoir. Ce sont des esclaves? Non, mais des hommes. Ce sont des esclaves? Non, mais des compagnons. Ce sont des esclaves? Non, mais des amis soumis. Ce sont des amis? Non, mais des compagnons d'*esclavage*, si l'on réfléchit que nous sommes tous, eux et nous, également sujets aux caprices de la fortune. Aussi je me ris de ceux qui estiment honteux de manger avec son esclave. Et pourquoi, sinon parce qu'un usage plein d'orgueil a entouré d'une troupe d'esclaves, se tenant debout, le maître à table? Il mange avec avidité plus d'aliments qu'il n'en peut contenir; il charge son estomac distendu, déjà déshabitué de ses fonctions, afin de tout vomir avec plus de peine qu'il n'en a eu à se l'ingérer. Cependant il n'est pas permis aux malheureux esclaves de remuer leurs lèvres même pour parler. Les verges étouffent tout murmure. Ne sont exceptés ni exemptés des coups ni une toux fortuite, ni un éternument, ni un soupir; un châtiment plus grave frappe celui dont la voix a rompu le silence. Toute la nuit ils restent debout, à jeun, muets. Aussi arrive-t-il qu'ils parlent du maître, ces esclaves à qui il est interdit de parler devant le maître; tandis que ceux qui conversaient, non-seulement devant le maître, mais avec lui, ceux dont la bouche n'était pas cousue, étaient prêts à exposer leur vie pour leur maître, et à détourner sur leur propre tête le danger qui menaçait la sienne. Ils parlaient dans les festins, mais ils se taisaient dans les tortures. C'est de cette même arrogance qu'est venu ce proverbe : « Autant d'esclaves, autant d'ennemis! » Nous n'avons pas en eux des ennemis, mais nous en faisons des ennemis. C'est que, sans parler des actes de cruauté et d'inhumanité, nous abusons de notre pouvoir pour les traiter, non comme des hommes, mais comme des bêtes de somme; c'est que, quand nous sommes couchés à table, l'un essuie les crachats, un autre, incliné, ramasse les déjections des convives avinés, un autre découpe les oiseaux de prix; sa main, habile à trouver les jointures, découpe la poitrine et les cuisses. Infortuné, qui ne vit que pour découper des volailles; plus infortuné encore celui qui, pour son plaisir, le force à apprendre une pareille science!... J'ai vu l'ancien maître de Calliste debout sur le seuil de son ancien esclave, et ne pas être admis, tandis que les autres courtisans entraient, lui qui avait suspendu l'écriteau au cou de Calliste et l'avait exposé en vente parmi les esclaves de rebut. Cet esclave, jeté dans le premier lot, dans celui qui sert à exercer la voix du crieur, a bien rendu au maître ce que le maître lui avait fait; à son tour, il l'a accablé d'injures et de mépris, et ne l'a pas jugé digne de sa maison. Le maître a vendu Calliste! Mais que ne lui a pas fait Calliste?... Ne songez-vous pas que celui que vous appelez votre esclave est né comme vous de la même semence, qu'il jouit du même ciel, qu'il respire, qu'il vit et meurt comme vous? Vous pouvez tout aussi bien le voir libre un jour, qu'il peut vous voir esclave. Méprisez maintenant celui dont la condition peut en un instant devenir la vôtre. Je ne veux point me jeter dans un sujet qui serait trop vaste, et traiter de l'usage des esclaves, à qui nous témoignons tant d'orgueil, de cruauté et de dédain; voici, en résumé, ma maxime : Vis avec ton inférieur comme tu voudrais que ton supérieur vécût avec toi. — Chaque fois que tu songeras à l'étendue de ton pouvoir sur ton esclave, songe aussi au pouvoir que ton maître a sur toi. — Mais moi, dis-tu, je n'ai pas de maître. — Tu es jeune; tu en auras peut-être. Ignores-tu à quel âge Hécube, Crésus, la mère de Darius, Platon, Diogène devinrent esclaves? »

A peu près dans le même temps, Épictète, s'emparant du principe d'Aristote et le tournant contre l'*esclavage*, faisait entendre ces paroles : « Il n'y a d'esclave naturel que celui qui ne participe pas à la raison; or, c'est là le cas des bêtes, non des hommes. L'âne est un esclave destiné par la nature à porter nos fardeaux, parce qu'il n'a point en partage la raison et l'usage de la volonté; autrement, l'âne se refuserait justement à notre empire et serait un être semblable à nous. » Et ce n'est pas seulement chez les philosophes que se trouvent exprimés ces pensées et ces sentiments. Il y avait déjà longtemps qu'à Rome la scène, en exposant, dans le style de Plaute et de Térence, la misère et les plaintes des esclaves, avait fait entendre, elle aussi, à ce sujet, de tristes et pénétrantes vérités, et Pétrone, contemporain de Sénèque, faisait dire à l'un de ses personnages : « Les esclaves aussi sont des hommes; ils ont sucé le même lait que nous, quoiqu'un mauvais destin ait pesé sur eux. Mais, de mon vivant, et bientôt, ils boiront l'eau des hommes libres. »

Il appartenait aux jurisconsultes romains de résumer d'une manière définitive les idées du monde antique sur l'*esclavage*. Ils le firent avec leur rigueur et leur précision accoutumées. *Servitus*, dit le jurisconsulte Florentinus, au *Digeste* (titre v, § 4), *est constitutio juris gentium qua quis dominio alieno contra naturam subjicitur*. Ainsi, l'*esclavage*, l'antiquité le déclare par la bouche même de ses pontifes du droit, est un fait contre nature;

mais c'est un fait nécessaire, une institution du droit des gens (*constitutio juris gentium*), qu'à ce titre la société est obligée de subir. Tel est le dernier mot du monde antique sur l'*esclavage*. C'est un aveu d'impuissance contre cette iniquité sociale. Pour qu'elle cessât d'être un fait nécessaire, une institution du droit des gens, il fallait la transformation du monde antique en une société nouvelle. Le point de départ de cette transformation se trouve à l'époque même où parut le christianisme. Nous avons donc à examiner la position que prit la nouvelle doctrine vis-à-vis de l'*esclavage*.

— *Le christianisme et l'esclavage.* Jésus ayant enseigné que Dieu est le père de tous les hommes et que tous les hommes sont frères, que toute la loi consiste à aimer Dieu par-dessus tout et son prochain comme soi-même, sa doctrine contient une proscription implicite de l'*esclavage*. Mais cette conclusion de sa doctrine, Jésus l'a-t-il exprimée d'une manière formelle? Non, et on ne trouve dans l'*Evangile* aucune condamnation explicite de l'*esclavage*. Ce que ne fit pas Jésus, ses disciples ne le firent pas non plus, et nous ne voyons nullement que l'*esclavage* fût proscrit dans les diverses communautés chrétiennes qu'ils établirent et qui marquent la première époque du christianisme. Il en fut de même des différentes Eglises qui sortirent de ces communautés : l'Eglise grecque, l'Eglise catholique et enfin les sectes protestantes, dont l'ensemble constitue le système religieux qui a la prétention d'être l'expression du christianisme. Nous aurons bientôt à rendre raison de ce fait, qui, à première vue, frappe d'étonnement; mais d'abord nous devons le mettre en pleine lumière, car il a donné lieu à une controverse dont la durée a été d'autant plus grande qu'elle avait pour cause une question mal posée et dont, par conséquent, la solution n'est pas possible.

Voyons d'abord quelle est la doctrine des apôtres relativement à l'*esclavage?* La réponse est très-simple : pour les apôtres, l'*esclavage* est un fait qu'ils admettent, qu'ils subissent, si l'on veut, mais qu'ils ne condamnent pas. Dans l'épître aux Ephésiens, Paul recommande aux esclaves « d'obéir à leurs maîtres avec crainte et tremblement, comme au Christ. » Dans la première épître à Timothée, il veut que les esclaves regardent leurs maîtres comme « dignes de tout honneur; » à ceux qui ont des maîtres chrétiens, il recommande de servir « encore mieux ; » il ajoute que « telle est la sainte doctrine de Jésus-Christ, » et que cette doctrine est « selon la piété, » et il appelle « orgueilleux et ignorant » quiconque en enseigne une autre. Dans l'épître à Tite, il recommande encore aux esclaves « de plaire en toute chose à leurs maîtres, » afin d'honorer la doctrine du Sauveur. Enfin, dans l'épître aux Colossiens, après avoir dit qu'aux yeux de Dieu il n'y a aucune différence entre l'esclave et l'homme libre, au lieu d'en conclure l'égalité naturelle des droits parmi les hommes, et par conséquent l'illégitimité de l'*esclavage* et le devoir des maîtres d'affranchir leurs esclaves, il recommande à ces derniers d'obéir en tout à leurs maîtres; mais, d'un autre côté, il recommande aux maîtres de traiter leurs esclaves avec « équité. » Dans sa première épître, l'apôtre Pierre recommande également aux esclaves « d'être soumis avec crainte » à leurs maîtres. A la suite des apôtres, et à leur exemple, les Pères de l'Eglise ont tout d'abord autorisé, approuvé l'*esclavage*. Saint Cyprien (*Testimon.*, lib. III, cap. LXXII), le pape saint Grégoire le Grand (*Regul. pastoral.*, pars III, cap. v) s'appuient sur saint Paul pour prêcher la nécessité d'accepter la servitude. Après avoir cité l'épître aux Ephésiens, saint Basile s'exprime ainsi : « Ceci prouve que l'esclave doit obéir à ses maîtres en toute bonté de cœur et pour la gloire de Dieu (*Moral. regul.*, LXXV, cap. I). » Il rappelle la conduite de l'apôtre Paul à l'égard d'Onésyme, esclave fugitif qu'il renvoya à son maître avec prière de le recevoir en grâce, et veut que tout esclave qui se réfugie dans un cloître soit admonesté, amélioré et renvoyé à son maître (*Lib. regul. interrogat.* IX). Selon saint Chrysostome, l'esclave qui obéit aux ordres de son maître remplit les préceptes de Dieu (*Epist. ad Titum*, homil. IV, cap. II). Saint Ignace, évêque d'Antioche, recommande aux esclaves de l'Eglise de servir avec zèle en vue de la gloire de Dieu, et de ne point désirer la liberté de peur de devenir esclaves de leurs passions (*Polycarp. et Ignatii epist.*, p. 139, Oxoniæ., 1644). « Quand même, dit saint Isidore de Peluse à l'esclave chrétien, quand même la liberté te serait offerte, je te conseille de rester dans l'*esclavage;* il te sera alors beaucoup moins demandé, parce que tu auras servi et ton maître dans le ciel et ton maître sur la terre (*Epist.*, lib. IV, cap. XII). Tertullien témoigne que le titre de chrétien est, pour l'esclave, un sûr garant de sa fidélité (*Apologetic.*, cap. III). Saint Bernard, écrivant à l'abbé de Molêmes, lui dit qu'il lui appartient de corriger les esclaves de l'Eglise confiés à ses soins (*Epist.*, LXXX). Mais c'est dans saint Augustin que se trouve, à l'égard de l'*esclavage*, l'opinion la plus précise, celle qui met le mieux en évidence l'idée chrétienne. Selon saint Augustin (*De civit. Dei*, lib. XIX, cap. XIV et XV), « l'ordre de la nature a été renversé par le péché; et c'est avec justice que le joug de la servitude a été imposé au pécheur... Dans l'ordre naturel où Dieu a créé l'homme, nul n'est esclave de l'homme ni du péché : l'*esclavage* est donc une peine... C'est pourquoi l'Apôtre avertit les esclaves d'être soumis à leurs maîtres et de les servir de bon cœur et de bonne volonté, afin que, s'ils ne peuvent être affranchis de leur servitude, ils sachent y trouver la liberté, en ne servant point par crainte, mais par amour, jusqu'à ce que l'iniquité passe et que toute domination humaine soit anéantie, le jour où Dieu sera tout en tous. » Sur quoi, M. Paul Janet a raison d'ajouter qu'en vertu de cette théorie, « l'*esclavage* n'est plus un fait transitoire que l'on adopte provisoirement pour ne point soulever une révolution sociale : c'est une institution naturelle, par suite de la corruption de notre nature; et il ne faut pas dire que l'*esclavage*, venant du péché, est détruit par Jésus-Christ, qui a détruit le péché; car d'abord le péché subsiste après Jésus-Christ, et aussi les conséquences du péché, la maladie, la mort : l'*esclavage* est une de ces conséquences, il est donc nécessaire. Il durera jusqu'à l'accomplissement des siècles. »

Saint Thomas d'Aquin soutient que la nature a destiné certains hommes à être esclaves. Il appuie son assertion sur les diverses relations qui subordonnent les choses les unes aux autres, soit au physique, soit au moral; il invoque, en faveur de cette détestable cause, le droit naturel, la loi humaine, la loi divine et jusqu'à l'autorité d'Aristote (*De regimine principum*, lib. II, cap. X, t. XVII. Rome, 1570). Bossuet fait découler de la conquête un prétendu droit de tuer le vaincu, et trouve en conséquence « un bienfait et un acte de clémence » dans le fait de réduire ce vaincu en *esclavage* (*Avertissement aux protestants*, etc., 5e avertissement, art. 50, t. IV. Paris, 1743). Les théories de l'Eglise sur la question de l'*esclavage* n'ont pas plus varié de Bossuet jusqu'à nous, qu'elles n'avaient varié de saint Thomas jusqu'à Bossuet, de saint Augustin jusqu'à saint Thomas, du Christ et des apôtres jusqu'à saint Augustin. Quelques-uns des théologiens modernes les plus accrédités nous en fourniront la preuve. Bailly soutient la légitimité de l'*esclavage*, et s'étaye de l'autorité du chapitre XXI de l'*Exode* et du chapitre XXV du *Lévitique*, ainsi que des diverses définitions du droit canonique; il prétend qu'un homme a le droit de se vendre, et que la guerre donne le droit de réduire les ennemis à l'état d'esclaves (*Theologia dogmatica et moralis, de justitia et jure*, pars I, cap. II, art. 1, quæst. 3, t. VIII. Dijon, 1789). De nos jours, M. Bouvier, évêque du Mans, dans ses *Institutions théologiques*, qui servent de base à l'enseignement des séminaires, a non-seulement approuvé l'*esclavage*, mais encore considère la traite comme un commerce licite. M. l'abbé Lyon, dans son livre de la *Justice et du droit*, professe la même doctrine. M. l'abbé Fourdinier, supérieur du séminaire du Saint-Esprit, a soutenu que l'*esclavage* était d'institution chrétienne, dans un catéchisme à l'usage des paroisses des colonies françaises, publié en 1835 avec l'approbation de la cour de Rome. Ecoutons maintenant M. l'abbé Bautain : « Ce qui dépend des circonstances est variable, et, par conséquent, l'*esclavage*, qui pourra être permis dans certaines situations, pourra ne pas l'être en d'autres, et, légitimement des deux côtés. » (*Philosophie des lois*, éd. de 1860, p. 89.) Cette phrase est la conclusion d'une longue suite de raisonnements. M. Bautain, revenant dans un autre passage sur la question de l'*esclavage*, dit : « Il y a encore une autre espèce de droit, très-contesté de nos jours : c'est celui du maître sur l'esclave. Je sais bien qu'à ce mot nos cœurs émus sont portés à se révolter. Des hommes *esclaves!* Et s'ils y consentent, voulez-vous contrarier leur liberté? Si un homme, par exemple, veut engager sa vie au service d'un autre, ou bien si, menacé de perdre la vie dans un combat, il la reçoit comme une grâce de son vainqueur et s'engage à ne pas profiter de l'existence qu'on lui laisse pour se tourner contre son vainqueur?... Les faits sont les faits; l'*esclavage* existe encore, et, puisque l'Eglise le tolère, ou ne l'a jamais combattu que d'une manière indirecte et morale, il faut bien qu'il y ait là un droit. »

Du moment où les représentants officiels du christianisme admettent la légitimité de l'*esclavage*, on ne doit plus s'étonner si ce dernier s'est perpétué jusqu'à nos jours dans la société chrétienne. Quelquefois des prêtres chrétiens s'efforcèrent d'atténuer les maux de l'*esclavage* et contribuèrent ainsi à l'affranchissement; mais ce sont là des efforts individuels qui n'infirment pas ce que nous venons de dire. Pour qu'on puisse se rendre compte de ce qui a été fait en faveur des esclaves par des membres du clergé, nous l'indiquerons dans ce qu'il y a d'essentiel, en suivant l'ordre chronologique. Acacius, évêque d'Amida (ve siècle) vend les vases d'or et d'argent de son église pour racheter sept mille captifs persans, qu'il renvoie dans leur patrie. — Le pape saint Grégoire (VIe siècle) affranchit ses esclaves. — Saint Eloi (VIIe siècle) rachète et affranchit des Saxons que l'on vendait par troupeaux. — L'évêque Wilfrid (VIIe siècle) affranchit cent cinquante esclaves des deux sexes, qu'il avait reçus en présent d'un prince saxon converti par lui au christianisme. — Smaragde, abbé de Saint-Mihiel (IXe siècle), supplie Louis le Débonnaire d'abolir l'*esclavage*. Un saint archevêque de Bremen-Hambourg (IXe siècle), vend ses vases sacrés et son cheval pour racheter des esclaves. Nous citerons encore saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, qui se signala par son zèle en faveur des esclaves, et les évêques irlandais, assemblés à Armagh (XIIe siècle), pour affranchir les esclaves anglais. Le pape Pie II (1462) blâme les chrétiens portugais établis en Guinée de réduire les néophytes nègres en servitude. Qui n'a entendu parler des généreuses réclamations de Las Casas en faveur des habitants asservis du nouveau monde? Puis les papes intervinrent eux-mêmes, mais sous la pression des idées modernes, qui commençaient à se développer. Ainsi, le pape Urbain VIII (1639) défend de réduire les Indiens en *esclavage*. Le pape Benoît XIV renouvelle cette défense en 1741. Enfin, une lettre apostolique du pape Grégoire XVI, en date du 3 décembre 1839, interdit la traite des nègres. Mais, comme le fait remarquer avec raison Patrice Larroque, s'il y avait quelque mérite dans l'acte du pape Benoît XIV, puisque, à cette époque, non-seulement le fait de l'*esclavage*, mais celui de la traite était encore patent et protégé par les gouvernements, il n'en est pas de même de celui de Grégoire XVI, puisque les gouvernements avaient eux-mêmes aboli la traite. En résumé, le christianisme, jusqu'à nos jours, s'est parfaitement accommodé de l'*esclavage*, et il est impossible de soutenir qu'il ait jamais cherché à l'abolir; il a fallu que d'autres idées, d'autres principes se développassent pour qu'on vît disparaître cette iniquité des iniquités, comme M. Guizot appelle l'*esclavage*. Sans doute, la doctrine de Jésus implique en elle-même la condamnation de l'*esclavage;* mais l'Eglise a si peu tiré les conséquences émancipatrices que cette doctrine portait en germe, que la civilisation moderne a été obligée de rompre violemment avec elle pour les dégager des interprétations scolastiques où elles étaient exposées à être étouffées comme le bon grain sous l'ivraie. Cette œuvre, si brillamment inaugurée par la Renaissance, qui, mieux que la Réforme, tendait à l'émancipation complète et absolue, par la science, la raison et la conscience humaines, fut continuée par le XVIIIe siècle, qui attaqua directement l'*esclavage* en établissant les droits de l'individu sur ses vraies et indestructibles bases. Ce fut notre grande Révolution qui, la première, réalisa l'œuvre du siècle philosophique par excellence, et lui donna une sanction légale. En résumé, toute théorie en faveur de l'*esclavage* se ramène aux deux arguments invoqués par Aristote et dont nous avons démontré le peu de valeur. La prétendue nécessité sociale de l'*esclavage* n'existe plus, s'il est vrai qu'elle ait jamais existé; les faits lui donnent le démenti le plus formel. Non-seulement nos sociétés modernes vivent sans l'*esclavage*, mais encore elles se trouvent fort bien de sa suppression, et, à moins qu'il n'arrive quelque épouvantable catastrophe qui viendrait arrêter l'essor de notre civilisation moderne, ce qui n'est malheureusement pas impossible, au train dont vont les choses, il est probable que nos sociétés modernes, si elles savent conserver leur liberté, se débarrasseront de ce dernier reste de l'*esclavage* qu'on appelle le salariat. Rossi dit à ce sujet, dans ses *Leçons d'économie politique :*

« On a dit que l'*esclavage* déshonore le travail; on pourrait dire qu'il le supprime. Ceci n'est pas une question de mots. Ceux-là seulement qui ne se sont pas formé une idée nette du travail et du capital peuvent nous parler du travail d'une *plantation*. Il n'y a là d'autre travail que celui du maître, que celui de l'entrepreneur, du gérant, bref des hommes libres qui dirigent l'entreprise. Tout le reste, choses et hommes, fait partie des deux autres instruments de la production, la terre et le capital. Les esclaves, ainsi que nous avons eu l'occasion de vous le faire remarquer, ne sont que des capitaux. Par quoi, en effet, le travail se distingue-t-il profondément du capital? Le capital est une force, le travail aussi. L'intelligence seule ne suffit pas à séparer le capital du travail. Disons-le sans esprit de satire : à la rigueur, il n'est pas impossible de trouver un animal, un chien, par exemple, plus habile que certains ouvriers; il est des manœuvres dont l'esprit, dépourvu de toute instruction, et je dirais presque pétrifié par la répétition incessante des mêmes efforts mécaniques, est fermé à toute idée nouvelle et résiste invinciblement à tous essais d'amélioration et de progrès. Ce qui distingue le capital du travail, c'est la spontanéité, c'est la liberté. Celui-là seul est un travailleur qui travaille pour lui, par l'effet d'une libre convention, par une résolution spontanée. Les Romains se trompaient lorsqu'ils regardaient l'*esclavage* comme une des applications de la raison humaine aux choses de ce monde, *quod naturalis ratio inter homines omnes constituit;* mais ce n'était pas à tort qu'ils appelaient le criminel condamné aux mines à perpétuité *servus pœnæ :* esclave, en effet, puisqu'il n'est plus le maître de lui-même, puisqu'il ne lui est plus permis de délibérer pour savoir s'il travaillera et à quelle nature d'occupation il destinera ses forces intellectuelles ou physiques. Le crime le relègue en quelque sorte au nombre des choses; ayant abusé de sa libre activité, la loi fait de lui, autant que cela est possible, un instrument passif, un outil. L'*esclavage* arrache aux hommes que le crime n'a pas dégradés, aux êtres que Dieu a faits libres et qui n'ont pas foulé aux pieds les dons de la Providence, cette puissance morale qui nous sépare de la brute, qui ne permet pas de confondre l'homme le moins éclairé avec l'animal le plus intelligent. L'homme est libre, et capable, en conséquence, de devoirs et de droits; la brute ne l'est pas. La brute fait partie du capital; l'homme seul travaille, seul il accomplit un devoir en travaillant; pour lui seul l'activité est un mérite, l'inaction un démérite. L'*esclavage* dénature l'homme; car il lui enlève, avec la liberté, sa qualité de travailleur; il en fait un cheval, un bœuf. Est-ce là seulement une iniquité? Non, messieurs, c'est aussi une faute. C'est un fait trop connu que l'*esclavage* paralyse la puissance productive de l'homme; il lui ôte à la fois une partie de ses forces et la volonté d'employer utilement celles qu'il ne peut lui enlever. Rien n'éveille, rien ne stimule l'intelligence de l'esclave. Ce n'est qu'avec répugnance qu'il envisage la tâche qui lui est imposée. Il fait aujourd'hui ce qu'il a fait hier; il fera demain ce qu'il fait aujourd'hui, uniquement pour éviter le châtiment et pour gagner une heure de repos. Tout ce qui s'accomplit est sans intérêt pour lui; préoccupé de sa misère et de la lutte incessante qu'il soutient avec ses oppresseurs, que lui importent le succès de leurs entreprises et les améliorations qui pourraient résulter d'un concours plus intelligent, plus consciencieux, plus actif? Le bœuf, en creusant péniblement le sillon, songe-t-il à la récolte? On ne sait pas tout ce que la puissance productive perd d'énergie et d'habileté par l'insouciance et le mauvais vouloir de tous ces hommes abrutis ou irrités, par le sommeil de toutes ces intelligences que la liberté et l'intérêt auraient pu exciter et rendre actives. L'esprit de routine passe des esclaves aux maîtres et les asservit tous également. Il manque dans les ateliers de l'*esclavage* ces libres et fréquentes communications de tous les travailleurs les uns avec les autres, des hommes d'intelligence avec les hommes d'action, ces communications qui éclairent et animent le travail et qui souvent le perfectionnent. Les remarques de l'ouvrier ont plus d'une fois laissé entrevoir de nouvelles ressources, d'utiles expédients, de meilleures méthodes aux directeurs des travaux industriels, et plus souvent encore les conseils et les encouragements de leurs chefs ont doublé l'énergie et la puissance des travailleurs. L'esclave ne sait pas observer : en eût-il le pouvoir, il ne voudrait pas l'employer au profit du maître dont les succès l'affligent, dont les revers lui font peut-être éprouver les cruelles satisfactions de la vengeance. L'intelligence de l'esclave ne conserve quelque activité que pour le mal. On remarque chez lui cette ruse et cette violence qui se développent souvent avec une précocité effrayante chez l'enfant ulcéré par des châtiments injustes et cruels. L'injustice est un terrible enseignement pour ceux qu'elle ne brise pas. La malfaisance, irritée de jour en jour par de nouvelles blessures, peut devenir une passion aussi énergique, aussi indomptable que le plus héroïque dévouement. Placée ainsi entre l'apathie et la haine, condamnée à se traîner dans l'ornière d'une pratique aveugle, entourée de méfiances et de périls, que peut faire la puissance industrielle dans les pays d'*esclavage?* Ajoutons que, de tous les *esclavages*, l'*esclavage* moderne est celui qui place l'industrie dans les conditions les plus défavorables et qui en paralyse le plus la puissance. La diversité de race, de couleur, de langue, de mœurs, d'habitudes, l'orgueil insensé des blancs, les horribles réminiscences de la traite et des cruautés qui l'accompagnent, tout contribue à élever entre les planteurs et les nègres une barrière qui n'existait pas entre les maîtres et les esclaves du monde grec et romain. Caton l'ancien ne se croyait pas déshonoré en prenant ses repas avec ses esclaves...

» ... Si vous portez vos regards sur les colonies à esclaves, vous reconnaîtrez, à la lumière irrésistible des faits, l'exactitude de nos remarques. Vous serez forcés d'avouer que nous n'avons pas même osé dire la vérité tout entière. Quels ont été les progrès de l'industrie des sucres dans les colonies? A-t-on introduit des machines, perfectionné les méthodes, profité de toutes les ressources qu'offrent aujourd'hui à tous les producteurs les sciences mécaniques et chimiques? Nullement. La charrue elle-même est presque inconnue aux colonies, même à la Jamaïque, même au milieu de ces plantations établies sur un sol parfaitement plat. Les planteurs n'ont jamais su tirer de la canne tout ce qu'elle pourrait donner de valeur et de richesse. Entourés d'excellents pâturages, ils manquent de bétail; ils n'osent le multiplier de crainte que les esclaves ne le détruisent par le poison. C'est ainsi que l'*esclavage*, en obstruant les intelligences et en pervertissant les volontés, porte des atteintes profondes, non-seulement à l'ordre moral, mais aussi à l'ordre économique des sociétés civiles. Il attaque la prospérité publique dans ses sources, qu'il corrompt et qu'il dessèche. Un pays

d'esclaves ne produit pas la moitié des richesses qu'il produirait sous l'action vivifiante et féconde de la liberté. Ne vous abusez pas, messieurs : je ne veux pas dire que des possesseurs d'esclaves ne puissent s'enrichir par leurs coupables exploitations ; ce n'est pas de la prospérité de quelques particuliers que nous nous occupons ici. La contrebande a fondé plus d'une grande et illustre maison ; des industries plus criminelles encore ont été la source des plus brillantes fortunes. Lors même que vous consentiriez à n'envisager ces faits qu'au point de vue économique, pourriez-vous y voir des moyens d'une prospérité durable? L'intérêt particulier est souvent en désaccord avec l'intérêt général, et c'est de l'intérêt général, de la richesse nationale que s'occupe l'économie publique. »

Nous venons de considérer l'*esclavage* sous le rapport des idées qui ont été émises à son sujet ; nous avons maintenant à l'étudier dans les sociétés qui se sont succédé jusqu'à nous, c'est-à-dire à en faire l'*histoire positive*, qui est le complément nécessaire de l'*histoire philosophique* que nous venons de chercher à esquisser dans ses éléments essentiels. Voyons d'abord quel fut l'*esclavage* dans les sociétés primitives.

— *Esclavage en Egypte.* En Egypte, deux castes dominent : celle des prêtres et celle des guerriers. A elles seules la propriété et le commandement ; aux autres castes sont échues en partage toutes les charges de la vie commune. Mais tout ne se bornait point là, et cette organisation, tout oppressive qu'elle était, laissait encore place à l'*esclavage*, car l'esclave, quand il n'est pas un instrument nécessaire de travail, peut encore être un objet de luxe. Il y avait des esclaves dans le palais des rois, dans la maison des prêtres et dans celle des guerriers. On les recrutait parmi les indigènes peut-être : la loi de Bocchoris, d'après laquelle les biens, et non la personne du débiteur, répondaient de la dette, suppose l'usage contraire en des temps antérieurs. La misère donna donc des esclaves aux particuliers, comme le crime en fournit à l'Etat quand Sabacon substitua les travaux publics à la peine de mort. Mais l'*esclavage* se perpétuait surtout par des importations étrangères : le commerce et la guerre y contribuaient également. Le droit de vie et de mort se traduisait en un droit d'*esclavage ;* les captifs devenaient, en général, esclaves de l'Etat. On les vouait à ces grands travaux réclamés par les besoins de l'Egypte ou consacrés à sa magnificence. A part ces rigueurs de la servitude publique, la condition de l'*esclavage*, chez les Egyptiens, paraît avoir eu plusieurs adoucissements. On peut le deviner déjà à cet esprit d'équité et de douceur qui faisait que la femme, si souvent rapprochée de l'esclave chez un grand nombre de peuples, était associée à l'homme et élevée au même rang dans les honneurs du trône, comme dans les usages de la vie domestique. Une esclave pouvait être élevée au rang d'épouse, même dans les castes privilégiées. Ces ménagements envers l'esclave, qui avaient leur fondement dans les mœurs, semblent avoir eu aussi leur sanction dans la loi. Le meurtre de l'esclave était puni de mort ; un temple, celui de l'Hercule égyptien, près de Canope, était ouvert aux esclaves fugitifs, à ceux sans doute qui y cherchaient un asile contre les mauvais traitements.

— *Esclavage dans l'Inde.* D'après les *Sastras*, les *Pouranas* et autres recueils de lois et traditions religieuses postérieures aux *Védas*, lorsque Brahma, sous la forme de Pouroucha (le mâle suprême), s'offrit volontairement en holocauste pour engendrer la race humaine, et que les dévas (dieux de second ordre) sacrificateurs tirèrent les brahmes (caste sacerdotale) de sa tête, les kchatryas (caste royale et guerrière) de ses épaules, les vaisyas (caste industrielle, commerciale et agricole) de ses cuisses, et de ses pieds enfin les soudras (caste servile), lui, Brahma, le grand dieu, fils de Para Brahma (l'essence suprême), en donnant l'être à l'humanité, engendra virtuellement l'*esclavage.* Il résulte de tous les textes sacrés qui règlent cette matière, que le monde et tout ce qu'il contient appartiennent uniquement et légitimement aux brahmes ; que tous les autres hommes n'ont quelque chose en propre que parce qu'ils daignent le permettre ; que les kchatryas et les vaisyas (2e et 3e classe) sont tenus de coopérer à la tranquillité et au bien-être temporel du brahme, en remplissant à son égard tous les devoirs que leur impose la loi de leur caste, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir constamment en vue son intérêt immédiat, soit qu'ils combattent ou qu'ils gouvernent, soit qu'ils se livrent aux travaux de l'agriculture, du commerce ou de l'industrie. Seuls de tous, en tout temps, en tout lieu, les soudras sont tenus de s'acquitter en- [illegible] ux qui appartiennent aux [illegible] t honorer les brahmes par [illegible] leurs actions, adorer en [illegible] ux ter- [illegible] (*Sastras*), qui, à diffé-

rents degrés, étaient le patrimoine exclusif des trois castes supérieures. A l'appui de ce qui précède, nous allons citer quelques-uns des textes des *Lois de Manou*, qui établissent légalement et religieusement la position servile du soudra vis-à-vis du brahmane, et même des autres hommes : « Si un brahmane a acheté un soudra, et même s'il ne l'a pas acheté, il peut le contraindre à le servir comme esclave (*dasa*) ; car un tel homme fut créé par celui qui existe par lui-même, dans le seul but de servir les brahmanes. » — « Quoique émancipé par son maître, un soudra n'est pas déchargé de son état de servitude ; car par qui peut-il être dépouillé d'un état qui lui était naturel?... » Culluca-Bhatta ajoute : « Dans cette circonstance, il faut qu'il obéisse non-seulement au brahme, mais à tout homme deux fois né (*dwidya*), » c'est-à-dire appartenant à l'une des trois castes supérieures, brahmes, kchatryas et vaisyas. « Si un soudra persécute un brahmane, qu'il soit mis à mort. » — « Un homme de la dernière caste qui insulte les dwidyas (deux fois nés) par des invectives affreuses, mérite d'avoir la langue coupée ; car il a été produit par la partie inférieure de Brahma. » — « S'il les désigne par leur nom et par leur classe d'une manière outrageuse, un stylet de fer long de dix doigts sera enfoncé tout brûlant dans sa bouche. » — « Que le roi lui fasse verser de l'huile bouillante dans la bouche et dans l'oreille, s'il a l'impudence de donner des avis aux brahmanes relativement à leur devoir. » — « Si un brahmane vole un soudra, il sera condamné à l'amende ; si un soudra vole un brahmane, qu'il soit brûlé. » — « Si un soudra commet l'adultère avec la femme d'un soudra, qu'on lui coupe les parties honteuses, qu'il soit attaché à un bassin de bronze rougi au feu et brûlé. » — « Si un soudra ose s'asseoir sur la natte d'un brahmane, le magistrat ordonnera qu'on lui enfonce un fer rouge dans le fondement ; il le fera marquer ou lui fera couper les parties postérieures du corps. » — « Si un soudra crache sur un brahmane, qu'on lui coupe les lèvres. » — « Si un soudra se permet de battre un magistrat, qu'on le lie à une broche de fer et qu'il soit rôti vivant ; pour la même offense, le brahmane sera condamné à l'amende. » D'après le texte de la loi brahmanique, toutes les personnes tenues à servir (*susruchaka*) se divisent en serviteurs et en esclaves : les travaux purs sont assignés aux serviteurs, les travaux impurs aux esclaves. Il y a sept sortes de serviteurs selon Manou : les captifs de la guerre ; les esclaves pour cause de services rendus ; l'enfant né d'une femme esclave ; l'esclave vendu ; l'esclave donné ; l'esclave hérité des ancêtres ; l'homme fait esclave pour cause de châtiment. L'auteur du *Mitahtrara* dit que cette énumération n'exclut par les autres causes d'*esclavage ;* l'auteur du *Digeste des lois hindoues*, Colebrooke, est de la même opinion. Postérieurement à la première époque de la législation hindoue, la rigueur de la loi des castes et des persécutions religieuses ne tarda pas à faire naître des classes nouvelles, réceptacles, en quelque sorte, de cette étonnante société, abîmes toujours ouverts où celle-ci précipita désormais tous ceux dont elle croyait avoir à se plaindre, et qu'elle rejetait de son sein pour cause d'indiscipline ou d'impiété notoire. Ces malheureux, étrangers au milieu de leurs concitoyens, traités dans leur patrie comme des pestiférés dans un lazaret, furent assimilés aux melechtras (étrangers, barbares, irréligieux) et voués par les brahmes à la haine et au mépris universels. Depuis ce temps ; les esclaves, et même les serviteurs libres, se divisent en deux grandes classes : ceux d'origine pure, ceux d'origine impure. Les premiers, issus des kchatryas, des vaisyas ou des soudras, c'est-à-dire de l'une des castes reconnues par la loi et n'ayant pas démérité, peuvent servir en dedans des portes et offrir de l'eau à leur maître. Il n'est pas permis aux autres de franchir le seuil de la maison de celui-ci ; ils doivent être employés uniquement aux travaux extérieurs, parce que leur impureté est en quelque sorte communicative, qu'ils souillent tout ce qu'ils touchent et même tout ce qu'ils approchent, et que, pour s'en garder, les lois et les coutumes reconnaissent à tout homme pur le droit de se faire justice lui-même en les tuant sur place, s'ils osent pénétrer dans son domicile. Les naïrs (caste militaire), au Malabar, avaient, ou plutôt s'étaient arrogé le droit de les mettre à mort lorsqu'ils les rencontraient sur les grands chemins. Ces malheureux sont les parias, les chandalas, les pouliahs, etc., êtres réputés infâmes, excommuniés dans toute la rigueur du mot, tenus rigoureusement en dehors de la vie civile et religieuse, nonobstant les importants services qu'ils rendent à la société, en prenant à leur charge les travaux les plus rudes et les plus repoussants de la vie commune. Il a suffi à la Grande-Bretagne d'intimer à la puissante compagnie souveraine de l'Indoustan sa volonté d'abolir l'*esclavage*, pour qu'à partir du 7 avril 1843 « il fût interdit dans ses vastes possessions d'acheter ou vendre aucun esclave, pour qu'on ne pût vendre ou acheter des droits au travail forcé d'un individu quelconque, pour qu'aucune action en justice ne fût reçue à ce sujet, pour qu'aucun individu ne fût empêché d'user de la liberté de sa personne et d'exercer librement une

profession, et pour que tout acte commis sur la personne des esclaves prétendus fût puni comme à l'égard des autres hommes libres d'origine ou de race. »

— *Esclavage chez les Assyriens et les peuples de l'Iran* (Bactriens, Mèdes, Perses). Les temps les plus anciens de l'empire d'Assyrie offrent déjà le modèle de ce despotisme oriental qui peuple ses palais de femmes et d'esclaves de luxe. L'emploi des eunuques atteste la polygamie, c'est-à-dire un état où la femme est généralement esclave ; et chez les Babyloniens, en effet, le mariage ressemblait à une vente publique. « Ils avaient conservé, dit Hérodote, jusqu'au temps de la conquête, cette bizarre coutume de réunir sur le marché toutes les filles à marier ; les plus belles étaient livrées au plus offrant, et les plus laides données au rabais avec une dot formée du prix des premières. » Les peuples de l'Iran, qui prévalurent plus tard sur les Assyriens, laissent moins voir, dès leur origine, l'institution de l'*esclavage.* Le *Zend-Avesta*, le plus ancien monument de l'histoire de ces contrées, en parle à peine. Si le défaut de documents historiques laisse la question de l'*esclavage* insoluble pour les anciens Bactriens, nous voyons au moins cette coutume coexister avec la loi de Zoroastre chez les peuples qui ont successivement embrassé la religion des mages, les Mèdes et les Perses. Les premiers, devenus indépendants, adoptèrent le despotisme oriental, avec le cortège d'esclaves dont il s'environnait. Il y avait des esclaves au service des personnes ; il y en avait aussi dans les fonctions diverses de la vie agricole, et la servitude, là comme partout, était héréditaire. L'empire des Perses, qui étendit sa domination aux limites de l'Asie connue, réunit toutes les formes de servitudes établies depuis longtemps parmi tant de peuples divers : esclaves pasteurs, dans les steppes de la Sogdiane et les régions montagneuses du centre de l'empire ; esclaves attachés aux travaux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, en Lydie, en Phénicie et dans les florissantes provinces de l'intérieur ou des côtes ; esclaves consacrés aux besoins du luxe et de la richesse ; esclaves voués aux plus infâmes pratiques de la superstition dans les temples d'Anaïtis en Arménie, de Comane en Cappadoce. Plus d'une fois les opprimés protestèrent par des révoltes : à Tyr, ils massacrèrent les hommes libres et prirent leur place. C'étaient les descendants de ces esclaves qui occupaient encore la ville quand vint Alexandre, et la vigueur de leur résistance les lave des paroles de mépris que l'histoire a prodiguées à leur soulèvement. Pas une ville de Perse ne montra autant de courage que ces fils d'esclaves. En certains lieux, la coutume avait laissé aux esclaves quelques moments de loisir. A Babylone, au dire de Bérose, ils avaient leurs saturnales dans la fête nommée *sacée.* Pendant les cinq jours qu'elle durait, les maîtres obéissaient à leurs serviteurs, et un esclave, revêtu d'une robe semblable à celle des rois, commandait à toute la maison... Après quoi il était crucifié ; c'était, il est vrai, d'ordinaire un condamné à mort. La loi avait aussi cherché à modérer les abus de la puissance des maîtres : « Il n'est permis à aucun Perse, dit Hérodote, de punir un de ses esclaves d'une manière trop atroce pour une seule faute. » Mais quand l'esclave, après la punition, commettait de nouveau la même faute, son maître pouvait le mettre à mort ou lui infliger toutes les tortures imaginables.

— *Esclavage en Chine.* L'origine de l'*esclavage* en Chine se perd dans la nuit des temps ; tout ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est que le signe *n'ou*, qui veut dire esclave, se trouve, pour la première fois, sous les Tcheao, au VIIe siècle avant notre ère, et encore ne désigne-t-il que la servitude publique. Elle comprenait les condamnés et les captifs : les captifs, quelle que fût leur origine ; les condamnés, s'ils n'étaient dignitaires ou âgés de plus de soixante-dix ans. C'était la peine la plus commune de la révolte : elle s'étendait aux fils, qui furent souvent destinés à recruter la classe des eunuques, classe influente, d'ailleurs, sous plusieurs dynasties ; elle s'étendait aussi à leurs familles, quelquefois même à des provinces entières, comme il arriva sous King-ty, 168 ans av. J.-C., et à plusieurs époques on compta jusqu'à cent et trois cent mille de ces malheureux dans les métairies impériales. L'*esclavage*, existant dans l'Etat, pénétra aussi dans les usages privés. L'*esclavage* privé, comme l'*esclavage* public, se recrutait soit à l'étranger, soit au sein du pays même : à l'étranger, par la guerre, dont le butin, hommes ou choses, était quelquefois distribué aux principaux officiers ou vendu au profit de l'Etat ; dans le pays, par la misère, qui forçait le pauvre à se vendre lui-même ou à vendre ses enfants. Aux familles violemment asservies se joignaient les esclaves achetés. La loi, qui défendait en général la vente de l'homme libre, l'infligeait, en un cas particulier, comme peine, et n'empêchait pas d'ailleurs de se vendre soi-même ou de vendre ses enfants. Le droit du maître était absolu : il pouvait vendre, comme il avait acheté, vendre même les enfants de ses esclaves. Ce droit était héréditaire et perpétuel, comme aussi l'obligation de l'esclave. La loi ne lui donnait, expressément du moins, aucun moyen de se racheter. On trouve, en

des temps plus récents, quelques exemples d'affranchissement au nom du prince, soit pour réparer les dommages de la guerre, soit pour remplir le cadre des classes contribuables diminuées. Du reste, l'*esclavage* paraît avoir été peu dur en Chine ; la loi, la coutume et les mœurs contribuent à en adoucir les conditions. Deux ordonnances de Kouangwou (35 de J.-C.) protégeaient la vie et la personne de l'esclave, et elles étaient formulées en un langage plein du sentiment de la dignité humaine : « Parmi les créatures du ciel et de la terre, l'homme est la plus noble. Ceux qui tuent leurs esclaves ne peuvent dissimuler leur crime. Ceux qui osent les marquer avec le feu seront jugés conformément à la loi. Les hommes marqués par le feu rentreront dans la classe des citoyens. » Ainsi, la marque de l'*esclavage* devenait un gage de liberté. Les esclaves pouvaient avoir une famille au sein de la famille à laquelle ils appartenaient, et dont eux-mêmes étaient membres. Les femmes esclaves ne différaient guère des épouses inférieures, achetées comme elles et comme elles soumises à la femme principale ; quant aux hommes, ils pouvaient s'élever jusqu'à la confiance du maître, et trouver même dans certains profits le moyen de se racheter. Ces bons traitements, établis par l'habitude, étaient encouragés par la morale pratique. Dans l'échelle des fautes morales des Chinois, gronder fortement un esclave compte pour une faute ; les voir malades et ne pas les soigner, les accabler de travail, dix fautes ; les empêcher de se marier, cent fautes ; leur refuser de se racheter, cinquante. L'*esclavage*, combattu par la difficulté de se recruter au dehors, par les facilités et les avantages du travail, est donc fort peu entré dans les habitudes des Chinois, grâce au bon sens pratique dont cette race est éminemment douée. Plus fréquent aux époques de violence et d'anarchie, il se réduisait, comme de lui-même, aux temps de calme, où la population libre suivait le cours de son développement naturel, et les lois impériales y aidaient au besoin. Aussi n'est-il guère resté dans les usages des Mandchoux que comme une partie du cérémonial et un souvenir de la conquête. Il a même fallu un édit de l'empereur pour contraindre l'homme en charge à conserver des esclaves, et, au rapport des voyageurs, il n'est pas d'édit plus mal observé.

— *Esclavage chez les Hébreux.* L'*esclavage* remonte, chez ce peuple, à la plus haute antiquité. Déjà à l'époque des patriarches, nous voyons que les esclaves ou les serviteurs, comme les appellent les traductions de la Bible, comptaient parmi les richesses de ces chefs nomades ; ils étaient mis sur le rang des troupeaux de chameaux, des ânes, etc. Mais, de même qu'on n'avait pas intérêt à surmener sa bête de somme ou à éreinter sa chamelle, de même un maître sage et prudent ménageait ses esclaves ; c'est ce qui explique ces mœurs patriarcales dont nous voyons le tableau dans la Bible. Les prescriptions mosaïques garantirent par la suite certains priviléges aux esclaves : ils avaient droit, par année, à sept semaines de repos entier et absolu (*Exode*, XX, 10) ; il était défendu, sous des peines relativement sévères (mais qui cependant n'allaient pas jusqu'à la peine de mort, comme le veulent les rabbins), de frapper un esclave au point de le faire mourir (*Exode*, XXI, 20), de le mutiler, de lui briser un membre, de lui casser une dent, de lui crever un œil (*Exode*, XXI, 26). Dans ce dernier cas, l'esclave était immédiatement remis en liberté. Les esclaves prenaient part à toutes les grandes réjouissances, à tous les festins qui suivaient les cérémonies religieuses importantes (*Deutéronome*, XII, XVI, 11). Au bout de six ans, l'esclave d'origine israélite était libéré ; il recevait ordinairement alors quelques bestiaux et des fruits (*Deutéronome*, XV, 13). Mais si, après six années révolues, il persistait à vouloir rester au service de son maître, il était amené devant le tribunal et on lui perçait l'oreille (*Exode*, XXI, 6 ; *Deutéronome*, XV, 17). Nous savons, en effet, que chez presque toutes les nations de l'antiquité, et aujourd'hui chez la plupart des peuples de l'Orient moderne, un homme qui a les oreilles percées et qui porte des boucles d'oreilles est considéré comme un esclave. Ce symbole de l'*esclavage* se retrouve chez les Ethiopiens (Pétrone, *Satiricon*, 102), chez les Indiens, chez les Persans (Xenophon, *Anabase*, III, 1, 31). Il arrivait souvent qu'une esclave était distinguée par son maître, qui la prenait pour épouse ; mais un fait beaucoup plus curieux et moins connu, c'est qu'un esclave mâle épousait quelquefois la fille de son maître lorsque celui-ci n'avait pas de garçon (*Chroniques*, 3, 25). En outre, les esclaves femelles étaient très-souvent prises comme concubines, ce qui ne contribuait pas peu à améliorer leur position (*Exode*, XXI, 9). La même chose se produit chez les musulmans d'aujourd'hui. Parmi ses esclaves, le maître en choisissait un dont il faisait son homme de confiance et auquel il laissait la direction de toute sa maison (*Genèse*, XXIV, 2). C'était le *magister servorum familiæ* des Latins. Joseph occupait auprès de Putiphar (*Genèse*, XXXIX, 2) une place analogue. Souvent on chargeait ce factotum des missions les plus délicates, comme, par exemple, d'aller choisir une femme au fils de son maître. Les principales occupations domestiques des esclaves consistaient à nettoyer

la maison, à travailler aux champs, à tourner les meules, à garder la porte, à faire les commissions du maître dans les villes. Les esclaves des Israélites étaient en presque totalité des étrangers, mais ils devaient se soumettre à la circoncision (*Genèse*, XVII, 23, 27). En temps de guerre, on prenait comme esclaves les prisonniers qui n'avaient pas été massacrés; en temps de paix, on les achetait (*Genèse*, XVII, 23; *Lévitique*, XXV, 44). Le commerce d'esclaves a toujours, en effet, été pratiqué sur une large échelle par les peuples sémitiques, et les Arabes actuels réalisent ainsi des bénéfices considérables. En outre, les enfants des esclaves appartenaient tout naturellement aux maîtres, exactement comme les enfants des serfs appartenaient de droit au seigneur, comme ceux du nègre appartiennent aujourd'hui au planteur. Il y avait pour l'achat d'un esclave un prix légal qui servait de base moyenne aux transactions de cette nature; ce prix était de trente sicles d'argent (*Exode*, XXI, 32).

— *Esclavage chez les Grecs.* L'*esclavage* fut un fait général dans toute la Grèce. L'esclave, c'est Aristote qui en fait la remarque (*Politique*, I, 3), y était considéré comme un des éléments essentiels d'une maison complète et bien organisée. Des auteurs anciens, Hérodote notamment (VI, 137), nous disent qu'il y eut un temps où il n'existait pas d'esclaves en Grèce. Cela s'explique très-bien par ce que nous avons dit de l'origine de l'*esclavage*, qui n'a pas encore sa raison d'être tant que la société n'a pas reçu un commencement d'organisation. Quoi qu'il en soit, aux temps héroïques, l'*esclavage* était en pleine vigueur; les dieux eux-mêmes l'avaient subi pour la consolation des hommes. Clytemnestre, dans Eschyle, rappelle à Cassandre la servitude d'Hercule, et le poëte Panyasis chantait ces épreuves des habitants de l'Olympe. « Ce fut le sort de Cérès, le sort de l'illustre forgeron de Lemnos, le sort de Neptune, le sort d'Apollon à l'arc d'argent, de servir toute une année chez un mortel; ce fut le sort du terrible Mars, pliant sous la fatale volonté de son père. » On voyait quelquefois l'*esclavage* volontairement subi dans le cas de meurtre et sous l'influence de l'idée religieuse qui en commandait l'expiation; on se vendait alors comme pour dépouiller le vieil homme en abdiquant la liberté. Les esclaves remplissaient toutes les charges de la vie intérieure et de la vie des champs. Achetées ou captives, les femmes esclaves ne pouvaient se refuser à partager la couche de leur maître. Les fils qui naissaient de ces unions étaient libres; mais cette origine, cependant, était en eux une tache et un principe d'infériorité. Les femmes, bien plus souvent que les hommes, se mêlaient à leurs esclaves dans les soins habituels de la vie intérieure. Cette confusion des rangs, ce partage de toutes les fonctions domestiques, devaient naturellement améliorer la condition des esclaves. Ils pouvaient, d'ailleurs, se livrer à quelque industrie indépendante. Les métiers n'avaient rien de dégradant. plusieurs même assuraient la considération qu'obtiennent, de nos jours, les artistes distingués. Entre les classes des artisans et des guerriers, il n'y avait pas de séparation absolue: le fils de l'ouvrier qui avait construit le vaisseau de Pâris combat parmi les Troyens et meurt chanté par Homère à l'égal d'un héros; et, d'un autre côté, les héros ne dédaignaient point la pratique de certaines industries: le roi d'Ithaque n'avait-il point taillé de sa main dans l'olivier sauvage, et revêtu d'or et d'ivoire ce lit qui sert à le faire reconnaître de son épouse? Une belle esclave, habile dans les arts de son sexe, est estimée, dans l'*Iliade*, à la valeur de quatre bœufs; une jeune fille, dans la fleur de l'âge, avait été achetée par Laërte au prix de vingt bœufs; Achille avait vendu pour cent bœufs, dans l'île de Lemnos, le jeune Lycaon, fils de Priam. Le maître avait sur la personne de ses esclaves une autorité absolue: il pouvait se faire justice par les coups, par la mort; mais la loi est moins puissante que les mœurs, et les mœurs, grossières encore, n'étaient point communément cruelles. Les poëtes, ceux de la tragédie surtout, mettent moins souvent en scène la rigueur que l'indulgence et la bonté. Hésiode recommande de laisser les esclaves se reposer après la récolte, et Homère nous montre le vieux Laërte partageant presque en tout la condition des siens. La générosité des maîtres leur valait l'attachement de leurs esclaves. Ulysse ne trouve pas d'amis plus sûrs au milieu des périls de son retour.

La période qui suivit les temps héroïques vit s'étendre considérablement l'*esclavage*. Soixante et quatre-vingts ans après la ruine de Troie, les Thessaliens firent invasion dans la patrie d'Achille, les Doriens dans les royaumes de Diomède, de Ménélas et d'Agamemnon, réduisant en servitude tout ce qui n'émigra pas devant eux. De là une forme particulière de servitude, qui se confond avec le servage. Les peuples soumis étaient réduits à l'état de serfs: ils vivaient sur leurs anciennes terres, que leurs vainqueurs s'étaient appropriées, les cultivant et en percevant les récoltes; seulement ils devaient payer une certaine rente. Ils accompagnaient leurs maîtres à la guerre; mais ils ne pouvaient, par suite de vente, être éloignés de leur pays ni séparés de leurs familles; ils pouvaient aussi devenir propriétaires. Telle était la condition des ilotes de Sparte (v. au mot ILOTE), des Pénestes de Thessalie, des Bithyniens à Byzance, des Callicyriens à Syracuse, des Aphaniotes en Crète. Ainsi, il y avait en Grèce une double sorte de servitude: celle des peuples réduits au servage par le vainqueur, et celle des esclaves proprement dits, que l'on appelait δοῦλοι. Ce sont ceux qui vont spécialement nous occuper.

Demandons-nous d'abord à quelle source s'alimentait l'*esclavage*.

Aux temps primitifs, ce fut la piraterie. On enlevait les habitants des côtes. Plus tard, ce fut le commerce. Il semble résulter d'un passage du vieil historien Timée, passage que nous a conservé Athénée (liv. VI), que ce furent les habitants de l'île de Chio qui firent les premiers le commerce des esclaves. Il fut surtout florissant dans les colonies grecques de l'Asie Mineure, qui avaient toute facilité pour se procurer des esclaves chez les peuples barbares, leurs voisins, et qui en faisaient venir jusque de l'intérieur de l'Asie. La Thrace, où les parents avaient l'habitude de vendre leurs enfants, en fournissait un nombre considérable (Hérodote, V, 6). L'Egypte livrait aussi à la Grèce ses naturels, esclaves par suite de condamnation, et ses noirs, esclaves de luxe. D'un autre côté, bien qu'il fût admis par les Grecs que la personne de celui qui était pris à la guerre devenait la propriété du vainqueur (Xénophon, *Cyrop.*, VII, v, § 73), cependant, dans la pratique, les Grecs donnaient, moyennant une rançon, la liberté à ceux de leurs compatriotes qu'ils avaient pris à la guerre. De toutes ces causes, il résulte que presque tous les esclaves, en Grèce, étaient des barbares venus du Nord et de l'Orient. Les noms des esclaves, dans les comiques, indiquent ces diverses origines. Ce sont ou les noms des pays mêmes: *Thratta* (femme de Thrace); *Lydus*, *Phrygius*, *Syrus*, très-communs; *Cilix*, *Mysis*, *Dorias*, un peu plus rares; *Geta* et *Davus* (Dace), fort usités à une époque un peu postérieure; ou des noms véritablement nationaux: ainsi, *Manès* désignait un Lydien; *Midas*, un Phrygien; *Tibius*, un Paphlagonien; *Carion*, un Carien.

Le plus grand nombre des esclaves étaient donc achetés. Ceux qui étaient nés dans la famille de leur maître étaient comparativement en petit nombre, pour deux causes: d'abord, il y avait peu d'esclaves femelles, en comparaison du nombre des esclaves mâles; en outre, on n'encourageait pas les mariages entre esclaves, parce qu'on trouvait bien plus onéreux d'élever des esclaves que de s'en procurer à prix d'argent. L'esclave né dans la maison du maître était appelé οἰκότριψ, pour le distinguer de celui qui avait été acheté et qui était appelé οἰκέτης. Si le père et la mère étaient tous les deux esclaves, l'enfant était appelé ἀμφίδουλος; si les parents étaient οἰκότριβες, l'enfant était appelé οἰκοτρίβαιος.

Athènes était un des principaux marchés d'esclaves; elle n'avait de rivaux en ce genre que certains marchés antiques plus rapprochés des sources où s'alimentait l'*esclavage*: Chypre, Samos, Éphèse, et surtout Chio. A Athènes, comme dans les autres villes, il y avait un marché régulier d'esclaves appelé κύκλος, parce que les esclaves s'y tenaient en cercle. Souvent les esclaves étaient vendus aux enchères: ils étaient placés alors sur une pierre appelée πρατὴρ λίθος; cela avait lieu naguère aux Etats-Unis, et le même usage se trouvait aussi à Rome, d'où la locution: *homo de lapide emptus*. Le marché des esclaves semble avoir été tenu, à Athènes, à certains jours fixes, ordinairement le dernier jour du mois (Aristophane, *Chevaliers*, v, 43). Le prix des esclaves, cela va sans dire, variait selon l'âge, la vigueur et les autres qualités. « Quelques esclaves, dit Xénophon (*Mémoires*, II, v, § 2), valent 2 mines, d'autres seulement une demi-mine; il y en a qui sont vendus 5 mines, d'autres vont jusqu'à 10 mines; on rapporte même que Nicias, le fils de Nicérate, n'a pas donné moins d'un talent pour un surveillant de mines. » Bœckh, dans son *Economie politique des Athéniens*, donne à cet égard des chiffres précis: selon cet auteur, la valeur d'un esclave employé aux mines variait de 125 à 150 drachmes. La connaissance d'un métier, d'un art, influait nécessairement sur le prix d'un esclave. Sur les trente-deux ou trente-trois esclaves qu'employait le père de Démosthène à fabriquer des épées, il y en avait qui valaient 5 mines, d'autres 6; le plus bas prix était de 3 mines; les vingt qui fabriquaient des lits valaient ensemble 40 mines. On donnait des sommes considérables pour les courtisanes et les joueuses de cithare; leur prix ordinaire était de 20 et 30 mines. La courtisane Nicéra fut payée 30 mines.

Les esclaves travaillaient soit pour le compte de leur maître, soit pour leur propre compte. Dans ce dernier cas, ils payaient à leur maître, à titre de redevance, une certaine somme par jour. Souvent leur maître les louait pour le travail des mines ou pour tout autre genre de travail; souvent aussi on les donnait en gage. Les rameurs, à bord des navires, étaient ordinairement des esclaves. Ces esclaves appartenaient soit à l'État, soit à de simples particuliers, qui les louaient à l'État moyennant une certaine somme. Il paraît que beaucoup de personnes avaient un certain nombre d'esclaves uniquement pour les louer: cela constituait un excellent emploi des capitaux. Beaucoup de fermiers de mines, faute de capitaux pour acheter des esclaves, s'en procuraient en les louant. On voit par un fragment d'Hypéride, conservé par Suidas, qu'il y avait parfois jusqu'à cent cinquante mille de ces esclaves employés dans les mines ou aux travaux de la campagne.

Il est assez difficile de déterminer le chiffre exact de ce qu'un esclave pouvait rapporter à son maître. Les trente-deux ou trente-trois esclaves occupés à fabriquer des épées et appartenant au père de Démosthène lui rapportaient net chaque année 30 mines; leur prix d'achat était de 190 mines. Quant aux faiseurs de lits, dont la valeur était de 40 mines, ils rapportaient annuellement 12 mines. Les ouvriers en cuir de Timarque rapportaient à leur maître 2 oboles par jour, le surveillant 3 (Eschine, *In Tim.*). Nicias payait une obole par jour pour chaque esclave qu'il prenait en location pour l'employer à ses mines. Le rapport d'un esclave relativement à son prix d'achat devait naturellement être élevé, car l'âge leur faisait perdre de leur valeur, et il fallait les remplacer quand ils mouraient. En outre, le propriétaire d'esclaves était exposé à la perte que leur fuite entraînait pour lui: quand on les reprenait, ce n'était pas sans frais, et il fallait promettre des récompenses à ceux qui les rameneraient. De là vint l'idée d'instituer des assurances contre la fuite des esclaves. Ce fut Antigène, de Rhodes, qui établit le premier cette sorte d'assurances. Moyennant une prime annuelle de 8 drachmes, il s'engageait à rembourser la valeur de l'esclave fugitif. Les esclaves qui travaillaient dans les champs étaient sous la direction d'un surveillant; les esclaves attachés à la maison étaient soumis à un intendant (ταμίας); les esclaves femelles avaient leur intendante spéciale.

Les esclaves étaient aussi employés aux travaux domestiques. A Athènes, il n'y avait pas de citoyen assez pauvre pour ne pas avoir au moins un esclave occupé du soin de son ménage (Aristophane, *Plutus*). Dans les maisons un peu aisées, on rencontrait plusieurs esclaves, ayant chacun leurs occupations spéciales, et employés à moudre le blé, cuire le pain, faire la cuisine et les habits, faire les commissions et accompagner le maître ou la maîtresse de la maison; celle-ci, du reste, sortait rarement. Le nombre des esclaves possédés par des particuliers était parfois considérable; toutefois, il ne fut jamais aussi grand qu'à Rome, aux derniers temps de la république et sous l'empire. Platon fait la remarque expresse que, chez certains citoyens, on rencontrait jusqu'à cinquante esclaves, et même plus.

Voyons maintenant quel pouvait être le nombre des esclaves mêlés à la population dans les cités helléniques. A Athènes, ce nombre était très-grand. Il résulte du cens fait lorsque Démétrius de Phalère était archonte (309 av. J.-C.), qu'il y avait dans l'Attique 21,000 citoyens libres, 10,000 métèques et 400,000 esclaves. Ce nombre d'esclaves a été contesté. Cependant Bœckh remarque, avec raison, que le cens, n'ayant pour objet que l'exercice des droits politiques et des devoirs militaires, ne devait pas comprendre tous les citoyens, tandis que pour les esclaves, comme il avait pour objet d'évaluer la propriété, il devait les comprendre tous. Quoi qu'il en soit, un fait certain, c'est que, dans l'Attique, la population servile était bien plus nombreuse que la population libre. Pendant que les Lacédémoniens occupaient Décélie, plus de 20,000 esclaves athéniens se réfugièrent dans cette ville. A Corinthe et à Egine, le nombre des esclaves était encore fort considérable. Selon Timée, Corinthe aurait eu 470,000 esclaves; d'après Aristote, Egine en aurait eu autant; mais ces nombres considérables, surtout en ce qui regarde Egine, ne se rapportent qu'aux temps qui précèdent l'époque où Athènes devint maîtresse du commerce de la Grèce.

Nous avons fait connaître, au mot DROIT, quelle était la position que les lois faisaient aux esclaves, à Athènes, et il nous suffira de renvoyer à ce mot. Comme l'esclave était une propriété, il pouvait être donné ou reçu en gage. Du reste, la condition des esclaves fut bien meilleure en Grèce qu'à Rome, sauf, toutefois, à Sparte, qui, selon Plutarque, était la ville la meilleure pour l'homme libre et la plus mauvaise pour l'esclave. A Athènes, particulièrement, les esclaves semblent avoir été traités avec douceur; ils y jouissaient d'un certain degré de liberté dont ils abusaient, nous dit Xénophon, qui se plaint de leur insolence. A l'arrivée d'un nouvel esclave dans une maison, à Athènes, c'était la coutume de distribuer des dragées, comme on le faisait à l'arrivée de nouveaux mariés. Les esclaves avaient leurs petites fêtes particulières: ainsi, à Athènes, le premier jour des Anthestéries, consacrées à Bacchus; les Hyacinthies, à Sparte, et d'autres fêtes, en Arcadie, qui les réunissaient à la table de leurs maîtres; celles de Jupiter Pélorien, en Thessalie, où ils étaient même servis par eux. Ils avaient leur sacerdoce, comme à Épidaure, dans le temple de Minerve, dont le grand prêtre devait être un esclave fugitif, vainqueur dans une monomachie.

Les esclaves devaient se faire reconnaître par leur courte chevelure et par leurs noms, composés seulement de deux syllabes. Le maître punissait ses esclaves par le fouet, par le travail de la meule; il faisait marquer d'un fer chaud au front ceux d'entre eux qui s'étaient enfuis ou qui provenaient de pays barbares. Toutefois, la vie et la personne d'un esclave étaient protégées par la loi; il fallait une sentence légale pour les mettre à mort. L'esclave pouvait même échapper aux mauvais traitements de son maître en se réfugiant dans le temple de Thésée, et là réclamer le privilége d'être vendu à une autre personne. Tous les crimes ou délits qu'il commettait étaient punis par des peines corporelles.

Bien qu'en Grèce les esclaves fussent généralement traités avec douceur, cependant il arriva plusieurs fois qu'ils se révoltèrent. Dans l'Attique, ces révoltes n'eurent lieu que dans les mines, où les esclaves étaient traités d'une façon plus dure. Une fois, ils massacrèrent leurs gardiens, prirent possession des fortifications de Sunium, et de là se mirent à ravager toute la contrée. Dans l'île de Chio, les esclaves se soulevèrent presque tous, lorsque, vers 412, les Athéniens vinrent y faire la guerre, et, par la connaissance qu'ils avaient des lieux, ils firent un mal extrême aux habitants.

— *Affranchissement.* A Athènes, il n'était pas rare qu'un maître affranchît son esclave ou lui permît de se racheter; seulement, on ne sait pas au juste si l'esclave pouvait forcer son maître à lui donner la liberté moyennant une certaine somme, comme quelques auteurs l'ont conclu d'un passage de Plaute. L'état dans lequel l'esclave se trouvait alors était appelé ἀπελευθερία, et l'esclave affranchi (ἀπελεύθερος) était dit être καθ' ἑαυτόν. L'esclave affranchi pouvait dépouiller les insignes de l'esclavage, laisser croître ses cheveux et allonger son nom sous une forme plus noble: un Stéphanos s'appelait Philostéphanos; Tromès, le père d'Eschine, Atrométès; Simon portait le nom poétique de Simonide, et Sosie le nom belliqueux de Sosistrate; mais il ne devenait pas citoyen, il entrait seulement dans la condition des métèques: il avait comme tel à payer l'impôt auquel ces derniers étaient astreints, le μετοίκιον, et de plus il payait encore le triobole. Ce triobole était probablement la taxe que les possesseurs d'esclaves avaient à payer à la république pour chaque esclave qu'ils possédaient, et, par conséquent, il était destiné à indemniser l'Etat, qui autrement aurait été lésé à chaque affranchissement d'esclave. Les rapports de l'esclave avec son ancien maître n'étaient pas entièrement brisés par l'affranchissement: pendant toute sa vie, l'esclave devait le considérer comme son patron et remplir certains devoirs envers lui. On ne sait pas exactement en quoi ces devoirs consistaient; on ne sait pas non plus si ces devoirs passaient aux enfants de l'affranchi. Le maître, lorsque l'affranchi mourait, avait aussi certains droits dans son hérédité. L'esclave affranchi qui manquait à ses devoirs envers son patron était poursuivi au moyen d'une action spéciale (ἀποστασίου δίκη), et puni conformément à la loi. L'affranchissement existait aussi à Sparte, mais on ne sait pas jusqu'à quel point l'affranchi participait au droit de cité. Dion Chrysostome prétend qu'il ne devenait pas citoyen, mais son appréciation a été contredite. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à Sparte les affranchis étaient fréquemment employés dans l'armée et sur les flottes.

— *Esclaves publics.* Il y avait à Athènes des esclaves publics (δημόσιοι), que l'Etat achetait. Quelques-uns d'entre eux remplissaient certains emplois dans les assemblées, dans les cours de justice, et étaient employés comme hérauts, etc. Ils étaient désignés habituellement sous le nom de δημόσιοι οἰκέται, et on leur enseignait ce qui leur était nécessaire pour remplir les emplois dont on les chargeait. Comme les esclaves publics n'appartenaient en réalité à aucun individu déterminé, ils paraissent avoir possédé certains droits que n'avaient pas les autres esclaves. Une autre classe des esclaves publics formait la garde de la cité; leur devoir était de maintenir l'ordre dans les assemblées publiques et d'en faire sortir toute personne désignée par le prytane. Ils sont généralement désignés sous le nom de τοξόται (archers), ou sous celui de Scythes, car la plupart d'entre eux venaient de la Scythie, et aussi sous le nom de Speuriniens, du nom de celui qui établit cette garde de la cité. Il y avait encore parmi eux des Thraces et autres barbares. Ils habitèrent d'abord sous des tentes, sur les places du marché, et ensuite sur l'Aréopage. Leurs officiers avaient le nom de toxarques (τόξαρχοι). Leur nombre fut d'abord de 300, qu'on acheta après la bataille de Salamine; ensuite il fut de 1,200. Certaines villes avaient aussi des esclaves sacrés (ἱεροί), mais on ne sait pas au juste quelles étaient leurs fonctions.

— *Esclavage chez les Romains.* L'usage de réduire en esclavage les prisonniers de guerre, qui existait partout dans l'antiquité, se retrouve nécessairement chez les Romains. Toutefois, les esclaves ne paraissent pas avoir été nombreux sous les rois et dans les premiers temps de la république. Ce qu'il fallait d'abord à Rome, c'étaient des citoyens plutôt que des esclaves; aussi voit-on les Romains, aux premiers temps de leur histoire, après une victoire, détruire la ville soumise, transporter chez eux les habitants et leur donner le droit de cité. Ce fut ainsi que les peuplades du Latium, les Sabins, les habitants d'Albe fu-

rent absorbés par Rome naissante, et que cette ville compta bientôt plus de cinquante mille citoyens. Pendant une période de temps assez longue, le nombre des esclaves fut donc peu nombreux à Rome et le travail s'effectua surtout par des travailleurs libres. Au témoignage de Varron, cinq ou six cents ans après la fondation de Rome, la culture était encore en grande partie faite par les propriétaires eux-mêmes, par leur famille et par des journaliers libres. Les arts mécaniques, les métiers étaient surtout exercés par les clients des patriciens, de même que les diverses sortes de négoce. En un mot, le travail, à Rome, fut d'abord aux mains des travailleurs libres. De là la virilité de cette cité célèbre, aux premières périodes de son histoire. Mais cet état de choses, qui se prolongea longtemps, ne put toujours durer, et les agrandissements de Rome, en introduisant le luxe, y mirent nécessairement fin. Le nombre des esclaves tendit à s'augmenter. Aussi déjà, dans les guerres avec les peuples de l'Italie qui étaient plus éloignés de Rome, des prisonniers furent emmenés comme esclaves. Le nombre des esclaves devint encore plus considérable quand Rome étendit ses conquêtes en dehors de l'Italie. On rapporte que Fabius Cunctator en envoya trente mille de la seule ville de Tarente, et Paul Emile cent cinquante mille de l'Epire. Ce fut encore bien pis aux derniers jours de la république, sous Marius, Sylla, Pompée, César et Octave.

Du reste, les funestes effets de l'*esclavage* ne tardèrent pas à se faire sentir : le travail servile finit par tuer le travail libre. Cela apparaît parfaitement pour les travaux agricoles. On sait que les Romains étaient dans l'usage de priver les peuples conquis d'une partie de leur territoire, qui devenait ainsi la propriété de la république et, par conséquent, rentrait dans l'*ager publicus* (v. au mot DROIT). Ce furent les patriciens, les riches, qui accaparèrent surtout cette propriété commune de l'Etat. Ils eurent besoin, pour faire cultiver les terres qu'ils usurpèrent ainsi, d'un grand nombre d'esclaves, car la culture par ces derniers revenait à meilleur marché que celle qui était faite par les hommes libres, qui, en outre, étaient dérangés de leurs travaux par la guerre, ce qui n'avait pas lieu pour les esclaves. Ce fut ainsi que les travailleurs furent, pour la plus grande partie, remplacés dans les travaux agricoles par les esclaves, dont le nombre tendit tous les jours à s'accroître. Cet état de choses fut un des grands arguments employés par Licinius d'abord, et ensuite par les Gracques, pour limiter les quantités de l'*ager publicus* qu'une personne pouvait posséder (Appien, B. C., I, 7, 9, 10). On sait, en outre, qu'une disposition de la loi proposée par Licinius prescrivait qu'un certain nombre d'hommes libres fût occupé sur ces propriétés (Appien, B. C., 8). Les prescriptions de la loi furent sans efficacité, sans doute, car ces terres continuèrent à être cultivées presque entièrement par des esclaves. Aux derniers temps de la république, Jules César chercha aussi, de son côté, à remédier à cet état de choses; il ordonna que le tiers des personnes occupées à garder les troupeaux se composât d'hommes libres (Suét., *Jules*, XLII). Les travaux agricoles finirent donc par tomber, en réalité, aux mains des esclaves. Il en fut de même pour les métiers et les arts mécaniques, bien que le travail de l'homme libre fût supérieur à celui de l'esclave. Cependant la concurrence de ces machines vivantes, que l'on entretenait au moyen d'un minimum de subsistances, ne pouvait manquer de devenir funeste au travailleur libre. En réalité, les riches, possesseurs d'esclaves et qui cherchaient des bénéfices dans leurs travaux, avaient sur les travailleurs libres l'avantage du capital. Ils pouvaient organiser sur une vaste échelle leurs exploitations industrielles et contre-balancer ainsi, par la supériorité de leurs capitaux, la supériorité du travail libre. Il résulta de là l'expulsion graduelle du travailleur libre des diverses branches de la production et la substitution des grandes exploitations, soit in[illegible] soit agricoles, aux petites.

— *Nombre des esclaves.* En l'an 529 de la fondation de Rome, la population des esclaves, des affranchis et des étrangers s'élevait, en Italie, à 2,312,677 individus, tandis que le nombre des citoyens était de 2,665,805. On [illegible]néralement, et cette évaluation [illegible]pprocher de la vérité, que la po[illegible]vile était à la population libre dans la proportion de 26 à 29.

— *Commerce des esclaves.* A Rome, l'*esclavage* s'alimentait à diverses sources. Il y avait [illegible]; mais, outre les esclaves [illegible]pulations vaincues et re[illegible] il y avait les esclaves de [illegible]fants de pa[illegible]rsonnes libres [illegible]s en vertu de [illegible] Il va sans dire [illegible]rce où l'*escla*[illegible]ns. Il en fut [illegible]s, afin [illegible] : on les [illegible] grande bataille gagnée des milliers de prisonniers étaient vendus à vil prix. Au camp de Lucullus, des esclaves furent vendus à raison de 4 drachmes par tête. Le commerce des esclaves prit ainsi un immense développement, et, après la chute de Corinthe et de Carthage, Délos en devint le principal marché. On rapporte (Strabon, XIV) que lorsque les pirates de Cilicie furent maîtres de la Méditerranée, 10,000 esclaves furent importés et vendus en un seul jour. Il est facile de se faire une idée des iniquités résultant de cet odieux trafic de chair humaine. On volait les enfants pour les vendre, les femmes pour les livrer aux voluptés brutales : c'est sur des faits de cette nature que sont fondés la plupart des romans de l'antiquité. Sur toutes les côtes de l'Euxin se trouvaient des entrepôts de cette marchandise; les caravanes pénétraient dans l'Arabie pour en ramener des cargaisons d'hommes volés. On chassait aux esclaves sur toutes les rives de l'Afrique; les noirs étaient très-demandés. A Délos, centre principal de ce commerce, on avait bâti des cachots préparés d'avance, et le port contenait toujours assez de vaisseaux pour embarquer en un seul jour 10,000 esclaves. Cette traite des blancs et des noirs s'exerçait à travers tout l'empire, et faisait la fortune des pirates et des maquignons.

Le commerce d'esclaves était, du reste, considéré comme honteux et les trafiquants d'esclaves, appelés *mangones*, étaient distingués des autres marchands ou négociants. *Mangones non mercatores sed venaliciarii appellantur*, dit la loi romaine (*Dig.*, L, tit. XVI, § 207). Mais c'était un commerce très-lucratif et ceux qui s'y adonnaient réalisaient souvent de grandes fortunes. Le marchand d'esclaves Thoranius, qui vivait à l'époque d'Auguste, était un personnage jouissant d'une grande notoriété (Suét., *Aug.*, LXIX; Macrob., *Sat.*, II, 4; Pline, *Histoire naturelle*, VII, XII, § 10). Martial mentionne aussi un autre trafiquant d'esclaves fort connu à son époque et portant le nom de Gargilianus.

Les esclaves étaient, à Rome, habituellement vendus aux enchères. Ils étaient placés ordinairement sur une pierre élevée, d'où l'expression de *lapide emptus*, ou sur une sorte de plate-forme (*catasta*, Tibulle, II, III, 60; Perse, VI, 77), de telle sorte que chacun pouvait les voir et les palper, même lorsqu'on n'avait pas envie de les acheter. D'ordinaire, les acheteurs exigeaient qu'ils fussent exhibés entièrement nus (Sénèque, épitr. LXXX; Suét., *Aug.*, LXIX), car les marchands d'esclaves avaient recours à une infinité de ruses pour cacher leurs défauts corporels, comme le font de nos jours les maquignons pour les chevaux. Quelquefois les acheteurs, afin de s'éclairer, recouraient à l'aide des médecins (Claudien, *In Eutrop.*, I, 35, 36). Les esclaves d'une grande beauté ou qui avaient quelque chose d'extraordinaire n'étaient pas exhibés en public au marché public, mais étaient montrés dans des endroits privés à ceux qui voulaient les acheter (Martial, IX, 60). Les esclaves nouvellement importés avaient les pieds blanchis à la craie (Pline, *Hist. natur.*, XXXV, XVII, § 58; Ovid., *Am.*, I, VIII, 64); ceux qui venaient de l'Orient avaient les oreilles percées (Juvén., I, 104), ce qui, comme cela a été dit, était un signe de servitude chez les peuples Orientaux. Le marché aux esclaves, comme tous les autres marchés, était sous la juridiction des édiles, lesquels firent plusieurs décrets pour régler ce genre de commerce. Le caractère de l'esclave devait être indiqué sur une tablette (*titulus*) suspendue à son cou et qui servait de garantie à l'acheteur (Gell., IV, 2; Properce, IV, V, 51); le vendeur devait déclarer loyalement ses défauts (*Dig.*, XXI, tit. I, § 1; Horace, *Sat.* II, III, 284), et, sur les renseignements donnés à cet égard, il pouvait, pendant six mois, être tenu de le reprendre (*Dig.*, XXI, tit. I, 19, § 6) ou être forcé à indemniser l'acheteur de la perte qu'il pouvait avoir subie, comme ayant eu un esclave d'une qualité inférieure à celle qui lui avait été garantie (*Dig.*, XIX, tit. I, 13, § 4; Cicéron, *De offic.*, III, 16, 17, 23). Les points principaux sur lesquels portait la garantie du vendeur étaient : la santé de l'esclave, particulièrement qu'il n'était pas atteint d'épilepsie; qu'il n'était enclin ni au vol, ni au suicide, ni à s'enfuir (Cicéron, *De offic.*, III, 17). La nationalité de l'esclave était aussi considérée comme un point capital, et elle devait être indiquée à l'acheteur (*Dig.*, XXI, tit. I, 31, § 21). Les esclaves vendus sans garantie étaient, au moment de la vente, coiffés d'un bonnet (*pileus*).

— *Prix des esclaves.* Le prix des esclaves dépendait naturellement des qualités qu'ils possédaient. Cherchons à donner quelques indications qui pourront permettre de se faire une idée de cette partie si importante du commerce des esclaves. Il est certain d'abord que ceux d'entre eux qui avaient la connaissance de quelque art ou métier dont le maître pouvait retirer profit, atteignaient un prix plus élevé que les esclaves qui ne possédaient pas cette connaissance. Ainsi les esclaves lettrés, grammairiens, rhéteurs ou autres, se vendaient souvent à un prix très-élevé (Suét., *de Ill. gramm.*; Pline, *Hist. natur.*, VII, XXXIX, § 40). Il en était de même des esclaves destinés à la scène (v. le discours de Cicéron, *Pro Roscio*). On payait aussi très-cher les femmes esclaves dont la beauté pouvait faire espérer des profits considérables au maître qui voudrait les livrer à la prostitution. Une fille de cette espèce valait 60 mines (Plaute, *Pers.*) Sous l'empire, lorsque le luxe et la corruption dépassèrent toutes les bornes, on payait des sommes énormes pour se procurer de belles filles. Il en était de même pour tous les esclaves destinés à être les instruments des plaisirs ignobles des maîtres ou les agents de leur corruption. Martial parle de jeunes et beaux garçons qui étaient vendus jusqu'à 100,000 et 200,000 sesterces; les eunuques atteignaient aussi des prix très-élevés (Pline, VII, XXXIX, § 40). Un bouffon (*morio*) se vendait quelquefois 20,000 sesterces (Martial, VIII, 13).

Les riches citoyens n'eurent d'abord qu'un esclave attaché à leur service : cet esclave portait d'ordinaire le nom de son maître avec la terminaison *por* (*puer*); ainsi *Caipor*, *Lucipor*, *Publipor*, *Marcipor*. Quintilien nous apprend (I, IV, § 26) que, longtemps avant que le luxe eût augmenté le nombre des esclaves domestiques, ces noms avaient disparu. Caton, lorsqu'il alla en Espagne comme consul, n'emmena que trois esclaves avec lui (Apul., *Apoll.*).

Mais pendant les derniers temps de la république et sous l'empire, le nombre des esclaves domestiques s'accrut énormément. Il était admis qu'un homme, pour vivre décemment, devait s'entourer d'un grand nombre d'esclaves. C'est ainsi que Cicéron, pour peindre la mesquinerie du ménage de Pison, dit : *Idem coquus, idem atriensis; pistor domi nullus.* (*In Pis.*, XXVII.) Il doit, sans doute, y avoir de l'exagération dans ce que dit Athénée, qu'il y avait des Romains qui possédaient 10,000 et même 20,000 esclaves; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'un affranchi qui vivait sous Auguste et qui même avait beaucoup perdu pendant les guerres civiles, laissa à sa mort 4,116 esclaves (Pline, XXXIII, X, § 47). 200 esclaves n'étaient pas un nombre exagéré pour un simple particulier (Horace, *Sat.*, I, III, 11), et Auguste permet à une personne envoyée en exil d'emmener avec elle 20 esclaves ou affranchis (Dion Cass., VI, XXVII).

L'ensemble des esclaves appartenant à un individu était appelé *familia*. Ces esclaves se divisaient en *esclaves rustiques* (*familia rusticana*) et en *esclaves urbains* (*familia urbana*). C'était la nature des occupations qui distinguait ces deux catégories d'esclaves, et non leur habitation (*Urbana familia et rustica non loco, sed genere distinguitur*).

La *famille rustique* se composait des esclaves occupés des travaux de la campagne. La *famille urbaine* avait pour occupation le maître et tout ce qui concernait sa maison, sa vie. Elle pouvait aussi l'accompagner à la campagne, sans pour cela devenir famille rustique. Lorsqu'il y avait un grand nombre d'esclaves dans une maison, ils étaient le plus ordinairement divisés en *décuries* (Pétrone, XLVII). En outre, ils étaient organisés en catégories qui avaient un rang plus ou moins élevé, selon la nature et le genre de leurs occupations. Ces diverses catégories étaient ainsi dénommées : *ordinarii*, *vulgares*, *mediastini*, et *quales-quales*. (*Hist.*, XLVII, tit. X, § 15). On ne sait si les *litterati* ou esclaves littéraires rentraient dans une de ces catégories. Il y avait aussi les *vicarii*.

— *Ordinarii.* Les *ordinarii* semblent avoir été chargés d'exercer une sorte de surveillance sur toutes les affaires de la maison; c'étaient eux qui avaient la confiance de leur maître; ils avaient, en général, d'autres esclaves sous leur dépendance. On les rencontre dans les *familles rustiques* comme dans les *familles urbaines*; mais, dans les premières, ils sont le plus souvent compris sous la dénomination de *villici*.

— *Vulgares.* Les esclaves ainsi dénommés composaient la catégorie des esclaves occupés dans la maison aux soins ordinaires, et employés aussi à servir les maîtres. Il y avait des esclaves distincts pour chaque partie de l'économie domestique, des boulangers (*pistores*), des cuisiniers (*coqui*), des confiseurs (*dulciarii*), etc. Cette catégorie comprenait aussi les portiers (*ostiarii*), les esclaves de la chambre (*cubicularii*), les porteurs de litières (*lecticarii*), et autres serviteurs de la personne du maître qu'il serait fastidieux d'énumérer.

— *Mediastini.* Les *mediastini* étaient des espèces d'esclaves à tout faire et toujours prêts à exécuter les ordres qui leur étaient donnés.

— *Quales-quales.* Ces esclaves, mentionnés au *Digeste*, semblent avoir été la plus basse classe des esclaves, et il est assez difficile de se rendre compte de la nature de leurs occupations.

Nous mentionnerons encore les *esclaves publics* (*servi publici*), qui appartenaient à l'Etat ou à des corporations. Leur condition était préférable à celle des esclaves privés; ils étaient moins exposés à être vendus, et le joug qui pesait sur eux n'était pas aussi dur. On rapporte que Scipion, à la prise de *Carthago Nova*, promit à 2,000 artisans qui, en leur qualité de prisonniers de guerre, étaient exposés à être vendus comme esclaves privés, qu'ils deviendraient esclaves du peuple romain, avec l'espoir d'être affranchis, s'ils lui prêtaient leur concours dans la guerre. (Tite-Live, XXXVII, XLVII.) Les esclaves publics prenaient soin des édifices publics, et, de plus, ils prêtaient leur assistance aux magistrats et aux prêtres (Tacite, *Hist.*, I, XLIII.) C'est ainsi que les édiles et les questeurs avaient sous leurs ordres un grand nombre d'esclaves publics. Il en était de même des *triumvirs nocturnes* (*triumviri nocturni*), qui les employaient à éteindre les incendies qui éclataient la nuit (*Dig.*, I, tit. XV, § 1). Les esclaves publics étaient aussi employés comme licteurs, geôliers, bourreaux, mariniers, etc.

— *Condition légale des esclaves.* Aux yeux de la loi romaine, l'esclave était la propriété de son maître, sa *chose*. Non-seulement il en était ainsi de l'ennemi fait prisonnier par les Romains, mais le Romain lui-même, tombé au pouvoir de l'ennemi, perdait tous ses droits de citoyen et d'homme libre. Ce fut ainsi que Régulus, amené par les ambassadeurs carthaginois, refusa de prendre place au sénat, disant qu'il n'était plus qu'un esclave. Mais la guerre n'était pas l'unique source de l'*esclavage* : on pouvait être esclave par la naissance. Ainsi, les enfants nés d'une femme esclave étaient esclaves eux-mêmes et appartenaient au maître de la mère : ils prenaient le nom de *vernæ* (*verna*, esclave né dans la maison du maître). Telle était la conséquence du principe admis par le droit romain, que, en dehors du mariage, l'enfant suit la condition de la mère au moment de la naissance, c'est-à-dire que si la mère est libre à cette époque, l'enfant est libre; que si, au contraire, la mère est esclave, l'enfant est esclave, quel qu'ait été le sort de la mère pendant la gestation. Cependant la rigueur de cette règle finit par s'atténuer, et il fut admis plus tard que, pour que l'enfant naquit libre, il suffisait que la mère l'eût été pendant la gestation. (Justinien, *Instit.*, I, tit. IV, § 1.)

On devenait aussi esclave par suite de certaines dispositions de la loi. Faisons toutefois remarquer — car c'est un principe fondamental du droit romain — qu'aucune convention, aucune prescription ne pouvait rendre esclave un homme libre. Ainsi, un enfant aurait-il été, dès son enfance, volé à ses parents et vendu comme esclave, aurait-il passé dans cet état plus de trente et quarante ans, comme la liberté est inaliénable, imprescriptible, il n'en pouvait pas moins, dès que sa véritable qualité d'homme né libre était reconnue, réclamer sa liberté (*ad libertatem proclamare*). Mais, d'un autre côté, la loi infligeait, dans certains cas, comme punition, l'*esclavage* à un citoyen. Nous indiquerons ces cas dans leur ordre historique. La servitude frappa d'abord celui qui s'était soustrait à son inscription sur le cens, le voleur manifeste, c'est-à-dire pris en flagrant délit, le débiteur qui ne pouvait payer son créancier. Le progrès des mœurs fit disparaître ces causes de servitude. Le commerce illicite d'une femme libre avec un esclave, la condamnation aux mines (*in metallum*) furent aussi deux causes de servitude. Justinien, dans ses *Institutes* (III, ch. XII, § 1), supprima la première, en abolissant la disposition du sénatus-consulte Claudien qui l'avait créée; il conserva encore la seconde, mais, dans la suite, il la détruisit par une novelle (nov. XXII, ch. VIII). Enfin, l'ingratitude d'un affranchi envers son patron et la fraude de l'homme qui se faisait vendre pour partager le prix de la vente furent les deux seules causes qui restèrent. Expliquons ce qu'était la dernière. Un homme convenait avec un autre de passer pour son esclave, de se faire vendre comme tel, et, quand le prétendu vendeur avait disparu avec le prix, le vendu, réclamant sa liberté, pouvait rejoindre son complice et partager avec lui le produit de leur fourberie, tandis que l'acheteur perdait et l'argent qu'il avait donné et l'esclave qu'il avait cru acheter. Pour éviter cette fraude, une loi refusa à celui qui s'était laissé vendre ainsi le droit de revendiquer sa liberté; mais, pour l'application de la loi, il fallait : 1º que celui qui s'était laissé vendre fût majeur de vingt ans au moment de la vente, ou bien à l'époque où il partageait avec son complice le prix de leur dol; 2º qu'il connût bien sa qualité d'homme libre, et que son intention fût de partager le prix; 3º que le prix eût été réellement compté par l'acheteur; 4º enfin que ce dernier ignorât que celui qu'on lui vendait était libre.

L'esclave n'étant pas une personne ne pouvait contracter un mariage produisant des effets légaux, c'est-à-dire donnant naissance à une famille. Sa cohabitation avec une femme était appelée *contubernium*. Seulement les liens du sang, de la parenté entre les enfants issus de cette cohabitation et entre leurs parents pouvaient, après l'affranchissement, constituer un empêchement au mariage. Ainsi, un esclave affranchi ne pouvait épouser sa sœur, qui avait été pareillement affranchie (Dig., XXIII, tit. II, § 14). De ce que l'esclave n'était pas une personne, il en résultait aussi qu'il ne pouvait être propriétaire : tout ce qu'il possédait appartenait à son maître. Enfin l'esclave ne pouvait faire partie de l'armée. Aussi, lorsque, après la bataille de Cannes, les nécessités du salut public forcèrent le sénat à acheter 8,000 esclaves pour les incorporer dans l'armée, afin d'en combler les vides, ces esclaves furent-ils affranchis en récompense de leur bravoure (Tite-Live, XXII, 57; XXIV, 14-16).

Il est facile de comprendre quels abus devaient naître du pouvoir absolu que le maître exerçait sur ses esclaves; ces abus devinrent de plus en plus nombreux, par suite de la corruption des mœurs, c'est-à-dire aux derniers temps de la république et dans la première période de l'empire. L'excès du mal finit par amener l'intervention de la loi en faveur des esclaves. La première des lois de ce genre fut la loi *Petronia*, rendue probablement à l'époque d'Auguste, et qui, du reste, fut complétée par divers sénatus-consultes. Cette loi défendit aux maîtres des esclaves de les faire combattre avec des bêtes sauvages. Toutefois, la loi reconnaissait que, si l'esclave méritait une semblable punition, le maître pouvait la lui infliger, mais avec l'autorisation du juge (Dig., XLVIII, tit. VIII, § 11; XVIII, tit. I, § 42). Quant au pouvoir de vie et de mort que le jurisconsulte Gaïus considère comme étant du droit des gens (*jus gentium*), il fut limité par une constitution d'Antonin, qui statue que, si un maître tue son esclave sans raison (*justa causa*), il doit être puni comme s'il avait tué l'esclave d'autrui. Cette constitution était applicable non-seulement aux citoyens romains, mais à tout individu habitant dans les limites de l'empire romain (Gaïus, I, 52 et suiv.) La même constitution défend aussi aux maîtres de maltraiter leurs esclaves; elle déclare que, dans le cas où un esclave serait en butte à de mauvais traitements intolérables de la part de son maître, ce dernier pouvait être contraint à le vendre, et l'esclave était autorisé à porter plainte lui-même (Sénèq., *De benef.*, III, 22). Une constitution de Claude portait que, si un maître exposait son esclave infirme, cet esclave deviendrait libre: elle déclarait encore que, si un esclave était tué par son maître, cela constituerait un meurtre (Suét., *Claude*, 25). Une autre loi (*Cod.*, III, tit. XXXVIII, § 11) ordonnait qu'en cas de vente ou de partage d'une propriété, les esclaves qui étaient époux et femme, père et mère, frère et sœur, ne fussent point séparés, c'est-à-dire que l'intégrité de la famille fût respectée. Toutes ces lois améliorèrent, comme on le voit, la situation de l'esclave; mais, en principe, elles ne changèrent rien à son état: il resta toujours une chose, et il en fut de même après l'avénement du christianisme. L'Eglise trouva l'esclave une chose et le laissa ainsi.

Chez les Romains, les esclaves n'étaient pas distingués par un vêtement spécial. On avait bien proposé de leur donner un costume particulier; mais le sénat, avec sa prudence habituelle, avait parfaitement vu qu'il y avait là un danger; car ce costume particulier devait avoir pour effet de montrer aux esclaves combien ils étaient nombreux (Sénèque, *De clementia*, I, 24). Toutefois, les esclaves mâles ne pouvaient porter la *toge à bulle*, ni les femmes esclaves la *stola;* du reste, ils s'habillaient comme les citoyens pauvres. Ils avaient le droit de se faire inhumer: pour le Romain, l'*esclavage* cessait à la mort, et l'esclave recouvrait sa personnalité humaine. Parfois, les esclaves étaient enterrés avec leurs maîtres, dans le tombeau de la famille, et l'on trouve dans beaucoup d'inscriptions funéraires des prières adressées aux *dieux mânes* d'esclaves (*diis manibus*). Il semble que c'était un devoir pour le maître de faire enterrer ses esclaves. En 1726, on a découvert, près de la voie Appienne, les tombeaux des esclaves d'Auguste et de Livie, et on y a trouvé de nombreuses inscriptions qui donnent de grands détails sur les différentes classes d'esclaves et leurs différentes occupations.

Une conséquence de la puissance (*potestas*) que le maître avait sur l'esclave était le droit de le punir. Les punitions étaient diverses, souvent cruelles. Une des plus douces était de faire passer un esclave de la famille urbaine dans la famille rustique. Au lieu de vivre, pour ainsi dire, de la vie de ses maîtres, l'esclave était occupé aux rudes travaux de la campagne, chargé de fers et exposé à tous les mauvais traitements des surveillants, toujours plus disposés que les véritables maîtres à abuser de leur pouvoir (Plaut., *Most.*, I, I, 18; Tér., *Phorm.* II, I. 20). Une autre peine était les coups de bâton et de fouet (*flagrum*); mais ils en recevaient si souvent, que beaucoup semblaient ne plus s'en inquiéter. C'est ainsi que Chrysale dit (Plaut., *Bacch.*): *Si illi sunt virgæ ruri, at mihi tergum est domi.* Il ne faut pas toutefois prendre à la lettre ces paroles du comique. Cette peine du fouet était affreuse. Le fouet avec lequel elle était infligée était un instrument terrible (*horribile flagrum*, Horace), et lorsque l'esclave la recevait à nu sur son dos et ses épaules, elle était souvent fatale et suivie de la mort du patient. Le supplice du fouet était administré par une classe particulière d'esclaves appelés *lorarii*. Il semble aussi qu'il y avait des esclaves qui faisaient métier de subir ce supplice pour d'autres. L'esclave qui avait été fouetté s'appelait *flagrio*, ce qui faisait de ce nom un terme de moquerie et de mépris. Pendant les saturnales, le fouet était mis sous scellés. Les esclaves fugitifs (*fugitivi*) et les voleurs (*fures*) étaient marqués au front d'un stigmate (*stigma*), d'où ils étaient appelés *notati* ou *inscripti* (Mart., VIII. LXXV, 9). On punissait aussi les esclaves en les suspendant par les mains, ayant des poids attachés aux pieds (Plaut., *Asin.*, II, 2, 37, 33), ou on les envoyait travailler à l'*ergastulum*, sorte de prison privée, qui se trouvait dans la ferme (*carcer rusticus*); mais ils étaient enfermés les fers aux pieds. Cette prison semble avoir été souterraine (Colum. I, 6). Ces esclaves étaient employés aux travaux des champs, et sans quitter les fers. L'esclave ainsi puni était appelé *ergastularius* (Colum. I, 8). La fourche (*furca*) était aussi un mode de punition très-antique pour les esclaves. Cette fourche était une pièce de bois en forme de V, que l'esclave portait sur les épaules et à laquelle ses mains étaient attachées. L'esclave puni de cette façon était obligé de porter cette pièce de bois partout où il allait: on l'appelait *furcifer*, et cette appellation devint un terme de mépris.

L'esclave n'ayant rien par lui-même et ne possédant que pour son maître, il en résultait qu'aucune réparation civile des délits de l'esclave à l'égard du maître n'était possible relativement à ce dernier. Au contraire, les délits de l'esclave envers autrui engageaient la responsabilité civile du maître, de même que le dommage occasionné par un animal lui appartenant. Le dommage causé à autrui par l'esclave constituait une injure appelée *noxa*, et la réparation civile de cette injure était poursuivie contre le maître: s'il ne voulait pas payer, il devait abandonner l'esclave, qui était vendu. La réparation du tort fait à autrui était poursuivie au moyen de l'*action noxale* (*actio noxalis*). Dans les *Institutes* de Justinien (liv. IV, tit. VIII), le mot *noxa* se dit aussi du corps qui a nui, c'est-à-dire de l'esclave (*corpus quod nocuit, id est servus*), et le délit lui-même s'appelle *noxia*.

L'esclave était, d'un autre côté, défendu contre toute atteinte venant du fait d'autrui. Ainsi le meurtre d'un esclave était puni d'une peine publique par la loi Cornelia. Mais, comme l'esclave était la propriété de son maître, il en résultait que tout fait pouvant nuire à l'esclave portait atteinte à la propriété du maître, et par conséquent lui donnait droit de réclamer une indemnité. La loi Aquilia pourvoit à ce cas. Le maître d'un esclave pouvait aussi demander des dommages-intérêts à celui qui avait corrompu son esclave et l'avait induit à des actes mauvais. Il avait encore une action en indemnité contre la personne qui aurait eu commerce avec son esclave femelle. Celui qui recélait un esclave fugitif en lui donnant asile commettait un vol (*furtum*). La fuite de l'esclave ne portait aucune atteinte aux droits du maître; ce dernier pouvait poursuivre son esclave partout où il se trouvait, et le magistrat devait, à sa réquisition, lui prêter aide et assistance. Il y avait (pareille chose aussi s'est vue aux Etats-Unis) des individus appelés *fugitivarii*, et dont l'occupation habituelle, le métier, était de faire recouvrer aux maîtres leurs esclaves fugitifs. Il y avait la loi Fabius, qui statuait relativement aux esclaves fugitifs, et probablement aussi deux sénatus-consultes (Varro, R. R, III, 44; Florus, III, 19).

— L'ESCLAVAGE CHEZ LES BARBARES ET PENDANT LE MOYEN AGE, JUSQU'À SA TRANSFORMATION EN SERVAGE. César ne parle pas des esclaves dans sa courte description de la Germanie, qu'il ne fit que visiter. Dans la Gaule, qu'il connaissait bien, il nous montre tout le pouvoir entre les mains des druides ou prêtres, ou des nobles et des chevaliers. Le peuple ne délibère pas, n'ose rien faire par lui-même, et il est traité en esclave. La plupart des individus de la classe inférieure, forcés par la crainte, par la pauvreté ou par des dettes, se livraient, selon son récit, aux hommes riches, qui s'arrogeaient sur eux tous les droits du maître sur l'esclave. Parmi ces individus, les plus distingués étaient les *ambactes* ou *soldarii*, espèces de clients qui s'attachaient aux nobles chevaliers d'une manière constante, et tenaient le milieu entre ces nobles et le bas peuple. Par le récit même de César, tout empreint des idées romaines, on voit que l'*esclavage*, comme institution légale, n'était pas établi dans la Gaule primitive, et cette institution des ambactes ou compagnons nous montre la trace d'une idée d'association et d'union contraire à l'*esclavage* domestique. Cependant la masse du peuple paraît être aussi misérable, ou à peu près, que si elle eût été esclave. Après la conquête, le nombre des ambactes dut grandement diminuer, et, quant aux esclaves proprement dits, il semble que, sous la domination romaine, ils durent être peu nombreux en Gaule; car les Gaulois pris dans les révoltes devaient être exportés par un simple principe de politique, et c'eût été une grande faute d'introduire des esclaves étrangers dans ce pays si voisin de la Germanie, toujours prête à recommencer la guerre avec les Romains. Les Gaulois du temps de Cicéron regardaient comme une chose honteuse le travail de la terre: « *Galli turpe esse ducunt frumentum manu quærere.* » (*De Republ.* III, VI.) C'était donc l'esclave qui labourait, semait et récoltait. Tacite rapporte que l'ardeur effrénée des Germains pour les jeux de hasard les entraîne souvent à jouer leurs femmes, leurs enfants, et même leur propre liberté. « Le vaincu se livre lui-même, dit Tacite; il se laisse enchaîner et vendre. Quant aux autres esclaves, c'est-à-dire, quant à ceux qui ne proviennent pas du gain d'une partie de jeu, et que le maître possède par achat ou par héritage, ils ne sont pas classés chez les Germains comme chez nous, ni occupés des divers emplois du service domestique. Chacun a son habitation, ses pénates, qu'il régit à son gré. Le maître leur impose, comme à des fermiers, une certaine redevance en blé, en bétail, en vêtements; là se borne la servitude. Les soins intérieurs de la maison appartiennent à la femme et aux enfants. » Ainsi les Germains de Tacite n'ont point d'esclaves domestiques *personnels*, ils n'ont que des *colons*, c'est-à-dire des esclaves *réels*. Quant aux marques distinctives et extérieures de l'*esclavage* en Germanie, nous voyons dans Tacite que, chez les Suèves, l'homme libre se distinguait de l'esclave par le privilége de relever ses cheveux, et de les attacher par un nœud sur sa tête. Cette coutume se retrouvait chez d'autres peuplades germaines; mais elle n'était adoptée que par les jeunes gens, tandis que chez les Suèves, tout homme libre s'y conformait pendant sa vie entière. Martial et Juvénal parlent de cette même coutume, et l'attribuent, l'un aux Sicambres, l'autre aux Germains en général. Plus tard, les Sicambres apparaissent sur les bords du Rhin avec les cheveux longs, mais épars, et la chevelure rasée est chez eux un signe de dégradation. Il ne peut être question de chercher la proportion entre les esclaves et les hommes libres dans l'ancienne Germanie. Un grand nombre de ces esclaves durent être fournis aux Germains par leurs guerres avec les Gaulois, et ensuite avec les Romains, depuis la grande invasion des Cimbres et des Teutons. Entre les individus d'une même peuplade, outre la passion du jeu, la misère devait faire souvent des esclaves: car Tacite nous montre les Frisons forcés par la misère à vendre aux Romains leurs femmes et leurs enfants. Ainsi, chez les Germains, comme chez les autres peuples, l'*esclavage* tirait son origine de diverses causes. Un changement rapide va s'opérer. Il n'y a pas encore un siècle que les barbares se sont fixés sur les terres de l'empire romain, qu'ils ont déjà, dans leurs maisons, des esclaves pour apporter les mets sur la table, d'autres pour verser le vin, d'autres pour confectionner des objets de luxe en or ou en argent. M. Guizot remarque qu'au moment des invasions, l'*esclavage* devint plus rigoureux, et que les adoucissements apportés par la civilisation romaine à cet *esclavage* disparurent: « Les Germains, une fois transplantés sur le sol romain, durent saisir assez mal la distinction des colons et des esclaves: tous les hommes employés à la culture des terres durent être pour eux des colons, et les deux classes se confondirent souvent sans doute dans leurs actions comme dans leurs idées. » L'*esclavage* chez les Francs ne ressemble plus à l'*esclavage* des derniers temps de l'empire romain; il a rétrogradé, et il a pris un caractère de dureté et de cruauté que l'on ne trouve que dans les premières sociétés, où l'état de guerre est pour ainsi dire un état normal, et où tout esclave est un ennemi vaincu. La loi admet en principe que l'esclave est une *chose;* elle l'assimile au cheval, au bœuf et aux autres animaux domestiques. Le maître disposait de son esclave comme de ses autres valeurs; il l'échangeait, le vendait et le transportait où bon lui semblait; il le soumettait aux plus épouvantables tortures, et il pouvait le tuer parce que c'était sa chose, « *quia pecunia ejus erat,* » comme s'exprime ailleurs la législation barbare. La loi salique avait établi dès l'origine une barrière insurmontable entre les esclaves et les personnes de condition libre. Ils ne pouvaient s'associer par le mariage. La loi est formelle à cet égard: « Si un ingénu épouse une esclave étrangère, qu'il tombe avec elle en *esclavage.* » La femme libre qui épousait un esclave subissait la même peine. C'est surtout lorsqu'il s'agit de punir l'esclave que la loi se montre rigoureuse et cruelle. Elle emploie fréquemment les coups de fouet et de bâton, les tortures et la mutilation. La loi des Wisigoths, surtout dans ses parties les plus anciennes, maintenait la dureté du droit primitif sur l'*esclavage*. Comme dans le droit romain, on naissait esclave ou on le devenait, et on le devenait, soit par une obnoxiation volontaire, soit par une obnoxiation légale. Cette dernière source de l'*esclavage*, que Justinien ferma dans son code, fut rouverte dans le droit des Wisigots par les coutumes de compensations pécuniaires établies chez les barbares. L'*esclavage* fut une peine et une conséquence de la peine, quand le coupable frappé d'une amende était hors d'état de la payer, ce qui devait arriver souvent, car les amendes étaient considérables. Tout ce que l'esclave pouvait gagner appartenait de droit au maître. Le maître lui en laissait comme l'usufruit, et l'esclave pouvait en disposer assez largement, pourvu qu'il n'aliénât rien. L'esclave devait avoir, pour se marier, le consentement du maître; mais dès lors la loi protégeait son union. D'après la loi des Wisigoths, la femme libre qui épousait son esclave, ou même son affranchi, était brûlée vive avec lui. Cependant si l'esclave ne lui appartenait pas, l'union était rompue, mais la peine n'était que le fouet pour tous les deux. Mais l'esclave n'était pas tellement la chose du maître, que sa vie fût complètement entre les mains de celui-ci. C'était au juge qu'il était réservé de décider si l'esclave méritait la mort, et de le remettre ensuite à la discrétion du maître. Toutefois celui-ci pouvait être justifié de l'avoir tué sans attendre l'arrêt du juge, s'il était prouvé que sa mort était juste; sinon, il était condamné à payer une amende, dégradé et privé du droit de porter témoignage. D'ordinaire l'affranchissement, comme la vente de l'esclave, ne se faisait que par la volonté du maître. Cet affranchissement pouvait être plus ou moins complet. Le maître avait toujours le droit de se réserver certaines conditions; mais si le pacte d'affranchissement était en règle, il n'y avait plus pour lui de retour sur ce qu'il avait signé. Les liens qui attachaient l'affranchi à la personne du patron étaient indissolubles. Ses fils mêmes retombaient dans l'*esclavage* s'ils essayaient de les rompre. L'affranchi, non plus que l'esclave, nous l'avons dit, ne pouvait, *sous peine du feu*, épouser sa maîtresse, et le mariage était également défendu entre leurs descendants: il y avait, entre l'homme libre et l'affranchi, la même distance qu'entre l'affranchi et l'esclave. L'infériorité des affranchis, assez marquée déjà par ces lois sur le mariage, se montrait encore dans l'exercice des autres droits civils ou politiques. Ils ne pouvaient porter témoignage non plus que les esclaves; ce droit n'était accordé qu'à leurs fils. Comme les esclaves du fisc et les hommes libres, ils avaient le droit et l'obligation du service militaire; mais ils étaient repoussés de toutes les charges du palais. Les Burgondes regardaient l'esclave comme un des membres de la famille humaine; ils le plaçaient quelquefois sur le même rang que l'homme libre. « Si quelqu'un, dit la loi, casse un bras ou crève un œil à un ingénu ou à un esclave, il payera la moitié de la valeur de cet ingénu ou de cet esclave. » Quand l'esclave avait commis une faute, la preuve était admise à son égard, soit pour établir sa culpabilité, soit pour attester son innocence. A côté de ces dispositions, qui sont exclusivement dans l'intérêt de l'esclave, il y en a d'autres qui sont exclusivement aussi dans l'intérêt du maître. Si l'on tue un esclave, on paye au maître de cet esclave une somme déterminée, qui n'est qu'une indemnité pour la perte qu'il a subie. Si la loi des Burgondes, par son caractère de douceur, forme une espèce d'anomalie dans le droit barbare, elle trace encore cependant une ligne de démarcation bien profonde entre l'homme libre et l'esclave. « Que l'homme libre qui aura dérobé un porc, un mouton, un essaim, une chèvre, paye trois fois la valeur de l'objet volé. Si c'est un esclave qui a commis un pareil vol, qu'il soit livré aux châtiments, et qu'il reçoive trois cents coups de bâton. » Dans les premiers édits des rois ostrogoths, la distinction entre l'homme libre et l'esclave est posée d'une manière nette et tranchée. D'abord, et cela est en quelque sorte de droit commun, la parole de l'esclave n'est point admise quand il dénonce ou quand il accuse son maître. Pour le crime de viol et d'adultère, la loi avait deux peines, l'une pour l'esclave, l'autre pour l'homme libre. L'esclave qui usait de violence à l'égard d'une femme libre était puni de mort; l'homme libre, pour la même faute, devenait l'esclave de celui à qui appartenait la femme violée. Mais la loi avait ménagé à l'homme libre un moyen d'échapper à l'*esclavage:* il donnait deux de ses propres esclaves, ou bien encore on lui infligeait une punition corporelle. Les Lombards adoptèrent les dispositions sévères de la loi des Ostrogoths. La femme libre qui épousait un esclave était punie de mort. La législation lombarde allait plus loin encore: elle sévissait contre les affranchis qui, oubliant le rang qu'ils occupaient dans la hiérarchie sociale, contractaient des alliances avec des individus appartenant à une classe inférieure. Nous lisons dans un édit du roi Théodoric: « Quand une maison aura été incendiée pour cause d'inimitié, si le coupable est esclave domestique, ou *colon*, ou *originaire*, il sera brûlé; si c'est un homme libre qui a commis le crime, il sera condamné à payer les dommages. » La violence des invasions et les désordres qui en furent la suite, en Italie, eurent pour premier résultat de convertir un instant tous les esclaves, même ceux que la loi avait déjà fixés au sol, en esclaves personnels, abandonnés entièrement à la libre disposition du maître. « Que tout maître, dit Théodoric, ait le droit de tirer de ses champs les esclaves rustiques des deux sexes qu'il possède de corps et en droit légitime, fussent-ils *originaires*, pour les transférer aux lieux de son domaine, ou les appliquer aux services de la ville, et qu'ils soient, à bon droit, comptés dans la famille urbaine. Qu'il soit permis aux maîtres d'aliéner, par contrat, les hommes de ladite condition, sans aucune portion de la terre, ou de les céder, de les vendre à qui bon semblera, ou de les donner. »

Les Anglo-Saxons furent des derniers à abandonner le commerce de leurs semblables. L'habitude et l'amour du gain défiaient, chez les Northumbres, tous les efforts de la législation. Comme les sauvages de l'Amérique, on les accuse d'avoir enlevé, non-seulement leurs compatriotes, mais même leurs amis et leurs parents, et de les avoir vendus dans les ports du continent. Les habitants de Bristol faisaient parcourir par leurs agents toutes les parties de la contrée, mettaient souvent à haut prix les femmes enceintes, et des cargaisons d'esclaves partaient régulièrement pour se rendre dans les ports de l'Ir

lande, où le débit en était assuré et avantageux. Il existait chez les Anglo-Saxons, comme chez tous les autres peuples, deux grandes classes d'esclaves : 1° les esclaves *meubles;* 2° les esclaves *immeubles*. Les premiers pouvaient être vendus ou échangés contre d'autres valeurs; on pouvait les faire sortir de la maison qu'ils habitaient pour les transporter dans une autre province, quelquefois au delà des mers. Les seconds étaient inséparables de la terre qu'ils cultivaient ou qu'ils faisaient valoir, et ils suivaient les vicissitudes de la propriété où ils étaient fixés. Dans les derniers temps de la domination anglo-saxonne, le sort de l'esclave s'était sensiblement amélioré. L'esclave était autorisé à posséder un pécule. Il tirait de son travail la somme qu'il devait payer à son maître pour jouir de la liberté. A l'époque de l'arrivée des Normands (vers la fin du XIe siècle), l'*esclavage* ancien fut aboli, il ne resta en Angleterre que la servitude de la glèbe. Les Cambriens, qui habitaient le territoire appelé plus tard le pays de Galles, eurent des esclaves comme tous les autres peuples. Cependant, le sol se prêtant peu à la culture, les esclaves attachés à la terre furent moins nombreux dans le pays de Galles que dans les autres pays. L'*esclavage* était presque tout entier dans la domesticité. Entre les cultivateurs libres qui étaient propriétaires et les esclaves, il y avait une classe intermédiaire : c'était celle de ces hommes qui, libres par leur condition, louaient leur service moyennant une somme d'argent, soit pour travailler aux terres, soit pour remplir les offices de la domesticité.

— *Esclavage chez les peuples musulmans.* Lorsque la nouvelle croyance dont Mahomet fut l'auteur et l'apôtre parut aux extrémités de l'Orient, elle y rencontra l'*esclavage*, qui existait depuis la plus haute antiquité, comme du reste dans le monde tout entier. Elle ne pouvait songer à le détruire, et elle le subit; mais, en le subissant, elle chercha à l'atténuer. Elle posa d'abord en principe que nul homme né de parents libres et professant la religion mahométane ne peut, dans aucun cas, être réduit à la condition d'esclave. D'où cette conséquence, qui est aussi un principe de la loi musulmane, « que l'esclave étranger qui déserte sa patrie pour passer en pays musulman, et y professer la doctrine du Cour'ann (Koran), acquiert sa liberté. » On sait que, à la suite de la journée de Hudeibiyé, plusieurs esclaves païens s'étant réfugiés dans le camp du Prophète, où ils embrassèrent sa foi, il les déclara sur l'heure même affranchis et libres, sans nul égard aux réclamations de leurs maîtres, ni même aux représentations de la plupart de ses disciples.

Faisons maintenant connaître les points principaux de la législation musulmane relativement aux esclaves. On se rendra ainsi facilement compte de la position que la loi fait à ces derniers dans les sociétés où règne la foi islamique. Le patron a droit de donner ses esclaves en mariage à qui bon lui semble, et les mâles comme les femelles peuvent épouser indistinctement des personnes de condition libre ou de condition serve. Mais, bien que maître de les marier à son gré, il n'a cependant pas le droit d'ordonner leur séparation. Les enfants des femmes esclaves appartiennent toujours au patron de la mère. L'enfant d'une femme libre et d'un père esclave est libre. Le patron ne peut pas autoriser deux de ses esclaves, mâle et femelle, à vivre ensemble hors mariage. Il peut cohabiter avec ses esclaves femelles, excepté avec deux sœurs, avec mère et fille, tante et nièce, et autres proches parentes aux degrés prohibés pour le mariage. Son droit de propriété sur elles légitime les enfants qui naissent de ce commerce, pourvu qu'il ait soin de reconnaître formellement le premier-né de chaque esclave. Cette légitimation est d'usage. Un patron est libre d'épouser son esclave après lui avoir accordé un affranchissement parfait. Mais si l'affranchie refuse le mariage, le patron ne peut ni la faire rentrer sous sa puissance, ni la contraindre à accepter sa main. Tout esclave est d'abord placé sous la protection de la loi. Il dépend de lui de changer sa position en celle de simple serviteur : il lui suffit pour cela de se bien conduire et d'embrasser l'islamisme. Sa position peut être aussi améliorée par la concession de certains droits, comme celui de ne plus être revendu et d'être affranchi à la mort de son maître.

La loi musulmane est très-favorable aux [illegible]ents. Cet acte est, aux yeux de [illegible]e œuvre très-louable et très-[illegible] que le prouvent ces paroles [illegible] « Le fidèle qui affranchit son [illegible]franchit lui-même des peines [illegible]rments du feu éter-[illegible]t souvent l'effet [illegible] moment de dan-[illegible] principe de religion. Beaucoup [illegible] à leurs es-[illegible] d'années [illegible], qui [illegible]rient [illegible]vent [illegible] his-[illegible]ette [illegible] officiers [illegible]ures élevés. L'af-[illegible] (*istilad*) s'opère [illegible] premières couches d'une esclave dont l'enfant a été reconnu et légitimé par le patron. Pendant la vie du maître, la condition de cette esclave, que l'on appelle alors *umm'y veled* ou mère de l'enfant, est comme celle de l'*affranchie par testament*, c'est-à-dire qu'elle ne peut plus être ni vendue, ni donnée; mais, à la mort du patron, l'esclave mère jouit en sus d'un droit qui lui est particulier, celui de recouvrer gratuitement sa liberté, *quand même le défunt aurait laissé des dettes considérables*. Ces dispositions en sa faveur sont d'autant plus sacrées qu'elles furent établies par le Prophète lui-même, à l'occasion des couches de son esclave Meryem (Marie), mère d'Ibrahim. L'esclave non musulmane obtient aussi de la loi un affranchissement maternel à l'époque de ses premières couches. Dès qu'un esclave, soit homme, soit femme, tombe au pouvoir de son père, de sa mère, de son fils, de sa fille, de son frère, de sa sœur, de son oncle, de sa tante ou de tout autre proche parent aux degrés prohibés par le mariage, il recouvre sa liberté par l'effet du lien du sang. Souvent un patron affranchit son esclave et l'épouse; les dévots s'en font même un cas de conscience, particulièrement lorsqu'il leur manque le certificat qui doit constater l'origine de l'esclave. Ignorant alors si elle n'est pas née *musulmane et libre*, ils se font scrupule d'user de leurs droits sur sa personne, et se mettent à l'abri de tout remords en l'épousant.

On voit ainsi combien la loi musulmane est favorable à l'esclave. Complétons ce que nous venons de dire à cet égard par quelques citations, en guise de commentaires, et qui mettront ce fait capital en pleine lumière. Nous rappellerons d'abord ces paroles du Coran : « Si quelques-uns de vos esclaves, en qui vous avez reconnu de bonnes qualités, vous demandent leur affranchissement par écrit, donnez-le leur, et faites leur même part de ces biens que Dieu vous a dispensés (sourate *La lumière*, XX, 33). » Selon Abdallah-Ibn-Omar, un homme vint un jour auprès du Prophète en lui disant : « Combien de fois pardonnerai-je à mon esclave? » Mais Mohammed ne lui répondit point; et deux fois encore cet homme répéta la même question, sans obtenir un mot de réponse ou de conseil. A la quatrième fois, l'envoyé d'Allah s'écria : « Pardonne à ton esclave soixante-dix fois par jour, si tu veux mériter la faveur divine. » Tous les vrais musulmans connaissent et pratiquent cette sentence de Bou-Houriva : « Ne dites pas : mon esclave, car nous sommes tous les esclaves d'Allah, mais dites : mon serviteur ou ma servante. » On lit dans les *Hadites* ou conversations traditionnelles de Mohammed que « l'on doit fournir consciencieusement à l'entretien et à la nourriture de l'esclave, de même qu'il ne faut pas lui imposer une tâche au-dessus de ses forces. »

Cette protection que la loi musulmane étend sur l'esclave a son action même chez les peuples mahométans d'Afrique. La plupart des royaumes nègres situés au sud du désert sont en grande partie exempts du fléau de la traite. Les contrées où ce commerce peut être exercé sont presque entièrement païennes, ou seulement en partie mahométanes. On lit dans Buxton : « Lorsque les prisonniers enlevés aux Mongouis, dans l'expédition dirigée contre eux par le cheik du Bournou, furent amenés devant ce prince, il ordonna qu'ils fussent relâchés, en disant : « Dieu me préserve de réduire en *esclavage* » les femmes et les enfants des musulmans. » Les esclaves, dans le Bournou, sont traités comme les enfants de la maison; rarement on leur inflige des punitions corporelles. J'ai vu plus d'une fois un Bournouain, quand il venait le matin me rendre visite, me dire, les larmes aux yeux, qu'il avait été obligé de vendre une esclave qui était depuis trois ans chez lui; puis il ajoutait : « Mais le diable lui est entré dans le corps, comment » puis-je la garder? » (Denham et Clapperton, t. II, p. 313.)

« Les esclaves domestiques des Fellatahs sont généralement bien traités. Lorsque les hommes arrivent à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, on leur donne une femme en mariage, et leur maître les envoie demeurer à la campagne, dans un de ses villages, où les nouveaux époux se construisent une cabane; il les nourrit jusqu'au temps de la moisson. L'époque de labourer et de semer étant arrivée, il leur fait connaître ce dont il a besoin et ce qu'ils doivent cultiver; il leur permet alors d'enclore une portion de terrain pour eux et leur famille. Ils travaillent pour lui depuis le commencement du jour jusqu'à midi; le reste de la journée leur appartient; ils peuvent l'employer comme bon leur semble. Au temps de la récolte, quand on coupe et lie les tiges, chaque esclave reçoit pour lui un paquet de différentes espèces de grains, ce qui lui fait à peu près un de nos boisseaux. Le grain qu'il recueille sur son terrain particulier est entièrement à lui; il peut en disposer comme il lui plaît. Dans la saison où l'on ne travaille pas, l'esclave est tenu d'obéir aux ordres de son maître, soit pour l'accompagner dans un voyage, soit pour aller à la guerre s'il l'ordonne. Les enfants d'un esclave le sont également. Quand ils sont parvenus à un âge convenable, on les envoie garder les chèvres et les moutons, et plus tard les bœufs et le gros bétail. Ensuite le maître les prend chez lui pour soigner ses chevaux et ses affaires de l'intérieur, aussi longtemps qu'ils ne sont pas mariés. Les esclaves domestiques sont nourris de même que le reste de la famille, et semblent être sur le pied de l'égalité avec elle. Les enfants des esclaves, soit que ceux-ci demeurent dans la maison ou dans une ferme, ne sont jamais vendus, à moins que leur conduite ne soit telle, qu'après plusieurs châtiments répétés ils continuent à se montrer incorrigibles. Les esclaves que l'on vend sont ceux que l'on a pris à l'ennemi, ou qui, récemment achetés et mis à l'essai, ne conviennent pas. Quand un esclave, de l'un ou de l'autre sexe, meurt sans être marié, tout ce qu'il possède revient à son maître. Les enfants d'un esclave sont quelquefois élevés avec ceux du maître; mais cela n'arrive pas généralement. Les esclaves de l'un et de l'autre sexe appartenant aux Fellatahs riches apprennent tous à lire et à écrire l'arabe; mais ils sont instruits séparément. » (Clapperton, t. II, p. 87 et 89.)

Ce qui caractérise les sociétés orientales, c'est qu'elles sont demeurées stationnaires; nulle part n'ont été mieux conservés les traits du monde primitif. Aussi l'*esclavage* y a-t-il gardé son caractère patriarcal et ses formes naïves. Comme aux temps bibliques, l'esclave est surtout un serviteur qui fait, en quelque sorte, partie de la famille. Cette ligne de démarcation qui creuse un abîme presque infranchissable entre le maître et l'esclave, existe à peine chez les peuples orientaux; l'*esclavage* n'a rien de dégradant, et l'esclave n'est nullement un être déchu, flétri, que la société rejette de son sein. Au contraire, il est apte à tout; toutes les carrières lui sont ouvertes, et la volonté du maître de l'Etat peut, du jour au lendemain, l'élever aux plus hautes dignités, aux emplois les plus élevés. Bien plus, la qualité d'esclave est de rigueur pour beaucoup de charges de la cour. Le chef des eunuques noirs, dans le sérail du sultan, le *keslar-aga*, et le chef des eunuques blancs, le *capou-aga*, doivent être des esclaves. Jadis, en Egypte, il n'y avait que les mamelouks qui pussent être élevés à la dignité de beys. Il est impossible de méconnaître ici l'influence du despotisme. Le despotisme nivelle tout, et, par cela même que tout le monde est courbé sous le même maître, il tend à établir une fausse égalité où s'efface la ligne de démarcation entre l'esclave et le maître. Cet état de choses a produit dans le monde musulman certaines singularités qui sont, pour nous Européens, une cause profonde d'étonnement. Nous citerons, par exemple, une singulière institution politique à laquelle l'*esclavage* a servi de base dans l'empire ottoman. Des enfants de toutes nations, enlevés à leur pays et à leurs parents, transportés au sérail pour y recevoir l'éducation du pouvoir despotique, en sortaient pour aller administrer les provinces au nom du sultan. Cette pépinière d'orphelins, ne reconnaissant d'autre chef de famille que le chef de l'Etat, et acceptés comme ses représentants par des populations auxquelles ils demeuraient constamment étrangers, formaient un puissant réseau de gouvernement. C'étaient bien des esclaves encore, mais des esclaves envoyés par le maître pour exécuter ses décrets sur des hommes libres, et respectés comme les instruments du maître. Les premières troupes régulières de l'empire, les janissaires, n'ont pas eu d'autre origine.

Il existe, chez les peuples mahométans, des esclaves blancs et des esclaves noirs. Occupons-nous des premiers.

La guerre fut pour les musulmans, comme, du reste, pour tous les autres peuples, le grand pourvoyeur d'esclaves blancs. Toutefois, ce n'est guère qu'à l'époque des croisades que les mahométans paraissent avoir adopté l'usage de faire esclaves leurs prisonniers de guerre. Rien ne montre que Mahomet et ses successeurs immédiats, les califes, aient réduit à cette condition les prisonniers qu'ils faisaient à la guerre. A la cour des califes, il n'y avait guère d'autres esclaves que des nègres, que l'on se procurait dans l'intérieur de l'Afrique par la voie du commerce. A l'époque des croisades, les Vénitiens se chargèrent de fournir les musulmans d'esclaves blancs : ils enlevaient, à cet effet, les membres des tribus slavones qui habitaient les bords de l'Adriatique. Les mahométans se procurèrent aussi, eux-mêmes, des esclaves blancs, en enlevant les habitants des côtes de la Méditerranée; et pendant des siècles, presque jusqu'à nos jours, la piraterie exercée dans cette mer contre toutes les nations chrétiennes pourvut d'esclaves blancs les peuples mahométans. On sait combien était odieuse et barbare cette piraterie, exercée principalement par les mahométans de la côte septentrionale de l'Afrique, c'est-à-dire les populations de l'empire du Maroc, des Etats barbaresques de Tunis et de Tripoli, et enfin celles de la province d'Alger. Cette piraterie rendit ces populations un objet d'horreur pour tous les peuples chrétiens, qui pendant si longtemps frémirent au récit des cruautés que les esclaves de leur religion eurent à souffrir de la part des Maures. Les relations des voyageurs en Orient étaient remplies aussi du récit de maintes aventures à la suite desquelles, par des efforts surhumains de courage, d'audace et de patience, des captifs parvenaient à s'échapper des mains des barbares. Il va sans dire que les peuples chrétiens, surtout ceux qui, habitant le littoral méditerranéen, étaient les plus exposés aux déprédations des pirates, cherchaient à s'en mettre à l'abri. Dès le XIIIe et le XIVe siècle, les Français, les Anglais, les Génois et les Vénitiens entreprirent des expéditions contre les côtes d'Afrique. Ces expéditions produisirent peu d'effet. Le fractionnement des pays riverains de la Méditerranée en un grand nombre de petits Etats était pour eux une cause de faiblesse; d'un autre côté, l'asservissement, au commencement du XVIe siècle, des Etats barbaresques sous la puissance ottomane, donna une immense extension à la piraterie et en fit une sorte d'industrie organisée. Ferdinand le Catholique, les Portugais, Charles-Quint, essayèrent de mettre un terme à l'audace des pirates; mais ce fut en vain, et toutes les puissances chrétiennes durent s'abaisser jusqu'à acheter la paix de ces barbares moyennant un tribut annuel. Mais cette paix fut toujours précaire et mal observée.

Des religieux se dévouèrent pour aller en Afrique s'occuper du soin des esclaves chrétiens et leur porter des secours spirituels et temporels. L'origine régulière et permanente de la mission dans la Régence date de 1624. Elle eut pour but, non-seulement de maintenir dans la foi chrétienne les esclaves européens, mais de les soutenir, de les soigner en cas de maladie, et un hôpital spécial fut fondé pour cela dans la ville même. Le supérieur de la mission avait le titre de procureur ou protecteur des esclaves. Les esclaves de chaque nation avaient leur bagne ou *fondouke*, prison gardée par les soldats du bey. Des échanges, relatifs à ces esclaves, avaient lieu entre Tunis et les gouvernements européens. On distinguait les esclaves du souverain et les esclaves des particuliers. Les esclaves du prince demeuraient dans ses palais, travaillaient dans ses jardins, et étaient traités avec douceur. Les autres esclaves s'adonnaient à un métier quelconque, généralement à celui qu'ils avaient appris dans leur jeunesse en Europe. Le prix du rachat variait ordinairement de cinq cents francs à mille francs, suivant l'âge, la force et les qualités de l'esclave, ou selon le caprice du maître. Il arriva fréquemment que des esclaves embrassèrent l'islamisme pour redevenir libres, et qu'ils se marièrent ensuite avec des femmes maures du pays; ainsi les habitants de la jolie ville de Zahouan, à la distance d'une forte journée de marche à l'est de Tunis, descendent pour la plupart d'Espagnols qui avaient abjuré le christianisme. A la fin du XVIIIe siècle, il y avait encore beaucoup d'esclaves chrétiens à Tunis : c'étaient, pour la plupart, outre les Génois de Tabarca, des Vénitiens, des Napolitains, des Siciliens et des Maltais; quelques-uns venaient de la Russie, d'autres de l'empire d'Allemagne. « Le sort de ces esclaves était en général fort doux, » a dit Chateaubriand, qui visita Tunis à la fin du siècle dernier; et plusieurs d'entre eux, après avoir été rachetés, restaient à Tunis; d'autres obtenaient leur liberté par la générosité de leur maître, ou bien à sa mort, ou encore en se rachetant. L'*esclavage* des chrétiens a été solennellement aboli à Tunis, en mai 1816, pendant la semaine de Pâques, sous le règne de Mahmoud-Bey, fils de Hammouda-Pacha. Quant aux nègres et aux négresses esclaves, en 1842, une famille entière, mari, femme et enfants, ayant, pour échapper aux mauvais traitements de leur maître, cherché un asile auprès du consul général de France, ce chargé d'affaires demanda leur liberté, et non-seulement le bey Ackmed céda aux instances du représentant de la France, mais bien plus, *il déclara libérer, pour l'avenir, tout enfant qui naîtrait de parents esclaves*. Peu de temps après, le bey donna lui-même la liberté à tous ses esclaves, qui, dès lors, reçurent un salaire pour leur travail; car, affectionnés à la maison du prince, ils restèrent dans ses palais du Bardo et de Mohammédie, quoiqu'ils eussent dès ce moment toute permission d'aller où il leur plairait. Peu à peu chacun des riches Tunisiens suivit l'exemple du souverain, et l'*esclavage* se trouva bientôt matériellement et officiellement aboli dans toute la régence de Tunis (1845).

Les vexations sans nombre que la France avait à souffrir de la régence d'Alger déterminèrent enfin le gouvernement de Charles X à entreprendre, en 1830, la conquête de ce repaire de forbans, et à s'emparer de tout ce territoire pour en faire une colonie française.

Maintenant, grâce aux efforts des gouvernements européens, l'*esclavage* des chrétiens n'existe plus. Ce que l'on pouvait appeler la *traite des blancs* a disparu entièrement, et les marchés d'esclaves ne se remplissent plus de pauvres *rayahs* enlevés à leurs parents, à leur patrie, comme à leur religion et à leur liberté. Les Turcs, comme les autres mahométans, se procurent leurs esclaves blancs au moyen d'achats qu'ils font en Circassie et en Géorgie, comme, dans l'antiquité hellénique, cela avait déjà lieu en Thrace. Les affaires se traitent de gré à gré, le plus souvent avec les parents des jeunes gens des deux sexes qui sont l'objet de la vente, et qui, eux-mêmes, y sont consentants. Les femmes vont peupler les harems des riches musulmans. Quant aux jeunes gens, ils deviennent serviteurs des grands et parfois ils parviennent aux emplois les plus élevés. Sous ce rapport,

leur sort est infiniment meilleur que celui des esclaves nègres, qui, bien qu'ils soient traités avec humanité, n'ont pas ces brillantes perspectives ouvertes devant eux. Voyons maintenant comment les musulmans se procurent leurs esclaves nègres. Par la traite, il faut le dire, et la traite avec toutes ses horreurs et ses infamies. Les efforts des gouvernements européens ont été jusqu'à présent impuissants à mettre fin à un pareil état de choses. C'est l'Afrique qui fournit aux musulmans leurs esclaves noirs, et comme elle fournit en même temps l'Amérique de la même marchandise vivante, que les actes diplomatiques désignent sous le nom de *tonnes de nègres*, comme on dit une tonne de charbon, ce vaste continent est devenu comme une immense mine en exploitation, où tous les Etats à esclaves vont se fournir.

Faisons connaître comment se fait le commerce des esclaves noirs destinés aux musulmans.

On a vu que le Coran défend à tout musulman de réduire ses coreligionnaires en *esclavage*. Il en résulte que les princes nègres de l'intérieur de l'Afrique qui sont mahométans se procurent les esclaves dont ils font le commerce en enlevant les nègres des tribus idolâtres auxquelles, en conséquence, ils font une guerre exterminatrice. Ces chasses aux esclaves, ces *razzias*, sont malheureusement un fait journalier en Afrique. La défense du Coran n'est pas même toujours observée, et on cherche tous les moyens possibles de l'éluder. On sait avec quelle habileté les dévots savent échapper aux prescriptions de la loi, et cette habileté se rencontre aussi bien en Afrique qu'en Europe. Denham rapporte que le sultan de Mandara, tout en affichant extérieurement un grand zèle pour la conversion de ses voisins idolâtres, les Kerdis, la redoutait cependant au fond, parce que ces peuples, devenus musulmans, ne lui vendraient plus les prisonniers qu'ils s'enlevaient mutuellement dans leurs guerres. Denham et Clapperton ajoutent, t. I, p. 310 : « Le cheik El-Kanemy conçut combien l'alliance d'un prince aussi puissant que le sultan de Mandara lui serait avantageuse. Le voisinage du pays kerdis et la facilité de s'y procurer des esclaves furent encore des motifs qui le déterminèrent. Le traité d'alliance fut confirmé par le mariage du cheik avec la fille du sultan de Mandara. La dot fut assignée sur le produit d'une expédition immédiate dans le Mongo, pays kerdis au sud-est de Mandara. Cette entreprise, effectuée par les troupes réunies du cheik et du sultan, eut un résultat aussi heureux que pouvait l'espérer cette confédération barbare. Trois mille infortunés, arrachés au sol qui les avait vus naître, furent vendus pour être réduits à un *esclavage* perpétuel ; et, sans doute, il y en eut un nombre double sacrifié pour se les procurer. » On évalue de 20,000 à 30,000 le nombre des esclaves noirs amenés chaque année sur les marchés du Maroc, de Tripoli, d'Egypte, de Turquie et d'Arabie. La moitié en est amenée par des caravanes parties du Soudan et qui traversent le désert; l'autre moitié, par des navires arabes, qui vont s'approvisionner sur les côtes nord-est de l'Afrique. L'iman de Mascate a surtout ce grand commerce entre les mains; il emploie aussi des esclaves dans ses plantations de Zanguebar. Par suite d'un traité conclu avec l'Angleterre, en 1821, ce prince se chargea d'inquiéter et d'expulser les marchands d'esclaves, mais sans renoncer pour cela lui-même à ce trafic. Pendant toute la durée de son règne, Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte, sut incorporer chaque année, à bon marché, des milliers d'esclaves noirs dans son armée, au moyen de chasses à esclaves régulièrement exécutées par ses troupes aux confins de la Nubie. Maintes fois l'Angleterre a fait faire d'énergiques représentations au gouvernement égyptien pour qu'il eût à prendre des mesures propres à faire cesser en Egypte le commerce des esclaves : le pacha a toujours promis, mais n'a jamais tenu.

— *Esclavage en Amérique*. A mesure que les Espagnols et les Portugais firent la conquête des diverses contrées de l'Amérique où ils portèrent leurs armes victorieuses, ils en réduisirent les habitants en servitude. Tous ces malheureux Indiens, comme on les appelait, furent traités par les Espagnols et les Portugais comme les Slaves avaient été traités par les Tartares et les Chinois par les Mongols. Ces peuples, faibles et avilis, perdirent même l'énergie nécessaire à la culture du sol, à l'exploitation des mines, et l'avidité des maîtres fut trompée. Il fallut chercher d'autres esclaves. L'Afrique les fournit. Là, jamais la société n'est sortie de l'état de barbarie complète; tous les captifs que l'on fait dans ces combats éternels que se livrent les petits rois d'Afrique deviennent esclaves. Les Portugais allèrent acheter quelques-unes de ces bêtes de somme à figure humaine et les transportèrent dans leurs colonies : ce fut le commencement de la traite des noirs; elle date de la fin du XVe siècle, c'est-à-dire de l'époque précise où l'*esclavage* expirait dans le vieux monde. Le subterfuge ingénieux et cruel qui consistait à présenter les noirs comme membres d'une autre race, enfants d'une famille maudite, inférieure aux blancs et destinée à les servir, eut un succès universel. Le célèbre évêque Las Casas ne défendit la cause des Indiens que pour attaquer les noirs, aux dépens desquels il conseillait aux rois de soulager leurs sujets du nouveau monde. Ces derniers étaient débiles, les nègres vigoureux. La cupidité des maîtres adopta volontiers ce changement favorable à leurs intérêts. Ferdinand, roi d'Espagne, fit transporter, en 1511, dans ses domaines transatlantiques, un grand nombre de noirs achetés sur les côtes d'Afrique. En 1516, un Flamand obtint de Charles-Quint le privilège d'importer dans les Indes occidentales espagnoles quatre mille esclaves nègres par année. Les Espagnols étaient les Romains du moyen âge et du monde moderne : ils n'estimaient que la guerre, ils laissaient à d'autres les soins de l'industrie. Le système de l'*esclavage* leur convenait parfaitement; il s'alliait aussi à leur indolence, que les climats chauds favorisent. Le commerce des esclaves prit une extension extraordinaire. Le Flamand dont nous avons parlé tout à l'heure revendit, moyennant vingt-cinq mille ducats, son privilège à un Génois, qui, le premier, organisa la traite. Dans l'espace de trois siècles, plus de quarante millions de noirs furent arrachés aux côtes africaines, vendus pour l'exploitation des colonies et transportés sur divers points; il en mourait vingt pour cent régulièrement dans la traversée, et ce meurtre régularisé n'effrayait personne, n'éveillait aucun scrupule. Le commerce était patent, licite, avoué par toutes les nations. La différence de couleur semblait une justification suffisante pour les blancs, auxquels la nature avait donné, dans la couleur de leur teint, des lettres de noblesse et le droit d'écraser les races noires; nul n'y trouvait à redire. La concurrence était vive; mille rivalités essayaient de monopoliser ce commerce, et, dès l'année 1562, les Anglais s'y mêlèrent activement : sir John Howkins descendit sur les côtes de Guinée, saisit une centaine de noirs errant sur le rivage, les fit monter de force à bord du vaisseau le *Jésus*, et les jeta dans l'île de Saint-Domingue, qui se nommait alors Hispaniola. V. TRAITE DES NOIRS.

Les idées philosophiques avaient, au XVIIIe siècle, éveillé l'Europe entière. Montesquieu, Jean-Jacques, Voltaire, Filangieri, Raynal avaient sonné le tocsin contre le trafic des esclaves. Les premières lois, en Europe, qui aient frappé l'*esclavage* partirent de la France ; elles furent l'œuvre de la Révolution : dans un instant de généreux entraînement, notre immortelle Convention, sur la proposition des députés Vadier, Levasseur et Lacroix, vota l'affranchissement des esclaves de nos colonies. Voici les termes de cette résolution, prise dans la séance du 16 pluviôse an II (4 février 1794) : « La Convention nationale déclare abolir l'*esclavage* des nègres dans toutes les colonies; en conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouissent de tous les droits assurés par la Constitution. » Ce décret réparateur ne put être appliqué qu'à la Guadeloupe et dans la Guyane française : la Martinique était alors au pouvoir des Anglais, et, à l'île Bourbon, l'assemblée coloniale refusa d'exécuter le décret et maintint les noirs dans la servitude; quant à Saint-Domingue, dès l'année précédente (29 août 1793), le commissaire Santhonax s'était vu dans l'obligation d'y proclamer la liberté générale. Bonaparte, par son décret du 19 mai 1802, rétablit l'*esclavage* et la traite. Cet acte liberticide eut pour exécuteurs Leclerc à Saint-Domingue et Richepanse à la Guadeloupe : le premier échoua dans sa mission, et Saint-Domingue fut à jamais perdu pour la France; le second accomplit la sienne, mais non sans rencontrer une héroïque opposition : les noirs, qui, quelques années auparavant, avaient sauvé l'île de la domination anglaise, ne subirent le joug qu'après une lutte des plus acharnées.

Dès 1780, le cri d'abolition avait été proféré pour la première fois, en Angleterre, contre la traite des noirs. En 1784, les colonies de la Grande-Bretagne commencèrent à se mettre en garde contre les conséquences que cette mesure devait avoir. Elles obtinrent de leur métropole le *consolidated slave-act*, c'est-à-dire une loi qui consolidait leur droit de posséder des esclaves. En 1788, le grand ministre Pitt parla dans le Parlement de la suppression de la traite; il trouva à cette époque une vive opposition. Cette opposition n'avait rien perdu de sa force en 1796, car Wilberforce fit une seconde fois sa motion d'abolition définitive du commerce des esclaves, et il n'obtint même pas les dix-neuf voix qui avaient voté avec lui sur la même question, en 1792, lorsqu'il hasarda une première proposition de ce genre. Ce fut seulement le 10 juin 1806 que la Chambre des communes décréta le principe d'abolition. Le 6 février 1807, la résolution fut convertie en une loi, qui fixait au 1er janvier 1808 l'époque où la traite des noirs serait défendue dans toute l'étendue des possessions britanniques. Ainsi, de 1780 à 1808, un espace de vingt-huit ans est consacré à jeter les bases d'une future émancipation des esclaves que la traite a amenés aux colonies. Ces deux actes, l'abolition de la traite et celle de l'*esclavage*, étaient la conséquence naturelle l'un de l'autre. Quinze ans après, et neuf ans après la paix générale, en mai 1823, le Parlement anglais adopta, par une résolution prise presque à l'unanimité, la devise de Canning : *Liberté civile et religieuse dans les deux mondes.* Dès lors les colons se tinrent pour prévenus. Ils se préparèrent à la transformation que leur propriété allait subir; le gouvernement, de son côté, s'occupa des mesures à prendre pour arriver à une solution pacifique et profitable de ce difficile problème, et lorsque, dix années plus tard, le Parlement réformé, un mandat impératif à la main, vint demander compte au cabinet du vote de la Chambre de 1823, le ministère anglais, qui avait tout préparé en silence, se trouva prêt : il proposa le bill du 15 août 1833, qui devait avoir son exécution le 1er août 1834. Même à cette dernière époque, la liberté n'a pas été définitive; sept ans d'apprentissage ont été imposés au noir libéré; il a dû travailler encore au profit du maître, quoique celui-ci fût désintéressé par l'indemnité. Le 22 mai 1842, lord Stanley, secrétaire d'Etat des colonies, caractérisait en ces termes la transition de l'apprentissage à la pleine liberté : « En somme, le résultat de la grande expérience d'émancipation des Indes occidentales a surpassé les espérances les plus vives des amis même les plus ardents de la prospérité coloniale; non-seulement la prospérité matérielle de chacune des îles s'est grandement accrue, mais, ce qui est mieux encore, il y a eu progrès dans les habitudes industrieuses, perfectionnement dans le système social et religieux, et développement, chez les individus, de ces qualités du cœur et de l'esprit qui sont plus nécessaires au bonheur que les objets matériels de la vie... Les nègres sont heureux et satisfaits, ils se livrent au travail, ils ont amélioré leur manière de vivre, augmenté leur bien-être, et en même temps que les crimes ont diminué, les habitudes morales sont devenues meilleures. Le nombre des mariages a augmenté; sous l'influence des ministres de la religion, l'instruction s'est répandue. Tels sont les résultats de l'émancipation; son succès a été complet, quant au but principal de la mesure. »

Nous avons dit comment le décret de la Convention proclamant l'abolition de l'*esclavage* dans toutes les colonies françaises fut aboli par Bonaparte. La France recommença donc à tolérer, sinon à favoriser, le commerce des esclaves. Après la révolution de 1830, les noirs de la Martinique se révoltèrent, incendièrent quelques plantations; mais, vaincus par la force armée, ils expièrent par la potence leur légitime aspiration à la liberté. Cependant, grâce à quelques hommes de cœur, au nombre desquels nous compterons, par-dessus tous, M. Victor Schœlcher, et après lui, MM. de Gasparin, de Broglie, de Lamartine, Isambert, Tocqueville, Hippolite Passy, Ledru-Rollin, de Montalembert, Gustave de Beaumont et de Tracy, le gouvernement de Juillet se décida à améliorer le sort si lamentable des esclaves des colonies françaises. Les ordonnances du 1er mars et du 12 juillet ont supprimé la taxe des affranchissements et simplifié leur forme. Les peines de la mutilation et de la marque furent abolies par l'ordonnance du 30 avril 1833. Deux ordonnances du 29 avril 1836 ont consacré la libération et créé l'état civil des affranchis amenés en France, et une autre ordonnance du 11 juin 1839 a établi des cas d'affranchissement de droit. Deux ordonnances du 4 août 1833 et du 11 juin 1839 ont imposé le recensement régulier et la constatation des naissances, mariages et décès des esclaves. Une ordonnance du 5 janvier 1840 a réglé l'instruction primaire et religieuse des esclaves, et les a placés sous le patronage des magistrats du ministère public, chargés de constater par des tournées régulières le régime des ateliers et des habitations. Par la loi du 18 juillet 1845, la concession d'un jour libre par semaine fut faite aux esclaves, et le principe de la réunion des esclaves mariés, appartenant à des maîtres différents, fut proclamé. On inscrivit de plus dans cette loi des décisions positives sur la durée du travail, l'allocation d'un terrain, le droit de propriété mobilière, le rachat forcé, suivi de l'obligation d'un engagement quinquennal, le droit à l'instruction et au culte, l'observation du dimanche, les pénalités applicables aux maîtres, etc. Toutes ces tardives réparations, dictées par l'honneur national et la plus stricte justice, trouvaient des adversaires, à la Chambre des pairs, dans M. Charles Dupin et le duc de la Moskowa; à la Chambre des députés, dans Mauguin et Jollivet, et, à la honte de la presse française, des écrivains — à la tête desquels se faisait remarquer M. Granier de Cassagnac — ne rougirent point de se ranger sous le drapeau de l'*esclavage*. Il faut le dire, la plupart des améliorations ordonnées par la métropole devenaient lettre morte aux colonies : les magistrats chargés de les faire exécuter, étant eux-mêmes possesseurs d'esclaves, faisaient cause commune avec les colons. La délivrance des malheureux esclaves ne devait sérieusement prendre fin qu'avec la chute de la monarchie et l'avénement de la République. En effet, le gouvernement provisoire de la République rendit, le 4 mars 1848, le décret suivant :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

« Au nom du peuple français. Le gouvernement provisoire de la République, considérant que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves, décrète : Une commission est instituée auprès du ministre provisoire de la marine et des colonies, pour préparer, dans le plus bref délai, l'acte d'émancipation immédiate dans toutes les colonies de la République. Le ministre de la marine pourvoira à l'exécution du présent décret.

« Paris, le 4 mars 1848.

« Les membres du gouvernement provisoire :

« *Signé :* DUPONT (de l'Eure), ARAGO, LAMARTINE, LOUIS BLANC, AD. CRÉMIEUX, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, MARIE, MARRAST, FLOCON, ALBERT. »

Le 5 mars, un arrêté de M. Arago composa la commission de MM. Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'Etat des colonies; Mestro, directeur des colonies; Perrinon, chef de bataillon d'artillerie de la marine; Gatine, avocat à la cour de cassation. Le président de la commission, l'honorable M. V. Schœlcher — l'un des proscrits du 2 décembre — a été, pour quiconque connaît l'histoire de l'abolition de l'*esclavage*, le promoteur du glorieux décret du 4 mars. L'abolition de l'*esclavage* fut ensuite inscrite dans l'article 6 de la constitution. On accordait deux mois à partir de la promulgation du décret dans les colonies, afin que la récolte de l'année pût être à peu près effectuée; mais, dans l'intervalle, toute vente d'hommes libres, toute punition corporelle étaient interdites (art. 1er). Les esclaves condamnés à des peines pour des faits qui, imputés à des hommes libres, n'auraient entraîné aucun châtiment, étaient amnistiés; les individus déportés par mesure administrative rappelés. Tout ce qui ressemblait à l'*esclavage*, ou pouvait le ramener sous des formes déguisées, était sévèrement proscrit, et la souillure de la servitude était repoussée soit du sol de la France, soit de la personne d'un Français. Ainsi l'article 2 supprimait le système d'engagement à temps, établi au Sénégal. L'article 7 proclamait de nouveau le vieux principe, que le sol de la France affranchit et que, par une sorte de miracle, le seul contact de la terre française enfante la liberté. L'article 8 interdisait à tout Français, sous peine de perdre cette qualité, l'achat ou la possession d'esclaves même en pays étranger, et n'accordait qu'un délai de trois ans à ceux qu'un héritage, un don, un mariage rendraient propriétaires d'esclaves. Les gouverneurs ou commissaires généraux de la République furent chargés d'appliquer ces grandes mesures dans toutes les colonies françaises, et on y comprit l'Algérie, parce que l'*esclavage* indigène subsistait encore. L'article 5 réserva et renvoya à l'Assemblée nationale la fixation de l'indemnité à accorder aux colons. En débarquant à la Martinique, le 3 juin 1848, le commissaire général Perrinon n'eut pas à abolir l'*esclavage*; cette mesure de justice tardive avait été déjà proclamée, le 23 mai, à Saint-Pierre et à Fort-Royal, par les autorités locales, à la suite de quelques désordres qui éclatèrent à la nouvelle de la révolution de Février. Prévenu de ces désordres, le capitaine de vaisseau Layrle, gouverneur de la Guadeloupe, réunit le conseil privé le 27 mai, et proposa résolûment de prononcer sans retard l'émancipation. La liberté générale fut proclamée le même jour. Lorsque M. Gatine, nommé commissaire général, arriva dans la colonie, l'ordre n'avait pas été un seul instant troublé. Les premiers bruits de changement soudain dans le gouvernement de la France parvinrent à la Réunion à la fin de mai; mais ce ne fut que le 20 décembre que le commissaire général, M. Sarda-Garriga, proclama la libération générale des esclaves. A la Guyane, M. Pariset, gouverneur de la colonie, proclama, le 10 juin, que tous les esclaves seraient libres le 10 août; cette grande mesure ne fut l'occasion d'aucun trouble. Quels furent les résultats de l'abolition de l'*esclavage?* Les noirs, non-seulement se montrèrent dignes de la liberté, mais ils surent encore admirablement exercer les droits de citoyens qui leur avaient été conférés par la République. Un seul acte de révolte eut lieu à la Martinique, et, dès maintenant, les exportations de toutes nos colonies ont recouvré et dépassé les chiffres qu'elles atteignaient dans les meilleures années de la servitude; la prospérité des diverses classes de la population y a augmenté, l'ensemble de la fortune sociale s'y est étendu. A la Réunion, la liberté a produit, dès l'origine, les plus heureux effets. La moyenne des opérations commerciales avec l'étranger, qui n'y était, avant 1848, que de 33 millions de francs, s'y est élevée, dès 1855, à 57 millions. La récolte du sucre y était, dans la même année, de 56 millions de kilogrammes, et l'exportation seule s'en est élevée depuis à 64 millions de kilogrammes, chiffre à peu près double de celui qu'elle atteignait autrefois. Quoique moins prospère, la Martinique marche aujourd'hui vers les mêmes résultats. Seule, de nos trois possessions coloniales de quelque importance ayant possédé des esclaves, la Guadeloupe — où, pour le dire en passant, la réaction antirépublicaine fut des plus violentes — continue à montrer une nonchalance, une ignorance excessives, en même temps que les plus fâcheux souvenirs des anciennes distinctions sociales; mais ses plan-

teurs éprouvaient un tel malaise, dès le temps de l'*esclavage*, qu'ils en réclamaient eux-mêmes l'extinction auprès de nos Chambres en 1846 et 1847. Quant à la Guyane, le transport des forçats et le séjour des galériens libérés y ont causé des terreurs et des maux qui suffiraient, du reste, à expliquer l'abaissement de la production dont elle souffre. Aux termes de la loi votée le 30 avril 1849, l'indemnité aux possesseurs d'esclaves fut fixée ainsi qu'il suit :

	Nombre des esclaves.	Indemnités.
Martinique	74,447	1,507,885 80
Guadeloupe.	87,087	1,947,164 85
Guyane.	12,525	374,571 88
Réunion	60,651	2,055,200 25
Sénégal {9,800 esclaves / 550 engagés}	10,350	103,503 41
Nossibé, Sainte-Marie.	3,500	11,673 81
	248,560	6,000,000 00

En 1846, l'assemblée des Etats du Danemark mit en demeure le gouvernement de présenter un projet de loi ayant pour objet l'émancipation complète. Le 28 juillet 1847, le roi Charles VIII rendit un décret qui abolissait l'*esclavage*, mais ajournait à douze années la cessation du pouvoir des maîtres, déclarant libres les enfants à naître dans l'intervalle. Le contre-coup des événements de février 1848 força le gouverneur des colonies danoises de proclamer la liberté immédiate des noirs (3 juillet 1848). La législature de la Suède mit, en 1846, à la disposition du gouvernement une somme annuelle de 50,000 francs, pour opérer le rachat successif de 531 esclaves de la colonie de Saint-Barthélemy; leur mise en liberté est aujourd'hui complète. Le 1er janvier 1860, la Hollande a aboli l'*esclavage* dans ses grandes colonies de la Malaisie, mais c'est seulement en 1863 que cette odieuse institution prit fin dans les autres colonies néerlandaises (Guyane et Antilles hollandaises).

En Portugal, par un décret du 14 décembre 1854, et par une loi du 30 juin 1856, les esclaves appartenant à l'Etat, aux municipalités, aux établissements charitables de l'ordre de la Miséricorde, dans toutes les possessions d'outre-mer, ont été déclarés libres, à la condition d'un service limité, après libération. Une loi du 25 juillet 1856 étend cette faveur aux esclaves appartenant aux Eglises. Une loi du 5 juillet 1856 abolit l'*esclavage* dans une partie de la province d'Angola, savoir le district d'Ambriz et les territoires de Ca... et de Melinda. Une loi du 24 juillet 1856 déclare libres les enfants nés de femmes esclaves postérieurement à cette date, à con... de servir gratuitement les maîtres de leurs mères jusqu'à vingt ans; ceux-ci demeurent chargés de leur entretien. Deux décrets ont été rendus, à la même époque, pour déclarer libres tous les esclaves qui touchent le sol du Portugal, de Madère ou des Açores. Enfin, le 25 août 1856, sur la déclaration du gouvernement général de Macao, Timor, Solor, Goa, que l'*esclavage* avait disparu de fait dans l'Inde portugaise, le gouvernement a donné ordre de le déclarer aboli de droit. Aucune loi n'a encore supprimé l'*esclavage* au Mozambique, dans le reste de la province d'Angola, ni dans la haute Guinée et les îles du golfe de Guinée.

La plupart des colonies espagnoles du continent américain, après avoir conquis leur indépendance, ont successivement aboli l'*esclavage* sur leur territoire, mais leur métro... la très-catholique Espagne, maintient avec obstination cette exécrable institution dans les colonies qui ont encore le malheur de lui appartenir. Près d'un million d'esclaves, augmenté chaque jour par la traite, peuplent Cuba, et près de 300,000 l'île de Porto-Rico. Mais lord Palmerston l'a dit un jour : « Les colons de Cuba ne tiennent plus à l'Espagne que par la peur d'une insurrection et par la faveur de la traite. » A la honte de la civilisation, c'est encore une autre puissance catholique qui perpétue l'*esclavage* dans le nouveau monde; nous voulons parler du Brésil. Cet empire de négriers possède plus de 2 millions d'esclaves. Rio-Janeiro seule avait, en 1850, 110,599 esclaves sur 266,466 habitants, et, en tenant compte du nombre des noirs libres et des mulâtres, la race africaine ...orte en nombre sur les races blanche et ... Depuis leur apparition sur la ...enne, les Européens ont asservi ... et, malgré les mesures d'af... nt décrétées par le gouver... 1570, 1647, 1684, ces malheureux ...laves jusqu'en 1755; les Afri... ...ux, le sont encore, le ...mps. Les 2 millions ... au Brésil y ont été por... et nul pays ne s'est livré à ...teux plus activement, plus obstinément.

— *Esclavage aux Etats-Unis.* Le *Grand Dictionnaire* a déjà traité ce sujet au mot ... ...ticle, les évé... ...vers la fin de

nègres asservis des Etats rebelles, fut proclamé à Washington et retentit dans toute la république. En vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés par la nation, le président Lincoln déclarait « libres à toujours » les esclaves de l'Arkansas, du Texas, de la Louisiane, du Mississipi, de l'Alabama, de la Floride, de la Géorgie, de la Caroline du Sud, de la Caroline du Nord et de la Virginie. Interprétant trop strictement peut-être les obligations constitutionnelles que lui imposait la loyauté plus ou moins forcée des planteurs vaincus du Tennessee et de certaines parties de la Louisiane et de la Virginie, il exceptait les nègres de ces contrées, de même que ceux des Etats du centre, de la mesure de libération générale, et abandonnait aux législatures locales l'œuvre de l'émancipation future.

L'acte d'émancipation émané de l'initiative du président Lincoln n'était pas destiné à rester lettre morte dans les Etats rebelles, ainsi que l'affirmaient effrontément les esclavagistes. D'abord l'édit fut immédiatement mis à exécution sur tous les points des Carolines, de la Géorgie, de la Floride, de l'Alabama, du Mississipi, de l'Arkansas et de la haute Louisiane occupés par les troupes fédérales; une population de 75,000 nègres, épars sur ce territoire conquis, recevait pour la première fois l'assurance officielle de sa liberté, et se rattachait à la cause du Nord par les liens indissolubles que nouent la reconnaissance et la communauté des intérêts. Quant aux effets moraux produits par la proclamation du 1er janvier, ils sont incalculables. La frayeur des maîtres fut grande, ainsi que le prouvent toutes les mesures de vengeance prises par les législatures locales; en revanche, la joie fut universelle dans les camps d'esclaves. En vain les planteurs voulurent-ils empêcher leurs nègres d'entendre la parole de liberté, cette parole volait avec une rapidité inouïe de plantation en plantation; dans l'espace de quelques semaines, tous les nègres, cachant leurs pensées sous une profonde dissimulation, savaient par cœur la proclamation qui les appelait à l'indépendance. Chacun d'eux tournait avec confiance ses regards dans la direction du Nord, et se promettait d'accourir un jour au-devant de l'armée libératrice. Pourrait-on expliquer les prodigieuses campagnes que firent plus tard les Grant et les Sherman en plein pays ennemi, à 400 et 500 kilomètres de leurs bases d'approvisionnement, s'ils n'avaient pas compté d'une manière certaine sur l'enthousiasme et le dévouement des nègres, que la seule vue du drapeau fédéral rendait libres à jamais?

Pendant les premières semaines de la session de 1864, les républicains les plus influents se donnèrent la tâche de persuader à leurs adversaires politiques que l'heure était enfin venue d'abolir l'*esclavage*, et qu'il ne fallait pas attendre lâchement la fin de l'iniquité pour oser en prononcer la condamnation. Ces efforts furent couronnés de succès, et le 31 janvier 1865, lorsque l'amendement à la constitution, déjà voté par le Sénat le 8 avril de l'année précédente, fut soumis à la Chambre par M. Ashley, on était presque sûr que cet amendement serait adopté par la majorité légale des deux tiers. Cependant on attendait avec une singulière anxiété le résultat du vote. Tous les membres du Sénat, tous les hommes éminents de Washington étaient présents à la séance, les galeries étaient pleines de spectateurs qui prêtaient une attention fiévreuse à l'énumération des votes. Enfin le président Colfax annonça que 119 voix contre 56, plus des deux tiers, avaient déclaré que désormais « ni *esclavage* ni servitude involontaire, excepté en punition d'un crime dûment prouvé, n'existeront dans les Etats-Unis. » Les applaudissements éclatèrent de toutes parts; les dames se levaient en agitant leurs mouchoirs, les hommes s'embrassaient en pleurant; des sanglots de joie, des cris d'enthousiasme se faisaient entendre. Jamais peut-être pareille scène n'avait eu lieu dans le Congrès américain. C'est que jamais, depuis la déclaration de l'indépendance, une décision aussi importante n'avait été prise par les représentants du peuple. Tout le monde sentait que la sanglante guerre était virtuellement finie, et que l'Union, enfin débarrassée du boulet qu'elle traînait à son pied, allait devenir plus prospère et plus glorieuse que jamais. Il est vrai que ce vote du Congrès ne devait point être la loi du pays, tant qu'il n'aurait pas été ratifié par les trois quarts des législatures d'Etat. Quelques voix manquaient encore, à cause de l'opposition connue d'avance de certains Etats du Nord, le Kentucky, le Delaware, le New-Jersey; mais, par une singulière ironie du sort, ce furent précisément les Etats rebelles qui, en rentrant successivement dans l'Union après avoir libéré leurs esclaves, se chargèrent de fournir l'appoint nécessaire pour rendre définitive l'abolition de la servitude.

Le 18 décembre 1865, quelques jours après l'envoi du message présidentiel, l'amendement à la constitution qui abolit la servitude ayant été enfin ratifié par les trois quarts des législatures d'Etat, M. Johnson se contenta de le faire annoncer par une simple note du secrétaire Seward. Dans ce fait immense, l'affranchissement de 4 millions d'hommes, il ne voyait que la conséquence d'une mesure de guerre, et non pas la consécration d'un grand principe de justice. Voici le décret d'abolition de l'*esclavage* aux Etats-Unis.

« Le Sénat et la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en congrès, ont résolu, à la majorité des deux tiers de l'une et de l'autre Chambre, que l'article suivant sera proposé aux législatures des différents Etats comme amendement à la constitution, et que ledit article, une fois adopté par les trois quarts desdites législatures, deviendra immédiatement partie intégrante de ladite constitution, savoir :

» Art. 1er. Il n'existera dans les Etats-Unis, et dans toute localité soumise à leur juridiction, ni *esclavage*, ni servitude involontaire, si ce n'est à titre de peine d'un crime dont l'individu aurait été dûment déclaré coupable.

» Art. 2. Le Congrès est autorisé à faire exécuter cet article par voie législative. Or, attendu qu'il résulte de documents officiels déposés dans ce département, que l'amendement à la constitution des Etats-Unis proposé comme ci-dessus, a été ratifié par les législatures de l'Illinois, de Rhode-island, du Michigan, de Maryland, de New-York, de la Virginie occidentale, du Maine, du Kansas, de Massachusetts, de la Pensylvanie, de la Virginie, d'Ohio, du Missouri, de Nevada, de l'Indiana, de la Louisiane, de Minnesota, de Wisconsin, de Vermont, de Tennessee, d'Arkansas, de Connecticut, de New-Hampshire, de la Caroline du Sud, de l'Alabama, de la Caroline du Nord et de la Géorgie, soit par vingt-sept Etats; attendu que le nombre total des Etats est de trente-six, et attendu que les Etats ci-dessus désignés et dont les législatures ont ratifié l'amendement proposé, constituent les trois quarts du nombre total des Etats composant les Etats-Unis; pour ces motifs, moi, William H. Seward, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, je certifie par les présentes, en vertu de et conformément à la section II de l'acte du Congrès, approuvé le 20 avril 1818, ayant pour titre : « Acte ayant pour but de pourvoir à la pro» mulgation des lois des Etats-Unis, etc., » que l'amendement ci-dessus mentionné est devenu valable en tous points et constitue une partie intégrante de la constitution des Etats-Unis. En foi de quoi j'y ai apposé ma signature, et fait apposer le sceau du département de l'Etat. Fait à Washington, ce 18 décembre 1865, l'an XC de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

» *Signé* : W.-H. SEWARD. »

Esclavage (L'), par Channing (1841). M. Laboulaye a traduit et publié, en 1857, sous ce titre plusieurs écrits du brillant fondateur de l'unitarisme américain : *Remarques sur la question de l'esclavage*, publiées à propos d'un discours de M. Clay; *De l'esclavage; Lettre à M. Clay sur l'annexion du Texas aux Etats-Unis*. C'est sous ces titres qu'ont paru en Amérique, en 1841, les remarquables opuscules qui ont contribué dans une si large part à l'émancipation des noirs. Channing n'était pas un homme public; c'était un simple pasteur, l'un des premiers qui aient introduit le libéralisme dans la religion protestante. Doué d'une âme ardente, animé par cette charité qui transporte les montagnes, il n'a pas craint d'aborder en moraliste et en chrétien le grand problème politique de l'esclavage. Presque tous les écrits de Channing ont été publiés en réponse à d'autres écrits de M. H. Clay, sénateur de l'Union, l'un des hommes politiques de l'Amérique les plus connus en Europe. M. Clay a rencontré dans Channing le plus terrible de ses adversaires. Exempt de toute passion politique, ce dernier s'est attaché à soutenir sa thèse par l'affirmation des grands principes humanitaires. Cet homme, universellement aimé et estimé pour son inaltérable dévouement à la cause populaire, était bien l'écrivain à opposer à l'orateur qui s'était chargé d'appuyer de son autorité la cause des propriétaires d'esclaves. A M. Clay, avocat des propriétaires du Sud, à l'homme vénal, qui vient demander, au nom de quelques intérêts privés, l'abolition des droits imprescriptibles de l'homme, répond un simple ministre d'une religion nouvelle, qu'on n'ira certainement pas accuser de jalousie envers les hommes du Sud et qui, placé en dehors de toute influence politique, précipite par ses écrits le mouvement de l'émancipation des noirs, émancipation définitive aujourd'hui.

La charité a fait de Channing un jurisconsulte éminent; aussi a-t-il écrit d'admirables pages sur l'essence du droit de propriété, sur les droits naturels et sur l'intervention morale d'un peuple dans les affaires d'un autre peuple. Non-seulement Channing est devenu jurisconsulte, mais encore géologue. Avec quelle vigueur et quelle science il combat M. Agassiz, qui a cherché à établir scientifiquement la supériorité de la race blanche sur la race nègre! Toutes les questions relatives à l'esclavage et à son abolition sont examinées au point de vue américain par M. Channing, et en parfaite connaissance de cause. Une admirable lucidité dans les vues politiques et une logique irrésistible le conduisent à flétrir la révoltante législation des Etats du Sud et à en demander énergiquement l'abolition. Malheureusement il ne s'est pas prononcé sur l'abolition immédiate ni expliqué peut-être avec toute la netteté désirable sur les moyens à proposer pour parer aux dangers d'une émancipation immédiate. Quant aux questions morales, il n'en est pas une seule qu'il ait oubliée. Channing, avec la rectitude d'esprit qui distingue les Américains, a fait justice de bon nombre de sophismes dont on a sottement et honteusement abusé pour donner quelque apparence de raison à l'esclavage. Citons, par exemple, ce triste raisonnement qui tend à prouver que le bien-être est la justification du despotisme, et que le peuple n'a pas le droit de se plaindre, pourvu qu'on lui garantisse de l'ouvrage et un salaire; qui met en opposition le bien-être du nègre esclave avec la misère de l'Irlandais libre. Voilà donc où veulent nous faire arriver les partisans de l'esclavage, à l'unique satisfaction des besoins matériels. C'est vraiment faire la partie belle à ses adversaires! Il suffisait d'être logique et honnête pour réfuter de pareils arguments; les partisans de l'émancipation trouvèrent de plus dans Channing un grand cœur et un grand écrivain, qui sut défendre avec énergie et talent la belle thèse de la nécessité de la satisfaction des besoins intellectuels et moraux. Dans un des écrits religieux de Channing, nous avons remarqué cette phrase : « La religion consiste plutôt en bonnes actions qu'en paroles. » Il a lui-même suivi scrupuleusement cette belle formule; il a été réellement un homme religieux. Sa vaillance est à la hauteur de ses sentiments, et sa lettre à M. Clay, écrite en 1837, à l'occasion du Texas, est un acte de courage. L'Amérique, le monde entier applaudissaient à l'envahissement d'un pays libre par une poignée d'aventuriers. Seul Channing osa soutenir la cause du Mexique et révéler la vraie pensée de la conquête. Ce que voulaient les Américains, ce n'étaient pas de nouveaux territoires; leur but était d'étendre l'esclavage, d'éloigner de leurs frontières un pays libre et de trouver un écoulement pour les nègres de Maryland et de la Virginie. Ces révélations furent démenties, mais vainement; l'Amérique du Nord demeure souillée de cette tache ineffaçable d'être allée conquérir une terre dont le Mexique avait proscrit l'esclavage, et cela pour y établir la servitude.

Channing est à tous les points de vue un des hommes qui font le plus d'honneur au christianisme. Ses mœurs et ses écrits l'ont souvent fait comparer à Fénelon. Ce sont, en effet, les deux personnalités chrétiennes sur lesquelles on aime le plus à s'arrêter, principalement à une époque où le christianisme voit s'engager autour de lui des luttes où l'avantage est loin de rester à ses défenseurs, trop souvent étrangers au véritable esprit chrétien. Aujourd'hui, la race noire marche de pair en Amérique avec la nôtre, et Channing est un de ceux qui ont le plus contribué à ce beau résultat, par ses qualités comme chrétien et par son immense talent comme publiciste. Nous ne pouvons mieux terminer l'appréciation de ses écrits sur l'*Esclavage*, qu'en citant ce jugement si exact de l'homme éminent qui s'est constitué son introducteur auprès du public français : « Channing, dit M. Laboulaye, a été le conseiller sincère de son pays, l'ami des opprimés, l'apôtre de la justice et de la liberté. »

Esclavage dans l'antiquité (HISTOIRE DE L'), par A. Wallon, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et par l'Académie française (Imprimerie royale, 1847-1848, 3 vol. in-8°). La pensée mère de ce livre remarquable, qui a exercé une heureuse influence sur la réforme du régime civil de nos colonies, s'interprète d'elle-même : les défenseurs intéressés de l'esclavage moderne invoquaient à l'appui de leur thèse sophistique l'autorité des temps anciens; or cette autorité est précisément toute favorable aux idées d'affranchissement, à la cause de la liberté et de la dignité humaines. Cette doctrine, dont le triomphe n'est pas encore définitif, M. Wallon la développe savamment dans tout le cours de son travail. Il expose d'abord les origines, les conditions et les effets de l'esclavage en Orient et en Grèce. Il s'occupe en second lieu de l'esclavage à Rome depuis la fondation de cette ville jusqu'aux Antonins, et traite successivement du travail libre et de l'esclavage dans les premiers siècles de Rome, des sources de l'esclavage chez les Romains, du nombre et de l'emploi des esclaves, de leur prix, de leur condition devant la loi, de leur condition dans la famille, des influences de l'esclavage sur les classes serviles, de la réaction de l'esclavage : guerres civiles, guerres serviles; des influences de l'esclavage sur les classes libres, et de l'affranchissement. En troisième lieu, et c'est ici que le sujet croît en importance, l'auteur examine et compare l'esclavage et le travail libre sous l'empire; il nous fait ainsi connaître les principes posés par le christianisme ou développés par la philosophie romaine sur le droit et la condition de l'esclavage, les modifications apportées par le droit de l'empire avant Constantin à la condition des esclaves, le travail libre dans ses rapports avec l'esclavage au commencement du IIIe siècle de l'empire, et les influences politiques qui contribuèrent à l'étendre et à le modifier, le service public et privé à la ville et à la campagne, la doctrine des Pères de l'Eglise et leur influence sur les modifications apportées à l'esclavage.

Sans adresser à l'ouvrage de M. Wallon

des critiques de détail, par exemple sur le trop de développement donné à certaines matières ou sur l'appareil philologique de la discussion en plusieurs chapitres, il convient de lui reprocher l'abus de l'érudition, l'intermittence du récit et la répétition assez fréquente soit des jugements généraux, soit de quelques observations particulières; mais la science de l'auteur est toujours solide, son exactitude est rarement en défaut, et, d'ailleurs, en un si grave problème, ce qu'il importe d'examiner, c'est le fond même de l'ouvrage plutôt que la forme littéraire.

Les idées générales ne manquent pas au savant ouvrage de M. Wallon; elles se font jour dans le cours du récit, comme dans l'introduction et dans la conclusion; mais l'enchaînement des faits par une idée philosophique éclairant et simplifiant la variété infinie des détails disparaît sous l'abondance des textes, des discussions, des digressions. A défaut de théorie, la doctrine reste; elle se résume dans ces lignes : « La restauration de l'esclavage, dans les temps modernes, a été un acte de violente réaction contre l'esprit de l'Evangile, une révolte contre les tendances que le christianisme développait dans la société, un pas brusquement rétrograde. Les peuples modernes ont beaucoup à réparer, car ils n'ont point trouvé l'esclavage tout constitué : ils l'ont relevé. » Le livre de M. Wallon fait la part beaucoup trop belle au christianisme, qui a toujours et partout toléré l'esclavage, comme il le tolère encore dans quelques colonies espagnoles. Le but de l'auteur est excellent; mais, pour rester dans la vérité historique, on a besoin de lire, comme correctif, le beau travail de M. Larroque, que nous apprécions plus bas.

Esclavage chez les nations chrétiennes (L'), par M. Patrice Larroque; 1864. Dans cet ouvrage, infatigable athlète, l'auteur poursuit la lutte qu'il a entreprise contre les préjugés ou les erreurs qui touchent aux choses religieuses. Dans les questions de fait, pas plus que dans les questions de principes, il n'admet de transactions, et l'histoire le trouve aussi inflexible que le dogme. Il est une question d'histoire religieuse que l'on s'est habitué à résoudre dans le sens de l'orthodoxie : c'est celle de l'abolition de l'esclavage et de ses rapports avec l'établissement des sociétés chrétiennes. On fait d'ordinaire l'honneur au christianisme de la transformation, puis de la destruction de cette antique institution, si contraire à la dignité humaine. Des ouvrages pleins de savoir et de talent et honorés de toutes les récompenses académiques, comme l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* de M. Wallon, ont développé complaisamment la thèse de l'influence des doctrines évangéliques sur l'affranchissement des esclaves. M. Larroque soutient que cette thèse est sans aucun fondement, et il entreprend de montrer par des textes formels, puis par des exemples historiques, ces deux choses : 1° que la religion chrétienne ne condamne point en principe l'esclavage; 2° que la religion chrétienne n'a point, de fait, aboli l'esclavage. La vérité des dogmes, la divinité de l'institution ne sont pas mises en cause. Il s'agit seulement d'histoire, et il faut convenir que M. Larroque appuie sa thèse d'un grand nombre de documents, et qu'il les met en œuvre avec une argumentation très-serrée. Peut-être aurait-il dû ne pas craindre de rappeler quelques-uns des faits qui semblent favorables à la thèse qu'il combat, sauf à les interpréter et à les rapporter, non pas à l'influence de telle doctrine religieuse particulière, mais aux lois générales du progrès de l'humanité. Il y a toujours, chez nos adversaires, la part du bien qu'il faut reconnaître, tout en montrant qu'on ne peut en faire honneur à leurs principes. Ce n'est pas, d'ailleurs, par esprit d'injustice que M. Larroque a commis cette omission : c'est qu'à force de se concentrer dans sa thèse et de s'affermir dans la conviction qu'elle est juste, il finit par oublier tout ce qui n'est pas elle.

Esclavage et la liberté (DISCOURS SUR L') de Dion Chrysostome. V. DISCOURS.

Esclavage de Psyché (L'), opéra-comique en trois actes, en prose et en vaudevilles, avec des divertissements, de Fagan et Panard, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain, le 3 février 1731. Les aventures de Psyché ont fourni l'idée de plusieurs pièces. Dans celle-ci, on n'a pris pour sujet que le moment où, par une curiosité fatale, Psyché a perdu le droit d'employer l'Amour contre les attaques de Vénus. Ce dieu trouve cependant, sous différents déguisements, les moyens d'aider Psyché à se tirer des épreuves embarrassantes dont la jalousie de Vénus lui impose la loi. Ces épreuves, qui seraient terribles dans les spectacles sérieux, ne pouvaient être à l'Opéra-Comique que satiriques et plaisantes : telle est l'obligation de toucher le cœur d'un plaideur usurier, et celle de mettre des comédiens d'accord entre eux. Psyché triomphe enfin de la colère de Vénus; et cette déesse, subjuguée par la douceur de sa captive et par les prières des mortels, qui se plaignent malicieusement des tristes effets que produisent sur la terre l'absence de l'Amour et son mécontentement, termine agréablement la pièce, en assurant, pour toute vengeance, l'apothéose de Psyché. Cette pièce, fort agréable pour l'époque, est vivement et spirituellement écrite; on y trouve des couplets tournés de main de maître. Nous citerons le suivant, que chante Ascalphe, en présentant à Pluton la liste des morts nouvellement reçus :

Cinquante filles de quinze ans,
Mortes d'impatience ;
Trente Manceaux morts sur les bancs,
Aux côtes de Provence ;
Vingt chantres pour avoir trop bu ;
Cent Gascons faméliques ;
Dix traitants morts de gras fondu,
Et six auteurs étiques.

Ce passage du vaudeville final excitait l'enthousiasme du public :

Affranchis-toi d'une crainte frivole,
Voie,
Sans mesure et sans fin.
N'épargne rien : surtout rogne et grappille,
Pille,
La veuve et l'orphelin.

Cette pièce obtint un grand et légitime succès, qui se prolongea longtemps.

ESCLAVAGISTE s. (è-skla-va-ji-ste — rad. *esclavage*). Partisan de l'esclavage, dans les pays où il existe des nègres esclaves : *Les* ESCLAVAGISTES *des Etats-Unis sont définitivement vaincus.*

— Adjectiv. : *Les Etats* ESCLAVAGISTES *de l'Union américaine. L'oligarchie* ESCLAVAGISTE *voudrait asseoir son autorité sur les ruines des libertés de la vieille république américaine.* (Le Siècle.)

ESCLAVANA (SERRA-), chaîne de montagnes du Brésil, province de Goyaz; elle se rattache, au N.-O., à la Serra-Doirada et, au S.-O., à la Serra de Santa Martha, suivant une direction du N.-E. au S.-O., sur une étendue de 130 kilom. Elle appartient à la grande chaîne qui forme la séparation des bassins du Tocantin et du Parana.

ESCLAVE s. (è-skla-ve — bas lat. *Slavi* ou *Sclavi*, nom de peuple qui se prit dans la suite pour désigner toutes sortes de serfs et de captifs. Durant les longues guerres que Charlemagne, Louis le Débonnaire et leurs successeurs firent aux peuples slaves, beaucoup de vaincus furent amenés captifs, distribués aux guerriers de l'empire d'Allemagne et réduits en servitude. Un très-grand nombre de *Slaves* étant ainsi devenus serfs, les hommes de même condition et les captifs, de quelque nation qu'ils fussent, furent appelés *slaves* ou *sclaves*, d'où nous avons fait *esclaves*. Les premiers exemples de l'usage du mot *slaves* en cette signification remontent au X^e siècle; nous trouvons dans le tome II du livre de Wiguleius Hundius, intitulé : *Metropolis Salisburgensis*, un acte de Louis, roi de Germanie, fait en faveur de l'abbaye d'Altah, où se lisent ces paroles :.... *Homines ipsius monasterii, tam ingenuos quam servos*, sclavos *et accolos, super terram ipsius commanentes*). Personne qui est sous la puissance absolue d'un maître, qui est en servitude : *Vendre, acheter, délivrer, racheter des* ESCLAVES. *L'*ESCLAVE *qui apprend à être servile en toutes choses ne peut être qu'un méchant homme; laissez-lui son franc-parler, et vous en ferez un bon serviteur.* (Ménandre.) *L'*ESCLAVE *est un instrument animé.* (Sénèque.) *L'*ESCLAVE *n'a qu'un maître; l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune.* (La Bruy.) *Aristote veut prouver qu'il y a des* ESCLAVES *par nature; ce qu'il dit ne le prouve guère.* (Montesq.) *Un peuple n'a pas le droit de créer des* ESCLAVES. (Chateaub.) *Monarque ou* ESCLAVE, *guerrier ou philosophe, riche ou pauvre, souffrir et mourir, c'est toute la vie.* (Chateaub.) *Ce qu'était l'*ESCLAVE *autrefois, le pauvre l'est aujourd'hui.* (Lacordaire.) *Le droit naturel reste pour l'*ESCLAVE *de se sauver quand il peut et comme il peut.* (Dupin.) *Qui donc a planté la vigne, récolté, foulé le vin? L'*ESCLAVE. *Qui donc doit boire le vin? L'*ESCLAVE. (E. Sue.) *L'homme le moins libre est celui qui a le plus d'*ESCLAVES. (De Bugny.) *La plus grande misère de l'*ESCLAVE, *c'est de se sentir les vices qu'entraîne avec lui l'esclavage, d'y corrompre sa volonté.* (Michelet.) *La patrie de l'*ESCLAVE *est circonscrite par le fouet de son maître.* (Colins.) *C'est la terreur seule qui a fait des* ESCLAVES *parmi les hommes de toutes les races.* (A. Thierry.) *Epictète est resté philosophe dans la condition d'*ESCLAVE, *mais il y était entré philosophe.* (Vacherot.) *Dans le grand marché de Délos*, 10,000 ESCLAVES *furent vendus et embarqués en un jour pour l'Italie.* (Napol. III.) *L'empereur de Russie avait une armée de trois cent mill* ESCLAVES. (L. Gallois.) *Les Saxons laissaient le soin de la terre et des troupeaux aux femmes et aux* ESCLAVES; *leurs occupations les plus nobles étaient la chasse et le combat.* (H. Taine.)

Après de longs tourments injustements soufferts,
Un *esclave* a raison quand il brise ses fers.
DESTOUCHES.

‖ Animal réduit en domesticité : *Un animal domestique est un* ESCLAVE *dont on s'amuse.* (Buff.)

— Par ext. Personne qui n'est pas libre, qui vit dans la dépendance d'un autre : *Quiconque attend un salaire est un* ESCLAVE. (Marmontel.) *Les yeux du despote attirent les* ESCLAVES, *comme le regard du serpent fascine les oiseaux dont il fait sa proie.* (Chateaub.) *Les despotes accordent à leurs* ESCLAVES *des jours de relâche.* (B. Const.) *Les* ESCLAVES *n'ont pas toujours la sottise de se battre pour leurs maîtres.* (B. Const.) *Lorsque des soldats on fait des* ESCLAVES, *c'est qu'on veut en faire des oppresseurs.* (Général Foy.) *Le despote fait à ses* ESCLAVES *des devoirs à son profit.* (M^me Guizot.) *Chacun veut être, non pas maître, mais* ESCLAVE *favorisé.* (P.-L. Cour.) *La vilenie des* ESCLAVES *est un produit direct du despote.* (V. Hugo.) *Une servitude crée toujours deux* ESCLAVES, *celui qui tient la chaîne et celui qui la porte.* (E. Legouvé.) *Il n'y a de véritable* ESCLAVE *que celui qui se vend lui-même.* (De Bréhan.)

Quand l'*esclave* impudent pour ses maîtres combat,
Tout son sang prodigué se répand sans éclat.
C. DELAVIGNE.

— Par exagér. Ami ou amant dévoué : *Ne reconnaissez-vous donc plus votre fidèle* ESCLAVE? (Balz.)

— Fig. Celui qui subit l'ascendant ou la domination d'un fait ou d'une force morale : *Etre l'*ESCLAVE *de sa passion, de son devoir, de sa parole. Ne sois pas l'*ESCLAVE *de tes richesses : tu es entré nu dans le monde, et nu tu en sortiras.* (Max. orient.) *L'usage nous condamne à bien des folies; la plus grande est de s'en faire les* ESCLAVES. (Napol. I^er.) *Les passions et les vices nous relèguent dans la classe des* ESCLAVES. (Chateaub.) *L'homme est moins l'*ESCLAVE *de ses sueurs que de ses pensées.* (Chateaub.) *Le dévot n'est point un serviteur de Dieu, mais l'*ESCLAVE *d'une idole.* (Raspail.) *L'homme découragé est l'*ESCLAVE *abruti des événements et des autres hommes.* (J. Arago.) *L'homme peut devenir l'*ESCLAVE *de sa naissance, l'*ESCLAVE *de son pays, l'*ESCLAVE *de sa propriété.* (P. Leroux.) *L'homme est le plus parfait* ESCLAVE *de l'habitude.* (Baudelaire.) ESCLAVE *du travail, l'ouvrier manque de loisirs pour cultiver son esprit.* (Vacherot.)

Hélas! les souverains, si fiers du diadème,
Sont les *esclaves* nés de leur grandeur suprême.
DUCIS.

. . . . . Dans un pays fier de ses libertés,
Pourquoi donc du bon sens seriez-vous les *esclaves ?*
C. DELAVIGNE.

‖ Objet dont on use à son gré : *L'or est le tyran ou l'*ESCLAVE *de celui qui le possède.* (Horace.) *Le corps est un* ESCLAVE *qui doit obéir à l'âme.* (Volt.)

La rime est une *esclave* et ne doit qu'obéir.
BOILEAU.

— Pop. Domestique, garçon de restaurant ou de café.

— Hist. Nom sous lequel on désignait communément, pendant la Révolution, les soldats des armées de la coalition, par opposition aux soldats de la liberté, c'est-à-dire à nos soldats : *Les* ESCLAVES *de l'Autriche, de la Prusse, de l'Angleterre.*

Rois conjurés, lâches *esclaves*,
Vils ennemis du genre humain...
M. J. CHÉNIER.

‖ Se disait, même adjectiv., du style comme synonyme d'ancien, de ci-devant : *Un tel a émigré le* 5 *nov.* 92 (*style* ESCLAVE).

— *En esclave*, A la manière des esclaves, avec une soumission aveugle :

. . . . Le sang des Ottomans
Ne doit point *en esclave* obéir aux serments.
RACINE.

— Législ. anc. *Esclaves de la peine*, Individus condamnés aux travaux des mines ou aux combats de l'amphithéâtre.

— Ornith. Nom spécifique d'une espèce de tangara, devenue le type d'un genre qui n'a pas été adopté. ‖ Nom d'une espèce de troupiale.

— Adjectiv. Qui est en servitude, sous la puissance, en la possession absolue d'un maître : *Un nègre* ESCLAVE. *Une négresse* ESCLAVE. ‖ Qui n'a pas sa liberté, qui a perdu son indépendance, qui subit un ascendant absolu : *Etre* ESCLAVE *des passions. Etre* ESCLAVE *de la mode. Etre* ESCLAVE *de sa parole. Qui est plus* ESCLAVE *qu'un courtisan assidu, si ce n'est un courtisan plus assidu?* (La Bruy.) *Tel se croit le maître des autres, qui ne laisse pas d'être plus* ESCLAVE *qu'eux.* (J.-J. Rouss.) *On n'est jamais plus* ESCLAVE *que quand on se croit libre sans l'être.* (Gœthe.) *Sous la constitution la plus libre, un peuple ignorant est toujours* ESCLAVE. (Condorcet.) *Des peuples religieux ont pu être* ESCLAVES, *aucun peuple irréligieux n'est demeuré libre.* (B. Const.) *Le matelot anglais est absolument* ESCLAVE. (Chateaub.) *Dans une société catholique, le peuple est un roi* ESCLAVE, *quand il n'est pas un roi fou.* (Vacherot.) *Le despote, en se faisant despote, devient* ESCLAVE. (P. Leroux.) *L'homme qui a faim est* ESCLAVE *du besoin; l'homme qui ne sait pas est* ESCLAVE *de l'erreur.* (F. Pyat.) *Quiconque tient à l'or est* ESCLAVE *de son or.* (Le P. Félix.) *Rarement un corps* ESCLAVE *enveloppe une âme libre.* (V. Parisot.) *Les âmes peuvent être encore* ESCLAVES *quand les corps sont depuis longtemps dégagés de l'étreinte.* (Elisée Reclus.)

Tous les hommes vivants sont ici-bas *esclaves ;*
Mais, suivant ce qu'ils sont, ils diffèrent d'entraves.
RÉGNIER.

Dans le grand monde où chacun veut paraître,
On est *esclave*, et chez soi l'on est maître.
VOLTAIRE.

J'eusse été près du Gange *esclave* des faux dieux,
Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux.
VOLTAIRE.

Non! pour un peuple *esclave*
Il n'est point de beaux jours.
C. DELAVIGNE.

‖ Extrêmement tenu, attaché, assujetti par un service, une fonction : *On est tout à fait* ESCLAVE *dans cet emploi.* (Acad.)

— Poétiq. Se dit d'un lieu soumis à une domination étrangère :

Il est beau d'étaler cette prérogative
Aux yeux du Rhône *esclave* et de Rome captive.
CORNEILLE.

— Syn. **Esclave, captif, prisonnier.** V. CAPTIF.

— Antonymes. Affranchi, autonome, citoyen, indépendant, libre, maître.

— Encycl. Hist. V. ESCLAVAGE.

— Littér. *Les esclaves dans la comédie.* Comme le valet sur notre théâtre moderne, l'*esclave* jouait un rôle important dans la comédie ancienne. A peine Thespis a-t-il dressé ses tréteaux que déjà on voit l'*esclave* y monter. Dès les premiers temps du théâtre, il est déjà maître de la scène. Le voyez-vous comme il se remue et comme il joue! Ouvrez Aristophane et Plaute, lisez Ménandre, c'est-à-dire Térence, et vous ne tarderez pas à vous convaincre de la place importante accordée à l'*esclave* dans le théâtre antique. Faut-il citer quelques noms? Celui qui nous vient tout de suite à l'esprit c'est Xanthias, l'*esclave* de Bacchus dans les *Grenouilles* d'Aristophane. Quelle verve endiablée et quel rôle actif! Xanthias est bien l'ancêtre de Scapin. La comparaison a été souvent indiquée. Bacchus et Xanthias font route ensemble dans les enfers, à la recherche d'Euripide qu'ils veulent ramener sur la terre, parce qu'il y a disette de poëtes chez les vivants. Mais ne croyez pas que Xanthias va se contenter de suivre son maître à distance, comme nos domestiques bien appris. Point : il marche à côté de Bacchus et les deux voyageurs sont bien près de se traiter d'égal à égal. Le ton de Xanthias est déjà presque celui de Crispin ou de Figaro; il se pavane sur son âne, comme Sancho, tandis que Bacchus Don Quichotte va prosaïquement à pied, quoique dieu. D'où vient cette égalité donnée par le poëte à l'*esclave* et au maître? C'est que tous deux ont peur, qu'ils sont aussi poltrons l'un que l'autre. Rien de plus comique et de plus ingénieux que ce changement perpétuel de rôle et de costume que fait Bacchus avec Xanthias. Le dieu du vin, pour effrayer les monstres d'en bas, a pris les insignes d'Hercule, déjà connu au sombre séjour : il s'est affublé de la peau de lion et tient en main la massue. Mais Eaque, le prenant pour Hercule, se promet de le punir des carnages qu'il a faits à sa première descente aux enfers. Bacchus se repent alors, mais un peu tard, de son déguisement, et force Xanthias à endosser la peau de lion. Le danger passe et voici Proserpine qui, en apprenant l'arrivée d'Hercule, compte le fêter et l'accueillir comme il convient. Bacchus veut reprendre le déguisement, mais Xanthias refuse : il n'est pas fâché de passer pour dieu. On conçoit tout ce qu'il y a de vif et de plaisant dans cette série de situations piquantes. Xanthias est là un personnage principal, et son rôle est fort important. Si d'Athènes on passe à Rome, on verra que l'*esclave* est mieux traité encore par Plaute que par Aristophane. Chez les Latins, Dave, Sosie, Syrus, Stalagme, etc., sont les rois de la scène. Ils règnent par la gaieté et par l'esprit. L'*esclave* romain est supérieur à son maître, qui n'est le plus souvent qu'un lourdaud, un campagnard grossier, un enrichi, un ignorant n'ayant que des goûts plébéiens, tout au plus bourgeois, ne comprenant rien aux lettres, à la musique, au théâtre. En fait de spectacle, il n'aime et ne demande que l'*ursum aut pugiles*. L'*esclave* n'a pas de peine à surpasser en esprit et en intelligence le rustre qu'il sert. Né dans la maison, il en connaît les secrètes misères, les plaies cachées; il peut et sait souvent les exploiter à son profit. Aussi est-il le personnage indispensable, *sine quo non*. Sans lui, pas de pièce possible. C'est lui qui noue et qui dénoue l'intrigue. Il est toujours sur la scène entre son jeune et son vieux maître, menant l'un par la main et l'autre par le bout du nez; extorquant de l'argent à celui-ci pour celui-là, toujours en garde, réparant les fautes de son jeune complice, l'encourageant à l'occasion, veillant sur lui, songeant à tout. Et quelle est sa récompense après tant de services rendus? Les étrivières le plus souvent, et la meule quelquefois. C'est lui qui paye les fredaines du jeune homme; on lui pardonne bien de temps en temps, mais c'est rare; car, à Rome, l'*esclave* est traité avec bien plus de rigueur qu'à Athènes. Il n'est pas une personne, mais une chose, dit la loi romaine. Aussi les coups ne lui sont point épargnés. C'est une machine à étrivières, une *statue à coups de fouet* (*verberea statua*), comme dit Plaute. Sa malice est la seule arme dont il puisse user contre les tyrans. Il se venge par la satire. A force d'esprit et de gaieté, il oublie son sort.

La famille des *esclaves* est nombreuse. La comédie nous représente cette troupe de malheureux dont étaient encombrées les maisons romaines. Pour ne parler que des *esclaves* et

tadins, les uns étaient attachés au maître lui-même, comme l'écuyer, *armiger* (v. Plaute, *Casina*, 155) ; les autres étaient chargés de divers emplois domestiques : le cuisinier, qui alors était le plus souvent en location, connu dès lors pour une certaine pente vers le vol (*Aulularia*, 509. 510) ; le *calator*, qui invitait les convives (*Rudens*, 252); le *coureur*, qui portait les lettres et faisait les autres commissions ; les valets de pied, *pedisequi* (*Pœnulus*, 41), et la petite valetaille servant surtout à l'ornement de la maison, à qui l'on concédait grande licence de paroles (*Stichus*, 324) A la tête de tous ces *esclaves* était le *lorarius*, chargé de corriger les autres, l'*atriensis*, valet de chambre chargé d'abord de la garde de l'*atrium*, dans lequel on conservait les portraits des ancêtres, et où il introduisait ceux qui venaient visiter le maître. Plus tard, il fut comme l'intendant de la maison (v. Plaute, *Asinaria*, 36), et le *condus promus*, *procurator peni*, qui commandait même à l'*atriensis*. Nous l'avons dit, tous ces *esclaves* figuraient sur la scène comique, et on les voit paraître tour à tour dans les pièces de Plaute.

Passons en revue les principaux types d'*esclaves* que nous rencontrons dans la comédie latine.

Un *esclave* célèbre, dont Molière nous a conservé le nom et le caractère, c'est Sosie, le poltron. Il est né serf, il a toute la bassesse de sa condition ; c'est l'*esclave* dégradé et avili. Il est menteur, fourbe, voleur, poltron, il l'avoue lui-même. Il est ivrogne par surcroît ; mais, à part ces quelques défauts, il est le modèle des serviteurs. Il a des mots touchants, pleins de résignation et de tristesse. Sa destinée, il le sait, est bien amère ; l'espoir n'est point pour lui ; il mourra dans cette mansarde qui est sa seule demeure (*Amphitryon*, v. 303), et les Esquilies sans doute auront sa tombe sans aucune inscription. Sosie est philosophe.

Dans l'*Asinaire*, les *esclaves* que nous peint le poëte sont plus gais, sinon plus comiques. Nous voici en face de vrais *esclaves*, fourbes habiles, fripons expérimentés. Ils s'entendent avec un père et son fils pour voler la maîtresse de maison au profit des fredaines paternelles et filiales. Le vol accompli, ils refusent de donner à leurs maîtres le fruit du larcin, et ne livrent la somme convoitée qu'en échange de quelques concessions humiliantes. Quel ton arrogant et railleur que celui de Liban, et quelle verve goguenarde que celle de Léonidas! Comme les deux *esclaves* se redressent sous leur chaîne, avec une sorte de dignité et d'indépendance!

Citons encore Strobile, l'*esclave* honnête, dévoué, mais par calcul, dans l'*Aululaire;* Chrysale, l'*esclave* honnête aussi et dévoué à son maître, par affection, sans calcul intéressé; Lydus, le pédagogue, dans les *Bacchides*. Les *Captifs* sont la pièce où Plaute a montré l'esclavage sous le jour le plus favorable. C'est, comme on l'a dit, une exception dans tout le répertoire comique des Grecs et des Latins. Comme Chrysale, Tyndare est le type idéal de l'*esclave*. Ce n'est ni un captif de guerre, ni un serviteur né dans la maison : c'est un enfant enlevé. Les vertus s'expliquent mieux par là. Il est tombé par un accident fortuit de la liberté dans la servitude ; mais il n'a point perdu cette pureté native et cette noblesse du sang qui, chez les Romains, ne pouvait jamais mentir. Rien de plus touchant que le dévouement de Tyndare pour son jeune maître Philocrate. Il change de costume avec lui, afin que celui-ci puisse plus aisément obtenir d'Hégion le droit de retourner dans son pays (ils ont été faits tous deux prisonniers de guerre). Hégion croit laisser partir l'*esclave* et garder le maître en ôtage ; mais il ne tarde pas à s'apercevoir qu'on l'a trompé, que Philocrate est parti, et que Tyndare, l'*esclave*, est resté. Dans sa colère il fait subir au fidèle serviteur les plus atroces supplices ; mais Tyndare supporte tout avec courage pour l'amour de son jeune maître. Il ne se repent point de son dévouement, mais bientôt Hégion se repent de sa sévérité, car il ne tarde pas à reconnaître dans ce Tyndare si généreux l'enfant qui lui a été dérobé au berceau, et il ne peut se pardonner les mauvais traitements qu'il lui a fait endurer. Touchante leçon de modération que donne Plaute aux Romains, si durs le plus souvent envers leurs *esclaves*. Le caractère de Tyndare forme un heureux [illegible] ec celui de Stalagme, son com[illegible] ervitude, qui, loin de chérir ses [illegible] re ouvertement leur ennemi, [illegible] leur nuire et n'a que de [illegible] Il serait trop long d'étu[illegible] caractères d'*escla*[illegible] r dans le théâtre de [illegible] à Térence, nous [illegible] r la liste des [illegible] ention parmi [illegible] es de Plaute. [illegible] ns la *Casina;* Lam[illegible] ; Palinure, l'*escl*[illegible] Enid[illegible]s, dans [illegible] le [illegible] s *Mé*[illegible] *Procu*[illegible] *gloriosus*, et [illegible] ; Tranion, dans la *Mo*[illegible] lans la comédie du même nom dont il est le héros; Toxile et aussi Pegnion, le petit *esclave*, le groom antique, dans le *Persan;* Milphion, dans le *Pœnulus;* Ballion, dans le *Pseudolus;* Gripus, dans le *Rudens;* Stasime, dans le *Trinummus;* Strabax, dans le *Truculentus*. En somme, les *esclaves* de Plaute ont une grande ressemblance entre eux, et c'est tout au plus si l'on pourrait diviser en trois classes les différents caractères que nous avons signalés : 1° les *esclaves* obligeants par intérêt et par calcul ; 2° les indifférents ou les haineux ; 3° les dévoués, les bons *esclaves* qui s'attachent à leurs maîtres et s'efforcent de leur être utiles.

Le goût délicat de Térence, le commensal des Scipions, son talent réservé, timide, aristocratique et froid devaient le porter à repousser dans ses comédies le personnage de l'*esclave* au second plan. Mais, en même temps qu'il lui donnait une action moindre, un rôle plus effacé, Térence devait relever l'*esclave* de son abaissement moral et intellectuel. Dans Plaute, on voit l'*esclave* romain grossier, arrogant, hardi jusqu'à l'insolence ; dans Térence, c'est l'*esclave* badin, plaisant, moqueur sans méchanceté et sans fiel, l'*esclave* grec des comédies de Ménandre. Les principaux types d'*esclaves* sont, dans Térence : Dave et Sosie (*Andrienne*), Parmenon (*Eunuque*), Syrus (*Heautontimoruménos*), Geta dans le *Phormion*, le plus vif, le plus alerte de tous, si vif et si alerte que l'on a prétendu trouver en lui le type original du Scapin de Molière.

Pour plus de détails, v. les comptes rendus des pièces latines et les articles consacrés aux principaux noms d'*esclaves* cités plus haut. V. aussi : Dureau de La Malle, *Économie politique des Romains;* Meyer, *Études sur le théâtre latin* (1847); Artaud, *De la comédie antique; Epicharme, Ménandre*, *Plaute* (Paris, 1863, in-8°).

— Iconogr. A Rome, les vaincus, les *esclaves*, après avoir, les mains chargées de chaînes, suivi au Capitole le char de leurs vainqueurs, servaient encore de modèles pour les statues ou les figures en bas-relief dont on décorait les monuments destinés à perpétuer le souvenir de leur défaite. Sur les colonnes et les arcs de triomphe, on représentait des *esclaves*, vêtus de leur costume national, dans une attitude révélant la condition infime à laquelle la guerre les avait réduits. Plusieurs de ces figures se voient encore sur les monuments que les Romains élevèrent tant en Italie que dans les contrées soumises. D'autres ont été recueillies dans les musées : le Vatican renferme notamment plusieurs têtes ou bustes d'*Esclaves daces* provenant sans doute d'édifices construits en l'honneur de Trajan, par qui la Dacie fut subjuguée.

L'art moderne a représenté souvent des *esclaves;* il en a traduit, avec cette puissance d'expression morale qui lui est propre, l'air de souffrance, de résignation et de haine, et il a trouvé en même temps, dans la variété des types et des costumes, les effets les plus pittoresques. Nous décrivons ci-après deux statues d'*Esclaves* dues au ciseau de l'immortel Michel-Ange. Plusieurs sculpteurs italiens ont tiré un heureux parti des figures d'*esclaves* pour la décoration du piédestal de princes et de guerriers; nous citerons, entre autres, les quatre statues d'*Esclaves* qui décorent le piédestal de la statue de Philippe V, à Palerme, et surtout celles dont Pietro Tacca a orné le piédestal de la statue de Ferdinand Ier, à Livourne, et qui ont été modelées d'après un Turc et ses trois fils faits prisonniers à la bataille de Lépante. Un artiste français, Coysevox, a sculpté un *Esclave attaché à des trophées* pour la décoration de l'une des fontaines des bosquets de Versailles. Parmi les statues exécutées par des artistes contemporains, nous nous contenterons de signaler : un *Esclave marchant au supplice*, par M. Lebroc (Salon de 1839); deux *Esclaves indiens*, statues de bronze exécutées par M. Toussaint sur la commande du ministère de l'intérieur (Salon de 1850); un *Esclave romain*, par M. Lequesne (Salon de 1863) ; une *Esclave enchaînée*, statue de bronze par M. Lanzirotte (Salon de 1859); des *Esclaves marrons en fuite surpris par les chiens*, groupe par M. L. Samain (Salon de 1869). Ce dernier ouvrage, dû à un jeune artiste belge, a été justement remarqué : « L'agencement pittoresque des figures, a dit M. Chaumelin, l'énergie saisissante de l'expression, la science avec laquelle est accusée la musculature convulsée par la souffrance, recommandent cette œuvre, pour laquelle l'auteur semble s'être inspiré à la fois du *Milon de Crotone* et du *Laocoon*. »

Quelques peintures doivent être citées aussi : l'*Esclave délivré du supplice par saint Marc*, chef-d'œuvre du Tintoret, plus connu sous le titre de *Miracle de saint Marc;* une *Esclave turque*, brillante peinture du Parmésan, au musée des Offices, à Florence; le *Rachat de l'esclave*, par Berghem (gravé par Le Bas); l'*Esclave*, par Gérard de Layresse (autrefois dans la galerie Fesch); l'*Esclave heureux*, par J.-B. Hilair (gravé par J. Mathieu); une *Vente d'esclaves dans une ville romaine*, par M. Maurice de Vaines (musée de Marseille); les *Esclaves grecques*, de M. E. Jacobs (Exposition universelle de 1855); l'*Es*[illegible] *nubienne*, de M. Corréard (Salon de 1857); l'*Esclave antique* et l'*Esclave moderne*, panneaux décoratifs par M. A. Etex (Salon de 1865); des *Esclaves romains travaillant la terre*, par M. Schutzenberger, et des *Esclaves jetés aux murènes*, par M. Baader (Salon de 1868), etc. Ces deux dernières compositions sont des peintures sinistres, saisissantes, d'énergiques satires de la civilisation romaine. Le tableau de M. Schutzenberger déconcerte d'abord par les attitudes et les expressions bestiales des misérables presque nus occupés à piocher la terre sous un soleil ardent; mais on ne tarde pas à reconnaître la vérité de la scène, on est ému de tant de souffrances, de tant de dégradation, et l'on se rappelle involontairement les lignes poignantes que La Bruyère a consacrées aux paysans de son temps. Pour montrer d'ailleurs qu'il n'a pas retracé cette scène d'abjection par amour du laid, M. Schutzenberger a placé au premier plan de son tableau, à droite, une figure équestre de la tournure la plus élégante et du dessin le plus ferme; cette figure est celle du maître des travaux (*operum magister*), monté sur un cheval blanc et qui tient à la main un croc en guise de sceptre. Dans la composition de M. Baader, les *esclaves* sont entassés au fond d'un vivier ténébreux, sur le bord d'une eau noire où l'on entrevoit un squelette humain ; une mère fuit d'un œil hagard les murènes prêtes à dévorer son enfant; une jeune fille lève désespérément ses beaux bras vers le ciel; un jeune homme vigoureux cherche en vain à ébranler la porte de fer du vivier; un vieillard, étendu sur le dos, est enlacé déjà par les anneaux visqueux des poissons reptiles... N'est-ce pas horrible?

— **Allus. litt. La rime est une esclave et ne doit qu'obéir.** Vers de l'*Art poétique* de Boileau. V. RIME.

ESCLAVES (GUERRES DES), nom sous lequel on désigne spécialement trois guerres que les Romains eurent à soutenir contre leurs esclaves révoltés. La première guerre servile éclata l'an 135 av. J.-C. Le Syrien Eunus souleva les esclaves de Sicile, en forma une armée de 60,000 hommes, prit les insignes de la royauté et porta dans l'île entière la dévastation et la terreur. Quatre préteurs et un consul furent successivement écrasés par ces esclaves, qui furent enfin vaincus pendant qu'ils faisaient le siége de Messane (133). Des exécutions atroces signalèrent le triomphe des Romains.

La deuxième guerre des esclaves eut lieu de 105 à 102 av. J.-C. et eut encore la Sicile pour théâtre. Cette fois, les révoltés avaient pour chefs un brave Italien nommé Salvius et un Grec nommé Athénion, qui les formèrent à la discipline romaine. Néanmoins, après avoir vaincu trois généraux de la république, ils furent dispersés par le consul Aquilius. Au milieu du massacre qui suivit cette défaite, 1,000 prisonniers avaient été réservés pour combattre les bêtes féroces dans le cirque; ils échappèrent à ce supplice en s'égorgeant les uns les autres. Si l'on en croit Athénée, 1 million d'esclaves avaient péri dans ces deux guerres.

La troisième guerre servile, la plus importante par le courage des combattants et par les dangers qu'elle fit courir aux Romains, eut pour chef Spartacus, et pour théâtre l'Italie, depuis le détroit de Messine jusqu'aux rives du Pô, et tint en échec les généraux romains de 73 à 71 av. J.-C. V. SPARTACUS.

ESCLAVES DE LA VERTU (ORDRE DES DAMES). V. DAME.

Esclave Vindex (L'), dialogue publié en 1849 par M. Louis Veuillot. On s'est bien moqué de cet infortuné Gribouille qui se jette à l'eau de peur de se mouiller, et cependant son procédé n'est pas encore passé de mode. M. Veuillot, sous prétexte d'éteindre un incendie, apporte une torche en guise de seau d'eau. Sous la forme piquante d'un dialogue entre l'esclave Vindex, dont la statue en bronze est dans le jardin des Tuileries, et le marbre de Spartacus, placé à quelques pas, M. Veuillot résume à sa façon la lutte des satisfaits et des mécontents dans cette longue et ardente guerre de ceux qui n'ont pas et qui veulent avoir contre ceux qui possèdent et qui veulent conserver. Le champ est large et l'auteur y a moissonné une foule de bonnes vérités et de rudes épigrammes. Jamais peut-être il n'a été si bien servi par son style incisif et mordant, dont on connaît la saveur toute particulière. Tout en constatant les qualités de cet écrit, tout en avouant que les arguments de M. Veuillot sont de bonne guerre et ses armes de bonne trempe, il faut reconnaître que ses conclusions, dangereuses en tout temps, l'étaient encore plus à l'époque où parut son livre. A ses yeux, comme à ceux de tous les écrivains catholiques, il n'existe pas d'autre frein pour les passions du pauvre, comme pour celles du riche, que la loi religieuse, et le riche n'a pas le droit d'exiger des pauvres qu'ils l'observent; l'homme du monde qui ne demande à la vie que des jouissances d'un matérialisme pratique n'a pas le droit de s'étonner ni de se plaindre si le prolétaire, poussé par le même mobile, s'efforce de lui arracher ces jouissances ou de les partager avec lui, fût-ce au prix de mille combats et de mille morts. Rien de plus juste assurément que cette donnée; mais il est singulier de voir un écrivain qui soutient les doctrines politiques et sociales de M. Veuillot en faire le catéchisme d'une époque révolutionnaire, alors que la haine peut s'acharner contre les distinctions de rangs et de fortunes. « Aujourd'hui, répéterons-nous avec un critique du même bord que M. Veuillot, et contre lequel il aurait mauvaise grâce à s'insurger, M. Armand de Pontmartin, aujourd'hui l'écrivain religieux a mieux à faire : au lieu d'envenimer les plaies, il faut qu'il les adoucisse et les cicatrise; il faut qu'il se dise qu'en signalant ainsi l'impuissance des riches à arrêter l'élan imprimé aux masses par le progrès des idées, il légalise, pour ainsi dire, et consacre les convoitises de la pauvreté au nom des vices de la richesse. Il faut qu'il reconnaisse qu'on peut tout aussi bien mettre le feu avec un cierge qu'avec une torche, et que l'incendie qui en résulte n'est ni moins dévorant ni moins funeste. » La mercuriale est un peu vive, et il est pénible pour un défenseur de l'ordre et de la propriété de se voir ainsi métamorphoser en ennemi de l'une et de l'autre; mais, après tout, elle est juste. Pourquoi faut-il que M. Veuillot, quand il se pose en défenseur, ne se révèle jamais que par de violentes agressions?

Esclaves (LES), poëme dramatique, par Edgar Quinet. Ce livre, publié d'abord en Belgique, a été plus tard imprimé à Paris en 1855. Dans une préface admirable de simplicité et de grandeur morale, l'auteur affirme encore une fois ses opinions démocratiques. Après avoir tracé le tableau de l'esclavage dans l'antiquité, il indique les conditions dans lesquelles le théâtre moderne doit se placer pour faire l'éducation virile des âmes. Le poëte dit que, dans les temps corrompus, les œuvres qui ne portent pas le sceau de la corruption semblent factices et le sont en partie. C'est ainsi que Martial et Pétrone l'emportent toujours par la grâce non-seulement sur Sénèque, mais encore sur le grand Tacite; les premiers sont à l'aise, il n'en est pas de même pour les seconds. Le langage se ressent de cette différence : les uns restent dans la vérité, quoique triviale, les autres touchent à la déclamation. Edgar Quinet se demande si nous marchons vers des temps semblables à ceux dont il vient de parler. Que signifie ce silence de l'esprit dans l'Europe entière? Est-ce le recueillement de la force? Est-ce un signe de déclin? Pareil silence de l'âme ne s'est jamais rencontré dans notre Occident. « Assurément, dit M. Quinet, je crois au génie de notre race, à la destinée de mes semblables dans le plan de l'univers, et, malgré cela, je serais heureux, je l'avoue, d'entendre dans ce néant la voix d'un être animé. » Nous nous arrêtons sur cette préface, parce qu'avant d'analyser l'ouvrage il est bon de connaître les dispositions d'esprit de l'auteur. Les sentiers boueux dans lesquels se traîne le théâtre moderne font paraître plus étonnante encore cette œuvre grandiose, toute morale, qui nous révèle la souffrance de l'esclavage et les vices qu'il engendre. Mais ne cherchons pas dans la littérature une *voix* pour répondre au généreux appel du poëte; nous ne la trouverions pas. Voyons plutôt comment il y a répondu lui-même.

La toile se lève. Nous apercevons le vestibule du cirque des gladiateurs; la pâture va être jetée au peuple romain; le combat se prépare. Toutes les nations barbares ont contribué aux plaisirs sanglants du peuple roi. Les gladiateurs sont en scène; ce sont le Germain Géta, le Gaulois Gallus, le Dace Catys. Si les esclaves se comptaient, combien de temps durerait la puissance des maîtres? Mais les esclaves sont résignés, ils ne se souviennent de leur force que sur le sable de l'arène. Une femme cependant s'est glissée parmi eux; la flamme jaillit de ses yeux; elle prononce des paroles étranges; n'a-t-on pas entendu le mot de liberté? Les esclaves ne la comprennent pas. Un seul belluaire la reconnaît; c'était sa femme au temps où ils étaient libres. Elle cherche à réveiller en lui l'amour de la liberté; il reste muet; mais, lorsqu'elle invoque le souvenir de son enfant, le belluaire se réveille, il harangue ses frères; les esclaves se révoltent, ils sont victorieux. Mais la liberté semble bientôt lourde à ces hommes avilis. Stella, naguère esclave, regrette la maison de son patron et soupire au souvenir de son jeune maître. Géta s'ennuie d'être libre; que faire après la victoire? Il ne conçoit pas une société sans les esclaves et trouve que tout sera dans l'ordre si ce sont les maîtres qui servent à leur tour. Spartacus a de plus nobles sentiments : il ne veut plus d'esclaves d'aucun côté. Pendant que les vainqueurs doutent les uns des autres, les vaincus se reprochent mutuellement leur défaite. Celui qu'ils couvrent surtout de leurs reproches, c'est le tribun Scrophas, qui a prononcé jadis les mots de liberté. Le tribun se défend en disant qu'il a jamais soutenu qu'une liberté tempérée par l'autorité patricienne; il va le prouver en sauvant Rome. Rome patricienne est en face de Spartacus et lui offre des présents magnifiques qu'il repousse dédaigneusement. Il n'en est pas moins accusé de trahison; les esclaves se révoltent contre celui qui les a délivrés et vont se partager le butin de leurs victoires. L'exaltation est grande au camp des révoltés, que l'ambitieux Géta soulève stupidement contre le chef. La prêtresse consul-

tée a une horrible vision; elle prédit la fin prochaine du nouvel ordre de choses. Au quatrième acte, nous sommes à Messine; le camp des esclaves est en face de celui de Crassus. Scrophas et son fils Lucius, prisonniers des esclaves, comptent sur Stella pour les délivrer. Spartacus cependant veut tenter une alliance entre le plébéien et l'esclave; cette alliance sera cimentée par l'union de Stella avec Lucius; ce dernier refuse. Spartacus harangue ses frères; il prêche l'alliance de toutes les castes; mais il n'est pas compris et on l'accuse encore de trahison. Stella délivre le tribun et son fils; c'est Spartacus qui payera pour eux. Mais il faut se défendre contre les Romains qui attaquent le camp; Cynthie, l'épouse de Spartacus, se met à la tête des femmes; la bataille est sanglante. Spartacus tombe frappé par un esclave; en mourant, il lègue le commandement à Géta, qui reconnaît trop tard la faute d'avoir, par ambition, divisé la masse des rebelles; il meurt en combattant. Cynthie se tue pour ne pas survivre à Spartacus et à la liberté.

Ce poëme est dédié par l'exilé aux exilés ses frères. « Je me suis, dit-il, trouvé dans un temps où la conscience humaine m'a paru se troubler. Considérant que le devoir des poëtes est de relever l'homme abattu, j'ai écrit ce livre. » Il serait à désirer que M. Quinet fît école; le peuple a besoin d'être formé pour la liberté, car cette dernière luira un jour pour tout le monde. Si notre éducation n'était pas faite, nous fournirions un triste pendant au drame de M. Quinet. La liberté, trop lourde pour nous, nous écraserait comme elle écrase aujourd'hui la Grèce et l'Italie, énervées par le despotisme. M. Quinet a suivi, pour développer le vaste sujet des *Esclaves*, la tradition cornélienne; il circule d'un bout à l'autre de cette œuvre un souffle de génie; bien des vers ne seraient pas désavoués par notre grand tragique, car la liberté répand de lumineux rayons sur tous les esprits supérieurs qui s'attachent à elle, et M. Quinet est un des hommes qui méritent le plus les sympathies de la France démocratique, car il a mis au service de l'opinion libérale un grand cœur, des idées vigoureuses et poétiques, rendues dans un style éclatant, qui a fait dire de son auteur que « c'était un grand classique égaré dans notre siècle. »

Esclave de Camoëns (L'), opéra en un acte, paroles de Saint-Georges, musique de M. de Flotow, représenté à l'Opéra-Comique le 1er décembre 1843. Le poëme est assez intéressant. Camoëns, dont les vers sont chantés dans les rues de Lisbonne, est proscrit et mourant de faim. Une esclave, qu'il a ramenée de ses voyages dans l'Inde, s'est attachée à lui, et va chanter le soir pour nourrir le poëte malheureux. Le roi dom Sébastien s'amourache de la gitana et la suit jusqu'à la posada où Camoëns se tient caché. Celui-ci donne au roi une leçon d'honneur, et l'esclave fait appel à ses sentiments de justice en faveur de son maître persécuté. Camoëns rentre en faveur, affranchit son esclave et l'épouse par reconnaissance, avec le consentement du roi. L'idée de ce livret offre des situations musicales, et il aurait pu aisément fournir trois actes. La partition de M. de Flotow renferme des morceaux fort agréablement traités, particulièrement l'air chanté par Mme Darcier au commencement de l'acte, la scène du poëte Camoëns, interprétée par Grard, et sa romance, qui est d'une expression noble et touchante. Mocker, dans le rôle du roi, a chanté un assez joli boléro.

« *L'Esclave de Camoëns*, disait un journaliste, est le premier essai sérieux de M. de Flotow. Plusieurs morceaux de cet ouvrage se distinguent par la coupe élégante des mélodies; il y a de l'expression et du sentiment dans quelques-unes de ses romances... L'orchestre est toujours sage et correct. Mais, au milieu de tout cela, l'artiste n'a pas encore assez dépouillé l'homme du monde. L'auteur semble avoir craint, en donnant à son inspiration un plus libre essor, d'enlever à sa musique le cachet de distinction qui en est le principal caractère. Il y a un peu de gêne, de contrainte; un peu plus de liberté aurait amené plus de grâce, d'entraînement. »

Esclaves (LES), chant national espagnol. C'est une marche, un pas redoublé un peu vulgaire, mais vif et bien rhythmé. Il faut de ces chants énergiques et francs pour une révolution; la science harmonique n'a rien à faire dans les explosions populaires.

Allegro.
1re STROPHE. La pa - trie ap -
- pel - le Ses bra - ves sol-dats. Ar -
- mons - nous pour el - le; Vo -
FIN.
- lons aux com - bats! Du
pa - ys des bra - ves, D'in -
- di - gnes en - fants, Se
sont faits es - cla - ves De
nos vils ty - rans! Nous,
pour le dé - fen - dre, Tous
prêts à pé - rir, Sans
ja - mais nous ren - dre, Nous
sau - rons mou - rir! La

DEUXIÈME COUPLET.

Au soldat, pour peine,
Naguère on offrait,
Ou l'infâme chaîne,
Ou le fier mousquet.
Aujourd'hui l'épée
Est titre d'honneur,
Quand elle est trempée
De sang oppresseur.

TROISIÈME COUPLET.

Acuña, Padille,
Mortels généreux,
Voyez la Castille
Et ses fils heureux!
Déjà naît pour elle
La félicité.
La Castille est belle
Sous la liberté!

Esclaves (LES) ou les **Captifs**, statues de Michel-Ange, au musée du Louvre. Jules II, dès son avénement au trône pontifical, voulut se faire élever par Michel-Ange, alors âgé de vingt-neuf ans, un splendide mausolée. Les démêlés survenus entre le pape et l'artiste, et les événements qui les emportèrent tous deux vers d'autres projets, ne permirent pas l'achèvement de ce monument. Des quatre *Esclaves* qui devaient être adossés au soubassement du tombeau, Michel-Ange n'en fit que deux; des quatre *Victoires* qui devaient occuper des niches creusées dans les faces de ce soubassement, il n'en fit qu'une seule, et des figures de prophètes et de sibylles qui devaient entourer le piédestal placé sur le soubassement, il n'en fit qu'une seule également, celle de *Moïse*. Le Moïse est à Rome, dans l'église San-Pietro-in-Vincoli; la *Victoire*, à Florence; les deux *Esclaves*, au Louvre.

L'un de ces *Esclaves* ou de ces *Captifs* a les mains liées derrière le dos; il est entièrement nu, à l'exception du milieu du corps qu'une ceinture couvre en partie. Son attitude, forcée et très-pénible, est rendue avec une effrayante énergie et une admirable vérité. La courroie qui lui serre les bras comprime avec force sa vaste poitrine, qui se soulève avec effort; il lutte contre la douleur et semble se consumer en efforts impuissants. « Cette figure, dit M. de Clarac, rappelle celles du *Jugement dernier* et les belles statues que l'on voit à Florence dans la chapelle des Médicis: on y retrouve le même style et toute la puissance du génie mâle et vigoureux de Michel-Ange. »

L'autre *Esclave*, beau jeune homme accablé des souffrances du corps et des tourments de l'esprit, laisse tomber sur son épaule sa tête, comparable, pour la vérité de l'expression, à ce que l'antique nous a laissé de plus parfait; on croirait qu'il cherche dans un instant de sommeil quelque relâche à ses maux. « Toute cette figure, dit encore M. de Clarac, offre les mêmes beautés de détail que la première, mais elle parle plus à l'âme; sa pose, plus noble, présente un plus beau développement dans toutes ses parties. De quelque côté qu'on la regarde, la tête est empreinte d'un sentiment admirable de dignité, de courage et de résignation. Si ce sont deux esclaves ou deux prisonniers, certainement celui-ci, avant que le sort l'eût réduit à cet état, était le maître ou le chef de son compagnon d'infortune, qui n'offre que le caractère d'un esclave; la main même, par sa délicatesse, indique une position plus élevée dans la société que celle de l'autre prisonnier, et décèle une vie plus recherchée; Michel-Ange l'a traitée avec un grand soin. Les pieds et quelques parties de cette statue n'ont pas été terminés. Je ne saurais dire ce que pouvait exprimer cette figure de singe ébauchée, qui tient au tronc de l'arbre servant d'appui au prisonnier. Quoique à peine dégrossie, elle est pleine de caractère. Peut-être est-ce un jeu de Michel-Ange, ou peut-être a-t-il voulu, sous cet emblème, exprimer le génie du mal. Ces deux prisonniers, différents de nature et de caractère, offrent à l'étude des artistes de beaux modèles de force et de cette expression qui convient à la sculpture, et l'on y admire cette science profonde de l'anatomie que Michel-Ange faisait briller dans tous ses ouvrages. Les attitudes, quoique peut-être un peu forcées, sont saisies avec tant de justesse, le jeu des muscles est si bien étudié et si vrai, la chair si bien rendue sans détails superflus, que ces figures font l'effet d'avoir été moulées sur la nature. Elles sont d'autant plus précieuses que, hors de l'Italie, les statues de Michel-Ange sont très-rares. » A propos de celle de ces figures qui n'est point entièrement terminée, M. Viardot s'exprime ainsi: « La tête est à peine ébauchée et le cou n'est pas même entièrement dégrossi. En cela, ce *Captif* ressemble à l'*Apollon* et au *Brutus* du musée des Offices, et prouve aussi que souvent Michel-Ange attaquait un bloc de marbre sans préparation, sans esquisse, sans maquette de glaise. Heureusement qu'aucune main sacrilége n'a voulu terminer l'œuvre de Michel-Ange. Qui pourrait se plaindre, en trouvant là, comme dans l'ébauche d'un peintre, le premier jet de la pensée du statuaire, d'y surprendre en quelque sorte le secret du travail de son ciseau? Dans les traits à peine indiqués de ce *Captif* n'a-t-on pas deviné, senti, vu même une expression tout aussi admirable que celle des traits finement achevés de l'autre? Et cette expression de douleur, d'humiliation, ici résignée, là sombre et impatiente, ne se lit-elle pas dans tous les membres de leurs corps? »

Ces deux superbes statues, dont Robert Strozzi avait fait présent à François Ier, furent données par ce prince au connétable Anne de Montmorency, qui en orna son château d'Ecouen. Après la mort de Henri de Montmorency, son fils, elles furent enlevées par le cardinal de Richelieu, qui les transporta dans son château; elles passèrent de là dans les jardins du maréchal de Richelieu, à Paris. Pendant la Révolution, délaissées et méconnues, elles étaient sur le point d'être vendues à des marchands: M. Lenoir l'apprit et les sauva. Elles furent transportées au musée des Petits-Augustins, d'où elles passèrent au Louvre.

ESCLAVE (lac de l') [*Slave-Lake*], grand lac de l'Amérique anglaise, par 60° 35' à 63° de lat. N. et 112° 30' à 120° 50' de long. O.; 400 kilom. de l'E. à l'O. et 240 kilom. dans sa plus grande largeur du N. au S. Ses principaux tributaires sont: le Mackensie, qui le traverse du S. au N.-O.; le Clowey et le Great-River. La navigation est entravée par les glaces pendant la moitié de l'année.

ESCLAVE (rivière de l'), rivière de l'Amérique anglaise du Nord. Elle sort du lac d'Athapeskow, coule du S.-E. au N.-O. et, après un cours de 400 kilom., se jette dans le lac de son nom.

ESCLAVES (côte des). V. CÔTE.

ESCLAVINE s. f. (è-skla-vi-ne — rad. *Esclavonie*). Vêtement emprunté aux Esclavons, que portaient autrefois les matelots et les pèlerins: *L'*ESCLAVINE *est une manière de robe longue jusqu'à mi-jambe, à collet haut et carré, et manches courtes, d'estoffe grossière, dont les mariniers usent l'hyver allant sur mer.* (Nicot.)

— Anc. art milit. Espèce de dard.

ESCLAVON, ONE s. et adj. (è-skla-von, o-ne). Géogr. Habitant de l'Esclavonie; qui appartient à l'Esclavonie ou à ses habitants: *Les* ESCLAVONS. *La race* ESCLAVONE. *La langue* ESCLAVONE. ‖ Se disait autrefois de tous les peuples slaves.

— s. m. Linguist. Langue slave, dialecte parlé dans les trois comtés de l'Esclavonie, dans la Syrmie, dans le pays de Batchka, dans le banat de Temesvar et dans la partie moyenne de la Hongrie; en Serbie, dans la région comprise entre le Danube, la Save et la Drave, tous pays habités par des Esclavons ou Slavons.

ESCLAVONIE ou **SLAVONIE**, province de l'empire d'Autriche, bornée au N. par la Drave et le Danube, qui la séparent de la Hongrie proprement dite; à l'E. par la Theiss, qui forme la limite entre elle, la Bosnie et la Servie; au S. par la Save, et à l'O. par la Croatie. L'Esclavonie forma jusqu'en 1849 une annexe des Etats héréditaires hongrois. On évalue sa superficie à 209 myriamètres carrés et sa population à 700,000 hab.; ch.-l., Eszek. Comme on le voit, l'Esclavonie est entourée presque de tous côtés par des rivières qui en font une sorte d'île. Elle est traversée dans sa longueur par une ramification des Alpes carniques, qui se termine sur la rive droite du Danube, au confluent de la Save. Cette chaîne établit dans l'Esclavonie deux versants principaux, dont l'un, au N., est sillonné par les eaux tributaires de la Drave et du Danube, et l'autre, au S., par celles qui se rendent dans la Save. Parmi les affluents de cette dernière rivière sur le territoire esclavon, on remarque le Bossuth, l'Orliava et l'Illova; la Karaschicza est le principal affluent de la Drave. Les montagnes de l'Esclavonie, en général peu élevées, sont couvertes de forêts. Les points culminants sont le Papouk, le Kerndia et le Cernagora. Diverses sources d'eaux minérales y jaillissent; les plus célèbres et les plus fréquentées sont celles de Daruvar ou de Podborj et de Lippik. La source de Daruvar était connue des Romains, qui y établirent des thermes (*Thermæ Jasorvenses*). Quelques-unes de ces montagnes présentent des rochers nus, presque tous taillés à pic. Le reste de la contrée se compose de belles collines couvertes de vignobles et de vergers, et d'immenses plaines qui produisent en abondance toutes sortes de céréales. La plus grande partie du sol est un mélange de terre glaise et d'une autre terre grasse de couleur noire. Les gisements métalliques des montagnes de l'Esclavonie demeurent inexploités. Ces montagnes sont riches en pierre à bâtir, en marbre, en houille; on trouve de la serpentine dans la partie orientale des monts Fruskagora, magnifique crête toute couronnée de forêts et de vignobles. La température de l'Esclavonie est en général douce et approche, dans certaines parties, de celle de l'Italie. L'air, vif, pur et salubre dans la région montagneuse, est souvent malsain dans le voisinage des rivières, dont les fréquents débordements forment de vastes marais aux exhalaisons méphitiques. La fertilité que les nombreux cours d'eau entretiennent dans cette contrée serait bien plus considérable encore si le sol était cultivé avec plus de soin et d'intelligence. Les produits les plus importants sont: le froment, le maïs, les fruits de toute espèce, les melons, le tabac, la soie, le vin, les prunes desquelles on extrait une espèce d'eau-de-vie appelée *schliwowitza*, et enfin les noix, dont la récolte est très-abondante. L'éducation des abeilles et des animaux domestiques, la chasse et la pêche donnent d'excellents résultats. Les chevaux, les bœufs et surtout les porcs y sont élevés par troupeaux. On y trouve des ours, des loups, des renards, des lynx, des blaireaux et des fouines. Les vastes forêts de chênes qui couvrent les hauteurs produisent beaucoup de noix de galle pour la teinture. Les forêts de châtaigniers sont aussi une importante ressource pour les habitants.

L'industrie est à peu près nulle dans l'Esclavonie; on y trouve seulement quelques verreries et quelques fabriques de potasse. Les principaux articles d'exportation sont: les bestiaux, le blé, le tabac, la soie brute, les peaux, le miel, la cire et la garance. Le commerce de transit est assez important, à cause des voies navigables qui sillonnent la contrée.

L'Esclavonie comprend une partie civile et une partie militaire. La partie civile se divise en trois comitats: Veroecze, Poséga et Syrmie. La partie militaire, dite confins militaires d'Esclavonie ou généralat esclavon-syrmien, est partagée en trois arrondissements: Brod, Gradiska et Peterwardein. La belle race des Esclavons se rattache à la grande souche des nations slaves; elle parle le dialecte illyrien ou serbe. La religion catholique est la religion dominante. L'Église grecque y compte aussi un grand nombre d'adhérents.

Les premiers habitants de l'Esclavonie étaient des Skortiks, originaires de l'Asie. Cette contrée formait sous Auguste une partie de l'Illyrie et dépendait de la province de Pannonie. L'empereur Probus, qui y était né, la dota de canaux, de nombreux édifices, et y introduisit la culture de la vigne. Elle fit partie pendant quelque temps de l'empire byzantin, puis elle fut en proie aux dévastations des Avares; mais, sous le règne de Louis le Débonnaire, elle répara en partie les désastres que la guerre lui avait fait essuyer. Le prince qu'elle avait à sa tête était tenu de reconnaître les droits de suzeraineté de l'empire des Francs. Le christianisme s'établit définitivement en Esclavonie vers la fin du IXe siècle. Malgré son annexion à la couronne de Hongrie au XIe siècle, l'Esclavonie, unie à la Croatie, n'en continua pas moins à être gouvernée par des princes indépendants issus de la maison royale de Hongrie. Pendant la lutte de Constantin VIII de Byzance avec le roi Etienne, la terre de l'Esclavonie fut arrosée du sang des deux armées (1127); elle continua à être dans la suite le théâtre de guerres presque incessantes entre l'Autriche et l'empire byzantin, et appartint tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces deux puissances, suivant les chances des combats. Les Turcs ottomans l'envahirent à plusieurs reprises, notamment en 1471, 1476, 1484 et en 1524. Le traité de 1562 la leur abandonna définitivement, tandis que la Croatie restait à l'Autriche. Le traité de 1699 en assura la possession à Léopold Ier. Elle n'a pas cessé depuis de faire partie des possessions autrichiennes. V. CROATIE.

ESCLIPOT s. m. (è-skli-po). Pêche Caisse dans laquelle on jette la morue tranchée et habillée.

ESCOBAR (Marie), bienfaitrice de l'humanité, femme de Diego de Chaves, née à Truxillo, dans l'Estramadure espagnole, vivait vers le milieu du XVIe siècle. La première, elle porta quelques grains de froment à Rimac (Lima). Le produit qu'elle obtint durant les trois premières années fut distribué aux

autres colons, et chacun d'eux, de cette manière, en reçut vingt à trente grains, assez pour donner bientôt d'abondantes moissons, la vie, la richesse. En récompense du service qu'elle rendait au Pérou, Gonzalo Pizarre concéda à Marie Escobar de belles propriétés près de Lima.

ESCOBAR (doña Marina DE), fondatrice d'ordres religieux, née à Valladolid (Espagne) en 1554, morte en 1633. Bien que comblée des dons de la fortune et de la nature, elle s'attacha à fuir le monde et ses plaisirs, se livra à des exercices de piété et eut de fréquentes hallucinations. Le bruit se répandit que sainte Brigitte, sainte Gertrude et sainte Mathilde lui apparaissaient et qu'elle en recevait des révélations fréquentes. Il n'en fallut pas davantage pour attirer auprès d'elle un certain nombre de femmes désireuses de partager son genre d'existence. Ce fut alors que Marina de Escobar fonda un nouvel ordre, auquel elle donna le nom de *Recollection de sainte Brigitte* (1582). Nous renvoyons le lecteur curieux de connaître plus amplement sa vie à l'in-folio publié par son confesseur, le P. Dupont, sous ce titre : *De la venerable virgen doña Marina de Escobar* (Madrid, 1665). Ajoutons que le P. Dupont étant mort avant d'avoir mené à bonne fin son pieux travail, l'histoire de la sainte fondatrice fut reprise en sous-œuvre par Michel Orena, autre jésuite confesseur de Marina, et par lui terminée à la plus grande gloire de Dieu.

ESCOBAR Y MENDOZA (Antonio), célèbre jésuite et casuiste espagnol, né à Valladolid en 1589, mort en 1669. Ses premiers ouvrages furent des poésies en l'honneur d'Ignace de Loyola et de la Vierge; mais il se distingua surtout comme prédicateur; et telles étaient son abondance et sa facilité qu'il prêcha pendant cinquante ans et quelquefois deux fois par jour. Comme écrivain, il ne se montra pas moins fécond, et fit paraître plus de quarante volumes dont il ne reste aujourd'hui que le souvenir des sarcasmes de Pascal. Ses principes de morale étaient fort relâchés. C'est lui qui mit en avant cette maxime « que la pureté d'intention justifie les actions réputées blâmables par la morale et les lois humaines. » Ses subtilités, ses concessions aux plus mauvais penchants, cet anéantissement du péché par d'habiles distinctions avaient évidemment pour but d'assurer la puissance de son ordre en lui ralliant les consciences faciles; mais elles lui attirèrent les plus vives comme les plus justes attaques de la part de l'austère école janséniste. Molière, La Fontaine et Boileau ne dédaignèrent point de lancer quelques traits contre le théologien espagnol. On connaît les vers du dernier :

Si Bourdaloue, un peu sévère,
Nous dit : « Craignez la volupté!
-- Escobar, lui dit-on, mon père,
Nous la permet pour la santé. »

L'Eglise même s'émut de la propagation de doctrines si facilement attaquables et les censura plusieurs fois.

On a longtemps parlé d'une ballade de La Fontaine sur Escobar, mais ce ne fut qu'en 1811 que l'heureux bibliographe auteur du *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, Barbier, la déterra dans un recueil de facéties jansénistes; il la communiqua au *Journal de Paris*, qui s'empressa de la publier dans son numéro du 11 avril 1811, sous le titre qu'elle porte dans son recueil.

BALLADE SUR ESCOBAR.

Par M. DE LA FONTAINE.

C'est à bon droit que l'on condamne à Rome
L'évêque d'Ypre, auteur de vains débats.
Ses sectateurs nous défendent en somme
Tous les plaisirs que l'on goutte ici-bas.
En paradis allant au petit pas,
On y parvient quoi qu'Arnauld nous en die.
La volupté sans cause il a bannie.
Veut-on monter sur les célestes tours?
Chemin pierreux est grande rêverie :
Escobar sait un chemin de velours.

Je ne dis pas qu'on peut tuer un homme
Qui, sans raison, vous tient en altercas,
Pour un fétu ou bien pour une pomme;
Mais on le peut pour quatre ou cinq ducats.
Même il soutient qu'on peut en certains cas
Faire un serment plein de supercherie,
S'abandonner aux douceurs de la vie,
S'il est besoin, conserver ses amours.
Ne faut-il pas après cela qu'on crie :
Escobar sait un chemin de velours?

Au nom de Dieu, lisez-moi quelque somme
De ses écrits dont chez lui l'on fait cas.
Qu'est-il besoin qu'à présent je les nomme?
Il en est tant qu'on ne les connaît pas.
De leurs avis servez-vous pour compas.
N'admettez qu'eux en votre librairie;
Brûlez Arnauld avec sa coterie :
Près d'Escobar ce ne sont qu'esprits lourds.
Je vous le dis; ce n'est point raillerie :
Escobar sait un chemin de velours.

ENVOI.

Toi, que l'orgueil poussa dans la voirie,
Qui tiens là-bas notre conc...
Lucifer, chef des ...
Pour éviter les tr...
Escobar sait un c...

1624, in-fol.); *Summula casuum conscientiæ* (Pampelune, 1626, in-16); *Ad Evangelia sanctorum commentarius* (1642-1648, 6 vol. in-fol.); *In Evangelia temporis commentarii* (Lyon, 1647-1649, 6 vol. in-fol.); *Sermones vespertinales* (Lyon, 1652, in-fol.); *Vetus et Novum Testamentum commentarii illustratum* (Lyon, 1652, 9 vol. in-fol.); *Liber theologiæ moralis* (Lyon, 1646, in-fol.), ouvrage qui a été traduit en plusieurs langues et qui a eu un nombre considérable d'éditions; *Universæ theologiæ moralis problemata* (Lyon, 1652, 2 vol. in-fol.); *Universæ theologiæ moralis receptiores absque lite sententiæ* (Lyon, 1663, 7 vol. in-fol.)

Le nom d'Escobar est devenu une sorte de nom commun, servant à caractériser énergiquement l'homme qui sait accorder sa conscience avec ses passions et ses intérêts, au moyen de raisonnements subtils : *Nous sommes étrangement dupes de ces* ESCOBARS. (Fourier.)

Parbleu ! cet habit de cafard
Me donne l'encolure et l'air d'un *escobar*.
A. DE MUSSET.

ESCOBAR (Fra Antonio), littérateur portugais, né à Coïmbre, mort en 1681. Il entra dans l'ordre du Mont-Carmel et publia un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *El heroe portuguez* (Lisbonne, 1670); *Discursos politicos y militares* (Lisbonne, 1670, in-4°); *A Fenix de Portugal* (Coïmbre, 1680); *Christaes da alma* (Lisbonne, 1673); *Doze novellas* (Lisbonne, 1674, in-4°), etc.

ESCOBAR DEL CORRO (Juan), théologien espagnol, né à Fuente de Cantos (Andalousie), mort à Madrid. Il vivait au XVIIe siècle. Il professa le droit à l'université de Séville, puis devint inquisiteur à Murcie et à Cordoue. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *De puritate et nobilitate probanda* (Lyon, 1637, in-fol.); *De utroque foro* (Cordoue, 1642, in-fol.); *De confessariis sollicitantibus pœnitentes ad venerea* (Cordoue, 1642, in-fol.); *De horis canonicis et distributionibus quotidianis* (Cordoue, 1642, in-fol.), etc.

ESCOBARDER v. n. ou intr. (è-sko-bar-dé — rad. *Escobar*). Faire une escobarderie; se tirer d'affaire par des restrictions mentales, des mots à double entente, des subterfuges de casuiste : *Expliquons-nous franchement, sans* ESCOBARDER.

ESCOBARDERIE s. f. (è-sko-bar-de-rî — rad. *escobarder*). Subtilité d'Escobar, de casuiste : *Se tirer d'affaire par une* ESCOBARDERIE. *M. de Choiseul, qui chassa les jésuites de France, savait pratiquer au besoin l'*ESCOBARDERIE. (Ste-Beuve.) *Le ministère a fait force de rames dans le système de la servilité, de la corruption, de l'*ESCOBARDERIE. (Guizot.)

ESCOBARTIN, INE adj. (è-sko-bar-tain, i-ne — rad. *escobar*). Qui est digne d'un escobar, d'un casuiste subtil et relâché : *Ridicule de dire qu'une récompense éternelle est offerte à des mœurs* ESCOBARTINES. (Pasc.) ‖ Mot inus. créé par Pascal.

ESCOBÉDIE s. f. (è-sko-bé-dî — de *Escobeda*, sav. espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gérardiées, formé aux dépens des buchnères, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique et au Pérou.

ESCOCHÉ, ÉE (è-sko-ché) part. passé du v. Escocher : *Pâte* ESCOCHÉE.

ESCOCHER v. a. ou tr. (è-sko-ché). Techn. Battre la pâte du biscuit dans un pétrin, avec la paume de la main, pour la ramasser en une seule masse.

ESCODECA (Jean-Armand D'), marquis DE BOISSE, administrateur et littérateur français, né à Beaumont (Dordogne) en 1802, mort en 1865. Issu d'une ancienne famille, il entra d'abord dans le commerce, mais y renonça bientôt pour s'adonner à la littérature. En 1851, il devint secrétaire de la direction à l'Imprimerie nationale et fut nommé, en 1862, chef du service du *Bulletin des lois*. Philanthrope éclairé, il a prêté son appui à la plupart des institutions qui ont pour but de répandre le bien-être et l'instruction parmi les masses. Membre de la Société philotechnique et du conseil d'administation de la Société des crèches, il s'est surtout efforcé de propager cette dernière institution et a publié dans ce but les écrits suivants : la *Crèche sous la République* (1849); les *Crèches de Paris* (1850); l'*Assistance publique et les crèches* (1853). On a encore de lui plusieurs volumes de poésies, tels que : les *Voix intimes* (1856, in-18); les *Richesses de la femme*, poëme lyrique (1858, in-8°); les *Alchimistes du* XIXe *siècle* et la *Comédie en vers*, épîtres (1860, in-8°); *Louis de France*, poëme épique en cinq parties (1861, in-8°), etc. En dépit de ces nombreuses publications, la notoriété littéraire de M. d'Escodeca est à peu près nulle.

ESCOFFIÉ (è-sko-fié) part. passé du v. Escoffier. Pop. Tué : *J'avais eu l'idée de vous avertir que le jour où je viendrais à être* ESCOFFIÉ, *les papiers dont je suis propriétaire seraient déposés au parquet de M. le procureur du roi.* (L. Rabou.)

ESCOFFIER s. m. (è-sko-fié). Marchand de cuir; tanneur, mégissier; cordonnier. ‖ Vieux mot usité encore à Lyon, dans le sens de tanneur et de mégissier.

ESCOFFIER v. a. ou tr. (è-sko-fié — Ce mot, qui correspond au provençal *escofir*, tuer, défaire, et à l'italien *sconfiggere*, même sens, représente un type latin *exconficere* ou *exconficare*, de *ex* et *conficere*, achever, tuer, qui est lui-même formé de *cum*, avec, et *facere*, faire. Le vieux français et le patois disent aussi avec le même sens *escafer*, *esquaffer*, qui sont peut-être identiques, bien qu'on puisse en douter. Duméril donne pour primitif à ces derniers mots le scandinave *skafin*, brave, intrépide; mais cette explication n'offre pas une grande probabilité. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous escoffiions, que vous escoffiiez*). Pop. Tuer : ESCOFFIER *un homme pour le dévaliser*.

ESCOFFION s. m. (è-sko-fion — étymologie très-contestée. Vient peut-être de l'italien *cuffia*, en espagnol *escofia*; on trouve dans le bas latin *cofea* et *cuphia*. Dans l'ancien haut allemand, on trouve *scufi*, chevelure, et dans l'ancien allemand, *huba*, coiffure bonnet; en allemand moderne, *haube*; en hollandais, *huif*; en suédois, *hufva*. Diez propose le haut allemand *huppa*, mitre, mot qu'il rapproche du latin *cupa*, vase, vaisseau, coupe. Dans tous ces cas, on voit une assimilation de forme qui a amené la transition de sens; tous ces mots éveillent l'idée d'une chose ronde et creuse, et cela se rattache au sanscrit *kûpa*, fontaine, puits, fossé, enfin toutes choses creuses. Dans les langues congénères au sanscrit, les corrélatifs de *kûpa* s'appliquent à des récipients pour les liquides, de nature et de dimensions variables. Ainsi : en arménien, *kup* signifie puits, citerne; en persan, *kôp* signifie grande cruche à eau; en grec, *kupellon*, coupe; en lithuanien, *kupka;* en ancien slave, *kâpona;* en russe, *kupeli*, réservoir, étang; en polonais *kâpiel*, bain, abreuvoir; en illyrien, *kupalo*, bassin. De là, identité de *kuppha* avec le latin *cupa*. Continuons pendant que nous y sommes, d'autant plus que le sujet nous amuse; hélas! peu de lecteurs du *Grand Dictionnaire* en diront autant. En kymrique, *cap*, *capan* signifie bonnet; en armoricain, *kâp*, *kabel* signifie coiffure, chapeau, huppe. Or, il est probable que tous ces noms de la coiffure se rattachent étymologiquement au latin *caput*. Le sanscrit nous met sur la voie de toutes ces origines par son mot *kapâla*, crâne, et aussi couvercle, écaille de tortue, auquel répond presque exactement le grec *kephalê*. Revenons à notre mot *escoffion*. Il y a, en ce mot, une grande ressemblance avec tout ce que nous avons indiqué plus haut : *es* est une initiale qui ne nous embarrasse nullement; c'est une épenthétique qui n'a, à proprement dire, rien d'étymologique). Ancienne coiffure à l'usage des femmes du peuple :

D'abord leurs *escoffions* ont volé par la place.
MOLIÈRE.

ESCOGRIFFE s. m. (è-sko-gri-fe — L'origine de ce mot n'est pas connue d'une façon certaine. Huet le tire d'*hypogryphe*, du grec *hupogrupos*, qui signifie un peu crochu; mais Ménage a peine à croire à cette corruption d'*hypogryphe*, un *escogriffe* étant une espèce d'escroc qui prend hardiment sans demander. Il croirait plutôt que ce mot a été formé d'*escroc* et de *griffe*, et qu'au lieu d'*escrocgriffe*, on aura dit, pour la facilité de la prononciation, *escogriffe*, en retranchant *r* et *c* du mot *escroc*. D'après Ménage, *escroc* et *griffe* signifient tous deux quelque chose de crochu. M. Littré croit que le mot *escogriffe* provient de *griffe* ou *griffon*, par quelque formation burlesque, peut être avec le vieux mot *escot*, bâton). Homme qui s'approprie hardiment le bien d'autrui : *C'est un tour d'*ESCOGRIFFE. (Acad.)

— Homme de grande taille et mal bâti : *Un grand* ESCOGRIFFE. *Quel est cet* ESCOGRIFFE *au tartan bariolé, à la longue claymore, au bonnet surmonté d'une plume élégiaque?* (Th. Gaut.)

Un certain *escogriffe*, avec noire jaquette,
Se plantait devant moi droit comme un échalas.
DUCERCEAU.

ESCOIQUIZ (Don Juan), homme d'Etat espagnol, surnommé ironiquement par Napoléon le *Petit Ximénès*, né dans la Navarre en 1762, mort en 1820. Il entra dans les ordres, après avoir été page de Charles III, obtint un canonicat à Saragosse, et fut choisi pour précepteur du prince des Asturies, plus tard Ferdinand VII. Dévoré d'ambition, il s'attacha à s'emparer de l'esprit de son élève, afin de le dominer un jour comme Godoï, prince de la Paix, dominait le faible Charles IV. Ses intrigues le firent exiler à Tolède, avec le titre de chanoine de la cathédrale. Là il conçut le projet de forcer le roi à abdiquer et de placer le prince des Asturies sur le trône, dans l'espoir de devenir son premier ministre. Il fallait gagner Napoléon, qui alors étendait sa main sur l'Espagne. Le rusé chanoine négocie secrètement le mariage du prince avec une nièce de l'empereur. Ses menées sont découvertes; on l'arrête, et avec lui Ferdinand; mais bientôt des troubles éclatent, Charles IV abdique en faveur de son fils, et voilà l'ancien précepteur devenu conseiller d'Etat. A la faveur de ces déchirements, auxquels il n'est pas étranger, Napoléon a envahi le territoire espagnol, il est maître de la capitale, il refuse de sanctionner le changement de règne, il exige que les deux rois viennent s'expliquer devant lui à Bayonne. Escoiquiz, consulté par Ferdinand VII, conseille ce voyage. A peine est-on arrivé à Bayonne, qu'il voit l'abîme où il a précipité la monarchie. Il essaye de gagner par la ruse ce qu'il a perdu par l'imprévoyance; mais en vain. L'empereur le goguenarde : « Chanoine, lui dit-il en lui pinçant l'oreille, il paraît que vous en savez long. — Pas si long que Votre Majesté, » répond Escoiquiz. La conclusion, c'est l'abdication de son souverain, qu'il rédige et signe lui-même.

Après avoir accompagné Ferdinand à Valençay, il se rendit à Paris. Les relations qu'il entretenait avec les ambassadeurs étrangers le rendirent suspect; la police impériale l'exila à Bourges. Il y resta jusqu'à la fin de 1813, époque à laquelle il fut appelé à prendre part à la négociation qui rétablit le roi sur le trône. Devenu ministre du prince restauré, il le poussa dans la voie des réactions violentes, fut sacrifié une première fois aux exigences de l'opinion publique (1814), rentra en grâce peu après, mais pour être frappé de nouveau et exilé à Rouda, où il mourut.

Cet homme a été jugé diversement : les uns, comme l'abbé de Pradt, ont voulu voir en lui un apôtre de la cause libérale; les autres l'ont regardé comme le digne inspirateur de la conduite odieusement stupide de Ferdinand, et ils citent comme preuve un mémoire rédigé par Escoiquiz, où il fait l'apologie de l'inquisition. Quoi qu'il en soit, il reste avéré qu'il fut le fauteur principal de la catastrophe de Bayonne, malgré la *Idea sencilla*, écrit qu'il a publié en 1816 pour s'en justifier, et dont il existe une traduction française sous ce titre : *Examen des motifs qui ont engagé, en 1808, Ferdinand VII à se rendre à Bayonne* (in-8°).

On a encore de Escoiquiz, outre un mauvais poëme, la *Conquête du Mexique*, des traductions en espagnol des *Nuits d'Young*, du *Paradis perdu*, et même de *M. Botte*, roman de Pigault-Lebrun.

ESCOL, petite vallée de la Palestine ancienne, située près d'Engaddi, dans la tribu de Juda; elle était célèbre au temps de Moïse par ses palmiers et ses vignobles.

ESCOLAGE s. m. (è-sko-la-je — rad. *escole*, pour *école*). Fréquentation des écoles : *On peut continuer à tout temps l'étude, non l'*ESCOLAGE. (Montaigne.) ‖ Apprentissage. ‖ Vieux mot.

ESCOLE s. f. (è-sko-le — lat. *schola*, même sens). Ecole. ‖ Confrérie. ‖ Synagogue. ‖ Avis, remontrance. ‖ Vieux mot.

ESCOME s. m. (è-sko-me). Mar. Autre orthographe du mot ESCAUME.

ESCOMPTABLE adj. (è-skon-ta-ble — rad. *escompter*). Qu'on peut escompter, qui peut être escompté : *Effets* ESCOMPTABLES.

ESCOMPTE s. m. (è-skon-te — du préf. *es*, et de *compte*). Comm. Prime payée au débiteur qui acquitte sa dette avant l'échéance : *Faire l'*ESCOMPTE. *Accorder un* ESCOMPTE *de 6 pour* 100. ‖ *Escompte en dedans*, Prime égale à la somme qu'il faudrait retrancher du capital, pour que, augmenté de l'intérêt au taux convenu jusqu'à l'époque de l'échéance, il devînt précisément égal à la somme payable à terme. ‖ *Escompte en dehors*, Prime égale à l'intérêt que produirait le capital payable à terme, depuis l'époque du payement anticipé jusqu'à celle de l'échéance.

— Arithm. *Règle d'escompte*, Règle qui donne la solution des questions relatives à l'escompte, particulièrement à l'escompte en dedans, l'escompte en dehors étant résolu par les règles d'intérêt.

— Banque. Opération de banque consistant à payer un effet avant l'échéance, moyennant une prime convenue; prime elle-même payée dans ces conditions : *La Banque de France vient d'élever son* ESCOMPTE *à 8 pour* 100. ‖ *Caisse d'escompte*, Comptoir établi à Paris en 1776, pour opérer l'escompte des effets de commerce. ‖ *Comptoir d'escompte*, Autre établissement qui fait aujourd'hui dans la même ville des opérations du même genre.

— Bourse. *Faire un escompte*, Exiger, avant l'échéance, la remise d'une valeur achetée à terme, en payant intégralement le prix convenu à l'époque du marché.

— **Antonyme**. Intérêt.

— **Encycl.** Econom. financ. et comm. Les économistes et les jurisconsultes ne s'accordent pas dans leurs définitions de l'*escompte*. Selon les premiers, l'*escompte* est un prêt sur gage commercial, c'est-à-dire sur effet réalisable à une date certaine. Selon les seconds, l'*escompte* est l'échange moyennant remise, au profit de l'escompteur, d'un effet de commerce non échu contre de l'argent ou des billets faisant office de monnaie. La raison de l'*escompte* est fort simple. Un possesseur de marchandises vend sous promesse de payement à date plus ou moins éloignée, et reçoit de l'acheteur un effet portant engagement de payer à date convenue. Le vendeur qui a besoin d'argent avant l'échéance remet à un tiers la promesse de payement, et celui-ci lui en avance le montant, déduction faite d'une certaine quantité d'argent destinée à couvrir pour le banquier escompteur l'intérêt de l'argent qui sort de sa caisse, et les risques attachés à l'acceptation d'un effet qui pourrait n'être pas acquitté au jour de l'échéance.

L'escompte est, pour celui qui le paye, le prix d'un service qui le met à même d'user des fonds dont la rentrée ne s'effectuera pas avant un certain délai.

Jusqu'à ces derniers temps on n'a vu aucune différence entre le taux de l'*escompte* et celui de l'intérêt légal, et, au delà de cet intérêt légal, les banques devaient arrêter leurs opérations. L'inconvénient grave résultant de la stagnation artificielle de ces grands réservoirs de capitaux amena à la longue les gouvernements à dispenser les banques d'Etat de l'observation des lois sur le taux de l'intérêt légal, et à les autoriser à élever leurs *escomptes* suivant la valeur réelle de l'argent. Ce privilége pour les banques ne fut pas tout d'abord inscrit dans la loi : il n'exista d'abord qu'à titre d'accident et d'exception; les accidents et exceptions se renouvelant, on finit par leur donner la sanction de la loi. L'Angleterre est la première nation qui soit allée jusqu'au bout dans cette voie. L'Italie y est entrée avant la France, et les grandes relations d'affaires de ce pays avec les autres nations n'ont commencé qu'à partir du jour où, conformément à une loi dont M. de Cavour prit l'initiative, les banques ont eu, en matière d'*escompte*, la liberté de leurs mouvements. En France, où le taux de l'intérêt légal (V. INTÉRÊT LÉGAL) a été fixé par la loi de 1807, et où l'habitude de l'usure est un délit puni de l'amende et de la prison, on est, à la longue, sorti des entraves que l'observation exacte et rigoureuse du texte des lois a opposées aux affaires, en distinguant entre le prêt et l'*escompte*. La jurisprudence arriva à décider que l'intérêt perçu sous forme d'*escompte* ne tomberait pas sous le coup de la loi du 3 septembre 1807. Si la jurisprudence n'eût pas distingué entre le prêt et l'*escompte*, et considéré cette opération comme un simple achat de créance soumis aux règles communes des autres achats, on aurait vu des commerçants de mauvaise foi sommer les tribunaux de rescinder tous les *escomptes* faits dans ces conditions.

La constitution des banques d'Etat rend ces établissements maîtres de la fixation du taux de l'*escompte;* mais ce privilége ne s'exerce pas sans soulever parfois de fortes protestations. Voici en quels termes M. Michel-Chevalier en parlait, en 1864, dans une enquête sur les avantages et les inconvénients de l'intérêt légal : « Concéder, disait-il, à une compagnie d'actionnaires le droit de fixer le taux de l'intérêt pour tous les commerçants de l'empire français, ce serait instituer une aristocratie ou plutôt une oligarchie qui tiendrait la France sous sa loi. Plutôt que de consentir à un pareil ordre de choses, je demanderais que l'on rétablît les Rohan et les Montmorency dans leurs pouvoirs et droits d'il y a quatre ou cinq cents ans. » Les gros dividendes de la Banque de France s'étant réalisés pendant les années où l'*escompte* a été plus élevé qu'à l'ordinaire, on a demandé qu'à raison des avantages que la Banque retire de son privilége d'émission, privilége qui lui donne la faculté de faire des *escomptes* avec du papier qui ne lui coûte rien ou presque rien, une limite fût fixée au maximum de ses *escomptes*. A ce sujet, les adversaires de la Banque ont peut-être été un peu loin quand ils ont accusé cette institution de provoquer plus ou moins volontairement les crises. La Banque s'est assez bien défendue de ces reproches en appelant l'attention du public sur la composition de son comité d'*escompte*, lequel est formé en majorité de manufacturiers et de commerçants, c'est-à-dire de gens qui sont les premiers intéressés à ce que l'*escompte* ne dépasse pas certaines limites et ne se porte à aucune exagération abusive, au seul profit des actionnaires. Dans l'*Enquête* provoquée par cet établissement à la fin de 1864, *sur les principes et les faits généraux qui régissent la circulation fiduciaire et monétaire*, la Banque a été encore défendue sur ce point avec une certaine énergie par son gouverneur, M. Rouland. Le gouverneur a fait ressortir un détail d'administration intérieure que, jusqu'alors, le public avait complétement ignoré. Depuis soixante-deux ans, ce serait, à ce qu'il paraît, toujours le gouverneur, c'est-à-dire le représentant de l'Etat et des intérêts généraux, qui aurait pris l'initiative de la hausse ou de la baisse de l'*escompte*. La hausse n'aurait eu lieu sur la proposition du conseil de régence qu'une ou deux fois seulement. Mais il est un point sur lequel les explications de la Banque ont été beaucoup moins satisfaisantes. Afin de couper court à tout reproche de préoccupation exclusive et égoïste des intérêts des actionnaires, on avait demandé que la Banque consentît, comme la banque de Belgique, à abandonner à l'Etat toute la portion des bénéfices que lui procurerait l'*escompte* au delà de 6 pour 100. Le délégué du conseil de régence, M. de Waru, a nettement refusé de répondre sur ce point. « C'est là une question, a-t-il dit, sur laquelle je ne me crois pas autorisé à émettre une opinion. Cette question touche, d'ailleurs, à la propriété des actionnaires de la Banque, et si j'émettais une opinion conforme à ce qui se pratique en Belgique, je pourrais, dans une certaine mesure, porter atteinte à leur droit sans leur consentement. » En vain le commissaire général du gouvernement a réservé la question de droit, le contrat et l'attribution légale, et déclaré ne formuler la demande que comme question de théorie : le délégué de la Banque a continué de garder le silence, en alléguant ne pas vouloir, par sa déposition, affaiblir en quoi que ce soit pour les actionnaires un droit de propriété auquel il ne lui était pas permis de toucher. Toute la concession qu'il voulait faire, c'était de donner son avis personnel en dehors de l'enquête. Le gouverneur, les sous-gouverneurs et deux autres régents de la Banque présents à l'enquête ont imité ce silence. En cette circonstance, la Banque s'est montrée peut-être plus désireuse de conserver son droit dans toute son intégrité que ne le comportait son intérêt bien entendu. Les bénéfices dont on lui demandait le sacrifice sont à la fois assez rares et assez peu considérables pour que l'abandon en fût possible. Les raisons données par M. de Waru contre l'adoption du système consistant à avoir l'intérêt libre pour tout le monde et limité pour la Banque se comprennent beaucoup mieux que ce silence. « Je ne comprendrais pas, dit M. de Waru, que le taux d'*escompte* de la Banque pût être différent de celui qui existe autour d'elle. S'il en était ainsi et que la Banque fût obligée de donner de l'argent à un taux d'*escompte* inférieur à celui de la place, elle verrait tout le monde accourir chez elle, et serait promptement conduite à la nécessité de suspendre ses payements en espèce; ne serait-ce pas, d'ailleurs, quelque chose d'étrange que de voir ce grand établissement, dont le conseil est constitué, je ne dirai pas mieux que celui des autres sociétés, mais aussi bien assurément et de manière à présenter au public toutes les garanties désirables, privé seul d'une faculté qu'auraient tous les autres autour de lui? N'y aurait-il pas là quelque chose d'aussi extraordinaire qu'inexplicable? » Le président de l'enquête, M. Béhic, alors ministre des travaux publics, avoua que ce serait là, en effet, la contradiction directe de tout ce qui s'était fait jusqu'alors, car on a donné à la Banque la faculté d'élever le taux de l'intérêt et on ne l'a pas donnée au public. Les adversaires de la Banque lui contestent le droit d'amener des capitaux dans les caisses au moyen de la surélévation de l'*escompte*, ou de retenir les effets de commerce au dehors de ses guichets par l'emploi du même moyen; cette contestation, on la fait au nom du privilége même dont la Banque est investie; on affirme qu'elle doit toujours avoir une encaisse suffisante pour satisfaire aux demandes d'*escompte* qui lui sont présentées; si cette encaisse est insuffisante, tout ce qu'on lui concède, c'est d'augmenter son capital; on la met absolument dans la même situation qu'une compagnie de chemins de fer. Voici comment s'exprime à cet égard M. Emile Pereire : « Je compare la Banque à une compagnie de chemins de fer qui a un privilége. Nul autre que moi, par exemple (je prends ici la liberté de m'identifier avec la compagnie des chemins de fer du Midi), ne peut exploiter le même moyen de transport de Paris à Bayonne; on m'impose des tarifs, je dois m'y soumettre parce que j'ai un monopole et un privilége; mais il y a une condition qu'on m'impose, c'est d'avoir un matériel suffisant pour pouvoir transporter les marchandises qui me sont présentées. Si le matériel que j'ai constitué lors de la concession n'est pas suffisant, il faut que je l'augmente. Je serai mal venu à dire au ministre des travaux publics : « Monsieur le mi- » nistre, mes gares sont encombrées; on me » demande des transports de tous côtés; je ne » puis pas les faire; laissez-moi prendre dix » centimes au lieu de cinq, de cette manière » je répartirai les transports sur une plus » grande période, et j'éviterai les encombre- » ments. » Pas du tout, il faut que je me crée un nouveau matériel, un matériel suffisant. Eh bien! le matériel d'une banque privilégiée, c'est son encaisse. Le privilége dont elle est investie étant donné au profit de tous par l'Etat, qui représente la généralité, la communauté, l'Etat doit veiller à ce que ce privilége, le plus grand de tous les priviléges, car c'est la base de tout travail, de toute industrie, de tout commerce, de toute prospérité, de toute richesse, soit exercé d'une manière utile, intelligente et non égoïste. » Cette obligation de s'astreindre à une limitation du taux de son *escompte* n'est pas demandée à la Banque dans le seul intérêt du commerce, mais aussi dans l'intérêt un peu égoïste des autres établissements de crédit. Ainsi, dans l'enquête de 1864, tout en demandant la limite du taux d'*escompte* de la Banque, le président du Crédit mobilier, M. Isaac Pereire, demandait de même le maintien de l'intérêt légal à un taux assez élevé, afin que l'écart des deux chiffres permît aux grandes banques de faire d'assez bonnes affaires aux dépens du papier escomptable. Cette demande a même été formulée avec une certaine naïveté. « La Banque, disait-on, devrait n'être en relations qu'avec les grands établissements de crédit ou les grandes maisons de banque, ce qui serait pour elle le seul moyen de faire le commerce de l'*escompte* sans courir le moindre danger, puisqu'elle pourrait ainsi rejeter sur ces intermédiaires les risques dont ceux-ci prendraient la responsabilité moyennant une commission proportionnée à la solvabilité des emprunteurs. Mais loin d'encourager ces intermédiaires, dont l'utilité est incontestable, la Banque leur fait une concurrence active en se mettant directement en relations avec la généralité des clients particuliers, car son taux d'*escompte* est généralement en rapport avec la valeur des effets d'un ordre secondaire; aussi ne lui offre-t-on qu'une faible proportion de papier émanant des principales maisons de Paris. Cette manière de procéder est le renversement de l'ordre naturel des choses. De son côté, la Banque de France se vante d'avoir un peu mieux compris ses devoirs en matière d'*escompte*, ce qu'elle n'aurait pas fait si elle avait écouté les voix qui n'ont cessé de lui dire : N'ayez pas de clients dans le commerce et l'industrie, c'est-à-dire n'acceptez pas tout le monde; ne prenez pas les effets d'un ordre secondaire; ne prenez pas tous les billets, même ceux du petit marchand, ceux de l'ouvrier associé; gardez-vous bien d'admettre dans vos bordereaux cette masse énorme d'effets qui ne dépassent pas cent francs; ne restez en contact qu'avec les grandes compagnies, elles vous dégageront de ces obligations. »

Dans cette lutte d'un monopole contre d'autres monopoles dont les exigences seraient peut-être plus grandes, la Banque de France est encore l'établissement qui a rendu le plus de services réels au public. Les conditions de l'appui que cet établissement a prêté à l'industrie et au commerce ont pu varier et être très-élevées, trop élevées même; néanmoins, il ne faut pas oublier que cet appui a toujours existé, et que le public, du moins, a toujours su, toujours eu devant les yeux les conditions auxquelles on pouvait se le procurer. Aussi les *escomptes* faits par la Banque de France ont-ils constamment suivi un mouvement progressif. Leur importance a pu être affectée par la situation politique et économique du pays, mais jamais par la direction imprimée par la Banque à ses opérations. Ces *escomptes* ont toujours été en s'accroissant; en 1866, époque à laquelle remonte cet article, et jusqu'en 1870 les chiffres sont restés à peu près les mêmes, les *escomptes* ont figuré pour 6 milliards et demi dans un ensemble d'un peu plus de 8 milliards d'affaires. En cette même année 1866, ce sont les *escomptes* qui ont produit les trois quarts des bénéfices.

L'enquête de 1865 a donné gain de cause à la Banque, quant aux règles suivies par cet établissement relativement au taux de l'*escompte*. On lui reconnaît le droit de fixer ce taux, de le régler sur la valeur des métaux précieux sur le marché libre. L'expérience a, du reste, constamment démontré que le seul moyen de maintenir les encaisses métalliques des banques et de faire affluer l'argent des pays où il est abondant est toujours d'élever l'*escompte*. Jusqu'à ce moment, tant en France qu'en Angleterre, ce moyen n'a jamais manqué son effet. L'élévation de l'*escompte* a pour résultat certain de rappeler les hommes d'affaires à la prudence, d'amener un ralentissement notable dans les demandes du capital disponible, soit pour l'immobilisation à l'intérieur, soit pour des spéculations et des entreprises à l'étranger. En obéissant à la loi de l'état du marché financier et monétaire, et en exprimant dans toute leur vérité les variations de ce marché, les banques ne peuvent être les agents arbitraires ni de la hausse, ni de la baisse du prix de l'argent. En France, contrairement à ce qui se passe en Angleterre, l'opinion publique voit toujours dans une hausse de l'*escompte* un événement fâcheux dont elle rend la Banque plus ou moins responsable. En Angleterre, où la connaissance des faits économiques est beaucoup plus répandue, il arrive très-souvent que la presse et le public, au lieu de faire de ces surélévations de l'*escompte* un grief à la Banque, lui reprochent, au contraire, de ne pas y avoir eu recours assez tôt. La moyenne des effets escomptés est, en France, beaucoup plus faible à Paris que dans les succursales. En 1866, cette moyenne a été, à Paris, de 1,103 fr., et dans les succursales de 1,433 fr. Ces chiffres démontrent à eux seuls que le moyen commerce a bien de la peine à profiter directement des ressources monétaires de la Banque de France. Pour se procurer ces ressources, le moyen commerce doit forcément subir l'intermédiaire des gros banquiers et escompteurs. Dans les succursales, les conditions d'*escompte* faites au commerce varient suivant qu'il s'agit d'effets sur Paris, d'effets sur place ou d'effets sur succursales. En général, les effets acceptés sur places sont un peu moins élevés que ceux acceptés sur Paris, et même que ceux tirés sur les succursales; ceux-ci sont à leur tour un peu moins forts que les effets sur Paris. Dans les grands centres commerciaux et industriels, la moyenne des effets indique assez que la Banque est amenée à négliger systématiquement le petit commerce, surtout en ce qui concerne les effets sur Paris et sur succursales. Dans les localités, au contraire, où il n'y a pas d'industrie et où le commerce est très-peu considérable, la Banque, afin de couvrir ses frais de gestion autant que possible, accepte de très-petites coupures. L'échéance des effets admis à l'*escompte* est aussi plus longue à Paris que dans les succursales, et, dans les succursales, plus courte pour les effets sur Paris et succursales que pour les effets sur place.

ESCOMPTÉ, ÉE (è-skon-té) part. passé du v. Escompter. Soumis à l'escompte : *Billet* ESCOMPTÉ. *Lettre de change* ESCOMPTÉE.

— Fig. Dont on use par avance : *Avenir* ESCOMPTÉ.

ESCOMPTER v. a. ou tr. (è-skon-té — rad. *escompte*). Comm. et banque. Payer avant l'échéance, moyennant un escompte : ESCOMPTER *un billet, une valeur. La Banque de France n'*ESCOMPTE *les billets que s'ils sont revêtus de trois signatures.* ‖ Absol. Faire des opérations d'escompte :

A force d'encaisser, de compter, d'*escompter*,
Tu pourras parvenir à te faire écouter.
DUFRESNY.

— Fig. Jouir d'avance de : *Lorsque vous êtes tristes, tirez des lettres de change sur l'avenir : elles pourront être protestées à l'échéance; mais qu'importe, pourvu que le présent les* ESCOMPTE? (Lévis.) *Etrange aveuglement que d'*ESCOMPTER *ainsi son avenir!* (A. Karr.)

Courir de maîtresse en maîtresse,
Passer ses jours en libertin,
Dans la continuelle ivresse
Qui naît de l'amour et du vin;
Par des liqueurs de toute espèce,
Se brûler du soir au matin,
C'est, en terme de banque, *escompter* sa jeunesse.
PANARD.

‖ Accepter comme ayant une valeur réelle

Liberté, gloire, honneur, patrie,
Sont des mots qu'on n'*escompte* point.
BÉRANGER.

— Bourse. Se faire livrer immédiatement, en payant intégralement le prix convenu, des valeurs qu'on a achetées à terme : *Exiger la livraison immédiate d'une valeur qu'on a achetée à terme, c'est ce qui s'appelle* ESCOMPTER *une valeur de bourse.* (Crampon.)

S'escompter v. pr. Etre escompté : *Ces valeurs-là ne* S'ESCOMPTENT *pas facilement.*

— Fig. Etre employé, mis d'avance à profit : *La vie* S'ESCOMPTE, *avec toutes ses misères, dans les rêves de l'étudiant.* (Salvandy.) ‖ Se mettre mutuellement, par avance, en possession de ce qu'on se doit ou de ce qu'on s'est promis pour l'avenir : *Tout faisait présumer que ces deux amants, sûrs de se marier,* S'ESCOMPTAIENT *l'avenir.* (Balz.)

ESCOMPTEUR s. m. (è-skon-teur — rad. *escompter*). Celui qui fait l'escompte, qui escompte des effets de commerce : *Après le crédit était venue l'usure, tout le peuple rapace et onglé des* ESCOMPTEURS, *des agioteurs, des courtiers.* (Ad. Paul.)

— Adjectiv. : *Banquier* ESCOMPTEUR.

ESCONCE s. f. (è-skon-se — du lat. *abscondere*, cacher). Sorte de bougeoir dont la flamme était couverte comme celle d'une lanterne.

ESCOPERCHE s. f. (è-sko-pèr-che). Autre forme du mot ECOPERCHE.

ESCOPETERO s. m. (è-sko-pé-té-ro — rad. *escopette*). Nom que l'on donne en Espagne à une espèce de gardien armé, qui a pour fonction d'escorter les voitures publiques et d'éloigner les voleurs : *Les* ESCOPETEROS *se placent sur l'impériale, à l'arrière de la voiture, et dominent ainsi la campagne.* (Th. Gaut.)

ESCOPETTE s. f. (è-sko-pè-te — M. Littré compare ce mot à l'italien *schioppo, scoppio*, bruit, explosion, d'arme à feu, et il les dérive tous deux du latin *stloppus* ou *scloppus*, bruit que produit un coup sur les joues gonflées. Ce serait alors une espèce d'onomatopée; mais peut-être le mot ne vient-il directement ni des Grecs ni des Latins. Les Espagnols ont eu les premiers le mot *escopetta*, fusil de chasse, et les Italiens *schiopetta*, de *scopo*, but. Les Français firent d'abord de ces expressions méridionales le mot *scioppo* ou *sciope*, qui se trouve dans Rabelais, avec la signifiaition d'*arme à feu portative*, et qui a été remplacé dans la langue par *escopette*, puis par *mousquet* et par *fusil*). Sorte de carabine qu'on portait ordinairement en bandoulière : *Nous nous réveillâmes en sursaut, au bruit de plusieurs coups d'*ESCOPETTE. (Le Sage.)

L'*escopette* est braquée au coin de tout buisson.
V. HUGO.

— **Encycl.** L'*escopette* fut en usage en France depuis le règne de Charles VIII jusqu'à celui de Louis XIII. Nous trouvons ce mot employé pour la première fois dans une relation du siége de Bonifacio, en 1420, par les Aragonais. Charles VIII, de ses guerres en Italie, rapporta le mot *escopette*, qui désigna les *coulevrines à main*, et c'est depuis cette époque seulement qu'il n'y eut plus qu'une seule sorte de coulevrine, les petites commençant à prendre le nom d'*escopettes*. Cette arme était une sorte d'arquebuse à rouet de trois pieds et demi de long. Elle avait le canon rayé à raies droites. On l'a quelquefois confondue avec la carabine, qui l'a remplacée. Les soldats qui s'en servaient se nommaient des *argoulets*, des *carabins*, des *escopettes*, des *escopettiers*. Machiavel parle d'escopettiers de la milice suisse se plaçant dans les vides des bataillons en croix, et faisant feu sous la protection des piques pointées en avant par les piquiers qui formaient les bras de cette croix. D'après Paul Jove, il y avait en France, dans l'infanterie étrangère qui servait Char-

les VIII, 100 *escopettes* par 1,000 soldats. Sous Henri IV, il y eut des *scopetins* ou *escopettes* à cheval. En Espagne, patrie et dernier refuge de l'*escopette*, le mot *escopeteros* est encore en usage dans la milice. La forme des moustaches des *escopettes* ou *escopettiers* a donné naissance à l'expression *barbe à l'escopette*, expression aujourd'hui complètement inusitée. Il paraît que l'arme à feu appelée *escopette* pouvait porter à 500 pas, et comme ses balles étaient assez pesantes, il fallut, pour leur résister, modifier la forme des cuirasses. Ferri a traité des blessures causées par cette arme.

ESCOPETTERIE s. f. (è-sko-pè-te-rî — rad. *escopette*). Décharge de plusieurs escopettes ; succession de coups d'escopette : *Les arquebuses, dit Montluc, sont les plus furieuses armes; et s'amuser à ces* ESCOPETTERIES, *c'est temps perdu.* (Ste-Beuve.)

ESCOPETTIER s. m. (è-sko-pè-tié — rad. *escopette*). Soldat armé d'une escopette. ‖ Vieux mot.

ESCORBIAC (Jean D'), seigneur de BAYONNÈTE, poëte français, né à Montauban, vivait au XVIIe siècle. Il était neveu de Du Bartas. Escorbiac, dans ses écrits, s'est efforcé d'imiter Ronsard, dont il a assez bien reproduit les défauts. Son grand poëme de la *Christiade*, contenant l'*Histoire sainte du prince de la vie* (Paris, 1613, in-8°), le seul qui nous soit resté de lui, est une histoire de Jésus-Christ qui commence à la création. C'est un tissu de plates digressions débitées dans un style plus plat encore. « En parlant du péché originel, dit Goujet, il compte parmi les désordres qui en proviennent l'abus que tant de poëtes ont fait de leur talent; d'où il prend occasion de louer Ronsard, qui cependant aurait mieux mérité à cet égard des reproches que des louanges. Il fait un plus grand éloge de Du Bartas, son oncle, et il le met sans façon au-dessus de tous les poëtes qui l'avaient précédé ou qui devaient venir après lui. » D'Escorbiac avait mis un grand nombre d'années à composer cette rapsodie, dont il était enchanté, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même :

Jeune d'ans, j'ai vieilli en faisant cet ouvrage,
Et vieux je rajeunis en le voyant parfait.

ESCORE s. f. (è-sko-re). Mar. Ancienne orthographe du mot ACCORE. ‖ Adjectiv. A pic, escarpé : *Une côte* ESCORE.

ESCORIAL, bourg d'Espagne. V. ESCURIAL.

ESCORTE s. f. (è-skor-te — ital. *scorta*, que quelques-uns dérivent du latin *cohors*, *cohortis*, cohorte. Mais il vaut mieux rapporter la forme italienne à *scorgere*, montrer le chemin, du latin *excorrigere*, diriger). Détachement d'hommes en armes qui accompagnent quelqu'un ou quelque chose, pour veiller à leur sûreté ou pour les garder : *Convoi de vivres mis sous la protection d'une forte* ESCORTE. *Prisonnier conduit sous bonne* ESCORTE. *Dix hommes firent* ESCORTE *à nos bagages.*

On frappe un soir à ma porte,
J'ouvre, grand Dieu ! c'était lui,
Suivi d'une faible *escorte*.
BÉRANGER.

‖ Navires de guerre accompagnant des navires de charge pour veiller à leur sûreté : *La tempête sépara le convoi de son* ESCORTE. (Acad.) ‖ Soldats en armes qui accompagnent quelqu'un pour lui faire honneur : *Le roi et son* ESCORTE. *Faire partie de l'*ESCORTE *du général.*

— Par ext. Suite, ensemble de personnes qui en accompagnent une autre d'un rang plus élevé : *Un préfet suivi d'une* ESCORTE *d'employés.*

Le dieu qui d'un clin d'œil ébranle l'univers,
Et dont les autres dieux ne sont que l'humble *escorte*,
Leur imposa silence et parla de la sorte.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Conduite d'une ou de plusieurs personnes par plusieurs autres : *Nous fîmes* ESCORTE *à nos hôtes jusqu'à la voiture.* ‖ Se dit quelquefois d'une seule personne : *Je veux vous servir d'*ESCORTE.

— Fig. Suites, accompagnements : *L'ambition et toute son* ESCORTE *de vices et de crimes.*

ESCORTÉ, ÉE (è-skor-té) part. passé du v. Escorter. Accompagné d'une escorte : *Un convoi* ESCORTÉ *par cent hommes.* ‖ Accompagné d'une ou de plusieurs personnes : *Être* ESCORTÉ *par des amis.*

— Par anal. Accompagné dans sa marche *Les planètes sont* ESCORTÉES *de leurs satellites.* (L. Figuier.)

— Fig. Qui a certains accompagnements, qui est lié à certains faits : *Chaque jour on marche à la mort* ESCORTÉ *des plaisirs de la vie.* (Max. orient.)

ESCORTER v. a. ou tr. (è-skor-té — rad. [illegible] veiller, pro- [illegible] TER *un prisonnier.* ESCORTER *un convoi. Trois vaisseaux de ligne* ESCORTAIENT *la flottille.*

— Accompagner, faire la conduite à : *Je vous* ESCORTERAI *jusque chez vous.* (Acad.)

— Fig. Être l'accompagnement de, se trouver [illegible]

Le mérite est un sot si l'argent ne l'*escorte*.
GRESSET.

Décembre accourt des monts de la Norvége;
La faim l'*escorte* en poussant de longs cris;
Il est drapé dans son manteau de neige.
BARRILLOT.

— **Syn. Escorter, accompagner, suivre.** V. ACCOMPAGNER.

ESCOSURA (Patricio DE LA), littérateur et homme politique espagnol, né à Madrid en 1807. Son père était au service du Portugal dans l'armée de Castaños, et il passa son enfance dans ce pays. Après avoir habité quelque temps Valladolid, il retourna à Madrid, à l'âge de treize ans, et y devint l'élève du célèbre Lista. Ainsi que beaucoup de jeunes gens de grande espérance, entre autres le poëte Espronceda, il entra à l'âge de seize ans dans la société secrète des *Numantins*, et fut bientôt obligé de s'enfuir à Paris, d'où il alla se réfugier à Londres. A son retour en Espagne, en 1826, il prit du service dans l'armée espagnole, sans pour cela cesser de s'occuper de littérature ni de politique. En 1834 il fut exilé comme carliste, ce qui ne l'empêcha pas l'année suivante de devenir aide de camp et secrétaire du général Cordova. Il donna sa démission en même temps que cet officier supérieur, en 1836. Deux ans plus tard, il fut nommé chef politique de la ville de Guadalaxara, qu'il défendit en 1840 au nom de la reine Christine, alors régente du royaume. Lors de l'arrivée d'Espartero au pouvoir, M. Escosura se réfugia en France. En 1843, il devint secrétaire d'Etat sous le ministère Narvaez, et il se retira des affaires publiques lors de la chute de ce ministère. En 1854, il fit partie des cortès et fut un de ceux qui firent une motion déclarant que le gouvernement constitutionnel d'Isabelle II était la base de l'édifice social en Espagne. Il prit part ensuite aux travaux du comité chargé de reviser la constitution de son pays, fut nommé ministre de l'intérieur et enfin ambassadeur en Portugal. Mais le véritable mérite de M. Escosura réside plutôt dans ses écrits que dans les actes de sa politique. On a de lui deux romans historiques, dont l'un a pour titre : le *Comte de Candespina*, et un roman politique intitulé le *Patriarche de la vallée*, qui a trait aux dernières révolutions de l'Espagne. Parmi ses drames nous citerons : la *Cour du Buen-Retiro*, *Barbara Blomberg*, *Don Jaime le Conquérant*, l'*Aurore de Christophe Colomb*, la *Jeunesse de Fernand Cortès*, *Roger de Flor*, *Chaque chose en son temps* et l'*Oncle Marcello*. M. Escosura a, en outre, écrit des poëmes, un *Manuel* de mythologie, la partie descriptive d'un ouvrage historique et monumental sur l'Espagne et une *Histoire constitutionnelle d'Angleterre* (1859); enfin il a dirigé à Paris deux publications périodiques en espagnol : l'*Echo de la raison et de la justice* et la *Revue encyclopédique*.

ESCOT s. m. (è-sko — mot qui signifiait anciennement *écossais*. On conjecture, sans en avoir la preuve, que cette étoffe fut d'abord fabriquée en Écosse). Comm. Étoffe croisée, en laine peignée, rase, sèche, fabriquée en écru, teinte en pièces, et produite par l'armure batavia : *Robe d'*ESCOT.

— Mar. Extrémité inférieure d'une antenne à laquelle est fixé le cordage qui sert à la manœuvre.

— Techn. Nom donné à des fragments qui restent adhérents aux blocs d'ardoise, lorsqu'on les a séparés du sol.

ESCOT, village et comm. de France (Basses-Pyrénées), cant. d'Accous, arrond. et à 14 kilom. d'Oloron.; 750 hab. Carrières de marbre. Etablissement thermal. Sur un rocher voisin se lit une inscription d'origine probablement romaine, portant que Valerius Vernus a deux fois réparé la route. Une maison démantelée, qui se voit près du village, servait de repaire à des brigands, vers la fin du siècle dernier.

ESCOTARD s. m. (è-sko-tar). Mar. Palier de l'écoutille.

ESCOTE s. f. (è-sko-te). Mar. Ancienne forme du mot ÉCOUTE.

ESCOTIN s. m. (è-sko-tain). Mar. Nom que l'on donnait autrefois aux écoutes des huniers.

ESCOU s. m. (è-skou). Mar. Ancienne forme du mot ÉCOPE.

ESCOUADE s. f. (è-skou-a-de — ital. *squadra*, même sens, d'où *escadre* et *escouade*, mots entièrement confondus dans les vieux textes). Art milit. Fraction d'une compagnie de fantassins ou de cavaliers sous les ordres d'un caporal ou d'un brigadier : *Autrefois les* ESCOUADES *de cavalerie s'appelaient brigades.* (Acad.) ‖ *Escouade brisée*, Celle qui est formée d'hommes pris dans différents corps. ‖ *Contrôle d'escouades*, Feuille sur laquelle les fourriers distribuent par escouades les hommes auxquels il faut délivrer des billets de logement.

— Par anal. Troupe de gens dirigés par un seul chef : *Des* ESCOUADES *d'ouvriers. Une* ESCOUADE *de balayeurs.* ‖ Groupe, petite réunion : *Une* ESCOUADE *de joyeux promeneurs descendit à la gare de Clamart.*

— Mar. Fraction d'une compagnie, section détachée d'un ensemble d'hommes pour des besoins éventuels. ‖ A l'école navale, Section de vingt-cinq élèves.

— **Encycl.** Art milit. Le mot *escouade*, employé pour désigner une subdivision d'une compagnie d'infanterie ou d'un escadron de cavalerie, ne paraît pas avoir été introduit en France avant le XVIe siècle. Il y a tout lieu de croire, en effet, que notre armée l'emprunta sur les champs de bataille de l'Italie aux Espagnols et aux Italiens qui composaient l'armée de Charles-Quint, et qui avaient déjà copié cette division sur les décuries romaines.

Avant 1791, le mot *escouade* était remplacé dans la cavalerie par celui de *brigade;* mais depuis cette époque il a été indistinctement employé dans les divers régiments des deux armes. Le nombre et la composition des *escouades* ont subi depuis leur création de nombreux changements, dont il serait trop long de donner ici l'énumération : nous nous bornerons à dire que, de nos jours, la compagnie d'infanterie comprend huit *escouades* et celle de cavalerie seize.

L'*escouade* se compose réglementairement de huit hommes et d'un caporal ou brigadier; mais ce nombre est le plus ordinairement dépassé, soit à l'arrivée des recrues, soit lors d'une entrée en campagne : la force de chaque *escouade* est alors proportionnée à l'effectif de la compagnie ou de l'escadron.

Dans l'infanterie, l'*escouade* est commandée par un caporal et dans la cavalerie par un brigadier. A défaut du caporal ou du brigadier, le plus ancien soldat de l'*escouade* en prend le commandement.

Les soldats sont répartis dans les *escouades* d'après leur taille : les plus grands dans la première et les plus petits dans la huitième.

Chaque *escouade* doit être pourvue d'un monte-ressort et d'une gamelle de campement, dont le caporal est responsable.

Depuis l'établissement de la commission des ordinaires, les *escouades* n'ont plus rien conservé qui pût les distinguer les unes des autres. Créée autrefois dans un but d'administration et de tactique, cette division n'a aujourd'hui d'autre but que de faciliter l'ordre et la police.

ESCOUADIER s. m. (è-skou-a-dié — rad. *escouade*). Hist. Titre que l'on donnait à celui qui, dans les ateliers nationaux, en 1848, commandait à onze hommes appartenant au même arrondissement ou à la même commune : *L'*ESCOUADIER *était élu par les hommes de l'escouade.* (L. Lalanne.)

ESCOUBARDE s. f. (è-skou-bar-de). Bot. Nom vulgaire d'un champignon comestible.

ESCOUBLAC, bourg et comm. de France (Loire-Inférieure), cant. de Guérande, arrond. et à 38 kilom. O. de Savenay, près de l'Océan; 1,157 hab. Tourbières et salines. Vastes dunes; dolmen. Escoublac est un village moderne bâti vers la fin du siècle dernier, à 1 kilom. de l'ancien bourg de ce nom, enseveli sous les sables. « Les dunes d'Escoublac, dit Emile Souvestre dans son livre intitulé *En Bretagne*, forment une terrasse naturelle d'où l'on peut contempler un admirable panorama. Elles-mêmes n'en sont pas un des moins merveilleux. Le sable, apporté grain à grain par la brise de la mer, les a lentement élevées à la hauteur que vous voyez aujourd'hui. Bâties par le vent, elles tournoient éternellement sous son aile. Le ruisseau qui les sépare du bourg forme une barrière impuissante; à chaque rafale, un nuage de sable s'élève, traverse l'eau et va se répandre dans les champs cultivés. Le laboureur d'Escoublac regarde avec inquiétude cette *cendre de la mer* qui, comme celle du Vésuve, avance toujours et semble insensiblement devoir tout engloutir. Déjà elle a recouvert une paroisse presque entière, et cette plaine aride a son Herculanum enseveli dans le sable. Quand l'ouragan la laboure, l'œil découvre tout à coup, au fond des mobiles sillons, des débris de murailles, des ossements entassés ou la pointe du clocher englouti. Un arbre seul a survécu au désastre : il marque la place de l'ancien bourg d'Escoublac et verdoie sur cette grande tombe. Ce fut en 1779 que les habitants abandonnèrent définitivement leurs anciennes demeures. Ils dépecèrent leurs cabanes, déjà à demi enfouies, transportèrent plus loin les débris des murailles et bâtirent le bourg que l'on voit aujourd'hui.

» Le pays est plein de traditions sur l'ensevelissement du vieil Escoublac. Interrogez les vieilles fileuses du pays, elles vous raconteront qu'un soir deux étrangers se présentèrent au bourg et y demandèrent l'hospitalité : c'étaient un vieillard vénérable et une jeune femme d'honnête figure, mais si pauvres qu'auprès d'eux les Briérons auraient paru des négociants. Ils allèrent de porte en porte sans pouvoir obtenir ni une botte de paille pour la nuit. Quand ils eurent dépassé la dernière maison, tous deux s'arrêtèrent. Le vieillard semblait indigné, et la femme pleurait, non pas sur elle, mais sur ceux qui avaient été sans pitié. Alors elle joignit les mains comme pour demander grâce; mais son compagnon arracha trois poils de sa barbe qu'il souffla vers la mer; puis la femme et lui s'envolèrent vers le ciel. A peine avaient-ils disparu qu'il s'éleva un vent d'ouest tel qu'il n'en avait jamais soufflé depuis la création du monde. Il roulait dans l'air des nuées de sable si épaisses, *qu'un homme avait peine à y fourrer le bras*, et que le lendemain, au soleil levant, le bourg avait disparu. On n'apercevait plus que le coq du clocher, qui se trouvait au niveau du sol. Les gens comprirent alors que le vieillard et la pauvre femme repoussés la veille étaient Dieu le Père et la Vierge Marie, qui avaient voulu éprouver les gens d'Escoublac et qui les avaient punis de leur manque de charité. »

L'extraction du sel est la principale industrie des habitants d'Escoublac.

ESCOUBLEAU DE SOURDIS (François D'), cardinal français. V. SOURDIS.

ESCOUBOUS (lac d'), petit lac de France (Hautes-Pyrénées), arrond. et à 22 kilom. S.-E. d'Argelès, dans une région désolée; il a 500 mètres de longueur sur 300 de largeur et donne naissance à un torrent.

ESCOUDE s. f. (è-skou-de). Techn. Instrument de carrier en usage dans les carrières de pierre tendre du Midi, consistant en une grosse pièce de fer emmanchée en son milieu, et taillée en biseau aigu à chacune de ses extrémités.

ESCOUE s. f. (è-skoû). Mar. Nom que l'on donnait aux grandes liaisons d'une galère. ‖ On disait aussi ESCOUET s. m.

ESCOULOUBRE, village et commune de France (Aude), cant. d'Axat, arrond. et à 47 kilom. S. de Limoux, près de l'Aude; 793 hab. Quatre sources thermales, dont la température varie de 29° à 45°.

ESCOUPE s. f. (è-skou-pe). Techn. Pelle de fer arrondie, pointue dans le milieu, dont on se sert dans les fours à chaux.

ESCOURGÉE s. f. (è-skour-jé — On disait autrefois ESCOURGIE. Suivant M. Littré, ce mot est un renforcement par *es* prosthétique de *corgie*, que l'on trouve dans les vieux auteurs, et qui est le même que *courroie*. Cependant Chevallet cherche à *escourgée* une étymologie celtique : bas breton *skourjez*, fouet, *skourjesa*, fouetter; écossais *sgiurs*, *sgiursadh*, fouet, *sgiurs*, fouetter; irlandais *sciursa*, fouet. Peut-être ces formes sont-elles corrélatives du latin *corium*, avec *s* prosthétique, et se rapportent-elles également à la racine sanscrite *car*, couper, déchirer, fendre. Peut-être aussi se rattachent-elles à la racine voisine *skar*, également couper, fendre). Fouet composé de plusieurs lanières de cuir : *Donner des coups d'*ESCOURGÉE. ‖ Coup donné avec ce fouet : *Recevoir une bonne* ESCOURGÉE.

— Agric. Espèce d'orge. V. ESCOURGEON.

ESCOURGEON s. m. (è-skour-jon — du bas lat. *scario*, dont il n'est pas possible de fixer complétement l'origine. On peut indiquer la racine germanique *scar*, couper, la même que le sanscrit védique *kshur*, que nous trouvons dans le *Dhatup*, à côté de *chur*, reste en usage. Peut-être ce nom a-t-il été donné à cette espèce d'orge à cause de ses piquants. On peut comparer aussi l'anglo-saxon et le scandinave *corn*, *korn*, ancien allemand *chorn*, grain et blé, latin *granum*, irlandais *ersegran*, cymrique *grawn*, armoricain *greün*, ancien slave *zrino*, russe *zerno*, polonais *ziarno*, bohémien *zrno*, illyrien *jarno*, grain, de la racine *gar*, broyer, tous noms qui se rattachent à la notion d'être broyé, pilé, comme le latin *triticum*. D'un autre côté, il est peut-être possible de rapprocher l'arménien *kari*, ossète *chor*, géorgien *keri*, qui se rattachent au persan *ch'ur*, nourriture, *ch'urdan*, manger, en ossète *chorun*, *charun*, et à la racine zende *gere*, *gar*, manger, d'où *garena*, *garetha*, nourriture. La forme sanscrite correspondante devrait être *svar*, qui n'a pas le sens de manger, mais pour laquelle on trouve dans les *Vedas* la forme analogue *hvar*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'orge : *Les jachères constituent la préparation par excellence pour l'*ESCOURGEON. (Math. de Dombasle.) ‖ Ancien nom du houblon.

— Agric. Lanière de cuir qui sert de lien aux fléaux à battre le blé.

— **Encycl.** L'*escourgeon* est une espèce ou peut-être une simple variété d'orge, caractérisée par des épillets disposés sur six rangs, et tous terminés par une longue barbe ou arête. On l'appelle aussi, suivant les localités, *orge carrée*, *orge de prime*, *orge d'hiver*, etc. Ses grains sont plus petits que ceux de l'orge commune; on le préfère néanmoins dans plusieurs pays, parce qu'il est plus productif et plus précoce. Comme on le récolte dès le mois de juin, il fournit une ressource aux classes pauvres, en leur permettant d'attendre la moisson qui leur donnera leur provision d'hiver. On utilise ses graines, en Orient surtout, pour l'alimentation des chevaux; dans le nord de l'Europe, elles sont moins nutritives, mais plus rafraîchissantes. On s'en sert pour engraisser les animaux domestiques et les volailles. La plante est très-souvent cultivée comme fourrage vert, bien qu'elle ne vienne, sous ce rapport, qu'après le seigle et l'avoine. Elle fournit autant de fourrage vert que cette dernière, et, le plus souvent, on préfère l'*escourgeon* d'hiver aux orges de mars. Mais il faut avoir soin de faucher avant le complet développement des épis; plus tard, les barbes de ces derniers pourraient blesser le palais des animaux. C'est ordinairement dans le courant de mai ou au commencement de juin que l'on fait cette récolte. Cette plante fourragère est connue depuis longtemps. Columelle et Olivier de Serres l'ont vivement recommandée; elle

fournit en effet un excellent produit. Pour les détails de sa culture, v. ORGE.

ESCOURGER v. a. ou tr. (è-skour-jé — rad. *escourgée*). Fouetter, donner des coups d'escourgée à : ESCOURGER *un enfant*. ‖ Vieux mot.

ESCOURRE adv. (è-skou-re). Mar. En sens inverse. ‖ *Scier escourre*, Ramer pour aller à reculons.

ESCOURSOIR s. m. (è-skour-soir — du lat. *excutere*, secouer). Agric. Instrument qui sert à séparer la filasse de la tige du chanvre.

ESCOUSSAGE s. m. (è-skou-sa-je). Techn. Syn. de RETIREMENT, employé spécialement en parlant des faïences communes.

ESCOUSSE s. f. (è-skou-se — du lat. *excussus*, part. passé de *excutere*, secouer, qui est formé de *ex* et *cutere*, frapper. L'ancienne langue avait le verbe *escousser*, *escosser*, battre le chanvre. Dans la vieille langue, le verbe *escurre*, qui répondait exactement au latin *excutere*, signifiait arracher quelque chose des mains de quelqu'un, récupérer, recouvrer. Avec le préfixe *re*, on en avait fait *rescurre*, délivrer quelqu'un aux prises avec un ennemi, le secourir, d'où nous est resté le substantif *rescousse*). Fam. Elan : *Prendre son* ESCOUSSE. (Acad.) ‖ A signifié SECOUSSE et EFFORT.

— Fig. Préparation, avance que l'on prend : *Ne prenez pas de si loin votre* ESCOUSSE *pour être en peine*. (Mme de Sév.)

ESCOUSSE (Victor), poëte et auteur dramatique, né à Paris en 1813, mort dans la même ville le 17 février 1832 (nuit du jeudi au vendredi, du 16 au 17), et non pas le 24, comme le disent la plupart des dictionnaires biographiques, entre autres celui de Didot. V. Escousse était né pauvre et, tout jeune encore, presque enfant, il fut obligé de demander le pain quotidien à une profession vulgaire, à un labeur ingrat; il fut simple employé de bureau. Et cependant en ce jeune homme, en cet enfant, il y avait en germe tout ce qu'il faut pour faire un homme. En 1830, le 28 juillet (il n'avait pas encore dix-sept ans), Escousse se rendit de grand matin à la place de Grève, y combattit tout le jour, toute la nuit, et (c'est Béranger qui le raconte) se trouva le lendemain à la prise du Louvre et des Tuileries. Après la victoire du peuple, Escousse ne dit mot des dangers qu'il avait courus, et, quoiqu'il fût pauvre et sans appui, ne voulut jamais adresser de demande d'aucun genre à la commission des récompenses nationales.

Une autre fois, sur le point d'être surpris avec une personne que sa présence pouvait compromettre, il se précipita d'un second étage dans une cour pavée. « Son dévouement, ajoute l'immortel chansonnier, qui fut son ami, lui porta bonheur : il n'en résulta pour lui ni blessure ni contusion. » Tel était l'homme; nous verrons bientôt le poëte.

Victor Hugo a consacré un long chapitre (*Histoire et philosophie mêlées*) à Dovalle, le gracieux et suave poëte du *Sylphe*, presque un volume à Imbert Gallois; il n'y a pas un mot dans ses œuvres pour Escousse. Comme Dovalle, cependant, et comme Gallois, Escousse est, à la même époque, mort jeune et mort misérablement. Escousse avait donc droit à un souvenir de l'auteur du manifeste de *Cromwell*, à une épitaphe du chef du clan littéraire dans lequel il s'était enrôlé, et d'autant plus qu'il fut celui qui, pour son malheur, prit le plus au sérieux les idées prônées par ce chef. Nous n'irons pas aussi loin que J. Janin, et nous n'accuserons pas hautement et carrément de sa mort l'école littéraire de l'époque; mais nous pouvons bien dire sans exagération que la rhétorique d'alors l'aida à prendre la fatale résolution d'en finir avec la vie, qui, en dépit d'un échec littéraire, s'ouvrait devant lui si belle, si heureuse, si pleine de fleurs et de sourires. « Tandis que tant de poëtes de l'école romantique, dit M. Durozoir, n'usaient que comme d'une langue convenue, et sans tirer à conséquence pour leur vie personnelle, des sentiments exagérés et de l'exaltation réfléchie qui caractérisent leur manière, l'âme ardente et ingénue d'Escousse avait pris au sérieux ce sentimentalisme effréné. Il n'était pas de ces poëtes dont parle Boileau, qui

...Toujours bien mangeant meurent par métaphore;

c'était bien réellement que la vie ne lui apparaissait plus que décolorée; il lui fallait la mort pour en finir avec ces discussions de gloire et de marasme poétique. »

Escousse était né poëte, il l'était par ses pensées généreuses, par ses sentiments nobles, élevés; il le serait devenu par l'art; il était surtout doué admirablement des aptitudes qui font le dramaturge. Lorsque éclata le mouvement, la révolution littéraire dont l'auteur de *Cromwell* était le porte-drapeau, il se jeta dans la mêlée, dans la tourmente, et, le 25 juin 1831, il faisait jouer à la Porte-Saint-Martin un drame : *Farruck le Maure*. Escousse avait dix-huit ans. Voici comment le journal des *Débats* rendit compte de cette représentation :

« Le théâtre de la Porte-Saint-Martin vient de représenter la pièce d'un tout jeune homme dont le début donne des espérances. Ce n'est pas, certes, un bon ouvrage, mais il y a germe de valeur dramatique.

» Que M. Escousse travaille, qu'il ne se laisse pas enivrer de ce premier succès, de ces ovations toujours si déplacées au théâtre, car elles ne devraient se faire qu'en famille, et il peut se faire un nom. Il y a trop de théâtres et le temps passe trop vite pour que le critique puisse s'occuper sérieusement des premiers rêves d'un jeune cerveau. Ainsi, Farruck le Maure est un nègre comme celui de M. Ozanneaux, au Théâtre-Français, et qui parle en vers exaltés comme lui. Farruck est le père d'une petite fille que pourchasse don Alphonse, jeune seigneur portugais. Don Alphonse la serre même de si près et si maladroitement que la petite fille se jette à l'eau. Voilà Farruck furieux plus qu'un père, furieux comme un noir.

» Donc Farruck est furieux; il se vengera; il se vengera encore plus que l'Atar-Gull de M. Eugène Sue. D'abord le noir, qui n'est pas rusé, veut appeler don Alphonse en duel; mais auparavant il demande à don Alphonse doña Isabella, sa maîtresse; il s'écrie :

Ces bras, avant les tiens, presseront ses appas;
Ah! comme je rirai... La vengeance est permise.
Quel bonheur de saigner un cœur qui vous méprise!

Puis il veut parler à doña Isabella. Entre la doña; en la voyant, le noir s'écrie :

Sans doute, il est cruel pour une grande dame
D'épouser un amant couvert d'un sang de femme.

Cela dit, il se précipite sur Isabella, en criant : « Je te veux, je te veux! » Le nègre crie toujours jusqu'à ce que vienne don Alphonse au secours de sa fiancée. Don Alphonse, voyant Farruck, l'appelle *porc!* A quoi Farruck répond :

Un porc peut, s'il le veut, te cracher au visage.

Il finit même par tirer son stylet en criant à Alphonse :

....Eh bien! monseigneur du taureau,
Craignez-vous maintenant d'attaquer le pourceau?

Don Alphonse lui répond que « son sang est trop noir. » Alors, à ce mot, Farruck est saisi d'un mouvement très-dramatique qui est beau, qui serait beau partout, il se brise la veine, et il dit, levant le bras : « Mon sang » est rouge. »

» Le parterre a redemandé l'auteur au milieu des plus vifs trépignements. » (*Journal des Débats*, 30 juin 1831.)

Le soir même de cette première représentation, Escousse écrivait à Béranger : « Je me souviens de tout ce que vous m'avez dit; ne craignez rien. Mon triomphe ne m'a pas enivré. J'en ai été étourdi tout au plus cinq minutes. » L'auteur de *Farruck le Maure*, à coup sûr, ne disait pas la vérité. Il fut enivré par le succès, trop enivré même, car si, devant les applaudissements du parterre, ce jeune homme eût été maître de lui, il en eût été maître aussi à quelques jours de là devant les sifflets de ce même parterre; s'il n'avait pas trop cru à l'avenir doré qui s'offrit à lui dans cette soirée du 25 juin 1831, il n'aurait pas tremblé en voyant cet avenir incertain dans la soirée du 28 décembre 1831, il n'aurait pas désespéré en le voyant brisé dans la soirée du 23 janvier 1832.

C'est le 28 décembre 1831 que fut représenté au Théâtre-Français le second ouvrage d'Escousse. Il avait pour titre *Pierre III*. Il ne tomba pas, mais fut accueilli avec indifférence, presque avec froideur. Mais n'était-ce pas un échec que cette froideur, après l'enthousiasme provoqué par *Farruck le Maure?* Escousse cependant n'est découragé qu'à demi; il se remet au travail, mais cette fois avec un collaborateur, Auguste Lebras, son compagnon d'enfance, de travail, de rêves aussi. Il était de trois années plus jeune qu'Escousse : il était né en 1816; mais, comme lui, déjà doué de toutes les qualités qui font un poëte, de toutes les aptitudes qui font un dramaturge, comme lui aussi, il avait trop pris au sérieux ce sentimentalisme ridicule que les romantiques apportèrent au théâtre, et que ces malheureux enfants transportèrent dans la vie privée. Il y eut fatalité, dit Béranger, pour Lebras et pour Escousse, à s'être rencontrés avec des dispositions semblables. Loin l'un de l'autre, peut-être se fussent-ils soumis tous deux à leur destinée, qu'ils s'encouragèrent à terminer violemment.

Raymond, le drame des deux amis, fut représenté à la Gaîté, le 23 janvier 1832. Sa chute fut aussi éclatante qu'avait été grand le triomphe de *Farruck le Maure*. « Si ce drame, dit le critique des *Débats*, n'avait pas été représenté au sérieux, on aurait pu le prendre pour quelque méchante plaisanterie d'un écolier goguenard qui se moque de son précepteur. »

Avoir touché de si près à la gloire et à la fortune et voir tout à coup fortune et gloire s'éloigner à jamais, s'être bercé un instant des plus séduisantes illusions et les voir s'effeuiller toutes en un seul soir; voir se briser à la fois tous ses rêves d'avenir : c'était trop pour ces jeunes gens, dont la précocité seule prouve une organisation nerveuse et sensible à l'excès, une organisation maladive. Ils résolurent de se donner la mort.

On est épouvanté du sang-froid, du stoïcisme avec lequel ces enfants firent les préparatifs de leur suicide. « Depuis trois jours, dit l'*Annuaire historique*, craignant qu'on n'entrât chez lui en son absence, Escousse avait retiré de chez sa concierge une clef qu'il avait l'habitude d'y déposer; les instruments de sa mort étaient préparés, il craignait que leur vue n'éveillât des soupçons. Jeudi matin (le jour de la mort), de compagnie avec M. Lebras, il se rendit chez une marchande de fruits, où il acheta un boisseau de charbon. Cette marchande a dit que, s'étant tourné vers son ami, il lui avait demandé : « Penses-tu que nous en aurons assez comme » cela? » La fille de la portière apporta le charbon, qu'on lui fit déposer dans l'antichambre, et les deux amis se séparèrent. »

Le soir du même jour, le 17, Escousse écrivait à son ami ce billet singulier, étrange, reposant sur une métaphore dramatique qui, en cette circonstance, fait mal à l'âme : « Je t'attends à onze heures et demie; le rideau sera levé; arrive afin que nous précipitions le dénoûment. »

Le malheureux jeune homme fut, hélas! fidèle au rendez-vous. « Le rideau était levé! » Le charbon était allumé dans trois réchauds; ils calfeutrèrent les portes avec du papier, et puis...

Puis, vers le ciel se frayant un chemin,
Ils sont partis en se donnant la main.

A onze heures et demie, une actrice du théâtre de la Porte-Saint-Martin, Mme Adolphe, qui demeurait à côté de la chambre où se passait la douloureuse scène du suicide, entendit des râlements, et, s'étant approchée de la porte, appela à plusieurs reprises : « Monsieur Escousse, souffrez-vous?... dites... c'est moi. Voulez-vous que j'aille chercher du secours. » Pas de réponse. Epouvantée, prévoyant un malheur, Mme Adolphe court chez M. Escousse père, le réveille et l'amène effaré. Mais en entendant ces deux souffles haletants et qui s'éteignaient par degrés, le vieillard se met à rire narquoisement, croit que Mme Adolphe agit par jalousie, lui fait comprendre qu'elle et lui seraient de trop chez le poëte en ce moment, et se retire sans inquiétude. Et personne ne venant déranger les auteurs, le drame toucha bien vite au « dénoûment. »

Le lendemain, cependant, le père se lève inquiet, va dans les lieux où se rendait habituellement son fils, ne le voit pas; son inquiétude augmente, un affreux pressentiment commence à lui mordre le cœur; il court vers cette porte que la veille il n'a pas voulu ouvrir, croyant qu'elle abritait des amoureux, la fait enfoncer, et découvre deux cadavres qu'on n'a plus d'espoir de faire renaître à la vie.

On trouva sur une table une note ainsi conçue : « Je désire que les journaux qui annonceront ma mort ajoutent cette déclaration à leur article : Escousse s'est tué, parce qu'il ne se sentait pas à sa place ici-bas, parce que la force lui manquait à chaque pas qu'il faisait en avant et en arrière, parce que la gloire ne dominait pas assez son âme, si âme il y a. Je désire que l'épigraphe de mon livre soit :

Adieu, trop inféconde terre,
Fléaux humains, soleil glacé;
Comme un fantôme solitaire,
Inaperçu, j'aurai passé.
Adieu les palmes immortelles,
Vrai songe d'une âme de feu;
L'air manquait, j'ai fermé mes ailes.
Adieu!

Auguste Lebras, le pauvre enfant dont le nom est inséparable de celui d'Escousse, avant de « fermer ses ailes, » écrivit quelques lignes, lui aussi; mais ce n'est pas, comme son compagnon, pour poser devant la mort. Eh bien oui, si nous n'avons pas le courage de blâmer Escousse, nous pouvons bien regretter qu'il ait, au dernier jour de sa vie, posé comme héros de ses drames. Nous pouvons bien regretter son billet à Lebras et sa circulaire aux journaux. Son malheureux collaborateur, à l'heure solennelle de la mort, songe, lui, à son père, à sa mère, à ses frères, à ses sœurs, à tous ceux qu'il aime et qu'il regrette plus que la fortune et la gloire; il songe à leur cacher de quelle façon il quitte la vie, et leur écrit cette lettre émue, pleine de larmes : « Mon bon père et ma bonne mère, je vous trace ces mots sur le lit de la mort. Une maladie cruelle, causée par un grand travail, a ruiné mes forces... Je vais mourir... De grâce, pensez quelquefois à votre Auguste, qui vous attend dans un monde meilleur. Oh! si maintenant la santé m'était offerte, je la refuserais, car je regarde la tombe comme un bien, l'existence m'est à charge... Je meurs, et pourtant ne me plaignez pas, car mon sort doit exciter plus d'envie que de pitié, et ceux-là seuls sont à plaindre qui se ruent dans la tombe du monde. Adieu!... adieu! Mille baisers! Mes frères, mes sœurs, recevez aussi le dernier adieu de votre frère; il s'endort pour l'éternité; priez pour lui, mais ne le plaignez pas. »

Ce double suicide eut un retentissement douloureux. Les journaux religieux en prirent occasion pour tonner contre les débordements du siècle. La restriction : « Si âme il y a, » qu'on lit dans le billet laissé par Escousse, ne leur avait point échappé. Pour repousser l'accusation d'impiété, Béranger crut devoir citer une lettre que lui écrivait Escousse quelques heures avant l'exécution de son fatal dessein : « Vous m'avez connu, Béranger, Dieu me permettra-t-il de voir du coin de l'œil la place qu'il vous réserve *là-haut?* » Notre chansonnier national a jugé d'ailleurs avec une haute raison l'acte insensé des deux jeunes poëtes, dans sa chanson du *Suicide*, qu'il a consacrée à leur mémoire. Ces belles strophes doivent avoir leur place ici :

Quoi! morts tous deux dans cette chambre close,
Où du charbon pèse encor la vapeur!
Leur vie, hélas! était à peine éclose :
Suicide affreux, triste objet de stupeur!
Ils auront dit : « Le monde fait naufrage :
Voyez pâlir pilote et matelots.
Vieux bâtiment usé par tous les flots,
Il s'engloutit : sauvons-nous à la nage. »
Et, vers le ciel se frayant un chemin,
Ils sont partis en se donnant la main.

Pauvres enfants! l'écho murmure encore
L'air qui berça votre premier sommeil.
« Si quelque brume obscurcit votre aurore,
Leur disait-on, attendez le soleil. »
Ils répondaient : « Qu'importe que la séve
Monte enrichir les champs où nous passons?
Nous n'avons rien, arbres, fleurs, ni moissons.
Est-ce pour nous que le soleil se lève? »
Et, vers le ciel se frayant un chemin,
Ils sont partis en se donnant la main.

Pauvres enfants! calomnier la vie!
C'est par dépit que les vieillards le font.
Est-il de coupe où votre âme ravie,
En la vidant, n'ait vu l'amour au fond?
Ils répondaient : « C'est le rêve d'un ange!
L'amour! En vain notre voix l'a chanté;
De tout son culte un autel est resté :
Y touchions-nous, l'idole était de fange. »
Et, vers le ciel se frayant un chemin,
Ils sont partis en se donnant la main.

Pauvres enfants! mais, les plumes venues,
Aigles un jour, vous pouviez, loin du nid,
Bravant la foudre et dépassant les nues,
La gloire en face, atteindre à son zénith.
Ils répondaient : « Le laurier devient cendre,
Cendre qu'au vent l'Envie aime à jeter;
Et, notre vol dût-il si haut monter,
Toujours près d'elle il faudra redescendre. »
Et, vers le ciel se frayant un chemin,
Ils sont partis en se donnant la main.

Pauvres enfants! quelle douleur amère
N'apaisent pas de saints désirs remplis?
Dans la patrie on retrouve une mère,
Et son drapeau nous couvre de ses plis.
Ils répondaient : « Ce drapeau qu'on escorte
Au toit du chef, le protége endormi;
Mais le soldat, teint du sang ennemi,
Veille, et de faim meurt en gardant la porte. »
Et, vers le ciel se frayant un chemin.
Ils sont partis en se donnant la main.

Pauvres enfants! de fantômes funèbres
Quelque nourrice a peuplé vos esprits.
Mais un Dieu brille à travers nos ténèbres;
Sa voix de père a dû calmer vos cris.
« Ah! disaient-ils, suivons ce trait de flamme,
N'attendons pas, Dieu, que ton nom puissant,
Qu'on jette en l'air comme un nom de passant,
Soit, lettre à lettre, effacé de notre âme. »
Et, vers le ciel se frayant un chemin.
Ils sont partis en se donnant la main.

Dieu créateur, pardonne à leur démence,
Ils s'étaient faits les échos de leurs sons,
Ne sachant pas qu'en une chaîne immense.
Non pour nous seuls, mais pour tous nous naissons.
L'humanité manque de saints apôtres
Qui leur aient dit : « Enfants, suivez sa loi.
Aimer, aimer, c'est être utile à soi;
Se faire aimer, c'est être utile aux autres. »
Et, vers le ciel se frayant un chemin,
Ils sont partis en se donnant la main.

Une note accompagne ces stances magnifiques, émues, écrites avec le cœur, toutes trempées de larmes; cette note, à laquelle nous avons fait plus d'un emprunt, donne sur Escousse et sur Lebras, particulièrement sur le premier, des renseignements pleins d'intérêt.

Outre les drames déjà cités, Escousse a laissé un drame manuscrit, *Ulric*, fait en collaboration avec A. Bros, et des chansons, d'un style un peu négligé, dit l'inimitable maître du genre, mais empreintes des nobles sentiments et des pensées généreuses qui inspirèrent quelques actions de sa trop courte vie. C'est par une chanson sur la détention de Béranger à la Force, que V. Escousse avait fait la connaissance de notre immortel chansonnier.

ESCOUTAY, torrent de France, descend du Coiron (Ardèche), coule dans une gorge profonde, au pied de magnifiques murailles basaltiques, baigne Aps, l'antique capitale des Helviens, et se perd dans le Rhône, à Viviers, après un cours de 30 kilom.

ESCOUVILLON s. m. (è-skou-vi-llon; *ll* mll. — dimin. du mot ESCOUBE, qui a signifié balai). Epoussette; houssoir. Ce mot est devenu ÉCOUVILLON.

ESCOVIUM, nom latin d'ECOUEN et d'Ecouis.

ESCOYÈRES, hameau de France (Hautes-Alpes), comm. d'Arvrieux, cant. d'Aiguilles, arrond. et à 24 kilom. environ de Briançon. On y voit les ruines d'un couvent de bénédictins, dans les constructions duquel ont été employées des pierres couvertes d'inscriptions mutilées et ayant appartenu à des monuments plus anciens. Des objets remontant à une haute antiquité y ont été découverts, dans un lieu appelé *Chemin des Espagnols*.

ESCRAMURES s. f. pl. (è-skra-mu-re — rad. *écrémer*). Techn. Impuretés qui remontent à la surface du verre fondu, avant ou pendant le travail, et dont on se débarrasse par l'opération appelée *écrémage*.

ESCRÉPÉ, ÉE (è-skré-pé) part. passé du v. Escréper : *Soie* ESCRÉPÉE.

ESCRÉPER v. a. ou tr. (è-skré-pé). Techn. Eventer la soie teinte en bleu.

ESCRIME s. f. (è-skri-me. — Les mots *escrime*, *escrimer* se retrouvent dans toutes les langues romanes, comme on le voit par la comparaison de l'italien *schermo*, défense, *schermire*, *schermare*, se défendre, se garder, faire des armes, s'escrimer, *scherma*, exercice des armes, escrime; du provençal *escrimir*, *escremir*, *escrima* : du catalan *esgrimar*, de l'espagnol et du portugais *esgrimir*, *esgrima*, même sens. Dans notre ancienne langue, *escremir* signifiait également se défendre en combattant, combattre et faire des armes, s'escrimer. Toutes ces formes françaises et romanes se rattachent évidemment au germanique. ancien allemand *scrimen*, *scirmin*, *sckirmin*, se défendre en combattant, combattre; ancien suédois *skirma*, même sens; allemand *schirmen* et *beschirmen*, même sens; hollandais *schermen*, faire des armes, s'escrimer, toutes formes provenant sans doute ellesmêmes de l'ancien allemand *scerm*, *scirm*, bouclier et défense, protection, lequel correspond pour sa part au sanscrit *carma*, *carman*, bouclier et peau, écorce. Les boucliers, en effet, se faisaient primitivement en peau ou en écorce. Le sanscrit *carma*, *carman*, auquel répondent également le persan *carm*, le kourde *cierma*, l'afghan *sarman* et l'ossète *garm*, peau, cuir, se rattache lui-même à la racine *car*, *cal*, fendre, déchirer; un grand nombre de termes servant à désigner l'écorce ou la peau se rapportent d'ailleurs à cette racine ou à d'autres ayant des significations analogues. On peut rattacher au même groupe général le siahpôsh *karai*, bouclier. Comparez le latin *corium*, cuir, et peut-être l'irlandais *cail*, *coil*, bouclier et protection; comparez l'ancien allemand *skâla*, scandinave *skêl*, écorce, etc. Benfey compare aussi avec le sanscrit *carma* le grec *parmê*, palme, bouclier, et le latin *parma*, même sens; le *k* primitif se serait ici changé en *p*, comme dans beaucoup d'autres cas). Art du maniement de l'épée et du sabre; exercice par lequel on se forme à ce maniement : *Savoir l'*ESCRIME. *Faire de l'*ESCRIME. *L'*ESCRIME *est le métier des lâches.* (Marmontel.) *Quand un homme est sur le pré, une médiocre habileté dans l'*ESCRIME *l'expose plus à l'épée de son ennemi qu'elle ne l'en préserve.* (J.-J. Rouss.) *Pour les habiles en* ESCRIME, *il n'est pas de duel plus dangereux qu'avec des maladroits.* (Ste-Beuve.)

— Fig. Art de lutter en quelque chose que ce soit : *L'*ESCRIME *de la parole. L'utilité la plus assurée du syllogisme est d'être une espèce d'*ESCRIME, *de gymnastique, qui délie l'esprit de ceux qu'on y exerce.* (J. Joubert.) *Il ne serait pas difficile de prouver que c'est une supériorité qu'ont les femmes de refuser de croiser le fer dans l'*ESCRIME *ennuyeuse de la dialectique.* (A. Karr.)

Dans les combats d'esprit, fameux maître d'*escrime*,
Enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime.
BOILEAU.

La satire, à coup sûr, décèle un mauvais cœur;
J'eus toujours du dégoût pour ce genre d'*escrime*.
C. D'HARLEVILLE.

‖ Fermeté acquise par un long exercice : *Il n'y a si belle* ESCRIME *qui ne se perde quand on en vient là.* (Montaigne.) ‖ Vieux dans ce dernier sens.

— Loc. fam. *Etre hors d'escrime*, Etre à bout de raisons, ne savoir pas comment se défendre.

— **Encycl.** Considérée dans son acception la plus large, l'*escrime* est l'art de se servir des armes de main de la manière la plus avantageuse, soit pour l'attaque, soit pour la défense; mais, le plus souvent, on donne à ce mot un sens tout spécial en l'appliquant exclusivement au jeu de pointe. Il est fort difficile d'assigner une date à la naissance de cet art. Le besoin de se défendre ou d'attaquer pour se procurer les objets nécessaires à la vie ou pour assouvir ses passions, dut être une des grandes préoccupations de l'homme : de là l'invention des armes. Peu à peu le maniement de ces armes devint familier, et l'appréciation du jeu le plus avanta- [illegible] tout naturellement à l'établisse- [illegible] cipes qui devaient faire de ce jeu [illegible] l, l'*escrime*. Ces principes du- [illegible] doute, varier selon les diverses [illegible] ns qu'eurent à subir les armes [illegible] r il est évident que le maniement [illegible] ou de l'*ensis* des Ro- [illegible] leur variait entre 0m,42 et [illegible] être le même que celui de [illegible] de nos pères, ou même que ce- [illegible] combat, dont la longueur [illegible]

Les maîtres d'*escrime* jouissaient, chez les Romains, d'une grande considération. Sous [illegible] leur art [illegible] des combats singu-liers fut poussé jusqu'à la folie, l'*escrime* ne pouvait manquer d'être cultivée d'une façon toute particulière : on lui donna le nom de *noble science*. Bien longtemps, cependant, la force musculaire et l'équitation jouèrent le principal rôle dans l'*escrime*. La longueur et le poids de la rapière dont on usait encore au commencement du règne de Louis XIII, nécessitaient des efforts qui rendaient le jeu de l'épée extrêmement pénible et souvent dangereux. Aussi cette arme ne fut-elle longtemps que purement agressive. Le combattant était obligé de se servir de la main gauche, armée d'une dague, pour parer les coups qui lui étaient portés. L'enseignement de l'*escrime*, à cette époque, différait donc complètement de celui qui est usité dans nos salles d'armes. L'adoption d'une épée plus légère donna naissance à un nouveau jeu et, par suite, à de nouvelles règles. C'est en Espagne qu'eut lieu cette réforme de l'art de l'*escrime*. De là elle passa en Italie, où elle reçut des perfectionnements considérables, et ne tarda pas à trouver en France des maîtres accomplis. Mais l'*escrime* était encore surchargée de principes d'une complication difficile à saisir et d'une exécution pénible. C'est à La Boessière et à son élève, le chevalier de Saint-Georges, que revient l'honneur d'avoir dégagé l'*escrime* des difficultés qui en rendaient l'étude si pénible, et posé des principes qui en ont fait une véritable science. L'*escrime* est, en effet, une science soumise à certaines lois nettement déterminées et d'un enchaînement mathématique. Ce serait une erreur profonde de croire que le hasard joue dans l'*escrime* un grand rôle : un tireur sérieux obéit, dans l'assaut et sur le terrain, à des règles fixes; ses coups, comme ses parades, ont leur raison d'être et une logique inflexible.

L'*escrime* a un double but, l'attaque et la défense. Il ne s'agit pas seulement, en effet, d'atteindre son adversaire, il faut aussi, et avant tout, se protéger. Là est la grande supériorité de l'école française sur l'école italienne. Cette dernière est surtout agressive; elle prodigue les changement de main; l'épée voltige comme un sabre ou un bâton; le coup est porté de bas en haut ou de haut en bas; mais, par suite de ces évolutions, la poitrine du tireur n'est plus couverte et se trouve à la merci de l'adversaire qui a quelque sang-froid. L'épée ne doit donc jamais abandonner les gardes protectrices pour se livrer à des écarts exagérés. Un autre principe de l'école française est de considérer le coup porté à l'adversaire comme ne devant pas aboutir. On doit, avant de tirer, prévoir la riposte qui sera tentée et préparer à l'avance la parade qu'on lui opposera. Tout coup, quel qu'il soit, a sa parade. Certains tireurs ont recours à un jeu très-compliqué, mais dont le moindre inconvénient est d'être plus dangereux pour celui qui porte le coup que pour son adversaire. Si le tireur a recours à des coups trop compliqués, il est souvent obligé d'abandonner sa garde naturelle et s'expose, par conséquent, à des ripostes terribles. La plupart de ces coups sont, du reste, relégués dans les salles d'armes. Sur le terrain, le coup droit et le dégagé sont presque seuls employés, les coupés, coupés dégagés, etc., étant considérés comme trop dangereux.

Ces principes généraux posés, nous allons étudier successivement les diverses leçons de l'*escrime*.

Le premier exercice consiste à se mettre en garde et à se développer. Pour se mettre en garde, c'est-à-dire dans la position la plus propre à l'attaque et à la défense, il faut prendre la poignée du fleuret avec la main droite, le pouce à plat sur la poignée, les ongles des autres doigts faisant face à gauche. Il est inutile de serrer l'arme dans la main; il faut, au contraire, ne la tenir qu'avec le pouce et l'index, les trois autres doigts ne devant servir qu'à élever ou abaisser la pointe du fleuret sans être obligé de remuer le bras. On doit ensuite fléchir les genoux, porter le poids du corps sur la jambe gauche, lever le pied droit, le porter en avant de la longueur de deux semelles environ, en frappant la terre pour bien assurer sa position; le talon droit doit être en face du pied gauche, les deux pieds formant l'équerre. On porte en même temps la main gauche en arrière, à hauteur de l'épaule, le bras arrondi avec grâce et la main à demi ouverte. Pour le bras droit, on doit avoir le coude au corps sans roideur, le poignet couvrant le sein et la pointe de l'épée à la hauteur de l'œil. Les épaules devront être bien effacées, c'est-à-dire ne se présenter que de profil à l'adversaire, qui ne pourra dès lors atteindre que le côté droit. Le corps doit être droit, d'aplomb sur les hanches, la tête haute et les pieds posés à plat, les genoux légèrement ployés, la jambe droite verticale et la cuisse presque horizontale.

Le développement consiste dans l'extension donnée à la garde pour frapper l'adversaire. Pour se développer ou se fendre, on élève la main très-haut en abaissant l'épaule; on ouvre les deux derniers doigts en tournant la main les ongles en dessus; la jambe gauche se tend rapidement comme un ressort; le pied droit rase la terre et la jambe tombe toujours dans la même position, le genou perpendiculaire à la cheville; la main gauche s'abaisse le long de la cuisse sans y adhérer, le corps étant vertical pour accélérer la retraite. Ces mouvements doivent s'exécuter sans secousse et simultanément, de même qu'il faut se relever d'un seul temps et se retrouver en garde comme avant le développement. Au moment où l'on est fendu, le pied gauche doit toujours être à plat; autrement on s'exposerait à perdre l'équilibre. Il est d'usage, quand on se fend, de faire un appel, c'est-à-dire de frapper le sol avec le pied droit, afin d'attirer l'attention de l'adversaire, et aussi pour donner au corps l'aplomb nécessaire.

Selon les besoins de l'attaque ou de la défense, le tireur est quelquefois obligé de marcher ou de rompre. Pour marcher, c'est-à-dire pour se rapprocher de son adversaire, il avance d'abord le pied droit d'une semelle, puis rapproche immédiatement le gauche. Pour rompre, c'est-à-dire s'éloigner de son adversaire, il recule le pied gauche, puis le pied droit, toujours en rasant le sol et en conservant la position de la garde.

Pour marcher comme pour rompre, il faut avoir le soin de bien marquer deux temps : *une*, pour mouvoir une jambe; *deux*, pour rapprocher l'autre. Ces deux mouvements peuvent être très-précipités; mais il ne faut pas chercher à rompre en sautant, autrement on s'exposerait à perdre l'équilibre. Il ne faut jamais marcher sur son adversaire que lorsque, pressé par votre fer, il se trouve forcé de rompre : vous rattrapez alors vos distances. Il ne faut également rompre que lorsque l'adversaire a marché sur vous et que les deux épées se trouvent trop engagées, ou par feinte, c'est-à-dire pour tromper son adversaire lorsqu'il se fend, afin de revenir brusquement, aussitôt après la parade, l'attaquer à son tour par un coup de riposte.

En termes d'*escrime*, on donne le nom de lignes aux diverses positions de l'épée engagée. On appelle ligne du dedans la position de l'épée contre le côté gauche de l'arme ennemie; ligne du dehors, celle qu'elle occupe du côté droit. Si la pointe est plus haute que la main, c'est la ligne du haut; si le contraire a lieu, c'est la ligne du bas. De là naissent des combinaisons qu'on désigne sous les noms de lignes du dedans haut, du dehors haut, du dedans bas et du dehors bas. Ces diverses positions, résultant de mouvements du poignet, prennent les noms de prime, de seconde, de tierce, de quarte, de quinte, de sixte, de septime et d'octave, et renferment tous les coups qui servent à l'attaque, à la parade et aux feintes.

L'attaque est le coup que tente le tireur pour frapper son adversaire : on l'appelle franche si elle est faite sans provocation, motivée si elle est amenée par les mouvements de l'adversaire. Faite de pied ferme, en réponse à une autre attaque, elle se nomme coup de temps; coup d'arrêt si l'adversaire a attaqué en marche; redoublement si elle est faite immédiatement après une ou plusieurs attaques; riposte lorsqu'elle succède à une parade, et contre-riposte quand elle a lieu après la parade d'une riposte. On dit que l'attaque est complète lorsqu'elle renferme le coup et la botte. Le coup est l'ensemble des divers mouvements tentés par le tireur pour arriver à frapper son adversaire; la botte n'est autre chose que la réussite du coup. Le coup est simple ou composé. Le coup simple se fait par le coup droit ou par le dégagement. Le coup composé consiste à faire précéder le coup simple d'une ou de plusieurs feintes ou d'une attaque à l'épée. L'attaque à l'épée est l'action que le tireur exerce sur le fer de son adversaire pour le déplacer ou l'attirer d'un autre côté. Nous n'entreprendrons point l'énumération des coups composés qui, d'après Lafougère (*Traité de l'art de faire des armes*, Paris, 1825, in-8°), dépassent le nombre de douze mille.

La parade, ainsi que le mot l'indique, consiste à détourner, à parer le coup porté par l'adversaire. Outre les noms de parade de prime, de seconde, de tierce, etc., qu'elle prend selon la position des épées et de la main, on appelle parade simple celle qui fait dévier l'épée de la ligne qu'elle suit; parade en opposition, celle qui va chercher l'épée dans une ligne opposée, en contre ou en demi-contre; parade de tac, celle qui renvoie l'épée par un coup sec; parade d'opposition, celle qui détourne l'épée sans secousse, et enfin parade en pointe volante, celle qui consiste à relever l'épée en baissant la main.

La feinte n'est autre chose qu'un coup simulé dans l'intention de déterminer l'adversaire à parer d'un autre côté que celui où l'on veut le frapper.

Nous ne parlerons pas ici de la contre-pointe ni de l'*escrime* à la baïonnette, le sabre et la baïonnette n'étant guère employés dans les salles d'*escrime* autres que celles des régiments. On pourra, du reste, consulter, pour le maniement de ces deux armes, la *Théorie des manœuvres de la cavalerie* et la *Théorie des manœuvres de l'infanterie*, qui expliquent plus longuement que nous ne pourrions le faire les divers mouvements dont se compose cette sorte d'*escrime*.

Nous terminerons en donnant les diverses locutions usitées dans l'*escrime* : *Aller à l'épée*, Suivre le fer de l'adversaire dans tous ses mouvements. *Assaillant*, Celui des deux adversaires qui attaque l'autre. *Avoir de la main*, Avoir de la justesse, saisir avec à-propos le moment de tromper l'épée, agir avec vitesse. *Avoir de l'épaule*, Tirer avec cette partie du corps, défaut capital que l'on remarque surtout chez les commençants. *Avoir de la tête*, Concevoir rapidement un plan d'attaque, ne pas se laisser déconcerter par les feintes de l'adversaire. *Avoir des jambes*, Savoir conserver l'aplomb, l'équilibre lorsqu'on se fend ou qu'on se relève. *Coup pour coup*, *coup fourré*, Coup par lequel les deux adversaires s'atteignent mutuellement et en même temps. *Corps à corps* se dit lorsque les deux adversaire ne conservent plus leurs distances et sont trop rapprochés. *Donner l'épée*, Placer franchement son épée dans de bonnes lignes où l'adversaire puisse facilement la joindre. *Etre en ligne*, Avoir les jambes bien placées, qualité essentielle et trop rare chez les tireurs. *Ferrailler*, Multiplier les parades inutiles, vouloir tromper des parades que ne fait pas l'adversaire. *Jeu*. On dit d'un tireur qu'il a un bon ou un mauvais jeu suivant qu'il obéit à des principes nettement déterminés ou qu'il s'en rapporte au hasard. *Main dure*, Main qui n'a pas de souplesse et qui emploie trop de force. *Partir du corps*, Faire commencer le mouvement agressif par le corps au lieu du bras. *Plastronner*, Prendre leçon d'armes. *Prendre le corps*, Arrêter son adversaire sur des feintes, sur des absences d'épée, des dégagements, des menaces, etc. *Tac au tac*, Riposte au moment même où les épées se joignent, sans appuyer sur le fer. *Rompre*, Reculer suivant des principes nettement définis. *Sauter* se dit d'un tireur qui fait un bond, soit pour se rapprocher, soit pour s'éloigner de l'adversaire; c'est là une faute des plus graves. *Se couvrir*, Tenir l'épée ennemie hors de la ligne, soit à droite, soit à gauche, dessus ou dessous. *Se croiser*, Porter le pied droit devant le gauche, lorsqu'il doit être sur la ligne du talon gauche, de manière à pouvoir également se porter en avant ou en arrière. *Se loger*, Approcher le pied gauche seul ou le pied droit seul, ou avancer le haut du corps. *Tirer dans le fer*, Tirer dans une ligne où l'adversaire est couvert. *Tirer de pied ferme*, Ne pas rompre sur les attaques qui sont faites. *Volter*, Se jeter le corps à droite ou à gauche. On n'emploie les voltes que lorsqu'on a affaire à un adversaire ignorant l'*escrime* et qui se bat en furieux.

Nous ne donnons pas ici tous les termes de l'*escrime*; les plus importants seront examinés à leur place alphabétique.

ESCRIMER v. n. ou intr. (è-skri-mé — rad. *escrime*). Faire des armes, s'exercer à l'escrime : *Passer son temps à* ESCRIMER *dans les salles d'armes.* ‖ Se battre corps à corps : AVOIR ESCRIMÉ *dans quelques combats particuliers n'est point du tout une preuve sûre qu'on a véritablement de la valeur.* (St-Foix.)

— Fam. Agiter, mouvoir un objet que l'on tient en main, comme on ferait d'un fleuret : ESCRIMER *avec un bâton.*

— Fig. Se livrer à quelque lutte; discuter : *Des dialecticiens qui* ESCRIMENT *l'un contre l'autre ne sont jamais près de s'entendre.*

S'escrimer v. pr. Se battre, attaquer et parer :

Le chat était souvent agacé par l'oiseau,
L'un *s'escrimait* du bec, l'autre jouait des pattes.
LA FONTAINE.

— S'appliquer avec effort à quelque chose; y mettre toute son application sans y réussir : *Je* M'ESCRIME *à le dissuader. Il* S'ESCRIME *à faire des vers. Les filles de portiers* S'ESCRIMENT *aujourd'hui sur le piano. L'homme a tout envahi, jusqu'aux minutieuses occupations de la couture et de la plume, tandis que l'on voit des femmes* S'ESCRIMER *aux pénibles travaux de la campagne.* (Fourier.)

A ce triste exercice il a beau *s'escrimer*.
BARTHÉLEMY.

‖ A signifié S'occuper, se mêler, avec ou sans succès :

Tel que vous me voyez, je m'en *escrime* un peu.
MOLIÈRE.

— *S'escrimer des pieds et des mains*, Travailler des pieds et des mains; s'efforcer de monter, de grimper, à l'aide de ses pieds et de ses mains : S'ESCRIMER DES PIEDS ET DES MAINS *pour aller dénicher des oiseaux.* ‖ Faire tous ses efforts pour arriver à quelque chose : *S'il ne réussit pas, ce ne sera pas faute de* S'ÊTRE ESCRIMÉ DES PIEDS ET DES MAINS.

— *S'escrimer des mâchoires*, *s'escrimer des dents*, Manger avec un grand appétit.

— *S'escrimer contre l'eau avec une épée de bois*, A signifié Ramer sur les galères.

ESCRIMEUR s. m. (è-skri-meur — rad. *escrime*). Celui qui connaît, qui pratique l'escrime : *Il y a plaisir à voir faire des armes à deux bons* ESCRIMEURS. (Acad.) *Cet* ESCRIMEUR *est adroit, mais poltron; il manie très-bien le fleuret, mais le duel lui fait peur.* (Chamfort.)

ESCROC s. m. (è-skro — Plusieurs étymologistes, et entre autres Lancelot, dérivent avec le plus grand sérieux *escroquer* du grec *aischropedés*, qui signifie celui qui fait un gain sordide. Le Père Labbé et Ménage dérivent *escroc* de *croc*. D'après Ménage, c'est de la même façon que nous disons d'un homme qui est sujet à prendre qu'il a les mains crochues. Mais Diez rejette cette étymologie, parce que *crocco* manque à l'italien, et puis parce que le mot aurait donné en français *escrocher*. Il dérive *escroc* de l'allemand *schurke*, ancien haut

allemand *scurgo*, coquin, dont l'origine est inconnue). Celui qui s'approprie le bien d'autrui en usant de fourberie : *Les assassins et les* ESCROCS *de la capitale considèrent les jours d'épais brouillard comme jours de bonne fortune.* (Toussenel.) *Le jeu n'a été inventé que pour les imbéciles et les* ESCROCS. (Boitard.)

— Fig. Ce qui trompe subtilement : *L'amour-propre est un* ESCROC *qui ne manque jamais sa dupe.* (Balz.)

— Adjectiv. Qui use d'escroquerie : *A femme avare galant* ESCROC. (Titre d'un conte de Boccace imité par La Fontaine.)

— **Epithètes.** Effronté, éhonté, impudent, hardi, audacieux, vil, infâme, adroit, habile, subtil, expérimenté, consommé, redoutable, fin, ingénieux, maladroit, novice, inexpérimenté, surpris, confondu.

— **Syn. Escroc, filou, fripon, larron, voleur.** L'*escroc* parvient par ses fourberies à s'emparer de ce qui ne lui appartient pas. Le *filou* prend subtilement, avec une adresse de mains telle qu'on ne s'aperçoit de rien. Le *fripon* n'est pas de bonne foi, il promet et il ne tient pas; il trompe sur la qualité ou sur la quantité des choses. Le *larron* est un voleur furtif, il se glisse dans les appartements quand il n'y a personne, et il fait main-basse sur tout ce qu'il rencontre. *Voleur* est le terme le plus général; il convient à toutes les manières de s'emparer du bien d'autrui.

ESCROQUÉ, ÉE (è-skro-ké) part. passé du v. Escroquer. Pris par escroquerie : *Argent* ESCROQUÉ. ‖ Qui est victime d'une escroquerie : *Être* ESCROQUÉ *par un filou.*

ESCROQUER v. a. ou tr. (è-skro-ké — rad. *escroc*). S'approprier par fourberie, au moyen de manœuvres coupables : *Il m'a* ESCROQUÉ *cent francs sous prétexte de me les emprunter.* (Acad.) ‖ Prendre, dérober en général :

Aussitôt fait que dit : Raton, avec sa patte,
D'une manière délicate,
Écarte un peu la cendre et retire les doigts,
Puis les reporte à plusieurs fois,
Tire un marron, puis deux, et puis trois en *escroque*,
Et cependant Bertrand les croque.
LA FONTAINE.

‖ S'approprier par fourberie le bien de : ESCROQUER *un vieillard crédule.*

— Par ext. Se procurer par ruse ou par surprise : ESCROQUER *des applaudissements. Pour toi, Aristippe, je veux te faire avoir une bonne hôtellerie sur le marché aux poissons; c'est là le vrai lot d'un gourmand comme toi; au lieu d'*ESCROQUER *des dîners, tu feras dîner les autres.* (P.-L. Courier.)

S'escroquer v. pr. Être escroqué : *L'argent qui* S'ESCROQUE *par des moyens honteux ne déshonore pas moins que celui qui se vole par des moyens violents.*

— Réciproq. Se faire des escroqueries l'un à l'autre : *Des filous qui cherchent à* S'ESCROQUER *leur argent.*

— **Syn. Escroquer, attraper, dérober,** etc. V. ATTRAPER.

ESCROQUERIE s. f. (è-skro-ke-rî — rad. *escroquer*). Action d'escroquer; vol commis à l'aide de manœuvres frauduleuses : *User d'*ESCROQUERIE. *C'est sous le nom de spéculation que le parasitisme, l'intrigue, l'*ESCROQUERIE *dévorent la richesse publique.* (Proudh.) *L'usurpation de la noblesse n'est plus guère que la parure de la vanité sans intelligence ou le déguisement de l'*ESCROQUERIE. (Prévost-Paradol.)

— **Encycl.** Législ. *Escroquerie*, voilà une dénomination qui, à l'exemple de bien d'autres, a passé de la législation ancienne dans le langage juridique moderne sans conserver la signification que lui donnait autrefois le législateur. Sous le régime antérieur à 1789, l'*escroquerie* désignait cette multitude de vols simples commis soit par adresse dans les lieux publics, soit dans les maisons particulières, par des individus qui s'y sont introduits sous un prétexte quelconque. Il faut remarquer que, pour être qualifié *escroquerie*, le larcin ne devait s'accompagner d'aucune des circonstances qui constituent, dans l'état actuel, le vol qualifié, telles que le port d'armes, la réunion de deux ou plusieurs malfaiteurs, la nuit, l'escalade, l'effraction, etc.; le législateur punissait, sous le nom d'*escroquerie*, le simple fait de s'être approprié par une ruse le bien d'autrui. Il ressort implicitement de là que l'on n'avait en vue que le délit qui peut mettre en péril les biens, mais sans jamais compromettre la vie ou la sécurité des personnes. Notre code, en conservant la qualification d'*escroquerie*, l'a appliquée à des délits d'un autre ordre.

C'est d'abord la loi de 1791 qui a fixé les caractères, les éléments du délit auquel elle appliquait cette dénomination ancienne. Voici son texte : « Ceux qui, par dol ou à l'aide de faux noms, ou de fausses entreprises, ou d'un crédit imaginaire, ou d'espérances ou de craintes chimériques, auraient abusé de la crédulité de quelques personnes et escroqué la totalité ou partie de leur fortune, seront poursuivis devant les tribunaux de district; et, si l'*escroquerie* est prouvée, le tribunal de district, après avoir prononcé la restitution et les dommages-intérêts, est autorisé à condamner, par voie de police correctionnelle, à une amende qui ne pourra excéder 5,000 livres, et à un emprisonnement qui ne pourra excéder deux ans. » Il est facile de voir combien ces termes vagues devaient amener de difficultés dans la pratique. En effet, la loi reproduisait, à côté du mot *escroquerie*, le terme de *dol*, également emprunté à l'ancien droit. Or, pour comprendre la nature du dol, il faut admettre une distinction que le législateur de 1791 n'avait pas pris le soin d'établir.

Il y a le *dol* civil et le *dol* criminel. Le dol civil est constitué par les ruses et les artifices, blâmables sans doute, mais qui échappent à la répression et que l'on rencontre souvent dans les transactions civiles ou commerciales. Pour n'en donner que des exemples saisissants, les billets dits *de complaisance*, les annonces de ventes à perte pour cause de liquidation, les exagérations de valeur données à un immeuble, à un fonds de commerce, à un objet quelconque, par le propriétaire qui veut ainsi maintenir ou augmenter son crédit, tous ces faits, qu'il serait facile de multiplier, constituent le dol civil. Tous cependant échappent à la répression. Dans l'intérêt même des transactions loyales qu'il a voulu dégager de toute entrave, le législateur a voulu que le ministère public ne pût pas intervenir dans les affaires particulières sans un motif sérieux, sans un préjudice souffert par quelqu'un. Le dol civil est donc ce que l'on nomme en langage ordinaire une indélicatesse. Or la loi ne punit pas l'indélicatesse. Eh bien! la loi de 1791, en employant le mot *dol* comme synonyme d'*escroquerie*, avait précisément eu le tort de comprendre sous une dénomination trop large des faits qu'il n'était pas dans son intention de punir. L'effet ne se fit pas attendre, et bientôt le tribunal de cassation eut à réformer diverses décisions qui, s'appuyant sur le texte de la loi de 1791, punissaient de l'amende et de la prison le seul dol civil. Mais c'est toujours un signe de faiblesse et d'imperfection que cette obligation où se trouve la jurisprudence d'interpréter, d'expliquer, de commenter la loi. Une loi du 7 frimaire an II donna une sanction à la théorie du tribunal de cassation. Elle attribuait aux tribunaux correctionnels la connaissance des faits d'*escroquerie*. C'était une explication bien nette du mot dol; c'était dire que l'on ne pouvait désormais en séparer l'idée de délit, ce que la loi de 1791, en le soumettant à la juridiction des tribunaux de district, n'avait pas suffisamment expliqué. Un mot encore laissait à l'arbitraire un champ trop vaste, c'est le mot : « A l'aide de faux noms. » S'agissait-il de faux noms employés *par écrit* ou *verbalement?* Toutes ces incertitudes, toutes ces ambiguïtés condamnaient la rédaction de l'art. 35 de la loi de 1791. Aussi, dans l'exposé des motifs du code de 1810 M. Faure avait-il grande raison de condamner ce texte : « On a tâché, dans la nouvelle définition de ce qui constitue le délit d'*escroquerie*, d'éviter les inconvénients qui étaient résultés des rédactions précédentes. Celle de la loi du 16-22 juillet 1791 était conçue de manière qu'on en a souvent abusé, tantôt pour convertir les procès civils en procès correctionnels, et par là procurer à la partie poursuivante la preuve testimoniale et la contrainte par corps, au mépris de la loi générale; tantôt pour éluder la poursuite de faux en présentant l'affaire comme une simple *escroquerie*, et par là procurer au coupable une espèce d'impunité, au grand préjudice de l'ordre public. Cet abus cessera sans doute d'après la rédaction du nouveau code. La suppression du mot *dol*, qui se trouvait dans les deux premières rédactions, ôtera tout prétexte de supposer qu'un délit d'*escroquerie* existe par la seule intention de tromper. En approfondissant les termes de la définition, on verra que la loi ne veut pas que la poursuite en *escroquerie* puisse avoir lieu sans un concours de circonstances et d'actes antécédents qui excluent toute idée d'une affaire purement civile. »

Ainsi les rédacteurs du code avaient parfaitement compris quels étaient les côtés faibles de la loi de 1791. Il leur était désormais interdit de tomber dans les erreurs qu'ils avaient signalées. Ils ont cependant laissé dans leur rédaction certains points obscurs que nous devrons indiquer et expliquer. Mais donnons, avant tout, le texte de l'article 405 du code pénal qui renferme la définition du mot *escroquerie*, les éléments constitutifs de ce délit et les mesures de répression.

Article 405. Quiconque, soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique, se sera fait remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, billets, promesses, quittances ou décharges, et aura, par un de ces moyens, escroqué ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui, sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 50 francs au moins et de 3,000 francs au plus.

Il ressort des termes de cet article que la réunion de trois conditions est absolument indispensable pour que l'*escroquerie* existe : 1° emploi de moyens frauduleux; 2° remise de valeurs, etc., obtenues par ce moyen; 3° détournement ou dissipation des valeurs, ce qui constitue le préjudice et complète l'*escroquerie*. Examinons brièvement ces trois conditions.

— I. EMPLOI DE MOYENS FRAUDULEUX. Ces moyens sont de deux sortes : Usage de faux noms et de fausses qualités, ou emploi de manœuvres frauduleuses ayant eu pour but et pour résultat de faire croire à l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou de faire naître l'espoir d'un succès, ou la crainte d'un échec, d'un accident chimérique.

— *Usage de faux noms ou de fausses qualités.* On remarquera que, à l'exemple du législateur de 1791, le législateur de 1810 n'a pas ajouté le mot *verbalement*. Ce n'est pas une omission. Le texte du projet portait : « Quiconque, soit en se donnant verbalement et sans signature de faux noms, etc... » Mais, au sein du conseil d'Etat, M. Defermon s'éleva contre cette restriction; il soutint avec raison que l'on peut, par écrit, se donner de fausses qualités, telles que celles de négociant, par exemple, sans que la peine du faux puisse être appliquée. Cette fausse qualification échapperait donc, parce qu'elle serait écrite, au lieu d'être simplement verbale, à toute répression, ce qui est illogique. On fit donc disparaître la restriction proposée, mais on ajouta à l'article une réserve pour le cas de faux.

Nous ne pouvons entrer dans l'examen des nombreuses difficultés que soulève la question de faux nom ou de fausse qualité; nous devons renvoyer au mot FAUX. Disons seulement que, pour constituer un élément du délit, il est nécessaire que le faux nom ou la fausse qualité soit de nature à exercer une influence sur l'esprit de la victime, sur sa détermination. C'est une condition essentielle. Examinons maintenant l'autre espèce de moyens frauduleux.

— *Manœuvres frauduleuses.* Il est tout à fait impossible d'énumérer les signes auxquels on reconnaîtra tout d'abord une manœuvre frauduleuse; le législateur romain avait éprouvé la même difficulté quand il avait réservé au préteur le soin d'apprécier les faits de dol. Nous devons nous borner à indiquer les caractères généraux qui peuvent servir à les déterminer, et donner quelques exemples fournis par la jurisprudence. Pour qu'il y ait manœuvre frauduleuse, il faut qu'il y ait surprise de la confiance d'un tiers par la combinaison de ruses, de machinations, d'allégations mensongères destinées à voiler la vérité, ou à donner à ce tiers l'espoir ou la crainte d'un événement chimérique le touchant directement; il faut que cette crainte ou cet espoir, inspirés par les manœuvres, l'aient déterminé à remettre les valeurs qui ont été reçues par l'agent. Il y a ceci de bien essentiel, que la remise des valeurs doit toujours être volontaire. Seulement cette volonté est inspirée par une imagination trompée, abusée. Pierre fait dire par diverses personnes à Paul, en secret, que la maison de ce dernier doit être attaquée; Pierre simule même, à l'aide de quelques personnes, des semblants d'attaque; on entend des coups de sifflet; la nuit, on voit des gens rôder autour de la maison. Le tout a pour but d'inspirer à Paul la peur de se voir enlever une somme qu'il a chez lui. Pierre offre de les lui garder dans son coffre-fort. Paul considère cette offre comme avantageuse, et apporte lui-même l'argent, que Pierre dissipe. Tout se découvre. Pierre a commis un délit d'*escroquerie*. A l'aide de machinations, de fausses allégations, il a inspiré à Paul la crainte d'un événement chimérique, dans le but d'en obtenir la remise de valeurs. Cette crainte a eu une telle influence sur Paul qu'elle l'a déterminé à porter lui-même son argent chez Pierre. Voilà les manœuvres bien caractérisées. Pierre n'a pas commis un vol. Il n'y a pas eu soustraction de sa part. Il a eu l'adresse d'amener Paul à faire ce qu'il désirait; il a employé des manœuvres frauduleuses; il a commis une *escroquerie*. Nous ne pouvons indiquer, même sommairement, les nombreuses affaires où la cour de cassation a reconnu ou repoussé l'existence de manœuvres frauduleuses. Bornons-nous à renvoyer aux ouvrages spéciaux, notamment à la *Théorie du code pénal*, par MM. Chauveau Adolphe et Faustin Hélie, un des plus beaux livres de droit criminel qu'ait produits ce siècle.

Nous avons dit que les manœuvres frauduleuses devaient avoir pour but de faire croire à un crédit ou à un pouvoir imaginaire. Sans entrer dans la nomenclature des circonstances nombreuses où l'agent s'attribue faussement une puissance qu'il n'a pas, prenons, entre autres, deux arrêts de la cour de cassation du 28 mars 1812 et du 25 avril 1813, qui qualifient *escroquerie* : 1° le fait par lequel un individu se fait remettre diverses sommes en se faisant fort de faire élargir des individus détenus pour délit; 2° le fait par un commissaire de police de s'engager, moyennant une somme d'argent, à faire maintenir un conscrit dans la réserve et à le faire exempter du service militaire. Les manœuvres peuvent encore avoir pour but de faire naître l'espérance ou la crainte d'un événement chimérique. On a demandé une définition exacte du mot *chimérique*. Suivant la cour de cassation, un fait chimérique n'est pas absolument impossible, ni faux. Il est arrivé parfois qu'il se produisait, contre les prévisions mêmes du coupable. Mais il suffit qu'au moment où il le faisait craindre ou espérer il ne pût croire lui-même à sa réalisation, ou qu'au moins la réalisation n'en fût pas en son pouvoir. Tel est le fait qui se produit fréquemment dans nos campagnes, où des jeunes gens remettent à des soi-disant sorciers des sommes plus ou moins fortes contre l'assurance donnée par le sorcier que, moyennant la somme versée et certaines conjurations dont il se charge, ils n'auront rien à craindre de la conscription. Si le jeune homme tire un bon numéro, il ne se plaint pas, et croit à l'efficacité du sortilège; mais s'il en tire un mauvais, il crie, et le procureur de la république, beaucoup moins crédule, voit dans le soi-disant sorcier un simple escroc, et l'envoie en police correctionnelle, comme contrevenant à l'article 405 du Code pénal.

Nous avons suffisamment expliqué ce qui constitue le premier élément en délit d'*escroquerie*. Passons à l'examen du second.

— II. REMISE DES VALEURS DÉTERMINÉE PAR L'EMPLOI DE MOYENS FRAUDULEUX. Cette seconde condition n'est pas moins essentielle que la première. Sans sa réalisation, en effet, il y a eu, de la part de l'agent, une série de tentatives, de manœuvres, de machinations, mais qui n'ont par elles-mêmes rien de coupable, rien au moins que la loi punisse. C'est leur succès qui leur donne le caractère délictueux. Ce n'est qu'en constatant leurs résultats qu'on peut constater leur criminalité. Ajoutons qu'il est de toute nécessité que la remise de valeurs opérée par le tiers ait été faite volontairement, et déterminée par les manœuvres de l'agent. Si la remise reconnaissait une autre cause, le délit tomberait de lui-même. Les tribunaux doivent donc avoir grand soin, quand ils prononcent les peines de l'*escroquerie*, de constater que la remise des effets, fonds, valeurs, etc., à l'agent a été amenée par les manœuvres frauduleuses indiquées à l'article 405. Diverses questions de détail se sont élevées au sujet des objets qui peuvent être remis à l'agent. Une semblable discussion appartient plutôt aux traités spéciaux. Il nous suffira de dire que l'*escroquerie* ne peut avoir pour objet que des meubles et jamais des immeubles.

— III. DÉTOURNEMENT OU DISSIPATION DES VALEURS. Voilà l'élément définitif du délit. Sans lui, il n'y a qu'une simple tentative. En effet, la remise des valeurs n'est pas la consommation du délit, elle n'en est qu'un acte d'exécution. Il peut fort bien se trouver que l'agent fasse des sommes obtenues un emploi favorable au dépositaire, ou qu'il les restitue volontairement. Dans ces deux hypothèses, il n'y a pas de délit. Mais le délit existe, au contraire, si, une fois les valeurs remises, l'agent en fait usage pour lui ou refuse de les restituer. Dès lors, l'article 405 devient applicable.

— *Tentative.* Sous la législation intermédiaire, la simple tentative d'*escroquerie* n'était pas punissable. Les criminalistes soutenaient que les faits constitutifs sont d'une nature souvent insaisissable, et que, dès qu'il n'y a pas eu détournement, il n'y a plus aucun délit. M. Rossi soutint la même opinion avec une grande vigueur. D'autres criminalistes cependant professent une théorie contraire. Ils divisent le délit en périodes, et disent : « Quand il y aura eu manœuvres frauduleuses et remise des valeurs, il y aura tentative; si, de plus, il y a détournement ou dissipation des valeurs, l'*escroquerie* sera complète. » C'est, du reste, ce système qu'a adopté la jurisprudence. Il est rationnel et conforme aux principes du droit commun. L'*escroquerie* se constitue donc, à titre complet, par le détournement de valeurs obtenues à l'aide de manœuvres frauduleuses.

ESCROQUEUR, EUSE s. (è-skro-keur, euze — rad. *escroquer*). Celui, celle qui escroque, qui commet des escroqueries : *C'est un* ESCROQUEUR *d'argent.*

ESCUARA s. m. (è-skoua-ra). Linguist. Langue basque. ‖ On dit ESCUALDUNAC dans le pays même. V. BASQUE.

ESCUDARDE s. f. (è-sku-dar-de). Bot. Espèce de champignon.

ESCUDE s. f. (è-sku-de). Bot. Ancien nom du cotylédon ou nombril de Vénus. ‖ On disait aussi ESCUDET s. m.

ESCUDIER (Jean-François), homme politique français, né à Pélissane (Provence) en 1760, mort à Toulon en 1819. Il avait adopté avec chaleur les idées révolutionnaires et était juge de paix à Toulon lorsqu'il fut nommé, en 1792, député du Var à la Convention. Escudier alla siéger à la Montagne, vota pour la mort dans le procès de Louis XVI, et fut nommé, en 1793, commissaire près de l'armée de Carteaux, chargé alors de soumettre les Marseillais, qui avaient voulu marcher au secours de Lyon. Escudier pénétra dans Marseille, et, quoique révolutionnaire zélé, la conduite qu'il y tint parut presque modérée auprès de celle des représentants qui lui succédèrent. Sa modération le fit rappeler à la Convention, ce qui ne l'empêcha pas, en réunissant ses efforts à ceux de son collègue Granet, d'empêcher la destruction des villes de Marseille et de Toulon, qui avait été ordonnée par son successeur Fréron. Il s'était cependant déjà signalé lui-même à la tête de la commission d'Orange, qui fit couler tant de sang, et l'on vit Escudier, après le 9 thermi-

dor an II (27 juillet 1794), défendre les membres de l'ancien comité de Salut public. Il dénonça, à la même époque, quelques districts du département du Var, qui, selon lui, nommaient des fugitifs à toutes les places, et il fit donner ordre d'arrêter en Corse le général Paoli. Toutes ces démarches ne le garantirent pas lui-même des dénonciations. En 1795, il fut accusé d'avoir été un des instigateurs de la révolte jacobine qui avait eu lieu le 20 mai à Toulon, et on le décréta d'accusation. L'amnistie, qui rendit peu de temps après à la société tous les terroristes détenus, lui apporta aussi la liberté. Il alla alors reprendre à Toulon sa première profession de marchand de draps. Mais, en 1816, il fut exilé de France quand la loi sur les régicides fut votée. Il passa alors en Afrique et s'arrêta à Tunis, où il séjourna jusqu'à ce que ses amis le fissent revenir. De retour en France, en 1818, il y mourut l'année suivante.

ESCUDIER (Marie et Léon, dit les **frères**), éditeurs de musique et musicographes, dont le nom doit figurer dans l'histoire artistique contemporaine, nés à Castelnaudary, le premier en 1819, le second en 1821. Après avoir fondé à Toulouse un recueil littéraire intitulé le *Gascon*, et un journal politique, la *Patrie*, qui eurent la durée éphémère de ces sortes de publications en province, les deux frères vinrent à Paris, en quête de la fortune et de la célébrité. A leur arrivée, Léon prit des leçons de musique de M. Bazin, alors élève au Conservatoire, pour s'adonner à la critique musicale, vers laquelle le portait son inclination. En 1838, MM. Escudier fondèrent la *France musicale*, publication périodique qui, grâce à leur activité, prospère encore aujourd'hui, et dans laquelle ont paru quantité d'articles sérieux fort remarqués, sur les hautes questions artistiques et les grands compositeurs, tant anciens que modernes, de toute école et de tous pays. Attachés, dès leur début, à la rédaction du *Bon sens*, de la *Revue du dix-neuvième siècle*, de la *Revue du Nord* et du *Monde* (journal de M. de Lamennais et de Mme Sand), ils furent plus tard (de 1850 à 1858) chargés de la chronique musicale du *Pays*, où ils ont fait remarquer leur plume incisive, mais parfois passionnée. Quelque temps après la fondation de la *France musicale*, ils établirent une maison de commerce de musique, et s'attachèrent à la publication des œuvres de Verdi, dont ils soignent et entretiennent la réputation avec un zèle peut-être exagéré. En 1860, les deux frères se séparèrent : Léon choisit le magasin de musique, et Marie eut, pour sa part, la direction de la *France musicale*, à laquelle il est resté attaché.

On doit à ce publiciste les œuvres didactiques et biographiques dont les titres suivent : *Etudes biographiques sur les chanteurs contemporains, précédées d'une Esquisse de l'art du chant* (1840) ; *Dictionnaire de musique d'après les théoriciens, historiens et critiques les plus célèbres* (1844) ; *Dictionnaire de musique théorique et pratique*, avec préface d'Halévy (1854) ; *Rossini, sa vie et ses œuvres* (1854) ; *Vies et aventures des cantatrices célèbres, précédées des Musiciens de l'Empire et suivies de la Vie anecdotique de Paganini* (1856).

ESCUDO, île de la mer des Antilles, à environ 15 kilom. de la côte méridionale de Veragua, par 9° 6′ 24″ de lat. N. et 83° 54′ 30″ de long. O. Elle est fort basse, et recouverte de cocotiers et d'autres arbres. Elle est entourée de bancs de sables et de graviers qui s'étendent jusqu'à 8 kilom. dans la mer. On ne peut en approcher qu'au S. et au S.-O., où se trouvent d'excellents ancrages, parfaitement abrités contre les vents du nord.

ESCUINAPA, petite ville du Mexique, province de Cinaloa, sur la route d'Acaponeta à Culiacan ; 2,500 hab.

ESCUINTLA, ville de l'Amérique centrale, dans la république de Guatemala, à 57 kilom. N.-O. de Guatemala, sur le Michatoyat ; 3,500 hab., Indiens en grande partie. Cette ville fut, pendant la confédération de l'Amérique centrale, le chef-lieu d'une province de son nom ; elle est encore aujourd'hui le chef-lieu d'un district de l'Etat de Guatemala.

ESCULAPE s. m. (è-sku-la-pe — du nom d'*Esculape*, le dieu de la médecine). Fam. Médecin : *Un* ESCULAPE *de village*. V. l'article suivant.

— Par ext. Personne ou chose qui guérit ou prétend guérir un mal quelconque : *L'âge est l'*ESCULAPE *de l'amour. Les* ESCULAPES *so*[illegible] *jusqu'ici qu'aggraver ce double* [illegible]r.) *Le cuisinier de génie est l'*ES[illegible] *digestion.* (Raspail.)

— Astron. Nom de la constellation du Serpentaire.

— Erpét. Nom d'une espèce de couleuvre, [illegible] du dieu de la [illegible]znée d'un serpent.

ESCULAPE, personnage mythique dont on [illegible]decine. Voici sa légende mythologique, telle qu'on la trouve dans les poëtes. Il était fils d'Apollon et de Coronis, de la famille des Lapithes, et vint au monde sur le mont Tithion, près d'Epidaure. Elevé par le centaure Chiron, il en apprit la connaissance des simples, la médecine et la chirurgie. Il suivit les Argonautes à la conquête de la Toison d'or, les guérit de toutes leurs maladies, et ressuscita, à son retour, Tyndare, Capanée, Glaucus, Hymenæus, Lycurgue, les Prætides, Orion, les Phinoïdes, ceux qui étaient morts à Delphes, et enfin Hippolyte, qui venait de périr victime de la perfidie de Phèdre. Mais, en arrachant ainsi des victimes à l'empire des morts, il dépeuplait le royaume de Pluton, qui s'en plaignit à Jupiter. Foudroyé par le maître des dieux, Esculape fut placé parmi les constellations sous le nom de *Serpentaire*. Il avait à Epidaure un temple fameux. Le coq et le chien, symboles de la vigilance, le serpent, emblème de la prudence, lui étaient consacrés. Les prêtres d'Esculape, qui se prétendaient ses descendants, sont connus sous le nom d'*asclépiades*. Ils formaient une corporation sacrée et avaient leurs principaux centres à Cnide et à Cos. La connaissance de la médecine, considérée comme un mystère sacré, se transmettait parmi eux de père en fils et par initiation. Hippocrate sortait de cette caste, et sa plus belle gloire fut d'avoir arraché la science du corps humain aux prêtres et aux sanctuaires, pour en faire le patrimoine de tous.

Nous avons dit plus haut que le serpent figurait parmi les attributs d'Esculape ; nous croyons, toutefois, que cet animal était moins l'emblème de la prudence, si nécessaire aux médecins, qu'un souvenir de la forme adoptée par ce dieu dans une circonstance solennelle. Ovide (*Métam.*, liv. XV) raconte, en effet, qu'Esculape se métamorphosa en serpent pour se porter au secours de Rome ravagée par la peste. Les Romains, ayant consulté l'oracle d'Apollon, en reçurent pour réponse que la présence du fils de ce dieu pouvait seule mettre un terme à leurs maux. Ils se rendirent donc à Epidaure, où Esculape leur apparut en songe.

« Romains, ne craignez rien, je quitterai mon temple ;
Je vous suivrai. Voyez se plier en rampant
Autour de mon bâton ce mystique serpent :
Sous sa forme, demain, sachez me reconnaître. »
Plus auguste, plus grand, tel qu'un dieu doit paraître,
Il dit, et disparaît. A peine le soleil
Eut ramené le jour et chassé le sommeil,
Tout le peuple, incertain du parti qu'il doit prendre,
Au temple d'Esculape en foule va se rendre,
Le priant d'annoncer par des signes certains
S'il préfère à ces bords les rivages latins.
La prière finie, un sifflement terrible
Annonce de ce dieu la présence visible.
Il se montre en serpent, et du temple ébranlé
La voûte, les autels, les portes ont tremblé.
Superbe, émaillé d'or, le serpent se déroule,
Dresse son col d'azur, s'arrête et sur la foule
Promène ses regards rayonnants de fierté.
Le peuple devant lui recule épouvanté.
Ceint d'un bandeau de lin, symbole d'innocence,
Le pontife a du dieu reconnu la présence.
« C'est le dieu, c'est lui-même ; adorez et priez.
Et toi, fils d'Apollon, qui nous vois à tes pieds,
Sois-nous propice encor sous ta forme nouvelle ;
Sois l'appui, le salut de ton peuple fidèle. »
La prière sacrée est répétée en chœur,
Et le Romain s'y joint de la voix et du cœur.
Le dieu-serpent l'exauce ; il siffle, et de sa crête
Il hérisse l'écaille en inclinant sa tête.
Sur les degrés du temple il glisse, et pour adieux
Trois fois vers le parvis il retourne les yeux.
De là, parmi les fleurs qu'on sème sur sa trace,
En cercles redoublés il roule, il s'entrelace ;
Il traverse la ville, il marche vers le port.
Arrivé sur le môle, il s'arrête, et d'abord
Du peuple qui le suit semble bénir la troupe,
S'élance du rivage et monte sur la poupe.

Le vaisseau emporte alors Esculape en Italie, où il choisit son séjour dans une île formée par le Tibre :

Là, le dieu d'Epidaure, élancé du vaisseau,
A choisi son asile et son temple nouveau ;
Et, reprenant ses traits, sa présence céleste
Délivre les Romains du fléau de la peste.

S'il faut en croire Demoustier (*Lettres à Emilie sur la mythologie*), Esculape, malgré sa science divine, aurait fait assez mauvaise figure parmi nos docteurs modernes :

Il ne marchait point escorté
D'un leste et brillant équipage ;
Il ignorait le doux langage
Des Nestors de la Faculté.
Il parlait sans point, sans virgule ;
On comprenait ce qu'il disait,
Et, pour comble de ridicule,
Presque toujours il guérissait.

Et le malin poëte continue, après avoir rapporté que Jupiter frappa Esculape de la foudre pour le punir des cures qu'il faisait :

Sa colère se signala
Par ce châtiment exemplaire.
Nos docteurs, depuis ce temps-là,
N'ont jamais eu peur du tonnerre.

Le nom du dieu de la médecine a passé dans le langage familier comme synonyme de médecin, de chirurgien.

Dans *Monsieur de Pourceaugnac* (acte Ier, scène II), le premier médecin dit au second : « Un *esculape* comme vous, consommé dans notre art... » Voici d'autres applications :

« Le docteur Bouvart, ayant été appelé par le grand aumônier Dubois, celui-ci lui dit qu'il souffrait comme un damné : « Quoi ! déjà, » monseigneur ? » reprit le malin *esculape*. »

Il fallut revenir au gîte,
Mander un médecin bien vite,
Et choisir le premier venu ;
Car dans ma sphère infortunée,
Avec un mince revenu,
Point n'ai d'*esculape* à l'année.

L'abbé DE MORVEAU.

— Iconogr. Dans les monuments antiques, le dieu de la médecine est ordinairement représenté sous les traits d'un homme d'un âge mûr, au visage doux et tranquille ; sa barbe et sa chevelure sont longues et bouclées ; ses épaules et sa large poitrine sont nues ; ses pieds sont chaussés de sandales ; son bras s'appuie sur un bâton noueux ; un serpent — son attribut distinctif — s'enroule tantôt autour de ce bâton, tantôt autour de l'une de ses mains ; ou, quelquefois, se dresse à ses côtés. La gravité et la noblesse de son visage le font un peu ressembler à Jupiter. Certains monuments le représentent avec une couronne de laurier et montrent à ses côtés un coq ou des chiens, symboles de la vigilance. Sur une médaille de P. Licinius Valerianus, il est figuré assis, présentant de la main droite une patère à un serpent qui est devant lui, et s'appuyant de l'autre main sur une massue semblable à celle d'Hercule. Une pierre gravée antique, du musée de Florence, nous le montre entouré de ses attributs ordinaires, mais jeune, sans barbe, et ayant la tête couverte d'une sorte de bonnet garni de cheveux, coiffure dont les anciens faisaient souvent usage pour se préserver des intempéries des saisons. Le musée du Vatican possède plusieurs statues antiques d'Esculape : l'une d'elles le représente également sans barbe, appuyé sur un long bâton autour duquel s'enroule le serpent ; quelques archéologues supposent que cette figure est le portrait de quelque médecin célèbre dans l'antiquité, et peut-être celui d'Antonius Musa, qui, au moyen de l'hydrothérapie, guérit Auguste d'une grave maladie ; on sait que ce prince témoigna lui-même sa reconnaissance en faisant élever des statues à son médecin. Le musée des Offices possède aussi deux intéressantes statues d'Esculape : l'une d'elles se distingue par le caractère noble et sévère de la tête, la vérité et la simplicité du style de la draperie ; on pense que cette figure était primitivement groupée avec une autre statue, probablement celle d'Hygie, fille d'Esculape. Il existe plusieurs groupes complets de ces deux divinités : il y en a un au Louvre, un autre au Vatican. Ce dernier musée possède, en outre, un bas-relief antique où sont figurés Esculape et Hygie près d'un autel. Un autre bas-relief de marbre blanc, trouvé à Athènes, et qui a fait partie des célèbres galeries Choiseul et Pourtalès, nous montre Esculape et Hygie placés sur un lectisterne, près d'une table couverte de fruits et de gâteaux, vers lesquels se dirige un serpent. Le dieu, à demi couché, tient de la main droite une patère et de la gauche une couronne, tandis que sa fille, assise à ses pieds, ouvre une boîte, remplie sans doute de préparations salutaires. Sur la gauche, et en dehors de l'édicule qui renferme ces deux divinités, est sculptée une très-petite figure d'homme, qui doit être celle du donateur de cet ex-voto. Une statuette antique de bronze, qui a figuré dans la galerie Pourtalès, représente Esculape jeune, couronné de corymbes, assis et jouant de la double flûte sur le mont Tithion, en Epidaurie : telle est du moins l'explication donnée par deux savants antiquaires, MM. de Clarac et Panofka. Esculape est encore représenté assez fréquemment accompagné de Télesphore, dieu qui présidait à la convalescence.

Plusieurs artistes modernes ont peint ou sculpté des figures d'Esculape ou des scènes dans lesquelles ce dieu joue le principal rôle. Nous citerons une statue de marbre exécutée par Canova à ses débuts ; une statue de Duret, exposée au Salon de 1808, et intitulée : *Esculape rendant Hippolyte à la vie* ; une fresque de Pocetti, à Florence (hospice des Enfants-Trouvés), dont le sujet est *Esculape tâchant de rendre la vie à un enfant* qu'il tient dans ses bras, etc. Un artiste de l'école de David, Gautherot, a eu la singulière idée de peindre un *Esculape vaccinant Vénus* ; ce chef-d'œuvre... d'anachronisme a été vendu, en 1827, au profit des Grecs victimes de la guerre de l'Indépendance.

ESCULAPIES s. f. pl. (è-sku-la-pî). Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait à Rome en l'honneur d'Esculape.

ESCULATE s. m. (è-sku-la-te — rad. *esculine*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide esculique avec une base.

ESCULENCE s. f. (è-sku-lan-se — rad. *esculent*). Sapidité : *Chaque substance a son apogée d'*ESCULENCE. (Brill.-Sav.) *C'est la gastronomie qui fixe le point d'*ESCULENCE *de chaque substance alimentaire, car toutes ne sont pas présentables dans les mêmes circonstances.* (Brill.-Sav.) ‖ Inus.

ESCULENT, ENTE adj. (è-sku-lan, an-te — lat. *esculentus* ; de *esca*, nourriture). Comestible ; sapide : *Les huiles douces ne sont* ESCULENTES *qu'autant qu'elles sont unies à d'autres substances.* (Brill.-Sav.) *Le goût est le sens par lequel nous apprécions tout ce qui est sapide et* ESCULENT. (Brill.-Sav.) ‖ Inus.

ESCULINE s. f. (è-sku-li-ne — du lat. *æsculus*, sorte de chêne à glands comestibles). Chim. Substance tirée des marrons d'Inde.

— Chim. Le fruit des marronniers d'Inde renferme une matière particulière qui en a été extraite par Tromonsdorf et par Canzonieri. Cette matière a été appelée *esculine* ou *bicolorine*, à cause de ses propriétés opalisantes, très-manifestes, par exemple, dans l'infusion d'écorce de marronnier. Elle est amère, insoluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool. M. Mouchon a reconnu qu'elle possède des propriétés fébrifuges très-prononcées ; elle a donné des résultats satisfaisants dans le traitement des névralgies périodiques. On l'administrait à la dose de 2 grammes pris en deux fois dans un peu d'eau sucrée. Dans quelques cas où le sulfate de quinine reste inactif, l'*esculine* produit des effets très-marqués. Il semble que cette substance soit réservée à un certain avenir en cas de rareté de la quinine.

ESCULIQUE adj. (è-sku-li-ke — rad. *esculine*). Chim. Se dit d'un acide extrait des marrons d'Inde : *Acide* ESCULIQUE. V. SAPONINE.

ESCUMEL s. m. (è-sku-mèl). Bot. Syn. de COULEMELLE.

ESCUNTENANGO, petite ville du Mexique, province de Chiapa, à 32 kilom. de San-Christobal, sur le Rio-Grialva, dans une vallée étroite, au pied des Cordillères ; 2,000 hab.

ESCURIAL (L'), en espagnol *el Escorial*, bourg d'Espagne, province et à 38 kilom. N.-O. de Madrid, sur le versant S.-E. du Guadarama et sur le chemin de fer de Bayonne à Madrid ; 2,000 hab. Fabrication de chocolat ; élève de bétail. Ce bourg se divise en deux parties : l'une nommée l'*Escorial de abajo* (Escurial d'en bas), l'autre l'*Escorial de arriba* (Escurial d'en haut) ; le chemin de fer du Nord, venant de Madrid, a une station contiguë à l'*Escorial de abajo* et distante de 2 kilomètres environ du monastère.

Ce monastère, que les Espagnols ont appelé la huitième merveille du monde, fut fondé en 1563 par le roi Philippe II, en commémoration de la victoire de Saint-Quentin, gagnée sur les Français par l'armée espagnole, le 10 août 1557, jour de la fête de saint Laurent. En l'honneur de ce saint, auquel on le consacra, l'édifice fut bâti sur un plan disposé en forme de gril. Il occupe, par conséquent, la surface d'un rectangle dont les grands côtés ont une longueur de 207 mètres, et les petits une longueur de 156 mètres. Le manche du gril est figuré par l'habitation royale, qui se détache à angle droit de l'un des grands côtés ; les pieds sont représentés par des tours carrées de 58 mètres d'élévation, bâties aux quatre angles. L'intérieur de l'édifice comprend onze cours carrées, séparées par des bâtiments transversaux qui sont censés figurer les barreaux de l'instrument du martyre. Le monument tout entier est bâti en granit jaunâtre. Sa construction, qui coûta 60 millions de francs, exigea vingt-deux ans de travaux (1562-1584) ; les architectes furent successivement Jean-Baptiste Monnegro, de Tolède, Jean Herrera et François de Mora ; le frère Antoine de Villacastin aida aux travaux de distribution intérieure.

Ce monument colossal s'élève dans un paysage inculte et sauvage. « L'effet, de loin, est très-beau, a dit M. Th. Gautier ; on dirait un immense palais oriental : la coupole de pierre et les boules qui terminent toutes les pointes, contribuent beaucoup à cette illusion. Avant d'y arriver, l'on traverse un grand bois d'oliviers, orné de croix bizarrement perchées sur des quartiers de grosses roches de l'effet le plus pittoresque ; le bois traversé, vous débouchez dans le village, et vous vous trouvez face à face avec le colosse, qui perd beaucoup à être vu de près, comme tous les colosses de ce monde. » Le spirituel écrivain ajoute : « Je suis excessivement embarrassé pour dire mon avis sur l'Escurial. Tant de gens graves et bien situés, qui, j'aime à le croire, ne l'avaient jamais vu, en ont parlé comme d'un chef-d'œuvre et d'un suprême effort du génie humain, que j'aurais l'air, moi, pauvre diable de feuilletoniste errant, de vouloir faire de l'originalité de parti pris et de prendre plaisir à contrecarrer l'opinion générale ; mais pourtant, en mon âme et conscience, je ne puis m'empêcher de trouver l'Escurial le plus ennuyeux et le plus maussade monument que puissent rêver, pour la mortification de leurs semblables, un moine morose et un tyran soupçonneux. Je sais bien que l'Escurial avait une destination austère et religieuse ; mais la gravité n'est pas la sécheresse, la mélancolie le marasme, le recueillement n'est pas l'ennui, et la beauté des formes peut toujours se marier heureusement à l'élévation de l'idée. L'Escurial est disposé en forme de gril. Cette invention bizarre, qui a dû gêner beaucoup l'architecte, ne se saisit pas aisément à l'œil, quoiqu'elle soit très-visible sur le plan, et si l'on n'en était pas prévenu, on ne s'en apercevrait assurément pas. Je ne blâme pas cette puérilité symbolique dans le goût du temps, car je suis convaincu qu'une mesure donnée, loin de nuire à un artiste de génie, l'aide, le soutient et lui fait trouver des ressources, auxquelles il n'aurait pas songé ; mais il me semble qu'on aurait pu en tirer un tout autre parti. Les gens qui aiment le « bon goût » et la « sobriété » en architec-

ture doivent trouver l'Escurial quelque chose de parfait, car la seule ligne employée est la ligne droite, le seul ordre, l'ordre dorique, le plus triste et le plus pauvre de tous. Une chose qui vous frappe d'abord désagréablement est la couleur jaune-terre des murailles, que l'on pourrait croire bâties en pisé, si les joints des pierres, marqués par des lignes d'un blanc criard, ne vous démontraient le contraire. Rien n'est plus monotone à voir que ces corps de logis à six ou sept étages, sans moulures, sans pilastres, sans colonnes, avec leurs petites fenêtres écrasées qui ont l'air de trous de ruche. C'est l'idéal de la caserne et de l'hôpital. Le seul mérite de tout cela est d'être en granit; mérite perdu, puisqu'à cent pas de là on peut le prendre pour de la terre à poêle. Là-dessus est accroupie lourdement une coupole bossue, que je ne saurais mieux comparer qu'au dôme du Val-de-Grâce, et qui n'a d'autre ornement qu'une multitude de boules de granit. Tout autour, pour que rien ne manque à la symétrie, l'on a bâti des monuments dans le même style, c'est-à-dire avec beaucoup de petites fenêtres et pas le moindre ornement. Ces corps de logis communiquent entre eux par des galeries en forme de ponts, jetées sur les rues qui conduisent au village... »

Ces critiques sont parfaitement fondées. L'aspect de l'Escurial est froid, monotone, nullement artistique, quels qu'aient été les efforts de l'architecte pour relever cette masse, ce Léviathan de granit, par quelques colonnades. Les détails disparaissent dans l'immensité de la construction.

La façade principale de l'édifice regarde l'occident; elle est formée de blocs énormes, au transport desquels ont été employés des chars spéciaux traînés par quarante paires de bœufs. Elle est percée de 366 ouvertures et présente trois portails de proportions monumentales. La grande entrée, formant un avant-corps de 38 mètres de largeur, est décorée de deux ordres d'architecture : il y a huit colonnes doriques à l'ordre inférieur et quatre colonnes ioniques à l'ordre supérieur (M.Th. Gautier n'avait sans doute pas remarqué celles-ci); des niches ont été pratiquées dans les entre-colonnements. Au milieu de l'ordre supérieur est une statue en pierre de saint Laurent, tenant un livre de la main gauche et un gril en bronze doré dans la droite; cette statue a 4 mètres de hauteur. La façade orientale est rompue par un avant-corps considérable figurant en plan le manche du gril, et occupé par la demeure royale, qui s'élève derrière l'église. Les deux autres façades ne présentent pas de saillie : celle du sud, par laquelle l'œuvre fut commencée, est percée de 296 ouvertures disposées en quatre étages; celle du nord ne compte que 180 ouvertures. L'édifice entier offre extérieurement 15 portes et 1,110 fenêtres.

L'intérieur de l'Escurial est aussi monotone, aussi triste que l'extérieur. L'entrée principale donne accès dans un vaste vestibule voûté, au-dessus duquel se trouve la bibliothèque. Ce vestibule conduit à la *Cour des rois*, bordée sur trois côtés de corps de logis à cinq étages, et au fond de laquelle s'élève la façade de l'église, décorée des statues colossales en pierre, marbre et bronze doré de six rois de Juda : Josaphat, Ezéchias, David, Salomon, Josias et Manassès. Cette cour, qui a 62 mètres sur 36, est la partie par laquelle fut terminé l'Escurial. « Elle est dallée, humide et froide, dit encore M. Th. Gautier; l'herbe verdit les angles; rien qu'en y mettant le pied, l'ennui vous tombe sur les épaules comme une chape de plomb, votre cœur se resserre; il vous semble que tout est fini et que toute joie est morte pour vous. A vingt pas de la porte de l'église, vous sentez je ne sais quelle odeur glaciale et fade d'eau bénite et de caveau sépulcral, que vous apporte un courant d'air chargé de pleurésies et de catarrhes. Quoiqu'il fasse au dehors trente degrés de chaleur, votre moelle se fige dans vos os; il vous semble que jamais la chaleur de la vie ne pourra réchauffer dans vos veines votre sang, devenu plus froid que du sang de vipère. Ces murs, impénétrables comme la tombe, ne peuvent laisser filtrer l'air des vivants à travers leurs épaisses parois. »

La porte principale de l'église s'ouvre sur un vestibule d'où l'on pénètre dans le *bajo-coro* (bas-chœur), espace carré, autrefois destiné au public, et au-dessus duquel règne, en forme de tribune, le chœur destiné aux moines. La voûte de cette petite nef est à peu près plane; elle est construite fort habilement en larges pierres ne reposant que sur quelques piliers fort espacés. Une belle grille de bronze sépare le *bajo-coro* de l'église proprement dite. Celle-ci, bâtie en granit sur le plan d'une croix grecque, mesure 52 mètres dans chaque sens; elle est pavée en dalles de marbre blanches et grises, et est partagée en trois nefs par quatre énormes piliers carrés, de 8 mètres de côté, que relient de grands arcs et qui supportent la coupole. Les deux corniches où s'appuient le piédestal de la coupole et la coupole elle-même forment deux larges balcons avec balustrades en bronze; on y arrive par quatre escaliers pratiqués dans le massif des piliers. La coupole, en dôme plein-cintre, à 16 faces, se termine, à la clef, par une lanterne percée de huit croisées et terminée elle-même par une petite coupole que couronne une pyramide de 8 mètres de haut. A l'extérieur, cette pyramide porte une boule creuse en métal de cloche de 2 mètres de diamètre et du poids de près de 1,500 kilog., que surmonte une croix de fer haute de 4 mètres et demi, et dont le sommet est à 95 mètres au-dessus du sol de l'église. « Lorsque vous êtes sur le dôme, dit M. Th. Gautier, un immense horizon se déroule à vos pieds, et vous embrassez d'un seul coup d'œil la campagne montueuse qui vous sépare de Madrid. De l'autre côté se dressent les montagnes de Guadarrama. Vous voyez ainsi toute la disposition du monument; vous plongez dans les cours et dans les cloîtres, avec leurs rangs d'arcades superposées, leur fontaine ou leur pavillon central; les toits se présentent en dos d'âne, comme dans un plan à vol d'oiseau. »

Rentrons dans l'église. La voûte de la grande nef, peinte en quinze mois par un artiste génois, Luca Cambiaso, représente la *Gloire des Bienheureux* ou le *Paradis*. Autour de l'église sont disposés quarante-huit autels, ornés la plupart de beaux retables peints par Navarrette, les deux Zuccaro, Juan Gomez, Luca Cambiaso, Luis de Carabajal, Pellegrino Tibaldi, Cincinnato, Alonzo Sanchez et Velazquez. Devant chacun de ces autels, dans un petit tombeau de marbre, sont enfermées des reliques du saint auquel l'autel est dédié. Peu d'églises possèdent autant de richesses en ce genre. Une inscription, placée dans le chœur en 1754, constate que les reliques, grandes et petites, corps entiers, têtes entières, simples ossements, etc. forment un total de 7,422! Les voûtes des nefs sont ornées de huit fresques peintes par Luca Giordano, et dont les sujets sont tirés, pour la plupart, de la vie de la Vierge et de l'Ancien Testament.

Aux deux bras de la croix s'élèvent, à une hauteur de 25 mètres, deux orgues très-riches d'exécution.

Le sanctuaire ou chapelle majeure (*capilla mayor*) occupe l'extrémité de la nef centrale; il renferme le maître-autel et les oratoires et monuments royaux. Cette partie de l'édifice est décorée avec une richesse extraordinaire : la fresque de la voûte, représentant le *Couronnement de la Vierge*, est l'œuvre de Luca Cambiaso; l'autel, les degrés qui y conduisent et les revêtements des murs, sont formés de marbres précieux. Le retable est décoré de peintures exécutées par P. Tibaldi et par les Zuccaro, d'ornements dorés et de statues de bronze plus grandes que nature, dues à Leone Leoni et à son fils Pompeo. Des deux côtés du maître-autel, au-dessus des oratoires royaux, sont deux groupes de statues en bronze doré, agenouillées et plus grandes que nature; les statues placées du côté gauche sont celles de Charles-Quint, de sa femme Isabelle, mère de Philippe II, de sa fille doña Maria et de ses sœurs, les infantes Eléonore et Marie; les statues de droite sont celles de Philippe II, de ses trois femmes, Anne, Isabelle et Marie, et de son fils don Carlos. Ces groupes sont l'œuvre de Pompeo Leoni.

La sacristie, vaste salle voûtée, longue de 29 mètres et large de 8, s'ouvre au sud de l'église; une pièce intermédiaire, l'antisacristie, était autrefois ornée de tableaux de maîtres qui ont été transportés depuis au musée royal de Madrid. Les peintures de la voûte de la sacristie sont de Nicolas Granello et Fabrizio Castello. Tout un côté de cette pièce est occupé par un magnifique buffet construit en bois noir, et où sont renfermés les ornements sacrés, les calices, les croix, les reliquaires les plus précieux. Un autel, élevé en l'honneur d'une hostie miraculeuse (*Santa Forma*), envoyée d'Allemagne à Philippe II par l'empereur Rodolphe, occupe l'extrémité sud de la salle; il est construit en marbre et en jaspe, et décoré d'ornements en bronze doré et de bas-reliefs de marbre blanc. Un grand tableau de Claude Coello forme le retable; à certaines époques de l'année il descend, par des coulisses, au-dessous de l'autel, et laisse voir une très-riche chapelle intérieure où la sainte hostie est exposée dans un tabernacle en bronze doré.

Le chœur, qui fait face à la *capilla mayor*, est bordé sur trois de ses côtés par 124 stalles en bois précieux, disposées sur deux rangs, et dont l'ornementation est d'une grande sobriété. On montre, à l'extrémité gauche de la rangée du fond, la stalle où se plaçait le sombre Philippe II, « ce roi né pour être grand inquisiteur, » suivant le mot de M. Th. Gautier. Un énorme lutrin s'élève au milieu du chœur, au-dessous d'un riche lustre en cristal de roche; le vulgaire prétend que le pivot en acier de ce pupitre tourne dans une crapaudine de diamant; le pupitre est tout simplement soutenu par des galets de bronze roulant sur des bandes de métal. Les peintures du chœur sont de Luca Cambiaso et de Cincinnato. Derrière la stalle du prieur s'ouvre un étroit couloir conduisant à une petite chapelle, dont l'autel est orné d'un admirable christ de marbre blanc et noir sculpté par Benvenuto Cellini, et qui fut donné au roi par le grand-duc de Toscane.

Au-dessous de la *capilla mayor* est le *Panthéon*, caveau destiné aux sépultures des rois d'Espagne. On y descend par un magnifique escalier tout revêtu de marbres de couleurs variées. Le Panthéon est une pièce octogone de 10 à 12 mètres de diamètre, qui est d'une assez grande simplicité : l'entrée occupe un des côtés de l'octogone; sur le côté qui y fait face est un autel surmonté d'un crucifix en bronze; les six autres côtés offrent quatre rangs de niches superposées, renfermant chacune un cippe de forme antique, en marbre noir, supporté par des griffes de lion et rehaussé de moulures en bronze doré, avec un cartouche portant le nom de la personne royale dont ce cippe indique la dépouille. Les rois occupent le côté gauche; les reines qui ont laissé succession, le côté droit. On compte ainsi 26 tombes. Plusieurs cippes sont inoccupés. « Il fait dans ce caveau un froid pénétrant et mortel, dit M. Th. Gautier; les marbres polis miroitent et se glacent de reflets aux rayons tremblotants de la torche; on dirait qu'ils ruissellent d'eau et l'on pourrait se croire dans une grotte sous-marine. Le monstrueux édifice pèse sur vous de tout son poids; il vous entoure, il vous enlace et vous étouffe; vous vous sentez pris comme dans les tentacules d'un gigantesque polype de granit. Les morts que renferment les urnes sépulcrales paraissent plus morts que tous les autres, et l'on a peine à croire qu'ils puissent jamais venir à bout de ressusciter. Là, comme dans l'église, l'impression est sinistre et désespérée; il n'y a pas, à toutes ces voûtes mornes, un seul trou par où l'on puisse voir le ciel. » Le caveau des Infants et des reines sans succession forme une pièce séparée, qui s'ouvre à gauche du dernier palier de l'escalier conduisant au Panthéon : la décoration est en plus simple encore; on y compte 51 niches où sont placés les cercueils.

En sortant de l'église par l'antisacristie, on pénètre dans le cloître inférieur, dont les galeries voûtées en arcades plein-ceintre, et peintes d'une mauvaise fresque, entourent une cour carrée ornée de parterres, de bassins et d'une fontaine monumentale. Au milieu de l'une des galeries se développe le grand escalier, beau morceau d'architecture, construit sur le plan de Castello, le Bergamasque, et décoré par Luca Giordano de fresques représentant la *Gloire de la Sainte Trinité*, la *Bataille*, le *Siége* et la *Reddition de Saint-Quentin*, et la *Fondation du monastère de l'Escurial*. Cet escalier est formé de trois rampes, l'une au centre, aboutissant à un vaste palier qui s'étend sur toute la largeur de la cage, les deux autres en retour, à droite et à gauche, aboutissant au cloître supérieur, qui est la répétition exacte de celui du rez-de-chaussée.

Le palais royal est une succession d'appartements sans caractère particulier, garnis de meubles de toutes les époques, et où l'on remarque quelques tableaux de maîtres et de fort belles tapisseries espagnoles et flamandes. Quelques pièces sont lambrissées de bois fins et offrent de véritables chefs-d'œuvre de marqueterie et d'ébénisterie. Une galerie de 50 mètres, dite la *Salle des batailles*, est ornée de peintures de Niccolo Granello, Fabrizio Castello, Luca Cambiaso et autres, représentant, entre autres sujets, la *Bataille de la Higueruela*, gagnée sur les Arabes par le roi don Juan, la *Bataille de Lépante*, la *Bataille de Saint-Quentin*, etc. L'appartement du fondateur du monastère n'est pas l'une des parties les moins curieuses de cet immense édifice. « C'est là, dit M. Germond de Lavigne, qu'habitait Philippe II; là qu'il mourut après une longue et douloureuse maladie. Une salle oblongue, carrelée, aux murs nus et blanchis à la chaux, sans meubles, éclairée par une fenêtre donnant sur les jardins...; c'était là que la haute noblesse espagnole, que les ambassadeurs des grandes puissances de l'Europe venaient attendre le bon plaisir de ce roi sombre et soucieux. Deux larges portes en chêne poli, à deux vantaux, ouvrent sur deux pièces carrées également nues, deux alcôves éclairées seulement par deux portes. Dans l'une était le lit du roi; dans l'autre, qui lui servait à la fois de cabinet de travail, d'oratoire et de tribune pour assister à l'office divin, on conserve une table en bois de chêne surmontée d'un casier, avec un pupitre et un large portefeuille ou sous-main, un fauteuil à bras et deux chaises en forme de X sur lesquelles le roi appuyait sa jambe gonflée par la goutte. C'est là tout l'appartement de celui qui construisit ce monument de granit et de marbre. Il ne s'en était réservé que ce coin sépulcral, et lorsque ses souffrances ne lui permettaient pas d'aller occuper dans le chœur sa stalle accoutumée, il ouvrait au fond de son alcôve un volet de bois, et, par une baie pratiquée dans le gros mur qui sépare ce retrait de la *capilla mayor*, à droite du maître-autel, il entendait les chants des moines et voyait le prêtre officiant. Si on a eu froid en parcourant cet immense entassement de pierres de l'église et du monastère, c'est un autre froid qui saisit l'âme lorsqu'on se trouve dans cette triste cellule, et l'impression qu'on y reçoit domine toutes les autres. »

Nous devons signaler encore dans les dépendances de l'Escurial : la bibliothèque, divisée en deux sections, celle des imprimés, qui occupe une vaste salle de 52 mètres de long, divisée en trois travées et décorée de fresques par Carducci et Pellegrini, et celle des manuscrits, située à l'étage supérieur, et qui est très-riche en documents hébreux, grecs, arabes, latins, espagnols; — le collége, établissement d'enseignement secondaire, fondé par la reine Isabelle, qui en avait donné la direction à son confesseur, le Père Claret; — le séminaire et le couvent, qui ne présentent rien de notable. Des jardins s'étendent à l'est et au sud du monastère, sur des terrains en pente soutenus par des murailles. On y rencontre plus d'architecture que de végétation, dit Th. Gautier : « Ce sont de grandes terrasses et des parterres de buis taillé qui représentent des dessins pareils à des ramages de vieux damas, avec quelques fontaines et quelques pièces d'eau verdâtre; un jardin ennuyeux et solennel, tout à fait digne du bâtiment morose qu'il accompagne. » Au delà de ces jardins, la vue s'étend sur un vaste panorama de montagnes et de landes solitaires.

L'ouvrage de Francisco de los Santos, publié à Madrid en 1657, sous le titre de : *Descripcion breve del monasterio de S. Lorenzo el Real del Escorial, unica maravilla del mundo*, contient d'intéressantes vues intérieures et extérieures de cet édifice, gravées par P. de Villafranca. Le musée de Madrid possède une *Vue de l'Escurial* peinte par J.-B. del Mazo; le musée de Dresde en a une qui est attribuée à Rubens; au Louvre, il y en a une que quelques connaisseurs ont cru être de la main même de Velasquez, mais que la dernière édition du catalogue a rangée parmi les ouvrages anonymes de l'école espagnole. Plusieurs artistes contemporains ont peint des vues de l'Escurial : M. Pedro Kuntz a exposé à Paris, au Salon de 1838, un tableau représentant l'*Intérieur du monastère*; M. Sebron a peint une *Vue de l'Escurial, au clair de lune* (Salon de 1847); M. Dauzats, l'*Intérieur de l'église de l'Escurial* (Salon de 1853), etc.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur ce monastère et ses dépendances : *Memorias sobre la fundacion del Escorial y su fabrica*, par Fr. Juan de san Geronimo, dans la *Colecc. de docum. inedit. para la hist. de España* (t. VII); *El sumario y breve declaracion de los diseños y estampas de la fabrica de S. Lorenzo del Escorial*, par Juan de Herrera (Madrid, 1589, in-8°); *Compendio de las grandezas del Real monasterio de S. Lorenzo del Escorial, unica maravilla del mundo*, compuesto por Don Diego Hilan (Madrid, 1739; autre édit., 1817, in-8°); *Descripcion del Real monasterio del Escorial*, por el P. M. Fr. Andres Jimenes (Madrid, 1764, in-fol.); *Descripcion del Escorial*, por D. Antonio Ponz, dans le *Viaje de España* (tom. II, 1787); *Descripcion artistica del Real monasterio del Escorial*, por el P. Fr. Damian Bermejo (Madrid, 1820, in-8°); *Descripcion del monasterio y palacio de S. Lorenzo*, por D. Fernando Alvarez (Madrid, 1843, in-8°); *Descripcion historica, artistica de los reales sitios de Aranjuez, San Ildefonso y del monasterio del Escorial* (Madrid, 1844, in-8°, pl.); *Historia del real monasterio de S. Lorenzo*, etc., por José Quevedo (Madrid, 1849, in-4°); *Breve descripcion de las cosas notables que encierra el magnifico monasterio de S. Lorenzo*, por D. Ant.-Maria Lopez y Ramajo (Salamanque, in-8°); *Historia descriptiva, artistica y pintoresca del real monasterio del Escorial*, por D. Ant. Rotondo (Madrid, 1855, gr. in-fol.); *Galerie royale de l'Escurial* ou *Collection de gravures d'après les tableaux originaux des principaux maîtres espagnols, italiens, etc., qui sont dans la galerie royale du palais de l'Escurial* (Madrid, in-fol.); on y trouve 12 vues de l'Escurial, par Jos. Gomez de Navia; *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial*, par E. Miller (Paris, Impr. nation., 1848, in-4°); un *Mémoire sur la bibliothèque de l'Escurial*, lu à l'Académie de Belgique, et qui a été reproduit, en grande partie, dans l'*Athenæum français* (14 janvier 1854).

ESCUROLLES, bourg de France (Allier), ch.-lieu de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Gannat, sur la rive gauche de l'Andelot; 1136 hab. Tuileries et poteries de Lourdy. Ruines d'un ancien couvent de génovéfains.

ESDRAS, en hébreu **Esra**, un des restaurateurs de la nationalité juive, docteur, sacrificateur et écrivain, vivait au v[e] siècle avant Jésus-Christ. Il était petit-fils du grand-prêtre Saraïas, que Nabuchodonosor avait fait mettre à mort après la prise de Jérusalem. Lorsque Cyrus permit aux Hébreux captifs de revenir dans leur patrie, Esdras accompagna, croit-on, Zorobabel en Judée, puis retourna à Babylone, où il obtint d'Artaxerce Longue-Main la permission de ramener en Palestine les Juifs qui restaient encore dans ses Etats. De retour à Jérusalem en 467, avec 1,775 hommes et les vases sacrés du temple, il gouverna la Judée jusqu'à l'arrivée de Néhémie, nommé gouverneur quelque temps après par Artaxerce; il continua néanmoins à exercer une grande autorité, et travailla avec ardeur au rétablissement du culte et à la révision des Ecritures, qu'il lut et commenta publiquement. Il amena les Juifs à congédier leurs femmes idolâtres, à exécuter la Loi, et apprit aux lévites à célébrer la fête des Tabernacles. D'après Josèphe, Esdras mourut à Jérusalem; suivant d'autres écrivains, il termina sa vie pendant un voyage qu'il fit en Perse, à l'âge de 120 ans. On a sous son nom quatre livres, dont nous allons parler plus loin; en outre, quelques écrivains le regardent comme l'auteur des *Paralipomènes* et des deux derniers livres des *Rois*, qu'il a tout au moins revus et compilés. On croit qu'il a changé l'ancienne écriture hébraïque pour lui substituer le caractère hébreu moderne, qui est le même que le chaldéen; mais c'est à tort qu'on lui a attribué la massore et l'invention des points-voyelles, lesquels sont posté-

rieurs à l'établissement du christianisme. Les juifs et les musulmans professent une grande vénération pour la mémoire d'Esdras.

Esdras (LIVRES D'), que l'on désigne avec plus de raison sous ce titre : *Livres d'Esdras et de Néhémie*. Ils sont classés par les canons dans la section des hagiographes, contiennent l'histoire de la restauration du royaume du peuple juif après le retour de la captivité de Babylone. Ils ont été pour la première fois signalés au XVIIe siècle par le célèbre orientaliste Grégory, qui en trouva une traduction arabe parmi les manuscrits de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford. Ockley, professeur de langue arabe à l'université de Cambridge, les traduisit en anglais. Le texte arabe ne fut jamais imprimé; mais on trouve la version d'Ockley dans le quatorzième volume de l'ouvrage de Whiston : *Primitiva christianitas rediviva* (Londres, 1711). Il existe de ce livre une traduction éthiopienne, qui fut signalée par Ludolphe dans son *Lexicon æthiopico-latinum* (Francfort, 1699). Le docteur Laurence, qui a aussi traduit le livre apocryphe d'Hénoch (v. ce mot), s'est occupé de cette traduction éthiopienne, dont il publia le texte en 1820, à Oxford.

Le livre d'*Esdras*, quoique n'ayant pas été traduit par saint Jérôme, n'était point dédaigné des Pères de l'Eglise ni des écrivains ecclésiastiques. Saint Ambroise, dans son livre *De la bonne mort*, semble en faire un cas particulier. Il appuie sur quelques citations de ce livre ses opinions sur l'état des âmes après la mort; ce qui n'empêche point qu'il fût rejeté comme apocryphe par saint Jérôme et condamné comme tel par le concile de Trente. L'Eglise d'Abyssinie le regardait comme canonique, et, jusqu'à l'époque du concile de Trente, il était reproduit dans les Bibles imprimées. Bruce a cité un ouvrage, qui appartient à l'Eglise d'Abyssinie et qui remonte au XIIIe siècle, où l'on voit toute l'estime que cette Eglise faisait du livre d'*Esdras*. On a pensé que l'auteur de ce livre était un chrétien judaïsant ou montaniste. On n'est pas d'accord non plus sur l'époque de sa vie, que les uns placent avant J.-C., d'autres au second siècle de notre ère. Le traducteur Laurence pense que l'auteur, s'il n'était point de la religion hébraïque, était au moins Juif de naissance. Il s'appuie, pour soutenir cette opinion, sur ce que le livre d'*Esdras* contient des louanges pour le peuple hébreu, sur les fables rabbiniques dont il est plein, etc. Mais, à vrai dire, il n'y a qu'un passage, où se trouve le nom de Jésus, qui pourrait confirmer cette hypothèse, que l'auteur était chrétien; et encore est-on fort autorisé à voir dans ce passage une interpolation.

Le livre d'*Esdras* se divise en deux parties. La première partie (chap. I-VI) raconte qu'autorisés par Cyrus, roi de Perse, les Juifs, dans la première année de son règne, quittèrent la Babylonie pour retourner à Jérusalem, sous la conduite du prince Zorobabel et du grand prêtre Josué. Cyrus leur avait restitué les vases sacrés déposés à Babylone, et permis de reconstruire le temple. Mais les Samaritains, que les Juifs avaient empêchés de prendre part à cette reconstruction, les accusèrent auprès du roi Assuérus (Cambyse selon certains commentateurs, mais plus probablement Xerxès) et de son successeur Artaschasta (Artaxerce), et entravèrent ainsi l'œuvre commencée. On la reprit sous le règne de Darius, et, quatre ans après, le temple fut achevé et inauguré. La seconde partie (chap. VII-X) rapporte que, sous le règne d'Artaxerce Longue-Main, Esdras, prêtre et scribe, amena en Palestine une nouvelle colonie de Juifs, et que ceux-ci, sous l'influence d'Esdras, répudièrent les femmes étrangères qu'ils avaient épousées.

Dans le livre de *Néhémie*, nous lisons que, dans la vingtième année du règne du roi des Perses Artaxerce Longue-Main, Néhémie, ayant appris la situation déplorable où se trouvaient ses coreligionnaires en Palestine, demanda et obtint du roi la permission de retourner dans sa patrie. Malgré les obstacles que les Samaritains voulurent lui susciter, il rétablit les murs de Jérusalem (chap. I, 1; VII, 5). Suit une liste des exilés qui étaient revenus sous Cyrus (VII, 6-33). Ensuite vient le récit de la fête des Tabernacles, célébrée sous Esdras et Néhémie (VII, 73; X, 40). Le chap. XI se rapporte à la [illegible]tion de Jérusalem, et le chap. XII [illegible] récit de la cérémonie qui suivit [illegible] des murs de la ville. Le livre [illegible]hap. XIII) par l'exposé des me[illegible]surer les re[illegible] pour séparer les Juifs des païens et les empêcher de s'unir à des femmes étrangères.

ESDRAS, patriarche d'Arménie, né à Parhadjnaguerd, dans la province d'Ara[illegible]. Il fut nommé patriarche [illegible]r Héraclius, de retour de [illegible]

de ses jo[illegible] abréger sa vie.

Les historiens dissidents l'ont fort maltraité dans leurs écrits; les autres en ont fait un saint.

ESDRAS ANKEGHATSI, écrivain arménien de la fin du Ve siècle, qui jouissait d'une grande réputation d'orateur. Après avoir été pendant quelque temps secrétaire de Vahan Mamikonian, généralissime des armées arméniennes, il alla fonder dans la province de Daron, sa patrie, une école de grammaire et de rhétorique. Il a écrit : *Traité de rhétorique et de grammaire; Eloge de saint Mesrob; Homélie sur saint Grégoire l'Illuminateur; Instruction nécessaire au lecteur*. Aucun de ces ouvrages n'a été imprimé.

ESDRELON ou **JEZRAËL**, village de la Palestine ancienne, dans la tribu d'Issachar. Il donnait son nom à une plaine fertile qui s'étendait de Bethsan au Carmel occidental, et qui était aussi appelée *Grand champ* et *Vallée de Jezraël*. « La plaine d'Esdrelon, dit M. Joanne, qui porte aujourd'hui le nom de *Merdj-Ibn'Amir*, est un vaste plateau triangulaire dont le sommet est au N.-O., à la gorge qui sépare le Carmel des monts de Galilée et débouche dans la plaine d'Acre. Du côté oriental, elle présente trois prolongements : l'un entre le petit Hermon et le Thabor, l'autre entre le petit Hermon et la montagne de Gelboé, le troisième entre Gelboé et Djénin. Tout cet immense espace est complètement désert, bien qu'envahi à certaines époques de l'année par des hordes de Bedouins de la Palestine transjordanienne. Le sol est gras et fertile, quoiqu'il n'y ait pas de rivière permanente. Le Kison, qui reçoit toutes les ravines de la plaine, est ordinairement à sec; en temps de pluie, il grossit en quelques heures et porte ses eaux à la baie d'Acre. Il existe, entre le Thabor et le petit Hermon, et entre celui-ci et le mont Gelboé, une ligne de partage au delà de laquelle toutes les eaux se portent dans la vallée du Jourdain. La plaine d'Esdrelon, couverte de hautes herbes en hiver et au printemps, n'est plus, à la fin de l'été, qu'un terrain aride et crevassé. Elle est cependant remarquable par la grandeur de ses lignes et la noblesse de ses horizons. Elle nourrit des gazelles et du gibier de toute espèce. »

C'est dans la partie méridionale de cette plaine, au pied du petit Hermon, près du village ruiné d'*El-Afouleh*, qu'eut lieu, le 10 avril 1799, le brillant fait d'armes connu sous le nom de bataille du mont Thabor, ou les Turcs furent battus par les Français.

ÉSÉCHIÉLINE s. f. (é-zé-ki-é-li-ne — d'*Ezéchiel*, n. pr.). Infus. Genre d'infusoires, formé aux dépens des vorticelles : *Les* ÉSÉCHIÉLINES *ont le corps allongé*. (E. Duponchel.)

ESECHIUS (saint), d'une famille patricienne de Vienne, élu archevêque de Vienne vers 475, mort en 490, le 12 novembre, jour auquel on célèbre sa fête. Avant d'entrer dans les ordres, saint Esechius avait été marié; il fut le père de deux illustres prélats : saint Apollinaire et saint Avit.

ESEILLE s. f. (e-zè-lle; *ll* mll. — du préf. *es*, et de *œil*). Vitic. Chacun des bourgeons qui naissent d'un sarment de vigne taillé à deux yeux.

E SEMPRE BENE (*Toujours bien*), Locution familière aux Italiens, qui répond tout à fait à l'axiome des optimistes, si spirituellement tourné en ridicule par Voltaire : *Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles*. Cette locution est souvent employée par les écrivains. En voici quelques exemples :

« Ainsi, votre femme parle-t-elle d'économie, ses discours équivaudront aux variations de la cote bursale. Vous pourrez deviner tous les progrès de l'amant par les fluctuations financières, et vous aurez tout concilié; *e sempre bene*. »

BALZAC.

« On peut être sensualiste avec les bons pères, sceptique avec l'évêque d'Avranches, spiritualiste avec Bossuet, mystique avec Liguori, sans cesser pour cela d'être catholique. Il est avec le Ciel des accommodements. Soyez démocrate avec la Ligue, adorez le roi absolu sous Louis XIV, vous avez raison aujourd'hui comme vous aviez raison hier; *e sempre bene*. »

LANFREY.

ÉSENBECKIE s. f. (é-zain-bé-ki — de *Esenbeck*, savant allemand). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des diosmées, tribu des psilocarpées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ Syn. de GAROVAGLIE, genre de mousses.

ÉSENBECKINE s. f. (é-zain-bé-ki-ne — rad. *ésenbeckie*). Chim. Alcali extrait d'une espèce d'ésenbeckie.

ESENS, ville de Prusse, province de Hanovre, dans l'arrondissement et à 20 kilom. N.-E. d'Aurich (Frise-Orientale), près de la côte de la mer du Nord et sur un canal navigable pour de petits bâtiments; 2,297 hab. Industrie linière; brasseries, distilleries d'eau-de-vie.

ESERA, petite rivière d'Espagne, province [illegible]. Elle prend sa source au pied de la [illegible], la plus haute montagne des Pyrénées, reçoit différents torrents, coule du N. au S., baigne Campo, Aquilar, reçoit l'Isuerna et se jette dans la Cinça, après un cours de 120 kilom.

ÉSÈRE s. f. (é-zè-re). Bot. Syn. de DROSÈRE. ‖ On dit aussi ÉSÉRÉ et FÈVE DE CALABAR.

ÉSÉRINE s. f. (é-zé-ri-ne — rad. *ésère*). Matière cristallisable, capable de neutraliser les acides, existant dans la fève de Calabar, semence du *physostigma venenosum*, qui est appelée dans la langue indigène *ésèré* : *L'*ÉSÉRINE *produit en apparence des effets opposés à ceux de la strychnine; mais, loin d'en être le contre-poison, elle a aussi une action toxique qui est avec celle de la précédente dans le rapport de* 5 *à* 3. (Vée et Leven.)

— Encycl. L'*ésérine* produit sur la pupille et sur l'économie animale les mêmes effets que les extraits de la fève de Calabar, et on l'oppose à l'atropine pour combattre la mydriase provenant de cette dernière. Cet alcaloïde n'est pas, comme on l'a cru, un contre-poison de la strychnine, malgré l'opposition apparente que l'on observe entre les effets de ces deux bases.

On peut administrer l'*ésérine* à l'intérieur dans tous les cas où la fève de Calabar est indiquée, mais on ne devra le faire qu'avec une extrême circonspection, à cause de ses propriétés vénéneuses, qui sont comparables à celles que possède la strychnine.

ESESFELTH, ville du Holstein. V. ITZEHOE.

ÉSEXUEL, ELLE adj. (é-sè-ksu-èl, è-le — du préf. *é*, et de *sexuel*). Hist. nat. Qui n'a pas de sexe.

ESFOIRÉ, ÉE adj. (è-sfoi-ré — du préf. *es*, et de *foire*). Délayé, lâche, sans vigueur : *Le périgordin est un langage brodé, traînant,* ESFOIRÉ. (Montaigne.)

ESGALIVÉ, ÉE (è-sga-li-vé) part. passé du v. Esgaliver : *Soie* ESGALIVÉE.

ESGALIVER v. a. ou tr. (è-sga-li-vé — du préf. *es*, et du lat. *aqua*, eau). Techn. Tordre légèrement et à plusieurs reprises la soie teinte.

ESGER (Jean), théologien et hébraïsant néerlandais, né à Amsterdam en 1696, mort en 1755. Après avoir été prédicateur à Ost, à Naarden, à Middelbourg et à Amsterdam, il fut appelé à professer la théologie, puis les antiquités hébraïques à l'université de Leyde. On a de lui : *Mosis Maimonidis constitutio de siclis, cum versibus et notis* (Leyde, 1727, in-4°); *Oratio de supremo Ecclesiæ doctore et ab eo edoctorum felicissimo statu* (Leyde, 1740, in-4°); *Disputatio de regimine Ecclesiæ non monarchico* (Leyde, 1741, in-4°), etc.

ESGRIGNY (Louis DE JOUENNE, abbé D'), homme politique français, né à Marvejols, près de Nîmes, vers 1750, mort en 1815. Il avait débuté de la façon la plus brillante dans la carrière ecclésiastique, lorsque la Révolution éclata. Zélé royaliste, il s'offrit, en 1791, pour être un des otages de la famille royale, et émigra bientôt après en Hollande, puis en Angleterre. Il fit partie de la ridicule expédition de Quiberon, échappa à la mort comme par miracle, et réussit ensuite à débarquer et à joindre Charette. Tombé entre les mains des républicains, il parvint à s'évader. Après la déconfiture des Vendéens, il passa quelques mois à Angers, dans la maison de Mme de La Bougonière, sœur de Laréveillère-Lépeaux. Il se rendit ensuite à Paris, sur l'ordre du comte de Provence, et y prit la haute main dans les menées royalistes. Cette vie pleine de périls dura jusqu'en 1802, époque où, désespérant de la cause royale, il se retira dans son pays. Il y fut assassiné, en 1815, par quelques-uns de ses compatriotes. Les habitants de son village le détestaient à tel point que, sachant qu'il était dans les champs étendu presque sans vie, ils empêchèrent durant vingt-quatre heures que personne lui portât aucun secours.

ESGUEIRA, ville de Portugal, province du Haut-Beira, à 7 kilom. N.-E. d'Aveiro, près de la baie de même nom; 3,900 hab. Couvent de bénédictins le plus ancien du royaume.

ESGUILLADE s. f. (è-sghui-lla-de; *ll* mll. — rad. *aiguille*, qui s'écrivait *esguille*). Anc. agric. Aiguillon dont on se sert pour exciter les bœufs.

ESHER, bourg d'Angleterre, comté de Surrey, à 24 kilom. S.-O. de Londres, par le chemin de fer du S.-O. (*south western railway*), dont c'est une station; 1,600 hab. C'est dans ce bourg que se trouve le château royal de Claremont, construit par lord Clive et acheté par la princesse Charlotte et son époux, le prince Léopold, le feu roi des Belges. Tous deux y résidèrent jusqu'à la mort de la princesse. Louis-Philippe vint l'habiter en 1848, après avoir été renversé du trône. On remarque encore le château d'Esher-Place, jadis la résidence du cardinal Wolsey.

ÉSHERBÉ, ÉE (é-zèr-bé) part. passé du v. Esherber : *Champ* ÉSHERBÉ.

ÉSHERBER v. a. ou tr. (é-zèr-bé — du préf. *es*, et de *herbe*). Agric. Débarrasser des mauvaises herbes ou des herbes en général : ESHERBER *un carré de laitues, une planche de semis*. ESHERBER *le pavé d'une cour*. *Les ménétriers balayaient*, ESHERBAIENT, *piétinaient la place où l'on devait danser*. (Alex. Dum.)

ÉSHERBOIR s. m. (é-zer-boir — rad. *ésherber*). Techn. Tenaille à deux mors plats et larges.

É-SI-MI s. m. (é-si-mi — de *e*, ancien nom du *mi*; *si*, dominante du ton de *mi*; *mi*, tonique du même ton). Anc. mus. Ton de mi : *Chanter en* É-SI-MI. *Morceau en* É-SI-MI.

ESINO, petite rivière d'Italie, qui descend du versant oriental de l'Apennin, coule d'abord du S. au N., passe de la province de Macerata dans celle d'Ancône, baigne Matelica-Jesi, en se dirigeant de l'E. à l'O., et se jette dans l'Adriatique, entre Sinigaglia et Ancône, après un cours de 52 kilom.

ESJARRETER v. a. ou tr. (è-sja-re-té — du préf. *es*, et de *jarret*). Couper les jarrets à : ESJARRETER *un cheval*.

ESJOUISSANCE s. f. (è-sjou-i-san-se — du préf. *es*, et de *jouissance*). Réjouissance. ‖ Satisfaction : *La plus expresse marque de la sagesse, c'est une* ESJOUISSANCE *constante*. (Montaigne.) ‖ Vieux mot. On a dit aussi ESJOUISSEMENT.

ESK, petite rivière d'Ecosse, comté de Forfar; prend sa source dans les monts Grampians, coule de l'O. à l'E. et se jette dans la mer du Nord, à 6 kilom. N. de Montrose, après un cours de 48 kilom.

ESK (SOUTH-), petite rivière d'Ecosse, comté de Forfar; prend sa source au versant oriental des Grampians, à quelques kilom. au-dessous de la source de l'Esk, se dirige d'abord au S., puis, tournant à l'E., baigne Brechin et se jette dans la mer du Nord, à Montrose, après un cours de 52 kilom.

ESKI-DJOUMA, ville de la Turquie d'Europe, eyalet de Silistrie, sandjak de Routschouk; 6,500 hab. C'est une des villes les plus commerçantes de la Turquie d'Europe, et il s'y tient, à différentes époques de l'année, de grandes foires auxquelles se rendent la plupart des négociants de la Bulgarie.

ESKI-HISSAR, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sandjak de Mentecheh, à 170 kilom. S.-E. de Smyrne. Cette ville, bâtie sur des collines boisées, est entourée de montagnes. Culture du tabac dans les environs; ruines d'un théâtre et autres antiquités. Eski-Hissar occupe l'emplacement de l'antique Stratonicée, fondée par une colonie de Macédoniens.

ESKI-KARA-HISSAR, village de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sur la route d'Afioun-Kara-Hissar à Konieh, à 60 kilom. E. de la première de ces deux villes, sur le penchant d'une colline volcanique. « Ce village, qui domine une vallée étroite où coule une rivière assez considérable, dit M. Joanne, occupe la position de l'ancienne ville de Synnada, fondée par Acomas, qui, après la guerre de Troie, vint s'établir en Phrygie. Elle fut célèbre dans l'antiquité par ses carrières de marbre. Les environs du village sont semés de débris de toutes sortes, de morceaux de sculpture ébauchés et de blocs portant des inscriptions. Au delà de Eski-Kara-Hissar, sur le flanc opposé de la vallée, apparaissent les anciennes carrières. Leurs masses blanches et brillantes, entourées de laves noires, semblent un îlot de marbre au milieu de volcans. »

ESKI-KRIM, bourg de la Russie, gouvernement de la Tauride, cercle de Kaffa, à 22 kilom. O. de cette ville; 1,600 hab. Commerce actif en tabac et en bois de réglisse. Ce bourg, qui existe depuis le VIe siècle, était, au XIIIe siècle, sous le nom de Solgat, l'une des plus grandes villes de la presqu'île de Crimée.

ESKIL ou **ESCHIL**, prélat danois, mort à Clairvaux en 1181. Il fut sacré évêque de Roschild en 1134, puis nommé archevêque de Lund en 1138. Aussitôt après, il entra en guerre avec Eric Ermund, qui l'empêcha de prendre possession de son siége. Sous le successeur d'Eric, le bouillant prélat ne déposa pas les armes, bien qu'il n'eût qu'à se féliciter de la condescendance du roi Svend Grathe. Il ne fallut rien moins que la rigide sévérité du roi Waldemar le Grand pour le réduire à la paix. Ne trouvant plus à batailler, Eskil, qui était d'ailleurs un pieux évêque, plein d'amitié et de vénération pour saint Bernard, se retira dans l'abbaye de Clairvaux, où il finit par avoir des visions. Eskil avait écrit le *Droit ecclésiastique de Scanie*, ouvrage qui a été publié à Copenhague en 1781.

ESKILSTUNA, ville de Suède, lan ou province et à 75 kilom. N.-O. de Nykoping, sur la rivière Torshalla, qui fait communiquer les eaux du lac Hjelmar au lac Malar; 2,700 hab. C'est une des villes les plus importantes de la Suède au point de vue métallurgique : forges et raffineries de l'Etat; fabriques d'armes et de quincaillerie; fabriques d'aciers damasquinés; teintureries et tanneries.

ESKIMAUX. V. ESQUIMAUX.

ESKI-SAGRA, ville de la Turquie d'Europe, eyalet et à 110 kilom. N.-O. d'Andrinople, sur le versant méridional du Balkan; 20,000 hab. Manufactures de tapis et d'étoffes communes; tanneries. Nombreuses mosquées; bains d'eau thermale très-fréquentés; environs bien cultivés et agréables par la diversité de leurs productions.

ESKI-SCHEHER, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 39 kilom. N.-E. de

Koutahièh et à 206 kilom. S.-E. de Constantinople; 3,900 hab. Eski-Scheher, l'antique Dorylée, est située dans une large vallée arrosée par le Thymbres. « La plaine de Dorylée, dit M. Joanne, mentionnée dans la guerre de Lysimaque contre Antigone, et dans un plaidoyer de Cicéron, a souvent, sous le Bas-Empire, servi de place d'armes pour les armées byzantines. » Godefroi de Bouillon y remporta une victoire sur les troupes de Soliman, sultan seldjoucide. Cette localité est renommée, depuis les temps anciens, pour les eaux thermales qu'elle possède.

ESKI-SERAÏ, le vieux sérail à Constantinople. Situé à l'O. du nouveau sérail, sur l'emplacement du *Palatium in Tauro*, il est entouré d'un mur élevé qui a trois portes principales et plusieurs autres sorties, et dont la circonférence est d'environ 1,700 pas. Il servait autrefois de séjour aux sultanes répudiées et aux filles non mariées du sultan. Mahmoud II y établit les bureaux du ministère de la guerre, et, depuis lors, le séraskier y a toujours habité.

ESKI-STAMBOUL, ancienne *Alexandria Troas*, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), à 8 kilom. S.-E. de l'île de Ténédos, sur le penchant d'une montagne dont le pied est battu par les eaux de l'Archipel. Elle eut de l'importance sous les Romains. Quelques maisons éparses s'élèvent aujourd'hui sur l'emplacement de l'antique cité, qui fut fondée par Alexandre et dont la construction fut continuée par Antigone. Les ruines d'Alexandria Troas occupent une étendue de plusieurs kilomètres. Nous signalerons à l'attention des touristes les débris des anciens thermes, les restes d'un temple dorique et les soubassements d'un autre, les ruines d'un aqueduc qui s'étendait à plusieurs kilomètres dans la direction de l'Hellespont, des fûts et des chapiteaux de colonnes, des vestiges d'arcades et de constructions voûtées, etc.

ESKUCHE (Balthasar-Louis), théologien et helléniste allemand, né à Cassel en 1710, mort à Rinteln en 1755. Il fut pasteur et professeur de grec dans cette dernière ville. On a de lui : deux *Dissertations sur le naufrage de saint Paul* (Brême, 1730, in-4o); *De Festo Judæorum Purim* (Marbourg, 1734, in-4o); *Disputatio de festo ut vulgo dicitur Judæorum* ξυλοφορίον (Rinteln, 1738, in-4o); l'*Écriture sainte expliquée par des descriptions de voyage en Orient* (Rinteln, 1755, 2 vol. in-8o); *Observationes philologicæ criticæ in Novum Testamentum* (Rinteln, 1748-1754, in-4o); *Dissertationes III de vera Græcorum pronuntiatione, de auctoritate notularum vetustiora Græcorum scripta distinguentium et de ablativo Græcorum non carente* (Rinteln, 1750, in-8o). Pour les autres ouvrages d'Eskuche, voir le *Dictionnaire* de Meusel.

ESLA, rivière d'Espagne, descend du versant méridional des monts des Asturies, se dirige du N.-E. au S.-O., baigne Valencia de Don Juan, passe de la province de Léon dans celle de Zamora, où elle reçoit la Céa, et se jette dans le Douro, après un cours de 200 kilom.

ESLAVA (don Michel-Hilarion), maître de chapelle de la reine d'Espagne Isabelle II, né à Bentada (Navarre) en 1807. Il obtint au concours, en 1828, la place de maître de chapelle de la cathédrale d'Ossuna, et passa de là, en 1832, à Séville, avec le titre de maître de chapelle de l'église métropolitaine, fonctions qu'il dut abandonner plus tard, à la suite des mouvements politiques de l'Espagne, pour chercher fortune dans la composition dramatique. En 1841, il fit représenter au théâtre italien de Cadix trois opéras : le *Solitaire*, la *Trêve de Ptolémaïs* et *Pierre le Cruel*, qui furent accueillis avec une grande faveur, non-seulement à Cadix, mais encore à la cour et dans toute l'Espagne. En 1844, M. Eslava reçut le titre de maître de la chapelle royale de Madrid, la décoration de l'ordre de Charles III, et se voua entièrement à la musique religieuse. Depuis lors, ce compositeur a fait exécuter un grand nombre de messes et de pièces sacrées, dans lesquelles il a joint habilement le dramatique moderne aux formes sévères de la musique scolastique. Outre une importante publication des œuvres religieuses dues aux meilleurs artistes espagnols du XVIe siècle jusqu'à nos jours, M. Eslava a entrepris la collection des œuvres des plus célèbres organistes de son pays. On lui doit aussi un *Solfége méthodique* très-estimé et adopté dans toute l'Espagne.

ESLEVER v. a. ou tr. (è-sle-vé). Ancienne orthographe du mot ÉLEVER. ‖ A signifié Soulager et atténuer : *Chacun poise sur le péché de son compaignon et* ESLÈVE *le sien*. (Montaigne.)

ESLINGUE s. f. (è-slain-ghe). Anc. art milit. Grande fronde. ‖ Grande arbalète.

ESLINGUEUR s. m. (è-slain-gheur — rad. *eslingue*). Anc. art milit. Soldat qui se servait de l'eslingue.

ESMA ALLAH, un des noms turcs de Dieu, qui en a encore, dans la même langue, quatre-vingt-dix-neuf autres, indiquant toutes les qualités et les perfections que l'homme doit essayer de développer en lui-même. C'est pour ce motif que les *tesbichs* ou rosaires des Turcs se composent de cent grains.

ESMANGARD (Charles), publiciste français, mort à Paris en 1837. Il devint conseiller d'État et publia, entre autres ouvrages : *De la marine française* (Paris, 1800, in-8o); *Des colonies françaises et en particulier de Saint-Domingue* (Paris, 1802); *La vérité sur les affaires d'Haïti* (Paris, 1833); *Nouvel avis aux colons de Saint-Domingue sur le payement de l'indemnité* (Paris, 1836, in-8o).

ESMARCH (Jean), minéralogiste danois, né à Houlberg, dans le Jutland, en 1763, mort à Christiania vers 1835. Élève de l'école royale de Kongsberg, en Norvége, il fit une excursion minéralogique en Saxe, en Bohême, en Hongrie et en Transylvanie, par ordre du gouvernement saxon (1791-1797), fut nommé, à son retour, assesseur des mines, puis devint successivement professeur suppléant de minéralogie et de physique (1802), inspecteur de l'école des mines de Kongsberg et professeur de minéralogie à l'université de Christiania (1814). Nous citerons parmi ses ouvrages : *Quelques mots au sujet du brisement des rayons lumineux* (Copenhague, 1788); *Courte description d'un voyage minéralogique en Hongrie et dans le Banat* (1798); *Géognostique des mines montagneuses de Kongsberg* (1800); le *Livre du teinturier*, trad. de l'allemand de Schrader (1836), etc.

ESMARCHIE s. f. (è-smar-chî). Bot. Syn. de CÉRAISTE, genre de caryophyllées.

ESMENARD (Joseph-Alphonse), publiciste et poëte français, membre de l'Institut, né à Pélissane (Bouches-du-Rhône) en 1769, mort en 1811. Il eut une jeunesse très-orageuse. Après avoir parcouru l'Europe et l'Amérique, il se fixa à Paris au commencement de la Révolution, écrivit dans les journaux de la cour, et crut prudent de reprendre le cours de ses voyages après le 10 août 1792. Il visita l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, la Turquie, l'Italie, s'aboucha avec Louis XVIII en passant à Venise, rentra, en 1797, en France, où il prit part à la rédaction du journal royaliste la *Quotidienne*, subit une détention de quelques mois après le 18 fructidor, puis fut exilé. En 1799, il revint à Paris et travailla au *Mercure de France* avec La Harpe et Fontanes. Le consulat établi, Esmenard, voyant la cause des Bourbons perdue, prodigua à Bonaparte l'encens de ses vers et de sa prose. De 1802 à 1804, il remplit les fonctions de secrétaire du général Leclerc à Saint-Domingue, et de consul de France à La Martinique et à l'île Saint-Thomas. Des poésies et des ouvrages dramatiques en l'honneur de Napoléon lui valurent les places lucratives de censeur des théâtres et du *Journal de l'Empire*, de chef de division au ministère de la police, et son entrée à l'Institut (1810). Parmi ses œuvres bonapartistes, nous devons citer son opéra de *Trajan* (1808), apothéose assez fade du maître, honorée de cent et quelques représentations. De mauvaises langues ont assuré que Fouché avait mis la main à cet ouvrage si bien accueilli. En 1811, il publia, dans le *Journal de l'Empire*, une satire violente contre la Russie, écrit composé sans doute par ordre, pour tâter l'opinion publique. Le gouvernement, feignant d'être irrité de cette attaque contre un État avec lequel on était encore en paix, ordonna à l'auteur de quitter la France. Après un séjour de trois mois à Naples, Esménard revenait dans sa patrie lorsque, près de Fondi, il se brisa la tête contre un rocher en s'élançant hors de sa voiture, que les chevaux entraînaient dans un précipice.

Le meilleur ouvrage de cet écrivain est un poëme didactique en huit chants, intitulé : la *Navigation* (1805, in-8o). On y trouve des vers élégants et châtiés, des tableaux exacts, faits sur nature et pendant les voyages de l'auteur; mais nul mouvement, nulle chaleur. Esménard est un élève de Delille; comme lui, il écrit avec élégance et avec goût; mais, comme lui, il est monotone et froid. Cet écrivain était d'un commerce agréable et facile; mais il sacrifia souvent à son goût effréné pour les plaisirs sa considération personnelle et même ses devoirs. « Aucun écrivain, dit Michaud, n'eut plus d'ennemis; mais aucun de ses ennemis n'a contesté son talent. » Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Fernand Cortez*, opéra en 3 actes, musique de Spontini (Paris, 1809); *Recueil de poésies extraites des ouvrages d'Helena Maria Williams*, trad. de l'anglais (1808, in-8o); des pièces de vers de circonstance, imprimées pour la plupart dans la *Couronne poétique de Napoléon* (Paris, 1807); des articles dans la *Biographie universelle*, etc.

ESMENARD (Jean-Baptiste), publiciste et littérateur français, frère du précédent, né à Pélissane (Bouches-du-Rhône) en 1772, mort en 1842. Au commencement de la Révolution, il émigra, passa en Espagne, où il servit comme officier, obtint d'être attaché à l'état-major de Murat lorsque Napoléon fit envahir la Péninsule, en 1808, et combattit dans la Castille, en Galice, en Portugal. Chargé, en 1810, par le maréchal Ney, dont il était devenu officier d'ordonnance, d'une mission à Paris, il fut arrêté par ordre de Berthier, ministre de la guerre, pour un motif inexpliqué, et ne recouvra la liberté qu'après le retour des Bourbons. Nommé chef d'escadron, puis lieutenant-colonel d'état major, il donna sa démission pour prendre une part active à la fondation de la république colombienne. Pour se procurer des ressources, Esmenard, qui était très-versé dans la connaissance des langues du Midi, entra dans le journalisme, collabora activement à la *Gazette de France*, à la *Quotidienne*, au *Journal des Débats*, au *Mercure*, et donna la traduction des quatre premiers volumes des curieux *Mémoires* du prince de la Paix, avec qui il était lié. C'était un homme instruit, doué d'un esprit original, et un fort aimable causeur.

ESMERALDA (LA), personnage de *Notre-Dame de Paris*, roman de Victor Hugo, type de la bohémienne ravissante de beauté, de fraîcheur, de grâce sauvage, courant les rues et les places publiques avec sa chèvre, qui n'est pas restée moins populaire que la Esméralda. Toutes deux ont été reproduites à l'envi par la peinture, la gravure et la lithographie. Esmeralda, aimée de tous ceux qui la voient, de Claude Frollo l'archidiacre, de Quasimodo le monstre, aime elle-même le beau Phœbus de Châteaupers, qui ne veut que la séduire, et finit par épouser Pierre Gringoire. Elle meurt ensuite sur le gibet, victime des affreux préjugés du temps.

Esmeralda est devenue le type de ces jeunes filles remarquables par leur beauté et qui sont vouées par un hasard mystérieux à une existence vagabonde.

Esmeralda, opéra en 4 actes, représenté sur le théâtre de l'Académie royale de musique le 14 novembre 1836; libretto de V. Hugo, musique de Mlle Bertin.

Il est d'usage, surtout depuis quelques années, de transporter sur la scène toute œuvre littéraire qui a eu quelque succès à la lecture. C'est ainsi que la *Dame aux camélias*, ce petit chef-d'œuvre de sentiment, de simple nouvelle est devenue drame, pour être jouée au Vaudeville; que *Mireille*, le lumineux poëme de Mistral, a été fait opéra, comme d'autres que nous pourrions citer.

Pour notre part, nous croyons que roman ou poëme doit perdre à cette transformation. Toute œuvre littéraire est une ou doit l'être. Tout s'y enchaîne et se déduit logiquement; tout personnage, tout caractère a été d'abord étudié et arrêté par l'auteur; toute situation y est calculée... Or, si l'on transporte cette œuvre sur le théâtre, on est obligé, par les exigences de la scène et de la musique, quand il s'agit d'un opéra, de retrancher certains chapitres, de changer telle situation, de modifier tel caractère. En un mot, on est obligé de refaire, à côté du poëme ou du roman, un autre roman ou un autre poëme. Ce dernier ne peut être qu'une copie du premier, copie infidèle, informe, difforme, presque une parodie. Un homme mutilé ne peut jamais être qu'un eunuque.

Longtemps, malgré des sollicitations nombreuses et pressantes, V. Hugo refusa de faire de *Notre-Dame de Paris* un libretto d'opéra. Meyerbeer fut cependant un des solliciteurs, et l'illustre musicien était bien digne de mêler son divin langage au langage divin de l'illustre poëte. C'est que V. Hugo pensait sans doute comme nous.

Un jour M. Bertin, le rédacteur en chef du journal les *Débats*, lui demanda de faire pour sa fille ce qu'il n'avait pas voulu faire pour l'auteur des *Huguenots*; il le lui demanda au nom de l'amitié qui les liait, et V. Hugo ne sut pas résister.

Notre-Dame de Paris, sous le titre de *Esmeralda*, fut donc représentée à l'Académie royale de musique le 14 novembre 1836, jour de la mort de Charles X.

Ainsi que nous le pressentions, ainsi que cela devait fatalement arriver, on ne retrouva pas le roman dans le libretto. Un grand nombre de chapitres sont retranchés; l'opéra est dix fois moins long que le roman. Plusieurs personnages ne paraissent point, par exemple : Gudule, qui assombrissait le drame, Gringoire et le petit Jehan, qui l'égayaient. Le dénoûment n'est plus le même. Plusieurs caractères enfin sont modifiés, même entièrement changés; entre autres celui du capitaine Phœbus de Châteaupers. Phœbus, dans l'œuvre première, était une sorte de fanfaron de vice, de Lovelace de caserne, fier de ses éperons d'or, de son épée, de son panache; un fat, un niais, un sot, mais beau d'une suprême beauté physique. Maintenant, Phœbus, toujours beau, est intelligent autant que brave, honnête autant que fier; de plus, amoureux fou de Esmeralda, il veut mourir dans ses bras pour l'arracher au gibet...

Mais alors que devient ce qui, dans *Notre-Dame de Paris*, avait frappé Eugène Sue : « Je vous dirai encore, écrivait à V. Hugo l'auteur du *Juif errant*, qu'à part toute la poésie, toute la richesse de pensée et de drame, il y a, dans votre œuvre, une chose qui m'a bien vivement frappé, c'est que, Quasimodo résumant pour ainsi dire la beauté d'âme et de dévouement, Frollo l'érudition, la science, la puissance intellectuelle, et Châteaupers la beauté physique, vous avez eu l'admirable pensée de mettre ces trois types de notre nature face à face avec une jeune fille naïve, presque sauvage au milieu de la civilisation, pour lui donner le choix, et de faire ce choix si profondément *femme?* »

Quoi qu'il en soit, V. Hugo, même en mutilant son œuvre, avait dû y laisser assez de poésie, d'intérêt, de passion, de vie pour faire applaudir le libretto. Malheureusement on siffla le musicien. « Les journaux furent d'une violence extrême contre la musique, dit le *témoin de la vie* de notre poëte. L'esprit de parti s'y mêla et se vengea sur une femme du journal de son père. Alors, le public siffla. L'opposition augmenta de représentation en représentation, et, à la huitième, le rideau fut baissé avant la fin. Tout ce que put le directeur, M. Duponchel, qui devait son privilége à M. Bertin, fut de jouer, de temps en temps, avant le ballet, un acte où l'auteur avait réuni les principaux morceaux des cinq... »

L'auteur anonyme ajoute ensuite, avec un sentiment de tristesse : « Le roman est fait sur le mot *Ananké*; l'opéra finit par le mot *Fatalité*. Ce fut une première fatalité que cet écrasement d'un ouvrage qui avait pour chanteurs M. Nourrit et Mlle Falcon, pour musicienne une femme de talent, pour librettiste V. Hugo, et pour sujet *Notre-Dame de Paris*. La fatalité s'attacha aux acteurs. Mlle Falcon y perdit sa voix; M. Nourrit alla se tuer en Italie. Un navire appelé *Esmeralda*, faisant la traversée d'Angleterre en Irlande, se perdit corps et biens. Le duc d'Orléans avait nommé *Esmeralda* une jument de grand prix; dans une course au clocher, elle se rencontra avec un cheval au galop et eut la tête fracassée... »

Mais ce qu'oublie de raconter notre auteur, c'est que, à une représentation de *Esmeralda*, V. Hugo rencontra M. de Saint-Priest, pair de France, et apprit de lui la condamnation à mort de Barbès. On sait que V. Hugo monta aussitôt chez le régisseur du théâtre, et de là écrivit cette supplique au roi Louis-Philippe :

Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe!
Par ce royal enfant, doux et frêle roseau!
Grâce encore une fois! grâce au nom de la tombe!
Grâce au nom du berceau!

Vers déchirants, mouillés de larmes, cri du cœur qu'entendit le roi et qui sauva la tête du fier républicain.

Certes, il y a là de quoi consoler de la chute d'un opéra.

Esmeralda, tableau d'Antoine Wiertz. Esmeralda vient de danser devant les badauds de Paris. Elle se repose sur la marche d'un monument; une draperie verte flotte derrière elle. Sa tête est appuyée sur sa main droite. Elle est absorbée par des rêves d'amour... Le nom de Phœbus, qu'elle vient d'arranger sur ses genoux à l'aide de lettres en bois, témoigne assez que toutes ses pensées sont, en ce moment, livrées au beau cavalier. Sa chèvre Djali est près d'elle; à ses pieds se trouve son tambour de basque. Au fond, on aperçoit une partie du vieux Paris et les tours de Notre-Dame, qui se dessinent comme deux fantômes noirs sur l'horizon. Cette peinture est une des plus attrayantes parmi celles qu'a produites le célèbre artiste belge. Le dessin est d'une rare correction, et la couleur a cette richesse, cette vigueur, qui ont valu à Wiertz d'être surnommé par ses compatriotes le Rubens contemporain.

Esmeralda faisant boire Quasimodo (LA), groupe en marbre, par Duseigneur; Salon de 1833. Le nain est attaché au pilori. La bohémienne, son tambour de basque au côté, monte hardiment les degrés de l'échafaud; le vent fait voler sa robe et son écharpe. Quasimodo la regarde douloureusement, avec un air à la fois surpris et reconnaissant. Djali, la petite chèvre aux cornes dorées, joue et gambade à côté de sa maîtresse.

Ce groupe, exécuté dans le plus pur sentiment romantique, a été ainsi apprécié par M. Théophile Gautier : « Les draperies sont traitées avec une légèreté surprenante; la tête et les mains de la Esmeralda sont fines et gracieuses : ce sont vraiment la tête et les mains de la Esmeralda, cette charmante sœur de la Mignon de Gœthe. Peut-être aurions-nous souhaité, dans le Quasimodo, plus de laideur impossible. Quasimodo est le cyclope du moyen âge; comme Polyphème, il est amoureux de Galatée. C'est la personnification du laid moderne; c'est le Thersite de cette *Iliade*. Dans le groupe, il n'est guère que contrefait. La chèvre manque d'étude, elle est un peu lourde. Nous avons entendu quelques personnes blâmer l'or dont sont couverts les bracelets, les colliers et les autres ornements des figures, ainsi que les couleurs des lettres de l'arrêt cloué au pilori, comme blessant la majesté de la sculpture et s'éloignant de la dignité antique. Nous ne saurions être de leur avis; toutes les statues antiques avaient des cercles d'or ou d'argent; les cheveux et la barbe de quelques-unes étaient de ce métal. » A ce jugement d'un critique bienveillant on peut opposer celui de Gustave Planche, qui est d'une sévérité excessive : « La *Esmeralda* de M. Duseigneur nous ramène aux figures sculptées en chêne et en pierre du XIIIe siècle, et aux plus imparfaites. Mais ce qui se tolère et s'accepte dans les ornements d'une ogive ou d'un chapiteau n'est pas bon à montrer dans un musée; une taille de guêpe, des pieds microscopiques et la tête d'un monstre contrastant avec cette idéalité impossible ne font pas un groupe. »

ESMÉRALDA, établissement de missionnaires, dans l'Amérique du Sud, État de Vénézuela, sur la rive gauche de l'Orinoco, à environ 16 kilom. S. de la célèbre montagne Duida, par 3o 10' de lat. N. et par 68o 23' de long. O. Cette ville doit son nom, qui signifie *Émeraude*, à l'erreur des premiers Européens

qui la visitèrent et qui prirent pour des émeraudes et des diamants le cristal de roche et le quartz chloritique qui forment en majeure partie le mont Duida. Du reste, ce n'est qu'un bourg des plus misérables, et ses habitants, à demi sauvages et plongés dans la plus grande pauvreté, n'ont d'autre industrie que la préparation du poison curare, dans laquelle ils excellent. Il faut espérer cependant que les efforts des missionnaires parviendront à répandre l'aisance dans cette région, qui présente, surtout aux environs de la ville, un sol d'une excessive fertilité, particulièrement propre à la culture de la canne à sucre et du cacao.

ESMERALDAS, ville de la république de l'Equateur, prov. de Guayaquil, à 162 kilom. N.-O. de Quito, avec un port de commerce sur le grand Océan, à l'embouchure du Rio de las Esmeraldas (rivière des Emeraudes), qui donne son nom à la ville. Les environs de cette ville sont très-fertiles et produisent d'excellent cacao, du tabac, de l'indigo, de la vanille, du copal, de la cire et des fruits dont il se fait un commerce très-actif. ‖ Le Rio de las Esmeraldas se forme au S.-E. de la ville, par la réunion d'un grand nombre de torrents et de ruisseaux, coule ensuite au N.-O. et se jette dans le grand Océan, après un cours d'environ 65 kilom. Ses rives sont presque partout couvertes de forêts impénétrables. Elles possèdent aussi un grand nombre de mines d'émeraudes, exploitées principalement par les Indiens.

ESMERALDAS (SERRA DAS), chaîne de montagnes de l'Amérique du Sud, dans le Brésil, entre les provinces de Minas-Geraës et de Espiritu-Santo. Elle s'étend de l'O. à l'E., sur un prolongement de 150 kilom., et donne naissance à plusieurs cours d'eau, parmi lesquels on remarque le San-Joao et la rivière de Fando. Cette chaîne tire son nom des émeraudes qu'on trouve dans ses flancs.

ESMILIÉ, **ÉE** (è-smi-li-é) part. passé du v. Esmilier : *Moellons* ESMILIÉS.

ESMILIER v. a ou tr. (è-smi-li-é). Techn. Equarrir des moellons avec un marteau et en piquer les parements. ‖ On dit aussi ESMILLER et SMILLER.

S'esmilier v. pr. Etre esmilié : *Ces moellons ne* S'ESMILIENT *pas facilement.*

Esmond (HENRI), roman de Thackeray (1852, traduit en français en 1860). Le héros du roman est supposé écrire ses mémoires vers la fin de sa vie. La scène se passe au XVIIe siècle, et a pour théâtre principal le château de Castlewood. L'auteur s'occupe fort peu du paysage et du décor; mais, appelant l'histoire et l'érudition à son aide, il ouvre son roman par une dissertation sur l'usage de la musique dans la tragédie antique, dissertation ironique, dans le genre de Macaulay. Suit une autre digression sur Massillon, qui ne s'attendait pas à figurer dans ces mémoires. Tous les grands hommes du temps sont souvent mis en scène : Addison, Steele et vingt autres écrivains sont dépeints çà et là avec une exactitude admirée. Leur style est si bien imité, avec un archaïsme si fidèle, que les Anglais eux-mêmes croient lire des fragments de ces écrivains illustres. A côté de l'histoire littéraire, l'histoire politique fournit son contingent de personnages, d'anecdotes de cour et de récits de batailles. Henri Esmond, dont la personnalité sert de cadre au roman, se trouve mêlé, sans être un homme politique, à tous les grands événements de son temps. Par sa famille, il tient au catholicisme et au jacobinisme. Les conspirations en faveur de Jacques II ou de son fils, le chevalier de Saint-Georges, mettent son dévouement à l'épreuve. Son château, de Castlewood est le centre de leur action, et, tout enfant, Henri Esmond conspire. Devenu le chef réel d'une entreprise politique, il la voit manquer par la faute d'un prince qui poursuit sa couronne avec l'extravagance d'un fou. Esmond prend part à la grande lutte de l'Europe coalisée contre Louis XIV. La paix conclue, il se fait peintre de portraits littéraires, et burine celui de Marlborough, que la France a chansonné, d'une pointe digne de Saint-Simon. Thackeray est aussi amer pour l'illustre général que Macaulay lui-même.

M. Taine appelle l'histoire de Henri Esmond un roman vrai, touchant, simple, original, le plus populaire des romans de Thackeray, qui s'est surpassé dans le caractère d'Esmond. « En même temps que le sujet supprime les défauts ou les tourne en qualités, il offre aux qualités la plus belle matière. Cette puissante réflexion a décomposé et [illegible] mœurs du temps avec une [illegible]nte. Thackeray connaît Swift, Steele, Addison, Saint-John, Marlborough, aussi profondément que l'historien le plus [illegible] et le plus instruit. Il peint leurs ha[illegible] leur conversation, comme [illegible] même, et, ce que Walter [illegible] faire, il imite leur style, [illegible] trompe, et que plusieurs [illegible] authentiques intercalées [illegible]ent pas. Cette [illegible] pas à quelques [illegible]out le volume. [illegible] écrit comme en 1700. Le tour de force, j'allais dire le tour de génie, est aussi grand que l'effort et le succès de Courier [illegible] le style de l'antique Grèce. Celui d'*Esmond* a la mesure, la justesse, la simplicité, la solidité des classiques. Nos témérités modernes, nos images prodiguées, nos figures heurtées, notre usage de gesticuler, notre volonté de faire effet, toutes nos mauvaises habitudes littéraires ont disparu. Thackeray a dû remonter au sens primitif des mots, retrouver des tours oubliés, recomposer un état d'intelligence effacé et une espèce d'idées perdue, pour rapprocher si fort la copie de l'original. L'imagination de Dickens elle-même eût manqué cette œuvre. Il a fallu, pour la tenter et l'accomplir, toute la sagacité, tout le calme et toute la force de la science et de la méditation. »

ESMOUN ou **ESMUNUS**, dieu phénicien, le huitième et dernier des cabires, c'est-à-dire le premier, conformément au principe alchimique : « Le haut est le bas, le premier est le dernier. » Esmoun était vénéré à Béryte, en Chypre, en Sicile, et surtout à Carthage. « Sur les monnaies cabiriques des îles Baléares, dit M. Hoëfer, on le voit représenté avec la tête entourée de huit rayons. A Carthage, Esmoun avait un sanctuaire dans la citadelle de Byrsa, là même où s'assemblait le sénat et où l'on conservait les archives de l'Etat. Esmoun, dieu très-mal défini, était assimilé à Esculape par les Grecs et les Romains.

ESNAMBUC (Pierre Belain, sieur D'), fondateur des colonies françaises aux Antilles. V. BELAIN D'ESNAMBUC.

ESNANDES, village et commune de France (Charente-Inférieure), cant., arrond. et à 11 kilom. de La Rochelle, sur l'Océan; 832 hab. Pêche maritime; culture des moules. L'église paroissiale est un spécimen très-rare de l'architecture semi-religieuse, semi-militaire du XIVe siècle. Cet appareil militaire de l'église d'Esnandes était motivé par les descentes fréquentes des Anglais sur les côtes de la Saintonge. Qu'on se figure un vaste bâtiment cubique, sans contre-forts primitifs, transepts ni tours d'angle, construit en bel appareil moyen de calcaire jurassique. Sur la façade occidentale est sculpté un zodiaque en bande : on y remarque encore les deux signes du Sagittaire et du Scorpion. Le portail est à trois archivoltes en retrait, ornées de palmettes, de rinceaux et d'une série de grandes anilles ou fers de moulin, sculptés en creux et dont les branches sont arrondies au bout. Les archivoltes reposent sur un seul ordre de six colonnettes. Les bases sont ornées de pattes et de tores multiples. Les arcs latéraux n'ont que deux voussures en retrait et reposent sur deux ordres superposés de quatre colonnettes. Enfin, le monument est surmonté d'une grosse tour carrée. L'Eglise d'Esnandes n'offre que de rares ouvertures, ainsi qu'il convient à une forteresse. Quatre belles gargouilles décorent le mur méridional. Le chevet est droit, percé de trois grandes fenêtres ogivales, larges, courtes et profondément ébrasées. La partie supérieure de la tour, percée de quatre fenêtres ogivales, est moderne, postérieure même aux guerres de religion : cela ressort des moulures de ces fenêtres, identiquement répétées sur un cartouche sculpté dans la face méridionale et portant cette inscription : *André Reyeauld fabriqueur*, 1633. Elle se termine par un attique sans ornement et par une toiture basse à quatre égouts. On y a replacé, au midi, deux belles gargouilles représentant des panthères accroupies, contemporaines des constructions primitives. L'édifice se compose, à l'intérieur, d'une nef séparée des bas-côtés par quatre gros piliers de chaque côté, formant six travées, y compris celle du sanctuaire. Les voûtes sont ogivales, à nervures maigres, avec filet tranchant. Les gros piliers manquent de chapiteaux et sont relevés de colonnettes saillantes. Enfin, quelques tableaux, cadres et boiseries, appartiennent au XVIe et au XVIIe siècle.

Le système de défense se résume dans une plate-forme et un chemin de ronde, tous deux munis d'un parapet et défendus par des tours d'angles, avec guérites, créneaux, mâchicoulis et meurtrières. Ce chemin de ronde et cette plate-forme permettent de circuler librement le long du périmètre entier de l'édifice. Un système de défense formidable entoure encore la base de la tour. Trente-trois consoles à trois retraits supportent un mâchicoulis qui règne sur toute la façade et sur le retour sud de la plate-forme qui supporte la tour. Deux tourelles basses, larges, cylindriques, en poivrière, à encorbellement à trois retraits et sans toiture, occupent les angles nord et sud; celle du nord est assise sur la tête du contre-fort qui empâte cet angle. Le parapet de ce mâchicoulis n'a qu'un créneau au sud. Les cloisons verticales du mâchicoulis sont en parpaing, d'une taille extrêmement soignée et s'élèvent à la hauteur du genou. Dans le bas-côté du sud se trouve un puits rond, complément obligé de toute place forte. Sous l'église s'étendent d'immenses souterrains qui, en cas de siége ou d'assaut, pouvaient au besoin servir soit de quartier général, soit d'abri.

A l'époque des persécutions exercées contre les protestants de La Rochelle et des environs, l'église d'Esnandes servit plusieurs fois au culte réformé. On pourra consulter, à propos de l'église d'Esnandes, l'excellente étude de M. Desmoulins, inspecteur divisionnaire de la société d'archéologie, qui nous a principalement guidé dans notre travail : *Esnandes et Beaumont du Périgord, analyse comparative* (Paris, 1857). Emile Souvestre, dans un roman intitulé *Un fondateur*, a mis en scène (à l'aide d'un anachronisme, il est vrai) l'église fortifiée d'Esnandes.

ESNANS (Luc COURCHETET D'), diplomate français. V. COURCHETET.

ESNARD s. m. (è-snar). Pêche. Ligne attachée à la tête d'un filet et fixée à une grosse flotte de liége.

ESNAULT (Charles-Louis-Benjamin), général et homme politique français, né à Vendôme en 1786. Il s'engagea en 1805, fit toutes les campagnes de l'Empire, conserva en 1815 son grade de capitaine et fut incorporé, à cette époque, dans le 2e régiment du génie, avec lequel il fit, en 1823, l'expédition de Catalogne. Il prit sa retraite en 1829, avec le grade de général de brigade, et se fixa à Arras, dont les électeurs l'envoyèrent à quatre reprises à la Chambre, de 1838 à 1848. Il y vota avec les conservateurs et rentra dans la vie privée après la révolution de Février.

ESNEH, ancienne *Latopolis*, ville de la haute Egypte, sur la rive gauche du Nil, à 44 kilom. S. de Thèbes; 4,000 hab. Evêché copte. Manufactures de toiles de coton bleues, de châles renommés et de poteries. Commerce assez actif, grâce au passage de la caravane annuelle du Sennaar. Les principales curiosités d'Esneh sont la grande place, bordée d'édifices réguliers construits en briques de différentes couleurs, et le temple, terminé sous les premiers empereurs romains. M. Joanne en fait la description suivante dans son excellent *Guide en Orient* : « Le portique du temple d'Esneh, soutenu par vingt-quatre colonnes sur quatre rangées, rappelle celui de Denderah; il est construit en grès. Les noms de Tibère, de Claude et de Vespasien sont gravés dans l'inscription dédicatoire, et ceux de Domitien, de Trajan et d'Antonin dans les ornements du portique; mais, sur la muraille de la partie postérieure du temple, on trouve les noms de Ptolémée Philométor et d'Evergète. Les inscriptions, ainsi que les sculptures, sont d'un caractère exclusivement religieux; la plus importante de ces inscriptions se trouve sur les murailles latérales; c'est un calendrier religieux donnant la liste de toutes les fêtes qui se célébraient dans les trois villes du district. Il y a aussi une sorte de zodiaque au plafond du portique. »

Les ruines d'un autre temple, beaucoup moins considérable que celui que nous venons de décrire, couronnent une petite éminence qui s'élève en dehors de l'enceinte de la ville.

ESNÈQUE ou **ESNÈKE** s. m. (è-snè-ke). Mar. Nom d'un navire à voiles et à rames du XIIe siècle.

ESO, île de la mer Adriatique, en face des côtes de Dalmatie. Elle est située à peu près à distance égale des îles Lunga ou Grossa à l'O. et Ughano à l'E. Longueur du N.-N.-O. au S.-S.-E., 11 kilom.; largeur moyenne, 2 kilom.

ÉSOCE s. m. (é-zo-se — du lat. *esox*, brochet, qui signifie proprement vorace, et vient de *esum*, supin de *edere*, manger, lequel se rattache lui-même à la racine sanscrite *ad*, manger, restée vivante, d'ailleurs, avec une foule de dérivés, dans la plupart des langues aryennes : sanscrit *adas*, *adman*, *adana*, *adyâ*, nourriture; grec *edô*, *esthô*, *esthiô*, manger; latin *edax*, vorace, *esurio*, j'ai faim, *esca*, nourriture; gothique *itan*, ancien allemand *ezan*, manger; anglo-saxon *aet*, scandinave *ât*, *âta*, ancien allemand *âz*, nourriture; lithuanien *esti*, ancien slave *iasti*, pour *iadti*, manger, *tadi*, nourriture; irlandais *ithim*, manger, etc.). Ichthyol. Nom scientifique du genre brochet. ‖ On dit aussi ÉSOX.

— s. m. pl. Famille de poissons, ayant pour type le genre ésoce ou brochet.

ÉSOCHE s. f. (é-zo-che — du gr. *eis*, dans; *ogkos*, tumeur). Pathol. Tumeur interne de l'anus.

ÉSOCIDE adj. (é-zo-si-de — rad. *ésoce*). Ichthyol. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ésoce ou brochet. ‖ On dit aussi ÉSOCIEN, IENNE.

— s. m. pl. Syn. d'ÉSOCE.

ÉSODERME s. m. (é-zo-dèr-me — du gr. *esô*, en dedans; *derma*, peau). Entom. Membrane de l'intérieur du corps des insectes.

ÉSON, personnage des temps fabuleux. Il était fils de Créthée et de Tyro, frère de Pélias et père de Jason. Les mythographes ne sont pas d'accord sur les circonstances de sa vie. Suivant les uns, il monta sur le trône d'Iolchos après la mort de son père; mais il en fut chassé par son frère Pélias. Pour se soustraire aux persécutions de ce dernier, il s'empoisonna en buvant du sang de taureau.

Suivant une autre opinion, qu'ont accréditée Euripide et Ovide, il parvint à une extrême vieillesse sans éprouver aucune des vicissitudes dont parlent quelques auteurs, et il occupait encore le trône lorsque Jason revint de la fameuse expédition des Argonautes. Comme il ne pouvait, accablé par les ans, prendre part à l'allégresse publique, Médée, à la prière de Jason, son époux, le rajeunit au moyen d'une opération magique. Après avoir épuisé le sang du vieillard par une abondante saignée, elle introduisit dans ses veines, à la place de ce sang affaibli, une liqueur composée du suc d'herbes aromatiques, laquelle rendit à Eson toute la vigueur de la jeunesse. Voici comment Ovide (*Métam.*, liv. VII, trad. de Desaintange) raconte l'opération de la magicienne :

Elle fait apporter près des autels magiques
Le vieillard endormi par des sucs léthargiques,
Sommeil qui de la mort imite le repos,
Et le place étendu sur un lit de rameaux.
Elle écarte Jason du terrible mystère
Et crie à haute voix : Loin, profane vulgaire!
On s'éloigne, et Médée, en longs cheveux épars,
Autour des deux autels marche les yeux hagards,
Teint de sang des brandons de poix et de bitume,
Au foyer des autels tout sanglants les allume,
Et trois fois sur Eson, promenant un flambeau,
Trois fois répand sur lui le feu, le soufre et l'eau.

Les herbes cependant, que les feux amollissent,
Dans l'airain bouillonnant d'écume se blanchissent;
Aux sucs qu'elle a cueillis sur les monts, dans les [bois,
Elle joint d'autres sucs : la gomme de la poix,
La nocturne rosée, une poudre vitale,
Le germe des poissons, la perle orientale,
Les entrailles d'un loup que l'on vit autrefois
Prendre, en hurlant, d'un homme et la forme et la [voix,
Les ailes d'un hibou, la peau d'une vipère
Et le bec d'un corbeau, dépouille séculaire.

Un bois d'olivier mort, aux rameaux secs et nus,
Lui sert à mélanger tous ces sucs inconnus.
La branche dans le vase à peine s'est plongée,
Elle en sort, de verdure et d'olives chargée.
Partout même où l'écume en surmontant ses bords
S'élève à gros bouillons et retombe en dehors,
Couronnée à l'entour de fleurs et de verdure,
La terre du printemps étale la parure.

A ce signal, Médée, à l'aide d'un poignard,
Ouvre sans hésiter la gorge du vieillard;
Et, prompte à réparer sa débile nature,
Dans les canaux du sang sorti par sa blessure,
Répand avec ses sucs la vie et la chaleur.
Son front chauve a perdu son antique pâleur.
Sa maigreur disparaît; ses cheveux se noircissent;
De son teint déridé les couleurs refleurissent.
Eson s'étonne : il voit ses vieux ans effacés,
Et se retrouve au temps de ses beaux jours passés.

On voit, par cette poétique description, que les sorcières du moyen âge n'ont rien inventé, et que le loup, le hibou et la vipère jouaient déjà un grand rôle dans les préparations magiques de l'antiquité. On serait tenté de croire que les sorcières de Macbeth avaient commenté les *Métamorphoses* d'Ovide; quant à celles que nos bons aïeux affirment avoir vues partir à travers les airs pour le sabbat, à cheval sur un manche à balai, il est fort à croire qu'elles n'étaient pas sans quelques notions des pratiques de leur célèbre patronne, Médée.

Quelques auteurs ont voulu voir dans cette fable la première idée et même la première application de la transfusion du sang; mais c'est là un de ces commentaires ingénieux qui ne supportent pas la critique.

Le rajeunissement d'Eson est resté en littérature le symbole de toute régénération sociale accomplie par la violence, de toute palingénésie qui a pour préludes les bouleversements opérés au sein de tout un peuple et l'effusion du sang. C'est ainsi que plusieurs historiens ont comparé au vieillard de la Fable rajeuni par Médée la France sortant triomphante des terribles épreuves de la Révolution; mais l'application peut avoir lieu dans d'autres ordres d'idées :

« Un bon vieillard, dont l'âge s'écrit par quatre et par vingt, n'a que de mauvais vers à vous écrire. Il y avait longtemps que je n'avais ressenti au spectacle les douces émotions que vous inspirez si bien; je me ressouvenais à peine d'avoir versé des larmes de sentiment; en un mot, j'étais le *vieil Eson*, et vous êtes l'*enchanteresse Médée*. »

VOLTAIRE.

« Depuis que la religion chercha assistance auprès de la philosophie, les savants allemands firent avec elle toutes sortes d'expérimentations. On avisa de lui faire une nouvelle jeunesse, et l'on s'y prit à peu près comme *Médée avec le vieux roi Eson* : on lui ouvrit la veine et on la débarrassa longuement de tout le sang superstitieux. »

HENRI HEINE.

Comme il y a beaucoup de rapport entre l'aventure du vieil Eson et celle de son frère Pélias, moins toutefois le résultat (v. PÉLIAS), il est arrivé que des écrivains, *je dis des plus huppés*, ont confondu l'opération de Médée avec celle que pratiquèrent follement les filles de Pélias. C'est ainsi que nous lisons dans l'*Histoire de France* de M. Henri Martin :

« Sur ces entrefaites (1763), les *diétines* préparatoires polonaises s'étaient réunies. Les Czartoriski eurent le dessous. Ils appelerent les Russes! Le plus grand des crimes politiques, l'appel à l'invasion étrangère, était passé en habitude dans ce malheureux

pays. Les régénérateurs de la Pologne firent comme les *filles d'Eson, livrant leur père au couteau de la magicienne pour le rajeunir.* »

« Ouvrez la nymphe peu après qu'elle a filé; dans son linceul vous ne trouvez qu'une sorte de fluide laiteux où rien n'apparaît encore du futur papillon. Lacune effrayante. Il y a un moment où rien de l'ancien insecte ne paraît plus, où rien du nouveau ne paraît encore. Quand *Eson, taillé en pièces, fut mis, pour le rajeunir, dans le chaudron de Médée*, vous auriez, en fouillant là, trouvé les membres d'Eson. Mais, ici, rien de pareil. »

MICHELET.

« Vous vous lamentez, s'écrient les fanatiques de l'embellissement, des dérangements que causent à tant de gens la mise à neuf de Paris; on n'en finirait pas, vraiment, s'il fallait écouter toutes les réclamations; les villes sont comme les enfants qui pleurent quand on les débarbouille. Le vieil *Eson* se trouva *rajeuni* quand il sortit de la *chaudière*, mais il dut crier très-fort pendant qu'il y bouillait. »

TAXILE DELORD.

« La politique ne figurait dans ce club que sur un plan fort accessoire. Rien de plus simple et de plus clair que le problème dont on s'y préoccupait : il s'agissait de couper la société par tronçons et de la *rajeunir, comme Eson, dans une chaudière magique*. Tête, bras, buste, pieds, tout y passait et fournissait des éléments à l'amalgame. »

L. REYBAUD.

« Nous aimons à proclamer que M. Denière a rendu un véritable service en provoquant la discussion et, par conséquent, la lumière sur les redoutables problèmes financiers qui agitent notre époque. Il n'y aura pas de repos pour le pays industriel et commercial tant qu'une solution de ces problèmes, qu'il puisse regarder comme vraie, ne lui aura pas été apportée. Sans doute, le sol est jonché de bien des débris, de bien des ruines; mais considérons-les comme les *membres d'Eson jetés par Médée dans l'alambic régénérateur*, et espérons qu'il en sortira le rajeunissement de la confiance et du crédit. »

E. PAIGNON.

Si nous nous permettons de relever ici l'erreur de tous ces écrivains distingués, ce n'est certes pas pour nous donner le mérite d'une érudition facile : *Doctus cum libro;* c'est avant tout dans l'intérêt de la vérité, vérité relative assurément, et aussi pour montrer combien, dans ces aventures mythologiques qui s'enchevêtrent, il faut être sûr de ses souvenirs quand on veut y faire allusion.

ÉSOPE s. m. (é-zo-pe — du nom du fabuliste grec *Esope*, qui était bossu). Fam. Homme bossu, contrefait, difforme : *Quel* ÉSOPE *que cet homme!*

ÉSOPE, célèbre moraliste et fabuliste grec, né en Phrygie vers 620 av. J.-C., mort en 560. Nous n'avons sur ce personnage que des renseignements incertains, nous ne possédons de lui aucun ouvrage authentique, et son existence même a été mise en doute par des critiques dont le scepticisme est peut-être allé trop loin. Quoi qu'il en soit, suivant les traditions communes, il était esclave du Samien Iadmon, fut affranchi par lui, se rendit à la cour du roi Crésus, dont il acquit la faveur par ses spirituels apologues et qui le chargea d'aller porter des offrandes au temple de Delphes. Irrité par les fraudes et la cupidité des prêtres d'Apollon, il leur adressa d'amers sarcasmes. Ceux-ci s'en vengèrent en cachant dans ses bagages une coupe d'or consacrée au dieu et en l'accusant de l'avoir dérobée. Les Delphiens condamnèrent le poëte à être précipité du haut de la roche Hyampée. D'autres traditions nous représentent Esope récitant aux Athéniens, après l'usurpation de Pisistrate, l'apologue des *Grenouilles demandant un roi*, puis assistant chez Périandre de Corinthe au fameux banquet des sept Sages, etc. Au reste, tous les témoignages font de lui un esclave affranchi. C'est à peu près tout ce que l'on trouve sur Esope dans les écrivains antérieurs à l'époque byzantine. Il existe une *Vie d'Esope*, composée peut-être dans le XIIIe siècle de notre ère, peut-être un siècle plus tard, par le moine grec Maxime Planude, mais qui, dans tous les cas, ne mérite aucune confiance. C'est une compilation d'anecdotes absurdes ou invraisemblables, de traditions orientales mêlées bizarrement aux fables grecques, d'anachronismes, etc. (v. ci-après). C'est de ce recueil qu'on a extrait le portrait populaire du poëte moraliste, portrait qui le représente, comme le Lockman des Orientaux, affligé de toutes les difformités physiques. Aucun des témoignages anciens n'appuie cette assertion. Esope passe mal à propos pour l'inventeur de l'apologue. Sans parler de l'Orient, où ce genre était cultivé dès la plus haute antiquité, on en rencontre des exemples dans Hésiode, dans les fragments d'Archiloque, etc. Ces fictions étaient très-répandues dans la Grèce; c'était comme la monnaie courante du bon sens et de la morale populaire. Tout cela finit par être compris sous le nom de *Fables ésopiques*, sans qu'il soit possible de discerner aujourd'hui ce qui appartient véritablement à Esope. Qu'il ait composé ses apologues en prose ou en vers, qu'il les ait ou non écrits, ces questions restent douteuses, car ils ne nous sont pas parvenus dans leur forme première. Socrate en versifia quelques-uns; Démétrius de Phalère publia un recueil de *Fables ésopiques*; deux autres collections de même nature furent faites, l'une sous Jules César, l'autre sous Marc-Aurèle, ainsi qu'une infinité d'autres rédactions soit en vers, soit en prose. De toutes ces compilations, plus ou moins défigurées par les écrivains byzantins, est sorti le recueil si connu sous le nom de *Fables d'Esope*, attribué au moine grec Planude et qui s'est augmenté successivement des fables découvertes depuis. L'une des bonnes éditions est celle de Koraï (Paris, 1810); elles ont été traduites en prose française par P. Millot (1646) et par Gail (1796).

— Bibliogr. Planude, *Vita Æsopi* (Venet., 1505, in-fol.; Lips., 1517, in-4o; Francfort, 1610, in-8o; Venet., 1709, in-8o), trad. en italien par Giulio Landi (Venez., 1545, in-8o; 1621, in-16; 1673, in-16); Mendes, *Vida e fabulas de Esopo* (Evora, 1603, in-12; Lisb., 1611, in-8o; 1643, in-12; 1673, in-8o; Coimbra, 1705, in-8o); Bachet de Méziriac, *Vie d'Esope, tirée des anciens auteurs* (Bourg-en-Bresse, 1632, 1646, 1712, in-16); *Æsopi Leben und auserlesene Fabeln* (Nuremberg, 1747, in-8o); Freytag, *Dissertatio de narratione Maximi Planudæ de insigni Æsopi deformitate* (Lips., 1717, in-4o); Grauert, *Dissertatio de Æsopo et fabulis Æsopicis* (Bonn, 1825, in-8o); Westermann, *Vita Æsopi, etc.* (Brunswick, 1845, in-8o).

Ésope (VIE D'), par Planude. Cette *Vie*, quant au fond, est celle que La Fontaine a placée à la tête de son recueil de fables, en avouant que *la plupart des savants la tiennent pour fabuleuse*. « Pour moi, dit La Fontaine, je n'ai pas voulu m'engager dans cette critique : comme Planude vivait dans un siècle où la mémoire des choses arrivées à Esope ne devait pas être encore éteinte, j'ai cru qu'il savait par tradition ce qu'il a laissé. Dans cette croyance, je l'ai suivi, sans retrancher de ce qu'il a dit d'Esope que ce qui m'a semblé trop puéril ou qui s'écartait en quelque façon de la bienséance. » L'intervalle entre Esope et Planude, qui vivait au XIVe siècle, étant de dix-huit cents ans au moins, il y a trop de bonhomie à supposer que les souvenirs étaient beaucoup plus vifs et la tradition plus constante que trois cents ans plus tard. Bayle n'a pas manqué de faire cette observation, et il y a joint plusieurs remarques critiques sur les récits de Planude. Celui-ci, par exemple, fait citer par Esope des vers d'Euripide, qui lui est postérieur d'un siècle et demi. Le savant helléniste Gail, dans sa traduction des fables d'Esope, a cru devoir préférer à la *Vie d'Esope* donnée par Planude celle que l'on trouve dans la collection dédiée par Cholet de Jetphort à Vaudreuil; il s'élève contre les platitudes de Planude et contre le portrait que ce biographe a tracé. Il déclare que Planude a mis dans sa *Vie d'Esope* beaucoup d'anecdotes ridicules.

Ésope à la ville ou les **Fables d'Ésope**, comédie en cinq actes et en vers, de Boursault, représentée à la Comédie-Française le 18 janvier 1690. Le type si original d'Esope ne pouvait échapper à la plume des auteurs dramatiques. Boursault, l'ingénieux auteur de tant de comédies remarquables, fut le premier qui mit à la scène cette figure grotesque, mais pétillante d'esprit. C'était à la fois une idée hardie et ingénieuse, car on ne pouvait transporter ce personnage au théâtre sans lui faire tenir son langage habituel, qui est de parler par allégories; il fallait donc que la pièce fût parsemée de fables, et cette innovation pouvait ne pas être du goût du public. La comédie fut sifflée aux quatre ou cinq premières représentations; le parti des gens stationnaires, ennemis nés de toute espèce d'initiative, qui considèrent toute tentative nouvelle comme mauvaise, et qui ne permettent pas qu'on sorte des sentiers battus, crièrent haro sur l'audacieux qui osait se soustraire aux lois énervantes de la tradition et de la routine; mais comme la masse du public jugea tout autrement et trouva la pièce intéressante, bien écrite et remplissant enfin toutes les conditions exigées pour une bonne comédie, les routiniers furent bientôt réduits au silence, et la comédie des *Fables d'Esope* obtint un succès tel qu'elle eut quarante-sept représentations consécutives. Or, un pareil chiffre obtenu en 1690 équivaut bien à cent cinquante représentations de nos jours. L'auteur, pour calmer les turbulents du parterre, avait ajouté à sa comédie, en guise de prologue, une fable intitulée : le *Dogue qui veut empêcher le Bœuf de brouter*. Elle se terminait par ces quatre vers :

A tant d'honnêtes gens qui sont devant vos yeux,
Laissez la liberté d'applaudir ce mélange,
Et ne ressemblez pas à ce dogue envieux
Qui ne veut ni manger ni souffrir que l'on mange.

La cabale ne servit, comme souvent, qu'à augmenter le succès de cette pièce, qui ne fut pas seulement jouée dans toutes les principales villes de France, mais qui eut encore l'honneur d'être traduite en plusieurs langues et d'être représentée sur presque tous les théâtres de l'Europe, surtout à Londres, où elle obtint un succès égal à celui qu'il avait accueillie à Paris. Saint-Evremond avouait « qu'il n'avait rien lu, dans ce caractère, de plus beau en notre langue, et que la seule hardiesse (indépendamment du succès qui l'avait justifiée) d'oser mettre le premier des fables d'Esope sur la scène, ne pouvait partir que d'un génie qui pensait au-dessus du commun. » La scène cinquième du second acte est hardie pour l'époque. Deux vieillards viennent trouver Esope. Un d'eux lui dit :

Notre ville demande un nouveau gouverneur.
. . . .
Le nôtre est devenu trop riche :
On ne peut tant gagner à moins que l'on ne triche.
Quand il vint s'établir dans son gouvernement,
Il avait pour cortége un laquais seulement,
Et pour tout équipage une méchante rosse ;
Maintenant six chevaux font rouler son carrosse.
Il serre le bouton quand on s'adresse à lui.

« Passons, répond Esope, tous ses pareils font de même aujourd'hui. » Le second vieillard ajoute alors :

Il est si gras qu'il crève ;
A s'engraisser encore il applique ses soins.

Esope réplique :

Un autre qui viendra s'engraissera-t-il moins ?
Rien n'incommode tant qu'un nouveau seigneur [maigre.
Pour courir à la proie il est le plus allègre,
A chaque heure du jour vous l'avez sur les bras :
Il le faut engraisser, et le vôtre est tout gras.

La grande vogue obtenue par les *Fables d'Esope* engagea Lenoble à composer une pièce du même genre pour le Théâtre-Italien. En effet, il fit représenter sur ce théâtre, le 24 février 1691, une comédie en cinq actes et en vers, intitulée : *Arlequin Esope*, qui fut très-bien accueillie du public. Une morale fine et ingénieuse, un style soigné, des fables bien tournées, assurèrent le succès de cette pièce, qui eut un assez grand nombre de représentations.

Boursault avait composé une autre comédie en cinq actes et en vers, sous le titre d'*Esope à la cour;* le sujet était scabreux, il imposait des ménagements que n'exigeait pas la précédente pièce; et le moyen cependant qu'Esope parût à la cour sans faire passer au crible de ses railleries et de ses sarcasmes les vices et les ridicules dont ce séjour était rempli? Boursault était un esprit trop indépendant pour consentir à introduire dans sa comédie de ces traits qui, en adoucissant la portée de son œuvre, lui auraient fait perdre son véritable caractère. Il la donna aux comédiens, mais la mort enleva subitement l'auteur, le 15 septembre 1701, lorsqu'elle était encore à l'étude. Elle ne put être représentée que le 16 décembre suivant; hélas! dans quel état elle parut sur la scène française! La censure, dans la crainte des allusions, avait complètement mutilé cette pauvre comédie : les passages les plus saillants, les vers les plus heureux avaient été impitoyablement supprimés. Ainsi, on avait retranché, au premier acte, ces quatre vers du rôle de Crésus, qui se plaint du peu de sincérité des courtisans :

Par là je m'aperçois, ou du moins je soupçonne
Qu'on encense la place autant que la personne,
Que c'est au diadème un tribut que l'on rend
Et que le roi qui règne est toujours le plus grand.

La troisième scène du troisième acte, entre Esope et un courtisan esprit fort, était également, ainsi que beaucoup d'autres passages, remplie de traits saillants, mais trop hardis pour l'époque. Malgré toutes les mutilations et tous les changements, il restait encore assez de bonnes choses dans la pièce pour que le public l'accueillît favorablement, et elle obtint du succès; mais il est bien certain que sa vogue eût dépassé de beaucoup celle d'*Esope à la ville*, si elle avait pu être représentée telle que l'auteur l'avait écrite. Citons, en terminant, ces vers d'*Esope à la cour :*

Quelle grande bataille a-t-on jamais gagnée,
Que l'horreur n'ait suivie ou n'ait accompagnée?
Eh! qu'est-ce que l'on gagne? Un morceau de ter- [rain
Que le victorieux quitte le lendemain.
Cependant, bien souvent, pour de telles conquêtes,
Il en coûte au vainqueur quinze ou vingt mille têtes,
Et le sang que l'on perd dans ce gain malheureux
Est toujours le plus noble et le plus généreux.

Il faut citer encore favorablement *Esope au Parnasse*, comédie en un acte et en vers, de Pesselier, représentée au Théâtre-Français le 14 octobre 1739. Cette pièce, bien conçue et agréablement versifiée, reçut du public le meilleur accueil.

Au moment où ce genre de pièces était en grande vogue, Delaunay fit représenter au Théâtre-Italien, le 29 novembre 1731, sous le titre de la *Vérité fabuliste*, une comédie en un acte et en vers, mêlée d'une grande quantité de fables. Cette pièce eut beaucoup de succès.

Donnons maintenant la bibliographie des pièces de théâtre dont Esope a fourni le sujet : *Esope au village*, opéra-comique en un acte, en vaudeville, par Nau (Amsterdam, Pierre Witte, 1756, in-8o); *Esope au collége*, comédie du P. Ducerceau, représentée dans les colléges, mais non imprimée; *Esope amoureux*, opéra-comique en un acte, prose et vaudeville, par Taconet, représentée à Troyes (Paris, Cuissart, 1759, petit in-8o); *Esope à Cythère*, comédie en un acte, en prose, par L.-H. Dancourt (Rouen, 1772, in-8o); *Esope à la foire*, comédie épisodique, en un acte, en vers, par Levacher de Charnois et Landrin (Paris, Cailleau, 1782, in-8o); *Esope à la kermesse*, comédie épisodique, en un acte, en vers (Amsterdam, C.-N. Guérin, 1783, in-12; c'est la même pièce que la précédente); *Esope aux boulevards*, pièce épisodique, en un acte, en vers, par Gabiot de Salins (Paris, Belin, 1784, in-8o); *Esope au Palais-Royal*, pièce épisodique en un acte, par Guillemin, représentée au théâtre Beaujolais, non imprimée; *Esope au Palais-Royal* ou *Entendre et écouter sont deux*, proverbe en un acte, joué en société le 14 août 1782, non imprimé (le manuscrit de cette pièce est à la Bibliothèque nationale); *Esope au village*, comédie épisodique, en un acte, mêlée de chants, par le citoyen Kolly, musique du citoyen Krug aîné (Blois, J.-F. Billault, an VIII, in-8o). Arrêtons-nous : l'idée d'écrire tant de pièces sur un sujet qui n'aurait dû en fournir qu'une ou deux est une preuve d'impuissance.

Ésope (BUSTE D'), sculpture antique, à la villa Albani (Rome). Ce buste n'est pas seulement intéressant en ce qu'il paraît être le portrait du célèbre fabuliste, il mérite au plus haut point l'attention et l'admiration sous le rapport de l'art. Tout en rendant scrupuleusement la laideur physique, l'auteur a compris qu'il devait mettre en relief la beauté morale : il s'est attaché à exprimer l'esprit, l'âme du poëte. « L'entreprise était difficile, dit Emeric David. Celui qui n'eût pas été nourri de la théorie du beau n'eût imité que la maigreur et la difformité de son modèle. Les vices du squelette ne sont pas déguisés; le rachitisme se voit jusque sur le visage. L'orbite des yeux est plus ouvert et moins profond que dans les têtes du haut style. On voit les prunelles. Une lèvre se porte légèrement à droite et l'autre vers le côté opposé. Le menton vient en avant; la barbe, courte et pointue, présente peu de masses; elle annonce un homme faible. Mais les muscles sourciliers sont forts; le front est soutenu; l'enfoncement des tempes le fait paraître plus grand. Les cheveux, crépus et groupés au haut de la tête, en augmentent l'élévation. Ce mouvement des cheveux, laissant les oreilles à découvert, agrandit les plans des joues. La figure acquiert ainsi, par l'opposition de ses diverses parties, toute la grandeur dont elle était susceptible. La barbe et les cheveux sont d'un beau travail. La bouche est fine et gracieuse; le regard, animé, se tourne vers le ciel; l'ensemble de la figure a une vérité, une douceur, une noblesse inexprimables. »

Un portrait, ou plutôt une tête de fantaisie, peinte par Velazquez et qui se voit au musée de Madrid, a été baptisée du nom d'*Esope*. Cette figure est celle d'un vieillard, vêtu d'une étroite houppelande de bure liée par une corde autour des reins; il est assis, tenant appuyé sur sa hanche un volume couvert de parchemin. La main gauche est cachée dans la houppelande, à la hauteur de la poitrine. Les traits sont communs, les pommettes saillantes; les lèvres fermées et allongées indiquent un penseur morose. « Est-ce que Velazquez, dit M. Lavice, aurait voulu tourner en ridicule la philosophie dans la personne du fabuliste? » Ce tableau est surtout célèbre par la gravure à l'eau-forte qu'en a faite F. Goya (1778); il a été gravé aussi par Esquivel et lithographié par Soulange-Teissier (1857).

Un peintre contemporain, M. Léon Glaize, a exposé en 1863 un tableau représentant l'arrivée d'*Esope chez Xanthus;* M. Biennoury a peint *Esope composant une fable.*

ÉSOPE, acteur romain, contemporain et rival de Roscius, quoiqu'il excellât dans la tragédie et Roscius dans la comédie. L'administration du théâtre romain fait certainement honte à la ladrerie relative de nos directeurs, car Esope, après une vie incroyable de dissipation et de folles dépenses, après s'être payé des dîners d'oiseaux chanteurs et de perles fondues, laissa une succession de plus de 2 millions de francs. Esope fut, comme Roscius, l'ami et le professeur de déclamation de Cicéron, qui l'aimait beaucoup, malgré l'extrême violence de son caractère. Cette violence lui servait d'ailleurs dans ses rôles, mais il la poussait un peu loin, car on rapporte que, jouant un jour le rôle d'Atrée, il entra dans une fureur telle qu'il tua l'un des spectateurs.

ÉSOPE ou **HYSSOPÆUS**, poëte hébreu, né à Perpignan dans le XVIe siècle. Il est célèbre comme auteur d'un poëme intitulé le *Vase d'argent*. Ce poëme, d'ailleurs remarquable par l'élégance du style, est une sorte d'épithalame composé à l'occasion du mariage du fils de l'auteur. Il contient 260 vers ou 130 distiques, par allusion au poids du vase d'argent de l'Ecriture, qui était de 130 sicles. Mercier, le professeur d'hébreu, a donné une traduction et une réédition du texte de ce livre; Reuchlin en avait déjà publié une

traduction latine (Tubingue, 1512). L'édition originale est de Constantinople (1523).

ÉSOPHAGE s. m. (é-zo-fa-je). Anat. Orthographe peu usitée du mot ŒSOPHAGE.

ÉSOPIQUE adj. (é-zo-pi-ke — rad. *Esope*). Littér. Se dit de l'apologue ou fable du genre de celles d'Esope, par opposition aux fables mythologiques, milésiennes et autres : *Fables* ÉSOPIQUES.

ÉSOREILLADE s. f. (é-zo-rè-lla-de; *ll* mll. — du préf. *es*, et de *oreille*). Anc. législ. Peine qui consistait à couper les oreilles au condamné.

— **Encycl.** V. ESSORILLEMENT.

ÉSOTÉRIQUE adj. (é-zo-té-ri-ke — du gr. *esôterikos*, intérieur, venu de *esô*, en dedans, qui est pour *ensô*, forme provenue de *en*, dans, en latin *in*, en composition avec le thème démonstratif *sa*, qui est le même que le thème *ta*. Comparez aussi le grec *entos*, même sens, le latin *endo*, *indu*, *inter*, *intus* etc.). Philos. Se dit des doctrines secrètes qui n'étaient révélées qu'aux initiés, dans certaines écoles philosophiques de l'antiquité : *Doctrine* ESOTÉRIQUE.

— **Encycl.** Le mot *ésotérique* joue un assez grand rôle dans la philosophie grecque en général et dans celle d'Aristote en particulier. Il s'oppose au mot *exotérique* (extérieur, *exôterikos*, de *exô*, dehors). Il n'est pas toujours facile de limiter le sens précis de ces deux termes et d'en justifier l'emploi, souvent peut-être quelque peu risqué. On s'en est servi non-seulement pour apprécier les doctrines d'Aristote, mais aussi pour exposer et expliquer les systèmes de Pythagore et de Platon. Les disciples de Pythagore étaient partagés, si nous en croyons les anciens historiens de la philosophie, en *ésotériques* et en exotériques. Les premiers étaient les adeptes déjà avancés de la doctrine pythagoricienne, les seconds étaient de simples postulants qui restaient en dehors de l'école, attendant que de longues épreuves, et entre autres le silence de cinq ans, leur en ouvrissent les portes.

Dans Platon, les mots *ésotérique* et exotérique ont un tout autre sens : d'abord ils s'appliquent non plus aux hommes, mais aux choses, et servent à désigner les doctrines du maître et non ses disciples. Suivant cette distinction, Platon aurait eu deux doctrines : celle des initiés et celle du vulgaire; l'une plus intime, *ésotérique*, l'autre plus extérieure en quelque sorte, exotérique. Nous ne discuterons pas ici la validité de cette assertion. Indiquons seulement, en passant, la gra-[illegible] d'un tel fait, s'il était réel, s'il était prouvé ; mais il est loin de l'être, et l'on peut tenir pour certain, jusqu'à nouvel ordre, que Platon n'a eu qu'une seule doctrine, parfaitement accessible à tous et que nous possédons tout entière dans ses immortels ouvrages. Il n'y a point lieu d'y distinguer des opinions *ésotériques* et des opinions exotériques.

Cette distinction se retrouve encore et surtout dans Aristote. Le célèbre philosophe partage lui-même ses ouvrages en *ésotériques* et exotériques, et dans une lettre à son royal élève (v. Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, l, v, 20), on trouve un reproche assez singulier qui vient à l'appui de cette distinction : Alexan-[illegible] se plaint de ce qu'Aristote a publié les doctrines intimes qu'il croyait réservées pour lui seul; mais la lettre est apocryphe. Quant à la division des ouvrages d'Aristote par lui-même, elle n'a pas le sens qu'on veut lui donner. Aristote n'a jamais eu, non plus que Platon son maître, de doctrine cachée, comme Pythagore. Ce qui ressort le plus nettement, c'est que la différence ne porte pas tant sur le fond même des doctrines que sur la forme et les procédés de l'exposition. Les traités exotériques sont plus élémentaires, c'est-à-dire plus clairement écrits, plus intelligibles même aux esprits qui se tiennent en dehors des études spéculatives. Dans les ouvrages *ésotériques* ou *acroamatiques* (c'est ce dernier mot qu'Aristote oppose le plus souvent au mot *exotérique*), on s'enfonce dans les raisons les plus intimes et, par suite, le langage est plus abstrait. On a dit, par exemple, non sans quel-[illegible] apparence de raison, que les ouvrages exotériques étaient les traités de philosophie sous forme de dialogues et les *ésotériques* les ouvrages purement didactiques.

V. sur la question les ouvrages suivants : [illegible] *la philosophie* (t. II, p. 140 [illegible] *Manuel de l'histoire de la* [illegible] *ecque et romaine* (allem.); Stahr, *Aristotelia* (t. II, allem.); Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote;* Barthélemy Saint-Hilaire, *Dictionnaire des sciences philosophiques.*

ÉSOTÉRISME s. m. (é-zo-té-ri-sme — rad. [illegible] rine secrète réservée [illegible] aines écoles philoso- [illegible]

ÉSOUCHEMENT s. m. (é-sou-che-man — du préf. [illegible], et de *souche*). Eaux et for. Extir- [illegible]

[illegible] lat. *spatium*, [illegible] hique *spinnan*, [illegible] germaniques, dont le sens propre est également tendre, étendre : ancien allemand *spannan ;* scandinave *spenia ;* anglo-saxon *spanan*, ainsi que dans l'irlandais *spionaim*, *spuinim*, tirer, d'où aussi l'acception d'arracher, enlever, piller, dépouiller. L'espace est ainsi désigné comme l'étendue immense. Il est bon de remarquer que le *n* des formes germaniques n'apparaît point dans les formes plus simples du grec *spaô* et du latin *spatium*, alliées directement au sanscrit *sphay*, croître, être augmenté, ce qui jette du doute sur l'existence de cette lettre comme élément primitif de la racine ; et d'un autre côté, l'ancien slave *pêti*, *pina*, mettre en croix, c'est-à-dire étendre, lithuanien *pinti*, *pinnu*, tresser, comme le polonais *piac* et le bohémien *pnouti*, etc., qui n'ont pas le *s* initial, font naître le même doute à l'égard de cette dernière lettre. Pictet réunit, d'après Pott, Benfey, Diefenbach et d'autres, un certain nombre de termes divers relatifs au filage et à ses produits, qui paraissent se rattacher à quelqu'une des formes ci-dessus, et il est certainement singulier de ne trouver dans tous ces exemples aucune trace du *s* initial de la racine *span*, et cela dans plusieurs langues où le groupe *sp* est fort usité. D'après tout cela, et sans pouvoir décider si la forme primitive de la racine a été *spâ*, *span* ou *pan*, avec le sens d'étendre, il faut admettre que très-probablement les deux formes ont existé avant la séparation des Aryas). Etendue indéfinie, milieu sans bornes qui contient tous les êtres étendus : *L'ambition est comme l'*ESPACE, *elle n'a pas de bornes.* (Max. orientale.) *Le silence éternel de ces* ESPACES *infinis m'effraye.* (Pasc.) *Dieu est le lieu des esprits comme l'*ESPACE *est le lieu des corps.* (Malebranche.) *L'*ESPACE *est l'ordre des choses coexistantes.* (Leibnitz.) *Chaque sens a son champ qui lui est propre : le champ de la musique est le temps, celui de la peinture est l'*ESPACE. (J.-J. Rouss.) *Cette possibilité des corps que rien n'épuise ni ne borne, c'est ce qu'on appelle l'*ESPACE. (A. Jacques.) *Quoiqu'on ait dit que l'*ESPACE *en lui-même était le vide, n'était rien, on ne saurait nier cependant qu'il existe ; on conçoit la permanence indestructible de l'*ESPACE. (Virey.) *Dieu ne peut être conçu ni dans le temps ni dans l'*ESPACE. (J. Tissot.)

> Le compas d'Uranie a mesuré l'*espace*.
>
> THOMAS.

— Etendue superficielle et limitée : *Un petit* ESPACE, *un grand* ESPACE. *La figure sert à fixer plus aisément et d'une manière moins vague, les parties de l'*ESPACE. (D'Alemb.) *L'histoire et la géographie placent les hommes dans leurs différentes distances : l'une exprime les distances de l'*ESPACE, *l'autre celles du temps.* (Turgot.) *Loin des personnes qui nous sont chères, toute demeure est un désert, et tout* ESPACE *est un vide.* (Mme Necker.) *Le temps se perd dans l'éternité, l'*ESPACE *dans l'immensité.* (Royer-Collard.) ‖ Intervalle libre, inoccupé : *Il y a trop peu d'*ESPACE *entre ces murs.*

— Par ext. Durée, étendue de temps : *L'*ESPACE *d'un an, d'un jour, d'une heure. Les tragiques grecs sont morts tous les trois dans un* ESPACE *de vingt années.* (B. Const.)

> Entre votre colère et l'effet qui la suit
> Laissez au moins l'*espace* d'une nuit.
>
> MOREL-VINDÉ.

> Elle était de ce monde où les plus belles choses
> Ont le pire destin,
> Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
> L'*espace* d'un matin.
>
> MALHERBE.

> Si quelqu'un nous blesse et nous nuit,
> Quelque grande que soit l'offense,
> Laissons l'*espace* d'une nuit
> Entre l'injure et la vengeance.
>
> PANARD.

— Fig. *Espaces imaginaires* ou *imaginables*, ou simplement *Espaces*, Régions idéales, chimériques, créées par l'imagination : *Voyager dans les* ESPACES. *Cet homme est toujours dans les* ESPACES IMAGINAIRES. (Acad.) *Nous avons beau enfler nos conceptions au delà des* ESPA-[illegible] IMAGINABLES, *nous n'enfantons que des atomes, au prix de la réalité des choses.* (Pasc.)

— *Regard perdu dans l'espace*, Regard va-[illegible] qui ne se fixe nulle part. ‖ *Être perdu, se perdre dans l'espace, dans les espaces*, Divaguer, se livrer à des imaginations incohérentes.

— Mathém. *Géométrie dans l'espace*, Partie de la géométrie qui traite des corps et des lignes non entièrement contenues dans un plan, par opposition à la géométrie plane, qui ne s'occupe que des lignes et des figures contenues dans un plan unique.

— Mécan. Ligne que l'on conçoit décrite par un point en mouvement : *Les* ESPACES *parcourus sont entre eux comme les produits des temps par la vitesse.* (Condill.)

— Mus. Intervalle qui se trouve entre les lignes voisines, dans la portée : *Il y a quatre* ESPACES *dans les cinq lignes.*

— Typogr. Petite lame de métal, moins haute que les lettres, dont on se sert pour établir entre celles-ci les séparations convenables : *Pour donner à la composition cette régularité d'espacement qui en fait le principal mérite, et pour en aider le travail, il est nécessaire d'avoir, dans les caractères moyens et dans les petits, des* ESPACES *de toutes les proportions, suivant la progression d'un demi-point, depuis celle d'un point, ou* ESPACE *fine, jusqu'au demi-cadratin.* (H. Fournier.) ‖ Il n'y a pas de bonne raison pour faire le mot féminin en ce sens, et nous pensons que l'Académie a eu tort de consacrer cette grossière faute de français. Toutefois, il faut remarquer que le mot *espace* était autrefois féminin, et que ce genre lui a été conservé dans les imprimeries par tradition, non par ignorance.

— **Encycl.** On définit ordinairement l'*espace : le lieu des corps ;* mais cette définition n'est guère satisfaisante, puisque, comme nous le verrons plus loin, il n'est pas facile de distinguer en quoi peuvent différer les idées de lieu et d'*espace*. Les anciens se sont peu occupés de l'*espace*. Locke est le premier parmi les modernes qui ait essayé de sonder cet abîme. Leibnitz, qu'on retrouve toutes les fois qu'il s'agit des premiers principes, a précisé, sinon résolu, la question. Il remarque que les distances et les mesures qui se rapportent à l'idée d'*espace* sont des distances et des mesures relatives, et qu'il n'est point donné à l'esprit de l'homme d'avoir de ces distances et de ces mesures une idée absolue. Passant ensuite du particulier, c'est-à-dire de l'idée mathématique d'*espace*, au général, c'est-à-dire à l'idée métaphysique d'*espace*, Leibnitz examine les rapports qui existent entre l'idée d'*espace* et celle de lieu. « Le lieu, dit-il, est ou particulier, c'est-à-dire considéré à l'égard de certains corps, ou universel, se rapportant à tout, et à l'égard duquel tous les changements par rapport à quelque corps que ce soit sont mis en ligne de compte. Et s'il n'y avait rien de fixe dans l'univers, le lieu de chaque chose ne laisserait pas d'être déterminé par le raisonnement, s'il y avait moyen de tenir registre de tous les changements, ou si la mémoire d'une créature y pouvait suffire, comme on dit que des Arabes jouent aux échecs par mémoire et à cheval. Cependant, ce que nous ne pouvons point comprendre ne laisse pas d'être déterminé dans la vérité des choses. »

Mais l'idée d'*espace* n'est pas compréhensible si l'on n'a en même temps l'idée d'étendue. « L'étendue, dit Leibnitz, est une abstraction de l'étendu. Or, l'étendu est un continu dont les parties sont coexistantes ou existent à la fois. » Maintenant l'*espace* n'est pas le lieu des choses, comme on le croit communément; ce n'est pas plus une substance que le temps : « c'est un rapport, un ordre, non-seulement entre les existants, mais encore entre les possibles comme s'ils existaient. Mais sa vérité et sa réalité sont fondées en Dieu, comme toutes les vérités éternelles. » On verra plus loin ce que ces derniers mots signifient.

Suivant Locke, l'idée d'*espace* vient de la sensation. « Nous acquérons, dit-il, l'idée d'*espace* par la vue et l'attouchement. » La théorie des sens de la vue et du tact chez Locke explique cette opinion : « L'idée de la solidité, dit-il, nous vient par l'attouchement, et elle est causée par la résistance que nous trouvons. » — « Et quelles sont, demande M. Cousin, commentant le sentiment de Locke, les qualités du solide, de ce quelque chose qui résiste ? C'est le plus ou moins de solidité ou de résistance. Plus de solidité, c'est la dureté ; moins, c'est la mollesse. De là aussi peut-être la figure avec ses dimensions ; chargez ainsi de différentes qualités le solide, ce quelque chose qui résiste, et vous avez tout ce que peut donner le tact aidé ou non aidé de la vue. Ce quelque chose qui résiste, qui est solide, qui l'est plus ou moins, qui a telle ou telle figure, les trois dimensions, d'un seul mot, c'est le corps.

« Le tact avec la vue suffit-il à donner ce qui résiste, le solide avec ses qualités, le corps ?..... L'analyse me forcerait peut-être d'admettre ici l'intervention nécessaire de tout autre chose encore que le sens du toucher. J'aime mieux supposer qu'en effet le toucher, la sensation, donne l'idée de corps telle que je viens de la déterminer. Que la sensation aille jusque-là, je veux l'accorder ; qu'elle aille plus loin, je le nie, et Locke ne le prétend pas... Si donc, plus tard et systématiquement, il prétend que l'idée d'*espace* nous est donnée par la sensation, à savoir par la vue et par l'attouchement, il suit qu'il réduit l'idée d'*espace* à l'idée de corps et que, pour lui, l'*espace* ne peut être rien autre chose que le corps lui-même, le corps agrandi, multiplié d'une manière indéfinie, le monde, l'univers, et non-seulement l'univers réel, mais l'univers possible. » On voit que Locke n'a point de l'*espace* la même idée que Leibnitz. Suivant Leibnitz, l'*espace*, considéré relativement au monde des corps, est un rapport, un ordre, en un mot une idée abstraite ; Locke confond, au contraire, l'idée d'*espace* avec celle de corps. Il prétend que, sans l'idée de corps, l'idée d'*espace* n'existerait point ; que l'idée d'*espace* est née de l'idée de corps et qu'il ne faut point l'en séparer.

Outre que Locke confond l'idée d'étendue ou de corps avec celle d'*espace*, il confond de même l'idée d'*espace* avec celle de lieu, sans quoi sa première confusion ne pourrait s'expliquer logiquement. « Il est certain, dit-il, que nous avons l'idée du lieu par les mêmes moyens que nous acquérons celle de l'*espace*, dont le lieu n'est qu'une considération particulière, bornée à certaines parties, je veux dire par la vue et l'attouchement ; que si l'on dit que l'univers est quelque part, cela n'emporte dans le fond autre chose, si ce n'est que l'univers existe. » De sorte que l'*espace* de l'univers, c'est l'univers lui-même. Le sentiment de Locke a dominé le XVIIIe siècle tout entier. L'école éclectique, par l'organe de M. Cousin son chef, est parvenue néanmoins à ébranler dans les esprits l'idée que l'*espace* n'était pas distinct de l'étendue. « L'idée d'*espace*, demande M. Cousin, se réduit-elle dans l'entendement à l'idée de corps? Telle est la question : c'est une question de fait. Prenons tel corps que vous voudrez ; prenons ce livre qui est sous nos yeux, dans nos mains ; il résiste, il est solide, il est plus ou moins dur, il a telle figure. Ne pensez-vous rien de plus à son égard ? Ne croyez-vous point, par exemple, que ce corps est quelque part dans un certain lieu ? Ne vous étonnez pas de la naïveté de mes questions : il ne faut pas craindre de ramener les philosophes aux questions les plus simples ; car, précisément parce qu'elles sont les plus simples, ils les négligent souvent et systématisent avant d'avoir interrogé les faits les plus évidents, qui, omis ou faussés, les précipitent dans des systèmes absurdes. Ce corps donc est-il quelque part ? Est-il dans un lieu? Oui, sans doute, répondront tous les hommes. Eh bien, prenons un corps plus considérable, prenons le monde ; le monde aussi est-il quelque part ? Est-il dans un lieu ? Personne n'en doute. Prenons des milliers de mondes, des milliards de mondes ; et ne pourrons-nous pas, sur ces milliards de mondes, faire la même question que je viens de faire sur ce livre? Sont-ils quelque part? Sont-ils dans un lieu, c'est-à-dire sont-ils dans un espace? On peut faire la question pour un monde et pour un milliard de mondes comme pour ce livre, et à toutes ces questions, vous répondrez également : ce livre, ce monde, ces milliards de mondes sont quelque part, sont dans un lieu, sont dans l'*espace*. Il n'y a pas une créature humaine, sinon un philosophe préoccupé d'un système, qui puisse mettre en doute ce que je viens de vous dire. Prenez le sauvage auquel Locke en appelle si souvent; prenez l'enfant, prenez l'idiot, à moins qu'il ne le soit complétement, et si quelqu'une de ces créatures humaines a l'idée d'un corps quelconque, livre ou monde ou milliard de mondes, elle croit naturellement, sans s'en rendre compte, que ce livre, ce monde, ces milliards de mondes sont quelque part, dans un lieu, dans un *espace*. Qu'est-ce à dire ? C'est reconnaître d'une manière plus ou moins implicite qu'autre chose est l'idée d'un livre, d'un monde, d'un milliard de mondes solides, résistants, et autre chose l'idée de l'*espace* dans lequel ce livre, ce monde ou ces milliards de mondes sont situés ou renfermés. Donc autre chose est l'idée de l'*espace*, autre chose est l'idée de corps. »

De ces données le chef de l'école éclectique conclut : 1° que l'idée de corps est une idée contingente et relative, tandis que l'idée d'*espace* est une idée nécessaire et absolue ; 2° que l'idée de corps implique celle de limite, et l'idée d'*espace*, celle d'absence de limite ; 3° que l'idée de corps est une idée sensible, tandis que l'idée d'*espace* est une donnée de la raison pure, c'est-à-dire éternelle et indépendante de l'idée de corps.

Il reste à préciser ce qu'est en elle-même l'idée d'*espace*. Ce qui n'est pas contingent est immatériel ; ce qui est immatériel fait nécessairement partie de Dieu, qui est l'être immatériel complet. Il suit de là que l'idée d'*espace* peut être considérée comme un attribut de Dieu. C'est bien ainsi que l'entendait saint Paul quand il disait : *In eo vivimus, movemur et sumus*, « En lui nous vivons, nous agissons et nous sommes, » principe conservé par la tradition chrétienne, qui enseigne que Dieu est partout; en d'autres termes, qu'il est l'*espace* lui-même. Cela a fait accuser saint Paul, et indirectement la tradition chrétienne, de tendance au panthéisme ; mais c'est là une question dont nous ne devons pas nous occuper ici. Newton a émis l'hypothèse qu'à un moment donné, Dieu, sans sortir de lui-même ni renoncer à ses attributs nécessaires, a pu donner à une portion de l'*espace* l'impénétrabilité, c'est-à-dire l'étendue, qui ne serait ainsi qu'un mode temporaire de l'*espace* divin. Ceux qui aiment à scruter dans ses profondeurs l'idée d'infini jointe au principe de modalité également infini, en vertu duquel tout change, pourraient ajouter que l'étendue n'étant qu'un mode de l'être, le mode perceptible à l'homme et aux êtres que borne l'étendue, rien n'empêche que, sur ce point de l'*espace* dans lequel l'étendue existe, il n'existe d'autres modes de l'être en nombre infini. Ainsi, dans l'*espace* circonscrit entre quatre murs dans lequel vivent quelques personnes en contact direct avec les objets étendus qui s'y rencontrent, peuvent coexister d'autres êtres, vivant sous un autre mode de l'*espace*, et pour lesquels l'étendue n'est pas un objet perceptible ; pareillement une troisième catégorie d'êtres, vivant d'après un autre mode de l'*espace*, peuvent coexister sur le même point, sans avoir conscience de l'existence des êtres vivant d'après le second mode, comme les êtres vivant d'après le second mode n'ont pas conscience de l'existence des êtres étendus qui vivent d'après notre mode. Et cette induction peut être continuée indéfiniment. Cette idée est bien propre à nous faire concevoir de quel peu d'importance est l'homme et le monde dans lequel il vit, comparativement à l'immensité possible qui est

l'univers réel ; car le possible et le réel coïncident en définitive. C'est là une idée mystique dont la contemplation n'est pas de nature à flatter l'orgueil humain. Il n'est, du reste, pas nécessaire de descendre si avant dans le monde intellectuel pour avoir une idée de l'importance relative de notre espèce. Empédocle, sans sortir de notre planète, considérait l'homme comme un pou de l'animal qu'on appelle la terre ; il ajoutait que les végétaux étaient les poils dudit animal, et qu'en présence de ce fait il était inutile de se trop gonfler et d'en appeler sans cesse à la postérité et à l'immortalité, attendu que pour lui l'immortalité d'un pou était un problème difficile à résoudre.

Voyons maintenant ce que dit Kant de l'*espace*. On sait que l'auteur de la *Critique de la raison pure* refuse à nos idées toute réalité objective. Il considère donc l'*espace* et le temps comme de simples formes de la sensibilité. Voici son raisonnement traduit en langage intelligible : « Vous avez cru jusqu'ici que les corps qui vous environnent et vous-mêmes, vous étiez dans l'*espace;* que vous vous transportiez d'un lieu dans un autre ; que les astres parcouraient successivement dans leurs révolutions les différentes parties du ciel ; que les rayons du soleil traversaient pour arriver jusqu'à nous plusieurs millions de lieues. Vous étiez dans l'erreur : ce n'est pas vous, ce ne sont pas les corps qui sont dans l'*espace ;* c'est au contraire l'*espace* qui est en vous, ou plutôt l'*espace* n'existe pas : c'est une pure conception de votre esprit. Je mets, il est vrai, entre ce concept et les fantômes qui peuvent traverser votre imagination, une grande différence : c'est une conception transcendante qui s'impose malgré vous à tous vos jugements, et qui dérive d'une faculté supérieure, mais son objet n'existe pas. » Hâtons-nous de dire qu'ici nous ne prétendons nullement juger la théorie subjective de Kant, sur l'*espace ;* nous l'analysons, nous la traduisons en langage simple et compréhensible pour tous, voilà tout.

Dans les considérations qui précèdent, nous nous sommes proposé surtout de faire connaître quelles idées les philosophes se sont faites de l'*espace*. On a vu que, pour quelques-uns, l'*espace* est un rapport, un ordre, non-seulement entre les existants, mais encore entre les possibles, comme s'ils existaient, et que sa réalité est fondée en Dieu, comme toutes les vérités éternelles ; que, pour d'autres, l'idée d'*espace* est née de l'idée de corps et ne doit point en être séparée ; qu'elle se confond avec celle d'étendu et que l'étendue elle-même n'est que l'étendu abstrait ; que, pour ceux-ci encore, l'idée d'*espace* est une idée nécessaire et absolue, immatérielle par conséquent et formant un des attributs de Dieu ; et que, pour ceux-là, l'étendue diffère tellement de l'*espace* qu'à l'endroit même où existe un corps, c'est-à-dire une substance étendue, il peut exister une infinité d'autres substances auxquelles l'étendue est complètement étrangère ; qu'enfin, pour Kant et pour tous ses disciples, l'*espace* n'est qu'une forme donnée par l'esprit humain lui-même à ses intuitions. Beaucoup de nos lecteurs penseront peut-être que tout cela n'éclaircit guère la notion de l'*espace*, et qu'il eût été plus simple de dire dès le principe que cette notion doit être acceptée telle que chacun se la forme en lui-même, sans qu'il soit possible de la préciser. Au fond, il n'y a rien d'étonnant dans cette impuissance de l'homme à tout définir ; car toute définition n'est, en réalité, que la réduction d'une notion obscure en une notion plus claire, et comme le nombre des notions que l'esprit peut atteindre est nécessairement limité, on comprend qu'il faut s'arrêter quand on arrive à celle qui est plus claire que toutes les autres. Cependant, comme la notion d'*espace*, lorsqu'on veut l'approfondir, paraît loin de présenter un caractère de clarté suffisant pour qu'on s'y arrête, cherchons encore si, par un nouvel effort d'attention, nous ne pourrions pas arriver à une conception plus nette.

Le monde extérieur, tel qu'il nous apparaît, nous présente des corps juxtaposés dans l'*espace*, et des états de ces corps se succédant dans le temps. Nous rapportons toujours les phénomènes externes à un certain lieu, à un certain instant. C'est assez dire que le philosophe ne doit pas séparer dans son étude ce qui est si étroitement uni dans la réalité. Aussi une théorie sur l'*espace* entraîne toujours une théorie symétrique sur le temps.

La première analogie que nous venons de signaler n'est pas la seule. L'*espace* et le temps sont tous deux illimités ; l'imagination a beau reculer les limites du monde qui nous entoure, toujours l'*espace* s'ouvre devant elle ; elle a beau prolonger la série des événements, jamais elle n'en trouve la fin ; le temps fuit devant elle. Cela vient de ce que le temps et l'*espace* sont par eux-mêmes indéterminés, bien que la pensée les détermine au fur et à mesure de la production des phénomènes. Illimités, indéterminés, le temps et l'*espace* sont encore nécessaires ; c'est-à-dire que si l'on supprime par la pensée tous les corps et tous les événements, on ne laisse pas de concevoir l'*espace* et le temps comme les réceptacles des corps et des événements possibles.

Mais ces caractères semblables ne doivent pas nous cacher des différences non moins réelles. Et d'abord, nous nous représentons directement l'*espace*, tandis que pour imaginer le temps, nous sommes obligés de recourir à l'*espace :* une série de points est le symbole de la série des phénomènes successifs. De plus, c'est par superposition qu'on mesure l'étendue, portion de l'*espace* occupée par un corps ; la mesure de la durée, c'est-à-dire du temps dans lequel se passe un événement, requiert l'intervention d'un élément étranger, le mouvement périodique, qui lui-même ne peut être conçu sans l'intervention du principe rationnel de l'ordre constant des choses. Ainsi, tandis que la mesure de l'étendue se fait directement par les sens, celle de la durée exige un terme extérieur de comparaison qui lui-même emprunte sa fixité à un principe rationnel. Enfin, l'*espace* présente trois dimensions : longueur, largeur et hauteur ; par suite, il faut trois coordonnées pour déterminer la position d'un point dans l'*espace :* l'image sensible du temps est une ligne droite, sur laquelle un mobile se meut sans rétrograder jamais.

Ces caractères une fois marqués, la question est de savoir ce que c'est que l'*espace* et le temps. La réponse à cette question nous apprendra tout à la fois quelle est la nature du temps et de l'*espace*, et quelle est l'origine psychologique des idées que nous en avons.

Plusieurs solutions sont en présence. La plus simple est celle de Locke. Pour lui, l'*espace* et le temps, confondus avec l'étendue et la durée, sont de pures qualités des choses, que nous percevons : l'une par une simple opération des sens, l'autre par la réflexion. Et si l'on objecte que l'étendue et la durée sont limitées, tandis que le temps et l'*espace* échappent à toute limitation, l'auteur de l'*Essai sur l'entendement humain* répondra : « C'est par la puissance de répéter ou de doubler l'idée que nous avons de quelque distance que ce soit, et de l'ajouter à la précédente aussi souvent que nous voulons, sans pouvoir être arrêtés nulle part, que nous nous faisons l'idée de l'immensité. » On serait en droit de demander comment nous sommes autorisés à multiplier ainsi nos sensations, nos idées par elles-mêmes ; mais il vaut mieux aller tout de suite au fond de la question. Nul doute que nous ne voyions des choses étendues dans l'*espace*, et que des événements successifs ne nous apparaissent dans le temps. Mais il s'agit de savoir si l'*espace* et le temps sont en eux-mêmes objets de perception, ou simplement conditions de la perception, et la question reste entière.

Newton et Clarke ont soutenu que le temps et l'*espace* existent hors de nous et en eux-mêmes, et, pour leur donner une réalité, ils en ont fait les attributs de Dieu. Cette théorie a soulevé de nombreuses objections. Leibnitz remarque que le temps et l'*espace* ne peuvent avoir d'existence absolue, ni à titre de substances créées, ni à titre d'attributs de la substance divine. En effet, comme toutes les parties de l'*espace* que la pensée détermine sont similaires, pourquoi le monde occupe-t-il telle partie de l'*espace* plutôt que telle autre ? Ne peut-on pas toujours supposer le système entier se déployant au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest, sans que la relation des parties en soit changée ? De même, pourquoi la durée occupe-t-elle un point plutôt qu'un autre dans un temps illimité dont toutes les parties sont homogènes ? Que la série entière des phénomènes se déplace; qu'elle soit reculée ou avancée de mille ans, par exemple, et l'ordre de succession n'en sera pas troublé. Conclusion : Dieu, en plaçant le monde dans tel lieu de l'*espace*, dans tel lieu du temps, agit arbitrairement, ce que Leibnitz croit contraire à la sagesse infinie de Dieu. Mais voici de plus sérieuses difficultés. Dans cette hypothèse, le temps et l'*espace*, considérés comme existences absolues, sont déterminés, ou ils ne le sont pas. S'ils ne le sont pas, que pouvons-nous en dire ? Pouvons-nous même en prononcer le nom ? Ce sont deux néants vides sur lesquels la pensée n'a pas de prise, car l'indéterminé échappe à la pensée. S'ils le sont, comment y introduire les choses ? Deux existences ne peuvent être l'une dans l'autre tout en restant distinctes. Alors le temps coulera tout seul, sans événements, et l'*espace* sera étendu sans choses étendues, ce qui est contraire à l'expérience. Le temps et l'*espace* ne sont donc pas plus des choses existant réellement hors de nous que des qualités des choses.

Mais ils peuvent être de pures notions de notre esprit auxquelles nous soumettons les phénomènes en vertu des lois de la pensée. Telle est la solution de Leibnitz. Pour lui, l'*espace* est l'ordre des existences possibles, et le temps l'ordre des successions. En termes plus clairs, nous ne pouvons nous représenter un objet ou un événement sans le placer en dehors des autres objets et des autres événements, de telle sorte que les coexistants et les successifs composent une série sur laquelle s'applique exactement la série des nombres. Il est alors aisé de comprendre comment et pourquoi le temps et l'*espace* sont illimités : rien ne s'oppose, en effet, à la possibilité d'une série numérique indéfinie. Mais avec cette théorie, comment déterminer la distance qui sépare deux objets ou deux événements? Pour ce qui est du temps, l'ordre de succession n'en détermine aucun par lui-même : un phénomène succède à un autre phénomène, comme le nombre *trois* au nombre *deux*, et ainsi de suite, voilà tout. Il est absolument impossible de mesurer l'intervalle qui les sépare ; dès lors, cet intervalle s'annule et les choses successives deviennent simultanées, ce qui est contraire à l'énoncé même de l'hypothèse. Pour ce qui est de l'*espace*, la difficulté est la même. L'*espace* est une série de coexistants : mais quelle distance les sépare l'un de l'autre ? Cette distance est-elle nulle ? Alors tous les coexistants se confondent et il n'y a plus d'*espace*. Est-elle appréciable ? Alors elle existait avant la coexistence, et l'*espace* n'en rend pas compte. Leibnitz, tentative irréalisable, veut faire de la géométrie avec de l'arithmétique, des lignes avec des nombres. L'adversaire de Clarke veut tout réduire en pensée ; mais l'idéalisme, comme les autres systèmes,— et c'est peut-être là la vraie pierre de touche de toute doctrine philosophique, — doit rendre compte des apparences. Or comment, en réduisant l'*espace* à n'être qu'un ordre de coexistences, rendre compte de ses trois dimensions ? Cet ordre de coexistences est-il un ordre en trois sens ? Rien, dans cette théorie, ne le fait soupçonner ; rien ne l'explique. On nous dit simplement : il y a des séries de coexistants ; mais dans quel sens parcourir ces séries ? Serait-ce en hauteur, en longueur ou en profondeur ? On ne distingue pas entre les trois perpendiculaires qui peuvent se couper en un même point. Les trois dimensions de l'*espace* sont un fait qu'il faut accepter comme tel, et qu'on ne peut réduire au pur intelligible. C'est encore un fait que, dans l'*espace*, nous ne confondons pas la droite avec la gauche, et cette distinction du droit et du gauche suffit pour nous faire distinguer deux choses d'ailleurs absolument semblables pour la pensée. Ainsi deux spirales semblables, mais tournées l'une dans un sens, l'autre dans l'autre, deux triangles sphériques semblables détachés d'une même sphère ne sont pas superposables. La distinction du droit et du gauche est donc irréductible à la pensée, et force est à l'idéalisme de reconnaître qu'il y a dans l'*espace* des choses qui se voient, mais qu'on ne peut réduire en nombre et en mesure.

Pour certains idéalistes, la notion du temps a quelque chose d'élevé qui la leur fait admettre ; mais l'*espace*, qu'ils confondent naturellement avec l'étendue, est quelque chose de matériel et de brutal qu'il faut à tout prix masquer sous quelque ingénieuse interprétation. MM. Th. Henri Martin, Janet, Magy, Ch. Levesque, qui considèrent comme les deux conditions primordiales du droit et du devoir, et comme « les deux centres de toute société bien ordonnée, » la croyance de notre énergie autonome et surtout la croyance à un idéal divin, ont été amenés, en raison des mauvais temps que traverse la philosophie de l'école, à renier quoi ? — On le donnerait en mille — A renier l'étendue, cette base du cartésianisme, et cela dans l'intérêt de la morale. M. Magy rajeunit Kant, pour prouver que l'étendue est une apparence pure. M. Janet imagine un atome vide qu'il compare à un atome plein, et, trouvant que « tout ce qui tient à l'étendue est absolument identique dans l'atome vide et dans l'atome plein, » il remarque que ces deux atomes ne diffèrent que par la solidité et la pesanteur. « Or, ni la solidité ni la pesanteur ne sont des modifications de l'étendue, et l'une et l'autre dérivent de la force. C'est donc véritablement la force et non l'étendue qui constitue l'essence du corps. »

Cette argumentation de M. Janet semble « claire, simple, décisive, » à un de ses collègues, M. Levesque. L'éminent esthéticien connaît donc des atomes vides. Il suppose donc prouvé cet *à priori*, le vide. Ce n'est pas tout : il croit donc que la pesanteur existe en soi et n'est pas une relation de l'atome à la grande masse la plus proche, terre ou soleil. Il a vu des atomes, puisqu'il affirme leur solidité. Même en lui accordant tous ces *postulata*, la question de l'*espace* resterait tout entière. Je le veux bien : il n'y a que force dans la nature : le dynamisme de Leibnitz est toute la vérité ; soit. Mais, sous peine que l'univers s'abîme dans une absolue uniformité, comment, sans la réalité de l'*espace*, admettra-t-on que deux modifications de forces, puisque c'est ainsi que M. Janet nomme les corps, soient distinctes l'une de l'autre? Où logez-vous les forces partielles? Est-ce dans un point que vous casernez leur force initiale?

L'idéalisme n'est pas plus heureux que le phénoménalisme dans la critique de l'*espace*. A vrai dire, ils sont forcés de l'admettre : le premier comme un effet, le second comme un des modes essentiels de la sensibilité.

Cherchons ailleurs que chez les idéalistes et les kantistes. Il est trois concepts réels qu'il est bien difficile de séparer : temps, *espace*, mouvement. Suivant l'axiome de Stuart Mill, une définition ne peut être que provisoire aux débuts d'une recherche. Il ne s'agit pas, il est vrai, de définir l'*espace*, ni le temps, qui, en leur qualité d'idées ou de faits fondamentaux de l'esprit ou de la réalité, sont indéfinissables. Il s'agit seulement de donner une application provisoire de l'*espace* et du temps. Leibnitz, en les différenciant, a montré par cela même leur lien indestructible. Qu'on soit dynamiste ou matérialiste, si l'on veut rester dans le rationnel, il faut adopter le point de vue de Leibnitz, qui voit dans l'*espace* une coexistence et dans le temps une succession. Maintenant, si l'*espace* est une coexistence de phénomènes, le temps est, par suite, une succession de phénomènes. Il faut établir un lien bien solide entre ces deux grands aspects de la réalité. Définira-t-on l'*espace* le lieu des corps, et le temps, le lieu des événements? Ce serait répéter une logomachie à laquelle son antiquité n'a point donné de raison d'être ; car ici le terme commun de ces deux conceptions de l'*espace* et du temps est le terme *lieu*, synonyme d'ailleurs d'*espace*. En outre, pour conserver intacte la distinction du temps et de l'*espace*, il faudrait que les événements se passassent dans un autre lieu qu'occupent les corps, ce qui est absurde. Il faut cependant aboutir à une conception provisoire. Où gît l'obstacle? Dans le lien d'*espace* et de temps. La différence, nous la connaissons : l'*espace* est une coexistence, une simultanéité ; mais de quoi? Le temps est une succession ; mais on sait que cette succession est du même ordre que la coexistence, qui constitue l'*espace*. Ici se pose encore la question : l'*espace* et le temps, sont-ce des idées ou des faits? Nous avons repoussé l'hypothèse de Kant, que ce sont de pures idées ; est-ce une raison pour tomber dans l'erreur opposée et pour dire que ce sont des faits? L'*espace* et le temps ne sont ni de pures idées ni de purs faits, mais des idées conçues à propos de faits ; ce sont des notions applicables au moi et au non-moi, au sujet et à l'objet, en un mot, deux grandes expressions de la réalité.

De quoi donc l'*espace* est-il la coexistence? De quoi le temps est-il la succession? Pour répondre, il faudra chercher quelle est l'expression la plus générale, la plus universelle de la réalité. On peut être sûr que l'*espace* et le temps en seront les deux grands aspects. Dirai-je que la réalité se présente à moi sous la forme matière? Je puis le dire; mais ce sera sujet à controverse. On ne voudra point admettre que l'éther soit matière, etc.

Le terme le plus général et le moins niable de la réalité est le mouvement avec son opposé l'immobilité. Alors il devient aisé de concevoir l'*espace* et le temps. L'un sera le mouvement ou l'immobilité considérés comme simultanés ; l'autre, le mouvement ou l'immobilité considérés comme successifs.

Malheureusement, une difficulté se présente ici qui va encore montrer le vide de cette nouvelle définition de l'*espace*. Le mouvement aurait besoin lui-même d'être défini, et il ne peut être compris qu'en y faisant entrer la double notion de l'*espace* et du temps. La question de l'*espace* reste donc irrésolue, et tout ce que nous avons dit ne doit être considéré que comme offrant les matériaux de nouvelles recherches qui n'aboutiront peut-être jamais à un résultat définitif. Mais, en dehors des spéculations philosophiques, le bon sens, le sens commun n'éprouve aucun besoin de ces définitions savantes et profondes ; il accepte l'idée d'*espace*, et, sans la creuser inutilement, il la trouve suffisamment claire.

— Bibliogr. Locke, *Essai sur l'entendement humain ;* Leibnitz, *Nouveaux essais sur l'entendement humain* (liv. II, ch. XIII); *Lettres entre Leibnitz et Clarke ;* Kant, *Critique de la raison pure* (1re partie); *Esthétique transcendantale ;* Cousin, *Cours d'histoire de la philosophie au XVIIIe siècle* (IIe vol., 17e leçon); *Cours d'histoire de la philosophie morale au XVIIIe siècle, pendant l'année* 1820, 3e partie) : *Philosophie de Kant* (t. Ier, 4e leçon) ; Hégel, *Logique* (t. III, liv. Ier, sect. 2, ch. II) ; Schelling, *Leçons sur la méthode des études académiques* (4e leçon); *Encyclopédie des sciences philosophiques* (§ 254-271, 2e édit.) ; *Œuvres complètes* de Reid, traduites par M. Jouffroy ; *Fragments* de M. Royer-Collard (t. III, frag. 4, p. 431 ; t. IV, fragm. 9, p. 338).

Espace (L'), paysage par M. Chintreuil ; Salon de 1869. L'artiste nous transporte sur une colline que dorent les rayons obliques du soleil levant : de là, comme le Tentateur montrant à Jésus les royaumes et les empires, il déroule sous nos yeux une immense étendue de pays, une succession indéfinie de coteaux, de vallées, de forêts, de villages. Ce panorama est féerique. Au premier aspect, tout se fond dans une unité souveraine. Plus on regarde et plus on découvre de détails, d'accidents pittoresques. « Cette peinture, dit M. Chaumelin (l'*Art contemporain*), est un des plus beaux paysages que nous ayons jamais vus, une œuvre excessivement originale, pleine de hardiesse, de sincérité et de poésie, qui se place à côté des meilleures pages de Ruysdaël, de Cuyp, de Th. Rousseau. Tout est harmonie dans cette peinture : les lueurs dorées du soleil levant, les brumes argentines flottant comme une gaze sur le flanc des coteaux, la verdure humide et tendre, forment pour ainsi dire une symphonie voilée, douce et mystérieuse. C'est la nature qui s'éveille en souriant et en écartant lentement les voiles dont la nuit l'avait enveloppée. Peu à peu les formes s'accusent, les détails s'accentuent, les hauteurs s'illuminent et deviennent en quelque sorte des phares qui guident la vue jusqu'aux dernières limites de l'horizon. M. Chintreuil a rendu d'une façon admirable, saisissante, ce spectacle matinal déployé sur une scène d'une étendue immense. » Ce magnifique paysage a valu une médaille à son auteur.

ESPACÉ, ÉE (è-spa-sé) part. passé du v. Espacer. Séparé par un intervalle, par un

espace : *Des arbres trop* ESPACÉS. *Des lignes trop peu* ESPACÉES.

— Séparé par une certaine durée, un certain laps de temps : *A ce moment, le timbre de la loge sonna trois coups* ESPACÉS *d'une façon particulière*. (E. Sue.)

ESPACEMENT s. m. (è-spa-se-man — rad. *espacer*). Action ou manière d'espacer ; distance qui sépare deux choses l'une de l'autre : *L'*ESPACEMENT *des poteaux, des colonnes, des files d'un bataillon, des hommes d'une file.*

— Typogr. Intervalle blanc laissé entre les mots ou les lignes : ESPACEMENT *régulier.*

ESPACER v. a. ou tr. (è-spa-sé — rad. *espace*. Prend une cédille sous le *c* devant un *a* ou un *o* : *J'espaçai, nous espaçons*). Séparer par un espace, un intervalle : ESPACER *des livres sur une bibliothèque.* ESPACER *des arbres, des colonnes, des soldats.*

— Séparer par une certaine durée de temps : ESPACER *ses visites afin de ne point donner de soupçons. Il est bon d'*ESPACER *régulièrement ses repas.*

— Typogr. Mettre un intervalle blanc entre les mots ou les lignes : *Ce compositeur n'*ESPACE *pas bien les mots.* (Acad.)

— Maçonn. *Espacer tant plein que vide*, Ménager, entre des poteaux ou des solives, des espaces précisément égaux à l'épaisseur des poteaux ou des solives.

S'espacer v. pr. Etre espacé, séparé par une certaine distance : *La grande rue franchie, les maisons* S'ESPACENT, *s'entourant de jardins plus vastes.* (Th. Gaut.)

— Etre séparé par un certain laps de temps : *Vos visites deviennent de plus en plus rares,* S'ESPACENT *de plus en plus.*

ESPADA, cap oriental de l'île de Saint-Domingue, à 34 kilom. S.-O. du cap Engano, par 18°20′ de lat. N. et 70°55′ de long. O., vis-à-vis de l'île de Porto-Rico.

ESPADA (SANTIAGO DE LA), ville d'Espagne (Andalousie), prov. et à 80 kilom. N.-E. de Jaen ; 5,000 hab. Manufactures de draps, de toiles et de laine. Commerce en céréales, fruits et bétail. Contre l'ordinaire des petites villes d'Espagne, elle est assez bien construite et renferme des rues unies, quelques monuments et un cimetière *extra muros.*

ESPADA s. f. (è-spa-da — mot espagn. qui signif. proprement *épée*). Nom que l'on donne en Espagne au torero chargé de tuer le taureau dans les courses publiques : *On n'emploie guère en Espagne le mot* matador *pour désigner celui qui tue le taureau ; on l'appelle* ESPADA, *ce qui est plus noble et a plus de caractère.* (Th. Gaut.) *L'*ESPADA *ne diffère des* banderillos *que par un costume plus riche, plus orné, quelquefois pourpre, couleur particulièrement désagréable au taureau ; ses armes sont une longue épée avec une poignée en croix, et un morceau d'écarlate ajusté sur un bâton transversal.* (Th. Gaut.) *Arrivé enfin à la troisième phase de cette lutte inégale, le taureau se trouve en face de son bourreau, celui qui est chargé du dénoûment de la pièce, qui autrefois s'appelait* matador, *et qui aujourd'hui s'appelle* ESPADA. (Cuv.-Fleury.)

ESPADAGE s. m. (è-spa-da-je — rad. *espader*). Techn. Action d'espader le chanvre.

ESPADE s. f. (è-spa-de — espagn. *espada*, même sens). Techn. Sabre de bois dont on se sert pour battre le chanvre. ‖ Travail de l'espadeur.

ESPADÉ, ÉE (è-spa-dé) part. passé du v. Espader : *Chanvre* ESPADÉ.

ESPADER v. a. ou tr. (è-spa-dé — rad. *espade*). Techn. Battre le chanvre avec l'espade, afin de le dégager des chènevottes et de l'affiner.

ESPADEUR s. m. (è-spadeur — rad. *espader*). Techn. Ouvrier qui espade le chanvre.

ESPADOLE s. f. (è-spa-do-le — dimin. d'*espade*). Techn. Outil dont on se sert pour battre la filasse avant de la peigner.

ESPADON s. m. (è-spa-don — ital. *spadone*, augment. de *spada*, épée). Armur. Grand sabre usité au XV[e] siècle et dans les siècles suivants.

— Escrim. Sabre : *Prendre des leçons d'*ESPADON. ‖ *Demi-espadon*, Epée à lame droite et plate.

— Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des scombéroïdes dont la mâchoire supérieure se termine en avant par une sorte d'épée : *La pêche de l'*ESPADON *est une des plus divertissantes.* (Valenciennes.)

— Encycl. Armur. *L'espadon* se composait [illegible] longue et très-large, [illegible] du milieu [illegible] te. La poignée [illegible] les deux [illegible] n pivot [illegible] e. *L'es-* [illegible] qu'à pied. Il [illegible] il fallait une [illegible] usage.

[illegible] dési- [illegible] toute [illegible] es sin- [illegible] mœurs, [illegible] n'ont pas tardé à le faire remarquer. [illegible] reçus dans les langues anciennes et modernes, *xiphias* en grec, *gladius* en latin, *pesce-spada* en italien, *épée*, *espadon* ou *dard* en français, *sword-fish* en anglais, *schwerd-fisch* en allemand, etc., font tous allusion au trait le plus frappant de sa physionomie. Son museau, en effet, se prolonge en une lame comprimée, tranchante des deux côtés, terminée en pointe aiguë, semblable, en un mot, à une lame d'épée ou de sabre ; cet organe est formé par le développement exagéré des os de la face, maxillaires, inter-maxillaires, vomer, ethmoïde et frontaux antérieurs. C'est surtout la mâchoire supérieure qui se prolonge ainsi ; la mâchoire inférieure, beaucoup plus courte, rétrécie brusquement en pointe aiguë, est garnie de granulations si fines et si serrées qu'on peut à peine leur donner le nom de dents. *L'espadon* a les narines percées vers la ligne du profil, l'œil assez grand, les ouïes très-fendues ; les branchies, au nombre de quatre des deux côtés, sont composées chacune de deux feuillets sur chaque arceau, ce qui a fait dire à Aristote que ce poisson avait huit branchies. Le corps est allongé, fusiforme, rond de l'arrière, un peu comprimé à la région pectorale, couvert d'une peau rude, hérissée, chez les jeunes sujets, de petits tubercules qui disparaissent avec l'âge. Ses couleurs sont d'un bleu noirâtre sur le dos, d'un blanc argenté très-brillant sous le ventre, avec la ligne latérale pointillée de noir. Sauf la caudale, toutes les nageoires sont en forme de faux ; la pectorale est longue et insérée si bas qu'on pourrait la prendre pour une ventrale, qui manque ici complètement. La dorsale, chez les jeunes sujets, occupe toute la longueur du dos ; chez l'adulte, la partie moyenne s'use et disparaît, en sorte qu'il semble alors y avoir deux dorsales ; l'anale est plus courte et a les mêmes formes ; enfin, la caudale est profondément divisée en deux lobes aigus et courbés en faux. Quant à l'organisation intérieure de ce poisson, nous ne signalerons que le volume de son foie et la dimension considérable de sa vessie natatoire. *L'espadon*, que les auteurs anciens plaçaient, à cause de ses dimensions, dans le groupe des cétacés, est, parmi les poissons osseux, l'analogue des squales et des esturgeons parmi les cartilagineux. « Il a, dit A. Guichenot, reçu comme eux une grande taille, des muscles vigoureux, un corps agile, une arme redoutable, un courage intrépide, tous les attributs de la puissance ; et cependant tels sont les résultats de la différence de ses armes avec celles du requin et des autres squales, qu'abusant bien moins de son pouvoir, il ne porte pas sans cesse autour de lui, comme ces derniers, le carnage et la dévastation. Lorsqu'il mesure ses forces contre les grands habitants des eaux, ce sont plutôt des animaux dangereux pour lui qu'il repousse que des victimes qu'il poursuit. Il se contente souvent, pour sa nourriture, d'algues et autres plantes marines, et, bien loin d'attaquer et de chercher à dévorer les animaux de son espèce, il se plaît avec eux. Il va par paires, un mâle et une femelle, et paraît avoir des habitudes douces, des affections vives. Cette association prouve d'autant plus que les *espadons* sont susceptibles d'attachement les uns pour les autres qu'on ne doit pas supposer qu'ils soient réunis pour atteindre la même proie ou pour éviter le même ennemi. »

L'espadon est assez commun dans la Méditerranée, surtout autour de la Sicile ; il vit aussi dans l'Atlantique et s'avance, au nord, jusque dans la Baltique, au sud, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. Il affronte résolûment la haute mer et nage avec une grande vitesse ; aussi atteint-il facilement les cétacés et les plus grands poissons ; il livre, dit-on, des combats opiniâtres à la baleine, au poisson-scie, au requin. Peut-être, suivant l'observation de Valenciennes, ne les poursuit-il, à cause de leur masse, que de la même manière que le mouvement du navire l'excite à courir sur le vaisseau. Il tue ou met en fuite les individus de taille moyenne en les frappant violemment et les perçant de son glaive acéré. On assure qu'il sait se placer sous le ventre des énormes crocodiles qui hantent les côtes de certaines mers et leur percer adroitement la peau à l'endroit où leurs écailles sont moins épaisses et moins solidement attachées.

A son tour, *l'espadon* est tourmenté par des parasites de petite taille, notamment par des crustacés. Une espèce de lernée, dont Aristote avait déjà parlé sous le nom d'*œstre*, s'attache à sa peau, au-dessous des nageoires pectorales, s'y cramponne obstinément et lui cause des douleurs si vives qu'elle le rend comme fou. *L'espadon* a beau se frotter contre les rochers ou les algues, il ne peut se débarrasser de son ennemi, malgré tous ses efforts ; alors, agité, furieux, il court au-devant des plus grands dangers, se jette au milieu des filets, s'élance sur le rivage ou s'élève au-dessus de la surface de l'eau et retombe jusque dans les barques des pêcheurs. Pline ajoute que, lorsque l'ardeur de ce poisson est exaltée, que son instinct est troublé ou qu'il est le jouet de vagues furieuses, il se jette avec tant de force contre les embarcations que sa queue se brise et que la pointe de son glaive pénètre dans l'épaisseur du bord, où elle demeure fixée. Elien rapporte des faits analogues. Il est certain qu'en radoubant des navires, on a souvent trouvé dans leur coque des fragments du dard des *espadons*. On assure même qu'ils ont percé des palancres et ouvert des voies d'eau qui ont causé la perte de ces navires.

On ne peut accorder le même degré de certitude à ce que raconte un auteur ancien : « Ces cétacés (il s'agit de *l'espadon*) sont ennemis déclarés de la baleine. Ils la poursuivent en foule avec acharnement, et lorsqu'ils sont parvenus à la harasser, le gros animal ouvre sa gueule comme un chien haletant et fait sortir sa langue ; *l'espadon* s'avance jusque dans sa gueule et dévore la langue, seul morceau dont il soit friand dans la baleine, ainsi que de ses lèvres et de sa tête, lorsqu'elle est morte. » Ce dernier trait est-il assez naïf ?

L'espadon, avons-nous dit, acquiert d'énormes dimensions ; on a trouvé des individus qui atteignaient la longueur de 7 mètres et le poids de 200 kilogrammes. La pêche en est donc très-fructueuse, dans les endroits où l'espèce abonde, et le serait bien davantage, s'il ne lui arrivait souvent de déchirer et de mettre en pièces, avec son arme, les filets dans lesquels on veut le saisir. Cette pêche se pratique dans presque toute la Méditerranée ; elle atteint son maximum d'importance sur les côtes de la Sicile et surtout aux environs du détroit de Messine. On en prend peu en Sardaigne, en Corse ou à l'île d'Elbe, et seulement à l'époque du passage des thons, dont *l'espadon* accompagne presque toujours les longues colonnes ; à Gênes et à Nice, il en arrive un certain nombre, surtout au printemps. Cette pêche est des plus divertissantes. Au temps d'Oppien, on employait pour cela des barques auxquelles on donnait la forme de ce poisson, afin de lui ôter toute défiance. De nos jours, les Siciliens sortent sur de nombreuses barques, munies de fanaux brillants ; un homme monté sur un mât ou sur un rocher du voisinage avertit de l'approche de *l'espadon*, qu'on est quelquefois obligé de poursuivre durant des heures entières. On l'attaque avec un petit harpon attaché à une longue ligne, et on le frappe souvent de fort loin. C'est en petit la pêche de la baleine. Les pêcheurs siciliens, très-superstitieux, chantent une sorte de mélopée traditionnelle, dont les mots n'appartiennent à aucune langue, bien qu'on ait voulu y retrouver des phrases grecques. C'est le seul appât qu'ils emploient ; son efficacité est si merveilleuse, disent-ils, que le poisson arrive près de la barque et la suit comme attiré par un charme, tandis que, s'il entendait prononcer un seul mot italien, il plongerait aussitôt au fond de l'eau, et on ne le reverrait plus. A Gênes, on a soin de couper le museau de *l'espadon* avant de le porter au marché. La chair de ce poisson est blanche, fine, tendre, surtout chez les jeunes individus, et d'un goût excellent ; chez les adultes, elle devient plus compacte, plus sèche et ressemble beaucoup alors à celle du thon. Les anciens salaient *l'espadon* et estimaient surtout la queue, appelée par eux *uræum* (du grec *oura*, queue). Cet usage s'est conservé chez les Siciliens. Belon dit que de son temps (au XVI[e] siècle) les Provençaux préparaient *l'espadon* de la même manière que le thon et le faisaient servir aux mêmes usages. Cette chair est très-nourrissante. Elle fournit une précieuse ressource aux populations des côtes de la Méditerranée. On prépare aussi, sous le nom de *collo*, les nageoires de *l'espadon.*

ESPADONNER v. n. ou intr. (è-spa-do-né — rad. *espadon*). Escrim. Manier l'espadon, tirer l'espadon. ‖ Frapper de toutes les manières, c'est-à-dire d'estoc, de taille, de revers et d'estramaçon.

— Fig. Lutter, s'escrimer : *L'avez-vous vu luttant contre M. de Salvandy? M. Thiers* ESPADONNAIT *autour de sa tête et de ses reins et lui faisait mille blessures.* (Cormen.)

ESPADONNEUR s. m. (è-spa-do-neur — rad. *espadon*). Celui qui tire l'espadon.

ESPADOT s. m. (è-spa-do). Pêche. Pointe de fer recourbée et fixée à l'extrémité d'une perche, dont on se sert pour recueillir les poissons restés au fond des écluses. ‖ On dit aussi ESPARDOT.

ESPADRILLE s. f. (è-spa-dri-lle ; *ll* mll. — dimin. de l'espagn. *sparto*, spart). Chaussure dont l'empeigne est de toile, la semelle de spart tressé, et qui est surtout usitée dans les Pyrénées.

ESPAGNAC (Jean-Baptiste-Joseph DAMAZIT DE SAHUGUET, baron D'), général français, né à Brive-la-Gaillarde en 1713, mort à Paris en 1783. Il assista comme capitaine à la prise de Prague (1741), se distingua sous les ordres du maréchal de Saxe, assista à la bataille de Raucoux, devint maréchal de camp en 1761, gouverneur des Invalides en 1766 et fut fait lieutenant général en 1780. Il a écrit : *Journal des campagnes du roi en 1744-1747* (Liége, 1748, in-12) ; *Essai sur la science de la guerre* (Paris, 1751, 3 vol. in-8°) ; *Essai sur les grandes opérations de la guerre, pour servir de suite à l'Essai sur la science de la guerre* (Paris, 1755, 4 vol. in-8°) ; *Histoire de Maurice, comte de Saxe* (Paris, 1775, 3 vol. in-4°), ouvrage intéressant. On lui attribue un livre très-estimé : *Exposé des manœuvres de l'armée de Flandre pour l'investissement de Maëstricht*, et un *Supplément aux rêveries* ou *Mémoire sur l'art de la guerre de Maurice, comte de Saxe* (La Haye, 1757, in-8°).

ESPAGNAC (M.-R. SAHUGUET D'), spéculateur et écrivain français, fils du précédent, né en 1740, mort sur l'échafaud en 1793. Il entra dans l'état ecclésiastique et devint chanoine de Paris ; mais le bréviaire et la messe n'étaient pas son fait. Il fit connaissance de M. de Calonne, qui le lança dans les opérations financières, et il parvint à faire sur les actions de la fameuse Compagnie des Indes des opérations par lesquelles il acquit beaucoup moins d'honneur que de profit. Devenu fournisseur de l'armée des Alpes, il échappa une première fois aux conséquences d'une gestion suspecte ; mais il se hasarda de nouveau dans l'entreprise des charrois de Dumouriez, et cette fois il tomba entre les mains du tribunal révolutionnaire, qui l'envoya à l'échafaud. L'abbé d'Espagnac a écrit un *Eloge de Catinat* (Paris, 1775, in-8°), et des *Réflexions sur l'abbé Suger et sur son siècle* (Londres, 1780, in-8°).

ESPAGNANDEL (Matthieu L'), sculpteur français, né à Paris en 1610, mort dans la même ville en 1689. Il était protestant, ce qui ne l'empêcha pas de décorer plusieurs églises catholiques de Paris. On cite surtout le retable de l'autel des Prémontrés. Parmi les morceaux qu'il a sculptés pour les jardins de Versailles, on distingue un *Tigrane*, un *Flegmatique* et deux *Termes*, dont l'un représente *Diogène* et l'autre *Socrate.*

ESPAGNE, l'*Iberia*, *Hesperia*, *Hispania* et *Spania* des anciens, Etat de l'Europe méridionale, comprenant la plus grande partie de la péninsule ibérique, borné au N. par le golfe de Biscaye ou de Gascogne et par la France, dont le séparent la Bidassoa et les Pyrénées, à l'O. par l'océan Atlantique et le Portugal, au S. par l'océan Atlantique, le détroit de Gibraltar et la Méditerranée, à l'E. par la Méditerranée. Le royaume d'Espagne s'étend de 36° à 43°46′ de lat. septentrionale et de 11°36′ de long. occidentale à 1° de longitude orientale, en comprenant une superficie évaluée, d'après les plus récentes opérations géométriques, à 459,243 kilom. carrés. A ce chiffre, il convient d'ajouter 12,890 kilom. carrés pour la superficie des îles Baléares et Canaries. La plus grande étendue de la partie continentale entre le cap Creus et l'embouchure de la Guadiana, est de 1,112 kilom. ; sa plus petite, entre le cap Prioro et le cap Gata, est de 890 kilom. Le développement de ses frontières maritimes est de 2,708 kilom., dont 1,301 entre la Bidassoa et le Minho, et de 1,407 entre la Guadiana et le cap Creus. Le développement de ses frontières continentales est, du côté de la France, de 538 kilom., et, du côté du Portugal, de 728 kilom. Capitale, Madrid. La population du royaume espagnol était, en 1763, de 9 millions d'habitants ; d'après le recensement de 1849, elle s'élevait à 14,216,000 âmes, dont 250,000 pour les Baléares, 200,000 pour les Canaries et 15,000 pour la république d'Andorre. La dernière statistique officielle porte la population totale à 16,301,851 hab.

Outre les Baléares et les Canaries, la monarchie espagnole comprend des possessions d'outre-mer, qui sont : en *Amérique*, aux Antilles, Cuba et l'îlot de Piños, Porto-Rico et les petites îles du Passage, de la Couleuvre et de Biegne ; en *Asie*, les Philippines et les Bissayas dans la Malaisie, les Mariannes et les Carolines dans la Micronésie ; en *Afrique*, dans le golfe de Guinée, les îles de Fernando-Pô, d'Annabon et de Corisco, et, sur la côte septentrionale, les *Présides* (établissements militaires servant à la déportation), qui sont : Ceuta, Melilla, Peñon de Velez de la Gomera, et l'îlot d'Alhucemas. Nous ne décrirons dans cet article que l'Espagne continentale.

— *Aspect général ; orographie ; hydrographie.* Au premier coup d'œil, la péninsule hispanique apparaît comme une gigantesque pyramide quadrangulaire tronquée, dont les rivages maritimes forment la base et dont le sommet est un vaste plateau de 400 à 500 mètres de hauteur. Des bords des deux mers, au centre de la presqu'île, se dressent des chaînes de montagnes qui garnissent à l'E. et à l'O. les flancs de ce plateau, tandis que, au N. et au S., s'élèvent deux murailles de hauteur inégale, presque abruptes au-dessus des deux mers, les Pyrénées au-dessus de l'Océan, la sierra Nevada au-dessus de la Méditerranée. « Sur ces quatre points inclinés, dit M. Lavallée, les caractères généraux du sol sont, à partir des côtes, des plaines basses formant la base de l'amphithéâtre, d'une grande fertilité, d'une température douce, avec une population active et intelligente ; de là, on s'élève graduellement dans les vallées cultivées en riz, maïs et oliviers et sur les coteaux où croissent les vignes et les moissons ; puis on arrive aux plateaux supérieurs de la région centrale, où l'on trouve les *paramezas*, les *muelas*, vastes et stériles plaines, sans eau, sans arbres, presque sans habitants, images des déserts de l'Afrique, et ces plateaux sont eux-mêmes couronnés par des sierras, chaînes de montagnes couvertes de neige. Ainsi, à partir des premiers gradins qui s'élèvent vers le plateau central, un chaos de montagnes où l'on trouve à chaque pas des éboulements, des crevasses, des défilés profonds ou une poignée d'hommes suffirait pour arrêter une armée ; des plaines nues dont rien de vivant que le genêt et la bruyère ne coupe l'uniformité ; des pentes déboisées qui n'amassent plus les nuages, où les pluies glissent sur les rochers et n'engendrent que

des torrents; des ravins impraticables par leurs eaux en hiver, par leurs escarpements en été; des ruisseaux encaissés dans une lisière de verdure, où l'on suit à la trace les plantations et les hameaux, des rivières aux eaux rares, coupées de barres et de sauts multipliés, où la navigation est presque impossible, les gués dangereux, les ponts peu communs; des routes peu nombreuses, qui sont ou des défilés ou des fondrières; des villes isolées, bâties sur des hauteurs ou concentrées dans des murs; des villages très-distants et à demi sauvages; des habitants fiers, sobres, courageux et farouches; voilà ce qui rend ce pays éminemment propre à la guerre défensive et d'une conquête presque impossible. » — « C'est, disait le maréchal Soult, un grand corps qui manque d'embonpoint, mais qui a encore des nerfs et des muscles. »

Les Pyrénées, les Cantabres, qui en sont le prolongement, les monts Ibériens et leurs ramifications occidentales, la chaîne d'Estrella et la chaîne d'Ossa, la sierra Morena et la sierra Nevada, sont les principaux systèmes de montagnes de l'Espagne. Chacune de ces chaînes ayant dans le *Grand Dictionnaire* un article spécial, il ne convient pas d'entrer ici dans plus de détails; il est toutefois quelques particularités qu'il importe de signaler, afin de compléter le tableau que nous devons donner de l'Espagne en général. Le faîte des Pyrénées et des monts Ibériens, de la sierra Morena et de la sierra Nevada, qui font partie de l'arête dorsale qui partage l'Europe en deux versants généraux, établit avec celui des Cantabres la division de cette contrée en trois versants principaux, l'un à l'E., le second à l'O. et le troisième au N.. Le versant oriental comprend tous les cours d'eau qui vont à la Méditerranée, entre le cap Creus et la pointe d'Europe, en suivant les pentes méridionales des Pyrénées, les pentes orientales de la chaîne Ibérique et de la sierra Morena et les pentes méridionales de la sierra Nevada. Les cours d'eau principaux de ce versant sont : le Ter, le Llobregat, l'Èbre, le Guadalaviar, le Jucar et la Segura. Le versant occidental, dont la moitié inférieure appartient au Portugal, comprend tous ceux qu'envoient à l'Atlantique les pentes occidentales et septentrionales des montagnes qui forment à l'O. la limite du versant précédent et les pentes méridionales des Cantabres. Le bassin du Guadalquivir y est limité par les pentes septentrionales de la sierra Nevada et par le prolongement de la sierra Morena. Ces dernières forment aussi la limite méridionale du bassin de la Guadiana, déterminé au N. par la chaîne d'Ossa. Cette chaîne d'Ossa et celle d'Estrella enferment le bassin du Tage. Le Duero, séparé du Tage par la chaîne d'Estrella, reçoit des pentes méridionales des Cantabres une partie de ses affluents de droite, et les ramifications occidentales de ces monts, qui forment en partie sa limite septentrionale, circonscrivent le dernier bassin remarquable du versant occidental, celui du Minho. Le versant septentrional ou cantabrique n'est sillonné que par des fleuves côtiers d'un cours peu étendu : le plus long est celui du Nalon; les plus remarquables après celui-ci sont le Bilbao et la Navia.

Si les différents cours d'eau que nous venons d'énumérer sont peu navigables, l'Espagne n'est pas pour cela mieux pourvue de canaux. On distingue pourtant : le canal impérial d'Aragon, commencé sous le règne de Charles-Quint, qui longe la rive droite de l'Èbre entre Tudela et Saragosse, et peut porter des navires de 100 tonneaux; le canal de Castille, qui a 152 kilom. de long, inachevé, destiné à joindre l'Èbre et le Duero, par la Camesa et la Pisuerga; le canal du Manzanarès, qui va du pont de Tolède à Madrid et dont la longueur n'est que de 14 kilom.; le canal de Guadarrama, d'une étendue de 17 kilom.; le canal de San-Carlos, de 11 kilom. de longueur, creusé pour former un port auprès de l'embouchure de l'Èbre; le canal de Murcie, dont 28 kilom. seulement sont terminés, sur 244 qu'il doit avoir, et la canalisation de l'Èbre, par laquelle Saragosse se trouve en communication navigable avec la mer. Ajoutons que le vaste développement des côtes de l'Espagne sur les deux mers présente plusieurs caps et golfes, parmi lesquels nous signalerons : les caps Finistère, Ortegal, Trafalgar et Tarifa, sur l'Atlantique; la pointe d'Europe, les caps de Gata, Palos. Saint-Sébastien et Creus, sur la Méditerranée.

— *Climat.* « Sous le rapport de la température, dit M. Germond de Lavigne, on divise la péninsule en trois zones, représentées chacune par une végétation distincte : 1° la *région septentrionale* ou *Cantabre*, qui renferme des portions de la Catalogne, l'Aragon, la Navarre, les provinces basques, les Asturies, la Galice et quelques parties des deux Castilles. Les hivers y sont froids, les printemps humides et le climat tempéré; la température moyenne y oscille entre + 14 et + 9 degrés centigrades. L'été est la saison la plus agréable de cette zone. 2° La *zone centrale* renferme les Castilles, une partie de Léon, de la Manche et de l'Estramadure. Le printemps et l'automne seuls y sont agréables. La température moyenne y est de + 15 à + 13 degrés dans les régions basses et de + 13 à + 11 dans les montagnes. 3° La *zone méridionale* comprend l'Andalousie, les provinces de Murcie, d'Alicante et de Valence. Le climat y est délicieux dans le printemps et l'automne, torride et tropical pendant l'été. L'hiver n'est pas froid, mais pluvieux; il n'y dure que quelques jours. La température moyenne est entre + 21 et + 17 degrés.

Un tableau des courbes thermométriques et barométriques obtenues à l'Observatoire de Madrid constate, au milieu d'une variabilité excessive, un abaissement thermométrique minimum de — 0,04 le 18 décembre 1861 et une élévation maxima de + 31° le 12 août, et, pour le baromètre, une pression minima de 690 le 8 décembre, une pression maxima de 719 le 26 janvier. » Certains vents inconnus dans le reste de l'Europe soufflent avec violence dans ce pays; ce sont le *gallego*, vent du nord vif et piquant, venant de la Galice, et le *solano*, âpre et desséchant. Ce dernier vient du midi.

— *Productions agricoles.* Si l'Espagne est un des pays les plus naturellement fertiles de l'Europe, il en est aussi le plus mal cultivé. Plus d'un tiers des terres dont la culture donnerait de bons résultats est laissé en friche; aussi n'est-il pas rare de faire plusieurs lieues sur certains points du pays sans que l'ombre d'une culture vienne récréer l'œil. Et pourtant, même dans les parties les plus sèches, le sol est bon et produit spontanément. Mais il n'est peut-être pas de contrée en Europe où les procédés et les instruments agricoles soient aussi arriérés. Nous sommes, on le voit, loin des temps où les Romains regardaient l'Espagne comme le grenier de l'Italie et où les Maures surent rendre fertiles les parties les plus stériles du sol par un système de réservoirs et de canaux dont quelques-uns existent encore dans l'ancien royaume de Valence. Cet état de stagnation de l'agriculture tient à l'indolence des habitants, au peu de division de la propriété, à la non-résidence des grands propriétaires, au grand nombre de vagabonds, de mendiants, de membres du clergé séculier et régulier, mais surtout au manque d'eau, car les rivières se tarissent presque toutes en été ou se perdent dans les terres. C'est surtout à l'absence des forêts que doit être attribuée cette disette d'eau. Les bois ont, en effet, presque disparu partout, excepté dans l'intérieur des grandes chaînes de montagnes. Vous les chercheriez vainement dans les plaines de la Castille et de l'Andalousie, où ne croissent que quelques rares arbres fruitiers. Cependant ces arbres se trouvent en abondance sur le versant oriental, dans la Catalogne et le royaume de Valence; quant au versant septentrional, il est bien planté en noyers, châtaigniers, chênes, pins, etc. Cette absence de forêts dans certaines régions de l'Espagne amène une telle rareté de bois de chauffage qu'on y supplée avec des arbustes, des herbes et même du fumier séché et tassé.

La superficie de l'Espagne continentale est de 49 millions d'hectares, soit en mesures du pays 76 millions de fanigues carrées. Les terres en culture représentent 43 millions de fanigues; la superficie des villes, villages, chemins et rivières, 14; les terres incultes, 19. Les 43 millions de fanigues en culture se subdivisent en près de 4 millions de propriétés rurales dont 3 millions sont cultivées par leurs propriétaires et le reste par des fermiers. Le crédit agricole n'existe pas, et le propriétaire est obligé d'emprunter sur hypothèque au taux de 10 à 12 pour 100. Sur les 43 millions de fanigues cultivées, 21 le sont en céréales, 10 en prairies et fourrages, 5 en bois et arbres fruitiers, 3 en vignobles, 3 en légumes et racines alimentaires, 1 en plantes industrielles et en jardins.

On ne peut pas dire que l'Espagne soit un pays producteur de céréales, quoique quelques-unes de ses provinces, les Castilles notamment, en produisent abondamment. Par ordre décroissant d'importance, on cultive le froment, l'orge, le seigle, le maïs; l'avoine est presque un grain de luxe, et le riz est l'objet de soins assidus en Valence et dans le delta de l'Èbre. L'exportation des produits agricoles est libre, mais entravée par le manque de voies de communication qui empêche la circulation des récoltes, même d'une province dans l'autre. Les denrées de l'étranger sont grevées de droits exorbitants à leur importation. L'assolement est presque chose inconnue en Espagne, et lorsque la terre est épuisée par des récoltes successives, on la laisse se reposer en jachère pendant quelques années. Jusqu'ici, — et le droit d'entrée dont elles sont passibles y a sans doute contribué, — il a été importé en Espagne peu de machines agricoles. La production du bétail est en progrès, grâce à une association d'éleveurs qui s'est formée à Madrid pour répandre dans la péninsule les meilleures races de l'étranger. En 1865, on comptait 672,000 têtes de l'espèce chevaline, 1 million de l'espèce mulassière, 1 million 290,000 de l'espèce asine, 3 millions de l'espèce bovine, 22 millions de l'espèce ovine, 4,420,000 de l'espèce caprine et 4,264,000 de l'espèce porcine. Le prix de la viande est très-élevé; le bœuf, dans les villes, ne vaut pas moins, à l'étal, de 4 réaux (0. fr. 85 c.) et le mouton moins de 5 réaux (1 fr. 15) le kilogr. Le bétail est fort inégalement distribué dans la péninsule : l'Aragon, la Catalogne et Valence en importent; au contraire, l'Estramadure, la Galice et les Asturies en ont plus qu'il ne faut pour leur consommation. En somme, l'exportation dépasse l'importation. Le guano et les autres engrais sont malheureusement soumis à des droits de douane presque prohibitifs, de 80 à 85 réaux les 100 kilogr., selon le pavillon importateur. L'Espagne est, après la France, la contrée qui produit le plus de vin. C'est, du reste, un pays admirablement exposé pour la culture vinicole, car sa température assure une prompte et parfaite maturité au raisin. Si les Espagnols connaissaient l'art de bien traiter les vins qu'ils récoltent, leurs produits vinicoles seraient certainement les premiers du monde; mais qu'ils sont loin de savoir donner à leurs vins la sève et le bouquet des vins de France! Les vins rouges d'Espagne, les plus fins, sont inférieurs à ceux des grands vignobles français. Les vins communs sont presque tous lourds et grossiers; on en convertit beaucoup en eaux-de-vie inférieures. L'Espagne est célèbre surtout par ses vins de liqueur et par ses vins blancs. Les premiers diffèrent des nôtres surtout parce qu'ils ne sont pas produits par les mêmes cépages, puis parce que le climat n'est pas le même, enfin par la manière dont on les prépare. Les raisins ne sont jamais récoltés avant une maturité trop complète et produisent, par conséquent, un moût excessivement sucré que l'on concentre encore par l'ébullition. On a soin d'enlever l'écume qui se forme à la surface des chaudières. Le moût se réduit ainsi au quart de son volume primitif et le sirop qu'on en obtient sert à colorer le vin et à lui donner la force nécessaire pour qu'il se conserve. Voici comment on opère : on passe le moût qui n'a pas subi l'ébullition, afin de lui enlever les pepins et les pellicules; on y ajoute une quantité plus ou moins grande du sirop obtenu par la concentration, et on le laisse fermenter dans les tonneaux, où il acquiert le degré de force nécessaire. Ces vins sont doux et pâteux pendant les premières années et n'acquièrent de finesse, d'agrément et de parfum qu'en vieillissant. Les écrivains anciens mentionnent rarement les vins d'Espagne, et il est prouvé qu'on leur préférait de beaucoup, dans l'antiquité, les vins d'Italie, de Grèce et même de Provence. Seuls les vins de Barcelone et de Tarragone étaient comparés aux meilleurs vins de la Toscane et de la Campanie.

L'Espagne possède peut-être un aussi grand nombre de cépages que la France. Nous n'en citerons que les principaux : le *tintilla* ou *tinto* entre dans la composition du *roto*, du *malaga*, du *xérès* et du *paxarète*; c'est le raisin le plus répandu. Le *tempranillo*, cépage à grains très-noirs, estimé à Logroño et à Peralta, fournit d'excellents vins. L'*albillo castillan*, à raisin rouge grisâtre, est un cépage précoce, en même temps précieux; la saveur et le poids de son moût le démontrent. Le *mollar noir* entre pour un tiers dans la composition du xérès; c'est un plant qui aime les terrains sablonneux; son raisin est très-recherché pour la table, ainsi que ceux du *perruno* et du *morastel*, cépages très-noirs. Le *ximenez zumbron* produit des grains plus gros, mais moins doux que ceux du précédent. Le *listan commun* produit les meilleurs raisins de table et secs; sa culture est très-étendue. Le *moscatel* est le muscat d'Espagne. Le *perruno* commun, raisin gris rougeâtre foncé, se rencontre dans tous les vignobles. Le *calgadera* a une saveur très-délicate; il contribue à la qualité généreuse des vins de *Peralta*. Le *jaen blanc*, cépage des plus répandus, ne donne que des vins susceptibles de faire des eaux-de-vie. Le *doradillo*, raisin gris, est cultivé à Grenade et à Malaga; mêlé avec le *ximenez*, il produit les vins de Ximenez mixtes. L'*almunecar* a les mêmes qualités et le même emploi que le précédent. Le *mantuo-perruno* est une variété commune dans la plaine de Grenade.

Parmi les meilleurs crus d'Espagne, nous citerons ceux : de Ribadavia (Galice), de Vittoria (Biscaye), de Peralta (Navarre), de Grenache (Aragon), de Malvoisie (Catalogne), de Cabezon (Vieille-Castille), de la Manche, de Tolède, de Firencaral, de Chinchon (Nouvelle-Castille), d'Alicante (Valence), de Rota, de Xérès, de Paxarete, de Moguer, de San-Lucar de Barameda (Andalousie), etc.

Un million et demi de fanigues de terrain sont cultivées en oliviers (c'est-à-dire près d'un million d'hectares). L'Espagne a exporté, en 1863, près de 50,000 kilogr. d'huile d'olive; mais l'olivier est mal soigné, l'olive mal récoltée, et l'huile extraite dans des conditions de fabrication déplorables. L'exportation des fruits forme une des branches les plus importantes du commerce espagnol. Malaga est le centre de celui des fruits secs; Séville, Valence et les Baléares sont pour les oranges et les citrons des pays de grande production. L'Espagne est la contrée qui fournit le plus de liége à l'Europe. On ne cultive le lin que dans quelques terres arrosables de la province de Grenade. Le chanvre est cultivé sur plusieurs points et devient une source de produits considérables. Les renseignements généraux que nous venons de donner montrent jusqu'à l'évidence que si les Espagnols, malgré cette excessive fertilité de leur sol, souffrent de la misère, ils ne doivent s'en prendre qu'à leur routine et à leur incurie. N'offrent-ils pas, en effet, le tableau de ce roi de Lydie qui mourut de faim couché sur un monceau d'or?

Comme chacune des provinces dont se compose l'Espagne est, dans le *Grand Dictionnaire*, l'objet d'un article spécial où l'on fait à l'agriculture la part qui lui convient, nous devons nous borner à donner ici des renseignements généraux, en avertissant le lecteur qu'il trouvera d'abondants détails aux mots ANDALOUSIE, NAVARRE, CASTILLE, GALICE, VALENCE, ARAGON, etc., etc. Nous croyons cependant utile de terminer cette notice agricole par quelques renseignements sur l'impôt foncier en Espagne. La contribution foncière est fixée tous les ans par une loi, et répartie par décision ministérielle entre les diverses provinces. Elle est acquittée par les propriétaires et les fermiers, au prorata de 14 pour 100 du revenu net des biens immeubles passibles de l'impôt. La valeur des propriétés immobilières et de la propriété agricole est établie dans chaque district municipal sur la déclaration des propriétaires, déclaration contrôlée par l'administration. L'impôt foncier a produit, en 1867, 113 à 114 millions de francs. L'enregistrement, obligatoire aux bureaux d'hypothèques des actes et titres établissant la transmission d'une propriété immobilière ou d'une mutation, a rapporté 10 millions. L'impôt de consommation a donné à l'État 50 millions de francs : les marchandises étrangères y sont soumises aussi bien que les similaires indigènes; les villes perçoivent de plus, à titre de centimes additionnels, environ 90 pour 100 du droit principal, ce qui le double presque.

— *Produits métallurgiques et minéralogiques.* L'Espagne est riche en métaux et en minéraux. Le plateau central est couvert de formations secondaires de grès, de gypse, de sel gemme et de pierres calcaires du Jura. Les Pyrénées sont entièrement granitiques; le calcaire domine dans les Cantabres et surtout dans le versant oriental de la péninsule. Un granit grossier, de couleur grisâtre, et une pierre dure tachetée de noir constituent la pierre d'Estrella; les monts de Tolède sont de granit; les immenses sommités de la sierra Nevada se composent d'un schiste micacé très-brillant et très-dur, et une grande partie de cette chaîne renferme du marbre. L'Espagne recèle presque toutes les productions minéralogiques les plus utiles; mais toutes, l'or et l'argent, par exemple, ne sont pas assez abondantes pour couvrir les frais d'exploitation. Plusieurs cours d'eau charrient des paillettes d'or qui ne sont pas recueillies. Les mines de Guadalcanal sont les seules d'où l'on tire de l'argent. Le cuivre et le plomb sont abondants. Aux environs de Ronda se trouve une mine de plombagine célèbre. L'étain de Galice est d'excellente qualité. Il n'y a pas de province qui n'ait des mines de fer, mais celles de la Biscaye sont les plus riches. Il y a des mines d'aimant dans le royaume de Séville, de cobalt presque au sommet des Pyrénées; une mine très-abondante de mercure et de cinabre près d'Almaden; il y en a d'arsenic dans les Asturies. Les mines de charbon des Asturies et de l'Aragon sont très-riches. Citons aussi : les mines de sel gemme de la Mindilla et de Cardona; d'alun et de couperose de l'Aragon; d'antimoine de la sierra Morena; d'amiante, dans la Galice, les Asturies et le royaume de Grenade; de soufre, dans les provinces de Murcie, d'Aragon et de Séville, etc. L'argile, ou craie blanche des environs d'Andujar, est d'une nature particulière. La terre rouge d'Almazarron sert à polir les glaces. Le gypse se trouve presque partout; il en est de même du marbre, qui se présente sous toutes les variétés et de la plus grande beauté. On y trouve aussi beaucoup de carrières de pierre à bâtir et du silex. Les pierres fines sont très-variées, entre autres les agates, les améthystes et les cornalines blanches, les grenats, les rubis, les cristaux de roche, le quartz, etc.

L'Espagne possède un grand nombre de sources minérales. Les plus fréquentées sont celles d'Alceda, d'Alhama de Aragon, d'Alhama de Murcie, d'Alzola, d'Arechavaleta, d'Aramayona, d'Archena, d'Argentona, d'Arnedillo, d'Arteijo, d'Arzaraque, de Baños de Cerrato, de Baños de Titus, de Bucyérés, de Caldas de Besaya, de Caldas d'Estrach, de Caldas de Malavella, de Caldas de Monbuy, de Caldas de Oviedo, de Carballo, de Carratraca, de Cestona, de Chiclana, de Durango, de las Escaldas, de Fitero, de Fuente Piedra, de Grabalos, de Graena, de Guesalibar, de Jabalcuz, de Ledesma, de Loeches, de Loyola, de Lugo, de Luyando, de Matamorosa, de Monte del Duque, de Montemayor, de Nanclares, de Naval, de Novelda, de Nudes, d'Ontaneda, d'Orense, d'Ormaïsteguy, de Panticosa, de la Pude, de Puente Viesgo, de Puertollano, de Rio Tinto, de Sacedon, de Santa-Aguada, de Teba, de Tiermas de Trillo, de Vedez Rubio, etc., etc.

— *Industrie et commerce.* Les célèbres manufactures d'armes, de soieries et de cuirs, qui firent la fortune de l'Espagne au moyen âge, déclinèrent sous la domination des Maures. Plus tard, les guerres et les découvertes maritimes réduisirent presque à néant l'industrie espagnole, qui se ranima pourtant dans quelques provinces, grâce aux efforts énergiques des Bourbons. Mais les révolutions et les guerres civiles qui agitent l'Espagne depuis tant d'années ne lui ont pas permis de prendre part au grand mouvement industriel de notre époque; et l'on peut dire, sans être taxé d'exagération, que l'Espagne est aujourd'hui, sous le rapport des manufactures, un des pays les plus arriérés de l'Europe. Ses soieries sont cependant estimées.

On fabrique encore des cuirs à Barcelone, à Cordoue et dans la Biscaye; les mégisseries de Malaga, de Grenade et de Séville sont renommées; Valence produit de bons draps; mais les fabriques d'armes sont dégénérées; les lainages, les tissus de coton et les toiles de la Catalogne ne peuvent être comparés aux produits de la France et de l'Angleterre; la quincaillerie, la coutellerie, les ustensiles de fer et de cuivre de la Biscaye ne sont remarquables que par leur solidité. Certaines localités donnent encore du savon, de la poterie, de la sparterie, des chapeaux, des dentelles, etc. Ce que l'Espagne fabrique le mieux est tiré des produits du sol, et consiste en tabacs, huiles et eaux-de-vie.

Voici un tableau donné par une statistique récente des capitaux employés dans les diverses industries et de la valeur produite :

	Capital. Réaux.	Produit.
Industrie farinière (nombres ronds). .	362,381,000	2,171,986,000
Huile.	175,393,000	1,433,996,000
Coton.	677,239,000	1,237,586,000
Laine.	210,642,000	427,395,000
Soie.	44,713,000	275,640,000
Savon.	23,616,000	193,650,000
Eaux-de-vie . .	37,596,000	148,325,000
Chanvre et lin. .	17,880,000	106,607,000
Fonderies. . . .	296,487,000	»
Papeteries . . .	97,807,000	74,833,000
Tissus mélangés	8,140,000	74,320,000
Tanneries. . . .	75,751,000	48,545,000
Bouchons. . . .	1,656,000	48,300,000
Total. . .	2,059,301,000	6,228,263,000

A l'intérieur le commerce est presque nul, ce qui s'explique aisément par l'absence de communications faciles, les routes étant généralement mal entretenues, en petit nombre et peu sûres, les canaux rares, et les rivières navigables seulement sur une très-petite partie de leur cours. Cependant la construction de quelques voies ferrées, exécutées dans ces dernières années, semble devoir changer cet état de choses. Il n'en est pas de même sur les côtes; les rapports entre les principaux points du littoral sont assez multipliés, et le cabotage y est fort actif. Quant au commerce extérieur, il a diminué depuis la perte des immenses colonies d'Amérique, mais dans une proportion moindre qu'on ne le suppose ordinairement, parce que, d'une part, le commerce des colonies avec l'Espagne était déjà bien déchu dans les derniers temps de sa domination, et que, d'un autre côté, les colonies qu'elle a conservées, Cuba et Porto-Rico surtout, ont pris un accroissement prodigieux. L'exportation consiste surtout en vins, eaux-de-vie, huiles, sel, laines et soies, métaux de diverses sortes et autres produits du sol; l'importation en denrées coloniales, poissons salés et fumés, viandes salées, volailles, beurre, fromage, grains, riz, étoffes de laine, de fil et de coton, objets en verre, ustensiles en métal. L'industrie agricole encaisse, d'après M. Garrido, pour les marchés de l'Europe et de l'Afrique, une valeur de 630 millions de réaux en céréales, légumes, plantes textiles et tinctoriales, fruits, vins, huiles, eaux-de-vie, liége et planches. Pour l'Amérique, 300 millions; pour l'Océanie, 7 millions. Le reste de l'exportation représente : en produits du règne animal, 40 millions; en produits de la pêche, 85 millions; en métaux travaillés, 13 millions; en tissus de laine, de coton, de soie, 24 millions; en produits d'autres industries (papier, cartes, cuirs, etc.), 51 millions. Ensemble : 1 milliard et 100 millions de réaux. A l'importation, l'Espagne reçoit 1 milliard 483 millions.

— *Divisions. Constitution politique. Organisation administrative.* L'Espagne est divisée administrativement en 49 provinces qui sont : Alava, Albacete, Alicante, Almeria, Avila, Badajoz, les îles Baléares, Barcelone, Burgos, Cacérès, Cadix, les Canaries, Castellon de la Plana, Ciudad-Real, Cordoue, la Corogne, Cuença, Girone, Grenade, Guadalajara, Guipuzcoa, Huelva, Huesca, Jaen, Léon, Lérida, Logroño, Lugo, Madrid, Murcie, Malaga, la Navarre, Orense, Oviedo, Palencia, Pontevedra, Salamanque, Santander, Ségovie, Séville, Soria, Tarragone, Téruel, Tolède, Valence, Valladolid, Biscaye, Za[illegible] et Saragosse. Elle comprend 17 capitaineries générales : Nouvelle-Castille, Cata[illegible]ragon, Andalousie, Valence, Murcie, [illegible]nade, Vieille-Castille, Estrama[illegible], Navarre, provinces basques, [illegible]res, Canaries, Cuba, Porto-Rico, Phi[illegible]

— *Instruction publique.* Au moyen âge, les [illegible]rent cultivées en Es[illegible]ur que de succès, [illegible]té de Salamanque, [illegible]ford, de Paris [illegible]le la grandeur [illegible]leur éclat. « A [illegible]itique de l'Es[illegible]le gouverne[illegible]ment; savoir : enseignement primaire, enseignement secondaire et enseignement de faculté. Le premier est soutenu par les communes ou municipalités (*ayuntamientos*), qui sont obligées d'entretenir une ou plusieurs écoles de garçons et de filles, selon le chiffre de leur population et l'étendue de leurs ressources. La loi déclare civilement obligatoire le devoir moral des parents, des tuteurs et curateurs, de donner à leurs enfants ou à leurs pupilles, depuis l'âge de six ans jusqu'à neuf ans, l'instruction primaire, en chargeant les alcades (maires) d'y veiller. L'instruction secondaire se donne dans les colléges fondés dans chaque chef-lieu de province et dans toute autre ville qui a obtenu du pouvoir central l'autorisation de créer un pareil établissement. Il existe aussi des institutions secondaires fondées et dirigées par des particuliers, selon les lois et règlements de l'État. Les études supérieures se font dans les universités, sous la direction immédiate de doyens et de recteurs. Il y a en Espagne 10 universités, dont les frais généraux montent à 24 millions de réaux (6 millions de francs); on compte 63 établissements d'instruction secondaire coûtant 7,560,000 réaux. De plus, le trésor dépense 2 millions de réaux en subventions aux institutions et aux écoles spéciales de province, ainsi que pour les archives et les bibliothèques. Les écoles primaires, publiques ou privées, au nombre de 24,353, comptaient, en 1860, 1,252,000 élèves. Elles coûtent, en dépenses ordinaires et extraordinaires, 82 millions de réaux.

L'enseignement secondaire a reçu, en 1861, 21,478 élèves; l'enseignement supérieur, 4,692, ainsi partagés : agriculture, 78; arts industriels, 404; beaux-arts et leurs éléments, 3,536; conservatoire de musique, 431; déclamation, 70; diplomatie, 61; notariat, 92.

Il faut mentionner aussi les écoles supérieures des ponts et chaussées, des forêts, des mines, qui ont peu d'élèves; des colléges d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, un collége naval.

— *Cultes.* La liberté des cultes a été proclamée à la suite de la révolution de 1868. Le clergé catholique espagnol se compose de 8 archevêques, 61 évêques, 19,297 curés pour 18,325 villes et villages. Avant la suppression des ordres monastiques en 1837, on comptait en Espagne 23,935 moines; quant aux couvents de femmes, ils sont encore au nombre de 864 et renferment 12,593 religieuses.

— *Administration judiciaire.* Cette administration comprend 1 cour suprême, 15 cours d'appel, 503 tribunaux de première instance, 9,400 justices de paix. La criminalité présentait, en 1865, 48,000 procès, 36,755 délits, 24,259 condamnations. Les bagnes contenaient à cette époque près de 20,000 criminels. En comparant la criminalité en Espagne et en France, on constate, pour le ressort de la cour de Madrid, 1 accusé sur 204 habitants; pour le ressort de la cour de Paris, 1 sur 128.

— *Finances.* Pour améliorer la situation financière, la reine Isabelle avait renoncé, en 1865, à une grande partie de ses revenus; mais, malgré cette mesure louable et fructueuse pour la nation, le déficit, loin d'être comblé, s'accroissait toujours dans une notable proportion. L'année financière, du 1er juillet au 30 juin 1864, donna un déficit de 570 millions de réaux. Les dépenses réelles dépassèrent constamment les dépenses prévues. Au 30 novembre 1866, la dette publique s'élevait à 20,412,134,058 réaux. La dette flottante était, au 1er juillet 1867, de 172 millions de réaux. D'après le rapport officiel de septembre 1867, les intérêts de la dette espagnole, qui, en 1857, étaient de 319,576,674 réaux, s'élevaient, pour l'année administrative 1867-1868, à 676,318,710 réaux. En sorte qu'en dix ans la dette espagnole avait plus que doublé.

— *Armées de terre et de mer.* A la fin de l'année 1867, le contingent annuel des recrues était de 40,000 hommes. L'état de formation de l'armée, en 1866, était le suivant : 1° infanterie, 136,866 hommes (ligne, 68,557; milice, 67,309); 2° cavalerie, 13,004 hommes; 3° artillerie, 12,927 hommes; en tout, 167,556 hommes. A cet effectif s'ajoutaient la garde du corps royale de 283 hommes; la milice des Canaries, 7,329 hommes; la gendarmerie (*guarda civil*), 11,930 hommes; les *carabinieros* (gardes des frontières; soldats de la douane) pas de chiffre. Ordinairement, le chiffre total est de 236,300 hommes, dont 9,200 officiers. Une force militaire considérable se trouve dans les colonies. L'armée espagnole regorge d'officiers de tout grade. L'état-major général comptait, en 1866, 8 capitaines généraux ou maréchaux, 60 lieutenants généraux, 118 feld-maréchaux et 271 brigadiers.

La flotte de guerre possédait, en 1867, 118 vaisseaux de guerre, ayant ensemble 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 commandants, etc. L'armée de mer se composait, en outre, de 14,700 matelots, 8,006 soldats de marine et 532 gardes des arsenaux.

— *Monnaies et mesures.* Nous empruntons les renseignements suivants à un excellent travail de M. Germond de Lavigne, qui a publié sur l'Espagne un livre justement apprécié : « Un décret royal du 15 avril 1840 a régularisé le système des anciennes monnaies de la manière suivante :

« OR. Le *doblon d'Isabel*, qui vaut 100 réaux (*reales*), ou 26 fr. 31 c. de notre monnaie.

» ARGENT. Le douro (*duro*), qui vaut 20 réaux, soit 5 fr. 26 c.; le *medio-duro*, appelé aussi *escudo*, qui vaut 10 réaux; la *peseta*, qui vaut 4 réaux, soit un peu plus de 1 fr.; la *media-peseta*, valant 2 réaux, soit 50 c. à peu près. Le *réal*, unité monétaire, correspondant à 0 fr. 2631 de notre monnaie, est divisé fictivement en 34 maravédis.

» CUIVRE. La pièce de *dos cuartos;* le réal en contient quatre, plus un *ochavo;* le *cuarto*, valant 4 maravédis ou 0,03096; l'*ochavo*, valant 2 *maravédis*, ou 0,0145.

» On n'a pas démonétisé les vieilles pièces, et on trouve encore l'ancienne once valant 328 réaux, et la *peseta* et *media-peseta* à colonnes, valant, la première 5 réaux, la seconde 2 réaux et demi.

» Le papier de banque, à Madrid, est en coupures de 200 réaux.

» Le système métrique, pour la mesure des distances, est actuellement en vigueur, et indépendamment des chemins de fer, la plupart des routes de terre sont abornées en kilomètres. L'ancienne lieue espagnole équivaut à 5,550 mètres. La *vara* vaut 0m,83; le *pied* 0m,27; le *palmo* 0m,20. »

— *Histoire.* Aux Ibères, les premiers habitants de l'Espagne, s'adjoignirent, à une époque inconnue, des peuplades celtes, que les premiers occupants durent, après des luttes acharnées, admettre au partage du sol qu'elles avaient envahi. A la longue, les deux races se fondirent en une seule et même nation désignée sous le nom de Celtibériens. Les Phéniciens découvrirent les premiers ce pays et l'appelèrent *Spanija*, nom dont les Romains firent dans la suite celui d'*Hispania*. Le nom de l'Espagne a beaucoup exercé la sagacité des étymologistes. Dans sa *Géographie sacrée*, Bochart dit que *Spania* est pour *Schephania*, la terre aux lapins, du mot hébreu *scaphan*. Les lapins étaient autrefois, paraît-il, en si grand nombre dans cette contrée que les cités s'écroulaient, minées par leurs excavations souterraines. Wachter appuie la conjecture de Bochart d'une médaille d'Adrien qui représente l'Espagne appuyée aux Pyrénées, avec un lapin à ses pieds. Ménage croit aussi cette opinion très-vraisemblable. « Comme les Phéniciens, dit-il, ont été les premiers qui ont connu les ports d'Espagne, ce sont eux qui auront donné à cette contrée un nom phénicien, tiré tout naturellement d'un animal qu'ils voyaient en si grand nombre. La langue phénicienne, étant voisine de l'hébraïque, le mot hébreu *scaphan*, qui signifie lapin et se trouve dans les Écritures, était sans doute pareillement en usage chez les Phéniciens. »

Hillerus croit, de son côté, que *Spania* dérive du celtique *span*, compagnon, ami, qu'on lui appliqua lorsque plusieurs tribus celtiques, immigrant en Espagne, s'allièrent aux Phéniciens et ne formèrent plus avec eux qu'un seul peuple. D'autres le font dériver des Carthaginois (*Pœni* ou *Puni* en latin), qui occupèrent la péninsule à une époque très-reculée, et remarquent que la sifflante *s* s'ajoute facilement au commencement des mots dans le langage populaire. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'opinion de ceux qui trouvent l'étymologie d'*Hispania* dans Hispan, fils d'Hercule, ou *Hispal*, roi très-ancien et très-chimérique. Ménage repousse également l'étymologie tirée de Pan, le demi-dieu, lieutenant de Bacchus; ceux qui l'ont inventée disent que Pan, ayant donné à la fois son nom à la péninsule ibérique et au Péloponèse, on ajouta pour distinguer la syllabe *his*, qui, en germanique, veut dire occident, ce qui donna *His-Pan*, le Pan occidental.

Revenons à l'histoire. Les Phéniciens fondèrent en Espagne diverses colonies, dont la plus célèbre porte aujourd'hui le nom de Cadix. Plus tard vinrent les Grecs, qui y créèrent plusieurs établissements, notamment Sagonte, et les Carthaginois, auxquels est due la fondation de nombreuses colonies qui acquirent une grande importance, témoin la Nouvelle Carthage, aujourd'hui Carthagène, qui devint bientôt une place d'armes considérable et un grand centre commercial. Peu après, les Romains, jaloux des progrès des Carthaginois en Espagne, concluent une alliance avec les habitants de Sagonte, et la destruction de cette ville par Annibal provoqua la seconde guerre punique. Les Carthaginois furent définitivement expulsés d'Espagne vers l'an 206 av. J.-C. A leur domination succéda celle des Romains, qui mirent tout en œuvre pour assujettir la péninsule entière. Les indigènes défendirent héroïquement leur indépendance, car ce ne fut que l'an 19 av. J.-C. que les Romains, vainqueurs des Cantabres, purent achever la conquête de la péninsule. Seuls, les Basques, derniers débris de la population aborigène, grâce aux montagnes inaccessibles de leur pays, réussirent à conserver leur indépendance. Avant Auguste, l'Espagne était divisée en Espagne Tarraconaise, ou en deçà de l'Èbre, et en Espagne Bétique, ou au delà de l'Èbre. Auguste subdivisa cette dernière province en Bétique et en Lusitanie. La Tarraconaise et la Lusitanie furent érigées en provinces impériales et administrées par des légats, tandis que la Bétique, qui demeura longtemps encore une province sénatoriale, était placée sous l'autorité d'un proconsul investi seulement de la puissance civile. Jusqu'au règne d'Antonin le Pieux, qui donna à tous les sujets de son empire une constitution et une législation uniformes, les villes d'Espagne furent régies par des lois différentes. Ces mesures et d'autres encore firent de l'Espagne un des centres de la civilisation romaine et une des provinces les plus florissantes de l'empire. Le christianisme s'introduisit de bonne heure en Espagne et y devint la religion dominante à la suite de la conversion de Constantin le Grand. La désorganisation et la confusion où l'Espagne se trouva plongée après la chute de l'empire romain facilitèrent la conquête de ce pays par les Vandales, qui envahirent, au S., la contrée qui reçut le nom de Vandalousie (aujourd'hui Andalousie), les Suèves, qui s'établirent dans la contrée appelée aujourd'hui Galice, et les Alains, qui se fixèrent dans la Lusitanie, aujourd'hui le Portugal. Mais bientôt l'influence des divers peuples qui avaient envahi l'Espagne dut s'effacer devant celle des Visigoths. Le célèbre Euric, un des chefs de ces derniers, chassa les Romains de la péninsule et donna des lois écrites à ses sujets. « En l'an 585, dit un historien, Léowigild mit fin à la domination des Suèves en Galice. Sous son successeur, Reccared Ier, la fusion complète des Goths vainqueurs avec les Romains vaincus fut le résultat de la conversion à la foi catholique des Goths, restés jusqu'alors ariens. Bientôt même ils renoncèrent à l'usage de leur langue pour adopter celle des Romains, et il n'y eut plus dès lors en Espagne qu'une seule et même nation. L'organisation du royaume des Goths fut complète de fort bonne heure. La puissance des rois était très-grande, mais fixée et limitée par des lois. Tolède était leur capitale; et ils y imitaient l'étiquette en usage à la cour de Rome. Au total, l'organisation politique était conforme à celle des peuples germains. Ce qu'elle offre de plus remarquable, c'est le développement qu'y avaient pris la jurisprudence et la législation. Après moins de deux siècles d'existence, des convulsions intérieures amenèrent également la destruction de cet empire. La famille d'Alaric, dont les droits avaient été méconnus lors de l'élection au trône, appela à son secours les Arabes ou Maures d'Afrique. Le roi Roderick périt dans une bataille contre Tarick, livrée sous les murs de Xérès de la Fronteira, en Andalousie. Elle dura sept jours entiers et avait commencé le 19 juillet 711. La plus grande partie de l'Espagne se trouva alors réduite à l'état de province du califat de Bagdad; et c'est de là, qu'à la suite d'une série de rapides conquêtes, on vit les Arabes franchir les Pyrénées et envahir l'Aquitaine. Vers l'an 756, Abdérame, le dernier calife de la dynastie des Ommiades, arracha l'Espagne aux Abbassides, et fonda à Cordoue un califat particulier, qui, sous Abdérame III et son fils Hakem II, mort en 976, atteignit l'apogée de sa puissance et de sa prospérité, mais dont la décadence fut rapide après la déposition d'Hescham III, parce que divers gouverneurs de provinces se déclarèrent alors indépendants et prirent le titre de rois. C'est ainsi que des princes arabes régnèrent à Saragosse, à Tolède, à Valence et à Séville, où non-seulement la langue, mais aussi les mœurs des Maures dominèrent alors généralement. Les chrétiens n'en conservèrent pas moins le libre exercice de leur culte, notamment sous les Almoravides. C'est à la même époque que les juifs se répandirent dans toute l'Espagne. » Les Wisigoths, qui avaient réussi à se maintenir indépendants dans les montagnes de l'Asturie et de la Galice, fondèrent le royaume d'Oviedo, qu'ils agrandirent au xe siècle par diverses conquêtes, notamment celle de Léon. Cependant la puissance des Arabes allait s'affaiblissant tous les jours, et, vers le milieu du xie siècle, les royaumes chrétiens de Léon, de Castille, d'Aragon et de Navarre occupaient plus de la moitié du sol espagnol. C'est en vain que les Arabes, sentant le pouvoir leur échapper, appellent à leur aide les Almoravides du Maroc, les faibles succès qu'ils remportent ne leur rendent qu'une puissance passagère; le mouvement chrétien monte toujours et brise toutes les résistances. Vaincus dans la sierra Morena en 1212 par Alphonse III, roi de Castille, les Arabes ne conservent plus en Espagne que les royaumes de Cordoue et de Grenade, et, réduits à la situation des vaincus, ils doivent subir la suprématie des chrétiens.

Les deux plus importants États chrétiens de l'Espagne, l'Aragon et la Castille finirent par absorber insensiblement tous les autres. Après être demeurés indépendants l'un de l'autre pendant plusieurs siècles, ils se fondirent en un seul royaume, et cette réunion forma l'Espagne actuelle (1479-1516). Cette réunion s'opéra par le mariage de Ferdinand le Catholique, possesseur du trône d'Aragon, auquel avait été précédemment annexé le comté de Barcelone, avec Isabelle, héritière de Castille et de Léon. Ferdinand résolut de mettre fin à la domination mauresque en Espagne, et l'occupation du royaume de Grenade, le seul État que les Arabes eussent conservé dans la Péninsule, compléta définitivement l'unité espagnole. Après l'expulsion complète des Maures et la conquête du royaume de Navarre, l'Espagne, des Pyrénées au détroit de Gibraltar, se trouva réunie sous le sceptre de Ferdinand et d'Isabelle. Pour comble d'éclat et de prospérité, Colomb

la dota d'un nouveau monde, et peu de temps après, l'immortel Charles-Quint lui assura la prépondérance politique sur l'ancien. Mais, avec le règne de Philippe II (1556-1598), commença la décadence de l'Espagne. Charles-Quint lui avait légué, outre l'Espagne, les Pays-Bas, le royaume des Deux-Siciles, le duché de Milan, la Sardaigne, la Franche-Comté et d'immenses colonies en Amérique et en Asie. « Esprit sombre et froid, il poursuivit exclusivement, dit un historien, trois buts pendant toute sa vie : l'accroissement de sa puissance, l'extirpation de l'hérésie, et l'anéantissement de toutes les libertés populaires; mais il ne réussit à atteindre complètement que le troisième. » Il réunit bien, à la vérité, le Portugal à l'Espagne, mais il provoqua la séparation des Pays-Bas. Il ne fut rien moins qu'heureux dans ses guerres contre l'Angleterre et les Etats barbaresques, et ses cruautés furent impuissantes à arrêter les progrès de la Réforme. Malgré les immenses trésors tirés de l'Amérique, Philippe II, par ses nombreuses guerres, précipita l'Espagne au bord d'un abîme financier dont une écrasante augmentation d'impôts put seule la sauver. Cependant le règne de ce prince despote et intolérant fut l'âge d'or de l'art et de la littérature en Espagne. Sous le règne de Philippe III (1598-1621), l'Espagne marcha à grands pas vers sa décadence. Le duc de Lerme, son insatiable favori, pour augmenter sa fortune et celle de ses partisans, dilapida scandaleusement les revenus publics. Sous Philippe IV (1621-1665), l'état du pays alla encore de mal en pis, l'insolence de la noblesse ne fit que s'accroître, et le commerce, l'industrie et l'instruction générale déclinèrent chaque jour davantage, malgré les efforts intelligents et énergiques d'Olivarez, un des ministres les plus capables que l'Espagne ait jamais possédés. Les guerres qui éclatèrent en Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas et en France (cette dernière coûta à l'Espagne la province du Roussillon) achevèrent de ruiner le pays et provoquèrent des révoltes en Catalogne, en Andalousie et en Portugal; ce dernier royaume recouvra son indépendance politique en 1640. Le fils de Philippe IV, Charles II, prince faible d'esprit et de corps, dut, après des guerres malheureuses, céder à la France la Franche-Comté et une notable partie des Pays-Bas. Un acte testamentaire de Charles II avait désigné comme l'unique héritier de la monarchie espagnole un petit-fils de sa sœur aînée, femme de Louis XIV, Philippe, duc d'Anjou, fils cadet du Dauphin. Cette clause testamentaire, acceptée par Louis XIV, fut l'origine de la guerre de la succession d'Espagne, qui dura douze ans, et dans laquelle les victoires remportées par Berwick et Vendôme maintinrent le Bourbon Philippe V au détriment de Charles d'Autriche. Dans le cours de cette longue et sanglante lutte, les Anglais prirent Gibraltar, Barcelone, Valence, et occupèrent l'Aragon. Les généraux français Berwick et Vendôme relevèrent la fortune de Philippe V, qui ne conserva que l'Espagne. Les Anglais gardèrent Gibraltar et Minorque en vertu du traité d'Utrecht (1713).

Le cardinal Albéroni, en voulant recouvrer les provinces perdues, mit le feu aux quatre coins de l'Europe, et dut se contenter des duchés de Parme et de Toscane (1729). Ferdinand VI ranima un instant l'Espagne épuisée; mais, malheureusement pour ce pays, son règne fut trop court (1746-1759). Sous son successeur, Charles III, l'Angleterre envahit les colonies espagnoles, et le comte d'Aranda expulsa les jésuites de toutes les possessions espagnoles (1767), à la suite d'une guerre avec l'Angleterre (1779). La paix rendit Minorque aux Espagnols; mais ils ne purent, malgré tous leurs efforts, recouvrer Gibraltar. Quand la Révolution française éclata, les Espagnols envahirent le Roussillon; mais les Français, les ayant repoussés pénétrèrent en Espagne, s'emparèrent de Roses, de Bilbao, de Vittoria. L'Espagne s'unit ensuite à la France contre les Anglais et le Portugal, auquel elle enleva Olivença. Trois vaisseaux chargés d'argent, venant d'Amérique, ayant été capturés par l'Angleterre, il s'ensuivit une nouvelle guerre qui eut pour résultat la défaite des flottes espagnole et française à Trafalgar par l'amiral Nelson (21 octobre 1805). Malgré ce grand désastre, la France et l'Espagne restèrent unies et voulurent se partager le Portugal. Des troupes françaises entrèrent en Espagne et occupèrent plusieurs places frontières, mais le pays fut livré à la plus grande agitation sous l'influence du ministre Godoï, prince de la Paix.

Pour mettre fin à ces troubles, Charles IV céda la couronne à son fils Ferdinand VII. Quelque temps après, Napoléon eut à Bayonne une entrevue avec les deux rois. Il les força de renoncer à leurs droits au trône, retint en France toute la famille royale prisonnière et donna la couronne d'Espagne à son frère Joseph (1808). Mais l'Espagne entière se souleva. Wellington accourut et les troupes françaises furent rejetées sur l'Ebre. Napoléon revint avec des troupes nouvelles. Vainqueur à Burgos, à Tudela, etc., il entra à Madrid et réclama l'épée que François Ier avait perdue à Pavie. Malgré les victoires de Napoléon, l'Espagne était loin d'être soumise. De redoutables *guerillas* furent promptement organisées sur tous les points du territoire et l'armée française éprouvait chaque jour des pertes sensibles. Saragosse, assiégée par Lannes, ne succomba qu'après un siége héroïque (1809). Enfin, après une suite de succès et de revers, Napoléon s'avoua vaincu et l'Espagne recouvra ses rois (1813). Ferdinand VII remonta sur le trône; mais le despotisme maladroit de ce prince souleva en Espagne un mécontentement général d'où sortit une vaste conspiration. Effrayé, le roi donna enfin satisfaction aux vœux légitimes de ses sujets en prêtant serment à la constitution de 1812. La liberté semblait naître pour l'Espagne. Aussitôt les grands seigneurs, qui ne vivaient que d'abus, et les moines fanatiques, qu'irritait l'abolition de l'Inquisition, se liguèrent pour l'étouffer dans son berceau. Les souverains de l'Europe, redoutant la contagion des idées libérales, s'entendirent pour en arrêter l'essor et 100,000 Français rétablirent Ferdinand VII dans son pouvoir absolu. Les défenseurs de la liberté furent traqués de toutes parts, condamnés à mort ou exilés.

Après la mort de Ferdinand VII (1833), la guerre civile de succession éclata. Isabelle II, sa fille, fut proclamée sous la tutelle de la reine mère Marie-Christine, à l'exclusion de don Carlos, frère du roi. En 1834, la régente, cherchant un appui à sa fille parmi les libéraux, octroya, sous le nom de *statut royal*, une charte constitutionnelle, terme moyen entre l'absolutisme et le libéralisme de 1820; mais don Carlos essaya de faire triompher ses prétentions au trône. De là une lutte acharnée, qui se termina seulement en 1839 par le départ du prétendant. Deux hommes, entre les mains desquels l'Espagne a longtemps flotté depuis, Espartero et Narvaez, se signalèrent dans cette guerre parmi les défenseurs d'Isabelle. C'est le maréchal O'Donnell qui était aux affaires lorsque la révolution de 1868 éclata.

Cette révolution est peut-être la moins sanglante qui ait jamais eu lieu, après notre révolution du 4 septembre 1870. Elle était prévue depuis longtemps et annoncée par tous les organes de la presse libre en Europe. Le coup de main qui en fut le signal était préparé d'avance par les officiers exilés ou déportés. La reine, qui sentait le sol trembler sous ses pas, envoyait des sommes importantes aux banques de Paris et de Londres et se hâtait de mettre toute sa fortune personnelle en sûreté. Elle profita du séjour de Napoléon à Biarritz pour solliciter une entrevue qui n'eut pas lieu. Cependant l'agitation gagnait toute l'Espagne. La reine se réfugia à Saint-Sébastien. Au moment où elle quittait sa capitale, on lançait dans les villes et les campagnes une proclamation pour appeler le peuple aux armes, en lui rappelant le souvenir du Cid, de Riego et des insurgés de 1812. Cette proclamation produisit un effet extraordinaire; tous les partis se coalisèrent. Prim et ses amis se montrèrent tout à coup sur la côte, devant Cadix, qui tomba en leur pouvoir. Dès lors la révolution était faite. Les généraux exilés se répandirent dans les provinces, qui se soulevèrent toutes contre les Bourbons. Les généraux del Douero, de Cheste et Novaliches prirent le commandement des troupes et essayèrent d'étouffer l'insurrection; mais les soldats firent défection et presque partout fraternisèrent avec le peuple révolté. Concha, nommé par la reine président des ministres, eut beau prendre des mesures énergiques, rien ne pouvait arrêter le torrent déchaîné. Une dépêche de Concha vint annoncer à la reine qu'elle pouvait rentrer à Madrid, mais sans son intendant Marfori. Isabelle ne voulut pas se séparer de son favori. La défaite de Novaliches à Puerte Alcalen et la formation d'une junte provisoire à Madrid décidèrent Isabelle à fuir cette terre d'Espagne à laquelle son règne avait été si funeste. Saluée à son entrée sur la terre de l'exil par un autre souverain dont le sceptre a été également brisé depuis, elle prit le chemin de Pau, pour y habiter le château mis à sa disposition.

La chute des Bourbons fut solennellement proclamée en Espagne aussitôt après la fuite de la reine Isabelle. L'un des premiers actes des juntes fut d'admettre le vote universel comme principe de la future constitution. Les jésuites furent chassés et bientôt Serrano entra dans la capitale de l'Espagne au milieu d'une affluence énorme de peuple dont on ne saurait se représenter l'enthousiasme. Quelques jours après, les chefs de la révolution, réunis à Madrid, y constituaient un gouvernement provisoire qui devait remettre ses pouvoirs aux cortès. Cette révolution, toute radicale qu'elle fût, s'accomplit sans troubles, sans abus, sans violence. Elle ne donna lieu qu'à un seul combat, fort insignifiant du reste, dans lequel Novaliches essaya de faire rentrer ses anciens soldats dans le devoir.

Les élections qui suivirent la révolution de 1868 envoyèrent aux cortès une majorité monarchique qui, après avoir repoussé la forme républicaine, confia la régence de l'Etat au maréchal Serrano, en attendant un roi. Mais ce roi ne se hâtait pas d'arriver, et un moment on put croire que la liste civile avait cessé d'avoir des charmes. Les cortès offrent la couronne à l'ex-roi de Portugal qui la refuse, à un prince de la maison de Savoie, qui ne l'accepte pas non plus, etc., etc. Montpensier ne serait pas si difficile, mais ses partisans sont rares. Le diadème est proposé, au mois de juin 1870, à un prince de la famille de Hohenzollern qui ne le repousse pas d'abord, et les Espagnols, à la recherche d'un roi, suscitent indirectement à la France, grâce aux menées ténébreuses de Bismark et à l'imbécillité de Napoléon III, l'effroyable guerre qui lui a coûté 5 milliards d'indemnité et des flots de sang. L'année 1870, si terrible pour la France, a enfin donné un roi à l'Espagne. Le second fils de Victor-Emmanuel a bien voulu se laisser couronner roi d'Espagne sous le nom d'Amédée Ier. Cette même année a vu mourir le maréchal Prim, quelques jours avant l'entrée solennelle du roi dans cette ville.

ROIS D'ESPAGNE DEPUIS LA RÉUNION DES DIVERS ÉTATS DE LA PÉNINSULE.

Ferdinand V d'Aragon et Isabelle de Castille	1479
Maison d'Autriche.	
Charles-Quint	1516
Philippe II	1556
Philippe III	1598
Philippe IV	1621
Charles II	1665
Maison de Bourbon.	
Philippe V	1700
Louis Ier	1724
Philippe V (de nouveau)	1724
Ferdinand VI	1746
Charles III	1759
Charles IV	1788
Joseph Bonaparte	1808
Ferdinand VII	1813
Isabelle II (avec Christine)	1833
— (seule)	1843-1868
Régence de Serrano	1868-1870
Amédée Ier	1870

— *Le théâtre en Espagne*. Le drame est l'expression la plus brillante de la littérature espagnole; c'est à son théâtre, devenu célèbre presque dès le berceau et très-apprécié en France, où il inspira magnifiquement Corneille, qu'elle doit d'être connue au delà des Pyrénées. Otez Lope de Vega, Guillen de Castro et Calderon, et rien ne transpire au dehors de toute cette grande littérature, si digne d'être étudiée de près. Mais l'Espagne eut la gloire de produire des chefs-d'œuvre au moment où, chez toutes les autres nations, sauf l'Italie et l'Angleterre, l'art dramatique était encore en enfance.

Cependant les commencements de son théâtre furent difficiles; ses poëtes eurent à lutter contre l'Eglise, la plus grande puissance d'alors; il fallait compter avec la congrégation de l'Index et l'Inquisition. L'Eglise favorisait un des genres de représentations théâtrales qui est resté particulier à l'Espagne, l'*Auto sacramentale*, mais elle empêcha, autant qu'elle le put, les représentations profanes. Cette lutte, qui aboutit en fin de compte au triomphe des poëtes, dura près d'un siècle.

On s'accorde à regarder comme le premier monument de l'art dramatique en Espagne la *Célestine*, de Rojas, *tragi-comedia de Calisto y Melibea* (1480). Cette pièce, qui n'est à vrai dire qu'une nouvelle dialoguée, ne fut jamais et ne pouvait pas être représentée; mais sa longue action est si bien conduite, elle offre des situations si saisissantes, des scènes si bien faites que, malgré son immoralité, on ne peut la regarder que comme un chef-d'œuvre. Les vraies compositions dramatiques, faites en vue de la scène, auront un long chemin à parcourir avant d'arriver à ce relief des caractères, à cette netteté du dialogue, à cet intérêt entraînant de l'action. Juan de La Encina est le premier dont les pièces aient été jouées (1468-1534), mais ce sont plutôt des églogues que des drames. Un érudit du règne de Philippe IV, Mendez Silva, dans son *Catalogue généalogique d'Espagne*, inscrit cette phrase : « *Año* 1492, *commenciaron en Castilla las companias á representar publicamente comedias por Juan de Encina.* » Cette date est la première du théâtre espagnol. Ces *comédies*, d'une composition encore rude et assez pauvres d'invention, sont au nombre de neuf; elles furent représentées presque toutes dans la chapelle du duc d'Albe. Le Portugais Gil Vicente, dont les premiers essais datent de 1502, se rapproche davantage du drame. Outre ses *Autos pastoriles*, écrits dans le même genre que ceux de Juan de La Encina, il a une comédie du *Veuf* (1514); une autre, *Don Duardos*, tirée d'un roman de chevalerie, *Palmerin d'Angleterre* (1521), et une pièce allégorique, le *Temple d'Apollon*, jouée au mariage de Charles-Quint (1526); de plus, il composa un *Auto* véritable, *la Barca del infierno*. On peut donc reconnaître dans ce poëte primitif les éléments d'un véritable théâtre. Torres Naharro, réfugié en Italie, fait faire un pas de plus au drame; il publie à Rome sa *Propalladia*, recueil de poésies diverses au milieu desquelles se trouvent huit comédies. L'Index les interdit en Espagne, à cause de leur libre allure. Ces pièces, écrites à l'imitation des maîtres italiens, extravagantes parfois, sans beaucoup d'art, sont amusantes et variées; elles sont écrites en vers. L'une, pleine de gaieté, *la Soldatesca*, retrace d'une façon plaisante le recrutement des soldats du pape; une autre, *la Tinelaria*, les orgies que l'on fait nuit et jour dans la maison d'un cardinal; une autre, *la Jacinta*, est l'histoire d'une dame galante qui ne déparerait pas la galerie de Brantôme. D'étendue diverse, variant de 1,200 à 2,600 vers, elles sont toutes en 5 actes et soignées comme style; mais les représentations étant interdites, elles ne purent influer que sur les lecteurs. La date de leur publication, à Rome, est de 1513. L'Eglise ne permettait que ce qui chez nous s'est appelé *Mystère* et en Espagne *Auto*. Un livre curieux de Marcelo de Lebrija, le fils de l'humaniste Antonio, donne une idée de ce qu'étaient alors ces mystères; comparés à la *Célestine* ou aux comédies de Torres Naharro, c'est l'enfance de l'art. On cherchait cependant à échapper à ce pouvoir inquisiteur. Un érudit, Oliva, recteur de l'université de Salamanque, traduit l'*Amphitryon* de Plaute, l'*Electre* de Sophocle, l'*Hecube* d'Euripide (1530); Juan de Paris, imitateur de Naharro, fait représenter des églogues à personnages (1536); enfin paraît Lope de Rueda, l'Eschyle espagnol. Comédien et poëte, il parcourt l'Espagne avec une petite troupe, le chariot de Thespis, et donne des représentations, si le beau temps le permet, à l'air libre, dans les *patios* et les *corrales* qui lui sont ouverts (1544-1567). Séville, Cordoue, Valence, Ségovie, le reçoivent tour à tour. La *huerta* (jardin) de Doña Elvira, à Séville, est restée célèbre comme ayant été son premier théâtre. Génie inculte, mais plein de vigueur et de feu, Lope de Rueda est véritablement l'aïeul de la poésie dramatique en Espagne; jusqu'à lui, ce ne sont que des bégayements. Il n'est pas une de ses pièces, informes du reste comme donnée et comme agencement, qui n'offre pourtant quelque scène, quelque morceau d'une rare beauté. Son *Eufemia*, tirée du fabliau italien dont Shakspeare a fait *Cymbeline*, peut être comparée, non sans intérêt, avec l'œuvre du grand poëte anglais. Juan de Timoneda, son éditeur, donne, pendant la seconde moitié du XVIe siècle, treize ou quatorze compositions dramatiques : *Cornelia*, imitée de l'Arioste, une traduction des *Ménechmes* de Plaute; sa meilleure est le *Paso de dos ciegos y un mozo*, représentée pendant une fête de la Nativité. Deux amis de Timoneda, deux anciens auteurs de sa troupe, Cisneros et Alonso de La Vega, continuent l'œuvre du maître, mais sans sa force virile (1579-1588). Juan de La Cueva et Virués, avec plus d'entente des conditions du théâtre, plus de vitalité dans le talent, abordent, le premier les grands drames tirés des chroniques, le second la comédie de mœurs et d'intrigue. A Juan de La Cueva, on doit les *Sept infants de Lara*, le *Diffamateur*, le *Sac de Rome;* malgré l'exemple donné par Naharro, ces compositions ne sont qu'une suite de scènes, non divisées en actes, mais la variété de leurs sujets, tirés des chroniques de l'Espagne ou de l'histoire étrangère, l'énergie de son *Diffamateur*, mélodrame plein de mouvement, attestent les progrès faits par l'art théâtral. Virués est l'auteur d'*Elisa Didon*. Un lettré estimable, Lupercio Argensola, donne trois tragédies imitées de l'antique et très-estimées par Cervantes.

L'âge d'or du théâtre apparaît. Cependant il s'en fallait que les conditions matérielles des représentations fussent bonnes; les acteurs n'ont pas de salle, on joue encore en plein air. « Je n'ai ni chaud ni froid, écrit un contemporain, quand j'écoute du Cisneros ou du Galvès, » deux disciples de Lope de Rueda. L'Eglise ne persécute plus; il y a entre elle et le théâtre un compromis tacite; on lui fait de beaux mystères pour ses solennités, et elle laisse les troupes ambulantes parcourir l'Espagne. Le matériel de ces troupes n'est pas considérable : « Tous les décors tiennent dans une caisse; les costumes se composent de quatre barbes et de quatre perruques, quatre houlettes, quatre houppelandes de peau blanche garnies de galons dorés; les tentures de vestiaire, ce sont deux manteaux tendus sur une corde. Il y a quatre personnages : un nègre, un rufian, un niais, un Biscayen. Quatre bancs en carré reçoivent l'auditoire : impossible de faire sortir le diable de dessous terre, ou de faire descendre les anges du haut des nuages. » (Cervantes.)

Telle était la situation du théâtre au moment où apparaît Cervantes, qui en fait ce tableau un peu chargé. Les drames de Lope de Rueda, de Timoneda, de Juan de La Cueva, nécessitaient en effet un matériel plus considérable et des acteurs plus nombreux, mais ce n'est qu'en 1583 que des salles furent construites à Madrid, à Séville, à Valence, tout exprès pour les représentations dramatiques. Cervantes, qui travailla d'abord pour le théâtre, composa trente ou quarante pièces, la plupart perdues aujourd'hui, parce qu'elles ne furent pas imprimées dès leur apparition, mais seulement en 1782. Lope de Vega lui vole son *Trato de Argel*, copié par lui probablement sur le manuscrit même ou une copie d'acteur; plan, incidents, personnages, tout se retrouve dans les *Esclaves d'Argel* du phénix de l'Espagne. *Numance*, une autre œuvre de Cervantes, une tragédie héroïque sur le siége de cette ville par les Romains, est appelée par Schlegel « un des plus magnifiques efforts de la poésie dramatique. » D'autres pièces, la *Sultane*, le *Galant espagnol*, le *Rufian heureux*, la *Cave de Salamanque*, pièces ingénieuses, habilement combinées, écrites avec la même plume que le *Don Quichotte*, laissent loin derrière elles les essais des maîtres primitifs et ouvrent le chemin aux trois grands génies de la scène es-

pagnole, Lope de Vega, Alarcon, Calderon de La Barca.

Lope de Vega, le premier en date (1562-1640) est certainement le plus fécond, le plus amusant, le plus facile. Il écrit sa première comédie à quatorze ans, l'*Amant véritable*, et depuis ce moment sa plume infatigable ne cesse de produire; il écrit avec une telle promptitude, qu'une comédie est l'affaire d'un jour ou deux et qu'un copiste a peine à le suivre. C'est de l'improvisation, pourtant le vers est clair, élégant, harmonieux ; on est surpris des grâces, des pensées fines et délicates, trouvées sans peine et rendues si heureusement. Comédies morales, comédies de cape et d'épée, drames héroïques, drames religieux, il aborde tout avec la même facilité et le même bonheur. Sa gloire et ses succès sont immenses; il faudra tout le génie d'un Calderon pour le surpasser. Et cependant, dès ses premiers pas, il a pour rival Guillen de Castro (1567-1631), poëte énergique et passionné qui, sur la fin de ses jours, après toute une vie passée auprès des grands, aux cours de Madrid et de Naples, est réduit à lutter par le travail contre la misère et produit des chefs-d'œuvre, les *Mal mariés de Valence*, les *Jeunesses du Cid*, qui inspirent si virilement Corneille, et où revivent toute la rudesse, toute l'originalité des vieilles romances espagnoles. Luis Velez de Guevara, avec sa tragédie d'*Inès de Castro* (*Reinar despues de morir*), œuvre d'une poésie élevée, peut soutenir la comparaison des plus belles productions de Lope. Montalvan met au jour trente-six comédies et douze *autos* (1602-1638); Gabriel Tellez (Tirso de Molina), génie bizarre, donne son *Burlador de Sevilla*, l'original de Don Juan, son *Damné*, son *Don Gil aux chausses vertes*, composition sans rivale pour l'étrangeté du dessin, l'éclat du style, les effets de scène obtenus. Mescua prête à Corneille son *Don Sanche d'Aragon* (*el Palacio confuso*), son *Galant discret* sert à Alarcon, son *Esclave du diable* à Moreto; plein de qualités brillantes, mais incomplet, il fournit des idées et des plans aux autres. Belmonte écrit sa comédie singulière du *Diable prédicateur*.

Parmi cette foule de poëtes célèbres, une place à part doit être donnée à Juan Ruiz de Alarcon (1622). Ce Mexicain, affligé d'une infirmité qui le met en butte aux railleries (il était horriblement bossu) est souvent l'égal de Lope et de Calderon. Moins abondant, moins facile que le premier, moins sombre, moins religieux que le second, il a un style plus châtié, plus sévère, tout autant de puissance de conception et de vigueur dramatique. Il inaugure la comédie de mœurs et de caractères; *la Verdad sospechosa* inspire le *Menteur* de Corneille, et Molière a dit lui-même que sans le *Menteur* il eût fait l'*Étourdi*, mais qu'il n'eût jamais fait le *Misanthrope*. Les *Fous de Valence*, les *Murs ont des oreilles*, le *Tisserand de Ségovie*, valent, s'ils ne les dépassent, les drames des deux grands maîtres de la scène. Mais Alarcon, décrié de son vivant par ses rivaux, qui le chansonnent et le bafouent, ne peut atteindre à la même popularité. Le public siffle ses pièces et Alarcon lui rend bien son mépris. « Je t'en livre encore une aujourd'hui, public imbécile, dit-il dans une de ses préfaces ; si tu la trouves bonne, tant pis : c'est signe qu'elle ne vaut rien ; si tu la siffles, j'en suis heureux ; je t'aurai fait perdre au moins le demi-écu que te coûte ta place ! » Il n'était pas étonnant qu'on le sifflât, mais la postérité a replacé ses chefs-d'œuvre à leur rang véritable.

C'est le règne de Philippe IV (1621-1665) qui est le témoin de cette grande splendeur de la scène espagnole. Il comprend les vingt dernières années de Lope, de Guillen de Castro, de Guevara, de Montalvan, toute la vie d'Alarcon et trente ans de celle de Calderon. La cour s'est fixée à Madrid dès 1560 ; des théâtres y ont été construits et les plaisirs de la cour surexcitent la production ... n de La Barca, soldat d'a-... n du roi, puis surintendant ... cour, pendant sa longue existence de quatre-vingts années (1600-1680), satisfait sans relâche ce besoin d'émotions théâtrales. Malgré la recherche trop fleurie, les obscurités étudiées de son style, c'est un des maîtres, non pas seulement de la ... e espagnole, mais du théâtre de tous les ... rs. Sombre et terrible ... x ou domestiques, la ... *a voix*, le *Médecin de son hon-* ... tueux dans ses *Autos sacramenta-* ... *Orphée*, la *Vigne du Seigneur*, ... la fantaisie dans son ... il est comme une églo- ... ps qu'il excelle dans ... uels, les ... de cape ... pliqués de la scène. Dans son œuvre considérable, moins que celle de Lope pourtant, cent vingt comédies environ, que de types de passion, de t... il a ... de grâce et d'amour dans ses fêtes héroïques ... attendent en- ... , ses plus larges et ... ations.

L'éclat de la scène espagnole avait été trop vif durant toute cette magnifique période pour se soutenir longtemps encore ; il ne pouvait plus que diminuer : cependant la décadence ne se fait pas immédiatement sentir. Moreto, contemporain de Calderon pendant ses dernières années, est aussi un maître. Une pièce d'un grand mérite, *El ricohombre d'Alcala*, passe généralement pour son chef-d'œuvre, mais il y a tout autant d'esprit, d'ingéniosité, de fines peintures dans *Dedain pour dédain* et *Du dehors viendra le maître*. Rojas prête son *Don Beltran de Cigaral* à Th. Corneille et son *Jodelet* à Scarron. Diamante, qui refait le *Cid* de Corneille (1670), est supposé par Voltaire avoir été copié par notre grand poëte, mais le *Cid* est de 1636 et Diamante alors n'avait que dix ans. La scène française, après avoir tant emprunté à l'Espagne, commençait à être imitée à son tour. Matos Fragoso, avec ses trente et quelques pièces de théâtre, d'une valeur inégale, écrivain vigoureux, parfois recherché, a encore une valeur véritable ; son *Charbonnier de Tolède* et la *Dicha por el desprecio* sont deux bonnes compositions. Don Antonio de Solis, l'historien, laisse aussi une comédie agréable, *l'Amor al uso*. C'est le dernier éclat du théâtre espagnol. Le drame à grand spectacle, la féerie comme on dirait de nos jours, usité déjà du temps de Calderon, mais où du moins ce grand maître savait laisser une place à la poésie, envahit la scène aux dépens des développements de l'action et des caractères. Candamo, Zamora, Cañizares, acquièrent une gloire éphémère en écrivant quelques-uns de ces drames pour les pompes de la cour, et ils y mêlent agréablement les danses, les intermèdes, la musique. Certaines œuvres de ces poëtes survivent seulement dans des recueils de pièces choisies.

Le XVIII[e] siècle est envahi tout entier par l'imitation française. On traduit Corneille et Racine, la sève nationale semble tarie. Et pourtant on construit partout de nouveaux théâtres : il s'en élève deux à Madrid, le théâtre de la Cruz et le théâtre del Principe (1743). A peine reprend-on, çà et là, les chefs-d'œuvre des vieux maîtres. Les Espagnols vont entendre la traduction de *Cinna*, par le marquis de San-Juan ; celle d'*Iphigénie*, par Cañizares ; Luzan imite le *Préjugé* à la mode de Lachaussée, sur la scène qui a vu le *Médecin de son honneur* et la *Vérité suspecte* ! L'opéra italien fait aussi son invasion ; on traduit Métastase ; la *Clémence de Titus* est jouée au Buen-Retiro, théâtre de la cour, pour lequel avait travaillé Calderon. Moratin le père, et le petit cénacle de poëtes réunis autour de lui, Cadahalso, Iriarte, essayent cependant de réagir contre l'indifférence nationale ; tout en sacrifiant au goût français, en traduisant nos chefs-d'œuvre, ils se retournent vers les chroniques espagnoles. Moratin écrit sans grand succès son *Pelage* et son *Guzman le brave* (1777) ; Cadalso, *Don Sancho Garcia* (1771) ; Iriarte, l'élégant fabuliste, deux jolies comédies, *El señorito rimado* (1778) et, à dix ans d'intervalle, *la Señorita mal criada* (*la Demoiselle mal élevée*). Son style, agréable, facile, ne manque pas d'originalité. La *Numance détruite* et la *Rachel*, d'Ayala et de Huerta, méritent aussi d'être nommées ; un plus grand succès est obtenu par Jovellanos avec sa comédie philosophique, dans le genre de Diderot, l'*Honnête criminel*. Les *caprices dramatiques*, *saynètes* et *tragédies burlesques* de Ramon de La Cruz ont une certaine originalité et doivent être comptés comme les meilleures productions de la fin du siècle. Ramon de La Cruz choisit ses personnages dans la classe moyenne, quelquefois dans la basse classe qui peuple les bouges de Lavapiès et des Maravillas et il excelle à rendre finement ces mœurs pittoresques. Toutes ses pièces sont très-courtes, incisives, spirituelles ; on cite surtout son *Manolo*. Moratin le jeune, de 1786 à 1818, ressuscite le drame héroïque et la comédie de mœurs ; il a plus de succès dans le second genre, où il laisse deux petits chefs-d'œuvre : *la Mogigata* (la *Tartufe*), et *El si de las niñas* (le *Oui des jeunes filles*), restée classique (1806). On leur doit aussi une bonne traduction castillane d'*Hamlet*.

Avec M. Martinez de La Rosa, qui a joué un rôle important comme homme politique et comme littérateur, nous entrons dans l'ère contemporaine. Le théâtre espagnol lui doit quelques œuvres estimables : l'*Espagnol à Venise*, drame en vers ; la *Mère à la maison et la fille au bal ; Aben-Humeya*, composé à la fois par lui en espagnol et en français et joué à Paris (1829). Homme de goût, écrivain correct, un peu timoré, Martinez de La Rosa n'est pour rien dans le mouvement romantique soulevé au delà des monts, par les chefs-d'œuvre de Byron, de Hugo, de Lamartine, d'Alfred de Musset. Les chefs de ce mouvement sont Zorilla, Gutticrez, Thomas Rubi. De 1835 à 1850, cette brillante école tente de rendre à la scène espagnole le prestige perdu depuis plus d'un siècle. Zorilla écrit son *Don Juan Tenorio*, œuvre magistrale, d'un grand lyrisme ; l'*Alcalde Ron* ... ou le *Diable à Valladolid*, amusante ... d'intrigue ; le *Poignard du Goth*, em- ... ux anciennes chroniques ; le *Savetier et le roi*, drame d'une certaine puissance. Guttierez fait représenter son *Trovador*, drame moitié prose moitié vers, qui a couru toute l'Europe, avec la musique de Verdi. Le *Page* et le *Roi-Moine* obtiennent un très-grand succès. Thomas Rubi, auteur de la *Roue de la fortune*, moins lyrique comme poëte, plus habile comme dramaturge, tient dignement sa place au milieu des éclatants succès des deux autres. Mais, depuis une dizaine d'années, ces trois vaillants esprits n'ont plus écrit pour la scène ; les auteurs dramatiques en vogue actuellement sont Gil y Zarate, l'auteur de *Charles II l'Ensorcelé ;* Breton de Los Herreros, le meilleur poëte comique de l'Espagne depuis Moratin, l'auteur des *Deux Cousins*, de *Je vais à Madrid*, de la *Rédaction d'un journal*, et vingt autres pièces, amusantes, gaies, fort bien écrites ; Gorostiza, Ventura de La Vega, doña Gomez de Avellaneda, et enfin Hartzemburch, qui, en dehors de travaux critiques considérables entrepris sur le vieux théâtre espagnol, a fait résonner encore une fois la lyre de Calderon dans de grands drames héroïques, les *Amants de Terruel*, *Alphonse le Chaste*, la *Mère de Pélage*. Deux poëtes jeunes, don Manuel Tamayo y Bans, et don Luis de Eguilaz ont abordé avec un grand succès le drame historique.

Les études sur le théâtre espagnol des diverses époques ont été assez nombreuses en France dans ces dernières années. On doit à M. Alphonse Royer la traduction des principales pièces de Cervantes, de Tirso de Molina, d'Alarcon, sous le titre un peu excessif de *Chefs-d'œuvre du théâtre espagnol*. M. Ch. Habeneck a donné quatre comédies de Rojas, de Moreto, d'Alarcon et de Guevara (1863) ; M. E. Hollander a traduit les *Comédies* de Moratin (Paris, 1855, in-8°). M. Hippolyte Lucas a traduit le *Cid* de Guillen de Castro et le *Cid* de Diamante (1860, in-8°) ; il a de plus imité pour la scène française : l'*Hameçon de Phénice*, de Lope de Vega ; le *Médecin de son honneur*, de Calderon ; le *Tisserand de Ségovie*, d'Alarcon ; *Diable ou femme*, de Calderon ; le *Collier du roi*, de Francisco de Rojas ; *Rachel* ou la *Belle juive*, drame tiré du *romancero* et dans lequel se trouvent divers emprunts faits à Diamante, à Hulloa, à Moreto, etc. M. Damas-Hinard a fait de nombreux travaux sur le théâtre espagnol, publiés dans le *Correspondant*, et traduit Calderon (1841-1844, 3 vol. in-12) ; Lope de Vega (1842, in-12). Nous pouvons encore citer une imitation du *Café*, de Moratin, commencée par Gérard de Nerval et terminée par M. Arthur Fleury, à qui l'on doit en outre : le *Vaillant justicier*, de Moreto ; *A Turc, Turc et demi*, de Cervantes. Beaucoup d'autres emprunts, imitations, traductions, ont répandu chez nous les principaux ouvrages de la scène espagnole.

Nous allons maintenant faire connaître les différents théâtres des grandes villes d'Espagne.

Madrid, à elle seule, en possède sept : le théâtre Royal, le théâtre Rossini, le théâtre del Principe, le Cirque, le théâtre de la Zarzuela, les Novedades et les Variedades. La construction du théâtre Royal, où l'on joue exclusivement l'opéra italien, remonte à l'année 1704. Il est situé près du palais royal, et contient près de 2,000 places. C'est l'un des plus beaux monuments en ce genre de l'Europe. Le théâtre Rossini, placé aux Champs-Élysées, à un demi-kilomètre de la porte d'Alcala, est plus important encore ; il a été inauguré en 1864, et peut contenir environ 2,800 spectateurs. Il est aussi exclusivement consacré à l'opéra italien. Le théâtre del Principe, situé dans la rue de ce nom, date de la fin du XVI[e] siècle. C'est là qu'on a représenté les grandes œuvres de Vega, de Tirso de Molina, de Moreto, d'Alarcon, de Rojas et de Calderon. Ce théâtre, qui contient plus de 1,100 places, est toujours consacré à la comédie et au drame ; quand les œuvres originales font défaut, il joue des traductions. Le Cirque a vingt-sept ans d'existence, et n'était d'abord, comme son nom l'indique, qu'un manége, où l'on voyait des écuyers, des clowns et des acrobates. Il servit ensuite, pendant plusieurs années, d'asile à l'opéra italien, ce qui modifiait quelque peu sa destination primitive ; on y entendit alors de grands artistes : Ronconi, Tamberlick, Ferlotti, Salvatori, M[me] Persiani ; on y vit des danseuses renommées : la Fuoco, M[me] Guy Stephan ; mais, vers 1850, il changea de nouveau de destination, et devint l'un des temples de la *zarzuela*, ce qu'il est resté jusqu'ici. La salle du Cirque est conçue dans de vastes proportions, et peut recevoir 2,000 spectateurs.

Le théâtre de la Zarzuela, tout en conservant son enseigne, a abandonné ce genre chéri des Espagnols : il joue aujourd'hui le drame et la comédie, la farce et le vaudeville, après avoir été consacré pendant plusieurs années au genre national par excellence. C'est dans ce théâtre, d'une contenance de 2,000 places, comme le précédent, que se sont produites la plupart des zarzuelas de MM. Salas, Barbieri, Alona et Gaztambide. La Ristori et M[me] Ugalde y ont donné plusieurs séries de représentations ; Tamberlick y a fait admirer son magnifique talent, ainsi que son compatriote, le grand tragédien Rossi, ce qui prouve que le théâtre de la Zarzuela, quoique inauguré seulement à la fin de 1856, a mené jusqu'ici une existence variée et à laquelle on ne saurait reprocher la monotonie. Le théâtre des Novedades (Nouveautés), situé sur la Plaza de la Cebada, date seulement des derniers jours de l'année 1857 ; il est commode, vaste, spacieux, et peut donner place à 1,600 spectateurs. On y joue surtout le drame à grand spectacle ; il est renommé pour l'éclat de sa mise en scène, la richesse et la splendeur de ses décors. Reste enfin le petit théâtre des Variedades (Variétés), situé rue de la Madeleine, n° 40, où la zarzuela a trouvé l'un de ses derniers refuges. On ne joue guère que ce genre à ce théâtre, dont la création remonte à 1844, et qui ne contient pas plus de 800 places.

Au point de vue du théâtre, la ville la plus importante, après Madrid, est Barcelone. Cette ville possède six théâtres dignes de ce nom, sans compter divers petits établissements dramatiques plus ou moins modestes. Le plus ancien est le théâtre de Santa-Cruz, connu jadis sous le nom de théâtre Principal, dont la création remonte à 1579. Depuis un demi-siècle, il est consacré aux représentations de l'opéra italien. La salle du théâtre de Santa-Cruz est située près de l'hôpital de ce nom ; détruite par les flammes dans la nuit du 22 au 23 octobre 1787, elle fut reconstruite somptueusement et livrée au public le 14 novembre de l'année suivante. Elle est fort belle, et peut contenir environ 1,400 spectateurs. Le théâtre du Liceo (Lycée) a des proportions encore plus vastes. Elevé dans la rue San-Pablo, il fut inauguré le 4 avril 1847. Au point de vue architectural, c'est l'un des plus beaux du monde entier, et, au point de vue artistique, c'est l'une des cinq ou six scènes les plus importantes de l'Europe ; on y joue l'opéra italien. Les plus grands chanteurs envient un engagement à ce théâtre, qui rivalise avec les théâtres italiens de Paris et de Petersbourg, avec le Covent - Gardent et le Majesty's theatre de Londres, avec le San-Carlo de Naples et la Scala de Milan. Le Lycée renferme plus de 4,500 places, et est d'un aspect colossal. Les quatre autres théâtres de Barcelone sont : le théâtre de la Zarzuela, dont le nom fait connaître le genre qu'on y exploite, il contient 1,000 places ; le théâtre des Variedades (Variétés), qui en renferme environ 1,500, et où l'on joue des pièces de genre ; le théâtre Romea, consacré au drame, et qui peut donner place à un millier de spectateurs ; enfin, le théâtre Tirso de Molina, petite salle de 500 places environ.

Cadix possède quatre théâtres : le théâtre Principal, desservi par une troupe d'opéra italien, et qui contient un millier de places ; le théâtre San-Fernando, le théâtre d'Isabelle II, et le cirque Gaditano.

A Saragosse, on en compte trois : le théâtre Principal, servant aussi aux représentations de l'opéra italien, et contenant 1,300 places ; le théâtre des Variedades, et le Cirque.

Valence a deux théâtres : le théâtre Principal, toujours avec l'opéra italien, renfermant 1,300 places environ, et le théâtre de la Princesse, consacré au drame espagnol ; il est un peu moins spacieux.

A Valladolid, deux théâtres aussi : le théâtre Lope de Vega, qui tient le premier rang, et le théâtre Calderon de La Barca, qui peut recevoir jusqu'à 1,900 spectateurs.

Comme ces dernières, Salamanque compte deux théâtres : celui de l'Hôpital de la Sainte-Trinité, ainsi nommé à cause de son voisinage, et le Lycée artistique.

Les deux théâtres de Séville sont moins considérables : le premier, celui de San-Fernando, compte à peine 750 places ; le second, le théâtre Roja, est moins spacieux encore.

Malaga renferme aussi deux théâtres : le théâtre Principal, avec une troupe d'opéra italien ; le théâtre du Prince Alphonse.

De même, à Grenade, deux théâtres : le théâtre Principal, avec opéra italien ; et le théâtre d'Isabelle la Catholique, construit dans de vastes proportions et consacré à la comédie et au drame espagnols.

Enfin, chacune des villes suivantes compte aussi deux théâtres : Cordova (théâtre Principal, 800 places, et théâtre Moratin, 550 places) ; la Corogne (théâtre Principal, avec 950 places ; théâtre des Variétés, avec 550 places) ; Baeza (théâtre Vieux, avec 500 places, théâtre Neuf, avec 1,000 places) ; Lerida (théâtre Principal, avec 1,100 places, théâtre des Champs-Élysées, avec 300 places) ; Reinosa (Lycée artistique, avec 300 places ; Renaissance, avec 250 places) ; Jativa et Ferral.

En résumé, l'Espagne compte en tout 310 théâtres, ce qui est assez considérable eu égard à sa population ; mais il faut dire qu'elle est sous ce rapport un peu au-dessous de la France, de l'Allemagne et surtout de l'Italie. On peut remarquer aussi que les théâtres de chant sont les plus nombreux ; il est peu de villes de quelque importance qui n'ait son théâtre italien.

— *La musique en Espagne*. L'Espagne, ce pays si original, qui a produit des poëtes, des historiens, des peintres si profondément empreints du caractère de la nation, n'a guère d'autre musique dramatique et même de musique religieuse que celle des Italiens. Le fait est d'autant plus digne de remarque et plus frappant, que le peuple espagnol possède parmi les nations européennes une des plus belles organisations musicales. Il a des aptitudes que chacun reconnaît, et qui ne l'ont pas moins laissé bien loin, pour le nombre et le mérite de ses compositeurs, de l'I-

talie, de l'Allemagne et de la France. Un concours de circonstances diversement jugées l'a empêché d'acquérir, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, le développement auquel ses heureuses facultés lui permettaient d'aspirer. Après avoir un instant rêvé de joindre à l'empire universel la royauté artistique, l'Espagne rentra brusquement dans la nuit comme un astre éclipsé, et le saint office consacra sa défaite. Une orthodoxie féroce étouffa tout élan, les livres cessèrent de s'imprimer et de se lire, les théâtres se fermèrent, il se fit un silence de mort sur cette terre qui expiait à ce moment ses conquêtes sanguinaires; frappée par l'éternelle justice, elle devint une proie à son tour; ses moines l'entraînèrent dans leurs *in-pace* effroyables et déchirèrent ses chairs à coups de discipline. Quand un peuple souffre moralement, il peut encore trouver de fiers accents ou de douces plaintes, que la musique emporte au loin comme un écho de son âme; mais la douleur physique tue toute inspiration. Lorsque, saisi par le bourreau, les pieds dans les entraves, un peuple se débat dans les tortures, il peut dessiner des saints qu'on écorche ou bien des gueux qui grattent leurs ulcères, mais il ne chante pas, car il ne lui reste ni un sourire ni une espérance. La muse couronnée de myrte et de roses qui préside aux chansons d'amour n'entraînera jamais sa sœur Euterpe à l'ombre de l'Escurial souillé de sang, et ce n'est pas aux lueurs des auto-da-fé que s'éveillent les pipeaux et que s'accorde la lyre. Le même souffle malsain qui avait empoisonné l'Espagne a donc tari du même coup la source de son art musical, dont nous allons rapidement indiquer la marche peu féconde.

Dès le XIIIe siècle, la nation espagnole cultivait la musique. En 1254, une Académie de musique fut fondée et dotée par Alphonse X, roi de Castille, à Salamanque; on conserve au chapitre de la cathédrale de Tolède un précieux manuscrit contenant des airs composés par ce prince, considéré comme le fondateur de l'école espagnole, et à la bibliothèque de l'Escurial celui de ses *Canticos de Nuestra Señora*, en dialecte galicien, avec une notation dans le système qui venait d'être inventé par Guy d'Arezzo. Au siècle suivant, Jean Ier, roi d'Aragon, institua une école de musique à Barcelone. Une centaine d'années plus tard, vers 1440, le marquis de Santillane, dans le *Traité* qu'il publia sur la poésie castillane, mentionnait plusieurs musiciens, entre autres don Jorge de San-Sorde, de Valence. A la même époque, Bartolome Ramos Pereira, professeur à l'Académie de Salamanque, appelé plus tard à la chaire de musique créée par le pape Nicolas V à Bologne, découvrait les erreurs jadis commises par Guy d'Arezzo; Guillaume de Podio voyait son ouvrage intitulé : *Ars musicorum, sive commentarium facultatis musicæ*, publié en 1495, balancé par celui de François Trovar ou Travas : *Musica pratica*. Melchior de Torrès écrivait en 1537 son *Arte della musica*, Henri de Valdarrabono ses *Silvas tirenas* ou *Traité sur la viole*, et Cyprien de La Huerga un *Traité sur la musique des Hébreux*. Ces ouvrages savants, ingénieux, pleins d'aperçus profonds, ouvrirent la voie à quelques maîtres. Aussi le XVIe siècle fut-il relativement fécond en musiciens habiles. Celui qui se distingua le plus parmi les théoriciens de cette époque fut l'aveugle François Salinas, de Burgos, connu aussi comme organiste distingué. Quoique privé de la vue dès son plus jeune âge, Salinas n'en devint pas moins le premier contre-pointiste de son pays, et même un des savants les plus fameux et des littérateurs les plus renommés de son temps. Il consacra trente années de sa vie à la théorie de la musique. Les ouvrages de Boëce servirent de bases principales à ses travaux et à ses recherches. Malheureusement on apprend moins dans les livres des érudits que dans celui de la nature, si bien que sa doctrine est moins praticable que spéculative; souvent même elle manque de précision. L'Anglais Pepusch prétend qu'il découvrit le premier ce qui est l'enharmonique des Grecs. Un autre théoricien de la même époque mérite d'être cité, Pedro d'Ureña, pour qui l'on a revendiqué l'addition de la note *si* à la gamme de Guy d'Arezzo, composée de six notes seulement, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*. Presque en même temps que Salinas, deux maîtres de grand mérite brillèrent dans l'école espagnole : l'un est Wallis, traducteur du *Traité de l'harmonie* de Ptolémée, avec les commentaires de Porphyre sur cette science; l'autre, qui, quoique Italien, appartient à l'école espagnole, est Meibonius, natif de Florence, qui poussait jusqu'au fanatisme l'admiration pour la musique des anciens. On a de Meibonius (ou plutôt Girolamo Mei), aussi savant dans l'histoire et la philosophie que dans la musique, un traité, *Consonantium genera*, qui se trouve à la bibliothèque du Vatican, et le *Tractatus de musica*, manuscrit de la bibliothèque Richelieu, à Paris. Christophe Moralès rivalisa avec Salinas, moins pour le mérite de ses productions didactiques que par la supériorité de son talent comme compositeur. Sous ce dernier rapport, il fit faire de remarquables progrès à la musique espagnole. Son motet, *Lamentabor Jacob*, religieusement conservé dans les archives de la chapelle pontificale, à Rome, est chanté chaque année dans une des plus grandes solennités de l'Eglise catholique. Le meilleur harmoniste après lui, Ludovico Vittorio, est auteur de motets estimés; il en écrivit pour toutes les fêtes de l'année, et ses messes sont restées célèbres. On cite notamment celle qui est intitulée *Messa di morti*, exécutée pendant longtemps à Rome, ainsi que ses *Psaumes de la pénitence*. Carlos Patiño, Juan Roldan, Viana, qui passe pour l'inventeur de la basse continue, François Guerrero de Séville, Comes de Valence, Joseph Nebra, Vicente Garcia, Escovedo, Colosans, Palavera, Bastamente, Toletano, Lorenzo composèrent des messes, des motets, des cantates d'une grande beauté. Citons encore le Catalan Flecha, Ortis et Cabezon de Madrid, Infantas de Cordoue, le Navarrais Azpilcueta, Duron d'Estramadure. Plusieurs de ces artistes ne furent pas seulement des compositeurs remarquables pour le temps où ils vivaient, ils furent aussi des chanteurs éminents, de très-habiles instrumentistes, et quelques-uns furent attachés à la chapelle Sixtine, à Rome. L'appui du clergé et de particuliers opulents donnait alors à la musique religieuse un grand essor, mais cela au préjudice de la musique dramatique, qui, peu encouragée, ne jeta aucun éclat, ou plutôt ne donna même pas, à proprement parler, signe de vie.

Parvenue à ce point, qui lui permettait presque de rivaliser, en musique comme dans les autres arts, avec les écoles flamandes et italiennes, l'Espagne déchut rapidement : un lourd capuce de moine intolérant et cruel s'était soudain abattu sur elle. La proie d'un clergé odieux, comprimée, violentée, tyrannisée, ses mœurs s'altérèrent, son génie poétique s'éteignit, ses arts disparurent. Ortello, Baban, Rabazza, Pradas, Fuentès, Pons, Morera sont les seuls noms qui surnagent du XVIIe et du XVIIIe siècle, et c'est la musique d'Eglise qui les réclame. Quant à la musique dramatique, il n'en faut parler que pour constater combien peu elle existait. On avait commencé par faire jouer derrière la toile quelques instruments dans les intermèdes; vinrent ensuite, toujours pendant les intermèdes, de petits concerts de voix et d'instruments; mais la musique ne monta point sur la scène et ne fut point mêlée à la déclamation théâtrale. Il ne paraît en aucune façon que de véritables opéras aient été représentés avant le règne de Charles II. Ce fut à l'occasion du mariage de ce prince avec Marie-Anne de Neubourg, sa seconde femme, veuve de l'Electeur palatin et sœur de l'empereur d'Allemagne, que l'on joua, vers 1690, l'*Armide* de Lully. Mais la musique française plut médiocrement aux Espagnols, qui firent venir de Naples et de Milan des musiciens et des chanteurs pour exécuter à Madrid les ouvrages italiens, lesquels, depuis lors, ont toujours trouvé faveur dans la péninsule ibérique. Avec Ferdinand VI, la musique confiée pendant près de vingt-cinq ans au célèbre castrat italien Carlo Broschi, dit Farinelli, régna véritablement. Après être parvenu, par le prestige de son talent, à distraire le roi Philippe V de la profonde mélancolie où il était tombé, Farinelli devint le favori de ce prince, qui l'attacha à sa personne avec un traitement annuel de 50,000 fr., sous l'égoïste condition de ne plus chanter en public. Farinelli conserva cette position auprès de Ferdinand VI, lorsque celui-ci hérita de la couronne de son père, comme il avait hérité de sa tristesse. Ayant remarqué l'effet que la musique produisait sur l'esprit de ce roi, il lui persuada aisément d'établir un spectacle dans le palais de Buen-Retiro, où il appela les plus habiles artistes de l'Italie; il fut nommé directeur de ce théâtre. Nous n'avons pas à parler ici de l'incroyable faveur dont jouit jusqu'à l'avénement de Charles III, en 1759, le favori de Philippe et de Ferdinand, ni la prépondérance inouïe qu'il exerçait sur le roi et la reine et sur les affaires de l'Etat; mais il est certain que son passage doit être signalé comme ayant eu une influence très-grande sur le goût des Espagnols pour la musique italienne. Ce goût empêcha-t-il la nation de s'émanciper et de produire? Toujours est-il qu'un de ses enfants les mieux dotés, Vicente Martini, de Valence, fut réduit à aller chercher le succès à l'étranger. Après avoir fait ses études musicales à la cathédrale de sa ville natale, il remplit quelque temps les fonctions d'organiste à Alicante et s'en démit pour aller chercher fortune à Madrid; mais Madrid avait l'oreille ailleurs, et Vicente Martini, ne parvenant pas à s'y faire connaître, se rendit vers 1781 en Italie, et obtint dans les principales villes quelques grands succès qui le firent appeler à Vienne, puis à Saint-Pétersbourg, où il dirigea l'Opéra italien. Cet Espagnol a joui d'un instant de vogue à une époque où brillaient en Italie des compositeurs du plus haut mérite, tels que Paësiello, Cimarosa et Guglielmi; mais sa patrie, qui le méconnut, a-t-elle bien le droit de réclamer l'honneur de sa musique mélodieuse, facile, expressive? Nous ne le croyons pas. Ses opéras : *l'Accorta cameriera* (1783), *Ipermnestra* (1784), *la Capriciosa corretta* (1785), *la Cosa rara* (1785), son chef-d'œuvre, auquel Mozart emprunta un morceau qu'il intercala dans *Don Juan*, etc., ne lui sont revenus qu'après avoir été consacrés sur la terre étrangère par de chaleureux bravos.

Malgré sa décadence, la musique dont nous nous occupons conserve encore quelques vestiges de sa beauté première. Qui ne connaît, au moins par quelques fragments, ces chansons populaires, presque toujours empreintes de la poésie des traditions locales, ces *coplas*, ces *sarabandas*, où se révèle toute la vivacité du caractère espagnol? Qui ne connaît ces *fandangos*, ces *boléros*, ces *seguidillas*, qui sont des chants aussi bien que des danses, et que grands et petits aiment à exécuter en s'accompagnant de la guitare et de castagnettes? C'est dans ces chansons et danses populaires qu'apparaît le génie de la nation. La guitare est l'instrument favori de ce peuple; on peut même ajouter que, jusqu'à ces derniers temps, c'est à peu près le seul qu'il ait cultivé. Cependant les hautes classes de la société ont été plus loin, et les découvertes et les innovations des pays voisins ne lui sont pas restées totalement étrangères; la musique militaire elle-même s'est taillée sur le patron des autres troupes européennes, et a emprunté ses principales améliorations à l'Allemagne. Pour ce qui est du peuple, il n'abandonnera pas de si tôt sa chère guitare : quand un artisan a fini sa journée, il se rend sur la place publique et se délasse de son travail en pinçant la corde à boyau. Nul doute que si l'instinct musical des masses était dirigé, développé par l'éducation, on n'eût à espérer un glorieux réveil et une brillante métamorphose pour la musique de cette contrée, tombée depuis si longtemps dans une décadence déplorable. Déjà quelques efforts ont été couronnés de succès, et Barcelone, Cadix, Séville et d'autres villes possèdent, comme Madrid, leur Opéra, Opéra italien, il est vrai; mais, en outre, il y a plusieurs genres de pièces espagnoles destinées à recevoir des airs; ce sont : la *saynète*, sorte d'intermède orné de musique; la *zarzuela*, qui a beaucoup de ressemblance avec notre opéra-comique, et que le célèbre ténor Manuel Garcia, père de la Malibran et de Mme Pauline Viardot, né à Séville le 21 janvier 1775, fit connaître au commencement du XIXe siècle. Manuel Garcia avait débuté à Madrid par un *oratorio* et des *tonadillas;* ce dernier genre de composition, qui était originairement un air simple et populaire, est maintenant le plus souvent une action renfermée en un acte. Le premier opéra qui fit connaître Garcia fut joué à Malaga en 1801, sous le titre de *el Preso por amor*. Ses autres ouvrages ont été produits tour à tour en Espagne, en Italie, en France, en Angleterre et même en Amérique. Comme chanteur, sa réputation était déjà établie sur les théâtres de Cadix et de Madrid, lorsqu'il vint, en 1808, se faire entendre à Paris, à l'Opéra-Italien. Chef d'une dynastie de chanteurs véritablement hors ligne, Garcia a laissé un fils, Manuel Garcia, né à Madrid en 1805, qui a professé à notre Conservatoire de musique et a fait paraître divers ouvrages sur l'art du chant, un mémoire sur la voix humaine, etc.

Parmi les compositeurs modernes de l'Espagne, il faut citer Carnicer et surtout Gomis, compositeur d'un mérite distingué, qui promettait de tirer la musique dramatique de l'ornière où elle est tombée dans son pays. Gomis, forcé de s'expatrier à la suite des événements politiques de 1823, était venu une première fois à Paris; on l'y revit plus tard, et ceux qui l'ont connu attestent que l'Espagne aurait eu en lui un maître éminent si la mort n'était venue l'enlever tout à coup dans la force de l'âge et la maturité du talent. Elève du P. Pons, moine catalan fort instruit dans les diverses parties de l'art, il avait obtenu fort jeune à Madrid des succès, avec son opéra l'*Aldeana*. A Londres et à Paris, il avait joui d'une certaine vogue avec ses romances, ses boléros, ses airs espagnols, lorsqu'il fit jouer dans cette dernière ville le *Diable à Séville* (Italiens, 1831), puis le *Revenant* et le *Portefaix*. Les ouvrages de Gomis ont le défaut de reproduire trop souvent le rhythme et la modulation de la musique espagnole. S'ils attestent un véritable talent, ils manquent de variété, et, chose assez singulière chez un professeur de chant, sa musique est écrite d'une manière peu favorable pour la voix; aussi est-il plus connu des amateurs que du public. De nos jours, Sor et Aguado ont été des guitaristes renommés.

A l'exemple de la France, Madrid a un Conservatoire de musique; mais il est, dit-on, assez mal organisé. Toujours à l'exemple de la France, l'Espagne a fondé plusieurs journaux de musique, qui contribuent à la vulgarisation de cet art. Fait singulier et auquel on était loin de s'attendre, l'Espagne a pu primer, à l'Exposition universelle de Paris (1867), l'Allemagne et l'Italie dans une des branches de l'art musical. Quatre éditeurs espagnols avaient envoyé chacun une publication concernant l'enseignement; de Barcelone, des *Lectures musicales;* de Saragosse, *Solfége et traité de plain-chant;* de Madrid, *Méthode d'enseignement musical*, et la *Méthode d'orgue* de M. Hernandez. « Puisse ce pays, qui a si peu produit par lui-même en musique, écrivait à ce propos M. Amédée Méreaux dans le *Moniteur* du 8 juillet 1867, ce pays qui nous emprunte tant et à si bon compte, au prix de contrefaçon, s'émanciper enfin et devenir producteur! Voilà des méthodes de son cru : c'est un commencement. Il faut qu'il suive cette marche instructive pour former des compositeurs et s'affranchir ainsi du tribut artistique qu'il est forcé de nous payer, mais qu'il acquitte moins en nous donnant son argent qu'en s'emparant de nos propriétés musicales. » Ainsi soit-il.

— *Les beaux-arts en Espagne*. — I. ARCHITECTURE. Il existe dans le nord de la péninsule quelques constructions grossières, ayant de l'analogie avec les dolmens et les menhirs de la Gaule; il est probable qu'elles furent élevées à l'époque où les Celtes et les Ibères dominaient dans ce pays. On attribue également à ces peuples primitifs les substructions cyclopéennes des murs de Tarragone et d'intéressantes sépultures taillées dans le roc, près d'Olerdola, dans la Catalogne.

Les monuments de l'époque romaine sont nombreux. Tarragone, qui fut le principal siége de la domination du peuple-roi, où résidèrent les consuls, les préteurs, les Scipion, Octave Auguste et Adrien, et dont la population dépassa, croit-on, un million d'habitants, Tarragone posséda un amphithéâtre, un cirque, des temples, des palais, une enceinte de 34,000 toises de circuit. Beaucoup de maisons modernes ont été construites avec les débris des anciens édifices, et, en fouillant le sol, on trouve des fragments de marbre sculpté. Des portions de remparts, des voûtes souterraines ayant dépendu du cirque, une grosse tour que l'on croit avoir fait partie du palais d'Auguste, sont les seuls restes de quelque intérêt que Tarragone ait conservés de son antique splendeur. Mais, hors de la ville, deux monuments attirent l'attention : l'un est l'aqueduc qui amenait les eaux du Gaya et qui franchit une vallée profonde en formant un beau pont à deux lignes d'arcades superposées, nommé par le peuple le pont du Diable; l'autre est une construction carrée, composée de deux corps élevés sur un socle formé de grandes pierres de taille, au sommet d'une colline qui domine la mer; cette construction, nommée dans le pays la Tour ou le Tombeau des Scipions, a l'une de ses faces ornée de deux figures dans l'attitude de la douleur. A Ségovie est un aqueduc magnifique, formé de 119 arches, construites en pierres de couleur sombre, qui ont presque le poli du marbre et sont si parfaitement travaillées qu'elles sont demeurées inébranlables, bien que posées à sec, sans ciment. Sagonte possède un théâtre assez bien conservé, que quelques archéologues ont attribué aux Scipions, d'autres à l'empereur Claude, et que quelques-uns même ont supposé avoir été construit par des colons grecs antérieurement à la domination romaine. A Barra, dans la Catalogne, s'élève un arc de triomphe d'une grande élégance, élevé en l'honneur de Sura, comme l'attestait une inscription latine qui subsistait encore au commencement de ce siècle. A Alcantara est un pont gigantesque jeté sur le Tage, par Trajan, l'an 98 de l'ère chrétienne; il mesure 188 mètres de longueur et 8 mètres de largeur. Merida, enfin, possède, entre autres restes de la magnificence qu'y déployèrent les Romains, un arc de triomphe construit en pierres énormes; un temple de Diane où l'on admire quarante colonnes, hautes de près de 11 mètres; le pont du Guadiana, qui n'a pas moins de soixante-quatre arches, les restes d'une naumachie, d'un cirque, d'un temple de Mars, de deux aqueducs. A Orense est un pont des plus remarquables, dont la construction est attribuée à Trajan par quelques archéologues, mais que d'autres croient ne pas remonter au delà du XIIIe siècle; l'arche du milieu (il y en a sept seulement) mesure 44 mètres d'ouverture et 38 mètres de hauteur.

On ne peut désigner avec certitude aucun monument chrétien élevé en Espagne antérieurement au Xe siècle. Il est probable, toutefois, que les Wisigoths, qui eurent la réputation d'être d'excellents architectes, élevèrent de nombreux édifices pendant la période assez longue de leur domination. Les Arabes, qui vinrent ensuite, ont laissé de nombreuses et magnifiques constructions dans les villes qu'ils occupèrent. « Avec eux, dit M. E. Lévy, la civilisation se renouvelle en Espagne. De toutes parts, les routes sont reparées, les murs des villes se relèvent; un art nouveau apparaît. Un lieutenant de Mouza érige une mosquée à Saragosse; Ayoub répare les places de guerre et fonde Calatayud. Al-Samah commence le beau pont de Cordoue. Abd-el-Rahman, le vaincu de Poitiers, embellit l'Espagne de nouvelles mosquées. Youssouf-el-Ferhi rétablit les grands chemins militaires de Cordoue à Tolède, de Merida à Lisbonne et la magnifique voie romaine de Saragosse. Abd-el-Rhaman-ben-Moawiah, le dernier Ommiade, embellit Cordoue, dessine les jardins de l'Alcazar à Séville, élève un hôtel des monnaies, crée des chantiers de construction maritime, et, en 786, jette les fondements de la célèbre mosquée de Cordoue. Hescham achève ce monument et fonde un hôpital; sous son règne, l'architecte Farkid-ben-Aoun-el-Dwain élève la magnifique fontaine qui conserva son nom. Abd-el-Rhaman II et Abd-el-Rhaman III enrichissent encore l'Espagne de nouveaux édifices; le second bâtit, non loin de sa capitale, l'Alcazar de Zahra, malheureusement détruit. Pendant les trois premiers siècles de la domination musulmane, l'architecture présente un mélange d'idées classiques et byzantines, mais elle reçoit le cachet particulier du génie arabe. Les constructeurs arrachaient aux monuments antiques leurs colonnes et leurs mar-

bres, pour en décorer les édifices nouveaux; ils subissaient l'influence de l'art grec cultivé par les chrétiens. Le travail byzantin apparaît dans l'ornementation des portes, des fenêtres, des corniches, dans les entre-lacs, les rinceaux, les palmettes, les mosaïques à fond d'or. Le génie arabe se trahit dans l'arc en fer à cheval, dans les arabesques et, enfin, dans la disposition générale des formes architectoniques. Au XIe et au XIIe siècle, sous la domination des Almoravides et des Almohades, le goût se transforme. Des architectes se sont formés dans les écoles; ils ne vont plus chercher dans les monuments antiques et byzantins les éléments et les idées de leurs constructions: ils créent un style particulier, qu'on est convenu d'appeler *mauresque*, parce qu'on a pensé que l'influence des Maures n'avait pas été étrangère à la direction des idées artistiques de cette époque. C'est alors qu'apparaissent les briques émaillées à la manière persane, les applications en stuc, l'ogive allongé, les ornements capricieux, les inscriptions coufiques mêlées aux arabesques, la découpure des archivoltes, et enfin ces combinaisons de petites coupoles pendantes, comparées non sans raison aux stalactites cristallisées des grottes. A partir du XIIIe siècle, l'architecture arabe devient plus hardie et se constitue dans toute son originalité; il n'est plus un seul élément qui ne porte son caractère spécial. C'est à l'Alhambra qu'il faut en chercher les types. Outre l'Alhambra, Grenade offre d'autres édifices importants, notamment le Generalife et les palais appelés le Cuarto real de San-Domingo et la Casa del Carbon. Il existe de charmants bains mauresques à Girone, à Barcelone, à Valence. A la fin du XVe siècle, les musulmans, déjà affaiblis par les progrès des chrétiens, furent chassés par Ferdinand le Catholique et leur civilisation s'éteignit rapidement. » Nous n'ajouterons rien à cet historique de l'art arabe en Espagne; on trouvera des renseignements plus étendus tant au mot ARABE qu'au mot MAURESQUE et aux noms des diverses villes d'Espagne qui possèdent des édifices musulmans.

C'est de l'art national espagnol que nous devons spécialement nous occuper ici.

Les plus anciennes églises d'Espagne sont construites dans le style roman. « L'architecture romane de l'Espagne, dit M. Daniel Ramée, porte le même caractère que celle du midi de la France, et elle a, en général, suivi les mêmes vicissitudes que le style à plein cintre des autres pays de l'Europe méridionale, en subissant, toutefois, certaines modifications, amenées par les localités et l'esprit des habitants. » M. Ramée cite, parmi les églises de cette période, celles de Peñalva, de San-Zaornin (968), de Barcena (973), de Celanova (977), de Saint-Jacques, à Civea (983); de San-Millan, à la Cogulla de Suso; la cathédrale de Jaca, fondée en 1040 par don Ramire, reconstruite plus tard en partie dans le style ogival; le couvent de Monte-Aragon, celui de San-Miguel *in excelsis*, dans la Navarre, antérieur à 1096; la cathédrale de Calahorra, aujourd'hui presque ruinée; la cathédrale de Tarragone, fondée en 1120, refaite entièrement en style ogival, mais dont l'intérieur présente tous les caractères du style roman, des nefs peu élevées, des piliers carrés et flanqués de colonnes, une grande sobriété d'ornements; les églises de Villamayor, de San-Salvador-de-Fuentes, de Nava-del-Rey, du prieuré de San-Antolinez, de Sainte-Marie, à Astorga; de Corullon, près de Paniferrado; le chœur de l'église du monastère de las Huelgas, près Burgos, qui a trois nefs avec des piliers carrés à angles tronqués (commencement du XIIe siècle); l'église de Saint-Isidore, à Léon, élevée vers le milieu du XIe siècle par maître Pedro Vitamben (elle a trois nefs, des piliers carrés flanqués de colonnes, des portes et des fe[illegible] plein cintre, dont les arcs, doubles ou triples, sont soutenus par des colonnettes rondes accouplées), etc. La cathédrale de Zamora, fondée par un évêque originaire du Périgord, doit être citée aussi; elle est digne des plus belles églises romanes de France. L'époque de transition vit construire les cathédrales de Solsona, de Lerida, d'Avila, de Ciudad-Rodrigo (l'architecte se nommait Be[illegible] Sanchez); les églises de Villamurial, de Sanguirce, de Frias, du monastère de Benevivere, près de Carion de los Condes; de Toro, de Sainte-Anne, à Barcelone; de Saint-Dominique, à Girone; de Saint-Pierre, à Olite, etc. Parmi les clochers de cette période, [illegible] ceux de Saint-Paul del Campo, [illegible], de la cathédrale de Girone, de [illegible] Baiges, de la cathédrale de [illegible] le transition appar[illegible] de Lloraza, d'Ar[illegible] [illegible] Sainte-Marie, à Val[illegible] [illegible] Jean, à Amandi; de [illegible] Dios (terminée en [illegible], et la crypte de la [illegible], dans les Asturies; [illegible] cathédrale de Santiago, la cathédrale de Lugo (bâtie par maître Raymond) et l'église d'Orense, dans la Galice.

[illegible] *[illegible] arabes*, ne serait [illegible] par les chrétiens à la fin du XIIe siècle, dont il porte le caractère, malgré ses arcades en fer à cheval. Au centre est un octogone de 3 mètres de diamètre environ, formé de huit colonnes grêles et isolées, supportant une galerie à jour surmontée d'une coupole haute de 9m,50 à partir du pied des colonnes. »

L'architecture ogivale, importée de France en Espagne, a subi sous l'influence des mœurs locales et de l'orientalisme mahométan des modifications assez profondes; les édifices espagnols construits dans ce style présentent des particularités originales, mais, trop souvent aussi, bizarres et désordonnées.

Le XIIIe siècle a vu construire les cathédrales de Burgos (commencée en 1221, mais qui n'a été complétée que de siècle en siècle), de Tolède (commencée en 1227 par l'architecte Pedro Perez), de Badajoz, de Coria; l'église de la Vraie-Croix, à Ségovie, et la façade de celle de Saint-Marc, à Séville, etc. Au XIVe siècle appartiennent les cathédrales de Léon (les piliers qui séparent les trois nefs sont formés de colonnes accouplées d'une excessive légèreté), de Palencia, de Pampelune (fondée vers 1390), de Barcelone (remarquable par l'élévation de ses voûtes, la hardiesse et l'élégance de ses piliers), de Tortose, de Valence, de Murcie; les églises de Saint-Jacques, à Bilbao; de Sainte-Marie, à Vittoria; de Saint-Dominique, à Monresa (1318); de Balaguer (1351), de Castellon, de Guadalupe (1342); les cloîtres des cathédrales de Burgos et de Tolède (1389), etc. Au XVe siècle, dit M. Ramée, « l'architecture ogivale d'Espagne est, comme celle de France, d'un goût dégénéré, bâtard et insipide: elle cherche plutôt l'effet dans les grands espaces et les masses que dans la belle ordonnance et l'articulation rationnelle des formes et de l'organisme architectonique, et à tout cela sont venues se joindre des imitations du style mauresque. » Le monument le plus remarquable de cette période est la cathédrale de Séville, commencée en 1503 et achevée en 1519. Les plus habiles artistes du temps travaillèrent à cette église. Elle a 198 mètres de longueur et 79 mètres de largeur. Neuf portes y donnent accès. L'intérieur est partagé en cinq nefs d'un aspect saisissant et majestueux. Les piliers, formés de faisceaux de colonnettes, sont d'une énorme grosseur, mais leur grande élévation (39 mètres) les fait paraître frêles pour supporter le poids des voûtes. La tour de la Giralda, contiguë à cet édifice, est une magnifique construction, érigée, vers l'an 1000, par l'Arabe Huever. Diverses parties de la cathédrale de Léon datent du XVe siècle: en 1430, les travaux furent dirigés par l'architecte Guillem de Rohan. L'église del Parral, à Ségovie, fondée en 1447 par le marquis de Villena, a un portail remarquable. Citons encore les cathédrales de Girone, de Saragosse (refaite en partie dans le style de la Renaissance), de Huesca; les églises de Sainte-Marie, à Fontarabie; de Saint-Vincent et de Saint-Sébastien, à Guipuzcoa; de Saint-Jean-des-Rois, à Tolède; de Saint-Thomas, à Avila; de Saint-Paul, de Saint-François et de la Merced, à Burgos; de Saint-Paul, à Valladolid; de Daroca (1441), de Cascante (1476), du couvent de la Mijarada, près de Talavera (1409), etc. Quelques constructions civiles du XVe siècle méritent d'être signalées; tels sont le collège de Saint-Grégoire (1488-1496), à Valladolid; l'Université de Salamanque, l'hospice des Enfants-Trouvés, à Cordoue; la Bourse de Valence (1482).

Le style flamboyant continue à être en vigueur au XVIe siècle. La cathédrale de Salamanque, commencée en 1513, d'après les dessins d'Alonso Rodriguez et Ant. Egas, est le plus remarquable spécimen de l'architecture gothique de cette période; le portail est d'une grande richesse d'ornementation. L'église de Villacastin, construite en 1529, a trois nefs, dont la principale mesure 57 mètres de longueur sur 19 mètres de largeur. La cathédrale de Ségovie, commencée en 1522 sur les dessins de Juan-Gil de Ontañon, a 113 mètres de longueur et 56 mètres de largeur; la grande nef a une hauteur de 33 mètres; le cloître a été construit en 1524. A cette période appartiennent encore les tours de la chartreuse de Miraflores; le magnifique cloître des Franciscains, à Bellpuig, etc.

« La Renaissance espagnole est précoce, dit M. Ramée. Dès le XVe siècle, on voit paraître dans la péninsule un style mélangé de gothique, d'arabe et d antique, qu'on a nommé *plateresque* à cause de sa ressemblance avec l'orfèvrerie. Alonso Berrugueto, né en 1480, fut un des propagateurs de ce style. Le collège de Saint-Grégoire, à Valladolid, cité plus haut; l'hospice des Enfants-Trouvés, de Tolède, bâti en 1504 par H. de Egas; le palais archiépiscopal et le grand collège de Salamanque, sont des spécimens de ce genre d'architecture. Fernand Ruiz épura le plateresque, comme on le voit dans le clocher de la cathédrale de Cordoue. Vint ensuite Jean-Baptiste de Monnegro, de Tolède, qui s'efforça de ramener l'architecture aux formes classiques et donna les dessins de l'Escurial, commencé en 1565. Il eut pour continuateur son élève, Juan de Herrera, que Th. Gautier a baptisé « l'architecte de l'ennui, » et qui bâtit, entre autres édifices, le palais d'Aranjuez, la Bourse de Séville, la cathédrale de Valladolid (façade dorique) et les églises de las Huelgas et de la Cruz, dans la même ville.

Dans les premières années du XVIIe siècle, Juan Martinez et J.-B. Crescencio commencèrent la décadence, continuée et aggravée par F. Herrera le jeune, qui bâtit l'église Notre-Dame del Pilar, à Saragosse; par Donoso, auteur du palais de la Panaderia, à Madrid, et des portails des églises de Sainte-Croix et de Saint-Louis, dans la même ville. Jose Churriguera, de Salamanque, fut le promoteur d'un style déplorable auquel il a laissé son nom (style *churriguéresque*), et qui a de l'analogie avec notre rococo. Il eut pour continuateurs Pedro Rivera, qui construisit à Madrid le portail de l'hospice, la caserne des gardes du corps et le séminaire des Nobles (1725), et L. Fernandez, auteur de la façade du palais archiépiscopal de Séville (1697).

Au XVIIIe siècle, un architecte italien, J.-B. Sacchetti, construisit le Palais-Royal de Madrid (1737-1764), qui coûta, dit-on, près de 80 millions. Cet édifice, dont le plan est un carré de 132 mètres de côté, est flanqué aux angles de corps saillants qui forment pavillon; le rez-de-chaussée, construit en pierres taillées en bossage, est simple et sévère; les étages supérieurs, décorés de pilastres corinthiens et doriques, sont couronnés d'une balustrade en pierre surmontée de grands vases. L'ensemble ne manque pas de majesté, mais d'une majesté un peu lourde. Le même siècle vit construire la chapelle de Notre-Dame del Carmen, à Valence, par Salvador Gasco; la douane de la même ville (1760), par Felipe Rubio; le palais du duc de Liria et la façade de la cathédrale de Santiago, par V. Rodriguez; la douane de Madrid (1769) et la porte d'Alcala (1778), par F. Sabatini; la Bourse de Barcelone (1772), par J. Soler, et la douane de la même ville, par le comte Roncali, etc. Citons encore, parmi les architectes de cette époque: L.-M. Aguado, Silvestre Perez, J. Gonzalès Velazquez, C.-F. Moreno, Annibal Alvarez, etc.; et, parmi les architectes contemporains: Perez Garcia, Aranguren, Geronimo de la Gandara, Emilio Sanchez Osorio, Julio Saracibar, Antonio Iturralde, Sebast. Monleon, Muñoz, Ortiz de Villajos, Cornejo, Antonio Ruiz y Salces, Rafael Contreras, Francisco Cubas, Ramiro Amador de Los Rios, Calisto Loira y Sanchez, etc.

— II. SCULPTURE. Le plus ancien sculpteur espagnol dont le nom soit parvenu jusqu'à nous est un certain Aparicio, qui florissait en Castille au XIe siècle, et par qui le roi don Sanche fit exécuter la châsse de saint Millan. Les églises romanes et les églises ogivales sont ornées d'une multitude de sculptures dont les auteurs sont demeurés inconnus pour la plupart. Parmi ceux dont les noms ont été sauvés de l'oubli, nous citerons: Mateo, sculpteur et architecte du XIIe siècle, qui construisit la cathédrale de Santiago et l'orna d'une profusion de statues et de bas-reliefs; Bartholomé, qui fit, en 1278, des statues pour le portail de la cathédrale de Tarragone; Jacques Castayls, artiste catalan du XIVe siècle, qui fit d'autres statues pour ce même portail; Centellas, qui sculpta, en 1410, les stalles du chœur de la cathédrale de Palencia; Pierre Juan (1426) et Guillem de La Mota, qui exécutèrent en albâtre le beau retable de la cathédrale de Tarragone, représentant des scènes de la *Vie du Christ* et le *Martyre de sainte Thècle*, patronne de la ville; Laurent Mercadante et son élève Onuphre Sanchez, dont la cathédrale de Séville renferme plusieurs œuvres remarquables (entre autres le tombeau du cardinal Juan Cervantes, par L. Mercadante). Au XVe siècle, Gil de Siloé acquit un grand renom en sculptant le tombeau du roi Jean II, à Burgos, et Paul Ortiz en sculptant celui du connétable Alvaro de Luna, à Tolède. Parmi les sculpteurs éminents que produisit le XVIe siècle, il nous suffira de nommer: Alonso Berruguete (1480-1561), qui étudia à Florence sous la direction de Michel-Ange et dont les principaux ouvrages se voient à Tolède; Gaspar Becerra (1520-1570), élève de Berruguete, le plus grand sculpteur de l'Espagne, au dire de Cean Bermudez; Damian Forment, qui suivit d'abord la manière gothique et modifia ensuite son style après avoir vu les œuvres de Berruguete; J.-B. Monnegro, qui subit, comme Berruguete et Becerra, l'influence italienne; Jean Olozaga, dont les ouvrages ornent la cathédrale de Huesca; Juan de Arfé, qui cisela les métaux avec une habileté consommée; Sébastien de Aponte, qui exécuta les stalles du chœur du collège de Medina del Campo; Juan Perez, qui fit des statues colossales pour le dôme de la cathédrale de Séville; Jean de Nola, qui sculpta, pour le couvent de Bellpuig, en Catalogne, le magnifique tombeau de Ramon de Cardona, vice-roi de Sicile; Barthélemy Ordoñez, auteur du tombeau du cardinal Ximénès, dans le collège de Saint-Ildefonse, etc. Au XVIIe siècle, fleurirent Grégoire Hernandez, dont les ouvrages se voient à Madrid, à Salamanque, à Valladolid; Juan Martinez Montañez, qui se distingua par sa science des attitudes et des draperies; Juan de Rebengas, qui se montra surtout habile à modeler de petites figures de cire. Au XVIIIe siècle appartiennent Antonio Salvador, dont les crucifix obtinrent un grand succès, et Juan de Hinestrosa, qui excellait à faire des animaux de bois et de terre, qu'il coloriait ensuite avec beaucoup d'art. Enfin, le XIXe siècle a produit, entre autres sculpteurs de talent, José Alvarez, Antonio Sola, Medina, P. Ponzano, Francisco Perez del Valle, Esteban de Agreda, Francisco Elias, Martial Aguirre, Andres Rodriguez, Felipe Moratilla, Juan Figueras, Fernandez Pescador, José Bellver, José Pagniucci, Geronimo Suñol, Manuel Vilar Bernard Cort, etc.

— III. PEINTURE. Absorbée durant tout le moyen âge par ses luttes incessantes contre les Maures, l'Espagne n'eut ni le goût ni le loisir de cultiver les arts et d'acquérir les raffinements de la civilisation. Elle bâtit des églises, parce qu'elle était d'autant plus croyante qu'elle était constamment aux prises avec les ennemis de cette religion; mais, à part quelques peintures grossières, destinées moins à parer ces édifices qu'à retracer des images vénérées, elle ne produisit guère de tableaux. On ne trouve pas même chez elle ces écoles monacales, adonnées à l'enluminure des manuscrits, dont la France, l'Italie, l'Allemagne nous offrent de si nombreux exemples. C'est seulement au XIVe siècle, à la faveur des liens politiques et commerciaux qui unissaient l'Italie à la principauté de Catalogne et aux royaumes de Valence et d'Aragon, que la peinture commença à prendre racine sur le sol de la Péninsule et à compter parmi ses praticiens des artistes indigènes.

« Valence dut sans doute à son délicieux climat le privilège d'avoir, la première, formé des peintres, dit M. Paul Lefort (*Histoire des peintres de toutes les écoles*). A l'aurore du XIVe siècle, elle peut déjà citer son maître Marzal, à qui la municipalité accorde libéralement un local pour l'exercice de son art, et encore Guill. Arnaldo, originaire de Majorque, mais fixé à Valence, qu'une charte de Juan Ier d'Aragon autorise, en 1392, à porter des armes. A la suite de ces deux maîtres, et dès les premières années du XVe siècle, apparaît une véritable légion de peintres: Tristan Bataller, Juan Zarelbolleda, Guill. Stoda, Pedro Nicolau, Roger Esperandeu, Juan Palaxi, Jaime Stopinga, Antonio Perez, Domingo Adzuava et, enfin, Juan Reixats, artiste de grand renom, qui travaillait autour de l'année 1456. A leur tour, l'Aragon et la Catalogne ne tardèrent guère à rivaliser avec l'heureux royaume de Valence. Tandis que, de 1300 à 1350, Ramon Torrent, Guillem Tort et Pedro de Zuera couvrent de leurs peintures les murailles des églises de Saragosse et des cloîtres des riches monastères aragonais, Juan Cesilles et Luis Borrasa peignent, en Catalogne, pour les églises de Reus et de Barcelone, avant la fin du XIVe siècle. Mais le siècle suivant est bien plus riche encore en artistes: la Catalogne possède Alfonso, le moine Senis, Fontanet, Alemany et surtout Luis Dalmau, l'auteur du beau tableau des *Conseillers devant la Vierge*, qu'il termine en 1445 pour l'église Saint-Miguel de Barcelone. En même temps, l'Aragon a Bonant de La Ortiga (vers 1457), Juan Calvo, Juan Serrat, employé par l'Inquisition à peindre les *san-bénito* de ses justiciés, et encore Pedro de Aponte, auteur d'un retable commandé par le roi Juan II, et devenu, vers 1479, le peintre de Ferdinand le Catholique, qui l'emmena en Castille et le combla de faveurs. »

La Castille n'eut de peintres indigènes qu'au XVe siècle. C'est, en effet, un Florentin, Gherardo Starmina, élève d'Antonio Veneziano, qui apparaît d'abord à la cour de Juan Ier. Plus tard, deux étrangers encore brillent à la cour de Juan II: Dello, peintre et sculpteur de Florence, et « maestro Rogel de Flandes, » que l'on croit être le même que le célèbre peintre flamand Rogier van der Weyden, dont un triptyque, peint en 1431, et qui appartient aujourd'hui au musée de Berlin, fut donné au roi de Castille par le pape Martin V. Vers 1418, Tolède produisit un peintre de talent, Juan Alfon, qui exécuta le retable de l'ancienne chapelle du Sagrario. Puis paraît maître Jorge Ingles, auteur des remarquables peintures du maître-autel de l'hôpital de Buytrago, où figure le donataire, don Inigo Lopez de Mendoza avec sa femme. A partir de la seconde moitié du XVe siècle, la Castille compte un grand nombre d'artistes de mérite: Garcia del Barco et Juan Rodriguez, qui travaillent à Avila; Pedro Berruguete, peintre du roi Philippe le Beau; Juan de Segovia, Pedro Gumiel, Sancho de Zamora, Diego Lopez, Alvar Perez de Villoldo, Alonso Sanchez, Luis de Medina, Juan de Borgoña, et enfin Antonio del Rincon (1446 à 1500), peintre des rois catholiques Ferdinand et Isabelle, et le premier des artistes castillans qui ait franchement abandonné la manière gothique pour donner de la rondeur et de la souplesse à ses lignes, pour imprimer à ses figures plus d'animation et de caractère.

Antonio del Rincon passa sa jeunesse en Italie et y étudia sous la direction de Ghirlandajo, le maître de Michel-Ange. Il fut l'un des initiateurs de l'école de Tolède, qui compta ensuite, entre autres maîtres, Juan de Villoldo, dont la manière rappelle celle de Pierino del Vaga ou du Fattore, Blas del Prado, qui semble s'être inspiré de Fra Bartolommeo, Domenico Theotocopuli, artiste fougueux, puissant coloriste, que l'on croit originaire de Grèce (d'où son surnom de *Greco*), et qui apporta de Venise en Espagne la manière du Titien. Le Greco eut pour élève

Luis Tristan (mort en 1640), peintre d'un rare mérite, qui fut à son tour un des maîtres de Velazquez. Un autre élève du Greco, le moine Juan-Bautista Mayno, qui fut le professeur de dessin de Philippe IV, imita de préférence Paul Véronèse. Pedro Orrente (mort en 1644), que l'on croit avoir été aussi élève de Theotocopuli, prit le Bassan pour modèle; il fut un des rares artistes espagnols qui traitèrent spécialement le paysage et les animaux.

L'école de Tolède se fondit dans celle de Madrid lorsque cette dernière ville fut devenue capitale de la monarchie; mais, longtemps avant, Madrid compta plusieurs artistes éminents : le premier, l'initiateur, fut Alonso Berruguete (mort en 1561), peintre, sculpteur et architecte, qui était à Florence en 1503, comme l'atteste Vasar. Il y étudia sous la direction de Michel-Ange et rapporta dans sa patrie les grandes traditions de la Renaissance italienne. Quoique Berruguete n'ait pas déployé en peinture les qualités supérieures que révèlent ses sculptures, l'élévation de son style, la savante correction de son dessin, sa mâle et nerveuse élégance et ses connaissances approfondies des procédés de la peinture à l'huile, encore imparfaitement pratiquée en Espagne au temps de son retour d'Italie, lui acquirent une influence considérable et lui assignent le premier rang parmi les fondateurs de l'école espagnole. Après lui, Gaspar Becerra (1520-1570) est l'artiste le plus complet qu'ait produit cette école. Comme lui, il comprit qu'il fallait aller puiser les leçons de l'art aux sources mêmes : jeune encore, il partit pour l'Italie et y étudia, sinon sous Michel-Ange, du moins d'après les œuvres de ce grand maître; à Rome, il aida Vasari dans ses peintures de la salle de la Chancellerie, puis il retourna en Espagne, où il fut nommé sculpteur et peintre de Philippe II, et où il forma de nombreux élèves, les uns sculpteurs, comme Miguel Martinez, Baltazar Torneo, Miguel de Ribas, Juan Ruiz de Castaneda et Torribio Gonzalez; les autres peintres, comme Bart. del Rio, Bernuis, Francisco Lopez, Geronimo Vazquez, et enfin Miguel Barroso, qui fit de remarquables ouvrages à l'Escurial. Luis de Moralès (mort en 1586), que ses contemporains surnommèrent *le Divin*, non, comme on l'a dit, parce qu'il ne peignait que des sujets sacrés, mais plutôt à cause de la perfection de son exécution, naquit à Badajoz, dans l'Estramadure. Ses premiers ouvrages semblent indiquer qu'il chercha ses modèles parmi les peintres de la Castille et de Tolède. Mais, par la suite, il s'inspira surtout du style des écoles allemande et flamande du XVe siècle; peut-être subit-il l'influence de Fernando Gallegos, de Salamanque, dont les ouvrages ont été comparés par Palomino, un peu trop enthousiaste à cet égard, avec les productions d'Albert Dürer. Toujours est-il que, par l'expression mélancolique et puissamment sentie de ses figures, la grave simplicité de ses compositions, les plis rigides et cassés à angles aigus de ses draperies, le rendu minutieux des détails et des accessoires, Luis de Moralès se rapproche singulièrement des maîtres allemands et flamands de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe. Il eut un grand nombre de copistes, mais il ne forma pas d'élève éminent. Juan Labrador (mort en 1600), le meilleur de ses disciples, se voua spécialement à la peinture des fruits et des fleurs; il fut le Breughel de l'école espagnole.

Alonzo Sanchez Coello (mort en 1590), le contemporain de Moralès, fut le peintre favori de Philippe II. Il peignit quantité de portraits de ce souverain, des divers membres de la famille royale et des grands seigneurs castillans, et il déploya une véritable supériorité en ce genre d'ouvrages. Il fit aussi bon nombre de tableaux d'église justement remarqués. Son meilleur élève fut Pantoja de la Cruz (mort en 1616), qui lui succéda dans la charge de peintre et de valet de chambre de Philippe II, et fut comme lui un excellent portraitiste. Coello avait eu pour maître un Hollandais, Antonis Mor, qui travailla, en Espagne, pour Charles-Quint d'abord, et plus tard pour Philippe II. Juan Fernandez Navarrete, plus connu sous le surnom d'*el Mudo* (le Muet), nous ramène à l'imitation du style italien, qu'il alla étudier à l'école même du Titien. L'Escurial est rempli des productions de cet artiste, que distinguent une entente profonde du clair-obscur, un dessin hardi, un coloris puissant, un naturalisme grandiose, et qui exerça une influence considérable sur l'école madrilène, alors naissante.

La décoration de l'Escurial, ce monument gigantesque, à la fois palais, monastère et tombeau, que fit construire le sombre Philippe II, occupa toute une armée de peintres. Les Espagnols ne pouvant y suffire, on fit appel aux maîtres italiens. Luca Cambiaso, de Gênes, Federigo Zuccheri, de l'école romaine, Pellegrino Tibaldi, de Bologne, Bartolommeo Carducci ou Carducho, de Florence, vinrent tour à tour mettre leur pinceau au service du roi d'Espagne. Bartolommeo Carducci (1560-1608), qui avait fait une étude approfondie de l'antique, et qui, à la recherche du grandiose dans la composition joignait la noblesse dans l'expression, propagea en Espagne, où il acheva sa carrière, les théories élevées et les principes sévères de l'art; il forma une école savante, dont son frère Vicente Carducci ou Carducho (1578-1638) prit ensuite la direction. Celui-ci continua les travaux commencés par Bartolommeo au palais del Pardo, et produisit en outre un nombre prodigieux de tableaux pour les couvents et les églises de Madrid. Au Pardo et au couvent de la Guadalupe, il eut pour collaborateur Eugenio Caxes ou Cajesi (1577-1642), fils d'un peintre italien d'Arezzo, qui avait été appelé en Espagne par Philippe II, et qui décora de fresques l'Alcazar de Madrid et le Pardo. Cet Eugenio exécuta une foule de peintures pour les palais et les églises. Son style a beaucoup de ressemblance avec celui de Vicente Carducci. Ce dernier forma de nombreux et habiles élèves : Félix Castello, dont le musée de Madrid possède une belle composition représentant la *Prise d'un château fort* par les Espagnols sur les Hollandais; Francisco Fernandez; Pedro de Obregon; Bartol. Roman; Francisco Rizi ou Ricci (1608-1685), fils d'Antonio Ricci, peintre bolonais venu en Espagne avec Federigo Zuccheri; Francisco Collantes (1599-1656), qui, dans la peinture de paysage, déploya une vigueur d'effets et une intensité de coloris qui rappelle la manière vénitienne. Francisco Rizi, qui s'exerça dans tous les genres et eut une fécondité vraiment excessive, forma, entre autres élèves : Isidoro Arredondo, Escalante, médiocre imitateur du Tintoret, Jos. Antolinez, qu'il ne faut pas confondre avec son neveu Francisco, dont il sera parlé plus loin, et Claudio Coello (mort en 1693), artiste très-savant, praticien des plus habiles et des plus féconds, qui fut le dernier grand peintre castillan du XVIIe siècle, et qui mourut, dit-on, du chagrin que lui causa l'arrivée de Luca Giordano, appelé par Charles II. D'autres peintres castillans de la même époque se firent remarquer. Il faut citer d'abord toute une pléiade d'artistes sortis de l'atelier d'un vieux maître madrilène, Pedro de las Cuevas, dont on ne connaît pas d'ouvrages, mais qui, si l'on en juge d'après les tendances franchement naturalistes accusées par chacun de ses élèves, eut le rare mérite d'avoir su conserver une certaine dose d'originalité native à une époque où l'école était presque exclusivement livrée à l'imitation des Italiens. Quelques-uns de ces élèves : Licalde, Antonio Arias, Montero de Roxas, Simon Leal et Eugenio de las Cuevas, ne jouissent pas d'une bien grande notoriété; mais Antonio de Pereda (1599-1669), fut un artiste original des plus énergiques, comme l'atteste son tableau du *Désenchantement de la vie*, que possède l'Académie de San-Fernando, à Madrid; José Leonardo (1616-1656), peignit avec feu des scènes de l'histoire militaire d'Espagne; Juan Carreño de Miranda (1614-1685), peintre favori de Charles II, portraitiste éminent, se rapproche à la fois de Velazquez et de Van Dyck. Parmi les disciples de Carreño, il faut citer Matteo Cerezo, de Burgos (1635-1675), qui peignit avec beaucoup de distinction et de charme des sujets religieux et des portraits, et Juan-Martin Cabezalero, qui fit aussi des portraits. L'école madrilène compte encore, au XVIIe siècle : Juan de Toledo (mort en 1685), qui peignit de petits tableaux de batailles dans la manière de l'Italien Cerquozzi, dont il fut l'élève; Juan de Arellano (1614-1676), habile peintre de fleurs, imité par son gendre et son élève Bart. Perez; Antonio Palomino y Velasco (1653-1726), connu surtout par ses livres sur l'art espagnol; Alonso del Arco, élève de Pereda; Luis Menendez, peintre de natures-mortes, etc.

L'école de Valence eut pour fondateur, ou, si l'on préfère, pour régénérateur, Vicente Juan de Juanès (1523-1579), qui se forma en Italie, soit en étudiant les œuvres de Raphaël, soit en travaillant sous la direction de l'un des disciples de ce maître. Juan de Juanès fut un artiste de premier ordre : à la pureté du dessin, à la beauté des formes et d'autres qualités empruntées à l'école romaine, il joignait un sentiment très-personnel, une sincérité profonde, une correction puissante et un véritable enthousiasme religieux. Il eut pour élèves son fils Juan Vicente et Nicolas Borras (1530-1610), qui se fit moine. Il est probable que la manière de Juan de Juanès ne fut pas sans influence sur Francisco Ribalta (1551-1628), qui semble avoir cherché à allier dans ses œuvres la candeur mystique de ce maître avec la puissance de style de Sébastien del Piombo et la science de composition des Carrache qu'il était allé étudier en Italie. Francisco eut pour élève son propre fils, Juan (1597-1628), dont la carrière fut brillante, mais courte, et le terrible José Ribera (1588-1656), qui alla fort jeune en Italie et y travailla sous la direction du Caravage, dont il reproduisit le naturalisme violent et les vigoureux effets de clair-obscur. Ribera passa sa vie à Naples, mais Naples appartenait alors à l'Espagne : il y travailla pour les vice-rois et pour les grands seigneurs, ses compatriotes; aussi beaucoup de ses ouvrages sont-ils passés dans son pays; le musée royal de Madrid n'en a pas moins de trente-cinq. Il n'exerça pas d'influence directe sur les peintres espagnols; mais, des nombreux élèves qu'il forma en Italie, le plus habile, Luca Giordano, fut appelé à exécuter de vastes travaux à la cour d'Espagne. Esteban March (mort en 1660), élève d'Orrente, s'est visiblement proposé d'imiter Ribera; coloriste énergique et naturaliste vigoureux, il rechercha, à la suite de ce maître, les puissantes oppositions de lumière et d'ombre et les types d'une réalité pittoresque. Il eut pour élève son fils Miguel, qui alla se perfectionner en Italie, Senen Vila et Juan Conchillos Falco, Jacinto Geronimo de Espinosa (1600-1680), élève de Francisco Ribalta, fut le dernier grand peintre sorti de l'école valencienne : ses œuvres se recommandent par la gravité du style, par un dessin hardi et correct, par la grâce des figures et la noblesse des expressions.

Il nous reste à parler de l'école de Séville, qui a produit les plus illustres peintres de l'Espagne. Luis de Vargas (1502-1568), qui en fut le fondateur, avait fait un long séjour en Italie, où l'on croit qu'il travailla sous la direction de Perino del Vaga, dont il rappelle, en effet, le style. Il exécuta de nombreuses peintures à fresque et à l'huile dans les églises de Séville. On cite parmi ses élèves Antonio de Arñan et Luis Fernandez. Celui-ci forma à son tour : Francisco Pacheco (1571-1654), peintre de fresques, plus connu d'ailleurs par son livre de l'*Arte de la pintura* que par les ouvrages de son pinceau; Francisco de Herrera le vieux (1576-1656), peintre hardi, véhément, passionné, coloriste de grande race, et les deux frères Augustin (1565-1626) et Juan del Castillo (1584-1640). Herrera le vieux et Juan del Castillo, délaissant les errements de l'école italienne, inclinèrent vers un style plus libre, plus ferme; avec eux le génie national commence à s'émanciper. Herrera le vieux eut pour disciples : ses deux fils, Herrera *el Rubio* et Herrera *el Mozo*, Francisco de Reina, Sébast. de Llanos, Ignacio Iriarte, bon peintre de paysages, et l'illustre Diego Velazquez (1599-1660), le plus grand et le plus espagnol de tous les peintres de l'Espagne, qui acheva de se former sous la direction de Francisco Pacheco. Juan del Castillo, qui le premier fonda un enseignement régulier ayant pour principe le naturalisme, c'est-à-dire le goût du vrai, l'amour du réel et la haine du convenu, compta au nombre de ses élèves Pedro de Moya (1610-1670), Alonzo Cano (1601-1667) et Murillo (1618-1682), qui furent à leur tour des maîtres illustres.

En même temps que Juan de Castillo et Herrera le vieux, un troisième maître professait à Séville : c'était Juan de las Roelas (1558-1625), qui, par le coloris, l'agencement des figures, l'ampleur de la composition, rappelle la manière des grands maîtres vénitiens dont il étudia les œuvres en Italie même; il eut pour élèves Francisco Varela, assez fidèle continuateur de son style, et Francisco Zurbaran (1598-1662). Celui-ci, impressionné par quelques œuvres du Caravage, abandonna de bonne heure la manière de Roelas, pour se créer une originalité des plus vigoureuses et des plus puissantes : à des figures, qui souvent sont communes à force d'être vraies, il a su imprimer un caractère d'ardente foi, une expression de beauté morale et d'amour mystique exalté jusqu'aux régions de la poésie, suivant le mot de M. Ch. Blanc; il a exprimé comme Caravage et senti comme Le Sueur.

Au sortir de l'atelier de Juan de Castillo, Pedro de Moya alla étudier en Angleterre sous la direction de Van Dyck; il apprit de ce maître les secrets d'un coloris transparent, profond, harmonieux, qu'il propagea à son tour dans l'école andalouse. Vers la fin de sa vie, il quitta Séville pour aller habiter Grenade, qui était d'ailleurs sa ville natale. Il y fut rejoint par son ancien condisciple Alonzo Cano. C'est de cette époque que les écrivains espagnols font dater l'origine de la petite école grenadine, dont la création est commune à l'enseignement des deux maîtres. Quelques élèves de l'un furent en même temps les élèves de l'autre. Atanasio Bocanegra et Juan Niño de Guevara, disciples de Cano, unirent au style de ce maître le coloris tout flamand de Moya et se composèrent, de cette double imitation, une sorte de manière originale. Mais c'est plus exclusivement de Moya que procède Juan de Sévilla, le meilleur et le plus célèbre des peintres grenadins. Revenons à Séville. La vue des peintures rapportées par Moya de l'atelier de Van Dyck avait été une véritable révélation pour Murillo, qui était alors pauvre et inconnu; il comprit qu'au lieu d'accuser sèchement les contours, suivant la méthode de l'école romaine qui prévalait alors à Séville, il fallait, à l'exemple des maîtres flamands, envelopper d'air et de lumière les figures pour qu'elles pussent tourner et se mouvoir. Décidé à aller étudier dans les Pays-Bas les secrets de cette touche à la fois si ferme et si fondue qui distingue les œuvres de Van Dyck, il se mit en route; ses ressources ne lui permirent pas de dépasser Madrid; mais il trouva là un maître qui valait certes les plus habiles, Velazquez, ce praticien incomparable de qui M. Viardot a dit avec raison : « Si l'art de peindre n'était que l'art d'imiter la nature, Velazquez serait le premier peintre du monde. » Murillo fit d'immenses progrès sous la direction de son nouveau maître; mais il ne s'attacha pas exclusivement, comme lui, à reproduire le réalité. Doué d'une imagination riche, brillante, intarissable, animé de sentiments délicats et tendres, et capable même d'exaltation, il affectionna surtout les compositions religieuses, où l'art peut franchir les bornes de la nature et s'élancer vers l'idéal.

Murillo forma plusieurs élèves et eut beaucoup d'imitateurs : parmi les premiers, il faut citer Pedro Nuñez de Villavicencio (1635-1700), qui contribua avec son maître à la fondation de l'Académie de dessin de Séville; Francisco Menesès Osorio et Sebastian Gomez, surnommé le *mulâtre de Murillo*; parmi les seconds, Francisco Antolinez (1644-1700) et Alonso Miguel de Tobar (1678-1758). Les meilleurs disciples de Velazquez furent Juan-Bautista del Mazo (mort en 1687), son gendre, et Juan de Pareja (1606-1670), son esclave.

Cordoue produisit, au XVIe et au XVIIe siècle, quelques bons peintres que l'on a coutume de rattacher à l'école principale de l'Andalousie, celle de Séville. Le plus ancien, Pablo de Cespedès (1538-1608), artiste savant, poëte et archéologue autant que peintre, se forma en Italie sous la direction de Federigo Zuccheri; de retour dans sa ville natale, il exécuta un assez grand nombre de tableaux pour les églises et les couvents, et composa, entre autres livres, un *Parallèle de la peinture et de la sculpture*. Parmi ses disciples, on nomme Juan-Luis Zambrano, Antonio de Contreras, Cristoval Vela, Antonio Mohedano, Juan de Peñalosa. Palomino Velasco, que nous avons cité plus haut parmi les peintres de l'école madrilène, fut élevé à Cordoue et y reçut les premières leçons de peinture de Juan de Valdès Leal (1630-1691) qui était né lui-même dans cette ville et y avait été l'élève d'Antonio del Castillo (1603-1667), fils d'Augustin. Ce Valdès Leal, qui travaillait à Séville dans le même temps que Murillo, fut un peintre original et même quelque peu excentrique : son coloris a de l'éclat, son dessin une étonnante hardiesse, ses compositions de la réalité, de la passion. Il eut pour élèves, outre Palomino, son propre fils, Lucas de Valdès, Cristobal de Leon, Pedro de Uceda, Clemente de Torres, Ignacio de Leon, etc.

Dès la fin du XVIIe siècle, l'école espagnole tomba dans une profonde décadence. Luca Giordano avait engendré toute une légion de peintres décorateurs, n'ayant d'autre talent qu'une déplorable facilité d'exécution. Après lui, quelques Français, Hovasse, Ranc, Louis-Michel Vanloo, Charles de la Traverse, aidèrent à la corruption du goût. Raphaël Mengs, appelé par Charles III pour décorer les palais de Madrid et d'Aranjuez, ne réussit point à opérer une réaction. La Traverse, élève de Boucher, forma lui-même Luis Paret y Alcazar (1747-1799), qui traita d'une manière pimpante et assez spirituelle de petites scènes de mœurs espagnoles. Mais le meilleur, le seul vraiment remarquable de cette triste période, fut Francisco Goya (1746-1828), qui peignit, dessina et grava avec infiniment de verve, d'*humour*, de légèreté et de mordant, des portraits, des courses de taureaux, des drames de voleurs, des rencontres galantes, des processions, des mascarades, de railleuses allusions aux superstitions populaires, des fantaisies, des *caprices*, et jusqu'à des compositions religieuses. Avec Goya finit la grande école espagnole. Les artistes qui ont fleuri dans la péninsule pendant la première moitié de ce siècle ont subi pour la plupart l'influence de l'école française. On cite Mariano Sanchez, José Aparicio (élève de David), Bart. Montalvo, José de Madrazo, Juan-Antonio Ribera, Nivelles y Helip, Esquivel, Pedro Kuntz, Cavanna, Canderata, José Elbo, Perez Villaamil, Benito Sans, Agapito Lopez San-Roman, José Becquer, Maella, Vicente Lopez, etc. Les suivants ont pris part à l'Exposition universelle de 1855 : De Arrau, Joachim Becquer, Pedro Sanchez Blanco, Valentin Carderera, Manuel Castellano, Cerda, Joachim Espalter, Martinez de Espinosa, Antonio Franter, Fern. Ferrant (paysagiste), Luis Ferrant, José Galofre, José Gutierrez de la Vega, Pedro Hortigosa, Jubany, Nic. Gato de Lemo, Bern. Lopez, Luis Lopez, Lorenzale, Eug. Lucas, Federico et Luis de Madrazo, Dom. Martinez, Francisco de Mendoza, José Mirabent, Bern. Montañes, Benito Murillo, Carlo-Luis Ribera, Leonardo Santiago y Moreno, Raphael Tegeo. M. Th. Gautier a dit, à propos de cette exposition : « On confondrait aisément les peintres d'Espagne avec les nôtres; c'est le cas d'appliquer le mot si connu : « Il n'y a plus de Pyrénées. » Ce qui est un bien en politique est un malheur en art, et nous aurions aimé que les peintres de Madrid et de Séville se souvinssent davantage de leurs illustres aïeux. Mais l'originalité ne se commande pas; elle résulte d'un tempérament spécial et d'un concours de circonstances qui ne se renouvellent plus. » De son côté, M. About a constaté que les artistes espagnols qui ont exposé à Paris en 1855, « au lieu de faire des pastiches de leurs grands maîtres, fondent, sur nouveaux frais, une nouvelle école qui trouvera tôt ou tard son originalité. » L'Exposition universelle de 1867 est venue confirmer les espérances qu'on avait fondées sur l'avenir de l'école espagnole moderne; plusieurs artistes s'y sont fait remarquer par des œuvres importantes. M. Eduardo Rosales a obtenu une médaille de 1re classe pour une grande composition représentant *Isabelle la Catholique dictant son testament*. On a distingué, en outre, les œuvres de MM. Vicente Palmaroli, Antonio Gisbert, Lorenzo Vallès, José Casado del Alisal, Federico de Madrazo, Pablo Gonsalvo y Perez, Antonio Muñoz y Degrain, Martin

Rico, Luis Ruiperez, Domingo Valdivieso, Ignacio Leon y Escosura, Seb. Gessa, C. Benavent, Francisco Sans, Alejo Vera, Ramon Rodriguez, Eduardo Zamacoïs, etc. Plusieurs des artistes que nous venons de nommer habitent Paris, peignent dans le goût et le style français, et forment un petit groupe très-vaillant, très-habile, dont M. Zamacoïs, mort tout récemment, était le chef. Espérons qu'il y a là le noyau d'une école future, dont l'Espagne pourra être fière.

Nous ne pouvons mieux terminer cette longue étude sur l'art espagnol qu'en reproduisant en partie le jugement porté par M. Ch. Blanc, de l'Institut, sur l'école qu'ont illustrée Velazquez, Murillo, Zurbaran, Ribera, Alonso Cano, Herrera, Juan de Juanès.

Suivant Raphael Mengs, l'esprit de l'école florentine, dans laquelle a toujours prévalu le dessin et une certaine austérité mélancolique de style, s'introduisit dans l'école espagnole et y domina jusqu'au XVII^e siècle. Nous pensons, au contraire, avec M. Ch. Blanc, que le génie florentin est précisément l'opposé du génie espagnol, parce qu'il a une tendance très-marquée à préférer le dessin, qui est le vrai langage des écoles où domine l'idéalisme, à la couleur, qui est l'éloquence des écoles où le naturalisme triomphe. Or l'école espagnole est une école essentiellement naturaliste. Elle se dégagea nettement et s'affirma, à partir des dernières années du XVI^e siècle, sous l'influence des coloristes vénitiens et flamands combinée avec la toute-puissance du clergé catholique. Par le pouvoir absolu qu'ils exerçaient même sur le roi, et par les immenses richesses dont ils disposaient, les prêtres et les moines furent les principaux patrons et les véritables directeurs de l'art. Cette mainmise du clergé catholique sur la peinture fut la cause qui engendra tous les défauts et toutes les vertus de l'école espagnole. Au moment où l'Italie devient païenne, ressuscite les dieux antiques, s'inspire des statues grecques ou romaines retrouvées sous terre et vogue à pleines voiles dans la mythologie, l'Espagne, plus chrétienne que jamais, condamne l'Olympe, abhorre le nu, interdit la chair et renferme violemment l'artiste dans les légendes des saints ou des martyrs, dans la traduction de l'Evangile en images, dans la représentation matérielle des choses invisibles. De là aussi les erreurs qui déparent la peinture espagnole et l'infériorité ou elle demeure comparativement à l'Italie. Et d'abord la monotonie des sujets y est fatigante au dernier point, non-seulement pour l'esprit, mais pour les yeux, parce qu'elle engendre l'uniformité de l'exécution. Il y a vingt manières de bien peindre dans les autres pays; en Espagne, il n'y en a guère qu'une seule, qui est forte, mais grossière; saisissante, mais triviale. De toute la nature, les Espagnols n'ont étudié que l'homme; encore n'en connaissent-ils que deux variétés : le guerrier et le martyr. Les scènes familières et d'intérieur, les différentes expressions de l'homme aux prises avec la vie ordinaire lui sont étrangères ou inconnues, et, sous ce rapport, ils sont allés plus loin que les Italiens eux-mêmes dans leur dédain pour ce que nous appelons le genre et l'histoire anecdotique. Et cette uniformité de l'école qui nous occupe est bien surprenante en vérité, si l'on réfléchit que l'Espagne, étant une mine sans fin de motifs pittoresques, est pour l'artiste le pays par excellence. Sa poésie, son histoire, ses mœurs, sa vie extérieure, sont autant de sources inépuisables ouvertes à la peinture, n'était ce jaloux accaparement de l'art par le clergé catholique au profit de sa domination exclusive. A l'exception de Velazquez qui, une fois dans sa vie, s'est permis une excursion, hélas! bien malencontreuse, dans le domaine mythologique, pas un peintre espagnol n'est sorti de la voie tracée par l'inquisition des gouvernants et la dévotion des gouvernés. Tous, ou presque tous, ont été particulièrement monotones au milieu de la monotonie universelle. Moralès s'en est tenu aux grimaces de la douleur du Christ mourant ou aux Vierges évanouies; Las Roelas s'est borné à peindre des jésuites, Ribera des martyrs, Zurbaran des chartreux, Murillo des *Conceptions* et des *Enfants Jésus*, et ainsi des autres. Enchaînés de la sorte au service de l'Eglise, les artistes espagnols [illegible] peinture comme en sculpture, [illegible] leurs productions de l'empreinte d'un esprit grave et ascétique; elles [illegible] dans l'obscurité [illegible]. Par réaction [illegible] isme qui glo- [illegible] nnent plaisir [illegible] re, les macé- [illegible] ffrayantes de [illegible] s'il n'y avait [illegible] orant que de [illegible] inité sauvage, et comme si la beauté, l'harmonie, l'exquise convenance des formes créées par Dieu n'étaient pas aussi un moyen de lui gagner les [illegible] de com- [illegible] le nu a [illegible] l'étude [illegible] que [illegible]

choix, sans recherche et sans grâce; ou bien ils ont spécifié les costumes en peignant des habits de moine, des robes de bure, des armures de chevaliers, des uniformes de cour. Là est le côté faible de l'art espagnol. Mais cette nécessité de peindre constamment la nature inanimée a contribué certainement à développer chez les peintres de l'Espagne les qualités de l'exécution matérielle, celles du coloris. En effet, à mesure que la peinture s'élève, la couleur lui est moins nécessaire, et quand le corps humain y joue le principal rôle, elle est entraînée à devenir sculpturale, parce que le dessin est le moyen d'expression par excellence.

Il convient de dire que, sous le soleil de l'Espagne, en présence d'un peuple plein d'originalité et d'accent, le vif sentiment de la réalité devait être un des caractères de l'art. D'ailleurs, le mépris qu'ils affectaient pour la distinction du modèle devait amener naturellement les peintres de l'Espagne à saisir fortement le côté brutal des choses, parce que les corps paraissent d'autant plus réels qu'ils sont moins nobles. Mais si la réalité, si le trivial furent essentiellement du domaine de l'art espagnol, cela n'empêche point qu'on n'y sente le dessein de relever fièrement cette trivialité même, de la faire servir aux intentions de l'esprit. A part Velazquez qui, s'étant voué aux prodiges de l'imitation, voulait fortement éblouir les yeux, les tromper, entrer pour ainsi dire en lutte avec les phénomènes de la création, la plupart des grands artistes de la péninsule ont fait de la peinture, les uns un acte de foi, les autres une éloquente prédication de terreur, au profit du salut, en vue des destinées d'un autre monde. Pacheco dit formellement que l'art du peintre doit se dévouer au service de l'Eglise et que bien souvent ce grand art a produit, pour la conversion des âmes, des effets plus grands que la parole du prêtre. Le conseil a été suivi par la généralité des peintres espagnols.

— Bibliogr. Nous allons donner une liste d'ouvrages à consulter sur l'Espagne, et comme elle est assez importante, nous la diviserons en sept parties, savoir : 1° Dictionnaires historiques; géographie, histoire naturelle, statistique; 2° descriptions, itinéraires, voyages; 3° histoire générale; 4° collections de chroniques et de documents historiques; 5° histoire particulière à différentes époques; domination arabe; 6° langue, littérature, bibliographie, biographie, etc.; 7° mélanges historiques; mœurs et coutumes, lois, antiquités.

— I. Dictionnaires historiques, géographie, histoire naturelle, statistique : *Diccionario bibliografico-historico de los antiguos reinos, provincias, ciudades, villas, iglesias y santuarios de España*, por D.-T. Nuñoz y Romero (Madrid, 1858, gr. in-8°); *Enciclopedia moderna*, por Francisco de P. Mellado (Madrid, 1851, 34 vol. gr. in-8° et 3 vol. de pl.); *Diccionario geografico-historico de España*, por la real Academia de la historia (Madrid, 1802, 2 vol. in-fol.); *Diccionario geografico-historico*, por la misma (Madrid, 1822, 2 vol. in-4°, les seuls parus; ils comprennent le royaume de Navarre, la Biscaye et les provinces d'Alava et de Guipuzcoa); *Diccionario historico-geografico de la España antigua, Tarraconense, Bética y Lusitana*, por Miguel Cortez y Lopez (Madrid, 1835, 3 vol. in-4°); *Diccionario geografico-estadistico de España y Portugal*, por D. Sebastian Miñano (Madrid, 1826, 10 vol. pet. in-4°); il a paru sur cet ouvrage un écrit anonyme intitulé : *Correcciones fraternas al presbitero doctor D. Sebastian Miñano* (1827, in-12), et des *Observations critiques* de J. Alvarez (1826-1827, in-8°); *Diccionario geografico-estadistico de España y sus posesiones de ultramar*, por Pascual Madoz (Madrid, 1845-1850, 16 vol. in-4°); *Diccionario estadistico-municipal de España*, por D. José-Lopez Polin (Madrid, impr. nation., 1863, in-4°); *Geografia historica de España*, por T. Lopez (Madrid, 1802, 2 vol. in-8°, fig.); *Elementos de la geografia astronomica, natural y politica de España y Portugal*, por Isid. de Antillon (Madrid, 1808, in-12; 3° édit., 1824, in-8°, avec une carte; trad. en franç. sur la 2° édit., Paris, 1823, in-8°); *Atlante español, o descripcion general de España*, por B. Espinalt y Garcia (Madrid, 1778, 14 vol. pet. in-8°, fig.); *España dividida en provincias y intendencias, con un nomenclator de todos los pueblos del reyno* (Madrid, 1789, 2 vol. in-fol.); *Mapa general de España*, por D. T. Lopez (Madrid, 1757-1795, in-fol.); *Mapa general de España y Portugal, o nuevo atlas, compuesto en 63 hojas*, por D. M.-A. Calmet-Beauvoisin (1819, in-fol.); *Carte des royaumes d'Espagne et de Portugal, y compris les Algarves...*, par W. Faden (Londres, 1820, 4 feuilles, en anglais); *Carte d'Espagne et de Portugal*, dressée sous la direction du général Guilleminot (Paris, 1823, in-fol. obl., 16 feuilles); *Atlas geografico de España y sus posesiones de ultramar*, por D. Fr. Coello (Madrid, 1850 et années suiv., 65 feuilles gr.-aigle); *Derrotero de las costas de España en el Oceano*, por Ant. Valdes (Madrid, 1789, in-4°, et atlas); *Derrotero de las costas de España en el Mediterraneo*, por el mismo (Madrid, 1787, in-4° et atlas in-fol.); *Atlas des côtes méridionales de l'Angleterre et de l'Irlande, ainsi que de celles de France et d'Espagne*, par le capitaine Hurd (Londres, 1819, 51 feuilles, en angl.); Hier. Pauli Barcinonensis, *De fluminibus et montibus Hispaniarum libellus, etc.* (Rome, vers 1490, in-4°); *Introduccion a la historia natural y a la geografia fisica de España*, por G. Bowles (Madrid, 1789, in-4°); *Descripcion geologica de Asturias*, par G. Schulz (Madrid, 1858, in-4°, avec atlas); *Memoria que comprende los trabajos en 1855 de la comision encargada de formar el mapa geologico de la provincia de Madrid y el general del reino* (Madrid, 1858, gr. in-4°, avec 11 pl. et cartes); Casiano de Prado, *Mémoire sur la géologie d'Almaden, d'une partie de la sierra Morena et des montagnes de Tolède, suivi d'une description des fossiles qui s'y rencontrent*, par MM. de Verneuil et Barrande (Paris, 1856, in-8°); la *Botanica y los botanicos de la peninsula hispano-lusitana, estudios bibliograficos y biograficos*, por M. Colmeiro (Madrid, 1858, in-8°); Clusius, *Rariorum aliquot stirpium per Hispanias observatarum historia* (Anvers, 1576, in-8°); *Die Strand und Steppengebiete der iberischen Halbinsel und deren Vegetation, etc.*, von M. Wilkomm (Leipzig, 1852, gr. in-8°, 2 pl. in-4°); *Prodromus floræ hispanicæ*, von M. Wilkomm und J. Lange (Stuttgard, 1861-1863, in-8°); *Flora española*, por D. J. Quer (Madrid, 1762-1784, 6 vol. in-4°, avec 210 pl.); Cavanilles, *Plantæ hispanicæ* (Madrid, 1796, 6 vol. in-fol.); *Voyage botanique dans le midi de l'Espagne*, par E. Boissier (Paris, 1839, 2 vol. gr. in-4°); *Flora compendiada de Madrid y su provincia*, escrita por D. V. Cutanda (Madrid, 1861, in-4°); *Synopsis stirpium indigenarum Aragoniæ*, auctore C.-A.-R. [Ign.-Jordan de Assoy del Rio] (Marseille, 1779-1781, in-4°, 11 pl.); P. Barker-Webb, *Otia hispanica, seu delectus plantarum rariorum aut nondum rite notarum per Hispaniam nascentium* (Paris, 1839-1842, aussi 1855, pet. in-fol., avec 45 pl.); *Censo de la poblacion de España del año 1797, executado de orden del rey en el de 1801* (Madrid, 1801, in-fol.); *Censo de poblacion de las provincias y partidos de la corona de Castilla en el siglo XVI; con varios apéndices para completar la del resto de la Peninsula en el mismo siglo, y formar juicio comparativo con la del anterior y siguiente, segun resulta de los libros que se custodian en Simancas* (Madrid, 1829, pet. in-fol.); *Censo español en el año de 1787* (Madrid, 1787, pet. in-fol.); *Censo de frutos y manufacturas de España é islas adyacentes,... aumentado con las principales reflexiones sobre la estadistica de cada una de las provincias* (Madrid, 1803, in-fol.); *Statistique de l'Espagne*, par A. Moreau de Jonnès (Paris, 1834, in-8°); *Anuario estadistico de España*, publicado por la junta general de estadistica, 1860-1861 (Madrid, 1862-1863, gr. in-4°).

— II. Descriptions, itinéraires, voyages : *Descripcion de España*, de Xerif Aledris, trad. del arabigo, con el texto en face, por D. Ant. Conde (Madrid, 1799, in-8°); *Tableau de l'Espagne moderne*, par J.-F. Bourgoing (Paris, 1826, 6° édit., 3 vol. in-8°, atlas); *Descripcion general de España*, por Verdejo Paez (Madrid, 1827, 2 vol. in-8°); *Espagne*, par Jos. Lavallée (Paris, 1843-1847, 2 vol. in-8°, fig.); *Sketches of the country, etc., in Portugal and Spain*, by Bradford (Londres, 1809, in-fol.); *Views in Spain*, by Edw. Hawke Locker (Londres, 1824, gr. in-8°); *l'Espagne, vues des principales villes de ce royaume*, lithogr. d'après les dessins de Chapuy (Paris, in-fol., 12 cah.); *l'Espagne artistique et monumentale, avec des descriptions*, par D. Patr. de la Escosura (Paris, 1842-1850, 3 vol. in-fol.); *Castile and Andalucia, described from a two years' residence there*, by lady Louisa Tenison (Londres, 1853, in-8° impér., avec 24 pl. et de nombr. vign.); *Guide du voyageur en Espagne*, par Bory de Saint-Vincent (Paris, 1823, in-8°, 2 cartes); *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, par Alex. de Laborde (Paris, 1827-1841, 6 vol. in-8° et atlas in-4°); *Guia del viajero en España*, por de Mellado (Madrid, 1842, in-12); *Itinéraire descriptif, historique et artistique de l'Espagne et du Portugal*, par A. Germond de Lavigne (Paris, 1865, 2° édit., in-18, cartes et plans); *Nouveau guide général du voyageur en Espagne et en Portugal*, par Lanneau-Rolland (Paris, in-18, cartes et plans); *Itinerarium Adriani VI, ab Hispania Romam usque* (Tolède, 1546, in-8°); *Viaggio fatto in Spagna et in Francia*, da Andr. Navagiero (Venise, 1563, in-8°); *Voyage en Espagne* (Hollande, 1666, in-12); Francis Aarsens, *Voyage historique et politique en Espagne* (Paris, 1666, in-40); *Relation du voyage d'Espagne*, par M^me d'Aulnoy (Paris, 1691-1699, 3 vol. in-12); *Voyages en Espagne et en Italie*, par Labat (Paris, 1730, 8 vol. in-12); *Voyages en Espagne, aux Canaries, etc.*, par P. Osbeck (Stockholm, 1757, in-8°, en suédois); *Description d'un voyage dans les possessions espagnoles*, par P. Lœfling (Stockholm, 1758, in-8°, en suédois); *Viage a los reynos de Leon y Galicia*, por A. de Morales (Madrid, 1765, pet. in-fol.); *A journey from London to Genua, through England, Portugal, Spain and France*, by Baretti (Londres, 1770, 2 vol. in-4°; trad. en franç., Amsterdam, 1778, 4 vol. in-12); *Travels through Portugal and Spain*, by R. Twiss (Londres, 1775, in-4°); *Travels through Spain and Portugal*, by W. Dalrymple (Londres, 1777, in-4°; trad. en franç., par Ramance de Melmont, 1783, in-8°); *Travels through Spain*, by H. Swinburne (Londres, 1779, gr. in-4°, fig.; trad. en franç. par Delaborde, Paris, 1787, gr. in-8°); *Travels through Spain*, by Talbot Dillon (Londres, 1782, 2° édit., in-4°); *Nouveau voyage en Espagne*, par Peyron (Paris, 1782, 2 vol. in-8°); *Viage de España*, por D. Ant. Ponz (Madrid, 1787-1794, 18 vol. in-8°); *Relation d'un voyage fait à Madrid*, par M^lle de Pons (Paris, 1791, in-18); *Journey through Spain*, by J. Townsend (Londres, 1792, 3 vol. in-8°; trad. en franç. par J. Pictet Mallet, Paris, 1809, 3 vol. in-8° et atlas); *Voyage en Espagne*, traduit de l'allemand de Fischer, par Cramer (Paris, 1801, 2 vol. in-8°); *Viage de España, Francia y Italia*, por N. de la Cruz (Madrid, 1806, et Cadix, 1812-1813, 14 vol. pet. in-8°); *Observations on a journey through Spain and Italy, etc.*, by Rob. Semple (Londres, 1807, 2 vol. pet. in-8°); *Voyage pittoresque et historique de l'Espagne*, par Al. Delaborde (Paris, 1807-1820, 4 vol. gr. in-fol., fig.); *Travels in the south of Spain*, by W. Jacob (Londres, 1811, in-4°); *Voyage en Espagne* (de 1816 à 1819), ou *Recherches sur les arrosages*, par Jaubert de Passa (Paris, 1823, 2 vol. in-8°, cartes); *Voyage pittoresque en Espagne, en Portugal, etc.*, par J. Taylor (Paris, 1827, 2 vol. in-4°, fig.); *Voyage pittoresque en Espagne*, par le capitaine C. Langlois (Paris, 1826-1830, in-fol.); *Sketches in Spain*, by capt. S.-S. Cook (Londres, 1834, 2 vol. in-8°); *Voyage en Navarre pendant l'insurrection des Basques* (1830-1835), par Aug. Chaho (Paris, 1836, in-8°, lithogr.); *Une année en Espagne*, par Ch. Didier (Paris, 1837, 2 vol. in-8°); *Lettres sur l'Espagne*, par Ad. Guéroult (Paris, 1838, in-8°); *Tras los montes*, par Th. Gautier (Paris, 1843, 2 vol. in-8°); *Deux artistes en Espagne*, par Desbarolles (Paris, 1865, in-18).

— III. Histoire générale : *Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne*, par Desormeaux (Paris, 1758, 5 vol. in-12); *Compendio cronologico de la historia de España*, por Jos. Ortiz y Sanz (Madrid, 1795-1803, 7 vol. in-8°); *Compendio de la historia de España*, por Ascargota (Madrid, 1806, 2 vol. gr. in-8°, fig.; trad. en franç., Paris, 1823, 2 vol. in-8°, plusieurs fois réimpr.); *Noticia del viage de España, y de una historia de la nacion*, por L.-J. Velasquez (Madrid, 1765, in-4°); And. Schott, *Hispaniæ illustratæ* (Francfort, 1603, 4 vol. in-fol.); la *Cronica de España abreviada*, por Mosen Diego de Valera (Séville, 1482, in-fol.; Salamanque, 1495, pet. in-fol. goth.); *Las quatro partes enteras de la Cronica de España que mando componer el rey D. Alonso el Sabio, etc., vista y emendada mucha parte de su impression*, por el maestro Florian de Ocampo (Zamora, 1541, pet. in-fol. goth.; Medina del Campo, 1553, in-fol.); la *Cronica de España*, por Fl. de Ocampo *que continuava* A. de Morales (Alcala, 1574-1577, et Cordoue, 1583, 3 vol. in-fol.; Madrid, 1791, 10 vol. pet. in-4°); Roderici Sanctii *Compendiosa historia hispanica* (Rome, in-fol.); J. Vasæi *Chronicon Hispaniæ* (Salamanque, 1552, in-fol.); *Cronica de las cosas memorables de España*, por Marineo (Alcala, 1530, in-fol.); *Libro de grandezas y cosas memorables*, por Pedro de Medina (1549, in-fol.); *Cronica general de toda España*, por A. Beuter (Valence, 1546, in-fol.); *Memorias de cosas notables*, por Yñigo Lopez de Mendoça (Guadalajara, 1564, in-fol.); *Historia general de España*, por J. Mariana (Madrid, 1780, 2 vol. in-fol.; Valence, 1783-1796, 9 vol. pet. in-fol., portr. et vign.; Madrid, 1817-1822, 20 vol. pet. in-4°; 1828-1829, 9 vol. pet. in-8°; trad. en franç., avec des notes du P. Charenton, Paris, 1725, 5 tom. en 6 vol. in-4°, fig.; la 1^re édit. de cet ouvrage avait été publiée en latin, sous ce titre : *Historiæ de rebus Hispaniæ lib. XX* [Tolède, 1592, in-fol.]; trad. en espagnol et augmentée par l'auteur, elle a été réimprimée à Tolède en 1601, puis à Madrid, en 1608, en 1617 et en 1623, en 2 vol. in-fol.); *Advertencias a la historia del P. Mariana*, por Ibañez de Segovia (Valence, 1746, in-fol.); *Histoire de l'Espagne tirée de Mariana*, attribuée à l'abbé de Bellegarde (Paris, 1723, 9 vol. in-12); *Continuacion de la historia general de España* del P. J. de Mariana, por Fr. J. Manuel Miñana, trad. de latin al castellano, por V. Romero (Madrid, 1804, pet. in-fol.); *Historia de España*, por J. de Ferreras (Madrid, 1700-1727, 16 vol. pet. in-4°; 1775-1781, 17 vol. pet. in-4°; trad. en franç. par d'Hermilly, Paris, 1751, 10 vol. in-4°); *Annales d'Espagne et de Portugal*, par Alvarez de Colmenar (Amsterdam, 1741, 4 vol. in-4°); *Abrégé de l'histoire d'Espagne et de Portugal*, par Macquer et Lacombe (Paris, 1765, 2 vol. pet. in-8°); *Historia general de España desde los tiempos mas remotos hasta nuestros dias*, por Modesto Lafuente (Madrid, 1850-1861, 24 vol. pet. in-4°); *Historia de España*, por Ant. Cavanilles (Madrid, in-4°, tom. I à III, le 3° en 1862); *Histoire d'Espagne*, par John Bigland, trad. de l'anglais, et continuée jusqu'en 1814; ouvrage revu et corrigé par Matth. Dumas (Paris, 1823, 3 vol. in-8° et atlas in-4°); *Histoire d'Espagne et de Portugal, etc.*, par Paquis (1836, 2 vol. gr. in-8°); *Histoire d'Espagne*, par Ch. Romey (Paris, 1839-1847, tom. I à IX; le 9° vol. s'arrête au XVI^e siècle); *Histoire d'Espagne depuis les premiers temps historiques jusqu'à la mort de Ferdinand VII*, par Rosseeuw-Saint-Hilaire (Paris, nouv. édit., 1846-1856, 10 vol. in-8°); *Historia de España vindicada...*, por Peralta Barnuevo (Lima, 1730, in-fol.); *Historia critica de España y de*

la cultura española en todo genere, por Masdeu (Madrid, 1783-1805, 20 vol. in-4º).

— IV. Collections de chroniques et de documents historiques : *Coleccion de cronicas* (Madrid, 1779-1787, 7 vol. in-4º); *Historiadores de sucesos particulares* (Madrid, 1852, 2 vol. gr. in-8º); *Historias de Idacio obispo, de Isidoro, etc.*, recogidas por Sandoval (Pampelune, 1615, in-fol.); *Cronicas de España*, par P. Mich. Carbonell (Barcelone, 1546, in-fol.); *Cronicas de España*, por Estev. Garibay (Amberes, 1571, 4 tom. en 2 vol. in-fol.); *Memorias de la Academia real de la historia* (Madrid, 1796-1832, 7 vol. in-8º); *Coleccion de documentos, privilegios, franquezas, exenciones y fueros concedidos a las provincias vascongadas y a varios pueblos y corporaciones de la corona de Castilla, copiados del archivo de Simancas* (Madrid, 1829-1833, 6 vol. in-4º); *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, publ. por F. de Navarrete, Salva y Baranda, etc. (Madrid, 1843-1860, pet. in-4º, t. I à XXXV); *Memorial historico español : coleccion de documentos, opusculos y antigüedades*, que publica la real Academia de la historia (Madrid, 1851-1857, pet. in-4º, t. I à IX); *Coleccion de los antiguos reinos de Leon y Castilla*, publicados por la real Academia de la historia (Madrid, 1861, in-fol., t. Ier).

— V. Histoire particulière à différentes époques ; domination arabe : *Historia de los reyes godos, que vinieron a España*, por Jul. Castillo (Madrid, 1624, in-fol.); *The history of the mahometan empire in Spain*, by Murphy (Londres, 1816, in-4º); *The history of mohammedan dynasties in Spain*, by Ahmed Al-Makkary, transl. by M. P. de Gayangos (Londres, 1840, 2 vol. in-4º); *Coronica de los Moros de España*, por J. Bleda (Valence, 1618, in-fol.); *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, por J.-A. Conde (Madrid, 1820, 3 vol. in-4º); *Abdo'l Wahid al Marrekoshi, the history of the Almohades, preceded by a sketch of the history of Spain from the times of the conquest till the reign of Ysof ibn Tâshifén, and of the Almoravides; now first edited from a ms. the library of Leyden*, by R. P. A. Dozy (Leyde, 1847, in-8º, en arabe); *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne, intitulée Al-Bayano 'L Alogrib, et fragments de la chronique d'Arêb* (de Cordoue), par Ibn-Abdari ; le tout publ., etc., par R. P. A. Dozy (Leyde, 1849-1851, 2 vol. in-8º ; le texte en arabe) ; V. GRENADE, bibliogr. ; *Coronica del rey D. Rodrigo* (Séville, 1511, in-fol.); *Historia de los reyes de Castilla, D. Fernando el Magno, D. Sancho, D. Alonso VI, etc.*, por Sandoval (Pampelune, 1615, in-fol.); *Cronica del cavallero Cid* (Burgos, 1512, in-fol.); *Rodrigo el Campeador, estudio historico, etc.*, por Man. Malo de Molina (Madrid, impr. nacion., 1857, in-4º); *Cronica de D. Alonso VII*, por Sandoval (Madrid, 1600, in-fol.); *Cronica de los reyes de Castilla, D. Sancho el Deseado, D. Alonso VIII, y D. Enrique el primero* (1136-1217), por Alonzo Nuñez de Castro (Madrid, 1665, in-fol.); *Memorias historicas de la vida del rey Alonso VIII*, recogidas por el marqués de Mondejar (Madrid, 1783, in-4º); *Cronica del sancto rey D. Fernando III* (Séville, 1551, in-fol.); *Cronica del rey D. Alonso el Sabio* (Valladolid, 1554, in-fol.); *Memorias historicas del rey D. Alonso el Sabio, y observaciones a su cronica*, por Ibañez de Segovia, marqués de Mondejar (Madrid, 1777, in-fol.); *Cronica del rey D. Fernando* (Valladolid, 1554, in-fol.); *Memorias de D. Fernando IV de Castilla* (Madrid, 1860, 2 vol. in-4º); *Cronica del rey Alonso XI* (Medina del Campo, 1514, in-fol.); *Coronica del rey D. Pedro, de D. Enrique II, de D. Juan I*, por P. Lopez de Ayala (Séville, 1495, in-fol.); *Enmiendas y advertencias a las coronicas... que escrivio D. P. Lopez de Ayala*, compuestas por Ger. Zurita, y las saco a luz Dieg.-Jos. Dormer (Saragosse, 1683, pet. in-4º); *Histoire de D. Pèdre Ier, roi de Castille*, par Pr. Mérimée (Paris, 1848, in-8º); *Historia de la vida y hechos del rey D. Enrique el III de Castilla*, por Gil-Gonzalez Davila (Madrid, 1638, pet. in-fol.); *Cronica del rey Juan el II*, por F. Perez de Gusman (Logroño, 1517, in-fol.); *Apéndice a la cronica del rey D. Juan el II*, por Fr. Licin. Saez (Madrid, 1786, pet. in-fol.); *Coronica de D. Alvaro de Luna, condestable de Castilla* (Milan, 1546, in-fol.); *Cronica de D. Pedro Niño, conde de Buelna*, por Guttiere Diez de Gamez (Madrid, 1781, in-4º); *Cronica del rey D. Enrique el IV*, por Diego Enriquez de Castillo (Madrid, 1787, in-4º); *Cronica de D. Fernando y doña Ysabel*, por Ant. de Nebrixa (Valladolid, 1565, in-fol.); *History of the reign of Ferdinand and Isabella*, by W.-H. Prescott (Boston et Londres, 1839, aussi 1842, 3 vol. in-8º, portr.); *Histoire du ministère du cardinal Ximénès*, par Marsollier (Paris, 1739, 2 vol. in-12); *Histoire de la vie et de l'administration du cardinal Ximénès*, par Mich. Baudier (Paris, 1851, in-8º); *Cronica del emperador D. Carlos Quinto*, por P. Salazar (Séville, 1552, in-fol.); *Commentaires de Charles-Quint*, publ. par le baron Kervyn de Lettenhove (1862, in-8º); *Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V...*, por Pr. de Sandoval (Pampelune, 1634, 2 vol. in-fol.); Robertson's *History of reign of Charles V* (Londres, 1769, 3 vol. in-4º; réimpr. plusieurs fois; Londres, 1857, 2 vol. in-8º, avec add. de Prescott); *Histoire politique du règne de l'empereur Charles-Quint*, par le chevalier Marchal et M. E. Marchal (Bruxelles, 1856, in-8º); *Correspondance de Charles V et d'Adrien VI* (Bruxelles, 1859, in-8º); *Des Kaisers Karl V Correspondenz, aus dem Konigl. archiv und der Bibliothek von Bourgogne su Brüssel mitgetheilt*, von Karl Lanz, 1513-1556 (Leipzig, 1844-1846, 3 vol. in-8º, 3 pl.); *Cartas al emperador Carlo V, escritas en los años 1530-1532 por su confessor* (Garcia de Loaysa), publ. par G. Heine (Berlin, 1848, gr. in-8º); *Correspondance of the emperor Charles V, and his ambassadors at the court of England and France, from the original letters in the imperial family archives at Vienna*, published by E. Bradford (Londres, 1850, 2 vol. gr. in-8º, portr. et facsim.); *l'Espagne sous Charles V, Philippe II et Philippe III, ou les Osmanlis*, par L. Ranke, trad. de l'allem. par J.-B. Haiber (Paris, 1845, in-8º; cette traduction avait déjà été publiée en 1839, sous ce titre : *Histoire des Osmanlis et de la monarchie espagnole pendant le* XVIe *et le* XVIIe *siècle*); *Monarquia de España*, escrita por P. de Sandoval (Madrid, 1770, 3 vol. pet. in-fol.); *Felipe segundo, rey de España*, hasta 1583, por Luis Cabrera de Cordova (Madrid, 1619, in-fol.; l'impr. du 2e vol. n'a pas été achevée); la *Vita del cattolico D. Filippo II d'Austria, rè delle Spagne, con le guerre de' suoi tempi*, descritte da C. Campana, col supplimento d'A. Campana (Vicence, 1605-1609, 5 tom. en 3 vol. pet. in-4º); *History of the reign of Philip II*, by W.-H. Prescott (New-York, 1855-1858, 3 vol. in-8º); les *Estats d'Espagne tenus à Tolède l'an* 1560, *par le mandement du roy Philippe II*, trad. de l'espagnol par G. A. D. V. (Paris, 1562, in-4º); *Antonio Perez et Philippe II*, par A.-M. Mignet (Paris, 1846, 2e édit., in-8º); *l'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avénement des Bourbons*, par Ch. Weiss (Paris, 1844, 2 vol. in-8º); *Memorias para la historia de D. Felipe III*, por Juan Yañes (Madrid, 1723, pet. in-4º); Watson's *History of Philip III* (Londres, 1773, in-4º); *Historia de D. Felipe IV*, por Gonzalo de Cespedes y Meneses (Lisbonne, 1631, ou Barcelone, 1634, in-fol.); *Memoirs of Spain, during the reign of Philip IV and Charles II, from* 1621 *to* 1700, by J. Dunlop (Edimbourg, 1834, 2 vol. in-8º); *Mémoires de la cour d'Espagne sous le règne de Charles II*, par le marquis de Villars (Londres, 1851, in-8º, portr.); *Historia civil de España*, 1700-1733, por Belando (Madrid, 1740, 3 vol. in-fol.); *Histoire de l'avènement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne*, par Targe (Paris, 1772, 6 vol. in-12); *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne*, extraits de la correspondance du marquis de Louville (Paris, 1818, 2 vol. in-8º); *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, précédées d'une introduction, par M. Mignet (Paris, 1836-1842, 4 vol. in-4º); *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, publiés par le général Pelet (Paris, 1836-1862, in-4º et atlas, t. I à XI); *Sucesion del rey Felippe V*, por A. de Ubilla (Madrid, 1704, in-fol.); *Mémoires pour servir à l'histoire d'Espagne sous Philippe V*, par D. Vinc. Baccallar y Sana, marquis de Saint-Philippe, trad. de l'espagnol, par de Maudave (Amsterdam et Paris, 1756, 4 vol. in-12); *Storia del regno di Carlo III di Borbone, rè delle Spagne*, di Fr. Becatini (Venise, 1790, in-8º); *Memoirs of the kings of Spain of the house of Bourbon*, by W. Coxe (Londres, 1813, 3 vol. in-4º); *Memorias para la historia de la revolucion de España*, por M. Nellerto [J.-A. Llorente] (Paris, 1814-1816, 3 vol. in-8º; trad. en franç., Paris, 1815-1819, 3 vol. in-8º); *Historia razonada de los principales sucesos de la gloriosa revolucion de España*, por J.-C. Carnicero (Madrid, 1814-1815, 4 vol. in-8º); *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne*, par de Pradt (Paris, 1816, in-8º); *Resumen historico de la revolucion de España, en el año* 1808, *hasta* 1814, por el P. M. Salmon (Madrid, 1820, 2e édit., 6 vol. pet. in-8º); *Documentos concernientes a la guerra y revolucion de España*, por el marqués de Miraflores (Londres, 1834, 2 vol. gr. in-8º); *Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne*, par le comte de Toreno; trad. de l'espagnol par M. Louis Viardot (Paris, 1835-1838, 5 vol. in-8º; le texte espagn.: Madrid, 1835-1837, 5 vol. in-8º; Paris, 1854, 3 vol. in-8º); *Napoleon, o el verdadero D. Quixote de la Europa, o sean comentarios critico-patriotico-burlescos a varios decretos y parrafos de las gacetas de Napoleon y su hermano José, etc.*, por J.-C. Carnicero (Madrid, 1813, 8 part. en 4 vol. pet. in-8º); *Histoire de la guerre de la Péninsule, sous Napoléon*, par le général M.-S. Foy (Paris, 1827; nouv. édit., 1828, 4 vol. in-8º, avec un atlas); *History of the Peninsular war*, by R. Southey (Londres, 1823-1832, 3 vol. in-4º; le commencement a été trad. en franç. par Lardier, Paris, 1828, 2 vol. in-8º); *Histoire de la guerre dans la Péninsule et dans le midi de la France, depuis l'année* 1807 *jusqu'à l'année* 1814, par le général Napier, trad. par le général Mathieu Dumas, et continuée par A. Foltz (Paris, 1844, 13 vol. in-8º et atlas; le texte anglais, Londres, 1828-1840, 6 vol. in-8º; 1853, 6 vol. pet. in-8º); *Narrative of the late peninsular war*, 1803-1813, by C.-W. Londonderry (Londres, 1828, in-4º); *Observaciones sobra la historia de la guerra de España que escriberon los SS. Clarke. Southey, Londonderry and Napier*, por Canga Argüelles (Madrid, 1833-1836, 5 vol. pet. in-8º); *Historia de la guerra de España contra el emperador Napoleon*, por Juan Diaz de Barza (Madrid, 1843, in-4º, vign. dans le texte); *Journaux des siéges faits et soutenus par les Français dans la Péninsule, de* 1807 *à* 1814, rédigés... par J. Belmas (Paris, 1836, 4 vol. in-8º et atlas); *Journal des opérations de l'armée de Catalogne, en* 1808-1809, par le maréchal Gouvion Saint-Cyr (Paris, 1821, in-8º et atlas); *Mémoires du maréchal Suchet, duc d'Albuféra, sur ses campagnes en Espagne* (Paris, 1834, 2e édit., 2 vol. in-8º et atlas); *Considérations militaires sur les mémoires du maréchal Suchet*, par F. Choumara (Paris, 1838, in-8º); *Journal of the sieges carried on by the army of the duke of Wellington in Spain, in the years* 1811 *and* 1814, by sir J.-T. Jones (Londres, 1846, 3e édit., 3 vol. in-8º, pl.; trad. en franç. sur la 1re édit., par M. G..., Paris, 1821, in-8º, fig.); *Histoire de la révolution d'Espagne de* 1820 *à* 1823, par un Espagnol, témoin oculaire, Séb. Miñano (Paris, 1824, 2 vol. in-8º); *Histoire de la campagne d'Espagne, en* 1823, par Abel Hugo (Paris, 1824, 2 vol. in-8º); *Histoire de la guerre d'Espagne, en* 1823 : *campagne de Catalogne*, par le marquis de Marcillac (Paris, 1824, in-8º); *Mémoires sur la dernière guerre de Catalogne*, par F. Galli, aide de camp du général Mina (Paris, 1828, in-8º); *Memorias* del general Fr. Espoz y Mina (Madrid, 1851-1852, 5 vol. in-8º, portr.); *l'Espagne sous Ferdinand VII*, par le marquis de Custine (Paris, 1838, 4 vol. in-8º); *Histoire politique de l'Espagne moderne*, par M. de Marliani (Paris, 1841, 2e édit., 2 vol. in-8º); *Anales del reinado de doña Isabel II*, obra postuma de Javier de Burgos (Madrid, 1850-1851, 6 vol. pet. in-4º, avec 20 portr.); *Historia militar y politica del general Juan Prim*, por Fr. Gimenez y Guited (Barcelone et Madrid, 1860, 2 vol. in-4º, portr. et fig.).

— VI Langue, littérature, bibliographie, biographie : *Del origen de la lengua castellana*, par B. Aldrete (Madrid, 1682, in-fol.); *Origenes de la lengua española*, por G. Mayans (Madrid, 1737, 2 vol. in-8º); *Bosquejo historico de la lengua y literatura catalana*, por Magin Pers y Ramona (Barcelone, 1850, in-8º); *Gramatica* que hizo Antonio de Lebrixa *sobre la lengua española* (Salamanque, 1492, in-4º); *Gramatica de la lengua castellana*, por la real Academia española (Madrid, 1796, in-8º; 5e édit., 1821, in-8º; la même, trad. en franç. et mise à l'usage des Français, par Chalumeau de Verneuil, Paris, 1821, 2 vol. in-8º); *Fundamento del vigor y elegancia de la lengua castellana*, por Gr. Garces (Madrid, 1791, 2 vol. pet. in-4º); *Grammaire espagnole et française*, de Fr. Sobrino, nouv. édit. refondue par Galban (Paris, 1862, in-8º); *Cours complet de la langue espagnole, d'après l'Académie de Madrid*, par l'abbé P.-M. de Torrecilla (Paris, 1859, 4 vol. in-8º); *Examen de la posibilidad de fijar la significacion de los sinonimos de la lengua castellana* (Valence, 1811, 2 vol. pet. in-8º; 1821, 1 vol. pet. in-8º); *Ortografia de la lengua castellana* (Madrid, 1815, in-8º); *Diccionario de la lengua castellana*, por la R. Academia española (Madrid, 1726, 6 vol. in-fol.); *Diccionario castellano*, por el P. Est. de Terreros y Pando (Madrid, 1786, 4 vol. in-fol.); *Panlexico, diccionario universal de la lengua castellana*, por J. Penalver (Madrid, 1846, pet. in-fol.); *Diccionario general de la lengua española*, escrito bajo la direccion de J. Caballero (8e edit., Madrid, 1860, 2 vol. gr. in-4º; il y en a une édit. de 1849 en un seul vol. in-fol.); *Diccionario enciclopédico de la lengua española, con todas las voces, frases, refranes y locuciones usadas en España y las Americas españolas*, por A. Ulloa, G. Vidal, P. Sanson, N.-F. Cuesta, R. Aguilera, etc. (Madrid, 1860-1862, 2 vol. in-4º; il y en a une édit. de 1855-1856, aussi en 2 vol. in-4º); *Diccionario de etimologias de la lengua castellana*, obra postuma de R. Cabrera (Madrid, 1837, 2 vol. pet. in-4º); *Diccionario etimologico de la lengua castellana*, par P. F. Monlau (Madrid, 1856, in-8º); *Diccionario trilingue, castellano, bascuence y latin*, por Larramendi ; nueva edicion por Pio de Zuazua (Saint-Sébastien, 1854, in-fol.); *Diccionario catalan-castellano-latino*, por Esteve y Belvitges (Barcelone, 1803, 2 vol. in-fol.); *Diccionario universal francès-español y español-francès*, bajo la direccion de R.-J. Dominguez (Madrid, 1846, 6 tom. gr. in-8º); *Grand dictionnaire général français-espagnol et espagnol-français*, par Saint-Hilaire Blanc, *revu et corrigé pour la rédaction espagnole* par A. de Jover (Paris, 1862, 2 vol. gr. in-8º); *Diccionario español-ingles y ingles-español*, por T. Connelly (Madrid, 1798, 4 vol. in-4º); *Historia literaria de España, con la apologia del tomo* V, por R. Mohedano (Madrid, 1776-1791, 13 vol. in-4º); *Historia literaria de España desde su primera poblacion hasta nuestros dias*, por los PP. Rafael y Ped. Rodr. Mohedano (Madrid, 1779-1781, 9 vol. in-4º); *Ensayo historico apologetico de la literatura española*, por Lampillas (2e édit., augm. de notes, Madrid, 1789, 7 part. en 3 vol. in-4º); *Histoire de la littérature espagnole*, par Bouterweck, trad. de l'allemand, par Mme de Streck (Paris, 1812, 2 vol. in 8º; trad. en anglais par Ross, 1823, 2 vol. in-8º; en 1828, il a paru le 1er vol. d'une trad. espagnole, par J. Gomez de La Cortina et N. Hugalde y Mollinedo); *Tableau de la littérature espagnole depuis le* XIIe *siècle jusqu'à nos jours*, par Piferrer (Paris, 1835, in-8º); *Histoire comparée des littératures espagnole et française*, par Adolphe de Puibusque (Paris, 1844, 2 vol. in-8º; ouvr. couronné par l'Acad. fr. au conc. de 1842); *Memorias para la historia de la poesia y poetas españoles*, por el P. Mart. Sarmiento (Madrid, 1775, in-4º); *Espagne poétique, avec une dissertation sur la langue et la versification espagnoles*, par D. Juan-Maria Maury (Paris, 1827, 2 vol. in-8º, portr.); *Lecciones de literatura dramatica española*, por Lista (Madrid, 1839, in-4º); *Geschichte dramatischen Literaturund Kunst in Spanien*, von A.-F. von Schack (Berlin, 1845-1846, 5 vol. in-8º); *Tesoro del teatro español, desde su origen* (año de 1356) *hasta nuestros dias, arreglado y dividido en cuatro partes*, por D. Eug. Ochoa (Paris, 1838, 5 vol. in-8º à 2 col., portr.); *Catalogo alfabetico de las comedias, tragedias, autos, zarzuelas, entremeses, y otras obras correspondientes al teatro español*, por D. Vicente Garcia de La Huerta (Madrid, 1785, in-12); *Coleccion de poesias castellanas anteriores al siglo* XV, por T.-A. Sanchez (Madrid, 1779-1790, 4 vol. in-8º; réimpr. chez Baudry, en 1847, par les soins de M. Ochoa); *Coleccion de poetas españoles*, por D. Ramon Fernandez (Madrid, 1785-1797, 20 vol. pet in-8º, fig.); *Tesoro del Parnasso español, ó poesias delectas desde el tiempo de Juan de Mena hasta el fin del siglo* XVIII, por Quintana (Madrid, 1807, 3 vol. in-8º; Perpignan, 1818, 4 vol. in-16; Madrid, 1830, 4 vol. pet. in-8º; Paris, 1838, 1 vol. in-8º); *Hispaniæ bibliotheca, seu de Academiis ac bibliothecis, item elogia et nomenclator clarorum Hispaniæ scriptorum* (Francfort, 1608, in-4º); N. Antonio, *Bibliotheca hispana vetus et nova, sive hispanorum scriptorum qui ab Octav. Augusti ævo ad ann. Chr.* 1684 *floruerant noticia* (Rome, 1696, 4 tom. en 3 vol. in-fol., ouvr. estimé); *Bibliotheca hispana nova, etc., ab anno* 1500 *ad ann.* 1684 (Madrid, 1783, 2 vol. in-fol.; 2e édit. de la seconde part. de l'ouvr. précédent); Ejusdem *Bibliotheca hispana vetus, ad annum* 1500, curante Fr. Perezio Bayerio, *qui prologum, etc., adjecit* (Madrid, 1788, 2 vol. in-fol.; 2e édit. de la 1re part. du même ouvr.); *Biblioteca española*, por Jos. Rodriguez de Castro (Madrid, 1781-1786, 2 vol. in-fol.: le premier renferme les écrivains juifs jusqu'au XVIIe siècle, le second est consacré aux écrivains païens et chrétiens jusqu'au XIIIe siècle); *Biblioteca antigua de los escritores aragoneses*, por Latassa y Ortin (Saragosse, 1796, 2 vol. in-4º); *Biblioteca nueva de los escritores aragoneses*, por el mismo (Pampelune, 1798-1802, 6 vol. in-4º); *Biblioteca nueva de los escritores que florecieron desde el año* 1500 *hasta el año* 1802, por el mismo (Pampelune, 1798-1802, 6 vol. pet. in-4º); *Ensayo de una biblioteca española de los mejores escritores del reinado de Carlos III* (Madrid, 1785-1789, 6 vol. in-8º); *Apuntes para una biblioteca de escritores españoles contemporaneos en prosa y versos, con noticias biograficas*, por D. E. de Ochoa (Paris, 1841, 2 vol. in-8º); *Catalogo razonado de los manuscritos existentes en la Bibl. real de Paris*, por el mismo (Paris, 1844, in-4º); Mayans y Siscar, *Specimen bibliothecæ majansianæ, sive Idea catalogi critici operum scriptorumque, ex museo Dav. Clementis* (Hanovre, 1753, in-4º); *Viage literario á las iglesias de España*, por D. Jayme Villanueva (Madrid et Valence, 1803-1823, 10 vol. in-8º, fig.); *Ensayo de una biblioteca de traductores españoles*, por Pellicer y Soforcada (Madrid, 1778, in-4º); *A Catalogue of spanish and portugueze books*, by Vincent Salva (Londres, 1826, 2 part. en 1 vol. in-8º); *Catalogue de livres anciens espagnols et d'ouvrages modernes relatifs à l'histoire et à la littérature d'Espagne*, qui se trouvent à la librairie de V. Salva (Paris, 1843, in 8º); *Bibliografia de España, periodico de la imprenta y de la libreria* (Madrid, in-8º; il en paraît 24 numéros par an). *Diccionario historico y biografia universal de los hombres celebres por su ingenio, etc., desde la creacion del mundo hasta nuestros dias* (Barcelone, 1830-1836, 13 vol. in-4º, y compris un suppl.); M.-J. Quintana, *Vidas de Españoles celebres* (Madrid, 1807-1833, 3 vol.; Paris, 1845, 3 vol. in-8º); *Hijos de Madrid ilustres en santidad, armas, ciencias, artes, etc.*, por Alvarez y Baena (Madrid, 1789-1791, 4 vol. pet. in-4º); *An account of the lives and works of the most eminent Spanish painters, sculptors and architects, translated from the musæum pictorium* of Palomino Velasco (Londres, 1739, in-8º); *las Vidas de los pintores y estatuarios eminentes españoles*, por Ant. Palomino Velasco (Londres, 1742, in-8º); *Histoire abrégée des plus fameux peintres, sculpteurs et architectes espagnols*, trad. de l'ouvr. précédent (Paris, 1749, in-12); *Diccionario historico de los mas ilustres profesores de las bellas artes en España*, compuesto par J.-A. Cean Bermudez (Madrid, 1800, 6 vol. in-8º); W. Stirling, *Annals of the artists of Spain* (Londres, 1848, 3 vol. in-8º, portr.); R. Cumberland, *Anecdotes of eminent painters in Spain during the* 16th *and* 17th *centuries* (Londres, 1782, 2 vol. in-16); *Dictionnaire des peintres espagnols*, par F. Quilliet (Paris, 1816, in-8º); *Dictionary of spanish painters... from the* XIVth *to the* XVIIIth *century*, by A. O'Neill (Londres, 1833-1834, 2 vol. in-8º, fig.); *Notices sur les principaux peintres de l'Espagne*, par Louis Viardot (Paris, 1839, in-8º); V[illegible] *ete des*

peintres espagnols, par Et. Huard (Paris, 1839-1841, 2 vol. in-8°); les *Peintres espagnols, études biographiques et critiques sur les principaux maîtres anciens et modernes*, par Ch. Gueulette (Paris, 1863, in-18).

— VII. Mélanges historiques, mœurs et coutumes, lois, antiquités, etc. : Damianus a Goes, *Aliquot opuscula* (Louvain, 1544, in-4°); *Opusculos castellanos* de A. Morales (Madrid, 1793, 3 vol. in-4°); *Dialogos de varias historias*, por P. de Mariz (Coïmbre, 1598, in-4°); *De la antigua lengua, poblaciones y comarcas de las Españas*, por Poça (Bilbao, 1587, in-4°); *Cadiz Phenizia, con el examen de varias noticias antiguas de España* (Madrid, 1805, 3 vol. in-4°); *De l'Ibérie ou Essai critique de l'origine des premières populations de l'Espagne*, par L.-F. Graslin (Paris, 1838, in-8°); *Unters ueber die Urbewohner Hispaniens, mittelst der baskischen Sprache*, von W. von Humboldt (Berlin, 1821, in-4°); *Poblacion general de España, sus trofeos, blasones y conquistas*, par Rodr. Mendez Silva (Madrid, 1645 ou 1675, in-fol.); *Poblacion y lengua primitiva de España*, par J. Pellicer (Valence, 1672, in-4°); *Origen y primeras poblaciones de España, etc.*, por J.-F. Giron (Cordoue, 1686, in-4°); *Poblacion general de España, historia cronologica, sus trofeos, blasones y conquistas, etc.*, por D.-J.-A. de Estrada (Madrid, 1747, 3 vol. in-4°); *Aparato a la monarchia antigua de las Españas en los tres tiempos del mundo...*, por Jos. Pellicer (Valence, 1673, in-4°); *Dissertacion sobre el dios Endovellico y noticia de otras deidades gentilicas de España antigua*, por Mig. Perez Pastor (Madrid, 1760, in-4°); *Études historiques, politiques et littéraires sur les juifs d'Espagne*, par J. Amador de Los Rios, trad. par J.-G. Magnabal (Paris, 1860, in-8°; en espagnol, Madrid, 1848, in-8°); *History of the Moors in Spain*, by Th. Burke (Londres, 1811, in-4°); *Histoire des Arabes et des Maures d'Espagne, traitant de la constitution du peuple arabe-espagnol, de sa civilisation, de ses mœurs et de son influence sur la civilisation moderne*, par L. Viardot (Paris, 1851, 2 vol. in-8°); *Histoire des Maures Mudejares et des Morisques, ou des Arabes d'Espagne, sous la domination des chrétiens*, par Alb. de Circourt (Paris, 1845, 3 vol. in-8°); *Histoire des musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides*, par R. Dozy (Leyde, 1861-1862, 4 vol. in-8°); *Condicion social de los Moriscos de España; causas de su espulsion, y consecuencias que esta produjo en el orden economico y politico*, por Fl. Janer (Madrid, 1857, in-4°); *Los misterios del pueblo español durante veinte siglos, novela historico-social*, por Manuel Angelon, historiada por E. Lechard (Barcelone et Madrid, 1858-1860, 3 vol. gr. in-4°, avec 40 pl.); *Restauracion politica de España, en ocho discursos*, por S. de Moncado (Madrid, 1619, réimpr. en 1746, pet. in-4°); Th. Campanellæ *De monarchia hispanica* (Amsterdam, 1640, in-24); *Memorias de las reynas catolicas, historia genealogica de la casa real de Castilla y de Leon*, por F.-H. Florez (Madrid, 1787, 2 vol. pet. in-4°, fig.); *Retratos de los reyes de España y Aragon*, por Man. Rodriguez (Madrid, 1782-1797, 6 vol. in-4°); *Bosquejo historico de la politica de España, desde los tiempos de los reyes catolicos hasta nuestros dias*, por Fr. Martinez de La Rosa (Madrid, 1857, 2 t. in-8°); *Histoire constitutionnelle de la monarchie espagnole depuis l'invasion des hommes du Nord jusqu'à la mort de Ferdinand VII*, 411-1833, par Vict. Duhamel (Paris, 1845, 2 vol. in-8°); *Teoria de las cortes... de los reinos de Leon y Castilla*, por Marina (Madrid, 1813, 3 vol. in-4°); *Examen historico de la reforma constitucional que hicieron las cortes generales* (1810-1813), por Ag. de Arguelles (Londres, 1835, 2 vol. in-8°); *Coleccion de cortes de los reinos de Leon y Castilla*, dada à luz por la R. Academia de la historia (Madrid, 1836-1845, 38 cah. in-4°); *Cortes españolas* (collect. de 92 vol. in-4°); *Diario de sus discusiones y actas desde el 24 setiembre de 1810 hasta el 20 de setiembre de 1813* (Cadix, 1811-1813, 25 vol.); *Actas de las cortes estraord. desde el 25 setiembre de 1813 hasta el 8 de mayo de 1814* (Madrid, 1813-1814, 2 vol.); *Diario de las discusiones de la dicha legislatura, fragmentos que abrazan las sessiones desde el 15 de setiembre hasta casi toda la del 4 de octobre 1813, y desde el 15 hasta una parte del 24 de enero de 1814* (Madrid, 1813-1814, 2 vol.); *Legislatura ordinaria de 1820 y 1821* (24 vol.); *Legislatura extraordinaria de 1821* (8 vol.); *Discusion del codigo penal* (3 vol.); *Legislatura ordinaria de 1822 y 1823* (11 vol.); *Legislatura estraordinaria de 1822 y 1823* (6 vol.); *Indice general de todos los tomos antedichos*, por Caleraz (1835, 1 vol.); *Decretos de Cortes* (10 vol.); *Ensayo historico-crit. sobre la anti*[illegible] *legislacion de los reynos de Leon y Castilla*, por F.-M. Marina (Madrid, 1834, 2 vol. in-4°); *Historia del derecho de España*, por A.-F. Prieto y Sotelo (Madrid, 1738, in-4°); *Historia del derecho español*, por J. Sempere (Madrid, 1822, 2 vol. in-4°); *Historia de la* [illegible] *española*, por J.-M. Antequera [illegible] 49, in-8°); *Diccionario razonado* [illegible] *y jurisprudencia*, por Escriche [illegible] 44, nouv. édit., 3 vol. in-4°); [illegible] *española del derecho y admi*[illegible] bl. por L. Arazzola, M. Puche [illegible] nero Ginor, y R. Navarro [illegible] 1, 1848-1854, vol. I à VI, in-4°); [illegible]*go de los fueros de España*, publ. por la Academia real de la historia (Madrid, 1852, in-4°); *Opusculos legales del rey D. Alfonso el Sabio*, publ. por la misma Academia (Madrid, 1836, 2 vol. in-4°); *Los Codigos españoles, concordatos y anotados* (Madrid, 1847-1851, 12 t. en 6 vol. in-4°); *Decretos promulgados por el gobierno español desde 1814 hasta el dia* (Madrid, 1816-1837, 29 vol. in-4°); *Elementos del derecho civil y penal de España*, por P. Gomez de la Serna y J.-Manuel Montalvan (Madrid, 1861, 6e édit., 3 vol. in-8°); *El febrero novissimo...*, por Eug. de Tapia (Valence, 1828-1830, 10 vol. pet. in-4°); *El febrero reformado..., aumentado con la practica criminal de España*, por J. Marcos Gutierrez (Madrid, 1829, 19 vol. pet. in-4°); *Recopilacion legislativa de España desde 1810 hasta 1859*, por Ant. de Casa y Moral (Grenade, 1855-1860, 7 vol. in-4°); *Practica universal forense de los tribunales superiores de España y de las Indias, con las adiciones y el repertorio general*, por F.-A. de Elizondo (Madrid, 1779-1793, 10 vol. pet. in-4°); *Juzgadores militares de España y sus Indias*, por Colon de Larriategui (Madrid, 1791-1817, 3e édit., 5 vol. pet. in-4°, y compris l'append.); *Codex vet. canonum Ecclesiæ hispanæ, ex collectione Isidori hispal.*, studio Caj. Cennii (Rome, 1739-1741, 2 vol. in-4°); *Collectio canonum Ecclesiæ hispanæ* (Madrid, 1808, in-fol.); R.-G. Montanus, *Sanctæ Inquisitionis artes aliquot detectæ* (Heidelberg, 1567, in-8°; trad. en franç., 1568, in-4°; trad. en allem., 1569, in-8°; trad. en holland., Haaz, 1620, in-4°); J. Ursinus, *Hispanicæ inquisitionis et carnificinæ secretiora* (Amberg, 1611, in-8°; trad. en allem. par J. Beringer, Amberg, 1612, in-8°); *Copilacion de las instrucciones del oficio de la santa Inquisicion* (Madrid, 1630, in-fol.); *Noticias del procedimento de las Inquisiciones de España y Portugal*, por D. Nieto (Villafranca [Londres], 1722, in-8°); *la Inquisicion sin mascara*, por A. Puigblanc (Cadix, 1812, in-8°; trad. en allem., Weimar, 1817, in-8°; trad. en angl., par Wolton, Londres, 1813, in-8°); *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, par J.-A. Llorente, trad. par A. Pellier (Paris, 1817-1818; 2e édit., 1820, 4 vol. in-8°); la même, abrégée par L. Gallois (Paris, 1822, in-18); *Compendio de la historia critica de la Inquisicion de España*, por Rodriguez Buron (Paris, 1823, 2 vol. in-18); *Lettres à un gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole*, par J. de Maistre (Lyon et Paris, 1861, in-8°); *Origen de las dignidades seglares de Castilla*, por P. Salazar de Mendoza (Tolède, 1618, in-fol.); *Creacion, antiguedad y privilegios de los titulos de Castilla*, por Berni (Valence, 1769, in-fol.); *Nobiliario genealogico de los reyes y titulos de España*, por A. Lopez de Haro (Madrid, 1622, 2 vol. in-fol., fig.); *Nobiliario de D. Pedro, conde de Barcelos*, ordenado por J.-B. Lavaña (Rome, 1640, in-fol.); *Nobiliario de los reinos y señorias de España, contiene las armas y blasones de los reinos, provincias, ciudades, villas y principales pueblos de España, etc.*, por F.-F. Piferrer, revisado por A. Rujula y Bussel (Madrid, 1857-1860, 6 vol. in-4°); *Blazon de España, libro de oro de su nobleza*, por Aug. de Burgos (Madrid, 1859, in-fol., t. I à IV); *Los Claros varones de España, y cartas*, por H. Pulgar (Alcala, 1524, in-4°); *Cronica de las tres ordines y cavallerias de Santiago, Calatrava y Alcantara*, por Fr. de Rades y Andrada (Tolède, 1572, in-fol.); *Historia de la milicia española*, por J. Marin y Mendoza (Madrid, 1776, 2 vol. in-4°); *Estado mayor general del ejercito español: historia del ilustre cuerpo de oficiales generales, etc.*, por P. Chamorro y Baquerizo (Madrid, 1851-1857, 2e édit., 4 vol. in-fol., fig.); la *Marina real de España a fines del siglo* XVIII *y principio del* XIX, por J. Lasso de La Vega (Madrid, 1856, in-4°, t. Ier); *Origen, progresos y estado de las rentas de la corona de España, su gobierno y administracion*, por Gallardo Fernandez (Madrid, 1805, 4 vol. pet. in-4°; 1817, 3 vol. in-4°); *Historia del lujo y de las leyes suntuarias de España*, por J. Sempere y Guarinos (Madrid, 1788, 2 part. en 1 vol. pet. in-8°); *Memorias politicas y economicas sobre los frutos, comercio, fabricas y minas de España*, por E. Larruga (Madrid, 1787-1800, 45 vol. in-4°); *Historia de la civilisacion española*, por E. de Tapia (Madrid, 1840, 4 vol. in-8°); *Études sur l'histoire des institutions, de la littérature, du théâtre et des beaux-arts en Espagne*, par L. Viardot (Paris, 1835, in-8°); *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge*, par R.-P.-A. Dozy (Leyde, 1860, 2e édit., 2 vol. in-8°); *Des arts et des artistes en Espagne jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle*, par E. Laforge (Lyon, 1859, in-8°); *Sumario de las antiguedades romanas que hay en España*, por Cean Bermudez (Madrid, 1832, in-fol.); *Antiguedades arabes de España* (1804, in-fol.); *Antiquities of the Arabs in Spain*, by James Murphy (Londres, 1816, in-fol.); *Monuments arabes et moresques d'Espagne*, par Girault de Prangey (Paris, 1839, in-fol.); *Essai sur l'architecture des Arabes et des Maures en Espagne, etc.*, par le même (Paris, 1841, in-4°, fig.); *Viage arquitectonico antiguario de España*, por J. Ortiz y Sanz (Madrid, 1803, 5 vol. in-4°); *Medallas de las colonias, municipios y pueblos antiguos de España, coleccion de las que se hallan en diversos autores, y de otras nunca publicadas*, por Henriquez Florez (Madrid, 1757, 2 vol. in-fol., pl.); *Museo de las medallas desconocidas españolas*, por V. Lastanosa (Huesca, 1645, in-4°); *Conjeturas sobre las medallas de los reyes godos, etc.*, por L. Velasquez (Malaga, 1759, in-4°); *Tratado de la moneda jaquesa, etc.*, por Lastanosa (Saragosse, 1681, in-4°); *Escrutinio de maravedises y monedas de oro antiguas*, por P. de Cautas Benitez (Madrid, 1763, in-4°); *Description des monnaies espagnoles du cabinet de D. Garcia de La Torre*, par Gaillard (Madrid, 1852, in-8°, fig.); *Essai de classification des monnaies autonomes d'Espagne*, par L.-F.-J. de Saulcy (Metz, 1840, in-8°, avec 8 pl.).

Espagne (HISTOIRE GÉNÉRALE D'), ouvrage historique espagnol par le P. Juan de Mariana. Le jésuite Juan de Mariana est le premier, nous ne dirons point qui entreprit, mais qui mit à fin une histoire générale de l'Espagne, depuis les temps fabuleux jusqu'à son époque. Il ne commença à rassembler les éléments de son livre qu'en 1574, époque de son retour en Espagne. Il avait alors trente-huit ans. Son histoire, divisée en trente livres, fut d'abord écrite en latin, pour qu'elle servît à toutes les nations. Cédant ensuite aux instances de ses compatriotes, Mariana la traduisit en castillan. Les vingt premiers livres avaient paru en 1592; jusqu'à sa mort, qui arriva en 1623, Mariana publia successivement trois éditions latines et quatre éditions espagnoles; succès immense et sans précédent. Mariana, qui n'avait point de rival en Espagne, y passe encore pour avoir vaincu ses rivaux étrangers, les Mézeray, les de Thou, les Sarpi, les Hume, tous ceux qui ont écrit des histoires générales, et ses compatriotes l'appellent sans façon le *prince des historiens modernes*. Il faut s'entendre sur un tel éloge. S'applique-t-il à la partie toute littéraire, au style? On peut accorder, en ce cas, qu'il a quelque raison d'être. Malgré des taches, excusables dans une œuvre de si longue haleine, le style de Mariana peut être regardé comme un modèle de l'éloquence historique. Il est clair, correct, élégant, ni trop concis ni trop lâche, également exempt d'emphase et de trivialité. C'est Tite-Live, racontant, dans son beau langage, la vie de Rome, depuis son berceau. Mais si l'on veut passer du style aux qualités spéciales de l'historien, la recherche consciencieuse du vrai, la droiture du jugement, la hauteur des vues générales et l'intelligence des déductions; si l'on s'occupe enfin de tout ce qui constitue la philosophie de l'histoire, l'éloge de Mariana pourrait passer pour une épigramme. Il démontre au moins, dans ceux qui l'ont prononcé, une grande ignorance des modèles et de la haute mission d'une science dont on décerne si lestement la couronne. Mariana n'a point écrit l'histoire pour en corriger les erreurs ou pour en faire jaillir les leçons; il l'a écrite pour écrire : *Scribit ad narrandum, non ad probandum*. Pourvu qu'il raconte, tout lui est bon à raconter. Les traditions fabuleuses, les légendes mensongères, les contes de vieilles, les miracles de saints ou de sorciers, tout est recueilli, tout est confondu pêle-mêle dans ses chapitres, à côté des faits les plus importants et les mieux avérés. Bien qu'il ne prenne pas la peine de séparer, même par des réticences ou des doutes, le vrai du faux et le vraisemblable de l'impossible, on ne peut l'accuser précisément ni de cette crédulité niaise qui ne voit pas l'erreur, ni de cette complicité coupable qui la sanctionne et la répand. Il n'a été, nous le répétons, qu'un écrivain faisant style de tout, et ne s'occupant pas plus du résultat moral de ses narrations que de la pureté des sources où il les puise. Lui-même en fait l'aveu : « Quelquefois, dit-il dans sa dédicace à Philippe III, j'ai trébuché dans des erreurs; mais c'était en suivant les traces de ceux qui marchaient devant moi. » — « Mon intention, dit-il ailleurs en répondant à une critique, n'a pas été d'écrire l'histoire, mais de mettre en ordre *et en style* ce que d'autres avaient rassemblé comme des matériaux pour mon édifice, et sans m'astreindre à vérifier tous les détails; ainsi personne ne peut exiger de moi plus que n'en exige ma propre volonté. » Une chose frappe pourtant dans Mariana : c'est que, compilateur très-fidèle et très-respectueux de toutes les absurdités miraculeuses dont les gens d'église amusaient la crédulité de leurs ouailles, il s'est montré peu flatteur, peu respectueux pour les puissances de la terre. Non-seulement les rois sont traités sans ménagements, sans égards, mais leurs moindres fautes sont relevées, publiées au grand jour, et châtiées avec une impitoyable rigueur. Dans son histoire, Mariana se montre aussi peu l'ami des rois que dans son fameux traité *De rege et regis institutione* et dans son mémoire *Sur l'altération des monnaies*, qui parut tellement séditieux, tellement subversif de tout ordre et de toute obéissance, qu'il valut à son auteur un procès criminel et une année de réclusion. Au reste, cette apparente contradiction s'explique. Élever l'Église et abaisser la royauté, telle devait être la devise de Mariana, qui appartenait à la compagnie de Jésus. « Le style de Mariana, dit Bouterweck, est son objet principal, et à cet égard il mérite les plus grands éloges. Sa diction est irréprochable; il a su éviter très-heureusement les périodes longues et péniblement construites; ses descriptions sont pittoresques sans ornements poétiques, et il offre un modèle de l'art de narrer; mais il n'a pu résister à la tentation de mettre, à l'imitation des anciens — et surtout de Tite-Live — des harangues dans la bouche de ses personnages. En dernière analyse, si nous comparons l'ouvrage de Mariana à ceux du même genre, dont la littérature espagnole s'était déjà enrichie, nous jugerons que son *Histoire d'Espagne* est digne d'une grande estime, mais qu'elle ne fait époque ni comme modèle d'une histoire philosophique, ni même comme ouvrage de littérature. » Le père Charenton a traduit en français l'histoire de Mariana (1725).

Espagne (HISTOIRE DE LA DOMINATION DES ARABES EN). [*Historia de la dominacion de los Arabes en España*], de don José Antonio Conde. Cet ouvrage est, ainsi que le dit l'auteur, *tiré de divers manuscrits et mémoires arabes;* il a paru pour la première fois, à Madrid, en 1820, en 3 volumes in-folio et a été réimprimé en un seul volume in-octavo, par les soins de M. Eugenio de Ochoa, dans la bibliothèque Baudry (Paris, 1840). L'auteur était conservateur de la bibliothèque de San Lorenzo de l'Escorial, et il a pu à loisir consulter et étudier les manuscrits et les ouvrages arabes. Cet ouvrage est fort estimé, non-seulement en Espagne, mais encore par les historiens des autres pays. Il suffit de citer les noms de MM. Aschbach, Schaefer, Romey et Rosseeuw Saint-Hilaire. Le savant auteur de l'*Histoire des Mores mudejares et des Morisques*, M. le comte de Circourt, s'exprime ainsi dans son ouvrage : « Les documents arabes, je veux dire ceux que l'on peut consulter facilement lorsque l'on n'est pas versé dans les langues orientales, se réduisent à un petit nombre. J'ai suivi généralement l'*Histoire de la domination des Arabes en Espagne*, par Conde, ouvrage inachevé, *mais le plus copieux, et à tout prendre le mieux digéré de tous ceux qui ont été faits sur le même plan.* Les extraits donnés par Casiri, et la traduction publiée par M. Gayangos, m'ont fourni le moyen de contrôler quelquefois Conde. » Malheureusement pour la réputation de l'historien espagnol, une note discordante vient troubler ce concert de louanges. Nous voulons parler des critiques fort sévères de M. Dozy, un savant orientaliste, l'auteur du remarquable ouvrage : *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne pendant le moyen âge* (Leyde, 1849, 1 vol. in-8°). Voici en quels termes il s'exprime (page 8) : « Conde a travaillé sur des documents arabes sans connaître beaucoup plus de cette langue que les caractères avec lesquels elle s'écrit; mais, suppléant par une imagination extrêmement fertile au manque des connaissances les plus élémentaires, il a, avec une impudence sans pareille, forgé des dates par centaines, inventé des faits par milliers, en affichant toujours la prétention de traduire fidèlement des textes arabes :

Vois que fourbe sur fourbe à nos yeux il entasse
Et ne fait que jouer des tours de passe-passe!
P. CORNEILLE. — *Le Menteur.*

» Les historiens modernes, sans se douter qu'ils étaient la dupe d'un faussaire, ont copié fort naïvement tous ces mensonges; quelquefois même ils ont laissé en arrière leur maître en combinant ses inventions avec les renseignements des auteurs latins et espagnols, qu'ils faussaient de cette manière. » Nous craignons bien que ces accusations ne soient quelque peu fondées, mais nous pensons aussi que l'irascible M. Dozy, en visant trop droit à son but, a fini par le dépasser. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de Conde a été traduit en allemand par Kuttschmann (1824-1825, 3 vol.) et en français par M. de Marlès (Paris, 1825, 3 vol. in-8°).

Espagne (HISTOIRE DU SOULÈVEMENT, DE LA GUERRE ET DE LA RÉVOLUTION D'), ouvrage écrit en espagnol par le comte de Toreno (Madrid, 1835, 5 vol.; traduction française par L. Viardot, Paris, 1835-1838). Le sujet de cet ouvrage n'est pas seulement espagnol; il appartient à l'histoire générale de l'Europe pendant le premier quart de notre siècle et particulièrement à celle de la grande lutte que soutint la France contre l'Angleterre et les coalisés. Écrit par un homme qui a joué un rôle important dans la politique de son pays, il a sans doute été conçu et médité à Paris pendant l'exil de l'auteur qui vint demander à la France un refuge contre l'aveugle tyrannie de Ferdinand VII.

L'*Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne* est un acte de patriotisme, en même temps qu'un des plus beaux monuments de la littérature espagnole de notre siècle. Sans elle, beaucoup des nobles et généreux faits qu'accomplit l'Espagne lors de l'invasion française eussent été à jamais oubliés et méconnus, comme nous le voyons dans l'ouvrage du colonel Napier. La politique de Toreno n'a satisfait aucun parti, mais tous ont été unanimes à reconnaître ses grandes qualités de patriote et d'historien.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns des passages les plus intéressants de son histoire. Ils ont le mérite de présenter les faits sous leur véritable jour :

« .... Il arriva enfin ce 2 mai, jour d'amer souvenir, jour de désespoir et de révolte, dont la douloureuse image vivra à jamais dans nos cœurs désolés. Un malaise effrayant et

inexplicable semblait en présager les horribles événements. Soit que ce fût l'effet de ces pressentiments vagues qui souvent précèdent en nous les grandes tribulations de l'âme, soit qu'on dût l'attribuer à la nouvelle qu'on avait ébruitée du prochain départ des infants, ce bruit et l'excessive inquiétude produite par le manque de deux courriers de France avaient fait affluer dès le matin, de bonne heure, sur la place du Palais, un nombreux concours d'hommes et de femmes du peuple. Comme neuf heures sonnaient, on vit monter en voiture avec ses enfants la reine d'Etrurie, que les Espagnols regardaient plutôt comme une princesse étrangère que comme une princesse de leur pays, et qu'ils détestaient d'ailleurs à cause de ses liaisons secrètes et continuelles avec Murat; elle partit sans le moindre obstacle. Il restait encore deux voitures, et, à l'instant, le bruit courut dans la multitude qu'elles étaient destinées au voyage des deux infants, Don Antonio et Don Francisco. Le mécontentement et la colère augmentaient par degrés, lorsque le peuple, apprenant de la bouche des domestiques du palais que le jeune Don Antonio pleurait et ne voulait pas partir, personne ne put contenir son émotion et les femmes éclatèrent en gémissements et en sanglots. Dans cet état, et les esprits s'animant de plus en plus, un des aides de camp de Murat, M. Auguste Lagrange, arriva au palais pour examiner ce qui s'y passait et savoir si cette inquiétude populaire pouvait faire craindre quelque agitation sérieuse. A la vue de l'aide de camp, facilement reconnu à son uniforme qui n'avait rien de flatteur pour l'œil du peuple, on se persuada qu'il ne venait là que pour faire sortir par force les infants. Il s'éleva alors un murmure général et, à ce cri d'une femme perdue dans la foule : *On nous les enlève!* M. Lagrange fut assailli de toutes parts, et c'en était fait de lui sans un officier des gardes wallones, qui lui fit un rempart de son corps. Mais les clameurs devenant plus violentes et la foule ne se possédant plus de rage et de désespoir, on allait les attaquer et les massacrer tous deux, si, par bonheur, il ne fût survenu à temps une patrouille française qui les sauva de la furie du peuple. Murat, bientôt informé de ce qui se passait, envoya sans retard un bataillon avec deux pièces d'artillerie. Son hôtel étant à proximité du palais, cela facilitait la prompte exécution de son ordre. La troupe française, à peine arrivée sur le lieu de la scène, au lieu de contenir les troubles à leur début, sans aucun avertissement ni démonstration préalables, fit une décharge sur les groupes sans défense, les dispersa et occasionna ainsi le soulèvement général; en effet, les fuyards, se répandant rapidement jusque dans les quartiers les plus éloignés, y portèrent avec eux la terreur et l'effroi, si bien qu'en un moment et comme par enchantement la population tout entière fut insurgée. De toutes parts on courut s'armer; à défaut de bonnes armes, on se jetait avidement sur les plus abandonnées et les plus rouillées. Les Français furent impétueusement attaqués partout où le peuple les rencontrait. En général, on épargna ceux qui se trouvaient dans l'intérieur des maisons ou qui marchaient désarmés, mais il n'y eut point de quartier pour ceux qui voulaient rejoindre leur corps ou qui faisaient feu. Quelques-uns, en jetant bas leurs armes et demandant merci, eurent la vie sauve et furent gardés en lieu sûr. Générosité admirable au milieu d'une si aveugle et si juste fureur! La foule était immense dans la rue Mayor et dans celles d'Alcala, de la Montera et de Canetas. Pendant quelque temps les Français disparurent et, dans leur confiante inexpérience, les habitants de Madrid comptaient déjà sur un triomphe certain; mais ce fut une joie de courte durée. Les Français, bien informés à l'avance, toujours sur le qui-vive et redoutant l'agitation d'une cité populeuse, envahirent précipitamment la rue d'Alcala et celle de San-Geronimo, qu'ils balayèrent avec leur artillerie, et la cavalerie de la garde impériale, commandée par le chef d'escadron Daumesnil, chargea la foule et la dispersa. Les lanciers polonais et les mameluks se signalèrent par leur cruauté; ce furent eux qui, conformément aux ordres des généraux de brigade Guillot et Daubrai, forcèrent les portes de quelques maisons afin d'y tuer tous ceux qui s'y trouvaient.

« .... Le peuple, combattu partout, fut refoulé et dispersé; quelques hommes seulement continuèrent à se défendre et même à attaquer avec une bravoure sans exemple.

« .... La troupe espagnole était consignée dans les casernes par ordre du général Negrete, furieuse et enflammée de colère, mais contenue par la discipline. Cependant des bourgeois isolés et sans appui coururent s'emparer du parc d'artillerie pour en arracher les canons et résister avec plus d'avantage. Les artilleurs étaient indécis s'ils prendraient ou non parti pour le peuple, quand tout à coup l'on apprit qu'une autre caserne venait d'être attaquée par les Français. Déterminés alors, et don Pedro Velarde s'étant mis à leur tête avec don Luis Daviz, ils ouvrirent les portes du parc, enlevèrent trois pièces de canon et se disposèrent à repousser l'ennemi, soutenus par les bourgeois et un piquet d'infanterie. Ils firent d'abord quelques prisonniers, mais bientôt une des colonnes françaises cantonnées au couvent de San-Bernardino, s'avança sous les ordres du général Lefranc, et il s'engagea des deux côtés une mêlée opiniâtre. Les artilleurs opposèrent une vigoureuse résistance; ils renouvelèrent souvent leurs décharges et jetèrent sur la place un nombre considérable d'ennemis. De notre côté, nous perdîmes aussi assez de monde, tant soldats que bourgeois. Don Pedro Velarde périt, traversé d'une balle; les moyens de défense se trouvant réduits par tant de pertes, et les Français s'avançant hardiment à la baïonnette, les nôtres commencèrent à perdre courage et voulurent se rendre. Mais, au moment où les ennemis paraissaient accepter la capitulation, ils se jetèrent sur les pièces et tuèrent quelques hommes, parmi lesquels le brave don Luis Daviz, déjà blessé à la cuisse, qu'ils achevèrent impitoyablement à coups de baïonnette. Ainsi finirent les illustres et dignes officiers Daviz et Velarde, l'honneur et la gloire de l'Espagne, vrais modèles de patriotisme; ils serviront d'exemple à ceux qui chérissent l'indépendance et la liberté nationales. »

Espagne (HISTOIRE D'), par M. Charles Romey (Paris, Furne et Cie, 1836-1848, 9 vol. in-8°, inachevé). M. Romey a fait sur l'Espagne ce que M. Henri Martin a fait sur la France : il en a recherché et exposé la vie historique dans toutes ses manifestations au cours de ses divers âges, avec science et clarté, et cet amour profond de la vérité qui est la verve sainte, l'*animus ingenii* de l'historien. La composition de l'histoire d'une nation, à savoir l'exposition méthodique des différentes fortunes de cette nation dans les siècles écoulés, avec la physionomie caractéristique des différents états par lesquels elle a passé, présente toujours, de quelque pays qu'il s'agisse, de grandes difficultés; elle en présente de plus grandes encore, si ce pays est l'Ecosse, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne ou l'Espagne, c'est-à-dire un pays partagé, morcelé tantôt en peuplades, tantôt en cantons, en tribus, en districts indépendants ou presque indépendants les uns des autres, s'agitant chacun dans sa sphère, tantôt unis ou confédérés, tantôt en guerre, divisés d'intérêts, de mœurs, de coutumes, de religion. La difficulté se complique encore quand dix nations sont descendues successivement en armes sur une terre pour se la disputer, et qu'elle a été comme un champ clos où les peuples, les cultes et les civilisations sont venus se heurter à mi-chemin sur la route de deux continents.

Dans la période musulmane de l'histoire d'Espagne, par exemple, plus de vingt Etats à la fois appellent le regard. L'histoire particulière de chacun de ces Etats se lie à l'histoire des autres et s'en détache de moments en moments. L'attention, tour à tour promenée d'un fait à un autre, de ce héros à celui-là, des musulmans aux chrétiens et *vice versa*, se lasserait, si la lumière ne se faisait partout en même temps, si l'art et la sagacité de l'historien ne rattachaient le détail et les récits divers à l'ensemble et à l'unité poursuivis; si, enfin, de ce tout presque sans liaison apparente, ne se dégageaient finalement, avec leurs mille traits particuliers, la physionomie générale des époques et la nette et vive caractérisation des mœurs, des habitudes, des différentes existences sociales des peuples que l'historien a entrepris de montrer, tels qu'ils se montrèrent eux-mêmes sur chaque degré de l'échelle des temps. Entre ces éléments complexes et divers, sans l'art de l'historien, s'éparpillerait l'intérêt, qu'il faut rendre saisissant, quand on veut attacher et entraîner le lecteur, quand on veut laisser dans son esprit, le livre posé, une fidèle représentation et un long souvenir des hommes et des choses qu'on s'est donné la mission de lui révéler historiquement, c'est-à-dire sans le secours d'aucune fiction ni d'aucun ornement comme en usent d'ordinaire les poëtes et les faiseurs de bulletins, deux sortes de personnes qui passent pour aimer à cacher, sous des habits de leur façon, les charmes de la vérité. Par-dessus tout, M. Romey s'est tenu en garde contre ce goût de ses devanciers : tous ont suivi, pour les temps antérieurs au XIII^e siècle, la grande chronique d'Alfonse le Sage ou le Savant, en prêtant plus ou moins l'oreille, chemin faisant, aux chevaleresques inventions des *romances* poétiques; tous, ou presque tous, se sont laissés séduire à la voix de ces sirènes, et ont été égarés par elles. M. Romey a suivi une méthode toute différente : il a pensé avec raison que, dans une histoire à laquelle le mensonge avait été si prodigieusement mêlé, il ne fallait rien avancer sans preuves à la main; qu'aucun dire postérieur d'un certain nombre d'années aux faits racontés ne devait faire autorité pour lui, surtout lorsqu'il blessait la vraisemblance ou contredisait les contemporains. Il a, de cette façon, donné à son travail le plus haut degré de certitude historique. Ç'a été sa première et sa plus constante préoccupation et c'est là le caractère manifeste aussi de son scrupuleux et probe récit. Nul ornement superflu, nulle recherche, nulle exagération de langage n'y déroutent et n'y rendent suspecte la véracité de l'historien. Si son style revêt souvent des formes brillantes, ce n'est jamais aux dépens de la vérité, mais, au contraire, pour la mieux caractériser et la graver d'un meilleur trait dans la mémoire du lecteur. Ainsi qu'on l'a dit de Zschokke, l'historien populaire de la Suisse, « il a donné du suc à chaque phrase afin qu'elle pût nourrir longtemps la pensée. »

M. Romey ne prête, d'ailleurs, qu'une médiocre attention aux légendes; il ne les rapporte quelquefois que pour en faire toucher du doigt l'inanité, et c'est avec une ironie tranquille qu'il poursuit en vingt endroits la manie commune d'ériger le *Romancero* en histoire.

C'est de la sorte, en homme qui n'accepte rien que sous bénéfice d'inventaire, que M. Romey a écrit l'histoire d'Espagne, la plus difficile peut-être à écrire de toutes les histoires. Au prix d'un long travail et des investigations les plus étendues, avec un soin persévérant de la forme et du style, avec un art tempéré d'ordinaire, parfois aussi plein de grandeur et d'éclat, mis, pour les moindres détails, au service de la science et de la réalité historiques, il a fait pour l'histoire d'Espagne ce que nul autre n'avait fait avant lui : il l'a présentée vivante et vraie dans toutes ses périodes.

La partie la plus neuve et la plus remarquable de ce grand travail est certainement celle qui retrace l'état et les vicissitudes de la Péninsule pendant les huit cents années où elle fut plus ou moins soumise aux sectateurs de l'islamisme.

Dans toute cette histoire, l'auteur est, au fond, cela se sent, de l'école de M. de Barante. *Scribitur ad narrandum, non ad probandum:* L'histoire s'écrit pour raconter, non pour prouver, pourrait être aussi l'épigraphe de son livre. L'histoire, dans ce système, s'adresse de préférence à l'imagination du lecteur. Comme l'a dit M. de Barante, « rien n'est si impartial que l'imagination : elle n'a pas besoin de conclure; il lui suffit qu'un tableau de la vérité soit venu se présenter devant elle. » Le mérite de la vérité est, avant tout, celui du livre de M. Romey. Le respect du vrai y est poussé jusqu'au scrupule. Mais peut-être l'auteur s'attache-t-il, çà et là, trop volontiers au détail des armures, des costumes, etc. On l'a de même observé pour M. de Barante : tout ce qui vient de la pure source des documents originaux est, à ses yeux, du même prix. Toutefois, à quelques détails qu'il s'arrête, en quelques dissertations qu'il se répande, et même, parmi cette suite un peu longue de faits ou d'événements d'une importance relativement moins grande, qu'il rapporte avec un égal soin, il ne manque pas de se montrer peintre et poëte. Il réapparaît tout entier, à de fréquents intervalles, et marque les événements de premier ordre, les grandes figures historiques, d'ineffaçables traits et de vigoureuses couleurs.

Pour tout dire, ce livre, plein d'archéologie celtibérienne et punique, appuyé partout de citations latines, arabes et espagnoles au bas des pages, est non-seulement un des plus savants ouvrages historiques de notre temps, mais encore une œuvre littéraire des plus distinguées, et la plus fortifiante lecture que puisse entreprendre un bon esprit.

Espagne (HISTOIRE D'), par don Antonio Cavanilles (1840, 6 vol. in-4°). Cet ouvrage, qui ne devait être qu'un résumé, composé sous les auspices de l'Académie d'histoire de Madrid, dont l'auteur est membre, est devenu, par l'importance du travail, une histoire générale. Les chroniques sont nombreuses en Espagne, mais il n'en est pas de même des histoires, si bien que l'auteur, lorsqu'il a entrepris de résumer, n'a trouvé aucun ouvrage parfait qu'on pût se contenter de réduire et s'est vu dans la nécessité d'essayer de le composer lui-même. Son livre est le premier travail fait en Espagne sur le modèle des historiens français contemporains; la philosophie de l'histoire y tient une certaine place; l'amour du passé, de ses institutions, de ses mœurs perce à chaque page et a bien guidé Antonio Cavanilles à travers les obscurités du moyen âge, les péripéties de la lutte contre les Maures, les difficultés qui sans cesse ont mis obstacle à l'unité de la péninsule. Ce qu'on peut reprocher seulement à son livre, c'est sa tendance un peu arriérée, c'est le défaut de préoccupation des questions modernes qui, même en Espagne, s'imposent désormais à l'attention du philosophe et de l'historien.

Espagne (HISTOIRE DES ARABES ET DES MORES D'), traitant de la constitution du peuple arabe-espagnol, de sa civilisation, de ses mœurs et de son influence sur la civilisation moderne, par M. Louis Viardot (Paris, 1851, 2 vol. in-8°). Dans cet ouvrage, l'auteur s'est borné au récit des faits empruntés principalement à l'*Histoire de la domination des Arabes en Espagne*, de Conde (v. plus haut). Ce livre est divisé en trois parties. La première est consacrée au récit des événements historiques; la seconde étudie la constitution politique des Arabes, les causes de leur décadence et de leur destruction, l'état de la civilisation chez les Arabes et son rayonnement au dedans de l'Espagne et au dehors. Dans une troisième partie, M. Louis Viardot a esquissé des scènes de mœurs arabes, telles que : la mosquée, le combat, les académies, etc. Cette dernière partie a la forme et l'intérêt d'un roman. L'auteur a cherché à imiter Walter Scott, et quelquefois avec bonheur. Son ouvrage est fréquemment cité comme une autorité, et nous croyons pouvoir même affirmer qu'il a été traduit en espagnol.

Espagne (ÉTUDES SUR L') *et sur les influences de la littérature espagnole en France et en Italie*, par M. Philarète Chasles, professeur au Collége de France (Paris, Amyot, 1847, 1 vol. in-12). Le sous-titre du volume dénonce l'espérance, un moment conçue par M. Ph. Chasles, de répondre aux données du concours proposé il y a une vingtaine d'années par l'Académie française sur cette intéressante question : « Déterminer l'influence de la littérature espagnole sur la littérature française au XVII^e siècle; » concours fécond, puisqu'il a fait surgir un excellent ouvrage, celui de M. de Puibusque. En réalité, les études de M. Ph. Chasles étaient bien antérieures au concours de l'Académie et avaient paru successivement, par morceaux détachés, dans l'ancienne *Revue de Paris*, du docteur Véron. S'il n'obtint pas le prix, qui fut donné à son savant concurrent, M. Ph. Chasles avait eu, du moins, le mérite d'ouvrir la route. Dans le grand mouvement de rénovation accompli entre 1830 et 1840, il fut un des premiers, sinon le premier, à signaler les trésors inconnus de cette féconde littérature d'au delà des monts, qui, après avoir agi d'une manière si puissante au XVII^e siècle sur notre propre théâtre, après avoir au XVIII^e inspiré à Le Sage ses meilleures créations, était tombée, faute d'être comprise, dans un profond discrédit. Sur les traces de Schlegel, notre éminent professeur au collége de France résolut de venger le théâtre de Calderon, de Lope et d'Alarcon des injustes dédains de la critique du XVIII^e siècle, et des assertions un peu trop légères de Bouterweck et de Sismondi. D'autres ont depuis marché sur ses traces, mais ils ne l'ont pas fait oublier. M. Ph. Chasles a pour lui le sens intime, la compréhension complète de ces grands génies; il les analyse, les pénètre, les éclaire d'une façon à la fois magistrale et saisissante. Ses études sur Calderon et sur Alarcon, incomplètes comme bibliographie, puisque l'auteur n'analyse qu'une œuvre ou deux de chaque maître, sont, dans leurs aperçus généraux, d'une grande justesse, et, dans le rapide résumé qu'il fait de ces beaux drames, la *Dévotion de la Croix*, le *Tisserand de Ségovie*, il a su, tout en se restreignant aux linéaments principaux, faire circuler presque autant de vie qu'il y en a dans l'œuvre même. Attiré par la singulière et énigmatique figure d'Antonio Perez, il lui a consacré tout un intéressant chapitre. Cet homme d'Etat, aux aventures étranges, dont la cour de France s'engoua véritablement lorsqu'il vint s'y réfugier dans son exil, importa chez nous l'idée et le goût de la littérature espagnole; à ce point de vue, il méritait une place dans cette galerie littéraire. Avant l'*Essai sur Antonio Perez*, de M. Mignet, on ne savait presque rien en France de l'histoire, encore entourée de mystère, des relations du secrétaire d'Etat avec Philippe II et la princesse d'Eboli. A l'aide d'habiles conjectures, M. Ph. Chasles a essayé le premier de jeter un peu de jour sur ce dramatique épisode, et ses conjectures se sont trouvées vraies, pour la plupart, lorsque M. Mignet, muni des documents tirés de la fameuse forteresse de Simancas, est venu à son tour débrouiller les fils de cette intrigue royale. Nous ferons seulement un reproche à M. Ph. Chasles: trouvant mêlé à cette intrigue le nom d'un secrétaire obscur, le jésuite Escobar, il s'imagine que c'est l'Escobar célèbre des *Provinciales*, dont le nom a enrichi la langue française d'un mot nouveau et significatif. Il était, en effet, bien tentant de trouver ce jésuite mêlant ses *escobarderies* à la sombre politique de l'Escurial; mais un simple rapprochement de date eût évité cette méprise à M. Chasles; l'exil d'Antonio Perez est de 1592, et le fameux Escobar était né seulement trois ans plus tôt, en 1589.

Dans un autre chapitre, M. Ph. Chasles a étudié d'une façon très-intéressante les emprunts faits par Corneille au théâtre espagnol. C'était, en effet, une des meilleures manières de mettre en relief l'influence de cette littérature sur la nôtre. Notre vieux Corneille ne sort aucunement diminué de cet examen. Si, d'un côté, on admire la force d'invention, la richesse d'idées et de style des dramatistes espagnols qu'il imite, on reste étonné de la vigueur et de la précision avec laquelle il a su rendre et presque transformer les conceptions de Lope de Vega, d'Alarcon et de Guilhen de Castro. Le volume se termine par quelques pages sur le théâtre italien de Carlo Gozzi, la *Comedia dell' arte*, que M. Ph. Chasles rattache, mais par un bien faible lien, au théâtre espagnol.

Cette série d'études, pleine d'idées neuves et justes, forme un instructif ouvrage où le génie espagnol est certainement envisagé sous son jour le plus vrai et le plus saisissant.

Espagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (HISTOIRE GÉNÉRALE D'), en espagnol : *Historia general de España desde los tiempos mas remotos hasta nuestros dias*, important ouvrage de don Modesto Lafuente, membre de la *Academia de la historia de Madrid*. Le premier volume de cet ouvrage a paru à Madrid en 1850, et le vingt-sixième dans l'année 1862. Ce dernier volume raconte la chute et l'abdication de Napoléon

et l'histoire des cortès de Cadix. Avant de se livrer à l'étude de l'histoire, l'auteur de ce livre s'était acquis une grande notoriété en publiant, sous le pseudonyme de Fray Gerundio, de spirituels pamphlets. L'histoire à laquelle il travaille depuis bien des années est, après l'ouvrage de Mariana, celle qui est en possession de la faveur publique. L'auteur y a déployé un grand talent, et a fait preuve d'une vraie aptitude d'historien. C'est surtout en ce qui concerne la guerre faite à l'Espagne par le premier Empire que l'ouvrage de M. Lafuente nous paraît inattaquable. Avec sa prolixité habituelle et avec une surabondance de détails dans lesquels ses lecteurs se complaisent moins que lui-même, M. Thiers nous a raconté cette histoire si dramatique et d'un si puissant intérêt. Guidé par je ne sais quel étroit sentiment de patriotisme ou même de chauvinisme, l'*historien national* a cherché à atténuer les fautes que l'impartiale histoire doit condamner sans réserve. Ainsi M. Thiers ne nous a pas fait assister à ce drame héroïque d'un peuple soulevé pour repousser l'envahisseur et dont l'énergie a triomphé des bataillons les mieux aguerris. On n'aurait qu'une idée imparfaite de cette lutte suprême, si l'on se bornait à lire les récits de l'écrivain français. L'historien espagnol a puisé à des sources qui sont restées fermées pour M. Thiers et ses émules. Il a consulté les souvenirs des généraux qui ont pris part à ces guerres ; il a eu à sa disposition les bibliothèques de l'Espagne entière, et les archives du ministère des affaires étrangères n'ont pas eu de secrets pour lui. Voici, par exemple, l'appréciation que faisait, en 1804, du nouvel empereur, l'agent diplomatique de l'Espagne, M. Izquierdo, écrivant au trop célèbre *prince de la Paix* :

« Le caractère de l'homme, qui par lui-même s'est élevé jusqu'au trône, de celui que trente millions d'âmes entourent, de celui qui a dompté la grande nation et détruit la république, ne s'est point encore manifesté entièrement. Les événements le feront connaître. Vues étendues, idées profondes, conceptions politiques au delà du commun, occupent son esprit. Son cœur désire toute chose avec véhémence. Aigle, lion, renard à la fois, tout ce qui s'oppose à sa volonté est brisé ou obtenu par la ruse. Il soupçonne avec facilité, il méprise l'homme, il ne sacrifie ni à l'amitié ni à l'amour ; la douceur lui est inconnue. Il est ombrageux ; la moindre contradiction, la plus petite divergence d'opinions l'irrite, l'inquiète : ou il rompt, ou il dissimule. Il n'oublie rien et se venge. »

Il serait curieux de rapprocher ce jugement de celui que portait, sur Napoléon I^{er}, un grand philosophe allemand, Fichte. Nous nous contentons d'indiquer ce parallèle à nos lecteurs.

Un critique contemporain a dit de M. Lafuente qu'il aurait dû se dépouiller des passions et des idées de son temps « pour comprendre avec entière liberté d'intelligence, pour reproduire avec toute vérité, les idées et les passions des âges écoulés. » Nous ne donnerons pas un semblable conseil au savant historien de l'Espagne, dont l'esprit sage et mesuré reçoit des louanges, même de ses adversaires. Ce n'est pas nous qui regretterons que M. Lafuente soit un homme de son temps et qu'il juge le passé en homme du XIX^{e} siècle, étranger aux préjugés du moyen âge. Bien plutôt regretterions-nous parfois que l'auteur n'ait pas toujours complétement dépouillé le vieil homme. Quoi qu'il en soit de ces réserves, le livre de M. Lafuente est un monument historique élevé à la gloire de son pays.

Espagne (ÉTUDES SUR L'), par M. Antoine de Latour. Nous réunissons à dessein sous ce titre différents ouvrages dans lesquels M. An[illegible] de Latour, un des écrivains qui font le mieux connaître l'Espagne contemporaine, a étudié sous les aspects divers ce pays, où il a longtemps résidé, et qu'il aime et comprend mieux que tout autre. L'auteur de ces études, attaché aux princes de la maison d'Orléans qui se sont alliés à la couronne espagnole, a profité des loisirs que lui a fait cet exil tout volontaire, pour décrire, à mesure qu'il les parcourait, les diverses régions de la Péninsule, et s'imprégner plus fortement de la langue et des mœurs que ne peut le faire un simple voyageur.

On a certainement de très-bons ouvrages sur l'E[illegible]ne. Comme description, il est dif[illegible]asser celui de Th. Gautier, *Tras* [illegible] les *Lettres* au directeur de la *Revue de Paris*, de P. Mérimée. M. Guéroult, il y a une quinzaine d'années, a étudié en maître la situation politique de l'Espagne. [illegible] ont là, pour ainsi dire, que des [illegible]t. M^{me} de Girardin disait très-[illegible]nt du voyage de Th. Gautier [illegible] qu'il s'y promenait, [illegible]entés. Le pittores-[illegible] décrit avec plus de [illegible] les monuments, les [illegible]ls eux-mêmes. M. de [illegible]udes, s'est proposé d'examiner aussi bien les uns que les autres.

Cette série se compose de quatre ouvrages : *Séville et l'Andalousie* (Paris, 2 vol. 1855), *la Baie de Cadix* (1858, 1 vol.) ; *Tolède et les bords du Tage* (1860, 1 vol.) ; l'*Espagne religieuse et littéraire* (1863, 1 vol.).

Elle renferme des études fort remarquables et qu'on chercherait vainement ailleurs. Moins pittoresque que l'auteur de *Tras los montes*, il a pénétré plus profondément l'Espagne ; son ouvrage, plus savant aussi, est le fruit de plus longs loisirs. Il est bon de dire ici que les recherches littéraires sont difficiles dans ce pays indolent, où personne ne vous aide, où personne ne semble se soucier des immenses richesses enfouies dans les bibliothèques et les archives. Ce n'est que depuis quelques années que de savants littérateurs d'au delà des monts, réveillés par les recherches des érudits anglais, américains et français, ont enfin senti le désir de connaître leurs richesses aussi bien que les étrangers, et ont secoué l'apathie séculaire de leurs compatriotes.

M. de Latour ne s'est pas circonscrit dans le champ étroit d'un voyage ; ses chapitres forment autant d'études séparées, écrites au jour le jour, suivant l'inspiration du lieu. L'Alcazar de Séville lui rappelle les sanglantes chroniques de don Pèdre et de Marie de Padilla ; il transcrit de la *Chronique d'Ayala* l'histoire du meurtre de don Fadrique, le grand maître de Santiago. Il ne peut quitter l'Andalousie sans parler de ses poëtes ; de là d'intéressantes études sur Herrera (le divin) ; sur Balthazar de l'Alcazar, le poëte facétieux du *Souper* ; sur Guttière de Cetina, sur Jauregui, sur Rioja, sur Cespedès, à la fois peintre, poëte et érudit. On n'apprend pas sans intérêt qu'il y a Séville une magnifique bibliothèque, la *Colombine*, fondée par le fils de Christophe Colomb, Hernan Colon, de plus de 20,000 volumes et manuscrits rares, curieusement collectionnés par lui à Rome, à Venise, à Anvers, à Paris, qui lui coûtèrent toute sa fortune, et à qui il sacrifia sa vie entière. Ces deux volumes sur l'Andalousie contiennent, en outre, des chapitres sur Lope de Rueda, le fondateur du théâtre espagnol ; une analyse de l'*Étoile de Séville*, de Lope de Vega ; une étude sur Murillo et l'école andalouse. Ce sont des volumes pleins de faits et d'érudition. Les mœurs, les coutumes ont aussi leur large part, la religion surtout, les fêtes de la semaine sainte, du *Corpus Christi*, de la Fête-Dieu, tiennent une grande place dans ces études. M. de Latour est un catholique sincère, épris des pompes du catholicisme, et nulle part elles n'ont conservé autant d'éclat qu'en Espagne.

Le côté religieux est peut-être encore plus accentué dans son *Espagne religieuse et littéraire*. A la biographie enthousiaste qu'il avait faite de sainte Thérèse, dans son *Andalousie*, il fait succéder ici celle d'un frère Torribio, le Vincent de Paul de l'Espagne assez inconnu, quoiqu'il ait fondé un hospice d'enfants trouvés, et des peintures de couvent qui sont bien à leur place, mais dans lesquelles on désirerait sentir un souffle plus vif de l'esprit moderne. Le temps des contemplations est fini, et, pour l'Espagne plus que pour toute autre nation, il s'agit, non pas de se croiser les bras, mais de se mettre à l'œuvre. Ce n'est pas que le côté littéraire soit entièrement oublié dans ce volume ; il y a des pages très-curieuses sur les œuvres dramatiques d'Eciso, un contemporain presque oublié du grand Lope ; une excellente dissertation sur Corneille et Diamante, à propos du *Cid* ; et surtout des chapitres très-intéressants sur *Roméo et Juliette*, le même sujet que celui de Shakspeare, traité par deux Espagnols : Rojas, *Les factions de Vérone*, et Lope de Vega, *Castelvins et Montes* (Capulets et Montaigus). Ni l'un ni l'autre n'avaient lu Shakspeare, antérieur de cinquante ans à Lope, et la comparaison de leurs œuvres avec celle du grand poëte anglais est pleine d'enseignements. Mais il faut dire que la persistance, dans ces études, de certaines idées religieuses gâte un peu le plaisir qu'on éprouve à les lire. Il est pénible d'entendre un homme de la valeur de M. de Latour dire, à propos de l'Inquisition : « Je suis convaincu que, pour se maintenir ainsi pendant des siècles, il faut qu'une institution de cette nature ait en elle sa raison d'être ! » Le volume se termine douloureusement par le récit du dernier *auto-da-fé* de Séville, où l'on voit des milliers d'hommes accourus de tous les points du pays pour assister au supplice d'une sorcière, la Beata Dolorès, pauvre folle qui, tout aveugle qu'elle était, pouvait broder et jouer de l'orgue ; mêlant les pratiques pieuses à celles de l'imagination la plus dépravée, elle se faisait déshabiller et fouetter nue par ses confesseurs, pour avoir, disait-elle, des révélations d'en haut. Elle fut brûlée par l'Inquisition le 24 août 1781. De pareils faits, examinés de sang-froid, suffiraient pour convertir au Dieu des bonnes gens.

Quoi qu'il en soit de ce parti pris religieux, l'œuvre de M. Latour est une œuvre considérable, où l'on apprend à connaître et à estimer l'Espagne, et qu'on ne saurait lire sans fruit.

Espagne (L') contemporaine, ses progrès moraux et matériels au XIX^{e} **siècle**, par M. Fernando Garrido (Bruxelles, 1862, in-8°). M. Garrido est un démocrate de la fraction la plus avancée, très-hostile aux Bourbons. Son livre pourtant n'est pas un pamphlet, et c'est une des meilleures études qui aient été faites sur la situation politique de l'Espagne. L'auteur l'a écrit en français et dans la libre Belgique, afin de n'être gêné par aucune contrainte dans l'exposition de ses idées. Il constate avec regret que l'Espagne, malgré les pages glorieuses de son histoire, l'éclat de sa littérature au XVI^{e} et au XVII^{e} siècles, sa position géographique et la richesse de son sol, loin d'occuper parmi les nations le rang qui lui est dû, végète obscurément, à peu près inconnue de ses voisins. Pour les Allemands, c'est toujours la patrie de la chevalerie errante, du romantisme de Calderon et de Lope de Vega ; pour les Français comme pour les Anglais, l'Afrique semble commencer aux Pyrénées ; l'Espagne est toujours le pays du fanatisme, de la paresse, des voleurs à main armée, la mère patrie de l'Inquisition et des auto-da-fé. Cependant, il existe une Espagne nouvelle, réveillée de sa torpeur par l'invasion française de 1808, exécrée dans son principe, féconde dans ses résultats ; une Espagne qui s'est enfin décidée à se mettre en mouvement, dont les progrès sont lents, sans doute, mais assurés. C'est pour faire comprendre ce mouvement, pour le faire toucher du doigt, que M. Garrido a écrit son livre. On peut puiser dans cet intéressant ouvrage les détails les plus complets et les plus authentiques, en même temps que les plus ignorés sur les progrès accomplis déjà ou en train de s'accomplir, et qui sont l'expression de la civilisation moderne. Nous ne pouvons nous appesantir sur ce côté du livre, qui offre une vue d'ensemble sur la situation matérielle, le commerce, l'agriculture, les chemins de fer, etc. ; c'est une statistique complète présentée avec talent. Au point de vue politique, l'auteur est un adversaire de la maison régnante (d'Isabelle de Bourbon) ; sans que son livre dégénère en pamphlet, il la combat, d'une plume acérée, toutes les fois qu'il la rencontre sur son chemin et la signale comme la principale cause de l'abaissement et de la décadence de l'Espagne. Si le pays est en progrès, c'est malgré les Bourbons, et parce que les gouvernés valent mieux que les gouvernants. Nous résumerons ici ses conclusions :

Au temps où l'on croyait que le progrès consistait à créer l'unité par l'absorption, l'Espagne, au XVI^{e} siècle, a approché du but plus près qu'aucune nation ne l'a fait depuis la chute de l'empire romain. Mais la force est impuissante à réaliser cette unité, et l'œuvre de Charles-Quint devait échouer comme ont échoué, avant lui, l'œuvre de Charlemagne, et après lui celle de Napoléon. Le rôle de l'Espagne, à l'époque de la Renaissance, son expansion prodigieuse au dehors, malgré l'exiguïté de sa population, attestent une énergie et un esprit d'entreprise qui devraient suffire, bien dirigés, pour la replacer au premier rang parmi les peuples d'Europe. Les efforts qu'elle a faits pour se régénérer au souffle des idées nouvelles, le chemin qu'elle a parcouru dans ces dernières années, montrent bien que la race ibérique n'a point dégénéré. Aussi est-elle appelée à jouer un rôle non moins important dans l'avenir, lorsqu'un nouvel ordre européen, en équilibrant les forces des diverses nationalités, constituera l'unité et l'harmonie que la conquête fut impuissante à réaliser.

M. Fernando Garrido ne pensait pas que la dynastie des Bourbons, ni les hommes dont elle s'entourait, pussent conduire l'Espagne à l'accomplissement de ses nouvelles destinées ; il était dans le vrai, ainsi que l'ont montré les derniers événements.

Ce livre ne pouvait manquer de soulever une ardente polémique. Vivement attaqué par les organes réactionnaires de l'Espagne, il a été non moins chaleureusement défendu par la presse démocratique européenne et traduit en allemand dès sa publication. Mais si plusieurs publicistes ont contesté les conclusions de l'auteur, tout le monde a rendu justice à la sincérité de ses opinions, à l'exactitude de ses recherches et à l'habileté avec laquelle il a soutenu sa thèse. En 1866, une seconde édition de ce livre a été publiée en espagnol (Barcelone, 1 vol. gr. in-8°, avec des illustrations).

Espagne (L') sous Charles-Quint, Philippe II et Philippe III ou les **Osmanlis et la monarchie espagnole pendant le** XVI^{e} **et le** XVII^{e} **siècle**, par Léopold Ranke, professeur à l'université de Berlin. C'est un des ouvrages qui font le plus d'honneur à la science historique de l'Allemagne. M. Ranke est depuis longtemps connu, non-seulement dans sa patrie, mais dans toute l'Europe ; il est le chef de la nouvelle école historique d'outre-Rhin, qui a produit de si beaux travaux sur l'histoire de la Grèce, de Rome et des temps modernes ; il a été le maître de Mommsen. M. Ranke a étudié les événements passés au point de vue philosophique ; à une érudition variée, il a su unir beaucoup de sagacité pour comprendre les événements et de logique pour les grouper ensemble. Dans son *Histoire de la papauté*, il s'est principalement attaché à nous faire pénétrer dans la connaissance de l'esprit qui animait la cour de Rome, et, par suite, à nous initier aux causes de la grandeur et de la décadence du pouvoir temporel des papes. L'*Espagne sous Charles-Quint* est le complément de son ouvrage général, publié sous ce titre : *Princes et peuples de l'Europe méridionale pendant le* XVI^{e} *et le* XVII^{e} *siècle*.

« La papauté, l'empire ottoman et la monarchie espagnole, dit son excellent traducteur, M. J.-B. Haiber, exerçaient, au XVI^{e} siècle, une influence prépondérante en Europe. Après avoir exposé rapidement les causes et les progrès de cette prépondérance, M. Ranke nous fait assister à la révolution intérieure qui s'est opérée dans le sein de ces puissances, et nous présente le tableau des affaiblissements successifs qui ont amené leur décadence et leur ruine totale. Il nous fait comprendre ainsi pourquoi le pouvoir temporel des papes, si grand sous Grégoire VII et Innocent III, s'étend à peine aujourd'hui au delà des portes de Rome ; pourquoi l'Espagne ne peut, en ce moment, comprimer les factions qui la déchirent (écrit en 1845) ; pourquoi l'empire ottoman n'est plus que l'ombre de lui-même, et n'attend que la rupture d'un équilibre maintenu avec tant de peine pour passer sous le joug de la Russie. C'est ainsi que M. Ranke nous donne la clef de la situation actuelle d'une partie de l'Europe, et nous fait entrevoir l'avenir prochain qui lui est réservé. »

M. Ranke, dans l'ouvrage qui nous occupe et qui ne comprend qu'un seul volume, n'a envisagé que l'empire ottoman, si florissant sous Soliman le Magnifique, si faible sous ses successeurs, et la monarchie espagnole, si puissante sous l'empereur Charles-Quint et si réduite sous Philippe III. Il nous fait pénétrer jusqu'aux causes intimes qui ont amené ces changements considérables, et, pour cela, il a donné le premier l'exemple de se servir des relations des ambassadeurs vénitiens, qui étaient aux aguets dans toutes les cours pour surprendre les secrets de la politique. Grâce à eux, nous avons les détails les plus précis sur le caractère de chaque prince et de ses ministres, sur l'armée, les finances et l'administration intérieure et extérieure de ses États. M. Ranke a su faire le plus heureux usage de ces relations ; il en a trouvé 48 volumes à la Bibliothèque royale de Berlin et 4 à la Bibliothèque ducale de Gotha. La première édition de son ouvrage a paru en 1827, et, malgré les résultats plus complets de la critique moderne, malgré les abondantes ressources que les historiens ont eues depuis à leur disposition, le livre de M. Ranke est resté vrai, dans ses détails et dans ses conclusions. Il est impossible, en le lisant, de ne pas songer à Montesquieu et à son ouvrage sur la *Grandeur et la décadence des Romains* ; il y a peut-être moins de profondeur, mais on ne peut contester la véritable originalité des observations. Le style de l'historien allemand est simple et sobre, contrairement à l'habitude de ses compatriotes, même les plus distingués. Après avoir raconté la fondation de l'empire ottoman et montré la rivalité plus ou moins cachée du peuple conquérant et du peuple conquis, il explique comment tout ce qui a fait la force de l'empire ottoman, le caractère guerrier des sultans, l'intelligence politique des vizirs, la forte organisation des milices, principalement des janissaires, comment tout cela s'est affaibli peu à peu et a amené une décadence irrémédiable, sous Amurath IV. A l'autre extrémité de la Méditerranée, il a observé les mêmes faits dans l'histoire du peuple espagnol. Ses chapitres sur les rois Charles-Quint, Philippe II et Philippe III, sur le tableau de la cour, les différents ministres et l'influence de plus en plus prépondérante qu'ils ont exercée, sur l'administration intérieure de chaque État, les finances, les impôts, sont tous également remarquables, par la profonde justesse des observations et la déduction logique, saisissante que l'éminent historien en fait ressortir. Cet ouvrage n'intéresse pas seulement les érudits curieux de fouiller le passé, il intéresse avant tout les hommes d'État et les politiques, qui y pourront apprendre comment les États les plus florissants se perdent, quand ils ne sont pas solidement établis sur la justice et sur la liberté.

Espagne (ORDRE ROYAL D'), fondé par le roi Joseph-Napoléon, en 1809, pour s'attacher ses nouveaux sujets et récompenser ceux qui avaient rendu des services à sa cause. Il était à la fois civil et militaire et se divisait en trois classes. La décoration était une étoile à cinq rayons, émaillée de rouge, bordée et pommetée d'or. Un écusson d'or au centre portait un lion debout surmonté d'une couronne ; l'écusson était lui-même entouré d'un cercle émaillé de bleu. Le ruban auquel se suspendait la décoration était rouge foncé. Lorsque Ferdinand VII fut rétabli sur le trône d'Espagne, l'ordre fut aboli.

ESPAGNE (Jean D'), théologien protestant français, né à Mizoen (Dauphiné) en 1591, mort à Londres en 1659. Après avoir exercé le ministère évangélique à Orange et en Hollande, il se rendit en Angleterre et jeta les fondements d'une église française à Westminster. Jean d'Espagne a publié un assez grand nombre d'ouvrages, qui eurent un grand succès lors de leur apparition, et où il donne la preuve d'une liberté de penser et d'un esprit critique fort rares chez les théologiens du XVII^{e} siècle. Nous citerons de lui : *Erreurs populaires ès poincts généraux qui concernent l'intelligence de la religion rapportées à leurs causes* (La Haye, 1639) ; la *Manducation du corps de Christ considérée dans ses principes* (La Haye, 1640) ; l'*Usage de l'oraison dominicale maintenu* (Londres, 1646) ;

Schibboleth ou *Réformation de quelques passages ès versions françaises et anglaises de la Bible* (Londres, 1655); *Essais des merveilles de Dieu en l'harmonie des temps* (Londres, 1657-1668); *Examen de dix-sept maximes judaïques* (Londres, 1657, in-8°). Les *Œuvres complètes* de Jean d'Espagne ont été publiées à La Haye (1674, 2 vol. in-12). Elles ont été traduites en anglais et en allemand.

ESPAGNE (Jean-Louis-Brigitte, comte D'), général français, né à Auch en 1769, mort à Essling en 1809. Dès l'âge de quatorze ans, il s'enfuit du collège et s'engagea. Ramené sous le toit paternel, il entra de nouveau au régiment en 1787. Onze ans de service lui suffirent pour conquérir le grade de général de brigade (1797), et, huit ans plus tard, il était nommé général de division. Il fut en cette qualité envoyé en Italie, où il se distingua par ses talents administratifs et sa justice impartiale, autant que par sa bravoure et sa capacité militaire. La prise de Fra-Diavolo lui fit le plus grand honneur. En 1806, l'empereur l'appela à faire partie de la grande armée, et il conquit bientôt après le grade de grand officier de la Légion d'honneur et le titre de comte (1808). L'année suivante, il tomba mortellement blessé à Essling et expira dans l'île de Lobau. Le nom du général d'Espagne figure sur l'arc de triomphe de l'Etoile.

ESPAGNE ou **ESPAÑA** (don Carlos, comte D'), général espagnol, né en France, dans le comté de Foix, en 1775, mort en Navarre en 1839. Son vrai nom était *Espaigne*, et il le changea en celui d'España pour le faire accepter en Espagne, où il avait pris du service en 1792. Ses exploits contre les Français le naturalisèrent mieux que ce changement de nom et lui firent obtenir le grade de colonel en 1809, celui de maréchal de camp en 1811, avec le commandement général des troupes de la Vieille-Castille. Le premier, il entra dans Pampelune (1813). L'année suivante, il entra en France, se battit sous les murs de Bayonne, et fut presque aussitôt rappelé en Espagne, où il devint gouverneur de Tarragone. En 1820, il combattit la révolution et fut exilé à Majorque, dont les habitants le repoussèrent à cause de la réputation de rigueur, on peut dire de cruauté, qui l'y avait précédé; il se réfugia alors à Minorque, où il faillit être assassiné par le peuple ameuté. Devenu, en 1823, lieutenant général et l'un des chefs les plus ardents de la réaction, il contribua plus que personne au triomphe des absolutistes et fut créé vice-roi du royaume de Navarre. Après l'écrasement des patriotes libéraux, le comte d'Espagne devint un des champions du parti apostolique, et jouit d'une grande faveur auprès du roi Ferdinand VII, qui le nomma grand-croix de l'ordre de Charles III, capitaine général de l'Aragon, commandant général de la garde royale et grand d'Espagne de première classe (1826). Peu de temps auparavant (1825), le roi l'avait chargé d'étouffer la révolte fomentée dans la Catalogne et l'Aragon par le général Georges Bessière. Le comte y parvint par son moyen familier, c'est-à-dire en versant à flots le sang des rebelles. Il en fut récompensé, en 1827, par une sorte d'autorité souveraine qu'on lui accorda en Catalogne, belle occasion de se montrer plus énergique que jamais et de mériter de nouvelles récompenses. Jamais despote ne se montra plus cruellement tyrannique que d'Espagne : il essaya d'exterminer les opposants et en fit tant dans cette voie qu'il contraignit le gouvernement à le rappeler (1832). Peu après, Ferdinand VII étant mort, il se déclara en faveur de don Carlos. Pour échapper à la fureur du peuple, il dut se réfugier en France, malgré l'horreur qu'il avait toujours affichée pour son pays natal (1835). Il fut interné, à Lille, d'où il s'échappa en 1838, revint secrètement en Espagne, rejoignit Cabrera en Aragon, y ameuta les carlistes et semblait sur le point de triompher, lorsqu'il fut assassiné par des dissidents de son parti. L'un des siens, nommé Balta, l'étrangla de ses propres mains et jeta son corps dans la Segre, près de la frontière française.

ESPAGNE (Louis et Charles D'), célèbres hommes de guerre. V. LA CERDA.

ESPAGNE (le grand cardinal D'), prélat espagnol. V. MENDOZA.

ESPAGNET (Jean D'), magistrat et alchimiste français qui vivait au XVII^{e} siècle. Il était président au parlement de Bordeaux, ce qui ne l'empêchait pas de se livrer au grand œuvre avec une passion fougueuse. Il a écrit deux petits traités qui furent longtemps les manuels obligés de tout chercheur de la pierre philosophale : *Enchiridion physicæ restitutæ* (Paris, 1651, in-8°), ouvrage auquel aucune gloire n'a manqué : réimpressions, traductions, commentaires plus longs que le texte; *Arcanum hermeticæ philosophiæ*, ouvrage où le savant magistrat de Bordeaux révèle, en termes naturellement fort obscurs, ce grand secret qu'il n'a jamais connu. Ce second livre a reçu les mêmes honneurs que le précédent et lui est souvent réuni. On doit à Espagnet, dans un autre genre, un *Traité de l'instruction du jeune prince*, où l'auteur fixe à six le nombre des vertus nécessaires aux gouvernants. D'Espagnet était un magistrat intègre, mais sévère à l'excès pour les malheureux sorciers. Il fut l'associé du conseiller de Lancre dans la guerre terrible que celui-ci fit à de malheureux habitants des Landes et des Pyrénées, accusés de relations criminelles avec le diable.

ESPAGNIN s. m. (è-spa-gnain; *gn* mll. — rad. *Espagne*). Vitic. Variété de raisin probablement importée d'Espagne en France.

ESPAGNOL, OLE s. (è-spa-gnol; *gn* mll.). Habitant de l'Espagne : *Les fiers* ESPAGNOLS.

— *A l'espagnole*, A la mode espagnole, à la manière des Espagnols : *Vivre à l'*ESPAGNOLE. *On se marie en Espagne* À L'ESPAGNOLE *et comme on veut; mais on se marie en France à la française, raisonnablement et comme on peut.* (Balz.)

— Pop. *Avoir le ventre à l'espagnole*, Avoir le ventre vide. Se dit par allusion à l'extrême sobriété des Espagnols.

— s. m. Langue parlée en Espagne.

— s. f. Art culin. Sorte de coulis préparé d'avance, que l'on introduit dans diverses sauces.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Espagne ou à ses habitants : *Mœurs* ESPAGNOLES. *Femme* ESPAGNOLE. *Soldats* ESPAGNOLS. *Langue* ESPAGNOLE. *Les dames* ESPAGNOLES *du nouveau monde aiment le chocolat jusqu'à la fureur, au point qu'elles s'en font quelquefois apporter à l'église.* (Brill.-Sav.)

— **Encycl.** Linguist. La langue *espagnole* appartient au groupe des langues de la race latine; elle dérive du roman, c'est-à-dire du latin corrompu des âges intermédiaires, comme le français, l'italien, le portugais et les dialectes parlés encore dans le midi de la France. La longue durée des institutions romaines, que l'Espagne s'assimila plus complétement que toute autre nation de l'Europe, l'établissement plus solide aussi de l'Eglise, qui continua les traditions littéraires de Rome, rapprochèrent l'*espagnol* du latin plus que l'italien lui-même; la conquête arabe, si longtemps persistante, lui ajouta un caractère tout particulier, et lui donna un peu de la couleur et de la pompe orientales. Romane et arabe, telle est sa double physionomie.

Le rêve des savants appliqués à l'étude de l'histoire des langues est de trouver l'idiome primitif, autochtone, plus ou moins barbare, qui, par des adjonctions successives, est devenu une langue riche et fortement constituée. Ainsi, pour la France, on a recherché les idiomes des premiers habitants de la Gaule; ainsi, pour l'Italie, de savants philologues se sont efforcés, s'efforcent encore de retrouver un dialecte italien, contemporain et indépendant du latin; c'est l'illusion si victorieusement réfutée par Bembo et Muratori. Il en a été de même pour l'Espagne; les linguistes ont cru voir l'origine de sa langue dans le cantabre ou vieil *espagnol*, dialecte dont il reste à peine quelques racines, et ont défini l'*espagnol* « une langue originale qui, à travers les siècles, a perdu une grande quantité de ses mots et en a gagné d'autres. » (Piferer). Autant vaudrait dire qu'un ruisseau ignoré s'assimile un grand fleuve en y mêlant ses eaux. D'autres, plus audacieux encore, se fondant sur ce que Mariana dit des colons ibériens peuplant la Sicile et l'Italie avant l'arrivée d'Enée dans le Latium, ont avancé que c'était le latin qu'on devait considérer comme un dérivé de l'*espagnol!*

Faire l'histoire d'une langue, c'est faire l'histoire d'un pays; car chaque bouleversement, chaque commotion sociale, chaque invasion avec ses institutions nouvelles, ses hommes nouveaux, apporte à la langue primitive de nouveaux éléments. Au moment de la conquête romaine, quel était l'idiome dominant en Espagne? Il serait difficile de le préciser. Les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois avaient fondé sur les côtes quelques établissements; mais c'étaient plutôt ce que l'on appellerait aujourd'hui des comptoirs commerciaux que des colonies; ils n'ont pu implanter leurs langues que d'une façon tout à fait partielle et locale. Les Ibères au sud, les Cantabres au nord, parlaient deux langues distinctes, et il n'est resté du cantabre ou vieil *espagnol* que quelques fragments de chants populaires. L'établissement des Celtes produisit par sa fusion comme une nation nouvelle, celle des Celtibères, et l'on considère le basque comme un dérivé de leur langue primitive; mais l'*espagnol* doit à peine quelques mots au basque. Il faut donc arriver à la domination romaine pour trouver un commencement d'unité dans la langue.

On sait avec quel éclat la littérature latine fut cultivée en Espagne : les plus grands poëtes romains de la décadence, Sénèque, Martial, Lucain, Silius Italicus sont Espagnols; Trajan est Espagnol; Espagnols aussi Quintilien, Columelle, Florus, Pomponius Mela, noms illustres auxquels il faudrait ajouter encore les grands écrivains de l'Eglise latine-espagnole, Isidore, Ildefonse, Wamba, Pélage. Le latin était si familier alors en Espagne, qu'il y avait à Cordoue, à Bilbilis, des écoles de poésie et des puristes. Les six cents ans de domination romaine durent donc laisser des traces bien profondes dans la langue du pays, la romaniser presque entièrement; mais, à côté du latin littéraire, langage des hautes classes, il se formait nécessairement dans le peuple un latin vulgaire, mélange des dialectes primitifs et de la langue des vainqueurs. A cette époque, on pouvait compter une dizaine de langues en Espagne : le vieil *espagnol* ou cantabre, le grec, le latin, l'arabe, le chaldéen, l'hébreu, le celtibérien, le valencien et le catalan. Le cantabre subsistait dans les recoins perdus des sierras; l'hébreu et le chaldéen étaient parlés par les juifs, déjà nombreux dans la Péninsule; le valencien et le catalan ont subsisté longtemps encore après la formation de la langue *espagnole*, et n'étaient, du reste, que des rameaux de l'idiome dominant, de véritables patois latins. Même après la chute de l'empire, le latin reste en honneur en Espagne, grâce à l'action puissante de l'Eglise. « Quelque chose, dit M. Villemain, a dû rendre le latin plus puissant et plus durable en Espagne que partout ailleurs : c'est le pouvoir et l'action législative des évêques. Dès le VI^{e} siècle, vous voyez régulièrement établies en Espagne des assemblées épiscopales où se discutaient des lois civiles. Ces conciles politiques parlaient latin beaucoup mieux, sans doute, que les barons et les grands vassaux de Charlemagne; le latin était la langue unique de l'Eglise. Or plus l'homme qui parlait latin avait d'influence, plus les formes du latin se perpétuaient dans la nation. » Les invasions, qui plongèrent dans des ténèbres épaisses tout le reste de l'Europe, épargnèrent cette civilisation naissante; ce fut à peine un temps d'arrêt. Les Goths qui entrèrent en Espagne et qui s'y fixèrent étaient les plus doux et les plus humains des barbares, les plus aptes à se civiliser. Ils adoptèrent les mœurs et la langue des vaincus plus qu'ils n'imposèrent les leurs, et se contentèrent d'introduire dans la langue les mots particuliers à leurs constitutions féodales, aux armes et aux coutumes germaines.

La conquête arabe laissa des traces plus profondes. Pendant que cette nation nouvelle, plus civilisée à certains égards, envahissait presque toute la Péninsule, la nationalité espagnole se réfugiait dans un coin des Asturies. Le goût littéraire se perd, le pur langage de Rome est oublié. Cependant l'effet naturel de la conquête arabe fut de resserrer les liens nationaux. Suivant la remarque judicieuse d'Augustin Thierry, enfermés dans ce coin de terre qui, pour eux, était toute la patrie, Goths et Romains, vainqueurs et vaincus, étrangers et indigènes, maîtres et esclaves, réunis par le malheur, oublièrent leurs antiques haines, leurs castes, leurs distinctions : il n'y eut plus qu'un nom, une loi, un Etat, une langue; l'exil les avait faits tous égaux. Mais les Maures n'en continuaient pas moins à couvrir l'Espagne de leur architecture originale, d'ouvrir à la nation subjuguée des voies nouvelles dans l'industrie, dans les arts et dans les sciences. Un immense courant d'idées s'établit entre les deux peuples; on peut en juger l'effet matériel en songeant que l'on trouve de cette époque des manuscrits arabes tracés en caractères *espagnols* et, par contre, des ouvrages *espagnols* écrits en caractères arabes. Les premiers monuments de la langue *espagnole* attestent cette énorme influence des Maures; le *Romancero* a la tournure et la couleur des chants arabes; le *Comte Lucanor* n'est souvent qu'une traduction des contes et des apologues orientaux.

La langue *espagnole*, le romanzo, comme on l'appelait au XI^{e} et au XII^{e} siècle, se forma de ces éléments si divers. Lorsque, dans sa *Grammaire comparée des langues du Midi*, M. Raynouard définit le roman « une langue intermédiaire dont le type a fourni les éléments et les formes de nos idiomes actuels, » cette judicieuse définition, absolument vraie pour le français, l'italien et le portugais, l'est surtout pour l'*espagnol*. Aucune autre langue, par les raisons que nous avons exposées plus haut, ne doit plus au latin, et, par conséquent, au roman, qui en fut la corruption. En abordant le détail du vocabulaire, on trouve les mots romans à peine altérés dans la langue *espagnole*. Ainsi l'article est absolument le même :

Masc. *El, lo, del, de lo, a el, a lo; los, de los, à los.*

Fém. *La, de la, a la; las, de las, a las.*

L'*o* roman est toujours changé en *ue*. Dans les substantifs, *poblo*, peuple, devient *pueblo; morte*, mort, *muerte; forza*, force, *fuerza; prova*, preuve, *prueva; dona*, dame, *dueña*. Dans les adjectifs, *bono*, bon, *bueno; novo*, neuf, *nuevo; fort, fuerte; nostre, nuestro*. L'*ue* était si bien l'équivalent de l'*o*, que, dans les anciens poëmes, celui du *Cid*, par exemple, *ue* et *o* sont considérés comme des syllabes assonantes, et, par conséquent, suivant la prosodie espagnole, suffisantes pour rimer.

En poursuivant, on trouve que, dans la langue *espagnole*, l'altération du roman a consisté à placer un *i* devant l'*e*; ainsi : *tenebras* devient *tinieblas; bisneto, bisnieto; juramento, juramiento; tempo, tiempo; aberto, abierto; encuberto, encubierto; destro, diestro*. Les mots en *ent*, qui depuis se sont terminés en *ente* ou en *ento*, se retrouvent sans changement dans la langue du XII^{e} et du XIII^{e} siècle. Les mots en *ion*, en *or*, sont romans, et tous encore reconnaissables, sans changement. Les mots en *tat*, dont nous avons fait en français nos mots en *té*, se retrouvent dans l'*espagnol* avec le *t* changé en *d*; ainsi : *antiquitat, antiquedad; auctoritat, autoridad; beltat, beldad; bontat, bondad; ciutat, ciudad; magestat, magestad*, etc. Mais, dans l'ancien *espagnol*, le *t* avait subsisté, et M. Raynouard remarque que, dans le vieux français, on écrivait *bontet, magestet, citet*, etc. Les mots romans en *es*, dont nous avons fait nos mots en *ois* ou en *is*, comme *marques*, marquis; *mes*, mois; *arnes*, harnois, sont restés identiques en *espagnol*. Dans un certain nombre de mots, l'altération du roman a consisté dans une aspiration que les Espagnols doivent probablement aux Arabes. Ainsi le *f* roman est souvent changé en *h* : *fechos*, faits, *hechos; facere, hacer; ferro, hierro; fidel, hiel; filio, hijo, fabular, hablar*. Le *c* et le *p* devant *l* deviennent un *l* redoublé : *clamare, llamar, clave, llave; pleno, lleno*. Au lieu d'être initiale, comme dans ces exemples, l'altération est parfois finale; ainsi : l'*homo* latin, *hom* en roman, fait *hombre* en *espagnol; fames, fam, hambre; nomen, nom, nombre; lumen, lum, lumbre*.

Ces altérations de la langue romane étaient comptées pour si peu de chose par les vieux auteurs *espagnols*, qu'ils déclarent presque toujours, au début de leur œuvre, qu'ils écrivent en roman. Ainsi le vieux poëte Berceo :

Quiero fer la pasion del sennor sant Laurent
En *romaz*, que la pueda saber toda la gent.

« Je veux faire la passion du seigneur saint Laurent en *roman*, afin que la puisse entendre tout le monde. »

Quiero en mi vejez, magner so ya cansado,
De esta santa Virgen romanzar su dictado.

« Je veux en ma vieillesse, encore que je sois bien fatigué, de cette sainte Vierge *romancer* le récit. »

Quiero fer una prosa en roman paladino,
En qual suele el pueblo fablar a su vecino.

« Je veux faire une prose en *roman* paladin, langue que le peuple a coutume de parler à son voisin. »

Tel est le début de trois curieux poëmes : le *Martyre de saint Laurent*, les *Louanges de Notre-Dame* et la *Vie de santo Domingo de Silos*. M. Raynouard cite du même poëte et d'un autre du même siècle, un peu postérieur, Lorenzo Segura de Astorga, à qui l'on doit le poëme d'*Alexandre*, des vers *espagnols* que l'on croirait extraits d'un poëme roman.

Toute cette discussion serait assurément oiseuse si, depuis, la langue *espagnole* avait éprouvé de grands changements; mais elle a subsisté sans modification un peu importante. Pour achever de le démontrer, nous allons mettre en regard un fragment de Calderon, c'est-à-dire d'un des plus purs écrivains du grand siècle littéraire de l'Espagne, et une traduction en roman qu'en a faite M. Raynouard. La différence est à peine sensible :

Cuentan de un sabio que un dia
Tan pobre e misero estaba
Que solo se sustentaba
De unas hierbas que cogia.
¿ « Habra otro, entre si decia,
Mas triste y pobre que yo? »
Y quando el rostro volvio,
Hallo la repuesta, viendo
Que iba otro sabio cogiendo
Las hojas qu'el arrojo.

Contan de un savi que un dia
Tan pobres e mesquis estava
Que sol se sustentava
De unas herbas que coglia.
« Aura altre, entre si dezia,
Mas trists et paubres que ieu? »
E quant el vis volvet,
Trobet la risposta, vezen
Que anava oltre savi, coglien
Las folhas que el gitet.

Ce joli conte est tiré de *La vie est un songe*, un des plus beaux drames religieux de Calderon. En voici la traduction : « On conte d'un sage qu'un jour, si pauvre et misérable était, que seulement se sustentait de quelques herbes qu'il cueillait. « En est-il un autre, disait-» il en lui-même, plus malheureux et plus » pauvre que moi? » Et quand la tête il tourna, trouva la réponse en voyant qu'il y avait un autre sage recueillant les feuilles qu'il rejetait! »

D'après un calcul qui a été souvent reproduit, en supposant la langue *espagnole* formée de cent parties, on peut en assigner soixante dérivées du latin, dix du grec, dix de l'arabe et de l'hébreu, dix de l'idiome des Goths, dix enfin de l'italien, de l'allemand, du français et des mots nouveaux importés des Indes orientales ou occidentales. Mais M. de Puybusque déclare ce calcul inexact pour le latin; cette langue a, en effet, donné à l'*espagnol* un nombre de mots bien plus considérable. Nous croyons, en outre, que l'arabe entre pour plus d'un dixième dans la formation de la langue *espagnole*. Il est facile, en effet, de constater que beaucoup de mots afférents aux arts et aux sciences, très-cultivés déjà par les Maures, dérivent de l'arabe; il en est de même des titres appliqués aux fonctions : *alcalde, el caïd; alguacil, el ghazi*. Beaucoup de mots nous sont venus à nous-mêmes de l'arabe, en passant par l'*espagnol* : *soufre, azur, safran, zénith, nadir, hallali, alambic, algèbre, élixir, talisman, bazar*, etc. Ce qui prouve encore mieux l'influence mauresque dans la langue *espagnole*, c'est que, pour exprimer une même chose, on a souvent le choix entre deux termes, l'un *espagnol*, l'autre arabe; tels sont : *palacio* et *alcazar; palo* et *baston; alcalde* et *gobernador; aceite* et *oleo* (huile); *soga* et *cuerda* (corde); *laud* et *lyra* (lyre, luth); *ataud* et *feretro* (cercueil); *alabar* et *elogiar* (louer); *izquierdo* et *siniestro* (gauche); *alfombra* et

tapiz (tapis); *latigo* et *azote* (fouet). L'élément basque ne se retrouve que dans un très-petit nombre de mots : *enojo* (ennui) est basque; les noms des fleuves *Adour*, *Duero*, *Durance* ont une racine basque : *dour*, eau courante. L'élément celte est un peu moins rare; un certain nombre de monosyllabes, transportés aussi en français, *cri*, *banc*, *blanc*, *parc*, sont très-reconnaissables dans l'*espagnol* : *gritar*, *banco*, *blanco*, *parque*, etc.

Jusqu'à présent, nous n'avons étudié que la formation du romanzo *espagnol* en général; mais, à mesure que le latin devenait le roman, que le roman s'altérait lui-même sous l'influence de causes si nombreuses, il se formait dans la Péninsule divers dialectes : il y avait le valencien, le catalan, le castillan, le galicien. Le castillan ne devint la langue *espagnole* que lorsque la Castille eut absorbé les autres États de la Péninsule. Le catalan est resté une langue à part, si différente de l'*espagnol*, qu'un Provençal ou un Italien le comprend mieux qu'un Madrilègne. Le galicien est devenu, en se perfectionnant, le portugais; pourtant on le parle encore dans d'autres régions; c'est le portugais demeuré rude, à l'état natif : la cour portugaise a poli l'idiome resté inculte en Galice.

Après ce que nous avons dit plus haut des altérations, faciles à reconnaître, qui ont transformé le roman en *espagnol*, il nous suffira de faire quelques remarques du même genre sur les transformations du latin, sur les ressemblances ou différences avec la langue française, pour déterminer les linéaments principaux de la langue *espagnole*. Comme dans le français, le pluriel s'obtient par l'addition d'un *s* pour les substantifs et les adjectifs : *hombre, hombres; lagrima, lagrimas*. Pour les verbes, les désinences en *mus*, *tis* et *runt* ont été transformées en *mos*, *teis* et *ron*, altération à peine sensible. Ainsi *vivimus, vivistis, viverunt* sont devenus *vivimos, vivisteis, vivieron*. Les infinitifs latins en *are*, *ere*, *ire* se retrouvent avec la suppression de l'*e* final; il n'y a, en *espagnol*, que ces trois conjugaisons : *ar*, *er* et *ir*. Les verbes irréguliers sont en très-petit nombre. La conjugaison est entièrement latine; mais l'influence germanique se fait sentir en ce qu'il n'y a pas de passif. De même, pour les substantifs, la déclinaison est remplacée, comme en français, par l'emploi des prépositions. La forme latine du gérondif *ando* ou *endo* a été conservée et est très-usitée; cependant il est élégant de se servir de la forme romane du verbe employé substantivement; on dira, par conséquent : *caminando*, en cheminant, ou mieux *al caminar*, au cheminer. Les participes passés latins en *itus*, *atus* ont été conservés avec la forme *ido*, *ado*, et il faut noter en passant qu'il n'y a pas d'accord de participes dans cette langue. Ainsi on dit : *El hombre a quien he encontrado* et *La mujer a quien he encontrado*, non pas *encontrada*, comme il faudrait d'après nos lois grammaticales, pour dire : L'homme que j'ai rencontré, La femme que j'ai rencontrée. On remarquera aussi, dans la phrase prise pour exemple, l'emploi de la préposition *a* : *el hombre a quien* et non pas *quien he encontrado;* c'est une des règles de l'*espagnol* d'employer cette préposition avec les compléments des verbes de mouvement, quand ce complément est un nom d'être animé; on dit, par conséquent, « rencontrer un trésor » et « rencontrer *à* un homme. » Comme particularité grammaticale importante, il faut signaler l'existence, dans la langue *espagnole*, du double verbe *avoir* et du double verbe *être* : *haber* et *tener*, *ser* et *estar*. Pour le premier, il n'y a pas de difficulté : *haber* est le verbe auxiliaire et *tener* le verbe de possession : j'ai écrit, *yo* HE *escrito;* j'ai une montre, TENGO *un reloj*. Pour le second, des deux formes du verbe être, *ser* et *estar*, la première s'emploie pour exprimer un état de choses durable, habituel; la seconde, pour l'état accidentel; ainsi : je suis Espagnol, *soy español;* je suis malade, *estoy enfermo*. La nuance est facile à saisir. Notons encore, comme nuance assez délicate, le futur douteux. Lorsqu'il est possible que la chose dont on parle n'arrive pas, l'*espagnol* emploie, non pas le futur, comme nous, mais le subjonctif. Ainsi on ne dit pas : « Faites ce qui vous *sera* possible, » ce qui semble impliquer une certitude, mais : « Faites autant qu'il vous *soit* possible, » *haga umd quanto le sea pos*[illegible]. On aura pu remarquer, dans cette phrase, la forme *haga umd*. *Umd*, qui s'écrit aussi *vmd*, ou *usté*, ainsi que cela se prononce, est la contraction usuelle de *vuestra merced*, votre grâce. Entre égaux ou d'inférieur à supérieur, on ne parle, en *espagnol*, qu'à la troisième personne; on dit non pas « irez-vous? » mais « ira votre grâce? » Le changement de personne du verbe est seul sensible, car la contraction de *vuestra merced* en *usted*, et même assez communément en *os*, réduit la phrase à « ira *vous* à tel endroit? » [illegible]pographiquement, la phrase *espagnole* doit [illegible] *md a Barcelona?* avec un point [illegible] n renversé au commencement; [illegible] ticulière à l'Espagne.

[illegible] de l'*espagnol* avec le [illegible], ces deux langues [illegible] tronc commun; il nous suffira de noter [illegible] porte, morte, *puerta*, *muerta*. Nos mots en *eur* : valeur, terreur, clameur, faveur, sont en *or* : *valor*, *terror*, *clamor*, *favor*. Les mots en *al* sont restés identiques; mais en *espagnol* leur pluriel est en *les* : *mal*, *males*. Les mots en *eux*, *euse*, ont la désinence *oso*, *osa;* ainsi : *famoso*, *precioso*, *glorioso*, *graciosa*. La désinence *ce* est le plus souvent changée en *cio* ou *cia*, suivant le genre de mots : *espacio*, *vicio*, *negocio*, *clemencia*. Il résulte de ces nombreuses ressemblances une grande facilité pour l'étude de l'*espagnol*, si l'on sait préalablement le français ou le latin. Beaucoup de mots ont une véritable parenté avec les nôtres; mais un certain nombre, absolument semblables d'écriture et même de prononciation, n'ont qu'un faux air de parenté et peuvent donner lieu à de lourdes méprises; ainsi *lance* signifie hasard; *dame*, donne-moi; *sale*, il sortit; *verte*, te voir; *principe*, prince; *sabré*, je saurai; *azote*, fouet; *nombre*, nom; *lunes*, lundi; *echo*, fait; *dos*, deux; *cadenas*, chaînes; *mes*, mois; *van*, ils vont; *date*, donne-toi, etc., etc.

Comme particularités de prononciation, nous nous contenterons de remarquer qu'en *espagnol* les voyelles conservent toujours leur son, leur valeur intégrale, quelle que soit leur position : l'*a* se prononce toujours a, l'*o* toujours o, facilité bien appréciable quand on songe aux différentes valeurs de l'*a* et de l'*o* en anglais, par exemple, et même aux sons des voyelles chez nous, où l'*e* a le son de l'*a* dans *femme*, *vent*, etc., et de l'*ai* dans *fer;* où l'*f* est un *f* dans *fou* et un *v* dans *neuf heures*, etc. Les voyelles doivent être prononcées très-limpides et sonores; pour l'*espagnol*, elles constituent la partie importante du mot, et les consonnes ne semblent servir qu'à les relier entre elles; au rebours de l'allemand, qui fait une si grande consommation de consonnes, ce sont les voyelles qui dominent dans l'*espagnol*. Dans un *buenos dias*, *buenas noches* (bon jour, bon soir), prononcé par un Madrilègne, ou, mieux encore, par un Andalou, on n'entend presque que les voyelles. L'*espagnol* a pourtant un son dur, la *jota*, ou *j*, rauque et guttural comme le *ch* allemand; le *g*, devant un *i* ou un *e*, l'*x*, dans le vieil *espagnol*, remplacé maintenant presque partout par le *j*, ont le même son pénible. Il y a encore le *c*, qui, devant l'*e* ou l'*i*, est prononcé comme un *z*, c'est-à-dire en sifflant, comme pour le *th* anglais, ce qui constitue encore une certaine difficulté. L'*s* n'a jamais le son qu'il a en français dans les mots *prose*, *noise*, *pèse* : on le prononce toujours dur et comme s'il était double. Presque toutes les consonnes, du reste, l'*m*, l'*n*, l'*f*, doivent se redoubler. Il y a, de plus, une consonne qui n'existe pas en français : c'est l'*ñ*, ou *ègne*, ayant le son du *gn* mouillé français. Le *b* se prononce tantôt *b*, tantôt *v*; par contre, le *v* se change souvent en *b* : ainsi *vamos* (partons) se prononce *bamos*, et *amaba* (j'aimais) *amava; cabellos* (cheveux), *cavellos*. Pour bien prononcer les *b* et les *v*, il faut prendre un son intermédiaire entre celui de chacune de ces deux consonnes, ce qui est assez difficile à un étranger.

En passant à des considérations plus élevées, moins grammaticales, nous ajouterons que l'*espagnol* est une langue à la fois harmonieuse, sonore et précise, avec une tendance marquée à la pompe, à l'image, à la métaphore; il doit cela, sans doute, un peu à ses maîtres arabes, mais beaucoup aussi à son caractère propre, puisque ses poëtes latins, les Sénèque, les Lucain, les Martial, ont déjà ce qu'on a appelé plus tard l'*enflure espagnole*. Les Maures ont donc semé sur un terrain déjà bien préparé. Le français est plus clair et plus savant, mais il n'a pas la même couleur; l'italien est plus flexible, plus mélodieux, mais l'*espagnol*, avec tout autant de grâce, a plus d'énergie et possède un accent plus viril; l'anglais et l'allemand, si riches, si abondants, si propres à exprimer tout le grand mouvement moderne, sont des langues rudes et âpres. L'*espagnol* en est resté au moyen âge et à la féodalité chevaleresque; sa langue scientifique est pauvre; sa langue philosophique et métaphysique plus pauvre encore, puisqu'elle ne vit que d'emprunts faits aux autres nations, mais sa langue poétique est incomparable; elle est surtout restée originale, parce que ses grands écrivains ne se sont pas efforcés, comme les nôtres, d'imiter Athènes et Rome. La langue gracieuse du moyen âge, vieillie chez nous, est restée en honneur au delà des monts. La phrase : « Holà! cavalier, votre grâce veut-elle chevaucher avec moi? » serait ridicule chez nous : elle est du meilleur castillan. Nos mots abandonnés *guerroyer*, *festoyer*, *enamourer*, s'emploient toujours : *guerrear*, *festear*, *enamorar*. Il n'est pas jusqu'aux formules familières à la politesse castillane : « Votre grâce veut-elle?... madame, je vous baise les mains... madame, je suis aux pieds de votre grâce, » etc., qui choqueraient nos habitudes de langage vulgaire; elles font partie, en Espagne, de la conversation usuelle. En outre, la langue *espagnole*, en bannissant une grande quantité d'adverbes, ces longs adverbes en *ment*, si monotones et si fastidieux, a permis à l'écrivain une plus grande variété. On peut souvent remplacer l'adverbe par l'adjectif correspondant, et un certain nombre de ces adverbes sont adjectifs et se déclinent; ainsi *beaucoup* se dit *mucho*, *mucha*, *muchos*, *muchas;* combien, *quanto*, *quanta;* peu, *poco*, *poca;* trop, *tropo*, *tropa*, etc.

Mais le grand et vrai mérite de la langue *espagnole*, ce qui la rend un admirable instrument entre les mains d'un poëte, c'est sa tendance à l'image, la facilité avec laquelle elle colore l'idée et la rend sous un aspect sensible. La métaphore est son essence même. Ce qui, dans les autres langues, dépend de la faculté du poëte, de son talent particulier à créer ou à faire apercevoir des rapprochements, découle, dans l'*espagnol*, du mot lui-même, déjà métaphorique dans sa racine. Le mot *sombrero*, chapeau, veut dire ombreur, de *sombra*, ombre; un lustre, avec ses longs bras de cristaux, est une araignée; des lunettes sont des avant-yeux, *anteojos;* s'évanouir se dit « perdre son moi, » *desmayarse;* expliquer, décomposer un fait, c'est le désentrailler, *desentrañar;* s'appuyer, *estribarse*, signifie se servir d'une chose comme d'un étrier; le vent ne souffle pas, il peigne; l'agrafe et son œillet sont le mâle et la femelle, *macho*, *hembra;* un cœur dur est un cœur de pierre, *empernido;* une place publique, un jour de fête, bout de monde : *la plaza bulle con gente;* on dit aussi qu'elle est caillée de monde, *cuajada*. En outre, bon nombre de mots, les plus riches de la langue poétique, ont une singulière harmonie imitative qui donne encore à la phrase une physionomie de plus.

Cette tendance à tout concréter, à rendre surtout l'idée par l'image, donne un tel mérite d'expression à la langue *espagnole*, que l'écrit le plus fade, le poëme le plus médiocre, se colore malgré lui. L'oreille est tellement enchantée par la cadence du vers, l'imagination tellement charmée par les images poétiques déroulées comme à profusion, que, si l'on n'y regarde pas de près, on n'aperçoit pas le vide du fond. Un livre français parfaitement incolore, du Florian, par exemple, traduit en *espagnol*, prend une physionomie toute autre, et l'on croit y voir des trésors de poésie qu'on ne soupçonnait pas. Peut-être ne faut-il pas chercher ailleurs la vogue, indiscutable en Italie et en Espagne, de certains romans français insignifiants pour nous, et qui passent là-bas pour des chefs-d'œuvre. En passant dans une langue sonore, vibrante, où le mot fait image, ces œuvres vulgaires acquièrent ce qui leur manque le plus, la forme.

On peut consulter sur la langue *espagnole*, ses origines, sa formation, un grand nombre de bons ouvrages. Nous signalerons le grand travail d'Aldrete : *De origen y principio de la lengua castellana o romance que hoy se usa en España* (1674, in-fº), réimprimé en tête du Dictionnaire de Covarrubias (1682, in-fº). La *Grammaire romane* et la *Grammaire comparée des langues du Midi*, par Raynouard. Réimprimés à part, ces deux ouvrages remarquables forment aussi le Ier et le VIe volume de la grande collection du *Choix de poésies des troubadours* (Paris, 1816, 6 vol. in-8º), où ils ont paru primitivement. L'Espagne possède un grand nombre de grammaires castillanes; la première, par ordre de date, est celle de Lebrija : *Grammatica que hizo Ant. de Lebrixa sobre la lengua castellana* (Salamanque, 1492). Chez nous, Lancelot a fait une *Grammaire espagnole* (1660); une plus célèbre est celle de Sobrino (Avignon, 1801), et le *Nouveau Sobrino* (1837, in-8º). M. Léonce Mallefille a appliqué à l'étude de la langue *espagnole* la méthode Robertson, et, en ajoutant au traité pratique de grammaire quelques pages bien faites sur l'histoire de la littérature et sur les principaux écrivains de l'Espagne, a rendu cette étude plus attrayante. C'est un des ouvrages qu'on peut lire avec le plus de fruit. Parmi les dictionnaires, nous ne citerons que celui qui fait autorité : *Diccionario de la lengua castellana, por la real Academia española* (Madrid, 1726, 6 vol. in-fol.), dont il a été fait des abrégés et des réimpressions. Un des meilleurs dictionnaires espagnol-français et français-espagnol est celui de Maurel et Lopez (1840, 2 vol. in-8º).

— Litt. *Prosodie, versification*. La versification *espagnole* repose à la fois sur le nombre de syllabes, la position de l'accent et la rime, mais elle s'attache surtout à l'accent, c'est-à-dire à la valeur des syllabes plus qu'à leur nombre, et, quant à la rime, elle en fait assez bon marché, puisqu'elle la supprime quelquefois complétement et que souvent elle la remplace par une simple assonance. Elle semble ainsi se rapprocher de la prosodie latine et grecque; cependant il faut noter que toutes les tentatives faites pour introduire dans la poésie *espagnole* l'hexamètre ou le vers saphique, quoique reproduites à diverses reprises par des écrivains d'une certaine valeur, sont restées absolument sans écho. L'iambe seul, à cause de sa succession alternée d'une brève et d'une longue, a son similaire dans l'endécasyllabe *espagnol*, vers de dix, onze ou douze pieds, ayant le plus souvent l'accent sur les syllabes paires; encore n'est-ce pas là une règle aussi absolue que dans l'iambe latin ou grec; la position de l'accent n'est pas indispensable, et l'oreille accepte très-bien les infractions. C'est donc de l'accent tonique et de la cadence qu'il donne au vers qu'il faut se préoccuper dans la versification *espagnole*.

L'accent peut occuper dans un mot trois places différentes : il peut porter sur la dernière syllabe, et alors il est dit aigu (*agudo*) et se marque quelquefois; sur la pénultième, alors il est dit grave, et, comme c'est le cas le plus fréquent dans la langue, que la plupart des mots ont cet accent, il ne se marque jamais; enfin, il peut porter sur l'antépénultième, il est dit alors *esdrujulo*, et se marque toujours. Par extension, on nomme *agudo* tout vers terminé par un mot à accent aigu, *llano*, tout vers terminé par un mot à accent grave, c'est-à-dire sur la pénultième, et *esdrujulo* tout vers terminé par un mot qui a l'accent sur l'antépénultième. Cette distinction est importante pour le nombre de syllabes du vers : dans le premier cas, toutes les syllabes comptent, moins celles qui sont élidées; dans le second, la finale ne compte pas, étant assimilée aux muettes de nos rimes féminines : dans le troisième, les deux dernières sont assimilées à deux muettes et ne comptent pas. Ainsi ces trois vers :

Con impetu veloz el hasta trémula
Por la acerada costa penetrando
Hiere, traspasa, parte el corazon!

pourraient figurer dans une pièce de vers endécasyllabiques, quoiqu'ils aient, le premier, douze sylabes, le deuxième onze, le troisième dix, parce que le premier est *esdrujulo*, le deuxième *llano* et le troisième *agudo*.

Le vers *espagnol* admet l'élision des voyelles brèves. Dans le second des vers cités, l'*a* de l'article, *por la acerada*, est élidé; dans le troisième, l'*e* de *parte* est élidé également. Enfin il n'y a pas, à proprement parler, de césure, mais un repos placé, par exemple, dans le vers qui nous occupe, l'endécasyllabe, sur la quatrième ou sur la sixième syllabe et ne pouvant s'appuyer que sur une longue. Encore cette règle n'est-elle pas absolue; les meilleurs poëtes y manquent.

De toutes ces facilités, il résulte dans la poésie *espagnole* la plus grande diversité de mètres. Entre quatre et quatorze syllabes que peut comporter le vers, il y a place pour bien des combinaisons. On compte qu'un fabuliste *espagnol* du dernier siècle, Thomas Yriarte, a employé quatre-vingts sortes de mètres et n'a pas tout épuisé. Cependant, on peut réduire cette grande variété à huit ou neuf espèces principales, formes dont nous allons donner une idée sommaire.

Le plus ancien vers employé dans la poésie *espagnole* est celui de quatorze syllabes, nommé *francès* ou *alexandrino*, parce que c'est le vers des grands poëmes chevaleresques des trouvères en deçà des Pyrénées, et qu'il figure pour la première fois en Espagne dans le fameux poëme d'*Alexandre*, de Lorenzo Segura d'Astorga, écrivain du XIIIe siècle. Quoique incommode et monotone, il fut le seul employé pendant longtemps; c'est le mètre favori de Berceo et de l'archiprêtre de Hita. On l'employait avec la rime quadruple, c'est-à-dire par strophes de quatre vers monorimes, ayant une césure fixe au septième pied. L'Espagne possède bien, dans le *Poëme du Cid*, un monument littéraire plus ancien encore; mais les vers, non rimés, y ont de douze à vingt syllabes, et, reposant sur la seule cadence de l'accentuation, offrent une prosodie trop incertaine. Ce n'est qu'avec les poëtes du XIIIe siècle qu'apparaissent des règles fixes. Au grand vers de quatorze syllabes, l'archiprêtre de Hita joignit, pour les *cantigas*, le vers de huit syllabes, moins solennel, et même celui de quatre :

Santa Maria,
Luz del dia
Tu me guia...

Alphonse XI, poëte du même siècle, n'employa guère que le vers de douze pieds, qui est appelé par les Espagnols d'*arte mayor*. C'est le mètre de son poëme *Las Querelas*, écrit au sujet de la révolte de son fils le prince don Sanche, et de sa composition alchimique *El Tesoro*, où il emploie aussi quelquefois le vers de huit, qui est appelé d'*arte real*. Ces deux sortes de vers firent oublier l'alexandrin; elles suffirent à tous les besoins de la poésie jusqu'à l'époque où Boscan introduisit l'endécasyllabe, vers de onze pieds, dont nous avons parlé plus haut. Ce vers est d'une facture plus recherchée; on en a fait et on en fait encore un très-grand usage.

Les Espagnols entendent par *redondillo* toute espèce de vers qui ne passe pas huit syllabes. Le *redondillo* se divise en *redondillo mayor*, de huit syllabes, appelé aussi d'*arte real; endecha*, de sept syllabes, avec l'accent sur les syllabes paires, et *redondillo menor*, de six. Les vers de cinq, de quatre et de trois syllabes sont appelés de *piè quebrado* (pied rompu), parce qu'ils sont des moitiés des vers de onze, de huit et de six. L'origine de ces vers de pied rompu est facile à saisir. Dans cette libre versification *espagnole*, où la rime n'est pas de rigueur, il est difficile de saisir si l'on a affaire à deux vers de onze syllabes ou à quatre de cinq. Les diverses espèces de *redondillo* sont très-employées : au théâtre, dans les pièces de Lope, de Calderon, d'Alarcon, c'est le mètre ordinaire, et il est d'une telle facilité qu'il explique jusqu'à un certain point le laisser-aller, les longueurs, la prolixité quelquefois fatigante du poëte qu'aucune contrainte ne force à resserrer son idée. Par moments, suivant les besoins de la situation, le style s'élève et le grand vers de dix pieds apparaît. Ainsi, Lope de Vega donne volontiers à un monologue la forme d'un sonnet en grands vers; puis le *redondillo*, fluide, prolixe, léger, reprend son cours avec ses rimes croisées, que l'auteur arrête

au bout de quatre vers ou qu'il redouble et continue indéfiniment suivant son caprice. Il y a loin de là à notre monotone alexandrin à rimes plates.

Quant à la rime, la poésie *espagnole* jouit d'une grande liberté; on peut la supprimer tout à fait; les vers blancs ne sont pas rares. Cependant on a remarqué qu'au théâtre les pièces non rimées ne se sont jamais soutenues aussi longtemps que les autres. Mais il y a deux espèces de rimes également en faveur : la consonnante d'abord, nommée en Espagne rime parfaite, et qui s'obtient par la consonnance plus ou moins riche de la dernière syllabe d'un vers avec la dernière syllabe du vers correspondant, et l'assonante. Pour comprendre cette dernière espèce de rime, tout à fait particulière à l'Espagne, il faut se reporter à ce que nous avons dit plus haut de la sonorité exceptionnelle des voyelles. Cette sonorité est telle que les consonnes disparaissent presque dans la prononciation. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait cherché une rime nouvelle basée, non plus sur l'identité d'orthographe ou même de son de deux mots, mais seulement sur la correspondance de deux voyelles dominantes, les deux dernières voyelles des mots, abstraction faite des consonnes. Un exemple fera mieux comprendre notre pensée; nous le prenons dans la traduction d'Anacréon par Villegas, en marquant les assonances par des lettres capitales :

Dicenme las muchachas:
Viejo estas, AnacrEOn;
Y para que lo veas
Toma, toma, el espEjO
Veras que en la cabeza
Ya no tienes cabEllO
Y que muestras la frente
Con calva y sobrecEjO.
Pero yo las respondio :
« Muchachas, non me mEtO
En si ha quedado alguno
O todos se cayErOn :
Solo podré deciros
Que de amores y juEgO
Quando mas se acerca
La muerte trata el viEjO. »

Au premier coup d'œil, la rime n'apparaît pas. Il n'y en a point, en effet, dans les vers impairs, et il ne doit pas y en avoir; mais le second, le quatrième, le sixième riment par assonance, parce que chacun d'eux a pour dernières voyelles un *e* et un *o*. « Un étranger, dit Bourgoing (*Tableau de l'Espagne moderne*), pourrait assister dix ans au spectacle *espagnol* sans se douter de l'existence de ces assonantes et de l'espèce d'asservissement qui en résulte. Après avoir été mis sur la voie de les reconnaître, il a encore beaucoup de peine à en retrouver la trace lorsqu'il les entend débiter sur la scène; mais ce qu'il lui est si difficile de saisir n'échappe pas à un Espagnol, si illettré qu'il soit. Dès le second vers d'une longue tirade d'assonantes, il a découvert qu'elle est la suite des voyelles finales dont le règne commence; il attend, aux endroits marqués, leur retour périodique, et un acteur ne tromperait pas impunément son attente; rare facilité qui tient à l'organisation délicate des peuples du Midi! » Au théâtre, le poëte fait succéder, dans la même pièce, dans la même scène, sans le moindre inconvénient, l'assonante à la rime parfaite. Presque toujours, comme le remarque Bourgoing, une assonance a un règne de quelque durée; elle se poursuit pendant toute une tirade, et parfois presque pendant toute une scène.

Comme pièces de vers offrant des combinaisons métriques à règles fixes, la versification *espagnole* n'a rien de bien particulier. Elle possède, comme toutes les autres, le sonnet, avec ses règles ordinaires; ses poëtes s'amusent parfois à y ajouter la *glose*, c'est-à-dire une pièce de quatorze strophes de quatre vers chacune, autant de strophes qu'il y a de vers dans le sonnet. Le dernier vers de chaque strophe doit reproduire un des vers du sonnet, en commençant par le premier. C'est un jeu d'esprit dont on n'a guère usé chez nous, mais que connaissent bien les Italiens. A l'imitation aussi de la poésie italienne, les Espagnols ont le tercet, mètre favori de Dante, et l'octave de Boccace. Espinel a inventé la *decima* ou strophe de dix vers. La *quintilla* se forme de cinq rimes croisées; la *redondilla* de quatre rimes croisées, le premier vers rimant avec le quatrième et le second avec le troisième. La *sylva* est une strophe de onze vers de sept pieds. La *séguédille* a sept vers de sept ou de cinq syllabes et est divisée en deux strophes. Quant aux autres jeux de versification familiers à nos anciens poëtes, rondeau, triolet, virelai, ballade, la poésie *espagnole* a des sources trop populaires pour que ces combinaisons difficiles, raffinées aient pu prétendre à une grande faveur.

On peut consulter sur la prosodie *espagnole* quelques bons ouvrages : *Tablas poeticas de Cascaly* (Madrid, 1779, in-8°); l'*Arte poetica* de J. Diaz Rongifo (1606, in-4°); la *Poetica, reglas de la poesia en general*, por Ignacio de Luzan (Zaragoça, 1737, in-fol.); la *Poétique* de C. Masdeu, et enfin l'*Arte poetica*, en vers, de M. Martinez de la Rosa, dont la partie poétique est médiocrement étendue, et qui est suivie d'un excellent commentaire en prose sur la versification et la poésie *espagnoles* (Paris, 1834, in-12).

— Hist. litt. La littérature *espagnole*, comme la nation *espagnole* elle-même, a subi des phases bien diverses, soit qu'on l'examine dans ses développements, soit que l'on recherche son influence sur les autres littératures. Toute-puissante, pleine de séve et d'éclat pendant tout le XVIIe siècle, au lendemain de Charles-Quint et de Philippe II, alors que l'Espagne comptait au rang des premières nations de l'Europe, elle s'est affaiblie dans la décomposition générale de la monarchie, a perdu son autorité chez les nations voisines et est peu à peu tombée dans un discrédit immérité. Elle commence aujourd'hui à se relever de cet état d'abaissement; d'illustres critiques étrangers, Schlegel en Allemagne, M. Philarète Chasles, de Puibusque, Damas-Hinard en France, Ticknor en Angleterre, ont ramené l'attention sur ses chefs-d'œuvre oubliés. Enfin ses propres érudits fouillent les archives si longtemps délaissées, et ses poëtes, emportés par le grand courant lyrique de Byron, de Hugo, de Lamartine, essayent de rendre son prestige à la langue de Lope et de Calderon. On aperçoit donc distinctement comme quatre grandes périodes littéraires dans son histoire : une période que l'on pourrait appeler de formation, où quelques génies incultes s'essayent dans une langue encore rude, formée de latin, de goth et d'arabe, et laissent néanmoins des œuvres incomparables; une période de splendeur, d'épanouissement, le grand siècle *espagnol*, l'époque de Lope, de Calderon, d'Alarcon, de Tirso de Molina, brillante surtout par l'éclat du théâtre; une période de décadence profonde, à peine marquée par quelques œuvres saillantes, et qui dure près d'un siècle et demi; enfin une renaissance accomplie de nos jours, fille de notre grand mouvement de 1830, et qui est le signal plein de promesses d'une rénovation de cette littérature dégénérée. Cette division, adoptée par quelques critiques, aurait l'inconvénient grave de nous faire scinder en fragments des aperçus d'ensemble auxquels nous voulons conserver leur unité; nous ne l'adopterons pas. Après avoir étudié la période de formation de la littérature *espagnole*, où les genres, confondus encore, ne peuvent être envisagés séparément, arrivés à une seconde période, nous examinerons à part la poésie, le drame, l'histoire, le roman, la philosophie, les sciences; nous suivrons chaque genre dans ses développements, dans sa décadence et jusque dans sa rénovation contemporaine.

— *Première période*. Du poëme du *Cid* à Charles-Quint. (XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles.)

La littérature *espagnole* proprement dite commence seulement au XIIIe siècle, avec le poëme du *Cid*; jusque-là, elle est latine ou provençale. La France, l'Allemagne avaient depuis longtemps leurs trouvères, leurs minnesingers; les littératures du Nord s'étaient enrichies déjà de grandes épopées chevaleresques, avant que l'Espagne eût son premier monument poétique.

Le latin persista si longtemps dans la péninsule que, si l'on faisait dater son histoire littéraire de la domination romaine, on referait nécessairement toute une période de la littérature latine. Un critique éminent, M. Amador de los Rios, n'a pas reculé devant cette tâche. Dans son *Historia critica de la litteratura española* (Madrid, 1862, 2 vol. in-8°), que l'on peut considérer comme une excellente introduction à l'histoire littéraire proprement dite de son pays, il a étudié la fondation à Cordoue, à Séville, des grandes écoles latines, et rapporté à l'Espagne la gloire des Lucain, des Sénèque, des Martial, des Silius Italicus, des Pomponius Mela, des Florus. Poursuivant cette histoire rétrospective, il a analysé les œuvres des grands poëtes chrétiens qui succédèrent à ces écrivains du paganisme, Juvencus, Prudence, Orose, Draconcius, Idace. Les grandes figures d'Isidore de Séville et de son disciple Braulion, qui fit renaître la poésie sacrée, illuminent toute la monarchie des Wisigoths et attestent la persistance de la culture des lettres, même au milieu des ruines causées par les invasions. L'Espagne, pour avoir une littérature tardive, ne fut donc pas déshéritée de génies; on peut même dire avec M. Nisard que la Rome provinciale, en Espagne surtout, « surpassa la Rome métropolitaine, et que l'étoile des Sénèque fit pâlir le soleil de l'âge d'or. » Mais cette période latine n'est intéressante qu'au point de vue spécial de l'histoire du pays; aussi en avons-nous tenu un compte suffisant en parlant des origines de la langue *espagnole*.

La période provençale, plus rapprochée de nous, offre un peu plus d'intérêt, car il y eut un moment où l'on pouvait croire que cette littérature, commune à tout le midi de l'Europe, serait la littérature propre de la péninsule. Elle persista même après que des œuvres durables eurent été écrites en dialectes catalan et castillan. Lorsque, au milieu du XIIe siècle (1137), les comtes de Barcelone obtinrent par des mariages le royaume d'Aragon, ils transportèrent au cœur même de l'Espagne la civilisation toute provençale de leur cour. Alphonse II d'Aragon (1162-1196), poëte lui-même, vit entouré de poëtes et de trouvères. A la cour de don Pèdre (1209-1213) viennent se réfugier les trouvères chassés de la Provence par la guerre des Albigeois. Ils rencontrent la même faveur à la cour de don Jaime le Conquérant. Cette poésie provençale, remarquable surtout par sa fraîcheur et ses grâces amoureuses, fut peu à peu forcée de reculer devant les envahissements de la poésie catalane, plus rude et plus mâle. En vain se fonde à Barcelone une Académie des Jeux floraux, rivale de celle de Toulouse (1323); le provençal perd du terrain et se trouve quelques années plus tard en pleine décadence. Cependant il reste de précieux monuments de la lutte des deux langues : les *Poésies* de don Pèdre IV d'Aragon, et le *Diccionario de rimas*, de Jaime March. Les œuvres poétiques du marquis de Villena, un des plus célèbres gentilshommes de la cour de Juan II (v. le DAMOISEAU DE DON ENRIQUE LE DOLENT) sont aussi de curieux spécimens de la poésie provençale modifiée par l'élément catalan. Enfin le *Cancionero* réuni par Ausias March, un des plus poétiques de la pléiade provençale, contient les œuvres d'une quarantaine de poëtes de cette époque (XIIIe et XIVe siècle). C'est au XVe siècle seulement que le coup de grâce fut porté à cette poésie par la réunion de l'Aragon à la Castille, sous Fernando et Isabel; encore subsista-t-il longtemps une école qui en perpétua les traditions.

La littérature vraiment nationale, née en Castille, et dont l'efflorescence, quoique tardive, est antérieure à la grande renaissance italienne, fut comprimée par les longs siècles de luttes contre les Arabes. Le héros libérateur, le Cid, est aussi le premier sujet de poésie. Sans doute, avant l'auteur anonyme de cette rude épopée chevaleresque, il y eut bien quelques bardes ou trouvères castillans dont rien n'a survécu. Dans la *Chronique du Cid*, il est dit qu'il y eut aux noces du héros des poëtes, des jongleurs (*juglares*); aux noces des trois filles d'Alphonse IV (1095), on donne de riches vêtements (*guarnimientos*) à des poëtes, improvisateurs et écrivains, poëtes de bouche et de plume (*de boca como de peñola*), dit la naïve chronique. Un érudit *espagnol*, M. Floranes Robles, a même retrouvé, dans de vieilles chartes, quelques-uns des noms de ces ancêtres de la poésie castillane. Mais le premier monument sérieux est le poëme du *Cid*, et encore est-il anonyme et ne nous est-il pas parvenu en entier. Malgré sa rudesse, peut-être à cause d'elle, c'est une des œuvres les plus robustes de la littérature *espagnole;* le vers est encore barbare, inégal; la langue est presque latine ou romane, mais on pressent déjà la vigueur et la couleur de la langue castillane. Plutôt chronique qu'épopée, ne remplissant aucune des conditions classiques, il est précieux par sa vérité, sa naïveté. Son style, lourd et pesant, comme tout ce qui sortit de la main des moines, s'élève parfois jusqu'à l'ampleur solennelle de l'épopée; son auteur, tout en restant simple, arrive à l'émotion, quand il retrace ces scènes tour à tour gracieuses ou terribles. A peu près à la même époque et comme pour marquer une autre tendance, la tendance à l'érudition qui a gâté en Espagne les plus beaux talents, un moine, anonyme aussi, retraçait en un long poëme imité des *Gesta Romanorum*, la *Vie d'Apollonius, prince de Tyr*. Un autre versifiait l'*Histoire de sainte Marie l'Egyptienne*, pieuse légende que l'on pouvait raconter sans malice dans ce temps-là. Ces trois compositions anonymes et d'une date incertaine ouvrent le cycle. D'une valeur intrinsèque bien différente, car le poëme du *Cid* est supérieur de beaucoup aux deux autres, elles sont également intéressantes au point de vue des origines de la littérature *espagnole*.

Un moine du couvent de San-Millan, dans la Navarre, Gonzalo Berceo, est le premier poëte dont le nom nous soit parvenu avec les œuvres. On a pu dire de lui avec vérité que, dans sa série de poëmes religieux, il a fait le *romancero* de l'Eglise. Son œuvre entière, composée de neuf grands poëmes, n'offre pas moins de 13,000 vers; un seul, les *Miracles de la Vierge*, en a 3,600. Si le style est trop naïf, trop voisin de la légende, ces défauts sont rachetés par des qualités réelles. Nulle part on ne trouve une piété plus candide, plus douce que dans son *Deuil de la Vierge;* c'est le poëte monacal et mystique. Après ce plébéien obscur, recueilli dans un couvent de bénédictins, le premier nom de poëte est celui d'un roi, Alphonse X. Sous son impulsion, la littérature *espagnole* prit un nouvel essor. On devait déjà à son père, saint Ferdinand, l'oncle de saint Louis, qui brisa le joug de la langue latine, la traduction en langue vulgaire du *Forum judicum*, code des Wisigoths en vigueur en Espagne et devenu le *fuero juzgo*. Alphonse X rédige son fameux ouvrage des *Sept parties* (autant de *parties* que son nom a de lettres, *Alfonso*). C'est la première imitation, dans l'Europe moderne, du code Justinien; elle reste non-seulement comme un des plus curieux spécimens de la langue *espagnole*, mais aussi comme un monument immortel de sagesse. C'est le code de l'Espagne pendant tout le moyen âge. Ce roi poëte, astrologue, législateur, métaphysicien, chercheur de pierre philosophale, plus habile à écrire qu'à régner, et qui, dit Mariana, « perd son royaume pendant qu'il contemple le ciel et les étoiles, » mérite une place à part dans ce rapide aperçu. On lui doit, outre son code des *Sept parties* et ses *Tables astronomiques*, une *Chronique générale de l'Espagne*, une *Histoire universelle* extraite des livres juifs, une traduction de la Bible. Sans doute il fit rédiger tous ces ouvrages; ce qui lui est plus personnel, c'est son poëme de *las Querelas*, plainte éloquente écrite contre son fils révolté, don Sanche; deux ouvrages d'alchimie, intitulés tous deux *El tesoro*, l'un en prose, l'autre en vers; dans le second, il donne expressément la recette infaillible de la pierre philosophale; malheureusement, ce passage est écrit en hiéroglyphes indéchiffrables. On lui doit encore un poëme sur les croisades, la *Conquista d'ultramar*, et des *Cantigas*, en dialecte galicien, destinés à être chantés sur son tombeau. Cette grande activité du souverain dut porter ses fruits, et la littérature en reçut un nouvel élan. En même temps, la poésie provençale florissait à sa cour, et nous notons ce fait pour marquer combien le castillan eut de peine à rester maître du terrain. Ce ne sont que des troubadours provençaux qui entourent le roi et qui le chantent : Aimeric de Bellinsi, Montagnagouf, Foulque de Lunel célèbrent son élection à l'empire; Raymond de Tours, Nat de Mons lui adressent des vers; Bertran Carbonel lui dédie ses œuvres; Giraud Riquier, celui qu'on a surnommé le dernier des troubadours, compose une élégie sur sa mort. L'Espagne eut le privilége d'avoir au berceau de sa littérature des rois lettrés, écrivains et poëtes eux-mêmes. Saint Ferdinand, le père d'Alphonse X, était lettré; il savait fort bien, dit son fils dans sa chronique, « discerner ceux qui trouvaient et chantaient bien, » et les récompensait suivant leurs mérites. Alphonse le Sage les surpasse tous, avec sa cour de jongleurs de Galice et de Provence, de savants arabes et juifs, ses écrits cabalistiques, ses poëmes, ses chroniques. Sanche IV accorde aux lettres la même protection; il est lui-même auteur d'un *Libro de consejos* (livre de conseils). Alphonse XI, son fils, compose un *Traité de chasse* (*Libro de monteria*), et un *Becerro*, livre des gestes et armoiries de la noblesse *espagnole*. A sa cour, l'infant don Manuel, gentilhomme du sang royal, réunit dans les sept livres de son *Codice de Madrid* sept traités qui devaient être un résumé de la science du temps. Il n'en reste que deux, le *Livre de l'écuyer et du chevalier*, et le *Comte Lucanor*, recueil d'apologues et de proverbes resté célèbre.

En dehors de cette littérature de cour, savante, raffinée, on peut compter encore trois œuvres très-originales : le *Poëme d'Alexandre le Grand*, les *Poésies* de l'archiprêtre de Hita et celles du juif de Carrion, Rabbi-Santob. Le *Poëme d'Alexandre* (XIIIe siècle), par Lorenzo Segura de Astorga, est une immense composition épique, très-précieuse au point de vue de la langue, imitée du latin de Gautier de Châtillon. Le moine d'Astorga paraphrase singulièrement Quinte-Curce; il transporte en Grèce les mœurs du moyen âge et de la catholique Espagne. Alexandre est entouré de ses douze pairs, comme Charlemagne. La guerre de Troie vient faire un épisode inattendu. On y voit don Achille, caché dans un couvent de religieuses; Hector parle d'églises, d'autels, de cierges; la tête de Nestor est « blanche comme le fromage; » dans les levers de soleil, l'Aurore prépare ses clefs, et Apollon ôte le licol à ses chevaux. Et cependant le vieux poëte avait lu Homère; il était même savant en géographie, en astronomie, en histoire ancienne. Du reste, le style est riche, imagé, vraiment épique. L'œuvre de l'archiprêtre de Hita est peut-être plus singulière encore, surtout au point de vue de la peinture des mœurs. Dans ce long et intéressant récit que le bonhomme fait de ses aventures gaillardes, il y a du Rabelais et du Pétrone. Sa ménagère, son entremetteuse Trotte-Couvents sont restées des types. Le tout est entremêlé d'apologues, de contes, qu'il se récite à lui-même pour se distraire après quelque infortune amoureuse, et farci de conseils moraux et d'avertissements au beau sexe. Esprit satirique au fond, l'archiprêtre de Hita est parfois irréligieux, souvent immoral; mais au cynisme de Rabelais il mêle la naïveté et la grâce de La Fontaine. La poésie prend des allures plus sévères avec le Juif de Carrion, sa *Danse des morts*, ses *Conseils moraux*. Un poëme sur Josué et le *Rimado de Palacio*, préceptes didactiques sur la vie des cours, par D. Lopez de Ayala, le chroniqueur de don Pèdre, ferment le cycle de cette poésie nationale et castillane. A partir de cette époque, l'influence du grand mouvement littéraire italien se fait tellement sentir que la poésie *espagnole* perd son originalité; elle ne la retrouvera que plus tard, pendant le grand siècle, sous l'impulsion de génies profondément castillans, comme Lope et Calderon.

Tout le XVe siècle est marqué par l'imitation du génie italien. Ayala (1407) traduit Boccace; une première traduction de Dante est de 1429. Le plus grand poëte du temps, Juan de Mena, écrit le *Labyrinthe*, composition où il imite le cercle dantesque et remplace les sombres damnés florentins par des épisodes allégoriques de l'histoire contemporaine de l'Espagne. Ses *Siete pecados mortales* et sa *Coronacion* sont jetés à peu près dans le même moule. Il jouit dans son temps d'une immense popularité. Une foule de poëtes suivent son exemple : c'est la brillante pléiade du siècle de Juan II. Ce roi faible, livré à son favori Alvaro de Luna, qui l'en-

gourdit dans les fêtes, est lettré et protège les lettres. Il fait faire, par Juan de Mena, un recueil des poésies le plus en vogue; cinquante poëtes de sa cour sont compris dans cette collection. Auprès de lui, le marquis de Villena écrit ses *Travaux d'Hercule*, œuvre trop érudite, trop pleine de centons de Virgile, d'Ovide et de Lucain, et son *Art de découper à table* (*Arte de cisoria o tratado del arte de cortar del cuchillo*). A Villena succède Santillane, l'auteur de la *Comedietta de Ponza* et d'églogues pleines de fraîcheur. C'est le goût pastoral sans fadeur. Santillane, précieux, coquet, parfumé, dans beaucoup de ses vers, ne recule pas devant les trivialités champêtres; la bergère ne lui suffit pas, il descend jusqu'à la vachère. Ses vers sur la *Vachère de Finojosa* sont restés célèbres :

Moza tan fermosa
Non vi en la frontera
Como una vaquera
De Finojosa.

Le grand monument littéraire de l'époque, c'est le *Cancionero de Baena*, qui contient la fleur de toutes les poésies de ce cycle. Le castillan s'est épuré et a fait de grands progrès depuis Alphonse le Sage et le *Comte Lucanor;* il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir ce recueil et un autre recueil semblable, le *Cancionero de Stuñiga*, ou celui de J. Fernandez de Ixar. Ce dernier *Cancionero*, mal fait, trop copieux, mélange de poésies dévotes et de pièces licencieuses, contient tout le mouvement de la poésie *espagnole* de 1407 à 1504, et donne une idée exacte de l'état de culture des lettres. L'Espagne est trop agitée sous don Pèdre et ses successeurs pour que la poésie soit cultivée avec éclat; cependant il serait injuste de passer sous silence les Manrique, famille de poëtes illustres; les Urrea, Lope de Urrea et ses fils, Miguel et Pedro, poëtes tendres et gracieux, qui vécurent sous Isabelle et Charles-Quint; enfin Padilla, le Cartujano, auteur des *Douze triomphes des douze apôtres*, d'un *Labyrinthe* et du *Retable de la vie de Jésus-Christ*, œuvres mystiques, bizarres, trop imitées de l'italien, mais auxquelles on ne peut refuser une certaine vigueur.

A la même époque, et comme pour réagir contre l'influence énervante de l'Italie, on recueille ces admirables *Romances*, restées jusque-là confiées à la mémoire du peuple, et trop dédaignées des lettrés. C'est le recueil connu sous le nom de *Romancero*. Ces romances, les poésies les plus anciennes de l'Espagne, ne furent réunies qu'au commencement du XVI[e] siècle; elles ont eu à subir bien des remaniements et bien des altérations. Hernando de Castillo, qui les recueillit en l'année 1511, y mêla des œuvres des poëtes ses contemporains, et leur donna le titre de *Cancionero general;* sa compilation contient des fragments certainement très-anciens, ainsi que la *Silva de romances* de Esteban de Najeran, qui complète sous quelques rapports le *Cancionero*. Le *Romancero general*, recueil complet, n'est publié définitivement qu'en 1605. La première édition (1593), divisée en neuf parties, contient un millier de romances, que l'on peut diviser ainsi : romances chevaleresques (Charlemagne, les douze pairs); romances relatives à l'histoire de l'Espagne et à ses traditions; romances mauresques; romances de mœurs, relatives à la vie domestique des Espagnols, tour à tour pastorales, burlesques, satiriques, picaresques. C'est la partie la moins connue et peut-être la plus curieuse. La poésie populaire du *Romancero*, complétement indépendante du mouvement littéraire des classes supérieures, reste entièrement nationale. Quoiqu'elle nous soit parvenue altérée par le temps et par des compilateurs du XV[e] et du XVI[e] siècle, c'est le monument le plus complet de la poésie *espagnole* pendant toute cette première période. Dans nulle autre littérature on ne trouve une expression plus forte, plus robuste du génie national, ni autant de foi religieuse et chevaleresque que dans cette poésie, fille du sol, enthousiaste des exploits du Cid et de Bernard de Carpio.

Nous voici arrivés à Charles-Quint et à Philippe II; nous cesserons désormais d'envisager la littérature *espagnole* dans son ensemble, et nous suivrons dans ses développements chaque genre particulier.

— *Poésie*. En reprenant la poésie *espagnole* où nous l'avons laissée, au commencement du siècle de Charles-Quint, nous la retrouvons décidément inclinée à l'imitation de la poésie italienne, avec une tendance plus marquée encore vers l'affectation et le maniérisme. Cette influence de l'Italie n'a rien qui doive surprendre. L'Espagne conquiert, par les armes de Gonzalve de Cordoue, le royaume de Naples au plus beau moment de la Renaissance italienne; le siècle de Laurent de Médicis est achevé, mais le siècle de Léon X est dans tout son éclat. Les Espa[illegible] se laissent séduire par le génie de Michel-Ange, de Machiavel, de l'Arioste, et cherchent à se modeler sur eux. Les grands maîtres italiens sont des dieux; dans l'atelier [illegible] ler des écoles sur le modèle des [illegible] aliennes. Un Catalan, le poëte Juan Boscan (1504-1543), remplit de son nom toute cette période. Après quelques poésies de forme ancienne, où il cherche à imiter les troubadours provençaux, il abandonne cette voie et se tourne vers l'Italie; il traduit Pétrarque et Castiglione, met au jour son grand poëme d'*Héro et Léandre*, dont plus tard s'est tant moqué Gongora, et une foule de poésies légères, sonnets, canzones dans le goût italien. Il introduit dans la versification *espagnole* l'endécasyllabe (ïambe latin), la *terza rima* de Dante et l'octave de l'Arioste. Garcilaso, Acuna, Cetina, Herrera, Cespedès suivent de plus ou moins près l'impulsion donnée par Boscan. Pourtant la fibre nationale vibrait encore; le peuple ne se plaisait qu'aux récits des hauts faits de l'Espagne et de ses héros. *El Carlo famoso*, de Zapata, la *Carolea* de Hieronymo Sempere répondent à ce besoin patriotique. Contemporains tous deux de Charles-Quint, ils entreprennent de chanter sa gloire en suivant le plan de l'*Iliade*. Ces grands poëmes n'ont d'épique que les dimensions, bien que Cervantes ait dit de l'un d'eux qu'il était « le meilleur de tous dans ce genre. » Une œuvre véritablement épique, c'est l'*Araucana* d'Ercilla. Voltaire et La Harpe, tout en lui rendant justice à leurs points de vue, ont défiguré chez nous, en le traduisant par fragments, le chantre de la conquête. Ces écrivains du XVIII[e] siècle étaient peu aptes à goûter une poésie un peu rude, pleine d'images et de couleur, qui n'a rien des grâces de la nôtre. Qu'on se rappelle que Voltaire traitait la *Divine comédie* d'œuvre extravagante, et qu'il disait qu'avec le sujet du *Paradis perdu*, c'est-à-dire une femme qui mange une pomme, on ne pouvait faire autre chose qu'un vaudeville. Ces régions inconnues, ces luttes héroïques ont inspiré à Ercilla de beaux récits; c'est comme un mirage poétique de pays lointains.

Le goût italien persévérait néanmoins avec Boscan et ses imitateurs. Il eut un adversaire ardent et obstiné dans Cristoval de Castillejo, dont la bile s'exhala particulièrement dans une satire intitulée : les *Petrarquistas*, où il oppose aux novateurs Boscan, Garcilaso et Mendoza, les poëtes de la vieille école, Juan de Mena, Jorge Manrique. Les pétrarquistes gagnent une nouvelle et brillante recrue dans Gongora (1561), qui est lui-même le chef d'une école, celle des cultistes, où les défauts de Boscan sont à la fois raillés et outrés. L'affectation, le maniérisme, la pointe constituent pour les cultistes presque tout l'art d'écrire en vers; un semblant de pensée, habilement rendu obscur par des tournures ingénieuses, font tomber en extase les raffinés. Les Argensola, Bartholomé et Luperco, à la fois érudits et poëtes, Jauregui, le meilleur des disciples de Gongora, Villegas, Salas Barbadillo, Rioja continuent ces traditions d'élégance affectée. Cervantes lui-même, malgré la hauteur de son génie, n'est pas à l'abri du goût dominant dans son *Voyage au Parnasse*, écrit en *terze rime*, et les adversaires les plus acharnés du cultisme, Lope de Vega et Quevedo ne sont exempts ni de pointes, ni d'affectation, ni d'obscurité. Le satirique Quevedo, en même temps qu'il crible les cultistes d'épigrammes, imite leur exemple dans ses *Poésies du bachelier Francisco de la Torre* (1631), si toutefois elles sont de lui. La part de Lope de Vega est plus considérable, même en dehors de son théâtre; sa fécondité aborde tous les genres de littérature. Il compose une épopée avec la même facilité qu'il tourne une épigramme; poëmes héroïques, poëmes didactiques, idylles, pastorales, épîtres, chansons, s'il n'a pas réussi en tout, il a du moins tout essayé. Sa *Dragontea* est un poëme héroïque sur les expéditions du corsaire François Drake, qui fit tant de mal aux colonies *espagnoles;* c'est peut-être le seul exemple d'une épopée entreprise pour maltraiter le héros. La *Hermosura d'Angelica* est une suite du *Roland furieux;* la *Jerusalem conquistada* a été écrite pour rivaliser avec le Tasse; c'est une autre croisade que Lope a choisie pour sujet, celle de Richard Cœur de Lion. *Circé* est une amplification d'un épisode de l'*Odyssée;* la *Couronne tragique*, une épopée en l'honneur de Marie Stuart. Toutes ces œuvres, moins connues que le théâtre de Lope, moins dignes aussi de l'être, tiennent pourtant une très-grande place dans l'histoire de la poésie *espagnole*. Lope a plus d'esprit et d'imagination dans son poëme burlesque du *Combat des chats* (la *Gatomaquia*) que lorsqu'il marche sur les traces de l'Arioste, du Tasse et d'Homère. Tous ses contemporains sont réduits à s'incliner devant sa gloire; il éclipse une foule de poëtes estimables sans grand relief, agréables à lire : Montemayor et Vicente Espinel, Mendoça, Diego de Hojeda, Perez, etc. Diego de Hojeda fait un grand poëme religieux, la *Christiade;* Montemayor et Perez composent de petits poëmes narratifs, imités des Grecs de la décadence. On met au pillage les *Métamorphoses* d'Ovide pour en extraire des aventures galantes, saupoudrées de mythologie : c'est le *Pyrame et Tisbé*, de Montemayor (1614); la *Dafné*, de Perez; le *Polifemo*, de Gongora, etc. Il y a plus d'ampleur, plus de souffle dans les œuvres lyriques de Fray Luis de Léon, traducteur des *Églogues* et des *Géorgiques* de Virgile et des *Psaumes*. Il est surtout remarquable par la pureté et l'élévation de son style, et il a laissé un morceau encore célèbre, la *Prophétie du Tage*. Nous le retrouverons parmi les écrivains mystiques, où sa place est encore plus considérable. Deux célèbres écoles de poëtes fondées, l'une à Séville, représentée par Herrera, surnommé le *Divin*, et don Juan de Arguijo, l'autre à Cordoue, dont le chef est l'illustre Cespedès, architecte, peintre, sculpteur, poëte, contribuent à jeter sur cette période un très-grand éclat.

Le cultisme de Gongora, que Gracian introduit dans la prose et jusque dans l'éloquence sacrée, peut être considéré comme ayant perdu la poésie *espagnole*. Malgré les épigrammes de Lope, de Quevedo, de Cascales, d'Esquillache, de Jauregui, de Salas, la poésie est infectée d'affectation. Gongora est si obscur qu'il lui faut des commentateurs qui expliquent ce qu'il a voulu dire. Villamediana et Paravicino suivent ses traces dans leurs lettrilles et leurs sonnets innombrables. La cour adopte ce jargon et le met en pleine faveur. La bataille de Lépante, la mort de don Juan d'Autriche, héros favori de l'Espagne, sont le sujet d'une foule de compositions épiques et lyriques sans valeur.

A la mort de Charles II, en 1700, la poésie *espagnole* est dans un dépérissement complet. Un poëme burlesque de Villaviciosa, la *Mosquea* (guerre des mouches et des fourmis, 1615), un essai épique de Juan de la Cueva, la *Conquête de la Bétique*, un poëme religieux de Reinosa, se détachent à peine d'une foule de productions insignifiantes. Un recueil de poésies lyriques, *Sacradas flores del Parnaso*, composé par quelques jeunes poëtes à l'occasion d'une rencontre du roi avec le saint-sacrement, est le monument le plus singulier de l'époque. Parmi les inconnus de ce Parnasse, on cite les noms de Zamora et de Diego de Torres, qui ont travaillé pour le théâtre et acquis, à défaut de génies plus éclatants, un certain renom. Sous Charles III, quelques efforts sont faits pour rajeunir l'ancienne école poétique. Moratin le père (1737-1780), en dehors de ses judicieux travaux critiques, produit des compositions lyriques d'une certaine valeur : le *Poëte*, la *Diane*, la *Ruine des navires de Cortez*. Il réunit autour de lui, dans sa tertulia de San Sebastian, à Madrid, des poëtes de mérite : Cadalso, l'ingénieux auteur d'une élégante satire, les *Érudits à la violette, cours complet de toutes les sciences* (1772); le fabuliste Yriarte, qui écrit, outre ses fables, deux comédies, un *Art poétique* imité d'Horace, un poëme sur la musique; Melendez Valdez, qui compose des *Bucoliques* encore admirées; Jovellanos, Iglesias, Cienfuegos, qui s'essayent à la fois dans la poésie lyrique et au théâtre; Sanchez, qui publie un excellent recueil des anciennes poésies de l'Espagne pendant les siècles héroïques, et Lopez, qui donne son *Parnasse espagnol* (1778-1779). La stérilité présente fait qu'on se tourne vers le passé, et ces recherches érudites servent du moins à préparer la renaissance du goût littéraire. En dehors du cercle de Moratin et de l'école de Salamanque, à laquelle appartiennent Melendez Valdez et Cienfuegos, le Basque Samaniego écrit de jolies fables (1784), et Leon de Arroyal des odes anacréontiques remarquées; Quintana enfin publie un recueil lyrique, *Odes* à l'émancipation de l'Espagne (1808).

Rattacherons-nous à cette renaissance inespérée un *Art poétique* de M. Martinez de La Rosa? Œuvre consciencieuse de critique dans les notes qui l'accompagnent, cet *Art poétique* n'est qu'une timide imitation d'Horace. La véritable Renaissance commence à Espronceda, un des soldats de notre révolution de 1830, à qui l'Espagne doit des morceaux lyriques d'un grand éclat : le *Diable-Monde*, *Pelage*, l'*Étudiant de Salamanque*, poëmes imités de *Don Juan*, de *Faust*, de *Rolla*, mais où l'inspiration personnelle tient pourtant une grande place. Zorrilla ne se contente pas de traduire les poésies de V. Hugo et de renouveler la scène *espagnole :* un recueil lyrique d'une grande valeur, un poëme épique sur la *Prise de Grenade*, attestent toute l'originalité et toute la séve de son vigoureux talent. A sa suite, une pléiade de jeunes poëtes : Guttierrez, Gil y Zarate, Hartzemburg, S. E. Calderon, Garcia de Quevedo, Pacheco, etc., retrempés dans le courant lyrique de Byron, de Hugo, de Lamartine, ont attiré de nouveau l'attention sur cette poésie *espagnole* qu'on croyait morte. La période d'imitation s'arrêtera, et l'Espagne est assez riche de son propre fonds pour qu'on puisse croire que cette Renaissance, un peu factice encore, ne restera pas stérile.

— Théâtre. V. ESPAGNE (*théâtre en*).

— *Histoire*. C'est sous Charles-Quint seulement que se fonde la grande école historique *espagnole*, et l'on peut dire qu'elle brille aussitôt d'un grand éclat avec Hurtado de Mendoza, Moncade, Solis, Mariana. Jusque-là, on n'avait que des chroniqueurs. Le *Grand Dictionnaire*, au mot *Chroniques espagnoles*, a traité avec assez de développement ces vieux monuments de l'histoire d'Espagne pour nous dispenser d'y revenir ici. Cette longue série de chroniques, entreprise sous Alphonse le Sage, poursuivie sans interruption, par ordre et sous les yeux des rois, jusqu'à Charles-Quint, embrasse non-seulement les faits intérieurs du royaume, mais des aperçus de l'histoire universelle, les conquêtes du nouveau monde, les biographies particulières, et forme un ensemble incomparable par sa richesse et sa variété. La splendeur de la monarchie de Charles-Quint exigeait autre chose que ces récits à physionomie spéciale, composés par des moines ou des hommes de cour, parmi lesquels il faut citer Ayala, le Froissart *espagnol*, plus serré et plus précis, mais dépourvu de philosophie et de critique. On devine qu'après lui les véritables historiens vont venir; pourtant les deux premiers historiens de Charles-Quint ne sont encore, à vrai dire, que des chroniqueurs. Florian de Ocampo, sur les ordres de l'empereur, compile un immense recueil sans plus de critique que ses devanciers, commençant au déluge et énumérant gravement les fils de Tubal qui régnèrent sur la péninsule ibérique; Morales, qui le continue, sait mettre plus d'art dans sa composition, sans cependant qu'on puisse le placer au rang des historiens. Il faut placer dans la même catégorie la *Chronique de Charles-Quint*, faussement attribuée à ce prince lui-même, qui l'aurait écrite en français. Philippe II en avait, dit-on, un exemplaire, et il en a été récemment retrouvé un manuscrit en langue portugaise. Ticknor l'attribue au moraliste Antonio de Guevara; les critiques *espagnols* pensent qu'elle est plutôt du secrétaire même de l'empereur.

Par ordre de date, le *Compendio historial* de Garibay et les *Guerres de Grenade* de Hurtado de Mendoza sont les deux premiers grands ouvrages historiques. La préoccupation de la manière antique, la lecture approfondie de Tite-Live, de Salluste, est évidente, surtout dans le second ouvrage. On y rencontre des discours, évidemment supposés, comme dans Tite-Live. La *Guerra de Granada contra los Moriscos* (1543) est un excellent ouvrage. Mendoza, homme d'État célèbre, descendant du marquis de Santillane, ambassadeur d'Espagne à Venise et à Rome, où il se fait remarquer par sa hauteur vis-à-vis du pape Paul III, envoyé en exil par Philippe II pour avoir jeté par la fenêtre, en présence du roi, un courtisan qui l'insultait, écrivain humoristique incomparable dans son roman picaresque de *Lazarillo de Tormes*, est une des physionomies du règne de Philippe II. Dans sa *Guerra de Granada*, où il se propose évidemment de lutter avec le *Catilina* de Salluste, il rivalise, pour l'énergique concision du style, avec son modèle latin, et montre vis-à-vis des Maures, c'est-à-dire des ennemis de sa foi, une impartialité assez rare chez les écrivains *espagnols*. La *Décade des Césars* de Guevara, imitée de Suétone, montre la même préoccupation, générale à cette époque, de prendre comme idéal un historien latin. Jeronimo de Zurita, chargé par les cortès d'Aragon d'écrire l'histoire de son pays, s'en acquitta avec un rare talent d'investigation et de critique, par ses *Annales d'Aragon* (1562). Ses recherches minutieuses dans les archives de Simancas, la fidélité de ses récits, donnent à son ouvrage un grand intérêt. Il a été depuis continué par un des Argensola et par Salas, et est resté une œuvre recommandable. Ribadeneyra compose en même temps son *Histoire du schisme d'Angleterre* et sa *Fleur des saints*. Enfin paraît le grand historien *espagnol*, Mariana. C'est le point culminant de la monarchie de Charles-Quint : l'Espagne dominait presque toute l'Europe, des Flandres à l'Italie, et ses annales particulières étaient à peine connues des nations voisines. Un jésuite, le P. Mariana, homme d'une vaste érudition, entreprit de combler cette lacune, et comme c'était plutôt à l'Europe entière qu'il s'adressait qu'à son propre pays, ce fut en latin qu'il écrivit son *Histoire générale d'Espagne* en dix livres (1592). Sur beaucoup de points, Mariana ne fait que reproduire les anciens chroniqueurs, Florian de Ocampo entre autres, et on lui reproche de n'avoir pas assez contrôlé ses devanciers. Il fait remonter l'histoire d'Espagne beaucoup trop haut, et son livre contient, par exemple, les guerres puniques d'après Tite-Live. Mais l'étendue de ses connaissances, son immense érudition rachètent ce que son plan a de défectueux. Son récit est attachant. Arrivé à l'histoire d'Espagne, il fait d'Alphonse le Sage, d'Alvaro de Luna, de tous les personnages illustres, des portraits courts, saisissants, ou revit tout l'esprit de l'époque. Mariana fit de son œuvre, en 1601, une traduction *espagnole*, où l'original latin est tellement refondu et amélioré, qu'on peut la considérer comme une œuvre nouvelle. L'*Expédition des Aragonais et des Catalans contre les Turcs et les Grecs*, de Francisco de Moncada, est un petit chef-d'œuvre. C'est l'histoire d'une poignée d'aventuriers qui viennent se mettre au service d'Andronic Paléologue, sous la conduite de Roger de Flor. Son chef devient amiral, puis César, et finit par être assassiné à la table même de l'empereur. Moncada se fit le Xénophon de cette *Cyropédie* qui avait déjà eu un chroniqueur dans Ramon Montaner, un des aventuriers qui en firent partie. Moncada introduisit plus d'ordre, plus de netteté dans l'œuvre du chroniqueur catalan, qui, du reste, n'est pas sans mérite. Don Francisco de Melo, avec son *Historia de los movimientos, separacion y guerra de Cataluña, en tiempo de Felipe IV* (1645), où il raconte les soulèvements de la Catalogne de 1639 à 1653; Saavedra Fajardo, avec sa *Corona gotica*, histoire des Wisigoths en Espagne, envisagée à un point

de vue poétique et vrai en même temps, se placent au rang des véritables historiens.

En même temps, la découverte du nouveau monde, les récits rapportés de ces pays merveilleux, sollicitaient l'attention et faisaient surgir un grand nombre de relations, qui sont restées des monuments historiques. Lopez de Gomara se fait l'historiographe de Christophe Colomb et de Fernan Cortez; Fernan d'Oviedo écrit son *Historia general y natural de las Indias* (1535), et Las Casas son *Historia general de las Indias*, sa *Brevissima relacion de la destruccion de las Indias* (1542), où il expose les périls que l'esclavage va créer à la nouvelle conquête. L'évêque de Chiapa consacre sa vie à plaider en faveur des malheureux Américains, et ses livres sont les œuvres d'un philanthrope autant que d'un historien; le style en est rapide et négligé, mais on lui pardonne aisément en faveur de ses vues élevées et bienfaisantes. Antonio de Herrera rédige aussi son *Histoire générale des Indes* (1601), et une *Histoire générale du monde au temps de Philippe II*. L'inca Garcilaso de La Vega, fils d'un des conquérants *espagnols* et d'une princesse péruvienne, était mieux que tout autre en position d'écrire sur ces matières; on lui doit une *Histoire de la Floride*, un récit de l'*Expédition de Fernan de Soto* et, enfin, les *Commentaires royaux du Pérou* (1609), curieux ouvrage où se trouvent les seuls renseignements que l'on possède sur la vieille monarchie péruvienne. Une seconde partie de l'ouvrage parut en 1607. L'historien le plus considérable de ces nouvelles régions est Solis, *Conquête du Mexique* (1684). Cet ouvrage, qu'il composa dans sa vieillesse, est resté classique en Espagne pour la pureté et la perfection du style. En résumé, trois noms brillent surtout dans cette époque parmi les historiens : Zurita, Mariana, Solis. Zurita, c'est l'investigation, la recherche minutieuse et patiente; Mariana, l'ampleur, la solidité, l'érudition; Solis, l'élégance, l'entraînement, la chaleur du récit. Il est trop orné, trop passionné, trop préoccupé de Quinte-Curce; mais son histoire est intéressante comme un roman, poétique comme une épopée. Solis est le dernier écrivain de la bonne école.

Après ces grands noms, nous ne pouvons qu'énumérer les quelques historiens *espagnols* dont les œuvres, moins considérables, ne doivent pas cependant être condamnées à l'oubli. C'est Sandoval et sa *Vie de Charles-Quint* (1604); c'est Carlos Coloma, avec son *Histoire des Pays-Bas*, de 1588 à 1585; Cabrera, biographe de Philippe II; Pedro de Mesia, auteur d'une *Histoire impériale*, de Jules César à Maximilien d'Autriche. L'histoire religieuse s'enorgueillit de Jose de Siguënza, compilateur patient, écrivain orné, à qui l'on doit une belle *Histoire de saint Jérôme*; de Diego de Yepes, auteur d'une excellente *Vie de sainte Thérèse*.

Le XVIIIe siècle est absolument dépourvu d'historiens de quelque renom; mais avec ce siècle, le goût des études semble renaître; une plus grande latitude laissée à l'écrivain en matière de religion permet à Torres Amat de publier, sans être inquiété, son *Historia ecclesiastica* (1806), ouvrage très-orthodoxe pour la doctrine, indépendant au point de vue des faits. On peut rapporter à la même tendance le *Traité de l'influence du luthéranisme et du gallicanisme à la cour d'Espagne*, de Romo. Les véritables études historiques reprennent faveur avec le *Compendio de historia de España*, d'Ascargota (1806), et surtout avec les travaux intéressants de Conde sur la *Domination des Arabes* (1834). Chose étrange, l'étude de la langue arabe et des documents arabes dans l'Espagne, qui leur fut si longtemps soumise, a presque toujours été négligée. C'est pourtant là pour l'histoire du pays une source précieuse, dont Conde a fait voir toute l'utilité, et où à son tour a puisé un critique ingénieux, M. de Gayangos. M. Maldonado (*Histoire de la guerre d'indépendance*, 1831), le comte de Toreno (*Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne, de* 1808 *à* 1814, 1835), M. Lafuente Alcantara (*Histoire de Grenade et de ses quatre provinces*, 1852), Quintana (*Vie des Espagnols illustres*) appartiennent à cette brillante pléiade d'historiens. M. de Los Rios, connu par ses travaux de littérature critique, a étudié un point spécial fort intéressant, les *Juifs en Espagne* (1848), et M. le marquis de Pidal, un critique aussi, à qui l'on doit une excellente édition du *Cancionero* de Baena, a rivalisé avec M. Mignet, en écrivant son *Histoire d'Antonio Perez et Philippe II* (1865), sujet intarissable, sur lequel on découvre chaque jour de nouveaux documents, et que chaque historien envisage à son point de vue. M. Bermudez de Castro, dans un ouvrage de moindre étendue, antérieur à l'œuvre de M. Mignet, avait aussi essayé de dire son mot sur ce drame singulier. Cette renaissance des études historiques, parallèle à celle que l'on constate dans le roman, dans le théâtre, dans la poésie, donne les meilleures espérances pour l'avenir de la littérature *espagnole*.

— *Roman*. Le roman occupe une place considérable dans la littérature *espagnole*. Chez aucune autre nation, le roman satirique, le roman de mœurs, avec une nuance de malice et de bouffonnerie, ne s'est développé plus librement, plus spontanément. L'Espagne n'a pas un Walter Scott, un Dickens, un Balzac; mais elle a eu un Cervantes, et le *Don Quichotte* est un de ces admirables monuments dont elle sera à bon droit éternellement fière. En dehors de ce chef-d'œuvre, qui a pris droit de cité partout, il ne faut pas oublier que nous devons spécialement à l'Espagne, nous Français, cette littérature picaresque, aimable, facile, galante, pleine d'aventures et d'imprévu, que Le Sage a francisée par son *Gil Blas* et son *Diable boiteux*, œuvres qui tiennent une assez belle place dans notre XVIIIe siècle. De plus, si l'on remonte un peu plus haut, on trouve que le roman pastoral, bien délaissé maintenant, mais dont on s'est tant engoué au XVe et au XVIe siècle, est aussi originaire de l'Espagne, et que les Le Sage du temps, en France, en Italie, en Angleterre, n'ont eu presque que la peine d'y puiser à pleines mains. A tous ces points de vue, l'étude du roman *espagnol* est digne d'intérêt.

C'est le roman de chevalerie qui, en Espagne comme dans toute l'Europe, ouvre cette longue série de fictions où il a été dépensé tant de talent, dans toutes les littératures. Aujourd'hui, le roman est compliqué et divers comme l'existence même des sociétés actuelles; mais, au moyen âge et au lendemain du moyen âge, lorsque la chevalerie était la seule institution vivante, en dehors de la religion, quand les lecteurs ne se recrutaient que dans une classe, la noblesse, chevaliers, écuyers et pages, dames et damoiselles de tout rang, un seul sujet semblait digne de la plume du romancier, un seul sujet intéressait ces esprits d'élite, les hauts faits du chevalier, et lorsqu'on était las de lire, dans les chroniques, les prouesses réelles, la fiction les reproduisait en les idéalisant.

En Espagne, c'est-à-dire dans le pays où la chevalerie fut le plus longtemps en honneur, où l'on se battait encore, visière baissée, lance en arrêt, contre tout venant, à l'entrée des ponts, alors que partout ailleurs de tels hauts faits étaient sévèrement réprimés par la police, les romans eurent longtemps une vogue immense. Leur éclosion est tardive, comme celle de la poésie et par les mêmes causes : l'invasion arabe, la résistance à l'islamisme, qui consume toutes les forces vives de la nation; aussi la France a-t-elle, bien avant la Péninsule, son cycle carlovingien : *Charlemagne et les douze pairs*, *Arthur et les chevaliers de la Table Ronde*. Le premier roman de chevalerie *espagnol* est l'*Amadis des Gaules*, encore est-il d'origine portugaise : Vasco de Libeyra l'écrivait un peu avant l'année 1400; mais l'original a disparu depuis longtemps, et il n'en est resté que la traduction ou imitation *espagnole* faite par Ordonez de Montalvo, à la fin du XVe siècle. L'auteur de cette fiction connaissait évidemment nos modèles; mais l'invention du sujet est bien *espagnole* et non française, comme l'ont voulu des Essarts et, après lui, le comte de Tressan. Ce roman franchit les Pyrénées après la captivité de François Ier à Madrid, où peut-être le roi l'avait lu, et il fut traduit, imité, continué dans toutes les langues. C'est le beau temps des exploits d'Esplandian, de Florisandre et de don Galaor. A l'*Amadis des Gaules* succèdent, en Espagne, l'*Histoire de Florisandre*, de don Florisel de Niquea (1529), et l'*Anaxartes*, de don Sylves de La Selva (1549), qui en sont la continuation. On les a traduits également en français et en italien. L'*Invincible chevalier Lepolemo* (1525), et sa continuation, le *Beau Léandre*, se retrouvent dans toutes les littératures, sous le titre de *Chevalier de la croix*; l'original est *espagnol*, mais les imitations étrangères suivent de si près, pour ces récits en vogue dans toute l'Europe chevaleresque, que la paternité et la filiation sont parfois bien difficiles à établir. Le *Palmerin d'Angleterre*, pour qui Cervantes professait de l'admiration, est-il anglais ou *espagnol?* Les érudits discutent depuis longtemps. A la même époque, paraissent une foule de productions médiocres taillées sur ces modèles. Sous Charles-Quint, on ne lit que des livres de chevalerie. Il faut, pour avoir une idée des bibliothèques *espagnoles* de ce temps-là, relire cet admirable chapitre de *Don Quichotte*, où le curé et le barbier épluchent la librairie de l'ingénieux hidalgo. Là sont enfouis, comme dans une nécropole : l'*Amadis de Grèce, chevalier de l'ardente épée* (Lisbonne, 1596); *Féliximarte d'Hyrcanie* (1556); le *Chevalier Platir* (1533); *Palmerin de Oliva* (1580); *Belianis de Grèce* (1564); le *Miroir des chevaleries* (1580). Autant d'in-folio que l'on condamne au bûcher; et même le barbier aurait voulu pouvoir envoyer leurs auteurs aux galères pour avoir écrit tant de sottises « sans y être contraints. » La critique de Cervantes, qui parut sévère à ses contemporains encore engoués de toutes ces billevesées, nous semble bien débonnaire à nous, et bien des livres qu'il épargne ne trouveraient plus grâce devant les lecteurs du XIXe siècle. Nous mettrons au même rang et nous condamnerons au même bûcher les livres de chevalerie écrits par le clergé, pour contre-balancer les œuvres profanes, tels que la *Chevalerie céleste*, le *Chevalier de la claire étoile*, œuvres d'une bizarrerie incroyable, qu'on peut cependant feuilleter en curieux, pour se rendre compte du point où peut atteindre l'aberration humaine. Le *Grand Dictionnaire* a rendu compte du premier, comme spécimen.

Los amores de Clareo y Florisea (1552), de Reinoso, et le *Luzindaro y Melusina* (1553), œuvres plus sérieuses, mais où il y a encore beaucoup trop d'enchanteurs, de palais magiques, de princesses éplorées, établissent la transition entre le roman de chevalerie et le roman de mœurs. Mais il faudra passer auparavant par le roman pastoral où, du moins, à côté d'une mythologie fastidieuse, dans un cadre convenu et qui n'a rien de réel, on trouve des inventions d'une grande fraîcheur, des pages poétiques, des situations émouvantes ou gracieuses. Le plus beau modèle du genre est la *Diana enamorada*, de Jorge de Montemayor, continuée par Alonzo Perez et par Gil Polo, et imitée dans toute l'Europe. C'est à cette source qu'ont été puisées toutes les pastorales in-4° et in-folio du XVIe siècle. Le *Grand Cyrus*, l'*Artamène*, l'*Alexandre*, qui firent les beaux jours des commencements de notre XVIIe siècle, procèdent aussi, à n'en point douter, de la fameuse *Diane*. Ici, constatons encore la primauté du roman *espagnol* : le *Comte Lucanor* précède le *Décaméron* de Boccace, la *Diane* donne le ton à tous les poëmes bucoliques de l'Italie, *Lazarille de Tormes* inspire le *Diable boiteux*, *Don Marcos d'Obregon* est l'aïeul légitime de *Gil Blas*. Cette veine pastorale fut loin, du reste, d'être épuisée en Espagne par le succès de Jorge de Montemayor et de ses continuateurs; elle se poursuivit dans les *Dix livres de fortune d'amour*, de Lofrasso (1572), dans la *Galatea*, de Cervantes, qui sacrifia au goût du jour avant d'écrire son chef-d'œuvre; dans l'*Arcadie*, de Lope de Vega (1598). On ne peut dire que ces productions, fades pour les lecteurs d'aujourd'hui, soient pourtant tout à fait dépourvues de charme.

Dès 1553, avec le *Lazarillo de Tormes*, l'Espagne rencontrait son vrai filon précieux, sa mine d'or, le roman picaresque. Ces peintures de mœurs des classes inférieures particulières à l'Espagne, ces études de vauriens et de chenapans, de fils de famille aux abois, d'étudiants déguenillés, racleurs de guitare pleins d'adresse et d'expédients, popularisées chez nous par Le Sage, forment certainement la branche la plus intéressante, la plus pittoresque du roman *espagnol*. Lazarille, avec sa série d'aventures, ouvre la marche; à la suite de Mendoza, encouragé par le succès d'une œuvre si vivante, si colorée, Mateo Aleman écrit son *Guzman d'Alfarache* (1600); Perez de Léon, sa *Picara Justina*; Vicente Espinel, son *Don Marcos d'Obregon*, l'original de *Gil Blas*, et Rojas, son *Viaje entretenido*, odyssée de cabotins ambulants, le roman comique de l'Espagne (1602). Le genre picaresque atteint son apogée avec le *Gran Tacaño*, de Quevedo, l'illustre satirique; l'*Estevanille Gonzales*, de Henrique Gomez; le *Diablo cojuelo* (diable boiteux) de Guevara. Santos, dans son œuvre de 16 volumes, *Jours et nuits de Madrid*, le *Cid ressuscité*, les *Tarasques de Madrid* (1663-1697), a composé l'encyclopédie des hôpitaux et des prisons des grandes villes, des maisons borgnes, des rues noires, filouteries de gens à sec, roueries de femmes amoureuses. Le Sage a puisé à pleines mains dans cet amusant répertoire. C'est dans Mendoza, Quevedo et Santos qu'il faut voir défiler cette séquelle de prêtres défroqués, de mendiants, d'écrivains besoigneux, d'écoliers du genre Villon, grands amateurs de *repues franches*, d'alguazils que l'or corrompt pour un écu, de moines dévergondés, vendeurs de bulles et d'indulgences, monde étrange, bigarré, où l'honnêteté est inconnue, mais à qui l'audace, l'esprit, la gaieté ne font jamais défaut. Le *Grand Dictionnaire* a consacré ou consacrera une notice bibliographique aux plus caractéristiques de ces romans. Les peintures étaient vraies, les mœurs réelles, on pouvait presque les coudoyer à chaque pas dans les grandes villes de l'Espagne; c'est ce qui fit le succès de ces amusants récits; l'esprit et la malice du style en assurent la durée.

Cervantes ne suivit pas cette voie. Entre la première et la seconde partie de son *Don Quichotte*, il écrivit ses *Novelas ejemplares*, pas si exemplaires pourtant que le titre pourrait le faire supposer : ce sont le *Curieux impertinent*, l'*Espagnole anglaise*, la *Gitanilla*, un type ravissant de bohémienne que l'Esmeralda seule pouvait égaler, etc. Ces nouvelles, courtes, saisissantes, pleines de variété, de couleur, d'esprit, se rapprochent beaucoup du moderne roman de mœurs, ainsi que la *Dorothée*, de Lope de Vega, roman dialogué, peut-être confession autobiographique, où la passion, la douleur, les émotions du cœur résonnent d'une façon plus pénétrante que dans aucune autre des œuvres du grand poëte. Le plus beau titre du roman *espagnol*, c'est le *Don Quichotte* (1re partie 1604, 2e, 1615); mais nous ne pouvons que le placer ici à sa date, sans nous étendre, dans ce bref résumé d'une époque. Ce qui surprendra, maintenant que ce chef-d'œuvre est universellement admiré, c'est qu'il ait pu en être fait, du vivant même de Cervantes, une suite inepte, malgré tout l'esprit que chez nous M. Germond de La Vigne a mis à la défendre, inepte et injurieuse pour Cervantes lui-même, dont on raille la vieillesse et les glorieuses blessures; le *Don Quichotte* d'Avellaneda. Le vieux lion irrité se releva et fit imprimer la seconde partie. L'Espagne ne connaissait pas sa gloire; elle trouvait le temps de lire à la même époque une série de productions, queue insipide des romans de chevalerie, et de leur faire une sorte de renommée. C'est : l'*Histoire tragi-comique de Henri de Castro*, de Lamarca (1617); le *Chevalier aventureux*, de Valladares (1617); le *Lion prodigue*, de Tejada (1626); l'*Histoire de deux vrais amis*, le *Voyage en Perse*, etc., genre mis plus tard en faveur chez nous par le *Gonzalve de Cordoue*, de Florian, et dont le *Dernier des Abencérages* est la meilleure expression. Pour être complet, il faut aussi noter quelques tentatives de romans historiques; mais ce genre n'a jamais brillé en Espagne d'un bien vif éclat. Il y a, dans les *Guerres civiles de Grenade*, écrites sous Philippe II par Perez de Hita, un habile mélange de fiction et de réalité, de riches descriptions. L'auteur possédait à merveille les mœurs de la cour et les mœurs populaires de son temps; il excelle à dépeindre les tournois, les fêtes, les splendeurs de la cour de l'Alhambra; il est par moment si précis et tombe si juste, qu'on le soupçonne d'avoir traduit quelque manuscrit arabe ignoré qu'il aurait étendu et enrichi. *El Gerardo español*, de Cespedès, est beaucoup moins remarquable; c'est un long roman d'aventures, auquel l'auteur a donné le titre de poëme tragique; et, en effet, les récits y sont plus poussés au noir qu'il n'est d'usage dans le roman *espagnol*. La véritable vogue, pendant tout le XVIIe siècle, appartient donc au roman picaresque, au *Don Quichotte*, moins estimé pourtant qu'il ne l'est aujourd'hui, et aux nouvelles courtes, vives, saisissantes de Cervantes, de Lope, de Montalvan, de Robles, de Salas Barbadillo, de Salazar. A l'imitation du goût italien, Tirso de Molina écrit *Los cigarrales*. Ces *cigarrales* sont des villas situées près des grandes villes, où la bonne société se tient pendant la belle saison. Au milieu de descriptions de festins, de châteaux, de parcs, viennent se placer des séries de contes; chaque invité doit faire le sien. C'est le cadre du *Décaméron*. Cet ouvrage est resté inachevé (1624). Montalvan suit la même voie et se sert du même cadre dans son *Deleytar aprovechando* (réunir l'utile à l'agréable), et son *Para todos*, composition dont le moqueur Quevedo a dit qu'elle ressemblait au coche d'Alcala, « qui prend toutes gens, même ceux de la pire espèce. » Deux femmes d'un talent fin et distingué, doña Maria Carvajal et doña Maria de Zayas y Sotomayor, complètent cette cohorte de romanciers *espagnols* du XVIIe siècle : la première, par ses *Noches entretenidas* (1638), série de jolies et intéressantes nouvelles; la seconde, par ses *Novelas ejemplares* (1637), qui ne valent pas assurément celles de Cervantes, mais où Diamante et Juan de Hoz n'ont pas dédaigné de puiser pour leur théâtre.

Le XVIIIe siècle est moins riche, à beaucoup près. Les noms d'Andres de Prado, de D. Diego de Agreda, de Mateo Velasquez ne peuvent être placés en regard de cette brillante pléiade. Pour trouver un nom illustre, il faut arriver au P. Isla (1701-1781), qui, s'il n'égale pas Cervantes et Quevedo, en est du moins l'héritier direct pour la malice et pour l'esprit. Ses premiers ouvrages ne sont que des essais, mais son *Fray Gerundio* (*Historia del famoso predicador fray Gerundio*), roman satirique des mœurs du clergé, peut se placer sans trop de désavantage après le *Don Quichotte*. Les pérégrinations du prédicateur, comme celles de l'hidalgo de la Manche, servent de cadre aux aventures les plus variées; les sermons du frère, la description de ses auditoires, des pays qu'il traverse, des mœurs qu'il coudoie, offrent au malicieux écrivain l'occasion d'une série de tableaux saisissants, où s'égaie sa bonhomie railleuse. Ce livre est resté un des meilleurs dont puisse s'enorgueillir l'Espagne; mais quelle pauvreté littéraire que celle d'un pays où, pendant tout un siècle, on ne rencontre, dans un genre aussi familier que le roman, qu'un seul nom éclatant, celui du P. Isla! et, à vrai dire, un seul livre, son *Fray Gerundio*, puisqu'on ne peut guère compter à son acquit sa traduction de *Gil Blas!* Les Espagnols disent *sa restitution*, et par ce mot ils laissent percer leur dépit à l'égard de ce chef-d'œuvre composé à l'étranger, avec leurs matériaux, il est vrai, mais dont Le Sage s'est servi pour construire un monument tout à fait à lui, tout à fait original. Dans son dépit, le P. Isla va jusqu'à inventer un avocat andalou, dont Le Sage aurait volé le manuscrit; cette prétention, qu'on n'a jamais pu justifier, laisse précisément voir combien le *Gil Blas* est français.

Après le P. Isla, pour rencontrer un nom saillant, il faut arriver d'un bond jusqu'à l'époque moderne et presque contemporaine, à don Mariano de Larra, à qui l'on doit un des meilleurs romans historiques de l'Espagne, le *Damoiseau de D. Henrique le Dolent*. Si l'imitation de Walter Scott est trop visible, la richesse et la vérité des peintures, les recherches archéologiques, l'expression saisissante des mœurs de l'époque, l'originalité du style masquent un peu ce défaut. Avec un style moins original que Larra, mais avec une compréhension aussi complète des temps passés, M. Martinez de La Rosa a écrit deux remarquables romans historiques : *Hernan Perez del Pulgar*, où il a largement mis à profit les vieilles chroniques, et *Isabelle de Solis*. Le *Sancho Saldaña* d'Espronceda, poëte lyrique renommé; un roman de don Serafin Calderon, *Maures et chrétiens; Dos Mugeres*,

de Mme Gertrude de Avellaneda, sont assurément des livres fort bien faits, fort bien écrits. Ces œuvres recommandables, prisées à juste titre en Espagne, sont loin d'avoir pour nous le piquant et l'originalité des romans de mœurs de la classe moyenne, filon précieux exploité dans les nouvelles picaresques. C'est à ce genre, laissé trop longtemps en oubli, que nous devons les *Escenas madrilenses* (Scènes de Madrid), par M. Mesonero de Romanos. On croyait ce fonds épuisé, car les mœurs ont bien changé en Espagne depuis *Lazarille de Tormes* et les aventures du *Gran Tacaño;* mais Madrid, comme toutes les grandes villes des autres provinces d'Espagne, a gardé sa physionomie spéciale; ses classes moyennes et inférieures n'ont pas été tout à fait envahies par nos coutumes uniformes, et un observateur, un moraliste, un peintre de mœurs comme M. de Romanos pouvait y glaner encore quelques sujets d'études. Au même genre appartiennent *los Españoles pintados para si mismos*, publiés la même année que les *Scènes madrilègnes* (1844); nous rangeons ce recueil curieux parmi les romans, parce qu'il appartient à la littérature de mœurs. Imitation, pour la forme, des *Français peints par eux-mêmes*, il présente une série de types trop distincts, trop particuliers à l'Espagne pour que cette imitation du cadre puisse lui nuire. Les meilleurs écrivains contemporains, MM. de Romanos, Breton de Los Herreros, Thomas Rubi ont tenu à honneur de fixer dans cette collection tous les types de la vieille et de la nouvelle Espagne; ils ont eu le talent d'ajouter quelques coups de pinceau aux toiles des vieux maîtres, et, pour les physionomies plus récentes, ils ont peint le *torero*, la *maja*, la *cigarrera*, la *castañera*, la *naranjera*. C'est là qu'il faudra désormais les chercher, car la dernière manola n'est pas bien loin de disparaître, comme le boléro et les castagnettes.

L'élégant écrivain qui a pris le pseudonyme de Fernan Caballero, Mme Bohl de Arron, dame d'honneur de la reine Isabelle, nous ramène au véritable roman de notre époque, le roman intime, le roman d'analyse. L'auteur de la *Gaviota*, d'*Elia*, de la *Famille Alvareda*, de *Clemencia*, *Lacrymas*, etc., s'est appliqué surtout à l'étude des mœurs, à la description des paysages andalous; il est profondément national et offre cette nouveauté en Espagne, pays tout de sensation, qu'il base ses créations sur l'analyse psychologique. Les œuvres de Fernan Caballero, plus gracieuses et touchantes que fortes et compliquées, où, malgré le pseudonyme masculin, on devine une main de femme à la finesse des détails et à la délicatesse des sentiments, tiennent une place honorable dans la littérature contemporaine. Le nom de Fernan Caballero domine en Espagne, dans le roman, depuis une dizaine d'années; il éclipse un peu celui d'une pléiade de jeunes littérateurs trop occupés à imiter Alexandre Dumas, Eugène Sue et Balzac. Nous pourrions en citer quelques-uns, M. Fernandez y Gonzalez entre autres, qui aspire à égaler en fécondité l'auteur de *Monte-Christo*, et qui du moins a fait, dans son *Martin Gil*, une excellente étude, entraînante, passionnée, du règne de Philippe II. Mais ces œuvres trop récentes ne peuvent pas encore être classées et prendre place dans un aperçu général.

Pour nous résumer : en se bornant, comme nous l'avons fait, aux noms saillants et aux œuvres capitales, le roman *espagnol*, sorti au XVIe siècle des livres de chevalerie, égaré un moment, comme toute la littérature européenne, dans un genre pastoral assez fade, mais reprenant bien vite pied sur le terrain picaresque, produisant l'inimitable épopée de *Don Quichotte* et celle non moins amusante, quoique moins connue à l'étranger, de *Fray Gerundio*, inspirant Le Sage et aboutissant enfin, après quelques essais dans le genre historique, aux gracieuses et touchantes créations de Fernan Caballero, parcourt du XVIe siècle jusqu'à nos jours une carrière suffisamment remplie. Il a, de plus, le mérite, dans ses meilleures productions, d'avoir retracé des mœurs particulières, des types spéciaux, qui lui donnent une véritable originalité.

— *Moralistes, politiques, critiques littéraires.* Montesquieu a écrit sur l'Espagne une phrase sévère : « Vous pouvez, dit-il, trouver de l'esprit et du bon sens chez les Espagnols, mais vous n'en trouverez pas dans leurs livres. » L'auteur de l'*Esprit des lois* et des *Lettres persanes* n'a connu de l'Espagne que des livres de chevalerie et des livres de scolastique, compositions également folles, et il a émis un jugement superficiel. Voyons parmi les moralistes et les politiques, c'est-à-dire parmi ceux qui devaient plaire à Montesquieu, puisque pour lui le théâtre, la poésie et le roman étaient lettres closes, si l'Espagne n'a [illegible] produit qui soit digne d'attention.

Le [illegible] Antonio de Guevara [illegible] Quint, son *Horloge des [illegible]*, ou *Livre d'or*, [illegible] conservaient pré[illegible] abinet, à cause de la [illegible] pourrait [illegible] cours de morale appliquée à la conduite des princes. Deux autres traités, le *Mépris de la cour* et l'*Homme privé*, sont encore dus à ce moraliste excellent. La même science du gouvernement se retrouve dans les écrits d'Antonio Perez (1592), que l'esprit répandu à pleines mains dans ses *Mémoires* (*Relaciones*), dans ses *Plaidoyers* devant les juges de Saragosse (*Memorial del hecho de su causa*), met au rang des premiers écrivains de l'Espagne. Ce fut lui qui, dans son exil, introduisit en France le goût de la littérature *espagnole*. Ses *Lettres*, un peu déparées par l'affectation, sont ravissantes de gaieté et de bonne humeur. Quevedo (1580-1612) est un des grands noms de la littérature *espagnole;* moraliste, politique, romancier, poëte, théologien, ses œuvres occupent dans le XVIIe siècle une place considérable. Dans sa *Politica de Dios y gobierno de Cristo*, il rêve une monarchie basée sur l'Évangile et la parole du Christ. Dans son *Discorso sobre l'immortalitad de l'alma*, il rivalise avec Sénèque. La même plume écrit cette satire crue et affligeante de l'humanité, le *Gran Tacaño*, la *Pragmatique du temps*, le *Livre de toutes choses*, la *Fortune clairvoyante* (*la Fortuna con seso*), et surtout les *Songes*, qui semblent le dernier mot de cette littérature où la satire amère, le désenchantement le plus profond sont à peine masqués par la gaieté de l'écrivain, le charme de la raillerie. Quevedo, écrivain d'un style énergique, parfois vulgaire et même obscène, parfois trop fin, trop recherché, n'a pas écrit un seul ouvrage qui n'ait une haute portée. Plaçons encore parmi les écrivains politiques le P. Marquez, auteur du *Gobernador cristiano* (1612), où, comme Quevedo, il imagina une monarchie basée sur la religion, et Fernandez de Navarrete, secrétaire de Philippe III, auteur de la *Conservation des monarchies*, ouvrage remarquable par l'élévation des vues et l'expérience des affaires publiques qu'il dénote chez son auteur (1619).

Les moralistes proprement dits ne sont pas non plus si rares en Espagne; Cervantes n'en est-il pas un admirable? Ceux qui ont lu le *Don Quichotte* n'ont pas été sans remarquer le nombre incalculable de proverbes que débite Sancho Pança. Le proverbe est propre à l'Espagne; il y a produit une branche particulière de littérature (*Proverbios, refranes*); le *Comte Lucanor*, les chroniques, les chansons, les romances, tous les vieux écrits *espagnols* en sont pleins; ce sont ces préceptes populaires que Cervantes définit : « Sentences brèves, tirées de la longue et discrète expérience. » Pedro de Valles en fit un catalogue alphabétique en 1549; son recueil en contient 4,300. La *Philosophie vulgaire* de Mal-Lara (1568) n'est qu'un recueil de proverbes, lourd et indigeste en lui-même, mais qui fourmille d'anecdotes curieuses. La manie des proverbes s'étend jusqu'à la Faculté : Sorapan de Rieros met la médecine en proverbes (1616). Le moins sensé de ces recueils est le *Jardin des fleurs curieuses* d'Antonio de Torquemada (1570); c'est un amas de billevesées et d'extravagances, de conseils absurdes, de fables astrologiques, une parodie des vrais recueils de proverbes.

La résistance au despotisme clérical, à l'Inquisition, est certainement un des beaux titres de la littérature *espagnole*. Il est consolant de pouvoir rappeler ces luttes honorables, qui ne cessèrent que devant les cachots et les bûchers. Louis Vivès (Juan Valdes) essaye d'introduire en Espagne la liberté d'examen par ses pamphlets et ses *Dialogues satiriques : Dialogue de Mercure et de Caron* (1523); *Dialogue des choses advenues à Rome* (1527), où les idées de réforme religieuse s'allient aux doctrines démocratiques les plus avancées. Le même sujet lui inspire ses *Cent et dix considérations divines*, et à Raymond Gonzalès de Montes son *Histoire secrète de l'Inquisition*, écrite en latin. Cipriano de La Valera compose une *Histoire de la papauté*, où il réfute la doctrine de l'infaillibilité du pape et dévoile les turpitudes de la cour de Rome. L'université d'Alcala imprime sa *Bible polyglotte*. Fray Luis de Léon fait aussi imprimer sa traduction de la Bible; mais de telles tentatives sont réprimées, comme mettant la religion en péril, et Fray Luis de Léon, quoique orthodoxe et un des plus éclatants écrivains mystiques de l'Église, passa sa vie dans les cachots du saint-office. On trouve encore dans Cervantes quelques reflets de l'indépendance dans les idées vis-à-vis de l'Église; mais l'Inquisition étouffe dans des flots de sang toute résistance à ses doctrines. Naguère encore l'introduction d'une Bible en Espagne était punie des travaux forcés.

Au XVIIIe siècle, l'Inquisition règne en maîtresse absolue. Historiens, moralistes, politiques, tout le monde est orthodoxe. Ne pouvant innover dans les idées, on cherche au moins à innover dans le style. C'est le rôle du jésuite Balthazar Gracian, qui introduit le *cultisme*, c'est-à-dire la manière et l'affectation jusque dans la prose sérieuse. Son *Criticon* est cependant un livre curieux, où l'auteur se montre après tout moraliste éminent, observateur profond, en même temps qu'écrivain souple et délié. Un peu avant lui, un homme d'État, l'historien Saavedra Fajardo, sous le titre d'*Entreprises politiques* et de *République littéraire*, avait composé deux livres qui le placent au premier rang des écrivains *espagnols*. Sanchez, avec son livre allégorique sur le Cid, la *Vérité à la torture* ou le *Cid ressuscité*, semble clore cette série de moralistes et d'écrivains remarquables, dont Montesquieu, ce nous semble, n'a pas tenu assez compte.

Le XVIIIe siècle, si fécond chez nous en philosophes, n'est signalé en Espagne que par quelques éminents critiques littéraires. C'est Cadahalso, avec ses *Erudits à la violette;* Nicolas Antonio, avec sa *Bibliothèque des auteurs espagnols;* le P. Masdeu et ses recherches savantes sur la langue, l'histoire et la géographie de l'Espagne; Pellicer et ses *Commentaires sur Don Quichotte*, son *Traité historique sur l'origine et les progrès de la comédie espagnole*, dont il puise, il est vrai, les renseignements les plus précieux dans les *Mémoires chronologiques sur les représentations théâtrales*, de D.-J. de Armona (1785), restés manuscrits dans la bibliothèque de l'Académie d'histoire de Madrid; Melchior de Jovellanos, écrivain éloquent, et Feijoo (*Cartas eruditas, Teatro critico*) font voir, par leurs estimables travaux, que la philosophie n'a pas été entièrement mise en oubli; mais elle est fort loin d'avoir en Espagne l'éclat qu'elle a chez nous à la même époque. La *Poétique* de Luzan et les travaux de Fernandez Moratin sur les *Origines du théâtre espagnol* appartiennent à ce même courant d'idées critiques, auquel l'Espagne est redevable d'études consciencieuses sur sa littérature.

L'époque contemporaine n'a guère produit plus de philosophes que d'écrivains politiques. Pourtant, il faut citer M. Donoso Cortez et le prêtre Jaime Balmez, un homme d'État et un casuiste. Mais la critique littéraire a eu, comme la poésie et le théâtre, une renaissance féconde. Capmany, par son *Théâtre critique de l'éloquence espagnole* (1836), donna le premier signal du mouvement, et il fut bientôt suivi par une légion de jeunes érudits, qui remirent en honneur, par leurs travaux, les anciens monuments littéraires de l'Espagne. Parmi eux nous citerons spécialement MM. de Gayangos et de Vedia, qui enrichirent de notes savantes, de pièces inédites, de remarques critiques excellentes l'*Histoire de la littérature espagnole* de l'Anglais Ticknor. On doit de plus à M. de Gayangos une bonne édition du *Palmerin d'Angleterre* (1862). M. Eugenio de Ochoa, par l'édition qu'il donne à Paris des meilleurs auteurs *espagnols* (*Colleccion de los mejores autores españoles*, Baudry), a le mérite de faire connaître chez nous ces grands écrivains trop dédaignés. MM. Mila et Fontanals éditent les *Trouvères espagnols* (1861). M. Amador de Los Rios, par son *Historia critica de la literatura española* (1862), dont les deux premiers volumes ont paru, pose les bases d'un ouvrage considérable, qui, s'il est continué sur le même plan, sera le livre le plus précieux, le plus érudit sur la littérature de son pays. Enfin la *Bibliothèque Rivadeneyra*, entreprise en 1853 et continuée avec le secours du parlement *espagnol*, est un des plus beaux monuments qu'une nation ait jamais élevés à sa littérature. Cette vaste collection, qui doit comprendre les œuvres de tous les grands écrivains, est enrichie par les meilleurs auteurs, MM. Amador de Los Rios, de Gayangos, Hartzembuch, de notices biographiques, de critiques littéraires, de recherches bibliographiques, de renseignements de toutes sortes, qui en font un recueil du plus grand intérêt.

— *Écrivains mystiques et orateurs sacrés.* Une place à part doit être donnée, dans la littérature *espagnole*, aux écrivains mystiques; c'est la place que, dans toute autre littérature, occuperaient les philosophes. L'Espagne, cette terre classique de l'orthodoxie, a des moralistes piquants, des satiriques ingénieux : Guevara, Quevedo, Cervantes; elle n'a pas, à proprement parler, de philosophes. La libre pensée est absente de cette terre, condamnée au silence par l'Église; l'auto-da-fé pendant les derniers siècles, les présides dans le nôtre, semblent s'être toujours dressés, comme un lugubre épouvantail, devant les yeux de l'écrivain. En revanche, le sombre couvent *espagnol*, avec ses règles austères, ses jeûnes cruels, ses continuelles macérations, les pompes étranges de ses cérémonies, exalta les imaginations ardentes à un degré qui ne s'est rencontré nulle part. Le mysticisme fut ardemment passionné, brûlant et fiévreux en Espagne. Fray Luis de Leon, sainte Thérèse, fray Luis de Grenade et Jean de la Croix caractérisent à merveille cette tendance contemplative et mystique des cloîtres. Les œuvres de sainte Thérèse sont aujourd'hui connues de la catholicité tout entière : le *Chemin de la perfection*, le *Château intérieur* ou les *Demeures de l'âme*, ont été traduits dans toutes les langues; mais il s'en faut qu'elles aient rencontré le même accueil à leur origine. La sainte, canonisée plus tard, fut persécutée toute sa vie par l'Inquisition, ainsi que fray Luis de Leon, qui fut son éditeur. Chez aucun autre mystique, l'élan vers le ciel, l'abnégation de la vie, l'hallucination, la vision des choses invisibles, la communication avec Dieu, l'ardeur de la prière et de l'amour infini n'arrivent à un pareil degré d'exaltation. Jusqu'à sa mort, arrivée en 1582, la sainte ne cesse d'écrire; elle entretient une correspondance active avec tout ce qui pense et tout ce qui écrit en Espagne; elle est politique avec l'historien Mendoza, doctrinaire avec Luis de Grenade; elle prêche une morale élevée et pure aux personnages de tous rangs et de toutes conditions qui la consultent. Ses *Lettres* seules forment un monument considérable. C'est en 1588 seulement que fray Luis de Leon fit imprimer ses œuvres, avec cette épigraphe : « Vivante, elle voyait Dieu face à face; morte, elle le fait voir aux autres. » Le style de sainte Thérèse, souvent diffus, se transfigure quand la sainte parle du Christ, son divin amant; elle a même fait, sur l'amour divin, un sonnet d'une rare beauté. A côté d'elle pâlissent les noms de fray Luis de Leon et de fray Luis de Grenade eux-mêmes. Le premier, poëte d'un grand éclat, a passé sa vie dans les cachots, poursuivi par l'Inquisition pour sa traduction du *Cantique des cantiques* et son édition de la *Bible*. Ses ouvrages, *Nombres de Cristo* et la *Perfecta casada* (1584), sont très-estimés; son style nerveux, un peu déclamatoire, est toujours poétique. On lui doit aussi un *Traité de l'éloquence sacrée.* Fray Luis de Grenade, le coadjuteur de sainte Thérèse dans ses fondations de monastères, est plus connu comme orateur. Luis de Grenade introduisit dans la chaire la poésie sombre de Dante. L'enthousiasme religieux semble agiter toute l'Espagne à cette époque; c'est l'époque de Pierre d'Alcantara, de Jean de la Croix, de Catherine de Cardone. Jean de la Croix écrit sa *Montée du Carmel*, sa *Nuit obscure de l'âme*, livres de théologie mystique. Ses *Sermons* et son *Guide des pécheurs* jouissent encore d'une certaine réputation chez les personnes dévotes. Un peu après lui, Paravicino, prédicateur de Philippe III et de Philippe IV, de 1616 à 1636, laissa aussi des *Sermons* renommés. Ces deux noms sont les seuls que l'Espagne puisse mettre en parallèle avec ceux de Fénelon et de Massillon.

Marie d'Agreda, la conseillère de Philippe IV, a laissé une *Cité mystique*, que l'on peut placer parmi les meilleurs ouvrages de ce genre. Écrit, révélé, disent les croyants, dans ce singulier état d'exaltation, d'extase, qui est l'attribut de certains esprits essentiellement religieux, ce livre, avec moins de passion et de fougue que ceux de sainte Thérèse, a de plus grands mérites de composition, de style et de science. La *Correspondance* de Marie d'Agreda avec le roi et avec un grand nombre de personnages de la cour peut être également mise en parallèle avec les *Lettres* de la fameuse carmélite, si même elle ne leur est pas supérieure en onction, en gravité. Après ces grands noms, cette littérature spéciale subit un déclin sensible.

Espagnole (HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE), publiée en allemand par Bouterweck, professeur à l'université de Gœttingue (1804). Ce n'est qu'un fragment de son *Histoire de la poésie et de l'éloquence chez les peuples modernes* (12 vol. in-8°, 1801-1819). Voici le jugement qu'en porte Ticknor (*Histoire de la littérature espagnole*, t. Ier, p. 35 de la traduction Magnabal) : « Ouvrage remarquable par ses vues générales et philosophiques, et de beaucoup le meilleur qui existe sur le sujet qu'il traite, mais imparfait sous plusieurs rapports, parce que son auteur n'avait pu se procurer le grand nombre de livres espagnols nécessaires à son entreprise et qu'il ne connaissait les écrivains espagnols les plus considérables que par des extraits insuffisants. » Il n'y a à ajouter à ce jugement qu'une seule chose que Ticknor ne pouvait pas dire : c'est que l'ouvrage qu'il a publié depuis est bien supérieur à celui du professeur de Gœttingue. L'*Histoire* de Bouterweck a été traduite en français, en 1812, par Mme de Streck, avec une préface très-judicieuse de Stapfer. Il existe aussi des traductions anglaises et espagnoles de cet ouvrage. La dernière est de MM. Gomez de la Cortina et Nicolas Hugalde y Mollinero. Quoique dépassé depuis par bien des travaux et des études littéraires, l'*Histoire* de Bouterweck est fréquemment consultée, et l'on rendra toujours justice aux vues élevées et à l'esprit qui anime l'auteur.

Espagnole (HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE), ouvrage publié en anglais sous le titre de : *History of spanish literature*, à New-York, en 1849, en 3 volumes in-8°), par George Ticknor. C'est incontestablement le plus important de tous les ouvrages qui ont été publiés à l'étranger relativement à la littérature espagnole. Ainsi que l'auteur nous l'apprend dans sa préface, dès l'année 1818, il voyagea en Espagne et séjourna longtemps à Madrid, afin de pouvoir, non-seulement acquérir une connaissance plus complète de la littérature de ce pays, mais encore se procurer les ouvrages qui lui étaient indispensables. Pendant les trente années qu'il a consacrées à cet important ouvrage, l'auteur n'a cessé d'augmenter, à grands frais, sa riche bibliothèque. Il ne faut donc pas être surpris qu'il ait pu composer un livre qui, dès son apparition, a fait autorité en ce qui touche l'Espagne. Traduit dans les principales langues de l'Europe, cet ouvrage a eu bientôt un très-grand nombre de lecteurs. La traduction espagnole de cette histoire est de don Pascual Gayangos et Enrique de Vedia, avec le concours de l'auteur. La traduction française est de M. J.-G. Magnabal, qui a jugé à propos, et il faut l'en remercier, de traduire également les notes dont les savants com-

mentateurs et traducteurs espagnols, dont nous venons de citer les noms, ont fait suivre leur version de l'*Histoire* de Ticknor (Paris, 1864). Le premier volume a seul paru. « Le livre de M. Ticknor, dit M. Guardia, est une œuvre consciencieuse et de beaucoup de mérite, très-utile et désormais indispensable. S'il faut le dire pourtant, ce livre est moins une histoire de la littérature espagnole qu'un essai d'histoire littéraire de l'Espagne. Je n'en ferai point d'autre critique; mais, tel qu'il est, il mérite à tous égards l'accueil qu'il a reçu, et la meilleure manière de le louer, c'est de dire qu'il était nécessaire et qu'il est le bienvenu. »

L'ouvrage de Ticknor a été également traduit en allemand par M. Julius (Leipzig, 1852, 2 vol.)

Espagnols peints par eux-mêmes (LES), recueil espagnol dû à la collaboration des meilleures plumes contemporaines au delà des monts : Gil y Zarate, Mesonero de Romanos, Ramon de Navarrete, le duc de Rivas, Breton de los Herreros, Zorilla, Harzembuch, Thomas Rubi, etc., et publié à Madrid en 1847. C'est notre recueil parisien, les *Français peints par eux-mêmes*, qui en a donné l'idée; mais les types espagnols diffèrent si profondément des types français, que l'imitation se réduit au titre seul. Au fond, il n'est pas de galerie plus curieuse, plus variée; toute l'Espagne ancienne et moderne, l'Espagne de Madrid et l'Espagne des provinces, avec ses physionomies si singulières, ses caractères si accentués, s'y reflète admirablement; les chanoines du bon temps, les vauriens et les étudiants dégueuillés de *Gil Blas* et de *Guzman d'Alfarache*, le mendiant de *Lazarille de Tormes*, le licencié du *Gran Tacaño*, toute la séquelle picaresque, y coudoient l'élégant de la dernière mode, et le commissaire de police d'aujourd'hui, qui manquait un peu dans le vieux temps. Les auteurs du recueil ont tenu à photographier la vie espagnole dans son passé comme dans son présent, ils ont voulu étudier ce qu'ils avaient sous les yeux et fixer à jamais des physionomies disparues ou près de disparaître. Pour un bon nombre, il n'était que temps.

Ce que l'on connaît surtout à l'étranger des types espagnols, c'est le personnel des courses de taureaux. Pas de voyageur qui n'ait fait sa petite description, expliqué le rôle des *chulos*, des *picadorès*, des *banderilleros*, des *lidiadores*, de l'*espada*. Otez les courses de taureaux à l'Espagne, autant vaudrait lui ôter le soleil; supprimez des relations de voyage en Espagne la fameuse course de taureaux, il ne restera guère que la couverture. Le *torero* tient naturellement la place d'honneur dans les *Españoles pintados por si mismos;* M. Thomas Rubi, un des meilleurs écrivains contemporains, un poëte de grande valeur, l'a étudié sous toutes ses faces avec un soin exquis : *torero de sentio, torero trabucon, torero de buen trapio;* il nous initie à toutes les ruses, à toutes les finesses, à toutes les audaces du métier; il nous donne l'historique des courses, des meilleures épées, des coups fameux; l'Espagne se souvient mieux du nom de ses *toreros* célèbres que du nom de ses rois. Ajoutez au *torero* le contrebandier, si célèbre dans les romances; la *manola*, grisette d'une race particulière, un peu virago, aussi habile à jouer du couteau que des castagnettes; ajoutez les tribus de *gitanos* et *gitanas*, vagabonds au teint brûlé, aux haillons multicolores, population flottante qui ne se mêle jamais, vous aurez à peu près tout ce qu'on connaît, en dehors de l'Espagne, des physionomies espagnoles. Mais il y en a bien d'autres.

Parmi les vieux types, quels personnages amusants et vrais que ces gras chanoines, qui savaient à peine lire, prêtres de messe et de pot-au-feu (*de misa y de olla*), comme on les appelait alors; ces *escribanos* (écrivains publics), à la fois huissiers, procureurs, notaires, intermédiaires entre les parties et les juges, Basiles cyniques, occupés seulement à extorquer l'argent du client et à mystifier Brid'oison, s'ils ne peuvent le corrompre; ces *domine*, vieux maîtres d'école à férule, que l'Espagne seule, entre toutes les nations, possède encore. L'étudiant a disparu, l'étudiant de *Gil Blas* et de *Don Marcos de Obregon;* mais M. de la Fuente a tenu à le fixer une dernière fois sur la toile, et c'est avec un grand plaisir qu'on le voit revivre sous les vêtements bizarres et les allures débraillées que lui ont donnés les vieux maîtres espagnols, Espinel, Cervantes, Quevedo. Quelques autres physionomies ne sont pas particulières à l'Espagne et offrent, par cela même, moins d'intérêt; mais ce qu'elle a bien en propre, ce qu'aucune autre nation ne lui envie, à vrai dire, c'est cette tourbe de fainéants, de mendiants, de vagabonds, qui a donné l'occasion aux auteurs du recueil d'écrire de bien jolies pages, mais qui est plus agréable à rencontrer dans un livre qu'au coin d'un bois. C'est dans les *Españoles pintados por si mismos* qu'il faut voir ces types de *charrans* de Malaga, lazzaroni espagnols, qui se nourrissent toute une journée, à six, de la fumée d'un seul cigare; de gitanos, diseurs de bonne aventure, bateleurs dans les foires, contrebandiers, bons à tout faire et surtout à ne rien faire; de mendiants effrontés, de la race de celui qui avait l'audace de demander l'aumône à cheval. « Mon ami, lui dit doucement un passant, vends ton cheval d'abord; tu auras de quoi manger. — Señor, répondit fièrement le Castillan, je vous demande de l'argent et non pas des conseils! » Un type incroyable est ce qu'on appelle le *pastor trashumante* (berger vagabond); ces bergers parcourent les pays de montagnes, poussant devant eux un troupeau qui leur appartient, ravageant les récoltes sur pied, assommant d'un coup de leur houlette de fer quiconque leur résiste. Croirait-on qu'un état de choses aussi primitif subsiste encore dans les sierras de Léon et de Ségovie? De bons personnages encore sont les *segadores* (faucheurs), pauvres diables qui viennent faire les moissons, et qui, après toute une saison de fatigues accablantes, sous ce ciel de l'Espagne, sont impitoyablement volés au retour par deux ou trois coquins décidés. Ils ne voyagent qu'en bandes de trente à quarante, et si on leur demande comment ils se sont laissé dépouiller par quelques drôles : « Que voulez-vous? répondent-ils, nous étions tout seuls! »

Les types de femmes sont peints de main de maître et avec une vivacité de couleur charmante. Voici la *maja* (élégante de la classe inférieure) se rendant à la *plaza de Toros*, dans le *calesin* lancé au galop, au son étourdissant des grelots du cheval; la *manola*, si souvent chantée dans les seguédilles, une descendante de ces farouches viragos qui, d'un coup de poing, assommaient les grenadiers de Murat; l'œillet à l'oreille, la cigarette aux lèvres, elle n'a plus l'air si farouche. La *castañera* fait griller ses châtaignes sous le portail d'une maison, sous l'auvent d'une boutique; il semble qu'on lui entende chanter le vieux couplet de Villegas :

Al son de las castanas
Que saltan en el fuego,
Echa vino, muchacho;
Beba, Lesbia, y juguemos.

« Au son des châtaignes qui sautent dans le feu, apporte le vin, garçon; bois, Lesbie, et jouons ensemble! » La *cigarrera*, aux doigts ambrés par la fumée des *puros*; la *naranjera* (marchande d'oranges), jaune comme les fruits de sa corbeille, complètent le tableau et vous transportent, comme d'un coup de baguette, à Séville ou à Madrid. Nous ne parlerons pas des types moins accentués, moins espagnols, plus nombreux maintenant que ceux à physionomie distincte. Sans doute, on noterait bien quelques différences entre l'employé de Madrid et celui de Paris, l'*aficionado* de la *puerta del Sol* et le gandin de nos boulevards; mais il n'y a là que des nuances. L'uniformité des costumes, des modes envahit peu à peu l'Europe; les physionomies tendent à disparaître, et la couleur locale ne se retrouvera plus que dans les livres. C'était une raison de plus, pour les auteurs de cet intéressant recueil, de fixer d'une façon durable des types qui s'effacent et des mœurs qui se transforment.

Terminons par deux anecdotes qui n'appartiennent pas au recueil que nous venons d'analyser, mais qui achèveront de peindre le caractère espagnol, en faisant ressortir ce qui en constitue le trait le plus saillant, la fierté.

Un Espagnol, ayant un différend avec M. de Tréville, commandant des mousquetaires, se battit avec lui. Cet officier le désarma et lui donna la vie. L'Espagnol lui demanda de quel pays il était. « Je suis du Béarn, dit M. de Tréville. — Je ne m'étonne plus, reprit l'Espagnol, si vous êtes si brave : vous êtes de la frontière d'Espagne. »

***

Un officier général de l'armée française, s'étant transporté sur le champ de bataille après la journée de Lens, demanda à un Espagnol couvert de blessures et mourant : « Mon ami, combien y avait-il d'Espagnols à la bataille? » Le soldat répondit fièrement : « Monseigneur, vous pouvez les compter, car ils sont tous ici. »

Espagnols jouant aux cartes, tableau de Decamps; collection particulière. Ces Espagnols sont des matelots hâlés par le soleil, brûlés par l'âcre haleine de la mer, coiffés de longs bonnets rouges et engoncés dans de larges vareuses. Ils sont attablés dans un cabaret et semblent tout absorbés dans le maniement de leurs cartes. « Chacun de ces personnages, attentifs au jeu, est un type précieux de vérité, a dit M. Maxime Du Camp. Ce petit tableau, comme au reste tous ceux de Decamps, prouve que cet artiste atteint le but qu'il se propose; il fait ce qu'il veut faire, et n'a d'autre parti pris que celui de rendre une impression qui l'a frappé, un aspect dont il se souvient, et il réussit toujours magistralement. » Cette toile a figuré à l'Exposition universelle de 1855; elle faisait partie, à cette époque, de la collection de M. Jules Delon.

ESPAGNOLET (L'), surnom de Ribera, célèbre peintre espagnol. V. ce nom.

ESPAGNOLETTE s. f. (è-spa-gno-lè-te; *gn* mll.). Tige de fer qui, fixée sur l'un des châssis d'une croisée, les tient fermés l'un et l'autre en s'agrafant, ou s'introduisant, par ses extrémités, dans le châssis dormant : *Ouvrir, fermer l'*ESPAGNOLETTE.

— Comm. Espèce de droguet ou de petit drap, tout de laine cardée, dont on se servait autrefois pour faire des doublures, des caleçons, des jupons, des vestes, des surtouts, des pantalons, etc. : *Les* ESPAGNOLETTES *étaient ainsi appelées parce que, dans l'origine, la laine d'Espagne en était la matière première. En France, on recherchait surtout les* ESPAGNOLETTES *de Rouen, de Darnetal, de Beauvais et de Châlons-sur-Marne. La Saxe et la Bohême fournissaient au commerce de belles* ESPAGNOLETTES.

— Jeux. Au reversi, Réunion, dans la même main, de trois as et du quinola, ou des quatre as et du quinola, ou même seulement des quatre as : *L'*ESPAGNOLETTE *est un coup très-compliqué et difficile à jouer.* ‖ Joueur qui a l'espagnolette : *L'*ESPAGNOLETTE *a le droit de renoncer en toute couleur pendant les neuf premières levées.*

— **Encycl.** Techn. L'*espagnolette* consiste en une tringle qu'on attache vers l'un des montants du châssis par plusieurs anneaux espacés qui laissent à cette tringle la liberté de tourner. Les extrémités de celle-ci sont terminées par des crochets disposés de façon à entrer dans des gâches qu'on pratique aux traverses supérieure et inférieure du dormant de la croisée, lorsqu'on la ferme, et à en sortir lorsqu'on l'ouvre. On fait mouvoir cette tringle au moyen d'une poignée tournante, placée à peu près au tiers de sa hauteur. Lorsqu'on ferme la croisée, cette poignée se place dans un crochet ou support adhérent à l'autre montant de la croisée. Avec cette espèce de ferrure on peut encore fermer en même temps les volets intérieurs. A cet effet, on place des agrafes sur les montants des volets, ainsi qu'un crochet propre à fixer la poignée, et l'on ajoute à la tringle des pannetons qui correspondent aux agrafes des volets. Un autre système d'*espagnolette* consiste en deux tringles engagées l'une dans l'autre et que la poignée fait glisser perpendiculairement, en avant ou en arrière, de manière à aller remplir ou à quitter les gâches pratiquées dans les traverses de la croisée. L'*espagnolette* nous a été apportée d'Espagne, à la suite de la fameuse guerre de la succession. L'usage en fut promptement adopté en France. Elle est peu répandue en Angleterre, où, dans la plupart des maisons, on conserve encore le système des fenêtres à guillotine.

ESPAGNOLISÉ, ÉE (è-spa-gno-li-zé; *gn* mll.) part. passé du v. Espagnoliser. Rendu espagnol; gagné au parti de l'Espagne : *La reine de Suède est tout* ESPAGNOLISÉE. (Guy-Patin.)

ESPAGNOLISER v. a. ou tr. (è-spa-gno-li-zé; *gn* mll. — rad. *espagnol*). Rendre espagnol; gagner aux mœurs ou au parti de l'Espagne : *Sous la Ligue, on a tenté d'*ESPAGNOLISER *la France.*

— Donner une forme, une tournure espagnole : ESPAGNOLISER *un terme français.*

S'espagnoliser v. pr. Devenir espagnol; prendre la tournure ou les mœurs espagnoles.

ESPAIGNOL DE LA FAYETTE (Jean-Nicolas D'), géomètre français, né en 1796 à Mer (Loir-et-Cher). Il est depuis de longues années ingénieur en chef du cadastre dans le département de l'Ariége, et a publié différents ouvrages, entre autres : *Considérations sur le cadastre en France* (1824, in-8°); *Coup d'œil sur le progrès des lettres, des sciences, des arts et de l'industrie* (1836, in-8°); *Mémoire sur la rénovation et la conservation perpétuelle du cadastre parcellaire de l'Ariége* (1851).

ESPALE s. f. (è-spa-le). Mar. Distance de la poupe au dernier banc de nage de l'arrière, dans une embarcation à rames.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la cépole.

ESPALET s. m. (è-spa-lé). Techn. Saillie que présente le chien d'une arme à feu, et qui a pour objet de limiter le mouvement de cette pièce. ‖ On l'appelle aussi COUDE ou SUPPORT.

ESPALIÉ, ÉE (è-spa-li-é) part. passé du v. Espalier : *Pêchers* ESPALIÉS.

ESPALIER s. m. (è-spa-lié — Plusieurs anciens étymologistes rapportent ce mot à *palissade* : « *Espalier*, a dit La Quintinie, se dit des arbres fruitiers plantés le long des murailles et palissés, c'est-à-dire dont les branches sont attachées depuis le pied jusqu'en haut à un treillage qu'on a appliqué à ces murailles. L'origine de ce mot ancien peut venir du mot *palissade*, qu'on a connu de tout temps par les allées des parcs et des jardins, qui sont ornées et accompagnées à droite et à gauche de certains arbres propres à être tondus et taillés, et retenus en forme de murailles, savoir : charme, charmilles, érables, etc. » Mais l'Académie della Crusca, Ménage, M. Littré se contentent de rapporter ce mot à l'italien *spalliere*, appui pour les épaules : *Spalliera*, lisons-nous dans le vieux vocabulaire della Crusca, *quell'asse, o cuoio, o altra si fatta cosa, alla quale, sedendo, s'appoggiano le spalle, etc. Unde per similitudine diciamo* spalliera *a quella verzura, che con artificio si fanno coprir le mura degli orti.* Le vieux mot français *espau*, pieu, a dû servir de forme intermédiaire. *Espalier de galère*, terme d'ancienne marine, a la même origine. Ces forçats étaient ainsi appelés de ce qu'on les plaçait sur l'*espale*, autre terme de marine dérivé d'*épaule*). Arboric. Arbres plantés contre un mur, sur lequel toutes les branches sont palissées; mur qui soutient ces arbres : *La méthode de placer les arbres en* ESPALIER *n'était pas connue des anciens.* (Bosc.) ‖ *Contre-espalier*, Treillage établi en avant d'un espalier, et sur lequel des arbres sont étalés comme sur l'espalier lui-même.

— Argot de théâtre. *Espalier d'opéra*, Nom donné autrefois aux figurantes.

— Pop. *Faire espalier.* Synonyme, un peu moins grossier, de FAIRE TROTTOIR : *Les nymphes qui* FONT ESPALIER *dans certaines rues se nomment les demoiselles de la rue Saint-Honoré, les demoiselles du Panorama et du boulevard du Temple.* (Hoffmann.)

— Anc. mar. Chacun des deux galériens de l'arrière qui réglaient les mouvements des rameurs, afin de faire nager ensemble : *On ne vous a pas fait présent, en galère, d'un brevet d'*ESPALIER. (Regnard.)

— Pêche. Nom donné à des morceaux de peau qui sont placés à l'entrée de la pantenne de la paradière.

— **Encycl.** La culture des arbres en *espalier* est d'invention assez récente, et ne remonte guère qu'au XVI[e] siècle. Olivier de Serres en parle comme d'une nouveauté, et c'est La Quintinie qui l'a mise en vogue. Dans le principe, l'*espalier* n'était autre chose qu'une sorte de haie vive soutenue par des pieux ou *espaux*, d'où son nom, que l'on a conservé lorsqu'on a eu l'idée de palisser les arbres fruitiers contre les murs. Les premiers *espaliers* étaient formés d'arbres à tige basse, de pommiers nains et de poiriers musqués; un peu plus tard, on les composa d'individus greffés sur sauvageon; mais, comme ceux-ci étaient sujets à s'emporter, on donna la préférence aux greffes sur franc; enfin, de progrès en progrès, on en vint à greffer le poirier sur coignassier, le pêcher et l'abricotier sur amandier, et on réserva les sauvageons pour le prunier. La culture en *espalier* fut surtout perfectionnée à Montreuil. « Plaisante est telle ordonnance, dit Olivier de Serres, ou paroist une gaie et perpétuelle tapisserie, couverte au printemps de fleurs, en esté et automne de fruicts, enrichie de verdure : mesme en hyver ne sont ces arbres-ci vuides de beauté, quand leur brancheage nud, entrelassé par art mesuré, s'ageance avec grande grâce. » C'est surtout dans les pays froids ou tempérés que l'on cultive les arbres en *espalier;* on en voit beaucoup moins dans le Midi. Le principal avantage de ce mode de culture est d'accélérer et de compléter, grâce à l'abri des murs, la maturation des fruits, surtout pour les variétés d'arbres, tels que les pêchers, dont le type est originaire des pays chauds. En général, les fruits des arbres en *espalier* sont moins abondants et moins savoureux que ceux des arbres en plein vent; mais, par contre, ils sont plus gros, plus colorés, plus précoces et plus assurés. Un *espalier* bien conduit doit donner tous les ans une quantité de fruits qui varie dans des limites assez étroites; les arbres en plein vent, outre l'intermittence de leurs récoltes, sont exposés à toutes les influences nuisibles des variations atmosphériques.

Les murs de clôture destinés à recevoir des *espaliers* sont en pierre de taille, en moellons à chaux ou à plâtre, en pisé ou même en planches. Les premiers durent davantage et exigent moins de réparations; mais ils sont plus coûteux et doivent être garnis d'un treillage. Les murs en moellons et surtout en pisé sont plus commodes pour palisser; mais ils durent peu et demandent de fréquentes réparations. La direction de ces murs est le plus souvent commandée par la position et les contours du sol du jardin. On obtient ainsi des expositions différentes, qui permettent de choisir pour chaque arbre celle qui lui convient le mieux. Les murs sont surmontés d'un auvent en briques ou en bois, dont la saillie ne doit pas dépasser 0m,30. Il a pour objet de concourir à préserver les arbres de la gelée en s'opposant au rayonnement nocturne, de diminuer la tendance qu'auraient les bourgeons supérieurs à s'emporter, enfin d'empêcher les eaux pluviales de dégrader les murs. Pour mieux atteindre le premier de ces résultats, on fixe, à 0m,10 environ au-dessous des tablettes, des rayons de 0m,25 de longueur, espacés entre eux de 1 mètre; ces rayons sont simplement de petites traverses de bois, qui servent à fixer les paillassons destinés à préserver les *espaliers* des gelées. Les murs doivent être soigneusement crépis. Faut-il les badigeonner de blanc ou de noir? C'est une question qui a été longuement débattue; on a donné de bonnes raisons pour et contre. On pourrait, ce semble, concilier les deux opinions, en adoptant une couleur grise, dont l'intensité varierait suivant diverses circonstances qu'il serait trop long d'énumérer ici. En général, l'exposition du midi est la meilleure, puis celles de l'ouest et de l'est, enfin celle du nord. Mais on ne peut établir à cet égard de règle absolue : chaque arbre a ses exigences spéciales; souvent aussi la même essence est cultivée à des expositions différentes, afin de pouvoir varier l'époque de la maturité des fruits, et répartir ainsi la production sur une plus longue durée. On plante les arbres à quelque distance du mur, dans une plate-bande qu'on puisse biner et labourer. Quant à l'espacement qu'ils doivent avoir entre eux, il dépend de l'essence et de la forme adoptée (V., pour plus de détails, les articles relatifs à chaque arbre fruitier). La manière de conduire les arbres en *espalier*

sera traitée aux mots PALISSAGE, PINCEMENT, TAILLE, etc.

En général, la longévité des arbres en *espalier* est moindre que celle des arbres en plein vent, ce qui tient souvent au choix peu intelligent des sujets, ou à une culture mal entendue. Il nous reste à parler des moyens employés pour soustraire ces arbres à l'action des vicissitudes atmosphériques. Pour les préserver des gelées, des paillassons très-peu épais, de grossières toiles d'emballage, conviennent autant que les moyens plus dispendieux employés quelquefois. Les toiles offrent de plus l'avantage d'entretenir pendant la nuit une température presque égale à celle du jour autour des branches de l'*espalier*, ce qui concourt puissamment à activer la végétation. Pendant l'été, les toiles, les paillassons légers ont un autre genre d'utilité, qui paraît opposé au précédent : ils s'opposent à l'action trop vive et surtout directe des rayons du soleil, qui, surtout après les pluies, brûlent les feuilles et les fruits, et même produisent assez fréquemment la mort des branches ou des arbres. En toute circonstance, une bonne précaution à prendre, lorsqu'on veut établir un *espalier*, c'est, après avoir choisi des variétés bien appropriées aux conditions dans lesquelles on se trouve, de prendre les sujets dans le pays même, et, autant que possible, venus dans les mêmes conditions de sol et d'exposition. Plus la distance de la pépinière à l'*espalier* sera courte, moins ils souffriront du déplacement et de la transplantation. Souvent on dispose, parallèlement à l'*espalier* et à une distance variable, un treillage sur lequel on palisse des arbres fruitiers de diverses espèces; c'est ce qui constitue un *contre-espalier*.

ESPALIER v. a. ou tr. (è-spa-li-é — rad. *espalier* s. m.). Arboric. Étendre, disposer en espalier : ESPALIER *des pêchers*. ‖ Peu usité.

ESPALION, ville de France (Aveyron), ch.-l. d'arrond., à 32 kilom. N.-E. de Rodez, sur le Lot; pop. aggl. 2,493 hab. — pop. tot. 4,330 hab. L'arrond. comprend 9 cant., 47 comm. et 64,264 hab. Tribunal de 1re instance. Fabriques de burats, tanneries, blanchisseries de cire, filatures de laine. Commerce de bois, de laines et basanes. La ville, située sur la rive gauche du Lot, au pied d'une montagne que couronnent les ruines pittoresques du château de Calmont d'Olt, est reliée au faubourg par deux ponts, dont l'un date, dit-on, du XIIIe siècle. Espalion était jadis entouré de remparts flanqués de tours, dont une seule reste debout. Hormis l'ancien château de Calmont, un château moderne et les prisons cellulaires, cette ville n'offre aucun monument remarquable.

On visite avec intérêt, aux environs d'Espalion, la chapelle de Saint-Hilarion, située au pied du pic de Vernas, d'où l'on a une belle vue sur le vallon accidenté d'Espalion, et le château de Roquelaure, flanqué d'une tour crénelée en ruine.

ESPALME s. m. (è-spal-me — rad. *espalmer*). Anc. mar. Matière qu'on mêlait au goudron pour calfater la carène des vaisseaux.

ESPALMÉ, ÉE (è-spal-mé) part. passé du v. Espalmer : *Nef* ESPALMÉE.

ESPALMER v. a. ou tr. (è-spal-mé — du préf. *es*, et du lat. *palma*, paume de la main, proprement *manipuler*). Anc. mar. Nettoyer la carène d'un vaisseau et l'enduire de suif : ESPALMER *la nef*.

Les uns poussaient les nefs dans l'onde,
Et les autres les *espalmaient*.
SCARRON.

‖ Se disait aussi d'une partie quelconque du navire, du gréement, de l'armement : ESPALMER *une pompe, des roues d'affût*. (Acad.) ‖ Aujourd'hui, Refaire sur la carène d'un navire une partie de peinture ternie par l'usage, en frottant vigoureusement avec la paume de la main enduite de peinture de même couleur.

ESPALMEUR s. m. (è-spal-meur — rad. *espalmer*). Celui qui espalme un navire.

ESPALY-SAINT-MARCEL (en basse latinité *Spaletum*, corruption de *Palatium*), bourg et commune de France (Haute-Loire), cant. N.-O., arrond. et à 2 kilom. du Puy en Velay, sur les deux rives de la Borne; 1,734 hab. Débris considérables de constructions romaines, consistant en ruines de deux grandes villas, poteries, briques, fragments de vases de marbre et de porphyre, amulettes, médailles, etc. Cette localité se recommande à l'attention du naturaliste et de l'antiquaire. Le village est groupé autour d'un curieux rocher de brèche volcanique, taillé à pic de tous les côtés, et dont la base septentrionale est baignée par la rivière; ce dike est surmonté d'un château fort. Dans le lit du Petit ruisseau, affluent de la Borne (Riou Pezzouliou), se trouvent des gemmes (zircons, saphirs, rubis, grenats), renfermées dans les laves poreuses du volcan du Croustet; dans les carrières de chaux de Ronzon, on recueille les riches et nombreux ossements fossiles de l'époque tertiaire; dans le terroir des Rivaux s'étendent les gisements de fossiles des grands mammifères de l'époque quaternaire, et de l'autre côté de la Borne se dresse la masse gigantesque et si curieuse des prismes basaltiques appelés les *Orgues d'Espaly*, rappelant exactement les dispositions et le grandiose des grottes de Fingal, en Écosse, et la Chaussée des géants, en Irlande.

Dans un champ, à l'est du village, ont été exhumées les substructions d'une somptueuse villa romaine, un des spécimens les plus complets en ce genre, et qui ont fait penser que c'était là la résidence du préfet de la colonie. Parmi les nombreux et précieux débris, on remarque un bas-relief d'un caractère hellénique admirable, représentant une chasse à la biche dans une forêt. Deux autres villas ont été découvertes aux environs; l'une d'elles, d'apparence plus rustique, semble avoir été une simple ferme.

Le château fort, dont les ruines dominent encore Espaly, avait été construit au XIIIe siècle; il fut longtemps la résidence des évêques du Puy; le dauphin Charles, depuis Charles VII, y séjourna quelquefois. Assiégé à plusieurs reprises au moyen âge, il fut détruit par les ligueurs en 1591.

ESPAÑA (don Carlos, comte D'). V. ESPAGNE.

ESPAR s. m. (è-spar — du germanique : ancien allemand *sparro*, pièce de bois, poutre, solive, chevron; islandais *sperra;* hollandais *spar, sparre*, longue pièce de bois, perche, chevron, espar; allemand *sparren*, solive, chevron; danois *sparre;* suédois *sparre*. On trouve aussi, dans le celtique, le gaélique *spar*, poutre. Peut-être toutes ces formes se rattachent-elles à la racine sanscrite *spar*, protéger, la poutre servant à soutenir le toit). Mar. Nom donné à de longues pièces de bois de sapin, dont on se munit pour pourvoir à certains besoins éventuels : *On se munit toujours d'*ESPARS *dans les bâtiments qui font des voyages de long cours*. (Acad.)

— Artill. Levier dont on se sert pour manœuvrer la grosse artillerie.

— Vitic. Variété de raisin.

ESPARAGE s. m. (è-spa-ra-je — rad. *esparer*). Techn. Opération de l'art du corroyeur qui consiste à frotter certaines peaux, particulièrement celles de chèvres, avec une poignée de joncs ou de spartes, tressée et roulée, et qui a pour objet d'en adoucir la surface, surtout du côté de la fleur.

ESPARBÈS, maréchal de France. V. AUBETERRE.

ESPARCETTE s. f. (è-spar-sè-te — du lat. *sparsus*, épars, semé). Bot. Nom vulgaire du sainfoin cultivé. ‖ On dit aussi ESPARCET et ESPARCEIL s. m.

ESPARCIER s. m. (è-spar-sié). Petite écluse de bois ou de tôle qui sert à fermer une rigole d'irrigation.

ESPARDELL, l'une des îles Baléares, dans la mer Méditerranée, un peu au nord de Formentero et entre cette dernière et Iviça, par 38° 48' de lat. N. et 0° 55' de long. O.

ESPARE s. f. (è-spa-re). Dard à fer recourbé dont on se servait au moyen âge.

ESPARER v. a. ou tr. (è-spa-ré — du préf. *é*, et de *sparte*). Techn. Frotter avec du jonc, en parlant des peaux.

ESPARGOULE s. f. (è-spar-gou-le). Bot. Nom vulgaire de la pariétaire.

ESPARGOUTE s. f. (è-spar-gou-te — Cette herbe, qui était appelée *parthenion* chez les Grecs et *matricaria* chez les Latins, est désignée par nous sous le nom d'*espargoute* [*à guttis spargendis*], comme dit Ch. Étienne dans son livre *De re hortensi*, parce qu'étant broyée et appliquée à la bouche pour la douleur des dents elle fait sortir la pituite goutte à goutte). Bot. Nom vulgaire de la spergule, genre de caryophyllées.

ESPARRAGOSA-DE-LARES, ville d'Espagne (Estramadure), prov. et à 128 kilom. E. de Badajoz, sur la rive gauche du Guadalema; 3,200 hab. Manufactures de toiles. Commerce en céréales, fruits et bétail. Ruines d'un ancien palais.

ESPARRAGUERA, bourg d'Espagne, prov. et à 39 kilom. de Barcelone, juridiction d'Iqualada; 3,000 hab. Fabriques de tissus de lin et de coton; commerce de grains, vin, huile. Non loin du bourg se trouvent les bains de Puda, très-connus pour leur efficacité contre les maladies cutanées.

ESPART s. m. (è-spar — v. l'étym. du mot ESPAR). Techn. Cheville cylindrique en bois, qui est fixée par un bout dans un poteau vertical, et dont les teinturiers et les blanchisseurs se servent pour tordre les écheveaux et les tissus.

— Constr. Chacun des six morceaux de bois qui composent la civière à tirer le moellon.

ESPARTERO (Joaquin-Baldomero), duc de La Victoire, comte de Lucana, ex-régent d'Espagne, né le 27 février 1792, dans l'ancienne province de la Manche (aujourd'hui Ciudad-Real), à Granatula. Il était le dernier des neuf enfants d'un pauvre charron, et, comme il était d'une constitution délicate, il fut de bonne heure destiné à la prêtrise. Son frère aîné, qui était curé d'une paroisse voisine, commença son éducation. et il alla ensuite, de 1806 à 1808, étudier à l'université d'Almagro. Dans cette année 1808, au premier bruit de l'invasion française, le jeune Baldomero jeta le froc aux orties et s'engagea comme volontaire dans le régiment d'infanterie de sa province natale, et, l'année suivante, il passa dans le *bataillon sacré*, composé en grande partie d'étudiants de l'université de Tolède. Après un court stage dans ce corps, Espartero, grâce à la protection d'une noble famille dont son frère était devenu chapelain, entra à l'école militaire de l'île de Léon, près de Cadix. En 1814, il quitta cet établissement militaire avec le titre de sous-lieutenant et fit volontairement partie, en 1815, de l'expédition du général Murillo contre les insurgés du Pérou, commandés par Bolivar. Après avoir pris part à dix-sept batailles et reçu trois blessures, le jeune officier passa rapidement par les divers grades militaires et fut nommé brigadier en 1822. En 1824, il fut envoyé en Espagne avec une mission spéciale et échappa ainsi à la honte d'assister à la capitulation d'Ayacucho, qui établit l'indépendance des colonies espagnoles en Amérique. Il rapportait une fortune considérable, gagnée, dit-on, au jeu, dans le nouveau monde. En 1827, il épousa une jeune personne d'une splendide beauté, fille d'un riche gentilhomme de Logroño.

L'un des premiers, il se déclara en faveur des mesures prises pour assurer la succession au trône d'Isabelle II et la régence de la reine mère Christine; et lorsque éclata la guerre civile, après la mort de Ferdinand VII (29 septembre 1833), il engagea vigoureusement les hostilités, et fut nommé commandant en chef de la province de Biscaye (1er janvier 1834), puis feld-maréchal et lieutenant général des forces royales (20 juin 1835). Ses opérations contre les carlistes ne furent pas toujours heureuses; mais il est certain qu'il déploya plus d'énergie et d'habileté qu'aucun des généraux ses collègues. Ses succès contre les insurgés devant Madrid (août 1836) lui valurent la nomination de général en chef de l'armée du Nord, de vice-roi de Navarre, et, le mois suivant, de capitaine général des provinces basques. Peu après, il chassa les carlistes de la position de Lachana, et, avec l'aide de la flotte britannique, dégagea Bilbao; à cette occasion, il fut créé comte de Luchana. Au même moment s'accomplissait à Madrid une révolution qui eut pour résultat la proclamation d'une nouvelle constitution (18 juin 1837), à laquelle Espartero, en sa qualité de membre des cortès, donna son adhésion. Le 12 septembre suivant, il repoussa l'armée de don Carlos, qui s'était avancée jusqu'à Madrid, et la rejeta au delà de l'Èbre. Le 27 avril 1838, il défit, près de Burgos, l'armée du général carliste Negro et, peu après, non loin de Peñacerrada, celle du général Guergue.

En 1839, on eut encore recours à ses talents militaires pour la dispersion complète des bandes carlistes commandées par Cabrera. Justement Linage, le secrétaire et l'ami d'Espartero, venait d'insulter, dans une lettre rendue publique, le ministre de la guerre Narvaez. Voulant éprouver son crédit auprès de la reine, Espartero eut l'audace de demander au ministre un brevet de général pour Linage; naturellement Narvaez refusa; Espartero y mit de l'insistance et le ministre de la guerre fut obligé de donner sa démission, tandis que son adversaire recevait sa nomination de général. De leur côté, les autres ministres, voulant porter un coup à la puissance naissante d'Espartero et au parti dont il était le chef, proposèrent l'abrogation des anciennes franchises des *ayuntamientos* ou corporations municipales, et la reine régente en signa le décret. Un soulèvement s'ensuivit et Espartero revint, vainqueur de Cabrera, juste au moment où l'effervescence populaire contre la régente était à son comble. Cette dernière vit bientôt qu'elle n'avait d'autre moyen de salut que de se servir de l'influence du général victorieux et de lui confier la formation d'un ministère tout-puissant, dont il prendrait la présidence. Cette démarche de la régente fut immédiatement suivie de son abdication (10 octobre 1840), et le 8 mai 1841, les cortès transférèrent ses pouvoirs au général Espartero, jusqu'à la majorité de la jeune reine, qui ne devait être déclarée que le 10 novembre 1844. La première administration du nouveau régent fut peut-être plus malheureuse que fautive. Il avait à combattre non-seulement l'ambition de ses rivaux politiques et militaires, mais encore l'ignorance et la licence générales, fruits ordinaires du despotisme. Trois fois, durant sa courte administration, il eut à réprimer de sanglantes insurrections à Barcelone, et, avant même son installation, il eut à combattre la révolte militaire qui éclata à Pampelune, et dont le chef était O'Donnell, sans compter d'autres soulèvements militaires d'une moindre importance. Mais, au commencement de l'année 1843, le parti progressiste ou radical s'unit aux partisans de l'ex-régente, en faveur desquels Espartero fut obligé de promulguer une amnistie générale. Ce fut la politique commerciale du régent et surtout la convention qu'on l'accusait d'avoir signée avec l'Angleterre qui fut cause de sa chute. La Catalogne, l'Andalousie, l'Aragon et d'autres provinces se soulevèrent contre lui. Cette fois encore, l'insurrection prit naissance à Barcelone. Un gouvernement provincial, composé de Lopez, Caballero et Serrano, déclara le régent traître à la patrie et déchu de ses dignités. Il était alors comte de Luna, duc de La Victoire et grand d'Espagne de première classe. Narvaez entra à Madrid le 22 juillet, et Espartero, abandonné par ses troupes, s'embarqua à Cadix, le 30 du même mois, pour l'Angleterre, où il fut reçu avec les égards dus à son infortune.

En 1847, le décret qui le privait de ses titres et de ses honneurs ayant été rapporté, Espartero revint en Espagne, où il reprit sa place au sénat. Peu de temps après, il se retira volontairement des affaires et alla demeurer à Logroño; c'est là que le trouvèrent les événements de 1854. La reine Christine était de retour en Espagne; le ministère Sartorius avait succédé à celui de Narvaez. A cette époque, on parlait beaucoup d'un plan secrètement ourdi et ayant pour but la réunion du Portugal à l'Espagne sous un prince de la maison de Bragance. Plusieurs généraux, accusés d'être entrés dans ce projet et d'en favoriser l'exécution, entre autres O'Donnell et Ros de Olanos, furent privés de leurs commandements et leur arrestation fut ordonnée. Le 20 février 1854, un soulèvement militaire éclata à Saragosse et fut bientôt suivi d'une révolte dans Madrid. L'insurrection était commandée par O'Donnell, Dulce et d'autres encore. Le combat de Vivalcaro n'eut pas de résultat décisif, mais d'autres provinces se soulevèrent et Espartero prit le commandement de l'insurrection de Saragosse; un soulèvement populaire dans les rues de Madrid obligea le ministère à donner sa démission, et des pouvoirs provisoires furent donnés au général San Miguel, dans le but de rappeler Espartero aux affaires, comme le seul homme capable de diriger le pays. Il fit quelques difficultés pour accepter le pouvoir qu'on lui offrait; cependant il revint à Madrid le 28 juillet et un nouveau cabinet fut immédiatement formé, dans lequel Espartero fut nommé président et O'Donnell ministre de la guerre. Les cortès se réunirent le 8 novembre suivant et une nouvelle constitution fut élaborée dans l'esprit et sur le plan de celle de 1837. Mais les travaux du nouveau gouvernement furent, dès le début, entravés par la rivalité de ses deux membres principaux, O'Donnell et Espartero. Le départ de la reine Christine, la loi de désamortissement, les concessions de chemins de fer, la question des biens du clergé furent autant de motifs qui ébranlèrent ce pouvoir déjà divisé. Un incident lui porta le dernier coup. Le ministre de l'intérieur, Escosura, ayant fait des rapports défavorables à O'Donnell, celui-ci demanda la démission de son collègue. Une crise s'ensuivit; Espartero se retira avec les autres ministres. O'Donnell fut chargé de reconstituer un cabinet; mais les cortès, en dissentiment avec ce dernier, émirent contre lui un vote de non-confiance. Une nouvelle insurrection populaire éclata à Madrid le 14 juillet 1856; mais les cortès et le peuple furent mitraillés par la soldatesque. Espartero ne prit aucune part à cette émeute, faite en son nom, pas plus qu'à celles qui eurent lieu à Barcelone et à Saragosse. Sentant qu'il avait fait son temps comme homme politique, il rentra définitivement dans la vie privée, terminant par cette sage résolution sa carrière publique.

Après la révolution de septembre 1868, qui renversa du trône la reine Isabelle, Espartero s'empressa d'envoyer son adhésion au gouvernement provisoire, mais ne revint pas au pouvoir et continua à vivre dans la retraite. Lorsque les cortès constituantes eurent voté le maintien de la forme monarchique, un député, M. Garrido, proposa d'appeler au trône le duc de La Victoire (1869); mais cette proposition fut très-froidement accueillie. A cette époque, Prim et Serrano négociaient pour faire accepter le trône à l'ex-roi de Portugal Ferdinand-Auguste, père du roi régnant, Louis Ier, qui refusa toute candidature. Depuis lors, les négociations entamées pour faire accepter le souverain pouvoir au jeune duc de Gênes, neveu de Victor-Emmanuel, ayant échoué, et la candidature du duc de Montpensier n'ayant présenté aucune chance de succès, plusieurs députés des cortès ont de nouveau songé à Espartero. Au mois de mai 1870, une députation se rendit à cet effet auprès du duc de La Victoire; mais celui-ci refusa d'accepter la couronne et allégua son grand âge et l'absence d'héritier pour constituer une famille royale.

Il existe de nombreuses biographies d'Espartero. Nous citerons, entre autres, l'important ouvrage que lui a consacré J.-S. Florez, *Espartero, historia de su vida militar y política* (en 3 vol.); *Espartero et la révolution*, par un anonyme, et les biographies de cet homme politique qui ont été faites, par MM. de Loménie, Castille, etc. On peut encore consulter : *Revue des Deux-Mondes*, articles de L. de Lavergne (15 août, 1er et 15 septembre 1840; 15 janvier et 1er avril 1841; 1er novembre 1842); Lesur, *Annales historiques universelles* (1832 et suiv.); *Annuaire des Deux-Mondes* (1854, 1855); Van der Burch et Brainne, le *Mémorial français* (Paris, F. Didot).

ESPATAGE s. m. (è-spa-ta-je — rad. *espater*, qui se disait pour *épater*). Métallurg. Opération qui suit le dégrossissage des fers destinés à la confection de la tôle et qui a pour but de l'amincir encore.

ESPATARD s. m. (è-spa-tar — rad. *espater* pour *épater*). Métall. Nom de l'un des deux équipages qui composent un train de fonderie, celui qui sert au dégrossissage. ‖

Enclume et marteau qui arment un gros martinet dans une usine à fer.

ESPATULE s. f. (è-spa-tu-le). Bot. Nom vulgaire de l'iris fétide.

ESPAURE s. f. (è-spô-re — v. l'étym. d'*espar*). Mar. Solive que l'on emploie à la construction des bateaux.

ESPAUTE s. m. (è-spô-te). Bot. Nom vulgaire de l'épeautre. ‖ On dit aussi ESPEONTE et ESPIAUTE.

ESPÈCE s. f. (è-spè-se — v. l'étym. à la partie encycl.). Division du genre, comprenant tous les individus qui possèdent des caractères identiques définis, absents ou non réunis chez les autres individus du même genre : *Un genre peut devenir* ESPÈCE *par rapport à un genre plus étendu, et une* ESPÈCE *peut devenir genre par rapport à une* ESPÈCE *moins étendue. Les quadrupèdes sont un genre, dont le lion, le cheval, etc., sont des* ESPÈCES. (Acad.) *Noble et roturier sont des* ESPÈCES *par rapport à homme, et homme, qui est un genre par rapport à noble et roturier, est une* ESPÈCE *par rapport à animal.* (Condill.) *Quoique le chêne ait des* ESPÈCES *répandues partout, on doit le regarder comme du genre des arbres de montagnes.* (B. de St-P.) ‖ Plus spécialement, Division du genre, formée d'une réunion d'individus semblables entre eux ou qui ne diffèrent que par des caractères peu importants, propres seulement à distinguer des variétés : *Le chat domestique, le tigre, le lion sont des* ESPÈCES *du genre chat. Les animaux de même* ESPÈCE *sont généralement aptes à se reproduire entre eux. Pour la reproduction des* ESPÈCES, *la nature a donné aux femelles la fécondité, aux mâles la fécondance.* (F. Cuv.) *La vie ne recommence pas à chaque nouvel individu : elle n'a commencé qu'une fois pour chaque* ESPÈCE. (Flourens.) *Les causes les plus générales de délimitation des* ESPÈCES *végétales sont la sécheresse ou l'humidité relative des divers pays.* (A. Maury.) *Un certain nombre de fossiles appartiennent à des* ESPÈCES *semblables à celles qui vivent de nos jours.* (L. Figuier.) *En général, les* ESPÈCES *précoces sont naines.* (Virey.)

Combien, soigneuse encor de leur postérité,
Par des moyens divers la nature puissante
Conserve chaque *espèce* à jamais renaissante!
DELILLE.

‖ Dans un sens moins précis, Sorte, condition, manière d'être, collection ayant des caractères communs qui permettent d'en comprendre tous les individus, tous les objets dans une même catégorie : *Il y a des coquins de plus d'une* ESPÈCE. *Ne fréquentez pas des gens de cette* ESPÈCE. *Depuis que le christianisme a paru sur la terre, trois* ESPÈCES *d'ennemis l'ont constamment attaqué.* (Chateaub.) *En amour, il y a plusieurs* ESPÈCES *de jalousie; la plus rare est celle du cœur.* (Lévis.) *Le coton de la Cochinchine est de l'*ESPÈCE *appelée dans le commerce courte-soie.* (L.-J. Larcher.)

— Fam. Personne méprisable, indigne de considération : *Une méchante, une pauvre* ESPÈCE. *Que nous veut cette* ESPÈCE? *Quand une femme s'affiche, ce n'est presque jamais pour un honnête homme, c'est pour une* ESPÈCE. (Chamfort.)

— *Espèce de*, Quelque chose comme, dans le genre de, ayant du rapport avec : *Cette femme est une* ESPÈCE DE *dragon en cornette. Certains lézards portent autour du cou une* ESPÈCE *de manteau. J'ai été reçu dans l'antichambre par une* ESPÈCE DE *valet de chambre. Les philosophes pardonnent au jansénisme, parce que le jansénisme est une* ESPÈCE DE *philosophie.* (J. Joubert.) ‖ Personne qui mérite à peine le titre de : *Une* ESPÈCE DE *notaire,* D'*avocat,* DE *banquier. Une* ESPÈCE DE *peintre.* ‖ Se dit explétivement en terme de mépris : ESPÈCE D'*imbécile, va!*

— *De nouvelle espèce*, Nouveau et bizarre en son genre : *Voilà un philosophe* D'*une* NOUVELLE ESPÈCE.

— *L'espèce humaine*, ou simplement *L'espèce*, Le genre humain, les hommes : *La propagation de* L'ESPÈCE. *La découverte de la vaccine est un bienfait pour* L'ESPÈCE HUMAINE. (Acad.) L'ESPÈCE HUMAINE *est la seule qui sache qu'elle doit mourir.* (Volt.) *La douceur du gouvernement contribue merveilleusement à la propagation de* L'ESPÈCE. (Montesq.) *Je hais, je fuis* L'ESPÈCE HUMAINE, *composée de victimes et de bourreaux, et si elle ne doit pas devenir meilleure, puisse-t-elle s'anéantir!* (Raynal.) *L'histoire n'a servi longtemps qu'à tromper* L'ESPÈCE HUMAINE *et à l'avilir.* (B. Const.) *En triomphant du monde matériel, l'*ESPÈCE HUMAINE *remplit sa destination.* (B. Const.) *L'ivrognerie tend à démoraliser et à détériorer* L'ESPÈCE. (L. Cruveilhier.) *Tout nous oblige à croire que* L'ESPÈCE HUMAINE *marche à de nouvelles destinées.* (Chateaub.) *L'esprit de propriété et d'intérêt dispose chaque individu à immoler à son bonheur* L'ESPÈCE *entière.* (Morelli.) *L'homme est si bien fait pour être libre, que l'esclavage détruit* L'ESPÈCE. (A. Martin.) L'ESPÈCE HUMAINE *est faite ainsi : nos sottises sont la doublure nécessaire de nos vertus.* (Ph. Chasles.) *La réflexion est un progrès plus ou moins tardif, dans l'individu et dans* L'ESPÈCE. (V. Cousin.) *Ce qu'on nomme* L'ESPÈCE HUMAINE *n'est qu'une variété de l'espèce animale.* (L. Pinel.)

Des erreurs de *l'humaine espèce*
Dieu veut que chacun ait son lot.
BÉRANGER.

Assez de monde concourt
A propager notre *espèce*.
BÉRANGER.

— Fam. *L'espèce femelle*, Les femmes :

. . . . . Chez *l'espèce femelle*
Il brille encor malgré son poil grison,
Et n'est caillette en honnête maison
Qui ne se pâme à sa douce faconde.
J.-B. ROUSSEAU.

— Jurispr. Point spécial en litige ; cas particulier dont il s'agit : *Cette loi n'est pas applicable à l'*ESPÈCE. (Acad.)

Et d'abord, dans l'*espèce*, interrogeons le code.
ETIENNE.

— Pratiq. Chose même qu'on a empruntée : *Il faut rendre en* ESPÈCE *un cheval qui a été prêté.* (Acad.)

— Philos. Image que l'on supposait se détacher des objets extérieurs et venir affecter nos sens pour y produire le phénomène de la perception : ESPÈCES *claires, distinctes.* ESPÈCES *confuses, embrouillées. La plus commune opinion est celle des péripatéticiens, qui prétendent que les objets de dehors envoient des* ESPÈCES *qui leur ressemblent, et que ces* ESPÈCES *sont portées par les sens extérieurs jusqu'au sens commun ; ils appellent ces* ESPÈCES-*là impresses, parce que les objets les impriment dans les sens extérieurs.* (Malebr.)

— Théol. Apparence, caractère extérieur et sensible du pain et du vin après la consécration : *Communier sous les deux* ESPÈCES. *Après la consécration, il ne reste du pain et du vin que les* ESPÈCES.

— Rhétor. Un des lieux communs de la rhétorique : *L'*ESPÈCE *et le genre.*

— Arithm. *Grandeurs de même espèce*, Grandeurs de même nature, ne différant que par la quantité : *Le produit est* DE MÊME ESPÈCE *que le multiplicande, le quotient* DE MÊME ESPÈCE *que le dividende. On ne peut additionner que des* QUANTITÉS DE MÊME ESPÈCE.

— Géom. *Triangle donné d'espèce*, Triangle dont les angles seulement sont donnés. ‖ *Courbe donnée d'espèce*, Courbe dont on donne la nature, ainsi que le rapport qu'ont entre eux les différents paramètres.

— Monn. Pièce métallique ayant cours : *Faire un payement en* ESPÈCES. *Compter dix mille francs tant en* ESPÈCES *d'or qu'en* ESPÈCES *d'argent.*

Il me redemandait sans cesse ses *espèces*.
VOLTAIRE.

‖ *Espèces sonnantes*, Monnaie métallique, espèces proprement dites : *Payer en* ESPÈCES SONNANTES.

— Pharm. Mélange de substances végétales analogues entre elles par leurs propriétés médicales : ESPÈCES *béchiques, toniques, vulnéraires.*

— Gramm. Voir la note sur le mot SORTE.

— **Antonymes.** Classe, famille, genre, ordre, race, sorte, variété, sous-classe, sous-genre, sous-ordre, individu.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *espèce* vient du latin *species*, primitif *spicere* ou *specere*, voir, regarder. En sanscrit, la forme la plus ordinaire de cette racine est *pas*, voir, sans le *s* initial; mais nous trouvons aussi *spas* dans *spasa*, espion, dans *spastha* et dans *viespashta*, clair, manifeste, et dans le védique *spas*, gardien. Dans la famille teutonique, nous trouvons *spëhôn*, en ancien haut allemand, avec la signification de voir, épier, contempler, et *spëhari*, *spëha*, anglais *spy*, français *espion*. En grec, la racine *spek* s'est changée en *skep*, qui existe dans *skeptomai*, je regarde, j'examine, je considère; d'où *skeptikos*, qui examine ou qui s'informe, en langage philosophique *sceptique*, et *episkopos*, surveillant, évêque. Le latin *species* ne fut d'abord que la traduction littérale du grec *eidos*, apparence, de *eidô*, voir, opposé à *genos* ou *genus*, genre. Les Grecs classaient primitivement les choses d'après le genre et la forme ou l'apparence, et, bien qu'Aristote ait plus tard défini ces termes en langage technique, leur sens étymologique est en réalité leur signification propre. On peut ranger les choses dans la même classe, soit à cause de leur identité de genre, c'est-à-dire d'origine, et c'est ce qui nous donne une classification généalogique, soit parce qu'elles ont une même apparence ou forme, *eidos*, sans leur attribuer une origine commune, et nous tirons de là une nouvelle classification qui n'a aucun rapport avec la première. Mais on peut aussi, après avoir classé les objets d'après leur identité de genre ou d'origine, mettre à part ceux qui présentent quelque chose de particulier dans leur forme apparente, et c'est alors que l'*eidos* ou l'*espèce* devient une subdivision du genre. Ainsi *espèce* est formé d'un mot qui signifie voir, parce que, pour former une classification nouvelle parmi des objets déjà classés, il faut les examiner avec attention, les voir et les comparer entre eux.

— Philos. biol. I. DE L'IDÉE D'ESPÈCE ORGANIQUE. La botanique et la zoologie, comprenant l'histoire naturelle des corps vivants, ne parviennent à les connaître qu'en les groupant d'après leurs rapports de ressemblance. Elles commencent par réunir tous les individus doués de la plus grande ressemblance mutuelle en un groupe qui constitue l'*espèce*. En procédant pour les *espèces* comme on a procédé pour les individus qui les constituent respectivement, on fait des *genres*. En réunissant les genres les plus semblables, on fait des *familles*. En réunissant plusieurs familles des plus semblables, on fait des *ordres*. Enfin, les ordres les plus analogues forment une *classe;* plusieurs classes, un *embranchement*, et plusieurs embranchements, un *règne*. Tel est le mécanisme des classifications. Pour tous les naturalistes et dans toutes les classifications, qu'elles soient méthodiques ou systématiques, l'*espèce* est le terme fondamental, l'*unité*. Il faut ajouter que chacune de ces unités peut être représentée par des *fractions;* en d'autres termes, chaque *espèce* peut comprendre un certain nombre de groupes inférieurs auxquels on donne le nom de *variétés* ou de *sous-espèces*. Une classification faite conformément au principe de ressemblance, et susceptible de soutenir l'examen d'une discussion rigoureuse, propre à démontrer qu'un groupe, quel qu'en soit le degré, renferme réellement des êtres dont les rapports mutuels sont plus grands que ceux qu'ils ont avec les êtres de tout autre groupe, est dite *naturelle;* mais, si on faisait dépendre seulement la ressemblance des êtres d'un même groupe d'une propriété, d'un attribut ou de quelques propriétés, de quelques attributs quelconques, la classification serait dite *artificielle*. Rappelons encore que la méthode naturelle n'établit pas la ressemblance des êtres qu'elle associe en *comptant* les attributs de similitude quelconque qu'ils peuvent avoir, mais d'après des caractères prépondérants par les conséquences de similitude qu'ils entraînent dans l'organisation ; qu'elle associe les êtres, non d'après le nombre des attributs semblables qu'ils présentent, tels que la taille, la couleur, l'odeur, etc., mais d'après la valeur de ces attributs rationnellement comparés et pesés ; en un mot, qu'elle est fondée sur le principe de la subordination des caractères. (V. CARACTÈRE).

Il n'est pas nécessaire d'insister sur ces considérations de taxonomie pour faire comprendre que les *espèces*, genres, familles, ordres, classes, etc., d'une classification artificielle, ont une valeur purement subjective, sont des créations arbitraires de l'esprit, tandis que les *espèces*, genres, familles, etc., d'une classification naturelle, sont les expressions de rapports réels et objectifs, d'un ordre réel et objectif, que l'esprit découvre et s'efforce de reconnaître, mais qu'il ne crée point. Ce sont les travaux des naturalistes qui nous ont appris à distinguer ces deux catégories d'universaux, ordinairement confondues par les logiciens de l'antiquité et du moyen âge. M. Cournot, qui a judicieusement appelé l'attention sur cette distinction importante, véritable conquête de la logique et de la méthodologie modernes, désigne les premiers sous le nom d'*abstractions artificielles ou logiques*, et la seconde sous celui d'*abstractions naturelles ou rationnelles*. « La classification proprement dite, dit-il, est une opération de l'esprit qui, pour la commodité des recherches ou de la nomenclature, pour le secours de la mémoire, pour les besoins de l'enseignement, ou dans tout autre but relatif à l'homme, groupe artificiellement des objets auxquels il trouve quelque caractère commun, et donne au groupe artificiel ainsi formé une étiquette ou un nom générique. D'après le même procédé, ces groupes artificiels peuvent se distribuer en groupes subalternes, ou se grouper à leur tour pour former des collections, et en quelque sorte des unités d'ordre supérieur. Telle est la classification au point de vue de la logique pure ; et l'on peut citer, comme exemples de classifications artificielles, celles des bibliographes, que chacun modifiera d'après ses convenances, en faisant le catalogue de sa propre bibliothèque. Mais, d'un autre côté, la nature nous offre, dans les innombrables *espèces* d'êtres vivants, et même dans les objets inanimes, des types spécifiques, qui assurément n'ont rien d'artificiel ni d'arbitraire, que l'esprit humain n'a pas inventés pour sa commodité, et dont il saisit très-bien l'existence idéale, même lorsqu'il éprouve de l'embarras à les définir ; de même que nous croyons, sur le témoignage des sens, à l'existence d'un objet physique avant de l'avoir vu d'assez près pour en distinguer nettement les contours, et surtout avant d'avoir pu nous rendre compte de sa structure. Ces types spécifiques sont le principal objet de la connaissance scientifique de la nature, par la raison que, dans ces *espèces* ou dans ces groupes naturels, les caractères constants qui sont le fondement de l'association spécifique ou générique dominent et dépassent de beaucoup en importance les caractères accidentels ou particuliers qui distinguent les uns des autres les individus ou les *espèces* inférieures. Enfin, comme il y a des degrés dans cette domination et dans cette supériorité des caractères les uns par rapport aux autres, il doit arriver et il arrive que des genres nous apparaissent comme plus naturels que d'autres, et que les classifications auxquelles nous sommes, dans tous les cas, obligés d'avoir recours pour le besoin de nos études, offrent le plus souvent un mélange d'abstractions naturelles et d'abstractions artificielles, sans qu'il soit facile ni même possible de marquer nettement le passage des unes aux autres. »

Considérée au point de vue purement taxonomique, l'*espèce* est artificielle ou naturelle, au même titre que les autres universaux, au même titre que le genre, l'ordre, la classe, etc. ; elle se place sur la même ligne que les autres universaux ; elle est naturelle en toute classification naturelle, quels que soient les objets embrassés par cette classification, qu'il s'agisse d'êtres vivants ou d'objets inanimés ; elle appartient à la minéralogie comme à la botanique et à la zoologie. Outre ce sens général, le mot *espèce* en a reçu un autre beaucoup plus restreint, qui ne peut s'appliquer qu'au monde organique, végétaux et animaux, et qui fait de l'*espèce* botanique et zoologique une catégorie d'une nature particulière, très-différente, selon la plupart des naturalistes, du genre, de l'ordre, etc. En quoi consiste cette notion spéciale de l'*espèce* organique? Quels sont les rapports de l'*espèce* organique avec les groupes supérieurs, et notamment avec le genre, d'une part, et, d'autre part, avec les groupes inférieurs en lesquels elle se divise? Ces questions sont de la plus haute importance en histoire naturelle générale. Nous allons exposer et examiner les diverses solutions qu'elles ont reçues.

— *L'espèce organique selon Buffon*. Buffon a varié sur la question de l'*espèce* organique. Nous le voyons d'abord assigner dans la reproduction le véritable caractère de l'*espèce*. « Ce que les naturalistes appellent ordinairement *espèce*, dit-il, n'est que le résultat d'une comparaison. Pour eux, c'est la ressemblance qui détermine l'*espèce*. Mais cette ressemblance n'a rien d'absolu : souvent des individus de la même *espèce* diffèrent plus entre eux que des individus d'*espèces* distinctes. L'âne et le cheval, qui sont des *espèces* distinctes, se ressemblent plus que le barbet et le lévrier, qui sont de la même *espèce*. La comparaison du nombre et de la ressemblance des individus n'est qu'une idée accessoire..., car l'âne ressemble au cheval plus que le barbet au lévrier, et cependant le barbet et le lévrier ne font qu'une même *espèce*, puisqu'ils produisent ensemble des individus qui peuvent eux-mêmes en produire d'autres ; au lieu que le cheval et l'âne sont certainement de différentes *espèces*, puisqu'ils ne produisent ensemble que des individus viciés et inféconds. »

Ainsi, pour Buffon, le caractère positif de l'*espèce* organique doit être demandé à la fonction, non à la forme ; à la physiologie, non à l'anatomie : le caractère positif de l'*espèce* organique est la fécondité continue. « On doit regarder, dit-il, comme la même *espèce*, celle qui, au moyen de la génération, se perpétue et conserve la similitude de cette *espèce*, et comme des *espèces* différentes, celles qui, par les mêmes moyens, ne peuvent rien produire ensemble ; de sorte qu'un renard sera une *espèce* différente d'un chien, si, en effet, de l'union d'un mâle et d'une femelle de ces deux *espèces*, il ne résulte rien ; et quand même il en résulterait un animal mi-parti, une espèce de mulet, comme ce mulet ne produirait rien, cela suffirait pour établir que le renard et le chien ne seraient pas de la même *espèce*, puisque nous avons supposé que, pour constituer une *espèce*, il fallait une production continue, perpétuelle, invariable, semblable, en un mot, à celle des autres animaux. »

Voilà l'idée de l'*espèce* fondée sur un fait certain. Tous les individus qui produisent ensemble des individus qui peuvent en produire d'autres sont de la même *espèce*. A commencer par l'homme, l'*espèce* en est unique, puisque les hommes de toutes les races, de tous les climats, de toutes les couleurs peuvent se mêler et produire ensemble. Tous les chiens, quelque différents, quelque variés qu'ils soient, ne font qu'une seule et même *espèce ;* car, malgré leurs différences, ils ne laissent pas de produire des individus qui peuvent se perpétuer en produisant eux-mêmes d'autres individus. A côté du cheval est l'âne : l'*espèce* du cheval et celle de l'âne peuvent se mêler et produire ensemble ; mais les individus qui sont produits par le mélange du cheval et de l'âne, ceux qui résultent du mélange du chien et du loup, etc., sont des *mulets*, c'est-à-dire des individus stériles, ou du moins d'une fécondité très-bornée. Il y a donc ici fécondité, mais non fécondité continue, et, par conséquent, il n'y a pas unité de l'*espèce*.

La fécondité continue, qui donne l'unité et la réalité de l'*espèce*, en donne aussi la fixité et la constance. Buffon déclare que « la nature imprime sur chaque *espèce* ses caractères inaltérables ; » que « chaque *espèce* a un droit égal à la création ; » que les *espèces*, même les plus voisines, « sont séparées par un intervalle que la nature ne peut franchir, » et que « chaque *espèce* des uns et des autres ayant été créée, les premiers individus ont servi de modèles à tous leurs descendants. » Il prétend fonder sa thèse de la fixité de l'*espèce* sur l'expérience. « Depuis qu'on a observé la nature, dit-il, depuis le temps d'Aristote jusqu'au nôtre, l'on n'a pas vu apparaître d'*espèces* nouvelles, malgré le mouvement rapide qui entraîne, amoncelle ou dissipe les parties de la matière, malgré le nombre infini de combinaisons qui ont dû se faire pendant ces vingt siècles, malgré les

accouplements fortuits ou forcés des animaux d'*espèces* éloignées ou voisines dont il n'a jamais résulté que des individus viciés ou stériles, et qui n'ont pu faire souche pour de nouvelles générations. La ressemblance tant extérieure qu'intérieure fût-elle dans quelques animaux encore plus grande qu'elle ne l'est dans le cheval et dans l'âne, ne doit donc pas nous porter à confondre ces animaux dans la même famille, non plus qu'à leur donner une commune origine ; car, s'ils venaient de la même origine, s'ils étaient en effet de la même famille, on pourrait les rapprocher, les allier de nouveau et défaire avec le temps ce que le temps aurait fait. »

L'auteur de l'*Histoire naturelle* est tellement frappé de son idée physiologique de l'*espèce*, qu'il n'admet pas d'autre distinction, d'autre division dans les êtres vivants, et qu'il refuse toute valeur scientifique et toute place dans son ouvrage aux groupes plus généraux établis par les classificateurs. Tous ces groupes, quels que soient les caractères d'après lesquels ils sont formés, sont, à ses yeux, des créations artificielles de l'esprit ; l'*espèce*, telle que la donne la reproduction, la fécondité continue, est la seule réalité vraiment naturelle. On peut dire que, si Buffon s'est éloigné de la méthode naturelle, s'il ne l'a pas distinguée des classifications artificielles, c'est à cause de l'importance unique, exclusive, qu'il a attachée à la notion physiologique de l'*espèce*. « L'*espèce*, dit-il, est le point le plus fixe que nous ayons en histoire naturelle ; toutes les autres ressemblances et toutes les différences que l'on pourrait saisir dans la comparaison des êtres ne seraient ni si constantes, ni si réelles, ni si certaines. Ces intervalles entre les *espèces* seront aussi les seules lignes de séparation que l'on trouvera dans notre ouvrage. Nous ne diviserons pas les êtres autrement qu'ils le sont en effet ; chaque *espèce*, chaque succession d'individus qui se reproduisent et ne peuvent se mêler sera considérée à part et traitée séparément, et nous ne nous servirons des familles, des genres, des ordres et des classes, pas plus que ne s'en sert la nature. » Enfin, il refuse au mot *espèce* le sens général que la taxonomie lui donne, et n'admet pas qu'on l'emploie pour désigner autre chose qu'une succession constante d'individus semblables. Il n'y a pas d'*espèce*, à ses yeux, hors de la botanique et de la zoologie ; il n'y a pas d'autre *espèce* que l'*espèce* organique. « Un être qui durerait toujours, dit-il, ne ferait pas une *espèce*, non plus qu'un milliard d'êtres semblables qui dureraient aussi toujours ; l'*espèce* est donc un mot abstrait et général, dont la chose n'existe qu'en considérant la nature dans la succession des temps et dans la destruction constante et le renouvellement tout aussi constant des êtres... L'*espèce* n'étant autre chose qu'une succession constante d'individus semblables et qui se reproduisent, il est clair que cette dénomination ne doit s'étendre qu'aux animaux et aux végétaux, et que c'est par un abus des termes ou des idées que les nomenclateurs l'ont employée pour désigner les différentes sortes de minéraux. On ne doit donc pas regarder le fer comme une *espèce* et le plomb comme une autre *espèce*, mais seulement comme deux métaux différents. »

Buffon, qui avait cru d'abord à la fixité de l'*espèce*, qui appelait les *espèces* « les seuls êtres de la nature perpétuels, aussi anciens et aussi permanents qu'elle, » embrassa plus tard la croyance contraire et admit dans chaque *famille*, à côté des altérations particulières qui produisent de simples variétés, *une dégénération plus ancienne et de tous temps immémoriale*, transformant les *espèces* elles-mêmes. « En comparant, dit-il, tous les animaux et les rappelant chacun à leur genre, nous trouverons que les deux cents *espèces* dont nous avons donné l'histoire peuvent se réduire à un assez petit nombre de familles ou souches principales, desquelles il n'est pas impossible que toutes les autres soient issues. » De la discussion détaillée de ces souches premières, faite à ce point de vue, il conclut que le nombre en peut être estimé à trente-huit. Parmi ces genres primitifs, il y en a un qui comprend le cheval, le zèbre, l'âne, etc. ; un second renferme les brebis, les chèvres, etc. ; un troisième, le chien, avec le loup, le renard, le chacal, etc. A cette époque, on le voit, la notion physiologique de l'*espèce*, d'abord si sure et si fondamentale à ses yeux, s'était obscurcie, était devenue chancelante dans son esprit ; l'*espèce* avait cessé d'être pour lui le point fixe et l'unique réalité de [illegible] aturelle. En revanche, les divi- [illegible] ieures de la méthode naturelle [illegible] dans sa pensée une importance [illegible] abord refusée, et il avait [illegible] tude des variations des ani- [illegible] à accorder au genre et à la famille un sens physiologique et généalogique.

Après avoir exploré, pour ainsi dire, les deux hypothèses extrêmes de la fixité absolue et d'une variabilité presque indéfinie de l'*espèce*, Buffon se trouva ramené par ses propres travaux à une doctrine moyenne nettement exprimée dans ses derniers écrits. « L'empreinte de chaque *espèce* [illegible] définitive de Buffon, qu'on [illegible] de la variabilité limitée.

— *L'espèce organique selon Cuvier.* Cuvier et toute l'*école positive*, qui le reconnaît pour chef, se sont déclarés pour la stabilité de l'*espèce*. L'*espèce*, disent-ils, *comprend les individus qui descendent les uns des autres ou de parents communs, et ceux qui leur ressemblent autant qu'ils se ressemblent entre eux.* Cuvier n'appelle *variétés* d'une *espèce* que les races plus ou moins différentes qui peuvent en être sorties par la génération. Il s'efforce de poser les limites des variétés ainsi comprises. Il remarque que les différences qui constituent la variété dépendent de circonstances déterminées, et que leur étendue augmente avec l'intensité de ces circonstances. Ainsi, les caractères les plus superficiels sont les plus variables : la couleur tient beaucoup à la lumière, l'épaisseur du poil à la chaleur, la grandeur à l'abondance de la nourriture ; mais, dans un animal sauvage, ces variétés mêmes sont fort limitées par le naturel de cet animal, qui ne s'écarte pas volontiers des lieux où il trouve au degré convenable tout ce qui est nécessaire au maintien de son *espèce*, et qui ne s'étend au loin qu'autant qu'il y trouve aussi la réunion de ces conditions. Ainsi, quoique le loup et le renard habitent depuis la zone torride jusqu'à la zone glaciale, à peine éprouvent-ils, dans cet immense intervalle, d'autres variétés qu'un peu plus ou un peu moins de beauté dans leurs fourrures. Ceux des animaux sauvages qui sont retenus dans des espaces plus limités varient bien moins encore, surtout les carnassiers. Une crinière plus fournie fait la seule différence entre l'hyène de Perse et celle du Maroc. Les animaux sauvages herbivores éprouvent un peu plus profondément l'influence du climat, parce qu'il s'y joint celle de la nourriture, qui vient à différer quant à l'abondance et quant à la qualité. « Ainsi, dit Cuvier, les éléphants seront plus grands dans telle forêt que dans telle autre ; ils auront des défenses un peu plus longues dans les lieux où la nourriture sera plus favorable à la formation de la matière de l'ivoire ; il en sera de même des rennes, des cerfs, par rapport à leur bois. Mais que l'on prenne les deux éléphants les plus dissemblables et que l'on voie s'il y a la moindre différence dans le nombre ou les articulations des os, dans la structure de leurs dents, etc. » L'auteur du *Discours sur les révolutions du globe* ajoute que la nature a soin d'empêcher l'altération des *espèces* qui pourrait résulter de leur mélange, par l'aversion mutuelle qu'elle leur a donnée. « Il faut, dit-il, toutes les ruses, toute la puissance de l'homme pour faire contracter ces unions, même à celles qui se ressemblent le plus ; et quand les produits sont féconds, ce qui est très-rare, leur fécondité ne va point au delà de quelques générations et n'aurait probablement pas lieu sans la continuation des soins qui l'ont excitée. Aussi ne voyons-nous pas dans nos bois d'individus intermédiaires entre le lièvre et le lapin, entre le cerf et le daim, entre la martre et la fouine. »

Il est vrai que les variations sont plus grandes dans les animaux domestiques, parce que l'homme développe toutes celles dont le type de chaque *espèce* est susceptible, et qu'il en tire des produits que ces *espèces*, livrées à elles-mêmes, n'auraient jamais donnés. Mais ces variations sont toujours restreintes dans certaines limites ; elles ne vont jamais jusqu'à élever entre les races la barrière physiologique qui sépare les *espèces*. Elles s'étendent, du reste, plus ou moins loin, selon l'intensité de leur cause, qui est l'esclavage. Le degré des variations est peu élevé dans les *espèces* demi-domestiques, comme le chat. Des poils plus doux, des couleurs plus vives, une taille plus ou moins forte, voilà tout ce qu'il éprouve ; mais le squelette d'un chat d'Angora ne diffère en rien de constant de celui d'un chat sauvage. Dans les herbivores domestiques que nous transportons en toutes sortes de climats, que nous assujettissons à toutes sortes de régimes, auxquels nous mesurons diversement le travail et la nourriture, nous obtenons des variations plus grandes, mais encore toutes superficielles : plus ou moins de taille, des cornes plus ou moins longues, qui manquent quelquefois entièrement, une loupe de graisse plus ou moins forte sur les épaules, forment les différences des bœufs ; et ces différences se conservent longtemps, même dans les races transportées hors du pays où elles se sont formées, quand on a soin d'en empêcher le croisement. De cette nature sont les innombrables variétés des moutons, qui portent principalement sur la laine, parce que c'est l'objet auquel l'homme a donné le plus d'attention. Elles sont un peu moindres, quoique encore très-sensibles, dans les chevaux. En général, les formes des os varient peu ; leurs connexions, leurs articulations, la forme des grandes dents molaires ne varient jamais. Le peu de développement des défenses dans le cochon domestique, la soudure de ses ongles dans quelques-unes de ses races sont l'extrême des différences que nous avons produites dans les herbivores domestiques. L'animal domestique sur lequel la main de l'homme a le plus appuyé est le chien. On sait que cette *espèce* est tellement dévouée à la nôtre que les individus semblent même nous avoir sacrifié leur vie, leur intérêt, leur sentiment propre. Transportés par les hommes dans tout l'univers, soumis à toutes les causes capables d'influer sur leur développement, assortis dans leurs unions au gré de leurs maîtres, les chiens varient par la couleur, par l'abondance du poil, qu'ils perdent même quelquefois entièrement, par sa nature ; par la taille, qui peut différer comme un à cinq dans les dimensions linéaires, ce qui fait plus du centuple de la masse ; par la forme des oreilles, du nez, de la queue ; par la hauteur relative des jambes ; par le développement progressif du cerveau dans les variétés domestiques, d'où résulte la forme même de leur tête, tantôt grêle, à museau effilé, à front plat, tantôt à museau court, à front bombé, au point que les différences apparentes d'un mâtin et d'un barbet, d'un lévrier et d'un doguin sont plus fortes que celles d'aucune *espèce* sauvage d'un même genre naturel ; enfin, et ceci est le maximum de variation connu jusqu'à ce jour dans le règne animal, il y a des races de chiens qui ont un doigt de plus au pied de derrière, avec les os du tarse correspondants, comme il y a dans l'*espèce* humaine quelques familles sexdigitaires. Mais, dans toutes ces variations, les relations des os restent les mêmes, et jamais la forme des dents ne change d'une manière bien appréciable ; tout au plus y a-t-il quelques individus où il se développe une fausse molaire de plus, soit d'un côté, soit de l'autre. « Il y a donc dans les animaux, conclut le célèbre naturaliste, des caractères qui résistent à toutes les influences, soit naturelles, soit humaines. » Mais le temps ne peut-il faire à leur égard ce que ne peuvent ni le climat ni la domesticité ? « Je sais, ajoute Cuvier, que quelques naturalistes comptent beaucoup sur les milliers de siècles qu'ils accumulent d'un trait de plume ; mais, dans de semblables matières, nous ne pouvons guère juger de ce qu'un long temps produirait qu'en multipliant par la pensée ce que produit un temps moindre. » Et contre ceux qui se rejettent sur l'effet du temps pour changer le type des *espèces*, il invoque les momies d'animaux trouvées en Egypte, comme Buffon avait invoqué une observation de vingt siècles. « L'Egypte, dit-il, nous a conservé dans ses catacombes des chats, des chiens, des singes, des têtes de bœufs, des ibis, des oiseaux de proie, des crocodiles, etc., et certainement on n'aperçoit pas plus de différence entre ces êtres et ceux que nous voyons qu'entre les momies humaines et les squelettes d'hommes d'aujourd'hui. »

— *L'espèce organique selon Flourens.* Disciple de Cuvier, Flourens s'est attaché à déterminer, à préciser les rapports de l'idée de l'*espèce* à celle du *genre* et à celle de la *race*. Il remarque d'abord que, dans leurs définitions de l'*espèce*, Buffon et Cuvier ont réuni deux idées fort distinctes, l'idée de ressemblance et l'idée de reproduction. Mais l'idée de ressemblance est une idée accessoire ; l'idée de reproduction est seule une idée fondamentale, et ils l'ont fort bien senti. L'âne et le cheval se ressemblent singulièrement, surtout pour les traits profonds : Cuvier n'a jamais pu trouver un caractère ostéologique qui distinguât l'un de l'autre, et cependant il en faisait deux *espèces* distinctes. L'idée de ressemblance n'était donc, à ses yeux, qu'une idée accessoire. Pourquoi en faisait-il deux *espèces* distinctes ? C'est qu'il les voyait séparées par l'idée de reproduction. Si l'on unit ensemble l'âne et le cheval, on obtient bien un produit, un métis, mais non une suite de métis. Donc l'idée de reproduction est fondamentale, puisqu'elle marque une distinction où la conformation extérieure n'en marquait pas, et que cette distinction est jugée décisive. Prenons un exemple contraire : on sait combien les races de chiens varient ; malgré les différences qui les distinguent, le barbet, le lévrier, le dogue, etc., sont considérés comme étant de la même *espèce*. Pourquoi ? Parce que la similitude physiologique qu'implique la production continue prévaut sur la différence anatomique et morphologique, de même que, tout à l'heure, la séparation physiologique de l'âne et du cheval suffisait pour en faire deux *espèces* distinctes et prévalait sur la similitude anatomique qu'ils présentent. Ainsi, dans la définition de Buffon et de Cuvier, il convient de dégager, pour la rendre exacte, l'élément essentiel de l'élément accessoire, et de poser la fécondité continue comme le caractère de l'*espèce*.

Flourens demande également à l'idée de reproduction la définition du *genre ;* il voit dans la fécondité bornée le caractère distinctif du genre. « Avant moi, dit-il, personne n'avait songé à chercher le caractère du genre. J'ai trouvé ce caractère dans la fécondité bornée. La fécondité continue donne l'*espèce* ; la fécondité bornée donne le genre. Il y a un certain nombre d'animaux qui peuvent produire ensemble, mais avec une fécondité bornée : l'âne et le cheval, le chien et le loup, etc. L'âne et le cheval sont donc d'*espèce* différente et de même genre, et il en est de même du chien et du loup. » Le genre est la limite de la parenté ; au delà du genre, les groupes ne sont plus fondés sur l'idée de reproduction, mais uniquement sur l'idée de ressemblance. « Tout ce qui dépasse le genre, dit Flourens, n'est que *collection*. L'idée de *collection* se rapporte à l'embranchement, à la classe, à l'ordre, etc. Ainsi l'embranchement des vertébrés, la classe des oiseaux, l'ordre des rongeurs, etc., sont des collections. Les *collections* sont, en grande partie, le fruit de notre esprit. Il ne se forme de *collections* que par la comparaison et l'appréciation des *similitudes*. L'ordre, la classe, l'embranchement sont des similitudes de divers degrés. Notre esprit n'est pour rien dans la constitution de l'*espèce*, ni dans celle du *genre*. Ce qui donne l'*espèce*, c'est un fait, la fécondité continue, et ce qui donne le genre, c'est un autre fait, la fécondité bornée. »

Après avoir examiné les rapports de l'*espèce* au genre et aux groupes supérieurs, Flourens examine et s'applique à déterminer les rapports de l'*espèce* à la race. Il remarque dans chaque *espèce* deux tendances très-manifestes : premièrement la tendance à varier dans certaines limites, et deuxièmement la tendance à léguer de génération en génération les modifications acquises.

Rien de plus marqué que la tendance de l'*espèce* à varier dans certaines limites. Sous le même climat, dans le même lieu, dans la même portée, on trouve souvent, on trouve presque toujours des petits de taille, de couleur, de conformation différentes : on en trouve de petits, de grands, à oreilles droites, à oreilles pendantes, à poil court, à poil long, etc. : « aucun individu ne ressemble parfaitement à un autre, » comme le dit Buffon. Rien aussi de plus manifeste que les limites de cette tendance à varier : des oreilles droites ou pendantes, un poil long ou court ne sont que les caractères superficiels et, comme dit Buffon, les touches accessoires de l'être. Le caractère profond, celui qui fait la réalité et l'unité de l'*espèce*, savoir la fécondité continue, ce caractère n'est point affecté, n'est point atteint. Tous ces individus à poil long, à poil court, à oreilles droites, à oreilles fléchies, etc., sont féconds entre eux, et féconds d'une fécondité continue.

De la tendance à varier nous passons à la seconde tendance, c'est-à-dire à l'hérédité des variations acquises. C'est cette hérédité qui nous donne la race. Si les variations, les modifications acquises par une première génération n'étaient pas transmissibles de celle-là aux autres, ces variations resteraient individuelles et propres : elles ne feraient point race ou caractère de race. Et non-seulement elles se transmettent, mais elles se développent, elles s'accroissent ; on peut les rendre excessives ; on peut les corriger et les restreindre. On les rend excessives en unissant ensemble les individus qui ont les mêmes variations : les grands aux grands, les petits aux petits, etc. C'est ainsi que nous faisons toutes nos races de grands chevaux, toutes nos races de petits chiens, etc. On les restreint, on les corrige en unissant ensemble les individus qui ont des variations, des modifications opposées : les petits avec les grands, ceux à poils courts avec ceux à poils longs, etc. Il faut remarquer que l'influence des causes externes, climat, nourriture, température, n'a d'effet sur la variation des *espèces* que parce que les causes immédiates, prochaines, internes, se prêtent à cet effet et le favorisent. Le climat, la nourriture, la température auraient beau agir, si l'*espèce* n'avait pas une certaine tendance à varier, elle ne varierait pas ; et, de même, sans une certaine tendance à la transmission des variations acquises, les variations finiraient avec l'individu et ne feraient point race. Tout le mécanisme de la formation des races roule sur ces deux causes internes : la tendance de l'*espèce* à varier, et la transmission des variations acquises.

Mais, se demande Flourens, ces deux forces réunies, tendance à variations, transmission des variations acquises, jusqu'où vont-elles ? Vont-elles jusqu'à faire sortir une race de son *espèce*, jusqu'à faire que cette race ne soit plus féconde avec les autres races de son *espèce* ? Nullement. Toutes nos races (et le nombre en est presque infini) de chiens, de chevaux, de brebis, de chèvres, etc., sont, dans chaque *espèce*, fécondes entre elles, et indéfiniment fécondes. Ainsi, l'*espèce* est un ensemble donné de races. Toutes les races de chiens composent l'*espèce* du chien, toutes les races de chevaux l'*espèce* du cheval, etc., et toutes ces races ont également pour souche et pour limite l'*espèce*. Toutes viennent de l'*espèce* et aucune n'en sort. Toutes en viennent par la génération, et toutes y restent attachées par la génération, par la communauté de sang, de germe, de reproduction.

— *L'espèce organique selon M. de Quatrefages.* M. de Quatrefages professe que l'*espèce* est quelque chose de primitif, de fondamental. Il en donne la définition suivante : « L'*espèce* est l'ensemble des individus, plus ou moins semblables entre eux, qui sont descendus ou qui peuvent être regardés comme descendus d'une paire primitive unique par une succession ininterrompue de familles. » On remarquera que dans cette définition, comme dans celles de Buffon et de Cuvier, l'idée de ressemblance reste indéterminée ; elle ne joue là évidemment qu'un rôle accessoire, de sorte que, pour M. de Quatrefages comme pour Flourens, c'est en réalité la filiation qui seule donne le caractère positif de l'*espèce*. M. de Quatrefages accorde des limites plus étendues que Cuvier et Flourens aux variations que peuvent présenter les *espèces ;* il constate que le degré de ces variations ne peut encore être fixe ; mais il n'admet pas que ces variations puissent sortir des *espèces* nouvelles ; il prétend que la parenté des dérivés d'un même type spécifique peut toujours être reconnue par voie d'expérience, quelles que

soient les différences très-réelles qui les séparent.

Contre la mutabilité des *espèces*, M. de Quatrefages cite des faits très-curieux, très-frappants, empruntés à la botanique, et qui viennent s'ajouter aux faits invoqués par Buffon et par Cuvier. « On a retrouvé, dit-il, dans les hypogées égyptiens, une foule de végétaux qui croissent encore dans le voisinage, et la comparaison entre les échantillons recueillis dans ces antiques tombes et les plantes vivantes a prouvé que non-seulement les *espèces* proprement dites, mais encore certaines races, n'avaient pas varié depuis l'époque des premiers Pharaons. » Cette identité de caractères a été même constatée d'une façon assez piquante dans le cas suivant. Le voyageur Héninken avait rapporté de la haute Égypte des pains trouvés dans des tombeaux remontant à l'époque la plus reculée. Ces pains furent remis au célèbre botaniste Robert Brown, qui retira de leur pâte des glumes d'orge parfaitement intactes. En les étudiant avec soin, il reconnut à la base de ces glumes un rudiment d'organe qu'on n'avait pas indiqué dans les orges de nos campagnes, et peut-être crut-il un moment avoir sous les yeux une preuve de variation dans ces enveloppes florales; mais un nouvel examen lui fit retrouver dans nos orges ce même organe rudimentaire. L'étude attentive de ce débris d'une plante broyée depuis cinq ou six mille ans a donc révélé l'existence d'un caractère assez peu saillant pour avoir échappé à la loupe d'une foule de botanistes, et qui n'en a pas moins traversé sans altération cette longue suite de siècles. Cet exemple est pris dans la période géologique actuelle : en voici un autre que nous fournit l'époque reculée où se passa le dernier phénomène général qui ait laissé des traces sur notre globe. En remuant les sables du diluvium, on a ramené au jour des graines enfouies et qui avaient conservé leurs propriétés germinatives pendant un nombre de siècles indéfini, mais à coup sûr bien supérieur à celui qui nous sépare de la civilisation égyptienne, même à son aurore. Ces graines ont germé, et les individus qui en sont sortis se sont montrés entièrement semblables à ceux qui ont poussé dans les conditions ordinaires.

Quels sont maintenant, selon M. de Quatrefages, les rapports de l'*espèce* à la *variété* et à la *race*. Parmi les variations qu'on observe chez les représentants d'une même *espèce*, il faut noter d'abord celles qui sont très-légères : ce sont les traits *individuels*, les *nuances*, comme les appelle Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire. Dès que ces différences dépassent une certaine limite, elles donnent naissance à la *variété*. M. de Quatrefages définit la variété : « Un individu ou un ensemble d'individus appartenant à la même génération sexuelle, qui se distingue des autres représentants de la même *espèce* par un ou plusieurs caractères exceptionnels. » Lorsque les caractères qui distinguent une variété passent aux descendants du végétal ou de l'animal qui les avait présentés le premier, lorsqu'ils deviennent héréditaires, il se forme une *race*. M. de Quatrefages définit la race : « L'ensemble des individus semblables appartenant à une même *espèce*, ayant reçu et transmettant par voie de génération les caractères d'une variété primitive. » Le nombre des races pouvant provenir d'une même *espèce* n'est pas moins indéfini ; il peut être tout aussi considérable que celui des variétés elles-mêmes, car il n'est aucune de celles-ci dont les caractères ne puissent devenir héréditaires dans des conditions données. En outre, ces *races primaires*, sorties immédiatement de l'*espèce* commune, sont à leur tour susceptibles d'éprouver des modifications qui peuvent rester individuelles ou devenir transmissibles par génération. Chacune d'elles donne ainsi naissance à des *variétés*, à des races *secondaires*, lesquelles peuvent à leur tour produire des variétés, des races tertiaires. Nos végétaux, nos animaux domestiques, fournissent une foule d'exemples de ces faits. On voit combien se trouvent multipliées par là les modifications du type spécifique primitif.

Après avoir défini l'*espèce* et la race, M. de Quatrefages recherche quels sont les caractères positifs qui permettent de distinguer nettement l'une de l'autre. Il trouve ces caractères dans la différence qui sépare le métissage de l'hybridation. Qu'est-ce que le métissage? Qu'est-ce que l'hybridation? Le métissage est le croisement d'individus de races différentes. L'hybridation est le croisement d'individus d'espèces différentes. L'observation montre que le métissage est toujours facile, quelque disparates que soient les caractères des deux races que l'on croise, et que les résultats en sont aussi certains que ceux de l'union des individus appartenant à la même race. M. de Quatrefages cite de cette fécondité facile un exemple remarquable, dû à M. Naudin. Dans une seule année, ce botaniste suivit avec soin le développement de plus de douze cents courges; il vit les graines extraites d'un même fruit reproduire toutes les races que renfermait le jardin livré à ses études. Or, on sait combien les courges diffèrent entre elles sous le rapport de la forme, du volume, de la qualité, etc. On retrouve exactement les mêmes circonstances dans le métissage naturel et spontané des animaux. Bien plus, facilité par la locomotion dont jouissent ces derniers, il s'accomplit journellement dans nos fermes, dans nos maisons, dans nos basses-cours, dans nos chenils, malgré les efforts et la surveillance du maître. Tous les éleveurs savent par expérience que la difficulté n'est pas de croiser les races, mais bien de les maintenir pures en empêchant le sang étranger de venir se mêler à celui que l'on préfère. Il est inutile d'ajouter que le métissage artificiel ne présente aucune difficulté, et que les unions croisées de cette espèce, accomplies sous le contrôle de la volonté de l'homme, sont aussi sûrement fécondes que celles qu'il peut former entre individus de même race. Il suffit de rappeler qu'elles sont depuis longtemps entrées dans la pratique journalière et qu'elles constituent un des procédés les plus fréquemment employés pour améliorer, modifier, diversifier les végétaux aussi bien que les animaux sur lesquels s'exerce l'industrie humaine.

L'hybridation nous présente-t-elle des faits semblables? Tout se passe-t-il d'*espèce* à *espèce* comme de race à race? S'il en était ainsi, les hybrides devraient être au moins aussi communs que les métis. Or, M. de Quatrefages croit pouvoir conclure d'un grand nombre d'observations que les hybrides naturels sont, chez les végétaux, d'une rareté extrême. « Bien que l'attention, de plus en plus éveillée, dit-il, ait amené des recherches plus actives, le nombre des cas de cette nature bien constatés ne s'est pas accru d'une manière sensible. A mesure qu'on y regarde de plus près, il semble, au contraire, décroître ; et, en définitive, ce nombre est demeuré tellement restreint, que des botanistes éminents semblent admettre l'hybridation naturelle plutôt à titre de théorie que de fait expérimental. » L'hybridation est également très-rare chez les espèces animales livrées à elles-mêmes. L'intervention active de l'homme, il est vrai, a considérablement multiplié ces unions, mais elle n'a pu y parvenir qu'à l'aide de grandes et très-minutieuses précautions, et, chose bien remarquable, elle n'en a presque pas reculé les limites. En étudiant l'hybridation sur les animaux, Kœlreuter a montré que jamais on ne parvient à croiser des *espèces* appartenant à deux familles différentes; qu'entre genres différents même l'hybridation est très-rare, toujours difficile, ou même impossible dans certaines familles; enfin, qu'il est des familles entières qui paraissent se refuser d'une manière absolue au croisement des *espèces*. Dans les genres où l'hybridation est le plus facile, lorsqu'on opère sur les *espèces* qui se prêtent le mieux aux expériences, il faut isoler absolument la fleur qui doit jouer le rôle de mère ; enlever avec soin toutes les étamines avant que le pollen soit développé; déposer sur le pistil avec un pinceau le pollen emprunté au père, et maintenir l'isolement jusqu'à ce que la réussite de l'opération soit hors de doute. Ajoutons que toute fleur, ayant subi, même le moins possible, l'action du pollen de sa propre espèce, devient absolument incapable d'être fécondée par un pollen étranger. Ajoutons encore que, dans l'hybridation, la fécondité est toujours remarquablement diminuée, et parfois dans d'énormes proportions. Il est clair que de tous ces faits il ressort une différence fondamentale, ou plutôt une opposition complète, entre l'hybridation et le métissage.

Le croisement artificiel des *espèces* présente chez les animaux exactement les mêmes phénomènes que chez les végétaux. Comme dans le règne végétal, l'intervention humaine multiplie les cas d'hybridation, mais sans en reculer les limites. Ainsi, le croisement entre *espèces* de familles différentes est impossible. Entre *espèces* de genres différents il y a des unions fécondes, mais elles sont bien plus rares que les croisements entre *espèces* congénères. Ceux-ci eux-mêmes sont loin d'être nombreux, surtout dans les groupes élevés. Enfin, un autre point de ressemblance qui se manifeste entre les hybridations animales et végétales, c'est l'incertitude des résultats et la diminution de la fécondité.

Si maintenant on compare les produits du métissage à ceux de l'hybridation, et qu'on examine avec quelque attention les nombreux faits observés par les naturalistes sur ce sujet, on se convainc qu'entre la fécondité des métis et celle des hybrides il y a une différence essentielle qui ne laisse point confondre la race avec l'*espèce*. Les métis, les hybrides sont-ils féconds, et le sont-ils également? peuvent-ils aussi bien les uns que les autres se marier entre eux et donner ainsi naissance à des séries de générations dont une paire, métisse ou hybride, aurait été le point de départ? En d'autres termes, existe-t-il naturellement, ou peut-on former artificiellement des races métisses et des races hybrides, dérivant, les premières de deux races différentes d'une même *espèce*, les secondes de deux *espèces* distinctes, et dont tous les représentants possèdent à des degrés plus ou moins marqués des caractères empruntés aux deux races ou aux deux *espèces?* C'est en ces termes que M. de Quatrefages pose la question, et voici ce que les faits, soumis à un contrôle sérieux, lui répondent :

On ne peut douter de la fécondité régulière et indéfinie des métis; on ne peut douter de la formation de véritables races métisses soit chez les végétaux, soit chez les animaux. Une expérience journalière s'accomplissant sans cesse, et parfois sans l'intervention de l'homme, prouve que les produits du premier croisement entre races végétales sont aussi féconds que les parents. Nos parterres, nos jardins fruitiers présentent un grand nombre de races qui se sont fixées et caractérisées après avoir été obtenues par l'intervention soit de deux races préexistantes, soit de deux variétés. La fécondité indéfinie des métis est également incontestable et peut-être plus universellement démontrée chez les animaux. Nos métairies, nos champs sont remplis de races métisses, et si ces races se maintiennent ce n'est que grâce à la surveillance. Dès que celle-ci se relâche, l'instinct de la production, agissant sans contrôle, confond tous les rangs avec une promptitude qui atteste mieux que toute autre chose la parfaite fécondité des métis à n'importe quel degré.

Si nous passons aux hybrides, nous constatons qu'ils présentent avec les métis, sous le rapport de la fécondité, un contraste que certains naturalistes se sont plu à amoindrir, mais que l'observation ne permet pas de nier. Les hybrides de première génération ne sont pas, il est vrai, toujours absolument inféconds; mais, d'abord, leur faculté de reproduction est constamment diminuée, et d'ordinaire dans des proportions énormes. Ensuite, leurs produits ne continuent pas indéfiniment le type mixte de l'être qui les a engendrés. Un certain nombre d'individus, au lieu de ressembler à l'hybride dont ils descendent, reproduisent tous les caractères de l'une ou de l'autre des deux *espèces* primitivement croisées, si bien qu'en un très-petit nombre de générations toute trace du croisement a disparu. Cette *loi de retour* aux types naturels, qui tend à faire rentrer les séries hybrides dans l'une ou l'autre des deux *espèces* qui leur ont donné naissance, s'observe chez les animaux comme chez les végétaux. L'intervention de l'homme a bien pu rendre fertiles pendant un nombre extrêmement restreint de générations des hybrides qui, dans la nature, sont constamment stériles : elle n'a pas pu encore fixer et faire durer, ni chez les végétaux ni chez les animaux, une seule race hybride comparable en quoi que ce soit à ces races métisses que nous savons être si nombreuses, si faciles à obtenir, et qui s'établissent d'elles-mêmes. Voilà, selon M. de Quatrefages, le fait général, celui qui embrasse et domine tous les faits particuliers.

— *L'espèce organique selon M. Agassiz.* Les idées de Buffon, de Cuvier, de Flourens, de M. de Quatrefages sur l'*espèce*, sur ses rapports avec le genre et les groupes supérieurs d'une part, avec la variété et la race d'autre part, ne sont que les développements divers d'une même conception, de celle qui voit la caractéristique de l'*espèce* organique dans la reproduction et la parenté. Tout autre est la conception de M. Agassiz. Ce naturaliste repousse avec force les définitions de l'*espèce* fondées sur la filiation, et le système de l'unité originaire de chaque *espèce* en un couple donné. « On croit généralement, dit-il, que rien n'est plus aisé que la détermination des *espèces*, et que, de tous les degrés d'alliance qui peuvent exister entre les animaux, celui que constitue l'identité spécifique est le plus nettement défini. On s'imagine même qu'un critérium infaillible de cette identité est fourni par le rapprochement sexuel qui réunit si naturellement les individus de la même *espèce* dans la fonction reproductrice. Eh bien ! je crois, moi, que c'est là une erreur complète, tout au moins une pétition de principe impossible à admettre dans une discussion philosophique sur ce qui constitue véritablement les traits caractéristiques de l'*espèce*.... Tant qu'on n'aura pas prouvé, pour toutes nos variétés de chiens, pour toutes celles de nos animaux domestiques et de nos plantes cultivées, qu'elles sont respectivement dérivées d'une *espèce* unique, pure et sans mélange ; tant qu'un doute pourra être conservé sur la communauté d'origine et la descendance unique de toutes les races humaines, il sera illogique d'admettre que le rapprochement sexuel, même donnant lieu à un produit fécond, soit un témoignage irrécusable de l'identité spécifique. Pour justifier cette affirmation, je me bornerai à demander s'il est un naturaliste sans préjugés qui, de nos jours, ose soutenir : 1° qu'il est prouvé que toutes les variétés domestiques de moutons, de porcs, de bœufs, de lamas, de chevaux, de chiens, de volailles, etc., sont respectivement dérivées d'un tronc commun; 2° que considérer ces variétés comme le résultat d'un mélange extrême de plusieurs *espèces* primitivement distinctes est une hypothèse inadmissible; 3° que des variétés importées de contrées lointaines, et entre lesquelles il n'y a jamais eu accointance auparavant, comme les poules de Shang-Hai et nos poules communes, ne se mêlent pas complètement. Où est le physiologiste qui pourrait affirmer en conscience que les limites de la fécondité entre *espèces* distinctes sont connues avec une suffisante rigueur pour qu'on en puisse faire la pierre de touche de l'identité spécifique? Qui pourrait dire que les caractères distinctifs des hybrides féconds et ceux des produits de sang non mêlé sont tellement évidents, qu'on puisse retracer les traits primitifs de tous nos animaux domestiques, ou bien ceux de toutes nos plantes cultivées? Or, aussi longtemps que cela demeurera impossible, aussi longtemps que la communauté d'origine n'aura pas été prouvée pour toutes les races humaines, pour tous les animaux différents, pour toutes les plantes diverses dont il vient d'être question, et qui, chaque jour, depuis des milliers d'années, fournissent la preuve que leurs unions sont fécondes; aussi longtemps qu'il y aura un grand nombre d'animaux hermaphrodites pouvant multiplier leur *espèce* sans que le concours de deux individus soit nécessaire ; aussi longtemps qu'il y en aura d'autres pouvant se multiplier par différents procédés sans l'intervention des sexes, on ne sera point autorisé à prétendre que ces animaux ou ces plantes sont des espèces pures et sans mélange, et que la fécondité sexuelle est le critérium de l'identité spécifique. »

M. Agassiz s'élève contre cette affirmation, que l'*espèce* est fondée dans la nature d'une tout autre manière que les genres, les familles, les ordres, les classes et les embranchements; que son existence est en quelque sorte plus réelle que celle des autres groupes, alors même que ces derniers sont supposés exprimer les rapports naturels des êtres. Selon lui, le rapprochement sexuel est le résultat, ou plutôt il est l'expression la plus frappante de l'alliance étroite établie à l'origine entre les individus de la même *espèce;* mais il n'est en aucune façon la cause de leur identité dans la suite des générations qui se succèdent. Après la création, les animaux de la même *espèce* se sont réunis par couples, parce qu'ils étaient faits l'un pour l'autre ; ils ne se sont pas recherchés dans le but de fonder leur *espèce*, car celle-ci existait pleinement avant que le premier individu provenant de leur union fût venu au monde. Dans cette façon d'envisager le sujet se trouve, pour le naturaliste américain, la seule explication possible de la procréation des hybrides, laquelle est alors basée sur le rapprochement naturel d'individus appartenant à des *espèces* très-voisines et qui peuvent devenir fécondes, l'une avec l'autre, d'autant plus facilement qu'elles diffèrent moins quant à la structure.

Un grand nombre de faits montrent que les individus d'une même *espèce*, vivant sur des aires géographiques sans communication entre elles, ont eu une origine indépendante. L'hypothèse de l'apparition première des animaux par couples singuliers est contraire à toute probabilité; ce qui ne paraît pas douteux, au contraire, c'est que les *espèces* ont été créées avec un très-grand nombre d'individus, dans les proportions numériques qui produisent les harmonies naturelles entre les êtres organisés. Or, si nous sommes conduits à admettre, comme point de départ, pour chaque *espèce*, l'apparition de nombreux individus; si la même *espèce* a pu prendre origine à la fois dans des localités différentes, il faut bien reconnaître qu'entre ces premiers représentants de l'*espèce*, au moins, le lien provenant d'une même filiation n'existait pas. D'ailleurs le même argument s'appliquant tout aussi rigoureusement à un premier couple unique, il faut, dans un cas comme dans l'autre, abandonner ce fantastique critérium de la filiation. Avec lui disparaît à son tour la prétendue *réalité* de l'*espèce*, opposée au mode d'existence des genres, des familles, des ordres, des classes, des embranchements. Ce qui possède la réalité de l'existence, ce ne sont pas les *espèces*, non plus que les genres, les familles, etc., ce sont les individus. Les individus ne constituent pas l'*espèce*, ils en sont les représentants temporaires. L'*espèce* est une entité idéale, aussi bien que le genre, que la famille, que l'ordre, la classe ou l'embranchement; elle continue à exister, tandis que, génération après génération, ses représentants meurent. Mais ses représentants n'expriment pas simplement ce qu'il y a de spécifique dans l'individu, ils manifestent et reproduisent de la même manière, de génération en génération, tout ce qui en eux est générique, tout ce qui caractérise la famille, l'ordre, la classe, l'embranchement, avec la même plénitude, la même constance, la même précision. Ainsi, selon M. Agassiz, l'*espèce* existe absolument au même titre que tout autre groupe; elle n'est ni plus ni moins idéale, ni plus ni moins réelle que le genre, la famille, l'ordre, etc. En même temps que leur *espèce*, les individus représentent leur genre, leur famille, etc. Ils sont les supports, non-seulement des caractères spécifiques, mais encore de tous les traits naturels au moyen desquels la vie animale se déploie dans toute sa diversité. « Ainsi envisagés, dit M. Agassiz, les individus réassument toute leur dignité; ils cessent d'être absorbés dans l'*espèce* pour en constituer simplement la représentation. Il devient évident, à ce point de vue, que l'individu est, pour l'heure présente, le glorieux porteur de toutes les richesses que l'inépuisable fécondité de la nature prodigue à la vie. »

Après avoir établi que l'*espèce* organique n'est pas une catégorie d'une autre nature, d'une autre valeur que les autres universaux, après avoir écarté de la définition qu'il convient d'en donner l'idée d'une communauté d'origine, d'un lien généalogique, M. Agassiz recherche les caractères qui doivent entrer dans cette définition. Il est ainsi conduit à déterminer avec plus de précision qu'on ne l'avait fait avant lui les caractères des divers groupes de la classification naturelle,

afin de marquer aussi rigoureusement que possible la place qu'occupe et le sens que prend l'*espèce* dans cette classification, ses rapports avec le genre, la famille, l'ordre, etc. Selon le savant américain, les *embranchements* sont caractérisés par le plan de la structure; les *classes*, par le mode d'exécution du plan, en ce qui concerne les voies et moyens; les *ordres*, par le degré de complication de la structure; les *genres*, par les détails de l'exécution des parties; les *espèces*, par les rapports des individus, soit entre eux, soit avec le monde ambiant, aussi bien que par les proportions des parties, l'ornementation, etc. Pour bien comprendre les considérations sur lesquelles doit être basée la délimitation de l'*espèce*, il importe de reconnaître tout d'abord que l'*espèce* ne jouit que d'une existence limitée, qu'elle appartient à une période donnée de l'histoire du globe. Il en résulte qu'elle se trouve dans des rapports définis avec les conditions physiques alors prédominantes, ainsi qu'avec les animaux et les végétaux contemporains. Ce sont ces rapports qui fournissent les traits essentiels et qui fixent les limites naturelles de l'*espèce*. Ces rapports sont nombreux et se montrent: 1º dans la *portée* géographique naturelle à chaque *espèce*, aussi bien que dans son aptitude à s'acclimater dans les contrées où elle ne se rencontrait pas primitivement; 2º dans les relations qu'elle entretient avec les éléments ambiants, suivant qu'elle habite l'eau ou la terre, les mers profondes, les ruisseaux, les fleuves, les lacs, les bas-fonds, les bancs, les côtes sablonneuses, limoneuses, rocheuses, les bancs de calcaire, les récifs corallins, les marais, les prairies, les jachères, les landes, les déserts salés, les déserts sablonneux, les terres humides, les forêts, les vallées ombreuses, les coteaux exposés au soleil, les régions basses, les plaines, les steppes, les hauts plateaux, les pics élevés, ou les terres glacées des pôles, etc.; dans la dépendance ou elle est de tel ou tel aliment pour subsister; 4º dans la durée de la vie; 5º dans le mode d'association des individus qui vivent en troupes, en petites sociétés ou isolément; 6º dans la durée et le retour de la période de reproduction; 7º dans les changements subis par les individus durant l'accroissement, et la périodicité de ces changements pendant la métamorphose; 8º dans le mode d'association de ses représentants avec les autres êtres, mode qui est plus ou moins intime et constitue chez quelques-uns une association constante, et chez d'autres le parasitisme; 9º dans toutes les particularités qui résultent de la stature définitive, des proportions des parties, de l'ornementation et de toutes les variations auxquelles l'individu peut se prêter.

M. Agassiz se prononce nettement pour la fixité des *espèces:* il la regarde comme acquise à la science et démontrée par Cuvier. « La science fit un grand pas en avant, dit-il, le jour où elle s'assura que les *espèces* ont des caractères fixes et ne changent point dans le cours du temps; mais ce fait, dont on doit la démonstration à Cuvier, a acquis une importance plus grande encore depuis qu'il a été également établi que les changements, même les plus extraordinaires, dans le mode d'existence d'un animal et dans les conditions où il est placé, n'ont pas plus d'influence sur ses caractères essentiels que le cours du temps. » M. Agassiz invoque « les preuves que nous ont conservées les monuments de l'Égypte et la comparaison minutieuse qu'on a pu faire des animaux trouvés dans les sépultures égyptiennes avec les spécimens vivants de la même *espèce* et du même pays. » Cette comparaison, faite pour la première fois par Cuvier, et d'où il résulte qu'il n'y a pas ombre de différence entre les uns et les autres, au bout d'une période de cinq mille ans, a prouvé que, « aussi loin que nous puissions porter nos recherches en arrière, nous ne découvrons pas même un léger indice pouvant porter à croire que les *espèces* se modifient dans le cours des siècles, lorsque nous bornons nos comparaisons à une seule et même grande époque cosmique. »

M. Agassiz appelle l'attention sur certaines circonstances qui montrent que les animaux actuellement vivants habitent la terre depuis un temps infiniment plus long qu'on ne le suppose généralement. Il a été possible de déterminer le mode de formation des récifs de coraux, nommément de ceux de la Floride, avec une rigueur qui permet d'affirmer que huit mille ans environ sont nécessaires pour qu'un de ces bancs s'élève du fond de l'Océan au niveau de sa surface. Or, la pointe la plus méridionale de la Floride est entourée par quatre de ces bancs, concentriquement disposés les uns au-dessus des autres, et dont on peut démontrer que la formation a été successive. Cela fait remonter l'origine première de ces récifs à plus de trente mille ans, et cependant les coraux qui les ont construits sont partout de la même *espèce*. Voilà donc un fait qui fournit, aussi directement qu'on la puisse obtenir dans n'importe quelle branche des recherches physiques, la preuve que quelques-unes, au moins, des *espèces* animales actuellement vivantes remontent à plus de trente mille ans, et n'ont pas, dans tout le cours de cette période, subi la plus légère modification. Et encore, ces quatre récifs concentriques sont seulement les plus distincts de cette contrée; il y en a, un peu plus au nord, d'autres moins bien étudiés jusqu'ici. De fait, la presqu'île tout entière de la Floride est simplement formée de bancs de coraux agglomérés, réunis les uns aux autres dans le cours des siècles, et qui ne contiennent que des débris de coraux, de coquilles ou d'autres animaux, identiques avec ceux qui vivent actuellement sur les côtes de cette péninsule. En admettant donc qu'une étendue de cinq milles géographiques soit le terme moyen du développement d'un banc de coraux, dans les circonstances où l'on voit se succéder les récifs concentriques de la Floride, et que la succession régulière des bancs se prolonge jusqu'au lac Ogéechobée, sur deux degrés de latitude, on aurait environ deux cent mille ans pour la période de temps nécessaire à faire émerger de l'Océan la partie de la péninsule de la Floride située au sud du lac Ogéechobée, dans ses limites actuelles; et, durant cette immense période, aucune modification n'aurait eu lieu dans les caractères des animaux du golfe du Mexique.

On a coutume de mettre en avant nos animaux domestiques et nos plantes cultivées comme fournissant la preuve de la mutabilité des *espèces*. Mais, remarque M. Agassiz, pour autoriser l'argument qu'on en tire contre la fixité, un premier point devrait être établi: il faudrait démontrer que tous les animaux que nous désignons par un même nom sont issus d'un tronc commun. Or, loin que ce soit le cas, c'est chose nettement contredite par la connaissance positive ou nous sommes que les variétés de plusieurs d'entre eux, tout au moins, proviennent d'un mélange complet de différentes *espèces*. Les monuments de l'Égypte font d'ailleurs voir que plusieurs de ces soi-disant variétés, qu'on suppose être le produit du temps, sont aussi anciennes que n'importe quel autre animal contemporain des hommes; en tous cas, nous ne possédons ni tradition, ni monument de l'existence d'un animal sauvage, plus anciens que ceux qui nous représentent les animaux domestiques avec les mêmes différences qu'ils ont de nos jours. Il est donc fort possible que les différentes races d'animaux domestiques aient été originellement des *espèces* distinctes, dont le mélange est, de nos jours, plus ou moins complet, comme celui des différentes races humaines. On doit, à ce sujet, distinguer les races que nous savons avoir été produites de main d'homme, et qui ont besoin pour subsister de nos soins constants, des races qui sont permanentes et que rien ne nous autorise à ne pas considérer comme primitives.

M. Agassiz voit la source unique de l'idée transformiste dans l'observation des différences individuelles chez les êtres vivants. Ces différences sont réelles, mais on ne doit point les exagérer. Sans doute, quelque semblables que soient entre eux les animaux ou les plantes d'une même *espèce*, il y a toujours chez tout individu, même en dehors des différences sexuelles, des traits particuliers plus ou moins prononcés par lesquels l'individualité s'accuse plus nettement. Toutefois, si grandes que soient ces différences, si tranchée que soit l'individualité, et bien que, à raison de cette absence d'uniformité parfaite, il soit permis de dire jusqu'à un certain point qu'aucun individu ne reproduit exactement son semblable, il n'en est pas moins vrai que l'*espèce*, dans son essence, est représentée par la somme de ces individus divers; que ces différences ne dépassent pas ce que l'on peut appeler les bornes de la flexibilité, de la *pliabilité* de l'*espèce*. Jamais, dans la succession de ces individus non entièrement semblables, nés immédiatement ou médiatement les uns des autres, une observation rigoureuse n'a constaté des différences de la catégorie de celles qui, pour le naturaliste pratique, constituent l'*espèce* animale ou végétale. Les extrêmes de différences remarqués parmi les individus d'une *espèce* bien étudiée en font connaître l'amplitude, et à mesure que les *espèces* sont mieux connues, on définit avec plus de précision ces limites. L'école transformiste, selon le naturaliste américain, va donc au delà des faits lorsqu'elle affirme que ces différences individuelles constituent des transitions d'une *espèce* à l'autre. Elle oublie que, dans certaines familles, les caractères spécifiques sont très-tranchés, les *espèces* peu nombreuses, et, par conséquent, la distinction facile, tandis que, dans d'autres, les différences sont faibles, souvent difficiles à saisir et néanmoins constantes. Pour reconnaître les limites des *espèces*, il faut ici cette étude patiente et prolongée qui, à force de comparaisons répétées, aboutit finalement à nous enseigner la fixité de ces petites différences; c'est ainsi que, dans le monde minéral, certains métaux sont tellement semblables que les maîtres seuls ont pu, par une étude longue et minutieuse, en saisir et nous en faire connaître les différences, tandis que d'autres diffèrent au point d'être distingués tout d'abord l'un de l'autre par l'homme le moins exercé. « J'ai pris la peine, dit M. Agassiz, de comparer entre eux des milliers d'individus de la même *espèce;* j'ai poussé dans un cas la minutie jusqu'à placer les uns à côté des autres 27,000 exemplaires d'une même coquille, dont les *espèces* congénères sont fort voisines les unes des autres. Je puis affirmer que, sur ces 27,000 exemplaires, je n'en ai pas rencontré deux qui fussent parfaitement identiques; mais, sur ce grand nombre, je n'en ai pas non plus trouvé un seul qui déviât du type de l'*espèce* au point d'en laisser douteuses les limites. Il y a donc lieu de reconnaître que, dans le règne animal, l'individualité joue un rôle aussi considérable que dans l'humanité même; et je ne doute pas que ce ne soit la connaissance, plus ou moins avancée pour différentes *espèces*, de la variabilité des individus, qui a conduit à supposer possible la transition d'un type spécifique à l'autre. »

— *L'espèce organique selon Lamarck et M. Darwin.* Lamarck fut conduit par ses travaux de méthode et de classification à embrasser, sur l'*espèce* organique, des opinions absolument contraires à celles dont Cuvier venait d'établir pour longtemps la domination. On sait que la botanique lui doit une ingénieuse méthode d'analyse dichotomique, à l'aide de laquelle l'élève, n'ayant jamais à choisir qu'entre deux caractères opposés, c'est-à-dire entre la présence ou l'absence d'un organe, entre une affirmation et une négation, peut arriver d'abord et directement, par la détermination successive de chacun des caractères d'une plante, au nom spécifique qu'elle porte dans les nomenclatures. L'invention et l'application de cette méthode supposaient nécessairement la comparaison des caractères attribués aux divers groupes de nos classifications. Lamarck constata d'abord ce grand fait, qu'aucun caractère constant et exclusif ne peut servir à distinguer les groupes supérieurs; puis il reconnut que ce caractère distinctif manque également aux groupes inférieurs, c'est-à-dire au genre et à l'*espèce*; que celle-ci se ramifie en variétés plus ou moins flottantes et protéennes; que la culture, le sol, le climat, leur font éprouver les transformations les plus étranges, les plus rapides et les plus inattendues. Qu'était-ce donc que cette forme spécifique, dite jusque-là immuable, qui s'évanouissait ainsi comme un fantôme sous la main qui voulait en vain en saisir et en retracer les caractères et les contours? Vérité évidente pour l'œil inexpérimenté, l'immuabilité du type spécifique n'était plus qu'une erreur pour le naturaliste, auquel chaque herbier nouveau montrait des formes intermédiaires, qui venaient combler de larges lacunes entre des séries jusqu'alors bien distinctes, et ne laissaient plus de moyens précis et constants à ses déterminations.

Lamarck en était arrivé là quand il passa de l'étude de la botanique à l'étude de la zoologie. Cette dernière vint confirmer et étendre les convictions que le règne végétal lui avait permis de se faire déjà sur la mutabilité des formes spécifiques et sur le caractère tout relatif et tout temporaire de toutes nos divisions et subdivisions méthodiques. Partout régnait bien le même arbitraire dans les règles des groupements, le même entre-croisement dans les rapports, la même obscurité, la même incertitude quant à la valeur des caractères, là génériques, ici spécifiques, ailleurs tout au plus distinctifs de simples variétés.

Si les classes, les ordres, les familles, tous les groupes supérieurs semblaient vagues et muables dans leurs dispositions et leurs limites, selon les principes de classification qu'il plaisait à chacun de suivre; si chaque savant pouvait les remanier à son gré, sans qu'aucun d'eux pût donner des raisons bien décisives pour préférer tel ordre à tel autre, c'était bien pis encore quand il s'agissait des genres, des *espèces*, des variétés. Dès lors, Lamarck cessa de voir dans les classes, familles, genres, même dans les *espèces*, des réalités naturelles et fixes, il n'y vit plus qu'un ordre établi par l'esprit humain et répondant à un aspect relatif, temporaire, partiel de la nature. « Ces classifications, dit-il, dont plusieurs ont été imaginées si heureusement par les naturalistes, ainsi que les divisions et sous-divisions qu'elles présentent, n'en sont pas moins des moyens tout artificiels. Rien de tout cela ne se trouve dans la nature, malgré le fondement que paraissent leur donner certaines portions de la série naturelle qui nous sont connues et qui ont l'apparence d'être isolées. Ainsi, on peut assurer que, parmi ses productions, la nature n'a réellement formé ni classes, ni ordres, ni familles, ni genres, ni *espèces* constantes, mais seulement des individus qui se succèdent les uns aux autres, et qui ressemblent à ceux qui les ont produits. Or, ces individus appartiennent à des races infiniment diversifiées, qui se nuancent sous toutes les formes et dans tous les degrés d'organisation, et qui se conservent chacune sans mutation tant qu'aucune cause de changement n'agit sur elles. » — « Je suis très-convaincu, dit-il ailleurs, que les races auxquelles on a donné le nom d'*espèces* n'ont dans leurs caractères qu'une constance bornée et temporaire, et qu'il n'y a aucune *espèce* qui soit d'une constance absolue. Sans doute, elles subsistent les mêmes dans les lieux qu'elles habitent, tant que les circonstances qui les concernent ne changent pas et ne les forcent pas de changer leurs habitudes. »

Pour M. Darwin, comme pour Lamarck, l'*espèce* organique n'a pas un caractère primitif, absolu, constant; elle n'est pas, elle devient; elle résulte des variations progressivement accumulées de l'individu; elle est, pour ainsi dire, un moment de l'évolution vitale qui va différenciant les êtres vivants et les éloignant de plus en plus les uns des autres; elle représente le second degré de cette différenciation dont la variété est le premier degré, et le genre le troisième. La variété doit être considérée comme une *espèce* naissante, l'*espèce* comme un genre naissant, le genre comme une famille naissante, etc. M. Darwin s'attache à montrer qu'on ne saurait tracer une ligne de démarcation précise entre la variété et l'*espèce*. On a coutume de dire que les différences observées chez les individus d'une même *espèce* n'affectent que les organes peu importants. Il est loin, selon le naturaliste anglais, d'en être toujours ainsi. « Je pourrais prouver, dit-il, par un long catalogue de faits, que des organes d'une importance incontestable, qu'on les considère au point de vue physiologique ou au point de vue de la classification, varient quelquefois parmi les individus de la même *espèce*. » Il faut remarquer que les savants tournent dans un cercle vicieux, quand ils prétendent que les organes importants ne varient jamais; « car, dit M. Darwin, ils commencent par ranger empiriquement au nombre des caractères importants de chaque *espèce* tous ceux qui, chez cette *espèce*, sont invariables; or, en partant de ce principe, aucun exemple de variation importante ne saurait jamais se présenter. »

Que la comparaison anatomique laisse souvent indécise la question de savoir si une forme doit prendre le nom d'*espèce* ou de variété, c'est ce qui résulte clairement de l'embarras où sont les naturalistes pour décider cette question, et de la manière différente dont le plus souvent ils la résolvent. Il est peu de variétés bien marquées et bien connues qui n'aient été rangées au nombre des *espèces*, au moins par quelques juges compétents. Si l'on compare les diverses flores d'Angleterre, de France ou des États-Unis, dressées par différents botanistes, on voit qu'un nombre surprenant de formes ont été rangées par les uns comme de véritables *espèces*, et par d'autres comme de pures variétés. Dans la seule flore de la Grande-Bretagne, M. Watson a compté cent quatre-vingt-deux plantes qui ont passé tour à tour pour des variétés ou pour des *espèces* distinctes. Le simple rapprochement des travaux de MM. Babington et Bentham ne donne pas moins de cent trente-neuf *espèces* douteuses sur deux cent cinquante et une. « Il y a bien des années, dit M. Darwin, que, comparant les oiseaux des îles Galapagos, soit les uns avec les autres, soit avec ceux de la terre ferme américaine, je fus vivement frappé du vague et de l'arbitraire de toutes les distinctions entre les *espèces* et les variétés. Sur les îlots du petit groupe de Madère se trouvent beaucoup d'insectes décrits comme variétés dans l'admirable ouvrage de M. Wollaston, mais qui certainement seraient élevés au rang d'*espèces* par beaucoup d'entomologistes. L'Irlande même a quelques animaux qu'on regarde généralement comme des variétés, mais qui ont été considérés comme des *espèces* par quelques zoologistes. Plusieurs des ornithologistes les plus expérimentés considèrent notre coq de bruyère écossais seulement comme une race bien marquée de l'*espèce* norvégienne, tandis que le plus grand nombre en font une *espèce* bien distincte et particulière à la Grande-Bretagne. Une grande distance entre les stations occupées par deux formes douteuses dispose beaucoup de naturalistes à les ranger, l'une et l'autre, comme *espèces* distinctes. Mais quelle distance doit être regardée comme suffisante, s'est-on demandé avec juste raison? Si l'Amérique est assez éloignée de l'Europe pour justifier une distinction spécifique entre les formes de l'une et de l'autre contrée, en sera-t-il de même pour les Açores, Madère, les Canaries ou l'Islande? Quelques naturalistes soutiennent que les animaux ne présentent jamais de variétés; en conséquence, ils considèrent les plus légères différences comme ayant une valeur scientifique, et lors même qu'une forme identique se rencontre en deux contrées éloignées, ils vont jusqu'à supposer que deux *espèces* distinctes sont cachées sous le même vêtement. En fin de compte, on ne saurait contester que beaucoup de formes, considérées comme des variétés par des juges hautement compétents, ont si parfaitement le caractère d'*espèces*, qu'elles sont rangées comme telles par d'autres juges d'égal mérite. »

Mais cette ligne de démarcation précise, que les seuls caractères morphologiques ne permettent pas de tracer entre la variété et l'*espèce*, ne la trouvons-nous pas dans la différence essentielle des phénomènes du métissage et de ceux de l'hybridation? M. Darwin examine avec soin les lois qui président au croisement des variétés et des *espèces*, et de cet examen croit pouvoir conclure que les différences signalées par la plupart des naturalistes n'ont pas le caractère absolu qu'ils sont disposés à leur accorder. Il commence par poser que la stérilité des croisements entre *espèces* différentes, et la stérilité des croisements entre leurs hybrides ne sauraient être considérées comme une règle sans exception. On observe, en réalité, dans ces croisements tous les degrés, depuis la stérilité la plus absolue, jusqu'à la stérilité seulement fréquente ou même exceptionnelle. Cela est si vrai, que les deux observateurs les plus

versés dans la question de l'hybridation, Kœlreuter et Gærtner sont arrivés à des résultats diamétralement opposés, en se basant sur ce principe de distinction. Ils considèrent souvent les deux mêmes formes, l'un comme deux variétés d'une même *espèce*, l'autre comme deux *espèces* distinctes. Pour ce qui concerne les hybrides féconds, Gærtner a trouvé que la fécondité diminue rapidement dans les premières générations, pourvu qu'on évite tout croisement nouveau avec l'une des souches pures. D'après M. Darwin, cette diminution de fécondité peut provenir d'une cause très-distincte de la diversité spécifique, savoir : du croisement d'individus consanguins. Ce savant s'est, en effet, assuré, par un grand nombre d'expériences, que le croisement répété d'individus consanguins diminue la fécondité, tandis que le croisement d'individus non consanguins, ou même appartenant à des variétés différentes, l'augmente. Cette observation est d'ailleurs conforme aux opinions généralement en vogue parmi les éleveurs. Les hybrides végétaux sont rarement élevés en très-grand nombre par les expérimentateurs. Ils se trouvent d'ordinaire dans le même jardin que les *espèces* desquelles ils descendent, et l'on prend en conséquence des précautions pour qu'ils ne soient point fécondés par le pollen de ces dernières. Or, ces précautions ont généralement pour effet la fécondation de chaque hybride par son propre pollen, circonstance qui, au bout de plusieurs générations, devient très-défavorable à la fécondité. Cette action de la consanguinité sur la plus ou moins grande fécondité résulte également de l'observation suivante : Gærtner a constaté que la fécondation artificielle des hybrides est suivie, au bout de plusieurs générations, non d'une diminution, mais au contraire d'un accroissement de fécondité. M. Darwin explique cette influence, en apparence très-anomale, de la fécondation artificielle, en disant que l'expérimentateur emploie d'ordinaire, pour féconder une fleur, du pollen pris sur une autre. L'influence de la consanguinité se trouve par là entièrement éliminée. La plus ou moins grande facilité avec laquelle certaines *espèces* végétales peuvent être croisées dépend quelquefois de causes très-mystérieuses. Quelques lobélies et toutes les *espèces* du genre hippiastrum offrent la particularité remarquable de pouvoir être fécondées beaucoup plus facilement par le pollen d'autres *espèces* que par leur propre pollen. Il est, par suite, plus facile de se procurer des hybrides de ces *espèces* que des graines donnant des individus de race pure. M. Herbert a répété ces expériences pendant cinq années successives en obtenant toujours les mêmes résultats. Des observations analogues ont été faites sur quelques passiflorées et certaines molènes.

Les exemples d'hybrides parfaitement féconds sont beaucoup plus rares chez les animaux que chez les végétaux, et peut-être même sont-ils tous contestables. « Mais, dit M. Darwin, il faut aussi mettre en compte que très-peu d'animaux se reproduisent volontiers en reclusion ; très-peu d'expériences ont été convenablement tentées. Ainsi le serin a été croisé avec neuf autres passereaux ; mais comme aucune de ces neuf *espèces* ne se reproduit en reclusion, nous ne pouvons nous attendre à ce que le premier croisement entre elles et le serin, ou le croisement entre leurs hybrides, soit parfaitement fécond. Quant à la fécondité des générations successives des animaux hybrides les plus féconds, je ne sais si une seule fois on a songé à élever en même temps deux familles d'hybrides, provenant de deux croisements entre différents individus de deux souches pures, pour éviter pendant les premières générations les fâcheux effets des croisements entre proches parents. Au contraire, les frères et les sœurs ont toujours été appariés ensemble à chaque génération successive, contrairement aux avis incessamment répétés des maîtres éleveurs. En pareil cas, il n'est donc en aucune façon surprenant que la stérilité inhérente à la nature des hybrides aille toujours croissant. Si l'on agissait de même à l'égard de quelque *espèce* pure que ce soit, ayant, pour une cause ou pour une autre, la moindre disposition à la stérilité, la race s'éteindrait inévitablement en quelques générations. »

M. Darwin a étudié avec soin les lois qui gouvernent la stérilité des premiers croisements des hybrides. Ces lois ne paraissent pas indiquer que les hybrides aient été frappés d'infécondité dans le but d'empêcher le mélange et la confusion des formes spécifiques. D'abord on ne peut établir de relation entre la difficulté du premier croisement et la stérilité des hybrides auxquels il donne naissance. Dans bien des cas, des *espèces* pures se croisent avec la plus grande facilité et donnent naissance à de nombreux hybrides ; mais ceux-ci sont, au contraire, tout à fait inféconds. En revanche, d'autres *espèces* ne peuvent être croisées qu'avec beaucoup de difficulté, mais les hybrides qu'elles engendrent sont parfaitement féconds. Le degré de stérilité est, du reste, très-variable chez les hybrides des mêmes *espèces* et paraît fort sujet à subir l'influence de conditions diverses. Il n'est pas proportionné à la plus ou moins grande ressemblance de ces *espèces* au point de vue de la structure et de la constitution. En effet, il serait facile de citer des cas nombreux d'*espèces* très-voisines les unes des autres par toute leur organisation, et néanmoins incapables de se féconder réciproquement. Les exemples d'*espèces* évidemment très-distinctes et se fécondant avec facilité ne sont pas rares non plus. Le genre œillet renferme des *espèces* susceptibles d'être croisées avec la plus grande facilité ; le genre silène, au contraire, quoique formé d'*espèces* souvent très-voisines les unes des autres, n'a jamais donné naissance à un seul hybride. Et pourtant les œillets et les silènes appartiennent à la même famille, celle des caryophyllées. Le degré de stérilité peut même être différent dans les croisements réciproques de deux mêmes espèces. Ainsi, la belle-de-nuit jalap peut être facilement fécondée par la belle-de-nuit à longues fleurs, et les hybrides résultant de ce croisement sont généralement féconds. En revanche, la fécondation inverse, celle de la belle-de-nuit à longues feuilles par le pollen de la belle-de-nuit jalap, ne réussit jamais. M. Kœlreuter l'a tentée plus de deux cents fois dans l'espace de huit ans, mais toujours en vain.

Ces lois si complexes et si singulières prouvent-elles que les hybrides ont été frappés de stérilité dans le but de prévenir les mélanges d'*espèces* dans la nature? M. Darwin n'hésite pas à répondre négativement à cette question. « Mais pourquoi donc alors, dit-il, le degré de stérilité est-il si différent, selon que le croisement a lieu entre telle ou telle *espèce?* N'est-il pas également important d'empêcher le mélange de celles-ci et de celles-là? Pourquoi donc encore le degré de stérilité est-il variable, par prédisposition innée, chez les individus de la même *espèce?* Pourquoi quelques *espèces*, qui se croisent avec facilité, ne produisent-elles cependant que des hybrides stériles, quand d'autres *espèces*, très-difficiles à croiser, produisent des hybrides très-féconds? Pourquoi une si grande différence dans les résultats des croisements réciproques entre les deux mêmes *espèces?* Enfin, on peut demander pourquoi la production d'hybrides est possible. Douer les *espèces* de la faculté toute spéciale de produire des hybrides, et ensuite arrêter leur propagation subséquente par différents degrés de stérilité, qui ne sont en aucune façon corrélatifs à la facilité avec laquelle s'accomplit une première alliance entre leurs parents, tout cela me paraît un bien étrange arrangement. »

Ces lois de l'hybridation montrent clairement, selon le naturaliste anglais, que la stérilité des hybrides ne doit pas être considérée comme une propriété spéciale, mais simplement comme une conséquence qui dépend de différences d'organisation inconnues et variables, affectant principalement le système reproducteur des deux *espèces* croisées ; et qu'on est fondé à la rapprocher de la stérilité dont les *espèces* pures sont fréquemment frappées lorsqu'on les place dans des conditions anomales. On sait que la plupart des animaux montrent une tendance à devenir stériles dès qu'ils se trouvent sous l'influence de conditions exceptionnelles. C'est même là le plus grand obstacle contre lequel les sociétés d'acclimatation et de domestication ont à lutter. Cette stérilité accidentelle des *espèces* pures et celle des hybrides ont de grands rapports. Elles s'accompagnent toutes deux fréquemment d'un grand développement de taille ; toutes deux atteignent plus souvent les mâles que les femelles. Enfin, lorsque des êtres organisés sont placés durant plusieurs générations sous l'influence de conditions qui ne leur sont pas naturelles, leurs descendants montrent un grand penchant à varier. Ce fait provient, sans doute, de ce que les organes générateurs ont été affectés à un moindre degré, il est vrai, que dans les cas de stérilité. Or, les hybrides présentent également un penchant marqué à varier au bout de plusieurs générations.

Il reste maintenant à comparer les lois du métissage à celles de l'hybridation et à voir s'il existe entre les métis et les hybrides, au point de vue de la fécondité, une différence essentielle. Tout d'abord, M. Darwin reconnaît cette différence. Il met au nombre des faits acquis à la science, d'une part, « une certaine stérilité relative, dont sont très-généralement frappés, soit les premiers croisements, soit les produits hybrides ; » d'autre part, « la fécondité parfaite de tant de variétés domestiques, si profondément différentes les unes des autres en apparence, telles, par exemple, que les diverses races de pigeons, ou les variétés du chou. » Il avoue que ce second fait « semble encore plus frappant, lorsqu'on songe qu'il y a un nombre considérable d'*espèces* dont les croisements sont complétement stériles, bien qu'elles aient les unes avec les autres les plus étroites ressemblances. » Mais cette différence, dont le savant anglais ne méconnaît pas l'importance, ne saurait, selon lui, être invoquée en faveur de la stabilité des *espèces*. Elle s'explique très-simplement, dans son système, par l'action différente de la sélection artificielle et de la sélection naturelle. « Les nouvelles races d'animaux domestiques et de plantes cultivées, dit-il, sont produites par l'élection méthodique ou inconsciente de l'homme, pour son utilité ou son agrément ; mais de légères différences dans le système reproducteur, ou d'autres différences en corrélation avec ce système, ne sont jamais et même ne peuvent être l'objet de son action élective. Les *espèces* domestiques sont moins étroitement adaptées au climat et aux autres conditions physiques de la contrée qu'elles habitent que les *espèces* sauvages ; car elles peuvent, en général, se transporter impunément en d'autres contrées très-différentes sous le rapport du climat, du sol, etc. L'homme nourrit ses diverses variétés avec les mêmes aliments ; il les traite toutes de la même manière, et ne vise point à changer en rien leurs habitudes générales. La nature, au contraire, agit avec uniformité et lenteur pendant de longues périodes, sur l'organisation tout entière et de toutes les façons possibles, pour le propre avantage de chaque être ; elle peut ainsi, directement ou, ce qui est plus probable, indirectement, en vertu des lois de corrélation de croissance, modifier le système reproducteur de quelques-uns des descendants d'une *espèce*. Si l'on songe à ces différences entre les procédés électifs de l'homme et ceux de la nature, on ne peut s'étonner le moins du monde de la différence des résultats. »

D'ailleurs, la différence qui existe, au point de vue de la fécondité, entre les métis et les hybrides, ne doit point être exagérée. Il n'est pas facile de savoir par l'expérience si les croisements de variétés sont réellement plus féconds que les croisements d'*espèces*, lorsqu'il s'agit des variétés produites à l'état sauvage ; il faudrait pour cela que les variétés et les *espèces* eussent été préalablement distinguées par un autre critère que celui de la fécondité. Dès que deux formes, jusque-là réputées simples variétés, se trouvent le moins du monde stériles dans leur croisement, elles sont aussitôt élevées au rang d'*espèces* par la plupart des naturalistes. Il n'est pas étonnant, à ce compte, qu'ils trouvent parfaitement et constamment féconds les croisements de variétés naturelles ; ils ont cru mettre la main sur une vérité d'expérience : ils n'ont fait que tourner dans un cercle vicieux, qu'exprimer une tautologie. Enfin, des observateurs qui font autorité parmi les classiques défenseurs de la fixité de l'*espèce* ont reconnu que les métis présentent des cas irrécusables de stérilité relative. Gærtner sema pendant plusieurs années du maïs à graines rouges à côté de maïs à graines jaunes, sans que jamais il se produisît de croisement naturel entre ces deux variétés, bien que leurs sexes soient séparés. Il tenta alors une hybridation artificielle sur treize pieds différents. Cette expérience ne réussit que sur un seul épi, encore cet épi ne porta-t-il que cinq grains. Un cas plus remarquable et plus authentique a été étudié pendant plusieurs années sur neuf *espèces* de molènes par Gærtner. C'est le suivant : les variétés jaune et blanche d'une même espèce de molène produisent moins de graines lorsqu'elles se fécondent l'une l'autre que lorsque la fécondation s'opère entre individus de même nuance. Il y a plus : le croisement de deux variétés jaunes ou de deux variétés blanches, appartenant à deux *espèces* différentes, est plus fécond que celui de la variété blanche d'une *espèce* avec la variété jaune de la même *espèce*. M. Darwin se croit fondé à conclure de ces faits que les différents degrés de stérilité et de fécondité, observés chez les métis et les hybrides, semblent montrer que les variétés et les *espèces* forment une série de termes insensiblement gradués, les variétés n'étant que des *espèces* encore peu tranchées.

— II. Origine des espèces organiques. Sur cette grande question de l'origine des *espèces*, trois théories ont été émises et soutenues : celle de l'*unité de création*, par de Blainville ; celle des *créations successives*, par M. Agassiz, et la théorie transformiste, qui obtient aujourd'hui un grand succès, par Lamarck et M. Darwin. Ces théories sont exposées ailleurs. V. darwinisme.

— Psychol. I. Exposition de la théorie scolastique des espèces. La théorie scolastique des *espèces* est d'origine sensualiste et matérialiste. Pour expliquer comment nous arrivons à connaître les phénomènes matériels avec lesquels nous sommes en rapport, mais qu'une distance quelconque sépare de notre intelligence, Démocrite, amené sans doute à cette hypothèse par les images que les corps polis, et en particulier le globe de l'œil, nous renvoient, supposait que les objets dont l'espace est peuplé rayonnent sans cesse autour d'eux des simulacres (εἴδωλα), qui en reproduisent, comme dit Lucrèce, l'apparence et la forme (*speciem ac formam*), et qui, traversant les organes, vont s'empreindre dans l'âme. Cette théorie prit, entre les mains d'Aristote, un caractère plus scientifique et en même temps plus spiritualiste. Aristote enseignait que tous les objets de la pensée entrent d'abord par les sens ; mais, comme les sens ne peuvent recevoir les objets matériels eux-mêmes, ils n'en reçoivent que les *espèces*, c'est-à-dire les images ou formes, dépouillées de toute matière ; c'est ainsi que la cire reçoit l'empreinte du cachet, sans aucune partie de la matière qui le compose. Ces images ou formes imprimées dans nos sens se nomment *espèces sensibles ;* elles sont, à ce premier degré, les objets de la partie sensitive de l'âme. Là, divers pouvoirs intérieurs s'en emparent, les raffinent et les spiritualisent ; elles deviennent alors les objets de la mémoire et de l'imagination, puis ensuite ceux de l'entendement pur. Quand elles sont les objets de la mémoire et de l'imagination, elles prennent le nom d'images proprement dites (φάντασματα) ; quand un dernier travail les a dépouillées de ce qu'elles ont de particulier et qu'elles sont devenues par là objets de la science, on les appelle *espèces intelligibles ;* de sorte que tout objet immédiat des sens, de la mémoire, de l'imagination ou du raisonnement, est une image quelconque dans l'esprit. Les sectateurs d'Aristote, et particulièrement les scolastiques, ont fait de grandes additions à cette théorie, additions que son auteur avait entrevues et qu'il indique lui-même brièvement et avec une apparence de réserve. Ils se sont livrés à de grandes recherches, pour déterminer et la nature des *espèces* sensibles, et comment elles émanent des corps, et comment elles entrent par les organes des sens, et comment elles sont conservées et spiritualisées par divers agents, appelés sens intérieurs. Mais il convient d'entrer à ce sujet dans quelques détails et de montrer la place qu'occupe dans la philosophie scolastique la théorie péripatéticienne des *espèces*.

Suivant les philosophes scolastiques, « la connaissance résulte de ce qu'une image de l'objet connu est engendrée dans celui qui connaît par le concours du connaissant et du connu ; » tel est le premier axiome de leur psychologie. Les premiers scolastiques donnaient à l'acte de la connaissance le nom d'*intentio;* c'est pourquoi leurs successeurs désignaient par l'adjectif *intentionalis* ce qui se rapporte à la connaissance. Ils opposent donc la ressemblance qui intervient dans la connaissance, et qu'ils nommaient *intentionnelle*, à celle que les choses peuvent avoir d'ailleurs, et qu'ils appelaient *réelle*. Cela ne veut pas dire que la ressemblance intentionnelle ne soit pas également réelle ; mais on donne ce nom à cette ressemblance réelle, parce qu'elle est propre à former en nous la connaissance. On explique donc aussi par là dans quel sens les scolastiques disaient que les choses sont intelligibles, parce que, outre l'être réel et physique qu'elles possèdent, elles peuvent en avoir un autre, un être *intentionnel* et, comme nous disons aujourd'hui, idéal, dans celui qui les connaît, et encore qu'un principe devient connaissant en recevant, outre l'être qui lui est propre, l'être d'autrui. *Cognoscentia*, dit saint Thomas, *a non cognoscentibus in hoc distinguuntur, quia non cognoscentia nihil habent nisi formam suam tantum, sed cognoscens natum est habere formam etiam rei alterius; nam* species *cogniti est in cognoscente.*

L'image ou *espèce* du connu est dans le connaissant, *species cogniti est in cognoscente;* en d'autres termes, toute connaissance contient la ressemblance de la chose connue : voilà la première partie de l'axiome scolastique posé plus haut. Il faut aussi remarquer, avec l'auteur d'un savant ouvrage sur la philosophie du moyen âge, le P. Kleutgen, que les scolastiques distinguaient deux ordres de ressemblances intentionnelles, de représentations. La ressemblance qui se rapporte à la connaissance, qui la constitue, peut être aussi bien *modèle* ou *type* que simple *image* ou *copie*, selon que la chose connue a été créée d'après l'image qu'en possède le principe connaissant, ou qu'au contraire la connaissance provient de l'objet déjà existant. La représentation mentale que nous avons d'un objet de la nature est une image formée dans l'esprit d'après l'objet, tandis que la pensée présente à l'esprit de l'artiste est le modèle ou le type d'après lequel il produit son œuvre. C'est à la première seule qu'était réservé le nom d'*espèce;* la seconde était désignée sous celui d'*idée*. L'idée est la cause exemplaire de la chose, tandis que l'*espèce* présuppose l'objet comme sa cause. Les représentations formées dans l'intelligence par l'objet (*espèces*) précèdent toujours celles qui servent de types dans la production des choses (*idées*). Cela est vrai, même des idées divines. En Dieu, sans doute, disaient les scolastiques, il n'y a pas de connaissance engendrée par les choses finies ; c'est dans sa propre essence qu'il connaît, non-seulement son propre être, mais encore tout le reste, le réel aussi bien que le possible. La connaissance de ces êtres distincts doit, cependant, être précédée en Dieu, logiquement du moins, de la connaissance de lui-même, par conséquent, d'une connaissance engendrée par l'objet. Et comme en Dieu il n'y a qu'un principe de toute connaissance, il n'y a aussi qu'une seule pensée qui embrasse tout. La parole, qui procède en lui de l'intelligence, est donc en même temps image reproductrice de Dieu, qui la prononce, et type de toutes les choses qui existent ou peuvent exister.

Par le premier principe de sa psychologie, la scolastique affirme non-seulement que la connaissance se forme dans celui qui connaît, par une image de l'objet connu, mais encore que cette image est engendrée par le concours du connaissant et du connu. Cette seconde proposition attribue une certaine activité au principe connaissant, et, en outre, une certaine influence de l'objet connu sur l'esprit. En quoi consiste l'activité de l'esprit que suppose la connaissance? Les scolastiques répondaient à cette question en remarquant qu'il y a une double activité. Par l'une, l'être actif influe ou opère sur un autre ou sur lui-même, de manière à produire un changement. L'autre se trouve dans l'être actif

comme une perfection intrinsèque, sans produire en lui-même ni en d'autres aucun changement, bien qu'elle puisse être la suite d'un changement déjà produit en son être. C'est ainsi que l'acte de luire (*lucere*), par lequel un corps est lumineux en lui-même, diffère de l'acte par lequel il éclaire (*illuminare*) un autre corps. Toutefois, comme un corps ne peut être lumineux que s'il possède la lumière en lui-même, de même celui qui connaît n'est capable de cette connaissance que s'il est uni à l'objet intelligible par l'essence ou par la ressemblance. Par suite de cette union, la connaissance procède du connaissant et du connu comme d'un seul principe. Ainsi, l'intelligence est active; mais l'activité qu'elle possède par sa propre nature n'est pas une activité déterminée; en d'autres termes, l'intelligence n'est pas déterminée par elle-même et dès le principe à se représenter tel ou tel objet particulier. Il faut donc qu'elle reçoive cette détermination de l'objet vers lequel elle est dirigée. D'après la distinction péripatéticienne et scolastique de la *matière* et de la *forme*, l'être que l'objet possède en lui-même reçoit sa détermination de la forme; il est naturel d'en inférer que celui qui possède dans le sujet connaissant doit être également déterminé par une forme idéale. Par conséquent, puisque cet être idéal n'est autre chose qu'une reproduction ou imitation de l'objet connu dans le sujet connaissant, l'influence de l'objet doit avoir pour effet de donner à l'intelligence une manière d'être qui en fait, dans son activité, l'image vivante et l'expression de la chose connue. Cette influence de l'objet connu sur le sujet connaissant a été représentée par saint Augustin comme une génération; et les scolastiques, à sa suite, ont adopté cette comparaison, et s'en sont servis pour en déduire plusieurs explications que le P. Kleutgen considère comme ingénieuses et profondes. De même, disaient-ils, qu'en toutes choses il y a une tendance, non-seulement à conserver l'être, mais encore à l'étendre et à le perpétuer, on trouve ainsi en toutes la tendance ainsi que la faculté de se manifester, d'exister par cette manifestation en d'autres êtres et de propager ainsi leur être idéal. On peut donc expliquer aussi par cette faculté que possèdent les choses de se révéler à l'esprit pourquoi, non-seulement elles possèdent l'être, mais encore elles sont *vraies*. On attribue à l'être la vérité à cause de ses rapports avec l'intelligence; les choses sont par conséquent vraies, parce que leur nature répond aux idées de l'esprit créateur, mais elles possèdent aussi cette qualité parce qu'elles sont propres à engendrer la connaissance dans l'esprit de l'homme.

Le second principe de la psychologie scolastique peut être ainsi formulé : « L'objet connu est dans le sujet connaissant, selon le mode du sujet connaissant. » La cause de l'acte par lequel nous connaissons consiste, on l'a vu, d'après les scolastiques, dans l'union de l'intelligence avec l'objet, sinon par l'essence, du moins par la forme. Cette forme, qu'on distingue ici de l'essence, n'est pas le principe qui détermine la nature même de l'être; on ne peut entendre par ce mot que ce par quoi l'acte intellectuel exprime l'objet selon ses caractères distinctifs. Comme l'intelligence exprime ainsi son objet par l'imitation ou la reproduction, les scolastiques désignent habituellement la forme intelligible par le nom d'*espèce* (*species*). L'*espèce* n'est donc autre chose que la manière d'être ou la disposition inhérente à la faculté de connaître, par laquelle celle-ci devient, en connaissant, une image de l'objet connu. En tant que cette disposition est encore latente dans l'esprit ou à l'état de repos, on l'appelle *espèce impresse* (*species impressa*); mais, dans l'acte de la connaissance, elle devient *espèce expresse* (*species expressa*). L'*espèce* n'est donc pas elle-même la connaissance, mais elle en est la cause formelle. La forme intelligible ou l'*espèce* doit, par conséquent, être considérée sous un double rapport. Relativement à l'âme qui connaît, elle est la cause qui rend la faculté de connaître active, à condition, toutefois, que la forme soit unie à la faculté, de manière que l'acte procède de cette forme et de la faculté comme d'un seul principe vivant. Or, s'il en est ainsi, la forme ou l'*espèce* doit répondre à la nature de l'âme, qui ne peut s'approprier rien d'hétérogène. Par rapport à l'objet, l'*espèce* détermine l'intelligence à percevoir tel ou tel objet particulier et non un autre, parce qu'elle est la forme intelligible de cet objet déterminé. Comme les choses supérieures peuvent être aussi bien l'image des choses inférieures que les choses moins parfaites peuvent l'être de celles qui sont plus élevées, il est évident que la forme, l'*espèce*, par laquelle une chose est connue, n'a pas besoin d'être dans le principe connaissant comme elle est dans l'objet lui-même. Il lui suffit d'être en harmonie avec la nature du sujet connaissant, avec lequel elle devient un même principe vivant.

Ce second principe : « Le monde est dans le connaissant selon le mode du connaissant (*cognitum est in cognoscente secundum modum cognoscentis*) » est fondamental dans la philosophie scolastique et donne à la théorie psychologique des *espèces* le véritable caractère, le véritable sens qu'elle présente dans cette philosophie. C'est par là que les scolastiques entendaient se séparer et de l'idéalisme de Platon et du matérialisme de Démocrite et d'Epicure. C'est par là qu'ils conciliaient leurs vues sur les rapports du sujet connaissant et de l'objet connu avec la distinction de l'esprit et de la matière; que l'esprit pouvait, selon eux, connaître la matière par le mode que nous avons exposé, sans perdre son immatérialité; que la matière pouvait être connue en conservant des propriétés et une essence opposées à celles de l'esprit. Il est curieux de voir comment ils réfutaient les *idées* de Platon et les *simulacres* (εἴδωλα) de Démocrite et d'Epicure.

Comprenant que les concepts, par lesquels nous pensons les choses qui nous entourent, sont immatériels et par conséquent immuables, nécessaires et universels, tandis que les choses de ce monde ont plutôt un être particulier, contingent et mobile, Platon suppose que les idées existent hors des choses avec les propriétés qui les distinguent, c'est-à-dire comme quelque chose d'immatériel, de nécessaire et d'immuable. Les idées, et non pas les êtres corporels, seraient donc les objets propres de nos représentations intellectuelles; ce serait par les idées que nous connaîtrions les choses. A cette théorie les scolastiques objectaient qu'il est absolument impossible de comprendre cette existence indépendante et, comme nous disons aujourd'hui, objective, attribuée par Platon aux idées et qui en fait de véritables êtres spirituels; que d'ailleurs la connaissance que nous en aurions ne pourrait pas servir pour expliquer celle que nous avons des corps. Pour parvenir à la science des choses corporelles, ne faudrait-il pas, en effet, concevoir aussi par des représentations intellectuelles même ce qu'elles ont de changeant et de matériel? Or, c'est ce qui serait impossible au moyen des idées, entendues dans le sens platonicien, puisque ces idées excluent précisément ce côté mobile et matériel. Comment pourrions-nous même avoir le concept de matière et de mouvement, puisque, évidemment, la matière et le mouvement ne peuvent pas exister à la manière de ces idées, c'est-à-dire ne peuvent pas avoir une réalité immatérielle et immobile? De plus, dans ce système, nous ne pourrions pas avoir une connaissance certaine des substances corporelles; car, si ces idées existaient en réalité, leur être différerait entièrement de celui des corps. Par conséquent, d'une part, elles ne pourraient pas être la substance même des corps, et, d'autre part, nous ne serions pas autorisés à juger, par la connaissance que nous aurions des idées, de la substance des corps. Ainsi donc, la supposition de ces idées, comme la connaissance des corps qui en résulterait, seraient absolument arbitraires. Platon, disait saint Thomas, fut amené à cette hypothèse, parce qu'il s'était formé une notion peu exacte de la ressemblance que la représentation, l'*espèce*, doit avoir avec la chose représentée. (*Videtur autem in hoc Plato deviare a veritate, quia cum æstimaret omnem cognitionem per modum alicujus similitudinis esse, credidit quod forma cogniti ex necessitate sit in cognoscente eo modo quo est in cognito.*) Pour que la connaissance ait lieu, il faut, sans doute, que ce qui distingue l'objet connu ou sa forme se trouve aussi dans le sujet connaissant; mais il n'est pas nécessaire qu'il y soit de la même manière. Même dans les choses, la forme par laquelle elles se ressemblent peut exister en différents modes. Une même propriété peut se trouver à un haut degré dans l'un de ces modes, tandis qu'elle est en un moindre degré dans l'autre. Dans celui-ci, cette propriété se trouve réunie à une propriété différente qui manque absolument en celui-là. Néanmoins, elle est, en tous ces cas, la raison véritable de la ressemblance. Il est clair que la forme sensible, le *phénomène*, se trouve dans les choses d'une autre manière que dans les sens qui le perçoivent. Dans les choses, la forme est liée à la matière qu'elle complète; mais, dans les sens, elle est dégagée du principe matériel; la couleur et la figure de l'or, par exemple, sont seules dans l'œil, qui, assurément, n'en contient pas la substance. Cette même forme se trouve dans l'œil au moyen de la lumière matérielle, tandis qu'elle existe dans l'imagination sans cette lumière. La représentation intellectuelle peut donc aussi contenir ce qui distingue les choses, c'est-à-dire leurs formes accidentelles ou substantielles, d'une autre manière qu'elles ne se trouvent dans les choses mêmes, en d'autres termes sans leur être matériel et changeant. A cet aphorisme : « Il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait été auparavant dans le sens, » il faut ajouter cet autre aphorisme : « Il n'arrive rien dans l'intelligence qui n'y devienne intellectuel. » Entre l'esprit immatériel et l'objet matériel, les sens établissent le rapport qui rend cet objet connaissable, et ils établissent ce rapport en dégageant la forme de cet objet : c'est l'*espèce impresse*. L'*espèce impresse* devient ensuite, par une sorte de spiritualisation progressive, *espèce expresse*, puis *espèce intelligible*.

Passons à la réfutation scolastique de la théorie matérialiste des simulacres. Se fondant sur le principe que le semblable est connu par le semblable, des philosophes anciens avaient émis une idée tout opposée à celle de Platon. Ils soutenaient que l'âme de l'homme, connaissant ce qui est corporel, doit être également corporelle. Comme nous pouvons connaître non-seulement quelques corps déterminés, mais, en général, tous les corps, ils supposaient que l'âme était composée de la matière première dont tout a été formé. D'après la diversité des opinions sur la nature de cette matière première, la substance de l'âme était regardée tantôt comme feu, tantôt comme eau, tantôt, enfin, comme un mélange de plusieurs éléments. Saint Thomas repoussait cette hypothèse en montrant qu'elle rend toute connaissance des choses absolument incompréhensible. S'il y a, disait-il, une matière dont tous les corps soient formés, ceux-ci n'empruntent pas d'elle leur être distinctif, qui a plutôt sa source dans la forme. Si donc la chose connue doit être dans le connaissant par son essence, il ne suffit pas que l'âme possède la matière commune à tous les corps, il faut que cette matière y soit avec la forme qui donne à chacun sa nature particulière. C'est seulement lorsque nous connaissons cette nature que nous avons une véritable connaissance de la chose. Il faudrait donc conclure que, pour connaître diverses choses, l'âme devrait avoir la nature non-seulement de l'eau et du feu, mais encore celle de tous les êtres qu'elle connaît et qu'elle devrait être ainsi pierre, arbre, animal, etc. Ainsi se trouve réduit à l'absurde ce principe des anciens philosophes grecs, adopté par l'école atomiste, que le semblable est connu par le semblable. Pris en un sens absolu, ce principe détruit évidemment la possibilité de toute connaissance; il a donc besoin d'être amendé comme il l'a été par les scolastiques, et c'est ainsi que se justifie le second principe de leur psychologie : « Le connu est dans le connaissant selon le mode du connaissant. »

Après avoir démontré que l'âme, pour connaître les choses corporelles, n'a pas besoin d'être corps elle-même, saint Thomas formule ce que l'on peut regarder comme le troisième principe de la scolastique sur la connaissance : « La puissance de connaître, dit-il, doit être d'autant plus grande que le principe connaissant s'éloigne davantage de l'être qui distingue les corps ou de la matérialité (*Ratio cognitionis ex opposito se habet ad rationem materialitatis*). » D'après ce principe, la scolastique compte trois moyens de connaître, dont chacun est plus particulièrement assigné par elle à l'une des trois catégories d'intelligences que lui présente l'univers. 1° Dieu connaît les choses extérieures en vertu de sa propre essence, en tant que cette essence est identique à celle de l'objet connu; son essence infinie contenant en soi toutes les essences possibles, il n'a pas besoin de sortir de lui-même pour connaître tout ce qui est. 2° Pour les anges et les âmes séparées, l'acquisition des connaissances exige ou la présence de l'objet, qui est alors directement, immédiatement perçue; ou une *espèce* intelligible, exprimée de l'objet lui-même; ou enfin une *espèce* innée, *connaturelle*, qu'ils reçoivent en même temps que leur nature intellectuelle de la munificence du Créateur. 3° L'âme déchue (*in statu lapsæ naturæ*) n'est pas capable, comme les anges, de la connaissance par perception immédiate ou intuition; elle n'entre en rapport avec l'objet que par l'entremise de l'*espèce*, qui le représente.

Quant aux animaux, la connaissance dont ils sont susceptibles se réduit à l'*espèce* sensible. Celle-ci ne peut représenter que les phénomènes extérieurs, les accidents, par lesquels se manifeste l'objet particulier. Aussi la perception de l'animal est-elle bornée à ces phénomènes; elle a leur inconstance et participe à leurs transformations continuelles.

— II. La théorie des espèces dans la philosophie moderne. La théorie des *espèces*, qui a régné sans conteste avec Aristote pendant tout le moyen âge, se retrouve plus ou moins modifiée dans un grand nombre de systèmes modernes. Il nous faut maintenant voir quelle fut la fortune de cette théorie célèbre dans l'histoire du mouvement philosophique qui date de Bacon et de Descartes, quelle influence elle exerça sur les doctrines, et quelles controverses elle suscita.

Nous avons vu qu'elle était d'origine sensualiste et matérialiste; aussi ne doit-on pas s'étonner qu'elle ait reparu, dans sa simplicité, on peut dire dans sa grossièreté primitive, avec le sensualisme et le matérialisme. Elle se présente, dans les écrits de Hobbes et de Gassendi, avec la même physionomie et les mêmes conséquences que dans ceux d'Épicure. Selon Hobbes, l'homme est un miroir où se représentent des objets extérieurs que nous appelons des corps et auxquels nous reconnaissons certains accidents ou qualités. Il y a continuellement en nous des images, des *espèces* des choses qui sont hors de nous, et la représentation des qualités de ces êtres est ce que nous nommons concept, imagination, idée, connaissance; la sensation est ainsi l'origine de toutes les pensées; et comme la sensation n'est qu'une représentation, une image de ce qui est matériel, il s'ensuit que cela seul peut être senti, imaginé, pensé, qui est corps ou composé de corps. En un mot, ces expressions *corps*, *substance*, *êtres*, offrent le même sens et désignent la même réalité; il y a contradiction à parler d'une substance incorporelle. Hobbes oppose la théorie des idées représentatives, des *idées-espèces* au raisonnement par lequel Descartes tirait la preuve de l'existence de Dieu de l'idée que nous en avons. Il n'admet pas que le mot idée puisse être appliqué sans impropriété à de prétendus êtres qui, comme Dieu, l'âme, ne tombent pas sous les sens et ne peuvent donner d'image. « Lorsque je pense à un homme, dit-il, je me représente une idée ou une image composée de couleur et de figure, de laquelle je puis douter si elle a la ressemblance d'un homme ou si elle ne l'a pas. Il en est de même lorsque je pense au ciel. Lorsque je pense à une chimère, je me représente une idée ou une image de laquelle je puis douter si elle est le portrait de quelque animal qui n'existe point, mais qui puisse être ou qui ait été autrefois, ou bien qui n'ait jamais été. Et lorsque quelqu'un pense à un ange, quelquefois l'image d'une flamme se présente à son esprit, et quelquefois celle d'un jeune enfant qui a des ailes, de laquelle je pense pouvoir dire avec certitude qu'elle n'a point la ressemblance d'un ange, et, partant, qu'elle n'est point l'idée d'un ange; mais, croyant qu'il y a des créatures invisibles et immatérielles qui sont les ministres de Dieu, nous donnons à une chose que nous croyons ou supposons le nom d'ange, quoique, néanmoins, l'idée sous laquelle j'imagine un ange soit composée des idées des choses visibles. Il en est de même du nom vénérable de Dieu, de qui nous n'avons aucune image ou idée; c'est pourquoi on nous défend de l'adorer sous une image, de peur qu'il ne nous semble que nous concevions celui qui est inconcevable. »

Comme les anciens atomistes, Gassendi oppose à la distinction cartésienne de l'âme et du corps, de la substance pensante et de la substance étendue, ce principe que le semblable est connu et ne peut être connu que par le semblable. Il insiste sur l'impossibilité pour l'âme, si on la suppose sans étendue, d'avoir l'idée de quelque chose d'étendu et de matériel. « Supposez, dit-il, dans les objections qu'il fait à Descartes, que vous soyez une chose qui n'est point étendue, je nie absolument que vous en puissiez avoir l'idée. Car, je vous prie, dites-nous comment vous pensez que l'*espèce* ou l'idée du corps qui est étendu puisse être reçue en vous, c'est-à-dire en une substance qui n'est point étendue. Car, ou cette *espèce* procède du corps, et pour lors il est certain qu'elle est corporelle et qu'elle a ses parties les unes hors des autres, et partant qu'elle est étendue; ou bien elle vient d'ailleurs et se fait sentir par une autre voie; toutefois, parce qu'il est toujours nécessaire qu'elle représente le corps qui est étendu, il faut aussi qu'elle ait des parties, et ainsi qu'elle soit étendue. Autrement, si elle n'a point de parties, comment en pourra-t-elle représenter? Si elle n'a point d'étendue, comment pourra-t-elle représenter une chose qui en a? Si elle est sans figure, comment fera-t-elle sentir une chose figurée? Si elle n'a point de situation, comment nous fera-t-elle concevoir une chose qui a les parties, les unes hautes, les autres basses, les unes à droite, les autres à gauche, les unes devant, les autres derrière, les unes courbées, les autres droites? Si elle est sans variété, comment représentera-t-elle la variété des couleurs, etc.? Donc l'idée du corps n'est pas tout à fait sans extension; mais, si elle en a et que vous n'en ayez point, comment est-ce que vous la pourrez recevoir? Comment vous la pourrez-vous ajuster et appliquer? Comment vous en servirez-vous, et comment enfin la sentirez-vous peu à peu s'effacer et s'évanouir? »

La philosophie cartésienne, avec son premier principe : *Je pense, donc je suis*, avec sa méthode, son critérium de l'évidence, sa distinction radicale de deux substances, dont l'une a pour essence la pensée et l'autre l'étendue, ne pouvait manquer de rejeter les mots et les notions de la scolastique. Théorie des *espèces*, formes essentielles, facultés occultes se trouvèrent enveloppées dans une ruine commune. L'idée devint pour Descartes un mode de penser, une modification de l'esprit, et perdit le sens d'image que le sensualisme lui avait donné et que l'étymologie semblait autoriser. Il accorda que des *espèces* ou images des objets extérieurs se formaient dans le cerveau; mais il nia expressément que ces *espèces* pénétrassent dans l'esprit; il en sépara complètement les idées; en un mot, il fit de l'*espèce* l'objet et non la cause, non le principe actif de l'idée. « Vous demandez, dit-il à Gassendi, comment j'estime que l'*espèce* ou l'idée du corps, lequel est étendu, peut être reçue en moi qui suis une chose non étendue? Je réponds à cela qu'aucune *espèce* corporelle n'est reçue dans l'esprit, mais que la conception ou l'intellection pure des choses, soit corporelles, soit spirituelles, se fait sans aucune image ou *espèce* corporelle; et quant à l'imagination, qui ne peut être que des choses corporelles, il est vrai que, pour en former une, il est besoin d'une *espèce* qui soit un véritable corps et à laquelle l'esprit s'applique, mais non pas qui soit reçue dans l'esprit.... L'esprit ne conçoit pas l'extension par une *espèce* étendue qui soit en lui, bien qu'il l'imagine en se tournant et s'appliquant à une *espèce* corporelle qui est étendue, comme j'ai dit auparavant. Et enfin, il n'est pas nécessaire que l'esprit soit de l'ordre et de la nature du corps, quoiqu'il ait la force ou la vertu de mouvoir le corps. »

Descartes, on le comprend, ne pouvait rien voir de commun entre les idées, qu'il consi-

dérait comme des manifestations de l'esprit, et les *espèces*, qu'il tenait pour corporelles, parce qu'il n'admettait, ne pouvait admettre aucun intermédiaire entre l'esprit et la matière, entre les modes et les propriétés de la substance pensante et ceux de la substance étendue. L'activité et la spiritualisation progressive des *espèces*, professées par les scolastiques, étaient la négation même de sa doctrine. A vrai dire, il repoussa une moitié de l'ancienne théorie des *espèces* et garda l'autre moitié. Cette théorie peut se diviser en deux parties : 1° les *espèces* ou formes des objets extérieurs émanent de ces objets et pénètrent dans l'esprit par le canal des sens ; 2° ce n'est pas l'objet extérieur lui-même qui est perçu, mais seulement son *espèce* ou image formée dans le cerveau. Descartes rejeta la première proposition ; mais il ne songea point à révoquer en doute la seconde. Les cartésiens suivirent, en général, les idées du maître sur cette question. Malebranche leur donna des développements originaux qui méritent de nous arrêter un moment. Il posa d'abord comme un principe admis par tous les philosophes, et qu'on ne peut mettre en question, que nous ne percevons pas les objets immédiatement, mais par le moyen de leurs images ou idées dans l'âme. « Je crois que tout le monde tombe d'accord, dit-il, que nous n'apercevons point les objets qui sont hors de nous par eux-mêmes. Nous voyons le soleil, les étoiles, et une infinité d'objets hors de nous, et il n'est pas vraisemblable que l'âme sorte du corps, et qu'elle aille, pour ainsi dire, se promener dans les cieux pour y contempler tous ces objets. Elle ne les voit donc point par eux-mêmes, et l'objet immédiat de notre esprit, lorsqu'il voit le soleil, par exemple, n'est pas le soleil, mais quelque chose qui est intimement uni à notre âme ; et c'est ce que j'appelle idée. Ainsi, par ce mot idée, je n'entends autre chose que ce qui est l'objet immédiat ou le plus proche de l'esprit, quand il aperçoit quelque chose. Il faut bien remarquer qu'afin que l'esprit aperçoive quelque objet il est absolument nécessaire que l'idée de cet objet lui soit actuellement présente : il n'est pas possible d'en douter. Les choses que l'âme aperçoit sont de deux sortes : ou elles sont dans l'âme, ou elles sont hors de l'âme ; celles qui sont dans l'âme sont ses propres pensées, c'est-à-dire toutes ses différentes modifications ; l'âme n'a pas besoin d'idées pour apercevoir toutes ces choses ; mais pour les choses qui sont hors de l'âme, nous ne pouvons les apercevoir que par le moyen des idées.... Les choses matérielles ne peuvent certainement s'unir à notre âme de la façon qui lui est nécessaire afin qu'elle les aperçoive ; parce que, étant étendues, et l'âme ne l'étant pas, il n'y a point de rapports entre elles ; outre que nos âmes, ne sortant point du corps pour mesurer la grandeur des cieux, par conséquent, ne peuvent voir les corps de dehors que par les idées qui les représentent. C'est de quoi tout le monde doit tomber d'accord. »

Ce fondement posé comme un principe commun à tous les philosophes, et qui n'admet aucun doute, Malebranche énumère toutes les manières possibles dont les idées des objets sensibles peuvent être présentées à l'âme. « Puisque nous n'apercevons point les objets par eux-mêmes, dit-il, il est absolument nécessaire que les idées que nous en avons viennent de ces objets, ou bien que notre âme ait la puissance de les produire, ou que Dieu les ait produites avec elle en la créant, ou qu'il les produise toutes les fois qu'elle pense à quelque objet, ou que l'âme ait en elle-même toutes les perfections qu'elle voit dans les corps, ou enfin qu'elle soit unie avec un être tout parfait et qui renferme généralement toutes les perfections des êtres créés. » Malebranche examine successivement ces cinq théories de la perception. Il faut voir comment il réfute la première. « Il n'est pas vraisemblable, dit-il, que les objets envoient des images ou des *espèces* qui leur ressemblent. Plusieurs raisons militent contre cette opinion des péripatéticiens. La première se tire de l'impénétrabilité des corps. Tous les objets, comme le soleil, les étoiles, et tous ceux qui sont proches de nos yeux, ne peuvent pas envoyer des *espèces* qui soient d'autre nature qu'eux ; c'est pourquoi les philosophes disent ordinairement que ces *espèces* sont grossières et matérielles, à la différence des *espèces* expresses, qui sont spiritualisées. Ces *espèces* impresses des objets sont donc de petits corps : elles ne peuvent donc pas se pénétrer, ni tous les espaces qui sont depuis la terre jusqu'au ciel, lesquels en doivent être tous remplis. D'où il est facile de conclure qu'elles devraient se froisser et se briser, les unes allant d'un côté et les autres de l'autre, et qu'ainsi elles ne peuvent rendre les objets visibles. De plus, on peut voir d'un même endroit ou d'un même point un très-grand nombre d'objets qui sont dans le ciel et sur la terre ; donc, il faudrait que les *espèces* de tous ces corps se pussent réduire en un point. Or, elles sont impénétrables, puisqu'elles sont étendues : donc, etc. Mais non-seulement on peut voir d'un même point un très-grand nombre de très-grands et de très-vastes objets, il n'y a même aucun point, dans tous ces grands espaces du monde, d'où l'on ne puisse découvrir un nombre presque infini d'objets, et même d'objets aussi grands que le soleil, la lune et les cieux. Il n'y a donc aucun point dans tout le monde où les *espèces* de toutes ces choses ne se dussent rencontrer ; ce qui est contre toute apparence de vérité. La seconde raison se prend du changement qui arrive dans les *espèces*. Il est constant que plus un objet est proche, plus l'*espèce* en doit être grande, puisque nous voyons l'objet plus grand. Or, on ne voit pas ce qui peut faire que cette *espèce* diminue et ce que peuvent devenir les parties qui la composaient lorsqu'elle était plus grande. Mais ce qui est encore plus difficile à concevoir, selon leur sentiment, c'est que, si on regarde cet objet avec des lunettes d'approche ou avec un microscope, l'*espèce* devient tout d'un coup cinq ou six cents fois plus grande qu'elle n'était auparavant ; car on voit encore moins de quelles parties elle peut s'accroître si fort en un instant. La troisième raison, c'est que, quand on regarde un cube parfait, toutes les *espèces* de ses côtés sont inégales, et néanmoins on ne laisse pas de voir tous ses côtés également carrés. Et de même, lorsque l'on considère dans un tableau des ovales et des parallélogrammes, qui ne peuvent envoyer que des *espèces* de semblables figures, on n'y voit cependant que des cercles et des carrés. Cela fait manifestement voir qu'il n'est pas nécessaire que l'objet que l'on regarde produise, afin qu'on le voie, des *espèces* qui lui soient semblables. Enfin on ne peut pas concevoir comment il se peut faire qu'un corps qui ne diminue point sensiblement envoie toujours hors de soi des *espèces* de tous côtés, qu'il en remplisse continuellement de fort grands espaces tout à l'entour, et cela avec une vitesse inconcevable ; car, un objet étant caché, dans l'instant qu'il se découvre, on le peut voir de plusieurs millions de lieues et de tous les côtés. Et, ce qui paraît encore fort étrange, c'est que les corps qui ont beaucoup d'action, comme l'air et quelques autres, n'ont point la force de pousser au dehors de ces images qui leur ressemblent ; ce que font les corps les plus grossiers et qui ont le moins d'action, comme la terre, les pierres et presque tous les corps durs.

Après avoir réfuté la théorie des *espèces* émanées des objets extérieurs, Malebranche passe aux autres solutions du problème de la perception. Il repousse l'opinion de ceux qui croient que l'âme a la puissance de produire les idées des choses auxquelles elle veut penser. Cette activité, pour ainsi dire créatrice, attribuée à l'esprit, lui paraît trop flatter l'orgueil de l'homme. « Personne, dit-il, ne peut douter que les idées ne soient des êtres réels, puisqu'elles ont des propriétés réelles ; que les unes ne diffèrent des autres, et qu'elles ne représentent des choses toutes différentes. On ne peut aussi raisonnablement douter qu'elles ne soient spirituelles et fort différentes des corps qu'elles représentent, et cela semble assez fort pour faire douter si les idées par le moyen desquelles on voit les corps ne sont pas plus nobles que les corps mêmes. En effet, le monde intelligible doit être plus parfait que le monde matériel et terrestre, comme nous le verrons dans la suite. Ainsi, quand on assure que les hommes ont la puissance de se former des idées telles qu'il leur plaît, on se met fort en danger d'assurer que les hommes ont la puissance de faire des êtres plus nobles et plus parfaits que le monde que Dieu a créé. On ne fait pas cependant réflexion à cela, parce qu'on s'imagine qu'une idée n'est rien, à cause qu'elle ne se fait point sentir ; ou bien, si on la regarde comme un être, c'est comme un être bien mince et bien méprisable, parce qu'on s'imagine qu'elle est anéantie dès qu'elle n'est plus présente à l'esprit. Mais quand même il serait vrai que les idées ne seraient que des êtres bien petits et bien méprisables, ce sont pourtant des êtres, et des êtres spirituels, et, les hommes n'ayant pas la puissance de créer, il s'ensuit qu'ils ne peuvent pas les produire ; car la production des idées de la manière qu'on l'explique est une véritable création ; et, quoiqu'on tâche de pallier et d'adoucir la hardiesse et la dureté de cette opinion, en disant que la production des idées suppose quelque chose et que la création ne suppose rien, on ne rend pas néanmoins raison du fond de la difficulté. » Il faut également, selon Malebranche, écarter l'hypothèse de ceux qui prétendent que toutes les idées sont créées avec nous ; car, dit-il, toutes ces idées sont en nombre infini, et il est invraisemblable que Dieu, qui agit toujours par les voies les plus simples, ait créé tant de choses avec l'esprit de l'homme. Reste une quatrième opinion d'après laquelle l'esprit n'a besoin que de soi-même pour apercevoir les objets, et pour découvrir en ses propres perfections toutes les choses qui sont au dehors. « On ne peut s'y arrêter, dit Malebranche, non plus qu'aux trois premières hypothèses ; car les esprits créés ne peuvent voir dans eux-mêmes ni l'essence des choses ni leur existence. Ils n'en peuvent voir l'essence en eux-mêmes, puisque, étant très-limités, ils ne contiennent pas tous les êtres. Ils n'en peuvent voir l'existence en eux-mêmes, parce que les choses ne dépendent point de leur volonté pour exister. » Malebranche conclut que la véritable solution du problème de la représentation est la vision en Dieu. La divinité, étant toujours présente en nos âmes d'une manière plus intime qu'aucun autre être, peut, à l'occasion des impressions faites sur notre corps, nous découvrir, autant qu'elle le juge à propos et selon des lois fixes, ses propres idées des objets ; et c'est ainsi que nous voyons tout en Dieu ou dans les idées de Dieu.

Il est à remarquer que Malebranche, tout en se montrant opposé à la théorie scolastique des *espèces*, conserve de cette théorie le préjugé que les idées doivent être considérées comme de véritables êtres distincts, et des choses qu'ils représentent et de l'esprit où s'opère la perception. En cela, il se montre infidèle à la doctrine de Descartes, qui est, il nous semble, développée avec beaucoup plus d'exactitude par Antoine Arnauld. C'est la gloire d'Arnauld d'avoir, le premier, fait complète justice de la fiction des idées représentatives, d'avoir détruit le long règne de cette fiction dans la philosophie, en montrant, par une analyse ingénieuse et profonde, les fausses analogies qui lui ont donné naissance. Nous ne saurions mieux faire que de mettre sous les yeux du lecteur le remarquable passage où l'auteur des *Vraies et des fausses idées* rend compte de l'origine de la théorie des *espèces ;* c'est un véritable chef-d'œuvre de critique.

« Comme tous les hommes ont été d'abord enfants, et qu'alors ils n'étaient presque occupés que de leur corps et de ce qui frappait leurs sens, ils ont été longtemps sans connaître d'autre vue que la vue corporelle, qu'ils attribuaient à leurs yeux ; et ils n'ont pu s'empêcher de remarquer deux choses dans cette vue : l'une, qu'il fallait que l'objet fût devant nos yeux afin que nous le pussions voir, ce qu'ils ont appelé *présence*, et c'est ce qui leur a fait regarder cette présence de l'objet comme une condition nécessaire pour voir ; l'autre, qu'on voyait aussi quelquefois les choses visibles dans les miroirs ou dans l'eau, ou d'autres choses qui nous les représentaient ; et alors ils ont cru, quoique par erreur, que ce n'étaient pas les corps mêmes que l'on voyait, mais leurs images. Voilà la seule idée qu'ils ont eue longtemps de ce qu'ils ont appelé *voir*, d'où il est arrivé qu'ils se sont accoutumés par une longue habitude à joindre à l'idée de ce mot l'une ou l'autre de ces deux circonstances : de la présence de l'objet dans la vue directe ou de voir seulement l'objet par son image, dans la vue réfléchie par des miroirs. Or, on sait assez la peine qu'on a de séparer les idées qui ont accoutumé de se trouver ensemble dans notre esprit, et que c'est une des causes les plus ordinaires de nos erreurs. Mais les hommes, avec le temps, se sont aperçus qu'ils connaissaient diverses choses qu'ils ne pouvaient voir par leurs yeux, ou parce qu'elles n'étaient pas visibles, comme l'air, ou parce qu'elles étaient trop éloignées, comme les villes des pays étrangers où nous n'avons jamais été. C'est ce qui les a obligés de croire qu'il y avait des choses que nous voyions par l'esprit, et non par les yeux. Ils eussent mieux fait s'ils eussent conclu qu'ils [illegible]aient rien par les yeux, mais tout par l'esprit, quoique en différentes manières ; mais il leur a fallu bien du temps pour en venir jusque-là. Quoi qu'il en soit, s'étant imaginé que la vue de l'esprit était à peu près semblable à celle qu'ils avaient attribuée aux yeux, ils n'ont pas manqué, comme c'est l'ordinaire, de transférer ce mot à l'esprit, avec les mêmes conditions qu'ils s'étaient imaginé qui l'accompagnaient quand ils l'appliquaient aux yeux. La première était la présence de l'objet ; car ils n'ont point douté, et ils ont pris pour un principe certain, aussi bien au regard de l'esprit que des yeux, qu'il fallait qu'un objet fût présent pour être vu. Mais quand les philosophes, c'est-à-dire ceux qui croyaient connaître mieux la nature que le vulgaire, et qui ne s'étaient pas moins laissé prévenir par ce principe sans l'avoir jamais bien examiné, ont voulu s'en servir pour expliquer la vue de l'esprit, ils se sont trouvés bien empêchés ; car quelques-uns avaient reconnu que l'âme était immatérielle ; et les autres, qui la croyaient corporelle, la regardaient comme une matière subtile enfermée dans le corps, dont elle ne pouvait pas sortir pour aller trouver les objets du dehors, ni les objets du dehors s'aller joindre à elle. Comment donc les pourra-t-elle voir, puisqu'un objet ne peut être vu s'il n'est présent ? Pour sortir de cette difficulté, ils ont eu recours à l'autre manière de voir, qu'ils avaient aussi accoutumé d'appliquer à ce mot au regard de la vue corporelle, qui est de voir les choses, non par elles-mêmes, mais par leurs images, comme quand on voit des corps dans des miroirs ; car, comme j'ai déjà dit, ils croyaient, et presque tout le monde le croit encore, que ce n'est pas alors les corps que l'on voit, mais seulement leurs images. Ils s'en sont tenus là et ce préjugé a eu tant de force sur leur esprit qu'ils n'ont pas cru qu'il y eût seulement le moindre sujet de douter que cela ne fût ainsi ; de sorte que, le supposant comme une vérité certaine et incontestable, ils ne se sont plus mis en peine que de chercher quelles pouvaient être ces images ou ces *êtres représentatifs* des corps, dont l'esprit avait besoin pour apercevoir les corps. Une autre chose, qui revient néanmoins à ce que nous venons de dire et n'en est guère différente, a encore fortifié ce préjugé : c'est que nous avons une pente naturelle à vouloir connaître les choses par des exemples et des comparaisons, parce que, si on y prend garde, on reconnaîtra que l'on a toujours de la peine à croire ce qui est singulier et dont on ne peut donner d'exemple. Lors donc que les hommes ont commencé à s'apercevoir que nous voyions les choses par l'esprit, au lieu de se consulter eux-mêmes et de prendre garde à ce qu'ils voyaient clairement se passer dans leur esprit quand ils connaissaient les choses, ils se sont imaginé qu'ils l'entendraient mieux par quelque comparaison, et parce que, depuis la plaie du péché, l'amour que nous avons pour le corps nous y applique davantage, ce qui nous fait croire que nous connaissons beaucoup mieux et plus facilement les choses corporelles que les spirituelles, c'est dans les corps qu'ils ont cru devoir chercher quelque comparaison propre à leur faire comprendre comment nous voyons par l'esprit tout ce que nous concevons, et principalement les choses matérielles ; et ils n'ont pas pris garde que ce n'était pas le moyen d'éclaircir, mais plutôt d'obscurcir ce qui leur eût été très-clair, s'ils se fussent contentés de le considérer en eux-mêmes ; car l'esprit et le corps étant deux natures tout à fait distinctes et comme opposées, et dont, par conséquent, les propriétés ne doivent avoir rien de commun, on ne peut que se brouiller en voulant expliquer l'une par l'autre ; et c'est aussi une des sources les plus générales de nos erreurs, de ce qu'en mille rencontres nous appliquons au corps les propriétés de l'esprit, et à l'esprit les propriétés du corps. Quoi qu'il en soit, ils n'ont pas été assez éclairés pour éviter cet écueil : ils ont voulu à toute force avoir une comparaison prise du corps, pour mieux faire entendre (à ce qu'ils croyaient) et à eux-mêmes et aux autres comment notre esprit pouvait voir les choses matérielles, car c'est ce qu'ils trouvaient et ce qu'on trouve encore de plus difficile à comprendre, et ils n'ont pas eu de peine à la trouver. Elle s'est offerte comme d'elle-même par cette autre prévention qu'il doit y avoir au moins beaucoup de ressemblance entre les choses qui ont un même nom. Or, ils avaient donné, comme j'ai déjà remarqué, le même nom à la vue corporelle et à la vue spirituelle, et c'est ce qui les a fait raisonner ainsi. Il faut qu'il se passe quelque chose d'à peu près semblable dans la vue de l'esprit que dans la vue du corps ; or, dans cette dernière, nous ne pouvons voir que ce qui est présent, c'est-à-dire que ce qui est présent devant nos yeux ; ou, si nous voyons quelquefois les choses qui ne sont pas devant nos yeux, ce n'est que par des images qui nous les représentent ; il faut donc qu'il en soit de même dans la vue de l'esprit. Il ne leur en a pas fallu davantage pour se faire un principe certain de cette maxime : que nous ne voyons par notre esprit que les objets qui sont présents à notre âme ; et qu'ils n'ont pas entendu d'une *présence objective*, selon laquelle une chose n'est objectivement dans notre esprit que parce que notre esprit la connaît ; de sorte que ce n'est qu'exprimer la même chose diversement que de dire qu'une chose est objectivement dans notre esprit (et, par conséquent, *lui est présente*) et qu'elle est connue de notre esprit. Ce n'est pas ainsi qu'ils ont pris ce mot de *présence ;* mais ils l'ont entendu d'une présence préalable à la perception de l'objet, et qu'ils ont jugée nécessaire, afin qu'il fût en état de pouvoir être aperçu, comme ils avaient trouvé, à ce qu'il leur semblait, que cela était nécessaire dans la vue. Et de là ils ont passé bien vite dans l'autre principe : que tous les corps que notre âme connaît, ne pouvant pas lui être présents par eux-mêmes, il fallait qu'ils lui fussent présents par des images qui les représentassent. Et les philosophes se sont encore plus fortifiés que le peuple dans cette opinion, parce qu'ils avaient la même pensée au regard de la vue corporelle, s'étant imaginé que nos yeux mêmes n'aperçoivent les objets que par des images qu'ils ont appelées des *espèces* intentionnelles, dont ils croyaient avoir une preuve convaincante par ce qui arrive dans une chambre lorsque, l'ayant toute fermée, à la réserve d'un seul trou, et ayant mis au devant de ce trou un verre en forme de lentille, on étend derrière, à certaine distance, un linge blanc, sur lequel la lumière qui vient du dehors forme ces images qui représentent parfaitement à ceux qui sont dans la chambre les objets du dehors qui sont vis-à-vis. »

Tandis que le préjugé des *espèces* est atteint profondément en France par le cartésianisme, nous le voyons se maintenir en Angleterre, où l'influence de Descartes s'est moins fait sentir et où l'esprit sensualiste n'a guère cessé de régner. Newton et Clarke professent que les *espèces* sensibles des choses sont apportées au sensorium à travers les nerfs et le cerveau, afin qu'elles y soient perçues par l'esprit présent en ce lieu-là. On sait qu'ils considéraient l'espace infini comme une sorte de sensorium, où Dieu perçoit directement et intimement les choses elles-mêmes, « tandis que le principe qui pense en nous ne perçoit dans son petit sensorium que les images de ces choses qui lui parviennent par les images des sens. » Dans les lettres de Clarke à Leibnitz, nous lisons le passage suivant : « Si l'âme n'était pas présente aux images des choses dont elle a la perception, il ne serait pas possible qu'elle les perçût ; une substance vivante ne peut percevoir que là où elle est présente, soit les choses elles-mêmes, comme Dieu perçoit l'univers, soit les images des choses, comme l'homme les per-

çoit dans son sensorium. Il est aussi impossible qu'une chose agisse ou éprouve une action là où elle n'est pas, qu'il l'est qu'elle soit où elle n'est pas. Nous sommes sûrs que l'âme ne peut percevoir ce qui ne lui est pas présent, parce que nous sommes sûrs que rien ne peut agir ni éprouver une action là où il n'est pas. » Locke déclare que le mot *idée* est pour lui synonyme des termes *fantôme*, *espèces*, employés par la philosophie scolastique. Il enseigne, comme tous les sensualistes qui l'ont précédé, que l'esprit ne connaît pas les choses immédiatement, mais seulement par l'entremise des idées qu'il en a; et cette proposition lui paraît évidente. Mais comment l'esprit qui n'aperçoit rien que ses propres idées connaîtra-t-il qu'elles conviennent avec les choses mêmes? Cette question conduit à la distinction des qualités premières et des qualités secondes de la matière. Selon lui, nos idées des qualités des corps ne sont pas toutes de la même espèce : les unes ressemblent à la réalité et la représentent; les autres ne ressemblent à rien et ne représentent rien. Quelques-unes des qualités de la matière ne peuvent en être séparées par la pensée : telles sont l'étendue, la solidité, la figure, la mobilité; les idées que nous avons de ces qualités leur ressemblent et sont des images; Locke appelle ces qualités qualités primaires ou premières. Il appelle qualités secondaires ou secondes celles qui, comme les sons, les couleurs, les saveurs, les odeurs, le froid et le chaud, ne sont, à son gré, que des pouvoirs dans les corps de produire en nous certaines sensations. Sait-on pourquoi nous ne connaissons pas ou nous connaissons mal ces qualités secondes? C'est que nous n'en avons pas d'idées exactes, c'est-à-dire d'idées qui leur soient conformes, qui leur ressemblent, qui en soient l'image, qui nous les représentent fidèlement. En effet, quelle image peut-il y avoir d'une odeur, d'un son, d'une saveur, et quelle analogie y a-t-il entre la sensation de couleur qui m'affecte et tel ou tel arrangement des parties d'un objet? L'odeur, la saveur, la couleur même nous avertissent bien qu'il y a dans les objets quelque chose qui les cause, mais sans nous faire connaître ce quelque chose, dans l'impuissance où nous sommes de nous le représenter. Au contraire, la matière est parfaitement représentée par les idées que nous avons de ses qualités premières, et c'est ainsi qu'elle est connaissable, et c'est ainsi que nous sommes assurés de la connaître.

On voit le lien qui rattache la distinction des qualités premières et des qualités secondes des corps à la théorie des idées représentatives, des *idées-espèces*. On voit aussi comment, dans la pensée de Locke, la certitude du monde extérieur résulte de la différence établie entre les deux espèces de qualités. Supprimer cette différence, c'était par conséquent ruiner la certitude du monde extérieur. C'est ce que fit Berkeley. Il montra comment l'idéalisme, la négation de la matière, sortaient très-logiquement du sensualisme de Locke et de la théorie des *espèces*. Le fond de toutes les qualités premières, dit-il, c'est l'étendue; et l'étendue, c'est la solidité, c'est l'impénétrabilité, c'est la résistance. Or, est-il plus possible de se représenter la résistance que l'odeur, le son ou la saveur? Quelle image peut-il y avoir de la résistance? En quoi l'idée en moi de quelque chose qui résiste ressemble-t-elle à ce quelque chose hors de moi? Est-ce que l'idée de la résistance est résistante? Est-ce que l'idée de l'étendue est étendue? Mais si l'idée de la résistance et celle de l'étendue ne sont ni étendues ni résistantes, elles ne sont donc pas les images fidèles de la résistance et de l'étendue; elles ne les représentent donc pas exactement. Donc, nous ne connaissons pas plus les qualités premières que les qualités secondes des corps; et comme nous ne pouvons connaître les corps que par leurs qualités, l'ignorance de celles-ci entraîne l'ignorance de ceux-là. Ce qu'on appelle la matière n'est donc en réalité pour nous que la cause inconnue de nos sensations. Cette cause, cet être que nos sensations nous révèlent, c'est Dieu lui-même. Il n'y a que des esprits : l'esprit humain, qui perçoit les idées, et l'esprit suprême qui nous les donne à certaines conditions. La matière est donc une chimère.

La théorie des idées représentatives, des *espèces*, avait conduit Berkeley à l'idéalisme; elle conduisit Hume au scepticisme. Hume détruisit l'esprit au même titre que Berkeley avait détruit la matière, et en s'appuyant sur un raisonnement analogue. Si aucune de nos idées sensibles ne ressemble et ne peut ressembler à un objet matériel, étendu, figuré, sonore, etc., à plus forte raison nulle idée, [illegible] peut ressembler à un [illegible] u on se représente [illegible] on qu'on s'en for- [illegible] le l'imagina- [illegible] dit-on, est [illegible] idées; mais [illegible] r on ne peut [illegible] une cause. [illegible] le n'est pas [illegible] e de la substance [illegible] de l'une échappe [illegible] l'autre à toute re- [illegible]

[illegible] de Berkeley et le scepticisme [illegible] pelèrent l'attention de Reid sur les principes mêmes du sensualisme, dont Berkeley et Hume n'avaient fait que tirer les conséquences, et en particulier sur la théorie des *espèces*. Préoccupé de rétablir la certitude du monde extérieur, le chef de l'école écossaise crut voir la source des arguments qui l'avaient ébranlée dans le préjugé classique des idées représentatives. Dans une lettre écrite peu de temps avant sa mort, Reid fait lui-même consister son œuvre philosophique dans la réfutation de la théorie des *espèces*. « Je manquerais de franchise, dit-il, si je ne faisais l'aveu que je trouve quelque mérite dans ce que vous vous plaisez à nommer ma philosophie; mais je pense qu'il réside principalement dans la mise en question de la théorie commune des idées ou images des choses dans l'esprit, considérées comme les seuls objets de la pensée, théorie fondée sur des préjugés si naturels et si universellement reçus qu'elle a pénétré dans la structure même du langage. Et encore si je vous racontais en détail ce qui m'a conduit à révoquer en doute cette théorie, après l'avoir longtemps tenue pour évidente et incontestable, vous penseriez comme moi qu'il y a eu beaucoup de hasard dans cette affaire. Cette découverte a été l'œuvre du temps, et non celle du génie. Berkeley et Hume ont plus fait pour la produire que celui même qui l'a rencontrée; et à peine peut-on m'attribuer dans la philosophie de l'esprit humain une seule observation qui ne découle facilement de la destruction de ce préjugé. » Reid, comme on voit, se fait honneur d'avoir banni de la philosophie les idées représentatives, et il s'imagine qu'écarter cette fiction c'est en finir avec le scepticisme de Hume. M. Cousin et l'école éclectique se sont plu à chanter sur tous les tons cette gloire de Reid. Ils n'ont cessé de répéter que Reid est le premier ou plutôt le seul qui ait compris toute la portée de la théorie des idées représentatives; que c'est à la destruction de cette théorie que son nom demeurera attaché; que c'est en quelque sorte par cette brèche qu'il a pénétré dans le scepticisme de Hume et qu'il l'a ruiné en ruinant aussi la philosophie de Locke. Il serait facile de montrer qu'il y a là une double erreur. D'une part, Reid n'a fait que reproduire la critique d'Arnauld, en signalant l'équivoque qui avait fondé et maintenu le règne des *idées-espèces*, et l'inutilité d'une hypothèse qui prétend éclaircir par une comparaison grossière un fait qui n'a pas besoin d'explication et qui n'en saurait recevoir, précisément parce qu'il est premier et irréductible. D'autre part, le scepticisme de Hume n'est pas nécessairement attaché à la théorie des idées représentatives, et il résiste fort bien à la réfutation de cette théorie.

— Log. *De l'espèce considérée au point de vue de la logique et de la critique générale.* Dans tous les traités de logique, on distingue deux *espèces* d'idées : celles qui ne représentent qu'une seule chose, qu'un seul individu, et qu'on appelle pour cette raison *singulières* ou *individuelles*; celles qui en représentent plusieurs et qui s'appellent *universelles*, *communes*, *générales*. Ces dernières sont souvent désignées sous le nom d'*universaux*. A cette division des idées en individuelles et universelles correspond la division des noms en noms *propres* et noms *communs* ou *généraux*. Les idées universelles ou universaux ont encore reçu le nom de *prédicables*. Un prédicable, selon l'étymologie du mot, semblerait signifier tout ce qui peut être dit, c'est-à-dire affirmé ou nié d'un sujet; et dans ce sens tout prédicat serait un prédicable. Mais les logiciens ont donné à ce mot une signification différente. Ils divisent les propositions en certaines classes, selon le rapport du prédicat de la proposition avec le sujet. Dans les propositions de la première classe, le prédicat est le genre du sujet, comme quand nous disons : *Ceci est un triangle; Jupiter est une planète.* Dans les propositions de la seconde classe, le prédicat est une *espèce* du sujet, comme quand nous disons : *Ce triangle est un triangle rectangle.* Dans les propositions de la troisième classe, le prédicat est la détermination spécifique du sujet, ce qui différencie son *espèce* de toutes les autres *espèces*, comme quand nous disons : *Tout triangle a trois côtés et trois angles.* Dans les propositions de la quatrième classe, le prédicat est une propriété du sujet, comme quand nous disons : *Les angles de tout triangle sont égaux à deux angles droits.* Enfin, dans les propositions de la cinquième classe, le prédicat est quelque chose d'accidentel au sujet, comme quand nous disons : *Ce triangle est bien tracé.* Chacune de ces classes comprend une grande variété de propositions ayant des sujets et des prédicats différents; mais dans chacune d'elles le rapport entre le prédicat et le sujet reste le même. Or c'est à ce rapport que les logiciens ont donné le nom de prédicable. De là vient que, bien que le nombre des prédicats soit infini, le nombre des prédicables ne peut dépasser celui des différents rapports possibles entre le prédicat et le sujet : d'où il suit que, si toutes les propositions possibles rentrent dans l'une ou l'autre des cinq classes que nous venons d'énumérer, il ne peut y avoir que cinq prédicables :

Le genre (*genus*, γένος);
L'*espèce* (*species*, εἶδος);
La différence (*differentia*, διαφορά);
Le propre ou la propriété (*proprium*, ἴδιον);
L'accident (*accidens*, συμβεβηκός).

D'Aristote et de son continuateur Porphyre, la doctrine des universaux ou prédicables a passé de main en main dans les âges suivants; elle a marqué son empreinte non-seulement dans la terminologie scientifique, mais encore dans le langage populaire. Le nom même de *prédicable* prouve que cette quintuple division des idées générales, des noms généraux, était considérée comme une énumération complète de toutes les *espèces* de choses qui peuvent être affirmées d'un sujet; et c'est ainsi qu'on l'a toujours comprise. Cette division implique donc que tout ce qui peut être affirmé d'une chose quelconque est, ou le *genre* de cette chose, ou son *espèce*, ou sa *différence* spécifique, ou quelque *propriété*, ou quelque *accident* qui lui appartient. On doit remarquer le caractère et le sens relatifs qu'on donne en logique aux mots *genre*, *espèce*, etc. Ces mots expriment, non ce qu'est le prédicat dans sa signification propre, mais sa relation avec le sujet auquel il se rapporte dans tel ou tel cas particulier. « Il n'y a pas de noms, dit M. John Stuart Mill, qui soient exclusivement *genera*, ou *species*, ou *differentiæ*; mais le même nom est rapporté à un prédicable ou à un autre, suivant la nature du sujet dont il est occasionnellement affirmé. *Animal*, par exemple, est un genre par rapport à homme ou à Jean; il est une *espèce* relativement à substance ou être. *Rectangle* est une différence du carré géométrique; il n'est qu'un des accidents de la table sur laquelle j'écris. »

Entrons maintenant dans quelques détails sur la définition que les anciens logiciens donnaient à l'*espèce* et sur les caractères par lesquels ils la distinguaient des autres universaux. « Le genre, dit Porphyre, est ce qui s'affirme de plusieurs différences en *espèces*, l'*espèce* ce qui s'affirme de plusieurs différences en nombre. » Porphyre ajoute que les mots *genre* et *espèce* sont des termes corrélatifs qui ne peuvent se définir que l'un par l'autre. « Si, dans notre définition du genre, dit-il, nous parlons aussi de l'*espèce*, en disant que le genre est l'attribut qui s'applique essentiellement à plusieurs termes différant en *espèce*, et si nous ajoutons que l'*espèce* est ce qui est placé sous le genre donné, il faut bien savoir que le genre, étant le genre de quelque chose, comme l'*espèce* est l'*espèce* de quelque chose, l'un est relatif à l'autre, et qu'il faut de toute nécessité employer réciproquement l'un dans la définition de l'autre. » Porphyre fait ensuite remarquer que, dans chaque catégorie, il y a un genre premier ou *généralissime*, et une *espèce* dernière (*species infima*) ou *spécialissime*. Le genre généralissime est celui au-dessus duquel il ne peut plus y avoir de genre qui le dépasse; l'*espèce* spécialissime est celle après laquelle il ne peut pas y avoir d'*espèce* qui lui soit inférieure. Le genre généralissime n'a de rapport qu'aux termes placés au-dessous de lui; l'*espèce* spécialissime qu'aux termes qui la précèdent. Celui-là n'est que genre et ne peut être *espèce*; celle-ci n'est qu'*espèce* et ne peut être genre. Quant aux intermédiaires placés entre les extrêmes, on les appelle *genres* et *espèces* subordonnes; chacun d'eux peut être *genre* et *espèce*, mais, il est vrai, relativement à des termes divers; en d'autres termes, chacun d'eux peut jouer pour l'esprit le rôle de genre ou celui d'*espèce*, selon le rapport sous lequel il est considéré.

Quels sont les caractères qui distinguent l'*espèce* du genre? Porphyre prend soin de les énumérer. Les genres détruisent avec eux les *espèces*, et ne sont pas détruits avec elles; car, du moment qu'il y a *espèce*, il y a nécessairement genre; mais, du moment qu'il y a genre, il n'y a pas nécessairement *espèce*. Les genres sont attribués synonymiquement aux *espèces* placées sous eux; les *espèces* ne le sont point réciproquement aux genres. Les genres sont plus étendus précisément parce qu'ils renferment les *espèces* placées sous eux. Les *espèces* ne dépassent les genres que par les différences qu'elles ont en propre. De plus, l'*espèce* ne peut devenir généralissime, non plus que le genre ne peut devenir spécialissime.

Quels sont les rapports de l'*espèce* à la différence, au propre, à l'accident? Les logiciens nommaient *différence spécifique*, ou simplement différence, ce qui vient modifier l'essence d'un genre, y introduire un genre plus particulier différant du premier et appelé *espèce*. Ainsi, la différence est une propriété qui engendre l'*espèce*; elle n'est pas la simple propriété, ce qu'on appelle le *propre*, qui n'est que l'accident particulier à une *espèce*. Exemple : La raison et le rire sont particuliers à l'*espèce* humaine. Mais la raison est la différence de l'homme à l'animal : elle constitue et définit l'*espèce*. *L'homme est un animal qui rit* ne serait que l'énonciation d'un attribut propre à l'*espèce* humaine et qui ne la constitue pas. Un attribut de cette nature est un propre ou une propriété : pour ce que rire est le propre de l'homme, dit Rabelais, qui savait la logique. Enfin, les simples nuances qui n'ont rien de caractéristique, rien d'essentiel, qui peuvent être ou ne pas être, sans que l'essence à laquelle elles appartiennent en manquent change de substance, d'*espèce* ou de degré, sont les *accidents* : Socrate est *camus*, Achille est *blond*, voilà l'accident.

Après avoir exposé les caractères qui distinguent l'*espèce* du genre, Porphyre note minutieusement ceux qui distinguent l'*espèce* de la différence, du propre ou de l'accident. La différence, dit-il, a ceci de spécial qu'elle est toujours attribuée dans la qualité; l'*espèce* l'est dans l'essence. En effet, bien qu'on puisse considérer l'homme comme ayant certaine qualité, il n'est pas qualité d'une manière absolue, mais seulement en tant que les différences afférentes aux genres le constituent. De plus, la différence s'applique souvent à plusieurs *espèces*, comme quadrupède s'applique à plusieurs animaux qui diffèrent spécifiquement. L'*espèce*, au contraire, ne s'applique qu'aux individus dont elle se compose. De plus la différence est antérieure à l'*espèce* qu'elle constitue; car, la différence *raisonnable* étant détruite, elle détruit avec elle l'homme; mais l'homme détruit ne détruit pas raisonnable, puisqu'il reste encore l'ange. Enfin, la différence peut être jointe à une différence, et c'est ainsi qu'on a joint raisonnable et mortel pour constituer l'homme. Mais l'*espèce* ne se joint pas à l'*espèce* pour faire une autre *espèce*. L'*espèce* diffère du propre en ce que l'*espèce* peut être genre pour d'autres termes, et qu'il est impossible que le propre soit le propre d'autres termes. L'*espèce*, en outre, est antérieure au propre; le propre vient se joindre à l'*espèce*. De plus, l'*espèce* est toujours en acte à son sujet; le propre peut n'y être qu'en puissance. En acte, Socrate est toujours homme; mais il ne rit pas toujours bien que toujours il soit naturellement capable de rire. L'*espèce* diffère de l'accident en ce qu'elle est attribuée essentiellement au sujet dont elle est l'*espèce*, et que l'accident l'est seulement selon la qualité ou la manière d'être. De plus, toute substance ne participe jamais que d'une seule *espèce*, tandis qu'elle peut participer de plusieurs accidents, tant séparables qu'inséparables. En outre, il faut concevoir les *espèces* antérieurement aux accidents même inséparables, car il faut d'abord que le sujet existe pour que quelque accident vienne s'y joindre. Quant aux accidents, ils sont naturellement postérieurs, et leur nature, c'est de venir se joindre à la substance. Enfin, la participation de l'*espèce* est égale pour tous les termes qui la possèdent; celle de l'accident n'est pas égale, même quand il est inséparable. Ainsi, un Éthiopien peut, sous le rapport de la couleur noire, avoir une teinte plus ou moins foncée que tel autre Éthiopien.

On ne saurait croire quelle influence puissante a exercée sur la pensée du moyen âge cette analyse des universaux faite par Porphyre dans son *Introduction aux Catégories d'Aristote*; analyse subtile, puérile à nos yeux, parce qu'elle est purement verbale, pleine de tautologies, à force de vouloir être méthodique et complète. Sur cette analyse ont pâli les docteurs du moyen âge. Par moments, l'ouvrage de Porphyre, le célèbre *Traité des cinq voix* (*Porphirii Isagoge*, *seu de quinque vocibus*) a semblé le livre unique. Au début de ce livre se trouvait un problème posé sans solution. Porphyre déclare qu'il s'abstiendra des questions plus profondes (τῶν βαθυτέρων ζητημάτων, *ab altioribus quæstionibus*). « Ainsi, je refuserai de dire si les genres et les *espèces* subsistent ou consistent seulement en de pures pensées; ni s'ils sont, au cas où ils subsisteraient, corporels ou incorporels; ni enfin s'ils existent séparés des choses ou des objets, ou forment avec eux quelque chose de coexistant. » Ce problème appelait naturellement l'attention et la méditation des scolastiques, qui bravement s'engagèrent dans la recherche qu'avait écartée Porphyre. Ce fut l'origine de la longue controverse des réalistes et des nominalistes. C'est la question de la valeur objective des universaux qui fit passer les philosophes du moyen âge de la logique à la métaphysique. V. CONCEPTUALISME, NOMINALISME, RÉALISME, SCOLASTIQUE.

Qu'est devenue, dans nos traités modernes de logique, la distinction si chère aux scolastiques du genre, de l'*espèce*, de la différence, du propre et de l'accident? Sans y attacher beaucoup d'importance, la *Logique de Port-Royal* la conserve et l'expose d'une manière très-claire en l'appliquant à des exemples tirés de la philosophie cartésienne. « Les idées générales, dit-elle, sont appelées *genres* quand elles sont tellement communes, qu'elles s'étendent à d'autres idées qui sont encore universelles, comme le *quadrilatère* est genre à l'égard du *parallélogramme* et du *trapèze*; la *substance* est genre à l'égard de la substance étendue qu'on appelle *corps*, et de la substance qui pense et qu'on appelle *esprit*. Et ces idées communes, qui sont sous une plus commune et plus générale, s'appellent *espèces*; comme le *parallélogramme* et le *trapèze* sont les *espèces* du *quadrilatère*, le *corps* et l'*esprit* sont les *espèces* de la *substance*. Et ainsi, la même idée peut être genre, étant comparée aux idées auxquelles elle s'étend, et *espèce*, étant comparée à une autre qui est plus générale, comme *corps*, qui est un genre au regard du corps animé et du corps inanimé, et une *espèce* au regard de la substance; et le quadrilatère, qui est un genre au regard du parallélogramme et du trapèze, est une *espèce* au regard de la figure. Mais il y a une autre notion du mot d'*espèce* qui ne convient qu'aux idées qui ne peuvent être genres; c'est lorsqu'une idée n'a sous soi que des individus et des singuliers, comme le cercle n'a sous soi que des cercles singuliers qui sont tous d'une même *espèce*. C'est ce qu'on appelle *espèce* dernière. Il y a un genre qui n'est point *es*-

pèce, savoir : le suprême de tous les genres, soit que ce genre soit l'être, soit que ce soit la substance, ce qu'il est de peu d'importance de savoir, et ce qui regarde plus la métaphysique que la logique. Lorsqu'un genre a deux *espèces*, il faut nécessairement que l'idée de chaque *espèce* comprenne quelque chose qui ne soit pas compris dans l'idée du genre. Ce quelque chose s'appelle sa différence, et l'idée que nous en avons est une idée universelle, parce qu'une seule et même idée peut nous représenter cette différence partout où elle se trouve, c'est-à-dire dans tous les inférieurs de l'*espèce*. Le corps et l'esprit sont les deux *espèces* de la substance. Il faut donc qu'il y ait dans l'idée du corps quelque chose de plus que dans celle de la substance, et de même dans celle de l'esprit. Or, la première chose que nous voyons de plus dans le corps, c'est l'étendue; et la première chose que nous voyons de plus dans l'esprit, c'est la pensée. Et ainsi, la différence du corps sera l'étendue et la différence de l'esprit sera la pensée, c'est-à-dire que le corps sera une substance étendue et l'esprit une substance qui pense. De là on peut voir, 1º que la différence a deux regards : l'un au genre qu'elle divise et partage, l'autre à l'*espèce* qu'elle constitue et qu'elle forme, faisant la principale partie de ce qui est enfermé dans l'idée de l'*espèce* selon sa compréhension ; d'où vient que toute *espèce* peut être exprimée par un seul nom, comme esprit, corps ; ou par deux mots, savoir : par celui du genre et par celui de sa différence joints ensemble ; ce qu'on appelle définition, comme substance qui pense, substance étendue. On peut voir, en second lieu, que, puisque la différence constitue l'*espèce* et la distingue des autres *espèces*, elle doit avoir la même étendue que l'*espèce*, et ainsi qu'il faut qu'elles puissent se dire réciproquement l'une de l'autre, comme tout ce qui pense est esprit, et tout ce qui est esprit pense. Néanmoins, il arrive assez souvent que l'on ne voit dans certaines choses aucun attribut qui soit tel, qu'il convienne à toute une *espèce* et qu'il ne convienne qu'à cette *espèce*, et alors, on joint plusieurs attributs ensemble, dont l'assemblage, ne se trouvant que dans cette *espèce*, en constitue la différence. Ainsi, les platoniciens, prenant les démons pour des animaux raisonnables aussi bien que l'homme, ne trouvaient pas que la différence de raisonnable fût réciproque à l'homme; c'est pourquoi ils y en ajoutaient une autre, comme mortel, qui n'est pas non plus réciproque à l'homme, puisqu'elle convient aux bêtes; mais toutes deux ensemble ne conviennent qu'à l'homme. C'est ce que nous faisons dans l'idée que nous nous formons de la plupart des animaux. Quand nous avons trouvé la différence qui constitue une *espèce*, c'est-à-dire son principal attribut essentiel qui la distingue de toutes les autres *espèces*, si, considérant plus particulièrement sa nature, nous y trouvons encore quelque attribut qui soit nécessairement lié avec le premier attribut, et qui, par conséquent, convient à toute cette *espèce* et à cette seule *espèce*, *omni et soli*, nous l'appelons propriété. Enfin, nous désignons sous le nom d'accident tout attribut qui n'est point nécessairement lié à l'idée de l'*espèce*. »

Kant, dans sa *Logique*, donne le nom de *notions* aux idées communes ou universaux. Il ne s'arrête pas à définir, à caractériser la différence, le propre et l'accident. Il divise les notions, d'après leur ordre de subordination logique, en notions supérieures ou genres, et notions inférieures ou *espèces*. Il admet un genre suprême qui n'est *espèce* sous aucun rapport, mais il nie, en vertu de la loi de continuité, qu'il y ait une *espèce* dernière, une *species infima*. « Quand nous concevons, dit-il, une série de plusieurs notions subordonnées entre elles, par exemple les notions de fer, de métal, de corps, de substance, de chose, nous pouvons toujours obtenir des genres supérieurs, car chaque *espèce* peut toujours être regardée comme genre par rapport à sa notion inférieure; par exemple, la notion de *savant* par rapport à celle de *philosophe*, jusqu'à ce qu'enfin nous arrivions à un *genre* qui ne puisse pas être *espèce* à son tour. Et nous devons pouvoir parvenir, en définitive, à un tel genre, parce qu'il doit y avoir, à la fin, une notion suprême (*conceptus summus*) dont rien ne peut plus s'abstraire, à moins de faire disparaître la notion totale. Mais il n'y a pas de notion dernière (*conceptus infimus*) ou d'*espèce* dernière, dans laquelle aucune autre ne serait plus contenue, parce qu'une telle notion est impossible à déterminer. Car, bien que nous ayons une notion que nous appliquons *immédiatement* à des individus, il peut néanmoins y avoir encore, par rapport à cette notion, des différences spécifiques que nous ne remarquons pas, ou dont nous ne tenons pas compte. La loi générale suivante vaut donc par rapport à la détermination des notions d'*espèce* et de genre : *Il y a un genre qui ne peut plus être* espèce; *mais il n'y a pas d'*espèce *qui ne doive plus être genre.* »

M. Renouvier montre, dans son premier *Essai de critique générale*, que les notions de genre, d'*espèce* et de différence doivent être rapportées à la catégorie de qualité. La catégorie de qualité, dit-il, répond à la question *du quel*, déclare qu'*une chose est telle autre chose*. Il entre donc dans toute représentation de qualité un élément de distinction et un élément d'identification. Mais cette dernière loi, qui est celle du rapport en général, reçoit un caractère et un développement tout nouveaux, étrangers à la catégorie de relation, en tant que la qualité, chose déclarée d'une autre chose, est un genre, l'objet qualifié une différence, et leur synthèse marquée par la copule une *espèce*. Spécifier, c'est considérer tout à la fois le genre et la différence : le genre, par quoi un système de rapports est identifié avec d'autres; la différence, qui le pose à part. L'*espèce* est donc une synthèse de la différence et du genre. C'est ce qu'on voit clairement par cette proposition : L'homme (*espèce*) est un animal (genre) raisonnable (différence). Les termes différence, genre, *espèce* ne représentent que les rapports qui servent à les définir. Or, le même groupe qui est genre, eu égard à des groupes différents formant *espèce* par synthèse avec lui, sera sans difficulté différence eu égard à quelque autre groupe, et, par synthèse avec celui-ci, formera *espèce* à son tour. Le terme considéré d'abord comme différence deviendra genre par une opération régressive analogue, en tant que les éléments dont il se compose offrent un caractère commun. Cette extension du rapport spécifique se prolongera dans un sens jusqu'à ce qu'on parvienne à un attribut ou qualité qui ne puisse être dit la différence de rien, et dans l'autre sens, jusqu'à ce qu'on parvienne à un sujet qui ne puisse être dit attribut ou qualité, ni, par conséquent genre de rien, (si ce n'est identiquement de lui-même).

— Pharm. En pharmacie, on désigne sous le nom d'*espèces* le mélange de plusieurs plantes ou parties de plantes desséchées, divisées en petits fragments et réservées pour des usages divers, suivant la composition du mélange. Dans presque toutes les *espèces* officinales, le mélange se fait à parties égales. Le Codex donne les formules des *espèces* suivantes :

—*Espèces amères.* Feuilles sèches de germandrée, sommités de petite centaurée, sommités de chardon-bénit, mélangées par parties égales.

— *Espèces anthelminthiques* ou *vermifuges.* Tanaisie, absinthe et camomille mélangées par parties égales.

—*Espèces aromatiques.* Feuilles de sauge, de thym, de serpolet, de romarin, d'hysope, d'origan, d'absinthe et de menthe poivrée, mélangées par parties égales. Sont fréquemment usitées pour bains ou pour lotions.

— *Espèces astringentes.* Racine de bistorte, racine de tormentille et écorce de grenade, mélangées par parties égales. Leur décoction est employée comme gargarisme, injection et fomentation.

— *Espèces béchiques.* Feuilles sèches de capillaire du Canada, de véronique, de scolopendre, d'hysope, de lierre terrestre, et capsules de pavot blanc, mélangées par parties égales.

— *Espèces diurétiques, cinq racines, racines apéritives.* Racines sèches de fenouil, de petit houx, d'ache, d'asperge et de persil, mélangées par parties égales. L'infusion se prend en tisane.

— *Espèces émollientes.* Feuilles sèches de mauve, de guimauve, de bouillon-blanc et de pariétaire, mélangées par parties égales. La décoction est employée pour fomentations, bains, cataplasmes, lotions, etc.

— *Espèces béchiques, fruits béchiques, fruits pectoraux.* Dattes et jujubes sans noyaux, figues et raisins de Corinthe, mélangés par parties égales. La décoction est d'un usage fréquent comme tisane.

— *Espèces pectorales, quatre fleurs, fleurs pectorales, fleurs béchiques.* Fleurs sèches de mauve, de guimauve, de pied-de-chat, de tussilage, de coquelicot, de violettes et de bouillon-blanc, mélangées par parties égales. Ce mélange, très-usité, était composé autrefois de quatre fleurs seulement, ce qui lui avait fait donner ce nom populaire. On le prend en infusion, comme tisane.

— *Espèces purgatives de Saint-Germain, thé de santé, thé de Saint-Germain, poudre de longue vie.* Séné, 120 gr.; sureau, 50 gr.; fenouil, 30 gr.; anis, 50 gr.; crème de tartre, 30 gr.; incisez et divisez en paquets de 5 grammes, dont chacun pour une tasse d'infusion. Laxatif assez usité en France, très-populaire en Allemagne. On en a fait de nombreuses variantes.

— *Espèces dites quatre semences chaudes, espèces carminatives, semences carminatives, fruits carminatifs.* Anis, coriandre, fenouil et carvi, mélangés par parties égales.

— *Espèces dites quatre semences froides.* Ont été supprimées dans le dernier Codex. Semences de calebasse, de pastèques, de melon et de concombre, mélangées par parties égales. Employées comme vermifuge.

— *Espèces sudorifiques, bois sudorifiques.* Gaïac et sassafras râpés, salsepareille et squine coupées, mélangées par parties égales. La décoction est employée comme sudorifique.

— *Espèces vulnéraires, thé suisse, vulnéraire suisse, faltrank.* Feuilles et sommités d'absinthe, de bétoine, de bugle, de calament, de chamédris, d'hysope, de lierre terrestre, de mille-feuilles, d'origan, de pervenche, de romarin, de sanicle, de sauge, de scolopendre, de scordium, de thym, de véronique; fleurs d'arnica, de pied-de-chat et de tussilage, incisées et mélangées par parties égales. L'infusion est un remède populaire contre les chutes, coups et commotions de toutes sortes.

— *Espèces narcotiques.* Feuilles sèches de belladone, de ciguë, de jusquiame, de morelle, de nicotiane et de pavot, mélangées par parties égales. Employées en cataplasmes.

Telles sont les *espèces* officinales; les *espèces* magistrales sont plus nombreuses encore. Parmi les plus usitées, on peut citer les *espèces* antilaiteuses de Weiss, les *espèces* fumigatoires, les *espèces* odoriférantes, les *espèces* antispasmodiques, etc. On doit, en les formulant, observer cette règle, de ne mélanger ensemble que des substances de même *espèce*, des feuilles avec des feuilles, des racines avec des racines, etc.

ESPEISSES (Antoine D'), jurisconsulte français. V. DESPEISSES.

ESPEJA, bourg d'Espagne, prov. et à 61 kilom. N.-O. de Soria, juridiction de Burgo-de-Osma; 2,000 hab. Commerce de grains et de bois à brûler. ‖ Autre bourg d'Espagne, prov. de Salamanque, juridiction et à 15 kilom. O. de Ciudad-Rodrigo; 2,200 hab. Commerce de grains, élève de bétail et particulièrement de moutons.

ESPEJO, petite ville d'Espagne, province et à 32 kilom. S.-E. de Cordoue, près de la rive gauche du Guadajoz; 3,700 hab. Commerce d'orge, de maïs, de chanvre, de lin, d'huile; salines et raffineries de sel. Ancien château des ducs de Medina-Cœli.

ESPEJO (Antoine D'), voyageur espagnol, né à Cordoue, vivant au XVIe siècle. Il alla de bonne heure s'établir à Mexico, et y acquit une assez belle fortune. Des religieux franciscains s'étant imprudemment engagés parmi les peuplades du nord du Mexique, Espejo forma le hardi projet d'aller à leur recherche. Il partit, en 1528, à la tête d'une véritable expédition, traversa les pays habités et même cultivés par les Conchos, les Passaguates, les Toboses, les Jumanos, arriva chez les Tiguas, où il apprit que le missionnaire Augustin Ruiz avait été tué, ainsi que ses compagnons. Il poursuivit néanmoins son expédition, rencontra sur sa route des villes bien bâties, des peuples fort policés, et arriva jusque chez les Zuni, où il fit la rencontre inattendue de trois Espagnols établis au milieu des indigènes. Là, l'intrépide voyageur fut abandonné de presque toute son escorte, qui refusa d'aller plus loin. Neuf soldats seulement consentirent à le suivre. Longeant alors les rives du Rio del Norte, Espejo visita les Quires, les Hubates, arriva chez les Tamos, qui le contraignirent à revenir sur ses pas. Suivant alors le Rio de las Vaccas, puis la rivière de Los Conchos, il rentra en juillet 1583 à San-Bartolomeo, d'où l'expédition était partie. Le récit de ce voyage a été publié sur les notes d'Espejo lui-même, dans le recueil des *Grands voyages* d'Hackluyt, et les renseignements intéressants dont il fourmille ont été confirmés depuis par d'autres voyageurs.

ESPÉJOA s. f. (ès-pé-jo-a ; — de *Espejo*, voyageur espagn.) Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type croît au Mexique.

ESPÉLÉTIE s. f. (ès-pé-lé-tî ; de *Espeleta*, voyageur espagn.) Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les Andes.

ESPELETTE, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S. de Bayonne, sur une éminence, dans l'une des parties les plus accidentées et les plus riantes du pays basque ; les maisons sont propres, bien bâties et témoignent de l'aisance des habitants ; pop. aggl. 833 hab. — pop. tot. 1,506 hab. Mines de fer abandonnées, kaolin. Fabriques de chocolat. Tous les quinze jours, marchés très-importants, fréquentés par les Espagnols.

ESPEN s. m. (è-spain). Pêche. Chacune des dix pièces dont se compose le filet dit sardinal, dont on se sert en Provence.

ESPEN (Zeger-Bernard VAN), célèbre jurisconsulte, « le plus savant, le plus judicieux et le plus exact de tous les jurisconsultes, » né à Louvain en 1646, mort à Amersford en 1728. Sa vie a été un long sacrifice fait à ses croyances et à ses doctrines. Persécuté pendant soixante ans, il était encore obligé de fuir à l'âge de quatre-vingt-deux ans, devant l'acharnement de ses adversaires. Il fit ses études littéraires à l'université de Louvain, puis il suivit simultanément les cours de droit civil, de droit canon, de théologie, et, à vingt-neuf ans, il reçut les ordres. Le droit civil avait été un peu négligé pour les études que nécessitait son entrée dans le sacerdoce; mais, une fois prêtre, Van Espen reprit ses travaux avec ardeur, et, deux ans après, il se faisait recevoir docteur à la faculté de Louvain. La thèse qu'il soutint devant l'université lui suscita de violents contradicteurs ; il avait émis deux ou trois propositions qui tendaient à donner le pas à la juridiction civile sur la juridiction ecclésiastique, au moins dans certains cas controversés. Ces propositions avaient choqué l'orthodoxie des docteurs en théologie, et ils firent pleuvoir sur la malheureuse thèse un déluge de critiques. On faillit lui refuser une chaire de droit, vacante au Collége du pape Adrien IV, à Louvain. Mais si les adversaires de Van Espen étaient nombreux, ses défenseurs étaient puissants, et, quelques mois après, il occupait sa chaire à Louvain, malgré l'opposition des ultra-orthodoxes. A partir de ce moment, la vie du jurisconsulte se partagea entre l'enseignement et la polémique. Menacé de se voir arraché à la chaire qui le faisait vivre, il continua la lutte sans fléchir. Les veilles continues avaient peu à peu altéré sa vue. Il avait à peine soixante-cinq ans, lorsqu'il devint aveugle. Il prit alors un secrétaire et ne cessa point de professer. Ses adversaires, résolus à le perdre, complotèrent une infâme calomnie. En 1707, un moine augustin, le père Désirant, fit remettre en secret aux autorités des pièces, des lettres, des documents de diverses sortes, attribués à Van Espen, et qui devaient gravement le compromettre. Dans quelques-unes était détaillé le plan de crimes qui entraînaient la peine capitale. L'écriture de Van Espen avait été imitée avec une remarquable perfection. Le professeur fut arrêté ; mais il rappela toute sa vie de travail, de vertu, d'honneur ; il mit au grand jour cette existence modeste, laborieuse et utile du savant et du philosophe, et demanda où se trouvait le criminel. Les lettres et documents saisis furent examinés avec un soin minutieux et, après l'examen le plus attentif, il fut déclaré que les pièces étaient fausses, que l'écriture était contrefaite, et qu'aucun de tous ces papiers n'émanait de Van Espen. Le père Désirant fut exilé, tandis que le savant professeur était rétabli dans sa chaire. Cette affaire apaisa pour quelque temps l'animosité ; mais bientôt les attaques recommencèrent plus acharnées. N'osant plus incriminer sa probité ni son honneur, ses ennemis s'en prirent à ses doctrines. Un certain Godarts, vicaire apostolique de Bois-le-Duc, publia un long mémoire dans lequel il établissait que Van Espen sapait les fondements de la juridiction ecclésiastique. Van Espen dut encore se défendre ; mais une sentence du conseil de Malines, loin de condamner le professeur, l'engagea à persévérer dans ses théories. Vaincus de nouveau, ses ennemis attendirent une occasion plus favorable. Elle ne tarda pas à se présenter. En 1727 fut lancée la célèbre bulle *Unigenitus* ; Van Espen ayant refusé d'y adhérer, les persécutions recommencèrent plus violentes que jamais. Infirme, aveugle, âgé de quatre-vingt-deux ans, le vénérable docteur se vit contraint de fuir sa patrie. C'est dans la petite ville d'Amersford qu'il trouva un asile et un tombeau. Un de ses disciples a réuni tous les mémoires que le maître avait publiés, avec son apologie. Voici les titres des principaux ouvrages du jurisconsulte : *Jus ecclesiasticum universum* (Lovani [et Parisiis], 1753, 4 vol. in-fol.); *Supplementum ad varias collectiones operum clari Van Espen* (Coloniæ-Agrippinæ, 1777); *Tractatus de recursu ad principem* (Lovanii, 1723, in-8º). Ses œuvres complètes ont été publiées à Paris (1753, 4 vol. in-fol.).

ESPENCE (Claude D'), en latin **Espencæus**, théologien français, né à Châlons-sur-Marne en 1511, mort à Paris en 1571. Il se fit recevoir docteur en Sorbonne et devint recteur de l'Université de Paris. Sans avoir jamais pris ouvertement le titre de protestant, d'Espence adopta cependant les doctrines de la Réforme ; nous en avons pour preuve l'acte d'abjuration qu'il fut forcé de lire publiquement dans l'église de Saint-Merri à Paris, le 22 juillet 1543. Les thèses qu'il dut rétracter et qui sont rapportées par les auteurs de la *France protestante* sont les suivantes : I. Il nous faut premièrement addresser à Dieu qu'aux sainctz. II. Dieu n'est point content si notre oraison n'est premièrement faicte à lui. III. Il ne faut point des chandelles ni offrir aux saints. Voilà une pauvre femme qui n'a qu'un tournois ; elle le mettra dans une chandelle et puis la portera à je ne scay qui. IV. Pour garder les commandements de Dieu, pour les bonnes œuvres, pour aller à confesse, tu ne seras point justifié ; car il n'y a que la seule foy qui justifie. V. Soyez assuré que quelques péchez qu'ayez faicts, tant grands soient-ils, croyez comme sainct Thomas seulement, ils vous sont pardonnez tous, et si vous mourez en ceste foy, vous irez droict en paradis. VI. Tu ne seras point justifié par la confession. VII. Le pescheur ne peut satisfaire pour son pesché, car il n'y a que Nostre Seigneur qui peut satisfaire pour tous. Ce sont bien là, disent MM. Haag, des propositions luthériennes ; la Sorbonne ne s'y était pas trompée. » Il faut ajouter que d'Espence avait condamné le célibat des prêtres, institué par « gens lubriques et mal vivants ; » les ornements d'église, « qui seroient mieux employés aux pauvres, » et les ordres monastiques. Il avait même osé avancer l'opinion que voici : « Depuis quatre cents ans, le sainct Evangile n'a esté bien presché jusques à maintenant ; mais seulement preschoient-ils ne scay quelle doctrine et philosophie humaine. »

Dix ans plus tard, en 1553, la Sorbonne releva dans deux opuscules de d'Espence des opinions malsonnantes, comme celles-ci : qu'il fallait enlever des églises les peintures et les images « en forme lascive, deshonnête et estrange. » En 1565, un livre qu'il publia : *Sur la continence*, fut mis à l'index ; son *Commentaire sur l'épître à Tite* (Paris, 1568, in-8º) fut également condamné. D'Espence dut à l'amitié du cardinal de Lorraine, qu'il accompagna à Rome en 1555, de ne pas subir des peines plus sévères, et Paul IV lui offrit alors le chapeau de cardinal, qu'il refusa. De retour en France, il assista aux états d'Orléans (1560), au colloque de Poissy (1561), puis

vécut dans la retraite et mourut de la pierre. Ses œuvres complètes, parmi lesquelles nous mentionnerons le traité intitulé : *Institution d'un prince chrétien* (Lyon, 1548 in-8°), ont été publiées par Génebrard, sous ce titre : *Opera omnia quæ supersunt adhuc* (Paris, 1619, in-fol.).

ESPER (Jean-Frédéric), prélat et naturaliste allemand, né à Drossenfeld (margraviat de Bayreuth), en 1732, mort à Wunsiedel, en 1781. Il étudia d'abord la théologie et devint pasteur, puis surintendant (évêque protestant) de Wunsiedel. Ses fonctions épiscopales lui laissèrent le temps de se livrer à d'importants travaux sur l'histoire naturelle, et il fouilla avec persévérance les cavernes à ossements de Muzzendorf. Il a écrit : *Aventures véritables et merveilleuses de plusieurs voyageurs* (Erlangen, 1760-62, 2 vol.); *Compte rendu explicatif de la découverte de nouveaux animaux fossiles* (Nuremberg, 1774, in-fol.) ; *Instruction pour observer le cours d'une comète* (Erlangen, 1770, in-8°) ; *Description des zoolithes nouvellement découverts, d'animaux quadrupèdes inconnus et des cavernes qui les renferment* (Nuremberg 1774, in-fol.), trad. en français ; *Voyage aux cavernes à ossements de Gailenreuth* (Berlin, 1784) ; *Courte description des découvertes merveilleuses faites récemment dans les cavernes à ossements près de Gailenreuth*, etc.

ESPER (Eugène-Jean-Christophe), naturaliste allemand, frère du précédent, né à Wunsiedel en 1742, mort à Erlangen en 1810. Après avoir donné des leçons particulières et s'être fait connaître par plusieurs mémoires, il devint membre de la Société des naturalistes de Berlin, docteur en philosophie (1781), et professa la philosophie à Erlangen d'abord comme agrégé (1782), puis comme professeur en titre (1800). Esper s'occupa particulièrement des lépidoptères et des zoophytes, dont il fit une admirable collection, laquelle appartient au muséum de l'université d'Erlangen, et il acquit une grande réputation. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : les *Papillons d'Europe figurés d'après nature* (Erlangen, 1777-1807, in-4°) ; les *Papillons étrangers ou extra-européens* (Erlangen, 1785-1798) , *Histoire naturelle abrégée du système linnéen* (Nuremberg, 1784, in-8°) ; les *Zoophytes décrits, figurés et coloriés d'après nature* (Nuremberg, 1788-1806, 3 vol. in-4°) ; les *Papillons européens* (1794) ; *Nouvelle publication mensuelle des papillons européens* (1794-1805) ; *Icones fucorum cum characteribus systematicis* (1792-1802) ; *Manuel de minéralogie* (Erlangen, 1810), etc.

ESPERA, bourg d'Espagne, province et à 52 kilom. N.-E. de Cadix ; 2,000 hab. L'église paroissiale est un monument assez remarquable d'architecture gréco-romane, décoré de belles peintures dues à Alonzo Cano. Ce bourg avait aussi un château fort qui avait appartenu aux Maures et dont il restait encore quelques pans de murailles. Les Français, pendant l'invasion, regardant cette position comme très-bonne, relevèrent le fort, qui existe encore.

ESPÉRABLE adj. (è-spé-ra-ble — rad. *espérer*). Que l'on peut espérer : *Toutes choses sont* ESPÉRABLES *à un homme pendant qu'il vit.* (Montaigne.)

ESPÉRANCE s. f. (è-spé-ran-se — du lat. *sperare*, espérer). Disposition de l'âme qui lui fait croire à la réalisation probable de ce qu'elle souhaite : *Se repaître, se nourrir d'*ESPÉRANCE. *Flotter entre la crainte et l'*ESPÉRANCE. *L'*ESPÉRANCE *fait vivre.* (Acad.) *Qu'est-ce que l'*ESPÉRANCE*? — Le songe d'un homme éveillé.* (Aristote.) *L'*ESPÉRANCE *est le pain quotidien du malheureux.* (Prov. allem.) *L'*ESPÉRANCE *est la pâture des esprits légers.* (Ménandre.) *L'*ESPÉRANCE *nous crie sans cesse en avant! en avant! et nous attire ainsi jusqu'au tombeau.* (Mme de Maint.) *Celui qui vit d'*ESPÉRANCE *court risque de mourir de faim; il n'y a point de profit sans peine.* (B. Franklin.) *L'*ESPÉRANCE *donne encore de meilleurs conseils que la crainte.* (Lingré.) *L'*ESPÉRANCE *est un emprunt fait au bonheur.* (Rivarol.) *L'*ESPÉRANCE, *c'est l'aurore aperçue dans une nuit d'orage.* (Gœthe.) *Rien ne jouit de plus de confiance et n'en mérite peut-être moins que l'*ESPÉRANCE. (Sanial-Dubay.) *L'*ESPÉRANCE *n'est qu'un charlatan qui nous trompe sans cesse.* (Chamfort.) *L'*ESPÉRANCE *a besoin d'être ménagée comme la crainte.* (Guizot.) *L'*ESPÉRANCE *est la nourriture de l'âme.* (St-Marc Gir.) *L'*ESPÉRANCE *est une traite tirée sur le bonheur à venir, toujours protestée par les* [illegible]*nements et toujours renouvelée par l'illu-* [illegible] (O. Comettant.) *L'*ESPÉRANCE *est la mar-* [illegible] *le de l'idée sur le chemin de l'é-* [illegible] Pelletan.) *Sans la foi et l'*ESPÉ- [illegible] *y a rien ici-bas, surtout il n'y a point de bonheur.* (E. Bersot.) *La plupart des hommes n'ont d'autre mobile que l'*ESPÉRANCE. (P. Lanfrey.)

> *L'espérance* trompée accable et décourage.
>
> VOLTAIRE.

> D'une prison sur moi les murs pèsent en vain ;
> J'ai les ailes de l'*espérance*.
>
> A. CHÉNIER.

> Mon cœur, lassé de tout, même de l'*espérance*,
> N'ira plus de ses vœux importuner le sort.
>
> LAMARTINE.

> Quand on n'est pas dans l'opulence,
> On doit renoncer aux plaisirs :
> Un amant qui ne peut dépenser qu'en soupirs
> N'est plus payé qu'en *espérance*.
>
> ***

> D'une rêverie inquiète
> Ne suivons point l'égarement :
> Dans l'avenir dès qu'on se jette,
> On fait un larcin au présent.
> Songeons, lorsque le jour commence,
> A l'embellir jusqu'à la fin ;
> Gardons toujours une *espérance*,
> Pour l'opposer au noir chagrin ;
> Pour les revers un front serein,
> Pour l'instant une jouissance,
> Un désir pour le lendemain.
>
> DORAT.

> Du Dieu qui nous créa la clémence infinie,
> Pour adoucir les maux de cette courte vie,
> A placé parmi nous deux êtres bienfaisants,
> De la terre à jamais aimables habitants,
> Soutiens dans les travaux, trésors dans l'indigence :
> L'un est le doux sommeil, et l'autre est l'*espérance*.
> L'un, quand l'homme accablé sent de son faible [corps
> Les organes vaincus, sans force et sans ressorts,
> Vient par un calme heureux seconder la nature
> Et lui porter l'oubli des peines qu'elle endure.
> L'autre anime nos cœurs, enflamme nos désirs,
> Et même, en nous trompant, donne de vrais plai- [sirs.
>
> VOLTAIRE.

‖ Chose qu'on espère ; sujet d'espérer : *C'est là ma seule, mon unique* ESPÉRANCE. (Acad.) *Tant que nos* ESPÉRANCES *durent, nous ne voulons point quitter nos désirs.* (Charron.) *Les longues* ESPÉRANCES *usent la joie, comme les longues maladies usent la douleur.* (Mme de Sév.) *L'immortalité est la plus douce* ESPÉRANCE *de la foi.* (Fléch.) *Nous n'avons qu'un moment à vivre, et nous avons toujours des* ESPÉRANCES *pour plusieurs années.* (Fléch.) *Les lieux les plus vantés de la terre sont tristes et désenchantés lorsqu'on n'y porte plus ses* ESPÉRANCES. (Ste-Beuve.) *L'amitié sincère se nourrit de souvenirs, l'amitié intéressée d'*ESPÉRANCES. (Latena.)

> Je nourris l'orphelin d'*espérances* meilleures.
>
> A. GUIRAUD.

> Vous qui volez partout où gémit la souffrance,
> A chaque désespoir offrant une *espérance*,
> Ma muse vous préfère aux plus vaillants guerriers.
>
> LACHAMBEAUDIE.

> De votre rond corsage, un camélia blanc
> Où volaient mes soupirs, *espérances* discrètes,
> Tomba sans s'effeuiller ; je le pris en tremblant.
>
> H. CANTEL.

‖ Personne sur laquelle on fonde des projets pour l'avenir : *Mon fils est toute mon* ESPÉRANCE.

> Il devint des Hébreux l'*espérance* et l'oracle.
>
> RACINE.

— Poétiq. Prévision :

> Grâce aux dieux, mon malheur passe mon *espérance*.
>
> RACINE.

— Accroissement dont est susceptible le bien d'un jeune homme ou la dot d'une jeune fille, par la mort des parents : *Il a cent mille francs de dot et des* ESPÉRANCES.

— *En espérance*, En perspective : *On n'est heureux qu'*EN ESPÉRANCE.

> Je me sers de la vérité
> Pour montrer par expérience
> Qu'un sou, quand il est assuré,
> Vaut mieux que cinq *en espérance*.
>
> LA FONTAINE.

— *Dans l'espérance de* ou *que*, Espérant, dans la pensée de ou que : *Je suis venu* DANS L'ESPÉRANCE DE *vous voir. Elle refusa,* DANS L'ESPÉRANCE QU'*on insisterait.*

— *Donner des espérances, de grandes espérances*, Se dit d'une personne, et principalement d'un jeune homme, d'un enfant qui a d'heureuses dispositions, qui est bien doué, qui semble destiné à remplir dans le monde un rôle brillant.

— Théol. Une des trois vertus théologales, celle qui nous fait espérer la grâce de Dieu en ce monde et le salut dans l'autre : *La foi, l'*ESPÉRANCE *et la charité.*

— Mathém. Probabilité d'un événement, rapport du nombre des cas favorables au nombre des cas défavorables, également probables.

— Jeux. Nom d'un jeu de hasard qui se joue avec des dés.

— **Syn. Espérance, espoir.** L'*espérance* est moins précise que l'*espoir ;* elle se rapporte à un objet plus éloigné, à un événement dont nous ne connaissons pas bien la nature et qui pourra mettre fin à nos maux ; mais, en même temps, elle est plus tenace, plus durable ; on peut dire même qu'elle ne meurt jamais entièrement dans le cœur de l'homme. L'*espoir* est précis dans son objet, et par cela même il disparaît dès que l'objet cesse d'être possible.

— **Antonymes.** Désespérance, désespoir.

— **Épithètes.** Douce, tendre, charmante, flatteuse, consolante, rassurante, fortifiante, aimable, gracieuse, joyeuse, riante, séduisante, enchanteresse, céleste, divine, enivrante, belle, riche, magnifique, splendide, pompeuse, orgueilleuse, vive, ferme, légitime, naturelle, juste, permise, solide, modeste, médiocre, naïve, sincère, avide, impatiente, imprudente, présomptueuse, hardie, téméraire, funeste, fatale, dangereuse, outrée, exagérée, folle, aveugle, ridicule, imaginaire, inquiète, incertaine, douteuse, chancelante, trompeuse, fugitive, mensongère, passagère, éphémère, frivole, frêle, fragile, vaine, vague, légère, timide, fausse, perfide, secrète, cachée, déguisée, dissimulée, nourrie, entretenue, bercée, caressée, longue, tardive, fondée, naissante, renaissante, courte, rapide, envolée, dissipée, ravie, trompée, déçue, trahie, brisée, anéantie, frustrée, éteinte, morte.

— **Encycl. Jeux.** La partie de l'*espérance* se joue entre plusieurs personnes au moyen de deux dés. Suivant les conventions faites, chaque joueur met sur la poule un, deux ou trois jetons. On tire ensuite au sort qui sera le premier à jouer. La personne ainsi désignée, ayant le cornet en main, jette les dés sur le tapis. Si elle amène un as, elle donne un jeton à son voisin de gauche ; si elle amène un six, elle met un jeton à la poule ; si ces deux nombres sortent à la fois, la poule reçoit un jeton et le voisin de gauche du joueur aussi un jeton. Un doublet donne au joueur le droit de tirer un nouveau coup, et un second doublet lui fait gagner la poule. Les points autres que le six et l'as sont considérés comme nuls. Quand tous les jetons placés devant un joueur sont épuisés, celui-ci est considéré comme mort ; mais, et c'est de là que vient le nom du jeu, il a l'*espérance* de voir son voisin de droite amener un as, ce qui lui vaudra à lui un jeton avec lequel il pourra rentrer au jeu. Le joueur qui reste en possession d'un ou plusieurs jetons, quand les autres ont perdu les leurs, gagne la partie.

— Hist. *Ordre de l'Espérance.* V. NOTRE-DAME DU CHARDON (ordre de).

— **Allus. litt. Laissez toute espérance,** Vers fameux que Dante lut sur la porte de l'enfer. V. LASCIATE OGNI SPERANZA.

— **Allus. hist. Alexandre se réservant l'espérance.** Avant de partir pour son expédition, Alexandre distribua à ses amis tout ce qu'il possédait ; et comme on lui demandait ce qu'il se réservait pour lui-même : l'*espérance*, répondit le héros. Ce mot est devenu la devise de ceux qui se lancent dans les entreprises hasardeuses, avec les seules ressources de leur intelligence :

« Nous ne sommes point de ceux qui, prompts à désespérer de l'humanité, lèvent tristement les mains sur une société expirante.

» La jeunesse part pour la conquête d'une terre lointaine, l'Avenir : laissons-lui donc ce qu'Alexandre s'était réservé en partant pour la conquête de l'Orient : l'*espérance*. »

ALFRED NETTEMENT.

« Ne pleure pas, tu n'as pas perdu ton temps, tu as appris la grande guerre à mon école, tu as acquis une expérience qui te servira pour l'avenir.

» — Oui, mais qu'est-ce qu'il me reste pour le présent ?

» — L'*espérance!* Alexandre n'avait pas autre chose dans son sac, lorsqu'il partit pour la conquête de l'Asie. »

EDMOND ABOUT.

Espérance (L'), journal protestant, paraissant tous les vendredis, à Paris. Ce journal, fondé en 1838, et qui est aujourd'hui, par conséquent, dans sa trente-troisième année, a été depuis son origine et demeure encore l'organe de l'orthodoxie nationale. De 1838 à 1852, l'*Espérance* combattit vigoureusement le parti que l'on appelait alors rationaliste, et que l'on a appelé depuis le vieux libéralisme. Les représentants de ce parti, tout en repoussant certains dogmes calvinistes, se rattachaient cependant à l'idée d'une révélation surnaturelle et prenaient volontiers pour profession de foi le Symbole faussement dit des apôtres. L'*Espérance* le repoussait comme insuffisant et comme manquant d'ailleurs d'autorité, vu son origine récente et sa dénomination apocryphe. Elle eut pour rédacteurs Monod, Grandpierre, Verny, etc.

Aujourd'hui l'*Espérance* se trouve en face d'autres adversaires. Les libéraux actuels ne se contentent pas de nier l'expiation, la corruption radicale, la Trinité : ils ont la prétention de revenir à l'enseignement de Jésus seul, ils veulent discuter le témoignage des apôtres eux-mêmes ; les plus avancés repoussent toute révélation miraculeuse et tout surnaturel. Ils affirment l'origine divine de l'homme, sa communion native avec Dieu, la nécessité du repentir, et placent le salut dans la sanctification du cœur. En présence de ce système, l'*Espérance* a arboré pour drapeau de l'orthodoxie l'autorité souveraine de l'Écriture *en matière de foi* et le symbole des apôtres. Du reste, ce journal n'est pas tant occupé des discussions dogmatiques que des affaires ecclésiastiques, et il réclame avec instance le synode général, qui n'est pas inscrit dans la loi de germinal et que le décret de 1852, sous l'empire duquel vivent les églises de France, n'a pas non plus institué. Mais comme le synode paraît à l'*Espérance* le seul moyen de remettre l'ordre dans l'Église réformée de France, elle n'hésite pas à le demander. L'*Espérance* représente donc, dans l'Église du libre examen, le principe d'autorité, beaucoup plus encore que l'orthodoxie, puisque son orthodoxie varie avec les nécessités des circonstances.

En ce moment, le gérant est M. Grassart ; la plupart des pasteurs orthodoxes de Paris, MM. Dhombres, Monod, Goût, Robin, Grandpierre, Blanc, etc., y collaborent quelquefois sous leur signature, le plus souvent sous la signature de M. Gérard ; mais le rédacteur le plus distingué de ce journal est sans contredit M. Pédezert, professeur à la Faculté de théologie de Montauban. Ses articles sont laborieusement travaillés ; on y sent quelquefois l'effort, mais l'effort, en général, est heureux. Il a du trait, de la souplesse, surtout de l'habileté. Il excelle dans les phrases équivoques et dans les insinuations perfides. C'est un journaliste enfin, mais c'est le seul que possède l'*Espérance*. M. Guizot, dit-on, ne dédaigne pas d'y écrire quelquefois. Il est certaines épithètes, celle de factieux, par exemple, dont on y qualifie les libéraux protestants, qui trahissent leur auteur.

ESPÉRANCE, divinité allégorique que les Grecs révéraient sous le nom d'*Elpis* et les Romains sous celui de *Spes*. Elle était sœur du Sommeil, qui suspend nos peines, et de la Mort, qui les finit. Lorsque Épiméthée ouvrit la boîte de Pandore, l'Espérance y resta seule pour consoler les hommes. On la représentait sous la figure d'une jeune nymphe, au visage serein et souriant, couronnée de fleurs naissantes et tenant un bouquet à la main ; la couleur verte lui était consacrée comme emblème de la verdure qui précède et annonce la récolte des grains. Les anciens avaient donné des ailes à cette déesse, pour montrer que le propre de l'Espérance est d'échapper au moment où l'on croit la saisir ; ce n'est que sur les monuments modernes que l'on trouve l'ancre parmi ses attributs.

— Iconogr. L'*Espérance*, déifiée par l'antiquité, était représentée par les artistes sous la figure d'une belle jeune femme, vêtue d'une robe verte, couronnée de guirlandes et tenant dans ses mains un bouquet de fleurs ou une touffe d'herbes naissantes. Sur une médaille d'Adrien, elle tient d'une main un lis, et, de l'autre main, relève légèrement le bas de sa robe. Cette action de relever sa robe est particulière à cette divinité, suivant une remarque de Visconti, qui a désigné comme étant une image de l'*Espérance* une statue antique en marbre de Carrare restaurée avec les attributs de Cérès et que possède le musée du Vatican. Des bas-reliefs antiques nous montrent encore l'*Espérance* tenant, comme Cérès, des pavots et des épis, ou bien une statuette de la Victoire, ou enfin une sorte de coupe fermée qui, suivant certains archéologues, désignerait la boîte de Pandore, au fond de laquelle l'*Espérance* était restée. Dans d'autres représentations antiques de l'*Espérance*, une ruche surmontée de fleurs et d'épis est placée devant cette divinité.

L'*Espérance*, vertu chrétienne, a été fréquemment figurée par les artistes du moyen âge : dans l'un des médaillons qui décorent les ébrasements de la porte centrale de Notre-Dame de Paris, elle est représentée sous les traits d'une femme drapée portant un étendard sur son écu ; à ses pieds, comme symbole du *Désespoir*, un homme se transperce avec une épée. Le plus souvent l'*Espérance* est représentée s'appuyant sur une ancre et levant les yeux vers le ciel. C'est ainsi qu'elle nous apparaît dans les compositions de plusieurs artistes modernes, notamment dans un tableau de Mignard, qui est au Louvre ; ce tableau nous fait voir près d'elle un enfant qui lui présente la couronne de la béatitude éternelle et qui porte une palme dans l'autre main ; un autre enfant tient un serpent qui se mord la queue, emblème de l'immortalité. Une allégorie de Caraffe, qui a été gravée au trait par C. Normand, dans les *Annales du musée*, de Landon (I, pl. 15), et au pointillé par Boucher-Desnoyers, représente l'*Espérance soutenant le malheureux jusqu'au tombeau;* dans cette composition, l'Espérance, vêtue à l'antique, élève, de la main droite, une lampe au-dessus de sa tête, et appuie la main gauche sur l'épaule du malheureux que le Temps cherche à entraîner vers la tombe. Des statues de l'*Espérance* ont été sculptées par Donatello (fonts baptismaux de l'église S.-Giovanni, à Sienne), par Lemoyne (1827), par J.-B.-J. De Bay (1829), par Walcher (Salon de 1840), par C.-H. Moeller (Expos. univ. de 1855). Citons encore un buste par Préault (Salon de 1866) et un groupe, par M. Ch. Buhot, exposé en 1855 sous ce titre : *l'Espérance nourrissant la Chimère.*

Espérance (L'), statue du célèbre sculpteur suédois Thorwaldsen, et l'un de ses meilleurs ouvrages. Le germe de cette belle composition se trouve dans cette sorte de statue à peine ébauchée et demi-égyptienne qui couronnait à Égine le fronton du temple de Jupiter Panhellène, et qui fut transportée, avec le reste de cette collection unique, à Malte et ensuite à Rome. Mais, sous le ciseau du maître, ce qui n'était qu'une vague ébauche s'est épanoui, développé, fixé à jamais. Le sculpteur en a fait sa création propre en lui donnant la vérité et la poésie. L'allégorie est claire et parfaite ; aucune autre réalisation des types moraux et métaphysiques n'est peut-être plus à l'abri des reproches. Mieux caractérisée que l'*Espérance* de Raphaël, si excellente qu'elle soit, elle est bien supérieure à celle que M. West a dessinée sur les vitraux de l'église du Christ. Cette dernière composition est plus chrétienne, mais

elle n'est rien sans l'explication; or, quoi qu'on en ait dit, le mystère, en peinture comme en sculpture, ne vaut rien; l'allégorie ne doit être ni une histoire, ni une épigramme, ni une énigme.

L'*Espérance* de Thorwaldsen tient dans une de ses mains une grenade entr'ouverte et presque mûre; de l'autre, avec un mouvement plein de grâce, elle relève sa robe qui gêne un peu sa marche; un mélange de crainte et d'assurance est répandu sur son visage; ses traits respirent à la fois la douceur et la bonté; elle s'avance grave et sereine, comme les *Prières*, dans le poëme homérique. Les plis de la draperie, l'attitude, la physionomie sont tout à fait antiques; le vêtement est plus moderne et d'une conception extrêmement heureuse; il ressemble jusqu'à un certain point à celui de la statue d'Égine, modifié d'après les *gioubets* turcs de Constantinople.

Thorwaldsen eut regret, dit-on, de n'avoir pas mis à la main de son *Espérance*, au lieu d'une grenade, un lotus. Cette fleur symbolique eût peut-être achevé de rendre la pensée originale de l'œuvre. Le lotus était, en effet, l'emblème du Nil, et le Nil exprimait au plus haut degré, dans les mythes égyptiens, la certitude et l'abondance de tous les biens. L'épanouissement du bouton en fleur eût été éloquent à lui seul, et la composition aurait semblé plus savante. N'importe, nous aimons cette grenade, ce fruit plus connu, qui promet de s'ouvrir et de livrer bientôt aux yeux et aux lèvres ses grains savoureux, couleur de rubis.

Le style général s'écarte un peu de la manière ordinaire de l'artiste; il a judicieusement adopté un caractère mitoyen entre l'école de Phidias et celle d'Hégésias, tout en se rapprochant davantage de la première, au moins par la grâce; cela répand sur toute la statue un air de divinité : nous avons une déesse au lieu d'une allégorie. Sans doute, l'idée première de cette belle composition appartient aux anciens, mais Thorwaldsen a eu l'honneur de la comprendre et de la réaliser.

ESPÉRANT (è-spé-ran) part. prés. du v. Espérer : *On passe sa vie à espérer, et l'on meurt en* ESPÉRANT. (Volt.)

ESPÉRANT, ANTE adj. (è-spé-ran, an-te — rad. *espérer*). Qui a de l'espoir, qui espère :

Le sommeil de la mort saisit l'âme *espérante*.
SAINTE-BEUVE.

ESPERCIEUX (Jean-Joseph), sculpteur français, né à Marseille en 1758, mort en 1840. Il n'eut pour maître que son goût pour les beaux-arts. Il fut l'ami des hommes les plus distingués de son temps, Raynal, Mirabeau, Lebrun, Louis David, etc., et il a exécuté les bustes d'un grand nombre d'entre eux. Nous citerons de lui : les *Clefs de Vienne*, bas-relief pour le Corps législatif; la *Fontaine Saint-Sulpice*, aujourd'hui au marché Saint-Germain; la *Victoire d'Austerlitz*, pour l'arc de triomphe du Carrousel; *Napoléon*, statue pour le Sénat; les statues de *Molière* et de *Racine*; l'*Envie*, *Philoctète*, *Diomède*; *Jeune homme entrant au bain* (1824); *Femme entrant au bain* (1836); des bustes de *Raynal*, de *Lemercier*, d'*Arnaud*, de *Létitia Bonaparte*, etc. Les œuvres de cet artiste sont correctes, mais dépourvues d'originalité.

ESPÈRE s. f. (è-spè-re — de *Esper*, natural. allem.). Bot. Genre d'algues marines, de la famille des corallinées, dont l'espèce type se trouve aux environs de Nice.

ESPÉRÉ, ÉE (è-spé-ré) part. passé du v. Espérer. Attendu comme pouvant se réaliser : *Bonheur longtemps* ESPÉRÉ.

— **Antonymes.** Inespéré, inattendu.

ESPÉRER v. a. ou tr. (è-spé-ré — lat. *sperare*, qui se rattache probablement à la racine sanscrite *spu*, en grec *phtu*, *psu*, se hâter. A la même famille appartiennent sans doute : l'ancien slave *speti*, avoir un heureux succès, *spechu*, célérité; l'ancien allemand *spuoan*, moyen allemand *spuon*, servir, *spuot*, succès. La signification commune de tous ces termes est avoir hâte, se hâter, atteindre à la hâte. Suivant Eichhoff, *sperare* est le même que le grec *sperchô*, *spargaô*, de la racine sanscrite *sparh*, désirer, souhaiter, d'où *sparha*, désir; en grec *spargê*, en latin *spes*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'espère, qu'ils espèrent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *tu espéreras, il espérerait*). Désirer et attendre comme probable : *On jouit moins de ce qu'on obtient que de ce qu'on* ESPÈRE. (J.-J. Rousseau.) *En supposant les choix les plus réfléchis, sur cent unions indissolubles, on doit en* ESPÉRER *une heureuse.* (Senancour.) *On* ESPÈRE *toujours un peu ce qu'on désire.* (Demoustiers.) *N'accorder rien et laisser tout* ESPÉRER, *causer sur le seuil de l'amour, mais la porte fermée, voilà la science d'une coquette.* (Ch. de Bernard.) *Tout homme a dans sa vie un moment heureux à* ESPÉRER. (Gardanne.) ‖ Désirer et attendre comme probable la venue de : *Je lis, je me promène, je vous* ESPÈRE; *gardez-vous de me plaindre.* (Mme de Sév.)

— A signifié Attendre en général, et ce sens est encore usité dans plusieurs provinces : *Je vous* ESPÉRERAI *près du pont. J'*ESPÈRE *qu'il soit de retour.*

— Absol. Avoir de l'espérance : ESPÉRER, *c'est jouir.* (Acad.) *Les hommes sont extrêmement portés à* ESPÉRER *et à craindre.* (Montesq.) *Il n'y a point d'homme plus aisé à mener que celui qui* ESPÈRE; *il aide à la tromperie.* (Boss.) *Lorsqu'on désire on se rend à discrétion à celui de qui on* ESPÈRE. (La Bruy.) *Le commun des hommes* ESPÈRE *en gros et désespère en détail.* (Bussy-Rab.) *Le mariage est un grand fardeau, mais c'est aussi une méthode d'*ESPÉRER. (Ste-Beuve.)

Je pars, fidèle encor, quand je n'*espère* plus.
RACINE.

Où l'œil n'*espère* plus le charme disparait.
DELILLE.

Belle Philis, on désespère
Alors qu'on *espère* toujours.
MOLIÈRE.

‖ Avoir la vertu théologale de l'espérance : *Il n'y a point de réprobation pour ceux qui* ESPÈRENT. (Boss.)

— v. n. ou intr. *Espérer en*, Placer son espérance en, compter sur : ESPÉRER EN *Dieu. J'*ESPÈRE *encore* EN *vous. Le Seigneur est mon aide et mon défenseur; mon cœur a* ESPÉRÉ EN *lui, et j'ai été secouru.* (La Harpe.)

Souvenez-vous d'un fils qui n'*espère* qu'*en* vous.
RACINE.

N'*espérons* qu'*en* nous-même, et sachons tout braver.
Mépriser notre vie est l'art de la sauver.
DE BELLOY.

‖ On disait autrefois *Espérer à* dans le même sens, mais avec un nom de chose seulement : ESPÉRER À *la vie future.*

N'*espérons* plus, mon âme, *aux* promesses du monde.
MALHERBE.

— *Espérer de*, Espérer, se promettre de la part de, du fait de : *Il ne faut* ESPÉRER *que* DE *son courage et* DE *sa persévérance. Voilà ce que j'*ESPÈRE DE *vous.* ‖ *Espérer de*, avec un verbe à l'infinitif, Avoir l'espérance, la confiance de : *On* ESPÈRE DE *vieillir, et l'on craint la vieillesse.* (La Bruy.)

Hélas! puis-je *espérer de* vous revoir encore?
RACINE.

— Gramm. Quand ce verbe a pour complément un infinitif, celui-ci n'est presque jamais précédé d'une préposition; cependant on met quelquefois la préposition *de* lorsque *espérer* est lui-même à l'infinitif : *Peut-on espérer* DE *vous revoir?* (Acad.)

Après *espérer que*, le verbe de la proposition complétive ne doit jamais être au présent ni au passé, parce que l'espérance a nécessairement pour objet une chose future. Ainsi, il ne faut pas dire : *J'espère que vos parents* SE PORTENT *bien, qu'ils* ONT FAIT *un bon voyage*; on doit dans ce cas remplacer *j'espère* par *je pense, je me flatte.* Cependant on dirait bien : *J'espère que vous* ALLEZ *répondre catégoriquement*, parce qu'ici *allez* est une espèce d'auxiliaire qui marque un futur très-prochain.

— **Syn. Espérer, attendre.** V. ATTENDRE.

— **Antonyme.** Désespérer.

ESPÉRIE s. f. (è-spé-rî — de *Esper*, natural. allem.) Bot. Genre non adopté d'algues marines, de la famille des floridées.

ESPERIENTE ou **EXPERIENS** (Callimachus), historien toscan. V. BUONACCORSI.

ESPERONADE s. m. (è-spe-ro-na-de — du pref. *es*, et de *esperon*, qui s'est dit pour *éperon*). Anc. mar. Bateau maltais d'une marche supérieure : *L'*ESPERONADE *à fond plat, pour pouvoir facilement être halé à terre, n'était pas ponté; à l'arrière seulement, il avait une chambre couverte d'un toit rond qui servait d'abri; il avait un plat-bord mince en bois léger, pour diminuer les poids dans les hauts; son mât unique portait une voile à livarde.* ‖ On a dit aussi ESPERONARE, SPERONARE et SPERONADE.

ESPERONNIER (François-Dominique-Victor-Édouard), général français, né à Narbonne en 1788, mort à Paris en 1855. Élève de l'École polytechnique et de l'École d'application de l'artillerie et du génie, il fit, en 1810, l'expédition d'Espagne avec le grade de lieutenant en second, et devint aide de camp du général Bouchu (1811). Il fut décoré pour sa belle conduite au siége de Chinchilla (1813), créé capitaine la même année. Il suivit ensuite le général Bouchu en Allemagne, et fut fait prisonnier à Torgau. Il était à Grenoble, en 1815, lorsque Napoléon y passa au retour de l'île d'Elbe; Esperonnier se joignit à lui avec les troupes qu'il commandait. Il ne quitta pas le service au retour des Bourbons, et devint, en 1835, commandant en second de l'École polytechnique. L'année précédente, il avait été nommé député par les électeurs de son département. Il fut ensuite fait colonel en 1838, maréchal de camp en 1846, et mis à la retraite par le gouvernement provisoire en 1848. Il avait toujours siégé à la Chambre jusqu'à cette époque et y avait constamment voté avec le parti conservateur.

ESPET s. m. (è-spè). Ichthyol. Un des noms du brochet de mer.

ESPHLASE s. f. (è-sfla-ze — du gr. *esphlasis*, enfoncement; de *eis*, dans, et *phlaô*, j'écrase). Chir. Contusion et enfoncement des os du crâne.

ESPIARD DE COLONGE (Jean-Alexandre, baron D'), général, arrière-petit-fils de Philibert Espiard, député aux états de Blois en 1576, né à Paris en 1713, mort à Saint-Sauveur en Médoc en 1788. Il devint maréchal de camp, et fut directeur de l'artillerie des provinces de Guyenne, basse Navarre et Béarn de 1779 à 1786. Le baron d'Espiard est auteur d'un ouvrage intitulé : *Artillerie pratique employée sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, lequel a été publié par un de ses petits-neveux (1846, 2 vol. in-4o, avec planches). C'est un traité très-détaillé de l'artillerie sous M. de Vallière, avec les améliorations qui furent apportées à cette arme du vivant de l'auteur. Outre ce traité, il a laissé divers mémoires sur l'artillerie, dont trois sont conservés aux archives du dépôt central de l'artillerie, place Saint-Thomas d'Aquin, à Paris. Ils sont intitulés : *Observations sur la décision qui prescrit de mettre des grains de lumière à froid aux canons* (1763); *Mémoire concernant les moyens à employer pour empêcher les cartouches, tant à boulets qu'à balles, de tamiser dans les caissons* (1767); *Connaissances préliminaires des procédés qui sont en usage à Klingenthal pour la fabrication des armes blanches* (1775). Enfin son petit-neveu a publié, sous le titre de l'*Art de convertir le fer de fonte ou le fer cru en acier, joint à un Traité sur l'acier d'Alsace* (1863), un petit opuscule inédit du général. — Son fils, François-Alexandre, baron D'ESPIARD DE COLONGE, né en 1752, mort à Munich en 1814, commandait en chef, en 1812, l'artillerie du 6e corps, composé en grande partie de Bavarois, sous les ordres du général Gouvion Saint-Cyr; il remplit même un instant les fonctions de son chef d'état-major, et mourut général-major, des suites de blessures graves qu'il avait reçues à la bataille de Polosk. Il a laissé quelques manuscrits inédits sur sa campagne. — Un second fils, Bénigne-Jean-Claude, baron D'ESPIARD DE COLONGE, né en 1754, mort à Munich en 1837, servit également dans l'artillerie bavaroise, se distingua notamment le 16 mai 1807 au combat de Poplavi, sur la Narew, fut nommé, en 1817, par le roi de Bavière, directeur général du ministère de la guerre, conseiller d'État, et, en 1824, lieutenant général. Cette même année, il fut chargé par le gouvernement bavarois de diriger et de faire exécuter sous ses ordres un travail complet sur l'état de l'artillerie bavaroise, qui avait été demandé par le gouvernement français. Ce travail, actuellement conservé au dépôt d'artillerie, à Paris, consiste en 23 planches, accompagnées d'un mémoire intitulé : *État de toutes les parties du matériel de campagne de l'artillerie bavaroise*, etc.

ESPIARD DE COLONGE (Antoine-Bernard-Alfred, baron D'), diplomate et littérateur français, petit-neveu du général J.-A. d'Espiard de Colonge, né vers 1815. Il a été attaché à la légation de France en Bavière de 1838 à 1845. M. d'Espiard a mis au jour quelques ouvrages de son grand-oncle, et il est lui-même auteur, entre autres écrits, d'un livre intitulé : la *Chute du ciel*, ou les *Antiques météores planétaires* (1865, 1 vol. gr. in-8o de 586 pages), livre très-curieux et remarquable à divers égards.

ESPIARD DE SAUX (François-Bernard), magistrat français, de la même famille que les Espiard de Colonge, né à Dijon en 1659, mort à Besançon en 1743. Il remplit avec beaucoup de distinction la charge de président à mortier au parlement de Besançon, et fut député plusieurs fois à la cour par sa compagnie dans des circonstances importantes. Il se démit de sa charge en 1725, et reçut alors le titre de président honoraire du même parlement. On a de lui : *Remarques sur le Traité des successions de Denis Lebrun*, imprimées à la suite de cet ouvrage (Paris, 1736, in-fol.); *Epistola circa librum cui titulus : Corpus juris canonici, authore Jo. Petr. Giberto*, imprimée dans les éditions de ce traité (1736-1737); *Observations sur des matières canoniques*, insérées dans les *Institutions ecclésiastiques de Gibert*; *Observations sur des matières de droit*, dans les *Œuvres de Bretonnier*; *Observations sur la coutume de Franche-Comté*, par Boguet, manuscrit in-folio conservé à la bibliothèque publique de Besançon. Espiard de Saux a, en outre, fourni des notes à Taisand dont celui-ci a fait usage dans son *Commentaire sur la coutume de Bourgogne*, et à Raviot, pour son édition des *Arrêts du parlement de Dijon*, recueillis par Perrier. On conserve à la Bibliothèque nationale, à Paris, cinquante lettres adressées par lui à son parent le président Bouhier (dossier Bouhier). — Son fils, Jean-François ESPIARD DE SAUX, né à Besançon en 1695, mort dans la même ville en 1778, fut chanoine de la métropole de Besançon, abbé de Saint-Rigaud, conseiller clerc au parlement et prédicateur de la reine, épouse de Louis XV. On a de lui un recueil de *Sermons* (Besançon, 1776, in-8o). — François-Ignace ESPIARD DE LABORDE, frère du précédent, né à Besançon en 1707, mort à Dijon en 1777, embrassa aussi l'état ecclésiastique, fut d'abord grand vicaire de l'évêque de Troyes, puis conseiller clerc au parlement de Dijon. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Essai sur le génie et le caractère des nations* (Bruxelles, 1743, 3 vol. petit in-12), réimprimé sous ce titre : *Esprit des nations* (La Haye [Paris], 1753, 2 vol. in-12). La branche Espiard de Saux s'est éteinte en ces deux frères.

ESPIC (Jean-Barthélemy), poëte français, né à Cette (Hérault) en 1767, mort en 1844. Tout jeune encore, il entra dans la congrégation des Doctrinaires, qu'il quitta en 1792 : fut reçu à l'École normale de Paris en 1795, et alla fonder quelque temps plus tard, à Sainte-Foy-la-Grande, dans la Gironde, une maison d'éducation, qu'il dirigea pendant trente-trois ans. On a de lui divers poëmes : *Des soins et des hommages respectueux dus à la vieillesse* (1812), en vers français et en vers latins; le *Champ de bataille* (1816); la *Famille* (1816); *Bertrade de Montfort* (1830); *Christine d'Elbi* (1833).

ESPICHEL ou **SPICHEL**, autrefois *Barbarium promontorium*, cap de Portugal, prov. d'Estramadure, à 39 kilom. S.-O. de Lisbonne, par 38° 25′ de lat. N. et 11° 33′ de long. O. Phare de 206 mètres d'élévation au-dessus du niveau de l'Océan; fort; petite église où l'on se rend en pèlerinage.

ESPIÈGLE adj. (è-spiè-gle — V. l'étym. à la partie encycl.). Vif et éveillé, aimant à faire des malices : *Des enfants* ESPIÈGLES. ‖ Fait ou dit d'une manière fine et malicieuse : *Un tour* ESPIÈGLE. *Une réponse* ESPIÈGLE.

— Substantiv. Personne espiègle : *Une petite* ESPIÈGLE.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *espiègle* semble se rapporter, de bien loin, il est vrai, à la racine sanscrite *pas*, voir, d'où *sposa*, espion. Cette racine, en effet (v. ESPÈCE, ESPION), a fourni le latin *specere*, regarder, d'où l'on a fait *speculum*, signifiant miroir, d'où nous viennent *spéculer*, *spéculatif*, *spéculateur*, *spéculation*. Le latin *speculum*, miroir, est devenu *specchio* en italien, espagnol *espejo*, provençal *espelh*, allemand *spiegel*, et, par un long détour, le même mot a pénétré en français sous la forme de l'adjectif *espiègle*. L'origine de ce mot est curieuse. Il existe en allemand un recueil célèbre de facéties et de tours, que débite ou joue un personnage demi-historique et demi-mythique, nommé *Eulenspiegel*, ou Miroir des chouettes. Ces facéties furent traduites en français, et le héros fut connu d'abord sous le nom d'*Ulespiègle* (V. ce mot), qui, contracté en *Espiègle*, en est venu à signifier plaisant, et se dit aujourd'hui d'enfants ou de jeunes gens qui font de petites malices.

Ménage a dit : « Un Allemand du pays de Saxe, nommé Till Ulespiegel, qui vivait vers 1480, était un homme célèbre en petites fourberies ingénieuses. Sa vie ayant été composée en allemand, on a appelé de son nom un fourbe ingénieux. Ce mot a passé ensuite en France avec la même signification, cette vie ayant été traduite et imprimée sous ce titre : *Histoire joyeuse et récréative de Till Ulespiègle, lequel par aucunes fallaces ne se laissa surprendre ne tromper.* » Le prologue qu'on a mis à la tête de la traduction française de la vie de l'Espiègle dit que ce plaisant mourut en 1550. Nous trouvons une allusion à cet ouvrage dans les vers suivants du *Jocoseria* de Melander :

Olim scurra fuit nostris notissimus oris,
Saxonicam gelidus qua rigat Albis humum,
Noctua Cecropiæ dederat cui sacra Minervæ
Et speculum falsis nomen imaginibus.

La *Vie de Till Ulespiegel*, traduite de l'allemand, fut imprimée à Lyon par Jean Saugrain, l'an 1559. Elle fut aussi traduite en vers latins, sous ce titre : *Ægidii Periandri speculum noctuæ, omnes res memorabiles variasque et admirabiles Eyli Saxonici machinationes complectens.* Il y en a une édition à Amsterdam (1563) sous ce titre : *Ulularum speculum, alias Triumphus humanæ stultitiæ, vel Tilus Saxo*, etc. Le frontispice représente une chouette tenant de sa patte gauche un miroir, où elle se regarde.

Avant de terminer, disons que l'allemand *eule*, chouette, qui forme la première partie du nom d'*Ulespiegel*, est le corrélatif du sanscrit *ulûka*, *ûlûka*, *ûrûka*, hibou; bengalais *ulûk*; indoustani *ulûgh*, *ullu*; persan *urûgh*; latin *ulula*; ancien allemand *ulu*; anglo-saxon *ula*; anglais *owl*; cornique *ula*; vieux français *ulotte*. L'onomatopée sanscrite *ululu*, *ululi*, hurlement plaintif, *ululatus*, et l'onomatopée latine *ululo*, grec *ololuzô*, etc., indiquent clairement la nature imitative de ce nom.

ESPIÈGLERIE s. f. (è-spiè-gle-rî — rad. *espiègle*). Malice, tour d'espiègle : *Faire des* ESPIÈGLERIES.

ESPIENS, village et comm. de France (Lot-et-Garonne), cant., arrond. et à 6 kilom. de Nérac; 764 hab. Église du XIIIe siècle. Ruines et tour d'un château féodal. Au hameau de Coutures, église très-ancienne avec porche percé de meurtrières.

ESPIGNETTE s. f. (è-spi-gnè-te; *gn* mll.). Bot. Nom vulgaire de la clavaire coralloïde, espèce de champignon.

ESPIGON s. m. (è-spi-gon). Mar. Espèce de bout-dehors qui s'ajoutait aux vergues des anciennes nefs, pour établir des voiles supplémentaires.

ESPINAC (Pierre D'), prélat français. V. EPINAC.

ESPINAR (EL), bourg d'Espagne, prov. et à 32 kilom. de Ségovie, sur la route de Madrid à Valladolid; 1,300 hab. Commerce de grains et de bétail. Hôpital, maison de détention. L'église, remarquable par son architecture, est ornée de plusieurs bonnes peintures.

ESPINASSE (Charles-Marie-Esprit), général et ministre français, né à Saissac (Aude) en 1815, mort en 1859. A sa sortie de l'école militaire de Saint-Cyr, il fut envoyé en Afrique, et c'est là qu'il passa presque toute la première moitié de sa carrière militaire. Il y obtint les grades de lieutenant, de capitaine, et, en 1845, celui de chef de bataillon. Il fut alors nommé commandant aux zouaves. En 1848, il quitta ce corps pour entrer au 22e léger. C'est avec le grade de lieutenant-colonel dans ce régiment qu'il fit partie de l'expédition envoyée à Rome par le gouvernement de la république française. Il venait d'être nommé colonel du 42e de ligne lorsqu'eut lieu le coup d'Etat du 2 décembre 1851. M. Espinasse fut, en cette circonstance, un des officiers prétoriens qui montrèrent le plus d'ardeur à violer la représentation nationale et à renverser la république. Ce fut lui notamment qui fut chargé par Saint-Arnaud d'envahir de nuit le palais de l'Assemblée et de s'emparer des questeurs. Le triste rôle qu'il joua dans l'accomplissement de cet attentat lui valut la faveur de Louis-Napoléon. Dès l'année suivante, il reçut le grade de général de brigade, et, presque aussitôt après la proclamation de l'empire, il fut nommé aide de camp de l'empereur. Il portait à la figure une large cicatrice occasionnée par une morsure de son cheval en Algérie.

Les expéditions à l'étranger lui étaient fatales. Envoyé en Crimée à la tête d'une brigade dans la première division de l'armée expéditionnaire, c'est lui qui fit ce déplorable séjour dans les marais de la Dobrutscha, en 1854, qui coûta la vie à tant de nos soldats et pendant lequel il éprouva lui-même une violente attaque de choléra. Forcé de rentrer en France pour sa guérison, il quitta la Crimée. Mais il y revint à la fin de la campagne en 1855, et put encore prendre part à la bataille de la Tchernaïa, à la prise de Malakoff et à celle de Sébastopol.

Il fut nommé au grade de général de division, le 29 août de la même année. Au commencement de l'année 1858, après l'attentat du 14 janvier, dirigé contre la vie de l'empereur par Orsini et ses complices, il fut nommé ministre de l'intérieur. La nomination d'un général, et surtout du général Espinasse, à de pareilles fonctions, impressionna vivement l'opinion publique. On sentait que le despotisme impérial était arrivé à son apogée. Le nouveau ministre confirma cette appréciation en faisant paraître une circulaire beaucoup plus militaire qu'administrative, et surtout en présentant au Corps législatif la fameuse loi dite de sûreté générale, qui est restée comme le type des garanties politiques offertes à la France par l'empire autoritaire. Bien que fort appuyé par l'empereur, Espinasse ne put se maintenir longtemps au pouvoir. Il était beaucoup trop étranger aux affaires de l'administration, et sa présence au ministère était trop peu sympathique au public pour qu'elle pût se prolonger. Cinq mois après sa nomination, le 15 juin 1858, le général Espinasse eut pour successeur M. Delangle.

Dès le commencement de la guerre d'Italie, en 1859, il fut mis à la tête de la 2e division d'infanterie, dans le 2e corps d'armée, commandé par le général Mac-Mahon. Ce fut ce corps d'armée qui gagna, le 4 juin, la bataille de Magenta sur les Autrichiens. Le général Espinasse fut tué au milieu du combat, à l'attaque du village. Son aide de camp tomba mort presque au même moment à ses côtés.

En quittant le ministère de l'intérieur, en 1858, le général Espinasse avait été nommé sénateur. En 1845, lorsqu'il commandait en Afrique son bataillon de zouaves, il reçut quatre blessures graves au combat de l'Aurès. Quelques jours après sa mort, sa veuve écrivit au 2e bataillon de zouaves pour demander que son fils, âgé de sept ans, y fût admis comme enfant de troupe; ce qui eut lieu. Cet enfant était un des compagnons ordinaires du jeune prince impérial.

ESPINASSE (Mlle Julie-Jeanne-Eléonore DE L'), femme auteur française. V. LESPINASSE (Mlle de).

ESPINASSE (Augustin, comte DE L'), général français. V. LESPINASSE.

ESPINASSI (Adélaïde), femme auteur française, née vers le commencement du XVIIIe siècle, morte en 1777. Elle a publié deux ouvrages : un *Abrégé de l'histoire de France* (1767, 3 vol. in-12), compilation sans originalité, à vues étroites, très-médiocre, et un *Essai sur l'éducation des demoiselles* (1764, in-12), qui est rempli d'idées neuves et justes, plein d'intérêt et de charme, à côté, il est vrai, de quelques théories un peu hasardées. Ainsi Mme Espinassi prétend que « l'éducation des premières années est peu de chose et qu'on en doit laisser le soin aux nourrices et aux gouvernantes. » On ne comprend pas qu'une femme émette sur l'éducation des idées aussi radicalement fausses.

ESPINAY ou **ÉPINAI** (Jacques D'), prélat français, mort en 1482. Il appartenait à une ancienne famille de Bretagne qui tirait son nom d'un château près de Vitré. D'Espinay devint protonotaire du saint-siége, puis fut nommé évêque de Saint-Malo en 1450, et transféré à Rennes la même année par le pape Nicolas V; mais le duc de Bretagne l'empêcha d'occuper ce dernier siége, tandis que celui de Saint-Malo était déjà occupé par un autre. Espinay, en quête d'un siége vide, se rendit à Rome, gagna les bonnes grâces du pape et obtint enfin, à son retour en Bretagne, l'évêché de Rennes, qu'on rendit vacant en transférant l'évêque de cette ville à Tréguier. On se repentit bientôt de cette condescendance; ses violences indisposèrent le pape même, qui l'avait protégé jusque-là, et contraignirent le duc à jeter en prison le prélat turbulent. Il y mourut de la goutte.

ESPINAY ou **ÉPINAI** (André D'), prélat français, parent du précédent, mort à Paris en 1500. Il fut archevêque d'Arles, de Bordeaux, de Lyon et enfin cardinal. Sa grande habileté comme diplomate le fit plusieurs fois employer par Charles VIII. Il accompagna ce prince en Italie et y donna de grandes preuves de bravoure. Louis XII lui continua la faveur dont il avait joui sous Charles VIII.

ESPINAY ou **ÉPINAI** (Guy D'), diplomate français, parent du précédent, mort en 1501. Il devint chambellan du duc de Bretagne François II, puis de la duchesse Anne, qui le chargea d'une mission diplomatique auprès de Charles VIII, et entra, vers la fin de sa vie, au service du roi Louis XII. Ses prouesses et sa libéralité lui avaient fait donner par ses contemporains le nom de *Grand*.

ESPINAY ou **ÉPINAI** (Charles D'), prélat français, né vers 1530, mort en 1591. D'abord abbé de Saint-Gildas-du-Bois et de Notre-Dame-du-Tronchet, il fut sacré, en 1558, évêque de Dol. Il avait d'ailleurs des qualités peu apostoliques. Guerrier valeureux, il soutint bravement un siége dans sa ville épiscopale; poëte médiocre, il a écrit des *Sonnets amoureux* (Paris, 1559, in-8o). Il était évêque depuis un an, lorsqu'il écrivit ce livre singulier dans sa position.

ESPINAY ou **ÉPINAI** (Jean, marquis D'), homme de guerre, de la famille des précédents, mort en 1591. Chambellan de Henri II et de Charles IX, qui érigea en sa faveur la terre d'Espinay en marquisat, il devint capitaine d'une compagnie de chevau-légers, sénéchal de Castre et de l'Albigeois, et se distingua par sa bravoure en maintes circonstances, notamment au siége de Thionville, aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour. La famille d'Espinay s'est éteinte en 1764.

ESPINAY DE SAINT-LUC, nom de deux hommes de guerre français. V. SAINT-LUC.

ESPINÇOIR s. m. (è-spain-soir — rad. *espincer*). Techn. Marteau de paveur.

ESPINE (Jean DE L'), théologien français. V. LESPINE.

ESPINE (Charles DE L'), poëte français. V. LESPINE.

ESPINEL (Vincent), romancier et poëte espagnol, né à Ronda (royaume de Grenade) vers 1540, mort à Madrid vers 1630. Le nom de son père était Francisco Goma; mais, suivant un usage adopté par l'ancienne noblesse grenadine, il prit le nom de sa grand'mère maternelle. Les incidents de sa vie sont enveloppés d'obscurité; il est toutefois certain qu'il fut élevé à Salamanque, et qu'il mena, dans diverses contrées de l'Europe, une existence aventureuse. Sur la fin de sa vie, il occupa, dans sa ville natale, un office ecclésiastique, quoiqu'il vécût presque toujours à Madrid. Il fut ami de Cervantes et tint une place éminente parmi les poëtes espagnols du XVIe et du XVIIe siècle. Lope de Vega soumit à sa critique ses premières productions poétiques. Très-versé dans la musique, il composa la messe chantée aux funérailles du roi Philippe II, et l'on dit que ce fut lui qui ajouta à la guitare une cinquième corde, ce qui conduisit peu après à l'invention de la sixième. Son principal ouvrage est l'*Histoire de la vie de l'écuyer Marcos de Obregon*. Ce livre, d'une excessive originalité et d'une franche et spirituelle gaieté, fut publié pour la première fois à Barcelone en 1618; il en a été donné par la suite de nombreuses éditions, dont la meilleure, qui est aussi la dernière, à Madrid, en 1804. La *Vie de Marcos de Obregon* a été traduite en anglais par Algernon Langton (Londres, 1815), et imitée en allemand par Ludwig Tieck. Voltaire, qui, on le sait, n'était pas un grand admirateur de Le Sage, accuse ce dernier de plagiat, à propos de cet ouvrage, et dit formellement que *Gil Blas* est entièrement tiré du *Marcos de Obregon* d'Espinel, ce qui est loin d'être exact. Espinel a été surnommé par Cervantes le *meilleur ami d'Apollon*. Outre son roman, on a de lui : *Arte poetica española; Varias rimas* (Madrid, 1591, in-8o), contenant la traduction en vers de l'art poétique d'Horace, et des épîtres, des églogues d'un tour poétique, original, des poésies diverses. On le regarde comme l'inventeur des *decimas*, stances de dix vers de huit syllabes, qu'on désigne souvent sous le nom d'*espinelas*.

ESPINELA s. f. (è-spi-nè-la — mot espagn. formé de *Espinel*, nom de l'inventeur). Littér. Strophe espagnole de dix vers de huit syllabes, avec un repos au quatrième vers.

ESPINGOLE s. f. (è-spain-go-le — v. l'étym. d'*espringale*). Fusil à canon très-gros, très-court, et évasé par le haut : *L'ESPINGOLE est ordinairement de cuivre.* (Acad.) *A bord, on ne se servait de l'ESPINGOLE que dans les hunes ou dans les embarcations; on l'appuyait sur une sorte de fourche de fer appelée chandelier.* (Lafay.) ‖ *Pistolet en espingole*, Pistolet dont le canon était évasé comme celui de l'espingole. ‖ On a dit aussi ESPINGALE, ESPINGARDE et ESPINGARD s. m.

— **Encycl.** Avant l'invention de la poudre, on donnait le nom d'*espingole* à une grande arbalète à tour montée sur des roues, que les armées traînaient souvent à leur suite. Depuis le XVIIe siècle, ce mot sert à désigner une espèce de fusil court dont la bouche du canon présente un évasement rond ou ovale. On charge cette arme avec une poignée de chevrotines qui, sous l'impulsion de la poudre, s'écartent et divergent dans tous les sens. On reproche à l'*espingole* de manquer de justesse et d'avoir peu de portée, ce qui oblige à la tirer de très-près. De plus, elle garde mal la charge quand on l'incline la bouche en bas. Ces diverses circonstances l'ont fait abandonner de bonne heure dans les armées européennes. Toutefois, on en fait encore usage dans la marine, surtout pendant les abordages. Le dernier corps de troupes françaises qui ait fait usage de cette arme est l'escadron des mameluks de la garde de Napoléon Ier. L'*espingole* n'est guère employée aujourd'hui que chez les nations arriérées de l'Orient. En Europe, cependant, on la trouve encore entre les mains des bandits et des contrebandiers espagnols, qui l'appellent *trabuco* ou *trabuc* : de là le nom de *trabucaires* qu'on leur donne quelquefois.

ESPINGOLIER s. m. (è-spain-go-lié — rad. *espingole*). Anc. art milit. Soldat armé d'une espingole. ‖ On a dit aussi ESPINGALIER, ESPINGARDIER et ESPINGARDINIER.

ESPINHAÇO (serra do), chaîne de montagnes du Brésil, traverse la province de Minas-Geraes et s'étend entre celles de Saint-Paul et de Rio-de-Janeiro. Elle occupe le centre du vaste système brésilien, raison pour laquelle Balbi propose de la nommer chaîne centrale. Elle s'étend depuis la rive droite de San-Francisco jusqu'à l'Uruguay (10o à 18o lat. S.). Cette chaîne de montagnes se divise en un grand nombre de branches et de ramifications, qui prennent différents noms suivant les contrées qu'elles traversent. Sa partie septentrionale est connue sous le nom de sierras das Almas (montagnes des âmes); dans la partie méridionale de la province de Minas-Geraes, elle est appelée sierra de Martiquiera, et, dans la province de San-Polo, on la nomme sierra de Juquery et sierra de Jaragoa. Diverses ramifications peu connues la joignent à la sierra do Mar. Les plus hauts sommets s'élèvent dans la province de Minas-Geraes, tels que l'Itacolumi, près de Villa-Rica (1,900 mètres), la plus haute montagne du Brésil; les deux pics d'Itaubira et d'Itambe, près de Cattas-Atlas.

ESPINOSA (don Diego DE), homme d'Etat espagnol, né à Martininos de las Posadas, dans la Vieille-Castille, en 1502, mort en 1572. Très-jeune encore, il professa le droit à Cuença, y acquit une grande réputation de jurisconsulte, et devint peu après auditeur à Séville, régent et ensuite président du conseil royal de Castille, inquisiteur général d'Espagne et surintendant des affaires d'Italie. Il remplit ses fonctions de grand inquisiteur à la satisfaction de Philippe II, c'est tout dire, et mérita par là, et par des services plus réels, il faut en convenir, la confiance absolue du farouche monarque. Mais Espinosa, qui était d'ailleurs un habile homme, manquait de l'habileté la plus essentielle à un ministre, celle de déguiser son autorité aux yeux du souverain. Il devint avec Philippe impérieux, on pourrait presque dire insolent. Après avoir servi la haine du roi contre son malheureux fils don Carlos, et en avoir été récompensé par le chapeau de cardinal, Espinosa tomba tout à coup en disgrâce. Fatigué d'obéir à un sujet, le fier monarque lui dit un jour froidement, en plein conseil : « Cardinal, souvenez-vous que je suis le président. » Ce fut le coup de mort pour Espinosa. Malade de l'émotion, il tomba un jour en syncope; on en profita pour croire qu'il était mort, et l'on s'empressa de l'ouvrir sous prétexte de l'embaumer. On raconte que le malheureux, rendu au sentiment par la douleur, saisit le scalpel du chirurgien; on s'aperçut, en continuant l'opération, que son cœur palpitait encore. En apprenant sa mort, Philippe déclara froidement qu'il venait de perdre un ministre intègre et capable, ce qui était vrai. Espinosa était réputé pour sa justice en même temps que pour sa sévérité, et la sévérité était une vertu bien nécessaire avec les grands de la cour d'Espagne. Nous n'aurions donc rien à blâmer en lui s'il n'avait été grand inquisiteur, et s'il n'avait pris une part honteuse à la mort du malheureux don Carlos. La naissance de cet homme étrange n'avait pas été moins singulière que sa mort : on raconte que sa mère, tombée en léthargie et réputée morte, allait être ensevelie, lorsqu'elle revint à elle dans sa bière, mit au monde don Diego et vécut encore quatorze ans.

ESPINOSA (Nicolas), poëte espagnol, né à Valence vers 1520. Il n'est connu que par un de ses ouvrages, qui est une continuation, en espagnol, du *Roland furieux* de l'Arioste, et qui est intitulé : *la Segunda parte de Orlando* (Saragosse, 1555, in-4o). Toutefois, au lieu de suivre, comme l'illustre poëte italien, la légende de Turpin, il a basé son récit sur les traditions consignées dans les romanceros espagnols, accusant plaisamment les récits de Turpin d'être *fabuleux*, et promettant une histoire *véridique*. La *Segunda parte* contient quatorze mille vers en octaves.

ESPINOSA (Jean), écrivain espagnol, né à Bellovado vers 1540, mort vers 1595. Il suivit la carrière des armes, et ses services furent appréciés de Charles-Quint et de Philippe II. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Ginæcopœnos, dialogue à la louange des femmes* (Milan, 1580, in-4o). On y trouve, à côté de l'enflure espagnole, un style correct et vif. Espinosa avait aussi préparé un recueil de six mille proverbes qui n'a pas vu le jour.

ESPINOSA (Pierre), poëte et philosophe espagnol, né à Antequera, dans l'Andalousie, en 1582, mort à San-Lucar de Barameda en 1650. Il devint de bonne heure aumônier du duc de Medina-Sidonia, qui le fit, en 1623, recteur du collége de Saint-Ildefonse à San-Lucar. Son principal ouvrage est un recueil intitulé : *Première partie des fleurs des poëtes illustres d'Espagne* (Valladolid, 1605), recueil de morceaux choisis. Citons encore de lui : *Art de bien mourir* (Madrid, 1651, in-8o); *Trésor caché* (Madrid, 1644), etc.

ESPINOSA (Jérôme-Hyacinthe), peintre espagnol, né à Cocentena, près de Valence, en 1600, mort à Valence en 1680. Après avoir eu pour maîtres son père, Rodriguez de Espinosa, puis Ribalta et Borras, il alla chercher à Bologne les traditions des Carrache. Il revint ensuite dans sa patrie, où il sut mettre à profit l'expérience qu'il avait acquise, les observations qu'il avait recueillies. Son début fut un *Christ mourant*, peinture magistrale, d'une anatomie savante, d'une suave poésie, et où l'on trouve la foi naïve du croyant le plus exalté. Les biographes, les frères Michaud entre autres, disent qu'il était âgé de vingt-trois ans seulement quand il exécuta ce tableau. C'est une erreur; à cet âge, Espinosa partait pour Bologne, et ce ne fut qu'en revenant d'Italie, alors qu'il était en pleine possession de son talent, qu'il exécuta ce *Christ*. Le succès qu'il obtint lui ayant procuré des commandes importantes, il parcourut l'Espagne entière, laissant partout sur son passage, dans les églises, dans les palais, dans les couvents, des traces brillantes de son talent et de sa fécondité. M. de La Borde, dans son *Itinéraire de l'Espagne*, cite avec éloges un *Saint Pierre martyr*, une *Nativité*, un *Saint Jean-Baptiste*, une *Madeleine*, une *Cène*, tableaux excellents, dit-il, dignes de la réputation de ce peintre. Mais il en a oublié bien d'autres, et des meilleurs; car il n'est pas une ville importante, un couvent célèbre qui ne puissent montrer des fresques immenses ou des tableaux d'un grand caractère, d'une puissance d'effet et d'un charme bizarre, dans lesquels on retrouve la brutalité d'Herrera le Vieux, les gammes sombres de Zurbaran, l'aimable poésie de Murillo. Le maître fut appelé plus d'une fois à la cour de Madrid. Mais les joies de la famille, sa femme et ses beaux enfants qu'il adorait, lui firent refuser opiniâtrément les splendeurs d'une existence peu faite pour lui. Travaillant toujours, jusqu'à sa dernière heure, il s'éteignit sans douleur à quatre-vingts ans. — Son fils, Michel-Jérôme ESPINOSA, cultiva également la peinture, mais lui fut de beaucoup inférieur en talent.

ESPINOSA (Joseph), peintre et graveur espagnol, né à Valence en 1721, mort dans la même ville en 1784. Il suivit les leçons de Luis Martinez et d'Evariste Muño, et se fit connaître par plusieurs tableaux remarquables, dont le plus estimé est sa *Notre-Dame des Douleurs*. Espinosa a gravé au burin et à l'eau-forte de bonnes estampes, entre autres *Saint Joseph*, *Saint Joseph Calasanz*, *Notre-Dame del Campanar*, etc.

ESPINOSA Y TELLO (don Jose DE), amiral espagnol. V. TELLO.

ESPINOSA-DE-LOS-MONTEROS, ville d'Espagne, prov. et à 74 kilom. N. de Burgos, près de la rive gauche de la Trueba et des limites de la province de Santander; 2,500 hab. Château fort flanqué de plusieurs tours. Commerce de grains. Le maréchal Victor y remporta une victoire sur les Espagnols le 11 novembre 1808.

ESPINOSE s. f. (è-spi-no-ze — de *Espinosa*, n. pr. espagn.). Bot. Syn. d'ÉRIOGONE.

ESPINOUSE, chaînon des Cévennes (Hérault), recouvert de formations de calcaire jurassique et de trias. Il donne naissance à l'Agout et au Dourdou, affluents du Tarn, et à des tributaires de l'Orb. Son sommet le plus élevé atteint 1,122 mètres. V. CÉVENNES.

ESPINOY (Marie DE LALAING, princesse D'), héroïne belge qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Philippe II avait donné le gouvernement des Pays-Bas à Alexandre Farnèse. Mais, pour gouverner les Pays-Bas, il fallait d'abord les soumettre; car, à la voix de Guillaume de Nassau, ils venaient de se révolter et de conclure entre eux la fameuse union d'Utrecht. Cependant, devant les forces du duc de Parme, Maëstricht est obligé de se rendre, puis vient le tour de Cambrai,

puis celui de Bréda... Toutefois, quelques villes restent encore debout, entre autres Tournay, des plus redoutées de l'ennemi, moins encore à cause des remparts qui l'entouraient que parce que l'homme qui la commandait était renommé par ses talents militaires autant que par sa bravoure; il était, en outre, l'ami particulier de Guillaume de Nassau : c'était le prince d'Espinoy. Comprenant néanmoins qu'il ne pourrait résister longtemps aux assiégeants, il sortit avec la meilleure partie de la garnison pour aller fortifier Saint-Gilhain. Mais, en partant, il confia la défense de la ville (défense désespérée) à la princesse, sa femme, qui répondit héroïquement à sa confiance.

Le siége fut long; il dura du 4 octobre au dernier jour de novembre; il fut meurtrier, acharné : Maximilien de Longueval, le seigneur de Glacion, bien d'autres grands d'Espagne et militaires fameux y trouvèrent la mort. Cependant le courage dût céder au nombre; la ville de Tournay capitula. La princesse d'Espinoy seule avait conduit la défense; sans trêve, sans repos, sans faiblesse, durant près de deux mois elle avait lutté, disputé pied à pied le terrain à l'ennemi; tantôt dirigeant les travaux en véritable ingénieur, en intelligent tacticien; tantôt, l'épée à la main, sur la brèche, au plus fort de la mêlée. Un jour, elle est blessée au bras; elle bande la plaie et continue le combat.

Lorsque les Espagnols apprirent qu'ils n'avaient pas eu affaire au prince d'Espinoy, mais à une femme, loin d'être froissés en leur orgueil, ils furent saisis d'admiration, et c'est en considération de celle qui les avait tenus en échec, qui avait failli les vaincre, qu'ils accordèrent aux vaincus une capitulation honorable.

La princesse d'Espinoy est peu et même point connue. Son nom, celui d'une héroïne cependant, ne figure dans aucun dictionnaire biographique (Didot, Michaud, etc.). Moréri n'en dit rien. Pourquoi? Le voici peut-être. Jean Cousin, le plus ancien historien de Tournay (*Histoire de Tournay*, Douai, 1620, 4 vol. in-4°), raconte, tout le long de quatre pages, le siége mémorable que nous venons de rappeler; il compte avec une sorte de complaisance peu chrétienne et peu patriotique le nombre des assauts, celui des morts, il note même que « par grand malheur fut brisée une vitre de Notre-Dame, » mais du prince d'Espinoy à peine une ligne dédaigneuse, et de la princesse sa femme, pas un traître mot. C'est que Jean Cousin était prêtre, était chanoine de la cathédrale de Tournay, et que, avec presque tout le clergé de cette ville, il avait trahi son pays, s'était vendu à Philippe II; il le raconte lui-même, le saint homme. Et puis, quand il écrivait son histoire, Alexandre Farnèse gouvernait encore, et sans doute il s'imagina qu'il ne plairait pas au vainqueur d'entendre l'éloge des vaincus. Voilà donc le secret du silence du pieux chanoine de la cathédrale de Tournay au sujet de la princesse d'Espinoy.

La princesse d'Espinoy n'en est pas moins, non pas la Jeanne Darc — il n'y a qu'une Jeanne Darc — mais la Jeanne Hachette de la Belgique, et la ville de Tournay lui devait bien une statue de bronze sur sa grande place.

ESPINOY (Philippe DE L'), vicomte de Térouanne et seigneur de La Chapelle, historien flamand, né à Gand vers 1552, mort vers 1633. Il était fils d'un jurisconsulte distingué, Charles de L'Espinoy. Après avoir suivi la carrière des armes, il se retira du service pour se livrer tout entier aux travaux historiques. Il a écrit : *Recherches des antiquités et noblesse de Flandres* (Douai, 1631, in-fol.); *Prélats, barons, chevaliers, escuiers, villes, franchises et officiers de ceste illustre duchée de Brabant* (Gand, 1628, in-4°), et un grand nombre de généalogies.

ESPION, IONNE s. (è-spi-on, i-o-ne — pour l'étym., v. la partie encycl.) Art. milit. Personne qui se glisse parmi les troupes ennemies, pour étudier leur situation et surprendre le secret des intentions de leurs chefs : *Payer des* ESPIONS. *Envoyer des* ESPIONS. *Prendre et fusiller un* ESPION. *Autrefois, aux temps de troubles, les* ESPIONS *se déguisaient en trouvères; c'était la harpe à la main qu'ils étudiaient les dispositions et le nombre des ennemis.* (A. Achard.) ‖ *Espion double*, Espion qui sert à la fois les deux partis.

— Par anal. Agent secret de la police, chargé d'épier les actes et les discours des personnes qui lui sont désignées : *Quand les* ESPIONS *n'ont rien découvert, ils inventent.* (B. Const.) *Le batteur de pavé ne se sert jamais de voitures; aussi use-t-il plus de souliers qu'un* ESPION *de police ou un facteur de la petite poste.* (Audiffret.)

> ... De tous les emplois, le plus lâche aujourd'hui
> Est d'être l'*espion* des paroles d'autrui.
>
> BOURSAULT.

— Par ext. Personne qui guette, épie ce qui se fait ou se dit, qui cherche à surprendre les secrets d'autrui, dans un but d'intérêt ou de malignité : *Un* ESPION *de collége. Je ne veux point avoir un* ESPION *qui furète de tous côtés pour voir s'il n'y a rien à voler.* (Mol.)

— En bonne part, Personne qui épie quelqu'un ou quelque chose dans un but honnête : *Aussitôt M. Colbert, qui avait des* ESPIONS *pour découvrir le mérite caché ou naissant, déterra M. Rolle dans l'extrême obscurité où il vivait.* (Fonten.) *Elle en avait fait un vertueux* ESPION, *chargé de découvrir les endroits où il y avait une souffrance à calmer, une misère à adoucir.* (Balz.)

— Miroir que, dans certaines contrées, on pose sur le rebord de sa fenêtre dans une position inclinée, afin que, l'image des gens qui entrent dans la maison venant s'y réfléchir, on soit averti de leur arrivée : *L'usage des* ESPIONS *est assez répandu en Angleterre.*

— Fam. *Ne pas se ruiner en espions*, Être très-mal informé. ‖ *Tromper l'espion*, Dérouter par un langage calculé, par une conduite habile, les gens par qui l'on est surveillé, espionné.

— Ornith. Espèce de merle d'Afrique, qui est très-rusé. ‖ On l'appelle aussi ESPIONNEUR.

— **Encycl.** Linguist. Ce mot se rattache directement au germanique, ancien haut allemand *spehon*, épier, et remonte assurément aux premiers temps de la race. C'est ce que prouve le groupe des noms de l'*espion* qui s'est maintenu en sanscrit comme dans plusieurs langues européennes. Le sanscrit *spaça*, *espion*, émissaire, agent secret, vient de *spaç*, proprement toucher, puis, d'après Wilson, informer, rendre clair, évident, d'où *spashta*, manifeste, évident, comme nous disons : *ce qui se touche du doigt*. La forme *paç*, qui y tient de près, a pris le sens de voir, et fournit quelques temps à la racine irrégulière *darç*, voir. En grec, *spaç* devient *skep*, par inversion, pour *spek*; *skeptomai*, je considère, je regarde au loin, et à *spaça* répond *skopos*, *espion*, gardien, d'où *skopeô*, j'épie, je surveille, qui nous a fourni notre mot *évêque*, *episcopus*. Le corrélatif latin *spex* ne s'emploie qu'en composition dans *auspex*, *aruspex*, etc., et le nom de l'*espion*, *speculator*, se rattache à *speculari*, de *specula*, et de *specio*, *specto*, en sanscrit *spaç*. L'ancien allemand *spehari*, *espion*, *speha*, exploration, *spehon*, épier, *spahi*, circonspect, sage, *spahida*, sagesse, prudence; le scandinave *spâ*, tirer les présages, *spakr*, prudent, sage, etc., font présumer un verbe gothique *spaihan*, *spah*, *spêhun*. C'est du germanique qu'est provenu l'italien *spia;* espagnol *espia*, exactement notre *espie*, *espion;* anglais *spy*, ainsi que le cymrique *yspiwz;* armoricain *spier*, et l'irlandais erse *spin*, *espion*, tandis que le cymrique *peithiwz*, de *peithiaw*, *yspeithiaw*, *paith*, vue, aspect, paraît se rattacher au latin *specto*. M. Pictet, auteur de tous ces ingénieux rapprochements, ne sait si le polonais *szpieg*, et le lithuanien *spegas*, *espion*, sont indigènes ou empruntés au germanique.

— Hist. V. ESPIONNAGE.

Espion (L'), roman anglo-américain de Fenimore Cooper (1821), qui a été traduit en français, notamment par Defauconpret, et dans la plupart des autres langues, même en persan. Ce fut le second roman de cet auteur aujourd'hui si populaire, et le premier de toute la série qu'il a consacrée à la guerre de l'indépendance américaine. Cooper a su élever l'intérêt de son livre à la hauteur du grand événement dont il a peint, sous les plus vives couleurs, un des mille épisodes; il y a montré, comme Walter Scott, le plus grand art à rattacher la réalité à la fiction. Le colporteur Hervey Birch, l'espion, est un héros; un autre personnage, le capitaine virginien Lawston, est aussi très-heureusement peint; mais tous les autres ne sont guère que des comparses, même Washington, qui apparaît un moment, dans une scène capitale. La lumière est concentrée tout entière sur Hervey Birch; c'est pour Washington qu'il espionne : subjugué par l'ascendant de cet homme supérieur, il a renoncé pour le servir à l'estime de ses amis, de ses proches, il en a fait le dieu de sa conscience. Dévoué à une cause qui purifie bien des actions, la liberté de son pays, le pauvre colporteur vit en paix avec lui-même : il a le suffrage de Washington. Seulement, quand le malheur est plus fort que son courage, quand il se voit repoussé par ses concitoyens comme une bête immonde, quand il n'a plus dans sa patrie un asile où il puisse reposer une heure sans danger, il se plaint avec une mélancolique résignation à un être absent; il murmure à voix basse ce mot mystérieux : *Lui*. S'il osait nommer Washington, il retrouverait la réputation et le repos, mais sa mission est de mourir déshonoré; il doit tenir cachée jusqu'à sa mort une lettre qui lui rend l'honneur, et qu'on ne lira qu'à côté de son cadavre. Trente ans après cette première guerre, alors que l'Amérique est libre et florissante, Washington étant prématurément descendu dans la tombe, Hervey Birch, essayant de faire un prisonnier et de rendre un dernier service à son pays, tombe frappé d'un coup mortel; on découvre alors sur son sein une petite boîte de plomb qui renfermait la lettre de Washington, et trois ou quatre témoins surent que le colporteur était mort comme il avait vécu, dévoué à sa patrie et martyr de la liberté.

On trouve dans ce récit ces mâles accents patriotiques qui, plus que son talent peut-être, ont contribué à rendre Cooper populaire aux États-Unis.

ESPIONNAGE s. m. (è-spi-o-na-je — rad. *espionner*). Action d'espionner, métier d'espion : *L'*ESPIONNAGE *serait peut-être tolérable s'il pouvait être exercé par d'honnêtes gens.* (Montesq.) *De l'*ESPIONNAGE *à la provocation, l'intervalle est court et le chemin glissant.* (Guizot.) *Tout pouvoir qui se sert de l'*ESPIONNAGE *s'avilit lui-même.* (Mme L. Colet.) ‖ Surveillance secrète et désobligeante : *Établir l'*ESPIONNAGE *dans sa maison.* ‖ On dit quelfois ESPIONNEMENT.

— **Encycl.** Hist. Observer dans ses moindres détails la situation d'un homme auprès duquel un titre faux vous accrédite, vous glisser dans son intimité, provoquer s'il est possible ses confidences, puis aller tout reporter, tout vendre à qui vous a chargé de cette mission honteuse, tel est l'*espionnage*, tel est le rôle, nous dirions presque le devoir de l'espion. L'espion, en effet, agit toujours d'une manière occulte : la feinte et l'hypocrisie sont ses deux qualités essentielles et les deux garanties de la bonne exécution des ordres qu'il a reçus. De bonne heure les hommes eurent recours à l'*espionnage*, reconnaissant ainsi l'insuffisance des moyens loyaux, des relations sincères d'homme à homme, de peuple à peuple, de famille à famille. Avec le premier meurtre naquit la guerre, et avec la guerre le désir de surprendre son ennemi pour l'écraser plus sûrement : de ce désir naquit à son tour l'*espionnage*. Cet acte, condamné par tous, et dont personne peut-être n'oserait prendre sur lui de prononcer la suppression définitive, est mentionné pour la première fois dans la Bible. On y voit, en effet, Joseph, ministre de Pharaon, retenir ses frères sous le prétexte qu'ils sont des espions. Les Romains, dans leurs armées, se servaient également d'espions, et l'on sait que Néron et Caligula en eurent, pour ainsi dire, une armée invisible. Plus tard, au moyen âge, Alfred le Grand lui-même ne craignit pas de revêtir un costume de barde, de prendre une harpe, et, dans cet équipage, d'aller saisir les secrets du camp ennemi. Il dut à ce stratagème, qui n'était que de l'*espionnage*, de remporter une victoire définitive et de remonter sur le trône d'Angleterre. Alfred le Grand, il est vrai, travaillait pour lui-même et courait un danger terrible s'il était reconnu. Son cas doit donc être classé à part dans l'*espionnage*, ordinairement vil et honteux. La chevalerie, tout en dédaignant les espions par fierté, ne les connut pas moins; enfin, au XVIe siècle, les gouvernements organisèrent définitivement, non-seulement l'*espionnage* de guerre, mais l'*espionnage* de l'intérieur pour faciliter aux magistrats la connaissance des propos tenus contre le roi, ou la reine, ou les ministres. Les guerres de religion virent foisonner les espions de toute nature; parfois même un huguenot d'un rang élevé ne dédaigna pas, dans l'espoir de venger ses frères massacrés, d'endosser un déguisement et d'aller, comme Alfred le Grand, surprendre les secrets du camp ennemi. Enfin, au XVIIe siècle, on jugera des progrès que l'*espionnage* avait accomplis, par ce mot de l'historien contemporain Strada : « Les espions sont les oreilles et les yeux de ceux qui gouvernent. » Il est impossible de mieux poser en principe la quasi-légitimité de l'observation occulte, au profit des chefs de nations. Richelieu fut le premier qui donna à ce principe son application la plus terrible. Sous ses ordres, le père Joseph devint le directeur d'une affiliation d'*espionnage* à laquelle se rattachaient non-seulement tous les ordres religieux de France, mais encore un grand nombre de personnages de noblesse ou de bourgeoisie. Cette affiliation eut des correspondants jusqu'à l'étranger.

La police, déjà fortement organisée sous Louis XIV, trouva dans l'*espionnage* un puissant concours; mais les Pontchartrain et les La Reynie furent effacés, sous Louis XV, par le trop fameux de Sartines, lieutenant de police du royaume, qui érigea l'*espionnage* en institution civile et lui donna une extension vraiment prodigieuse pour l'époque. Sous le gouvernement de Sartines, il y avait des espions chargés de suivre la cour, et dont l'entretien était à la charge du prévôt de l'hôtel; il y avait des espions politiques, employés par le ministre des affaires étrangères, et dont la mission consistait à informer ce fonctionnaire des faits et gestes des étrangers de condition récemment arrivés à Paris, ainsi que des motifs présumés de leur voyage. Il y avait enfin les espions vulgaires, les plus terribles, si on veut bien peser les lignes suivantes, extraites d'un rapport attribué au lieutenant de police de Louis XV : « La famille vit parmi nous sous la protection d'une renommée de vertu que la magistrature tremble de suspecter; la famille est un répertoire de crimes, un arsenal d'infamies... L'hypocrisie des fausses caresses qui s'y prodiguent a passé dans le style des songes-creux. Dans une famille de vingt personnes, la police devrait poser quarante espions. » On peut juger de ce que devait être l'*espionnage* sous un pouvoir qui formulait un pareil verdict. Cependant, d'après les registres officiels de la police à cette époque, l'entretien des espions seuls ne dépassait pas 20,000 livres. Aussi faut-il se hâter d'ajouter à ce chiffre celui bien plus considérable, mais inconnu, qui représentait les innombrables rétributions prélevées directement sur les académies de jeux ou sur les affaires par eux découvertes, amendes, rançons, etc.

Après Sartines, le lieutenant Berryer ne laissa pas déchoir la tradition : le premier, Berryer songea à utiliser comme espions les criminels (principalement les voleurs) en rupture de ban, sous le coup des poursuites de la police. Ces misérables, enrégimentés dans l'armée d'observation occulte, ne péchaient ordinairement que par excès de zèle; à la moindre prévarication, le délinquant était arrêté et réintégré soit au bagne, soit à Bicêtre, et, cette fois, il n'y avait pas à craindre qu'il tentât de s'échapper de nouveau, car ses anciens camarades d'*espionnage* lui eussent fait un mauvais parti, pour montrer leur soumission au lieutenant de police. Les cochers de place, les logeurs, les maîtresses de maisons publiques furent aussi à la même époque d'un précieux concours pour l'*espionnage*, définitivement organisé. Enfin, on essaya d'y faire entrer les domestiques et on y réussit plus d'une fois. Que de lettres de cachets inexpliquées prirent alors leur origine d'un mot échappé distraitement devant un valet de chambre corrompu par le lieutenant Berryer!

La Révolution essaya, non pas de supprimer l'*espionnage*, — elle en reconnut l'utilité, — mais de le nationaliser, pour ainsi dire. Nous trouvons, en effet, dans le *Rapport du comité de recherches aux représentants de la Commune* rédigé par Agier père, à la date du 30 novembre 1789, le passage significatif qui suit : « Nous avons été privés d'un nombre suffisant d'observateurs, espèce d'armée qui était aux ordres de l'ancienne police et dont elle faisait un si grand usage. Si tous les districts étaient bien organisés, si leurs comités étaient bien choisis et peu nombreux, nous n'aurions vraisemblablement aucun sujet de regretter la privation d'une ressource odieuse, que nos oppresseurs ont si longtemps employée contre nous. » Le rapporteur ne s'apercevait pas qu'il proposait naïvement un système de dénonciation ouverte, aux lieu et place du système d'*espionnage* occulte, et que la dénonciation ouverte n'est possible qu'après un temps plus ou moins long d'observation occulte. Néanmoins, la police de la Révolution sut se passer d'espions directs, enrégimentés et soldés, jusqu'en 1793 : les dénonciateurs officieux y suppléèrent, et au delà. Mais Robespierre ne paraît pas avoir été ennemi des anciens errements, et tout semble indiquer qu'il reconnut l'utilité d'une réorganisation complète de l'ancien système d'*espionnage*. Puis vint l'Empire et son préfet Fouché, qui donna à l'*espionnage* l'importance d'une science. Enfin, en 1812, paraît la brigade de sûreté, d'abord composée de quatre agents, et qui, en 1823 et 1824, toujours sous la direction du célèbre Vidocq, en comptait jusqu'à vingt et même vingt-huit. Elle ne coûtait cependant à cette époque pas plus de 50,000 fr. par an. Le préfet de police (Delavau) lui avait permis d'établir sur la voie publique un jeu de trou-madame, et ce jeu, excellent traquenard pour les badauds et les passants, dont les fins limiers de la police espionnaient tranquillement les paroles et les gestes, produisit du 20 juillet au 4 août 1823 un bénéfice net de 4,364 fr. Ce bénéfice s'ajoutait à la subvention.

Le préfet Delavau recommença les errements du lieutenant Berryer en employant comme lui des repris de justice, qu'il réintégrait dans leur résidence dès la moindre faute. Un de ses prédécesseurs, le baron Pasquier, avait essayé, toujours comme Berryer, d'enrégimenter les domestiques dans sa police occulte : il renouvela dans ce but une ancienne ordonnance motivée, leur enjoignant de recourir aux livrets et de les faire viser à la préfecture, chaque fois qu'ils entraient dans une maison et chaque fois qu'ils en sortaient. Presque tous, heureusement, sentirent le but, et s'abstinrent; cependant nous citerons plus loin un odieux épisode où un domestique ingrat et suborné joua le principal rôle. La mesure n'eut pas d'effet général, et l'on dut renoncer à l'*espionnage* des familles, sur lequel on avait quelque temps compté. Delavau, qui exagéra encore, s'il est possible, les mesures de son prédécesseur Pasquier, se dédommagea complétement de cet échec en multipliant ses espions tarés et mal famés, qui, s'ils ne pouvaient pénétrer dans l'intérieur des familles, surveillaient du moins les réunions populaires et n'en laissaient échapper ni un mot ni un geste malsonnants, mêlés qu'ils étaient, par leur condition, à ceux qu'ils étaient chargés d'espionner : « Mais, dit l'historien Peuchet, dans ses *Mémoires tirés des archives de la police*, entre le bas peuple et les subalternes de la police, il y a lutte continuelle : ce sont des chiens mal appris qui saisissent avec fureur l'occasion de mordre. La police n'apprendra pas à respecter l'ordre tant que ses surveillants seront tirés du bagne et auront des revanches à prendre sur le tiers et le quart. Quand ces deux éléments sont en contact, ils entrent en fermentation. » On a fini, croyons-nous, par reconnaître la profonde justesse de cette remarque : déjà le successeur de Delavau, l'honorable et regretté M. de Belleyme, avait eu pour premier soin de congédier et même de réintégrer dans leurs prisons respectives cette nuée d'espions de sac et de corde, si longtemps au service de ses prédécesseurs. Aujourd'hui, bien que le métier n'en soit guère plus relevé pour cela aux yeux de l'opinion, l'espion de police n'en est pas moins un citoyen comme un autre, jouissant de tous ses droits de Français, et qui n'obtient de la préfecture son brevet d'agent de la sûreté qu'après de minutieuses informations sur sa

conduite et sa moralité. Il est fréquemment arrivé, sous la Restauration, qu'un espion a fait *chanter* sa victime : le fait suffit aujourd'hui pour entraîner la destitution. L'*espionnage* s'est donc moralisé autant qu'il peut l'être, et encore le mot célèbre du sévère Montesquieu vient-il ici nous donner une sorte d'irrévocable démenti : « L'*espionnage*, dit l'auteur de l'*Esprit des lois*, n'est jamais tolérable ; s'il pouvait l'être, c'est qu'il serait exercé par d'honnêtes gens ; mais l'infamie nécessaire de la personne fait juger de l'infamie de la chose. » C'est, pour ainsi dire, la paraphrase de cet autre mot, si connu, de d'Argenson, à qui l'on reprochait de n'employer pour espions que des fripons et des coquins : « Trouvez-moi d'honnêtes gens qui veuillent faire ce métier. » La préfecture de police actuelle prétend avoir trouvé ces honnêtes gens. Ainsi soit-il !

Une variété de l'espion de police, dont nous avons déjà eu l'occasion de dire un mot, c'est l'espion officieux, volontaire. Il peut appartenir à toute espèce de classe ; il observe et dénonce, sans mandat, uniquement dans l'espoir d'une récompense pécuniaire. Cette variété est peut-être la plus méprisable et la plus vile. Ajoutons que Paris fourmille d'espions invisibles et impossibles à reconnaître, dissimulés qu'ils sont quelquefois sous les apparences d'un luxe du meilleur aloi. Tel personnage passe pour tenir un emploi important dans la diplomatie, qui n'est qu'un pensionnaire de la rue de Jérusalem. L'*espionnage*, on le voit, n'a pas déchu des hauteurs où le génie de Fouché l'avait placé.

Reste enfin une dernière catégorie, l'espion de guerre. Celui-ci demande a être placé absolument à part. Sans doute l'*espionnage*, dont la feinte et le mensonge sont les conditions essentielles, primordiales, est toujours une chose honteuse et regrettable ; mais, tandis que l'espion de police ne s'expose ordinairement, s'il est reconnu, qu'à une mésaventure plus ou moins désagréable, l'espion de guerre risque d'être fusillé. L'*espionnage* de guerre a été longtemps une nécessité capitale : Frédéric II n'a pas dédaigné d'en fixer les lois et les devoirs. A l'époque où les cartes géographiques étaient encore inconnues, et alors même qu'elles commencèrent à apparaître, un espion seul pouvait fournir à l'armée les renseignements indispensables sur la topographie des lieux occupés par l'ennemi. Aussi, chaque armée comptait-elle, en campagne, un certain nombre d'espions, enrégimentés en quelque sorte en corps spécial. Les espions étaient placés jadis sous la direction et la dépendance du connétable. Ils dépendirent plus tard du maréchal de camp, puis du prévôt des maréchaux et du maréchal des logis de l'armée ; actuellement, ce service exceptionnel est placé sous la surveillance des chefs d'état-major. On conserve encore aujourd'hui au Dépôt de la guerre un curieux brevet délivré par le roi, en 1652, au Père François Berthoud, lequel brevet n'est autre qu'un brevet d'espion. Il autorise le Père Berthoud à se travestir sous tel costume qu'il jugera convenable de prendre, à Paris, Bordeaux, Blaye et autres lieux, pour le besoin et le service de l'Etat. Le célèbre prince Eugène dut peut-être à l'excellente organisation de son *espionnage* ses plus brillants succès. C'est grâce à ses rapports d'espions qu'il put s'emparer de Mantoue en 1701 et surprendre Crémone l'année suivante. On rapporte qu'il attirait dans le camp impérial, sous prétexte de confession urgente, les moines des villes ennemies, et qu'il ne les renvoyait qu'après en avoir obtenu tous les renseignements qu'ils étaient en mesure de fournir.

En 1756, on créa dans l'armée française un emploi de chef d'espions qui fut de bonne heure aboli. Il exista longtemps au ministère de la guerre, sous le nom de *bureau de la partie secrète*, un service spécialement destiné à recevoir les rapports d'espions, à les mettre en ordre, à les résumer et à adresser ces résu[illegible] aux corps d'armée respectifs. La législation qui règle le sort des espions de guerre surpris dans l'exercice de leur ténébreuse profession a été longtemps incertaine. Jusqu'à la Révolution française, l'espion arrêté était fusillé sans jugement : la tradition, quelque sauvage qu'elle fût, avait force de loi. En 1793 seulement parut un décret qui enjoignait le renvoi des espions devant les commissions militaires. Le code pénal de l'an V, assimilant plus tard l'*espionnage* à l'embauchage permanent, le rendit justiciable des commissions militaires spéciales. Aujourd'hui, il est retombé sous la juridiction des conseils permanents. La recherche et la poursuite des espions, en campagne, est ordinairement confiée aux escadrons de cavalerie légère.

Quelquefois l'*espionnage* militaire se relève singulièrement : c'est lorsqu'il a pour mobile, non pas une rémunération pécuniaire, mais [illegible] e salut de l'armée. En voici [illegible] habilite complétement cette [illegible]

[illegible] la campagne d'Italie, le corp [illegible] Bourbaki attendait l'en- [illegible] prévision, n'arrivait [illegible] tes firent prisonnier [illegible] ul-ci est conduit de- [illegible] nçais ; l'interrogatoire une fois terminé :

« Ainsi, dit Bourbaki, c'est bien entendu, tu es un espion autrichien ?

— Oui, signor.

— Tu devais aller reporter aux Autrichiens tout ce que tu as vu et entendu dans le camp français ?

— Oui, signor.

— Et tu t'imagines que cette conduite-là est honorable ?

— Oui, signor.

— Veux-tu nous servir d'espion, à nous ?

— Non, signor.

— Eh bien ! tu es libre. File ! et va dire à tes Autrichiens qu'il y a deux heures que je les attends, et que ça *m'em...bête*. »

L'âme de Cambronne dut se réjouir : l'illustre vaincu de Waterloo n'aurait pas mieux dit.

Dans la malheureuse guerre que la France vient de soutenir contre la Prusse, cette dernière puissance s'est largement inspirée des traditions du grand Frédéric. Ainsi, au commencement de la guerre, on a arrêté à Strasbourg des officiers prussiens vêtus en paysans et même en paysannes ; ils venaient espionner l'état physique et moral de la garnison pour le compte du roi Guillaume. Il serait injuste d'assimiler ces espions de circonstance aux espions de guerre ordinaires, qui, bien que risquant leur vie et n'inspirant aucune pitié à ceux qui les surprennent, n'ont été conduits à accepter une pareille alternative que par l'espoir du gain. Si le gouvernement prussien s'en était tenu là, il n'aurait fait que se conformer aux usages de la guerre ; mais il a pratiqué l'*espionnage* dans de si vastes proportions, il l'a tellement infusé dans le sang, les mœurs, les habitudes du peuple allemand, que notre propre expérience et nos malheurs nous autorisent à ne voir aujourd'hui dans toute l'Allemagne qu'une immense pépinière d'espions. Cette population tudesque qui grouillait dans certains quartiers de Paris avait pour mission de nous observer, de nous espionner. Ces femmes, ces enfants, ces jeunes hommes, ces vieillards, balayeurs de nos rues : espions ; ces employés de magasin, à la figure fraîche et souriante : espions ; ces ouvriers qui pullulaient dans nos fabriques, nos usines, nos manufactures : espions ; ces étudiants, ces artistes, venus sous prétexte de visiter nos grands établissements scientifiques, nos bibliothèques et nos musées : espions ; ces négociants attirés chez nous par les nécessités de leur commerce : espions ; ces voyageurs de tout âge, de toute condition, qui sillonnaient la France hospitalière dans tous les sens : espions, espions, espions. Vraiment, l'esprit reste confondu et la conscience se révolte quand on voit ces Allemands, qui se disent honnêtes lorsqu'ils n'ont que la naïveté de la sauvagerie, recevoir ainsi sans regimber et exécuter le plus naturellement du monde, le mot d'ordre d'un ambitieux sans scrupule, sans délicatesse, sans loyauté, qui affiche hautement le plus insolent mépris pour tout ce qui constitue les droits de la justice et de l'humanité. Eh bien, soit ; dorénavant *Allemand* et *espion* seront pour nous deux synonymes dans toute la rigueur du mot, et nous traiterons en conséquence, quand ils se présenteront chez nous, les fils de la blonde et *vigilante* Germanie. Nous saurons que tout hôte, tout voyageur, tout ouvrier, tout individu, en un mot, d'au delà du Rhin, est un mouchard de Bismark ou de ses successeurs.

Quelques souvenirs historiques compléteront cette étude sur les espions et l'*espionnage*. On verra à quelle abjection morale l'avidité du gain peut conduire, et aussi quels désastres a quelquefois produits un seul espion habilement déguisé.

Nous avons dit, que, sous Richelieu, le fameux capucin Joseph avait organisé l'*espionnage* sur une échelle vraiment prodigieuse. Tantôt c'était un brave seigneur, vieux, infirme et soi-disant sourd, devant lequel on ne se gênait pas pour tout dire, et qui retrouvait sa vigueur et ses jambes pour aller reporter au cardinal des propos dont il n'avait pas perdu le plus petit détail. Tantôt c'était une femme qui se glissait dans l'intimité d'un jeune et brillant courtisan, et lui arrachait, nouvelle Dalila, un secret dangereux et terrible. Mais Richelieu n'avait pas des espions seulement en France : l'Espagne, l'Autriche, l'Italie en recélaient un grand nombre. La conjuration de Cinq-Mars offre l'exemple de la rapidité et de la sûreté avec lesquelles ils savaient opérer. Au moment où le favori se croyait sûr de la victoire, le secrétaire d'Etat, Chavigny, apporta au roi un paquet qui venait d'être envoyé à Richelieu ; c'était la copie exacte du traité avec l'Espagne. Cette copie — le fait, bien qu'impossible à prouver, n'est pas douteux — arrivait tout droit de Madrid, où Richelieu entretenait un agent inconnu qui avait plus d'une fois éventé les secrets du cabinet espagnol, comme l'atteste la correspondance de Sourdis.

Dans les dernières années de Louis XIV, le cabinet de Versailles entretenait à Bruxelles, comme agent secret, c'est-à-dire espion, l'abbé Lenglet-Dufresnoy. Ce personnage, qui jouait un jeu double, était en même temps (le fait est aujourd'hui avéré) l'espion du prince Eu[illegible]. Le plus étrange, c'est que Lenglet-Dufresnoy s'acquittait consciencieusement de sa besogne, et que, grâce à lui, ni Louis XIV ni le prince Eugène n'ignoraient un détail de ce qui se passait chez le voisin. L'*espion double* (terme consacré) est en effet une variété assez fréquente de l'espion.

La plupart des conspirations ourdies contre la vie de Napoléon Ier furent découvertes par des espions. On sait les détails de l'arrestation de Cadoudal, arrestation qui se fit dans des conditions de précision prodigieuse. Fouché avait réorganisé la police et spécialement l'*espionnage* sur une base redoutable. L'*espionnage* encore, quand revinrent les Bourbons, permit de surprendre les conspirations bonapartistes, entre autres celle du général Berton, dite *conspiration de Saumur*. C'est surtout à cette époque que se fit sentir dans nos mœurs cette déviation du sens moral par nous signalée plus haut. Un ancien émigré, le comte de Brivasac-Beaumont, sollicita et obtint la direction d'une police particulière, qu'il organisa et dont il choisit les agents : l'empressement à s'enrôler fut tel que Brivasac-Beaumont faillit être débordé. Ce fut à qui serait espion : les uns pour être utiles, les autres pour y trouver des moyens d'existence, une autre classe pour avoir la petite jouissance de dénoncer ses ennemis ou de servir ses petites haines. Il y en eut même qui se présentèrent comme amateurs. En Espagne, c'était un honneur d'être familier du saint-office ; en France, on recherchait avec avidité le titre et les fonctions d'agent de police. Brivasac n'eut que l'embarras du choix, et un curieux livre, devenu très-rare, la *Police dévoilée* (1829, in-8°), nous apprend que toutes ses recrues furent prises dans la fine fleur des pois de l'époque : « Il décora du titre de son brigadier, dit l'ouvrage que nous venons de citer, un nommé Verceil, ex-capitaine, chevalier de Saint-Louis, qui établit son domicile et ses bureaux rue Saint-Germain-l'Auxerrois. Huit agents le secondèrent dans ses ténébreuses opérations. On comptait parmi eux le chevalier Courton, Dulac, ancien militaire, et le nommé Tourade. Ce dernier, très-adroit, s'introduisait dans les maisons sous divers prétextes, tirait les cartes aux femmes de chambre moyennant la rétribution de 1 franc, leur parlait du passé, les consolait sur le présent et leur prédisait l'avenir, qui toujours devait être très-heureux, puisqu'elles payaient le sorcier. C'est ainsi que Tourade parvint à savoir ce qui se passait chez les personnes de la plus haute distinction. MM. Manuel, Benjamin Constant et autres députés furent signalés dans les rapports de ce misérable comme tenant journellement les propos les plus dangereux contre le roi et son autorité, et cherchant à propager de coupables doctrines. » Telle fut d'ailleurs la fureur d'*espionnage* au début de la Restauration que, lors de son passage à Paris, l'empereur Alexandre de Russie, suspect de libéralisme, fut mis en surveillance : un inspecteur général, nommé Foudras, chargea l'agent Mayer de surveiller le monarque russe, qui logeait à l'Elysée-Bourbon. L'agent fut arrêté, puis relâché sans qu'on eût réussi à le convaincre. Mais la suite de l'empereur, qui se sentait épiée, ne voulut pas en avoir le démenti : quelques instants après le départ de Mayer, un jeune garçon, juif de naissance, vint à passer au même endroit. Interrogé, il balbutia, se troubla, et, pris pour l'agent véritable, fut pendu le lendemain dans les environs de Choisy-le-Roi comme coupable d'*espionnage*.

Le malheureux Labédoyère dut sa perte à l'*espionnage*, et à un *espionnage* d'autant plus odieux que le misérable qui le vendit avait été au service de sa famille et comblé de bienfaits par elle. « Dès que Labédoyère fut dans la capitale, dit un historien contemporain, il fut surveillé sur l'heure. Dabasse (c'était le nom du misérable domestique, devenu inspecteur de police) avait un libre accès dans cette maison. Il inspirait de la confiance, il était instruit de tout ce qui se passait dans l'intérieur, et rien ne lui était caché. On ne doit pas s'étonner si le colonel jouissait d'une grande liberté, si rien ne pouvait lui porter ombrage. Dabasse le voyait à chaque instant... L'argus de la police était là... Labédoyère ne pouvait échapper. » Le moment venu, Dabasse opéra l'arrestation avec un calme qui ne se démentit pas un instant. On sait le dénoûment de cette tragique aventure.

En même temps que l'*espionnage* s'organisait à l'intérieur, l'extérieur n'était pas négligé. Ainsi, en 1818, le congrès d'Aix-la-Chapelle venait à peine de s'ouvrir que le ministre de l'intérieur y dépêcha un officier de paix et deux agents, chargés d'espionner la conduite du duc de Richelieu et les faits et gestes des membres du congrès. Le trio se félicitait de son succès quand il fut pris en flagrant délit d'*espionnage*. Les membres du congrès se bornèrent à un véritable châtiment tragi-comique : les trois espions furent pendus, puis décrochés quand on les vit à moitié suffoqués, et renvoyés honteusement en France. Le même Brivasac-Beaumont dont nous avons parlé ci-dessus eut plus tard à remplir un rôle analogue, en Angleterre, auprès du duc Decazes, alors notre ambassadeur. L'affaire Conseil, qui, sous Louis-Philippe, eut tant de retentissement en Suisse, rentre aussi dans la même catégorie. Conseil, envoyé par le ministère des affaires étrangères, fut d'ailleurs désavoué par le ministère de l'intérieur. Deutz, le traître qui livra la duchesse de Berry en 1832, ne fut pas non plus autre chose qu'un espion.

L'*espionnage* et les espions ont fréquemment tenté l'imagination des romanciers et des poëtes. Nous rappellerons, entre autres créations, le Peyrade et le Corentin de Balzac, le Javert de Victor Hugo (dans les *Misérables*), le Jackal et le Gibassier d'Alexandre Dumas (les *Mohicans de Paris*). Un espion est le personnage principal du drame de *Napoléon Bonaparte*, par le même auteur, qui l'a repris dans un autre drame plus récent, les *Blancs et les bleus*. La controverse morale qui fait peser dans un plateau de la balance l'infamie du métier, et dans l'autre plateau les dangers qu'il fait courir, prête en effet puissamment à une création saisissante. L'*Espion* de Fenimore Cooper est une des plus remarquables études de l'espion de guerre. V. ESPION.

ESPIONNÉ, ÉE (e-spi-o-né) part. passé du v. Espionner. Surveillé par des espions ou par des gens qui épient en secret : *Etre* ESPIONNÉ *par la police. Les hommes masqués sont des maris qui viennent espionner leurs femmes, ou des maris en bonne fortune qui ne veulent pas être* ESPIONNÉS *par elles.* (Balz.) *Tout magistrat vénitien avait la pâleur livide d'un espion* ESPIONNÉ. (V. Hugo.)

ESPIONNER v. a. ou tr. (è-spi-o-né — rad. *espion*). Surveiller en espion : ESPIONNER *un conspirateur.* ESPIONNER *tous les actes de quelqu'un. Ce n'est pas l'affaire des satyres d'*ESPIONNER *les amours des dieux.* (P. de St-Victor.)

— Absol. : *C'est un vilain métier que d'*ESPIONNER. (Acad.)

S'espionner v. pr. Se surveiller secrètement l'un l'autre : *Deux agents de la police qui* S'ESPIONNENT *sans se connaître.*

ESPIRA-DE-L'AGLY, village et comm. de France (Pyrénées-Orientales), cant. de Rivesaltes, arrond. et à 12 kilom. de Perpignan ; 1,308 hab. Source minérale. Vignobles renommés. L'église romane offre un portail richement orné et une belle abside.

ESPIRITU-SANTO, province du Brésil, située entre l'océan Atlantique, qui la limite à l'E., les provinces de Rio-de-Janeiro au S., de Minas-Geraes à l'O. et de Bahia au N. Superficie, 100,000 kilom. carrés ; 75,000 hab. ; ch.-lieu, Nossa-Senhora-da-Vittoria. C'est une des provinces les plus belles et les plus riches, mais en même temps une des moins cultivées et des moins peuplées de l'empire. Des ramifications de la Serra de Montequiera et de la Serra do Mar s'élèvent à l'E., s'étendent dans tous les sens sur ce pays et y forment de fort belles vallées. De majestueuses forêts couvrent ces montagnes et s'étendent jusqu'à l'Océan ; leur exploitation est de la plus haute importance pour ce pays, où l'agriculture, l'éducation du bétail et l'industrie sont presque nulles. Les principaux cours d'eau de cette province, très-bien arrosée, sont : le Rio Doce, Saô-Matheus, Itaunnas, Mucury, Itapeneirin, Piraquéaçu, Sauanhu, Santa-Maria, Guaraparim, Benevente, Fiuma, Itabapuana, Jucu et Cariacica. On y trouve des lacs, dont le plus remarquable est celui de Juparanan, qui a 44 kilom. de circuit. Il est longé du N. au S. par la cordillère do Mar, qui, dans la contrée, reçoit le nom de Serra dos Aïmores. Les forêts, les pluies et les brises qui soufflent de la mer, y modèrent la chaleur. Le climat est généralement salubre. La population civilisée d'Espiritu-Santo atteint à peine le chiffre de 100,000 hab., groupés dans la capitale, une autre ville, onze villages, y compris trois colonies allemandes, formant ensemble un total de 2,526 hab. Dans l'autre partie de ce territoire, dont la superficie atteint 14,166 milles carrés, on trouve différentes peuplades d'Indiens libres, la plupart très-belliqueux, tels que les Puris, les Botocudos, les Aïmores, etc. Ils vivent de la pêche et de la chasse et s'occupent de la confection de divers ouvrages en bois. L'agriculture n'a pas fait de grands progrès dans le pays ; ses principaux produits sont : la farine de manioc, le café, le coton, le sucre, le tabac et diverses productions forestières. Cependant des planteurs de Rio-de-Janeiro commencent à émigrer dans cette province et à établir de vastes exploitations agricoles, dont plusieurs sont déjà en pleine prospérité. Le commerce s'y fait par cabotage par Rio-de-Janeiro. La côte de cette province offre un développement d'environ 500 kilom. et a neuf ports, sans compter quelques baies de moindre importance.

La province de Espiritu-Santo est le premier district découvert par les Portugais sur les côtes du Brésil. Alvarez Cabral y déposa, en 1500, deux hommes de son équipage. En 1504, Christovam Jacques y amena une colonie assez nombreuse, avec deux missionnaires franciscains, et la ville de Porto-Seguro s'éleva sur les bords de la baie de ce nom. Elle devint bientôt la première factorerie du commerce du bois de Brésil. Jean III de Portugal ayant donné le territoire de cette province, explorée en 1525, à Vasco-Fernandes Continho, celui-ci, accompagné de 60 aventuriers, y aborda le dimanche de la Pentecôte de l'année 1535, d'où le nom d'*Espiritu-Santo* donné à la contrée. Peu de temps après, Continho remporta une victoire sur les Aïmores, sauvages qui dominaient dans le pays, et, en souvenir de ce fait d'armes, il donna le nom de Vittoria à l'île qui se trouve dans la baie d'Espiritu-Santo, île où s'était livré le combat. C'est là qu'est située la capitale de la province, qui porte aussi le nom de Vittoria. En 1544, Vasco-Fernandes Continho fonda la ville d'Espiritu-Santo, avec un fort pour la défendre ; mais,

tandis qu'il retournait en Europe pour demander des secours pour sa colonie, les Indiens envahirent les établissements et massacrèrent tous les Européens, malgré des secours envoyés par Mendo de Sà, gouverneur de Bahia. Enfin, après trente ans de combats meurtriers, qui avaient coûté la vie à un grand nombre de Portugais, une poignée d'hommes de cette nation parvint à remporter une victoire décisive sur les Indiens. Les jésuites s'efforcèrent de répandre le christianisme parmi les sauvages, et la colonie recommença à prospérer. Après des péripéties diverses, elle fut réunie à la couronne impériale du Brésil. Elle a peu progressé depuis cette époque, parce que les mauvais traitements que les Portugais ont fait subir aux indigènes ont excité dans ces derniers une haine qui s'est transmise de génération en génération, et qui se traduit encore aujourd'hui par des vexations de toute espèce.

ESPIRITU-SANTO, ville de l'Amérique du Sud (Brésil). V. VILLA-VELHA.

ESPIRITU-SANTO, ville de l'île de Cuba, intendance centrale, à 325 kilom. E.-S.-E. de la Havane, par 21° 57' de lat. N. et 81° 48' de long. O.; 15,484 hab., parmi lesquels 5,296 blancs, 2,722 nègres libres et 7,466 esclaves. Elle est le chef-lieu d'un des districts les plus fertiles de l'île et fait un commerce actif en sucre, café et tabac.

ESPIRITU-SANTO (baie de), baie de l'Amérique du Sud, formée par l'Atlantique, sur la côte orientale du Brésil, province d'Espiritu-Santo. Sa forme est semi-circulaire, et elle a 13 kilom. de longueur sur 9 kilom. de largeur. Elle est accessible aux frégates, et son entrée est défendue par cinq fortins. C'est dans cette baie que se trouve l'île sur laquelle s'élève la ville de Nossa-Senhora-da-Vittoria.

ESPIRITU-SANTO (île de), île de l'Amérique du Nord, dans le golfe de Californie, près de la côte S.-E. de la basse Californie, par 24° 30' de lat. N. et 112° de long. O. Elle mesure 20 kilom. du N. au S., sur 8 de l'E. à l'O. ‖ Ile de l'Océanie, archipel des Nouvelles-Hébrides, par 165° de long. E. et 15° de lat. S. Superficie, environ 3,800 kilom. carrés. Une baie très-étendue, que le navigateur espagnol Quiros nomma Saint-Philippe, partage la partie septentrionale en deux presqu'îles, dont les extrémités N. forment à l'O. le cap Cumberland et à l'E. le cap Quiros. La partie occidentale de l'île est très-élevée et présente plusieurs chaînes de montagnes escarpées vers la côte. Au delà de ces montagnes, en avançant vers l'E., on trouve des collines couvertes de forêts et de riantes vallées dont la végétation est aussi riche que variée. De nombreuses rivières descendant des montagnes contribuent à la fertilité du sol, qui produit en abondance les fruits les plus délicieux et les plus rares. Les naturels sont des nègres océaniens qui vivent dans un état de guerre continuelle. Découverte en 1606 par Quiros, l'île d'Espiritu-Santo fut visitée par Bougainville, puis par Cook, qui, en 1774, explora toute la côte.

ESPLANADE s. f. (è-spla-na-de — du part. latin *explanatus*, de *planare*, rendre plan. Le participe passé sanscrit *prathana*, étendu, de la racine *prath*, étendre, s'est contracté en *planus*, uni, égal, d'où *plano*, *planare*, aplanir. Du latin *planare*, les Français ont tiré *planer*, se soutenir en l'air les ailes déployées, et du part. passé *explanatus*, aplani, les Espagnols ont fait *explanada*, sous-entendu *tierra*, terre, terrain aplani; d'où *esplanade*). Fortif. Anciennement, Glacis d'un ouvrage de fortification. ‖ Aujourd'hui, Grand espace libre, ordinairement disposé en pente, qui sépare une citadelle des maisons de la ville, et qui a pour objet d'empêcher l'ennemi de se servir de ces constructions pour faire à couvert des travaux d'attaque. ‖ Parquet, corridor, chemin couvert où les assiégés s'établissent pour inquiéter l'ennemi ou appuyer les sorties.

— Par ext. Vaste place découverte en avant d'un édifice : *L'*ESPLANADE *des Invalides. Derrière le grand carré des roses, dans le jardin du Luxembourg, il y a une large et belle allée que les bonnes d'enfants et les militaires désertent pour encombrer l'*ESPLANADE *ou pour aller s'asseoir en espalier le long des murs brûlants de la pépinière.* (P. Féval.) ‖ Plateau élevé et découvert, d'où l'œil peut plonger au loin dans la campagne : *C'est une* ESPLANADE *pratiquée sur une roche escarpée.* (Chateaub.)

— Fauconn. Chemin que l'oiseau parcourt en planant.

ESPLANDIAN s. m. (è-splan-di-an — du lat. *splendere*, briller). Moll. Nom vulgaire d'une belle coquille du genre cône.

Esplandian (LES EXPLOITS D'), roman d'origine espagnole, qui fait suite à l'*Amadis de Gaule*, dont l'original est portugais. On sait que les Amadis, série qui contient sept ou huit romans, dont les principaux sont : *Amadis de Gaule*, *Esplandian*, *Amadis de Grèce* et *Florisel de Nicea*, forment un cycle chevaleresque, comme les romans de la Table ronde, et Charlemagne et ses douze pairs. Ces romans, qui se font suite les uns aux autres, développent des incidents et des personnages qui, dans le premier, n'apparaissaient qu'au second plan, mais en conservant avec une grande exactitude toute cette généalogie fabuleuse et les caractères généraux de l'œuvre primitive. Chaque suite est considérée, non comme un nouvel ouvrage, mais comme un nouveau chapitre. C'est ainsi que les *Exploits du très-valeureux chevalier Esplandian* (*Las sergas del esforzado caballero Esplandian*) portent le titre de cinquième, sixième et septième livres de l'*Amadis de Gaule; Amadis de Grèce*, le titre de huitième livre, et *Florisel de Nicea*, celui de neuvième livre du même ouvrage.

On attribue les livres qui contiennent les *Exploits d'Esplandian* et qui forment un ensemble bien distinct, comme toutes les autres suites, à Garci Ordoñez de Montalvo, corrégidor de Medina del Campo, qui traduisit en espagnol l'*Amadis de Gaule*, du Portugais Vasco de Lubeïra. La version espagnole de ce roman, aïeul de tant d'autres, a seule subsisté avec les imitations italiennes et françaises qui en ont été faites, l'original ayant disparu depuis longtemps. Les Espagnols mêmes se sont fondés sur cette disparition pour réclamer la paternité entière de l'*Amadis;* mais il suffit de comparer à cette œuvre les *Exploits d'Esplandian* pour se convaincre de l'infériorité du génie de Montalvo lorsque, désireux de continuer le succès du livre qu'il avait traduit, il entreprit d'inventer à son tour. Soldat d'abord, ce fut seulement dans son âge mûr, à cinquante ans, qu'il se fit narrateur chevaleresque, et il employa, dit-on, vingt ans à mener à bien son œuvre. Beaucoup moins long que le récit des aventures du père, Amadis de Gaule, le roman d'*Esplandian* atteint pourtant des dimensions assez considérables. L'auteur prend son héros au moment où il est armé chevalier, à la cour de son père, en présence de la fée Urgande (*Urganda la desconocida*), au son des trompettes d'or de quatre damoiseaux, pour le conduire, à travers une foule d'aventures et de périls, de combats en champ clos, de villes forcées, de brigands punis, de sortiléges conjurés, jusque sur le trône de Constantinople, où il s'assoit en épousant la fille de l'empereur, Leonorina. On ne s'attend pas à ce que nous fassions un récit, même sommaire, de ces exploits miraculeux. Les romans à la mode nous ont blasés sur ces sortes d'aventures, qui nous paraissent fades aujourd'hui; tout au plus pouvons-nous lire l'Arioste, grâce au prestige du style et à l'art magique de la composition. Cependant ces vieux romans de chevalerie sont loin d'être à dédaigner, et on est surpris, en les étudiant d'un peu près, des trésors d'imagination, des grâces d'invention et de style qu'on y rencontre.

Les défauts d'*Esplandian* proviennent surtout de la rivalité que l'auteur a voulu établir entre les exploits du fils et les hauts faits du père. Le père était très-fort, il faut que le fils soit extravagant. Pour aider au merveilleux, Ordoñez de Montalvo a transporté la plus grande partie de ses aventures en Orient, c'est-à-dire dans un pays qui lui était inconnu; de là une géographie risible. On y rencontre même une reine de Californie, ennemie redoutable de toute la chrétienté, et, à un moment, Constantinople est assiégé par trois millions de païens. Le style est faible, inférieur à celui de l'*Amadis*. Aussi, en le rencontrant dans la bibliothèque de don Quichotte, le curé dit-il au barbier : « En vérité, le fils n'égale pas le mérite du père! » Il y a pourtant un épisode très-joli, qui donne une idée de l'imagination riche et parfois gracieuse de l'auteur. Esplandian ne sait comment pénétrer dans Constantinople pour voir la fille de l'empereur, Leonorina, qui l'aime et dont il est amoureux. Son amie, la doncella Carmela, qui l'accompagne partout et joue auprès de lui le rôle d'une fée ingénieuse, lui suggère un stratagème. Le bruit s'est répandu dans le monde entier de ses exploits à la roche de la Dame-Enchanteresse; comment il y a conquis l'épée merveilleuse, les trésors gardés par le serpent et est sorti des périls où mille chevaliers avant lui avaient perdu la vie. Elle fait diriger le vaisseau d'Esplandian vers le port de Constantinople et, de là, fait dire à l'empereur que le valeureux chevalier veut donner en présent à sa fille un coffre qui renferme une idole couverte de diamants. L'empereur et toute sa cour viennent à bord voir l'idole et restent émerveillés de la splendeur des draperies d'or et des bijoux; le présent est accepté. Mais le soir, ce que l'on transporte au palais dans le grand coffre, sorte de cercueil, ce n'est pas l'idole, c'est Esplandian revêtu de ses plus magnifiques habits. Le coffre est déposé dans la chambre de la princesse, et Carmela, qui accompagne les porteurs, jette le trouble dans l'esprit de Leonorina en lui disant ces mots à double entente : « Je te laisse dans ce cercueil un présent mort et un autre vivant. » L'infante craint que son amant ne soit mort et qu'on ne lui en apporte la dépouille. « Toute sa chair, dit le romancier, eut le frémissement des feuilles quand le vent souffle. » Elle fait ouvrir le coffre, et Esplandian sort, éclatant de beauté, resplendissant de broderies et de diamants. Il y a un charme exquis dans toute cette scène.

Le succès des *Exploits d'Esplandian* fut considérable à l'apparition du livre. Six éditions consécutives n'épuisèrent pas la curiosité publique; on le traduisit dans toutes les langues. Les scènes orientales, les combats contre les Turcs répondaient, comme le remarque Ticknor, à la préoccupation générale de l'Europe, qui, depuis le succès des armes de Bajazet, avait les yeux tournés vers Constantinople comme vers le plus grand péril qui eût jamais menacé la chrétienté. La première édition est de Tolède (1521), la seconde de Salamanque (1525); une des plus curieuses est de Burgos, in-fol. à deux colonnes, imprimée par Simon de Aguyo (1587). Elles portent toutes pour titre : *Las Sergas del esforzado caballero Esplandian, hijo del excellente rey Amadis de Gaula*, etc. Remarquons en passant que *sergas* (exploits) est un vieux mot espagnol, dérivé du grec ἔργα (œuvres), choisi par l'auteur parce qu'il présente son roman comme une traduction de la biographie d'Esplandian écrite en grec par le maître Elizabad, médecin du roi Amadis, dans le roman de ce nom, et présenté au fils comme son historiographe futur.

Don Pascal de Gayangos, érudit espagnol d'une grande valeur, a donné, dans la *Bibliothèque Rivadeneyra*, une édition nouvelle de l'*Amadis* et de l'*Esplandian*, précédée de notes critiques et d'une bibliographie des romans de chevalerie espagnols, d'une exactitude et d'un complet qui ne laissent rien à désirer (Madrid, 1857, 1 vol. in-8°).

ESPLUGA-DE-FRANCOLI, ville d'Espagne, Catalogne, prov. et à 35 kilom. N.-N-O. de Tarragone, sur la rive droite du Francoli; 3,150 hab. Manufactures de toiles, de coton et de cire blanche; distilleries, tuileries. Commerce en produits manufacturés et produits agricoles; quincaillerie et poisson salé. On y remarque une belle église gothique et les ruines d'un château fort qui dominent la ville. ‖ Le même mot est, avec différents affixes, le nom de quatre autres bourgades de Catalogne et d'un bourg dans l'Aragon.

ESPOIR s. m. (è-spoir — lat. *speres*, mot que l'on trouve dans Ennius, et qui est allié à *spes*, espérance, et à *sperare*, espérer. *Espoir*, dans l'ancienne langue, avait un emploi élégant : il signifiait *peut-être*. L'ancienne langue avait aussi un substantif verbal à forme féminine, *espère*, d'où la locution proverbiale *à l'espère*, au hasard). Espérance qu'une chose désirée se réalisera : *Vain* ESPOIR. ESPOIR *trompeur. L'*ESPOIR *d'une récompense. L'*ESPOIR *vient à manquer, le désir se fane.* (Volney.) *Le doute a ses dédommagements, il a ses vœux et son* ESPOIR. (B. Const.) *L'*ESPOIR *est une mémoire qui désire, le souvenir est une mémoire qui a joui.* (Balz.)

Si l'amour vit d'*espoir*, il périt avec lui.
CORNEILLE.

Le trépas seul éteint l'*espoir* de l'homme.
CORNEILLE.

L'*espoir* est le seul bien des cœurs infortunés.
BERNIS.

Les dieux se font un jeu de l'*espoir* des humains.
LA FONTAINE.

L'*espoir* le plus trompeur tient lieu de quelque bien,
Et le plus grand des maux est de n'espérer rien.
QUINAULT.

L'*espoir*, il est vrai, nous soulage
Et nous berce un temps notre ennui;
Mais, Philis, le triste avantage,
Lorsque rien ne marche après lui!
MOLIÈRE.

— Par ext. Personne ou chose en qui l'on espère, qui fait l'objet de l'espérance : *Mon fils est tout mon* ESPOIR.

O mon fils, cher *espoir* que je me suis ravi!
RACINE.

— *Dans l'espoir de* ou *que*, Espérant, dans la pensée de ou que : *Je suis venu* DANS L'ESPOIR DE *vous trouver*, DANS L'ESPOIR QUE *vous seriez ici.*

— Anc. mar. Petite pièce d'artillerie placée sur le gaillard d'avant, et qui servait surtout à favoriser une descente sur une côte ennemie.

— Gramm. Comme ce mot suppose toujours la pensée d'une chose qui n'est pas encore réalisée, on ne doit point l'employer en le faisant rapporter à quelque chose de passé ou de présent. Ce serait donc une faute de dire : *J'ai l'espoir que sa conduite est devenue meilleure*, il faut dire : *Je me plais à penser que*, etc. Toutefois, on pourrait dire également : *J'ai l'espoir que sa conduite sera devenue meilleure ;* dans ce cas, la forme du futur *sera devenu*, bien que désignant en réalité une action passée, suffit pour autoriser l'emploi du mot *espoir*.

— **Épithètes**. Doux, tendre, amoureux, agréable, aimable, gracieux, charmant, enchanteur, riant, enivrant, consolant, consolateur, rassurant, fortifiant, décevant, séducteur, suborneur, trompeur, chimérique, faux, vain, frivole, vague, incertain, douteux, chancelant, passager, mensonger, éphémère, imaginaire, fol, aveugle, ridicule, frivole, téméraire, présomptueux, orgueilleux, imprudent, funeste, fatal, dangereux, léger, médiocre, faible, timide, naïf, crédule, juste, permis, légitime, naturel, vif, ardent, solide, long, tardif, prématuré, futur, fondé, ferme, assuré, certain, exagéré, outré, secret, caché, déguisé, dissimulé, nourri, entretenu, caressé, bercé, naissant, renaissant, court, rapide, déçu, frustré, trompé, trahi, ravi, envolé, dissipé, anéanti.

— **Syn. Espoir, espérance.** V. ESPÉRANCE.

— **Allus. litt. Quittez le long espoir et les vastes pensées**, Vers de la fable de La Fontaine si justement admirée : *Le Vieillard et les trois jeunes Hommes.*

Un octogénaire plantait.
Passe encor de bâtir; mais planter à cet âge!
Disaient trois jouvenceaux, enfants du voisinage
Assurément il radotait.
Car, au nom des dieux, je vous prie,
Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir?
Autant qu'un patriarche il vous faudrait vieillir.
A quoi bon charger votre vie
Des soins d'un avenir qui n'est pas fait pour vous?
Ne songez désormais qu'à vos erreurs passées;
Quittez le long espoir et les vastes pensées;
Tout cela ne convient qu'à nous.
Il ne convient pas à vous-mêmes,
Repartit le vieillard. Tout établissement
Vient tard et dure peu. La main des Parques blême
De vos jours et des miens se joue également.
Nos termes sont pareils par leur courte durée.
Qui de nous des clartés de la voûte azurée
Doit jouir le dernier? Est-il aucun moment
Qui vous puisse assurer d'un second seulement?

Le quatrain suivant de Maucroix est un commentaire heureux de cette dernière pensée :

Chaque jour est un bien que du ciel je reçoi;
Je jouis aujourd'hui de celui qu'il me donne;
Il n'appartient pas plus aux jeunes gens qu'à moi,
Et celui de demain n'appartient à personne.

Voici une application heureuse du vers qui fait l'objet de cet article :

« Il devient de plus en plus rare de rencontrer des écrivains qui s'attachent à quelque grand ouvrage, étudient une question compliquée, en pénètrent toutes les profondeurs, en éclairent toutes les obscurités. On éparpille ses forces sur vingt sujets à la fois; il faut faire vite, il faut faire court; on se soumet aux exigences du présent, et le *long espoir et les vastes pensées* semblent chaque jour nous échapper davantage. »

(*Revue de l'Instruction publique.*)

— **Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir, La vie est un opprobre et la mort un devoir**, Vers de Voltaire dans *Mérope*. V. PERDRE.

Espoir en Dieu (L'), poésie d'Alfred de Musset, une des plus pures inspirations, un des cris les plus éloquents qui puissent être arrachés du cœur de l'homme. C'est la plainte d'une intelligence élevée qui se sent entourée de mystères impénétrables, qui ne voit ni le but ni la fin de l'existence humaine, et qui essaye, sans le pouvoir, de remplacer le doute par la foi. En vain les passions, l'entraînement du monde, les plaisirs et jusqu'aux préceptes de la sagesse païenne le convient à ne point chercher ce que l'homme ne peut pas savoir; je ne puis, s'écrie-t-il!

Je ne puis; malgré moi l'infini me tourmente,
Je n'y saurais penser sans crainte et sans *espoir*,
Et, quoi qu'on en ait dit, ma raison s'épouvante
De ne pas le comprendre et pourtant de le voir.
Qu'est-ce donc que ce monde et qu'y venons-nous faire,
Si, pour qu'on vive en paix, il faut voiler les cieux?
Passer comme un troupeau les yeux fixés à terre
Et renier le reste, est-ce donc être heureux?
Non, c'est cesser d'être homme et dégrader son âme.
Dans la création le hasard m'a jeté,
Heureux ou malheureux, je suis né d'une femme,
Et je ne puis m'enfuir hors de l'humanité.

Où se réfugier, puisque le doute est un tourment pour l'homme et que l'indifférence elle-même n'est que le vide? Le poëte se le demande avec anxiété. L'épicuréisme, la doctrine de la jouissance et de l'oubli, lui offrira-t-il cet abri qu'il cherche? Non.

Aux jours même où parfois la pensée est impie,
Où l'on voudrait nier pour cesser de douter;
Quand je posséderais tout ce qu'en cette vie,
Dans ses vastes désirs, l'homme peut convoiter;
Donnez-moi le pouvoir, la santé, la richesse,
L'amour même, l'amour, le seul bien d'ici-bas;
Que la blonde Astarté, qu'idolâtrait la Grèce,
De ses îles d'azur sorte en m'ouvrant les bras,
Quand Horace, Lucrèce et le vieil Épicure,
Assis à mes côtés, m'appelleraient heureux,
Et quand ces grands amants de l'antique nature
Me chanteraient la joie et le mépris des dieux,
Je leur dirais à tous : « Quoi que nous puissions [faire,
Je souffre, il est trop tard, le monde s'est fait vieux;
Une immense espérance a traversé la terre,
Malgré nous vers le ciel il faut lever les yeux. »

Sera-ce donc la religion qui nous sauvegardera? Le poëte semble s'en rapprocher dans ces derniers vers, mais les prêtres et leurs dogmes lui font peur. Le dieu redoutable, le dieu de vengeance qu'ils veulent nous contraindre d'adorer, sous peine de tourments éternels, les mystères incompréhensibles qu'ils ajoutent, comme à plaisir, à ceux déjà si profonds dont nous sommes entourés, ne satisfont ni sa raison ni sa conscience. Il détourne la tête avec dédain.

Reste la philosophie. De haut, comme un aigle qui plane, le poëte envisage et résume tous les systèmes, de Zénon à Descartes, à Pascal, à Spinosa, à Kant : il n'y voit qu'obscurités et contradictions, il caractérise d'un mot leurs efforts et leur impuissance. Alors s'adressant à tous ces illustres génies, qui ont essayé de percer les ténèbres et n'ont pu réussir, malgré le rayonnement de leurs idées, il les convie à mêler leurs voix à la sienne dans une prière, et il supplie ce Dieu in-

connu, que l'instinct révèle, que la nature entière démontre, que les philosophies et les religions cachent ou découvrent tour à tour, de se montrer enfin, s'il existe, et de délivrer l'homme de ce doute accablant. Les strophes de cette prière sont admirables et rappellent, si elles ne les dépassent, les plus belles de Lamartine ; mais, avant de l'adresser au dieu inconnu, l'esprit railleur qui a créé *Namouna* et les *Nuits* ne peut s'empêcher de s'écrier :

Si le ciel est désert, nous n'offensons personne ;
Si quelqu'un nous entend, qu'il nous prenne en pitié.

Cet espoir en Dieu n'est qu'un cri de doute et de désespoir ; mais le désespoir y parle un si éloquent langage, et ces beaux vers, sortis de ce que la conscience humaine a de plus intime, ont un tel accent de vérité qu'il semble qu'un souffle de Pascal ait passé sur cette poésie.

Espoir, paroles de J. Barbier, musique de Beethoven. Ne disons que quelques mots de cette étude : « C'est beau, admirablement beau ; la muse des harmonies n'a jamais rien produit de plus vivace et de plus grandiose. » C'est au lecteur à méditer longuement ce chef-d'œuvre et à s'en assimiler les merveilles jusqu'au plus profond de la pensée.

Allegro moderato.

Dis - moi ce mot, bien su -
- prê - me, Ce mot cé - les - te : je
t'ai - me ! Et l'immortel a -
mour soudain m'é - ga - le aux
poco ritard. *p*
dieux ! Ce re-gard qui m'at-
ti - re ; Ce frais et doux sou -
a tempo
- ri - re, Dans un brû - lant dé -
- li - re, M'ouvrent les vas - tes
cieux, M'ouvrent les vas - tes
cieux. Oui ! l'immensi - té des cieux !
Dis - moi ce mot,
ce mot su - prê - - -
poco ritard.
- - - - - - - me,
a tempo
Ce mot cé - les - te : je t'ai - me !
Et ce mot m'é - - ga - le aux
dieux. Quand mon â - me qui t'ad-
mi - re s'il - lu - mi - ne de ton sou-
- ri - re, Dans un brû - lant dé -
- li - re, Je vois s'ou - vrir les
cieux ! Ce re-gard qui m'at-
- ti - re, Le seul char-me de ton sou -
- ri - re Semblent à mon dé - li - re Sou-
dain ou - vrir les cieux. Oui ! je
vois s'ou - vrir les cieux !

ESPOJA (marquis de), général et diplomate espagnol, né vers 1790. Il servit avec distinction dans l'armée nationale qui, de 1808 jusqu'à la chute de Joseph Bonaparte, combattit contre la domination napoléonienne. En 1814, il passa au Mexique, d'où il revint quatre ans plus tard avec le grade de général, remplit ensuite diverses fonctions, montra à la cause du roi un attachement qui faillit lui coûter la vie lors de la révolution constitutionnelle de 1820, et, après la restauration de Ferdinand VII dans son pouvoir absolu (1823), il se déclara contre le parti apostolique dont le chef fut don Carlos. Peu avant sa mort, Ferdinand, dans la prévision d'un mouvement carliste, le chargea de l'inspection des troupes. Le marquis d'Espoja se déclara énergiquement en faveur de la jeune reine Isabelle, fut nommé sénateur, puis devint, en 1838, ambassadeur d'Espagne près la cour des Tuileries. Après avoir rempli ce poste pendant plusieurs années, il alla prendre à Madrid son siége au sénat.

ESPOLE s. f. (è-spo-le — V. l'étym. du mot *espolin*). Techn. Fil de la trame d'une étoffe. ‖ On dit aussi ESPOULE.

ESPOLETTE s. f. (è-spo-lè-te— V. l'étym. du mot *espolin*). Artill. Nom donné par quelques écrivains militaires à la fusée des projectiles creux : *Pendant la guerre d'Italie, en* 1859, *l'artillerie française ayant envoyé à Gênes un approvisionnement de fusées toutes chargées, le commis de l'atelier expéditeur écrivit sur les caisses le mot* ESPOLETTES ; *or, le garde du bureau ayant lu* épaulettes, *fit placer l'envoi dans un magasin d'habillement ; on conçoit les résultats qu'aurait eus un si singulier quiproquo si un incendie était venu à éclater.* ‖ On dit aussi ESPOULETTE.

— Mar. Tube de fer-blanc ayant la forme d'un entonnoir, dont on se sert, quand une pièce a raté, pour verser la poudre d'amorce dans la lumière. ‖ On dit aussi ESPOULETTE.

ESPOLEUR s. m. (è-spo-leur — rad. *espolin*). Techn. Ouvrier qui dispose les espolins.

ESPOLIN s. m. (è-spo-lain — de l'anc. haut allem. *spuolo*, navette, qui se rattache sans doute au gothique *spinnan*, *spann*, et à ses analogues germaniques). Techn. Petit tube de roseau sur lequel on dévide le fil destiné à former la trame des étoffes. ‖ Petite navette sans ferrure ni roulettes, qui sert au tissage des étoffes brochées. ‖ On dit aussi ESPOULIN et on a dit autrefois ESPOLET et ESPOLESTE.

ESPOLINAGE s. m. (è-spo-li-na-je — rad. *espoliner*). Techn. Action d'espoliner : *L'*ESPOLINAGE des étoffes. ‖ On dit aussi ESPOULINAGE.

ESPOLINANDE s. f. (è-spo-li-nan-de — rad. *espolin*). Techn. Ouvrière qui charge et dispose les espolins. ‖ On dit aussi ESPOULINANDE.

ESPOLINÉ, ÉE (è-spo-li-né) part. passé du v. Espoliner : *Taffetas* ESPOLINÉ.

ESPOLINER v. a. ou tr. (è-spo-li-né — rad. *espolin*). Techn. Brocher à l'aide des espolins : ESPOLINER *une étoffe.* ‖ On dit aussi ESPOULINER.

ESPOLOIR s. m. (è-spo-loir — V. l'étym. d'*espolin*). Techn. Métier à broche qui sert à répartir uniformément le fil sur l'espolin : *L'*ESPOLOIR *consiste en un métier à broche muni de tringles, marchant de bas en haut pour répartir également le fil sur l'espolin.* (H. Berthoud.) ‖ On dit aussi ESPOULOIR.

ESPONCE s. f. (è-spon-se). Féod. Déguerpissement que le détenteur faisait d'un héritage chargé de cens, rente ou autre devoir, pour en être déchargé à l'avenir, et qui était usité dans les coutumes d'Anjou et du Maine, de Tours, du Lodunois et du Poitou. ‖ On a dit aussi ESPONSION.

ESPONTON s. m. (è-spon-ton — ital. *spontone*, de *pontone*, pointe, dérivé lui-même de *punto*, piqûre, qui se rapporte au latin *punctum*, lequel dérive de la racine sanscrite *pic*, piquer, blesser). Demi-pique que portaient autrefois les officiers d'infanterie, et dont on se sert encore sur les vaisseaux pour l'abordage.

— Encycl. L'*esponton* était une sorte de hallebarde ou de demi-pique de sept à huit pieds de longueur, terminée par une pointe en fer longue d'un pied environ. L'usage de l'*esponton* date de la création des premiers régiments d'infanterie française, époque à laquelle, remplaçant la demi-pique, il devint l'arme des officiers d'infanterie et des dragons. C'était à peu près, avec le hausse-col, le seul objet qui servît à distinguer les officiers d'infanterie, car, à cette époque, les colonels, l'état-major et les capitaines, rangés en ordre de bataille à la tête des régiments, n'avaient pas d'uniforme ; ils combattaient en habits de cour, avec l'*esponton* à la main. Les officiers des gardes françaises ne se donnaient même pas la peine de porter cette arme, ils en chargeaient un sergent pendant les marches et ne la prenaient que pour combattre, saluer, passer ou défiler après une revue. Au commencement du XVIII[e] siècle, on arma du fusil les officiers subalternes de l'infanterie de ligne, et l'*esponton* fut abandonné. En revanche, les officiers supérieurs, depuis le grade de capitaine inclusivement, le conservèrent. L'ordonnance du 10 mai 1690 donnait à cette arme sept pieds et demi de longueur, y compris la lame. Cette lame était effilée, en bec de corbin.

L'*esponton* a servi quelquefois à des officiers de compagnies bourgeoises ou à des soldats de marine pour monter à l'abordage. Dans les charges d'infanterie, les officiers devaient pointer en avant l'*esponton* à quinze pas de l'ennemi. A ce signal, les soldats faisaient *haut les armes*. L'usage de l'*esponton* fut définitivement aboli vers le milieu du siècle dernier.

ESPORLAS, bourg d'Espagne, prov. des Baléares, dans l'île de Majorque, à 13 kilom. N.-O. de Palma ; 2,185 hab. Fabrique de papier, moulins à farine, belles grottes.

ESPORLE s. f. (è-spor-le — bas lat. *sporla*, mot qui est une contraction du latin *sportula*, gratification, don, présent, proprement petit panier. *Sportula* est, en effet, le diminutif du latin *sporta*, panier). Féod. Ce qu'on donnait ou offrait au seigneur pour obtenir de lui l'investiture de quelque fief, ou pour le relief dû à quelque mutation.

ESPORLER v. a. ou tr. (è-spor-lé — rad. *esporle*). Payer l'esporle à : ESPORLER *son seigneur.*

ESPOUDRIER s. m. (è-spou-dri-é). Mar. Nom que l'on donnait autrefois à l'ampoulette ou sablier du bord.

ESPRÉMESNIL (Jacques DUVAL D'), administrateur français, gendre de Dupleix, gouverneur général des possessions de la compagnie des Indes, mort en 1767. Nommé, par l'influence de son beau-père, membre du conseil souverain de Pondichéry et ensuite chef du conseil souverain de Madras, il soutint avec éclat la guerre que nous faisaient les Anglais, et écrasa avec 1,200 hommes une armée de 10,000 hommes envoyée contre Madras par le nabab d'Arcot. Il rentra dans la vie privée lors de la cession de Madras aux Anglais (1748) et revint en France deux ans plus tard. Il a écrit : *Traité sur le commerce du Nord* (Paris, 1762, in-12) ; *Examen de la surdité et de la cécité* (Paris, 1762, in-12) ; *Correspondance sur une question politique d'agriculture* (Paris, 1765).

ESPRÉMESNIL (Jean-Jacques DUVAL D'), conseiller au parlement de Paris et constituant, fils du précédent, né à Pondichéry en 1746, décapité le 22 avril 1794. Il vint jeune à Paris, y fit ses études et entra au parlement. Héritier de la haine de son oncle Dupleix pour le général Lally, il s'opposa avec un acharnement implacable à la révision du procès de cet infortuné. Il écrivait à un de ses collègues, le 17 septembre 1783, après que la cour de Dijon eut repoussé la demande en réhabilitation présentée par le fils de la victime : « J'ai combattu pendant quatre ans la mémoire d'un méchant et d'un traître, je le devais : la nature, l'honneur, la vérité, l'intérêt de l'innocence, de l'Etat, du trône, m'en imposaient la loi. Mes efforts sont couronnés. » A cette haine atroce vouée à la mémoire d'un homme frappé depuis vingt ans, se mêlait l'esprit de corps : c'était le parlement qui avait prononcé la sentence, et, aux yeux de d'Esprémesnil, le parlement ne pouvait faillir.

Impétueux, remuant, d'une éloquence entraînante, il figura à la tête de cette compagnie dans la lutte opiniâtre qu'elle soutint contre le gouvernement à l'occasion des édits bursaux. Brienne et Lamoignon ayant résolu de briser l'opposition des parlements en les remplaçant par la cour plénière et les grands bailliages, d'Esprémesnil parvint, en séduisant un ouvrier de l'imprimerie royale, à se procurer une épreuve de l'édit qui conseillait ce coup d'Etat et qui s'imprimait dans le plus grand secret. Aussitôt il réunit toutes les chambres du parlement, donne lecture de la pièce accusatrice, et, par un discours véhément, entraîne l'assemblée aux résolutions les plus énergiques. Le conseiller Goislard de Montsabert se distingua parmi ceux qui l'appuyèrent avec le plus de chaleur. Le marquis d'Agoult, envoyé par le roi, se présente pour les arrêter. Tous les magistrats se lèvent spontanément et s'écrient : « Si vous prétendez les enlever, enlevez-nous tous ! » C'était le 5 mai 1788. La séance se prolongea jusqu'au lendemain midi, sans que le parlement eût cédé à l'intimidation. Goislard fut conduit au château de Pierre-Encise, à Lyon, et d'Esprémesnil aux îles Sainte-Marguerite, où on le tint au secret le plus rigoureux : Lamoignon ne permit pas même à sa femme de le visiter. Mais le ministre et ses collègues durent bientôt se retirer devant les protestations unanimes de l'opinion publique. Le 24 septembre, le parlement fut rétabli et d'Esprémesnil rappelé à Paris. Sur toute la route on lui fit des ovations comme à un martyr de la liberté ; à Lyon, il fut couronné au théâtre, et l'on composa les rimes suivantes en son honneur :

J'entends dire partout : « Voilà le digne apôtre
De nos droits, de nos lois, de notre liberté :
Aux dépens de la sienne il conserva la nôtre,
Et sa prison ajoute à sa célébrité. »

Le parlement avait provoqué la convocation des états généraux. Appelé à donner son avis sur le mode de représentation, il se prononça contre le redoublement du tiers réclamé par l'opinion et accordé par le gouvernement. Dès lors l'égoïsme de ce corps éclata à tous les yeux : on vit qu'il n'avait attaqué les prérogatives royales que pour augmenter les siennes, et l'admiration enthousiaste qu'il avait inspirée à la nation se changea tout à coup en mépris. D'Esprémesnil devint l'objet des malédictions de ce même peuple qui, la veille, le portait en triomphe. Député de la noblesse de Paris aux états généraux, il essaya d'abord de s'opposer aux réformes, et, lorsqu'il y en eut un grand nombre de décrétées, il proposa sérieusement à l'Assemblée nationale de revenir à l'ancien régime, de se rendre en corps auprès du roi et de la reine pour faire amende honorable à leurs pieds (29 septembre 1790). Cette motion ridicule fut accueillie par un immense éclat de rire : les uns en demandèrent le renvoi au *comité de santé*, les autres au *comité d'aliénation*. Peu avant le 10 août 1792, d'Esprémesnil fut reconnu dans un groupe, aux Tuileries, et assailli par la foule : il dut la vie à Pétion, qui le sauva sous prétexte de s'assurer de sa personne. Toutefois, il ne voulut pas émigrer. « Je dois suivre, disait-il, toutes les vicissitudes d'une révolution dont j'ai été l'un des premiers moteurs. » Arrêté en septembre 1793, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il monta sur l'échafaud avec résignation et sérénité, heureux en quelque sorte d'expier ainsi la chute de la monarchie et la mort du monarque, dont il se reprochait d'être le principal auteur. On l'avait entendu dire quelques années auparavant : « Si le roi eût rendu justice à mon opposition parlementaire, il aurait dû me faire pendre. »

D'Esprémesnil appartenait à une classe d'hommes malheureusement très-nombreuse, surtout en temps de révolution, de ces hommes passionnés, ardents d'imagination, vifs et colorés dans leur langage, qui sont très-propres à convaincre et à entraîner les autres, mais complètement incapables de se former à eux-mêmes une conviction raisonnée. Condamnés à agir par l'ardeur fiévreuse de leur nature, ils ne saisissent jamais la portée de leur action. Du reste, pour juger d'Esprémesnil d'un mot, il nous suffira de dire qu'il était un des admirateurs les plus enthousiastes de Mesmer, un des plus zélés disciples de Cagliostro.

ESPRÉMESNIL (Angélique SANTUANÉ, dame DUVAL D'), femme du précédent, née à l'île Bourbon en 1754, morte sur l'échafaud en 1794. A dix-neuf ans, elle épousa Duval d'Esprémesnil, qui devait acquérir tant de célébrité comme conseiller au parlement de Paris. Après la mort de son mari, elle fut compromise, le 23 mai 1794, avec Suzanne Chevalier, Lamartinière, Lucile Parmentier, Suzanne Griois, Bourgeois, Flos, Porteboeuf et bien d'autres dans l'affaire de la fanatique, de l'étrange Cécile Renaud, dans la tentative de Ladmiral et la conspiration du baron de Batz ; la première avait voulu, disait-on, assassiner Robespierre, le second avait tiré deux coups de pistolet sur Collot d'Herbois, le troisième avait correspondu avec les armées alliées.

Ce jour-là, la guillotine fit tomber dans son panier rouge soixante têtes. Toutes ces victimes sacrifiées au bien public, un peu aux passions aussi, il faut bien le dire, nous devons les plaindre, mais entre toutes peut-être on doit plaindre M[me] d'Esprémesnil, regretter sa mort, car, si elle était de haute naissance, ce qui était un crime alors, elle était bonne et douce pour les petits et les faibles. On l'appelait la *Mère des pauvres.* Elle sut bien mourir.

ESPRESSIONE (CON) loc. adv. (ko-nè-spré-sio-né — mots ital.). Mus. D'une manière expressive, avec feu et sentiment. S'écrit sur les partitions pour indiquer les passages qui doivent être exécutés de cette façon. On écrit souvent en abrégé *con espress.* ou simplement *espress.*

ESPRESSIVO adj. (è-spré-si-vo — mot ital. qui signif. *expressif*). Mus. Expressif, plein de feu et de sentiment : *Andante* ESPRES-

SIVO. ‖ Adverbialem. : *Ce morceau doit être chanté andante* ESPRESSIVO.

ESPRINCHARD (Jacques, seigneur DU PLOMB), voyageur français, né à La Rochelle en 1570. Il visita l'Angleterre, la Hollande et l'empire d'Allemagne. On a de lui : *Histoire des empereurs romains d'Occident, depuis Jules César jusqu'à Rodolphe II, lequel domine à présent, recueillie de divers auteurs anciens et modernes* (1600, 2 vol. in-8°); *Histoire des empereurs ottomans* (1 vol. in-8°); *Voyage en diverses contrées d'Europe*, inédit. Il fit des additions à la traduction française du livre d'Etienne Guazzo de Montferrat, intitulé : *De civili conversatione*. Il concourut encore à la traduction française des *Méditations historiques* de Philippe Camerarius.

ESPRINGALE ou **ESPRINGALLE** s. f. (è-sprain-ga-le — v. l'étym. à la partie encycl.). Anc. art milit. Baliste en usage au moyen âge.

— Encycl. Linguist. Le mot *espringale* ou *espringalle*, qu'on écrivait encore *espingale*, *espingard*, *espingarde*, *espringard*, *espringarde*, paraît venir du bas latin *springarda*, *springardus*, *springaldus*, que Chevallet ramène au germanique : ancien allemand *sprengjan*, *sprengan*, lancer de tous côtés, jeter çà et là, répandre, asperger; anglo-saxon *sprengan*, islandais *sprengia*, allemand *sprengen*, hollandais *sprengen*, suédois *sprænge*, danois *sprenge*, anglais *to sprinkle*, toutes formes correspondant au latin *spargo*, grec *sphrigaô*, lithuanien *sprogstu*, de la racine sanscrite *sphurg*, jaillir, éclater. L'*espringale* était ainsi nommée à raison de son emploi; c'est, en effet, une ancienne machine de guerre servant à jeter des pierres et des traits. C'est comme si l'on avait dit la *jeteuse*. On disait de même la *baliste*, mot qui avait une signification identique. Mais, après l'invention de la poudre, le nom de plusieurs machines de guerre jusqu'alors en usage passèrent aux armes à feu qui les remplacèrent. C'est ce qui arriva pour l'arquebuse, par exemple. De même, *espingard* servit alors à désigner une certaine pièce d'artillerie pouvant porter une livre de balles, et le diminutif *espringale* fut un gros fusil court dont le canon était fort évasé et que l'on chargeait de plusieurs balles. M. Littré se trompe assurément quand il rapporte *espringale*, dans l'acception de baliste, à l'allemand *springen*, sauter. Il y a bien un mot *espringale* ayant cette dérivation, mais il désigne une sorte de danse haute, et non plus une machine de guerre. Il se rapporte alors à l'ancien français *espringuer*, *espringier*, danser en trépignant, sauter, sautiller, que l'on trouve souvent dans les vieux auteurs.

— Hist. L'*espringale* était une machine de guerre à bascule qui lançait des flèches et des balles avec une grande force, et qui fut employée pendant une partie du moyen âge. Nous lisons dans Guiart (1304) :

Et font getter leurs *espringales*,
Çà et là sonnent li clairain,
Li garot empené d'airain.

L'*espringale* remplaçait alors l'arbalète, mais d'autres fois on l'employait à la place des frondes et des balistes; c'est du moins ce qui semble résulter du récit que Froissart nous a fait du siége de Calais par le roi d'Angleterre : « Y avait (dans la ville) *espringales*, bombardes, avés et autres instrumens. »

Lorsque les armes à feu eurent complétement remplacé les anciennes machines de guerre, le mot *espringale* changea de signification. On appela de ce nom des armes à feu portatives dans le genre du mousquet. L'*espringale* avait environ trois pieds de long, et lançait des balles de la grosseur d'une petite noix.

ESPRIT s. m. (è-spri — lat. *spiritus*, proprement souffle, respiration; du latin *spiro*, je respire, le même que le sanscrit *spar*, vivre, respirer, d'où aussi le sanscrit *spartar*, souffle, exactement le latin *spiritus*. Cette racine *spar*, qui a fourni dans les langues aryennes un certain nombre de noms à divers êtres animés, et d'où dérive aussi le sanscrit *sparitar*, cause active, agent de douleur ou de malheur, semble procéder de la notion générale de mouvement, et se retrouve dans le grec *spairô*, *aspairô*, je tremble, je palpite, je m'agite, je me débats; le lithuanien *spirti*, ruer, *speray*, rapidement; l'irlandais *sparnaim*, *spairnim*, lutter, faire effort, *speir*, *spir*, jambe, jarret. Le sanscrit *sphar*, *sphul*, *sphal*, mouvoir, trembler, vaciller, est sans doute allié à *spar*). Substance incorporelle et consciente d'elle-même : *Le premier de tous les* ESPRITS, *c'est Dieu, souverainement intelligent.* (Boss.) *Dieu est* ESPRIT, *et ce n'est que par l'*ESPRIT *qu'on le peut atteindre.* (Boss.) *Dieu est* ESPRIT *et vérité; il voit tout, il sait tout, il contient en lui toutes choses.* (J.-J. Rouss.) *Tout sort de l'*ESPRIT, *tout vit de l'*ESPRIT; *l'élément positif des choses et les corps ne sont à l'*ESPRIT *que ce qu'est l'écriture à la pensée.* (Lamenn.) ‖ Ame, substance supposée incorporelle, siége et principe de l'intelligence, de la volonté, de la sensibilité et de la vie : *Rendre l'*ESPRIT. *Seigneur, dit saint Étienne en mourant, recevez mon* ESPRIT. (Acad.) *Dieu est le lieu des* ESPRITS *comme l'espace est le lieu du corps.* (Malebranche.) *La gravité est quelquefois un mystère du corps inventé pour cacher les défauts de l'*ESPRIT. (La Rochef.) *Il y a des maladies de l'*ESPRIT, *comme il y a des maladies du corps.* (L'abbé Bautain.) *Le corps est l'enveloppe et l'organe de l'*ESPRIT. (L'abbé Bautain.) ‖ Dans le style de l'Écriture, Partie noble de l'âme, qui conçoit le bien et l'approuve, par opposition à la chair, partie sensitive de l'âme, qui est soumise à l'attrait des appétits sensuels : *Il faut mortifier la chair et la soumettre à l'*ESPRIT. (Mass.)

Ne demande jamais à ta chair sensuelle
Ce qu'elle veut ou ne veut pas;
Range-la sous l'*esprit*, et fais qu'en dépit d'elle
Son esclavage ait pour toi des appâts.
CORNEILLE.

‖ Intelligence, faculté de comprendre, de connaître : *Perdre l'*ESPRIT. *Se fausser l'*ESPRIT. *Cultiver son* ESPRIT. *Former l'*ESPRIT *et le cœur des enfants.* L'ESPRIT *gouverne l'univers.* (Anaxagore.) *Certains* ESPRITS *sont d'autant plus sujets à faillir et moins capables de la vérité, qu'ils sont plus pénétrants et plus vifs.* (Desc.) *Il y a deux sortes d'*ESPRITS : *l'une de pénétrer vivement et profondément les conséquences des principes, et c'est là l'*ESPRIT *de justesse; l'autre de comprendre un grand nombre de principes sans les confondre, et c'est là l'*ESPRIT *de géométrie; l'un est force et droiture d'*ESPRIT, *l'autre est amplitude d'*ESPRIT. (Pasc.) *L'*ESPRIT *est toujours la dupe du cœur.* (La Rochef.) *A l'activité du corps qui cherche à se développer succède l'activité de l'*ESPRIT *qui cherche à s'instruire.* (J.-J. Rouss.) *On fausse son* ESPRIT, *sa conscience, sa raison, comme on gâte son estomac.* (Chamfort.) *L'*ESPRIT *des femmes est comme le jardin d'Eden, qui produit de fort beaux fruits sans avoir besoin de culture.* (Sanial-Dubay.) *L'*ESPRIT *ne peut croître en lumière, étendre sa vue, découvrir au delà sans retrouver quelque chose à redresser dans ses pensées et dans ses jugements antérieurs.* (Lamenn.) *Les grandes idées couvent souvent dans les* ESPRITS *avant de s'y préciser.* (Jouffroy.) *Le culte parle aux yeux, le dogme à l'*ESPRIT, *la prière au cœur.* (Raspail.) *Pour être sain, l'*ESPRIT *a besoin d'être libre.* (Guizot.) *L'éducation, c'est la nourriture de l'*ESPRIT; *bonne, elle fait les* ESPRITS *sains; négligée ou mauvaise, elle fait les* ESPRITS *malades.* (Leuret.) *L'*ESPRIT *des enfants est formé par tout ce qui les entoure; ils ont l'oreille ouverte à cent précepteurs à la fois; les bruits de la campagne et les bruits de la rue leur parlent bien plus haut que le pédant le plus intraitable et le plus rigoureux.* (Ed. About.)

L'*esprit* croit aisément ce que le cœur désire.
DEMOUSTIER.

C'est un grand mal d'avoir un *esprit* trop hâtif.
A. DE MUSSET.

Nul n'est content de sa fortune,
Ni mécontent de son *esprit*.
Mme DESHOULIÈRES.

‖ Jugement pratique; bon sens, aptitude à voir promptement ce qui convient : *Avoir l'*ESPRIT *étroit. Qui sait se taire ne manque pas d'*ESPRIT. *Le goût dépend de deux choses : d'un sentiment très-délicat dans le cœur, et d'une grande justesse dans l'*ESPRIT. (Mme Lambert.)

J'irais de ma pensée interrompre le cours
Pour un fastidieux, qui n'a, pour l'ordinaire,
Ni le don de parler ni l'*esprit* de se taire !
REGNARD.

— Don, faculté de concevoir d'une façon vive et rapide, d'exprimer d'une manière fine, ingénieuse, piquante : *Avoir de l'*ESPRIT. *Celui qui se met au-dessus des autres, quelque* ESPRIT *qu'il ait, se met au-dessous de son* ESPRIT. (Mlle de La Fayette.) *On est quelquefois un sot avec de l'*ESPRIT, *on ne l'est jamais avec du jugement.* (La Rochef.) *Il y a plus d'*ESPRIT *qu'on ne pense à ne pas montrer quelquefois tout son* ESPRIT. (La Rochef.) *Lorsqu'on ne veut rien perdre ni rien cacher de son* ESPRIT, *on en diminue quelquefois la réputation.* (Vauven.) *Je ne crains rien tant qu'un homme qui a de l'*ESPRIT *tous les jours.* (Mme de Sév.) *L'*ESPRIT *est comme l'or, c'est l'usage qui en fait le prix.* (Desmahis.) *Les bons auteurs n'ont de l'*ESPRIT *qu'autant qu'il en faut, et ne le recherchent jamais.* (Volt.) *Il est bon, plus souvent qu'on ne pense, de savoir ne pas avoir d'*ESPRIT. (Malesherbes.) *L'*ESPRIT *est, en général, cette faculté qui voit vite, brille et frappe.* (Rivarol.) *Un sot qui a un moment d'*ESPRIT *étonne comme des chevaux de fiacre au galop.* (Chamfort.) *Le bon sens et le génie sont de la même famille; l'*ESPRIT *est un collatéral.* (De Bonald.) *Il y a prodigieusement d'*ESPRIT *en France, mais on manque de tête et de bon sens.* (Chateaub.) *L'*ESPRIT *se réduit presque toujours à une manière de parler délicate, fine, détournée.* (Villem.) *L'*ESPRIT *est la grâce du bon sens.* (Lamart.) *Il faut que la fleur sente bon et que la femme ait de l'*ESPRIT. (V. Hugo.) *L'*ESPRIT *factice est monotone, l'*ESPRIT *naturel est varié.* (Mme E. de Gir.) *Quand on a le malheur d'avoir plus d'*ESPRIT *que son supérieur, il faut paraître en avoir moins.* (A. d'Houdetot.) *L'*ESPRIT *sert à tout et ne suffit à rien.* (Kératry.) *A Paris, l'*ESPRIT *court les rues; aussi est-il parfois crotté.* (J. Petit-Senn.) *L'*ESPRIT *est quelque chose de mobile, de vif, de pénétrant, de volatil.* (L'abbé Bautain.) *Si peu d'*ESPRIT *qu'ait une femme, elle en a toujours plus qu'un collégien.* (G. Sand.) *Conversation d'*ESPRIT, *dîner tout de hors-d'œuvre.* (Bougeart.) *Paris possède au plus haut degré cette qualité éminemment française, l'*ESPRIT, *c'est-à-dire le coup d'œil vif, l'aperçu fin, le sentiment du ridicule, la haine du faux goût.* (Th. Gaut.) *Fénelon avait de l'*ESPRIT *à faire trembler le trône et l'autel.* (A. Houssaye.) *On mettait autrefois l'*ESPRIT *dans les choses, on le met aujourd'hui dans les mots.* (E. Scherer.)

Qu'est-ce qu'*esprit* ? Raison assaisonnée.
J.-B. ROUSSEAU.

*Un prédicateur commença ainsi une de ses instructions : « Aujourd'hui, mes frères, je me propose de vous parler sur l'orgueil. Il y a trois sortes d'orgueil : l'orgueil de la naissance, l'orgueil de la fortune et l'orgueil de l'*ESPRIT. *Je ne vous dirai rien de ce dernier; je suis convaincu que parmi vous personne n'est atteint de ce vice. »*

— Fam. Connaissance de certaines choses délicates, que l'on acquiert en perdant la candeur : *Il n'est rien comme l'amour pour donner de l'*ESPRIT *aux filles. Mort de ma vie! madame, ce n'est pas l'*ESPRIT *qui donne de l'amour, c'est l'amour qui fait venir de l'*ESPRIT. (Danc.)

— Attention, préoccupation : *Mon* ESPRIT *était ailleurs. Où avait-il donc l'*ESPRIT *quand il a fait une question si déplacée?* (Acad.) ‖ Mémoire : *Cela m'est sorti de l'*ESPRIT. *Je ne puis me caser toutes ces dates dans l'*ESPRIT.

Toi-même en ton *esprit* rappelle le passé.
RACINE.

‖ Pensée, opinion, persuasion :

Tout en nous est divers; ôtez-vous de l'*esprit*
Qu'aucun être ait été composé sur le vôtre.
LA FONTAINE.

Maître Baudet, ôtez-vous de l'*esprit*
Une vanité si folle.
LA FONTAINE.

‖ Opinion qui décide le penchant, qui provoque ou empêche l'estime, la considération : *Être bien, être mal dans l'*ESPRIT *de quelqu'un.* ‖ Intention, volonté, résolution : *La qualité de Français se perd par tout établissement en pays étranger, sans* ESPRIT *de retour.* (Acad.)

Le temps, qui change tout, a changé mes *esprits*.
VOLTAIRE.

— Caractère, humeur, manière habituelle de voir ou de sentir : ESPRIT *doux, facile, modéré.* ESPRIT *impatient, remuant.* ESPRIT *libéral.* ESPRIT *entreprenant. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le monde est partagé par la querelle de l'*ESPRIT *hardi et de l'*ESPRIT *traînard.* (A. Carrel.) *L'*ESPRIT *des femmes est ondoyant comme la mer.* (P. Lanfrey.) *L'*ESPRIT *de l'homme est ainsi fait qu'il n'est jamais content.* (H. Berthoud.)

. . . La pudeur peut tout sur l'*esprit* d'une fille
Dont la vertu répond à l'illustre famille.
CORNEILLE.

‖ Personne considérée sous le rapport de ses idées, de ses vues, de ses tendances : *Une grande fermentation régnait alors dans les* ESPRITS. (Acad.) *La chaleur des* ESPRITS *était telle qu'il n'y avait plus que la douceur qui les pût ramener.* (C. de Retz.) *A peine les petits* ESPRITS *ont-il appris quelque chose qu'ils croient tout savoir, et il n'y a sorte de sottises que cette persuasion ne leur fasse dire et faire.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a que les grands* ESPRITS *qui forment les grandes nations.* (Napol. Ier.) *Ce sont des* ESPRITS *malingres et inquiets qui doutent toujours d'eux-mêmes et de la Providence.* (Mme E. de Gir.) *Celui qui dispose du blâme et de la louange aura toujours ici-bas une grande part d'influence sur les* ESPRITS. (L. Reybaud.)

Les *esprits* généreux jugent tout par eux-mêmes.
CORNEILLE.

L'honneur seul peut flatter un *esprit* généreux.
RACINE.

Je sais qu'un noble *esprit* peut, sans honte et sans [crime,
Tirer de son travail un tribut légitime.
BOILEAU.

Il est certains *esprits* qu'il faut prendre de biais,
Et que, heurtant de front, vous ne gagnez jamais.
REGNARD.

‖ Caractère, manière d'être spéciale, tendance propre et caractéristique : *L'*ESPRIT *de dénigrement. L'*ESPRIT *de contradiction. L'*ESPRIT *de conquête. L'*ESPRIT *d'invention. L'*ESPRIT *de suite. L'*ESPRIT *public. L'*ESPRIT *de famille. Avoir l'*ESPRIT *de son temps, de son âge, de son état. Vous trouverez un* ESPRIT *de raillerie inconsidérée qui naît parmi l'enjouement des conversations.* (Boss.) *L'*ESPRIT *du monde a perverti le véritable usage des honneurs.* (Fléch.) *L'*ESPRIT *de la monarchie est la guerre et l'agrandissement, l'*ESPRIT *de la république est la paix et la modération.* (Montesq.) *Il faut prendre l'*ESPRIT *de son état.* (Frédéric II). *Les parlements formaient par* ESPRIT *de corps un faisceau d'égoïsmes qui contrariait presque toujours la puissance royale.* (Rivarol.) *L'*ESPRIT *de parti déifie la cause qu'il adopte.* (Mme de Staël.) *Il faut de l'*ESPRIT *de parti pour lutter efficacement contre un autre* ESPRIT *de parti contraire.* (Mme de Staël.) *Il est presque impossible aux femmes de se préserver de l'*ESPRIT *de parti.* (B. Const.) *L'*ESPRIT *sacerdotal est ennemi des progrès et de la prospérité des peuples.* (B. Const.) *L'*ESPRIT *soldatesque est la gangrène de la liberté.* (J. de Maistre.) *Quiconque est possédé de l'*ESPRIT *de système ferme les yeux à la vérité.* (Chateaub.) *Le génie fonde les empires, l'*ESPRIT *public les conserve, l'égoïsme les détruit.* (De Ségur.) *L'*ESPRIT *de propriété et d'intérêt dispose chaque individu à immoler à son bonheur l'espèce entière.* (Morelli.) *La tendance au meilleur est à la vertu ce que l'*ESPRIT *d'invention est aux arts.* (De Gérando.) *Dans toute l'Europe, l'*ESPRIT *d'égalité et l'*ESPRIT *de privilége sont aux prises.* (Bignon.) *Deux* ESPRITS *se disputent le gouvernement des sociétés humaines : l'*ESPRIT *de conservation et l'*ESPRIT *de progrès.* (Nisard.) *Le despotisme de l'*ESPRIT *de parti ne vaut pas mieux que tout autre.* (Guizot.) *Dans de certaines personnes, il se pratique de singuliers mélanges de l'*ESPRIT *du monde et de l'*ESPRIT *de dévotion.* (E. Bersot.) *Les femmes ont l'*ESPRIT *diplomatique au plus haut degré.* (Lanfrey.) *Un régiment est une famille, et le rôle de colonel, conçu dans son véritable* ESPRIT, *est l'un des plus beaux à remplir.* (Ste-Beuve.) *L'*ESPRIT *de corps est souvent une passion étroite et mesquine; le patriotisme est toujours une noble passion.* (A. Jacques.) *La jeune fille qui désobéit à sa mère prend de bonne heure un dangereux* ESPRIT *d'indépendance.* (Théry.) *L'*ESPRIT *public est aussi favorable à la liberté que l'*ESPRIT *de parti lui est contraire.* (E. de Gir.) *L'*ESPRIT *public lève des armées, remporte des victoires; l'*ESPRIT *de parti excelle à organiser des émeutes, à pousser aux révolutions.* (E. de Gir.) *L'*ESPRIT *de parti ose tout et ne peut rien, l'*ESPRIT *public n'ose rien et peut tout.* (E. de Gir.) *Toute corporation doit avoir ce qu'on appelle l'*ESPRIT *de son état.* (Renan.)

Qui n'a pas l'*esprit* de son âge
De son âge a tout le malheur.
VOLTAIRE.

— Sens réel, plus ou moins distinct du sens matériel des mots : *Il faut suivre l'*ESPRIT *et non la lettre de la loi. On ne fera jamais de Diderot un croyant sans le savoir, ni une manière de déiste selon le sens et l'*ESPRIT *du mot.* (Ste-Beuve.) ‖ Sens général, indépendant des termes : *Je n'ai pas cette lettre sur moi, mais je puis vous en donner l'*ESPRIT.

— *En esprit*, En imagination, par la pensée, par l'intention : *Les anciens juifs ne s'unissaient pas seulement* EN ESPRIT *à l'immolation des victimes qui étaient offertes pour eux; ils mangeaient la chair sacrifiée.* (Boss.) ‖ *Etre ravi en esprit*, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles.

— *Esprit humain*, Intelligence humaine, ensemble des idées, des connaissances, des sentiments des hommes : *L'*ESPRIT HUMAIN *est comme la terre qui, lorsqu'elle est restée plusieurs siècles sans culture, étonne par sa fécondité.* (Vico.) *M. de Voltaire eût été un excellent historien pour les sottises de l'*ESPRIT HUMAIN. (Grimm.) *Quand l'*ESPRIT HUMAIN *fait un pas, il faut que tout marche avec lui; tout change avec ses clartés ou ses ombres.* (Chateaub.) *L'*ESPRIT HUMAIN *est comme la vapeur : si on la comprime, il faut calculer mathématiquement la force de résistance qu'on oppose à la force d'expansion; la moindre erreur expose aux plus funestes accidents.* (Macaulay.) *L'*ESPRIT HUMAIN *a des intermittences qui sont comme les grandes saisons morales de l'intelligence.* (Lamart.) *De même que l'individu humain pour la reproduction est homme et femme, l'*ESPRIT HUMAIN *est homme et femme aussi : l'homme est la logique; la femme est le sentiment dans la pensée.* (H. Lamarche.) *L'*ESPRIT HUMAIN, *dans ses plus ardentes fantaisies, ne s'égare jamais sans raison.* (Aug. Thierry.) *L'*ESPRIT HUMAIN, *à un moment donné, est le produit de tout ce qui reste de l'esprit des âges antérieurs, accumulé comme une sorte de terre végétale.* (Ste-Beuve.) *L'Eden a toujours existé, mais dans l'*ESPRIT HUMAIN, *et dans l'*ESPRIT HUMAIN *seulement.* (E. Pelletan.)

— *Esprit fort*, Homme qui, surtout en religion, affecte de fronder les opinions du plus grand nombre, de se mettre au-dessus des idées communément admises : *Les* ESPRITS FORTS *savent-ils qu'on les appelle ainsi par ironie?* (La Bruy.) ‖ *Esprit faible*, Personne d'un caractère mou ou d'un esprit crédule : *Les* ESPRITS FAIBLES *s'abrutissent dans la solitude.* (Vaugelas.)

— *Esprit de vertige*, Fol égarement : *Être pris de l'*ESPRIT DE VERTIGE.

— *Bon* ou *mauvais esprit*, Habitude et amour du bien ou du mal, des opinions saines ou dangereuses : *Semer le* BON ESPRIT. *Fomenter le* MAUVAIS ESPRIT *dans un collége.* ‖ *Bon esprit*, Sage pensée : *Avoir le* BON ESPRIT *de se taire.* ‖ *Faux esprit*, Pensées qu'on donne comme spirituelles et qui ne le sont pas : *Le* FAUX ESPRIT *est autre chose que l'esprit déplacé; ce n'est pas seulement une pensée fausse, c'est une pensée fausse et recherchée.* (Volt.)

— *Présence d'esprit*, Promptitude à comprendre une situation, à voir la conduite qu'il faut tenir, les paroles qu'il faut dire : *Montrer beaucoup de* PRÉSENCE D'ESPRIT. *Répondre avec une grande* PRÉSENCE D'ESPRIT. *J'aime les gens distraits; les sots et les méchants ont toujours de la* PRÉSENCE D'ESPRIT. (Prince de Ligne.)

— *Trait d'esprit*, Saillie, mot piquant, pensée fine, ingénieuse, brillante :

Des *traits d'esprit* semés de temps en temps pétillent.
BOILEAU.

— *Homme, femme d'esprit, gens d'esprit*, Personnes dont l'esprit brille par sa finesse, son tour ingénieux et piquant : *Il y a des bêtises qu'un* HOMME D'ESPRIT *achèterait.* (Vol-

senon.) *Un* HOMME D'ESPRIT *est perdu s'il ne joint pas à l'esprit l'énergie de caractère : quand on a la lanterne de Diogène, il faut avoir son bâton.* (Chamfort.) *Les* GENS D'ESPRIT *sont en même temps recherchés et redoutés.* (Sanial-Dubay.) *La flânerie est la paresse des* HOMMES D'ESPRIT. (Ourry.) *Une femme qui aime un* HOMME D'ESPRIT *l'aime moins pour l'esprit qu'il a que pour l'esprit qu'on lui trouve.* (A. Karr.)

— *Bel esprit.* V. BEAU.

— *Faire de l'esprit, courir après l'esprit,* Chercher avec affectation l'occasion de placer des mots piquants, des saillies, des pensées fines : *Aujourd'hui on* FAIT DE L'ESPRIT *comme on fait des hémistiches.* (B. Const.) *Quand on* COURT APRÈS L'ESPRIT, *on attrape la sottise.* (Montesq.) *Il faudrait avoir bien de* L'ESPRIT *pour n'en jamais* FAIRE *aux dépens du cœur.* (Bougeart.)

— *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts, avoir de l'esprit comme quatre,* Avoir beaucoup d'esprit. Piron a pris malignement cette locution à la lettre dans l'exemple suivant, où il s'agit de l'Académie française : *Ils sont là quarante qui* ONT DE L'ESPRIT COMME QUATRE. ‖ *Avoir de l'esprit au bout des doigts,* Etre très-habile aux travaux manuels. ‖ *Avoir de l'esprit argent comptant,* Se montrer spirituel sans préparation. Cette expression est due à Marivaux.

— *Entrer dans l'esprit de,* Se rendre un compte bien exact du sens de la pensée de : *Un acteur doit s'efforcer d'*ENTRER DANS L'ESPRIT DE *son rôle.*

Entrez bien *dans l'esprit* de votre personnage.
C. DELAVIGNE.

— *S'emparer de l'esprit de quelqu'un,* Le subjuguer, le captiver : *Cet orateur* S'EMPARE DE L'ESPRIT DE *ses auditeurs.*

— Prov. *L'esprit court les rues,* Le peuple est naturellement spirituel; rien n'est plus commun que les gens d'esprit. *A ce propos, on connaît le mot charmant de Ninon de Lenclos. On sait qu'elle brillait d'abord par sa beauté et plus encore peut-être par son esprit. Un soir qu'elle se trouvait chez elle en nombreuse compagnie, et que ses saillies éclataient, un jeune fat, qui n'avait encore pu placer un seul mot, s'avisa de dire : « Oh! aujourd'hui* L'ESPRIT COURT LES RUES. — *Monsieur, repartit Ninon de Lenclos, ce sont les sots qui font courir ce bruit-là. »*

— Théol. *Saint-Esprit,* Troisième personne de la Trinité, procédant des deux autres : *Dans le sacrement de la confirmation, on reçoit le* SAINT-ESPRIT *avec tous ses dons. Le* SAINT-ESPRIT *est essentiellement ferveur et amour.* (Bourdal.)

Docteurs, dites-moi donc, quand nous sommes absous,
Le *Saint-Esprit* est-il ou n'est-il pas en nous?
BOILEAU.

On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR. ‖ *Le Grand-Esprit,* Nom que les sauvages du nouveau monde convertis au christianisme donnent au Dieu des chrétiens. *Un Anglais, parcourant le nouveau monde, se fit conduire par un naturel à la cascade du Niagara. Dès que l'Américain fut près de cette immense nappe d'eau, qui se précipite du sommet d'une haute montagne dans une profonde vallée, avec un bruit que l'on entend de plusieurs lieues, il se prosterna la face contre terre. « Que fais-tu là? lui dit l'Anglais étonné. — J'adore le* GRAND-ESPRIT, *» fut la réponse du sauvage.* (Chateaub.) ‖ *Esprit de Dieu,* Inspiration, grâce divine : *Notre vie est pleine de l'idée du monde et vide de l'*ESPRIT DE DIEU. (Mass.) *Moïse, éclairé de l'*ESPRIT DE DIEU, *avait tout prévu.* (Boss.) ‖ *Esprit particulier,* Chez les protestants, Intelligence aidée de la grâce, qui permet à chaque fidèle de pénétrer le sens des textes de l'Ecriture. ‖ *Chercher l'esprit,* chez les puritains, Se recueillir pour attendre l'inspiration divine. ‖ *Esprit malin, esprit des ténèbres, esprit immonde,* etc., Démon; inspirations qui viennent de lui : *Etre possédé de l'*ESPRIT MALIN.

Il n'était bruit, aux champs comme à la ville,
Que d'un manant qui chassait les *esprits.*
LA FONTAINE.

‖ *Esprits célestes,* Anges : *Les chœurs des* ESPRITS CÉLESTES. ‖ *Esprits bienheureux,* Ames des saints qui jouissent du bonheur éternel.

— Superst. Etre immatériel présidant à quelque fonction spéciale : *Chez les Pères de l'Eglise, la croyance à la corporéité des* ESPRITS *est presque générale.* (A. de Gasparin.) *Chez les nègres du Soudan, la vénération pour les grigris va jusqu'à se substituer totalement à l'adoration des* ESPRITS. (A. Maury.)

Naguère des *esprits* hantaient chaque village.
DELILLE.

Dragons, *esprits* du feu, déroulez vos spirales.
A. BARBIER.

Lune, quel *esprit* sombre
Promène au bout d'un fil
Ta face et ton profil?
A. DE MUSSET.

‖ Ame d'un mort, revenant : *Il faut être plus homme qu'on ne pense pour s'abstenir d'inter-[illegible]* ESPRITS. (Challemel-Lacour.) *Les [illegible] ment le voisinage de l'esprit.* (Challemel-Lacour.) ‖ *Esprit follet,* Sorte de lutin [illegible] selon la croyance [illegible] personne, à une [illegible] ou pour lui nuire : *Un [illegible] qu'il y avait dans cette maison* un ESPRIT FOLLET. (Acad.) ‖ *Esprit familier,* Sorte de génie qui s'attache à une personne, pour inspirer sa conduite et ses discours : *Socrate prétendait avoir un* ESPRIT FAMILIER. ‖ *Esprits frappeurs,* Ames des morts qui passaient naguère pour venir frapper aux portes et aux murailles, conduire la main des personnes qui écrivent et faire ainsi des révélations, etc. ‖ *Esprit du foyer,* chez les Chinois, Génie qui veille sur les actions d'une maison.

— Hist. *Bureau de l'esprit humain,* Nom donné par les montagnards aux salons du ministre Roland. ‖ S'est dit ensuite de la division du ministère de l'intérieur ou de la police, chargée de surveiller et de régler tout ce qui peut avoir une influence directe sur l'esprit public, comme journaux, livres, théâtres, etc.

— Bibliogr. Choix de morceaux, de pensées, de maximes fait dans les ouvrages d'un auteur : *L'*ESPRIT *de J.-J. Rousseau. On a fait de nos jours l'*ESPRIT *de Mme E. de Girardin. Dans ce siècle où l'on a mis tant d'*ESPRIT *à la tête de tant d'ouvrages qui souvent démentent leur titre, la plupart de nos compilations périodiques pourraient être intitulées* L'ESPRIT des ignorants et des sots. (D'Alemb.)

— Gramm. grecq. *Esprit rude,* Petit signe semblable à un *c* (ʽ), dont on surmonte la lettre qui doit être aspirée. ‖ *Esprit doux,* Petit signe semblable à un *c* renversé (ʼ), que l'on place sur les lettres susceptibles d'être aspirées, dans les cas où elles ne le sont pas.

— Anc. physiol. *Esprits animaux, Esprits vitaux* ou simplement *Esprits,* Fluide très-subtil, qui, après s'être formé dans le cœur et dans le cerveau, se distribuait, pensait-on, dans toutes les parties du corps et y portait la vie : *Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la génération des* ESPRITS ANIMAUX, *qui sont comme un vent très-subtil, ou plutôt comme une flamme très-pure et très-vive, qui, montant continuellement en grande abondance du cœur dans le cerveau, se va rendre de là, par les nerfs, dans les muscles, et donne le mouvement à tous les membres.* (Desc.) *Je vous aime trop pour que les petits* ESPRITS *ne se communiquent pas de vous à moi et de moi à vous.* (Mme de Sév.) *Le philosophe use ses* ESPRITS *à démêler les vices des hommes.* (La Bruy.) *Un sang appauvri ne porte au cerveau que des* ESPRITS *languissants et n'engendre que des idées tristes.* (J.-J. Rouss.)

Enfin il se trahit lui-même
Par les *esprits* sortant de son corps échauffé;
Miraut, sur leur odeur ayant philosophé,
Conclut que c'est son lièvre. . . . .
LA FONTAINE.

‖ *Perdre, reprendre ses esprits,* Perdre, retrouver le sentiment; se remettre d'un grand trouble, d'une vive émotion : *Laissez-lui* REPRENDRE SES ESPRITS. (Acad.)

— Cost. Nom d'une aigrette de plumes que les femmes mettent quelquefois dans leur coiffure.

— Comm. Liqueur alcoolique, et particulièrement alcool de vin : *Faire le commerce des* ESPRITS.

— Ichthyol. Nom donné, dans le Boulonais, à deux petits osselets allongés, qui se trouvent dans la tête des poissons, de chaque côté : *Les* ESPRITS *d'une morue.*

— Chim. V. à la partie encyclopédique plus loin.

— Alchim. *Esprit fugitif,* Nom donné au mercure. ‖ *Esprit des philosophes,* Magistère des adeptes. ‖ *Esprit universel,* Substance subtile, qui, réunie à son solide, vivifie toute la nature.

— **Épithètes.** Juste, solide, droit, vrai, perspicace, prompt, rapide, vaste, fécond, inépuisable, rare, étonnant, remarquable, surprenant, extraordinaire, merveilleux, prodigieux, agréable, brillant, étincelant, sémillant, vif, enjoué, délicat, charmant, fin, subtil, aiguisé, mordant, sérieux, grave, ferme, résolu, opiniâtre, obstiné, constant, décidé, invariable, fort, mâle, élevé, généreux, enthousiaste, ardent, froid, impassible, bizarre, original, léger, inconstant, volage, vain, frivole, irrésolu, inconsistant, changeant, faux, erroné, faible, dérangé, travaillé, frappé, troublé, détraqué, lourd, épais, grossier, pesant, paresseux, engourdi. — Noble, généreux, bas, vil.

(Ange ou démon). Incorporel, immatériel, aérien, diaphane, léger, rapide, pur, céleste, divin, gracieux, charmant, souriant, protecteur, familier, mystérieux, invisible, noir, sombre, méchant, malfaisant, infernal, affreux, redoutable.

(Lutin, spectre). Aérien, familier, follet, léger, mystérieux, muet, invisible, gracieux, charmant, malicieux, malin, méchant, malfaisant, errant, vagabond, nocturne, impur, cruel, sanguinaire, affreux, horrible, épouvantable.

Pl. Emus, troublés, agités, éperdus, égarés, ravis, charmés, enivrés, enchantés, transportés, engourdis, glacés, languissants, anéantis.

— **Syn. Esprit, génie.** *L'esprit* invente peu : il s'exerce surtout sur les choses déjà connues, mais il en tire un parti avantageux; il trouve la forme la plus propre à faire ressortir des idées qui peuvent être connues de tout le monde; il plaît plutôt qu'il n'étonne. Le *génie* est essentiellement créateur; il s'affranchit des règles, se fait à lui-même sa voie et produit des œuvres grandes, durables. Il faut des hommes de *génie* pour que l'humanité progresse; les hommes d'*esprit* civilisent les nations, épurent leurs goûts et leurs plaisirs.

— **Esprit faible, âme faible, caractère faible, cœur faible.** V. ÂME.

— **Antonymes.** Cœur, tête ou cerveau. — Corps. — Matière.

— **Encycl.** Linguist. Il serait difficile de déterminer aujourd'hui quelle extension avait prise chez les Aryas primitifs la croyance aux *esprits;* mais il est certain qu'elle y existait à un degré quelconque, à en juger du moins par les traces qu'elle a laissées dans les langues.

Le sanscrit *bhûta* désigne une classe d'*esprits* malfaisants qui hantent les cimetières et qui se plaisent à nuire aux hommes par la possession, les maladies, etc. Ce mot, dérivé de la racine *bhû,* être, exister, ne signifie proprement qu'un être vivant, en général, parfois un enfant, et, comme neutre, un élément. Ce sens vague convient très-bien pour les êtres qui ont quelque chose de mystérieux. C'est à ce nom que se rattache sans doute celui du *Daêva Bûiti* dans le *Vendidad,* démon qui trompe les hommes, de même que le persan *butbâr,* démon, *but, butak,* idole. Pictet le retrouve aussi dans l'allemand moyen et moderne *butze,* bas allemand *butte, buike, budde, buddeke,* sorte de lutin difforme et malfaisant. Le kymrique *bu, bo,* gobelin, épouvantail, se lie probablement à la même racine, et l'irlandais *buitseachd, buitseachas,* sorcellerie, rappelle le sanscrit *bhûti,* pouvoir surnaturel acquis par la magie.

Un autre terme sanscrit, *druh,* s'applique dans le *Rigvêda* à une espèce de démon mâle ou femelle, et signifie malfaisant, nuisible, de la racine *druh,* vouloir nuire, haïr. De là aussi *drôha, drôgha,* malice, offense, haine, *drôgdhar,* ennemi, offenseur, *druhvan, drôhin,* qui cherche à nuire, malin, etc. Cette personnification du mal reparaît chez les Iraniens dans la *Druj* (au nominatif *drukhs*), du *Vendidad,* le démon femelle qui se jette sur les cadavres et qu'il faut chasser par divers procédés. Les inscriptions de Persépolis offrent *druga* comme le nom d'un *esprit* malin. Dans une dissertation pleine d'ingénieux aperçus, Kuhn a cherché à identifier avec *druh* le grec *thelgô,* en lui donnant pour sens propre nuire par des enchantements. Il rattache ainsi aux êtres démoniaques de l'Inde et de l'Iran les *Thelgines* ou *Thelchines* des traditions grecques, en leur qualité de magiciens malfaisants et trompeurs. Les irrégularités des consonnes peuvent, en effet, s'expliquer par les variations propres aux aspirées grecques; mais *thelgô* ne saurait guère se ramener à *druh* que par l'intermédiaire d'une forme hypothétique *darh,* devenue *drah* et *dalh,* et dont l'existence est appuyée par les langues germaniques.

Au sanscrit *druh* répond exactement l'ancien allemand *tringar,* tromper, frauder (le *t* au lieu de *z* maintenu devant *r*), d'où *trugi,* dol, fraude, *truganari,* prestidigitateur, *gitrog,* illusion, fantôme, suivant Grimm, plus spécialement illusion pernicieuse produite par les *esprits* malins. Le *d* primitif s'est conservé dans le scandinave *draugr,* larve, mânes; mais la voyelle radicale varie dans le gothique *trigô,* anglo-saxon *trege,* scandinave *tregi,* vexation, chagrin, ce qui indique bien que l'*u* n'est pas primitif.

Un corrélatif du démon indien *druh* est le lithuanien *drugis,* fièvre et surtout frisson fébrile. La fièvre, en effet, était considérée comme produite par un mauvais *esprit* et personnifiée comme tel. L'ancien allemand *rito,* fièvre, était un *esprit* qui chevauchait sur le malade. Les Indiens se la figuraient comme un démon à trois pieds, *tripâd,* ou à trois têtes, *triçiras,* par allusion sans doute aux trois périodes de frisson, de chaleur et de sueur. Le grec *épialos,* fièvre, touche de près à *épialès, éphialtès,* le démon du cauchemar.

Dans les langues celtiques, Pictet signale le kymrique *drwg,* armoricain *droug, drouk,* mauvais, méchant, et, comme substantif, mal, méchanceté. Pictet cherche à démontrer que, dans les triades des bardes gallois, le nom de *Drwg,* employé conjointement avec celui de *Cythraul,* le diable, doit avoir désigné une personnification du mal. L'irlandais-erse *droich,* main, c'est-à-dire, dans les superstitions populaires, un être doué d'un pouvoir magique et pernicieux, dérive de *droch,* mauvais, méchant, et complète cette série d'analogies.

Comme nous l'avons dit, le nom de *Druh* s'appliquait à un ordre d'*esprits* malfaisants; c'est le contraire pour le mot *arbhu.* Ces êtres, qui jouent un grand rôle dans la mythologie védique, sont bienfaisants et industrieux, et vivent en bonne intelligence avec les dieux supérieurs, pour lesquels ils travaillent à l'occasion. Leur nom, comme adjectif, signifie habile, adroit, inventif, et, comme substantif, artisan habile, surtout à forger et à construire des chars. Il dérive de la racine *rabh,* agir hardiment, avec *a* préfixe commencer. Lassen le premier a rapproché de *arbhu* le grec *Orpheus,* tout en avouant que les traditions relatives au chantre thrace n'offrent aucun rapport avec celles du *Rigvêda.* Kuhn adopte ce rapprochement en cherchant dans les elfes de la Germanie, grands amateurs de musique et de chant, un chaînon qui relie Orphée aux *arbhus* de l'Inde. Si l'on part, en effet, d'une forme *arbh,* équivalent à *rabh,* dont le dérivé *arbhu* serait un affaiblissement, il devient facile d'y rattacher, avec Kuhn, le scandinave *âlfr,* anglo-saxon *aelf,* ancien allemand *alp,* etc., nom d'une classe d'*esprits* qui tiennent une grande place dans la mythologie du Nord et les superstitions populaires de l'Allemagne et de l'Angleterre. Leurs attributs sont plus variés que ceux de leurs confrères de l'Inde, et leur sphère d'action est plus étendue. Ils se divisent en plusieurs classes, les blancs, les noirs, les gris, les bruns, suivant leur caractère bon ou malin, les uns beaux et gracieux, les autres laids et difformes.

D'après les superstitions populaires, les mauvais *esprits* prennent souvent la forme de divers animaux. C'est là une croyance fort ancienne, car elle se retrouve dans l'Inde aussi bien qu'en Europe. Un passage curieux du *Rigvêda* nomme le hibou, la chouette, le coq, le vautour, le chien et le loup comme les formes que revêtent les démons. Au moyen âge germanique, le diable était censé se transformer en bouc, en loup, en chien, en corbeau, en vautour, en coucou, en serpent, etc. Le loup, en particulier, cet ennemi redouté des anciens pasteurs, est de très-bonne heure un représentant des puissances ténébreuses. Le démon-loup est appelé *kokayatu* dans le *Rigvêda,* et le sanscrit *koka,* loup, se retrouve évidemment dans le russe *kôka,* ogre, gobelin, et le lithuanien *kaukas,* diminutif *kaukelis,* gnome, *esprit.* Il faut peut-être y rattacher aussi le gothique *skohs,* l'anglo-saxon *scocca, scucca,* démon, allemand moderne *schauhe,* spectre, si l'*s* est ici prosthétique, comme dans *skohs,* soulier, compare au sanscrit *kôça.*

Pictet signale encore le sanscrit *bhishma,* méchant *esprit,* gobelin, proprement terrible, horrible, de la racine *bhi,* craindre, auquel correspond l'ancien slave et russe *biesu,* polonais *bies, bis,* bohémien *bes,* lithuanien *besas,* démon.

Ces indications, bien incomplètes sans doute, et qui se multiplieraient en comparant avec plus de soin la foule de noms donnés aux *esprits* de toutes sortes par les divers peuples de la famille, suffisent, ainsi que le remarque Pictet, à montrer que les anciens Aryas croyaient à l'existence d'êtres intermédiaires entre l'homme et les dieux, les uns propices et bienfaisants, les autres malins et redoutables.

— Hist., relig. et superst. Dans son sens primitif, le mot *esprit* désigne le principe de la vie, l'être intime, si l'on peut ainsi parler, qui est caché dans l'être apparent et qui le fait mouvoir. Cet *esprit,* selon une certaine philosophie, vit en nous, et sa vie, que sert à manifester le jeu des organes physiques, est indépendante de la vie organique. Lorsque la mort vient désagréger notre matière, c'est-à-dire notre corps, l'*esprit* survit à cette désagrégation et continue ailleurs une vie immatérielle. De là à supposer que ces *esprits,* délivrés de la chair, comme disent les mystiques, viennent nous visiter, apparaissent à ceux qu'ils ont aimés, et influent sur leur destinée, la distance n'est pas grande; mais c'est là une classe d'*esprits* secondaires. Les religions et les systèmes philosophiques ont inventé des séries d'*esprits,* c'est-à-dire d'êtres incorporels, d'anges, de démons qui, dans une hiérarchie très-bien établie, remplissent la distance de l'homme à Dieu. Ces anges et ces démons ont été connus de toutes les anciennes religions, et dans toutes, qu'elles viennent de la Chaldée, ou de l'Inde, ou de l'Egypte, on trouve une singulière conformité de conception. Qu'on les appelle dévas, férouers, anges, démons ou de tout autre nom, tous ces êtres sont identiques et remplissent en réalité les mêmes fonctions. Les démons de l'antiquité grecque, qui n'étaient autre chose que les *esprits* en général, c'est-à-dire des êtres d'une nature supérieure, sont devenus les mauvais *esprits* de la théologie catholique. Une pareille transformation s'était déjà vue chez les Perses qui, des dêvas ou dieux de l'Inde, avaient fait leurs divs ou mauvais génies. Les *esprits,* anges ou démons, sont souvent apparus aux sages, aux héros ou aux grands coupables. L'antiquité classique nous montre le spectre de César venant prédire sa mort à Brutus. Dans l'antiquité biblique, Job sur son fumier voit passer un *esprit* devant sa face, et sent le poil de sa chair se hérisser; il voit, dit-il, celui dont il ne connaissait pas le visage; un spectre paraît devant ses yeux, et il entend une voix qui murmure comme un souffle. La philosophie néoplatonicienne supposait le monde rempli d'*esprits;* Plotin, dans le quatrième livre de la quatrième *Ennéade,* a consacré plusieurs pages à parler du démon qui est en nous; selon lui et ses disciples, chacun de nous a en soi son démon ou génie qui y demeure pendant le cours de sa vie. « En général, dit Kreutzer qui a donné une édition de Plotin, l'essence, la vertu la plus intime de chaque être est son génie. C'est le point central de son activité, la cause agissante de son existence propre, qu'il soit source, plante, animal ou homme. » Cette définition du génie, démon ou *esprit,* par M. Kreutzer, est tout à fait conforme à l'idée néoplatonicienne. Selon Plotin, en effet, no-

tre démon est la puissance immédiatement supérieure à celle que nous exerçons ; car elle préside à notre vie sans agir elle-même. « Parmi les démons, ajoute-t-il, ceux-ci sont des amours qui doivent leur existence au désir que l'âme a du bien et du beau. Toutes les âmes qui sont entrées dans ce monde engendrent un amour de cette sorte. » On sait que Socrate avait son démon familier, dont Platon a parlé dans le *Théagès*, et sur lequel Apulée a écrit un livre dont on pourra lire l'analyse dans ce *Dictionnaire* (V. DÉMON DE SOCRATE); mais, outre les *esprits* qui sont les puissances de l'âme humaine et qui doivent leur existence à l'amour qu'elle a pour le bien et pour le beau, l'âme universelle en possède également qui représentent les différentes puissances par lesquelles elle administre l'immensité des choses. Ces démons peuvent parler ; ils éprouvent des passions. Il y a encore, dans la même philosophie, des démons qui sont chargés du châtiment des âmes perverses. On voit que ceux-ci se rapprochent singulièrement de la conception chrétienne. Il nous reste de Porphyre quelques fragments d'un livre intitulé : *Philosophie tirée des oracles*, et un autre livre sur l'*Abstinence des viandes*, qui continuent l'opinion néoplatonicienne sur ces matières, avec quelques modifications personnelles à Porphyre. C'est en se basant même sur les paroles de Porphyre qu'Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique* (livre V), conclut que les dieux du paganisme n'étaient que de mauvais démons ; opinion commune, d'ailleurs, aux Pères de l'Église, et qu'on retrouve dans saint Augustin (*Cité de Dieu*, VIII, IX, X). Bien que Plotin lui-même ait toujours combattu la magie et l'astrologie, comme on le voit dans son livre contre la gnostique, un de ses disciples, Jamblique, tomba dans la théurgie, et ses conceptions mystiques sont exposées dans un livre intitulé *Des mystères*, qui lui est attribué. Proclus, qui appartenait à la même école, a développé, dans son *Commentaire sur l'Alcibiade*, ses théories sur les *esprits*. Du reste, on trouvera condensées dans un ouvrage de Psellus, traduit par M. Boissonade, sous ce titre : *Sur la puissance des démons*, toutes les théories mystiques adoptées sur les *esprits* par l'école néoplatonicienne, avec les différentes modifications qui y ont été apportées par Jamblique et Proclus. Macrobe dit, dans son *Commentaire sur le Songe de Scipion*, de Cicéron : « Les âmes vertueuses, délivrées de toute préoccupation du corps, possèdent le ciel ; mais celles qui se sentent quelque appétence vers les choses de la terre sont, par le poids même de cette pensée terrestre, entraînées vers les choses inférieures ; toutefois, elles ne tombent pas tout à coup de leur parfaite incorporalité à la corporisation terrestre, si l'on peut s'exprimer ainsi, elles parcourent plusieurs sphères, et elles parviennent, par autant de morts qu'elles ont de sphères à traverser, vers cette sphère qui est appelée la vie terrestre. » Cette conception néoplatonicienne offre une étonnante analogie avec les doctrines de la Cabale, renouvelées par le spiritisme moderne ; mais, avant d'aborder ces doctrines, il ne sera pas inutile de citer un fragment de Dante (*Purgatoire*), qui prouvera jusqu'à quel point extraordinaire les théories néoplatoniciennes sont entrées dans la philosophie scolastique du moyen âge : « Aussitôt qu'une place a été assignée à l'âme, dit Dante, traduit par M. Fiorentino, sa faculté formelle rayonne tout autour, et autant qu'elle le faisait dans les membres vivants. Et comme l'atmosphère, quand elle est bien chargée de pluie et que les rayons viennent s'y refléter, se montre ornée de couleurs diverses, ainsi l'air qui l'entoure prend cette forme que lui imprime virtuellement l'âme en s'y arrêtant; et, semblable à la flamme qui suit le feu partout où il va, cette forme nouvelle suit l'âme en tout lieu. Comme elle tire de là son apparence, elle est appelée ombre, et ensuite elle organise tous les sens jusqu'à celui de la vue. » Qu'est-ce que cette faculté formelle, qui, selon Dante, rayonne autour de l'âme, sinon un véritable corps d'une nature très-subtile? Leibnitz lui-même a dit, dans la préface de ses *Nouveaux essais* : « Je crois, avec la plupart des anciens, que tous les génies, toutes les âmes, toutes les substances, simples, créées, sont toujours jointes à un corps, et qu'il n'y a jamais d'âmes qui en soient complètement séparées. J'ajoute encore qu'aucun dérangement des organes visibles n'est capable de porter les choses à une entière confusion dans l'animal, ou de détruire tous les organes, et de priver l'âme de tout son corps organique et des restes ineffaçables de toutes les traces précédentes. Mais l'opinion mal entendue où l'on a été, que l'on ne pouvait conserver les âmes des bêtes sans tomber dans la métempsycose, a fait, à mon avis, qu'on a négligé la manière naturelle d'expliquer la conservation de l'âme. »

D'après les écrivains cabalistes, les *esprits* se divisent en quatre classes : les *esprits* réels, les *esprits* hypothétiques, les *esprits* prétendus et les *esprits* du spiritisme moderne. Par *esprits* réels, il faut entendre : ceux qui ont été personnifiés dans la légende, les hommes qui, agrandis et idéalisés par elle, sont passés en quelque sorte à l'état d'*esprits*, et enfin l'*esprit* en général, qui est le principe et le grand agent de la vie universelle. Selon la Cabale, cet *esprit* a trois formes ou plutôt trois modes : Dieu ou l'*esprit* créateur, l'homme ou l'*esprit* créé, le médiateur ou *esprit* intermédiaire entre l'homme et Dieu, et qui tient à la fois de Dieu et de l'homme. Cet *esprit*, dans le christianisme, est représenté par Jésus-Christ. « Selon un des plus récents écrivains de la Cabale, M. Eliphas Lévy, tout ce qu'il appelle la science des *esprits* résiderait dans l'étude du médiateur ou du Christ, qui contient en même temps les deux natures, humaine et divine. Jésus-Christ est donc un *esprit* réel. A la même classe d'*esprits* appartiennent ces hommes légendaires créés par l'imagination populaire comme symboles d'une idée, tels qu'Ahasvérus ou le Juif errant, qui est la figure du peuple juif et celle de l'humanité se cherchant dans l'infini et ne pouvant jamais se reposer dans l'éternel progrès. On doit ranger dans cette catégorie également tous les héros de l'épopée et du roman qui, réalisés en quelque sorte par la volonté de l'homme, doivent à l'art une existence visible : Achille, Hélène, la Béatrice de Dante, la Laure de Pétrarque. Toutes les créations des grands poëtes sont des *esprits* réels, puisqu'elles vivent véritablement dans l'imagination qui les perçoit. Qui oserait dire que don Quichotte, Gargantua et Candide n'existent pas? Alfred de Vigny a écrit avec raison que la légende est souvent plus vraie que l'histoire ; on peut dire de même que l'art est souvent plus vivant que la vie.

Arrivons maintenant à la seconde classe d'*esprits*, que nous avons appelés les *esprits* hypothétiques. « Les choses de par delà cette vie peuvent être supposées de deux manières, dit M. Lévy : elles peuvent être supposées ou par les calculs de l'analogie, ou par les intuitions de l'extase ; en un mot, par la raison ou par la folie. » Par la folie, voilà un aveu précieux que nous ne laisserons point passer sans le noter. En effet, toutes visions et apparitions sont l'effet d'une surexcitation nerveuse, occasionnée par une émotion violente ou par la maladie ordinaire et la débilité de l'organisme. Nier à un visionnaire les visions qu'il raconte est un acte insensé ; c'est vouloir persuader à un fou qu'il ne devrait pas être fou. Il y a des natures (et celles-là étaient regardées comme sacrées par l'antiquité) qui, étant toujours dans un état de somnambulisme ou d'excitation nerveuse, sont incessamment absorbées dans leurs imaginations avec une telle intensité qu'elles arrivent à les voir véritablement. Nous ne rapporterons pas ici les idées bizarres que se sont faites les cabalistes sur le sort de l'âme humaine après cette vie mortelle ; nous nous bornerons à remarquer que s'ils peuplent d'*esprits* le monde à venir, ce ne sont, d'après eux, que des *esprits* hypothétiques, et cet aveu suffit pour montrer qu'ils ignorent complètement comment les choses se passent.

Parlons maintenant de la troisième classe des *esprits*, que nous avons appelés les *esprits* prétendus ou fantômes ; ceux-là sont du domaine exclusif de la folie ; ils apparaissent dans les visions, dans les évocations et dans tous les phénomènes de la nécromancie. On trouve dans la loi mosaïque de sévères condamnations contre les *esprits* de Python et ceux qui devinent par Ob, c'est-à-dire, explique-t-on, par « le grand serpent Astral, » le feu vital intelligent, le tourbillon fatal de la vie physique, ou le fluide somnambulique, pour parler la langue moderne. C'est cependant par Ob ou le fluide magnétique que, selon quelques-uns, Jésus-Christ aurait ressuscité l'enfant de la Sulamite, mort d'une congestion cérébrale, par suite d'une insolation, et plus tard le fils de la veuve. Satan est le premier des *esprits* de la classe dont nous nous occupons ; c'est le mal symbolisé par la philosophie et la poésie, et qui, ayant été vu par les hallucinés, est devenu pendant le moyen âge un personnage vivant, et l'on pourrait dire historique. Jésus dit de Satan « qu'il est l'*esprit* du mensonge, qui donne une personnalité à l'erreur. » — « Satan, c'est la folie, dit la Cabale, et les possédés de Satan, ce sont les fous. » Elle définit Satan une électricité fourvoyée. Elle prétend que toutes les apparitions de Jésus à ses disciples, après la scène du Calvaire, furent de pures illusions, et que l'intensité de l'amour des disciples pour leur maître produisit sur eux une véritable hallucination. Combien citerait-on de fables qui pourraient s'expliquer de la sorte? Nous croyons qu'on peut poser cet axiome : Jamais une vision ne s'est produite san une exaltation quelconque ou une hallucination de celui qui prétend l'avoir vue. Un célèbre athée de la fin du siècle dernier, Sylvain Maréchal, est, après sa mort, apparu à sa femme et à une de ses amies, M^me^ Dufour, pour leur révéler l'existence d'une somme de 1,500 francs qu'il avait cachée dans un meuble. Hallucination : ces deux femmes qui, à leur insu, se sont souvenues d'un secret à elles confié dans le temps par le célèbre athée, et dont elles avaient perdu le souvenir. Mais ce n'est pas seulement le système nerveux qui joue un rôle dans ces sortes d'hallucinations ; selon les cabalistes, les mystères de la folie sont les mystères du sang. Ce sont les mouvements déréglés du sang qui troublent la raison des gens éveillés, comme ils produisent pendant la nuit le dérèglement des rêves. La folie et certains vices sont héréditaires, parce qu'ils résident dans le sang ; le sang est le grand agent sympathique de la vie : c'est le moteur de l'imagination, c'est le substratum animé de la lumière magnétique, ou de la lumière astrale polarisée dans les êtres vivants ; c'est la première incarnation du fluide universel ; c'est de la lumière vitale matérialisée. Ce sont donc le sang et les nerfs qui produisent toutes les visions dont parlent les mystiques.

Nous arrivons maintenant à la quatrième classe des *esprits*, c'est-à-dire aux *esprits* qui se manifestent par les tables tournantes et parlantes, par les coups mystérieux frappés dans les murs et une quantité d'autres espiègleries du même genre. Sans parler ici du charlatanisme, qui ne figure pas pour une petite part dans les mystères singuliers et parfois si ridicules du spiritisme moderne, nous dirons avec un anonyme, cité par M. A. Morin : « Croyez bien qu'il n'existe dans les tables ni *esprits*, ni revenants, ni anges, ni démons ; mais il y a de tout cela quand vous voulez, si vous voulez et comme vous voulez, puisque cela dépend de votre imagination, de votre tempérament, de vos croyances intimes, anciennes ou nouvelles. Celui qui veut vous faire assister à un de ces mystères le fait en s'emparant de votre pensée et en lui substituant la sienne propre. Ce qui corrobore ce fait, c'est que toutes les personnes douées de quelque énergie de caractère ne sont pas susceptibles d'être magnétisées, et que les médiums ne peuvent accomplir leurs miracles quand ils sentent dans la société qui les entoure une seule volonté résistante ; car cette volonté suffit pour troubler le courant électrique et stériliser la puissance de l'opérateur. Quant à la forme qu'affectent les *esprits*, selon le spiritisme, c'est une grossière et ignorante imitation de la forme que leur supposait la philosophie néoplatonicienne ou même la philosophie occulte. La faculté formelle des *esprits*, dans la scolastique, et leur enveloppe matérielle, dans la cabale, sont devenues le *per-esprit* du spiritisme. Le *per-esprit* n'est, en effet, qu'une espèce d'enveloppe intangible, dans laquelle errent, du ciel à la terre, les *esprits* qui n'ont pas trouvé le repos après la mort. Ces *esprits* ont reçu le nom d'*esprits* erratiques ; ils entourent et obsèdent les vivants ; ils se mêlent d'une façon indiscrète à notre propre existence ; si bien qu'elle n'est plus qu'un mélange confus où notre âme ne se distingue pas de la leur. Mieux que cela ! les *esprits* se permettent de dicter des Bibles et des Evangiles. Ils aspirent à devenir nos législateurs. » M. Allan Kardec a déjà livré à la publicité une partie de la religion qu'ils sont en train de lui dicter ; mais nous ne voulons pas insister davantage sur toutes ces choses, qui trouveront mieux leur place dans l'article sur le SPIRITISME.

Le merveilleux a toujours eu un si grand attrait pour l'*esprit* humain, surtout quand il n'est pas éclairé par les rayons de la science, que la simple énumération de tous les noms que la peur ou la fantaisie a créés pour désigner des *esprits* allongerait outre mesure cet article. D'ailleurs, on trouvera chacun de ces mots à son ordre alphabétique dans le *Grand Dictionnaire*, avec les explications et les développements nécessaires. Le lecteur qui voudra étudier d'une manière spéciale tout ce qui concerne les *esprits* devra donc se reporter à tous ces mots, parmi lesquels nous nous bornons à citer ici : ÂME, ANGE, DÉMON, DEV, DÉVA, ÉONS, FANTÔME, FEROUER, GÉNIE, etc.

— Superst. *Esprit familier*. On appelle ainsi ces êtres mitoyens, ces génies, ces démons admis dans l'antiquité, comme l'*esprit familier de Socrate*, par exemple, qui lui suggérait toutes ses résolutions, tous les principes de sa philosophie et de sa conduite (V. DÉMON FAMILIER DE SOCRATE). La croyance aux *esprits* familiers, conséquence naturelle de la croyance à la magie, fut très-populaire au moyen âge et même jusqu'au milieu du XVII^e siècle. On peut lire à ce sujet une charmante histoire, racontée par Froissart, trop longuement pour que nous puissions la donner ici (liv. III, ch. XXII, édition du *Panthéon littéraire*, t. II, p. 435 et suiv.). Au XVI^e siècle, la croyance aux *esprits* familiers était encore en pleine vigueur. C'était à eux que l'on attribuait les succès constants qui accompagnaient certains hommes dans leurs entreprises. « Plusieurs Françoys, Espaignols et Italiens, rapporte Brantôme, disoient de M. de Salvoyson, et le croyoient fermement, qu'il avoit un *esprit* familier qui luy dressoit tous ses mémoires et desseins, et les luy conduisoit si bien, qu'aucun en ay-je veu en Piedmont qu'ont creu et affirmé que le diable le vint presser de la mort et l'emporta. Mais ce sont abus. » Pourtant, il ajoute plus loin : « Je ne dis pas que luy, qui estoit curieux de sçavoir tout, qu'il ne s'aydast autant du naturel que du supernaturel (III^e livre, *Capitaines françois*, ch. X). » Ailleurs le même chroniqueur rapporte les bruits analogues qui couraient sur Langeay, Matignon, d'Epernon, etc. L'ange gardien des catholiques continue la mission tutélaire prêtée par les anciens à l'*esprit* familier. Les spirites ont ressuscité la croyance aux *esprits* familiers ou sympathiques. Voici ce que nous lisons dans le *Livre des esprits contenant les principes de la doctrine spirite sur l'immortalité de l'âme, la nature des esprits et leurs rapports avec les hommes, etc.*, par Allan Kardec (1865, 13^e édit.) : « Y a-t-il des *esprits* qui s'attachent à un individu en particulier pour le protéger? — Oui, le frère spirituel ; c'est ce que vous appelez le *bon esprit* ou le *bon génie*. — Que doit-on entendre par ange gardien? — L'*esprit* protecteur d'un ordre élevé. — Quelle est la mission de l'*esprit* protecteur? — Celle d'un père sur ses enfants : conduire son protégé dans la bonne voie, l'aider de ses conseils, le consoler dans ses afflictions, soutenir son courage dans les épreuves de la vie. — L'*esprit* protecteur est-il attaché à l'individu depuis sa naissance? — Depuis la naissance jusqu'à la mort, et souvent il le suit après la mort dans la vie spirite, et même dans plusieurs existences corporelles, car ces existences ne sont que des phases bien courtes par rapport à la vie de l'*esprit*. — La mission de l'*esprit* protecteur est-elle volontaire ou obligatoire? — L'*esprit* est obligé de veiller sur vous, parce qu'il a accepté cette tâche ; mais il a le choix des êtres qui lui sont sympathiques. Pour les uns c'est un plaisir, pour d'autres une mission ou un devoir. — En s'attachant à une personne, l'*esprit* renonce-t-il à protéger d'autres individus? — Non, mais il le fait moins exclusivement... » Il paraît, en outre, que l'*esprit* protecteur s'éloigne de son protégé quand il voit ses conseils inutiles, et que la volonté de subir des *esprits* inférieurs est plus forte ; « mais il ne l'abandonne point complètement et se fait toujours entendre ; c'est alors l'homme qui ferme les oreilles. Il revient dès qu'on l'appelle. » Ces *esprits* familiers veillent sur nos pensées et sur nos actions ; ils sont de différents ordres, selon le degré de perfection auquel ils sont parvenus, et c'est tant mieux pour nous si nous tombons sur un *esprit* de première catégorie dans la répartition qui en est faite ; mais ne rions pas avec le spiritisme, qui mettrait à nos trousses toute une légion d'*esprits* impurs, d'*esprits* frappeurs et perturbateurs ; il paraît même qu'il tient en réserve beaucoup d'*esprits* légers, malins et moqueurs, dont le langage est quelquefois spirituel et facétieux ; ces derniers « saisissent les travers et les ridicules, qu'ils expriment en traits mordants et satiriques. » Ah ! que ne le disiez-vous plutôt ! Quoi ! si malins et si moqueurs que cela, si spirituels et si facétieux ! Mais alors, à votre place, ô spirites imperturbables, je craindrais fort le voisinage des *esprits* légers.

— *Esprit du foyer*. Suivant les croyances de la secte des Tao-ssé, l'*esprit* du foyer préside, en Chine, à la vie de toutes les personnes d'une maison. Il enregistre, l'une après l'autre, les bonnes ou mauvaises actions que nous faisons chaque jour. Puis, quand le dernier jour de la lune est arrivé, il monte au ciel et va en rendre un compte fidèle au maître suprême. Si nous avons fait le bien, le ciel nous envoie le bonheur ; si nous avons fait le mal, il nous envoie le malheur. Nous ne pouvons cacher ni déguiser nos actions de l'épaisseur d'un cheveu. Il est une touchante légende, traduite du chinois par M. Stanislas Julien (V. *Magasin pittoresque*, année 1845, p. 250), et intitulée : *Visite du dieu du foyer au docteur Yu-Kong*. Les Tao-ssé modernes la reproduisent dans toutes leurs publications qui, au milieu des pratiques aussi bizarres que curieuses, qui distinguent leur secte de celle des bouddhistes et des lettrés, offrent des principes de saine morale et des règles de conduite que ne désavouerait pas une religion qui prétend à plus de pureté et à plus de vérité. On implore l'*esprit* du foyer en brûlant devant lui des prières écrites ; on brûle en son honneur des parfums et on le remercie en se prosternant jusqu'à terre. Cet *esprit* du foyer, qui préside à la destinée des hommes, a plus d'un trait de ressemblance avec l'*esprit* familier des anciens. L'ange gardien des catholiques pourrait bien aussi avoir avec lui quelque lien de parenté. On voit combien la croyance à une intervention surnaturelle est ancienne, combien elle est vivace au cœur de l'homme, puisqu'on la retrouve presque partout et à toutes les époques, chez les peuples les plus divers, les plus étrangers les uns aux autres par leur origine.

— Mœurs et littér. « Il est bon, plus souvent qu'on ne pense, de savoir ne pas avoir d'*esprit*, » disait Malesherbes, et c'est surtout quand on veut parler de l'*esprit* proprement dit, de cette chose que tout le monde voudrait avoir et dont la nature se montre si avare, qu'il faut se rappeler cette parole du célèbre magistrat. Les définitions de l'*esprit* n'ont pas manqué. Selon Fénelon, il ne consiste que dans le bon sens, et le meilleur usage qu'on puisse faire de son *esprit* est de s'en défier ; selon Fléchier, l'*esprit* est une finesse de raison qui s'évapore, et qui est d'autant plus faible et plus sujette à s'évanouir qu'elle est plus délicate et plus épurée ; Duclos, lui, l'appelait la connaissance des causes, des rapports et des effets. « L'*esprit* de profondeur remonte aux causes ; celui d'étendue embrasse les rapports ; celui de finesse consiste à juger promptement des effets. L'*esprit* est l'aptitude à penser et la pensée elle-même. » Ce passage définit mieux l'*esprit* philosophique que le genre d'*esprit* qui nous occupe et dont Voltaire, cette incarnation vivante de la chose, a dit : « Ce qu'on appelle *esprit* est tantôt une comparaison nou-

velle, tantôt une allusion fine; ici l'abus d'un mot qu'on présente dans un sens et qu'on laisse entendre dans un autre; là un rapport délicat entre deux idées peu communes : c'est une métaphore singulière; c'est une recherche de ce qu'un objet ne présente pas d'abord, mais de ce qui s'y trouve en effet; c'est l'art ou de réunir deux choses éloignées, ou de diviser deux choses qui paraissent se joindre, ou de les opposer l'une à l'autre; c'est celui de ne dire qu'à moitié sa pensée pour la laisser deviner. » Voltaire a écrit encore : « Le mot *esprit*, quand il signifie une qualité de l'âme, est un de ces termes vagues auxquels tous ceux qui les prononcent attachent presque toujours des sens différents : il exprime autre chose que jugement, génie, goût, talent, pénétration, étendue, grâce, finesse, et il doit tenir de tous ces mérites : on pourrait le définir *raison ingénieuse*. »

Esprit est donc un mot générique qui a toujours besoin d'un autre mot qui le détermine; et quand on dit : « Voilà un ouvrage plein d'*esprit*, un homme qui a de l'*esprit*, » on a grande raison de demander duquel. L'*esprit* sublime de Corneille n'est ni l'*esprit* exact de Boileau, ni l'*esprit* naïf de La Fontaine, ni l'*esprit* cherché de Voiture, ni l'*esprit* facile d'Hamilton et de Mme de Sévigné; et l'*esprit* de La Bruyère, qui est l'art de peindre singulièrement, n'est point celui de Malebranche, qui est de l'imagination avec de la profondeur. L'*esprit* burlesque de Scarron ne ressemble pas plus à l'*esprit* subtil de Marivaux que l'*esprit* attique de Paul-Louis Courier ne ressemble à l'*esprit* cynique de Rabelais, et Béranger, qui est un chansonnier d'*esprit*, ne l'est pas au même titre que Collé, Panard ou Désaugiers. Dans la société, cette expression, *Avoir de l'esprit*, s'entend de toutes les différentes façons de montrer de l'*esprit*. L'*esprit*, dans l'acception ordinaire de ce mot, tient beaucoup du *bel esprit*, et cependant il ne faut pas confondre l'*homme d'esprit* et le *bel esprit*; l'un tient de l'autre, il est vrai; seulement, le premier terme ne peut être pris en mauvaise part, et le second est quelquefois prononcé ironiquement. La raison de cette différence, d'après Voltaire, c'est qu'*homme d'esprit* ne signifie pas *esprit* supérieur, talent marqué, et que *bel esprit* le signifie; *homme d'esprit* n'annonce point de prétention, et le *bel esprit* est une affiche : c'est un art qui demande de la culture; c'est une espèce de profession, qui, par là, expose à l'envie et au ridicule.

Aristote, dans sa *Rhétorique*, a enseigné la manière de dire les choses avec *esprit*; il dit que cet art consiste à ne pas se servir simplement du mot propre qui ne dit rien de nouveau; mais qu'il faut employer une métaphore, une figure dont le sens soit clair et l'expression énergique; il en apporte plusieurs exemples, et entre autres ce que dit Périclès d'une bataille où la plus florissante jeunesse d'Athènes avait péri : *L'armée a été dépouillée de son printemps*. Voltaire appuie sur la leçon d'Aristote en disant : « Le premier qui, pour exprimer que les plaisirs sont mêlés d'amertume, les regarda comme des roses accompagnées d'épines, eut de l'*esprit*; ceux qui le répétèrent n'en eurent point. » Ce n'est pas toujours par une métaphore qu'on s'exprime spirituellement : c'est par un tour nouveau; c'est en laissant deviner sans peine une partie de sa pensée. Imiter cet avocat qui, à propos d'un mur mitoyen s'écriait : « Le droit de ma partie est *éclairé du flambeau des présomptions*, » ce n'est pas montrer de l'*esprit*; c'est en montrer, au contraire, que de dire comme Louis XIV à Villeroi, après la défaite de Ramillies : « Monsieur le maréchal, on n'est plus heureux à notre âge. » Il y a beaucoup de *délicatesse* dans ce dernier trait. Il y a de la *finesse* dans le suivant : « Ce plat est pour Arlequin, disait Louis XIV, au couvert duquel Dominique était admis. — Votre Majesté m'adresse-t-elle aussi les perdrix qui sont dessus? » reprit le bouffon. Et il en coûta un plat d'or au monarque pour avoir parlé par métaphore devant un comédien spirituel et hardi. La *délicatesse* a une grande analogie avec la *finesse*. On a exprimé très-judicieusement ce rapport en disant que la délicatesse est la finesse du sentiment, comme la finesse est la délicatesse de l'*esprit*; ici et là notre pensée doit se laisser deviner, et cette manière est d'autant plus agréable, qu'elle exerce et qu'elle fait valoir l'*esprit* des autres. Or, n'oublions pas que La Bruyère a dit : « L'*esprit* consiste bien moins à en montrer beaucoup qu'à en faire trouver aux autres : qui sort de votre entretien content de soi l'est de vous parfaitement. Les hommes n'aiment point à admirer, ils veulent l'être; ils cherchent moins à être instruits et même réjouis qu'à être goûtés et applaudis. » On trouvera de nombreux exemples de finesse et de délicatesse dan[illegible] Les pensées [illegible] et gra- [illegible] indi- [illegible] les traits [illegible] chefs- [illegible], les allé- [illegible] ent un champ [illegible] mple, une fable [illegible] auteur ne pou- [illegible], ni mieux cacher ni mieux [illegible] qu'il pensait et ce qu'il crai-

Halte-là! votre nom? — Je suis la Liberté!
— Au large! imprudente étrangère!
Chez les rois vous n'avez que faire...
Et toi, le tien? — La Vérité.
— Tu n'y penses pas, tête folle!
Pour d'autres garde tes avis;
Sous ces voûtes jamais tu n'auras la parole.
. . . .
Et vous, vieille à mine flétrie,
A l'œil faux, votre nom? — Je suis la Flatterie,
Habitante de ce palais
Depuis mille ans et plus. — Bien, noble douairière,
Passez. — Et vous? — Le Bonheur et la Paix...
— Retournez à votre chaumière,
Ici vous n'entrerez jamais.

Le madrigal a fourni à nos anciens poëtes de nombreuses occasions de paraître brillants; on y trouve de fréquentes allusions à la Fable, et l'*esprit* s'y joint volontiers au sentiment. Les traits ingénieux y abondent et caractérisent bien pour la plupart l'*esprit* délicat de notre nation, qui excelle surtout à se faire ironique et plaisant. L'*ironie*, qui consiste à dire précisément le contraire de ce qu'on pense et de ce qu'on veut faire entendre, fournit à une imagination vive des ressources qu'elle emploie à propos. C'est une arme éminemment française et une des formes les plus remarquables que puisse prendre l'*esprit*. Légère et enjouée, la muse de Béranger en savait user, raillant avec adresse, blâmant en ayant l'air de louer, déprisant en faisant mine d'admirer :

D'un petit bout de chaîne
Depuis que j'ai tâté,
Mon cœur en belle haine
A pris la liberté.
A bas la liberté!

Toutefois, l'*esprit* ne saurait tenir lieu de tout et il n'est pas de mise partout. Il est surtout un ornement, et le grand art est dans l'à-propos. Dans certains ouvrages on ne saurait l'employer; une pensée fine, ingénieuse, une comparaison juste et fleurie est un défaut quand la raison seule ou la passion doivent parler, ou bien quand on doit traiter de grands intérêts. Concevrait-on une tragédie proprement spirituelle? Non, parce que les personnages tragiques sont sous le joug d'une passion, et que la passion ne court point après l'*esprit*. Virgile n'est jamais tombé dans ce défaut; mais on peut le reprocher au Tasse, tout admirable qu'il est d'ailleurs, et bien plus encore à Shakspeare. Quand Racine fait dire à Pyrrhus :

Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
Brûlé de plus de feux que je n'en allumai,

il commet un jeu de mots déplacé. Corneille a, lui aussi, laissé échapper certaines fautes de ce genre. Cela vient de ce que l'auteur, trop plein de ses idées, veut se montrer lui-même, lorsqu'il ne doit montrer que ses personnages; il leur prête ainsi des propos recherchés, des mots d'*esprit* à contre-sens. Pourquoi Voltaire a-t-il échoué dans la comédie? Parce qu'il avait tant d'*esprit* qu'il ne pouvait s'empêcher d'en donner à tous ses personnages, et leur ôtait ainsi de leur naturel. Tant il est vrai que l'*esprit* a ses inconvénients et ses périls. Cependant Voltaire a fort bien écrit sur l'*esprit*; il est vrai qu'en le faisant il disait : « Je donne ici de bons conseils, sans doute. Les ai-je pris pour moi-même? Hélas! non. » C'est peut-être par où devraient terminer tous ceux qui, à son exemple, voudront essayer de fixer les règles de l'*esprit* et d'établir les bornes qu'il ne doit pas franchir.

— *Esprit gaulois*. Notre littérature est le miroir fidèle de l'*esprit* propre à notre race; la raillerie n'y cesse point et ne cesse point d'être agréable. Le besoin de rire est le trait national, si particulier, que les étrangers n'y entendent mot et s'en scandalisent. « Ce plaisir, dit M. Taine, ne ressemble en rien à la joie physique, qui est méprisable parce qu'elle est grossière; au contraire, elle aiguise l'intelligence et fait découvrir mainte idée fine ou scabreuse; les fabliaux sont remplis de vérités sur l'homme et encore plus sur la femme, sur les basses conditions et encore plus sur les hautes; c'est une manière de philosopher à la dérobée et hardiment, en dépit des conventions et contre les puissances. Ce goût n'a rien non plus de commun avec la franche satire, qui est laide, parce qu'elle est cruelle; au contraire, il provoque la bonne humeur; on voit vite que le railleur n'est point méchant, qu'il ne veut point blesser; s'il pique, c'est comme une abeille sans venin : un instant après, il n'y pense plus; au besoin, il se prendra lui-même pour objet de plaisanterie; tout son désir est d'entretenir en lui-même et en nous un petillement d'idées agréables. Telle est cette race, la plus antique des modernes; moins poétique que l'ancienne, mais aussi fine; d'un *esprit* exquis plutôt que grand; douée plutôt de goût que de génie; sensuelle, mais sans grossièreté ni fougue; point morale, mais sociable et douce; point réfléchie, mais capable d'atteindre les idées, toutes les idées, et les plus hautes, à travers le badinage et la gaieté. »

Il suffit, selon l'ingénieux critique, d'écouter ce que dit ce peuple, au moment où sa langue se délie, lorsque la réflexion ou l'imitation n'ont pas encore altéré l'accent original. Sous une légèreté apparente perce ce bon sens réel qui est si bien le fond de notre caractère, bon sens aimable qui exclut l'air pédantesque, la gravité affectée, qui se plaît même à les tourner en ridicule et favorise plutôt l'excès opposé, celui du badinage. Quelle opposition entre notre littérature du XVIIe siècle et celle des nations voisines! Quel contraste entre nos fabliaux, nos romans du *Renard* et de la *Rose*, nos chansons de geste et les *Niebelungen*, le romancero, Dante et les vieux poëmes saxons! « Au lieu des grandes conceptions tragiques, des rêveries sentimentales et voluptueuses, des générosités et des tendresses du vieux poëme allemand; au lieu de l'âpreté pittoresque, de l'éclat, de l'action, du nerf des récits espagnols; au lieu de la farouche énergie, de la profondeur lugubre des hymnes saxons, vous rencontrez, dit M. Taine, des épopées prosaïques et des contes frondeurs. Leur style n'a pas de couleur et ne donne pas de secousses. Les subites et éclatantes visions, les violentes accumulations de sentiments concentrés ou épanchés, toute passion, toute splendeur y manque. Ils écrivent sans images ni figures, aisément, tranquillement, avec la suite d'une eau claire et coulante. Ils trouvent à l'instant et sans effort l'expression juste, et atteignent du premier coup l'objet en lui-même, sans s'empêtrer dans le magnifique manteau des métaphores, sans être troublés par l'afflux trop grand des émotions. Bien plus, ils voient aussi nettement les liaisons des choses que les choses elles-mêmes. Jamais leur discours ne dévie ni ne bondit; ils vont pas à pas, de degré en degré, d'une idée dans l'idée voisine, sans omissions ni écarts. Ils portent partout cet *esprit* mesuré, fin par excellence. Ils se gardent bien, en un sujet triste, de pousser l'émotion jusqu'au bout; ils évitent les grands mots. »

Sobriété, grâce, délicatesse, forment le fond de l'*esprit* français. Cette délicatesse va si loin dans Thibault de Champagne, dans Charles d'Orléans, qu'elle tourne à la mignardise, à la fadeur; ils aiment, ces vieux poëtes, avec *esprit* et politesse, et chuchotent des gentillesses à leur dame; ils sont aussi élégants, aussi beaux diseurs, aussi charmants que les plus aimables abbés du XVIIIe siècle : tant cette légèreté de main est propre à la race, et prompte à paraître sous les armures et parmi les massacres du moyen âge, aussi bien que parmi les révérences et sous les douillettes musquées de la dernière cour. Léger, discret, l'*esprit* français, à quelque époque que vous le preniez, ne voit guère que les jolis aspects des choses; il ne s'attarde pas aux descriptions, n'est pas contemplatif et solitaire. Ses qualités dominantes, qui sont la concision et la finesse, le détournent bien vite de l'exaltation et de la poésie, pour le conduire à la prose, à la raillerie et au récit. Nos auteurs de fabliaux n'ont d'autre objet que de se divertir et de divertir autour d'eux. Ils sont grivois, malins, se plaisent aux bons tours et aux histoires salées; ils sont gais surtout et cherchent l'amusement à travers toutes choses, daubant sur les femmes, l'Église, les grands, les moines. Gabeurs, gausseurs, nos pères sont aussi fins dans la moquerie que les plus déliés. Ils effleurent les travers et les ridicules, rient aux dépens d'autrui, mais sans franchir un certain cercle, sans passer le pont; ils tapent aux vitres du voisin et surtout de la voisine, mais sans les casser, en arrondissant le doigt. On les croit naïfs avec leur plaisanterie indécise et leur malice imperceptible. On n'y prend pas garde, et voilà qu'au bout du compte le fin sentiment du comique vous a pénétré sans que vous sachiez par où il est entré en vous. Ils n'appellent pas les choses par leur nom, surtout en matière d'amour; ils vous les laissent deviner; ils vous jugent aussi éveillés et avisés qu'eux-mêmes. De là l'embarras des étrangers, des pédants et des cuistres à saisir au vol, à retenir au passage, à comprendre toutes ces choses faites de rien, tous ces demi-mots, tous ces sous-entendus dont se compose l'*esprit* français. Les Allemands, par exemple, ont su bien rarement apprécier d'une manière convenable notre littérature, et c'est avec raison que Schiller s'écriait : « Aspire, ô Allemand! à la force romaine, à la beauté grecque!... Tu as visé à toutes deux avec succès;... mais la saillie gauloise jamais ne t'a réussi. » Aussi, tandis que les peuples du Nord traitaient avec le plus grand mépris les auteurs que nous considérons comme classiques, ils s'enthousiasmaient pour des écrivains auxquels le public français assignait un rang fort peu élevé. Restif de La Bretonne et l'auteur du *Tableau de Paris*, Mercier, ont joui d'une réputation colossale parmi les Allemands.

L'abbé de Vaucelles raconte qu'un Français, voyageant dans le nord de l'Europe, rencontra, vers le 60e degré, un professeur allemand qui, suant à grosses gouttes dans ses fourrures, s'évertuait à traduire ce qu'il appelait un chef-d'œuvre de notre langue. Notre compatriote voulut savoir le nom de l'homme que l'Allemand nommait le plus grand de nos écrivains. Il cita d'abord les noms de Montesquieu, de Voltaire, de Racine; mais le professeur, après avoir souri dédaigneusement, lui dit : « Je vois que vous ne sauriez deviner; c'est M. Mercier. Il est, sans aucun doute, le premier génie qu'ait votre littérature, et n'a qu'un défaut, celui des Français : *il sacrifie trop souvent aux Grâces*. » Aujourd'hui, Paul de Kock a remplacé Mercier auprès des Allemands et des Hollandais, qui lui ont voué une admiration sans bornes. Or, malgré son talent d'observation et sa verve comique, M. Paul de Kock est loin d'avoir ce qui est l'essence même de l'esprit français, la délicatesse et la grâce; il en a surtout le côté scabreux et trivial; mais il appuie sur le mot et sur la chose, et c'est ce dont s'accommodent des intelligences qui n'ont ni notre pétulance, ni notre gaieté bavarde, ni notre malice. On conçoit que des partisans aussi fanatiques de Mercier et de Paul de Kock aient pu rendre bien rarement justice à nos grands écrivains, et Lessing, à cet égard, fait une honorable exception; mais un homme qui se pique d'être un grand critique, Schlegel, a osé écrire que *Molière n'était bon que dans la farce*. Si Voltaire revenait en ce bas monde, il appliquerait certainement à Schlegel ce qu'il a dit d'un critique de la même nation : « C'est un Allemand; je lui souhaite plus d'*esprit* et moins de consonnes. » Le P. Bouhours, à qui, selon l'expression de Mme de Sévigné, l'*esprit* sortait par tous les pores, avait sans doute ouï dans ses jugements quelque Schlegel de son temps, lorsque, dans ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, il mit en question si un Allemand pouvait avoir de l'*esprit*. « Ce n'est pas que je veuille dire que tous les Septentrionaux soient bêtes, écrit-il; il y a de l'*esprit* et de la science en Allemagne comme ailleurs; mais enfin on n'y connaît point notre bel *esprit*, ni cette belle science qui ne s'apprend point au collége, et dont la politesse fait la principale partie; ou, si cette belle science et ce bel *esprit* y sont connus, ce n'est seulement que comme des étrangers dont on ne connaît point la langue et avec qui on ne fraye point d'habitude. »

L'*esprit* français du vieux temps, très-secoué et un peu modifié par le XVIe siècle, mais encore fidèle, a survécu jusque dans le XVIIIe siècle et même jusque dans le XIXe, et il est curieux de le retrouver dans quelques individus à part, dans quelques échantillons tranchés. Aujourd'hui encore, comme jadis, même avant les Luther et les Voltaire, il doute, il gausse, il croit; tout cela se mêle; mais c'est parce que la foi, ce qu'on appelle la *foi du charbonnier*, s'y trouve avant et après tout, c'est pour cela que le reste a si bien ses coudées franches. « Entre l'*esprit* du pur bon vieux temps et celui du XVIIIe siècle, dit M. Sainte-Beuve, il y eut pourtant un intermédiaire, un conducteur un peu ambigu et couvert, que j'appellerais tout de suite par son nom, l'Erasme, le Bayle, le Montaigne, le Fontenelle. Ici l'auteur sait ce qu'il fait, mais il le dissimule autant qu'il le peut. Le lecteur est partout chatouillé d'une pointe discrète qui vient on ne sait d'où et s'arrête à fleur de peau; il ne tient guère qu'à lui de se l'enfoncer davantage ou de se l'épargner; mais ces ménagements et ces calculs n'ont qu'un temps. Au XVIe siècle, l'*esprit* protestant fit à sa manière ce qu'a fait plus tard l'*esprit* philosophique au XVIIIe. Il attaqua brutalement les choses dans une fin chrétienne et démasqua les habiles. Le XVIIIe siècle les tira à lui et les salua ses complices. En eux, dès lors, la pointe parut à nu et devint aiguillon. Malgré tout, même depuis Erasme, même durant Montaigne, même à travers Bayle, quelque chose de cet *esprit* d'autrefois, mi-parti de malice et de soumission sincère, s'est conservé chez quelques individus de marque, la malice dominant, il est vrai, mais la soumission aussi retrouvant son jour. Parmi nos poëtes, jusque parmi les plus émancipés, la race se suit très-distincte. Je laisse bien vite Rabelais de côté; c'est un trop gros morceau pour que je m'en incommode; mais Passerat, mais Régnier, qui pourtant ont passé par lui, retrouvent des conversions *sincères* (j'insiste sur le mot), de vraies larmes. Le bon Gringoire, auteur de railleuses sotties et le type de ce vieux genre, finit pieusement et mérite d'être enterré à Notre-Dame. La Fontaine, Piron lui-même sont de grands exemples. »

Cette contradiction de la soumission et de la raillerie, du respect des choses établies et de la démangeaison de tout prendre par le côté plaisant, est en effet une des nuances de l'*esprit* français ou plutôt de l'*esprit* gaulois. Selon Plutarque, les Gaulois entrés dans Rome prirent pour des dieux les sénateurs gravement assis sur leurs chaises curules, et ne témoignèrent aucune crainte; mais bientôt l'un d'eux ne put s'empêcher de passer la main sur la barbe d'un de ces vénérables pères conscrits, tout comme l'aurait fait un Dumanet avisé de notre armée d'Afrique, un Pacot quelconque de notre infanterie légère. Certes, l'*esprit* français est soumis à la religion, à l'autorité; il a le respect de l'âge et de la dignité; mais, que voulez-vous? il ne peut s'empêcher de leur tirer la barbe de temps à autre. Cela prouverait au besoin combien cet *esprit*, prompt à saisir le ridicule et, toutefois, à retenir une pointe de sentiment, sait concilier de choses, en allier presque de contraires. Comme s'il craignait d'être dupe, il raille volontiers ce qu'il admire, rit de ce qui l'a ému, parodie les choses devant lesquelles il se prosterne. Dira-t-on, pour cela, qu'il existe deux *esprits* français, l'un sérieux, respectueux, docile, ne respirant que foi et vertu, l'autre gouailleur, sceptique, impie et sans frein? Non : l'*esprit* fran-

çais est la vie même de la nation, et ce serait une mauvaise manière de le connaître, ou même de le guérir, que de le diviser et de le mutiler. Au lieu de rêver un *esprit* français tout d'une pièce, prenons-le tel qu'il est, c'est-à-dire content d'aller, de venir, d'être écouté, d'être suivi, d'être obéi, applaudi, aimant à changer d'objet et d'action, à agiter des idées, à faire mettre, à mettre au jour les choses ignorées, se plaisant à frôler les divers écueils ou tombe en s'agitant la raison humaine, recherchant avec rage tout ce qui brille, et tout ce qui chante, et tout ce qui se voit au loin; il est fou de couleurs, fou de lumière et de fracas; le demi-jour lui sied à merveille, il ne hait pas le crépuscule; si la nuit est profonde, il saura tirer parti des ténèbres; tout en restant naturel, il veut amuser et s'amuser; il est prime-sautier, et la moindre apparence de travail le mettrait en fuite. On l'a comparé au vin de cette province qui, selon le proverbe, fournit tant de bêtes et qui nous a donné tant d'hommes d'*esprit*. La comparaison est de Voltaire, qui résume si bien dans sa personne, dans sa vie et dans ses œuvres le côté raffiné de l'*esprit* français :

De ce vin frais l'écume petillante
De nos Français est l'image vivante.

Un auteur moderne a dit que, s'il y a au monde quelque chose d'invraisemblable, de variable et de fugitif, c'est l'*esprit;* que l'*esprit* est comme les modes, qu'il se transforme à chaque renouvellement de saison. Cela est vrai pour quelques-unes des facettes de notre *esprit*, de cet *esprit* qui s'improvise au jour le jour; mais le véritable *esprit* français, celui-là même qui nous vient des Gaules, le successeur et l'héritier direct de l'atticisme des Grecs et de l'urbanité des Romains, vous le retrouverez à toutes les époques, vous suivrez sa trace à travers tous les temps : nos contes et nos fabliaux du moyen âge, qui avaient eu tant de développement et de richesse originale, aboutissent à La Fontaine, lequel couronne admirablement le genre; vous retrouverez leur bonhomie, leurs familiarités et même leurs hardiesses jusque dans Béranger et dans Paul-Louis Courier. Avec ces derniers comme avec nos bons aïeux, l'*esprit* cligne de l'œil et laisse percer le bon sens du maraud. On sent bien que Voltaire les a touchés de son rire narquois et cultivé, mais la séve première y est dans son intégrité; ils n'ont ni le fard et la parure de Rivarol, ni cette pointe acérée de Chamfort; ils sont seulement plus mesurés et plus polis que leurs devanciers, à qui parfois le mot cru échappait. En somme, l'*esprit* français a peu changé; au milieu de ses plus grands écarts, de ses plus graves maladies, il revient vite à la santé, à sa physionomie première : sociable et plein de clarté.

Le Français serait moins spirituel s'il était né moins sociable. L'*esprit* est chez lui la fleur de la sociabilité; il en résume toutes les qualités et tous les défauts. L'Anglais a l'*esprit* anglais, froid et concentré, solitaire, excentrique; et comme disait de lui Montaigne : « Il s'amuse moult tristement. » L'Allemand a l'*esprit* allemand, rêveur, humoriste, d'un amour bienveillant ou sarcastique, selon qu'il s'appelle Jean Paul ou Henri Heine; mais sa manière d'avoir de l'*esprit* révèle encore l'homme qui aime à vivre dans son coin, à regarder la foule passer au lieu de se mêler à elle. Il est rare qu'un Français, quand il ne montre pas trop d'*esprit*, s'imagine en avoir assez. C'est encore là une conséquence de son ardent amour du monde : la société le surexcite, il veut plaire et briller. Sur un champ de bataille, c'est à qui montrera le plus de courage; dans un salon, c'est à qui montrera le plus d'*esprit;* et parfois il arrive qu'on en montre plus qu'on n'en possède, ou plus que le sujet et les circonstances n'en comportent.

On peut manquer de jugement et avoir beaucoup d'*esprit;* on peut être plein de génie et ne pas trouver un mot, une réplique en société; c'est même l'ordinaire du génie, à moins que celui-ci ne devienne l'*esprit* même, l'inspiration et la flamme du bon sens, et qu'il s'appelle Voltaire. Jean-Jacques Rousseau passerait certainement pour un médiocre sire dans un salon, lui qui ne trouvait ses réponses qu'au bas de l'escalier, en s'en allant; et Molière ferait triste figure en présence de tel auteur de vaudeville, voire de comédie, qui, sur la scène même, reste un brillant causeur. L'*esprit* d'observation et l'*esprit* de conversation, ce n'est pas le même *esprit*. Molière observait; il n'avait donc pas le temps de causer beaucoup.

Un jour, un courtisan dit à Malesherbes : « Monsieur, je vous méprise. — Je vous en défie, » lui répondit ce dernier. L'abbé Maury disait à la populace qui le menaçait de le mettre *à la lanterne :* « Mes amis, y verrez-vous plus clair? » De ces mots-là, c'est la France qui en fournit le plus.

— *Présence d'esprit.* Dire et faire sur-le-champ ce qui convient le mieux, ce qu'il y a de plus à propos, voilà ce qui s'appelle montrer de la présence d'*esprit*. Une grande présence d'*esprit* est à la fois ce qu'il y a de plus rare et de plus précieux. Nombre de gens cités pour leur *esprit* n'ont jamais eu de présence d'*esprit;* d'autres, au contraire, qui sont célèbres par leur présence d'*esprit*, n'ont jamais eu d'*esprit*. « Ce n'est point un grand avantage d'avoir l'*esprit* vif, si on ne l'a juste. La perfection d'une pendule, dit Vauvenargues, n'est pas d'aller vite, mais d'être réglée. » La perfection de l'*esprit* n'est pas non plus dans la vivacité, mais dans l'à-propos. La Rochefoucauld a dit avec raison que l'*esprit* sert quelquefois à faire hardiment des sottises; il a même ajouté ceci : « On est quelquefois un sot avec de l'*esprit*, mais on ne l'est jamais avec du jugement. » Un jugement rapide donne à l'homme le moins spirituel la présence d'*esprit*. On prétend que les maîtres à danser font mal la révérence parce qu'ils la veulent trop bien faire. Beaucoup de personnes sont dans ce cas : pour vouloir trop bien faire la révérence de l'*esprit*, elles manquent d'à-propos, ou, si on l'aime mieux, de présence d'*esprit*. Mettre à sa place, séance tenante, le mot qui convient, faire jaillir spontanément d'une situation brusque une parole vraie, saisissante, voilà ce qui peut faire défaut chez un Voltaire et se trouver chez un paysan. Zénon d'Elée nie la possibilité du mouvement. Que faut-il pour tuer cette doctrine ridicule? Faut-il toute la dialectique d'un philosophe rompu aux sophismes? Non, un peu de présence d'*esprit* suffit. Diogène se lève, il marche; il répond à d'absurdes raisonnements par un fait que rien ne peut détruire. Quoi! dira-t-on, se mettre en mouvement devant un fou qui nie le mouvement, est-ce donc là faire preuve de présence d'*esprit?* Oui, certes. Mais c'est bien simple. C'est aussi ce qu'on criait à Christophe Colomb quand il eut fait tenir, on sait comment, sur son assiette, l'œuf resté célèbre par la malveillance de ses détracteurs : « C'est bien simple, dit-il; mais il fallait y penser. » *Trouver* et *trouver à point*, voilà en quoi consiste la présence d'*esprit*, et tel qui n'aurait pu briller par une pensée, s'est immortalisé par un mot dit en situation, témoin ce brave meunier de Sans-Souci que Frédéric le Grand voulait exproprier pour l'agrandissement de son parc, et qui, loin de se troubler devant les menaces du « maître, » fit cette fière réponse qu'Andrieux a mise en vers, et qui, passée en proverbe, s'emploie dans toutes les circonstances où la force prétend l'emporter sur le droit :

Parbleu! de ton moulin c'est bien être entêté!
Je suis bon de vouloir t'engager à le vendre!
Sais-tu que, sans payer, je pourrais bien le prendre?
Je suis le maître! — Vous? de prendre mon moulin?
Oui, *si nous n'avions pas des juges à Berlin*. »

Ce *si nous n'avions pas des juges à Berlin* est à la fois un trait d'*esprit* et de présence d'*esprit*. On y trouve du même coup la malice du paysan et le sang-froid du citoyen sûr de ses droits. La première qualité pour avoir de la présence d'*esprit* est donc de se bien posséder, ce qui est une vertu rare. Mettez un avocat filandreux et bavard à la place de Jésus lorsque les scribes et les pharisiens s'apprêtent à lapider, selon la loi de Moïse, la femme adultère. Il essayera de prouver, par de longs discours, un tas de choses auxquelles le peuple ne comprendra rien. Lui, que fait-il? Il se lève et leur dit cette simple phrase, qui est peut-être le plus beau trait de présence d'*esprit* qui soit au monde, parce qu'il est le plus humain : « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. » Ainsi, dans un trait de présence d'*esprit* peut se rencontrer une leçon immortelle. N'en est-ce pas une bien grande que celle qui se résume par ces trois mots fameux : « Frappe, mais écoute, » de Thémistocle à Eurybiade, emporté par la colère et levant sur lui son bâton de généralissime? Là, dans cette phrase, rien pour l'*esprit* proprement dit; rien que de la présence d'*esprit*, mais une présence d'*esprit* pleine de grandeur et de majesté, taillée en plein marbre grec à la mesure des héros de Praxitèle et d'Eschyle. Eh bien, cette phrase, arrachons-la de son milieu épique, transportons-la en France dans le siècle des beaux diseurs, mettons-la sur les lèvres du poëte Chapelle, et nous verrons comment un tel trait de présence d'*esprit* peut, réduit à des proportions d'éventail et de boîte à bonbons, conserver sa valeur d'à-propos et devenir en même temps spirituel. C'était dans un repas; un seigneur, après avoir débité quelques nouvelles, vint à parler des poëtes assez hardis pour faire des chansons contre les personnes de condition; il dit en même temps : « Si je les connaissais, je leur donnerais volontiers vingt coups de canne. » Chapelle, fatigué de ce discours et, d'ailleurs, impatienté contre ce seigneur, qui était son voisin et qui le serrait trop à table, se lève en présentant le dos et lui dit : « Frappe, mais va-t'en! » Cette réponse eut tout le succès de celle de Thémistocle; le seigneur devint aussi obséquieux qu'il avait été arrogant, et Chapelle put dès lors manger à son aise : il avait eu de l'*esprit* et de la présence d'*esprit*.

Nous croyons en avoir dit assez sur ce qu'on est convenu d'appeler présence d'*esprit*. On saisira mieux ses différents caractères et les multiples occasions où elle peut se révéler, en parcourant les exemples divers que nous mettons sous les yeux du lecteur, en les classant par catégories de personnages. Et d'abord, la main aux

DAMES.

Les bons mots de Henri IV semblent avoir mis sa cour en verve. Comme il demandait à une demoiselle d'honneur : « Par où pourrait-on gagner votre chambre? — Par l'église, sire, » répondit finement la jeune personne.

∴

Les voleurs attaquèrent un soir Mme Cornuel. Un d'eux, entrant dans son carrosse, commença par lui mettre la main sur la gorge; mais elle lui repoussa le bras sans s'effrayer, lui disant : « Vous n'avez que faire là, mon ami; je n'ai plus ni tetons ni testons. »

∴

La belle-fille de Louis XIV, qui était Bavaroise, sut, en une occasion, montrer une finesse, une présence d'*esprit* toute française. Elle dormait, ou, du moins, faisait semblant de dormir. Entre la princesse de Conti, qui, après l'avoir bien considérée, fait tout haut cette réflexion : « Madame la dauphine est encore plus laide en dormant que lorsqu'elle veille. » Celle-ci, prenant la parole sans ouvrir les yeux : « Eh! madame, tout le monde n'est pas enfant de l'amour. » La princesse de Conti était une fille naturelle de Louis XIV et de Mlle de La Vallière.

∴

Mme de Rohan, un soir qu'elle revenait du bal, rencontra des voleurs; aussitôt elle mit la main à ses perles. Un de ces galants hommes, pour lui faire lâcher prise, la voulut prendre par un endroit que d'ordinaire les femmes défendent soigneusement; mais il avait affaire à une maîtresse mouche, douée à la fois d'*esprit* et de présence d'*esprit :* « Oh! pour cela, lui dit-elle, vous ne l'emporterez pas, mais vous emporteriez mes perles. » Durant cette contestation, il vint du monde, et elle ne fut volée ni de cela ni d'autre chose.

∴

La femme d'un maire, ayant profité de l'occasion du voyage de son époux à Paris pour l'accompagner et visiter la capitale, apporta sa robe de noces, comme la plus belle. Cette robe, fort riche, mais fort gothique, avait l'air d'une tapisserie et contrastait singulièrement avec les robes galantes et légères des petites-maîtresses. Elle se montra à Versailles, dans la galerie, avec cette robe; tous les jeunes seigneurs de rire. Le prince de Léon, fils du duc de Chabot, plus fou que les autres, s'approche de cette femme par derrière et se met à genoux. Elle s'en aperçoit, se retourne et lui demande ce qu'il désire. « Madame, j'admire votre robe; je suis passionné pour les antiques. — Monsieur, puisque vous avez ce goût-là, je puis, quand vous voudrez, vous en montrer un qui a vingt ans de plus... c'est mon derrière. » Cela se passait en mars 1787.

∴

Une jeune et jolie dame, dont le mari était intéressé dans les fournitures de l'armée, avait chez elle un cercle d'agréables de la nouvelle fabrique, parmi lesquels se trouvait M. Arcambal, adjoint au ministre de la guerre. Celui-ci, fort de son influence sur les intérêts fiscaux du petit ménage, se donnait depuis une heure des airs et des tons qui déplaisaient considérablement à la jeune dame. Elle saisit le moment où notre important bureaucrate, qui s'était placé derrière son fauteuil, se permettait sans trop de gêne de plonger des regards aussi lascifs qu'insolents sur une gorge ravissante, pour lui dire, avec une grâce et une mesure parfaites de politesse : « Monsieur, voudriez-vous bien changer de place; ne savez-vous pas que nous autres, fournisseurs, nous n'aimons pas qu'on y regarde de si près? »

∴

Un soir de fête nationale, Augustine Brohan se trouve pressée par la foule. Un mari furieux se retourne du côté d'Augier, dont elle avait accepté le bras. « Monsieur, crie-t-il, vous venez de prendre la taille de ma femme! (celle-ci était énorme.) — Par exemple! répond Augustine, c'est impossible. Fouillez-le! »

GENS DE LETTRES.

L'abbé Talbert, chanoine de Besançon, avait envoyé à l'Académie de Dijon un éloge historique du chevalier Bayard. Ayant appris que son éloge était arrivé trop tard pour le concours : « Je croyais, dit-il, avoir concouru pour un prix d'éloquence, et non pour celui de la course. »

∴

Fontenelle, âgé de quatre-vingt-dix ans, passait, pour aller se mettre à table, devant Mme Helvétius, qu'il n'avait pas aperçue : « Voyez, lui dit-elle, le cas que je dois faire de vos galanteries; vous passez devant moi sans me regarder. — Madame, répondit le vieux céladon, si je vous eusse regardée, je n'aurais point passé. »

∴

La garde nationale de Saint-Germain eut jadis Alexandre Dumas pour commandant. Dans une manœuvre, au lieu de dire à ses soldats : « Par quatre! » il commande de sa plus grosse voix : « En avant quatre! » Personne ne bouge. Il s'aperçoit de sa distraction et s'écrie gaiement : « Comment! Français, je commande : *En avant quatre*, et vous *balancez!...* »

∴

Ardent royaliste, Martainville fut, pendant la Révolution, accusé d'avoir rédigé un tableau mensonger du maximum. Traduit devant le redoutable tribunal auprès duquel Fouquier-Tinville remplissait les fonctions d'accusateur public, son nom lui fut, suivant l'usage, demandé : « Martainville. — De Martainville, sans doute? dit le président. — Citoyen président, répondit l'accusé, je suis ici pour être raccourci, et non pour être allongé. — Eh bien, qu'on l'*élargisse!* » s'écria le magistrat, piqué au jeu.

∴

Un ami reprochait à Piron de s'être grisé un vendredi saint. « Il est bien permis, dit-il, que l'humanité chancelle quand la divinité succombe. » — Un autre jour, se trouvant chez un financier, un personnage distingué de la compagnie l'engagea à passer devant lui pour se rendre dans la salle à manger. Le maître de la maison, s'apercevant de leur cérémonial, dit à l'homme titré : « Eh! monsieur le comte, c'est un auteur, ne faites point de façons... » Piron, qui sentait qu'on voulait l'abaisser, met aussitôt son chapeau, marche fièrement le premier, en disant : « Puisque les qualités sont connues, je prends mon rang. »

∴

Un libraire anglais, fort affligé d'avoir imprimé un gros ouvrage dont il n'avait pas vendu quatre exemplaires, en fit des plaintes amères à l'auteur et lui dit, entre autres reproches sanglants, que ses livres ne lui donnaient pas même du pain. Un vigoureux soufflet, qui lui cassa quelques dents, fut la seule réponse qu'il reçut de l'orgueilleux écrivain. La justice, informée de cette violence, obligea celui-ci à se présenter. Il se tira d'affaire par le plaidoyer suivant, qui fit rire aux éclats le juge, les spectateurs et le plaignant lui-même : « Messieurs, je confesse que j'ai pris la chose avec un peu trop de chaleur; je lui ai cassé les dents; mais, après tout, où est le grand mal? Mes livres, dit-il, ne lui donnent pas de pain; les dents sont inutiles quand on n'a rien à manger. »

PAYSANS.

Henri IV ceignait un jour, au milieu de ses courtisans, le baudrier à un paysan, pour le récompenser de la valeur qu'il avait montrée dans une affaire importante. L'émotion que cette cérémonie causa au nouvel anobli lui fit lâcher... ce qu'on devine bien. La surprise et l'indignation se peignaient sur toutes les figures des grands seigneurs, lorsque le héros villageois, reprenant haleine, dit : « Sire, il fallait bien que la roture sortît par quelque endroit. » Cette repartie ingénieuse fit sourire le roi, et les visages redevinrent sereins.

∴

Un jour, le même Henri IV, passant dans un village où il fut obligé de s'arrêter pour dîner, donna ordre qu'on lui fît venir celui du lieu qui passait pour avoir le plus d'*esprit*, afin de l'entretenir pendant le repas. On lui dit que c'était un nommé Gaillard. « Eh bien! dit-il, qu'on l'aille querir. » Le paysan étant venu, le roi lui commanda de s'asseoir vis-à-vis de lui, de l'autre côté de la table où il mangeait. « Comment t'appelles-tu, dit le roi. — Sire, je m'appelle Gaillard. — Quelle différence y a-t-il entre Gaillard et paillard? — Sire, répondit le paysan, il n'y a que la table entre deux. — Ventre-saint-gris! dit le roi en riant, je ne croyais pas trouver un si grand *esprit* dans un si petit village. »

GENS DE GUERRE.

Battue à Brenneville, la chevalerie française se retirait en désordre. Un soldat ennemi saute à la bride du cheval de Louis le Gros, en criant : « Le roi est pris! — Ne sais-tu pas qu'on ne prend jamais le roi aux échecs? » riposte Louis le Gros à l'agresseur en lui fendant la tête d'un coup de sa hache d'armes.

∴

Turenne s'aperçut que des boulets, qui venaient d'une batterie placée sur une éminence, faisaient baisser la tête à plusieurs cavaliers, qui se redressaient aussitôt dans la crainte d'être réprimandés. « Mes enfants, leur dit-il, il n'y a pas de mal; de telles visites méritent bien une révérence. »

∴

Au fort d'un combat qui se donnait en Hollande, le général Van Grotten demande une prise de tabac à un de ses lieutenants. Au moment où celui-ci présente sa tabatière, il est emporté par un boulet de canon. Le général se retourne froidement de l'autre côté et dit à un autre officier : « Ce sera donc vous qui m'en donnerez. »

∴

Au siége de Toulon, Junot, alors simple sergent de grenadiers, placé sur l'épaule-

ment d'une batterie, écrivait une lettre que lui dictait Bonaparte. A peine l'a-t-il achevée, qu'une bombe lancée par les Anglais éclate à dix pas et le couvre de terre, ainsi que la lettre. « Merci! dit-il en souriant; je n'avais pas de sable, en voilà! »

∴

La bataille de Kollin, livrée en 1757, entre les impériaux et les Prussiens, fut perdue par ces derniers. Un des soldats du grand Frédéric y avait reçu une balafre au visage. Le roi, le rencontrant, lui demande : « Dans quel cabaret t'a-t-on arrangé de la sorte? — Dans un cabaret où Votre Majesté a payé l'écot, sire, à Kollin, » réplique le soldat. Le coup portait; Frédéric le sentit, mais récompensa celui qui répondait ainsi à sa blessante question.

GENS DE ROBE.

Un célèbre magistrat, fort âgé, ayant manqué de mémoire dans un discours qu'il prononçait à l'ouverture du palais, dit à ses auditeurs, sans se déconcerter : « Messieurs, ma mémoire est une ancienne domestique qui se lasse de me servir; mais si elle me rend un mauvais office, elle vous en rend un bon, en vous épargnant la peine de m'entendre. »

∴

Me Cauvain, l'Esope du barreau de Paris, plaidait un jour devant le tribunal civil. Le président lui ayant dit avec un geste d'impatience : « Maître Cauvain, vous ne cherchez que plaie et bosse, » le malin avocat répliqua aussitôt, indiquant du doigt l'appendice qu'il portait au verso : « Ah! monsieur le président, Dieu m'est témoin que je n'ai pas cherché celle-là. »

COMÉDIENS.

Baron fut très-couru des femmes. Une duchesse le recevait, mais ne le recevait que la nuit. Baron s'avisa d'y aller comme en visite. La grande dame, qui avait société chez elle, piquée de la venue du comédien, lui dit : « Monsieur, que venez-vous chercher ici? — Mon bonnet de nuit, » répondit-il.

∴

Au retour d'une chasse, Louis XIV était entré incognito à la Comédie-Italienne, qui se donnait à Versailles. Le grand arlequin, Dominique, y remplissait le principal rôle. Malgré le jeu et les grimaces comiques de l'excellent acteur, la pièce parut insipide. En sortant, le roi dit à Dominique : « Mon ami, voilà une mauvaise pièce. — Dites cela tout bas, monsieur, je vous prie, répondit Arlequin, parce que, si le roi le savait, il me congédierait avec toute ma troupe. »

GENS D'ÉGLISE.

Un fou, rencontrant un abbé dans la rue, tira son épée et lui dit : « J'ai toujours eu envie de tuer un prêtre. » L'autre, sans se déconcerter, lui répondit : « Remettez votre épée dans le fourreau; je ne suis encore que diacre, vous manqueriez votre but. »

∴

Pendant la campagne de France, Napoléon Ier vint à coucher dans un presbytère de village. Le lendemain matin, il hume un certain parfum de moka torréfié et arrive droit au pasteur, qui tournait avec méthode un brûle-café. « Ah! je vous y prends, monsieur le curé, vous êtes en contravention. — Pardon, sire, fait le curé, sans interrompre la manœuvre; je suis, au contraire, les instructions de Votre Majesté... je brûle les denrées coloniales. »

∴

L'abbé Maury n'était pas moins intrépide devant la foule que devant l'Assemblée. Ses discours réactionnaires l'exposèrent souvent aux violences du peuple; aussi était-il toujours muni de deux pistolets, qu'il appelait, dit-on, ses *burettes*. Ayant été un jour entouré et saisi, des voix crièrent : « A la lanterne l'abbé Maury! » Sans s'émouvoir, il dit à ceux qui le pressent : « Eh bien, quand vous me mettriez à la lanterne, y verriez-vous plus clair? » Tout le monde partit d'un éclat de rire et battit des mains. Sa présence d'*esprit* l'avait sauvé.

∴

Un évêque d'Orléans, notre contemporain, était encore au séminaire. On parlait de calembours devant lui, et quelqu'un insistait sur la difficulté de les réussir. « Puérilité que tout cela, dit le futur évêque. Tenez! ouvrons ce Bossuet. J'offre de commettre trente calembours sur la première page venue. La gageure est acceptée, le livre ouvert, la page attaquée. Avec la dernière ligne arrive le vingt-neuvième jeu de mots. On triomphe, car le moyen de faire le trentième sans entamer le verso?... Mais on avait compté sans la présence d'*esprit* du parieur, qui tourne la page à moitié, disant, avec un feint dépit : « Fatal *revers!* »

GENS DE COUR.

Le duc du Maine, un des fils légitimés de Louis XIV, jouait dans une chambre où se trouvait le grand Condé. Impatienté, celui-ci le réprimande : « Vous faites bien du bruit, monsieur. — Plaise à Dieu, monsieur, que j'en puisse faire un jour autant que vous! »

∴

Le successeur du duc de Vendôme dans un gouvernement de province accepta la bourse de mille louis qui lui fut présentée, selon l'usage et pour la forme, à son entrée. « Mais, lui dirent les magistrats, votre prédécesseur l'avait refusée. — Oh! répliqua le nouveau gouverneur, ce M. de Vendôme était un homme inimitable. »

DIVERS.

Un astrologue prédit la mort d'une femme que le roi Louis XI aimait, et le hasard ayant justifié la prédiction, le prince fit venir l'astrologue. « Toi qui prévois tout, lui dit-il, quand mourras-tu ?... — Trois jours avant Votre Majesté, » répondit cet homme, en soupçonnant que le roi lui tendait un piége.

∴

Un jour, des députés du Mirebalais se présentèrent pour parler au cardinal de Richelieu. Bautru, qui cherchait à le divertir, demanda à celui qui portait la parole : « Monsieur, sans vous interrompre, combien valaient les ânes en votre pays, quand vous partîtes? » Ce député lui répondit : « Ceux de votre taille et de votre poil valaient dix écus. »

∴

Le marquis de Favières, grand emprunteur et très-connu pour ne jamais rendre, alla un jour chez le financier Samuel Bernard et lui dit : « Monsieur, je vais bien vous étonner : je suis le marquis de Favières; je ne vous connais point, et je viens vous emprunter cinq cents louis. — Monsieur, lui répondit Bernard, je vous étonnerai bien davantage : je vous connais et je vais vous les prêter. »

∴

Un oncle, gourmandant son neveu sur ses folles dépenses, lui dit : « Tu fais des dettes partout, tu dois à Dieu et à diable. — Précisément, mon oncle, vous venez de citer les deux seuls êtres auxquels je ne doive rien. »

∴

Un lycéen prêtait une oreille trop distraite à une leçon de son professeur de philosophie sur Descartes. La réprimande ne tarda point. « Vous ne suivez pas, monsieur. A quoi pensez-vous donc? — Pardon, monsieur, je *pense*, donc je *suis*. »

∴

Le ministre M. de Corbières ne se gênait guère plus avec le roi qu'avec la Chambre. Lorsqu'il vint travailler aux Tuileries pour la première fois, il déposa, pour être plus à son aise, son mouchoir, sa tabatière et ses lunettes sur le bureau de Louis XVIII, qui lui dit tout surpris : « Mais il me semble, monsieur de Corbières, que vous videz vos poches. — Votre Majesté aimerait-elle mieux que je les remplisse? » répondit le ministre.

∴

Mme ***, adorablement jolie, mais très-connue pour les audaces benoîtonnes de son langage, est au milieu du grand salon. Toilette splendide : quelques centimètres de corsage seulement et les plus admirables épaules. En revanche, un jupon avec une traîne qui n'en finit pas. Un monsieur marche sur la traîne. « Fichu animal! dit la dame en se retournant. — Ah! madame, voilà un fichu qui serait mieux placé sur vos épaules que dans votre bouche. »

∴

Un professeur allemand, connu par son humeur bouffonne, dînait un jour à la table du grand électeur. Le prince, qui voulait l'embarrasser pour se divertir, avait recommandé à ses gens de ne pas lui donner de cuiller. On servit la soupe, et l'électeur engagea le professeur à en manger comme les autres convives. Celui-ci s'excusa du mieux qu'il put; mais l'amphitryon, pour lui ôter tout prétexte, dit : « Cocu qui ne mange pas de soupe. » A cette terrible menace, le professeur prit un petit pain, le creusa, y planta sa fourchette et s'en servit comme d'une cuiller. Quand il eut fini, il mordit dans cette croûte de pain et s'écria avec une gravité moqueuse : « Cocu qui ne mange pas sa cuiller. »

∴

Une femme, distinguée par sa naissance et les qualités de son esprit, étant arrivée trop tard à l'Opéra, fut obligée de monter au paradis : elle se plaça à côté d'un Gascon qui, ne la connaissant nullement et la trouvant à son gré, s'entretint avec elle, aussi satisfait de sa conversation que de ses grâces; il en vint jusqu'à la proposition d'un souper qu'elle accepta malicieusement. Le spectacle fini, il présente la main à sa belle ; mais elle ne fut pas descendue quelques degrés, que son écuyer et les personnes de sa suite vinrent au-devant d'elle. Des seigneurs et des dames de la cour, qui la virent, lui marquèrent leur surprise de ce qu'elle venait d'un lieu qui répondait si peu à son rang. Le Gascon, qui lui tenait toujours la main, ne fut pas moins étonné; mais, sans se déconcerter, il la conduisit jusqu'à sa voiture, attendant avec impatience le moment de pouvoir s'évader. Comme il partait : « Vous savez, lui dit malignement la comtesse, ce que vous m'avez proposé, il faut que vous teniez votre parole et que vous veniez souper chez moi? » Le Gascon se tira très-spirituellement de ce mauvais pas et répondit : « Au *paradis*, madame, tous sont égaux; mais ici, je suis votre très-humble serviteur. »

∴

Nous allons terminer cette revue par quelques anecdotes spirituelles qui trouvent naturellement leur place ici, sans pourtant se rattacher directement au genre de celles qu'on vient de lire.

Un jeune Romain, accusé d'avoir empoisonné un de ses parents au moyen d'un gâteau, se vit appelé en justice, et comme il avait pour adversaire Cicéron, il osa faire des menaces à l'illustre orateur : « Courage! mon ami, dit spirituellement celui-ci, courage! j'aime encore mieux tes menaces que ton gâteau. »

∴

Pic de la Mirandole avait déjà beaucoup d'esprit dès son enfance. Il n'était âgé que de sept ans, lorsqu'un gentilhomme sexagénaire s'avisa de dire devant lui : « Ah! les jeunes gens qui ont tant d'*esprit* deviennent stupides en grandissant. — Ah! monsieur, répliqua Pic de la Mirandole, vous deviez avoir bien de l'*esprit* dans votre jeunesse. »

∴

L'abbé Fouquet était l'espion en titre de Mazarin. Il fit mettre beaucoup de monde à la Bastille. Un homme, qu'on y amenait un jour, y vit un gros chien : « Qu'a fait, dit-il, cet animal, pour être enfermé? » Un prisonnier goguenard, que l'abbé Fouquet y avait fait mettre, répondit : « C'est probablement pour avoir mordu le chien de l'abbé Fouquet. »

∴

Ménage tenait un jour une des mains de Mme de Sévigné dans les siennes. Lorsqu'elle l'eut retirée, il dit en la regardant : « Voilà le plus bel ouvrage qui soit jamais sorti de mes mains. »

∴

On montrait à Ménage un tableau de Le Sueur, où saint Bruno, le pieux fondateur des Chartreux, était représenté avec une vérité d'expression frappante. On lui demanda ce qu'il en pensait; il répondit : « Sans sa règle, il parlerait. »

∴

La Mothe, qui prétendait que la prose pouvait s'élever à la hauteur de la poésie, dit un jour à Voltaire : « Votre *Œdipe* est le plus beau sujet du monde; il faut que je le mette en prose. — Faites cela, dit Voltaire, et je mettrai votre *Inès* en vers. Pour saisir le piquant de cette réponse, il faut savoir qu'*Inès de Castro* est le titre d'une médiocre tragédie en vers de La Mothe.

∴

Diderot disait de Fontenelle, fort âgé alors et dont l'*esprit* en décadence ne produisait plus que rarement des saillies heureuses : « C'est un vieux château où il revient des *esprits*. »

∴

Rulhières se plaignait, dans un souper, de ceux qui voulaient le faire passer pour méchant. « Sur mon honneur! disait-il, je suis le meilleur homme du monde. J'ai beau fouiller dans ma conscience, je n'y trouve, dans toute ma vie, qu'une seule méchanceté. — Quand finira-t-elle? » demanda Talleyrand.

∴

On exagérait, devant une dame, l'*esprit* d'un homme assez borné. « Oh! oui, dit-elle, il doit en avoir beaucoup, car il n'en *dépense* guère. »

∴

Un jeune homme, dépourvu d'*esprit*, voulut envoyer à sa maîtresse une missive amoureuse et surtout très-spirituelle. Il se mit l'*esprit* à la torture; mais voyant qu'il ne tirait rien de bon de sa cervelle, il courut acheter chez le libraire un de ces guide-ânes comme il y en a tant. Il tomba bientôt sur la lettre qu'il souhaitait, la copia de sa plus belle écriture et l'envoya à l'objet de sa passion. Mais comme la commère possédait le même livre, et qu'elle y lut cette lettre avec la réponse, elle écrivit au soupirant ces seules paroles : « Monsieur, j'ai reçu votre lettre; tournez le feuillet et vous y trouverez la réponse. »

— Philos. et Physiol. *Esprits animaux.* Suivant Descartes et Malebranche, les *esprits* animaux constituent une substance d'une nature particulière qui formerait, avec les fibres du cerveau, les organes spéciaux de la pensée. A l'état embryonnaire, ce sont les parties les plus subtiles et les plus agitées du sang, qui se subtilise et s'agite surtout par la fermentation et par le mouvement violent des muscles dont le cœur est composé. D'après la théorie cartésienne, ces *esprits* sont conduits avec le reste du sang, par les artères, jusque dans le cerveau, où ils seraient séparés du sang par des moyens qui échappent à l'observation. La philosophie moderne appelle *fluide nerveux* ce que l'école cartésienne nomme *esprits animaux*, et n'est pas plus avancée qu'on ne l'était au XVIIe siècle, non-seulement sur l'origine et les fonctions de ce fluide, mais encore sur le lieu, la composition et l'usage de ses organes. Le système nerveux, organe particulier de l'âme, a résisté jusqu'ici à l'analyse, résultat dû, selon toute vraisemblance, à ce que cette analyse, pour être utile, devrait s'accomplir sur des sujets vivants, ce qui est impossible.

Quoi qu'il en soit, à défaut d'expérience exacte, l'examen psychologique du jeu des *esprits* animaux dans l'organisme avait fourni aux cartésiens, sur leur nature et leurs fonctions, des inductions qui restent vraisemblables. « Si le sang est fort subtil, dit Malebranche, il y aura beaucoup d'*esprits* animaux ; s'il est grossier, il y en aura peu. Que si ce sang est composé de parties très-faciles à s'embraser dans le cœur ou ailleurs, ou fort propres au mouvement, les *esprits* qui seront dans le cerveau en seront extrêmement échauffés et agités; que si, au contraire, le sang ne fermente pas assez, les *esprits* animaux seront languissants, sans action et sans force. Enfin, selon la solidité qui se trouvera dans les parties du sang, les *esprits* animaux auront plus ou moins de solidité et, par conséquent, plus ou moins de force dans leurs mouvements. » (Malebranche, *Recherche de la vérité*, liv. II, *De l'imagination*.)

Le chyle, suivant notre auteur, a une grande influence dans la composition des *esprits* animaux; il entre dans la circulation du sang avant que celui-ci arrive au cœur; ce sang mêlé de chyle n'est pas le même que le sang sorti du cœur pour parcourir l'économie de l'organisme. Mais le chyle, lui aussi, n'est pas toujours le même; il participe aux qualités de la nourriture dont il est le produit. « Deux personnes qui viennent de dîner, dit Malebranche, et qui sortent d'une même table, doivent sentir dans leur faculté d'imaginer une si grande variété de changements, qu'il n'est pas possible de la décrire. » Les personnes qui jouissent d'une bonne santé sont moins sujettes à voir leurs facultés troublées par le chyle, car sa composition résulte surtout de la digestion, et, chez ces personnes, la digestion est parfaite. Mais il n'en est pas de même des infirmes et des vieillards; ils s'assoupissent d'ordinaire après le repas, et leur imagination devient languissante. Le vin produit l'effet contraire. Il est « si spiritueux, dit Malebranche, que ce sont des *esprits* animaux presque tout formés. » Il est vrai que ce sont des *esprits* libertins qui se soumettent avec peine au joug de la volonté.

De même que la nourriture, l'air influe beaucoup sur la composition des *esprits* animaux; il fait à la longue ce que le suc des viandes fait en un instant. Les nerfs qui vont au cœur et aux poumons agissent d'une manière bien plus active sur eux; il en est de même de ceux qui vont au foie, à la rate, dans les viscères. « Pour le bien comprendre, dit le même auteur, il faut savoir que la cinquième, la sixième et la huitième paire de nerfs envoient la plupart de leurs rameaux dans la poitrine et dans le ventre, où ils ont des usages bien utiles pour la conservation du corps, mais bien dangereux pour l'âme, parce que ces nerfs ne dépendent point dans leur action de la volonté des hommes, comme ceux qui servent à remuer les bras, les jambes et les autres parties extérieures du corps, et qu'ils agissent beaucoup plus sur l'âme que l'âme n'agit sur eux. »

L'action des nerfs susdits sur le cœur et sur les *esprits* animaux est la cause de l'opinion des anciens philosophes qui ont fait du cœur le siége des passions. L'action générale des nerfs, dans la théorie cartésienne, consiste en ce qu'ils serrent les organes qui contiennent des liquides destinés à se répandre dans le sang, et, suivant leur degré d'agitation, en font répandre une plus ou moins grande quantité. « Ainsi, dit Malebranche, lorsqu'on est ému de certaines passions, le sang bout dans les artères et dans les veines; l'ardeur se répand dans tout le corps; le feu monte à la tête, et elle se remplit d'un si grand nombre d'*esprits* animaux, trop vifs et trop agités, que, par leur cours impétueux, ils empêchent l'imagination de se représenter d'autres choses que celles dont ils forment des images dans le cerveau, c'est-à-dire de penser à d'autres objets que ceux de la passion qui domine. »

La question des *esprits* animaux n'est plus qu'une question de philosophie historique; mais, au XVIIe et au XVIIIe siècle, on a écrit des livres en grand nombre sur ce sujet, et la notion des *esprits* animaux est absolument nécessaire à l'intelligence des doctrines cartésiennes. A consulter, entre autres : Descartes, *De l'homme*, passim; Malebranche, *Recherche de la vérité* (liv. II).

— Indust. et comm. Tous les peuples civilisés se livrent aujourd'hui à la fabrication des *esprits*, et la distillation des liqueurs fermentées est devenue un procédé courant, à la suite des nombreux perfectionnements dont

cette industrie a été l'objet. La France, en tant que centre de production vinicole, était spécialement appelée à voir se développer sur une vaste échelle l'industrie distillatoire, et c'est dans notre pays, en effet, que se sont installées les plus remarquables exploitations dans ce genre. Aujourd'hui, l'industrie du distillateur a même franchi le cercle restreint de la production vinicole, et, dans plusieurs départements où la vigne est à peine cultivée, ou même absente du sol, des distilleries se sont établies, et s'appliquent principalement à la production des eaux-de-vie de betteraves, de grains, de fécules, de mélasses, etc.

Nous avons fait, dans de précédents articles, le relevé exact des progrès industriels accomplis dans la production des alcools (v. DISTILLATION, EAU-DE-VIE); il ne nous reste qu'à résumer en quelques chiffres les résultats commerciaux auxquels est arrivée cette industrie, aujourd'hui répandue jusque dans les campagnes les plus éloignées des grands centres, dans les fermes des agriculteurs, qui ont trouvé quelque avantage à créer ainsi de petits centres de production, à la fois agricoles et manufacturiers. Ces établissements, institués à l'imitation de ceux de l'Angleterre, ont eu les plus heureux résultats. Par cette innovation, le cultivateur se met à l'abri des mauvaises chances de la culture, et peut se relever des pertes qu'il subit dans les mauvaises années sur la vente de ses produits agricoles, par les bénéfices qu'il réalise par la vente de ses produits manufacturés, ou réciproquement; en second lieu, il fournit, l'hiver, aux ouvriers de son exploitation, un travail lucratif, au lieu de leur imposer un chômage onéreux et stérile. On sait, d'ailleurs, que la culture de la betterave, en particulier, est d'une importance de premier ordre dans les exploitations agricoles d'une certaine importance, puisque, après sa distillation, les pulpes ou résidus de fabrication peuvent être employés à l'alimentation des bestiaux ou transformés en engrais.

Pour donner une idée de l'importance de la production alcoolique en France, nous reproduisons, d'après les rapports de la chambre syndicale des agriculteurs-distillateurs, les chiffres qui servent à exprimer cette production.

Dans une période de douze mois, d'octobre 1865 à septembre 1866, la production totale a été de 1,868,916 hectolitres; elle a varié de 70,919 hectolitres par mois à 295,528. Durant cette même période, la production par nature d'alcool a été :

	hectolitres.
Alcool ou *esprit*-de-vin.	625,908
Alcool de substances farineuses.	79,648
Alcool de betteraves	283,022
Alcool de mélasses.	307,409
Alcool de substances diverses.	55,997
Total.	1,351,984

Les bouilleurs du cru sont estimés avoir produit :

		hectolitres.
Esprit ou alcool de vin	384,258	437,490
Alcool de marcs et de fruits	53,232	
Total de la production du pays.		1,789,474
L'importation a fourni.		59,441
La reprise de l'exercice antérieur consiste en.		252,128
Total général des ressources, y compris la reprise.		2,101,044

D'autre part, la consommation, variant de 84,270 à 296,256 hectolitres par mois, atteint, dans la même période de douze mois, le chiffre de 1,750,652 hectolitres, se divisant ainsi :

	hectolitres.
Pour l'exportation.	329,742
Livraison au commerce intérieur.	1,421,378

La balance annuelle donne, en conséquence :

	hectolitres.
Production et importation. . .	2,101,044
Consommation et exportation.	1,750,652
Différence, ou stock au 1er octobre 1866.	350,392

Les quantités produites représentent donc environ trois cent mille pièces de trois-six au degré commercial, c'est-à-dire une production plus considérable que toutes celles qu'ont accusées les documents fournis par le gouvernement.

A côté de ces résultats, nous plaçons ceux que nous fournit le tableau résumé publié chaque année par les soins de l'administration des douanes et des contributions indirectes. Pour 1868, et en onze mois effectifs, la production alcolique a été de 1,150,867 hectolitres; la consommation a été de 1,162,029 hectolitres; il y a donc excès de la consommation : 11,162 hectolitres. Le pays produit 170,000 pipes de trois-six, dont 113,006 ou 60 pour 100 en alcool de betteraves; 47,000 ou 20 pour 100 en alcool de vin; d'où il résulte que la distillation de la betterave est la seule force industrielle qui nous permette de lutter contre la concurrence étrangère, en maintenant les alcools à un prix relativement faible.

Une autre circonstance tend à diminuer la production en alcool de vin : c'est la proportion croissante des vins exportés à l'étranger. Ainsi, l'exportation de nos vins en Angleterre, qui était de 8 pour 100 de notre production totale en 1858, est arrivée, en 1868, à 215,443 hectolitres, soit 29,2 pour 100. Cette énorme quantité de vin étant retirée de la consommation indigène, il ne nous reste, en partie, que des vins faibles, trop peu alcooliques pour qu'il soit avantageux de les distiller. Mais l'alcool de betterave permet de viner les vins faibles et d'en augmenter ainsi la quantité et la qualité.

Le prix commercial des *esprits* varie incessamment, selon l'importance de la production, les débouchés qu'elle trouve à l'intérieur et à l'extérieur, les espérances que l'on peut concevoir sur les récoltes à venir, etc. Nous ne pouvons que rapporter ici une moyenne annuelle empruntée aux documents officiels. Dans le courant de l'année 1866, le cours des trois-six a varié sur le marché de Paris de 43 à 68 fr.; la moyenne est de 53 fr. 41; dans d'autres années, la moyenne atteint facilement 65 fr. et 68 fr.

Les centres de production de l'industrie alcoogène sont extrêmement nombreux en France; mais on comprend que les principaux marchés se trouvent au voisinage des contrées vinicoles et dans les départements adonnés principalement à la culture de la betterave.

Les principaux sont :

Paris et Bercy, centres du commerce des alcools de toutes provenances. A ce grand centre, ajoutons : Barbezieux, Béziers, Bordeaux, Cognac, Cette, Condom, Le Havre, La Rochelle, Lille, Lunel, Marseille, Narbonne, Nuits, Pézenas, Poligny, Rouillac, Saint-Jean-d'Angely, Surgères et Valenciennes.

— Chim. Les anciens chimistes nommaient *esprits* tous les produits liquides qu'ils obtenaient en soumettant les corps à la distillation. C'est dire qu'ils donnaient ce nom aux substances les plus différentes. Aujourd'hui, quelques-uns des noms qu'ils avaient adoptés sont restés en usage; mais on réserve plus spécialement la dénomination générique d'*esprits* aux alcoolats, c'est-à-dire à des préparations faites avec de l'alcool chargé, par distillation, des principes volatils d'une ou de plusieurs substances médicamenteuses. V. ALCOOLAT.

Voici l'indication des principales substances et des médicaments les plus usités auxquels on donne cette dénomination :

Esprit acide. On nommait ainsi autrefois tous les liquides acides obtenus par distillation.

Esprit acide du bois, Nom donné par Boerhaave à l'acide pyroligneux, ou acide acétique obtenu par la distillation sèche du bois. V. ACIDE ACÉTIQUE.

Esprit adiaphorétique, Nom donné par Boyle à l'alcool méthylique.

Esprit alcalin, Nom ancien du gaz ammoniac.

Esprit d'alun. On appelait ainsi autrefois une solution aqueuse et étendue d'acide sulfurique, que l'on obtenait par la distillation sèche de l'alun.

Esprit ammoniacal aromatique. C'est l'*esprit* volatil huileux et aromatique de Sylvius affaibli.

Esprit ammoniacal fétide ou *Alcoolat ammoniacal fétide*, Ancien médicament fort en usage autrefois. Il contenait du castoréum, de l'assa-fœtida, de l'huile de succin, des essences de rue et de sabine, du camphre et de l'*esprit* volatil de corne de cerf; le tout distillé avec de l'alcool. C'était un antihystérique puissant.

Esprit antiarthritique de Pott, Mélange de deux parties d'essence de térébenthine avec une partie d'acide chlorhydrique, employé comme liniment contre la goutte.

Esprit antiictérique, Alcoolat d'essence de térébenthine.

Esprit ardent, Nom ancien de l'alcool.

Esprit ardent de cochléaria, Alcoolat composé de cochléaria et de raifort.

Esprit de bois ou *Esprit de bois inflammable*, Nom ancien de l'alcool méthylique.

Esprit de camphre, Solution alcoolique de camphre.

Esprit carminatif de Sylvius, Préparation obtenue en faisant macérer, dans 76 grammes d'alcool à 85 centièmes, 24 grammes de feuilles sèches de basilic, de marjolaine, de romarin et de rue; 8 grammes de semences d'angélique, d'anis et de livèche; 6 grammes de baies de laurier, de noix muscades, de cannelle et de racine d'angélique; 8 grammes de racines de galanga et de gingembre, de girofle et d'écorce d'orange, et en distillant. Elle était fort vantée jadis comme cordial.

Esprit de corne de cerf, Huile empyreumatique que l'on obtient par la distillation sèche de la corne de cerf.

Esprit diphlogistique, Nom ancien du chlore.

Esprit d'éther nitrique, de la pharmacopée anglaise. C'est un mélange de 90 grammes d'acide nitrique et de 1,000 grammes d'alcool, que l'on distille pour recueillir 750 grammes de produit.

Esprit d'éther sulfurique, Mélange, à parties égales, d'alcool et d'éther sulfurique. L'*esprit* d'éther composé renferme, en plus des corps précédents, de l'huile douce de vin.

Esprit de fourmis, Ancien alcoolat composé, dans lequel entraient des fourmis rouges.

Esprit de Garus ou *Alcoolate de Garus*. V. ÉLIXIR DE GARUS.

Esprit d'ivoire, Huile empyreumatique obtenue par la distillation sèche de l'ivoire. Inusité depuis longtemps.

Esprit de lombrics, Huile empyreumatique obtenue par la distillation sèche des lombrics. Inusité depuis longtemps.

Esprit de Mindérérus, Acétate d'ammoniaque. Autrefois on le préparait avec du vinaigre et du sel volatil de corne de cerf ou carbonate d'ammoniaque imprégné de produits pyrogénés, auxquels on attribuait des propriétés médicamenteuses fort actives.

Esprit de miel ou *alcoolat de miel composé*, Préparation douée d'une odeur très-suave et fort usitée pour la toilette. On l'obtient avec :

	grammes.
Coriandre.	320
Zestes frais de citrons.	40
Girofle.	30
Muscades.	20
Benjoin.	20
Storax calamite.	20
Vanille.	15

que l'on fait macérer trois jours dans 1,920 gr. d'alcool à 85 centièmes; on ajoute alors 320 gr. de miel de Narbonne, 200 gr. d'eau de roses et 200 gr. d'eau de fleurs d'oranger, et l'on distille toute la partie spiritueuse.

Esprit de Montpellier, Nom commercial de l'alcool.

Esprit de nitre, Nom ancien de l'acide azotique.

Esprit de nitre dulcifié ou *Alcoolé d'acide azotique*, Mélange de 1 partie d'acide azotique à 34° avec 3 parties d'alcool à 85 centièmes (Codex). Très-employé comme stimulant et diurétique.

Esprit de nitre fumant, Acide azotique fumant, obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur l'azotate de potasse.

Esprit pyroacétique, Nom ancien de l'acétone.

Esprit pyroligneux, Nom ancien de l'alcool méthylique.

Esprit pyroxylique, Nom ancien de l'alcool méthylique.

Esprit recteur, Nom ancien des essences ou huiles volatiles. Boerhaave avait nommé ainsi les liquides odorants obtenus par la distillation des végétaux.

Esprit de sel, Nom ancien de l'acide chlorhydrique.

Esprit de sel ammoniac, Nom ancien du gaz ammoniac.

Esprit de sel ammoniac vineux, Mélange de 1 partie d'ammoniaque liquide avec 2 parties d'alcool; excitant et diaphorétique.

Esprit de sel dulcifié, Alcoolé d'acide chlorhydrique.

Esprit de sel fumant, Solution aqueuse saturée d'acide chlorhydrique.

Esprit de sel vineux, Nom ancien de l'éther chlorhydrique.

Esprit de soie, Huile empyreumatique que l'on obtenait autrefois par la distillation sèche de la soie. Inusité aujourd'hui.

Esprit de soufre, Nom ancien de l'acide sulfureux.

Esprit de suie, Liquide huileux que l'on préparait par la distillation sèche de la suie, et qui était considéré comme antihystérique.

Esprit de tartre, Nom ancien du produit brut de la distillation sèche de l'acide tartrique.

Esprit d'urine, Carbonate d'ammoniaque impur que l'on obtenait autrefois par la distillation des urines évaporées avec la chaux.

Esprit de Vénus, Nom ancien de l'acide acétique concentré, que l'on préparait par la distillation sèche de l'acétate de cuivre ou cristaux de Vénus.

Esprit de vie de Matthiole, Alcoolat très-composé, inusité aujourd'hui.

Esprit de vin, Nom vulgaire de l'alcool.

Esprit de vinaigre, Nom ancien de l'acide acétique.

Esprit de vipères, Huile empyreumatique que l'on obtenait par la distillation sèche des vipères. Inusité aujourd'hui.

Esprit de vitriol, Nom ancien de l'acide sulfurique.

Esprit de vitriol doux ou *Liqueur d'Hoffmann*, Mélange à parties égales d'éther sulfurique et d'alcool.

Esprit de vitriol dulcifié, Mélange de 1 partie d'acide sulfurique avec 3 parties d'alcool (Codex). Ce liquide, nommé souvent *eau de Rabel*, est fort usité comme astringent et hémostatique.

Esprit volatil. On nommait ainsi autrefois des huiles empyreumatiques obtenues par la distillation sèche de certaines substances : cornes de cerf, crânes humains, crapauds, vipères, lombrics, soie, succin, etc., etc. Toutes ces préparations sont inusitées actuellement. Elles avaient toutes une composition à peu près identique : le carbonate d'ammoniaque en formait la principale substance active.

Esprit volatil, huileux et aromatique de Sylvius ou *Alcoolat aromatique ammoniacal*. Se prépare avec :

	grammes.
Zestes frais d'oranges.	90
Zestes frais de citrons.	90
Vanille.	30
Girofle.	8
Cannelle.	15
Sel ammoniac.	500
Carbonate de potasse.	500
Eau de cannelle.	500
Alcool à 80 centièmes.	500

Faire macérer quatre jours ces substances, le carbonate de potasse excepté; ajouter ensuite ce sel; puis, après quelques heures, retirer par distillation 500 grammes d'alcoolat (Codex). Excitant et emménagogue fort usité autrefois, mais délaissé maintenant.

— Bibliogr. et titres d'ouvrages. Le mot *esprit*, comme titre d'un livre, peut s'employer dans divers sens. Quand Montesquieu a composé l'*Esprit des lois*, il s'est proposé de faire connaître l'objet et le but des législations diverses, de les commenter et de les comparer. Il se rencontre quelques autres ouvrages, sous le titre d'*Esprit*, composés à un point de vue analogue, et dans un dessein semblable d'analyse philosophique : par exemple, l'*Esprit du judaïsme* et l'*Esprit du clergé*, dans lesquels le baron d'Holbach a exposé quels furent, selon lui, l'objet et le but de la religion juive et de la théocratie catholique. Le même dessein, mais avec une tendance tout opposée, se trouve dans les ouvrages suivants : *Esprit de l'Eglise pour suivre le prêtre à la messe; — Esprit de l'Eglise dans la célébration des saints mystères, dans la récitation des complies*, etc.

Les livres publiés sous le titre d'*Esprit* ont eu le plus souvent le but d'abréger une œuvre, ou de réunir les pensées choisies extraites des ouvrages d'un auteur. C'est ainsi que Maleteste fit l'*Esprit de l'Esprit des lois*, et Bourlet de Vaucelles, l'*Esprit de l'Encyclopédie*. C'est ainsi que Montlivot donna l'*Esprit de Lamothe-le-Vayer;* Laporte, l'*Esprit de Desfontaines;* Neuville, l'*Esprit de Saint-Réal;* Barrère, l'*Esprit de Mme Necker*, et que Fayolle et Chênedollé publièrent l'*Esprit de Rivarol*. Ce genre de livres rentre dans les compilations; il fut fort à la mode durant le XVIIIe siècle. Ceux que nous venons de citer sont, en général, bien faits, c'est-à-dire qu'ils offrent un recueil de ce qui est essentiel, de ce qui est caractéristique dans chaque auteur, et laissent de côté les choses moins importantes, les longueurs, les inutilités. Toutefois, ils ne peuvent remplacer les ouvrages originaux que pour des lecteurs fort superficiels; cette considération les a fait tomber peu à peu dans le discrédit.

Une troisième sorte de livres porte le titre d'*Esprit :* ce sont les livres qui s'occupent des pensées fines, piquantes, ingénieuses, en un mot des traits d'*esprit*. Il semblerait que l'ouvrage *De l'esprit*, par Helvétius, devrait rentrer dans cette catégorie; mais c'est un ouvrage tout philosophique où le mot *esprit* n'a pas le sens que nous lui donnons ici. Pour des recueils de mots spirituels et ingénieux, il faut s'en tenir à quelques livres comme l'*Esprit des sots*, de Cadet-Gassicourt, et l'*Esprit des autres*, de M. Edouard Fournier. Dans ce dernier ouvrage, qui a eu de nombreuses éditions, l'auteur a pris fort en considération ces paroles de Bayle : « Il n'y a pas moins d'invention à bien appliquer une pensée que l'on trouve dans un livre qu'à être le premier auteur de cette pensée. On a ouï dire au cardinal du Perron que l'application heureuse d'un vers de Virgile était digne d'un talent. » Il y a de l'exagération dans ce passage de Bayle; nous lui préférons les lignes suivantes de M. Jules Janin, où la grâce s'unit à la vérité : « Semblables à la diligente abeille qui compose son miel du suc de toutes les fleurs, les écrivains amis de la recherche et de l'étude comptent, pour plaire, un peu sur eux-mêmes, et beaucoup sur les autres. Comme leur vie entière est occupée à l'étude, et comme ils n'ont pas d'autre ambition, d'autre plaisir, ils s'estiment heureux entre tous les hommes lorsque, à propos de l'œuvre la plus maussade et de l'écrivain le plus vulgaire, ils retrouvent dans leur tête réjouie et reposée une belle parole qui relève un peu leur discours, et dont ils se parent soudain, comme une beauté à la mode d'une perle ou d'une fleur. » L'*Esprit des autres* aurait pu s'intituler l'*Art des citations*. Ce qui nous intéresse le plus, c'est d'y trouver les véritables auteurs de certains vers souvent cités, sans qu'on sache à qui ils appartiennent, ou attribués à ceux qui n'en sont pas les auteurs. Ainsi, c'est de Lamotte-Houdard, dans la fable des *Amis trop d'accord*, qu'est le vers suivant :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Une ligne de prose de Voltaire, dans la préface de l'*Enfant prodigue*, s'est changée en ce vers souvent cité :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Ce n'est pas Boileau, c'est Destouches qui a dit, dans le *Glorieux :*

La critique est aisée, et l'art est difficile.

La Fontaine a terminé le conte de la *Matrone d'Ephèse* par ce vers, qu'on oublie trop souvent de lui attribuer :

Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré.

On ne se douterait guère que le même La

Fontaine écrivait, en 1686, le vers suivant, qui semble bien mieux convenir à notre siècle :

Tout faiseur de journaux doit tribut au malin.

La surprise est encore plus grande pour le vers que nous allons citer, et qui semble avoir été fait à la louange de Louis-Philippe Ier :

Tout citoyen est roi sous un roi citoyen.

Or, ce vers est du XVIIIe siècle ; il appartient à l'opéra-comique des *Trois sultanes*, de Favart.

— Allus. littér. **L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a,** Vers de Gresset, dans sa comédie du *Méchant* (acte IV, scène VII).

Montesquieu a dit avec plus d'énergie encore : « Quand on court après l'esprit, on attrape la sottise. »

Les applications de ce vers sont nombreuses. En voici un exemple :

« Aucun de nos grands écrivains ne s'est donné la peine de sortir de son caractère, chacun a obéi à son propre génie. C'est ce qui n'est donné qu'au vrai talent.

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

Ce vers dit ce qui est arrivé partout à la décadence des lettres. »

MARMONTEL.

— **L'esprit est prompt, mais la chair est faible.** V. SPIRITUS PROMPTUS EST...

— **Qu'on m'aille soutenir, après un tel récit, Que les bêtes n'ont point d'esprit,** Vers empruntés à une fable de La Fontaine. V. BÊTE.

— **Bienheureux les pauvres d'esprit.** V. BEATI PAUPERES SPIRITU.

— **Du droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.** Vers de Voltaire dans *Mahomet*. V. DROIT.

— **Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis,** Vers de Molière, dans les *Femmes savantes*, dont on fait de nombreuses applications. V. AMI.

— **On ne dort point... quand on a tant d'esprit,** Vers de La Fontaine, dans la fable le *Gland et la Citrouille*. V. GARO.

— **La lettre tue, mais l'esprit vivifie,** Passage des *Epîtres de saint Paul*. V. LETTRE.

Esprit géométrique (DE L'), fragment célèbre des *Pensées* de Pascal. Les auteurs de la *Logique de Port-Royal* déclarent, dans le discours placé en tête de leur ouvrage, qu'ils ont tiré plusieurs choses d'un « petit écrit non imprimé qui avait été fait par feu M. Pascal, et qu'il avait intitulé : *De l'esprit géométrique.* » A quelle époque fut composé ce petit traité ? Rien de bien précis à cet égard ; mais, en lisant attentivement les quelques pages dont se composent les deux fragments réunis sous le titre d'*Esprit géométrique*, on reconnaîtra facilement que ce morceau doit avoir été écrit à une époque où les sentiments religieux de Pascal étaient déjà très-vifs, sans que son esprit fût encore absorbé tout entier par les méditations théologiques. « J'imagine qu'il a composé ces fragments dans les premiers temps de sa retraite à Port-Royal, un peu avant les *Provinciales* (1655), » dit M. Havet, le savant éditeur de Pascal.

De ces deux fragments, le premier a été publié pour la première fois par Condorcet, mais d'une manière incomplète ; le second par le P. Desmolets. M. Faugère est le premier qui ait donné le texte exact et complet d'après les manuscrits.

Quelle est la méthode que Pascal établit comme la seule bonne, la seule vraiment géométrique ? La voici : elle consiste *à tout définir et à tout prouver.* Mais, dit-il, cette méthode « éminente et accomplie, les hommes ne sauraient jamais y arriver. » Pascal se perd et s'embarrasse dans des subtilités. Les principes qu'il établit et qu'il prétend mettre au-dessus de la pratique sont faux et inacceptables, comme l'est, en général, le pyrrhonisme forcé des *Pensées*.

De même que Kant, Pascal se plaît à signaler ces contradictions, ces antinomies de la raison, qui ne peut ni s'arrêter dans la division de la nature, ni pourtant admettre la divisibilité à l'infini.

Le second fragment s'ouvre par des ré[illegible] originales sur ce que Pascal appelle l'*art d'agréer*. Pourtant il faut reconnaître encore que Pascal est injuste pour la sensibilité humaine comme pour la raison. Il se [illegible] que l'homme se laisse aller à aimer les [illegible] au lieu de les croire simplement. Est-[illegible] ne faiblesse, et peut-on reprocher à l'orateur de faire appel à notre sensibilité pour le vrai ou contre le faux ? Pascal lui-même n'est-il jamais passionné dans ses démonstrations ? S'il ne l'était jamais, aurait-il autant d'éloquence ?

Esprit humain (FAIBLESSE DE L') par Pierre-Daniel Huet, le savant évêque d'Avranches. [illegible] de cet ouvrage, qui a [illegible] ns le monde philosophi[illegible] ol. in-12) ; il en existe une [illegible] il y en a eu plusieurs de[illegible] posthume. Huet craignait [illegible] de son vivant à cause du scepticisme qui y règne. « Il était si persuadé, dit son éditeur de 1723, que la plupart des gens désapprouveraient ses sentiments sur la faiblesse de l'esprit humain, qu'il n'a pu se résoudre à le publier durant sa vie. » Il l'avait traduit lui-même en latin, ce qu'il n'a fait pour aucun de ses autres livres, et le considérait comme l'ouvrage qui ferait le plus d'honneur à sa mémoire. Le manuscrit qu'il laissa en mourant est signé : *Théocrite de Pluvignac, seigneur de La Roche, gentilhomme de Périgord*, nom sous lequel Huet espérait se cacher durant quelque temps. Il paraît avoir été composé vers 1690, en même temps que les *Quæstiones huetanæ*. Le personnage provençal auquel Huet donne la parole est M. de Cormisy, président du parlement d'Aix, plus tard religieux à Caen, où il avait fait la connaissance de Huet.

Tel qu'il est, ce traité se compose de trois livres et d'une préface dans laquelle l'auteur fait le plan de son œuvre. Dans le premier livre, Huet établit que la vérité ne peut être connue de l'entendement humain par le secours de la raison, avec une parfaite et entière certitude. Dans le second, il essaye de montrer quelle est la voie la plus sûre et la plus légitime de philosopher ; dans le troisième, il se propose à lui-même des objections qu'il s'efforce de réfuter.

Voyons d'abord l'idée que l'auteur se fait de la philosophie : « La philosophie, dit-il, n'étant autre chose que l'étude de la sagesse, que la recherche de la vérité et qu'un effort de l'esprit humain pour connaître la vérité par le secours de la raison, il est nécessaire qu'un philosophe sache ce que c'est que la vérité, l'esprit humain et la raison, et qu'il soit assuré que l'esprit humain peut connaître la vérité par le secours de la raison, avant que de s'engager dans une recherche qui lui donnerait beaucoup de peine sans aucun succès. Comme un chasseur qui se prépare à poursuivre une bête, s'il apprend que des rochers inaccessibles et des abîmes impénétrables en empêchent l'abord, il ne se donnera point un travail inutile pour l'aller chercher. Tâchons donc de découvrir quelle est la nature de la vérité, de la raison et de l'entendement de l'homme, autant qu'il est permis à l'homme de le découvrir. Car, étant persuadé qu'on ne peut rien connaître par la raison avec une parfaite certitude, je serais insensé si je prétendais connaître clairement et certainement ce que c'est que la vérité et la raison. »

En conséquence de ce qui précède, Huet définit l'esprit humain : « Un principe ou un pouvoir né dans l'homme, lequel est ému et ébranlé à former des idées et des pensées par la réception et l'impression des espèces dans le cerveau. Les espèces dont je parle, dit-il, ne sont pas ces images ou ombres qui portent des corps, que l'on appelle aussi espèces ; mais j'entends les traces imprimées dans le cerveau par le mouvement des esprits et des nerfs lorsqu'ils sont ébranlés par les organes de la sensation, excités par des causes extérieures, laquelle impression de traces fait que l'âme, jointe intimement au cerveau, se trouve disposée d'une certaine manière. » Une idée, d'après Huet, est une image que l'âme, disposée d'une certaine manière par l'impression des espèces dans le cerveau, se forme à elle-même, et une pensée est l'action de l'entendement ému et déterminé par la réception des espèces dans le cerveau à se former des idées, à les comparer ensemble et à en porter des jugements.

La raison est le pouvoir qu'a l'entendement de rechercher la vérité par ses opérations naturelles. Quant à la vérité — il ne s'agit pas de la *vérité d'existence* mais de la *vérité de jugement* — l'auteur la définit : « La convenance et le rapport du jugement que fait notre entendement en vue de l'idée qui est en nous, avec l'objet extérieur qui est l'origine de cette idée. Pour expliquer cette définition, supposons que l'objet qui se présente au dehors est un loup, d'où s'est formée l'idée qui est en moi ; mon entendement, en vue de cette idée, conçoit et juge que c'est un loup. Ce jugement que forme mon entendement se rapporte et convient avec l'objet extérieur ; et c'est pourquoi on dit qu'il est véritable ; et ce rapport et cette convenance du jugement que mon entendement a formé avec l'objet extérieur s'appelle vérité. Comme, au contraire, si mon entendement en vue de cette idée, conçoit et juge que c'est un chien, ce jugement formé par mon entendement est différent et dissemblable de l'objet extérieur, et c'est pourquoi on dit qu'il est faux ; et cette différence ou dissemblance d'avec l'objet extérieur s'appelle fausseté ou erreur. »

Ceci posé, Huet cherche à démontrer qu'il y a plusieurs sortes de certitudes, et que la certitude de la foi perfectionne la certitude de la nature humaine ; puis il conclut de ces prémices, qu'il serait hors de propos de développer ici, que l'homme ne peut connaître la vérité par le secours de la raison avec une parfaite et entière certitude. Il ne peut, en effet, connaître avec une entière certitude qu'un objet extérieur répond exactement à l'idée qui est empreinte en lui. Les images, espèces ou ombres, qui partent des corps extérieurs et qui se présentent à nous, ne leur sont pas semblables ; la fidélité du milieu interposé, par lequel l'ombre ou espèce de l'objet passe pour venir à l'instrument de no[illegible] sensation est douteuse ; la fidélité des sens est aussi douteuse ; la fidélité des nerfs et des esprits animaux est douteuse ; la fidélité du cerveau est douteuse ; la fidélité de l'esprit ou entendement humain est douteuse, et sa nature nous est connue.

Et puis les choses changent continuellement ; les hommes aussi diffèrent entre eux. Enfin, *la cause des choses est infinie*, ce qui empêche de les connaître avec certitude, de sorte que l'homme n'a point de règle certaine de la vérité. L'évidence n'est qu'un mot ; elle existe dans le rêve ; ceux qui sont éveillés peuvent faire un rêve d'une autre espèce que le rêve du sommeil. Nous ignorons d'ailleurs si Dieu ne nous a point créés de telle nature que nous nous trompions toujours ; d'où il suit que l'intime perception des choses est douteuse. La preuve par la raison est en outre un cercle vicieux : on ne prouve pas la légitimité de la raison par elle-même. Le raisonnement est surtout incertain. Huet le prouve par l'exemple de tous les philosophes dont l'histoire fait mention et qui ont raisonné différemment selon les lieux et selon les temps. Il n'a pas de peine à les mettre tous en contradiction les uns avec les autres. Dans la seconde partie, l'auteur déclare que la foi est faite pour suppléer à l'insuffisance de la raison. Au fond, il n'existe que des choses probables.

Huet termine par la réfutation des systèmes modernes qui voudraient établir l'infaillibilité de la raison. « Les choses étant telles que nous venons de les montrer, dit-il, nous ne pouvons pas nous promettre du vulgaire un favorable accueil ; mais les soupçons que l'on formera contre nous et les plaintes que nous entendrons ne nous feront pas abandonner le dessein où nous sommes de suivre ce qui nous paraîtra probable, jusqu'à ce que nous soyons attiré par une plus grande probabilité. Cependant rien ne nous fera avouer que nous sachions ce que nous ne savons point, et nous préférerons toujours la liberté de notre jugement à l'approbation des gens prévenus de leurs vaines idées. » On n'a jamais fait un pareil réquisitoire contre la raison.

Esprit humain (INTRODUCTION À LA CONNAISSANCE DE L'), *suivie de réflexions et de maximes*, par Vauvenargues (Paris, 1746, 1 vol. in-12). C'est le premier et le seul ouvrage publié du vivant de l'auteur. Il contient des jugements sur la plupart des grands écrivains français. On trouve dans une édition postérieure des réflexions sur Voltaire qui ne sont pas dans l'édition originale. La bibliothèque d'Aix possède de celle-ci un exemplaire enrichi de notes et de corrections autographes. Vauvenargues a dû corriger cet exemplaire aussitôt après la publication du livre, car il mourut l'année suivante. L'ouvrage en question est l'origine d'une gloire qui, pour être posthume, n'en est pas moins préférable aux succès de vogue.

« Moins peintre que La Bruyère, dit M. Sainte-Beuve, Vauvenargues a un plus grand dessein, un dessein plus philosophique : il ne veut pas seulement observer les hommes de la société dans leurs variétés, en donner des portraits, des médaillons finis, en faire le sujet d'une suite de remarques profondes et vives : il envisage l'homme même et voudrait atteindre au point où bien des maximes qu'on a crues contradictoires se rejoignent et se concilient..... Il veut remonter aux racines et aux principes des choses, et, à cet effet, il va parcourir, selon son expression, *toutes les parties de l'esprit* et toutes celles de l'âme. Dans un premier livre, il traite de l'esprit proprement dit et de ses principales branches, imagination, réflexion et mémoire ; dans le second livre, il traite des *passions ;* dans le troisième, il traite du *bien et du mal moral*, en d'autres termes, des vertus et des vices. »

Il est évident que les maximes de La Rochefoucauld et de quelques autres moralistes du XVIIe siècle l'avaient préoccupé vivement. Il imite leur forme, mais n'est pas souvent de leur avis. La Rochefoucauld, Molière, Pascal, Nicole, Bourdaloue, La Bruyère avaient beaucoup médit de l'homme ; Vauvenargues voudrait en dire du bien : « L'homme, dit-il, est maintenant en disgrâce chez les philosophes, et c'est à qui le chargera de plus de vices ; mais peut-être est-il sur le point de se relever et de se faire restituer toutes ses vertus. »

L'amour-propre, dont La Rochefoucauld avait fait le mobile de tous nos actes, n'est pas général parmi nous, dit-il encore, et, même chez ceux que l'amour-propre domine, il n'est pas seul : « Il y a des semences de bonté et de justice dans le cœur de l'homme. Si l'intérêt propre y domine, j'ose dire que cela est non-seulement selon la nature, mais aussi selon la justice, pourvu que personne ne souffre de cet amour-propre ou que la société y perde moins qu'elle n'y gagne. »

Il définit admirablement la pitié : « La pitié, dit-il, n'est qu'un sentiment mêlé de tristesse et d'amour ; je ne pense pas qu'elle ait besoin d'être excitée par un retour sur nous-mêmes, comme on croit. Pourquoi la misère ne pourrait-elle pas faire sur notre cœur ce que fait la vue d'une plaie sur nos sens ? N'y a-t-il pas des choses qui affectent immédiatement l'esprit ?.... Notre âme est-elle incapable d'un sentiment désintéressé ? »

Il se demande d'où vient cet esprit de dénigrement qui, au XVIIIe siècle, s'applique à montrer combien l'âme humaine est vile : « Le corps, dit-il, a ses grâces, l'esprit ses talents ; le cœur n'aurait-il que des vices, et l'homme capable de raison serait-il incapable de vertu ? »

L'œuvre de Vauvenargues fut dignement appréciée par ses contemporains. « Tous les hommes éclairés, dit M. Suard, qui ont parlé de Vauvenargues l'ont regardé comme un esprit d'un ordre supérieur, observateur profond et écrivain éloquent, qui avait observé la nature sous de nouvelles faces et donné à la morale un caractère plus touchant qu'on ne l'avait fait encore. Ils furent frappés surtout de cet amour si pur de la vertu qui se reproduit sous toutes sortes de formes dans ses ouvrages et qui en dicte tous les résultats. La gloire et la vertu, voilà les deux grands mobiles qu'il propose à l'homme pour élever ses pensées et diriger ses actions, les deux sources de son bonheur, qu'il regarde comme inséparables. »

Dans l'éloge funèbre des officiers morts dans la guerre de 1741, Voltaire lui consacre un chaleureux passage : «... Par quel prodige avais-tu, à l'âge de vingt-cinq ans, la vraie philosophie et la vraie éloquence, sans autre étude que le secours de quelques bons livres ? Comment avais-tu pris un essor si haut dans le siècle des petitesses ? Et comment la simplicité d'un enfant timide couvrait-elle cette profondeur et cette force de génie ? »

Le *Cours de littérature* de La Harpe contient une étude critique, parfois trop minutieuse, sur les écrits de Vauvenargues. M. Villemain, après La Harpe, et M. Sainte-Beuve, en dernier lieu, ont classé à leur rang les écrits d'un « grand cœur et d'un esprit fait pour tout embrasser. » (V. *Tableau de la littérature au XVIIIe siècle*, et *Causeries du lundi*, t. IIIe.) Dans la vie littéraire, M. Thiers a débuté par un éloge de Vauvenargues, dont on ne connaît que des fragments, très-remarquables d'ailleurs.

Esprit des lois, par Montesquieu, le plus important des livres publiés au XVIIIe siècle, en France, et l'un des principaux monuments de notre littérature, publié à Genève, chez Barillot, en 1748 (2 vol. in-4o). Il ne porte ni date ni nom d'auteur. Montesquieu nous apprend, dans sa correspondance familière, que l'impression de l'ouvrage, commencée en 1747, fut terminée dans les premiers mois de 1748, et que Jacob Vernet, ministre protestant de Genève, fut chargé d'en revoir les épreuves. Plusieurs fautes s'y glissèrent néanmoins. Elles ont disparu dans une nouvelle édition de même format, et également anonyme, publiée par Barillot l'année suivante. Dès 1750, on comptait vingt-deux éditions de l'*Esprit des lois*. Il fut d'ailleurs traduit et imprimé dans toutes les langues. L'édition définitive est de 1758. Montesquieu était mort depuis trois ans, mais il avait laissé des corrections et additions manuscrites que les éditeurs ont mises à profit.

Toutes les médiocrités du temps s'acharnèrent contre l'*Esprit des lois* dès son apparition. Montesquieu, dans un opuscule intitulé : *Défense de l'Esprit des lois* (Genève, 1750, in-12), répondit à beaucoup d'objections, et, en particulier, aux diatribes anonymes d'un écrivain janséniste qui l'accusait d'athéisme et de spinosisme. « Les doigts qui avaient écrit l'*Esprit des lois*, dit Voltaire, s'abaissèrent jusqu'à écraser, par la force de la raison et à coups d'épigrammes, la guêpe convulsionnaire qui bourdonnait à ses oreilles quatre fois par mois. » Un des principaux critiques de l'*Esprit des lois* fut le fermier général Dupin, aidé par le jésuite Berthier et par J.-J. Rousseau. Il supprima, du reste, son livre après l'avoir fait imprimer. Voltaire, sous le nom de *Commentaire sur l'Esprit des lois*, publia aussi des remarques, dans lesquelles il juge quelquefois Montesquieu avec une légèreté et une partialité qui ne l'empêchent pas de rendre hommage au génie de l'auteur. Depuis, l'*Esprit des lois* a été, de la part du comte Destutt de Tracy, l'objet d'une étude plus approfondie, qui en a fait ressortir toute l'importance. Destutt de Tracy s'attache surtout à refaire les classifications adoptées par l'auteur de l'*Esprit des lois*, « pour tâcher d'éclaircir davantage les idées de Montesquieu, et parce qu'il serait trop long et trop pénible de discuter ses trois espèces de gouvernements, en partant des bases qu'il a posées, et qui n'offrent rien d'assez solide ni d'assez précis. » Le critique philosophe pense qu'il serait plus facile « d'en apprécier la valeur en adoptant une nouvelle division des gouvernements en *nationaux* et *spéciaux*. » Il avoue qu'il ne s'éloigne des idées de Montesquieu que pour mieux les réfuter. L'aveu est naïf, mais Destutt de Tracy n'y a point pensé, car il veut dire seulement que le plan sur lequel il travaille ne ressemble pas du tout à celui de Montesquieu. Dans un grand nombre d'éditions modernes, on a joint le commentaire de Destutt de Tracy à l'*Esprit des lois*, quoiqu'il n'ait avec lui que des relations très-générales.

Dans la préface de son livre, Montesquieu se sépare nettement du parti philosophique, qui affichait ouvertement l'intention de renverser l'ancien régime, afin de reconstruire la société sur de nouveaux fondements. Il n'aspire, lui, qu'à la transformer successivement et trouve, du reste, beaucoup d'excellentes choses dans les lois et les mœurs sous l'empire desquelles la Providence lui a permis de vivre. « Si dans le nombre infini des choses qui sont dans ce livre, dit-il, il y en

avait quelqu'une qui, contre mon attente, pût offenser, il n'y en a pas, du moins, qui y ait été mise avec mauvaise intention; je n'ai point naturellement l'esprit désapprobateur. Platon remerciait le ciel de ce qu'il était né du temps de Socrate; et moi, je lui rends grâce de ce qu'il m'a fait naître dans le gouvernement où je vis, et de ce qu'il a voulu que j'obéisse à ceux qu'il m'a fait aimer.

» Je demande une grâce que je crains qu'on ne m'accorde pas : c'est de ne pas juger par la lecture d'un moment d'un travail de vingt années; d'approuver ou de condamner le livre entier et non pas quelques phrases. Si l'on veut chercher le dessein de l'auteur, on ne le peut bien découvrir que dans le dessein de l'ouvrage.

» J'ai d'abord examiné les hommes, et j'ai cru que, dans cette infinie diversité de lois et de mœurs, ils n'étaient pas uniquement conduits par leurs fantaisies.

» J'ai posé les principes et j'ai vu les cas particuliers s'y plier comme d'eux-mêmes, les histoires de toutes les nations n'en être que les suites, et chaque loi particulière liée avec une autre loi ou dépendre d'une autre plus générale.

» Quand j'ai été rappelé à l'antiquité, j'ai cherché à en prendre l'esprit pour ne pas regarder comme semblables des cas réellement différents, et ne pas manquer les différences de ceux qui paraissent semblables.

» Je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés, mais de la nature des choses.

» Ici bien des vérités ne se feront sentir qu'après qu'on aura vu la chaîne qui les lie à d'autres; plus on réfléchira sur les détails, plus on sentira la certitude des principes. Ces détails mêmes, je ne les ai pas tous donnés, car qui pourrait dire tout sans un mortel ennui?

» On ne trouvera point ici ces traits saillants qui semblent caractériser les ouvrages d'aujourd'hui. Pour peu qu'on voie les choses avec une certaine étendue, les saillies s'évanouissent; elles ne naissent d'ordinaire que parce que l'esprit se jette tout d'un côté et abandonne tous les autres.

» Je n'écris point pour censurer ce qui est établi dans quelque pays que ce soit. Chaque nation trouvera ici les raisons de ses maximes; et on en tirera naturellement cette conséquence, qu'il n'appartient de proposer des changements qu'à ceux qui sont assez heureusement nés pour pénétrer d'un coup de génie toute la constitution d'un Etat. »

Cette sérénité et cette absence complète de passions et de préjugés caractérisent, en effet, l'œuvre entière de Montesquieu. Il ne dogmatise point d'après ses idées personnelles; il se contente d'exposer les faits laborieusement recueillis par lui dans les annales et les institutions des peuples, et d'en tirer les conséquences naturelles, celles qui ressortent sans effort aux yeux de tout le monde.

L'Esprit des lois est divisé en trente et un livres, subdivisés eux-mêmes chacun en un grand nombre de chapitres très-courts. Il traite tour à tour des lois en général, des lois qui dérivent de la nature du gouvernement, des diverses formes de gouvernement, de l'éducation et des lois politiques, des conditions sociales dans chaque forme de gouvernement, de la corruption dans l'Etat, de ses moyens défensifs et offensifs, de la liberté politique ainsi que des lois et des mœurs avec lesquelles elle est compatible, du revenu, de l'esclavage, des rapports du climat avec les habitudes et les conditions sociales. Depuis le livre XXII jusqu'au livre XXIX inclusivement, l'auteur reprend en détail les théories générales émises par lui dans les livres précédents.

Les livres XXX et XXXI sont consacrés à l'étude du régime féodal, et forment pour ainsi dire un ouvrage à part.

Il est utile, avant d'examiner l'œuvre de Montesquieu, de lire les quelques lignes qui définissent la loi.

« La loi, dit-il, est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre; et les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les cas particuliers où s'applique cette raison humaine. Elles doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très-grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre. Il faut qu'elles se rapportent à la nature et au principe du gouvernement qui est établi ou qu'on veut établir, soit qu'elles le forment, comme font les lois politiques, soit qu'elles le maintiennent, comme font les lois civiles. Elles doivent être relatives au physique du pays; au climat glacé, brûlant ou tempéré; à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur; au genre de vie des peuples, laboureurs, chasseurs ou pasteurs; elles doivent se rapporter au degré de liberté que la constitution peut souffrir, à la religion des habitants, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce, à leurs manières; enfin elles ont des rapports entre elles; elles en ont avec leur origine, avec l'objet du législateur, avec l'ordre des choses sur lesquelles elles sont établies. C'est dans toutes ces vues qu'il faut les considérer. C'est ce que j'entreprends de faire dans cet ouvrage. J'examinerai tous ces rapports : ils forment tous ensemble ce que l'on appelle l'*Esprit des lois*. »

Sous prétexte de traiter des lois en général, Montesquieu essaye de tracer une théorie de la justice absolue, tentative en contradiction directe avec les doctrines en faveur au XVIII[e] siècle, et que le parti philosophique avait empruntées à Bayle. « Il reconnaît, dit M. Villemain, des rapports d'équité antérieurs à toute loi positive, et même à toute existence humaine, et il ajoute ces paroles : « Dire qu'il n'y a rien de juste ou d'injuste » que ce qu'ordonnent les lois positives, c'est » dire qu'avant qu'on eût tracé des cercles tous » les rayons n'étaient pas égaux. » Voltaire ne voit là que l'ancienne querelle des *réalistes* et des *nominaux*, une subtilité métaphysique. Mais cette subtilité métaphysique, qu'est-ce autre chose que l'idée même du devoir et de la vérité morale? « Oui, il y a une justice antérieure, continue M. Villemain; et c'est pour cela que des lois justes sont possibles; car l'homme ne crée rien et il ne saurait créer la justice; il ne peut que la déduire d'un type éternel.

» Ce principe agira sur l'ouvrage entier; il en est toute la morale, au milieu de cette infinie variété de lois artificielles, arbitraires, que Montesquieu parcourt comme autant de faits historiques dont il cherche la cause et les conséquences, mais qu'il n'approuve pas. Dans ce point de vue, beaucoup d'objections faites à l'*Esprit des lois* disparaissent. »

Après avoir défini les lois naturelles, Montesquieu s'occupe des lois positives qui concernent l'humanité en général. L'ensemble de ces lois s'appelle *droit des gens*. Mais outre le droit des gens, qui regarde toutes les nations, chacune a un droit particulier qu'elle appelle *droit politique*. Ce droit politique revêt trois formes; en d'autres termes, il y a trois sortes de gouvernements. « La force générale, dit-il, peut être placée entre les mains d'un seul ou entre les mains de plusieurs. Quelques-uns ont pensé que la nature ayant établi le pouvoir paternel, le gouvernement d'un seul était le plus conforme à la nature; mais l'exemple du pouvoir paternel ne prouve rien : car si le pouvoir du père a du rapport avec le gouvernement d'un seul, après la mort du père, le pouvoir des frères, ou après la mort des frères, celui des cousins germains, ont du rapport avec le gouvernement de plusieurs. La puissance politique comprend nécessairement l'union de plusieurs familles.

» Il vaut mieux dire que le gouvernement le plus conforme à la nature est celui dont la disposition particulière se rapporte le mieux à la disposition du peuple pour lequel il est établi.

» Les forces particulières ne peuvent se réunir sans que toutes les volontés se réunissent. « La réunion de ces volontés, dit très-» bien Gravina, est ce qu'on appelle l'*état* » *civil*. »

Ceci posé, Montesquieu établit qu'il y a trois sortes de gouvernements : le gouvernement républicain, le gouvernement monarchique et le gouvernement despotique. Il a puisé cette notion dans Hobbes, qui avait dit que « le gouvernement républicain est celui où le peuple en corps, ou seulement une partie du peuple, a la souveraine puissance; le *monarchique*, celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies, au lieu que dans le *despotique*, un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et par ses caprices. »

Par gouvernement républicain, Montesquieu entend le gouvernement démocratique. Il distingue, dans la théorie de Hobbes, l'Etat dans lequel tout le peuple dispose de la souveraine puissance, de l'Etat dans lequel une partie du peuple gouverne. Dans ce dernier cas, le gouvernement est aristocratique; dans l'autre seulement, il est démocratique. Puis il trace à grands traits les conditions du gouvernement démocratique et il prend pour exemple Athènes, ce qui est certainement mal choisir, car à Athènes il y avait vingt mille citoyens et quatre cent mille esclaves, de sorte qu'à le bien prendre l'Etat y était une aristocratie déguisée. Il se trompe également quand il énonce que, dans un gouvernement démocratique, « on divise le peuple en certaines classes. » Quand on divise le peuple en certaines classes, on obtient un gouvernement mixte et non un gouvernement démocratique, car l'essence de ce dernier est de ne comporter que l'existence d'une seule classe dans l'Etat. Il l'avoue lui-même à propos du gouvernement romain sous la royauté et sous la république. « Servius Tullius, dit-il, suivit, dans la composition de ses classes, l'esprit de l'aristocratie. Nous voyons, dans Tite-Live et dans Denys d'Halicarnasse, comment il mit le droit de suffrage entre les mains des principaux citoyens. Il avait divisé le peuple de Rome en cent quatre-vingt-treize centuries, qui formaient six classes. En mettant les riches, mais en plus petit nombre, dans les premières centuries, les moins riches, mais en plus grand nombre, dans les suivantes, il jeta toute la foule des indigents dans la dernière; et chaque centurie n'ayant qu'une voix, c'étaient les moyens et les richesses qui dominaient le suffrage, plutôt que les personnes. »

Revenant aux Athéniens, Montesquieu prétend que Solon, qui fit quatre classes de citoyens, obéit à l'esprit démocratique en désignant par classes, non ceux qui pouvaient élire, mais ceux qui pouvaient être élus. Cela revient au même en définitive, puisque les puissants et les riches, pouvant seuls arriver aux magistratures, devaient nécessairement gouverner suivant l'esprit de la caste à laquelle ils appartenaient. Et puis la réflexion faite plus haut, qu'il n'y avait que vingt mille citoyens dans Athènes contre quatre cent mille esclaves, subsiste, et sert à démontrer qu'à la rigueur, les quatre classes de Solon formaient une véritable aristocratie dans la république.

Ce qui caractérise le gouvernement aristocratique, suivant Montesquieu, c'est qu'un petit nombre de personnes dans l'Etat font exclusivement les lois et en surveillent l'exécution.

Sous ce régime, la masse des citoyens ressemble à ce que, dans les monarchies, on nomme des sujets. Quand les nobles sont en grand nombre et ne peuvent gouverner tous, il faut un sénat pris au choix, et le restant des nobles forme la partie démocratique du corps entier de la noblesse. Quant au peuple, il n'est rien du tout.

« Ce sera une chose très-heureuse, dans une aristocratie, quand, par une voie indirecte, on fera sortir le peuple de son anéantissement : ainsi, à Gênes, la banque de Saint-Georges, qui est administrée en grande partie par les principaux du peuple, donne à celui-ci une certaine influence dans le gouvernement, qui en fait toute la prospérité. »

Montesquieu croit à l'efficacité de la dictature pour ramener la liberté politique dans un Etat où elle a disparu... « L'exception à cette règle, dit-il, à la règle qu'un pouvoir exorbitant décerné à un citoyen crée la monarchie absolue, est lorsque la constitution de l'Etat est telle qu'il a besoin d'une magistrature qui ait un pouvoir exorbitant. Telle était Rome avec ses dictateurs; telle est Venise avec ses inquisiteurs d'Etat. Ce sont des magistratures terribles qui ramènent violemment l'Etat à la liberté. » Il arrive plus souvent qu'elles ruinent ce qui reste de liberté politique; car, à Rome, que cite l'auteur, le césarisme parvint à s'établir par la dictature, et l'on sait que les premiers Césars affectaient de n'être maîtres qu'en leur qualité de magistrats. Ils exerçaient le pouvoir civil comme revêtus de la puissance tribunitienne, et le pouvoir militaire comme investis à perpétuité des fonctions de proconsuls. Cependant Montesquieu ne fait pas du gouvernement aristocratique un gouvernement autre qu'un gouvernement républicain.

Pour lui, un gouvernement mixte, ce qu'on appelle maintenant le gouvernement représentatif, est le gouvernement monarchique tel qu'il existait en France sous l'ancien régime, mais surtout dans la Grande-Bretagne. « Les pouvoirs intermédiaires, dit-il, subordonnés et dépendants, constituent la nature du gouvernement monarchique, c'est-à-dire de celui où un seul gouverne par des lois fondamentales. J'ai dit : les pouvoirs intermédiaires subordonnés et dépendants; en effet, dans la monarchie, le prince est la source de tout pouvoir politique et civil. Ces lois fondamentales supposent nécessairement des canaux moyens par où coule la puissance; car, s'il n'y a dans l'Etat que la volonté momentanée et capricieuse d'un seul, rien ne peut être fixe, et par conséquent aucune loi fondamentale. »

Montesquieu estime que le principal frein à l'omnipotence du prince est l'existence d'une noblesse dans l'Etat. La noblesse est essentielle dans la monarchie, autrement dit le gouvernement mixte. Sans qu'il le dise, on voit bien que Montesquieu préfère ce genre de gouvernement. Aussi ajoute-t-il : « Point de monarque, point de noblesse; point de noblesse, point de monarque : on a un despote. » Voltaire commente ainsi cet axiome de l'auteur de l'*Esprit des lois* : « Cette maxime fait souvenir de l'infortuné Charles I[er], qui disait : « Point d'évêque, point de monarque. » Notre grand Henri IV aurait pu dire à la faction des Seize : Point de noblesse, point de monarque. Mais qu'on me dise ce que je dois entendre par despote et par monarque. Les Grecs, et ensuite les Romains, entendaient par le mot grec *despote*, un père de famille, un maître de maison..... Il me semble qu'aucun Romain ne se servit du mot despote ou d'un dérivé de despote pour signifier un roi. *Despoticus* ne fut jamais un mot latin. Les Grecs du moyen âge s'avisèrent, vers le commencement du XV[e] siècle, d'appeler despotes les seigneurs très-faibles, dépendants de la puissance des Turcs, despotes de Servie, de Valachie, qu'on ne regardait que comme des maîtres de maison. Aujourd'hui, les empereurs de Turquie, de Maroc, de Perse, de l'Indoustan, de la Chine, sont appelés par nous despotes; et nous attachons à ce titre l'idée d'un fou féroce, qui n'écoute que son caprice, d'un barbare qui fait ranger devant lui ses courtisans prosternés, et qui, pour se divertir, ordonne à ses satellites d'étrangler à droite, d'empaler à gauche. Le terme de *monarque* entraînait d'abord l'idée d'une puissance bien supérieure à celle du mot *despote* : il signifiait seul prince, seul dominant, seul puissant; il semblait exclure toute puissance intermédiaire. A cet égard, l'usage est souverain. »

Passant au gouvernement despotique, Montesquieu professe qu'il est de son essence que le pouvoir soit exercé par un seul, que ce soit le prince ou un délégué du prince. Il condamne naturellement cette forme de gouvernement. « Un homme à qui ses cinq sens disent sans cesse qu'il est tout, et que les autres ne sont rien, est naturellement paresseux, ignorant, voluptueux. Il abandonne donc les affaires; mais s'il les confiait à plusieurs, il y aurait des disputes entre eux; on ferait des brigues pour être le premier esclave; le prince serait obligé de rentrer dans l'administration. » Or, comme ce n'est pas son goût, il choisit un vizir, c'est-à-dire un autre lui-même, assez puissant pour que personne n'aspire à le supplanter. Dans cet ordre de choses, l'existence d'un vizir est une loi fondamentale.

Vue d'ensemble, cette théorie de Montesquieu est très-spécieuse. Les difficultés surgissent quand il s'agit d'entrer dans le détail des trois formes de gouvernement qu'il croit être les seules possibles. Aussi est-ce un point sur lequel il a eu à subir des objections capitales.

« On a trouvé, dit M. Villemain, cette division tour à tour vulgaire ou fausse. Voltaire nie que le despotisme soit une forme de gouvernement distinct et durable. L'habile dialecticien de nos jours qui a commenté pied à pied l'*Esprit des lois*, M. de Tracy, renverse d'abord cette division et propose d'y substituer celle des gouvernements *spéciaux* et des gouvernements *nationaux*; les premiers, quelle que soit leur forme, qui sont fondés sur un autre droit que la volonté générale; les seconds, où cette volonté agit, soit par elle-même, soit en confiant ses pouvoirs à un seul homme, même à vie, même héréditairement, même d'une manière illimitée. Mais en bonne foi, cette division nouvelle n'a guère le droit de blâmer l'ancienne. N'est-ce pas, en effet, une dérision que de réunir sous le même titre, au nom d'une volonté nationale antérieure, et la république la plus libre et le despotisme le plus illimité? »

Montesquieu touche à tant de sujets différents, qu'il est difficile de les aborder tous. Il est pourtant indispensable de dire quelques mots de sa théorie du luxe et de celle des climats, dont il est le créateur. Sa manière de voir sur le luxe ne serait guère admise de nos jours, où l'homme civilisé est devenu une poupée mécanique, asservie au besoin artificiel de paraître, plus que les hommes de n'importe quel temps ne l'ont été à leurs préjugés ou à leurs passions... « Plus il y a d'hommes ensemble, dit l'auteur de l'*Esprit des lois*, plus ils sont vains et sentent naître en eux l'envie de se signaler par de petites choses. » On s'habille au-dessus de sa qualité pour être estimé plus qu'on n'est par la multitude. C'est un plaisir pour un esprit faible, presque aussi grand que celui de l'accomplissement de ses désirs. La chose en est venue au point qu'on pourra bientôt définir l'homme : un être qui s'habille. « Mais, à force de vouloir se distinguer, remarque encore Montesquieu, tout devient égal, et on ne se distingue plus : comme tout le monde veut se faire regarder, on ne remarque personne. »

En ce qui concerne le climat, les vues de Montesquieu n'ont certainement pas de précédents. Platon, Aristote, Varron et quelques autres écrivains de l'antiquité avaient soupçonné vaguement que le climat était pour quelque chose dans les mœurs et les institutions des hommes; mais aucun n'avait dogmatisé en termes précis sur cet objet. Exceptons cependant Hippocrate, qui a consacré à la climatologie une partie de ses travaux. Montesquieu exagère sans doute sur certains points; il démêle peut-être mal, en plusieurs endroits, les effets du climat. Cependant, ces effets sont considérables, et cette partie de l'*Esprit des lois* est, sans contredit, celle qui a jeté le plus de lumière dans le monde sur notre tempérament moral, et, par suite, sur les causes de la grandeur ou de la faiblesse historique des nations et des divers rameaux du genre humain. « On a, dit Montesquieu (livre XIV, chap. II), plus de vigueur dans les climats froids; l'action du cœur et la réaction des extrémités des fibres s'y font mieux; les liqueurs sont mieux en équilibre, le sang est plus déterminé vers le cœur, et réciproquement le cœur a plus de puissance. Cette force plus grande doit produire bien des effets : par exemple, plus de confiance en soi-même, c'est-à-dire plus de courage; plus de connaissance de sa supériorité, c'est-à-dire moins de désir de vengeance; plus d'opinion de sa sûreté, c'est-à-dire plus de franchise, moins de soupçons, de politique et de ruses.... Dans les pays du Midi, une machine délicate, faible, mais sensible, se livre à un amour qui, dans un sérail, naît et se calme sans cesse, ou bien à un amour qui, laissant les femmes dans une plus grande indépendance, est exposé à mille troubles. Dans les pays du Nord, une machine saine et bien constituée, mais lourde, trouve du plaisir dans tout ce qui peut remettre les esprits en mouvement : la chasse, les voyages, la guerre, le vin. Vous trouverez dans les climats du Nord des peuples qui ont peu de vices, assez de vertus, beaucoup de sincérité et de franchise. Approchez des pays du midi, vous croirez vous éloigner de la morale même : des passions plus vives multiplieront les crimes; chacun cherchera à prendre sur les autres tous les avantages qui peuvent favoriser ces mêmes passions. Dans les pays tempérés, vous verrez des peuples inconstants dans leurs manières, dans leurs vices même et dans leurs vertus : le climat n'y a pas une

qualité assez déterminée pour les fixer eux-mêmes. »

L'auteur fait à ce sujet un cours d'histoire naturelle qui paraît bien aventuré; mais, en général, ses vues sont conformes à l'expérience. Il voit dans la nature du climat de l'Orient la cause directe de l'immutabilité de la religion, des mœurs, des manières et des lois dans les pays orientaux, et il en conclut fort judicieusement que l'action du législateur a moins d'importance qu'on ne croit communément. Un mauvais législateur est, pour Montesquieu, celui qui favorise les vices du climat. Par contre, un bon législateur est celui qui s'y oppose et y sait faire cultiver les bons instincts de la nature humaine.

Dans une digression sur le monachisme, il fait voir que les institutions monastiques sont en Orient des produits naturels du sol. Qu'est-ce qu'un moine? C'est un homme chez qui l'imagination a vaincu les autres facultés de l'âme, et qui vit de spéculation pure. Montesquieu trouve cette tournure d'esprit odieuse, à cause de son exagération. Montesquieu veut, comme les physiocrates de son temps, que l'homme s'attache exclusivement à la glèbe, en d'autres termes, devienne un bœuf. « Pour vaincre la paresse du climat, il faudrait que les lois cherchassent à ôter tous les moyens de vivre sans travail; mais, dans le midi de l'Europe, elles font tout le contraire : elles donnent à ceux qui veulent vivre oisifs des places propres à la vie spéculative, et y rattachent des richesses immenses. »

A un autre point de vue, on peut considérer Montesquieu comme ayant fait connaître en France la nature de la constitution britannique, et ayant préparé chez nous les voies à l'établissement du gouvernement représentatif, qui sera le titre éminent du XIXe siècle devant l'histoire. Voltaire, dans ses *Lettres philosophiques*, n'avait osé risquer qu'un éloge très-froid de la constitution anglaise, qu'il comprenait peu et à laquelle, d'ailleurs, il n'attachait pas d'importance, la liberté politique n'ayant jamais été une chose qui lui fût sympathique. « Quinze ans plus tard, dit M. Villemain, le sage Montesquieu fait de la constitution anglaise, admirablement expliquée, un modèle et un objet d'envie pour l'Europe. On dirait qu'il la comprend mieux que les Anglais eux-mêmes, et qu'il en révèle le bienfait à ceux qui la possèdent. La différence des points de vue a dû l'aider, il est vrai. Pour les Anglais, la constitution était une affaire et un combat de tous les jours. Le jeu même de cette constitution, en divisant le peuple anglais en hommes de parti, y avait laissé peu d'esprits assez désintéressés et assez calmes pour en bien étudier l'esprit et les ressorts. Les philosophes avaient subi cette loi comme les autres. Locke, par exemple, disciple flegmatique des vengeurs armés de la liberté aux prises avec le roi, interprétait la constitution anglaise comme les puritains et Sidney l'avaient défendue... Rien de technique ni de conjectural dans l'analyse de Montesquieu : il pénètre aux sources de la vie de la constitution anglaise; il la fait voir et sentir en action. Il n'a prononcé nulle part les mots de *jury*, de *responsabilité des ministres*, d'*habeas corpus*, de *gouvernement représentatif*, et tant d'autres qu'on répète; mais il décompose admirablement les idées de ces mots. »

Les deux derniers livres de l'*Esprit des lois* sont consacrés à l'étude du droit féodal. Le sujet est écourté. Il semble que Montesquieu sache qu'il n'est pas en faveur auprès de l'opinion. C'est, du reste, la partie de l'ouvrage qu'on lit le moins et qui a valu à l'auteur le moins de gloire. « Parmi les gens de goût, dit Garat (*Mercure de France*, 6 mars 1784), il en est peu qui aient eu le courage de la lire, et ceux qui l'ont lue se plaignent de n'avoir pu l'entendre. Il fallait conduire peu à peu le lecteur dans les routes ténébreuses de ces siècles reculés, lier tous les faits, expliquer tous les mots de ces lois dont on n'entend plus la langue, suppléer aux monuments qui nous manquent par des développements étendus de ceux qui nous restent; il ne fallait rien supprimer, rien franchir; mais cette méthode était opposée à la nature du génie de Montesquieu. Occupé à découvrir, il ne l'est jamais à démontrer; on dirait qu'il ne songe jamais qu'on doit le lire, ou qu'il suppose que ses lecteurs sont doués de son génie. Un mélange continuel de fragments de lois barbares et de pensées courtes et détachées, de textes obscurs et de commentaires profonds, fatigue l'attention la plus forte et fait fermer le livre à chaque instant. Des traits lumineux, des expressions d'un grand éclat, vous avertissent que vous marchez dans ces ténèbres à la suite d'un homme de génie; mais rien n'est éclairé : il crée la lumière et ne la répand pas sur les objets. »

L'antipathie naturelle de Montesquieu se révèle au début, et cependant il a une intelligence étendue du sujet. « Je croirais, dit-il, qu'il y aurait une imperfection dans mon ou-[illegible] je passais sous silence un événement [illegible] dans le monde, et qui n'arri-[illegible] jamais; si je ne parlais de ces [illegible] apparaître en un moment dans toute l'Europe, sans qu'elles tinssent à celles que l'on avait jusqu'alors connues; de ces lois qui ont fait des biens et des maux infinis; qui ont laissé des droits quand on a cédé le domaine, et qui, en donnant à plusieurs personnes divers genres de seigneurie sur la même chose ou sur la même personne, ont diminué le poids de la seigneurie entière; qui ont posé diverses limites dans des empires trop étendus; qui ont produit la règle avec une inclinaison à l'anarchie, et l'anarchie avec une tendance à l'ordre et à l'harmonie. » Là-dessus, l'auteur entre dans ce dédale immense du régime féodal, et il porte avec lui sa sagacité ordinaire, c'est-à-dire son intelligence de chaque objet et des rapports immédiats qui unissent cet objet aux objets environnants. Mais la nature de son esprit ne le portait point à concevoir d'ensemble le régime féodal dans son origine et dans ses effets généraux. Aucun des contemporains de Montesquieu ne savait que le droit féodal, outre qu'il coïncidait avec l'esprit d'une race auparavant inconnue en Europe, douée d'une vitalité sans bornes, était encore davantage une œuvre de réaction contre le droit romain, qui avait provoqué dans l'Occident tout entier un dégoût et une lassitude impossibles à décrire. Au Ve siècle, les populations indigènes avaient partout prêté leur concours aux barbares pour les aider à les soustraire au fisc impérial, à la centralisation politique, à la corruption universelle des agents du gouvernement des Césars; au fonctionnariat, en un mot, qui avait dévoré les provinces et fait le désert dans chaque province de l'empire. Les Germains, de concert avec l'Eglise et les indigènes, avaient détruit systématiquement, et jusqu'au dernier vestige, l'œuvre du césarisme. Après le retrait des légions, on avait coupé les ponts, détruit les routes, afin de les empêcher de revenir; on avait incendié ou isolé les villes qui servaient de quartier général au fisc, à la magistrature romaine, au despotisme sous toutes les formes. Chaque parcelle du sol s'était isolée volontairement, afin de jouir d'une liberté entière; partout la propriété et la souveraineté s'étaient concentrées dans la même main, ce qui voulait dire que désormais il n'y aurait plus de lois que le bon plaisir du propriétaire. De ce bon plaisir était sortie, à la longue, une législation nouvelle, harmonieuse en apparence, mais faisant une part énorme à la fantaisie individuelle. Les débris du régime féodal étaient encore épars çà et là sur le sol au XVIIIe siècle. L'opinion était hostile à ce qui en restait, et Montesquieu partageait le même sentiment.

Il nous reste à donner quelques jugements sur cet immortel chef-d'œuvre.

« Il y a deux hommes dans Montesquieu, dit M. Henri Martin, deux esprits différents, qu'il n'est point parvenu à mettre en harmonie; là est le secret de ses contradictions. L'esprit français et l'esprit anglais, l'esprit philosophique qui juge les faits d'après les données de la raison et de la conscience, et l'esprit traditionnel qui subit et explique les faits au lieu de les juger, qui cherche son idéal dans le passé, se combattent sans cesse en lui. Il flotte entre la réalité de l'Angleterre, libre dans l'inégalité, et l'idéal de la république démocratique : il va jusqu'aux dernières extrémités dans les contraires; l'homme de la tradition constitue des substitutions dans la famille; l'homme de l'idée va jusqu'à nier qu'il y ait aucun droit naturel dans l'héritage. Excepté les partisans du pur despotisme politique et religieux, tous les partis, depuis un siècle, démocrates et aristocrates, républicains et monarchistes constitutionnels, conservateurs de l'école dite historique et socialistes, ont procédé de Montesquieu; mais les républicains ont trop souvent oublié ce qu'ils lui devaient et l'ont trop facilement cédé à leurs adversaires; il valait la peine d'être disputé, et une grande moitié de son âme leur appartient.

» On peut résumer Montesquieu en disant qu'il a été l'homme de la liberté politique, comme Voltaire a été l'homme de la tolérance, de la liberté de penser. On a observé avec raison que l'ordre des matières paraît souvent arbitraire dans l'*Esprit des lois*; que la méthode laisse fort à désirer; que les connaissances positives de l'auteur ne sont pas au niveau du sujet, qu'il ne sait pas tout ce qu'on pouvait savoir de son temps, et qu'il n'a pas toujours la sévérité nécessaire dans le choix de ses documents. Parmi les contemporains de Montesquieu, beaucoup se sont arrêtés à l'écorce, aux saillies, au vif mouvement de la pensée, et ont cru qu'il n'y avait que de l'esprit dans ce livre où il y a tant d'esprit; mais l'homme qui étudie sérieusement Montesquieu est comme effrayé de la variété infinie des aperçus, de l'immense force de réflexion et de concentration qu'a exigée une telle entreprise. On comprend qu'épuisé en arrivant au terme, il ait déclaré qu'il *ne travaillerait plus*. »

« L'*Esprit des lois*, dit à son tour M. Lanfrey (*Essai sur la Révolution française*), a soulevé des objections sans nombre à son apparition, et plus encore de nos jours, s'il est possible. Elles étaient inévitables, si l'on considère l'immensité du sujet qu'il embrasse. Mais fussent-elles toutes fondées, ce que je suis bien loin d'admettre, nous devrions encore une reconnaissance sans bornes à ce noble et mâle génie, pour le bon sens si pénétrant et la raison si haute en sa sereine ironie, qu'il conserva jusque dans ses erreurs. Si l'*Esprit des lois* n'était qu'une œuvre d'érudition, un classement savant et consciencieux du passé, cette érudition une fois dépassée par les découvertes nouvelles, il tomberait, comme tant d'autres livres, dans un profond oubli, et personne ne s'en plaindrait : il trouverait en quelque sorte sa récompense dans cet abandon, provoqué par des travaux émanés de lui. Mais il va au delà des institutions et atteint l'homme même. Par ce côté, c'est une œuvre éternelle. Toute la partie relative aux mœurs est d'une vérité et d'une pénétration qui n'ont pas été égalées. Jamais la fourmilière humaine n'a été observée de si haut; et l'indulgence impartiale et souriante avec laquelle il en juge les travers ne vient pas, comme il arrive, de ce qu'il a pu les partager, mais de ce qu'il les domine. Ce livre est, en outre, le testament d'une âme à qui l'on peut reprocher d'avoir eu trop de ménagements, de circonspection, de cette sagesse étroite et prudente qui est une vertu aux yeux du vulgaire et une faiblesse aux yeux des cœurs généreux, mais qui n'en est pas moins une grande âme, d'une fierté antique, calme comme la force, austère sans aspérités et alliant, sans effort, à la gravité et à la réserve d'un esprit méditatif et toujours maître de lui-même, toutes les grâces d'un enjouement aristophanesque. N'eût-il que le mérite de nous faire pénétrer plus avant dans l'intimité d'un tel homme, l'*Esprit des lois* sera toujours relu. »

Helvétius, ami de Montesquieu, a exprimé, non sans esprit, quelques-uns des reproches mérités que l'on peut adresser à l'extrême prudence d'une pensée politique qui a pressenti, toutefois, le gouvernement des Etats-Unis. « Vous prêtez au monde une raison et une sagesse qui n'est au fond que la vôtre, et dont il sera bien surpris que vous lui fassiez les honneurs. Vous composez avec le préjugé, comme un jeune homme entrant dans le monde en use avec les vieilles femmes qui ont encore des prétentions et auprès desquelles il ne veut qu'être poli et paraître bien élevé... Quant aux aristocrates et à nos despotes de tout genre, s'ils vous entendent, ils ne doivent pas trop vous en vouloir; c'est le reproche que j'ai toujours fait à vos principes. »

C'est grâce à cette neutralité d'opinion, ou à cette impersonnalité du publiciste, que le livre de Montesquieu est devenu, non l'oracle d'un système politique, mais le guide des législateurs et des hommes d'Etat de tout pays.

Le plus bel éloge de cet ouvrage a été fait par Voltaire : « Le genre humain avait perdu ses titres, M. de Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus. »

Esprit (DE L'), traité de philosophie sensualiste par Helvétius. C'est le seul ouvrage de ce philosophe qui ait jeté de l'éclat. Il parut en 1758, c'est-à-dire, comme le remarque M. Cousin, en plein XVIIIe siècle, et quand la philosophie de Locke et de Condillac était sur le trône. Le *Livre de l'esprit* se divise en quatre discours. Le premier discours considère l'esprit en lui-même; l'auteur y débute par la question de l'origine des idées. Il réduit toutes les opérations de l'esprit à deux facultés primitives, qui sont essentiellement passives : la faculté de recevoir les impressions différentes que font sur nous les objets extérieurs, ou la *sensibilité physique*, et la faculté de conserver l'impression que ces objets ont faite sur nous, ou la *mémoire*. Entre l'homme et les animaux, la différence n'est pas dans les facultés, mais dans les organes, et l'infériorité de ce qu'on appelle l'âme des animaux peut et doit être attribuée à l'infériorité de leur organisation. La liberté est un mot vague et vide de sens, si l'on entend par là autre chose que le libre exercice de nos membres; quand nous avons à choisir entre deux plaisirs à peu près égaux et presque en équilibre, nous ne faisons que prendre pour délibération la lenteur avec laquelle entre deux poids à peu près égaux le plus pesant emporte un des bassins de la balance. Comme la liberté, l'esprit, l'espace, l'infini ne sont que de purs mots. Toute certitude se réduit à la vraisemblance; toutes nos vérités ne sont que des probabilités de degrés différents.

Dans le deuxième discours, Helvétius s'efforce d'établir que l'intérêt est la vraie mesure de nos jugements et le principe de nos actions; l'individu, comme la société, ne donne le nom de probité qu'à l'habitude des actions qui lui sont utiles. Il est aussi impossible d'aimer le bien pour le bien que d'aimer le mal pour le mal. L'homme humain est celui pour qui la vue du malheur d'autrui est une vue insupportable, et qui, pour s'arracher à ce spectacle, est, pour ainsi dire, forcé de secourir le malheureux. La morale est une science frivole, si on ne la confond avec la politique. C'est au besoin de l'Etat à déterminer les actions qui sont dignes d'estime et de mépris.

Dans le troisième discours, Helvétius se demande comment l'intérêt, qui est le moteur du monde moral, ne conduit pas également tous les hommes au bien et au bonheur. Il voit la cause du mal dans notre ignorance, qui fait que nous ne savons pas trouver notre compte au bonheur public. Le remède est dans l'éducation, par laquelle le législateur doit éclairer les hommes sur leurs véritables intérêts. L'éducation est la seule cause de l'inégalité des intelligences. La sensibilité et la mémoire sont naturellement égales dans tous les hommes : ce qui les fait différentes, c'est la plus ou moins grande force de l'attention, laquelle est proportionnée à la force de la passion. Aussi, tout l'art de l'éducation consiste à placer les jeunes gens dans un concours de circonstances propres à développer en eux les passions, qui sont le germe productif de l'esprit et de la vertu. Quant aux passions, elles n'ont pas d'autre origine que la sensibilité physique et l'intérêt personnel. Les peines et les plaisirs des sens sont le germe productif de toute passion.

Dans le quatrième discours, Helvétius s'occupe des différents noms donnés à l'esprit.

Dès que le *Livre de l'esprit* parut, il souleva une véritable tempête. Le gouvernement, le parlement, la Sorbonne, l'archevêque de Paris, condamnèrent et prohibèrent l'ouvrage. Helvétius fut obligé d'acheter son repos au prix de désaveux répétés. Du reste, le parti philosophique reconnut et applaudit dans la pensée d'Helvétius sa propre pensée, et l'on attribue à Mme du Deffand ce mot : « C'est un homme qui a dit le secret de tout le monde. » Cependant Voltaire, dans une lettre à l'auteur, crut devoir blâmer l'ouvrage et défendre la liberté. « Je vous avouerai qu'après avoir erré bien longtemps dans ce labyrinthe, après avoir cassé mille fois mon fil, j'en suis revenu à dire que le bien de la société exige que l'homme se croie libre. Nous nous conduisons tous suivant ce principe; et il me paraîtrait un peu étrange d'admettre dans la pratique ce que nous rejetterions dans la spéculation. Je recommence, mon cher ami, à faire plus de cas du bonheur de la vie que d'une vérité; et si malheureusement le fatalisme était vrai, je ne voudrais pas d'une vérité si cruelle. Pourquoi l'Etre souverain qui m'a donné un entendement qui ne peut se comprendre ne m'aurait-il pas donné aussi un peu de liberté? Nous aurait-il trompés tous? » Jean-Jacques Rousseau, de son côté, avait pris la plume pour répondre à Helvétius; mais, quand il vit l'attitude que prenaient la Sorbonne et le parlement, il renonça à ce projet, ne voulant pas joindre les arguments de la raison à ceux de l'autorité. Plus tard, il rencontra dans l'*Emile* une occasion naturelle de s'élever contre le sensualisme de l'école régnante, et l'on peut considérer la profession de foi du *Vicaire savoyard* comme une éloquente réfutation du *Livre de l'esprit*. « Il est faux, dit Turgot parlant de l'ouvrage d'Helvétius dans une lettre à Condorcet, il est faux que l'intérêt soit l'unique principe qui fait agir les hommes. Il est faux que les sentiments moraux n'influent pas sur leurs jugements, sur leurs actions, sur leurs affections. La preuve en est qu'ils ont besoin d'effort pour vaincre leur sentiment lorsqu'il est en opposition avec leur intérêt; la preuve en est qu'ils ont des remords; la preuve en est qu'ils sont touchés des romans et des tragédies, et qu'un roman dont le héros agirait conformément aux principes d'Helvétius leur déplairait beaucoup. » — « La doctrine d'Helvétius, dit M. Cousin, est la philosophie de la sensation poussée à un sensualisme grossier. Condillac avait supprimé toute faculté active et avait réduit l'esprit à la simple capacité de sentir. Helvétius qui, comme Condillac, tire toute l'intelligence de la sensibilité, tire la sensibilité elle-même de causes purement physiques. » — « Helvétius, conformément aux nouvelles idées, établit toute sa doctrine sur cette base, que la sensibilité physique est la cause productrice de toutes nos pensées. De tous les écrivains qui ont embrassé cette opinion, nul ne l'a présentée d'une manière aussi grossière. Quand on veut faire dépendre l'homme de son organisation, encore faut-il avoir fait quelques recherches sur cette organisation; quand on veut que juger soit sentir, et que la pensée ne soit que le dernier degré de la sensation, encore faut-il essayer de connaître et d'exposer la marche de cette sensation... Mais, pour dire vrai, Helvétius, qui était un homme juste, probe et bienfaisant, était loin de vouloir détruire la vertu. Il comptait, au contraire, l'établir sur une base solide, et s'imaginait que, quand il aurait démontré que c'est l'amour de soi qui rend vertueux, il aurait rendu un grand service à la morale. » Un arrêt du parlement, rendu le 6 février 1759, ordonna de brûler le livre réprouvé. Le censeur qui ne s'était pas opposé à sa publication fut même obligé de déclarer qu'il renonçait à sa charge; il était, en outre, académicien et premier commis aux affaires étrangères. De là, cette chanson qui courut dans le temps :

Admirez tous cet auteur-là,
Qui *De l'esprit* intitula
Un livre qui n'est que matière,
Laire, lanlaire, etc.

Le censeur qui l'examina,
Par habitude imagina
Que c'était *affaire étrangère*.
Laire, lanlaire, etc.

Helvétius a laissé un commentaire posthume du *Livre de l'esprit*; c'est une production indigeste, bien que le style soit mieux approprié au sujet (*De l'Homme*, 1772, 2 vol.). Les éditions récentes du *Traité de l'esprit* sont de 1822, 1843 et 1847 (Paris). Une édition des *Œuvres complètes* d'Helvétius parut en 1818 (Paris, 3 vol. in-8°).

Esprit humain (ESSAIS SUR LES FACULTÉS DE L'), par Th. Reid. La première édition de cet ouvrage est de 1785, et la meilleure de 1812

(Londres, 3 vol. in-8°). Les *Essais* forment, avec les *Fragments* de Royer-Collard, les tomes III et IV de la traduction des *Œuvres complètes* de Reid, par Jouffroy (Paris, 1828).

« La substance de ces *Essais*, dit l'auteur dans sa préface, a fait le sujet des leçons que j'ai données pendant vingt ans dans cette université de Glascow, et pendant plusieurs dans une autre, en présence d'un auditoire nombreux. »

» La science, reprend-il, a deux objets, la matière et l'esprit, les choses corporelles et les choses intellectuelles. Le système entier des corps qui remplissent l'univers, et dont nous ne connaissons qu'une très-petite partie, peut s'appeler le monde matériel; le système entier des esprits, depuis le souverain Créateur jusqu'à la plus faible des créatures qu'il a douées de pensée, peut s'appeler le monde intellectuel. Ce sont là les deux grandes divisions de la nature, les seules au moins qui nous soient connues. Il n'y a point d'art, de science, de pensée humaine, qui n'ait pour objet l'une ou l'autre, ou les choses qu'elles renferment; l'imagination, dans son vol le plus hardi, ne saurait franchir leurs limites.

» Il y a sans doute, dans l'essence et la constitution soit de la matière, soit de l'esprit, beaucoup de mystères impénétrables à notre intelligence, beaucoup de difficultés que les plus habiles philosophes ne peuvent résoudre; toutefois, ce sont les deux seules natures que nous connaissions; s'il en existe d'autres, nous n'en avons aucune idée. »

Il est évident qu'il n'y a de perceptible pour nous que le matériel et l'immatériel; mais il est loin d'être aussi évident qu'il n'y ait dans l'univers que du matériel et de l'immatériel. Il est même probable que la substance, dont nous ne connaissons que deux modes, l'étendue et la pensée, suivant la forte expression de Spinoza, contient d'autres modes en nombre infini; mais il est impossible à l'homme d'en avoir la moindre idée. Il est donc contraint de s'en tenir, dans ses études, aux deux modes qui sont à sa portée et constituent sa vie. « Un intervalle immense, continue Reid, semble séparer l'esprit de la matière, et nous ignorons si quelque nature intermédiaire, comme le médiateur plastique de Cudworth, ne comble point cet intervalle.

» Nous n'avons aucune raison d'attribuer de l'intelligence ou même des sensations aux plantes; cependant on remarque en elles une force active et une énergie que la matière inerte ne saurait produire, de quelque manière qu'on la combine ou qu'on l'organise. On en peut dire autant de ces forces cachées en vertu desquelles croissent et se nourrissent les animaux, gravite la matière, s'attirent et se repoussent les corps magnétiques et électriques, et s'agrègent les parties des corps solides. Quelques philosophes ont conjecturé que les phénomènes du monde matériel qui impliquent une force active sont produits par l'opération continuelle d'êtres intelligents; d'autres ont imaginé qu'il peut y avoir dans l'univers des êtres actifs, mais dépourvus d'intelligence, espèces de mécaniques immatérielles, œuvres de la sagesse suprême, qui exécutent sans le savoir et sans le vouloir la tâche qui leur est imposée; mais écartons toute conjecture, et, sans vouloir nous élever à ce qui passe notre portée, arrêtons-nous à ce fait constant, que les corps et les esprits sont les seuls êtres dont nous ayons quelque connaissance et que nous puissions concevoir; si l'univers en renferme d'autres, ils échappent aux facultés dont Dieu nous a pourvus, et dès lors ils sont pour nous comme s'ils n'existaient pas. »

Voilà toute hypothèse écartée et le champ du labeur intellectuel nettement déterminé. D'après ces préliminaires, la philosophie se divise en deux branches : la philosophie naturelle, ou science des corps, et la philosophie de l'esprit, qui reçoit différents noms partiels ou collectifs et qu'on pourrait appeler pneumatologie, si l'expression n'était inusitée.

C'est de la science de l'esprit que traite l'auteur. Il n'a pas la prétention d'y pénétrer fort avant. « Nous sommes relégués dans un petit coin du royaume de Dieu, isolé de tout le reste. Le globe que nous habitons n'est que l'une des planètes qui entourent le soleil. Quels êtres peuvent habiter les autres et leurs satellites, ainsi que les comètes, qui appartiennent à notre système solaire? Et combien d'autres soleils peuvent être entourés de systèmes semblables? Voilà ce qu'un voile impénétrable cache à nos yeux. Quoique le génie de l'homme ait déterminé avec une grande exactitude la hiérarchie des planètes, leurs distances et les lois de leurs mouvements, nous n'avons pas de moyens de correspondre avec elles. Qu'elles soient le séjour d'êtres animés, cela est très-probable; mais la nature et les facultés de ces êtres sont des choses que nous ignorons absolument. » Il importe donc de nous en tenir à l'étude de nous-mêmes; car nous n'avons même qu'une action indirecte et restreinte sur l'esprit des animaux, si tant est qu'ils soient doués d'une âme.

L'ouvrage de Reid se compose de cinq *Essais*. Le premier, intitulé : *Prolégomènes*, traite successivement des mots, des principes premiers, de l'hypothèse, de l'analogie, des vrais moyens de connaître les opérations de l'esprit, de la difficulté de les étudier, de leurs divisions. Le second *Essai* est une étude sur les *facultés que l'on doit aux sens*; le troisième, une étude de la *mémoire*; le quatrième a pour titre : *De la conception*, et le cinquième : *De l'abstraction*. Tous contiennent des théories ingénieuses et nouvelles sur la constitution intérieure de l'homme. La mémoire est peut-être le sujet sur lequel l'auteur a émis les doctrines les plus remarquables. Elle est, suivant lui, un prolongement des sens, dont elle conserve les opérations. « Les sens, dit-il, nous enseignent ce qui est actuellement; mais leurs leçons seraient perdues pour nous, si la mémoire ne les conservait, et nous resterions dans la même ignorance dans laquelle nous sommes nés. »

La mémoire est, du reste, une faculté primitive. On ne peut en donner d'autre raison que son existence. Dieu nous l'a donnée; c'est tout ce qu'on peut savoir de son origine. « La connaissance du passé, que nous devons à la mémoire, me paraît aussi difficile à expliquer, dit Reid, que le serait la connaissance intuitive de l'avenir : pourquoi avons-nous l'une et n'avons-nous pas l'autre? La seule réponse que je sache à cette question, c'est que le législateur suprême l'a ainsi ordonné. » Il y a pourtant une réponse péremptoire à donner. Sans doute, le passé n'existe pas plus que l'avenir et, à cet égard, c'est un phénomène de la même nature. Cependant l'avenir a un tout autre caractère. Non-seulement il n'existe pas, mais il doit être le fruit de la volonté, dont tous les actes qui ont lieu dans l'univers portent l'empreinte. Or, il est de l'essence de cette volonté d'être libre. L'existence de cette liberté est incompatible avec la connaissance de l'avenir, tandis qu'elle ne l'est d'aucune façon avec la connaissance du passé. Reid continue : « Je trouve en moi la conception distincte et la ferme conviction d'une suite d'événements passés : comment ce phénomène se produit-il? Je l'ignore. Je l'appelle mémoire; mais le nom n'est pas la cause. En même temps que je me souviens, je crois à mon souvenir : d'où me vient cette foi donnée à ma mémoire? C'est Dieu qui me l'inspire; je n'en sais pas davantage. »

Sa théorie de l'abstraction est une sorte de grammaire générale, où des aperçus d'un bon sens exquis se mêlent à une étroitesse de vues qui tient au caractère propre de l'école écossaise, ennemie systématique de l'imagination.

« Les grammairiens, dit-il, ont réduit tous les mots à huit ou neuf classes, qu'on appelle les parties du discours. De ces neuf classes, il n'en est qu'une seule, celle des noms, qui renferme des mots propres; tous les pronoms, tous les verbes, tous les participes, tous les adverbes, tous les articles, toutes les prépositions, toutes les conjonctions, toutes les interjections, sont sans exception des mots généraux. Parmi les noms, tous les adjectifs sont encore des mots généraux, et il en est de même des substantifs qui ont un pluriel; car un nom propre, n'exprimant qu'un seul individu, ne saurait avoir de pluriel. Il n'y a pas un mot dans les quinze livres d'Euclide qui ne soit général, et l'on peut en dire autant de beaucoup de gros volumes. » Reid en conclut que la partie la plus considérable d'une langue se compose de mots généraux. Pourtant, tous les objets sensibles sont des individus; il en est ainsi des objets de la mémoire et de la conscience, des objets de nos jouissances et de nos désirs. On peut affirmer sans hésiter que, sur la terre et dans les cieux, Dieu n'a créé que des individus. On voit par là combien la faculté d'abstraire est une chose purement intellectuelle, dépendante de l'entendement et distincte des sens, puisque rien au dehors ne la suppose, ne l'enseigne, quoiqu'elle tienne une si grande place en nous.

Le livre de Reid jouit en Angleterre d'une immense autorité, que l'excellente traduction de Jouffroy a beaucoup contribué à établir en France, où il était inconnu auparavant.

Esprit de la philosophie spéculative depuis Thalès jusqu'à Berkeley, par Tiedmann (Marbourg, 1787-1797, 6 vol. in-8° en allemand).

C'est une œuvre fort estimée en Allemagne et le principal titre de l'auteur à la renommée. Émule de Brucker et de Tennemann, Tiedmann n'a pas adopté le même plan. Il a exclu du sien tout ce qui n'est pas de la philosophie théorique. Son livre est donc plutôt une histoire des idées philosophiques, qu'une histoire des systèmes et des hommes qui se sont illustrés dans cette branche des connaissances humaines. On loue ses qualités de philologue. Les métaphysiciens néanmoins lui préfèrent Tennemann et lui reprochent de n'avoir pas eu l'intelligence complète de beaucoup de choses dont il parle légèrement. Quoi qu'il en soit, son profond savoir, et l'impartialité systématique qu'on lui reconnaît dans l'exposition des doctrines qu'il analyse, lui ont assuré une autorité qui ne s'est point encore affaiblie de l'autre côté du Rhin, depuis plus d'un demi-siècle que son livre a paru.

Le tome premier va de Thalès à Socrate; le second, de Socrate à Carnéade; le troisième, de Carnéade à l'origine de la philosophie arabe; le quatrième, depuis le commencement de la philosophie arabe jusqu'à Raymond Lulle; le cinquième, depuis Raymond Lulle jusqu'au philosophe anglais Hobbes; le sixième s'arrête à Berkeley et traite en particulier des principes émis par Leibnitz, la grande autorité des écoles allemandes au XVIII^e siècle.

Tiedmann partage en cinq périodes l'histoire entière de la philosophie en Occident. Voici comment il caractérise lui-même chacune de ces cinq périodes :

« 1° Entre Thalès et Socrate règne un panthéisme grossier et physique; la philosophie ne possède pas encore une forme scientifique, cette forme qu'elle recevra par les définitions et les principes de l'âge suivant; elle ne fait que rassembler des matériaux qui serviront plus tard.

» 2° Entre Socrate et l'apogée de la grandeur romaine, la philosophie s'étend en tout sens, produit des sectes qui se combattent, mais dont les luttes amènent plus de profondeur et plus de méthode; elle érige un édifice plus vaste et plus solide sur des notions universelles; elle crée un élément fondamental, l'ontologie; elle aide le déisme à gagner une prépondérance décisive.

« 3° Entre l'époque de la grandeur romaine et le commencement du moyen âge, l'universalité des efforts spéculatifs fait place à une tendance exclusive et partiale, à l'exaltation des néoplatoniciens, laquelle contribue pourtant à mieux éclaircir certaines idées pures et à faire mieux connaître les diverses théories sur l'émanation divine.

» 4° Entre le moyen âge et la renaissance des lettres, les Arabes donnent à la philosophie une nouvelle vie, une nouvelle direction vers la généralité, vers l'exactitude, vers l'examen et la discussion des notions suprêmes, des principes métaphysiques, direction que les scolastiques conservent, tout en la rendant plus étroite et plus incomplète.

» 5° Entre la renaissance des lettres et les temps modernes, l'appareil scolastique est rejeté, l'expérience et l'observation sont remises en honneur, des systèmes neufs et très-divers sont inventés, la philosophie recule ses limites et grandit rapidement, adoptant une forme plus convenable et élevant un édifice plus commode. »

Pour Tiedmann, il n'y a rien avant Thalès. Le genre humain date de là. La pensée naît un beau jour en Grèce, on ne sait comment. L'auteur ignore que la pensée et la philosophie sont nées dans l'Inde, ou tout au moins y ont fleuri longtemps avant d'être entrées en Grèce.

Tiedmann, à côté de qualités nombreuses, a bien des défauts. D'une part, comme on a vu plus haut, il est impartial et savant; la philosophie des Pères, et en particulier de saint Augustin, les systèmes scolastiques lui sont familiers. Mais sa manière d'embrasser les événements de la pensée a un vice fondamental : c'est de considérer la philosophie comme marchant toujours d'un même pas vers un progrès indéfini. Il n'en est point ainsi dans la réalité. Et puis, il a l'air de ne voir aucun lien entre la religion et la philosophie, qui se touchent d'une manière si intime. L'esprit superficiel et négatif du XVIII^e siècle avait d'ailleurs trop de prise sur son esprit. On sent en le lisant que la critique historique n'est pas encore née et qu'elle n'a pas encore remis à leur place les idées systématiques et exclusives qui se succèdent dans les écoles. Malgré tout, le livre est un monument; il a ouvert des horizons nouveaux, et contribué pour une grande part au renouvellement des études métaphysiques en Allemagne, sinon en France, où, n'ayant pas été traduit, il n'est connu que de quelques hommes spéciaux.

Esprit humain (ESQUISSE D'UN TABLEAU HISTORIQUE DES PROGRÈS DE L'), ouvrage de Condorcet, celui de ses écrits auquel il doit la plus grande partie de sa réputation. L'auteur le composa dans sa retraite de la rue Servandoni (V. CONDORCET), après avoir été mis hors la loi par la Convention. Dans le manuscrit, l'ouvrage n'est pas intitulé *Esquisse*, mais *Programme d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. Condorcet décrit en ces termes l'objet qu'il s'était proposé : « Je me bornerai à choisir les traits généraux qui caractérisent les diverses phases par lesquelles l'espèce humaine a dû passer, qui attestent tantôt ses progrès, tantôt sa décadence, qui dévoilent les causes, qui en montrent les effets..... Ce n'est point la science de l'homme prise en général que j'ai entrepris de traiter : j'ai voulu montrer seulement comment, à force de temps et d'efforts, il avait pu enrichir son esprit de vérités nouvelles, perfectionner son intelligence, étendre ses facultés, apprendre à les mieux employer et pour son bien-être et pour la félicité commune. » L'idée qui domine est celle de la perfectibilité indéfinie du genre humain. Elle n'était pas absolument neuve. Déjà, au XVII^e siècle, Bossuet l'avait admise dans une certaine mesure : « Après six mille ans d'observations, dit-il, l'esprit humain n'est pas épuisé; il cherche et il trouve encore, afin qu'il connaisse qu'il peut trouver jusqu'à l'infini, et que la seule paresse peut donner des bornes à ses découvertes et à ses inventions. » C'était un sentiment vague, mais commun, dans le monde savant et lettré, depuis la Renaissance; néanmoins personne n'avait encore songé à le formuler; on ne concevait d'ailleurs la perfectibilité indéfinie qu'en matière scientifique. Condorcet est le premier qui ait cru pouvoir étendre au monde moral l'idée de perfectibilité. Suivant lui, « un jour viendra où nos intérêts et nos passions n'auront pas plus d'influence sur les jugements qui dirigent la volonté que nous ne les voyons en avoir aujourd'hui sur nos opinions scientifiques. » Nous craignons bien que cette prédiction ne soit un peu hasardée.

Condorcet débute par émettre l'opinion qu'il n'y a que des sensations. S'il n'avait pas été sensualiste, il n'aurait pas été du XVIII^e siècle. « L'homme, dit-il, naît avec la faculté de recevoir des sensations, d'apercevoir et de distinguer dans celles qu'il reçoit les sensations simples dont elles sont composées, de les retenir, de les reconnaître, de les combiner, de conserver ou de rappeler dans sa mémoire, de comparer entre elles ces combinaisons, de saisir ce qu'elles ont de commun et ce qui les distingue, d'attacher des signes à tous ces objets pour les reconnaître mieux et s'en faciliter de nouvelles combinaisons. » L'auteur divise ensuite l'histoire entière du genre humain en dix époques, dont la première a pour titre : *Les hommes sont réunis en peuplades*. Condorcet essaye de raconter les origines de la vie commune. Elle a commencé par la famille. « Formée d'abord par le besoin que les enfants ont de leurs parents, par la tendresse des mères, par celle des pères, quoique moins générale et moins vive, la longue durée de ce besoin a donné le temps de naître et de se développer à un sentiment qui a dû inspirer le désir de perpétuer cette réunion... Une famille placée sur un sol qui offrait une subsistance facile a pu ensuite se multiplier et devenir une peuplade. » La peuplade a des besoins; de l'accroissement de ces besoins et de la difficulté de les satisfaire naquirent, outre les premiers arts ou métiers, l'esprit de nationalité : « Les relations plus fréquentes, plus durables avec les mêmes individus, l'identité de leurs intérêts, les secours mutuels qu'ils se donnaient, soit dans des chasses communes, soit pour résister à un ennemi, ont dû produire également et le sentiment de la justice et une affection mutuelle entre les membres de la société; bientôt cette affection s'est transformée en attachement pour la société elle-même. » De là sont venues la guerre, l'unité du langage, la nécessité d'un gouvernement et des institutions uniformes, des coutumes, sinon des codes, enfin un culte, des croyances, tout ce qui constitue une société civile et religieuse. La deuxième époque est celle des peuples pasteurs, et de la transition de cet état social à celui qui caractérise les peuples agriculteurs. La vie pastorale offre peu de ressources; quand les hommes se multiplièrent, ils durent s'en créer d'autres. D'ailleurs, « une vie plus sédentaire, moins fatigante, offrait un loisir favorable au développement de l'esprit humain. Assurés de leur subsistance, n'étant plus inquiets pour leurs premiers besoins, les hommes cherchèrent des sensations nouvelles dans les moyens d'y pourvoir. » C'est l'avénement des arts proprement dits, c'est-à-dire des métiers : on apprend à nourrir des animaux domestiques, à en favoriser la reproduction, à perfectionner les espèces, à se vêtir et à se loger; on construit des villes; la vie devient plus douce. Durant la troisième époque, les progrès des peuples agriculteurs vont jusqu'à l'invention de l'écriture alphabétique. Jusqu'ici la terre était assez grande pour nourrir tout le monde; il va en être différemment : « Les invasions, les conquêtes, la formation des empires, leurs bouleversements, vont bientôt mêler et confondre les nations, tantôt les disperser sur un nouveau territoire, tantôt couvrir à la fois un même sol de peuples différents. » La naissance de l'agriculture avait attaché l'homme sur un point déterminé du sol. Le résultat nécessaire de cet état de choses fut de constituer partout la propriété. Il y a trois classes dans la société pastorale : les propriétaires, les domestiques et les esclaves; dans la société agricole, il y a de plus des ouvriers et des marchands, c'est-à-dire cinq classes. La complication des intérêts ne tarde pas à nécessiter l'établissement d'une législation; cette législation, il fallait l'écrire, afin de la fixer. D'ailleurs, la même nécessité se fit sentir pour les actes des ancêtres, les usages de la nation, les croyances; de plus, les sciences naquirent par le seul effet du temps, qui multiplie les observations. Ici Condorcet, rompant avec les préjugés du XVIII^e siècle, est obligé d'avouer que les sciences et les arts doivent à des castes leur origine et leurs progrès : « Les sciences seraient restées plus longtemps dans leur première enfance, si certaines familles, si surtout des castes particulières n'en avaient fait le premier fondement de leur gloire ou de leur puissance. »

La quatrième époque a pour titre : *Progrès de l'esprit humain dans la Grèce jusqu'au temps de la division des sciences, vers le siècle d'Alexandre*. Condorcet y fait l'histoire des sciences et du génie de la Grèce; il reconnaît que les Grecs avaient reçu leur civilisation du dehors; mais ils n'avaient point de castes : « Les sciences ne pouvaient donc y être devenues l'occupation et le patrimoine d'une caste particulière; les fonctions de leurs prêtres se bornèrent au culte des dieux. Le génie pouvait y déployer toutes ses forces sans être assujetti à des observances pédantesques, au système d'hypocrisie d'un collége sacerdotal. Tous les hommes conservaient un droit égal à la connaissance de la vérité; tous

pouvaient chercher à la découvrir pour la communiquer à tous, et la leur communiquer tout entière. » Ceci est inexact; les mystères et les initiations conservaient à cet égard un monopole respecté. Les philosophes y avaient d'ordinaire deux doctrines : l'une ésotérique, l'autre exotérique, c'est-à-dire une doctrine secrète, qu'ils ne communiquaient que dans l'intimité, et une doctrine publique à la disposition de tout venant. Pythagore et Platon pratiquaient cet usage; si Socrate l'avait respecté davantage, il n'aurait pas bu la ciguë. Les annales grecques contiennent, du reste, par centaines des noms de penseurs envoyés en exil ou à la mort pour cause de liberté de penser, et, contrairement à ce qu'avance Condorcet, le sacerdoce grec était la propriété d'une caste influente, et contre laquelle, à son début, le christianisme eut à lutter durant trois siècles. Cela n'empêche pas, il est vrai, la liberté politique d'avoir aidé à un développement considérable de la liberté de penser, qui finit par prévaloir en Grèce. Condorcet termine ce morceau par les paroles suivantes : « Nous montrerons comment la liberté, les arts, les lumières ont contribué à l'adoucissement, à l'amélioration des mœurs; nous ferons voir que les vices des Grecs, si souvent attribués, avec justice, aux progrès mêmes de leur civilisation, étaient ceux des siècles les plus grossiers, et que les lumières, la culture des arts les ont tempérés quand elles n'ont pu les détruire; nous prouverons que ces éloquentes déclamations contre les sciences et les arts sont fondées sur une fausse application de l'histoire, et qu'au contraire, les progrès de la vertu ont toujours accompagné ceux des lumières, comme ceux de la corruption en ont toujours suivi ou annoncé la décadence. »

La cinquième époque s'étend du règne d'Alexandre jusqu'aux invasions et à l'établissement du christianisme, ou jusqu'à la destruction du monde classique. Les sciences se divisent et se classent; les sciences exactes et naturelles se séparent de la philosophie. Quoique géomètre, Condorcet a la franchise de reconnaître que les sciences physiques n'ont jamais effrayé les tyrans, qui les ont laissé cultiver à loisir, qui en ont toléré l'étude, tout en proscrivant la philosophie, dont la politique dépend, et qui a été partout la compagne fidèle et l'initiatrice de la liberté; car la liberté dépend de la morale, et la morale constitue l'essence de la philosophie. Voici comment Condorcet apprécie le christianisme : « Vers le même temps (IVe siècle av. J.-C.), deux sectes nouvelles, appuyant la morale sur des principes opposés, du moins en apparence, partagèrent les esprits, étendirent leur influence bien au delà des bornes de leurs écoles, et hâtèrent la chute de la superstition grecque, *que, malheureusement, une superstition plus sombre, plus dangereuse, plus ennemie des lumières, devait bientôt remplacer.* » Les stoïciens ne lui plaisent pas, mais Epicure a ses sympathies : « Epicure, dit-il, place le bonheur dans la jouissance du plaisir et dans l'absence de la douleur. La vertu consiste à suivre les penchants naturels, mais en sachant les épurer et les diriger. La tempérance, qui prévient la douleur; le soin de se préserver des passions haineuses ou violentes; celui de cultiver, au contraire, les affections douces et tendres, de se ménager les voluptés qui suivent la pratique de la bienfaisance, telle est la route qui (suivant Epicure et Condorcet) conduit à la fois et au bonheur et à la vertu. »

Dans la sixième époque, Condorcet traite de la *Décadence des lumières, jusqu'à leur restauration, vers le temps des croisades*. Le titre en dit assez. Le mot moyen âge signifie ténèbres épaisses. Il n'y a que l'Italie où la superstition n'est pas « aussi stupide que dans le reste de l'Occident. » Du reste, le pape « essaye sur l'univers les chaînes d'une nouvelle tyrannie..., subjuguant l'ignorante crédulité par des actes grossièrement forgés, mêlant la religion à toutes les transactions de la vie civile..., ayant dans tous les Etats une armée de moines toujours prêts à exalter, par leurs impostures, les terreurs superstitieuses, afin de soulever plus puissamment le fanatisme..., ordonnant au nom de Dieu la trahison et le parjure, l'assassinat et le parricide..., élevant enfin, mais sur des pieds d'argile, un colosse qui, après avoir opprimé l'Europe, devait encore la fatiguer longtemps du poids de ses débris. » Il y a dans ces lignes une exagération évidente, qui tient au milieu dans lequel vivait Condorcet. Sans doute, la papauté est un dernier vestige d'institutions tombées, inutiles; mais il ne faut pas oublier qu'à un moment elle a représenté le progrès et préparé l'avénement du monde moderne.

La septième époque comprend l'histoire des idées *depuis les premiers progrès des sciences vers leur restauration dans l'Occident, jusqu'à l'invention de l'imprimerie.*

La huitième époque, depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'au temps où les sciences et la philosophie secouèrent le joug de l'autorité, [illegible] ie. Con- [illegible] qui en [illegible] omme [illegible] auparavant. De [illegible] ont été cela, [illegible] constances. La [illegible] dans le monde [illegible] l'empire de [illegible] dispositions étaient autres : on était harassé du mysticisme et de l'ascétisme. L'imprimerie était un bon instrument, on s'en servit; mais ce n'était qu'un instrument; or, on fait d'un instrument l'usage qu'on veut : on aurait pu faire servir celui-là à propager d'autres idées que celles qu'il eut mission de défendre.

La neuvième époque commence à Descartes pour finir à l'avénement de la République française. « Nous avons vu la raison humaine se former lentement par les progrès naturels de la civilisation; la superstition s'emparer d'elle pour la corrompre, et le despotisme dégrader et engourdir les esprits sous le poids de la crainte et du malheur. » Mais les mauvais jours sont passés; « les publicistes sont parvenus à connaître enfin les véritables droits de l'homme, à les déduire de cette seule vérité : qu'il est un être sensible, capable de former des raisonnements et d'acquérir des idées morales. » La cause des progrès de la politique et de l'économie sociale remonte à Descartes, qui a rendu à la raison humaine ses droits légitimes. Cependant le plus grand mérite de Descartes est d'avoir eu Locke pour disciple. Les disciples français de Descartes et de Locke, comme Montesquieu et Voltaire, entre autres, ont pris pour cri de guerre : raison, tolérance, humanité. La Révolution française est la mise en œuvre de ces trois principes.

La dixième époque commence avec cette Révolution. L'auteur essaye de préjuger les progrès futurs de l'esprit humain : « Nos espérances sur l'état à venir de l'espèce humaine peuvent se réduire à ces trois points importants : la destruction de l'inégalité entre les nations, les progrès de l'égalité dans un même peuple, enfin le perfectionnement réel de l'homme. » Condorcet se demande si toutes les nations doivent parvenir un jour au degré de civilisation dont jouissent de son temps les Français et les Anglo-Américains. Il distingue trois genres de barbarie : obéir à des rois, être nègre ou peau-rouge. La différence des lumières et des richesses parmi les hommes disparaîtra; on avancera aussi dans les sciences, les arts et le bien-être. Le perfectionnement réel consiste dans celui des facultés intellectuelles, morales et physiques, ou dans leur emploi. L'auteur prévoit que prochainement tout le monde s'associera pour arriver à ce but. « Les principes de la constitution française, dit-il, sont déjà ceux de tous les hommes éclairés. Nous les verrons trop répandus et trop hautement professés pour que les efforts des tyrans et des prêtres puissent les empêcher de pénétrer peu à peu jusqu'aux cabanes de leurs esclaves. »

L'*Esquisse* de Condorcet devait être suivie d'un tableau complet des progrès de l'esprit humain. Il en a écrit quelques fragments qui n'ont pas encore vu le jour. Daunou disait de l'esquisse telle qu'elle existe : « Je n'ai connu aucun érudit ni parmi les nationaux ni parmi les étrangers qui, privé de livres comme l'était Condorcet, qui, n'ayant d'autre guide que sa mémoire, eût été capable de composer un pareil ouvrage. »

Tel est cet ouvrage célèbre qui a obtenu un succès prodigieux et a été, dès son apparition, traduit dans toutes les langues. Il contient bien des erreurs et des exagérations; on sent que l'auteur n'a pas oublié ses haines; le style, parfois emphatique et boursouflé, rappelle en certains endroits les déclamations des clubs. Mais on a oublié ces défauts; on a fait la part de l'exagération, et l'*Esquisse* de Condorcet reste à côté des ouvrages les plus estimés et sera toujours consultée avec fruit.

Le 13 germinal de l'an III, sur le rapport de Daunou, la Convention décréta :

« Art. 1er. La commission exécutive de l'instruction publique acquerra, sur les fonds mis à sa disposition, trois mille exemplaires de l'ouvrage posthume de Condorcet, intitulé : *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain.*

» Art. 2. Le comité d'instruction publique est chargé de veiller à ce que ces trois mille exemplaires soient distribués dans l'étendue de la République et de la manière la plus utile à l'instruction. Chaque membre de la Convention en recevra un exemplaire. »

Esprit des bêtes, vénerie et zoologie passionnelle, par M. A. Toussenel (Paris, 1847). Ce livre contient une exposition sommaire de la chasse et de l'influence de cet art sur les progrès de l'humanité; puis la description topographique et philosophique de la France, la nomenclature de ses bêtes à quatre pattes, avec le portrait analogique de chacune d'elles, une étude sur les phoques et les cétacés, enfin un traité complet de la chasse à courre, précédé d'une courte analyse des voies et moyens de la vénerie française. L'auteur avait l'intention de faire suivre ce volume d'une série d'autres tracés sur le même plan; après l'*Esprit des bêtes de France*, l'*Esprit des bêtes d'Algérie*, puis l'*Esprit des fleurs*, et ainsi de suite. Ces livres devaient comprendre l'histoire analogique et cynégétique de tous les oiseaux de France et traiter de la chasse au chien d'arrêt et des divers procédés d'aviceptologie mis en usage dans la contrée située entre le Rhin, les Pyrénées et les Alpes, l'île de Corse y comprise. L'*Esprit des bêtes*, la base de ce monument élevé aux animaux, nous fait amèrement regretter que le projet conçu par M. Toussenel n'ait pas été entièrement exécuté.

Le titre seul de cet ouvrage dit l'esprit dans lequel il a été conçu : c'est un traité de zoologie passionnelle n'ayant point cours à la Sorbonne. C'est aussi un traité de chasse concernant tous les animaux de France, mais où la chasse est prise à un point de vue plus élevé que d'habitude, et où l'on enseigne fort peu l'art de juger un dix-cors aux pieds ou aux fumées, un art, du reste, qui ne s'apprend pas dans les livres. C'est le résumé consciencieux et fidèle des études passionnées d'un chasseur qui semble avoir vécu toute sa vie dans l'intimité des bêtes de son pays et avoir eu beaucoup d'agrément avec elles. C'est pour les en remercier qu'il leur offre ce témoignage public de son estime et de sa gratitude. A ceux qui seraient tentés de blâmer « l'outrecuidance de son style et l'amertume de ses récriminations contre la science officielle, » l'auteur répond qu'il a droit à l'indulgence, ayant passé douze ans « dans ce bagne de l'enfance qu'on nomme le collége, » tandis que Dieu lui avait mis au cœur l'amour désordonné du vagabondage et des oiseaux, le destinant apparemment à la haute mission de chasseur.

Beaucoup d'autres ont écrit sur les bêtes, mais nul historien ne les a envisagées, comme M. Toussenel, au point de vue spécial de l'analogie passionnelle, c'est-à-dire au point de vue de leur ressemblance morale, intellectuelle et physique avec l'homme. « La bête, dit-il, est le miroir de l'homme comme l'homme est le miroir de Dieu. » Son traité semble destiné à compléter l'œuvre de la poésie qui seule, à ses yeux, a compris le caractère de la bête et lui a parfois fait tenir un langage convenable.

Sans nous occuper des principes phalanstériens qui de temps en temps surgissent entre Jean Lapin et dame Belette, nous dirons que M. Toussenel a traité son sujet avec passion; il n'aime pas les bêtes, il les adore. Sa prétention de continuer La Fontaine en prose n'est pas exagérée; il connaît les mœurs de ses amis les animaux; on jurerait qu'il a causé avec eux. Il serait digne d'avoir trouvé ce mot connu : « Dieu a créé le chien pour se faire pardonner d'avoir créé l'homme. » En effet, M. Toussenel donne toujours le beau rôle à la bête; elle a plus d'esprit que l'homme; il lui prête le sien, et son livre en pétille. Joignez à cela un style original, vif, imagé, élégant, malgré quelques singularités d'expression, et vous êtes prêt à applaudir à l'ingénieux paradoxe de l'auteur qui, sous prétexte de vous donner des préceptes de chasse, essaye de vous inspirer assez de sympathie envers les animaux pour que vous soyez tenté de leur tendre la main plutôt que de leur tirer un coup de fusil. Comment ne pas respecter un lièvre de cette force? « Dans une contrée de France, qu'on nomme la Gascogne, vivait, je ne sais plus quand, un vieux lièvre dont l'astuce dépassait de plusieurs coudées celle d'Ulysse. On eût pu faire un gros volume avec le simple catalogue des ruses inédites qu'il avait imaginées pour dépister meutes et veneurs. Un jour que le matois compère arpentait les guérets, promenant à sa suite une quinzaine de chiens, il rencontre sur sa route un baudet qui chemine lentement vers la ville, le dos chargé d'une riche cargaison de gibier, lièvres, lapins, canards : l'idée lui vient soudain de prendre place parmi ces cadavres; bien avisé sera celui qui viendra le chercher en pareille compagnie. Il saute dans l'un des paniers, s'y blottit parmi les fourrures et attend avec calme la suite des événements. La meute arrivée sur le lieu du défaut s'emporte après la bourrique. Le propriétaire accourt pour défendre son bien et fustige d'importance les *harpaillons* indignes qui prennent change sur le mort. Surviennent les piqueurs, qui partagent la fureur du marchand de gibier et doublent la correction. On commande le retour et le ralliement au bruit d'un sifflement de fouets formidable et universel. Ce commandement est l'arrêt de mise en liberté du malheureux reclus, qui l'attendait sans souffler mot dans sa retraite. Aussitôt qu'il a compris que le péril est passé, il saute légèrement à terre, remerciant de son hospitalité involontaire notre négociant stupéfait, qui s'imagine déjà que la résurrection s'est mise parmi les morts et qui ne commence à découvrir un coin de la vérité qu'après avoir revisé ses comptes et reconnu qu'aucune pièce ne manque à l'appel. » N'est-ce pas à donner envie de devenir bête pour avoir tant d'esprit?

Esprit chrétien dans les études (DE L'), ouvrage de M. Laurentie (Paris, 1852). Qu'est-ce que l'esprit chrétien? Il s'est clairement défini lui-même. Cherchons-le dans l'Evangile, dans les Pères de tous les âges, dans les grands prédicateurs anciens et modernes. C'est, avant tout, un esprit de douceur, un esprit de tolérance. Interrogé par Pilate, Jésus, dans le prétoire des Juifs, déclare que son royaume n'est pas de ce monde, c'est-à-dire que son royaume n'est pas du monde de contrainte, de violence et de haine qu'il vient détruire, mais du monde de persuasion, de douceur chrétienne, d'ordre volontaire et de paix qu'il vient lui substituer.

Afin de mieux instruire les peuples et de leur donner une connaissance plus distincte de ce qu'il y avait à réformer dans leurs mœurs, Jean-Baptiste le Précurseur descend au détail des vices les plus opposés à l'esprit de Jésus-Christ, pour parler comme Bourdaloue, et leur trace des règles de morale toutes contraires à ces désordres. Il condamne l'impureté, l'ambition, l'attachement aux richesses, les emportements et les violences, la médisance, la dureté envers les pauvres.

Les évangélistes achèvent de définir bien clairement l'esprit chrétien, l'esprit du maître : « *Neminem concutiatis*, Ne faites de violences à personne, » dit saint Luc (c. III, v. 14). « *Qui habet duas tunicas det non habenti, et qui habet escas similiter faciat* (Luc, ch. III, v. 11), Que celui qui a deux tuniques en donne une à celui qui n'en a point, et que celui qui a de quoi manger en use de même. »

Ecoutons encore d'autres sages et douces paroles du livre par excellence : « Heureux les débonnaires, parce que l'empire de la terre leur sera donné (*Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram*); — Heureux ceux que l'affliction éprouve, parce qu'ils seront consolés (*Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur*); — Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car ils seront rassasiés (*Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur*); — Heureux les miséricordieux, car il leur sera fait miséricorde (*Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur*); — Heureux les pacifiques, car ils seront appelés les fils de Dieu (*Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur*); — Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux leur appartient (*Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cœlorum*). »

Voilà l'esprit chrétien par excellence, l'esprit que nous voudrions voir dans les études. Ce n'est pas à l'y faire introduire, cet esprit de vie, que tend précisément l'ouvrage de M. Laurentie; mais c'est un bon et sage livre à d'autres égards. Evidemment M. Laurentie a eu en vue de réfuter chrétiennement l'erreur d'un travail qui a fait grand bruit il y a quelques années, le *Ver rongeur*, de M. l'abbé Gaume. Il a pris en main la cause des classiques latins et grecs, et l'a vaillamment défendue contre les attaques de l'étrange factum dont nous parlons. L'esprit chrétien dans les études, selon lui, n'oblige pas à bannir la connaissance des maîtres païens. Mais c'est voir peut-être la question par le petit côté. L'esprit chrétien, encore une fois, est tout entier dans l'Evangile, dans l'abnégation des martyrs, dans la charité, dans l'humble croyance sans doute, mais surtout dans les œuvres, dans la tolérance, dans la douceur chrétienne sur laquelle Bourdaloue a fait un si admirable sermon.

Est-ce là ce qu'on enseigne aux enfants dans les colléges? Est-ce là ce qu'on pratique dans le monde?

Pour ne parler que de la seule douceur chrétienne, que voyons-nous dans ceux-là mêmes qui devraient en donner l'exemple? Les emportements, les violences, le sarcasme âcre et injurieux, à la place des tendres exhortations de la Charité, des solides arguments de la Foi, des raffermissantes consolations de l'Espérance; partout et toujours des paroles de colère, des paroles de haine, des paroles d'anathème et de mépris. Nul respect de l'homme. Voyez les plus doux, les meilleurs, nous ne disons pas, nous n'osons pas dire les plus évangéliques, de nos docteurs chrétiens appartenant au clergé: ils ont le ton méprisant des logiciens convaincus; mais ont-ils la douceur chrétienne? Voyez M. l'abbé Gratry, M. Dupanloup : l'un ne parle jamais des philosophes sans les qualifier de *sophistes odieux;* l'autre, dans un éloge de Jeanne Darc, nous dit *ex cathedra :* « Aucun outrage ne lui a manqué (à Jeanne Darc), pas même l'outrage de la plus basse poésie qui soit jamais sortie de la verve honteuse d'un esprit sans cœur; » quand il était si facile, ce nous semble, d'être juste et de rester chrétien sans cesser d'être sévère, en disant : « Aucun outrage ne lui a manqué, pas même l'outrage de la plus triste poésie qui soit jamais sortie de la verve déplorable d'un grand esprit égaré. » M. Laurentie, lui-même, en plus d'un passage, a de ces regrettables écarts qui jurent avec le titre de son livre.

Comme il l'envisage, l'esprit chrétien dans les études n'est donc pas l'esprit qui souffle le *sursum corda*, qui vivifie la foi, l'espérance, la charité; il fait de cette grande question de l'esprit chrétien une question d'histoire, une question de littérature et de goût, de culture et de politesse, de rhétorique, pourrions-nous dire, plus que de morale et de religion.

C'est, nous le répétons, voir la question par le petit côté; mais ce côté même a son importance, et il était bon de réduire à sa juste valeur la théorie de M. l'abbé Gaume, et de faire toucher du doigt l'insanité de sa thèse malencontreuse.

Esprit des autres (L'), livre publié en 1855 par M. Edouard Fournier. Les citations, selon les uns, constituent l'esprit des gens qui n'en ont pas; selon les autres, elles prouvent la modestie de celui qui abrite sa pensée derrière l'esprit d'un grand écrivain qui a déjà formulé la même idée en bons termes. Ce n'est pas tout de citer, il faut citer exacte-

ment et bien connaître ses autorités ; c'est là l'écueil de la majeure partie des faiseurs de citations. Rétablir conformément à leur texte les citations les plus usitées, et indiquer leurs véritables sources, tel est le but du livre de M. E. Fournier. L'a-t-il rempli ? Son ouvrage est-il nécessaire ? A ces deux questions nous répondrons par une négative mitigée. Si M. E. Fournier a relevé quelques erreurs accréditées, en revanche il a joué le plus souvent le rôle d'un enfonceur de portes ouvertes, d'un Guzman de comédie. Tout homme qui cite a reçu une certaine instruction, et, dans ce cas, il ne peut ignorer à quel trésor il puise, ni quelle monnaie il emprunte. Pour quelques citations rétablies conformément à l'original, et pour quelques Césars de la littérature remis en possession de leur bien, il n'était pas indispensable de publier un volume contenant des vérités de La Palisse pour tout homme instruit. Il nous semble puéril de restituer à La Fontaine, qui n'en a jamais été exproprié, des vers comme ceux-ci :

De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien.

Amour, tu perdis Troie.

A Pierre Corneille ces proverbes si connus :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.

A Lebrun son fameux distique épigrammatique :

Eglé, belle et poëte, a deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait point ses vers.

Et à Destouches le vers passé en proverbe de son *Glorieux :*

La critique est aisée, et l'art est difficile.

Ignorer de pareils vers, ou le nom de leur auteur, n'est permis qu'à des gens comme ce perruquier, qui répondait à un client : Boileau l'a dit :

La critique est aisée, et *la raie* difficile.

En d'autres endroits, séduit par son système de furetage littéraire, M. E. Fournier veut absolument retrouver dans une citation moderne la traduction d'une pensée latine ou grecque, comme ce bon bourgeois qui disait : « Paris vient de Lutèce, c'est évident ; il n'y a qu'à changer *Lu* en *Pa* et *tèce* en *ris.* » Ainsi, d'après M. Fournier, lorsque Désaugiers fredonnait :

Faut d'la vertu, pas trop n'en faut;
L'excès en tout est un défaut,

il ne faisait que mettre en chanson ce verset de saint Paul : *Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem.* J'en passe et des meilleurs, dirons-nous avec Victor Hugo, pour satisfaire M. E. Fournier, qui nous pardonnera, nous l'espérons, de chasser sur ses terres.

Pour être impartial, nous constaterons l'utilité de quelques rectifications :

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a

rendu au *Méchant* de Gresset, d'où bien des gens ignoraient qu'il était sorti. Le texte de *Tartufe* rétabli dans son entier :

Le ciel défend de vrai certains contentements,
Mais on trouve avec lui des accommodements;

ce que le vulgaire a traduit dans sa langue précise par un bon vers :

Il est avec le ciel des accommodements.

Il en est aussi avec nous, puisque nous reconnaissons l'utilité de plusieurs corrections de M. Edouard Fournier ; mais, nous le répétons, leur petit nombre ne nécessitait nullement un volume. Toutes les inutilités retranchées, à peine s'il resterait la matière d'une brochure, et nous sommes porté à croire, malgré le piquant de certains détails et l'originalité spirituelle de son livre, que M. E. Fournier a dit la vérité en le terminant par cette citation, empruntée aux *Provinciales* de Pascal : « Je n'ai pas eu le temps de le faire plus court. »

Esprit dans l'histoire (L'), livre d'érudition publié en 1856 par M. Edouard Fournier, a pour but de rétablir certaines vérités historiques altérées, de rendre à César ce qui est à César, en dépouillant de leurs plumes d'emprunt les geais costumés par les annalistes. L'auteur s'en tient à la réfutation des mots et n'aborde qu'incidemment celle des faits ; c'est le mensonge parlé et faisant, pour ainsi dire, axiome historique, qu'il prend à partie plutôt que le mensonge en épisode et en action ; car si, ailleurs, les paroles volent, dans l'histoire elles se fixent et demeurent. L'auteur s'élève surtout contre ces écrivains qui, à l'exemple de Tite-Live, imaginent un fait pour se donner le plaisir d'une déclamation.

Une bonne partie des mots qui constituent l'esprit de l'histoire de France est, selon M. Fournier, dérobé à l'esprit des anciens. On les a pris tout faits dans quelque livre de langue morte pour les faire courir à travers l'histoire vivante du temps. C'est en ce sens qu'on peut répéter avec Voltaire : *Nil sub sole novi.* Quant aux faits, ce sont des contes dont on ne connaît pas le héros véritable et pour lesquels chaque nation, chaque époque a un acteur de rechange en réserve.

Pour ne citer que quelques-unes des rectifications de M. Fournier, il nous fait lire le fameux mot attribué par les uns à M. de Talleyrand, par les autres à l'empereur Alexandre : *Personne n'est corrigé, personne n'a ni rien appris ni rien oublié*, dans une lettre adressée par le chevalier de Planat au publiciste Mallet du Pan, en 1796. *Rien n'est changé en France, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus!* est sorti non de la bouche du comte d'Artois, mais de la tête de M. Beugnot. *La garde meurt et ne se rend pas!* l'objet d'un procès en revendication entre les descendants de Cambronne et ceux du général Michel, n'a été prononcé par aucun de ces deux guerriers, qui se sont rendus et ne sont pas morts ; le père de cette belle phrase serait un journaliste, Rougemont, l'un des rédacteurs de l'*Indépendant.*

Et voilà justement comme on écrit l'histoire !

Telle est la conclusion de M. Fournier, qui s'érige en défenseur de la propriété historique et ne veut pas que, dans ce cas, la propriété soit le vol, pour faire allusion au célèbre axiome de Proudhon que nous allons restituer, en marchant sur les traces de M. Fournier, à son véritable éditeur responsable, Brissot. Celui-ci, en effet, écrivait en 1780 : « La propriété exclusive est un vol dans la nature. »

Nous ne voulons pas discuter ici la formule même des phrases historiques commentées par M. Fournier, formule qui nous paraît d'une exactitude contestable, nous aimons mieux renvoyer le lecteur aux articles que nous avons consacrés à ces mêmes phrases. V. APPRENDRE, CHANGÉ et CAMBRONNE.

L'ouvrage de M. Edouard Fournier se recommande par l'érudition et l'esprit, trop d'esprit même. Il a bien fait de l'intituler l'*Esprit dans l'histoire*, car il fait de *l'esprit* à propos d'*histoire.* Séduit par les côtés ingénieux de son système, il s'est passionné pour lui ; il voit tout avec le petit verre de sa lorgnette et se fait un point d'honneur, lorsqu'une question offre neuf raisons pour être résolue dans un sens et une seule pour l'être dans le sens opposé, de se ranger du côté le plus faible. Aussi parfois arrive-t-il à des conclusions au moins discutables. Quelques-unes de ses corrections ont été à leur tour corrigées, par exemple sa dissertation à propos du mot : *Qui m'aime, me suive*, par l'auteur de ce dictionnaire dans ses *Fleurs historiques.* Torturer le sens d'une phrase pour lui faire rendre un sens en désaccord avec les interprétations connues, tel n'est pas le devoir d'un traducteur ; or, M. Fournier semble avoir entrepris la traduction de la vérité historique plutôt que le rétablissement du texte réel. Il soutient fort ingénieusement sa thèse ; mais, tout en rendant justice à la partie consciencieuse et juste de son ouvrage, écrit d'ailleurs d'une manière vive, piquante et originale, nous désirerions qu'il eût moins dépensé d'esprit dans l'histoire.

Esprits (SCIENCE DES), par Eliphas Lévi, livre singulier, où l'auteur, tout imbu d'idées mystiques, fait preuve d'un talent d'écrivain et d'une érudition qu'on ne peut contester. On sait que ce nom d'Eliphas Lévi est un pseudonyme sous lequel se cache un ancien prêtre qui a déchiré sa robe aux ronces de la science. M. l'abbé Constant, avant d'approfondir les symboles traditionnels de la magie, a compté parmi les soldats de cette Eglise catholique qui le repousse aujourd'hui. Mêlé aux mouvements mystiques d'une certaine école socialiste, dont les aspirations généreuses se manifestaient dans des formules plus ou moins utopiques, il a été peu à peu poussé, par la direction mystique de son esprit, vers les arcanes de la haute science ; si bien que ce prêtre, qui a écrit une longue épopée en vers sur Marie, mère de Dieu, a fini par méditer sérieusement sur les profondeurs symboliques de l'Apocalypse. Le livre dont nous nous occupons, la *Science des esprits*, appartient à une série d'études dans lesquelles il s'est proposé de renouveler, en l'interprétant, la tradition de la science occulte ; car M. Constant voit un vaste système de symbolisme dans les formules bizarres et dans les figures monstrueuses employées dans la magie ; c'est, d'après lui, une sorte de langage dont le sens est clair pour les initiés. Révéler ce sens caché, telle est la tâche que s'est donnée ce nouveau et dernier disciple des mages. Nous n'examinons pas si ce ne serait point là l'illusion d'un homme qui est resté sacerdotal et hiératique sous des habits laïques ; nous admettons que l'objet qu'il s'est proposé offrirait réellement un intérêt historique s'il était traité, nous ne disons point sincèrement, mais clairement. Si M. Eliphas Lévi veut prouver qu'un système d'idées parfaitement logiques se développait à travers les représentations magiques, il faut qu'il abandonne cette obscurité prophétique dans laquelle il paraît se complaire, et qu'il traduise intelligiblement le symbolisme dont il veut nous faire admirer les profondeurs. Or, c'est précisément là ce qu'il ne fait pas. Sa pensée aime l'enveloppement des voiles magiques, et, à ce point de vue, le titre même de son livre est critiquable. Il fait dans ces pages acte de poésie, et nullement acte de science. On y sent monter la sève d'un esprit inquiet qui fleurit abondamment et pousse désordonnément une multitude de branches ; on n'y sent point la puissance d'une méthode qui classe sévèrement les faits dans des séries déterminées par leurs affinités, et, par l'observation, arrive logiquement à une conclusion clairement définie. Le livre est entièrement à lire comme un commentaire écrit par une plume ingénieuse en marge d'un texte obscur et fantastique ; mais il n'instruit pas et ne prouve rien.

La *Science des esprits* est divisée en trois parties, dont la première traite des esprits que M. Constant appelle les *esprits réels ;* ce sont, dit-il, l'homme et Dieu réunis et idéalisés dans la personne de Jésus ; car l'homme (par une nécessité de sa nature) ne peut concevoir Dieu que sous sa propre image : la conception de Dieu par l'homme n'est que l'homme idéalisé par lui-même, et cet idéal s'est trouvé réalisé parfaitement dans la personne de Jésus. « C'est donc, dit l'auteur, en Jésus qu'il faut étudier Dieu : la science des esprits se résume tout entière dans la science de Jésus-Christ. » La seconde partie est consacrée aux esprits hypothétiques, tels que les démons, les anges et les âmes. Ces esprits n'existent point en eux-mêmes ; ce sont des créations purement imaginatives, dans lesquelles l'homme symbolise certaines idées et certaines sensations. Enfin, dans la troisième partie, qui s'occupe des esprits ou des fantômes, l'auteur attaque vigoureusement les prétentions de la magie noire ou nécromancie et les doctrines spirites. Il prouve, cette fois, raisonnablement, que toutes les visions célèbres qui n'impliquent aucune duplicité de la part de ceux qui les ont subies sont des fantasmagories dues à des hallucinations. Le propre de la magie noire est de provoquer, par l'exaltation du système nerveux, des rêves dont les patients sont dupes. Telle est l'essence de ce livre, qui se termine par une apologie de l'Eglise catholique (c'est-à-dire d'une sorte d'Eglise universelle qui n'est pas encore), et par la narration de quelques légendes empruntées aux Evangiles apocryphes.

Esprits (LES), comédie de Larivey. Le fond de cette pièce roule sur cette idée empruntée à l'*Andrienne* de Térence, et que Molière a depuis employée dans l'*Ecole des maris*, de deux vieillards, dont l'un, sévère et grondeur, ne parvient qu'à faire de son fils un mauvais sujet, tandis que l'autre, frère du premier, n'a qu'à se louer de la conduite de son neveu, qu'il a élevé avec douceur et qu'il s'est attaché par son indulgence. Le commencement de la comédie présente absolument le sujet du *Retour imprévu* de Regnard. Urbain, fils de Séverin, le vieillard grondeur, profite de l'absence de son père pour donner à souper à sa maîtresse Féliciane, dans la maison même du bonhomme. Le vieillard rentre au moment où on l'attendait le moins. Frontin, son valet, pour l'empêcher de pénétrer dans la maison, lui persuade qu'il y revient des esprits. Pendant ce temps, on vole à Séverin une bourse qu'il avait enterrée, et on ne la lui rend qu'à la condition qu'il laissera son fils Urbain épouser Féliciane, et sa fille Laurence épouser Désiré. Féliciane, qu'on avait crue d'abord sans fortune, se trouve être la fille d'un riche marchand. Mais comme Séverin ne veut pas entendre parler des noces de son fils ni de celles de sa fille, c'est Hilaire, le frère indulgent, qui se charge d'arranger le dénoûment, et ce dénoûment rentre complètement dans celui de l'*Avare.* Il y a bien d'autres ressemblances entre ces deux pièces : Séverin est tellement semblable à Harpagon, qu'il est impossible d'admettre qu'il n'ait pas été connu de Molière.

Esprit de contradiction (L'), comédie en un acte et en prose, une des meilleures de Dufresny, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 29 août 1700. Cette pièce, dont les caractères sont habilement tracés, le dialogue vif et spirituel, l'intrigue piquante, est restée longtemps au répertoire.

Esprit humain (ÉLÉMENTS DE LA PHILOSOPHIE DE L'), par Dugald Stewart. V. PHILOSOPHIE.

Esprits (LIVRE DES), par Allan Kardec. V. SPIRITISME.

Esprit follet (L'), comédie de Calderon. V. DAME REVENANT (la).

ESPRIT (ORDRE DU SAINT-). V. SAINT-ESPRIT (ordre du).

ESPRIT (SAINT-), ancien chef-lieu de canton du département des Landes, sur la rive droite de l'Adour, en face de Bayonne, à laquelle il a été réuni. V. BAYONNE.

ESPRIT (SAINT-), groupe de petites îles dans la mer de Chine, entre Bornéo et l'extrémité S.-E. de la presqu'île de Malacca, par 0° 34′ de lat. N. et 109° 30′ de long. E. Elles occupent un espace d'environ 19 kilom. de longueur du N.-O. au S.-E.

ESPRIT (Jacques), écrivain français, né à Béziers, en Languedoc, en 1611, mort dans la même ville en 1678. Jacques Esprit occupa une place importante dans cette société du XVII° siècle, si polie, si spirituelle, si lettrée, et qui rendit possible le grand siècle de Louis XIV.

A dix-huit ans, Jacques Esprit quitta Béziers et vint à Paris tenter la fortune. Son frère était prêtre de l'Oratoire ; lui-même entra au séminaire de cette congrégation et fit quatre ou cinq ans d'études théologiques ; de là le nom d'abbé qui lui resta, quoiqu'il n'ait jamais été ecclésiastique. D'une physionomie heureuse, d'un esprit vif et tout méridional, de manières aisées et charmantes, il réussit, il plut dès qu'il eut été présenté à l'hôtel de Rambouillet, ce palais du bel esprit qui attirait tout ce qu'il y avait de distingué, soit par le talent, soit par le prestige des plus hautes positions. Le chancelier Séguier le protégea, le patronna et lui fit obtenir une pension de 500 écus. C'était un premier pas vers la fortune. Le second suivit bientôt le premier : en 1639, Esprit, toujours par la protection du chancelier Séguier, obtint un brevet de conseiller d'Etat et vit s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie. Il n'avait pas trente ans.

Esprit, cependant, tomba en disgrâce auprès du chancelier, pour n'avoir pas connu ou pour lui avoir caché les amours de Guy de Laval et de sa fille, qui bientôt se maria, malgré son père, avec celui qu'elle aimait.

Mais le spirituel Gascon n'était pas à bout de ressources ; il réussit à plaire à la belle Mme de Sablé. Par elle, il devint l'ami de Mme de Longueville, qui lui fit obtenir une pension de 2,000 livres, et l'emmena à Munster, où le duc de Longueville se trouvait alors ministre plénipotentiaire et négociateur du futur traité de Westphalie.

A son retour en France, Jacques Esprit revint pour quelque temps à l'Oratoire, puis il en sortit pour devenir, sur les instances de Mme de Sablé, précepteur des neveux de Mme de Longueville, les petits princes de Conti. « Personne plus que lui, dit V. Cousin, ne s'occupa de maximes et de pensées. Il en faisait en prose, il en faisait même en vers, et, en 1669, il a dédié à Montansier, alors gouverneur du Dauphin, ses *Maximes politiques mises en vers par M. l'abbé Esprit* (Paris, in-12). Si ses maximes en prose n'ont paru qu'en 1678, comme celles de d'Ailly et de Mme de Sablé, elles avaient été composées bien auparavant (l'approbation du censeur Pirot est de 1642). »

On a dit et on répète sans cesse que le livre d'Esprit est une paraphrase de celui de La Rochefoucauld. Il y a là du vrai et du faux. Oui, l'académicien semble souvent reproduire et commenter le grand seigneur ; mais il ne l'imite pas. Si même entre eux il y a un disciple et un maître, le disciple serait plutôt La Rochefoucauld. Celui-ci ne parle jamais d'Esprit dans ses lettres qu'avec une déférence marquée ; il loue ses maximes, qui déjà circulaient ; il le consulte sur les siennes, il lui adresse des sujets et des ébauches de maximes pour qu'il y mette la dernière main. Page 461 de ses *Œuvres :* « Je trouve la sentence de M. Esprit la plus belle du monde. » Page 450 : « A M. Esprit. Je vous prie de mettre sur le ton de la sentence ce que je vous ai mandé de ce mouchoir et des tricots, sinon renvoyez-moi ma lettre pour voir ce que j'en pourrai faire. » Page 451 : « Je vous prie de montrer à Mme de Sablé *nos* dernières sentences ; cela lui redonnera peut-être l'envie d'en faire, et songez-y de votre côté, quand ce ne serait que pour grossir *notre* volume. »

Esprit le lui rendait bien : il prenait parti pour lui chez Mme de Sablé et ailleurs, et son livre est un développement de leurs communs principes. Nous pouvons recommander cet ouvrage à ceux qui, sans doute pour s'absoudre eux-mêmes, s'instruisent à mépriser la nature humaine, à considérer la liberté des actions comme une chimère, tout ce que les hommes ont honoré et admiré comme n'étant au fond que mensonge et hypocrisie ou légèreté et sottise, et l'amour-propre et l'égoïsme comme les seuls sentiments vrais et permanents. Par-dessus cette doctrine vient celle de la grâce, à la fois gratuite et irrésistible, qu'on ne peut pas même invoquer efficacement s'il ne lui plaît de nous prévenir, qui nous emporte invinciblement lorsqu'elle nous visite, et hors de laquelle toutes les lumières de la raison, toutes les inspirations du cœur, tous les enseignements de l'expérience, tous les efforts de l'éducation, en un mot, tout le travail de la volonté humaine n'aboutit qu'à de fausses vertus. De là le titre du livre d'Esprit, la *Fausseté des vertus humaines* (Paris, 1678, 2 vol. in-8°), avec cette devise significative : *Quis enim virtutem amplectitur ipsam?* Ce ne sont pas, à proprement parler, des pensées et des maximes, c'est une suite de chapitres où l'on passe en revue la plupart des vertus pour en montrer la vanité radicale ; mais le ton général de l'ouvrage est sentencieux et les maximes y sont semées. Le style vise à une certaine élévation. Sénèque et Cicéron, c'est-à-dire les représentants de la vertu purement humaine, sont souvent cités ; mais leurs opinions sont partout combattues. L'auteur dit de Socrate : « Ses vices étaient très-réels, et toutes ses vertus feintes et contrefaites » (t. II, p. 387). Qu'est-ce à ses yeux que le désintéressement? « C'est l'intérêt qui a changé de nom, afin de ne pas être reconnu, et qui ne paraît pas sous sa figure naturelle, de peur d'exciter l'aversion des hommes ; c'est un chemin contraire à celui qu'on tient ordinairement, par lequel les plus fins et les plus déliés parviennent à ce qu'ils désirent ; c'est le dernier stratagème de l'ambition ; c'est la plus effrontée de toutes les impostures de l'homme » (t. II, p. 456). Voulez-vous du La Rochefoucauld terni et effacé, lisez la *Maxime* d'Esprit sur l'amitié ; au style près, c'est celle de La Rochefoucauld. Encore une fois, ils ne se sont copiés ni l'un ni l'autre ; dans le débat avec Mme de Sablé

sur la *Nature de l'amitié*, ils avaient soutenu la même opinion ; ils l'ont écrite chacun à sa manière : « Les amitiés ordinaires sont des trafics honnêtes ou nous espérons faire plusieurs sortes de gains qui répondent aux prétentions différentes que nous avons » (t. I, p. 164).

Le chapitre *De la gravité* est un développement d'une pensée bien connue de Pascal. Il y a aussi des variations plus ou moins bien tournées sur un des thèmes les plus en vogue dans toute la société de Mme de Sablé. et qui revient sans cesse dans Pascal et La Rochefoucauld, à savoir que l'esprit est le serviteur et même la dupe du cœur (t. II, p. 374). Il y en a d'autres sur la paresse comme étant le fondement de la plupart de nos vertus, surtout de celle des honnêtes femmes, et comme le meilleur et même l'unique remède contre l'ambition (t. II, p. 121 et 322). Les passages qui peuvent encore soutenir l'attention aujourd'hui sont ceux qui ont trait aux mœurs du XVIIe siècle, par exemple, ce qu'il dit des amitiés en apparence les plus chastes des hommes avec les femmes (t. I, p. 179) ; de la fausse sensibilité (t. I, p. 397) ; le chapitre *De l'honnêteté des femmes* (t. II, p. 100) ; ceux où il parle de la vaillance, des duels, de la mort de Caton d'Utique, etc.

Outre les deux ouvrages que nous venons d'analyser avec l'aide de V. Cousin, Jacques Esprit a laissé des *Paraphrases de quelques psaumes*, seul livre publié de son vivant, deux rondeaux imprimés dans le recueil de Cotin et des vers sur la paix, cités par Loret.

Après la mort du prince de Conti (en 1666), Jacques Esprit, qui avait jeté son petit collet aux orties, s'était marié et avait eu trois filles. Il se retira avec sa famille à Béziers, où il mourut le 6 juillet 1678.

ESPRITÉ, ÉE adj. (è-spri-té — rad. *esprit*). Spirituel, qui a de l'esprit : *J'ai entendu dire que, dans ce siècle* ESPRITÉ, *personne n'avait compris ce roman.* (Rét. de la Bret.) ‖ Mot vieilli, usité encore en Picardie.

ESPRONCEDA (Joseph DE), poëte espagnol, né à Almendralejo (Estramadure) en 1808, mort en 1842. Les sentiments de libéralisme politique qu'il ne cherchait pas à déguiser et dont ses premières productions portaient la vive empreinte attirèrent sur lui l'attention du gouvernement, qui l'interna dans un couvent. Espronceda y commença un poëme épique, resté inachevé, *El Pelayo;* puis, ayant été rendu à la liberté, il se rendit à Gibraltar, à Lisbonne, gagna de là l'Angleterre et quitta Londres pour Paris, toujours à la recherche d'une position que son humeur aventureuse l'empêchait de trouver. Après avoir pris part à la révolution de Juillet, il s'enrôla dans la légion polonaise, où il resta peu de temps, et, grâce à l'amnistie de 1833, il retourna en Espagne. Espronceda s'était fait admettre dans les gardes du corps lorsqu'un poëme satirique, qu'il improvisa dans un banquet et qui fit beaucoup de bruit, motiva son exil à Cuellar. Il composa dans cette ville un roman historique intitulé : *Don Sancho Saldaña o el Castellano de Cuellar* (Madrid, 1834), revint ensuite à Madrid, où il devint rédacteur du *Siglo*, se vit, par suite de la vivacité de la polémique, forcé de s'enfuir pour échapper à des condamnations, prit part aux révolutions de 1835 et de 1836, fut nommé lieutenant de la garde nationale lors de la révolte de l'ayuntamiento de Madrid, en 1840, puis fut chargé par Espartero d'une mission diplomatique à La Haye. Espronceda se trouva dépaysé dans l'administration, plus encore que dans le climat du Nord. Il se hâta de revenir se réchauffer au soleil ardent de sa patrie ; mais il y rapportait le germe de la maladie à laquelle il devait succomber.

Un trait suffira pour peindre le caractère de ce poëte : se rendant un jour à Lisbonne pour y séjourner, il paya, avec le seul douro qui lui restait, un certain droit d'entrée et jeta à la mer la monnaie qu'on lui rendit. Un bohème parisien n'eût pas si bien fait. C'est qu'aussi il appartenait en réalité à cette école de bohémiens qu'il avait connus à Paris dans son plus beau temps, au moment de la lutte échevelée contre les classiques. Son œuvre tout entière appartient à cette école si franche du collier ; elle en a toutes les qualités et, hélas ! tous les défauts. Il faut citer de lui le *Condamné*, qui rappelle un ouvrage de V. Hugo dont le titre est presque le même ; le *Bourreau* (on devine ce que doit être une monographie du bourreau sous une pareille plume), et, enfin, le *Diable-monde*, le dernier et le meilleur de tous ses ouvrages, qui malheureusement est resté inachevé. Il a été publié deux éditions de ses œuvres, l'une à Madrid, en 1840, sans le *Diablo-mundo*, et l'autre à Paris, en 1856. Cette dernière comprend le poëme omis dans l'édition espagnole.

ESPROT s. m. (è-spro — angl. *sprot*, même sens). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre clupe ou hareng.

ESQUADRILLE s. f. (è-ska-dri-lle; *ll* mll.). Ancienne orthographe du mot ESCADRILLE.

ESQUAMÉ, ÉE adj. (è-skou-a-mé — du préf. priv. *e*, et du lat. *squama*, écaille). Zool. Qui est sans écailles : *Poissons* ESQUAMÉS.

E[illegible] NOTRE DAME [illegible] rond. et à 12 kilom. de Caen ; 335 hab. L'église offre une abside romane demi-circulaire et un chœur de la première moitié du XIe siècle ; la tour est romane jusqu'aux deux tiers de sa hauteur. Vestiges de voie romaine. Robert Wace, dans son *Roman de Rou*, rapporte que le seigneur Hamon-aux-Dents, tué à la bataille du Val-des-Dames, fut rapporté par les siens jusqu'à Esquay et enterré en face de l'église.

ESQUAY-SUR-SEULLES, village et comm. de France (Calvados), cant. de Ryes, arrond. et à 6 kilom. de Bayeux ; 340 hab. Le château, qui date du XIIIe siècle, est un des plus complets et des mieux conservés de cette époque ; le perron est magnifique.

ESQUEHÉRIES, bourg et comm. de France (Aisne), cant. de Nouvion, arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Vervins ; pop. aggl. 746 hab. — pop. tot. 2,149 hab. Importante fabrique de sabots. Belle église, classée au nombre des monuments historiques.

ESQUELBECQ, bourg et comm. de France (Nord), cant. de Wormhoudt, arrond. et à 20 kilom. S. de Dunkerque, sur l'Yser ; 1,912 hab. Dans l'église, construction du XVIIe siècle, on voit un beau vitrail (la *Vierge et l'enfant Jésus*) et un tableau fort ancien représentant un seigneur d'Esquelbecq et sa femme. Le château, flanqué de neuf tours, offre, dans sa partie la plus ancienne (XVIIe siècle), des vestiges de l'architecture espagnole. Le sommet du donjon est couronné par une plate-forme en plomb entourée d'une galerie, du haut de laquelle la vue plonge sur une riante vallée.

ESQUEMBAU s. m. (è-skan-bô). Espèce de bottine que l'on portait autrefois en France.

ESQUENIS s. m. (è-ske-ni). Mar. Petite caisse qui sert de siége aux calfats pendant leur travail.

ESQUERDES, village et comm. de France (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 822 hab. Poudrerie nationale, l'une des plus importantes de France. Dans l'église, dont le vaisseau date en partie du XIIe siècle, on remarque les restes d'un magnifique tombeau du XVe siècle, surmonté de la statue colossale de Marguerite de La Trémouille. Une tour ronde, en pierre blanche, et quelques autres débris sont tout ce qui reste de l'ancien château fort de la famille d'Esquerdes.

ESQUERMES, ancienne commune de France (Nord), réunie à Lille en 1858. Elle renfermait une population de 3,731 hab., occupée principalement dans les filatures de lin, de coton et de soie.

ESQUIBIEN, bourg et comm. de France (Finistère), cant. de Pont-Croix, arrond. et à 43 kilom. O. de Quimper, au bord de l'Océan ; pop. aggl. 158 hab. — pop. tot. 2,074 hab. Pêche de goëmon, minoterie.

ESQUICHER v. n. ou intr. (è-ski-ché — provenç. *esquichar*, presser fortement, *s'esquichar*, se faire petit pour passer en un lieu étroit). Jeux. Donner sa carte la plus faible pour éviter de prendre la main. ‖ On dit aussi S'ESQUICHER.

— Fig. Rester neutre dans une discussion, ne pas avancer son opinion de peur de se compromettre : *Il a senti la difficulté, et il* S'EST ESQUICHÉ. (Acad.)

ESQUIEU (l'abbé), littérateur français du XVIIe siècle, mort vers 1740. Sa vie est presque inconnue ; on sait seulement qu'il était prêtre de Saint-Germain-le-Vieil, et qu'il tomba, sur la fin de sa vie, dans toutes les hallucinations des convulsionnaires. On lui doit une *Critique de la tragédie de Pyrrhus* par Crébillon (Paris, 1726, in-8o), et une traduction en vers de l'*Apocoloquintose* de Sénèque, publiée dans les *Mémoires de littérature et d'histoire* du P. des Moletz.

ESQUIÈZE - SÈRE, village et comm. de France (Hautes - Pyrénées), cant. de Luz, arrond. d'Argelès, sur une colline dominant le confluent du Gave et du Bastan ; 409 hab. Eglise romane, monument historique, antérieure au XIIe siècle. La chapelle d'Esquièze a conservé une fenêtre mauresque, une porte ogivale du XVe siècle et un bas-relief du XIIe.

ESQUIF s. m. (è-skiff — Ce mot est un de ceux dont les origines étymologiques prouvent le mieux les affinités intimes qui existent entre les idiomes germaniques et les langues pélasgiques. *Esquif* peut dériver à la fois du mot grec *scaphé*, barque, bateau, ou d'une racine germanique ayant le même sens et se retrouvant dans l'ancien haut allemand *skef*, *scef*, navire ; dans l'allemand *schiff;* dans l'anglais *ship*, *scip* et *skip;* dans le hollandais *ship ;* dans le suédois *skepp ;* dans le danois *skib;* dans l'islandais *skip;* dans le gothique *scyp*, etc... La forme italienne *schiffo*, qui se rapproche, bien plus que le français, du primitif germanique, suffirait pour faire rattacher le mot *esquif* aux idiomes teutoniques plutôt qu'aux langues pélasgiques. L'espagnol, en disant *esquife*, a calqué servilement le français. Du mot *esquif* dérive évidemment toute notre série de termes, *équipe*, *équiper*, *équipage*, etc., qu'on a dû originairement écrire *esquipe*, *esquiper*, *esquipage*. Le sens primitif d'équiper était celui d'armer un vaisseau de matelots montant le navire, etc... Peu à peu *équipage* a été pris dans de nouvelles acceptions très-diverses, et a fini par signifier même une voiture de luxe. *Equipe* s'écrivait autrefois, comme nous l'avons dit, *esquipe*, et même *eschipre ;* sous cette forme il n'est que la transcription exacte du danois *skipper*, matelot ; du suédois *skeppare*, de l'allemand *schiffer*, du hollandais *shipper*, de l'anglo-saxon *skipper*, de l'anglais *schifter*, etc... On retrouve en italien les termes similaires *equipaggiô*, *equipaggiamento*, *equipaggiare*, etc., et en espagnol *equipage*, *equipar*, *equipado*, etc. Si maintenant nous voulons rechercher l'origine primitive de ces mots *skef*, *skaphé*, nous trouvons en grec même le verbe *skaphênô*, je creuse, qui nous met immédiatement sur la voie, et nous rappelle la forme bien connue du latin *cavus*. Un nombre considérable de mots contiennent cette racine, avec le sens de *creux*, *cave*). Petit bateau, barque, canot : *Notre* ESQUIF, *penché sous le poids de la voile, avait la quille à fleur d'eau.* (Chateaub.) *Le vent bat le chêne sur les montagnes et l'*ESQUIF *sur les mers.* (V. Hugo.)

Notre *esquif* lève l'ancre et va braver l'orage.
DELILLE.

‖ Nom que l'on donnait particulièrement à la plus petite des embarcations d'une galère.

— Fig. Moyen de salut :

Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous courons,
Je cherche à me pourvoir d'*esquifs* et d'avirons,
A régler mes désirs, à prévenir l'orage,
Et sauver, s'il se peut, ma raison du naufrage.
BOILEAU.

‖ Jouet des événements ou des faits, comme une barque est le jouet des vents : ESQUIF *ballotté sur toutes les mers du doute, échoué sur toutes les grèves du désespoir, oseriez-vous tenter un nouveau voyage?* (G. Sand.)

— Poétiq. *Le noir esquif*, La barque de Caron, nocher des enfers.

ESQUILACHE ou **SQUILLACE** (prince D'), poëte espagnol. V BORGIA (François).

ESQUILIN, INE adj. (è-skui-lain, i-ne). Antiq. rom. Qui appartient au mont Esquilin ou qui en est voisin : *Région* ESQUILINE. *Porte* ESQUILINE. *Tribu* ESQUILINE. *Champ* ESQUILIN.

— **Encycl.** Antiq. Auguste avait divisé Rome en quatorze régions. Celle qui portait le nom de région *esquiline* se trouvait, comme son nom l'indique, située sur le mont *Esquilin ;* elle était fort considérable et même une des plus vastes de la ville. Elle possédait le marché de Livie (*Macellum livianum*), les jardins de Mécène et l'*agger* de Servius. La porte *Esquiline* appartenait aussi à cette région. C'est sur l'emplacement de cette porte que s'élève aujourd'hui l'arc de Gallieno, monument de l'an 260, composé de gros morceaux de travertin, et dont l'architecture est médiocre ; près de là, à droite, s'ouvre actuellement la porte *San-Lorenzo*. Les jardins de Mécène demandent une mention particulière. Ils avaient été créés sur la partie de l'*Esquilin* qui auparavant servait de cimetière aux pauvres. Ce terrain avait été très-anciennement distrait par donation de l'héritage de quelque riche bienfaisant. La peinture qu'Horace fait de ce cimetière des pauvres, des esclaves et des gens mal famés, qu'on jetait là comme dans une voirie, est affreuse :

Huc prius angustis ejecta cadavera cellis
Conservus vili portanda locabat in arca :
Hoc miseræ plebi stabat commune sepulcrum,
Pantolabo scurræ, Nomentanoque nepoti...

Auguste, voulant faire cesser l'infection que cette fosse répandait sur ce point du mont *Esquilin*, obtint du sénat et du peuple romain qu'une partie du terrain serait donnée à Mécène, qui en changea entièrement l'aspect et en fit un des endroits les plus salubres de Rome. C'est aux *Esquilies* qu'il construisit cette magnifique maison où Auguste se faisait transporter quand il était malade, tant Mécène avait su faire de ce lieu, auparavant infect, un séjour sain et agréable de tout point. Quoiqu'on n'enterrât plus sur le penchant de cette colline, il y avait cependant encore, derrière les jardins de Mécène, un champ semé d'ossements, où Canidie avait été surprise une nuit faisant ses enchantements, et c'est le sujet d'une satire singulière, où Horace se fait raconter par Priape les ridicules opérations de la sorcière.

Longtemps avant la fondation de Rome, il paraît avoir existé sur le mont *Esquilin* une bourgade fondée par les Ligures. Elle s'étendait sur les flancs de la montagne et descendait dans les bas-fonds qu'occupèrent plus tard les quartiers de Suburre et des Carnies. Les dernières investigations de la science moderne ont fait découvrir que, sur chacune des collines qui avoisinent le Tibre, une population antérieure à Romulus avait construit, non pas une ville, mais une bourgade fortifiée.

ESQUILLE s. f. (è-ski-lle ; *ll* mll. — du lat. *schidiæ ;* grec *schidion*, *schidé*, fragment, de *schizein*, fendre ; en latin *scindere*. — Comparez l'italien *scheglia*, copeau. Suivant M. Eichhoff, le grec *schizein* correspond exactement au gothique *skaida*, allemand *scheide*, *schneide*, lithuanien *skuttu*, d'une racine sanscrite *chid*, couper, fendre, d'où aussi le sanscrit *chidis*, *chaidas*, tranchant, coupure, exactement le grec *schisis*, latin *scissus*, et enfin le sanscrit *chidâ*, fragment). Chir. Petit fragment qui se détache d'un os carié ou fracturé : *Il est sorti une* ESQUILLE *de la plaie.* (Acad.)

ESQUILLEUX, EUSE adj. (è-ski-lleu, eu-ze ; *ll*. mll. — rad. *esquille*). Chir. Qui est réduit en esquilles : *Fracture* ESQUILLEUSE. *Os* ESQUILLEUX.

— Minér. Se dit de la cassure d'un minéral quand la surface de ses fragments présente de petites écailles semblables à celles que l'on remarque sur les cassures de la cire. ‖ On dit aussi ÉCAILLEUX et CÉROÏDE.

ESQUIMAN s. m. (è-ski-man — du holland. *schiff*, canot ; *man*, homme). Mar. Portion d'un canot. ‖ Peu usité.

ESQUIMAUX ou **ESKIMAUX** (*mangeurs de poissons crus*), nom donné aux habitants de l'Amérique arctique, c'est-à-dire aux Groënlandais, aux habitants des rivages de la baie de Baffin, des côtes septentrionales et orientales du Labrador, des îles et des rivages de la baie d'Hudson, de la presqu'île Melville, de toute la côte septentrionale du continent américain jusqu'au cap de Glace, enfin à la population du N. et du N.-O. de l'Amérique russe. Les Esquimaux se divisent en orientaux et en occidentaux. Bien qu'ils soient divisés en une multitude de peuplades, répandues sur des points très-éloignés les uns des autres, les Esquimaux se ressemblent tous par la conformation physique. En outre, il n'existe qu'une très-petite différence entre leurs langues, ce qui prouve qu'ils appartiennent à une seule et même race. On les range généralement dans la race mongole. Les hommes, d'une taille au-dessous de la moyenne, ont les yeux noirs, petits, perçants, les pommettes saillantes, le teint cuivré. Les femmes ont les yeux noirs, relevés à la chinoise ; leur figure est douce et parfois jolie. La plupart des Esquimaux mènent une vie errante ; leurs habitations sont quelquefois des huttes à moitié enfoncées en terre et couvertes de peaux comme chez les Kirghis. D'autres fois, ce sont de simples tentes faites avec des pieux et des peaux de phoque, et ouvertes à tous les vents. Il leur arrive aussi de se construire des maisons avec des blocs de neige et de glace. Du reste, de quelque manière qu'elles soient construites, elles se composent toujours d'une pièce unique, où il faut se glisser en rampant, et où, dans un étroit espace, sont entassés hommes, femmes, enfants, rennes et chiens. Le côté le plus repoussant des Esquimaux, c'est leur malpropreté infecte ; tous les voyageurs sont d'accord sur ce point.

Les Esquimaux vivent exclusivement des produits de leur chasse ou de leur pêche. Ils sont très-habiles à gouverner leurs canots, qui sont d'une construction fort convenable à leurs besoins, aisés à transporter et à mouvoir dans l'eau, et qu'ils appellent *umiak*. Ces canots sont faits de bois ou de côtes de baleine ; ils transportent dans ces barques tout ce dont ils ont besoin, ainsi que leurs instruments pour la pêche des baleines, des licornes, des morses, à laquelle ils excellent. Les habillements des hommes sont faits de peaux de veau marin ou de bêtes fauves, et souvent de peaux d'oiseaux terrestres et marins cousues ensemble. Tous leurs habits ont une espèce de capuchon qui ressemble à celui d'un moine ; ils sont serrés autour du corps et ne descendent que jusqu'au milieu de la cuisse ; leurs culottes sont serrées devant et derrière avec une corde, comme on serre une bourse ; ils portent plusieurs paires de bottes les unes sur les autres, pour se garantir de l'eau et du froid. La seule différence entre les habillements des hommes et ceux des femmes c'est que celles-ci portent à leur jaquette une queue qui leur va jusqu'aux talons ; leurs capuchons sont aussi plus grands et plus larges du côté des épaules pour pouvoir y mettre leurs enfants quand elles veulent les porter sur le dos. Ils cousent leurs habits avec une aiguille d'ivoire et des nerfs de bêtes fauves fendus très-minces, qui leur servent de fil, et ils les ornent avec des bandes de peau de différentes couleurs, qu'ils portent en guise de rubans, de galons et de manchettes. Pour préserver leurs yeux de l'action constante de la neige, qui finirait par les aveugler, ils portent, à défaut de lunettes bleues, ce qu'ils appellent des *yeux à neige*, ce sont de petits morceaux de bois ou d'ivoire noués derrière la tête, et qui ont deux fentes étroites de la longueur précise des yeux ; on y voit à travers fort distinctement, sans éprouver la moindre incommodité de la réverbération ; ces yeux à neige leur servent également de lunette d'approche quand ils veulent voir de très-loin. Les seules maladies auxquelles les Esquimaux soient sujets sont les maladies de poitrine ; les maladies contagieuses sont inconnues chez eux. Lorsqu'ils commencent à se sentir incommodés, ils boivent l'infusion de l'herbe appelée *wisseka-puka*, ou du bouillon de poisson qu'ils nomment *shaggæmitir*, ou encore ils se font suer de la manière suivante : ils prennent une grande pierre ronde, sur laquelle ils font un feu qu'ils entretiennent jusqu'à ce que la pierre soit rougie ; ils élèvent ensuite sur cette pierre une petite tente ou cabane bien fermée de tous côtés, où ils entrent nus avec un vase plein d'eau ; ils en arrosent la pierre, et l'eau, se changeant subitement en vapeur chaude et humide, en remplit bientôt la petite tente, ce qui provoque promptement une abondante transpiration. Quand ils sentent que la pierre se refroidit, et pendant que les pores du corps sont encore ouverts,

ils sortent de la tente et se plongent sur-le-champ dans l'eau froide ou se roulent dans la neige. Ils regardent cette médication comme une panacée universelle ; ce n'est autre chose que le bain russe, dont la nature a elle-même enseigné l'usage à ces peuples primitifs. Ils ont aussi un remède fort singulier pour la colique et les dérangements d'intestins : ils se contentent d'avaler beaucoup de fumée de tabac, et ils assurent qu'ils se trouvent soulagés sur-le-champ. Quand les pères et mères sont devenus si vieux qu'ils sont hors d'état de se soutenir par leur propre travail, ils ordonnent à leurs enfants de les étrangler, ce qui est regardé par les enfants comme un pieux devoir qu' ils sont obligés d'accomplir. Le vieillard entre dans une fosse qu'on a construite exprès pour lui servir de tombeau; il y reste un instant à converser avec ses enfants, en fumant une pipe et en buvant un coup ou deux avec eux; quand, à la fin, il avertit qu'il est prêt, deux de ses enfants viennent lui mettre une sangle autour du cou, et, se plaçant à l'opposé l'un de l'autre, tirent de toutes leurs forces, chacun de son côté, jusqu'à ce que le vieillard soit étranglé; ils le couvrent ensuite de terre, et par-dessus ils élèvent une sorte de monument de pierres appelé *cairn*. Ceux qui n'ont pas d'enfants demandent ce service à leurs amis; mais, comme pour ceux-ci ce n'est pas un devoir, ils se voient souvent refusés. Ils permettent aux femmes, et souvent leur ordonnent de se faire avorter par l'usage d'une herbe très-commune en ce pays ; la raison de cet usage est de se soulager en quelque façon, en diminuant le pesant fardeau qui opprime une famille incapable de nourrir ses enfants. Un voyageur qui a longtemps séjourné dans ces parages glacés ajoute le passage suivant à sa relation : « Je ne saurais dire s'ils sont jaloux de leurs femmes, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils nous les auraient volontiers prostituées, et cela par une prévention qui a prévalu parmi eux, étant persuadés que les enfants que nous aurions fait entrer dans leurs familles auraient été supérieurs à ceux de leur nation, comme ces pauvres gens croyaient que nous le sommes à leur égard. Ils portent la simplicité au point de croire que chaque homme engendre son pareil, et cela dans le sens le plus littéral, c'est-à-dire que le fils d'un capitaine doit absolument devenir capitaine, et ainsi de suite. »

L'art du dessin et de la peinture, la photographie même, ont chez eux quelques disciples. Nous ne garantissons pas la finesse du trait, pas plus que la perfection des épreuves, mais il est néanmoins remarquable que, dans des régions si mal partagées, on rencontre des individus qui possèdent, sinon l'art, du moins le goût des choses artistiques. Au sujet du dessin chez les Esquimaux, rappelons une anecdote qui donne une assez juste idée de la naïveté des bons Groënlandais.

Un navigateur avait eu la pensée de faire le portrait d'une jeune fille du pays. La mère s'y oppose formellement et fait connaître ses motifs. L'excellente femme, dans son amour maternel, était persuadée que si le souverain d'Angleterre venait à voir le portrait de sa fille, ébloui par tant de charmes, il voudrait la demander en mariage, peut-être la lui enlever de vive force..

Au reste, si cette population est inférieure aux populations des contrées moins exposées aux rigueurs d'un froid presque continuel, elle a, du moins, le mérite d'en convenir elle-même, comme le prouve l'anecdote suivante. Un Esquimau, du nom de Sackouse, avait été conduit à Londres, et un jour qu'on l'avait mené voir une ménagerie, on lui faisait remarquer avec quelle promptitude un éléphant obéissait aux ordres de son cornac : « Oh ! s'écria-t-il, éléphant a plus d'esprit qu'Esquimau. »

Cependant, si l'on réfléchit aux dures conditions d'existence qui sont faites à ces malheureux habitants des contrées arctiques ; si l'on se souvient qu'ils sont privés de tout, de métaux, de bois, de la plupart des animaux, on ne doit plus s'étonner de l'état d'ignorance où les tient une nature si avare de ses biens. Ainsi lorsque, en 1818, le capitaine John Ross s'aventura dans ces parages, les indigènes des terres boréales demeuraient confondus à l'aspect des vaisseaux ; ils rampaient jusqu'au rivage et prenaient à partie les navires comme des êtres vivants : « Qu'êtes-vous, grandes créatures ? s'écriaient-ils avec effroi ; venez-vous du soleil ou de la lune ? Donnez-vous la lumière, le jour ou la nuit ? » On leur répondait alors que ce qu'ils prenaient pour des envoyés de la lune n'était que de grandes maisons de bois. « Non, non ! s'écriaient-ils, ces créatures sont vivantes, bien vivantes, nous les avons vues agiter leurs ailes ! » Et ils s'enfuyaient en se tirant le nez, ce qui, chez les Esquimaux, est la marque de l'émotion la plus profonde.

Si les Esquimaux ne forment pas un peuple à imagination bien vive, on leur doit néanmoins des récits naïfs qui ne sont pas dépourvus de grâce.

Ajoutons ici que le Groënland subit aujourd'hui les mêmes lois ethnographiques que le reste du nouveau monde : la population autochthone disparaît. Le nombre des Esquimaux diminue chaque année ; le chiffre des morts dépasse de beaucoup celui des naissances.

Les langues parlées par cette race sont généralement considérées comme constituant un groupe à part au milieu des langues du nouveau monde, bien qu'à différentes reprises on ait cherché à les identifier à certains idiomes américains ou asiatiques. Ces idiomes esquimaux sont parlés sur une surface de terrain immense, par des peuplades que séparent d'énormes distances, et cependant ils offrent toujours entre eux des affinités très-sensibles, contrairement à la plupart des autres langues américaines, dont le moindre dialecte, à cause de l'isolement de la tribu qui le parle, tend toujours à faire souche distincte.

Voici quelques détails sur l'esquimau proprement dit, tel qu'il est encore actuellement usité dans le Labrador. Les substantifs, comme dans le groënlandais, prennent au pluriel la terminaison *it* et *t* : *kevgab*, domestique, *kevget* ; *innuk*, homme, *innuit*. Le suffixe pronominal de la troisième personne du singulier paraît être *inne* ou *enne* : *kattengutinne*, ses frères ; *ajokœtsukenne*, ses jeunes gens, etc... La lettre *b* est convertible en *v*. La conjugaison offre certaines formes particulières que l'on ne rencontre pas en groënlandais ; ainsi : *koirsigalloarpunga*, je baptise ; *terkoiomarpotit*, tu verras ; *pinngnœrsotit*, tu es guéri ; *immerosulleromariok*, il a soif, etc. On voit, d'après ces quelques exemples, que le procédé suivi par l'esquimau dans ses variations grammaticales repose sur la fixité de la syllabe radicale et sur l'agglomération des différentes particules destinées à modifier le sens primitif de cette racine, c'est-à-dire sur le principe des langues agglutinantes. Une remarque assez curieuse, c'est que depuis fort peu de temps l'esquimau proprement dit a subi quelques changements sensibles. On le voit parfaitement bien en comparant la récente traduction de saint Jean à celle qui fut faite antérieurement. Les principales modifications que l'on y remarque consistent dans le remplacement fréquent du *s* par le *t* et le *j*, l'intercalation du son *i* après le *v*, etc.

Les principaux idiomes de cette famille sont : l'*esquimau propre*, le *groënlandais*, l'*esquimau occidental*, le *tchougatche-koneya*, l'*aleuthien*, le *tchoutchi américain* et le *tchoutchi asiatique*.

ESQUINANCIE s. f. (è-ski-nan-sî — V. l'étym. à la partie encycl.). Pathol. Inflammation et ulcération des amygdales : *Quelques plaisants dirent tout haut que leur orateur Démosthène avait été surpris la nuit, non d'une* ESQUINANCIE, *mais d'une argyrancie, pour faire entendre que c'était l'argent d'Harpalus qui lui avait éteint la voix.* (Rollin.) *J'ai eu dans ma jeunesse des pleurésies et des* ESQUINANCIES, *qui toutes m'ont fait voir la mort d'assez près.* (J.-J. Rouss.)

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient du grec *kunankê*, angine, avec épenthèse du *s*. Il signifie proprement angine des chiens, de *kuôn*, chien, et *anchein*, étrangler ; cependant quelques-uns pensent que *kunankê* s'est dit simplement d'une angine violente qui fait tirer la langue comme au chien haletant. Le grec *kuôn*, chien, est exactement le sanscrit *kvan*, d'une racine *kvan*, crier, hurler, d'où aussi le latin *canis* [v. CYNIQUE et CHIEN]. Le grec *anchein*, serrer, étrangler, angoisser, se rapporte à la racine sanscrite *agh*, *angh*, *ah*, enserrer, d'où *ahi*, le serpent, celui qui enserre sa proie, le *constrictor*, et, avec une nasale intercalée, *anhu*, étroit, serré, *anhas*, anxiété, malheur, péché, *anhura*, angoissé, malheureux, d'où aussi *agha*, mauvais, dangereux, mal, douleur, péché, *angha*, *aughas*, péché. Il est curieux de voir ainsi la langue primitive rattacher à la même racine les noms du mal, du péché et du serpent. Les deux formes *agh* et *angh* se retrouvent, d'ailleurs, avec une foule de dérivés et des transitions du sens matériel au moral, dans toute la famille aryenne. Ainsi, en persan, *azidan*, molester, chagriner ; en russe, *uziti*, rétrécir, *ujati*, serrer, presser, *uzkii*, étroit, *uje*, plus étroit ; en lithuanien, *anksztis*, étroit ; en grec, *anchô*, serrer, étrangler, angoisser, *achô*, chagriner, *achomai*, *achnumi*, être triste, anxieux, *achos*, angoisse, crainte, douleur, exactement le sanscrit *agha* ; (en latin, *ango*, *angor*, *angustus*, *anxius*, etc. ; en gothique, *agan*, craindre, *agis*, terreur, puis *aggvus*, étroit, resserré, *aggoitha*, anxiété ; ancien allemand, *angust*, avec tous les termes germaniques qui s'y rattachent ; enfin, en irlandais, *agh*, crainte, *ang*, *ing*, danger, péril, et, en kymrique, *angu*, embrasser, contenir, comprendre, d'où *ang*, large, grand, par une liaison d'idées exactement contraire à celle qui conduit au sens du latin *angustus*, étroit. Nous n'avons fait qu'indiquer rapidement les termes principaux de ce groupe, qui a pris une extension très-considérable, et à côté desquels on trouve tout un groupe de noms aryens du serpent qui suivent fidèlement les mêmes variations phoniques. Dans toute la série, c'est le grec *anchô* et le latin *ango* qui ont le mieux conservé la forme et la signification primitive de la racine.

— Pathol. L'*esquinancie* débute d'ordinaire assez rapidement et sans prodromes ; le premier symptôme accusé par les malades est une difficulté plus ou moins grande pour avaler et une sensation de douleur et de sécheresse à la gorge. Cette douleur devient plus vive à mesure que les amygdales augmentent de volume, et le gosier est quelquefois oblitéré à ce point que les liquides mêmes ne peuvent plus y pénétrer. Cet état pénible est accompagné d'une toux gutturale et d'accès de suffocation et de vomissements. Il est assez fréquent de voir une amygdale plus gonflée que l'autre ; on voit aussi quelquefois une seule amygdale malade ; dans ce cas, il y a une seule saillie, et la luette est fortement déviée du côté opposé. Les malades éprouvent souvent une douleur plus ou moins vive dans l'une des oreilles ou même dans les deux à la fois ; cette douleur s'accompagne de bourdonnements, de crépitements, et même quelquefois de surdité, par suite de l'obstacle que le gonflement des parties oppose à la libre circulation de l'air. On rencontre dans l'*esquinancie* plusieurs troubles sympathiques, d'abord la céphalalgie, la soif, la fièvre, l'inappetence, et quelquefois l'ensemble des symptômes qui caractérisent l'état bilieux. Cette maladie est très-variable comme intensité de symptômes et comme gravité, et on la voit quelquefois se produire, sur une seule amygdale, sans apporter de trouble dans la santé générale du sujet. La marche de cette maladie est généralement rapide, sa durée moyenne est de six à huit jours ; mais on la voit souvent se prolonger davantage à cause des récidives qui peuvent se produire. L'abcès s'ouvre souvent spontanément et presque toujours dans la bouche ; mais lorsque le traitement appliqué n'a pas triomphé de la maladie, les médecins aident souvent à l'ouverture de l'abcès par un coup de bistouri dans la partie gonflée de l'amygdale. Une saignée générale, des saignées locales, des révulsifs ont été aussi conseillés et doivent être employés ou rejetés suivant le degré de gravité de la maladie.

ESQUINE s. f. (è-ski-ne — autre forme du mot *échine*, usitée en Provence). Anc. manège. Reins du cheval : *Poulain faible d'*ESQUINE. ‖ *Sauter d'esquine*, Voûter l'échine en sautant : *Ce cheval* SAUTE D'ESQUINE.

— Bot. Syn. de SQUINE : *Prends de ces cheveux, que je ne laverai plus dans l'eau d'*ESQUINE. (Chateaub.)

ESQUINISTE s. m. (è-ski-ni-ste). Hist. Membre d'une secte fondée au IIIe siècle par un hérésiarque du nom d'Esquine : *Les opinions des* ESQUINISTES *participent de la doctrine des montanistes et de celle des sabelliens.* (Complém. de l'Acad.)

ESQUINTÉ, ÉE (è-skain-té) part. passé du v. Esquinter). Ereinté, brisé de coups, de fatigue, de maladie : *J'ai travaillé toute la nuit, je suis* ESQUINTÉ. *Voilà ce qui fait que nos vieux éclopés, torgnolés,* ESQUINTÉS *de grognards se sont couverts de gloire.* (La Bédollière.)

ESQUINTER v. a. ou tr. (è-skain-té). Pop. Ereinter, fatiguer extrêmement : *Ce voyage m'a* ESQUINTÉ. ‖ Assommer, rouer de coups : ESQUINTER *un homme à coups de bâton.* ‖ Perdre, abîmer, ruiner : *Ne va pas* ESQUINTER *ta poitrine. Un coup de poing* ESQUINTA *mon chapeau.* ‖ Dérouter, jouer, mettre dedans : *Je vois que tu as assez d'esprit pour* ESQUINTER LA RAILLE [déjouer la police]. (Balz.)

S'esquinter v. pr. Se fatiguer extrêmement : *Pourquoi* T'ESQUINTER *ainsi du matin au soir ?* ‖ Ruiner sa santé : *Cette pauvre fille* S'ESQUINTE *à veiller.*

— Ruiner, abîmer à soi : *Tu vas* T'ESQUINTER *le tempérament.*

— Réciproq. Se battre, s'entr'assommer : S'ESQUINTER *à coups de poings.*

ESQUIPOT s. m. (è-ski-po — Ménage croit que ce mot est une corruption de *estipot*, et que ce nom a été donné à la tirelire, du latin *stipus*, qu'on a dit pour *stipes*, tronc, et qui est le même que le grec *stupos*. C'est ainsi que les troncs des églises ont conservé ce nom du latin *truncus*. Cette explication est spécieuse ; nous préférons cependant l'opinion de Le Duchat, qui remarque qu'en Languedoc on appelle *esquipot* un petit plat, une petite écuelle, et qui dérive ce mot de l'allemand *schif*, bateau, d'où aussi notre *esquif*. Et Le Duchat ne doute point que l'*esquipot* des garçons barbiers n'ait été appelé de la sorte parce qu'anciennement ce n'était qu'une espèce de gondole ou d'écuelle. Le jeu de cartes appelé *esquipot* doit aussi, d'après lui, avoir été appelé de la sorte, soit de quelque écuelle où l'on mettait l'argent du jeu, soit de ce qu'on le met dans une carte repliée par les côtés en forme d'un petit esquif, explication pour le moins ingénieuse). Pop. Tirelire en terre cuite : *L'*ESQUIPOT *est plein, il faut le briser.* ‖ Tronc qui se trouvait anciennement chez les barbiers et dans lequel on déposait son offrande pour les garçons.

— Jeux. Masse déposée par les joueurs. ‖ Nom d'un ancien jeu de cartes.

ESQUIPPE s. m. (è-ski-pe — V. l'étym. à ESQUIF). Mar. Embarcation. ‖ Vieux mot.

ESQUIPULAS, ville de l'Amérique centrale, Etat de Guatemala, à 29 kilom. S.-S.-E. de Chiquimala ; 2,200 hab. Elle est surtout célèbre par une foire annuelle qui commence le 15 janvier et dure trois jours. Il y vient un grand nombre d'étrangers de toutes les parties de la contrée, les uns attirés par l'espoir du gain, les autres par le désir de se distraire, mais le plus grand nombre par des motifs religieux ; car il existe, dans une magnifique église moderne qui s'élève à un kilomètre de la ville, un tableau représentant le crucifiement de Jésus-Christ, et qui est le but d'un pèlerinage auquel les fervents catholiques attribuent des grâces spéciales.

ESQUIRACO s. m. (è-ski-ra-ko). Mar. Navire italien du XVIe siècle.

ESQUIRE s. m. (è-skouaï-re — mot angl. qui signifie *écuyer*). Terme honorifique dont les Anglais et les Américains des Etats-Unis ont l'habitude de faire suivre tout nom d'Anglais non accompagné d'un titre nobiliaire. ‖ On dit aussi SQUIRE.

— **Encycl.** En Angleterre, le titre d'*esquire* appartient, par droit de naissance, aux plus jeunes fils de ducs et de marquis ; à tous les fils de comtes, vicomtes et barons ; aux fils aînés de baronnets et de chevaliers de tous ordres. Le titre est également appliqué à tous les officiers de la cour et de la maison du roi ; aux officiers de l'armée et de la marine jusqu'au grade de capitaine inclusivement ; aux docteurs en loi, avocats, médecins, juges de paix en exercice et aux shérifs de comtés nommés à vie. Les chefs d'un grand nombre d'anciennes familles sont aussi reconnus comme *esquires* par prescription.

Aujourd'hui, en Angleterre comme aux Etats-Unis, l'appellation d'*esquire* est un titre banal que tout le monde porte avec ou sans droits. Le nom écrit d'un individu qui n'a pas droit à une plus haute désignation est toujours suivi de ces trois lettres : *Esq.*, abréviation de l'ancien titre nobiliaire tombé maintenant dans le domaine public, et devenu une simple formule d'usage.

ESQUIROL (Jean-Étienne-Dominique), médecin français, né à Toulouse le 3 février 1772, mort à Paris le 12 décembre 1840. Il se destina d'abord à la prêtrise. Après avoir achevé ses études au séminaire de l'Esquille, il vint faire sa philosophie à Saint-Sulpice. Il s'y faisait remarquer par son ardeur au travail, lorsque la Révolution ferma cette maison religieuse. Le jeune séminariste retourna alors à Toulouse et entra à l'hospice de la Grave, où son zèle et la justesse de ses vues ne tardèrent pas à attirer sur lui la bienveillance de Gardiel et d'Alexis Larrey, l'un médecin, l'autre chirurgien en chef. Grâce à la direction et aux conseils de pareils maîtres, les progrès d'Esquirol furent rapides, et, au bout de quelque temps il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales en qualité d'officier de santé. Il avait alors vingt-deux ans. Comme il se trouvait à Narbonne dans les hôpitaux militaires, il eut le bonheur d'arracher au tribunal révolutionnaire un officier accusé d'avoir abandonné ses drapeaux. Dans son discours prononcé sur la tombe d'Esquirol, le 14 décembre 1840, M. Pariset raconte ainsi cet épisode de la vie du célèbre aliéniste : « Le tribunal révolutionnaire était en permanence à Narbonne. Un mauvais avocat plaidait en mauvais langage pour les prévenus, et les prévenus étaient condamnés. Révolté de cet odieux mélange de ridicule et de barbarie, Esquirol s'écrie d'une voix émue : « Je » saurais mieux défendre l'innocence. » Des femmes l'entendirent. Le mari de l'une d'elles allait être mis en cause. Elle conjure, en pleurs, Esquirol de parler pour ce malheureux. Esquirol consent. Le voilà devant le tribunal révolutionnaire. Inspiré par la justice et la pitié, Esquirol fait entendre cette fois un langage si incisif, si touchant et si nouveau pour les juges, surpris et charmés, que le prétendu coupable est absous... Ce même service, il le rendit peu après dans sa ville natale à un pauvre officier qu'on accusait d'avoir pris un peu de fer dans les ateliers de la République. »

Ces succès oratoires ne le détournèrent pas de la carrière médicale. Aussitôt qu'il fut libéré du service militaire, Esquirol fut envoyé comme élève du gouvernement à la Faculté de Montpellier, où il obtint, un an après son entrée, deux seconds prix d'histoire naturelle. Pour la seconde fois il vint alors à Paris, désireux de compléter ses études et de trouver dans l'exercice de sa profession des ressources que sa pauvre famille n'était plus à même de lui fournir. Il y arriva léger d'argent. Une étourderie mit le comble à sa détresse, dit M. Pariset, qui raconte comme il suit les premiers pas d'Esquirol dans une carrière qui lui réservait un si bel avenir : « Dans les replis d'un court vêtement, il tenait cachée une petite somme en or que lui avait ménagée la tendre prévoyance de son père ; ce vêtement n'était plus de service. Il le jeta par la fenêtre sans en retirer la somme. Il l'avait oubliée. Il en écrivit à Toulouse, demandant un supplément ; on ne le crut pas : le supplément n'arriva que plus tard. Toutefois, il ne perdit pas courage. Il se ressouvint d'un ami qu'il s'était fait au séminaire, M. de Puisieulx, lequel était instituteur d'un enfant que nous avons vu depuis à la tête des affaires, M. Molé. M. Molé demeurait avec sa mère à Vaugirard. Esquirol va trouver son ami. M. de Puisieulx le présente à Mme Molé, qui l'accueille avec bienveillance et lui donne une chambre dans sa maison. Le vivre et le couvert, voilà pour le présent, l'étude va faire le reste. Chaque jour, pendant deux années, Esquirol venait de Vaugirard à la clinique de la Salpêtrière, aux cours du Jardin des plantes, aux leçons de

l'Ecole de médecine : rudes courses pendant les hivers; mais, dans les autres saisons, un peu de pain et quelques fruits les rendaient charmantes, et, par-dessus tout, des causeries avec Bichat, avec Schwilgué, avec Roux, avec Landré-Beauvais, hommes de lumières et de cœur, qui avaient de l'amitié pour Esquirol, et qu'à son tour Esquirol n'a cessé d'aimer et d'honorer toute sa vie : temps heureux de pauvreté, de travail et d'espérance, dont les souvenirs charmaient encore les dernières années d'Esquirol. » Se trouvant ainsi, grâce à Mme Molé, à l'abri du besoin, Esquirol se livra tout entier à l'étude, devint l'interne de Pinel à la Salpêtrière, et aida ce célèbre praticien à rédiger sa *Médecine clinique*. Un attrait irrésistible l'entraînait vers l'observation des maladies mentales, ce domaine qu'il devait enrichir de tant de découvertes. Il consacra six ans de sa vie à suivre son maître au lit de chaque malade, observant attentivement les symptômes si souvent fugitifs, et, comme le dit M. Joly, si souvent bizarres, qui présagent les tristes naufrages de l'intelligence, recherchant les causes si difficiles à approfondir, en appréciant les terribles effets, conjurant le péril, s'il en était temps encore. Quand il fut sûr de lui, Esquirol se présenta devant ses juges et soutint devant la Faculté une thèse qui est restée célèbre. Le lauréat avait choisi comme sujet : *Des passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale*. Esquirol fut reçu docteur. Sa dissertation produisit une sensation réelle, et elle fut bientôt traduite en anglais, en allemand et en italien. On peut la considérer comme le préambule du magnifique ouvrage que l'illustre aliéniste devait écrire plus tard sous ce titre : *Des maladies mentales*, et sur lequel nous reviendrons. L'attention du gouvernement fut appelée sur le jeune docteur, qui reçut la mission de visiter tous les hôpitaux d'aliénés de la France. Il consacra deux ans à cette tournée (1808-1810), d'où il rapporta des observations précieuses et en même temps cette conviction que tout restait à faire. Il avait déjà fondé un établissement particulier dirigé d'après une méthode toute nouvelle. Les cures nombreuses qu'il y opérait ne pouvaient longtemps rester ignorées. Aussi, en 1810, fut-il chargé de la direction médicale de la Salpêtrière. Il ne remplaça pas Pinel, comme le fait très-bien observer M. Pariset, « il le continua. C'était le même esprit, c'était le même zèle et la même charité, et tandis qu'il provoquait par ses instances les améliorations qu'il était nécessaire d'introduire dans le matériel des bâtiments et dans toutes les parties du régime, il encourageait les infirmiers, il soulageait les malades en distribuant entre elles ses honoraires. Il entrait ainsi dans des cœurs toujours ouverts à la gratitude, parce qu'ils sont toujours ouverts à la justice. Il les formait ainsi à la confiance et à la docilité. »

Esquirol commença, en 1817, un cours de clinique des maladies mentales qui obtint un immense succès; il fut suivi par un grand nombre de jeunes gens, dont quelques-uns sont devenus de célèbres médecins. Dans ces leçons, que des docteurs de tous les pays vinrent applaudir, Esquirol signala les abus qu'il avait observés dans ses fréquents voyages, et détermina le gouvernement à nommer, pour opérer les améliorations qu'il réclamait, une commission où sa place était marquée d'avance. Le cours d'Esquirol avait ce double mérite d'exciter l'ardente curiosité de l'esprit et de faire naître dans le cœur de son auditoire les sentiments d'humanité dont le professeur était animé. A ces éléments de succès, Esquirol voulut en ajouter un troisième, l'émulation. Chaque année, à la fin des cours, un prix de 300 francs, fondé par le célèbre aliéniste lui-même, était décerné par un jury spécial à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet relatif aux maladies mentales, et déterminé par le professeur. En un mot, Esquirol rendit d'immenses services à la science et aux malheureux qu'il avait pris à tâche de guérir ou tout au moins de soulager. Par ses constants efforts il parvint, sinon à guérir entièrement, du moins à adoucir la plus triste infirmité qui puisse atteindre l'homme. Il contribua surtout à faire modifier et améliorer le régime barbare auquel les aliénés avaient été trop longtemps soumis, et il s'occupa, entre autres choses, du détail des constructions destinées à renfermer les malades. Il ne craignait pas, quand il s'agissait de l'intérêt de ces malheureux, de faire entendre la vérité; il la fit même arriver jusqu'à l'oreille des rois. Le roi de Sardaigne venait de faire bâtir, à Turin, un magnifique hôpital qu'il destinait aux aliénés. Instruit du passage dans la capitale de ses Etats du célèbre aliéniste français, il prie Esquirol de l'accompagner dans une visite qu'il se propose de faire au nouvel hospice, et, après le lui avoir montré dans tous ses détails : « Cet hôpital est très-beau, dit Esquirol, mais il ne répond pas à sa destination. — J'en ferai une caserne, » dit le souverain, et il chargea le médecin de lui donner des plans, qu'il fit aussitôt exécuter. Ces plans sont à peu près les mêmes que ceux que l'on a suivis à Rouen, à Nantes et à Montpellier. Esquirol fut nommé, en 1823, inspecteur général de l'université près les facultés de médecine, et, trois ans plus tard, médecin en chef de l'hospice de Charenton. Ce dernier hospice, le premier établissement en ce genre, a été tout entier reconstruit sous la direction d'Esquirol, qui en a fait un modèle non encore dépassé. Le savant médecin de Charenton était depuis longtemps membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences morales, lorsque la mort vint le frapper au milieu de ses pensionnaires, qu'il n'avait pas voulu quitter malgré son âge avancé.

Le principal ouvrage d'Esquirol est intitulé : *Des maladies mentales considérées sous le rapport médical, hygiénique et médico-légal* (Paris, 1838). Dans cet ouvrage, il définit la folie « une affection cérébrale, ordinairement chronique, sans fièvre, caractérisée par le désordre de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté. » Il reconnaît cinq genres ou formes générales de folie : 1° la *lypémanie* (mélancolie des anciens), délire sur un objet ou un petit nombre d'objets, avec exaltation et prédominance d'une passion triste et dépressive; 2° la *monomanie*, dans laquelle le délire est borné à un seul objet ou à un petit nombre d'objets, avec excitation et prédominance d'une passion gaie et expansive; 3° la *manie*, dans laquelle le délire s'étend à toutes sortes d'objets et s'accompagne d'excitation; 4° la *démence*, dans laquelle les insensés déraisonnent, parce que les organes de la pensée ont perdu leur énergie et la force nécessaire pour remplir leurs fonctions; 5° l'*imbécillité* ou *idiotie*, dans laquelle les organes n'ont jamais été assez bien conformés pour que ceux qui en sont atteints puissent raisonner juste. Esquirol voit dans le retour de l'attention le signe le plus certain du retour de la raison, et dans l'isolement du fou le moyen le plus efficace pour le ramener à l'attention et à la réflexion. Outre cet important ouvrage, on doit encore à Esquirol un grand nombre de mémoires, de rapports, d'opuscules divers, dont plusieurs ont enrichi le *Dictionnaire des sciences médicales* et l'*Encyclopédie des gens du monde*.

ESQUIRONNEL s. m. (è-ski-ro-nèl). Ornith. Nom vulgaire du tiercelet ou épervier mâle.

ESQUIROS (Henri-Alphonse), littérateur français, né à Paris en 1814. Il débuta dans les lettres par un volume de poésies, les *Hirondelles* (1834, in-8°); puis il collabora à divers journaux littéraires, tout en préparant des livres dont le public devait bientôt s'inquiéter davantage. Citons d'abord deux romans : le *Magicien* (1837, 2 vol. in-8°) et *Charlotte Corday* (1840, in-8°; 1841, in-18; 1850, in-4°). La deuxième édition de ce dernier ouvrage est précédée d'une préface signée Léon Gozlan : « Rien ne termine mieux ce récit, dit celui-ci, que l'amour divinement platonique d'Adam Lux pour Charlotte Corday, Adam Lux qui aime, qui doit mourir, et qui meurt pour qui ne l'a pas aimé. On croit entrevoir, à l'angle d'un portique d'Athènes, un de ces beaux visages grecs, un de ces jeunes gens pieux qui ne furent jamais plus attachés à Socrate que le jour où la Théorie apporta l'ordre de mettre à mort le plus grand homme de l'antiquité. Débutant comme un chapitre du *Voyage sentimental*, la narration traverse la tragédie pour arriver mourante à l'élégie : Sterne commence, Chénier achève. » Sans donner à Marat la douceur d'un chérubin ou d'une colombe, l'auteur explique en beaucoup d'endroits ce caractère, ou plutôt cette maladie; car Marat, selon lui, fut un malade. Il raconte avec un grand charme et à la fois une grande fermeté de style les misères du médecin, afin d'arriver à faire comprendre le tempérament haineux de l'homme. A son avis, « le sentiment de la réalité républicaine se résumait dans Marat, comme les tendances de la démocratie idéale des girondins se formulèrent dans Charlotte Corday. Pour elle, la démocratie devait ressembler au socialisme politique de Jean-Jacques; elle croyait que la république devait sortir du *Contrat social*. Exaltée par ces opinions qui ressemblaient tant à la poésie, elle devint le bras de cette faction dont Mme Roland était la tête. Celle-ci discutait, l'autre tua. La théorie engendre la pratique. Chose étrange dans l'histoire, que l'existence d'un parti dont les chefs sont deux femmes! » Bien supérieur au *Magicien*, ce roman de *Charlotte Corday* fut accueilli avec une faveur marquée, et il restera peut-être comme le plus beau livre de M. Esquiros.

Le succès de *Charlotte Corday* ne porta pas bonheur à M. Esquiros; car, en même temps, il était poursuivi pour son commentaire philosophique et démocratique de la vie de Jésus, intitulé : l'*Evangile du peuple* (1840, in-18). Ainsi qu'en 1793, Jésus apparaît dans ce petit livre comme le premier sans-culotte. Cette réminiscence révolutionnaire valut à son auteur une condamnation à huit mois de prison et 500 fr. d'amende (30 janvier 1841). M. Esquiros se vengea en publiant de Sainte-Pélagie, où il était détenu, un volume de circonstance : les *Chants du prisonnier* (1841, in-8°). Ce recueil de vers fut bientôt suivi de trois petits ouvrages (in-32) qui parurent de 1841 à 1842, sous ces titres : les *Vierges martyres*, les *Vierges folles*, les *Vierges sages*. L'esprit socialiste se montre et s'affirme hardiment. Vient ensuite l'*Histoire des montagnards* (1847, 2 vol. in-8°; 1850, in-4°), écrite dans un style mystico-biblique. Ici l'auteur commet une erreur grave : il écrit que les girondins n'ont joué dans le grand drame révolutionnaire qu'un rôle rapide et subordonné. « Non-seulement, dit-il, la Montagne leur a survécu, mais encore c'est dans son sein, au milieu des éclairs et des tonnerres, que se sont révélés les oracles de l'esprit humain transfiguré. De là sont parties la force et la lumière. » On dirait, d'autre part, en lisant ce livre, qu'Esquiros a vu en Robespierre la personnification de l'Etre suprême, et s'il n'en convient pas, le lecteur du moins lui prête volontiers ce sentiment. Indiquons en passant un curieux article publié dans l'*Almanach des opprimés* (1850) sous ce titre : *Est-ce qu'on meurt de faim à Paris?*

M. Esquiros a siégé à l'Assemblée législative sur les bancs de l'extrême gauche, comme représentant de Saône-et-Loire. Quand vint le coup d'Etat, il fut envoyé en exil et se retira en Angleterre. Peu de temps auparavant, il avait publié son *Histoire des martyrs de la liberté* (1851, grand in-4°, orné de gravures). Cet ouvrage est précédé de la profession de foi du représentant du peuple aux électeurs de Saône-et-Loire, et se termine par cette dédicace, encadrée dans un médaillon : « Aux martyrs sans nom la Liberté reconnaissante. » On y trouve des pages chaleureuses et émouvantes sur les frères Bandiera, Godefroy Cavaignac, Manin, Lamennais, et sur les femmes de la Hongrie. Depuis lors, la *Revue des Deux-Mondes* a publié et continue de publier : l'*Angleterre et la vie anglaise*, série d'études dont la plupart déjà ont été réunies en volumes (1859-1864, 4 vol.). Traduit en anglais, l'ouvrage de M. Esquiros a eu un plein succès de l'autre côté du détroit. Le modèle a dû reconnaître la ressemblance du portrait, malgré l'intention parfois railleuse du peintre. L'auteur y traite des institutions politiques, des sectes religieuses, de l'armée et de la marine, des mœurs et des usages du *high-life* et du *turf*, du commerce et de l'industrie, des classes ouvrières et du paupérisme, de l'Irlande et des fenians, puis des clubs, de la littérature, des théâtres, du drame et de la comédie. Tous les aspects variés de la vie anglaise sont décrits et analysés dans cet ouvrage avec une grande sûreté de touche et dans un langage sobre et facile. M. Esquiros a publié en outre : la *Vie future au point de vue socialiste* (1857, in-8°); les *Moralistes anglais* (1859, in-12); la *Vie des animaux* (1860, in-18, 4 séries); la *Néerlande et la vie hollandaise* (1861, 2 vol. in-12), etc.

En 1869, M. Esquiros est rentré en France et s'est présenté, comme candidat de l'opposition démocratique et radicale, dans la quatrième circonscription des Bouches-du-Rhône, où il a été élu député, après ballottage, lors des élections de juin 1869, par 12,000 voix contre 9,000 donnés à M. de Rougemont, candidat officiel.

Nommé après la chute de l'Empire, le 5 septembre 1870, administrateur supérieur des Bouches-du-Rhône, il eut la haute main sur l'administration de ce département, ou les préfets de Marseille, Labadié et Delpech, devinrent successivement ses collaborateurs. M. Esquiros prit des mesures énergiques en vue de la défense nationale, fit appel au patriotisme du commerce pour la formation d'un comptoir d'escompte et s'attacha à rétablir l'union et la concorde dans une population dont on connaît le caractère essentiellement inflammable. Mais, malgré tous ses efforts, son administration fut profondément troublée par les actes arbitraires et par les exigences de la garde civique, qui s'était constituée en dehors de la garde nationale et qu'il n'osa point dissoudre. Accusé de tiédeur pour avoir donné l'ordre de relâcher M. de la Guéronnière, emprisonné à son arrivée à Marseille, et craignant de perdre sa popularité, M. Esquiros finit par céder à la pression du parti exalté. Ce fut alors qu'il devint un des chefs de la ligue du Midi et que, par deux arrêtés, pris le 13 octobre 1870, on le vit suspendre d'abord la *Gazette du Midi*, journal légitimiste et clérical, puis prononcer la dissolution de la congrégation des jésuites de Marseille, dont il ordonna l'expulsion sous trois jours, avec la séquestration de leurs biens. Gambetta répondit à ces actes en prononçant la dissolution de la garde civique de Marseille et en publiant, le 16 du même mois, au nom de la liberté, un arrêté par lequel il annulait la suspension de la *Gazette du Midi* et les mesures édictées par Esquiros contre les jésuites. Sous le coup de ce désaveu de sa conduite, ce dernier donna sa démission, qui fut acceptée; mais, revenant bientôt sur sa détermination, il annonça qu'il retirait sa démission et que la *Gazette du Midi* demeurerait supprimée. L'anarchie matérielle et morale qui régna alors à Marseille détermina Gambetta à agir avec vigueur. Par un arrêté du 31 octobre, le jeune et vaillant ministre remplaça Esquiros et le préfet Delpech par Alphonse Gent, chargé de pleins pouvoirs dans l'ordre administratif et militaire. M. Esquiros dut, à l'arrivée de son successeur, rentrer dans la vie privée. Mais, lors des élections à l'Assemblée nationale (8 février 1871), il fut élu député dans les Bouches-du-Rhône par 46,900 suffrages. Depuis lors il n'a joué qu'un rôle des plus effacés. — Sa femme, Mme Adèle ESQUIROS, a écrit dans divers journaux et publié un certain nombre de nouvelles, ainsi que plusieurs romans; le plus connu porte ce titre au moins singulier : *Un vieux bas-bleu*.

ESQUISSE s. f. (è-ski-se — de l'italien *schizzo*, venu du latin *schedius*, fait sur-le-champ; lequel vient du grec *schedios*. Ce dernier mot appartient à la même famille que *schediazein*, faire à la hâte, et *schedia*, canot fait à la hâte, proprement collection de planches, ais; de *schedos*, planche, ais, tablettes, lequel vient de *schizein*, fendre; à moins qu'il ne se rattache, comme le pense Curtius, à la racine sanscrite *skhad*, fendre, disperser; alliée à la racine *kshad*, briser, disséquer. Cette racine *skhad* a aussi produit en grec *skedannumi*, disperser, dissiper, et *skedasis*, dispersion. Un étymologiste allemand du dernier siècle, Wachter, rapportait *esquisse* et les formes romanes qui lui correspondent à l'allemand *schatten*, ombre, obscurité. Ce mot allemand se rapporte sans doute au gothique *skadus*, ombre, pour *skatus*, que Dufrecht ramène, ainsi que le lithuanien *scydas*, *scyda*, bouclier, à la racine sanscrite *chad*, couvrir, provenue de *skad*. Comparez l'irlandais *sgathaim*, couvrir; *sgath*, ombre, et la racine voisine sanscrite *sku*, couvrir, protéger; zend *ski*, même sens, d'où le grec *skia*, ombre. Suivant Wachter, *esquisser* signifierait ainsi ombrer, marquer par des signes grossiers et rapides, et *esquisse* désignerait proprement la délinéation grossière d'une œuvre commencée, faite à la hâte avec de la craie, du charbon ou un pinceau). B.-arts. Premier travail par lequel l'artiste fixe son idée et arrête l'aspect général du sujet, mais qui n'est nullement un commencement d'exécution du sujet lui-même : ESQUISSER *au crayon, à la plume, au pinceau*. ESQUISSER *en cire, en terre cuite, en terre glaise*. *Les* ESQUISSES *ont communément un feu que le tableau n'a pas*. (Dider.) *On a des* ESQUISSES *de Raphaël où le même trait est recommencé dix-sept fois*. (H. Taine.)

— Par ext. Premier plan d'une œuvre, indication de son ensemble et de ses parties : ESQUISSE *d'un drame, d'un poëme épique, d'un opéra*.

— Poétiq. Ce qui donne une idée en petit. Delille a dépeint ainsi l'oiseau-mouche :

Vif, prompt, gai, de la vie aimable et frêle *esquisse*,
Et des dieux, s'ils en ont, le plus charmant caprice.

— Techn. Nom que l'on donne, dans l'industrie des tissus, au dessin régularisé, c'est-à-dire ramené aux dimensions qu'il doit avoir dans l'étoffe, et, si le sujet se répète, répété autant de fois qu'il doit entrer dans le raccord : *Non-seulement l'*ESQUISSE *doit présenter le dessin dans sa grandeur naturelle, tel qu'on veut l'obtenir sur l'étoffe; elle doit offrir, en outre, tous les accidents de couleurs et de nuances convenables aux sujets qu'elle représente, et même la teinte du fond, afin que le fabricant juge plus aisément de l'effet qu'elle produira, et qu'il puisse prendre une détermination précise, les changements subséquents étant toujours très-onéreux*. (Falcot.)

— Econ. domest. Nom que l'on donnait autrefois à des plateaux en bois supportés par des pieds, que l'on faisait figurer chargés de confitures et de gelées, dans les grands repas.

— Syn. Esquisse, canevas, crayon, croquis, ébauche. V. CANEVAS. Mais ajoutons ici un mot essentiel sur la distinction de l'*esquisse* et de l'*ébauche*. L'Académie elle-même a confondu ces deux objets, faciles cependant à distinguer. L'*esquisse*, toujours distincte de l'ouvrage lui-même, est souvent de dimensions beaucoup plus restreintes, et peut être un dessin complètement achevé; l'*ébauche*, qui n'est que l'ouvrage lui-même indiqué par grandes masses, est nécessairement grossière. L'artiste fait son *esquisse* pour la reproduire, et son *ébauche* pour la terminer.

— Encycl. B.-arts. L'*esquisse* est la première forme que l'artiste donne à son idée et qui lui sert à définir à ses propres yeux cette idée elle-même, à conserver le souvenir d'une vive impression, à rendre l'aspect général d'une conception ou même à le guider dans l'exécution d'une œuvre. L'*esquisse* faite, le peintre peut juger si son idée mérite d'être mûrie, travaillée, corrigée, si elle doit être amendée ou développée. Il arrive parfois que la vue de cette *esquisse* fait naître une nouvelle conception ou la pensée de modifications dans la première façon de concevoir le sujet, ce qui donne lieu à une seconde *esquisse* et quelquefois à une troisième. Géricault fit ainsi quatre *esquisses* pour son *Naufrage de la Méduse*. L'*esquisse* définitive terminée, viennent alors les études d'ensemble ou de détails, de figures complètes, de membres détachés, d'objets divers.

L'*esquisse* et l'*étude*, comme on le verra à ce dernier mot, sont deux choses bien différentes : l'étude est l'interprétation soit de la nature, soit du modèle vivant, soit enfin des accessoires qui doivent entrer dans le tableau, ou bien encore c'est la recherche des procédés les plus propres à produire certains effets, à augmenter l'habileté manuelle ou la puissance du coloris. C'est donc surtout une œuvre d'attention, de raisonnement, de réflexion et d'observation. L'*esquisse* est, au contraire, une œuvre d'imagination, de spontanéité, traitée avec fougue, verve, passion, chaleur, et rapidement faite. Là on ne s'occupe point des procédés qui font la science picturale; on se laisse aller à l'inspiration. Aussi, malgré ses imperfections, une *esquisse* est-elle souvent fort agréable à voir et peut-elle être considérée, sinon comme une œuvre, du moins comme un travail intéressant, qui parfois acquiert un grand prix soit à cause du maître qui l'a faite ou de l'originalité qu'elle contient, soit aussi à cause du sentiment qu'elle révèle, de la conception qu'elle indique ou de l'ha-

bileté, de la vigueur, de l'entrain avec lesquels elle a été exécutée.

Il arrive parfois que la conception manifestée dans une première *esquisse* est préférable à celle qu'on trouve dans le tableau qui l'a suivie. C'est que les conseils d'amis incompétents ou les exigences des personnages qui ont acheté ou commandé le tableau ont produit leur effet, et l'artiste a dû abandonner des idées raisonnables pour y substituer parfois des idées absurdes. Cet enseignement n'est pas le moindre attrait que présentent les *esquisses*, qui offrent déjà un si grand intérêt pour les élèves, s'ils veulent étudier les maîtres, les analyser et les comprendre. Diderot demandait que, pour la gloire des peintres et leur justification, ils écrivissent au bas de leurs compositions : « J'ai exécuté ; tel prince a ordonné, » afin que les connaisseurs et la postérité fussent en état de rendre à chacun ce qui lui serait dû et de pardonner au génie luttant contre la sottise.

Les *esquisses*, ajoute-t-il, produisent jusqu'à un certain point l'effet de cette inscription. Mais ceux dont les *esquisses* sont perdues deviennent responsables des fautes dont ils ne sont pas coupables. Quand, au contraire, on possède ces *esquisses*, on y retrouve parfois la composition simple et convenable d'un tableau qui, dans l'exécution, a été gâté par des figures allégoriques, disparates, des attributs ou des assemblages d'objets qui n'étaient pas faits pour se trouver ensemble. Il en est ainsi d'un tableau de Raphaël représentant Attila arrêté dans sa marche par l'apparition de saint Pierre et de saint Paul. Dans ce tableau, qui est à Rome, Léon X, en habits pontificaux, suivi d'un nombreux cortége de princes de l'Église, occupe la principale place de la composition et semble imposer à Attila bien plus encore que les deux apôtres. Il y a certainement là une faute des plus grossières de conception et de goût, sans parler du servilisme et de la basse flatterie que semble indiquer le sujet imaginé de la sorte.

Mais, heureusement pour la gloire du grand peintre italien, on a retrouvé un dessin de lui qui indique quelle fut sa première et véritable conception. Dans ce dessin, point de Léon X, point de cortége pontifical. Saint Léon même, témoin de l'apparition des deux apôtres, n'est aperçu que dans l'éloignement. Tout l'intérêt se concentre sur Attila et ses soldats, ainsi que sur saint Pierre et saint Paul, qui se présentent à eux pour les arrêter dans leur marche.

Il est encore d'autres œuvres de Raphaël, dont il serait bon, pour sa justification, qu'on retrouvât la conception première. Cependant il est des admirateurs quand même, classiques à outrance, qui eussent prouvé, si l'on n'eût découvert ce dessin du peintre d'Urbin, que cette intervention de Léon X dans le sujet, que cet anachronisme, que ce mélange de costumes disparates, que ce mensonge historique et cette flatterie servile étaient un trait de génie.

Après ce qui vient d'être dit sur l'*esquisse*, on doit comprendre qu'il n'y a pas de principes ni de méthode à enseigner pour en produire de belles. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elles doivent être faites d'un seul jet, dans l'espèce de fièvre que fait naître l'élaboration d'une idée, la manifestation d'un sentiment, d'une émotion. Il ne faut laisser le temps ni à l'esprit de se refroidir, ni à l'œil de se blaser, ni à la couleur de sécher ; il faut travailler avec passion et peindre en pleine pâte. Les retouches qu'on fait à une *esquisse* sont comme les pièces neuves qu'on met à une vieille robe : elles lui enlèvent de ses qualités, lui conservent presque toujours ses défauts et ne lui ajoutent rien qui puisse compenser ce qu'elles lui font perdre.

Précisément parce que l'*esquisse* n'exige point de méthode et qu'elle doit surtout rendre un sentiment, une passion, un certain ordre de sensations, les peintres qui ont montré le plus de génie et le moins de méthode, qui se sont plus attachés à trouver une composition intéressante, dramatique, qu'une ordonnance harmonieuse, réfléchie, raisonnée, qui enfin ont plus recherché les effets du coloris que la pureté des lignes, la souplesse et le moelleux du modelé, ont surtout réussi dans les *esquisses*. Rubens et plus tard Delacroix y ont excellé ; tous deux en ont laissé de fort belles, préférables souvent à leurs tableaux. Goya et Diaz ne firent guère autre chose la plupart du temps ; Boucher, ce Rubens raffiné de la mignardise et du faux, montre dans ses *esquisses* de véritables qualités de peintre, qu'on retrouve à peine dans ses tableaux, lavis à l'huile, à la fois trop frais et trop gris, semés de bleu, de rose, de brun jaune, d'orangé et, en définitive, incolores.

« Pourquoi, écrivait Diderot dans le *Salon de* 1767, une belle *esquisse* nous plaît-elle plus qu'un beau tableau ? C'est qu'il y a plus de vie et moins de formes. A mesure qu'on introduit les formes, la vie disparaît. Dans l'animal mort, objet hideux à la vue, les formes y sont, la vie n'y est plus. Dans les jeunes oiseaux, les petits chats, plusieurs autres animaux, les formes sont encore enveloppées, et il y a tout plein de vie : aussi nous plaisent-ils beaucoup. Pourquoi un jeune élève, incapable de faire un tableau médiocre, fait-il une *esquisse* merveilleuse ? C'est que l'*esquisse* est l'ouvrage de la chaleur et du génie, et le tableau, l'ouvrage du travail, de la patience, des longues études et d'une expérience consommée de l'art. L'*esquisse* ne nous attache peut-être si fort que parce qu'étant indéterminée, elle laisse plus de liberté à notre imagination, qui y voit tout ce qui lui plaît. C'est l'histoire de l'enfant qui regarde les nuées, et nous sommes tous plus ou moins enfants. C'est le cas de la musique vocale et de la musique instrumentale : nous entendons ce que dit celle-là ; nous faisons dire à celle-ci ce que nous voulons. »

La peinture, en se rapetissant pour les besoins de notre civilisation bourgeoise, a donné la vogue à certains tableaux dits *de chevalet* ou *de genre*, qui ne sont déjà plus des *esquisses* et ne sont pas encore des tableaux. Ce sont des *esquisses* faites sans fièvre ni passion, par pure fantaisie, et retouchées avec plus ou moins d'habileté et de soin.

On trouve dans l'*Encyclopédie du* XVIII*e siècle*, à propos de l'*esquisse*, des remarques d'une très-grande justesse, qui n'ont pas vieilli et qu'il est et sera toujours bon de répéter. « La marche ordinaire de l'art de la peinture est telle, dit Watelet, que le temps de la jeunesse, qui doit être destiné à l'exercice fréquent des parties de la pratique de l'art, est celui dans lequel il semble qu'on soit plus porté aux charmes qui naissent de la partie de l'esprit. C'est, en effet, pendant le cours de cet âge que l'imagination s'échauffe aisément ; c'est la saison de l'enthousiasme ; c'est le moment où l'on est impatient de produire ; enfin, c'est l'âge des *esquisses*. Aussi rien de plus ordinaire dans les jeunes élèves que le désir et la facilité de produire des *esquisses* de compositions, et rien de si dangereux pour eux que de se livrer avec trop d'ardeur à ce penchant. L'indécision dans l'ordonnance, l'incorrection dans le dessin, l'aversion de terminer, en sont ordinairement la suite, et le danger est d'autant plus grand qu'ils sont presque toujours certains de séduire par ce genre de compositions libres, dans lequel le spectateur exige peu, et se charge d'ajouter à l'aide de son imagination tout ce qui y manque. Il arrive de là que les défauts prennent le nom de beautés. En effet, que le trait par lequel on indique les figures d'une *esquisse* soit outré, on y croit démêler une intention hardie et une expression mâle ; que l'ordonnance soit confuse et chargée, on s'imagine y voir briller le feu d'une imagination féconde et intarissable. Qu'arrive-t-il après ces présages trompeurs ou mal expliqués ? L'un, dans l'exécution, offre des figures estropiées, des expressions exagérées ; l'autre ne peut sortir du labyrinthe dans lequel il s'est embarrassé ; le tableau ne peut plus contenir dans son vaste champ le nombre d'objets que l'*esquisse* promettait. Les artistes réduits au talent de faire des *esquisses* n'ont pas tous les qualités qui ont acquis à La Farge et à Parmesan une réputation dans ce genre. » (On dirait aujourd'hui Diaz et Devéria).

Tout ce qui vient d'être dit de l'*esquisse*, quant à la peinture, peut tout aussi bien s'appliquer à la sculpture. Là aussi on désigne sous le nom d'*esquisse* la première idée d'une figure, d'un groupe, d'un motif d'ornementation que le sculpteur façonne dans la terre glaise ou la cire. Avant d'exécuter son sujet en grand ou dans une demi-grandeur, il fait d'abord un petit modèle, soit en cire, soit en terre, auquel il donne l'attitude, le mouvement ou le profil rêvés. Il arrive souvent que cette *esquisse* produite par l'imagination a une désinvolture et une élégance qu'on ne retrouve plus dans l'œuvre exécutée d'après nature, le modèle vivant ne se pliant pas aux caprices de la conception. Il est des sculpteurs qui, trop séduits par les charmes de leur *esquisse*, en suivent presque complétement la donnée et essayent d'y accommoder les formes qu'ils trouvent dans l'étude de la nature ; de cette façon, ils finissent par produire une œuvre qui n'a plus les qualités de l'*esquisse* et n'a pas l'attrait de la réalité, dont le mouvement est exagéré ou faux, et qui est sans charme comme sans puissance. L'*esquisse*, pour le sculpteur, peut être une excellente indication, et il peut en rechercher la donnée principale dans la nature, mais sans essayer de plier celle-ci à son caprice, et sans contraindre et fausser la réalité pour la faire servir à l'exécution de sa fantaisie.

Pour le dessinateur, qui prend une note à l'aide de quelques traits ou qui trace rapidement, soit d'après nature, soit d'imagination, les principales indications d'un dessin à exécuter, cette sorte d'*esquisse* se nomme un *croquis*.

Esquisses de la vie anglaise, par Washington Irving (1820). Ce livre charmant fut publié sous les auspices de W. Scott. Les esquisses, ou plutôt les petits tableaux de chevalet que ce livre renferme, retracent les mœurs, les coutumes et jusqu'aux paysages de l'Angleterre ; ils sont pour la plupart tracés de main de maître. Comme Sterne, Irving voyage et observe, dessine ce qui frappe le plus son imagination, donne un langage expressif au sentiment, et répand un intérêt touchant sur les choses les plus simples. Bien souvent il s'élève à la perfection du voyageur sentimental, et plus souvent encore il surpasse un autre peintre du sentiment, Mackensie, par une diction claire et naturelle. Il se présente à ses lecteurs avec une noble modestie : « Je crains, dit-il, je crains de paraître à leurs yeux comme un peintre de paysage qui, parcourant le continent de l'Europe, se laisse aller à son penchant vagabond, et ne fait usage de ses crayons que dans des lieux écartés, solitaires ou sauvages. Son livre d'esquisses se remplit ainsi de cabanes, de sites champêtres ou de tristes ruines, tandis qu'on y cherche en vain le moindre croquis de l'église Saint-Pierre ou du Colisée, de la cascade de Terni ou de la baie de Naples ; sa collection de dessins ne renferme même pas un seul glacier ou un volcan. » Le voyageur s'est donc contenté de dessiner la simple nature ; mais quelques-uns de ses tableaux, le *Voyage*, la *Femme*, la *Vie rurale en Angleterre*, le *Cœur déchiré* et la *Veuve et son fils*, ne causent pas moins de plaisir qu'un tableau de Téniers. Ces peintures de la vie rurale anglaise, des mœurs et des coutumes, des scènes paisibles de la nature, ont donné la mesure de toutes les aimables qualités de l'auteur, qui n'a jamais fait mieux : humour, esprit de bon aloi, douce sensibilité, grâce piquante, finesse d'observation, élégance exquise du style, qui dénote un goût formé par la lecture assidue d'Addison et de Goldsmith. Toutefois, bien que vraies et intéressantes, les descriptions sont trop archaïques pour être exactes. L'auteur se plaît aux souvenirs féodaux ; il embellit et encadre à neuf les débris des mœurs aristocratiques ; il semble habiter un manoir du XVII*e* siècle ou une allée obscure de la vieille Cité ; il berce les préjugés anglais ; il reflète tout l'égoïsme britannique. Dans sa ferveur poétique, Irving admire tout ce qu'ont dit les contemporains de Pope, il reproduit leurs tournures de phrases, il emprunte leur langage. Son livre est une imitation gracieuse de la littérature du siècle de la reine Anne.

« C'est, dit une Revue anglaise, un calque sur papier de soie, et un calque un peu timide, d'Addison, de Steele et de Swift. Tout ce qu'il écrit est satiné, doré sur tranche et relié avec des faveurs roses. Brillant, facile, léger, correct, égal, il plaît sans émouvoir : les sensations qu'il excite manquent de puissance. Vous diriez une demoiselle de bonne famille, bien élevée, mais esclave des convenances et ne se permettant pas la plus légère atteinte à la décence ; n'élevant jamais la voix, ne haussant jamais le ton, ne commettant jamais le péché d'éloquence, et se gardant bien d'avoir de la verve, car la verve est souvent vulgaire. Notre intention n'est pas de rabaisser un mérite fort réel, de déprécier un talent que nous aimons. Personne ne sent mieux que nous l'excellence de ce style sans prétention, sans emphase, mais non sans grâce, dont le coloris est si harmonieux, dont la forme est si pure ; mais nous ne pouvons nous dissimuler que, sous ces qualités mêmes, un peu de faiblesse se cache. » Ce culte singulier rendu à la vieille Angleterre par un Américain était une flatterie délicate qui fut payée en bruyants applaudissements. Mais la renommée d'Irving eût été plus grande et plus durable s'il eût recherché la vraie originalité de la littérature américaine. Il devait apporter à l'Europe un rameau détaché des forêts vierges, une plume tombée de l'aile du flamant, une fleur sauvage, un écho éteint, un souffle du désert.

Esquisses morales, recueil de pensées, maximes et réflexions, par Daniel Stern (1 vol., 1856). — Écrire des pensées, après des maîtres tels que La Rochefoucauld ou Vauvenargues, quelle prétention ! Penser tout haut, introduire le lecteur, confident et juge, dans sa propre conscience, quelle témérité ! Mais quel cadre commode que celui des maximes ! Est-il donc si difficile de réfléchir à ou sur quelque chose ? Quoi de plus aisé qu'une forme littéraire où le décousu épargne à l'écrivain l'art des transitions, la nécessité d'un plan et d'un système ! — Toutes ces observations sont justes ; mais elles ne sauraient cependant déprécier l'œuvre d'une intelligence virile, servie par une inspiration généreuse et par un style d'une sobre et fière élégance, qui élabore le produit de l'expérience et verse le miel de l'abeille dans des coupes habilement ciselées. Des hommes, moralistes ou poëtes, ont souvent jugé la femme ; les femmes moralistes qui ont jugé les deux moitiés du genre humain sont en très-petit nombre. L'auteur de ces *Esquisses* (une dame du grand monde, M^{me} d'Agoult) rétablit un peu l'équilibre. Les deux sexes lui sauront gré de sa franchise, de son impartialité, et de son double talent d'observateur et d'écrivain.

Les *Esquisses morales* se divisent en une suite de chapitres : l'*Homme*, la *Femme*, le *Cœur*, l'*Esprit*, la *Condition humaine*, etc., chapitres où les réflexions sur un même sujet se groupent sous un titre distinct. Ce livre aborde les plus graves questions sociales et s'arrête sur les points les plus délicats ; il touche à tout et il intéresse à tout. Personnel par la forme, il est général par le fonds. Il montre le moi personnel dans ses rapports avec le moi général. L'auteur aime la liberté, mais ce qu'il dit du libre arbitre le réduit à bien peu de chose. Ces contradictions sont inévitables dans une suite de pensées qui ne forment pas autant de chaînons dans un système préconçu. L'auteur se plaît à invoquer la raison commune, oubliant que ce critérium équivaut souvent à l'erreur vulgaire. Sympathique à la cause du sexe faible, il reconnaît les influences que les filles d'Ève exercent trop souvent sur l'homme. Il ne ménage aux femmes ni les vérités ni les conseils. En leur reprochant leurs travers frivoles et leurs passions mesquines, il leur recommande l'étude instructive, la méditation, la saine activité. Abordant la question de l'égalité des sexes et celle du divorce, il ajourne à un avenir plus favorable cette dernière ; mais il admet et réclame l'autre. Sévère à l'aristocratie qui ne sait se rendre utile, il est indulgent au peuple et à l'enfant. Dans l'éducation, il ne veut ni de la tyrannie de l'habitude ni de l'esprit d'imitation. Il veut qu'on respecte la dignité et la spontanéité de l'individu.

L'analyse est ici insuffisante ; quelques citations feront mieux connaître ce livre. « L'homme de génie, c'est celui qui se sent la force et auquel les autres reconnaissent le droit d'être complétement lui-même. — Le pire de certaines inimitiés, c'est qu'elles sont si viles, si rampantes, qu'il faut se baisser pour les combattre. — Nos remords ne sont pas dans la proportion de nos fautes, mais dans la proportion des vertus qui nous restent. — Rendre une éclatante justice aux mérites inférieurs de notre ennemi, c'est une des jouissances les plus raffinées de l'orgueil. — Si bas que descende un grand cœur en ses soupçons, ce n'est jamais assez pour toucher le fond de l'ingratitude humaine. — Pleurer notre jeunesse, c'est le plus souvent regretter une belle femme qui nous a trompé. — Un esprit aimable est celui qui n'est affirmatif que dans la mesure strictement nécessaire. — Il y a une sincérité haïssable, c'est celle qui ne souffre point à dire une vérité cruelle. » Toutes les pensées du livre ne revêtent pas cette forme abstraite ; le style encadre parfois un sentiment personnel dans une vive image : « Me promenant, par une belle journée d'octobre, dans les jardins de la villa Pamphili, je fus frappé de la beauté merveilleuse d'un grand nombre d'arbres verts que je n'avais point aperçus durant l'été... Humble et patiente amitié, pensai-je, c'est ainsi qu'on t'oublie aux heures splendides de la jeunesse et de l'amour ; c'est ainsi que tu apparais, douce et consolatrice, vers le soir de la vie, quand la passion est morte et l'existence dénudée. » L'auteur, qui aime à manier l'arme de l'ironie, est un interprète doux et en même temps austère des affections et des félicités domestiques.

« Écrire et publier des pensées, dit M. Prévost-Paradol, est de nos jours une entreprise délicate. On ne peut aborder sans crainte, après les maîtres exquis ou profonds qui l'ont honoré, un genre de littérature où la médiocrité est si aisée à découvrir et si difficile à supporter. En revanche, quoi de plus beau qu'une maxime ou une réflexion bien faite ? Une pensée, dégagée de sa preuve historique ou de son développement philosophique, atteint, sous cette forme concise, sa généralité la plus haute ; équipée à la légère, elle peut aller partout ; parfaite dans sa riche brièveté, elle peut durer toujours ; elle se joue de l'espace, elle offre peu de prise au temps. Rien ne lui manque enfin, si elle porte avec elle quelque image exacte et lumineuse, qui la rattache au monde visible et qui lui donne comme un droit de cité parmi les lois de la nature. — C'est faire un grand éloge, mais un éloge mérité de Daniel Stern, que de reconnaître qu'il a produit quelques-unes de ces pensées excellentes, et que toutes celles que contient ce volume sont dignes d'un esprit élevé et d'un cœur généreux. La tristesse qui les domine n'a rien d'efféminé ; elle est née de l'étude et de l'expérience, des épreuves générales de notre siècle et des déceptions particulières de notre temps ; elle n'exclut pas une bonne opinion de la nature humaine et une confiance touchante dans un meilleur avenir ; elle s'allie aux vues les plus hautes et les plus justes sur les grands sujets qui ont occupé les moralistes de tous les âges, et qui exerceront encore leur plus lointaine postérité. »

Œuvre sincère et longuement méditée, ces *Esquisses morales* portent l'empreinte d'une fière et forte personnalité. Ce sont des pages excellentes entre les meilleures. La dédicace exprime les tristesses augustes de l'amour maternel. Le style, d'une trempe sobre, d'une fermeté exquise, se distingue par la clarté et l'élégance. Ce livre de pensées est un de ceux qui élèvent ; or, suivant la croyance de l'auteur, ce qui élève transforme et rajeunit.

Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, par Condorcet. V. ESPRIT.

Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française, par Dulaure. V. REVOLUTION.

Esquisses de philosophie morale, par Dugald Stewart. V. PHILOSOPHIE.

Esquisse d'une philosophie, par Lamennais. V. PHILOSOPHIE.

ESQUISSÉ, ÉE (è-ski-sé), part. passé du v. Esquisser. Exécuté en esquisse : *Tableau* ESQUISSÉ. *Figure* ESQUISSÉE. *Statue* ESQUISSÉE.

— Par ext. Dont on a fait le plan ; qui est indiqué en gros : *Poëme* ESQUISSÉ. *Mon roman n'est encore qu'*ESQUISSÉ.

ESQUISSER v. a. ou tr. (è-ski-sé — rad. *esquisse*). Exécuter en esquisse : ESQUISSER *un tableau, une statue.*

— Par ext. Faire le plan, la description sommaire de ; donner un aperçu de : ESQUISSER *un roman, une comédie.* ESQUISSER *le récit d'une bataille. La nature est le premier berceau de l'homme ; en* ESQUISSER *l'histoire, c'est raconter celle de ses premiers jours.* (A. Maury.)

S'esquisser v. pr. Etre esquissé : *Sous ses doigts un tableau* S'ESQUISSE *comme par enchantement.*

ESQUIVE s. f. (è-ski-ve). Techn. Sorte de disque que forme, par la dessiccation, l'argile qui a servi au terrage des pains de sucre. ‖ Rond qui sert à accoter le fil sur la broche.

ESQUIVÉ, ÉE (è-ski-vé) part. passé du v. Esquiver. Evité adroitement : *Coup* ESQUIVÉ.

— Ecarté, détourné subitement : *Difficulté* ESQUIVÉE, *mais non résolue.*

ESQUIVEL-ADORNO (Hyacinthe), missionnaire espagnol, né en Biscaye, mort au Japon en 1635. Il appartenait à l'ordre des dominicains et professa d'abord la philosophie dans plusieurs de leurs couvents. En 1625, il fut envoyé à Manille sur sa demande, se rendit de là à Formose, où il prêcha la foi avec succès, et s'embarqua pour le Japon, sur une jonque japonaise. Mais le capitaine, étant en vue de la côte, fit coudre dans un sac Esquivel et son compagnon, un père minime, et les jeta tous deux à la mer. Esquivel avait écrit : le *Prix de la constance* (1620, in-8°) ; *Vocabulaire japonais-espagnol* (Manille, 1630) ; *Vocabulaire de la langue des Indiens de Tanchay* (Manille, 1691).

ESQUIVEL D'ALAVA ou **ALABA** (Diego D'), prélat espagnol, né à Vittoria vers la fin du XVe siècle, mort en 1562. Il occupa successivement les siéges épiscopaux d'Astorga, d'Avila et de Cordoue, et prit part aux délibérations du concile de Trente, où il proposa d'interdire le cumul des places et des bénéfices. On lui doit un ouvrage dans lequel il propose d'utiles réformes, et qui a pour titre : *De conciliis universalibus ac de his quæ ad religionis et christianæ reipublicæ reformationem instituenda videntur* (Grenade, 1582, in-fol.).

ESQUIVER v. a. ou tr. (è-ski-vé — Chevallet et M. Littré rapportent ce mot au germanique : ancien allemand *scuwan*, esquiver, éviter, fuir, avoir peur ; ancien haut allemand *skiuhan*, danois *skye*, suédois *sky*, allemand *scheuen*, hollandais *schuuwen*, anglais *to eschew* ; mais un ancien étymologiste dérive tout simplement *esquiver* de *esquif*, de même que quelques-uns ont rapporté *échapper* à *scapha*, barque. Il est possible que les formes germaniques se rattachent de même à l'ancien allemand *skef*, *scef*, navire, bateau, barque, et aient ainsi absolument la même signification). Eviter avec adresse : ESQUIVER *un créancier.*

L'autre *esquive* le coup, et l'assiette, volant,
S'en va frapper le mur et revient en roulant.
BOILEAU.

‖ Se soustraire habilement à : ESQUIVER *une visite importune.*

— Fig. Eluder, détourner adroitement : ESQUIVER *la difficulté.*

— Absol. S'échapper ; s'écarter pour éviter un choc : *Il poussa son cheval contre moi ; j'*ESQUIVAI *adroitement.* (Acad.)

Ma foi, pour *esquiver*, regagnons notre esquif.
RÉGNIER.

Je saute vingt ruisseaux, j'*esquive*, je me pousse.
BOILEAU.

Les petits en toute affaire
Esquivent fort aisément :
Les grands ne le peuvent faire.
LA FONTAINE.

‖ Cet emploi du verbe a vieilli.

S'esquiver v. pr. Se dérober furtivement ; s'échapper : ESQUIVONS-NOUS *vite.*

— Réciproq. S'éviter l'un l'autre.

— **Syn. Esquiver (s'), s'échapper, s'enfuir**, etc. V. ÉCHAPPER (S').

ESRAKITE s. m. (è-sra-ki-te). Hist. relig. Membre d'une secte musulmane qui, rejetant le paradis sensuel de Mahomet, faisait consister le souverain bien dans la contemplation des perfections de Dieu.

ESROM, lac du Danemark, dans l'île de Seeland, à 18 kilom. O. d'Elseneur ; superfi- [illegible] 21 kilom. carrés. Profondeur, au centre, 10 à 12 mètres. Un canal, long d'environ 10 kilom., sert à transporter les bois dont ses rives sont couvertes jusqu'à Dromingemœlle, petit port situé sur le Cattégat. Près de l'extrémité septentrionale du lac, s'élève un bourg du même nom.

ESS (Charles VAN), théologien allemand, né à Wartbourg, près de Paderborn, en 1770, mort en 1824. Il entra, en 1788, chez les bénédictins d'Hugsbourg, où il reçut l'ordre de la prêtrise en 1794, puis devint professeur de philosophie (1796) et prieur de son couvent [illegible] la même année, une [illegible] Francfort-sur-l'Oder, [illegible] nière en 1804, devint [illegible] fut commissaire épi- [illegible] Magdebourg, d'Halber- [illegible] mstædt (1811). Ses principaux ouvrages sont : *Traduction du Nouveau Testament* (Brunswick, 1807) ; *Projet d'une histoire de la religion* (Dresde, 1817), ouvrage dans lequel il attaque vivement Luther et la Réforme ; *Exposé de la doctrine religieuse de l'Eglise universelle de Jésus-Christ* (Halberstadt, 1822) ; *Exposé des principes du christianisme catholique* (1822).

ESS (Henri-Léandre VAN), théologien catholique allemand, cousin du précédent, né à Wartbourg en 1770, mort en 1847. Il fut élevé dans l'abbaye des bénédictins du cloître de Mario, dans sa ville natale, et, après avoir été quelque temps desservant d'une petite paroisse, devint, en 1813, curé de Marbourg, en même temps que professeur adjoint de théologie à l'université de la même ville, et plus tard codirecteur de l'école normale. Il renonça à ces différents emplois en 1822, pour se livrer tout entier à ses travaux. Outre une traduction du Nouveau Testament estimée, mais qui, sans doute, ne parut pas canonique à la commission de l'index à Rome, puisque le pape en interdit la réimpression, nous mentionnerons parmi ses ouvrages : *Extraits des saints Pères et autres maîtres de l'Eglise catholique, destinés à faciliter aux catholiques la lecture de la Bible, ainsi qu'à les y encourager* (Leipzig, 1808) ; *Pensées sur la Bible et la lecture de la Bible* (Sulzbach, 1816) ; *Pragmatica doctorum catholicorum tridentini circa Vulgatam decreti sensum necnon licitum textus originalis usum testantium historia* (Sulzbach, 1816).

ESSADE s. f. (è-sa-de). Agric. Sorte de houe employée au labour des champs.

ESSAI s. m. (è-sè. — Ce mot et ses corrélatifs romans : provençal *essai*, *assai*, *assag* ; catalan *ensatg*, *ensaig*, *assatg* ; espagnol *ensayo*, italien *assaggio*, *saggio* ; bas latin *assagium*, viennent du latin *exagium*, que l'on trouve dans Théodose et sur une inscription latine, avec le sens d'estimation. Le latin *exagium* répond lui-même au grec *exagion*, pesage, de *ex*, de, hors de, et *agô*, mener, conduire, tirer, qui se rattache à la racine sanscrite *ag*, même sens, restée vivante avec une foule de dérivés dans la plupart des langues aryennes — V. AGIR. — Il est probable que le mot *essai* s'appliquait d'abord à l'essai de l'or et de l'argent). Epreuve, expérience à laquelle on soumet un objet ou une personne pour s'assurer de ses qualités : *L'*ESSAI *d'une arme. L'*ESSAI *d'une machine à vapeur. L'*ESSAI *d'un remède. Faire l'*ESSAI *d'un cheval, d'un domestique, d'un employé.* ‖ Première application, premier usage, première tentative propre à faire juger les qualités de l'objet qui y est soumis : *Il faut avouer qu'en tout genre les premiers* ESSAIS *sont toujours grossiers.* (Volt.) *Une fois l'art découvert, les savants s'en emparent et le développent à force de tâtonnements et d'*ESSAIS. (De Bonald.) *Une société très-civilisée ne tolère qu'avec peine les* ESSAIS *de la liberté commune ; elle se révolte à la vue de ses nombreux écarts.* (De Tocqueville.)

— Premières productions d'un écrivain ou d'un artiste : *Les* ESSAIS *des grands génies ne sont pas toujours heureux.*

Un libraire imprima les *essais* de ma plume.
BOILEAU.

— Prémisses ; avant-goût : *Ceci n'est qu'un* ESSAI *de ce dont il est capable.*

— *Coup d'essai*, Premier pas, première tentative dans un genre quelconque : *C'est dans cette cause que ce jeune avocat doit faire son* COUP D'ESSAI.

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour leurs *coups d'essai* veulent des coups de [maître.
CORNEILLE.

— *A l'essai*, Pour essayer, avec condition ou intention de refuser ou de rendre si l'épreuve n'est pas jugée satisfaisante : *Prendre une montre, un cheval* À L'ESSAI. *Prendre un domestique* À L'ESSAI. ‖ *Mettre à l'essai*, Eprouver : METTEZ À L'ESSAI *ma complaisance.*

— *Faire l'essai de*, Eprouver, expérimenter : *Il n'A pas* FAIT *encore l'*ESSAI DU *malheur.*

Quel tourment de cesser de plaire
Lorsqu'on *a fait l'essai du plaisir* d'être aimé !
QUINAULT.

— Hist. Cérémonie de l'ancienne cour, qui consistait à déguster les mets et les boissons avant de les présenter au roi. ‖ Coupe dans laquelle on faisait l'essai des boissons.

— Hist. relig. Epreuve qu'on faisait subir dans les communautés religieuses avant ou pendant le noviciat.

— Bibliogr. Titre de certains ouvrages où l'on n'a pas la prétention de traiter à fond la matière : ESSAI *sur la littérature.* ESSAIS *philosophiques.* ESSAIS *poétiques.*

— Vèner. Ecorchures que les cerfs qui sont près de toucher au bois font aux branches faibles et flexibles. ‖ *Donner à l'essai*, Se dit du sanglier qui, dans sa fureur, frappe de ses défenses contre les arbres.

— Techn. Opération ayant pour objet de déterminer la grosseur des fils provenant des matières textiles : ESSAI *de la laine, de la soie, du coton.* ‖ Ensemble des écheveaux qui vont subir cette opération ou qui l'ont déjà subie. ‖ Appareil, instrument, ustensile quelconque destiné à exécuter ou à faciliter le travail de l'essayeur de fils. ‖ Nom donné aux fragments de verre que l'on met dans les fourneaux où l'on cuit les peintures sur verre, pour suivre les progrès de l'opération. ‖ Opération chimique qu'on fait subir aux matières industrielles, pour en déterminer la composition et la valeur.

— Monn. Premières pièces frappées avec les coins nouveaux : *Il existe un grand nombre de monnaies dont il n'a été fait que des* ESSAIS, *diverses circonstances n'ayant pas permis de se servir des nouveaux types.* (Cartier.)

— Comm. Petite portion de marchandise, échantillon : *Envoyer des* ESSAIS *de vin.* (Acad.) ‖ Petite bouteille, petite tasse où l'on met les liquides que l'on veut déguster.

— **Syn. Essai, épreuve, expérience.** V. ÉPREUVE.

— **Epithètes.** Habile, adroit, heureux, fécond, nombreux, innombrable, répété, hardi, téméraire, dangereux, fatal, funeste, redoutable, malheureux, timide, infructueux, inutile, stérile, maladroit, décisif, poétique.

— **Encycl.** Techn. Les *essais* que l'on fait subir aux minéraux, aux matériaux de constructions et aux constructions elles-mêmes, ont pour but de déterminer la nature des éléments qui les composent, ainsi que leur résistance et les garanties de durée qu'ils peuvent ou qu'ils doivent présenter. Cette opération s'effectue de plusieurs manières, selon l'objet qu'on se propose et le corps que l'on veut essayer. S'il s'agit de connaître la composition de certains minéraux, on a recours aux procédés d'analyse par voie sèche ou par voie humide. S'il s'agit de connaître la force de résistance des matériaux de construction ou des constructions elles-mêmes, on a recours aux chocs, à la traction, à la compression, à la flexion, à la torsion, au cisaillement, au roulement, au glissement, quelquefois même à la poussée et aux vibrations produites par une charge roulante.

Les *essais* par les procédés chimiques qui doivent être faits sur le terrain ne s'exécutent jamais que sur une simple parcelle détachée du minéral, et indiquent seulement quels sont les principes constitutifs des corps, sans égard à leur proportion, afin d'éviter les pesées. Un grand nombre de chimistes et de minéralogistes emploient presque exclusivement la méthode par la voie sèche ; d'autres donnent la préférence à la méthode par voie humide ; mais on trouve de l'avantage à les combiner ensemble, ou plutôt à employer tantôt l'une et tantôt l'autre, selon les circonstances.

— *Essais par la voie sèche.* Les caractères qui se manifestent par l'action seule de la chaleur sont la fusibilité ou l'infusibilité, la volatilité complète ou partielle, ou la stabilité de la combinaison.

Pour soumettre un minéral à l'action du feu, on se sert du chalumeau des bijoutiers, instrument qui se compose essentiellement d'un tube métallique recourbé vers l'une de ses extrémités, où il se termine par une ouverture très-déliée. On souffle dans le tube, et le courant d'air qui en sort est dirigé sur la flamme d'une bougie, d'une lampe à alcool ou d'une lampe à huile et à mèche plate. Cette flamme s'allonge horizontalement en forme de dard, dont la pointe possède une chaleur très-intense. Le petit fragment de minéral que l'on veut exposer à l'action de cette flamme se place à l'extrémité d'une pince en platine ou, plus simplement, d'une mince feuille de platine, dont un des bouts est replié en forme de petite cuiller ; souvent même, le corps est suspendu à l'extrémité d'un fil de platine, dont une des extrémités a été contournée en forme de boucle ; quelquefois encore, on le pose dans la cavité d'un charbon creusé à l'avance. La flamme du chalumeau ne borne pas son action à fondre le minéral ; dans beaucoup de cas, elle agit encore chimiquement sur lui, tantôt en l'oxydant, s'il est combustible, tantôt en le désoxydant, s'il est oxygéné. Pour comprendre comment on peut, avec une même flamme, produire des effets si divers, il est nécessaire de se rendre compte de la nature et de la constitution des flammes. On reconnaît aisément qu'elles se composent de trois parties distinctes : 1° une partie intérieure obscure et conique formée de gaz combustibles ; 2° une partie constituant une enveloppe lumineuse très-brillante, dans laquelle le gaz éprouve une combustion incomplète, parce que l'oxygène ne s'y trouve pas en quantité suffisante, et que du charbon s'y rencontre à l'état de parcelles incandescentes ; 3° une enveloppe lumineuse extérieure, d'un éclat beaucoup moindre, et dans laquelle la combustion est complète. Dans la partie intérieure et brillante de la flamme, le gaz est réduisant, parce que les parties combustibles ne sont pas encore entièrement brûlées ; l'enveloppe extérieure est, au contraire, oxydante, parce qu'elle est en contact avec l'air atmosphérique. On se sert du chalumeau pour porter au milieu du cône obscur intérieur un courant d'air fourni par le souffle et activer ainsi la combustion. La flamme se trouvant alors projetée horizontalement, sa partie oxydante est à la pointe et la partie desoxydante un peu en dedans, au milieu même de la portion la plus brillante. Lorsqu'on veut augmenter cette dernière action, on donne une très-petite ouverture au chalumeau, pour diminuer la quantité d'air envoyé sur la flamme. Il y a donc deux manières d'opérer avec le chalumeau : 1° en chauffant le corps au contact de l'air, après l'avoir placé à la pointe de la flamme ; s'il est combustible, il s'oxyde : c'est ce qu'on appelle opérer au feu d'oxydation ; 2° en le chauffant dans la partie la plus brillante de la flamme, et alors il est désoxydé, s'il est oxygéné : c'est ce que l'on nomme opérer au feu de réduction.

En variant de différentes manières le mode de traitement par le chalumeau, on obtient des caractères pyrognostiques très-précieux pour la distinction des espèces. A cet effet, on traite le minéral tantôt seul, tantôt avec addition de flux ou de réactifs. On se propose, par le premier mode, de reconnaître si la substance est fusible ou infusible, si elle est réductible ou non en un globule métallique, si la chaleur en dégage un principe volatil. Dans le cas de la fusion, on examine si le morceau se fond en un globule parfait, s'il s'arrondit seulement sur les bords minces, ou s'il se recouvre à la surface d'un simple enduit vitreux, si le résultat de la fusion donne une scorie ou matière boursouflée et irréductible en globule, une fritte, ou corps qui a subi une fusion partielle, la partie non fondue étant disséminée dans celle qui l'est, un émail ou corps vitreux, opaque, blanc ou coloré, enfin un verre proprement dit ou globule vitreux, transparent pareillement, blanc ou coloré, et dont l'intérieur peut être compacte ou bulleux. On examine encore si la forme du bouton est sphérique ou polyédrique (globule ou bouton à facettes), si sa surface est couverte d'aspérités, etc. Dans le cas de non-fusion, on observe si la matière essayée éprouve quelque altération ou changement d'aspect ; si elle est devenue plus dure ou plus tendre ; si elle acquiert des propriétés alcalines faciles à reconnaître au moyen des papiers réactifs ; si elle prend de la saveur ; si elle décrépite, c'est-à-dire si elle éclate et se disperse en une multitude de parcelles ; si elle s'exfolie par la séparation des lames ou feuillets dont elle est composée ; si elle se boursoufle ou s'épanouit en chou-fleur ; enfin si elle bouillonne par le dégagement de quelque gaz ou vapeur. Plusieurs de ces effets peuvent précéder la fusion et, par suite, la modifier.

Dans le cas de la volatilisation, on examine si elle est complète ou partielle. Pour sublimer les matières qui se trouvent toutes formées dans le minéral, on pulvérise celui-ci et on le met dans un petit matras de verre à long col, ou simplement dans un tube de verre fermé par un bout ; en le soumettant à l'action du feu, les matières volatiles se dégagent et s'évaporent dans la partie supérieure du tube ; si le minéral contient de l'eau, elle se vaporise et se condense en gouttelettes visibles dans le col froid du matras. La présence du fluor est annoncée par la formation d'un anneau blanc et terne, qui se forme au-dessus de la matière essayée ; celle de l'arsenic se manifeste par un sublimé cristallin et métalloïde ; celle du sélénium, par un sublimé rouge ; celle du tellure, par un sublimé gris non cristallin ; celle du mercure, par un sublimé gris, qui se façonne en gouttes par l'agitation. Pour reconnaître les matières volatiles qui se forment pendant le grillage, on met le minéral dans un tube de verre ouvert par les deux bouts et un peu recourbé dans sa partie moyenne, puis on le chauffe au travers du tube ; ou bien on l'essaye en le plaçant dans une petite cavité creusée vers l'extrémité d'un charbon. Dans le premier cas, on recueille ordinairement le sublimé dans le haut du tube ; par exemple, le tellure et les tellurures donnent un sublimé blanc d'oxyde de tellure, qu'on peut fondre ensuite en gouttelettes limpides ; l'arsenic et les arséniures forment un dépôt blanc d'acide arsénieux, cristallin, infusible et volatil ; l'antimoine et les antimoniures produisent des vapeurs blanches, épaisses d'oxyde antimonique, qui se condensent promptement et forment un dépôt blanc qu'on nomme progressif, parce qu'on peut le chasser d'une partie du tube à une autre partie voisine, en le poursuivant, pour ainsi dire, avec le dard du chalumeau. Dans le cas où l'on se sert du charbon, le sublimé se répand dans l'atmosphère, et on ne peut le reconnaître qu'à son odeur, à la couleur propre de la vapeur, ou à la teinte particulière qu'elle communique à la flamme du chalumeau. Une odeur d'acide sulfureux annonce la présence du soufre ; celle d'ail, l'arsenic ; celle de rave, le sélénium, etc. Il arrive souvent que le sublimé se dépose sur le charbon, tout autour de la cavité, et y forme des auréoles colorées, au moyen desquelles on reconnaît la nature des oxydes que le grillage a produits. C'est encore sur le charbon que l'on essaye les minéraux pour savoir s'ils sont réductibles en globules métalliques.

Quelquefois on ajoute à la matière d'*essai* différents fondants ou réactifs pour aider la fusion du minéral ou sa décomposition, ou bien pour découvrir les oxydes qu'il renferme, et quelquefois même amener leur réduction. Les principaux réactifs solides sont le biborate de soude, le carbonate de soude et le phosphate double de soude et d'ammoniaque, que l'on désigne dans les *essais* pyrognostiques par les noms techniques de borax, de soude et de sel de phosphore. Le borax est le fondant le plus ordinairement employé ;

on s'en sert pour opérer la fusion d'un grand nombre de substances minérales. On obtient un verre presque toujours transparent après le refroidissement, et qui reçoit du corps dissous des propriétés et des couleurs qui lui sont propres. Les différents oxydes métalliques se distinguent entre eux par les teintes différentes que prend le verre de borax au feu de réduction et au feu d'oxydation, avant et après le refroidissement.

Quelques-uns donnent des verres qui deviennent opaques au flamber, c'est-à-dire lorsqu'on les chauffe légèrement à la flamme extérieure du chalumeau. Les *essais* par le borax se font ordinairement sur la lame ou le fil de platine; un habile expérimentateur français, M. Lebaillif, a imaginé de les effectuer sur de petites coupelles blanches très-minces et de 10 millimètres au plus de diamètre, qu'il formait avec parties égales de terre à porcelaine et de terre de pipe. Cette coupelle reçoit la matière d'*essai* mêlée au fondant, et se place ensuite sur le charbon ou entre les branches de la pince de platine. Au premier coup de feu, la matière entre en fusion et adhère à la coupelle; le verre qui se forme s'étend bientôt à la surface du fond blanc, ce qui rend sa couleur plus facile à voir. Cette manière d'opérer a encore l'avantage de mettre l'observateur à même de garder la coupelle et de montrer en tout temps le résultat de l'*essai* et l'un des caractères de la substance. L'oxyde de cobalt et les divers minerais de ce métal colorent en bleu le verre de borax, au feu d'oxydation comme à celui de réduction. Les oxydes de manganèse donnent, à la flamme d'oxydation, un verre de couleur rouge violet ou améthyste; à la flamme de réduction, un verre incolore, s'il est parfaitement refroidi. Les minerais de chrome font prendre, à la flamme oxydante, une couleur d'un beau vert d'émeraude, et, à la flamme réductrice, celle d'un jaune brun. Les oxydes de fer, au feu d'oxydation, donnent un verre rouge sombre; au feu de réduction, ils colorent en vert bouteille ou vert bleuâtre. Les oxydes de cuivre, au feu d'oxydation, font prendre à la flamme une couleur verte; au feu de réduction, le verre de borax est incolore.

On emploie la soude comme fondant et dissolvant, et en même temps comme réactif, pour décomposer des sels insolubles et déplacer leurs bases, en donnant lieu à un phénomène de double décomposition; on s'en sert aussi pour aider à la réduction de certains oxydes métalliques. On déplace les bases alcalino-terreuses par le moyen de la soude, qui s'empare du principe acide; c'est ainsi qu'on reconnaît la présence de la silice dans un silicate, infusible par lui-même; celle de l'acide titanique dans les titanates, etc. Les silicates infusibles, traités par la soude, fondent avec effervescence en donnant un verre transparent, qui dissout les bases auxquelles la soude a enlevé la silice pour former un sel soluble. La matière provenant du traitement par la soude est attaquable par les acides chlorhydrique et azotique; sa solution étant évaporée, on en sépare la silice en jetant de l'eau sur le résidu et en filtrant ensuite. Dans quelques cas, on fond le minéral avec la soude, comme on le fait avec le borax, sur la lame ou le fil de platine. On obtient une fritte verte avec les oxydes de manganèse; avec ceux de chrome on a la couleur vert émeraude au feu de réduction, après le refroidissement, et la couleur jaune au feu d'oxydation. Mais la soude est surtout employée, concurremment avec le charbon, pour réduire les oxydes métalliques et pour découvrir dans ces minéraux les quantités de métal réductibles assez petites pour échapper aux analyses faites par la voie humide. On pulvérise la matière d'*essai*, on la pétrit dans le creux de la main avec de la soude humectée, à laquelle on joint un peu de poussière de charbon, puis on chauffe le tout sur un charbon solide. Si le métal est en grande quantité dans le minéral, il se réduit en petits globules distincts, que l'on peut recueillir et examiner; s'il est disséminé dans le minerai en très-petites quantités, il est absorbé avec la soude par le charbon. On enlève alors avec un couteau la pellicule de charbon que le mélange a pénétrée; on la broie sous l'eau et on lave ensuite, en décantant successivement, jusqu'à ce que tout le charbon soit enlevé; il ne reste plus alors que le métal, sous forme de petites paillettes brillantes, s'il est fusible et malléable, et sous forme pulvérulente, s'il est cassant ou s'il n'a pas subi la fusion. M. Delafosse fait remarquer dans ses cours du Muséum, pour expliquer cette manière d'agir de la soude, que les carbonates alcalins, chauffés avec le charbon, se décomposent en partie, en produisant de l'oxyde de carbone, qui, en s'insinuant entre les particules de la matière d'*essai*, agit avec plus d'avantage que le charbon lui-même.

Le sel de phosphore agit comme fondant et comme réactif; par l'action de la chaleur, il se transforme en un phosphate de soude monobasique ou métaphosphate, qui est très-fusible, ce qui fait qu'on l'emploie comme le borax pour dissoudre à chaud les oxydes métalliques; il forme avec eux des verres dont on examine la transparence et la couleur. Souvent il fait ressortir mieux que le borax les teintes caractéristiques des divers oxydes. Comme réactif, le sel de phosphore sert souvent à déplacer les acides. Ceux qui sont volatils se subliment et ceux qui sont fixes restent en suspension dans le verre sans s'y dissoudre. La silice des silicates est mise en liberté et se montre dans le verre sous la forme d'une poussière ou d'une sorte de squelette solide. C'est encore par le même réactif qu'on reconnaît la présence du chlore dans un minéral; on mêle ce réactif avec l'oxyde de cuivre et l'on forme ainsi ce que l'on appelle, dans les *essais* pyrognostiques, le sel de phosphore cuivrique; on ajoute ensuite la matière d'*essai*, puis l'on chauffe. Si cette matière contient du chlore, le globule vitreux colore la flamme du chalumeau en bleu tirant sur le pourpre.

On emploie encore pour les *essais* au chalumeau quelques autres réactifs, mais seulement dans des cas particuliers, pour découvrir la présence de certains principes ou pour obtenir certaines modifications; ainsi, on se sert du nitre ou du chlorate de potasse pour suroxyder quelques métaux, le manganèse, par exemple. On rend ainsi sensibles des quantités de métal qui ne suffiraient pas à colorer le verre sans le secours de ce réactif. Pour désoxyder, on emploie la poudre de charbon ou l'étain à l'état métallique. L'acide borique déplace un autre acide moins fixe que lui, et c'est par ce dissolvant, dont on fait usage dans certains cas, que l'on parvient à reconnaître la présence de l'acide phosphorique dans un minéral. Pour y arriver, on dissout à chaud le minerai dans de l'acide borique, puis on plonge un fil de fer dans la masse fondue: le fer s'oxyde aux dépens de l'acide phosphorique, et il se produit du phosphure de fer et un borate de fer. Le phosphure fond en une boule métallique blanche et cassante. Le fil de fer est employé aussi pour précipiter différents métaux ou pour les séparer du soufre ou des acides fixes avec lesquels ils peuvent être combinés. On humecte quelquefois les matières d'*essai* avec de l'azotate de cobalt, pour y découvrir la présence de l'alumine ou de la magnésie. Ces deux oxydes terreux donnent avec l'oxyde de cobalt, après une forte ignition, le premier, un beau bleu d'azur; le second, une couleur rose pâle. Enfin, il est un cas où l'on doit employer comme fondant, au lieu du carbonate de soude, le carbonate et l'azotate de baryte, c'est lorsqu'on soupçonne la présence d'alcalis fixes dans la substance à examiner. Il est clair que, dans ce cas, il faut bien se garder d'introduire un de ces corps dans la matière d'*essai*.

— *Essais par la voie humide.* La méthode consiste à dissoudre le corps que l'on veut examiner et à faire agir sur lui différents réactifs, de manière à isoler, par des précipitations successives, les éléments simples ou binaires qui le composent, et à les reconnaître aisément par la couleur ou la nature même des précipités obtenus. Comme on n'a pour but, dans ces sortes d'*essais*, que de distinguer la nature des composants sans chercher à apprécier leur quantité, on n'opère jamais que sur de simples parcelles du minéral, ou sur quelques gouttes de solution, sans faire aucune pesée. Le plus souvent on se contente de placer une seule goutte de la solution au fond d'un verre de montre ou sur un carreau de vitre; on l'étend de deux ou trois gouttes d'eau, sur lesquelles on fait tomber une seule goutte du réactif, en l'enlevant du flacon au moyen d'un tube de verre plein et cylindrique. Il faut avoir soin de n'employer que de l'eau distillée et des réactifs bien purs, et, pour faire les solutions, les filtrer et les évaporer, on doit se servir des instruments les plus petits possible. Tous les *essais* par la voie humide exigent une opération préparatoire, qui consiste à faire dissoudre le corps qu'on veut examiner, ce qui est toujours possible et même facile, la plus grande partie des minéraux étant solubles immédiatement à chaud ou à froid, soit dans l'eau, soit dans les acides, et ceux qui ne le sont pas, le devenant lorsqu'on les fond préalablement avec la soude ou la potasse. Les dissolvants que l'on emploie le plus sont l'acide chlorhydrique, l'acide azotique ou un mélange des deux, connu sous le nom d'eau régale. On a soin d'observer si le minéral s'y dissout avec effervescence en dégageant un gaz incolore ou coloré; si la dissolution est lente, sans effervescence, mais produisant une sorte de gelée; enfin si elle a lieu sans effervescence et sans production de gelée. Cette apparence gélatineuse est due à la silice qui commence à se précipiter, et dont on débarrasse aisément la solution en évaporant à siccité, en jetant de l'eau sur le résidu et en filtrant; la matière blanche qui reste sur le filtre est de la silice pure. Les principaux réactifs que l'on emploie pour l'examen des solutions sont, indépendamment des acides déjà cités: l'acide sulfurique, l'ammoniaque, la potasse caustique, le carbonate d'ammoniaque, l'oxalate d'ammoniaque, l'oxalate de potasse, le sulfhydrate d'ammoniaque, le sulfate de soude, le chlorure de platine, le ferro-cyanure de potassium, l'azotate de baryte et l'azotate d'argent; ajoutons encore des lames de cuivre, de fer et de zinc.

Pour donner une idée de la manière dont se conduisent ces sortes d'*essais*, nous supposerons que l'on veuille déterminer la composition qualitative d'un silicate, c'est-à-dire d'un composé salin formé par l'union de l'acide silicique avec autant de bases que l'on voudra. Les silicates étant pour la plupart insolubles, on commencera par calciner la pierre avec de la soude; puis on dissoudra complétement dans l'acide chlorhydrique ou dans l'acide azotique. Après cette opération, on peut être sûr que la combinaison primitive a été détruite, et que les principes constituants du minéral sont totalement séparés. On évaporera la solution à siccité, après quoi on traitera le résidu par l'eau, pour dissoudre toutes les bases, qui seront à l'état de chlorures ou d'azotates, selon que l'on aura employé l'un ou l'autre acide; enfin, on filtrera la dissolution; ce qui restera sur le filtre sera de la silice. Pour rechercher les bases dans la liqueur filtrée, on traitera d'abord la dissolution par l'ammoniaque, jusqu'à ce qu'elle ait une légère odeur ammoniacale; l'ammoniaque précipitera toutes les bases moins puissantes qu'elle, telles que l'alumine, la glucine, le peroxyde de fer, etc., et ne laissera dans la liqueur que les alcalis fixes, la baryte, la strontiane, la chaux, la magnésie, etc., qu'il sera facile de séparer de la solution en les précipitant: 1° la baryte et la strontiane, par l'addition de quelques gouttes d'un sulfate; 2° la chaux, par l'oxalate d'ammoniaque; 3° la magnésie, par l'ammoniaque et le phosphate de soude, etc. Pour opérer ces précipitations, on partage la liqueur en autant de portions ou gouttes que l'on veut employer de réactifs; on passe ensuite à l'examen du précipité ammoniacal; à cet effet, on traite par la potasse caustique pour dissoudre l'alumine et la glucine, qui, si elles existent ensemble, peuvent être facilement séparées l'une de l'autre par le carbonate d'ammoniaque. Le résidu du traitement par la potasse est attaqué ensuite: 1° par le même carbonate, qui dissout l'yttria, la zircone, l'urane et le cérium; 2° par l'acide chlorhydrique, qui enlève les autres bases, telles que les oxydes de fer et de manganèse, que l'on reconnaît en faisant usage du ferro-cyanure de potassium.

Pour rechercher la soude et la potasse dans les silicates, il faut un *essai* particulier; en effet, on ne peut plus alors employer ces corps comme réactifs; il faut d'abord traiter la matière par le carbonate ou l'azotate de baryte; on ajoute ensuite du carbonate d'ammoniaque, qui précipite tout, à l'exception des alcalis, dont les carbonates sont les seuls solubles. On filtre, on évapore à siccité, puis on chauffe le résidu à la chaleur rouge, après l'avoir mêlé avec du charbon. S'il reste quelque chose dans la capsule, c'est un alcali, dont on détermine la nature par des réactifs convenables, après l'avoir dissous dans l'eau. On sait que la potasse précipite en jaune par le chlorure de platine, que la lithine le fait en blanc par le carbonate d'ammoniaque, et que la soude ne produit aucun de ces effets.

Si au lieu d'un silicate, qui est un corps brûlé, il s'agissait d'un composé combustible, dont les composants dussent s'oxyder ou se chlorurer pour pouvoir se dissoudre, on emploierait pour dissolvant, non l'acide chlorhydrique, mais l'acide azotique ou l'eau régale. Dans le cas où l'on se sert de l'acide azotique, il s'opère pendant la solution un dégagement de gaz coloré, de vapeurs rutilantes; il y a des substances qui, en se dissolvant ainsi, donnent lieu à un précipité immédiat, qui annonce la présence de l'antimoine, de l'étain ou du molybdène. On reconnaît ensuite dans la solution la présence du bismuth, par l'eau; de l'argent, du mercure, du cuivre et du nickel, en y plongeant des lames de cuivre ou de fer. L'argent et le mercure se précipitent sur le cuivre; le cuivre sur le fer, et s'il y a du nickel dans la liqueur où l'on a laissé séjourner une lame de fer, cette liqueur devient bleue par l'addition de l'ammoniaque.

Les détails dans lesquels nous sommes entré sont loin d'être complets; mais nous n'avons eu pour but que de donner une idée générale des *essais* méthodiques auxquels les chimistes et les minéralogistes peuvent avoir recours pour déterminer rapidement la composition d'un corps.

— *Essai des pierres.* Pour vérifier si les pierres ne s'altèrent pas, on les expose à l'air, à l'eau et à la gelée; cette dernière opération n'étant pas praticable en toutes saisons, on peut se servir du procédé de M. Brard, lequel consiste à imbiber un morceau de la pierre d'une dissolution de sulfate de soude et à l'exposer ensuite à l'air: la cristallisation de ce sel produit un effet analogue à celui de la congélation de l'eau, et fait reconnaître les pierres que la gelée attaque le plus vivement. Ainsi, après avoir préparé un cube de 0m,04 à 0m,05 de côté, et l'avoir posé, on le fait bouillir pendant une demi-heure dans de l'eau saturée de sulfate de soude, puis on le suspend à l'air et on l'arrose de temps en temps avec l'eau de la dissolution. Au bout de quelques jours on peut juger du degré de gélivité de la pierre.

Pour vérifier pareillement si une brique peut résister à l'action de la gelée, M. Brard la fait bouillir pendant une demi-heure dans une dissolution saturée à froid de sulfate de soude, puis il la suspend par un fil au-dessus de la capsule dans laquelle elle a bouilli. Au bout de vingt-quatre heures, la surface se trouve recouverte de petits cristaux que l'on fait disparaître par une nouvelle immersion dans la dissolution; ils se reforment encore après quelque temps de suspension; on les fait disparaître de même, et, après avoir répété la même opération pendant cinq jours, après chaque nouvelle apparition de cristaux, si la brique est gélive, elle a abandonné de petits fragments qui se sont réunis au fond de la capsule; dans le cas contraire, la cristallisation du sulfate de soude n'en détache aucune particule, les arêtes ne s'émoussent même pas.

— *Essai des soies.* L'*essai* des soies a pour but de faire connaître la finesse, c'est-à-dire la longueur du diamètre des fils de soie. Cette finesse peut être appréciée lorsqu'on connaît le volume et la longueur des fils. Rien ne paraît plus simple; mais, pour obtenir quelque précision et quelque certitude, il faut procéder avec soin et opérer d'une manière toute particulière. Comme le résultat de l'*essai* devient le titrage de la soie, on comprend que l'opération est d'une sérieuse importance à l'égard du commerce et de l'industrie. Autrefois, c'est-à-dire avant la fin du XVIIIe siècle, l'*essai* se faisait en levant sur l'ourdissoir 80 fils de trame de 120 aunes chacun, ce qui formait un total de 11,424 mètres qui devaient peser ensemble 80 deniers ou 30gr,59472. Ce poids servait à désigner le titre normal. Cette méthode présentait des inconvénients, parce qu'il était assez long et assez difficile de lever une aussi grande quantité de fils, et cette difficulté était encore augmentée par le procédé de métrage qui était le même que celui qu'on emploie encore aujourd'hui dans le commerce des étoffes. Un inventeur, que la tradition désigne sous le nom de Mathey, mécanicien de Turin, eut l'ingénieuse idée, vers le commencement du XVIIIe siècle, de réduire le nombre des fils en même temps que le chiffre du volume au vingt-quatrième de ce qu'ils étaient autrefois, ce qui conservait exactement les mêmes proportions; seulement, au lieu d'opérer sur une grande quantité, on opérait sur une plus petite; puis il inventa un instrument dévideur-compteur qui permet de mesurer très-vite et avec certitude les fils soumis à l'*essai*; cet instrument, qui a reçu depuis de nombreuses et ingénieuses modifications, a pour pièces principales une éprouvette qui porte un guindre ou dévidoir de 1m,19 de circonférence, l'ancienne aune conservée pour ce titrage. Ce dévidoir fait 400 tours, ce qui donne une longueur totale pour le fil dévidé de 476 mètres. Ce fil est ensuite pesé avec des grammes et milligrammes que l'on convertit en grains ou poids de marc. Le grain est la vingt-quatrième partie du denier (comme le denier est la vingt-quatrième partie de l'once) et correspond à 0gr,053115. On a voulu conserver les anciennes proportions, de même que les poids et mesures qui étaient autrefois en usage dans l'*essai* des soies, afin de ne point apporter de trouble ou de causes d'erreur dans les transactions; on a même poussé le respect de la coutume jusqu'à conserver le nom de denier au grain, poids de marc; car on désigne le titre des fils de soie par la désignation 10, 11, 12 deniers, quand en réalité c'est 10, 11, 12 grains que pèsent les 476 mètres de fil mesures au compteur. Le nombre de grains, que l'on continue dans cette circonstance à appeler *deniers*, constitue le titre du fil de soie. Le plus ordinairement il est de 10 deniers, ou du moins c'est celui-ci qui sert de type.

L'*essai* des soies sert non-seulement à titrer les fils, mais encore à en faire connaître la régularité. Il est bien évident que si les parties d'un même fil, à longueur égale, pèsent un poids différent, c'est que ce fil est plus gros en des places que dans d'autres. Plus la longueur est considérable, relativement à un poids donné, plus le fil est ténu; plus la longueur est petite, plus le fil est gros. Comme l'*essai* a lieu sur plusieurs matteaux ou paquets de même provenance, afin que le titre soit fixé le plus exactement possible, on peut constater les différences qui proviennent de la grosseur du fil: quand il n'y a d'écart entre une échevette de 476 mètres et une autre, ou entre les diverses parties de cette échevette, que d'un grain, c'est-à-dire du dixième environ, le fil est considéré comme très-régulier; quand l'écart est de 2 ou 3 grains, 3 et demi au plus, le fil passe pour régulier; mais quand l'écart est plus fort, le fil est classé parmi les irréguliers. Autrefois, avant les progrès accomplis dans le dévidage et la filature, certains fils de soie étaient de 100 deniers aux deux bouts et de 10 deniers seulement au milieu. Maintenant la différence la plus ordinaire est de 2 à 3 deniers, 4 au plus. La soie fournie par le cocon présente une certaine irrégularité, et elle varie en finesse et en longueur, suivant les influences atmosphériques auxquelles l'animal a été soumis, la nourriture qu'il a prise et les soins qu'il a reçus; ce qui explique comment, avec des procédés imparfaits, on obtient un fil dix fois plus gros dans certaines parties. Le fil est un brin double soudé d'une longueur totale de 1,200 à 1,500 mètres, et d'une longueur moyenne dévidable de 600 à 800 mètres; il en est même dont on peut dévider jusqu'à 1,200 mètres, et il est à remarquer que les premières couches sont composées de filaments plus forts que ceux des secondes, le ver filant plus gros lorsqu'il commence. Un cocon pèse en moyenne 2 grammes ou 2 grammes et demi, et sur ce poids la soie n'entre que dans une proportion de 10 à 20 pour 100; aussi faut-il de 4 à 7 kilogrammes de cocons pour obtenir un demi-kilogramme de soie grège. Le brin de

soie de la longueur titrée, c'est-à-dire de 476 mètres, pèse 2 grains ou 1 grain et demi; le titre le moins élevé est de 1 denier ou 0gr,053115, et le titre le plus élevé est de 3 deniers ou 0gr,159365. En moyenne, le titre de la soie grége filée avec trois ou quatre cocons est 9 à 10 deniers; celui de la soie filée avec cinq cocons, de 11 à 12. On ne file guère plus de huit à dix cocons. Les soies les plus belles sont celles des Cévennes et de Fossombrone, dans les États romains, qui se filent à trois cocons et sont titrées à 7-8 deniers, et celles dites *tratlée* et *tay-saam*, provenant de Chine, la première titrée à 18 deniers et la seconde à 20-21 deniers. Les soies de Perse et du Bengale, très-irrégulières, sont titrées entre 30 et 40 deniers. Quoiqu'on n'obtienne point, dans l'*essai* des soies, une rigueur mathématique, les résultats ont assez de précision pour que le titrage présente toutes les garanties désirables. On les augmente encore en soumettant les soies essayées à l'air, sous une température moyenne, à une nouvelle épreuve, après leur avoir fait subir une dessiccation; c'est là ce qu'on appelle le conditionnement absolu. Dans cette seconde opération, les soies perdent 10 à 12 pour 100 de leur poids.

Des bureaux publics pour l'*essai* des soies ont été ouverts à Lyon, à Paris, à Marseille et à Avignon. Le plus ancien est celui d'Avignon, autorisé en 1808; les autres n'ont été créés que récemment, et le dernier fondé est celui de Lyon, autorisé en 1856 et ouvert seulement en 1858. Tous, à l'exception du dernier, ont accepté dans leurs règlements l'ancien titrage indiqué plus haut. Le bureau de Lyon a porté la longueur du fil de cocon de 400 aunes à 500 mètres, ce qui fait une différence d'un dix-neuvième de l'ancienne mesure. Cette augmentation dans la longueur du fil influe donc assez peu sur le titrage, et elle n'augmente la ténuité, pour un même titre, que de 5 pour 100 environ. Comme nous l'avons dit, les soies essayées après dessiccation se trouvent avoir perdu de 11 à 12 pour 100 de leur poids; le titrage du bureau de Lyon, en augmentant la longueur de 5 pour 100, ne fait donc, en réalité, que titrer les soies à un chiffre correspondant à l'état moyen entre les résultats obtenus dans les conditions ordinaires et après la dessiccation complète. Mais puisque le bureau de Lyon innovait, il eût dû innover complétement et suivre l'exemple du bureau de Turin qui, fidèle au système décimal, le seul reconnu légalement en Italie, titre les soies suivant ce système. La longueur des fils essayés y est de 450 mètres, et l'on y a pris pour titre typique le demi-décigramme. Dans tous les bureaux, en France, sauf celui de Lyon, et en Angleterre, la longueur du fil est de 476 mètres, comme nous l'avons dit, et le poids pris pour unité est 0gr,53115. En Piémont, la longueur est de 450 mètres, et le poids 0gr,5. On voit que les proportions sont, à très-peu de chose près, les mêmes, et que l'adoption de ce titrage, qui serait une nouveauté dans la langue commerciale, ne causerait cependant aucune perturbation dans les transactions.

L'*essai* des soies, en même temps qu'il fixe la valeur et la qualité du produit, a pour but d'empêcher les fraudes qui s'opèrent dans le commerce et l'industrie de cette marchandise, qu'on peut classer parmi les matières précieuses. Pendant longtemps, en l'absence de tout procédé pour vérifier exactement la quantité contenue dans les écheveaux, il se pratiquait un vol connu sous le nom de *piquage*, qui consistait à enlever à chaque écheveau quelques mètres de fil, ce qui finissait par fournir à celui qui se livrait à cette pratique la quantité d'un écheveau, acquis gratuitement au préjudice des acheteurs, quand le fraudeur était un commerçant ou un employé, ou au préjudice du fabricant quand la prélibation était commise par un ouvrier dévideur, ourdisseur ou tisseur. C'était un vol semblable à celui qui se pratique en rognant les pièces d'or ou d'argent.

Le titrage de la soie diffère de celui des autres fils, laine, coton, lin, etc., en ce que l'unité du titre est dans la longueur pour la première, tandis que pour les seconds il est dans le poids. Dans le titrage des soies, on détermine combien pèse une longueur donnée; dans le titrage des autres fils, on détermine combien mesure un poids typique. Dans les deux cas, c'est toujours la comparaison de la longueur et du poids qui sert à établir le titre.

— Numism. et orfévr. *Essai des monnaies et des matières d'or et d'argent.* Les monnaies des anciens étaient d'un seul métal; mais plusieurs raisons ont donné lieu à l'alliage de divers métaux dans les monnaies et dans les ouvrages d'or et d'argent. D'abord les métaux précieux n'étant pas, lors de leur extraction, dans une entière pureté, se trouvent avoir des titres bien différents; ensuite ils ne présentent pas ordinairement toutes les qualités [illegible] soit sous le rapport du [illegible] celui de la durée. [illegible] on attribue l'invention [illegible] des monnaies. Chez les Romains [illegible] était d'un huitième [illegible] à l'égard de [illegible] un cinquième d'argent. L'alliage de l'argent avec l'or subsistait, il n'y a pas encore fort longtemps, en France; mais on a préféré le cuivre, qui a la propriété de rehausser la couleur de l'or, tandis que l'argent, au contraire, l'affaiblit; l'expérience a démontré d'ailleurs que le cuivre, allié à tout autre métal, rend la matière plus dure et susceptible de recevoir une empreinte plus belle et plus durable.

De l'adoption d'un alliage fixe dans les monnaies découle naturellement la nécessité de les contrôler, de vérifier si, dans la fabrication, le cuivre ou le métal de valeur inférieure n'a pas excédé les proportions déterminées, ce qui préjudicierait à l'aloi des espèces et causerait une perte à ceux qui en seraient détenteurs. Les Romains, dès l'adoption de l'alliage, firent subir aux matières des monnaies une double épreuve, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui, afin de reconnaître d'abord le titre du métal destiné à la fonte, ce qui permet d'établir la quantité d'alliage qu'il comporte pour être amené au titre monétaire; en second lieu, afin de s'assurer, après la fabrication des espèces, que l'opération de l'alliage a été bien faite et a donné un titre conforme à celui qui est prescrit par la loi. On se servait de la pierre de touche et de petits morceaux d'or dont le titre avait été vérifié et que l'on conservait comme étalons; on les frottait sur la pierre, ainsi que le métal des monnaies à éprouver, et l'on jugeait, à la couleur et à l'effet plus ou moins prompt d'un acide, du titre du métal. On comprend que cet *essai* par voie de comparaison ne pouvait donner des résultats absolument exacts; cependant ce procédé resta longtemps en usage, et il est encore pratiqué de nos jours pour apprécier, au laboratoire de la garantie, le titre des menus ouvrages d'orfèvrerie, qu'on ne peut essayer autrement. C'est ce qui nous détermine à donner l'explication de ce mode d'*essai*, que nous ferons suivre des *essais* par la coupellation et par la voie humide.

— *Essai au touchau.* Ce procédé nécessite l'emploi: 1° de la pierre de touche; 2° des touchaux; 3° de l'acide pour les touchaux. La pierre de touche était connue des anciens sous le nom de *cornéenne lydienne* ou simplement *lydienne*, parce qu'on la tirait de la Lydie, en Asie Mineure. On se sert maintenant de celles qui viennent de Saxe, de Bohême et de Silésie. Les pierres de Silésie sont des basaltes qui sont formées de 50 de silice, 25 d'oxyde de fer, 15 d'alumine, 8 de chaux et 2 de magnésie. Elles sont noires, très-dures, inattaquables par les acides; leur surface rugueuse conserve aisément la trace des marques qu'on y a faites par le frottement des alliages à essayer. D'Arcet a préparé des pierres de touche artificielles, qui présentent les mêmes propriétés que les pierres naturelles: on en peut voir un spécimen au musée de la Monnaie de Paris, où l'on peut suivre les opérations des différents modes d'*essai*, sur les résultats qui en sont exposés dans une montre spéciale.

Les touchaux sont de petits morceaux de métal dont l'alliage est connu; ils sont fixés à l'extrémité des branches d'un instrument en forme d'étoile, et chacun d'eux, à un titre différent, sert à comparer sa trace sur la pierre de touche, avant et après l'action de l'acide, avec les traces laissées par les alliages qu'on examine.

L'acide pour les touchaux contient 98 parties d'acide azotique de 1,340 de densité (37° Baumé), 2 parties d'acide chlorhydrique d'une densité de 1,173 (21° Baumé), et 25 parties d'eau. D'après M. Levol, ancien essayeur du laboratoire de la Monnaie de Paris, l'acide pour les touchaux peut être composé de 123 parties d'acide azotique à 31° Baumé et de 2 parties d'acide chlorhydrique à 21° Baumé.

Quand on veut essayer un alliage d'or, d'argent ou de bronze à la pierre de touche, il faut faire sur cette pierre plusieurs marques de 0m,004 à 0m,005 de longueur, sur 0m,002 à 0m,003 de largeur. On doit négliger de se servir des premières touches, si l'objet a été fortement déroché ou mis en couleur, parce que, sa surface se trouvant à un titre plus élevé que l'intérieur, l'*essai* fait sur les premières touches ne serait pas exact. La trace définitive étant faite, on la compare avec d'autres traces laissées par le frottement des touchaux dont les titres sont connus; on mouille ces traces avec une barbe de plume ou une pointe de verre trempée dans l'acide, et l'on examine ce qui se produit alors. La trace disparaît entièrement et presque instantanément si elle a été faite avec du cuivre; elle résiste si l'alliage est au titre de 750 millièmes (celui des bijoux) ou au-dessus, et, dans ce cas, un linge fin passé légèrement sur la pierre n'enlève pas la trace. Avec un peu d'habitude, on peut apprécier d'une façon très-approximative le titre de l'alliage, en consultant la teinte plus ou moins foncée que prend l'acide, ainsi que l'épaisseur et la couleur de la trace d'or qui reste sur la pierre, et principalement en faisant des épreuves comparatives avec les touchaux au titre éprouvé.

Cette opération, entre des mains exercées, donne le titre d'un alliage d'or à moins d'un centième, et présente l'avantage de ne pas altérer les pièces dont on veut connaître approximativement le titre. (J. Pelouze et E. Frémy, *Abrégé de chimie*, Paris, 1853.)

— *Essai par la coupellation.* C'est sous le règne de Philippe le Bel, vers l'an 1300, que ce procédé fut substitué à l'*essai* par la pierre de touche, comme devant présenter des résultats plus sûrs. Son nom de coupellation lui vient de ce qu'il s'opère au moyen de coupelles ou petites coupes, composées d'os calcinés au contact de l'air et réduits en poudre. Cette poudre est mêlée avec de l'eau, et on en forme une pâte, à laquelle on donne, à l'aide d'un moule, la forme de coupelle, et on la laisse sécher. Les coupelles sont blanches, légères, poreuses et très-friables; elles peuvent absorber facilement leur propre poids de litharge.

Ce mode d'*essai* est basé sur la propriété qu'ont l'or et l'argent d'être inoxydables et à peu près fixes à une température très-élevée, tandis que le cuivre s'oxyde, surtout en présence du plomb, et passe dans les pores de la coupelle, sur laquelle la quantité de métal pur s'arrête sous la forme d'un bouton, qu'on appelle bouton d'*essai* ou bouton de retour.

Pour déterminer l'oxydation du cuivre et obtenir un bouton de métal pur, il est nécessaire d'ajouter à l'alliage une quantité de plomb proportionnée à celle du cuivre. La proportion du plomb est assez ordinairement fixée pour une partie d'alliage, d'après le titre de celui-ci, à:

2 parties	quand le titre	est de	1,000 à 950 mil.
5	—	—	950 à 900 —
7	—	—	900 à 850 —
9	—	—	850 à 800 —
12	—	—	800 à 750 —
15	—	—	750 à 700 —
18	—	—	700 à 650 —
20	—	—	650 à 600 —

On voit que, plus l'alliage est à bas titre, plus il faut de plomb pour en retirer le cuivre. Quand il s'agit d'essayer des monnaies, dont le titre est toujours connu comme avoisinant celui de 900 millièmes, il n'y a pas lieu de se livrer à une recherche ayant pour but de déterminer la quantité de plomb à ajouter à l'alliage; mais lorsqu'il s'agit d'une matière non titrée, il faut, de toute nécessité, en approximer le titre, ce qui se fait, pour l'or, au moyen de la pierre de touche et en passant à la coupelle 0gr,100 d'alliage avec 0gr,300 d'argent et 1 gramme de plomb. Le bouton, aplati et mis en ébullition pendant quelques minutes avec 5 à 6 grammes d'acide azotique, donne un résidu d'or dont le poids indique le titre approximatif de l'alliage. Pour un alliage d'argent, l'approximation du titre s'obtient en passant à la coupelle 0gr,100 de l'alliage avec 1 gramme de plomb: au bout de quelques minutes, on obtient un bouton dont le poids donne, à 1 ou 2 centièmes près, le titre cherché.

L'*essai* par la coupellation n'est plus usité aujourd'hui, dans les monnaies, que pour les pièces d'or: celles d'argent sont éprouvées, depuis 1830, par un autre procédé beaucoup plus simple et plus exact, découvert par M. Gay-Lussac et connu sous le nom d'*essai* par la voie humide. Nous en parlerons plus loin, après avoir indiqué les procédés à l'aide desquels s'opère la coupellation de l'or et de l'argent.

— *Coupellation de l'or.* Il n'est pas bien facile d'analyser exactement les alliages d'or et de cuivre en les passant à la coupelle avec du plomb et en déterminant le poids du bouton de retour: celui-ci retient toujours du cuivre et même du plomb; de plus, si l'alliage contenait de l'argent, ce métal resterait uni à l'or. Toutefois, dans les *essais* qui n'exigent pas une précision extrême, la coupellation suffit pour l'analyse des alliages d'or et de cuivre; on peut même dire qu'elle fournit quelquefois des résultats plus précis que la coupellation de l'argent, parce que l'or est moins volatil et pénètre plus difficilement dans la coupelle. Des expériences faites sur des monnaies, des médailles d'or et sur des alliages d'or et de cuivre, coupellés avec du plomb, à la température du rouge vif, ont indiqué quelquefois très-exactement le titre, mais elles ont aussi donné des surcharges ou des pertes de 1, 2 et 3 millièmes. La principale difficulté que présente la coupellation directe d'un alliage d'or et de cuivre paraît consister dans l'absorption de l'or par la coupelle, lorsque la température est très-élevée, et aussi dans l'impossibilité de séparer complétement le cuivre et le plomb lorsque, au contraire, la température est trop basse.

Pour analyser exactement un alliage d'or et de cuivre, on le coupelle à une température modérée avec une certaine quantité d'argent, et l'on traite le bouton par un excès d'acide azotique qui dissout les métaux étrangers et laisse l'or à l'état de pureté. Cette opération s'appelle départ. Il faut avoir soin d'établir un certain rapport entre les quantités d'or contenues dans l'alliage et les proportions d'argent qu'on y ajoute. Si l'on employait une trop faible quantité d'argent, l'or empêcherait l'acide azotique de dissoudre entièrement le cuivre et l'argent. Si l'argent était en excès, l'or, après l'action de l'acide azotique, serait très-divisé et, par conséquent, plus difficile à rassembler et à laver. L'expérience a démontré que, pour opérer convenablement le départ, c'est-à-dire la séparation de l'argent à l'aide de l'acide azotique, il faut trois parties d'argent contre une partie d'or. C'est ce qui a fait donner le nom d'inquartation à cette opération qui consiste à ajouter à l'alliage d'or une quantité d'argent telle que l'or soit à l'argent comme 1 est à 3. Quant au plomb nécessaire pour passer l'alliage à la coupelle, sa proportion doit augmenter avec celle du cuivre.

La coupellation de l'or n'exige pas autant de soins minutieux que la coupellation de l'argent, parce que le rochage est moins à craindre, et surtout parce que l'or, ainsi qu'il a été dit plus haut, est moins volatil et que la coupelle l'absorbe difficilement. Cependant l'alliage ne doit être laissé dans le moufle que le temps nécessaire à sa coupellation. Si l'or était abandonné pendant quelques minutes dans la coupelle à une température d'un rouge vif et au milieu du courant d'air qui s'établit toujours dans le moufle, il pourrait éprouver une perte de 2 à 3 millièmes de son poids.

Avant de procéder à l'analyse exacte d'un alliage d'or, il faut connaître approximativement son titre, afin de l'inquarter; l'approximation s'obtient, ainsi qu'il a été dit plus haut, à l'aide de la pierre de touche et en traitant par l'acide azotique un mélange de 0gr,100 d'alliage avec 0gr,300 d'argent et 1 gramme de plomb. On pèse ensuite 0gr,500 de l'alliage à éprouver, on l'introduit dans un morceau de papier avec la quantité d'argent nécessaire, on pèse également le plomb et on le porte dans la coupelle bien rouge; lorsque le plomb est découvert, c'est-à-dire que sa surface est nette et brillante, on y ajoute l'alliage ainsi que l'argent. Quand le bouton s'est fixé, on l'enlève, on l'aplatit sur l'enclume, on le recuit, on le lamine et on le recuit une seconde fois. La lame mince ainsi obtenue, roulée sur elle-même en spirale, constitue le cornet, qu'il s'agit de soumettre au départ, c'est-à-dire à l'action de l'acide azotique. On l'introduit dans un petit matras d'*essai*, et on le fait bouillir une première fois pendant 20 minutes, avec 30 à 35 grammes d'acide azotique à 21° Baumé, et une seconde fois pendant 10 minutes, avec 25 à 30 grammes du même acide à 32° Baumé. Si l'on employait un acide trop concentré pour la première ébullition, le cornet se déchirerait. On lave alors le cornet à deux reprises avec de l'eau distillée; on remplit entièrement d'eau le matras et on le renverse avec précaution dans un petit creuset d'argile, où le cornet tombe sans se briser. On décante l'eau qui recouvre l'or et on porte le creuset à une température rouge, mais toutefois insuffisante pour mettre le métal en fusion. Le cornet, qui a subi l'action de l'acide azotique, est volumineux, d'un brun jaunâtre et excessivement friable; il serait impossible de le toucher avec les doigts sans le briser; on ne doit le manier que sous l'eau; le recuit rapproche les molécules de l'or et leur donne de l'adhérence. Pendant le recuit, le cornet, sans changer de forme, diminue de deux à trois fois son volume. Après toutes ces opérations, le cornet est pesé avec la plus grande exactitude dans une balance d'*essai*, instrument d'une sensibilité extrême, renfermé dans une niche ou lanterne de verre, afin que l'air ou le moindre souffle ne puisse l'influencer, et dont l'exactitude est telle que la plus faible supériorité de poids qui se trouve d'un côté suffit pour emporter l'autre, et peut tenir compte de la plus légère différence.

Le poids du cornet donne le titre exact de l'alliage par sa comparaison avec le poids de la partie soumise à l'*essai*. Cette prise d'*essai* étant, pour l'or, de 0gr,500, il en résulte que, si le poids du cornet donne 0gr,450, l'alliage est à 900 millièmes de fin.

L'opération de l'*essai* est un affinage en petit, qui s'exécute à peu près de la même manière en grand.

— *Coupellation de l'argent.* Dans les monnaies, dont le titre est toujours supposé de 900 millièmes, et dans les cas où l'on a fixé par approximation celui de l'alliage à analyser, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, en passant à la coupelle 0gr,100 de l'alliage avec 1 gramme de plomb, on opère le dosage, par la voie sèche ou coupellation, de la manière suivante: on pèse exactement 1 gramme de l'alliage, qu'on réduit en petits morceaux pour en faciliter la fusion; on place la coupelle sur le moufle du fourneau, et quand on juge que la chaleur est suffisante, ce qui se reconnaît au rouge blanc des coupelles, on y introduit la quantité de plomb déterminée par le titre présumé des matières, d'après la proportion qui a été donnée ci-dessus. Quand le plomb est fondu, on y ajoute la prise d'*essai*, enveloppée dans du papier ou dans une feuille de plomb. Les matières se mêlent et circulent ensemble jusqu'à ce que tout l'alliage soit dégagé; on juge que l'opération est terminée lorsque le mouvement circulatoire augmente et que le volume de l'alliage est réduit à peu près aux deux tiers; le bouton devient alors convexe et présente à sa surface des couleurs irisées. On rapproche alors la coupelle du bord du moufle; car, à ce moment, un excès de chaleur serait nuisible à l'opération. Le bouton se fixe et se voile, c'est-à-dire qu'il perd son éclat et devient terne; puis, tout à coup, il jette une vive lumière; on dit alors qu'il a produit l'éclair; il redevient tout aussitôt terne et se solidifie. Si le refroidissement avait lieu trop rapidement, l'*essai* rocherait et il se produirait des aspérités sur le bouton.

Quand on a détaché le bouton de la coupelle, on le nettoie avec une brosse spéciale.

qu'on appelle gratte-boesse, afin d'enlever la litharge qui peut adhérer encore à sa base, puis on le pèse très-exactement dans une balance d'*essai* : la différence de son poids avec celui de la prise d'*essai* donne le titre de l'alliage. Lorsqu'il s'agit d'un *essai* de monnaies, on met le bouton de retour dans un des plateaux de la balance, avec un poids de 0gr,100, représentant la portion d'alliage (un dixième) qu'on suppose avoir été contenue dans la matière et absorbée entièrement par la coupelle; dans l'autre plateau, on met le poids de 1 gramme, qui représente celui de la pièce d'*essai*, et si la balance reste en équilibre ou qu'il y ait tout au plus une différence de 0gr,002 en plus ou en moins, c'est une preuve que l'alliage est au titre de 900 millièmes ou dans les limites de la tolérance, lesquelles sont de 2 millièmes en dessus et en dessous du titre droit. Quand il s'agit de matière dont le titre n'est pas aussi exact que celui des monnaies, l'essayeur opère également sur 1 gramme, et si, après l'*essai*, le poids du bouton donne 0gr,945, l'alliage est reconnu contenir 945 millièmes d'argent fin. Il faut de grandes précautions et beaucoup d'habitude pour apprécier le titre d'un alliage par la coupellation. L'exactitude de l'opération est subordonnée à la température du fourneau. Trop de chaleur détermine une perte considérable d'argent par la volatilisation du métal et par l'imbibition de la coupelle. Si la température est trop basse, il reste du plomb et du cuivre mélangés à l'argent. Aussi des réclamations nombreuses s'élevaient-elles souvent de la part des porteurs de matières, qui, après avoir fait essayer leurs lingots dans le commerce, les voyaient subir, au laboratoire des monnaies, une dépréciation de titre qui, portant sur des quantités notables, constituait pour eux une perte parfois considérable. Depuis longtemps il était reconnu, en France, que le mode d'*essai* par la coupellation des matières d'argent n'accusait pas le titre véritable. Le *Mémoire* de M. Tillet, de l'Académie des sciences, publié en 1760, et l'ordonnance royale du 5 décembre 1763 ne laissent aucun doute à cet égard. Cependant, comme ce mode d'*essai* était suivi dans les principales villes d'Europe; comme les différences de titres qu'il assignait à un même alliage n'étaient qu'exceptionnellement assez considérables pour motiver des réclamations, et comme on craignait d'apporter du trouble dans les transactions de toute nature par une modification qui aurait peut-être, à cette époque, alarmé le public sur la fidélité du titre des espèces, on continua à suivre un procédé dont l'exactitude n'était point encore généralement contestée.

Toutefois, on faisait, au laboratoire de la Monnaie de Paris, sous la direction de M. d'Arcet, des expériences dont le résultat fut que les *essais* à la coupelle accusaient, pour les alliages de 897 à 903 millièmes, qui étaient alors les limites extrêmes des tolérances monétaires, un titre inférieur de 4 à 5 millièmes à celui qui devait résulter de l'alliage mathématique. Il devenait indispensable de remédier à un mal depuis longtemps signalé et qui suscitait chaque jour de plus nombreuses réclamations, en raison de la perfection toujours croissante des procédés employés pour affiner les métaux précieux. Par arrêté du 18 novembre 1829, le ministre des finances institua une commission chargée d'examiner les procédés alors en usage dans l'art des *essais*, les modifications dont ils pouvaient être susceptibles et les moyens de prévenir les inconvénients que des procédés nouveaux pourraient présenter. Cette commission se composa de MM. le comte Chaptal, pair de France, membre de l'Académie des sciences, président; le baron de Fréville, conseiller d'État; le baron Thenard et Vauquelin, membres de la chambre des députés et de l'Académie des sciences; Gay-Lussac, de l'Académie des sciences; Masson, maître des requêtes; Say, professeur d'économie industrielle au Conservatoire des arts et métiers; Benoît Fould, banquier. M. Vauquelin, étant décédé, fut remplacé par M. Dulong, membre de l'Académie des sciences.

Cette commission, après de nombreuses expériences comparatives, fut amenée à reconnaître que les *essais* à la coupelle d'alliages d'argent donnaient des différences de titres qui variaient de 1 à 6 millièmes, même lorsqu'ils étaient pratiqués sur des matières identiques par des praticiens très-exercés, tels que les essayeurs du laboratoire de la commission des monnaies et ceux des bureaux de la garantie des matières d'or et d'argent. Cette variabilité des titres dépendant de circonstances que l'opérateur le plus habile a de la peine à maîtriser (comme la température), il s'agissait de trouver un mode d'*essai* quelconque tout à fait indépendant de ces circonstances variables, qui n'ont d'autre règle que le jugement trompeur des sens. Tel est le procédé qu'il nous reste à décrire, et qui fut proposé par M. Gay-Lussac, membre de la commission et chargé de rapporter ses travaux. Ce système, inventé par M. Gay-Lussac lui-même, fut appelé *essai* par la voie humide, et, conformément aux propositions de la commission, il fut substitué, par ordonnance royale du 6 juin 1830, dans les laboratoires des Monnaies, à l'*essai* par la coupellation. Les essayeurs du commerce et ceux de la garantie étant responsables du titre accusé par eux, aux termes des lois, aucun mode d'*essai* particulier ne pouvait leur être prescrit.

— *Essai par la voie humide.* Ce procédé, dont les résultats sont mathématiques, est basé sur la propriété qu'a l'argent, dissous dans l'acide nitrique, d'être précipité en chlorure d'argent complètement insoluble par une dissolution de sel marin ou d'acide hydrochlorique; mais, au lieu de déterminer le poids du chlorure d'argent, ce qui serait peu sûr à cause de la difficulté de le dessécher exactement et serait surtout beaucoup trop long, on prend le poids de la dissolution de sel marin qui a été nécessaire pour la précipitation de l'argent. Pour mettre le procédé à exécution, on prépare une liqueur composée d'eau et de sel marin, ou d'eau et d'acide hydrochlorique, dans des proportions telles que 100 grammes de cette liqueur précipitent entièrement 2 grammes d'argent pur ou au titre de 1,000 millièmes, préalablement dissous dans l'acide nitrique. La liqueur, ainsi préparée, donne immédiatement le véritable titre d'un alliage quelconque d'argent et de cuivre par le poids qu'il en faut pour précipiter 2 grammes de cet alliage; si, par exemple, il a fallu 90gr,5 de cette liqueur pour précipiter les 2 grammes d'alliage, le titre de ce dernier sera de 905 millièmes.

Le procédé par la voie humide est, pour ainsi dire, indépendant de l'opérateur; les manipulations en sont simples et ne consistent qu'en pesées ou en mesures faciles à prendre. Le terme de l'opération est très-distinctement annoncé par l'absence de nébulosités très-sensibles, produites par l'affusion du sel marin dans la dissolution d'argent, tant qu'il reste dans cette dernière un demi-millième de métal. Le procédé n'est pas non plus d'une longue exécution, et, dans des mains exercées, il peut rivaliser, sous ce rapport, avec la coupellation; il a même sur cette dernière l'avantage d'être beaucoup plus à la portée de tout le monde et de ne point exiger un aussi long apprentissage. Il est surtout utile aux essayeurs qui n'ont journellement qu'un petit nombre d'*essais* à faire, en ce qu'il leur demande moins de temps et leur impose moins de dépenses. Enfin ses indications sont très-sûres, et l'on peut prétendre, en l'employant, à déterminer, à un demi-millième près, le titre d'un alliage.

On a dit que, dans le procédé de l'*essai* de l'argent par la voie humide, le titre de l'argent se détermine au moyen d'une dissolution de sel marin. Pour composer cette dissolution, on prend du sel marin pur et parfaitement sec ou, à défaut, du sel marin blanc du commerce, réduit en poudre fine et lavé dans le moins d'eau possible, puis séché après avoir été pressé entre des linges ou des morceaux de papier non collé. On en fait une dissolution dans la proportion de 100 grammes de sel pour 9143gr,85 d'eau distillée; la dissolution étant complète, on la vérifie et on en règle le titre de la manière suivante. On fait dissoudre 2 grammes d'argent pur dans 10 grammes d'acide nitrique à 22°, dans un flacon où l'on verse ensuite, peu à peu et en agitant bien, 100 grammes de la dissolution de sel marin; on bouche le flacon, on l'agite pendant quelques minutes, on laisse éclaircir la liqueur ou bien on en passe un peu sur un petit filtre lavé à l'eau distillée. On en verse dans deux verres propres; on ajoute dans l'un quelques gouttes de nitrate d'argent et dans l'autre un peu de dissolution de sel. S'il se forme un précipité dans le premier verre, c'est que la dissolution de sel titrée est trop forte; elle est trop faible, au contraire, s'il se forme un précipité dans le second verre; elle est bien constituée si elle n'est louchie ni par le nitrate d'argent ni par la dissolution de sel marin. Dans l'un et l'autre des cas où la dissolution de sel marin ne serait pas composée exactement comme on le désire, il faudrait y ajouter peu à peu soit du sel marin, soit de l'eau distillée, jusqu'à ce qu'on l'eût amenée, par voie de tâtonnement, au point de précipiter juste 2 grammes d'argent en employant 100 grammes de cette dissolution : elle est alors convenable pour faire les *essais* d'argent par la voie humide. On n'a plus alors qu'à la renfermer dans une bouteille fermée avec un bouchon de verre à l'émeri, graissé avec du suif, et on la garde sous clef tant qu'on ne s'en sert pas.

Voici maintenant la série des manipulations nécessaires pour essayer un alliage d'argent par la voie humide.

On pèse 2 grammes de cet alliage, qu'on introduit dans un flacon, où l'on verse, à l'aide d'une pipette, 10 grammes d'acide nitrique à 22°, et l'on aide la dissolution de l'argent en plaçant le flacon sur des cendres chaudes, sur un bain de sable ou au bain-marie. La dissolution de l'argent étant complète, on y ajoute 50 grammes ou un demi-décilitre d'eau distillée; on prend une burette spéciale, graduée en 100 parties, dont chacune représente 1 gramme de dissolution de sel titrée; on remplit cette burette jusqu'à la dernière marque et on en prend le poids très-exactement en la suspendant à l'un des plateaux d'une balance d'*essai* très-sensible. On note le poids trouvé et l'on verse peu à peu, en opérant à l'ombre et en agitant bien chaque fois, la dissolution de sel titrée dans le flacon. Il faut verser lentement et goutte à goutte vers la fin de l'opération. On agite alors le flacon plus fortement et pendant une minute, on essaye la liqueur et on continue l'opération en tâtonnant ainsi.

Pour que l'*essai* soit bien fait, il faut que la dissolution de sel ne trouble plus sensiblement la liqueur, et que cette liqueur ne se trouble pas non plus si l'on y ajoute une goutte de dissolution de nitrate d'argent. Quand on est arrivé à ce point et qu'on l'a bien établi, il ne reste plus qu'à peser de nouveau la burette et à déduire le poids trouvé du poids primitif, en ajoutant un zéro à la différence si le nombre est entier, ou en reculant la virgule d'un rang sur la droite, s'il est fractionnaire. On obtient ainsi, en millièmes et fractions décimales de millième, le titre de l'argent soumis à l'*essai*. Un seul exemple du calcul à faire, dans ces deux cas, éclaircira suffisamment ce qui vient d'être dit à ce sujet.

Supposons que le poids de la burette pleine de dissolution de sel titrée soit de.	307gr
Et que son poids, après l'*essai*, ne soit plus que de.	217
On aura donc employé en dissolution de sel.	90gr.

Ce qui représentera exactement le titre de 900 millièmes.

En supposant que la burette, pleine de dissolution saline titrée, pesât, avant l'*essai*.	307gr,56
Et après l'*essai*.	217
La dissolution employée serait de	90gr,56

Ce qui donnerait le titre de 905 millièmes 6.

Il est inutile d'insister davantage sur les précautions à prendre en pratiquant ce mode d'*essai*, parce qu'on peut s'y habituer facilement, en n'opérant d'abord que sur de l'argent pur ou sur des alliages d'argent à des titres bien connus, comme des monnaies, par exemple. Il est d'ailleurs toujours utile de s'aider de la coupellation, toutes les fois qu'on le peut, pour s'épargner de longs tâtonnements ou la peine de recommencer les *essais* dans lesquels on aurait employé de prime abord trop de dissolution saline. En opérant ainsi, on peut verser de suite dans la dissolution des 2 grammes d'argent toute la dissolution de sel équivalant au titre trouvé par la coupellation; on n'a plus alors à tâtonner que pour obtenir les derniers millièmes qu'on perd au fourneau à coupelle, et qui sont indiqués par la *Table de compensation* dressée, le 29 avril 1830, par d'Arcet, et adoptée par la commission des monnaies.

Le mode d'*essai* par la voie humide, si parfait lorsqu'on n'a qu'à déterminer le titre de l'argent et de ses alliages avec le cuivre, n'est malheureusement pas aussi simple lorsqu'il s'agit d'alliages d'argent tenant or. Il faut alors déterminer la quantité d'or et chercher ensuite, par la voie humide, quelle est la proportion exacte dans l'alliage essayé. Si l'alliage ne contenait pas assez d'argent pour que le départ pût être opéré, il faudrait faire l'inquartation avec de l'argent pur, en pesant exactement la quantité d'argent employée, passer l'*essai* à la coupelle et faire le départ du bouton. On réunirait ensuite avec soin la dissolution d'argent et les lavages du cornet; on déterminerait, par le procédé de la voie humide, la quantité d'argent contenue dans ces liqueurs et on en déduirait la quantité employée pour l'inquartation : la différence indiquerait exactement la proportion de l'argent dans l'alliage essayé. Si cet alliage contenait assez d'argent pour que le départ pût être fait sans recourir à l'inquartation, il suffirait alors de coupeller la prise d'*essai*, d'opérer le départ du bouton, et enfin de déterminer par la voie humide, comme on vient de le dire, la quantité d'argent qui se trouverait dans les liqueurs.

On voit qu'en réunissant les données acquises par ces procédés, on arrive à la connaissance exacte de la composition des alliages dont il s'agit, résultat des plus satisfaisants, puisque, avant la révélation du procédé par la voie humide et en opérant par la coupellation et le départ, le titre argent de l'alliage était presque constamment indiqué beaucoup trop bas.

Quant aux lingots soumis à l'examen des essayeurs, il est bon, avant de les éprouver sur une prise d'*essai*, de s'assurer de leur parfaite homogénéité. Dans les alliages coulés en lingots, le refroidissement détermine toujours plus moins de différences par place; il existe dans le commerce des lingots dont l'alliage fondu a été mal brassé; d'autres ont été fourrés, ou saupoudrés, au moment de la coulée, avec de l'or ou de l'argent à un titre plus élevé; enfin il en est qui ont été affinés à leur surface par un fort blanchiment. Les essayeurs, qui doivent déclarer le titre exact des lingots qui leur sont présentés, et qui sont responsables des titres qu'ils déclarent, ont le plus grand intérêt à refuser d'y apposer leur poinçon, s'ils reconnaissent l'impossibilité de le faire en toute sécurité. Lorsqu'un cas pareil se présente, on ne détermine définitivement le titre de semblables lingots qu'en les refondant, les brassant avec soin et en essayant quelques grammes, prélevés avec une cuiller de fer, immédiatement après le dernier brassage de l'alliage et au moment même de la coulée.

Les *essais* de monnaies sont pratiqués au laboratoire de la Monnaie de Paris, sur les échantillons prélevés par le commissaire et le contrôleur après le monnayage de chaque brève (V. ÉCHANTILLONS DE MONNAIES) et adressés à la commission des monnaies et médailles. A leur réception à l'administration centrale, les paquets contenant ces échantillons sont vérifiés; on constate que les cachets qui les ferment sont intacts, et les pièces qu'ils renferment sont d'abord soumises à la vérification du poids. Si cette opération donne, pour la moyenne des pièces pesées, un poids en dehors des tolérances, soit au-dessus, soit au-dessous du poids légal, la commission des monnaies ordonne la refonte de la brève sur laquelle ont été prélevés les échantillons, et ceux-ci sont eux-mêmes cisaillés pour être remis en morceaux au directeur de la fabrication. Si le poids des échantillons est dans la limite de la tolérance, l'administration fait biffer sur ces pièces les différents signes indiquant l'hôtel où elles ont été fabriquées et le nom de l'entrepreneur, afin que les essayeurs ne puissent, en aucun cas, subir aucune influence étrangère dans l'accomplissement de leur devoir. Les échantillons sont alors adressés au vérificateur des *essais*, qui, dès leur réception, charge deux essayeurs d'en éprouver le titre, chacun de son côté. Lorsque les deux essayeurs rapportent un titre concordant ou dont les différences n'excèdent pas un millième, le vérificateur transmet sans retard à la commission le résultat de l'*essai*. Dans le cas où les titres trouvés par chacun des essayeurs offrent un écart excédant un millième, il est procédé à une nouvelle prise d'*essai* par le vérificateur lui-même, qui intervient alors comme tiers arbitre, et cette opération est définitive. Ce dernier cas est fort rare, en raison de la très-grande habileté des essayeurs du laboratoire des Monnaies dans la pratique des *essais*, du soin extrême qu'ils apportent dans leurs manipulations, et surtout par suite de l'intérêt qu'ont les directeurs de la fabrication à n'employer que des alliages bien éprouvés, dont le titre les mette à l'abri d'une refonte, qui représente pour eux une perte de temps, de main-d'œuvre et d'intérêts sur la somme dont la délivrance est ajournée.

Dès que le résultat de l'*essai* est parvenu à la commission, celle-ci rend son jugement de délivrance ou de refonte, suivant que le titre déclaré par les essayeurs est ou n'est pas dans les limites de la tolérance; ce jugement est notifié sans retard au commissaire des monnaies, qui procède immédiatement à la vérification de la brève. Le titre des échantillons trouvés dans les tolérances est télégraphié en province, pour éviter tout retard provenant de l'envoi par la poste des procès-verbaux de la commission.

Les monnaies étaient autrefois, avant le décret du 7 germinal an XI, soumises à deux vérifications. La première se faisait immédiatement après la fabrication et sur les lieux, par l'essayeur particulier de chaque établissement monétaire : elle suffisait pour autoriser l'émission des espèces; l'autre avait lieu à Paris; elle s'exécutait plus tôt ou plus tard, sur les *deniers de boîte* (v. ce mot), selon le bon plaisir de la cour des monnaies, et ne donnait au public aucune garantie. Le système actuel en offre, sans contredit, bien davantage; pourtant il est facile de reconnaître que la règle fixée pour les *essais* est en quelque sorte une loterie, puisque le hasard seul préside au choix des espèces qui doivent être essayées. Pour que le jugement des monnaies pût présenter toutes les garanties convenables, il faudrait prendre la matière au creuset au moment de la coulée, après le premier brassage, et la suivre ensuite dans toutes les périodes de la fabrication. Mais le régime de l'entreprise adopté pour la fabrication des monnaies ne permet pas d'agir ainsi; le directeur privilégié est maître de ses fontes et alliages, le contrôle ne s'exerce que sur les espèces monnayées. Or, il peut arriver qu'une brève entière provienne d'une fonte mal brassée, présentant peu d'homogénéité, et offrant des différences essentielles dans les diverses parties dont elle se compose; les échantillons, prélevés au hasard et sans choix sur les pièces frappées avec cet alliage sans homogénéité, peuvent très-bien, le hasard aidant, donner un titre suffisant, dans les limites de la tolérance, tandis que beaucoup d'autres pièces de la même fabrication seront hors de ces limites. Il serait donc à désirer que l'État exerçât son contrôle sur les fontes du directeur entrepreneur avant que le monnayage des espèces soit un fait accompli.

— Littér. Les écrivains donnent souvent le nom d'*Essais* à des ouvrages dont le sujet, la forme, la disposition ne permettent pas de les classer sous un titre plus précis, dans un genre mieux déterminé. Il ne faut pas entendre par ce mot un ouvrage superficiel et traité légèrement, mais un ouvrage qui n'entre pas dans tous les développements que comporterait le sujet. On peut y voir aussi un sentiment de modestie chez l'auteur en face d'un sujet large et élevé, dont il n'ose se flatter d'avoir embrassé tout l'ensemble et pénétré tous les détails.

Lorsque Montaigne commença ses *Essais*, ce livre en apparence sans suite et sans cohésion, il n'eut d'autre dessein que de noter ses pensées et de s'en rendre compte. « Je veulx, dit-il, qu'on m'y veoye en ma façon simple, naturelle et ordinaire, sans estude et artifice, car c'est moi que je peinds. Mes defaults s'y

liront au vif, mes imperfections et ma forme naïve, autant que ma révérence publique me l'a permis. » Mais, en se représentant ainsi fidèlement lui-même, il arriva, avec son cœur honnête et généreux, son esprit délicat et modéré, à faire un livre à la fois philosophique et social, à enseigner aux hommes la tolérance en religion et en politique. Vivant au milieu des guerres religieuses, au milieu des excès qu'engendraient les sectes et les partis, il prit pour règle unique sa conscience, ne s'attacha à aucune école philosophique et morale, et démontra l'incertitude des opinions humaines, non par des raisonnements, mais par des observations et par des exemples qu'il paraît recueillir au hasard. Il en résulte un trésor de pensées, tantôt tirées du propre fonds de l'auteur, tantôt empruntées aux anciens, surtout à Plutarque et à Sénèque, ce qui forme pour le lecteur peu attentif une série de divagations toujours attrayantes, mais voilant le but et dissimulant la route prise pour y arriver. Ce livre, où les chapitres parlent de tout, excepté de ce qu'ils annoncent, où les digressions s'enchevêtrent l'une dans l'autre, où de longues parenthèses donnent le temps d'oublier l'idée principale, où les exemples viennent à la suite d'observations auxquelles ils ne se rapportent pas, ne pouvait être désigné par un titre plus convenable, plus approprié, que par ce mot général : *Essais*.

Locke a intitulé *Essai sur l'entendement humain* l'un des plus grands monuments de la philosophie moderne, qui fut pour l'Angleterre, au XVIIe siècle, ce que furent pour l'Allemagne les ouvrages de Leibnitz, et pour la France ceux de Descartes et de Malebranche. C'est un traité d'idéologie, où l'auteur examine les différentes facultés de connaître qui se rencontrent dans l'homme, cherche à faire voir par quel moyen notre entendement vient à se former les idées qu'il a des choses, tâche de marquer les bornes de la certitude, celles de nos connaissances et les fondements des opinions qui règnent parmi les hommes. L'*Essai sur l'entendement humain* se divise en quatre livres. Dans le premier, *Sur les notions innées*, Locke s'efforce d'établir que les notions dites innées ne sont pas primitives, puisque les enfants ne les possèdent ni ne les comprennent; qu'elles ne sont pas universelles, puisqu'elles ne se trouvent pas dans l'esprit des sauvages et des idiots, et que n'étant ni primitives ni universelles, elles ne sont pas en conséquence innées, mais acquises. Dans le second livre : *Des idées*, il développe cette pensée, que toutes nos idées viennent de l'expérience, laquelle a deux modes d'action : la sensation et la réflexion; que la sensation, qui agit en premier lieu, nous donne les idées du blanc, du jaune, du chaud, du froid, du dur, du mou, du doux, de l'amer, et de tout ce que nous appelons les qualités sensibles; que la réflexion nous donne les idées de ce qu'on appelle percevoir, penser, douter, croire, raisonner, connaître, vouloir, et de toutes les différentes actions de notre âme. Le troisième livre, intitulé *Des mots*, s'occupe des rapports du langage avec la pensée, de l'imperfection et des abus du langage, ainsi que des remèdes qui peuvent être apportés à ce double mal. Le quatrième livre, *De la connaissance*, discute les principales questions de logique, la connaissance intuitive et la connaissance démonstrative, les divers degrés d'assentiment, le raisonnement, la distinction de la raison et de la foi, l'enthousiasme, l'erreur, etc. Un tel ouvrage, formant un tout si complet, si méthodique, méritait sans doute un autre titre que celui d'*Essai*, et l'on ne peut voir dans le choix de l'auteur qu'un sentiment de crainte et de modestie en présence des grandes questions qu'il tentait de résoudre.

Leibnitz emprunta ce titre à Locke et publia les *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*. Cet ouvrage, écrit sous forme de dialogue, est, comme celui de Locke, divisé en quatre parties ayant le même objet. Leibnitz s'y est proposé quelques remarques sur la philosophie de Locke; mais, ainsi qu'il le dit dans son avant-propos, il est souvent d'un autre avis que lui. Il croit à la doctrine des idées innées, à la condition toutefois qu'on l'interprète dans le sens de Descartes, et qu'on ne prétende pas que nous apportons en venant au monde certaines idées toutes constituées en notre esprit, mais seulement que nous naissons avec la faculté de les acquérir. Il n'admet pas que l'âme soit au commencement une table rase, vide de tous caractères, sans aucune idée. Il imagine entre l'âme et le corps une harmonie préétablie par un artifice divin, lequel a formé chacune de ces [illegible] l'une manière si parfaite, et [illegible] d'exactitude, qu'en suivant seu[illegible] propres lois, qu'elle a reçues avec son être, elle s'accorde partout avec l'autre, tout comme s'il y avait une influence mutuelle, ou comme si Dieu y mettait toujours la main.

Deux ouvrages remarquables de Pope portent aussi le titre d'*Essai* : ce sont l'*Essai sur la critique* et l'*Essai sur l'homme*. Le pre[illegible] ouvrage de jeunesse, brille par de [illegible] heureux choix de pré[illegible] ni par la profon[illegible] et mérite véritable[illegible] *Essai*. On y trouve, traduites en bon style et présentées avec finesse, avec esprit, des vérités connues, des remarques faites depuis longtemps. C'est une suite d'emprunts faits à des auteurs de rhétoriques et de poétiques, à Aristote, à Horace, à Quintilien, à Vida, à Boileau. L'*Essai sur l'homme* se compose de quatre épîtres adressées à lord Bolingbroke, où l'on considère l'homme dans ses rapports avec l'univers, l'homme en lui-même, l'homme par rapport à la société, l'homme par rapport au bonheur. Cette œuvre, bien conçue et exécutée avec un vrai talent de poëte, manque cependant d'invention, de nouveauté et de profondeur; le titre d'*Essai* lui convient aussi bien qu'à l'œuvre précédente.

On a donné fréquemment, en Angleterre, le titre d'*Essais* à des études publiées dans des recueils périodiques. Parmi les plus remarquables de ces *Essais*, nous citerons ceux de Macaulay, qui parurent dans la *Revue d'Edimbourg*. Un rare talent de style, une riche imagination, un savoir étendu distinguent les études de cet écrivain sur Milton, Machiavel, Byron, Hampden, Horace Walpole, lord Chatham, Bacon, William Temple, Addison, Johnson, Frédéric le Grand. C'est une galerie de portraits attrayante et instructive, où les traits saillants sont mis en relief, peut-être avec trop de préoccupation du contraste et de l'antithèse, mais avec une grande variété de moyens et une savante précision.

En France, les recueils littéraires de notre siècle présentent souvent des articles qui portent le titre d'*Essai*. V. ESSAYISTE.

Essais, de Michel de Montaigne. Ce livre, qui a exercé une si durable influence, est un des monuments de la langue française. « Ce sont ici mes humeurs et mes opinions; je les donne pour ce qui est en ma créance, non pour ce qui est à croire; je ne vise ici qu'à découvrir moi-même, qui serois par aventure autre demain si nouvel apprentissage me change. Je n'ai point l'autorité d'être cru, ni ne le désire, me sentant trop mal instruit pour instruire autrui...

» Que si ces *Essais* étoient dignes qu'on en jugeât, il pourroit advenir, à mon avis, qu'ils ne plairoient guère aux esprits communs et vulgaires, ni guère aux singuliers et excellents; ceux-là n'y entendroient pas assez, ceux-ci y entendroient trop : ils pourroient vivoter en la moyenne région...

» Mon langage n'a rien de facile et de poli : il est âpre et dédaigneux, ayant ses dispositions libres et déréglées : et me plaît ainsi, sinon par mon jugement, par mon inclination. Mais je sens bien que parfois je m'y laisse trop aller, et qu'à force de vouloir éviter l'art et l'affectation, j'y retombe d'une autre part. »

C'est Montaigne qui parle ainsi de son livre. Dans aucune littérature il n'est d'œuvre qui ait été plus souvent étudiée. On a trouvé dans les *Essais*, non pas un système, mais plusieurs doctrines; tour à tour on a fait du moraliste gascon un théologien orthodoxe et un sceptique athée. Le XVIIIe siècle était neutre sur ce point :

« C'est la beauté, la vivacité et l'étendue de l'imagination qui font passer pour bel esprit. Le commun des hommes estime le brillant et non pas le solide, parce qu'on aime davantage ce qui touche les sens que ce qui intéresse la raison. Ainsi, en prenant beauté d'imagination pour beauté d'esprit, Montaigne avait l'esprit beau, et même extraordinaire. Ses idées sont fausses, mais belles; ses expressions irrégulières ou hardies, mais agréables; ses discours mal raisonnés, mais bien imaginés. On voit dans tout son livre un contraste d'original qui plaît infiniment : tout copiste qu'il est, il ne sent point son copiste, et son imagination forte et hardie donne toujours le tour original aux choses qu'il copie. Il a enfin ce qu'il est nécessaire d'avoir pour imposer. » (Malebranche, *Recherche de la vérité*.)

Dans son *Discours à l'Académie*, Voltaire pense comme Malebranche; mais il voit mieux et de plus près : « Montaigne, avant Corneille, était le seul livre qui attirât l'attention du petit nombre d'étrangers qui pouvaient savoir le français. Mais le style de Montaigne n'est ni pur, ni correct, ni précis, ni noble : il est énergique et familier; il exprime naïvement de grandes choses; c'est cette naïveté qui plaît; on aime à voir le caractère de l'auteur; on se plaît à se retrouver dans ce qu'il dit de lui-même, à converser, à changer de discours et d'opinion avec lui. J'entends souvent regretter le langage de Montaigne; c'est son imagination qu'il faut regretter : elle était forte et hardie; mais sa langue était bien loin de l'être. » Dans une lettre à M. de Tressan, le grand sceptique du XVIIIe siècle revient à son prédécesseur du XVIe; il interroge sa doctrine, son caractère philosophique : « Quelle injustice de dire que Montaigne n'a fait que commenter les anciens! Il les cite à propos, et c'est ce que les commentateurs ne font pas. Il pense, et ces messieurs ne pensent pas; il appuie ses pensées de celles des grands hommes de l'antiquité; il les juge; il les combat; il converse avec eux, avec son lecteur, avec lui-même : toujours original dans la manière dont il présente les objets, toujours peintre; et, ce que j'aime, sachant toujours douter. »

La correspondance de Mme de Sévigné nous offre ce passage, où éclate une vive admiration : « Voici un amusement que j'ai trouvé. C'est un tome de Montaigne, que je ne croyais pas avoir apporté. Ah! l'admirable homme! Qu'il est de bonne compagnie! C'est mon ancien ami; mais, à force de m'être ancien, il m'est nouveau... Mon Dieu, que ce livre est plein de bon sens! »

M. Villemain a écrit un *Eloge* de Montaigne où nous lisons : « L'ouvrage de Montaigne est un vaste répertoire de souvenirs et de réflexions nées de ces souvenirs. Son inépuisable mémoire met à sa disposition tout ce que les hommes ont pensé. Son jugement, son goût, son instinct, son caprice même lui fournissent à tout moment des pensées nouvelles. Sur chaque sujet, il commence par dire tout ce qu'il sait, et, ce qui vaut mieux, il finit par dire ce qu'il croit. Cet homme qui, dans la discussion, cite toutes les autorités, écoute tous les partis, accueille toutes les opinions, lorsque enfin il vient à décider, ne consulte plus que lui seul, et donne son avis, non *comme bon, mais comme sien*... Il parle beaucoup de morale, de politique, de littérature; il agite à la fois mille questions; mais il ne propose jamais un système. Sa réserve tient à sa paresse autant qu'à son jugement... Il ne s'inquiète pas de cette alternative de bien et de mal, qu'il regarde comme une faiblesse dont il trouve l'explication en lui-même. Il ne désespère personne, il n'est mécontent ni de lui ni des autres. Ses principes ne sont jamais sévères : s'ils pouvaient l'être, ses exemples seraient là pour nous défendre et nous rassurer. Il ne cherche donc pas à nous faire peur du vice; peut-être ne croit-il pas en avoir le droit; mais il s'efforce de nous séduire à la vertu, qu'il appelle *qualité plaisante et gaie*. Pour dernier terme, il nous propose le plaisir, et c'est au bien qu'il nous conduit. »

Avant M. Villemain et tous les critiques de notre temps qui sont venus raviver l'admiration nationale pour le grand écrivain du XVIe siècle, La Harpe, duquel on médit volontiers, mais qui n'en eut pas moins un grand talent de critique, avait saisi d'un coup d'œil et rendu en quelques traits la physionomie de Montaigne ou de son livre, car ici c'est tout un. (*Introduction au siècle de Louis XIV*.) « Ce ne fut pas, dit La Harpe, la satire des vices et des abus de son temps, attaqués déjà de tous côtés, ce fut l'homme tout entier et tel qu'il est partout qu'il voulut examiner en s'examinant lui-même. Il avait voyagé et beaucoup lu; mais il fondit son érudition dans sa philosophie. Après avoir écouté les anciens et les modernes, il se demanda ce qu'il en pensait. L'entretien fut assez long, et il y avait, en effet, de quoi parler longtemps. Avouons d'abord les défauts; c'est par là qu'il faut commencer avec les gens qu'on aime, afin de les louer ensuite plus à son aise. Sa diction est incorrecte, même pour le temps, quoiqu'il ait donné à la langue des expressions et des tournures qu'elle a gardées comme de vieilles richesses; il abuse de la liberté de converser, et perd de vue le point de la question établie; il cite de mémoire, et fait des applications fausses ou forcées de plus d'un passage; il resserre trop les bornes de nos conceptions sur plusieurs objets que, depuis lui, l'expérience et la réflexion n'ont pas trouvés inaccessibles... Comme écrivain, il a imprimé à la langue une sorte d'énergie familière qu'elle n'avait pas avant lui, et qui ne s'est point usée, parce qu'elle ne s'éloigne pas, comme dans Ronsard, du génie de notre idiome. Comme philosophe, il a peint l'homme tel qu'il est, sans l'embellir avec complaisance, et sans le défigurer avec misanthropie. Ses écrits ont un caractère de bonne foi qui leur est particulier : ce n'est pas un livre qu'on lit, c'est une conversation qu'on écoute. Il persuade d'autant plus qu'il paraît moins enseigner. Il parle souvent de lui, mais de manière à vous occuper de vous; et il n'est ni vain, ni ennuyeux, ni hypocrite... »

M. Saint-Marc Girardin a noté quelques particularités, certains traits, qui achèvent de rendre le caractère des *Essais* : « Déjà, en Italie, Pétrarque, admirateur des anciens, avait commencé à affranchir la morale du joug du casuistisme. Montaigne, en France, suivit son exemple, et acheva de séculariser la philosophie morale; c'était un grand changement. A ces moralistes scolastiques, qui embarrassaient la conscience dans le labyrinthe de leurs décisions, succédaient les philosophes de l'antiquité avec leur morale simple et élevée... Voici un philosophe qui apprend à l'homme que le jour de la mort, *ce maître jour, juge de tous les autres*, a besoin encore d'une autre préparation, qui est celle de la philosophie. Qu'est-ce à dire? Il y a donc une autre sorte de constance que la fermeté chrétienne! Il y a donc aussi une morale indépendante du culte! Tel est le vaste problème que Platon débattait, il y a deux mille ans, dans son *Eutyphron*, et que Montaigne débat de nouveau, mais sans avoir l'air d'y penser; car qu'a-t-il fait, après tout? Il a regardé la mort d'un autre côté que les théologiens. Voilà tout; et pourtant ce simple changement de point de vue a changé tout l'horizon de l'homme. »

Un autre critique, M. Chasles, nous dit sur ce même sujet : « Admettant toutes les doctrines tour à tour; se balançant pour ainsi dire entre toutes les opinions des philosophes; rêvant, racontant, discutant avec une liberté de style égale à l'audace de sa pensée, il retrace la mobile histoire de l'espèce humaine, le délire de notre raison, la folie de notre orgueil, il la montre sous toutes ses faces et la reproduit tout entière en se contemplant lui-même. Il essaye tous les systèmes successivement, emploie la vigueur de son raisonnement à sonder dans toutes les directions le terrain dangereux qu'il a choisi, pousse son investigation tantôt vers les hautes régions de la philosophie spéculative, tantôt vers la philosophie usuelle et pratique; puis s'arrête, revient sur ses pas, reprend ses recherches d'un autre côté et dans une direction opposée, et laisse à Pascal, Bayle, Fontenelle, Duclos, Buffon, surtout à Jean-Jacques, le soin de développer les germes nombreux que sa main capricieuse et négligente a semés sur toutes les routes de la science. »

Juger Montaigne, son esprit et sa doctrine, dévoiler et développer son système et son but, ce serait une tâche immense, pleine de difficultés et de périls. Cette entreprise a été tentée, ainsi que le prouvent nos citations, et celles que nous pourrions extraire des *Eloges* composés par Talbert, dom Devienne, La Dixmerie, Jay, Droz, Biot, Du Roure, V. Fabre et autres prétendants aux lauriers académiques. On a étudié Montaigne *homme public*. Une étude qui offrirait plus d'intérêt et d'utilité serait un travail où serait suivie et analysée l'influence philosophique et littéraire des *Essais*, en France et à l'étranger. L'étude qui nous reste à faire, en attendant, est celle des *Essais* en tant que monument de la langue, et comme œuvre d'art. Ici, nous revenons à M. Villemain, le plus disert des aristarques, quand il s'agit de Montaigne : « L'imagination est la qualité dominante du style de Montaigne. Cet homme n'a point de supérieur dans l'art de peindre par la parole. Ce qu'il pense, il le voit, et, par la vivacité de ses expressions, il le fait briller à tous les yeux... Montaigne, si je puis m'exprimer ainsi, décrit la pensée comme il décrit les objets, par des détails animés qui la rendent sensible aux yeux. Son style est une allégorie toujours vraie, où toutes les abstractions de l'esprit revêtent une forme matérielle, prennent un corps, un visage, et se laissent, en quelque sorte, toucher et manier... C'est la manière de Montaigne qu'il faudrait citer. Je choisis une phrase énergique, ou spirituelle, ou gracieuse. Je lis encore, et je rencontre bientôt une nouvelle surprise non moins piquante que la première. Rien n'est semblable, et l'impression n'est pas moins vive. En effet, l'auteur des *Essais*, dans un travail libre et sans suite, n'écrivant que lorsqu'il se sent animé par sa pensée, son expression ne peut jamais faiblir; et dès qu'il conçoit une idée, son style se prête à toutes les métamorphoses pour la rendre plus heureusement. Ainsi, toujours renvoyé d'une page à l'autre, incertain où fixer mon admiration, chaque fois que j'ouvre le livre je découvre quelque chose de plus dans l'auteur, et je désespère de pouvoir jamais saisir ni peindre un écrivain qui, non moins varié que fécond, se renouvelle même en se répétant. »

Montaigne emprunte aux anciens les secrets de leur diction. Il connaît Plutarque, il connaît Sénèque. C'est le disciple indépendant des philosophes et des poëtes de la Grèce : « Quelquefois, réglant sa marche irrégulière, il semble imiter Cicéron même : sa phrase se développe lentement et se remplit de mots choisis qui se fortifient et qui se soutiennent l'un l'autre dans un enchaînement harmonieux. Plus souvent, comme Tacite, il *enfonce* profondément la signification des mots, met une idée neuve sous un terme familier, et, dans une diction fortement travaillée, laisse quelque chose d'inculte et de sauvage. Il a le trait énergique, les sons heurtés, les tournures vives et hasardées de Salluste, l'expression rapide et profonde, la force et l'éclat de Pline l'Ancien. Souvent aussi, donnant à sa prose toutes les richesses de la poésie, il s'épanche, il s'abandonne avec l'inépuisable facilité d'Ovide, ou respire la verve et l'âpreté de Lucrèce. Voilà les diverses couleurs qu'il emprunte de toutes parts pour tracer des tableaux qui ne sont qu'à lui. »

Dans son remarquable *Eloge* de Montaigne, un savant humaniste, M. V. Le Clerc, nous montre d'abord l'auteur des *Essais* devinant l'art d'écrire, se créant une langue à lui, inventant un style, des expressions et des tournures dont le modèle n'était offert à sa pensée virile, à sa prompte imagination, ni par l'école de Ronsard, le prince des poëtes, ni par le camp des péripatéticiens modernes, dont le langage ne lui représentait que topiques, virtualités, idéalités, entéléchies, etc. La vigueur de ses idées ne peut même accepter le style coulant et poli d'Amyot; ce génie composé d'instinct et par nécessité une langue nouvelle... *et le gascon y arrive, si le français n'y peut aller!* Son style est tout à lui. « De là, dit M. V. Le Clerc, cette empreinte naïve du génie, qui efface tous les défauts; cette simplicité, cette franchise de langage, qui semble avoir été celle des premiers hommes, quand ils n'avaient pas encore besoin de farder leurs pensées; cette aimable légèreté, ce charmant badinage, cette ironie enjouée, cette force comique, qui saisit avec tant de finesse et peint avec tant de vérité les ridicules; de là, dans les morceaux un peu plus sérieux, ce ton familier qui nous rend, pour ainsi dire, contemporains

et amis de l'auteur, qui nous fait converser avec lui et qui nous le fait voir, tantôt discutant une question morale ou littéraire au milieu de sa petite société, tantôt seul avec lui-même, écrivant ou réfléchissant dans sa *librairie;* de là cette élévation, ce sublime, cette assurance qui n'est donnée qu'à la vertu éloquente, cette impétuosité fière et mâle, ces *mouvements inaccoutumés*, dont la *soudaineté* fait tant d'impression sur l'âme qui sait les sentir, cet abandon, cet élan dans la phrase et les idées, cette négligence victorieuse et persuasive dont les grands effets viennent à l'appui d'un ancien axiome, qui n'est jamais plus évident que lorsqu'on l'applique à Montaigne : *C'est le cœur qui fait l'éloquence ;* de là, enfin, dans tous les genres, cette fécondité d'images, ces tableaux animés, ces tours originaux et hardis, qui donnent en quelque sorte un corps et une vie à la pensée, ces métaphores pittoresques, si nécessaires à l'écrivain philosophe..., ces traits piquants, ces plaisantes saillies, qui font toujours sourire, parce que la nature les a dictés ; cette rapidité pressante dans les récits, cette variété dans les descriptions, cette fidélité dans les portraits : qualités qui, toutes réunies, forment cette grande qualité de l'écrivain, nommée par les Grecs *énergie*, et par les modernes *poésie de style*, dont les subdivisions sont très-étendues, dont la perfection est le chef-d'œuvre de l'art d'écrire, et dont Montaigne a donné parmi nous le premier modèle. »

« Montesquieu a dit dans une exclamation mémorable : « Les quatre grands poëtes, Platon, Malebranche, Shaftesbury, Montaigne ! » Combien cela est vrai de Montaigne ! Nul écrivain français, y compris les poëtes proprement dits, n'a eu de la poésie une aussi haute idée que lui... Dans l'habitude et la continuité de son style, Montaigne est l'écrivain le plus riche en comparaisons vives, hardies, le plus naturellement fertile en métaphores, lesquelles, chez lui, ne se séparent jamais de la pensée, mais la prennent par le milieu, par le dedans, la joignent et l'étreignent. A cet égard, en obeissant si pleinement à son génie, il a dépassé et quelquefois excédé celui de la langue. Ce style bref, mais qui frappe à tout coup, qui enfonce et qui redouble le sens par le trait, ce style duquel on peut dire qu'il est une épigramme continuelle ou une métaphore toujours renaissante, n'a été employé chez nous avec succès qu'une seule fois, et c'est sous la plume de Montaigne... Tel qu'il est, Montaigne est notre Horace ; il l'est par le fond, il l'est par la forme souvent et par l'expression, bien que par celle-ci il aille souvent aussi jusqu'au Sénèque. Son livre est un trésor d'observations morales et d'expérience ; à quelque page qu'on l'ouvre et dans quelque disposition d'esprit, on est assuré d'y trouver quelque pensée sage exprimée d'une manière vive et durable, qui se détache aussitôt et se grave, un beau sens dans un mot plein et frappant, dans une seule ligne forte, familière ou grande. « Tout son livre, a dit Étienne » Pasquier, est un vrai *séminaire* de belles et » notables sentences ; et elles entrent d'autant » mieux qu'elles courent et se pressent, et ne » s'affichent pas. Il y en a pour tous les âges » et pour toutes les heures de la vie ; on ne le » peut lire quelque temps sans en avoir l'âme » toute remplie et comme tapissée, ou, pour » mieux dire, toute armée et toute revêtue. »

On le voit, Sainte-Beuve, auquel nous empruntons cette page, a su parler, sans répéter autrui, des *Essais* de Montaigne. Mais la matière est loin d'être épuisée : ce livre est un kaléidoscope mobile dont on poursuivrait en vain les combinaisons infinies.

Un écrivain anglais qui connaît notre littérature, M. Bayle Saint-John, a publié en 1858 une longue étude sur Montaigne et ses œuvres.

Laissant de côté les aperçus et les considérations qui se rapportent aux croyances et à la politique de Montaigne, nous signalerons un chapitre ingénieux, mais attaquable, dans cette monographie : *Montaigne considéré comme amant.* L'auteur de cette étude entrevoit, poursuit, délaisse, reprend et abandonne tour à tour un vestige, une forme, un fantôme, qu'il craint de dégager d'un roman. C'est plus qu'un fait biographique (nullement constaté) : c'est un changement de perspective. En devinant dans la vie intime de Montaigne une femme moins aimante qu'aimée, un amour malheureux, une blessure au cœur du moraliste, blessure secrète et mal guérie, comme toutes ces blessures-là, M. Bayle Saint-John découvre une mélancolie profonde cachée sous l'enjouement. « Cette tristesse intérieure qui se répand dans les *Essais* et comprime l'allégresse des plus riantes pensées, on ne l'a jamais assez remarquée, et c'est peut-être cependant ce qui nous attache le plus à Montaigne, malgré sa mondanité, ses doutes désespérés, sa douce hypocrisie, son accent de commode égoïsme, son inconsistance et sa vanité. Nous sentons que, lui aussi, il a eu sa part de cette mélancolie dévorante qui, déguisée sous l'ironie et souvent née de notre pitié pour nous-même, s'élève quelquefois jusqu'à la pitié pour l'humanité et forme le trait caractéristique des plus grands types de la littérature et de l'art moderne. » Voilà certes un Montaigne *byronien* que les critiques français n'avaient pas deviné ; mais l'intuition ou la fantaisie de M. Bayle Saint-John a bien autant de prix qu'un de ces jugements tout faits qui passent de bouche en bouche et de livre en livre.

Delille a consacré à l'auteur des *Essais* quelques jolis vers dans son poëme de l'*Imagination :*

Riche du fonds d'autrui, mais riche par son fonds,
Montaigne les vaut tous : dans ses brillants chapitres,
Fidèle à son caprice, infidèle à ses titres,
Il laisse errer sans art sa plume et son esprit,
Sait peu ce qu'il va dire et peint tout ce qu'il dit.
Sa raison, un peu libre et souvent négligée,
N'attaque pas le vice en bataille rangée :
Il combat en courant, sans dissimuler rien ;
Il fait notre portrait en nous faisant le sien.
Aimant et haïssant ce qu'il hait, ce qu'il aime,
Je dis ce que d'un autre il dit si bien lui-même :
« C'est lui, c'est moi. » Naïf, d'un vain faste ennemi,
Il sait parler en sage et causer en ami.
Heureux ou malheureux, à la ville, en campagne,
Que son livre charmant toujours vous accompagne.

Nous complétons tous ces jugements par quelques lignes empruntées à M. Prévost-Paradol. Le brillant écrivain ne s'est pas appliqué seulement à étudier dans Montaigne son style merveilleux, mais la cause première de son livre, celle qui l'a dicté : « Quelque plaisir qu'il éprouve à observer et à peindre autrui, c'est à lui-même qu'il en veut, c'est sur lui-même que ses yeux sont incessamment ouverts. Renversé un jour de son cheval par le choc d'un de ses serviteurs, cruellement meurtri, vomissant des flots de sang, mortellement atteint en apparence et persuadé lui-même qu'il se meurt, il se regarde mourir avec une curiosité assez attentive pour noter plus tard, dans un de ses récits les plus charmants, les impressions fugitives qui avaient alors traversé son âme. « Il me sembloit, dit-il, que » ma vie ne me tenoit plus qu'au bout des lè» vres ; je fermois les yeulx pour ayder, ce » me sembloit, à la pousser hors, et prenois » plaisir à m'alanguir et à me laisser aller. » C'estoit une imagination qui ne faisoit que » nager superficiellement en mon âme, aussi » tendre et aussi foible que tout le reste ; » mais, à la vérité, non-seulement exempte » de desplaisir, ains meslée à cette doulceur » que sentent ceulx qui se laissent glisser au » sommeil. »

Les deux premiers livres furent publiés à Bordeaux en 1580 (2 vol. in-8°), et ils n'obtinrent qu'un médiocre succès. Huit années après (1588), parut le troisième livre, en une réimpression de tout l'ouvrage (1 vol. in-4°). Parmi les meilleures éditions, il faut citer celle de Mlle de Gournay (1595, in-fol.) ; celle de E. Johanneau (1818, 5 vol. in-8°), et celle de V. Le Clère (1844, 3 vol. in-18).

Essais moraux, politiques et littéraires, par David Hume (Edimbourg, 1742 ; 2e partie, 1752). Ces *Essais*, pris dans leur ensemble, traitent des principes de l'économie politique, du commerce, de l'intérêt de l'argent, du développement industriel, de la fortune publique, de l'origine et des principes du gouvernement, de l'indépendance du gouvernement anglais, des partis politiques de la Grande-Bretagne, de la liberté civile, de la dignité et de la faiblesse de la nature humaine, de la délicatesse du goût et de la passion, des préjugés et de l'enthousiasme, de l'éloquence, de l'origine et des progrès des sciences, des opinions des épicuriens, des stoïciens, des platoniciens et des sceptiques, de la polygamie, du divorce, de la population des nations anciennes, de la simplicité et de l'élégance du discours, du caractère national, de la tragédie, des règles du goût, etc. Dans les matières philosophiques, Hume suit la trace de Voltaire et de Montesquieu ; les idées, venues d'abord d'Angleterre en France, réagissaient alors de France sur l'Angleterre. Il déploie une merveilleuse sagacité dans l'analyse des sujets les plus compliqués, et s'attache à étudier les nombreux rapports qui entrent dans la formation des idées les plus simples. Après avoir sondé avec soin le sol sur lequel il veut édifier, et avoir élevé un monument en apparence solide, il fait voir lui-même l'instabilité des fondements. Sa raison est forte et subtile ; son style est clair, élégant et pur.

« L'auteur, dit M. Walckenaer, a renfermé la matière d'un grand ouvrage dans de petits traités pleins d'idées neuves et d'aperçus intéressants. C'est dans ces *Essais* que Hume eut la gloire de poser les bases de l'économie politique ; et les principes qui se trouvent épars ou simplement indiqués dans ce qu'il a écrit sur le commerce, sur l'intérêt de l'argent, sur les causes des progrès des arts et métiers, et dans ses discours politiques, réunis depuis, développés en un ensemble régulier, ont donné naissance au bel ouvrage de son ami et compatriote Adam Smith, sur la *Richesse des nations.* »

Armée de documents et de résultats nouveaux, la critique moderne a contrôlé les titres philosophiques et littéraires de Hume à l'estime de la postérité. M. Cucheval-Clarigny écrivait dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1856 : « Il est à regretter, sans doute, que cette belle et ferme intelligence n'ait pas mis au service de la vérité cette sagacité merveilleuse, cette netteté incomparable, cette dialectique serrée, cette logique puissante, qui n'ont servi que la cause du doute ; mais il n'est pas donné à tout homme d'arriver à la vérité : tout ce qu'on peut demander, c'est qu'il la cherche avec bonne foi. Hume a fait plus que de chercher la vérité avec bonne foi, il l'a cherchée avec passion et de toutes les forces de son esprit.... Les travaux de Hume, d'ailleurs, n'ont point été inutiles au triomphe de la vérité ; les erreurs qu'il a terrassées ne se sont point relevées des coups qu'il leur a portés, et en faisant voir à quelles attaques étaient exposés les principes en apparence les plus incontestables, il a fait connaître le péril, et attiré dans la lice de nouveaux défenseurs qui ont fermé les brèches par où ce redoutable athlète avait passé... C'est peut-être comme économiste que sa gloire est la plus entière et a chance de grandir. En effet, près d'un siècle s'est écoulé depuis que Hume déposait la plume et renonçait à écrire ; de longues et savantes discussions ont divisé les esprits les plus laborieux et les plus sagaces ; des livres sans nombre ont été publiés sur toutes les branches de l'économie politique : il n'est cependant aucune vérité admise de nos jours dans la science qui ne se rencontre dans les écrits de Hume, en sorte que ce grand esprit se trouve encore aujourd'hui avoir dit, avant tous ses disciples, le dernier mot de chaque question. Notre civilisation, si éprise du bien-être matériel, si tristement dédaigneuse des jouissances de l'esprit, pourra donc oublier le métaphysicien et l'historien ; elle gardera forcément un souvenir reconnaissant au père de l'économie politique. »

Essais ou Mélanges, par James Mackintosh. Sous ce titre on réunit d'ordinaire les divers articles, mémoires et écrits détachés, philosophiques, politiques et littéraires, que le célèbre orateur anglais a laissés, indépendamment de ses ouvrages historiques. Ces travaux, si disparates en raison de la diversité des sujets, se relient en un faisceau commun par le caractère moral et par l'unité du talent. Les principaux de ces écrits sont : les *Vindiciæ gallicæ* (1791), apologie de la Révolution et réponse au livre de l'ex-ministre de Calonne, intitulé : *De l'état présent et à venir de la France;* les *Discours politiques* placés en tête de la réimpression de l'*Histoire d'Angleterre* par Baudry ; la *Défense de Peltier*, traduite en français par Bertin, sous le titre de *Considérations sur la liberté de la presse ;* une dissertation sur la *Philosophie morale ;* un morceau sur l'*Etude du droit des gens ;* une *Vie de sir Thomas Morus ;* une brochure sur la *Régence ;* enfin, les huit volumes de *Mélanges*, qui comprennent les articles donnés à la presse périodique, notamment aux *Monthly* et *Edinburgh Review.*

Quelques remarques historiques sont ici nécessaires. Les *Vindiciæ gallicæ* défendaient la Révolution française contre un ouvrage de Burke, que les Anglais jugeaient au-dessus de toute réputation. Quel ne fut pas l'étonnement de Burke, de Fox, de Sheridan, de voir un jeune antagoniste repousser toutes les objections avec une éloquence, une vigueur et une hauteur de vues qu'ils ne soupçonnaient pas ! Le succès de cette apologie fut considérable, et le jeune duc de Chartres, qui fut plus tard le roi Louis-Philippe, la traduisit en partie pour le club des Jacobins. Le plaidoyer prononcé en faveur de l'émigré Peltier figure parmi les chefs-d'œuvre du barreau anglais. Après la conclusion de la paix d'Amiens (1802), Peltier avait publié à Londres, sous le titre de l'*Ambigu*, une diatribe violente contre le premier consul Bonaparte. L'ambassadeur français demanda la punition du folliculaire, et le ministère anglais accorda la mise en jugement. Mackintosh plaça très-haut la question, traça un aperçu philosophique de la Révolution française, montra l'insatiable ambition du premier consul et le despotisme militaire menaçant toutes les libertés des nations civilisées : « De Cadix à Hambourg pas une presse qui ne soit esclave, pas une, si ce n'est dans la Grande-Bretagne. Notre île, voilà le seul coin de terre où, grâce à notre gouvernement et à notre patriotisme, la presse est libre. A présent, voici la question : ce vénérable monument, que nous ont légué nos pères, survivra-t-il au milieu des ruines qui nous entourent ? » Pour un jury anglais, l'acquittement devait être l'unique réponse. Mme de Staël fit du plaidoyer de Mackintosh une traduction qui courut toute l'Europe, à la grande colère du premier consul. Les *Discours politiques* rappellent les grandes discussions de la tribune anglaise sur l'Alien-Bill, sur la liberté de la presse, sur la tolérance religieuse, sur la traite des nègres, sur l'établissement du royaume de Grèce, sur la réforme parlementaire, sur l'autonomie des colonies, sur l'amélioration de la procédure criminelle, etc.

Tous ces écrits sont remarquables par l'éclat et par la vigueur de l'éloquence, par l'étendue des connaissances. Ils respirent l'amour de la liberté, et proclament les principes d'humanité, d'égalité devant la loi. Le discours sur les progrès de la *Philosophie morale* est le morceau le plus estimé. D'accord avec Butler, Stewart et autres, Mackintosh admet la suprématie des sentiments moraux, mais il va plus avant dans l'analyse de ces sentiments : il tente d'expliquer l'origine et l'accroissement de la faculté morale, et insiste sur la valeur de l'utilité ou tendance au profit, comme le grand indice ou critérium de l'action morale.

Une partie des *Essais* de Mackintosh a été traduite en français, sous le titre de *Mélanges*, par le médecin L. Simon (1829, in-8°).

Essais philosophiques, par Adam Smith (1795 ; traduction française, par P. Prévost, Genève, 1796). Ces *Essais* étaient destinés à faire partie d'un grand ouvrage sur l'histoire des sciences et des arts libéraux, dont le plan parut ensuite trop vaste à l'auteur pour être exécuté. Les trois premiers de ces *Essais* ne sont que des développements et des applications d'un principe ingénieux de Smith, qui cherchait à établir que toutes les recherches philosophiques naissent du sentiment de la surprise et de l'admiration. Selon lui, la philosophie est la science des principes qui lient les phénomènes de la nature. L'observation relève des contrastes, des exceptions, des incohérences, qui dérangent la marche régulière de l'imagination. La philosophie recherche les chaînons qui réunissent ces objets épars ; elle tâche de mettre de l'ordre dans ce chaos discordant. Elle ne commence qu'avec les sociétés civilisées : l'homme sauvage, frappé d'étonnement, de terreur ou de reconnaissance à la vue des phénomènes physiques qu'il ne peut s'expliquer, les attribue à une cause intelligente, animée de ses propres passions ; l'homme civilisé, considérant la nature, est bientôt embarrassé par des incohérences apparentes, et l'étonnement le conduit à l'étude de la philosophie, qui rétablit l'unité et l'ensemble. L'auteur continue à développer sa théorie en retraçant la naissance et les progrès de l'astronomie. Il montre comment l'ancien système des sphères concentriques était destiné à lier, dans l'imagination, les phénomènes du ciel qui paraissaient indépendants les uns des autres ; puis, de quelle manière les philosophes ont essayé ensuite de perfectionner cette théorie, en y ajoutant le système des sphères excentriques et des épicycles. Les phénomènes furent ensuite plus parfaitement liés dans le système de Copernic, par les découvertes successives de Galilée, de Kepler, de Gassendi, de Cassini, et enfin par les systèmes de Tycho-Brahe, de Descartes et de Newton. Même origine à l'étude de la médecine. Selon Smith, les divers systèmes de cette science ont été inventés par le désir de mettre de l'ordre et de la suite dans les conceptions de l'esprit, de rapporter tout ce qui paraît irrégulier à un système unique, dépendant d'objets connus, et que l'imagination puisse parcourir sans être arrêtée. Dans le troisième *Essai*, l'auteur établit que la métaphysique et la logique des anciens ont pris naissance dans l'amour de l'ordre et de l'arrangement. Il y développe nettement la doctrine de Platon sur les idées, celle d'Aristote sur la forme et la matière, et celle des stoïciens sur le genre et l'espèce. Le quatrième *Essai* traite de la nature de cette imitation qui est le but des arts imitatifs. D'après Smith, le plaisir que donnent ces arts ne procède point de notre méprise, c'est-à-dire de ce que nous prenons la copie pour l'original ; mais il est entièrement fondé sur l'étonnement que nous éprouvons en voyant un objet d'un certain genre si bien représenté par un objet d'un autre genre, et sur l'admiration que nous sentons pour un art qui surmonte si heureusement les difficultés attachées à la disparité établie par la nature. D'après Smith encore la poésie, la musique et la danse sont des arts imitatifs, destinés à faire ressembler une chose à une autre d'un genre différent. Le mérite et les effets de chacun de ces arts sont séparément développés. L'auteur fait quelques observations curieuses sur l'affinité qui existe entre eux. Dans le dernier *Essai sur les sens extérieurs*, il fait ressortir les faits qui tendent à faire distinguer deux ordres de perceptions, savoir : celles de la sensation excitée dans l'organe même, et celles du corps extérieur qui cause cette sensation ; puis il indique la cause intermédiaire par laquelle les philosophes ont cherché à lier la sensation excitée sur l'organe avec le corps qui l'excite. Il tire certaines conclusions assez curieuses de la distinction qu'il établit entre les objets visibles et ceux qui peuvent être soumis au tact. « Les objets visibles, dit-il, les couleurs et toutes leurs modifications, ne sont que des images qui flottent en quelque sorte devant l'organe de la vue. Ils sont en eux-mêmes indépendants des objets tangibles qu'ils représentent. En les voyant, il est rare que nous pensions à eux ; et même, lorsque nous paraissons les considérer avec le plus d'attention, nous songeons uniquement aux corps qu'ils représentent. »

Les *Essais philosophiques* de Smith se rattachent à ses autres ouvrages de spéculation morale ; ce sont des fragments détachés de son cours universitaire. Il faut donc rappeler son principe systématique, la théorie de la sympathie. « Vivement frappé de la nécessité de donner à la morale une base vraiment scientifique qui se suffit à elle-même, Adam Smith, dit M. Buchon, chercha cette base dans la sympathie. Hutcheson, son maître, avait entrevu un peu vaguement ce principe de la nature humaine, alors qu'il le plaçait dans le sentiment de bienveillance qui nous fait trouver notre bonheur dans celui d'autrui ; Smith l'analysa avec finesse et profondeur, l'éleva à la hauteur d'un principe universel, et soutint même que la sympathie était le phénomène éminent de la nature humaine, que sans elle l'humanité ne serait point... »

Essais politiques, économiques et philosophiques, par le comte de Rumford, traduits

de l'anglais (1798-1806, 4 vol.). Ces *Essais* ont pour objet principal l'extinction de la mendicité, l'emploi utile des pauvres, le soulagement de l'humanité souffrante et la répartition progressive d'une plus grande somme de forces et de bien-être parmi les hommes, par le perfectionnement de l'économie domestique. Le premier volume renferme cinq *Essais*, dont les trois premiers se rapportent à l'extinction de la mendicité, à l'entretien et au travail des pauvres. Après une courte introduction, on voit, dans le premier *Essai*, le plan que l'auteur a suivi, et le succès complet qu'il a obtenu dans l'établissement d'une maison d'industrie à Munich. Le second *Essai* développe les principes fondamentaux d'après lesquels on peut créer des établissements pour le soulagement des pauvres dans tous les pays. Le quatrième est purement économique : il expose les différents moyens de perfectionner les cheminées et leurs foyers, pour économiser le combustible. Le premier volume se termine par un *Essai* contenant la description de différents établissements philanthropiques. Le principe qui dirige l'application du système d'ordre et d'économie de Rumford est que nul arrangement politique ne peut être bon qu'autant qu'il contribue au bien général de la société. Les applications de ce principe, tentées par lui-même, ont produit des résultats qui méritent d'être étudiés. Une institution philanthropique fondée dans des conditions réellement déplorables et maintenue par le temps, des perfectionnements théoriques et pratiques apportés dans la production et dans l'emploi de la chaleur, peuvent résumer en deux groupes de faits les travaux et les essais de Rumford.

L'un de ces *Essais* fait un effrayant tableau de l'état de la mendicité en Bavière, avant l'établissement de la maison d'industrie à Munich. En créant cet établissement de bienfaisance, Rumford associa par des souscriptions le public à la surveillance et à la direction de ce refuge, qui est un atelier de travail, et nullement une prison. On n'y fait point acheter au pauvre sa subsistance au prix de sa liberté, de sa santé et de ses mœurs; il est laissé à ses relations sociales, à ses affections et à ses devoirs domestiques. Le pauvre continue d'être époux et frère et n'a pas cessé d'être citoyen. Rien de plus intéressant que de suivre dans l'ouvrage les premiers développements du plan de l'auteur et les moyens qu'il emploie pour ramener une population flétrie par l'immoralité, la fainéantise et la misère, à des habitudes d'ordre et de travail. Ce n'est point par des préceptes, par des remontrances, par des punitions, qu'il faut chercher à réformer, à adoucir les mœurs des pauvres, à les rendre reconnaissants et dociles; c'est en leur faisant sentir pour la première fois le bien-être, en les portant à aimer leur nouvelle situation, en leur faisant éprouver combien elle diffère de celle où ils se trouvaient auparavant.

L'*Essai* de Rumford concernant l'économie du combustible et du calorique, la construction des cheminées et des foyers et la distinction des corps en bons et en mauvais conducteurs de la chaleur, a introduit des perfectionnements bien connus dans la science et dans la pratique. Toutes ses observations sont fondées sur des expériences.

De nouveaux *Essais*, quinze en tout, renfermant de nouvelles études expérimentales sur les mêmes sujets, furent traduits, comme les précédents, par le marquis de Courtivron, en 1806. On trouvera des détails plus étendus dans l'*Eloge* de Rumford, lu par Cuvier à l'Académie des sciences (1815). Les *Essais* de Rumford, écrits en anglais, avaient été déjà publiés dans les recueils ou Mémoires des sociétés savantes.

Essais critiques et littéraires de William Hazlitt. A l'exception d'un ou deux morceaux, ces mélanges se composent de tous les articles donnés par Hazlitt aux journaux et aux revues, de 1809 à 1825. Ce sont les écrits suivants : *Essai sur les principes des actions humaines*, livre plein d'observations neuves, où l'analyse est poussée jusqu'au dernier degré, où la finesse dégénère en subtilité; *Caractères des pièces de Shakspeare*; *Vue de la scène anglaise; Propos de table;* l'*Esprit du temps*, esquisses critiques sur les hommes politiques anglais; *Leçons sur la littérature du siècle d'Elisabeth; Essai sur les beaux-arts; Conversations de Jacques Northcote*, livre amusant sur l'art et les artistes, etc. L'auteur de ces divers écrits, très-versé dans la lecture des vieux auteurs anglais, leur emprunte souvent l'éclat, l'âpreté et le pittoresque de leur expression ; soit qu'il envisage les mœurs, la littérature ou les arts, soit qu'il parle en humoriste et en satirique des choses de la politique, sa pensée est énergique et son observation pénètre au fond du sujet. On doit cependant reprocher à Hazlitt son humeur chagrine, qui fausse quelquefois son jugement. Déployant plus de vigueur que de goût, il porte à l'étude ceux mêmes qui hésitent à accepter ses opinions.

Dans ses *Essais politiques*, Hazlitt frappe d'un même anathème les wighs et les torys, [illegible] réformateurs. Sa misan[illegible]e. Passant en revue [illegible] partis, il arrache à [illegible], à l'autre le manteau dont il s'enveloppe. Il dévoile les petites intrigues, les basses flatteries, l'affectation de loyauté et de dévouement dont les courtisans savent habilement se servir, suivant l'époque et les mœurs du jour, pour parvenir aux honneurs et aux richesses. Il termine ce tableau par le portrait moral de l'homme, qu'il peint tour à tour esclave ou tyran, abusant du pouvoir quand il le possède et se courbant dès qu'il l'a perdu. Ce morceau, écrit avec un dédain rempli d'amertume, est d'un style âpre et véhément. L'examen des caractères moraux et politiques de Burke, de lord Chatham, de Fox et de Pitt est d'un grand intérêt.

Les leçons sur la littérature du siècle d'Elisabeth ont fait revivre en Angleterre l'étude de l'ancienne poésie. L'examen du théâtre de Shakspeare a révélé aux lecteurs modernes des beautés inaperçues. Les diverses études sur les romanciers et les artistes anglais ont également contribué à l'éducation de la jeunesse anglaise, parmi laquelle l'originalité de son talent, la vivacité de ses sentiments, la hauteur de ses aspirations avaient créé à Hazlitt beaucoup d'admirateurs.

« On ne peut pas dire, écrit M. Walkenaër, qu'il soit un de ceux qui ont le mieux écrit sur l'art en général, puisqu'il est des arts qu'il ne comprenait pas, la musique, par exemple, et, ce qui étonnera davantage, la sculpture; mais il n'en est pas moins, selon nous, un des auteurs qui ont le mieux écrit sur la peinture et dont les ouvrages renferment sur cet art les observations les plus justes, les plus fines, les plus heureusement exprimées... Vrai bohémien littéraire, doué de l'organisation la plus vive, pétulant, fébrile, fantasque, il semble ne se mouvoir que par bonds; du paroxysme il passe à la prostration ; il s'éparpille en broderies, il s'évapore en mousse, il tombe en poussière impalpable : c'est du sable sans ciment. Son style est capiteux, à effet, abondant en tournures insolites, mais pittoresques; rapide, mais incorrect. » Et plus loin : « Son style anguleux, saccadé, plein d'aspérités, d'affectation, de facilité et de simplicité recherchée, revêt souvent des idées neuves, mais très-souvent aussi l'enflure des mots déguise le vide des pensées. Les images y abondent à côté des traits les plus hasardés et des saillies les plus originales. Son inspiration n'est jamais de longue durée ; mais, tant qu'elle existe, il a de l'entraînement et un grand éclat de diction. Pourtant, malgré les nombreuses et justes critiques dont il a été l'objet, ce qu'il y a de finesse et de sagacité dans ses *Essais* sera toujours apprécié. »

Enclin au paradoxe, pénétré des beautés de l'ancienne littérature anglaise, irrité par les attaques de nombreux adversaires, troublé sur la fin de sa carrière dans la perception nette des hommes et des choses, Hazlitt s'est montré plus capable d'exprimer des émotions que de développer des principes métaphysiques. D'une imagination passionnée, il sent fortement; doué d'un style brillant, porté par ses aspirations à la recherche de l'idéal, il livre toute son âme. Où il réussit le mieux, c'est à faire comprendre un vieux poëme ou un vieux tableau. Ce qui manque à son talent souple et vigoureux, c'est la consistance ou la suite dans les efforts et dans l'étude.

Essais d'anthropologie, ouvrage de Maine de Biran, qui appartient à la troisième époque de sa vie, époque où, la préoccupation religieuse le dominant de plus en plus, il va finir par aboutir au mysticisme. Sa tendance vers cette doctrine apparaît dans ces *Essais d'anthropologie*, qui sont pour ainsi dire la refonte de son traité intitulé : les *Fondements de la psychologie*. Ce fut au mois d'octobre 1823 que Maine de Biran arrêta le plan de cet ouvrage, qui, malheureusement, ne nous est point parvenu en entier. Le désordre du manuscrit est surtout apparent dans la troisième partie de ce traité, intitulée : la *Vie de l'esprit*. Ce n'est guère qu'une série de notes que les intelligents éditeurs des œuvres posthumes de Maine de Biran, MM. Naville et Debrit, ont eu grand'peine à relier entre elles. L'idée fondamentale des *Essais d'anthropologie* est l'idée toute mystique des *trois vies* que l'homme doit parcourir pour arriver à la fin de son être. La première vie est la vie animale; la seconde est la vie humaine, et l'on pourrait dire de la troisième qu'elle est la vie divine, puisque la fin que Maine de Biran propose à l'être humain est en réalité l'identification avec Dieu par l'amour. Cette théorie des trois vies n'est, en soi, pas nouvelle. La conception des trois mondes, telle qu'on la trouve dans la religion indienne et dans les traditions celtiques, offre avec cette théorie une grande analogie, dont Maine de Biran, toutefois, ne paraît pas avoir conscience; car la méthode de ce grand penseur était toute psychologique, nullement historique. Le but que se propose Maine de Biran, dans cette étude, c'est l'homme, et il prend pour objectif l'homme générique en quelque sorte, abstraction faite du milieu, c'est-à-dire de la société de ses semblables, dont il reçoit tout et hors de laquelle sa vie physique et encore moins sa vie morale et intellectuelle ne sauraient commencer ni continuer. « L'homme, dit Maine de Biran, est une âme unie à un corps. L'anthropologie prend ce lien tel qu'il est; elle l'appuie sur un fait, celui de la conscience ou de l'existence, et non sur une abstraction. » Cette citation expose tout entière la méthode de Maine de Biran, méthode à laquelle l'école historique pourrait faire de nombreuses et de graves objections. Son livre n'est réellement qu'une sorte de vue intérieure sur l'homme. « L'homme réunit deux natures, dit-il, et participe à deux sortes de lois. » Il est animal par son organisation, et le but de sa destinée est précisément de vaincre la fatalité de cet organisme, de la soumettre à l'activité morale qui est en lui. Maine de Biran adopte cette idée que l'organisme est un poids, un fardeau, une entrave pour la pensée, et que plus l'homme s'en dégage, plus il devient homme. La *vie humaine*, c'est l'homme parvenu à la conscience, sachant « qu'il est lui-même une force qui se porte d'elle-même à l'action, qui détermine cette action sans y être contrainte, qui commence certains mouvements ou actes et en continue la série ou les interrompt et les suspend par l'effort et le vouloir seul, constitutif de la personne. » Quant à la vie de l'esprit, c'est l'identification de l'homme à Dieu, identification qui s'opère par l'amour et consiste en un réel anéantissement de la personnalité en Dieu.

Essai sur l'histoire du gouvernement et de la constitution britannique, par le comte John Russell (1825). Ce livre remarquable du célèbre homme d'Etat anglais présente cette importante particularité que, publié au début d'une carrière longue et bien remplie, il en marquait d'avance les lignes générales. Aujourd'hui, il intéresse comme une profession de foi rétrospective à laquelle un grand personnage politique est resté fidèle, phénomène rare de nos jours. En 1865, l'auteur en a donné une édition nouvelle avec une satisfaction légitime. Il a apporté quelques légères modifications à l'œuvre de sa jeunesse et a composé une introduction avec les réflexions de son âge mûr. L'*Essai* de lord John Russell est à la fois un livre d'histoire et de critique politique. Il remonte au règne de Henri VII et descend jusqu'à l'époque moderne. Il prend un à un les différents règnes dont il résume les événements, et s'arrête surtout à considérer les institutions à leur naissance et dans leur progrès. On pourrait lui reprocher des divisions trop nombreuses et qui embrouillent parfois, au point que le fil historique ne suffit plus pour remettre de l'ordre dans des matières assez diverses. Les réflexions, au lieu de faire corps avec le récit, sont l'objet de chapitres séparés. Un sentiment, qui domine dans tout le livre, lui donne seul une sorte d'unité : c'est celui de la grandeur de l'Angleterre et de l'excellence des institutions qui l'ont assurée; l'auteur en trace un magnifique tableau. La constitution anglaise n'est pas sans défauts, mais elle est perfectible; le gouvernement peut commettre des fautes, mais il est amené à les réparer par la toute-puissance de l'opinion publique. La liberté guérit elle-même ses blessures, et le contrôle incessant de tous sur les actes des chefs de l'Etat ne leur permet pas de pousser jusqu'à l'extrême les abus qui peuvent naître des défectuosités de la loi. Offrez aux Anglais une constitution nouvelle d'une perfection tout idéale, ils préféreront garder leur constitution séculaire, dont ils n'ignorent pas les vices, mais dont ils ont éprouvé les bienfaits. Voici comment lord John Russell exprime ce sentiment : « Après tout, quand on parle des bienfaits de la constitution sous laquelle nous vivons, ce n'est pas là une phrase insignifiante. Ces bienfaits, les étrangers et une partie de la nation les reconnaissent. Notre liberté peut bien être une monnaie effacée et altérée; mais cette monnaie est encore préférable à toutes les garanties en papier qu'on pourrait nous offrir. Nous parlons, nous écrivons, nous pensons, nous agissons sans craindre une *Inquisition* ou une *Bastille*. Nous revêtons la liberté comme si elle faisait partie de nos habits, et des institutions anciennes, toutes caduques qu'elles puissent être, offrent encore un point de vue plus consolant et plus agréable qu'une nouvelle constitution, qui, tout admirable qu'elle fût, réclamerait de nouvelles maximes de conduite, comme de nouvelles notions de justice et d'équité. »

Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands, par l'abbé de La Rue (1834, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage d'érudition, souvent cité par les écrivains qui s'occupent de l'histoire littéraire du moyen âge, a eu l'honneur d'ouvrir la carrière aux explorateurs de notre ancienne littérature nationale. La composition des *Essais historiques* date, en effet, de la fin du siècle dernier. Ces études comprennent deux parties bien distinctes : 1° la partie théorique, où sont exposées les opinions de l'auteur sur l'origine et la formation de la langue française ; 2° la partie démonstrative, qui contient les notices, les extraits, les citations, les biographies et les jugements relatifs à la vie et aux œuvres des trouvères. Dans le discours préliminaire, l'abbé de La Rue traite de l'origine de la langue française ; il la fait naître directement de la corruption de la langue latine, et il repousse toute idée de communauté primitive avec la langue des troubadours : il cherche à établir que les deux langues se sont formées, non l'une de l'autre, mais chacune de son côté. Cette opinion peut être discutée. Ce n'est pas tout; l'auteur ne veut pas reconnaître l'existence de la langue des troubadours à une époque reculée, parce que, de son ancienneté prouvée, on pourrait tirer l'induction qu'elle a influé sur la langue des trouvères au xe et au xie siècle, et il rejette certains documents allégués comme preuves. Les travaux philologiques de Raynouard ont démontré l'exactitude de la thèse opposée. Raynouard a prouvé que, plus les monuments de la langue des trouvères sont anciens, plus le style se rapproche de celui des troubadours. — Autre erreur ou paradoxe. On avait accordé aux poëtes du Midi la gloire d'avoir brillé les premiers dans le genre de la chanson ; les juges nationaux et étrangers s'accordaient assez généralement sur ce fait littéraire. L'abbé de La Rue soutient que les poëtes normands ou anglo-normands ont précédé les chantres provençaux. Une hypothèse si hasardée eût demandé des témoignages concluants, lesquels font entièrement défaut. Il est vrai que, depuis, l'impression d'une certaine partie des anciens monuments de notre littérature tendrait à faire admettre une opinion moyenne, savoir la coexistence au nord et au midi d'un mouvement poétique plus prononcé et moins moderne qu'on ne l'avait cru. Quoi qu'il en soit, les points sujets à controverse n'altèrent ni la valeur historique ni l'utilité littéraire de l'ouvrage consciencieux de l'abbé de La Rue ; c'est pour lui un grand titre d'honneur que d'avoir inauguré en France la critique rétrospective et d'avoir appelé les recherches des érudits et des philologues, formant alors une faible phalange, sur les trésors de notre vieille littérature nationale. Walter Scott et Chateaubriand avaient en grande estime les *Essais sur les bardes*. En tête de l'*Essai sur la littérature anglaise*, Chateaubriand a écrit son jugement : « Je veux, dit-il, mentionner ici un ouvrage français, précisément parce que les journaux me semblent l'avoir trop négligé. Les *Essais historiques sur les bardes*, de M. l'abbé de La Rue, méritent de fixer l'attention de quiconque aime une critique saine, une érudition puisée aux sources et non composée de bribes de lectures dérobées à quelque investigateur oublié. Un de mes honorables et savants confrères de l'Académie française n'est pas toujours, il est vrai, d'accord avec l'historien des bardes; M. de La Rue est *trouvère* et M. Raynouard est *troubadour* : c'est la querelle de la langue d'oc et de la langue d'oïl. »

Essais philosophiques de R. W. Emerson (Boston, 1841-1842, 2 vol.; trad. en français par Em. Montégut, 1850, 1 vol. in-12). Emerson est un penseur de la famille de Montaigne; il enseigne la sagesse, il aime à bercer sa pensée dans les oscillations du doute philosophique; il cherche seul à seul, et par divers détours, la vérité, la vérité humaine, la vérité d'expérience. Causeur capricieux, mais logique en somme, il se présente comme un apôtre doublé d'un humoriste. Les traits caractéristiques qui le séparent de Montaigne et de sa lignée française dérivent de son origine anglo-saxonne et de son éducation puritaine. Soit par l'esprit, soit par le style, Emerson accuse mainte affinité avec Carlyle. Au reste, cette parenté psychologique n'a échappé ni à l'un ni à l'autre de ces écrivains. En Angleterre, Carlyle s'est fait l'éditeur d'Emerson, et en Amérique, Emerson est devenu le parrain de Carlyle. Dans ses *Essais*, le moraliste américain agite des sujets de discussion qui intéressent l'homme au plus haut degré : la confiance en soi, ou l'activité libre et la responsabilité morale; la politesse, ou les bonnes manières, que les sociétés démocratiques n'apprécient pas à leur valeur; l'art, ou la culture du goût, identique avec le progrès, et que les Grecs définissaient ainsi : le beau et l'utile; l'histoire, ou l'enseignement de l'expérience, ou le spectacle du présent dans le passé, qui est l'image voilée de l'avenir; l'amitié, cet admirable sentiment du cœur humain, quand on peut dire avec Emerson : « Un ami est un homme avec lequel je puis toujours être sincère; » l'amour, sentiment plus vif et plus tendre, qui, passant par diverses phases, va de l'idylle au drame, de la passion au devoir, sa règle définitive. C'est avec délicatesse et fraîcheur que la plume éloquente d'Emerson décrit les gradations de l'amour et de l'amitié, ce double arc-en-ciel qui peut couronner toute tête humaine. D'autres sujets de méditation, la prudence, l'intelligence, l'héroïsme, Dieu (l'âme suprême), la compensation virtuelle des choses, ou la perte de l'équilibre moral, etc., complètent ces conversations avec soi-même, ces entretiens discursifs, prime-sautiers, sans harmonie apparente, comme sans dogmatisme, mais qui retrouvent l'unité de composition dans le caractère si original de l'écrivain. En est-il autrement des *Essais* de Montaigne? Observateur toujours et rêveur fréquemment, Emerson se garde bien de construire un système tout d'une pièce; cependant les matériaux qu'il a élaborés forment, juxtaposés, une nouvelle théorie de philosophie morale. Aucun parti, aucune école ne peuvent le réclamer pour leur adepte : en religion, son idéal est la communauté d'âme, mais avec la liberté de croire et de penser d'après soi-même; en politique, il oriente ses tendances vers la démocratie, et toutefois, professant la haine du vulgaire et de la vulgarité, il préconise la grandeur de l'individu. L'Amérique est loin de l'Europe, et l'antiquité est loin de l'âge présent. C'est pourquoi Emerson voit d'un même regard, avec la même indul-

gence, toutes les doctrines, toutes les philosophies, dont il ne veut apercevoir que les lignes principales, associées par la profondeur de la perspective en un dessin harmonieux. A ses yeux, les différences se sont effacées; seul, l'ensemble reste. Toutes les doctrines ont eu d'ailleurs un but commun, la sagesse, ou la science de la vie, et le même ouvrier, l'esprit humain. Une haute équité, une raison libre et calme a donc le droit de conclure à l'harmonie, à l'identité des diverses philosophies. Au nom de cette impartialité supérieure, Emerson ne se fait faute d'émettre son opinion, audacieuse et sincère, sur tel cas, sur telle difficulté. « Ces *Essais*, dit Carlyle, sont les soliloques d'une âme vraie. » Emerson a un sentiment exquis de la nature, et sa sympathie lui prête une signification symbolique. La matière, la matière vivante, est enveloppée de spiritualité. Que l'homme lui attribue son idéal ou qu'il l'en reçoive, la nature a quelque chose d'immatériel : elle a sa grâce, sa poésie, et l'auteur des *Essais* sent vivement ces harmonies et ces beautés fugitives, mais éternelles. Bien que la solitude soit plus douce au cœur du sage que le commerce des hommes, Emerson aime aussi l'humanité. Le grand principe de sa philosophie est celui-ci : le droit primordial de la personnalité humaine, le développement du caractère et du génie de l'individu, sa légitime influence sur la société. Emerson ne cesse de protester au nom et en faveur de l'initiative et de la dignité du citoyen, dont il exalte le devoir en même temps que le droit. Il assigne ses limites naturelles à l'Etat, qui est pour l'Europe la machine pneumatique sous laquelle tout étouffe : l'Etat doit suivre le citoyen, non le commander; il doit le servir, non l'asservir. « Crois en toi, » dit Emerson à l'individu. « Rien n'est plus sacré que l'intégrité de notre propre esprit; c'est ce qui nous conquiert le suffrage du monde. » Et encore : « Fais toujours ce que tu as peur de faire. » Et puis : « Une institution n'est que l'ombre allongée d'un homme. » Et enfin : « Vis dans le présent comme s'il était l'éternité. » On ne peut refuser à Emerson la hardiesse et la profondeur d'une pensée, forte ou déliée, qui se concentre bien plus qu'elle ne s'épanouit dans son élan. On lui doit plus d'un aperçu lumineux et qui a éclairé d'autres esprits. Ecrivain concis et pittoresque, il n'évite pas plus que Carlyle les subtilités d'esprit et les bizarreries de style. Mais — et voilà le grand point, — il fait penser. La littérature américaine, jusqu'ici peu féconde en génies créateurs, en grands écrivains, peut s'applaudir de l'avénement d'Emerson; non que ce moraliste égale les hommes rares qui ont pris le premier rang en philosophie; non que cet écrivain possède l'éloquence impérieuse du véritable orateur; mais Emerson est un esprit éminent : il n'a pas suivi les ornières battues. Toujours il s'élève, et, parvenu jusqu'aux régions supérieures de la pensée, il conserve son calme et son bon sens. L'enthousiasme qui l'anime ne dégénère pas en extase : jamais il ne perd la terre de vue. Sa pensée se tient à égale distance des abstractions métaphysiques et des lieux communs de la morale vulgaire.

Essais historiques, biographiques et critiques de lord Macaulay, publiés d'abord dans la *Revue d'Edimbourg* et dans la huitième édition de l'*Encyclopédie britannique*, recueillis en volumes (1843). Cette collection a été réimprimée en Amérique et en Allemagne (Ed. Tauchnitz). Traduite en partie par MM. Pétroz, Pichot et Forgues, elle a paru entièrement en français par les soins de M. Guillaume Guizot. L'édition allemande de Tauchnitz comprend en tout huit volumes. Macaulay écrivit son premier *Essai* (sur Milton) en 1826; il conquit dès l'abord la célébrité et sauva de la ruine la *Revue d'Edimbourg*. Ses études sur lord Clive et Warren Hastings, les Verrès de l'Inde, sur William Pitt, sur Bacon, eurent un succès immense. A ces *Essais* il ajouta des articles critiques sur Hallam, l'historien, Burleigh, les deux Walpole, le second Pitt, sir William Temple, Machiavel, Frédéric le Grand, Hampden, Johnson, Addison, Byron, Atterbury, Bunyan, Goldsmith, travaux politiques et littéraires qui devancèrent l'*Histoire de la révolution de* 1688.

La méthode inaugurée par Macaulay n'est pas un procédé scientifique, ni même un système équitable. Un livre paraît : l'auteur et le public attendent une appréciation de l'œuvre. Que fait le critique? Il reprend le sujet, il supprime l'ouvrage à discuter et lui substitue une étude personnelle. Un mot d'approbation, la citation pure et simple du titre le dispensent de tout compte rendu. On peut reprocher encore à Macaulay d'avoir restreint ses études à des poëtes, des guerriers, des orateurs et des concussionnaires anglo-saxons. Le Tasse et Dante ne feraient pas triste figure à côté de Milton ou de Byron; Cervantès le dispute au moins en célébrité à Goldsmith; Mirabeau monte bien à la taille de Pitt; Richelieu égale Walpole en mérite; cependant, Macaulay s'est souvenu de Machiavel et de Frédéric le Grand, le roi caporal, mais il a oublié Wellington.

On peut noter, non deux manières, mais deux touches différentes dans les portraits historiques de Macaulay. Celles de ses études biographiques qu'il donna, avant son départ pour l'Inde, à la *Revue d'Edimbourg*, brillaient déjà par le coloris; mais celles qu'il communiqua au même recueil, pendant son séjour en Asie ou depuis son retour en Angleterre, éclipsent les premiers *Essais* par la splendeur et l'éclat. Il semble qu'un éblouissement soit resté dans son imagination d'homme du Nord. Le peintre nous a révélé lui-même le secret de sa manière; il est bon de le recueillir. « Les histoires classiques (celles d'Hérodote, de Tacite, etc.) peuvent presque être appelées des romans fondés sur des faits réels. Le récit est sans doute, dans tous ses points principaux, strictement vrai; mais les nombreux petits incidents qui rehaussent l'intérêt, les mots, les gestes, les regards sont évidemment fournis par l'imagination de l'auteur. La manière des temps modernes est différente. Une plus exacte narration est donnée par l'écrivain. On peut douter si de plus exactes notions sont transmises au lecteur. Les meilleurs portraits sont peut-être ceux dans lesquels il y a un léger mélange de charge, et nous ne sommes pas certains que les meilleures histoires ne soient pas celles dans lesquelles l'historien ajoute quelque chose à la narration crue des faits. Quelque chose est perdu pour l'exactitude, mais beaucoup est gagné pour l'effet. Les lignes moins importantes sont négligées, mais les grands traits caractéristiques s'impriment pour toujours dans l'esprit. » Cette théorie, paradoxale en apparence, veut dire que la réalité vivante déjoue une reproduction littérale : l'art et l'imagination doivent forcément aider l'écrivain ou le peintre. A l'artiste de déguiser le rôle de ces agents; rien de mieux, s'il rend la nature, s'il exprime la vérité, en se dérobant lui-même au regard. Macaulay néglige pour son compte de dissimuler ses procédés familiers. Sa marque de fabrique reste sur ses travaux.

A défaut de métaphysique (Macaulay ne la comprend pas et ne la possède pas), il relève de la religion positive. La Bible se concilie avec son libéralisme. Son esprit est imbu des préjugés protestants contre les catholiques. Toutefois, cette faiblesse est rachetée par l'amour ardent de la justice. Ses arguments sont merveilleux. Tous ceux qui réclament l'émancipation des cultes, l'égalité politique des religions, la tolérance, la liberté de l'homme, les droits du citoyen, tous les amis et les défenseurs de la cause populaire, peuvent lui emprunter des raisons éloquentes, victorieuses, intarissables, un bon sens extraordinaire, un esprit pratique qui domine les utopies.

Cette intelligence est solidement trempée. Elle contrôle les témoignages, les faits, les principes; elle ne s'engage jamais dans une digression et marche droit au but. Point d'hypothèses, des documents; point de systèmes, des preuves. S'il généralise, c'est avec prudence et pas à pas. Macaulay excelle à démontrer, il sait aussi développer. Il aime l'évidence comme la certitude; il veut la lumière de même que la conviction. Cet esprit si ferme, si souple, si élevé s'attache à rendre accessibles tous les côtés de son sujet. Après avoir exposé, il explique, il élucide, il éclaire encore. On ne le trouve jamais prolixe. On s'assimile sa pensée, ou plutôt sa pensée s'empare de la nôtre. Son talent est amoureux de la symétrie, du jour, des contrastes, d'une belle ordonnance de l'édifice. Ses phrases ont presque une construction rhythmique. On lui sait gré de cette extrême lucidité; on aime à comprendre les questions auxquelles on se sent étranger. Macaulay écrit comme parle un orateur. Son éloquence naît de sa passion. L'élan emporte les résistances.

Les *Essais* de Macaulay abondent en vues philosophiques, et cependant l'auteur, nous l'avons dit, n'est pas métaphysicien : il nie même, il dénature, il altère la philosophie, ou du moins la définition et le rôle de cette science spéculative. Chez lui, ce n'est pas une théorie personnelle; pour tout Anglais, ce que nous appelons *physique* s'appelle *philosophie naturelle*. Macaulay entend par science philosophique la recherche de l'*utile*. C'est dire que la science a pour objet, non l'idée, mais le fait, non la théorie, mais l'application. Sa profession de foi est consignée dans son article sur Bacon, et Bacon y est proclamé le premier philosophe connu. Son raisonnement est fondé sur une confusion. En effet, les sciences pures ne sont pas les sciences appliquées. La philosophie ne se propose ni le but de la mécanique ni celui de la médecine; les connaissances utiles peuvent se développer à l'abri et à l'écart des hautes spéculations. Est-ce que la philosophie ancienne a empêché la philosophie des choses de croître et de grandir? Bacon n'est pas le créateur de tous les progrès des sciences modernes : la statistique a des réponses brutales pour l'amour-propre anglais. Après tout, l'homme a des facultés spiritualistes; son idéal ne saurait résider ni dans un chapeau perfectionné ni dans un tourne-broche fabriqué par Stephenson. Ce mépris des théories, cette apologie de l'esprit pratique et positif pénètrent encore les jugements littéraires de Macaulay. En poésie, il admire ce qui est vivant et réel; toute chose abstraite et artificielle lui est antipathique. Il préconise exclusivement l'imitation de la réalité, oubliant que l'interprétation de la nature est soumise à l'art, à des raisons nécessaires, secrètes ou écrites.

L'auteur des *Essais* est essentiellement anglais dans sa manière de plaisanter. Au lieu d'effleurer, il écrase. C'est un rude boxeur; il ne sait pas faire une passe d'armes légère, vive, brillante, enjouée. Son ironie porte le ceste du lutteur : elle n'a ni grâce, ni aisance, ni simplicité. L'attitude est noble, mais roide. Le défaut de flexibilité et de douceur donne à son style, trop symétrique, une certaine uniformité. Mais le sentiment patriotique, le souffle de l'éloquence, l'amour de la liberté et de la dignité de l'homme compensent ces défauts. Les Anglais voient en Macaulay un esprit français; c'est plutôt une intelligence saxonne formée par une éducation latine qu'il faut chercher en lui.

Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme, par M. Donoso-Cortès, marquis de Valdegamas (Madrid, 1851). M. Donoso-Cortès, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris, est, avec le prêtre James Balmès, un des représentants les plus autorisés du parti catholique en Espagne; il passe pour être l'orateur le plus éminent de ce parti. Son livre, écrit avec talent, avec une fermeté de style et une vigueur de déduction incontestables, lui a été inspiré par les idées diamétralement opposées à celles que professe le *Grand Dictionnaire*. Il suffira de rappeler qu'il a mérité, aux yeux de M. Louis Veuillot, de prendre place dans la *Bibliothèque nouvelle*, destinée par le rédacteur en chef de l'*Univers* à opposer le contre-poison des *bons livres* aux doctrines des libres penseurs. Mais notre esprit d'impartialité nous fera toujours un devoir de mentionner un livre réputé célèbre par nos adversaires.

Il nous est impossible d'admettre le point de départ de M. Donoso-Cortès. Autant le parti libéral prend soin de séparer le pouvoir civil du pouvoir religieux, de nettement définir la sphère d'action de l'un et de l'autre, autant ses adversaires prennent à tâche de compliquer de questions théologiques toute théorie gouvernementale. Pour M. Donoso-Cortès, il n'y a qu'une seule source de pouvoir, Dieu, et par conséquent le gouvernement appartient au corps qui représente Dieu sur la terre, l'Eglise. Ceux qui dirigent les consciences doivent aussi être à la tête des affaires de l'Etat, puisque l'Etat n'est qu'une réunion de familles, et que la famille est un lien illusoire sans la religion. Tout se tient dans ce système, le point de départ admis; la théorie gouvernementale débute par un *Credo*, et l'administration des sacrements joue un rôle dans le maniement des affaires publiques. Aussi voit-on M. Donoso-Cortès, dans un livre que ses coreligionnaires préconisent comme une œuvre politique d'une haute portée, s'égarer dans les arguties scolastiques d'un autre âge, et débattre ces questions surannées de l'action de la Providence sur la liberté de l'homme, du péché originel, de la nécessité d'une rédemption, etc.

M. Donoso-Cortès est-il du moins équitable envers ses adversaires? Avec des vues aussi divergentes, il est à peu près impossible de se rencontrer; mais reconnaît-il du moins les efforts du parti libéral pour reconstituer la société moderne en dehors de l'élément théocratique? Nullement. M. Donoso-Cortès en est encore aux idées les plus arriérées. Pour lui, l'école libérale, envisagée avec un dédain systématique, est « la plus stérile de toutes les écoles, parce qu'elle est la moins savante et la plus égoïste. » Le socialisme n'est pas mieux traité. C'est une doctrine qui convie les peuples à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, mais qui supprime Dieu, par conséquent la famille, et ne peut mener l'humanité qu'aux abîmes. On est attristé de voir un esprit de premier ordre s'amuser à ressasser ces vieilleries. Comme conclusion, l'Eglise avec son faisceau invincible de doctrines, ses sacrements et ses mystères, apportant seule à l'homme la solution de toutes les questions qui le tourmentent, est seule appelée à lui donner, soit dans la famille, soit dans l'Etat, la direction civilisatrice.

Qui croirait qu'un pareil livre, dicté par le catholicisme le plus étroit et satisfaisant M. Louis Veuillot, n'a pas trouvé grâce devant certains orthodoxes? Un certain abbé Gaduel, prêtre du diocèse d'Orléans, crut devoir réfuter, dans l'*Ami de la Religion*, quelques propositions qui, suivant lui, frisaient l'hérésie. Mais Voltaire a bien prouvé que chaque membre de phrase du *Pater* renferme une proposition hérétique! M. Donoso-Cortès déclara qu'il acceptait la décision du souverain pontife, et elle lui fut favorable. Une traduction italienne, examinée par les réviseurs délégués de l'évêque et de l'inquisiteur de Foligno, parut en 1852. Nous avons dit plus haut que ce livre faisait partie de la *Bibliothèque nouvelle* de M. Louis Veuillot, ainsi que les autres œuvres de M. Donoso-Cortès (1858, 3 vol. in-8°). La traduction en a été confiée à M. Dulac, un des collaborateurs de l'*Univers*.

Essais divers du cardinal Wiseman (Londres et Paris, 1856, 3 vol. in-8°). Ces *Essais* ont paru d'abord comme articles dans la *Revue de Dublin*, ou sous forme de brochures. Les questions qu'ils agitent ne sont pas uniquement des sujets de controverse théologique. Le premier et le second volume sont consacrés à cet ordre de discussions; le troisième se compose exclusivement d'articles d'archéologie et d'histoire; les études d'art et de mœurs y tiennent une place importante, et sont remarquables par l'originalité et la rectitude des aperçus. Laissant de côté la partie relative à la théologie et à la controverse, la curiosité doit se tourner vers les sujets tout profanes, aussi variés qu'intéressants, où elle trouvera ample satisfaction. Cette partie offre : une dissertation sur l'art chrétien; une description du Forum romain; un aperçu des écrits de saint Ephrem; une vie de Boniface VIII où ce pontife est justifié des reproches que l'histoire fait peser sur lui; des remarques fort spirituelles et fort justes sur la manière de voyager en Italie. Personne en Angleterre ne connaît l'Italie mieux que le cardinal Wiseman; aussi flagelle-t-il sans pitié cette tourbe de touristes qui s'abattent tous les ans comme une nuée de sauterelles sur la belle péninsule, qui la traversent en oiseaux de passage, courant tout droit devant eux comme des hannetons, sans rien voir et sans rien comprendre, et qui, à leur retour dans la vieille Angleterre, se permettent de publier des descriptions de ce qu'ils n'ont pas vu, de ce qu'ils n'ont pas compris. Le cardinal, qui a étudié longtemps et de près les monuments, les usages et les populations de ce pays, malmène ces observateurs aveugles; il dénonce avec une sainte indignation, que l'on partage, leur ignorance et leur vandalisme. Il frappe sur les ladies aussi bien que sur les gentlemen. Voici un exemple : « Mrss Starke ne voit que Sorrente en Italie. Apparemment Mrss Starke a trouvé à Sorrente ce qu'elle cherchait dans ses voyages, et elle voudrait faire de Sorrente le quartier général de tous ceux qui abordent en Italie. » Le cardinal Wiseman se récrie contre cette préférence; il observe que Sorrente, à part ses montagnes et son golfe, n'a rien qui puisse retenir longtemps un voyageur, tandis qu'il est en Italie une foule de villes beaucoup plus dignes d'intérêt, que nul ne visite : telles sont Rimini, Ravenne, Fano, Urbin et autres, riches en monuments de tous genres et situées dans une contrée charmante.

On ne peut se séparer des *Essais* du cardinal Wiseman sans dire quelques mots des lettres adressées à M. Poynder, auteur d'un ouvrage sur l'*Alliance du papisme avec le paganisme*. M. Poynder reproche aux catholiques romains de n'être que des païens baptisés. Il leur dit : « Votre pape, *pontifex maximus*, n'est autre chose que le successeur des Césars, qui étaient eux aussi des souverains pontifes; vos cardinaux sont des descendants des sénateurs romains, avec leur robe de pourpre; vos églises sont des basiliques païennes, avec leurs portiques, leur tribune et leur prison souterraine appelée crypte; le costume de vos prêtres est identique à celui des sacrificateurs; vous avez des idoles dans vos temples, des statues, des tableaux devant lesquels le peuple se prosterne; vous avez autant de saints que les anciens avaient de dieux, et chaque saint a, comme les dieux autrefois, une attribution particulière sur la terre et dans le ciel. » Le cardinal Wiseman réplique bien imprudemment : « Mais ne voyez-vous pas, monsieur, que cette méthode peut être appliquée tout aussi facilement au christianisme lui-même? Ne savez-vous pas qu'on retrouve la doctrine de la Trinité dans la lettre de Platon à Denys, qu'Eusèbe a publiée, dans les *Védas* et dans les livres de Lao-Tseu? Ignorez-vous que Volney a démontré l'identité de Jésus-Christ avec le dieu indien Krichna? Le dogme de l'incarnation d'un Dieu, du salut des âmes par l'intervention de Dieu fait homme, exista de temps immémorial chez les Indiens. Il serait facile de découvrir également chez ce peuple la doctrine de la justification, de la prédestination, de la grâce et de l'expiation. Ce sont là des rapprochements beaucoup plus frappants et plus graves que tous ceux que vous faites. » — Dans deux ou trois articles, le cardinal Wiseman se moque avec raison de la plupart des gens qui osent écrire sur l'art et la littérature de l'Italie, et qui ne savent pas orthographier correctement un nom d'artiste ni citer un seul texte sans l'estropier, et cela à propos des noms et des œuvres les plus célèbres. Les écrits du cardinal Wiseman se lisent avec plaisir. Il a plutôt de la verve que de l'éloquence, de la clarté plutôt que de la profondeur. Son style n'est ni élégant ni parfaitement correct, mais net et vif.

Essais de théorie et d'histoire littéraire, ouvrage couronné par l'Académie française en 1857, par M. Edmond Arnould. Ce livre se distingue des œuvres du même genre par la force et la puissance de l'esprit de synthèse. Il est divisé en trois parties : *De l'invention originale; Essai d'une théorie sur le style; Influence exercée par la littérature italienne sur la littérature française*. Toutes trois portent l'empreinte d'une étude sérieuse, approfondie, et d'un talent littéraire incontestable. Dans la première, le domaine de l'invention originale a été parfaitement déterminé. Cette faculté, par laquelle l'humanité se rapproche de la divinité, n'a pourtant rien de commun avec la création proprement dite. L'homme ne crée pas, c'est-à-dire ne donne pas l'être au néant. Tous les éléments dont l'inventeur dispose existent autour de lui; il se borne à les mettre en œuvre d'après son inspiration. L'inventeur ne crée ni la substance de ses

œuvres, ni même la forme des êtres auxquels, en qualité de poëte, il donne le jour. De cette substance qui n'appartient qu'à Dieu, de ces formes créées par Dieu seul, il extrait, suivant son inspiration propre, la matière de ses productions et leur imprime, en les combinant, son cachet personnel et original. Pour confirmer sa théorie par des faits, M. Arnould ajoute que les plus originaux parmi les poëtes n'ont inventé ni leurs sujets, ni leurs personnages. Homère, Eschyle, Dante, Shakspeare, Milton, les empruntent soit à la tradition, soit même à des poëtes antérieurs. Suivant l'auteur, on peut être aussi inventeur et original par le style ; alors la personnalité de l'écrivain se reflète dans les personnages, dans les idées, dans les sentiments exprimés. A ce sujet, il est un écueil que signale l'auteur, c'est de laisser absorber le caractère général par le caractère particulier, le fond par la forme. Il faut se garder de peindre une époque ou un pays avec une fidélité telle qu'il suffise de quelques années pour détruire la ressemblance du tableau : « Voulez-vous, dit-il, précisément plaire à vos compatriotes, non pas aujourd'hui, non pas demain, mais toujours? Soyez humain, c'est-à-dire universel. Voulez-vous vivre au delà de vos frontières et conquérir peu à peu l'admiration de tous les peuples? Ne soyez pas homme simplement, soyez en même temps l'homme de votre époque et de votre pays. Faites plus encore : sans cesser d'être tout cela, soyez vous-même. » Formule ingénieuse dans l'expression et au fond très-féconde. L'auteur la développe par des considérations d'une philosophie très-haute : « La faculté de produire, étant naturelle à l'homme, ne peut s'éteindre qu'avec lui. Etre fini, il aspire à l'infini ; limité dans le temps, limité dans l'espace, limité dans ses moyens d'action, il veut cependant, à chaque instant de sa durée, comme à chacun des lieux où il s'arrête, réaliser l'idéal qu'il conçoit, et il le réalise en effet, imparfaitement toujours, car il est contraint de renfermer dans les bornes étroites du présent ce qui lui paraît sans bornes. Toutes ses œuvres sont empreintes de ce caractère, l'œuvre poétique plus que toute autre. Chaque période de l'humanité produit au dehors son idée dans un cadre social et sous les formes multiples des arts et de la poésie. Ainsi fait chaque peuple, chaque poëte, pour la tâche restreinte qui lui est assignée. »

L'*Essai d'une théorie du style* a pour épigraphe : « Ce qui ne peut pas être dit simplement ne vaut pas la peine d'être dit. » A plusieurs égards, cette seconde partie surpasse la première en intérêt ; on y retrouve la même élévation et la même sûreté de principes avec de très-nombreuses applications de détails. Le langage étant considéré comme la manifestation de la pensée, des lois naturelles et générales dérivent de ce premier rapport. Mais ni le langage, ni la langue ne sont le style, qui ne représente ni le genre humain, ni la nationalité, mais l'individu : « Il marque de son effigie, dit M. Arnould, ce métal qui appartenait déjà comme monnaie à la société, comme métal à la nature. » De là une nouvelle traduction et un nouveau commentaire du fameux axiome : « Le style, c'est l'homme même. » L'auteur ne reste pas dans les généralités : il décompose le style et y retrouve cinq éléments principaux, dont les combinaisons expliquent toute la diversité des caractères que le style peut offrir ; les voici : le son, la couleur, le dessin, le mouvement et le ton. L'auteur poursuit la théorie du style jusque dans des détails qui appartiennent à la rhétorique, puis, par des comparaisons entre les œuvres littéraires et les productions des autres arts, il répand sur la critique un jour et un intérêt tout nouveaux.

La troisième partie : *De l'influence exercée par la littérature italienne sur la littérature française*, est aussi un travail sérieux et intéressant. L'auteur compare les génies mêmes des deux nations, et passe en revue les résultats de leur développement simultané, sans craindre de signaler les diverses circonstances où la littérature italienne a eu le mérite de l'initiative et nous a fourni des modèles. La conclusion que tire M. Arnould de ce parallèle, c'est que l'influence de la littérature italienne sur la nôtre n'a été réelle qu'au point de vue de la forme ; sous le rapport de l'idée, il la considère comme presque nulle. « L'influence de l'Italie, dit-il, est partout évidente dans les genres qui relèvent de l'imagination et vivent avant tout par la forme, tandis qu'elle est à peine visible dans les genres qui touchent aux intérêts essentiels des nations, l'éloquence, l'histoire, la philosophie, la politique, lesquelles vivent d'idées et de choses, non de figures et de fantaisies d'imagination. » L'Italie nous a donc adoucis, mais non civilisés.

L'ouvrage de M. Arnould est aussi remarquable au point de vue du style que sous le rapport de la science et de l'élévation des [illegible] Les jugements brillent par leur jus[illegible] a ce parallèle entre Lamartine et [illegible]o : « La vue de V. Hugo est nette, [illegible] l peint les choses en homme [illegible] s de près ; il donne à son [illegible]rs vigoureux, des lignes [illegible] Il peut laisser du vague dans la [illegible] dans le sentiment ; il n'y en a ja[illegible] la couleur de la figure ou dans le [illegible] de ces deux choses, de l'image par la prodigalité, de la ligne par la symétrie ; mais M. de Lamartine abuse aussi de sa couleur, souvent indécise, de son harmonie, souvent trop musicale, au point de noyer comme dans un nuage de vapeurs fuyantes et dans une profusion de mélodieux accords les contours amollis de ses phrases que rien n'arrête. » La conclusion de M. Arnould est toute patriotique : les caractères de notre langue, logique, sobre, nette, précise, claire, moyenne entre les idiomes des pays extrêmes, organe ordinaire des idées sensées, la désignent, à ses yeux, pour être un jour la langue universelle. Voici, d'après lui, quels devoirs impose à notre littérature une telle ambition ou une telle espérance : « C'est à nous, Français, qui que nous soyons, quelque part de l'œuvre commune qui nous soit échue, ou l'action ou la parole, qu'il appartient d'élaborer nos destinées, et, avec nos destinées, celles de l'Europe entière. Si nous n'écoutons, citoyens, que les passions malsaines ; écrivains, que les capricieux déréglements de la fantaisie, ou, ce qui est plus fatal, l'appétit grossier des jouissances vulgaires, ne nous faisons pas d'illusion : notre puissance civilisatrice est terminée ; nous marchons droit à la barbarie, que Dieu tient toujours en réserve pour punir les nations qui s'abandonnent, et pétrir, avec leur chair et leur sang, la matière des nations qui doivent naître un jour. »

Essai sur l'époque actuelle ou **Libres opinions morales et historiques**, par M. Emile Montégut, (1857). Sous ce titre, l'auteur a réuni une partie des savantes et remarquables études qu'il a publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*. On y retrouve toute l'indépendance d'esprit et de caractère qui justifie l'épithète de *libres* par laquelle il qualifie ses opinions en littérature, en morale et en histoire. La sincérité, le caractère personnel de la critique de M. Montégut est, en effet, ce qui frappe d'abord. Il pense, il sent par lui-même ; il ne jure sur la parole d'aucun maître ; il raisonne jusqu'à ses sympathies, aussi ses éloges ont-ils autant de poids que ses critiques, d'autant plus qu'il associe le lecteur à ses recherches pour arriver à la vérité. « Nul, dit M. Vapereau, ne fait plus équitablement dans une œuvre la part du bien et du mal, et, dans l'histoire, la part de la lumière et de l'obscurité. » L'auteur paraît cependant avoir des convictions très-fermes tant en matière de religion et de philosophie qu'en matière de goût. « M. Montégut, dit la *Revue critique* de Genève, apprécie dignement les bienfaits de la Réforme, quoique toujours sans sortir de son rôle d'observateur dégagé de tout lien. C'est le cas aujourd'hui d'un certain nombre d'âmes inquiètes qui errent à la recherche de la vérité. » La vérité, tel est, en effet, le guide de M. Montégut. Il faut citer comme des études d'une très-haute portée les chapitres de son livre sur la *Monarchie universelle*, sur l'*Individualité humaine dans la société moderne*, sur la *Toute-puissance de l'industrie*, sujets qu'il a trouvé moyen de rendre originaux. Parmi les articles purement littéraires, il en est un, l'*Essai sur Werther*, qu'on peut citer comme un des modèles du genre. Jamais une œuvre pareille n'a été l'objet d'une analyse aussi délicate, aussi élevée, aussi profonde. « Il y a, écrivait M. J.-J. Weiss dans la *Revue de l'instruction publique*, des critiques assurément qui ont l'étreinte plus serrée que M. Montégut ; d'autres s'insinuent avec plus d'aisance dans l'esprit du lecteur et dans le sujet qu'ils traitent ; d'autres encore sont plus beaux diseurs et savent offrir aux amants du style des agréments plus continus. Je ne dis pas non. Inférieur tantôt en ceci, tantôt en cela, M. Montégut garde un genre où il ne le cède à personne. Il est sans contredit le premier des *essayistes*, et il en est le plus libre. Ce titre fier, *Libres opinions*, qu'il a inscrit en tête de son livre, n'a jamais été mieux à sa place. *Libres opinions*, cela ne veut pas dire tout à fait opinions publiées dans un recueil qui fait profession d'indépendance ; ce ne serait pas une raison : l'indépendance réelle d'une revue ne se communique pas toujours à ceux qui y écrivent, et il existe des rédacteurs très-serviles de journaux très-frondeurs. *Libres opinions*, cela veut dire opinions qui ne dépendent ni du caprice du jour, ni des traditions d'un corps, ni des préjugés de l'éducation, ni de l'influence d'une coterie, ni de l'infatuation d'un système, et qui naissent sans entraves d'aucune espèce, fruits mûris dans une longue réflexion, dans un esprit solitaire et puissant. »

Essais historiques et littéraires, par M. Vitet (1862). — Ces mélanges se composent d'une notice très-savante sur la *Chanson de Roland*, d'une étude sur la révolution d'Angleterre et la restauration des Stuarts, d'une autre étude sur la Convention, et enfin de discours prononcés par l'auteur à l'Académie française. Tous ces fragments sont purement historiques et littéraires, et ne touchent ni aux beaux-arts, ni à l'archéologie, sujets dans lesquels M. Vitet possède une autorité bien établie. Le travail consacré à la *Chanson de Roland* jette une grande lumière sur ce point historique, qui jusqu'à présent, faute de recherches suffisantes, n'était pas sorti du domaine de la légende. M. Vitet, lisant dans l'histoire que, le 13 octobre 1066, au moment où les armées d'Harold et de Guillaume le Conquérant en venaient aux mains dans les plaines d'Hastings, les soldats avaient chanté en chœur la *Chanson de Roland*, s'est demandé ce qu'était en réalité cette chanson, ce poëme composé sur un vaillant guerrier dont l'héroïsme avait pénétré non-seulement dans les moindres hameaux de notre ancienne Gaule, mais en Italie, en Espagne, en Hongrie, et jusque dans les solitudes de la Norvége et du Danemark. L'origine du poëme avait longtemps préoccupé les archéologues ; on avait découvert différents textes en France, en Italie, en Angleterre. M. Vitet a adopté le manuscrit d'Oxford comme étant le plus complet. Il se demande si ce poëme est écrit en assez vieux langage pour qu'avec vraisemblance on puisse y reconnaître le texte original de la *Chanson de Roland*. Quoique déjà française, dit-il, la langue, dans ce texte, est plus inculte et moins avancée que dans les autres, et le mécanisme du vers est d'une infériorité encore plus évidente. De ses déductions, et surtout de la comparaison du manuscrit d'Oxford avec la traduction du Livre des *Rois*, traduit en français vers 813, conformément à la prescription du concile tenu à Tours, il conclut qu'il y a analogie et ressemblance entre les langues de ces deux textes différents. Le manuscrit d'Oxford remonte donc au IXe siècle, à l'époque du désastre de Roncevaux. Ce premier point établi, M. Vitet se demande quel est le véritable auteur de la *Chanson de Roland*. M. Génin nomme le Normand Théroulde. En appréciant l'esprit de ce poëme, M. Vitet fait observer qu'il fut composé, non pour chanter une victoire, mais pour consoler d'un désastre. Il voit dans ce sentiment une très-juste influence de l'idée chrétienne gouvernant absolument le monde ; mais il exagère sa pensée, quand il juge que les poëtes païens n'ont pas chanté les revers : l'*Enéide* n'est que la complainte des malheurs de Troie.

Les autres études contenues dans le volume se lisent avec un égal intérêt. On ne lit pas sans émotion les paroles éloquentes consacrées à la mémoire d'Alfred de Musset.

Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité, par M. Egger. Ce livre est consacré tout entier au célèbre Apollonius, le seul des grammairiens d'Alexandrie dont il nous soit resté des ouvrages assez considérables, et le plus habile de ceux qui ont traité, dans l'antiquité, de l'analyse philosophique du langage. Il naquit à Alexandrie au IIe siècle. Son surnom de Dyscole lui vint de son caractère difficile et de l'âpreté de sa polémique : car il discute beaucoup, et en termes assez durs, avec les grammairiens dans le cours de ses ouvrages. Il se rattache à la tradition des plus illustres maîtres de l'école alexandrine, dont il nous expose les idées, en même temps qu'il est l'historien le plus instructif et le meilleur représentant des études grecques dans l'antiquité. Le catalogue de ses ouvrages, perdus ou parvenus jusqu'à nous, serait considérable, d'après les conjectures solides de M. Egger, qui les énumère dans l'ordre suivant : sur les *Eléments du discours* (c'est-à-dire les sons élémentaires) ; sur la division des parties du discours ; sur les noms, les noms dérivés, les genres, les comparatifs dans les noms féminins ; sur les cas ; sur les verbes ; sur la conjugaison, les subjonctifs, les impératifs, les participes, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe, les conjonctions ; sur la composition ; sur les figures ; sur l'orthographe ; sur les signes de l'accent, l'aspiration, la quantité, les esprits, la ponctuation, les dialectes, etc. Sans doute, beaucoup de ces traités sont aujourd'hui perdus, mais on peut en juger d'après la *Syntaxe* où l'on voit qu'il se répète, et d'après Priscien, auteur du VIe siècle, qui l'a pris pour guide dans sa compilation. Apollonius ne manque pas de méthode ; il regarde la grammaire comme une science d'observation, qui étudie les faits pour en tirer des lois nécessaires. Il est à regretter seulement qu'il ait pensé que le grec suffisait à révéler tous les secrets du langage. On croyait alors que les dieux parlaient grec. Cependant Apollonius vivait à Alexandrie, où l'on entendait les idiomes les plus divers, et autour de lui commençait vaguement à poindre l'étude comparative des langues. On peut reprocher aussi à Apollonius son style rude, qui n'a que deux qualités sérieuses, la gravité, la clarté. C'est le tort des grammairiens anciens d'écrire de manière à ne pouvoir être lus. Apollonius vivait pourtant au siècle de l'atticisme. M. Egger entre dans l'exposition et la discussion des théories d'Apollonius. Il nous montre comment celui-ci avait cherché à établir un ordre logique dans l'alphabet et, par suite, dans les parties du discours. Pourquoi la lettre A se trouve-t-elle avant la lettre B? C'est une puérilité de vouloir l'expliquer ; mais on voulait rendre raison de tout. Apollonius réduit à huit les parties du discours : le nom, ὄνομα ; le verbe, ῥῆμα ; le participe, μέτοχος ; l'article, ἄρθρον ; le pronom, ἀντωνυμία ; la préposition, πρόθεσις ; l'adverbe, ἐπίῤῥημα ; la conjonction, σύνδεσμος. Nous ne pouvons même résumer ici les observations que l'on recueille dans les chapitres suivants, où les théories d'Apollonius sur chaque partie du discours sont analysées et commentées. Disons seulement que ces théories sont beaucoup plus sérieuses et beaucoup plus complètes que celles des écrivains antérieurs. L'ouvrage le plus important qui nous reste d'Apollonius est la *Syntaxe*, qui avait d'abord quatre livres : 1° de l'article ; 2° des pronoms ; 3° des verbes ; 4° des mots indéclinables. Cette dernière partie est mutilée.

La régularité apparente de l'ensemble ne se retrouve pas dans le détail. Le principe est neuf et fécond : Apollonius a cherché, le premier, par une analyse pénétrante, les lois philosophiques de la syntaxe. « Les mots, comme les idées, dit-il, se divisent en catégories remarquables par des formes particulières : ces formes ont entre elles des rapports de symétrie et de correspondance qui constituent les lois de la syntaxe. » Mais les conséquences ne sont pas aussi nettes. Apollonius ne distingue pas bien le sujet du régime, l'accord de la dépendance. Malgré ses défauts, il a servi à l'instruction du moyen âge. Hérodien, Priscien, Michel Syncelle, Maxime Planude l'ont pris pour modèle et pour guide. Il nous est encore aujourd'hui d'une grande utilité pour l'étude du grec. Après l'avoir lu, on ne peut douter que l'accent tonique ne soit une tradition de l'antiquité classique, ce que l'on a plusieurs fois contesté. De plus, il semble parfois deviner ou pressentir quelques-unes des théories modernes sur l'organisme des mots, et il est bien au-dessus du Cratyle de Platon ; mais, comme les Grecs en général, il ne sait pas se réduire à l'observation et à l'expérience. Il apporte aussi le plus grand soin aux questions d'orthographe. On voit, d'après de tels services, qu'Apollonius fut un des meilleurs grammairiens grecs, et l'on doit savoir gré à M. Egger de l'avoir fait revivre dans son savant ouvrage. Ceux qui ne redoutent pas une lecture un peu difficile et ardue en retireront un grand profit.

— Pour les comptes rendus qui ne figureraient pas ici, chercher au mot qui exprime l'idée principale du titre.

ESSAI, village et commune de France (Orne), cant. du Meslay-sur-Sarthe, arrond. et à 10 kilom. d'Alençon ; pop. 960 hab. Eglise à portail roman. Ruines d'un vieux château. Beau château de Matignon. Antique château de Rouilly.

ESSAIE s. f. (è-sé). Techn. Racine des Indes employée dans la teinture écarlate.

ESSAIM s. m. (è-sain — lat. *examen*, essaim, troupe, pour *exagmen* ; de *ex*, de, et *agmen*, troupe, armée, expédition, marche ; de *agere*, mener, conduire. Ce dernier mot se rattache à la racine sanscrite *ag*, même sens, qui a fourni également : le sanscrit *âyi*, combat, lutte, *agma*, *agman*, combat, expédition, carrière ; le grec *agôn*, lutte, *agéma*, armée ; l'irlandais *agh*, bataille, *aghach*, belliqueux. Dans *examen*, le *g* est supprimé, non pas par caprice ou par accident, mais par l'effet d'une règle phonétique générale, qui exige qu'une gutturale soit omise devant une liquide. Ainsi *lumen*, lumière, est pour *lucmen* ; *flamma*, flamme, pour *flagma*, de *flagrare*, brûler, etc.). Groupe d'abeilles ou d'autres insectes hyménoptères, vivant ensemble et concourant à un même travail : *Un* ESSAIM *d'abeilles. Un* ESSAIM *de guêpes. Ce qui n'est pas utile à l'*ESSAIM *n'est pas utile à l'abeille.* (Marc-Aurèle.) *Les nouveaux* ESSAIMS *quittent la ruche au printemps. Un* ESSAIM, *quelque nombreux qu'il soit, ne l'est pas ordinairement trop pour une seule mère ; celle-ci peut fort bien pondre dans l'année* 40,000 *œufs.* (Bonnet.) *Otez la reine d'un* ESSAIM, *vous aurez des abeilles tant qu'il vous plaira, mais jamais de ruches.* (J. de Maistre.) *Un* ESSAIM *ordinaire contient environ* 300 *mâles et de* 15,000 *à* 16,000 *ouvrières.* (Teulet.)

... Couvrant nos guérets, que d'innombrables fleurs
Attirent nos *essaims* par leurs douces odeurs!

CELTIBÈRE.

— Par ext. Grande multitude d'hommes ou d'animaux : *Un* ESSAIM *d'écoliers. Un* ESSAIM *de poëtes. Un* ESSAIM *de sauterelles. Dans cette longue suite d'incursions, les peuples barbares, ou plutôt les* ESSAIMS *sortis d'eux, détruisaient ou étaient détruits.* (Montesq.)

Ciel! quel nombreux *essaim* d'innocentes beautés!

RACINE.

‖ Nombre très-considérable d'objets surgissant, s'abattant à la fois :

Vois des infirmités l'*essaim* épouvantable.

DELILLE.

Le matin, elle rêve aux orages du soir,
Et l'*essaim* des désirs, implacables abeilles,
Ensanglante la fleur de ses lèvres vermeilles.

H. CANTEL.

— **Épithètes.** Ailé, volant, voltigeant, tourbillonnant, bourdonnant, bruyant, agité, irrité, courroucé, jeune, léger, rapide, nombreux, épais, innombrable, riche, fécond, bienfaisant, actif, industrieux, errant, vagabond. — Fig. Léger, rapide, nombreux, innombrable, brillant, éclatant, varié, pressé, vif, pétulant, bruyant, gai, joyeux, folâtre, volage, tumultueux, fâcheux, nuisible, dangereux, triste, sombre, noir, affreux, épouvantable, redoutable, funeste, fatal, destructeur.

— **Encycl.** Au retour du printemps, la population des ruches augmente beaucoup en nombre, par suite des pontes, et se trouve bientôt à l'étroit dans son habitation. Une partie émigre alors pour aller chercher un gîte ailleurs ; c'est cette partie qu'on appelle *essaim* ou *jeton*, et l'action d'émigrer prend

le nom d'essaimage. Les *essaims* sont naturels quand les abeilles sortent de leur propre gré ; ils sont artificiels ou forcés quand on les extrait, soit par le transvasement, soit de toute autre manière, pour les établir dans une nouvelle demeure. On a beaucoup discuté sur les causes de l'essaimage ; on a invoqué tour à tour l'insuffisance de place pour la colonie, la chaleur, la haine des femelles entre elles, etc. Toutes ces causes peuvent bien, en effet, exercer une certaine influence ; mais la principale, c'est la loi universelle imposée à tous les êtres vivants : se perpétuer, croître et multiplier. On peut quelquefois provoquer la sortie des *essaims* par des moyens en apparence insignifiants, par exemple en versant un peu de miel liquide dans le haut de la ruche. L'essaimage n'a lieu, dans la plupart des cas, que par un temps calme, chaud et peu nuageux. Il est moindre, ou même nul, par les temps froids et pluvieux, dans les ruches très-vastes ou placées dans des endroits exposés aux vents. On reconnaît qu'une colonie est près d'essaimer lorsque, depuis quelques jours, on y aperçoit des mâles, et surtout quand ces mâles font des sorties bruyantes vers le milieu de la journée, lorsque la ruche est plus agitée que de coutume, quand beaucoup d'abeilles en sortent pour rentrer immédiatement, lorsqu'on entend, le soir et pendant la nuit, un bourdonnement très-fort, etc. Un temps orageux, chargé d'électricité, accélère toujours le départ des *essaims* ; mais l'époque varie suivant le climat et la température. Quand le moment est arrivé, les abeilles sortent en foule, font entendre un son particulier et bien nourri, se balancent un moment dans l'air, puis se fixent à un endroit peu éloigné. S'il vient à tonner ou à pleuvoir, elles s'abattent sur-le-champ. Lors donc qu'on veut fixer les *essaims* dans un endroit déterminé, on cherche souvent à imiter le bruit du tonnerre ; mais il vaut beaucoup mieux jeter au milieu de l'*essaim* de l'eau, de la poussière ou de la cendre, imitant ainsi la pluie, qui est réellement ce que craignent les abeilles. L'*essaim* qui s'est fixé comme nous l'avons vu plus haut, s'envole au bout d'un certain temps et parcourt une distance plus ou moins grande. Lorsqu'il n'y a sur leur trajet ni arbres ni arbrisseaux, les abeilles s'abattent sur les reposoirs artificiels (ordinairement des fagots de bruyère) qu'on a disposés à cet effet, et qui permettent de les recueillir à volonté. Il ne reste plus ensuite qu'à transvaser l'*essaim* dans la ruche où on veut l'élever. Quelquefois les *essaims* se fixent contre un mur, un tronc d'arbre, dans une enfourchure de branches fortes, par terre, sur les arbres élevés, dans les creux des tiges ou dans les trous des murailles, en un mot dans les stations les plus diverses ; il est alors plus difficile de les recueillir ; on y parvient, néanmoins, en usant d'adresse et en employant des procédés très-variés ; le plus simple consiste dans l'emploi de la fumée, qui chasse l'*essaim* et le force à aller se fixer dans un endroit plus favorable à la capture. Souvent aussi un *essaim* sorti d'une ruche y rentre, tantôt pour en ressortir encore, tantôt pour y rester définitivement. Pour empêcher cette rentrée, il faut enlever la ruche mère et la remplacer par une ruche vide. On emploie le même procédé pour empêcher un *essaim* de se jeter sur une ruche voisine habitée ; dans ce cas, c'est celle-ci qu'on enlève. Lorsque la mère abeille est tombée à terre, on tâche de la trouver, on la ramasse et on la porte à l'endroit où l'*essaim* fait mine de vouloir se fixer. Si plusieurs *essaims* sortent à la fois et se mêlent entre eux, il convient de les diviser en disposant côte à côte plusieurs ruches vides, autant qu'il y a d'*essaims* mêlés. Mais il n'est pas toujours facile d'empêcher les *essaims* de se réunir. L'importance des *essaims* est subordonnée aux conditions locales et à la grandeur de la ruche d'où ils sortent. Une ruche peut essaimer plusieurs fois dans le cours de l'année, surtout dans les pays chauds ; dans ce cas, les *essaims* qui sortent après le premier sont dits secondaires ou seconds. Dans les régions tropicales, les abeilles essaiment continuellement, à des intervalles de quinze à vingt jours, pendant presque toute l'année. « On donne, dit M. H. Hamet, le nom d'*essaims* volages aux colonies qui émigrent au loin ou qui ne veulent pas se fixer dans les ruches qu'on leur donne. Ces *essaims* sont dits *adventices* lorsqu'ils viennent se fixer dans votre ruche ou tout près, sans qu'ils soient sortis de vos ruches. Les *essaims* volages d'un apiculteur forment assez souvent des *essaims adventices* pour un autre. Je dis assez souvent, et non toujours, parce qu'il n'est pas rare non plus que ces *essaims* retournent dans les forêts, d'où notre abeille est sortie. On appelle *réparon* ou *rejeton* l'*essaim* d'un *essaim* de l'année ; dans quelques localités, on appelle cet *essaim virginie*. » Les embarras que causent les *essaims* naturels, et surtout le danger de les perdre, ont suggéré l'idée des *essaims* artificiels, en soustrayant un certain nombre d'abeilles d'une colonie populeuse pour en former une colonie nouvelle ; mais il faut une assez grande habitude pour le faire à propos. L'essaimage artificiel s'opère par transvasement ou par division ; on ne doit le pratiquer que sur des ruches fortes où l'on aperçoit des mâles, et il faut s'en abstenir lorsque la saison des *essaims* naturels s'avance. Il arrive, mais rarement, qu'une ruche produit encore un *essaim* naturel après avoir donné un ou même deux *essaims* artificiels. On reconnaît qu'un *essaim* artificiel est réussi lorsque la mère abeille se trouve dans la colonie nouvelle ; dans le cas contraire, on le fait rentrer, pour recommencer ensuite l'opération.

ESSAIMAGE s. m. (è-sè-ma-je — rad. *essaimer*). Apic. Action d'essaimer, de quitter la ruche, en parlant des jeunes essaims ; époque ou cette migration a lieu : *Le temps de l'*ESSAIMAGE *impose une surveillance incessante. C'est ordinairement après l'*ESSAIMAGE *que les abeilles, par des causes inconnues jusqu'à ce jour, se déterminent au massacre des faux-bourdons.* (Frarière.) ‖ On dit quelquefois ESSAIMEMENT.

— **Encycl.** V. ESSAIM.

ESSAIMER v. n. ou intr. (è-sè-mé — rad. *essaim*). Emigrer, en parlant des jeunes abeilles qui abandonnent la ruche où elles sont nées, pour former une colonie nouvelle ; se diviser par l'émigration du nouvel essaim, en parlant des ruches : *Les jeunes abeilles* ESSAIMENT *au printemps. Il arrive souvent que des ruches très-peuplées et bien approvisionnées refusent d'*ESSAIMER. (Frarière.)

— Fam. Emigrer, quitter sa famille, la société où l'on a vécu : *Quand la ruche est trop pleine, qu'il faut* ESSAIMER, *chacun songe à emporter son miel.* (G. Sand.) ‖ Se disperser par bandes : *Les bachots servent, dans les environs de Paris, à promener, moyennant rétribution, les citadins que le dimanche fait* ESSAIMER *autour de la ville.* (***.) ‖ Sortir en foule : *Ce nom était comme une branche à laquelle s'attachaient les idées qui* ESSAIMAIENT *de sa cervelle touchant la noblesse.* (Balz.)

— Transitiv. Emettre, faire sortir de son sein :

Et je grandis, captif, parmi ces écoliers,
Noirs frelons que Montrouge *essaime* par milliers.
H. MOREAU.

‖ Inus.

ESSALÉ, ÉE (è-sa-lé) part. passé du v. Essaler : *Poêle* ESSALÉE.

ESSALER v. a. ou tr. (è-sa-lé — du préf. *es*, et de *saler*). Techn. Dans les salines, Enduire la poêle de muire ou eau mère gluante, avant de la mettre au feu : ESSALER *la poêle.*

ESSAN s. m. (è-san). Moll. Nom d'une très-petite coquille du genre avicule, section des pintades.

ESSANGÉ, ÉE (è-san-jé) part. passé du v. Essanger : *Linge* ESSANGÉ.

ESSANGEAGE s. m. (è-san-ja-je — rad. *essanger*). Techn. Action d'essanger le linge : *L'*ESSANGEAGE *du linge se fait dans une dissolution de cendres quintessenciées, dosées au lixomètre, dont le linge s'imprègne et qui le prépare à entrer en lessive.* (***.) ‖ On dit quelquefois ESSANGE s. f.

ESSANGER v. a. ou tr. (è-san-jé — L'origine de ce mot a été longtemps incertaine. Ménage est le premier qui l'ait indiquée. Suivant lui, ce mot a été fait du latin barbare *exsaniare*, proprement faire sortir la sanie, composé de la particule *ex* et du verbe *saniare*, fait de *sanies*, qui, dans ce passage de Pline : *Rursusque carminata mergitur, donec omnem ebibat saniem*, désigne cette ordure qui s'attache à la laine des brebis. L'*i* voyelle du latin *exsaniare* a été changé en *j* consonne, comme dans *singe* de *simia*. Cependant, un autre étymologiste prétend qu'*essanger* vient plutôt de *sang* que de *sanies*, sous prétexte que cette dérivation est beaucoup plus naturelle et plus simple. Pour de *sang* faire *essanger*, il n'aurait été besoin que d'ajouter l'*e* privatif au commencement du mot, et la terminaison française à la fin. D'ailleurs, ajoute cet étymologiste, on a plus souvent occasion d'ôter du sang des linges que d'en ôter la sanie, et, par conséquent, il y a plus d'apparence qu'*essanger* a été fait de *sang*. M. Littré adopte l'opinion de Ménage, et cite à l'appui la vieille forme *essangier*, que l'on trouve dans les anciens auteurs :

O y avoit, à coûté, des femmes de leissive
Qu'*essangian*, je cré, leû paquet.
BURGAUD.
(*Recueil de fables en patois saintongeois.*)

— Prend un *e* après le *g* devant un *a* ou un *o* : *J'essangeai, nous essangeons*). Techn. Laver le linge une première fois, avant de le mettre dans le cuvier à lessive : ESSANGER *le linge.* ‖ Beaucoup disent ÉCHANGER, ce qui est un barbarisme.

ESSARDÉ, ÉE (è-sar-dé) part. passé du v. Essarder : *Pont* ESSARDÉ.

ESSARDER v. a. ou tr. (è-sar-dé — Aucun dictionnaire ne donne l'étymologie de ce mot. Il vient probablement du préf. *es*, et d'un rad. lat. comme *sartum*, qui signifiait lambeau d'étoffe, et qu'on trouve dans *sarcio*, je couds ; *sarcinæ*, hardes, etc. Ce sens convient d'autant mieux que le mot *essarder* a signifié Essuyer, étancher, éponger en général :

Va te plonger trois fois dans le fleuve d'Argire,
Et te lave le corps, puis moite le retire,
Et l'*essarde* à la lune. . . . .
R. BELLEAU.)

Mar. Eponger au moyen du faubert : ESSARDER *le pont après l'avoir lavé.*

ESSAROIS, village et commune de France (Côte-d'Or), canton de Recey-sur-Ource, arrond. et à 21 kilom. de Châtillon-sur-la-Dijeanne ; 400 hab. Nombreux moulins, hauts fourneaux et forges. Les ruines d'un petit temple d'Apollon ont été découvertes, de 1845 à 1846, près de la fontaine de la Cave. Le château d'Essarois est entouré d'un parc magnifique.

ESSART s. m. (è-sar — bas lat. *exsartum*, qui se trouve dans les lois barbares avec la signification de terre défrichée, et qui vient, selon Diez, du latin *exsaritum*, participe de *exsarire*, sarcler, houer, qui est formé de *ex* et *sarire*, sarcler, nettoyer le sol. Le latin *sarire* appartient évidemment à la même famille que le grec *sairô*, balayer, nettoyer, *saroô*, même sens, *saros*, *sarôthron*, balai, *sarma*, balayures ; le russe *soru*, balayures, ordures, *soriti*, rempli de balayures ; le polonais *szor*, *szur*, détritus, alluvion, *szorowac*, frotter, nettoyer ; le lithuanien *szlota*, balai, *szloti*, balayer ; le persan *shârûf*, balai. La racine commune de ce groupe se reconnaît dans le sanscrit *kshar*, renvoyer, répandre, puis balayer, nettoyer. Comme le *ksh* sanscrit est plus d'une fois représenté par *sk*, on peut comparer l'ancien allemand *scioran*, *sior*, *scurun*, frotter, d'où *scora*, pelle, allemand moderne *scheuern*, nettoyer, frotter ; anglais *to scour*, même sens. On peut même présumer une affinité primitive de *kshar* avec la racine germanique *skar*, *skir*, *skur*, fendre, racler, le radical contenu dans le lithuanien *skirti*, diviser, séparer, et l'irlandais *scaraim*, même sens. Scheler n'adopte pas l'étymologie que Diez propose pour *essart* ; il remarque que le simple mot *sart*, dans les provinces du nord, signifie terrain vague, inculte, et c'est de là que doit provenir directement, selon lui, le verbe *essarter*, défricher. Or, *sart*, dans cette acception, ne pourrait pas représenter le latin *saritum* ou *sartum*, qui signifierait sarclé, nettoyé. « D'un autre côté, ajoute-t-il, le bas latin *sartum* signifie terrain défriché aussi bien que le composé *essart*. Comment accorder cette contradiction ? Peut-être faut-il admettre dans le mot *sart* le sens de terrain en friche, terrain que l'on doit *essarter*. *Essart* serait alors le nom du terrain qui a déjà subi cette opération. » Selon M. Littré, dans l'ancienne langue, *essart*, par une extension facile à comprendre, avait aussi le sens de lieu désert, et, par suite, de destruction, de dégât). Agric. Terrain essarté. ‖ Terrain inculte, propre à être essarté.

— **Encycl.** On désigne sous le nom d'*essarts* des terrains incultes, plus particulièrement des taillis, sur lesquels on cultive, après chaque coupe, des céréales pendant une ou plusieurs années, après avoir brûlé le gazon, les broussailles, les débris de bois qui en couvrent la superficie. Ce mode de culture est répandu surtout dans les Ardennes, où il a pris naissance vers le Xe siècle. A cette époque, les seigneurs propriétaires de ce pays, voulant tirer parti de leurs immenses forêts, improductives pour eux, y attirèrent les populations, et, pour les fixer dans ces sortes de déserts, concédèrent une partie du sol aux communautés d'habitants qui se formaient. C'est là probablement l'origine des bois communaux. Cependant les chartes qui consacraient le droit de propriété réglaient aussi le mode de jouissance, et, afin de pourvoir aux besoins des hommes qui venaient habiter ces contrées dépourvues de terres arables, elles leur accordèrent le droit d'essarter, c'est-à-dire de faire produire une récolte de seigle aux coupes récentes de forêts. Pour quelques communes, l'essartage est plus qu'un droit, c'est une nécessité de leur existence, aujourd'hui comme au temps dont nous parlons. Les *essarts* se retrouvent aussi dans d'autres pays, mais avec quelques différences locales. Quant à la manière d'opérer, v. le mot SARTAGE.

Dans plusieurs pays de vignobles, on appelle essartage la première façon donnée à la vigne ; elle se pratique d'ordinaire au commencement d'avril. Ce travail consiste à fouiller le sol avec une pioche plus ou moins pointue, suivant la nature du terrain. La terre reste relevée en ados jusqu'au mois de juin, époque du binage. Dans d'autres localités, essarter, c'est arracher les arbres et les broussailles qui couvrent un terrain et en enlever les souches et les racines.

Des lois spéciales régissent l'essartage des bois traversés par des voies publiques. L'article 3 de l'ordonnance des eaux et forêts d'août 1669 porte : « Ordonnons que, dans six mois du jour de la publication des présentes, tous bois, épines et broussailles qui se trouveront dans l'espace de 60 pieds, es grands chemins servant au passage des coches et carrosses publics, tant de nos forêts que de celles des ecclésiastiques, communautés, seigneurs et particuliers, seront essartés et coupés, en sorte que le chemin en soit libre et plus sûr ; le tout à nos frais es forêts de notre domaine et aux frais des ecclésiastiques, communautés et particuliers dans les bois de leurs dépendances. » Les dispositions contenues dans cette ordonnance, qu'aucune loi n'est venue abroger, ont été confirmées par deux arrêts du conseil d'Etat, en date du 3 mai 1720 et 26 février 1771. Un nouvel arrêt du conseil d'Etat, rendu le 18 mars 1824 et sanctionné par une ordonnance du 9 novembre 1828, décide que l'essartement doit avoir lieu sur 60 pieds de chaque côté de la route. L'essartement des routes est ordonné par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un chemin à ouvrir à travers les forêts domaniales, ce ministre doit en référer à celui des finances, et les agents forestiers sont chargés de l'exécution des travaux.

Tout propriétaire est libre d'ordonner l'essartement dans les bois qui lui appartiennent ; mais ce travail est surveillé par les autorités locales et dirigé par les agents des ponts et chaussées. Le propriétaire dans les bois duquel l'essartement est ordonné pour l'ouverture d'une route nouvelle a droit à une indemnité, non à titre d'expropriation, puisque son terrain lui reste, mais comme réparation d'un dommage causé.

ESSARTAGE s. m. (è-sar-ta-je — rad. *essarter*). Agric. Action d'essarter. ‖ Première façon donnée au sol dans les vignes. ‖ On dit aussi SARTAGE et ESSARTEMENT.

ESSARTER v. a. ou tr. (è-sar-té — rad. *essart*). Agric. Défricher, débarrasser des herbes et broussailles qui couvrent le sol : ESSARTER *des landes.*

— Sylvic. Eclaircir un bois, une futaie, un semis, en arrachant les jeunes pousses et les buissons : ESSARTER *un fourré.* ESSARTER, *c'est supprimer les jeunes pousses ou les jeunes arbres trop rapprochés, dans un semis ou un taillis.* (Raspail.)

ESSARTS (LES), bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Napoléon-Vendée, sur la Petite-Maine ; pop. aggl. 504 hab. — pop. tot. 2,831 hab. Exploitation d'un filon considérable d'antimoine aux moulins de La Véronnière. Belles ruines de l'ancien château ; porte d'entrée antérieure au XIIe siècle, corps de logis du XIVe, et tour demi-cylindrique du temps de Louis XIII. L'église a été récemment reconstruite au-dessus d'une crypte du XIIIe siècle. La forêt des Essarts occupe une superficie de 400 hectares.

ESSARTS (Pierre DES), homme d'Etat français, né vers 1360, mort en 1413. En 1402, il se rendit avec plusieurs gentilshommes français en Ecosse, pour aider le roi de ce pays à combattre les Anglais, et fut fait prisonnier par ces derniers à la bataille de Humbledon, dans le Northumberland. De retour en France, il s'attacha à la fortune de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et fut successivement nommé chambellan de Charles VI, prévôt de Paris (1408), grand bouteiller, grand fauconnier, premier président de la Chambre des comptes, grand maître des eaux et forêts, surintendant des finances, gouverneur de Nemours, etc. Comme prévôt de Paris, il prit soin des approvisionnements de la ville pendant la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, ce qui lui valut de la part des Parisiens le beau surnom de *Père du peuple*, et rendit plusieurs services au duc de Bourgogne, notamment celui d'arrêter Jean de Montagu, grand maître de la maison du roi. Révoqué de ses fonctions de prévôt en 1410, il y fut peu après réintégré ; mais vers cette époque il se rapprocha du parti des Armagnacs et se vit bientôt accusé de dilapidation des deniers publics. Pour se justifier, il accusa le duc de Bourgogne d'avoir pris les sommes détournées, et, pour échapper à la vengeance de ce dernier, il s'enfuit à Cherbourg, dont il était le gouverneur. Toutefois, peu après, il revint secrètement à Paris (1413) et se rendit maître de la Bastille pour la livrer aux Armagnacs. A cette nouvelle, les cabochiens se soulevèrent et assiégèrent des Essarts dans la citadelle. Sommé de se rendre, il obéit et fut conduit au Châtelet, où on instruisit son procès. Il fut soumis à la torture et condamné à avoir la tête tranchée.

ESSARTS (Charlotte DES), comtesse de Romorantin, née vers 1580, morte en 1651. Elle était fille de François des Essarts, lieutenant général pour le roi, en Champagne, et fut attachée, toute jeune encore, à la comtesse de Beaumont, qu'elle suivit en Angleterre. De retour en France, elle parut à la cour, où bientôt les grâces de son esprit et sa remarquable beauté impressionnèrent le très-impressionnable Henri IV et lui firent oublier Jacqueline du Breuil. Le règne de la favorite dura peu. Bientôt le roi vert-galant, pour courir à de nouvelles amours, abandonna Charlotte des Essarts, après en avoir eu deux filles, dont l'une fut abbesse de Chelles et l'autre abbesse de Fontevrault.

Charlotte des Essarts passa alors dans les bras de Louis de Lorraine, cardinal de Guise. Elle devint même, assure-t-on, sa femme légitime, et elle lui donna cinq enfants, dont les descendants essayèrent en vain, dans la suite, de faire valoir leurs droits à la succession des Guises. Le cardinal mourut en 1621 ; quelque temps après, Charlotte épousa du Hallier, connu depuis sous le nom de maréchal de L'Hôpital. Mais elle n'était plus jeune et le temps des folles amours était passé ; elle chercha des distractions nouvelles dans les intrigues politiques et s'attacha au parti des Guises. Elle courut à sa perte, et toute l'habileté et la finesse de son esprit ne purent l'empêcher d'échouer, alors qu'elle se trouvait près d'atteindre le port. Laissons ici la parole à Moréri.

« Elle avait, dit cet auteur, un fils au service du duc de Lorraine, appelé le chevalier de Romorantin, qu'elle avait eu du cardinal de Guise. Elle crut que le moyen d'élever ce fils était de travailler à la réconciliation du duc avec le roi et de le faire rétablir dans ses Etats. Du Hallier, pressé par sa femme de s'employer pour cette négociation, remontra au roi et au cardinal Richelieu que, dans la conjoncture où se trouvaient les affaires de Sa Majesté, il lui semblait qu'il serait de son intérêt de retirer leIduc d'avec les Espagnols par quelque traité. Mme du Hallier, de son côté, joignant ses remontrances à celles de son mari, fit savoir à la princesse de Cantecroix, que le duc avait épousée, quoiqu'il eût encore une autre femme, que, son intérêt particulier étant de se voir bientôt souveraine, elle devait employer toute son adresse à persuader au duc de ne pas refuser la paix et le recouvrement de ses Etats. On entra donc en traité de part et d'autre, et la paix fut conclue à Saint-Germain en 1641. Le duc, se croyant lésé par cet accord et se trouvant trop faible pour résister aux troupes du roi de France, se retira entre Sambre et Meuse avec les siennes. Pour colorer cette retraite, il dépêcha un courrier au cardinal de Richelieu, par lequel il l'avertissait que ce qui l'obligeait à se retirer n'était pas qu'il eût dessein de violer son traité, mais bien la crainte que Mme du Hallier lui avait donnée qu'il avait dessein de le faire arrêter. Pour justifier cette crainte, il lui envoya un billet écrit par cette dame à la supérieure des filles de la congrégation de Nancy. Le cardinal, indigné, ordonna à du Hallier, qui faisait alors le siége de la Charité, d'envoyer sa femme dans une de ses maisons. C'est dans cette retraite forcée qu'elle mourut, en 1651, sans enfant de du Hallier, qui n'avait point été enveloppé dans sa disgrâce, parce qu'il n'avait eu aucune part à ses imprudentes menées. »

ESSARTS (DES), nom de divers personnages français. V. DESESSARTS.

ESSAUGUE s. f. Pêche. V. AISSAUGUE.

ESSAURILLER v. a. ou tr. Forme ancienne du mot ESSORILLER.

ESSAVÉ, ÉE (è-sa-vé) part. passé du v. Essaver : *Fossé* ESSAVÉ. *Mare* ESSAVÉE.

ESSAVER v. a. ou tr. (è-sa-vé — du préf. *es*, et de *save*, qui s'est dit pour *eau*). Econ. rur. Epuiser avec une pelle l'eau qui se trouve dans un fossé ou dans le lit d'un ruisseau que l'on a barré : ESSAVER *un ruisseau pour y prendre des truites.*

ESSAVURE s. f. (è-sa-vu-re — rad. *essaver*). Techn. Tache qui semble avoir été faite par une goutte d'eau sur un cuir préparé : *Quand le veau est d'une bonne qualité, qu'il est bon de fleur, exempt d'*ESSAVURE, *l'encollage est plus qu'inutile.* (Lesné.)

ESSAYAGE s. m. (è-sè-ia-je — rad. *essayer*). Action d'essayer.

ESSAYÉ, ÉE (è-sè-ié) part. passé du v. Essayer. Soumis à un essai : *Cheval* ESSAYÉ. *Machine* ESSAYÉE. *Pantalon, chapeau, souliers* ESSAYÉS.

— Tenté, qui a reçu un commencement d'exécution :

> Simonide avait entrepris
> L'éloge d'un athlète, et, la chose *essayée*,
> Il trouva son sujet plein de récits tout nus.
> LA FONTAINE.

ESSAYER v. a. ou tr. (è-sè-ié — Un vieil étymologiste, Julien Tabouet, a émis l'opinion que ce verbe se dit proprement des habits, et qu'il est formé de l'ancien mot *saye*. « *Essayer*, dit-il, *a sagum, id est probare sagum, induendo.* » Ménage prétend que notre mot *essayer* se rapporte à l'italien *assaggiare*, qui signifie la même chose, et qui aurait été fait de *sapor*, goût. Ce mot signifierait donc proprement goûter légèrement pour connaître la saveur. Ménage cite à l'appui de son étymologie le toscan *assaporare*, qui a le même sens qu'*essayer*. M. Littré ne tient pas compte de toutes ces opinions et rapporte *essai* au latin *exagium*, pesage, grec *exagion*. Il serait bien singulier que ce mot, dont l'origine est si contestée, ne fût qu'une altération du mot *essuyer*. C'est là une simple hypothèse, mais elle est appuyée d'un fait assez frappant. Remarquons d'abord que les sens des deux mots ne sont pas aussi éloignés qu'on pourrait le croire : *essayer* marque une expérience : *J'*AI *tout* ESSAYÉ ; *essuyer*, au fig., indique aussi une expérience malheureuse : *Tout ce que j'*AI ESSUYÉ *de vicissitudes.* De plus, *essayer* a eu autrefois exactement le sens d'*essuyer*, *supporter* au figuré : *J'en* AY *desia* ESSAYÉ *cinq ou six bien longs accez et pénibles*, a dit Montaigne. — *J'essaye, tu essayes, il essaye* ou *il essaie, nous essayons, vous essayez, ils essayent* ou *ils essaient ; j'essayais, nous essayions, vous essayiez ; j'essayai, nous essayâmes ; j'essayerai*, ou *j'essaierai*, ou *j'es-* [illegible]

[illegible] *let.* ESSAYER *un cheval.* ESSAYER *un panta-* [illegible]

Vous voulez *essayer* ce bandeau sur mon front?
RACINE.

Qu'ils viennent *essayer* leur main mal assurée.
RACINE.

— Déguster : ESSAYER *du vin, des liqueurs.*

— Fig. S'efforcer de connaître par certaines épreuves : ESSAYER *le goût du public en lui donnant des ouvrages nouveaux.* ‖ Vérifier par l'expérience ; tenter l'usage de : ESSAYEZ *son amitié. Il faut* ESSAYER *ce remède, puisqu'aucun autre n'a réussi.*

> *Essayez* dès ce jour l'effet de mes promesses.
> RACINE.

> *Essayez* sur Cinna ce que peut la clémence.
> CORNEILLE.

> Que tu vois mal encor ce que c'est que l'empire !
> Si deux jours seulement tu pouvais l'*essayer*,
> Tu ne croirais jamais le pouvoir trop payer.
> CORNEILLE.

> . . . . Il n'est point de Romaine,
> Qui, lorsque à ses regards elle peut se fier,
> Sur le cœur de César ne les vienne *essayer*.
> RACINE.

‖ User provisoirement de : *Quand on s'assied sur un trône, on a bien l'air de l'*ESSAYER. (Marmontel.)

— A signifié Fatiguer, et aussi Essuyer, supporter, souffrir : *J'en quitte le métier — de l'équitation, — il nous* ESSAYE *trop pour y durer longtemps.* (Montaigne.)

— Absol. : ESSAYEZ ; *rien ne coûte d'*ESSAYER. *Si vous ne croyez pas, vous pouvez* ESSAYER. ‖ Se dit souvent par menace ou par défi : ESSAYEZ *si vous l'osez. Qu'il* ESSAYE. *Je lui conseille d'*ESSAYER.

— Techn. Soumettre aux opérations chimiques de l'essai : ESSAYER *de l'or, de l'argent.* ESSAYER *des minéraux.*

— Intransitiv. *Essayer de*, Tenter l'usage, l'emploi de : ESSAYONS DE *ce moyen.* ESSAYEZ DE *mon remède. L'âme de la jeunesse* ESSAYE *de tous les sentiments.* (Chateaub.) *Quand on se fait vieux et qu'on* A ESSAYÉ DE *tout sans jamais amener le moindre changement dans l'ordre du monde, on finit par en avoir assez.* (X. Marmier.) ‖ Mettre à l'épreuve, prendre à l'essai : ESSAYEZ DE *moi ; j'espère que vous serez content de mes services.*

— *Essayer de* ou *à*, suivi d'un infinitif, Tenter, s'efforcer, tâcher de : ESSAYER DE *marcher* ou *à marcher.* (Acad.) *C'est le plus grand sujet de la félicité de la condition des rois, de ce qu'on* ESSAYE *sans cesse à les divertir par toutes sortes de plaisirs.* (Pasc.) *Nous* ESSAYONS DE *nous faire honneur des défauts dont nous ne voulons pas nous corriger.* (La Rochef.) *Vous* AVEZ *jusqu'ici* ESSAYÉ *d'être heureux ; y avez-vous réussi ?* (Mass.) *Les enfants, grands imitateurs*, ESSAYENT DE *tout dessiner.* (J.-J. Rouss.)

S'essayer v. pr. Etre essayé : *Les gants de peau ne* S'ESSAYENT *pas dans les magasins. L'or* S'ESSAYE *par plusieurs méthodes.*

— S'éprouver soi-même, faire une première épreuve de ses forces ou de ses qualités : *Il faut longtemps* S'ESSAYER *avant de se produire en public. J'aimerais mieux que mes chères filles n'entendissent pas de sermon un jour de Pâques, que d'être réduites à tous les jeunes cordeliers qui viendront* S'ESSAYER *chez vous.* (Mme de Maint.) *Plus on aime La Fontaine, plus il nous fait aimer la fable, et plus sa perfection nous a rendus sévères pour tous ceux qui* SE SONT ESSAYÉS *dans le même genre.* (La Harpe.) *Rœderer* S'EST *beaucoup* ESSAYÉ *dans le genre des scènes historiques.* (Ste-Beuve.)

— S'éprouver l'un l'autre : *Des lutteurs qui* S'ESSAYENT *avant de lutter sérieusement.*

— *S'essayer à*, S'exercer à, faire un premier usage de ses forces ou de ses qualités pour : S'ESSAYER À *la course.* S'ESSAYER À *courir.*

> Tremble, son bras *s'essaye à* frapper ses victimes.
> VOLTAIRE.

> Perdez un ennemi d'autant plus dangereux
> Qu'il *s'essaira* sur vous *à* combattre sur eux.
> RACINE.

‖ S'efforcer, tenter de : S'ESSAYER À *vaincre.*

— Gramm. L'infinitif employé comme complément direct de ce verbe est précédé de la préposition *à* quand l'essai a pour but d'acquérir peu à peu l'habitude nécessaire pour bien faire l'acte dont il s'agit : *Essayer* À *marcher*, et dans ce cas on emploie plus souvent la forme réfléchie : *S'essayer* À *marcher.* Quand, au contraire, l'essai suppose seulement l'incertitude où l'on est de pouvoir faire quelque chose, on emploie *de* : *Essayer* DE *marcher.*

ESSAYERIE s. f. (è-sè-ie-rî — rad. *essayer*). Endroit d'un hôtel des monnaies où l'on fait les essais : *Porter des métaux à l'*ESSAYERIE.

ESSAYEUR, EUSE s. (è-sè-ieur — rad. *essayer*). Personne qui fait de nombreux essais, des expériences multipliées, qui est toujours à la recherche de quelque chose de nouveau : *Knight éprouva le sort de la plupart des* ESSAYEURS *et des inventeurs.* (X. Eyma.)

— Ouvrier, ouvrière qui essaye les vêtements aux pratiques.

— s. m. Chimiste qui fait les essais des métaux et des autres matières, pour le compte des commerçants.

— Monn. Employé qui fait les essais des monnaies et des matières d'or et d'argent.

— *Essayeurs du commerce*, Celui qui fait profession d'essayer, pour le compte des commerçants, les matières d'or et d'argent : *Les* ESSAYEURS DU COMMERCE *sont tenus, pour pouvoir exercer, de se faire examiner par l'inspecteur et le contrôleur de la monnaie de Paris.* (Robiquet.)

— *Essayeur de la garantie*, Employé chargé de vérifier le titre des objets d'or et d'argent, et d'y apposer le poinçon de garantie : *Les* ESSAYEURS DE LA GARANTIE *sont chargés d'essayer tous les ouvrages d'or et d'argent fabriqués par les orfèvres.* (Robiquet.)

— **Encycl.** On nomme *essayeurs* des monnaies les fonctionnaires chargés de vérifier, au laboratoire des essais de la commission des monnaies, établi à la Monnaie de Paris, le titre des espèces monnayées dans les divers ateliers monétaires de France. Chaque atelier monétaire avait autrefois son *essayeur* ; il y avait à Paris, à l'hôtel de la Monnaie, où il résidait, un *essayeur* général. On ne connaît pas la date de la création de ces officiers en France ; ils ont dû exister depuis que l'alliage a été introduit dans les matières d'or et d'argent destinées à la fabrication des monnaies. Il y avait déjà un *essayeur* général au temps des généraux maîtres, qui, sur son rapport, jugeaient de l'*écharseté* des espèces. La plus ancienne mention de cet *essayeur* général se trouve dans l'ordonnance de 1343 et dans plusieurs comptes de la chambre des monnaies, qui établissent qu'il avait 120 livres tournois de gages pour faire les essais des boîtes de toutes les monnaies. Ce n'est que longtemps après l'érection de la chambre des monnaies, en 1358, que cet *essayeur* général fut créé en titre d'office. Cet officier faisait les essais des deniers emboîtés qui étaient apportés au bureau de la chambre, et des deniers courants, qui étaient recherchés dans la circulation par les conseillers généraux, pour être jugés en même temps que les deniers de boîtes. Ces essais se faisaient anciennement à la pierre de touche, avec des touchaux d'or et d'argent qui existaient en la chambre des monnaies, tant pour l'usage des généraux séant à Paris que pour celui de leurs commissaires, lorsqu'ils allaient dans les monnaies particulières y faire toucher les pièces qui s'y fabriquaient et les monnaies courantes, tant de France que de l'étranger. Nous lisons dans les registres de la chambre des monnaies qu'en 1518 on faisait encore les essais des deniers de boîtes à la pierre de touche, et que, le 2 février de cette année, François Ier, par lettres missives à la chambre des monnaies, manda aux officiers de cette chambre « de faire faire les essais des écus faits à la monnaie de Lyon par Michel Guillou à l'eau-forte, et non à la touche. » Louis XIV, par édit de septembre 1705, créa et érigea en titre d'office formé et héréditaire un conseiller *essayeur* général des monnaies du royaume, pour en faire les fonctions conformément à l'édit de création dudit office, lui attribuant 1,600 livres de gages annuels, et, en outre, un droit de trois deniers par marc d'argent (38^{gr},824 280 pour 244^{gr},755 923) et six deniers par marc d'or (76^{gr},648 560 pour 244^{gr},752 923, soit un peu plus de 15 grammes d'argent et environ 31 grammes d'or par kilogramme) ; plus un logement convenable à la Monnaie de Paris, avec les honneurs, prérogatives, exemptions et priviléges accordés aux autres officiers des monnaies, et un minot de sel franc-salé.

L'*essayeur* particulier attaché à chaque établissement monétaire faisait, conformément aux ordonnances de 1540, de 1551, de 1554, les essais de toutes matières d'or, d'argent et de billon, qui étaient livrées au maître de la Monnaie (directeur) ; il en communiquait les résultats pour arrêter le compte entre ledit maître et les porteurs de matières ; il en tenait un registre, mentionnant les noms et domiciles de ces derniers, la qualité et le prix des matières, avec la date exacte des versements. Lorsque ces matières étaient livrées à la fonte pour la fabrication des espèces, l'*essayeur* prenait devant les ouvriers, sur chaque *fonte* ou *brève*, une quantité déterminée de l'alliage et l'éprouvait aussitôt. Il faisait connaître le résultat de son opération au garde de la Monnaie (aujourd'hui commissaire), qui prononçait, suivant le cas, la refonte ou autorisait la fabrication. L'*essayeur* retenait à son profit le fin des essais d'argent, mais rendait au maître tout le fin des essais d'or. L'*essayeur* assistait à toutes les délivrances et faisait une prise d'essai sur les monnaies fabriquées, qui étaient soumises à une nouvelle vérification du titre. Les peuilles et résidus d'essais étaient conservés jusqu'au moment du jugement des deniers de boîtes en fin d'année ; après quoi la remise en était faite au maître de la Monnaie, sauf la retenue du fin de l'argent et du billon au profit de l'*essayeur*. Les *essayeurs* et maîtres étaient responsables du titre des deniers de boîtes, comme les gardes l'étaient du poids. L'article 37 de l'ordonnance de 1554 porte que, « sous peine d'être puni comme faux monnayeur, ledit *essayeur* n'aura part ni association avec le maître ou son commis, et ne prendra deniers, dons ni présents de lui directement ou indirectement ; mais s'il est du serment des ouvriers et monnoyers, il pourra bien ouvrer et monnoyer, nonobstant son dit état d'*essayeur*. »

L'ordonnance du 30 août 1723 et l'arrêt du conseil du 3 mai 1753 firent défense aux *essayeurs* des monnaies de rien retenir sur les cornets et boutons d'essai, qu'ils devaient remettre dans le jour même aux directeurs, ainsi que tout le fin qu'ils avaient pris pour faire leurs essais. En 1581, Henri III, par édit de juillet, enregistré en la cour des monnaies le 18 décembre suivant, avait accordé aux *essayeurs* des monnaies le droit d'hérédité et le logement dans les hôtels des monnaies ; en conséquence, en cas de mort ou de résignation de fonctions, ils étaient obligés de prendre des provisions du roi et étaient reçus par la cour des monnaies, après information de vie et mœurs, et après expérience faite de leur aptitude dans la pratique de l'art des essais.

A Paris et à Lyon, où étaient établis des affinages, les *essayeurs* des monnaies étaient obligés, suivant l'ordonnance de 1689, de faire l'essai de tous les lingots affinés, d'y apposer leur poinçon avec celui de l'affineur ; ils restaient garants des titres déclarés par eux ; il leur était attribué 1 sol par marc d'or et 2 deniers par marc d'argent des lingots éprouvés, c'est-à-dire environ 2 centimes par kilogramme d'or et 0 fr., 00033 par kilogramme d'argent d'après notre système actuel.

Cette organisation du service des essais continua de subsister en France, même après le décret du 21 mai 1791, qui supprimait la cour des monnaies. L'arrêté du gouvernement du 10 prairial an XI (30 mai 1803) centralisa les opérations de l'essai des monnaies de la République à Paris, et créa au laboratoire de la Monnaie de cette capitale : 1º un inspecteur des essais ; 2º un vérificateur des essais ; 3º deux *essayeurs*. Cette organisation fut maintenue par l'ordonnance royale du 26 décembre 1827, sauf que l'inspecteur des essais prit le nom de directeur des essais. Le laboratoire de la Monnaie de Paris, où s'éprouve aujourd'hui, ainsi qu'il a été dit au mot ESSAI, le titre de toutes les monnaies fabriquées en France, se compose donc : 1º du directeur des essais ; 2º du vérificateur des essais ; 3º de deux *essayeurs* ; 4º d'un aide *essayeur* ; 5º d'un commis chargé des écritures ; 6º d'un garçon de laboratoire.

— *Directeur des essais.* Ce fonctionnaire est nommé par le chef de l'Etat, sur la présentation du ministre des finances ; il est choisi parmi trois candidats désignés à la suite d'un concours dont le jury a été composé par le ministre des finances, d'après les propositions de la commission des monnaies. (Ordonn. du 26 déc. 1827, art. 7.) Il a droit à un logement dans l'hôtel des Monnaies. Il est admis, avec voix délibérative, aux séances de la commission des monnaies, toutes les fois qu'il y est question d'objets concernant les essais. Il propose à la commission ses vues sur les perfectionnements à apporter à cette opération. Il donne son avis sur les questions chimiques qui peuvent se produire au sein de la commission. Il s'assure de la pureté des réactifs employés au laboratoire et de l'exactitude rigoureuse des poids et balances d'essai. Il vérifie également la qualité du plomb et des acides dont les *essayeurs* de la garantie doivent se pourvoir au dépôt établi près la commission.

Il veille à ce que les fonctionnaires du laboratoire remplissent avec exactitude leurs obligations respectives et à ce que les essais et autres opérations n'éprouvent aucun retard. Il est juge des opérations du vérificateur et des *essayeurs* ; il a le droit de les faire recommencer et d'en ordonner la continuation jusqu'à leur parfaite exécution. Il fait tenir deux registres distincts, l'un pour les essais de la vérification du titre des espèces monnayées et des lingots ou matières d'or et d'argent, l'autre pour les analyses et autres opérations chimiques ordonnées par le président de la commission. Procès-verbal de chacune des opérations des *essayeurs* et du vérificateur est inscrit, jour par jour, au registre à ce destiné, et ce registre est signé : 1º par les *essayeurs* qui ont opéré ; 2º par le vérificateur, quand son intervention a été nécessaire ; 3º par le directeur des essais ; 4º par l'un des membres de la commission des monnaies. Expédition de ces procès-verbaux est adressée chaque jour au président de la commission par le directeur des essais, avec son avis motivé s'il y a lieu. Le registre pour l'essai du titre des espèces, des lingots et matières d'or et d'argent est déposé, tous les ans, aux archives de la commission ; celui qui est destiné aux analyses ou travaux chimiques reste en dépôt au laboratoire.

Le directeur des essais règle et vise les mémoires des dépenses relatives au laboratoire, et les soumet à l'ordonnancement du président de la commission. Il rend compte, tous les ans, et plus souvent s'il est nécessaire, de la portion de boutons d'essai d'or et d'argent qu'il a jugé convenable de conserver pour les expériences du laboratoire. Le directeur ne pratique personnellement l'opération de l'essai que lorsque les *essayeurs* et le vérificateur n'ont pu se mettre d'accord sur le titre et ont accusé des résultats tres-dissemblables, même après le troisième essai dit *consultatif*, ordonné par le directeur des essais. Ce cas se présente fort rarement : le directeur exerce alors une reprise, et le juge-

ment est prononcé sur la moyenne des trois essais faits : 1° par les deux *essayeurs;* 2° par le directeur.

Ce fonctionnaire procède, en présence du vérificateur, à l'examen des candidats pour les places d'*essayeurs* de la garantie et du commerce. Le résultat de cet examen est transmis à la commission, qui délivre, s'il y a lieu, un certificat de capacité.

En cas d'absence par maladie ou par congé, le directeur des essais est remplacé de droit par le vérificateur, et, à défaut de celui-ci, par l'un des *essayeurs.*

Son traitement est de 8,000 francs par an. Les fonctions de directeur des essais sont remplies, depuis 1846, à la Monnaie de Paris, par M. Pelouze, de l'Institut, concurremment avec celles de président de la commission des monnaies.

— *Vérificateur des essais.* Le ministre des finances nomme directement, sur la proposition du président de la commission des monnaies, ce fonctionnaire, qui est choisi sur une liste de trois candidats déclarés admissibles à la suite d'un concours établi, comme il est dit ci-dessus, pour le choix du directeur des essais. Le vérificateur des essais a également droit à un logement dans les bâtiments de l'Hôtel des monnaies de Paris. Il concourt, sous la surveillance du directeur des essais, en cas de désaccord entre les deux *essayeurs*, aux opérations et analyses chimiques demandées par le président de la commission des monnaies. Il est appelé à vérifier les titres des monnaies et matières d'or et d'argent, dans les cas et de la manière qui ont été expliqués au mot ESSAI DES MONNAIES. Il remet ses rapports au directeur des essais, signe le registre et les procès-verbaux des opérations auxquelles il a concouru et assiste à l'examen des *essayeurs* de la garantie et du commerce. En cas d'absence par congé ou par maladie, ou lorsqu'il supplée le directeur des essais, il est remplacé par un des *essayeurs.* Son traitement est de 7,000 fr. par an. Il doit déposer au secrétariat de l'administration des monnaies une planche de cuivre sur laquelle est gravé le poinçon dont il a fait choix pour son usage.

— *Essayeurs.* Ils doivent posséder les connaissances et la pratique nécessaires pour exécuter les analyses, travaux chimiques et expériences qui ont trait à l'art monétaire et qui seraient ordonnés par le président de la commission des monnaies. Ils sont nommés par le ministre des finances, sur la proposition du président de la commission des monnaies et choisis, comme le directeur et le vérificateur des essais, sur une liste de trois candidats déclarés admissibles, par ordre de mérite, à la suite d'un concours. Les *essayeurs* opèrent chacun isolément sur les mêmes échantillons de monnaies, ainsi qu'il a été dit au mot ESSAI; ils inscrivent, jour par jour, le résultat de leurs opérations, conformément à l'article 4 de l'ordonnance du 26 décembre 1827, sur le carnet tenu au laboratoire sous la surveillance du directeur des essais.

En cas d'absence par congé ou par maladie, ou lorsqu'ils suppléent le vérificateur des essais, les *essayeurs* sont remplacés, sous leur responsabilité, soit par l'aide-*essayeur* attaché au laboratoire, soit par un *essayeur* du commerce présenté par l'*essayeur* et agréé par la commission, sur l'avis du directeur des essais. L'indemnité due à l'*essayeur* du commerce est réglée à l'amiable et reste à la charge du fonctionnaire qui s'est ainsi fait remplacer.

Le traitement de chacun des *essayeurs* du laboratoire des essais, à la Monnaie de Paris, est fixé à 6,000 francs. Ils ont droit à un logement dans les bâtiments de l'Hôtel.

L'aide-*essayeur*, ainsi que son titre l'indique, concourt, sous les ordres et la direction des *essayeurs*, aux opérations du laboratoire, dont il est en quelque sorte le préparateur. Il supplée l'un des *essayeurs* en cas d'absence ou d'empêchement. De même que le commis chargé spécialement des écritures et de la tenue des registres, et le garçon de laboratoire, il est au choix et à la nomination du président de la commission des monnaies, qui fixe les traitements de ses agents.

— *Essayeurs de la garantie.* Ce sont des fonctionnaires attachés aux bureaux de la garantie pour vérifier le titre des ouvrages d'or et d'argent, des objets d'orfèvrerie, des bijoux, etc., que la loi soumet à l'application d'un poinçon particulier, qui en garantit la nature et le titre aux acheteurs. Ils sont nommés par le préfet du département où est situé le bureau de garantie auquel ils sont attachés. Il n'y a qu'un *essayeur* pour chaque bureau de garantie; mais, à Paris et dans les villes populeuses, ce fonctionnaire peut employer, sous sa responsabilité, autant d'aides-*essayeurs* qu'il le juge nécessaire : à Paris, il y a dix-huit aides-*essayeurs* de la garantie. Les *essayeurs* reçoivent leurs instructions de l'administration des monnaies. Ils ne peuvent exercer leurs fonctions qu'après avoir obtenu de cette administration un certificat de capacité. Ils sont révocables par le préfet, sauf approbation du ministre des finances. Leurs fonctions sont incompatibles avec l'exercice de la profession de fabricant d'ouvrages d'or et d'argent. Ils n'ont d'autre rétribution que celle qui leur est allouée pour les frais de chaque essai d'or et d'argent. Le droit d'essai, qui est fixe, quelle que soit l'importance de l'objet contrôlé, est acquitté par les commerçants qui soumettent leurs ouvrages au contrôle de la garantie; il est fixé à 9 centimes par décagramme d'or et à 20 centimes par hectogramme d'argent essayés au touchau. Toutefois, lorsque les matières présentées à l'essai proviennent de l'étranger, on ne peut exiger le droit de 20 centimes par hectogramme d'argent que sur les quantités inférieures à 500 grammes, et, passé cette limite, le droit d'essai est de 80 centimes par pesées de 2 kilogrammes. (Décision de l'administration des monnaies du 5 avril 1836.) Les essais à la coupelle sont de 3 fr. par essai d'or, de doré et d'or tenant argent, et de 80 centimes par essai d'argent. La somme à percevoir pour l'essai à la coupelle d'une quantité quelconque d'ouvrages d'or ou d'argent réunis en un seul lot, est réglée à raison d'un droit d'essai, tel qu'il est ci-dessus déterminé par chaque pesée de 120 grammes d'ouvrages d'or ou de 2 kilogrammes d'ouvrages d'argent, et aussi à raison d'un droit d'essai pour toutes quantités d'un poids inférieur présentées isolément. Dans tous les cas, les cornets et boutons d'essai sont remis au propriétaire de la pièce.

Lorsque le produit des essais faits pendant l'année ne s'est pas élevé à 600 francs, déduction faite des frais que la loi laisse à la charge de l'*essayeur*, celui-ci peut réclamer du ministre des finances un traitement dont le maximum a été fixé à 400 francs par l'article 1er de la loi du 13 germinal an VI.

L'*essayeur* est détenteur de l'une des clefs de l'armoire où sont renfermés les poinçons de la garantie; le receveur et le contrôleur du bureau ont les deux autres. Ses fonctions sont de rechercher et de déterminer la quantité de métal fin contenue dans les ouvrages et lingots présentés au bureau de garantie. Il doit être muni de tous les appareils, ustensiles et agents chimiques nécessaires, balances, fourneaux d'essai, moufles, coupelles, etc., etc. Avant de procéder à un essai, il doit exiger que chacun des ouvrages qui lui sont soumis, lorsqu'ils sont neufs, porte la marque ou estampille du fabricant qui les a confectionnés. Il veille, en outre, à ce qu'ils soient dans un état d'avancement tel qu'ils ne puissent éprouver aucune altération à la suite d'un travail complémentaire. Les ouvrages provenant de différentes fontes doivent lui être présentés séparément. Lorsqu'il opère par la coupellation sur des ouvrages de grosse et de petite orfèvrerie, des tabatières, boîtes de montres, et, en général, sur tous les objets dont le volume permet une prise d'essai, il le fait sur un mélange de matières empruntées à chacune des pièces provenant de la même fonte.

Dans les essais au touchau, pratiqués sur les menus objets d'orfèvrerie et de bijouterie, qui ne pourraient sans altération donner lieu à une prise d'essai, il opère sur chaque pièce, en évitant de faire ses touches avec les parties soudées. Il doit, en outre, fondre et convertir en grenaille quelques-unes de ces pièces, afin de rechercher si le titre du métal mis en fusion répond à celui de la surface des ouvrages, et, dans le cas où cette opération fait naître des doutes, il recourt à la coupellation. (Loi du 19 brumaire an VI — 9 nov. 1797.) Une nomenclature annexée à la décision ministérielle du 15 novembre 1822 énumère les objets à essayer au touchau. On y trouve à peu près toute la bijouterie proprement dite. Il faut y ajouter, d'après la même décision, les ouvrages d'or et d'argent provenant des ventes des monts-de-piété et ceux qui, vendus publiquement après le décès de leur propriétaire, seraient adjugés aux héritiers du défunt. Dans ce dernier cas, toutefois, les intéressés peuvent réclamer l'essai par la coupellation. Enfin, la commission des monnaies a décidé, le 5 avril 1836, que le mode d'essai au touchau serait appliqué à tous les ouvrages étrangers importés en France.

Lorsque les ouvrages soumis à l'examen de l'*essayeur* sont à l'un des titres prescrits par la loi, il en fait mention sur un registre ordonnancé, perçoit ses droits et remet les ouvrages au receveur avec un extrait de son registre énonçant leur nature et leur titre. Les ouvrages d'or et d'argent qui, sans être au-dessous du plus bas des titres autorisés par la loi, ne sont pas exactement à l'un d'eux, reçoivent le poinçon du titre immédiatement inférieur à celui qu'a dénoncé l'essai, ou bien sont brisés si le propriétaire le préfère. Lorsqu'un ouvrage est trouvé inférieur au plus bas des titres fixés pour chaque métal, l'*essayeur* peut procéder à un nouvel essai, sur la demande du propriétaire. Celui-ci supporte les frais de cette seconde opération, si elle donne des résultats conformes à ceux de la première, et, dans ce cas, de même que si l'épreuve n'était pas renouvelée, la pièce lui est rendue après avoir été rompue en sa présence.

En cas de contestation sur le titre, il est fait une prise d'essai sur l'ouvrage, pour être envoyée, sous les cachets du fabricant et de l'*essayeur*, à l'administration des monnaies, qui la fait analyser dans son laboratoire, en présence du vérificateur des essais. L'ouvrage présenté au bureau de la garantie est définitivement titré et marqué conformément au résultat de cet essai. Si l'*essayeur* de la garantie s'est trouvé en défaut, les frais de transport et d'essai sont à sa charge; si, au contraire, l'essai du laboratoire de la Monnaie de Paris donne des résultats conformes au sien, les frais sont supportés par le propriétaire de l'objet.

Les lingots d'or et d'argent non affinés, qui sont apportés à l'*essayeur* du bureau de garantie pour être essayés, le sont sans autres frais que ceux fixés pour les essais à la coupelle, et il ne peut être exigé que le prix d'un essai par lingot. La commission des monnaies a décidé, par une délibération du 14 février 1828, qu'elle ne ferait procéder au contre-essai des lingots que lorsqu'ils auraient été parafés par un *essayeur* de la garantie. Avant de rendre ces lingots à leur propriétaire, l'*essayeur* doit les marquer de son nom et de son poinçon, des chiffres indicatifs du vrai titre et d'un numéro particulier. Toutes ces indications sont mentionnées sur son registre, ainsi que le poids des matières. Toute infraction à l'accomplissement de ces formalités donnerait lieu contre l'*essayeur* à une condamnation à 100 francs d'amende pour la première fois, à 200 francs pour la deuxième fois; à la troisième fois, il encourrait la destitution.

L'*essayeur* est civilement responsable des erreurs qu'il commettrait dans la constatation du titre des matières qui lui sont soumises. Si les lingots livrés au commerce ont circulé de main en main sous la foi du titre qui leur a été attribué, l'*essayeur* est passible d'une action en réparation du préjudice causé. On n'a même d'action que contre lui, et il a été jugé que le vendeur de lingots d'or ou d'argent parafés et numérotés par un *essayeur* ne doit aucune autre garantie à l'acheteur.

Si l'*essayeur* soupçonne que l'un des ouvrages d'or, de vermeil ou d'argent, est fourré de fer, ou de cuivre, ou de toute autre matière vile et étrangère, il le fait couper en présence du propriétaire. Si la fraude est reconnue, l'ouvrage est confisqué et le délinquant dénoncé aux tribunaux, qui le condamnent à une amende représentant vingt fois la valeur de l'objet falsifié. Si, au contraire, il n'y a pas de fraude, le dommage résultant de la destruction de l'objet est payé sur-le-champ au propriétaire et passé en dépense comme frais d'administration.

Lorsqu'un ouvrage d'or, d'argent ou de vermeil, quoique marqué du poinçon indicatif de son titre, est soupçonné de n'être pas au titre indiqué, le propriétaire a le droit, suivant l'article 61 de la loi du 19 brumaire an VI, de l'adresser à la commission des monnaies, qui le fait essayer à son laboratoire. Si ce contre-essai donne un titre plus bas que celui qu'a constaté l'*essayeur* de la garantie, celui-ci est déféré aux tribunaux et condamné, pour la première fois, à une amende de 200 francs; pour la seconde, à une amende de 600 francs; la troisième fois, sa destitution est prononcée.

Les aides choisis par l'*essayeur* du bureau de garantie de Paris sont sous ses ordres et rétribués par lui, mais ils sont commissionnés par le préfet de la Seine et doivent prêter serment devant le tribunal civil. L'*essayeur* est responsable de leurs opérations aux mêmes titre et degré que des siennes propres. Un arrêt du 9 novembre 1843 a décidé que les aides-*essayeurs* sont des préposés d'une administration publique, et, à ce titre, passibles des peines prononcées par l'article 277 du code pénal lorsqu'ils se sont rendus coupables du délit prévu audit article.

— *Essayeurs du commerce.* On appelle ainsi, pour les distinguer des fonctionnaires des monnaies et de la garantie, les particuliers qui font profession de constater, par des essais, le titre des lingots et matières d'or ou d'argent que les affineurs, changeurs ou tous autres faisant commerce de matières précieuses peuvent leur présenter. Conformément aux articles 59 et 60 de la loi des 14-20 octobre 1795, les personnes qui veulent exercer, en France, la profession d'*essayeur* du commerce sont tenues : 1° d'obtenir de la commission des monnaies un certificat constatant leur capacité dans l'art des essais; 2° d'adopter un poinçon pour le parafe des lingots dont le titre doit être déterminé, et d'en déposer une empreinte au secrétariat de la commission, ainsi qu'au tribunal de l'arrondissement de leur résidence; 3° de faire enregistrer leur certificat de capacité au greffe dudit tribunal.

Une fois ces formalités accomplies, l'*essayeur* du commerce exerce sa profession comme il l'entend, sans être assujetti à aucun contrôle, à aucune surveillance. La loi ne contient aucune sanction pénale contre celui qui commettrait des inexactitudes dans la déclaration du titre des matières qui lui ont été soumises. Lorsque les possesseurs de lingots supposent que les titres dénoncés par l'*essayeur* du commerce ne sont pas exacts, ils doivent soumettre ces lingots à la vérification de la commission des monnaies. Mais celle-ci, ayant reconnu que les *essayeurs* du commerce ne sont point placés sous sa dépendance, a décliné tout contrôle sur eux, et, par délibération du 28 février 1828, approuvée par le ministre des finances, a décidé qu'elle ne ferait procéder à son laboratoire au contre-essai des lingots, sur la demande des particuliers, que lorsqu'ils auraient été préalablement soumis à l'examen d'un *essayeur* de la garantie et revêtus de son poinçon. La seule peine à encourir par les *essayeurs* du commerce, dont les constatations seraient reconnues irrégulières ou frauduleuses, serait l'application des articles 1382 et 1383 du code civil, sur les délits et quasi-délits. Encore faut-il remarquer que, dans beaucoup de circonstances, ce recours est presque impraticable en raison des déplacements continuels que subissent les lingots. A la suite de plaintes nombreuses, suscitées par les opérations de plusieurs *essayeurs* du commerce, l'administration des monnaies, consultée, a émis plusieurs fois l'opinion qu'il y avait lieu de soumettre ces praticiens aux mêmes lois, devoirs et obligations que les *essayeurs* de la garantie et de les placer sous sa surveillance immédiate. Mais cette proposition paraissant de nature à apporter de graves entraves à la liberté d'une profession particulière, il n'y a jamais été donné suite.

Essayeur (L'), [*Il Saggiatore*], de Galilée (Rome, 1623). C'est une dissertation sous forme de lettre, adressée par l'illustre savant à monsignor Virginio Cesarini, maître de la chambre de Clément VIII, en réponse aux attaques que Grassi avait dirigées contre son système, dans sa *Libra astronomica.* Dans son *Essayeur*, Galilée commence par tracer à grands traits l'histoire de ses premières découvertes et des résistances violentes, puis des plagiats qu'elles ont subi de la part de l'envie, de l'ignorance et de la mauvaise foi. « On a produit contre moi, dit-il, des opinions ridicules et impossibles; quelques-uns, contraints de se rendre à mes raisons, ont cherché à me dépouiller de la gloire qui m'appartenait en feignant d'ignorer l'existence de mes écrits, et ont tenté, après moi, de se faire passer pour les premiers inventeurs de si étonnantes merveilles. » Pour le premier thème discuté par l'*Essayeur*, c'est-à-dire *De l'origine des comètes*, Galilée, il faut le reconnaître, est dans l'erreur. Mais lorsqu'il aborde incidemment diverses propositions sur l'optique, il triomphe et convainc facilement son adversaire Grassi de lourdes bévues. Galilée arrive ensuite aux notions générales de la physique, qu'il éclaircit d'une façon lumineuse. Il faut lire sa belle image d'un berger qui ne connaissait d'abord qu'une seule manière d'émettre des sons et qui, plus tard, instruit par l'expérience, arrive à en découvrir bien d'autres et s'étonne de sa première ignorance; cette image doit apprendre au vrai philosophe quelle attention et quelle modestie il doit mettre dans l'explication des effets de l'immense richesse de la nature, « qui souvent agit d'une manière inattendue. » Ici Galilée expose cette doctrine, à peine effleurée par les anciens, à savoir : qu'il n'y a dans l'univers sensible que mouvement et matière, et qu'on ne peut comprendre la matière sans la forme, la grandeur et le lieu; que les qualités sensibles, comme le son, la couleur, le chaud, le froid, ne résident pas dans les corps, mais ne sont que des impressions de nos sens. Ces vérités sont aujourd'hui communes jusqu'à la trivialité; mais, dit Corniani, que de louanges ne mérite pas celui qui fut le premier à les rendre familières aux écoles! Du reste, dans l'*Essayeur*, la forme vaut le fond. L'abbé Frisi a appelé cet ouvrage *un des plus beaux morceaux de l'éloquence toscane;* le comte Algarotti l'appelle *la plus belle œuvre de polémique qu'ait vue l'Italie;* enfin l'auteur de la *Vie de Galilée*, en latin, nous dit que cet ouvrage abonde de toutes les fleurs qu'il savait cueillir dans les meilleurs écrivains toscans, qu'il avait toujours à la main à ses heures de loisir.

ESSAYISME s. m. (è-sè-yi-sme — rad. *essayer*). Littér. Profession, travaux de l'essayiste : *L'*ESSAYISME *amène le faux esprit à pourrir sur la paille humide des cachots.* (G. de Nerv.)

ESSAYISTE s. m. (è-sè-i-ste — de l'angl. *essay*, essai). Littér. Nom donné aux auteurs d'essais, et particulièrement aux écrivains anglais qui rédigent dans les revues et les journaux des chroniques scientifiques, religieuses ou artistiques.

— **Encycl.** Il importe de ne pas confondre l'*essayiste* avec le journaliste. Celui-ci raconte les faits de chaque jour, le plus souvent sans commentaire; tout au plus se borne-t-il à exprimer son opinion personnelle sur les hommes et sur les choses, en quelques lignes. L'*essayiste*, au contraire, traite chaque sujet avec certains développements, l'expose, en recherche l'origine, le juge, le condamne ou l'approuve. En un mot, l'objet que poursuit l'*essayiste* est la critique, tandis que le journaliste se propose surtout de renseigner. Le travail de l'un n'a pas les mêmes dimensions que celui de l'autre. Chacun écrit dans un recueil à part : l'*essayiste* dans une revue, et le journaliste dans une feuille quotidienne, c'est-à-dire un journal.

Ce sont les mœurs qui ont créé cet état de choses. Notre temps est affairé, court volontiers au plus pressé; il n'a pas le loisir de s'enfoncer dans les gros livres qui plaisaient tant à nos ancêtres. Quand il veut être renseigné sur un événement qui vient de se produire, il prend un journal; quand il veut se rendre compte d'une question qui l'intéresse ou qui préoccupe l'opinion, il a recours à une re-

vue, où il trouve condensée en quelques pages la matière d'un livre entier.

L'écrivain de revue, ce que les Anglais appellent un *essayiste*, a aujourd'hui une importance très-considérable. C'est dans les revues, bien plus que dans les livres ou les journaux, que les réputations se forment, que le talent se révèle et que les idées nouvelles se produisent. Il est nécessaire, au point où en est arrivée la civilisation, qu'il en soit ainsi. Le loisir manque à notre époque industrielle. D'autre part, les idées et les sciences refusent d'abdiquer, ne veulent pas laisser aux menus faits de chaque matin le privilége d'absorber l'attention. La revue est donc un moyen de résistance inventé contre la frivolité du moment. « Les esprits, disait, il y a cinquante ans, M. de Bonald, aujourd'hui plus exercés, mais plutôt éclairés sur l'erreur qu'instruits de la vérité, sont moins empressés de lire que de savoir, parce qu'ils ont beaucoup lu sans avoir rien appris; et s'il faut, pour instruire des enfants, exercer leur mémoire et leur donner beaucoup à retenir, il suffit, pour instruire des hommes faits, d'éclairer leur jugement et de leur donner à penser. Au fond, toutes les grandes questions de morale et de politique ont été assez longuement discutées, et quand une cause est instruite et prête à être jugée, il ne s'agit que de réduire les plaidoyers sous la forme abrégée de conclusions. Il en est de la vérité, à mesure qu'on avance, comme de ces substances propres à la guérison de nos corps, que la médecine donne d'abord en nature et qu'ensuite elle soumet à l'analyse chimique et donne par extrait, lorsqu'une connaissance plus exacte de leurs propriétés permet de les débarrasser d'un volume superflu et de les réduire à leurs principes. »

En Angleterre, l'*essayiste* existait déjà au XVIIe siècle. Il paraît certain que les essais du célèbre lord Bacon, qui parurent en 1597, devaient leur naissance à l'influence du Français Montaigne, qui le premier, dans ses *Esquisses et considérations philosophiques*, réunies en 1580, avait créé l'essai dans sa forme classique parfaite. Transplanté sur le sol anglais, ce produit de l'esprit français y prit un développement plus grand que dans sa patrie primitive, et depuis Bacon jusqu'à notre époque se sont succédé, presque sans interruption, une foule d'hommes d'esprit, qui ont cultivé en Angleterre le genre de l'essai. Parmi les successeurs immédiats de Bacon, citons surtout Cowley, Dryden et Temple, qui venaient fort loin après lui, au point de vue de la richesse et de la profondeur des idées, mais qui le surpassaient par la légèreté et la vivacité du style, et dont la langue se rapprochait beaucoup de l'anglais actuel. L'*essay* prit un nouveau caractère sous la plume d'Addison et de Steele, qui, dans le *Babillard* (1709), le *Spectateur* (1711) et le *Gardien* (1713), l'acclimatèrent pour la première fois dans le domaine de la presse périodique, et lui donnèrent une influence considérable sur l'éducation de la nation, en y traitant toutes les questions importantes dont se préoccupait l'opinion.

Le *Spectateur* d'Addison et le *Tatler* de Richard Steele passionnèrent les esprits et créèrent le goût. Ils paraissaient à peu près périodiquement. Il n'y avait pas d'autres publications périodiques. L'activité politique d'un pays où la liberté de la tribune et de la parole existaient donna du relief aux élucubrations politiques et littéraires des écrivains. En France, l'établissement de la monarchie absolue par Louis XIV empêcha les lettres françaises de spéculer sur les matières politiques et économiques. On eut les contes de La Fontaine, les nouvelles à la main, les pamphlets publiés en Hollande, au lieu de cette presse énergique à laquelle nul horizon n'était fermé, qui illustra l'Angleterre de Charles II, de Jacques II, de Guillaume III, de la reine Anne et des souverains de la maison de Brunswick. La plupart des grands écrivains de la Grande-Bretagne, au XVIIe et au XVIIIe siècle, commencèrent leur réputation par des essais, depuis Addison, Steele, Ben-Johnson, Dryden, Pope, jusqu'à Bolingbroke et lord Byron. Des recueils pé- [illegible] nt dans les grandes villes, [illegible] publique ou lui servirent de truchement. L'Angleterre dut certainement à ces recueils une partie de ses grands hommes et de sa vie politique. D'autre part, il est vrai, la grande littérature y perdit; les [illegible] devinrent rares. Les écri- [illegible] e tenir en contact conti- [illegible] la nuisit à leur ori- [illegible] ie de leurs travaux. [illegible] la langue y perdit [illegible] est pas devenu un [illegible] ie le français, il le [illegible] lance du public let- [illegible] hoses de [illegible] les ré- [illegible] e. Cha- [illegible] *sur la littérature* [illegible] sé ce résultat, pro- [illegible] la littérature an- [illegible] utile, [illegible] nce et [illegible] nt un auteur [illegible] au milieu de

ces jugements divers prononcés sur le même ouvrage par le *Monthly review*, le *Critical review*, le *Quarterly review*, l'*Edinburgh review*, le *British review*, l'*Eclectic review*, le *Retrospective review*, le *Foreign review*, le *Quarterly foreign review*, par la *Literary gazette*, par le *London museum*, par le *Monthly censor*, par le *Gentleman's magazine*, le *Monthly magazine*, le *New monthly magazine*, l'*Edinburgh magazine*, le *Literary magazine*, le *London magazine*, le *Blackwood's magazine*, le *Brighton magazine*, par l'*Annual register*, par le *Classical journal*, le *Quarterly journal*, l'*Edinburgh philosophical journal*, le *Monthly repertory?* »

Un essai n'est pas toujours un travail sur la pensée d'autrui, c'est souvent une dissertation sur un objet quelconque des connaissances humaines. Voyez, par exemple, Macaulay, le type des *essayistes* du XIXe siècle dans la Grande-Bretagne : un de ses titres devant la postérité sera sans contredit son ouvrage intitulé : *Critical and historical essays*. C'est un recueil d'articles d'abord publiés dans des revues. « J'aime, je l'avoue, ces sortes de livres, dit M. Taine (*Histoire de la littérature anglaise*, t. IV). D'abord, on peut jeter le volume au bout de vingt pages, commencer par la fin ou au milieu; vous n'y êtes pas serviteur, mais maître; vous pouvez le traiter comme journal; en effet, c'est le journal d'un esprit. En second lieu, il est varié; d'une page à l'autre vous passez de la Renaissance au XIXe siècle, de l'Inde à l'Angleterre. Cette diversité surprend et plaît. Enfin, involontairement, l'auteur y est indiscret; il se découvre à nous sans rien réserver de lui-même; c'est une conversation intime, et il n'y en a point qui vaille celle du plus grand historien de l'Angleterre. On est content d'observer les origines de ce généreux et puissant esprit, de découvrir quelles facultés ont produit son talent, quelles recherches ont formé sa science, quelles opinions il s'est faites sur la philosophie, sur la religion, sur l'Etat, sur les lettres, ce qu'il était et ce qu'il est devenu, ce qu'il veut et ce qu'il croit. »

Un *essayiste*, au fond, est un homme qui ne prend pas une thèse convenue afin de la mener dix volumes durant, mais qui aime à laisser flotter sa pensée sur tous les sujets qui l'intéressent. A cet égard, Montaigne, chez nous, est le type de l'*essayiste*. Pascal dans ses *Pensées*, La Bruyère dans ses *Caractères*, La Rochefoucauld dans ses *Maximes*, Vauvenargues, Voltaire sont des *essayistes* par excellence. Au XIXe siècle, de Bonald, Chateaubriand, Lamennais sont des modèles du genre qu'en Allemagne Wieland et Jean-Paul Richter ont illustré à jamais.

Même en poésie, l'*essayisme* est le caractère du génie au XIXe siècle. Toutes les poésies de Victor Hugo et la plupart de celles de Lamartine et d'Alfred de Musset se composent d'essais ou pièces courtes sur les sujets les plus différents. En vers encore plus qu'en prose, les ouvrages de longue haleine s'en vont. On les réserve désormais pour l'histoire et la philosophie. L'esprit moderne est flâneur et déteste de s'arrêter pendant quinze jours sur un sujet. Parlez-lui d'une poésie de trois pages, qu'il savoure comme un cigare de la Havane, ou d'une nouvelle de vingt pages, qu'il lit dans son lit au moment de s'endormir. Mais voilà longtemps qu'il ne croit plus aux romans en trente volumes des écrivains du XVIIe siècle.

ESSCHE s. m. (èss-che). Métrol. Syn. de AS, unité de poids usitée en Allemagne.

ESSE s. f. (è-se). Philol. Nom de la lettre S, appelée *se* dans la nouvelle épellation.

— Par anal. Objet contourné en deux sens contraires, comme la lettre S : *Une* ESSE *en fer, en laiton. En cet endroit, la rivière décrit une* ESSE.

— Archit. hydraul. A signifié Ecluse; bonde.

— Mus. Ouverture en forme de *s* pratiquée sur la table du violon et des autres instruments de la même famille, comme alto, violoncelle, etc.

— Mar. Nom donné à des bandes de fer courbes, qui embrassent le bout des traversins ou des barres de perroquet, et sont percées pour laisser passer les haubans.

— Techn. Cheville de fer en forme de *s*, à tête plate, qu'on visse au bout des essieux d'une voiture pour y maintenir les roues. ‖ Lame de fer formant des espaces circulaires de différents diamètres, et servant à jauger le fil de fer. ‖ Crochet courbé en forme de *s*, qui se trouve à chaque bout du fléau d'une balance, et auquel s'attachent les chaînes ou cordons qui suspendent le plateau. ‖ Gros crochet de fer en forme de *s*, auquel on suspend, à l'aide de câbles, les pierres qu'on veut élever dans les bâtiments en construction. ‖ Chez les arquebusiers, Nom donné à la contre-platine, à cause de sa forme.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères carabiques, probablement syn. d'ÆPUS.

ESSÉ, village et commune de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Retiers, arrond. et à 27 kilom. S.-O. de Vitré, sur la Seiche; 1,495 hab. Aux environs se voit un magnifique monument celtique qui porte le nom de Roche-aux-Fées. Il est composé de quarante-trois pierres, dont trente-quatre, assez larges et d'une médiocre épaisseur, sont fixées debout en terre et supportent huit pierres beaucoup plus grosses qui s'appuient sur leur extrémité. La forme de ce monument est à peu près celle d'un carré long, dirigé du S.-E. au N.-O. et coupé par une cloison transversale. Sa plus grande longueur est de 19 mètres; sa plus grande largeur, de 4 mètres; sa hauteur au-dessus du sol est aussi de 4 mètres.

ESSÉ (André DE MONTALEMBERT, connu sous le nom D'), capitaine français. V. MONTALEMBERT (André de).

ESSEAU ou **AISSEAU** s. m. (è-so — dimin. du mot *ais*). Techn. Petit ais employé dans la couverture des maisons. ‖ Petite hache recourbée.

— Agric. Mesure pour le fumier, employée dans les environs de Paris : *Un* ESSEAU *de terreau*.

ESSÉDAIRE s. m. (èss-sé-dè-re — rad. *essède*). Antiq. Soldat qui combattait monté sur un essède.

ESSÈDE s. m. (èss-sè-de — lat. *essedum*, même sens). Antiq. rom. Char de guerre dont les Romains avaient emprunté l'usage aux Gaulois.

— **Encycl.** L'*essède* était un char découvert, à quatre roues, ouvert par devant, mais fermé par derrière et tiré par deux chevaux. Les anciens Bretons, les Belges et les Gaulois s'en servaient habituellement à la guerre. Chaque char portait plusieurs guerriers qui prenaient le nom d'*essedaires* (*essedarii*), et César, dans ses *Commentaires sur la guerre des Gaules*, nous décrit leur manière de combattre (IV, 33). Les essédaires s'avançaient rapidement en lançant des traits, et couraient de toutes parts en cherchant à pénétrer dans les rangs de l'ennemi; puis ils descendaient de leurs chars et chargeaient à pied. Pendant ce temps, les *essèdes*, conduits par leurs cochers, s'éloignaient un peu et se tenaient à quelque distance, pour servir de refuge aux combattants, dans le cas où ils seraient obligés de se retirer. A son retour des Gaules, César introduisit ce genre de char chez les Romains, qui s'en servirent pour voyager; mais nous n'en trouvons la représentation sur aucun monument authentique. (Cic., *Ad Att.*, IV, 1; Suet., *Cal.*, 51.)

ESSEDONS, ancien peuple de la Sarmatie asiatique, à l'E. du Palus-Méotide. Ils servaient d'intermédiaire dans le commerce par caravanes qui faisait arriver sur la mer Noire, par la Colchide, les produits de la Sibérie et de la Chine.

ESSÉEN s. m. (èss-sé-ain). Hist. relig. Se dit quelquefois pour ESSÉNIEN.

ESSEIGLAGE s. m. (è-sè-gla-je — rad. *esseigler*). Agric. Action d'esseigler un champ.

ESSEIGLÉ, ÉE (è-sè-glé) part. passé du v. Esseigler : *Champ* ESSEIGLÉ.

ESSEIGLER v. a. ou tr. (è-sè-glé — du préf. *es*, et de *seigle*). Agric. Débarrasser du seigle qui a crû accidentellement : ESSEIGLER *un champ de blé*.

ESSEINER v. a. ou tr. (è-sè-né — du préf. *es*, et de *seine*). Pêche. Retirer du filet appelé seine : ESSEINER *du poisson*.

ESSEK, ville de l'empire d'Autriche. V. ESZEK.

ESSELIER s. m. (è-se-lié — rad. *ais*). Techn. Syn. d'AISSELIER. ‖ Pièce de bois placée en travers dans l'angle formé par deux autres pièces. ‖ Chacune des deux pièces qui sont assemblées sous l'entrait, dans le comble d'un toit. ‖ *Grand esselier*, Celui qui unit deux pièces formant un angle obtus. ‖ *Petit esselier*, Celui qui unit un grand esselier à l'une des pièces soutenues par celui-ci. ‖ *Esselier de cuve*, Pièce du faux fond d'une cuve de brasseur.

ESSELLE s. f. (è-sè-le). Techn. Appareil qu'on place sur le dos des ânes et des chevaux, pour le transport du fumier, du bois, etc.

ESSEMÉE s. f. (è-se-mé — rad. *essemer*). Agric. Manière dont une terre est ensemencée.

ESSEMENT s. m. (è-se-man — rad. *essemer*). Agric. Se dit pour Semence dans quelques provinces.

ESSÉMINÉ, ÉE (è-sé-mi-né) part. passé du v. Esséminer : *Grains* ESSÉMINÉS.

ESSÉMINER v. a. ou tr. (è-sé-mi-né — du préf. *es*, et du lat. *semen*, semence). Eparpiller, disséminer, répandre de côté et d'autre : *La fourmi* ESSÉMINA *les graines des hauts cyprès*. (B. de St-P.) ‖ Inus.

ESSEN (en latin *Essendia*), ville de Prusse, prov. du Rhin, régence et à 31 kilom. N.-E. de Dusseldorf, sur la Berne; 20,760 hab. Industrie active : fabriques d'armes blanches, vitriol, toiles et draps, quincaillerie, machines à vapeur. Essen est le centre d'une riche exploitation houillère; de tous côtés fument les hautes cheminées des machines à vapeur destinées, soit à monter le charbon de terre, soit à vider l'eau des mines. Ces houillères produisent annuellement 7 millions de tonnes et occupent 3,500 ouvriers. Parmi les édifices, nous citerons la cathédrale, où l'on remarque un lustre à sept branches, en étain, présent fait à l'église, en 998, par la sœur de l'empereur Othon III, Mechtilde, à laquelle remonte la fondation de l'église, terminée en 1316 et restaurée en 1855. Aux environs d'Essen s'élève une ancienne abbaye de bénédictins. Le district dont Essen est le chef-lieu est l'un des plus petits, mais en même temps l'un des plus peuplés de la Prusse. Il compte une superficie de 192 kilom. car., avec une population de 92,648 hab.

ESSEN (Jean-Henri, comte D'), général et homme d'Etat suédois, né à Kaflaus en 1755 (Westrogothie), mort en 1824. Après avoir fait ses études aux universités d'Upsal et de Gœttingue, il entra dans l'armée, devint officier de dragons, et sut gagner les bonnes grâces de Gustave III, qui l'éleva au grade de colonel et le prit pour aide de camp. Il suivit ce prince en Allemagne et en Italie (1783), ainsi que dans la campagne de Finlande en 1788. Instruit par des avis anonymes du complot tramé contre ce prince, il chercha à le détourner de se rendre au bal masqué, où il devait se réaliser; n'ayant pu y réussir, il l'y accompagna, dans l'espoir de détourner le coup qui le menaçait; mais, là encore, il échoua, et ce fut à son bras que Gustave fut blessé mortellement par la balle d'Anckarstrœm. Sous Gustave-Adolphe IV, Essen devint successivement major général (1794), commandant de Stockholm (1796) et gouverneur général de la Poméranie (1800). Appelé, en 1806, au commandement de l'armée de cette province, il s'y soutint pendant deux mois et demi contre les troupes du maréchal Brune, fut promu général de cavalerie et se retira dans ses terres, lorsque Gustave-Adolphe eut pris le commandement de ses troupes. Après la révolution de 1809, qui donna le trône à Charles XIII, il fut nommé par ce dernier conseiller d'Etat, reçut, en outre, le titre de comte, et, comme ambassadeur de la Suède, conclut à Paris, en 1810, la paix avec la France; en 1814, il reçut le commandement de l'armée envoyée contre la Norvége, devint gouverneur général de cette province, après sa soumission, et, à la majorité du prince Oscar, en 1817, il échangea ce titre contre ceux de gouverneur général de la Schonie et de grand maréchal du royaume de Suède.

ESSEN (Pierre, comte D'), général et administrateur russe, né en Livonie en 1780. Il fit ses premières armes en Suisse, sous les ordres de Souwaroff (1799), et devint peu après gouverneur militaire de Wiborg, puis, en 1806, commandant de la huitième division militaire d'infanterie, à la tête de laquelle il combattit à Eylau en 1807. L'année suivante, il alla faire la guerre aux Turcs, sous les ordres de Koutousoff, eut une part brillante à la victoire de Koutschouk, et, après le traité de Bucharest (1812), revint dans sa patrie combattre l'invasion française. Depuis cette époque, il est devenu successivement gouverneur militaire de la province d'Orembourg (1817), général d'infanterie (1819), gouverneur général militaire de Saint-Pétersbourg (1830), comte de l'empire (1833), membre du conseil d'Etat et chambellan de l'empereur (1842), et enfin gouverneur civil de la Livonie.

ESSEN (Jacques VAN), peintre flammand. V. ES.

ESSENCE s. f. (è-san-se — lat. *essentia*; de *esse*, être). Philos. Nature propre et nécessaire, ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est, ensemble de ses caractères constitutifs : *L'*ESSENCE *de l'homme. L'*ESSENCE *des choses. Qu'est-ce que l'*ESSENCE *d'une chose? C'est ce qui la constitue telle qu'elle est en soi.* (Marmontel.) *Celui-là seul par sa nature est impeccable qui est de lui-même et qui est parfait par son* ESSENCE. (Boss.) *L'*ESSENCE *intime d'une chose, c'est son rapport à sa cause immédiate.* (Spinosa.) *Lorsqu'on s'obstine à disputer sur les* ESSENCES, *il arrive qu'on ne sait plus ce que les choses sont.* (Condill.) *Nul être intelligent ne peut aimer le mal naturellement ou en vertu de son* ESSENCE. (J. de Maistre.) *L'*ESSENCE *de toute intelligence est de connaître et d'aimer.* (J. de Maistre.) *La soumission et la dépendance sont l'*ESSENCE *même de l'humilité.* (Le P. Félix.) *L'*ESSENCE *de l'esclavage est la destruction de la personnalité humaine.* (Lamenn.) *L'*ESSENCE *du droit, c'est la légalité devant la raison.* (Colins.) *Dieu est une substance unique contenant dans son indivisible* ESSENCE *des termes de relation réellement distincts entre eux.* (Lacordaire.) *L'*ESSENCE *des religions est un abîme.* (Peyrat.) *L'idéal est l'œuvre de la pensée, il en est l'*ESSENCE *et la loi suprême.* (P. Janet.) *Le surnaturel est l'*ESSENCE *de la religion telle qu'elle a été comprise dans les temps passés.* (E. Scherer.) *La société, dans son* ESSENCE, *est de droit naturel.* (J. Simon.) *La philosophie et la religion sont identiques dans leur* ESSENCE. (P. Leroux.) *La mort n'a de puissance que sur la forme : l'*ESSENCE *de tout lui échappe.* (A. Martin.) *La philosophie et l'histoire enseignent que la morale, inaltérable dans son* ESSENCE, *est changeante dans sa forme.* (Proudh.) *Le beau, dans son* ESSENCE *absolue, c'est Dieu.* (Th. Gaut.) *La volonté est l'*ESSENCE *de l'âme humaine.* (Prévost-Paradol.) ‖ Etre, ce qui est, ce qui existe, substance : *Dieu est l'*ESSENCE *nécessaire.*

Les rois, comme rayons de la divine *essence*,
En leur gouvernement imitent sa puissance.
ROTROU.

Adorant l'*essence* inconnue,
Les saints, les martyrs glorieux,
Contemplent sous l'ardente nue
Le triangle mystérieux.
V. HUGO.

|| *Essence première*, Etre en soi, être nécessaire. || *Essence seconde*, Essence dérivée d'une autre : L'ESSENCE SECONDE *suffit pour prouver que deux substances diffèrent, mais elle ne suffit pas pour mesurer avec précision la différence qui est entre elles.* (Condill.)

— Dans le langage commun, Qualité habituelle, toujours ou presque toujours existante dans l'objet, sans en être un caractère spécifique : *Il est de l'*ESSENCE *des bons livres d'avoir des censeurs, et la plus grande disgrâce qui puisse arriver à un écrit qu'on met au jour, ce n'est pas que beaucoup de gens en disent du mal, c'est que personne n'en dise rien.* (Boileau.) *Il est de l'*ESSENCE *d'une religion d'être intolérante.* (J. Simon.)

. . . . Amour forcé ne fut jamais amour;
L'amour est dans les cœurs libre dès sa naissance;
Ravir sa liberté, c'est ravir son *essence*.

DESMARETS.

|| Nature, caractère originaire : *L'amnistie est un droit d'*ESSENCE *divine.* (E. de Gir.) *La responsabilité est d'*ESSENCE *républicaine.* (E. de Gir.)

— *Par essence*, Essentiellement, par sa nature même; au plus haut degré possible : *L'homme,* PAR ESSENCE, *est faillible. Les vertus purement morales sont froides* PAR ESSENCE. (Chateaub.) *Le christianisme est la religion de la sociabilité* PAR ESSENCE. (De Carné.) *L'humanité est la vertu de l'homme* PAR ESSENCE. (Giraud.) *Dieu est,* PAR ESSENCE, *l'être incompréhensible.* (Le P. Félix.)

— Pratiq. Chose même que l'on a reçue. On dit plus ordinairement ESPECE. || *Chose qui n'est plus en essence*, Chose détruite ou dénaturée.

— Chim. Liquide très-mobile, très-volatil : ESSENCES *hydrocarbonées, oxygénées, sulfurées.* || *Essence de térébenthine*, Liquide que l'on obtient par la distillation de la térébenthine ordinaire. || *Essence d'ail*, Monosulfure d'allyle.

— Comm. Substance aromatique très-volatile, que l'on obtient par la distillation de certains végétaux, ou de certaines parties de ces végétaux : ESSENCE *de roses.* ESSENCE *de lavande. Celui qui fait du bien à ses ennemis ressemble à ces* ESSENCES *précieuses qui parfument le feu par lequel elles sont dévorées.* (Max. orient.) || *Essence de Portugal*, Substance aromatique extraite du zeste de l'orange.

— Pharm. Nom donné à divers médicaments qui n'ont souvent aucun rapport avec les essences chimiques ou avec les essences aromatiques. || *Essence de cubèbe*, Solution de 125 gr. d'extrait de cubèbe dans 360 gr. d'alcool, qui est employée comme antiblennorrhagique. || *Essence de menthe anglaise*, Remède anglais fort usité, qui est une solution de 15 gr. d'huile volatile de menthe poivrée, et de 30 gr. de carbonate de soude dans 500 gr. d'alcool, dont on prend habituellement une petite quantité sur du sucre, comme carminatif et antispasmodique. || *Essence de salsepareille*, Dépuratif très-vanté autrefois, qui est une teinture alcoolique de salsepareille, de sassafras, de gaïac, de réglisse et de bourrache, à laquelle on ajoute une certaine quantité de sucre. || *Essence de savon*, Solution de savon dans l'alcool faible, additionnée d'essence de citron et de carbonate de potasse, plus employée pour la toilette que comme médicament.

— Techn. *Essence d'Orient*, Matière nacrée que l'on trouve sur le corps des ablettes, et dont on se sert pour garnir l'intérieur des bulles de verre dont on fabrique les perles fausses.

— Art culin. Extrait des parties les plus nutritives des aliments : ESSENCE *de gibier.* ESSENCE *de canards.* ESSENCE *de légumes.*

— Sylvic. Syn. d'ESPÈCE, en parlant des arbres forestiers : *Les* ESSENCES *à feuilles caduques. Les* ESSENCES *résineuses. Le nom d'ébène a été donné à plusieurs* ESSENCES *différentes de la famille des ébénacées.* (A. Maury.) *Tout diffère dans la nature, et une forêt d'arbres de la même* ESSENCE *ne contient pas deux feuilles pareilles.* (Th. Gaut.)

— **Antonymes**. Accident, mode, modification.

— **Encycl**. Chimie. ESSENCES NATURELLES. Les *essences naturelles*, nommées encore *huiles essentielles*, *huiles volatiles*, *esprits aromatiques*, sont des substances aromatiques, volatiles, de consistance variable, contenues dans les plantes, dont elles constituent les principes odorants. Certaines *essences*, cependant, n'existent pas toutes formées dans les végétaux desquels on les extrait; elles prennent naissance dans une réaction qui s'opère pendant les manipulations qu'exige leur préparation : tel est le cas de l'*essence* de moutarde. Presque toutes sont des mélanges de plusieurs composés, presque toutes aussi renferment des carbures d'hydrogène. Toutes ont une odeur puissante, propre à chacune d'elles, très-variable avec la nature de l'*essence*, très-variable encore, pour une même *essence*, avec le temps depuis lequel elle a été préparée : ces corps, en effet, s'oxydent rapidement à l'air, soit en se résinifiant, comme l'*essence* de térébenthine, soit en donnant naissance à des corps définis, comme l'*essence* d'amandes amères, qui, dans ces conditions, donne de l'acide benzoïque. Leur saveur est généralement âcre et insupportable. Elles sont tantôt plus lourdes, tantôt plus légères que l'eau : les limites entre lesquelles varie leur densité sont 0,759 et 1,096. Les *essences* lourdes sont, pour la plupart, fournies par des plantes exotiques; les huiles volatiles indigènes sont généralement plus légères que l'eau. Ces *essences* sont solides ou liquides; on a donné le nom de *stéaroptènes* ou *camphres d'essences* aux *essences* solides, et celui d'*élæoptènes* aux *essences* liquides; mais ces noms sont appliqués également, d'après la consistance qu'ils présentent, aux produits que l'on sépare des *essences* et qui s'y trouvaient mélangés. La volatilité des huiles essentielles est très-variable : les unes entrent en ébullition vers 13°, les autres ne distillent que vers 250° et même au delà; au reste, une *essence* étant un mélange de plusieurs corps, sa température d'ébullition, lorsqu'on la distille, va en s'élevant à mesure que les substances les plus volatiles ont passé à la distillation. On a remarqué que la volatilité des plus denses est moins grande que celle des plus légères. Leur couleur est très-variable : elles sont tantôt incolores ou à peine teintées de jaune, tantôt colorées plus ou moins vivement en rouge, en brun, en vert ou même en bleu. Très-inflammables, elles brûlent avec une flamme fuligineuse et donnent un abondant dépôt de charbon. Nous avons vu que l'air les altère; la lumière exerce aussi une certaine action sur elles, elle les colore et active singulièrement leur oxydation à l'air. Il est donc utile de les conserver dans des vases hermétiquement fermés, que l'on tient à l'abri de la lumière. Cette absorption de l'oxygène de l'air par les *essences* est assez active pour qu'on ait pu dire qu'elle vicie l'air et le rend dangereux à respirer, et qu'on ait expliqué ainsi certains cas d'asphyxie arrivés dans des appartements récemment peints à l'*essence* de térébenthine.

Les *essences* sont à peine solubles dans l'eau, à laquelle cependant elles communiquent leur odeur. Elles sont très-solubles dans l'alcool, l'éther, le sulfure de carbone, l'acide acétique, la benzine, le pétrole, les huiles grasses, etc. Elles dissolvent facilement le phosphore, le soufre, les résines, les graisses, la cire, le caoutchouc, etc. Ces propriétés dissolvantes les ont fait employer pour un grand nombre d'usages industriels, par exemple pour faire certains vernis, et enlever les taches grasses sur les étoffes. Versées sur une feuille de papier, elles produisent des taches qui ont la même apparence que celles auxquelles les huiles grasses donnent naissance; mais ces taches disparaissent, lorsqu'on chauffe la feuille de papier, ce que ne font pas les taches de graisse.

Les *essences* se produisent dans les parties les plus diverses des végétaux : dans la racine pour la valériane, le raifort et l'ail; dans le bois pour le sassafras et le cèdre; dans l'écorce pour le bouleau et la cannelle; dans les boutons de fleurs pour le girofle et le semen-contra; dans les semences pour l'anis et le cumin; dans les fruits pour le cubèbe, le poivre et le genièvre; dans les fleurs pour la rose et le néroli; dans les zestes des fruits pour l'orange, la bergamote et le citron; dans les sucs résineux ou gommo-résineux pour la térébenthine, l'élémi, l'assa-fœtida, le tolu, le copahu et le styrax; dans les feuilles pour le cajeput, le patchouli, le laurier-cerise et le cresson; dans la plante entière pour la lavande, le romarin, le thym, la rue, la menthe et l'hysope. Dans ces différents cas, elles se trouvent sécrétées ou excrétées par les organes les plus divers, les vaisseaux, les cellules, les glandes, etc. Il en résulte que l'*essence* que l'on obtiendra d'une plante variera beaucoup de composition suivant la saison de la récolte, même suivant l'heure du jour à laquelle cette récolte aura été faite. Prenons, pour montrer ce fait, les fleurs pour exemple. L'odeur de ces organes est presque toujours permanente; cependant chacun sait qu'elle est en général plus développée à certains moments qu'à d'autres et que, pour quelques plantes, elles s'annule complètement à certaines heures de la journée : l'*hesperis tristis* et le *pelargonium triste* ne dégagent leur odeur que le soir, au moment du coucher du soleil; l'*epidendrum cuspidatum* exhale une odeur suave de minuit à cinq heures du matin et reste inodore jusqu'à la nuit suivante; l'*epidendrum cochleatum* est odorant de six heures du matin à six heures du soir, l'*angrechum distichum* de onze heures du matin à six heures du soir, le *cattleya bulbosa* de six heures à onze heures du matin. Or, leur odeur n'étant produite que par la sécrétion d'une certaine quantité d'huile volatile, il est clair que l'heure à laquelle on récoltera ces fleurs aura une influence capitale sur la nature du produit que l'on en retirera. Un exemple remarquable de la variabilité de la production des huiles essentielles selon l'heure de la journée est fourni par le *dictamnus albus*, dont toutes les parties sont couvertes de poils glandulaires qui sécrètent une *essence* fort odorante : lorsque cette plante a acquis un certain développement, ces petits organes fournissent, quand vient le soir, une telle quantité d'huile essentielle que l'air s'en trouve assez fortement chargé pour donner lieu à une inflammation, si l'on vient à approcher une bougie. Mais il y a plus encore; M. Rivière a observé qu'une aroïdée importée récemment de Cochinchine, et appartenant au genre *conophallus*, produit des fleurs femelles qui exhalent une odeur infecte jusqu'au moment où les fleurs mâles, situées plus haut sur le même support commun, ouvrent leurs étamines pour répandre leur pollen. L'odeur disparaît alors. N'est-ce pas là encore une condition intéressante à noter pour la production des *essences?* Ces particularités propres aux différents végétaux doivent donc être observées avec soin lorsqu'on veut extraire les huiles volatiles; sans cela, on risquerait de ne retirer que des quantités insignifiantes d'*essence* d'une plante qui peut, au contraire, en fournir beaucoup. La pratique de la fabrication a donné d'ailleurs de nombreux renseignements sur les conditions de la production des *essences :* on sait, par exemple, que les feuilles de myrthe donnent plus d'huile essentielle quand on les récolte avant la floraison; que les labiées recueillies avant la floraison donnent un produit plus rare, mais plus suave que celui qu'elles donnent plus tard; que les plantes qui croissent dans le midi de la France donnent beaucoup plus d'*essence* que celles qui croissent dans le nord, mais que cette *essence* est généralement moins suave, etc.

On prépare les *essences* par trois procédés différents : par distillation, par expression et par dissolution.

Pour opérer par distillation, on procède, soit en faisant plonger les plantes dans l'eau, soit en les soumettant à un courant de vapeur. Les moyens à employer doivent être un peu modifiés suivant la nature des *essences* à préparer, suivant qu'elles sont facilement ou difficilement volatilisables, plus légères ou plus lourdes que l'eau. Pour les huiles légères et très-volatiles, on se sert, pour recueillir le produit, d'un vase en forme de carafe, dont le col va en se rétrécissant vers le sommet; à la partie inférieure se trouve soudée une tubulure en forme de bec, qui s'élève le long du corps principal, mais ne monte pas tout à fait aussi haut que le col. On fait arriver dans le col de ce récipient les liquides qui, à la distillation, s'écoulent du serpentin; l'huile volatile, plus légère que l'eau, se rassemble dans le col et surnage, tandis que l'eau distillée se rend à la partie inférieure et sort par le bec recourbé. On nomme ce petit appareil *récipient florentin.* Il présente l'inconvénient, lorsqu'on l'emploie industriellement, de ne fonctionner que d'une manière intermittente, l'huile finissant par le remplir et par s'écouler elle-même par le bec, ce qui nécessite une interruption pour recueillir le produit. On l'a modifié avantageusement en le construisant de la manière suivante : une éprouvette à pied, portant un tube latéral soudé à sa partie inférieure, joue le rôle du vase précédent; mais, de plus, le liquide y est introduit par un entonnoir dont la douille recourbée deux fois le fait pénétrer avec une direction de bas en haut, de telle sorte que l'*essence* n'est plus continuellement melangée à l'eau par l'arrivée du liquide. Enfin, à la partie supérieure de l'éprouvette, un peu au-dessus de l'ouverture de l'entonnoir, est un petit tube latéral qui verse l'*essence* produite dans un flacon et débarrasse sans cesse le récipient. Il est avantageux de se servir comme véhicule d'une eau déjà saturée d'huile essentielle par une première opération; elle ne dissout plus alors aucune portion d'huile volatile, et le rendement est plus considérable. L'opération doit être arrêtée dès que le liquide qui passe cesse d'être laiteux, sans quoi les nouvelles portions d'eau qui arrivent, n'étant plus saturées d'*essence*, dissolvent une partie du produit précédemment obtenu. Enfin, lorsque les huiles que l'on prépare ont la propriété de se solidifier à la température ordinaire, comme cela a lieu pour les *essences* d'anis, de roses, etc., il faut tenir le serpentin tiède.

Pour les huiles peu volatiles, on augmente beaucoup le rendement si, à l'eau avec laquelle on distille les substances qui les fournissent, on ajoute une certaine quantité d'un sel ayant la propriété d'élever la température d'ébullition de ce liquide. On emploie d'ordinaire le sel marin. Dans la plupart des cas, on est forcé de recommencer plusieurs fois l'opération pour épuiser les plantes; il en est ainsi pour la cannelle, le girofle, le sassafras, etc. Les huiles peu volatiles de ces plantes sont, en général, plus denses que l'eau; on les recueille dans un récipient florentin, dont la tubulure latérale est fixée à une certaine distance du fond, sur lequel l'*essence* s'accumule.

L'expression ne s'emploie que pour extraire les *essences* contenues dans le zeste des *hespéridées.* On râpe toutes les pustules jaunes qui couvrent la surface de ces fruits, puis on les soumet à la presse dans des sacs de crin très-résistants. On abandonne à lui-même le suc qui s'écoule pendant cette expression, et il ne tarde pas à se séparer en deux couches, l'une inférieure, qui est de l'eau chargée de détritus organiques, l'autre supérieure, qui est de l'*essence.* On recueille cette dernière, qui s'éclaircit ensuite complètement par le repos. Le produit ainsi obtenu est beaucoup plus suave que celui que donne la distillation.

Certaines *essences*, l'*essence* de jasmin, par exemple, sont trop peu abondantes pour être préparées de la manière précédente et trop altérables pour supporter la distillation. On les extrait sous forme de solutions dans l'huile. Pour cela, on dispose les fleurs par couches dans un vase cylindrique, en interposant des disques de molleton imbibés d'huile grasse; après un certain temps, l'huile a dissous les parties aromatiques. On a proposé encore, dans certains cas analogues, de traiter les plantes par le sulfure de carbone et d'évaporer ensuite la solution. Mais tous ces procédés ne sont usités que dans la parfumerie; ils ne donnent que des solutions ou des produits fort impurs.

Les *essences* ne sont, en général, que des mélanges plus ou moins complexes : on y trouve des *carbures d'hydrogène*, des *acides*, des *aldéhydes*, des *éthers*, des *phénols*, etc. Cependant les *carbures d'hydrogène* sont les composés chimiques qui forment la base des huiles volatiles, notamment les nombreux carbures isomériques ayant pour formule $C^{20}H^{16}$, lesquels se rencontrent dans la grande majorité des huiles volatiles. La composition des *essences* est, d'ailleurs, variable pour une même plante, suivant une foule de conditions dont il a été parlé précédemment. Elles se transforment par oxydation, en produisant les composés les plus divers. Dans ces transformations, les carbures isomériques $C^{20}H^{16}$ semblent jouer un rôle considérable : on a vu, en effet, que ces carbures d'hydrogène, en s'oxydant, en se résinifiant, entraînent par une action encore inconnue l'oxydation de certains corps mélangés à eux, lesquels, en dehors de leur contact, resteraient indéfiniment exposés à l'air sans se modifier. On conçoit dès lors la formation, dans les *essences*, de composés oxygénés qui ne s'y trouvaient pas primitivement, bien que les corps dont ils proviennent ne soient pas toujours oxydables alors qu'ils sont isolés.

— *Purification des essences du commerce.* Les huiles essentielles que fournit le commerce ne sont généralement pas très-pures. Si on veut les avoir purifiées, on est obligé de les rectifier soit au feu, soit en présence de l'eau. La distillation au feu peut se faire facilement dans une simple cornue chauffée au bain de sable. On recueille le produit dans un ballon à deux tubulures que l'on tient plongé dans une terrine pleine d'eau pour le refroidir. La distillation avec l'eau est un peu plus compliquée, mais elle donne toujours des produits plus purs et d'une odeur plus agréable; voici comment elle s'exécute. Dans une cornue à deux tubulures, on met l'*essence* impure et de l'eau. Cette cornue est placée dans un bain de sable et chauffée par un petit fourneau à gaz et à charbon. Le col de la cornue est mis en communication, au moyen d'un morceau de tube en caoutchouc, avec le tube inférieur d'un réfrigérant de Liebig, suspendu par des fils et incliné de manière que les liquides qui s'y condensent viennent tomber dans un vase destiné à les recevoir. Dans la tubulure supérieure de la cornue à deux tubulures s'engage un tube de verre qui descend jusqu'au fond du liquide et qui y amène la vapeur d'eau produite dans un ballon placé à côté. Dans ces conditions, la distillation marche bien; mais si l'on ne faisait pas arriver un courant de vapeur dans le mélange d'eau et d'*essence*, l'ébullition s'accompagnerait de soubresauts considérables, qui pourraient amener la rupture de l'appareil, et qui, dans tous les cas, feraient passer mécaniquement une partie de l'*essence* impure dans le liquide distillé. A la fin de l'opération, on sépare la couche d'huile essentielle contenue dans le vase qui a reçu le produit de la distillation, de la couche aqueuse sur laquelle elle surnage, soit avec un entonnoir à robinet, si le liquide est abondant, soit avec une pipette, dans le cas contraire.

Au point de vue de leur composition, on est dans l'habitude de diviser les *essences* en trois grandes classes : 1° les *essences* hydrocarbonées, exclusivement formées de carbone et d'hydrogène; 2° les *essences* oxygénées, qui renferment en même temps de l'oxygène; 3° les *essences* sulfurées, qui contiennent du soufre.

Un grand nombre de chimistes se sont occupés des *essences* et des corps innombrables qui peuvent en dériver. La plupart des produits qu'ils en ont obtenus font partie d'une série fort intéressante de composés, à laquelle cette origine a fait donner le nom de *série aromatique.*

Les *essences* sont, en général, d'un prix élevé; aussi sont-elles souvent falsifiées. Les falsifications les plus communes consistent dans l'addition d'huiles fixes ou de l'alcool, et le mélange avec d'autres *essences* analogues, moins chères. Le mélange d'huile fixe se reconnaît immédiatement en versant quelques gouttes de l'*essence* à examiner sur une feuille de papier, et en chauffant; si l'*essence* est pure, elle ne laisse aucune tache en disparaissant; si elle n'est pas pure, elle laisse une tache grasse. De plus, l'*essence* pure est entièrement soluble dans huit fois son volume d'alcool, propriété que n'a pas une *essence* falsifiée avec un corps gras, à moins que ce dernier ne soit de l'huile de ricin, laquelle est soluble dans l'alcool. Le mélange de l'alcool avec une *essence* se reconnaît en agitant celle-ci avec de l'eau, dans un petit tube; l'alcool se dissout dans l'eau et diminue ainsi le volume de l'huile

volatile. On peut arriver au même résultat en chauffant l'*essence* suspecte avec un fragment de chlorure de calcium; celui-ci donne, avec l'eau de l'alcool, une solution qui tombe au fond du vase. On falsifie souvent les *essences* de labiées avec de l'*essence* de térébenthine; pour reconnaître cette fraude, il faut parfois que l'opérateur possède quelque expérience et une certaine habileté. Le meilleur procédé à suivre pour reconnaître la falsification consiste à mettre à profit l'action qu'exerce une température de 200 degrés sur le pouvoir rotatoire de l'*essence* de térébenthine. On note d'abord le pouvoir rotatoire de l'huile soupçonnée; on enferme ensuite cette huile dans un tube scellé à la lampe, qu'on chauffe pendant quelques heures dans un bain d'huile à 200 degrés; après quoi on la retire pour en déterminer de nouveau le pouvoir rotatoire: si celui-ci n'a pas varié, l'huile essentielle ne renferme pas d'*essence* de térébenthine; elle en renferme dans le cas contraire.

Lorsque l'*essence* suspecte est de l'*essence* de marjolaine, de lavande, d'aspic, de sauge, d'absinthe ou de menthe poivrée, on peut encore profiter de la propriété qu'a l'*essence* de térébenthine, et que ne partagent pas les huiles essentielles que nous venons de nommer, de dissoudre les huiles grasses. On met 3 grammes d'huile d'œillette dans un tube gradué, on y ajoute partie égale de l'huile essentielle à essayer, et l'on agite: le mélange devient laiteux si l'*essence* est pure; il reste transparent dans le cas contraire.

— *Altération des huiles essentielles.* Les huiles essentielles doivent être conservées dans des vases bien bouchés; elles absorbent, en effet, l'oxygène de l'air, et se transforment en composés, tantôt résineux, tantôt parfaitement cristallisables. C'est ainsi que l'*essence* de térébenthine donne des résines, et l'*essence* d'amandes amères de l'acide benzoïque. En absorbant l'oxygène, les *essences* vicient l'air au point de le rendre impropre à la respiration; mais cela paraît tenir plutôt à des produits toxiques qui se répandent dans l'atmosphère qu'à l'absorption de l'oxygène. L'air de certains appartements, où des personnes avaient été instantanément asphyxiées, contenait encore plus d'oxygène qu'il n'en faut pour que la respiration soit possible.

Quand les *essences* se sont résinifiées à l'air, on peut, par la distillation, séparer la partie qui n'a pas encore subi d'altération; en opérant cette distillation dans de l'eau et sur des plantes fraîches de la même nature que celles qui ont fourni l'*essence*, on rend à celle-ci l'arome qu'elle avait perdu.

La lumière concourt puissamment à l'altération des huiles essentielles; aussi est-il important de les conserver dans l'obscurité.

Il nous reste, pour terminer, à passer en revue les *essences* étudiées jusqu'ici et à en indiquer sommairement les principales propriétés.

1º Essences hydrocarburées:

Essence de térébenthine ($C^{20}H^{16}$). V. TÉRÉBENTHINE.

Essence de citron ($C^{10}H^{8}$). Cette *essence* offre la plus grande analogie avec l'*essence* de térébenthine; comme elle, elle donne naissance, par l'action de l'eau et de l'acide azotique, à un hydrate cristallin. L'*essence* brute est ordinairement jaune et trouble; rectifiée, elle est transparente et incolore. Par la distillation, elle donne deux huiles: l'une distillant à 100º, l'autre à 175º.

Essence d'orange ($C^{10}H^{8}$). On l'obtient en comprimant les zestes d'orange; sa densité est 0,835; elle entre en ébullition à 180º.

Essence d'élémi ($C^{20}H^{16}$). L'*essence* d'élémi est incolore, d'une limpidité et d'une fluidité très-grandes, d'une odeur assez agréable. Sa densité est 0,849. On l'obtient en dis[illegible] la résine élémi.

Essence de gomart ($C^{20}H^{16}$). La résine de gomart se recueille sur un arbre de la famille des térébinthacées, connu aux Antilles sous le nom de gommier ou gomart (*bursera gommifera*). Elle fournit 4,7 pour 100 de son poids d'une *essence* très-limpide.

Essence de templine ($C^{20}H^{16}$). On la prépare en distillant avec l'eau les cônes du sapin (*abies pectinata*); c'est un liquide incolore, distillant à 172º. Son extraction s'opère en Suisse, dans le canton de Berne.

Essence de mandarine ($C^{20}H^{16}$). Préparée par expression, elle possède une teinte d'un jaune doré et distille sans résidu à 178º.

Huile de dryobalanops camphora. On obtient [illegible]nt bouillir avec l'eau les [illegible] l'arbre; soumise à la dis[illegible] produit deux *essences*, ayant pour [illegible]H^{16}, et une résine; elle est vis[illegible]âtre, d'une odeur forte et bal[illegible]

Essence de romarin. Cette *essence*, extraite du *rosmarinus officinalis* L., paraît être un [illegible] et d'huile oxygé[illegible]nt la saison où l'on [illegible] distiller.

[illegible] Mélange d'hydrocarbure [illegible], distillant à 175º.

Essence de lavande. La lavande (*lavandula spica*) donne [illegible] d'une odeur forte, d'une saveur âcre et aromatique. La partie liquide de l'*essence* de lavande se compose probablement d'un mélange de deux substances, dont l'une a pour formule $C^{20}H^{16}$.

Essence de basilic. On l'obtient en distillant avec de l'eau les feuilles de basilic.

Essence de bouleau ($C^{20}H^{16}$). On l'obtient par la distillation du goudron provenant de la combustion incomplète de l'écorce de bouleau. Les Russes emploient le goudron de bouleau pour graisser les essieux des voitures et pour rendre imperméables à l'eau les toitures des maisons.

Essence de laurier ($C^{20}H^{16}$). Suivant M. Christison, l'*essence* de laurier de la Guyane s'extrait, par incision, d'une espèce d'*ocotea*. Elle ressemble à l'*essence* de térébenthine, mais elle est plus suave.

Essence de poivre ($C^{20}H^{16}$). Le poivre noir (*piper nigrum*) donne une huile essentielle, bouillant à 167º.

Essence de muscade ($C^{20}H^{16}$). Elle est retirée des fleurs de muscade par la distillation avec l'eau.

Essence de genièvre ($C^{20}H^{16}$). On la retire des baies du genièvre.

Essence de cubèbe ($C^{10}H^{8}$). Lorsqu'on distille le cubèbe (*piper cubeba*) avec de l'eau, on obtient une huile essentielle incolore, d'une densité de 0,929, et bouillant entre 250º et 260º.

Essence de copahu ($C^{10}H^{8}$). Lorsqu'on distille le baume de copahu avec de l'eau, on obtient une huile essentielle, incolore, âcre, d'une odeur aromatique particulière, d'une densité de 0,878, et bouillant à 260º.

Essence de sabine. Essence incolore, provenant des baies de sabine.

On pourrait citer encore un certain nombre d'hydrocarbures peu connus; nous n'en parlerons pas. On a fait entrer dans les *essences* hydrocarburées le *caoutchouc* et la *gutta-percha*; nous consacrons à chacun de ces mots un article spécial. V. CAOUTCHOUC, GUTTA-PERCHA.

Essence d'anis ($C^{20}H^{12}O^{2}$). Les huiles essentielles qu'on extrait de l'anis (*pimpinella anisum*), du fenouil (*anethum fœniculum*), de la badiane ou anis étoilé (*illicium anisatum*) et de l'estragon (*artemisia dracunculus*) renferment un principe oxygéné, susceptible de se convertir en hydrure d'anisyle par l'oxydation. Ces huiles essentielles offrent de légères différences dans quelques caractères physiques: l'*essence d'anis* et l'*essence de fenouil* se concrètent par le froid, tandis que les autres *essences* résistent mieux à son action. L'*essence* d'anis est blanche, fusible à 18º; elle distille à 224º sans altération.

Essence de reine des prés

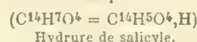

$$(C^{14}H^{7}O^{4} = C^{14}H^{5}O^{4},H)$$

Hydrure de salicyle.

Cette *essence* a été extraite, en 1831, par M. Pagentescher, des fleurs de reine des prés et reproduite artificiellement par M. Piria.

L'hydrure de salicyle est liquide, incolore, d'une odeur qui rappelle celle des amandes amères; sa saveur est âcre et brûlante; il tache la peau en jaune. Sa densité est 1,173; il distille à 196º.

L'huile qu'on retire des fleurs de reine des prés ne préexiste pas dans la plante; elle paraît prendre naissance au moment de la distillation.

Essence de cèdre ($C^{32}H^{26}O^{2}$). Le bois de cèdre de Virginie fournit une *essence* solide, molle quelquefois, légèrement colorée, et qui est un mélange de deux principes, l'un liquide et hydrocarburé, appelé cédrène $C^{30}H^{24}$, l'autre solide et oxygéné $C^{30}H^{26}O^{2}$. Le cédrène a une odeur aromatique particulière; il bout à 237º; sa saveur est poivrée.

Essence de sassafras. L'huile essentielle qu'on extrait du *laurus sassafras* se présente sous la forme d'un liquide légèrement coloré en jaune, d'une odeur particulière qui rappelle celle du fenouil; sa saveur est âcre; elle distille à 228º.

Essence de girofle. L'huile essentielle qu'on extrait de la fleur non épanouie du giroflier des Moluques (*caryophyllus aromaticus*), est un mélange d'une huile oxygénée, acide eugénique, et d'un hydrocarbure ayant la même composition que l'*essence* de térébenthine.

Essence d'absinthe ($C^{20}H^{16}O^{2}$). L'huile essentielle qu'on obtient par la distillation de l'absinthe (*artemisia absinthium*), est d'un vert foncé; sa densité est 0,973.

Essence de roses. Cette huile volatile est extraite, surtout dans la Perse, aux Indes et dans l'État de Tunis, de plusieurs espèces de roses très-odorantes, telles que *rosa centifolia, damascena, moschata*, qui sont encore plus odoriférantes dans les pays chauds que dans le nôtre. On raconte que cette essence a été découverte, en 1612, par une princesse Nour-Djihânn, femme du Grand Mogol Djihanguyes. Se promenant avec l'empereur sur le bord de canaux remplis d'eau de roses, elle vit nager à la surface une sorte d'écume qu'elle fit recueillir et qui fut proclamée le parfum le plus précieux de l'Asie. On rapporte plusieurs procédés pour l'obtenir. Le premier consiste à disposer dans des pots, par couches alternatives, des pétales de roses et des semences de sésame. Après dix jours de séjour dans un lieu frais, on sépare les semences et on les met en contact avec de nouvelles roses. On répète cette opération huit ou dix fois, et l'on met alors les semences à la presse, qui en exprime une huile jaune et odorante. Suivant d'autres, on remplit de grands vases de terre de pétales de roses et d'eau. On expose ces vases au soleil pendant huit jours; on voit se former à la surface une écume huileuse que l'on ramasse avec un petit bâton garni de coton. Suivant d'autres enfin, on obtient l'*essence* de roses en distillant les pétales avec de l'eau à la manière ordinaire. L'*essence* de roses doit avoir une odeur de rose forte, mais pure, qui devient d'une grande suavité quand elle est étendue; elle est ordinairement sous la forme d'une masse cristallisée, dans laquelle on aperçoit un très-grand nombre de lames transparentes, acérées et brillantes, qui se dissolvent entièrement par la seule chaleur de la main. L'*essence* de roses est très-sujette à être falsifiée: en Asie, on en augmente la quantité en distillant avec les roses du bois de santal blanc; en Hollande et à Paris, on la mélange d'huile de bois de Rhodes; enfin on y ajoute de l'*essence* de géranium. M. Guibourt a indiqué plusieurs moyens de reconnaître ces falsifications.

Essence de cajeput. Cette *essence* s'extrait par la distillation des feuilles d'un arbuste des îles Moluques nommé *cajuputi*, c'est-à-dire arbre blanc, à cause de l'écorce blanche dont il est revêtu; c'est le *melaleuca minos*, de la famille des myrtacées. La formule de l'*essence* est $C^{20}H^{18}O^{2}$.

Essence de camomille ordinaire. C'est une huile essentielle assez épaisse, d'un bleu foncé, qu'on obtient en Allemagne par la distillation du *matricaria chamomilla.*

Essence de rue. Elle se compose en grande partie d'une huile oxygénée ayant pour formule $C^{20}H^{20}O^{2}$.

Essence de carvi. L'*essence* qu'on extrait de la graine de carvi est un mélange de deux substances; l'une, le carvène, isomère de l'*essence* de térébenthine; l'autre, le carvol, isomère de l'hydrate de thymyle.

Essence de cannelle. On trouve dans le commerce trois sortes d'*essences* de cannelle: 1º celle de cannelle de Ceylan, qui est d'un jaune doré, d'une odeur des plus suaves; 2º celle de cannelle de Chine, d'une odeur et d'une saveur peu agréables; 3º celle de la fleur de cannelle, qui se rapproche beaucoup de la première, et qu'on vend comme *essence* de Ceylan de deuxième qualité. Toutes ces *essences* résultent du mélange, en quantités variables, de deux huiles volatiles dont la principale, nommée hydrure de cynnamyle, est composée de $C^{18}H^{8}O^{2}$.

Essence de valériane. Mélange de deux huiles volatiles, la bornéenne, $C^{20}H^{16}$, et le valérol, $C^{12}H^{10}O^{2}$. Elle existe dans la racine fraîche de valériane.

Essences sulfurées. On trouve dans l'organisation végétale un certain nombre d'huiles essentielles qui contiennent du soufre parmi leurs éléments; on les reconnaît en mettant l'eau saturée de ces huiles avec du zinc et de l'acide sulfurique; l'hydrogène qui se dégage est mêlé d'acide sulfhydrique.

Essence de moutarde

$$(C^{8}H^{5}AzS^{2} = C^{6}H^{5}S,CyS).$$

Ce corps constitue plusieurs huiles essentielles, notamment celles de moutarde noire, de raifort et de cochléaria. On le produit artificiellement en distillant avec du sulfocyanure de potassium le précipité que le bichlorure de mercure occasionne dans une solution alcoolique de sulfure d'allyle. Le sulfocyanure d'allyle est obtenu à l'état de pureté en rectifiant l'*essence* de moutarde, de manière à la débarrasser d'une matière résinoïde qui la colore en brun. C'est une huile incolore, d'une saveur âcre, d'une odeur extrêmement pénétrante, qui excite le larmoiement. Appliquée sur la peau, elle y détermine une forte vésication.

Essence de moutarde noire. Cette *essence* n'existe pas dans la graine de moutarde noire; elle se produit par la transformation de l'acide myronique sous l'influence de l'eau et d'un ferment. Pour la préparer, on réduit la moutarde noire en poudre, puis, après avoir extrait l'huile grasse au moyen de la presse, on humecte la farine avec de l'eau, et on l'abandonne pendant quelques heures; ensuite on distille le mélange avec l'eau. La moutarde blanche ne donne pas d'huile essentielle par le même traitement.

Essence de raifort. L'huile essentielle qu'on obtient en distillant le raifort (*cochlearia armorica*) avec de l'eau présente tous les caractères du sulfocyanure d'allyle.

Essence de cochléaria. Les feuilles du *cochlearia officinalis* donnent, par la distillation avec l'eau, du sulfocyanure d'allyle.

Essence d'ail ($C^{6}H^{5}S$). Gerhardt lui donne la formule $C^{12}H^{5}S^{2}$; c'est un sulfure d'allyle. Il est contenu dans l'huile essentielle qu'on obtient en distillant avec de l'eau les feuilles et les graines de plusieurs asphodélées et crucifères. On trouve surtout du sulfure d'allyle dans l'*essence* des bulbes d'*allium sativum* (gousse d'ail), et des feuilles et des graines de *thlaspi arvense*. On produit artificiellement le sulfure d'allyle en chauffant l'*essence* de moutarde (sulfocyanure d'allyle) avec du monosulfure de potassium, dans un tube fermé. Les plantes appartenant à la famille des crucifères ne donnent pas d'*essence* quand, au lieu de les distiller avec de l'eau, on les dessèche préalablement et qu'on les chauffe à 100º. Il résulte des expériences de M. Pless: 1º que les graines et les feuilles du *thlaspi arvense*, distillés avec de l'eau, donnent un mélange de sulfure et de sulfocyanure d'allyle; 2º que le sulfocyanure d'allyle se produit seul par la distillation en présence de l'eau de l'*iberis amara*, du *raphanus raphanistrium*, du *sisymbrium officinale*, etc. L'*essence* de la graine de capucine (*tropæolum majus*) et l'*essence d'assa-fœtida* contiennent du soufre.

— ESSENCES ARTIFICIELLES. Certains composés chimiques exhalent des odeurs qui rappellent plus ou moins parfaitement celles de fleurs ou de fruits divers. L'industrie a, dans ces dernières années, utilisé ces propriétés pour parfumer ou aromatiser des produits dont le prix est trop peu élevé pour qu'on puisse se servir des *essences* naturelles. Cette branche de commerce a pris bientôt un développement considérable, et les produits qui en font l'objet se fabriquent aujourd'hui par quantités énormes. Les plus connus sont: la *nitrobenzine*, dont l'odeur rappelle celle de l'amande amère; l'éther *amyl-butyrique*, à odeur d'ananas; l'éther *éthyl-œnanthylique*, à odeur de raisin; l'éther *amyl-formique*, à odeur de poires, etc. Cependant ces corps n'imitent pas avec une perfection suffisante les *essences* des plantes dont ils rappellent l'odeur; aussi a-t-on cherché, en les mélangeant entre eux dans des proportions convenables, à atteindre un résultat plus parfait. Chaque fabricant a pour cela ses recettes particulières. M. Kletzinski a publié dans le *Journal polytechnique de Dingler* un certain nombre de formules qui ont été reproduites par le *Bulletin de la Société chimique* (1866, t. VI, p. 427). Ce sont des solutions alcooliques de divers éthers, auxquels on ajoute quelquefois des acides ou des *essences* naturelles; la glycérine entre dans toutes ces recettes; elle semble destinée à fondre ensemble les diverses odeurs et à les harmoniser. Il va sans dire que l'alcool employé comme véhicule doit être, ainsi que tous les autres produits, chimiquement pur. En ajoutant, par exemple, à 100 centimètres cubes d'alcool 1 centimet. cube de chloroforme, 10 centimèt. cubes d'éther éthyl-butyrique, 5 centimèt. cubes d'éther éthyl-valérianique, 1 centimèt. cube d'éther éthyl-œnanthylique, 2 centimèt. cubes d'éther méthyl-salicilique, 1 centimet. cube d'éther amyl-butyrique, 1 centimèt. cube d'alcool saturé à froid d'acide tartrique et 4 centimèt. cubes de glycérine, on obtient une *essence* artificielle dont l'odeur rappelle avec une grande exactitude celle de l'abricot. D'autres formules sont encore plus compliquées.

— *Essence d'Orient.* Nous avons vu, à l'article ABLETTE, que le principal produit de ce petit poisson était la matière argentée qui recouvre ses écailles, et qui, sous le nom d'*essence d'Orient*, sert à la fabrication des perles fausses. Pour obtenir cette substance, on écaille les ablettes en les raclant avec un couteau peu tranchant au-dessus d'un vase rempli d'eau pure. On rejette cette première eau, ordinairement salie par le sang et les mucosités qui sortent du corps du poisson; on frotte les écailles, et la matière argentée se détache sous forme de très-petites paillettes rectangulaires. On lave à grande eau, dans un tamis très-clair, au-dessus du même vase, et, après qu'on a réitéré deux ou trois fois ces opérations, toute l'*essence d'Orient* se dépose au fond de l'eau, sous la forme d'une masse boueuse, d'un blanc bleuâtre très-brillant, analogue à celui des perles ou de la nacre la plus fine. On décante pour recueillir l'*essence*. Cette substance se décompose rapidement et se putréfie, surtout pendant les grandes chaleurs; elle devient d'abord phosphorescente, puis se résout en une liqueur noire, épaisse comme de l'huile. Pour prévenir cette putréfaction, on conserve l'*essence d'Orient* dans l'ammoniaque. Pour la manière d'en faire usage, v. le mot PERLE. L'*essence d'Orient* se trouve aussi, mais en moins grande quantité, chez un certain nombre d'autres poissons. En général, elle est d'autant meilleure qu'elle a été préparée plus vite. Nous devons ajouter qu'il faut environ 40,000 ablettes pour obtenir un kilogramme d'*essence*; il est vrai que les écailles du ventre et des flancs sont les seules dont on fasse usage, celles du dos étant brunes et d'ailleurs fort peu chargées de matière nacrée. Cette substance est connue aussi sous le nom d'*essence de perles*.

— Sylvicult. *Essences forestières.* On entend par ce mot, en sylviculture, les espèces d'arbres qui peuplent les forêts. Tel bois est en *essences* de châtaignier, tel autre en *essences* de pin ou de chêne, ou de hêtre, ou de mélèze, etc.

On distingue les *essences* forestières en *essences* résineuses ou feuillues. Les premières comprennent les pins, les mélèzes, les cyprès, les cèdres, etc., etc.; les chênes, les hêtres, les châtaigniers font, au contraire, partie des feuillues.

Les arbres de haute futaie constituent des *essences* de premier ordre; ceux qui n'atteignent qu'une hauteur moyenne forment les *essences* secondaires.

Voici, par ordre alphabétique, les noms des

principales *essences* forestières. Nous les faisons suivre de quelques renseignements sur leurs habitudes, leur tempérament, leurs usages et leurs produits. Nous indiquons aussi les quantités de graines par hectare qu'exige leur semis.

L'alisier blanc ou alouchier vient dans des sols calcaires ou argileux, peu profonds, et sous les climats tempérés. Il croît jusqu'à 90 ans, vit jusqu'à 200, est fertile à 20 et atteint 15 mètres. A sa base, il peut avoir de $0^m,40$ à $0^m,60$ de diamètre. L'alisier terminal demande les mêmes sols et les mêmes climats; il s'élève jusqu'à 20 mètres. Ces deux arbres se sèment en pépinière, en rigoles, où les alises sont enterrées à $0^m,03$ ou $0^m,04$ de profondeur. Ils fournissent un bois excellent pour les dents de roues, les écrous, les vis, etc., et très-estimé pour le chauffage et le charbon. L'alisier terminal donne des alises ou aloses comestibles, quand on les a laissé blettir, et d'où l'on retire de l'eau-de-vie et du vinaigre.

L'aune exige des fonds humides; il vit jusqu'à 90 ans; à 50, il atteint 20 à 25 mètres de hauteur et $0^m,50$ à $0^m,66$ de diamètre au pied; à 15 ans, il devient fertile. Pour un semis plein, il faut 10 à 12 kilogr. de graine; pour un semis partiel, 6 à 8 kilogr. L'hectolitre de graines pèse 32 à 34 kilogr. Bon bois de travail pour les tourneurs, menuisiers, ébénistes, pour les constructions hydrauliques, les corps de pompe, etc.; mauvais comme charpente en plein air; recherché pour le chauffage des fours, surtout l'aune blanc. Il donne des cendres chargées de potasse. L'écorce est tannante et teint en brun ou en noir les cuirs et les feutres.

Le bouleau vient en sables gras, sous des climats froids ou tempérés; il vit de 80 à 90 ans et cesse de croître à 60. Il faut pour un semis plein 30 à 40 kilogr. de graine, un tiers en moins pour un semis par bandes ou en pots. L'hectolitre de graines pèse 100 kilogr. Bois estimé pour le charronnage, la menuiserie, les sabots, exempt de gerçures et de vermoulure; donnant un bon chauffage et un bon charbon. Son écorce est employée pour le tannage et donne au cuir de Russie son odeur. Avec la sève, on fait une boisson vineuse et du vinaigre assez bon.

Le cèdre préfère les sols graveleux, secs et profonds, et les climats froids; il vit plusieurs siècles et atteint 10 mètres de circonférence. Son bois passe pour être très-dur et incorruptible. Les semis se font en pépinière ou en pots, après avoir laissé les cônes séjourner dans l'eau pendant vingt-quatre heures pour en extraire la graine.

Pour le charme, il faut des sols argileux, mais pierreux et non compactes, des climats froids ou tempérés; il vit jusqu'à 150 ans, croît jusqu'à 80, et est fertile à 30. Un semis plein exige 50 à 55 kilogr. de graine ailée et 45 à 50 de graine désailée; un semis partiel, 33 à 38 kilogr. de graine ailée et 30 à 33 de graine désailée. L'hectolitre de graine ailée pèse 5 à 6 kilogr., celui de graine désailée de 41 à 42 kilogr. Bon bois de travail pour les roues d'engrenage, les leviers, les instruments aratoires; excellent pour le chauffage et pour le charbon. Ses cendres fournissent beaucoup de potasse. Son feuillage, vert ou sec, sert à la nourriture du bétail.

Les terres légères, substantielles, profondes, les coteaux et les montagnes moyennes conviennent très-bien au châtaignier, ainsi qu'un climat un peu chaud. Cet arbre croît très-longtemps, vit plusieurs siècles et arrive à 15 mètres de diamètre. Un semis en rigoles demande 7 à 10 hectolitres de châtaignes; un semis par pots ou par brous, 2 à 3. Bois excellent pour la charpente, les cercles, les échalas, les douves; inférieur pour le chauffage; donne un charbon léger; fruit féculent très-recherché.

Les chênes rouvre et pédonculé aiment les terres argileuses très-profondes et les climats tempérés; ils croissent pendant 180 ans, vivent pendant plusieurs siècles, s'élèvent à 33 mètres et acquièrent 3 mètres de diamètre. Pour un semis plein, il faut 15 à 16 hectolitres de glands; pour un semis partiel, 10 à 12; pour le repiquement, 6 à 7. Les glands doivent être recouverts de 3 à 4 centimètres de terre. Un hectolitre de glands pèse de 55 à 60 kilogr. Bois remarquable par sa durée, surtout celui du chêne rouvre; excellent comme bois de fente; employé pour les constructions, la marine, le charronnage, la tonnellerie et la boissellerie. Le jeune bois donne un bon chauffage. Le charbon de chêne est très-employé dans la métallurgie. L'écorce fournit le tan. Le gland sert à l'engraissement des porcs.

Le chêne taussin vient en sols légers et frais, sous des climats doux et humides; il s'élève jusqu'à 24 mètres et vit plusieurs siècles. Pour ce qui regarde les semis et graines, nous renvoyons à ce que nous avons dit du chêne rouvre. Le bois, estimé pour la construction, est peu propre à la fente; jeune, il fournit des cercles de futailles. Il est meilleur pour le chauffage que le rouvre et le pédonculé. L'écorce sert au tannage. Les glands sont estimés pour l'engraissement des porcs.

Au chêne youse il faut des sols calcaires, des climats chauds; il vit plusieurs siècles et atteint 10 mètres de hauteur. Très-estimé pour faire toutes les pièces exposées à un frottement continu. Excellent bois de chauffage. Bonne écorce pour le tannage. Glands souvent amers, et alors impropres à la nourriture des animaux.

Au chêne-liége on donne un sol granitique sous un climat chaud; il vit plusieurs siècles et atteint de 2 à 3 mètres de diamètre. On écorce le chêne-liége jusqu'à son entier dépérissement, ce qui empêche qu'on emploie son bois à la construction ou à divers ouvrages.

Le chêne kermès est un arbrisseau qui n'atteint guère que 1 à 3 mètres de hauteur; il lui faut un sol sablonneux et pierreux et un climat chaud. Bois employé pour faire des bourrées et des fagots destinés aux tuileries et aux fours à chaux. Il nourrit un insecte (*coccus ilicis*) dont on se sert en médecine et d'où l'on tire également une couleur rouge. L'écorce est propre au tannage des peaux.

L'épicéa vit jusqu'à 300 ans et s'élève jusqu'à 40 et 45 mètres, dans des sols peu profonds, un peu humides ou tourbeux, et à une altitude de 800 à 2.000 mètres de hauteur audessus de la mer. Il faut 20 à 23 kilogr. de graine désailée pour un semis plein. Un semis partiel demande seulement 13 à 15 kilogr. de la même graine. L'hectolitre de graine ailée pèse de 12 kilogr. 5 à 14; celui de graine désailée de 40 à 43 kilogr.

L'érable, le sycomore et le plane vivent jusqu'à 150 et 200 ans, s'élèvent jusqu'à 25 mètres et ont $0^m,66$ de diamètre à la base. Sols profonds, frais et divisés; climats tempérés. L'érable champêtre demande de moindres élévations que l'érable commun; il vit de 150 à 200 ans et atteint de 10 à 15 mètres de hauteur. Ces arbres demandent de 60 à 65 kilogr. de graine pour un semis plein, et 40 à 45 kilogr. pour un semis partiel. L'hectolitre de graine pèse 12 à 13 kilogr. Leur bois n'est pas attaqué par les vers; il est très-recherché pour la menuiserie et l'ébénisterie, pour le charronnage et pour le travail au tour; il est d'une qualité supérieure pour le chauffage et pour le charbon. Les cendres donnent beaucoup de potasse. Les feuilles sont mangées par les bêtes à laine. La sève du sycomore et du plane est sucrée.

Le frêne croît jusqu'à 80 ans; il atteint une hauteur de 30 à 33 mètres et un diamètre de $0^m,66$ à sa base. Sols profonds, frais et divisés; climats tempérés; 40 à 45 kilogr. de graine pour un semis plein; 27 à 30 kilogr. pour un semis partiel. Les semences doivent être enterrées à $0^m,015$ ou à $0^m,020$. L'hectolitre de graine pèse 17 ou 18 kilogr. Le bois sert à la menuiserie, à l'ébénisterie, à la boissellerie et à la fabrication des armes; il est recherché par les tourneurs et les sabotiers; on l'emploie aussi pour faire les timons et les brancards. Il est estimé pour le chauffage et le charbon. L'écorce sert au tannage des peaux; on en retire aussi une couleur bleue. Les cendres fournissent beaucoup de potasse. Les feuilles, soit vertes, soit sèches, sont recherchées par le bétail.

Le hêtre vit 300 ans, s'élève à plus de 40 mètres, atteint $1^m,50$ de diamètre à la base et ne devient fertile qu'à 50 ans. Il demande des sols pierreux et légèrement argileux, des climats tempérés. Bon bois de fente, employé par les menuisiers, les ébénistes, les charrons, les carrossiers, les tourneurs, les layetiers et les boisseliers; il sert à faire des rames, des manches de gros marteaux. Il donne un chauffage et un charbon excellents. La faîne mêlée au gland sert à engraisser les porcs; elle donne une huile comestible. Il faut 8 à 10 hectolitres de faînes pour un semis plein, qui réussit peu; 6 à 7 hectolitres pour un semis partiel; 3 à 4 pour le repiquement. L'hectolitre de faînes pèse de 41 à 43 kilogr.

Le mélèze vient en terre divisée, froide et profonde, dans les climats secs et froids. Il vit plusieurs siècles, s'élève de 33 à 40 mètres et prend $1^m,60$ de diamètre à sa base. Le semis exige 18 ou 20 kilogr. de graine ailée, 14 à 16 de graine désailée. L'hectolitre de graine ailée pèse de 16 à 18 kilogr.; celui de graine désailée, de 50 à 55 kilogr. Bois excellent pour les constructions civiles et navales; très-propre à la menuiserie; bon pour échalas; passable pour le chauffage et le charbon. On en retire la térébenthine dite *de Venise*. L'écorce est propre au tannage.

Le merisier aime les terrains secs et profonds et les climats tempérés. Il vit 70 à 80 ans, croît rapidement et atteint une hauteur de 25 à 28 mètres. Son bois est recherché par les menuisiers, les ébénistes, les tabletiers et les luthiers; jeune, on l'emploie à faire des cercles; il est estimé pour le chauffage et pour le charbon. Il donne une gomme employée aux mêmes usages que la gomme arabique. Les merises servent à faire le kirsch-wasser.

Le micocoulier vit plusieurs siècles, atteint à 60 ans une hauteur de 12 à 16 mètres et un diamètre à la base de $0^m,50$ à $0^m,60$. Il vient en terrains profonds, légers et un peu frais, et sous les climats chauds. On enterre sa semence de $0^m,010$ à $0^m,015$. Le jeune plant a besoin d'être recouvert de paille, de feuilles ou de mousse durant l'hiver, dans le nord et l'est de la France. Bois recherché pour le charronnage, la menuiserie, la marqueterie, la sculpture; sert à faire des cercles, des fourches, des baguettes de fusil, des manches de fouet très-flexibles dits *en bois de Perpignan;* estimé pour le chauffage. Les feuilles servent à la nourriture des moutons et des chèvres.

L'orme croît dans tous les sols non marécageux ou trop argileux et sous les climats tempérés. Il dure plusieurs siècles et est d'une croissance très-rapide; 28 à 30 kilogr. de graines pour un semis plein; 18 à 22 pour un semis partiel. L'hectolitre pèse 40 kilogr. Bois assez bon pour la charpente; excellent pour toutes les parties qui sont sous eau; employé pour l'ébénisterie et le charronnage; sert à faire les affûts de canons, les voitures, les vis de pressoir, les écrous, les roues d'engrenage, les arbres et les roues des moulins; donne un bon chauffage et un charbon assez estimés. Les cendres fournissent beaucoup de potasse. Les feuilles sont mangées par le bétail.

Le peuplier tremble vit 50 ou 60 ans, atteint une hauteur de 25 à 30 mètres et un diamètre de $0^m,66$ au pied. Il se plaît dans les sols légers et un peu humides et dans les climats tempérés. Il peut servir à la charpente en lieu sec; est employé à la menuiserie, à la sculpture, à l'ébénisterie; se débite très-bien en planches minces; donne de bonnes conduites d'eau. Chauffage médiocre; charbon employé pour la fabrication de la poudre. L'écorce sert au tannage. Les feuilles servent à la nourriture des bêtes à laine et même des chevaux.

On doit rechercher pour le pin sylvestre les sols profonds et légers et les climats tempérés. Cet arbre vit 200 ans, croît rapidement, atteint 33 mètres de hauteur, $1^m,20$ de diamètre à la base, et devient fertile vers 40 ans. Il est employé pour les constructions, sert à faire les mâts des navires, donne un assez bon chauffage et un bon charbon; il produit aussi, par la distillation, beaucoup de goudron. Pour semis, 12 à 14 kilogr. de graine ailée sont nécessaires; 9 à 11 de graine désailée, 8 à 10 hectolitres de cônes pour un semis partiel. L'hectolitre de graine ailée pèse de 12 à 14 kilogr.; celui de graine désailée de 44 à 50 kilogr.

Le pin maritime aime les sols profonds et sableux et les climats un peu chauds. Il vit au moins 200 ans, croît très-rapidement et atteint 30 mètres de hauteur et 1 mètre de diamètre. Il sert à faire des pilotis et des étais dans les chantiers de la marine; se débite en planches et en échalas; donne un chauffage et un charbon de faible qualité. Il est principalement cultivé pour l'extraction de la résine. Pour un semis plein, 15 à 18 kilogr. de semence ailée; 12 à 14 de semence désailée; le tiers en moins pour un semis partiel.

Le pin laricio préfère les sols légers et les climats tempérés. Il vit plusieurs siècles, atteint, à 70 ou 80 ans, une hauteur de 33 mètres et un diamètre de $0^m,60$ à la base. Il demande 14 à 16 kilogr. de graine ailée, et 11 à 13 de graine désailée pour un semis partiel. Très-estimé pour la charpente, son bois se débite très-bien en planches et en madriers, sert à la menuiserie, donne un assez bon chauffage et un bon charbon.

Au pin d'Alep les sols secs et légers et les climats chauds. Sa croissance est très-rapide. Son bois sert à la bâtisse et à la menuiserie. Il est employé à l'extraction d'une résine qui est confondue dans le commerce avec la térébenthine de Venise. Le semis se fait dans les mêmes conditions que celui du pin laricio.

Il faut au pin pinier des sols légers et profonds et des climats un peu chauds. Il atteint une hauteur de 20 mètres et $1^m,20$ de diamètre à sa base. Sa tête est arrondie et a 20 mètres de diamètre. On sème seulement par repiquement. Très-propre à la charpente, son bois sert à faire des planches et des corps de pompe; il est employé pour la menuiserie. Son fruit, nommé pignon, est une amande douce, agréable à manger et donnant une bonne huile. En Italie, il y a une variété qui fournit des pignons à noyau tendre.

Le pin de lord Weymouth croît très-rapidement, vit plusieurs siècles, atteint 50 à 60 mètres de hauteur et $1^m,66$ de diamètre à la base; il aime les sols légèrement humides, substantiels et profonds, ainsi que les climats un peu froids. Bois léger, si cassant que souvent un arbre qu'on abat se brise en tombant; il est employé pour la menuiserie et dans les constructions à l'abri de l'eau et des variations de l'atmosphère.

Les sables gras et les climats tempérés conviennent au robinier (faux acacia). Il vit 100 ans, croît très-rapidement et atteint 18 mètres de hauteur et $0^m,66$ de diamètre au pied. Le semis plein demande 20 à 25 kilogr. de semence; celui par bandes et par pots, 14 à 16 kilogr. Bon bois de charronnage, recherché pour faire les coins dans les chemins de fer, excellent pour la bâtisse et pour les constructions navales, très-estimé pour la menuiserie et l'ébénisterie, le meilleur de tous les bois pour faire les échalas. Il donne un chauffage médiocre. Les feuilles sont un bon fourrage.

Des sols frais et faciles à pénétrer sont préférables pour le sapin, qui se plaît dans les climats froids ou tempérés. Il vit 300 ans, atteint 45 mètres de hauteur et 3 mètres de diamètre à la base, et devient fertile vers 70 ans. Excellent pour les charpentes; se débite beaucoup en planches; fournit des douves, des cercles, diverses pièces pour le charronnage; donne un chauffage médiocre, un charbon assez bon. On en extrait une résine liquide dont on tire la térébenthine dite *de Strasbourg*. La combustion des sciures fournit le *salin*, d'où l'on tire de la potasse. On emploie pour un semis par bandes ou par pots 40 à 45 kilogr. de semence ailée, et 36 à 40 kilogr. de semence désailée. L'hectolitre de graine ailée pèse de 20 à 22 kilogr.; celui de graine désailée, de 26 à 28 kilogr.

Le saule marceau se plaît dans les sables gras un peu frais et dans tous les climats de l'Europe; le saule blanc dans les sols humides, mais non marécageux ou trop compactes, et dans les climats tempérés. Le premier vit 60 ans et atteint une hauteur de 12 à 15 mètres, et un diamètre de $0^m,33$ à la base; le second vit de 50 à 60 ans et atteint 28 mètres de hauteur et $0^m,50$ de diamètre à la base. Le bois de saule sert pour la vannerie et pour les ouvrages de fente. Il donne un mauvais chauffage. Le charbon est employé pour la fabrication de la poudre. Les cendres fournissent beaucoup de potasse. L'écorce est propre au tannage. Les feuilles peuvent servir de fourrage aux bêtes à laine.

Le sorbier cormier vient bien dans les sols calcaires et les terres fortes, ainsi que dans les climats tempérés. Il vit 200 ans, croît très-lentement et atteint 20 mètres de hauteur et 1 mètre de diamètre à la base. Son bois est employé pour les dents de roue, les vis, les écrous, les chevilles. Estimé pour le chauffage et le charbon. L'écorce peut servir pour le tannage. Le fruit du sorbier des oiseleurs sert d'appât pour prendre les oiseaux. Le fruit du sorbier cormier devient bon à manger quand on le laisse blettir sur la paille; il procure une espèce de cidre, du vinaigre et de l'eau-de-vie.

Le bois du tilleul est estimé pour la menuiserie, l'ébénisterie et la sculpture; il donne un chauffage médiocre; le charbon est employé pour la fabrication de la poudre. L'écorce sert à faire des cordes résistantes et souples. Les feuilles sont très-bonnes pour les bêtes à laine. Cet arbre vit 500 ans, il croît rapidement, il atteint 30 mètres de hauteur et 4 mètres de diamètre à la base. Ce sont les sols sablonneux, profonds et frais qui sont les plus favorables à sa venue. Il prospère dans tous les climats.

Les différentes espèces d'arbres dont nous venons de parler ont entre elles certaines affinités qui, le plus souvent, ont pour effet d'activer la végétation de chacune d'elles. Ainsi, dans une forêt, le mélange du chêne et du hêtre, du chêne et du charme, du hêtre et du sapin, etc., a pour effet de donner un rendement en bois beaucoup plus considérable que si chacune de ces *essences* se trouvait isolée, formant des massifs homogènes, distincts les uns des autres. Il y en a même quelques-unes qui ne vivent pas en famille, du moins dans nos climats: ainsi l'orme, le tilleul, le frêne, etc., ne se rencontrent que mélangés avec d'autres espèces et ne forment jamais l'*essence* dominante d'une forêt; le chêne lui-même ne prospère pas quand il se trouve seul, et il n'atteint l'âge et les dimensions auxquels il peut parvenir que lorsqu'il est mêlé dans une certaine proportion à d'autres arbres. Ces faits s'expliquent facilement par la physiologie végétale. Chacune de ces *essences* favorise puissamment la végétation des autres, au lieu de la contrarier, en puisant sa nourriture dans des éléments différents; de plus, l'une a des racines profondes, l'autre des racines traçantes, et elles laissent à leurs voisins plus d'air et de lumière en étendant diversement leurs rameaux, soit en hauteur, soit en largeur. On conçoit donc que le mélange des *essences* forestières favorise leur croissance, loin de l'entraver.

— Philos. Le mot latin *essentia*, formé du verbe *esse*, être, a été introduit dans la langue latine par Cicéron. Les Grecs avaient dérivé de leur verbe εἶναι, être, dont le participe présent féminin est οὖσα, le mot οὐσία; et les Allemands tirent également de *sein*, être, dont le participe passé est *gewesen*, le mot *wesen*, essence. L'*essence* est l'être même en ce qu'il a de permanent, d'identique, d'invariable, au milieu des variations dont il est d'ailleurs susceptible, en ce qui le constitue et le fait tel être. Qu'il s'agisse d'un genre, ou d'un individu, ou même d'un être de raison, il y a toujours quelque chose qui le constitue en son être: Jean qui rit est le même homme que Jean qui pleure; le laid Socrate participe de la même humanité que le bel Alcibiade. Il y a donc, entre Alcibiade et Socrate, des ressemblances avec des différences: les unes sont l'*essence* de l'humanité, qu'elles constituent; les autres, que l'humanité comporte, en sont les *accidents*. Il y a également, entre Jean de la veille et Jean du lendemain, des ressemblances avec des différences: les unes sont l'*essence* de Jean, qu'elles constituent; les autres, que Jean comporte, sont les *accidents* de son être. Jean peut rire ou pleurer, être sain ou malade: ce sont des phénomènes, des manières d'être qui varient, sans qu'il varie lui-même: ce qu'il y a ainsi en lui d'invariable est l'*essence* d'un individu; et l'humanité peut être laide chez un homme, belle chez un autre, orgueilleuse ou ambitieuse chez celui-ci, modeste chez celui-là: ce sont là des phénomènes, des manières

d'être qui changent sans qu'elle change elle-même ni cesse d'être ce qu'elle est : ce qu'il y a ainsi de permanent, d'identique en elle, est l'*essence* du genre. Il y a lieu de distinguer en tout être, soit genre, soit individu, l'être et les phénomènes de l'être, l'*essence* (τὴν οὐσίαν) et les *accidents* (τὰ συμβεβηκότα). C'est une distinction analogue à celle du contingent et du nécessaire : ce sans quoi l'être peut être, ce sans quoi il ne peut.

Quand, dans un être qu'on étudie, on fait abstraction des phénomènes, il reste, outre ces caractères invariables et constitutifs de l'être, qui en sont l'*essence*, l'être distrait de tous les attributs, des invariables comme des variables, des essentiels comme des accidentels, dont il est le sujet : c'est la *substance*. Nous avons lieu donc de considérer dans un être trois choses : le *substratum* ou sujet des attributs (τὸ ὑποκείμενον) ; les attributs invariables, nécessaires, constitutifs ; les attributs mobiles, simples modes, purs phénomènes : la *substance*, l'*essence* et les *accidents*.

L'ancienne métaphysique ne distingua pas la *substance* de l'*essence* ; elle attacha le nom d'*essence* à tout ce qui, dans l'être, est le contraire des accidents ou des simples phénomènes. Il n'y eut pour elle que les phénomènes et les accidents. Pour Platon, l'*essence* consiste dans les idées, parmi lesquelles figurent l'unité et l'être. Pour Aristote, elle est la première des catégories, c'est-à-dire la plus nécessaire parmi les conceptions de notre entendement, et elle est à la fois la *forme*, la *matière*, l'être concret ou l'*individu* dans lequel existent ces deux éléments de toutes choses. Pour l'un comme pour l'autre, la substance distincte de l'*essence*, le *substratum* indéterminé de toute qualité et de toute forme, c'était la *matière première*, une sorte d'intermédiaire entre l'être et le non-être, une abstraction, la pure conception du possible. Ce fut la scolastique du moyen âge qui sépara la *matière*, sous le nom de *substratum* ou de substance, de l'*essence*, dont le nom fut réservé aux qualités exprimées par la définition, aux idées constitutives du genre et de l'espèce, à la *forme*. Descartes continue à concevoir la substance comme une chose toute différente de l'*essence*, « une chose, dit-il, qui existe en telle façon, qu'elle n'a besoin que de soi-même pour exister. » Mais, sans qu'il s'en rende bien compte, c'est à l'*essence* qu'il donne le premier rang, lui ôtant le caractère purement logique qu'elle avait dans l'école, pour y voir le véritable principe ou le fond de toutes les qualités d'un être. Parmi les attributs de chaque substance, il n'y en a qu'un, selon lui, qui mérite le nom d'*essence*, parce que tous les autres en dépendent, ou n'en sont que des modifications : l'étendue dans les corps, et la pensée dans les esprits. Sont-ce là de véritables attributs ? Il est visible que le rôle qu'ils jouent dans l'existence de chaque être ne laisse point de place à un principe plus élevé, et que la métaphysique cartésienne identifie la pensée avec l'esprit, l'étendue avec la matière, l'*essence* avec la substance. Leibnitz les identifie plus heureusement dans le principe supérieur de la force : l'activité et la puissance causatrice qui constitue la force, c'est-à-dire qui en est l'*essence*, est quelque chose de durable et d'identique comme on conçoit la substance, mais substance vivante, se suffisant à elle-même, produisant hors de son sein par elle-même tous les modes de son être. Kant, au contraire, distingue profondément l'*essence* de la substance : l'une déterminée par la seule notion que nous avons d'une chose, et qui peut, comme la notion elle-même, être chimérique ; l'autre étant ce qu'il y a de réel dans les objets, et qui ne peut être constaté que par l'expérience.

Sans résoudre le problème de savoir s'il convient d'identifier, dans les individus, l'*essence* avec la substance, il y a lieu d'en maintenir, sinon la distinction ontologique, au moins la distinction logique ; car, si elles s'identifient, ce ne saurait être que dans les individus, non dans les genres, ni surtout dans les êtres de raison, chez lesquels il y a *essence* sans qu'il y ait substance. D'où il faut conclure que le mot *essence* exprime proprement les qualités ou les idées qui doivent entrer dans la définition d'un être. Ainsi l'*essence* d'un triangle équilatéral sera d'avoir ses angles égaux et ses côtés égaux.

Essence du christianisme, ouvrage de Feuerbach. V. CHRISTIANISME.

ESSÉNIEN s. m. (è-sé-ni-ain — du syriaque *asa*, soin, guérison). Hist. relig. Nom qu'on donnait à des sectaires juifs : *Les* ESSÉNIENS, *qui croyaient à la fatalité, et qui ne sacrifiaient jamais de victimes dans les temples, étaient encore plus révérés chez les Juifs que les pharisiens et les saducéens.* (Volt.) *Philon a distingué deux sortes d'*ESSÉNIENS : *les uns s'attachaient à la pratique, et les autres, qu'on nomme thérapeutes, à la contemplation.* (Dider.)

— Encycl. Hist. relig. La célèbre secte juive des *esséniens* prit naissance, à ce que l'on suppose, vers le milieu du IIe siècle avant l'ère chrétienne ; au Ier siècle de notre [illegible] on quatre mille adeptes [illegible] ité. Ni les livres juifs [illegible] n'en font mention ; nous ne la connaissons que par des passages de Philon, de Josèphe et de Pline. Les deux premiers avaient vu le plus grand développement de la secte. Philon, qui avait été séduit un moment par le mysticisme vague de leurs doctrines, donne quelques renseignements incomplets sur leurs dogmes et leurs croyances ; Josèphe, qui vécut au milieu d'eux et fut un de leurs adeptes, dans sa jeunesse, nous renseigne d'une façon intéressante sur leur vie extérieure, leurs rapports avec la société civile. Pline n'a fait que résumer ce que l'on savait de son temps à Rome sur les *esséniens*.

On connaît fort peu leurs dogmes. Le mystère dont ils entouraient les initiations, le serment qu'ils faisaient prêter aux adeptes de ne rien révéler aux profanes, le soin avec lequel ils brûlèrent leurs livres, dès qu'ils coururent quelque danger, nous ont dérobé la plus grande partie de leurs doctrines. Cependant, on peut inférer de quelques pages de Philon qu'ils professaient une sorte de sabéisme. Ils adoraient un Dieu unique, sous la figure du soleil, auquel ils s'efforçaient de dérober les actes naturels, réputés impurs ; ils lui adressaient leurs prières et voyaient encore en lui l'image de la fatalité qui, suivant eux, gouvernait l'univers et même la conscience humaine. Leurs croyances sur l'immortalité de l'âme, les récompenses et les peines dans une autre vie, les rapprochaient de l'école grecque d'Alexandrie ; ces croyances, ils les avaient certainement empruntées aux Grecs, ce qui suffirait à montrer le peu d'ancienneté de leur secte.

La morale des *esséniens* était austère et conforme à ce qui fut plus tard l'esprit de l'Évangile : fuir la volupté, se dévouer pour ses frères malades, partager la journée entre le travail et la prière, tels étaient les points principaux de leur religion extérieure, sur laquelle on a des connaissances plus précises. La communauté de biens était l'essence même de la secte. L'initié n'était reçu qu'après trois années de noviciat ou d'épreuves, au bout desquelles il prêtait le serment d'observer la piété envers Dieu, la justice envers les hommes, de haïr l'injuste et de venir en aide à ses frères, de garder sa foi envers tous les hommes, d'aimer et de pratiquer la vérité, de ne dévoiler à personne les mystères de l'initiation et des dogmes, et d'en transmettre religieusement le dépôt. C'étaient là des idées élevées, et il est singulier que les *esséniens* les aient mêlées aux pratiques superstitieuses du sabéisme.

Ils habitaient de préférence autour de Jérusalem, dans les villages ; ils y restèrent jusqu'à la destruction du temple. Quelques-uns allèrent se réfugier en Égypte, à Alexandrie, rendez-vous commun, à cette époque, de toutes les philosophies et de toutes les religions qui, se frottant et se confondant entre elles, formèrent le syncrétisme alexandrin, appelé un peu vaguement le néo-platonisme. Il y avait, parmi les *esséniens*, deux classes bien distinctes : l'une, celle des *theoretici*, c'est-à-dire contemplateurs, qui vivaient un peu à la façon des ermites chrétiens, absorbés dans leurs méditations intérieures, et l'autre, qui était composée des *esséniens* actifs ou *practici*. Leur communisme, d'ailleurs, n'était point sans relations avec la doctrine chrétienne, et ils offrirent le premier modèle des communautés religieuses. Ils étaient tous vêtus de même, d'une robe blanche, avaient les biens et la nourriture en commun, et se nourrissaient avec la plus grande frugalité ; leur occupation la plus constante était la prière et la méditation. Ils méprisaient les arts et les sciences qui n'avaient point pour objet immédiat la purification morale de l'âme. Il y a évidemment une grande affinité entre ces doctrines et celles de l'Évangile ; une autre affinité encore est dans le mépris qu'ils avaient pour la logique et la métaphysique, qui n'occupent pas non plus une grande place dans le Nouveau Testament. Ils étaient d'ailleurs si célèbres par la pureté de leurs mœurs, que les Juifs, même ceux qui n'appartenaient point à leur secte, leur confiaient volontiers l'éducation de leurs enfants.

La plupart étaient agriculteurs ; ceux qui exerçaient des métiers étaient les moins nombreux, à cause de la règle qui, chez eux, interdisait le lucre. Certaines professions, comme celles d'aubergiste, de cabaretier, étaient interdites, comme poussant à l'amour du gain. Une seule science, en dehors de l'agriculture, était en honneur chez eux, la médecine. C'était, en effet, pour eux une nécessité d'en apprendre les secrets, puisqu'ils regardaient comme impur le contact des autres médecins juifs. Leur connaissance des livres de médecine, des pratiques médicales, des vertus des simples, les a fait quelquefois confondre avec les thérapeutes. Bellermann et Gfrœrer ont même trouvé dans l'étymologie, encore incertaine, du mot *essénien*, la racine d'un vocable qui signifie guérir.

Les *esséniens* étaient, pour la plupart, célibataires ; quelques-uns, mariés avant leur initiation, conservaient leurs femmes. Il n'était pas rare non plus qu'un initié se mariât ; mais comme, parmi les *esséniens*, on ne voyait dans la femme qu'un être inférieur, et que la victoire sur les passions était mise à un haut prix, il fallait que la femme, avant d'entrer dans la communauté, subît des épreuves et une sorte de stage où ses vertus domestiques et sa chasteté étaient l'objet d'un examen attentif. C'est à cela que doit se borner ce que dit Josèphe des prosélytes recrutés, jusque chez les femmes, par les *esséniens*. Il n'y avait pas, comme on a pu l'inférer de sa phrase, de communautés d'*esséniennes*.

Les pratiques extérieures de la secte différaient peu de celles des autres Juifs : ils fêtaient le sabbat dans leurs synagogues ; au lieu de se rendre au temple, comme les autres, ils se contentaient d'envoyer leurs offrandes et ne sacrifiaient jamais d'animaux. Quelques pratiques superstitieuses se mêlaient à ce culte : ainsi, ils saluaient par une prière et par une adoration le lever du soleil, et poussaient le respect du sabbat jusqu'à se priver de déranger le moindre ustensile dans leurs demeures ; ils considéraient comme un opprobre d'avoir une tache d'huile ou de graisse sur leur robe, et ne crachaient jamais qu'en se détournant à gauche. Ils se privaient de satisfaire leurs besoins naturels pendant le jour, afin, disaient-ils, de ne pas souiller les rayons de Dieu.

Leur vie austère et laborieuse faisait des *esséniens* des hommes robustes, en même temps que leurs doctrines fatalistes les rendaient sectaires fanatiques et tenaces. Ils faisaient preuve, lorsqu'on les persécutait, de la plus grande énergie, et les supplices, les tortures ne purent les décider à trahir les mystères de leur initiation et de leurs doctrines.

Les *esséniens* disparurent dans le tourbillon qui enveloppa la Judée, après la conquête romaine et les commencements du christianisme. Peut-être ont-ils été confondus avec les ascètes chrétiens. Dans l'obscurité qui couvre leur origine, ainsi que par la spécialité de leur règle et de leurs croyances, ils ont été souvent comparés aux anciennes écoles hébraïques de prophètes, aux pythagoriciens et aux stoïciens grecs, aux moines chrétiens et aux modernes quakers. De Quincey a cherché à les identifier avec les premiers chrétiens, qui, entourés de dangers, prirent le nom et le genre de vie des *esséniens*, comme un déguisement impénétrable à la fois à leurs ennemis juifs et romains, et à des frères timides ou traîtres. Des monographies des *esséniens* ont été écrites par Bellermann (Berlin, 1821), Sauer (Breslau, 1829), et Leutbecher (Amsterdam, 1857).

ESSENIUS (André), théologien néerlandais, né à Bommel en 1618, mort en 1677. Il étudia à Utrecht, fut appelé comme pasteur à Nedelangbroek en 1641, et ensuite à Utrecht même où il enseigna la théologie. La polémique occupa une grande partie de sa vie. On a de lui : *Triumphus crucis* (Amsterdam, 1649) ; *De moralitate sabbathi* (1658) ; *Systema theologicum* (Utrecht, 1659) ; *Compendium theologiæ dogmaticum* (Utrecht, 1669) ; *Considérations sur la parabole du Semeur*. Tous ces ouvrages sont en latin, sauf le dernier, qui est en hollandais. Il est dirigé contre le fameux mystique Labadie.

ESSENTE ou **AISSANTE** s. f. (è-san-te — rad. *ais*). Constr. Bout de bois, petite planche taillée de façon à simuler une ardoise et servant au même usage.

— **Encycl.** Au XIVe siècle, les maisons en bois étaient ornées et enrichies de statuettes, de sculptures, dans toutes leurs parties saillantes. De magnifiques spécimens existent encore à Rouen, à Caen, à Lisieux, à Rennes, à Vitré, à Falaise, surtout dans quelques coins déserts à l'abri du marteau des démolisseurs. Ces maisons étaient terminées par un pignon aigu et très-élevé, dont la saillie, souvent considérable, était soutenue par deux poteaux se rejoignant au comble et protégeait contre la pluie les étages inférieurs. Ces pièces de bois étaient peintes, et, le plus souvent, garnies de planchettes de bois simulant l'ardoise, afin d'assurer leur conservation. On nommait ces planchettes *essentes*.

Quelquefois on les employait aussi, au lieu d'ardoises, sur le larmier qui courait au-dessous de l'abri des croisées, à chaque étage. Ces *essentes* étaient donc destinées à protéger les pièces de bois en saillie, qui elles-mêmes protégeaient les parties inférieures.

Dans les constructions rustiques de certains villages de Normandie, on les retrouve encore posées en guise d'ardoises contre des pignons de torchis, et remplaçant ou l'ardoise, ou le revêtement de bois, nommé *clain*, qui est plus dispendieux, et réservé à de plus riches habitations.

ESSENTIALISME s. m. (è-san-si-a-li-sme — du lat. *essentialis*, essentiel). Méd. Doctrine de ceux qui attribuent les maladies à des essences existant dans l'organisme indépendamment du fonctionnement des organes.

ESSENTIALISTE s. m. (è-san-si-a-li-ste — rad. *essentialisme*). Méd. Partisan de l'essentialisme : *Les* ESSENTIALISTES.

— Adjectiv. : *Les médecins* ESSENTIALISTES.

ESSENTIALITÉ s. f. (è-san-si-a-li-té — du lat. *essentialis*, essentiel). Caractère de ce qui est essentiel : *L'*ESSENTIALITÉ *d'une clause dans un contrat.*

— Méd. Système qui attribue les fièvres, non à un état pathologique spécial, mais à une sorte de réaction de la nature contre le mal dont le patient est affecté.

ESSENTIEL, ELLE adj. (è-san-si-el — lat. *essentialis* ; de *essentia*, essence). Qui est de l'essence d'un être ou d'un objet, qui appartient à sa nature propre : *L'égalité des côtés est* ESSENTIELLE *au carré. L'oxygène et l'azote sont les parties* ESSENTIELLES *de l'air. Nous attribuons trop à l'art : ni nos biens ni nos maux* ESSENTIELS *n'ont reçu leur être de lui ; comme il ne nous a pas donné la santé, la beauté, les grâces, la vigueur d'esprit et de corps, il ne peut non plus nous soustraire aux maladies, aux guerres, au vice, à la mort.* (Vauven.) *Chacun de nous contient en lui la nature humaine avec tous ses éléments* ESSENTIELS. (V. Cousin.) ‖ Qui existe nécessairement ; qui est ce qu'il est par son essence, et non par accident : *Nul être créé n'est* ESSENTIEL. *Chaque chose est vraie en partie et fausse en partie ; la vérité* ESSENTIELLE *est toute pure et toute vraie.* (Pasc.)

— Important au plus haut point, capital : *Il faut beaucoup de siècles pour amener un changement* ESSENTIEL *dans les sociétés.* (Chateaub.) *Du gland semé en terre sortira un arbre dont les traits* ESSENTIELS *peuvent être décrits à l'avance.* (Renan.) *Le flâneur n'est rien autre chose qu'un paresseux qui cherche à se tromper lui-même sur son défaut* ESSENTIEL. (Boitard.) ‖ Nécessaire, indispensable : *La vérité et la fidélité sont les vertus* ESSENTIELLES *des princes.* (Fléch.) *Une circonstance* ESSENTIELLE *à la justice que l'on doit rendre aux autres, c'est de la faire promptement et sans différer.* (La Bruy.) *Le malheur est une atteinte directe portée à l'intérêt de notre personne, dans ce qui nous est cher ou* ESSENTIEL. (Azaïs.)

— Mus. *Cordes essentielles* ou *modales*, Médiante et sous-sensible du ton.

— Chim. *Huiles essentielles*, Ancien nom des essences.

— Pharm. Se disait des médicaments qui passaient pour contenir exclusivement les principes curatifs propres aux substances d'où on les avait extraits : *Sels* ESSENTIELS.

— Anat. *Organes essentiels*, Organes si nécessaires à la vie, que la suppression de leurs fonctions entraîne nécessairement et très-rapidement la mort : *Aucun* ORGANE ESSENTIEL *n'a été atteint par la balle.*

— s. m. Point essentiel, point capital, indispensable, très-important : *Oublier l'*ESSENTIEL. *L'*ESSENTIEL *est de faire bien.* (Vauven.) *L'*ESSENTIEL, *dans l'éducation, n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre.* (J.-J. Rouss.)

— **Antonymes.** Contingent, accidentel, adventice, casuel, éventuel, fortuit, occasionnel.

ESSENTIELLEMENT adv. (è-san-siè-le-man — rad. *essentiel*). Par essence, par sa nature propre, par-dessus tout, tout à fait, absolument : *L'égalité des biens est* ESSENTIELLEMENT *impossible dans la société civile.* (Robespierre.) *Louis XVIII était* ESSENTIELLEMENT *magistrat par son esprit et par son caractère.* (Mme de Staël.) *Le péché est* ESSENTIELLEMENT *intransmissible.* (Lamenn.) *La France est un pays* ESSENTIELLEMENT *démocratique.* (Lamart.) *L'égoïste est un être* ESSENTIELLEMENT *antisocial.* (Alibert.) *Le besoin de se consacrer est* ESSENTIELLEMENT *le partage des femmes.* (Alibert.) *L'illusion est une partie intégrante de la réalité ; elle y tient* ESSENTIELLEMENT *comme l'effet tient à la cause.* (J. Joubert.) *L'admiration est un sentiment* ESSENTIELLEMENT *désintéressé.* (V. Cousin.) *Le bien, si* ESSENTIELLEMENT *uni au vrai, s'en distingue en tant qu'il est la vérité pratique.* (V. Cousin.) *La force de vivre fait* ESSENTIELLEMENT *partie du génie.* (St-Marc Girard.) *Le 10 août a été la journée* ESSENTIELLEMENT *nécessaire de la Révolution.* (Peyrat.) *Le christianisme a été une révolution* ESSENTIELLEMENT *pratique.* (Guizot.) *Toute loi qui veut spécifier est* ESSENTIELLEMENT *mauvaise.* (Ferrand.) *Les dépenses de l'État, n'étant que les frais généraux de la société, sont d'ordre* ESSENTIELLEMENT *secondaire.* (Proudh.) *Chez tous les peuples, les femmes sont* ESSENTIELLEMENT *destinées à devenir épouses et mères.* (Math. de Dombasle.) *Le christianisme a été intolérant ; mais l'intolérance n'est pas un fait* ESSENTIELLEMENT *chrétien.* (Renan.) *L'homme est* ESSENTIELLEMENT *un animal servile.* (J. Simon.)

ESSEQUEBO ou **ESSEQUIBO**, fleuve de l'Amérique du Sud, dans la Guyane anglaise, descend du versant septentrional du mont Acaraï, dans la Guyane brésilienne ; coule d'abord au N.-E., entre dans la Guyane anglaise, puis prend la direction N.-O., et se jette dans l'Atlantique par 7° de lat. N. et 60° 50' de long. O., après un cours de 700 à 800 kilom. Ses principaux affluents sont, sur la rive gauche, le Rupunumi et le Macerauy ; sur la rive droite, le Macusis et l'Amu. Son embouchure a 30 kilom. de largeur ; cependant il est difficilement navigable, à cause des bancs de sable et des îles qui obstruent son lit. Sa marée remonte à 160 kilom.

Les Hollandais avaient jadis établi sur les rives de l'Essequibo des plantations d'indigotiers, de cacaoyers et de cotonniers ; mais toutes ces traces de culture ont actuellement disparu sous la luxuriante végétation des forêts tropicales. On a trouvé de l'or le long du cours supérieur du fleuve.

ESSEQUIBO, le plus septentrional en même temps que le plus occidental des trois comtés de la Guyane anglaise dans l'Amérique du Sud. C'est une région riche et fertile, qui s'étend entre les embouchures de l'Essequibo et de l'Orénoque. Sans les Indiens sauvages compte une population de 24,925 hab., qu des

décompose ainsi : 1,758 blancs, 1,845 sangs-mêlés, 18,548 nègres, 2,332 coolies ou Indous, et 442 Indiens sédentaires.

ESSER v. a. ou tr. (è-sé — rad. *esse*). Techn. Mesurer le calibre d'un fil de fer au moyen des espaces circulaires de l'instrument appelé esse : ESSER *des fils de fer.*

ESSERBER v. a. ou tr. (è-sèr-bé). Agric. Forme ancienne du mot ESHERBER.

ESSÈRE s. f. (è-sè-re). Pathol. Exanthème qui paraît être une variété d'urticaire. ‖ On l'appelle aussi PORCELAINE.

ESSERENT (SAINT-LEU D'), bourg et prieuré de France. V. LEU-D'ESSERENT (SAINT-).

ESSERET s. m. (è-se-rè). Techn. Espèce de tarière très-longue.

ESSERNÉ, ÉE adj. (è-sèr-né). Techn. Se dit de la feuille de papier qui, faute de matière, n'a pas la dimension de la forme : *Feuille* ESSERNÉE.

ESSERTÉ, ÉE (è-sèr-té) part. passé du v. Esserter : *Arbre* ESSERTÉ.

ESSERTER v. a. ou tr. (è-sèr-té). Agric. Emonder, tailler : ESSERTER *des arbres. Les conservateurs des eaux et forêts* ESSERTENT, *émondent, coupent, comme gens qui sont chez eux.* (Toussenel.)

ESSETTE s. f. (è-sè-te). Techn. Marteau à tête ronde d'un côté, et à large tranchant de l'autre.

ESSEULÉ, ÉE (è-seu-lé) part. passé du v. Esseuler. Laissé seul, solitaire, privé de société, abandonné : *Eh! mon Dieu! c'est vous! Comme vous êtes* ESSEULÉ! *Fuyez-vous déjà le monde?* (E. Sue.)

Par-ci, par-là, quelques anciens sages
Tout *esseulés* errent au bord des eaux.
LA MOTTE.

ESSEULEMENT s. m. (è-seu-le-man — rad. *esseuler*). Solitude, état d'une personne vivant dans l'isolement : *La comtesse, dont l'*ESSEULEMENT *était égayé par ces oiseaux, les laissait faire.* (X. Marmier.)

ESSEULER v. a. ou tr. (è-seu-lé — du préf. *es*, et de *seul*). Mettre dans l'isolement; laisser seul. ‖ Peu usité.

S'esseuler v. pr. S'isoler, se tenir à l'écart. ‖ Peu usité.

ESSEX (royaume d'), ancien royaume de la Grande-Bretagne, fondé en 526 par Erkenwin, qui le détacha du royaume de Kent; capitale, Londres. Il comprenait les comtés actuels d'Essex, de Middlesex et le sud de celui d'Hertford, et faisait partie de l'heptarchie anglo-saxonne.

ESSEX, comté de la région S.-E. de l'Angleterre, entre la mer du Nord à l'E., la Tamise au S., les comtés de Middlesex et d'Hertford à l'O., ceux de Suffolk et de Cambridge au N. Plus grande longueur, du S.-O. au N.-E., 96 kilom.; plus grande largeur, 72 kilom.; superficie, 4,300 kilom. carrés; pop. 369,318 hab. La surface du comté est généralement plate, excepté au N.-O., où elle est entrecoupée de collines et de vallées. Au S. et à l'E., elle est en partie occupée par des marais. Les cours d'eau les plus importants sont le Roding, la Colne, le Blackwater, la Tamise, la Lea et le Stour. Les fermes du comté sont rangées parmi les plus riches du royaume. Le sol, presque partout fertile, produit une quantité considérable de céréales, surtout du froment qui est d'une qualité excellente. L'une des branches les plus importantes de l'industrie agricole, celle qui rend le comté d'Essex si célèbre, est la production de la viande de veau. La pêche est une source de richesse pour les habitants de la côte, qui recueillent par saison environ 540,000 hectolitres d'huîtres. On fabrique dans le comté des étoffes de soie et des tresses de paille pour la consommation de Londres. Les voies de communication sont : le chemin de fer des comtés de l'Est et la Tamise, la Lea, le Stort, le Chelmer, le Stour, la Colne. Capitale Chelmsford; villes principales : Colchester, Harwich et Maldon. Le comté envoie quatre membres au Parlement.

L'Amérique, qui a emprunté à l'Europe la plupart de ses noms propres de villes et de districts, compte plusieurs subdivisions territoriales du nom d'Essex. Ainsi, dans l'Union américaine, les Etats de Vermont, de Massachusetts, de New-York et de New-Jersey, ont chacun un comté qui porte ce nom. Cette dénomination désigne encore un district du haut Canada, situé entre les lacs Érié et Saint-Clair.

ESSEX (comte D'). Le titre de comte d'Essex, institué à la fin du XI[e] siècle, a successivement été porté par les familles anglo-normandes de Mandeville, de Fitzpiers et de Bourchier. Au commencement du XVI[e] siècle, le roi Henri VIII en gratifia son favori Thomas Cromwell. Après la mort ignominieuse de celui-ci, en 1540, il devint le lot de William Parr, frère de la sixième et dernière femme de Henri VIII, et quand William Parr mourut sans postérité, en 1569, la reine Elisabeth le donna à Gautier Devereux, d'une maison normande passée en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, et qui, par les femmes, descendait de la maison des Bourchier, qui avait autrefois porté ce titre. Ce Gautier Devereux fut le père de Robert Devereux, comte d'Essex, l'idole de la reine Elisabeth et dont le fils Robert fut réintégré dans les titres de son père sous le règne de Jacques I[er]; mais, comme il mourut sans postérité en 1646, le titre de comte d'Essex s'éteignit avec lui. Quelques années plus tard, en 1661, on fit revivre ce titre en faveur d'Arthur Capel, lord-lieutenant d'Irlande et premier lord de la Trésorerie, issu, à la sixième génération, de William Capel, qui était lord-maire de Londres en 1503. Le titre est resté dans cette famille jusqu'à ce jour.

ESSEX (Gautier DEVEREUX, comte D'), homme de guerre anglais, né vers 1540, mort à Dublin en 1576. Il succéda de bonne heure à son grand-père dans le titre de vicomte d'Hereford, et se recommanda à la reine Elisabeth par son courage; la vigueur avec laquelle il étouffa, en 1569, la rébellion des comtés de Northumberland et de Westmoreland, lui valut la Jarretière et le comté d'Essex. Plus tard (1573), il résolut de tenter une expédition contre l'Irlande, en compagnie de divers autres nobles et gentilshommes. Comme il s'engageait à fournir la moitié des frais de l'expédition, il fut convenu qu'il aurait pour sa part la moitié des conquêtes effectuées. L'entreprise fut dirigée contre la province irlandaise d'Ulster; mais Essex éprouva tant de tribulations et de désappointements, en raison surtout de la désertion de ses amis, qu'il ne put mettre ses projets à exécution. Il se vit obligé de conclure la paix, et retourna en Angleterre, mais pour revenir bientôt après avec le titre de comte maréchal d'Irlande et la promesse formelle d'aide et d'assistance. Ces promesses furent si mal tenues qu'Essex vit, encore une fois, toutes ses espérances détruites; le chagrin le saisit et il mourut presque subitement. Sa mort fut attribuée à une dyssenterie, mais on parla aussi d'empoisonnement, et le mariage presque immédiat de sa femme avec le comte de Leicester contribua à fortifier cette dernière hypothèse.

ESSEX (Robert DEVEREUX, comte D'), homme de guerre anglais, favori de la reine Elisabeth et fils du précédent, né à Netherwood (Hereford), en 1567, exécuté dans la cour de la Tour de Londres le 25 février 1601. Il n'avait que neuf ans quand il succéda à son père comme comte d'Essex. Lorsqu'il eut achevé ses études à Cambridge, il fit, à dix-sept ans, sa première apparition à la cour, où sa jeunesse, sa beauté, son esprit et ses talents captivèrent tout aussitôt la reine Elisabeth. En 1585, il accompagna le comte de Leicester en Hollande, et combattit vaillamment à la bataille de Zutphen (1586), dans laquelle sir Philip Sydney fut mortellement blessé. De retour en Angleterre, le comte d'Essex fut nommé grand écuyer, chevalier de la Jarretière, général de cavalerie, et devint enfin favori en titre après la mort de son beau-père Leicester (1588), bien qu'ils n'eût que vingt-et-un ans et que la reine comptât cinquante-cinq printemps. Ce fut malgré elle, et peut-être plus encore pour échapper à ses créanciers que par ambition militaire, qu'il prit part à l'expédition de Drake et Norris, laquelle avait pour but de replacer don Antonio sur le trône de Portugal (1589). Essex partit sans rien dire, suivit la flotte, rejoignit les troupes sur la côte et emporta le château de Peniche. Cette escapade mécontenta gravement la reine, qui tenait à avoir sans cesse son favori auprès d'elle; mais Essex l'apaisa sans peine, et bientôt son crédit contre-balança celui de sir Walter Raleigh et de sir Charles Blount. En 1590, il épousa secrètement la fille de sir Francis Walshingham, veuve de sir Philip Sydney. En 1596, il partagea avec l'amiral Howard le commandement de l'expédition dirigée contre Cadix, et occupa la ville peu après l'engagement naval dans lequel treize navires espagnols furent pris ou coulés. Il fut moins heureux dans deux autres combats contre les flottes espagnoles, dans lesquels il eut pour lieutenants lord Howard et Walter Raleigh. A son retour, la reine, excitée par les Cecils, le reçut assez mal. Essex courut aussitôt s'enfermer dans ses domaines, et il ne céda aux sollicitations de la reine pour reparaître à la cour que lorsqu'on lui eut octroyé la charge de comte maréchal héréditaire. Cette faiblesse de la reine poussa au paroxysme la fatuité audacieuse d'Essex; dès lors, il se crut tout permis. Sa faveur avait déjà baissé, cependant. Son caractère hautain, ses fréquentes infidélités, son mariage avec la veuve de Philippe Sidney, ses velléités d'indépendance, avaient plus d'une fois irrité la reine contre lui. Un jour, en plein conseil des ministres, outré du refus d'une faveur qu'il sollicitait, il tourna grossièrement le dos à sa royale maîtresse. Elisabeth, qui ne comptait pas la patience parmi ses rares vertus, se leva furieuse et, lui appliquant sur le visage un coup de poing tout viril, lui dit d'aller se faire pendre ailleurs (*go and be hanged*). Elle lui pardonna toutefois encore, et, en 1599, la province d'Ulster s'étant révoltée, Essex, muni de pleins pouvoirs, partit pour l'Irlande avec le titre de lord-lieutenant. Cette campagne, qui n'eut pour résultat qu'un armistice temporaire, consomma sa ruine. Accueilli à son retour avec une froideur significative, confiné dans sa demeure, où il était surveillé presque comme un prisonnier, et attribuant, non sans apparence de raison, sa disgrâce aux Cecils, il résolut de purger la cour de tous ses ennemis. A la tête de 80 chevaliers et gentilshommes et de 200 autres personnes attachées à sa fortune, il s'élança dans la ville, espérant susciter en sa faveur un soulèvement populaire. Mais le peuple resta calme, l'entreprise échoua, et Essex, qui s'était réfugié dans son hôtel, se vit forcé de se constituer prisonnier après une courte résistance. Enfermé à la Tour de Londres, il fut condamné à mort comme coupable de haute trahison. Quand il lui fallut contre-signer la sentence, Elisabeth sentit se réveiller sa tendresse mal éteinte. Elle hésita longtemps, attendant une prière que l'orgueil d'Essex ne lui permit pas de formuler; et, Cecil aidant, la tête du comte roula sur l'échafaud.

Avec de nombreux défauts, Essex peut être considéré comme l'homme politique le plus ardent et le plus franc de son époque. Amateur passionné des lettres, qu'il cultivait lui-même avec succès, il érigea une statue à Spenser, fit une pension à Bacon, et vécut dans l'intimité de tous les savants ses contemporains. Le comte d'Essex, dit Eyriès, était généreux, sincère, bon ami, brave, éloquent, spirituel; mais la tendresse de la reine, en l'élevant avant le temps au faîte des honneurs, semble avoir été la cause première de sa fin malheureuse. Connaissant, dit Hume, et son affection pour lui et son propre mérite, il la traitait avec une hauteur que ni son amour ni sa dignité ne pouvaient lui faire supporter; le caractère amoureux de cette princesse devant, à un âge aussi avancé, la lui faire trouver ridicule et même odieuse, une franchise mal entendue le porta à lui manifester trop ouvertement ce qu'il pensait à cet égard. Il la poussa hors des bornes de la patience, et il oublia que, si elle se montrait femme dans toute la force du terme, elle finissait toujours par agir en souveraine. L'attachement d'Elisabeth pour Essex a donné lieu à plusieurs écrivains de faire des recherches pour découvrir de quelle nature il était. Tout porte à croire que c'était de l'amour. Lord Oxford, notamment, a démontré que cette reine avait pour le comte d'Essex un attachement plus qu'ordinaire, bien que, en plusieurs circonstances qu'il cite, ce sentiment tînt plus de l'affection d'une mère capricieuse que de celle d'une maîtresse.

— Bibliogr. *Histoire de la mort du comte d'Essex* (s. l., 1617, in-12); *Inquisitio et detectio horribilis homicidii comitis de Essex* (s. l. et s. d.), en anglais et en hollandais; *Secret history of the most renowned queen Elizabeth and R. Devereux, earl of Essex* (Cologne, 1689, in-12; 1695, in-8°); Braddon (Lawrence), *Essex's innocency and honour vindicated* (London, 1690, in-4°); Clarendon (Edward Hyde of); *The characters of R. earl of Essex and George, duke of Buckingham* (London, 1700, in-8°); *Memoirs of the life of R. Devereux, earl of Essex* (London, 1753, in-8°); Lescène-Desmaisons, *Histoire secrète des amours d'Elisabeth, reine d'Angleterre, et du comte d'Essex* (Londres et Paris, 1787, in-8°; trad. en allem., par B... Oexlin, Schaffhausen, 1787, in-8°); Devereux (Walter Bourchier), *Lives and letters of the Devereux, earls of Essex, in the reigns of Elizabeth, James I and Charles I*, 1540-1646 (London, 1853, 2 vol. in-8°).

Essex (LE COMTE D'), tragédies de La Calprenède et de Th. Corneille. V. COMTE D'ESSEX (le).

ESSEX (Robert DEVEREUX, duc D'), né à Essex-House en 1592, mort en 1646. Après la fin tragique de son père, il fut recueilli par sa grand-mère, qui soigna son éducation. A l'âge de quatorze ans, il épousa Frances Howard, qui avait alors treize ans, et vécut séparé d'elle à cause de leur jeune âge. Trois ans plus tard, Frances s'éprit de Rochester et demanda le divorce en alléguant l'impuissance de son époux; le divorce fut prononcé et la jeune femme épousa son amant. En 1620, le comte d'Essex alla faire la guerre en Hollande, s'y distingua, et revint en Angleterre où Charles I[er] le nomma vice-amiral. En 1625, il se remaria, et l'inconduite de sa seconde femme le contraignit à recourir au divorce au bout de deux ans. Il avait eu cependant un fils de cette femme, du moins il l'avait reconnu légalement, tout en soupçonnant qu'il n'était pas de lui. Eloigné du mariage par ces deux essais malheureux, d'Essex ne s'occupa plus que de sa fortune politique. Charles I[er], qui ne l'aimait pas, lui donna, bien qu'à contre-cœur, de hautes fonctions publiques, et le créa chambellan; mais il profita de la première occasion pour le destituer, et d'Essex devint dès lors le chef avoué du parti presbytérien. Déclaré traître par le gouvernement, il prit les armes, combattit Charles I[er] en personne, le battit à Edgehill (1642), le chassa de Glocester; mais, abandonné des siens dans les Cornouailles, il s'embarqua précipitamment, et, après avoir refusé de traiter avec les royalistes, il éprouva une série de défaites à la suite desquelles son armée capitula; lui-même put à grand'peine s'échapper dans un bateau et gagner Plymouth. Il se rendit ensuite à Londres, où une députation du Parlement vint le remercier, au nom du pays, de sa fidélité et de ses services. Il leva un nouveau corps d'armée; mais sa mauvaise santé le força bientôt d'abandonner le service actif. Dès 1644, il soupçonna le dessein que nourrissait Cromwell de s'emparer du commandement suprême de l'armée, d'abolir la Chambre des lords et de fonder un nouveau gouvernement marchant d'après ses propres principes. Pour empêcher ce coup d'Etat, il proposa à la Chambre des lords la mise en accusation de Cromwell. Cette proposition ne fut pas accueillie, et Cromwell se vengea de son trop clairvoyant adversaire en proposant la loi d'abnégation (*self-denying ordinance*), par laquelle les membres des deux Chambres se trouvaient exclus de tous les emplois, soit civils, soit militaires. Cette loi ayant été votée, Essex cessa d'être général; mais le Parlement, qui l'estimait, lui accorda, en rémunération de ses services, le titre de duc et une pension annuelle de 10,000 livres sterling (250,000 francs) à prendre sur les biens des royalistes mis sous le séquestre (1645). Essex mourut l'année suivante; il fut enterré dans l'abbaye de Westminster, et les deux Chambres du Parlement témoignèrent du respect qu'elles professaient pour sa mémoire en assistant à ses funérailles.

Il n'a peut-être manqué à d'Essex, pour être un grand homme, qu'un rôle moins équivoque que celui que les événements l'appelèrent à jouer. Réduit par son souverain à se battre contre lui, empêché par ses opinions de servir les ennemis du roi, il s'est trouvé jeté dans le parti du Parlement, parti alors trop peu puissant pour donner un appui suffisant à l'ambition de d'Essex, si tant est qu'Essex fût un véritable ambitieux.

ESSEX (Jacques), architecte anglais, né à Cambridge en 1723, mort dans la même ville en 1784. Il fit une étude approfondie de l'architecture gothique, et restaura avec intelligence un grand nombre d'édifices de ce style. Il a de plus laissé quelques écrits : *Remarques sur l'antiquité des différentes méthodes de bâtir; Sur l'origine et l'antiquité des églises circulaires*, etc. Il possédait aussi des connaissances étendues en archéologie et était lié avec les antiquaires les plus renommés de son époque, ainsi qu'avec les savants et les poëtes, Gray, Walpole, Gough, Cole de Melton, etc.

ESSEX (Arthur CAPEL, comte D'), homme d'Etat anglais. V. CAPEL.

ESSEX (Thomas CROMWELL, comte D') homme d'Etat anglais. V. CROMWELL.

ESSIEU s. m. (è-sieu — La dérivation immédiate de ce mot français n'est pas difficile à trouver : tout le monde songe aussitôt au mot latin *axis*, d'où nous avons formé parallèlement notre autre mot *axe*. Il ne faudrait pas croire cependant qu'*essieu* provienne en droite ligne d'*axis*; il dérive en réalité d'une forme intermédiaire, qui devait être forcément *axiculus*; l'analogie est là pour nous le prouver : la terminaison *ieu* correspond aux désinences latines en *ulus* ou *ulum*; c'est ainsi que de *spiculum* on a fait *épieu*. La substitution du double *ss* à *x* suffirait à elle seule pour prouver l'origine populaire du mot *essieu*. Remarquons encore que, primitivement, on écrivait *aissieu* et non pas *essieu*; cette orthographe était bien plus voisine de la forme latine. La forme diminutive *axiculus*, que nous avons imaginée tout à l'heure pour expliquer la formation d'*essieu*, n'est pas entièrement hypothétique, puisque l'italien, qui s'en est également servi, nous l'a conservée sous la forme bien plus pure et bien plus facilement reconnaissable de *assiculo*. Maintenant que nous avons exposé l'étymologie du mot *essieu*, examinons celle du mot *axis*. Il n'y a peut-être pas d'objet dont les noms présentent un tel accord dans les principales langues de notre famille indo-européenne. En effet, à côté du latin *axis*, nous trouvons le grec *axon*, et le mot composé *amaxa*, char, littéralement, qui a un *essieu*; le sanscrit *akscha*, essieu, roue, char; l'islandais *aisil*, essieu; le cymrique *echel*; l'anglo-saxon *aex*, *eax*; le scandinave *âs*; l'ancien allemand *ahsa*; l'allemand moderne *achse*; le lithuanien *aszis*; l'ancien slave et le russe *osi*; le polonais *os*, etc. M. Pictet pense que la racine commune de tous ces mots est peut-être *aksh* ou *aç*, pénétrer, parce que l'*essieu* traverse le moyeu de la roue). Pièce placée transversalement au-dessous d'un véhicule et passant dans le moyeu des roues, sur lesquelles elle s'appuie : ESSIEU *fixe.* ESSIEU *mobile. L'*ESSIEU *d'un chariot, d'une brouette, d'un affût, d'une charrue. Les* ESSIEUX *d'un carrosse, d'un wagon, d'une locomotive. Le soir vient, le brouillard développe ses ouates, et l'on entend sur l'âpre chemin de la colline grincer l'*ESSIEU *du chariot estompé par la brume.* (Th. Gaut.)

Ote d'autour de chaque roue
Ce malheureux mortier, cette maudite boue,
Qui jusqu'à l'*essieu* les enduit.
LA FONTAINE.

— Poétiq. Axe du monde, de la terre ou d'un corps céleste :

Tu fis tourner le ciel sur l'immortel *essieu.*
LAMARTINE.

— Techn. Cheville en bois ou en métal, autour de laquelle tourne le réa dans une poulie.

— Agric. *Essieu-Brabant*, Essieu spécial de la charrue-Brabant.

— Anat. Deuxième vertèbre cervicale, plus souvent appelée AXIS.

— **Encycl.** Un *essieu* est une pièce de bois, de fer ou d'acier, qui porte la charge ou une partie de la charge d'une voiture, d'un affût, d'une locomotive, en s'appuyant, à ses extrémités, sur les roues, dont il traverse le moyeu. Dans les voitures ordinaires, cette pièce est généralement droite, fixe, carrée dans le milieu, et terminée par deux parties tournées en cône tronqué, que l'on nomme *fusées*.

Les *essieux* se font aujourd'hui presque tous en fer; cependant, dans les voitures grossières, on en rencontre encore quelques-uns en bois, que l'on garnit en fer aux endroits où s'opère le frottement. Dans les forts *essieux*, on retient la roue sur la fusée, pour l'empêcher de se décaler, au moyen d'une clavette en S, munie d'une contre-clavette; dans les petits *essieux*, on remplace ce système par un écrou, qui vient se visser sur l'extrémité de la fusée, et dont le filet est incliné de façon que le frottement du moyeu, dans le mouvement progressif, ne puisse desserrer l'écrou, mais tende au contraire à le serrer davantage. Pour éviter le desserrage lorsque la voiture recule, on a recours à un boulon ou à une boîte fermant sur l'écrou et se vissant en sens contraire de celui-ci. Ce dernier mode, qui est celui que l'on a employé pendant longtemps pour les cabriolets, les carrosses et les autres voitures de ce genre, ne met pas cependant les véhicules à l'abri des accidents qui peuvent résulter de la perte d'un écrou. Pour parer à ces inconvénients graves, et pour conserver la graisse autour de l'*essieu*, on fait généralement usage aujourd'hui des boîtes anglaises, qui enveloppent complètement la fusée, pénètrent dans le moyeu et se trouvent reliées à celui-ci au dedans et au dehors du véhicule par quatre boulons, qu'aucune cause ne peut faire tomber.

Pour conserver aux rais des roues une position perpendiculaire au bombement des routes, on a été contraint d'incliner les roues et, par suite, de donner une certaine inclinaison aux fusées. Dans les voitures légères, on a coudé l'*essieu* pour pouvoir abaisser les caisses au-dessous de l'axe de rotation.

Les *essieux* sont composés de trois ou quatre mises, au moins, de fer de très-bonne qualité, soudées ensemble au marteau ou mieux au laminoir; les fusées sont ébauchées au martinet sur des étampes et tournées.

Dans les machines locomotives, on distingue l'*essieu* moteur et les *essieux* de charge. Le premier reçoit le mouvement de la bielle motrice; il est droit ou coudé selon que les cylindres sont placés extérieurement ou intérieurement: dans le premier cas, l'*essieu* est calé à ses deux extrémités sur les moyeux en fonte ou en fer forgé des roues motrices, qui présentent un renflement en forme de manivelle; dans le second cas, l'*essieu* porte, entre les roues et à l'aplomb de l'axe des cylindres, deux bras de manivelle joints à leur extrémité inférieure par un tourillon commun; ces appendices sont venus de forge avec le corps de l'*essieu*, d'abord dans le même plan, puis ils sont amenés à faire entre eux un angle de 90° au moyen d'une torsion.

Le diamètre des *essieux* moteurs varie de $0^m,14$ à $0^m,18$, suivant la puissance de la machine; quand ils sont coudés, les deux bras et le tourillon présentent une section au moins égale à celle du corps des *essieux*, pour que ces parties puissent être en état de résister convenablement à la fatigue que leur occasionne l'action alternative de la bielle motrice, ainsi que les flexions résultant de l'instabilité de la machine.

Les *essieux* de charge, ainsi que ceux des tenders et des wagons, portent les roues, avec lesquelles ils sont complètement solidaires. Chaque *essieu* porte intérieurement ou extérieurement, suivant le cas, des fusées parfaitement tournées et cintrées, sur lesquelles reposent des coussinets en bronze, enfermés dans une boîte à graisse ou à huile. Celle-ci, encastrée dans les plaques de garde des longerons, supporte le poids de la partie correspondante de la machine ou du véhicule par l'intermédiaire d'un ressort placé tantôt en dessus, tantôt en dessous d'elle.

La portée de calage est la partie des *essieux* sur laquelle les roues sont entrées à frottement dur, au moyen d'une presse hydraulique. Cet assemblage est consolidé par une ou plusieurs clavettes d'acier, chassées avec force dans des rainures pratiquées dans l'*essieu* et dans le moyeu de la roue. Sur quelques *essieux*, on a ménagé un épaulement à l'intérieur de la voie, pour empêcher la roue de se déplacer intérieurement, si elle vient à se décaler.

Le diamètre et la longueur des fusées sont proportionnés à la charge que supporte la roue, afin d'éviter l'échauffement et le grippement. Les *essieux* des machines à grande vitesse sont calculés pour résister à une charge de 17 à 20 kilogrammes par centimètre carré, tandis que ceux des machines à petite vitesse supportent de 19 à 28 kilogrammes par centimètre, en ne comptant comme contact que le tiers de la surface du coussinet.

Dans un wagon qui roule sur un chemin de [illegible] rce pas au pourtour de la roue, comme dans les voitures ordinaires, mais bien tangentiellement à la fusée. L'intensité de ce frottement ne dépend que de la pression supportée par la fusée ou, [illegible] nt, que du poids du wagon et de sa charge, moins celui des roues et des *essieux*.

Le fer employé à la fabrication des *essieux* pour locomotives et wagons doit avoir été préparé au charbon de bois et forgé au marteau. En Angleterre, on fabrique d'excellents *essieux* au moyen de trousses composées d'une barre de fer rond, autour de laquelle viennent s'en ranger d'autres ayant la forme de voussoirs et maintenues aux deux extrémités par deux cercles. La trousse ainsi composée est chauffée à blanc dans un four à réverbère, puis passée au laminoir et ensuite martelée à l'aide d'un marteau qui pèse de 4 à 5 tonnes; le fer qui compose les *essieux* formés de cette manière est extrêmement nerveux. Depuis quelques années, on emploie en Allemagne des *essieux* en acier fondu qui paraissent donner de bons résultats.

Dans les chemins de fer, on essaye les *essieux* pour constater la nature du métal employé à leur fabrication, ainsi que pour mesurer leur résistance transversale. 1° Pour déterminer la qualité du fer et la nature du grain, on casse l'*essieu* à froid à coup de masse; le plus souvent c'est sur la fusée que se fait cet essai; le nombre de coups de marteau et les efforts nécessaires font déjà connaître le plus ou moins de résistance; la manière dont la fusée s'abat indique ensuite si le fer s'arrache ou ploie, ou s'il se casse sec; enfin l'inspection de la cassure fraîche dénote la qualité du grain. 2° Pour mesurer la résistance transversale, on place l'*essieu* sur deux tas en fer ou en fonte distants de $1^m,50$, de façon qu'il porte par le milieu des portées de calage; puis on fait tomber au milieu un mouton libre, dont le poids, multiplié par la hauteur de chute, donne le produit PH en kilogrammètres. Pour des *essieux* de $0^m,10$ de diamètre au milieu et de $0^m,12$ au calage, on admet un produit de 1,800 kilogrammètres, qui ne doit pas, après trois chutes, faire naître une flexion de plus de $0^m,25$ de flèche.

Dans l'artillerie, on emploie pour vérifier les *essieux* : les calibres pour les différentes parties du corps; les lunettes pour le gros bout et le petit bout; une boîte de roue du calibre de l'*essieu*; une esse de calibre; une grande règle en fer, ayant à chacune de ses extrémités un talon, qui doit entrer dans le trou d'esse de chaque fusée, et, dans sa longueur, des crans qui marquent les dimensions des fusées et du corps. On essaye les *essieux* au mouton ou à l'escarpolette : l'épreuve du mouton consiste à faire tomber sur le milieu de l'*essieu*, supporté à ses extrémités par deux couteaux en fer ou en fonte, un mouton de 300 kilogrammes, d'une hauteur de $1^m,60$ pour les *essieux* d'affûts de siége, de campagne, de place et de côte, et de 1 mètre seulement pour ceux de caisson.

L'épreuve de l'escarpolette consiste à élever horizontalement l'*essieu* à une hauteur de $2^m,11$, et à le laisser retomber de manière que les fusées portent en même temps sur deux demi-cylindres de fonte, disposés pour les recevoir.

Pour la moindre ouverture en travers, on rebute l'*essieu*; on ne tolère que les ouvertures en long, qui n'indiquent qu'une imperfection de soudure, excepté aux fusées et aux trous d'esse. Lorsqu'une fente ou une crique en travers ne laisse pas voir la couleur du fer nouvellement entamé, on met l'*essieu* au feu, et, après l'avoir chauffé au rouge brun, on le bat de manière à faire ouvrir la fente; si celle-ci s'élargit, on rebute l'*essieu*.

— **Allus. litt.** **L'essieu crie et se rompt**, Hémistiche de Racine dans le fameux récit où Théramène raconte à Thésée la mort de son fils Hippolyte, emporté par ses chevaux (*Phèdre*, acte V, scène VI) :

> A travers les rochers la peur les précipite;
> L'*essieu crie et se rompt* : l'intrépide Hippolyte
> Voit voler en éclats tout son char fracassé;
> Dans les rênes lui-même il tombe embarrassé.

Les applications ne peuvent guère se faire que dans un sens qui offre de l'analogie avec le texte. En voici un exemple :

« La méchante voiture de louage qui nous portait, un de mes amis et moi, eut le sort du char classique d'Hippolyte. L'*essieu crie et se rompt*. Ce n'était peut-être pas au juste l'essieu, mais quelque chose d'approchant. »

CLÉMENT CARAGUEL.

ESSIEU-BRABANT s. m. Agric. V. ESSIEU.

ESSIMER v. a. ou tr. (è-si-mé — ital. *scemare*, affaiblir). Fauconn. Faire maigrir l'oiseau, pour le rendre plus léger, plus apte au vol. ‖ On a dit aussi ESSEIMER.

ESSINGTON (PORT-) baie de la côte septentrionale de l'Australie, terre d'Arnheim, sur le côté N. de la presqu'île de Cobourg, qui se projette en avant, au N.-N.-O. du continent australien, par 11° 6' de lat. S. et 134° 32' de long E. Elle forme trois ports commodes, abrités contre tous les vents et offrant des ancrages excellents et sûrs. La côte présente une alternative pittoresque de petites baies, de berges sablonneuses, de rochers escarpés et de bancs d'argile, tandis qu'à l'intérieur d'immenses forêts, d'un vert foncé et monotone, couvrent la plus grande partie de la contrée. Le climat est excessivement chaud et varie d'ordinaire entre 36 et 39 degrés centigrades; de longues sécheresses, qui reviennent périodiquement, détruisent, pendant qu'elles durent, toute espèce de végétation; dans la saison des pluies, l'eau du ciel tombe par torrents, mais seulement pendant deux ou trois heures de suite. Le sol est peu fertile dans les environs; près de la côte seulement on trouve quelques palmiers. Les animaux que l'on y rencontre surtout sont le kanguroo, l'iguane, le pigeon, la caille, le courlieu, l'oie sauvage, le canard, le faisan de marais, ainsi que plusieurs variétés de perroquets, de faucons, de hérons, de grues et de mouettes. Le gouvernement anglais avait fondé, en 1838, un établissement appelé Victoria sur la cote occidentale de Port-Essington; mais la chaleur et l'insalubrité du climat, la stérilité du sol et le manque de débouchés pour les produits peu variés que l'on pouvait en retirer amenèrent rapidement la ruine de la colonie, qui fut complètement abandonnée en 1849.

ESSLAIR (Ferdinand), acteur allemand, né à Essek en 1772, mort à Munich en 1840. Il débuta à Inspruck à l'âge de vingt-trois ans, et se fit applaudir successivement sur les principales scènes d'Allemagne. En 1814, le roi de Wurtemberg, Frédéric Ier, le nomma directeur du théâtre de Stuttgard; mais l'ordre et la tranquillité n'étant pas de son goût, il reprit bientôt sa vie errante, toujours voisin de la misère, malgré la grosse part qu'on lui accordait sur de magnifiques recettes. Esslair jouait avec un grand talent les rôles tragiques; il interprétait admirablement les œuvres de Racine et de Voltaire; il abordait même Shakspeare avec succès; mais où il excellait surtout, c'était dans les rôles nobles du drame bourgeois, dont souvent même il prêtait le ton aux personnages tragiques. Les pièces d'Iffland étaient son répertoire favori. Esslair a été surnommé le *Talma allemand*. Sa taille noble et élevée, son organe sonore et souple, qui se prêtait à toutes les nuances du sentiment, son œil vif, sa mimique expressive, son imagination, sa vive sensibilité, sa déclamation parfaite, la manière tout à fait originale, tenant bien moins de l'étude que de l'instinct, dont il créait ses rôles, le rendaient éminemment propre aux grands emplois de la tragédie.

ESSLER (Jane FAESSLER, dite Jane), actrice française, née à Paris le 21 mars 1836. Elle prit dès l'âge de treize ans des leçons de l'acteur Samson et se fit ensuite inscrire aux cours d'art théâtral dirigés par Mlle Georges. Elle n'avait que quatorze ans lorsque M. Alexandre Dumas l'engagea dans la troupe du Théâtre-Historique. En 1853, elle passa à l'Ambigu-Comique, et parut, l'année suivante, avec beaucoup de succès, dans une revue ayant pour titre *Voilà ce qui vient de paraître*, sur la scène des Délassements-Comiques. On crut un instant qu'il pourrait y avoir en elle l'étoffe d'une Rachel et on l'admit à débuter à l'Odéon dans la tragédie. Elle fut peu remarquée. Engagée à la Porte-Saint-Martin, elle joua la *Moresque* (1858). De retour à l'Ambigu, elle y créa, en 1862, le jeune roi Louis XIII dans la *Bouquetière des Innocents*, et, d'une façon hors ligne, le personnage de Mario dans les *Beaux messieurs de Bois-Doré*. Portant admirablement le costume d'homme sans se dépouiller pour cela de la grâce féminine, elle se fit surtout applaudir par le charme qu'elle donnait à ce portrait masculin. Elle eut moins de bonheur avec le rôle de femme, qu'elle créa, l'année suivante, au même théâtre, dans *François les bas bleus*. Cette actrice n'est pas faite pour jouer les princesses, mais, à défaut de la distinction, elle a l'émotion; ses défauts plaisent autant que ses qualités. Après avoir créé le rôle de Marthe dans la *Famille Benoiton*, au Vaudeville, en 1865, elle est revenue à l'Odéon, au mois d'avril 1867, pour y interpréter la Pasqua-Maria de la *Vie nouvelle*, comédie qui eut peu de succès; en septembre de la même année, elle a repris, au même théâtre, les *Beaux messieurs de Bois-Doré*. Elle y a paru ensuite dans le rôle principal de *Jeanne de Ligneris*. Depuis, elle a contracté un engagement avec la Gaîté. Comme on le voit, Mlle Jane Essler a appartenu à des théâtres de genres très-différents. Les grands rôles dramatiques ne sont pas son affaire. Pour résumer d'un mot notre appréciation, elle a le charme, c'est tout dire.

ESSLER (Fanny et Thérèse), célèbres danseuses allemandes. V. ELSSLER.

ESSLING, village de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, à 11 kilom. E. de Vienne, sur un petit bras du Danube, en face de l'île Lobau. Ce village est célèbre par la victoire des Français sur les Autrichiens, les 21 et 22 mai 1809.

Essling (BATAILLE D'), une des plus terribles de ce siècle, qui en a vu de si acharnées et de si sanglantes. En 1809, l'Autriche, excitée par l'Angleterre, crut mettre habilement à profit l'éloignement de Napoléon, alors en Espagne. A la première nouvelle de ses armements, Napoléon revint à Paris, dressa son plan de campagne avec sa rapidité accoutumée, puis se rendit sur le théâtre des opérations. Après avoir battu l'archiduc Charles en différentes rencontres et s'être emparé de Ratisbonne, il marcha sur Vienne, où les Français entrèrent pour la seconde fois (13 mai). Mais, quoique la capitale de l'Autriche fût en notre pouvoir, la campagne était loin d'être terminée : il nous fallait conquérir le Danube, derrière lequel se tenait l'armée de l'archiduc Charles, attendant celle de l'archiduc Jean, qui arrivait d'Italie à son secours. C'était donc une grande bataille à livrer sous Vienne avant qu'une telle concentration de forces se fût opérée, et Napoléon ne demandait qu'une pareille occasion de porter un coup décisif à l'armée autrichienne qu'il avait devant lui. Il ne lui en restait pas moins une redoutable et décisive difficulté à vaincre, c'était de franchir le plus grand fleuve de l'Europe en face de l'ennemi, et de livrer une bataille en ayant ce fleuve à dos, c'est-à-dire avec la perspective d'y être précipité en cas de revers. Mais cette difficulté résultait du cours même des événements, que Napoléon n'avait pas été le maître de modifier à son gré; autrement, ce n'est pas un tel homme qui eût choisi une position si désavantageuse. Et cependant son incomparable armée avait accompli tant de prodiges, qu'il ne douta pas un seul instant du succès, malgré les périls effroyables qui menaçaient l'audacieuse tentative de faire traverser un cours d'eau de 1,000 mètres de largeur à 150,000 hommes, qui traînaient avec eux 500 à 600 bouches à feu, et cela devant une armée d'égale force qui les attendait pour les précipiter dans l'abîme. C'est néanmoins dans ces termes mêmes que le problème était posé et qu'il fallait le résoudre. Napoléon était arrivé sur Vienne par la rive droite; l'archiduc Charles occupait la rive gauche, d'où il se préparait à écraser nos troupes en détail, à mesure qu'elles franchiraient le Danube. Des ponts à établir sur une telle largeur offraient d'énormes difficultés, qu'augmentait encore l'imminence de la crue des eaux dans cette saison où la fonte des neiges, enflant le fleuve, le transformait subitement en un torrent immense, irrésistible. Aussi Napoléon ne cessait-il de méditer sur le point qu'il choisirait près de Vienne pour effectuer son passage, n'osant s'éloigner de cette capitale frémissante, que sa présence parvenait seule à contenir. Après avoir étudié attentivement le cours et la largeur du fleuve, tant au-dessus qu'au-dessous de Vienne, il essaya de jeter deux ponts sur deux points opposés, l'un à Nussdorf, plus haut que Vienne, et l'autre à Ebersdorf, à deux lieues plus bas que cette ville. La tentative ayant échoué à Nussdorf il résolut de concentrer tous ses efforts sur le second point. Là, le Danube se divise en deux bras inégaux, enfermant une île qui est devenue à jamais célèbre par les événements prodigieux dont elle fut alors le théâtre : c'est l'île Lobau. Présentant une lieue de longueur et une lieue et demie de largeur, elle était on ne peut plus heureusement conformée pour les projets de Napoléon. Le grand bras du Danube, situé du côté de la rive droite, qu'occupait notre armée, se divisait lui-même en deux larges bras, l'un de 480 mètres, l'autre de 240 mètres de large, séparés par un banc de sable. Une fois arrivé dans l'île Lobau, il ne restait plus à franchir qu'un bras de 120 mètres, opération difficile encore, mais loin d'être impossible, surtout sous les yeux de Napoléon. Malheureusement, nous manquions des matériaux nécessaires pour établir le grand pont, celui qui devait relier la rive droite à l'île Lobau; on parvint néanmoins à se procurer, à Vienne, les bateaux et les cordages nécessaires à cette opération; on les fit descendre le Danube, et, dès que le matériel se trouva prêt, le général Molitor, un des plus intrépides de l'armée, passa le fleuve sur des barques avec sa division, et aborda à l'île Lobau, où il refoula les avant-postes autrichiens jusqu'à un petit canal qui traverse l'île, en évitant toutefois de les pousser plus loin, pour ne point appeler leur attention sur l'entreprise qui allait s'exécuter. En effet, bien que le courant fût devenu rapide par suite d'une crue dont les progrès prenaient un caractère menaçant, le général d'artillerie Pernetti réussit, dans les journées du 19 et du 20 mai, à jeter le grand pont au moyen de 70 bateaux reliés ensemble par des cordages et fixés par d'énormes poids qu'on avait plongés dans le fleuve, à défaut d'ancres. Plusieurs divisions, tant d'infanterie que de cavalerie, passèrent alors, ainsi que des trains d'artillerie, et le général Molitor, qui avait fait jeter un pont de chevalets sur le petit canal, put balayer complètement l'île Lobau, où l'on recueillit quelques prisonniers. Il n'y avait plus alors qu'à établir le pont destiné à relier l'île à la rive gauche du fleuve; c'est ce que le lieutenant-colonel Aubry, de l'artillerie, exécuta en trois heures au moyen de quinze pontons. Le général Lasalle passa ensuite sur la rive gauche avec quatre régiments de cavalerie légère, suivis aussitôt par les voltigeurs des divisions Molitor et Boudet. Le pont franchi, on trouvait un bois au delà duquel le terrain s'élargissait; à gauche s'élevait le village d'Aspern, à droite celui d'Essling, « lieux immortels dans l'histoire des hommes, qui rappellent sans doute pour l'humanité des souvenirs lugubres, mais qui rappellent aussi pour les deux nations française et autrichienne des souvenirs à jamais glorieux. » (Thiers). Le général Lasalle se lança en avant avec son impétuosité ordinaire, et rencontra un assez fort détachement de cavalerie autrichienne, que nos voltigeurs reçurent par un feu à bout portant et mirent

aussitôt en désordre. Ainsi commençait, le 20 mai au soir, la sanglante bataille d'Essling.

Pendant ce temps, le grand pont de la rive droite se rompait une première fois par l'effet d'une crue subite de trois pieds, occasionnée par la fonte précoce des neiges dans les Alpes, accident qui avait coupé en deux la cavalerie légère du général Marulaz; mais les généraux Pernetti et Bertrand réparèrent le mal pendant la nuit, et la cavalerie de Marulaz, les cuirassiers du général Espagne, la division d'infanterie Legrand, ainsi qu'une partie de l'artillerie, franchirent le fleuve le 21 au matin. Vers midi, le major général Berthier, l'homme de son temps qui appréciait le mieux l'étendue d'un terrain et le nombre d'hommes qui l'occupaient, aperçut, du haut du clocher d'Essling, l'armée de l'archiduc Charles qui s'avançait en décrivant un vaste demi-cercle autour d'Essling et d'Aspern; il en évalua la force à 90,000 combattants, et jugea, à sa marche résolue, qu'elle accourait pour accabler les Français au moment du passage. Napoléon n'avait alors autour de lui, sur la rive gauche, qu'une force de 22 à 23,000 soldats, avec lesquels il lui fallait tenir tête à toute l'armée autrichienne. Mais il n'hésita pas à commencer cette lutte formidable, dans l'espoir fondé que ses troupes allaient arriver successivement sur le champ de bataille. Masséna fut chargé de l'aile gauche, qui avait le centre de ses opérations à Aspern; Lannes prit le commandement de l'aile droite, du côté d'Essling, tandis que l'infanterie de Legrand était placée en arrière d'Aspern avec la cavalerie de Marulaz, et que celle du général Lasalle ainsi que les cuirassiers d'Espagne remplissaient l'espace entre Essling et Aspern. 23,000 hommes au plus attendaient donc le choc de 90,000.

L'archiduc Charles avait divisé son armée en cinq colonnes: les trois premières, commandées par le général Hiller, le lieutenant-général Bellegarde et le prince de Hohenzollern, devaient converger sur Aspern et emporter à tout prix cette position; les deux autres avaient ordre de marcher sur Essling. Les trois colonnes de droite et les deux colonnes de gauche étaient reliées par la réserve de cavalerie du prince de Lichtenstein, qui formait le centre. Le vice de cette disposition n'échappa point au coup d'œil sûr et rapide de Napoléon, et il prit aussitôt ses mesures pour percer le centre de l'armée autrichienne. Cette épouvantable lutte s'engagea vers trois heures de l'après-midi. Les premiers efforts des Autrichiens se portèrent sur Aspern, que le général Molitor avait d'abord occupé, puis abandonné à la suite de nouveaux ordres. Sa division y rentra tête baissée et la baïonnette en avant, poussant devant elle les soldats du général Hiller. Celui-ci ne tarda pas à revenir à la charge, appuyé de la colonne de Bellegarde. Tous deux se précipitèrent de nouveau sur Aspern, où s'engagea une effroyable mêlée, sorte d'ouragan humain où Français et Autrichiens, s'abordant, s'étreignant, ondulaient comme la surface houleuse d'une mer soulevée par la tempête. C'était une lutte véritablement héroïque, car 7,000 Français soutenaient les efforts furieux de 36,000 Autrichiens. De nouveaux ennemis accourent encore; alors Masséna lance sur eux les six régiments de cavalerie légère de Marulaz. L'intrépide général charge impétueusement et enfonce plusieurs carrés, mais il ne peut entamer des masses profondes qui se trouvent au delà, et il se replie en ramenant plusieurs pièces de canon dont il s'est emparé, et disputant le terrain à l'ennemi, qu'il empêche de porter toutes ses forces sur Aspern, où le général Molitor se maintient avec une valeur indomptable.

Pendant que ce sanglant combat se livrait dans l'intérieur et autour d'Aspern, Lannes, de son côté, se maintenait à Essling avec la plus grande ténacité. La quatrième et la cinquième colonne de l'armée autrichienne, formant le corps de Rosenberg, avaient débouché d'Enzersdorf pour se jeter sur Essling. En même temps, la colonne de Hohenzollern, appuyée par la cavalerie de prince de Lichtenstein, marchait sur notre centre et menaçait d'isoler Aspern d'Essling, ce qui eût rendu certaine la perte de l'armée française. Lannes, qui observait les mouvements de l'ennemi, eut bientôt aperçu le danger, et il ordonna au maréchal Bessières de charger à fond les Autrichiens avec les quatre régiments de cuirassiers du général Espagne, tandis qu'il tiendrait en réserve, pour leur servir d'appui, les quatre régiments de cavalerie légère du général Lasalle. Bessières et Espagne s'élancent avec fureur, à la tête de 16 escadrons de cuirassiers, sur l'artillerie et l'infanterie de l'ennemi, enfoncent la première ligne, mais en trouvent une seconde qu'ils ne peuvent atteindre. Ils sont chargés à leur tour par la masse de la cavalerie autrichienne, violemment assaillis et ramenés. Le général Lasalle se précipite alors, à la tête du 16e chasseurs, au secours de nos cuirassiers, fond sur les cavaliers autrichiens et les rejette en désordre sur leur point de départ. Malheureusement, au milieu de ce tumulte, le général Espagne, le premier officier de grosse cavalerie de l'armée, fut frappé mortellement par un biscaïen. Nos cuirassiers exécutèrent ainsi plusieurs charges sur l'infanterie autrichienne, qui ne put percer notre centre et envoyer du renfort aux colonnes de Hiller et de Bellegarde, qui continuaient à s'acharner sur Aspern. Là, nos soldats avaient accompli des prodiges d'héroïsme, électrisés par la bravoure du général Molitor et des colonels Petit et Marin. Cependant, brisés de fatigue, écrasés par le nombre, ils sont menacés de perdre cette précieuse position d'Aspern, qui empêche l'ennemi de se placer entre le Danube et nous, et de nous enfermer dans un cercle de feux. Heureusement déjà le grand pont a été rétabli et la brigade des cuirassiers Nansouty, celle de Saint-Germain et la division d'infanterie de Carra Saint-Cyr ont pu effectuer leur passage. Masséna, qui avait tenu constamment la division Legrand en réserve derrière Aspern, peut alors lui commander d'entrer en action. L'intrépide Legrand entre dans Aspern au pas de charge, ranime les soldats de Molitor épuisés, et avec eux, se ruant sur les troupes de Bellegarde, les refoule à l'autre extrémité du village. Au centre, Bessières exécute de nouvelles charges; Nansouty, à la tête des cuirassiers de Saint-Germain, renverse encore une fois l'infanterie autrichienne. L'archiduc Charles lance de nouveau sa cavalerie sur nos cuirassiers; alors Marulaz, prenant la place de Lasalle, épuisé de fatigue, recommence avec le 23e de chasseurs ce que Lasalle avait fait avec le 16e; il se précipite sur les cavaliers ennemis, dégage nos cuirassiers, et se rabat ensuite sur plusieurs carrés d'infanterie, qu'il charge impétueusement et qu'il enfonce. Il était entré lui-même dans un de ces carrés, lorsque son cheval fut tué sous lui. Il allait être tué lui-même ou fait prisonnier, lorsqu'à sa voix ses chasseurs accoururent pour le dégager, lui donnèrent un autre cheval, et revinrent en passant sur le corps d'une ligne d'infanterie.

Cette épouvantable lutte durait depuis six heures, et la nuit seule put y mettre un terme. L'incendie jetait ses lueurs sinistres sur ce champ de bataille ensanglanté, que nous n'avions conservé que par d'incomparables prodiges de valeur. Masséna gardait les ruines d'Aspern, et le général autrichien Bellegarde avait cherché un appui dans le cimetière et l'église de ce village. La division Boudet, du corps de Lannes, passa la nuit sur les débris d'Essling. Pendant ce temps, nos troupes continuaient de passer de la rive droite sur la rive gauche; mais le grand pont se rompit encore vers minuit, sous une crue rapide de quatorze pieds. Cependant, grâce aux efforts des généraux Bertrand et Pernetti, il fut réparé vers le point du jour, et la division Saint-Hilaire, les deux divisions d'Oudinot, la garde à pied, une seconde brigade des cuirassiers de Nansouty, deux divisions de cavalerie légère, toute l'artillerie des corps de Lannes et de Masséna, et d'autres troupes encore, purent effectuer leur passage, ce qui porta notre effectif de la rive gauche à environ 60,000 hommes. Néanmoins, nous n'avions que 144 bouches à feu à opposer aux 300 canons des Autrichiens, et 60,000 combattants, avec un fleuve à dos, devaient lutter contre 90,000. Dès que le jour parut (22 mai 1809), le feu recommença. Masséna à Aspern et Lannes à Essling avaient complété de savantes dispositions et s'étaient reliés solidement. Le général Legrand s'avança, en marchant sur les cadavres qui encombraient les rues d'Aspern, contre les généraux Hiller et Bellegarde, chargés de conserver cette position, et parvint à les expulser de l'église et du cimetière. Mais c'était sur le centre des Autrichiens que Napoléon avait préparé un redoutable mouvement offensif; là, les deux colonnes de Rosenberg étaient tenues à distance d'Essling par les décharges meurtrières de la division Boudet, et, au milieu du demi-cercle formé par l'armée autrichienne, on n'apercevait que le corps de Hohenzollern, que reliait à peine à celui de Rosenberg la cavalerie de Lichtenstein. Lannes, qui allait précipiter sur ce point dégarni une masse de 20,000 fantassins et de 6,000 cavaliers, devait couper en deux tronçons l'armée de l'archiduc Charles. Il ébranle, en effet, ses troupes avec l'irrésistible vigueur qui lui était habituelle; la division Saint-Hilaire marche la première, et bientôt l'impulsion, se communiquant à toute la ligne, les Autrichiens commencent à plier, puis à se retirer en désordre. L'archiduc, à la vue de la catastrophe dont son centre est menacé, accourt de sa personne pour ranimer ses soldats. Ce prince, aussi intrépide que le plus brave grenadier de son armée, saisit le drapeau du régiment de Zach qu'il essaye vainement de ramener en avant; il voit tomber autour de lui ses meilleurs officiers sans pouvoir réussir à arrêter le mouvement rétrograde de son centre. Napoléon lui-même se jette avec la témérité d'un soldat au plus fort de cette mêlée terrible. *Retirez-vous, sire*, lui dit alors le général Walther, commandant des grenadiers de la garde, *retirez-vous, ou je vous fais enlever par mes grenadiers*. Lannes continue toujours sa marche offensive et fait enfoncer par sa cavalerie l'infanterie du corps de Hohenzollern. Il touche enfin à Breitenlée, point où l'archiduc avait placé sa réserve de grenadiers: la victoire paraît certaine. Tout à coup Napoléon reçoit la nouvelle d'un sinistre accident: sous la crue de plus en plus forte du Danube, le grand pont s'est rompu de nouveau au moment où d'autres troupes allaient passer. Mais ce qui était plus terrible que la privation de ce renfort, c'était celle des caissons de l'artillerie, qui se trouvaient ainsi arrêtés sur la rive droite, et cela au moment où nos munitions achevaient de s'épuiser sur la rive gauche. C'était un malheur irréparable. A cette triste nouvelle, Napoléon, craignant de n'avoir bientôt plus que des sabres et des baïonnettes à opposer à un ennemi qui résistait encore vaillamment, fait porter à Lannes l'ordre de suspendre son mouvement et de se replier lentement sur Essling et Aspern, car les munitions vont bientôt lui manquer. L'archiduc, menacé d'un désastre imminent, voit tout à coup, sans pouvoir s'en expliquer la cause, nos colonnes demeurer immobiles et ralentir leur feu. Il profite de ce moment de répit pour renforcer son centre, où il réunit 200 bouches à feu, qui ouvrent sur Lannes une effroyable canonnade. La division Saint-Hilaire est écrasée sous une pluie de mitraille, et son intrépide chef, qu'on appelait dans l'armée le *chevalier sans peur et sans reproche*, tombe frappé à mort par un biscaïen. L'archiduc Charles n'a pas tardé à connaître le secret du ralentissement subit qui s'est manifesté dans l'armée française, et il tente à son tour des efforts désespérés sur notre centre pour nous précipiter dans le Danube. Mais si le maréchal Lannes recule, c'est à la manière des lions, dont il est imprudent de braver de trop près les atteintes. Après avoir repoussé violemment à la baïonnette les corps qui le serraient de trop près, il s'abrite derrière le fossé qui relie Aspern à Essling, et tient tête à tous les efforts de l'ennemi. Il laisse approcher à demi-portée de fusil la masse épaisse du corps de Hohenzollern, la couvre de mitraille, puis lance ses cuirassiers et la cavalerie légère de Lasalle et de Marulaz sur la cavalerie du prince de Lichtenstein. Le mouvement de l'armée autrichienne sur notre centre paraît alors suspendu. Nos fantassins, abrités dans le fossé, appuyés par notre cavalerie, qui forme un rideau en arrière, remplissent l'espace d'Aspern à Essling, et reçoivent impassiblement le feu des canons autrichiens. L'infatigable Lannes galope d'un corps à un autre pour soutenir la fermeté de ses soldats. Un officier, efffrayé de le voir exposé à une canonnade si meurtrière, le supplia alors de mettre pied à terre. Quoique peu habitué à ménager sa vie, Lannes suivit ce conseil, mais à peine était-il descendu de cheval, qu'un boulet lui fracassait les deux genoux. On l'emporta hors du champ de bataille, noyé dans son sang et presque inanimé.

L'ennemi, se voyant arrêté au centre, porta alors toute la fureur de ses efforts sur nos deux ailes, à Aspern et à Essling. C'est la position d'Aspern qui est assaillie la première. Là, Carra Saint-Cyr, Legrand et Molitor opposent de nouveau leur indomptable énergie à l'élan des Autrichiens, que le feu si redouté de notre artillerie n'épouvantait plus. Désespérant de nous forcer sur ce point, l'archiduc reporte ses efforts sur Essling, qu'il fait envelopper par les deux colonnes de Rosenberg, tandis que lui-même, à la tête des grenadiers, dirige une attaque furieuse sur le centre du village. Napoléon, qui suit d'un regard dévorant les péripéties sanglantes de cette lutte sans nom, envoie l'intrépide général Mouton, avec les fusiliers de la garde, au secours de Bessières, qui a remplacé le maréchal Lannes. « Brave Mouton, lui dit-il, faites encore un effort pour sauver l'armée; mais finissez-en, car, après ces fusiliers, je n'ai plus que les grenadiers et les chasseurs de la vieille garde, dernière ressource qu'il ne faut dépenser que dans un désastre. » Mouton s'élance, et, avec le concours du général Rapp, dégage nos troupes enveloppées de tous côtés par un ennemi quatre fois plus nombreux. Cinq fois les grenadiers autrichiens, conduits par le feld-maréchal d'Aspre, reviennent à l'attaque; cinq fois ils sont rejetés hors d'Essling par la fusillade ou les charges à la baïonnette. Enfin l'artillerie de l'île Lobau, prenant en écharpe les masses qui avaient passé entre le fleuve et le village, les couvre d'une pluie de mitraille. Essling est alors délivré.

Il y avait trente heures que durait cet épouvantable acharnement, sans précédent dans l'histoire. L'archiduc Charles, épuisé autant que nous, et sur le point lui-même de manquer de munitions, commença à désespérer de nous jeter dans le fleuve. Mais avant de lâcher prise, il lança ce qui lui restait d'obus et de boulets sur les corps placés d'Aspern à Essling. Dès lors, Napoléon put se croire assuré d'une retraite tranquille dans l'île Lobau, retraite qui devait s'exécuter dans la nuit. Il se rendit au petit bras du Danube, qui coulait, comme nous l'avons dit, entre l'île et la rive gauche du fleuve. « L'aspect de ses bords, écrit M. Thiers, avait de quoi navrer le cœur. De longues files de blessés, les uns se traînant comme ils pouvaient, les autres, placés sur les bras des soldats ou déposés à terre, en attendant qu'on les transportât dans l'île de Lobau; des cavaliers démontés jetant leurs cuirasses pour marcher plus aisément; une foule de chevaux blessés se portant instinctivement vers le fleuve pour se désaltérer dans ses eaux, ou des centaines de voitures d'artillerie à moitié brisées, une indicible confusion et de douloureux gémissements, telle était la scène qui s'offrait et qui saisit Napoléon. Il descendit de cheval, prit de l'eau dans ses mains pour se rafraîchir le visage, et puis, apercevant une litière faite de branches d'arbres sur laquelle gisait Lannes, qu'on venait d'amputer, il courut à lui, le serra dans ses bras, lui exprima l'espérance de le conserver, et le trouva, quoique toujours héroïque, vivement affecté de se voir arrêter sitôt dans cette carrière de gloire. « Vous allez perdre, lui dit Lannes, » celui qui fut votre meilleur ami et votre fidèle » compagnon d'armes. Vivez et sauvez l'ar» mée. » La malveillance qui commençait à se déchaîner contre Napoléon, et qu'il n'avait, hélas! que trop provoquée, répandit alors le bruit de prétendus reproches que Lannes lui aurait adressés en mourant. Il n'en fut rien cependant. Lannes reçut avec une sorte de satisfaction convulsive les étreintes de son maître, et exprima sa douleur sans y mêler aucune parole amère. Il n'en était pas besoin; un seul de ses regards rappelant ce qu'il avait dit tant de fois sur le danger de guerres incessantes, le spectacle de ses deux jambes brisées, la mort d'un autre héros d'Italie, Saint-Hilaire, frappé dans la journée, l'horrible hécatombe de 40 à 50,000 hommes couchés à terre, n'étaient-ce pas autant de reproches assez cruels, assez faciles à comprendre? Napoléon, après avoir serré Lannes dans ses bras, et se disant certainement à lui-même ce que le héros mourant ne lui avait pas dit, car le génie qui a commis des fautes est son juge le plus sévère, Napoléon remonta à cheval et voulut profiter de ce qui lui restait de jour pour visiter l'île Lobau et arrêter ses dispositions de retraite. »

Telle fut cette sanglante bataille d'Essling, qui coûta aux Autrichiens près de vingt-sept mille morts ou blessés, et quinze à seize mille aux Français, et qui commençait la série de ces abominables carnages qui signalèrent les derniers temps de l'empire. Les Autrichiens lui ont donné le nom de bataille d'Aspern. Certes, Napoléon ne fut pas vaincu, puisque, n'ayant que des forces très-inférieures et manquant de munitions, il parvint, dans une position des plus désavantageuses, à contenir un ennemi résolu, qu'un accident répété arracha seul à un désastre éclatant. L'armée française se couvrit de gloire, mais d'une gloire stérile, car elle n'amena aucun résultat. Non, Wagram ne fut pas la conséquence d'Essling. Quant à la faute que Napoléon put commettre en cette circonstance, de traverser un fleuve tel que le Danube dans la saison des crues rapides et subites, au risque de l'avoir à dos avec la moitié de son armée contre un ennemi résolu et commandé par un habile général, c'est une question que nous laissons à résoudre à de plus compétents que nous.

ESSLING (prince D'). V. MASSÉNA.

ESSLINGEN, ville du Wurtemberg, à 15 kilom. S.-E. de Stuttgard, sur le Neckar, ch.-l. du bailliage de son nom; 15,000 hab. Siége d'une cour d'appel; école normale d'instituteurs; école latine préparatoire; école polytechnique. Industrie active et variée: fabrication de draps, gants, articles en laque, bijouterie, instruments de physique et de mathématiques; préparation de vins mousseux; filature de laine et de coton, fonderie de métaux, papeterie, moulins à foulon, etc. Important trafic de fruits et de plants d'arbres fruitiers. Parmi les constructions anciennes, on remarque la belle église de Notre-Dame, monument gothique de 1440, avec une tour de 80 mètres d'élévation; l'église de Saint-Denis; l'hôtel de ville, avec une horloge curieuse; les archives de la ville, où l'on voit des lettres autographes de Luther et de Mélanchthon; les ruines du château de Berchfried, autrefois résidence impériale. Ville très-ancienne et autrefois ville libre impériale, Esslingen a été réunie au Wurtemberg en 1802.

ESSLINGEN (le maître d'école D'), poëte allemand, qui vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut maître d'école à Esslingen, en Souabe, et, comme en 1280, époque où furent composées les œuvres de ce poëte, l'instituteur de cette ville s'appelait maître Henri (meister Heinrich), on en a conclu, avec toute vraisemblance, que ce maître Henri était l'auteur des poésies manuscrites qui sont parvenues jusqu'à nous. Ces poésies consistent en neuf lieders très-précieux pour l'histoire littéraire de son temps. Ce sont neuf satires mordantes, sanglantes, injustes, mais spirituelles, ce qui est presque une excuse, dirigées contre le prince Rodolphe de Habsbourg, qu'il accuse à la fois de faiblesse et d'ambition, déclarant en bons termes que ce prince aspire à dérober la couronne impériale, et peut-être les clefs du paradis, ce qui doit mettre en garde le portier des bienheureux.

ESSONGNE s. f. (è-son-gne; *gn* mll.). Féod. *Droit d'essongne*, Droit dû par les héritiers d'un défunt au seigneur dans la censive duquel il possédait des biens le jour de sa mort. ‖ On trouve aussi ESSOGNE et ESSOIGNE.

ESSOIGNE s. f. (è-soi-gne; *gn* mll). Législ. anc. Excuse alléguée pour n'avoir pas comparu en justice.

— Féod. V. ESSONGNE.

ESSOIGNER v. a. ou tr. (è-soi-gné; *gn* mll. — rad. *essoigne*). Excuser, disculper; dispenser. ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Anc. législ. Présenter une essoigne, une excuse pour n'avoir pas comparu.

ESSOMMES, village et comm. de France

(Aisne), cant., arrond. et à 3 kilom. de Château-Thierry, sur la Marne; 1,781 hab. Fa[illegible] d'articles de bijouterie. Belle église du XIIIe siècle, monument historique, ornée de stalles et de boiseries sculptées très-remarquables.

ESSONIER ou **ESSONNIER** s. m. (è-so-nié). Blas. Pièce d'armoiries que l'on appelle plus généralement *double trescheur.* V. TRESCHEUR.

ESSONITE s. f. (è-so-ni-te — du gr. *ésson*, inférieur). Minéral. Variété de grenat alumino-calcaire, ainsi appelée par Haüy, pour exprimer l'infériorité de ses caractères essentiels, relativement à ceux des autres grenats.

— **Encycl.** L'*essonite* est d'un rouge brun. Elle ne se trouve pas cristallisée, mais en morceaux roulés, à cassure granulaire, qui viennent, pour la plupart, de l'île de Ceylan et du pays des Grisons. Sa couleur et son éclat l'ont fait souvent confondre avec le zircon hyacinthe, et c'est à cette circonstance qu'elle doit le nom d'*hyacinthe*, sous lequel elle est encore quelquefois désignée dans le commerce. D'après Klaproth, l'*essonite* renferme 38,30 de silice, 21,20 d'alumine, 31,25 de chaux, et 6, 50 de protoxyde de fer.

ESSONNE, rivière de France, se forme à Neuville (Loiret), par la réunion de l'Œuf et de la Rimarde, baigne Oudreville, Briare, Dimancheville, Orville, Angerville, Malesherbes, Rouville, entre dans le département de Seine-et-Oise, arrose la Ferté-Alais, reçoit la Juine, passe à Essonnes, où elle fait mouvoir une belle papeterie, et se jette dans la Seine à Corbeil, après un cours de 60 kilom. Cette rivière, qui coule dans une charmante vallée de prairies, est renommée pour la fraîcheur et l'abondance de ses eaux, dont le volume diminue peu en été.

ESSONNES, en latin *Exona*, bourg et commune de France (Seine-et-Oise), cant., arrond. et à 2 kilom. S.-O. de Corbeil, sur l'Essonne et près du confluent de cette rivière avec la Seine; 3,984 hab. Ateliers de construction, fabriques de couvertures, de linge de table, de toiles peintes, de broches pour filatures, de martinets à cuivre. Moulins à blé, à foulon; filature hydraulique de laines et de coton; tanneries, filature mécanique de lin, fours à chaux. La *papeterie*, fondée en 1840, couvre 22 hectares d'un terrain traversés par l'Essonne, qui s'y divise en plusieurs chutes; 7 moteurs hydrauliques et 20 machines à vapeur mettent en mouvement l'immense matériel de cet établissement, qui occupe 600 ouvriers, consomme annuellement 15 millions de kilogr. de chiffons et produit environ pour 4 millions de francs de papier. Cet établissement appartient aujourd'hui à M. Darblay jeune. Dans une île, près d'Essonnes, on voit une jolie maison que fit construire et qu'habita Bernardin de Saint-Pierre. On sait que les événements d'Essonnes, en 1814, enlevèrent à Napoléon son dernier espoir et le contraignirent à signer sa première capitulation. V. MARMONT.

ESSOR s. m. (è-sor — bas lat. *exaurum*, du lat. *ex*, de, et *aura*, vent). Élan d'un oiseau au moment [illegible] il s'envole : *Prendre l'*ESSOR *ou son* ESSOR.

. . . Un oiseau captif, malgré sa cage d'or,
S'il entrevoit le ciel, cherche à prendre l'*essor*.
LAPRADE.

Cent fois l'oiseau volage interrompt son *essor*,
S'élève, redescend et se relève encor,
S'abat sur une fleur, se pose sur un chêne.
DELILLE.

‖ Action de l'oiseau qui vole, qui erre, qui est loin de son nid :

L'alouette à l'*essor*, le maître s'en vient faire
Sa ronde, ainsi qu'à l'ordinaire.
LA FONTAINE.

‖ Inus.

— Fam. Départ, fuite : *Les écoliers ont pris leur* ESSOR.

M'en croirez-vous, monsieur, prenez l'*essor*.
HAUTEROCHE.

Me rendrez-vous, messieurs, un charmant tête à [tête?
— La belle a pris l'*essor*....
L. BOUILHET.

— Poétiq. Action de l'âme qui abandonne le corps, et qui est supposée s'élever dans le ciel :

Son âme, hélas! trop tôt prenant l'*essor*,
Tel qu'un fruit mûr qu'un jeune enfant dérobe,
Nous est ravie. . . . .
BÉRANGER.

— Fig. Libre développement, progrès : *Les arts, l'industrie, prirent bientôt leur* ESSOR. (Acad.) *L'arbre des forêts, entier dans son* ESSOR, *végète plus longtemps que l'arbre étêté de nos jardins.* (Virey.) *Il n'y a qu'une chose qui arrête l'*ESSOR *de la justice, c'est l'idolâtrie de l'univers.* (P. Proudh.) *Le bonheur, c'est, pour chaque être, l'*ESSOR *intégral et continu de toutes ses facultés, de toutes ses attractions naturelles.* (Toussenel.) ‖ Mouve[illegible]ité, action qui con[illegible] qui porte l'âme aux [illegible] *de la pensée. Donner* [illegible]*nce de cet en*[illegible]*s l'oisiveté et* [illegible] *souffre, lorsqu'une prudence timide l'empêche de prendre l'*ESSOR *et la fait ramper dans ses liens.* (Vauven.) *Les grandes agglomérations d'êtres humains favorisent l'*ESSOR *de la pensée.* (F. Bastiat.) *L'opinion, dans son* ESSOR, *va toujours plus loin que le but.* (E. de Gir.) *L'esprit de l'homme est une force qui a besoin d'*ESSOR. (E. de Gir.) *La société ne progresse que par le libre* ESSOR *des individus.* (Proudh.) *La première enfance écoulée, un vif* ESSOR *entraîne l'imagination vers la poésie.* (Littré.) *Tout ce qui arrête l'*ESSOR *de notre âme est un mal moral et un danger politique.* (E. Laboulaye.)

Ce qui rampe est jaloux de ce qui prend l'*essor*.
BARRILLOT.

Loin des sentiers battus où se plaît le vulgaire,
Dans un sublime *essor*, ô Muse! emporte-moi.
CELTIBÈRE.

Élance-toi, mon âme, et d'*essor* en *essor*,
Remonte de ce monde aux beautés éternelles.
LAMARTINE.

Amour et poésie, anges purs de beauté,
Reprenez votre *essor* vers la divinité.
A. BARBIER.

Et quand je me demande un titre légitime
D'où prendre quelque gloire et chercher quelque [estime,
Je vois, pour tout appui de mes plus hauts *essors*,
Le néant que je suis et le rien d'où je sors.
CORNEILLE.

‖ Libre élan, libre carrière, spontanéité, liberté qu'on se donne : *Le cœur des jeunes gens ne demande qu'à prendre l'*ESSOR. *Dieu réprime l'*ESSOR *téméraire de la raison.* (La Luzerne.) *Il est à craindre qu'un traducteur qui prend l'*ESSOR *ne s'égare et ne soit infidèle.* (Boissonade.) ‖ Divagation, digression, action de s'écarter de son sujet :

Je ne prends point ici l'*essor*,
Ni n'affecte de railleries.
LA FONTAINE.

‖ Apparition, publication, production d'une œuvre de l'esprit :

Si l'on peut pardonner l'*essor* d'un mauvais livre,
Ce n'est qu'aux malheureux qui composent pour [vivre.
MOLIÈRE.

‖ Succès d'une œuvre de l'esprit :

N'espérons plus que la haine pardonne
A mes chansons leur trop rapide *essor*.
BÉRANGER.

— Philos. soc. Dans l'école de Fourier, Marche naturelle que suivraient les passions, dans la société organisée selon les lois de l'harmonie que cette école préconise. ‖ *Essor subversif*, Funeste effet des passions, dans une société organisée contrairement à ces lois.

— Faucon. *Montée d'essor*, Vol de l'oiseau, lorsqu'il monte à perte de vue.

— **Syn. Essor, vol, volée.** L'*essor* est proprement l'effort que fait un oiseau pour quitter la terre et s'élancer dans l'air; ce n'est point l'action de voler, mais celle de s'envoler. Le *vol* est l'action même de l'oiseau qui vole, considérée dans la manière dont elle se fait ou comme une simple faculté naturelle. La *volée* est un vol prolongé; c'est la durée même du vol, ou bien c'est une troupe d'oiseaux qui volent ensemble. Au figuré, prendre son *essor*, c'est mettre en jeu toutes ses forces; prendre sa *volée*, c'est s'affranchir de toutes entraves, échapper au frein et faire usage de sa liberté; prendre son *vol* ne se dit guère, mais on dit bien : prendre un *vol* hardi, trop haut, etc.

ESSORAGE s. m. (è-so-ra-je — rad. *essorer*). Faucon. Action du faucon qui s'essore, qui prend son essor.

— Techn. Opération qui a pour but d'enlever à la poudre à tirer un excès d'humidité qui l'empêcherait de se lisser convenablement. ‖ Opération par laquelle on extrait du linge lavé ou des étoffes mouillées une partie de l'eau qui y est contenue, avant de les étendre pour les faire sécher.

— Encycl. Techn. V. ESSOREUSE.

ESSORANT (è-so-ran) part. prés. du v. Essorer : *Des ouvriers* ESSORANT *la poudre.*

ESSORANT, ANTE adj. (è-so-ran, an-te — rad. *essor*). Blas. Se dit des oiseaux qui semblent prendre leur essor : *Gon de Vassigny : D'azur, à une aigle* ESSORANTE *d'or. Dans les douces nuits d'été, les Doria arboraient les aigles de leur maison sur la montagne illuminée du Géant, et l'on accourait de toutes les villes voisines pour respirer la brise de la mer sous la treille des doges, sous les colonnes qui se baignent dans les vagues du golfe, ou près du bassin couronné d'aigles* ESSORANTES. (Méry.)

— **Encycl.** Le mot *essorant* se dit de l'épervier, du faucon, de l'aigle et de tout autre oiseau. On en excepte le phénix, pour lequel cette indication est superflue, cet oiseau n'étant jamais représenté que les ailes ouvertes. Voici les armes de quelques familles qui ont des oiseaux *essorants* sur leurs écus : **Le Tonnelier de Breteuil**, en Beauvaisis : d'azur, à l'épervier *essorant* d'or. — **Le Ragois de Bretonvilliers**, en Bourgogne : d'azur, à l'aigle de profil, *essorante* d'argent, tenant de sa serre dextre un rameau d'olivier d'or. — **Séguins de Vassieux**, au Comtat-Venaissin : d'azur, à la huppe *essorante* d'argent, becquetée et armée de gueules; accompagnée de sept étoiles d'or, quatre en chef et trois en pointe, posées deux et une. — **Carheil de Kermorand de la Guichardais**, en Bretagne : d'argent, à deux corneilles *essorantes* de sable en chef, affrontées, becquetées et membrées d'or, et une molette d'éperon du second émail en pointe. — **Isoard de Martouret**, en Dauphiné : parti, au 1 d'argent, au cygne *essorant* de sable, nageant sur une mer d'azur; au 2 d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un étendard du troisième émail, semé de croisettes du premier, posé en barre. — **Saint-Just d'Autingues**, en Artois : d'azur, à la tour d'argent, accompagnée en chef de trois colombes *essorantes* du même.

ESSORÉ, ÉE (è-so-ré) part. passé du v. Essoré. Faucon. Qui a pris son essor : *Faucon* ESSORÉ.

— Blas. Se dit du toit d'une maison quand il est d'un autre émail que le reste de la construction : *Casanova : D'azur, à une maison d'argent, maçonnée de sable*, ESSORÉE *de gueules. — Bocq, originaire de Pologne : D'azur, à une couverture de grains de quatre pieux d'argent* ESSORÉS *d'or. — Chabannes, en Angoumois : D'azur, à une maison d'argent* ESSORÉE *d'or, maçonnée, ouverte et ajourée de sable, bâtie sur une terrasse de sinople; au chef cousu de gueules, chargé de deux croissants du second émail.*

— Agric. Se dit d'un terrain qu'on a amélioré en le rendant moins humide.

— Techn. Séché à l'air : *Linge* ESSORÉ.

ESSORER v. a. ou tr. (è-so-ré — V. l'étym. du mot ESSOR, qui s'applique plus directement encore à ce mot-ci). Techn. Exposer à l'air pour faire sécher : ESSORER *du linge.* ‖ Rouler et tordre dans un linge sec, pour rendre moins humide : *On* ESSORE *le linge lorsqu'on veut le repasser tout de suite.*

— Faucon. *Essorer un oiseau*, Faire sécher ses plumes au soleil ou près du feu.

— v. n. ou intr. Prendre son essor : *L'école romantique* ESSORAIT *par les premières œuvres de Lamartine et de Victor Hugo.* (J. Lecomte.) ‖ Inus.

S'essorer v. pr. Se sécher à l'air : *Étant étalées pendant quelques semaines dans des pièces bien aérées, les pommes de terre auront le temps de* S'ESSORER *et de perdre leur moiteur.* (Le Siècle.)

— Prendre l'essor :

. . . . Ainsi qu'un jeune oiseau
Qui, s'envolant dedans un abrisseau,
De branche en branche à son plaisir *s'essore*....
RONSARD.

‖ Vieux en ce sens.

— Faucon. Se dit de l'oiseau qui, après s'être écarté, revient difficilement sur le poing.

ESSOREUSE s. f. (è-so-reu-ze — rad. *essorer*). Techn. Appareil destiné à sécher rapidement le linge et les étoffes.

— **Encycl.** On appelle *essoreuses* des machines à l'aide desquelles on sèche les étoffes et le linge, en projetant l'eau d'égouttement à travers les mailles d'une caisse cylindrique par l'effet de la force centrifuge. Ces appareils, qui font de 500 à 600 tours par minute, ont $0^{m},80$ de diamètre, lorsqu'ils sont employés au séchage des étoffes. Dans ce cas, les *essoreuses* sont essentiellement composées d'un récipient en toile métallique à mailles serrées, mobile autour d'un axe, et d'un second récipient fixe, en tôle ou en fonte, plus grand que le premier, qui recueille l'eau projetée. Leurs formes et leurs dimensions varient suivant l'usage auquel on les destine, et suivant qu'elles sont mues par des machines ou par des hommes. D'après les expériences de M. Rouget de Lisle, le poids d'eau que contient une étoffe après avoir été essorée est bien moins considérable que lorsqu'on la soumet au tordage ou au pressage. Les chiffres suivants font voir les avantages que présente l'essorage sur les autres méthodes de séchage; ils indiquent le poids d'eau que contient un kilogramme d'étoffe après ces diverses opérations :

	FLANELLE.	CALICOT.	SOIE.	TOILE DE LIN.
	kil.	kil.	kil.	kil.
Tordage. .	2,00	1,00	0,95	0,75
Pressage .	1,00	0,60	0,50	0,40
Essorage .	0,60	0,35	0,30	0,25

Les petites *essoreuses*, employées dans les établissements de bains et les lavoirs publics sont composées d'un vase mobile ou cylindre en fil de fer galvanisé de $0^{m},60$ de diamètre sur $0^{m},15$ de hauteur. L'arbre est vertical, et on lui communique le mouvement à l'aide d'une manivelle, par l'intermédiaire de deux roues s'engrenant avec deux pignons. Ces *essoreuses*, que l'on fait mouvoir à la main, peuvent être utilisées sans inconvénient pour le linge le plus fin; avec une vitesse de rotation suffisante, ce dernier peut être amené au point de dessiccation convenable pour le repassage. Des expériences de M. Schlumberger ont démontré que deux hommes, en une heure de travail, peuvent enlever 151 kilogrammes d'eau, en poussant la dessiccation aussi loin que le permettent les *essoreuses*.

ESSORILLÉ, ÉE (è-so-ri-llé; *ll* mll.) part. pass. du v. Essoriller. A qui l'on a coupé les oreilles : *Un chien* ESSORILLÉ. *Mes deux cousines seront-elles borgnes ou borgnesses, et* ESSORILLÉES? (Volt.)

— Zool. Qui semble n'avoir pas d'oreilles, dont on ne voit pas les oreilles : *Rongeurs* ESSORILLÉS.

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères rongeurs.

ESSORILLEMENT s. m. (è-so-ri-lle-man; *ll* mll. — rad. *essoriller*). Action d'essoriller, de couper les oreilles; ancien supplice consistant à couper les oreilles au condamné : *On attendait une exécution telle quelle, non pas une pendaison, mais un fouet, un* ESSORILLEMENT, *quelque chose enfin.* (V. Hugo.)

— **Encycl.** Ce supplice barbare s'appliquait surtout aux serfs; on en trouve encore un exemple à la fin du XVe siècle. La perte des oreilles fut, non-seulement dans l'antiquité, mais encore au moyen âge, un supplice infligé très-fréquemment, comme la perte des yeux, du nez, des pieds, des mains, des organes de la génération. Les autorités ecclésiastiques infligeaient si souvent, même pour des fautes légères, la mutilation, que plusieurs conciles durent l'interdire formellement. Le quinzième canon du concile tenu à Merida, en 666, ôtait aux évêques et aux prêtres le droit de mutiler les serviteurs de l'Église; et le sixième canon du concile de Tolède, en 675, en défendant aux évêques de juger par eux-mêmes les causes emportant la peine capitale, leur interdisait d'ordonner la mutilation des membres, même pour les serfs de leur Église. Le dix-huitième canon du concile de Francfort-sur-Mein, en 794, défendait aux abbés de faire aveugler ou mutiler les moines, quelques fautes que ceux-ci eussent pu commettre. Dans certains cas où il était défendu de tuer ou de pendre un criminel, on l'essorillait, on lui coupait le nez, les pieds, les mains, les parties génitales, on lui arrachait les yeux, « afin, comme le dit l'article 67 des lois de Guillaume le Bâtard, qu'il ne restât plus de lui qu'un tronc vivant en mémoire de son crime. » D'autres fois, toutes ces horreurs ne faisaient que précéder le dernier supplice. La mort n'était donnée qu'après mille tortures dont le seul souvenir soulève aujourd'hui tous les cœurs. On sait par Hérodote que Cambyse avait fait essoriller tous les mages de son empire, et tout le monde connaît l'histoire, racontée par le même auteur, du mage qui, faute d'avoir pu laisser voir le plus petit bout d'oreille, fut reconnu pour un faux Smerdis et renversé du trône de Perse, qu'il avait usurpé.

ESSORILLER v. a. ou tr. (è-so-ri-llé; *ll* mll. — du préf. *es*, et d'*oreille*). Couper les oreilles à : ESSORILLER *un homme, un chien. Au commencement du règne de Charles VIII, on* ESSORILLA *Dojac, ancien ministre de Louis XI.* (Mézeray.) ‖ On écrit quelquefois ESSOREILLER : *Le compagnon qui est chargé de couper les oreilles des bandits de ta sorte te prouvera que j'ai le droit de t'*ESSOREILLER. (E. Sue.)

— Fam. Couper fort court les cheveux de : *Vous avez* ESSORILLÉ *cet enfant.*

ESSOUCHEMENT s. m. (è-sou-che-man — rad. *essoucher*). Agric. Action d'essoucher : ESSOUCHEMENT *d'un terrain.*

ESSOUCHER v. a. ou tr. (è-sou-ché — du préf. *es*, et de *souche*). Agric. Arracher les souches de : ESSOUCHER *un terrain, un bois, une vigne.*

ESSOUFFLÉ, ÉE (è-sou-flé) part. passé du v. Essouffler. Mis hors d'haleine, dont la respiration est devenue difficile : *Revenir tout* ESSOUFFLÉ. *Dès que les moutons courent, ils palpitent et sont bientôt* ESSOUFFLÉS. (Buff.)

Un moment, s'il vous plaît, souffrez que je respire;
Je suis tout *essoufflé*.....
REGNARD.

Que sert de n'effleurer qu'à peine ce qu'on tient,
Quand on a les mains pleines,
Et de vivre *essoufflé* comme un enfant qui vient
De courir dans les plaines?
V. HUGO.

‖ Qui trahit l'essoufflement : *Respiration* ESSOUFFLÉE : *Monsieur! monsieur! cria une petite voix fêlée et* ESSOUFFLÉE. (H. Berthoud.)

ESSOUFFLEMENT s. m. (è-sou-fle-man — rad. *essouffler*). Respiration difficile, état de celui qui est essoufflé : *Une course rapide produit l'*ESSOUFFLEMENT.

— Pathol. et art vétér. Respiration courte et gênée.

ESSOUFFLER v. a. ou tr. (è-sou-flé — du préf. *es*, et de *souffler*). Mettre hors d'haleine : *Cette course m'a* ESSOUFFLÉ. *Si vous ne retenez votre cheval, vous l'*ESSOUFFLEREZ. (Acad.)

S'essouffler v. pr. Se mettre hors d'haleine : *Vous vous* ESSOUFFLEREZ *en marchant si vite. Tout homme qui* S'ESSOUFFLE *dans le travail fait plus que sa force ne lui permet.* (La Quintinie.)

— Fig. Se fatiguer par trop d'activité : *Ménagez-vous, songez que vous avez la plus belle carrière à parcourir, et que le moyen d'y courir longtemps, ce n'est pas de vous* ESSOUFFLER *à l'entrée.* (D'Alemb.) *A quoi bon* S'ESSOUFFLER *après la renommée? Laissons au temps à nous faire notre place.* (Mme L. Colet.)

ESSOURISSER v. a. ou tr. (è-sou-ri-sé — rad. *souris*). Art vétér. Exciser dans les naseaux du cheval un cartilage appelé *souris*, pour l'empêcher de hennir : ESSOURISSER *un cheval, une jument.*

ESSOYES, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Bar-sur-Seine, sur l'Ource; pop. aggl. 1,667 hab. — pop. tot. 1,693 hab.

ESSUGAND s. m. (è-su-gan). Techn. Lieu destiné, dans une savonnerie, au découpage du savon.

ESSUI s. m. (è-sui — rad. *essuyer*). Endroit où l'on étale une chose pour la faire sécher : *Un bon* ESSUI.

— Techn. Endroit où l'on fait sécher les cuirs après les avoir tannés. ‖ Email terne.

ESSUIE-MAIN s. m. (é-sui-main). Linge qui sert particulièrement à s'essuyer les mains, après qu'on les a lavées : *Un* ESSUIE-MAIN *en toile, en coton. Sparte expose des tissus de soie pour chemises; les religieuses du monastère de Saint-Constantin en exposent aussi; Hydra a des écharpes bleues et jaunes rayées d'argent, d'autres rouges avec des raies d'or; Tunis, des* ESSUIE-MAINS *et des ceintures d'une exécution originale.* (L. Reybaud.)

— Techn. Planchette clouée contre le champ de la table du tour, et sur laquelle l'ouvrier tourneur passe les mains pour se les nettoyer, quand elles sont trop imprégnées de barbotine.

— Rem. Au singulier, nous avons orthographié ce mot comme l'Académie, bien que la logique exigeât qu'on écrivît un *essuie-mains*, un linge *à essuyer les mains*. La plupart des auteurs écrivent le pluriel comme nous voudrions que l'on écrivît le singulier; cette manière de procéder est encore illogique, car on ne peut admettre que lorsqu'on désigne plusieurs de ces linges, chacun d'eux soit destiné à essuyer une main. Si l'*essuie-main* est, comme l'insinue l'Académie, un linge pour essuyer la main, plusieurs *essuie-mains* sont plusieurs linges pour essuyer la main. Donc, il faudrait écrire le pluriel comme le singulier.

ESSUIE-PIERRE s. m. (é-sui-piè-re). Linge dont on se servait autrefois pour essuyer la pierre d'un mousquet : *Des* ESSUIE-PIERRE *en toile.*

ESSUIE-PLUME s. m. (é-sui-plu-me). Petit ustensile qui sert à essuyer les plumes, lorsqu'on a fini d'écrire. Pl. *Des* ESSUIE-PLUME.

ESSUILES, village et comm. de France (Oise), cant. de Saint-Just, arrond. et à 17 kilom. de Clermont; 510 hab. L'église renferme des vitraux du XVI^e siècle et une *Passion* en bois doré du XV^e. Le château de Saint-Rimault, en ruine, date du XIV^e siècle.

ESSUYAGE s. m. (è-sui-ia-je — rad. *essuyer*). Action d'essuyer; résultat de cette action : *L'*ESSUYAGE *des aiguilles.*

ESSUYANT (è-sui-ian) part. prés. du v. Essuyer :

Souvent Echo, souvent Narcisse en pleurs,
Près de leur père unissaient leurs douleurs;
Et ce bon père, ému de ces alarmes,
Pleurait lui-même en *essuyant* leurs larmes.
MALFILATRE.

ESSUYÉ, ÉE (è-sui-ié) part. passé du v. Essuyer. Séché ou nettoyé en frottant : *Une assiette mal* ESSUYÉE. *Un parquet bien* ESSUYÉ.

Son visage *essuyé* n'a plus rien que d'affreux.
BOILEAU.

‖ Enlevé en frottant : *De l'eau, de la boue* ESSUYÉE.

— Tari, arrêté, en parlant des pleurs :

Quels pleurs par un amant ne sont point *essuyés?*
RACINE.

— Fig. Subi, supporté : *Des injures patiemment* ESSUYÉES. *Tant de malheurs* ESSUYÉS *coup sur coup lui ont fait perdre la raison.*

ESSUYER v. a. ou tr. (è-sui-ié — Bourdelot dérive ce mot d'*exsudare*, ôter la sueur, et d'autres étymologistes d'*exhumidare*, ôter l'humidité. Ménage le dérive de l'italien *asciugare*, qu'il rapporte au latin *exugare*. Suivant M. Littré, il provient du latin *exsuccare*, ôter le suc, l'humidité, de *ex* et de *succus*. D'après Scheler, *essuyer*, dans l'acception de supporter, est un tout autre mot et se rapporte alors au latin *exsequi*, qui, entre autres significations, a, en effet, celle de supporter : *exsequi ærumnas*. Mais M. Littré refuse d'accepter cette division, s'appuyant sur ce que le latin *sequi* a donné plusieurs formes dans le français, et qu'aucune n'est *suyer*. D'ailleurs, la relation des sens n'est pas impossible à établir : l'action d'*essuyer* ses vêtements est une conséquence d'une pluie que l'on *a essuyée;* on a donc pu considérer un malheur comme un orage qui est venu fondre sur nous et que l'on est réduit à *essuyer*. *J'essuie, tu essuies, il essuie, nous essuyons, vous essuyez, ils essuient; j'essuyais, nous essuyions, vous essuyiez; j'essuyai, nous essuyâmes; j'essuierai, nous essuierons; j'essuierais, nous essuierions; essuie, essuyons, essuyez; que j'essuie, que nous essuyions, que vous essuyiez; que j'essuyasse, que nous essuyassions; essuyant; essuyé, ée*). Sécher ou nettoyer en frottant : ESSUYER *de la vaisselle.* ESSUYER *le parquet.* ESSUYER *une table.* ESSUYER *son front avec son mouchoir.* ESSUYER *ses mains avec une serviette.* ESSUYER *ses larmes.* ESSUYER *ses pieds avant d'entrer.*

Madeleine, ravie et pleine de ferveur,
Dénouait ses cheveux, et de leur nappes blondes
Elle *essuyait* les pieds de son divin Sauveur.
TH. DE BANVILLE.

‖ Sécher par évaporation : *Le soleil* ESSUIE *la terre qui a été trempée par la pluie.* (Acad.)

Comme un visage en pleurs que les brises *essuient*,
L'air est plein du frisson des choses qui s'enfuient,
Et l'homme est las d'écrire et la femme d'aimer.
BAUDELAIRE.

— Tarir, sécher, en parlant des larmes; faire cesser leur cause : *Quelle prière plus agréable que d'*ESSUYER *les larmes du pauvre?* (Boss.)

Il est doux d'*essuyer* d'une main secourable
Les larmes d'un ami que son malheur accable.
VIGÉE.

— Fig. Subir, endurer, souffrir : ESSUYER *une tempête.* ESSUYER *le feu d'une batterie.* ESSUYER *une perte, un affront. Roquelaure, duc à brevet et plaisant de profession,* ESSUYA *une triste aventure.* (St-Simon.) *Celui qui demande en rougissant ne devrait jamais* ESSUYER *de refus.* (Beauchêne.) *Nous passons nos jours dans les antichambres à* ESSUYER *les rebuffades d'un manant parvenu.* (Chateaub.) *Il est difficile d'*ESSUYER *sans perdre contenance une averse de compliments.* (E. About.)

Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage *essuie*.
RACINE.

Je ne sais point en lâche *essuyer* un outrage.
BOILEAU.

. . . . Je ne suis point d'humeur
A vouloir d'une belle *essuyer* la froideur.
BOILEAU.

Va subir du public les jugements fantasques,
D'une cabale aveugle *essuyer* les bourrasques.
PIRON.

— Pop. *Essuyer les plâtres*, Habiter une maison nouvellement construite. ‖ Fig. Subir les inconvénients d'une affaire qui commence, sans pouvoir espérer les avantages qu'elle promet.

S'essuyer v. pr. Etre essuyé; être séché : *Ces vases doivent* S'ESSUYER *avec précaution.*

— Se frotter, pour enlever l'humidité ou la malpropreté que l'on a sur soi : S'ESSUYER *avec son mouchoir.*

Tandis que dans un coin en grondant je *m'essuie*,
Souvent, pour m'achever, il survient une pluie.
BOILEAU.

— Essuyer à soi : ESSUYER *ses mains, son visage, ses pieds. Je suis justement comme le médecin de Molière qui* S'ESSUYAIT *le front pour avoir rendu la parole à une fille qui n'était point muette.* (M^{me} de Sév.)

ESSUYEUR, EUSE s. (è-sui-ieur, ieu-ze — rad. *essuyer*). Personne qui essuie, qui est chargée d'essuyer : *Une* ESSUYEUSE *d'assiettes.*

— s. m. Techn. Racloir du cylindre gravé, dans les fabriques de toiles imprimées.

EST s. m. (èstt — du germanique : ancien allemand *ôstan*, en composition *óst*, d'où *ôstar*, vers l'orient, anglo-saxon *east*, scandinave *austur*, allemand *ost*, anglais *east*. Ce nom de l'Orient est probablement allié à l'ancien nom aryen de l'Aurore, le sanscrit *ushas*, *usha*, c'est-à-dire celle qui brille comme le feu, de la racine *ush*, brûler, ce qui exprime parfaitement la splendeur de l'horizon matinal embrasé; zend *ushanh*, *ushâ*, aurore, d'où *ushaçtara*, oriental; grec *eôs*, *auôs;* latin *aurora*, pour *ausosa*, lithuanien *auszra*, kymrique *gwaur*, etc. V. AURORE. On peut comparer aussi le latin *auster*, le sud, en tant que chaud et lumineux. A ce nom de l'Orient se liait celui d'une divinité germanique dont on sait peu de chose, mais qui était sans doute une personnification de la lumière matinale, ainsi que du retour du soleil au printemps. Les Anglo-Saxons l'appelaient *Eostre* ou *Eostra*, et célébraient en son honneur, au mois d'avril, une fête nommée *Esturmonath*, comme en ancien allemand *Ostarmanoth*, ce qui indique l'existence d'une déesse très-populaire, puisque son souvenir est resté attaché à l'une des grandes fêtes chrétiennes). La partie du monde qui est au soleil levant, formant le premier des quatre points cardinaux; lieu situé vers l'orient, par rapport à celui qui parle ou qui écrit : *Les départements de l'*EST. *Le chemin de fer de l'*EST. *Faire un voyage dans l'*EST.

— Le mot *est* se combine avec les mots *nord* et *sud*, pour désigner les aires de vent comprises entre le nord et l'est d'une part, le sud et l'est de l'autre. Nous les énumérerons dans leur ordre naturel, en commençant par le plus voisin du nord : *nord-quart-nord-*EST, *nord-nord-*EST, *nord-*EST*-quart-nord*, *nord-*EST, *nord-*EST*-quart-*EST, EST*-nord-*EST, EST*-quart-sud-*EST, EST*-sud-*EST, *sud-*EST*-quart-*EST, *sud-*EST, *sud-*EST*-quart-sud*, *sud-sud-*EST, *sud-quart-sud-*EST.

— Mar. *Faire de l'est*, Avoir le cap du navire dans la direction de l'est. ‖ *Est-nord-est*, Sobriquet familier donné aux enseignes auxiliaires qui sont peu rétribués. On prononce plaisamment en les appelant *ènordè*.

— Adjectiv. Qui est situé du côté de l'orient : *Longitude* EST. *Côté* EST. *Vent* EST.

— Rem. Les marins prononcent *è* après le mot *nord*, et *ètt* après le mot *sud*, qu'ils prononcent alors *su;* ainsi ils disent : *nor-dè* et *su-ètt*, pour *nord-est* et *sud-est*.

L'Académie n'indique l'emploi de la majuscule pour le mot *est* dans aucun cas; cependant un usage à peu près général veut qu'on lui donne la majuscule quand il désigne l'ensemble des pays situés à l'est, et la plupart des écrivains la lui donnent aussi lorsqu'il désigne le vent qui souffle de l'est.

— Syn. **Est, levant, orient.** *Est* ne s'emploie qu'en géographie ou pour désigner la direction d'un mouvement, celle des vents, la position des lieux qu'on veut décrire lorsqu'ils n'ont pas une grande importance. *Levant* et *orient* peuvent aussi s'employer en géographie, mais ils ne se disent qu'en parlant de pays considérables, surtout *orient*, qui est le mot le plus noble. Celui-ci, de plus, s'emploie souvent d'une manière absolue pour désigner tous les pays situés du côté où le soleil se lève, tandis que *levant* se rapporte ordinairement à certains pays déterminés par l'usage. Enfin le mot *orient*, ayant toujours quelque chose de pompeux, est le terme propre dont se servent les poëtes pour décrire les splendeurs du ciel éclairé par les premiers rayons de l'astre du jour.

— **Antonyme.** Ouest.

EST (réseau des chemins de fer de l'). Ce réseau, dont la tête est à Paris, place de Strasbourg, comprend plusieurs lignes principales et un nombre considérable d'embranchements plus ou moins importants, qui relient entre eux les centres commerciaux, industriels ou populeux de l'Est de la France. Ce réseau dessert l'Alsace et la Lorraine (Meuse, Moselle, Meurthe, Vosges), la Champagne (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne), une partie de la Franche-Comté (Haute-Saône), et une partie de l'Ile-de-France (Seine-et-Marne, Aisne).

Voici quel était, avant la cession de l'Alsace et de la Lorraine, l'état du réseau de l'Est :

	kilom.
Longueur du réseau exploité au 1^{er} janvier 1870.	2,512
Longueur concédée.	3,088
	fr.
Dépenses de premier établissement.	756,614,651
Recettes totales en 1869.	67,629,526
Dépenses	29,454,856
Bénéfice net	38,174,670
Nombre de voyageurs	11,062,175
Tonnes de marchandises transportées	3,574,710

Les lignes principales du réseau de l'Est sont les suivantes :

1° De Paris à Strasbourg, par Châlons, Bar-le-Duc, Lunéville et Nancy;

2° De Paris à Mulhouse, par Troyes, Bar-sur-Aube, Chaumont, Vesoul et Belfort;

3° De Paris à Givet, par Epernay, Reims et Mézières;

4° De Paris à Forbach, par Frouard et Metz.

De ces grandes artères se détachent de nombreux embranchements, que nous énumérerons ci-dessous après une description rapide de chaque ligne.

La ligne la plus importante du réseau de l'Est est celle de Paris à Strasbourg. La distance entre ces deux villes par la voie ferrée, est de 502 kilomètres. La ligne de Strasbourg traverse les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de la Marne, de l'Aisne, de la Meuse, de la Meurthe, puis elle pénètre en Alsace à Avricourt. Les centres les plus importants par leur population, leur commerce ou leur industrie que dessert le chemin de fer de Paris à Strasbourg sont : Meaux (45 kilom.), la Ferté-sous-Jouarre (66 kilom.), Château-Thierry (95 kilom.), Epernay (142 kilom.), Châlons-sur-Marne (173 kilom.), Vitry-le-François (205 kilom.), Bar-le-Duc (254 kilom.), Commercy (295 kilom.), Toul (320 kilom.), Frouard (345 kilom.), Nancy (353 kilom.), Lunéville (388 kilom.) et Saverne (458 kilom.).

De cette ligne se détachent les embranchements d'Epernay à Mézières par Reims, de Châlons-sur-Marne à Reims et à Soissons, de Blesme à Chaumont, de Frouard à Metz, de Lunéville à Saint-Dié, d'Avricourt à Dieuze, de Vendenheim à Hagueneau et à Wissembourg.

La ligne de Paris à Mulhouse, par Belfort, a 491 kilom. de long. Elle se détache à Noisy-le-Sec (9 kilom. de Paris) de la ligne de Paris à Strasbourg, franchit la Marne à Nogent sur un magnifique viaduc, traverse les départements de la Seine, de Seine-et-Marne, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, et, au delà de Belfort, entre dans l'Alsace, à 68 kilom. de Mulhouse.

Les localités principales desservies par la ligne de Paris à Mulhouse sont : Nogent-sur-Seine, Troyes, Bar-sur-Aube, Chaumont, Langres, Vesoul, Belfort et Altkirch.

De cette ligne se détachent les embranchements de Gretz-Armainvillers à Coulommiers, de Longueville à Provins, de Flamboin à Montereau, de Troyes à Châtillon par Bar-sur-Seine, de Bricon à Nuits, de Chalindrey à Gray et de Port-d'Atelier à Nancy par Epinal.

La ligne de Paris à Givet, par Epernay, Reims et Mézières, a 324 kilom. de long. Elle emprunte jusqu'à Epernay la ligne de Paris à Strasbourg. Là, elle s'éloigne sur la droite de cette ligne, un peu avant de franchir le canal de la Marne au Rhin. Cette ligne traverse les départements de la Marne et des Ardennes. Les localités les plus considérables qu'elle dessert sont : Aï, Reims, Rethel, Mézières, Charleville et Fumay. Elle met la France en communication avec Namur, Liége, Aix-la-Chapelle, Cologne, Charleroi, Louvain, Bruxelles, Anvers, Rotterdam, La Haye, etc. A Mézières se détache un embranchement qui dessert Sedan, Montmédy, Luxembourg, et va rejoindre à Metz la ligne de Frouard à Spire. D'autres embranchements mettent Reims en communication avec Laon, Soissons et Châlons-sur-Marne.

La ligne de Paris à Forbach, par Frouard et Metz, a 458 kilom. de long. Elle emprunte la ligne de Paris à Strasbourg jusqu'à Frouard, où elle se détache à gauche, se dirigeant sur Metz et reliant le réseau de l'Est : 1° par Thionville, à Luxembourg et à Trèves; 2° par Forbach, à Manheim, à Mayence et à Trèves.

Le chemin de fer de Paris à Vincennes et à la Varenne-Saint-Maur, dont l'embarcadère est situé place de la Bastille, appartient aussi au réseau de l'Est.

EST (canal de l'). V. RHÔNE AU RHIN (canal du).

EST! EST! EST! mots latins qui signifient *Il y en a! Il y en a! Il y en a!* Pour l'explication de cette répétition très-énergique. V. MONTEFIASCONE.

EST (William Hessels VAN), savant hollandais. V. ESTINS.

ESTABLAGE s. m. (è-sta-bla-je — rad. *estable* pour *étable*). Féod. *Droit d'establage*. Droit dû au seigneur pour la permission qu'il donnait aux marchands d'exposer leurs marchandises sous les halles ou ailleurs, aux jours de foire et de marché de la seigneurie. ‖ On trouve aussi DROIT DE PLASSAGE et DROIT DE HALLAGE.

ESTABLES, village et commune de France (Haute-Loire), canton de Fay-le-Froid, arrondissement et à 31 kilom. du Puy, au pied du Mézenc, à 1,353 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'église, qui date de différentes époques, est le seul reste de l'abbaye de Bonnefay. Les habitants d'Estables massacrèrent le premier aide de Cassini, lorsqu'il s'y présenta avec ses instruments de mathématiques pour mesurer le Mézenc.

ESTABLES, village et commune de France (Lozère), cant. de Saint-Amans, arrond. et à 23 kilom. de Mende, sur un plateau granitique, au pied des plus hauts sommets de la Margaride (1,554 mètres); pop. 556 hab. Ruines d'un ancien château des rois d'Aragon.

ESTACA (PUNTA DE LA), cap d'Espagne, Galice, par 43°48' de lat. N. et 10°2' de long. O. Il forme l'extrémité la plus septentrionale de la presqu'île ibérique et présente, du côté de la mer, une face élevée et inaccessible, car elle est presque perpendiculaire.

ESTACADE s. f. (è-sta-ka-de — de l'ancien français *estache*, *estac*, *estace*, *estaque*, piquet, pieu, pilier, poteau, que l'on rencontre fréquemment dans les vieux auteurs. Ces différentes formes se rapportent au bas latin *staca*, *stacha*, qui paraît être lui-même d'origine germanique). Barrage formé de pieux liés avec des chaînes ou des barres de fer, que l'on établit dans une rivière ou dans le chenal d'un port, pour en défendre l'entrée ou le passage : *Les Chinois avaient fortifié l'entrée du Pei-Ho à l'aide de plusieurs* ESTACADES. ‖ Barrière de pieux établie en amont d'un pont en construction ou établi provisoirement, pour le garantir contre le choc des corps flottants, dans une rivière pour en modifier le cours ou pour protéger ses rives : *Napoléon n'aurait pu faire un fleuve de l'humble ruisseau qui coule à Munich, et que l'on tourmente en vain avec des barrages, des fonds de planches et des* ESTACADES, *pour avoir le droit, un jour, d'y bâtir un pont dans le goût romain.* (Gér. de Nerv.)

— Se disait anciennement pour Champ clos et Endroit quelconque entouré de barrières.

— Mar. Nom qu'on donne dans certains ports, à Brest surtout, au remplissage des mailles d'un bâtiment.

— Encycl. Les *estacades* qui servent à détourner un cours d'eau sont de véritables digues ou barrages en bois; elles se composent toujours d'une certaine quantité de rangées de pilotis parallèles, élevés à une certaine hauteur au-dessus du niveau supérieur de l'eau, et entre-toisés par des moises transversales. Ce système, qui forme l'ossature générale, est bordé de chaque côté par des palplanches jointives, qui, selon la vitesse du courant et la quantité d'eau débitée, renferment entre elles un corroi de glaise, de terre ou de béton, suivant le cas. Pour augmenter la rigidité de l'ensemble, on contre-bute à l'aval les pilotis par des étais inclinés, qui s'appuient sur le fond et s'opposent au renversement.

Les *estacades* sont encore employées dans les rivières ou les fleuves pour protéger les bateaux contre les débâcles et le choc des glaces. Ce sont alors des digues avec portes, dont les dimensions sont très-considérables. Composées de pilotis entre-toisés et contreventés solidement, elles sont munies en amont de brise-glaces ou d'éperons contre lesquels les glaçons viennent se choquer pour changer de direction. Ces constructions sont généralement établies sur un bras se-

condaire d'un fleuve, et l'on a soin de choisir celui dont l'axe forme avec le lit principal un angle presque droit ou très-ouvert. Il existe à Paris une *estacade* pour protéger la batellerie contre les dégâts occasionnés par les glaces que la Seine charrie pendant l'hiver. C'est une forêt de bois dont Paris rougit aujourd'hui, tant pour sa mauvaise exécution que pour le peu de services qu'elle rend. Construite à une époque déjà reculée, elle aurait besoin d'être refaite complètement pour recevoir le caractère et les dispositions qui lui conviennent; on dirait, à voir cette masse noire, une fortification flottante construite à l'épreuve du boulet. Il faut certainement que ces digues présentent une résistance suffisante pour ne pas être démolies par les grandes eaux, les débâcles et autres chocs; mais, entre une masse informe et une construction régulièrement établie, il y a une très-grande marge. On exécute aujourd'hui des brise-lames et des brise-glaces en fer et en tôle, d'une légèreté sans pareille : tels sont ceux qu'on a établis depuis quelques années en amont et en aval du pont bâti sur la Néva à Saint-Pétersbourg.

Les *estacades* des ports de mer doivent principalement résister à la poussée des terres; elles consistent en de grands pieux de rive et en pieux de retenue, reliés avec les précédents par des moises et des contre-fiches formant un triangle rigide et indéformable. Ces pieux de rive ont une certaine inclinaison vers les terres, et retiennent une série de planches horizontales qui empêchent toute espèce d'éboulement. Ce système paraît d'abord économique, mais les dépenses d'entretien, qui sont bientôt inévitables, le rendent en réalité fort coûteux.

Le génie militaire emploie aussi les *estacades* comme moyen de défense. On les établit en amont d'un pont, pour le garantir contre les corps flottants, les brûlots et les machines infernales envoyés par l'ennemi. Les *estacades* arrêtent les engins de destruction que les postes d'observation, établis pour veiller à la sûreté du pont, auraient laissé passer, faute d'attention.

Ces *estacades* sont de trois sortes : fixes, volantes ou mixtes. On les établit suivant une direction oblique au courant. L'angle le plus favorable que puisse faire cette direction avec le courant est de 20 à 25 degrés; des expériences multipliées sur le Rhin l'ont suffisamment prouvé. Cet angle est indépendant de la vitesse du courant.

ESTACHE s. f. (è-sta-che — v. l'étym. d'ESTACADE). Attache, lien. ‖ Pieu; palissade. ‖ Poutre, solive. ‖ Colonne : *Jésus-Christ lié à l'*ESTACHE *est souvent mentionné dans les inventaires.* (P. de Laborde.)

ESTAÇO (Achille), également connu sous le nom latin de **Statius**, écrivain portugais, né à Vidigueira en 1524, mort à Rome en 1581. Il était de race noble et fut, dans sa jeunesse, alcaïde-môr dans les Indes. Revenu de bonne heure en Portugal, il y fit ses humanités contre le gré de son père, qui voulait en faire un guerrier, apprit l'hébreu et vint ensuite à Paris, où il publia un livre intitulé : *Silvæ aliquot una cum duobus hymnis Callimachi eodem carminis genere reditis* (1549, in-4°). De Paris, Estaço passa à Louvain, puis à Rome, où il jouit bientôt d'un grand crédit à la cour pontificale et devint successivement secrétaire des lettres latines des papes Pie IV, Pie V et Grégoire XIII. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons divers commentaires sur des auteurs latins; *Illustrium virorum ut exstant in Urbe expressi vultus* (Rome, 1569, in-fol.), suite de portraits gravés d'après l'antique, dont il a écrit la préface et l'épître dédicatoire; *Observationes difficilium aliquot locorum* (Louvain, 1552); *Monomachia navis Lusitaniæ* (Rome, 1574); *De electione, profectione et coronatione Poloniæ regis* (Rome, 1574); *Orationes nonnullorum Græciæ patrum* (Rome, 1578), trad. du grec; *In Arati phænomena et prognostica* (Florence, 1568); diverses éditions d'ouvrages, etc. Estaço avait refusé le titre de garde général des archives de Portugal que lui avait offert le roi don Sébastien.

ESTAÇO DA SYLVEIRA (Simon), homme de guerre portugais, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il prit part, comme capitaine, à la conquête du Maranham et, afin d'appeler les Portugais à la colonisation de ce pays, il publia l'avis suivant, devenu fort rare : *Relação summaria das cousas do Maranham dirigida aos pobres deste reino* (Lisbonne, 1624, in-fol.).

ESTADAL s. m. (è-sta-dal). Métrol. Mesure de longueur usitée en Espagne et équivalant à $3^m,34$.

ESTADO s. m. (è-sta-do). Métrol. Mesure de longueur usitée en Espagne et équivalant [illegible]

ESTADOU s. m. (è-sta-dou). Techn. Double scie qui sert à faire les dents des peignes.

ESTAFETTE s. f. (è-sta-fè-te — ital. *staffetta*, au propre petit étrier, et par ext. cour[illegible]er, mot que Vossius rap[illegible]l dérive *a statione pedum*, [illegible] le mot *stapes* est évidemment un mot nouveau. L'italien *staffa* se rapporte sans doute en réalité au germanique : ancien haut allemand *staph*, *stapho*, pas; allemand *staffel*, marche, gradin, probablement de la racine sanscrite *stabh* ou *stambh*, appuyer, affermir, d'où le grec *steibô*, *stephô*, lithuanien *stabdan*, russe *stavlin*, *stupain*, latin *stibo*). Courrier qui porte son message d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre courrier : *Faire prévenir quelqu'un par* ESTAFETTE.

Estafette (L'). Plusieurs journaux ont été publiés sous ce titre. Le plus digne d'être mentionné est l'*Estafette, journal des journaux*, qui parut de 1833 à 1858. C'était une feuille qui reproduisait les principaux articles des journaux politiques français et étrangers, offrant ainsi quotidiennement un tableau intéressant du mouvement de la presse de toutes les opinions. Ce journal, toutefois, n'était pas un pur écho; au fond, il était libéral, et il devint républicain modéré après la révolution de Février. Son mode de publicité le sauva de la suppression au 2 décembre; mais telle était la servitude de la presse sous ce régime, qu'un journal composé presque entièrement de citations devint suspect de malveillance, par le choix même de ses reproductions. Après avoir subi plusieurs avertissements, il fut enfin supprimé. Il fut suppléé et continué par le *Messager*.

Estafette d'Urgande ou **Annonce du Cid Asam-Houzad Benengeli sur le désensorcellement de don Quichotte** (L'), étude critique du chef-d'œuvre de Cervantes, par don Nicolas Diaz de Benjumea (Londres, 1861, in-12). Benengeli est le prétendu auteur arabe auquel Cervantes disait avoir emprunté le héros de son œuvre immortelle. Sous ce titre allégorique, un ingénieux et paradoxal écrivain a publié ce petit ouvrage de critique, qui a soulevé dans toute l'Europe littéraire, et surtout en Espagne, de vives protestations. Loin de prendre, comme tout le monde, le *Don Quichotte* pour un roman satirique, une spirituelle moquerie dirigée contre les romans de chevalerie, M. Benjumea le considère comme la plus complète apologie de la littérature chevaleresque. M. Benjumea n'est pas le premier qui ait soulevé cette question. Un critique distingué des commencements de ce siècle, Salva, disait que si Cervantes avait tué les livres de chevalerie, c'était moins en les rendant ridicules qu'en les surpassant, n'ayant fait lui-même qu'ajouter un livre de chevalerie à ceux dont il avait l'air de se moquer. Montesquieu a émis l'opinion contraire en disant : « Le meilleur des livres de l'Espagne est celui qui se moque de tous les autres, » et c'est aujourd'hui l'avis unanime des critiques.

M. Benjumea, poursuivant sa thèse, veut que le *Don Quichotte* soit une sorte de biographie déguisée, transformée, de Cervantes en personne, et une longue satire contre le plus acharné de ses ennemis, le licencié Blanco de Paz, qui, après avoir traversé tous ses desseins durant son esclavage à Alger, fut encore, après son retour en Espagne, la cause de tous ses malheurs. Non content d'avoir écarté du glorieux mutilé de Lépante la faveur à laquelle il avait droit par son génie et par son infortune, Blanco de Paz aurait été le mystérieux Aragonais qui écrivit, sous le pseudonyme de Avellaneda, cette continuation de *Don Quichotte* qui abusa un moment l'Espagne, mais à laquelle, après tout, l'Europe doit sans doute la véritable. Cette assertion, bien que présentée avec beaucoup d'art, nous semble peu probable. En effet, il s'accrédite de plus en plus que le prétendu Avellaneda n'a jamais été Blanco de Paz, ni Matéo Aleman, ni l'un des Argensola. On penche plutôt à croire aujourd'hui que ce fut le dominicain Fray Luis Alliaga, dont M. Scribe a fait le héros très-invraisemblable d'un roman fort amusant. M. Benjumea trouve encore une confirmation de sa thèse principale, à savoir que Cervantes a mis partout en jeu dans ses œuvres sa propre personnalité, en examinant toutes les autres productions, bien moins connues, du grand écrivain, drames, poëmes et nouvelles. Grâce à son érudition, à sa patience de chercheur, il est, en effet, arrivé à faire de curieuses trouvailles et d'ingénieux rapprochements qui viennent à l'appui de son opinion. En résumé, ce livre est consacré à la recherche de la signification symbolique de l'œuvre de Cervantes, du but mystérieux qu'il poursuivait peut-être, de l'idée philosophique ou métaphysique qui se dérobe derrière le nom de Dulcinée; le *Don Quichotte* apparaît au critique espagnol comme la lutte gigantesque de l'esprit nouveau contre le passé, de la civilisation moderne contre les antiques ténèbres, éternelle lutte d'Ormuzd et d'Ahriman, de Typhon et d'Osiris. Une fois lancé dans cette voie dangereuse, M. Benjumea, malgré sa science et son talent, ne voit partout, dans le récit courant, dans les épisodes, dans les conversations, dans les combats, dans les amours, dans les caractères du roman qu'une vaste machine allégorique. S'il faut le prendre ainsi, le *Don Quichotte* avait, en effet, besoin d'un scoliaste et de plusieurs livres de commentaires. On lira avec intérêt une très-fine appréciation du livre de M. Benjumea et de la réplique de M. Tubino : *el Quijote y la Estafeta de Urganda* (Séville, 1862, 2e édit.), dans les *Études littéraires sur l'Espagne contemporaine* de M. Antoine de Latour (Paris, 1864, 1 vol. in-12).

ESTAFFE s. f. (è-sta-fe — de l'allem. *staff*, coup de bâton). Coup violent. ‖ Mot usité dans les départements de l'Ouest.

ESTAFIER s. m. (è-sta-fié — ital. *staffiere*, formé de *staffa*, qui signifie *étrier*. L'*estafier* est ainsi désigné comme un valet qui tient l'étrier. D'*estafier* on avait jadis tiré *estafe*, qui signifiait un coup donné par un *estafier*, et aussi un droit payé à un *estafier*; c'est peut-être de là que le mot *estafier* a pris le sens de souteneur de filles. Dans les vieux auteurs, le diable est parfois désigné sous le nom d'*estafier de Saint-Martin*). Domestique armé et portant manteau, au service du pape, d'un cardinal, d'un grand seigneur italien ou espagnol : *Le duc paraissait dans un carrosse de la dernière magnificence, avec doña Isabelle de Sandoval, sa belle-fille, ayant quatre* ESTAFIERS *à chaque portière.* (Le Sage.) ‖ Laquais de grande taille; espèce de bravo que son maître entretient pour les occasions où il veut se servir de la force brutale :

> Maint *estafier* accourt; on vous happe notre homme,
> On vous l'échine, on vous l'assomme.
>
> LA FONTAINE.

‖ Ce sens vieillit.

— Souteneur de mauvais lieux.

— **Encycl.** Le mot *estafier* nous a été légué, ainsi que le personnage qu'il désigne, par nos voisins d'au delà les Alpes. Les *estafiers* étaient primitivement, en Italie, des laquais à pied chargés de porter le manteau ou les armes du maître et de lui présenter l'étrier. A l'époque des guerres civiles, les nobles de ce malheureux pays, sans cesse en danger d'être assassinés, armaient autour d'eux leurs valets, soit lorsqu'ils allaient à la campagne, soit pour de simples promenades de nuit dans les villes. Les *staffieri* portaient généralement des armes cachées; c'étaient des domestiques d'épée, et leur charge était, à tout prendre, honorable.

Mais les seigneurs italiens les employèrent bientôt à attaquer clandestinement leurs ennemis et à les assassiner. Le *staffiero* devint alors une sorte de *bravo* domestique, louant ses services au plus offrant, et se les faisant payer plus ou moins cher suivant sa réputation de force ou d'adresse. Les chefs d'armée, les seigneurs, les châtelains, les gouverneurs de forteresse avaient des *estafiers* dont ils se servaient pour remettre leurs missives (c'étaient alors des estafettes), porter leurs cartels ou assassiner leurs ennemis. Leur emploi demi-militaire demandait quelquefois beaucoup d'intelligence et toujours de l'audace. Un homme résolu, désireux d'arriver vite dans le métier des armes, se proposait à un capitaine d'avenir pour être son *estafier*. Si le capitaine parvenait à quelque chose, l'*estafier* participait à sa bonne fortune. On lui donnait un grade, des appointements suivant les services qu'il avait rendus. Il y a eu des *estafiers* célèbres; un, entre autres, a rendu son nom historique : le fameux Médicis était *estafier*. Brantôme dit à son sujet : « Le marquis de Marignan (Médicis) avait été *estafier* du chastelan de Muns (Musso), et son maistre l'envoya vers le duc de Milan, Sforce, pour porter quelques lettres. » Il faut lire, dans les historiens de cette époque, comment l'*estafier* Médicis égorgea un Visconti par ordre de son général, comment il s'empara, par surprise, de Musso, château de son maître, comment il s'en intitula gouverneur, passa au service de l'empereur comme général et devint marquis de Marignan. Son frère fut pape sous le nom de Pie IV, et lui-même, en sa qualité de général, attaqua et battit Strozzi à la bataille de Marciano, en 1554. C'était arriver vite et loin pour un *estafier*.

L'habitude d'employer des *estafiers* passa les Alpes et se répandit jusqu'en Angleterre et en Écosse. Mais le mot *estafier* prit, suivant les pays, des significations différentes. L'*estafier* français ne fut guère employé que dans les villes par la bourgeoisie, pour servir d'escorte aux marchands craintifs qui s'attardaient dans des rues obscures, infestées de voleurs. On donnait volontiers à ces *estafiers* le nom de spadassins; c'est celui que leur donne Brantôme dans le passage où il parle de « la grande despense qu'il faut faire pour entretenir ces espadassins, et leur donner de bons pastes (repas); ils se louaient comme vallets et serviteurs de bouticques. » L'habitude des *estafiers* se maintint en France pendant le cours du XVIe et du XVIIe siècle. En Angleterre, à la même époque, un marchand de la cité n'eût pas osé transporter des marchandises de quelque prix sans être escorté par des *estafiers*. Les *estafiers* étaient loués par jour, à la course, ou quelquefois ils étaient à poste fixe, attachés à la personne du marchand. Ceux d'Écosse portaient un petit bouclier comme témoignage de leur profession.

En tous pays, les *estafiers* sans emploi se faisaient souteneurs de filles, devenaient leurs champions et exigeaient de ces malheureuses une partie de leurs bénéfices. L'argent ainsi perçu s'appelait *estafe*, et ce mot s'est conservé jusqu'au commencement de ce siècle. D'après Duane (1810), l'estafe a été un argent de contribution, une quote-part. De là ces expressions : *Donner*, *recevoir son estafe*. Il paraît que les *estafiers* subsistent encore en Italie, à la cour de Rome, mais on n'en voit plus qu'à l'enterrement des papes. Leur service est réglé sur celui des corps privilégiés. Les cardinaux ont aussi des *estafiers*; ce sont des laquais en livrée, en manteau et de haute stature. Le mot *estafier* doit à son histoire d'être pris en mauvaise part. Il est devenu en français presque synonyme du matamore du théâtre espagnol et du fier-à-bras des tréteaux français. Dans les campagnes, on appelle *estafier* tout homme de mauvaise mine qui, en même temps, a l'air bravache.

ESTAFILADE s. f. (è-sta-fi-la-de — de l'italien *staffilata*, coup d'étrivières. Le sens de *coupure*, attaché actuellement à ce mot, découle de cette première acception; *couper* lui-même ne signifie, dans le principe, que frapper. *Staffilata* est un dérivé de *staffile*, étrivières, proprement courroie qui soutient les étriers, de *staffa*, étrier. V. ESTAFETTE). Grande coupure, grande entaille sur quelque endroit du corps : *Recevoir une* ESTAFILADE *sur le nez. Se faire une* ESTAFILADE *en se rasant.*

> Sais-tu pourquoi, cher camarade,
> Le beau sexe n'est point barbu?
> Babillard comme il est, jamais on n'aurait pu
> Le raser sans *estafilade*.
>
> ***

— Fig. Grave atteinte : *Alberoni menaçait la maison Albani d'une* ESTAFILADE *que le roi d'Espagne pourrait aisément lui donner.* (St-Sim.) *Vous avez fait des* ESTAFILADES *à des gens qui ne vous attaquaient pas.* (Volt.)

ESTAFILADER v. a. ou tr. (è-sta-fi-la-dé — rad. *estafilade*). Faire, donner une estafilade sur : *On lui* A *drôlement* ESTAFILADÉ *le visage.*

ESTAGEL, bourg et commune de France (Pyrénées-Orientales), cant. de La Tour-de-France, arrond. et à 23 kilom. N.-O. de Perpignan, sur la rive droite de l'Agly, en face de l'embouchure de la Verdouble. Pop. aggl. 2,495 hab. — pop. tot. 2,513 hab. Excellent vin de dessert. La statue d'Arago, modelée par Oliva, s'élève vis-à-vis de la maison où naquit le célèbre astronome. Aux environs se trouvent deux menhirs, ainsi que l'ermitage de Notre-Dame-des-Peines et la chapelle de Saint-Vincent, but de pèlerinage, et la grotte de las Encantadas.

ESTAGENTERIE s. f. (è-sta-jan-te-rî — rad. *estage*). Écon. rur. Hutte isolée qui, dans le département de la Haute-Garonne, sert de demeure à une famille cultivant à mi-fruits, à la bêche, un héritage trop modique pour permettre l'emploi d'un attelage.

ESTAGNON s. m. (è-sta-gnon; *gn* mll.). Comm. Vase de cuivre ou de laiton étamé, dans lequel on exporte du Midi les huiles comestibles, les essences et les eaux distillées du pays, notamment celle de fleurs d'oranger : *Un capitaine avait reçu un* ESTAGNON *indiqué contenir de l'essence; il le rendit contenant de l'eau de mer.* (Merlin.)

— **Encycl.** Comm. Les *estagnons* sont des vases de forme cylindrique, dans lesquels on conserve et on transporte les eaux distillées aromatiques, et notamment l'eau de fleurs d'oranger. Ils présentent au commerce des avantages non douteux, à cause de leur solidité, de leur légèreté et de la facilité de leur transport. Ils sont étamés à l'intérieur, et les soudures en doivent être faites à l'étain fin. Le prix élevé de l'étain, ainsi que les demandes considérables d'*estagnons*, portèrent rapidement les fabricants à les étamer et à les souder avec un alliage d'étain et de plomb, d'un prix beaucoup moins élevé que l'étain pur; mais de nombreux accidents ne tardèrent pas à donner l'éveil. L'autorité, dans plusieurs pays, dut prendre des mesures rigoureuses à cet égard. A diverses reprises des empoisonnements furent, tant en France qu'en Belgique et en Hollande, causés par de l'eau distillée de fleurs d'oranger qui avait séjourné dans des *estagnons* étamés à l'alliage plombifère; cette eau, en vieillissant, se charge en effet de petites quantités d'acide acétique qui dissout le plomb très-rapidement. Les chances d'empoisonnement par le plomb augmentaient encore lorsque, après un usage prolongé, les *estagnons* détériorés et percés étaient ressoudés plusieurs fois, la quantité du métal toxique qui se trouve à l'intérieur étant alors très-grande. Dans un *estagnon* saisi chez un épicier de la rue Saint-Honoré, à Paris, on a compté jusqu'à dix soudures de ce genre.

Pour éviter ces graves inconvénients, on a cherché à remplacer les *estagnons* de cuivre. Le verre est trop fragile, le bois exige des précautions spéciales, le zinc, qu'on a conseillé à tort, peut lui-même donner lieu à des accidents, le fer-blanc rend les eaux ferrugineuses et leur communique une saveur désagréable; en un mot, des essais très-nombreux ayant été infructueux, on en revint aux *estagnons* étamés; mais, sur la proposition du conseil de salubrité, il fut interdit de faire entrer dans leur fabrication autre chose que de l'étain pur. Cette défense ne suffit pas : de nouveaux accidents vinrent en démontrer l'inefficacité, et le ministre de l'agriculture et du commerce, après avoir consulté l'Académie de médecine et l'École de pharmacie, conseilla dans une circulaire l'emploi de vases en fer battu, étamé à l'étain fin. De plus, les municipalités et les préfet de police, par des arrêtés ou ordonnances, cherchèrent à réglementer la fabrication des *estagnons*, de manière à éviter tout accident;

la dernière de ces ordonnances, émanée de la préfecture de police, est datée du 28 février 1853; elle est actuellement en vigueur. Elle interdit l'usage des *estagnons* autres que ceux qui sont étamés à l'étain fin et prohibe spécialement ceux de plomb, de zinc et de fer galvanisé; elle défend d'employer des *estagnons* ayant déjà servi, et ordonne que tous soient marqués d'une estampille indiquant le nom et l'adresse du fabricant, l'année et le mois de l'étamage, et garantissant en outre l'étamage à l'étain fin, sans aucun alliage.

ESTAGUE s. f. (è-sta-ghe). Mar. Ancienne orthographe du mot ITAGUE.

ESTAIL s. m. (è-stall; *ll* mll.). Mar. Vieux mot syn. d'ÉTAI : *Voyez la roideur des* ESTAILS, *des estagues et des escoustes.* (Rabelais.)

ESTAIN s. m. (è-stain). Mar. Nom donné au premier couple dévoyé de l'arrière d'un navire : *L'*ESTAIN, *symétrique des deux bords, est formé par deux fortes courbes allant du fourcat à la barre d'hourdy; il est enfléché deux fois; ses faces antérieures et postérieures sont verticales, mais obliques aux arêtes de la quille, et sa face postérieure reçoit à plat les extrémités de toutes les barres.* (Aubry.)

ESTAING, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-O. d'Espalion, sur la rive droite du Lot, au pied du mont Viadème; pop. aggl. 1,002 hab. — pop. tot. 1,642 hab. Fabriques de toiles, de grosses draperies et d'étoffes de laine. Commerce de pois verts. Château gothique, sur un rocher dont la base est baignée par le Lot. D'abord baronnie, Estaing fut ensuite érigé en comté; il a donné son nom à une famille illustre, dont on peut suivre les traces depuis le XIe siècle, et qui a produit un grand nombre d'officiers distingués. La filiation directe de la maison s'est éteinte en 1500. La ligne collatérale, devenue aînée, a pour auteur Guillaume d'Estaing, fils puîné de Jean, vicomte d'Estaing, qui vivait encore au commencement du XVe siècle. Ce Guillaume d'Estaing se distingua dans les guerres contre les Anglais et rendit de grands services à Charles VII, alors qu'il était encore dauphin. Il fut fait dans la suite sénéchal et gouverneur du Rouergue, et chargé d'une mission diplomatique en Castille. Gabriel d'Estaing, arrière-petit-fils du précédent, recueillit la succession de la branche aînée, lors de son extinction, et fut père de François, vicomte d'Estaing, baron de Murol, qui eut pour fils et successeur Jean, vicomte d'Estaing, baron d'Autun, de Murol, de Landorre, ardent ligueur jusqu'au moment de l'abjuration de Henri IV. Ce Jean d'Estaing, marié à une La Rochefoucauld, laissa, entre autres enfants, François, qui a continué la filiation, Jacques d'Estaing, auteur de la branche des marquis de Saillans, Joachim et Louis, successivement évêques de Clermont. François, comte d'Estaing, servit avec distinction dans les premières années du règne de Louis XIV, et fut l'aïeul d'un autre François, comte d'Estaing, lieutenant général, qui, tout jeune, se signala à Fleurus en 1690, et prit une part glorieuse à tous les faits d'armes qui marquèrent la fin du règne de Louis XIV. Charles-François-Marie, marquis d'Estaing, fils du précédent, gouverneur de Châlons et de Douai, fut père de l'amiral d'Estaing, qui s'est fait remarquer dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique et qui a joué un rôle dans notre première Révolution. Nous allons donner la biographie des principaux membres de cette famille.

ESTAING (Dieudonné D'), homme de guerre, né dans la deuxième moitié du XIIe siècle. Il sauva la vie à Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines (1214), et fut autorisé par ce roi à placer dans son écu les armes de France, avec une clef d'or pour brisure. — François D'ESTAING, savant prélat, né en 1462, mort en 1529 en odeur de sainteté, était évêque de Rodez. Il bâtit à ses frais la tour de la cathédrale de cette ville, et obtint du pape l'institution de la fête de l'Ange gardien. — Joachim, comte D'ESTAING, écrivit une généalogie de sa famille, ce qui lui valut cette question un peu rude de Boileau :

Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques,
Et que l'un des Capets, pour honorer son nom,
Ait de trois fleurs de lis doté son écusson :
Que sert ce vain amas d'une inutile gloire,
Si de tant de héros célèbres dans l'histoire
Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers
Que de vieux parchemins qu'ont épargnés les vers?

D'Estaing ne répondit pas à cette question indiscrète; mais un de ses descendants sembla se piquer du dédain de Boileau, et voulut *offrir aux yeux de l'univers* autre chose *que de vieux parchemins épargnés par les vers.* On va lire son histoire.

ESTAING (Charles-Hector, comte D'), amiral français, né au château de Ravel, en Auvergne, en 1729, mort à Paris le 28 avril 1794. Le jeune d'Estaing débuta dans la carrière des armes comme colonel d'un régiment d'infanterie, et devint bientôt après brigadier des armées du roi. Il s'embarqua en cette qualité sur l'escadre du comte d'Aché, avec le corps de troupes de l'infortuné comte de Lally-Tollendal, nommé commandant général de tous les établissements français dans l'Inde. En débarquant (avril 1758), le comte de Lally chargea d'Estaing d'aller investir Gondelour avec 2 bataillons du régiment de Lorraine et 300 cipayes. Six jours après, cette ville était au pouvoir des Français. Il participa ensuite à la prise du fort Saint-David, nommé le *Berg-op-Zoom* de l'Inde, qui se rendit à discrétion le 2 juin suivant, après dix-sept jours de tranchée ouverte. Mais ces premiers et brillants succès ne devaient pas se continuer bien longtemps.

Les Anglais, balayés en trente-huit jours seulement de tout le sud de la côte de Coromandel, tremblèrent pour leur capitale, et, évacuant toutes leurs places du Nord, réunirent leurs garnisons dans Madras. Sur ces entrefaites, l'escadre anglaise ayant appareillé pour aller hiverner à Bombay, Lally dirigea son armée en cinq colonnes sur les quatre places fortes qui couvraient la nababie d'Arcote et sur la capitale; le comte d'Estaing commandait une des colonnes. Deux de ces places fortes sont emportées d'assaut, deux autres capitulent, et Lally entre en vainqueur dans Arcote. Quelques jours après, il assembla ses officiers en conseil pour délibérer s'il fallait aller mettre le siége devant Madras, malgré le manque d'hommes et d'argent où l'on se trouvait alors. « Il vaut mieux périr d'un coup de fusil sur les glacis de Madras que de faim sur ceux de Pondichéry! » s'écria d'Estaing; et l'attaque de Madras fut résolue. Lally prêta 144,000 livres, avec lesquelles on put mettre en mouvement 3,000 soldats blancs et 5,000 noirs. Après avoir pris en chemin quatre places, Lally arriva devant Madras et força la ville noire le 14 décembre 1758. De 90,000 habitants qui, la veille, remplissaient cette grande cité, il n'y restait que 2,000 Arméniens; mais elle regorgeait de richesses. Pendant que Lally allait reconnaître avec ses officiers le fort Saint-Georges, la moitié de ses soldats se débande et va piller Madras, pêle-mêle avec 6,000 habitants de Pondichéry. Le gouverneur anglais, qui aperçoit ce désordre du haut du fort où il s'était réfugié, fait sortir l'élite de sa garnison. Le régiment de Lorraine prend les Anglais pour le régiment de Lally, les laisse approcher dans la partie droite de la ville et n'est détrompé qu'en recevant leur feu. Le comte d'Estaing court à sa brigade; mais, en s'y rendant, il tombe dans un poste anglais, est blessé, renversé de cheval et fait prisonnier. Lally, à la suite de cet échec, dut se retirer précipitamment. Peu après, d'Estaing recouvra la liberté. Il passa alors à l'île de France, et s'embarqua sur un bâtiment de la Compagnie des Indes armé en guerre, accompagné d'une petite frégate. Avec ces faibles ressources, il arrive à Mascate, où il enlève un gros navire anglais dont il se renforce, pénètre dans le golfe Persique, fait prisonnières les garnisons des forts de Gombron et de Bender-Abassi, oblige, avec une poignée de gens déterminés, 8,000 Persans, qui venaient au secours des Anglais, à se retirer, détruit Gombron de fond en comble et met à la voile pour Sumatra. Avec un élan merveilleux, il attaque les positions de l'ennemi dans cette grande île, enlève, avec quelques soldats seulement, le fort Marlborough, défendu par 500 Anglais, force, l'épée à la main, les retranchements de Tapanoupoly et fait main basse sur les Comptoirs fortifiés de Saloma, de Manna, de Cahors, de Groës, d'Ypou-Pali, de Caytone, de Sablat, de Bautaar et de La Haye. Malheureusement, comme d'Estaing revenait en France et était sur le point d'atteindre le port de Lorient, il tomba au milieu des croisières anglaises et fut fait prisonnier une seconde fois. Envoyé à Plymouth, on le traita avec la plus grande dureté, sous le prétexte, injuste suivant la plupart des auteurs, qu'il avait violé sa parole après sa première sortie de prison.

D'Estaing recouvra enfin sa liberté, après quelques années de la plus dure captivité, qui lui mirent au cœur une haine implacable contre les Anglais. A son retour en France, il fut nommé lieutenant général des armées navales (1763). Malgré la valeur et le mérite extraordinaires déployés par d'Estaing dans les Indes, cette élévation subite d'un *intrus* (c'est ainsi qu'on désignait alors ceux qui ne provenaient pas des gardes) froissa bien des intérêts et lui attira quantité d'ennemis dans le *grand corps*, extrêmement jaloux de ses droits et de ses prérogatives. De son côté, d'Estaing, ne cachant pas sa préférence pour les officiers *bleus* ou de fortune, ne fit qu'augmenter la haine des officiers *rouges* placés sous ses ordres. En 1767, il fut nommé vice-amiral et chevalier des Ordres. Quand la guerre recommença, sous le règne suivant, en 1778, le comte d'Estaing, vice-amiral des mers d'Asie et d'Amérique (sans pour cela cesser de figurer dans les cadres des généraux de l'armée de terre), fut chargé d'aller avec une escadre en Amérique, reconnaître et assurer au nom de la France l'indépendance des Etats-Unis. D'Estaing mit son pavillon sur le *Languedoc*, de 90 canons, et appareilla de Toulon le 13 avril 1778 avec son escadre, composée de 12 vaisseaux et de 4 frégates. Les vents contraires ne lui permirent d'arriver à l'embouchure de la Delaware que le 8 juillet suivant, ce qui sauva le corps d'armée anglais qui occupait Philadelphie et l'escadre de l'amiral Howe, qui mouillait dans la Delaware. D'Estaing, après avoir déposé à Philadelphie Gérard de Rayneval, le premier représentant de la France auprès des Etats-Unis, se mit à la poursuite de l'escadre anglaise, qui s'était réfugiée dans la baie de Sandy-Hook; mais les deux principaux vaisseaux français, le *Languedoc* et le *Tonnant*, tirant trop d'eau pour pouvoir franchir les passes, d'Estaing leva l'ancre le 22 juillet et alla se présenter devant l'île de Rhode (Rhode-Island), dans la baie de Narragansett, pendant que La Fayette et les généraux américains débarquaient dans cette île, voisine du continent, et l'attaquaient du côté de Providence. D'Estaing enleva avec un élan et une énergie admirables les passes qui conduisaient à New-Port, chef-lieu de l'île (8 août). Les Anglais, effrayés, mirent eux-mêmes le feu à 5 frégates, à 2 corvettes et à plusieurs magasins pour les empêcher de tomber au pouvoir des assaillants. Poursuivant son succès, d'Estaing allait débarquer ses troupes le 10, lorsqu'on signala tout à coup l'arrivée de l'escadre de l'amiral Howe, grossie d'une partie de celle de l'amiral Byron. Aussitôt le vice-amiral force de nouveau les passes de New-Port et se porte à la rencontre des Anglais. Mais, au moment où les deux escadres allaient se trouver en présence, un effroyable coup de vent vint les assaillir et les dispersa dans la nuit du 11 au 12. Cet ouragan dura quarante heures. Le *Languedoc*, complétement démâté, privé de son gouvernail, ras comme un ponton, fut rencontré dans cet état et attaqué par un vaisseau anglais de 54 canons, le *Renown*, que l'ouragan avait épargné. Malgré l'état désespéré de son vaisseau, d'Estaing ne s'en défendit pas moins avec une énergie et une vigueur telle qu'il contraignit le *Renown* à l'abandonner. Le *Languedoc* se répara en mer le mieux qu'il put, et, ralliant successivement tous les vaisseaux de l'escadre, il alla reprendre son mouillage devant New-Port, le 13 au soir. Les ennemis, d'ailleurs, n'étaient guère en meilleur état que l'escadre française. Peu après, d'Estaing alla mouiller à Boston, pour y réparer ses vaisseaux. Après son départ, La Fayette et le général américain Sullivan durent renoncer pour cette année à la conquête de Rhode-Island et se retirèrent.

Le 4 novembre 1778, d'Estaing, voyant ses vaisseaux suffisamment réparés, remit à la voile et se dirigea sur les Antilles. Il arriva le 6 décembre à la Martinique, amenant à sa suite trois bâtiments ennemis qu'il avait capturés. Ayant appris alors que les Anglais venaient de s'emparer de l'île Sainte-Lucie, il appareilla immédiatement pour aller la reconquérir; mais il trouva l'amiral Barrington embossé dans l'anse du Grand-Cul-de-Sac, sous la protection d'une batterie élevée sur la pointe d'un morne, et il ne put parvenir à l'en déloger. Une attaque par terre ne lui réussit pas davantage. Après cet échec, d'Estaing dut retourner à la Martinique. Il fut plus heureux le 16 juin suivant contre l'île Saint-Vincent, qu'une division de son escadre, commandée par le chevalier du Rumain, lieutenant de vaisseau, enleva aux Anglais, et surtout contre l'île, beaucoup plus importante, de la Grenade, où il débarqua dans les premiers jours de juillet avec 3,000 hommes. La ville de la Grenade, située sur un morne escarpé, était défendue par 1,000 soldats d'élite et une nombreuse milice, sous les ordres du général anglais lord Macartney. D'Estaing, divisant ses troupes en trois colonnes, monte l'épée à la main à l'assaut, entre l'un des premiers dans les retranchements et se porte avec rapidité au sommet du morne, dont il s'empare. Il y trouve 4 pièces de 24, les tourne sur la ville et force lord Macartney de se rendre à discrétion avec 700 hommes de troupes; 3 drapeaux, 102 pièces de canon, 16 mortiers, ainsi que 30 bâtiments marchands, tombèrent au pouvoir des vainqueurs. D'Estaing s'était peu ménagé en cette circonstance et avait reçu une blessure. Le lendemain de sa victoire, on signala l'armée navale anglaise de l'amiral Byron, qui venait, mais trop tard, au secours de la Grenade, à la tête de 21 vaisseaux. Aussitôt d'Estaing appareille pour aller offrir le combat à Byron; l'escadre française se composait de 25 vaisseaux. Le combat s'engagea avec vivacité et dura tout le jour. Vers le soir, l'escadre anglaise, toute désemparée, battit en retraite et alla se réfugier au port de l'île Saint-Christophe, où d'Estaing la poursuivit sans pouvoir la décider à un nouveau combat.

Après cette brillante victoire, d'Estaing fit voile pour la Géorgie, dont la capitale, Savannah, était tombée, en 1778, au pouvoir des Anglais. Il arriva dans les derniers jours d'août devant Savannah, débarqua ses troupes dans la nuit du 11 au 12 septembre, et, le 16, somma le général anglais Prevots, qui commandait dans la place, de se rendre. Celui-ci demanda vingt-quatre heures de délai; puis, ayant reçu dans l'intervalle un renfort de 1,000 hommes qu'il attendait, il changea de langage et déclara qu'il était prêt à se défendre. Furieux de s'être laissé tromper, l'impétueux d'Estaing se met à la tête de ses grenadiers et les conduit à l'attaque de la ville. Accueilli par un feu terrible, il redouble d'énergie et de fureur; mais enfin, blessé à la jambe et au bras, et voyant ses hommes plier, il se résigna à la retraite, qui s'opéra en bon ordre. Peu de temps après, laissant la plus grande partie de son escadre aux ordres des généraux de Grasse, de Vaudreuil et de Lamotte-Piquet, il opéra son retour en Europe par Saint-Domingue avec 12 vaisseaux et quelques frégates. Il arriva à Brest dans les premiers jours de l'année 1780. D'Estaing fut accueilli en triomphateur par les villes maritimes et par le roi; mais ses ennemis de la cour le chansonnèrent et parvinrent à le tenir éloigné des grands commandements.

Las de demeurer oisif, d'Estaing sollicita et obtint, en 1783, le commandement des flottes combinées de France et d'Espagne, et se rendit à Cadix; mais la paix étant survenue, d'Estaing dut ramener la flotte en France. Il fut ensuite chargé de convoyer une flotte marchande aux Antilles.

La Révolution ayant éclaté sur ces entrefaites, d'Estaing fut envoyé à l'Assemblée des notables, en 1787, puis nommé commandant de la milice nationale de Versailles. Il embrassa avec ardeur les principes de la Révolution, tout en essayant de diriger et de contenir le mouvement, c'est-à-dire d'empêcher d'un côté le roi d'émigrer, de l'autre les révolutionnaires de se porter aux derniers excès; rôle honorable, mais dans lequel il devait finir par succomber. D'Estaing écrivit à ce moment à la reine Marie-Antoinette plusieurs lettres confidentielles dictées par le dévouement qu'il portait à cette infortunée princesse, mais dont les brouillons, égarés et tombés entre des mains étrangères, devaient servir à le perdre plus tard. Après les journées des 5 et 6 octobre à Versailles, il vint à Paris où il s'enrôla comme simple grenadier dans la garde nationale. Il fut peu après élu général de la garde nationale de Brest, puis de la garde nationale de Tours. Il assista à la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, comme député, à la tête du corps de la marine, en habit de garde national, portant au-dessus de la plaque de l'ordre du Saint-Esprit une autre plaque où se lisaient ces mots : « Vétéran des gardes nationales de Brest et de Tours. » Le 23 juin 1791, il écrivit à l'Assemblée nationale une lettre où il l'assurait de son dévouement. Il fut nommé amiral par cette Assemblée l'année suivante, ce qui ne devait pas l'empêcher d'être arrêté bientôt comme suspect et jeté dans la prison de Sainte-Pélagie. Lors du procès de la reine, on tira d'Estaing de sa prison pour le faire comparaître comme témoin. Loin de charger Marie-Antoinette, comme on n'a pas craint de l'en accuser, il déclara que s'il avait personnellement à se plaindre de cette princesse, il ne connaissait rien qui pût lui être reproché par des juges.

Peu de temps après, l'amiral d'Estaing comparut pour son propre compte devant le redoutable tribunal révolutionnaire. Il fut condamné à mort. « Quand vous aurez fait tomber ma tête, dit-il à ses juges, envoyez-la aux Anglais, ils vous la payeront cher. » D'Estaing monta sur l'échafaud le 28 avril 1794; il avait alors soixante-cinq ans. Le rôle de d'Estaing dans la Révolution a été diversement jugé : cela devait être; car, ainsi que nous l'avons dit, d'Estaing aimait la Révolution et ses principes, mais il aimait aussi le roi et la reine, et il aurait voulu les sauver; aussi fut-il renié à la fois par les amis de l'un et de l'autre parti. L'amiral d'Estaing, ce vaillant et impétueux marin, a pu, pendant ses rares moments de loisir, se livrer à ses goûts littéraires. On a de lui un petit poëme, le *Rêve* (1775); une tragédie de circonstance, les *Thermopyles* (1791), et un ouvrage sur les colonies. Le nom de *d'Estaing* est aujourd'hui porté par un aviso à hélice de seconde classe.

ESTAING, lac de France (Basses-Pyrénées), dans la vallée d'Aspe, au fond d'un vaste cirque semé de rochers. ‖ Autre lac de France (Hautes-Pyrénées), sur le versant S. du pic du Midi d'Arrens, à 1,264 mètres d'altit. Le Gave de Bun le traverse.

ESTAIRES, bourg et commune de France (Nord), cant. de Merville, arrond. et à 21 kilom. S.-E. d'Hazebrouck, sur la Lys et la Meteren-Beque; pop. aggl. 3,077 hab. — pop. tot. 1,120 hab. Collége communal; caisse d'épargne; préparation et filage du lin; fabrication de linge de table, toiles; brasseries, tanneries, clouteries. On ne connaît pas l'origine de ce bourg, qui est très-ancien. Son pont est le *Minariacum* de l'itinéraire d'Antonin. Des antiquités romaines y ont été découvertes à diverses reprises.

ESTALIE s. f. (è-sta-lî). Pêche. Pieux fichés dans le lit d'une rivière pour y attacher des filets.

ESTAMBRAYE s. f. (è-stan-brè). Anc. mar. Ancien nom de la braie du mât, toile que l'on met autour du pied des mâts pour les préserver du contact de l'eau. ‖ Détourné de son acception première, ce mot est devenu ETAMBRAI.

ESTAME s. f. (è-sta-me — du lat. *stamen*, fil de la quenouille, chaîne à tisser, en grec *stêmon*, de *staô*, *stênai*, lat. *stare*, être debout, ce qui montre qu'autrefois le tissage s'opérait verticalement et non comme plus tard horizontalement. Le sanscrit n'a pas de terme qui se rapporte à ce procédé, mais on y trouve *sthavi*, tisserand, de *sthâ*, ce qui indique encore que l'ouvrier travaillait debout. Le grec *istos*, de *istêmi*, désignait soit le métier, soit la chaîne, soit la pièce d'étoffe en œuvre. De là *istourgos*, *istoponos*, tisserand, *istôn*, atelier à tisser, *istion*, tissu, etc.). Comm.

Laine tricotée à l'aiguille ; laine longue peignée : *Une camisole en* ESTAME. ‖ Fil de laine avec lequel on fabrique cette étoffe. ‖ Dans certains pays, Laine de première qualité. ‖ Serge.

ESTAMET s. m. (è-sta-mè — dimin. d'*estame*). Comm. Petite étoffe de laine, de qualité généralement inférieure, qui se fabriquait anciennement à Châlons-sur-Marne et aux environs. ‖ On dit aussi ESTAMETTE, s. f.

ESTAMIENTO s. m. (è-sta-mi-ain-to — mot espagn. qui signif. *ordre*, *état*, *classe*). Hist. Ancien mode de convocation des cortès d'Espagne : *Ferdinand VII convoqua les cortès par* ESTAMIENTO. (Complém. de l'Acad.)

ESTAMINE s. f. (è-sta-mi-ne). Ancienne forme du mot ÉTAMINE. ‖ Vêtement de dessous, chemise. ‖ Ecaille. ‖ Vieux mot.

ESTAMINET s. m. (è-sta-mi-nè. — L'origine de ce mot n'est pas certaine. On peut le faire dériver d'*étamine* pour *estamine*, sorte d'étoffe, en supposant que la salle était ainsi nommée dans l'origine parce que les tables en étaient alors couvertes d'*étamine*. C'est ainsi que *bureau*, étoffe, a donné son nom à *bureau*, table, puis lieu où l'on travaille. Scheler rattache *estaminet* au flamand *stram*, fatigue par le travail; ce serait alors le lieu où l'on se délasse; mais M. Littré fait observer avec raison que ni le sens ni la forme ne sont favorables à cette opinion. On ne sait, ajoute-t-il, où Bescherelle a pris ce qu'il dit, que *estaminet* vient du flamand *stamenay*, dérivé de *stam*, souche, famille, et qu'on a nommé *stamme* des assemblées de famille où l'on buvait et fumait. Remarquons cependant que si cette conjecture était fondée, elle s'accorderait assez bien avec le sens. Quant à l'espagnol *estamiento*, assemblée d'Etats, il n'a rien à faire ici). Café où l'on fume : *Aller à l'*ESTAMINET. *Passer ses soirées à l'*ESTAMINET. ‖ Salle de café réservée aux fumeurs : *Presque tous les cafés parisiens ont des* ESTAMINETS.

— Fam. *Pilier d'estaminet*, Homme qui passe tout son temps au café, à l'estaminet. ‖ *Ton, langage d'estaminet*, Ton, langage dépourvus de réserve.

— **Encycl.** Le mot *estaminet* a désigné longtemps un lieu assez sale et assez mal famé. Aujourd'hui que le sans-gêne a remplacé les scrupules et les délicatesses d'autrefois, et que l'usage du tabac s'est introduit partout, même dans les endroits les mieux fréquentés, les *estaminets*, jadis répudiés par les gens de bonne compagnie, ont changé d'aspect peu à peu; en même temps qu'ils se multipliaient, qu'ils s'agrandissaient, ils se transformaient et se voyaient de plus en plus fréquentés : si bien que les cafés les plus *collet monté*, pour ne pas rester en arrière, se sont vus forcés d'avoir à part des salles pour les fumeurs; si bien encore que la différence qui sépare le café de l'*estaminet* proprement dit tend chaque jour à disparaître; la plupart des cafés sont devenus *cafés-estaminets*. Quelques-uns ont deux catégories d'habitués, ceux qui fument et ceux qui ne fument pas, et l'on a mis à leur disposition des salons différents. Le plus grand des *estaminets* de Paris est l'*estaminet de France*, situé boulevard Bonne-Nouvelle. Le Palais-Royal a des *estaminets* bien connus et très-fréquentés, tels que l'*estaminet hollandais*, l'*estaminet du Phénix*, l'*estaminet des Mille-Colonnes*, l'*estaminet de Paris*. Là, on trouve des salons spacieux, élégants et magnifiquement éclairés, ayant vue sur le jardin, et l'on peut s'y plonger bien à son aise dans une atmosphère de fumée. Il y a une vingtaine d'années, Paris comptait déjà plusieurs *estaminets*, entre autres l'*estaminet flamand* du boulevard Saint-Martin, l'*estaminet du Grand-Balcon*, boulevard des Italiens, en face de la rue Laffitte, la *Brasserie anglaise* du Palais-Royal, et l'*es[illegible] de Paris*, situé boulevard Montmartre, en face du théâtre des Variétés, rendez-vous de beaucoup d'artistes et surtout d'acteurs des théâtres voisins, qui venaient souvent y souper après le spectacle. La gaieté française, trop rare dans les autres *estami[illegible]* avait trouvé refuge dans ce dernier établissement. Vers la même époque brillait de tout son éclat le Divan de la rue Lepelletier, pendant longtemps l'*estaminet* des lions, des dandys, des gants-jaunes de Paris. Jusqu'en 1859, époque à laquelle le marteau des démolisseurs l'emporta, il fut le petit café Procope de ce temps : on y vit le premier divan placé dans un lieu de rafraîchissements; de là son [illegible], avec sa grille en fer qui faisait ressembler son entrée à celle d'une pen[illegible]moiselles, ses deux mar[illegible]es ni plus ni moins qu'un [illegible], et ses salles sombres et [illegible] rôle dans l'histoire poli[illegible]de notre époque. On y a [illegible]tait plus de critiques que [illegible]mparables causeurs s'y [illegible] Nerval, Laurent [illegible]. On montrait la [illegible] le café [illegible]terer [illegible]vai[illegible], tous [illegible]reaux [illegible]. Les morts du 24 février ont [illegible] devant la grille. [illegible] eut été remplacée par le domino et le billard, il vécut encore quelques années sur sa vieille réputation, fréquenté par des bohèmes de lettres, puis se laissa abattre. A son exemple, d'autres *divans* s'étaient formés. Ainsi la Brasserie anglaise du Palais-Royal, tout en restant un *estaminet* à son premier et à son second étage, eut un divan au troisième. Le passage des Panoramas vit s'ouvrir un divan dans sa principale galerie, un divan éclairé d'une façon très-pittoresque par un arbre doré placé au milieu de la salle et formant lustre. Mais le divan que l'on cite surtout, ce fut celui du passage de l'Opéra. Placé dans le quartier des élégants, il devait nécessairement être adopté par la mode. Aujourd'hui, presque tous les cafés de premier ordre ont un divan où l'on ne fume que le cigare et la cigarette; la pipe n'y est point tolérée comme dans les *cafés-estaminets*. Les divans, placés tout autour de la salle, permettent aux habitués de s'asseoir et même de s'étendre commodément. Inutile d'ajouter que les *brasseries* ont porté un grand coup aux *estaminets* : toutefois, comme on n'y consomme point de vin, elles n'ont pu les détrôner entièrement; aussi en rencontre-t-on en assez grand nombre encore dans certains quartiers populeux et surtout aux environs des barrières.

Au commencement de ce siècle, alors que nous n'étions pas encore inondés de bière et aveuglés par la fumée de tabac, les *estaminets* donnaient assez souvent asile à des réunions de joyeux compères qui venaient y chanter Bacchus le verre à la main. Les *Gais Lurons*, par exemple, s'assemblaient le soir à l'*estaminet Sainte-Agnès*, rue Jean-Jacques-Rousseau. Ce fut là que la fameuse chanson de la *Colonne*, qui devait faire le tour du monde, fut chantée pour la première fois par son auteur, Emile Debraux, en 1818. Les habitués des *estaminets* d'alors regardaient la vigne comme le plus grand bienfait de la Providence, et ils la fêtaient largement. Ils avaient, pour la plupart, voué à Bacchus un culte qui consistait à être toujours altéré. « Combien, demandait-on à l'un d'eux, y a-t-il du Pont-au-Change à la Villette ? — Quarante-huit marc[illegible]ands de vin, » répondit-il.

C'était sa manière de déterminer les distances.

Estaminet hollandais (L'), chef-d'œuvre d'Adrien van Ostade; collection particulière, à Paris. L'estaminet est plein de consommateurs des deux sexes. L'attention se fixe d'abord sur une femme qui s'appuie, en chancelant, à une table placée derrière elle, et qui accepte encore un verre de bière que lui présente, en riant et le chapeau à la main, un vieux buveur assis devant elle. Près de celui-ci est un bonhomme à face rubiconde, coiffé d'un feutre tout déformé, qui tient sa pipe d'une main et de l'autre un pot d'étain. Ces trois personnages, vivement éclairés, ont des attitudes et des physionomies d'une exquise naïveté. Derrière eux, dans une pénombre transparente, trois paysans sont attablés : l'un fume paisiblement, le coude appuyé sur ses genoux; l'autre, assis sur une chaise, cause avec un villageois debout près de lui; le troisième, appuyé sur la table, regarde en riant un joueur de vielle, derrière lequel sont deux autres figures épanouies. A droite, sous le manteau d'une vaste cheminée, un petit garçon attise le feu. Des pipes, des pots, des bancs de bois grossiers et d'autres accessoires peints avec un fini précieux, viennent ajouter à l'intérêt de ce tableau, dans lequel Adrien van Ostade se montre l'émule de Rembrandt pour l'habileté avec laquelle se trouve distribuée la lumière. Il y a là des effets mystérieux savamment ménagés, qui attestent que l'auteur est un des magiciens de la couleur, un des maîtres dans la science du clair-obscur. Cette admirable peinture, signée et datée de 1653, a été vendue 5,000 francs à la vente van Leyden, d'Amsterdam, en 1804; 58,000 francs à la vente van Saceghem, de Gand, en 1851; 51,500 francs seulement à la vente Patureau, en 1857. L'acquéreur, à cette dernière vente, a été un amateur parisien, M. Moreau.

Un autre *Intérieur d'estaminet*, d'Adrien van Ostade, a été payé 8,000 francs à la vente Patureau; il avait figuré auparavant dans la collection Tardieu. Quoique d'une qualité inférieure à celle de l'œuvre que nous venons de décrire, ce tableau est digne du maître, qui en a fait lui-même une charmante gravure à l'eau-forte. Au milieu de l'estaminet, un homme et une femme, qui ne sont plus de la première jeunesse, exécutent avec entrain un menuet; un violoneux rustique conduit la mesure. Derrière le couple dansant, un paysan assis le suit des yeux, tout en chargeant sa pipe. A droite, sur un banc de bois, sont groupés trois villageois, dont l'un, coiffé d'un béret rouge, rit de tout son cœur; cette gaieté est partagée par une femme, auprès de laquelle est un enfant, et qui montre les danseurs à un fumeur debout derrière elle. Plus loin, un buveur dort du sommeil du juste. A gauche, un vieux barbon lutine une jeune femme et semble vouloir la conduire à la danse. Un autre compère, la main armée d'une canette, dont il ne paraît pas plus disposé à se passer que le Sganarelle de Molière ne l'était à abandonner sa dive bouteille, est allé chercher la servante de l'estaminet, et essaye de l'entraîner; mais elle est retenue par un vigoureux gaillard et se trouve ainsi prise entre deux feux. Des plats, des chaudrons, des cages, des jambons, une lanterne, du linge qui sèche sur une corde et une foule d'autres accessoires, garnissent les coins et recoins de l'estaminet. Tous ces détails sont peints avec infiniment d'habileté; les figures sont expressives, vivantes; le tableau tout entier charme par la finesse, la chaleur et l'harmonie de la couleur. Il a fait partie de la collection Tardieu fils (1841).

Adrien van Ostade a peint plusieurs autres compositions analogues, parmi lesquelles nous citerons : un tableau payé 1,013 livres à la vente du comte de Vence, en 1750, et qui a été gravé par Beauvarlet, sous le titre de *Café hollandais* ; on y compte huit figures, les unes buvant, les autres jouant au trictrac ; — deux tableaux du musée de Dresde, dont l'un, daté de 1662, peut être classé au nombre des meilleures productions du maître ; — un petit tableau qui a figuré à la vente du comte de Watteville, en 1779, et où il n'y a que quatre personnages : une femme qui verse de la bière à un buveur attablé, un paysan qui les regarde, un enfant assis sur le seuil de la porte ; — deux compositions, l'une de quinze figures, l'autre de six figures, qui ont fait partie de la collection du vicomte de Turenne, vendue en 1852 ; — enfin, un tableau payé 10,020 francs à la vente du chevalier Erard, en 1832, etc. V BUVEURS, CABARET, TABAGIE.

Estaminet en 1857 (UN), tableau de M. Victor Chavet. Une salle de billard où sont groupés, dans des attitudes diverses, des joueurs vêtus et coiffés à la mode du jour, tel est le sujet de ce tableau qui a été d'autant plus remarqué que l'auteur s'était livré jusqu'alors exclusivement à la peinture des mœurs du XVIIIe siècle. « M. Chavet, dit Th. Gautier, a peint cet *Estaminet* avec un grand sérieux, une patiente étude, un soin parfait, et il en est résulté un tableau charmant. Rien n'est plus vulgaire en apparence ; mais cet intérieur blanc, avec tous ses accessoires, est finement dessiné, d'une couleur vraie et d'une touche précieuse. » M. Du Camp a loué, de son côté, l'habileté avec laquelle le tableau est éclairé, la vérité des attitudes et la sincérité des expressions ; mais le réalisme de la scène a déplu à un autre critique, M. Paul de Saint-Victor, qui a dit dédaigneusement : « L'*Estaminet* de M. Chavet rentre dans la photographie coloriée. »

ESTAMPAGE s. m. (è-stan-pa-je — rad. *estamper*). Techn. Procédé au moyen duquel on imprime des lettres, des ornements, des figures sur un corps résistant, soit en creux, soit en relief : *L'*ESTAMPAGE *à la pâte céramique. L'*ESTAMPAGE *des monnaies. L'*ESTAMPAGE *d'une plaque de cuivre. Le genre anglais est un affreux mélange de rocailles, de coquillages, d'enroulements qui ne savent ni commencer ni finir; c'est l'*ESTAMPAGE *substitué aux adorables ciselures du Midi.* (Journ.) ‖ Ornement produit en estampant : *Des livres surchargés d'incrustations et d'*ESTAMPAGES. (Magne.)

— Par ext. Empreinte en creux : *On ne doit pas passer devant un monument épigraphique sans en prendre une copie ou un* ESTAMPAGE. (Guigniaut.)

— **Encycl.** L'impression des gravures sur acier était considérée autrefois comme un *estampage*, d'où vient le nom donné aux vieilles épreuves. On estampait le cuir qui devait servir à la décoration intérieure et à la couverture des siéges : c'était là ce qu'on appelait le cuir gaufré. On fait aujourd'hui des imitations de cuir gaufré avec un carton mince et solide qu'on soumet à une sorte d'*estampage*, ou plutôt de gaufrage, car l'*estampage* est, à proprement parler, un relief obtenu par une pression sèche, assez semblable au repoussage, tandis que le gaufrage est un procédé un peu différent qui consiste à donner une forme ou une empreinte à la matière en la mouillant plus ou moins et l'appliquant, humide encore, dans un moule, ou en lui faisant subir la pression d'un instrument et en la laissant sécher dans cet état, ou même en activant la dessiccation par le chauffage du moule ou de l'instrument. C'est ainsi que l'on gaufre les feuilles de percale ou de soie employées dans la fabrication des fleurs artificielles; c'est par un procédé à peu près semblable qu'on obtient les reliefs et les gaufrages des reliures.

L'*estampage* du carton-pierre et du bois durci a quelque analogie avec le gaufrage, quoique ce soit réellement un *estampage*. L'un et l'autre sont mis en pâte dans un moule; mais, pour obtenir une plus grande solidité, une plus grande finesse d'arête, et pour empêcher le rétrécissement qui ne manquerait pas de s'opérer par l'évaporation des liquides que contiennent ces pâtes, si on laissait celles-ci sécher librement, on les soumet à une très-forte pression qui tasse la matière, en rend la cohésion plus complète et en extrait l'humidité. Quoique le cuir se prête très-bien à l'*estampage* et que, façonné de la sorte, il puisse servir à un grand nombre d'usages, on ne s'en sert presque plus ainsi préparé. On le conserve pour la chaussure, où il ne peut être remplacé, et pour les quelques nécessités industrielles que lui seul peut satisfaire; mais son prix très-élevé empêche qu'on ne l'emploie à la décoration ou à la confection des menus objets dont la principale qualité est le bon marché.

L'*estampage* est surtout employé pour les métaux servant à la préparation de la bijouterie, des boutons, des accessoires employés dans la tabletterie et la gaînerie, tels que fermoirs, appliques, etc., soit en cuivre, soit en argent. Pour tous ces objets, le procédé d'*estampage* est le même. Sur un établi en chêne, épais et solidement fixé, est posé un moule creux en fer, en fonte ou en acier, retenu au bois par de fortes vis; deux arbres verticaux s'élèvent de chaque côté de ce moule, et entre ces arbres glisse, à l'aide de coulisses qui y sont pratiquées, un lourd bloc de fonte terminé dans sa partie inférieure par un poinçon dont le relief s'adapte au creux du moule. Ce bloc, qui agit comme le couteau d'une guillotine, est maintenu par une forte courroie qui sert à en opérer l'ascension; cette courroie passe sur une poulie et descend devant l'ouvrier estampeur, qui la maintient en plaçant son pied dans une sorte d'étrier qui la termine par le bas. L'estampeur prépare à sa droite un tas de pièces ou petites plaques de métal à estamper; en tenant à terre son pied, passé dans la courroie, il tient le bloc de fonte suspendu; il pousse une des plaques sur le moule, lève le pied en repliant le genou, et le bloc de fonte, abandonné à lui-même, glisse entre les arbres à coulisses et enfonce, en tombant, le poinçon qui le termine sur la plaque de métal à laquelle il fait prendre la forme du moule, en coupant tout ce qui le dépasse. Cette opération faite, l'ouvrier, en abaissant son pied, relève bloc et poinçon, fait sauter avec le pouce gauche la pièce estampée hors du moule, tandis qu'avec le pouce droit il lui en substitue une nouvelle, puis il relève le pied, et ainsi de suite. Le tout est effectué avec une rapidité qui ne le cède pas à la machine. Un ouvrier estampe de cette façon 25,000 à 30,000 pièces dans un jour.

Les effigies que portent les pièces de monnaies sont obtenues par l'*estampage* ou la frappe; mais ce n'est plus un ouvrier qui fait manœuvrer le poinçon, c'est une machine-outil énorme qui est chargée de ce soin.

L'*estampage* est employé par les horlogers, les arquebusiers et les maréchaux ferrants. Les horlogers estampent, à l'aide d'un outil en acier trempé et revenu, de couleur paille, les roues de champ ou de rencontre. Les maréchaux ferrants appellent *estampage* le percement des trous dans le fer à cheval; ils se servent pour l'obtenir d'un outil en acier trempé, assez semblable à un gros clou carré, sans pointe, la tête couronnée d'un rebord. Ils s'en servent en plaçant le bout de l'outil sur le point où doit être percé le trou et en frappant avec un marteau sur la tête ou rebord de l'outil. On indique par l'expression *estamper gras* le percement des trous dans le fer près du bord intérieur, et par *estamper maigre*, le percement des trous près du bord extérieur.

Dans la serrurerie, l'*estampage* est une des façons qu'on donne au fer pour en arrondir le bout. L'ouvrier qui estampe de cette façon fait tourner la tige de fer dans sa main, ne posant que le bout sur l'enclume, et pendant qu'il la fait tourner il frappe devant avec un marteau à estamper.

Les arquebusiers estampent à peu près de la même manière; mais, pour eux, l'*estampage* le plus ordinaire consiste à plier une plaque de fer à angle droit, en la fixant sur une des faces d'un bloc de fer carré et en la rabattant sur une autre face à coups de marteau.

Enfin, dans la chaudronnerie, l'*estampage* est beaucoup employé; c'est à l'aide de ce procédé que les chaudronniers obtiennent les reliefs et les ornements des moules de pâtisserie et de confiserie.

Le timbre sec dont on se sert aujourd'hui comme en-tête de factures, de cartes ou comme estampille, n'est pas autre chose qu'un outil d'*estampage*. On est arrivé à fabriquer en Allemagne des médaillons en papier fort, estampés de cette manière, qui avaient une grande finesse quoiqu'ils fussent vendus à bas prix. Les figures de ces médaillons, représentant Shakspeare, Gœthe, Schiller, Beethoven, Byron, etc., étaient blanches sur un fond ocre. On estampait aussi, mais d'une façon beaucoup plus commune, des dessus de boîtes de bonbons en papier bristol ou en papier glacé. Cet *estampage* est maintenant réservé aux boîtes communes ou fabriquées pour l'exportation; pour les autres, il est remplacé par des impressions de couleur ou d'or.

Contrairement à l'usage qui, dans l'impression des gravures, fait nommer *estampe* le produit de l'impression, dans les autres métiers ce mot désigne l'outil qui sert à estamper.

Il est un *estampage*, ou du moins une opération ainsi nommée, qui heureusement n'est plus pratiquée, et qui n'est plus à citer que pour mémoire. L'*estampage* dont il s'agit était la marque qu'on appliquait autrefois au fer rouge sur l'épaule du nègre et qui indiquait quel était son propriétaire, de même qu'on le fait encore pour des chevaux et d'autres animaux. Dans le temps, bien près de nous encore, où l'on imposait aux criminels ce signe ineffaçable et aux esclaves cet humiliant supplice, les initiales que portait le premier étaient la *marque*, celles que portait le second étaient l'*estampille*. Ce dernier n'était-il pas, en effet, une marchandise? Le bourreau *marquait* le forçat, le maître faisait *estamper* l'esclave. Dans ces deux mots, qui désignent un même acte, on retrouve la différence des idées qui y prési-

daient dans les deux cas, le caractère et les instincts de ceux qui veillaient à son accomplissement : terme de vengeance et de flétrissure emprunté à la tradition religieuse, il est employé par des gens de justice; terme d'industrie, de commerce, il est employé par des propriétaires et des marchands.

ESTAMPE s. f. (è-stan-pe — de l'italien *stampare*, que Ménage fait dériver du latin *typus*, du grec *tuptô*, je frappe, mais qui se rapporte en réalité au germanique : ancien haut allemand *stamphôn, stemphan*, frapper du pied, fouler; allemand *stampfen;* scandinave *stemma*. Comparez le grec *stemphô*, fouler; le lithuanien *stimpu* et le sanscrit *stambha*, tronc, tige, pilier, colonne, de la racine *stabh* ou *stambh*, appuyer, soutenir, fixer, condenser. Dans l'ancienne langue, on trouve parfois *estamper* avec le sens de demeurer en place, de frapper du pied). Image obtenue par l'impression, à l'aide d'une planche gravée : *Marchand d'*ESTAMPES. *Cabinet des* ESTAMPES. *J'ai tout Callot, hormis une seule pièce, qui n'est pas, à la vérité, de ses bons ouvrages; au contraire, c'est une des moindres, mais qui m'achèverait Callot; je travaille depuis vingt ans à recouvrer cette* ESTAMPE. (La Bruy.) *La traduction est à l'original ce que l'*ESTAMPE *est au tableau*. (Grimm.)

— Techn. Plaque de fer gravée en creux, sur laquelle on frappe la feuille de métal dont on veut former un ornement par estampage. ‖ Outil semblable à une dame, dont on se sert pour battre la terre destinée à la fabrication des pipes et de quelques autres objets. ‖ Mastic dont on garnit le fond d'une forme à sucre.

— **Encycl.** V. GRAVURE.

ESTAMPÉ, ÉE (è-stan-pé) part. passé du v. Estamper. Travaillé par le moyen de l'estampage : *Du cuir* ESTAMPÉ. *Une monnaie* ESTAMPÉE. *Des ornements en cuivre* ESTAMPÉ.

— Imprimé à l'aide d'une planche ou d'une forme typographique : *Voilà une image bien* ESTAMPÉE. (Acad.)

— Fam. Dont le nom figure imprimé : *Se voir* ESTAMPÉ *sur une affiche*.

— s. m. Ouvrage estampé : *Acheter des* ESTAMPÉS.

ESTAMPER v. a. ou tr. (è-stan-pé — rad. *estampe*). Techn. Imprimer en relief, au moyen d'une matrice gravée en creux : ESTAMPER *la monnaie*. ESTAMPER *du cuir*. ESTAMPER *des ornements en cuivre, en argent*. ESTAMPER *de la poterie*. ‖ Comprimer, battre, corroyer la terre, particulièrement la terre de pipe, avec l'estampe. ‖ Faire le cuilleron, former le contour d'un ouvrage d'orfèvrerie avec l'estampe. ‖ Passer à plat sur le bord d'un chapeau l'outil appelé pièce. ‖ Mastiquer le fond d'une forme à sucre. ‖ En termes de maréchalerie, V. ÉTAMPER.

— Fam. Imprimer le nom de : *On vous* ESTAMPERA *sur l'affiche*.

— Comm. *Estamper un nègre*, Le marquer avec un fer chaud pour reconnaître à qui il appartient.

ESTAMPES, nom d'une ancienne famille française. V. ETAMPES.

ESTAMPEUR s. m. (è-stan-peur — rad. *estamper*). Techn. Ouvrier qui fait l'estampage. ‖ Pilon qui sert à estamper les formes à sucre. ‖ Outil qui sert à régulariser la forme de l'intérieur du fourneau d'une pipe, après que le mouleur l'a ébauchée avec les doigts.

— Adjectiv. Qui fait l'estampage : *Ouvrier* ESTAMPEUR. ‖ Qui sert à estamper : *Outil* ESTAMPEUR.

ESTAMPI, IE adj. (è-stan-pi). Gravé. ‖ Vieux mot.

ESTAMPIE s. f. (è-stan-pî). Littér. Ancienne pièce de poésie dont la forme n'est pas connue. ‖ On trouve aussi ESTAMPILLE.

— **Encycl.** On ne saurait dire au juste ce qu'était ce genre de petit poëme, dont on lit le nom dans les trouvères. L'abbé de La Rue pense qu'il faut le ranger parmi les pièces purement descriptives, et qu'il renfermait aussi quelquefois la relation d'un événement.

Jeannins Alart, trouvère du XIVe siècle, dit au début de son roman de la *Comtesse d'Anjou :*

Maints ont mis leur temps et leurs cures
En fables dire et aventures...
Ly aulcuns chantent pastourelles,
Les autres dient en leurs vielles
Chansons, rondiaux et *estampies*,
Danses, notes et gaberies,
Lais d'amour chantent et balades...

ESTAMPILLAGE s. m. (è-stan-pi-lla-je; *ll* mll. — rad. *estampiller*). Action d'estampiller : *L'*ESTAMPILLAGE *des livres*.

ESTAMPILLE s. f. (è-stan-pi-lle; *ll* mll. — dimin. d'*estampe*). Empreinte appliquée sur un acte, une pièce, un objet, pour en attester l'authenticité : *Mettre l'*ESTAMPILLE *sur un brevet, un diplôme*. ‖ Marque apposée par l'autorité sur les livres dont elle permet le colportage. ‖ Marque apposée à un livre, et indiquant la bibliothèque à laquelle il appartient. ‖ Marque de fabrique attestant la provenance de certains produits : *L'*ESTAMPILLE *d'un inventeur*.

— Fig. Empreinte appliquée par la douane sur des marchandises qui ont payé les droits.

— Par ext. Instrument, sceau qui sert à imprimer les estampilles : ESTAMPILLE *en acier. La Roche suivit le roi d'Espagne, fut son premier valet de chambre, et eut son* ESTAMPILLE *vingt-cinq ans, jusqu'à sa mort*. (St-Sim.) ‖ Inus.

— **Encycl.** L'*estampille* est un moyen de contrôle dont diverses administrations font usage dans le but, soit d'établir l'authenticité d'un objet, soit d'en assurer la libre circulation. On applique spécialement ce mot à la marque faite sur une marchandise pour constater le payement de certains droits, en matière de douanes, par exemple. Cette marque est en plomb, et elle porte le cachet de l'administration. V. DOUANES.

Certains objets portent aussi une *estampille* pour indiquer le nom, la demeure et l'adresse de ceux qui les fabriquent. Cette *estampille* est ordinairement une plaque de cuivre mince imprimée au mouton ou au balancier sur une matière gravée en relief.

On donne encore le nom d'*estampille* à la marque apposée sur les voitures publiques par la régie. Avant que les voitures déclarées puissent être mises en circulation, il doit être apposé sur chacune d'elles par les employés de la régie, et après vérification, une *estampille* dont le coût, qui est de 2 fr., doit être remboursé par les entrepreneurs.

D'après l'article 117 de la loi du 25 mars 1817, les voitures déclarées ne peuvent être changées, ni les *estampilles* placées sur de nouvelles voitures, sans une déclaration préalable. Les voitures doivent être conduites au bureau de la régie pour recevoir l'*estampille*.

Par arrêt du 8 janvier 1819, la cour de cassation a jugé que l'*estampille* doit être fixée à la voiture et faire corps avec elle. L'entrepreneur n'a point le droit de la faire passer d'une voiture à une autre. Quand les voitures estampillées sont retirées de la circulation, l'*estampille* ne doit point y demeurer apposée. Toutefois la régie n'en exige point la remise; elle se contente d'en altérer l'empreinte, de telle sorte qu'elle ne puisse plus être utilisée. V. CONTRIBUTIONS INDIRECTES, VOITURES.

Le ministère de l'intérieur a une *estampille*, qu'il applique sur tous les exemplaires des livres autorisés par la commission du colportage. Un exemplaire d'un livre autorisé qui ne porte pas l'*estampille* officielle peut être saisi et rend le colporteur passible d'une amende. V. COLPORTAGE.

A l'exemple des administrations publiques, les officiers ministériels, les industriels, les compagnies de chemins de fer et autres, de simples maisons de commerce même, ont leur *estampille* ou tampon, qu'ils appliquent sur leurs produits, leurs papiers et tous objets leur appartenant.

ESTAMPILLÉ, ÉE (è-stan-pi-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Estampiller. Marqué d'une estampille : *Un livre* ESTAMPILLÉ. *Une lettre* ESTAMPILLÉE. *Des marchandises* ESTAMPILLÉES.

ESTAMPILLER v. a. ou tr. (è-stan-pi-llé; *ll* mll. — rad. *estampille*). Marquer d'une estampille : ESTAMPILLER *un livre*. ESTAMPILLER *une caisse*. ESTAMPILLER *des marchandises*. ESTAMPILLER *du papier à lettres*.

— Fig. Indiquer, noter la valeur de : *Ici l'on juge et l'on jauge les capacités, on tarife les intelligences, on* ESTAMPILLE *les âmes et les corps*. (Proudh.)

S'estampiller v. pr. Etre estampillé : *Les marchandises qui ont payé les droits* S'ESTAMPILLENT *à l'aide d'une marque de plomb scellée*.

ESTAMPOIR s. m. (è-stan-poir — rad. *estamper*). Techn. Syn. d'ÉTAMPOIR.

ESTAMPON, rivière de France, prend sa source dans les landes du canton de Gabarret (Landes), reçoit la Launay, la Houne, et se perd dans la Douze à Roquefort, après un cours de 36 kilom.

ESTAMPURE s. f. (è-stan-pu-re). Techn. Syn. d'ÉTAMPURE.

ESTANCE s. f. (è-stan-se — rad. *ester*). Mar. Nom des piliers qui, posés le long des hiloires, soutiennent les barotins. ‖ *Estance à taquets*, Echelle par laquelle on descend à fond de cale.

— Techn. Dans un métier à tisser, Distance entre le rouleau de devant et celui de derrière.

ESTANCEAU s. m. (è-stan-sô — dimin. d'*estang*, pour *étang*). Petit étang. ‖ Vieux mot.

ESTANCELIN (Louis), administrateur et député français, né à Eu (Seine-Inférieure) en 1777, mort dans la même ville en 1858. Son père était lieutenant général des eaux et forêts. A sa sortie du collége ecclésiastique de Juilly, il adopta la carrière militaire et s'enrôla, à l'âge de vingt ans, dans un régiment de cavalerie. Il fit partie des troupes envoyées en 1798 en Italie et prit part aux combats de 1798 et de 1799 dans la Péninsule. Il alla ensuite à Naples. Rentré en France, Estancelin était sous-lieutenant lorsqu'il fut réformé, en 1800, par suite de blessures. Il obtint, en 1802, les fonctions d'inspecteur des eaux et forêts. Les événements de 1814 le forcèrent à y renoncer. Il devint alors régisseur des domaines que la famille d'Orléans possédait à Eu et resta à son service pendant toute la Restauration, jusqu'en 1830. L'avénement au trône du duc d'Orléans lui permit d'aborder la vie politique; il fut élu député dans l'arrondissement d'Abbeville en 1830 et conserva jusqu'en 1846 le mandat de ce collége électoral.

Jusque-là il avait publié quelques écrits : les *Comtes d'Eu* (1828, 1 vol.); le *Château d'Eu* (1840, 1 vol.); *Voyages et découvertes des navigateurs normands* (1828, 1 vol.). A la Chambre des députés, il se fit à peu près une spécialité des questions commerciales, maritimes et coloniales. Outre ses discours dans les discussions annuelles sur ces questions, il publia, en 1834, une brochure sur la *Pêche côtière de la Manche;* en 1845, une autre sur les *Pêches maritimes*. En 1846, l'opposition le fit échouer; il ne fut pas réélu. Rentré dans la vie privée, il publia encore, en 1849, une brochure intitulée : *Etat actuel de la marine et des colonies françaises*, écrit utile à consulter. Retiré à Eu, il y est mort âgé de quatre-vingt-un ans, fidèle jusqu'à sa dernière heure à ses souvenirs orléanistes.

ESTANCELIN (Louis-Charles-Alexandre), homme politique français, fils du précédent, né à Eu le 6 juillet 1823. La position de son père près de la famille royale, sous la monarchie de Juillet, lui valut d'être nommé chef de bataillon de la garde nationale presque à sa sortie du collége. Il fut ensuite attaché au ministère des affaires étrangères et nommé secrétaire d'ambassade. La révolution du 24 février 1848 vint briser tout à coup cette carrière si facilement commencée. Aussitôt après l'abdication du roi Louis-Philippe, le duc de Montpensier, résolu à suivre le roi et la reine dans leur fuite précipitée, confia sa femme, la duchesse de Montpensier, à M. Estancelin. La princesse était enceinte. M. Estancelin lui donna chez lui un refuge; il la conduisit secrètement à Eu, puis à Boulogne, où elle s'embarqua pour l'Angleterre. Grâce à ses soins, la princesse, sortie de France en toute sécurité, arriva le 28 février à Londres, tandis que le roi et la reine, après bien des péripéties, ne purent s'embarquer que le 3 mars. Malgré le souvenir de son dévouement à la famille déchue, il fut élu, l'année suivante, membre du conseil général de la Seine-Inférieure et représentant du peuple à l'Assemblée législative. Il y prit place sur les bancs de la majorité et se signala par la vivacité et la fréquence de ses interruptions, surtout par son hostilité déclarée contre les institutions républicaines. Jusqu'à la fin de 1851, il vota avec le parti conservateur et appuya le gouvernement du prince-président. Mais il s'en sépara en votant, le 17 novembre, pour la proposition du général Leflô, qui tendait à donner au président de l'Assemblée le droit de requérir la force publique et à opposer ainsi le commandement militaire de l'Assemblée à celui de l'Elysée. Quelques jours après, le coup d'Etat du 2 décembre mettait fin à la lutte entre ces deux pouvoirs. M. Estancelin ne prit aucune part aux protestations qui furent faites; il se retira sans bruit de la scène politique et revint à Eu, où il s'adonna avec succès à l'agronomie. Dans la retraite, celui que les journaux du temps appelaient le *jeune Estancelin* put méditer à loisir sur les avantages de cette liberté qu'il avait tant attaquée. En voyant à l'œuvre le gouvernement personnel, ses fautes inévitables et accumulées, il regretta plus d'une fois sans doute d'avoir conspué ce qui seul peut faire la grandeur d'une nation civilisée. Lorsque l'esprit public, si longtemps endormi, se réveilla enfin en France, lorsque l'opinion de tous les gens éclairés réclama comme une nécessité le gouvernement du pays par le pays, M. Estancelin résolut d'entrer de nouveau dans la carrière politique. En 1863, il se présenta comme candidat indépendant, fut vivement combattu par l'administration et échoua. En 1868, à la mort de M. Corneille, il annonça que, sous l'impression d'un deuil récent, il ne pouvait se porter comme candidat; mais, lors des élections générales de 1869, il se présenta dans la quatrième circonscription de la Seine-Inférieure. Nommé député, après un scrutin de ballottage, au mois de juin 1869, par 14,500 voix contre 11,700 données à M. Lédier, candidat officiel, il vint siéger au centre gauche et signa le programme libéral rédigé, le 6 décembre 1869, par une réunion de membres de l'opposition, dont les chefs étaient alors le marquis d'Andelarre, M. Buffet et le comte Daru. Depuis son entrée au Corps législatif, il prit une part active aux discussions et se fit aussitôt remarquer par sa parole mordante, spirituelle et sensée. « Comme orateur, M. Estancelin, dit M. X. Feyrnet, c'est le naturel même et l'aisance et la bonne humeur. Il ne sait pas ce que c'est que la rhétorique, et il lui arrive d'être éloquent à force de raison et d'honnêteté. Il ne fait point de phrases, mais il a des mots si heureux et si plaisants! Ces mots-là, il ne les souligne que par la bonhomie avec laquelle il les prononce. Et il faut voir comme ils portent et font rire ses amis et crier ses adversaires. Devant les tempêtes de la droite, M. Estancelin est superbe. Il s'arrête, met ses deux mains dans ses poches, regarde avec une candeur étonnée toute cette agitation, sourit ingénument à ces interpellations violentes, à ces gestes furieux. Et sa grande taille, sa figure bon enfant, très-jeune encore, sa moustache innocente et blonde vont à merveille à cet étonnement. »

M. Estancelin prit une part des plus actives aux débats de la Chambre. Après la chute de l'empire, il fut chargé par le nouveau gouvernement d'organiser la défense dans la Normandie, et devint alors général commandant en chef des gardes nationales de trois départements. M. Estancelin remplit avec énergie et dévouement la mission qui lui était confiée et reçut, au commencement d'octobre 1870, des félicitations de la délégation de Tours pour avoir mis en déroute un détachement prussien. Le duc de Chartres étant venu lui offrir à Rouen le concours de son épée, il accepta l'offre du jeune prince, à qui il confia le commandement d'une compagnie d'éclaireurs, après lui avoir recommandé de changer de nom. Ce fut même M. Estancelin, dit-on, qui engagea le petit-fils de Louis-Philippe à substituer à son nom celui de Robert Lefort, porté, comme on sait, par un de ses ancêtres. Lorsque le général Manteuffel investit Rouen, le 5 décembre, le général Briand, ayant fait évacuer la ville par ses troupes, M. Estancelin ne crut pas pouvoir tenter avec la garde nationale une résistance sérieuse, de sorte que Rouen se rendit à discrétion aux Prussiens. Accusé d'avoir manqué d'énergie, il ne fut pas élu député en février 1871 et rentra alors dans la vie privée.

ESTANCIA s. f. (è-stan-si-a — mot espagn. formé de *estar*, être fixé). Nom sous lequel on désigne généralement, dans l'Amérique du Sud, les grandes fermes ou établissements ruraux destinés particulièrement à l'élève et à la conservation des bestiaux : *Les bœufs alimentent un commerce assez considérable de viande salée; aussi en élève-t-on un grand nombre dans les environs de Carmen; ils sont parqués auprès des* ESTANCIAS, *et c'est aussi là qu'on les tue et qu'on prépare leur chair pour être exportée ou vendue à la ville*. (Lacroix.)

— **Encycl.** Le mot *estancia* désigne tout domaine, toute terre ou résidence qui, dans les deux Amériques, a pris une importance considérable. Selon les régions, l'expression *estancia* est remplacée par les mots *hacienda* ou *rancheria;* mais ces derniers termes s'appliquent plus spécialement à la maison, l'hôtellerie, le caravansérail pouvant servir d'abri, dans les vastes plaines où se fait l'élève des bestiaux.

Dans la Confédération argentine, surtout dans les pampas, l'*estancia* présente l'aspect d'une vaste colonie agricole, où les propriétaires, dont le nombre augmente sans cesse, n'ont guère qu'à parquer ou à domestiquer les troupeaux de bœufs qui parcourent en liberté les vastes pâturages naturels de la région pampienne. Là, quelquefois un troupeau de moutons compte 50,000 têtes, un troupeau de bœufs se compose de 2,000 à 20,000 bêtes, ces chiffres variant selon l'étendue des terres que possède le propriétaire, lequel a besoin, en outre, pour l'exploitation, d'un nombre très-important de chevaux, d'ânes ou de mulets. Dans les terres non arrosables, le bétail parcourt de vastes pâturages, où, presque toujours en pleine liberté, il piétine plus d'herbe qu'il n'en mange; on calcule néanmoins que deux bœufs s'engraissent sur un hectare en quatre mois. Dans les *estancias* où l'on seme des grains, le dépiquage des blés se fait sur une échelle immense. Dans un enclos formé de palissades, on étale les gerbes sur le sol; puis on y lance un nombre plus ou moins grand de juments sauvages que les cultivateurs excitent de la voix et du fouet. On cite tel propriétaire qui, pour la récolte effectuée sur un terrain de 2,600 hectares, avait employé pendant deux mois 1,000 juments dans plusieurs enclos fermés.

Malgré l'importance des *estancias*, le pain y était pourtant inconnu il n'y a pas encore longtemps, et les rares habitants de ces solitudes se nourrissaient exclusivement de viande salée que l'on exporte aujourd'hui sous le nom de *chasque* ou *tasajo*, et dont la préparation se fait dans les immenses établissements connus sous le nom de *saladeros*.

ESTANCIA, ville du Brésil, prov. de Sergipe, dans une belle plaine; sur la rive gauche du Pirapitinga et à 27 kilom. de l'embouchure de ce fleuve, dans l'océan Atlantique. Elle est bien bâtie et présente un aspect riant. Les bateaux d'un faible tirant d'eau y font un commerce de cabotage entre Estancia et Bahia. Les principaux articles d'exportation sont la cassonade, le coton et le tabac. Cette ville possède de nombreuses écoles primaires et des tribunaux, bien que sa population soit peu considérable.

ESTANCIAS (LAS), ville du Mexique, prov. de Xalisco, à 50 kilom. N.-O. du port d'Acapulco, sur le versant occidental des Cordillères, au pied d'une montage escarpée. Dans les environs, qui sont très-fertiles, se trouvent un lac et une mine d'argent aujourd'hui inexploitée.

ESTANDART s. m. (è-stan-dar). Etendard. ‖ Etalon des mesures légales. ‖ Vieux mot.

ESTANDE s. f. (è-stan-de — du lat. *stare*, s'arrêter). Mar. Point extrême qu'atteint la hauteur de la marée.

ESTANG (BASTARD D'), nom de divers personnages français. V. BASTARD D'ESTANG.

EST ANGLIE, nom d'un des anciens royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, fondé en 571 dans la Grande-Bretagne par Offa, chef d'une troupe d'Angles détachée de l'armée d'Idda. Sa capitale était Dunwich (comté de Suffolk),

aujourd'hui ruinée par la mer. Il compre ait les comtés actuels de Norfolk, de Suffolk, de Cambridge et l'île d'Ely.

ESTANT, ANTE adj. (è-stan, an-te — du lat. *stans*, part. prés. de *stare*, rester, séjourner). Econ. rur. Se dit de races de bêtes à laine espagnoles qui sont sedentaires, qui ne quittent pas les pays, qui ne transhument pas : *Il y a en Espagne deux espèces principales de bêtes à laine, les transhumantes ou vagueuses, et les* ESTANTES *ou sédentaires.* (Morogues.) *On croit généralement en Espagne que les troupeaux* ESTANTS *ou sédentaires donnent de moins belles laines que les troupeaux transhumants.* (Morogues.)

— Loc. adv. *En estant*, Debout, levé; sur pied, en parlant des arbres.

ESTAPA ou **ISTAPA**, ville du Mexique, prov. de Tabasco, à 22 kilom. de Villa-Hermosa, sur le Tabasco; 3,700 hab. Centre d'un commerce très-actif.

ESTAPAGE s. m. (è-sta-pa-je). Min. Remblai établi dans une galerie pour en faciliter l'aérage.

ESTAQUET s. m. (è-sta-kè). Pêche. Attache qui sert à lier les parties d'un filet.

ESTARIE s. f. (è-sta-rî). Mar. Laps de temps stipulé pour le déchargement d'un navire de commerce. ‖ On écrit quelquefois STARIE.

ESTASE s. f. (è-sta-ze). Techn. Chapeau du métier à tisser : *Pour laisser au battant toute la mobilité possible, on lui donne toute la hauteur que comporte l'élévation des* ESTASES. (Falcot.) ‖ Nom donné aux traverses de bois qui fixent les pieds d'un métier pour étoffes de soie.

ESTASSEMENT s. m. (è-sta-se-man). Anc. cout. Droit prélevé par une commune sur les biens d'un homme mort sans héritiers dans cette commune.

ESTAT (le baron D'), auteur dramatique français, mort vers 1800. Il eut le singulier bonheur d'être recommandé au public par une pièce de Forgeot qui lui était attribuée. Grâce à cette prevention, on s'ennuya avec indulgence à la *Somnambule* (Italiens, 1780), et l'on applaudit les *Aveux difficiles* (Français, 1783), pièce que Vigée lui avait volée, mais qu'il avait volée lui-même à Destouches. Le *Jaloux de Valence* et *Quiproquo* méritent à peine d'être cités.

ESTATEUR s. m. (è-sta-teur). Anc. jurispr. Celui qui fait à ses créanciers cession de ses biens.

ESTATS ou **ESTAX**, montagne de France (Ariége), qui passe pour la plus haute des Pyrénées ariégeoises, quoique, d'après la carte de l'Etat-Major, elle n'ait que 3,073 mètres, c'est-à-dire 7 mètres de moins que le pic de Montcalm.

ESTAU s. m. (è-stô). Min. Massif qui sépare, dans les galeries en croix qu'on ouvre à différentes hauteurs dans le sein du gîte, deux étages superposés.

— A signifié Etal, boutique.

ESTAUBÉ (GAVE D'), torrent de France (Hautes-Pyrénées), descend des montagnes du Port-de-Pinede, qui ont 2,882 mètres d'élévation, traverse le cirque d'Estaubé, immense bassin dominé par des glaciers et par la magnifique pyramide du Mont-Perdu, forme plusieurs splendides cascades et se jette dans le gave d'Héas.

ESTAVAYER-LE-LAC, ville de Suisse, cant. de Fribourg, sur un petit cap, dans une situation délicieuse et entourée de remparts du côté de la terre; 1,323 hab. Le château, moitié ancien et moitié moderne, est remarquable par sa position et par le magnifique panorama que l'on découvre du haut de sa grande tour ronde. L'église renferme de belles orgues. En 1475, Estavayer tomba au pouvoir des confédérés, qui passèrent presque tous ses habitants au fil de l'épée.

ESTAVILLON s. m. (è-sta-vi-llon; *ll* mll.). Syn. d'ETAVILLON.

ESTCOURT (Richard), acteur et auteur dra[illegible] anglais, né à Tewksbury (Glocester) en 1687, mort à Londres en 1713. Il entra dans une troupe de comédiens à l'âge de quinze ans, fut ramené par son père, qui le plaça chez un apothicaire, mais s'enfuit bientôt en Irlande, où il reparut sur le théâtre. Il revint ensuite à Londres et fut engagé à Drury-Lane. On a reproché à Estcourt de ne pas *interpréter* ses rôles, mais de les *créer* en leur prêtant son esprit, ce qui n'est presque plus un reproche, depuis que tant d'acteurs vaniteux se sont parés de ce défaut comme d'une qualité. Estcourt a écrit une comédie, le *Bon exemple* (1706), et un intermède satirique intitulé : *Prunella*.

E[illegible]TE, [illegible]e *Ateste*, ville d'Italie (Vénét[illegible]-O, de Padoue et au pied [illegible]ens; 10,640 hab. Evêché. [illegible]nce et de porcelaine; moulin[illegible] Le château rappelle, par sa [illegible] la puissance de la famille [illegible]re. L'égl[illegible]urement [illegible] intérieur [illegible]e, en outre, un [illegible] tes maisons de [illegible] embellissent les environs de la [illegible]

ESTE (maison D'), ancienne et illustre famille italienne, qui, dès le IX^e siècle, possédait des fiefs en Toscane. A cette époque, elle était représentée par deux frères, Gui et Lambert, que descendaient d'Adalbert II, marquis de Toscane. Oberto I^er, fils de Gui, s'attacha à la fortune de Bérenger II (951), qu'il abandonna en 968, et passa alors en Saxe auprès d'Othon I^er, qui le nomma comte du palais. Il se rendit ensuite en Italie, où il gouverna ses possessions. — Son fils, Oberto II, marquis de Toscane, mort vers 1015, prit le titre de marquis sans posséder le marquisat toscan, et fut la véritable tige de la maison d'Este. Il combattit pour Ardonius, roi de Lombardie, contre Henri II, fut fait prisonnier avec ses deux fils par ce dernier et recouvra, vers 1014, la liberté et ses biens confisqués. — Albert-Azzo I^er d'ESTE, fils du précédent, mort en 1029, fut mis avec son frère Ugo au ban de l'empire pour avoir combattu en faveur d'Ardonius, roi de Lombardie (1014), et fut emprisonné et dépouillé de ses Etats qu'il recouvra plus tard. Après la mort de Henri II (1024), il s'opposa à l'élection de Conrad le Salique, proposa la couronne d'Italie à Robert, roi de France, et finit par se rallier à Conrad. — Son fils, Albert-Azzo II, marquis d'ESTE, mort plus que centenaire en 1117, commença véritablement la grandeur de la maison. Il obtint de l'empereur Henri II le gouvernement de Milan (1045) et acquit ou reçut par héritage Este, Rovigo, Pontremoli, Casal-Maggiore, etc. Il épousa en premières noces Cunégonde d'Altdorf, dont il eut un fils, Guelfe ou Welfe, qui devint duc de Bavière et donna naissance à la branche allemande de la maison d'Este (les ducs de Brunswick-Hanovre). S'étant marié en secondes noces avec Garisende, fille du comte du Maine, il hérita de ce comté par la mort de son beau-père (1069), en prit possession et le donna à son troisième fils, Ugo ou Hugues, qui ne sut pas s'y maintenir et vendit ses droits au comte de la Flèche. Albert-Azzo assista, en 1074, au synode tenu à Rome par Grégoire VII, fut député par Henri IV près du pape pour obtenir la levée de l'excommunication lancée contre lui, l'abandonna bientôt après dans ses guerres avec l'Eglise et finit par se tourner contre lui. — Son fils, Foulques I^er, marquis d'ESTE, né vers 1060, mort vers 1135, hérita de tous les fiefs que son père possédait en Italie; mais son frère aîné, Guelfe IV, devenu duc de Bavière, réclama une part de l'héritage paternel, pénétra en Italie, s'empara de presque tous les domaines d'Albert-Azzo et les laissa néanmoins à son frère en échange d'un tiers des revenus du pays. — Le fils de Foulques, Obizzo I^er, marquis d'ESTE, né dans les premières années du XII^e siècle, mort vers 1190, entra dans la ligue lombarde contre Frédéric de Hohenstauffen (Barberousse), fut élu podestat de Padoue en 1182 et nommé par l'empereur marquis de Milan et de Gênes, dignité qui équivalait à celle de vicaire impérial. — Azzo V d'ESTE, fils du précédent, vivait dans la seconde moitié du XII^e siècle. Il acquit, par son mariage avec Marchesella, fille d'Adelard, d'immenses domaines dans le Ferrarais, la Romagne, la Marche d'Ancône et s'empara de la souveraineté de Ferrare, où il était le chef du parti guelfe. — Azzo VI, marquis d'ESTE, fils et successeur du précédent, né vers 1170, mort en 1212. Chef des guelfes italiens, il augmenta encore la puissance de sa maison, se fit reconnaître à Vérone, lutta une partie de sa vie contre la famille rivale des Torelli, fut chassé trois fois par eux de Ferrare, où à trois reprises il ressaisit le pouvoir, se prononça énergiquement pour le pape Innocent III et pour l'empereur Frédéric II contre Othon IV et forma avant de mourir une ligue de villes italiennes, Ferrare, Vérone, Pavie, Crémone, Brescia, etc., pour défendre Frédéric II. Il avait épousé Alix, fille de Renaud, prince d'Antioche, et se trouvait beau-frère de Manuel Comnène, empereur de Constantinople, et de Bela, roi de Hongrie, qui avaient épousé les deux sœurs d'Alix. — Aldovrandino, marquis d'ESTE, fils du précédent, mort en 1215, lui succéda en 1212. Il partagea, l'année suivante, avec Salinguerra, la souveraineté de Ferrare, fut assiégé dans son château d'Este par Ezzolino, podestat de Vérone, se vit contraint de capituler, puis, à l'instigation du pape Innocent III, il fit la guerre aux gibelins de la Marche d'Ancône, qui s'efforçaient de secouer son autorité et refusaient de reconnaître Frédéric II comme empereur. Il mourut sur ces entrefaites, tout jeune encore, empoisonné, croit-on, par les comtes de Celano, avec qui il était entré en lutte. — Azzo VII, marquis d'ESTE, surnommé *Novello* (le Jeune), frère du précédent, né vers 1205, mort en 1264. Tout enfant, lorsque mourut son frère, il se vit enlever la plus grande partie des biens possédés par sa famille. En 1217, le pape lui donna l'investiture de la Marche d'Ancône, mais il ne put y faire reconnaître son autorité, et, d'un autre côté, les habitants de Ferrare ne voulurent plus le considérer comme un maître, mais comme un concitoyen. Sur ces entrefaites, la guerre entre les guelfes et les gibelins recommença avec une nouvelle fureur, et le marquis d'Este se mit à la tête des guelfes. Toutefois, en 1237, il se réconcilia avec Frédéric II; mais, ayant appris, en 1239, que ce prince avait le projet de le faire mourir, il s'enfuit, s'enferma dans ses châteaux, puis recommença la guerre, s'empara de Ferrare et y fit prisonnier son ennemi Salinguerra, qu'il envoya prisonnier à Venise. Ses succès furent de courte durée. Peu après, en effet, Azzo se vit enlever par le chef des gibelins, Ezzelino, presque tous ses Etats héréditaires, et le parti guelfe semblait tout à fait abattu lorsque les excès et la tyrannie d'Ezzelino excitèrent une indignation générale. Alexandre IV fit prêcher alors une croisade contre ce monstre; les habitants de Padoue se soulevèrent; Azzo se mit à la tête d'une armée de proscrits, délivra Padoue (1256) et plusieurs autres villes, et, après divers engagements, finit par faire prisonnier Eccelino à la bataille de Cassano (1259). Cette victoire assura le triomphe de la maison d'Este, et Azzo régna paisiblement sur ses Etats héréditaires jusqu'à sa mort. — Orbizzo II, marquis d'ESTE, petit-fils du précédent, seigneur de Ferrare, de Modène et de Reggio, né vers 1240, mort en 1293. En 1265, il secourut Charles d'Anjou contre Mainfroi, accepta la souveraineté que lui offrirent les habitants de Modène (1288) et de Reggio (1290), et reçut de Rodolphe I^er l'investiture de tous ses Etats, sous la suzeraineté impériale. — Azzo VIII, marquis d'ESTE, fils et successeur du précédent, mort en 1308. Après la mort de son père, il fut élu seigneur perpétuel de Modène et de Reggio, eut à soutenir la guerre contre ses frères Aldobrandini et François, qui réclamaient leur part dans l'héritage paternel; puis, mécontent du rôle qu'avaient joué les guelfes dans cette guerre, il rechercha l'alliance des gibelins, se ligua avec les Visconti de Milan et vit, par contre, se former contre lui une ligue dans laquelle entrèrent Parme, Vérone, Mantoue, Bologne, puis Modène et Reggio, qui secouèrent son autorité (1306). Mais Azzo tint tête à l'orage et défendit le marquisat d'Este et Ferrare avec une valeur qui lui assura la victoire. Peu après il mourut, laissant ses Etats à Foulques, fils d'un de ses bâtards nommé Fresco. — Foulques III, marquis d'ESTE, petit-fils du précédent, lui succéda tout jeune encore en 1308. Il venait à peine d'être mis en possession de la souveraineté de Ferrare que François et Aldobrandini d'Este, frères d'Azzo VIII, protestèrent contre le testament de ce dernier, s'emparèrent d'Este, de Rovigo, et demandèrent des secours au pape, qui leur en envoya à la condition que Ferrare deviendrait un fief du saint-siége. De son côté, Fresco, père de Foulques III, voyant l'impossibilité de résister à ses ennemis, vendit, moyennant une pension annuelle considérable, Ferrare aux Vénitiens. — François et Aldobrandini II d'ESTE, frères d'Azzo VIII, avec l'aide des troupes pontificales, entreprirent de s'emparer de Ferrare, que Fresco venait de vendre au nom de son fils à la république de Venise. Ils parvinrent à en chasser les Vénitiens; mais Clément V, au lieu de leur laisser cette ville, la donna à Robert, roi de Naples. François fut tué en 1312, en combattant contre les troupes de ce dernier, et Aldobrandini mourut à la même époque. — Renaud, Obizzo III et Nicolas I^er, marquis d'ESTE, fils et successeurs d'Aldobrandini, en 1312, s'unirent étroitement, afin de recouvrer les possessions de leurs ancêtres. Les Ferrarais s'étant soulevés contre les soldats du roi de Naples, en 1317, les marquis d'Este vinrent à leur secours avec un corps de Bolonais, prirent Tedaldo, où s'étaient réfugiés les Catalans, les massacrèrent, puis entrèrent à Ferrare, où le peuple les acclama comme souverains. Mais le pape Jean XXII, irrité de cette révolution, somma les trois marquis d'Este d'abandonner Ferrare, et, sur leur refus, les excommunia (1320), puis mit la ville en interdit. Les trois frères s'allièrent alors aux gibelins, aux seigneurs de Vérone, de Milan, de Mantoue et soutinrent glorieusement les attaques du pape et du roi Robert. En 1329, le pape fit la paix avec eux et les reconnut comme souverains de Ferrare. En 1335, ils assiégèrent Modène, dont ils s'emparèrent. Peu après mourut Renaud et, en 1344, Nicolas. Obizzo III, resté seul possesseur des domaines de la maison d'Este, acheta Parme, qu'il vendit, en 1346, au duc de Milan, et mourut en 1352. — Son fils, Aldobrandini III d'ESTE, seigneur de Ferrare et de Modène, né en 1335, mort en 1361, lui succéda. Il dut d'abord repousser par la force les prétentions d'un membre de sa famille à la souveraineté de Ferrare, puis il gouverna avec sagesse et vigueur et resta attaché au parti gibelin. Il laissa un fils, Obizzo, que son extrême jeunesse empêcha de lui succéder. — Nicolas II, marquis d'ESTE, mort en 1388, succéda, en 1361, à son frère Aldobrandini dans la souveraineté de Ferrare. Il obtint de l'empereur Charles IV la souveraineté de plusieurs places, eut de longs démêlés avec les Visconti de Milan, enleva, en 1371, à Feltrin de Gonzague la ville de Reggio, qui lui fut prise par Visconti, et acheta Faenza, qui lui fut enlevée par son ennemi Manfredi. A partir de ce prince, la cour de Ferrare commença à devenir célèbre par son élégance, sa magnificence et son bon goût. — Son frère, Albert d'ESTE, mort en 1393, lui succéda en 1388, sans tenir compte des réclamations et des droits de son neveu Obizzo, fils d'Aldobrandini III, alors en âge de régner. Une conspiration s'étant formée en faveur de ce dernier, Albert fit périr Obizzo dans un supplice atroce. Le souverain de Ferrare s'allia ensuite avec Jean Galéas Visconti et avec François de Gonzague, marquis de Mantoue, mais se détacha, en 1390, de cette alliance, à l'instigation du duc de Bavière. — Son fils, Nicolas III, marquis d'ESTE, seigneur de Ferrare, de Modène, de Parme, de [illegible]eggio, né en 1384, mort à Milan en 1441. [illegible] il n'avait que neuf ans lorsque mourut [illegible] celui-ci le mit sous la protection d[illegible] ques de Florence, de Venise, de [illegible] qui, en 1394, envoyèrent des troupes [illegible] Azzo, descendant de François d'Este, lequ[illegible] voulait s'emparer des Etats du jeune Nicolas. Celui-ci épousa, en 1397, Julie de Carrara, fille du seigneur de Padoue. Etant entré, en 1403, dans la ligue formée contre le duc de Milan, il fut nommé par le pape Boniface IX général en chef des troupes pontificales, remporta quelques avantages sur les armées milanaises, voulut surprendre Reggio (1404), mais fut repoussé et perdit, outre la Polésine de Rovigo, Este et les châteaux environnants. Après avoir fait la paix avec les Vénitiens (1405), Nicolas marcha contre Ottobon Terzo, un des généraux de Galéas, qui, s'étant rendu indépendant à Parme et à Reggio, se livrait à toutes sortes de brigandages en Lombardie, le fit assassiner dans une conférence (1409), puis s'empara de Reggio, de Parme et de San-Domenico, et céda, en 1420, ces deux dernières villes au duc de Milan. Cinq ans plus tard, ayant appris les relations criminelles de sa seconde femme, Parisina Malatesta, et de son fils naturel, Hugues, il fit subir aux coupables le dernier supplice. En 1426, Nicolas III devint généralissime des armées de Florence et de Venise, liguées contre le duc de Milan; mais, en 1433, il fit la paix avec le duc Philippe-Marie Visconti, qui le prit en grande affection et l'appela auprès de lui (1441). Nicolas vivait à la cour de Milan et paraissait appelé à la succession de Visconti, lorsqu'il mourut empoisonné, dit-on. Ce prince s'est rendu célèbre par la protection qu'il accorda aux lettres et aux savants. Il attira à sa cour les hommes les plus distingués de l'Italie, rouvrit l'université de Ferrare, fondée par son père, puis fermée pendant sa minorité, et en fonda une à Parme. Il laissa deux fils naturels, Lionel et Borso, et deux légitimes, Hercule et Sigismond. Ces derniers étant très-jeunes, Nicolas appela, avec l'autorisation du pape, ses fils naturels à lui succéder. — Lionel d'ESTE, seigneur de Ferrare, de Modène et de Reggio, mort en 1450, succéda à son père en 1441. Aucun événement ne signala le règne de ce prince, qui s'occupa de faire fleurir l'industrie, le commerce et les lettres dans ses Etats, et se fit chérir de ses sujets par sa douceur, par les charmes de son esprit et les grâces de ses manières. Il était en correspondance avec les hommes les plus distingués de l'Italie, et il cultivait avec succès les lettres latines et italiennes.

ESTE (Borso, marquis D'), premier duc de Ferrare et de Modène, frère de Lionel et fils naturel de Nicolas III, mort en 1471. Comme son frère, il se fit chérir par sa justice, par sa libéralité, par le soin qu'il mit à faire prospérer l'agriculture, l'industrie, le commerce, par la protection qu'il accorda aux savants. Bien que nulle cour d'Italie ne fut plus magnifique que la sienne, il n'épuisa pas les finances de l'Etat, parce qu'il n'entretenait point d'armée. L'empereur Frédéric III fut si charmé de l'accueil que lui fit Borso en 1452 qu'il le créa duc de Modène et de Reggio. En 1471, le pape Pie II lui conféra le titre de duc de Ferrare. Ce fut ce prince qui introduisit l'imprimerie dans le Ferrarais. — Hercule I^er d'ESTE, duc de Ferrare et de Modène, frère du précédent, né en 1533, mort en 1505. Il commença son règne en 1471, se vit attaquer (1482) par le pape Sixte IV et les Vénitiens, et dut abandonner à ces derniers la Polésine de Rovigo (1484). Sa cour de Ferrare brillait de tout l'éclat du luxe et des beaux-arts, et, suivant les traditions de sa maison, il accorda aux lettres une protection éclairée. Bojardo fut son ministre et l'Arioste son protégé. — Hippolyte d'ESTE, fils du précédent, né en 1479, mort en 1520, fut fait cardinal à l'âge de quinze ans par Alexandre VI. Cette dignité ecclésiastique n'adoucit pas ses mœurs et n'affaiblit pas son caractère : elle ne l'empêcha ni de faire crever les yeux à son frère Jules, dont il était jaloux, ni de tirer l'épée avec succès pour la défense du duc Alphonse, son autre frère. Il était d'ailleurs très-savant, surtout en mathématiques, et protégea longtemps l'Arioste, qui l'a chanté plus d'une fois dans son immortel ouvrage. Tout le monde connaît la fameuse question que la lecture de ce livre inspira au cardinal, et qui ne peut se répéter qu'en italien : *Messer Lodovico, dove mai avete pigliato tante coglionere?* Nous avouons ne pouvoir partager l'indignation que ce mot de gaieté a inspirée à des historiens naïfs, et nous sommes tenté de reconnaître que le beau livre de maître Louis contient, en effet, plus d'une de ces... choses que le cardinal y trouvait. Ce qui est plus grave, c'est que le cardinal et le poëte finirent par se brouiller mortellement. — Alphonse I^er d'ESTE, duc de Ferrare et de Modène, fils et successeur d'Hercule I^er, mort en 1534. Il épousa, en 1491, Anne Sforza, sœur du duc de Milan, puis en secondes noces (1502) la trop célèbre Lucrèce Borgia. Il avait visité la France, l'Espagne et se trouvait à

la cour d'Angleterre, lorsqu'il apprit la maladie de son père, à qui il succéda sans difficulté en 1505. Aussi belliqueux que son père était pacifique, il perfectionna l'art de fabriquer les canons, se créa une artillerie supérieure à celle des autres princes de son temps, entra, en 1509, à l'instigation de Jules II, qui le nomma gonfalonier de l'Église romaine, dans la ligue de Cambrai contre Venise, détruisit sur le Pô une flottille de la république (1509), mais s'attira ensuite la haine du saint-siége pour avoir refusé de tourner ses armes contre la France. Ses États furent mis en interdit. Modène, Carpi, San-Felice tombèrent entre les mains des troupes pontificales, et, après l'évacuation de l'Italie par les Français, Alphonse d'Este, resté sans défense au milieu de ses ennemis, se vit contraint d'entamer des négociations de paix avec Jules II. Ce pontife étant mort sur ces entrefaites, Léon X permit au duc de Ferrare d'exercer les fonctions de gonfalonier à son couronnement, mais refusa de lui rendre Modène et Reggio. Bien plus, le souverain pontife essaya de prendre Ferrare par surprise et de faire assassiner Alphonse par le capitaine de ses gardes (1520). Le duc de Ferrare reprit alors les armes, délivra le maréchal de Lescun assiégé dans Parme par Prosper Colonna, mais se vit bientôt, par suite des échecs de Lautrec, dans la position la plus critique. Il se préparait à faire une énergique résistance aux armées de l'empereur et du pape, lorsque mourut Léon X (1521). A cette nouvelle, il reprit un grand nombre de possessions qui lui avaient été enlevées, obtint d'Adrien VI la levée de l'excommunication dont il était frappé, puis trouva un nouvel ennemi dans le pape Clément VII; mais, grâce à la protection des Français et de Charles-Quint, il parvint à recouvrer Modène (1527), et une sentence impériale le confirma dans tous les droits de la maison d'Este. Ce prince joignait aux talents d'un habile politique ceux d'un général expérimenté. Sa cour fut fréquentée par les hommes les plus illustres du temps, notamment par l'Arioste; et sa femme, Lucrèce Borgia, par son esprit, par la protection qu'elle accorda aux gens de lettres, fit en partie oublier aux Ferrarais l'opprobre de sa première vie. — Hercule II d'ESTE, fils du précédent et de Lucrèce Borgia, duc de Ferrare et de Modène, né en 1508, mort en 1559, succéda à son père en 1534. Il épousa Renée de France, fille de Louis XII, et, malgré son dévouement aux intérêts de Charles-Quint, flotta une partie de sa vie entre la politique espagnole et l'influence française. Le roi de France, dont il avait embrassé le parti, le nomma son lieutenant général en Italie, ce qui ne l'empêcha pas de faire sa paix avec l'Espagne en 1558. — Alphonse II d'ESTE, fils et successeur du précédent, régna de 1559 à 1597. Il passa sa jeunesse à la cour de France et en rapporta avec le goût des lettres une passion effrénée pour le luxe et la magnificence. Afin de satisfaire son goût pour les fêtes et d'acheter les suffrages des Polonais, dans l'espoir de devenir leur roi en 1575, il dépensa des sommes énormes et accabla ses sujets d'impôts. Des trois femmes qu'il épousa, il n'eut point d'enfant. Offensé, dit-on, par la passion du Tasse pour sa sœur Éléonore, il persécuta le poëte et le fit enfermer comme insensé dans une maison de fous, où l'auteur de la *Jérusalem délivrée* resta pendant sept ans entiers. — César d'ESTE, duc de Modène et de Reggio, né en 1562, mort en 1628, succéda à son cousin, Alphonse II, en 1597. Le pape Clément VIII contestant la légitimité de ses droits, il eut la faiblesse de céder au saint-siége Ferrare et les autres fiefs ecclésiastiques, et ne conserva que Modène et Reggio. Il eut à soutenir quelques guerres insignifiantes contre la république de Lucques. — Son fils, Alphonse III d'ESTE, duc de Modène et de Reggio, se signala de bonne heure par un tempérament violent et emporté. Mais ayant perdu, en 1626, Isabelle de Savoie, qu'il avait épousée en 1608, il s'opéra dans son caractère un grand changement. A la mort de son père, il lui succéda (1628); mais il était à peine depuis quelques mois au pouvoir lorsqu'il abdiqua en faveur de son fils aîné François (juillet 1629), et se retira dans un couvent du Tyrol, où il se fit capucin sous le nom de Jean-Baptiste de Modène. — François I^er^ d'ESTE, duc de Modène et Reggio, fils du précédent, né en 1610, mort en 1658. Dans la guerre pour la succession de Mantoue, il se déclara contre la France et pour l'Espagne, reçut de cette dernière puissance la principauté de Correggio, mais changea ensuite de parti et accepta le commandement des troupes françaises en Italie. Il essuya quelques revers, mais enleva aux Espagnols Valenza et Mortara. Il maria son fils à Laure Martinozzi, une des nièces de Mazarin, et demeura fidèle à la France jusqu'à la fin de sa vie. — Son fils, Alphonse IV d'ESTE, duc de Modène et de Reggio, mort en 1664, lui succéda en 1658. Il reçut également le commandement des armées françaises en Italie et signa, en 1659, à l'instigation de Mazarin, la paix avec l'Espagne, paix qui fut confirmée quelques mois plus tard par le traité des Pyrénées. Il mourut à vingt-huit ans d'une attaque de goutte, laissant, de son mariage avec Laure Martinozzi, un fils, François II, qui lui succéda, et une fille, Béatrix, qui devint la femme de Jacques II, roi d'Angleterre. — François II d'ESTE, duc de Modène, fils du précédent, né en 1660, mort en 1694. Faible, maladif, peu apte aux affaires, il régna d'abord sous la tutelle de sa mère, dont le gouvernement fut aussi sage que doux, puis, devenu majeur (1678), il abandonna l'autorité à son frère naturel, don César. Ce prince protégea les artistes et les lettrés, fonda la bibliothèque d'Este, l'université de Modène, l'Académie des *Dissonanti* et fit construire la façade de marbre de l'église de Saint-Georges; il mourut sans avoir eu d'enfant de sa femme, Marguerite Farnèse. — Renaud d'ESTE, duc de Modène, oncle du précédent, né en 1655, mort en 1737. Il était cardinal lorsqu'il fut appelé à succéder à son neveu, François II. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il flotta tour à tour entre les Impériaux et les Français, eut à souffrir des deux partis, mais ne perdit pas ses États et y ajouta même la Mirandole et Concordia, qu'il acheta de l'Autriche. — François III d'ESTE, duc de Modène, fils et successeur du précédent, né en 1698, mort en 1780. Il était gendre du duc d'Orléans, régent de France. Pendant la guerre de la succession d'Autriche, il ne voulut point se déclarer pour cette dernière puissance, fut dépouillé de ses États et ne les recouvra que lors du traité d'Aix-la-Chapelle. A cette époque, il fit sa paix avec l'empereur et reçut le titre de gouverneur général de la Lombardie. — Hercule III d'ESTE, duc de Modène, fils du précédent, né en 1727, mort en 1803. Il acquit par mariage les principautés de Massa et de Carrare. A l'approche des armées de la République française, il s'enfuit à Venise, et le traité de Campo-Formio dépouilla la maison d'Este de sa souveraineté. Hercule mourut sans laisser d'enfant mâle. Sa fille, Marie-Béatrix, ayant épousé, en 1771, Ferdinand d'Autriche, il naquit de ce mariage un fils, François IV d'Este, qui fut réintégré en 1815 dans le duché de Modène et eut pour successeur François V (1846).

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : G.-B. Giraldi, *De Ferrara et atestinis principibus commentariolus* (Ferrare, 1566, in-4°; trad. en ital. par L. Domenichi; Venise, 1597, in-8°); G.-B. Pigna, *Storia de' principi di Este* (Ferrare, 1570, in-fol.; Venise, 1572, in-4°; trad. en allem. par T. Dreyfelder, Mainz, 1580, in-fol., et en lat. par G. Barone, Ferrare, 1585, 1596, in-fol.); G. Falletti, *Genealogia degli principi Estensi* (Francfort, 1581, in-fol.); F. Berni, *Memorie degli eroi della casa d'Este che ebbero il dominio in Ferrara* (Ferrare, 1640, in-fol.); *History of the house of Este, from the time of Forrestus to the death of Alphonsus, the last duke of Ferrara*, by Crawfurd (Londres, 1681, in-8°); Muratori, *Delle antichità Estensi* (Modène, 1717-1740, 2 vol. in-fol.); *Album de la maison d'Este, avec dessins originaux exécutés* par G. Coen, C. Grandidier et M. Doyen *pour l'illustr. de l'hist. de Ferrare* d'Ant. Frizzi, *trad. en français* par A. Luyrard (Ferrare, 1850-1859, petit in-fol., 32 pl., texte ital. et franç.); Sismondi, *Histoire des républiques italiennes; Vita del cardinale Ippolito da Este* (Milan, 1843, in-8°).

ESTE, nom patronymique adopté par les descendants issus d'Auguste-Frédéric, duc de Sussex, sixième fils de George III, roi d'Angleterre, de son mariage morganatique et non reconnu avec lady Murray, fille du comte de Dunmore. Auguste-Frédéric, leur fils, qui a servi dans l'armée anglaise avec le grade de colonel, est mort sans alliance, en 1848. Leur fille, Auguste-Emma, a épousé, en 1845, sir Thomas Wilde, depuis lord Truro.

ESTE (Charles), écrivain anglais, né en 1753, mort en 1829. Il étudia successivement la jurisprudence, la médecine, la théologie, entra dans les ordres en 1777, et devint chapelain de Whitehall. Este fut, avec le major Topham, propriétaire et éditeur d'un journal quotidien, intitulé le *Monde* (*the World*), dont il vendit sa part en 1790. On lui doit une sorte de pamphlet intitulé *Ma vie* (1787, in-8°), et *Voyage fait pendant l'année* 1795 *en Flandre, dans le Brabant, en Allemagne et en Suisse* (1793, in-8°), ouvrage rempli de réflexions judicieuses et sensées, d'anecdotes intéressantes et parfois piquantes.

ESTEAU s. m. (è-stô). Techn. Étau d'ébéniste qu'on appelle aussi ÂNE.

ESTEBAN (SAN-), ville de l'archipel des Philippines, dans l'île de Luçon, par 17° 10' de lat. N. et 118° 40' de long. E., sur la côte O.; 3,100 hab. Commerce de riz, maïs, canne à sucre, coton; élève de bestiaux. Elle est assez bien bâtie. Le tribunal et l'église sont les seuls édifices dignes d'attention.

ESTEILLE s. f. (è-stè-lle; *ll* mll.). Métallurg. Nom donné à des coins de bois qui assujettissent un marteau.

ESTEKHAR ou **ISTEKHAR**, nom persan de la ville de Persépolis, capitale de l'ancienne Perse, dont on a raconté tant de merveilles. Elle servait de résidence royale sous les trois premières dynasties. Plus tard, le siége de l'empire fut transporté à Médaïn. D'après les auteurs musulmans, Kichtasb, fils de Lohorasb, cinquième roi de la race des Caïanides ou Kaïanides, s'y établit et y éleva plusieurs de ces temples connus en Grèce sous le nom de *Pyræa*, *Pyrateria*, et en persan sous celui d'*Atechkhanè*, *Atechguéda* (maison du feu). Il se serait fait creuser aussi des sépulcres dans le roc pour lui et ses descendants. Plus tard, la reine Homaï, fille de Bahaman, fit construire un merveilleux palais, dont les ruines, appelées en persan *Tchilminar* (les Quarante colonnes), servirent, comme tant d'autres anciens monuments, à fournir des matériaux de construction à la ville de Schiraz. Les anciens auteurs attribuaient à Estekhar des proportions fabuleuses (douze parasanges de long et dix de large), et des merveilles qui dépassent toute imagination. Fondée, d'après les légendes, par Djemschid et même par Houschenk et Keïoumers, cette ville, qui compte parmi les plus célèbres de l'antiquité asiatique, dut sa splendeur définitive aux rois de la deuxième dynastie, qui transportèrent le siége de leur royaume de Balkh à Estekhar. Quelques savants ont pensé que la reine Homaï, citée plus haut, était la même que Sémiramis. Les Persans attribuent à la ville d'Estekhar une origine surnaturelle et affirment que, comme Balbek, elle a été construite par les génies ou péris, sous le règne de Djan-ben-Djan, qui était de beaucoup antérieur à Adam.

ESTELAIRE adj. (è-ste-lè-re). Véner. Apprivoisé : *On se sert d'un cerf* ESTELAIRE *pour l'envoyer dans les bois ramener d'autres cerfs.*

ESTÉLIE s. f. (è-sté-lî). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des succivores.

ESTELIN s. m. (è-ste-lain — V. l'étym. du mot STERLING). Métrol. Petit poids qui était jadis en usage dans les monnaies et dans le commerce de l'orfèvrerie, et qui équivalait à la vingtième partie de l'once, c'est-à-dire à 1gr,529706 de notre système métrique. ‖ Poids en usage en Belgique et en Hollande au siècle dernier et au commencement de celui-ci, pour peser les monnaies et les matières précieuses, et qui valait 1gr,536677.

ESTELLA, ville d'Espagne, prov. de Navarre, à 30 kilom. S.-O. de Pampelune, sur la rive gauche de l'Ega, près de son confluent avec l'Amuesca; 6,000 hab. Fabriques d'étoffes de laine, draps, casimirs; fabrication d'huile, distilleries d'eau-de-vie, bonneteries, filatures de soie. Cette ville est située dans une délicieuse vallée qu'entourent des collines plantées d'arbustes, de vignes, d'oliviers et d'arbres fruitiers; toutes les pentes ont été distribuées en terrasses; des jardins ont été pratiqués presque partout. L'Ega partage la ville en deux parties. Estella possède un collége, une Académie de musique, un hôpital civil et militaire, et six églises, parmi lesquelles la plus remarquable est celle de Saint-Jean-Baptiste, dont la magnifique façade et la tour élevée excitent l'admiration. La place de la Constitution, entourée de galeries dallées, sert de promenade d'hiver. L'église paroissiale (San Pedro la Rua) possède une épaule de saint André. « La tradition, dit M. Germond de Lavigne, rapporte qu'au XIII^e^ siècle passait, inconnu à Estella, un évêque qui allait en pèlerinage à Santiago. Il tomba malade, mourut dans un hôpital de la ville, et fut enterré avec un reliquaire qu'il portait sur la poitrine et qui renfermait cette sainte relique. L'épaule de saint André survécut à la destruction; une révélation indiqua son existence; elle fut religieusement recueillie, et elle a depuis lors été l'objet d'un culte auquel ont pris part les anciens rois d'Espagne et Charles-Quint lui-même. » Une belle promenade, entourée de jardins, s'étend sous les murs de la ville et descend jusqu'aux bords de l'Ega.

ESTELLA (le P. Didier), écrivain ascétique, originaire de la Navarre, né à Stella, en Portugal, en 1524, mort en 1590. Il entra jeune encore chez les franciscains, s'adonna à la prédication, devint théologien consultant de Philippe II, et écrivit des ouvrages fort estimés de son temps : *De la vanité du monde* (Salamanque, 1574, in-8°); *Traité de l'art du prédicateur*, plusieurs fois imprimé; *Commentaires sur l'Évangile de saint Luc*, etc.

Estelle, célèbre pastorale de Florian (1787). Estelle et Némorin, les deux principaux personnages de cette œuvre charmante, sont restés populaires presque à l'égal de Paul et Virginie. Florian avait déjà imité de l'espagnol le roman pastoral de *Galatée*; cette fois, il voulut en écrire un de son invention. Il plaça la scène dans un paysage qu'il connaissait parfaitement et qu'il sut peindre parfois avec bonheur, quoique ses couleurs nous semblent aujourd'hui un peu ternies. « Sur les bords du Gardon, au pied des hautes montagnes des Cévennes, entre la ville d'Anduze et le village de Massanne, est un vallon où la nature semble avoir rassemblé tous ses trésors. Là, dans de longues prairies où serpentent les eaux du fleuve, on se promène sous des berceaux de figuiers et d'acacias. L'iris, le genêt fleuri, le narcisse émaillent la terre; le grenadier, la viorne, l'aubépine exhalent dans l'air des parfums; un cercle de collines parsemées d'arbres touffus ferme de tous côtés cette vallée et des rochers couverts de neige bornent au loin l'horizon. » C'est dans ce pittoresque séjour, nommé Beau-Rivage, que se réunissaient (sous Louis XII) des bergers tendres et sensibles, des bergères aimables et innocentes. Estelle et Némorin s'y rencontrent, y cueillent des fruits, des fleurs, boivent du lait, se font de douces confidences et s'aiment enfin, à l'exemple de Daphnis et Chloé.

Sur la foi d'opinions reçues, que l'on ne se donne pas la peine de vérifier, on croit généralement que cette pastorale est une sorte de conte puéril, fade jusqu'à la niaiserie. Il n'en est rien. L'auteur, qui était homme d'esprit, a parfaitement conçu l'ensemble de son roman; les épisodes se succèdent avec rapidité et sont quelquefois heureux. Il y a dans *Estelle* un réalisme très-rare dans les romans du XVIII^e^ siècle. Florian ne recule pas devant le mot vulgaire. Supprimez certaines réflexions philosophiques, certaines déclamations vagues sur la nature, la vertu et le bonheur des champs, il restera un poëme simple et touchant, analogue à ceux de Jasmin. *Estelle* est un ouvrage travaillé avec plus de soin que *Galatée*. Les stances pastorales et les romances, intercalées au milieu du récit, sont parfois jolies; mises en musique, elles ont eu beaucoup de vogue.

Le succès d'*Estelle* s'est prolongé jusqu'à notre génération. Le roman et ses personnages sont entrés dans le domaine de la littérature populaire. Sainte-Beuve et Topffer en ont trouvé la raison : « Il ne faut pas trop médire des pastorales de Florian, dit le premier; elles répondent à un certain âge de la vie, au moment de la première adolescence, curieuse et inquiète, mais encore innocente et naïve. » — « Vous souvient-il, d'*Estelle?* écrit Louise à Charles dans le *Presbytère* de Topffer. Vous souvient-il quand nous dévorions ces pages toutes pleines de faux pour les grandes personnes, toutes vivantes de vérité pour nos imaginations d'alors? Avez-vous oublié cette ivresse avec laquelle nous parcourions le monde pastoral? Aimables bergères au teint si blanc, malgré le soleil; à la robe si propre, malgré l'étable; au langage si élégant, sans écoles, sans Lancastres (allusion à la méthode lancastrienne); mais, dites, Charles, quel dommage qu'il n'y en ait plus! Pourquoi le monde n'est-il pas fait ainsi?... Le livre m'est tombé sous la main l'autre jour; vous le dirai-je? Je n'y prenais plus de plaisir; il me rappelait nos lectures, voilà tout; mais plus d'ivresse. J'en ai pleuré presque. Est-ce que tout ce qui nous charme doit ainsi disparaître? Oh! que je voudrais retenir ces illusions enchantées, ressentir l'attrait si plein que nous goûtions à ces puériles histoires! Non, Charles, je ne puis avec vous médire de l'enfance. Ces plaisirs étaient purs, vifs, aimables; ils suffisaient à parer le présent des plus douces, des plus riantes couleurs. Perte réelle, immense!... Florian ne m'allant plus, j'ai repris *Paul et Virginie.* »

Le mérite de ce petit livre, c'est qu'il est en effet, pour une imagination enfantine, suffisamment vrai et qu'il présente un idéal attrayant; il prépare à des lectures plus vives et plus émouvantes. Pour les lecteurs sérieux, il restera toujours un peu fade. Du temps même de Florian, c'était le sentiment unanime, témoin l'épigramme de Lebrun :

Dans ton beau roman pastoral,
Avec tes moutons pêle-mêle,
Sur un ton bien doux, bien moral,
Berger, bergère, auteur, tout bêle.
Puis, berger, auteur, lecteur, chien,
S'endorment de moutonnerie.
Pour réveiller ta bergerie,
Oh! qu'un petit loup viendrait bien!

Estelle, ou le **Père et la fille**, vaudeville de Scribe, représenté au Gymnase le 7 novembre 1834. Débarrassée de ses couplets, cette pièce serait une des plus jolies comédies du répertoire, et Scribe a rarement conduit d'une main plus légère une situation pleine de difficultés. Le général Soligny, ancien aide de camp de Napoléon, enrichi par d'heureuses spéculations, est resté veuf avec une fille qu'il adore, Estelle. Tout à coup son amour fait place à la défiance, à la colère, à la haine; il laisse Estelle à Paris et va s'enfuir dans un vieux château qu'il possède près des Pyrénées, où il se résout à vivre dans une solitude absolue. Mais il tombe malade, sa fille le rejoint, malgré ses ordres, et, toute prévenante et affectueuse qu'elle est, ne peut en obtenir ni un mot ni même un regard amical. Deux visiteurs cependant pénètrent dans le vieux château isolé : le notaire Fumichon, que Soligny a mandé pour en obtenir un conseil et un jeune officier de marine, Raymond, qui aime Estelle et voudrait demander sa main. Le notaire, mis dans la confidence, déclare qu'il interviendra près de Soligny, et l'offre qu'il fait est vite agréée, car Soligny veut ne plus entendre parler de sa fille. Il lui donnera 100,000 francs, 200,000 s'il le faut, pourvu qu'elle s'en aille, qu'elle se marie n'importe où, avec n'importe qui, et qu'il n'entende plus parler d'elle. Quant au reste de sa fortune, il l'en déshéritera, et c'est à Fumichon, ou à son fils, un officier de dragons peu économe, qu'il veut en faire cadeau.

Le motif du brusque changement de Soligny vis-à-vis d'Estelle est la découverte qu'il a faite, dans les papiers de sa femme, de lettres et d'un portrait, malheureusement trop probants. M^me^ de Soligny a commis une faute, et sans doute Estelle est le fruit d'un adultère; le complice, un compagnon d'armes de Soligny, le colonel Bussières, est mort en Pologne, et il est impossible au mari outragé d'obtenir, soit des éclaircissements, soit une réparation. Il accepte Raymond pour gendre; mais lorsque celui-ci, présenté par Fumichon, déclare s'appeler Raymond de

Bussières et être le fils du colonel, les choses changent de face. Soligny insulte la mémoire du colonel et force le fils à se battre.

La situation est dénouée par Scribe avec son habileté ordinaire. En mourant, Mme de Soligny avait institué M. de Bussières tuteur de sa fille, le père étant alors absent, et cette clause du testament semblait à Soligny la preuve la plus irréfutable de son malheur. C'est, au contraire, ce qui va amener la solution. Un pli cacheté, à l'adresse de M. de Bussières et conservé dans l'écrin de diamants de la morte, montre la véritable nature des sentiments de ceux qu'on avait cru coupables; Mme de Soligny a ardemment aimé M. de Bussières; mais celui-ci, fidèle à l'honneur et à l'amitié, s'est constitué le gardien de la femme de son ami. Ce qui lève tous les doutes, c'est que Mme de Soligny supplie M. de Bussières de marier son fils à Estelle. Soligny, sûr désormais de sa paternité, rend à sa fille, dans une scène on ne peut plus pathétique, les sentiments affectueux dont il la privait et qu'il étouffait en lui-même avec une si horrible contrainte. C'est la scène capitale de la pièce, et Scribe a rarement trouvé des accents d'une plus émouvante tendresse :

SOLIGNY. C'est ma fille ! c'est bien elle ! la voilà comme je l'ai laissée, il y a deux ans. Ah ! c'est de la crainte que je lui inspire, et elle ne sait pas que maintenant c'est moi qui tremble devant elle. Estelle !

ESTELLE. Mon père !

SOLIGNY. Estelle ; venez là, je vous en prie. Estelle !

ESTELLE. Mon père !

SOLIGNY. Je voudrais bien vous embrasser.

ESTELLE. Ah ! mon père !

SOLIGNY. Ma fille ! ma fille bien-aimée !

ESTELLE. Ma fille, avez-vous dit ! Ah ! qu'il y a longtemps que ce mot n'est sorti de votre bouche !

SOLIGNY. Oui, tu as raison, il y a bien longtemps que nous étions séparés !... que je ne t'avais vue !

ESTELLE. N'est-ce pas?

SOLIGNY. Pendant deux ans exilée du cœur de son père, elle a été traitée comme une étrangère, comme une ennemie, chez moi, chez elle !

ESTELLE. Ah ! que faites-vous? (*Soligny se met à genoux.*)

SOLIGNY. Ma fille, pardonne-moi !

Le mariage de Raymond et d'Estelle complète le dénoûment. Le notaire Fumichon, un type de finesse et de bonhomie, sert de lien entre les divers personnages de ce petit drame et amène les situations. Scribe a tiré la donnée de sa pièce d'un roman anglais, *Simple histoire*, de mistress Inchbald.

ESTENOIS (L'), ancien petit pays de France, dans l'ancienne province de Champagne ; le lieu principal était Dampierre-en-Estenois ou Dampierre-le-Château, compris aujourd'hui dans le département de la Marne.

ESTÉNOMÈNE s. m. (è-sté-no-mè-ne — du gr. *estenomenos*, rétréci). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des cétoines, et dont l'espèce type habite la Chine.

ESTENSE adj. (è-stan-se). Hist. *Mont estense*, Somme de trois cent mille écus empruntée par la maison d'Este, et dont la rente était payée aux moyens des revenus des biens que cette famille possédait dans les Etats de l'Eglise.

ESTENTE s. f. (è-stan-te — du lat. *extentus*, étendu). Etendue. ‖ Estimation, évaluation. ‖ Vieux mot.

ESTEPA, autrefois *Astapa*, ville d'Espagne (Andalousie), prov. et à 70 kilom. S.-E. de Séville, près du Xénil, ch.-l. de juridiction civile ; 10,000 hab. Nombreux moulins à huile et à farine ; fabrique de draps ; culture de l'olivier. Cette ville présente un aspect riant. Le séminaire, le palais des marquis d'Estepa, l'église Santa-Maria, qui renferme trois nefs, élégamment décorées dans le style oriental, et les restes d'une ancienne forteresse, attirent l'attention. Aux environs, carrières de marbre et de pierre à bâtir.

ESTÈPHE (SAINT-), bourg et commune de France (Gironde), cant. de Pauillac, arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Lesparre, sur la Gi-[illegible] pop. aggl., 431 hab. — pop. tot. 2,570 hab. Vestiges d'antiquités gallo-romaines. Le bourg de Saint-Estèphe est contigu à celui de Pauillac, vers le nord. C'est un territoire très-productif, dont le sol est un peu gras ; la plupart des coteaux sont d'une terre légèrement sablonneuse. Les vignes de Saint-Estèphe produisent en général de 10 à 12 barriques par hectare, c'est-à-dire environ 20 hectolitres ; le territoire de la commune produ[illegible]00 [illegible]x de 4 barriques chacun ; ces vins sont légers, délicats, pleins de séve et de bouquet ; mais on les estime moins que les crus hors ligne de la Gironde, et ils ne viennent qu'après les Médocains ; un peu plus légers que ceux de Pauillac, ils possè-[illegible] gaux et les cantenacs. Les meilleurs crus sont : Cos-Destournel, Mont-Rose, [illegible]

[illegible] ong. et à 11 kilom. N. de Nontron ; 1,112 hab.

ESTEPONA, ville d'Espagne, prov. et à 70 kilom. S.-O. de Malaga, à 35 kilom. N.-E. de Gibraltar, sur la Méditerranée, ch.-l. de juridiction civile ; 9,000 hab. Pêche considérable ; salaison et commerce de harengs et d'anchois ; constructions de barques. Commerce de charbon et de bois de construction ; exportation par cabotage de raisins, de figues, d'oranges, de limons et de vins ; importations de grains. Eglise paroissiale surmontée d'une tour élégante ; ruines d'un ancien château fort.

ESTÈQUE s. f. (è-stè-ke — de l'allem. *stecken*, bâton). Techn. Sorte d'ébauchoir en bois, en cuivre, en fer, en acier, en ardoise ou en biscuit de poterie, dont se sert l'ouvrier tourneur pour unir les surfaces intérieures et extérieures des pièces et les amener aux profils donnés : ESTÈQUE *carrée, ovale, triangulaire, etc. On ne fait pas usage d'*ESTÈQUES *pour les poteries grossières.*

ESTER v. n. ou intr. (è-sté — du lat. *stare*, se tenir debout, le même que le sanscrit *sthâ*, se tenir, se placer, grec *stênai*, gothique *standa*, allemand *stehen*, anglais *stand*, lithuanien *stowiu*, russe *stoiu*. Cette racine est restée vivante presque partout dans les langues aryennes et leur a fourni un grand nombre de dérivés). Jurispr. Poursuivre une action comme demandeur, ou la soutenir comme défendeur : *Certaines circonstances entraînent l'incapacité d'*ESTER *en justice.* ‖ *Ester à droit* ou *en jugement*, Se présenter devant le juge, sur l'assignation qu'on a reçue : *Autrefois un contumace ne pouvait se représenter après les cinq ans, sans avoir obtenu en chancellerie des lettres pour* ESTER À DROIT. (Acad.) *Il fallait venir* ESTER À DROIT *soi-même, à moins d'une dispense expresse du roi.* (Volt.)

— A signifié Rester ; s'arrêter. ‖ Subsister ‖ Hésiter.

— Hist. *Je n'este jamais* (je n'hésite jamais), Devise de Charles VI, qui était figurée par un genêt (*geneste*), suivi du mot *jamais*.

ESTER (Charles-Louis-Jean D'), médecin et homme politique allemand. V. D'ESTER.

ESTÈRE s. f. (è-stè-re — du lat. *storea*, natte). Natte ou tissu de paille que les Orientaux étendent par terre, pour se coucher dessus.

— Mar. Petite crique, cachée dans les mornes, et servant de refuge aux caboteurs des Antilles. ‖ On écrit aussi ESTERRE, et ESTER s. m.

ESTEREL, hameau de France (Var), dans l'ancien petit pays de son nom, comm., cant. et arrond. de Fréjus ; 32 hab. Un temple de Diane couronnait autrefois, dit-on, l'une des hauteurs voisines d'Esterel, et, au moyen âge, la fée Esterelle était invoquée en ce lieu par les femmes stériles.

ESTEREL, chaîne de montagnes de France (Var), bornant au N. la vallée de l'Argens. « Complètement indépendant des Alpes, l'Esterel, qui projette à l'O. et au S. ses promontoires de porphyre dans les deux golfes de la Napoule et de Fréjus, est limité à l'O., dit M. Adolphe Joanne, par la vallée du Reyran, et au N. par celles de Briançon et de la Siagne. De forme à peu près elliptique, le groupe entier mesure environ 20 kilom. du N. au S., et 15 kilom. de l'E. à l'O. La hauteur moyenne des montagnes du massif est de 500 à 600 mètres. L'Esterel est presque complètement désert. La nature accidentée du terrain, le manque de sol végétal, la difficulté des transports, ont jusqu'à nos jours rendu toute culture presque impossible. Jadis cet espace de 300 kilom. carrés n'était qu'une immense forêt de pins et de chênes-lièges. Charles-Quint la fit brûler pour en chasser les paysans qui le harcelaient. »

Ces montagnes ont une grande importance scientifique, car elles forment un système dans lequel se montrent un grand nombre des termes de la série géologique : roches cristallines stratifiées et non stratifiées, constituant les éléments principaux de ces montagnes et servant de base à de petits dépôts houillers, porphyres quartzifères, grès bigarré, muschelkalk, serpentines, mélaphyres, basaltes, calcaire, schistes, graphite, poudingues, states à grains fins, barytine, cuivre carbonaté, fer oligiste, etc.

ESTERELLE, divinité des Ligures ou des Voconces, laquelle passait pour guérir de la stérilité. On donnait en son nom des breuvages magiques aux femmes stériles. Pendant longtemps, Esterelle a passé, en Provence, pour une fée.

ESTERHAZ, bourg de Hongrie, comté et à 22 kilom. E.-S.-E. d'Œdenbourg, à l'extrémité S. du lac de Neusiedel. Il a donné son nom à la famille Esterhazy. Le château, berceau primitif de cette famille, quoique aujourd'hui abandonné pour celui d'Eisenstadt, est cependant encore fort remarquable. C'est un énorme édifice construit dans le style le plus fleuri de l'Italie. Quoiqu'il soit complètement inhabité depuis plus de quatre-vingts ans, on remarque encore dans ses salles de marbre des dorures et des peintures très-bien conservées. La chambre dans laquelle l'impératrice Marie-Thérèse reposa un jour est depuis lors restée dans le même état, et aucun changement n'y a été fait. Du reste, l'intérieur du château est encore en si bon état qu'il serait facile de le rendre habitable presque sans aucun frais. Haydn y passa environ trente années avec le prince Esterhazy, dont il était le maître de chapelle, et le portrait de cet artiste est, à peu de chose près, le seul tableau intéressant que renferme le château.

ESTERHAZY. Ancienne famille de Hongrie, qui prétend descendre d'Attila, et qui est connue par des documents authentiques depuis la première moitié du XIIIe siècle. C'est à cette époque qu'elle se divisa en deux lignes principales, dont la cadette s'éteignit dans les mâles en 1838. La ligne aînée, à la mort de François Esterhazy, en 1595, se bifurqua en quatre branches, dont la première manqua dès le deuxième degré. Les trois autres se sont perpétuées jusqu'à nos jours. L'une d'elles, la troisième, s'est divisée à son tour en deux rameaux principaux, dont l'aîné obtint le titre et la dignité de prince du saint-empire romain, à cause des services que plusieurs de ses membres avaient rendus à la maison d'Autriche-Lorraine, pendant la guerre de la succession sous Marie-Thérèse. Ce rameau a produit plusieurs généraux remarquables, et des hommes politiques d'une grande valeur. Nous donnons l'histoire de ses membres les plus célèbres.

ESTERHAZY DE GALANTHA (Paul, prince D'), célèbre général et écrivain, né à Eisenstadt en 1635, mort en 1713. A l'âge de vingt ans, il était gouverneur de Soprony, et à trente ans il était nommé feld-maréchal-général. Après s'être signalé dans diverses batailles, notamment à celle de Saint-Gothard, il fut, à la paix (1664), nommé gouverneur des frontières, écrasa les factions, provoqua au sein de la Diète le décret qui établissait l'hérédité de la couronne de mâle en mâle dans la maison de Habsbourg, et prit, en 1683, les armes contre les Turcs. Il débloqua Vienne qu'ils assiégeaient (1683), et leur arracha la ville de Bude (1685). Précédemment il avait été nommé gouverneur général de la Hongrie (1681) et membre de l'ordre de la Toison d'or. En 1687, il fut créé prince du saint-empire romain, avec le privilège extraordinaire de battre monnaie et de conférer la noblesse (1712). A sa bravoure et à son habileté de général, Esterhazy joignait de grands sentiments de piété et un vif amour pour les lettres. Dès l'âge de huit ans, dit-on, il avait fait imprimer des ouvrages. On lui doit une traduction en hongrois de l'*Atlas Marianus* ou *Atlas de Marie* (Tyrnau, 1713, in-fol.). — Son petit-fils, le prince Nicolas-Joseph d'ESTERHAZY DE GALANTHA, né en 1714, mort en 1790, contribua à faire nommer Joseph II roi des Romains en 1764. Il aimait les lettres, les arts, la musique, et se plaisait à s'entourer de lettrés et d'artistes. D'Esterhazy obtint, en 1783, que tous les membres de sa famille pussent prendre le titre de princes.

ESTERHAZY DE GALANTHA (Nicolas), diplomate autrichien, né en 1765, mort à Côme en 1833. Il représenta la Hongrie au couronnement de François Ier (1792), reçut en 1797 le commandement de l'armée hongroise, chargée de repousser les Français qui envahissaient les Etats héréditaires de l'Autriche, et fut chargé, en 1802, d'une mission diplomatique auprès de l'empereur de Russie. Après avoir visité Paris et l'Angleterre, il remplit, à partir de 1814, les fonctions de ministre plénipotentiaire à Naples, auprès de Murat, puis de Ferdinand. Amateur et protecteur éclairé des arts, il attacha Haydn à sa résidence d'Esterhaz, et réunit à Vienne une des plus belles collections de tableaux et de dessins qui existent en Europe. On prétend qu'il refusa la couronne de Hongrie, que lui proposait Napoléon, lors de la guerre de 1809 contre l'Autriche.

ESTERHAZY DE GALANTHA (Paul-Antoine, prince D'), diplomate autrichien, fils du précédent, né en 1786, mort à Ratisbonne en 1866. Il entra tout jeune dans la diplomatie, fut d'abord attaché à l'ambassade de Londres, puis devint successivement ambassadeur de la cour de Vienne à Dresde (1810), en Westphalie, à Rome (1814), et à Londres (1815-1818, 1830-1838). En 1842, de retour en Hongrie, il se prononça en faveur du mouvement national et libéral, devint palatin du comitat d'Œdenbourg (1847), président de la Société d'histoire naturelle de cette ville, entra, au mois de mars 1848, comme ministre des affaires étrangères, dans le cabinet Bathyanyi, donna sa démission lorsqu'il vit la guerre sur le point d'éclater entre l'Autriche et la Hongrie, et rentra alors dans la vie privée. Depuis cette époque, il a été nommé conseiller privé de l'empire d'Autriche et chambellan impérial. Le prince d'Esterhazy était un des plus riches propriétaires fonciers de l'Europe. Son majorat, qu'il a transmis à son fils, comprend vingt-neuf seigneuries, vingt et un châteaux, soixante bourgs, quatre cent quatorze villages, deux cent sept *praidies*, et s'étend sur un vaste territoire, dont le chef-lieu est Eisenstadt. Il possédait, en outre, des domaines dans la basse Autriche et le comté d'Edelstetten, en Bavière. Ce riche seigneur employait une partie de ses revenus à favoriser le progrès des lettres et des sciences. — Son fils, le prince Nicolas-Paul-Charles D'ESTERHAZY, né en 1817, a suivi d'abord la carrière des armes, puis a donné sa démission de major. Il est chambellan autrichien.

ESTÉRHAZYE s. f. (è-sté-ra-zî — de *Esterhazy*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des personnées, tribu des gérardiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Brésil.

ESTERLIN ou **ESTERLING** s. m. (è-stèr-lain — V. l'étym. de STERLING). Métrol. Nom d'une ancienne monnaie. ‖ Nom d'une ancienne division de la livre poids en H[illegible] ‖ On a dit aussi ESTRELIN et STERLIN.

— **Encycl**. Cette petite monnaie [illegible] a eu cours en France au temps où [illegible] d'Angleterre y possédaient quelque[illegible] vinces et même après qu'ils en eu[illegible] dépossédés. Sous le règne de Louis [illegible] peu avant l'année 1158, le marc d'argent valait 13 sols 4 deniers *esterlins*. Saint Louis, par ordonnance au parlement, datée de la Toussaint de l'an 1262, donna cours aux *esterlins* jusqu'à la mi-août suivante, pour 4 deniers tournois, les décriant de tout cours passé ce délai et faisant défense d'accueillir dans le royaume, sur aucun pied, les *esterlins*, ce qui semble démontrer qu'à cette époque les *esterlins* anglais étaient très-répandus en France. En 1289, Philippe le Bel ordonne que celles de ces monnaies qui sont de poids n'auront cours que pour 4 deniers tournois seulement, et, dans un traité conclu entre ce prince et le roi de Castille en 1290, le bon denier *esterlin* est évalué à 4 deniers tournois. En 1295, l'ambassadeur de Norvége reconnaît par quittance avoir reçu du roi de France 500 marcs de bons et loyaux *esterlins*, monnaie d'Angleterre et d'Écosse, du poids de 13 sols 4 deniers pour marc, pour fourniture et équipement d'un navire. C'est la dernière mention qui soit faite des *esterlins* en France ; elle prouve qu'ils furent des mêmes poids, titre et valeur pendant cent trente-sept ans : ils valaient, de notre monnaie courante ancienne, 3 sols 7 deniers, c'est-à-dire environ 16 centimes et demi de notre monnaie actuelle.

ESTERMAN s. m. (è-stèr-man — de l'angl. *steer*, barre ; *man*, homme). Mar. Timonier, homme de barre, pilote.

ESTERNAY, bourg et commune de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 50 kilom. d'Epernay, sur le Grand-Morin ; pop. aggl. 438 hab. — pop. tot. 1,734 hab. Manufacture de porcelaines. Ce bourg avait autrefois le titre de ville. Les chroniques du XIIe et du XIIIe siècle le désignent sous le nom de *Sternacum*, converti au XVIe siècle en celui d'*Esternœium*. Ce nom intrigue encore les étymologistes. Ce qui paraît certain, c'est que les Romains en furent les fondateurs. Autour du fort ou château qu'ils y construisirent, des maisons se groupèrent peu à peu et formèrent un bourg. Quand la langue française commença à sortir de ses limbes, ce bourg changea son nom primitif contre celui de Sternay, sous lequel on le trouve désigné dans l'*Histoire de Louis XI*, et dont on a fait depuis Esternay. L'histoire est à peu près muette sur les premiers maîtres du château ; il est présumable cependant qu'il fut construit par les Romains, tant pour maintenir dans la soumission les peuples de ces contrées que pour rendre sûre la voie qui passait à Trifols, à 2 lieues d'Esternay, et qui porte encore le nom de chemin de César. Les plus anciens titres relatifs à l'histoire authentique du bourg ne remontent pas au delà de 1378. Esternay était un des principaux marquisats de Champagne et faisait, avant la Révolution, partie de l'élection de Sézanne. Le maréchal de Fabert et ses héritiers (entre autres la célèbre Mme de Caylus) résidèrent longtemps au château d'Esternay.

En 1814, Napoléon y passa, se dirigeant sur Paris. Il y a eu deux châteaux d'Esternay : l'ancien, dont il est impossible de préciser la date, appartenant au style gothique et était flanqué de tours demi-circulaires comme au moyen âge ; des fossés larges et profonds ce l'environnaient ; il en reste encore quelques traces. Il formait un carré parfait. Son ancien carrelage en briques rouges, colorié de fleurs de lis, a été récemment retrouvé et utilisé pour le pavage du sanctuaire de l'église. Ce premier château fut sans doute détruit pendant la guerre de Cent ans. Le nouveau château, qui a subi plusieurs dévastations et des restaurations maladroites, est un édifice de la Renaissance (1525), entouré de larges fossés et précédé d'un pont de pierre. Deux tours à bases circulaires sont surmontées d'un toit conique et garnies de meurtrières. Entre ces deux tours se trouve le pont-levis. Deux portes, une grande et une plus petite, donnent accès au château ; aux deux côtés de la porte principale sont deux grandes niches ornées de baldaquins d'un travail achevé, de deux statues colossales des fondateurs de l'édifice. A gauche se trouve un médaillon de François Ier, sculpté dans la pierre. Le château proprement dit, affectant la forme d'un carré, consiste en deux grands corps de logis, un devant et un derrière, en deux ailes qui les unissent et en bastions aux quatre angles. Au-dessus de la porte, qui ouvre sur une cour intérieure, on voit deux pilastres en pierre, d'ordre corinthien et du plus beau travail. La porte même de l'écurie est ornée de sculptures représentant la salamandre, emblème de François Ier. Les ornements sont partout prodigués. Nous nous bornerons à

citer, au-dessus de la porte centrale ouvrant sur la cour intérieure et regardant cette cour, un beau groupe qui représente le *Triomphe de Bacchus*. Les bastions sont carrés et dépassent d'un étage de 10 pieds le corps de logis. Il ne reste malheureusement plus de ce superbe manoir que le premier corps de logis, le moins important et qu'on appelle le commun ; l'habitation principale, qui était magnifique et comprenait la salle d'armes, la salle de réception, la salle à manger, la chapelle, au-dessus de l'entrée centrale, et beaucoup d'autres pièces richement décorées, est détruite ; il n'en reste que les caves et quelques ruines des bastions.

ESTERNEAU s. m. (è-stèr-nô). Ornith. Nom vulgaire de l'étourneau.

ESTERNO (Henri-Philippe-Ferdinand, comte D'), agronome et écrivain français, né à Dijon en 1805. Après quelques essais littéraires peu connus, il commença la série des études d'économie politique et des divers écrits qui ont donné de la notoriété à son nom. C'est surtout sous forme de pétitions aux chambres, d'adresses et de brochures qu'il a répandu ses idées, ses propositions, dont quelques-unes ont été parfois adoptées. En 1832, il adressait à la Chambre des députés une *Pétition sur la liberté de la presse*. Plus tard, après avoir mieux pris le temps d'étudier, il publiait un volume : *Des banques départementales en France et de leur influence* (1838, in-8°). Vers 1839, il s'associait aux efforts de Rossi pour fonder en France la Société d'économie politique, dont il fut nommé secrétaire. Depuis, cette société a pris, sous le nom de Société des économistes, un grand développement ; elle a son *Bulletin* et encourage la publication d'un très-grand nombre d'ouvrages spéciaux. En 1842, il publia une brochure sur les *Irrigations* et un volume intitulé : *De la misère, de ses causes, de ses effets, de ses remèdes*. En 1844, il fut décoré pour ses écrits, pour sa participation à l'organisation des comices agricoles, qui commençaient alors à prendre en France leur développement. Il a été aussi secrétaire du congrès central d'agriculture. Outre ses nombreux articles dans les publications agricoles, notamment dans le *Journal d'agriculture*, on doit citer encore deux de ses écrits : l'un, publié en 1852, sur le *Programme des chambres consultatives d'agriculture ;* un autre, assez curieux, qui a pour titre : *Du vol des oiseaux* (1864). En vue des systèmes d'aérostation qui ont été très-étudiés depuis quelques années, M. d'Esterno y explique ce qu'il appelle « les sept lois du vol ramé et les huit lois du vol à voile. » Ce travail, toutefois, n'a donné lieu à aucun progrès. Citons encore de lui : *De la crise agricole et de son remède* (1866, in-8°) ; *Des privilèges de l'ancien régime en France et des privilèges du nouveau* (1867, in-8°), etc. On lui doit encore de nombreux articles, insérés dans le *Journal d'agriculture pratique*, et on lui attribue des *Essais poétiques* (1822, in-8°), vrai péché de jeunesse, signés de ses initiales.

ESTERNOD (Claude D'), littérateur français, né à Salins en 1590, mort de la peste dans la même ville vers 1640. Il était gouverneur du château d'Ornans en Bourgogne. C'était un personnage fort dévot, plein de zèle pour la religion, mais de mœurs fort relâchées, et qui a composé des livres licencieux. Pendant un voyage qu'il fit à Paris, il se lia avec Berthelot et d'autres poëtes érotiques. On a de lui : *Le franc Bourguignon pour l'entretien des alliances de France et d'Espagne* (Paris, 1615, in-8°) ; l'*Espadon satirique* (Lyon, 1619, in-12), faussement attribué à François Pavie de Fourquevaux.

ESTEROTE s. m. (è-ste-ro-te). Pêche. Espèce de tramail qui sert à prendre les poissons plats, tels que soles, limandes, turbots, carrelets, etc.

ESTEUBLE s. f. (è-steu-ble). Agric. Syn. d'ÉTEULE. ‖ On a dit aussi ESTEULE.

ESTEUF s. m. (è-steu). Petite balle avec laquelle on joue à la paume :

> . . . Vous voulez être un gaillard populaire,
> Adoré des bourgeois et des marchands d'*esteufs*.
> V. HUGO.

‖ Vieux mot qui s'écrit aujourd'hui ÉTEUF.

Estevanille Gonzalez ou le *Garçon de bonne humeur*, roman picaresque espagnol (1646). C'est, à proprement parler, une autobiographie. Le coquin anonyme qui l'a écrit et dédié à Piccolomini, le héros de la guerre de Trente ans, donne le récit de ses aventures et de ses voyages dans toute l'Europe, comme courrier, cuisinier et valet des différents maîtres au service desquels il a vécu, depuis le roi de Pologne jusqu'au duc d'Ossuna. Comme Panurge, c'est un menteur par profession et un poltron par tempérament ; il ne se gêne guère pour mentir, si cela peut rendre son histoire plus intéressante. Toutefois, ce singulier personnage ne manquait pas d'une certaine littérature ; il écrivait des vers gais et spirituels ; il nous a donné des esquisses des personnages de son temps et des récits d'événements contemporains qui sont loin d'être sans mérite. On trouve même un certain intérêt à comparer son récit de la bataille de Nordlingen avec celui qui se trouve dans le *Cavalier*, de de Foë, et son Octave Piccolomini avec le personnage créé par Schiller dans *Wallenstein*. Seulement, ce narrateur amusant et ampoulé, plus bouffon qu'écrivain, s'amuse à faire parade de lambeaux de connaissances amassées çà et là, et essaye d'atteindre au grand style, à l'éloquence, sans y parvenir aucunement. Il réussit mieux dans les jeux de mots ; mais il en a répandu dans son livre des quantités intolérables. Don Cayetano Rosell a publié ce roman dans ses *Novelistas anteriores a Cervantes* (Rivadeneyra, 1851, 2 vol. in-4°).

Estevanille Gonzalez est connu chez nous par l'imitation qu'en a faite Le Sage (1734, 2 vol. in-12). Ce n'est pas une traduction ; l'écrivain humoristique a conservé toute sa liberté, comme en composant *Gil Blas*. Il s'est servi de cette autobiographie en y ajoutant des épisodes tirés tant de son propre fonds que de plusieurs autres romans espagnols. Il a pris, par exemple, d'un livre intitulé : *Relation de la vie de l'écuyer Marcos d'Obregon*, plusieurs aventures qu'il a jugées propres à faire honneur à son héros. Ce roman, modelé sur *Gil Blas*, en rappelle parfois la gaieté et l'esprit ; cependant il est moins varié, moins fortement dessiné, surtout vers la fin. Il a le tort d'en reproduire également les principales situations, au point qu'il pourrait passer pour un résumé. Néanmoins, à travers ces fictions, se fait jour parfois une idée morale ; on y trouve des caractères et des leçons cachées sous des images attrayantes. Enfin il est parsemé de traits spirituels, de censures vives ; on y reconnaît cette marche simple, ce style dégagé de sentences et de prétention qui caractérise l'auteur de *Gil Blas*.

ESTÈVE s. m. (è-stè-ve — du lat. *stiva*). Manche coudé de la charrue, qui est fait de manière que la main du laboureur repose sur son extrémité, et puisse appuyer dessus, ou le soulever au besoin.

ESTÈVE (Jean), troubadour provençal, qui vivait à Béziers, dans le cours du XIIIe siècle. En 1285, il s'attacha à Guillaume de Lodève, commandant de la flotte envoyée par Philippe le Hardi contre les Espagnols. On a de lui plusieurs pièces de vers remarquables, entre autres deux sirventes, l'un sur la captivité (1285), l'autre sur la mort de son protecteur (1289), et deux pastourelles pleines de grâce.

ESTÈVE (Pierre), littérateur français, né à Montpellier au XVIIIe siècle. Il devint membre de l'Académie de sa ville natale et produisit un certain nombre d'ouvrages aujourd'hui complètement oubliés. Nous nous bornerons à citer : *Origine de l'univers expliquée par un principe de la matière* (Berlin, 1748) ; la *Toilette du philosophe* (Londres, 1751) ; *Découverte du principe de l'harmonie* (Londres, 1752) ; l'*Esprit des beaux-arts* (Paris, 1753, 2 vol.) ; *Histoire générale et particulière de l'astronomie* (Paris, 1756, 3 vol.). — Un médecin français du même nom, vraisemblablement parent du précédent, Louis ESTÈVE, né à Montpellier, où il vivait au XVIIIe siècle, a laissé, entre autres écrits : *Traité de l'ouïe* (Avignon, 1751) ; *Quæstiones chimico-medicæ* (Montpellier, 1759, in-4°).

ESTEVENANT, ANTE adj. (è-ste-ve-nan, an-te — du lat. *Stephanus*, Étienne). Anc. métrol. Se disait des monnaies de l'évêque de Besançon, qui portaient le nom de saint Étienne sur une de leurs faces.

— s. m. Nom des mêmes monnaies : *Des* ESTEVENANTS *d'argent*. ‖ On a dit aussi ESTEVANON.

— **Encycl.** On disait que les anciennes monnaies épiscopales de Besançon étaient *estevenantes* à cause du nom de saint Étienne qu'elles présentaient sur une de leurs faces. De ces mots, *monnaie estevenante*, on a même fait un substantif *estevenant*, par lequel on désigne dans les collections, indistinctement, toutes les monnaies frappées par les archevêques de Besançon dès la période carlovingienne, et portant le mot STEPHANVS. Ces prélats adoptèrent ensuite le type de la main bénissante, qui jouit d'une grande faveur et fut employé en différents autres endroits ; enfin le mot PROTOMARTYR remplaça celui de STEPHANVS. Le premier archevêque de Besançon à qui le droit de battre monnaie fut octroyé est Arduic, de 858 à 873 ; on croit généralement qu'il obtint ce privilége de Charles le Chauve, en 871. Ce ne fut qu'au XIe siècle et sous l'épiscopat de Hugues Ier (1031 à 1067), que l'église de Besançon jouit d'une grande prospérité. Conrad, héritier d'Eudes, comte de Bourgogne, érigea les évêques de Bourgogne en princes feudataires de l'empire, et, moins d'un siècle après, le comte de Bourgogne reconnut les prélats bisontins comme princes souverains ; ils jouissaient déjà, depuis Henri III dit le Noir, du droit de souveraineté temporelle et des droits régaliens dans la cité archiépiscopale. Vers 1224, on voit poindre une tendance des habitants de Besançon à réclamer pour leur cité le droit de battre monnaie en en dépossédant leur prélat ; leurs prétentions sont repoussées, ce qui n'empêche pas les Bisontins de lutter encore, pendant plus de deux siècles, pied à pied, contre leurs archevêques. Ils furent soutenus par les comtes de Bourgogne dans leurs conflits. Il arriva un moment où, la puissance municipale ayant grandi au détriment du pouvoir épiscopal, les évêques durent abandonner à la cité de Besançon le droit de battre monnaie : Charles-Quint abolit leur privilége en 1534. Déjà, dès 1507, l'archevêque Antoine de Vergi avait, par un traité du 15 décembre, consenti à ce que les comtes de Bourgogne fissent fabriquer toute espèce de monnaies d'or et d'argent dans la province et le diocèse, en exceptant toutefois la ville de Besançon. En 1534, cet ordre de choses fut maintenu, sauf que la municipalité de Besançon fut substituée à l'archevêque. Ce fut en vain que l'empereur Rodolphe III renouvela, en 1586, le privilége du prélat : il ne fut fait aucun usage de cette concession par l'archevêque, qui était alors Ferdinand de Rie.

Les *estevenants* de Besançon sont en argent ou en billon ; on en trouve la description et une nomenclature détaillée dans les *Monnaies féodales de France*, par F. Poey d'Avant, ouvrage dont on ne saurait trop louer la science et l'exactitude.

ESTHÉMATIQUE adj. (è-sté-ma-ti-ke — rad. *esthème*). Qui a rapport aux vêtements : *L'histoire* ESTHÉMATIQUE *des peuples d'Orient*.

ESTHÈME s. m. (è-stê-me — gr. *esthêma*, de *esthês*, vêtement). Antiq. gr. Vêtement de dessous que portaient les femmes d'Athènes. ‖ On dit aussi ESTHÈSE s. f.

ESTHÈME s. m. (è-stê-me — gr. *aisthêma ;* de *aisthanomai*, je sens). Physiol. Impression.

ESTHÉOSTOME adj. (è-sté-o-sto-me — du gr. *esthês*, vêtement ; *stoma*, bouche). Bot. Se dit des mousses qui n'ont qu'une garniture simple à l'orifice de leur urne.

ESTHER, fille juive d'une grande beauté, de la tribu de Benjamin, qu'épousa le roi de Perse Assuérus. Comme la légende qui se rattache à ce nom forme le sujet du livre d'*Esther*, analysé ci-après, nous renvoyons le lecteur à cet article.

— Iconogr. La touchante et poétique légende d'Esther a inspiré bon nombre d'artistes. Sans parler ici des différentes éditions de la Bible où elle a été *illustrée*, nous citerons un tableau de Franz Franck le Jeune, qui est au Louvre et qui représente les épisodes suivants disposés aux divers plans : le *Festin d'Assuérus*, où la reine accuse Aman ; *Esther s'évanouissant en présence d'Assuérus*, à qui elle vient demander la grâce des Juifs ; le *Triomphe de Mardochée* et le *Supplice d'Aman*. Rembrandt a peint le premier de ces sujets et, en outre, *Aman implorant la faveur d'Esther*, le *Triomphe de Mardochée* et la *Condamnation d'Aman*. Beauvarlet a gravé, d'après J.-B.-F. de Troy, une suite de sept estampes représentant l'*Histoire d'Esther*. Claude Lorrain a peint *Esther et ses suivantes se rendant au palais d'Assuérus*. Une miniature de G. Clovio, dans l'*Office de la Vierge* du cardinal Farnèse (musée de Naples), a pour sujet le *Couronnement d'Esther*. Mais l'épisode qui a été le plus fréquemment représenté est celui d'Esther se présentant à Assuérus pour implorer sa clémence en faveur des Juifs et s'évanouissant aux pieds du trône. Parmi les artistes qui ont traité ce sujet, il nous suffira de citer : Poussin (musée de l'Ermitage), Rubens (quatre compositions différentes), le Tintoret (musée de Madrid), Paul Véronèse (Louvre et musée des Offices, à Florence), Van der Neer (même musée), G. Dov (autrefois dans la galerie Fesch), Ch. Le Brun (vente Marchand, 1779), De Troy (gravé par Beauvarlet et par L.-J. Le Lorrain), Ant. Coypel (musée du Louvre), Strozzi (galerie de Dresde), Lucas de Leyde (estampe), Hans Burgkmair (pinacothèque de Munich), le Dominiquin (église de Saint-Silvestre, à Rome), Jean Steen (musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg), Seb. Ricci (gravé par P. Monaco), Restout (Salon de 1763), le Guerchin (galerie du duc de Northumberland), M.-J. Schmidt (gravé par Fellner), Challe (Salon de 1763), W. van Poorter (musée de Dresde), D. Jacobsen (Salon de 1861), Chasseriau (Salon de 1842), etc. Nous consacrons un peu plus loin des comptes rendus particuliers à quelques-uns de ces tableaux.

Esther (LE LIVRE D'), un des livres de l'Ancien Testament, rangé dans les Bibles hébraïques parmi les livres saints, entre l'*Ecclésiaste* et le livre de *Daniel*. La plupart de nos versions modernes le placent entre les livres de *Néhémie* et de *Job*. L'histoire que nous y trouvons racontée peut se résumer ainsi : le roi de Perse Assuérus (Ahaschvérosch, très-probablement, dans l'intention de l'auteur, Xerxès Ier), après avoir donné, pendant cent quatre-vingts jours, un grand festin aux seigneurs de son empire, et un autre festin de six jours à toute la population de Suse, ordonne de faire venir la reine Vasthi, afin que les convives puissent admirer sa beauté. Vasthi refuse de paraître et est aussitôt répudiée. Pour la remplacer, on amène à Suse les plus belles filles de l'empire, et le choix d'Assuérus tombe sur la Juive Esther (probablement *Astre*), présentée au concours par son oncle et tuteur Mardochée. Introduite dans le harem avec le titre de reine, Esther ne découvre point son origine. Sur ces entrefaites, Assuérus élève un certain Aman aux plus hautes dignités, et ordonne que tous se prosternent devant lui. Mardochée, assis à la porte du palais, ne veut point accorder cette marque d'honneur incompatible avec ses idées religieuses, et le favori offensé parvient à obtenir du roi un édit en vertu duquel les Juifs doivent être massacrés, dans toutes les provinces de l'empire, le treizième jour du mois d'Adar, la douzième année du règne d'Assuérus. Cette date avait été indiquée à Aman par la voie du sort, et l'édit royal parut dès le mois de Nisan, c'est-à-dire près d'un an avant le jour fixé pour le massacre. Grand désespoir des Juifs. Mardochée revêt le sac, se couvre de cendres et avertit la reine Esther du péril qui menace son peuple, en la conjurant de travailler à sauver ses frères. Esther va trouver le roi et l'invite à venir prendre un repas chez elle avec Aman. Pendant le festin, Assuérus lui offrant une grâce quelconque, « fût-ce la moitié même de son royaume, » la reine demande, pour toute faveur, que le roi, accompagné de son favori, vienne encore une fois prendre un repas chez elle. Cependant Aman, fier des honneurs qu'il recevait, mais furieux de voir Mardochée lui manquer toujours de respect, et excité par les conseils de sa femme, avait fait dresser une potence haute de 50 coudées, à laquelle il voulait faire pendre le Juif aussitôt qu'il en aurait reçu du roi la permission. D'un autre côté, Assuérus, trouvant dans les annales de l'empire que Mardochée lui avait sauvé la vie en découvrant une conspiration dirigée contre ses jours et qu'il n'avait été aucunement récompensé, pose à Aman la question suivante : « Que faut-il faire à un homme que le roi veut honorer? » Le favori, croyant qu'il s'agit de sa propre personne, indique au roi les plus grands honneurs qu'il peut imaginer, et est obligé de conduire lui-même dans la ville le cortége triomphal de son ennemi. Le festin chez la reine a lieu, et, « au moment où le vin circule, » Esther découvre son origine, demande grâce pour elle et pour son peuple, et dévoile les sinistres projets du favori. Aman, disgracié, est pendu à la potence qu'il destinait à Mardochée, et ce dernier prend sa place dans les bonnes grâces du roi. Naturellement les circonstances deviennent meilleures pour les Juifs : ils obtiennent la permission « de se défendre contre leurs ennemis, » et en tuent un grand nombre le jour où eux-mêmes devaient être massacrés. Esther demande même au roi qu'il leur soit permis de tuer un jour de plus. Le 14 et le 15 du mois d'Adar, ils célèbrent cette délivrance et cette victoire par une fête que Mardochée ordonne de renouveler chaque année, et qui prend le nom de *Purim*, du mot persan *pour* (sort), parce que Aman avait décidé par la voie du sort quel jour aurait lieu le massacre des Juifs.

Ce livre singulier ne peut avoir pour but que d'expliquer l'origine de la fête du *Purim*. Il porte un cachet si spécial, et ressemble si peu aux autres livres de l'Ancien Testament, que des doutes s'imposent d'eux-mêmes sur la croyance que l'on doit accorder aux faits qu'il raconte. D'ailleurs, les invraisemblances sont accumulées les unes sur les autres. Les Juifs, par exemple, sont prévenus d'avance qu'au bout d'un an, à tel jour donné, ils seront impitoyablement massacrés. Ils se contentent de gémir et ne prennent aucune mesure pour échapper à leur malheureux sort. Ils sont pourtant assez forts pour résister à leurs adversaires, aussitôt que le roi l'a permis, et pour leur tuer 75,000 hommes. Assuérus ordonne par un édit que chaque homme soit « maître dans sa maison ! » Comment la reine Esther aurait-elle pu cacher si complétement son origine? On ne prenait pourtant pas la première venue pour la mettre sur le trône. Assuérus comble d'honneurs un homme qu'il sait devoir être massacré en vertu de son édit. On pourrait citer beaucoup d'autres traits que même les caprices d'un despote oriental ne peuvent suffire à expliquer. De plus, le caractère du livre est d'une sauvagerie et d'une cruauté dont on peut à peine se faire une idée, vers la fin surtout, lorsque arrive la vengeance. Pas un mot de pitié sur le sort des malheureuses victimes de la colère des Juifs, tuées avec la permission du roi. Chose unique dans la littérature d'Israël, le nom de Dieu n'est pas écrit une seule fois dans le livre d'*Esther*. Ce livre ne peut guère être qu'un roman, basé peut-être sur un fait historique qui aurait occasionné l'institution de la fête de *Purim*, mais dont le souvenir est perdu pour nous. Inutile d'ajouter que les faits racontés dans ce livre ne trouvent aucune confirmation dans les récits de l'histoire profane.

Tous les indices nous portent à attribuer la composition du livre d'*Esther* à un Juif vivant en Palestine au IIIe siècle avant notre ère, mais qui aurait habité la Perse, dont il connaît assez bien les usages. La plupart des rabbins admettent comme auteur Mardochée lui-même. Le *Talmud*, au contraire, fait écrire ce livre par les hommes de la grande synagogue. Le livre d'*Esther*, admis, paraît-il, dans le canon juif sans résistance, ne tarda pas à jouir d'une grande faveur. Dans l'Église chrétienne, il eut plus de peine à se faire accepter, et, au VIe siècle après J.-C., il était encore rejeté par quelques théologiens. Luther aurait mieux aimé ne pas le trouver dans le canon, mais il ne l'en exclut pas.

La traduction grecque du livre d'*Esther*, et d'après elle plusieurs de nos versions, contiennent un certain nombre d'additions apocryphes. Les interpolations, dénuées de toute valeur historique et remontant probablement au Ier siècle avant l'ère chrétienne,

sont l'œuvre d'un Alexandrin, et trahissent évidemment la préoccupation de combler la lacune offerte par le livre d'*Esther* au point de vue du sentiment religieux.

Esther, tragédie de Racine, en 3 actes et en vers, avec des chœurs. Cette pièce fut composée en 1689, à la sollicitation de Mme de Maintenon, pour les demoiselles de Saint-Cyr. Cette dame avait introduit dans le programme des études de Saint-Cyr des exercices dramatiques auxquels les jeunes pensionnaires avaient pris beaucoup de goût et qu'elles exécutaient à ravir. A défaut de pièces en prose de la directrice, Mme de Brinon, pièces fort morales, mais non moins insipides, qui avaient été écartées, ces jeunes filles jouèrent *Andromaque*. Mme de Maintenon trouva qu'elles l'avaient trop bien jouée, et elle entrevit un péril qui alarma sa conscience. Dans cet embarras, elle s'adressa à Racine pour composer, sur un sujet tiré de l'Ecriture sainte, une tragédie qui pût intéresser sans amour. Racine choisit le sujet d'*Esther*, qui fut agréé d'autant plus volontiers que le poëte ajoutait à l'analogie fournie par l'histoire entre l'héroïne qui a supplanté Vasthi et Mme de Maintenon, héritière de Mme de Montespan, un rapprochement entre les jeunes compagnes d'Esther et les jeunes pensionnaires de la maison de Saint-Cyr.

La pièce fut jouée plusieurs fois à Saint-Cyr devant Louis XIV, et en présence de toute la cour. Il n'était point de faveur plus enviée que d'être invité à ces représentations. « Il n'y eut ni grand ni petit qui ne voulût y aller, dit Mme de La Fayette, et ce qui devait être regardé comme une comédie de couvent devint l'affaire la plus sérieuse de la cour. »

Deux jugements opposés ont été portés sur cet ouvrage. Voltaire et La Harpe croient impossible qu'un auteur qui connaissait aussi bien que Racine les convenances théâtrales, ait cru les observer en faisant *Esther*; ils n'y voient rien de tragique. Geoffroy, combattant cette opinion, oppose à Voltaire et à La Harpe l'entrée si dramatique de Mardochée au Ier acte, le danger et le dévouement d'Esther, la surprise d'Aman (scène v de l'acte II), et sa chute terrible au IIIe acte. Cette multitude de situations vraiment tragiques ne laisse aucun doute sur l'erreur de La Harpe, qui, ayant examiné toute la pièce avec cette prévention, n'y a vu que le récit des livres saints mis fidèlement en scène, et ne s'est occupé que d'en faire ressortir les beautés poétiques. La préface de la pièce dit bien que l'auteur a choisi un sujet propre à figurer dans les exercices de la maison de Saint-Cyr, mais la seule lecture d'*Esther* nous montre que Racine, tout en sacrifiant à certaines convenances, plus importantes à ses yeux que celles du théâtre, n'a pas perdu de vue, à chaque situation, les formes les plus dramatiques. On assure que Condé pleura à la représentation; l'œuvre de Racine, jouée par les demoiselles de Saint-Cyr, avait donc à ses yeux quelque chose de tragique. Dans l'opinion commune, *Esther* est considérée comme un acheminement, une préparation du génie de Racine à la composition d'*Athalie*. C'est lui accorder trop peu de mérite. « L'avouerai-je, dit Sainte-Beuve? *Esther*, avec ses douceurs charmantes et ses aimables peintures, *Esther*, moins dramatique qu'*Athalie*, et qui vise moins haut, me semble plus complète en soi et ne laisse rien à désirer. Il est vrai que ce gracieux épisode de la Bible s'encadre entre deux événements étranges, dont Racine se garde de dire un seul mot, à savoir : le somptueux festin d'Assuérus, qui dura cent quatre-vingts jours, et le massacre que firent les Juifs de leurs ennemis, et qui dura deux jours entiers, sur la prière de la Juive Esther. A cela près, ou plutôt même à cause de l'omission, ce délicieux poëme, si parfait d'ensemble, si rempli de pudeur, de soupirs et d'onction pieuse, me semble être le fruit le plus naturel qu'ait porté le génie de Racine. C'est l'épanchement le plus pur, la plainte la plus enchanteresse de cette âme tendre qui ne savait assister à la prise d'habit d'une novice sans se noyer dans les larmes, et dont Mme de Maintenon écrivait : « Racine, qui veut pleurer, viendra à la profession de la sœur Lalie. »

Les chœurs d'*Esther* rappellent quelquefois les chœurs de l'*Hécube* d'Euripide. Dans le poëte grec, ce sont aussi des jeunes filles, compagnes de l'exil de leur princesse, qui déplorent la ruine de leur patrie. « O patrie! ô Ilion! tu n'es plus comptée parmi les villes immortelles, tant fut épaisse cette nuée de Grecs qui t'a enveloppée et ravagée! Tu as vu raser ta couronne de tours; la noire fumée t'a souillée d'une tache ineffaçable! Hélas! je n'entrerai plus dans tes murs! » Racine dit :

Il ne nous reste plus, hélas! que ta mémoire.

« Dans *Esther* et dans *Athalie*, dit Geoffroy, Racine a voulu nous donner une idée des chœurs des anciennes tragédies grecques; mais il n'a pas poussé l'imitation jusqu'à rendre le chœur permanent sur la scène. Les chœurs d'*Esther* ne sont que le cortége particulier de la reine, et ne sont pas toujours intimement liés à l'action. Cet essai a donné lieu à Racine de faire briller un nouveau genre de talent, et de montrer qu'il était aussi habile à manier la lyre qu'à chausser le cothurne. Rien n'égale la sublimité, le sentiment et la grâce touchante répandus dans les chœurs de Racine; notre littérature n'a point de plus belles odes : c'est le langage des prophètes; c'est la poésie des écrivains sacrés dans tout son éclat. »

Chamfort pense qu'*Esther* sera toujours un monument mémorable de la force du génie : « Outre les sentiments de pitié et de crainte qu'elle me fait éprouver tour à tour, je me sens encore, en la lisant, dans une sorte d'enthousiasme continuel. L'onction du style, les chœurs sublimes de ces filles d'Israel, tout concourt à mon illusion. Il me semble, lorsque je prends cette tragédie, que j'entre dans un de ces temples antiques élevés avec pompe, dans Jérusalem, au culte du Très-Haut. Dès l'entrée, j'y vois un vestibule d'une structure superbe. J'entends, autour de moi, une douce harmonie; la piété elle-même m'adresse la parole; ses accents pénètrent mon âme, enchantent mes esprits; un transport divin s'empare de tous mes sens. J'avance, et bientôt j'aperçois l'intérieur du temple; sa beauté a été par delà mon imagination; mes premiers regards s'arrêtent sur un de ces anges terrestres qui font l'ornement du genre humain; je la contemple avec respect, et je l'aime avec tendresse. Mais bientôt un spectacle douloureux vient m'attrister profondément : je vois un combat entre le méchant et le juste. La puissance est le partage du premier; la faiblesse, la compagne de l'autre. Dans ce danger pressant, à qui s'adressera le faible? Il s'adresse à Dieu, et Dieu vient à son secours : il ne veut point que son troupeau soit dévoré par le loup avide; il vient au secours de l'innocent, et l'innocent triomphe. »

Après une représentation d'*Esther* à Saint-Cyr, Mme de Sévigné en parlait ainsi dans une lettre à sa fille : « Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce. C'est une chose qui n'est pas aisée à représenter, et qui ne sera jamais imitée : c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes, si parfait et si complet, qu'on n'y souhaite rien. Les filles qui font des rois et des personnages sont faites exprès. On est attentif, et on n'a point d'autre peine que celle de voir finir une si aimable pièce. Tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant. »

Quant au style, Voltaire et La Harpe en admirent la beauté. Voltaire s'écrie que trente vers d'*Esther* valent mieux que beaucoup de tragédies, et, voulant citer les plus excellents vers que l'on ait faits pour peindre la grandeur de Dieu, il cite encore ces vers d'*Esther* :

L'Eternel est son nom; le monde est son ouvrage;
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône interroge les rois.

La Beaumelle prétend que Jacques II, roi d'Angleterre, alors réfugié à la cour de France, ayant désiré voir *Esther*, on en donna, exprès pour lui, une représentation remarquable par une magnificence extraordinaire. Selon lui, le roi et la reine d'Angleterre crurent reconnaître le pape dans ces deux vers :

Et l'enfer, couvrant tout de ses vapeurs funèbres,
Sur les yeux les plus saints a jeté ses ténèbres.

Il est certain qu'on en fit l'application au pape Innocent XI, alors brouillé avec la cour de France; mais, dans l'esprit de l'auteur, l'application tombait sur les troubles de l'Angleterre et ceux de la France. Au reste, la cour de Louis XIV pouvait se reconnaître dans la cour d'Assuérus; les assistants durent saisir au passage les allusions portant sur la révocation de l'édit de Nantes, sur l'influence de Mme de Maintenon, et les disgrâces de Louvois.

Il est assez difficile de jouer *Esther* aujourd'hui. On a cependant essayé plusieurs fois, de nos jours, de reprendre cette pièce. Voici comment M. Xavier Aubryet rend compte d'une tentative de ce genre, faite en 1864 :

« *Esther* n'avait pas été donnée depuis vingt-cinq ans, et l'on peut dire que cette charmante tragédie, s'il est permis d'associer ces deux mots, n'était pas restée au répertoire. Le Théâtre-Français n'a pas voulu que Racine fût incomplet chez lui, et il a restauré cet aimable prélude d'*Athalie* avec un luxe et une piété qui en rehaussent les grâces toujours nouvelles. On n'a peut-être pas autant pleuré à la représentation que du temps de Mme de Sévigné; mais nous avons l'âme si dure aujourd'hui!

« De toutes les pièces de Racine, *Esther* est celle qui se prête le mieux à la mise en scène moderne, puisqu'elle pèche contre l'unité de lieu, énormité qu'on lui reprocha dans le temps, et qu'elle mêle la musique aux vers. Les gens qui sont plus racinistes que Racine n'ont pas manqué de s'écrier que c'est un sacrilége de faire d'*Esther* un opéra; ils oublient qu'*Esther* fut jadis chantée à Saint-Cyr par les soins du poëte lui-même. Qu'est devenue la musique de ce rival ignoré de Lulli? Nous serions curieux de connaître le premier prédécesseur de M. Jules Cohen, l'auteur des nouveaux chœurs d'*Esther*, jeune compositeur de talent auquel nous devons déjà les chœurs d'*Athalie*.

« On s'ingénie toujours à représenter Mme de Maintenon comme une dévote acariâtre et sombre. Il est curieux que ce soit à cette fanatique que nous devions deux chefs-d'œuvre de notre théâtre. L'opinion publique d'alors fit un crime à Mme de Maintenon d'avoir pensé à ce divertissement pour les jeunes filles de Saint-Cyr. Il ne faudrait peut-être pas jeter tant de pierres à la veuve Scarron. » Touchante mansuétude d'artiste, qui pardonne les dragonnades en faveur de l'opéra! Et Néron aussi était artiste.

Esther (L'ÉVANOUISSEMENT D'), tableau de Paul Véronèse; musée du Louvre. Assuérus, vêtu avec magnificence, est assis sur un trône élevé entre deux colonnes; il est entouré des grands de sa cour et à près de lui son nain favori. Il regarde avec colère la reine, qui s'évanouit dans les bras de deux de ses suivantes. Dans le fond, deux personnages sont placés sur une espèce de balcon; au milieu est une statue dans une niche. Cette composition, où l'on retrouve les types et les costumes vénitiens du temps de Véronèse, décorait autrefois le palais Bonaldi, à Venise, et fut achetée par le banquier Jabach, qui la céda à Louis XIV. Elle a été gravée dans le recueil de Landon (VIII, pl. 36). Les figures du tableau sont de grandeur naturelle.

Une autre toile de Paul Véronèse, sur le même sujet, se voit au musée des Offices, à Florence : la jeune reine s'avance soutenue par deux femmes blondes comme elle; Assuérus la touche de son sceptre pour la rassurer. Beaucoup d'autres personnages, richement vêtus, complètent la composition, dont le fond est occupé par une élégante architecture.

Esther devant Assuérus, tableau de Poussin; musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Dans une salle ornée de colonnes, le roi est assis à droite, sur son trône. Il est vêtu d'un riche costume rouge et blanc et tient à la main un long sceptre. Ses regards se portent avec compassion sur la reine, qui s'évanouit, soutenue par trois de ses suivantes, dont deux sont agenouillées et la troisième debout. A la droite du roi se tiennent trois vieillards, ses conseillers ou ses ministres; plus loin, est un jeune homme. « Cette composition est noble et forte, dit M. Viardot, et l'on ne peut trop admirer le groupe des femmes. » Malheureusement, la peinture, exécutée sur une impression brune, a beaucoup poussé au noir. Ce tableau a été gravé par Pesne et Poilly. Il a fait partie des collections Cerisier, Carysford, de Calonne (1795).

Esther en présence d'Assuérus, tableau de Jean Steen; musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. La scène se passe dans une vaste salle, à la voûte de laquelle est accroché un rideau de soie gris. Le roi, magnifiquement vêtu, se lève de son trône et tend son sceptre vers Esther, qui s'évanouit dans les bras de deux suivantes. Aman, assis à une table, à la droite du trône, paraît inquiet de l'accueil affectueux que le roi fait à la Juive, et se tourne vers son secrétaire, placé près de lui, pour le consulter. Des officiers et un nain se tiennent de chaque côté du trône. Il y a environ quinze ou seize figures dans ce tableau, qui est exécuté, suivant Smith, dans la manière la plus énergique et la plus brillante de l'auteur. Steen a sans doute voulu traiter « sérieusement et noblement » la scène biblique, dit M. Viardot, mais sa verve comique perce dans une foule de détails.

Esther en présence d'Assuérus, tableau d'Antoine Coypel; musée du Louvre. Le roi, descendu de son trône, retient par un bras la reine, qui s'évanouit et que soutiennent ses suivantes. Au premier plan du tableau, à droite, on voit un vieillard ayant un papier à la main; c'est sans doute le ministre Aman tenant l'édit contre les Juifs. Ce tableau, dont les figures n'ont guère plus de 0m,40 de hauteur, faisait partie d'une suite de compositions tirées de la Bible, qui furent exposées au Salon de 1704 et que Coypel eut ordre plus tard (1710) de peindre dans de plus grandes dimensions, pour servir de cartons à des tapisseries des Gobelins. « L'exécution du tableau d'*Esther* est caressée, dit M. Ch. Blanc; les accessoires sont traités avec amour, et, à voir ce mélange d'une touche flamande avec un style de figures qui tient de loin à Poussin, on dirait d'un Gérard de Lairesse. »

ESTHER ou **ESTHEREA**, juive polonaise, née à Opoczno, qui vivait au XIVe siècle. Elle était d'une beauté si ravissante, que, pour en faire sa maîtresse, Casimir le Grand abandonna sa femme. Devenue toute-puissante sur l'esprit du roi, Esther n'usa de son pouvoir que pour inspirer à son amant des sentiments de justice. Elle fut très-utile à ses coreligionnaires, qui furent protégés durant tout le règne de Casimir; mais, quand ce prince mourut, les seigneurs polonais firent disparaître les deux enfants d'Esther, maltraitèrent la malheureuse mère, et la firent mourir de chagrin, selon les uns, la poussèrent, selon d'autres, à mettre fin à ses jours en se précipitant par une fenêtre. Esther a plus d'une fois inspiré les écrivains de son pays.

ESTHER (Esther DE BONGARS, dite), actrice française, née en 1816, morte en 1861. Elle était issue d'une famille noble, et avait embrassé la carrière théâtrale pour venir en aide à sa mère, réduite à la pauvreté. D'abord figurante au Vaudeville, vers 1836, elle entra ensuite aux Variétés, ou elle créa avec un grand succès le rôle de Zéphirine des *Saltimbanques*. Douée d'une certaine beauté expressive, de vivacité et d'entrain, elle se fit surtout remarquer par sa façon de danser le *cancan* et autres importations des bals publics. *Deux dames au violon*, les *Trois bals*, les *Petits mystères de Paris*, etc., avaient contribué, avec les *Saltimbanques*, à faire de Mlle Esther une des actrices les plus en vogue de l'époque. Engagée pour la Russie, elle en revint avec une pension, et ne songea plus aux succès de la scène, où elle eût encore pu reparaître avec un certain éclat. — Son frère, M. Clément DE BONGARS, était jadis acteur au théâtre des Folies-Dramatiques.

ESTHÉRIE s. f. (è-sté-rî — de *Esther*, nom de femme). Entom. Genre d'insectes diptères, de la section des coprobies, comprenant cinq ou six espèces, à peu près également partagées entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

— Crust. Genre de phyllopodes, de la famille des apusiens, voisin des limnadies, et comprenant un petit nombre d'espèces, qui, pour la plupart, habitent le nord de l'Afrique.

ESTHÉSIE s. f. (è-sté-zî — gr. *aisthêsis*; de *aisthanomai*, je sens). Physiol. Sensibilité.

ESTHÉSODIQUE adj. (è-sté-zo-di-ke — du gr. *aisthêsis*, sensation; *odos*, voie). Physiol. Qui transmet les sensations. ‖ *Tubes esthésodiques*, Tubes nerveux de la substance grise, qui ne sont pas sensibles et qui transmettent cependant les impressions.

ESTHÉSOPE s. m. (è-sté-zo-pe — du gr. *esthêsis*, habillement; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des taupins, dont l'espèce type habite le Brésil.

ESTHÈTE adj. (è-stè-te — du gr. *aisthanomai*, je sens). Physiol. Qui est susceptible d'être senti, éprouvé par les sens.

ESTHÉTÈRE s. m. (è-sté-tè-re — rad. *esthète*). Physiol. Centre commun des sensations.

ESTHÉTICIEN s. m. (è-sté-ti-si-ain — rad. *esthétique*). Néol. Ecrivain qui s'occupe d'esthétique : *Hegel est peut-être le plus grand* ESTHÉTICIEN *de l'Allemagne.*

ESTHÉTIQUE adj. (è-sté-ti-ke — du gr. *aisthêticos*, adjectif tiré de *aisthêtos*, dérivé du verbe *aisthanesthai*, sentir, percevoir. Le mot *esthétique* a été créé par le philosophe allemand Baumgarten, disciple de Wolff, mort en 1762. Quant au verbe *aisthanesthai*, il vient d'un radical *aisth*, formé de la racine *aF*, répondant à la racine sanscrite *av*, qui, entre autres acceptions, a celle de faire attention, avoir égard à, de la même façon que *aisthô*, je souffle, j'exhale, a été formé d'un radical *aF*, correspondant à la racine sanscrite *av*, dans l'acception de souffler, exhaler. La racine grecque *aF*, sentir, est contenue aussi dans les mots *epaiô*, entendre, comprendre, pour *ep-aF-iô*, et *aitas*, amant, pour *aFitas*). Qui a rapport au sentiment, et particulièrement au sentiment du beau : *La première littérature*, ESTHÉTIQUE *par nécessité plutôt que par choix, se renferma longtemps dans l'expression naïve de la sensation.* (Ch. Nod.) *L'imagination, ayant pour but de représenter l'idéal par le réel, est la faculté* ESTHÉTIQUE *par excellence.* (C. Vacherot.) *Minerve et Vénus sont la nature féminine envisagée par ses deux côtés : le côté spiritualiste et saint, le côté* ESTHÉTIQUE *et voluptueux.* (Renan.) *Le marbre et le bronze n'auront de valeur* ESTHÉTIQUE, *aux yeux des générations nouvelles, que si l'art moderne y palpite* (Ch. Lévêque.) *Combien de dissertations* ESTHÉTIQUES *n'ont servi qu'à ennuyer les gens du monde ou à faire briller la souplesse de quelques rhéteurs!* (Th. Gaut.) *La qualité* ESTHÉTIQUE *des choses, au point de vue du beau, est toute subjective.* (Th. Gaut.)

— Philos. *Jugement esthétique*, Dans le système de Kant, Jugement qui considère les formes des choses de manière à en tirer un sentiment de plaisir. ‖ *Critique du jugement esthétique*, Théorie du beau et du sublime.

— s. f. Science, théorie, règles du beau : *L'idée du beau engendre ce qu'on appelle l'*ESTHÉTIQUE. (V. Cousin.) *A propos de quoi fera-t-on de l'*ESTHÉTIQUE *et se livrera-t-on à des pensées philosophiques, si ce n'est à propos de pantomime?* (Th. Gaut.) *L'école moderne allemande a des prétentions justifiées de philosophie, d'*ESTHÉTIQUE *et de science.* (Th. Gaut.) *Un foyer de théâtre est le conclave de l'*ESTHÉTIQUE *dramatique.* (L. Roux.)

— **Encycl.** Linguist. L'instinct du beau, le sens *esthétique*, existe à des degrés divers chez toutes les races d'hommes, et on ne saurait douter qu'il n'ait existé également chez les anciens Aryas. Les noms du beau se confondent souvent avec ceux du bien, mais ils se lient plus fréquemment à la notion de briller. Leur variété est par cela même considérable ainsi que celle des racines qui expriment l'action de la lumière. Quelques-uns se rapportent aux impressions que la beauté produit sur notre âme, et ce sont les plus intéressants au point de vue psychologique. Il en est un, en particulier, qui paraît à Pictet mériter d'être signalé comme ayant appartenu très-probablement à la langue primitive, et comme pouvant, dans ce cas, nous donner en quelque sorte la mesure de la vivacité du sentiment *esthétique* chez les anciens Aryas. Il ne s'agit, il est vrai, que d'un seul mot, dont

l'étymologie, telle que la propose Pictet, ne peut être que conjecturale. Ce mot n'est autre que le latin *pulcer* ou *pulcher*, dont l'origine est restée longtemps fort incertaine. Le rapprochement que l'on a proposé avec le grec *poluchroos*, multicolore, n'est pas soutenable, et la dérivation de *polire*, que suggère Pott, ne satisfait guère davantage. Ce qui plaît mieux à Pictet, c'est que Pott divise le mot latin en *pul-cer*, en l'assimilant à *ludicer*, *volu-cer*, et aux substantifs composés avec *crum : lava-crum*, *volu-crum*, *simulacrum*, etc. Pott, avec toute raison, rapporte ces prétendus suffixes à la racine sanscrite *kar*, faire, ce qui les identifie parfaitement avec le *kara* des composés sanscrits analogues, tels que *bhâskara*, brillant, *bhayankara*, terrible, etc. Comparez le persan *gar*, *gâr*, qui s'emploie de même. Il ne reste ainsi à rendre compte que du *pul* initial, qui doit renfermer le vrai sens du mot. Le sanscrit *pula* ou *pulaka* désigne l'horripilation, non pas, comme nous l'entendons, causée par le frisson de l'effroi, mais comme symptôme qui accompagne un vif sentiment de plaisir, un transport d'extase; de là *pulakin*, *pulakita*, qui a les cheveux hérissés, c'est-à-dire joyeux. C'est là aussi ce qu'exprime le sanscrit *harsha*, *harshana*, joie, plaisir vif; de *harsh*, avoir les cheveux dressés. Le corrélatif latin *horreo*, *horresco*, s'applique plutôt à la terreur, mais parfois aussi à l'étonnement et à l'admiration. Ainsi le participe *horrendus* a un tout autre sens dans l'*horrenda virgo* de Virgile que dans *monstrum horrendum*. Le sanscrit *harsh* s'emploie tout particulièrement quand il est question du transport causé par une belle poésie; et quand le barde épique entonne ses chants, les auditeurs charmés l'écoutent *harshitâs*, c'est-à-dire les cheveux hérissés d'admiration; de là l'épithète de *Zômaharshana*, littéralement l'horripilateur, donnée à l'un des rapsodes qui figurent dans le *Mahabhârata*. Cela rappelle tout à fait le « frisson mêlé de crainte » dont parle Platon dans le *Phèdre*, comme d'un effet produit par la vue du beau. Les impressions *esthétiques*, chez les races primitives et les hommes du Midi, ont une énergie tout autre que chez nous autres, civilisés du Nord. Pour en revenir au latin *pulcer*, il semble difficile à Pictet de ne pas y voir un ancien composé contracté de *pulocer* ou *pulicer*, formé comme *ludicer*, et avec le sens primitif qu'aurait en sanscrit *pulakara*, c'est-à-dire qui cause l'horripilation. Cela paraît d'autant plus probable, que la racine *pul*, être grand, élevé, grandir, *pûl*, accumuler, alliée sans doute à *par*, emplir, d'où *puru*, *pulu*, nombreux, etc., se retrouve dans plusieurs mots latins, tels que *populus*, l'arbre élevé, *pulex*, en sanscrit *pulaka*, l'insecte qui se multiplie beaucoup; *populus*, le peuple, qui en fait autant, etc. Toutefois, la signification spéciale de *pula*, horripilation, ne se serait maintenue que dans le *pul* de *pulcer*, où elle n'était plus comprise. Si tout ce qui précède n'est pas illusoire, nous aurions ici un curieux indice de la vivacité des impressions que le beau réveillait chez les anciens Aryas, race éminemment imaginative et poétique, comme le montrent d'ailleurs toute la contexture de sa langue et l'abondance de ses mythes religieux.

— Philos. L'*esthétique* est cette branche des sciences philosophiques qui a pour objet le vaste empire du beau; c'est tout à la fois la science du beau et la philosophie de l'art ou des beaux-arts. Les questions générales dont s'occupe l'*esthétique* sont ordinairement rangées sous les chefs suivants : 1° du sentiment et de l'idée du beau; 2° du beau dans la nature; 3° du beau dans l'art; 4° de la nature de l'art; 5° du but de l'art. On peut les réduire à deux grandes théories : théorie du beau considéré d'une manière générale, et théorie de l'art. Il est intéressant de suivre dans l'histoire de la pensée humaine le développement de ces théories, et de connaître les solutions diverses données par les philosophes anciens et modernes aux principaux problèmes *esthétiques*.

— I. Le beau et l'art selon Platon. L'*esthétique*, comme science indépendante, fut inconnue aux philosophes de l'antiquité; les questions relatives à l'idée du beau sont mêlées dans leurs ouvrages avec celles de la morale et de la politique. C'est ainsi qu'on les rencontre déjà dans les discussions des sophistes et dans les entretiens de Socrate. Dans les *Mémorables* et le *Banquet* de Xénophon, nous voyons Socrate émettre sur l'art des vues spiritualistes et idéalistes, enseigner que la beauté de l'âme est bien préférable à celle du corps; que les vrais artistes sont ceux qui produisent des êtres animés et doués de la faculté de penser et d'agir; que le but de la peinture est de représenter ce qu'il y a de plus aimable dans le modèle, c'est-à-dire le caractère de son âme; que la sculpture doit mettre la menace dans les yeux des combattants, la joie dans le regard des vainqueurs, en un mot, se servir des formes pour exprimer les actions de l'âme. Platon recueillit et féconda les principes contenus dans les leçons de son maître. Il est le premier qui ait jeté les bases d'une théorie du beau; elle est disséminée dans plusieurs de ses dialogues, le *Phèdre*, le *Grand Hippias*, le *Banquet*, etc. « Platon, dit M. Lévêque, n'était pas un de ces génies qui organisent et règlent; mais il était de ceux qui ouvrent les voies et qui y répandent d'abondantes lumières. On ne saurait pas plus trouver chez lui un traité sur le beau qu'un ensemble de doctrines systématiquement exposées sur le vrai, le bien ou le juste. Les dialogues de Platon sont des sources d'où jaillit librement l'onde limpide de la vérité. C'est au lecteur à réunir ces flots dans un seul et même lit, et à en former un fleuve au cours régulier. »

Dans la doctrine platonicienne, l'idée du beau, comme toutes les idées principales de la raison humaine, est le fruit de la dialectique. Rappelons que la dialectique, telle que l'entend Platon, n'est autre chose que la marche progressive de la raison, s'élevant d'abord des individus aux idées générales des caractères qui leur sont communs; puis, de ces idées générales à d'autres plus générales encore, qui les enveloppent et les dominent, et enfin des idées les plus générales aux idées absolues, ou, pour mieux parler, aux idées des caractères de l'absolu lui-même, conçu comme être vivant. Cette marche de la raison humaine ne se laisse pas confondre avec la simple généralisation par laquelle elle débute, mais qu'elle prétend laisser bien loin en arrière après l'avoir traversée. L'idée du beau, de cette beauté première qui, selon Platon, « rend belles, par sa présence, les choses que nous appelons belles, de quelque manière que cette communication se fasse, » l'idée de cette beauté est profondément différente d'une notion vague et abstraite obtenue par la généralisation. Platon nous apprend, dans le *Phèdre*, que c'est dans une vie antérieure, et lorsque nous étions en société avec les dieux, que nous avons connu le vrai, le bien, le beau; et que, si, en présence de la beauté terrestre, l'idée de la beauté véritable se réveille en nous, ce n'est que par le ressouvenir de ce que notre âme a vu dans son voyage à la suite de Dieu, lorsque, dédaignant ce que nous appelons improprement des êtres, elle élevait ses regards vers le seul être véritable. « Toute âme humaine par sa nature, dit-il, a contemplé les essences, ou elle ne serait point entrée dans le corps d'un homme; mais toutes les âmes ne peuvent pas se rappeler facilement ce qu'elles ont vu, soit qu'elles n'aient fait qu'entrevoir les essences, soit qu'elles aient eu le malheur de tomber sur la terre, et que, entraînées vers l'injustice par de funestes liaisons, elles aient oublié les choses sacrées qu'elles avaient contemplées. Il est un petit nombre d'âmes qui en conservent un souvenir assez distinct; or, lorsqu'elles aperçoivent quelque image des essences, elles sont ravies et transportées hors d'elles-mêmes; mais elles ignorent la cause de l'affection qu'elles éprouvent, parce qu'elles ne s'observent pas assez elles-mêmes. La justice, la sagesse et tout ce qui est précieux aux âmes ne brillent point dans les images que nous voyons ici-bas, et c'est à peine si quelques mortels, percevant leurs copies à travers des organes grossiers, peuvent se représenter leur divin modèle. La beauté rayonnait dans tout son éclat, lorsque, mêlés aux chœurs célestes, nous marchions à la suite de Jupiter, comme les autres à la suite des autres dieux; lorsque, jouissant d'une vue et d'un spectacle ravissants, nous étions initiés aux mystères qu'on peut appeler ceux des bienheureux, et que nous célébrions exempts des imperfections et des maux qui nous attendaient dans la suite; quand, parvenus au plus haut degré d'initiation, nous admirions ces objets parfaits, simples, plein de calme et de béatitude, et que nous les contemplions dans une lumière pure, purs nous-mêmes et libres de ce tombeau appelé le corps que nous traînons avec nous, emprisonnés comme une huître. Quant à la beauté, elle brillait au milieu des essences, et, en arrivant dans ce monde, frappés de son éclat, nous l'avons perçue clairement par le plus lumineux de de nos sens : et la vue est celui de nos sens qui a la plus grande finesse; cependant elle ne distingue pas la sagesse, et nous sentirions des amours extraordinaires si sa claire image ou si les autres objets aimables venaient frapper nos regards. Mais aujourd'hui la beauté a seule la propriété d'être la chose la plus visible et la plus aimable. »

Ainsi, la théorie du monde intelligible, des essences objectivées, considérées comme des êtres réels et distincts, et celle de la préexistence des âmes, nous donnent ce qu'on peut appeler l'origine métaphysique de l'idée du beau, laquelle s'explique très-simplement par la réminiscence d'une contemplation directe. Tout cela ne nous donne pas une définition catégorique et précise du beau. Pour saisir en tous ses traits l'opinion que Platon s'en faisait, il nous faut rapprocher quelques fragments épars dans plusieurs dialogues. Dans le *Timée*, il est dit que Dieu ne fit qu'un seul monde, afin que le monde fût beau et parfait. L'unité est donc, selon Platon, l'un des caractères essentiels de la beauté. Il en est de même de l'harmonie, sans laquelle il estime que la beauté n'existe pas. « Il vaut mieux parler de ce qui est bon que de ce qui est mauvais. Or, ce qui est bon est beau, *et rien n'est beau sans harmonie.* » Dans le *Philèbe*, Platon affirme que, « en toute chose, la mesure et la proportion constituent la beauté comme la vertu (μετριότης γὰρ καὶ συμμετρία κάλλος δήπου καὶ ἀρετὴ πανταχοῦ ξυμβαίνει γίγνεσθαι). » Ainsi, pour le philosophe, la beauté, c'est la mesure, la proportion, l'harmonie et l'unité de l'être jointes à la diversité des modes, c'est-à-dire tout ce qui constitue l'ordre parfait et absolu. M. Lévêque fait avec raison remarquer qu'un grand nombre d'écrivains attribuent à Platon une définition du beau qui ne lui appartient pas. Il y a des choses que tout le monde répète sans en vérifier l'exactitude, quand elles ont été dites une première fois. Le beau, écrit-on partout, le beau, selon Platon, *c'est la splendeur du vrai.* On n'indique pas, et pour cause, le dialogue, le paragraphe où se trouvent ces mots. La vérité est que cette fameuse phrase est toute moderne, et qu'on la chercherait vainement dans les ouvrages du philosophe. Il y a plus, nous avons un passage décisif de la *République*, qui place dans le bien, non dans le vrai, la source et le sujet par excellence de la beauté. « Tiens donc pour certain, dit Socrate dans la *République*, que ce qui répand sur les objets de la connaissance la lumière de la vérité, ce qui donne à l'âme qui connaît la faculté de connaître, c'est l'idée du bien; considère cette idée comme le principe de la science et de la vérité. Tu ne te tromperas pas en pensant que l'idée du bien en est distincte et *les surpasse en beauté.* En effet, comme dans le monde visible on a raison de penser que la lumière et la vue ont de l'analogie avec le soleil, mais qu'il serait déraisonnable de prétendre qu'elles sont le soleil, de même, dans l'autre sphère, on peut regarder la science et la vérité comme ayant de l'analogie avec le bien, qui est d'un prix tout autrement relevé... Sa beauté doit être au-dessus de toute expression, puisqu'il produit la science et la vérité, et qu'il est encore plus beau qu'elles (αὐτὸ δὲ ὑπὲρ ταῦτα κάλλει ἐστί). » Voilà qui est clair : le bien étant, selon Platon, de beaucoup plus beau que le vrai, si le beau est la splendeur de quelque chose aux yeux de ce philosophe, c'est du bien avant tout qu'il est la splendeur. On devrait donc, dirons-nous avec M. Lévêque, renoncer à citer comme appartenant à Platon une définition qui, premièrement, n'est pas dans ses dialogues, et qui, secondement, y est expressément contredite par les textes.

Dans le *Grand Hippias*, Platon applique à l'analyse et à la détermination du beau la méthode expérimentale et critique; mais la conclusion de ce dialogue est purement négative; il nous apprend ce que la beauté n'est pas, il ne nous dit pas ce qu'elle est. La beauté consiste-t-elle dans la convenance? Non, répond Platon, si c'est la convenance des parties qui donne la beauté à tout, il s'ensuit qu'elles ne sont pas belles par elles-mêmes; la convenance ne fait qu'embellir le tout, et la beauté qu'elle donne aux choses et qui ne leur est point essentielle n'est qu'une apparence, une tromperie; or, le beau donne la réalité et non l'apparence de la beauté aux choses dans lesquelles il se rencontre. Si les parties sont belles par elles-mêmes, il n'est pas besoin de leur donner un certain arrangement pour les rendre belles. D'ailleurs, la convenance des parties est plus nécessaire à l'existence du tout qu'à sa beauté. Ainsi les différentes parties du corps de l'homme, pour former un corps, ont besoin d'être mises dans l'ordre que la nature a établi; mais, quoique disposées d'une manière convenable, elles sont encore bien loin de composer un tout qui ait de la beauté; il faut, pour cela, que chaque partie soit belle, et c'est dans ce cas seulement que le corps peut acquérir de la beauté par un arrangement convenable. Le beau consiste-t-il dans l'utilité? Pas davantage. Pour ne pas confondre le beau avec l'utile, il suffit de faire attention que, pour juger de l'utilité d'un objet, il faut en connaître la nature et les propriétés; tandis que, pour apercevoir la beauté, il suffit d'avoir de la sensibilité; l'utile se détermine par sa notion, et le beau par le plaisir qu'il fait éprouver à l'âme. L'utile, considéré en lui-même, c'est ce qui donne une certaine puissance d'agir. Cette puissance, à elle seule, ne saurait constituer la beauté; car elle est souvent employée à faire le mal, et le mal est absolument dépourvu de beauté, non-seulement dans le monde moral, mais encore dans le monde physique. Si le plaisir révèle la présence de la beauté, n'est-on pas en droit de confondre le beau avec l'agréable? Ceux qui admettent cette hypothèse sont tenus aussitôt de répondre à cette autre question : est-ce toute espèce d'agréable, tout plaisir des sens qui est beau? ou est-ce seulement celui qui naît de la vue et de l'ouïe? Il est évident que tous les plaisirs ne peuvent être beaux, et il paraît même que ce sont précisément les plus agréables qui éloignent le plus l'idée de beauté. « A l'égard des plaisirs de l'amour, tous soutiendraient qu'il n'y en a pas de plus agréables, et que, cependant, lorsqu'on s'en procure la jouissance, il faut les goûter de manière que personne n'en soit témoin, parce que c'est la chose du monde la plus laide à voir. » Si l'on fait consister la beauté dans les plaisirs plus purs et plus nobles que procurent la vue et l'ouïe, il faut que ces deux plaisirs, qui sont distincts, soient beaux en vertu d'une qualité commune, inhérente à chacun d'eux, différente de l'agréable et indépendante de leur origine respective. En effet, si le plaisir qui naît de la vue était beau parce qu'il naît de la vue, celui de l'ouïe ne serait plus beau; et, à son tour, si le plaisir que procure l'ouïe était beau parce qu'il est produit par l'ouïe, celui de la vue ne serait plus beau. Quelle est cette qualité commune qui distingue les plaisirs de la vue et de l'ouïe des autres plaisirs des sens? Dira-t-on que c'est d'être les moins nuisibles et les meilleurs des plaisirs? Le beau serait alors ce qui est avantageux, et l'on retomberait dans une théorie déjà détruite. Ainsi, ni le plaisir ou l'agréable, ni l'utile, ni le convenable ne peuvent expliquer la nature de la beauté.

Nous avons exposé la théorie platonicienne du beau; disons maintenant quelques mots de la théorie platonicienne de l'art. Selon Platon, l'art est l'imitation de la réalité, mais non de toute réalité. « En général, dit-il, à l'égard de toute imitation, soit en peinture, soit en musique, soit en tout autre genre, ne faut-il pas, pour en être un juge éclairé, connaître ces trois choses : en premier lieu, l'objet imité, en second lieu, si l'imitation est juste, enfin, si elle est *belle*, que cette imitation soit faite par la parole, ou par la mélodie, ou par la mesure? » Ainsi, comme le remarque M. Lévêque, ce n'est pas l'imitation telle quelle, l'imitation en général qui, aux yeux de Platon, est l'objet de l'art : c'est la belle imitation. Or, qu'entend-il par la belle imitation? Nous l'apprenons dans les *Lois*. « Il y a deux muses, dit-il, qui bien qu'elles puissent plaire l'une et l'autre, sont pourtant de caractère différent. La muse de la sagesse et de l'ordre a cet avantage de rendre ses élèves meilleurs; la muse vulgaire et pleine de douceur a pour effet ordinaire de les corrompre. L'artiste, quel qu'il soit, doit suivre la première et fermer l'oreille aux séductions de la seconde. Le poëte ne s'écartera jamais, dans ses vers, de ce qu'on tient dans l'État pour légitime, juste, beau et honnête. Les mélodies du musicien exprimeront les affections d'une âme vertueuse, non celles de l'âme d'un caractère opposé. La danse exprimera, soit l'attitude d'un corps bien fait, doué d'une âme généreuse, à la guerre et dans les autres circonstances pénibles et violentes, soit l'état d'une âme sage dans la prospérité et dans une joie modérée. Jamais elle ne représentera les corps contrefaits dans des attitudes basses et ridicules. » En un mot, l'artiste, fidèle aux leçons de Platon, *doit choisir* ce qu'il imite. Traduire la belle âme par un beau corps dans de belles attitudes, ou par de beaux sons, ou par de belles paroles, tel est l'objet qu'il *doit* se proposer.

Il faut remarquer que Platon entend ici le mot *doit* au sens moral et politique. Les lois qu'il impose à l'art ne sont pas tirées uniquement de l'art même. Sortant du domaine de l'*esthétique*, il fait de l'art le serviteur, l'instrument de la politique, de la morale et de la religion; il lui assigne un but pédagogique; il l'enchaîne à des conventions et à des traditions; il lui refuse l'autonomie. Cette thèse de la dépendance de l'art se trouve développée dans deux ouvrages célèbres, la *République* et les *Lois*. Au X[e] livre de la *République*, Platon condamne expressément la tragédie et l'épopée, en proscrivant le pathétique, et en n'autorisant dans sa cité idéale d'autres ouvrages de poésie que des hymnes à l'honneur des dieux et les éloges des grands hommes. Il enveloppe dans le même anathème l'art de Sophocle et celui d'Aristophane; il bannit de la scène le rire et les pleurs comme dangereux à la forte et sereine gravité qu'il veut faire régner dans les mœurs; partout il s'élève contre l'art libre de la Grèce polythéiste; partout il professe que poésie, musique et arts plastiques doivent être sous le joug de l'État, de la loi. « Sera-ce donc assez pour nous, dit-il, au livre III de la *République*, de veiller sur les poëtes et de les contraindre à nous offrir dans leurs vers un modèle de bonnes mœurs, ou à n'en point faire du tout? Ne faudra-t-il pas encore avoir l'œil sur tous les autres artistes et les empêcher de nous donner, soit en peinture, soit en architecture, soit en quelque autre genre, des ouvrages qui n'aient ni grâce, ni correction, ni noblesse, ni proportions? Quant à ceux qui ne pourront faire autrement, ne leur défendrons-nous pas de travailler chez nous, dans la crainte que les gardiens de notre république, élevés au milieu de ces images vicieuses, comme dans de mauvais pâturages, et se nourrissant, pour ainsi dire, chaque jour de cette vue, n'en contractent à la fin quelque grand vice dans l'âme sans s'en apercevoir? » Ainsi, tous les arts seront soumis à la censure; cette censure écartera avec soin toute innovation artistique, car, selon Platon, l'immobilité de l'art est nécessaire à la stabilité de l'État, parce qu'elle peut seule assurer la fixité de l'éducation et des mœurs d'où naît celle des lois. C'est en Égypte que Platon trouve l'idéal des rapports de l'art et de l'État; il entend que sa république prenne pour modèle sur ce point la sage et religieuse Égypte. « Qu'on y prenne garde, dit-il au IV[e] livre de la *République :* innover en musique, c'est tout compromettre; car, comme dit Damon, et je suis en cela de son avis, on ne saurait toucher aux règles de la musique sans ébranler en même temps les lois fondamentales de l'État. » Il revient sur cette idée et la développe dans le VII[e] livre des *Lois :* « Il faudra mettre tout en œuvre pour empêcher que les enfants ne prennent goût chez nous à de nouveaux genres d'imitation, soit pour la danse, soit pour la mélodie, et que personne ne les y engage, en leur proposant l'appât de la variété des plaisirs. — Tu as raison. —

Connaissez-vous pour cet effet un moyen plus efficace que celui dont se servent les Égyptiens? — Quel est-il? — C'est de consacrer toutes les danses et tous les chants... Nous déterminerions les hymnes et les danses dont chaque sacrifice doit être accompagné... Si, dans la suite, quelqu'un s'avisait d'introduire, en l'honneur de quelque dieu, de nouveaux chants ou de nouvelles danses, les prêtres et les prêtresses, de concert avec les gardiens des lois, s'armeraient de l'autorité de la religion et des lois pour l'en empêcher; et, s'il ne se désistait pas de lui-même, tant qu'il vivrait, tout citoyen aurait droit de le traduire devant les juges comme coupable d'impiété... Quelque étrange que la chose paraisse, qu'il demeure arrêté que les chants seront chez nous autant de lois. Nous voyons que les anciens ont appelé du nom de lois les airs qu'on joue sur le luth : peut-être qu'en cela ils n'étaient guère éloignés de penser comme nous, et que celui qui leur donna le premier ce nom, entrevit, soit en songe, soit bien éveillé, la vérité de ce que nous avons dit. Établissons donc comme une règle inviolable que, lorsqu'on aura déterminé par autorité publique et consacré les chants et les danses qui conviennent à la jeunesse, il ne sera pas plus permis à personne de chanter et de danser d'une autre manière, que de violer quelque autre loi que ce soit. »

— II. Le beau et l'art selon Aristote. Platon avait posé les fondements de la science du beau; mais il n'avait pas, remarque avec raison M. Lévêque, « construit un de ces édifices complets, corrects, bien ordonnés, dont un regard embrasse l'ensemble et dont une habile distribution permet de visiter successivement et d'étudier, sans trop de travail, toutes les parties. » Pour cette seconde tâche, Aristote était l'homme qu'il fallait. Employa-t-il ses rares facultés d'observation, d'analyse, de classification, son génie méthodique et organisateur à constituer de toutes pièces la science dont son maître avait préparé et rassemblé les matériaux? Deux textes nous l'affirment. Le premier est d'Aristote lui-même; le voici : « Puisque le bon et le beau sont deux choses différentes (car le bon est surtout dans les actes; le beau réside même dans ce qui ne suppose pas de changement), on a tort de prétendre que les sciences mathématiques ne disent rien sur le beau et le bon. Au contraire, elles en parlent mieux et plus clairement que toutes les autres sciences. Parce qu'elles n'emploient pas les mots, montrant très-bien l'idée et la chose, on ne dira pas pour cela qu'elles n'y entendent rien. Or, les formes essentielles du beau sont l'ordre, la symétrie, la détermination, qui sont précisément l'objet principal des mathématiques; et puisque ces principes (je veux dire, par exemple, l'ordre et la détermination) sont évidemment causes d'une foule de choses, les mathématiques, à quelques égards, peuvent désigner le beau comme une cause de ce genre. » Ces derniers mots n'indiquent, il est vrai, qu'un projet; mais on peut croire que ce projet fut exécuté, puisque, dans son catalogue des ouvrages d'Aristote (et c'est là notre second texte), Diogène Laërce mentionne un traité sur le beau. On doit regretter que cet ouvrage soit perdu. Mais il nous reste dans la *Poétique* une application très-précieuse et très-remarquable des principes qu'il contenait. Aristote nous a laissé du beau une définition brève, nette et ferme. Cette définition s'ébauche dans le passage de la *Métaphysique* que nous venons de citer et où il est dit que les formes essentielles du beau sont l'*ordre*, la *symétrie*, la *détermination* (τοῦ δὲ καλοῦ μέγιστα εἴδη τάξις, καὶ συμμετρία, καὶ τὸ ὡρισμένον). Elle se complète, s'achève et s'affirme dans les termes les plus précis au septième chapitre de la *Poétique*. « Comme un être, dit Aristote, ou une chose composée de parties diverses, ne peut avoir de beauté qu'autant que ses parties sont disposées dans un certain ordre, et qu'elles ont en outre une dimension qui ne peut être arbitraire, puisque le beau consiste dans l'*ordre* et la *grandeur* (τὸ γὰρ καλὸν ἐν μεγέθει καὶ τάξει ἐστί), il s'ensuit, etc. »

Comment Aristote entendait-il ces deux conditions du beau, la grandeur et l'ordre? Dans le passage du septième chapitre de la *Poétique* déjà cité, la *grandeur* signifie une certaine étendue dans les limites de laquelle la tragédie doit se renfermer afin de ne pas durer plus de temps que n'en peut embrasser la mémoire du spectateur. « Un bel être ne saurait être ni excessivement petit, car on ne le verrait que confusément, parce que la vue s'en produirait dans un instant presque imperceptible; ni démesurément grand, car alors on ne pourrait en avoir une vue d'ensemble, et l'unité et le tout que cette vue devrait nous [illegible] à nos regards; par exemple [illegible] dix mille stades de long. [illegible] que, pour les corps et les [illegible] taine dimension qui [illegible] p d'œil, de même [illegible] vent avoir une cer- [illegible] lisse aisément [illegible] deur visible, [illegible]; cette gran- [illegible] e et la portée [illegible] cette condi- [illegible] er, qu'elle ne [illegible], sans [illegible] cette [illegible] beau. Ailleurs, il est clairement question de la grandeur morale. Aristote l'envisage comme la condition du beau dans l'art. Au chapitre quinzième de la *Poétique*, il est dit « que la tragédie est l'imitation d'êtres plus grands que le vulgaire, ou meilleurs que le vulgaire (βελτιων). » Au chapitre second, la même idée avait été annoncée en termes tout semblables : « C'est ainsi, avait dit Aristote, qu'Homère représente les hommes plus grands (ou meilleurs, βελτίονες) qu'ils ne sont, tandis que Cléophon les peint dans leur nature ordinaire, et que Hegemon de Thasos, inventeur de parodies et Nicocharès, l'auteur de la *Déliade*, les défigurent et les dégradent.... C'est là, du reste, la différence de la tragédie, qui sépare la tragédie et la comédie; car celle-ci veut peindre les hommes plus vicieux, et l'autre, meilleurs que nous ne les voyons. » Quel est le moyen de représenter les hommes meilleurs ou plus grands que le premier venu? Aristote répond que c'est de leur donner la grandeur même ou l'excellence du type de leur caractère: « La tragédie étant l'imitation d'êtres plus grands que le vulgaire, il faut suivre ici l'exemple des peintres habiles, qui, tout en faisant à chaque visage sa physionomie propre, et en gardant sa ressemblance, embellissent leur modèle. De même, le poëte, en représentant des caractères emportés ou faibles, ou des caractères de tel autre genre, doit en faire des types ou de douceur ou de fermeté, comme Agathon et Homère ont représenté leur Achille. »

Aux yeux d'Aristote, le second élément de la beauté était l'ordre, lequel rentre dans l'unité. Personne plus qu'Aristote n'a insisté sur l'extrême importance de l'unité : il l'a présentée sous toutes ses faces; il l'a recommandée sous tous ses aspects. Une première espèce d'unité qui doit être respectée, c'est la convenance du caractère d'un être relativement à la nature ou au genre de cet être. « Si, par exemple, remarque Aristote, il s'agit de peindre un caractère courageux, il faut faire attention qu'il n'est pas dans la nature de la femme d'être courageuse et terrible comme l'homme. » Une autre espèce d'unité, c'est l'égalité dans un même caractère, cette permanence des mêmes penchants et des mêmes habitudes, cette production des mêmes actes qui fait que le même personnage se ressemble toujours à lui-même. Aristote estime que cette unité est une des beautés nécessaires de la tragédie. « Le quatrième point, dit-il, est l'égalité. En effet, quand même le personnage imité serait d'un caractère inégal, ce caractère, une fois donné, doit être également inégal. » Mais ce n'est pas seulement dans chaque caractère que l'unité est, suivant Aristote, un élément essentiel de beauté : c'est aussi dans l'action de la tragédie et de l'épopée tout entière. Comme il a réclamé l'unité pour chacun des éléments du poëme pris séparément, il l'exige pour le poëme envisagé dans son ensemble. « Nous avons reconnu que la tragédie est l'imitation d'une action complète, et qui, de plus, a une certaine étendue; car, même sans étendue, une chose peut n'en être pas moins complète. Complet est ce qui a un commencement, un milieu et une fin. » Cette unité, semblable à celle d'un corps, d'un animal, d'un être vivant, se fera voir par le lien étroit qui rattachera entre elles les diverses parties du tout. « Il faut que les parties du drame soient disposées de telle sorte qu'on ne puisse en déplacer ou en retrancher une seule sans que l'ensemble tout entier en soit changé et bouleversé; car ce qui peut indifféremment figurer ou ne pas figurer dans l'œuvre sans y apporter aucun éclaircissement ne doit pas faire non plus partie de l'ensemble. » C'est en vertu de cette intime relation de toutes les parties que le dénoûment sort naturellement de la pièce elle-même. « Une conséquence évidente de ce qui précède, c'est que le dénoûment, dans toutes les pièces, doit sortir de la pièce elle-même, et qu'il ne doit point venir d'une machine, c'est-à-dire d'un ressort extérieur. » Voilà pourquoi les fables à épisodes ne valent jamais celles où tout se tient d'un bout à l'autre. « Les fables et les actions simples sont fort au-dessus des épisodiques. J'entends par épisodique une fable où les épisodes ne se succèdent les uns aux autres ni par le lien de la vraisemblance, ni par celui de la nécessité. Les mauvais poëtes composent de ces fables insuffisantes..... » La théorie de l'épopée proclame plus hautement encore, s'il est possible, cette suprême importance de l'unité variée et de la diversité harmonieusement une de l'action : « Évidemment, il faut que, dans ce genre, comme dans les tragédies, les fables soient dramatiques, qu'elles ne reproduisent qu'une seule action entière et complète, ayant un commencement, un milieu et une fin, et que ce soit en formant un tout bien complet, comme un être vivant (ὥσπερ ζῷον) que cette imitation provoque le plaisir qui lui est propre. »

L'*esthétique* d'Aristote est idéaliste, comme celle de Platon. On a vu plus haut que, selon le philosophe de Stagyre, les personnages de la tragédie doivent être supérieurs au vulgaire. Voici un autre passage où la doctrine de l'idéal se trouve nettement confessée, où l'objet de la poésie est placé au-dessus de la réalité actuelle et de la réalité historique: « L'objet du poëte est de raconter, non pas tout ce qui est arrivé, mais ce qui serait arrivé, ou ce qui était possible, à considérer la vraisemblance ou la nécessité des choses. La différence entre l'historien et le poëte n'est pas l'emploi des vers ou de la prose; car on pourrait mettre en vers l'histoire d'Hérodote, et ce n'en serait pas moins une histoire avec les vers ou sans les vers. Mais la vraie différence, c'est que l'un raconte ce qui a été, et l'autre ce qui aurait pu être. C'est là ce qui fait que la poésie est quelque chose à la fois de plus philosophique et de plus sérieux que l'histoire, puisque la poésie s'occupe davantage de l'universel, et que l'histoire s'occupe davantage du particulier. L'universel, en général, c'est l'ensemble des paroles ou des actes qui conviennent à tel personnage donné, vraisemblablement ou nécessairement; et c'est le but où vise la poésie en mettant des noms propres sur ces généralités. Le particulier, c'est, par exemple, ce qu'Alcibiade a fait ou ce qu'il a souffert. » Aristote est idéaliste encore en ce qu'il distingue fortement le beau de l'utile, à l'exemple de l'auteur du *Grand Hippias :* « Parmi les actes humains, les uns se rapportent au nécessaire, à l'utile; les autres se rapportent uniquement au beau. On ne recherche le nécessaire et l'utile *qu'en vue du beau* (τῶν καλῶν ἕνεκεν). Il faut savoir accomplir le nécessaire et l'utile; cependant le beau est supérieur à l'un et à l'autre (καὶ τἀναγκαῖα καὶ τὰ χρήσιμα δὲ πράττειν, τὰ δὲ καλὰ δεῖ μᾶλλον). La préoccupation exclusive des idées d'utilité ne convient ni aux âmes nobles, ni aux hommes libres (τὸ δὲ ζητεῖν πανταχοῦ τὸ χρήσιμον ἥκιστα ἁρμόττει τοῖς μεγαλοψυχόις καὶ τοῖς ἐλευθέροις.) »

La distinction du beau et de l'utile conduit Aristote à diviser les arts en deux grandes catégories. Les divers arts de ces deux classes ont ceci de commun qu'ils consistent les uns et les autres dans la production. « L'art se confond en nous avec la faculté qui produit les choses extérieures en s'aidant de la vraie raison. Tout art, quel qu'il soit, tend à produire; jamais ses efforts, ses spéculations n'ont qu'un but : c'est de faire naître quelqu'une de ces choses qui peuvent indifféremment être ou n'être pas, et dont le principe est uniquement dans celui qui fait, et non point dans la chose qui est faite. Ainsi, l'art ne se rapporte point aux choses qui existent nécessairement, non plus qu'aux choses que la nature gouverne seule; car toutes les choses de cet ordre ont en elles-mêmes le principe de leur existence..... L'art est donc une certaine faculté de produire, dirigée par la raison vraie. » La production peut avoir l'utile pour objet; elle peut aussi s'appliquer au beau; de là deux sortes d'arts : ceux qui satisfont aux nécessités de la vie et ceux qui se bornent à la rendre agréable. Aristote remarque que toujours les inventeurs de ceux-ci furent regardés comme supérieurs à ceux des autres, parce que leur science n'avait pas l'utilité pour but. « Pourquoi faut-il apprendre le dessin? dit-il ailleurs; est-ce pour éviter les erreurs et les mécomptes dans les achats et les ventes de meubles et d'ustensiles? Eh! non; c'est pour se former une intelligence plus exquise de la beauté des corps. De même, la fin de la musique, c'est de nous procurer un plaisir noble et pur, le vrai plaisir, le vrai délassement des hommes libres. Tout ce qui procure des plaisirs innocents peut concourir au but de la vie, et surtout peut être un moyen de délassement. Rarement l'homme atteint l'objet suprême de la vie; mais il a souvent besoin de repos et de jeux : et ne serait-ce que pour le simple plaisir qu'elle donne, ce serait encore tirer bon parti de la musique que de la prendre comme délassement, pourvu toutefois que ce plaisir soit recherché, non point à cause des résultats qui doivent suivre, mais seulement à cause de ce qui les a précédés, c'est-à-dire du travail et des soucis. »

La musique et les beaux-arts en général n'ont-ils d'autre fin que le délassement, l'agrément, le plaisir? Aristote ne le pense pas; il assigne à l'art un autre but, celui de développer et d'élever nos sentiments, et d'assurer une action aussi heureuse que puissante sur notre nature passionnelle et morale. « Quant à cette opinion commune qui recommande la culture de la musique, non pas pour elle seule, mais comme un moyen fort efficace de délassement, on peut se demander, tout en l'apprenant, si la musique est véritablement si secondaire, et si on ne peut lui assigner un plus noble objet que ce vulgaire emploi. Ne doit-on lui demander que ce plaisir banal qu'elle excite chez tous les hommes? car on ne peut nier qu'elle ne procure un plaisir tout physique, charmant sans distinction tous les âges, tous les caractères; ou bien ne doit-on pas rechercher encore si elle peut exercer quelque influence sur les cœurs, sur les âmes? Il suffirait, pour en démontrer la puissance morale, de prouver qu'elle peut modifier nos sentiments. Or, certainement elle les modifie. Qu'on voie l'impression produite sur les auditeurs par les œuvres de tant de musiciens, surtout par celles d'Olympus. Qui nierait qu'elles enthousiasment les âmes? et qu'est-ce que l'enthousiasme, si ce n'est une modification toute morale? Il suffit même, pour renouveler les vives impressions que cette musique nous donne, de l'entendre répéter sans l'accompagnement ou sans les paroles. »

Ainsi la principale fin de l'art est d'exalter nos sentiments et nos passions. Mais n'y a-t-il pas dans cette exaltation passionnelle la source d'un trouble dangereux pour les âmes? C'était la pensée de Platon, et c'est pour cela qu'il proscrivait la tragédie et l'épopée. Aristote ne partage pas cette manière de voir. Il est persuadé que, par la représentation des passions, le véritable art les épure en même temps qu'il les excite. Ce principe de l'épuration ou purification des passions par l'art caractérise l'*esthétique* d'Aristote et mérite l'attention du lecteur. Nous le voyons d'abord posé d'une manière générale dans la *Politique*. Aristote y attribue au chant une certaine vertu de purifier l'âme, et les impressions, dit-il, que quelques âmes éprouvent si puissamment, sont senties par tous les hommes, bien qu'à des degrés divers; tous, sans exception, sont portés par la musique à la pitié, à la crainte, à l'enthousiasme. Quelques personnes cèdent plus facilement que d'autres à ces impressions; et l'on peut voir comment, après avoir entendu une musique qui leur a bouleversé l'âme, elles se calment tout à coup en entendant les chants sacrés : c'est pour elles une sorte de guérison et de purification morale. Ces brusques changements se passent nécessairement dans les âmes qui se sont laissées aller, sous le charme de la musique, à la pitié, à la terreur ou à toute autre passion. Chaque auditeur est remué selon que ces sensations ont plus ou moins agi sur lui; mais tous, bien certainement, ont subi une sorte de purification et se sentent allégés par le plaisir qu'ils ont éprouvé. » Dans la *Politique*, Aristote revient sur la même idée; il y donne de la tragédie la définition suivante : « La tragédie est l'imitation de quelque action sérieuse et noble, complète, ayant un juste développement, sous forme de drame et non de récit, et arrivant, tout en excitant la pitié et la terreur, à *purifier* en nous ces deux sentiments. » Cette théorie de la purification des passions a été l'objet de bien des commentaires, de bien des controverses. Voltaire soutient, après bien d'autres, que corriger les mœurs était chez les Grecs le but principal du théâtre. Selon Voltaire, la crainte épurée, corrigée, nous apprend à supporter avec plus de courage les maux de la vie; la pitié épurée nous apprend à ne plaindre que les innocents. M. Barthélemy Saint-Hilaire repousse cette opinion de Voltaire. Il ne croit pas que la Muse doive avoir des intentions instructives et moralisatrices, ni qu'Aristote ait jamais pensé à lui prescrire ces intentions. Il ne faut pas, selon lui, chercher si loin la pensée d'Aristote. Quand le philosophe demande que la tragédie épure en nous la pitié et la terreur, il veut dire simplement que ces deux passions, ressenties par l'auditeur intelligent d'une œuvre bien faite, ne doivent rien avoir de cette angoisse qu'elles ont dans la réalité. Ainsi, l'on est ému de terreur et de pitié quand Oreste, la hache à la main, entre dans le palais, et que Clytemnestre, sa mère, implore à grands cris et vainement son implacable fils. Mais cette pitié et cette terreur, toutes sincères qu'elles sont, sous l'empire de la poésie, ne sont rien en comparaison de l'émotion affreuse dont nous serions déchirés, si nous voyions réellement une mère lutter contre son fils dénaturé qui l'égorgerait. De quelle horreur ne serions-nous pas saisis? Au contraire, la terreur et la pitié que nous éprouvons au théâtre sont un plaisir délicieux et raffiné. La représentation dramatique, la fiction du poëte les a épurées. Nous sommes encore vivement remués; mais c'est un bonheur au lieu d'être une souffrance.

— III. Le beau et l'art selon Plotin. « Le beau affecte principalement le sens de la vue. Cependant l'oreille le perçoit aussi, soit dans l'harmonie des paroles, soit dans les divers genres de musique; car des chants et des rhythmes sont également beaux. Si nous nous élevons du domaine des sens à une région supérieure, nous retrouvons également le beau dans les occupations, dans les actions, dans les habitudes, dans les sciences, aussi bien que dans les vertus. Y a-t-il encore une beauté supérieure? Quelle est la cause qui fait que certains corps nous paraissent beaux, que notre oreille écoute avec plaisir des rhythmes qu'elle juge mélodieux, que nous aimons des beautés purement morales? La beauté de tous les objets dérive-t-elle d'un principe unique, immuable, ou bien reconnaîtrons-nous tel principe de beauté pour les corps, tel autre pour une autre chose? Quels sont alors ces principes, s'il y en a plusieurs? Quel est ce principe, s'il n'y en a qu'un? » Tels sont les termes dans lesquels Plotin se pose les questions fondamentales de l'*esthétique;* c'est par ces lignes que s'ouvre le sixième livre de la première *Ennéade*, spécialement consacrée au beau. Nous y trouvons d'abord la distinction du beau sensible et du beau moral, et cette remarque, déjà faite par Platon et par Aristote, que deux seulement de nos sens, la vue et l'ouïe, nous ouvrent le domaine du beau sensible.

Comme Platon dans le *Grand Hippias*, Plotin fait très-bien ressortir la difficulté de donner une définition qui embrasse tout le défini, et qui réunisse tous les objets si différents auxquels s'applique le mot *beau*. En voici une qui est souvent répétée : « Ce qui constitue la beauté, c'est la proportion des parties relativement les unes aux autres et relativement à l'ensemble. » Le philosophe alexandrin la soumet à une critique remarquable qui rappelle, développe et complète celle de Platon. Si la beauté des corps, dit-il, consiste uniquement dans la symétrie et la

juste proportion de leurs parties, elle ne saurait se trouver dans rien de simple; elle ne peut nécessairement apparaître que dans le composé; l'ensemble seul sera beau; les parties n'auront par elles-mêmes aucune beauté: elles ne seront belles que par leur rapport avec l'ensemble. Cependant, si l'ensemble est beau, il paraît nécessaire que les parties aussi soient belles; le beau ne saurait, en effet, résulter de l'assemblage de choses laides: il faut donc que la beauté soit répandue sur toutes les parties. Dans le même système, les couleurs qui sont belles, comme la lumière du soleil, mais qui sont simples et qui n'empruntent pas leur beauté à la proportion, seront exclues du domaine de la beauté. Comment l'or sera-t-il beau? Comment l'éclair brillant dans la nuit, comment les astres seront-ils beaux à contempler? Il faudra prétendre de même que, dans les sons, ce qui est simple n'a point de beauté; cependant, dans une belle harmonie, chaque son, même isolé, a sa beauté propre. Tout en gardant les mêmes proportions, un même visage paraît tantôt beau, tantôt laid; comment ne pas convenir alors que la proportion n'est pas la beauté même, mais qu'elle emprunte elle-même sa beauté à un principe supérieur? Passons maintenant aux occupations, aux discours. Prétend-on que leur beauté dépend aussi de la proportion? Alors en quoi fait-on consister la proportion quand il s'agit d'occupations, de lois, d'études, de sciences? Comment les spéculations de la science peuvent-elles avoir entre elles des rapports de proportion? Dira-t-on que ces rapports consistent dans l'accord que ces spéculations ont entre elles? Mais les choses mauvaises elles-mêmes peuvent avoir entre elles un certain accord, une certaine harmonie; ainsi prétendre, par exemple, que la sagesse est simplicité d'esprit et que la justice est une sottise généreuse, ce sont là deux assertions qui s'accordent parfaitement, qui sont tout à fait en harmonie et en rapport l'une avec l'autre. Ensuite, toute vertu est une beauté de l'âme beaucoup plus vraie que celles que nous avons précédemment examinées: comment peut-il y avoir proportion dans la vertu, puisqu'on n'y trouve ni grandeur ni nombre? L'âme étant divisée en plusieurs facultés, qui déterminera dans quel rapport doit s'effectuer, pour produire la beauté, la combinaison de ces facultés ou des spéculations auxquelles l'âme se livre? Enfin, comment y aura-t-il beauté dans l'intelligence pure, si la beauté n'est que la proportion?

Pour définir la beauté, force est donc de chercher un principe supérieur à la proportion. Ce principe, selon Plotin, c'est la *forme*. Mais il faut comprendre quel sens présente cette expression dans la métaphysique du philosophe alexandrin. Combinant la doctrine platonicienne des *idées* avec les conceptions péripatéticiennes de *forme* et d'*acte*, Plotin distingue dans tout objet deux éléments, la *matière* et la *forme*. La *matière* est en puissance dans tous les êtres; par suite, elle est le *non-être*, la *laideur* et le *mal*. La *forme* est l'acte, c'est-à-dire l'essence; elle seule possède l'existence réelle, la beauté et la bonté. Les degrés de la forme sont les degrés mêmes de la pensée et de la vie, savoir: 1° l'*idée* (ἴδεα) ou *forme intelligible* (εἶδος), principe de la vie intellectuelle; 2° la *raison* (λόγος), principe de la vie rationnelle, qui est propre à l'âme raisonnable; 3° la *raison séminale* ou *génératrice* (σπερματικὸς ἢ γεννητικὸς λόγος), qui est le principe de la vie sensitive, et qui donne au corps la *forme sensible* (μορφή); 4° la *nature* (φύσις), principe de la vie végétative; 5° l'*habitude* (ἕξις), principe d'unité des êtres inorganiques. Ce principe de la *forme* nous explique, selon Plotin, la sympathie de l'âme pour le beau, et nous fait pénétrer au fond de cette similitude mystérieuse qui existe entre le beau sensible et le beau intelligible, et dont témoigne le langage. « La beauté, dit-il, est quelque chose qui est sensible au premier aspect, que l'âme reconnaît comme intime et sympathique à sa propre essence, qu'elle accueille et s'assimile; mais, qu'elle rencontre un objet difforme, elle recule, le répudie et le repousse comme étranger et antipathique à sa propre nature. C'est que, l'âme étant telle qu'elle est, c'est-à-dire d'une essence supérieure à tous les autres êtres, quand elle aperçoit un objet qui a de l'affinité avec sa nature, ou qui seulement en porte quelque trace, elle se réjouit, elle est transportée, elle rapproche cet objet de sa propre nature, elle pense à elle-même et à son essence intime. Quelle similitude y a-t-il donc entre le beau sensible et le beau intelligible? car on ne saurait méconnaître cette similitude. Comment les objets sensibles peuvent-ils être beaux en même temps que les objets intelligibles? *C'est parce que les objets sensibles participent à une forme* (μετοχὴ εἴδους). Tant qu'un objet sans forme, mais capable, par sa nature, de recevoir une *forme intelligible* ou *sensible* (εἶδος, μορφή), reste *sans forme* et *sans raison*, il est laid. Ce qui demeure complètement étranger à toute raison divine est le laid absolu. On doit regarder comme laid tout objet qui n'est pas entièrement sous l'empire d'une forme et d'une raison. En venant se joindre à la matière, la forme coordonne les diverses parties qui doivent composer l'unité, les combine, et, par leur harmonie, produit quelque chose qui est un. Puisqu'elle est une, il faut bien que ce qu'elle façonne soit un aussi, autant que le peut être un objet composé. Quand un tel objet est arrivé à l'unité, la beauté réside en lui, et elle se communique aux parties aussi bien qu'à l'ensemble. Quand elle rencontre un tout dont les parties sont parfaitement semblables, elle s'y répand uniformément. Ainsi, elle se montre tantôt dans un édifice entier, tantôt dans une pierre seule, dans les produits de l'art comme dans les œuvres de la nature. C'est ainsi que les corps deviennent beaux par leur *participation à une raison* (κοινωνία λόγου) qui leur vient de Dieu.»

Ainsi, dans la théorie de Plotin, la beauté des corps ne vient pas des corps eux-mêmes, mais de l'élément formel, incorporel et, pour ainsi dire, animique, qui descend sur la matière et y fait resplendir une faible et grossière image de la beauté suprême. D'où vient la beauté de la couleur? C'est que la couleur soumet à son empire les ténèbres de la matière, par la présence de la lumière, qui est une chose incorporelle, une raison, une forme. Pourquoi le feu est-il supérieur en beauté à tous les autres corps? C'est qu'il joue à l'égard des autres éléments le rôle de forme. « Il occupe les régions les plus élevées; il est le plus subtil des corps, parce qu'il est celui qui se rapproche le plus des êtres incorporels; c'est encore le seul qui, sans se laisser pénétrer par les autres corps, les pénètre tous; il leur communique la chaleur sans se refroidir; il possède la couleur par son essence même, et c'est lui qui la communique aux autres; il brille, il resplendit parce qu'il est une forme. Le corps où il ne domine pas, n'offrant qu'une teinte décolorée, n'est plus beau, parce qu'il ne participe pas à toute la forme de la couleur. » Rien de plus simple, dans cette théorie, que le passage de la beauté sensible et corporelle à la beauté intelligible et morale; l'objet de l'*esthétique* se trouve réduit à l'unité; il n'y a plus en réalité qu'une seule espèce de beauté, la beauté spirituelle. Rien de plus simple aussi et de plus facile à comprendre que la perception du beau par l'âme et que l'émotion catholique qui résulte de cette perception. C'est l'âme qui se retrouve, pour ainsi dire, elle-même dans cette beauté qu'elle contemple, et qui s'unit joyeusement à une nature semblable à la sienne. Si le beau physique ne dérivait d'une source immatérielle, il serait étranger et inaccessible à l'âme. « Comment ce qui est corporel peut-il avoir quelque liaison avec ce qui est supérieur aux corps? Comment, par exemple, l'architecte peut-il juger beau un édifice placé devant ses yeux en le comparant avec l'idée qu'il en a en lui? N'est-ce pas parce que l'objet extérieur, abstraction faite des pierres, n'est autre chose que la forme intérieure, divisée sans doute dans l'étendue de la matière, mais toujours une, quoique se manifestant dans le multiple? Quand les sens aperçoivent dans un objet la forme qui enchaîne, unit et maîtrise une substance sans forme et, par conséquent, d'une nature contraire à la sienne, qu'ils voient une figure qui se distingue des autres figures par son élégance, alors l'âme, réunissant ces éléments multiples, les rapproche, les compare à la forme indivisible qu'elle porte en elle-même, et prononce leur accord, leur affinité et leur sympathie avec ce type intérieur. C'est ainsi que l'homme de bien, apercevant dans un jeune homme le caractère de la vertu, en est agréablement frappé, parce qu'il le trouve en harmonie avec le vrai type de la vertu qu'il a en lui. »

La doctrine de Plotin sur l'art est idéaliste comme sa théorie du beau. Comme Platon, il enseigne que l'objet de l'art est de réaliser le beau, que l'art n'est pas l'imitation de la nature quelconque, mais la représentation de la nature idéale. Si l'on cherche, dit-il, à rabaisser les arts en disant que pour créer ils imitent la nature, nous répondrons d'abord que les natures des êtres sont elles-mêmes les images d'autres essences; ensuite, que les arts ne se bornent pas à imiter les objets qui s'offrent à nos regards, mais qu'ils remontent jusqu'aux raisons idéales dont dérive la nature des objets; enfin, qu'ils créent beaucoup de choses par eux-mêmes, et qu'ils ajoutent ce qui manque à la perfection de l'objet, parce qu'ils possèdent en eux-mêmes la beauté. Phidias semble avoir représenté Jupiter sans jeter nul regard sur les choses sensibles, en le concevant tel qu'il nous apparaîtrait s'il se révélait jamais à nos yeux.

— IV. Le beau selon saint Augustin. Après Plotin, il n'y a plus dans l'antiquité que saint Augustin qui ait soumis la question du beau à un examen philosophique. L'auteur des *Confessions* avait composé sur cette question un livre qui, malheureusement, est perdu; mais on retrouve la pensée qui l'avait inspiré dans ses autres écrits, notamment dans le *Traité sur la musique*. Saint Augustin résume sa théorie du beau dans cette phrase si souvent citée: *Omnis porro pulchritudinis forma unitas est*. Son principe est, en effet, celui de l'unité et de la proportion des parties comme constituant le caractère essentiel de la beauté. Adoptant la méthode dialectique de Platon, saint Augustin se sert de la musique sensible pour s'exciter à concevoir l'harmonie rationnelle, et de celle-ci pour s'élever à entrevoir l'harmonie de la nature divine elle-même. Parvenu jusqu'à Dieu, il le proclame *un* et multiple: un de cette unité qui est l'harmonie de toutes les plus hautes puissances; multiple, de la multiplicité des vertus infinies; beau, en un mot. C'est en pensant à ce caractère harmonieusement un de l'essence de Dieu qu'il définit le beau en général par l'unité. Mais l'unité dont il fait la forme de la beauté (*pulchritudinis forma*) n'est évidemment pas l'unité simple et absolue: c'est l'unité synthétique et collective, l'unité jointe à la pluralité, à la variété. Il se plaît à dire que la sagesse de Dieu est uniformément diverse et diversement uniforme. Dieu, beauté absolue, est, selon saint Augustin, le principe et la source de toutes les beautés qui sont dans le monde. Il n'y a point de plus excellent ouvrier que Dieu, ni d'art plus efficace que sa parole. Tout ce qui existe n'existe que par la forme, la mesure, le nombre, éléments de la beauté. Mais les choses ne tiennent pas leur forme d'elles-mêmes; elles la reçoivent de la forme éternelle, principe de tout être. Beauté suprême, forme des formes, Dieu a tout ordonné selon des proportions inaltérables, et c'est en quoi consiste la beauté du monde, beauté qui nous révèle le créateur et conduit notre âme au bien. Proportion, unité, ordre, loi, voilà les traits évidents de la beauté du monde. Tout cela est platonicien. Saint Augustin rappelle et prend à son compte les spéculations de Plotin et de l'école néoplatonicienne sur la forme éternelle, d'où dérive tout être, tout bien, toute beauté. « Plotin, philosophe platonicien, dit-il, a discuté la question de la Providence, et il lui suffit de la beauté des fleurs et des feuilles pour prouver cette Providence, dont la beauté est intelligible et ineffable, qui descend des hauteurs de la majesté divine jusqu'aux choses de la terre les plus viles et les plus basses, puisque, en effet, ces créatures si frêles et qui passent si vite n'auraient point leurs beautés et leurs harmonieuses proportions si elles n'étaient formées par un être toujours subsistant, qui enveloppe tout dans sa forme intelligible et immuable. » Et ailleurs: « Voyant que les corps et l'âme ont des formes plus ou moins belles et excellentes, et que, s'ils n'avaient point de formes, ils n'auraient point d'être, les philosophes platoniciens ont compris qu'il y a un être où se trouve la forme première et immuable, laquelle, à ce titre, n'est comparable avec aucune autre. » En somme, on ne peut rien signaler d'original dans l'*esthétique* de saint Augustin.

— V. Le beau selon Hutcheson. Négligée pendant tout le moyen âge, omise par les premiers cartésiens, plus portés aux sciences et surtout à la géométrie que passionnés pour les arts, la question du beau ne reparaît dans les préoccupations philosophiques qu'au commencement du XVIII^e siècle. Nous la voyons alors soulevée en Angleterre par Hutcheson, en France par le P. André. Hutcheson a consigné ses vues *esthétiques* dans un livre intitulé: *Recherches sur l'origine de nos idées de beauté et de vertu*, qui parut anonyme en 1725. Selon ce philosophe, l'idée du beau est immédiate. « La beauté, dit-il, nous frappe dès la première vue. » L'idée de la beauté nous plaît nécessairement et immédiatement; ce qui la caractérise, c'est qu'elle est profondément distincte de celle de l'utile, et que le plaisir qu'elle nous apporte n'a rien de commun avec la joie que nous sentons à la vue de quelque avantage.

Hutcheson insiste longuement sur le caractère désintéressé de l'idée du beau. « Combien de fois ne nous arrive-t-il pas de négliger ce qui est utile et convenable pour obtenir ce qui est beau, sans nous proposer d'autre avantage dans cette poursuite que le plaisir qui accompagne les idées que l'objet excite en nous! Cela prouve que, quoi que nous puissions rechercher en ce qui est beau, par amour-propre et dans la seule vue de nous procurer des plaisirs qui nous flattent, ainsi qu'il arrive à l'égard de l'architecture, du jardinage et de plusieurs autres objets semblables, il ne laisse pas d'y avoir un sentiment de beauté antérieur à la considération de ces avantages... Le sentiment de la beauté des objets est fort différent du désir que nous avons de les posséder. Ce désir que nous sentons de posséder ce qui est beau peut être contre-balancé par les récompenses et les châtiments; mais les uns ni les autres n'auront jamais de pouvoir sur le sentiment que nous en avons. Si nous n'avions point en nous le sentiment de la beauté et de l'harmonie, nous trouverions peut-être les édifices, les jardins, les habits et les équipages convenables, utiles, chauds ou commodes; mais jamais nous ne les regarderions comme beaux. Un écrivain a osé avancer que toute la beauté en général n'est fondée que sur l'utilité qu'on découvre ou qu'on imagine dans l'objet où elle se rencontre. Sa raison est que l'idée de l'utile se présente continuellement à notre esprit, lorsque nous jugeons de la forme des chaises, des portes, des tables et de quelques autres ustensiles d'une utilité évidente; mais on voit, au contraire, que, dans ces objets-là même, on cherche la conformité des parties, quoiqu'on eût pu s'en passer. Par exemple, les pieds d'une chaise ne laisseraient pas de servir également, quoique d'une forme toute différente, s'ils avaient la même longueur, et quoique l'un fût droit et l'autre courbe, l'un tourné en dedans et l'autre en dehors. Quelle utilité retire-t-on de l'imitation des ouvrages de la nature dans l'architecture? Pourquoi un pilier qui tient des proportions du corps humain nous plaît-il plus qu'un autre? Ce pilier est-il destiné au même usage que l'homme? A quoi bon imiter les autres objets naturels et réguliers dans l'entablement? N'est-ce pas parce que l'imitation nous plaît partout où elle se trouve, indépendamment de l'avantage que nous pouvons en retirer? L'homme n'aime-t-il que la figure des animaux dont il espère recevoir l'utilité? La figure d'un cheval ou d'un bœuf peut bien être un garant des services que le propriétaire a le droit de s'en promettre; mais sera-t-il le seul à être charmé de la beauté de ces animaux? Ne découvre-t-on pas de la beauté dans les plantes, les fleurs et les animaux dont l'usage nous est inconnu? »

L'idée du beau est universelle. Ce qui le prouve, dit Hutcheson, c'est que tous les hommes aiment mieux l'uniformité dans les sujets les plus simples que son contraire, lors même qu'ils n'en espèrent aucun avantage. On n'a jamais vu un homme choisir, de propos délibéré, un trapèze ou quelque courbe irrégulière pour en faire le plan de sa maison, ou négliger le parallélisme et l'égalité dans la construction des murailles opposées, à moins qu'il n'y ait été obligé par quelque motif de convenance. De même, on ne s'est jamais servi de trapèze ou de courbes irrégulières pour les portes ou les fenêtres, quoique ces figures eussent pu également être employées au même usage et souvent épargner aux ouvriers du temps, du travail et de la dépense. Malgré la bizarrerie qui règne dans les modes, il ne s'en est jamais imaginé aucune où l'on n'ait pu remarquer quelque symétrie, ne fût-ce que dans la ressemblance des deux côtés du même habit et dans quelque convenance avec la figure du corps. Qui jamais s'est plu dans l'inégalité des fenêtres d'un même étage, ou dans celle des jambes, des bras, des yeux ou des joues d'une maîtresse?

En ce qui touche l'origine de l'idée du beau, Hutcheson réfute à merveille les opinions qui la font dériver de la coutume ou de l'éducation. Ce n'est pas, dit-il, la coutume ni l'éducation qui pourraient faire naître en nous le goût du beau, si nous ne possédions naturellement et antérieurement la faculté de l'apercevoir. La coutume ne donne aucun sens nouveau. Jamais elle ne nous ferait trouver agréables les liqueurs et les remèdes qui irritent et qui enivrent, s'ils n'étaient pas tels au goût. De même, si nous n'avions pas un sens naturel de la beauté, la coutume ne nous eût jamais fait imaginer de la beauté dans les objets, comme elle ne nous eût jamais fait goûter les charmes de l'harmonie si nous eussions été sans oreilles. La coutume peut nous rendre capables d'avoir des idées plus complètes de la beauté des corps ou de l'harmonie des sons, en augmentant notre attention et la faculté d'apercevoir qui est en nous; mais elle paraît plus capable d'affaiblir que de fortifier les idées du beau ou les impressions agréables que les objets réguliers font sur nous. Serait-il possible autrement qu'une personne sortît en plein air par un beau soleil ou pendant une nuit fort claire sans éprouver ces transports que Milton nous peint dans nos premiers parents, au moment de leur création? La coutume peut aussi nous aider à découvrir plus aisément l'usage d'une machine composée et nous en faire connaître l'utilité; mais elle ne saurait jamais nous la faire imaginer comme belle, si nous n'avions aucun sentiment naturel de la beauté. Nous pouvons de même, avec son secours, découvrir avec plus de facilité la vérité des théorèmes composés; mais nous éprouvons que leur beauté nous frappe aussi vivement dès la première fois qu'après les avoir examinés avec plus d'attention. Elle nous rend aussi plus capables de retenir et de comparer les idées complexes et, par conséquent, de discerner certaine uniformité plus compliquée, qui échappe à ceux qui ne sont point encore versés dans aucun art. Mais tout cela suppose un sentiment naturel de beauté fondé sur l'uniformité. Un aveugle-né peut avoir entendu mépriser une couleur et la concevoir comme une qualité sensible tout à fait différente des autres sens; mais c'est tout. De même, un homme qui, naturellement, n'a aucun goût, ne saurait recevoir l'idée de ce sens par le secours de l'éducation. L'éducation du Goth peut bien lui persuader que l'architecture de son pays est la plus parfaite, et la haine qu'il a conçue contre les Romains lui faire de même attacher quelques idées désagréables à leurs édifices et l'exciter à les démolir; mais jamais il n'eût été sujet à de pareils préjugés s'il n'avait eu aucun sentiment de la beauté. Un aveugle a-t-il jamais raisonné sur la préférence que mérite le pourpre ou l'écarlate? La connaissance de l'anatomie, l'étude de la nature, une observation exacte de l'air du visage et des attitudes du corps qui accompagnent les sentiments, les actions et les passions, peuvent nous mettre en état de juger de la justesse de l'imitation; mais si nous n'avions aucun sentiment naturel de la beauté qui s'y trouve, nous n'en serions pas plus touchés que de l'arrangement d'une centaine de cailloux jetés au hasard.

Hutcheson n'admet pas non plus que l'idée du beau dérive de la sensation physique. La faculté qui nous donne cette idée est, à son avis, un sens intérieur différent des sens externes. « On pourrait appeler, dit-il, les idées

que nous avons de la beauté et de l'harmonie perceptions des sens extérieurs de la vue et de l'ouïe ; mais il faut bien les distinguer des autres sensations, qui appartiennent également à la vue et à l'ouïe, et que les hommes peuvent avoir sans aucune perception de la beauté et de l'harmonie. Une autre raison qui nous empêche d'attribuer l'idée du beau aux sens extérieurs, c'est que, dans quelques autres perceptions où ces sens ont très-peu de part, nous découvrons encore de la beauté, par exemple, dans les théorèmes, dans les vérités universelles, dans les causes générales, et dans quelques principes applicables à un grand nombre d'objets. Puisqu'il y a tant de facultés différentes d'apercevoir, et puisque les perceptions les plus parfaites des sens extérieurs ne produisent pas le même plaisir qu'une personne de bon goût trouve dans la beauté ou dans l'harmonie, on peut avec raison désigner par un autre nom ces perceptions plus subtiles et plus agréables qui proviennent de ces deux qualités, et appeler sens intérieur la faculté que nous avons de recevoir ces sortes d'impressions. La différence qu'on remarque entre les perceptions suffit pour autoriser l'usage d'un nom différent, surtout lorsqu'on a soin d'en fixer la signification.

Reste à savoir en quoi consiste la beauté, quelles sont les qualités qui, se rencontrant dans un objet, le font beau, et plus ou moins beau selon que cet objet les possède plus ou moins. Après avoir distingué la beauté naturelle, qu'il appelle absolue, de la beauté d'imitation, qu'il appelle relative ou comparative, Hutcheson trouve les éléments essentiels de l'une et de l'autre dans l'accord de la variété et de l'unité, qu'il nomme improprement uniformité. Il semble, dit-il, que les figures les plus propres à exciter en nous l'idée de la beauté sont celles dans lesquelles l'uniformité se trouve jointe à la variété. Ce que nous appelons beauté dans les objets, en parlant mathématiquement, paraît être en raison composée de l'uniformité et de la variété, de sorte que là où l'uniformité des corps est égale, la beauté s'y découvre à proportion de la variété, et *vice versa*. Hutcheson cite d'abord des exemples empruntés aux figures de la géométrie ; puis il passe à la beauté naturelle. « L'idée que nous avons de la beauté qui règne dans les ouvrages de la nature a le même fondement. On remarque, dans chacune des parties de l'univers que nous appelons belles, une uniformité surprenante, jointe à une variété presque infinie. » Il passe en revue les principaux objets de la nature, sur laquelle il vérifie sa théorie. Il l'applique ensuite aux créations de l'art. « On peut observer la même chose dans tous les ouvrages de l'art, sans en excepter même les ustensiles les plus communs, car on trouve que la beauté de chacun d'eux dépend uniquement de l'uniformité et de la variété, sans lesquelles ils paraissent mesquins, irréguliers et difformes. »

Hutcheson termine ses *Recherches sur la beauté* en les rattachant à la théodicée. Il établit que la beauté des objets et des êtres créés, n'étant autre chose que la variété ramenée à l'unité, témoigne d'une régularité universelle, où il est impossible de ne pas voir l'œuvre d'une cause intelligente. Partout se rencontre le beau à quelque degré, et toute beauté est une combinaison régulière ; il y a donc partout un dessein manifeste, une Providence. La force de cet argument augmente à proportion de la beauté qui se rencontre dans la nature. Plus une machine qui fonctionne est compliquée, plus on est obligé de supposer une sagesse profonde dans sa cause, suivant la multiplication des parties et la convenance de leur structure, alors même qu'on aperçoit mal ou qu'on ignore entièrement l'intention du tout. La mesure de la beauté étant le rapport de la variété à l'unité, il y a d'autant plus de beauté dans la nature que nous voyons un grand nombre d'effets utiles ou agréables résulter d'une cause générale. Qui est-ce qui ne trouve pas plus de perfection et de beauté dans une horloge qui marque les heures, les minutes, les secondes et les jours du mois à l'aide d'un seul ressort ou d'un seul poids, que dans une machine qui ne produit le même effet et ne satisfait aux mêmes fins que par des mouvements plus composés? Or, l'étude de la nature nous découvre plusieurs exemples de causes universelles, de principes d'une simplicité admirable, entre autres la gravitation.

— VI. Le beau selon le P. André. Nous serons bref sur l'*esthétique* du P. André, dont nous avons analysé ailleurs l'*Essai sur le beau*. Le P. André y établit qu'il y a un beau essentiel, indépendant de toute institution, même divine ; en second lieu, qu'il y a un beau naturel et indépendant de l'opinion des hommes ; enfin, qu'il y a une espèce de beau, d'institution humaine, et qui est arbitraire jusqu'à un certain point. Il envisage ces trois sortes de beauté dans les corps, dans les mœurs et dans l'esprit, et il les ramène toutes à cette beauté que saint Augustin a définie en disant : *Omnis porro pulchritudinis forma unitas est*. Selon le P. André, l'ordre est le principe de la beauté. Voici d'abord le beau visible essentiel, qui consiste dans l'ordre géométrique, c'est-à-dire dans la régularité et la symétrie des formes. Il y a ensuite un beau visible naturel, qui dépend des lois de la nature telles que le Créateur les a établies, de la lumière, qui est belle de son propre fonds, des couleurs qui naissent de la lumière. Quant au beau visible, que le P. André reconnaît exister dans le corps humain, il l'attribue, non-seulement à l'ordre, mais à la présence de l'âme : « Peut-on avoir des yeux et ne pas voir que l'âme répand sur le visage un air de pensée, de sentiment, d'action qui lui donne un nouveau genre de beauté inconnue à tout le reste du monde visible? » Dans les mœurs, c'est l'ordre qui est toujours le fondement du beau. L'ordre moral est essentiel ou naturel, comme l'ordre visible. Qu'est-ce que l'ordre moral essentiel? C'est le monde intelligible où Dieu est au premier rang, l'esprit créé au-dessous, et la matière au dernier degré. L'ordre naturel consiste dans les liens de cœur et d'affection qui rattachent les hommes les uns aux autres. En effet, cet ordre de sentiment est la règle de nos devoirs naturels par rapport aux autres hommes. Ces sentiments sont beaux par eux-mêmes ; mais il faut défendre cette beauté primitive contre les passions rebelles nées pour le malheur du genre humain. C'est encore l'unité jointe à la variété que le P. André considère comme le principe de la beauté dans les ouvrages de l'esprit et dans l'esprit lui-même. On doit remarquer que l'*esthétique* du P. André, fondée sur l'idée d'ordre, est cartésienne. On y retrouve cette conception toute géométrique et toute mécanique de la nature, qui caractérise la philosophie de Descartes et de Malebranche. Cependant, dans son discours sur les *Grâces*, il arrive presque à la théorie de l'expression qui fait de la beauté extérieure le rayonnement de la force interne de la vie de l'âme. Nous en donnerons pour preuve le passage suivant sur les fleurs et sur les oiseaux. « C'est un certain air de vie que nous apercevons dans les fleurs ; il semble qu'elles respirent, et il y a même de grands philosophes qui en sont persuadés. Quoi qu'il en soit, il est manifeste qu'elles ont un air de vie sensible ; ce qui leur donne, sur les corps inanimés les plus gracieux, la même supériorité d'agréments que nous découvrons dans une fleur véritable sur une fleur peinte. Nous avons relevé l'éclat des fleurs par cet air de vie qu'elles respirent, mais on m'avouera que le sang et les esprits ont une tout autre force pour animer les beautés du genre animal ; que la faculté de se mouvoir eux-mêmes, accordée par la nature aux sujets de cet empire, ajoute un nouveau lustre à tous les agréments qu'ils ont reçus ; en un mot, que les grâces qui ont pour principe une *espèce d'âme* et de sentiment nous doivent paraître incontestablement plus gracieuses. »

— VII. Le beau selon Baumgarten. Dans cette revue de théories *esthétiques*, nous ne saurions omettre, si faible qu'en soit le mérite, celle du philosophe obscur qui fut non le père, mais le parrain de la science du beau. C'est Baumgarten qui a donné à cette branche de la philosophie le nom d'*esthétique* ; et ce nom a survécu à la théorie qui lui a donné naissance. Disciple de Leibnitz et de Wolf, Baumgarten place le domaine du beau dans ce qu'il appelle la connaissance sensible, la perfection sensible. Qu'est-ce que la connaissance sensible? Il faut se rappeler que, d'après Wolf, nous avons deux espèces de facultés de connaître, les facultés supérieures, comprises sous le nom d'entendement, et les facultés inférieures, qui ne dépassent pas la sphère des sens. Les idées claires, les idées logiques, appartiennent aux premières ; les perceptions confuses, les représentations qui n'arrivent jamais jusqu'à la clarté distincte, relèvent des secondes. Selon Baumgarten, l'idée du beau doit être placée dans cette seconde catégorie ; ce sont les facultés inférieures qu'elle met en jeu. Comme il y a deux connaissances : une connaissance sensible, obscure, confuse, inférieure, et une connaissance rationnelle, claire et supérieure, il y a aussi deux perfections : la perfection rationnelle, qui constitue le bien et qui est l'objet de la morale, et la perfection sensible, qui constitue le beau. Connaissance *sensible*, perfection *sensible*, voilà l'objet de la science du beau ; de là le nom d'*esthétique* donné par Baumgarten à cette science. On voit qu'il fait reposer l'*esthétique*, comme la morale, sur l'idée de perfection. Toute la différence entre l'une et l'autre est dans l'ordre de représentations auxquelles cette idée de perfection est appliquée. En quoi consiste la perfection sensible? Elle consiste dans un triple accord : 1º accord entre les pensées et les choses ; 2º accord entre les pensées et les pensées ; 3º accord entre les pensées et leurs signes extérieurs. Cet ordre triple constitue la perfection de la connaissance sensible, c'est-à-dire la beauté ; le contraire de cet ordre est l'imperfection, la laideur. Sur cette théorie du beau, nous ferons trois observations : 1º elle restreint arbitrairement la catégorie du beau, en appliquant ce nom uniquement au beau sensible, en quoi elle se met en opposition avec la philosophie ancienne ; 2º dans la sphère où elle le renferme, elle confond le beau avec le bien ; 3º par la définition qu'elle en donne, elle le confond avec le vrai.

— VIII. Le beau selon Reid. Hutcheson et Reid sont les premiers maîtres, les fondateurs de la philosophie écossaise. Ce qui caractérise les penseurs de cette école, c'est d'avoir, en psychologie, en morale, en *esthétique*, réagi contre le sensualisme, et cela au nom même de l'expérience, et sans sortir des habitudes analytiques et descriptives qui distinguent le génie anglais. Nous avons vu Hutcheson établir que le beau est différent de l'utile, que l'idée du beau est une idée simple et primitive qui ne vient ni des sens ni du raisonnement, et qui doit être rapportée en nous à une faculté particulière, à un sens extérieur, au sens du beau. De plus, dans la question des principes constitutifs du beau, Hutcheson était arrivé au système qui met la beauté dans le rapport de l'unité et de la variété. Il faut maintenant examiner sur quels points la théorie *esthétique* de Reid s'éloigne de celle de son prédécesseur.

Reid se montre préoccupé de repousser le scepticisme *esthétique* comme le scepticisme métaphysique, comme le scepticisme moral. « Ceux qui prétendent, dit-il, qu'il n'y a rien d'absolu en matière de goût, et que le proverbe qu'on ne doit pas disputer des goûts est d'une application sans limites, soutiennent une opinion insoutenable. On pourrait prouver, par les mêmes raisons, qu'il n'y a rien d'absolu en matière de vérité. Il est aussi facile d'expliquer la diversité des goûts sans nier l'absolu du beau et la réalité du bon goût, qu'il l'est d'expliquer la diversité et la contradiction des opinions sans nier l'absolu du vrai et la réalité du bon sens. » Pour fermer toute porte au scepticisme *esthétique*, il sent la nécessité de placer le jugement à côté du sentiment dans l'analyse de l'idée du beau. La distinction entre le sentiment du beau et le jugement du beau le sépare tout de suite de Hutcheson. Le beau, dit-il, n'est pas seulement objet de sentiment ; il est objet de jugement. Quand on dit qu'un poëme ou qu'un édifice est beau, on affirme quelque chose de ce poëme ou de cet édifice. Or, toute affirmation et toute négation expriment un jugement ; car qu'est-ce que juger si ce n'est affirmer ou nier une chose? Si l'on prétendait que la perception du beau n'est qu'un sentiment dans l'esprit qui perçoit, il s'ensuivrait que, quand nous disons des *Géorgiques* de Virgile qu'elles sont belles, nous n'entendons rien affirmer du poëme, mais que nous nous bornons à exprimer un fait qui nous concerne. Mais pourquoi nos paroles alors exprimeraient-elles précisément le contraire de notre pensée? L'émotion agréable, ajoute-t-il, n'est pas le seul effet que produise en nous la beauté ; cette émotion est accompagnée d'un jugement qui affirme l'existence de quelque perfection dans l'objet beau. Quoique méconnu par les philosophes modernes, ce second élément de l'idée du beau ne paraît pas moins réel que le premier.

Si le beau est objet de jugement, il a une valeur objective, il existe indépendamment du sujet, il constitue une qualité réelle inhérente aux choses. Reid soutient cette doctrine. Partout, dans son huitième *Essai*, consacré au *goût*, il se prononce pour la réalité du beau avec autant de force qu'il l'a fait ailleurs pour la réalité des objets extérieurs. « Ceux mêmes qui pensent que la beauté n'est qu'un sentiment dans la personne qui perçoit sont obligés de s'exprimer comme si elle était une qualité de l'objet perçu. Si l'humanité tout entière s'exprime de la sorte, il faut absolument que sa conviction soit conforme à son langage. Il répugne donc au sentiment universel de l'humanité, manifesté dans le langage, que la beauté ne soit point une qualité réelle de l'objet, et qu'elle ne soit qu'une simple émotion dans la personne qui passe pour la percevoir... Si l'on en croyait la philosophie moderne (Reid désigne ici le sensualisme de Locke et de Hume), la valeur que nous attribuons aux choses ne serait qu'une sensation de notre esprit, et nullement une qualité inhérente aux choses elles-mêmes... La véritable source de cette théorie est l'origine attribuée par Locke et par la plupart des philosophes modernes à toutes nos idées... Il était naturel que la beauté, l'harmonie, la grandeur, et tous les objets du goût, aussi bien que le juste et l'injuste, qui sont ceux de la faculté morale, subissent la même transformation : aussi devinrent-ils des sentiments comme les qualités de la matière. »

Reid s'en prend à Hutcheson lui-même, qui, fidèle à l'esprit de Locke, réduisait l'idée du beau à un sentiment purement subjectif. « Quand on parle, avait dit Hutcheson, de la beauté absolue ou originelle, on ne prétend point par là qu'il y ait dans l'objet quelque qualité qui le rende beau par lui-même, et le terme de beauté, ainsi que les autres dont on use pour désigner les idées sensibles, n'exprime véritablement que nos propres sensations. Ainsi le chaud, le froid, le doux, l'amer, désignent de pures sensations en nous, et peut-être n'y a-t-il rien qui leur ressemble dans les objets qui les excitent, bien qu'ordinairement on s'imagine le contraire. Sans un esprit qui contemple les objets et qui soit doué du sens du beau, je ne sais à quel titre on pourrait les qualifier de cette épithète. » Reid répond à Hutcheson que le chaud et le froid, le doux et l'amer, sont évidemment, dans la langue commune, des attributs des objets perçus et non de la personne qui perçoit ; que l'analyse du sentiment du beau donne les mêmes éléments que celle du sentiment du doux ; qu'on y trouve d'abord une émotion agréable, puis la conviction qu'il existe au dehors une qualité réelle, cause de cette émotion ; que le jugement qui accompagne l'émotion *esthétique* peut, comme tout autre jugement, être vrai ou faux ; que, s'il est vrai, l'objet beau possède réellement quelque qualité, quelque perfection ; que le mot de beauté s'applique à cette qualité, à cette perfection, et non point à un sentiment du spectateur. Pour en douter, il faudrait douter de la véracité de nos facultés, ce qui serait douter de la véracité et de la bonté divines. Reid n'hésite pas à employer ici cet argument cartésien. « Dire qu'il n'existe aucune beauté dans les objets où tous les hommes en aperçoivent, c'est dire que nos facultés sont trompeuses. Mais nous n'avons point de motif de proférer ce blasphème contre l'auteur de notre être ; les facultés qu'il nous a données ne sont point délusoires ; les beautés sans nombre qu'il a si laborieusement répandues sur la face de la création ne sont point de fantastiques apparences : elles sont la perfection même de ses ouvrages, et cette perfection n'est qu'un reflet de la sienne. »

Mais quel est dans les objets le principe du beau, quel est le caractère commun des objets si divers auxquels nous attribuons la beauté? De quelle nature est la perfection qui produit en nous le sentiment du beau? Reid se sent arrêté et effrayé par la difficulté de résoudre cette question. Il paraît même tout d'abord assez disposé à la déclarer insoluble. « La beauté, dit-il, se rencontre dans des choses si diverses et d'une nature si opposée, qu'il est difficile de dire en quoi elle consiste. Parmi les qualités sensibles, la couleur, la forme, le son, le mouvement sont susceptibles de beauté. Il y a des beautés de style et des beautés de pensée ; des beautés dans les arts et des beautés dans les sciences ; il y en a dans les actions, dans les affections, dans les caractères. Des choses si différentes et si dissemblables possèdent-elles une qualité, la même dans toutes, qui soit ce qu'on appelle la beauté? Que peut-il y avoir de commun entre la pensée d'un être intelligent et la forme d'un bloc de matière inanimée, entre un théorème abstrait et une sail lie spirituelle? Je dois l'avouer, ***je suis incapable de concevoir quelque chose de commun*** entre tous les objets qu'on qualifie de l'épithète de beaux. Il n'y a, ce me semble, ***ni identité ni similitude possible*** entre une symphonie et un théorème, bien que l'une et l'autre de ces deux choses soient susceptibles de beauté. Je crois la beauté ***aussi diverse*** que les objets où elle se rencontre... Comme nous rencontrons la beauté dans les choses et dans les personnes, nous donnons également le nom d'amour à l'émotion qu'elle produit en nous dans les deux cas. Il est évident toutefois que l'amour qui s'attache aux personnes n'est pas le même que celui qui s'attache aux êtres inanimés : le premier implique toujours la bienveillance qu'il n'est pas au pouvoir des choses d'exciter. ***Peut-être*** la beauté ne diffère-t-elle pas moins dans les deux cas que l'émotion... Nous trouvons dans le plumage varié des oiseaux, dans les ailes brillantes des papillons, dans les nuances et dans la forme des fleurs, des coquillages et d'une foule d'autres objets, une beauté qui nous plaît, mais que nous ne pouvons définir. La beauté est, en pareil cas, une véritable *qualité occulte* ; nous savons de quelle manière elle nous affecte, mais nous ignorons en quoi elle consiste. »

Cependant, hésitante d'abord et pleine d'incertitude, la pensée de Reid ne tarde pas à s'affermir et à s'éclairer, et il arrive à conclure à la théorie platonicienne de l'expression. Il observe avec sagacité qu'il est des objets qui brillent de leur propre lumière, et que d'autres, en bien plus grand nombre, ne brillent que de la lumière empruntée qu'ils réfléchissent ; il constate qu'on en peut dire autant des beaux objets, dont quelques-uns possèdent une beauté qui leur appartient réellement, tandis que le plus grand nombre réfléchit une beauté étrangère. Il est ainsi conduit à distinguer la beauté du signe extérieur qui l'exprime, ou, comme il dit, la beauté primitive de la beauté dérivée. La beauté primitive lui paraît appartenir en propre aux qualités de l'esprit, et il croit que, si les qualités des objets sensibles sont belles, c'est uniquement comme signes, expressions ou effets des premières. Une fois en présence de la beauté invisible ou beauté de l'âme, Reid la voit se diviser en autant d'espèces particulières que l'âme possède de facultés. Il reconnaît : 1º la beauté des qualités morales, nom qu'il applique aux vertus et aux affections légitimes ; 2º la beauté des qualités intellectuelles, en tant qu'elles ont une réelle excellence ; 3º la beauté des facultés actives ; 4º la beauté de certaines qualités que nous rapportons au corps ; par exemple, la santé, la force, l'agilité, l'adresse. Et il couronne cette énumération par les paroles suivantes : « C'est donc, selon moi, dans les perfections intellectuelles et morales et dans les facultés actives de l'esprit que réside primitivement toute beauté. Celle qui est répandue sur la face du monde visible n'en est qu'une émanation. »

Reid se plaît à rappeler que la théorie de l'expérience était une doctrine fondamentale dans l'école de Socrate. Il s'applique à montrer comment la beauté visible est le signe de la beauté invisible dans la nature inanimée, dans la nature végétale, dans l'animal et chez l'homme. « Les esprits échappent à

notre vue; nous n'apercevons que les empreintes qu'ils déposent sur la face de la matière : c'est à travers ce milieu que se révèlent à nous la vie, l'activité, les qualités morales et intellectuelles des autres êtres. Les signes de ces qualités tombent sous nos sens, et, comme ils réfléchissent les qualités elles-mêmes, nous attribuons à l'image la beauté et la grandeur qui n'appartiennent qu'à l'original. Le Créateur invisible, source de toute perfection, a imprimé sur ses moindres ouvrages des signes visibles de sa sagesse, de sa puissance et de sa bonté. Les ouvrages de l'homme présentent pareillement l'empreinte des qualités mentales qui les ont produits; son visage et sa conduite expriment les bonnes ou les mauvaises qualités de son âme. Les instincts, les appétits, les affections et la mesure de sagacité des animaux se révèlent de même par des signes visibles. Il n'est pas jusqu'aux êtres inanimés qui ne présentent quelques symboles des qualités de l'esprit. Aussi n'est-il rien de propre à l'âme qui ne puisse être traduit par des images empruntées à la matière, et rien de beau dans les objets matériels qui ne tire sa beauté des attributs de l'esprit. Ainsi, tout invisible qu'elle est, la beauté intérieure se fait jour et vient se livrer à notre perception dans les objets sensibles qui la représentent... On peut supposer que la beauté de l'harmonie musicale a son principe dans la beauté de l'harmonie des sentiments dont elle ne serait que l'expression... Toutes les beautés du règne végétal viennent, en définitive, se résoudre dans la double expression d'une perfection réelle dans l'objet, ou d'une sagesse admirable dans son auteur. Mais les beautés du règne végétal le cèdent à leur tour aux beautés du règne animal. Ici nous rencontrons la vie, le sentiment, l'activité; une foule d'affections et d'instincts divers, et souvent un commencement considérable d'intelligence. Toutes ces qualités sont des attributs de l'esprit; leur beauté n'est point dérivée, elle est primitive. »

— IX. LE BEAU SELON KANT. C'est dans l'ouvrage intitulé *Critique du jugement* que le père de la philosophie critique a examiné la question du beau. Le jugement qui a pour objet le beau est désigné par Kant sous le nom de jugement de goût. Quels sont les caractères par lesquels le jugement de goût se distingue, selon le philosophe de Kœnigsberg, de tous les autres jugements? Ces caractères sont au nombre de quatre : nous les donnerons ici d'après l'analyse très-exacte de M. Lévêque. Premièrement, le jugement de goût est pur de tout intérêt, et d'abord de cet intérêt qui nous attire vers l'agréable. L'agréable est ce qui plaît aux sens dans la sensation. Le beau n'a rien de commun avec l'agréable. La satisfaction de goût, élément principal du jugement de goût, est, en outre, pure de cet intérêt qui s'attache aux choses bonnes en tant qu'utiles, et même aux choses bonnes en soi. Ce qui est bon en soi contient toujours le concept d'un but, c'est-à-dire le rapport de la volonté à une fin, la loi morale. Le jugement de goût n'est déterminé par aucun concept. « Il est simplement contemplatif; c'est un jugement qui, indifférent à l'existence de tout objet, ne se rapporte qu'au sentiment du plaisir ou de la peine. » Le jugement de goût étant essentiellement pur de tout intérêt, il est par là même *libre*; d'où cette première définition du goût et du beau : « Le goût est la faculté de juger d'un objet ou d'une représentation par une satisfaction dégagée de tout intérêt. » L'objet d'une semblable satisfaction s'appelle beau.

Le second caractère du jugement de goût est que la satisfaction qui le détermine est *universelle*. Le jugement de goût est donc un jugement universel. En matière d'agréable, chacun a son goût particulier. En matière de beauté, « lorsque je donne une chose pour belle, j'exige des autres le même sentiment, » sans avoir besoin de recueillir les voix. Mais cette universalité ne repose ni sur des idées déterminées ou concepts, ni sur la nature propre des objets : en d'autres termes, elle est subjective. Le sentiment de plaisir qui motive le jugement de goût est déterminé, dit Kant, par la conscience de la libre harmonie de l'imagination et de l'entendement. Or, si la sensibilité varie avec chacun, nos facultés de connaître suivent des lois communes, et l'universalité de ces lois s'impose au jugement de goût. De l'universalité du jugement de goût résulte une seconde définition du beau : « Le beau est ce qui plaît universellement sans concept. »

Le troisième caractère du jugement de goût est qu'il n'a pour principe aucune finalité. Il y a deux sortes de finalité : la finalité objective et la finalité subjective. Par exemple, le rapport de moyens à fin, que nous supposons exister dans la nature pour en expliquer la vie et la fécondité, est une finalité objective. Le rapport de la volonté à la loi morale est encore une finalité objective. Mais le besoin de certaines jouissances, la recherche de certains plaisirs, a pour principe une finalité toute subjective. Aucune de ces finalités n'entre, comme principe, dans le jugement de goût. Nous jugeons mal de la beauté d'une femme lorsque nous n'en croyons que le désir de nos sens; notre goût, égaré dans ce cas à la poursuite d'une fin, celle du plaisir physique, devient aveugle, et se comporte comme s'il était inculte et grossier. Voilà pour la finalité subjective. Quant à la finalité objective, nous n'admirons pas une fleur, parce que sa forme a abouti à cette fin de réaliser une certaine idée déterminée qui en est le type : nous jugeons de sa beauté uniquement d'après notre sentiment du libre accord que la concordance entre les parties de la fleur établit entre notre imagination et notre entendement. Et ce jugement est essentiellement libre. De l'examen de la finalité dans son rapport avec le goût, Kant tire cette troisième définition du beau : « La beauté est la forme de la finalité d'un objet, en tant qu'elle y est perçue sans représentation de la fin. » Le quatrième caractère des jugements de goût, c'est qu'ils sont nécessaires. Quand on affirme, dit Kant, qu'une chose est belle, on juge qu'elle satisfera nécessairement tout homme de goût, comme on en a été satisfait soi-même. Il n'y a aucun principe ni *à priori* ni *à posteriori* qui puisse démontrer que cette chose est belle; mais, la faculté de juger étant la même chez tous les hommes, et soumise chez tous aux mêmes conditions, ce que je déclare beau l'est nécessairement et universellement. Kant appelle sens commun cette faculté universelle de juger du beau. Il dit que ce n'est pas la beauté qui en détermine les jugements, mais qu'au contraire ce sont les jugements de cette faculté qui déterminent la beauté : « Le beau est ce qui est reconnu sans concept comme l'objet d'une satisfaction nécessaire. »

Comme on le voit, la doctrine de Kant sur le beau se rapproche des vues de Hutcheson et s'éloigne de celles de Reid : c'est le *subjectivisme esthétique*. Tous les caractères qu'il assigne à la beauté se rapportent au sentiment et à l'imagination du sujet. Tout concept est exclu du jugement de goût. « Le jugement de goût, dit Kant, n'est pas un jugement de connaissance; il n'est point, par conséquent, logique, mais *esthétique* (relevant de la sensibilité), c'est-à-dire que le principe qui le détermine est purement subjectif. » Et plus loin : « Il ne peut y avoir de règle objective du goût qui détermine par des concepts ce qui est beau; car tout jugement dérivé de cette source est *esthétique*, c'est-à-dire qu'il a son principe déterminant dans le sentiment du sujet et non dans le concept de l'objet. » Cependant Kant ne peut rester absolument fidèle à ce principe : que le beau ne repose pas sur un concept, sur une représentation de fin. Il lui faut reconnaître une espèce de beauté dont le principe est dans la conformité avec une idée, c'est-à-dire dans la perfection, beauté logique, conditionnelle, qui ne se suffit pas à elle-même, et que, pour cette raison, il appelle *beauté adhérente*, *pulchritudo adhærens*, par opposition à la beauté libre, vraiment *esthétique*, qu'il nomme *pulchritudo vaga*.

De cette distinction de deux espèces de beauté, Kant tire une théorie de l'idéal. La beauté vague et libre, selon lui, n'a point d'idéal, parce que l'idéal est déterminé. Les fleurs, par exemple, n'ont que la beauté vague; elles n'ont pas d'idéal, parce que les fins des fleurs ne sont pas assez déterminées par leurs concepts. L'homme seul, parmi les autres objets du monde, a un idéal de beauté. Mais il faut distinguer, dans l'idéal de l'homme: d'abord l'idée normale *esthétique*, représentant la règle de notre jugement sur l'homme considéré comme appartenant à une espèce d'animaux; puis l'idée de la raison, qui donne une forme déterminée aux fins de l'humanité. L'idée normale est le type qui sert comme de principe intentionnel à la technique de la nature et auquel l'espèce tout entière est seule adéquate, et non tel ou tel individu en particulier. Le type se forme au moyen de l'expérience. Nous prenons la moyenne des statures, des longueurs de têtes, de nez, d'un millier d'hommes; nous obtenons ainsi une figure imaginaire qui donne l'idée normale du bel homme dans le pays où se fait la comparaison. Tel était le canon ou Doryphore de Polyclète; telle aussi, sans doute, la vache de Myron. L'idéal du beau est tout autre chose. L'idéal dans la figure humaine, de laquelle seule on le peut attendre, y consiste dans l'expression du moral. Ici, l'expression ne suffit plus : il faut que les idées pures de la raison et une grande puissance d'imagination s'unissent dans celui qui veut juger de l'homme et représenter dans une exhibition visible sa suprême finalité, c'est-à-dire la beauté de l'âme, sa pureté, sa force ou sa tranquillité. Mais le jugement porté d'après un tel idéal de beauté n'est pas un pur jugement de goût.

— X. LE BEAU ET L'ART SELON SCHELLING. La doctrine *esthétique* de Schelling est peu différente, quant aux principes fondamentaux, de celle de Plotin. Aux yeux du philosophe allemand, la nature apparaît comme la force universelle et divine, éternellement créatrice, qui tire toute chose de son sein. La perfection, la beauté de chaque objet, est la présence en lui de cette force qui l'anime. Il faut, dit Schelling, nous élever au-dessus de la forme, pour la retrouver elle-même d'une manière intelligente, vivante, pour la sentir véritablement. Considérez les plus belles formes de la nature; que reste-t-il lorsque vous en avez retiré le principe actif qui les anime? Rien, que des propriétés insignifiantes, telles que l'étendue et leur rapport dans l'espace. Qu'une partie de la matière soit à côté et au dehors d'une autre, en quoi cela importe-t-il le moins du monde à son *essence* intérieure? En rien évidemment. Ce n'est pas la juxtaposition des éléments qui fait la forme, mais leur disposition. Or, celle-ci ne peut être déterminée que par une force positive qui s'oppose précisément à l'isolement des parties, qui soumette leur multiplicité à l'unité d'une idée, depuis la force qui agit dans le cristal jusqu'à celle qui, comme un doux courant magnétique, dans l'organisation du corps humain, donne aux parties de la matière une position relative et un ordre qui les rend capables de manifester l'idée, l'unité essentielle et la beauté.

Mais ce n'est pas seulement comme principe actif en général, c'est aussi comme esprit et comme science active que l'essence doit nous apparaître dans la forme, si nous voulons la saisir d'une manière vivante. Toute unité ne peut être que d'une nature et d'une origine spirituelles. Et d'ailleurs, à quoi tendent toutes les recherches sur la nature, sinon à trouver en elle-même la science? En effet, ce qui ne renfermerait en soi aucune raison ne pourrait être un objet de la raison, ni ce qui pourrait être dépourvu de connaissance, être connu. La science par laquelle agit la nature, sans doute, ne ressemble nullement à celle de l'homme, qui a la conscience réfléchie d'elle-même. Dans la nature, l'idée n'est pas différente de l'action ni le but de l'exécution. Aussi, la matière brute tend aveuglément à une forme régulière, et prend, sans le savoir, des formes purement stéréométriques, mais qui appartiennent cependant au domaine des idées et sont quelque chose de spirituel dans la matière. Aux étoiles sont innées une arithmétique vivante et une géométrie sublime, qu'elles observent, sans les connaître, dans leurs mouvements. La connaissance vivante apparaît plus clairement, incomprise encore, il est vrai, dans les animaux, que nous voyons accomplir, tout stupides et dépourvus de raison qu'ils sont, d'innombrables actions bien supérieures à eux : l'oiseau qui, ivre de musique, se surpasse lui-même dans ses chants harmonieux; la petite créature qui, avec son instinct d'artiste, sans exercice ni éducation, construit d'élégants ouvrages d'architecture, tous guidés par un esprit supérieur, qui déjà brille dans des éclairs d'intelligence, mais nulle part ne reluit, comme un vrai soleil, ailleurs que dans l'homme.

De cette théorie du beau, Schelling déduit une théorie de l'art. Il examine d'abord cette maxime générale que l'art doit imiter la nature. Cette maxime est vraie, dit-il, mais elle a besoin d'être définie. De quelle utilité peut-elle être pour l'artiste, si l'on n'attache au mot *nature* une signification précise, et lorsqu'il y a autant de manières d'entendre ce mot qu'il y a d'individus? Pour celui-ci, elle n'est que l'agrégat inanimé d'une foule indéterminée d'objets, ou l'espace dans lequel il se représente les choses et leur situation respective. Pour celui-là, elle n'est que le sol d'où il tire sa nourriture et son entretien. Aux yeux seulement du naturaliste philosophe, elle est la force divine qui tire toute chose de son sein, dont l'activité enfante sans cesse de nouvelles productions. Le principe de l'imitation de la nature aurait, sans doute, une haute importance s'il apprenait à l'art à rivaliser avec cette force créatrice; mais il n'est guère possible d'élever un doute sur le sens qu'on lui donnait, lorsqu'on connaît l'état général de la science à l'époque où il a été mis au jour pour la première fois. Il serait vraiment singulier que ceux qui refusent complètement la vie à la nature recommandassent de l'imiter dans l'art. Ensuite, le disciple de la nature doit-il tout imiter en elle, et tout dans toutes ses parties? Il doit seulement reproduire les objets beaux, et encore de ceux-ci seulement le beau et le parfait. C'est ainsi que le principe se détermine d'une manière plus précise. Mais, en même temps, on prétend que, dans la nature, l'imparfait est mêlé avec le parfait, le laid avec le beau. Comment donc celui qui n'a d'autre rapport avec la nature que celui de l'imiter servilement doit-il distinguer l'un de l'autre? La coutume des imitateurs, c'est de s'approprier les fautes de leurs modèles plutôt et plus facilement que ses beautés, parce que les premiers offrent plus de prise, des caractères plus saillants, plus saisissables. Aussi voyons-nous que, dans ce sens, les imitateurs de la nature imitent plus souvent le laid que le beau, et ont même pour le premier une prédilection marquée. Si nous ne considérons pas les choses dans leur essence, mais dans leur forme vide et abstraite, elles ne disent rien à notre âme. Il faut que nous leur prêtions notre propre sentiment, notre esprit, pour qu'elles nous répondent. D'ailleurs, qu'est-ce que la perfection de cet objet? Rien autre chose en lui que la vie créatrice, que la force qui l'anime. Ainsi donc, il ne sera jamais donné à celui à qui la nature apparaît, en général, comme une existence morte, d'opérer cette transformation, analogue à l'opération chimique en vertu de laquelle se dégage, comme purifié par les flammes, l'or pur de la beauté.

On a déjà reconnu depuis longtemps, poursuit Schelling, que, dans la production artistique, tout ne se fait pas avec conscience; qu'avec l'activité consciente doit se combiner une force inconsciente, et que la parfaite union, la pénétration mutuelle de ces deux principes enfante ce qu'il y a de plus élevé dans l'art. Les œuvres auxquelles manque ce cachet de la science inconsciente se reconnaissent à un défaut palpable : celui de manquer de la vie propre, d'une vie indépendante de celle de l'artiste; tandis qu'au contraire, là où elle se manifeste, l'art communique à ses œuvres, avec la plus haute clarté pour la raison, en même temps cette réalité inépuisable qui les fait ressembler aux œuvres de la nature. Dans tous les êtres de la nature, l'idée vivante ne se montre active que d'une manière aveugle. S'il en était de même de l'artiste, celui-ci ne se distinguerait pas, en général, de la nature; d'un autre côté, s'il voulait se soumettre entièrement et avec conscience à la réalité, reproduire avec une fidélité servile ce qu'il a sous les yeux, il pourrait bien créer des larves, mais non des œuvres d'art. Il doit donc s'éloigner du simple procédé de production et de création naturelles, pour s'élever de lui-même à la puissance créatrice et s'emparer de celle-ci spirituellement. Par là, il prend son essor dans la région des idées pures; il abandonne la création proprement dite, pour la ressaisir après mille détours, et retourner dans ce sens à la nature. C'est avec cet esprit de la nature, qui agit dans l'intérieur des êtres, qui s'exprime par leurs formes extérieures comme par autant de symboles, que l'artiste, sans doute, doit rivaliser; et ce n'est qu'autant qu'il la saisit, en l'imitant d'une manière vivante, qu'il a lui-même produit quelque chose de vrai. Car des œuvres qui naissent d'un rapprochement de formes, belles du reste, seraient cependant sans aucune beauté, puisque ce qui doit donner à l'œuvre d'art, à l'ensemble, sa beauté ne peut plus être la forme, mais quelque chose qui est au-dessus de la forme, savoir : l'essence, l'élément général, en un mot le regard, l'expression de l'esprit de la nature, qui doit y résider. On voit clairement, dès lors, ce qu'il faut penser de cette *idéalisation* de la nature dans l'art, comme on l'appelle, et que l'on exige si généralement. Cette exigence paraît naître d'une manière de voir d'après laquelle le vrai, le beau, le bien, ne sauraient être rien de ce qui est le réel et en seraient précisément le contraire. Si le réel était, en effet, opposé à la vérité et à la beauté, l'artiste ne pourrait pas le perfectionner ou l'idéaliser; il devrait le faire disparaître ou l'anéantir, pour créer à sa place quelque chose de vrai et de beau. Mais comment pourrait-il exister réellement quelque chose en dehors du vrai? Et qu'est-ce que la beauté, si elle n'est pas l'être parfait et sans défaut? Quel but plus élevé pourrait donc avoir l'art, si ce n'est de représenter ce qui, dans la nature, est réellement l'être? Comment se proposera-t-il de surpasser ce qu'on appelle la nature réelle, lui qui ne peut que rester au-dessous d'elle? En effet, donne-t-il en rien à ses œuvres la vie sensible et réelle? Cette statue ne respire pas; sous ce marbre, il n'y a pas de cœur qui batte, pas de sang qui répande la chaleur et la vie. Si vous placez, au contraire, le but de l'art dans la représentation de ce qui est véritablement l'être, cette prétendue supériorité et cette apparente infériorité se montrent comme la conséquence d'un seul et même principe.

Les œuvres de l'art, il est vrai, ne sont, en apparence, animées qu'à la surface, tandis que, dans la nature, la vie paraît pénétrer plus profondément et se marier entièrement à la matière; mais les transformations continuelles de la matière et la loi universelle de destruction des existences finies ne nous avertissent-elles pas combien ce lien est peu essentiel et qu'il n'est nullement une fusion intime? L'art, en animant ses œuvres seulement à la surface, représente donc comme n'étant pas ce qui n'est pas réellement. Comment se fait-il que, pour tout homme d'un esprit suffisamment développé, l'imitation de ce qu'on nomme le réel, poussée jusqu'à l'illusion, apparaisse comme le faux au plus haut degré, et même produise sur lui l'impression de spectre, tandis qu'un ouvrage dans lequel l'idée domine le saisit avec toute la force de la vérité, il y a plus, le place dans le vrai monde réel? D'où vient cela, sinon du sentiment plus ou moins obscur qui lui dit que l'idée est le seul principe vivant dans les choses; que le reste est privé d'essence et n'est que de vaines ombres? Par le même principe s'expliquent tous les cas opposés qui sont donnés comme exemples de la supériorité de l'art sur la nature. Si celui-ci arrête la course rapide des années humaines; s'il unit la force virile avec les grâces de la jeunesse; s'il montre la femme, mère d'enfants déjà grands, et sa fille conservant toutes deux leur pleine et florissante beauté, que fait-il autre chose que d'effacer ce qui n'est pas essentiel, le temps? Si, d'après la remarque d'un parfait connaisseur, chaque production de la nature n'a qu'un instant de la vraie et parfaite beauté, nous devons dire aussi qu'elle n'a qu'un moment de la pleine existence. Dans ce moment, elle est ce qu'elle est dans toute l'éternité. En dehors de lui, elle ne fait que devenir et disparaître. L'art, en tant qu'il représente un être dans ce moment, l'enlève au temps; il le laisse apparaître dans son excellence pure, dans l'éternité de sa vie.

Selon Schelling, c'est l'art seul qui nous présente le beau d'une manière complète, parce que dans l'artiste sont réunies deux activités : l'une spontanée, involontaire, incon-

sciente, irrésistible, qui est l'inspiration; l'autre réfléchie, consciente, libre, qui, par le travail, soumet l'inspiration à des règles apprises. La nature n'est belle qu'incomplètement, qu'accidentellement, parce qu'elle ne possède que la seule activité inconsciente. D'où il suit que l'art, loin de subir la loi de la nature, donne, tout au contraire, le principe et la règle pour juger de la beauté de celle-ci. Ainsi, l'art est indépendant; il n'a aucune fin étrangère; il est pur, il est saint; il repousse toute alliance avec ce qui n'est que le plaisir, ou avec ce qui n'est que l'utile. Il lui répugne de s'allier à ce qui n'appartient qu'à la morale; il laisse même la science bien loin de lui. L'art est donc ce qu'il y a de plus élevé pour le philosophe, parce qu'il lui ouvre le sanctuaire où brûlent en une flamme unique, dans une union originelle et éternelle, le particulier dans la nature et dans l'histoire, et ce qui doit se chercher et se fuir éternellement dans la vie, dans l'action et dans la pensée.

— XI. Le beau et l'art selon Hégel. V. ci-après le compte rendu consacré à l'*Esthétique* de ce grand philosophe.

— Bibliogr. Les traités sur l'art, le beau, le sublime, sont extrêmement nombreux, et, si nous entreprenions de les indiquer tous, la liste serait interminable; nous nous contenterons de donner celle des traités d'*esthétique* proprement dits : Baumgarten, *Esthetica* (Francfort-sur-l'Oder, 1750-1758, in-8°); Schiller, *Lettres sur l'éducation esthétique* (Weimar, 1794, in-8°); J.-P. Richter, *Leçons d'esthétique* (Hambourg, 1804, 3 vol. in-8°); Ast, *Manuel d'esthétique* (Leipzig, 1805, in-8°); Bouterwek, *Esthétique* (Gœttingue, 1825, in-8°, 3e édit.); Burger, *Précis d'esthétique* (Berlin, 1825, 2 vol. in-8°); Talia, *Principi di estetica* (Venezia, 1827, 2 vol. in-8°); Solger, *Leçons sur l'esthétique*, publiées par Heyse (Leipzig, 1829, in-8°); Weisze, *Système d'esthétique* (Leipzig, 1830, in-8°); Bobrik, *Cours libre d'esthétique*, professé à Zurich (1834-1838, in-8°); W.-E. Weber, *Die Æsthetik aus dem Gesichtspunkte gebildeter Freunde des Schœnen* (Darmstadt, 1834, in-8°, 1re partie); Jouffroy, *Cours d'esthétique*, publié par Ph. Damiron (Paris, 1842, in-8°); F.-T. Fischer, *Æsthetik, oder Wissenschaft des Schœnen* (Reutlingen, 1846-1857, 4 vol. in-8°); Th. Haufmann, *Développement de l'idée de Dieu*, précédé de *Réflexions sur l'art et l'esthétique* (Dusseldorf, 1850, in-fol. obl., avec planches); V. Gioberti, *Essai sur le beau*, ou *Eléments de philosophie esthétique*, traduit de l'italien par J. Bertinatti (Bruxelles, 1853, in-8°); Carrière, *Æsthetik. Die Idee des Schœnen und ihre Verwirklichung durch Natur, Geist und Kunst* (Leipzig, 1859, 2 vol. in-8°); Gottfried Semper, *Der Stil in den technischen und tektonischen Kunsten, oder praktische Æsthetik* (Francfort, 1860, in-8°, fig., v. I); Viollet-le-Duc, *Onze conférences sur l'esthétique* (*Revue des cours littéraires*, année 1863-1864); Berville, *Littérature esthétique* (Paris, 1869, in-18).

Esthétique (L'), ouvrage posthume de Hégel, divisé en trois parties. La première traite du beau dans l'art en général; la seconde, des formes générales de l'art dans son développement historique; la troisième contient le système des arts, la théorie de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, de la musique et de la poésie.

Dans une introduction étendue, Hégel pose d'abord les bases de la science du beau; il en définit l'objet, en démontre la légitimité, et en indique la méthode. L'esthétique est la science du beau; cette science a pour objet l'art et ses œuvres; elle est la philosophie des beaux-arts. Quant à la méthode à suivre, deux procédés se présentent, exclusifs et opposés. L'un, empirique et historique, cherche à tirer de l'étude des chefs-d'œuvre de l'art des règles de critique et les principes du goût. L'autre, rationnel et *à priori*, remonte immédiatement à l'idée du beau et en déduit des règles générales. La vraie méthode consiste dans la réunion de ces deux procédés. Quelle est la nature de l'art? L'art est un produit de l'activité humaine, une création de l'esprit; il s'adresse à la sensibilité; mais il n'a pas pour but direct d'exciter la sensation et de faire naître le plaisir. Si l'on se demande maintenant quel est le but de l'art, on rencontre plusieurs réponses. On veut d'abord que l'art ait pour objet l'imitation; mais à quoi bon reproduire ce que la nature offre à nos regards, d'autant plus que la copie restera toujours au-dessous de l'original? Un second système substitue l'expression à l'imitation. Mais si l'art est destiné à tout exprimer, le fond est indifférent; de plus, ce nouveau système n'est qu'un nouveau progrès de l'imitation. Un troisième système est celui du perfectionnement moral. Le défaut de cette théorie est de confondre l'effet moral de l'art avec son véritable but et de lui enlever toute liberté. De ce système il ne peut naître que des œuvres froides et sans vie. Le véritable but de l'art est de représenter le beau, de réaliser l'harmonie idéale des choses; et la contemplation du beau produit en nous une jouissance calme et pure, incompatible avec les grossiers plaisirs des sens.

La première partie de la science esthétique, vraie métaphysique du beau, contient, avec l'analyse de l'idée du beau, les principes généraux communs à tous les arts. Ainsi Hégel y traite de l'idée abstraite du beau, du beau dans la nature, du beau dans l'art ou de l'idéal.

La seconde partie expose les formes principales aux diverses époques de l'histoire. L'idéal se manifeste sous trois formes essentielles : la forme symbolique, la forme classique et la forme romantique. Elles représentent les trois grandes époques de l'histoire : l'Orient, la Grèce et les temps modernes. Dans l'Orient, la pensée, encore vague et indéterminée, cherche sa véritable expression et ne peut la trouver. Dans l'art classique, au contraire, s'accomplit l'harmonieux mélange de la forme et de l'idée. Mais l'esprit ne peut se reposer dans ce juste accord où l'infini et le fini se confondent. Alors se brise cette unité qui fait le caractère de l'art classique. Les formes extérieures, les images sensibles ne suffisent plus pour exprimer l'âme et sa libre spiritualité.

Le symbole est une image qui représente une idée. Avec son caractère énigmatique et mystérieux, le symbole s'applique particulièrement à toute une époque de l'histoire, à l'art oriental et à ses créations extraordinaires. Au premier moment de l'histoire de l'art, le principe divin apparaît identifié avec la nature et l'homme. Dans le culte de Lama, par exemple, un homme réel est adoré comme Dieu. Dans la religion de Zoroastre, la lumière est Dieu lui-même. Ainsi, unité du principe invisible et des objets visibles constitue la première forme du symbole dans l'art. La séparation des deux termes indique un degré supérieur de l'art. C'est ce qui a lieu dans les monuments indiens. Mais c'est en Egypte seulement qu'on trouve le type du véritable symbole. Les Egyptiens sont, en Orient, le peuple véritablement artiste; ils montrent une activité infatigable pour satisfaire ce besoin de représentation symbolique qui les tourmente; mais leurs monuments restent mystérieux et muets. L'esprit n'a pas encore trouvé la forme qui lui est propre; il ne parle pas encore le langage clair de l'intelligence.

Le but de l'art est de représenter l'idéal, c'est-à-dire l'accord parfait des deux éléments du beau, de l'idée et de la forme sensible. Or, ce but, l'art symbolique s'efforce vainement de l'atteindre. Nous trouvons cette beauté idéale réalisée pour la première fois chez le peuple grec et dans l'art classique. L'art classique, qui représente la spiritualité libre sous une forme individuelle, est nécessairement anthropomorphique. Il ne dépasse pas le domaine de la beauté sensible; mais il la représente d'une manière parfaite. L'idéal de la beauté classique a été réalisé par les Grecs. Les conditions les plus favorables se trouvaient réunies pour le faire éclore : la position géographique, le génie de ce peuple, son caractère moral, sa vie politique. L'art atteignit alors le point culminant de la beauté sensible sous la forme de l'individualité plastique; et il ne nous apparaît pas comme une production de la nature, mais comme une création libre de l'esprit; il ne s'arrête pas à un type immobile, traditionnel : il perfectionne le tout; car le fond et la forme sont inséparables. Il les développe l'un et l'autre dans toute la sérénité de l'inspiration. Le premier perfectionnement consiste dans une réaction contre la forme symbolique qu'il s'agit de détruire. Aussi les divinités grecques sont, avant tout, des personnes morales revêtues de la forme humaine. Le développement de l'idéal classique se révèle surtout dans la théogonie et la généalogie des dieux, dans leur naissance et leur succession, par l'abaissement des divinités des races antérieures, enfin dans l'hostilité qui éclate entre elles, dans la révolution qui leur a enlevé la souveraineté pour la mettre entre les mains des divinités nouvelles. Ce combat est celui de la nature et de l'esprit; il est la loi du monde. Maintenant, si l'on veut connaître la nature de cet idéal classique, voici ce qu'on en peut dire : Ces dieux immortels sont étrangers aux misères et aux agitations de l'existence humaine. Ils jouissent d'un calme et d'une sérénité inaltérables, qu'ils puisent dans leur repos et leur majesté. Ils ne sont pas, toutefois, des abstractions vagues, des existences universelles et purement idéales. Au caractère de généralité s'ajoute l'individualité. Chaque divinité a ses traits et sa physionomie propres, son rôle particulier, sa sphère d'activité déterminée et limitée. Une juste mesure encore ici est observée : les deux éléments, le général et l'individuel, sont dans un accord parfait.

L'art romantique, dans son plus haut développement, est l'art chrétien. Dans cet art, au lieu de divinités idéales qui n'existent que pour l'imagination et ne sont que la nature humaine idéalisée, c'est Dieu lui-même qui se fait homme et parcourt toutes les phases de la vie humaine, la naissance, la souffrance, la mort et la résurrection. Le résultat de cette conception religieuse, c'est de donner aussi à l'art, comme fond principal de ses représentations, la lutte, le combat, la douleur et la mort, la tristesse profonde qu'inspire le néant de la vie, la souffrance physique et morale. Mais, en dehors du cercle religieux, se développent des intérêts qui appartiennent à la vie mondaine et qui forment aussi l'objet des représentations de l'art : ce sont des passions, des collisions, des joies et des souffrances qui portent un caractère terrestre, mais où apparaît pourtant le principe qui distingue la pensée moderne, à savoir un sentiment plus vif, plus énergique et plus profond de la personnalité humaine, ou, comme l'appelle l'auteur, de la subjectivité.

L'art romantique ne diffère pas moins de l'art classique par la forme que par les idées qui en constituent le fond. Les objets de la nature perdent leur importance; ils cessent au moins d'être divinisés. La nature s'efface, et l'univers se condense au foyer de l'âme humaine. Mais, d'un autre côté, par suite de cette concentration, le cercle des idées se trouve infiniment agrandi. Tous les degrés, toutes les phases de la vie, l'humanité tout entière et son développement deviennent la matière inépuisable des représentations de l'art. De là résulte que, dans la représentation des formes sensibles, l'art ne craint plus d'admettre le réel avec ses imperfections et ses défauts. Le beau n'est plus chose exclusive; le laid a maintenant sa place. Quel est l'idéal dans l'art romantique? En ce qui concerne le côté religieux, la beauté grecque montre l'âme entièrement identifiée avec la forme corporelle. Dans l'art romantique, la beauté ne réside plus dans l'idéalisation de la forme sensible, mais dans l'âme elle-même. Le Dieu de l'art chrétien n'est pas un Dieu solitaire, étranger aux conditions de la vie mortelle; il se fait homme et partage les souffrances et les misères de l'humanité. L'idéal a donc ici pour forme le sentiment, l'amour. L'idéal profane se présente à nous sous deux formes différentes. L'une, quoique représentant la personnalité humaine, développe encore des sentiments nobles, élevés, et qui se combinent avec des idées morales ou religieuses; l'autre ne nous montre que des personnages qui déploient, à la poursuite des intérêts purement humains et positifs, l'indépendance et l'énergie du caractère. Mais ce qui caractérise surtout l'art romantique, c'est que, dans la sphère religieuse, l'âme, trouvant à se satisfaire en elle-même, n'a pas besoin de se développer dans le monde extérieur.

Telles sont les formes fondamentales que l'art nous présente dans son développement historique. Si l'art de la Renaissance ne se trouve pas dans cette esquisse, c'est qu'il ne constitue pas une forme originale et fondamentale. La Renaissance est un simple retour à l'art grec.

Dans la troisième partie de son ouvrage, Hégel s'occupe de la division des arts. La méthode commune les classe d'après les sens auxquels ils s'adressent. De là la division en art du dessin et en art musical. La poésie, qui se sert de la parole et s'adresse à l'imagination, forme un domaine à part. Hégel combine ce principe de division avec un autre plus philosophique. L'art a pour objet la représentation de l'idéal : les arts doivent donc se classer d'après la manière plus ou moins parfaite dont ils l'expriment. D'après ce principe, voici comment les arts s'échelonnent : architecture, sculpture, peinture, musique, poésie, cette dernière occupant le sommet de l'échelle.

Architecture. Hégel se borne à en décrire les principales formes aux différentes époques de l'histoire. Cet art, en effet, se prête peu aux théories abstraites. Ses principes, s'il en a, sont des lois mathématiques étrangères à la science du beau. Il faut donc seulement déterminer le sens et le caractère de ses monuments.

Le but de l'architecture, abstraction faite de sa destination positive, est d'exprimer une pensée générale par des formes empruntées à la nature inorganique, par des masses disposées selon les lois de la géométrie et de la mécanique. Mais, quelles que soient d'ailleurs les impressions produites par l'aspect d'un édifice, il n'offre jamais qu'un emblème obscur et énigmatique; ces formes matérielles ne représentent que vaguement la pensée. L'architecture symbolique exprime une pensée générale sans autre but que de la représenter; l'intérêt de ses monuments réside surtout dans les conceptions religieuses des peuples qui ont déposé une pensée encore vague dans ces colossales images. L'architecture classique procède à la fois du besoin et de l'art, de l'utile et du beau, qu'elle combine de la manière la plus parfaite; c'est à la fois l'architecture commode et la belle architecture. La colonne grecque, par exemple, procède d'une forme empruntée à la nature, mais façonnée dans le sens de l'art. Dans l'architecture romantique, le monument a un sens déterminé et le montre; mais, par son calme sublime, il s'élève au-dessus de toute destination utile, à quelque chose d'infini en soi. « Si l'on examine le rapport de cette architecture avec l'esprit intime du culte chrétien, on remarque d'abord que la forme fondamentale est ici la maison fermée. De même, en effet, que l'esprit chrétien se retire dans l'intérieur de la conscience, de même l'église est l'enceinte fermée de toutes parts, le lieu du recueillement et du silence. C'est le lieu du recueillement de l'âme en elle-même, qui s'enferme ainsi matériellement dans l'espace. D'un autre côté, si, dans la méditation chrétienne, l'âme se retire en elle-même, elle s'élève en même temps au-dessus du fini, et cela détermine également le caractère de la maison de Dieu. L'architecture prend dès lors, pour sa signification indépendante, l'élévation vers l'infini, caractère qu'elle exprime par les proportions de ses formes architectoniques. Ces deux caractères, la profondeur du recueillement et l'élévation de l'âme vers l'infini, expliquent l'architecture gothique et ses formes principales. »

Sculpture. L'architecture façonne et dispose selon les lois géométriques les masses de la nature inerte, et elle ne parvient ainsi qu'à nous offrir un symbole vague et incomplet de la pensée. La sculpture représente le corps animé, vivant, et surtout le corps humain avec lequel l'âme s'identifie. Elle ressemble à l'architecture en ce qu'elle façonne la matière étendue et solide avec ses dimensions; mais elle s'en distingue en ce que cette matière cesse d'être étrangère à l'esprit. La forme corporelle se confond avec lui et devient son image vivante. Pour bien saisir le principe de la sculpture, il faut examiner d'abord ce qui fait le fond de ses représentations, puis la forme corporelle qui doit l'exprimer. Le fond essentiel des représentations de la sculpture, c'est l'esprit incarné dans une forme corporelle. La forme seule digne de représenter l'esprit, c'est la forme humaine. Cette forme, à son tour, doit être représentée non dans ce qui la rapproche de la forme animale, mais dans sa beauté idéale, c'est-à-dire libre, harmonieuse, reflétant l'esprit par les traits qui le désignent, par la pureté, par la régularité des lignes, par la noblesse du maintien et des poses. A cause de cette parfaite appropriation de la forme à l'idée, la sculpture est plus que les autres arts affectée à l'idéal; en second lieu, elle constitue le centre de l'art classique, qui représente cet accord parfait des deux éléments du beau. Mais, remarquons-le en passant, la beauté des lignes n'a rien d'arbitraire; elles indiquent la supériorité de l'esprit et la prédominance des formes qui l'expriment sur celles qui sont affectées aux fonctions de la nature animale. Pour preuve, l'auteur analyse mathématiquement le profil grec. C'est un morceau achevé, que nous ne pouvons citer à cause de sa longueur, mais auquel nous renvoyons le lecteur. Dans le christianisme, le recueillement de l'âme, la souffrance morale, le martyre et la pénitence, la mort et la résurrection, ne sont nullement propres à être représentés par la sculpture, qui veut le calme, la sérénité de l'esprit, et, dans l'expression, l'harmonie des formes. Aussi la sculpture n'est là qu'un ornement de l'architecture.

Peinture. Avec la peinture commence la série que l'auteur désigne sous le nom d'arts romantiques. L'apparence visible, créée par l'esprit lui-même, et combinée avec la couleur, la perspective, le jeu de la lumière et des ombres, et arrivant ensuite à une plus haute expression, tel est l'objet de la peinture. La musique ira encore plus loin, elle supprimera l'étendue. Saisissant l'âme dans ce qu'elle a de plus intime, le sentiment, elle l'exprime par un signe immatériel et invisible. L'idée qui fait le fond des représentations de la peinture, c'est la vie intérieure, l'âme, dont les impressions, les sentiments et les actes se manifestent dans une multitude de situations et de scènes diverses. Voilà pourquoi le centre de la peinture est le monde chrétien. Dans sa forme ou dans son mode de représentation, la peinture exige également un degré supérieur de spiritualité qui n'appartient qu'à l'art chrétien. En effet, l'élément sensible dans lequel se meut cet art est la surface, l'apparence visible, c'est-à-dire quelque chose d'artificiel substitué à la réalité. Cette forme consiste dans deux moyens : la surface et la couleur; l'art ne peut plus conserver la matérialité plastique. L'élément physique propre à la peinture, et qui lui convient par son caractère idéal, c'est la lumière. La lumière ne se borne pas au clair et à l'obscur, au jeu alternatif de la lumière et des ombres : elle devient aussi le principe de la couleur, qui, pour la peinture, est le moyen par excellence. Quant à son mode d'exécution, on peut dire que la peinture, par la manière dont elle traite les sujets, est capable à la fois de concilier les deux extrêmes, de représenter les sujets les plus élevés, les plus profonds, et les sujets en apparence les plus insignifiants. Le véritable domaine de la peinture, c'est ce qu'elle est capable d'exprimer mieux que les autres arts, c'est-à-dire les sujets qui, à la profondeur et à la richesse du sentiment, joignent l'originalité fortement marquée du caractère. Sous le titre de *Matériaux de la peinture*, Hégel traite de la perspective, du dessin et du coloris. Le coloris fait le peintre. Le dessin est sans doute une condition essentielle; mais c'est seulement par l'emploi des couleurs que le peintre parvient à exprimer l'âme comme réellement vivante. Quant au mode de composition, on ne peut donner que peu de règles particulières. La condition suprême est le choix d'une situation qui convienne à la peinture.

Musique. Le but de la musique est d'exprimer l'âme elle-même, le sentiment intérieur, par un signe qui n'offre plus rien d'étendu, rapide et fugitif comme les mouvements de l'âme elle-même, et d'arriver ainsi à la dernière limite du sentiment : en un mot, c'est l'art du sentiment. La sculpture est l'art qui s'éloigne le plus de la musique. La peinture offre avec elle une plus grande

affinité. Les différences et les ressemblances de la musique et de la poésie ne sont pas moins grandes. Toutes deux se servent du son ; mais, dans la poésie, le son n'est pas modulé : pour elle, le son n'est qu'un moyen ; pour la musique, il est un but. Hégel ne se borne pas à ces généralités sur la musique : il entre dans l'examen des différentes parties qui constituent la théorie de cet art. Sous le titre de *Moyens musicaux d'expression*, il cherche à donner une explication philosophique du temps, de la mesure, du rhythme, puis de l'harmonie et de la mélodie. Nous ne pouvons le suivre dans cette partie qui, quoique abstraite, ne manque pas d'intérêt au point de vue de la métaphysique de l'art.

Poésie. La poésie, que l'on considère d'ordinaire comme formant un domaine séparé, doit rentrer dans le système général des arts. Sans elle, en effet, ce système est incomplet ; car la poésie est la forme dernière de l'art, l'expression la plus parfaite et la plus générale du beau et de l'idéal. Si l'on recherche les rapports de la poésie avec les autres arts, la poésie réunit les avantages des arts du dessin et de la musique. Comme les premiers, elle retrace à l'imagination le tableau des objets extérieurs. Comme la musique, elle exprime le sentiment dans ce qu'il a de plus intime et de plus profond. Elle y ajoute la clarté et la pensée ; seule elle a le privilège d'exposer un événement dans toutes ses parties et le cours complet d'une action. Tous les objets du monde physique et du monde moral, les phénomènes de la nature, les événements de l'histoire, les scènes de la vie humaine ont le droit d'entrer dans le domaine de la poésie. Mais, qu'on ne l'oublie pas, c'est seulement par leur côté significatif, vrai, substantiel, idéal, éternel, par leur idée, non par leurs accessoires ou les accidents prosaïques. Quelle est la nature de l'œuvre poétique ? Cela revient à se demander : quel est le caractère propre de la pensée poétique ? quel en est le mode d'organisation ? quelles sont les qualités nécessaires au poëte ? Si l'on considère d'abord l'essence de la pensée poétique, et que l'on veuille trouver, pour en caractériser l'objet, une formule plus spéciale que celle qui a été donnée plus haut, on peut dire que son véritable domaine est le domaine de l'esprit. Les idées de l'intelligence, les sentiments, les passions de l'âme et ses destinées, voilà le fond de la pensée poétique conçue dans sa généralité. Pour ce qui est du mode d'organisation de l'œuvre poétique, on peut dire que tout produit de l'imagination doit, comme expression du beau, offrir l'image d'un tout organisé et vivant. L'unité en est donc la condition suprême. Si nous examinons maintenant quelles sont les qualités nécessaires au poëte pour réaliser ses œuvres, il en est de générales qu'il partage avec le peintre, le musicien et les autres artistes, telles que l'imagination, le goût, le génie, l'originalité ; mais il en est d'autres qui résultent de la nature propre de la poésie et des conditions particulières à cet art. Il faut que le poëte ait observé la nature et ses phénomènes, et surtout qu'il ait acquis une connaissance approfondie du cœur humain ; qu'il ait enrichi son intelligence d'une multitude de formes et d'idées, qu'il se les soit assimilées et les ait transfigurées dans son imagination. Le talent inné, le génie, doivent s'être lentement développés par un long apprentissage de la vie et par la contemplation de la nature, contemplation calme et sereine, qui convient mieux encore à la vieillesse qu'à l'ardeur bouillante des passions du jeune âge. Aussi les œuvres les plus parfaites de la poésie, celles d'Homère, de Sophocle et de Milton, appartiennent à l'âge avancé de ces poëtes, ou même sont des productions de leur vieillesse.

L'Esthétique de Hégel a été traduite en français par M. Ch. Bénard, professeur de philosophie. Voici le jugement que porte sur *l'Esthétique* de Hégel le savant traducteur, dont le travail a été couronné par l'Académie française en 1852 : « Quand même on n'adopterait pas tous les principes qui y sont développés, il est impossible de ne pas admirer la puissante intelligence qui a coordonné et lié ensemble toutes les parties de cette vaste composition. Nous le dirons sans crainte qu'on nous accuse de nous laisser entraîner à l'exagération par un faux enthousiasme : nul philosophe n'a développé avec autant de profondeur et d'étendue l'idée de l'art ; nul n'a déterminé et caractérisé les principales époques de son histoire avec la même précision ; nul enfin n'a présenté une classification et une théorie des arts qui soient plus capables de satisfaire l'esprit philosophique de notre siècle. D'ailleurs, le système mis à part, on trouvera en abondance dans ce livre des vues originales, des aperçus nouveaux, des appréciations justes, des jugements d'une haute portée. Enfin cette conception est celle de l'homme de génie qui a fondé la dernière école philosophique de l'Allemagne, et dont le nom, célèbre dans toute l'Europe, commence à être cité à côté de ceux de Platon, d'Aristote et de Kant. A ce titre seul, elle mérite d'être mise sous les yeux du public français. »

Esthétique (COURS D'), par Jouffroy (Paris, 1843, 1 vol. in-8°). Ce cours fut professé en 1820, rue du Four, en présence de vingt ou vingt-cinq jeunes gens, amis particuliers de Jouffroy. Il a été publié par M. Damiron, sur les notes d'un élève de Jouffroy. On n'a donc pas ici tout à fait le style du maître ; on n'en a que les idées. L'éditeur a travaillé sur ces idées. « Comme, dans cette circonstance, dit-il, il n'y aura vraisemblablement ni passion ni parti en jeu, on s'inquiétera peu de ces changements et on ne me les reprochera pas. Peut-être même trouvera-t-on que, dans l'intérêt du professeur, j'aurais bien fait de les multiplier et de les étendre davantage ; mais on comprendra aisément pourquoi je me suis borné. Pour faire plus, il aurait fallu remanier et refondre des morceaux tout entiers, et cette tâche n'était plus celle de l'éditeur, mais de l'auteur ; je ne l'ai pas entreprise et je me suis renfermé dans de plus modestes attributions. »

La question du beau a été l'objet d'infiniment moins de travaux que la question de l'être et la question du bien et du mal. C'est un problème moderne dans la solution duquel il n'y a presque pas de guide à suivre. Que veut-on dire par ces mots : Cette chose est belle ? « Il y a, dit Jouffroy, dans toute perception du beau deux éléments : hors de nous un objet, au dedans un phénomène que l'objet y produit et qui fait que l'objet qui l'y produit s'appelle beau. Les faits sont donc, d'une part, les caractères de l'objet, d'autre part le phénomène que l'objet produit en nous. »

L'explication des faits consiste à savoir pourquoi tel objet produit tel phénomène. Quels sont donc les caractères de l'objet qu'on appelle beau, et quel phénomène produit-il en nous ? Voilà où la difficulté commence. Le beau change dans son objet ; le sujet change également. La présence actuelle du beau se manifeste par le *plaisir ;* ce plaisir est suivi d'un jugement de l'esprit. Le jugement est-il indépendant du plaisir ? De là trois théories générales du beau. Les uns disent : « L'objet qu'on appelle beau ne produit en nous que du plaisir ; » les autres : « On n'atteint le beau que par l'intelligence. Le plaisir n'est qu'une suite du jugement. » Kant affirme que le jugement fait le plaisir : il n'avait eu que des jouissances intellectuelles. Dans la troisième théorie, le plaisir est indépendant du jugement, et celui-ci du plaisir. Ce sont deux faits distincts qui se passent en nous et ne s'engendrent pas.

Autre question : le beau est invisible ou seulement à moitié visible ; le beau est-il quelque chose que l'observation ne voit pas, que l'intelligence perçoit ? C'est une répétition du plaisir et du jugement.

Jouffroy conclut que le beau est une chose fort compliquée et sur laquelle il est impossible de prononcer d'une manière absolue. Comme degrés, il y a l'agréable, le beau, le sublime ; de plus, les choses agréables, belles et sublimes, sont de deux sortes : naturelles et artificielles. Le beau naturel est celui qui se présente sans qu'on en provoque l'apparition. Le beau artificiel est celui que créent les arts, l'éloquence, la poésie, la musique. Quels rapports les unissent ? Les uns croient que le beau artificiel est calqué sur le beau naturel, d'où la théorie de l'imitation ; les autres, que le beau artificiel est le beau naturel perfectionné. Quelques théoriciens font du beau naturel et du beau artificiel des choses différentes. En définitive, la science du beau est la connaissance des rapports de tous les arts entre eux, de leurs règles, de leurs principes, de leurs limites, de leurs moyens, de ce que chacun d'eux peut et veut.

Esthétique générale et appliquée, *contenant les règles de la composition dans les arts plastiques*, par M. David Sutter (1 vol. gr. in-4°, avec texte et 85 planches gravées). La partie spéculative de la science esthétique, basée sur la psychologie et la métaphysique, analyse les sensations du beau sur l'âme et l'intelligence. La partie pratique traite des moyens de réaliser, dans les créations de l'art, les conditions du beau : la grandeur, l'ordre et la détermination.

Comme les arts sont une des faces des lois d'ordre et d'harmonie de la nature, et que ces lois sont connues par les sciences d'observation, il s'ensuit que c'est aux sciences d'observation qu'il faut demander les règles qui gouvernent les beaux-arts : théorie et application. C'est ce qu'a fait M. David Sutter, qui, le premier, les a formulées scientifiquement dans son *Esthétique générale et appliquée*, véritable critérium pour apprécier les ouvrages d'art : peinture, sculpture et pierres gravées des Grecs, ainsi que les tableaux les plus justement célèbres des écoles italienne, française, espagnole, flamande et hollandaise, qu'il donne en exemple. (Th. Gaut.)

ESTHÉTIQUEMENT adv. (è-sté-ti-ke-man — rad. *esthétique*). D'une manière esthétique, au point de vue de l'esthétique : *Les Allemands savent de l'art tout ce qu'on en peut* ESTHÉTIQUEMENT *savoir*.

ESTHIOMÈNE adj. (è-sti-o-mè-ne — du gr. *esthiomenos*, rongeant, venu de *esthiô*, je mange, lequel appartient à la même famille que *edô*, *esthô*, même sens). Qui ronge, qui corrode.

— s. m. Méd. Nom donné, dans l'ancienne médecine, à une affection chronique de la peau.

— Encycl. Le symptôme principal de l'*esthiomène* consiste dans la production de tubercules violacés et rougeâtres, qui ont une tendance marquée à s'ulcérer et à détruire, en profondeur et en surface, les tissus environnants. Les descriptions données par les auteurs se rapportant surtout aux maladies connues aujourd'hui sous le nom de *lupus* et de *cancroïde*, c'est à ces mots que nous renverrons le lecteur.

ESTHONIE (en allemand *Estland*, en esthonien *Wiroma*, c'est-à-dire pays de frontière, ou *Eestima*, notre terre), gouvernement de la Russie d'Europe, sur le golfe de Finlande et la mer Baltique, qui le limitent au N. et à l'O., tandis qu'il est borné au S. par la Livonie, et à l'E. par le lac Peipous et le gouvernement de Saint-Pétersbourg. Chef-lieu, Revel ; villes principales : Weissenstein, Wesenberg, Hapsal, Baltischport. Superficie, 20,700 kilom. carrés ; 310,400 hab. La population est composée d'Esthoniens, appelés autrefois *Tchouds* par les Russes ; beaucoup d'Allemands et de Russes sont répandus dans les villes ; mais, dans ces dernières et sur quelques points maritimes, la plupart des habitants sont Suédois.

C'est un pays de côtes, presque entièrement plat, parsemé seulement de quelques collines peu élevées. Les marais, les landes, les lacs et les ruisseaux y abondent. En fait de rivières, on n'y trouve guère que la Narova, qui se jette dans le golfe de Finlande et sert d'écoulement au lac Peipous. De l'Esthonie dépendent plusieurs îles, dont les plus importantes sont Dago, Warms et Nargen. Le climat est humide et froid à cause du grand nombre d'étangs, de ruisseaux, de marais et de forêts que l'on trouve en Esthonie ; mais l'air est salubre. La pluie et la neige y tombent fréquemment et avec abondance. L'hiver dure près de huit mois ; l'été lui succède presque immédiatement, le printemps n'existant pour ainsi dire pas en Esthonie ; souvent il gèle au mois d'avril et la chaleur est intense au commencement de mai. La saison d'été est magnifique. Le crépuscule du soir est tellement rapproché de celui du matin, qu'on peut lire la nuit sans lumière, au dire des voyageurs. Le phénomène des aurores boréales est très-fréquent et présente un spectacle superbe. Le froid commence généralement avec le mois de septembre, et, dès le mois d'octobre, on peut déjà aller en traîneau.

Quoique pierreux et sablonneux, le sol de l'Esthonie est généralement fertile ; il produit beaucoup de grains, notamment du seigle et de l'orge, employés à la consommation locale et à la fabrication d'eaux-de-vie, dont il se fait un commerce actif. La culture du chanvre et du lin et l'exploitation des forêts de sapins et de bouleaux offrent de grands avantages aux Esthoniens. L'élève du bétail est importante en Esthonie, particulièrement celle des moutons de diverses races, y compris les moutons saxons et mérinos. On pêche dans le lac Kolk des moules à perles estimées. La pêche dans les îles et sur le long des côtes est assez productive. L'Esthonie n'est pas riche en produits minéraux ; on en tire de la chaux, du gypse, de l'ardoise et de la craie noire. L'industrie manufacturière se borne à la fabrication de toiles grossières et de lainages, et à la distillation des eaux-de-vie de grains ; le commerce a pour objet l'exportation des eaux-de-vie, du chanvre, du lin, de l'orge, et l'importation d'étoffes de soie, de laine et de coton, de bois étrangers, de fruits et de sel.

Au point de vue administratif, l'Esthonie est divisée en quatre cercles ; au point de vue militaire, elle est subordonnée, avec la Livonie et la Courlande, à un gouverneur général résidant à Riga.

« Les Esthoniens, dit M. Schoen, sont généralement d'une taille moyenne, mais bien prise ; leur visage est aplati, leurs yeux d'un bleu gris, leur regard sombre, leurs cheveux d'un blond roux. Ils sont de bonne heure accoutumés à supporter les fatigues et les privations. Quant aux qualités morales, les Esthoniens ont de bonnes mœurs et mènent une vie régulière dans leur ménage. Leur costume est une grande redingote en étoffe de laine, de couleur brune ou gris foncé, qu'ils confectionnent eux-mêmes. Ils passent sur ce vêtement une ceinture qui est de rigueur. Les femmes portent le même vêtement, et en été tout leur habillement consiste en une chemise sur laquelle elles passent une ceinture. Les hommes et les femmes aiment le chant et la danse. Comme les Russes, les Esthoniens usent beaucoup des bains de vapeur. Le procédé qu'ils emploient pour produire la vapeur est fort simple : ils chauffent des pierres dans un four, les retirent et versent dessus de l'eau bouillante. »

Les Esthoniens sont d'origine finnoise. Leur apparition historique commence au XII[e] siècle, époque à laquelle l'Esthonie fut conquise par Canut, roi de Danemark, fils de Waldemar I[er]. Cette conquête fut achevée par le fils de Canut, Waldemar II, qui prenait le titre de roi de tous les Slaves. En 1347, le roi de Danemark, Waldemar III, vendit l'Esthonie aux chevaliers porte-glaive, annexe de l'ordre Teutonique, qui la conservèrent jusqu'au milieu du XVI[e] siècle. A cette époque, elle fut enlevée par Eric XIV, roi de Suède. Elle demeura attachée à ce dernier pays jusqu'au moment des revers de Charles XII, et fut définitivement cédée à la Russie par le traité de Nystadt, en 1721. Depuis lors, elle n'a cessé de faire partie de cet empire.

ESTHONIEN, IENNE s. et adj. (è-sto-niain, iè-ne). Géogr. Habitant de l'Esthonie, qui appartient à l'Esthonie ou à ses habitants : *Les* ESTHONIENS. *La langue* ESTHONIENNE.

— s. m. Linguist. Langue parlée par les Esthoniens ; idiome appartenant à la souche des langues finnoises proprement dites.

— Encycl. Linguist. La langue *esthonienne*, comprise dans le rameau finno-hongrien de la famille hongro-japonaise, est parlée par les Esthoniens ou Esthiens, c'est-à-dire habitants de l'Est, qui forment la partie la plus nombreuse de la population du gouvernement de Revel, et des cercles de Pernov et de Dorpat dans celui de Riga, en Livonie. On distingue dans cette langue deux dialectes principaux très-différents : 1° celui de Revel, qui comprend le sous-dialecte de la Harrie, usité dans tout le gouvernement de Revel et dans un tiers du cercle de Dorpat ; c'est l'esthonien proprement dit ; celui d'Oësel, parlé dans l'île de ce nom ; celui de Pernov, parlé dans le cercle de Pernov ; 2° le dialecte de Dorpat, parlé dans environ dix-sept paroisses du cercle de ce nom, et dans quelques endroits voisins. L'Esthonie compose, avec la Livonie et la Courlande, les trois provinces de la Russie sur la Baltique. La population des îles du golfe de Finlande est en grande partie *esthonienne* et parle sa langue originaire ; mais les hautes classes comprennent à peine l'*esthonien* et ne le parlent jamais.

Si l'on en excepte quelques chants populaires, on peut dire que l'*esthonien* n'a pas de littérature nationale. La plupart des ouvrages qui ont été composés en cette langue sont dus à des Allemands. A part la traduction de la Bible dans les deux dialectes de Revel et de Dorpat, et plusieurs livres ascétiques, la littérature *esthonienne* ne peut guère offrir que quelques grammaires, deux dictionnaires, des fables, de petites histoires, des livres d'instruction élémentaire et la traduction d'un choix des poésies de Schiller. Depuis ces derniers temps, on publie une feuille hebdomadaire en *esthonien*, parsemée de tournures plus ou moins étrangères, et surtout de germanismes, dus aux Allemands qui cultivent cette langue.

ESTIBADE s. f. (è-sti-ba-de). Econ. rur. Portion de la récolte qui revient à celui qui aide à la faire.

ESTIBEAU ou **ESTIBOT** s. m. (è-sti-bo). V. ÉTIBEAU.

ESTIBÈRE-MÂLE, montagne de France (Hautes-Pyrénées), nommée aussi *Pic-Vierge* ou *Caplongue*. Elle fait partie du massif de Néouvelle et donne naissance au torrent de Brada.

ESTIBOIS s. m. (è-sti-boi). V. ÉTIBEAU.

ESTICEUX s. m. (è-sti-seu). Techn. Machine à l'usage des tireurs d'or. ‖ Nom donné aux tringles qui tiennent les bobines dites roquetins.

ESTIENNE, famille d'imprimeurs et d'érudits français, originaire de Provence. Suivant un arbre généalogique que possède M. Ambroise-Firmin Didot, et qui remonte au XIII[e] siècle, cette illustre dynastie de typographes serait issue en droite ligne de Pierre Estienne, seigneur de Lambesc. Mais c'est au travail et non à la noblesse de ses aïeux qu'elle a demandé la gloire, et elle a régné avec un éclat incomparable sur les sciences, les lettres et l'industrie pendant le XVI[e] siècle tout entier et une partie du XVII[e]. Ses membres ont eu le privilège des rois : ils sont connus par leurs noms de baptême et sont distingués par des nombres. Nous en donnons ci-dessous le tableau généalogique. Le nombre des éditions sorties des presses des Estienne dans l'espace de cent soixante-deux ans (1502 à 1664) s'élève à 1,590, que Renouard a classées ainsi : théologie, 239 ; jurisprudence, 79 ; sciences et arts, 152 ; belles-lettres, 823 ; histoire, 297. « Quelques volumes seulement des éditions stéphaniennes, dit l'auteur des *Annales* de cette famille, sont hors de ligne : les *Poetæ græci* (1566, in-fol.) sont encore chers, et les exemplaires en grand papier sont d'un prix excessif. L'admirable *Thesaurus græcæ linguæ* avait acquis une valeur que les deux réimpressions de Londres et de Paris ont beaucoup fait déchoir. On paye aussi assez cher le *Nouveau Testament* grec (1549, in-16), quand il est bien conservé. Les bons exemplaires de l'*Hérodote*, du *Thucydide* et des autres volumes de cette catégorie grecque trouvent de bienveillants acquéreurs ; mais la poursuite n'est pas ardente. Il semble que ce soit un succès d'estime, trop grave pour devoir être l'occasion de folies, et l'on reconnaît que, dans leurs mutations de domiciles, ces vénérables volumes vont bien plus souvent aider le savant dans ses études que chez les curieux parer les tablettes, dont ils seraient certes un des ornements les plus recommandables. » Cet abandon s'explique : c'est que les bibliomanes modernes sont plus à même de comprendre les petits bouquins à gravelures que les travaux philologiques des plus célèbres imprimeurs du XVI[e] siècle. Ils ne connaissent des Estienne que deux ou trois opuscules.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DES ESTIENNE.

HENRI ESTIENNE,
Né à Paris vers 1470, mort à Paris en 1520. Sa veuve épouse, en 1521, Simon *de Colines*.

- FRANÇOIS, fut libraire de 1537 à 1548.
- ROBERT, né à Paris en 1503, mort à Genève en 1559; marié à Perrette *Bade*, dont il eut 9 enfants; remarié, en 1550, à Marguerite *Duchemin*.
- CHARLES, imprimeur du roi en 1551, mort en 1564.
  - OLYMPE NICOLE, née vers 1555, mariée vers 1564 à J. *Lebault*. Vivait encore en 1584.

Enfants de Robert :

- HENRI II, né à Paris en 1528, mort à Lyon en 1598, marié trois fois : 1° le 1er décembre 1555, à Marguerite *Pillot*, 5 enfants : Henri, Esther, Isaac, morts jeunes; Judith, née le 1er janvier 1560, mariée en 1580 à Fr. *Lepreux*; 2° le 19 mars 1565, à Barbe *de Wille*, 8 enfants, dont 5 morts jeunes : Denis, Eunice, Marie, Anna et 1 fille non nommée; 3° le 9 mai 1587, à Abigail *Pouppart*, 2 enfants : David et Jacques, morts jeunes.
  - PAUL, né à Genève en 1566, mort après 1627; marié à Marie *Roux*; 8 enfants, dont 6 morts jeunes.
    - ANTOINE, né à Genève en [illegible], mort en 16[illegible]; libraire en 1613, imprimeur du [illegible] en 16[illegible]; marié à Jeanne *Le C*[illegible]; 6 enfants, dont 5 morts jeunes.
      - JEAN-JACQUES, né en 16[illegible]2, libraire et imprimeur en 164[illegible].
      - FRANÇOIS, né en 1627, reçu imprimeur-libraire. Mort sans avoir exercé.
      - HENRI V, né en 1631, mort en 1661, reçu imprimeur-libraire en 1646 et en 1652, imprimeur du roi en survivance de son père; marié à Anne *Papillon*.
        - HENRI, né en 1658, mort en 1660.
        - ANGÉLIQUE, née en 1659, vivait en 1689.
        - ANNE, née en 1660, morte en 1661.

        La descendance de Henri II est ici terminée.
    - JOSEPH, né à Genève en 1601, mort à La Rochelle en 1629.
      - FRANÇOIS, libraire et imprimeur en 1647.
  - FLORENCE, née à Genève en 1568, mariée en 1586 à Isaac *Casaubon*, dont elle eut 20 enfants, 16 morts jeunes. Elle vivait encore en 1620.
    - JEAN, filleul de J.-A. de Thou, capucin sous le nom d'Augustin; mort à Calais.
    - MÉRIC, né à Genève en 1599, mort à Londres en 1671.
    - JEANNE, mariée à Henri IV *Estienne*.
    - N., mariée à J. *de Gravelle-Dupin*.
  - DENISE, née à Genève en 1574, morte fille en 1614.
- ROBERT II, né à Paris vers 1530, mort en 1570; marié à Denise *Barbé*, qui, vers 1575, épousa Mamert *Patisson*.
  - ROBERT III, imprimeur du roi en 1606, mort vers 1630.
    - ROBERT IV, imprimeur de 1630 à 1633, avocat, bailli de Saint-Marcel, puis de Saint-Denis, mort en 1672. En 1622, marié à Madeleine Limosin; plusieurs enfants, dont MARIE, née en 1629, morte religieuse; JEAN-FRANÇOIS, né en 1631. Le même Robert IV, marié en 1632 à *Antoinette de Saluces*, dont il eut :
      - ANNE, née en 1638, mariée à Armand *Charpentier*, marquis de Saint-Marc, morte sans enfants en 1710.
      - ROBERT V, sieur des Fossés, mort en 1709; marié à Geneviève *Hérault*.
        - ROBERT VI, sieur des Fossés, mort en 1735, marié à Marianne-Laurence Dupont; 14 enfants, dont les suivants ont vécu.
          - JEAN-ANTOINE-ROBERT, prêtre, prieur de Pons, mort à Paris en 1738.
          - ANNE-CATHERINE, née en 1715, épousa, en 1758, Claude-Louis de Lancourt, marquis d'Escaguel, vivante en 1763. Point d'enfant.
        - GENEVIÈVE, morte fille en 1761.
        - ESMOND, sieur de La Malmaison, mort en 1750; marié en 1718 à Charlotte-Philippe de Lestocq, encore vivante en 1763 à Paris. Un seul enfant.
          - CHARLES-PHILIPPE, tué en 1744, au siége de Fribourg.
      - LOUIS-FRANÇOIS, sieur de La Malmaison, tué en 1664, au siége de Gigeri.
  - HENRI III, trésorier des bâtiments du roi.
    - HENRI IV, sieur des Fossés, mort en 1647; marié à Jeanne *Casaubon*, sa cousine, fille d'Isaac et de Florence; 3 filles mariées et mortes sans enfants.
  - FRANÇOIS III, mort sans enfants et peut-être non marié.
    - RENÉE, mariée au sieur *de Fougerolles*, notaire.
- CHARLES, né en 1535, mort jeune. Vivait en 1552.
- CATHERINE, née à Paris en 1541, mariée à Genève en 1559, à Estienne *Anastase*, puis à L. *Jacquelin*, notaire à Paris. Encore vivante en 1585.
- JEANNE, mariée en 1559 à Jean *Anastase*.
- JEAN, né en 1543, eut un fils nommé Jean.
- FRANÇOIS II, imprimeur à Genève de 1562 à 1582, marié à Genève en 1563, à Blanche *de Corquilleray*; 2 enfants.
  - SAMUEL, né en 1563.
  - DANIEL, né en 1567.

  Le même FRANÇOIS II, remarié, dit-on, à Marguerite *Cave*, en eut 3 enfants.
  - GERVAIS, libraire en 1612, marié en 1618 à Denise *Pailleau*. Vivant en 1627.
    - MARIE, née en 1619.
    - PIERRE, né en 1618, libraire et imprimeur en 1638.
  - ADRIEN, libraire en 1614, imprimeur en 1616; marié en 1617 à Marie *Chastellain*.
    - ADRIENNE, née en 1626.
  - ADRIENNE, mariée en 1635 à Jacques *Palfart*, libraire en 1636.
    - JÉRÔME, né en 1630, libraire et imprimeur en 1657.
- MARIE, née en 1544. Morte jeune.
- SIMON, né en 1546. Mort jeune.

ESTIENNE (Henri Ier), imprimeur français, le premier de ce nom, né vers 1470, mort dans le courant de l'été de l'année 1520. Il était fils de Geoffroy, frère cadet de Béranger, seigneur de Lambesc, et de Laure de Montelives, dont les armoiries portaient un *olivier*. Admirateur passionné de l'art typographique, récemment introduit en France, Henri ne crut pas déroger en l'exerçant, et il s'y adonna de bonne heure, puisque son père le déshérita pour ce fait en 1482. Il acquit une gloire durable en devenant la souche d'une illustre dynastie d'imprimeurs érudits, qui a brillé pendant plus de cent soixante ans. On a peu de détails sur la vie de Henri Ier Estienne. Vers 1500, et peut-être dès 1496, il était associé avec Wolfgang Hopil dans l'exercice de l'art d'imprimer avec des formes (*in formularia arte socios*). Le premier livre qui porte sûrement réunis les noms des deux associés est daté de 1501. Cependant, si la mention de Denis, que Pauzer a répétée d'après lui, est exacte, il y aurait eu, en l'année 1496, deux éditions d'un même livre intitulé : *J. Fabri artificialis introductio in Aristotelis libros morales*, toutes deux de Paris, l'une sans nom d'imprimeur, et l'autre *in alma Parrhisiorum academia*, avec cette indication : *per Wolffgangum Hopillum et Henricum Stephanum, socios*. Leur établissement était situé rue du Clos-Bruneau, appelée plus tard rue Saint-Jean-de-Beauvais, à une petite distance du collége de Beauvais et vis-à-vis de l'école de droit canon. Il avait pour enseigne des lapins, *in officina cuniculorum*. Cette indication se trouve à la réimpression que les associés firent, en 1502, du même ouvrage de Lefèvre d'Etaples. La même année, Henri Estienne publia le premier livre qui porte son nom seul : c'est un abrégé des *Ethiques* d'Aristote, par Clichtove, avec une introduction de Lefèvre d'Etaples. En 1503 parurent trois ouvrages, dont l'un contient la *Logique* d'Aristote; l'autre est un traité d'arithmétique, de géométrie, de perspective et d'astronomie. L'année suivante, Henri Estienne donna, sous son nom seul encore, des traités sur Aristote. En 1509, il imprima pour Geoffroy Tory, de Bourges : *Cosmographia Pii papæ* (in-4°), et en 1512 il imprima, dans le format in-16, la première édition de l'*Itinéraire* d'Antonin, pour le même Geoffroy Tory, avec deux préfaces latines de ce célèbre artiste et littérateur, qui avait copié le texte de cet ouvrage sur un ancien manuscrit que lui avait communiqué Christophe Longueil. Le *Quintuplex Psalterium*, imprimé en noir et en rouge, dont Henri Estienne donna deux éditions in-folio, en 1509 et en 1513, est d'une exécution qui mérite d'être signalée avec éloges; pour la première fois, le texte des psaumes y est divisé par versets. Il fit toujours usage d'un caractère *romain*, un peu lourd, mais très-lisible, qui se rapproche beaucoup de ceux dont Ulrich Gering se servit pour ses dernières impressions. Les titres de ses livres portent le plus souvent pour emblème les armes de l'Université, entourées de festons et supportées par deux anges; en haut est une main sortant des nuages et tenant un livre fermé. Quelquefois, sur la banderole tenue par les anges, on lit cette devise : *Plus olei quam vini*, qui exprime si bien l'énergique activité qui fut la vertu héréditaire de cette famille, et quelquefois, comme aux deux éditions de la *Logique* d'Aristote de 1503 et de 1510, ces mots pleins de grandeur, que bien des imprimeurs depuis les Estienne ont tenu à honneur de justifier : *Fortuna opes auferre, non animum potest* (la fortune peut nous ravir nos richesses, mais ne nous enlèvera pas notre énergie). Sur quelques titres, il y a des arbres et sur chacun un aigle; dans un cercle est placé le titre de l'ouvrage et, au-dessous, un écu vide. Henri Estienne savait attribuer à chacun de ses collaborateurs la part de gloire qui lui était due. Il a souvent indiqué, à la fin de ses ouvrages, le nom des correcteurs qui en avaient lu les épreuves; ce sont, particulièrement, Jacques Solidus, de Cracovie, et Volgazzi de Prato; puis Beatus Ahenanus, Pierre Porta, Michel Pontanus et quelques autres savants qui l'aidaient aussi dans ce travail. Les ouvrages sortis des presses de Henri Estienne, ainsi qu'on a pu en juger par ceux que nous avons cités, sont surtout consacrés à la philosophie, aux mathématiques, à l'astronomie; il s'était attaché aux sciences, comme Josse Bade aux belles-lettres, et leurs confrères aux livres de liturgie et aux romans de chevalerie, alors fort en vogue. Sur cent vingt ouvrages, presque tous in-folio, qu'il a livrés à la publicité en dix-huit ans, un seul est en français; c'est un *Traité de géométrie*, qui vit le jour en 1514, et, sur ce nombre, il y en a cent sept qu'il fit pour son compte personnel. Henri Estienne avait le sentiment du beau; toutes ses éditions sont d'une exécution fort soignée et témoignent de sa capacité littéraire et typographique. A côté de Lefèvre d'Etaples et du docteur de Sorbonne Clichtove, dont il imprima des ouvrages, on cite encore, parmi les savants avec qui Henri Estienne était lié d'amitié, Guillaume Budé, les Briçonnet, les trois du Bellay, le premier président J. Ganay et Lascaris, qui donna des soins à l'éducation de ses enfants. Maittaire termine sa notice sur ce typographe en disant de lui : « qu'il avait trouvé l'imprimerie dans l'hiver de l'ignorance, d'où il l'avait amenée à un

très-heureux printemps, laissant après lui l'espoir d'un riche automne, produisant les meilleurs fruits. »

Henri Ier Estienne eut trois fils, François, Robert et Charles, qui embrassèrent la profession de leur père et s'y distinguèrent tous trois, bien qu'à des degrés différents. Sa veuve se remaria l'année qui suivit sa mort. Elle épousa Simon de Colines, aux mains de qui passa l'établissement typographique, qu'il enrichit de ces beaux caractères italiques presque entièrement gravés par ses mains habiles et avec lesquels ils donna de nombreuses et jolies éditions.

ESTIENNE (François), libraire-éditeur français, fils du précédent, né à Paris en 1502, mort dans la même ville en 1550. A la date de 1537, époque de ses premières publications, il mettait sur ses titres : *Typis et characteribus Simonis Colinæi*; en 1538 : *Privigno imprimebat S. Colinæus*, ou *Fratri Francisco imprimebat Robertus Stephanus*; en 1541 et 1543 : *Apud Simonem Colinæum et Franciscum Stephanum*; cette formule semble indiquer une association commerciale. Un livre de 1546 porte en la *maison*, mais non pas en l'*imprimerie* (typis) *de François Estienne*. Ces indications prouvent suffisamment que François Estienne n'était pas imprimeur. Cependant on connaît deux livres : le *Vinetum* (1537, in-8º), et le *Térence* (1538, in-4º), qui portent sa marque : une vigne sortant d'un trépied, avec la devise de son père : *Plus olei quam vini*, Πλεῖον ἐλαίου ἢ οἴνου, et les initiales de son nom : *E. F.*; mais il pouvait très-bien avoir cette marque comme éditeur, sans pour cela imprimer lui-même. En 1542, un arrêt du parlement ordonna que les imprimeurs et libraires seraient visités pour qu'on pût saisir chez eux les livres favorisant les nouvelles opinions. Le 1er juillet de cette année, Jacques Nyverd et Jean André, libraires-jurés, se présentèrent chez François Estienne pour y faire la visite de ses livres. Celui-ci s'y étant refusé, une plainte contre lui fut portée au parlement, et il fut contraint, sous peine de prison, « de représenter, exhiber et remettre entre les mains desdits demandeurs tous et chacun des livres qui seront par eux demandés pour être visités. » Nyverd et André étaient les espions du président Lyzet, qui faisait surveiller de près François Estienne, parce qu'il le soupçonnait de partager les opinions religieuses de son frère Robert. Le président Lyzet était ce magistrat fanatique qui avait prononcé et fait exécuter la sentence de mort contre Etienne Dolet, et qui devint depuis abbé de Saint-Victor. Les deux éditions les plus remarquables de François Estienne sont un *Psalterium græcum* (1543), et un livre d'*Heures*, également en grec, imprimés l'un et l'autre en rouge et en noir.

ESTIENNE (Robert Ier), deuxième fils de Henri Ier, né à Paris en 1503, mort à Genève le 7 septembre 1559. Erudit, philologue, en même temps que typographe habile, il mit tous ses soins et le dévouement le plus infatigable à propager les livres saints et les chefs-d'œuvre de la littérature antique, et rendit les plus grands services aux lettres. Il n'en fut pas moins constamment persécuté par la Sorbonne pour ses magnifiques éditions de la Bible, qui lui coûtèrent tant de fatigues et de travaux d'érudition. Dans ces temps difficiles où le catholicisme, menacé par la Réforme, se défendait avec une violence si peu conforme à l'esprit de l'Evangile, tout imprimeur qui éditait un livre traitant de matières religieuses s'exposait au bûcher. Les recherches du texte sacré, les corrections, les sommaires, les notes d'Estienne portèrent ombrage à la Faculté de théologie, et l'imprimeur eut à se défendre contre des poursuites acharnées. Grâce à de puissantes protections, il put échapper à l'orage, quoiqu'on fût à la veille du jour (1534) où le *Père des lettres*, poussant la sévérité jusqu'à la folie, frappa d'interdiction l'imprimerie tout entière, en déclarant tout imprimeur justiciable de la potence.

Robert était âgé de dix-sept ans lors de la mort de son père. Sa mère ayant épousé Simon de Colines, à la fois graveur, fondeur en caractères et habile imprimeur, il acheva sous ce maître son apprentissage typographique, sans pour cela interrompre ses études. Il avait dix-neuf ans lorsque son beau-père lui confia la direction de l'imprimerie pour se livrer tout entier à la gravure. Le premier livre dont il eut la responsabilité est une édition latine du Nouveau Testament, qui parut en 1523, en petit format (in-16). Quelques améliorations, que le jeune éditeur crut devoir apporter au texte, d'après les meilleurs manuscrits, lui suscitèrent dès lors l'animadversion des théologiens de la Sorbonne. C'était alors une chose bien nouvelle que de trouver des exemplaires de la Bible corrects, et les sorbonnistes crièrent qu'il fallait envoyer au feu l'imprimeur de livres si corrompus; car ils prenaient pour corruption tout texte expurgé des erreurs des copistes. Loin de s'émouvoir de leurs clameurs, Robert étudia avec plus d'ardeur encore les saintes Ecritures dans les sources hébraïques, grecques et latines, et collationna entre elles les différentes versions qu'il put se procurer.

En 1526, il établit une imprimerie dans la rue Saint-Jean-de-Beauvais, en face de l'Ecole de droit, et, au mois de novembre de cette année, il fit paraître, à l'usage des enfants, un opuscule sur la grammaire, qui est le premier ouvrage imprimé sous son nom. Robert reprit en même temps pour emblème l'olivier qui figurait dans l'écusson de la branche maternelle des Estienne, et sa devise fut : *Noli altum sapere, sed time*. En 1528, il épousa Perrette ou Pétronille Bade, fille du savant Josse Bade, érudit et imprimeur célèbre. Cette femme, aimable et instruite, dirigea parfaitement la maison de son mari, sous le rapport commercial, tandis que celui-ci se livrait à ses études et à ses travaux typographiques. Bientôt Robert eut chez lui une espèce de décemvirat littéraire, qu'on pouvait appeler παντοεθνή (de toutes les nations), car les membres de cette docte réunion, étant de tous les pays, se servaient, par conséquent, de toutes les langues. Ces dix étrangers avaient tous beaucoup d'instruction, quelques-uns même le plus profond savoir, et plusieurs remplissaient les fonctions de correcteurs. Originaires de diverses contrées, et ne pouvant parler la même langue, ils se servaient entre eux de la langue latine comme d'un commun interprète; en sorte que tout le monde, dans la maison de Robert Estienne, s'exprimait en latin.

Plus d'une fois François Ier et sa sœur, Marguerite de Valois, firent des visites inattendues à l'imprimerie de Robert. Sa femme, ses enfants, ses correcteurs allaient au-devant des augustes visiteurs; mais le maître, enfermé dans son cabinet, entouré de manuscrits grecs, latins, hébreux, absorbé dans la lecture d'une épreuve de la Bible ou d'un traité de son ami Guillaume Budé, faisait prier le roi d'attendre un peu qu'il eût achevé la correction qui l'occupait en ce moment. Ses ennemis eussent fait mettre le feu à ses presses qu'il ne se fût pas dérangé davantage. François Ier portait une grande affection à Robert; il le nomma son imprimeur pour les langues hébraïque et latine en 1539, puis pour la langue grecque, après la mort de Conrad Néobar en 1540, et c'est à sa demande et sous sa direction que furent gravés, par Claude Garamond, les caractères grecs dits *royaux* (*regiis typis*).

En 1528, Robert publia sa grande Bible latine, d'après la version de saint Jérôme. Pour ne rien laisser au hasard dans une œuvre aussi délicate, il avait comparé le texte des plus anciens manuscrits de la Bibliothèque du roi et des abbayes de Saint-Germain des Prés et de Saint-Denis, avec les éditions imprimées et surtout avec la *Polyglotte* d'Alcala. Ce travail cyclopéen lui coûta dix années. Il ajouta des sommaires en tête des chapitres, marqua les versets, mit à la marge des concordances et des variantes se rapportant au texte hébreu, rétablit les noms propres chaldéens, hébreux, grecs et latins défigurés dans les éditions précédentes, et termina son travail par un index donnant en ces diverses langues les noms propres des hommes, des femmes, des peuples, des villes, des idoles, des fleuves, des montagnes et autres lieux qui se trouvent dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Le privilège du roi François Ier, donné à Paris le 4 février 1527-1528, et reproduit en français à la fin de l'ouvrage, dit que cette Bible fut imprimée *par l'avis et mûre délibération et expérience de gens de grand sçavoir*; ce qui n'empêcha pas les docteurs de Sorbonne de s'acharner de nouveau contre Robert, qui aurait inévitablement succombé sans la protection du roi. Suivant le relevé qui en a été fait, Robert Estienne a donné onze éditions de la Bible entière, tant en hébreu qu'en latin et en français, et douze éditions du Nouveau Testament en grec, en latin et en français, indépendamment des psautiers et concordances de la Bible. On peut juger par là de l'immensité de ses labeurs et des services qu'il a rendus aux études bibliques.

Voici l'indication de quelques-unes de ces éditions : *Biblia hebraica, cum punctis*, avec les commentaires de David Kimchi, revus par Vatable (Paris, 1539-1544, 24 part. en 4 vol. in-4º). Vend. 30 fr. (La Vallière); 29 flor., mar. bleu (Meerman); 40 fr. (de Sacy), en 5 vol.; 16 fr. (Quatremère), en un seul vol. *Biblia hebraica, cum punctis* (1544-1546, 17 t. qui se relient ordinairement en 8 vol. in-16), jolie édition dont les beaux exemplaires sont recherchés, et dont le prix, en librairie, était de 75 sols : vend., en 17 vol., mar. r., l. r., 60 fr. (La Vallière); en 7 vol., mar. r., 41 fr. (Brienne), en 1797; mar. vert, 130 fr. (Hebellynck), et 89 fr. (Quatremère). Ces deux éditions furent imprimées avec les caractères hébreux que Guillaume Le Bé avait gravés par ordre de François Ier. Ces types hébreux sont supérieurs à ceux que l'Italie et l'Espagne avaient employés avant nous. *Biblia latina* [1528, in-fol.; 1532, in-fol.; 1534, in-8º; prix : 15 sols, c'est-à-dire d'un bon marché excessif, même en tenant compte de la différence de la valeur actuelle de l'argent; 1538-1540, gr. in-fol.; prix : 60 sols; 1545, gr. in-8º, prix : 45 sols; vend. 14 fr., mar. n. (Caillard); 17 fr. 50, mar. r. (F. Didot), et un exempl. en 2 vol., mar. antique, à compart. de couleur, d'une conservation parfaite et provenant de J.-A. de Thou, 561 fr.; 1546, in-fol.; prix : 60 sols; 1555, in-8º, et 1556-1557, 2 vol. in-fol.]. *Novum Testamentum, græce, ex bibliotheca regia* (Paris, 1546, 2 tomes en 1 vol. in-16), *typis regiis*. C'est la première édition imprimée avec les charmants petits caractères grecs de Garamond. Cette édition est connue sous le nom de *O mirificam* : ce sont les deux premiers mots de la préface où Robert Estienne rend grâce au roi qui, dans l'intérêt des lettres, avait fait graver ces caractères grecs, dits *du roi*, lesquels permettaient de réduire en petit format les livres imprimés jusque-là dans de grandes dimensions; on ne pouvait, dit Robert, en faire un plus digne usage qu'en les consacrant à l'impression des saints Evangiles. D'après un premier catalogue, le prix de cette édition était de 8 sols et, plus tard, il fut porté à 10 sols. Vend. : 24 fr., mar. r. (Gaignat); 18 fr., mar. r., l. r. (La Vallière); 59 fr., mar. à compart. et très-beau (Mac-Carthy); autre exemplaire, à peu près semblable au précédent, 2 liv. 12 sh. (65 fr.) [Libri], en 1859. — Le même ouvrage, en grec (Paris, 1549, 2 part. en 1 vol. in-16); prix 10 sols. C'est dans cette édition que se trouve, à l'avant-dernière ligne de la première page de la préface, la faute *pulres* pour *plures*. Cette faute, occasionnée par une transposition de lettres dans le mot *plures*, sert à distinguer cette édition de celle de 1546, même quand les titres en auraient été déplacés ou changés. Vend. : très-bel exemplaire, mar. r., l. r., aux armes du comte d'Hoym, 73 fr. (de Cotte); 60 fr. mar. bl. tr. gaufrée (Thierry); 67 fr., mar. viol. (Larcher); 25 fr. 50, mar. r. (3e vente Quatremère).

On ne saurait omettre de mentionner ici les *Concordances de la Bible*, que Robert Estienne fit paraître en 1555. Il a rangé mot par mot, phrase par phrase, toute la Bible dans un *Index* disposé dans l'ordre alphabétique, avec renvoi à chaque verset, conformément à la disposition de l'édition latine qu'il publia simultanément. Cet immense travail, auquel ses amis ne concoururent en rien, lui coûta des peines inouïes. Il ne forme pas moins de 1,100 pages, à 4 colonnes, en petits caractères, et il rivalise, par sa belle exécution typographique, avec les productions les plus parfaites des Elzévirs.

Robert Estienne a imprimé, tant à Paris qu'à Genève, dans l'espace de trente-quatre ans, environ 500 éditions, formant 550 volumes, sans compter ce qui restera toujours ignoré ou confondu. Sous le rapport du format, ce nombre total se décompose ainsi : 111 volumes in-16 ou in-32, 376 volumes in-8º, 90 volumes in-4º, et 70 volumes in-folio. Outre des éditions de la Bible, on doit à ce savant typographe les premières éditions grecques d'*Eusèbe*, de *Denys d'Halicarnasse*, de *Dion Cassius*, de *Justin* et d'*Appien*, imprimées avec les beaux caractères de Garamond; des éditions de *Cicéron*, de *Virgile* et de trente autres écrivains latins, des livres élémentaires pour l'étude du latin et du français, un *Dictionnaire latin-français*, un autre *français-latin*, et un *Thesaurus linguæ latinæ*, immense travail pour lequel il fut secondé par Jean Thierry de Beauvais, et dont l'apparition fut un événement littéraire sur lequel nous croyons utile d'entrer ici dans quelques détails. Le *Thesaurus linguæ latinæ* fut imprimé en 1531, à la fin, 1532 (in-fol.); 2e édit., augmentée (1536); 3e édit., beaucoup plus ample (1543). Dans cette édition, Robert Estienne supprima l'interprétation française des mots latins qu'il avait introduite précédemment dans cet ouvrage, ayant publié en 1538 un dictionnaire latin-français. L'édition de *Marius Nizolius* (Venise, 1551, 3 vol. in-fol.), selon Renouard, ne paraît pas avoir été achevée. Celle de Lyon (1573, 4 vol. in-fol.) renferme de nombreuses augmentations, mais elle pèche par le manque de critique. L'édition de Londres (1734-1735, 4 vol. gr. in-fol.) est très-belle. Elle a été vendue en très-grand papier, dont il n'y a que dix exemplaires, 12 liv. (300 fr.), cuir de Russie (Askew); 6 liv. 10 sh. (62 fr. 50), mar. r. (Drury). L'édition de Bâle (1740, 4 vol. in-fol.), publiée par Ant. Birrius, avec les notes autographes que Henri Estienne avait écrites sur un exemplaire de l'édition de 1573, est moins belle que celle de Londres; mais, pour l'usage, elle est préférée à celle-ci, parce qu'elle a été plus exactement corrigée. Le papier ordinaire de ce livre est bis et sans colle. Les rares exemplaires qui ont été tirés sur papier fort sont assez recherchés. On en a vendu un, relié en mar. r. dent., 158 fr. en 1813, et 70 fr. (Labey) en 1839. Enfin, l'édition de Leipzig (1749, 4 tom. qui se relient en 2 vol. in-fol.), donnée par J.-M. Gesner, est fort estimée; mais la publication de nombreuses éditions du *Lexicon* de Forcellini l'ont fait moins rechercher.

De nouvelles persécutions de la Sorbonne obligèrent plusieurs fois Robert Estienne à quitter Paris, et la protection du roi suffisait à peine à le couvrir contre les attaques injustes dont il était l'objet. Catholique modéré et tolérant, d'une orthodoxie peut-être un peu douteuse, comme Erasme, Budé et Turnèbe, Estienne fut poussé vers la Réforme par cette guerre implacable. Sous Henri II, en qui il ne trouva pas un appui aussi efficace que sous le règne précédent, il se retira à Genève avec sa famille (1550), embrassa le calvinisme, rouvrit ses ateliers et publia son virulent écrit : *Les censures des théologiens de Paris, par lesquelles ils ont faussement condamné les Bibles imprimées par Rob. Estienne* (1552). Cet ouvrage est un des morceaux les plus remarquables de notre langue. Un fait qu'il n'est pas possible de taire, c'est que cet homme illustre, qui avait tant souffert du fanatisme religieux, se laissa emporter par son ardeur de néophyte calviniste jusqu'à applaudir au supplice de l'infortuné Michel Servet, et à reprocher aux théologiens de Paris leur tolérance coupable pour Rabelais et ses écrits.

De son mariage avec Perrette Bade, Robert Estienne eut neuf enfants : Henri II, Robert II, Charles, François II, Jeanne, Catherine, Jean, Marie et Simon. Trois d'entre eux exercèrent la profession d'imprimeur, savoir : Henri II et François II à Genève, et Robert II à Paris. Il perdit sa femme avant de quitter Paris, en 1550, et il épousa en secondes noces, à Genève, Marguerite Deschamps, dite *Duchemin*. Par son testament, il ordonna à ses enfants d'embrasser la religion réformée. Il déshérita Robert et Charles « pour l'avoir, à son grand regret et contre son vouloir, fraudé de cette espérance, se retirant d'avec lui de son Eglise et s'en retournant au lieu d'où, par la grâce de Dieu, il les avoit retirés, et, qui pis est, se sont mariés sans son autorité et consentement, et ont résisté à ses prières, à ses sommations. » Il mourut à Genève, âgé de cinquante-six ans, entouré de la vénération de ses nouveaux coreligionnaires. Voici le jugement que porte sur ce savant et habile imprimeur l'historien J.-A. de Thou : « Robert Estienne laissa fort au-dessous de lui Alde Manuce et Froben pour la rectitude et la netteté du jugement, pour l'application aux travaux et pour la perfection de l'art même. Ce sont là pour lui des titres à la reconnaissance non-seulement de la France, mais du monde chrétien tout entier, titres plus solides que n'ont jamais été pour les plus célèbres capitaines leurs plus brillantes conquêtes; et ses travaux seuls ont plus fait pour l'honneur de la France que tous les hauts faits de nos guerres, que tous les arts de la paix! »

La mort de Robert ne mit pas un terme aux attaques de ses implacables ennemis, et ils ne se firent pas faute de souiller sa mémoire par les accusations les plus insensées. « Il y a des préventions fatales, dit Auguste Bernard, contre lesquelles la vie la plus noble ne saurait se défendre; il a suffi quelquefois de l'absurde assertion d'un ignorant pour perdre une réputation sans tache. Tel est particulièrement le cas de celle de Robert Estienne, qu'on a accusé d'avoir ravi à la France, disons le mot, d'avoir *volé* les types des caractères gravés par ordre et aux frais de François Ier. Vainement quelques savants ont-ils élevé la voix pour justifier d'une pareille accusation le plus illustre membre d'une famille qui a jeté tant d'éclat sur notre pays; l'accusation a prévalu. » Dans une dissertation intitulée : *Les Estienne et les types grecs de François Ier* (1856, in-8º), l'auteur que nous venons de citer réduit cette accusation à néant. Robert Estienne, en quittant la France, n'a pu emporter avec lui les poinçons des caractères royaux, puisqu'ils avaient été déposés à la Chambre des comptes; mais seulement les matrices de *cicero* et de *gros-romain*, dont il se servait habituellement pour la fonte de ces caractères et qui ne lui furent jamais réclamées ni à son fils non plus. Il en avait laissé une autre série, plus complète, connue sous le nom de *matrices royales*, dont les typographes français continuèrent à faire usage pour se procurer des fontes de ces magnifiques caractères, et qu'ils pouvaient facilement obtenir à leurs frais et à la charge d'en rappeler sur le titre du livre l'origine royale.

Ce ne fut que cinquante ans après la mort de Robert que le gouvernement de Henri IV revendiqua comme une propriété nationale ces matrices que Henri Estienne avait engagées pour sûreté d'un prêt de 400 écus d'or. Le conseil de Genève défendit que ce gage sortît des mains du dépositaire, auquel les héritiers de Henri avaient déjà versé un à-compte de 200 écus d'or. En 1613, les frères Chouet, libraires, se rendirent acquéreurs de cette créance. Le gouvernement de Louis XIII fit de nouvelles instances pour avoir ces matrices, qui furent vendues judiciairement le 16 juillet 1615, et adjugées à l'agent de la France pour le prix de 5,005 florins (2,310 fr.). L'ambassadeur d'Angleterre, qui avait reçu de sa cour l'ordre de faire acheter ces types à Genève, se mit en rapport avec Paul Estienne, qui aurait voulu vendre et régler lui-même avec ses créanciers. C'est pour sauver aux Genevois l'embarras d'un refus à l'Angleterre, que le garde des sceaux de France fit entendre à l'ambassade « que ces matrices appartenoient au roi, ayant été dérobées à François Ier, ce que lesdits ambassadeurs ont écrit à leur maître, n'espérant pas de les pouvoir plus obtenir. » Au mois de février 1620, Paul Estienne fut chargé d'aller à Genève pour reconnaître les matrices, qui lui furent délivrées après qu'il eut consenti à payer, sur les fonds qui lui avaient été remis au nom du roi, les dettes liquidées lors de l'adjudication de 1616; et la garde de ces types fut confiée à son fils Antoine, déjà imprimeur du roi à Paris. Robert avait le droit d'agir comme il l'a fait, et, s'il eût été en faute, ses ennemis n'auraient pas attendu qu'il fût mort pour lui en faire de sanglants reproches.

Ce qui a été écrit sur Robert Estienne à sa louange formerait une couronne poétique des plus volumineuses. Les traits de ce laborieux typographe nous ont été conservés par plusieurs portraits du temps; mais un seul, selon Renouard, paraît mériter con-

fiance ; c'est un portrait en buste très-petit, qui a été reproduit, au moyen de la gravure sur bois, dans les *Annales de l'imprimerie des Estienne*. La statue de Robert Ier est une de celles qui, au nombre de douze, ont été exécutées pour décorer la principale entrée de l'Hôtel de ville de Paris.

ESTIENNE (Charles), imprimeur, troisième fils de Henri Ier, frère du précédent, né en 1504, mort à Paris en 1564. Comme ses deux frères, Robert Ier et François, il reçut une solide éducation dans la maison paternelle, sous la direction de Lascaris. Ses goûts le portèrent vers l'étude de la médecine, et, très-jeune encore, il fut reçu docteur à la Faculté de Paris. Lazare Baïf le choisit pour précepteur de son fils Antoine, qui devint l'un des meilleurs poëtes de la Pléiade, et il l'emmena avec sa famille, en 1540, lorsqu'il fut envoyé comme ambassadeur en Allemagne et en Italie. Dans ces voyages, Charles Estienne entra en relation avec les savants les plus distingués des pays qu'il visita, et se lia d'amitié particulièrement avec Paul Manuce. Il contracta en même temps en Italie le goût de l'archéologie, science sur laquelle il publia quelques dissertations. En 1545, il fit imprimer chez Simon de Colines un grand ouvrage d'anatomie : *De dissectione partium corporis humani* (gr. in-fol., fig. — Les figures, au nombre de 62, et les vignettes imprimées dans ce livre ont aujourd'hui fort peu de valeur pour la science anatomique ; mais elles sont remarquables comme productions de la gravure sur bois). Le même ouvrage, traduit en français, a paru sous ce titre : la *Dissection des parties du corps humain, divisée en trois livres, par Charles Estienne, docteur en médecine, avec les figures et déclaration des incisions, composées par Estienne de La Rivière, chirurgien* (Paris, Simon de Colines, 1546, in-fol., fig.). Cete édition contient deux planches de plus que l'édition latine, et c'est la dernière où figure le nom du célèbre imprimeur Simon de Colines.

Lorsque son frère Robert eut quitté la France pour se soustraire aux persécutions dont il était l'objet, Charles, resté fidèle à la religion catholique, prit pour son compte la direction de l'imprimerie du pauvre fugitif, afin de sauver les intérêts de ses neveux, restés ou revenus à Paris, et dont il se fit le protecteur. Il s'acquitta de cette tâche avec habileté, sans cesser néanmoins d'exercer l'art de guérir. Le titre d'imprimeur du roi lui ayant été conféré, il termina les ouvrages commencés par son frère, et, dès 1551, parut la belle édition *princeps* du texte grec d'Appien : *Lutetiæ, typis regiis, cura ac diligentia Caroli Stephani* (in-fol.). L'année suivante, il obtint du roi Henri II la mainlevée du séquestre mis sur les biens des enfants de Robert, par suite du départ de ce dernier pour Genève. Il publia, cette même année, le *Guide des chemins et fleuves de France*, ainsi que les *Voyages de plusieurs endroits de France*, en forme d'itinéraires. Il en donna trois éditions. En 1553, il fit paraître en latin un *Dictionnaire historique et poétique de toutes les nations, hommes, lieux, fleuves, montagnes*, excellent travail dont son frère Robert avait donné des essais, et qui, augmenté à chaque édition nouvelle dans l'espace de deux siècles, est devenu le *Dictionnaire* de Moréri. En 1554, il fit paraître son *Prædium rusticum, in quo cujusvis soli vel culti vel inculti plantarum vocabula ac descriptiones, earumque conserendarum atque excolendarum instrumenta suo ordine describuntur* (Paris, pet. in-8º de 648 p., et index). L'auteur refondit dans ce livre divers opuscules sur l'agriculture, l'horticulture, la viniculture, etc., qu'il avait déjà publiés plusieurs fois séparément. Depuis, il traduisit, ou plutôt rédigea en français, avec des additions considérables, le *Prædium rusticum*, qui fut publié l'année même de sa mort par son gendre, le médecin Jean Liébault, sous le titre suivant : l'*Agriculture et Maison rustique de Charles Estienne, docteur en médecine ;* « en laquelle est contenu tout ce qui peut estre requis pour bastir maison champestre, prévoir les changements et diversitez du temps, médiciner les laboureurs malades, nourrir et médiciner bestial et volaille de toutes sortes, dresser jardin tant potager, médicinal que parterre, gouverner les mousches à miel, faire conserve, confire les fruicts, fleurs, racines et escorces, préparer le miel et la cire, planter, enter et médiciner toutes sortes d'arbres fruictiers, faire les huiles, distiller les eaux, avec plusieurs pourtraicts d'alenbics pour la distillation d'icelles, entretenir les prés, viviers et estangs, labourer les terres à graines, façonner les vignes, planter bois de haute fustaye et taillis, bastir la garenne, la heronnière et le parc pour les bestes sauvaiges, plus un brief recueil des chasses du cerf et du sanglier, du lièvre et du regnard, du blereau, du connin et du loup et de la fauconnerie (Paris, Iaques du Puits, 1564, in-4º, fig.). » C'est la première édition d'un livre qui a eu beaucoup de succès et dont le second titre : *Maison rustique*, adapté à de nouveaux ouvrages du même genre, s'est perpétué jusqu'à nos jours. Cet ouvrage a été réimprimé deux fois en 1565 (Paris, in-4º, et Lyon, in-16), puis en 1570, en 1578, en 1583, en 1586 et en 1589, avec [illegible] de Liébault (in-4º). Trente autres éditions, toutes de format in-4º, imprimées à Lyon ou à Paris, de 1591 à 17[illegible], sont indiquées dans le *Catalogue* de J.-B. Huzard (2e part., p. 729 et suiv.).

En 1555, Charles Estienne publia une fort belle édition des œuvres complètes de Cicéron (4 tom. en 2 vol. in-fol.), qu'il dédia à son protecteur, le cardinal Charles de Lorraine. C'est à la recommandation de ce prélat que le roi Henri II accorda à Charles Estienne le privilége qui lui concédait pendant dix ans le droit d'imprimer seul les œuvres de Cicéron. Chaque tome est accompagné de *variæ lectiones* et d'un index très-complet. M. Ambroise-Firmin Didot est devenu possesseur, en 1835, d'un exemplaire de cette édition avec des corrections autographes de Henri II Estienne.

Les espérances dont Charles s'était bercé sur le succès de son grand ouvrage, le *Thesaurus Ciceronianus* (1557, in-fol.), pour rétablir ses affaires commerciales, qui se trouvaient dans le plus triste état, furent entièrement déçues. Il végéta quelques années encore, et enfin, en 1661, ses créanciers le firent enfermer au Châtelet de Paris, où il mourut après trois ans de détention. Charles Estienne était d'un caractère jaloux et irascible, qui lui avait aliéné ses confrères. Dans son malheur, il fut abandonné de tous, même de ses neveux, pour lesquels il s'était dévoué. Pendant les dix années qu'il a exercé l'art typographique, il a publié cent et une éditions. « Si comme typographe, dit l'auteur des *Annales de l'imprimerie des Estienne*, Charles n'a pas conquis, à l'exemple de son frère Robert et de son neveu Henri II, ce renom impérissable qui immortalise cette nombreuse famille, il vient après eux partager leur célébrité, avec d'autant plus de justice, qu'étranger par ses premières études à cette profession, dans laquelle il sut obtenir des succès, il ne devait en faire la sienne que par l'effet des persécutions ecclésiastiques qui mirent son frère Robert dans la nécessité de chercher un refuge sur la terre étrangère. » — Sa fille, Olympe-Nicole, mariée vers 1564 au médecin Jean Liébault, vécut dans une misère affreuse, et son mari mourut presque d'inanition, en 1596. On lui doit, entre autres écrits, les *Misères de la femme mariée, où se peuvent voir les peines et les tourments qu'elle reçoit durant sa vie, mis en forme de stances*.

ESTIENNE (Henri II, surnommé **le Grand**, seigneur de Grière), fils aîné de Robert Ier, né à Paris en 1528, mort à Lyon en mars 1598. Formé pour l'érudition, qu'on ne séparait pas alors de la profession d'imprimeur, il reçut dans la maison de son père une éducation brillante, dirigée surtout vers la philologie, suivit ensuite les leçons de Danès et de Turnèbe, et partit à l'âge de dix-huit ans pour l'Italie, afin de fouiller les bibliothèques et de chercher des manuscrits grecs. « Cet homme extraordinaire, qui voyagea la moitié de sa vie, dit M. F. Didot, savait à fond toutes les langues modernes aussi bien que les langues anciennes, et quelques-unes des langues orientales. » Il se lia dans ses voyages avec les hommes les plus distingués du siècle, et revint à Paris après avoir collationné une immense quantité de manuscrits.

En 1550, il alla visiter les bibliothèques d'Angleterre, et dans ce voyage il fut reçu à la cour par le jeune roi Édouard VI. Il s'arrêta ensuite dans le Brabant, en attendant que son père eût achevé les préparatifs de son départ pour Genève, où il ne tarda pas à le rejoindre. De retour à Paris, en 1554, Henri Estienne y publia la première édition d'*Anacréon*, dont il avait découvert deux manuscrits, et il accompagna le texte grec d'une traduction latine qui est un chef-d'œuvre d'élégance et de fidélité. Cette découverte fut un événement littéraire. Remy Belleau s'empressa de tourner en vers français les poésies d'*Anacréon*, et Ronsard, en les imitant, dit à cette occasion dans une de ses odes :

> Verse donc, et reverse encor
> Dedans cette grand' coupe d'or.
> Je vais boire à Henry Estienne,
> Qui des enfers nous a rendu
> Du vieil Anacréon perdu
> La douce lyre téienne.

En 1555, Henri retourna à Genève, puis en Italie, voyage dans lequel il découvrit à Rome des fragments de Diodore de Sicile, collationna le texte de Diogène Laërce, et fit imprimer, à Venise, une traduction de *Théocrite* et autres poésies bucoliques. Rentré à Genève, il épousa, le 1er décembre de cette année, Marguerite Pillot, fille de Marguerite Deschamps, dite Duchemin, seconde femme de son père. L'année suivante, Henri donna une édition des *Psaumes de David*, avec quatre traductions latines faites par quatre illustres poëtes, un Français, un Italien, un Allemand et un Écossais.

En 1557, il fixa définitivement sa résidence à Genève, où il fonda une imprimerie distincte de celle de son père. Il prit en même temps pour marque l'*olivier*, et pour devise : *Noli altum sapere, sed time*. Dans le courant de cette même année, il publia, avec des commentaires et des préfaces, la première édition de l'*Apologie pour les chrétiens*, par Athénagore ; la première édition de *Maxime de Tyr*, dont le texte avait été rapporté d'Italie par Jean Lascaris ; quelques écrits d'Aristote et de Théophraste, inédits ; les tragédies d'Eschyle, parmi lesquelles celle d'*Agamemnon* se trouve pour la première fois tout entière ; les textes grecs inédits des *Fragments des historiens Ctésias, Agatharchide, Memnon*, et les *Ibériques* et *Annibaliques* d'Appien ; et enfin, son *Lexicon Ciceronianum græco-latinum*, un de ses ouvrages les plus rares et les plus estimés. Les dépenses de ses voyages, ses frais d'établissement et ceux que lui occasionnèrent les publications que nous venons de mentionner, eurent bientôt épuisé ses ressources, et, dès 1558, il n'aurait pu continuer ses travaux si Hulric Fugger, riche banquier d'Augsbourg, ne lui eût fourni généreusement les fonds dont il avait besoin. C'est par reconnaissance qu'il prit le titre d'imprimeur de Fugger. Les mots : *Excudebat Henricus Stephanus, Hulderici Fuggeri typographus*, se trouvent sur le seul volume qu'il ait imprimé cette année, l'édition originale des *Constitutions et Edits de l'empereur Justinien*.

En 1559, Henri perdit son père, qui, par son testament, l'institua son héritier universel, avec la charge de veiller à l'éducation et à l'établissement de ses frères et sœurs.

Ayant réuni son imprimerie à l'établissement paternel, Henri acheva les travaux qui se trouvaient dans celui-ci en cours d'exécution. Ce fait est rappelé dans la dédicace de son édition de Diodore de Sicile à son protecteur Hulric Fugger. « A la publication des œuvres inédites de *Denys d'Halicarnasse*, de *Dion* et d'*Appien*, je me félicite de pouvoir joindre celles de *Diodore de Sicile*, dont on ne possédoit encore que cinq livres. » Cette édition, augmentée de dix livres et de fragments inédits de cet auteur, doit être regardée comme l'*editio princeps*. Le texte grec y est accompagné d'une traduction latine de Henri Estienne et de ses observations.

En 1560, il dédia à Mélanchthon sa première édition grecque et latine de *Pindare*, et l'année suivante il publia, avec le concours de Fr. Portus, Conrad Gesner et Joachim Camerarius, une édition in-folio de *Xénophon*, grec et latin, dont il améliora le texte au moyen de divers manuscrits.

En 1562, il imprima l'*Exposition ecclésiastique du Nouveau Testament*, qui resta inachevée, l'auteur, Augustin Marlorat, ayant été pendu à Rouen par l'ordre des Guises, pour ses doctrines religieuses.

Il publia aussi la première édition des *Discours de Thémistius* et sa traduction des *Hypotyposes* de Sextus Empiricus. L'année suivante, il fit paraître, en latin, son traité *De l'abus que l'on fait en latin de divers mots grecs*. En 1564, il mit au jour le *Dictionnaire de médecine*, savant ouvrage où il explique en latin les termes grecs usités en médecine, en commençant par Hippocrate et finissant par Celse ; termina l'impression d'un recueil des anciens poëtes latins commencé par son père, et donna une édition de *Thucydide*, dont il collationna de nouveau le texte grec sur les manuscrits. Cette année, au mois d'octobre, il eut le malheur de perdre sa femme, personne douée des plus éminentes qualités, et qu'il chérissait tendrement. Elle n'était âgée que de vingt-cinq ans. Il en avait eu quatre enfants, nommés Henri, Judith, Esther et Isaac ; mais il ne lui restait plus alors que sa première fille, Judith, née en 1559, qui épousa, en 1580, un libraire nommé Le Preux et mourut peu de temps après. Au mois de mars 1565, Henri se remaria à Barbe de Wille, de famille écossaise et parente du jurisconsulte Henri Scrimger. De 1565 à 1570, il publia, entre autres ouvrages, une édition in-folio de la *Bible* traduite en français, et une édition in-folio du *Nouveau Testament* en grec, avec deux traductions latines, dont l'une par Théodore de Bèze ; le *Traité de la conformité du langage françois avec le grec* ; une superbe édition des *Poetæ græci principes* (1566), dans laquelle ce savant typographe a introduit plusieurs signes pour distinguer les noms propres, les pays, les montagnes et les rivières ; une édition de l'*Anthologie*, de beaucoup supérieure à celle de Venise ; une traduction latine d'*Hérodote*, où, devançant l'opinion de la postérité, il prétend que bien des faits rapportés par cet auteur, et qui pourraient sembler fabuleux, sont cependant vrais ; l'*Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes*, écrit hardi dans lequel il trace le tableau de la société à son époque, et dont il compare au récit d'Hérodote les erreurs et les monstruosités ; *Artis medicæ principes post Hippocratem et Galenum* (1567, 2 vol. in-fol.) ; une fort belle édition du *Nouveau Testament* (in-8º), dédiée au prince de Condé et à la noblesse protestante de France, comprenant le texte grec, la traduction latine et les commentaires de Théodore de Bèze ; les *Psaumes* de David traduits par Henri en vers latins anacréontiques et saphiques (1568) ; des *Commentaires sur Sophocle* ; des *Commentaires sur Euripide* ; un recueil des divers auteurs qui ont écrit sur l'*Histoire romaine* (4 vol.), avec des index très-complets ; une édition des *Apophthegmes grecs*, dans laquelle il prend pour la dernière fois le titre d'imprimeur de Hulric Fugger ; les textes inédits des *Hymnes* de Synésius et de quelques *Odes* de Grégoire de Nazianze ; la *Plainte de la Typographie au sujet des imprimeurs ignorants qui compromettent cet art* (1568), opuscule latin fort curieux ; une édition du *Nouveau Testament* en grec, latin et syriaque, suivi d'une grammaire chaldéenne et syriaque (2 vol. in-fol.) ; les plus belles *Sentences des comiques grecs*, avec une traduction latine, des notes et un *Traité sur les sentences* (in-24) ; une nouvelle édition de *Diogène Laërce*, augmentée de parties récemment découvertes (1570) ; un recueil de plusieurs écrits, parmi lesquels ceux d'Athanase, d'Anastase et de Cyrille étaient inédits.

L'année 1571 ne vit sortir aucun livre des presses de Henri Estienne. Il l'employa à l'impression des dernières feuilles du plus étendu et du plus célèbre de ses nombreux ouvrages, le *Thesaurus græcæ linguæ*, ainsi que de sa belle édition grecque de *Plutarque* en treize volumes in-8º. C'est en 1572, année si tristement mémorable par le massacre de la Saint-Barthélemy, que fut publié le *Trésor de la langue grecque* (5 vol. in-fol.), monument gigantesque d'érudition et de savoir, dont les premiers matériaux avaient été rassemblés par Robert Estienne, et que la piété filiale de Henri a complétés et rangés. Selon le désir de Robert, l'ordre étymologique fut préféré à l'ordre alphabétique, bien qu'il eût suivi ce dernier système pour son *Thesaurus linguæ latinæ*. Cet ouvrage, que de Thou déclarait un « trésor supérieur en richesses au trésor de beaucoup de princes, » fut dédié par Henri Estienne à l'empereur Maximilien II, au roi de France Charles IX, à Elisabeth, reine d'Angleterre ; à Frédéric, comte palatin ; à J. Georges, marquis de Brandebourg, et aux Académies de ces divers pays. « Ce n'est pas, dit A.-A. Renouard, l'enfant d'une brillante et riche imagination, l'œuvre d'un poétique enthousiasme, non plus que la vaste conception d'un philosophe ou d'un historien des nations ; mais, pour n'être qu'une compilation, un assemblage de mots et de leurs définitions, etc., travail qui, à première vue, semblerait n'être qu'un labeur presque mécanique, tâche d'honnêtes ouvriers littéraires, la haute intelligence de son auteur n'en a pas moins formé la combinaison avec une sagacité qui le met au rang des œuvres de génie. » L'auteur des *Annales de l'imprimerie des Estienne* ajoute : « Le plus flatteur succès d'estime vint accueillir ce grand ouvrage ; mais cet autre succès, récompense bien due à de si louables efforts, le succès d'argent, ne rendit pas même à l'imprimeur-auteur les avances de son papier et de ses travaux typographiques. » De plus, un abrégé de ce *Thesaurus*, que publia frauduleusement Scapula, fut très-préjudiciable aux intérêts de Henri. « C'est à partir de cette époque, dit M. A.-F. Didot, que sa vie devient plus agitée, son caractère plus aigri et ses voyages plus fréquents. Il quitte Genève, soit pour aviser au placement de ses livres, dont très-probablement ses magasins étaient encombrés, soit pour rechercher et collationner de nouveaux manuscrits, soit pour se distraire de ses peines par l'étude ou la conversation de ses amis, soit pour vivre à Paris, dont le séjour le charmait, et où il trouvait à la cour de Henri III et auprès de ce monarque l'accueil le plus favorable. »

Son infatigable activité lui fit publier, en 1573, la première édition grecque et latine du *Droit oriental*, une édition des *Œuvres de Varron*, un recueil de *Poésies philosophiques grecques : Empédocle, Xénophane, Timon, Parménide, Cléanthe*, etc., dont les textes étaient inédits pour la plupart ; un petit traité en grec *Sur Homère et Hérodote*, et plusieurs autres ouvrages ; en 1574, une édition des *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes et un petit écrit intitulé : *Francofordiense emporium* ; en 1575, l'*Horace* et le *Virgile* (in-8º), un recueil des *Orateurs grecs* et *Arrien* ; en 1576, une petite édition grecque du *Nouveau Testament* et un écrit intitulé : *De latinitate falso suspecta*, où sont présentées les fréquentes analogies qu'il a découvertes entre le français et le latin ; en 1577, le *Pseudo-Cicero*, contre l'abus des locutions cicéroniennes ; les *Lettres familières de Cicéron*, le *Callimaque* (in-4º), avec une double traduction latine ; l'*Orbis descriptio* de Denys d'Alexandrie, accompagnée d'une traduction littérale ; en 1578, le *Platon*, dit de *Serranus* (3 vol. in-fol.) ; le *Nizoliodidascalus*, dialogue critique contre ceux qui veulent écrire en latin au moyen du *Lexique* de Nizzoli, composé de phrases de Cicéron ; les *Schediasmata*, ouvrage de critique philologique qui devait paraître trimestriellement, et dont il donna une seconde partie en 1589, et les *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé et autrement déguizé*. Ce dernier ouvrage offre, au milieu d'une immense érudition, quelques plaisanteries piquantes et hardies qui attirèrent des tracasseries à Henri Estienne de la part du conseil de Genève. Bien qu'il eût dirigé ses traits surtout contre la cour de Catherine de Médicis, où la langue française, dénaturée par les courtisans, était rendue fade et mignarde, le libre penseur ne pouvait être supporté par l'intolérance calviniste. Mandé au conseil de Genève le 11 septembre 1578, il jugea à propos de se retirer en France, où le roi s'intéressa en sa faveur. Henri III fit écrire au conseil de Genève afin qu'il fût accordé à Henri Estienne un sauf-conduit pour qu'il pût aller se disculper des calomnies répandues sur son compte en son absence ; « car il se fasche de ne pouvoir s'employer à l'impression comme il le désire. » Le 10 décembre 1579, le syndic de Genève répondit à l'ambassadeur du roi en Suisse, « que Henri Estienne s'estoit rendu suspect en demandant un sauf-conduit ; que du reste il estoit bien libre d'abandonner Genève et de rentrer en France. » Au mois de février suivant, l'ambassadeur insista, et, après un séjour de dix-huit mois à Paris, Henri Estienne rentra à Genève. L'affaire pour laquelle il s'en était éloigné fut reprise le 12 avril 1580. Accusé

de n'avoir pas imprimé l'ouvrage tel qu'il l'avait présenté aux scolarques, il reçut l'ordre d'apporter l'original des *Dialogues*, afin qu'on pût le comparer avec le volume imprimé. Il lui fut rappelé que déjà il avait mérité de semblables reproches à propos de son *Apologie pour Hérodote* et de ses épigrammes. Henri répondit que « ce qui, dans ce volume des *Dialogues*, pourroit être trouvé répréhensible étoit mis dans la bouche d'un personnage qu'il combattoit et réfutoit ; qu'il avoit retranché les trois passages qu'on lui avoit commandé de supprimer, et que Théodore de Bèze, qui avoit examiné le livre entier, n'y avoit rien voulu changer. » Il s'éleva surtout contre le reproche d'athéisme, attestant « qu'il n'endureroit jamais un pareil reproche, et que plutôt que d'être un athée il endureroit la mort. » Il demanda qu'on lui montrât ce qui pouvait donner lieu à une telle accusation, et osa dire que, pour s'y reconnaître, « il falloit être un peu hypocrite. » Sur cette réponse, le conseil arrêta de lui faire bonnes remontrances et censures, et de lui défendre de plus imprimer aucun livre qui n'eût été revu. Sur la proposition de Théodore de Bèze, le conseil fit saisir les exemplaires de l'ouvrage incriminé, et le mois suivant condamna Henri à la prison, pour avoir imprimé sans permission ; mais il le fit élargir au bout de huit jours. Ses ouvriers furent aussi poursuivis pour fait de compagnonnage et de propos trop libres, ayant dit qu'il y avait plus d'hypocrisie à Genève qu'ailleurs. Dans tous les cas, au point de vue de la charité chrétienne, Genève ne valait pas mieux que Rome : la Sorbonne avait persécuté le père, le conseil calviniste genevois persécuta le fils avec non moins d'animosité.

Pendant le séjour forcé qu'il avait fait à Paris, Henri Estienne publia son *Essai sur la précellence du langage françois*, composé d'après le désir de Henri III, et pour lequel ce prince lui accorda une gratification de 1,000 écus, quon ne lui paya point. En même temps une pension de 300 livres lui fut assignée sur le chapitre des ligues suisses, « en considération, dit le brevet, des services que lui et ses prédécesseurs m'ont ci-devant faits. »

De retour à Genève, Henri Estienne fit paraître, en 1580, la troisième édition du *Nouveau Testament*, en grec (in-fol., à 5 col.), et un travail sur le droit, intitulé : *Juris civilis fontes et rivi* (in-8°) ; en 1581, un *Varron* fort amélioré, des *Lettres de Pline le Jeune*, une nouvelle édition de *Xénophon*, en grec (in-fol.), les *Histoires d'Hérodien*, avec une traduction latine et des notes ; les *Paralipomena grammaticorum græcæ linguæ* (in-8°) et les *Fastes consulaires* de Sigonius. Ce dernier ouvrage, imprimé sans autorisation, le fit citer devant le conseil de Genève, qui, après une verte réprimande, le condamna à une amende de 25 écus, réduite à 10 écus, payables en trois semaines.

Cette même année, sa seconde femme mourut, et il en ressentit le plus vif chagrin. Il en avait eu huit enfants, dont trois seulement lui survécurent : Paul, dont il sera parlé plus loin ; Florence, qui épousa Isaac Casaubon, et Denise.

En 1582, Henri publia la quatrième édition du *Nouveau Testament* et ses *Hypomneses de gallica lingua*, ouvrage qui a pour but de faciliter l'étude de la langue française aux nationaux et aux étrangers, et pour lequel l'abbé d'Olivet regarde Henri Estienne comme le meilleur grammairien du XVI^e siècle. En 1583, il fit paraître un commentaire sur les prophètes et une réimpression de son *Virgile* de 1575. En 1585, il fit imprimer à Paris une édition d'*Aulu-Gelle* et de *Macrobe*. En 1587, il donna une édition in-16 du *Nouveau Testament* grec, avec les caractères de Garamond, et le recueil *Sur la vraie prononciation grecque*, par divers savants. L'année suivante, il publia un *Homère* grec et latin (2 vol. in-16), une nouvelle édition d'*Horace* (in-8°) et sa seconde édition de *Thucydide* (in-fol.). 1589 vit paraître un *Nouveau Testament* en grec, avec deux traductions et les concordances (in-fol.), et la première édition de la *Géographie de Dicéarque*, accompagnée d'une traduction latine. En 1590, Henri Estienne fit paraître à Bâle un ouvrage très-curieux et très-piquant, intitulé : *Principum musa monitrix* ou le *Conseiller des princes* ; en 1591, une nouvelle édition de *Varron* et des *Lettres de Pline* et la première édition de deux écrits de *Justin martyr* (in-4°) ; en 1592, une nouvelle et belle édition d'*Hérodote* (in-fol.), une d'*Appien*, *Dion Cassius* suivi de l'*Abrégé de Xiphilin* ; en 1593, *Isocrate*, grec et latin (in-fol.) ; en 1594, les *Concordances du Nouveau Testament* (in-fol.), travail que la mort avait empêché son père de terminer, une nouvelle édition de *Diogène Laërce* et *Prémices* ou *Premier livre des proverbes épigrammatisés*. Le dernier ouvrage publié par Henri Estienne est une nouvelle édition du *Nouveau Testament* (in-fol.), dans laquelle le texte grec est accompagné de deux traductions latines ; celle de Théodore de Bèze, alors âgé de quatre-vingts ans, fut encore revue par lui pour cette édition.

Dans les dernières années de sa vie, Henri Estienne fut accablé d'infortunes. Ses affaires étaient obérées au point qu'il lui arriva souvent de ne pas pouvoir payer ses ouvriers. Vers 1583, il perdit dans un naufrage tous les livres qu'il envoyait à Francfort. En 1585, un tremblement de terre détruisit son manoir seigneurial de Grière, qui avait été saccagé quelques années auparavant par une troupe de soldats. En 1587, à la suite d'une famine, la peste ravagea Genève, et le fléau frappa dans les bras de Henri sa belle-mère, sa tante et une de ses filles, qu'il fut obligé d'enterrer lui-même dans son petit jardin. Cette même année, il épousa en troisièmes noces Abigaïl Pouppart, dont il eut deux enfants qui moururent jeunes. Dans ses dernières années, il s'absenta souvent de Genève, cherchant sans doute, en s'occupant de nouveaux travaux, à vendre les livres qui lui restaient en magasin. En 1597, il se rendit à Montpellier, auprès de son gendre Casaubon, pour l'aider dans son édition d'*Athénée*. Il se dirigeait de Montpellier vers Paris, quand il fut atteint à Lyon d'une maladie aussi grave que soudaine, d'une aliénation mentale, dit-on. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il y mourut dans les premiers jours de mars 1598. Son inhumation causa une certaine émotion populaire dans cette ville, et son corps faillit être traîné aux gémonies par les fanatiques catholiques. Ce fut à la suite de l'enterrement tumultueux de Henri Estienne que la municipalité de Lyon établit que le convoi des protestants serait désormais escorté par un détachement du guet. Ainsi se termina l'existence de celui qui a si bien mérité d'être appelé *le Grand*, et que A.-F. Didot proclame en connaissance de cause « le premier imprimeur de tous les pays et de tous les âges, » comme les savants les plus distingués l'avaient déjà proclamé l'un des plus érudits de son siècle.

Jusqu'au milieu du XVII^e, la famille des Estienne fournit d'habiles typographes et des savants estimables ; mais aucun ne porta si haut la gloire de sa maison que l'illustre imprimeur de Genève.

ESTIENNE (Robert II), imprimeur, frère du précédent, né à Paris en 1530, mort à Genève en 1570. Il était le second des neuf enfants de Robert I^er. Amené dans sa jeunesse à Genève, où son père était allé s'établir, il quitta furtivement cette ville, et comme il avait persévéré dans la foi catholique, il rentra en possession des biens paternels, qui avaient été mis sous le séquestre. Il continua ses études et son apprentissage chez son oncle Charles, son tuteur, et, en 1566, il rétablit l'imprimerie de son frère, quelque temps abandonnée.

Après la mort de son oncle Charles, Robert fut nommé imprimeur du roi. Les ouvrages qui sortirent de ses presses sont peu nombreux, mais d'une exécution soignée. Il était en désaccord avec son frère Henri II, lorsqu'il mourut à Genève, laissant trois fils : Robert III, Henri III et François III. Robert n'a écrit que quelques pièces de vers, dont la plus importante a été composée au sujet de la mort de Ronsard.

ESTIENNE (François II), imprimeur, troisième fils de Robert I^er, né à Paris vers 1537. Il avait environ douze ans lorsque son père l'emmena à Genève, où Henri II, son frère aîné, prit soin d'achever son éducation. Il fut un zélé protestant, selon les vœux de son père. En 1562, il forma un établissement à Genève, où il exerça sa profession d'imprimeur, de concert avec Jean et Estienne Anastase. Ses impressions sont peu nombreuses. On cite comme la plus remarquable une *Bible* (1566-1567), ornée de gravures sur bois, luxe contre lequel s'était élevé le conseil de Genève, en 1560. M. A.-F. Didot signale, en outre, un *Calendrier historial*, petit ouvrage imprimé en rouge et noir, avec encadrements et vignettes. Ses fils Gervais et Adrien furent reçus libraires à Paris, l'un en 1612, l'autre en 1614. Adrien eut deux fils, Pierre et Jérôme, reçus libraires à Paris, le premier en 1638, et le second en 1657. En eux s'éteignit la branche de François II Estienne.

ESTIENNE (Robert III), imprimeur, fils aîné de Robert II, né vers 1560, mort en 1630. Il était à peine âgé de dix ans lorsque son père mourut. Il fit ses études à Chartres, auprès de Philippe Desportes, qui lui inspira de bonne heure le goût de la poésie ; aussi put-il non-seulement traduire les auteurs grecs et latins, mais encore composer des poëmes en grec, en latin et en français. Son instruction lui mérita le titre d'interprète du roi es langues grecque et latine. Il n'obtint qu'en 1606 l'imprimerie de sa mère, veuve en secondes noces de Mamert Patisson. Ses impressions sont belles, mais n'ont rien de remarquable. Il mettait ordinairement sur ses livres *Robertus Stephanus* R. F. R. N., pour ne point être confondu avec Robert II son père et Robert I^er son aïeul. Comme eux, il continua de prendre pour marque l'*olivier* des Estienne. On a de lui : *Les larmes de saint Pierre et autres vers sur la Passion*, *plus quelques paraphrases sur les hymnes de l'année à M. Phelypeaux* (Paris, de l'impr. de Rob. Estienne, 1606, pet. in-8°). On cite aussi un *Discours en vers présenté au connestable de Montmorency sur sa venue à Paris* (Paris, M. Patisson, 1595, in-4°), et une traduction des livres I et II de la *Rhétorique* d'Aristote (Paris, 1624, in-8°). Cette traduction fut réimprimée l'année de la mort de Robert et l'ouvrage fut complété par la traduction du livre III, due à son neveu Robert IV, fils de Henri III, trésorier des bâtiments du roi (Paris, 1630). — Robert IV ESTIENNE, qui était alors avocat au Parlement, fut imprimeur de 1630 à 1633. Ses descendants restèrent étrangers à la typographie. — Un frère de Robert IV, Henri IV ESTIENNE, sieur des Fossés, mort en 1647, est l'auteur d'un ouvrage curieux : l'*Art de faire des devises, où il est traicté des hiéroglyphes, symboles, emblesmes, ænigmes, sentences, paraboles, revers, médailles, armes, blasons, cimiers, chiffres et rébus, avec un traicté des rencontres ou mots plaisans, dédié au cardinal Mazarin* (Paris, Jean Paslé, 1645, in-8°), traduit en anglais par Th. Blount (Londres, 1646 et 1650, in-4°).

ESTIENNE (Paul), imprimeur français, fils de Henri II, né à Genève en janvier 1566. Après avoir fait de fortes études littéraires, il voyagea en Allemagne, en France, en Angleterre et en Hollande, où il se mit en rapport avec les savants amis de son père. A la mort de celui-ci, il reprit son établissement et fut mis en possession des manuscrits qu'il avait laissés. Il continua les impressions restées inachevées et, dès 1599, il commença une série de publications importantes, parmi lesquelles on cite un *Euripide*, avec la traduction de Canterus (1602, 2 vol. in-4°), *Pindare*, *Isocrate*, *Aristide* (3 vol. in-8°), *Homère*, le *Nouveau Testament* et trois éditions des *Lettres de Pline*. En 1605, Paul se trouva compromis dans la conspiration dite de l'*escalade*, tentée contre Genève, en faveur du duc de Savoie. Il fut d'abord mis en prison, puis proscrit, et, pendant quinze ans, il ne put rentrer dans cette ville. En 1620, un sauf-conduit lui fut accordé, à la demande du gouvernement français, pour qu'il pût traiter de la remise des matrices grecques de Garamond. De 1611 à 1628, huit ouvrages seulement parurent à Genève avec l'indication de l'*oliva Stephani*. En 1627, Paul vendit son imprimerie et probablement sa librairie aux frères Chouet. On ignore le lieu et la date de sa mort ; mais on sait par Casaubon qu'il n'était pas heureux.

ESTIENNE (Antoine), imprimeur français, fils du précédent, né à Genève en 1592, mort à Paris en 1674. Après avoir fait ses études à Lyon, il se rendit en 1612 à Paris, y fit son abjuration entre les mains du cardinal du Perron, obtint des lettres de naturalisation et fut nommé huissier de l'assemblée du clergé avec une pension de 500 livres. Reçu imprimeur en 1613, dès l'année 1615 il prit le titre d'imprimeur du roi. En 1618, il devint membre de la communauté des libraires et imprimeurs, dont il fut élu syndic en 1649. Le nom d'Antoine figure sur la magnifique publication des *Œuvres complètes* de saint Jérôme, par Fronton du Duc (Paris, 1609-1633, 12 vol. in-fol.), dont les deux premiers volumes avaient été imprimés par Claude Morel. Parmi les 125 éditions sorties des presses de cet imprimeur, nous citerons encore : *Aristote* (1629, 2 vol. in-fol.) ; *Plutarque* (1624, in-fol.), et le *Nouveau Théâtre du monde* (1661, 2 vol. in-fol.). En 1623, la garde des matrices grecques de Garamond, que le gouvernement français avait fait acheter à Genève, fut confiée à Antoine, qui eut pour ce dépôt une pension de 600 livres et, de plus, un logement gratuit au collège de France. En 1664, Antoine se vit contraint d'arrêter les travaux de son imprimerie par suite des effets de la mauvaise fortune. Devenu infirme, puis aveugle, il languit jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans et mourut à l'Hôtel-Dieu de Paris. — Son fils, Henri V ESTIENNE, né en 1631, est mort en 1661. A peine âgé de quinze ans, il fut reçu imprimeur libraire (1646) et fut pourvu, en survivance de son père, de l'office d'imprimeur du roi, par brevet du 28 avril 1652. Dans les dernières années de sa vie, il soutint son père avec un dévouement tout filial. On lui doit, entre autres publications, deux éditions des *Essais* de Montaigne (1652 et 1657).

ESTIENNE (Ambroise), dominicain français, né en Lorraine, mort en 1694. Il passa la plus grande partie de sa vie dans un couvent de Langres, et composa plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire des hommes illustres et des écrivains de l'ordre des frères prêcheurs ; Avis aux pères et aux mères pour élever leurs enfants* (Langres, 1683, in-12).

ESTIENNOT DE LA SERRE (dom Claude), savant bénédictin français, né à Varennes (Saône-et-Loire) en 1639, mort à Rome en 1699. C'est un des plus laborieux érudits de la congrégation de Saint-Maur, un des émules d'Achéry, de Mabillon, de Sainte-Marthe, de Vaissette et de Bouquet. Il fut nommé, en 1670, sous-prieur de Saint-Martin de Pontoise, et, en 1684, il devint procureur de son ordre à Rome. Les nombreuses charges d'administration dont il était revêtu lui ravirent bien des heures d'étude ; cependant, de 1673 à 1682, il put écrire, presque entièrement de sa main, 40 volumes in-folio de notes, de documents importants, etc., dans lesquels ont beaucoup puisé les bénédictins qui l'ont suivi.

« C'est aux belles années de la jeunesse d'Estiennot, dit Auber dans son *Étude sur les historiens du Poitou*, que sont dues les importantes recherches dont il a laissé les beaux résultats. Son premier travail fut consacré à l'histoire de son ordre dans le diocèse de Bourges. Il le composa à la suite de ses premières études, et tous les matériaux en furent réunis en 1673 et en 1674, en 8 volumes in-folio. Pendant ces deux mêmes années, il recueillait les *Antiquités bénédictines* du diocèse de Poitiers, en 4 volumes. L'année suivante, c'était le tour d'Angoulême et de Saintes, auxquels deux volumes étaient consacrés ; 1676 vit paraître six volumes contenant le Limousin, Le Puy, Périgueux, Sarlat et Clermont ; trois autres in-folio les suivirent en 1677, sur les diocèses de Saint-Flour, de Lyon et de Bellay. En 1679 et en 1680, le Languedoc, la Gascogne, le Comtat eurent encore leurs cinq in-folio, et enfin, en 1682, il rassembla, dans son dernier volume, ce qui regarde l'histoire de son ordre dans l'Orléanais. La Martinière, dans son *Dictionnaire géographique*, lui attribue encore, mais sans preuves, les trois volumes de l'*Histoire de l'abbaye de La Chaise-Dieu en Auvergne.* »

ESTIER s. m. (è-stié). Conduit qui met en communication un lac et une rivière, ou un marais et la mer.

ESTIGMÈNE s. f. (è-sti-gmè-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassides, dont l'espèce type se trouve en Chine, près de Canton.

ESTILLAC, village et commune de France (Lot-et-Garonne), canton de la Plume, arrond. et à 7 kilom. d'Agen ; 460 hab. Le château, du XIII^e siècle, dominé par un élégant pavillon, renferme le tombeau de Montluc, en marbre blanc, surmonté d'une statue couchée.

ESTILLE s. f. (è-sti-lle ; *ll* mll.). Techn. Ancien métier de **haute lisse**. ‖ On disait aussi ÉTILLE.

ESTIMABLE adj. (è-sti-ma-ble — rad. *estimer*). Digne d'être estimé, en parlant d'une personne : *On n'est* ESTIMABLE *que par le cœur, et l'on n'est heureux que par lui.* (St-Evrem.) *J'ai toujours regardé comme le plus* ESTIMABLE *des hommes ce Romain qui voulait que sa maison fût construite de manière qu'on vît tout ce qui s'y faisait.* (Duclos.) *Si la fortune veut rendre un homme* ESTIMABLE, *elle lui donne des vertus ; si elle veut le rendre estimé, elle lui donne des succès.* (J. Joubert.)

Le cœur d'une femme *estimable*
Est le plus beau présent des cieux.
ROCHAU DE CHABANNES.

‖ Qui a du prix, qui mérite notre estime, en parlant des choses : *Rien n'est plus* ESTIMABLE *que le bon sens et la vertu.* (Fén.) *La vertu toute seule est* ESTIMABLE *pour elle seule.* (Mass.) *La politesse, cette qualité si aimable, si douce, si* ESTIMABLE *dans le monde, est maussade dans les arts d'imitation.* (Dider.) *La finesse est un vice, et malheur à la société où il devient une qualité* ESTIMABLE ! (B. de St-P.)

— Qui a des qualités, qui a du prix, sans être extrêmement distingué : *Un* ESTIMABLE *écrivain. Un livre* ESTIMABLE.

— **Antonymes.** Contemptible, méprisable vil. — Inestimable, mésestimable.

ESTIMATEUR s. m. (è-sti-ma-teur — rad. *estimer*). Celui qui est chargé de déterminer le prix, d'apprécier la valeur d'une chose : *S'en rapporter à un* ESTIMATEUR.

Quel coloris brillant et tendre !
Non, non, à ce charmant morceau,
Un *estimateur* de tableau
Ne pourra jamais se méprendre.
DE JOUY.

— Connaisseur, appréciateur du mérite d'une chose : *Un peuple si mauvais* ESTIMATEUR *du mérite, et dont cependant on ambitionne les louanges.* (Volt.)

ESTIMATIF, IVE adj. (è-sti-ma-tiff, i-ve — rad. *estimer*). Qui se fait par estimation : *Etat* ESTIMATIF *des travaux.*

ESTIMATION s. f. (è-sti-ma-si-on — rad. *estimer*). Action d'estimer, d'évaluer le prix, la valeur d'une chose : *Ces travaux, d'après l'*ESTIMATION, *reviendront à trente mille francs. L'assiette d'un impôt, c'est la base d'*ESTIMATION *de la valeur sur laquelle il frappe.* (Ott.)

— S'est dit pour Estime : *Sans égard à l'*ESTIMATION *des hommes.* (J.-J. Rouss.)

— Philos. Dans le système d'Abailard, Doctrine admise par la foi, mais qui n'a point encore été contrôlée par la raison.

— Mar. et géogr. Série de calculs grossiers ou d'observations ayant pour but de relever approximativement la position d'un bâtiment ou d'un lieu. ‖ On dit plus ordinairement ESTIME.

— **Encycl.** Jurispr. Il serait difficile d'indiquer toutes les dispositions légales qui prescrivent de recourir à l'*estimation*. Les *estimations* ont lieu surtout dans les inventaires, dans les partages et les licitations de meubles et d'immeubles. Dans ces derniers cas, elles doivent être faites préalablement.

Signalons quelques-unes des circonstances où l'on a recours à l'*estimation*.

D'après l'article 587 du code civil, à la fin de l'usufruit de choses fongibles, l'usufruitier, au lieu de rendre des choses de pareille quantité, qualité ou valeur, peut en rendre l'*estimation*.

Lorsque des immeubles doivent être vendus judiciairement, des experts sont ordinairement chargés d'en faire auparavant l'*estimation*.

Suivant l'article 621 du code de procédure, dans le cas de saisie de bagues et de joyaux, l'*estimation* doit en être faite par des gens de l'art, et la vente ne peut avoir lieu au-dessous de cette *estimation*.

Il y a lieu aussi à des *estimations* ou évaluations en matière d'enregistrement. V. ENREGISTREMENT.

L'*estimation* se retrouve encore dans certains actes ; on ne doit pourtant pas admettre, en thèse générale, que l'*estimation* d'une chose doive en prendre la place. Ainsi, le débiteur ne pourrait donner de l'argent au lieu des choses ou des denrées promises, quand même elles auraient été estimées dans le contrat : une pareille évaluation, ajoutée purement et simplement dans les actes, n'a ordinairement pour but que de servir de base à la perception du droit d'enregistrement. Mais, dit Toullier, « si l'évaluation avait pour objet de laisser au débiteur la faculté de s'acquitter en argent, ce serait une obligation facultative. Par exemple, j'ai affermé un vignoble pour une somme de 500 livres, que le fermier pourra payer en vin. Nul doute que je ne pourrai le contraindre à payer en vin s'il préfère payer en argent. Il est évident que la faculté est mise en sa faveur... Il en serait autrement s'il était dit que le payement doit être fait en vin si le propriétaire l'exige, ou au choix du propriétaire. La clause serait encore en faveur du propriétaire s'il était dit que le fermier payera en vin, jusqu'à la concurrence de 500 fr., suivant la valeur des vins à telle époque. Le fermier pourrait alors être contraint de donner des vins et contraindre le propriétaire à les recevoir. Tout dépend donc de la manière dont l'acte est rédigé. » (*Droit civil français*, t. VII, nº 50.)

En règle générale, on doit estimer les choses suivant leur valeur commune, c'est-à-dire leur valeur commerciale, et non point suivant l'utilité des particuliers. Cette règle existait en droit romain. En second lieu, l'*estimation* doit se référer au temps où la chose était exigible.

ESTIMATIVE s. f. (è-sti-ma-ti-ve — rad. *estimatif*). Faculté d'évaluer, d'apprécier, de juger. ‖ Vieux mot.

ESTIMATOIRE adj. (è-sti-ma-toar — rad. *estimer*). Qui concerne l'estimation.

— Dr. rom. *Action estimatoire*, Action qui avait pour but de déterminer la nature d'un contrat.

ESTIME s. f. (è-sti-me — rad. *estimer*). Appréciation favorable des qualités d'une personne ou de la valeur d'une chose : *Nous sommes si vains, que l'*ESTIME *de cinq ou six personnes qui nous environnent nous amuse et nous contente.* (Pasc.) *C'est une consolation, en mourant, de laisser son nom en* ESTIME *parmi les hommes.* (Boss.) *On ne souhaite l'*ESTIME *que de ceux qu'on aime ou qu'on estime.* (Mme de Sév.) *L'*ESTIME *est le tribut que l'envie est forcée de payer tôt ou tard au mérite.* (Christine de Suède.) *L'*ESTIME *est un aveu intérieur du mérite de quelque chose.* (Vauven.) *L'*ESTIME *est due aux qualités personnelles.* (Grimm.) *La véritable* ESTIME *est celle qui est distribuée par des hommes dignes d'être estimés eux-mêmes.* (D'Alemb.) *Si l'amitié s'accorde, l'*ESTIME *s'exige, et si l'une est un don, l'autre est une dette.* (Beaumarch.) *On peut être flatté de l'*ESTIME *des autres; on n'est heureux qu'avec sa propre* ESTIME. (Descuret.) *L'*ESTIME *des honnêtes gens est la seule dont on puisse s'applaudir.* (Beauchêne.) *L'amitié est à l'*ESTIME *ce qu'une fleur est à la plante qui la produit.* (J. Droz.) *L'amour-propre tient à l'*ESTIME *de soi et non pas à l'*ESTIME *des autres.* (T. Thoré.) *Tout homme qui tient à l'*ESTIME *publique doit rester fidèle à ses serments.* (Chateaub.) *L'humilité est la préférence qu'on accorde aux autres sur soi-même dans sa propre* ESTIME. (Lamenn.) *L'*ESTIME *est un sentiment désintéressé dans l'âme de celui qui l'éprouve.* (V. Cousin.) *L'*ESTIME *s'adresse aux sentiments; la considération, à la position.* (Laténa.) *Sous l'apparence de l'*ESTIME *pour les autres, la civilité est rarement autre chose que l'*ESTIME *de soi.* (Laténa.) *L'amitié ne peut subsister sans l'*ESTIME. (Mlle de Somery.) *On ne peut disposer a son gré de son* ESTIME *ou de son mépris.* (E. Alletz.) *L'amour des peuples n'est que de l'*ESTIME. (Ste-Beuve.)

Sur quelque préférence une *estime* se fonde,
Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde.
MOLIÈRE.

Oh! l'*estime* publique! elle est vers les écus;
Elle suit le succès et quitte les vaincus.
PONSARD.

Le succès, qui fait seul le mérite ou le crime,
Change l'*estime* en blâme et le blâme en *estime*.
PONSARD.

Du peuple, quel qu'il soit, ne cherche que l'*estime*,
Ne redoute que son amour.
A. BARBIER.

Qui dit Sillery, dit tout;
Peu de gens en leur *estime*
Lui refusent le haut bout.
LA FONTAINE.

Qu'un voisin malicieux
A vous ruiner s'apprête
Ou menace votre tête
Par des crimes supposés,

Qu'il vous faille pour ressource
Un prompt secours de sa bourse
Dans quelque péril urgent,
L'*estime* n'a point d'argent.
PELLISSON.

— *Succès d'estime*, Demi-succès. Se dit surtout à propos d'une pièce de théâtre qui est favorablement reçue du public, mais qui n'excite pas d'applaudissements enthousiastes.

— *Estime de soi-même*, *Sa propre estime*, Conscience que l'on a de n'avoir rien à se reprocher : *Nul ne peut être heureux s'il ne jouit de* SA PROPRE ESTIME. (J.-J. Rouss.) *L'*ESTIME DE SOI-MÊME *est une des premières conditions du bonheur.* (Duclos.) *Les hommes doivent mériter l'estime publique; les femmes* LEUR PROPRE ESTIME. (Mme de Passy.) *L'*ESTIME DE SOI-MÊME *est une conséquence naturelle de la vertu.* (A. Karr.)

— Mar. et géogr. Détermination approximative de la position d'un navire ou d'un lieu à l'aide de la distance parcourue mesurée par le loch, ou par quelque autre procédé qui ne comporte pas une rigueur mathématique : *La position d'une grande partie des villes, le cours des fleuves, la forme des côtes, tous ces objets ne sont connus souvent que par des observations grossières, des* ESTIMES *de voyageurs, des détails d'itinéraires, des comptes inexacts.* (Condorcet.)

— **Antonymes.** Inconsidération, mépris, mésestime.

— **Encycl.** Philos. mor. *L'estime*, dirons-nous en modifiant un peu une définition de Vauvenargues, est un aveu intérieur du mérite de quelqu'un ou de quelque chose.

Une chose mérite d'être notée : plus on a l'*estime* d'autrui, plus on veut l'avoir; il est difficile d'estimer quelqu'un comme il voudrait l'être; nous voulons toujours plus d'*estime* qu'on ne nous en accorde. Cette disposition naturelle nous fait parfois perdre l'*estime* acquise légitimement, car, par le désir d'en avoir plus qu'on n'en a, on se laisse parfois aller à des actes maladroits qui nous font décliner dans l'esprit de nos semblables. C'est que l'*estime* a un prix tel qu'on mourrait plutôt que de la perdre.

L'*estime* des hommes est chose souvent capricieuse ; c'est un lieu commun en morale, qu'elle s'attache parfois à ceux qui en sont le moins dignes : l'extérieur, les apparences font illusion, et comme, le plus souvent, le monde ne pénètre pas au delà de l'enveloppe, pour peu que cette enveloppe soit brillante, elle attirera une *estime* imméritée. C'est aussi une remarque digne d'être faite que, dans certains cas, on nous *estime* dans la proportion que nous nous estimons nous-mêmes. Alors l'*estime* court grand risque d'être mal placée. L'homme plein de son mérite, qui parle haut de lui-même, qui a toujours à la bouche le *moi haïssable*, impose à certaines gens ; il se met hors de pair, et on croit qu'il dit vrai ; tous les hommes sont des pygmées auprès de lui, et on s'habitue à le regarder comme un géant ; heureux le monde, si enfin, par quelque coup imprévu, cet homme qui s'est fait statue tombe du piédestal où il s'est placé lui-même, et où la crédulité publique s'était habituée à le contempler !

Vauvenargues a tort de dire que l'*estime* s'use comme l'amour. L'amour nous place sur un sommet, et malheureusement on ne reste pas sur le sommet; aussi bientôt l'auréole dont on entourait l'être aimé s'évanouit, et l'on retombe dans la triste réalité. L'*estime* véritable, fondée sur quelque mérite réel, ne place pas celui qui en est l'objet sur un de ces sommets ; aussi ne se lasse-t-elle pas, car elle ne demande aucun effort, et elle ne s'use pas comme l'amour. Le mot de Vauvenargues serait vrai de l'admiration, qui, comme l'amour, transfigure l'être auquel elle s'attache.

Le même moraliste a touché plus juste lorsqu'il dit : « Nous serions moins avides d'*estime* si nous en méritions davantage. » Mot profond, et que La Rochefoucauld n'eût pas désavoué ; mot d'une grande tristesse aussi, et qui fait voir combien est parfois petite la nature humaine. L'honnête homme, en effet, se contente du témoignage de sa conscience ; il lui suffit qu'une voix intérieure l'approuve. Peu lui importe après cela l'*estime* ou le mépris d'autrui ; il sait qu'autrui se trompe en ses jugements. Aussi ne court-il pas après la louange et l'approbation du monde ; seul, avec sa conscience, il n'a besoin d'aucun témoin, d'aucun juge que de lui-même ; il *s'estime*, c'est assez. Mais combien un tel homme est rare ! De là vient que la plupart recherchent l'*estime* des hommes, qui se mépriseraient eux-mêmes s'ils avaient le courage de descendre au fond de leur conscience. Mais il est si doux, même pour le coquin, de s'entendre appeler honnête homme !

— **Mar.** L'exacte détermination de la position du navire est absolument indispensable, surtout quand on approche d'une côte. Ce calcul, que les marins nomment *point*, se fait de deux manières : par l'observation des astres ou par l'*estime*. La première est certainement la plus sûre ; mais la seconde a l'avantage d'être applicable par tous les temps et de remplir cependant le but qu'on se propose, quand il n'est besoin que du point approximatif, comme en pleine mer, loin de toute terre, de tout danger. Toutes les demi-heures, et plus si cela est nécessaire, on jette le loch, au moyen duquel on a, à peu de chose près, la vitesse actuelle du navire. La comparaison des divers résultats ainsi obtenus donne le sillage moyen pendant un certain laps de temps, et permet d'obtenir la distance parcourue. Ce dernier chiffre, combiné avec les diverses directions successivement prises par le navire, sert à piquer sur la carte sa position actuelle, le point où il se trouve. Cette courte explication suffit pour faire comprendre l'insuffisance d'un pareil calcul, qui est presque graphique ; et quand on songe qu'une erreur de quelques secondes dans la latitude ou la longitude peut, surtout près des côtes, jeter le navire sur un brisant, un récif quelconque, on s'aperçoit aisément des inconvénients de l'*estime*. Outre les difficultés signalées plus haut, les courants, la dérive, les lames, les lans du navire, les changements de route momentanés dus à l'inattention des hommes de barre, sont des sources d'erreurs qu'il est presque impossible d'évaluer exactement pour la correction d'un point estimé.

Tous les jours, à midi, au moment du passage du soleil au méridien, on corrige la latitude obtenue au moyen de l'*estime* par le calcul astronomique ; puis, à l'aide des chronomètres ou d'une observation lunaire, on corrige de même la longitude et on obtient un point plus exact. Ce n'est donc guère que sur un intervalle de vingt-quatre heures que portent en réalité les erreurs de l'*estime*, peu dangereuses dans ce cas, surtout en pleine mer.

ESTIMÉ, ÉE (è-sti-mé) part. passé du v. Estimer. Prisé, apprécié, évalué : *La vie, comme un diamant dans la mine, est quelquefois sans valeur pour son propriétaire, jusqu'à ce qu'il ait été* ESTIMÉ *par un autre.* (Csse de Blessington.) *Le repentir nous isole de la société et n'est pas* ESTIMÉ *à son prix.* (Chateaub.) ‖ Cru, réputé, regardé comme : *Il suffit, pour être* ESTIMÉ *savant, de savoir ce que les autres ne savent pas, quand même on ignorerait les vérités les plus nécessaires et les plus belles.* (Malebr.) *Une folie qui tourne bien est* ESTIMÉE *une grande vue.* (Peyrat.)

Pithée, *estimé* sage entre tous les humains....
RACINE.

— Qui jouit de l'estime des autres : *Il est* ESTIMÉ *de tout le monde. Si la fortune veut rendre un homme estimable, elle lui donne des vertus; si elle veut le rendre* ESTIMÉ, *elle lui donne des succès.* (J. Joubert.) ‖ Dont on fait cas : *Des vins* ESTIMÉS. *Des tissus peu* ESTIMÉS.

— Mar. *Point estimé*, Point relevé en combinant la distance parcourue avec le cap du navire. ‖ Point relevé comme précédemment, et corrigé par l'observation de la latitude au passage du soleil dans le méridien du lieu, mais sans rectifier la longitude.

— **Antonymes.** Conspué, déconsidéré, décrédité, décrié, déprécié, déshonoré, diffamé, discrédité, flétri, inapprécié, malfamé, méprisé, mésestimé.

ESTIMER v. a. ou tr. (è-sti-mé — du latin *æstimare*, que les étymologistes latins dérivent de *æs*, argent, monnaie, et du suffixe *tim*, comme dans *legitimare*. *Æstimare* aurait donc signifié, dans l'origine, évaluer en argent). Evaluer le prix, la valeur de : *On* ESTIME *cent mille francs les bénéfices annuels de cette entreprise. Il a* ESTIMÉ *mon tableau cinq cents francs.*

— Juger, réputer, regarder comme : *On* ESTIME *sage celui qui voit les choses telles qu'elles sont.* (Ségur.) *Villars fit tout ce qu'il fallait et ce que Catinat* ESTIMAIT *impossible, et, en définitive, il réussit.* (Ste-Beuve.) *On* ESTIMAIT *malheureux ceux qui mouraient sans avoir vu l'image du Jupiter Olympien.* (Renan.) ‖ Etre d'avis, penser : *A Paris, on* ESTIME *que les vins falsifiés entrent pour un tiers dans la consommation totale.* (L. Cruveilhier.) *L'Anglais* ESTIME *que tout est bien chez lui et que tout va mal ailleurs.* (L. Faucher.) *J'*ESTIME *qu'on peut tout dire quand on n'a que des intentions droites et qu'on ne veut autre chose que la grandeur et la prospérité de la patrie.* (E. Laboulaye.)

. . . Cher président, j'*estime* qu'avant peu
Vous et vos conseillers vous allez voir beau jeu.
C. DELAVIGNE.

— Attacher du prix, de l'importance à ; faire cas de : *Il y a deux choses que les hommes* ESTIMENT *beaucoup : la vie et l'argent.* (La Bruy.) *La caducité qui suivra nous fera regretter l'âge viril, où nous sommes encore, et que nous n'*ESTIMONS *pas assez.* (La Bruy.) *Les Anglais n'*ESTIMENT *au monde que l'argent.* (P. Meurice.) ‖ Avoir une certaine opinion du mérite de : ESTIMONS *les hommes ce qu'ils valent, sans préjugé et sans envie. Le temps est venu où il faut* ESTIMER *les hommes d'après ce qu'ils portent dans ce petit espace, sous le front, entre les deux sourcils.* (Mirab.) ‖ Avoir une opinion favorable des qualités, du mérite de : *Tu es grand, tu es puissant ; ce n'est pas assez : fais que je t'*ESTIME. (La Bruy.) *On est rarement maître de se faire aimer; on l'est toujours de se faire* ESTIMER. (Fonten.) *Quand on sent qu'on n'a pas de quoi se faire* ESTIMER *de quelqu'un, on est bien près de le haïr.* (Vauven.) *En apprenant à connaître les hommes, il est rare qu'on apprenne à les* ESTIMER. (Sanial-Dubay.) *Le caractère est une chose si belle, qu'on l'*ESTIME *jusque dans les personnes qu'on* ESTIME *le moins.* (Mme de Salm.) *Ce qui corrompt le plus la conscience de l'homme, c'est d'admirer ce qu'il n'*ESTIME *pas.* (St-Marc Girard.) *Les femmes n'*ESTIMENT *guère que les femmes laides.* (Mme C. Bachi.) *Journaliste, c'est un rôle que de loin on n'*ESTIME *guère ; mais, de près, je ne sais pourquoi, chacun veut en tâter.* (Laboulaye.) *Plus on apprend à connaître l'homme, plus on apprend à* ESTIMER *le chien.* (Toussenel.)

Il est si naturel d'*estimer* ce qu'on aime,
Qu'on voudrait que partout on l'*estimât* de même.
CORNEILLE.

Je t'aime d'autant plus que je t'*estime* moins.
COLLÉ.

Soyez ingénieux, profond, plaisant, sublime,
Cela ne suffit pas : il faut qu'on vous *estime*.
L'abbé FLEURY.

Sur quelque préférence une estime se fonde,
Et c'est n'*estimer* rien qu'*estimer* tout le monde.
MOLIÈRE.

— Mar. Calculer approximativement les éléments qui servent à déterminer la position d'un navire. ‖ *Estimer la route*, *le chemin*, Mesurer à peu près la distance parcourue. ‖ *Estimer l'aire de vent, le point, la variation, la dérive, la longitude, la latitude*, Les apprécier sur des données de l'exactitude desquelles on peut douter.

S'estimer, v. pr. Etre estimé, évalué : *Les dépenses qu'occasionnera cette construction peuvent* S'ESTIMER *à environ 15,000 francs.*

— Avoir de l'estime pour soi-même : *L'air modeste est l'air d'un homme qui* S'ESTIME *peu et qui estime assez les autres ; l'air grave est l'air d'un homme qui* S'ESTIME *beaucoup et qui désire fort d'être estimé.* (Malebr.) *Il y a autant de vices qui viennent de ce qu'on ne* S'ESTIME *pas assez que de ce qu'on* S'ESTIME *trop.* (Montesq.) *Non-seulement on* S'ESTIME *avant tout, mais on estime encore toutes les choses que l'on aime.* (Vauven.) *Il ne faut pas toujours* S'ESTIMER *en raison des applaudissements que l'on reçoit.* (Mlle Clairon.) *Je* M'ESTIME *peu quand je me considère, beaucoup quand je me compare.* (L'abbé Maury.) *On ne peut se faire une idée de la fierté qu'imprimait au caractère le régime féodal ; le plus mince aleutier* S'ESTIMAIT *à l'égal d'un roi.* (Chateaub.) *Il faut être estimé, c'est vrai ; mais, avant tout, il faut* S'ESTIMER *soi-même.* (J. Janin.)

Je m'*estimais* trop peu pour un honneur si grand.
CORNEILLE.

‖ Se croire, se considérer comme : *Au milieu de tant de captivités, les hommes du siècle* S'ESTIMENT *libres.* (Boss.) ESTIMONS-NOUS *heureux que la mode n'ait pas encore pris la chique sous son patronage.* (Maquel.)

— S'accorder une estime réciproque : *Les vices ne* S'ESTIMENT *et ne s'aiment que lorsqu'ils peuvent s'associer.* (F. Soulié.)

Miracle ! j'ai trouvé deux femmes qui s'*estiment* !
DESMAHIS.

— **Syn.** **Estimer, apprécier, évaluer**, etc. V. APPRÉCIER.

— **Antonymes.** Comparer, dédaigner, mépriser, mésestimer.

— **Allus. littér.** **Qui méprise Cotin n'estime point son roi Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi**, Vers de Boileau. V. MÉPRISER.

ESTIONS, en latin *Estiones*, ancien peuple de la Vindélicie.

ESTIRE s. f. (è-sti-re). Techn. Outil à l'usage des corroyeurs.

ESTISSAC, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Troyes, dans une vallée ; pop. aggl. 1,441 hab. — pop. tot. 1,897 hab. Bonneterie ; papeterie. Vestiges d'une voie romaine. Le château, reconstruit à la fin du XVe siècle, a été démantelé en 1793.

ESTISSAC (Alexandre-Jules, duc D'), homme politique français. V. LA ROCHEFOUCAULD.

ESTISSEUSE s. f. (è-sti-seu-ze). Techn. Broche mince en fil de fer, qui sert à supporter les bobines ou roquets sur lesquels les fils sont enroulés. ‖ On dit aussi ESTISSURE.

ESTIUS (Guillaume), ou William **VAN EST**, savant hollandais, né à Gorcum en 1542, mort à Douai en 1613. Il appartenait, dit-on, à la maison d'Este. Il fut appelé à Douai pour y professer la théologie et y occupa diverses fonctions ecclésiastiques, notamment celles de supérieur du séminaire et de chancelier de l'université, dans lesquelles il montra autant de zèle que de vertu et de modestie. Il a publié des *Commentaires* sur le *Livre des sentences* du P. Lombard (Paris, 1662-1695), et sur les *Epîtres* de saint Paul (Paris, 1679). Il a donné aussi un recueil de dix-neuf *Discours théologiques*, et divers autres ouvrages dont les théologiens font le plus grand cas, particulièrement *Historia martyrum gorcomensium* (Douai, 1603, in-4º) ; *Annotationes in præcipua et difficiliora Scripturæ loca* (Douai, 1628). Le pape Benoît XIV, qui faisait le plus grand cas de son savoir, l'appelait *Doctor fundatissimus*.

ESTIVAGE s. m. (è-sti-va-je — rad. *estiver*). Econ. rur. Migration des troupeaux dans la montagne, durant la saison d'été.

— Mar. Chargement d'un navire de commerce.

ESTIVAL, ALE adj. (è-sti-val — lat. *æstivalis*; de *æstas*, été). Qui a rapport à l'été; qui ne paraît que pendant l'été : *Fleurs* ESTIVALES. *Maladies* ESTIVALES. *Insectes* ESTIVAUX.

— s. m. Nom que l'on donnait à des bottines légères dont on se servait pendant l'été, principalement au XIVe et au XVe siècle : *Les* ESTIVAUX *paraissent avoir été la chaussure des nobles et des gens de guerre.* ‖ Nom que les pêcheurs provençaux donnent à de très-grosses bottes dont ils se servent en hiver pour aller à l'eau dans les endroits peu profonds.

— **Antonymes.** Automnal, hibernal ou hyémal, vernal ou printanier.

ESTIVAL (Jean D'), poëte français, né dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il ne nous est connu que par une pastorale en cinq actes et en vers, pièce des plus bizarres, qui a pour titre : le *Bocage d'amour, où les rets d'une bergère sont inévitables* (Paris, 1608, in-12).

ESTIVANDIER s. m. (è-sti-van-dié — rad. *estiver*). Ouvrier des champs qui fait la moisson.

ESTIVAREILLES, village et comm. de France (Allier), cant. d'Hérisson, arrond. et à 12 kilom. de Montluçon, sur une colline dominant la vallée du Cher ; 684 hab. Houille ; pêches et prunes renommées. L'église est surmontée d'un beau clocher. Il ne reste de l'ancien château qu'une tour et deux portes du XIVe et du XVIe siècle. Ce que dans le pays on désigne sous le nom de *Lampier* est une tourelle légère, dans laquelle, en temps de peste, brûlait nuit et jour une lampe à laquelle les gens du pays allaient chercher du feu, sans communiquer entre eux.

ESTIVATION s. f. (è-sti-va-si-on — rad. *estiver*). Zool. Engourdissement de certains animaux pendant les fortes chaleurs de l'été.

— Bot. Préfloraison, disposition des enveloppes florales dans le bouton, avant leur complet épanouissement : *Les botanistes regardent l'*ESTIVATION *comme un caractère d'une haute importance.* (C. d'Orbigny.) ‖ *Estivation chiffonnée*, Celle où les pétales sont irrégulièrement froissés. ‖ *Estivation cochléaire*, Celle des fleurs à deux lèvres, dans laquelle la lèvre supérieure recouvre l'inférieure. ‖ *Estivation imbriquée* ou *imbricative*, Celle où les bords de chaque partie embrassent les bords de la partie précédente. ‖ *Estivation quinconciale*, Celle où l'on remarque cinq parties, dont deux intérieures, deux extérieures et une intermédiaire. ‖ *Estivation tordue*, Celle où les pétales, se recouvrant les uns les autres, sont tordus en tire-bouchon. ‖ *Estivation valvaire*, Celle où les pièces florales ne se touchent que par leurs bords. ‖ *Estivation vexillaire*, Celle où l'étendard replié recouvre à demi les autres organes, comme dans les papilionacées.

ESTIVE s. f. (è-sti-ve — espagn. *estiva*, lest; du lat. *stipare*, condenser). Mar. Lest mobile dont on se servait sur les galères de la Méditerranée. ‖ Forte tension à laquelle on soumet des manœuvres ou des cordages neufs, afin de prévenir les mauvais effets qui résulteraient de l'allongement qu'ils prendraient après un certain service à la mer. ‖ Action de comprimer dans la cale les marchandises élastiques, telles que le coton, la laine, le fourrage, pour qu'elles y occupent le moins de place possible. ‖ A signifié Cale. ‖ *Mettre un navire en estive*, En répartir la charge entre les deux bords, de manière qu'il se tienne droit.

ESTIVER v. a. ou tr. (è-sti-vé — lat. *æstivare*; de *æstas*, été). Econ. rur. Mettre les bestiaux au pâturage pendant l'été : ESTIVER *les moutons.*

— v. n. ou intr. Passer l'été dans les pâturages : *Les troupeaux formés pour aller* ESTIVER *sur les montagnes peuvent être plus nombreux, parce que les brebis agnèlent après la descente.* (Magne.)

ESTIVER v. a. ou tr. (è-sti-vé — lat. *stipare*, presser, comprimer). Mar. Comprimer des marchandises élastiques dont un navire est chargé, pour leur faire tenir moins de place : ESTIVER *du foin, du coton.*

EST-NORD-EST s. m. V. EST.

ESTKOWSKI (Evariste), pédagogue polonais, né en 1820 dans le duché de Posen, mort en 1856. D'abord instituteur de campagne, il alla terminer ses études à l'université de Breslau et devint, en 1848, professeur à l'école normale de Posen ; mais la part qu'il prit aux événements politiques de cette année lui fit perdre sa place, et il ne s'occupa plus que de l'enseignement privé et de la composition de ses ouvrages pédagogiques, qui jouissent en Pologne d'une réputation méritée. Nous signalerons parmi eux : l'*Ecole polonaise, journal pédagogique* (1849-1853, 5 vol.); l'*Ecole des enfants* (1850-1853, 4 vol.), continuée sous le titre d'*Ecole de la jeunesse* (1854-1855, 2 vol.); la *Vie de l'honnête homme* (1849); *Méthode de lecture et d'écriture* (1851); *Etudes campagnardes* (1860), etc. Il avait, en outre, pris part à la rédaction de plusieurs feuilles ou recueils littéraires de Posen et de Lemberg. Une édition complète de ses œuvres a paru à Posen en 1862.

ESTLIN (John-Prior), théologien anglais, né à Hinckley (Leicester) en 1747, mort en 1818. Il entra dans les ordres en 1770, fut attaché, l'année suivante, à une congrégation unitaire de Bristol, ouvrit dans cette ville une maison d'éducation qui devint des plus florissantes et fut nommé, au bout de vingt-six ans, ministre titulaire de la congrégation dont il n'avait été jusque-là que le vicaire. On lui doit plusieurs ouvrages de liturgie et de controverse, entre autres : *Preuves évidentes de la religion révélée* (1796, in-8o); *De la nature et des causes de l'athéisme* (1797, in-8o); *Apologie du sabbat* (1801, in-8o); *Sermons* (1802, in-8o); *Eucologe universel*, etc.

EST MODUS IN REBUS (*En toutes choses il y a une mesure*). Cette pensée d'Horace (liv. Ier, sat. Ire, vers 160), qui correspond à cette locution : *In medio virtus*, s'explique d'elle-même et trouve sa traduction dans ce distique trivial :

Faut d' la vertu, pas trop n'en faut :
L'excès en tout est un défaut.

Elle est souvent citée par les écrivains ou dans la conversation. En voici quelques applications :

« J'apprends que plusieurs protestants me reprochent d'avoir trop peu respecté leur secte; j'apprends que quelques catholiques crient que j'ai beaucoup trop ménagé, trop plaint, trop loué les protestants. Cela ne prouve-t-il pas que j'ai gardé mon caractère, que je suis impartial? *Est modus in rebus.* »

VOLTAIRE.

« La maréchale d'Ancre avait fait tuer un coq blanc dans la pleine lune; fallait-il pour cela brûler la maréchale d'Ancre? *Est modus in rebus.* »

VOLTAIRE.

« On est aussi coupable quand on manque » de vérité aux rois que quand on manque de » fidélité, et on aurait dû établir la même peine » pour l'adulation que pour la révolte. » — « Père Massillon, je vous demande pardon; mais ce trait est bien oratoire, bien prédicateur, bien exagéré. La Ligue et la Fronde ont fait, si je ne me trompe, plus de mal que les prologues de Quinault. Il n'y a pas moyen de condamner Quinault à être roué comme un rebelle. Père Massillon, *est modus in rebus*, et c'est ce qui manque à tous les faiseurs de sermons. »

VOLTAIRE.

ESTOC s. m. (è-stok — Les diverses acceptions que Trévoux donne au mot *estoc* sont fort propres à jeter du jour sur la véritable origine de ce mot. Voici ce qu'il en dit : « Il signifie originairement un tronc d'arbre ou une souche morte; c'est ainsi qu'on dit, en termes d'eaux et forêts, que les marchands sont tenus à faire couper et ravaler près de terre toutes les souches et vieux *estocs* ou *étocs*. Ce mot se dit aussi d'un long bâton ferré par un bout. *Estoc* signifie aussi le fer, la pointe d'une arme; ainsi on dit : Frapper d'*estoc* et de taille, *punctim et cæsim*. *Estoc* était autrefois une sorte de grosse épée, nommée aussi épée d'armes; c'est la notion qu'en donne Ollivier de La Marche, lorsqu'il parle des tournois et des joutes de son temps, et cette arme, nommée aussi bâton, qui est la vraie signification d'*estoc*, ne servait que pour se battre à pied, et pour pointer et pousser; quand elle était tranchante, elle servait aussi pour tailler et sabrer : de là est venue la manière de parler d'*estoc et de taille*, c'est-à-dire de la pointe et du tranchant d'une épée. » Le mot *estoc* se rapporte au germanique : ancien allemand *stoc*, pièce de bois, souche, pieu, bâton; anglo-saxon *stocce*; allemand *stock*; danois *stok*; suédois *stock*; hollandais *stok*; anglais *stock*, mot qui se trouve aussi dans le celtique : gaëlique *stoc*, bâton. Il est probable que toutes ces formes sont voisines de l'ancien allemand *stecchо*, pieu, piquet, etc., d'où *estacade*, et se rapportent comme lui à la racine sanscrite *stak* ou *tak*, *tok*, heurter, frapper, piquer, qui est probablement une onomatopée, d'où le sanscrit *tanka*, épée, hache, persan *tak*, *tuk*, pointe d'épée, *takah*, flèche). Longue épée droite dont on se servait au moyen âge :

Il ne rêve, la nuit, que carnage et que sang,
La pique dans le poing et l'*estoc* sur le flanc.

REGNARD.

— Pointe d'une épée : *Un coup d'*ESTOC. *Les armes piquantes et tranchantes peuvent être employées de plusieurs manières : par la pointe, c'est-à-dire d'*ESTOC; *par le tranchant, c'est-à-dire de taille.* (Dupuytren.)

Tu dis donc que Caussade a tué Latournelle?
— Oui, d'un bon coup d'*estoc*...

V. HUGO.

— *D'estoc et de taille*, En frappant de son épée avec la pointe et le tranchant :

Le voilà *d'estoc et de taille*
A ferrailler contre le mur.

GRÉCOURT.

Et, tandis qu'au milieu des rangs les plus épais,
Il frappe *d'estoc et de taille*,
Nous apprenons qu'on a signé la paix.

DELILLE.

‖ Fig. A tort et à travers, au hasard :

N'importe, parlons-en et *d'estoc et de taille*,
Comme oculaire témoin.

MOLIÈRE.

— *Estoc volant*, Bâton ferré très-court, qu'on pouvait cacher sous ses vêtements. ‖ *Brin d'estoc*, Bâton ferré et pointu par les deux bouts.

— Arboric. Souche : *Un bel* ESTOC. ‖ *Couper un arbre à blanc estoc*, Le couper à fleur de terre. ‖ *Faire une coupe à blanc estoc*, Ne pas laisser de baliveaux.

— Hist. relig. Grande épée d'argent doré, que le pape bénissait la veille de Noël, et qu'il envoyait ensuite à quelque prince vainqueur des infidèles.

— Anc. législ. Extraction, race; origine, souche : *Etre de bon* ESTOC. *Les biens qui viennent de son* ESTOC. ‖ Biens passant par succession en ligne directe : *La décomposition de leur chétif* ESTOC *s'opérait avec d'autant plus de rapidité qu'ils se mariaient.* (Chateaub.) ‖ *Biens de côté estoc et ligne*, Biens transmis dans la même famille par héritage en ligne directe.

— Jeux. *Faire l'estoc*, Faire passer dessous la carte qui était dessus, dans l'intention de tricher.

— Techn. Vase plat sur lequel le faïencier empile la terre molle. ‖ Instrument avec lequel il arrondit les vases sur le tour.

— **Antonyme.** Taille.

— **Encycl.** Armur. L'*estoc* était une grande épée à lame très-longue, pointue, peu ou point tranchante, de forme plate, ronde ou carrée, qui servait exclusivement à percer, et que l'on manœuvrait le plus souvent à deux mains afin de la pousser avec plus de force. Durant la seconde moitié du XVe siècle et le XVIe tout entier, les gendarmes en étaient armés, et, comme ils ne pouvaient la porter au côté à cause de sa longueur, ils la suspendaient ordinairement à l'arçon de la selle. On disait aussi ESTOCADE.

ESTOCADE s. f. (è-sto-ka-de — rad. *estoc*). Grande épée élargie en spatule, dont on se servait en guise de lance; estoc.

— Escrime. Coup de pointe : *Allonger une* ESTOCADE. *Parer une* ESTOCADE. *Recevoir une* ESTOCADE. ‖ *Estocade de seconde*, Sorte de botte de tierce dans laquelle la lame passe sous le bras de l'adversaire.

— Fig. Attaque rude et soudaine; demande, requête brusque et inattendue :

Voilà quelle est mon *estocade*.
N'en venez pas à la parade,
Mais sur moi, par compassion,
Ripostez d'une pension.

SCARRON.

‖ Ce sens a vieilli.

ESTOCADER v. n. ou intr. (è-sto-ka-dé — rad. *estocade*). Escrime. Porter des estocades, des coups de pointe : *Ils* ONT ESTOCADÉ *longtemps sans se toucher.*

ESTOCAGE s. m. (è-sto-ka-je). Féod. Droit de quatre deniers qui, dans certaines contrées, était dû au seigneur par celui qui vendait son héritage.

ESTOCART (Claude L'), sculpteur français, né à Arras, vivait au XVIIe siècle. Il a exécuté, entre autres ouvrages, la belle chaire de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, sur les dessins du peintre La Hire. L'ange qui surmonte l'abat-voix et qui sonne de la trompette, est du plus bel effet. Quant au Samson qui supporte la chaire et tient à la main une mâchoire d'âne, on hésite à croire que l'artiste ait vu quelque rapport entre cette arme bizarre qui terrassa les Philistins, et les victoires pacifiques de l'éloquence chrétienne sur les cœurs endurcis.

ESTOCQ (D. Jean-Louis), jurisconsulte allemand, né à Abtinten (Prusse) en 1712, mort en 1779. D'abord notaire et avocat à Kœnigsberg (1736), il devint successivement secrétaire du tribunal de la colonie française (1737), fiscal du tribunal de la cour (1740), conseiller de guerre et juge français (1743), et enfin membre du conseil municipal de Kœnigsberg (1744). Ses principaux ouvrages sont : *De juridictione judicis gallici Regiomontani* (Kœnigsberg, 1747); *Extrait de l'histoire du droit maritime commun et prussien* (Kœnigsberg, 1747, in-4o); *Explication du droit commun et prussien d'échange* (Kœnigsberg, 1762, in-4o); *Bases d'une histoire pragmatique du droit* (Kœnigsberg, 1766, in-8o).

ESTOCQ (Jean-Herman, comte L'), favori de l'impératrice de Russie. V. LESTOCQ.

ESTOGARD s. m. (è-sto-gar — rad. *estoc*). Metallurg. Petit ringard dont on se sert pour nettoyer la tuyère.

ESTOH s. m. (è-stô). Métrol. Mesure de longueur en usage dans l'île de Sumatra, et valant 0m,4572. ‖ On dit aussi ETTOH.

ESTOILE (Pierre DE L'), chroniqueur français, né à Paris en 1546, mort en 1611. Issu d'une honorable famille de robe, il fit ses études à Bourges et revint à Paris pour y acheter une charge d'audiencier à la chancellerie. Bourgeois prudent, l'Estoile resta en dehors des partis pendant les guerres de la Ligue, espérant vivre inaperçu au milieu du tumulte. Mais cette neutralité faillit lui être funeste, et, sans l'entrée de Henri IV à Paris, il eût pu payer de sa liberté son habile circonspection. Il se défit aussitôt de sa charge pour vivre dans une condition plus modeste et échapper aux dissensions par son obscurité; toutefois, les procès qu'il eut à soutenir pour recouvrer le prix de sa charge, la mort de son fils aîné et la vivacité de sa passion de bibliophile apportèrent le trouble et la gêne dans sa vieillesse. L'Estoile a donné, dans son *Journal des choses advenues durant le règne de Henri III, roi de France et de Pologne* (Paris, 1621, in-4o) et dans son *Journal de Henri IV* (Paris, 1719), les plus précieux détails sur les mœurs, les usages et la vie intérieure de ses contemporains. Aucun ouvrage ne fait mieux connaître le Paris du XVIe et du XVIIe siècle, que les écrits de ce malin chroniqueur bourgeois. Voici en quels termes L'Estoile s'est peint lui-même : « Mon âme est libre et toute mienne, accoutumée à se conduire à sa mode, non toutefois méchante et maligne, mais trop portée à une vaine curiosité et liberté dont je suis marry, et à laquelle toutefois qui me voudroit retrancher feroit tort à ma santé et à ma vie, parce que si je suis contraint, je ne vaux rien, estant extrêmement libre et par nature et par art; et me suis logé là avec le seigneur de Montagne, mon *vade-mecum*, que, sauf la santé et la vie, il n'est chose pourquoy je veuille me ronger les ongles, et que je veuille acheter au prix du tourment de l'esprit et de la contrainte. » La meilleure édition des *Mémoires* de L'Estoile est celle qu'a donnée M. de Montmerqué dans la collection des *Mémoires sur l'histoire de France.*

Estoile (MÉMOIRES DE PIERRE DE L'), ou *Journal des règnes de Henri III et de Henri IV.* Ce ne sont pas les mémoires d'un homme politique ou d'un homme de guerre, qui a pris part aux grands événements et qui peut démêler les causes et les résultats; ce sont tout simplement les souvenirs d'un bourgeois de Paris, qui les transcrit au jour le jour, raconte les événements tels qu'on les lui a racontés, sans s'inquiéter de leur vérité historique. Lus isolément, les *Mémoires* de L'Estoile ne sont pas d'une grande utilité; comparés avec l'histoire, ils l'éclairent et l'expliquent. C'est l'histoire de France racontée par le peuple. Une grande bataille y est annoncée à côté d'un tout petit événement, comme un bal chez le roi, ou la pendaison d'un criminel, ou un bon mot célèbre pendant quelques jours. C'est la vie variée, pleine et en même temps insignifiante de l'homme du peuple. On y trouve des détails précieux sur les mœurs, les habitudes, les usages et la vie intérieure des habitants de Paris. L'Estoile écrit avec facilité et quelquefois avec esprit; il a du piquant, de l'imprévu, une bonhomie malicieuse. Ce n'est pas un esprit fort; mais il aime bien à médire un peu des grands, nobles ou prêtres, et il ne recule pas non plus devant les anecdotes grivoises. Il semble même les rechercher, comme nous en verrons la preuve tout à l'heure. Nous le répétons, on ne trouve pas dans ces *Mémoires* des documents historiques, mais d'utiles renseignements. Les *Mémoires* de L'Estoile ont été jugés diversement par les critiques. « Ils ont, dit Petitot, beaucoup de rapports avec les chroniques de Jean de Troyes sur le règne de Louis XI. Ces deux écrivains rapportent les événements tels qu'ils sont parvenus à la connaissance du public, et peignent l'effet qu'ils ont produit sur les esprits. Ils donnent une juste idée des bruits populaires, de leur origine souvent si incertaine et de leur chute plus rapide encore que leur accroissement; ils ne cherchent ni à expliquer les faits ni à remonter aux causes... On trouve dans L'Estoile des détails précieux sur les mœurs, les habitudes, les usages et la vie intérieure des habitants de Paris. Aucun ouvrage ne fait mieux connaître la capitale telle qu'elle était sous Henri III et sous Henri IV. » Il y a, suivant quelques autres, du piquant et du style dans cette relation « hardie, mais vraie : on n'y trouve ni l'enthousiasme de la passion, ni l'emportement de la satire. L'auteur y peint son caractère propre, qui est celui de son style, libre, naturel, annonçant la probité, la candeur de l'écrivain, son zèle pour le bien public, son amour, sa fidélité pour le souverain. » Il ne faut exagérer ni les mérites ni les défauts du *Journal* de L'Estoile : l'auteur n'est pas plus stoïcien qu'épicurien; c'est un homme comme tous les autres, qui respecte la vertu et a peur de l'enfer, mais qu'un mot salé a toujours fait rire. Il est impossible de faire une analyse quelconque de ces *Mémoires*, puisque l'auteur n'a suivi aucun plan et qu'il raconte à peu près jour par jour ce qui s'est passé. Nous voudrions seulement, par quelques citations, donner une idée de son style et de sa manière. S'il raconte, par exemple, la mort du duc de Guise aux états de Blois, il sait produire beaucoup d'effet par des moyens très-simples. Le roi a fait mander le duc de Guise pour une communication importante. A peine arrivé dans la chambre du roi, le duc a été assailli par des hommes d'armes et assassiné. « Sur ce pauvre corps, dit L'Estoile, fut jeté un méchant tapis; et là, laissé quelque temps exposé aux moqueries des courtisans, qui l'appeloient le beau roi de Paris, nom que lui avoit donné Sa Majesté, lequel estant en son cabinet, leur ayant demandé s'ils avoient fait, en sortit, et donna un coup de pied par le visage à ce pauvre mort, tout ainsi que ledit duc de Guise en avoit donné au feu amiral. Le roi, l'ayant un peu contemplé, dit tout haut : « Mon Dieu, qu'il est grand! Il paroît encore » plus grand mort que vivant. » Le cardinal de Guise, qui estoit assis avec M. l'archevêque

de Lyon au conseil, entendant la voix de son frère qui crioit : Merci à Dieu ! remua sa chaire pour se lever, disant : « Voilà mon frère » qu'on tue. » Lors se levèrent les maréchaux d'Aumont et de Retz, et, l'épée nue à la main, crièrent : « Qu'homme ne bouge, s'il ne veut » mourir. » Incontinent après, lesdits cardinal et archevêque furent conduits en un galetas bâti quelques jours auparavant pour y loger des feuillants et capucins. Ainsi finit le règne de Nembrot le Lorrain. » Voici un récit d'un tout autre genre : « Le mercredi 8, fut pendu et estranglé, en la place de Grève à Paris, un vrai vaunéant nommé La Noue, m... de profession, et qui avoit espousé une garse, atteint et convaincu d'inceste avec la sœur de sa femme, avec laquelle il couchoit ordinairement, et qui étoit une autre garse, laquelle, encore qu'elle méritoit de tenir l'autre bout de la potence près de son beau-frère, si en fut-elle quitte pour assister au supplice, condamnée au bannissement et au fouet, qu'elle eut au pied de la potence. On disoit que M. le président de Jambeville, ému de sa beauté et grande jeunesse, qui n'étoit que de quinze à seize ans, avoit esté cause de lui sauver la vie, ses juges concluant presque tous à la mort. Et est à noter qu'aussitôt qu'elle eut été expédiée, on la fit mettre dans un carrosse qui l'attendoit et qu'on lui avoit envoyé exprès, ne manquant jamais les femmes de sa qualité (mêmement au temps présent), de faveurs et bonnes connoissances. » Nous avons vu le tragique et le grivois ; au tour maintenant du naïf : « Le jeudi, dernier de ce mois et an 1609, j'ai acheté un contre-poison et préservatif d'un jésuite nommé Baile, contre les erreurs des prétendus réformés, qu'on crioit par ces rues ; et m'a cousté trois sols. La lumière de vérité est presque toute éteinte aujourd'hui par les brouées de sophisterie et de mensonge. C'est pourquoi, en matière d'opinions, je suivrai toujours, non les plus attrayantes et les plus plausibles, mais les plus vraies. »

ESTOILE (Claude DE L'), littérateur français, né à Paris en 1597, mort en 1651. Fils de Pierre de L'Estoile, et possesseur d'une honnête fortune, il se livra en toute sécurité à ses penchants littéraires, eut l'heur de plaire au cardinal de Richelieu, et fut appelé à l'Académie française lors de sa fondation, comme premier titulaire du dix-septième fauteuil, occupé en dernier lieu par M. Mérimée. On sait qu'il figurait parmi les cinq auteurs appelés à composer les pièces dont Son Eminence le cardinal s'attribuait la paternité. Claude de l'Estoile a laissé : la *Belle esclave*, tragédie (1643) ; l'*Intrigue des filous*, comédie (1648) ; une autre comédie manuscrite, le *Secrétaire de saint Innocent*, et diverses pièces de vers, imprimées dans différents recueils du temps. C'était, d'après Tallemant des Réaux, un homme extravagant, bizarre, très-maigre et très-laid, qui ne savait presque rien et ne travaillait, fût-ce en plein midi, qu'après avoir fait fermer les volets et allumer la chandelle.

ESTOIR s. m. (è-stoir). Pêche. Syn. d'ESTEROTE.

ESTOM s. m. (è-stomm). Argot. Estomac : *Je lui appuie le genou sur l'*ESTOM. (Monselet.)

ESTOM, lac de France (Hautes-Pyrénées), au pied du pic de Labassa, presque à la limite des neiges éternelles. Il est traversé par le gave de Lutour, qui lui porte les eaux de quatre lacs se déversant l'un dans l'autre par des cascades.

ESTOMAC s. m. (è-sto-mac — lat. *stomachus*, gr. *stomachos*, qui signifie gorge, pharynx, proprement partie qui tient à la bouche, de *stoma*, bouche. C'est dans le latin que, de pharynx, le mot *stomachus* a ainsi passé au sens de *gaster*. M. Eichhoff compare le grec *stoma*, bouche, au sanscrit *staumas*, par[illegible], de la racine *stu*, énoncer, proclamer). Anat. Viscère en forme de poche, dans lequel s'opère en grande partie la digestion des aliments : *Avoir l'*ESTOMAC *chargé. Les ruminants ont quatre* ESTOMACS. *L'*ESTOMAC *est un réservoir qui reçoit tous les aliments.* (Fén.) *Les aliments sont tassés et mêlés par le mouvement organique de l'*ESTOMAC *que leur pre[illegible] excite.* (Brill.-Sav.) *L'appétit s'annonce par un peu de langueur dans l'*ESTOMAC, *et une légère sensation de fatigue.* (Brill.-Sav.) *Les lavements sont pour le gros intestin ce que les tisanes sont pour l'*ESTOMAC. (Raspail.) *Une digestion souvent interrompue amène à la longue la désorganisation des tissus de l'*ESTOMAC. (Maquel.) *Les répugnances de l'*ESTOMAC *sont sou[illegible] invincibles.* (A. Karr.) *Les* ESTOMACS *vigoureux peuvent seuls digérer les pois, les haricots et les lentilles avec leur écorce.* (L. Cruveilhier.)

> Le chameau voyageur traverse l'Arabie,
> Et ses cinq *estomacs*, réservoirs abondants,
> Bravent l'aridité de ces sables brûlants.
>
> DELILLE.

‖ Faculté digestive, appétit, faim : *Avoir l'*ESTOMAC *faible. Sénèque avait un mauvais* [illegible].) *L'*ESTOMAC *est tout ; nous* [illegible]*ec lui quand nous sommes jeu*[illegible]*nal avec nous lorsque nous* [illegible] *hy.) L'indigestion est* [illegible] *Dieu de faire la morale aux* [illegible] Hugo.) *Il n'y a rien de plus respectable que l'*ESTOMAC, *et il n'y a pas de cri qui parle plus haut que celui de la misère.* (Ste-Beuve.) *Voltaire a prouvé qu'un bon* ESTOMAC *donne un bon cœur.* (H. Taine.)

> Plus l'*estomac* est bon, plus les membres profitent.
>
> BOURSAULT.

> Hélas ! nous n'avons plus l'*estomac* de nos pères.
>
> BERCHOUX.

> ... De tous mets sucrés, secs, en pâte ou liquides,
> Les *estomacs* dévots furent toujours avides.
>
> BOILEAU.

— Par ext. Partie de l'extérieur du corps qui correspond à l'estomac ; poitrine : *Le creux de l'*ESTOMAC. *Il a reçu un coup de poing dans l'*ESTOMAC. *Elle cacha vivement le billet dans son* ESTOMAC. ‖ Gorge d'une femme : *Une fille qui a peu d'*ESTOMAC, *qui montre tout son* ESTOMAC.

— Fam. *Estomac d'autruche*, Extrême facilité à digérer, les autruches ayant à tort la réputation de digérer les pierres et les métaux. ‖ *Avoir l'estomac creux* ou *vide*, N'avoir pas mangé depuis longtemps.

— Art culin. Partie antérieure d'un oiseau, depuis la naissance du cou jusqu'au bas du sternum ou bréchet : *Un* ESTOMAC *de perdrix, de faisan, de poulet, de canard.*

— Techn. Morceau de fer qui fortifie le devant de l'enclume.

— **Epithètes.** Affamé, vide, famélique, glouton, vorace, insatiable, chaud, actif, excellent, robuste, solide, creux, profond, large, chargé, rassasié, lourd, froid, paresseux, engourdi, débile, affaibli, débilité, souffrant, malade, délabré, ruiné.

— **Encycl.** Anat. L'*estomac* est une vaste poche musculo-membraneuse, située entre l'œsophage et le duodénum, dans laquelle s'arrêtent les aliments immédiatement après leur ingestion, pour y subir le premier travail de la digestion. Cet organe n'est, pour ainsi dire, qu'un renflement exagéré du tube digestif, placé à la partie supérieure, vers les neuf dixièmes environ de sa longueur. L'*estomac* est contenu en grande partie dans l'hypocondre gauche ; il occupe la région supérieure de l'abdomen et s'avance jusque dans l'hypocondre droit. Sa forme a été comparée à une cornemuse ou à un cône recourbé sur lui-même et convexe à ses deux extrémités. L'*estomac*, situé transversalement, a une direction oblique de haut en bas et de gauche à droite, de sorte que l'ouverture pylorique se trouve toujours au-dessous de l'ouverture cardiaque, et les aliments, en vertu de leur propre poids, tendent sans cesse à se porter du côté droit. Cette disposition permet d'expliquer, jusqu'à un certain point, la préférence qu'on éprouve pour le décubitus du côté droit pendant le sommeil, et le malaise, les digestions pénibles, le cauchemar qu'éprouvent certaines personnes quand elles se couchent sur le côté gauche. L'*estomac* change souvent de direction et même de position ; ces changements ont lieu surtout chez les femmes qui font un usage immodéré du corset. Celui-ci, d'ailleurs, exerce ses funestes effets non-seulement sur l'*estomac*, mais encore sur le foie, la rate et les autres viscères. L'*estomac* de l'homme est simple, c'est-à-dire composé d'une seule poche. On trouve parfois des *estomacs* biloculaires, mais cette division est due à un rétrécissement circulaire produit par un cordon fibreux. Cette disposition, en forme de gourde de pèlerin, disparaît presque toujours lorsque l'organe est fortement distendu par l'insufflation. L'*estomac*, chez l'homme comme chez tous les animaux, est la partie la plus développée du canal alimentaire. Son volume, beaucoup moins considérable chez nous que dans les animaux herbivores, est plus développé que chez les carnivores proprement dits ; ce qui prouve, ainsi que le système dentaire, que l'homme est destiné à l'une et à l'autre espèce d'alimentation. D'ailleurs, vu sa structure éminemment dilatable et élastique, l'*estomac* peut acquérir, par l'introduction d'une grande quantité d'aliments, un volume tel qu'il remplit la presque totalité de la cavité abdominale. Il est généralement très-développé chez les individus qui ne font qu'un seul repas très-copieux en vingt-quatre heures. L'abstinence prolongée et certaines maladies déterminent un tel rétrécissement de l'*estomac* que son volume devient égal à celui du duodénum. On rejette aujourd'hui avec raison l'hypothèse, longtemps admise, que le sentiment de la faim résulte d'un frottement douloureux des deux parois de l'estomac l'une contre l'autre, dans l'état de vacuité de cet organe.

L'*estomac* présente à considérer une surface externe et une surface interne. La surface externe offre : 1° Une *face antérieure* en rapport avec le diaphragme, le foie, les six dernières côtes et la paroi abdominale antérieure ; 2° une *face postérieure*, répondant au mésocôlon transverse, qui lui sert comme de plancher, à la troisième portion du duodénum appelée l'oreiller de l'*estomac*, au pancréas, à l'aorte, aux piliers du diaphragme, qui la séparent de la colonne vertébrale sur laquelle elle est obliquement couchée ; 3° une *grande courbure* ou *bord inférieur* convexe, donnant attache aux deux feuillets antérieurs du grand épiploon et en contact avec la paroi abdominale antérieure ; 4° une *petite courbure* ou *bord supérieur* concave, donnant attache à l'épiploon gastro-hépatique. Cette face de l'*estomac* regarde en haut dans l'état de vacuité ; dans l'état de plénitude, elle embrasse la colonne vertébrale et le lobule de Spigel. La surface extérieure de l'*estomac* offre encore à considérer les deux extrémités du cône que cet organe représente. La base ou *grosse tubérosité*, *grand cul-de-sac*, est une sorte de demi-sphéroïde, constituant la partie la plus élevée et la plus volumineuse de l'*estomac*. Presque rudimentaire chez les carnivores, elle est très-développée chez les herbivores ; chez l'homme, elle offre un juste milieu. Située dans l'hypocondre gauche, la grosse tubérosité est étroitement unie à la rate par l'*épiploon gastro-splénique*, de sorte que celle-ci venant à se déplacer, la grosse extrémité la suit dans son déplacement. Cette partie de l'*estomac* est en rapport avec la moitié gauche du diaphragme qui, la sépare de la base du poumon gauche, de sorte que celui-ci se trouve naturellement comprimé quand l'*estomac* est fortement distendu. On conçoit par là la gêne de la respiration qui suit l'ingestion d'une grande quantité d'aliments. La grosse tubérosité est en communication directe avec l'œsophage par une ouverture qu'on a improprement appelée *cardia*, et qu'on désigne mieux sous le nom d'*extrémité œsophagienne*, par opposition à la petite extrémité ou *extrémité pylorique*, placée à droite de l'*estomac* et formant le sommet du cône. Le pylore constitue un étranglement circulaire qui établit une limite très-distincte entre l'*estomac* et le duodénum. A $0^m,03$ environ de la ligne de démarcation, l'*estomac* se coude fortement du côté de la grande courbure et forme une ampoule désignée par Willis sous le nom d'*antre du pylore* et par d'autres sous celui de *petit cul-de-sac, petite tubérosité* de l'*estomac*. L'extrémité pylorique, située dans l'hypocondre droit, varie beaucoup dans ses rapports avec les parois abdominales ; mais on la trouve à peu près constamment en rapport en haut avec le foie, en bas avec le grand épiploon, en avant avec la paroi abdominale, en arrière avec le pancréas. Il n'est pas rare de la voir adhérente à la vésicule biliaire, qui lui communique une couleur verdâtre. La surface interne de l'*estomac* présente les mêmes régions que la surface externe ; toutes les particularités qu'elle offre à étudier consistent dans la membrane muqueuse. On y remarque les deux orifices œsophagien et pylorique. Le premier est constitué par des fibres et des plis radiés ; son bord, formé par des dentelures inégales, présente une coloration rose pâle qui établit une limite entre la muqueuse œsophagienne et la muqueuse gastrique. Cet orifice est large et dilatable ; on n'y rencontre ni valvules ni sphincter. L'ouverture pylorique, remarquable par un bourrelet intérieur ou *valvule circulaire*, est peu dilatable, très-étroite et entourée d'un anneau musculaire, véritable sphincter. Les parois de l'*estomac* sont formées de quatre membranes ou tuniques superposées qui sont, de dehors en dedans : une membrane séreuse, une membrane musculeuse, une membrane celluleuse et une membrane muqueuse. 1° *La membrane séreuse* est formée par deux feuillets du péritoine qui, partant de la scissure transverse du foie, adossés l'un à l'autre, gagnent la petite courbure de l'*estomac*. Là, ils se séparent, le feuillet antérieur revêt la face antérieure de l'*estomac*, le feuillet postérieur revêt la face postérieure, laissant entre eux un espace triangulaire dont la base répond à la petite courbure et le sommet à l'angle de séparation des deux feuillets. Ceux-ci, après avoir recouvert les deux faces de l'*estomac*, se réunissent au niveau de la grande courbure en laissant un espace triangulaire analogue à celui de la petite courbure. Il résulte de cette disposition que le péritoine forme à l'*estomac* une enveloppe complète, excepté au niveau de la grande et de la petite courbure. La tunique péritonéale est d'autant plus adhérente aux tuniques subjacentes, qu'elle s'éloigne davantage du voisinage des deux courbures, en sorte que le point le plus adhérent se trouve à la partie moyenne des deux faces. La séreuse stomacale est très-peu dilatable ; lorsque l'*estomac* se distend, c'est toujours aux dépens des deux espaces triangulaires antérieur et postérieur. 2° La *membrane musculeuse*, subjacente à la tunique séreuse, présente, d'après Haller et la plupart des anatomistes, trois plans de fibres entre-croisées. Le *plan superficiel* ou *longitudinal* n'est que la continuation des fibres longitudinales de l'œsophage, qui, arrivées au niveau de l'orifice cardiaque, s'épanouissent en rayonnant sur les deux faces et les deux courbures de l'*estomac*. Elles sont toutes dirigées parallèlement au grand axe de cet organe et constituent une trame unie, continue, peu épaisse, qui augmente dans la portion rétrécie de l'*estomac*, au voisinage du pylore. Là, les unes s'implantent sur l'anneau pylorique, les autres se continuent avec les fibres longitudinales du duodénum. Le *second plan* ou *plan circulaire* est composé des fibres perpendiculaires à l'axe de l'*estomac* et forment des anneaux successifs depuis l'œsophage jusqu'au pylore, où, par leur réunion en faisceau, elles constituent un anneau épais, saillant en dedans, en forme de bourrelet ; c'est un véritable *sphincter* qui, par sa contraction, s'oppose au passage des aliments et des gaz de l'*estomac* dans le duodénum. Le *troisième plan* est composé de fibres *paraboliques*, inégalement distribuées et beaucoup plus serrées au niveau de la grande tubérosité. 3° *Membrane celluleuse*. L'existence de cette membrane a été souvent contestée. Les anciens la désignaient sous le nom de *membrane nerveuse*. Le tissu dont elle est formée est très-lâche, peu adhérent à la tunique musculeuse et elle est intimement unie à la muqueuse avec laquelle elle se plisse. La texture est peu serrée, composée de tissu conjontif dont les filaments ou lamelles entre-croisés peuvent être facilement isolés. 4° *Membrane muqueuse*. Elle a été longtemps confondue avec le mucus qui la tapisse. Fallope en indiqua l'existence sous le nom de *tunique veloutée*, et Willis en donna une description sous le titre de *tunique glanduleuse*. On l'a considérée plus tard comme une membrane épidermique analogue à l'épiderme de la peau, susceptible d'exfoliation et de réparation. Elle est peu adhérente à la tunique celluleuse. Sa surface libre présente, dans l'état de vacuité de l'*estomac*, un grand nombre de plis transversaux et longitudinaux qui s'effacent par la distension. Ces plis, beaucoup plus nombreux vers l'extrémité pylorique, n'ont d'autre usage que de permettre l'ampliation rapide de l'*estomac*, ampliation qui, sans cette circonstance, deviendrait impossible, vu le peu d'extensibilité de la membrane muqueuse. La valvule pylorique elle-même n'est autre chose qu'un de ces vastes replis, dont la face supérieure présente tous les caractères de la muqueuse gastrique et la face inférieure tous ceux de la muqueuse duodénale. Outre les plis déjà indiqués, il existe encore sur cette membrane une multitude de petits sillons très-flexueux, qui décrivent à sa surface des losanges, des hexagones, des polygones plus ou moins irréguliers et d'une plus ou moins grande étendue. Une couche considérable de mucosités revêt toute la membrane muqueuse. Celle-ci offre des aspects différents dans sa moitié cardiaque et dans sa moitié pylorique. Ces deux parties sont divisées par une ligne circulaire, qui semble partager l'*estomac* en deux sections. Souvent même, au niveau de cette ligne, se trouve un rétrécissement et l'*estomac* prend alors la forme bilobulaire. Dans la région pylorique, la couche épithéliale de la membrane muqueuse est complètement cylindrique, tandis que, dans la portion cardiaque, l'épithélium présente quelques-uns des caractères de l'épithélium pavimenteux. La muqueuse de la partie œsophagienne est plus molle, plus vasculaire, plus mince, et se ramollit très-rapidement après la mort par l'action du suc gastrique. Celle de la partie pylorique est plus blanche, plus épaisse et plus résistante ; elle peut être plus facilement détachée des tuniques auxquelles elle adhère. La coloration de la muqueuse de l'*estomac* varie depuis le blanc rosé jusqu'au rouge le plus intense, selon que l'individu a succombé à un moment plus ou moins avancé de la digestion ; quelque temps après la mort, elle devient brune, lie-de-vin ou jaune verdâtre, quand l'*estomac* contient de la bile. Si l'on examine la muqueuse gastrique à l'aide d'une forte loupe, on voit une surface très-inégale, mamelonnée, criblée de petits trous et d'enfoncements alvéolaires. Dans la région pylorique, on remarque en outre une grande quantité de *villosités filiformes* ou *lamelleuses*, dont la hauteur, suivant Henle, est d'environ 5 centièmes de millimètre. La muqueuse stomacale est recouverte d'une couche d'*épithélium cylindrique*, qui se détache presque immédiatement après la mort et qui repose sur un *chorion muqueux*, dans lequel on distingue deux couches, l'une *profonde* ou *musculaire*, l'autre *superficielle* ou *glanduleuse*. La première adhère par sa face externe à la tunique celluleuse, et, par sa face interne, elle est en contact direct avec les culs-de-sac des glandes qui constituent la seconde. La *couche glanduleuse* est composée d'un nombre infini de glandules séparées les unes des autres par un peu de substance amorphe dans laquelle cheminent les vaisseaux. « Qu'on se figure, dit Cruveilhier, une série de tubes, fermés par celle de leurs extrémités qui repose sur la couche musculeuse, s'ouvrant à la surface libre de la muqueuse par des orifices plus étroits que le reste du tube, tellement nombreux et serrés que leurs parois se touchent dans presque toute l'étendue de la muqueuse, et l'on aura une idée approximative de l'appareil glandulaire de l'*estomac*. » Sappey en a compté de cent à cent cinquante de ces tubes par millimètre carré, environ 5 millions pour toute la surface de l'*estomac*. La longueur de chaque tube est, en général, de $0^m,001$, et son épaisseur de 6 centièmes de millimètre. L'extrémité libre présente un léger renflement ; l'orifice n'est visible qu'au microscope. Toutes ces glandules sont constituées par une membrane propre et une *gaine épithéliale* ; la première est mince, transparente, finement granuleuse. C'est dans son épaisseur que se ramifient les extrémités des artères et des lymphatiques de l'*estomac*. La seconde, très-épaisse, se compose de noyaux ovoïdes surmontés de deux ou trois nucléoles et formant plusieurs couches superposées. Ces glandes sont de deux sortes : les unes, dites *glandes à pepsine*, de beaucoup les plus nombreuses, offrent une surface régulière, bosselée et d'un aspect foncé, dû à leur contenu. Elles se composent de cellules spéciales, arrondies, de 17 millièmes de millimètre de diamètre, renfer-

mant un noyau sphérique et des granulations moléculaires. Les glandes à pepsine sont généralement simples; cependant, au voisinage du cardia, on en voit qui se divisent en deux ou trois canaux secondaires. Les autres glandes, appelées *glandes muqueuses*, ne se rencontrent guère qu'au voisinage du pylore. On a encore décrit des papilles et des villosités que M. Sappey compare aux villosités intestinales, à cause de leur structure et de leur disposition. Les artères qui se distribuent à l'*estomac* viennent toutes du tronc cœliaque. Elles forment un cercle anastomotique, appliqué contre cet organe lorsqu'il est distendu, et qui en est séparé dans l'état de vacuité. Les vaisseaux lymphatiques de l'*estomac* sont très-nombreux; ils se rendent tous aux ganglions qui se trouvent au niveau des deux courbures de l'*estomac*. Les deux nerfs pneumo-gastriques forment un plexus autour de l'orifice œsophagien, et se distribuent, le gauche à la face antérieure, le droit à la face postérieure de l'*estomac*. Celui-ci tire encore des filets nerveux du grand sympathique et du plexus solaire.

— *Physiologie*. La fonction principale de l'*estomac* est de sécréter le suc gastrique par le moyen duquel s'opère la chymification, c'est-à-dire la transformation des aliments albuminoïdes en une substance particulière, l'*albuminose*, susceptible d'être absorbée et de servir à la nutrition. Lorsque les aliments pénètrent dans l'*estomac*, l'orifice pylorique se ferme pour ne point leur livrer passage, de sorte qu'après le repas, l'ouverture cardiaque venant à se fermer aussi, la masse alimentaire se trouve en totalité renfermée dans l'*estomac* comme dans un réservoir. S'il en était autrement, la pression du diaphragme et des muscles abdominaux, dans les exercices un peu violents et dans les efforts de toux, de rire, etc., ferait refluer la masse alimentaire du côté de l'œsophage. Cependant, lorsque la digestion est laborieuse ou que les aliments, incomplétement attaqués par les sucs digestifs, donnent naissance, par leur décomposition, à un développement de gaz, l'orifice cardiaque s'ouvre souvent pour leur livrer passage. Les gaz, en vertu de leur poids spécifique, se portent toujours vers les parties les plus élevées de l'*estomac*, et il suffit alors de quelques légères contractions de cet organe pour faciliter leur expulsion. C'est alors qu'a lieu le phénomène de l'*éructation*. Quelquefois pourtant les gaz comprimés ne peuvent pas triompher de la résistance qu'oppose l'orifice cardiaque, et il en résulte de vives douleurs d'*estomac*. D'autres fois, sous l'influence d'une cause perturbatrice ayant généralement son point de départ dans le système nerveux, le diaphragme et les muscles abdominaux se contractent simultanément. L'*estomac*, rempli d'aliments, se trouve alors fortement comprimé, et, l'orifice pylorique restant fermé, la masse alimentaire s'échappe par l'orifice cardiaque. On dit alors qu'il y a *vomissement*. L'*estomac* rempli d'aliments occupe dans l'abdomen un volume plus considérable que lorsqu'il est vide. Il distend la cavité abdominale proportionnellement à la quantité des aliments ingérés. La cavité abdominale distendue réagit à son tour en comprimant les organes contenus dans son intérieur et même ceux qui se trouvent au-dessus du diaphragme. De là le sentiment de gêne de la respiration et les besoins naturels qui se font souvent sentir après un copieux repas. Pendant le travail de la digestion, l'*estomac* exécute certains mouvements qui ont pour but, en déplaçant les aliments, de les présenter successivement à l'action du suc gastrique. Ces mouvements, que l'on peut constater en mettant à découvert l'*estomac* d'un chien ou de tout autre animal, sont produits dans tous les sens par la contraction des fibres musculaires longitudinales, transversales et obliques qui composent les parois de l'*estomac*. Si on paralyse cet organe par la section des nerfs pneumo-gastriques, les mouvements ne s'exécutant plus, on trouve que la partie de la masse alimentaire en contact avec la muqueuse ou plutôt avec le suc gastrique est encore attaquée, tandis que les parties centrales de la substance ne le sont que très-incomplétement; ce qui prouve d'une manière incontestable l'utilité des mouvements de l'*estomac* dans le travail de la digestion. On compte que les aliments subissent ainsi dans cet organe une révolution complete dans l'espace de une à trois minutes. Le suc gastrique sécrété par la membrane muqueuse de l'*estomac* n'afflue que lorsque celui-ci est rempli par les matériaux de la digestion. Dans l'intervalle des repas, les parois stomacales sont simplement humectées par le mucus qui lubrifie toutes les membranes muqueuses. La présence des aliments excite la sécrétion du suc gastrique; les corps étrangers introduits dans l'*estomac* jouissent de la même propriété, et c'est même par ce moyen que l'on se procure le suc gastrique quand on veut le soumettre à l'étude. On introduit dans l'estomac d'un chien, par exemple, des éponges sèches, du poivre concassé ou même des cailloux; on pratique ensuite une fistule stomacale dans laquelle on place une canule. Sous l'influence des corps étrangers, la sécrétion augmente, le liquide afflue dans l'*estomac*; il s'écoule à travers la fistule, et on peut en recueillir ainsi jusqu'à 72 grammes à l'heure. Chez une femme atteinte de fistule gastrique, Bidder et Schmidt ont évalué à 500 grammes par heure la quantité de suc gastrique sécrété. Ce liquide, ainsi que la salive, n'est pas destiné, comme l'urine, à l'élimination; il rentre au fur et à mesure par absorption dans la masse du sang d'où il est sorti. Il est incolore, limpide, d'une odeur faible, rappelant celle de l'animal qui l'a produit, d'une saveur légèrement salée et acide; sa densité est un peu plus considérable que celle de l'eau; il contient, outre plusieurs sels tenus en dissolution, un principe actif particulier désigné sous le nom de *pepsine;* on l'a encore appelé *chymosine* et *gastérase*. C'est grâce à ce principe que les matières solides albuminoïdes sont transformées en une substance soluble propre à passer par absorption dans le torrent circulatoire. On peut, à l'aide du suc gastrique pris sur un animal vivant, préparer des *digestions artificielles*. Pour cela, il suffit de mettre le liquide digestif dans un vase, à l'abri du contact de l'air, avec les substances alimentaires. On place le vase dans une étuve ou dans un bain-marie, à la température constante de 37 degrés centigrades, et, au bout de quelques heures, l'opération est terminée. Spallanzani obtenait des digestions artificielles en plaçant sous son aisselle de petits tubes contenant du suc gastrique et de petits morceaux de viande. Le suc gastrique, que l'on peut produire artificiellement par un mélange de quelques centigrammes de pepsine avec de l'eau contenant de *un* à *deux* millièmes d'acide chlorhydrique, jouit de la propriété de dissoudre la *fibrine*, l'*albumine coagulée*, le *caséum solide*, l'*albumine liquide*, la *gélatine*, le *gluten cuit* ou *cru* et de les transformer en une substance analogue, soluble, désignée par Lehmann sous le nom de *peptone* et par Mialhe sous celui d'*albuminose*. C'est sous cette forme que les aliments albuminoïdes pénètrent dans le sang; mais l'alcalinité de celui-ci fait repasser presque aussitôt la peptone à l'état d'albumine, en neutralisant les produits absorbés; car c'est toujours sous forme d'albumine qu'on retrouve dans le sang qui vient de l'intestin le produit de la digestion des matières albuminoïdes. Les corps gras et les huiles, le sucre et l'amidon, la gomme et la pectine ne sont point attaqués par le suc gastrique. Le sucre de canne est seulement transformé en *glycose* ou sucre de raisin. Quant aux substances *inorganiques*, toutes celles qui sont solubles dans l'eau le sont aussi dans le suc gastrique. Les boissons et les aliments liquides, tels que le bouillon, ne sont pas ou presque pas modifiés par le suc gastrique. S'ils ne sont pas absorbés dans l'*estomac*, ils passent directement dans l'intestin. Parmi les substances nutritives, les unes séjournent dans l'*estomac*, les autres ne font pour ainsi dire que le traverser. Au nombre de ces dernières, il faut placer les substances végétales, et, en première ligne, les légumes. Les viandes, en général d'une digestion plus facile que les végétaux, subissent leur transformation dans l'*estomac*. La durée de la digestion stomacale, chez l'homme, est ordinairement de trois à quatre heures. Cependant, si la quantité d'aliments ingérés est telle que l'*estomac* soit complétement rempli, si les individus sont soumis à un genre de vie sédentaire, comme les gens de cabinet, qu'ils ne fassent aucun exercice, la digestion sera laborieuse, pénible, douloureuse, et pourra durer jusqu'à sept et même huit heures. Elle s'accomplit plus vite pendant la veille que pendant le sommeil.

— *Pathologie*. L'*estomac* peut être le siége de plusieurs affections morbides, dont l'une des plus fréquentes est sans contredit l'inflammation de la membrane muqueuse. Cette maladie, décrite généralement sous le nom de *gastrite*, sera l'objet d'un article spécial V. GASTRITE.

L'*estomac* est quelquefois le siége d'une maladie moins intense que la gastrite et que l'on désigne généralement sous le nom de *gastrorrhée*. Cette affection peut être considérée ou comme symptomatique d'une inflammation chronique de la membrane muqueuse ou comme idiopathique, c'est-à-dire n'étant liée à aucune lésion appréciable des parois gastriques. Elle consiste dans un écoulement plus ou moins abondant d'un liquide glaireux, assez semblable au blanc d'œuf et rejeté presque toujours le matin par une espèce de vomissement. Les matières expulsées ne sont pas toujours les mêmes. Quelquefois ce sont des mucosités filantes qui paraissent résulter d'une hypersécrétion de la membrane muqueuse; d'autres fois, c'est un liquide moins filant, blanchâtre, insipide, semblable au blanc d'œuf non cuit; il est assez souvent strié de noir. Il ne faut pas cependant rattacher à la gastrorrhée les vomissements noirs ou couleur chocolat, car ils résultent d'ordinaire d'une altération matérielle de l'*estomac*. Quoique les vomissements aient lieu généralement le matin, lorsque les malades sont à jeun, ils peuvent cependant survenir dans la journée et même après le repas sans être mêlés de matières alimentaires. La quantité de liquide évacué varie depuis 50 jusqu'à 500 grammes. Il est ordinairement neutre, mais il peut être salé ou acide, et les malades éprouvent, dans ce dernier cas, la sensation connue sous le nom de *fer chaud* ou pyrosis. Cette maladie ne compromet jamais directement la vie; elle constitue seulement une affection incommode et souvent très-difficile à guérir. C'est sans raison que quelques auteurs en ont fait souvent la cause du cancer de l'*estomac;* elle en est plutôt la conséquence ou pour mieux dire un symptôme, lorsque le cancer existe. Le meilleur traitement à opposer à la gastrorrhée consiste dans une alimentation appropriée au tempérament du malade, dans l'emploi des alcalins et des eaux gazeuses.

— *Ulcères de l'estomac*. Il est une espèce de gastrite qu'on avait toujours confondue avec le cancer de l'*estomac* et que M. Cruveilhier a distinguée sous le nom de *gastrite ulcéreuse*, parce qu'elle est caractérisée anatomiquement par une ulcération plus ou moins large et profonde de la face interne de l'*estomac*. Les ulcérations ne se rencontrent pas également sur tous les points de l'organe affecté; on les trouve de préférence au niveau de la grande et de la petite courbure, et surtout dans la moitié pylorique de l'*estomac*. Quel que soit leur siége, les ulcères ont des bords saillants, durs, taillés à pic ou en talus. Leur fond est grisâtre et induré sans avoir l'aspect des ulcères carcinomateux. Cruveilhier fait remarquer qu'on ne trouve pas à leur base cette hypertrophie de voisinage qui accompagne presque toujours le cancer et qu'on a prise souvent pour la dégénérescence cancéreuse elle-même. On les trouve quelquefois formant une surface égale, avec des bords lisses, adhérents ou décollés. Leur forme est circulaire ou elliptique; rarement ils ont des bords frangés ou irréguliers. Leur étendue est très-variable. La surface ulcérée varie entre le diamètre d'une pièce de 1 franc et trois ou quatre fois celui d'une pièce de 5 francs. Les ulcérations peuvent n'envahir que la membrane muqueuse; mais, si le travail ulcératif continue, toutes les tuniques peuvent être atteintes, perforées, et les matières alimentaires s'épanchent alors dans les organes voisins. Cependant, quoiqu'il y ait perforation, l'épanchement n'a pas toujours lieu. Il arrive assez souvent que, sous l'influence de l'inflammation, le foie, le pancréas, le côlon ou le diaphragme contractent des adhérences avec la partie affectée de la paroi stomacale, de sorte que, lorsque celle-ci vient à être perforée, ces organes lui servent d'obturateur; mais si l'ulcère fait de nouveaux progrès, ces organes sont eux-mêmes attaqués à leur tour, et il en résulte d'énormes désordres. La guérison est alors impossible; dans les cas moins graves, elle peut être obtenue par la cicatrisation des ulcères, surtout si la perte de substance n'a pas été considérable. Le tissu de nouvelle formation présente un aspect blanchâtre, une surface inégale, froncée, plus ou moins irrégulière et dépourvue de villosités et de follicules. Si les parois gastriques ont été largement entamées, la cicatrisation peut produire un rétrécissement considérable de l'*estomac*, qui change alors de forme, suivant le point primitivement attaqué. Enfin, si la cicatrice a lieu au pylore ou dans son voisinage, cet orifice peut être considérablement rétréci, d'où il résulte un obstacle au passage des aliments et, par suite, une dilatation et une ampliation plus ou moins grande de l'*estomac*. Il est souvent bien difficile de distinguer la gastrite ulcéreuse de la gastrite chronique simple, surtout lorsqu'il n'existe que de la dyspepsie, des vomissements alimentaires et une douleur augmentée par le travail de la digestion. Cependant on sera porté à croire à l'existence d'une ulcération, lorsque la douleur est vive, perforante, que les malades la comparent à une morsure, à une déchirure ou à une brûlure, et qu'elle est localisée en un point fixe, au niveau de l'appendice xiphoïde; elle s'exaspère par la pression, et les malades la font cesser en prenant une position telle que les matières alimentaires ne soient pas en contact avec la surface ulcérée. Enfin, il existe toujours, en un point correspondant du rachis, une douleur circonscrite, très-vive et que la pression exagère également. Si à ces symptômes vient s'ajouter une hémorragie, causée par l'ulcération de quelque artère, le diagnostic est alors à peu près certain. Cette affection se termine fréquemment par la cicatrisation des ulcères. Dans le cas contraire, les malades sont ordinairement emportés par une hémorragie ou une péritonite consécutives. Le meilleur traitement à opposer à cette maladie est la diète lactée. On administre le lait pur ou coupé avec de l'eau de Vichy. Si les malades ne pouvaient pas le supporter, il faudrait le remplacer par des panades, des décoctions mucilagineuses, des bouillons, des gelées, etc.; on ne doit donner des aliments solides que lorsque la maladie est en voie de guérison.

— *Cancer de l'estomac*. L'*estomac* est un des organes de l'économie qui sont le plus souvent atteints de dégénérescence cancéreuse. Cependant, toutes choses égales d'ailleurs, sa fréquence est moindre que celle du cancer de l'utérus ou de la mamelle de la femme. C'est le plus souvent après cinquante ans que cette affection se manifeste. Elle est très-rare dans la puberté et jusqu'à l'âge de trente à trente-cinq ans. L'étiologie du cancer de l'*estomac* est assez obscure; tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il existe, chez certains individus, une prédisposition particulière, et que, sous l'influence d'une phlegmasie accidentelle ou d'une violence extérieure, cette affection se développe insensiblement. Toutes les formes du cancer peuvent se rencontrer dans l'*estomac*. Celui-ci peut être envahi dans toute son étendue, mais il est certains points qui sont plus particulièrement affectés; tels sont le pylore, la petite courbure, le cardia, la grande courbure. La dégénérescence affecte tantôt toute l'épaisseur des parois, tantôt une seule ou plusieurs de ses tuniques. La matière squirrheuse, encéphaloïde, colloïde ou mélanique, n'est pas, en général, déposée sous forme de masse isolée, mais plutôt infiltrée entre les différentes tuniques de l'*estomac*. Si la muqueuse est seule affectée, on trouve à sa surface libre une multitude de végétations fongueuses, dont le volume varie depuis celui d'un grain de mil jusqu'au volume d'une noix. Elles sont friables; leur couleur est bleuâtre ou rougeâtre; quelques-unes sont à large base, d'autres pédiculées. Si ces tumeurs siégent au pylore ou dans son voisinage, on comprend facilement que tous les accidents relatifs aux rétrécissements organiques de l'*estomac* peuvent se produire. Quand le tissu cellulaire sous-muqueux est affecté isolément, il est transformé en une substance lardacée, souvent infiltrée de matière médullaire, colloïde ou mélanotique. La courbe musculaire, souvent tout à fait dégénérée, est traversée par des prolongements fibreux et considérablement hypertrophiée; on l'a vue acquérir jusqu'à $0^m,03$ d'épaisseur. Cette altération des tuniques stomacales donne lieu généralement à la formation d'une véritable tumeur, qui occupe ordinairement le pylore ou la petite courbure. Le centre de la petite tumeur se ramollit, s'ulcère, et, le travail ulcératif faisant de nouveaux progrès, on voit alors une surface inégale, dure, couverte de fongosités, présentant des bords indurés, saillants et souvent décollés. La tunique séreuse est rarement affectée; mais si l'ulcération ne s'arrête, cette membrane est envahie, perforée, et des adhérences se forment entre l'*estomac* et les organes voisins. Le foie, le diaphragme, le pancréas, le côlon transverse forment alors une paroi accidentelle à l'*estomac*, et si le cancer continue ses ravages, ces organes sont attaqués à leur tour et l'*estomac* peut ainsi communiquer avec l'intestin, la plèvre, le poumon gauche, ou avec l'extérieur, à travers la paroi abdominale. La cavité de l'*estomac* est augmentée ou diminuée suivant que le cancer a son siége au pylore ou au cardia. Dans le premier cas, les matières alimentaires, ne pouvant s'échapper dans le duodénum, distendent l'*estomac* au point qu'on l'a vu quelquefois envahir tout l'abdomen et descendre dans l'excavation pelvienne; dans le second, l'ouverture cardiaque ne pouvant être franchie, l'*estomac* se trouve presque toujours vide, se rétracte et diminue considérablement de capacité. Cet organe contient presque toujours dans son intérieur un liquide épais, noirâtre, analogue à la suie. Les premiers symptômes du cancer de l'*estomac* sont généralement assez vagues. La maladie débute le plus souvent d'une manière lente et inaperçue. Les malades éprouvent une diminution d'appétit, des digestions de plus en plus pénibles et une douleur plus ou moins vague dans la région épigastrique. Cette douleur n'est pas même toujours constante; elle se manifeste quelquefois dans le dos, au niveau des dernières vertèbres dorsales. Elle est assez souvent remplacée par une sensation de brûlure, d'érosion, ou bien par des élancements qui surviennent de temps en temps et qui redoublent quand l'*estomac* est vide ou pendant le travail de la digestion. Ces phénomènes sont généralement accompagnés de légers vomissements. Les matières rejetées sont ordinairement glaireuses et quelquefois mélangées avec une petite quantité d'aliments. Les malades éprouvent des éructations acides ayant une odeur d'œuf pourri ou bien sans goût et sans odeur. L'appétit diminue continuellement; il existe une constipation plus ou moins opiniâtre. Plus tard, les vomissements, d'abord très-rares, deviennent très-fréquents. Ils ont lieu quelquefois immédiatement après le repas; mais le plus souvent quelque temps après, et même douze, vingt-quatre, trente-six heures après et même plus. Les matières des vomissements sont formées de boissons, de glaires, d'aliments, et, chose très-remarquable, ce ne sont presque jamais les derniers aliments ingérés que rejettent l'*estomac*. Ainsi l'on voit des malades vomir les aliments qu'ils avaient pris deux, trois jours, une semaine et plus auparavant, tandis que, parmi les matières expulsées, on ne découvre rien de ce qui a été ingéré la veille. Par une bizarrerie dont il est difficile de se rendre compte, on voit quelquefois l'*estomac* digérer les aliments les plus indigestes et rejeter les autres. Les vomissements sont formés non-seulement de substances nutritives, mais encore de bile jaune ou verte, d'un fluide brun ou noirâtre, quelquefois noir comme de l'encre, et d'une matière particulière qui rappelle la suie, le marc de café ou le chocolat. Cette matière n'est autre que du sang qui a été épanché dans l'*estomac* et qui a changé de nature sous l'influence des acides et du suc gastrique. Si l'on examine la région épigastrique, on trouve le plus souvent au-dessous ou au niveau de l'ombilic, rarement à gauche ou sous les fausses côtes, une tumeur dure, saillante, assez superficiellement placée, du volume d'un œuf ou du poing d'un adulte. A cheval sur l'aorte, cette tumeur est soulevée à chaque pulsation et le vaisseau comprimé

fait entendre un bruit de souffle qui pourrait entraîner une erreur de diagnostic. Parfois on ne peut percevoir la tumeur, surtout si elle siége dans la région cardiaque ; mais on constate une résistance des parois de l'abdomen et de l'*estomac*. La soif est très-variable, quelquefois nulle ; la langue est tantôt pâle, humide et recouverte d'un enduit blanchâtre, tantôt sèche, rouge et fendillée. L'amaigrissement fait toujours de nouveaux progrès ; la face prend une couleur jaunâtre caractéristique, qui s'étend bientôt sur tout le corps. A la constipation succède une diarrhée que rien n'arrête ; les malades dépérissent rapidement et succombent sans fièvre dans le dernier degré du marasme. Cette maladie, rarement terminée avant six mois, peut se prolonger jusqu'à trois et quatre ans. Il n'y a, dit Valleix, dans aucun cas, espoir de guérison. Il n'est pas toujours facile, dès le début, de distinguer le cancer de l'*estomac* de la simple névrose. Les troubles fonctionnels étant à peu près les mêmes, on doit s'attacher à la marche de la maladie plutôt qu'à la nature des symptômes, si l'on veut porter un diagnostic certain. Les accidents déjà indiqués, le dérangement des digestions, sont plus persistants, se développent plus lentement et font des progrès plus réguliers dans le cancer que dans la névrose gastrique. Les vomissements, moins constants et beaucoup moins fréquents dans la gastralgie, sont rarement chargés de matières noires. Ce dernier signe n'est pas cependant pathognomonique du cancer de l'*estomac*. Quant à la tumeur épigastrique, elle pourrait être prise pour un anévrisme de l'aorte, pour un cancer du foie ou de l'épiploon gastro-hépatique ; mais, dans ces derniers cas, les perturbations des fonctions digestives sont peu considérables en comparaison de celles qui accompagnent la dégénérescence cancéreuse de l'*estomac*. La thérapeutique a peu de chose à faire dans le traitement de cette affection. On se contente d'administrer les eaux de Seltz ou alcalines, les narcotiques, l'opium ou la ciguë ; les exutoires appliqués à l'épigastre ralentissent généralement la marche de la maladie ; mais ce qu'il y a de plus important, c'est un régime alimentaire composé de substances légères prises en petite quantité et appropriées aux dispositions du malade.

— *Plaies de l'estomac*. Elles peuvent être produites par un instrument tranchant ou par les armes à feu. Lorsqu'elles sont produites par un instrument tranchant, il peut arriver que, le corps vulnérant n'ayant fait aux parois abdominales qu'une étroite ouverture, il soit difficile de reconnaître si la plaie intéresse toutes les tuniques de l'*estomac*. Un examen attentif ne laissera aucun doute à cet égard. Si l'instrument a pénétré jusque dans l'*estomac*, il y a presque aussitôt des vomissements et les matières rejetées sont celles que renfermait l'*estomac* avant l'accident ; elles sont toujours teintes de sang. Celui-ci pourrait quelquefois, il est vrai, provenir d'une lésion d'une autre partie du tube intestinal ; mais, dans ce cas, il serait mélangé à des matières stercorales ayant déjà subi l'action du travail digestif. Si l'*estomac* était vide au moment de la blessure, ou s'il a été évacué par les vomissements et que ceux-ci continuent, le malade n'expulse que du sang pur. Il arrive très-souvent que les matières alimentaires s'échappent par la plaie, ou que, le blessé cédant au besoin impérieux de boire, le liquide se présente et s'écoule à travers la blessure. Si quelque artère a été offensée, l'hémorragie est très-abondante et constitue une complication souvent très-dangereuse. Ce qu'il y a surtout à craindre dans les plaies de ce genre, ce sont les épanchements dans la cavité du péritoine. Aussi la première indication à remplir, c'est de placer le malade dans un état de repos absolu et dans une position telle que les substances contenues dans l'*estomac* ne puissent pas se présenter à l'ouverture de la plaie. Une abstinence complète d'aliments et presque complète de boissons devra être observée pendant les premières quarante-huit heures ; on n'administrera ensuite les boissons que par cuillerées et on ne permettra les aliments, en petite quantité, que lorsque les parois de l'*estomac* auront contracté des adhérences avec les parties voisines. Boyer recommande de combattre l'hémorragie par l'administration d'une dissolution d'alun. Lorsque l'abdomen et l'*estomac* ont été largement ouverts, que les matières s'échappent par la blessure avec une grande facilité, il faut immédiatement aller à la recherche des parois stomacales déchirées, les attirer au dehors, pratiquer une suture et réduire ensuite, à moins que ce ne soit un cas de blessure par armes à feu, car, dans ce dernier cas, les lèvres de la plaie, lacérées par le projectile, laisse[illegible]ir de succès. Si le malade résiste aux accidents qui accompagnent les plaies d'*estomac* et que celles-ci ne s'oblitè[illegible]t, il en résulte un trajet fistuleux par lequel s'échappent les matières alimentaires. Ce[illegible]nt les fistules gastriques n'ont pas toujours cette origine : el[illegible] par un cancer d[illegible]nt, ou par un abcès [illegible] Le traitement de ces [illegible] bandage qui empêche [illegible]

[illegible] l'*estomac*. L'histoire des hernies de l'*estomac* ne remonte guère qu'à l'ancienne Académie de chirurgie. Niée par plusieurs auteurs, tels que Boyer et Scarpa, l'existence de cette espèce d'affection a été fortement défendue par Garengeot et Pipelet le jeune, qui en ont cité de nombreux exemples ; malheureusement l'autopsie n'est jamais venue à l'appui de leurs assertions. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'*estomac* est très-souvent déplacé et que ce déplacement peut avoir lieu non-seulement dans la région épigastrique, mais encore sur presque tous les points de l'abdomen. L'observation en a montré des cas nombreux et variés, dont le plus fréquent consiste dans une dépression de la partie pylorique de l'*estomac*. Ce viscère se trouve alors porté presque verticalement en bas, de sorte que, s'il se rencontre une tumeur cancéreuse au pylore, celle-ci pourrait être prise pour une hernie de l'*estomac*. Morgagni en rapporte un exemple : c'était un portefaix qui, à l'autopsie, présenta « l'*estomac* tombant en ligne droite, passant par le côté gauche du ventre jusqu'au pubis, d'où il se réfléchissait en haut et à droite pour se terminer à l'intestin duodénum. » Valsalva rapporte un autre cas où la grosse tubérosité de l'*estomac* descendait jusque dans l'hypogastre. Ce déplacement est pourtant le plus rare. Bérard parle d'un vieillard de soixante-treize ans qui « portait, au devant et en haut d'un énorme éléphantiasis du scrotum, deux tumeurs herniaires, l'une à droite, l'autre à gauche. Ces tumeurs donnaient un son clair quand le malade était à jeun ; mais, aussitôt qu'il avait mangé, on observait de la matité dans la hernie droite, la gauche continuant à donner un son clair. On varia les expériences et l'on vit la tumeur droite augmenter progressivement à mesure que le vieillard prenait des aliments ; de plus, en faisant boire le malade et en appliquant la main sur la tumeur, on percevait distinctement le choc du liquide qui arrivait dans son intérieur. » Yvan, rapporte encore Bérard, ayant fait l'ouverture du corps d'un invalide qui portait une oschéocèle volumineuse, et qu'on n'avait pu maintenir réduite, trouva dans le sac herniaire le tiers inférieur de l'*estomac*. Celui-ci, dans la plupart des cas de déplacement, est entraîné par la traction de quelque organe voisin en proie à quelque affection particulière. L'*estomac* peut cependant changer de situation sans être poussé ni entraîné dans la direction qu'il suit. Il arrive quelquefois que cet organe s'engage dans une ouverture congénitale ou accidentelle du diaphragme. On peut voir des hernies de l'*estomac* sur plusieurs points de l'abdomen, mais c'est pourtant à l'épigastre et au voisinage de l'appendice xiphoïde qu'on les a observées le plus souvent. On trouve quelquefois dans cette région une tumeur qui varie de volume, depuis celui d'une petite noix jusqu'à celui du poing d'un adulte. Cette tumeur, quoique pouvant apparaître sans cause appréciable, se montre ordinairement après un violent effort, accompagné d'un sentiment de déchirure et d'une douleur plus ou moins vive. Bien que non étranglée, elle est suivie de différents troubles des voies digestives, tels que vomissements, perte d'appétit, anxiété, constipation, maigreur. La réduction de la tumeur et l'application d'un bandage font toujours disparaître les accidents. Il peut arriver que ceux-ci se montrent sans apparence de tumeur, et, dans quelques cas de ce genre, après avoir constaté des éraillures ou des lacunes aponévrotiques, le médecin ayant fait appliquer un bandage, on a vu les malades recouvrer complètement la santé. Dans ces circonstances, l'*estomac*, sans faire saillie au dehors, peut être pincé dans les éraillures et produire les mêmes symptômes que la véritable hernie.

— *Dilatation de l'estomac*. Cette affection, peu dangereuse par elle-même, est une des plus fréquentes. Elle peut être produite par un dégagement considérable de gaz, par l'accumulation d'un liquide accidentellement épanché dans l'*estomac* ou par la rétention insolite des matières alimentaires.

Dilatation par les gaz. Elle est généralement désignée sous le nom de *tympanite stomacale* et reconnaît pour causes l'ingestion de certains aliments, tels que les légumes venteux, les graines pourvues d'un épiderme coriace, les boissons fermentescibles, etc., qui dégagent les gaz ainsi accumulés dans l'*estomac*. Cette affection se rencontre très-souvent chez les femmes hystériques et les sujets nerveux et hypocondriaques. Elle est favorisée par le repos et les travaux de cabinet. Lorsque l'*estomac* se trouve fortement distendu par des gaz, il rend, à la percussion, un son clair et caractéristique, qui a valu à la maladie le nom de *tympanite*. Cet organe est plus ou moins douloureux. Si les gaz ne s'échappent ni par le cardia ni par le pylore, et que le dégagement continue, les malades éprouvent bientôt une grande gêne dans la respiration, par suite des mouvements du diaphragme, rendus de plus en plus difficiles par l'augmentation de volume de l'*estomac*. Les boissons, arrivées à l'orifice cardiaque, sont immédiatement rejetées ou ne pénètrent qu'avec peine, et, si la distension augmente, bientôt arrivent la suffocation, les défaillances, l'irrégularité du pouls, les sueurs froides, tous symptômes qui disparaissent dès que, par une cause quelconque, les gaz commencent à se dégager par le haut ou par le bas. Cette affection n'a rien de grave en elle-même ; mais elle est très-incommode et tend toujours à se reproduire. On la combat d'abord en supprimant les causes qui la produisent, quand ce sont, par exemple, certains aliments. Les infusions et les frictions aromatiques sur l'abdomen, les lavements purgatifs, les antispasmodiques, tels que le camphre et l'assa-fœtida, les pastilles de bicarbonate de soude, les eaux de Seltz, sont les moyens les plus propres à faire disparaître cette affection.

Dilatation par les liquides. Les anciens l'avaient improprement appelée *hydropisie de l'estomac*. Elle reconnaît généralement pour cause un rétrécissement de l'ouverture pylorique ou une affection des parois musculaires, qui, ne pouvant se contracter, laissent accumuler le liquide dans leur intérieur, au lieu de l'expulser par le mouvement péristaltique qui leur est propre. Le même effet ne peut se produire si l'*estomac* a contracté des adhérences avec les organes voisins. Au reste, quoi qu'il en soit des causes, les symptômes sont à peu près toujours les mêmes. L'*estomac* est souvent assez distendu pour faire saillie à la région épigastrique, saillie qui augmente d'étendue à mesure que le liquide s'accumule. A la percussion, on entend un son mat dont l'intensité va toujours croissant. Comme dans la tympanite, il y a gêne dans la respiration et la circulation, mais avec moins de promptitude et d'intensité. Bientôt, si la distension continue, surviennent des vomissements et des évacuations alvines qui soulagent promptement le malade ; mais une nouvelle quantité de boissons ou d'aliments ne tarde pas à être ingérée et les mêmes effets se reproduisent. Pendant que l'*estomac* n'est pas encore tout à fait plein, si l'on agite brusquement le thorax du malade, on entend le choc du liquide contre les parois gastriques produire un bruit de glouglou. Les dilatations de ce genre sont quelquefois énormes. L'*estomac*, qu'on a vu contenir jusqu'à quatre-vingt-dix litres de liquide, descend jusque dans les aines et occupe tout l'abdomen, au point qu'on a parfois confondu cette affection avec une ascite ou une grossesse. Le traitement de cette maladie consiste dans l'emploi des vomitifs et des purgatifs, qu'il faut cependant administrer avec beaucoup de réserve.

Dilatation par ingurgitation. Celle-ci se rencontre chez les grands mangeurs et atteint quelquefois des proportions extraordinaires. Elle ne dure guère que pendant le temps de la chymification et disparaît au moment où les matières passent dans le duodénum. Cependant, à force de se reproduire, cette dilatation peut amener une diminution de la force digestive ; l'*estomac* s'hypertrophie, perd une partie de sa puissance contractile, et les matières alimentaires séjournent alors dans cet organe, qui ne peut se rétracter et reprendre sa capacité primitive. C'est en pareil cas qu'on a pu constater dans les vomissements la présence de substances qui avaient été ingérées trois ou quatre jours auparavant. La diète et un régime sobre suffisent pour faire disparaître cette maladie.

— *Névroses de l'estomac*. Les principales sont : la *gastralgie*, la *gastrodynie* et la *dyspepsie* (v. ces mots). V. aussi GASTRORRHAGIE, GASTRORAPHIE, GASTROENTÉRITE, GASTROTOMIE, etc.

— Bibliogr. Les travaux les plus importants et les plus récents qui aient été faits sur l'*estomac* sont ceux de : Bayle, *Remarques sur la structure des parois de l'estomac affecté de squirrhe simple ou ulcéré*, dans le *Journal de médecine chirurgicale*, par Corvisart ; Gérard, *Des perforations spontanées de l'estomac* (Paris, 1803, in-8º) ; Dieffenbagh, *Dégénérescence cartilagineuse de l'estomac*, dans *Rust's magazin* (t. XXVI) ; Chardel, *Monographie des dégénérations squirrheuses de l'estomac* (Paris, 1808, in-8º) ; Broussais, *Histoire des phlegmasies chroniques* (Paris, 1826, in-8º, 4e édition) ; Quincieux, *Essai sur la gastrite ou inflammation de l'estomac*, thèse (Paris, 1811) ; Ratheau, *Essai sur les affections organiques de l'estomac*, thèse (Paris, 1812) ; Camerer, de Stutgard, *Expériences, en* 1818, *sur le ramollissement de l'estomac* ; Laisné, *Considérations médico-légales sur les érosions et perforations de l'estomac* (Paris, 1819, in-4º) ; Chaigneau, *Dissertation sur la gastrite chronique* (Paris, 1823, in-4º) ; Rousseau, *Des différents aspects que présente dans l'état sain la muqueuse gastro-intestinale*, dans les *Archives gén. de méd.* (1824) ; Louis, *Observations relatives au cancer du pylore et à l'hypertrophie de la membrane musculaire de l'estomac dans toute son étendue*, dans les *Archives gén. de méd.* (1824) ; Andral, *Recherches sur l'anatomie pathologique du canal digestif*, dans le *Nouv. journ. de méd.*, t. XV ; Cruveilhier, *Anatomie pathologique du corps humain* (Paris, 1830, in-fol.) ; Andral, *Clinique médicale* (2e édition, t. III et IV).

— Art vétér. *Estomac des solipèdes*. Chez les solipèdes, l'*estomac*, encore appelé ventricule, est situé dans la région diaphragmatique de l'abdomen, où il affecte une direction transversale au plan médian du corps. Il est simple, bien qu'on puisse le considérer comme biloculaire ; sa partie gauche représente un renflement œsophagien, séparé par un sillon circulaire de la partie droite, qui constitue alors le véritable *estomac* sécrétant le suc gastrique, l'*estomac* chymifiant des tétradactyles. Chez tous les animaux, excepté chez les monodactyles, l'*estomac* est le renflement le plus considérable du tube alimentaire. « L'exception, dit Rigot, présentée par les monodactyles indique, chez eux, un rôle moins important, moins complet de l'*estomac* dans la digestion, rôle suppléé par celui de l'intestin grêle et par celui du cæcum, dont les dimensions et les fonctions prédominantes sont des traits particuliers de l'organisation de ces animaux ; leurs mouvements rapides, à courtes intermittences, exigeaient une courte digestion gastrique. C'est donc par suite d'un rapport de moyen à but que la digestion est plus intestinale que gastrique chez les monodactyles. C'est une loi de destination primitive, établie pour permettre la vélocité des courses immédiatement après le repas, sans préjudice pour l'activité fonctionnelle de la digestion, double moyen qui s'enchaîne dans le but commun de la conservation individuelle. » Chez le cheval, la capacité moyenne de l'*estomac* est de 14 à 15 litres. On comprend qu'elle varie dans de grandes proportions suivant la taille des animaux. Elle est relativement plus considérable chez l'âne. Cet organe représente un sac allongé, déprimé d'avant en arrière, incurvé sur lui-même, à convexité regardant en bas et à gauche, et présente à considérer : deux faces, l'une antérieure, l'autre postérieure, arrondies et lisses ; une grande courbure convexe, très-étendue et donnant attache au grand épiploon gastro-splénique ; une petite courbure concave, présentant l'insertion de l'œsophage et s'unissant, à droite de ce cercle, avec le foie, au moyen du ligament hépato-gastrique ; une extrémité gauche renflée en forme de grosse tubérosité conique, et constituant le cul-de-sac gauche de l'*estomac* ; une extrémité droite, incurvée en haut, conique, terminée par le pylore et formant le cul-de-sac droit de l'*estomac*. L'*estomac* est en rapport, antérieurement, avec le diaphragme et le foie ; postérieurement, avec la courbure diaphragmatique du côlon. Son bord inférieur, longé à gauche par la rate, est séparé de la paroi inférieure de l'abdomen par les courbures antérieures du côlon. L'extrémité gauche, de niveau avec la base de la rate, adhère au pancréas et au rein gauche. L'extrémité droite est unie à la partie inférieure de la grande scissure du foie par une portion du ligament séreux hépato-gastrique.

Quand on ouvre un *estomac*, on voit une démarcation manifeste et tranchée, correspondant à la ligne circulaire extérieure. La partie droite est blanche et plissée ; la seconde, ridée, très-vasculaire, très-folliculeuse, prend une teinte rouge brunâtre, rendue marbrée par des taches beaucoup plus foncées et est recouverte d'une très-légère pellicule épithéliale. C'est à cette dernière partie seule qu'est dévolue la fonction sécrétoire qui élabore le suc gastrique. L'intérieur de l'*estomac* offre deux ouvertures : le cardia et le pylore. Le cardia est froncé ; les plis radiés qu'il présente s'effacent par distension. Il est remarquable par son épaisseur, par son exacte et puissante occlusion et par la très-petite étendue qu'il occupe sur la surface interne de l'*estomac*. Il est facile de saisir le rapport qui existe entre cette disposition anatomique et l'impossibilité presque absolue du vomissement chez les solipèdes. On lit les lignes suivantes dans un mémoire de M. Colin, sur la théorie imaginée à ce sujet par M. Lecoq : « Dans cette disposition singulière réside toute la cause de l'impossibilité ou de l'extrême difficulté du vomissement chez les solipèdes ; on se rend très-bien compte de sa manière d'agir en appliquant à l'*estomac* la théorie de la presse hydraulique. En effet, prenons le viscère dilaté à la fois par des aliments, des liquides, des gaz, et soumis à la seule compression des muscles abdominaux (si sa tunique musculeuse est paralysée par le fait d'une distension extrême). A ce moment le cardia est fermé, les parois de l'*estomac* sont autour de lui parfaitement planes ; la pression étant, d'après la loi, proportionnelle à la surface qui la supporte, elle doit être infiniment faible sur la surface infiniment petite représentée par le point central de l'orifice cardiaque. Or, n'est-il pas évident que la plus minime résistance opposée par les parois œsophagiennes suffit pour empêcher la dilatation de l'ouverture et la sortie des substances alimentaires ? » Quant au pylore, il représente une large ouverture au fond du sac droit et garnie d'un sphincter énergique, dont l'action peut boucher complètement cette ouverture.

Les parois de l'*estomac* sont formées par trois membranes : une externe, séreuse ; une moyenne, musculeuse ; une interne, muqueuse. La séreuse, qui est une dépendance du péritoine, offre trois replis qui se détachent de l'*estomac* pour se porter sur les parties voisines. Ces replis constituent le ligament cardiaque, le ligament ou épiploon hépato-gastrique et le grand épiploon. La tunique musculeuse, comprise entre la séreuse et la muqueuse, est doublée en dedans d'une lame de tissu cellulaire condensé, qui lui adhère fortement. Elle est composée de trois plans de fibres superposés : le superficiel, le mitoyen et le profond. La muqueuse, unie à la tunique précédente par du tissu cellulaire, est plus adhérente dans le sac gauche que dans le sac droit. On y trouve de

petites glandules, organes de la sécrétion gastrique, répandues dans la muqueuse du sac droit. L'*estomac* reçoit le sang de l'artère gastrique, de la splénique, de la pylorique et de l'épiploïque droite. Les lymphatiques se rendent presque directement au réservoir de Pecquet; les nerfs proviennent du pneumo-gastrique ou du plexus solaire.

— *Estomac des ruminants.* Les *estomacs* des animaux qui ruminent, tels que le bœuf, le mouton, etc., sont au nombre de quatre. Le premier, qui est le plus vaste de tous, se nomme panse ou herbier; le deuxième, bonnet; le troisième, feuillet, et le quatrième, caillette. Nous en donnerons la description détaillée au mot RUMINANTS.

— *Estomac du porc.* Chez le porc, l'*estomac*, comparé à celui des solipèdes, est situé moins profondément; il est plus rapproché des parois abdominales inférieures, qu'il touche en partie. L'œsophage s'ouvre dans l'*estomac* par un large infundibulum, et la muqueuse de ce conduit se prolonge sur la surface stomacale dans une étendue de 0m,06 à 0m,07 autour du cardia. La capacité de cet organe est en moyenne de 7 à 8 litres.

— *Estomac du chien et du chat.* Chez le chien et le chat, l'*estomac* est large, dilatable, peu mobile et en contact avec les parois abdominales inférieures. Il est incurvé en haut; son sommet, constitué par le pylore, se relève et place cet orifice presque au niveau de l'insertion de l'œsophage. A l'intérieur, la muqueuse fine présente partout les caractères de la membrane intestinale et verse du suc gastrique sur tous les points de sa surface. La couche charnue, généralement mince, si ce n'est au pylore, qu'elle ferme exactement, est très-peu développée à l'orifice œsophagien, toujours ouvert; aussi le vomissement est-il très-facile chez ces animaux.

— *Estomac du lapin.* Chez le lapin, l'*estomac* ressemble beaucoup à celui des solipèdes. Il se divise en deux sacs, l'un gauche et l'autre droit, et présente l'insertion de l'œsophage sur le milieu de la petite courbure, en sorte que cet *estomac* offre une grosse tubérosité en cul-de-sac à gauche du cardia. La capacité de cet organe est de 4 à 5 litres.

— *Estomac des oiseaux.* Les *estomacs* des oiseaux sont au nombre de trois. Le premier, appelé *jabot*, est une poche à parois membraneuses dont la forme et les dimensions varient. Il est surtout développé chez les granivores; on le trouve aussi chez les oiseaux de proie diurnes, mais il manque chez les hiboux, chez l'autruche et chez la plupart des piscivores. Un peu au-dessous du jabot, et relié à celui-ci par l'œsophage, on trouve le second *estomac*, appelé *ventricule succenturié*, dont la surface interne est criblée par un nombre considérable de petits pores communiquant avec des follicules destinés à sécréter le suc gastrique: en général, le volume de ce second *estomac* est peu considérable; mais, chez les oiseaux qui manquent de jabot, il est beaucoup plus grand, et paraît en tenir lieu. Enfin, le ventricule succenturié s'ouvre inférieurement dans un troisième *estomac* nommé *gésier*, où la chymification s'achève; sa capacité varie beaucoup, mais c'est surtout dans sa structure qu'il présente des différences importantes. Chez les oiseaux qui se nourrissent uniquement de chair, les parois du gésier sont minces et membraneuses; mais, chez ceux qui avalent des aliments plus durs et plus difficiles à digérer, il est garni de muscles puissants, destinés à comprimer ces matières et à les broyer. C'est chez les granivores que cet organe est le plus musculaire; l'épaisseur de ses parois charnues est très considérable, et sa surface interne est revêtue d'une espèce d'épiderme presque cartilagineux; sa force est immense. Chez l'autruche, par exemple, on a vu les corps les plus durs être broyés par ses contractions, et il tient évidemment lieu d'un appareil masticateur.

ESTOMAQUÉ, ÉE (è-sto-ma-ké) part. passé du v. Estomaquer. Fâché : *Il se tenait debout, d'un air tout* ESTOMAQUÉ. (G. Sand.)

ESTOMAQUER (S') v. pr. (è-sto-ma-ké — lat. *stomachari;* de *stomachus*, estomac). Se fâcher, se montrer choqué, offensé : *Il* S'EST ESTOMAQUÉ *de ce que j'ai dit. Ce n'est pas sans raison que nous* NOUS ESTOMAQUONS *contre ces réformateurs; nous savons qu'ils ne valent pas mieux que leurs ancêtres.* (La Bédollière.)

Il ne faut point, monsieur, *s'estomaquer* si fort :
On peut en un moment nous mettre tous d'accord.
REGNARD.

— S'époumonner, s'épuiser à force de parler ou de crier :

C'est ainsi que *s'estomaquait*
Le Pythagore à longue queue.
LA MOTTE.

ESTOMPE s. f. (è-ston-pe — de l'allem. *stumpf*, émoussé). Rouleau de peau ou de papier, ordinairement terminé en pointe, dont on se sert pour étendre le crayon ou le pastel sur un dessin : *Dessin à l'*ESTOMPE. ‖ Dessin fait de cette manière : *Une magnifique* ESTOMPE.

— **Encycl.** L'*estompe* sert à étendre une poudre noire très-fine, soit de plombagine, soit de crayon Comté, soit de charbon ou de fusain, et à adoucir et dégrader les teintes. On fait de même usage de l'*estompe* dans l'exécution du pastel, quoique l'emploi du doigt soit souvent préférable. L'*estompe* consiste tout simplement en une bande de papier un peu fort et un peu cotonneux ou de peau de mouton dégraissée roulée sur elle-même en spirale, de façon à former un petit bâton se terminant à chaque bout par un cône quelque peu flexible; la pointe du cône sert à dessiner à peu près comme on le ferait avec un crayon, et la partie oblique à étendre régulièrement la teinte qu'on veut appliquer. L'un des bouts est affecté à l'usage de ces teintes qu'on appelle *sauce*, et l'autre bout est employé pour enlever la teinte et faire reparaître le blanc du papier de manière à former des clairs plus ou moins vifs.

Les *estompes* sont de diverses grosseurs, proportionnées au travail qu'on doit exécuter; les plus grosses servent à ébaucher et les plus petites sont réservées pour le travail le plus délicat et le plus fin.

L'emploi de l'*estompe*, dans certains cas, remplace le lavis, et c'est là surtout son utilité : comme pour le lavis, on procède alors par teintes plates qu'on dégrade ensuite s'il est nécessaire, puis on termine ce dessin en accentuant au crayon les détails qui demandent à être fermement et nettement indiqués. Dans le dessin de figure, de fleurs et d'ornements, l'*estompe* est aussi en usage; on commence d'abord par poser largement les demi-teintes, puis on achève l'ébauche en appliquant les teintes foncées et toujours en réservant les plus vigoureuses pour la fin et en les posant toutes avec la plus grande simplicité et de la manière la plus large et la plus ferme. Quand l'ébauche est ainsi faite, on éteint ou fond les teintes qui sont trop vigoureuses ou trop arrêtées, en évitant toutefois de trop fondre et de trop éteindre, ce qui rendrait le dessin mou, terne, sans saillie ni rondeur. Puis, à l'aide de la mie de pain ou du bout de l'*estompe* réservé à cet effet, on dessine les grands clairs, qu'on obtient en faisant reparaître le blanc du papier, et l'on taille ensuite de la même façon les clairs délicats qui peuvent se trouver enfermés dans la masse ombrée, les reflets et autres détails qui indiquent des saillies, des arêtes ou des plans très-nets. Il ne reste plus qu'à terminer le dessin préparé de la sorte en reliant les tons différents les uns aux autres, en accentuant les parties les plus vigoureuses, les reliefs, les détails caractéristiques et en traçant les contours avec le crayon.

Pour les dessinateurs habiles qui possèdent les ressources de leur art, l'*estompe* peut être d'une sérieuse utilité, en ce qu'elle leur permet de procéder et d'exécuter plus largement. Habitués qu'ils sont à ce genre de travail, ils en connaissent les avantages et les inconvénients, et savent utiliser les uns et éviter les autres. Mais il n'en est pas de même des élèves, qui, presque toujours, procèdent avec timidité et ne parviennent à exécuter un dessin passable qu'avec de pénibles et longs tâtonnements, des retouches multipliées et constantes et une grande perte de temps. Aussi, loin d'enseigner le dessin à l'*estompe* dans les écoles et les cours de dessin, devrait-on, au contraire, s'en abstenir et n'enseigner que le dessin au crayon qui, beaucoup plus simple, ne permettant pas les tâtonnements, habitue vite l'élève à observer, à apporter beaucoup de netteté, de précision, de justesse dans son travail. Il sera toujours temps pour lui de remplacer le crayon par l'*estompe*, quand il aura acquis quelque habileté, qu'il saura distinguer nettement les différents plans et traduire avec des teintes diverses le jeu de la lumière et des ombres. Enfin, et de plus, l'*estompe* a le grave défaut de rendre en général le dessin mou, lourd, sans énergie, sans accent ni transparence. Il est certainement des artistes qui savent éviter ce défaut et qui se montrent habiles dans l'emploi de l'*estompe;* mais leur exécution prouve en faveur de leur méthode et de leur sûreté de main et ne prouve rien en faveur de l'instrument employé par eux, et qui, d'ailleurs, ne leur sert, comme nous l'avons dit, qu'à faire une préparation sommaire, une ébauche très-simple et très-large, à teinter le papier seulement, en quelque sorte. Il y a loin de ce procédé, qui consiste à indiquer chaque plan par une teinte légère formant un dessous, et pour épargner le temps, à cette manière pénible, incertaine, empirique de dessiner, encore fort à la mode dans certaines écoles, et qui, connue sous le nom de *dessin à l'estompe*, n'est qu'un charbonnage auquel on parvient à donner l'apparence du modèle grâce à de nombreuses retouches, et en perdant un temps considérable.

ESTOMPÉ, ÉE (è-ston-pé) part. passé du v. Estomper. Ombré avec l'estompe : *Un dessin* ESTOMPÉ.

— Par ext. Se dit des ombres unies ou doucement dégradées, comme celles que l'on obtient en dessinant à l'estompe : *Des collines* ESTOMPÉES *par le crépuscule. Le soir vient, le brouillard développe ses ondes, et l'on entend, sur l'âpre chemin de la colline, grincer l'essieu du chariot* ESTOMPÉ *par la brune.* (Th. Gaut.) *Ce que j'avais sous les yeux n'était pas un paysage, mais une grande carte géographique, presque circulaire,* ESTOMPÉE *par la distance et la vapeur.* (V. Hugo.)

ESTOMPER v. a. ou tr. (è-ston-pé — rad. *estompe*). Dessiner, ombrer avec l'estompe : ESTOMPER *un dessin.*

— Par ext. Ombrer; couvrir d'une ombre unie ou légèrement dégradée, comme celles que l'on obtient en dessinant à l'estompe : *Le soleil, se couchant derrière les cimes bleuâtres des montagnes,* ESTOMPAIT *les tons de bronze florentin de cette tête charmante, d'un galbe si fin et si pur.* (Al. de Lavergne.) *La débauche* A ESTOMPÉ *le dessus de ses sourcils d'une teinte noirâtre.* (Balz.)

L'objet le plus hideux, que le lointain *estompe*,
Prend une belle forme où le regard se trompe.
TH. GAUTIER.

— Fig. Adoucir, gazer, voiler : *Sans manquer de fidélité, sa manière esquive les difficultés, sauve les endroits hasardeux,* ESTOMPE *par des tons adoucis ce que les détails pourraient avoir de trop cru.* (Th. Gaut.)

S'estomper v. pr. Etre estompé, ombré : *Une vallée profonde, au delà de laquelle de nouvelles crêtes de monts* S'ESTOMPENT *dans un brouillard bleuâtre....* (Gér. de Nerval.)

ESTONIÈRE s. f. (è-sto-niè-re). Pêche. Syn. d'ESTEROTE.

ESTOQUER v. a. ou tr. (è-sto-ké — rad. *estoc*). Frapper d'estoc. ‖ Vieux mot.

ESTOQUIAU s. m. (è-sto-ki-ô — rad. *estoc*). Techn. Pièce de fer façonnée, qui sert à en arrêter ou en contenir d'autres. ‖ Bout de fil de fer rivé dans la plaque d'une serrure, pour limiter la détente du ressort. ‖ Cheville de fer qui empêche une roue ou un boulon de tourner au delà du point voulu, ou de se dévisser.

— **Encycl.** Les *estoquiaux* sont de petits appendices que l'on place sur les boulons à tête hémisphérique pour les empêcher de tourner dans leur trou, pendant que l'on serre l'écrou. Ces petites pièces sont formées avec des bouts de fil de fer de 2, 3 ou 4 millimètres, que l'on filète d'un côté, et que l'on visse dans un trou taraudé près de la tête du boulon. Les *estoquiaux*, dont les dimensions sont insignifiantes comparativement à celles des autres pièces des machines, rendent de très-grands services, quand ils retiennent en place les boulons à tête fraisée d'un organe en mouvement, tels qu'une bielle, une tige, etc., soumis à des vibrations et à des chocs. Les efforts qu'ils ont à supporter sont peu considérables; leur principal objet est l'arrêt. Dans quelques petits appareils, tels que les serrures, etc., on donne le nom d'*estoquiaux* à de petits bouts de fil de fer rivés sur une plaque pour arrêter un ressort dans sa course, ou limiter le mouvement d'une pièce qui tourne. On confond quelquefois les ergots avec les *estoquiaux;* ils arrêtent bien, il est vrai, tous deux; mais il y a dans cet arrêt une nuance que le mécanicien seul peut saisir et comprendre. En effet, l'un, l'ergot, arrête pour entraîner avec lui d'autres objets dont le mouvement doit être solidaire de celui qui le porte; tandis que l'*estoquiau* arrête définitivement pour empêcher tout mouvement du corps sur lequel il est fixé. Cette nuance, qu'il est peut-être bien difficile de faire comprendre à l'aide du langage vulgaire, se saisit mieux dans l'application mécanique.

ESTOR s. m. (è-stor — v. l'étym. du mot ESTOIRER). Joute, tournoi. ‖ Désordre, confusion, embarras. ‖ Vieux mot. On dit aussi ESTOUR : *Le vrai vaincre a pour son roolle l'*ESTOUR, *non pas le salut.* (Montaigne.)

ESTOR (Jean-Georges), jurisconsulte allemand, né à Schweinsberg en 1699, mort en 1773. Il devint professeur agrégé de droit en 1726, docteur en 1728, professeur de Pandectes à Iéna en 1735, conseiller de la cour de Saxe vers la même époque, fut nommé conseiller de régence à Marbourg en 1742 et mourut chancelier de l'université de cette ville. On ne lui doit pas moins de quatre-vingt-dix-huit ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer les suivants : *Mélanges de droit romain* (Giessen, 1725); *Origines juris publici Hassiaci* (Iéna, 1738); *Choix de petits écrits* (Giessen, 1732-1738); *Exposé pratique des droits et affaires que les membres des Etats ont habituellement en vue au moment d'une guerre de l'empire* (Iéna, 1736, in-4o); *Observationes juris feudalis* (Iéna, 1740); *Vestigia juris germanici in jure canonico* (Marbourg, 1740); *De juribus episcopi catholici in Germania* (Marbourg, 1740); *Spicilegium de jurisdictionis supremorum imperii tribunalium anteoccupatione* (Marbourg, 1744); *Bases premières de la procédure ordinaire et impériale* (Marbourg, 1745); *Remarques sur le droit de l'Etat et de l'Eglise d'après l'histoire et les antiquités* (Marbourg, 1750, in-8o); *Collection de traités militaires* (Francfort, 1763, in-8o); *Commentationes et opuscula* (Lemgo, 1768-1771), etc.

ESTORTOIR s. m. (è-stor-toir). Techn. Syn. de DESTORTOIR. ‖ On dit aussi ESTORTUAIRE.

ESTOU s. m. (è-stou). Table à claire-voie, sur laquelle le boucher habille les moutons.

ESTOUBLAGE s. m. (è-stou-bla-je — rad. *estouble*). Anc. fin. Impôt sur les blés.

ESTOUBLE s. f. (è-stou-ble). Chaume. ‖ Vieux mot usité encore dans le Midi. ‖ V. ETEULE.

ESTOUFFADE s. f. (è-stou-fa-de — rad. *estouffer*, qui s'est dit pour *étouffer*). Art culin. Manière de cuire les viandes en vases clos : *Du veau à l'*ESTOUFFADE. ‖ Mets ainsi préparé : *Une* ESTOUFFADE *de perdrix.* ‖ On dit plus ordinairement ÉTOUFFADE ou ÉTOUFFÉE.

ESTOUINE s. f. (è-stou-i-ne). Mar. Bonnette. ‖ Vieux mot.

ESTOUPEROL s. m. (è-stou-pe-rol — espagn. *estoperol*, même sens). Mar. Sorte de clou à tête ronde, qu'on emploie dans le cheVillage des fonds.

ESTOUPIN s. m. (è-stou-pain — rad. *estoupe*, qui s'est dit pour *étoupe*). Mar. Vieux cordage impropre au service, dont on se sert généralement pour confectionner les erseaux des canons. ‖ Erseau, valet de bouche à feu.

ESTOURBILLON s. m. (è-stour-bi-llon; *ll* mll.). S'est dit pour TOURBILLON.

ESTOURGEON s. m. (è-stour-jon). **Ichthyol.** Nom vulgaire de l'esturgeon.

ESTOURMEL, village et commune de France (Nord), cant. de Carnières, arrond. et à 7 kilom. de Cambrai; 710 hab. On y remarque une belle église moderne, une grande et élégante chapelle ogivale, un curieux monument funéraire (dans le cimetière); les débris du château de Chantemerle et une motte féodale.

ESTOURMEL ou **ESTURMEL**, ancienne famille française, originaire du Cambrésis. Un de ses membres, Reimbold D'ESTOURMEL, monta le premier sur la crête des murs de Jérusalem en 1099 et reçut à cette occasion le surnom de *Creton*, que ses descendants portèrent jusqu'au XVIe siècle. Pour récompenser la valeur de ce brave chevalier, qui prit pour devise : *Vaillant sur la crête*, le roi de Jérusalem, Godefroy de Bouillon, lui donna un morceau de la vraie croix enchâssée dans un reliquaire d'argent. Parmi les autres membres de cette famille nous citerons les suivants :

ESTOURMEL (Jean D'), général français, mort en 1557. François Ier, qui le tenait en haute estime, l'envoya assister, en 1531, comme son représentant, au mariage de sa nièce, Marie de Lorraine, avec le roi d'Ecosse Jacques V. En 1537, les Flamands, sous les ordres du comte de Nassau, ayant envahi la Picardie et mis le siége devant Péronne, d'Estourmel se jeta dans cette ville pour aider Robert de La Marck à la défendre, y amena toute sa famille, y fit apporter ses grains encore en gerbes, ses bestiaux, son argent, qu'il employa à solder la garnison, et contraignit les assiégeants à lever le siége. En mémoire de cette belle conduite, on faisait tous les ans à Péronne, avant la Révolution, une procession solennelle, après laquelle le prédicateur devait un compliment aux descendants de Jean d'Estourmel. En 1541, d'Estourmel devint maître d'hôtel de François Ier, puis général des finances dans les provinces de Picardie, Champagne et Brie; il fut ensuite envoyé comme ambassadeur en Angleterre, en 1546, et reçut de Henri II une pension de 2,000 livres, somme considérable pour le temps.

ESTOURMEL (Louis-Marie, marquis D'), général et homme politique français, descendant du précédent, né en Picardie en 1744, mort à Paris en 1823. Il fut brigadier des armées du roi avant la Révolution. Nommé en 1787, par la noblesse du Cambrésis, membre de l'Assemblée des notables, puis député à la Constituante, il vota dans cette dernière assemblée avec les royalistes constitutionnels, servit à l'armée du Nord après la session, fut accusé par Custine, en 1793, d'avoir abandonné Kaiserslautern et mis en jugement; mais il parvint facilement à se justifier, et obtint même quelque temps après le grade de général de division. Il fit partie du Corps législatif à partir de 1804, comme député de la Somme et y adhéra à la déchéance de Napoléon en 1814. Il a publié un *Recueil des opinions émises à l'Assemblée constituante* (Paris, 1811, in-4o).

ESTOURMEL (Alexandre-César-Louis, comte D'), homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1780. A l'âge de dix-neuf ans, il s'engagea dans l'armée et prit part en 1800 à la seconde campagne des troupes françaises en Italie. Rentré en France après la paix, en 1801, il quitta le service militaire, fut admis au ministère des affaires étrangères, et, en 1803, fut nommé secrétaire de légation. Mais, en 1805, il s'engagea de nouveau dans l'armée. Il prit part à la campagne d'Allemagne en 1805, à celle de Prusse en 1806 et en 1807, jusqu'à la paix de Tilsitt. En 1808, il fit la campagne d'Espagne et de Portugal dans l'état-major de l'un des généraux. Au retour de la guerre de la Péninsule, où il avait acquis le grade de chef d'escadron, il renonça une seconde fois à la carrière militaire et rentra dans la diplomatie. Il obtint le titre de secrétaire d'ambassade. En 1813, il fit partie, en cette qualité, du personnel qui accompagna Caulaincourt, duc de Vicence, au congrès de Prague, qui avorta complètement.

A l'avénement de la Restauration, en 1815, il se présenta aux électeurs du Nord et fut élu député. Il se plaça immédiatement dans les rangs de l'opposition libérale, en tête de laquelle marchaient partout les bonapartistes. Il était encore député lorsque commença l'agitation politique qui devait aboutir à la révolution de 1830, et il y prit une part active. Il fut l'un des 221, et, au moment même de

l'insurrection, il fut du très-petit nombre des députés qui provoquèrent directement le peuple à prendre les armes. Sous la monarchie de Juillet, il fit partie du groupe de députés qui acceptèrent pour chef parlementaire Casimir Périer. Il vota avec le centre gauche, notamment pour la réduction du cens électoral et pour la suppression de la pairie élective à remplacer par la pairie héréditaire. Il vota aussi avec la minorité pour l'abolition de la peine de mort. En 1837, M. d'Estourmel ne fut pas réélu, et resta depuis étranger aux affaires. Parmi ses écrits, on cite une comédie jouée avec assez de succès, la *Manie des arts*. — Son fils, le comte D'ESTOURMEL, a été élu en 1868 député de Péronne comme candidat de l'opposition avancée. Son élection fut annulée par la majorité servile de cette époque pour un don de 6,000 francs fait à une commune. Réélu aussitôt, puis lors des élections de 1869, il a siégé à gauche et voté avec les *irréconciliables*. Il est, depuis 1867, membre du conseil général de la Somme.

ESTOURMEL (François-de-Sales-Marie-Joseph-Louis, comte D'), administrateur et voyageur français, frère du précédent, né en 1783, mort en 1853. Auditeur au conseil d'État, puis sous-préfet de Château-Gontier (1811), il fut nommé par Louis XVIII préfet de l'Aveyron en 1815, et montra, trois ans plus tard, autant de prudence que d'impartialité dans la fameuse affaire Fualdès. Il dirigea ensuite successivement les préfectures de la Sarthe (1818), d'Eure-et-Loir (1819), des Vosges (1823) et de la Manche (1824-30). Après la révolution de Juillet, il se retira des affaires publiques, visita l'Italie, la Grèce, la Palestine et l'Égypte. On a de lui : *Journal d'un voyage en Orient* (Paris, 1844, 2 vol. in-8°, avec 160 planches) ; *Souvenirs de France et d'Italie dans les années* 1830, 1831 *et* 1832 (Paris, 1848, in-8°).

ESTOURNEAU (Jacques-Matthieu), architecte français, né à La Flèche en 1486, mort à une époque inconnue. C'est à lui qu'on doit les plans du château de Châteauneuf-sur-Sarthe, construit en 1540, et les dessins du beau mausolée de Charles de Bourbon, à Vendôme. De son temps, ce tombeau était regardé comme un chef-d'œuvre.

ESTOURNELLE (Anne-Marie-Louise DE REBECQUE, dame D'), romancière française, sœur de Benjamin Constant, née à Brevans, près de Dôle, en 1792, selon quelques-uns, et selon d'autres vers 1797, morte après 1835. Benjamin Constant était né en 1767, et sa naissance avait coûté la vie à sa mère, Henriette de Chandieu ; Mlle de Rebecque, devenue plus tard Mme d'Estournelle, était-elle une fille naturelle du colonel Constant de Rebecque? On peut le supposer ; car il n'est parlé nulle part d'un second mariage du père de l'auteur

Louise de Rebecque était directrice des postes à La Flèche, l'année même où fut publié son premier roman : *Alphonse et Mathilde* (1819, 2 vol. in-12). Les électeurs de la Sarthe avaient ouvert la porte de la Chambre des députés à son frère Benjamin Constant. On lui doit plusieurs romans empreints d'une tristesse douce et contenue qui nous rend leur auteur sympathique ; on y trouve de la finesse dans les observations et un certain intérêt dans les situations que relèvent encore la grâce et la simplicité du style. Peut-être s'est-elle inspirée, dans *Alphonse et Mathilde*, de plus d'un épisode, de plus d'un souvenir de sa vie obscure et pourtant tourmentée. Outre ce roman, elle publia, en 1821, *Pascaline* (2 vol. in-12) ; *Félix ;* enfin les *Deux femmes* (1835, 2 vol. in-8°).

ESTOUTEVILLE, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Buchy, arrond. et à 23 kilom. de Rouen ; 319 hab.

Ce village a donné son nom à une des plus anciennes et des plus puissantes familles de Normandie. Cette famille, déjà considérable au XIe siècle, s'allia directement à la maison royale de Bourbon sous le règne de François Ier. Un de ses premiers auteurs connus est Robert, sire D'ESTOUTEVILLE, qui suivit, en 1066, Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, où quelques-uns de ses descendants ont fait souche. Un autre Robert, sire D'ESTOUTEVILLE et de Valmont, chef de la famille vers la fin du XIIIe siècle, laissa deux fils, dont le puîné, Estout D'ESTOUTEVILLE, forma la branche des seigneurs de Torcy, subdivisée en plusieurs rameaux, tous éteints. L'aîné, Robert, sire D'ESTOUTEVILLE et de Valmont, qui vivait encore en 1530, eut [illegible], dont l'aîné, ROBERT, a continué [illegible] les autres ont formé les branches des seigneurs d'Aussebosc, de Rames et du Bouchet, toutes éteintes à la fin du XVe siècle. Robert, qu'on vient de nommer, épousa, en 1351, Marguerite de Montmorency, dont naquirent, entre autres enfants, Guillaume D'ESTOUTEVILLE, évêque d'Évreux, et Jean, seigneur D'ESTOUTEVILLE et de Valmont, grand boutillier de France. Celui-ci fut marié à Marguerite d'Harcourt, dame de Longueville, fille de Jean, comte d'Harcourt et d'Aumale, et de Catherine de Bourbon. Il eut de ce [illegible] D'ESTOUTEVILLE, cardinal [illegible] en France, ar[illegible] Rouen, évêque d'Ostie ; et Louis, [illegible]UTEVILLE, grand sénéchal et gou[illegible]. Ce dernier eut pour fils et successeur Michel, sire D'ESTOUTEVILLE, qui contribua puissamment, sous le règne de Charles VII, à expulser ce qui restait d'Anglais en France. Il fut marié à Marie de La Rocheguyon, dont il eut deux fils. Le puîné, Guyon D'ESTOUTEVILLE, marié à Isabelle de Croy, ne laissa qu'une fille. L'aîné, Jacques, sire D'ESTOUTEVILE et de Valmont, conseiller et chambellan du roi Louis XI, capitaine de Falaise, avait épousé, en 1780, Louise d'Albret, dont vinrent deux fils, Louis D'ESTOUTEVILLE, abbé de Valloires, et JEAN, qui épousa, en 1509, sa cousine germaine, Jacqueline D'ESTOUTEVILLE, fille de Guyon, dont on a parlé ci-dessus. Il n'en eut qu'une fille, Adrienne D'ESTOUTEVILLE, vicomtesse de Rocheville, mariée, en 1534, à François de Bourbon, comte de Saint-Pol, fils puîné de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg. Ce fut en leur faveur que François Ier érigea la terre d'Estouteville en duché. Le membre le plus remarquable de cette famille est le cardinal Guillaume d'Estouteville, à qui nous allons consacrer un article particulier.

ESTOUTEVILLE (Guillaume D'), cardinal français, né en Normandie vers 1402, mort à Rome en 1482. Il était fils de Jean d'Estouteville, grand boutillier de France, et de Marguerite d'Harcourt. D'après la *Gallia christiana*, il entra dans l'ordre des bénédictins, puis fut nommé, par Nicolas V, archevêque de Rouen. Elevé, en 1437, sous le pontificat d'Eugène IV, à la dignité de cardinal, il devint plus tard camerlingue de l'Église romaine, et fut envoyé en France par le pape Nicolas V, afin d'engager Charles VII à faire la paix avec l'Angleterre et à prendre les armes contre les Turcs. En 1452, le cardinal d'Estouteville, qui était retourné à Rome après sa négociation, vint à Bourges en qualité de légat du saint-siége, et fit maintenir, dans une assemblée d'évêques, la pragmatique sanction et confirmer les libertés de l'Église gallicane. Ce prélat fut employé avec succès par Charles VII et Louis XI dans plusieurs négociations importantes, reçut la mission de réformer l'Université de Paris, lui donna de sages règlements, réprima de nombreux abus et modifia les immunités et priviléges, beaucoup trop étendus, attachés à la cléricature et à la scolarité. « Outre l'archevêché de Rouen, dit Lécuy, il possédait six autres évêchés, tant en France qu'en Italie. Il était titulaire de quatre abbayes et de trois grands prieurés, parmi lesquels il faut compter celui de Saint-Martin-des-Champs, l'un des plus riches de l'ordre de Cluny. » Ce puissant prélat n'hésitait point, lorsqu'on négligeait de faire droit à ses plaintes, à se faire lui-même justice. C'est ainsi que, n'ayant pu obtenir la punition d'un chef de sbires qui avait forcé un prêtre à remplir l'office de bourreau, il fit venir ce chef et ordonna de le pendre à sa fenêtre. Ce fut le cardinal d'Estouteville qui procéda aux informations juridiques, lesquelles précédèrent la sentence de réhabilitation de la Pucelle. Il employa une partie de ses immenses revenus à faire construire les deux tours de la cathédrale de Rouen, le palais archiépiscopal de cette ville, le chœur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, l'église des Augustins à Rome, etc. Il mourut doyen du sacré collége, après avoir pris part à l'élection de quatre pontifes, y compris Nicolas V. Son cœur, rapporté en France, fut inhumé dans la cathédrale de Rouen. Le cardinal d'Estouteville avait eu d'une dame romaine deux fils naturels qui prirent son nom et dont les descendants remplirent diverses fonctions dans le royaume de Naples.

ESTOUTEVILLE (Colbert, comte D'), écrivain français, petit-fils du grand Colbert. V. COLBERT.

ESTRADA, bourg d'Espagne, prov. et à 38 kilom. N. de Pontevedra, juridiction de Tabeiros ; 3,500 hab. Tissage de lin, fabrication d'étoffes de laine. Eaux minérales.

ESTRADE s. f. (è-stra-de — du lat. *strata*, voie pavée, de *stratum*, supin du verbe latin *sterno*, j'étends, qui se rapporte à la racine sanscrite *star*, étendre, répandre, d'où le grec *storeô*, *strônnuô*, gothique *strauja*, allemand *streue*, anglais *strew*, russe *stroiu* ; d'où aussi le sanscrit *startas*, étendu, grec *strôtos*, latin *stratus ;* le sanscrit *startan*, surface, grec *strôton*, latin *stratum ;* le sanscrit *starnat*, étendant, grec *strômus*, latin *sternens*, et enfin le sanscrit *stariman*, litière, grec *strôma*, latin *stramen*. La même racine apparaît dans le français *consterner*, *prosterner*, etc. Notre mot *estrade* vient directement de l'espagnol *estrada*, voie, chemin. *Battre l'estrade*, c'est battre les routes. *L'estrade*, sorte de plancher, se rapporte aussi au latin *strata*, proprement la chose étendue. Avant d'avoir emprunté *estrade* à l'espagnol, la vieille langue avait *estrée*, *étrée*, chemin, route.

> La rivière de Seine qui moult est lée,
> Et d'une part et d'autre mainte vigne plantée,
> Vit Pontoise et Poissi, et Meulant, en l'*estrée*,
> Marli, Montmorency et Conflans en la prée.
> (*Roman de Berthe aux grands pieds.*)
>
> Li pelerin qui vont parmi l'*estrée*,
> Cil sevent bien où lor tombe est posée.
> (*Nouveau recueil de contes.*)

On trouve aussi *strae* dans la traduction des *Quatre livres des Rois*). Chemin. ‖ Vieux mot.

— Petit plancher élevé pour y établir des siéges ou un lit : *L'*ESTRADE *d'un trône. L'*ESTRADE *des musiciens. Monter sur l'*ESTRADE.

— Fig. Position élevée :

> De l'*estrade* des grands descendant en vulgaire,
> Le mensonge sans frein, sans pudeur, sans raison,
> S'accroît de bouche en bouche et s'enfle sans raison.
> VOLTAIRE.

— *Battre l'estrade*, Courir la campagne, aller à la découverte, pour connaître la position, les mouvements de l'ennemi : *Wilfrid est allé* BATTRE L'ESTRADE. (Mérimée.) ‖ Errer çà et là, pour trouver ou surveiller quelqu'un : *Sans adieu ; je vais* BATTRE L'ESTRADE *dans les cafés.* (Danc.)

— *Batteur d'estrade*, Eclaireur, homme détaché d'une troupe, pour aller à la découverte : *Israël envoya des* BATTEURS D'ESTRADE *pour considérer le pays de Jazer.* (Volt.) ‖ Flâneur, rôdeur ; homme qui court les chemins : *Être arrêté par des* BATTEURS D'ESTRADE.

ESTRADER v. n. ou intr. (è-stra-dé — rad. *estrade*). Battre l'estrade, courir les champs pour guetter l'ennemi ou pour dévaliser les voyageurs. ‖ Vieux mot.

ESTRADES, famille de Guyenne, dont les membres se sont signalés dans la carrière militaire. Elle avait pour chef, dans la seconde moitié du XVIe siècle, François D'ESTRADES, gentilhomme du roi Henri IV, qu'il servit utilement dans les guerres de la Ligue. Sous Louis XIII, il fut successivement gouverneur du comte de Moret, des ducs de Mercœur et de Beaufort, des ducs de Nemours et d'Aumale. Il mourut en 1653, laissant deux fils, Jean d'ESTRADES, évêque de Condom, et Godefroi, comte D'ESTRADES, maréchal de France en 1675, dont nous allons donner la biographie.

ESTRADES (Godefroi, comte D'), maréchal de France et habile diplomate, né à Agen en 1607, mort en 1686. D'abord page du roi Louis XIII, il alla en Hollande, à l'âge de dix-neuf ans, pour y apprendre le métier des armes et, malgré sa jeunesse, il remplit auprès du prince Maurice de Hollande les fonctions d'agent de la France. Après avoir servi dans l'armée hollandaise, il revint en France, fit pendant quelque temps partie de l'armée commandée par le cardinal La Valette, fut chargé en 1637, par le cardinal de Richelieu, de se rendre auprès de Charles Ier d'Angleterre, pour entamer des négociations qui n'aboutirent point, devint conseiller d'État en 1639, puis remplit diverses négociations diplomatiques en Hollande (1642), en Allemagne, en Piémont. Nommé en 1646 ambassadeur extraordinaire en Hollande, il obtint dans ce pays le commandement d'un corps auxiliaire qui concourut à la prise de Dunkerque. Peu après, il assista aux conférences de Munster, puis, devenu maréchal de camp (1647), il passa en Italie (1648), où il servit sous le prince de Modène, reçut en 1650 le gouvernement de Dunkerque et le grade de lieutenant général. Assiégé dans cette ville, en 1652, par l'archiduc d'Autriche, il dut capituler après une vive résistance. L'année suivante, il fut nommé lieutenant général de la reine régente à La Rochelle, dans le pays d'Aunis, et maire perpétuel de Bordeaux, commanda ensuite l'armée de Catalogne (1655), et força les Espagnols à lever le siége de Solsone. Le comte d'Estrades passa en 1661, comme ambassadeur extraordinaire, en Angleterre, où il obtint de Charles II, en 1662, la restitution de Dunkerque, moyennant une somme de 10 millions, fut nommé vice-roi de l'Amérique en 1663, ambassadeur extraordinaire en Hollande en 1668, et conclut l'année suivante, avec le roi de Danemark, le traité de Bréda. Louis XIV, qu'il avait suivi en Hollande en 1672, le créa maréchal de France en 1675. Le traité de Nimègue, dont il dirigea la discussion, couronna glorieusement sa carrière politique (1678). Il devint, peu de temps avant sa mort, gouverneur du duc de Chartres, qui fut plus tard régent du royaume. D'Estrades a écrit : *Lettres, mémoires et négociations en Hollande depuis* 1663 *jusqu'en* 1668, ouvrage plein d'intérêt, qui a été publié à Bruxelles en 1709 (5 vol. in-12). On y ajouta un sixième volume (La Haye, 1719). Une nouvelle édition, plus complète, a été publiée sous le titre de *Lettres et négociations de MM. le maréchal d'Estrades, Colbert, etc.* (La Haye, 1743, 9 vol. in-12). Le maréchal d'Estrades avait eu, entre autres enfants : Jean-François D'ESTRADES, abbé de Moissac, ambassadeur à Venise et en Piémont ; Jacques D'ESTRADES, tué au siége de Fribourg, en 1677 ; Gabriel-Joseph D'ESTRADES, mort des blessures qu'il avait reçues au combat de Steinkerque, en 1692, et Louis, marquis D'ESTRADES, qui a continué la filiation. Celui-ci, gouverneur de Gravelines et de Dunkerque, après son père, mourut en 1711, laissant pour fils et successeur, Godefroi-Louis, comte D'ESTRADES, lieutenant général, qui eut une jambe emportée au siége de Belgrade, en 1717, et qui mourut de sa blessure.

ESTRADIOT s. m. (è-stra-di-o). V. STRADIOT.

ESTRAGALE s. f. (è-stra-ga-le — altérat. d'*astragale*). Techn. Nom d'un outil de tourneur.

ESTRAGON s. m. (è-stra-gon — du lat. *draco*, dragon, d'où *dracunculus*, nom d'une plante indéterminée). Bot. Espèce d'armoise aromatique dont on se sert comme condiment : *Vinaigre à l'*ESTRAGON. *Moutarde à l'*ESTRAGON. *L'*ESTRAGON *fournit un condiment aromatique qui jouit du privilége de figurer sur nos tables parmi les hors-d'œuvre.* (H. Berthoud.) *L'*ESTRAGON *se multiplie de graine, de pieds enracinés et de boutures.* (Raspail.)

— **Encycl.** *L'estragon* appartient à la famille des composées et à la tribu des sénécionées. On l'appelle aussi vulgairement *dragone*, *herbe dragon*, *serpentine*, *fargon*, etc. Son nom scientifique est *artemisia dracunculus*. Il doit ces différentes dénominations à la ressemblance qu'on a voulu trouver entre sa racine et le corps d'un serpent ou dragon plusieurs fois replié sur lui-même. *L'estragon* est une plante vivace, haute d'environ un mètre, à feuilles étroites, lancéolées et un peu charnues ; à fleurs jaunâtres, groupées en petits capitules globuleux, disposés euxmêmes en épis axillaires, dont la réunion constitue une sorte de panicule allongée. Cette plante habite les régions froides et montagneuses de l'est de l'Europe, les bords de la mer Caspienne, la Tartarie, la Sibérie, la Mongolie chinoise. Elle est aujourd'hui cultivée dans tous nos jardins. *L'estragon* demande une terre franche, légère, fraîche et surtout bien meuble. Il ne réussit pas dans les terrains trop compactes ou trop humides. On le propage de graines, semées en mars, ou d'éclats de pied, faits au printemps ou à l'automne. On arrose pendant les grandes sécheresses, et, à l'entrée de l'hiver, après avoir coupé les tiges, on étend sur les souches une couche de terreau, que l'on recouvre même de litière, si les gelées sont rigoureuses. Au printemps, on enlève cette couverture. Il se développe alors des pousses vigoureuses, que l'on peut cueillir tous les quinze jours, mais en procédant avec précaution, de manière à ne pas arracher la plante. *L'estragon* a une très-longue durée, si l'on en prend quelque soin ; on ne l'arrache que lorsque ses racines gênent les végétaux voisins. Toutes les parties de ce végétal, mais surtout les feuilles, ont une odeur agréable, une saveur aromatique fraîche et piquante. C'est un condiment très-usité pour relever la saveur de certains mets fades ou aqueux ; on l'emploie particulièrement comme fourniture pour les salades. On s'en sert aussi pour préparer la moutarde et le vinaigre dits *à l'estragon ;* ce dernier est employé en pharmacie et dans l'art culinaire. *L'estragon* est employé en médecine comme stimulant, apéritif, stomachique, incisif et antiscorbutique. On en extrait une eau distillée dont on a préconisé l'usage dans les maladies contagieuses. Toutefois, ces diverses propriétés sont d'autant plus développées que la plante a crû dans des climats plus chauds ; *l'estragon* récolté dans les contrées septentrionales est presque entièrement dépourvu de saveur.

ESTRAHÈRE s. f. (è-stra-è-re — du lat. *extraneus*, qui est dehors ou de dehors). Féod. Droit du seigneur sur les biens délaissés, soit par décès, soit par absence du possesseur légitime. ‖ On disait aussi ESTRAIÈRE.

ESTRAIN s. m. (è-strain). Techn. Trame de fil de soie.

ESTRAMAÇON s. m. (è-stra-ma-son — On trouve dans la basse latinité *scramasaxus* pour désigner un glaive, un coutelas, une dague : « *Cum cultris validis quos vulgus* scramasaxos *vocant, infectis veneno... utraque ei latera feriunt,* » lisons-nous dans Grégoire de Tours, et dans le *Gesta regum Franciæ* : « *Ipsi gladiatores percusserunt regem Chilpericum in alvum* scramsaxis. » Dans *estramaçon*, le *c* du primitif *scramasaxus* s'est changé en *t* devant le *r*, comme dans *flétrir* de *flaccere*, et dans *chartre* de *carcer*. Le bas latin *scramasaxus* est composé de deux mots germaniques, dont l'un signifie couteau et l'autre se défendre en combattant. Le premier est l'ancien haut allemand *scirman*, *stsirman*, se défendre en combattant, combattre, ancien allemand *schirmen*, ancien suédois *skirma*, proprement faire usage du bouclier, de l'ancien allemand *scerm*, *scirm*, bouclier et défense, le même que le sanscrit *carma*, *carman*, bouclier, proprement peau, écorce, de *car*, dépouiller, arracher, le bouclier étant ainsi dit dans l'origine, parce qu'il était généralement fait de peau ou d'écorce. Le second mot est l'ancien allemand *sahs*, couteau, coutelas, dague ; ancien suédois *sax ;* anglo-saxon *sax*, *soex*, *seax*, couteau, dague ; islandais *sax*, même sens ; danois *sax*, ciseaux, toutes formes se rapportant sans doute à la racine sanscrite *sagh*, couper, rompre, latin *seco*, allemand *saege*, anglais *saw*, russe *sieku*, cymrique *sigu*. Comparez aussi le latin *saxum*, pierre, rocher. On sait que les premières armes et les premiers instruments à l'usage des hommes furent en pierre. Peut-être aussi le rocher est-il ainsi désigné de ses éclats tranchants). Longue et lourde épée droite, à deux tranchants, qui était en usage au moyen âge.

> . . . Nos illustres Bretons
> Ont dégainé leurs fiers *estramaçons*.
> VOLTAIRE.

— *Coup d'estramaçon*, ou simplement *Estramaçon*, Grand coup de taille :

> Et déjà sa main assassine
> A d'un puissant *estramaçon*
> Amoindri son nez d'un tronçon.
> SCARRON.

‖ Fig. Attaque violente : *M. de La Roche-*

foucauld donna au premier président tant de COUPS D'ESTRAMAÇON, *qu'il vint à bout de ce qu'il désirait.* (St-Sim.)

ESTRAMAÇONNÉ, ÉE (è-stra-ma-so-né) part. passé du v. Estramaçonner : *Être rudement* ESTRAMAÇONNÉ.

ESTRAMAÇONNER v. a. ou tr. (è-stra-ma-so-ne — rad. *estramaçon*). Frapper à coups d'estramaçon : ESTRAMAÇONNER *son adversaire.*

— v. n. ou intr. Se battre à coups d'estramaçon :

. . . Avez-vous des ennemis secrets?
Parlez, *j'estramaçonne* et je vous en défais.
TH. CORNEILLE.

|| Se battre, en général : *Quand on ne peut pas* ESTRAMAÇONNER *contre des géants, on brise des bouteilles au cabaret.* (L. Reybaud.)

S'estramaçonner v. pr. Combattre l'un contre l'autre à coups d'estramaçon.

ESTRAMADURE, *Estramadura*, vaste contrée de la péninsule ibérique, appartenant partie à l'Espagne et partie au Portugal. Les Romains appelaient cette contrée *Vettonia*. Son nom actuel, qui vient d'*extrema Durii* (le pays au delà du Douro), lui fut donné au moyen âge.

ESTRAMADURE, ancienne province d'Espagne, bornée au N. par le royaume de Léon, à l'E. par la Nouvelle-Castille, au S. par l'Andalousie, à l'O. par le Portugal. Depuis 1833, l'Estramadure forme les deux provinces de Badajoz et de Caceres. La superficie de l'Estramadure est évaluée à 43,300 kilom. carrés. Sa population s'élève, d'après les renseignements les plus récents, à 707,115 hab. L'Estramadure forme une immense plaine, sillonnée au N. par la sierra de Gredos, au centre par la sierra de Guadalupe, au S. par une partie de la sierra Morena. Parmi les cours d'eau qui arrosent cette province, nous signalerons : le Tage et la Guadiana, qui la baignent dans sa plus grande largeur, l'Alagon et le Tietar. Quoique les montagnes se couvrent de neige à la fin de novembre, le climat est chaud, même en hiver. Le sol est sablonneux, mais très-fertile partout où il peut être arrosé, notamment dans la Vega et aux environs de Caceres. Du reste, l'agriculture y est très-négligée, et de vastes plaines, qui ne servent que de pâturages, pourraient facilement être mises en culture. Les productions les plus importantes sont : le blé, l'orge, le vin, le chanvre, l'huile, la soie, le poivre et la guède. L'Estramadure mérite d'être citée pour le vin d'*Olivença*, auquel on donne le nom de *tinto*, vin non liquoreux et n'ayant que fort peu de rapport avec celui du même nom que l'on fait à Alicante et à Rota. C'est un vin rouge, moelleux, délicat et suave. Quelques montagnes sont couvertes de belles forêts de chênes, de châtaigniers, de lièges et de sumacs. Si les habitants de l'Estramadure négligent l'agriculture, en revanche ils consacrent tous leurs soins à l'élève des bestiaux, notamment des moutons, des chevaux et des mulets, qui sont de belle race. On trouve peu de gibier dans l'Estramadure, mais beaucoup d'abeilles, qui fournissent une grande quantité de miel et de cire. L'industrie est peu développée. Elle produit principalement des draps, des toiles, de la corderie, des cuirs et du savon. Le commerce d'exportation consiste en gros draps, eaux-de-vie, chanvre, lin, charcuterie et poterie. L'instruction publique compte : dans la province de Badajoz, 5 établissements d'ordre supérieur, fréquentés par environ 700 élèves, et 117 écoles élémentaires, recevant 16,400 enfants; dans la province de Caceres, 276 écoles, fréquentées par 14,770 élèves.

« Placés dans un pays qui semble isolé de tout autre, et où les occasions de communiquer avec les différentes parties de la monarchie espagnole ne sont pas fréquentes, les habitants de l'Estramadure, dit M. de Laborde, se concentrent en eux-mêmes et s'abandonnent à leur propre existence. Ils ne connaissent ni les agréments de la vie ni les moyens de se les procurer. Le peu d'usage du monde leur en fait redouter la fréquentation et les éloigne de la société. De là vient qu'ils paraissent taciturnes et qu'ils sont peut-être les plus sérieux de tous les Espagnols. Ils craignent l'abord des étrangers; ils fuient leur compagnie, et se plaisent à rester confinés toute leur vie dans leur province. Un certain dégoût pour l'occupation et le défaut de connaissances les éloignent du travail et les retiennent constamment dans l'oisiveté. Ils ont d'ailleurs des qualités excellentes : ils sont francs, sincères, remplis d'honneur et de probité, lents à former des entreprises, mais fermes dans leurs projets et constants dans leurs idées. Ils ont toujours été d'excellents soldats; ils sont énergiques et robustes, supportant sans murmure les fatigues et les dangers de la guerre; ils y ont toujours montré un courage remarquable. »

L'Estramadure a vu naître don Garcia de Paredès, Fernand Cortez, Francisco Pizarre, le marquis del Valle de Guanaco, etc.

ESTRAMADURE (PROVINCE DE L'), division administrative du Portugal, bornée au N. par le Beïra, au S. par l'Alentejo, et à l'O. par l'océan Atlantique. Superficie, environ 3,164 kilom. carrés; pop., 755,122 hab. Elle comprend 3 districts : Lisbonne, Leira et Santarem; 30 comarques, 86 *conselhos* ou communes et 471 paroisses. C'est une contrée montagneuse, que sillonnent les sierras de Guadarama, de Guadalupe et de Morena, dont les ramifications forment de grandes vallées dans l'intérieur du pays. Sur les côtes, que bordent des falaises, on trouve quelques baies et les promontoires de Carveiro, de Rocca et d'Espechel. La province est arrosée par le Tage, qui la divise en deux parties presque égales. Dans l'intérieur se trouvent quelques lacs et des sources d'eaux thermales. Le climat, qui y est très-chaud, est rafraîchi par les vents fréquents du N.-E., et un printemps presque continuel règne dans les environs de Lisbonne. Les tremblements de terre sont malheureusement plus fréquents dans cette province que sur aucun autre point du Portugal. Le sol est fertile, surtout sur la rive gauche du Tage, où les montagnes et les vallées se couvrent de la plus luxuriante végétation; mais l'agriculture y est si négligée, que la production des céréales suffit à peine à la consommation des habitants. On récolte du froment, du maïs, des châtaignes, du millet, du lin, du safran et de bons vins, parmi lesquels ceux de Carcovelos et de Coralès sont particulièrement estimés. La chasse et la pêche sont très-productives. Les montagnes recèlent du cuivre, du plomb, du fer, du mercure, de la houille, du marbre et des pierres à fusil; mais ces richesses minérales sont inexploitées.

Les habitants de la province de l'Estramadure passent pour les mieux civilisés du Portugal et en parlent la langue le plus purement.

ESTRAN ou **ESTRAND** s. m. (è-stran — de l'angl. *strand*, rivage). Côte plate et sablonneuse, que la mer couvre et découvre tour à tour. || Se dit sur les côtes de la Manche.

ESTRANGHELO adj. m. (è-stran-ghé-lo — du syriaque *star*, écriture; *ingil*, évangile). Philol. Se dit d'une forme particulière des lettres syriaques, qui fut employée dans les premiers siècles de notre ère : *Alphabet* ESTRANGHELO. *Caractères* ESTRANGHELOS.

ESTRANGUILLE s. f. (è-stran-ghi-lle; *ll* mll.). Econ. rur. Instrument qui sert à marquer les bestiaux.

ESTRANIÈRE s. f. (è-stra-niè-re). Mar. Pavillon, flamme, pennon : *Là estoient encore sur ces mâts les* ESTRANIÈRES *armoyées, ensegivées de leurs enseignes, qui baulioient au vent et ventiloient et fretilloient.* (Froissart.) || Vieux mot.

ESTRAPADE s. f. (è-stra-pa-de — du germanique : suisse *strapfen*, tirer; allem. *straff*, attaché fortement; angl. *strap*, courroie). Supplice consistant à hisser le patient au haut d'un mât, les mains liées derrière le dos, et à le laisser retomber dans la mer ou jusque près de terre : *Donner trois tours d'*ESTRAPADE. || Mât servant à ce supplice.

— *Double, triple estrapade*, Exercice d'acrobate, consistant à passer deux, trois fois le corps entre les bras et la corde à laquelle l'acrobate est suspendu par les mains.

— Manége. Saut de mouton que fait un cheval rétif, pour désarçonner son cavalier.

— Jeux. A l'hombre, Chance du joueur qui fait la bête, après avoir joué sans prendre.

— Techn. Outil dont se servent les horlogers pour monter le grand ressort d'une pendule.

— **Encycl.** Le supplice de l'*estrapade* paraît avoir été inventé en Italie. Il consistait à élever à une certaine hauteur, au moyen d'une poulie, le patient, attaché par les pieds et par les mains à une même corde, et à le laisser retomber près de terre, de tout le poids de son corps, de manière à lui disloquer les bras et les jambes. L'ingéniosité des tortionnaires s'appliqua à raffiner ce supplice. Quelquefois, le condamné, les mains liées derrière le dos et les jambes libres, était hissé au haut de l'appareil par la corde qui lui attachait les poignets; quand on le lançait dans l'espace, la secousse de la chute lui retournait violemment les bras et lui luxait les épaules. Il arrivait que le bourreau recommençait plusieurs fois, et le malheureux soumis à cette épouvantable épreuve ressentait des douleurs si horribles, que souvent il n'y survivait pas. Comme aggravation de peine, on attachait des poids aux pieds du supplicié, afin d'augmenter encore la violence de sa chute. Cette torture, usitée surtout comme question ordinaire et extraordinaire, était employée très-fréquemment dans les États du pape; elle fut appliquée, avec la dernière rigueur, à l'infortunée Béatrix Cenci, sous le pontificat du pape Clément VIII.

Introduit en France avec les mœurs italiennes, au XVIe siècle, le supplice de l'*estrapade* fut infligé comme punition militaire.

Sous le règne de François Ier, au moment où le fanatisme religieux se déchaîna contre les sectateurs de Luther et de Calvin, l'infernal génie des bourreaux inventa un nouveau supplice, auquel on donna le nom d'*estrapade*, et qui dépassait en horreur et en cruauté les inventions les plus barbares. Trouvant que le feu étouffait trop rapidement les huguenots et qu'ils ne souffraient pas assez longtemps, on attacha ces malheureux au bout d'une longue poutre qui, basculant au sommet d'un poteau vertical, les plongeait dans un bûcher d'où le mouvement de bascule les retirait aussitôt, de façon à les brûler avec une extrême lenteur; plusieurs calvinistes furent ainsi brûlés à petit feu, sur une place de Paris qui a conservé le nom de place de l'*Estrapade*.

Il est inutile de dire que, depuis de longues années, cet horrible supplice, qui a existé trop longtemps pour l'honneur de l'humanité, a cessé d'être en usage.

Nous trouvons les renseignements suivants dans un vieux document :

Au XVIe siècle, la torture de l'*estrapade* fut employée pour prolonger les douleurs des *malversans en matière de religion*, que les tribunaux d'inquisition condamnèrent en foule entre les années 1523 et 1560. La victime était attachée à l'extrémité d'une espèce de balançoire, qu'on abaissait sur le bûcher et qu'on relevait successivement avec un choc violent, de manière que les membres du patient étaient à la fois disloqués et brûlés à petit feu, jusqu'à ce qu'il tombât sur le bûcher, lorsque les flammes avaient gagné les cordes qui le garrottaient. François Ier et Henri II, avec toute leur cour, assistèrent plusieurs fois à cet horrible spectacle. Le 21 janvier 1535, le roi, ayant résolu d'expier par une procession solennelle les offenses commises par les hérétiques contre le saint sacrement, ordonna qu'on fît jouer les estrapades sur son passage, dans les six principales places de la capitale. A chaque station, en effet, on attendit, pour commencer le supplice, l'arrivée de François Ier et de la procession, et le roi, humblement prosterné, implorait la miséricorde divine sur son peuple, jusqu'à ce que les malheureux martyrs eussent péri dans d'affreuses douleurs, au milieu des huées du peuple.

Enfin, un texte curieux, tiré du *Comptable de Lille*, sur un cas d'*estrapade* appliqué au XVIe siècle en manière de question, nous apprend que le maître des hautes œuvres avait reçu XII livres, pour avoir torturé, en 1570, « par charge de l'auditeur de l'infanterie espaignolle, ung soldat espaignol, et donné l'*estrapade* à deux aultres Espaignols. » Le même document mentionne ailleurs une somme de XII sols donnée « à Noël Damon, febvre (forgeron), pour une braye et deux quevilles de fer pour une mollette servant à faire l'*estrapade* aux soldats espangnols (*sic*); » XX sols, prix de « deux gros enneaux et deux crampons pour haller la corde pesant XX livres et longue de XXI toises (payée XL s.). »

Estrapade (RUE DE LA VIEILLE-), rue historique du vieux Paris, tracée sur l'emplacement du mur d'enceinte de Philippe-Auguste et appelée d'abord rue des Fossés-Saint-Marcel. Le nom de rue de l'Estrapade lui vient du supplice qu'y subissaient jadis les soldats en faute et les calvinistes (v. ci-dessus). La porte Papale, qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, était située à la jonction des rues des Fossés-Saint-Jacques, des Postes et de la Vieille-Estrapade; elle fut démolie au commencement du XVIIe siècle. On a découvert récemment, en reconstruisant une maison de la rue de la Vieille-Estrapade, un fragment de pierre qui formait le couronnement d'un tombeau antique de la basse époque romaine. « Chacune des faces, dit un archéologue, est ornée d'un fronton avec ou sans sculpture; des restes de chapiteaux isolés s'y rattachent; ils indiquent clairement que ce sommet de tombeau devait couvrir un buste ou tout autre souvenir du défunt; aucune inscription ne dit à qui appartenait la sépulture. Ce fragment, qui est resté dans les mains de l'architecte, confirme ce qui a été déjà constaté, qu'au sommet de la montagne Sainte-Geneviève commençait la vaste nécropole qui s'étendait sur tout le versant méridional, entre les voies romaines et le bourg Saint-Marcel, espace qu'au moyen âge on nommait encore le *fief des tombes*. » L'illustre philosophe Denis Diderot, le principal auteur de l'*Encyclopédie*, a habité longtemps la rue de la Vieille-Estrapade. Après Diderot, il serait injuste d'oublier un hôte plus modeste de la même rue : Mlle Biheron, qui, sans instruction, sans maître, parvint à créer avec de la pâte toutes les pièces d'un système complet d'anatomie, et rendit ainsi un service signalé à la science médicale.

Il serait à souhaiter que la rue de la Vieille-Estrapade, désignation qui n'a plus de raison d'être, prît le nom de Diderot, qui attend encore, après cent ans, un hommage rendu depuis longtemps à ses émules... et aussi à ses ennemis.

ESTRAPADÉ, ÉE (è-stra-pa-dé) part. passé du v. Estrapader : *Soldat* ESTRAPADÉ.

ESTRAPADER v. a. ou tr. (è-stra-pa-dé — rad. *estrapade*). Infliger le supplice de l'estrapade à : ESTRAPADER *un matelot.*

ESTRAPASSÉ, ÉE (è-stra-pa-sé) part. passé du v. Estrapasser : *Cheval* ESTRAPASSÉ.

ESTRAPASSER v. a. ou tr. (è-stra-pa-sé — ital. *strapazzare;* de *stra*, hors de, et de *pazzo*, fou). Manége. Harasser par un trop long exercice : ESTRAPASSER *son cheval.*

ESTRAPER v. a. ou tr. (è-stra-pé). Agric. Scier avec l'estrapoire : ESTRAPER *du chaume.*

S'estraper v. pr. Être estrapé : *Ce chaume* S'ESTRAPE *facilement.*

ESTRAPOIRE s. f. (è-stra-poi-re — rad. *estraper*). Agric. Outil en forme de croissant, dont on se sert pour couper le chaume.

ESTRAPONTIN s. m. (è-stra-pon-tin). Mar. Hamac.

ESTRAQUE s. f. (è-stra-ke). Mar. Partie de la carène comprise entre deux précintes consécutives. || Hauteur de cette partie du navire.

ESTRAQUELLE s. f. (è-stra-kè-le). Techn. Pelle avec laquelle le verrier prend la matière dans le four et la porte dans les pots.

ESTRASSE s. f. (è-stra-se — de l'ital. *straccio*, chiffon, au pluriel *stracci*, fleuret, soie grossière, venu du verbe *stracciare*, déchirer, lacérer. Ce verbe représente un type latin, *distractiare* ou *extractiare*, du participe *distractus* ou *extractus*, de *distrahere* ou *extrahere*, arracher, déchirer). Comm. Bourre de soie. || On dit aussi STRASSE et CARDASSE.

ESTRE s. f. (è-stre). Maisonnette, appentis. || Endroit où l'on se tient. || Vieux mot.

ESTRÉES (ducs D'), famille de Picardie qui a produit un grand nombre d'hommes distingués. Vers le milieu du XVe siècle, elle s'est divisée en deux branches, dont l'aînée s'est éteinte au bout de trois ou quatre générations. La branche cadette a pour auteur Antoine d'Estrées, dit le Jeune, qui mourut en 1530, laissant, entre autres enfants, Jean d'Estrées, seigneur de Cœuvres, maître et capitaine général de l'artillerie de France sous Henri II, marié à Catherine de Bourbon, fille de Jacques, bâtard de Vendôme. Jean d'Estrées fut père d'Antoine d'Estrées, vicomte de Soissons, marquis de Cœuvres, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, grand maître de l'artillerie, qui eut, entre autres enfants : François-Louis d'Estrées, tué au siége de Laon en 1594; François-Annibal, qui a continué la filiation; Diane d'Estrées, mariée au maréchal de Montluc, et la belle Gabrielle, maîtresse du roi Henri IV. François-Annibal d'Estrées, d'abord destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de l'évêché de Noyon, quitta cette carrière à la mort de son frère aîné, embrassa l'état militaire, fut fait maréchal de France et obtint, en 1648, l'érection en duché-pairie du marquisat de Cœuvres, sous le nom d'Estrées. Il mourut en 1670, âgé de près de cent ans. Il avait eu, entre autres enfants : 1° François-Annibal, qui a continué la ligne; 2° Jean, comte d'Estrées, maréchal et vice-amiral de France, vice-roi d'Amérique, dont la descendance s'est éteinte avec ses deux fils : Victor-Marie, maréchal de France, connu sous le nom de maréchal de Cœuvres, membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions; et Jean d'Estrées, nommé archevêque et duc de Cambrai, mort en 1718, sans avoir été sacré; 3° César d'Estrées, cardinal, évêque et duc de Laon; 4° Louis, marquis d'Estrées, tué devant Valenciennes en 1656. François-Annibal II, duc d'Estrées, gouverneur de l'Ile-de-France, ambassadeur à Rome, fut père de François-Annibal, dont nous allons parler, et de Jean d'Estrées, évêque-duc de Laon. François-Annibal III, duc d'Estrées, mort en 1698, laissa deux fils, dont le cadet ne lui survécut que de quelques années. L'aîné, Louis-Armand, duc d'Estrées, marquis de Cœuvres, gouverneur de l'Ile-de-France, épousa, en 1707, une nièce de Mazarin, dont il n'eut pas d'enfants, et mourut en 1723, laissant le titre de duc et pair au maréchal de Cœuvres, qui mourut lui-même peu de temps après sans postérité. Nous allons compléter cette notice par la biographie des principaux membres de cette famille.

ESTRÉES (Jean, marquis D'), grand maître de l'artillerie de France, né en 1486, mort en 1571. Il servit successivement sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX. Le marquis d'Estrées donna de nombreuses preuves de sa valeur à Marignan (1515), pendant la conquête du Milanais, et à la bataille de Pavie (1525), auprès de François Ier, qui le nomma gentilhomme de son hôtel en 1533, puis il assista à l'affaire de Cérisoles et à la conquête du Montferrat. Sous Henri II, il devint grand maître et capitaine général de l'artillerie de France (1550), et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances (1556). Maintenu dans ses fonctions par François II et par Charles IX, il fut nommé par ce dernier prince lieutenant général à Orléans. Brantôme fait de la capacité et de la bravoure de d'Estrées l'éloge le plus pittoresque. « Il alloit, dit-il, à la tranchée tête levée, la plupart du temps à cheval, monté sur une grande haquenée alezane qui avoit plus de vingt ans, et qui étoit aussi assurée que le maître; car, pour les canonnades et arquebusades qui se tirassent dans la tranchée, ni l'un ni l'autre ne baissoient jamais la tête, et ils se montroient par-dessus la tranchée la moitié du corps, car il étoit grand et elle aussi. » Jean d'Estrées fit faire de grands progrès à la fabrication des bouches à feu. Il avait embrassé la Réforme calviniste. — Son fils, le marquis Antoine D'ESTRÉES, était gouverneur de Noyon lorsqu'il fut assiégé dans cette ville par le duc de Mayenne en 1593. Il s'y conduisit de la façon la plus brillante, défendit la place pendant trois semaines et fit subir de telles pertes aux assiégeants que, après la capitulation de Noyon, le duc de Mayenne se trouva dans l'impossibilité d'aller secourir les Parisiens. En récompense de sa belle conduite, Henri IV donna à d'Estrées le gouvernement de l'Ile-de-France et de La Fère, puis lui conféra, en 1597, la charge de grand maître de l'artillerie, dont d'Estrées se démit en faveur de Sully en 1600.

On ignore la date de sa mort, comme celle de sa naissance.

ESTRÉES (Gabrielle d'), marquise de Monceaux et duchesse de Beaufort, maîtresse de Henri IV, née en 1571 ou 1572, morte le 10 avril 1599. Elle était fille d'Antoine d'Estrées, grand maître de l'artillerie, et de Françoise Babou de La Bourdaisière, femme peu estimable, fort galante même, s'il faut en croire quelques chroniqueurs. Elle avait deux frères, dont l'un, le marquis de Cœuvres, devint maréchal d'Estrées, et cinq sœurs, parmi lesquelles la trop célèbre abbesse de Maubuisson, que ses déportements firent déposer en 1618 et jeter au couvent des filles pénitentes, puis aux claristes de Paris, où elle mourut en 1634.

Le nom de Gabrielle est populaire autant que celui de son royal amant. Et cependant, s'il est vrai que Henri IV ne fut point tout à fait aussi bon homme qu'a bien voulu le dire son premier historien, l'évêque Hardouin de Péréfixe, et qu'après lui l'ont répété tous les autres historiens et les poëtes, Voltaire en tête, il est encore plus vrai que Gabrielle n'était point tout à fait une rose en bouton, fraîche, à peine éclose. Si nous cherchions un peu dans ses premières années, dans celles qui précèdent ses relations avec Henri IV, nous trouverions de quoi étonner bien des lecteurs. Bassompierre, par exemple, dans ses *Mémoires* (p. 175, édition de 1802), nous fait cette révélation peu édifiante : « Cette femme a obtenu plus de célébrité qu'elle n'en méritait. Dès l'âge de seize ans, elle fut, par l'entremise du duc d'Epernon, prostituée par sa mère au roi Henri III, qui la paya six mille écus. Montigny, chargé de porter cette somme, en garda deux mille. Ce roi se dégoûta bientôt de Ga-[illegible]; alors sa mère la livra à Zamet, riche financier, et à quelques autres partisans; ensuite au cardinal de Guise, qui vécut avec elle pendant un an. La belle Gabrielle passa depuis au duc de Longueville, au duc de Bellegarde et à plusieurs gentilshommes des environs de Cœuvres, tels que Brunet et Stenay; enfin, le duc de Bellegarde la produisit au roi Henri IV. » Ce prince n'eut d'abord pour elle que des caresses presque innocentes, sa santé ne lui en permettant pas davantage. L'abbesse de Vernon, Catherine de Verdun, lui avait laissé, dit encore Bassompierre, un *souvenez-vous de moi* dont il ne pouvait guérir. « Néanmoins, ajoute-t-il, Gabrielle devint grosse, et Mme de Sourdis, sa tante, manœuvra si habilement qu'elle fit avouer l'enfant au roi. Ce prince parut cependant fort étonné lorsque d'Alibours, son médecin, lui apprit que Gabrielle était enceinte. « Que voulez-vous dire, bonhomme? » lui dit Henri IV; comment serait-elle grosse? » Je sais bien que je ne lui ai encore rien » fait. » Peu de jours après, le médecin mourut, et on accusa Gabrielle de l'avoir fait empoisonner.

Arrivons maintenant aux véritables amours du Béarnais et de celle qu'on n'a pas cessé d'appeler la belle Gabrielle.

C'était en 1591, en ce temps où Henri guerroyait bravement aux environs de Rouen. Bellegarde, confident du roi de Navarre, lui proposa un jour, entre deux batailles, de l'emmener avec lui chez sa maîtresse, qui demeurait alors avec son père au château de Cœuvres. Tous deux, le roi et le favori, s'échappant, vont chez la belle Ga-[illegible] de laquelle le roi vert galant s'éprend aussitôt. Ici se place tout naturellement le portrait de la future sultane. « Elle était blanche et blonde, dit Sainte-Beuve; elle avait les cheveux blonds et d'or fin, relevés en masse ou mi-crêpés par les bords, le front beau, l'entr'œil (comme on disait alors) large et noble, le nez droit et régulier, la bouche petite, souriante et purpurine, la physionomie engageante et tendre, un charme ré-[illegible]du sur les contours. Ses yeux étaient de couleur bleue et d'un mouvement prompt, doux et clair. Elle était complétement femme dans ses goûts, dans ses ambitions, dans ses dé[illegible]

» D'un esprit gentil et gracieux, elle avait surtout un naturel parfait, rien de savant : le seul livre qu'on ait trouvé dans sa bibliothèque était son livre d'heures. »

On assure que Gabrielle aimait Bellegarde et qu'elle ne répondit pas d'abord aux avances du roi. Elle céda cependant pour favoriser, dit-on, l'élévation de son père et de [illegible]ment. Un jour, raconte Sully, il se déguisa en paysan [illegible] plus grands périls, traversa les gardes ennemies pour aller em-[illegible] l'Estrées et la [illegible] son père, il la [illegible] la traitait en [illegible]que, le mardi [illegible] r à [illegible] r quand [illegible] le pont Notre-[illegible]mpagné d'un gros de cavalerie et entouré d'une magnifique noblesse. « Lui, avec un visage fort riant et content de voir tout ce peuple crier si allégrement : Vive le roi! avoit presque toujours son chapeau au poing, principalement pour saluer les dames et damoiselles qui étoient aux fenêtres..... Mme de Liancourt marchoit un peu devant lui, dans une litière magnifique, toute découverte, chargée de tant de perles et de pierreries si reluisantes qu'elles offusquoient la lueur des flambeaux; elle avoit une robe de satin noir, toute houppée de blanc. »

Mais si le roi aimait, adorait Gabrielle, le peuple n'avait point pour la belle maîtresse les yeux de l'amant, et L'Estoile, qui est l'écho de la bourgeoisie, nous le dit bien : « Un jour, la nouvelle arrive qu'Amiens vient d'être pris par les Espagnols (12 mars 1597). Henri IV, se retournant vers sa maîtresse, lui dit : « Il faut quitter nos armes et monter » à cheval pour faire une autre guerre. » Le roi partit; mais, une heure avant lui, Gabrielle avoit quitté Paris, ne se sentant pas en sûreté ou n'étoit pas son amant. »

D'où venait la haine des Parisiens pour la maîtresse du roi? Surtout de son luxe, qui faisait contraste, un contraste choquant, insolent, avec la misère qui, en ces premières années du règne de Henri IV, désola Paris. La faute en était aussi à l'amoureux Henri IV, qui ne trouvait jamais assez parée celle qu'il aimait à l'adoration. Qu'on lise quelques lignes des lettres qu'il lui écrit; ces lettres ne sont que des billets, mais comme la passion qu'elle lui inspirait s'en exhale!

« Je vous écris, mes chères amours, des pieds de votre peinture (de votre portrait), que j'adore seulement parce qu'elle est faite pour vous, non qu'elle vous ressemble. J'en puis être juge compétent, vous ayant peinte en toute perfection dans mon âme, dans mon cœur, dans mes yeux.

» Mes chères amours, il faut dire vrai, nous nous aimons bien : certes, pour femme, il n'en est point de pareille à vous; pour homme, nul ne m'égale à savoir bien aimer... »

Enfin, pour elle, Henri IV se fait poëte et lui envoie les stances célèbres : *Charmante Gabrielle*.

Gabrielle s'occupa-t-elle de politique? Pas précisément; mais on peut croire, d'après les chroniques, qu'elle avait le jugement assez sûr, un grand sens, qu'elle influa sur plus d'une action du roi, qu'elle lui fit écouter plus d'un conseil utile. « Le plaisir, dit l'historien Mathieu en parlant de cet amour de Henri IV, n'étoit pas le principal objet de ses affections : il en tiroit du service au démêlement de plusieurs brouilleries dont la cour n'est que trop féconde. Il lui fioit (à Gabrielle) les avis et rapports qu'on lui faisoit de ses serviteurs et lui découvroit les blessures de son esprit; elle en apaisoit incontinent la douleur ne cessant que la cause n'en fût ôtée, l'offense adoucie et l'offensé content; en sorte que la cour confessoit que cette grande faveur, dangereuse à un sexe impérieux, soutenoit chacun et n'opprimoit personne; et plusieurs s'éjouissoient de la grandeur de sa fortune. »

Les conseils de Gabrielle furent pour beaucoup dans la détermination de Henri IV à abjurer le protestantisme. La favorite n'aspirait à rien moins qu'à arriver au trône, et elle espérait que le roi, une fois catholique, obtiendrait facilement du pape l'annulation du mariage contracté par lui en 1592 avec Marguerite de Valois, quatrième fille de Henri II. Le 23 juillet 1593, sur le point d'abjurer, il lui écrivit de Saint-Denis qu'il ferait, le dimanche 25, le « saut périlleux. »

Gabrielle demeurait alors à l'hôtel d'Estrées, situé rue du Coq, auprès du Louvre; ce fut depuis la maison des Pères de l'Oratoire. C'est là que, le 27 novembre 1594, à son retour d'Amiens, Henri fut frappé par Jean Châtel. Il entrait botté dans la chambre de sa maîtresse, au milieu d'une troupe de courtisans, lorsque l'assassin, qui s'était glissé parmi la suite du roi, lui porta un coup de couteau à la gorge. Par bonheur, en ce moment, Henri se baissait pour saluer les gentilshommes, en sorte que le coup l'atteignit seulement à la lèvre supérieure et ne lui coupa que la gencive. C'est à cette occasion que le zélé huguenot d'Aubigné tint au roi ce propos fameux : « Sire, Dieu, que vous n'avez encore délaissé que des lèvres, s'est contenté de les percer; mais, quand le cœur le reniera, il reniera le cœur. » Gabrielle s'écria : « Ah! les belles paroles, mais mal employées! »

Gabrielle, qui avait profité de son ascendant sur le roi pour le déterminer à abjurer, en usa aussi dans plusieurs circonstances importantes et que l'histoire ne saurait passer sous silence. Ainsi, c'est à son instigation que Henri IV accepta la soumission de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, qui s'était fait, après la mort des Gui-[illegible] chef de la Ligue en Bretagne, et contre lequel venaient de se déclarer les principales villes de cette province.

Elle s'était laissée aller à plaider la cause du duc sur la promesse que lui avait faite celui-ci de donner sa fille unique et son immense héritage au jeune César, un fils que Gabrielle venait de faire reconnaître par Henri IV et de faire nommer duc de Vendôme.

Ce fut aussi sur les instances de Gabrielle qu'en 1595, au moment de la guerre contre Philippe II, Henri, malheureusement, consentit à porter en Bourgogne le principal effort des armées royalistes. Elle espérait ainsi faire arracher la Franche-Comté aux Espagnols et faire nommer César comte de Bourgogne. En revanche, elle contribua puissamment à ramener au conseil des finances le duc de Sully, que ses ennemis, Sancy en tête, en avaient fait sortir. Ce jour-là, elle racheta les fautes qu'elle avait suggérées au roi. Il est vrai qu'en plaidant la cause du grand ministre elle avait moins en vue le bien public que la chute de Sancy, son ennemi personnel; mais, quoi qu'il en soit, la France profita des petites passions de la favorite.

Le roi, cependant, savait sacrifier le plaisir aux affaires, mettre son honneur au-dessus de son amour, faire taire sa maîtresse quand ses exigences lui déplaisaient. Comme elle lui disait un jour, au sujet de ce même Sully, dont elle était mécontente : « J'aime mieux mourir que de vivre avec cette vergogne de voir soutenir un valet contre moi qui porte le titre de maîtresse. — Pardieu! madame, lui répondit Henri, c'est trop, et je vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne puis me passer. Mais je n'en ferai rien, et, afin que vous en teniez votre cœur en repos et ne fassiez plus l'acariâtre contre ma volonté, je vous déclare que, si j'étois réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passerois mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui. »

Pourquoi la favorite voulait-elle faire renvoyer Sully, qu'elle avait néanmoins aidé dans son élévation? Parce que Sully, homme de bon sens, ferme, sévère, voulait bien que le roi eût Gabrielle pour amie, « pour confidente, afin de lui pouvoir communiquer ses secrets, ses ennuis et recevoir d'elle une familière et douce consolation, » mais qu'il se refusait impitoyablement à ce que cette maîtresse devînt reine de France. Or, c'était le plus ardent désir de la sultane, et c'était aussi la pensée deHenri IV. Citons ici une page très-vraie, très-piquante des *Causeries du lundi* : « A Rennes (1598), quand le roi, qui songeait sérieusement à épouser Gabrielle et qui, depuis quelque temps, voulait s'en ouvrir à Sully sans l'oser, s'arma à la fin de courage et, emmenant son serviteur dans un jardin, le retint à causer durant près de trois heures d'horloge, on assiste à une conversation à la fois politique et des plus plaisantes. Henri commence en marquant son intention : « Allons nous promener, nous deux seuls, lui » dit-il en lui prenant la main et passant familièrement, selon sa coutume, ses doigts » entre les siens; j'ai à vous entretenir lon» guement de choses dont j'ai été quatre fois » tout près de vous parler; mais toujours me » sont survenues, en ces occasions, diverses » fantaisies en l'esprit qui m'en ont empêché. » A présent je m'y suis résolu. » Il n'arrive pourtant au sujet même qu'après une demiheure au moins, durant laquelle il parle encore d'autres affaires; après quoi, venant au point indiqué, y venant par de nouveaux circuits, énumérant ses fatigues et les peines qu'il s'est données pour parvenir au trône et pour rétablir l'Etat, il montre que tout cela n'est rien encore et n'aboutira à rien de solide et de durable s'il ne se procure des héritiers. Mais, cette nécessité des héritiers admise et le divorce avec la reine Marguerite étant aussi chose convenue et déjà ménagée en secret auprès du pape, quelle femme prendre et de qui faire choix? Ici Henri IV plaisante, selon son usage, et mêle à sa consultation de roi ses saillies de Béarnais.

« Pour lui, le plus grand des malheurs de la vie serait « d'avoir une femme laide, mau» vaise et despote. Que si l'on obtenoit des » femmes par souhait, afin de ne me repentir » point d'un si hasardeux marché, ajoute-t-il, » j'en aurois une laquelle auroit, entre autres » bonnes parties, sept conditions principales, » à savoir : beauté en la personne, pudicité en » la vie, complaisance en l'humeur, habileté » en esprit, fécondité en génération, éminence » en extraction et grands Etats en possession. » Mais je crois mon ami, que cette femme est » morte, voire peut-être n'est pas encore née » ni prête à naître, et, partant, voyons un peu » ensemble quelle fille ou femme dont nous » avons ouï parler seroit à désirer pour moi, » soit dehors, soit dedans le royaume. »

» Cela posé, il énumère et parcourt la liste de toutes les personnes royales et d'extraction souveraine qui sont à marier; il épuise, comme on dirait, l'*Almanach de Gotha* de son temps, distribuant à droite et à gauche des lardons et voyant à toutes des impossibilités. Au dedans du royaume, il cherche encore parmi les princesses; il nomme sa nièce de Guise, sa cousine de Rohan, la fille de sa cousine de Conti; à toutes il trouve des inconvénients, et conclut à la normande, en disant : « Mais quand elles m'agréeroient tou» tes, qui est-ce qui m'assurera que j'y rencon» trerai conjointement ces trois principales » conditions que j'y désire, et sans lesquelles » je ne voudrois point de femme, à savoir; » qu'elles me feront des fils, qu'elles seront » d'humeur douce et complaisante, et d'esprit » habile pour me soulager aux affaires séden» taires et pour bien régir mes Etats et mes » enfants, s'il venoit faute de moi avant qu'ils » eussent âge?... »

» Sully n'est pas dupe de cette espèce de consultation de Panurge, et il le fait sentir au roi : « Mais, quoi? sire, lui répond-il, que » vous plaît-il d'entendre par tant d'affirma» tives et de négatives, desquelles je ne sau» rais conclure autre chose, sinon que vous » désirez bien être marié, mais que vous n» trouvez point de femmes en terre qui vou » soient propres? Tellement qu'à ce compte il » faudroit employer l'aide du ciel afin qu'il fît » rajeunir la reine d'Angleterre et ressuscitert » Marguerite de Flandre, Mlle de Bourgogne, » Jeanne la Folle, Anne de Bretagne et Marie » Stuart, toutes riches héritières, afin de vous » en mettre au choix. » Et, se faisant gausseur à son tour, il propose pour dernier moyen de faire publier par tout le royaume « que tous » les pères, mères ou tuteurs qui auroient de » belles filles de haute taille, de dix-sept à » vingt-cinq ans, eussent à les amener à Paris, » afin que sur icelles le roi élût pour femme » celle qui lui agréeroit. » Et il poursuit en détail ce conseil gaillard avec toutes sortes d'enjolivements. Bref, le roi insistant toujours sur ces trois conditions dont il veut être sûr à l'avance : que la femme en question soit belle, qu'elle soit d'humeur douce et complaisante, et qu'elle lui fasse des fils; Sully, de son côté, tenant bon et se retranchant à dire qu'il n'en connaît pas avec certitude de telles, et qu'il faudrait en avoir fait l'essai au préalable pour savoir ces choses, Henri finit par livrer son mot, le mot du cœur : « Et que di» rez-vous si je vous en nomme une? » Sully fait l'étonné et n'a garde de deviner; il n'a pas assez d'esprit pour cela, assure-t-il. « O la » fine bête que vous êtes! dit le roi. Mais je » vois bien où vous en voulez venir et, faisant » ainsi le niais et l'ignorant, c'est en intention » de me la faire nommer, et je le ferai. » Et il nomme sa maîtresse Gabrielle comme réunissant évidemment les trois conditions : « Non pour cela, ajoute-t-il un peu honteuse» ment et en faisant retraite à demi, non que » je veuille dire que j'aie pensé à l'épouser, » mais seulement pour savoir ce que vous en » diriez si, faute d'autre, cela me venoit quel» que jour en fantaisie. » On voit quelle vive et vraie conversation il s'est tenu entre le roi et Sully dans ce jardin de Rennes; il n'y a manque, pour faire une excellente scène de comédie historique, que d'avoir été racontée par les secrétaires un peu plus légèrement. »

Malgré Sully, malgré de Thou et quelques vrais et sincères compagnons du roi, il est permis de croire que la favorite serait parvenue où la poussait son ambition, qu'elle aurait réussi à se faire épouser. Déjà elle avait gagné à sa cause un grand nombre de personnages influents, entre autres Mayenne et le chancelier de Cheverny. Des personnes de grand mérite et de haute vertu, surtout parmi les protestants, la sœur du roi, la princesse douairière d'Orange, fille de Coligny et veuve de Guillaume le Taciturne, favorisaient les vues de Gabrielle dans la prévision des funestes conséquences qu'aurait le mariage du roi avec une fille de maison souveraine catholique.

Les choses en étaient là. Gabrielle gagnait chaque jour du terrain, chaque jour montait un degré du trône ambitionné, lorsqu'une mort foudroyante l'enleva, le jeudi saint 8 avril 1599. Elle était à la fin d'une grossesse; prise tout à coup d'une attaque que les historiens qualifient d'apoplexie, elle accoucha le lendemain d'un enfant mort et expira après trente-deux heures d'affreuses convulsions, qui l'avaient tellement défigurée, assure Sainte-Foix, qu'on ne pouvait plus voir sans horreur ce visage naguère si charmant. Cette mort étrange excita bien des soupçons; Sismondi (*Histoire des Français*) laisse supposer que Gabrielle fut empoisonnée par le grand-duc de Toscane dans une maison du financier Zamet, qui lui avait donné à dîner ce jour-là. Le grand-duc de Toscane était l'oncle de Marie de Médicis, dont on négociait à cette époque le mariage avec Henri IV.

On raconte qu'un jour Gabrielle regardait des portraits de princesses à marier; arrivée devant celui de la jeune princesse de Florence, elle dit à d'Aubigné, qui l'accompagnait : « Celle-là me fait peur. »

Gabrielle avait donc des rivales; elle avait aussi des ennemis : les uns loyaux — nous avons vu Sully à l'œuvre — les autres agissant bassement et tortueusement. Le lendemain de la mort de la favorite, on vit paraître un pamphlet en vers, intitulé *Dialogue*, qui fait parler l'ombre de Gabrielle, venue de l'enfer pour confesser ses crimes :

> De mes parents l'amour voluptueuse
> Et de mes sœurs l'ardeur incestueuse
> Rendent assez mon lignage connu.
> De l'exécrable et malheureuse Atrée
> Est emprunté notre surnom d'Estrée,
> Nom d'adultère et d'inceste venu, etc., etc.

Henri IV lui-même oublia bientôt sa maîtresse. Toutefois, il faut convenir qu'il y mit quelque pudeur. A la nouvelle de sa mort, il prit le deuil et la cour le prit aussi; pendant plusieurs jours, il ne voulut garder auprès de lui que ceux des courtisans qui avaient le plus particulièrement connu Gabrielle et qui pouvaient lui parler d'elle; enfin, à la lettre de condoléance que lui écrivit sa sœur Catherine il répondit, le 15 avril : « La racine de mon amour est morte, *elle ne rejettera plus.* » Serment d'amant vaut un serment d'ivrogne. Un soir, au détour d'une allée de Fontainebleau, il rencontre Henriette d'Entragues, et la racine de son amour rejette, et il

oublie celle qu'il pleurait encore la veille; il l'oublie si bien qu'il écrit une promesse de mariage à sa nouvelle conquête, le 1er octobre. Il est vrai que ces promesses ne tiraient pas trop à conséquence. Il en avait fait une à Gabrielle, une autre à Corisandre, cette dernière écrite avec son sang..., et bien d'autres sans doute encore.

Enfin, l'année suivante, Henri IV épousait Marie de Médicis, et, sur le front, dans les cheveux, autour du cou de la jeune reine, on put reconnaître les diamants de la belle Gabrielle : Henri IV les avait retenus aux héritiers, en les désintéressant, pour en faire les joyaux de la couronne.

Henri IV eut de Gabrielle deux fils : César, duc de Vendôme, dont nous avons parlé, et qui naquit en 1594 au château de Coucy; puis Alexandre, chevalier de Vendôme, dont le baptême fut célébré à Saint-Germain avec les honneurs réservés aux enfants de France; enfin une fille, Catherine-Henriette, mariée à Charles de Lorraine, et qui était née à Rouen, lorsque Henri IV venait de tenir en cette ville l'assemblée des notables.

A propos de ces enfants, tous légitimés, à propos surtout du premier, il nous revient en l'esprit ce que, d'après Bassompierre, nous racontions au commencement. Tallemant des Réaux ne contredit point Bassompierre, au contraire : il dit que Gabrielle, devenue maîtresse du roi, n'en continuait pas moins ses faveurs au duc de Bellegarde, auquel, comme nous l'avons dit, Henri IV l'avait enlevée, et, à l'appui de ce qu'il avance, il raconte l'anecdote suivante : « Le maréchal de Baslin, voulant empêcher le roi d'épouser Gabrielle, lui offrit de surprendre celle-ci avec Bellegarde. En effet, une nuit, à Fontainebleau, il fit lever le roi; mais, quand il fallut entrer dans l'appartement de la duchesse, le roi lui dit : « Cela la fâcherait trop. »

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : *Amours de Henri IV, avec ses lettres galantes à la duchesse de Beaufort et à la marquise de Verneuil* (Amsterdam, 1764, 2 vol. in-12); la *Belle Gabrielle*, ou les *Amours de Henri IV, suivis de lettres de ces deux amants, de poésies du roi de France et de notes historiques*, par P. Colau (Paris, 1815, et 1816, in-18); *Notice sur Agnès Sorel, Diane de Poitiers et G. d'Estrées*, par Quintin Craufurd (Paris, 1819, in-8o, portr.); *Mémoires de G. d'Estrées, duchesse de Beaufort*, par E.-L. de Lamothe-Langon (Paris, 1829, 2 vol. in-8o); *Amours et galanteries des rois de France*, par Saint-Edme (Paris, 1829, 2 vol. in-8o); *Sur le mariage de Gabrielle d'Estrées avec M. de Liancourt*, par Berger de Xivrey (Paris, 1862, in-8o, extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*). Consultez encore les *Nouveaux mémoires* de Bassompierre; les *Œconomies royales* de Sully; les *Historiettes* de Tallemant des Réaux; l'*Histoire de France* de Mézeray; E. Fréville, dans la *Biblioth. de l'Ecole des chartes* (tome III); les *Causeries du lundi*, par Sainte-Beuve (tome VIII); Niel, *Portraits des personnages français les plus illustres du* XVIe *siècle*, etc.

ESTRÉES (François-Annibal, duc D'), maréchal de France, frère de la précédente, né en 1573, mort en 1670. Il avait embrassé l'état ecclésiastique et était déjà, depuis 1594, évêque de Noyon, lorsque, son frère aîné étant mort, il leva un régiment, sous le nom de marquis de Cœuvres, et échangea la mitre contre un casque. Sa sœur était alors toute-puissante; il va donc sans dire que son avancement fut rapide. Il devint lieutenant général, gouverneur de Laon, puis, sous Louis XIII, ambassadeur à Rome (1621) et en Suisse, où il rendit, les armes à la main, la Valteline aux Grisons, et reçut le bâton de maréchal de France (1626). Envoyé peu après en Italie, d'Estrées y fit une expédition malheureuse, ne put défendre Mantoue contre les impériaux, passa en Allemagne, où il prit Trèves (1632), revint à Rome comme ambassadeur (1636), et y usa de tout, même de la violence, pour faire élire Grégoire XV. A l'avénement de Louis XIV, il remplit les fonctions de connétable pour la cérémonie du sacre, vit alors son marquisat de Cœuvres érigé en duché-pairie sous le nom de d'Estrées (1648), devint gouverneur de l'Ile-de-France et ne s'y appauvrit pas. A l'âge de quatre-vingt-treize ans, le duc se maria, en troisièmes noces, à Mlle Manicamp, qui fit bientôt une fausse couche, ce qui égaya beaucoup les contemporains. François d'Estrées était un intrigant peu scrupuleux, mais qui avait une qualité précieuse, celle de dire la vérité à tout le monde, même à ceux à qui personne ne la dit. Nous en donnons pour preuve le récit suivant, emprunté à Segrais : « Des courtisans s'entretenaient un jour devant le roi Louis XIV, qui n'avait alors que quinze ans environ, du pouvoir absolu des empereurs turcs, et rapportaient plusieurs actions qu'ils faisaient en vertu de ce pouvoir. « Voilà, dit le roi, qui s'appelle régner. » Le maréchal d'Estrées, qui était présent, ne pouvant souffrir que le roi approuvât cette conduite à cause de la conséquence, repartit : « Mais, sire, deux ou trois de ces empe» reurs ont été étranglés de mon temps. » Le maréchal de Villeroi, gouverneur du roi, qui était un peu éloigné, mais qui n'avait pas laissé que d'entendre ce que le maréchal d'Estrées venait de dire, fendit la presse et le remercia fort de la généreuse liberté avec laquelle il venait de parler au roi, et blâma la lâcheté de ceux qui l'entretenaient de ces sortes de choses. »

Le maréchal d'Estrées a écrit des *Mémoires de la régence de Marie de Médicis* (Paris, 1666, in-18); un *Récit du conclave dans lequel Grégoire XV fut élu pape en* 1621, et une *Relation du siége de Mantoue en* 1629.

ESTRÉES (Jean duc D'), vice-amiral, maréchal de France, duc et pair, fils du précédent, né en 1624, mort à Paris en 1707. Il servit d'abord comme volontaire dans l'armée de terre. Pourvu bientôt d'un brevet de colonel, la seconde année de l'avénement de Louis XIV, il montra la plus grande intrépidité au siége de Gravelines par Gaston d'Orléans, oncle du roi, et reçut même en cette circonstance deux blessures qui le laissèrent estropié de la main et du bras droits. D'Estrées assista ensuite à la grande victoire que Condé remporta, le 20 août 1648, à Lens sur les impériaux et les Espagnols. Elevé l'année suivante au grade de maréchal de camp, il prit part, en cette qualité, aux guerres civiles de la Fronde, et servit dans l'armée royale au blocus de Paris et à l'attaque du pont de Charenton. A Arras, dans la mémorable journée du 25 août 1654, il força l'un des premiers les lignes des impériaux et des Espagnols commandés par Condé, et contraignit celui-ci à lever le siége de la place. Nommé lieutenant général à la suite de cette affaire, il couvrit, en 1656, la retraite de Turenne, forcé à son tour par Condé de lever le siége de Valenciennes, et fut fait prisonnier avec le maréchal de La Ferté.

A la conclusion de la paix des Pyrénées (1659), d'Estrées revint en France et songea à entrer dans la marine, vers laquelle commençaient à se tourner les efforts sérieux de Louis XIV et de ses ministres. Toutefois, la guerre s'étant rallumée entre la France et l'Espagne, et l'Angleterre s'en étant mêlée, Jean d'Estrées servit encore quelque temps sur terre et accompagna Louis XIV et Turenne dans la glorieuse campagne de Flandre. Peu après, d'Estrées, quittant décidément les camps pour la mer, obtint d'être envoyé avec une escadre en Amérique pour s'y opposer aux tentatives des Anglais sur les colonies françaises. Mais il avait été prévenu par le commandeur de Sales, neveu de saint François de Sales, qui avait battu les ennemis dans l'île Saint-Christophe, et par le lieutenant général Lefèvre de La Barre, qui avait remporté, en 1667, une victoire signalée sur une escadre anglaise. Jean d'Estrées n'en fut pas moins, à son retour d'Amérique, en 1669, nommé vice-amiral. L'année suivante, il fut envoyé sur les côtes de l'Afrique occidentale avec le vieux Duquesne pour second. L'illustre amiral parut médiocrement satisfait de se voir placé, après ses longs services, sous les ordres d'un gentilhomme, brave sans doute, mais peu expérimenté, et d'Estrées eut plus d'une fois à supporter ses boutades.

La guerre ayant éclaté en 1671 entre Louis XIV et Charles II d'Angleterre d'une part, et la république des Provinces-Unies de l'autre, le vice-amiral d'Estrées fut chargé du commandement de l'escadre blanche de la flotte anglo-française. A la bataille navale de Southwold, le 7 juin 1672, il soutint avec valeur le choc de l'avant-garde hollandaise, commandée par le lieutenant-amiral Baukaert, ce qui n'empêcha pas les Anglais de l'accuser, ou plutôt d'accuser Louis XIV d'avoir donné des ordres pour laisser détruire la flotte anglaise, accusation qui ne paraît pas être entièrement dénuée de fondement; car il est présumable que les intentions de Louis XIV étaient de ruiner l'une par l'autre les deux marines hollandaise et anglaise. Quoi qu'il en soit, la victoire resta incertaine, et la nuit sépara les deux flottes. En 1673, à la bataille de Walcheren, livrée à un an d'intervalle, jour pour jour, par les flottes confédérées de France et d'Angleterre aux Hollandais, d'Estrées, toujours à la tête de l'escadre blanche, mais placée alors au corps de bataille, eut affaire à Ruyter et à Corneille Tromp. Ce jour-là, on ne put plus l'accuser de mollesse ni d'indécision. Ce fut par son escadre que l'action commença et par elle aussi qu'elle finit. Le contre-amiral Spragg, à l'arrière-garde, aurait succombé sous les efforts de Tromp, si d'Estrées ne s'était joint au prince Rupert pour le dégager. Ruyter dut battre en retraite, ce qu'il fit en bon ordre, du reste. Sept jours plus tard, le 14 juin, eut lieu une troisième bataille, qui commença tard et que la nuit, qui survint bientôt, rendit fort indécise. Les Anglais, volontairement ou non, secondèrent fort mal à leur tour leurs alliés, et d'Estrées dut se dégager avec ses propres forces d'une position assez critique où l'avait mis l'abandon des Anglais. Il se plaignit vivement au prince Rupert et fit infliger un blâme sévère au contre-amiral Spragg. Enfin, le 11 août de la même année, une quatrième bataille fut livrée, indécise comme les trois précédentes. D'Estrées se trouva, avec l'avant-garde, opposé à Baukaert. Il soutint le choc victorieusement; mais le prince Rupert et le contre-amiral Spragg, vivement pressés, le premier par Ruyter et le second par Tromp, étaient sur le point d'être battus si d'Estrées n'était enfin venu les dégager.

C'est à la suite de cette rude campagne que d'Estrées, rendant hommage à l'admirable génie de son principal adversaire, écrivit à Colbert que Ruyter lui avait donné de belles leçons et qu'il payerait « volontiers de sa vie la gloire que ce grand maître dans l'art de la marine venait de s'acquérir. » L'alliance anglo-française ne pouvait durer, avec les soupçons qui régnaient des deux côtés. Aussi, en 1674, Charles II ayant fait la paix avec la Hollande, d'Estrées fut chargé d'aller dans les mers d'Amérique avec une escadre de six vaisseaux et trois frégates pour y continuer la lutte contre l'escadre du vice-amiral hollandais Binkes. Arrivé en Amérique en décembre 1676, d'Estrées débuta par reprendre, l'épée à la main, l'île de Cayenne, dont les Hollandais s'étaient emparés. Au mois de février de l'année suivante, il cingla vers l'île de Tabago, dans le port de laquelle se trouvait embossée l'escadre de Binkes. Il débarqua des troupes pour investir le fort de Tabago par terre, et lui-même força l'entrée du port pour aller offrir le combat aux Hollandais. Le *Glorieux*, vaisseau amiral français, arriva droit sur le vaisseau contre-amiral hollandais, l'aborda et l'enleva en moins d'un quart d'heure; mais l'incendie causé par le feu épouvantable des batteries de la côte et de tous les vaisseaux des deux escadres, qui, rassemblés sur un étroit espace, se canonnaient à bout portant, ne tarda pas à se mettre sur le vaisseau contre-amiral d'où il se communiqua au *Glorieux*. Grièvement blessé à la tête en deux endroits, d'Estrées ne fut sauvé que par le dévouement d'un garde-marine nommé Bertier et d'un matelot, qui se jetèrent à la nage et allèrent enlever une chaloupe aux Hollandais jusque sous l'éperon d'un de leurs vaisseaux. La perte des Français fut grande dans cette journée, mais celle des Hollandais plus grande encore; de leur escadre il ne resta que deux vaisseaux, entièrement désemparés. Toutefois, d'Estrées renonça pour cette année à conquérir Tabago. Il fit voile vers la Grenade, y établit un hôpital pour les blessés, y fit radouber son escadre, gagna la Martinique, puis revint en France au mois de juin 1677.

A la fin de cette même année, il se remit à la mer et cingla vers Tabago. En chemin, il enleva aux Hollandais, dans l'Afrique occidentale, les îles d'Arguin et de Gorée, ainsi que les comptoirs de Rufisque, de Portudal et de Jaal. Le 7 décembre, il mouilla devant Tabago, dont il s'empara sans rencontrer d'obstacle sérieux. La garnison se rendit prisonnière de guerre. Après ce premier succès, d'Estrées voulut enlever Curaçao, la dernière île que possédassent les Hollandais aux Antilles; mais son opiniâtreté et son inexpérience maritime amenèrent une catastrophe épouvantable. Les dix-sept vaisseaux qui formaient son escadre touchèrent pendant la nuit, au mois de mai 1678, sur les rochers des îles d'Aves. Un seul vaisseau, une flûte de charge, deux brûlots et l'hôpital de l'armée échappèrent au naufrage. Ils servirent à recueillir les équipages, avec l'aide du célèbre flibustier Grammont, qui survint fort à propos. Toutefois, 300 hommes périrent dans ce naufrage. Malgré cette déplorable catastrophe, le vainqueur de Tabago fut nommé, trois ans après le glorieux traité de Nimègue, en 1681, maréchal de France. Il est le premier marin français qui ait été revêtu de cette dignité; il n'en garda pas moins celle de vice-amiral du Ponant, dont il obtint même la survivance pour son fils, Victor-Marie d'Estrées.

En 1686, le maréchal d'Estrées reçut l'ordre de bombarder Tripoli de Barbarie, comme Duquesne l'avait fait d'Alger. Les Tripolitains demandèrent bientôt la paix. D'Estrées exigea d'eux qu'ils payassent les frais de la guerre et rendissent les esclaves chrétiens. Il alla ensuite menacer Tunis, qui demanda la paix et rendit aussi les chrétiens enlevés par les corsaires de cette ville. Enfin, en 1688, les Algériens ayant recommencé les hostilités, d'Estrées fut envoyé contre eux au mois de juin et bombarda la ville. Ce fut sa dernière expédition. Nommé chevalier du Saint-Esprit et vice-roi d'Amérique, titre, du reste, purement honorifique, d'Estrées fut enfin chargé du gouvernement de Bretagne. Plusieurs lettres du duc d'Estrées ont été publiées par M. Monmerqué à la suite des *Mémoires* du marquis de Villette.

ESTRÉES (César, cardinal D'), prélat et diplomate français, frère du précédent, né à Paris en 1628, mort en 1714. Très-jeune encore, il fut nommé évêque de Laon, et gagna le chapeau de cardinal (1674) en négociant avec habileté, entre le pape et les coryphées des jansénistes, la trêve connue sous le nom de *paix de l'Eglise*. En 1676, il assista au conclave où fut élu le pape Innocent XI et contribua beaucoup à cette élection; puis il fut chargé d'une mission diplomatique en Bavière, se démit de son évêché de Laon (1680), et retourna à Rome pour négocier l'affaire de la régale. Bien que prince de l'Eglise, le cardinal d'Estrées se montra fort dévoué aux intérêts de la France, défendit avec chaleur contre le pape les prérogatives de son souverain, et conclut, en 1693, un traité avantageux à son pays. Chargé, en 1700, d'accompagner Philippe V en Espagne, il s'attira l'antipathie de la princesse des Ursins, qui obtint son rappel au bout de trois ans. De retour en France, en 1704, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. D'Estrées était depuis 1656 membre de l'Académie française, bien qu'il n'eût jamais rien publié, ce qui n'a pas empêché Ménage de le faire « docteur au Parnasse entre les premiers. » Les vers de la *Violette*, dans la *Guirlande de Julie*, sont de lui ou de Desmarets. On lui doit aussi quelques épigrammes, recueillies par Colletet. D'après d'Alembert, il écrivit des vers galants pour Mme de Maintenon, lorsqu'elle fut devenue la favorite du roi.

ESTRÉES (Victor-Marie, duc D'), maréchal de France et vice-amiral, ministre d'Etat, fils du maréchal et vice-amiral Jean d'Estrées, né à Paris en 1660, mort dans la même ville en 1737. Après avoir fait des études brillantes dans un collége de jésuites et avoir montré, dès son enfance, une rare aptitude pour les lettres et pour les sciences, il fit sa première campagne comme simple volontaire dans le régiment de Picardie, fut nommé, en 1678, enseigne-colonel dans le même régiment, et assista à trois siéges dans l'armée du maréchal duc de Créqui. L'année suivante, Victor-Marie d'Estrées eut l'honneur de voir Louvois et Seignelay se disputer ses services. Le dernier lui ayant offert immédiatement le grade de capitaine de vaisseau et, en perspective, la survivance de la vice-amirauté du Ponant, d'Estrées opta pour la marine; il n'avait pas alors plus de dix-huit ans. Le jeune capitaine débuta sous les ordres de son père et fit avec lui diverses campagnes dans les mers d'Amérique. En 1682 et 1683 il servit sous les ordres du grand Duquesne, et prit part aux deux bombardements d'Alger, en août et en septembre 1682, et en juin, juillet et août 1683. Quand les hostilités menacèrent de recommencer avec la maison d'Autriche, après la paix de Nimègue, d'Estrées fut chargé, avec trois vaisseaux dont on lui donna le commandement, d'aller au-devant d'une flotte marchande qui revenait du Levant, et pour laquelle on craignait quelque coup de main de la part des forces navales ennemies. Il passa, à son retour au, milieu de celles-ci et ramena son convoi intact.

En 1684, bien qu'il n'eût encore que vingt-quatre ans, d'Estrées reçut la survivance de la charge de vice-amiral du Ponant, que possédait son père, ainsi que le grade de lieutenant général, mais à condition qu'il servirait encore deux ans comme capitaine et trois autres années comme chef d'escadre. En 1688, il commanda une division dans l'armée navale du comte de Tourville. Il fit voile pour Alger avec cet amiral et le maréchal de Châteaurenault, et prit part au combat que Tourville livra au vice-amiral Papachim, par le travers d'Alicante. Le vice-amiral Papachim avait avec lui 2 vaisseaux de guerre espagnols, dont l'un avait 65 canons et 500 hommes d'équipage, et l'autre 54 canons et 300 hommes. Tourville, Châteaurenault et d'Estrées n'avaient que leurs trois vaisseaux, tous trois de forces très-inférieures; le principal, que montait Tourville, était de 54 canons; celui de d'Estrées n'en avait que 38. Tourville ayant fait demander le salut au vice-amiral Papachim, selon l'ordre formel du roi, qui enjoignait à tous les officiers de la marine royale d'obtenir, de gré ou de force, le salut des vaisseaux espagnols, et celui-ci l'ayant refusé, le combat s'engagea. Pendant que Tourville et Châteaurenault réduisaient le principal vaisseau espagnol à capituler, d'Estrées attaquait seul le second, l'abordait avec une décision héroïque et l'enlevait l'épée à la main. Dans cette extrémité, le vice-amiral Papachim salua le pavillon français de 9 coups de canon comme préliminaires de paix.

Après ce combat, d'Estrées s'en fut rejoindre son père, avec qui il prit part au troisième bombardement d'Alger. La guerre ayant été déclarée à l'Allemagne sur ces entrefaites, d'Estrées demanda à suivre, comme volontaire, le dauphin au siége de Philippsbourg (1688), et assista, dans cette campagne, aux opérations de l'illustre Vauban. En 1690, il reçut le commandement de l'avant-garde de la flotte du comte de Tourville. Cette flotte, qui avait ordre d'aller chercher et de combattre les forces navales combinées d'Angleterre et de Hollande, appareilla de Brest le 23 juin. D'Estrées rencontra la flotte ennemie le 10 juillet, à la hauteur de Beachy-Head, sur les côtes d'Angleterre. Le combat s'engagea à dix heures du matin. D'Estrées, qui commandait l'avant-garde, eut à répondre au feu de l'amiral hollandais Herbert, comte de Torrington. Une des divisions d'Herbert, que commandait l'amiral bleu Russel, s'attacha avec acharnement aux bâtiments les plus faibles de l'arrière-garde française et réussit un moment à en faire plier quelques-uns; mais les autres, animés par la présence et l'exemple de d'Estrées, repoussèrent vivement les Anglais et rétablirent le combat. A trois heures, la flotte anglo-hollandaise était en fuite. Dans son rapport, daté du lendemain de la bataille, Tourville fit le plus grand éloge de la conduite de d'Estrées.

Voulant profiter de sa victoire pour aller jeter la terreur sur les côtes d'Angleterre, Tourville détacha de sa flotte plusieurs vaisseaux qu'il envoya croiser sur le littoral d'Irlande et dans le pas de Calais, et se dirigea avec le reste sur les côtes d'Angleterre pour

y effectuer une descente. Il choisit Tyngmouth pour y débarquer un détachement de 1,000 hommes (de 1,800 hommes, suivant une autre version), sous les ordres de d'Estrées, et, pendant que celui-ci allait mettre le feu à 12 vaisseaux qui étaient à l'ancre dans le port, il fit lui-même une fausse attaque du côté de Torbay. D'Estrées, dès qu'il fut à terre avec son détachement, courut droit à un retranchement que défendaient 150 hommes, y entra l'épée à la main et s'empara d'une batterie de trois pièces de canon, ainsi que d'un édifice voisin; puis, s'étant assuré de toutes les avenues par où les Anglais pouvaient revenir dans Tyngmouth, il se dirigea vers le port et mit le feu aux 12 vaisseaux qui s'y trouvaient, après avoir eu soin, toutefois, d'en enlever et d'en emporter les canons et les autres objets de prix. Quand les 12 vaisseaux furent entièrement consumés, d'Estrées opéra son rembarquement dans le plus bel ordre, sans avoir perdu un seul homme et presque à la vue de 6,000 hommes de troupes anglaises qui s'avançaient en toute hâte et qui n'étaient plus qu'à trois quarts de lieue. Cette expédition, si vigoureusement et si vivement conduite, n'avait duré que cinq heures.

L'année suivante (1691), d'Estrées sortit de Toulon en mars, à la tête de 12 vaisseaux, de 25 galères, de 3 galiotes et de 10 tartanes, et fit voile pour Villefranche, afin d'aller seconder par mer les opérations du maréchal de Catinat dans les États italiens du duc de Savoie. Il concourut ainsi à la prise de la ville, du château et de tout le comté de Nice. Il alla ensuite, avec 4 vaisseaux, 5 frégates et 3 galiotes à bombes, en compagnie du bailli de Noailles, qui avait 26 galères sous ses ordres, bombarder Oneille, puis Barcelone et Alicante, sur les côtes d'Espagne. Il jeta dans Barcelone 800 bombes, puis se dirigea sur Alicante, qu'il ruina de fond en comble. En rade d'Alicante, il eut connaissance d'une flotte espagnole composée de 17 vaisseaux, de 2 galères et de 3 brûlots. Il s'éloigna devant ces forces supérieures, mais en si bon ordre et avec une si ferme contenance, que les ennemis n'osèrent forcer de voiles pour le rejoindre et l'attaquer. Il rentra au port sans la moindre perte.

En 1692, d'Estrées reçut l'ordre de sortir de la Méditerranée avec 12 vaisseaux de guerre et d'aller rallier Tourville, chargé de faire passer le détroit à une expédition considérable destinée à rétablir Jacques II sur le trône de ses pères. Malheureusement, une furieuse tempête accueillit l'escadre de d'Estrées au moment où elle allait franchir le détroit de Gibraltar. Après avoir réparé ses avaries le plus promptement possible, d'Estrées remit à la voile, coula bas en chemin 14 bâtiments marchands, tant anglais que hollandais, et força 2 vaisseaux de guerre qui les escortaient à s'échouer et à s'incendier. Il arriva bientôt après à Brest; mais il était trop tard : Tourville était parti quelques jours auparavant, sur l'ordre formel du roi, pour aller livrer, avec des forces inférieures de moitié à celles de l'ennemi, la bataille de La Hogue, dont on connaît la funeste issue. D'Estrées fut accusé, bien à tort selon nous, de n'avoir pas suffisamment forcé de voiles et d'avoir ainsi contribué à cette défaite, que sa présence aurait certainement transformée en victoire.

Après le désastre de La Hogue, d'Estrées reçut l'ordre de retourner dans la Méditerranée, pour empêcher une flotte espagnole de débarquer des troupes à Gênes; il arriva trop tard encore, et ne put empêcher l'amiral Papachim de se retirer dans les ports du royaume de Naples après avoir débarqué 3,000 hommes à Gênes. L'année suivante (1693), d'Estrées sortit de Toulon avec 22 vaisseaux et 30 galères, commandées par le bailli de Noailles, pour aller seconder par mer le maréchal de Noailles, qui faisait le siége de Roses (ou Rosas) en Catalogne. La place ayant capitulé au bout de dix jours de siége, d'Estrées remit à la voile pour aller rejoindre Tourville au cap Saint-Vincent, sur la côte de Portugal. Il n'arriva pas à temps pour prendre part à la glorieuse victoire de Lagos, où Tourville prit sa revanche de la malheureuse journée de La Hogue.

[illegible] trées reçut l'ordre d'aller appuyer par mer les opérations du duc de Vendôme en Catalogne. Il arriva devant Barcelone avec 20 vaisseaux de guerre et des bâtiments de transport chargés de canons, de mortiers et de munitions. Il lança sur la ville une grande quantité de bombes, qui incendièrent une partie des maisons, et débarqua 800 hommes, à la tête desquels il s'élança intrépidement dans les fortifications ennemies, l'épée à la main. Le 10 août 1697, le prince de Darmstadt, qui défendait Barcelone, capitula. Cette victoire ne contribua pas peu à la paix de Ryswick, après laquelle d'Estrées ramena [illegible] rins.

[illegible] livrer [illegible] dont [illegible] gré.

[illegible] fut chargé d'aller prendre à Barcelone, pour le transporter à Naples, le nouveau roi d'Espagne et des Deux-Siciles, Philippe V de Bourbon, petit-fils de Louis XIV. Il appareilla de Toulon le 25 mars 1702, avec 5 vaisseaux, et le 29 il mouillait dans le port de Barcelone. Le 5 avril, Philippe V s'embarquait sur le vaisseau amiral le *Foudroyant* et, le 18, il arrivait à Naples. Le jeune roi donna au comte d'Estrées, pour lui marquer sa satisfaction, le titre de grand d'Espagne de première classe. Louis XIV, ne voulant pas demeurer en reste, créa d'Estrées, en 1703, maréchal de France. Le père du nouveau maréchal vivait encore, et ce fut la première fois qu'on vit ensemble deux maréchaux dans la même famille. Pour se distinguer de son père, d'Estrées prit le titre de maréchal de Cœuvres, du nom d'une de ses terres située dans les environs de Soissons; il était alors dans sa quarante-troisième année. En 1704, le maréchal de Cœuvres prit une part glorieuse à la campagne navale qui se termina par la bataille de Malaga. La flotte française appareilla de Toulon le 22 juillet, sous le commandement en titre du jeune comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et grand amiral de France, mais en réalité sous celui de d'Estrées. Elle se composait de 49 navires de guerre, de 24 galères et d'une trentaine de bâtiments légers. Le 24 août, la flotte française rencontra dans la Méditerranée, à la hauteur de Velez-Malaga, l'armée navale anglo-hollandaise, commandée par l'amiral anglais George Rooke et forte de 55 vaisseaux de guerre, sans compter les brûlots, les galiotes à bombes et 18 bâtiments légers. L'action s'engagea à dix heures du matin d'une manière très-vive. Le lieutenant général Villette-Mursai et son matelot Ducasse, qui commandaient l'avant-garde française, forcèrent celle des ennemis à la retraite. Au corps de bataille, d'Estrées et le comte de Toulouse repoussèrent également l'amiral Rooke. Enfin, à l'arrière-garde, le lieutenant général de Lauzun mit dans le plus grand désordre l'arrière-garde ennemie, composée de Hollandais et commandée par Kallemburg. Le combat finit au commencement de la nuit. La flotte française ne poussa pas plus loin sa victoire et retourna désarmer à Toulon. A la suite de cette campagne, Philippe V envoya à d'Estrées son portrait enrichi de diamants, avec l'ordre de la Toison d'or, et le nomma lieutenant général des mers d'Espagne. Louis XIV, de son côté, lui donna les insignes de ses ordres. En 1707, Jean d'Estrées étant mort, le maréchal de Cœuvres prit le nom de maréchal d'Estrées et succéda à son père dans la vice-amirauté du Ponant, dans le gouvernement du pays nantais, la lieutenance générale de Bretagne et la vice-royauté d'Amérique. Du reste, il ne reprit plus la mer. Après la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans, régent, nomma le maréchal d'Estrées président du conseil de marine nouvellement créé et l'éleva au rang de ministre d'État. En 1718, d'Estrées fit l'acquisition de l'île Sainte-Lucie, aux Antilles, dans le but d'y établir une colonie française; mais les Anglais, que cette tentative inquiétait, réussirent à faire retirer cette concession par le gouvernement du régent. Dès lors, d'Estrées se consacra exclusivement et s'abandonna tout entier à ses goûts pour les sciences et pour les lettres. Le maréchal d'Estrées possédait très-bien le latin et parlait la plupart des langues de l'Europe avec autant d'élégance que de facilité. Il fut reçu membre de l'Académie française en 1715, à la mort du cardinal d'Estrées, son oncle; puis, un peu plus tard, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il aimait avec passion les livres, les antiquités, les statues et les curiosités de toutes sortes. Saint-Simon rapporte qu'il passait ses journées à entasser volumes sur volumes dans son hôtel, à rassembler des plans, des cartes, des descriptions des ports de tous les pays du monde, des statues, des bas-reliefs antiques, des médailles, des pierres gravées, et à thésauriser enfin toutes les raretés possibles. Lorsque le czar Pierre le Grand vint à Paris, il alla visiter le maréchal d'Estrées à son château d'Issy, près de Paris, et, à son retour à Saint-Pétersbourg, il lui donna une marque de son estime et de son bon souvenir en lui envoyant avec son portrait des cartes et des plans, ainsi que les meilleurs ouvrages russes publiés sous son règne. Le maréchal d'Estrées mourut dans sa soixante-dix-septième année. Son éloge fut prononcé par un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

ESTRÉES (Jean D'), prélat français, frère du précédent, né en 1666, mort en 1718. Il entra dans l'état ecclésiastique et remplit plusieurs missions politiques en Espagne et en Portugal. Jean d'Estrées était un [illegible] courtisan. C'est lui qui disait un jour à Louis XIV, qui se plaignait de perdre ses dents : « Qui est-ce qui a des dents, sire? » En 1718, il fut nommé archevêque de Cambrai, mais il mourut avant d'avoir été sacré. S'il n'eut pas la chance de succéder à Fénelon comme évêque, il eut celle de succéder à Boileau comme académicien. Il n'avait rien fait pour mériter l'un ou l'autre honneur, mais d'Alembert juge que, pour remplacer un homme illustre, l'Académie avait besoin d'un nom respectable. On ne cite du *respectable* académicien ni une ligne de prose ni une ligne de vers.

ESTRÉES (Louis-Charles-César LETELLIER, marquis de COURTANVAUX, duc D'), maréchal de France, petit-fils de Louvois, né en 1697, mort en 1774. Il servit d'abord en Espagne à la tête d'un régiment (1719) sous le nom de *chevalier de Louvois*, prit part aux siéges de Fontarabie, de Saint-Sébastien, d'Urgel, puis fut envoyé avec son régiment à Wissembourg, (Alsace), où s'était réfugié le roi Stanislas. A cette époque, il osa demander au roi détrôné la main de sa fille; mais celui-ci exigea, pour consentir à cette union, que le chevalier obtînt le titre de duc, et le régent lui refusa cette grâce. Le chevalier de Louvois devint maréchal de camp en 1735, et prit le nom de marquis de Courtanvaux, qu'il échangea, en 1737, contre celui de comte d'Estrées, dont il venait d'hériter du chef de sa mère. Il combattit de 1741 à 1744 sous le maréchal de Belle-Isle, fut ensuite nommé lieutenant général et contribua puissamment, en cette qualité, à la victoire de Fontenoy (1748). Créé maréchal de France en 1757, il battit la même année le duc de Cumberland près de Hastembeck, mais dut aussitôt céder le commandement au duc de Richelieu, que des intrigues de cour avaient fait nommer à sa place. Il fut fait ministre d'État en 1758 et créé duc en 1763. Il mourut sans laisser de postérité.

ESTRÉES-SAINT-DENIS, bourg et comm. de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. O. de Compiègne; pop. aggl., 1,342 hab. — pop. tot., 1,364 hab. Fabriques de cordes, de toiles, de briques. Commerce de chevaux et de vaches flamandes.

ESTRELAGE s. m. (è-stre-la-je — du lat. *sextariale*, setier). Anc. fin. Droit perçu sur chaque setier de certaines denrées.

— Féod. Droit perçu par certains seigneurs sur les voitures chargées de sel qui traversaient leurs terres.

ESTRELDE s. f. (è-strèl-de — altérat. d'*astrild*, nom vulgaire d'une des espèces du genre). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des moineaux, et dont l'espèce type est appelée aussi sénégali rayé.

ESTRELDINÉ, ÉE adj. (è-strèl-di-né — rad. *estrelde*). Ornith. Qui ressemble à une estrelde.

— s. m. pl. Famille de passereaux conirostres, remarquables par le vif éclat de leurs couleurs.

— **Encycl.** La famille des *estreldinés* renferme un grand nombre de genres, tous jolis de plumage et faisant l'ornement de nos volières sous les noms de sénégalis, de bengalis, etc., bien qu'ils soient répandus surtout en Asie et en Afrique, ainsi que dans plusieurs îles adjacentes, telles que Madagascar, Bourbon, l'île de France, Java, etc. Toutes les espèces de cette famille sont des oiseaux familiers et destructeurs, en un mot de vrais moineaux. Ils s'approchent des cases, viennent jusqu'au milieu des villages et se jettent par grandes troupes dans les champs semés de millet, car ils aiment cette graine de préférence à toute autre; ils aiment aussi à se baigner. Les voyageurs disent que les nègres mangent certains petits oiseaux tout entiers, avec leurs plumes, et que ces oiseaux ressemblent aux linottes. Les sénégalis doivent être du nombre; car, au temps de la mue, ces oiseaux ressemblent aux linottes. On les prend au Sénégal sous une calebasse qu'on pose à terre, la soulevant un peu et la tenant dans cette situation par le moyen d'un support léger auquel est attachée une longue ficelle; quelques grains de millet servent d'appât; les sénégalis accourent pour manger le millet; l'oiseleur, qui est à portée de tout voir sans être vu, tire la ficelle à propos et prend tout ce qui se trouve sous la calebasse, bengalis, sénégalis, petits moineaux noirs à ventre blanc, etc. Ces oiseaux se transportent assez difficilement et ne s'accoutument qu'avec peine à un autre climat; mais, une fois acclimatés, ils vivent jusqu'à six ou sept ans, c'est-à-dire autant et plus que certaines espèces indigènes : on est même venu à bout de les faire nicher en Hollande, et sans doute on aurait le même succès dans des contrées encore plus froides, car ces oiseaux ont les mœurs très-douces et très-sociables; ils se caressent souvent, se perchent très-près les uns des autres, chantent tous à la fois et mettent de l'ensemble dans cette espèce de chœur. On ajoute que le chant de la femelle n'est pas fort inférieur à celui du mâle.

Les uns n'ont qu'une simple mue, les autres une mue double, c'est-à-dire une mue réelle par chute et renouvellement de plumes, et une mue apparente par mutation progressive des couleurs du jeune âge en celles de l'adulte. Cette dernière mue est un fait constant aujourd'hui, malgré ce qu'en a pu dire Mauduyt, qui ne voulait pas en croire même ses yeux.

ESTRELIN adj. (è-stre-lain). Métrol. Forme ancienne du mot STERLING.

ESTRELLA, rivière de l'Amérique centrale, État de Costa-Rica. Elle a sa source dans les montagnes situées au centre de cet État et tombe dans l'océan Pacifique, près de Quaypo, après un cours de 90 kilom.

ESTRELLA-DO-SUL, contrée très-accidentée du Brésil, prov. de Minas-Geraes. Elle est célèbre par la découverte qui y a été faite du gros diamant qui porte le même nom (Étoile du Sud).

ESTRELLA (PORTO-DA-), ville du Brésil, province et à 9 kilom. N. de Rio-Janeiro; 4,500 hab. Cette ville est située sur l'Inhomerin, à 5 kilom. de son embouchure, dans le fond de la baie de Nietheroy. C'est un port très-fréquenté et un entrepôt de commerce entre Rio-Janeiro et Minas-Geraes. Chambre municipale, justice de paix, tribunal de jury, délégation de police, écoles primaires pour les deux sexes.

La montagne qui se trouve en face de cette ville porte aussi le nom d'Estrella, ainsi qu'une partie de la Borborema à Rio-Grande-do-Norte, et une colonie fondée en l'année 1862, dans le municipe de Taquary, par des Brésiliens, des Allemands, des Danois et un Français. Cette colonie est florissante.

ESTRELLA (SERRA DA), chaîne de montagnes du Portugal, fort basse en général et de composition calcaire. Elle s'étend dans la province de Beira, à l'E., jusqu'à la sierra de Gata en Espagne, et à l'O. jusqu'à la limite septentrionale de l'Estramadure portugaise, point où elle rejoint la serra Alvayazere. Elle a une longueur d'environ 150 kilom., sur une largeur moyenne de 14 kilom.; son plus haut sommet ne dépasse pas 300 mètres. Elle est la continuation de la sierra espagnole de Guadarama et sépare le bassin du Tage de celui du Douro.

ESTRELLA (Jean-Cristoval CALVETE), littérateur espagnol qui vivait au XVIe siècle. Il s'attacha à la personne du fils de Charles-Quint et écrivit le récit d'un voyage qu'il fit en Belgique avec ce prince en 1549. Ce *Très-heureux voyage*, publié à Anvers (1552, in-fol.), est un livre fort curieux et même fort important pour l'étude des mœurs et des usages de l'époque. Estrella a produit quelques autres ouvrages moins considérables : *Encomium* (Anvers, 1560); *El tumulo imperial* (Valladolid, 1559, in-4o).

ESTREMADURE. V. ESTRAMADURE.

ESTREMERA, ville d'Espagne, prov. et à 46 kilom. S.-E. de Madrid, sur la rive droite du Tage; 3,195 hab. Commerce de grains et d'huile. Belle église.

ESTREMOS ou **ESTREMEZ**, ville de Portugal, prov. d'Alentejo, à 39 kilom. N.-E. d'Évora, à 149 kilom. E. de Lisbonne, au pied d'une colline, ramification de la serra de Portalegre; 5,200 hab. Fabrique de faïence et d'alcarazas. Commerce de quincaillerie; carrières de marbre de bonne qualité dans les environs. Place forte, défendue par une bonne citadelle, ch.-l. de la 7e division militaire, Estremos, bâtie en partie sur une hauteur, en partie dans une vallée fertile, se divise en ville haute et en ville basse; elle possède un vaste arsenal bien pourvu d'armes, des rues larges aboutissant à une grande place entourée de beaux bâtiments, trois églises et plusieurs couvents. ‖ Ville du Brésil, prov. de Rio-Grande-do-Norte, sur les bords du lac de Guajiru, à 25 kilom. N. de Natal et à 19 kilom. de la mer; 2,300 hab. Commerce de sucre, de coton et de bois de construction.

ESTRÈNE s. f. (è-strè-ne). Forme ancienne du mot ÉTRENNE. ‖ Redevance payée sous forme de don volontaire. ‖ Vieux mot.

ESTRIBILHO s. m. (è-stri-bi-llo; *ll* mll.). Chorégr. Danse portugaise, sur une mesure à 6/8. ‖ Chanson dont on accompagne cette danse.

ESTRICHÉ (Eustache-François GUÉRIN D'), comédien français qui épousa la veuve de Molière. V. GUÉRIN D'ESTRICHÉ.

ESTRIF s. m. (è-striff — du germanique : anc. haut allem. *strit*, combat; angl. *to strive*, combattre). Combat, dispute, querelle :

En cet *estrif* la servante tomba.

LA FONTAINE.

‖ Vieux mot. ‖ Or a dit aussi ÉTRIF et ESTRIS.

ESTRIF, IVE adj. (è-striff, i-ve. — V. l'étym. du mot précédent). Rétif. ‖ Vieux mot.

ESTRIGON, rivière de France. Elle prend sa source dans les landes de Sen (Landes), baigne Labrit, Brocas, Cère, Uchacq, et se perd dans la Midouze, à 6 kilom. en aval de Mont-de-Marsan, après un cours de 40 kilom.

ESTRIGUE s. m. (è-stri-ghe). Techn. Four où l'on met les glaces pour les recuire et les dresser.

ESTRIQUE s. f. (è-stri-ke. — Ce mot se rapporte au germanique : ancien allemand *strichan*, frotter, passer légèrement sur, raser; allemand *streichen*; anglais *strike*; danois *stryge*; suédois, *stryka*; hollandais *strijken*, d'une racine primitive sanscrite *starg*, *strag*, presser, serrer, frotter, étendre, d'où aussi le latin *stringo*, le grec *strangeuô* et l'irlandais *streangaim*, étreindre. Les formes germaniques données plus haut, par l'addition de l'allemand *holz*, danois *holt*, suédois *trœd*, hollandais *stok*, morceau de bois, ont formé les composés : allemand *streichholz*, danois *strygholt*, suédois *stryktrœd*, hollandais *strijkstok*, radoire, racloire. Chez nous, le mot *estrique* désignait de même, dans l'origine, un bâton que l'on passait légèrement sur la mesure pour en faire tomber le grain excédant.

d'où *estriquer*, mesurer avec l'*estrique*. Nous trouvons toutes ces expressions employées dans les ordonnances du marché au blé de Douai du 5 mars 1233 : « Art. 16. Que nul mesureur ne mesure de mesure qui ne soit enseignée du Douaisien, sur 10 livres d'amende et estre banni de la ville. Comme aussi que nul n'*estrique* d'*estrique* qui ne soit enseignée et ait pleinement 6 poulces de tour, sur le fourfait de 100. — Art. 17. Que chascun mesureur mette le poulce en la moyenne de l'*estrique*, et *estrique* oultre la mesure, sur peine de 10 livres et perdre son mesurage quarante jours). Couteau de bois flexible dont on se sert pour estriquer les formes à sucre. ‖ Outil qui sert à l'étendage du verre à vitres dans les fours à étendre.

ESTRIQUER v. a. ou tr. (è-stri-ké — rad. *estrique*). Boucher avec de la terre les fentes qui se produisent dans les formes à sucre quand elles sèchent.

ESTRIQUEUR s. m. (è-stri-keur — rad. *estriquer*). Techn. Crochet de bois servant à fouler la terre autour d'une forme à sucre, avant de la rafraîchir.

ESTRIQUEUX s. m. (è-stri-keu — rad. *estriquer*). Techn. Outil ayant à peu près la forme d'un gland, qui sert à finir l'intérieur du fourneau des pipes.

ESTRIVEMENT s. m. (è-stri-ve-man — rad. *estrif*). Querelle, discussion. ‖ Vieux mot.

ESTRIVER v. a. ou tr. (è-stri-vé — rad. *estrif*). Combattre, attaquer, quereller. ‖ Discuter. ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Etre en querelle. ‖ Vieux mot.

ESTRIVEUR, EUSE adj. (è-stri-veur, eu-ze — rad. *estriver*). Querelleur. ‖ Vieux mot.

ESTRIVIÈRE s. f. (è-stri-viè-re — autre forme du mot *étrivière*). Techn. Nom donné à des bouts de corde attachés aux arbalètes des liserons, dans le tissage de la soie.

ESTROBELLON s. m. (è-stro-bèl-lon — du gr. *strobos*, tourbillon). Anc. mar. Tempête. ‖ Se disait sur la Méditerranée.

ESTROFFE s. f. (è-stro-fe). Manége. Corde qu'on attache à la queue d'un cheval qui marche en tête et qu'on passe au cou du cheval suivant, pour les faire marcher à la file.

ESTROICT s. m. (è-stroi — ancienne forme du mot *étroit*). Anc. mar. Détroit : *En la mer Méditerranée, le gouffre de Ittalie, Montaigentan, Plombin, Capo Mellio en Laconie, l'*ESTROICT *de Gilbathar, le far de Messine et aultres.* (Rabelais.)

ESTROITURE s. f. (è-stroi-tu-re — rad. *estroit*, qui s'est dit pour *étroit*). Etat de ce qui est étroit. ‖ Vieux mot.

ESTROK (Salomon), rabbin du XIVe siècle, dont le véritable nom était **Esdras.** On ne sait rien de sa vie, mais on possède de lui plusieurs ouvrages : un *Commentaire littéral et grammatical sur le Pentateuque*, un *Commentaire littéral et cabalistique sur les premiers prophètes* et sur les livres de *Josué*, des *Juges* et des *Rois* (1396) ; le *Mystère* ou le *Secret du Seigneur*, commentaire du commentaire d'Aben Ezra sur le *Pentateuque*. Ces trois ouvrages se trouvent manuscrits à la bibliothèque Bodléienne.

ESTROPE s. f. (è-stro-pe — angl. *strop*, même sens). Mar. Anneau en cordage généralement fourré, appliqué dans les cannelures ou engoujures des caisses de poulies, des cosses, et entourant complétement ces objets : *L'*ESTROPE, *outre qu'elle augmente la solidité des poulies, cosses ou margouillets, sert encore, à l'aide du fouet de l'aiguillette dont elle est généralement munie, à frapper ces objets sur un point déterminé.* (Vial du Clairbois.) ‖ *Double estrope*, Estrope formée par deux cordages dont chacun garnit une des deux engoujures dont on munit dans ce cas la poulie. ‖ *Estrope de culasse*, Espèce d'élingue ou d'erse capelée au bouton de culasse, et qui sert à crocher la poulie simple du palan de retraite dans un amarrage à la serre. ‖ *Estrope de hauban*, Boucle faite avec plusieurs tours de filin, amarrée sur la partie inférieure d'un hauban, et servant à crocher la poulie supérieure des palans de ridage. ‖ *Estrope de marchepied*, Etrier qui soutient les marchepieds des vergues. ‖ *Estrope de gouvernail*. V. ERSE DE GOUVERNAIL. ‖ *Estrope de vergue*. V. ERSE DE VERGUE. ‖ *Valet-estrope*, Syn. d'ERSEAU.

— Pêche. Ligne attachée sur la maîtresse corde, dans la pêche aux haims.

ESTROPÉ, ÉE (è-stro-pé) part. passé du v. Estroper : *Poulie* ESTROPÉE.

ESTROPER v. a. ou tr. (è-stro-pé — rad. *estrope*). Mar. Ceindre d'une estrope : ESTROPER *une poulie.*

ESTROPIAT s. m. (è-stro-pi-a — rad. *estropier*). Soldat estropié qui mendie. Vieux en ce sens. ‖ Gueux de profession, qui est estropié ou qui feint de l'être.

ESTROPIÉ, ÉE (è-stro-pi-é) part. passé du v. Estropier. Privé de l'usage d'un ou de plusieurs membres : *Un soldat* ESTROPIÉ. *Un ouvrier* ESTROPIÉ. *On n'est pas tant* ESTROPIÉ *quand on l'est du bras ou de la jambe que quand on l'est de la bourse.* (D'Ablanc.)

— Fam. Défiguré, dénaturé, mal dit, mal prononcé, mal exprimé : *Des mots* ESTROPIÉS. *Un rôle* ESTROPIÉ. *Une pensée mutilée et* ESTROPIÉE *est une pensée dont le sens n'est pas complet.* (Le P. Bouhours.) ‖ Incomplet : *Quelle différence de ce plaisir* ESTROPIÉ, *si je puis parler de la sorte, à celui que le même air ferait éprouver s'il était chanté dans le goût et l'esprit qui lui conviennent!* (D'Alemb.) ‖ Mal agencé, mal combiné, ou dont les proportions ne sont pas gardées : *Si j'examinais ici les bâtiments de Paris, je prouverais qu'il en est les trois quarts d'*ESTROPIÉS *par fausse hauteur des colonnes.* (Fourier.)

— Pêche. Se dit d'une morue qui n'est pas entière.

— Substantiv. Personne estropiée : *A la suite de toutes les guerres, on aperçoit dans les rues une quantité d'*ESTROPIÉS.

— s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes lépidoptères diurnes, qui, dans le repos, tiennent leurs ailes supérieures relevées et les ailes inférieures étalées, de telle sorte qu'ils paraissent avoir les ailes luxées ; telles sont les espèces du genre hespérie.

— **Antonymes.** Ingambe, valide.

— **Encycl.** Le mot *estropié* nous arrive au fond d'une sébile de cul-de-jatte, perché sur des béquilles ou à califourchon sur une bosse. « Tout est bien dans la nature, » a dit le doux Fénelon ; tout y prouve la puissance et la bonté du Créateur ; et, pour démontrer sa thèse, Fénelon déploie à nos yeux le riche manteau de la nuit, semé d'étoiles, ou nous fait assister au flux et au reflux des mers ; il nous conduit au pied d'un arbre, il en mesure le tronc et en fait couler la séve... C'est du pus qui découlerait des membres tordus, malingres, pourris et cariés des *estropiés*. Non, non, monseigneur, tout n'est pas pour le mieux dans ce pire des mondes possibles, n'en déplaise à Leibnitz et à ses disciples. La guerre s'y prend autrement que la maladie ; ses canons, ses boulets, ses obus cassent les os, mais elle le fait au grand jour, avec une célébrité brillante, à coups de canon et à coups de sabre ; elle leur enlève des membres, mais elle leur laisse le plus souvent la santé. Ses *estropiés*, à elle, ont bonne mine, bonne humeur ; on les reconnaît. Elle a d'ailleurs eu soin de leur mettre un petit signe rouge à la boutonnière et un brevet de pension dans la poche. Mais la nature fait sa besogne mystérieusement, dans l'ombre ; elle roule des bosses, invente des difformités, coule sournoisement de l'humeur au lieu de moelle dans les os de ses parias ; elle tord le poulet dans l'œuf et noue l'enfant dans le ventre de sa mère ; puis elle laisse tomber tout à coup au milieu de la rue les fantoches disloqués, détraqués et lugubres, et les voilà qui s'en vont chétifs, laids, hideux, et, heureusement, impuissants ; ils mourraient là si la pitié ne les ramassait pas ; ces pauvres êtres sont condamnés à devenir des mendiants et des gueux. On se souvient de la cour des Miracles, cette caserne générale des *estropiés*. Ils avaient ramassé dans un coin tous leurs membres épars comme des ossements dans un charnier, et à certains jours ils se jetaient dans Paris près des bornes. Les scrofuleux ouvraient leur plaie comme une bourse, et les culs-de-jatte tendaient leurs sébiles ; Paris y laissait tomber des sous, et, le soir, tous les membres gangrenés de cette république des *estropiés* se partageaient l'aumône de la moderne Babylone. Aujourd'hui, il n'y a plus de cour des Miracles, mais il y a, comme il y aura toujours, des *estropiés*. On les voit mendier, jouer de l'orgue ; on les trouve partout, à la porte des églises, sur les boulevards les jours de fêtes nationales, avec des figures confites comme s'ils craignaient que leurs malheurs ne suffissent pas à attendrir les cœurs des heureux de ce monde.

ESTROPIEMENT s. m. (è-stro-pi-man — rad. *estropier*). Action d'estropier ; état d'une personne estropiée : *L'*ESTROPIEMENT *de cinquante mille hommes est une bagatelle pour un conquérant.*

ESTROPIER v. a. ou tr. (è-stro-pi-é — de l'ital. *stroppiare*, dont l'origine est inconnue. L'Italien Ferrari le dérive du latin *torquere*, opinion qui n'a pour elle aucune vraisemblance. Ménage rapporte la forme italienne au grec *strepein*, qui signifie tordre, d'où le bas latin *stropium*, l'italien *stroppiare* et le français *estropier*. Diez propose par conjecture le latin *extorpidare*, rendre roide, engourdi. Muratori fait mention de *turpis*, laid ; mais tout cela est incertain. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous estropiions, que vous estropiiez*). Priver de l'usage d'un ou de plusieurs membres : *Il a fait une chute qui l'*A ESTROPIÉ *pour toute sa vie. Il a reçu sur le bras deux coups de sabre qui ont failli l'*ESTROPIER. *Une paralysie l'*A *complétement* ESTROPIÉ. *Les coups de poing que les portefaix se donnent pour se flatter seraient capables d'*ESTROPIER *des personnes délicates.* (Malebr.)

On ne se saurait trop méfier des coulisses,
On peut trop aisément s'y faire *estropier*.

TH. DE BANVILLE.

— Par ext. Gâter, dénaturer, mal rendre, mal exprimer : ESTROPIER *des noms propres. Vous* ESTROPIEZ *ma pensée. Ils* ONT ESTROPIÉ *un morceau de Rossini. Ce que je crains, ce sont les acteurs, et je prendrais plutôt le parti de faire imprimer l'ouvrage que de le faire* ESTROPIER. (Volt.) *Avec leur manière d'*ESTROPIER *le français et d'avoir toujours l'air de planer dans les nues, ces Allemands sont les plus habiles crocheteurs de secrets!* (Balz.) *Si Saint-Simon avait voulu retoucher et corriger, il* AURAIT *gâté et* ESTROPIÉ *son œuvre.* (Sainte-Beuve.)

. . . Va-t'en faire amende honorable au Parnasse
D'avoir fait à tes vers *estropier* Horace.

MOLIÈRE.

Ah ! comme à chaque mot que ta bouche *estropie*
Il murmure, en secret, de ton audace impie !

FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Mal agencer, mal combiner, ne pas mettre dans les proportions convenables : ESTROPIER *une figure.*

S'estropier v. pr. Se blesser soi-même ou l'un l'autre, de manière à perdre l'usage d'un ou de plusieurs membres : *Il* S'EST ESTROPIÉ *en tombant du haut d'une échelle. Ne vous battez pas ainsi, vous allez* VOUS ESTROPIER.

— Fig. Gâter son propre ouvrage :

Voulant se redresser, soi-même on *s'estropie*,
Et d'un original on fait une copie.

BOILEAU.

ESTROUIF s. m. (è-strou-iff). Mar. Tolet d'aviron.

ESTUAILLE s. f. (è-stu-a-lle ; *ll* mll.). Magasin de sel. ‖ Vieux mot.

ESTUAIRE s. m. (è-stu-è-re — latin *æstuarium*, mot formé de *æstus*, flux de la mer, marée, et qui désigne le lieu où le flot pénètre. *Æstus* signifie proprement bouillonnement, grande chaleur, et se rattache, de même que *æstas*, chaleur, été, et *ædes*, foyer, demeure, à un radical identique à la racine sanscrite *idh*, *indh*, brûler, enflammer, d'où, entre autres dérivés : le sanscrit *idhma*, *indhana*, *édha*, *édhas*, bois à brûler, *édhatu*, feu, *aidh*, *aidha*, flamme. A la même famille appartiennent aussi le grec *aithein*, brûler, être ardent, *aithos*, feu, *aithêr*, air pur, air subtil des régions supérieures ; l'anglo-saxon *âd*, bûcher ; ancien allemand *eit*, bûcher et feu, *eitjan*, cuire ; le kymrique *aidd*, chaleur, irlandais *aedh*, feu). Géogr. Sinuosité du littoral, qui n'est couverte d'eau qu'à la marée haute. ‖ Embouchure d'un fleuve formant une espèce de golfe : *Les rivages de l'*ESTUAIRE *girondin encadrent de vastes nappes d'eau où l'on peut étudier tous les phénomènes des courants et des marées.* (Reclus.) *Les végétaux dont est formée la houille se sont accumulés dans des* ESTUAIRES *aux embouchures de larges rivières.* (A. Maury.)

— Antiq. rom. Etang maritime où l'on nourrissait des poissons.

ESTURGEON s. m. (è-stur-jon — du germanique : anc. haut allem. *sturio*, allem. *stœr*, même sens). Genre de gros poissons, type de l'ordre des sturioniens : *A cause de son prix et de sa rareté, l'*ESTURGEON *ne paraît guère dans son entier que sur les tables souveraines.* (Grimod.)

A son souper, un glouton
Commande que l'on apprête
Pour lui seul un *esturgeon*.
Il n'en laissa que la tête.

LA FONTAINE.

— s. m. pl. Groupe de poissons cartilagineux, ayant pour type le genre esturgeon. On dit mieux STURIONIENS. V. ce mot.

— **Encycl.** Ce genre de poissons cartilagineux, dont le nom scientifique est *acipenser*, forme le type de l'ordre des *sturioniens* ou *chondroptérygiens à branchies libres*. Les *esturgeons* présentent les formes générales des squales ; leur corps est garni d'écussons osseux, implantés sur la peau en rangées longitudinales ; la tête est cuirassée extérieurement ; la bouche, petite, placée sous le museau, portée sur un pédicule à trois articulations, plus protractile que celle des squales, est dépourvue de dents ; l'os palatin est soudé aux maxillaires supérieurs ; les lèvres, qui sont entières ou divisées, présentent dans leur épaisseur des vestiges d'os intermaxillaires ; les narines et les yeux sont placés de côté ; il n'y a point de traces extérieures d'oreille interne ; le labyrinthe est renfermé tout entier dans les os du crâne ; derrière la tempe est un évent qui conduit aux ouïes ; la vessie natatoire est très-grande et communique par un large trou avec l'œsophage. La nageoire dorsale est placée en arrière des ventrales, et l'anale en dessous ; la caudale entoure l'extrémité de l'épine et présente en dessous un lobe saillant, mais plus court que la pointe principale. Outre ces caractères génériques, les *esturgeons* se reconnaissent à leur forme allongée, à leur museau plus ou moins proéminent, suivant les espèces, à la présence d'un opercule qui recouvre l'ouverture branchiale ; la valvule de leur intestin est en spirale, et le pancréas forme, comme chez les squales, une glande conglomérée. Leurs couleurs sont généralement ternes. Les espèces se distinguent entre elles par le nombre et la nature des écussons dont leur corps est armé. Leur taille, très-variable, dépasse quelquefois 8 mètres. Mais, s'ils ressemblent aux squales par la forme et les dimensions, ils leur sont inférieurs en force musculaire, quoiqu'ils soient bien doués sous ce rapport. Leur bouche, plus petite, ne présente que des cartilages plus ou moins ossifiés, au lieu de ces dents aiguës, longues et menaçantes qui caractérisent le requin et ses congénères. Aussi les *esturgeons* ont-ils des mœurs beaucoup plus pacifiques, que l'on a attribuées à tort à un instinct naturel de douceur, et qui ne sont qu'une conséquence de leur faiblesse. Leur voracité est, en effet, très-grande ; l'énorme volume de ces poissons doit faire penser qu'il leur faut une quantité considérable de proie, grosse ou petite. Ils dévorent un nombre prodigieux d'êtres vivants, qu'ils avalent tout entiers ou à demi broyés entre leurs mâchoires cartilagineuses, l'absence de dents ne leur permettant pas de les déchirer. Le *huso*, la plus grande espèce du genre, avale ainsi de jeunes phoques, des oiseaux nageurs, ou même des substances non alimentaires, mais propres à remplir la vaste capacité de son estomac. En général, les autres *esturgeons* ne se nourrissent guère que de vers, de poissons faibles, de petite taille, ou de leurs œufs. Les petites espèces et les jeunes sujets sucent plutôt qu'ils ne mangent. On a prétendu, mais c'est au moins exagéré, que ces poissons n'avalaient jamais de nourriture grossière ; de là l'expression proverbiale qui a cours dans certains pays : *Sobre comme un esturgeon.*

On connaît huit espèces d'*esturgeons*, également réparties entre l'Europe et l'Amérique du Nord. On les trouve dans toutes les mers de ces deux parties du monde. Au printemps, ils remontent, souvent en troupes nombreuses, les grands fleuves et leurs affluents, et arrivent jusque dans les lacs. C'est là que s'effectue leur propagation ; leur fécondité est prodigieuse ; leurs œufs égalent quelquefois le tiers du poids de l'animal ; on en a compté près d'un million et demi dans l'ovaire d'une femelle d'*esturgeon* commun. Les petits descendent à la mer aussitôt après leur naissance et ne remontent plus dans les eaux douces que lorsqu'ils sont adultes. Les autres abandonnent les fleuves vers la fin de l'été et redescendent à la mer, où ils prennent leurs quartiers d'hiver. Quelquefois, néanmoins, les grandes espèces remontent dans les eaux douces, pour se soustraire au froid, et se cachent dans les cavités du rivage. Il paraît que, grâce à la structure de leur appareil respiratoire, qui retient davantage le liquide, les *esturgeons* peuvent vivre assez longtemps à l'air libre. Dans les eaux marines, ils se nourrissent de harengs, de maquereaux et de morues ; dans leur remonte, ils mangent des saumons. On a appelé les *esturgeons* « conducteurs des saumons, » parce qu'ils émigrent en même temps. L'*esturgeon* commun (*acipenser sturio*) est l'espèce la plus répandue ; il atteint de grandes dimensions : les individus de 4 à 5 mètres de longueur ne sont pas rares. Son museau est pointu ; la gueule est ouverte en dessous et placée de telle façon qu'elle touche la terre lorsque l'animal est couché sur le ventre ; les mâchoires sont garnies de cartilages assez durs ; les lèvres sont divisées en deux lobes au moins, de telle sorte que le poisson peut les avancer ou les retirer à volonté. Entre l'ouverture de la bouche et l'extrémité du museau, on voit quatre barbillons déliés, très-mobiles, vermiformes, qui attirent assez souvent les petits poissons imprudents jusqu'auprès de la gueule de l'*esturgeon*, dont la tête est cachée au milieu des herbes aquatiques. La couleur générale de cette espèce est blanchâtre, avec de petites taches brunes sur le dos et noires sur la partie inférieure du corps. Ce poisson habite toutes les mers de l'Europe et se trouve aussi dans la mer Rouge. Au printemps, comme tous ses congénères, il remonte les fleuves et leurs affluents, souvent assez haut. En 1800, on a pris un *esturgeon* dans la Seine, près de Neuilly. Ceux qu'on prend aujourd'hui dans le Rhône sont moins nombreux et moins gros qu'autrefois, ce qu'on attribue à l'agitation causée par les roues des bateaux à vapeur. Pline rapporte que de son temps on en trouvait de monstrueux dans le Pô ; mais l'exagération familière au savant naturaliste ne permet d'accueillir cette assertion qu'avec une certaine réserve. D'après Pallas, ils sont si communs dans l'Oural, qu'ils ont quelquefois endommagé les digues et qu'on a été forcé de les disperser à coups de canon. On ne rencontre guère les *esturgeons* que dans les cours d'eau larges et profonds, soit qu'ils y trouvent plus facilement l'aliment de leur choix, soit qu'une grande masse d'eau soit nécessaire à un poisson d'un si grand volume et qui aime à se mouvoir librement. Il grandit et engraisse dans les rivières profondes et rapides, et peut atteindre un poids de 500 kilogrammes. Dans les eaux douces ou salées dont le fond est très-limoneux, il fouille la vase avec son museau pointu, pour y trouver les vers dont il se nourrit. Il voyage quelquefois par couples, et plus souvent par troupes nombreuses. On ne pêche l'*esturgeon* que dans les fleuves, et au filet ; dans la Garonne, c'est au printemps et en été qu'a lieu cette pêche. Quand un individu est pris, on le retire et on l'attache à un bateau, en lui passant une corde qui traverse les ouïes et la gueule ; on peut ainsi conserver ces poissons vivants pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'on en ait pris assez pour les transporter au marché. On en prend aussi beaucoup dans la Loire ; on prétend qu'on présenta à François Ier un *esturgeon* long de 6 mètres, pêché dans ce fleuve. On

ne peut les prendre à l'hameçon. L'*esturgeon*, tant qu'il est dans l'eau, a une force considérable. Quand il a le ventre appuyé, il renverse un homme d'un coup de queue et peut lui casser la jambe; aussi les pêcheurs sont-ils forcés de prendre des précautions; pour l'empêcher de faire usage de son arme dangereuse. ils lui attachent solidement la queue avec la tête en forme de demi-cercle.

Ce poisson a été de tout temps fort estimé pour la délicatesse de sa chair. Athénée raconte que l'*esturgeon* était porté dans les festins par des esclaves couronnés, et précédé de joueurs d'instruments. La chair du dos a, dit-on, le goût du veau, et celle du ventre rappelle la saveur de la chair du cochon; mais on la regarde comme étant de difficile digestion, et convenable seulement pour les estomacs robustes. Non-seulement on la mange fraîche. mais encore on la sale, on la fait mariner ou sécher au soleil, et elle devient alors un objet d'exportation.

La laitance de ce poisson est aussi un mets fort estimé. Enfin, c'est avec ses œufs, comme avec ceux des autres espèces, que l'on prépare le *caviar* ou *kaviac*, mets favori des Russes. également connu dans le reste de l'Europe. Ces deux aliments présentent une certaine importance, car la laite ou laitance atteint le poids de 50 kilogr., et celui des œufs dépasse quelquefois 150 kilogr. Pour préparer le *caviar*, on enlève les œufs aussitôt après la pêche; on les débarrasse des membranes et des filaments qui peuvent s'y trouver mêlés; on les lave bien dans le vin blanc, puis on les met avec du sel dans un tonneau percé de petits trous, et on les presse avec la main. Quelquefois on les écrase, et on obtient ainsi une pâte d'un brun rougeâtre, que l'on met en galettes épaisses d'un travers de doigt et larges comme la paume de la main, et on les fait sécher au soleil. Enfin, on renferme le caviar dans des barriques et on le livre au commerce. A ces usages alimentaires se joint aussi une application industrielle: c'est avec la vessie natatoire des *esturgeons*, mais surtout du grand *esturgeon* ou *huso*, que l'on prépare l'*ichthyocolle* ou *colle de poisson*, employée autrefois en médecine, et aujourd'hui dans l'économie domestique et les arts industriels.

L'Europe possède encore trois espèces d'*esturgeons*, connues sous les noms vulgaires de *huso* ou *hausen*, *scherg* et *sterlet* ou *strelet*. On trouve quatre espèces de petite taille dans les mers de l'Amérique; mais deux d'entre elles ne sont peut-être que des variétés de l'*esturgeon* commun et du sterlet. Ces *esturgeons* ont les mêmes habitudes que ceux des mers de l'Europe; au printemps, ils remontent aussi les fleuves et se répandent dans les grands lacs, souvent en troupes si nombreuses que les indigènes les tuent à coups de flèche. On en fait des pêches abondantes, qui fournissent une ressource pour l'alimentation.

ESTURMEL, ancienne famille française. V. ESTOURMEL.

ESTYENS (*Œstyi*), ancien peuple de la Sarmatie européenne, d'origine finnoise, au N.-E. de la Germanie, près de la mer des Suèves. Leur pays, qui fournissait une grande quantité de succin ou ambre jaune, forme aujourd'hui la province russe appelée Esthonie.

ÉSUBIENS, en latin *Esubiani*, peuple de la Gaule ancienne, dans la province des Alpes maritimes, près des sources de la Durance, à l'E. des Edenates. Leur territoire fait aujourd'hui partie du département des Basses-Alpes, arrondissement de Barcelonnette.

ÉSULE s. f. (é-zu-le — du latin scientifique *esula*, venu de *esum*, supin de *edere*, manger, qui correspond à la racine sanscrite *ad*, restée vivante dans la plupart des langues aryennes : grec *edô*, gothique *itan*, même sens; ancien allemand *ezan*, lithuanien *esti*, ancien slave *iasti* pour *iadti*, irlandais *ithim*, manger, etc., etc. Ces euphorbes sont probablement ainsi nommées parce que l'écorce de leur racine a été employée comme purgatif). Bot. Espèce d'euphorbe, dont le nom est souvent appliqué par erreur à plusieurs autres espèces. ‖ Selon quelques botanistes, Sous-genre d'euphorbes à feuilles linéaires. ‖ *Grande ésule*. Nom donné anciennement dans les p[illegible]s à l'euphorbe des marais.

— Encycl. L'*ésule* est une plante vivace, assez répandue en Europe, mais surtout dans les régions méridionales. Elle habite les coteaux pierreux, les bois sablonneux, les bords des chemins, etc. Sa racine a été employée [illegible] pour lesquels [illegible] ne con- [illegible] que, sous [illegible] on le [illegible] uen on le [illegible] n. Cette [illegible] x très- [illegible]

ÉSUS OU HÉSUS, divinité gauloise. V. [illegible]

ESVRE, rivière de France. Elle naît au-dessus de Varennes (Indre-et-Loire), baigne Ligueil, reçoit la Ligoire, la Riolle, passe à Marcé-sur-Esvre et tombe dans la Creuse, entre La Haye-Descartes et Port-de-Piles, après un cours de 38 kilom.

ESWARD, dieu suprême des sivaïstes, secte des brahmes. C'est le même que Siva.

ÉSYMNÈTE s. m. (é-zi-mnè-te — gr. *aisumnêtês* pour *aisoumnêtês*; de *aisa*, sort, part attribuée par le sort, et *mnêtês*, qui se souvient. Ce mot désigne donc proprement celui qui a soin que personne ne soit privé de sa part. Cette étymologie est certainement préférable à celle de Doderlein, qui fait venir la seconde partie du mot en question du verbe *umnein*, tisser, par on ne sait quelle allusion aux tisseurs. *Mnêtês* se rattache au radical *mna*, qui est dans *mnaomai*, *mnêskô*, *memnêmai*, je me souviens; *mnêmê*, *mnêsis*, mémoire, monument; *mnêmosunê*, souvenir.) Antiq. gr. Ancien titre des princes qui gouvernaient la Macédoine. ‖ Titre du président des jeux. ‖ Titre de l'athlète vainqueur. ‖ Titre des six magistrats qui se succédaient de mois en mois dans l'administration de la ville de Chalcédoine.

— Mythol. gr. Surnom de Bacchus.

ESZEK, ESZEG ou **ESSEK**, ville de l'empire d'Autriche, dans l'Esclavonie, sur la rive droite de la Drave, à 150 kilom. N.-O. de Belgrade, chef-lieu de l'Esclavonie propre et du comitat de son nom; 13,000 hab., dont 9,000 catholiques romains, 2,000 catholiques grecs, les autres protestants ou juifs. Fabriques de cuirs; sériciculture, filatures de soie. Commerce de transit considérable en céréales, bois, bestiaux, fer de Styrie, planches, vins de Baranga, chanvre de Bacs, etc. Foires très-importantes. Eszek, siége de la cour supérieure ou *table banale* de l'Esclavonie, est, en général, régulièrement bâtie; elle possède un collège, un théâtre, un hôpital et un pensionnat militaire. Elle se compose de la forteresse et de trois grands faubourgs, au milieu desquels s'élèvent quelques édifices assez remarquables: tels sont l'hôtel de ville, le palais du comitat, l'arsenal et l'hôtel du gouverneur ou commandant. Cette ville est bâtie sur l'emplacement de la *Mursia* ou *Mursa* des Romains, fondée par l'empereur Adrien; le fort actuel fut construit au XVIIe siècle, après la conquête de l'Esclavonie par Léopold Ier. A la révolution de 1848, Eszek fut occupée pendant quelque temps par le comte de Bathyani au nom du gouvernement insurrectionnel; elle fut reprise par les Autrichiens le 14 février 1849.

ESZTERHAZY, nom d'une famille princière hongroise. V. ESTERHAZY.

ET conj. (é — lat. *et*, allemand *und*, anglais *and*, lithuanien *ir*, russe *i*, sanscrit *iti* ou *atha*, se rapportant au type déterminatif, pronom *iti*, grec *isos*, latin *iste*, celui-ci. Nous conservons aujourd'hui à la conjonction *et* la forme qu'elle avait en latin, mais on l'écrivait fort souvent *e* au XIIe et au XIIIe siècle. En italien, elle est devenue *e*, *ed*, en espagnol *y*, autrefois *e*, en portugais *e*. Dans notre ancienne langue, cette conjonction s'employait pour *même*, comme en latin *et* se mettait pour *etiam*. Curtius croit que le latin *et* appartient à la même famille que *etiam*, aussi, encore, et *at* dans *atavus*. Il rattache au même groupe de mots le grec *eti*, encore, et le sanscrit *atha*, ultérieur, *ati*, outre mesure, extrêmement). Sert à lier entre elles deux parties semblables du discours : *Mon père* ET *ma mère. Bon* ET *sage. Vous* ET *moi. Chanter* ET *boire, Vite* ET *bien. En haut* ET *en bas. On n'a pas dans le cœur de quoi toujours pleurer* ET *aimer.* (La Bruy.) *L'ânesse a la voix plus claire* ET *plus perçante que l'âne.* (Buff.) *Jamais le rire ne donne à la physionomie une expression de sympathie* ET *de bienveillance.* (Lamenn.) *Le fanatisme compte la haine* ET *la vengeance parmi ses devoirs.* (Guizot.) *L'homme* ET *la femme ne sont pas de compagnie.* (Proudh.) *L'âme est un principe ou une substance qui est capable de penser* ET *de connaître, d'aimer* ET *de vouloir.* (Doney.) *Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer* ET *de changer sa constitution.* (Napol. III.)

Sur la branche d'un arbre était en sentinelle
Un vieux coq adroit *et* matois.
LA FONTAINE.

— Sert aussi à unir deux propositions : *Les pauvres ont leur fardeau,* ET *les riches ont aussi le leur.* (Boss.) *La domination, c'est la guerre,* ET *la liberté, c'est la paix.* (Lamenn.) *L'homme souffre* ET *croit à la béatitude; il tombe* ET *aspire à la perfection; il passe* ET *prétend à l'éternité.* (Guizot.) *L'insensé gaspille la vie* ET *la dévore.* (P. Leroux.) *La faim fait un trou dans le cœur du peuple* ET *y met la haine.* (V. Hugo.) *Le travail est une arme,* ET *celui qui ne se sert pas de l'arme sainte du travail manque à son premier devoir.* (L. Jourdan.)

— S'emploie quelquefois par emphase : ET *vous n'avez rien répondu!* ET *vous osez le défendre!*

Et nous sommes chrétiens, *et* nous avons des frères,
Et nous expirons sans secours!
C. DELAVIGNE.

— Dans le style biblique, *et* se répète très-fréquemment en tête des diverses propositions : *Au commencement était le Verbe,* ET *le Verbe était en Dieu,* ET *le Verbe était Dieu.* (Saint Jean.)

— Suivi d'un verbe au subjonctif, il a signifié Quand même, quoique, bien que :

Vous le devez haïr, *et* fût-il votre père.
CORNEILLE.

— *Et d'un, et de deux*, Se dit familièrement lorsqu'on énumère différentes choses sur chacune desquelles on veut appuyer : *Vous m'aviez promis mon pantalon pour dimanche sans tenir votre parole;* ET D'UN! *Vous me l'apportez aujourd'hui, il est trop court;* ET DE DEUX.

— *Et cætera*. V. cette expression à son ordre alphabétique.

— Gramm. Lorsqu'il y a dans une proposition plus de deux termes ou de deux membres de phrase, on ne se sert généralement de la conjonction *et* que pour lier le dernier à l'avant-dernier : *Le mari, la femme* ET *les deux enfants. L'homme modeste, spirituel* ET *aimable;* mais on peut la répéter avant chacun des termes ou des membres : *Gouverner, aujourd'hui, c'est calculer, en se levant le matin, ce qu'il faudra d'intrigues,* ET *de violences,* ET *de ruses,* ET *de fourberies,* ET *de crimes souvent, pour atteindre le soir.* (Lamenn.)

Ces concurrents punis, *et* ce sang, *et* ces morts,
Rien, quand je suis vengé, n'excite mes remords.
COLARDEAU.

Quel carnage de toutes parts!
On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur, *et* le frère,
Et la fille, *et* la mère,
Le fils dans les bras de son père!
RACINE.

Pour donner plus d'énergie au discours, on peut même placer la conjonction devant le premier : *L'homme est toujours malheureux,* ET *par ce qu'il désire,* ET *par ce qu'il possède.* (D'Aguess.) *Le luxe corrompt tout,* ET *le riche qui en jouit,* ET *le misérable qui le convoite.* (J.-J. Rouss.) *Le visage humain exerce un grand empire,* ET *sur l'esprit,* ET *sur le cœur.* (Mme de Staël.) *La nature fait contribuer à notre sort* ET *la vérité* ET *l'erreur,* ET *la raison* ET *l'ignorance.* (Azaïs.)

Et le riche *et* le pauvre, *et* le faible *et* le fort
Vont tous également des douleurs à la mort.
VOLTAIRE.

Là courent à la ronde *et* les propos joyeux,
Et la vieille romance, *et* les aimables jeux.
DELILLE.

Aimez la vérité; qu'elle seule vous touche;
Fermez à tout mensonge *et* l'oreille *et* la bouche.
FR. DE NEUFCHATEAU.

On supprime *et* : 1° quand on veut rendre une énumération plus rapide : *Le lion a* LA FIGURE IMPOSANTE, LE REGARD ASSURÉ, LA DÉMARCHE FIÈRE, LA VOIX TERRIBLE. (Buffon.)

Femmes, moines, vieillards, tout était descendu.
LA FONTAINE.

2° Quand les termes de l'énumération sont synonymes ou placés par gradation : *La* FIERTÉ, *la* HAUTEUR, *l'*ARROGANCE *caractérise l'Espagnol. Ce sacrifice, votre* INTÉRÊT, *votre* HONNEUR, DIEU *vous le commande.* (Domergue.) Dans ces sortes de phrases, il n'y a point addition proprement dite, mais substitution d'un mot ou d'une idée à d'autres qui le précèdent.

3° Entre deux propositions commençant chacune par *plus, mieux, moins, autant* : PLUS *la raison acquiert de perfection,* PLUS *l'homme est moralement responsable de ses actions.* MIEUX *vous écouterez,* MIEUX *vous comprendrez.* MOINS *on a de richesses,* MOINS *on a de soucis.* AUTANT *il a de vivacité,* AUTANT *vous avez de nonchalance.* On dira de même : PLUS *vous le presserez,* MOINS *il en fera.* MOINS *vous en direz,* PLUS *il en fera.* (Acad.)

— NOTA. Le rapport étant ici parfaitement établi par les adverbes, il serait illogique de faire usage de la conjonction *et*. Cet abus, néanmoins, se rencontre fréquemment; en voici des exemples : PLUS *les hommes seront éclairés,* ET PLUS *ils seront libres.* (Volt.) PLUS *on voit le monde,* ET PLUS *on le trouve plein de contradictions et d'inconséquences.* (Volt.) PLUS *ils s'accumulent,* ET PLUS *ils se corrompent.* (J.-J. Rouss.)

Plus l'offenseur est cher, *et plus* grande est l'offense.
CORNEILLE.

. . . . . *Plus* je vous envisage,
Et moins je reconnais, monsieur, votre visage.
LA FONTAINE.

Plus on en tue, *et plus* il s'en présente.
VOLTAIRE.

Plus la fortune rit, *et plus* on doit trembler.
F. DE NEUFCHATEAU.

Il est bon aussi de supprimer cette conjonction avant les mots *puis, ensuite, après,* avec lesquels elle formerait superfétation. Ces fautes sont très-communes, surtout dans la conversation. On va même jusqu'à dire *et puis après*, comme on dit, dans un autre ordre d'idées, *jusqu'au jour d'aujourd'hui*.

ÊTA s. m. (è-ta). Philol. Septième lettre, et troisième voyelle de l'alphabet grec, que l'on prononce *é* dans le système érasmien, *i* dans le système reuchlinien et dans le grec moderne, et que l'on rend généralement par un *é* dans les mots empruntés au grec : *Les Grecs prononcent l'*ÊTA *comme un* I, *le thêta comme un* th *anglais, le bêta comme un* v, *l'upsilon comme un* y, *ainsi de suite. Il est probable que c'est là la prononciation antique; mais l'Université nous enseigne autrement.* (Gér. de Nerval.) ‖ Signe numérique qui vaut 8 avec l'accent supérieur à droite (η'), 8,000 avec l'accent inférieur à gauche (͵η).

ÉTABLAGE s. m. (é-ta-bla-je — rad. *étable*). Rétribution que l'on paye pour la place d'un cheval, d'un bœuf ou d'un autre animal, dans une écurie ou une étable.

— Féod. *Droit d'établage*. V. ÉTALAGE.

— Techn. Entre-deux des limonières d'une voiture.

ÉTABLE s. f. (é-ta-ble — lat. *stabulum*, qui se rattache à une racine restée vivante presque dans toutes les langues aryennes, la racine sanscrite *sthâ*, rester, s'arrêter, d'où *sthâna*, lieu, site, station, puis demeure, maison, ville, etc., d'où aussi *gô-sthâ* ou *gô-sthâna*, la *station* des vaches. En effet, au temps où les troupeaux constituaient encore la principale richesse de la famille et de la tribu, ils étaient, sans doute, trop nombreux pour être renfermés dans des étables, et les lieux de repos ou de refuge consistaient en enclos, en stations, où les pâtres et le bétail se réunissaient pour passer la nuit. Ce n'est que plus tard, quand le travail agricole eut amené le partage du sol, que les troupeaux, plus divisés, purent être abrités d'une manière moins imparfaite; mais le nom resta le même pour l'abri que pour le lieu de repos primitif. Le sanscrit *sthâna* se retrouve encore, comme nom de l'étable, dans le beloutche *thân*, le lithuanien *staine*, le polonais *stajnia* et l albanais *estan*. L'irlandais *stabul* se rapporte au latin *stabulum*). Lieu couvert où l'on enferme les bestiaux, particulièrement ceux qui vivent en troupeau : *Une* ÉTABLE *à bœufs. Une* ÉTABLE *à vaches. Une* ÉTABLE *à porcs. Nettoyer l'*ÉTABLE. *La fosse à engrais doit être construite de manière que les urines des bestiaux de l'*ÉTABLE *puissent y arriver.* (Raspail.) *On loge habituellement le foin, soit dans des meules, soit dans des fenils placés au-dessus des* ÉTABLES. (M. de Dombasle.) *Luther demandait au pape pourquoi l'acquisition de richesses énormes était l'unique souci du Dieu né dans une* ÉTABLE. (Vacquerie.)

Le bœuf sort de l'*étable* et vient tendre la tête
Au joug accoutumé que le bouvier apprête.
A. BARBIER.

Un cerf, s'étant sauvé dans une *étable* à bœufs,
Fut d'abord averti par eux
Qu'il cherchât un meilleur asile.
LA FONTAINE.

— Par ext. Endroit très-malpropre : *Cette chambre est une vraie* ÉTABLE.

— *Étable d'Augias*, Désordre qui a quelque chose de honteux, qui demande une sévère épuration : *Les courtisans auraient bien voulu qu'on nettoyât l'*ÉTABLE D'AUGIAS *avec un plumeau.* (Chamfort.) V. AUGIAS.

— Anc. mar. Avant d'un navire : *L'étrave avait été appelée* ÉTABLE, *comme étant l'endroit le plus sale du navire, à cause du voisinage de la poulaine.* (Romme.) ‖ *S'aborder de franc étable*, En parlant de deux bâtiments, Se heurter violemment par l'avant.

— Astron. Petite constellation située au cœur du Cancer.

— **Encycl.** Une vache plutôt grosse que petite exige un espace de 1m,50 en largeur, sur 2m,40 à 2m,60 en longueur, y compris l'auge et le râtelier. Un bœuf de trait, plutôt fort que de petite taille, exige un espace de 1m,35 en largeur, sur 2m,40 à 2m,60 en longueur, et un bœuf d'engrais de forte taille, le même espace que les vaches. Un passage de 1 mètre est suffisant derrière les bêtes à cornes. La hauteur qu'il convient de donner aux *étables* est de 3 mètres; on la porte souvent à 3m,50. On pratique des ouvertures dans les murs pignons et de face des *étables*, pour en faciliter l'aérage et les éclairer. Le sol de ces constructions doit être incliné de 0m,01 par mètre vers des rigoles pratiquées derrière les animaux, pour donner un écoulement facile aux urines. Ce sol, qu'on surélève de 0m,20, est recouvert d'une aire en pavés larges, pour que les pieds des animaux y reposent facilement; les dalles, les briques, les planches, une couche de ciment hydraulique ou de béton, sont les matériaux qu'il convient d'employer, au moins pour la place ou se tient le bétail.

ÉTABLER v. a. ou tr. (é-ta-blé — rad. *étable*). Mettre à l'étable; loger dans une étable : ÉTABLER *des bœufs, des vaches.*

ÉTABLERIE s. f. (é-ta-ble-rî — rad. *établer*). Écon. rur. Réunion de plusieurs étables dans un même corps de bâtiment : *Construire une* ÉTABLERIE.

ÉTABLES, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc, sur les côtes de la Manche; pop. aggl., 1,111 hab. — pop. tot., 2,961 hab. Pêche, cabotage. Eglise surmontée d'un beau clocher.

ÉTABLI, IE (é-ta-bli) part. passé du v. Etablir. Fondé, posé, assis, bâti : *Une digue, un mur solidement* ÉTABLIS. *Des baraques* ÉTABLIES *le long des boulevards.* ‖ Élevé, installé : *C'est toujours dans le centre de la propriété que doit être* ÉTABLIE *une faisanderie.* (E. Chapus.) *Les premières fabriques de savon furent* ÉTABLIES *à Savone.* (F. Pi-

lon.) ‖ Qui demeure, qui ne change pas de place, de résidence : *Etre* ÉTABLI *à Paris. On ne reste point toute la journée* ÉTABLI *sur une chaise; on se livre à des jeux d'exercice; on va, on vient.* (J.-J. Rouss.)

— Particulièrem. Qui exerce une profession, une industrie : *Son frère est marchand de vin; il est* ÉTABLI *au faubourg Saint-Antoine. Des princes du sang même allèrent voir Ramponeau; une troupe de comédiens* ÉTABLIS *sur les remparts s'engagea à lui payer une somme considérable pour se montrer seulement sur ce théâtre, et pour y jouer quelques rôles muets.* (Volt.) *Un marchand avait parcouru tout le jour la ville de Montpellier; il avait été visiter tous ses correspondants, accompagné de l'un d'eux, qui, sur le soir, lui dit : « Voulez-vous venir voir* Castor et Pollux *? — Je ne les connais pas, dit-il : il faut que ce soit quelque maison nouvellement* ÉTABLIE. » ‖ Qui jouit d'une position solide et avantageuse : *Celui qui est heureux et bien* ÉTABLI *dans le bonheur ne forme aucun soupçon.* (Mme d'Epinay.) *Pour qu'une autorité soit solidement* ÉTABLIE, *il faut l'asseoir sur l'opinion publique.* (Mirab.) ‖ Marié :

Il est bien naturel, lorsque l'on est jolie,
Jeune, de souhaiter de se voir *établie*.
C. D'HARLEVILLE.

— **Fig.** Institué, formé, décidé; mis en usage : *Le repos n'est* ÉTABLI *qu'afin de nous donner une nouvelle force pour continuer la carrière.* (Mass.) *Quant à l'agriculture, le principe en fut connu longtemps avant que la pratique en fût* ÉTABLIE. (J.-J. Rouss.) *Quoiqu'il ne soit fait mention, pour la première fois, des métropolitains ou des archevêques qu'au concile de Nicée, néanmoins ce concile parle de cette dignité comme d'un degré hiérarchique* ÉTABLI *depuis longtemps.* (Chateaub.) *Aucun impôt ne peut être* ÉTABLI *sans le consentement de la Chambre des députés.* (Dupin.) *Les gouvernements ne sont* ÉTABLIS *que pour l'utilité des peuples.* (L. Pinel.) ‖ Existant, actuellement en vigueur; consacré, universellement usité ou reçu : *Conspirer contre les lois* ÉTABLIES, *contre le gouvernement* ÉTABLI. *Pourquoi n'est-il pas* ÉTABLI *de faire publiquement le panégyrique d'un homme qui a excellé, pendant sa vie, dans la bonté, dans l'équité, dans la douceur, dans la fidélité, dans la piété?* (La Bruy.) *Tout ce qu'on voit dans le monde de plus pompeux et de mieux* ÉTABLI *n'est l'affaire que d'une scène.* (Mass.) *On aime à établir ailleurs ce qu'on trouve* ÉTABLI *chez soi.* (Montesq.) *Un usage assez généralement* ÉTABLI *entre les hommes qui cultivent l'art de guérir, c'est de ne point recevoir d'honoraires les uns des autres.* (Cadet-Gassicourt.) *La loi mosaïque prononçait la peine de mort contre toute tentative pour changer le culte* ÉTABLI. (Renan.)

Ainsi juge le monde : une fois *établie*,
La renommée en mal n'est jamais abolie.
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Basé, motivé, prouvé : *Une opinion* ÉTABLIE *sur de simples apparences. Quelque couleur que les hommes puissent donner à leurs usurpations, ils sentaient assez qu'elles n'étaient* ÉTABLIES *que sur un droit précaire et abusif.* (J.-J. Rouss.) *L'univers est* ÉTABLI *sur les lois de la justice.* (Proudh.) *Une vérité solidement* ÉTABLIE *suffit pour faire crouler à la longue une multitude d'erreurs.* (P. Leroux.)

— Mar. *Navire établi*, Celui dont toutes les voiles sont parfaitement disposées pour l'allure, la direction qu'on désire lui donner. ‖ *Voile établie*, Voile bien étarque, bien orientée pour produire le maximum d'effet utile.

ÉTABLI s. m. (é-ta-bli — rad. *établir*). Grosse table longue et étroite, sur laquelle les ouvriers de certaines professions posent les pièces qu'ils travaillent : *Un* ÉTABLI *de serrurier, de ferblantier. Quand il s'agit de vivre, il vaut mieux que le sculpteur ait sur son* ÉTABLI *le modèle d'un flambeau, d'un garde-cendres, d'une table, qu'un groupe et une statue.* (Balz.)

En passant par la France, allez voir à l'ouvrage,
Sur son rouge *établi*, le sombre menuisier
Travaillant un coupable et le rognant d'un pied.
A. BARBIER.

‖ Table haute sur laquelle les tailleurs travaillent les jambes croisées.

— **Encycl.** Chaque corps d'état a son *établi;* mais, dans la plupart des métiers, l'*établi* n'est simplement qu'une table sur laquelle l'ouvrier fait reposer l'objet qu'il travaille et où il place ses outils. C'est dans l'état de menuisier que l'*établi* prend une véritable importance et doit être construit conformément à des règles précises.

L'ancien *établi* de menuisier était formé d'un dessus de table d'orme ou de hêtre, de 0m,35 à 0m,40 de largeur sur 2m,00 ou 3 mètres de longueur et 0m,10 ou 0m,15 d'épaisseur. Cette table était supportée par quatre forts pieds carrés, ajustés à tenons et mortaises et à enfourchement en queue d'aronde avec la table; de quatre fortes traverses, destinées à consolider les pieds, avec lesquels elles étaient assemblées à tenons et mortaises, et d'un fond cloué par-dessous les traverses. La table était percée de plusieurs trous, de 0m,02 à 0m,03, destinés à recevoir les valets, outils de fer servant à fixer l'ouvrage d'une manière solide. La presse ou étau se plaçait sur un des montants, au moyen d'une pièce de bois serrant le travail par l'intermédiaire d'une vis mobile. A 0m,08 environ du bout de l'*établi*, on faisait un trou carré de 0m,05 de côté, perpendiculairement à la surface de la table, et bien dressé intérieurement. On y faisait entrer de force un morceau de bois dur carré, ou un morceau de fer de forte dimension, portant par derrière un fort ressort, et par devant quelques pointes saillantes propres à retenir la pièce à travailler. Sur la face opposée à l'étau, on fixait une planchette attachée par des vis sur des tasseaux qui l'éloignaient de la table de 0m,01 à 0m,02, de manière à former un râtelier pour placer les outils emmanchés, tels que ciseaux, bédânes, etc. On ajustait des tiroirs sous la table de l'*établi* pour serrer les outils.

Depuis quelques années, cet établi primitif a reçu un grand nombre de perfectionnements, pour lesquels nous renvoyons aux ouvrages spéciaux.

ÉTABLIR v. a. ou tr. (é-ta-blir — lat. *stabilire; de stabilis*, stable). Poser, asseoir, fixer, construire, élever : ÉTABLIR *les fondements d'une maison, d'une église.* ÉTABLIR *une statue sur un piédestal.* ÉTABLIR *un mur autour d'un parc.* ÉTABLIR *un barrage dans un cours d'eau.* ÉTABLIR *un camp dans une plaine.* ‖ Fonder, créer : ÉTABLIR *une fabrique, une manufacture, une usine, une imprimerie, une industrie. A peine le czar* EUT-IL ÉTABLI *des imprimeries, qu'on s'en servit pour le décrier.* (Volt.) *C'est Pierre Alexiowitz qui a* ÉTABLI *les hussards en Russie.* (Volt.)

— Fixer d'une façon permanente : ÉTABLIR *sa résidence à Paris.* ‖ Installer, fixer la demeure de : ÉTABLIR *un ami dans son logement.* ÉTABLIR *une garnison dans une forteresse, une armée dans un campement.*

— Former, mettre en œuvre, disposer : ÉTABLIR *un blocus, une croisière.* ÉTABLIR *un siège. La police* AVAIT ÉTABLI *une souricière.*

— Particulièrem. Doter d'un état, mettre dans une position stable et indépendante : *Il en coûte pour* ÉTABLIR *ses enfants.* ‖ Marier, mettre en ménage : *Il y avait des gens qui mettaient dans la tête à votre frère que, puisque je venais de vous marier, il fallait aussi l'*ÉTABLIR. (Mme de Sév.)

— Fig. Instituer, mettre en vigueur; faire prévaloir : ÉTABLIR *un gouvernement.* ÉTABLIR *des lois tyranniques.* ÉTABLIR *des usages ridicules.* ÉTABLIR *un tribunal d'exception.* ÉTABLIR *un culte nouveau. La providence de Dieu* A ÉTABLI *des devoirs réciproques dans la vie des hommes.* (Fléch.) *Tout concourt à* ÉTABLIR *le règne de la vérité.* (Volt.) *Il ne faut qu'un exemple pour* ÉTABLIR *un usage.* (Volt.) *La parole paraît avoir été fort nécessaire pour* ÉTABLIR *l'usage de la parole.* (J.-J. Rouss.) *Le seul moyen d'affaiblir une opinion, c'est d'*ÉTABLIR *le libre examen.* (B. Const.) ÉTABLISSEZ *l'ordre, l'habitude l'entretiendra.* (Lévis.) *Il n'est ni juste ni conforme à la nature des choses de vouloir* ÉTABLIR *un pouvoir coactif de la pensée.* (T.-N. Bénard.) ‖ Poser, formuler, énoncer : ÉTABLIR *un principe. Raisonner, c'est* ÉTABLIR *une suite d'équations et de non-équations.* (E. Alletz.) *Il y a une différenciation réelle et certaine à* ÉTABLIR *entre l'homme ou le citoyen et la société.* (P. Leroux.) ‖ Démontrer, prouver : ÉTABLIR *ses droits.* ÉTABLIR *un fait. Il y a presque de la naïveté à* ÉTABLIR *que celui qui n'a rien voulu apprendre ne peut rien savoir.* (Théry.) *Renverser l'erreur, c'est, jusqu'à un certain point,* ÉTABLIR *la vérité.* (P. Leroux.)

— Mar. *Etablir une voile*, La gréer, la déployer. ‖ *Etablir une carène*, Ajuster les pièces de la membrure, vérifier leur position. ‖ *Etablir un navire sur ses amarres*, Egaliser les câbles des deux ancres, quand on est affourché, de manière à partager l'effort entre les deux.

— Mécan. *Etablir une machine*, La construire et la mettre en état de fonctionner.

— Typogr. *Etablir des feuilles sur un ouvrage*, Composer, mettre en pages et placer dans les châssis un certain nombre de feuilles que l'on se propose de tirer ensemble : ÉTABLIR *dix, quinze, vingt* FEUILLES SUR UN OUVRAGE.

— Techn. *Etablir des bois, des pierres*, Y faire une marque à l'endroit où doit se donner le trait de scie, lorsqu'on les débite.

— Comm. et fin. *Etablir une balance*, Egaliser les recettes et les dépenses. ‖ *Etablir un compte*, Le dresser, le détailler.

— v. n. ou intr. Mar. *Bien établir*, En parlant d'une voile, Etre bien coupée, n'avoir ni bourses ni défauts, recevoir et garder bien le vent. ‖ *Etablir bâbord amures, grand largue, au plus près*, Disposer les voiles, manœuvrer la barre de manière à prendre une de ces allures.

S'établir v. pr. Etre établi : *Une usine de cette importance ne peut pas* S'ÉTABLIR *en quinze jours. Un compte comme le vôtre ne* S'ÉTABLIT *pas du jour au lendemain.* ‖ Etre fondé, créé, posé, mis en vigueur : *Si l'on pouvait observer une langue dans ses progrès successifs, on verrait les règles* S'ÉTABLIR *peu à peu.* (Condill.) *Le pouvoir absolu des rois* S'EST ÉTABLI *contre les grands avec l'appui des peuples.* (Mme de Staël.) *Le despotisme ne* S'EST ÉTABLI *chez les Italiens que par la division.* (Mme de Staël.) *La liberté ne peut* S'ÉTABLIR, *ne peut se conserver que par le désintéressement.* (B. Const.) *La liberté* S'ÉTABLIT *par la connaissance de la vérité.* (Colins.) *Le privilège* S'ÉTABLIT *avec la conquête.* (Royer-Collard.) *Partout où la liberté de la presse* S'EST ÉTABLIE, *elle a adouci et épuré les mœurs.* (Chateaub.) *Dans la nature, l'équilibre* S'ÉTABLIT *par la destruction.* (Proudh.) ‖ Etre admis, reçu, accrédité : *Une mode* S'ÉTABLIT *facilement en France.* (Volt.) *Aucune vérité ne* S'ÉTABLIT *sans martyrs.* (P.-L. Courier.) ‖ Etre démontré, prouvé : *Aucune vérité mathématique ne* S'ÉTABLIT *par induction.* (V. Cousin.)

— Fixer sa demeure, son séjour : *Les Européens* SE SONT ÉTABLIS *en Amérique. Je m'en vais* M'ÉTABLIR *et me fixer dans mon petit logis.* (Mme de Sév.) *Les parasites sont les petits animaux qui* S'ÉTABLISSENT *sur les grands pour sucer sans travail le sang que les autres ont fabriqué.* (J. Macé.)

. . . Un avoué qui veut être à la mode
S'établit à grands frais dans les plus beaux quartiers.
ETIENNE.

‖ Prendre pied, demeurer après une lutte : *Nous réussîmes à* NOUS ÉTABLIR *dans la redoute.* ‖ Naître et se développer : *Lorsque l'amour* S'ÉTABLIT *dans une âme romaine, il y est roi.* (E. About.)

— Se faire une position; se marier : *Vous êtes trop jeune pour* VOUS ÉTABLIR. (Acad.)

— Se poser, se donner comme : S'ÉTABLIR *juge des actions d'autrui. Il faut être bien vertueux ou bien hardi pour* S'ÉTABLIR *intermédiaire entre Dieu et l'homme.* (T. de Brissac.)

— Se baser, se fonder : *Un gouvernement qui* S'ÉTABLIT *sur la vraie nature des choses va toujours en s'affermissant.* (Mme de Staël.)

— Mar. S'ancrer à poste fixe, soit en affourchant, soit autrement, pour séjourner sur une rade. ‖ *La marée s'établit*, Le flux va cesser, la mer va atteindre le maximum de sa hauteur.

— Impersonnellem. : *S'il existe une alliance naturelle entre les grandes vérités, il* S'ÉTABLIT *aussi une sorte de complicité entre les erreurs.* (Th. Perrin.)

— **Syn. Établir, ériger, fonder, instituer.** V. ÉRIGER.

— **Antonymes**. Abolir, démolir, détruire, renverser, ruiner.

ÉTABLISSEMENT s. m. (é-ta-bli-se-man — rad. *établir*). Action d'établir, de construire, de fonder : *L'*ÉTABLISSEMENT *des voies ferrées. L'*ÉTABLISSEMENT *d'un trottoir. L'*ÉTABLISSEMENT *d'une manufacture. L'*ÉTABLISSEMENT *de Carthage est attribué à Élissa, princesse tyrienne plus connue sous le nom de Didon.* (Rollin.) *Darius illustra son règne par des* ÉTABLISSEMENTS *utiles.* (Barthél.) ‖ Action de créer, de mettre en vigueur; institution, organisation; corps organisé : *L'*ÉTABLISSEMENT *d'une monarchie. Le plus grand crime de Napoléon, c'est l'*ÉTABLISSEMENT *et l'organisation du despotisme.* (Mme de Staël.) *De l'*ÉTABLISSEMENT *naturel de la famille dérive la première constitution politique.* (Laurentie.) *Le clergé s'est opposé tant qu'il a pu à l'*ÉTABLISSEMENT *des communes.* (Proudh.) *La société est un* ÉTABLISSEMENT *moral; collection d'êtres immortels, elle correspond à des desseins immortels.* (Vinet.) *En tous lieux et dans tous les temps, tout* ÉTABLISSEMENT *politique a commencé par quelque injustice.* (J. Joubert.) *Un* ÉTABLISSEMENT *n'est solide que quand il a des racines historiques.* (Renan.)

Tout *établissement* vient tard et dure peu.
LA FONTAINE.

‖ Action de s'établir, de se fixer; réunion de personnes fixées, établies en un même lieu : *Faire un* ÉTABLISSEMENT *dans la haute Asie. L'*ÉTABLISSEMENT *français en Cochinchine.*

— Exploitation commerciale ou industrielle : *Un* ÉTABLISSEMENT *de marchand de vin, de traiteur. Fonder un bel* ÉTABLISSEMENT. *Vendre son* ÉTABLISSEMENT. *Il n'y a pas à Rome un* ÉTABLISSEMENT *de bains un peu confortable.* (E. About.)

— Action d'établir quelqu'un, de lui donner un état, une position stable; état, position d'une personne : *Les plus sages dans le monde ne sont occupés qu'à se ménager des* ÉTABLISSEMENTS *qui sont fondés sur le sable.* (Mass.) *Il y a un sentiment de servitude à courir pour son* ÉTABLISSEMENT. (La Bruy.) ‖ Mariage : *Ma fille désormais ne peut plus espérer d'*ÉTABLISSEMENT. (Le Sage.)

— *Etablissement public*, Institution entretenue par l'Etat, dans l'intérêt du public : *Les musées, les églises, les casernes sont des* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. *Le premier consul voulut quelquefois accompagner lui-même M. Fox dans les* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. (Thiers.) ‖ Institution, même privée, où le public est admis : *Les cafés, les restaurants et autres* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. ‖ Institution reconnue par l'Etat et considérée comme personne civile : *Une législation spéciale régit les legs faits aux* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

— Anc. législ. *Etablissement des fiefs*, Ordonnance latine de Philippe-Auguste, datée de Villeneuve-le-Roi, près de Sens, le 1er mai 1209, et concernant la division des fiefs.

— Pratiq. *Etablissement de propriété*, Analyse des titres en vertu desquels on revendique un droit sur un bien; partie d'un acte qui contient cette analyse.

— Art milit. *Etablissement des quartiers*, Distribution des troupes dans les cantonnements.

— Mar. *Etablissement du port* ou *des marées*, Tableau indiquant l'heure de la haute mer, les jours de pleine lune et de nouvelle lune, pour un port déterminé.

— Techn. Choix des bois de charpente, et tracé des coupes et assemblages. ‖ Marque que le menuisier fait sur une pièce, pour se guider lors de l'assemblage. ‖ Disposition donnée à une pompe à incendie et à ses garnitures ou tuyaux, pour qu'elle puisse attaquer le feu de la manière la plus utile : *Pour qu'un* ÉTABLISSEMENT *soit bien fait, il faut : 1° placer la pompe le plus près possible de l'eau; 2° la mettre, ainsi que les travailleurs, à l'abri de la chute des matériaux; 3° en placer la sortie du côté de l'attaque; 4° faire passer les demi-garnitures par le chemin le plus court et les disposer de façon qu'elles ne puissent être foulées; 5° conserver toujours sur le plan du feu une certaine longueur de demi-garnitures pour pouvoir avancer au besoin.* (Colonel Paulin.)

— **Encycl.** Hygiène. *Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes.* Nous ne reviendrons pas ici sur la législation qui régit ces sortes d'*établissements*; nous l'avons exposée sommairement au mot ATELIER; nous avons également donné la liste des ateliers et *établissements* dangereux, insalubres ou incommodes; mais, comme cette classification a été modifiée depuis, nous la donnons à nouveau pour rectifier celle de notre article ATELIER, en nous bornant, toutefois, aux *établissements* de la première catégorie :

Abattoirs publics dans toute commune, quelle que soit sa population; *Acide nitrique* (fabriques d'); *Acides pyroligneux* (fabriques d'); *Acide sulfurique* (fabriques d'); *Affinage* de l'or ou de l'argent par l'acide sulfurique; *Affinage* de métaux au fourneau à coupelle ou au fourneau à réverbère; *Allumettes* (fabrication d'); *Amidonniers; Amorces fulminantes; Arcansons ou résines de pin* (travail en grand des); *Artificiers; Bleu de Prusse* (fabriques de); *Boues et immondices* (dépôts de); *Boyaudiers; Calcination d'os d'animaux; Cendres d'orfèvres* (traitement par le plomb des); *Cendres gravelées* (fabrication de); *Chairs ou débris d'animaux* (dépôts et fabriques de); *Chanvre* (rouissage du lin ou du) en grand par le séjour dans l'eau; *Charbon animal* (fabrication du); *Charbon de terre* (épuration du); *Chlorures alcalins* ou eau de javelle (fabrication en grand des); *Chlorure de chaux; Colle-forte* (fabrication de); *Cordes à instruments* (fabrication de); *Cretonniers; Cristaux; Cuirs vernis* (fabriques de); *Cuivre* (argentage du); *Dégras* (fabriques de); *Echaudoirs; Emaux* (fabriques d'); *Encre d'imprimerie* (fabriques d'); *Engrais* (dépôts d'); *Equarrissage; Etoupilles* (fabriques d'); *Ether* (fabriques d'); *Feutres et visières vernies* (fabriques de); *Fourneaux* (hauts); *Fulminate de mercure* (fabriques de); *Goudron* (fabriques de); *Graisses à feu nu* (fonte des); *Huiles de térébenthine, de lin, de poisson, de pied de bœuf; Huiles rousses* (fabriques de); *Litharge* (fabriques de); *Massicot* (fabriques de); *Ménageries; Minium* (fabriques de); *Noir animalisé* (fabriques et dépôts de); *Noir d'ivoire* (fabriques de); *Orseille* (fabriques de); *Plâtre* (fours à); *Porcheries; Poudres* (fabriques de); *Rouge de Prusse* (fabriques de); *Sel ammoniac* (fabriques de); *Soufre* (fabrication de fleur et distillation de); *Suif* (fabriques et fonderies à feu nu de); *Sulfate d'ammoniaque, de cuivre, de soude* (fabriques de); *Taffetas cirés* (fabriques de); *Toiles cirées, vernies* (fabriques de); *Tourbe* (carbonisation à vases ouverts de la); *Tripiers; Urate* (fabrication d'); *Vernis* (fabriques de); *Verreries.*

Établissements de saint Louis. Un des plus beaux titres de Louis IX à la reconnaissance de ses peuples fut la publication des *Etablissements*, premier recueil promulgué des lois de la troisième race. Toutes les lois contenues dans ce code, qui parut en 1269, n'étaient pas nouvelles sans doute; mais, réunies en corps, elles comblèrent le vide immense qui séparait les capitulaires des carlovingiens de la législation suivie sous les successeurs de Hugues Capet; elles formèrent la concordance du droit romain renaissant avec le droit français en décadence. Il exista enfin une jurisprudence écrite à peu près complète, et dont la connaissance était accessible à tous. Ce recueil est l'œuvre des légistes qui, au XIIIe siècle, surent si bien dominer les barons et favoriser les rapides progrès de l'autorité royale, devenue supérieure à l'autorité féodale. La volonté personnelle de Louis IX a eu probablement fort peu d'influence sur les sanctions contenues dans cette compilation; aussi ne serait-il pas juste de le rendre responsable de l'esprit dont elle est empreinte et des fautes qui la déparent. Les *Etablissements* se divisent en deux livres, dont le premier se compose de cent soixante-huit chapitres et le second de quarante-deux; mais il serait difficile de découvrir quel enchaînement d'idées rattache ces chapitres les uns aux autres. On y trouve pêle-mêle des sanctions sur les lois civiles, la procédure civile, les lois pénales et la procédure criminelle. Ce qu'il y a de remarquable dans la partie relative aux

lois civiles, c'est la différence de la législation, selon qu'elle s'applique à la noblesse ou à la roture. Pour le gentilhomme, les lois féodales sont conservées : la majorité commence à vingt et un ans ; les pupilles sont mis sous la tutelle du seigneur ; le douaire de la veuve ne s'étend qu'au tiers des biens du mari ; les propriétés passent à l'aîné. Pour les roturiers, la majorité se prolonge jusqu'à vingt-cinq ans ; la tutelle est déférée au plus riche parent ; la veuve peut recevoir pour douaire la moitié des biens du mari ; les propriétés sont également divisées entre les enfants. Le code de procédure civile est très-incomplet ; il n'offre que quelques modifications au système alors usité dans les tribunaux, modifications nécessitées pour la plupart par la suppression du duel judiciaire : telles étaient les règles sur les procureurs en justice, sur les défauts et sur les appels, inconnus à la législation féodale. D'autres fixaient la compétence des tribunaux. En général, la procédure décrétée par les *Etablissements* était celle dont les tribunaux de l'Eglise avaient puisé les principes dans les *Décrétales*. L'abus de la force physique ou de l'adresse, la déplorable coutume des épreuves judiciaires, y étaient énergiquement interdits ; mais le parjure, les arguties, la ruse y conservaient toujours l'avantage. C'était toujours un dédale inextricable, dont le fil était aux mains des seuls initiés. Les lois pénales sont remarquables par leur excessive sévérité, « car le roi voulait que la justice fût bonne et roide, et n'épargnât pas plus le riche homme que le pauvre. » Ainsi la potence punit l'assassinat, le meurtre, l'incendie, le rapt, la trahison, le vol sur les grands chemins ou dans les bois, le vol domestique, le vol d'un cheval, la complicité dans tous les crimes, le bris de prison, l'accusation à faux d'un crime capital, et enfin la possession d'un animal qui aurait causé un homicide par suite d'un vice connu de son maître. La peine du feu est réservée à l'hérésie, à l'infanticide, à l'association d'une femme avec des voleurs ou des meurtriers. Le petit larcin est puni, pour la première fois, par la perte d'une oreille ; pour la seconde, par la perte d'un pied ; pour la troisième, par la mort. Le voleur sacrilège et le faux monnayeur doivent avoir les yeux crevés. Celui qui frappe son seigneur sans avoir été frappé par lui encourt l'amputation de la main. L'exposition et le fouet attendent le blasphémateur, le jureur du « vilain serment par aucun des membres de Dieu, de Nostre-Dame ou des saints. » Saint Louis fit même, pour une semblable faute, couper le nez et la lèvre inférieure à un bourgeois de Paris. Enfin la confiscation des meubles et l'amende étaient réservées à de moindres délits. La même rigueur présida à la confection du code de procédure criminelle. La liberté sous caution n'est accordée que dans les causes n'emportant pas peine de sang. S'il s'agit d'un crime capital, l'accusé doit être conduit en prison comme l'accusateur, « si que l'un ne soit pas plus mal à l'aise que l'autre. » L'accusé est interrogé au moyen de la torture, dès qu'il y a contre lui deux témoins. La procédure est entièrement écrite ; néanmoins, on doit en communiquer tous les actes au prévenu, et, au moment du jugement, le juge doit se lever et demander « hommes suffisans ou jugeurs, » c'est-à-dire des assesseurs à peu près équivalents à nos jurés et chargés de reconnaître le fait.

« Le roi, dit Joinville, amenda grandement son royaume, et tellement que chacun vivoit en paix et tranquillité. Au temps passé, l'office de la prévôté de Paris, pour ne parler du demeurant, se vendoit au plus offrant parmi les bourgeois ou autres, et les acheteurs dudit office soutenoient en leurs outrages et déportements leurs enfants et leurs neveux, dont il advenoit plusieurs pilleries et maléfices. Pour cette chose, le menu peuple étoit trop foulé et ne pouvoit avoir droit des riches hommes, à cause des grands présents et dons qu'ils faisoient au prévôt. Par les grands parjures et rapines qui étoient faits en la prévôté, le menu peuple n'osoit demeurer en la terre du roi, et s'en alloit es autres seigneuries (des gens d'Eglise), et ladite terre étoit si vague (dépeuplée) que, quand le prévôt de Paris tenoit ses plaids, il y venoit si peu de gens, que le prévôt se levoit parfois de son siége sans [illegible] nul plaideur. Avec cela il y avoit tant de malfaiteurs et de larrons à Pa[illegible] et au dehors, que tout le pays en étoit plein. »

« C'est le premier corps de lois qu'on rencontre en France depuis les capitulaires des [illegible] le la seconde race, dit M. H. Martin. [illegible] ins qu'un code com[illegible] plus de classification [illegible] matières que dans les capitulaires et les anciennes lois barbares.... Ce qu'il y a de plus grave dans ces *Etablis*-[illegible] est le droit divin et le droit de [illegible] ciés, et la maxime est fausse à cet égard, en fait comme en théorie, puisque le roi capétien *tient* d'une élection originaire et nullement de son épée. »

On a plusieurs copies manuscrites des *Etablissements* ; deux se trouvent à la Bibliothèque nationale, trois au Vatican. Montfaucon en cite deux autres, dont l'une serait antérieure à la fin du XIII[e] siècle. Les plus anciennes de celles qui sont indiquées ailleurs semblent ne dater que du XIV[e], même celle que possédait la ville d'Amiens. Ménard, Du Cange et Laurière collationnèrent des copies appartenant aux états du Languedoc, à Baluze, etc., et les deux derniers de ces écrivains publièrent le code de saint Louis, l'un en 1668, à la suite de Joinville, l'autre en 1723, dans le tome I[er] de la *Collection des ordonnances*. Enfin, en 1822, on fit entrer dans le second volume du *Recueil général des anciennes lois françaises* un travail de M. Saint-Martin, qui, en 1786, avait donné une édition particulière des *Etablissements*, avec une version en langue moderne. On a souvent élevé des doutes sur l'authenticité de ce code. Du Cange et Fleury n'y ont vu qu'un recueil des coutumes de Paris, d'Orléans, d'Anjou et de Touraine. Montesquieu le regardait, à leur exemple, comme une compilation fabriquée après la mort du monarque. Une des principales objections élevées par ces savants critiques repose sur un passage de Guillaume de Nangis, qui affirme que le roi partit d'Aigues-Mortes en juillet 1269. Mais cette assertion paraît inexacte ; car il subsiste un acte souscrit à Paris par Louis IX en juin 1270, et l'on sait que sa mort suivit de près son arrivée à Tunis. Il a donc pu promulguer ces lois dans le cours des six premiers mois de l'année. Tout au moins, si l'on ne veut reconnaître dans les *Etablissements* une œuvre de saint Louis, c'est indubitablement une production des trente dernières années du XIII[e] siècle, et l'une de celles qui attestent l'étendue et l'activité qu'acquéraient alors en France les études des jurisconsultes. Il faut se garder de confondre avec les *Etablissements* de saint Louis proprement dits les lois qu'il donna sous ce même titre en décembre 1254, pour étendre à tout le royaume, langue d'oc et langue d'oil, la réforme de plusieurs genres d'abus ou de désordres, et surtout pour réprimer les concussions et les malversations des gens de loi. Ces *Etablissements* ont trente-neuf articles ; ils sont rédigés en latin pour les pays situés au midi de la Loire, et en français pour les autres.

Les *Etablissements* de saint Louis ont été publiés par Du Cange (1668), à la suite de Joinville ; par Laurière, avec commentaires (1723), tome I[er] de la *Collection des ordonnances* ; par Saint-Martin, avec version en langue moderne (1786) ; par Isambert (1822), tome I[er] du *Recueil général des anciennes lois françaises*. Outre les historiens modernes, on doit consulter les deux ouvrages suivants : *Essai sur les institutions de saint Louis*, par A. Beugnot (1821, 1 vol.) ; *De la feodalité et des Etablissements de saint Louis*, par M. Mignet (même date).

ÉTACISME s. m. (é-ta-si-sme — rad. *éta*). Philol. Système de lecture du grec, dans lequel la lettre *êta* se prononce *é*, et non *i*, comme dans le système dit *itacisme*. V. ÉRASMIEN.

ÉTACISTE s. m. (é-ta-si-ste — rad. *étacisme*). Philol. Partisan de l'étacisme, de la prononciation érasmienne : *Les itacistes feraient volontiers fusiller les* ÉTACISTES *s'ils avaient droit de vie et de mort.*

ÉTADOU s. m. (é-ta-dou). Techn. Syn. d'ESTADOU.

ÉTAGE s. m. (é-ta-je — V. l'étym. à la partie encycl.). Archit. Chacune des divisions formées par les planchers dans la hauteur d'un édifice, au-dessus du rez-de-chaussée ou de l'entre-sol, divisions qui se comptent dans l'ordre de leur superposition : *Premier, deuxième, sixième* ÉTAGE. *Maison à quatre* ÉTAGES. *Etablir des cabinets à tous les* ÉTAGES. *Habiter le même* ÉTAGE. *La tête des gens de haute stature ressemble à des maisons dont l'*ÉTAGE *le plus haut est le plus mal meublé.* (Bacon.) *Le cardinal Dubois, arrivé au ministère suprême, s'écriait souvent dans l'amertume de ses dégoûts : « Je voudrais être a un cinquième* ÉTAGE, *avec une vieille servante et quinze cents livres de revenu.* » (D'Alemb.)

Je loge au quatrième *étage* ;
C'est là que finit l'escalier.
GOUFFÉ.

Leste et joyeux, je montais six *étages* ;
Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans !
BÉRANGER.

‖ Se dit quelquefois du rez-de-chaussée : *Une maison à un seul* ÉTAGE *n'a pas d'escalier.* ‖ *Etage carré*, Celui dont le plafond est horizontal. ‖ *Etage en galetas*, Étage à plafond incliné, ménagé dans les combles : *Cette maison a six étages carrés, plus un* ETAGE EN GALETAS. ‖ *Etage souterrain*, Série de pièces sur un même plan, dans le sous-sol : *Cette maison a deux* ÉTAGES SOUTERRAINS, *les caves et les basses offices.*

— Par anal. Chacun des objets superposés ; chacune des divisions d'un objet formé de parties superposées directement ou en gradins : *Des* ÉTAGES *de batteries. Le diaphragme est une cloison, un plancher qui partage notre corps en deux* ÉTAGES. (J. Macé.) *La petite ville d'Aix, en Savoie, toute fumante, toute bruissante et tout odorante des ruisseaux de ses eaux chaudes et sulfureuses, est assise par* ÉTAGES *sur un large et rapide coteau de vignes, de prés, de vergers.* (Lamart.)

Tu languis, cher abbé ; je vois, malgré tes soins,
Que ton triple menton, l'honneur de ton chapitre,
Aura bientôt deux *étages* de moins.
VOLTAIRE.

De colline en colline et d'*étage* en *étage*,
Les monts, dont le miroir fait onduler l'image,
Descendent jusqu'au lit des mers.
LAMARTINE.

— Fig. Espèce, genre, catégorie, degré ; condition sociale : *Il y a des esprits de tout* ÉTAGE. (Acad.) *La faiblesse a bien des* ÉTAGES. (De Retz.) *Que d'erreurs, de craintes, de superstitions, de querelles, sorties des plus bas* ÉTAGES *de la société, ont troublé le bonheur des trônes!* (B. de St-P.) *Un manufacturier enrichi croit s'élever d'un* ÉTAGE *en donnant sa fille à un marquis.* (E. About.) *Les clubs sont le rendez-vous des désœuvrés de bas* ÉTAGE. (A. Garnier.)

Mon Dieu ! que votre esprit est d'un *étage* bas !
MOLIÈRE.

— *A double, à triple étage*, Disposé par deux, trois divisions superposées : *Coiffure* À TRIPLE ÉTAGE. ‖ *A triple étage*, Extrêmement élevé :

Sur l'animal *à triple étage*,
Une sultane de renom,
Son chien, son chat et sa guenon,
Son perroquet, sa vieille et toute sa maison
S'en allait en pèlerinage.
LA FONTAINE.

— Fam. *Menton à double, à triple étage*, Menton très-gras, marqué de raies qui le divisent en deux, en trois parties :

Son *menton* sur son sein descend *à triple étage*.
BOILEAU.

— Géol. Chacune des couches de terrains différents qui composent la surface du globe, et qui sont superposées les unes aux autres dans un ordre déterminé : *Ce terrain appartient à la portion inférieure de l'*ÉTAGE *crétacé.* (Martins.)

— **Encycl.** Linguist. D'anciens étymologistes, Nicot, Caninius, Caseneuve et Ménage, dérivent le mot *étage* du grec *tegé*, qui signifie la même chose, d'où est sorti, suivant Caseneuve, *tristegon*, qui signifie le troisième *étage*. Suger emploie cette expression dans la *Vie de Louis le Gros : Occupatæ munitionis argumentum, quod* tristega *turris in eadem munitione longa planitie supereminens apparebat.* De là est aussi sorti *bistega*, qui signifie le deuxième *étage* ou un bâtiment à deux *étages*, et qui est employé par Guillaume Breton aux livres IV et VII de sa *Philippide :*

Per loca bistegæ, *castellaque lignea surgunt,*
Ne subito Saladinus eos invadere possit.
. . . .
Baud secus absumit bistegas, *valla, domosque.*

Nous trouvons aussi *tristega* dans Grégoire de Tours, avec le sens de troisième *étage : Dum epularetur cum diversis in* tristega, *subito effracto pulpito, vix semivivus evasit.* Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople, dans sa lettre touchant la prise de Jérusalem, appelle cependant les *étages* stationes : *Turribus autem supereriguntur ligneæ turres altissimæ* stationum *sex.* Ce qui témoignerait, selon Caseneuve, que de son temps on voulait dériver le mot *étage* de *statio.* De nos jours, quelques étymologistes sont presque revenus à cette opinion. Diez et Littré, en effet, rattachent *étage* à une forme fictive, *staticum*, de *stare*, être debout, être fixe, sanscrit *sthâ.* Ils appuient leur opinion sur les formes romanes correspondantes : provençal *estatge* ; italien *staggio*, où le *tg* et le *gg* répondraient au suffixe latin *aticus.* C'est pour cela, suivant eux, que l'ancienne forme *estage* signifiait, en même temps qu'*étage*, station verticale, résidence, position, rang. Le grec *stegê, stegos*, indiqué par les anciens étymologistes, se rapporte dans tous les cas à la racine sanscrite *sthag*, couvrir, cacher, d'où tout un groupe de noms du toit dans les langues aryennes. Ainsi, le grec *stegos, stegê*, toit, maison, chambre, *stegnos*, lieu couvert, tente, de *stegô*, couvrir, cacher — comparez le sanscrit *sthagana*, couverture, *sthagita*, couvert, *sthagî*, boîte — le latin *tectum, tugurium*, de *tego* ; l'ancien irlandais *teg*, maison ; l'irlandais moderne *teagh, tigh, toigh, tiaghais, tioghus*, maison — comparez l'ancien irlandais *cuimtgim*, construire — le kymrique *ty*, maison, pluriel collectif *tai*, et *to*, toit, de *toi*, couvrir ; armoricain *tô*, de *toi, tei*, avec perte du *g* final ; anglo-saxon *thac, theccen*, toit ; le scandinave *thak, theki* ; l'ancien allemand *dach*, etc., *theccan, thekia, dechian*, couvrir, formes secondaires d'un verbe fort, *thaikan, thak*, qui ne s'est pas retrouvé en gothique ; le lithuanien *stogas*, toit, *pastogis*, avant-toit, de *stegti*, couvrir une maison, *stegius*, couvreur — comparez l'ancien slave *stogŭ*, monceau, tas — le sanscrit *sthagu*, bosse, *o-stegnu, o-steji*, habit, *stegno*, ce que l'on couvre.

— Archit. Les hauteurs d'une maison ou d'un édifice sont déterminées par des considérations de grâce ou de coup d'œil, ou par les besoins de l'industrie ou du commerce qui doit les occuper. Pour un bâtiment à deux *étages*, on divise la hauteur en 16 parties égales, et l'on donne 7 parties au rez-de-chaussée, 5 au premier *étage* et 4 au second. Pour un bâtiment à un seul *étage*, on divise la hauteur totale en 12 parties égales : 7 parties pour le rez-de-chaussée et 5 pour l'*étage*. Quand il y a un *étage* en partie enfoncé sous le sol, un bel *étage* et des mezzanines, on divise la hauteur totale en 9 parties, on en donne 1 1/2 au soubassement, 5 à l'*étage* et 2 1/2 aux mezzanines, y compris la corniche du couronnement. Mandar donne, pour les maisons d'habitation, les hauteurs suivantes : caves, 2[m],27 à 2[m],92 ; rez-de-chaussée, 3[m],25 à 4[m],22, jusqu'à 5[m],20 ; entre-sol, 2[m],27 à 2[m],60 ; 1[er] *étage*, 3[m],25 à 3[m],90 et jusqu'à 5[m],85 ; 2[e] *étage*, 2[m],92 à 3[m],90 ; 3[e] *étage*, 2[m],60 à 2[m],92 ; 4[e] *étage*, 2[m],27 à 2[m],60. Le même auteur compte 0[m],41 à 0[m],54 pour les épaisseurs des voûtes de caves, plus 0[m],11 à 0[m],16 de charge, et de 0[m],41 à 0[m],49 pour les épaisseurs des planchers, y compris carreaux ou parquet et plafond. Depuis que l'emploi du fer a remplacé le bois dans la construction des planchers, ces dimensions ont varié beaucoup ; elles sont aujourd'hui les suivantes : 1° planchers de maisons ordinaires, où les réunions sont peu nombreuses, 0[m],30 ; salons de grandes maisons et pièces de réception, 0[m],35 ; salons pour les grandes réunions, dans les édifices publics, 0[m],40. Le décret impérial du 28 juillet 1859 règle, par l'article 6, la hauteur des étages : « Dans tous bâtiments, de quelque nature qu'ils soient, il ne peut être érigé, en exécution de l'article 4 du décret du 26 mars 1852, une hauteur d'*étage* de plus de 2[m],60. Sous l'*étage* dans le comble, cette hauteur s'applique à la partie la plus élevée du rampant. »

L'antiquité a connu les maisons à nombreux *étages*. Selon Diodore de Sicile, les maisons de Thèbes, en Egypte, avaient cinq *étages*. A Rome, l'avidité des propriétaires avait plus d'une fois suscité des règlements restrictifs contre la hauteur exagérée des maisons. Toutefois, les grandes habitations grecques et romaines n'avaient le plus souvent qu'un rez-de-chaussée. Les maisons moins grandes comportaient plusieurs *étages*. Le poëte Martial nous apprend qu'il était logé au troisième *étage*. Les riches Romains bâtissaient souvent des maisons à plusieurs *étages* et les louaient à des fermiers, qui les sous-louaient à leur tour en détail. Au moyen âge, les maisons et même les hôtels eurent peu d'élévation et par suite peu d'*étages*. La grande multiplicité de ces divisions et la grande élévation des maisons datent du XVII[e] siècle.

ÉTAGÉ, ÉE (é-ta-jé) part. passé du v. Etager. Disposé, rangé par étages, par parties superposées : *Des batteries* ÉTAGÉES *sur le versant de la colline. Des pluies fines et tièdes pénètrent le sein des guérets ; le blé forme son épi ; il reçoit du ciel, dans ses feuilles* ÉTAGÉES, *de longs filets d'eau, que l'hiver il ne pompait de la terre que par ses propres racines.* (B. de St-P.) *Les produits des nombreuses fabriques de draps de Vienne,* ÉTAGÉS *sur les séchoirs, bariolent le flanc des collines qui dominent la ville.* (A. Tranchant.) *L'Ethiopie offre des plateaux* ÉTAGÉS *du nord vers le sud.* (L. Figuier.)

ÉTAGER v. a. ou tr. (é-ta-jé — rad. *étage.* Prend un *e* après le *g* devant un *a* et un *o : Il étagea, nous étageons*). Disposer par étages, par rangs superposés : ÉTAGER *des redoutes, des batteries. Péra, la résidence des Européens,* ÉTAGE *au sommet de la colline ses cyprès et ses maisons de pierre.* (Th. Gaut.)

S'étager v. pr. Etre disposé, se disposer par étages, par rangs superposés : *Des troupes qui* S'ÉTAGENT *au flanc d'un coteau. Les mille boucles de ses cheveux, du plus beau blond cendré,* S'ÉTAGEAIENT, *soyeuses, fines, légères, autour de son front charmant.* (Eug. Sue.) *Au-dessus de Niederheimbach* S'ÉTAGENT *et se superposent les mamelons de la sombre forêt de Sann ou de Sonn.* (V. Hugo.) *Quelques villes turques* S'ÉTAGENT *gracieusement sur la rive d'Europe.* (Lamart.)

ÉTAGÈRE s. f. (é-ta-jè-re — rad. *étager*). Dressoir, meuble composé d'un certain nombre de planches disposées par étages, sur lesquelles on place de la vaisselle ou de l'argenterie. ‖ Petit meuble disposé de même, où l'on pose de petits objets d'art ou de prix : ÉTAGÈRE *en bois de rose. De chaque côté de la croisée, deux* ÉTAGÈRES *montrent leurs mille bagatelles précieuses.* (Balz.)

— Techn. Elévation disposée en gradins, où l'on range les briques et les tuiles.

ÉTAGNE s. f. (é-ta-gne ; *gn* mll.). Mamm. Femelle du bouquetin.

ÉTAI s. m. (é-tè — du bas lat. *statua*, qui signifie poteau, colonne, comme dans ce passage d'une lettre d'un empereur de Constantinople à Robert, comte de Flandre : « In ea habentur pretiosissimæ reliquiæ Domini, id est *statua* ad quam fuit ligatus, flagellum unde fuit flagellatus ; » et dans cet autre exemple tiré des actes de saint Wernher : « Item, quod idem venerabilis adolescens ab eisdem Judæis fuerit suspensus ad *statuam* deorsum. » Le bas latin *statua*, avec cette signification, se rapporte au germanique : gothique *staths*, pilier, poteau, étai, étançon ;

ancien hollandais *staede*, *staye;* anglo-saxon *stuthe*, *sthuthu*, même sens; islandais *stod*, poteau, étai, *stydia*, étayer, étançonner; allemand *stutze*, étai, *stutzen*, étayer; danois *stætte*, *stytte;* suédois *stod*, *stæd*, *stodja ;* anglais *stay*, *to stay*. Toutes ces formes se rapportent sans doute à la racine sanscrite *stas*, placer, fixer, probablement voisine de *sthâ*, se tenir, être debout, et qui a fourni aussi le grec *estaô*, *statizo*, latin *statuo*, lithuanien *stattau*, russe *staiu*). Forte pièce de bois servant de soutien provisoire : *Mettre un* ÉTAI, *des* ÉTAIS *à un mur. Soutenir un plancher par des* ÉTAIS.

— Fig. Soutien, moyen de consolidation : *Le vieux monde craque de toutes parts sous ses* ÉTAIS *vermoulus.* (V. Considérant.)

— Blas. Syn. d'ÉTAIE.

— Mar. Cordage d'une dimension un peu supérieure à celle d'un hauban, qui est capelé à la tête de chaque mât, et vient aboutir vers l'avant, dans le plan longitudinal, pour soutenir le mât contre les efforts d'avant en arrière : *Chaque* ÉTAI *porte la qualification du mât qu'il étaye ; il y a donc l'*ÉTAI *du grand mât ou grand* ÉTAI, *l'*ÉTAI *de misaine, l'*ÉTAI *du grand hunier, etc.* (Bonnefous.) ‖ *Collier d'étai*, Ensemble de deux branches, terminées chacune par un œil dans lequel on passe les tours d'aiguillette pour fixer la partie supérieure de l'étai à la tête du mât. ‖ *Palans d'étai*, Fortes caliornes dont les poulies supérieures sont capelées à la tête du mât, au même endroit que l'étai, au moyen d'un gros filin appelé pantoire, et qui servent à monter ou à descendre les fardeaux. ‖ *Voiles d'étai*, Voiles supplémentaires installées sur des drailles, ayant absolument la même direction que les étais : *On ne se sert plus guère des* VOILES D'ÉTAI : *au plus près, elles augmentent la dérive et déventent les voiles carrées; grand largue ou vent arrière, elles sont masquées.* ‖ *Faux étai*, Etai supplémentaire qui sert à compléter la consolidation d'un mât. ‖ *Etai de tangage*, Faux étai qu'on place au mât de misaine, pour le soutenir d'une manière plus efficace, lorsque, par un gros temps, le navire, debout à la lame, a des mouvements très-durs. ‖ *Etai d'arc*, Cordage provisoire destiné à redresser un mât arqué par un effort trop considérable. ‖ *Etai de maillon*, Barreau de fer qui réunit, en les soutenant l'un contre l'autre, les bords intérieurs de chaque maillon d'un câble-chaîne.

— Syn. Etai, étançon. La seule différence qu'il y ait entre ces deux mots, c'est que l'*étançon* est toujours un gros *étai* dans le sens propre de pièce de bois ou colonne de pierre propre à soutenir ce qui menace de tomber en ruine, tandis que l'*étai* est petit relativement, et qu'en outre le mot *étai* peut s'employer en termes de marine et au figuré.

— Encycl. Les *étais* sont des pièces de bois droites et rigides, dont on se sert pour soutenir provisoirement un terrain ou une construction qui menace ruine. Les étayements comprennent : l'étayement proprement dit, l'étrésillonnement, le chevalement et le cintrage des voûtes. Pour étayer un édifice, il faut à un architecte une grande connaissance des efforts qui tendent à le renverser et de leur direction; car, lorsque cette opération n'est pas faite à propos ou d'une manière convenable, elle contribue plus à la ruine d'un édifice qu'à son soutien. Souvent, en étayant une partie, on ébranle l'autre, ou l'on rejette inutilement la charge d'un point sur un autre point plus faible. Lorsqu'un mur de bâtiment tend à se renverser, on l'arc-boute, c'est-à-dire qu'on le soutient par des *étais* en plus ou moins grand nombre, dont les abouts portent dans des entailles faites avec soin dans le mur, et les pieds sur une semelle établie sur le sol ferme. Si ce dernier ne présente pas une résistance suffisante, on le creuse jusqu'à ce que l'on rencontre un fond solide qui puisse servir d'appui à l'*étai*, ou bien on place sous le pied de celui-ci un nombre de chantiers qui répartissent la pression sur une grande surface. L'angle aigu que forme un *étai* avec la semelle horizontale ne doit pas être moindre de 70° ; on l'amène à cette inclinaison en faisant glisser lentement son pied sur la semelle à l'aide d'une longue pince de fer, et non en le frappant avec une masse, ce qui pourrait causer des ébranlements dangereux. Le pied de l'*étai* doit toujours être coupé en chanfrein, suivant une arête plus ou moins obtuse qui pénètre ainsi d'une certaine quantité dans le bois de la semelle. Pour faire poser les *étais* dans toute leur épaisseur, du côté de l'angle obtus, on chasse des coins que l'on cloue sur la semelle. Lorsque plusieurs *étais* concourent à soutenir un mur, on les roidit peu à peu, simultanément, de la même quantité, en ayant soin d'éviter de renverser le mur en dedans. Le plus souvent on interpose des madriers entre les abouts supérieurs des *étais* et la paroi à soutenir. Dans les bâtiments en très-mauvais état, ces plateaux verticaux sont fixés contre le mur à l'aide de forts boulons qui les traversent, ainsi que le mur, et dont les écrous sont reçus par d'autres madriers intérieurs. Les *étais* s'assemblent quelquefois eux-mêmes sur ces plateaux embrevés par les boulons. Le sapin, à cause de la facilité avec laquelle on le trouve droit sur une très-grande longueur, est le meilleur bois pour faire des *étais ;* le chêne, au contraire, en raison de sa très-grande résistance à l'écrasement, est préférable pour les plates-formes, les cales et les chapeaux. Le peuplier, que l'on emploie dans quelques parties de la France, est un bois beaucoup trop flexible, qui se courbe et se tourmente en tout sens sous la charge, malgré les moises nombreuses qui relient les *étais*. Lorsque les *étais* sont doublés et même triplés, il est non-seulement nécessaire de les moiser et de les établir dans un même plan perpendiculaire au mur, mais il faut encore les relier de manière à former des triangles indéformables; s'il en était autrement, ils fléchiraient sous la charge. Il n'est pas indifférent de poser les *étais* plus rapprochés au sommet ou au pied. Si le mur présente un bouclement brusque en un point de sa hauteur, les *étais* devront être écartés au pied et se rapprocher au sommet; au contraire, si le mur est bouclé d'une manière uniforme, les brins d'*étais* doivent être plus écartés à leur sommet qu'à leur pied; car, si la maçonnerie s'appuie sur le brin supérieur et que ce brin prenne charge, toute la pesanteur et la poussée du dedans au dehors se répartiront sur le second brin inférieur; il faudra alors que celui-ci ne porte pas seulement, mais qu'il contre-bute, par son inclinaison, le bouclement qui tendrait à s'augmenter à la partie inférieure du mur. On est encore quelquefois obligé de composer des batteries d'*étais* à l'aide de brins doublés et même triplés dans un plan perpendiculaire au mur. Ces batteries se composent d'*étais* non parallèles placés dans un même plan, aboutissant au même point d'appui, écartés du pied et reliés entre eux par des moises; cette disposition est employée avec avantage pour maintenir des murs de terrasse poussés par des terres, et qui menacent de céder à une très-forte pression.

Avant de passer en revue les autres systèmes d'étayements, nous allons résumer, pour les cas d'un et de deux *étais*, les calculs à l'aide desquels on peut déterminer la poussée qui agit sur chacun d'eux, en admettant que le poids de chacune des parties du mur soit comme condensé dans un mètre courant.

Soit un mur dont la section constante est ABCD ; soient π le poids du mètre cube de maçonnerie, P la poussée au sommet, Q la poussée sur l'*étai*, $2p$ le poids propre de cet *étai*, que l'on peut regarder comme divisé en deux parties égales agissant à ses deux extrémités E et F ; β l'angle formé par l'*étai* avec la verticale, b la distance CF de son pied F à C celui du mur ; c = EC ; soient e l'épaisseur du mur, h sa hauteur, X le point où la ligne de résis-

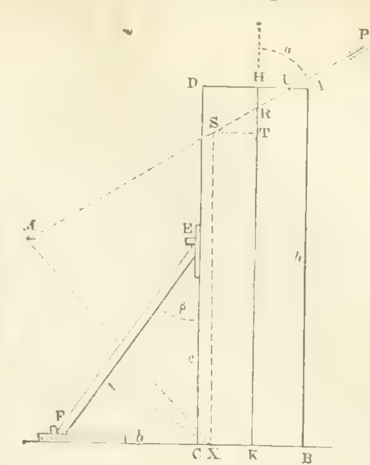

Fig. 1.

tance coupe la base du mur ; CX = m, c'est-à-dire le module de stabilité. L'égalité des moments par rapport à X donne

$$P \times MX + pm = Q \times XN + \pi eh\left(\frac{e}{2} - m\right);$$

or, on a

$$MX = (sX)\sin\alpha = (HK - HT)\sin\alpha$$
$$= \sin\alpha\,[h - (HR + RT)]$$
$$= h\sin\alpha - \left(K + \frac{1}{2}e - m\right)\cos\alpha,$$

K désignant la distance HU, et α l'angle de la direction de P avec la verticale. On a encore

$$XN = (b + m)\cos\beta = e\sin\beta + m\cos\beta.$$

Substituant ces valeurs dans l'équation des moments et la résolvant par rapport à Q, il vient pour la poussée sur l'*étai*

$$(1)\qquad Q = \frac{P\left[h\sin\alpha - \left(K + \frac{1}{2}e\right)\cos\alpha\right] - \frac{1}{2}\pi e^2 h + m\,(P\cos\alpha + \pi eh + p)}{(b + m)\cos\beta},$$

expression qui, mise sous la forme

$$Q = (P\cos\alpha + \pi eh + p)\,\text{séc}\,\beta - \frac{P\left[b\cos\alpha - h\sin\alpha + \left(K + \frac{1}{2}e\right)\cos\alpha\right] + \pi eh\left(\frac{1}{2}e + b\right) + pb}{(b + m)\cos\beta},$$

montre plus clairement que Q diminuera en même temps que m, lorsque le dernier terme sera une quantité positive, ce qui aura probablement lieu pour tous les cas de la pratique. La plus petite valeur de m compatible avec la stabilité du mur est $m = 0$; donc la plus petite valeur de Q, en supposant l'*étai* nécessaire à la stabilité, correspond aussi à cette valeur nulle de m. Elle devient

$$Q = \frac{P\left[h\sin\alpha - \left(K + \frac{1}{2}e\right)\cos\alpha\right] - \frac{1}{2}\pi e^2 h}{b\cos\beta}.$$

C'est l'effort que subirait l'*étai* non roidi, s'il reposait simplement contre le mur. Quant à celui auquel il devrait être amené par le roidissement pour obtenir que le mur prît un degré de stabilité déterminé par m, il est donné par l'équation (1), laquelle montre que la stabilité diminue à mesure que m augmente au delà de $\frac{1}{2}e$, et que le mur serait renversé en dedans si m excédait e.

Soient encore dans la figure ci-contre deux *étais* situés dans un même plan et supportant un mur rectangulaire ; dans ce cas, on suppose que l'un et l'autre *étai* sont nécessaires à la stabilité du mur, c'est-à-dire que, si on enlevait EF, le mur tournerait autour de f et que, en l'absence de ef, il y aurait rotation autour de quelque point entre F et C. Cela posé, admettre que l'effort Q de l'*étai* EF est strictement nécessaire pour empêcher la rotation autour de f, ce serait admettre que la ligne de résistance passe par ce point f. Au contraire, supposer l'*étai* EF roidi au delà de ce qui est nécessaire à l'équilibre strict, c'est supposer que la ligne de résistance coupe fg en quelque point intérieur au massif, x par exemple. Soient donc $fx = m$, $fD = h$, $fi = b$, l'effort Q de l'*étai* EF sera donné par l'équation (1). En raisonnant pour le second *étai* ef comme pour le premier, désignant par z le point où la ligne de résistance coupe la base du mur, et posant $Cz = m_1$, CE = b_1, $Ce = b_2$, $Cfe = \beta_1$, CD = h_1, l'effort de l'*étai*

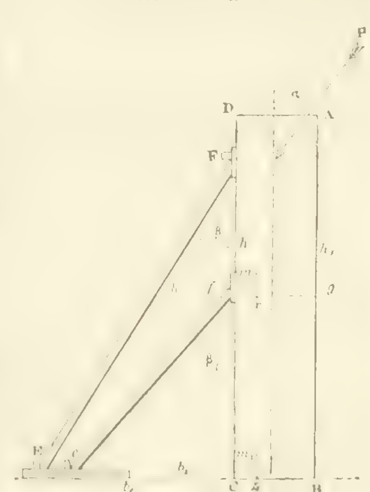

Fig. 2.

$ef = Q_1$, son poids propre $= 2p_1$, on aura l'équation

$$(2)\quad Q_1(b_2 + m_1)\cos\beta_1 + Q(b_2 + m_1)\cos\beta + \pi eh_1\left(\frac{1}{2}e - m_1\right) = P\left[h_1\sin\alpha\left(K + \frac{1}{2}e - m_1\right)\cos\alpha\right] + (p + p_1)\,m_1.$$

Substituant dans cette équation la valeur de Q tirée de l'équation (1), en observant que h exprime ici la hauteur fD, puis la résolvant par rapport à Q_1, cet effort Q_1 sur ef sera déterminé de manière que les excès de stabilité du mur sur son assise fg et sur sa base CD seront respectivement m et m_1. Si $m_1 = m$, les massifs inférieur et supérieur à fg seront également stables. Si $m_1 = m = 0$, l'effort sur chaque *étai* sera strictement celui qui détruit la tendance virtuelle du mur au renversement, et l'on aura alors

$$Q_1 = \frac{\left(P\sin\alpha - \frac{1}{2}\pi e^2\right)\left(h_1 b - b_1 h\right) + P\left(b_1 - b\right)\left(K + \frac{1}{2}e\right)\cos\alpha}{bb_2\cos\beta_1}.$$

Q est d'ailleurs donné, en général, par l'équation (1).

S'il existait trois ou quatre *étais*, ou qu'ils fussent doublés ou triplés, on obtiendrait l'effort qui agit sur toutes les batteries en suivant le même raisonnement.

Lorsque le mur à soutenir est percé de fenêtres ou de vides quelconques, on commence, avant d'étayer, à les remplir par des étrésillons, c'est-à-dire par des pièces de bois plus longues que la largeur du vide, disposées en zigzag entre des madriers appliqués contre les montants verticaux. Chaque étrésillon est coupé à ses deux extrémités suivant des plans qui se rencontrent et forment ainsi des arêtes qui pénètrent un peu dans les madriers. On commence par poser le premier étrésillon, puis on le serre en le faisant glisser à l'aide d'une pince de fer. Ce n'est que lorsqu'il est convenablement roidi qu'on place le second en sens inverse, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Si celui-ci ne croise pas complètement le reste du vide, on le serre fortement au moyen d'une cale en coin qui remplit tout ce qui reste entre l'angle du vide et l'extrémité de l'étrésillon. Le système d'étrésillonnement s'emploie fréquemment pour maintenir les pignons de deux maisons séparées par un terrain libre sur lequel on veut construire. La fouille que l'on est obligé de pratiquer pour établir les fondations de la nouvelle construction déchausse les pieds des pignons, augmente leur hauteur au-dessus de leur base, et leur enlève la buttée des terres dont on profitait pour forcer la ligne de résistance à passer en un point du mur assez éloigné de l'arête extérieure. A cet effet, lorsque l'espace le permet, on établit des batteries d'*étai* qui ne gênent nullement les travailleurs, et on les enlève au fur et à mesure de l'avancement des travaux, c'est-à-dire à mesure que l'on a créé des résistances capables de les remplacer. Mais, lorsque l'espace est restreint, et qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'exécuter la maçonnerie des fondations dans un embarras d'*étais* plus ou moins rapprochés, on a recours à l'étrésillonnement. On établit alors, à une certaine hauteur au-dessus du sol, une résistance factice à l'aide d'étrésillons inclinés, croisés et moisés, dont on fait appuyer les pieds sur des madriers reliés aux deux pignons à soutenir. Ces étrésillons divisent les murs en deux parties, et forcent la ligne de résistance à rentrer dans leur intérieur, en un point très-voisin de leur axe. Ce système d'étayement est encore employé lorsqu'il s'agit de reprendre en sous-œuvre une construction assise sur des voûtes et des piliers. Lorsque la charge supérieure, augmentée de la poussée des voûtes sur leurs points d'appui, a fait incliner ces derniers vers l'extérieur, la partie supérieure s'est affaissée en suivant une ligne dirigée en sens contraire de celle qu'a suivie le pilier ; le mur s'est donc bouclé vers sa partie inférieure, et il est nécessaire de le soutenir pour l'empêcher de se déverser complètement en glissant sur le chapiteau du pilier, au droit de la retombée de la voûte. On a alors recours aux *étais*, et on les dispose de façon que leurs abouts s'appuient sur le mur un peu au-dessus du point de rencontre des deux inclinaisons différentes du pilier et du mur. Pour donner à cet appareil toute la solidité désirable, on fixe dans la maçonnerie, au droit de la tête de l'*étai*, un morceau de pierre dure, en lui donnant une saillie sur le parement et en posant son lit inférieur sur une cale en cœur de chêne. Cette saillie permet de serrer fortement la tête de l'*étai ;* on combat ainsi la tendance qu'il peut avoir à pivoter sur son patin sous la charge supérieure. Si l'on ne fait pas usage de ce mode d'appui, il y a à craindre que l'*étai*, étant entraîné dans le mouvement général, ne remplisse plus sa fonction. Si le mur qui s'affaisse n'est pas trop éloigné d'un autre mur présentant toutes les garanties de solidité, il est préférable d'employer le système de l'étrésillonnement, appliqué à l'endroit où a lieu la rupture. Avec les étrésillons on n'a plus à craindre la rotation des *étais ;* il ne reste plus à combattre que l'affaissement, auquel on s'oppose avec des chevalets placés sous le mur. Le chevalement s'emploie lorsqu'il s'agit de percer dans un mur de nouvelles ouvertures de grandes dimensions, ou de le reprendre en sous-œuvre. On pratique alors au-dessus du nouveau vide à créer et dans un axe de plein du mur, une ouverture par laquelle on introduit le bout de la solive qui doit former le corps du chevalet. Les pieds de ce dernier s'assemblent par le haut, à entailles, dans cette pièce, et les extrémités inférieures, toujours taillées en chanfrein des deux côtés, sont reçues par des semelles. On roidit bien également ensemble les pieds à la manière des *étais*, on leur donne la même inclinaison qu'à ceux-ci, et l'on s'oppose à leur glissement par les mêmes moyens, à l'aide de coins placés aux angles obtus. Le corps du chevalet doit être placé bien horizontalement et perpendiculairement au mur à soutenir ; il convient de donner à ses pieds une légère inclinaison vers le mur, et même, si l'on craint quelque balancement, de relier ces pieds par des croix de Saint-André qui s'opposent à leur déversement. On multiplie d'ailleurs ces chevalets en raison de la largeur du vide. On peut alors procéder à la démolition des parties situées au-dessous des corps des chevalets ; on pose les pieds-droits du nouveau vide, sa traverse ou son poitrail, que l'on protége par un arc de décharge, et l'on

remplit l'intervalle entre cet arc et l'ancienne maçonnerie par une maçonnerie nouvelle, en enlevant les chevalets avec précaution.

Il se présente des circonstances où l'on ne peut poser ni des chevalements, ni des *étais* ordinaires, ni des étrésillons; par exemple celle où il s'agit de reprendre un pilier en sous-œuvre parce que les assises inférieures se sont écrasées. On établit alors, autour du pilier, un châssis en bois de chêne d'un fort équarrissage, que l'on fait supporter par des pièces de bois appelées chandelles. Ces pièces, qui ont une certaine inclinaison, reposent sur des semelles et forment une espèce de colonne à large empatement, pouvant remplacer le pilier. La maçonnerie supérieure s'appuie sur le châssis par l'intermédiaire d'une nouvelle maçonnerie en bon plâtre, ou de barres de fer très-rigides. Lorsque les pierres placées au-dessus de celles qui sont attaquées sont bonnes et qu'on veut les conserver, on les suspend au châssis à l'aide d'équerres en fer dont la patte inférieure passe sous le lit de la pierre qui est placée le plus bas par rapport au niveau du châssis. Toute la construction ainsi soutenue, on peut sans difficulté reprendre le travail en sous-œuvre. Quelquefois, lorsque les piliers reçoivent les retombées des voûtes, on est obligé de cintrer ces dernières ou de les étayer par des demi-cintres, pour soulager leurs supports et pouvoir les reconstruire. Quand il s'agit de la consolidation d'une voûte, on y replace des cintres, des couches et des cales pareils à ceux qui ont servi à sa construction; on peut alors enlever la partie endommagée de la voûte, sans qu'il en résulte de mouvement sensible dans l'ensemble.

Parmi les étayements les plus remarquables en ce genre, nous citerons celui qu'établit Rondelet, de 1798 à 1800, pour la restauration des piliers du dôme du Panthéon. Les cintres qu'on fut obligé de faire pour rétablir ces piliers devaient être assez forts pour soutenir le poids énorme dont les arcades sont chargées.

Lorsque, dans les terrassements à ciel ouvert, la tranchée est étroite et le terrain coulant, on appuie contre les terres un garnissage de planches horizontales, soutenues par des montants verticaux que l'on étrésillonne entre eux. A mesure que les déblais deviennent plus profonds, on ajoute de nouvelles planches, de nouveaux montants étrésillonnés, et l'on doit même faire en sorte de substituer aux premiers montants des bois plus longs qui descendent du sol au fond du déblai. Si la tranchée, trop large, ne peut être creusée en banquettes, on étaye les terres comme on le fait pour les murs, en donnant toutefois aux *étais* une inclinaison de 45° et assemblant leurs pieds dans des semelles retenues par des pieux ou contre-butées sur les parois opposées. Si le terrain est coulant, on emploie, comme nous l'avons dit, le garnissage en planches retenu par des montants verticaux; l'about des *étais* porte contre ces montants et s'y maintient par un embrèvement.

ÉTAIE s. f. (é-tê — rad. *étai*). Blas. Petit chevron alésé, qui n'a que le quart de la largeur du chevron ordinaire, c'est-à-dire seulement un quatorzième de la largeur de l'écu : *Deux* ÉTAIES *se posent l'une à côté de l'autre; trois se posent deux et un. — Boilève de la Tourneuve, en Bretagne : D'azur, à trois* ÉTAIES *d'or. — La Salle, en l'Ile-de-France : D'azur à trois* ÉTAIES *brisées d'or. — Rochou de La Pérouse, en l'Ile-de-France : D'azur, à la bande d'or chargée de trois* ÉTAIES *de gueules et accompagnée de deux* ÉTAIES *d'argent.*

ÉTAILLISSAGE s. m. (é-ta-lli-sa-je; *ll* mll. — du préf. *e*, et de *taillis*). Arboric. Action de couper les pousses les plus faibles d'un taillis, pour donner de la vigueur aux autres.

ÉTAIM s. m. (é-tain — du lat. *stamen*, fil). Techn. Partie la plus fine de la laine cardée : *Du fil d'*ÉTAIM.

ÉTAIN s. m. (é-tain — du latin *stannum*, qui est le représentant le plus ancien, mais non sans doute la source première, des noms européens de l'étain. De là sont dérivés l'italien *stagno*, l'espagnol *estano*, l'anglo-saxon et anglais *tin*, l'ancien allemand *zin*, le lithuanien *cinnas*, le polonais *cyna*, etc.; mais *stannum* lui-même semble à M. Pictet être un vieux nom celtique, venu avec le métal des mines de Cornouailles. C'est dans le cornique et le kymrique, en effet, que se trouve son étymologie la plus probable. Les formes celtiques de ce mot sont : en kymrique, *ystaen*; en cornique, *stean*; en armoricain, *stean*, *sten*, *stin*; en irlandais, *stan*, *stain*; en erse, *staoin*. Le kymrique *ystaen* signifie proprement extension : *taen*, étendue; *taena*, s'étendre; *ystainiaw*, étendre, etc.). Métal d'un blanc grisâtre, plus dur et moins pesant que le plomb : *Un plat d'*ÉTAIN. *Une cuiller d'*ÉTAIN. *Un pot d'*ÉTAIN. *L'*ÉTAIN *ne se rencontre jamais à l'état natif dans la nature; il est oxydé ou sulfuré.* (A. Maury.)

— Par ext. Vaisselle ou ustensile de ce métal : *Manger dans l'*ÉTAIN.

[illegible] *de bois*, Oxyde naturel [illegible] m du bismuth. ‖ *Étain blanc*, Ancien nom du tung- [illegible] angles rentrants des cristaux de la cassitérite ou étain oxydé. ‖ *Cri de l'étain*, Bruissement particulier que produit une lame d'étain lorsqu'on la ploie.

— Anc. comm. *Étain en rature* ou *Rature d'étain*, Étain neuf et pur, en petites bandes très-minces. ‖ *Étain en petit chapeau*, Étain du Pérou très-estimé, qui nous arrivait sous forme de capsules comparées à des chapeaux.

— **Encycl.** Métall. I. ÉTAIN MÉTALLIQUE. L'*étain* est un des métaux les plus anciennement connus : Moïse en fait déjà mention. On le rencontre en Angleterre, en Saxe, en Bohême; dans la presqu'île de Malacca, dans l'île de Boula, en Asie; au Mexique et au Chili. C'est de Malacca qu'on retire l'*étain* le plus pur; mais les mines de Cornouailles, en Angleterre, sont les plus abondantes de toutes. On en a trouvé aussi en Suède, mais en si petite quantité, que ce pays n'en fournit que des échantillons pour les musées de minéralogie.

L'*étain* ne se rencontre pas à l'état natif; il est rare à l'état de sulfure. C'est l'anhydride stannique qui en est le minerai principal. Ce minerai se trouve quelquefois dans les terrains de cristallisation, comme en Saxe, où il est accompagné d'arsenic, de tungstène, d'antimoine, de cuivre et de zinc, dont la présence complique singulièrement les méthodes d'extraction. D'autres fois, comme en Angleterre, on le trouve tantôt en filons, dans les terrains de cristallisation, tantôt en dépôts particuliers, dans les terrains de transition. Dans ce dernier cas, le minerai présente la forme de grains arrondis, plus ou moins volumineux, qui forment ensemble une couche couverte par de l'argile et des cailloux roulés. Il est évident qu'il a été arraché de son gîte primitif et transporté par l'eau, et que le mouvement que l'eau lui a fait subir a eu pour résultat de l'arrondir sur les angles et, en même temps, de le débarrasser des matières étrangères, moins dures, lesquelles ont été plus facilement pulvérisées et entraînées par l'eau. Aussi cette espèce de minerai (*stream-tin* des Anglais) est-elle très-grasse et fournit-elle de l'*étain* d'excellente qualité.

L'extraction de l'*étain* consiste simplement dans la calcination du minerai avec du charbon de bois dans des fours particuliers, semblables aux forges de cuivre de la Suède. Toutefois il est bon de faire subir d'abord un grillage au minerai, pour ramener à l'état d'oxyde le sulfure qu'il renferme toujours, et pour éliminer l'arsenic dont il est quelquefois souillé. Il faut aussi le débarrasser de la gangue adhérente, par le bocardage et le lavage. Ces opérations sont inutiles lorsqu'on opère sur le *stream-tin*. L'*étain* qu'on obtient par la première fusion n'est pas encore gras; on le soumet à la liquation dans un fourneau à réverbère à l'aide d'une douce chaleur. L'*étain* pur fond en premier lieu et se sépare ainsi d'une combinaison moins fusible, qui renferme du cuivre, de l'arsenic, du fer et de l'antimoine. Le métal ainsi purifié a reçu en Angleterre le nom de *common grain-tin*. Le résidu est ensuite fondu et abandonné au refroidissement; les alliages renfermant des métaux autres que l'*étain* cristallisent les premiers. Les dernières portions, qui sont déjà plus pures, sont coulées dans des moules, à une température peu supérieure au point de fusion de l'*étain*, et constituent l'*étain* commun, ou *ordinary tin* des Anglais. En Angleterre, on consomme ordinairement le *grain-tin* et l'on verse dans le commerce les espèces les moins pures. L'*étain* de Malacca est aussi pur et même plus pur que le *grain-tin* des Anglais; au contraire, l'*étain* d'Allemagne est toujours d'une qualité inférieure.

L'*étain* du commerce n'est jamais pur : celui de Malacca lui-même renferme des substances étrangères. Berzelius indique le procédé suivant de purification : on dissout l'*étain* du commerce dans l'acide chlorhydrique bouillant, qui laisse le cuivre, l'antimoine et le plomb à l'état insoluble; on évapore la solution pour éliminer en partie l'excès d'acide, puis on l'étend d'eau et on la précipite par un carbonate alcalin bouillant. Il se forme du protoxyde d'*étain*, que l'on recueille et que l'on fait bouillir avec de l'acide azotique après l'avoir bien lavé. Cet oxyde se transforme alors en acide stannique, insoluble dans l'acide azotique, tandis que les oxydes des métaux autres que l'*étain*, solubles dans l'acide chlorhydrique, se dissolvent à l'état d'azotates. Il ne reste plus qu'à bien laver le dépôt d'acide stannique et à le réduire par le flux noir dans un creuset couvert, après l'avoir préalablement bien desséché.

Cette méthode présente un inconvénient. L'antimoine n'est pas absolument inattaquable par l'acide chlorhydrique; cet acide en dissout toujours une petite quantité qui, dans les opérations ultérieures, passe à l'état d'acide antimonique insoluble et reste mélangé avec l'acide stannique. On ne débarrasse donc pas complétement l'*étain* de l'antimoine par ce procédé. Le meilleur moyen pour l'avoir tout à fait pur consiste à le dissoudre dans l'acide chlorhydrique, et, quand la dissolution est saturée, à mettre une lame d'*étain* dans la liqueur. Ce métal entre en dissolution et précipite l'antimoine. Lorsqu'on juge que tout l'antimoine doit être précipité, on recouvre d'une couche d'eau la dissolution de protochlorure d'*étain*, en l'agitant le moins possible, et l'on plonge une lame d'*étain* jusque dans la partie inférieure du vase. Au bout de quelques heures, cette lame se trouve recouverte de magnifiques cristaux d'*étain* très-pur, qui présentent la plus grande netteté. Le faible courant électrique produit par l'immersion de l'*étain* dans les deux couches superposées suffit pour déterminer la précipitation du métal.

L'*étain* pur est d'un blanc d'argent très-éclatant; il est assez malléable pour qu'on puisse le réduire en feuilles qui ont moins de 0m,00027 d'épaisseur. Comme il présente une structure cristalline, lorsqu'on le ploie il fait entendre un cri particulier que l'on appelle *cri de l'étain*, et qui tient à ce que la cohésion qui réunit les cristaux est détruite. Il en résulte que l'*étain* devient très-cassant lorsqu'on le fait passer à la filière, et qu'un fil de 1mm,8 de diamètre ne porte pas plus de 15 kilogr. et demi. Quand on ploie l'*étain* ou qu'on le frotte, il acquiert une odeur spéciale. Sa chaleur spécifique égale 0,05623, d'après Regnault; sa densité est de 7,285; elle est de 7,293 après qu'il a été laminé. Il est d'autant plus léger que sa pureté est plus grande; fondu avec quelques autres métaux plus lourds que lui, il donne des alliages dont la densité est également supérieure à la sienne et même à celle du métal le plus dense. L'*étain* fond à 228° et ne commence pas à se solidifier avant 225°,5; mais, dès que cette température est atteinte, la solidification commence et le thermomètre remonte à 228°, où il reste stationnaire pendant tout le temps que dure la solidification. D'autres auteurs donnent 230° pour le point de fusion de ce métal. Par un refroidissement lent, l'*étain* cristallise irrégulièrement. Nous avons vu qu'au contraire ce métal donnait de fort beaux cristaux en se déposant de son chlorure sous l'influence d'un courant électrique très-lent. Certains auteurs considèrent ces cristaux comme appartenant tantôt au système régulier, tantôt au système pyramidal. Il se pourrait donc que ce métal fût dimorphe, comme le platine, avec lequel il a un grand nombre d'analogies. La tendance de l'*étain* à la cristallisation est d'ailleurs très-grande. On n'a qu'à dissoudre par un acide faible la surface lisse de ce métal fondu, pour mettre à nu la surface cristalline, qui a l'aspect de l'eau congelée sur les vitres. On obtient facilement cet effet en plongeant promptement ce métal dans de l'eau régale ou dans un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique, et le lavant ensuite à l'eau. C'est de cette manière que l'on obtient le moiré métallique. L'*étain* se volatilise à une température très-élevée, mais avec une extrême lenteur.

L'*étain*, en sa qualité de corps malléable, ne peut pas être pulvérisé par compression. Pour le réduire en poudre, on le fait fondre à une température aussi basse que possible et on le bat vivement avec un gros pinceau jusqu'à ce qu'il soit tout à fait refroidi. On obtient ainsi une poudre métallique que l'on met en suspension dans l'eau, et dont on sépare les parties les plus lourdes par décantation. Cette poudre d'*étain*, mêlée avec de la glu fondue, sert dans l'Inde à préparer une espèce de peinture métallique qui prend l'aspect de l'argent lorsqu'on la brunit avec une agate.

L'*étain* se conserve indéfiniment à froid au contact de l'air; lorsqu'il est fondu, il s'oxyde au contraire facilement, et au rouge il brûle même avec une flamme très-éclairante, en donnant naissance à de l'anhydride stannique SnO^2.

Les corps oxydants, tels que l'azotate de potasse ou l'acide azotique, attaquent également l'*étain*, en produisant, soit de l'acide métastannique $Sn^5H^{10}O^{15}$, polymère de l'acide stannique SnH^2O^3, soit du stannate de potasse SnK^2O^3. L'*étain* s'unit directement au phosphore, au soufre, au chlore, au brome et à l'iode. L'acide chlorhydrique le dissout en dégageant de l'hydrogène et en formant du protochlorure d'étain :

$$2HCl + Sn = SnCl^2 + H^2.$$

Acide chlorhydrique. *Étain.* Protochlorure d'étain. Hydrogène.

L'*étain* décompose l'eau au rouge en passant à l'état d'acide stannique. L'acide sulfurique étendu ne l'attaque pas bien sensiblement; mais, lorsqu'il est concentré et bouillant, il l'oxyde rapidement et dégage de l'anhydride sulfureux en laissant un résidu de sulfate stanneux, ou une combinaison d'acide sulfurique et d'acide stannique.

L'eau régale attaque l'*étain* et produit, soit du perchlorure d'*étain*, si l'acide chlorhydrique y domine, soit de l'acide métastannique, si c'est l'acide azotique qui y est en excès.

Les alcalis hydratés agissent sur l'*étain* en donnant naissance à du stannate potassique et à un dégagement d'hydrogène.

— II. COMPOSÉS OXYGÉNÉS DE L'ÉTAIN. L'*étain* forme avec l'oxygène un protoxyde $Sn''O$ qui joue le rôle d'anhydride basique et auquel correspond un hydrate basique

$$Sn''(OH)^2 = SnH^2O^2;$$

un bioxyde d'*étain* ou anhydride stannique SnO^2, auquel correspondent deux hydrates acides différents, l'acide stannique et l'acide métastannique; enfin deux oxydes salins, le stannate et le métastannate stanneux.

— *Protoxyde d'étain* SnO. On peut obtenir du protoxyde d'*étain* en chauffant de l'*étain* à l'air; mais le meilleur moyen pour l'obtenir à l'état de pureté consiste à chauffer l'hydrate stanneux, ou mieux encore à dissoudre cet hydrate dans une solution alcaline, et à abandonner la liqueur dans le vide. Le protoxyde d'*étain* se dépose alors sous la forme de petits cristaux noirs anhydres. Ces cristaux décrépitent quand on les chauffe et se transforment en petites lames couleur olive.

Au lieu d'abandonner la solution alcaline de l'hydrate d'*étain* dans le vide, on peut encore faire bouillir cet hydrate avec de l'ammoniaque; il reste alors du protoxyde d'*étain* couleur olive. Enfin, si l'on précipite le protochlorure d'*étain* par l'ammoniaque en excès et que l'on dessèche la masse sans séparer l'hydrate stanneux formé de l'excès de chlorure d'ammonium, il se produit une variété de protoxyde d'*étain* d'un beau rouge. Cet oxyde, comme celui qui affecte la couleur noire, prend une couleur olive lorsqu'on le frotte avec un corps dur. Le protoxyde d'*étain* est donc polymorphe, et, dans les conditions ordinaires, la plus stable de ses trois formes est celle qui correspond à la couleur olive. L'oxyde stanneux a une densité de 6,666; il ne s'altère point à l'air sec; mais, quand on le met à l'air libre en contact avec un corps en ignition, il prend feu, brûle avec beaucoup d'intensité, répand quelques fumées blanches et se convertit en anhydride stannique. Il se dissout assez facilement dans les acides en formant des sels d'*étain* au minimum.

— *Hydrate stanneux.* On prépare l'hydrate stanneux en précipitant le protochlorure d'*étain* par la potasse. Le précipité doit être recueilli sur un filtre et bien lavé à grande eau. C'est un corps blanc pulvérulent lorsqu'il est sec. Il joue le rôle de base, c'est-à-dire qu'il peut faire la double décomposition avec les acides, ou le rôle d'acide, c'est-à-dire qu'il fait la double décomposition avec les bases énergiques. C'est donc un hydrate indifférent.

L'hydrate stanneux, en solution dans la potasse, dépose des cristaux d'oxyde noir d'*étain* lorsqu'on l'abandonne dans le vide. Soumis à l'action de la chaleur, il se décompose avec production de stannate potassique qui reste dissous et d'*étain* métallique qui se précipite :

$$2SnK^2O^2 + H^2O = Sn^{iv}K^2O^3 + 2KHO + Sn.$$

Stannite de potasse. Eau. Stannate de potasse. Potasse. *Étain.*

Bouilli avec de l'ammoniaque en excès, l'hydrate stanneux perd son eau et donne de l'oxyde d'*étain*. Les acides le dissolvent avec plus de facilité que l'oxyde anhydre. Quand il est sec, il brûle à l'air sous l'influence d'un corps en ignition, tout comme ce dernier.

— *Anhydride stannique* SnO^2. L'anhydride stannique prend naissance lorsqu'on calcine les acides stannique et métastannique. Il constitue une masse blanche, insoluble dans l'eau et susceptible de donner des stannates lorsqu'on la fond avec un excès de potasse ou de soude caustique. Par l'action du perchlorure d'*étain* au rouge sur la vapeur d'eau, on obtient ce corps en cristaux incolores de 6,72 de densité.

— *Acide stannique* SnH^2O^3. Cet acide est le premier anhydride de l'acide inconnu $Sn^{iv}H^4O^4$, qui serait à l'*étain* tétratomique ce que l'acide silicique $Si^{iv}H^4O^4$ est au silicium. On l'obtient en précipitant un stannate soluble par un acide :

$$SnK^2O^3 + SO^4H^2 = SO^4K^2 + SnO^3H^2.$$

Stannate de potasse. Acide sulfurique. Sulfate potassique. Acide stannique.

$$SnCl^4 + 2H^2O = 4HCl + SnO^3H^2.$$

Chlorure stannique. Eau. Acide chlorhydrique. Acide stannique.

C'est un corps blanc, gélatineux, soluble dans les acides azotique et sulfurique étendus, ce qui le distingue de l'acide métastannique, qui est insoluble dans ces acides. Sous l'influence d'une légère chaleur, il se transforme en son polymère, l'acide métastannique. Au rouge, il perd son eau, devient jaune et laisse un résidu d'acide stannique anhydre qui présente une grande dureté. Les bases font la double décomposition avec cet acide et donnent des stannates dont la formule est $SnMHO^3$. On prépare ces sels en dissolvant l'acide stannique dans les alcalis, ou en calcinant l'anhydride stannique, quelle qu'en soit la provenance, avec un excès de base. Les stannates se différencient nettement des métastannates par les caractères suivants : 1° ils cristallisent avec facilité, tandis que les métastannates sont pour la plupart incristallisables; 2° ils résistent à l'action de la chaleur, tandis que les métastannates se détruisent lorsqu'on les calcine. Les stannates de potasse et de soude sont solubles dans l'eau; tous les autres stannates sont insolubles et se préparent par double décomposition.

On obtient un *stannate stanneux* SnO^3Sn'' en mêlant de l'hydrate ferrique avec du protochlorure d'*étain*. C'est un composé d'un blanc jaunâtre, qui est insoluble dans l'eau et que l'acide chlorhydrique dissout en formant une liqueur dans laquelle le chlorure d'or fait naître un pourpre d'une belle teinte. L'acide stannique est un des éléments du *pink-color* ou stannate chromico-potassico-calcique, que les Anglais emploient dans la peinture sur

porcelaine. On prépare le *pink-color* en maintenant pendant plusieurs heures à la chaleur rouge un mélange de : anhydride stannique, 100 p.; craie, 34 ; chromate neutre de potasse, 3 ou 4 ; silice, 5, et alumine 1. On peut remplacer le chromate par 1 partie 1/4 de sesquioxyde de chrome. La masse refroidie est d'un rouge sale ; elle devient d'un beau rose lorsqu'on la lave à l'acide chlorhydrique, et constitue seulement alors le *pink-color*. D'après Malaguti, il se forme une laque minérale d'une belle couleur lilas lorsqu'on calcine un mélange intime de 100 parties d'anhydride stannique et de 2 parties de sesquioxyde de chrome à 150 degrés pyrométriques. On peut employer cette laque dans la fabrication des papiers peints, dans la peinture sur faïence et même dans la peinture à l'huile. Il serait rationnel de la préférer dans tous les cas aux laques végétales, parce qu'elle résiste à l'action prolongée des sulfures alcalins, de l'humidité, de l'air et de la lumière.

— *Acide métastannique* $Sn^5 H^{10} O^{15}$. C'est le premier anhydride de l'acide pentastannique inconnu $Sn^5 H^{12} O^{16}$. On le prépare en attaquant l'*étain* par l'acide azotique bouillant :

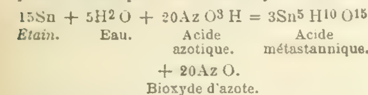

$$15Sn + 5H^2O + 20Az O^3 H = 3Sn^5 H^{10} O^{15} + 20Az O.$$

Étain. Eau. Acide azotique. Acide métastannique. Bioxyde d'azote.

L'acide métastannique est un corps blanc, cristallin, insoluble dans l'eau, ainsi que dans les acides azotique et sulfurique étendus ; il se dissout dans les acides chlorhydrique et sulfurique concentrés. L'eau ne le précipite pas de ces solutions.

Lorsqu'il a été préparé au moyen de l'acide azotique, l'acide métastannique est insoluble dans l'ammoniaque ; mais, si on le précipite de la solution d'un stannate au moyen d'un acide, il se dissout très-bien dans cet alcali. Il fait la double décomposition avec les bases et donne des sels dont la formule générale est $Sn^5 H^8 M'^2 O^{15}$. Chauffés avec un excès de base, ces sels se transforment en stannates. Ils sont généralement incristallisables.

— III. Sulfures d'étain. On en connaît trois : le protosulfure Sn S, le bisulfure $Sn S^2$ et le sesquisulfure $Sn^2 S^3$. Le protosulfure correspond au protoxyde, le persulfure correspond à l'anhydride stannique, et le sesquisulfure est un véritable sulfure salin qui correspond au stannate stanneux.

— *Protosulfure d'étain* Sn S. C'est presque toujours par voie humide qu'on prépare le protosulfure d'étain. A cet effet, on précipite le chlorure stanneux par l'acide sulfhydrique. On peut toutefois l'obtenir par voie sèche en faisant chauffer de l'*étain* avec du soufre. La masse doit être pulvérisée et chauffée avec une nouvelle quantité de soufre, jusqu'à ce qu'elle soit entrée en fusion.

Le protosulfure d'*étain* est noir et insoluble dans l'eau. Préparé par voie sèche, il est d'un gris jaunâtre foncé et possède l'éclat métallique ; rayé avec un corps dur, il donne une trace brillante. L'acide chlorhydrique le dissout facilement, surtout à l'ébullition, sans laisser de résidu et en dégageant de l'acide sulfhydrique. Ce sulfure fait fonction de sulfacide ; il se dissout facilement dans le sulfhydrate d'ammoniaque et les sulfures alcalins, en donnant des sulfosels d'où les acides reprécipitent le sulfure d'*étain*.

— *Persulfure d'étain* $Sn S^2$. Ce sulfure correspond par sa composition à l'anhydride stannique. On peut le préparer par voie sèche ou par voie humide. Par voie humide, on le prépare, soit en traitant le sulfostannate stanneux par l'acide chlorhydrique (v. plus bas), soit en faisant arriver un courant d'acide sulfhydrique dans du perchlorure d'*étain*. Le précipité est, dans ce cas, d'un jaune sale, volumineux et difficile à laver quand la liqueur ne contient pas beaucoup d'acide libre. Après avoir été desséché, il se présente en morceaux compactes, d'un jaune orangé, dont la cassure est vitreuse, et qui retiennent beaucoup d'eau. Soumis à la distillation, les morceaux décrépitent, abandonnent à la fois leur excès de soufre et d'eau et se convertissent en sulfostannate d'*étain*, quand la chaleur n'est pas poussée jusqu'au rouge cerise.

Pour préparer le bisulfure d'*étain* par voie sèche, on fait un mélange de 12 parties d'*étain*, 6 parties de mercure, 7 parties de soufre et 6 parties de chlorure d'ammonium. On amalgame l'*étain* avec le mercure, on y ajoute les autres substances et l'on chauffe le tout jusqu'à disparition complète du mercure et du chlorure d'ammonium. Ainsi préparé, le bisulfure d'*étain* prend le nom d'or mussif. C'est une masse écailleuse qui a l'éclat de l'or. Ce bisulfure se présente sous forme de paillettes brillantes, translucides, douces au toucher et faciles à étaler sur la peau. L'eau régale est le seul acide qui le dissolve. Il possède les propriétés d'un anhydrosulfide, acide puissant ; les hydrates et les sulfures alcalins le dissolvent facilement. Dans le cas des hydrates, on obtient un mélange de stannate et de sulfostannate alcalin. Il décompose les sulfhydrates avec dégagement d'acide sulfhydrique et production d'un sulfure.

L'or mussif ne supporte pas la chaleur sans se décomposer ; une température rouge le détruit avec formation de sulfure stanneux ou de sulfostannate stanneux, suivant la température à laquelle on a opéré. On fait usage de l'or mussif, soit pour bronzer ou pour dorer sur bois, soit pour frotter les coussinets des machines électriques.

— *Sulfostannate stanneux* $Sn^{iv} S^3 Sn''$. On le prépare en mêlant le protosulfure d'*étain* bien pulvérisé avec son poids de soufre et en chauffant le mélange, jusqu'à ce qu'au rouge obscur il ne distille plus de soufre. Il reste dans la cornue comme une masse d'un jaune grisâtre foncé, qui est douée de l'éclat métallique et qui possède la composition indiquée. Mis en digestion avec de l'acide chlorhydrique, il dégage du gaz hydrogène sulfuré et prend une couleur jaune intense ; un quart de l'*étain* se dissout et les trois autres quarts restent à l'état de sulfure stannique. Exposé à un feu violent, il se réduit à l'état de protosulfure d'*étain* et perd le tiers de son soufre, qui se sépare en vapeurs.

— IV. Chlorures d'étain. Il en existe deux, le protochlorure $Sn Cl^2$ et le perchlorure $Sn Cl^4$.

— *Protochlorure d'étain* $Sn Cl^2$. On prépare le protochlorure d'*étain* anhydre en chauffant de l'*étain* dans un courant de gaz chlorhydrique, ou en mêlant du chlorure mercurique avec un poids égal de limaille d'*étain* et chauffant le mélange dans une petite cornue jusqu'à ce qu'au rouge blanc il distille du chlorure stanneux. Ce corps reste alors dans la cornue sous la forme d'une masse grise et brillante à cassure vitreuse.

Le chlorure stanneux hydraté est plus facile à préparer. Il suffit, pour l'obtenir, de chauffer de l'*étain* dans une solution d'acide chlorhydrique : de l'hydrogène se dégage en abondance et du protochlorure d'*étain* entre en dissolution dans la liqueur. L'hydrogène qui se dégage est toujours souillé par un composé qui lui communique une odeur fétide et dont la nature est encore inconnue. Si l'on évapore convenablement la solution et qu'on l'abandonne ensuite au refroidissement, le sel se dépose en cristaux. C'est ainsi qu'on prépare le chlorure d'*étain*, dont on fait un si grand usage dans l'industrie tinctoriale sous le nom de sel d'*étain*. Le protochlorure d'*étain* ne peut pas être amené à l'état anhydre ; lorsqu'on le chauffe, il perd de l'acide chlorhydrique, et le résidu présente la composition d'un oxychlorure.

Le chlorure d'*étain* anhydre est brillant ; introduit dans un flacon de chlore, il prend feu et se transforme en perchlorure. Il est volatil et distille au rouge blanc. Lorsqu'il est hydraté, il cristallise en octaèdres volumineux ou en lames micacées très-brillantes. Celui du commerce a la forme d'aiguilles transparentes. Il renferme deux molécules d'eau de cristallisation.

Le protochlorure d'*étain* a une saveur styptique. L'eau le dissout en quantité considérable, en produisant un abaissement notable de température. Dans cette dissolution, le sel se décompose même en partie. Il se forme de l'oxychlorure $Sn^2 Cl^2 O$, qui se précipite, et de l'acide chlorhydrique, qui maintient en dissolution une partie de chlorure non décomposé. On évite cette décomposition en ajoutant de l'acide chlorhydrique au liquide.

Le protochlorure d'*étain* est un corps non saturé. L'*étain* est tétratomique, et il lui faut 4 atomes monoatomiques pour épuiser sa capacité de saturation. Il en résulte que le protochlorure d'*étain* a une grande tendance à entrer en combinaison avec d'autres corps pour passer au type $Sn X^4$, qui constitue le maximum de combinaison de l'*étain*. Le chlorure stanneux enlève, par suite, le chlore, le brome, l'iode et l'oxygène aux corps qui retiennent ce métalloïde avec peu d'énergie. C'est ainsi que, sous son influence, le bichlorure de mercure passe à l'état de protochlorure et même de mercure métallique. C'est ainsi que les acides arsénieux et arsénique en sont réduits à l'état d'arsenic, les acides molybdique et tungstique à l'état de combinaisons bleues, les oxydes mercurique et argentique à l'état métallique, les oxydes manganique, cuivrique et ferrique au premier degré d'oxydation. C'est ainsi encore que l'acide sulfurique se réduit avec dégagement de chaleur et précipitation de soufre. C'est ainsi enfin que les produits organiques nitrés sont transformés en produits organiques amidés, comme cela s'observe avec l'acide nitrobenzoïque, qui passe à l'état d'acide amidobenzoïque.

Lorsqu'on fait agir l'anhydride sulfureux à chaud sur une dissolution chlorhydrique de protochlorure d'*étain*, il se forme un précipité jaune de bisulfure d'*étain*. Cette réaction permet de déceler l'anhydride sulfureux dans l'acide chlorhydrique du commerce :

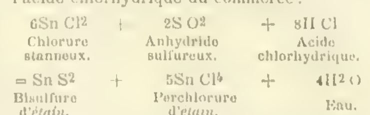

$$6Sn Cl^2 + 2S O^2 + 8H Cl = Sn S^2 + 5Sn Cl^4 + 4H^2 O$$

Chlorure stanneux. Anhydride sulfureux. Acide chlorhydrique. Bisulfure d'*étain*. Perchlorure d'*étain*. Eau.

Le chlorure stanneux absorbe facilement le gaz ammoniac et forme avec les chlorures alcalins des sels doubles, dont M. Poggiale a analysé les suivants :

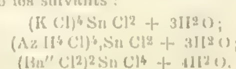

$$(K Cl)^4 Sn Cl^2 + 3H^2 O;$$
$$(Az H^4 Cl)^4, Sn Cl^2 + 3H^2 O;$$
$$(Ba'' Cl^2)^2 Sn Cl^4 + 4H^2 O.$$

En teinture, on se sert d'une dissolution de protochlorure d'*étain* connue sous le nom de composition d'*étain*. On la prépare en dissolvant l'*étain* dans l'eau régale, contenant 2 parties d'acide azotique pour 1 d'acide chlorhydrique. On doit refroidir le vase où la dissolution s'opère, pour éviter qu'il ne se forme de l'acide stannique, ce qui arriverait infailliblement si on laissait la température s'élever. Si l'on avait, malgré tout, un dépôt d'acide stannique dû à l'emploi d'un acide chlorhydrique trop faible ou d'un acide azotique trop pur, il faudrait ajouter un excès d'acide chlorhydrique à la liqueur. Cette composition sert dans les fabriques de toiles peintes, soit comme mordant, soit comme agent de réduction, pour ramener au premier degré d'oxydation les oxydes manganique et ferrique fixés sur les étoffes, et produire ainsi des enlevages blancs. Elle sert encore dans la préparation du bleu et du vert d'application et dans l'avivage du rouge turc.

— *Bichlorure d'étain* $Sn Cl^4$ (syn. *chlorure stannique*). On peut obtenir ce composé par une foule de procédés. Le plus simple de tous consiste à chauffer de l'*étain* en grenaille ou du protochlorure d'*étain* anhydre dans un courant de chlore et à recueillir le liquide qui distille dans un récipient refroidi bien sec. On peut aussi mêler intimement 4 parties de sublimé corrosif avec 1 partie d'*étain* préalablement amalgamé et réduit en poudre, et distiller le tout dans une petite cornue. M. de Kraskowitz dissout l'*étain* dans 3 parties d'acide sulfurique concentré et chasse l'acide sulfurique en excès au moyen de la chaleur ; il obtient ainsi du sulfate stannique anhydre qui, réduit en poudre et soumis à la distillation sèche avec du chlorure de sodium, fournit du sulfate sodique et du perchlorure d'*étain*. Comme le produit distillé renferme toujours des chlorures ferrique et antimonique, dus aux impuretés de l'*étain* du commerce, on le distille sur de l'acide sulfurique, qui décompose ces deux chlorures en dégageant de l'acide chlorhydrique et retenant le métal. Enfin on obtient le perchlorure d'*étain* anhydre en distillant sur de l'acide phosphorique anhydre ou sur de l'acide sulfurique fumant le perchlorure hydraté. Ce dernier prend naissance, soit lorsqu'on dirige un courant de chlore dans une solution de chlorure stanneux, soit lorsqu'on dissout l'*étain* dans une eau régale faite avec un grand excès d'acide chlorhydrique.

Le perchlorure d'*étain* est un liquide limpide, mobile, qui répand à l'air des fumées épaisses. Aussi l'appelait-on autrefois liqueur fumante de Libavius, du nom de son inventeur. Ces fumées proviennent de ce que ce corps, réduit en vapeurs, se transforme à l'air en chlorure hydraté solide, en absorbant l'humidité atmosphérique. Il ne se solidifie pas encore à — 29°, bout à 120° et a une densité de vapeur égale à 9,1997, ce qui correspond à la formule $Sn Cl^4$.

Le chlorure stannique a une affinité très-grande pour l'eau. Il s'unit à ce liquide avec dégagement de chaleur en formant un hydrate cristallisable qui répond à la formule $Sn Cl^4 5H^2 O$. Cet hydrate perd 3 molécules d'eau lorsqu'on le place dans le vide. Quand la combinaison de chlorure stannique et d'eau se fait seulement sous l'influence de l'humidité atmosphérique, les cristaux qui se déposent répondent à la formule $Sn Cl^4 + 3H^2 O$. Ils ont la forme de rhomboèdres.

La dissolution aqueuse du perchlorure d'*étain* se décompose en partie par l'évaporation, dégage de l'acide chlorhydrique et laisse un résidu d'acide stannique. Lorsqu'on dirige les vapeurs de ce chlorure à travers un tube chauffé au rouge, en même temps que de la vapeur d'eau, il se forme de beaux cristaux d'anhydride stannique, que nous avons déjà mentionnés en nous occupant de la préparation de cet anhydride. Le perchlorure d'*étain* anhydre absorbe l'hydrogène sulfuré avec dégagement d'acide chlorhydrique et production d'un chlorosulfure $Sn S^2(Sn Cl^4)^2$. Si, au contraire, le perchlorure est hydraté et dissous dans l'eau, il se dépose du sulfure stannique de couleur jaune.

L'alcool décompose ce chlorure avec formation d'éther et dépôt d'oxychlorure d'*étain*, le tout accompagné d'un dégagement de chaleur considérable. On peut aussi, en refroidissant, obtenir une combinaison directe d'alcool et de protochlorure d'*étain*. Il existe probablement une combinaison d'acide chlorhydrique et d'acide métastannique qui présente la même composition et des propriétés différentes de celles du chlorure stannique hydraté. En effet, lorsqu'on dissout cet acide dans l'acide chlorhydrique, on obtient une liqueur d'où un excès d'acide chlorhydrique précipite un corps blanc cristallin, bien différent de l'hydrate de perchlorure d'*étain*. L'acide cyanhydrique en vapeurs se combine directement au perchlorure d'*étain* et donne un composé blanc cristallisable, dont la formule paraît être $Sn Cl^4 2H Cy$. L'hydrogène phosphoré donne un composé solide

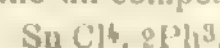

$$Sn Cl^4. 2Ph^3.$$

Ce dernier donne à la distillation de l'acide chlorhydrique et du phosphore, tandis que le chlorure stanneux reste comme résidu dans l'appareil. Le perchlorure d'*étain* se combine aussi avec l'ammoniaque, le chlorure de soufre, le bioxyde d'azote et l'anhydride sulfurique. Il dissout le soufre et le phosphore et peut s'unir à un grand nombre de corps organiques, tels que les éthers, l'essence d'amandes amères, etc. Il forme des chlorures doubles avec les chlorures métalliques.

— La *combinaison ammoniacale*

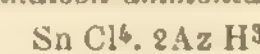

$$Sn Cl^4. 2Az H^3$$

se présente sous la forme d'une poudre incolore, qui s'humecte à l'air et peut être sublimée sans altération. Elle trouble l'eau avant sa sublimation, et donne après une solution limpide. Cette dissolution devient gélatineuse au bout de quelques jours, ou immédiatement, si l'on chauffe. Evaporée dans le vide, elle laisse un sel sec qui se sublime de nouveau sans altération.

— La *combinaison de perchlorure d'étain et de chlorure de soufre* $(SCl^4)^2 Sn Cl^4$ s'obtient en saturant à froid du sulfure stannique avec du gaz chloré. Le sulfure fond d'abord en un liquide brun, puis se prend en cristaux jaunes. Ces cristaux distillent dans un courant de chlore sous la forme d'une huile qui cristallise en se refroidissant. Cette substance fume à l'air humide, mais peut être conservée dans un flacon sec. L'eau la décompose avec production d'acide chlorhydrique, de perchlorure d'*étain*, d'acide sulfurique et d'acide dithionique.

Le protochlorure et même le perchlorure de phosphore agissent sur le composé précédent et le transforment en un chlorure double d'*étain* et de phosphore $Sn Cl^4 Ph Cl^5$. Ce corps est solide, incolore et volatil à 200°, sans décomposition. Il cristallise lorsqu'on le sublime et attire l'humidité atmosphérique en répandant des fumées blanches. On peut l'obtenir par l'action directe du perchlorure d'*étain* sur le perchlorure de phosphore.

— Le *composé de perchlorure d'étain et de bioxyde d'azote* prend naissance, selon Kuhlmann, lorsqu'on sature le sel stannique par le gaz nitrique. Il se présente sous la forme d'un composé cristallin qui peut être sublimé sans altération.

Parmi les chlorures doubles stannico-métalliques, on a analysé le sel de potassium, $Sn Cl^4. 2K Cl$, qui cristallise en octaèdres réguliers ; le sel d'ammonium $Sn Cl^4. 2Az H^4 Cl$, qui cristallise en octaèdres réguliers ; le sel sodique $Sn Cl^4. 2Na Cl + 5H^2 O$, qui cristallise en petits prismes ; le sel de strontium

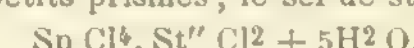

$$Sn Cl^4. St'' Cl^2 + 5H^2 O,$$

qui forme des prismes allongés, cannelés, sans sommets déterminés ; le sel de baryum

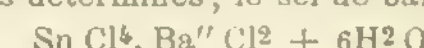

$$Sn Cl^4. Ba'' Cl^2 + 6H^2 O,$$

dont la forme est indéterminée ; le sel de calcium $Sn Cl^4. Ca'' Cl^2 + 5H^2 O$, qui cristallise en rhomboèdres, et le sel de magnésium

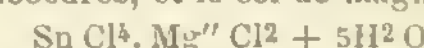

$$Sn Cl^4. Mg'' Cl^2 + 5H^2 O,$$

qui cristallise aussi en rhomboèdres dont l'angle est de 125°.

— *Hexachlorure distannique* $Sn^2 Cl^6$. Suivant Berzélius, ce corps se produirait lorsqu'on dissout le stannate stanneux dans l'acide chlorhydrique. On ne l'a jamais obtenu à l'état solide pour l'analyse. Sa dissolution a une saveur franche et astringente ; elle se distingue par la propriété de donner sur-le-champ un très-beau pourpre avec le chlorure aurique.

— V. Bromures d'étain. On connaît un protobromure d'*étain* $SnBr^2$, soluble dans l'eau et incolore, et un perbromure $Sn Br^4$, solide, incolore, très-fusible, volatil et soluble dans l'eau. Ce dernier se produit en s'accompagnant d'un vif dégagement de lumière, lorsqu'on fait agir le brome sur la limaille d'*étain*.

— VI. Iodures d'étain. On connaît deux iodures d'*étain*, comme on connaît deux chlorures et deux bromures. Le premier est un protoiodurei répondant à la formule $Sn I^2$, et le second un periodure dont la formule est $Sn I^4$.

— *Protoiodure d'étain* $Sn I^2$. On le prépare en chauffant un mélange de grenaille d'*étain* et d'iode ; les deux corps se combinent en donnant naissance à une masse rouge brunâtre, translucide et très-fusible, qui se sublime à une température élevée.

Le protoiodure d'*étain* est soluble dans l'eau et se réduit par la trituration en une poudre d'un jaune orangé sale. Il se dépose en beaux cristaux aciculaires d'un rouge jaune par l'évaporation de sa solution aqueuse. Les mêmes cristaux se forment lorsqu'on laisse refroidir une solution saturée à chaud d'iodure de potassium et de chlorure stannique. Ils renferment 2 molécules d'eau de cristallisation.

Chauffé au contact de l'air, le protoiodure d'*étain* donne du periodure qui se sublime et de l'acide métastannique qui reste comme résidu. Il forme avec les iodures alcalins des sels doubles cristallisables, qui répondent à la formule générale $Sn I^2. M' I$, à l'exception toutefois du composé ammonique, dont la composition est exprimée par la formule

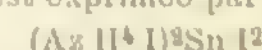

$$(Az H^4 I)^2 Sn I^2.$$

Le protoiodure d'*étain* absorbe directement l'ammoniaque et donne un composé

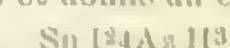

$$Sn I^2 4Az H^3.$$

Il s'unit au perchlorure d'*étain* pour former le sel double $Sn Cl^4. Sn I^2$. M. Kane a obtenu ce dernier corps sous la forme de prismes d'un jaune orangé, en traitant le protochlorure d'*étain* anhydre par le chlorure d'iode I Cl.

— *Iodure stannique* $Sn I^4$. On l'obtient en dissolvant l'hydrate stannique dans l'acide

iodhydrique. Il se dépose en cristaux jaunes à éclats soyeux, que l'eau décompose complètement, à l'aide de l'ébullition, en acide iodhydrique et acide stannique.

— VII. FLUORURES D'ÉTAIN. On connaît deux fluorures d'*étain*, un protofluorure $SnFl^2$ et un bifluorure $SnFl^4$. On les prépare en traitant, soit le protoxyde d'*étain*, soit l'anhydride stannique par l'acide fluorhydrique.

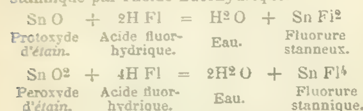

SnO	+	$2HFl$	=	H^2O	+	$SnFl^2$
Protoxyde d'*étain*.		Acide fluorhydrique.		Eau.		Fluorure stanneux.
SnO^2	+	$4HFl$	=	$2H^2O$	+	$SnFl^4$
Peroxyde d'*étain*.		Acide fluorhydrique.		Eau.		Fluorure stannique.

On connaît un fluorure silicostannique

$$SnFl^4 . SiFl^4$$

qui cristallise en longs prismes et que l'eau décompose facilement en y faisant naître un précipité de silicate stannique.

— VIII. CYANURES D'ÉTAIN. On ne connaît pas ces corps à l'état isolé ; mais, par contre, on a préparé le ferrocyanure et le ferricyanure stanneux par double décomposition. On ignore comment les ferrocyanures et les ferricyanures solubles se comportent avec les sels stanniques.

— IX. OXYSELS D'ÉTAIN. L'hydrate stanneux étant une base faible et l'hydrate stannique fonctionnant presque exclusivement comme acide, les sels d'*étain* sont des corps peu stables. On a préparé cependant un grand nombre de sels, tant stanneux que stanniques, tels que sulfate, sulfite, dithionate, azotate, phosphate, phosphite, chlorate, iodate, car[illegible], oxalate, borate, acétate, formiate, tartrate, succinate et vanadate stanneux ; sulfate, azotate, phosphate, phosphite, perchlorate, carbonate, acétate, sélénite, arséniate, arsénite, chromate, vanadate, molybdate et tungstate stanniques. Les sels stanni[illegible] sont plutôt comparables aux anhydrides doubles de la chimie organique qu'aux sels proprement dits.

— X. SULFOSELS D'ÉTAIN. Les sulfosels stanneux sont presque tous d'un brun foncé ; les sulfosels stanniques, au contraire, sont plus clairs, souvent jaunes et, parfois, solubles dans l'eau. On a étudié les sulfocarbonates stanneux et stanniques, les sulfotellurites tristanneux et tristanniques, le sulfomolybdate stannique, le persulfomolybdate stanneux, le persulfomolybdate stannique, le sulfotungstate stanneux et le sulfotungstate stannique.

— XI. CARACTÈRES DISTINCTIFS DES SELS D'ÉTAIN. Tous les sels d'*étain* solubles donnent avec le zinc un précipité d'*étain* métallique, qui se dissout dans l'acide chlorhydrique en formant un sel stanneux. Les sels stanneux et stanniques peuvent être distingués par les caractères suivants :

— *Sels stanneux.* Les sels d'*étain* au minimum, ou sels stanneux, se décomposent en sous-sels lorsqu'on les traite par une quantité d'eau un peu considérable ; il se forme en même temps de l'acide libre, qui préserve une portion du sel contre la décomposition. Si l'on a soin d'aiguiser le liquide de quelques gouttes d'acide chlorhydrique, la décomposition n'a plus lieu du tout.

Les sels d'*étain* sont précipités en blanc par les carbonates alcalins ; le précipité ne se dissout ni à chaud ni à froid dans un excès de réactif, mais il est facilement soluble dans les acides.

L'acide sulfhydrique et le sulfure d'ammonium font naître dans les solutions de ces sels un précipité brun soluble dans un excès de ce dernier réactif et dans les sulfures des alcalis fixes. Ce précipité n'est pas volatil.

Le chlorure aurique y détermine un préci[illegible] brun, si les liqueurs sont concentrées, et pourpre, si elles sont étendues. Ce précipité, qui a reçu le nom de pourpre de Cassius, sert à peindre sur porcelaine ; il a surtout une belle nuance lorsqu'on le prépare au moyen d'un mélange de sels stanneux et stanniques.

Le fer et le zinc précipitent l'*étain* de ses solutions salines ; ce métal, ainsi réduit, se dissout facilement dans l'acide chlorhydrique.

La potasse et la soude caustique donnent, [illegible], un précipité soluble dan[illegible]if. La liqueur étant [illegible] à l'ébullition, sans tout [illegible]e trop vi[illegible] [illegible]epose à l'état [illegible]re, on n'étend pas la [illegible] vivement l'opération, [illegible] métal réduit, et du [illegible]tion. Lors[illegible] [illegible]nnate en [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] dernier corps [illegible]niate insoluble [illegible] [illegible]vec les sels d'*étain*, [illegible]uble dans un excès [illegible]

— *Sels stanniques.* Ces sels se décomposent, comme les précédents, avec la potasse, les carbonates alcalins et la lame de zinc ; mais le chlorure d'or ne les précipite pas ; l'acide sulfhydrique et le sulfhydrate d'ammoniaque les précipitent en jaune, et l'ammoniaque y fait naître un précipité soluble dans un excès de réactif.

— XII. ESSAIS DE L'ÉTAIN. Pour reconnaître si l'*étain* contient des impuretés, on le soumet aux opérations suivantes :

On pèse de 400 à 500 grammes de métal en lame ou en grenaille, que l'on dissout dans l'acide chlorhydrique bouillant, en ajoutant de temps en temps quelques gouttes d'acide azotique faible au mélange acide, pour favoriser la dissolution. Si le métal est arsénifère, il laisse, dans ces conditions, un résidu d'arsenic métallique presque pur, qui répand une odeur alliacée lorsqu'on le projette sur un charbon rouge. Pour reconnaître si l'*étain* contient du plomb, du fer et du cuivre, on le traite par l'acide azotique, qui dissout ces trois derniers métaux et transforme l'*étain* en acide métastannique insoluble. La dissolution, évaporée à siccité, laisse un résidu que l'on reprend par l'eau. On obtient ainsi une liqueur incolore, dont on fait trois parts : dans l'une, on verse de l'acide sulfurique, qui précipite le plomb à l'état de sulfate blanc insoluble ; dans la seconde, on verse quelques gouttes de ferrocyanure de potassium, qui accuse la présence du fer par le précipité ou tout au moins par la coloration bleue qu'il communique au liquide ; enfin, dans la troisième portion, on recherche le cuivre. Il suffit pour cela de l'acidifier avec un peu d'acide sulfurique et d'y introduire une lame de fer bien décapée. La surface de cette lame se recouvre d'une couche adhérente de cuivre métallique, reconnaissable à sa couleur rouge.

— XIII. DOSAGE DE L'ÉTAIN. V. DOCIMASIE.

— XIV. PLACE DE L'ÉTAIN DANS LA CLASSIFICATION CHIMIQUE. Pendant longtemps, on a classé l'*étain* parmi les métaux en lui donnant pour poids atomique le nombre 59. Depuis, on a reconnu que le vrai poids atomique de ce corps est 118, c'est-à-dire double de celui qu'on lui attribuait. L'*étain* devient ainsi tétratomique. Les formules de ses composés présentaient dès lors les plus grandes analogies avec celles des composés siliciques ; et M. Marignac démontrait que l'analogie ne réside pas seulement dans les formules, les composés d'*étain* et de silicium étant le plus souvent isomorphes. M. Naquet s'est fondé sur ce fait pour envisager l'*étain* comme un métalloïde et pour le ranger à côté du silicium.

— XV. ALLIAGES D'ÉTAIN. V. BRONZE et FER-BLANC.

ÉTAIN, ville de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Verdun, sur la rive gauche de l'Orne ; pop. aggl., 2,577 hab. — pop. tot., 2,653 hab. Collège communal. Carrières et fours à chaux ; huileries, poteries, tanneries, filatures. Commerce considérable de grains, de draps, de toiles peintes, de mercerie. Après avoir appartenu successivement aux évêques de Metz, à l'église de la Madeleine de Verdun, aux comtes de Bar et aux ducs de Lorraine, Etain, dont le nom dérive, dit-on, du mot latin *stagnum* (étang), fut réuni à la couronne de France au XVIIIe siècle. L'église (XVe siècle), monument historique, possède un chœur remarquable. L'hôtel de ville mérite aussi d'être signalé.

ÉTAIRION s. m. (é-tè-ri-on — du gr. *etairos*, compagnon). Bot. Fruit multiple, composé de plusieurs fruits simples. ‖ On dit aussi SYNCARPE.

ÉTAIRIONNAIRE adj. (é-tè-ri-o-nè-re — rad. *étairion*). Bot. Qui est de la nature de l'étairion : *Fruit* ÉTAIRIONNAIRE.

ÉTAL s. m. (é-tal — v. l'étym. à la partie encycl.). Table sur laquelle les bouchers débitent leur viande : *Des* ÉTAUX *en bois de chêne.* ‖ Boutique de boucher : *Ouvrir un* ÉTAL. *Vendre son* ÉTAL. *Avoir un* ÉTAL *aux Halles centrales. La limitation dans le nombre des* ÉTAUX *est de nature à faire augmenter le prix de la viande plutôt qu'à le faire baisser.* (H. Say.)

— Pêche. Table sur laquelle les décolleurs et les trancheurs préparent la morue.

— Encycl. Linguist. *Etal* vient du bas latin *stallum, stallus, staulus*, qui se rapporte au germanique ancien : haut allemand *stal*, lieu clos et couvert, place, poste, position, situation, séjour, demeure ; anglo-saxon *stal, stall, stæl ;* ancien irlandais, *stallr ;* allemand, *stelle ;* suédois, *stælle*, même sens ; anglais, *stall*, place, stalle, échoppe, *étal ;* ancien allemand, *stellan, staljan*, placer, établir ; gothique, *staldan ;* allemand moderne, *stellen*. Eichhoff compare à ces dernières formes le grec *stellô, stéloô ;* lithuanien, *stelloju ;* russe, *steloiu*, disposer, et les ramène toutes à la racine sanscrite *sthal, sthâl* (*firmiter stare*), dans le *Dhatup*, fixer, établir, racine alliée du reste à *sthâ*, se tenir debout, *stare*. (V. ESTER). Cette même racine *sthal* a produit le sanscrit *sthalas, sthalî*, siège, appui ; grec, *stulos, stêlê ;* gothique, *stuls ;* lithuanien, *stalas*, même sens, et aussi le sanscrit *sthalitas, sthulitas*, massif épais ; grec, *staltheis ;* latin, *stolidus*. De là encore le sanscrit *sthala*, lieu, site, et aussi étable, station de troupeaux, dans le composé *ovisthala*, bergerie, ce qui nous rapproche évidemment des formes germaniques *stal*, etc., qui correspondent exactement pour la forme et l'origine, et qui, avec le sens de lieu, place, ont aussi parfois celui d'étable. Le bas latin *stallum, stallus*, procédant immédiatement du germanique, a donné l'ancien français *estal*, d'où nous avons fait *étal*, et qui signifiait primitivement, comme en germanique et en sanscrit, place, poste, position, situation, séjour, demeure, siège, puis tribunal, etc.

> Enfer seit mis de cele part,
> Es mansions de l'altre part;
> E puis le ciel ; e a *estals*
> Primes, Pilate od ces vassals.
> (*Théâtre françois au moyen âge.*)

> N'el remua de son *estal* premier
> Ne que feist une tor de mostier.
> (*Chanson d'Ogier de Danemarche.*)

« Li Grieu ne s'oserent venir ferir en lor *estal ;* et cil ne volrent eslongier les lices. »
VILLEHARDOUIN.

> Quant il oï que morte estoit,
> De son *estal* où il estoit,
> Chai à la terre pasmez.
> (*Flore et Blanceflor.*)

« Et vit le roi ester al *estal* réal, » lisons-nous aussi dans la vieille traduction du livre des *Rois*, à la place de cette phrase du texte : *Vidit regem stantem super* TRIBUNAL.

En basse latinité, comme le fait observer Chevallet, *stallum* ou *stallus* se prenait aussi, dans un sens restreint, pour la place que chaque moine ou chaque chanoine occupait dans le chœur de l'église. On ne se douterait guère que *stalle* d'église et *étal* de boucherie sont en réalité un seul et même mot. De *stallum*, place, on fit *installare*, mettre en place, mettre en *stalle*, qui nous a donné *installer*. — *Estal* se prit plus tard dans un sens particulier, pour désigner spécialement la place où l'on exposait en vente les marchandises sur les marchés publics. L'*estal* était originairement protégé contre les intempéries de l'air par un toit et une clôture en charpente, ce qui formait une petite baraque qui, par extension, reçut également le nom d'*estal*. Nous avons conservé *étal* pour désigner le banc élevé sur lequel on expose en vente de la viande de boucherie, ainsi que la boutique même où l'on vend de la viande. *Estal, étal*, nous ont fourni les dérivés *étaler, étalage*.

ÉTALAGE s. m. (é-ta-la-je — rad. *étaler*). Exposition de marchandises ; ensemble de marchandises exposées à la vue des chalands : *Faire un grand* ÉTALAGE *de marchandises. Mettre des marchandises à l'*ÉTALAGE. *Acheter tout l'*ÉTALAGE. ‖ Droit d'étaler des marchandises : *Payer l'*ÉTALAGE.

— Par ext. Ensemble d'objets étalés, épars dans un même lieu :

> . . . . . On vit un *étalage*
> De corps sanglants et de carnage.
> LA FONTAINE.

— Fam. Grande toilette, extérieur pompeux ou luxueux destiné à attirer l'attention : *Elle en a été pour ses frais d'*ÉTALAGE. *L'*ÉTALAGE *de l'opulence est une insulte à la misère.*

> Le dessert est servi : quel brillant *étalage!*
> On a senti de loin cet énorme fromage
> Qui doit tout son mérite aux injures du temps.
> BERCHOUX.

> Si nos paons de leur beau plumage
> Me font admirer les couleurs,
> Je crois voir nos jeunes seigneurs
> Avec leur brillant *étalage*.
> VOLTAIRE.

— Fig. Montre, ostentation, exhibition complaisante et vaniteuse, appareil ambitieux destiné à provoquer l'admiration : *Le pédantisme n'est pas moins dans l'affectation du style que dans l'*ÉTALAGE *de l'érudition.* (Bacon.) *Il y a deux sortes d'ostentation : une ostentation qui se montre en faisant* ÉTALAGE *d'un rien, et une ostentation qui se cache en faisant mystère de tout.* (Fonten.) *Il faut de l'*ÉTALAGE *dans tout, sans quoi rien ne paraît dans le monde.* (Mariv.) *Les médecins font grand* ÉTALAGE *de leur savoir.* (Mme Campan.) *L'hypocrisie consiste à cacher les vices que l'on a pour faire* ÉTALAGE *des vertus que l'on n'a pas.* (Boitard.)

> Ne fais point, affectant un savoir pédantesque,
> Du grec et du latin l'*étalage* burlesque.
> MOLIÈRE.

> Avec l'art des cités arrive leur vain bruit;
> L'*étalage* se montre et la gaîté s'enfuit.
> DELILLE.

— Argot. *Vol à l'étalage*, Genre de vol qui consiste à dérober des objets dans l'étalage d'un marchand.

— Féod. *Droit d'étalage*, Droit perçu par le seigneur sur les marchands qui, aux jours de foire et de marché, étalaient des marchandises à la devanture des échoppes. ‖ On a dit aussi DROIT D'ETABLAGE.

— Métallurg. Nom donné aux parois intérieures de la partie d'un haut fourneau qui se trouve au-dessous de la cuve et au-dessus du creuset : *Les* ÉTALAGES *sont destinés à soutenir le minerai et les matières qui y sont mélangées au-dessus du creuset, pour les laisser exposés, pendant un temps plus ou moins long, à une haute température.* (G. de Claubry.) *La pente des* ÉTALAGES *est d'autant plus forte que les minerais sont plus fusibles et plus faciles à réduire.* (W. Maigne.)

— **Syn. Étalage, montre, ostentation, parade.** Le mot *montre* ne renferme rien de plus que l'idée de *montrer ;* si l'expression *faire montre* implique quelque chose qui sent l'affectation, c'est que l'usage s'est introduit de ne l'employer que dans ce sens, mais cela ne résulte nullement de la valeur du mot. *Etalage* suppose qu'on déploie la chose, qu'on la montre dans toute son étendue, qu'on en fait ressortir la quantité et l'ampleur. Faire *parade* de quelque chose, c'est la montrer pour en tirer vanité, quoiqu'il n'y ait en cela rien de vraiment utile. L'*ostentation* est le sentiment de celui qui montre quelque chose et qui s'en prévaut pour humilier les autres hommes ; rigoureusement parlant, ce mot est plutôt synonyme de vanité et d'orgueil que des trois mots qui lui sont comparés ici, et ce n'est guère que par son étymologie qu'il peut être considéré comme exprimant l'idée de montrer quelque chose.

— **Encycl.** Jurispr. On distingue deux sortes d'*étalages :* 1° celui qui est fait par les marchands en boutique et qui ne peut empiéter sur la voie publique à moins d'autorisation spéciale de l'administration municipale ; 2° celui des marchands colporteurs qui exposent des objets sur la voie publique.

L'*étalage* des marchands colporteurs sur la voie publique, pouvant nuire à la liberté et à la sûreté du passage, doit être réglementé par l'autorité municipale, à laquelle la loi du 24 août 1790 en a conféré le soin.

Bien que l'autorité locale ait le droit de prendre à cet égard telles mesures qui lui paraîtront convenables, l'ordonnance du préfet de police, en date du 20 janvier 1832, peut servir de base aux dispositions à prendre dans les localités autres que Paris.

Aux termes de cette ordonnance et d'une circulaire du 30 janvier suivant, relative au même objet, nul ne peut stationner, même momentanément, sur la voie publique, pour y étaler des marchandises ou y exercer une industrie, qu'en vertu de permissions délivrées par le préfet de police pour certains points où il a été reconnu que de tels stationnements ne nuisaient pas à la liberté de la circulation. La demande de stationner sur la voie publique est adressée au préfet par l'entremise du commissaire de police du quartier où est situé le lieu du stationnement désigné dans la demande. Cette demande doit énoncer : 1° les nom, prénoms, âge, lieu de naissance, domicile et profession du pétitionnaire ; 2° s'il est marié, veuf, père de famille ; 3° l'état qu'il exerce ; 4° la nature des objets qu'il se propose de vendre ou de l'industrie qu'il a l'intention d'exercer ; 5° l'emplacement qu'il désire occuper et la nature des objets qu'il entend y déposer.

Celui qui a obtenu une permission doit, avant d'en faire usage, se pourvoir d'une patente ou d'un certificat d'exemption de l'administration des contributions indirectes à peine de confiscation ou de séquestre à ses frais de ses marchandises. Les marchands de menus comestibles sont seuls dispensés de ces formalités.

Les étalagistes ne peuvent vendre sur la voie publique des marrons rôtis, des gaufres ou des objets frits que lorsqu'ils sont préparés dans les lieux clos.

Tout *étalage* est interdit sur les trottoirs, aux angles des rues, sur les ponts étroits ou très-fréquentés. Néanmoins, quand il n'est pas possible de leur indiquer un autre emplacement, on permet aux laitiers d'étaler sur les trottoirs des rues.

Les marchands sous échoppe ou en *étalage* payent seulement la moitié des droits exigés des marchands qui vendent les mêmes objets en boutique (art. 14 de la loi du 25 avril 1844).

Les contraventions aux dispositions prises par les autorités locales en matière d'*étalages* sont passibles d'une amende de 1 fr. à 5 fr. (code pénal, art. 471, § 4°).

— Métall. C'est dans les *étalages* des hauts fourneaux que s'achève la réduction proprement dite et que s'opère la carburation du fer qui est arrivé complètement réduit. La carburation commence même avant la fin de la réduction. Dans cette même zone, et quelquefois plus bas encore, se réduisent les substances étrangères ; à la partie inférieure des *étalages*, les matières arrivent à l'état métallique prêtes à subir la fusion qui s'opère dans l'ouvrage. Les *étalages* reposent sur l'ouvrage et sont construits en briques réfractaires, moulées suivant la forme qu'ils doivent présenter. L'expérience a montré qu'un fourneau ne marche bien qu'autant que ses *étalages* ne sont pas trop plats ; leur pente ne doit pas être inférieure à 65°, et peut aller jusqu'à 75° environ. Dans la construction, on fait en sorte que l'ouvrage et les *étalages* soient complètement indépendants de la cuve, afin de pouvoir réparer les *étalages* sans toucher à la partie supérieure du fourneau. Quelquefois on supprime les *étalages ;* le fourneau se compose alors de deux troncs de cône, la cuve et l'ouvrage ; mais ce système n'est applicable que si l'on a à traiter des minerais très-fusibles, comme les fers spathiques. En Autriche, on rencontre ce second type ; en France, le premier est surtout employé ; en

Angleterre, on fait usage de l'un ou de l'autre, suivant la nature du minerai et de la fonte à produire.

ÉTALAGÉ, ÉE (é-ta-la-jé — rad. *étalage*) part. passé du v. Etalager. Mis en étalage : *Des soieries* ÉTALAGÉES *avec goût.*

ÉTALAGER v. a. ou tr. (é-ta-la-jé — rad. *étalage*). Mettre en étalage : ÉTALAGER *des marchandises.*

ÉTALAGISTE adj. (é-ta-la-ji-ste — rad. *étalager*). Se dit de celui qui étale ses marchandises dans la rue ou sur les places publiques : *Marchande* ÉTALAGISTE. *Libraire* ÉTALAGISTE.

— Substantiv. : *Un* ETALAGISTE.

— **Encycl.** On désigne ordinairement sous le nom d'*étalagistes* tous les petits commerçants qui, dans les marchés, les foires, sur les places publiques, les trottoirs, les quais, les ponts, partout enfin où l'espace et la commodité le permettent, déposent à terre, sur des bancs, des parapets ou même des tréteaux, des marchandises communes ou d'occasion, qu'ils crient à pleins poumons pour attirer l'attention des passants et des acheteurs. Voilà la signification du mot dans toute son étendue; mais l'usage en fait, pour ainsi dire, la réserve spéciale aux libraires, aux marchands d'estampes, aux numismates, aux conchyliologistes et autres pourvoyeurs en plein vent des sciences et des arts. Delimitée ainsi, la profession d'*étalagiste* a une physionomie toute particulière. C'est l'industrie des hommes patients et aguerris aux variations les plus brutales de la température, contre laquelle leur corps finit par se cuirasser. La pluie, survenant au moment où, fatigués par l'installation de leurs caisses et de leurs cartons, ils songent à s'asseoir, leur fait aussitôt plier bagage pour recommencer peut-être à déballer de nouveau au moment où ils achèveront cette seconde opération. Et puis le *casuel* est si bien le fond du métier, qu'il leur faut quelquefois rester plusieurs journées entières sans *étrenner*. Cependant l'*étalagiste* a aussi ses bons moments, ses triomphes, aussi doux que ceux du pêcheur qui sent sa ligne vigoureusement secouée par un poisson de forte taille. Rompu aux secrets désirs des acheteurs, à leurs envies mal dissimulées lorsqu'ils croient avoir fait une trouvaille, à leurs ruses pour cacher la joie qu'ils en éprouvent, l'*étalagiste* rit dans sa barbe de leurs feints départs, de leurs retours, de leur affectation d'indifférence. Il est consommé dans l'art d'éveiller la tentation, d'aiguillonner les désirs, d'ébranler les volontés, les partis pris, de fasciner les indécis; de sorte que, le soir, lorsqu'il a tout remisé et qu'il compte son argent, ce n'est pas sans quelque légitime amour-propre qu'il s'applaudit d'avoir si bien su disputer son salaire à la société, tout en restant libre, maître de lui-même, chef de maison, *à son compte*, ce qui est le *summum* des vœux populaires.

— Jurispr. V. ÉTALAGE.

ÉTALE adj. (é-ta-le — rad. *étaler*). Mar. Se dit de la mer, au moment où elle ne monte ni ne descend, à la fin soit du flot, soit du jusant. ‖ *Navire étale*, Navire immobile, qui n'avance ni ne recule. ‖ *Vent étale*, Vent régulier, continu, sans bouffées ni risées. ‖ *Cordage étale*, Celui qui résiste définitivement à un effort, qui s'arrête après avoir filé. ‖ *Ancre étale*, Ancre arrêtée, fixée au fond, et qui ne chasse plus.

— s. m. Moment de la mer étale : *L'*ÉTALE *de la marée. L'instant où s'opère le renversement du courant du flot en jusant et du jusant en flot est l'*ÉTALE. (A. Maury.)

— Pêche. *Filet étale*, Filet fixe.

ÉTALÉ, ÉE (é-ta-lé) part. passé du v. Etaler. Mis en étalage : *Des marchandises* ÉTALÉES *sur le trottoir, dans la montre d'une boutique.*

— Disposé pour être vu, mis en évidence : *Des chinoiseries* ÉTALÉES *sur des étagères. Des épaules* ÉTALÉES *à la lueur des bougies.*

— Épars en un même lieu : *Des cadavres* ÉTALÉS *sur un champ de bataille. Des pièces d'or* ÉTALÉES *sur une table de jeu.*

— Déplié, étendu : *La queue du paon n'est pas habituellement* ÉTALÉE.

— Fam. Couché nonchalamment : *Être* ÉTALÉ *sur un canapé.* ‖ Tombé, étendu de son long : *La voilà* ÉTALÉE *par terre.*

— Fig. Montré avec ostentation : *Savoir* ÉTALÉ, *c'est pédanterie. Une apostasie achetée dans le parlement était* ÉTALÉE *comme une dépouille opime.* (Lamart.)

— Mar. Se dit quelquefois pour ÉTALE.

— Bot. Se dit des organes qui forment un angle à peu près droit avec les parties du végétal sur lesquelles ils naissent : *Feuilles* ÉTALÉES. *Rameaux* ÉTALÉS. *Pétales* ÉTALÉS. ‖ *Tige étalée*, Tige qui croît naturellement couchée sur le sol.

ÉTALER v. a. ou tr. (é-ta-lé — rad. *étal*). Exposer pour vendre : *Les marchands* ÉTALENT *leurs marchandises les plus nouvelles.* (Acad.)

— Déployer, ouvrir largement : ÉTALER *une étoffe sur le comptoir.* ÉTALER *une carte géographique. Le paon* ÉTALE *sa queue avec complaisance.* ÉTALEZ *votre jambe. L'hièble* ÉTALE *à trois pieds au-dessus du sol ses riches ombelles de fleurs blanches.* (A. Karr.)

Dieu se plut à créer des animaux divers :
Le paon pour *étaler* l'iris de son plumage.
VOLTAIRE.

. . . Lorsque l'hiver attriste la nature,
Le gui sur un vieux chêne *étale* sa verdure.
CASTEL.

‖ Étendre sur une surface : ÉTALER *des couleurs.* ÉTALER *de l'encre sur du papier. On* ÉTALE *l'étain fondu avec un tampon de filasse, comme le peintre en bâtiment étend les couleurs avec la brosse.*

. . . L'actrice en haillons *étale* tous ses fards
Sur ses ossements maigres.
TH. DE BANVILLE.

— Exposer, disposer en éparpillant : ÉTALER *des papiers sur un bureau.*

— Fam. Faire tomber, jeter à terre : ÉTALER *quelqu'un par terre d'un coup de poing.*

— Faire ou laisser voir; exposer aux regards avec ostentation : *Une femme qui* ÉTALE *ses charmes est soupçonnée de les mettre en vente. Rien n'est plus triste que l'aspect d'une campagne nue et pelée, qui n'*ÉTALE *aux yeux que des pierres, du limon et des sables.* (J.-J. Rouss.) *Il ne faut pas imiter ces jeunes désœuvrés, ces jeunes fats, qui font de leur toilette leur seule occupation, et qui viennent* ÉTALER *dans nos salons les modes les plus ridicules.* (Scribe.)

Vous *étalez* en vain vos charmes impuissants.
CORNEILLE.

Dieu veut-il qu'on *étale* un luxe un peu profane?
— Oui, lorsqu'à l'*étaler* notre état nous condamne.
BOILEAU.

J'ai vu, jeunes Français, ignobles libertines,
Nos femmes, belles d'impudeur,
Aux regards d'un Cosaque *étaler* leurs poitrines
Et s'enivrer de son odeur.
A. BARBIER.

‖ Exposer aux regards ou au jugement du public :

Qui sait bien ce que c'est qu'un prodigue, un avare,
Un honnête homme, un fat, un jaloux, un bizarre,
Sur une scène heureuse il peut les *étaler.*
BOILEAU.

— **Fig.** Faire montre, faire parade de : ÉTALER *son érudition. Si vous donnez un conseil, que ce ne soit pas pour* ÉTALER *votre prudence, mais pour être utile au prochain.* (Boss.) *Nous sommes trop impatients d'*ÉTALER *nos pensées.* (Chateaub.)

Quand on a de l'esprit, on aime à l'*étaler.*
DESTOUCHES.

. . . . . Il faut que je vous dise
Que c'est de la vertu faire une marchandise,
Qu'*étaler* au grand jour le bien que l'on a fait.
LAYA.

— Jeux. *Etaler son jeu*, Montrer toutes ses cartes.

— Mar. Vaincre, résister d'une manière efficace à : *Le câble ne put* ÉTALER *le coup de vent. Un bâtiment à la voile* ÉTALE *le courant, lorsque son sillage est assez considérable pour qu'il ne soit pas entraîné par ce courant.* (Bonnefous.) ‖ *Étaler un navire*, Avoir la même vitesse, ne pas se laisser gagner par lui.

— v. n. ou intr. Mar. Rester dans une position fixe, se maintenir : *Malgré les rafales incessantes qui l'assaillaient, l'*Astrolabe ÉTALAIT. (Dumont d'Urville.)

S'étaler v. pr. Etre étalé, déplié, éparpillé, étendu : *Ces étoffes* S'ÉTALENT *dans de magnifiques vitrines. Une couche de neige* S'ÉTALE *sur la campagne désolée. Une large tache d'huile* S'ÉTALE *sur son paletot. Une vaste plaine* S'ÉTALE *au pied de la montagne. Paris* S'ÉTALAIT *devant nous.*

— Fam. Se coucher, s'allonger, se carrer, s'étendre avec nonchalance : S'ÉTALER *sur son lit, dans un fauteuil.* ‖ Tomber, s'étendre de son long : S'ÉTALER *sur l'herbe, dans la boue.*

— Fig. Se donner en spectacle, se mettre en évidence avec ostentation : *Il me semble qu'une femme ne doit point sortir de sa sphère pour* S'ÉTALER *en public et hasarder une pièce médiocre.* (Volt.) *Les femmes à toilette prennent plaisir à* S'ÉTALER. (J.-J. Rouss.)

. . On ne peut souffrir ces bruyants téméraires
Sur la scène du monde ardents à *s'étaler.*
VOLTAIRE.

‖ Entrer dans des développements, s'étendre avec complaisance :

Sur un si beau sujet je pourrais *m'étaler.*
RÉGNIER.

— Mar. Se dit de deux bâtiments qui naviguent de conserve, avec une vitesse absolument égale.

— Techn. Se dit des métaux qu'on étend sur des corps durs, à l'aide de fondants, de mordants : *L'étain* S'ÉTALE *sur les glaces à l'aide du mercure.*

— **Antonyme.** Détaler.

ÉTALEUR, EUSE s. (é-ta-leur, eu-ze — rad. *étaler*). Personne qui étale, qui sait étaler : *Un habile* ÉTALEUR *de chinoiseries.*

— Techn. *Batteur-étaleur*, Machine servant à disposer la laine et le coton en forme de nappe, lorsque ces matières ont été débarrassées des corps étrangers par le batteur-éplucheur.

ÉTALIER s. m. (é-ta-lié — rad. *étal*). Celui qui tient un étal pour le compte d'un maître boucher : *Être volé par son* ÉTALIER. *La vente de la viande s'opère dans les marchés et dans les boutiques par les premiers et seconds* ÉTALIERS. (P. Vinçard.) *Le salaire des* ÉTALIERS *varie suivant leur intelligence et leurs aptitudes.* (P. Vinçard.) ‖ Adjectiv. : *Garçon* ÉTALIER.

— Agric. En Normandie, Clôture grossière destinée à empêcher les chevaux de pénétrer dans les terrains cultivés.

— Pêche. Etablissement de pieux et de perches sur le bord de la mer, servant à tendre des filets de guideaux.

ÉTALIÈRES s. f. pl. (é-ta-liè-re — rad. *étalier*). Pêche. Filet tendu circulairement sur des perches.

ÉTALINGUÉ, ÉE (é-ta-lain-ghé) part. passé du v. Etalinguer : *Câble* ÉTALINGUÉ.

ÉTALINGUER v. a. ou tr. (é-ta-lain-ghé — espagn. *entalingar*, même sens). Mar. Amarrer à l'organeau de l'ancre : ÉTALINGUER *un câble.*

ÉTALINGURE s. f. (é-ta-lain-gu-re — rad. *étalinguer*). Mar. Nœud qui fixe le bout d'un câble ou la manille d'un câble-chaîne à l'organeau d'une ancre. ‖ Nœud de l'orin sur la croisée de l'ancre. ‖ On dit aussi ENTALINGURE et ÉTALINGUE.

ÉTALLEVILLE (GUYOT, comte D'), poète français, né à Étalleville, près d'Yvetot, en 1752, mort à Bremieu (Eure) en 1828. Depuis les premières années de sa jeunesse, il servait dans un régiment de cavalerie, quand éclata la Révolution. Il suivit alors les princes français dans l'émigration. Digne, fier et ne voulant devoir qu'à lui-même ses moyens d'existence, le comte d'Étalleville n'hésita pas à tirer parti de ses talents personnels : pendant six ans, il fut professeur de langues à Nuremberg. Rentré en France, il se livra à la culture des lettres et surtout à la poésie. On a de lui des ouvrages d'un style négligé, mais qui ne manquent ni d'esprit ni d'originalité. Nous citerons : la *Diligence* ou les *Amours de trente-six heures*, poëme en quatre chants (Paris, 1813, in-18); les *Eaux de Baréges* ou *Remède à l'ennui*, historiette rimée (1815, in-18); la *Calotte du régiment Royal-Lorraine cavalerie*, poëme en trois chants (1820, in-18); la *Vie de l'officier*, poëme en trois chants (1821, in-18); *Quelques choses et beaucoup de riens* ou *Mes pensées*, ouvrage en prose (1827, in-18); *Épître à mon gendre* (1827, in-18).

ÉTALLONDE (GAILLARD D'), l'ami du chevalier de La Barre (v. ce nom). Il était, selon quelques contemporains, le principal auteur de l'action qui conduisit ce dernier à l'échafaud. On sait que le nom du coupable resta toujours inconnu et que La Barre lui-même ne fut que soupçonné. Nous ne pouvons donc pas discuter cette conjecture. D'Étallonde fut condamné à partager le supplice de son ami. Il échappa à ses juges, parmi lesquels était son père, *gentilhomme et président d'une sotte ville*, dit Voltaire, quitta la France et s'enrôla dans les troupes prussiennes. Voltaire, instruit que d'Étallonde était à Wesel sous le nom de Morival, en informa Frédéric II, roi de Prusse, et ce prince, sur la recommandation du philosophe, de soldat qu'était d'Étallonde en fit d'abord un cornette, ensuite un officier. « Je voudrais le voir à la tête d'une compagnie de grenadiers, dans les rues d'Abbeville, faisant trembler ses juges et leur pardonnant, disait Voltaire à Frédéric en apprenant son avancement; pour moi, je ne leur pardonne pas; j'ai toujours cette abomination sur le cœur. » Après avoir interrogé les plus habiles jurisconsultes d'Allemagne et d'Italie, Voltaire se flattait de faire casser l'arrêt du parlement qui avait confirmé la sentence de mort et de faire reviser la procédure. Il obtint du roi de Prusse un congé pour d'Étallonde, qu'il invita à venir passer quelque temps auprès de lui. Ne doutant pas de la réussite de ses projets, il lui envoya l'argent nécessaire pour faire le voyage. « Envoyez-le-moi ici directement, écrivait-il à son royal ami Frédéric; je le regarde comme une victime échappée au sacrificateur. » Du fond de sa solitude, il mit en mouvement ministres, ambassadeurs, jolies femmes, grands seigneurs, hommes de lettres; mais des hommes puissants opposèrent leur crédit aux démarches de Voltaire, et deux ans de sollicitations échouèrent contre la crainte de blesser le parlement et le clergé. M. de Miromesnil, successeur de Maupeou, offrit des lettres de grâce; mais ce n'était pas un pardon que demandait l'illustre défenseur d'Étallonde, et ces lettres furent rejetées. Pendant les trois derniers mois de sa vie, Voltaire, aigri par le chagrin de n'avoir pu réussir, dit un de ses biographes, ne parla du parlement de Paris que comme d'un sénat de Busiris, et de ses arrêts que comme des lois de la Tauride. Lorsque le jeune proscrit fut de retour à Berlin, Frédéric écrivit à d'Alembert : « *Divus Etallundus* vient d'arriver; nous lui préparons une niche comme à un martyr de la philosophie; nous espérons qu'il opérera incessamment des miracles. » Ce monarque s'empressa de mettre d'Étallonde au nombre de ses aides de camp. Il avait passé dix-huit mois à Ferney, et c'est sous les yeux mêmes de Voltaire qu'il avait appris à lever des plans et qu'il s'était instruit dans l'art des fortifications. « Ce jeune homme, condamné à avoir le poing coupé, la langue arrachée, à être roué, à être jeté dans les flammes (comme s'il avait commis une douzaine de parricides), est le jeune homme le plus sage, le plus circonspect que j'aie jamais vu, disait son protecteur au héros de Potsdam... Je prends la liberté d'envoyer à Votre Majesté, par les chariots de poste, dans une longue boîte de fer-blanc, des plans qu'il vient de dessiner de tout le pays qui est entre les Alpes et le mont Jura, le long du lac de Genève; j'y joins même un plan des jardins de Ferney, qui ne sert qu'à montrer avec quelle facilité et quelle propreté surprenante il dessine. J'ose vous répondre qu'il sera un des meilleurs ingénieurs de vos armées, etc. » Il ajoute plus loin : « Sa circonspection dans ses démarches et dans ses paroles, son bon esprit sont d'assez fortes preuves contre la démence, aussi exécrable qu'absurde, de la sentence de trois juges de village qui le condamnèrent, il y a dix ans, avec le chevalier de La Barre, à un supplice que les Busiris n'auraient pas osé imaginer. »

D'Étallonde, en effet, avait beaucoup d'aménité, d'instruction et d'esprit; il aimait à raconter des aventures piquantes sur les deux philosophes, roi et poëte, qui furent ses bienfaiteurs. « Tous ceux qui l'ont connu, disent les *Mémoires* de Voltaire, peuvent certifier quelles étaient son honnêteté et la douceur de ses mœurs. Sa personne, indépendamment de son malheur, inspirait le plus tendre intérêt. »

Le chevalier d'Étallonde, après avoir visité la Russie, revint en France pendant la Révolution et se fixa à Amiens, où il mourut quelques années après. Il avait obtenu des lettres d'abolition en 1788.

ÉTALON s. m. (é-ta-lon — de l'anc. haut allem. *stihil*, pieu, d'où le vieux fr. *estaillon*, étalon, parce qu'on prit d'abord un bâton comme étalon des mesures de longueur). Métrol. Modèle, type légal des poids et des mesures : *Des* ÉTALONS *en cuivre sont remis à tous les vérificateurs des poids et mesures.* (Bouillet.) ‖ *Étalon monétaire*, Métal choisi pour la fabrication de la pièce servant d'unité type à toutes les pièces que l'on fabrique dans le même État : *L'argent, qui sert à la fabrication des pièces d'un franc, est l'*ÉTALON MONÉTAIRE *en France.* ‖ *Étalon de comptage*, Flan de monnaies à l'aide duquel le contrôleur vérifie le nombre de flans accusé par le directeur de la fabrication, au moment de leur livraison.

— Par ext. Mesure fixe qui sert d'unité ou de comparaison : *Le Conservatoire a fixé l'*ÉTALON *des diapasons. La durée du mouvement de rotation de la terre est l'unité, le véritable* ÉTALON *du temps.* (Arago.)

— Pêche. Espèce de filet, plus communément appelé CÂBLIÈRE.

— Eaux et for. Baliveau de l'âge de la dernière coupe.

— Archit. Aire sur laquelle on trace le plan d'un bâtiment.

— **Encycl.** Métrol. L'importance de l'uniformité des mesures qui, seule, peut maintenir la sécurité dans les rapports commerciaux, a déterminé tous les gouvernements à prendre les précautions nécessaires pour préserver la bonne foi des embûches de la cupidité. Dans tous les pays civilisés, des officiers ont été chargés de vérifier si les poids et mesures employés par les commerçants sont conformes aux lois. Pour rendre cette vérification possible, des *étalons* ont été construits. On choisit pour les façonner toute matière qui, comme le platine, par exemple, est le moins possible sujette à altération. Chez les anciens, les *étalons* étaient considérés comme sacrés, et, en conséquence, on les déposait dans les lieux saints. Dans les premiers temps de la monarchie française, on les gardait dans le palais des rois, et Charles le Chauve, par un règlement de 864, décréta que tous les pays soumis à sa domination devraient ramener leurs poids et mesures aux types dont lui, roi, avait la garde. Louis VII se déchargea sur le prévôt des marchands du soin de garder les *étalons*; puis vinrent les jurés mesureurs, à la disposition desquels une salle de l'Hôtel de ville était mise. Aujourd'hui, en France, les principaux *étalons*, mètre, kilogramme, litre, sont, ainsi que les *étalons* divisionnaires, déposés à l'hôtel des Archives.

— Monn. Dans la fabrication des monnaies, on donne le nom d'*étalon* au métal précieux (or ou argent) ramené au poids et au titre déterminés par les lois pour former la pièce de monnaie type ou l'unité monétaire d'un pays. Ainsi l'unité monétaire de la France étant le *franc*, représenté par 5 grammes d'argent au titre de 9 dixièmes de fin (loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803]), l'argent est chez nous l'*étalon* monétaire. En Angleterre, où le type est le *souverain*, du poids de 7gr,981 d'or, au titre de 916 millièmes, l'or est l'*étalon* monétaire. La valeur de l'*étalon* monétaire sert à déterminer la *proportion monétaire*, c'est-à-dire le rapport entre la valeur de l'argent et celle de l'or. Ainsi, en France, le franc pesant la 200e partie d'un kilogramme d'argent, et la pièce de 20 francs étant la 155e partie du kilogramme d'or, la proportion monétaire est de 1 : 15,5, c'est-à-dire que la valeur de l'or est 15 fois et demie supérieure à celle de l'argent. Ce rapport invariable, fixé

entre la valeur de l'or et celle de l'argent par la loi de 1803, s'est maintenu longtemps ; mais, depuis 1849, à la suite des nombreux arrivages d'or, il s'est produit nécessairement une dépréciation sur l'or, devenu plus abondant, et, par contre, une augmentation de valeur en faveur de l'argent, devenu plus rare. La proportion fixée en France entre la valeur de ces métaux eut pour résultat presque immédiat d'inonder d'or la circulation, pendant que toute la monnaie d'argent disparaissait avec une rapidité qui finit bientôt par créer de véritables embarras au commerce. L'argent ayant obtenu, sur le marché général des métaux précieux, une hausse que la loi ne lui reconnaissait pas sur notre propre marché, au point de vue monétaire, la sortie de l'argent a dès lors offert à la spéculation un avantage évident. Toute personne, en effet, qui a eu un payement à faire à l'extérieur a dû chercher à le faire en argent, puisque ce métal était en perte dans notre pays, sous l'empire de notre loi, et n'avait toute sa valeur que dans la circulation étrangère. De même, les changeurs et les affineurs n'avaient qu'à transporter des espèces d'argent à l'étranger pour y recevoir en échange une quantité d'or plus considérable que celle qu'ils auraient reçue en France ; et réciproquement, ils pouvaient, en rapportant cette quantité d'or, la troquer contre une somme d'argent plus forte que celle que le même change leur eût procurée à l'étranger. De là la disparition rapide de notre monnaie d'argent : on a commencé par les pièces de 5 francs, plus faciles à recueillir ; puis est venu le tour des pièces divisionnaires de 2 francs, de 1 fr., de 50 et de 20 centimes, dont l'usage n'avait pas encore altéré le poids. Il résulte des documents fournis par l'administration des douanes et des contributions indirectes que, pendant la période décennale de 1850 à 1860, les exportations d'argent, tant monnayé qu'en lingots, ont excédé de 758,166.474 francs la valeur des importations, tandis que, pendant la période quinquennale précédente, de 1845 à 1850, la différence avait été de 631,578,963 francs en faveur des importations.

La position du commerce de détail n'était plus tenable, la disparition du petit numéraire d'argent rendant les transactions les plus usuelles d'une difficulté inouïe ; des plaintes nombreuses furent adressées de toutes parts au gouvernement, qui finit par présenter au Corps législatif un projet de loi tendant à refondre toutes les pièces divisionnaires d'argent et à en fabriquer de nouvelles à un titre inférieur à celui qui avait été établi par la loi de l'an XI. Le titre était abaissé à 835 millièmes ; mais le Corps législatif n'a pas voulu entrer dans une voie aussi radicale, qui renversait tout notre système monétaire, en dénaturant l'unité qui en fait la base, le *franc*, défini par la loi 5 grammes d'argent à 9 dixièmes de fin. La loi du 25 mai 1864 décida la refonte des pièces de 50 centimes et de 20 centimes seulement, et leur remplacement par d'autres pièces de la même valeur nominale, du même poids, au titre inférieur de 835 millièmes.

Mais on sentait déjà que cette mesure ne donnerait pas une entière satisfaction aux besoins devenus impérieux et ne remédierait qu'imparfaitement au mal : des doutes étaient même énoncés à la tribune à ce sujet ; il était facile de prévoir qu'un moment viendrait où l'on serait contraint d'entrer dans toute la plénitude des projets proposés par le gouvernement et de porter une atteinte mortelle au système monétaire de l'an XI. L'occasion ne tarda pas à s'en présenter : sur l'initiative de la Belgique, des conférences s'ouvrirent à Paris entre les délégués de ce pays, de la France, de la Suisse et de l'Italie, qui ont la même unité monétaire, le *franc*, afin d'adopter une monnaie uniforme quant à sa valeur réelle et nominale. Le 23 décembre 1865 fut conclue une convention monétaire qui réalisa l'entente des quatre puissances. Il a été décidé que les pièces d'argent de 2 francs, de 1 fr., de 50 et de 20 centimes seront fabriquées au poids droit de 10, de 5, de 2 1/2 et de 1 gramme, au titre uniforme de 835 millièmes de fin, avec tolérance de 3 millièmes au-dessus et au-dessous du titre, et que ces espèces auront cours légal entre les particuliers de l'État qui les aura fabriquées, jusqu'à concurrence de [illegible] payement. La pièce [illegible] au titre de 900 millièmes [illegible] 25 grammes, représentant [illegible] taire établi [illegible] an XI. [illegible] distinc- [illegible] publiques les pièces [illegible] ou l'autre des quatre [illegible] pièces de 5 francs [illegible] a, dans sa séance du [illegible] que « l'union mo- [illegible] reinte à quatre pays, [illegible] d'une union plus [illegible] tous les États ci- [illegible] les gouvernements des [illegible] et de la Hollande manifes- [illegible] prendre connaissance de [illegible]

[illegible] a l'inconvénient de [illegible] simple monnaie d'ap- [illegible] : l'opinion publique a, sur ce sujet, de justes susceptibilités qu'il est dangereux de heurter. L'abaissement du titre rappelle à beaucoup d'esprits ces altérations de monnaies qui se commettaient sous l'ancien régime et qui avaient fait perdre successivement à la livre les 85/86 de son poids. D'un autre côté, on peut se préoccuper de la pensée que le gouvernement, après avoir altéré les pièces divisionnaires, se trouvera par des besoins analogues contraint d'altérer aussi la pièce de 5 francs, au mépris des dispositions solennelles qui ont consacré l'argent comme la base essentielle de notre système monétaire, et qu'une fois placé sur cette pente il sera amené à passer tour à tour d'un *étalon* à l'autre, en donnant toujours la prédominance au métal déprécié. Certes, il serait avantageux de pouvoir se prémunir contre ces entraînements et de conserver dans notre régime monétaire une immutabilité qui assure à notre monnaie le maintien de la bonne renommée et de la faveur dont elle jouit à l'étranger. Malheureusement, on a vu les effets de cette faveur et de cette renommée ; on sait que le résultat a été de faire passer à l'étranger toute cette *bonne* monnaie d'argent dont la disparition a jeté la gêne et le désordre dans nos transactions intérieures. On sait, enfin, sous la contrainte de quelles circonstances impérieuses l'affaiblissement du titre des monnaies divisionnaires d'argent a dû être adopté.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que beaucoup d'autres pays ont éprouvé les mêmes embarras et y ont pourvu par les mêmes moyens. L'exemple de la Suisse est le plus concluant ; car la Suisse a réussi, par une modification de sa petite monnaie, à empêcher l'exportation de ces pièces, et l'application de la mesure paraît avoir été accueillie avec satisfaction par le public. Une loi fédérale du 31 janvier 1860 a abaissé le titre des pièces divisionnaires de 900 millièmes à 800 millièmes. Les pièces de 5 francs ont conservé leur ancien titre.

En Russie, le titre des pièces de 10, de 15 et de 20 kopecks d'argent (40, 60, 80 centimes) a été abaissé de 868 à 750 millièmes ; on a conservé sans changement le rouble (4 francs) et les pièces de 25 et de 50 kopecks (1 et 2 fr.).

Aux États-Unis d'Amérique, une loi, qui a cours depuis le mois de juin 1853, a réduit le poids du demi-dollar de 206 grains 1/4 à 192 grains, et celui des pièces inférieures dans les mêmes proportions, sans modifier les autres monnaies.

La Hollande et plusieurs États d'Allemagne, où l'argent est *étalon* monétaire, ont également adopté, pour les petites coupures, des monnaies dont la valeur conventionnelle est supérieure à la valeur effective.

Quant à l'Angleterre, on sait que depuis longtemps elle a adopté l'*étalon* d'or et subordonné l'argent à la fonction exclusive de monnaie d'appoint. L'ordonnance du 22 juin 1816, qui a établi le système en vigueur dans ce pays, n'a pas modifié le titre des pièces d'argent, mais elle en a réduit le poids de manière à donner au schelling un cours qui dépasse de plus de 6 pour 100 sa valeur intrinsèque.

Le Portugal et le Brésil ont un régime analogue.

En adoptant un système qui s'appuie sur de nombreux précédents dans les États où l'*étalon* d'argent est en vigueur, comme dans ceux où l'or domine, la convention monétaire de 1865 a porté une atteinte grave à notre *étalon* d'argent. Il paraît sans intérêt de conserver une unité monétaire purement fictive désormais, puisqu'elle ne sera plus représentée dans la circulation que par un multiple, la pièce de 5 francs, et que ce multiple lui-même, déjà devenu fort rare, semble tendre à disparaître complètement. La proportion de 1 à 15,5, qui déjà n'existait plus en fait dans le commerce des métaux précieux, a cessé d'exister, même sous le rapport monétaire, et l'on s'est demandé s'il n'y avait pas lieu d'abandonner l'*étalon* argent pour adopter résolument l'*étalon* or, en édifiant sur cette base un régime logique et coordonné dans toutes ses parties, au lieu de consacrer solennellement une erreur, un mensonge. La délégation belge l'a demandé formellement au sein de la conférence ; l'Italie et la Suisse n'y ont pas fait d'objections, mais la France a dû reculer devant une mesure qui détruisait de fond en comble l'édifice de son système monétaire et dont l'utilité, en somme, ne lui paraissait pas de nature à motiver sa réalisation. La délégation française a pensé que, si, dans l'état présent des choses, il était nécessaire de prendre des mesures spéciales, il ne convenait pas de les généraliser ni de leur donner un caractère irrévocable : elle a voulu conserver autant que possible l'usage simultané des deux métaux, dont chacun a son utilité propre, et maintenir le double *étalon* or et argent, afin de s'écarter le moins possible de la législation monétaire qui nous régit, sans lutter contre les exigences de la situation.

A quel besoin, d'ailleurs, répondrait le changement d'*étalon* monétaire, à part un accord stérile entre la logique des faits et la sincérité de leur expression ? A qui profiterait-il ? Le commerce des métaux précieux saura toujours combler par une prime proportionnelle [illegible] tera entre la valeur de ces métaux [illegible] par la loi monétaire et celle qui est fixée sur les marchés généraux. Si c'est l'or qui est déprécié, la prime se portera sur l'argent, et réciproquement ; il est vrai que les directeurs de la fabrication des monnaies ne pourront être tenus de payer la prime, qui diminuerait ou absorberait leurs droits de fabrication, et alors les métaux faisant prime n'iront pas au change des Monnaies ; c'est ce qui a lieu, en effet ; mais, du moins, l'abaissement du titre des espèces fabriquées avec ce métal ne permettra plus de se livrer à des spéculations dont le résultat serait l'exportation du numéraire français et l'appauvrissement de la circulation.

Le premier résultat d'un changement de l'*étalon* monétaire serait une refonte générale ou partielle de notre monnaie d'or : générale, si l'on remplace le franc d'argent par une unité type en or, d'une valeur se rapprochant le plus possible de celle de l'ancienne unité et d'un poids décimal aussi peu fractionnaire que possible ; partielle, si l'on adopte pour unité la pièce de 20 francs, à laquelle on donnera le nom de *louis* ou de *napoléon*, de *x*, comme autrefois. Dans le premier cas, il faudra créer toute une série de multiples décimaux de la nouvelle unité ; dans le second cas, il faudra de toute nécessité refondre les pièces de 5 francs en or, qui ne seraient plus une fraction décimale de ce *x*, *louis* ou *napoléon*, puisqu'elles en représenteraient le quart. Ce n'est pas tout : il faudra créer un double de ce *louis* ou *napoléon*, supprimer, par conséquent, la pièce de 50 francs pour revenir à celle de 40 francs, en maintenant la pièce de 100 francs comme quintuple de la nouvelle unité.

Or, on sait qu'indépendamment des perturbations produites par des changements aussi radicaux apportés dans les habitudes d'un peuple, les refontes de monnaies sont toujours des opérations très-onéreuses pour l'État, gênantes pour le commerce. On comprendrait à peine l'adoption de cette mesure si l'on pouvait être assuré à tout jamais de la fixité du nouvel *étalon* à substituer à l'ancien ; on ne peut que la condamner dans la prévision des fluctuations possibles, presque probables, qui doivent ramener les choses à leur état primitif. Qui peut affirmer, en effet, que le phénomène qui s'est produit pour l'or ne se manifestera pas quelque jour pour l'argent, que l'épuisement des gîtes aurifères, la découverte de nouvelles mines d'argent, une exploitation plus large ou mieux entendue de celles qui existent, le retour sur notre marché des quantités exportées sous l'influence de la dépréciation de l'or, que telle ou telle autre cause enfin, qu'on ne peut prévoir dès à présent, n'amènera pas dans l'avenir l'or à faire prime à son tour au détriment de l'argent ? La proportion monétaire sera changée encore une fois ; faudra-t-il changer aussi l'*étalon* par respect pour la logique, déserter l'or pour revenir à l'argent ? Puis, lorsque la réaction se reproduira en sens contraire, faudra-t-il revenir au système abandonné ? Cela ne supporte pas la discussion : on ne peut assimiler à la toile de Pénélope la législation monétaire d'un grand État, et il vaut beaucoup mieux, dût la logique en être blessée, adopter une base fixe, invariable, dont la concordance avec les faits a duré près d'un siècle et a été atteinte, dans ces derniers temps seulement, par des éventualités qui peuvent, au surplus, n'être que temporaires.

Les pays où l'or est l'unique *étalon* monétaire sont l'Angleterre, le Brésil, le Portugal et la Russie. L'argent est l'unique *étalon* monétaire dans toute l'Allemagne, en Hollande et en Suisse. Partout ailleurs, il est fait usage, comme en France, du double *étalon* or et argent.

— *Étalon de comptage*. Cette expression monétaire sert à désigner la quantité réglementaire de pièces dont on se sert comme de type pour compter, en les pesant, les flans livrés par le directeur de la fabrication au contrôleur au monnayage pour être convertis en espèces. On attache une grande importance à ce que ces flans soient aussi promptement que possible revêtus des empreintes qui doivent en faire des monnaies. La vérification du compte livré par la direction au contrôle, si elle s'effectuait par le comptage à la main, pièce par pièce, serait beaucoup trop longue et entraînerait des retards préjudiciables aux intérêts de l'entrepreneur ; l'empilement ne serait pas non plus praticable, parce que les flans ne présentent pas toujours une surface parfaitement unie et droite : ils sont gondolés, présentent des soufflures, des aspérités qui ne permettraient pas d'en former des piles d'une parfaite similitude. On a donc imaginé, pour accélérer l'opération et lui assurer une exactitude et une régularité convenables, de peser les flans, au lieu de les compter, en se servant d'un *étalon* ou poids type pris parmi ces flans eux-mêmes et dont la quantité a été fixée par les règlements, d'après les tolérances de poids, de telle sorte que, lorsqu'on a mis cet *étalon* dans un plateau d'une balance, on obtient un poids correspondant et, par conséquent, une quantité égale de pièces, en versant des flans, sans les compter, dans l'autre plateau, jusqu'à ce que le fléau soit en équilibre.

L'*étalon* de comptage des flans de 20 francs d'or est de 100 pièces ; des flans de 5 francs d'argent, de 200 pièces ; des flans de 2 francs d'argent, de 100 pièces ; des flans de 1 fr. d'argent, de 100 pièces ; des flans de 50 centimes, de 80 pièces ; des flans de 20 centimes, de 40 pièces.

ÉTALON s. m. (é-ta-lon — On disait autrefois *estalon*, *estallon*, et on appelait *estalles* les organes qui distinguent un cheval entier d'un cheval hongre, les testicules. Le Glossaire de Roquefort cite l'exemple suivant tiré du *Roman de la Rose* :

> Ainz qu'ils muirent, puissent-il perdre
> Et l'aumosniere et les *estalles*,
> Dont ils ont signe d'estres malles ;
> Perte leur vienne de pendens
> A quoy l'aumosniere est pendens.

Chevallet rattache *étalon* directement au celtique : gaélique *ystalw*, productif, fertile, générateur ; *ystalwyn*, cheval entier destiné à couvrir les juments, étalon ; écossais *stal*, *stalan* ; irlandais *stal*. M. Littré repousse cette étymologie, et rapporte *étalon* au bas latin *stalla* ou *stallum*, écurie. *Equus ad stallum*, trouve-t-on dans la loi des Wisigoths, c'est-à-dire cheval tenu à l'écurie et non soumis au travail, pour être employé à la reproduction). Cheval entier, destiné à la reproduction : *Un* ÉTALON *pur sang. Un* ÉTALON *de haras. Il n'y a qu'un seul cheval au monde, un vrai cheval, l'*ÉTALON *arabe.* (Toussenel.) *Un bon* ÉTALON, *qui n'est ni trop jeune ni trop vieux, mais dans toute l'ardeur et la force de l'âge, peut saillir de trente à quarante juments.* (Raspail.)

> .... Heureux celui qui frappe de la main
> Le col d'un *étalon* rétif, ou qui caresse
> Les seins étincelants d'une folle maîtresse !
> A. DE MUSSET.

> L'*étalon* généreux a le port plein d'audace,
> Sur ses jarrets pliants se balance avec grâce ;
> Aucun bruit ne l'émeut ; le premier du troupeau,
> Il fend l'onde écumante, affronte un pont nouveau.
> DELILLE.

‖ Se dit quelquefois d'autres animaux mâles destinés à la reproduction : *Les bergers ont souvent l'attention de remplacer leurs* ÉTALONS *par des béliers qu'ils se procurent en Estramadure.* (De Morogues.) ‖ *Étalon d'essai*, Celui qui est destiné à mettre les juments en chaleur. ‖ *Étalon rouleur*, Celui que son propriétaire, au temps de la monte, conduit de ferme en ferme pour lui faire saillir les juments. ‖ *Étalons nationaux*, Ceux qui appartiennent aux haras et dépôts de l'État. ‖ *Étalons approuvés*, Ceux qui, appartenant à des particuliers, ont été approuvés par l'administration des haras pour être employés à la reproduction dans les établissements de l'État.

— Fam. Homme ardent et vigoureux aux plaisirs de l'amour.

— **Épithètes**. Fort, vigoureux, nerveux, robuste, vif, jeune, fier, superbe, indocile, ardent, impétueux, impatient, indomptable, écumant, orgueilleux, valeureux, intrépide, généreux, beau, choisi, magnifique, ombrageux, célèbre, fameux, vainqueur.

— **Encycl**. Quelque important que soit le rôle de la femelle dans l'acte de la génération, le mâle a toujours été considéré à juste titre comme le type de l'espèce. Aussi a-t-il toujours été l'objet de soins spéciaux. Parmi les espèces domestiques, la plus noble, la plus parfaite, et, sous tous les rapports, la plus utile à l'homme, est sans contredit celle du cheval. Aussi sa production a été entourée de soins tout particuliers ; et cette sollicitude de l'homme pour la plus noble de ses conquêtes s'est accrue en raison directe des progrès de la civilisation. Les gouvernements les plus éclairés, les plus soucieux de leurs intérêts, lui ont accordé le concours de leur intervention efficace toutes les fois que les particuliers ont été incapables de maintenir l'espèce à une certaine hauteur. En France, où ce cas s'est souvent présenté, l'État n'a jamais ménagé ni sa protection ni ses subsides pour maintenir la production du cheval au niveau des besoins du pays. Sous Louis XIII, la France, épuisée par les guerres sanglantes dont la religion avait été la cause ou le prétexte, n'était plus en état de soutenir la vieille et honorable réputation que ses races de chevaux s'étaient acquise dans toute l'Europe. C'est alors, en 1630, que fut inauguré le système des gardes-*étalons*, dont l'organisation fut complétée en 1717. Plus tard, les abus qui s'étaient glissés dans l'institution amenèrent sa suppression, et, jusqu'en 1806, la production chevaline fut complètement abandonnée à l'initiative des particuliers. Les résultats obtenus furent tels, que Napoléon, voulant relever une industrie si importante de l'abaissement où elle était tombée, dut revenir au système protectionniste si malencontreusement abandonné. On continua d'offrir aux particuliers des *étalons* de choix, des reproducteurs capables de fortifier la population chevaline affaiblie ; puis on organisa un ensemble d'épreuves et de récompenses dont le but était de pousser vivement les éleveurs dans les voies fécondes du progrès. Malgré quelques imperfections de détail, cette organisation portait néanmoins la vigoureuse empreinte de l'homme qui présidait alors aux destinées de l'Europe ; aussi a-t-elle survécu, dans ce qu'elle avait de fondamental, aux révolutions qui ont agité notre pays. Cependant les progrès furent lents ; et, pour quiconque sait avec quelle facilité les espèces domestiques dégénèrent, et combien ensuite il est difficile de les relever, ce fait n'a rien de surprenant, surtout si l'on tient compte des embarras suscités par une si-

tuation politique incertaine et pleine de périls. Néanmoins, ces progrès furent réels, et, trente ans plus tard, il eût été absurde de les nier. Dès lors, les premiers obstacles étant vaincus, on marcha d'un pas plus rapide, et bientôt nous fûmes en état de rivaliser sur les hippodromes avec les Anglais, dont nous n'avions été longtemps que les pâles imitateurs. Il ne restait qu'à persévérer dans cette voie jusqu'au jour où l'industrie privée aurait été assez forte pour se soutenir d'elle-même. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi; arrivés près du but, nous n'avons pas su l'atteindre, et déjà nous nous sentons entraînés sur la pente fatale d'une décadence rapide. Ce désastre sera bientôt évident pour tous; Dieu veuille qu'il ne nous en coûte pas trop pour le réparer! En dénonçant le mal, nous devons en indiquer l'origine, d'autant plus que par là même nous en aurons signalé le remède. De nos jours, l'Etat n'a pas renoncé à toute intervention dans l'industrie chevaline, tant s'en faut : témoin les sommes énormes qu'il paye chaque année pour encourager un certain genre de courses qui n'est rien moins que favorable à l'élevage rationnel et profitable du cheval; témoin aussi les prix très-élevés qu'il paye pour l'acquisition d'*étalons* qui doivent tous leurs mérites aux chances aléatoires d'une course de quelques minutes, et que les éleveurs éclairés refusent avec raison. L'Etat n'a donc pas cessé d'intervenir; mais, cédant aux clameurs intéressées d'une coterie de joueurs effrénés, l'administration des haras a cru devoir déléguer son autorité au Jockey-Club. Nous ne voudrions rien dire de désobligeant pour les membres, très-honorables d'ailleurs, de cette puissante société; mais nous sommes bien forcé d'avouer qu'ils sont, pour la plupart, plutôt de riches amateurs que des éleveurs sérieux. Ils n'ont emprunté aux Anglais que leurs défauts. Le culte des lords anglais pour le pur-sang se traduit chaque année en millions qu'ils dépensent libéralement au grand bénéfice du pays. Les turfistes français aiment le pur-sang, mais platoniquement, si l'on peut s'exprimer ainsi; ils dépensent l'argent puisé dans les caisses de l'Etat, mais ils risquent moins volontiers le leur. Ils ont fait du pur-sang une sorte d'idole, qui, à l'instar des idoles païennes, n'est utile à rien, pas même à régénérer l'espèce. Pour eux, un cheval ne vaut qu'en raison de la vitesse qu'il est en état de déployer pendant quelques minutes. Ils mettent en oubli les qualités utiles et les sacrifient à une combinaison de jeu ou à une satisfaction d'amour-propre. Ils ont mis le cheval à la mode, voilà tout. Cette mode sera-t-elle de courte durée? Qui pourrait en douter? Tout en paraissant la favoriser, les hommes du jour font tout ce qu'il faut pour en amener au plus vite la fin. Pressés de jouir, ils soumettent à des épreuves au-dessus de leurs forces des chevaux qui ont à peine deux ans. En ruinant de la sorte l'élément régénérateur, le pur-sang, ils amèneront inévitablement et sous peu l'abaissement général de la population chevaline, à moins que l'Etat, témoin du mal, et en reconnaissant enfin la cause, ne se décide au plus tôt à y porter remède.

Laissant de côté ces considérations théoriques et d'ordre public, nous allons maintenant entrer dans le détail des questions pratiques qui se rapportent à notre sujet. Les *étalons*, dont les services sont appelés à assurer la bonne reproduction et la régénération de l'espèce chevaline, se subdivisent en plusieurs catégories distinctes. Dans les pays, où, comme en Angleterre, le gouvernement reste entièrement étranger à l'élevage, nous avons, suivant la race, des *étalons pur-sang*, *demi-sang* et *communs*, ou, selon les aptitudes, des *étalons de selle*, *de trait*, des *carrossiers*, des *trotteurs*. Là où le gouvernement intervient, comme en France, on a des *étalons* appartenant à l'Etat, des *étalons* approuvés ou autorisés, et des *étalons* privés. Parmi ces derniers, les uns sont sédentaires et les autres, dits *rouleurs*, vont chercher clientèle et opèrent à domicile. Les *étalons* rouleurs sont en général riches d'imperfections et pauvres de qualités, mal conformés et de mauvaise origine. On ne les rencontre guère que dans le Nord. Cette infériorité de l'*étalon* rouleur tient à plusieurs causes; mais la principale consiste dans l'abaissement incroyable du prix du saut. Nos paysans croient avoir fait une bonne affaire lorsqu'ils ont obtenu la saillie à 1 fr., ou même à 0 fr. 75 et 0 fr. 50 c. L'important pour eux est de débourser le moins possible en argent; une fois cette condition obtenue, ils se montrent faciles sur tout le reste. En Belgique, où le roulage des *étalons* est général et, en Angleterre, où il est fréquent, cette qualification de rouleur n'est jamais prise en mauvaise part, et, de fait, un grand nombre des *étalons* auxquels on l'applique possèdent toutes les qualités désirables. Quelques hippologues ont cru trouver la cause de cette différence dans les mesures coercitives que la législation belge applique à la reproduction chevaline; mais, en réalité, cela ne prouve absolument rien, puisque, en Angleterre, où la liberté, sous ce rapport, n'est limitée par aucune entrave, le roulage est exempt des inconvénients que nous avons signalés en France. La véritable cause, selon nous, réside dans l'état plus ou moins prospère des diverses branches de l'agriculture. Qui ne sent, en effet, qu'une intime solidarité enchaîne les unes aux autres les parties les plus dissemblables en apparence de la grande industrie agricole? Il suffit que l'une souffre pour que toutes les autres en ressentent le contre-coup. De plus, nous avons, pour expliquer le phénomène qui nous occupe, les différences de niveau intellectuel dans les populations appartenant aux divers pays dont nous venons de parler. En France, l'ignorance de la classe agricole est générale et manifeste, tandis qu'en Angleterre, en Belgique et dans presque toute l'Allemagne, cette classe est relativement très-éclairée. En résumé, eu égard à l'état de choses actuel, on ne doit donc accorder qu'une très-minime confiance aux *étalons* privés, soit rouleurs, soit sédentaires. Les seuls qui offrent quelques garanties appartiennent à l'Etat ou sont autorisés par lui. Il en sera ainsi tant qu'une instruction agricole solide et vraiment pratique n'aura pas répandu parmi les populations des campagnes les saines notions de l'économie rurale. Cependant, le mérite étant personnel, il y a des exceptions; bien plus, tout *étalon* ne doit pas être aveuglément accepté, par cela seul qu'il a été acheté par l'Etat ou autorisé par lui. Il faut faire un choix, même parmi ceux qu'on présente comme les meilleurs. On recherchait jadis un *étalon* pour la nuance de sa robe, pour l'élévation démesurée de sa taille, pour sa forte corpulence, pour telle particularité à la mode, pour la finesse de ses membres considérée comme un caractère de race. Il ne doit plus en être de même aujourd'hui. Pour apprécier le mérite réel d'un *étalon*, on considérera successivement sa race, sa conformation et les épreuves auxquelles il a été soumis. Les Anglais ne se laissent pas éblouir par la beauté d'un *étalon*. Ils l'estiment en raison des marques de vigueur, de légèreté, d'haleine, qu'il a données dans les courses. Ils apportent le même soin à l'examiner, qu'il s'agisse d'un pur-sang ou d'un simple carrossier. Et cela n'a rien d'étonnant, puisque, comme on le sait, les qualités et les défauts se transmettent par voie de génération. L'entretien hygiénique de l'*étalon* est aussi, chez nous, un point fort négligé. Ce ne sont pas les préceptes qui manquent, mais la plupart des éleveurs ne s'en doutent guère. Nous commencerons par emprunter à Huzard père le résumé des différentes prescriptions d'hygiène qui ont été conseillées dans tous les temps. « Beaucoup d'auteurs, dit-il, recommandent une foule de prescriptions d'hygiène avant et après la monte, soit pour les *étalons*, soit pour les juments, comme de les mettre à la nourriture échauffante pendant quelque temps, de leur donner même des drogues qu'on croit propres à exciter la chaleur dans la jument et la fécondité dans l'*étalon*; de les saigner, de les purger, de les mettre à l'usage des rafraîchissants, du son, des préparations d'antimoine, lorsque la monte est terminée, sous le prétexte qu'ils sont échauffés et qu'ils ont besoin d'être rafraîchis. Toutes ces mesures, toutes ces précautions, qui tendent, les unes à forcer la nature, les autres à l'épuiser encore davantage, sont mauvaises. Ne doit-on pas, dans ce cas comme dans tous les autres, suivre la marche de la nature, au lieu de la contrarier? Il suffit donc, avant et pendant la monte, d'augmenter un peu la nourriture de l'*étalon* pour le fortifier, réparer ses pertes, et de la lui donner meilleure et mieux choisie. C'est ainsi, par exemple, qu'on peut ajouter quelques poignées de froment, de pois, de lentilles, de féveroles ou d'autres graines légumineuses, à sa ration accoutumée. Le chènevis, le fenugrec et les autres graines échauffantes sont inutiles ou nuisibles. » Ce régime ne s'applique évidemment qu'aux poulinières et aux *étalons* qui vivent de la vie commune; il faut quelque chose de plus pour les animaux consacrés spécialement à l'étalonnage. Le régime de ces derniers devra nécessairement varier en proportion des fatigues plus ou moins grandes qu'ils auront à supporter. Donner des règles en cette matière serait donc un soin superflu : il nous suffit d'avoir posé le principe; le reste dépend de l'expérience et des lumières de l'éleveur.

Au point de vue du nombre de saillies qu'on peut obtenir d'un *étalon*, nous devons faire aussi des distinctions, suivant la race, les aptitudes et le plus ou moins de vigueur du sujet. On peut établir qu'il est d'un bon usage de ne pas permettre à l'*étalon* plus de deux saillies en moyenne par jour pendant le temps de la monte. Cependant il est évident que ce nombre peut être dépassé pour les *étalons* rouleurs, et, en général, pour les *étalons* de race commune bien conformés qui sont spécialement voués à l'étalonnage. On ne doit employer un *étalon* qu'à l'âge de cinq ans environ. La pratique contraire appauvrit la race, en même temps qu'elle ruine le sujet, auquel on impose des fatigues hors de proportion avec ses forces. Les animaux voués à l'étalonnage ne sont point d'ordinaire soumis au travail. Il est cependant hors de doute qu'un travail modéré, loin de leur être nuisible, ne ferait qu'entretenir l'équilibre de leurs facultés, tout en perfectionnant leurs aptitudes naturelles ou acquises. Les produits y gagneraient, car ces aptitudes font partie intégrante de l'héritage paternel que la génération doit leur transmettre. Dans l'état actuel de notre population chevaline, jusqu'au moment où toutes nos belles races indigènes seront imprégnées de plus ou moins de sang, il sera nécessaire de les croiser avec la race anglaise et la race arabe. De la bonne entente de ces croisements dépend en grande partie l'avenir de l'espèce en France. Pour améliorer nos races du Midi, ainsi que les chevaux auvergnats, percherons, bretons, ardennais, on aura recours à l'*étalon* arabe ou plutôt à l'anglo-arabe. L'*étalon* anglais sera réservé pour les races du Nord. Les races secondaires pourront être améliorées au moyen des *étalons* obtenus des croisements précédents. Tels sont les principes essentiels de l'étalonnage. Nous avons cru devoir mettre de côté toutes les prescriptions secondaires, tant pour nous borner que pour ne pas empiéter inutilement sur le domaine de la pratique. Ce qu'il faut à la science hippique, de même qu'à la plupart des industries agricoles, c'est moins le détail que l'ensemble de la direction à suivre; une fois dans la bonne voie, les progrès viendront d'eux-mêmes, grâce aux connaissances pratiques, qui, assurément, ne manquent pas.

ÉTALONNAGE s. m. (é-ta-lo-na-je — rad. *étalon*). Action d'étalonner les poids et les mesures. ‖ On dit aussi ÉTALONNEMENT.

— Econ. rur. Action de saillir une jument, en parlant de l'étalon.

ÉTALONNÉ, ÉE (é-ta-lo-né) part. passé du v. Etalonner. Poinçonné, comme étant conforme à l'étalon : *Un poids* ÉTALONNÉ. *Une mesure* ÉTALONNÉE.

— Qui a été saillie par un étalon : *Jument* ÉTALONNÉE.

ÉTALONNEMENT s. m. (é-ta-lo-ne-man). Syn. d'ÉTALONNAGE.

— Féod. Droit des seigneurs sur les mesures étalonnées dans les lieux soumis à leur juridiction.

ÉTALONNER v. a. ou tr. (é-ta-lo-né — rad. *étalon*). Métrol. Marquer d'une empreinte spéciale les poids et les mesures qui ont été trouvés conformes à l'étalon : *Dans la plupart des provinces, les coutumes conféraient aux seigneurs hauts justiciers le dépôt des étalons et le droit d'*ÉTALONNER *les mesures.* (Bouillet.) ‖ Compter et trébucher un à un les flans qui doivent former l'étalon de comptage.

— Econ. rur. Saillir une jument, en parlant de l'étalon : ÉTALONNER *une jument.*

— v. n. ou intr. Servir d'étalon : *Un cheval bon pour* ÉTALONNER.

ÉTALONNEUR s. m. (é-ta-lo-neur — rad. *étalonner*). Celui qui est chargé d'étalonner les poids et mesures.

ÉTALONNIER, IÈRE adj. (é-ta-lo-nié, iè-re — rad. *étalon*). Econ. rur. Qui a rapport aux étalons ou à l'industrie des propriétaires d'étalons : *L'industrie* ÉTALONNIÈRE.

— s. m. Celui qui possède des étalons et les loue pour la monte des poulinières.

ÉTAMAGE s. m. (é-ta-ma-je — rad. *étamer*). Techn. Action ou manière d'étamer; état de ce qui est étamé : *L'*ÉTAMAGE *des glaces. On ne saurait trop veiller au renouvellement de l'*ÉTAMAGE *des vases de cuivre. L'*ÉTAMAGE *au zinc se fait de la même manière que l'*ÉTAMAGE *à l'étain, et a sur celui-ci l'avantage de tenir plus longtemps en plein air.* (Bouillet.)

— **Encycl.** L'*étamage* consiste à recouvrir un métal, surtout le cuivre et le fer, d'une couche légère d'étain. On étame le cuivre afin d'en empêcher l'oxydation et de prévenir la formation des sels vénéneux qui naissent à sa surface sous l'influence de l'air humide et des corps avec lesquels on le met en contact. On étame le fer pour le préserver de la rouille, c'est-à-dire de l'oxydation. Pour étamer une pièce de cuivre, on commence par la *décaper* (nettoyer), en la grattant avec une lame de couteau, ou en la recouvrant très-exactement d'une couche de sel ammoniac que l'on fait volatiliser par la chaleur. Ce sel entraîne avec lui l'oxyde qui pourrait adhérer à la surface. Sans laisser à la pièce le temps de se réoxyder, on la chauffe et on la couvre d'étain fondu que l'on étale avec de l'étoupe; on laisse refroidir, et l'opération est terminée. Pour les objets les plus ordinaires, on ne se sert pas d'étain pur; on trouve moins dispendieux d'y mêler un quart de plomb. L'*étamage* dit *polychrome* se fait au moyen d'un alliage composé de 6 parties d'étain et 1 de fer. Il a sur le précédent l'avantage de pouvoir déposer des couches plus épaisses et de durer beaucoup plus longtemps; mais il est d'une application plus difficile et rend les objets très-cassants. Le fer-blanc n'est autre chose que du fer étamé. Si l'on étame du fer avec du zinc, on obtient du fer galvanisé. Le fer et le zinc, qui sont facilement attaquables au contact de l'eau, ne le sont plus quand ils sont fixés l'un sur l'autre; il se produit une action voltaïque : le fer, qui est négatif relativement au zinc, est moins oxydable que lui; le zinc s'oxyde seul sur une petite épaisseur, et il protége le fer par une mince couche d'oxyde qui fait vernis. On étame aussi la fonte, surtout pour les ustensiles de cuisine, auxquels on enlève par là le désagrément de noircir les aliments.

— *Etamage des glaces.* L'*étamage* des glaces est connu depuis le milieu du XIVe siècle. Il s'obtient par l'application sur une de leurs faces d'un amalgame d'étain, que l'on prépare de la manière suivante : on établit sur une table de marbre bien dressée une feuille d'étain battu, que l'on humecte d'abord de mercure en la frottant avec une patte de lièvre, et que l'on recouvre ensuite d'une couche du même métal de 4 à 5 millimètres d'épaisseur. La table est entourée d'un cadre de bois portant des rigoles destinées à recueillir le mercure excédant. On porte la glace sur la table en la faisant avancer parallèlement à elle-même, de façon que son bord antérieur glisse sur la surface de la feuille d'étain et repousse de tous côtés le mercure liquide. Quand la glace est en place, on la charge de différents poids pour chasser tout ce qu'il pourrait rester de mercure liquide, et on laisse les choses en cet état pendant quinze à vingt jours. Le mercure se combine peu à peu avec l'étain et l'amalgame s'attache à la surface du verre.

— *Etamage des globes de verre.* On emploie souvent aujourd'hui comme objets d'ornement pour les jardins, les serres, etc., des globes de verre étamés en dedans et destinés à reproduire des images plus ou moins baroques des personnes et des vues perspectives. On prépare ces ballons en y versant, après les avoir un peu chauffés, un amalgame formé de 1 partie de bismuth et de 4 parties de mercure, et faisant rouler le liquide dans tous les sens à leur intérieur. On emploie aussi un alliage de 2 parties de mercure, 1 d'étain, 1 de plomb et 1 de bismuth.

M. Foucault a, dans ces dernières années, substitué, pour les miroirs des télescopes, l'argenture à l'*étamage*.

ÉTAMBOT s. m. (é-tan-bo — M. Littré dérive ce mot, qui se disait autrefois *étambord*, d'*étam* pour *estant*, qui est debout, et du hollandais *bord*, pièce de bois; mais cette dérivation est loin d'être aussi probable que celle qu'indique Chevallet. Suivant ce dernier, *étambord* pour *estambord* signifie étymologiquement madrier de support, du danois *stœven*, appui, support, et *bord*, madrier, planche; allemand *steven* et *bord*; anglais *stay* et *board*; hollandais *steun* et *bord*). Mar. Forte pièce de bois ayant le même équarrissage que la quille, implantée dans une mortaise fournie par cette dernière, et la continuant obliquement à l'arrière : *C'est sur l'*ÉTAMBOT *que s'édifient l'arcasse et la poupe.* (Bonnefous.) *Lorsque l'*ÉTAMBOT *a de l'inclinaison en arrière, on dit qu'il a de la quête.* (Aubry.) ‖ *Contre-étambot*, Pièce de bois ayant la moitié de l'épaisseur de l'étambot, qu'elle double à l'intérieur, et destinée à recevoir la membrure de la poupe. ‖ *Faux étambot*, Pièce de bois ayant le tiers de l'épaisseur de l'étambot, qu'elle double à l'extérieur, et destinée à recevoir les ferrures du gouvernail. ‖ *Courbe d'étambot*, Massif en bois appliqué intérieurement d'un côté sur la quille, de l'autre sur le contre-étambot, et complétant leur liaison. ‖ *Second étambot*, A bord des bâtiments à hélice, Pièce semblable à l'étambot, qui supporte l'extrémite de l'arbre de couche : *Entre les deux étambots se trouve la cage dans laquelle tourne l'hélice; le* SECOND ÉTAMBOT *porte le gouvernail.* ‖ On disait autrefois ÉTAMBORD.

> A la prière,
> Devant et arrière,
> Depuis l'étrave jusqu'à l'*étambord*,
> Réveille qui dort.
>
> (Ancien appel du mousse dieppois pour éveiller les pêcheurs du bord.)

ÉTAMBRAI s. m. (é-tan-brè — Jal croit ce mot composé de *étancher* et de *braye*, culotte; il signifierait ainsi proprement culotte qui empêche l'eau de couler). Mar. Anciennement, Toile poissée dont on garnissait le pied du mât sur le premier pont, pour en écarter l'eau. ‖ Aujourd'hui, Ouverture ovale ou circulaire pratiquée dans l'épaisseur des ponts et des gaillards, pour servir de passage aux mâts et aux cabestans. ‖ *Etambrai à coulisse*, ou *à la hollandaise*, Ouverture pratiquée pour le passage des mâts, et qu'on peut fermer en partie au moyen d'une coulisse solidement encastrée dans le pont : *Avec un* ÉTAMBRAI À COULISSE, *on peut à volonté changer la position, l'inclinaison et la direction d'un mât.* (Romme.) ‖ *Etambrai du gouvernail*, Ouverture par laquelle la tête du gouvernail pénètre dans l'intérieur du navire. On dit aussi JAUMIÈRE. ‖ *Coins d'étambrai*, Morceaux de bois taillés en sifflet, dont on se sert pour fixer les mâts dans les étambrais. ‖ *Bourrelets d'étambrai*, Morceaux de bois cloués autour de l'étambrai, pour empêcher les eaux de s'introduire dans les ponts inférieurs. ‖ *Cercle d'étambrai*, Pièce de fer circulaire qui garnit les parois des étambrais de cabestan.

ÉTAMÉ, ÉE (é-ta-mé) part. passé du v. Etamer : *Vase* ÉTAMÉ. *Casserole* ÉTAMÉE. *Les cuisiniers rejettent ordinairement les vaisseaux récemment* ÉTAMÉS, *à cause du mauvais goût que donnent les matières employées à l'étamage.* (J.-J. Rouss.)

— **Antonyme.** Détamé.

ÉTAMER v. a. ou tr. (é-ta-mé — rad. *étain*). Techn. Couvrir d'une mince couche d'étain ou de quelque autre métal propre au même usage : ÉTAMER *une casserole de cuivre.* ÉTAMER *des fourchettes de fer. On peut* ÉTAMER *avec du zinc.* ‖ *Etamer une glace*, Y étendre le tain.

S'étamer v. pr. Etre étamé : *Les ustensiles de cuivre doivent* S'ÉTAMER *souvent et avec soin.*

ÉTAMEUR s. m. (é-ta-meur — rad. *étamer*). Celui qui fait métier d'étamer : *Un* ÉTAMEUR *de casseroles. Un* ÉTAMEUR *ambulant.*

ÉTAMINE s. f. (é-ta-mi-ne — du lat. *stamen*, fil, trame). Etoffe de laine très-légère.

*Une robe d'*ÉTAMINE. *Il y a de l'*ÉTAMINE *de toutes les couleurs, même de la blanche, quoique souvent on la remplace, dans les pavillons, par de la toile de même couleur.* (Bonnefous.)

Il est un art de donner d'heureux tours
A l'*étamine*, à la plus simple toile.
GRESSET.

— Blutoir de crin, de soie ou de fil, servant à tamiser la farine.

— Petit instrument de cuivre ou de fer-blanc, un peu creux et percé de plusieurs trous à travers lesquels on fait passer les liqueurs pour les filtrer grossièrement.

— Fam. *Passer par l'étamine*, Etre examiné sévèrement : *Cet ouvrage* A PASSÉ PAR L'ÉTAMINE. (Acad.)

Aussitôt qu'une fois ma verve me domine,
Tout ce qui s'offre à moi *passe par l'étamine.*
BOILEAU.

‖ Etre éprouvé par le sort : PASSER PAR L'ÉTAMINE *de la fortune, du malheur.*

— Pharm. Pièce de laine qui sert à passer certaines préparations pharmaceutiques, et qu'on appelle aussi BLANCHET.

— **Encycl.** Comm. L'*étamine* est une étoffe de laine, lisse, légère et non croisée. Sa fabrication est une des spécialités de Reims, et elle est plus ancienne que celle des silésies, des marocs, des flanelles et des casimirs. Comme toutes les étoffes de laine, l'*étamine* jouit à l'exportation de la prime décrétée par la loi du 2 juillet 1836 et qui varie, suivant la qualité de l'étoffe, de 60 à 300 francs les 100 kilogrammes. A Reims, on connaît cinq variétés d'*étamine*, savoir : l'*étamine* proprement dite ou l'*étamine* à voiles, la buratée, le burat doux, le burat ras et l'*étamine* à bluteau. L'*étamine* proprement dite, ou *étamine* à voiles, se fabriquait dans la haute Champagne, à Neuflize; elle s'employait en blanc ou teinte en bleu, en écarlate et très-rarement en noir; elle recevait un apprêt très-lustré et il s'en vendait beaucoup en France et en Portugal; cet article est aujourd'hui presque retiré du commerce. La buratée et le burat doux se ressemblent beaucoup; on les bat et on les foule avant de les teindre en noir ou en écarlate, les seules couleurs qu'on leur donne généralement. En France, on les emploie pour robes de juges. L'*étamine* buratée et le burat doux se tissent à Bazancourt, à Boult et dans quelques villages le long de la Suippe. Le burat doux est plus brillanté, plus sec et plus ras que la buratée, qui ne se vend presque plus, tandis que le burat doux continue à être demandé, surtout pour le midi de la France. Le burat ras exige, pour la chaîne comme pour la trame, une laine très-fine, qui ne peut être filée qu'à la main; jusqu'à présent, du moins, il n'a pas été possible d'obtenir cette laine filée à la mécanique. Les couvents de religieuses en France et en Espagne font une grande consommation de cet article. La fabrication en est très-difficile. L'*étamine* à bluteau s'emploie seulement pour la bluterie des moulins. Cette toile varie extrêmement de grosseur, et on la distingue par numéros, depuis 6 et 7 jusqu'à 48; elle se fait avec de la laine, ou de la soie, ou du crin, quelquefois même avec des fils métalliques. Après Reims, les deux fabriques qui méritent d'être mentionnées comme spécialités pour l'*étamine* sont celles du Mans et de Nogent-le-Rotrou.

ÉTAMINE s. f. (é-ta-mi-ne — du lat. *stamen*, fil). Bot. Organe sexuel mâle des végétaux : *Les* ÉTAMINES *forment ordinairement un verticille parfaitement distinct.* (A. Richard.) *Les* ÉTAMINES *sont de l'étoffe parfumée dont on fait les pétales.* (Toussenel.) *Quand l'*ÉTAMINE *est plus longue que le pistil, et que la fleur se tient debout, l'*ÉTAMINE *n'a qu'à s'incliner respectueusement et à ouvrir ses anthères pour laisser tomber ses trésors de pollen.* (Toussenel.) ‖ *Fausses étamines*, Filets des fleurons stériles dans les fleurs composées.

— **Antonyme.** Pistil.

— **Encycl.** Bot. Les *étamines* sont les organes reproducteurs mâles du végétal; leur ensemble constitue l'androcée ou troisième verticille de la fleur. Considérée en elle-même, une *étamine* complète se compose de deux parties : l'une inférieure, grêle, filiforme, le filet; l'autre supérieure, ayant la forme d'un sac ou d'une petite outre, l'anthère; celle-ci est la partie la plus essentielle. Quand le filet manque, l'anthère est sessile; si c'est l'anthère qui fait défaut, l'*étamine* est dite abortive ou stérile. Le filet peut être simple ou présenter divers appendices; du reste, sa forme varie, ainsi que celle de l'anthère et du connectif. Ce dernier organe est une sorte de cloison, qui divise l'anthère en deux ou plusieurs loges, dont chacune renferme le pollen ou poussière fécondante, de couleur ordinairement jaunâtre. Le mode d'union de l'anthère et du filet présente aussi quelques différences : parfois le premier de ces organes semble continuer le second; d'autres [illegible] son milieu [illegible] balancier [illegible] le; telles [illegible] thère [illegible] elle- [illegible] cer- [illegible] que d'autres en ont plus de cent. Les fleurs sont dites, suivant ces divers cas, monandres, diandres, triandres,... polyandres. Si l'on étudie ce nombre relativement à celui des autres organes floraux, tels que les sépales ou les pétales, ou, pour parler plus exactement, les divisions du calice et de la corolle, on trouve de nouveaux rapports; ainsi le nombre des *étamines* peut être égal à celui des organes que nous venons de nommer (fleurs isostémones); inégal (fleurs anisostémones); moindre (fleurs méiostémones); double (fleurs diplostémones); plus que double (fleurs polystémones). Les *étamines* alternent ordinairement avec les pétales, ou avec les divisions du verticille floral qui les entoure immédiatement; rarement elles leur sont opposées.

Quant à leur insertion, Jussieu admet trois modes principaux : ou bien les *étamines* naissent du réceptacle même, c'est-à-dire sous l'ovaire, et alors il les appelle *hypogynes*; ou bien elles sont insérées sur le calice et autour de l'ovaire, et il les nomme *périgynes*; ou bien enfin elles le sont sur le pistil ou, pour mieux dire, sur l'ovaire, et il leur donne le nom d'*épigynes*. A un autre point de vue, on distingue l'insertion immédiate, celle qui a lieu dans les fleurs à pétales ou polypétales, où les *étamines* sont insérées sans intermédiaire sur le réceptacle, le calice ou l'ovaire; et l'insertion médiate, propre aux fleurs monopétales, où les *étamines* sont presque toujours soudées par la base avec la corolle, qui leur sert ainsi d'intermédiaire.

Les *étamines* peuvent être entièrement libres ou adhérer entre elles. Cette adhérence se fait quelquefois par les anthères, comme on le voit dans les composées, et, dans ce cas, elles sont dites synanthérées ou syngénèses. D'autres fois, c'est entre les filets que la réunion a lieu, soit que tous se trouvent ainsi confondus en un corps unique, ordinairement tubuleux, soit qu'ils se réunissent en plusieurs groupes, auxquels on a donné le nom d'*adelphies*, de telle sorte que les *étamines* sont monadelphes, diadelphes,... polyadelphes, suivant que, par la réunion de leurs filets, elles forment un, deux ou plusieurs faisceaux.

Les *étamines* d'une même fleur, comparées entre elles, sont égales ou inégales en grandeur, et, dans ce dernier cas, c'est avec plus ou moins de régularité. On a donné des noms particuliers à deux de ces combinaisons : quatre *étamines*, dont deux plus grandes, comme dans la plupart des personnées et des labiées, sont dites *didynames*; six *étamines*, dont quatre plus grandes, comme dans les crucifères, sont dites *tétradynames*. Relativement à leur proportion avec la corolle ou le périanthe, on nomme *saillantes* les *étamines* qui dépassent l'extrémité de ces organes; *incluses*, celles qui sont plus courtes et restent cachées par ceux-ci. Les *étamines* sont le plus souvent dressées ou étalées régulièrement autour du pistil; quelquefois elles sont pendantes; d'autres fois, elles s'inclinent ou se déjettent toutes d'un même côté de la fleur, comme on peut le voir dans le marronnier d'Inde.

Les *étamines* sont des organes analogues, ou même identiques aux pétales. Dans le principe, il n'y a aucune différence entre ces deux organes; plus tard, ils se développent chacun suivant sa forme et sa structure propre. Quand une fleur ne renferme que des *étamines*, on l'appelle *fleur mâle*. Il nous reste maintenant à étudier les fonctions physiologiques des *étamines*. V. FLEUR et FÉCONDATION.

ÉTAMINÉ, ÉE adj. (é-ta-mi-né — rad. *étamine*). Bot. Qui est pourvu d'étamines : *Fleur* ÉTAMINÉE. ‖ Peu usité.

ÉTAMINIER s. m. (é-ta-mi-nié — rad. *étamine*). Techn. Celui qui fait de l'étamine.

ÉTAMOIR s. m. (é-ta-moir — rad. *étamer*). Techn. Palette de bois garnie de fer-blanc, sur laquelle on frotte le fer à souder pour en faire l'essai. ‖ Planche garnie d'une plaque de fer, où le vitrier fait fondre la résine et la soudure, quand il fixe les vitres avec du plomb.

ÉTAMPAGE s. m. (é-tan-pa-je — rad. *étamper*). Techn. Action d'étamper : *L'*ÉTAMPAGE *d'un fer à cheval.*

ÉTAMPE s. f. (é-tan-pe — du même radical germanique que le mot *estampe*, savoir : l'ancien allemand *stamphôn*, *stemphan*, frapper du pied, fouler, percer ou faire une empreinte en frappant. L'italien a, du même radical, *stampare*, percer des trous avec un emporte-pièce, empreindre, graver, estamper, imprimer; *stampa*, empreinte, impression, gravure, et c'est de ce verbe et de ce substantif italiens que nous avons fait les mots français *estamper*, *estampe*). Techn. Nom donné à des pièces de fer ou d'acier au moyen desquelles on produit des empreintes sur les métaux. ‖ Instrument qui sert à percer le fer à cheval aux endroits où doivent être placés les clous. ‖ Outil de serrurier pour river les boutons. ‖ Pièce d'acier avec laquelle on fait les moulures sur les plates-bandes de fer. ‖ Poinçon à l'usage de l'épinglier, pour faire la tête de l'épingle. ‖ Batte avec laquelle on pétrit la terre de pipe. ‖ Bloc d'acier, en forme de cube, à l'usage du graveur de cachets. ‖ Outil dont le forgeron se sert pour battre les pièces cylindriques. ‖ *Dessous d'étampe*, Pièce de fer à surface concave, sur laquelle on bat les pièces cylindriques.

ÉTAMPÉ, ÉE (é-tan-pé) part. passé du v. Etamper : *Fer* ÉTAMPÉ.

ÉTAMPER v. a. ou tr. (é-tan-pé — rad. *étampe*). Techn. Travailler à l'aide d'une étampe : ÉTAMPER *un fer à cheval.* ÉTAMPER *une pièce d'argenterie.* ÉTAMPER *de la terre de pipe.* ‖ *Étamper gras*, Pratiquer les trous d'un fer à cheval très-près du bord intérieur. ‖ *Étamper maigre*, Pratiquer les mêmes trous très-près du bord extérieur.

ÉTAMPES, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arr. et de cant., à 50 kilom. de Versailles et à 56 kilom. de Paris, par 48° 26′ 49″ de lat. N. et 0° 11′ de long. O., dans une vallée arrosée par quatre petites rivières dont la réunion forme la rivière d'Étampes; pop. aggl. 7,758 hab. — pop. tot. 8,058 hab. L'arrond. comprend 4 cant., 60 comm. et 41,317 hab. Collège, tribunal de première instance, bibliothèque de 6,000 volumes, chambre et société d'agriculture, hôpital, hospice, salles d'asile. Filature et lavage de laine, fabriques de savon vert, bonneterie, tanneries, mégisserie; fabriques de chandelles, de noir animal, de produits chimiques; construction de machines, fonderie, distillerie. Nombreux moulins à farine; culture maraîchère de légumes qui s'expédient à Paris; exploitation considérable de grès pour pavages. Commerce important de laine, de céréales, de farine, de miel, etc.

Étampes, en sa qualité d'ancienne résidence royale et de place de guerre au moyen âge, est riche en monuments historiques. Nous parlerons d'abord du château.

Il y a eu deux châteaux d'Étampes : le premier, construit par la reine Constance, femme du roi Robert, était connu sous le nom de palais des Quatre-Tours, à cause des tourelles qui s'élevaient aux quatre coins de son enceinte. L'édifice, composé de plusieurs corps de bâtiments, était flanqué, en outre, d'une haute tour de pierre. La partie qui en est restée debout offre encore quelques vestiges intérieurs de l'ancien oratoire de la reine Constance. Du second château, commencé vers la même époque par le pieux Robert, il ne subsiste que le donjon, connu sous le nom de tour Guinette. « Ce château, écrit le P. Fleuriau, situé au bout de la ville, du côté de Paris, sur une éminence, était environné de fossés; on découvrait d'abord un gros pavillon de 4 toises de hauteur et de 16 pieds et demi de largeur, servant de porte d'entrée. Il y avait trois grands corps de logis : l'un de 9 toises de hauteur et de 4 de largeur, au bas duquel était, au rez-de-chaussée, une chapelle dédiée à saint Laurent, martyr; le second bâtiment avait 13 toises et demie de hauteur et 3 et demie de largeur. Ces divers corps de logis étaient accompagnés de trois grands escaliers couverts en pavillon et de plusieurs petits bâtiments servant de dépendances. Sur le haut s'étendait une belle galerie de 12 toises de longueur sur 2 de largeur, d'où l'on découvrait la ville entière. Un escalier particulier y conduisait, et elle se terminait par une vaste plate-forme garnie de gros murs. Il y avait, en outre, trois tourelles sur le devant avec des contre-piliers. Cette plate-forme servait de point de batterie pour la défense du château; c'était aussi un lieu agréable, d'où les yeux se promenaient sur la ville et les prairies voisines. Au centre de tous ces édifices s'élevait une énorme tour de 21 toises de hauteur sur 14 de largeur, dans laquelle était un puits de 25 toises de profondeur. Auprès de cette tour s'en trouvait une autre servant de donjon, faite en forme de rose à quatre feuilles : elle avait 40 toises de circonférence et 20 de hauteur. Ses murs avaient 12 pieds d'épaisseur. Dans son sein était un escalier en forme de pied-droit pour monter à son sommet, sur lequel s'élevait une tourelle en guérite, qui servait à surveiller les avenues et les environs du château. Tous ces édifices étaient revêtus d'ardoises et de plomb, et décorés de roses, de fleurons et autres ornements. Il ne reste aujourd'hui qu'une partie de la tour ou donjon. » Cette tour ou donjon, déjà une ruine au temps du P. Fleuriau (car le siége de la ville par Turenne avait achevé de mettre à bas le vieux château), n'est autre que la tour Guinette. Quoique fort ruinée et renfermant à peine quelques vestiges d'escalier, elle possède encore plus de trois étages : 27 mètres environ. Ses murs mesurent une épaisseur de 4 mètres. Suivant M. Viollet-le-Duc, on ne saurait assigner à la tour Guinette une date antérieure à 1150, ni postérieure à 1170. Au XIII^e siècle, les voûtes du rez-de-chaussée et le plancher du premier étage, remplacé lui-même par une voûte, reposaient sur une grosse colonne centrale. Les pieds-droits des fenêtres, les arcs, les piliers et les angles sont en pierre de taille; le reste de la maçonnerie est en moellons, réunis par un excellent mortier. De l'intérieur de la tour on aperçoit en haut le ciel et en bas l'ouverture, en forme de tuyau de cheminée, d'un souterrain profond qui jadis servait probablement d'oubliettes.

La ville d'Étampes a acquis, en 1849, la tour Guinette, moyennant 7,500 francs. Classée au nombre des monuments historiques, elle est confiée à un gardien assez inutile, car l'absence d'escaliers praticables en rend l'ascension impossible aujourd'hui.

L'église Notre-Dame fut bâtie par le roi Robert, au commencement du XI^e siècle, pour un collége de chanoines. « A l'extérieur, dit M. Ad. Joanne, cette église se fait remarquer par la singularité de son architecture. Ses murs sont en grande partie couronnés d'un rang de créneaux, comme ceux d'une forteresse. Sa tour (62 mètres de hauteur) est surmontée d'une flèche octogone qu'entourent à la base quatre clochetons percés à jour. Le portail latéral (XIII^e siècle) était orné de curieuses sculptures, malheureusement mutilées. L'intérieur de Notre-Dame ne ressemble à celui d'aucune église. C'est un mélange de constructions de toutes les époques et de tous les styles. » La crypte paraît plus ancienne que le reste de l'édifice.

Signalons aussi : l'église Saint-Basile, avec un portail roman, curieux spécimen du style du XI^e siècle, et un portail de la Renaissance (beaux vitraux modernes et peinture du XI^e siècle); l'église Saint-Martin, rebâtie au XII^e siècle (tour isolée du XV^e siècle, qui penche d'un côté, ainsi que la façade de l'église); l'église Saint-Gilles, du X^e ou du XI^e siècle, surmontée d'une tour centrale; la maison de Diane de Poitiers, qui a conservé en partie son caractère du XVI^e siècle; l'hôtel d'Anne de Pisseleu, maison à tourelles, défigurée par le badigeon (très-beau bas-relief au-dessus de la porte principale); l'hôtel de ville, élégante construction gothique, dont la porte principale est flanquée de colonnettes et surmontée d'un dais finement sculpté; le tribunal, bâti sur l'emplacement du palais des Quatre-Tours, dont il ne subsiste aucun vestige; la place du Théâtre, sur laquelle s'élève la statue en marbre d'Et. Geoffroy Saint-Hilaire, par M. Elias Robert; la promenade des Prés, aboutissant aux Portereaux, restes d'anciennes fortifications; les promenades du Port, de Henri IV et du Chemin de fer.

Un quartier d'Étampes a conservé jusqu'à nos jours le nom singulier d'*Ecce-Homo*, à cause d'une image du Christ couronné d'épines qui en ornait jadis la place principale. M. Joanne rapporte à ce propos le curieux souvenir suivant : « Un jour, on vit un homme aiguiser un poignard sur la pierre qui supportait cette statue. « Que faites-vous là? lui » demanda un des spectateurs. — J'aiguise » un poignard qui fera longtemps parler de » moi, » répondit-il. Cet homme était Ravaillac; ce poignard, celui avec lequel il tua Henri IV. »

Une légende que nous ont transmise quelques anciens chroniqueurs donne pour étymologie à Étampes le nom de *Tempé*, la vallée célèbre. Des Troyens fugitifs, étant venus chercher un asile sur les rives de la Seine, se seraient plu à désigner la ville qu'ils y fondèrent sous cette dénomination qui leur rappelait leur pays. Ce qui est plus certain, c'est qu'Étampes est fort ancien, car Grégoire de Tours, qui le mentionne fréquemment sous le nom de *Stampæ*, nous a laissé les récits des batailles dont il fut le théâtre sous le règne des mérovingiens. En 604, Théodoric y défit complètement Clotaire : les morts, au nombre de 30,000, assure-t-on, furent ensevelis dans un champ voisin de la ville qui, de nos jours encore, a conservé le nom de champ des Morts. La reine Brunehaut avait une prédilection marquée pour le séjour d'Étampes, où elle créa plusieurs établissements religieux. On voyait encore au commencement de ce siècle, près de la ville, les ruines d'une tour antique dite *tour de Brunehaut*, dernier vestige sans doute du palais de la reine d'Austrasie.

Étampes venait d'échapper aux ravages des Normands quand le roi Robert y fixa sa résidence. La ville prit dès ce jour un rapide accroissement et devint une des places les plus importantes de la monarchie. C'est à Étampes que, aux approches du redoutable *an mil*, le roi Robert, donnant les preuves les plus vives de piété et d'humilité, ordonnait, dit l'historien Helgam, qu'on laissât tous les pauvres entrer librement dans son palais. Henri I^er, Philippe I^er et Louis le Gros habitèrent successivement Étampes, et la ville leur doit les règlements de l'industrie naissante de ces nombreux moulins qui sont encore aujourd'hui sa principale source de prospérité. Les insurrections communales du XII^e et du XIII^e siècle n'eurent à Étampes aucun contre-coup; aussi Louis le Gros put-il y séjourner en toute sécurité, et de là fondre sur ses vassaux rebelles de Montlhéry et de Puisaye. Le pape Calixte II vint, en 1119, consacrer solennellement l'église de Saint-Martin. Une assemblée des grands du royaume, convoquée à Étampes par Louis le Jeune, nomma Suger régent du royaume. Philippe-Auguste fut le dernier roi de France qui résida à Étampes : le château, converti en prison d'État, inaugura son triste rôle par la captivité de la reine Ingelburge, répudiée par le monarque (1200). Elle n'en sortit que douze ans plus tard, lorsque, sur l'ordre formel d'Innocent III, Philippe-Auguste l'eut rappelée à la cour. Sous Louis IX, Étampes devint l'apanage de Blanche de Castille; en 1295, Philippe le Bel le concéda à son frère avec le pays d'Évreux et de Gien, et, en 1325 Charles le Bel l'érigea en comté en faveur de Charles d'Évreux. Il passa, en 1399, au duc de Berry, qui le céda à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Pendant les sanglantes rivalités des Bourguignons et des Armagnacs, Étampes passa à plusieurs reprises et tour à

tour au pouvoir des deux partis : les *gens d'Orléans*, comme on disait alors, l'occupaient en 1411, quand le jeune Dauphin, accompagné des ducs de Bourgogne et de Guyenne, vint faire ses premières armes en mettant le siége devant la place. La ville se rendit, mais le gouverneur, Boisbourdon ou Bosredon, retranché dans une tour du château (sans doute la tour Guinette, dont nous avons parlé plus haut), y soutint une résistance héroïque : quelques partisans l'avaient suivi, et, dit une vieille chronique, les dames et damoiselles qui s'étaient confiées à sa valeur tendaient ironiquement leurs tabliers aux pierres que lançaient les machines des assiégeants. Boisbourdon, succombant sous le nombre, dut enfin capituler, et le Dauphin, charmé de son courage, lui pardonna et même l'attacha à sa personne. Louis XI, profitant habilement d'un litige survenu sur la question de possession du comté d'Etampes, s'en empara tout d'abord ; mais le comte de Charolais, depuis duc de Bourgogne (Charles le Téméraire), ne rentra pas moins dans la ville (1465) après la bataille de Montlhéry. Louis XI, il est vrai, ne tarda pas à la recouvrer et en fit don à Jean de Foix, comte de Narbonne. La maison de Foix conserva le comté d'Etampes jusqu'à la mort du célèbre Gaston, tué si glorieusement à la bataille de Ravenne. A cette époque, le comté échut à la reine Anne de Bretagne, puis à sa fille Claude de France, femme de François I[er], qui le reçut en dot de cette princesse. François I[er] l'érigea en duché en faveur de sa maîtresse Anne de Pisseleu, première duchesse d'Etampes, et y fit construire un hôtel pour la favorite. La seconde duchesse d'Etampes, la célèbre Diane de Poitiers, fut encore une maîtresse royale, (1547). Elle résigna le domaine à la mort de Henri II (1559), mais sa maison y existe encore aujourd'hui. En 1562, les reîtres du prince de Condé occupèrent Etampes et n'en sortirent qu'après l'avoir épuisé de ressources. Cinq ans après, la ville, ayant refusé de se rendre à Saint-Jean, frère de Montgommery, fut prise d'assaut et pillée. En 1589, Etampes étant devenue un des principaux foyers de la Ligue, Henri III s'en rendit maître et signala son triomphe par l'exécution des magistrats qui avaient dirigé la résistance. C'est à Etampes qu'il apprit l'excommunication dirigée contre lui pour avoir contracté alliance avec le roi de Navarre, et qu'il reçut la célèbre lettre de ce dernier contenant cette phrase : « Soyez vainqueur, vous serez absous. » C'est à cette époque que furent rasées les fortifications du château. Etampes souffrit encore des conséquences de la guerre pendant la minorité de Louis XIV : en 1652, la ville était occupée par le comte de Tavannes, lieutenant du prince de Condé, quand la fameuse amazone de la Fronde, M[lle] de Montpensier, s'y présenta et voulut passer les troupes en revue. Tavannes n'osa faire d'objection ; mais, au beau milieu de la parade, les troupes royales, commandées par Turenne et d'Hocquincourt, surprirent Etampes, dispersèrent les frondeurs et les poursuivirent jusque dans les faubourgs, qu'elles mirent à feu et à sang, après quoi elles se dirigèrent sur Chartres. Quinze jours après (25 mai 1652), elles reparurent devant Etampes et l'assiégèrent dans les règles. Le siége dura quinze jours environ, au bout desquels Turenne se décida à plier bagages pour aller attaquer le prince de Lorraine, campé non loin de Paris. Tavannes évacua Etampes presque derrière lui, et la ville put enfin respirer. Etampes avait pour maire, à l'époque de la Révolution, un courageux citoyen, nommé Henri Simonneau, que sa mort a immortalisé. Une émeute, causée par la cherté du pain, venait d'éclater ; le maire s'avança héroïquement au-devant des séditieux et les menaça de faire exécuter la loi martiale. A ce mot, un des insurgés s'élance et lui assène un violent coup de bâton sur la tête. Simonneau parvient à s'arracher de ses mains et, se tournant vers la foule : « Ma vie est à vous, dit-il d'une voix ferme ; vous pouvez me tuer, mais je ne manquerai point à mon devoir. » L'émeute paraissait calmée, ajoute M. Dufay, à la savante *Etude historique* duquel nous empruntons ce détail, et Simonneau se retirait, escorté de quelques cavaliers, lorsqu'il fut atteint, entre les jambes des chevaux, de deux coups de feu qui l'étendirent mort. L'Assemblée nationale décréta qu'un monument triangulaire serait érigé sur le marché d'Etampes et qu'on y inscrirait les dernières paroles de Simonneau ; elle ordonna, en outre, la célébration d'une fête en son honneur le 3 juin de la même année. La fête eut lieu, et en grande pompe, mais le monument n'a jamais été été exécuté.

Etampes était loin, au XVII[e] siècle, de la prospérité dont il avait joui sous ses premiers maîtres, si l'on en juge par le passage suivant d'une lettre de La Fontaine, datée de 1663 : « Nous regardâmes avec pitié ses faubourgs. Imaginez-vous une suite de maisons sans toits, sans fenêtres, percées de tous côtés ; il n'y a rien de plus laid et de plus hideux : cela me remet en mémoire les ruines de Troie la grande. » La ville a réparé, depuis cette époque, par son industrie et son commerce, tous les désastres des siècles passés.

Etampes est la patrie de Jean du Serpent, le Boutefeu, inventeur, en 1465, suivant Commines, des premières fusées d'artifice ; — de Jean Hue, docteur en Sorbonne et doyen de la Faculté de théologie au XV[e] siècle ; — de Claude Mignault, dit *Minos*, doyen de la Faculté de droit de Paris ; — de Jacques Houllier, premier médecin de François I[er] ; — d'Etienne Guettard, un des plus savants naturalistes de l'Europe au XVIII[e] siècle ; d'Antoine Guénée, auteur des *Lettres de quelques juifs, adressées à M. de Voltaire*, et enfin de l'illustre Geoffroy Saint-Hilaire.

Plusieurs conciles ont été tenus à Etampes, notamment en 1091 et en 1130. Le concile de 1091 fit toute une procédure contre Yves de Chartres, qui s'était fait ordonner à Rome, ce qui constituait pour les fauteurs du concile une grave atteinte portée à l'autorité royale. Richer, archevêque de Sens, qui soutenait cette thèse, allait triompher ; mais le pape se mêla de cette querelle, et le concile se sépara sans prendre de conclusion.

Le concile de 1130 fut convoqué par le roi Louis le Gros, à l'occasion du schisme de la cour de Rome. Il voulait faire décider lequel des deux papes, Anaclet ou Innocent II, avait été élu canoniquement. Saint Bernard fut appelé à ce concile, et on convint de s'en rapporter à lui pour cette importante décision. Le saint abbé ne procéda qu'en tremblant à cette tâche délicate ; mais, après avoir mûrement examiné la forme de l'élection des deux rivaux, la réputation de chacun, il se décida pour Innocent II, qui fut aussitôt reconnu par toute l'assemblée.

— Bibliogr. On peut consulter sur cette ville les ouvrages suivants : *Antiquités de la ville et du duché d'Etampes*, par D. Basile Fleureau (Paris, 1683, in-4°) ; *Essais historiques sur la ville d'Etampes*, par Maxime de Mont-Rond (Etampes, 1836-1837, 2 vol. in-8°, pl.) ; *Notice historique sur l'origine de la ville d'Etampes*, par E. Dramard (Paris, 1855, in-8°) ; *De la comté-pairie d'Estampes, érigée en* 1327, dans l'*Hist. généal.* du P. Simplicien (t. III, p. 129) ; *Du duché d'Estampes, enregistré en* 1536, dans le même ouvrage (t. V, p. 567) ; *Journal de ce qui s'est passé au siége d'Estampes, entre l'armée de Turenne et celle des princes* (en mai et juin 1652, in-4°) ; *Précis en faveur de la ville d'Etampes* (sur le choix du chef-lieu de Seine-et-Oise) (Paris, s. d., in-4°) ; *Quelques recherches sur le port d'Etampes*, par J. Bourgeois (Etampes, 1860, br. in-8° ; extr. de l'*Abeille de l'arrond. d'Etampes*) ; *Statue à Geoffroy Saint-Hilaire dans sa ville natale* [30 mai 1846] (Paris, s. d., in-4°) ; *Statue d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire à Etampes* (Paris, 1857, in-4°).

ÉTAMPES (Anne DE PISSELEU, duchesse D'), favorite de François I[er], née vers 1508, morte à une date impossible à préciser, mais, à coup sûr, postérieure à 1575. La « méchante maîtresse, » ainsi que M. de Lescure nomme M[me] d'Etampes, était fille de Guillaume de Pisseleu, seigneur d'Heilly, capitaine dans la légion de Picardie.

La maison de Pisseleu d'Heilly était pauvre, mais de haute et ancienne noblesse. A l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, M[lle] d'Heilly (c'est ainsi qu'on nomma d'abord la future duchesse d'Etampes) fut attachée en qualité de fille d'honneur à Louise de Savoie, mère de François I[er]. S'il faut en croire Clément Marot, Anne, dès son apparition, défiait toute rivalité dans ce groupe ravissant et déjà effronté, dans cet escadron de jeunes filles dont Catherine de Médicis fera plus tard un véritable instrument politique, et dans lequel, dès lors, les rois iront chercher leurs favorites. M[lle] d'Heilly ne chercha pas à se faire aimer du roi, et ne s'oublia pas au point de l'aimer. Elle borna sagement son ambition à lui plaire, et lui plut toute sa vie. Elle retint par la conversation celui que l'unique attrait du plaisir eût bientôt laissé indifférent. Elle fut la maîtresse durable du roi artiste et lettré, ami des belles architectures et des savants repas, tandis que M[me] de Chateaubriant n'avait été que la compagne passagère du roi chevalier, batailleur, conquérant.

Cette dernière avait voulu se mêler aux affaires de l'Etat, et lutter contre la puissante influence de la reine mère et celle de Marguerite de Valois. De là complot, entre la mère et la sœur, contre M[me] de Chateaubriant, qui sera remplacée par M[lle] d'Heilly. Le roi revient d'Espagne, et au-devant de lui accourt Louise de Savoie avec le bataillon éblouissant de ses filles d'honneur. Parmi elles se trouve M[lle] d'Heilly ; il y a aussi M[me] de Chateaubriant. Mais le roi tourne le dos à celle-ci et n'a de sourires que pour celle-là. Disgrâce irrévocable. « Sa mère, d'un tact parfait, avait deviné et trouvé la vraie maîtresse du moment, dit Michelet : une blanche de blancheur éblouissante, en haine de l'Espagne et de la brune Léonore, une demoiselle savante e bien disante, une parleuse pour un roi parleur, très-fatigué déjà, qu'il fallait amuser, Anne de Pisseleu, jeune Picarde, charmante et hardie. » Une légende suppose, au contraire, pour expliquer l'amour aussi subit que passionné du roi pour M[lle] d'Heilly, que le roi retrouva en elle tous les traits de la belle Chimène de l'Infantado, qu'il avait aimée durant sa captivité.

M[me] de Chateaubriant ne se résigna pas de bon cœur cependant ; elle lutta contre sa rivale déjà heureuse ; il faut l'entendre parler de la pâle blancheur « contraire à nature » de M[lle] d'Heilly. « Que pouvait-elle, écrit d'un style plein d'agrément l'auteur que nous citions tout à l'heure ; que pouvait la comtesse, belle surtout de souvenirs, touchant à l'âge trentenaire, critique pour tant de femmes, avec le soleil couchant de son visage et de ses yeux, contre la jolie, fraîche, vive, pimpante demoiselle picarde, brillante de nouveauté et d'espérance, qui, souple comme une couleuvre, du premier coup tenta, enlaça, ennoua irrésistiblement le roi ? Donc la maîtresse brune dut céder tristement le pas à la maîtresse blonde. Les yeux noirs éteints durent se baisser devant les traits étincelants de ces doux yeux bleus, qui portaient si loin, de leur arc tout neuf, l'étincelle provocatrice. »

Après en avoir usé fièrement, la pauvre victime se radoucit, s'humilie ; si, critiquant encore le teint blanc et fade de sa rivale, elle parle du teint brun de la maîtresse sacrifiée, c'est un peu à la façon de Sapho cherchant à s'excuser auprès de Phaon, qui la fuit, d'être brune. C'est en vain, elle est obligée de quitter la cour, d'aller cacher sa défaite en sa terre de Chateaubriant, tandis que « l'ingrat, » ainsi que dès lors elle l'appelle, tournait pour l'heureuse M[lle] d'Heilly les jolis vers que voici :

Est-il point vrai, ou si je l'ai songé,
Qu'il est besoin m'éloigner et distraire
De notre amour et en prendre congé ?
Las ! je le veux, et si ne le puis faire.
Que dis-je ! veux ; c'est du tout le contraire :
Faire le puis, et ne puis le vouloir ;
Car vous avez là réduit mon vouloir,
Que plus tâchez la liberté me rendre,
Plus empêchez que ne la puisse avoir,
En commandant ce que voulez défendre.

Une fois maîtresse en titre et souveraine, Anne de Pisseleu songea à se pourvoir d'un mari qui lui donnât à la fois la liberté et la « dignité. » Jean de Brosse fut ce mari complaisant. Ce Jean de Brosse était un grand seigneur, descendant direct des vicomtes de Limoges, fils de René de Brosse et de Jeanne, fille de Philippe de Commines. La défection de son père, ami du connétable de Bourbon, lui avait fait perdre tous ses biens. Il trouva bon de redevenir riche, et pour cela consentit au marché honteux qui lui fut proposé. Devenu époux d'Anne de Pisseleu, en 1536, Jean de Brosse recouvra son patrimoine, obtint en outre le collier de l'ordre, le gouvernement de Bretagne et le comté d'Etampes, que François I[er] érigea en duché pour donner à sa maîtresse un rang plus distingué à la cour.

La nouvelle reine de la main gauche fut ingrate envers les véritables auteurs de son élévation ; toutefois, mieux avisée que M[me] de Chateaubriant, elle ne se heurta pas à Louise de Savoie, mais elle sut se débarrasser de la belle Marguerite qui, « ingénieuse et subtile, » était pour elle un voisinage parfois gênant ; elle trouva moyen, dit M. de Lescure, de l'éloigner avec tous les honneurs de la guerre, par un mariage et un royaume qui ne valaient pas le brillant veuvage de la cour de France... Dès lors l'empire de la duchesse d'Etampes va tous les jours croissant ; sur la fin, il prend le caractère absorbant d'une sorte de fascination ; et pour elle, comme pour Diane de Poitiers, l'imagination des contemporains, ne pouvant s'expliquer par les moyens ordinaires un ascendant si absolu, en attribue le mérite au sortilége. François I[er] avait fait bâtir pour elle, afin de ne s'en séparer jamais, un hôtel dans la rue de l'Hirondelle, et il en possédait un autre qui y communiquait par des passages secrets. Il était rempli des devises les plus galantes. Sauval, qui en parle, dit les avoir vues. Il en rapporte même une de laquelle il se souvenait. C'était un cœur enflammé placé entre un *alpha* et un *oméga*. Cela voulait dire que, pour ce cœur qui brûlerait toujours, l'amour était le principe et la fin. De là, on le comprend, pour la favorite un immense crédit. Quel usage en fit-elle ? C'est la question qui nous reste à examiner. D'abord elle fit un sort à tous les siens, et ce ne fut pas là une sinécure pour une femme affligée de *trente* frères ou sœurs (Guillaume de Pisseleu s'était marié trois fois). Antoine Sanguin, son oncle maternel, devint abbé de Fleury-sur-Loire, évêque d'Orléans, cardinal dit *de Meudon*, et enfin archevêque de Toulouse. Charles de Pisseleu, son second frère, eut l'abbaye de Bourgueil et l'évêché de Condom. François, son troisième frère, fut fait abbé de Saint-Corneille de Compiègne et évêque d'Amiens ; le quatrième, appelé Guillaume, fut nommé évêque de Pamiers. Deux de ses sœurs portèrent la crosse d'abbesse, et les autres furent mariées dans les plus riches et les meilleures maisons du royaume, celles, entre autres, de Barbançon-Conti, de Chabot-Jarnac et de Bretagne-Avaugour.

Pourquoi ne borna-t-elle pas là son pouvoir ? Au lieu de flétrir sa mémoire, l'histoire lui eût pardonné comme aux autres pécheresses ; au lieu d'une figure odieuse, nous verrions seulement la beauté blonde et charmante ; on ne l'eût pas appelée la « méchante. » Anne de Pisseleu profita de son pouvoir magique pour commettre des actions indignes ; il y a deux taches en sa vie, deux taches indélébiles : nous voulons parler de sa trahison envers la France et des persécutions dont elle poursuivit un des plus grands artistes peut-être du XVI[e] siècle, Benvenuto Cellini. Ses menées funestes, ses intrigues pour faire donner au duc d'Orléans une souveraineté indépendante, sont choses aujourd'hui trop prouvées.

Lorsque, en 1540, Charles-Quint passa à Paris, on sait qu'il s'en fallut de peu que le roi de France ne rendît à l'empereur d'Allemagne prison pour prison. Au nombre de ceux qui donnèrent à François I[er] le conseil, peu loyal, d'abuser de la confiance de son ancien geôlier, fut d'abord, dit-on, M[me] d'Etampes. Dupleix raconte que le roi, la présentant à Charles-Quint, lui dit en riant : « Mon frère, cette belle dame me conseille de vous obliger à détruire à Paris l'ouvrage de Madrid. — Eh bien ! lui répondit l'empereur, si l'avis est bon, il faut le suivre ; » mais il fit tous ses efforts pour conjurer le danger. A quelques jours de là, se lavant les mains dans une aiguière que, selon l'usage de l'hospitalité du temps, lui présentait la maîtresse du lieu, Charles-Quint laissa glisser de son doigt un fort beau diamant. La duchesse, l'ayant ramassé, le présenta à l'empereur, qui le refusa, disant galamment « qu'il ne voulait reprendre une chose qui était arrivée en si bel les mains. »

Mézeray rejette comme un conte fait à plaisir cette anecdote, que Pierre-Louis Rœderer a prise pour sujet d'une comédie intitulée : le *Diamant de Charles-Quint*. Elle nous paraît, à nous, très-vraisemblable, bien qu'il faille peut-être chercher ailleurs la cause de la trahison de M[me] d'Etampes. « Quoi qu'il en soit, dès lors, dit Varillas, la duchesse forma une liaison si étroite avec l'empereur, qu'il ne se passa plus rien de secret à la cour ni dans le conseil dont il ne fût ponctuellement averti ; et, de fait, la première lettre qu'elle lui fit tenir, par la voie du comte de Bossut, lui rendit un office si signalé qu'elle sauva sa personne et toute son armée. Il était alors en Champagne avec une très-puissante armée ; mais il manquait de vivres, et ses soldats étaient sur le point de se débander, lorsqu'elle le fit prévenir que le dauphin Henri avait fait un grand amas de provisions dans les villes d'Epernay et de Château-Thierry, que ces villes étaient faibles et sans garnison, et que le Dauphin avait donné ordre de détruire le seul pont sur lequel les Espagnols pussent traverser la Marne, mais que la duchesse en avait si finement éludé l'exécution que le pont était encore en état de servir. L'empereur profita de cet avis : il tourna ses enseignes vers Epernay, dont les habitants intimidés lui ouvrirent les portes ; il marcha ensuite sur Château-Thierry, qu'il força avec peu de perte, la bourgeoisie n'ayant pu seule soutenir l'assaut. L'abondance de toutes choses qui se rencontra dans ces deux villes surpassa même l'espérance des impériaux, qui se rafraîchirent tout à leur aise et reprirent embonpoint et vigueur, etc. » Enfin, on accuse la duchesse d'Etampes d'avoir abusé de la passion du roi jusqu'à le déterminer à signer le traité de Crespy, si honteux pour la France.

Maintenant, à quelle cause faut-il attribuer la trahison probable de la maîtresse du roi de France ? Bayle croit que, « s'apercevant que la santé du roi diminuait tous les jours, et ayant tout à craindre après la mort de ce prince, elle pensait à se procurer une retraite hors du royaume, pour le temps auquel elle ne serait plus rien en France. » Cette explication ne nous paraît pas suffisante, et nous aimons mieux celle de Mézeray et de la plupart des historiens, qui expliquent la conduite de l'altière duchesse par sa haine pour Diane de Poitiers, veuve de Brézé, grand sénéchal de Normandie, maîtresse du Dauphin, depuis Henri II. « Nous n'insisterons pas, dit M. de Lescure, sur ce duel féminin, dont les détails ne sortent guère de l'ordinaire, mais dont les conséquences, plus graves, amenèrent de scandaleux éclats domestiques, empoisonnèrent les relations de François I[er] avec son futur successeur, et firent finir au milieu de tous les orages de l'été ce règne chevaleresque et grandiose, printemps de notre histoire. Nous n'en raconterons que quelques incidents caractéristiques... Ces deux belles et implacables ennemies, en vraies femmes qu'elles étaient, commencèrent par se frapper au visage. Anne jette son âge à la tête de Diane, qui lui riposte par la liste de ses infidélités. « L'année de ma naissance, affectait de dire avec une naïveté perfide la duchesse d'Etampes, est celle où M[me] la sénéchale se maria. » Il y avait là de l'exagération, car Diane de Poitiers se maria en 1515, et Anne de Pisseleu était née vers 1508 ou 1509. De son côté, le dauphin Henri, que Diane de Poitiers eut l'habileté d'introduire dans le débat et de faire parler pour elle, avait dit, pour la venger, après la paix de Crespy, « que la duchesse d'Etampes se consolait de la maladie du roi dans les bras d'un autre, » et il avait nommé le fameux Guy Chabot, seigneur de Jarnac, marié, en mars 1540, à Louise de Pisseleu, sœur d'Anne. De là, plus tard, sous le règne de Henri II, le fameux duel judiciaire entre Jarnac, qui avait nié le fait, et La Châteigneraye, qui soutenait en avoir reçu l'aveu de lui-même. A ce propos, Brantôme, neveu de La Châteigneraye, et dont les préférences pour Diane de Poitiers sont d'ailleurs visibles, sort de sa réserve sur son compte et va jusqu'à dire « que si le roi n'étoit pas fort fidèle à M[me] d'Etampes, elle ne se piquoit pas non plus beaucoup de fidélité pour lui. » On a cité

à ce sujet le seigneur de Dampierre et, avec beaucoup plus de raison, le comte de Bossut-Longueval, personnage énigmatique, aventurier de qualité, plein du génie de l'astuce et de la discorde, qui se trouve servir à la fois les intérêts de la duchesse d'Étampes et ceux de Charles-Quint; « car, dit l'auteur que nous avons déjà cité, la querelle, de domestique et privée, ne tarda pas à dégénérer en conflit public, où toutes les armes furent employées, où tous les moyens parurent bons pour triompher, et où l'animosité des deux rivales et de leur parti, qui avaient pris chacun pour chef un des fils de François Ier lui-même, troubla profondément l'union de la famille royale et compromit les destinées de la France jusqu'à faciliter les voies à l'ennemi et jusqu'à mettre l'Espagnol aux portes de Paris. » Mais ne revenons pas sur ce qui a été déjà raconté par nous. « Ne prolongeons pas, ainsi que dit M. de Lescure, cette enquête délicate et douloureuse. Après avoir rappelé les torts de la duchesse d'Étampes envers le roi et le pays, torts graves, si atténués qu'ils soient par l'heureux échec de ses menées et surtout par l'absence de preuves, nous allons citer les griefs plus certains dont sa conduite envers un grand artiste a fait une injure pour l'art lui-même. Ce n'est pas que la duchesse d'Étampes ait manqué absolument de goût; mais elle a préféré le talent au génie, l'art ingénieux à l'art sublime, et portant jusque dans le sanctuaire de la Renaissance les caprices, les jalousies, les rancunes de la favorite, elle n'a protégé que ses flatteurs. Elle eût immolé, s'il eût assez vécu, Léonard de Vinci au Primatice, et elle a persécuté, dans l'intérêt de cet habile et fécond artiste, qui tapissa sa chambre des amours et des exploits d'Alexandre le Grand (admirable flatterie du pinceau, qui s'est privée par cette distinction servile du titre de chef-d'œuvre), Benvenuto Cellini, coupable de ne pas l'avoir adulée. C'est à cette vindicative petite maîtresse, plus jolie que belle, plus habile qu'intelligente, plus coquette qu'élégante, qui promenait en souveraine, dans les ateliers comme dans les fêtes, sa robe de drap d'or, frisée, fourrée d'hermine, et sa cotte de toile d'or incarnat, semée de pierreries, que se heurta dès les premiers jours l'indomptable orgueil de ce génie qui nous a laissé tant d'un Olympe de statues précieuses par le métal, et plus précieuses encore par le travail. » C'est dans les mémoires du grand artiste, mémoires tout pleins de vie, de verve, qu'il faut lire le duel entre la duchesse d'Étampes et Benvenuto Cellini; nous ne pouvons en raconter ici que les traits principaux. L'incomparable ciseleur était installé dans l'hôtel du petit Nesle. Un jour, le roi, accompagné de sa favorite, vient l'y voir, et, enthousiasmé de l'exécution de divers travaux qu'il lui avait commandés, il demande à Benvenuto, à son ami, ainsi qu'il l'appelle, de lui créer un nouveau chef-d'œuvre pour Fontainebleau. Un mois après, l'artiste apporte au roi deux modèles, dont François Ier est émerveillé, et dont il ordonne aussitôt l'exécution. « Ma mauvaise fortune, écrit Benvenuto, voulut que je ne songeasse pas à Mme d'Étampes. Lorsqu'elle apprit, le soir, de la bouche du roi, tout ce qui s'était passé, elle en conçut une rage si violente, qu'elle ne put s'empêcher de dire avec humeur : « Si Benvenuto m'avait montré ses » beaux ouvrages, il m'aurait donné lieu de » penser à lui. » Le roi essaya, mais en vain, de m'excuser. Je ne tardai pas à être instruit de ces particularités. Aussi, quinze jours plus tard, quand la cour fut revenue à Saint-Germain, pris-je un charmant petit vase que j'avais exécuté à la demande de Mme d'Étampes, et, pensant qu'en le lui donnant je regagnerais ses bonnes grâces, je l'emportai avec moi et je le montrai à la nourrice de Mme d'Étampes, en lui disant que je voulais l'offrir à sa maîtresse. »

La favorite, blessée, veut blesser à son tour et se permet de faire faire antichambre à l'artiste, et si longtemps, qu'impatienté Benvenuto envoie dévotement madame à tous les diables, et s'en va offrir son vase au cardinal de Lorraine. Dès lors la guerre est déclarée, et pour Benvenuto commencent des tribulations sans nombre. « La rage de sa cruelle ennemie, dit l'artiste, allant chaque jour augmentant, » lui oppose un rival dans la personne du Primatice, encourage ce rival à tout oser, et le fait réussir en tout. Cédant à ses suggestions, le Primatice demande au roi oublieux la concession de l'exécution de la fontaine (pour Fontainebleau), et en obtient le privilége à la barbe de Benvenuto indigné, qui va trouver le protégé de la duchesse, et l'oblige devant sa colère à fuir par delà les Alpes. Ce départ irrite Mme d'Étampes. « Comment, s'écria-t-elle, je gouverne le monde, et ce chétif personnage ne fait pas le moindre cas de moi! » De là, redoublement de haine, et redoublement de persécutions qu'il serait trop long de raconter ici, et sous lesquelles succomba enfin le pauvre artiste. « Il profita de la [illegible] pour quitter, [illegible] [illegible] y étaient des valets, et les artistes [illegible] [illegible] l'auteur que nous avons déjà cité [illegible]

même de la mort de François Ier, frappée inexorablement par Diane, enfin triomphante, de ses flèches les plus acérées, et recevant successivement, par la demande humiliante de la restitution des joyaux qu'elle devait à la libéralité de François Ier (juste revanche de sa conduite envers Mme de Chateaubriant), par un procès en haute trahison, d'où le comte de Bossut, son confident, son complice, peut-être son amant, eut bien de la peine à sauver sa tête; enfin par l'affront d'une action en reddition et en malversations, intentée par son propre mari, relevant vingt-cinq ans de honte pour les lui jeter au visage et ajoutant le coup de pied du bouc au coup de griffe de la lionne; recevant, disons-nous, une série de blessures sans cesse renouvelées. Bannie de la cour, abandonnée de tout le monde, Anne de Pisseleu traîna dans la disgrâce et la retraite au fond de ses terres, dont une pitié insultante ne daigna pas la dépouiller, l'ennui expiatoire d'une longue vie sans cesse menacée, et sur laquelle plana un moment la torche de l'inquisition. La duchesse d'Étampes embrassa, en effet, la religion protestante, et employa le revenu des grands biens qu'elle avait acquis dans sa faveur à opérer des conversions, du moins Mézeray l'assure; mais Bayle combat cette assertion de Mézeray. Quoi qu'il en soit, l'histoire en est à ignorer la date précise de la mort qui la délivra de la honte et de la crainte. Cette date, avons-nous dit, est, en tout cas, postérieure à 1575.

ÉTAMPES ou **ESTAMPES**, ancienne famille française, qui tire son nom d'une seigneurie du Berry. Robert D'ÉTAMPES fut, au XVe siècle, conseiller de Jean de France, duc de Berry. Son fils, également appelé Robert D'ÉTAMPES, seigneur de Valençay, mort en 1453, devint chambellan et conseiller de Charles VII, puis maréchal et sénéchal du Bourbonnais. Un de ses petits-fils, LOUIS, gouverneur de Blois, fut, sous François Ier, la tige des d'Estampes-Valençay. Nous allons consacrer des notices biographiques aux membres les plus remarquables de cette famille.

ÉTAMPES (Jacques D'), marquis de La Ferté-Imbault, maréchal de France, né en 1590, mort en 1668. Il devint enseigne des gendarmes de Monsieur en 1610, se distingua en plusieurs rencontres, devint maréchal de camp en 1621, prit part aux siéges de Saint-Jean-d'Angely, de Clairac-de-Montauban, et fut nommé premier chambellan et capitaine-lieutenant des gendarmes de Monsieur (1626). Au combat de Veillane (1630), il chargea avec sa compagnie un corps de 3,000 hommes, lui tua 900 hommes, en prit 300 et s'empara de quatorze drapeaux. Appelé au poste d'ambassadeur en Angleterre, en 1641, il y leva un corps de 6,000 hommes pour le service de la France, devint colonel général des Écossais (1643), conseiller d'État, lieutenant général des armées, prit part ensuite à la guerre de Flandre (1646-1648), se distingua à la bataille de Lens, reçut le bâton de maréchal de France (1651), et fut nommé cette même année conseiller d'honneur dans tous les parlements et cours souveraines du royaume. — Un de ses descendants, Charles-Louis, marquis D'ÉTAMPES, né à Paris en 1734, mort dans la même ville en 1815, s'est adonné à la poésie et a publié : *Poésies diverses, extraites de mon portefeuille* (Paris, 1811-1813, in-8°).

ÉTAMPES-VALENÇAY (Léonor D'), prélat et théologien français, né en 1585, mort à Paris en 1651. Il entra dans les ordres et fut, très-jeune encore, nommé abbé de Bourgueil-en-Vallée. En 1620, il obtint l'évêché de Chartres, d'où il fut transféré, en 1647, sur le siége de Reims. Il a laissé de plus un *Poëme en l'honneur de la sainte Vierge* (Paris, 1605, in-8°), en latin, et divers ouvrages de liturgie et de discipline pour les diocèses de Chartres et de Reims.

ÉTAMPES-VALENÇAY (Achille D'), prélat et général français, frère du précédent, né à Tours en 1589, mort à Rome en 1646. Il entra dans l'ordre des chevaliers de Malte à l'âge de huit ans, guerroya d'abord sur les galères de Malte, assista ensuite au siége de Montauban, où il se fit remarquer, se distingua au siége de La Rochelle et fut fait maréchal de camp. Étant ensuite retourné à Malte, il se signala de nouveau par son intrépidité à la prise de l'île de Sainte-Maure, puis fut appelé par le pape Urbain VIII à commander les troupes qu'il avait levées contre le duc de Parme. Pour le récompenser de la façon brillante avec laquelle il conduisit cette campagne, le pape lui donna le chapeau de cardinal (1643). Ce personnage montra autant de vigueur dans le conseil qu'à la tête des armées, et acquit une grande réputation de franchise et d'audace. L'ambassadeur d'Espagne à Rome ayant tenu des propos indiscrets sur le roi de France, le cardinal d'Étampes l'obligea à faire des excuses.

ÉTAMPES-VALENÇAY (Henri D'), neveu des précédents, grand prieur de l'ordre de Malte, né au château de Valençay en 1603, mort à Malte en 1678. Il fit ses caravanes à l'âge de quinze ans, obtint le commandement d'une galère et vint commander la flotte qui bloquait La Rochelle pendant le siége de cette ville. En 1652, Louis XIV l'envoya à Rome comme ambassadeur. Il le créa ensuite grand prieur de Champagne, et enfin grand prieur de France (1670). Il était sur le point d'être élu grand maître de l'ordre lorsqu'il mourut subitement.

ÉTAMPEUR s. m. (é-tan-peur — rad. *étamper*). Ouvrier qui étampe : *Un* ÉTAMPEUR *de têtes d'épingles.*

ÉTAMPEUX s. m. (é-tan-peu — rad. *étamper*). Techn. Poinçon qu'on introduit dans la tête d'un moule de pipe, pour donner une épaisseur égale aux parois de celle-ci.

ÉTAMPOIR s. m. (é-tan-poir — rad. *étamper*). Techn. Étampe de facteur d'orgues. ‖ Outil dont le même ouvrier se sert pour ployer les lames de cuivre avec lesquelles on fait les anches de certains tuyaux.

ÉTAMPURE s. f. (é-tan-pu-re — rad. *étamper*). Techn. Évasement que présente l'entrée d'un trou percé dans une plaque de métal.

ÉTAMURE s. f. (é-ta-mu-re — rad. *étamer*). Techn. Couche de métal avec laquelle on a étamé un vase. ‖ Métal dont on se sert pour étamer.

ÉTANCE s. f. (é-tan-se — V. l'étym. d'ÉTANÇON). Mar. Morceau de bois grossièrement équarri, dont on se sert comme épontille. ‖ *Étance de bique*, Pied-droit placé au-dessous du pied des bigues dressées sur un pont, pour empêcher ce dernier de s'affaisser. ‖ *Étances à coches*, ou *à marches*, ou *à taquets*, Épontilles de la cale, placées aux quatre coins des panneaux du faux pont : *Les* ÉTANCES À COCHES *sont munies d'une tire-veille a nœuds, servant de point d'appui pour monter et descendre à l'aide des coches.* (Aubry.)

ÉTANCHE adj. (é-tan-che — V. l'étym. du mot *étancher*). Qui retient bien l'eau, qui ne la laisse pas sortir ou entrer : *Tonneau* ÉTANCHE. *Batardeau* ÉTANCHE. *Barque bien* ÉTANCHE.

— Mar. *Pompe étanche*, Celle qui ne trouve plus d'eau à élever. ‖ *Voie d'eau étanche*, Voie d'eau bouchée, aveuglée, où l'eau ne pénètre plus.

— s. f. *A étanche d'eau*, De manière à ne pas laisser pénétrer d'eau : *Entretenir une toiture* À ÉTANCHE D'EAU. ‖ *Mettre un batardeau à étanche*, Mettre à sec la partie d'un fossé, d'un canal, qui est close par ce batardeau.

— Féod. Droit de banvin.

ÉTANCHE (L'), village et comm. de France (Vosges), cant., arrond. et à 6 kilom. de Neufchâteau, près de la forêt de Neufays; 72 hab. Fabrication de ciment, de sabots, de cercles à tamis. Les environs sont couverts de belles forêts de chênes, de hêtres et de bouleaux. L'ancienne abbaye, de l'ordre de Cîteaux, a été convertie en ferme modèle.

ÉTANCHÉ, ÉE (é-tan-ché) part. passé du v. Étancher. Dont l'écoulement est arrêté : *Sang* ÉTANCHÉ. *Larmes* ÉTANCHÉES. *Eau* ÉTANCHÉE.

— *Soif étanchée*, Soif apaisée en buvant.

— Mar. Se dit d'un bâtiment dont la voie d'eau est bouchée.

ÉTANCHEMENT s. m. (é-tan-che-man — rad. *étancher*). Action d'étancher : *L'*ÉTANCHEMENT *du sang est quelquefois difficile.*

ÉTANCHER v. a. ou tr. (é-tan-ché — V. l'étym. à la partie encycl.). Arrêter l'écoulement d'un liquide : ÉTANCHER *le sang qui coule d'une plaie.* ÉTANCHER *un tonneau qui fuit.*

— Apaiser en buvant, en parlant de la soif : *De l'eau toute pure* ÉTANCHE *sa soif.* (Boss.) *La vallée où le Rummel serpente* ÉTANCHE *à peine la soif du sable aride.* (Th. Gaut.)

L'onde *étanche* la soif des gazons altérés
Et rajeunit les fleurs dont vos prés sont parés.
ROSSET.

— Fig. Calmer, apaiser, en parlant d'une passion ou d'un désir comparé à la soif : *L'or irrite la soif de l'or et ne l'*ÉTANCHE *pas.* (P. Syrus.)

Vous brûlez d'une soif qu'on ne peut *étancher.*
BOILEAU.

— *Étancher ses larmes*, Cesser d'en verser. ‖ *Étancher les larmes de quelqu'un*, Le consoler.

— Mar. *Étancher un navire*, Extraire l'eau qui se trouve dans l'intérieur. ‖ *Étancher un compartiment de la cale*, Le calfater, en boucher les joints de manière à le rendre étanche.

S'étancher v. pr. Être étanché : *Le sang a fini par* S'ÉTANCHER.

— Être calmé, en parlant de la soif ou d'une passion comparée à la soif :

... Il me faut, pour que ma soif *s'étanche*,
Que le flot soit sans tache et clair comme un miroir.
A. DE MUSSET.

— **Encycl.** Linguist. Dans l'ancien français, *estancher* signifie fermer une plaie, faire cesser l'écoulement, abattre l'orgueil, faire cesser une mortalité, fatiguer un cheval, apaiser la soif; l'espagnol *estancar*, analogue pour la forme à notre *étancher*, signifie arrêter le cours; l'italien *stancare* signifie lasser, manquer, s'épuiser, et le provençal *estancar*, *estanquar*, étancher, rassasier. Toutes ces formes romanes ont évidemment la même origine; la principale difficulté, c'est d'indiquer cette origine et d'expliquer ensuite la grande différence des sens. Du verbe *stagnare*, dit Caseneuve, qui, en bon latin, signifie faire regorger l'eau et l'arrêter en forme d'étang, la dernière latinité fit par métaphore *stagnare sanguinem*, d'où nous avons fait *étancher*, c'est-à-dire arrêter le sang. D'après Ménage, *étancher* viendrait directement de *stancare*, mot de la basse latinité, formé de *stagnare* par transposition de lettres. Il paraît plus vraisemblable à M. Littré de proposer un autre *stagnare* ou *stannare* qui veut dire resserrer, d'où faire cesser soit un écoulement, soit toute autre chose; le sens provençal de rassasier s'en déduirait facilement, et c'est de ce sens que viendrait la locution *étancher la soif.* M. Eichhoff ramène le latin *stagnare*, *stagno*, le même, suivant lui, que le grec *stegô*, *stegnoô*, allemand *stecken*, *stocken*, anglais *stick*, lithuanien *stégia*, à la racine sanscrite *sthag*, couvrir, obstruer, dont la signification semblerait peut-être indiquer la priorité du sens indiqué par Caseneuve pour le latin *stagnare*, faire regorger l'eau et l'arrêter en forme d'étang, empêcher l'écoulement, obstruer.

ÉTANCHOIR s. m. (é-tan-choir — rad. *étancher*). Techn. Couteau dont se servent les tonneliers pour rendre étanches les futailles qui fuient, en introduisant de l'étoupe entre les joints.

ÉTANÇON s. m. (é-tan-son — du vieux français *estance*, appui, formé de *estant*, qui se tient debout). Étai de forte dimension, servant de soutien provisoire : *Mettre des* ÉTANÇONS *à un mur, sous la voûte d'un tunnel.*

— Jeux. Tringle de bois plate, dont est garni le manche de la raquette des joueurs à la paume.

— Mar. Forte pièce de bois, plus grosse et plus grossière que l'étance, dont on se sert provisoirement pour remplir le même but.

— Typogr. Pièce de bois qui était destinée à tenir l'ancienne presse en bois solidement fixée dans sa manœuvre.

— Agric. Nom donné à deux montants qui unissent l'âge au cep.

— **Syn. Étançon, étai.** V. ÉTAI.

ÉTANÇONNÉ, ÉE (é-tan-so-né) part. passé du v. Étançonner. Soutenu par des étançons : *Mur* ÉTANÇONNÉ.

ÉTANÇONNEMENT s. m. (é-tan-so-ne-man — rad. *étançonner*). Action d'étançonner; état de ce qui est étançonné : *L'*ÉTANÇONNEMENT *d'un mur. Un* ÉTANÇONNEMENT *solide.*

ÉTANÇONNER v. a. ou tr. (é-tan-so-né — rad. *étançon*). Soutenir par des étançons : ÉTANÇONNER *un mur.*

— Fig. Soutenir, appuyer, maintenir :

N'as-tu pas, d'une phrase avec art arrondie,
Étançonné l'honneur du vaincu de Pavie?
VIENNET.

ÉTANÇOT s. m. (é-tan-so). Souche d'un arbre coupé. ‖ Vieux mot.

ÉTANDON s. m. (é-tan-don). Bot. Nom vulgaire de la bugrane ou arrête-bœuf.

ÉTANFICHE s. f. (é-tan-fi-che). Min. Hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble dans une carrière.

ÉTANG s. m. (é-tan — lat. *stagnum*, même sens). Amas d'eau naturellement stagnante ou rendue telle par des constructions : ÉTANG *salé. Empoissonner un* ÉTANG. *Vider un* ÉTANG. *Les* ÉTANGS *desséchés produisent ordinairement pendant longtemps de magnifiques récoltes d'avoine.* (M. de Dombasle.)

— Techn. Réservoir d'eau dans lequel on plonge les enclumes nouvellement forgées.

— **Encycl.** Agric. Les *étangs* ont, en agriculture, des applications assez variées; on les emploie tantôt à alimenter les irrigations, tantôt à fournir les eaux destinées à faire mouvoir les moulins ou autres usines agricoles, tantôt encore à servir d'abreuvoir aux bestiaux. Souvent même, quand les eaux sont pures, on les utilise pour les besoins de l'homme. Les *étangs* contribuent encore à égayer le paysage, à rendre le séjour de la campagne plus agréable, à entretenir une certaine humidité très-utile dans les climats trop secs. Pour ces divers usages, les *étangs* sont plus souvent désignés sous les noms d'*abreuvoirs*, *bassins*, *mares*, *pièces d'eau*, *réservoirs*, etc. Mais la principale utilité des *étangs* réside dans l'élève et la multiplication des poissons; c'est à ce seul point de vue que nous avons à nous en occuper ici.

Le rôle des *étangs* était bien plus important autrefois que de nos jours. Le sol alors avait moins de valeur; d'un autre côté, l'observance plus stricte des règles de l'Église concernant l'abstinence, et l'imperfection des voies de communication, qui ne permettait pas de se procurer aisément les produits de la mer ou des fleuves éloignés, engageait à multiplier, sur tous les points du territoire qui en étaient susceptibles, les *étangs* poissonneux. Mais des circonstances contraires se sont produites, et l'on a dû se préoccuper aussi des exigences de l'hygiène publique; ces grandes surfaces, tantôt complètement inondées, tantôt desséchées en tout ou en partie, suivant la saison, favorisaient le développement des fièvres et d'autres maladies endémiques. Aussi, depuis le XVIIe siècle, s'est-on mis à dessécher les *étangs*, pour retirer du sol un plus grand revenu; on n'en trouve plus guère aujourd'hui que dans les plus mauvais fonds, impropres à la culture. Mais les mauvaises conditions dans lesquelles

sont établis ces *étangs*, rarement alimentés par des eaux vives, diminuent de beaucoup les avantages qu'on pourrait en retirer. Nous n'insisterons pas ici sur les précautions à prendre dans leur création, ce sujet étant surtout du double domaine de l'hydraulique et de l'hygiène; pour le même motif, nous ne parlerons ni de leur établissement ni de leur entretien.

Quand l'*étang* est terminé et rempli d'eau, il faut étudier avec attention la nature et les propriétés de ses eaux, pour en tenir compte dans le choix des espèces de poissons que l'on veut y propager. Quant au peuplement des eaux, nous ne pouvons que renvoyer à l'article EMPOISSONNEMENT. Comme la pêche ne se fait pas tous les ans, on a soin, dans une exploitation bien entendue, d'avoir plusieurs *étangs* très-rapprochés les uns des autres, ou un *étang* à plusieurs compartiments bien distincts, de manière à pouvoir établir une rotation régulière dans les récoltes annuelles. Du reste, l'époque et le mode de pêche varient suivant les espèces de poissons (V. PÊCHE et PISCICULTURE). Outre le poisson, les grands *étangs* fournissent encore un bon produit par les oiseaux aquatiques qui y abondent toute l'année, et surtout en hiver. Les plantes nombreuses qui croissent dans l'eau augmentent encore leur utilité; on les met en coupes réglées, et on s'en sert pour couvrir les maisons ou pour d'autres usages économiques ou industriels; elles fournissent encore beaucoup de litière et de fumier. Enfin, les détritus de toute sorte qui, à la longue, s'accumulent au fond de l'eau, produisent un engrais excellent, un terreau des plus fertiles. Un agronome intelligent cherche à le recueillir, en faisant curer les *étangs* qui ont été vidés pour la pêche, et on augmente du même coup la quantité d'eau. Mais il y a encore, pour en tirer parti, un moyen bien meilleur et qu'on emploie avec avantage dans quelques pays, notamment dans la Dombes (département de l'Ain). Là, après qu'un fonds est resté en *étang* pendant quelques années, on le met à sec et on le livre à la culture, pour le remettre de nouveau en *étang* lorsqu'on a épuisé sa fécondité. On établit ainsi un véritable assolement. « Partout, dit Rose, où l'on peut les mettre complètement à sec, c'est une excellente opération que de les cultiver pendant quelques années. Une fois desséchés, la culture des *étangs* ne diffère pas de celle des autres terres, mais elle demande cependant quelques modifications. Le plus souvent, la trop grande fertilité dont ils sont pourvus ne permet pas d'y semer d'abord du blé, qui monterait tout en herbe; l'avoine lui est préférable, et encore plus les fèves de marais, les vesces, les pois gris et autres fourrages annuels pour couper en vert. Souvent on est obligé de perdre une année entière, tant pour effectuer le complet dessèchement que pour donner le temps de pourrir aux racines des roseaux et autres plantes, attendu que, lorsqu'il y en a beaucoup, il est difficile à la charrue de les arracher. Les prairies naturelles et artificielles réussissent presque toujours sur le sol des *étangs* desséchés; cependant ce n'est pas immédiatement; il faut qu'ils aient été cultivés en céréales pendant deux ou trois ans, afin de diviser la terre et de détruire les herbes nuisibles dont les graines avaient été entraînées par l'eau. » En général, on est assez dans l'usage, du moins en France, de tenir les *étangs* ainsi aménagés trois ans en eau et trois ans en *assec*; mais on comprend facilement que ces chiffres n'ont rien d'absolu et qu'ils peuvent être modifiés par les circonstances locales.

— Jurispr. Les *étangs* sont naturels ou artificiels. Les lois d'intérêt général et de salubrité publique contiennent les règles relatives aux *étangs* naturels. Quant aux *étangs* artificiels, ils sont soumis à un régime particulier.

D'après l'art. 644 du code civil, celui dont le fonds est traversé par une eau courante ne peut user de cette eau qu'à charge par lui de la rendre à sa sortie aux héritages inférieurs. Cette disposition restreint évidemment le droit de créer un *étang* au moyen de la concentration d'eaux courantes prenant leur source sur des fonds étrangers; mais on peut acquérir, soit par titre, soit par prescription, ce droit, qui constitue alors une servitude continue et apparente. Tout propriétaire peut, pour former un *étang*, retenir sur son fonds les eaux pluviales ou d'infiltration qui y arrivent, quand bien même, par ce fait, il priverait des *étangs* inférieurs des eaux nécessaires à leur alimentation, à moins toutefois que les propriétaires de ces *étangs* n'aient acquis un droit aux eaux.

Le propriétaire doit établir la chaussée d'un *étang* de manière à ne point porter préjudice aux héritages supérieurs sur lesquels les eaux pourraient refluer. Il ne peut non plus donner aux eaux un cours différent de celui qu'elles auraient naturellement, car il nuirait ainsi aux fonds inférieurs. Tout propriétaire est donc tenu, quand il établit un *étang*, de prendre les précautions nécessaires pour se conformer au cours naturel des eaux ou pour leur donner une issue.

Les propriétaires des fonds voisins d'un *étang* n'ont pas besoin d'attendre qu'un dommage réel ait été causé à leurs héritages; il suffit que ce dommage soit imminent pour qu'ils aient le droit de sommer le propriétaire de faire tous les travaux nécessaires afin de le prévenir. Du reste, qu'ils aient ou non fait cette sommation, ils sont toujours en droit de réclamer des dommages-intérêts lorsqu'un préjudice leur a été causé.

« L'étendue d'un *étang*, dit M. C. de Crèvecœur, est fixée par le développement de sa nappe d'eau au niveau de la crête du déversoir. Lorsque les eaux restent en contre-bas de ce point fixe, par suite d'une diminution dans leur volume, le propriétaire de l'*étang* conserve néanmoins ses droits sur les terrains qui se trouvent à sec; mais, d'un autre côté, il n'acquiert aucun droit sur les terres riveraines momentanément couvertes par les crues extraordinaires (C. Nap., art. 558). A cet égard, toutefois, une distinction doit être faite : si, en vue de crues périodiques, la tête du barrage est établie assez bas pour qu'aux époques prévues les terres riveraines ne soient pas inondées, la baisse des grandes eaux doit être, dans cet état de choses, considérée comme détenant les limites de l'*étang* (Cassation, 9 novembre 1841). »

Le droit d'inonder les héritages voisins peut-il être acquis par prescription par le propriétaire d'un *étang*? Cette question est très-controversée. Suivant certains jurisconsultes, le droit d'inonder les fonds riverains ne peut résulter que de conventions intervenues entre les parties. Une possession fondée sur un délit est, disent-ils, inefficace, et le droit d'inonder les fonds voisins, ne constituant qu'une servitude discontinue, ne peut s'acquérir par des actes de simple faculté ou de tolérance. Suivant d'autres auteurs, les fonds riverains d'un ancien *étang* sont, à l'époque des grandes crues, assujettis à la servitude d'inondation sur leurs bords, et cette servitude est définitivement acquise quand l'*étang* a été établi depuis plus de trente ans. Mais, dans tous les cas, il a été généralement reconnu que les héritages voisins ne doivent supporter que les inondations provenant de la retenue des eaux, et, quand le propriétaire vide son *étang* pour le mettre en pêche, il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour ne point nuire aux fonds inférieurs. « Il ne pourrait pas, dit David, prétendre avoir le droit d'inonder en pareil cas ses voisins, et soutenir qu'il a acquis ce droit en agissant ainsi chaque fois qu'il a mis son *étang* en pêche. Ce serait là une servitude discontinue qui n'admet pas la prescription. »

Aux termes de l'art. 558 du code civil, l'alluvion n'a pas lieu à l'égard des lacs et *étangs*, dont le propriétaire conserve toujours le terrain que l'eau couvre quand elle est à la hauteur de la décharge de l'*étang*, même si le volume de l'eau vient à diminuer. Il résulte de cette disposition que le propriétaire de l'*étang* n'acquiert aucun droit sur les terres riveraines que son eau vient à couvrir dans des crues extraordinaires. Ainsi, l'imprescriptibilité des rives d'un *étang* existe, non-seulement pour toute l'étendue de terrain que l'eau couvre quand elle est à la hauteur du déversoir, mais encore pour toute la surface qu'elle couvre dans les crues ordinaires et périodiques. Si un *étang* change de destination, le terrain qu'il occupait devient prescriptible, lorsque ce sol a cessé d'être en nature d'*étang* depuis un temps plus que suffisant pour engendrer la prescription trentenaire. Il appartient aux juges d'apprécier la question de savoir s'il y a changement de destination d'un *étang*.

Les propriétaires riverains d'un *étang* ne peuvent y puiser de l'eau pour l'irrigation de leurs fonds; toutefois, si, pendant trente ans, ils ont dérivé les eaux à l'aide d'ouvrages apparents, ce droit leur est acquis par prescription. « Mais, dit Garnier, personne ne peut acquérir le droit de puisage ou d'abreuvage des bestiaux dans un *étang* par la simple possession, cette possession fût-elle immémoriale, car ce droit ne constitue qu'une servitude discontinue. » Suivant le même auteur, le propriétaire d'un *étang* peut le dessécher et le détruire quand il le juge convenable, sans que les voisins puissent s'y opposer, à moins toutefois que ceux-ci n'aient acquis sur l'*étang* des droits que ce dessèchement leur ferait perdre, ou que le nouveau cours donné aux eaux ne cause une servitude ou une aggravation de servitude à laquelle ils ne sont point soumis.

— *Suppression des étangs.* Lorsque l'insalubrité des *étangs* peut occasionner des épidémies ou des épizooties, le préfet, sur l'avis du sous-préfet, et d'après les avis et procès-verbaux des gens de l'art, peut en ordonner la suppression. En principe, cette suppression a lieu sans indemnité. « Si, en bonne justice, dit à cet égard Proudhon (*Traité du domaine public*), on doit une indemnité à celui dont on confisque l'héritage pour l'affecter à une destination d'intérêt général, comme à l'établissement d'une route ou d'un canal de navigation intérieure, il n'en doit pas être de même lorsqu'il ne s'agit que de la suppression d'un *étang* dont l'existence est reconnue nuisible à la santé des habitants ou des bestiaux, attendu que personne ne peut avoir le droit de faire le mal d'autrui ni de conserver sa chose dans un état duquel résulte un fléau ou une cause de désastres pour la contrée. »

— *Compétence.* Les contestations élevées entre des propriétaires voisins au sujet de servitudes, de titres et de droits privés relativement à la distribution des eaux, à leur usage ou au dessèchement d'un *étang* particulier, rentrent dans la compétence exclusive des tribunaux civils. Quant aux questions de police, telles que hauteur ou libre écoulement des eaux, elles rentrent dans les attributions de l'autorité administrative. Dans le cas où il y a contravention relativement à la hauteur des eaux, cette contravention tombe sous l'application de l'art. 457 du code pénal.

Le vol de poisson dans les *étangs* et leur empoisonnement constituent des délits passibles d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 15 fr. à 500 fr. (art. 388 et 452 du code pénal).

ÉTANG, village et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Léger-sous-Beuvray, arrond. et à 17 kilom. d'Autun; 1,310 hab. Manoir féodal de Savigny, flanqué de deux tours. Ruines d'un très-ancien château féodal, au hameau de la Perrière. Château de Vaux. Le territoire de l'Etang offre de nombreuses carrières de pierres de taille.

ÉTANG-LA-VILLE, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Marly-le-Roi, arrond. et à 12 kilom. de Versailles, dans un vallon entouré par la forêt de Marly; 399 hab. L'église offre de beaux chapiteaux du XIIIe et du XVIIe siècle. On y voit un château moderne dont le parc est remarquable par son étendue et ses belles eaux.

ÉTANGS (CANAL DES), partie du canal d'Entre-deux-Mers qui joint l'étang de Thau au canal de la Radelle. Il traverse plusieurs étangs et a un développement de 38,186 mèt. Son tirant d'eau normal est de 2 mèt. Charge moyenne des barques, 90 à 100 tonnes; charge *maxima*, 200 tonnes.

ÉTANGUE s. f. (é-tan-ghe — anglo-saxon *tanga, tange, tang*, tenaille, pince; islandais *tæng, taung*; ancien allemand *zanga*; hollandais *tang*; allemand moderne *zange*; suédois *taong*; danois *tang*; anglais *tongs*). Tenaille dont on se servait autrefois pour tenir sur l'enclume les flans que l'on voulait frapper.

ÉTANIN s. m. (é-ta-nain). Astron. Nom de l'étoile γ, dans la constellation du Dragon.

ÉTANT (é-tan — Ce mot, qui est le participe présent du verbe *être*, représente exactement le latin *stans*, participe présent du verbe *stare*, être debout, qui se rattache à la grande racine aryenne *sthâ*, même sens. La locution *en étant* (debout) est composée des mots *en* et *étant*, *estant*, dans la signification primitive de *qui est debout*. Jadis, dans la langue des trouvères, *estant* était traité en substantif exprimant la position d'un homme ou d'une chose qui est debout, comme *séant* exprime la position d'un homme assis. *Se mettre en son estant* signifiait donc se lever. Aujourd'hui encore quelques patois se servent de la locution *en estant* pour debout, et les forestiers entendent par arbres *en estant* des arbres sur pied) part. prés. du v. Etre : *Les Péruviens*, ÉTANT *policés, adoraient le soleil.* (Volt.) *Les muscles de la baleine* ÉTANT *non-seulement très-puissants, mais très-souples, ses mouvements sont faciles et soudains.* (Lacép.)

— *En étant.* V. ESTANT (*en*).

— *Comme étant*, En qualité de : *Il vient lui témoigner la part qu'il prend à ses douleurs*, COMME ÉTANT *son parent.* (Andrieux.)

— *Tout en étant*, Bien que, quoique : *Ce discours n'a mérité que l'accessit*, TOUT EN ÉTANT *supérieur en quelques parties.* (Villem.)

ETAOUÈH, en anglais *Etaweh*, ville de l'Indoustan anglais. V. ETAWEH.

ÉTAPE s. f. (é-ta-pe — Ce mot dérive d'un radical germanique signifiant amas, tas : allemand *stapel*, amas, tas, monceau, chantier, magasin, entrepôt, foire, étape; *stapeln*, amasser, entasser, amonceler, etc., formes qui ont fourni d'abord le bas latin *stapula*, d'où nous avons fait *estape*, *estaple*. On appelait ainsi une place publique où les marchands étaient obligés d'apporter leurs marchandises pour les vendre au peuple. Par extension, *étape* se prit pour une ville de commerce, puis pour un lieu approvisionné, où s'arrêtent les troupes en marche, afin qu'on leur distribue les vivres et les fourrages qui leur sont nécessaires). Gîte marqué pour les troupes en route ou en campagne, après une journée de marche : *Arriver à l'*ÉTAPE. ‖ Distance qui sépare deux de ces gîtes; temps que l'on met à parcourir cette distance : *Nous avons encore deux* ÉTAPES. *Les Russes se retirèrent en trois colonnes, à journées d'*ÉTAPE, *dans un ordre déterminé par Napoléon.* (Chateaub.)

— Autrefois, Marché, entrepôt; place publique; ville commerçante, comptoir : *Alexandrie étant devenue la seule* ÉTAPE, *cette* ÉTAPE *grossit.* (Montesq.) ‖ Fourniture de vivres faite par l'habitant, contribution en nature qu'on lui imposait pour nourrir le soldat en route. ‖ Distribution de vivres que l'on fait aux soldats, après une journée de marche. ‖ Magasin destiné à recevoir ces vivres.

— Par anal. Endroit où s'arrête un voyageur pour passer la nuit; journée de route : *Notre première* ÉTAPE *fut une auberge mal famée. Cette* ÉTAPE *nous parut très-longue.*

— Fig. Temps d'arrêt; point notable qui marque un événement ou un fait important, ou qui sépare deux périodes distinctes dans la vie individuelle ou sociale; période qui s'écoule entre deux de ces points : *La liberté de conscience est chez nous à sa première* ÉTAPE. (Laboulaye.) *La liberté doit être le rendez-vous commun, le drapeau de ralliement, la première* ÉTAPE *de tous ceux qui désirent le progrès.* (E. de Gir.) *Il faut des relais au char rapide de la vie humaine, et des haltes, et des* ÉTAPES, *et des changements d'attelage.* (P. de St-Victor.) *A chaque âge, à chaque* ÉTAPE *de la vie, une hôtesse nouvelle, une joie proportionnée à la saison et possible encore, nous accueille et nous reçoit.* (Ste-Beuve.) *L'humanité fait son* ÉTAPE *et ne doit point se laisser amollir à la pensée du gîte qu'elle a quitté.* (E. Souvestre.) *La plus grande époque, aux yeux de l'histoire, est celle où l'humanité en corps a fait les plus longues* ÉTAPES *sur la route du progrès.* (E. About.) ‖ Chacun des degrés par lesquels on s'élève à un but final : *Les petits abus sont des* ÉTAPES *pour arriver à un abus plus grave.* (A. Karr.)

— *Brûler l'étape*, Passer sans s'arrêter au gîte où l'on était attendu.

— Hist. *Ville d'étape*, Ville qui avait le privilége de recevoir seule, ou avec d'autres villes déterminées, certaines denrées, et d'en faire la distribution aux autres parties de l'Etat.

— Anc. mar. Endroit d'un port où les marins apportaient leurs marchandises.

— Techn. Syn. d'ÉTAPLE.

— **Encycl.** Admin. milit. L'*étape* est le lieu où se fait la distribution des vivres et du fourrage aux militaires en marche. La *carte d'étape* établit les gîtes et en indique la distance, qui est généralement, en France, de trente à quarante kilomètres. Pour le soldat, tout autre chose est de faire une longue route en France, soit isolément, soit en troupe, et de faire cette même route en campagne, dans un pays ennemi, voire dans un pays conquis : en Algérie, par exemple. Dans le premier cas, lorsqu'il y a urgence, les bataillons sont transportés en chemin de fer et arrivent ainsi rapidement au lieu de leur destination. Mais ce moyen de locomotion est fort coûteux; aussi ne l'emploie-t-on que lorsqu'il s'agit pour le gouvernement de montrer aux populations que, s'il n'est pas toujours la justice, il sait au besoin être « la force. » Voici ce qui se passe en temps ordinaire : Un régiment d'infanterie — nous parlerons plus tard de la cavalerie — reçoit l'ordre de quitter une ville du Midi, où il tenait garnison, pour se rendre dans une ville du nord de la France. Généralement cet ordre, qui émane du ministère de la guerre, est donné quinze jours, quelquefois même un mois avant le jour fixé pour le départ, ce qui permet au colonel d'organiser des promenades militaires qui préparent les hommes à la marche, les rompent à la fatigue, les disposent en un mot pour une longue route. La veille du jour où le régiment doit se mettre en mouvement, les sacs sont faits, et les hommes prennent la tenue de route. Avant la nuit, toutes les fournitures de literie sont rendues, par les soins du fourrier et sous la surveillance de l'officier de casernement (sous-lieutenant porte-drapeau), à l'administration ou au préposé des lits militaires; il ne reste plus dans les chambrées de la caserne que les *châlits*, trois planches sur deux tréteaux en fer. Le sac est placé à l'un des bouts et servira d'oreiller; le fusil ou la carabine est au râtelier, le fourniment accroché à la muraille. La retraite battue, le soldat s'étend tout habillé sur les planches du châlit; la nuit passe, et, dès le premier coup de clairon, quand le jour paraît, il est debout, les côtes un peu meurtries, mais prêt à partir pour la première *étape*. Ah! elle est dure, cette première *étape*. Le sac est lourd, le fourniment pèse sur les hanches, les pieds sont sensibles et plus d'une ampoule se forme sous la plante. Enfin voici la grande halte : une heure de repos. On casse une croûte de pain, on mange un morceau de fromage, et l'on se désaltère à la fontaine du village. Le soldat prévoyant a mis quelques sous de côté pour la route, et, grâce à ses petites économies, il peut boire un verre de vin. Ça lui donne du cœur aux jambes, comme il dit, ce brave enfant du peuple, que le sort a condamné à sept ans de servitude militaire; et c'est la chanson aux lèvres qu'il se remet en route. D'aucuns tirent un peu la jambe; quelquefois même la colonne les dépasse. Allons! allons! traînard, du courage!... ou gare la salle de police!... Car il n'est que fatigué, le pauvre fantassin, et le docteur ne donne la voiture qu'aux malades ou aux blessés! Il le sait bien; aussi il marche, il marche... Les bornes kilométriques placées sur la route se succèdent et sont dépassées. Comme on les lorgne, ces cubes de granit!... Et quand on a lu le chiffre gravé dans la pierre, on pousse un soupir de soulagement, en murmurant en aparté : encore dix kilomètres, encore huit, encore quatre, plus qu'un! Tout à coup la route fait un coude, et, aux yeux ravis du soldat, apparaît le clocher d'un village ou les premières maisons d'une ville. C'est l'*étape!*... A cette vue, les plus harassés oublient la fatigue; ils marchaient péniblement tout à l'heure, courbés sous leur sac, se traînant pour ainsi dire sur la route... Et maintenant, voyez-les comme ils se transforment soudain; ils ont donné *le coup de sac* traditionnel, qui consiste à relever les bre-

telles de cuir qui soutiennent le sac, pour le remettre d'aplomb sur les épaules; puis ils se redressent sous le fardeau, qui semble moins lourd à l'arrivée; ils marchent la tête haute, le sourire dans les yeux; leur allure est vive comme au départ... C'est l'*étape!* Déjà les compagnies, qui marchaient sur deux rangs de chaque côté de la chaussée, se sont formées par sections en ligne, et le clairon d'avant-garde a sonné : *Halte-là!* Chaque officier ou sous-officier donne alors un coup d'œil à la section qu'il commande, et chaque soldat s'efforce de régulariser sa tenue, toujours un peu débraillée pendant la marche. Enfin un roulement de tambour se fait entendre à la tête de la colonne, un commandement retentit : L'arme sur l'épaule droite! En avant! Le régiment ou le bataillon tout entier se met en mouvement, et bientôt, d'un pas décidé, il entre dans la ville au son des clairons et de la musique, qui jettent aux échos les notes éclatantes de leur joyeuse fanfare. Sur la place de l'hôtel de ville, les fourriers d'avant-garde, qui sont partis le matin une heure avant le bataillon, attendent avec les soldats de corvée. On met sac à terre et l'on forme les faisceaux; puis le capitaine commandant chaque compagnie préside à la distribution du pain, de la solde et des billets de logement. Ah! le billet de logement, c'est comme à la loterie : il y a de bons et de mauvais numéros... Quand chacun a son compte, le capitaine fait former le cercle, et le fourrier de la compagnie lit l'ordre du jour, dans lequel est indiquée l'heure du départ pour l'*étape* du lendemain. Le clairon sonne alors pour rompre les rangs, et vous voyez les soldats s'éloigner deux par deux, et se répandre dans les différents quartiers de la ville, interrogeant l'habitant qui passe pour trouver la rue et la maison dont le numéro est inscrit sur le billet délivré par la mairie. C'est à cette maison, où ils vont trouver « le lit, le feu et la chandelle, » que l'*étape* finit. — Demain, il faudra partir encore, faire une nouvelle *étape*, gagner un nouveau gîte... et ainsi chaque jour jusqu'à l'arrivée au lieu de destination. Toutefois, sauf la fatigue des premières *étapes*, ces longs trajets sur les routes de France sont loin d'être pénibles; et plus d'un soldat préfère ces bonnes journées de marche aux heures monotones de la caserne. De fait, arrivé au gîte d'*étape*, le militaire est presque toujours bien reçu par le citoyen sous le toit duquel il doit passer la nuit. Il a place au feu et droit à la chandelle, dit le règlement; ajoutons que, le plus souvent, il est admis à la table de famille; et il arrive même que, pour lui faire fête, on retire de derrière les fagots quelque vieille bouteille bien poudreuse...

Nous avons parlé de l'infanterie voyageant par *étapes* : tout se passe de même pour la cavalerie, à cette exception près que le cavalier fait l'*étape* à cheval, ce qui est incontestablement plus agréable et surtout moins fatigant que de marcher, le sac et le fusil sur le dos, pour franchir une distance de trente à quarante kilomètres. Il est vrai que, l'*étape* finie, à l'arrivée au gîte, le fantassin se re[illegible] et fait sa soupe, tandis que le cavalier doit tout d'abord songer à son cheval, le bouchonner, l'étriller, et aller chercher, quelquefois très-loin, la botte de fourrage et le sac d'orge qu'il rapportera sur son dos. Après quoi seulement il peut songer à sa propre pitance.

En campagne, l'*étape* ne se présente pas toujours sous un aspect aussi riant, en Algérie surtout. Là, plus de billet de logement, plus de toit ami, plus de village hospitalier; chaque soldat, comme le philosophe Bias, porte avec lui tout son bien, son mobilier et sa maison. Cette maison, c'est la tente-abri : un carré de toile qui rend les plus grands services à nos troupiers, et dont l'origine ne remonte qu'à l'époque de nos premières expé[illegible]ue.

[illegible]ite d'*étape*, — un terrain quelconque, choisi autant que possible à proximité d'un ruisseau ou d'une fontaine, — les soldats forment les faisceaux, mettent sacs à terre et dresse[illegible] tentes. Au bout de dix mi[illegible] dans la plaine inculte, on voit se dresser comme par enchantement des milliers de petites maisons de toile grisâtre : c'est le bivac. Puis les uns se répandent dans les environs pour y faire la provision d'eau et de bois; les autres, en avant des faisceaux, construisent la cuisine de campagne : une tranchée dans le sol et quatre pierres juxtaposées pour former le fourneau. Le bois et l'eau arrivent, la marmite est remplie, posée sur les pierres, le feu s'allume : dans une [illegible] la soupe. Il n'en [illegible]r, qui, arrivé au [illegible] bivac, doit tout [illegible]ture, planter les [illegible]es les cordes ou [illegible] aller au fourrage [illegible], etc.

[illegible] une idée exacte des sensa[illegible] peut procurer aux soldats, [illegible]t-Hilaire le ré[illegible] Afrique, publié [illegible]ne, le *Courrier* [illegible]r un homme qui [illegible], a un caractère [illegible]rra donner une [illegible] gues [illegible], à la

suite desquelles, pour gîte d'*étape*, ils n'ont que la plaine immense ou le coteau escarpé d'une montagne.

« C'était au mois de juin 1857, en Kabylie. Nous faisions ce jour-là une rude *étape* : quarante-cinq kilomètres! Depuis cinq heures déjà nous marchions sur le sable brûlant d'une rivière desséchée, au pied des montagnes du Djurjura. Il était midi environ, et le soleil dardait ses rayons incandescents sur le granit blanchâtre des rochers qui bordaient le chemin. Exténué de fatigue, je m'étais arrêté un instant pour reprendre haleine; mais la colonne marchait toujours. Or, rester en arrière dans un pareil pays, c'était se mettre à la merci des Kabyles et risquer mille morts. J'étais jeune et doué d'une certaine énergie : je pris ma carabine et me remis en marche. A deux kilomètres plus loin, le lit de cette rivière s'était resserré; les rocs de granit reflétaient toujours les flammes que le soleil dardait sur eux; il n'y avait pas un souffle d'air dans cette fournaise... J'étouffais. Ma gorge était en feu, ma bouche sèche... J'avais soif! La soif, supplice atroce auquel bien peu des supplices connus peuvent être comparés... une des plus grandes souffrances physiques que j'aie endurées dans le cours de ma vie!... Oh! que j'eusse payé cher une goutte d'eau; mais il n'y fallait point songer. Il me revint alors à l'esprit d'avoir entendu dire dans mon enfance que, pour calmer la soif, un caillou dans la bouche suffisait. Je ramassai une des petites pierres siliceuses dont le sable du chemin était parsemé et je la portai à mes lèvres : cette pierre était brûlante; je la rejetai avec rage. Cependant ma soif augmentait... Haletant, brisé de fatigue, me traînant encore par un reste de volonté, je sentais peu à peu mes forces m'abandonner et mon courage faiblir..., ma langue s'attachait à mon palais desséché... Oh! une goutte d'eau, une goutte d'eau! Et je marchais, je marchais toujours, l'œil hagard, hébété, à moitié fou; n'ayant qu'une seule et unique pensée, qu'une idée fixe; ne formant qu'un vœu, désir suprême et incessant : de l'eau! de l'eau! de l'eau! Puis je vis se dérouler devant moi, mirage étrange, de fraîches fontaines et de clairs ruisseaux, de vertes oasis pleines d'ombre, des parterres diaprés avec leurs gazons humides de rosée... Que sais-je encore? Mais tout à coup la terre sembla manquer sous mes pieds, j'eus un éblouissement, et, comme un homme ivre, je m'affaissai sur le bord du chemin. — Combien de temps y restai-je? je ne saurais le dire. Ainsi que des ombres fantastiques, je vis défiler devant moi les chasseurs de mon bataillon, puis un régiment de zouaves, puis un bataillon de tirailleurs algériens, puis les cacolets de l'ambulance et les bagages de la colonne... Enfin l'arrière-garde arriva. Elle était commandée ce jour-là par le capitaine adjudant-major des chasseurs à pied, M. Ducrest, mon cousin. Il me vit et me reconnut, descendit de cheval, et approcha de mes lèvres une petite gourde d'argent ouvragé. Cette gourde contenait de l'eau mélangée avec du vieux rhum. J'en bus une gorgée, puis une deuxième, puis encore... et encore! J'aurais voulu que cette gourde ne se vidât jamais... Non, je ne sache pas qu'on puisse éprouver une plus grande jouissance en ce monde... Et puis j'allais mourir : cette eau venait de me rendre la vie déjà prête à m'échapper! Je me relevai. Une poignée de main à mon cousin fut le seul remercîment que je pus lui adresser; mais combien mes regards devaient exprimer de reconnaissance pour ce service rendu... Il comprit, remonta à cheval, et rejoignit au galop la tête de l'arrière-garde. Quant à moi, je me remis résolûment en route. Je n'avais plus soif! j'étais sauvé. Une heure après, j'étais à ma place de bataille. Notre division tout entière attaquait un des grands villages de la tribu des Beni-Yenni, et, après un combat qui ne dura pas moins de deux heures, l'emporta d'assaut. Ce village était notre gîte d'*étape*; ce fut, hélas! la dernière *étape* pour beaucoup de mes camarades, à qui les balles kabyles avaient signé ce jour-là un billet de logement pour l'éternité. »

Lorsque les troupes en marche ne peuvent être logées en totalité dans le gîte d'*étape* désigné sur la feuille de route, on doit, autant que possible, placer les détachements en avant ou à la hauteur de ce gîte, afin de leur éviter des marches inutiles.

Le logement fourni par l'habitant aux troupes en marche, c'est-à-dire restant moins de quatre nuits, est considéré comme charge communale, et, à ce titre, ne donne lieu au payement d'aucune indemnité, ni par la troupe ni par les officiers.

ÉTAPER v. n. ou intr. (é-ta-pé — rad. *étape*). Porter ses marchandises à un marché désigné par privilége : *En 1501, l'archiduc, gouverneur des Pays-Bas, demanda que les marchands rouennais fussent obligés de venir* ÉTAPER *à l'Ecluse et à Bruges, au lieu d'aller à Anvers, Nieuport, Dunkerque, Ostende, etc.* ‖ Vieux mot.

ÉTAPIER s. m. (é-ta-pié — rad. *étape*). Art milit. Celui qui, avant la Révolution, était chargé, à chaque étape, de fournir des vivres aux troupes en marche.

ÉTAPLE s. f. (é-ta-ple — de l'allem. *stab*, bâton, d'où le vieux fr. *estape*, pieu). Techn. Sorte d'enclume à l'usage du cloutier. ‖ On dit aussi ÉTAPE.

ÉTAPLES (*Stapulæ*), ville de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Montreuil, sur la Canche, près d'une baie de la mer du Nord, sur le chemin de fer de Paris à Boulogne; pop. aggl. 2,614 hab. — pop. tot. 2,719 hab. Petit port de commerce avec syndicat maritime, interprètes conducteurs de navires, consuls de Danemark, de Suède et Norvége, des Pays-Bas. Pêche, raffinerie et entrepôt de sel, fabriques de chandelles, brasseries. Commerce de vin et d'eau-de-vie, draps et rouenneries. Cabotage.

Étaples, ville très-ancienne, possédait, dit-on, sous les Romains, un port capable de recevoir une flotte assez considérable. Vers la fin du XV[e] siècle, elle fut choisie pour la conclusion du traité de paix signé en 1492 entre Henri VII, roi d'Angleterre, et le roi de France Charles VIII.

L'église d'Étaples, monument du XVI[e] siècle, est surmontée d'un beau clocher de forme octogonale. D'élégantes boiseries du XVIII[e] siècle entourent le chœur. Un pont de 500 mètres de longueur, construit moitié en tôle, moitié en charpente, relie Étaples à la rive gauche de la Canche, dont la baie est signalée par plusieurs phares. Des bancs de sable et une petite quantité de mollières forment le fond de cette baie, qui mesure de 4 à 5 kilom. de longueur. Des fouilles faites à Rombly-en-Sable, en 1841, ont amené la découverte d'environ soixante maisons, et, en outre, d'une villa romaine ensevelie sous les sables. Cet emplacement est regardé comme celui de l'ancien *Quantovicus*.

Il ne subsiste que quelques ruines informes du château d'Étaples, construit vers l'an 1172, ruines qui couronnent, à l'est de la ville, une haute colline dont le pied se baignait dans la Canche. D'après le plan, dessiné en 1638, qui en existe à la bibliothèque d'Amiens, la haute cour du château d'Étaples formait un parallélogramme aux angles flanqués de huit tours. Dans son enceinte se trouvaient le donjon, la chapelle, le logement du gouverneur, les casernes, les magasins, la forge, le moulin à bras et les réservoirs d'eau. Ce parallélogramme était entouré d'un fossé qu'on pouvait remplir d'eau au moyen d'une écluse. Cette double enceinte était défendue par une muraille crénelée et bastionnée, et n'offrait d'accès qu'à l'aide de pont-levis et de portes voûtées. Grâce à cette forteresse, Étaples fut longtemps une des quatre capitaineries royales du Boulonais. En 1793, nous voyons la flotte du roi Philippe amarrée au port d'Étaples, sous les murs du château. En 1226, Philippe Hurepel, opposé à la régence de Blanche de Castille, mère de saint Louis, fit fortifier le château d'Étaples. En 1340, 10 vaisseaux de guerre partirent d'Étaples pour aller renforcer la flotte qui succomba à la bataille de l'Écluse. De 1348 à 1378, le château souffrit beaucoup de la domination anglaise : la ville fut incendiée. En 1467, le château reçut d'importantes réparations de Jean, comte de Boulogne, à l'aide du produit d'un impôt, et il fut choisi, en 1492, pour la conclusion du traité de paix entre Henri VII, roi d'Angleterre, et Charles VIII, roi de France, traité qui fut signé par leurs ambassadeurs le 3 novembre. En 1588, les ligueurs s'emparèrent de la ville et du château, qui servit alors de retraite à tous les bandits des provinces voisines, à cause de sa proximité de Montreuil, toute à la dévotion de la Ligue. En 1591, du Bernet, gouverneur du Boulonais, tenta de reprendre Étaples; mais il fut tué au moment où un avantage décisif semblait lui assurer la victoire. Il fallut l'arrivée du duc d'Épernon, à la tête de renforts nombreux, pour que les rebelles évacuassent la forteresse. En 1597, Henri IV, qui fit détruire tant de châteaux, ordonna, au contraire, la réparation de celui d'Étaples. Il n'en fut pas moins détruit en 1614, ainsi que la plupart des châteaux forts du Boulonais, par les ordres de Campaigno, après sa victoire sur les troupes des princes qui s'étaient ligués pour empêcher le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche. Ces ordres furent donnés afin d'empêcher les révoltés de se réfugier et de se défendre dans ces châteaux, comme les ligueurs l'avaient fait sous Henri III. En 1632, le château d'Étaples, annulé comme place de guerre, servait d'asile aux réfugiés des villages voisins. En 1641, il ne demeurait debout que la chapelle, le logement du gouverneur, une caserne pour une faible garnison et un corps de garde. L'entretien des bâtiments était alors à la charge de la ville, ainsi que le chauffage et l'éclairage du corps de garde. A cette époque, le gouverneur avait encore à son service une frégate amarrée au quai. En 1734, Louis XV, en récompense des bons services de Dutertre d'Ecuffin, ancien garde du corps, lui fit présent du château d'Étaples et de toutes ses dépendances. Ces derniers débris d'une ancienne résidence splendide furent, en 1792, vendus comme propriété nationale. Les acquéreurs en opérèrent immédiatement la démolition et en vendirent les matériaux, qui servirent à faire des digues sur les mollières de la rive droite de la Canche. En 1804, la ville acquit l'ancienne basse-cour du château et en fit un cimetière. Enfin, en 1848, la compagnie du chemin de fer du Nord, devenue propriétaire des ruines et de l'emplacement du château, tira du roc sur lequel reposait la haute cour les matériaux nécessaires à ses remblais. Il ne reste aujourd'hui de l'ancien château d'Étaples qu'une partie de la haute cour, un mur de rempart, la paroi d'une cachette souterraine, quelques morceaux de maçonnerie, et les souvenirs historiques que nous venons de résumer.

ÉTAPLIAU s. m. (é-ta-pli-ô — rad. *étaple*). Techn. Chevalet sur lequel s'assied l'ardoisier dans la carrière.

ÉTARQUE adj. (é-tar-ke). Mar. Tout à fait hissé : *Hunier* ÉTARQUE.

ÉTARQUER v. a. ou tr. (é-tar-ké — rad. *étarque*). Mar. Hisser et tendre autant que possible : ÉTARQUER *une voile*.

ÉTARQURE s. f. (é-tar-ku-re — rad. *étarquer*). Mar. Hauteur d'une voile, lorsqu'elle est étarquée.

ÉTASSE (le capitaine), intrépide corsaire de la République, l'un de ces hardis marins dont toute la biographie consiste en quelques coups de main heureux, après lesquels ils retombent dans une profonde obscurité. Etasse était un brave Cherbourgeois, républicain exalté, que son assiduité aux clubs avait fait surnommer le *Sans-culotte*. Homme de mer dans toute l'acception du terme, entreprenant jusqu'à la témérité, doué d'un coup d'œil et d'un sang-froid imperturbables, il savait entraîner ses hommes au combat, mais il savait aussi les ramener à bon port et se tirer des passes les plus critiques.

ÉTAT s. m. (é-ta — lat. *status*; de *stare*, être debout, mot qui se rattache à la grande racine aryenne *sthâ*, même sens). Manière d'être, situation d'une personne ou d'une chose : ÉTAT *sauvage*. ÉTAT *de santé*. ÉTAT *de fortune*. *La virginité est un* ÉTAT *angélique*. (Boss.) *Être pauvre sans être libre, c'est le pire* ÉTAT *où l'homme puisse tomber*. (J.-J. Rouss.) *L'*ÉTAT *naturel n'est pas d'être roi, mais d'être homme*. (Joseph II.) *L'*ÉTAT *de l'univers fut fixé lorsqu'il parvint à l'équilibre; l'*ÉTAT *de l'esprit humain sera fixé lorsqu'il sera parvenu à la vérité*. (Azaïs.) *La perfection est l'*ÉTAT *naturel de tout être perfectible*. (Le P. Ventura.) *Il n'y a pas d'exemple qu'un peuple civilisé soit retourné à l'*ÉTAT *sauvage*. (Jouffroy.) *Dans sa durée totale, la société comprend deux* ÉTATS *généraux distincts : l'un provisoire, qui appartient au passé, l'autre définitif, qui est réservé à l'avenir; l'*ÉTAT *d'antagonisme et l'*ÉTAT *d'association*. (Mich. Chev.) *L'enthousiasme est l'*ÉTAT *le plus élevé de la nature humaine*. (V. Cous.) *L'*ÉTAT *normal, pour un roi quelconque, c'est l'absolutisme*. (M[me] E. de Gir.) *Pour ne pas pressentir un* ÉTAT *social moins imparfait, il faudrait n'avoir ni cœur ni imagination*. (E. de Gir.) *La société est l'*ÉTAT *naturel du genre humain, comme l'harmonie est l'*ÉTAT *normal de la création*. (L'abbé Bautain.) *Par sa nature, la femme est dans un* ÉTAT *de démoralisation constante*. (Proudh.) *Rien n'est contagieux comme la vertu arrivée à l'*ÉTAT *d'amour*. (Lacordaire.) *La lutte des bons et des mauvais principes est l'*ÉTAT *permanent du monde*. (Guizot.) *Dans l'*ÉTAT *social, la liberté, c'est la participation au pouvoir*. (Guizot.) *L'*ÉTAT *primitif de l'homme n'a pas été un* ÉTAT *analogue à celui de la brute*. (Renan.) *L'anarchie est le pire des* ÉTATS. (Dupin.) *L'*ÉTAT *moral d'un pays finit toujours par décider de son* ÉTAT *politique*. (St-Marc Gir.)

Ne m'abandonnez pas dans l'*état* où je suis.

RACINE.

Le lièvre et la perdrix, concitoyens d'un champ,
Vivaient dans un *état*, ce semble, assez tranquille.

LA FONTAINE.

— Position sociale, condition : *Le plus précieux et le plus rare de tous les biens est l'amour de son* ÉTAT. (D'Aguess.) *Une femme qui abandonnerait les devoirs de son* ÉTAT *pour cultiver les sciences serait condamnée même dans ses succès*. (Volt.) *On ne s'ennuie jamais de son* ÉTAT *quand on n'en connaît pas de plus agréable*. (J.-J. Rouss.) *On a souvent bien des qualités sans posséder celles de son* ÉTAT. (S. Dubay.) *Le désir d'un meilleur* ÉTAT *est la source de tout le mal dans le monde*. (Renan.) *Les scélérats regardent la mort comme un accident de plus dans leur* ÉTAT. (Duport.)

Les *états* sont égaux, mais les hommes diffèrent.

VOLTAIRE.

Je goûte d'un *état*, j'y suis mal et j'en sors.

C. D'HARLEVILLE.

Chaque âge a ses plaisirs, chaque *état* a ses charmes.

DELILLE.

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'*état* obscur où les dieux l'ont caché!

RACINE.

D'où vient que personne en la vie
N'est satisfait de son *état*?
Tel voudrait bien être soldat
A qui le soldat porte envie.

LA FONTAINE.

‖ Carrière, profession; métier : *L'*ÉTAT *ecclésiastique*. *L'*ÉTAT *militaire*. *L'*ÉTAT *de tanneur, de menuisier*. *La prêtrise n'est point un* ÉTAT, *c'est un caractère*. (Chateaub.) *La coutume juive exigeait que l'homme voue aux travaux intellectuels apprît un* ÉTAT. (Renan.) *Très-peu de jeunes gens, et cela est heureux, peuvent se passer d'un* ÉTAT, *d'une profession*. (Ste-Beuve.) *L'*ÉTAT *militaire n'apprend pas à l'homme à obéir, il lui apprend au contraire à détester l'obéissance*. (L.-J. Larcher.) *La*

domesticité est le dernier de tous les ÉTATS. (De Théis.)

Ah çà, voyez s'il n'est pas véritable
Qu'on tient toujours de son premier *état*.

VOLTAIRE.

J'ai songé de bonne heure, et d'un soin diligent,
A me faire un *état*, à gagner de l'argent.

ANDRIEUX.

‖ Train, équipage, manière de vivre : *Vous prétendez tenir un* ÉTAT *de prince.* (Ancelot.) *Il importe que tout le monde vous croie pauvre, car on ne pardonnerait pas à la femme du banqueroutier son opulence et son grand* ÉTAT *de maison.* (Alex. Dum.)

— Tableau, liste, catalogue : *Etre couché sur l'*ÉTAT *des pensionnés du gouvernement; en être rayé.* ‖ Compte, inventaire : ÉTAT *des dépenses.*

— Pays administré par un gouvernement qui lui est propre : *Les* ÉTATS *européens. Des* ÉTATS *tributaires. Un grand* ÉTAT. *Les* ÉTATS *secondaires. Un* ÉTAT *est un assemblage d'hommes réunis sous un même gouvernement.* (Turgot.) *Il y a des* ÉTATS *où les lois ne sont rien ou ne sont qu'une volonté capricieuse et transitoire du monarque.* (Montesq.) *L'avantage d'un* ÉTAT *libre est que les revenus y sont mieux administrés.* (Montesq.) *La multiplicité des lois est la maladie des* ÉTATS *représentatifs.* (B. Const.) *Le bonheur d'un* ÉTAT *dépend moins de la quantité de produits qu'il possède que de la manière dont ils sont répartis.* (Droz.) *D'*ÉTAT *à* ÉTAT, *le seul droit reconnu est le droit de la force.* (Proudh.) *Le pape est vénéré dans tous les* ÉTATS *catholiques, excepté dans le sien.* (E. About.) *L'*ÉTAT *pontifical est le seul de l'Europe où l'on ait conservé l'usage barbare de mettre a prix la tête d'un homme.* (E. About.) *La Grèce ne fut jamais ce qu'on peut appeler un* ÉTAT *industriel.* (Renan.)

Ce qui fonde un *Etat* le peut seul conserver.

VOLTAIRE.

Je sais que tout *Etat* encore à sa naissance
Ne saurait, sans la guerre, affermir sa puissance.

CORNEILLE.

. . . . , Chaque *Etat* a ses lois
Qu'il tient de la nature ou qu'il change à son choix.

VOLTAIRE.

La loi, dans tout *Etat*, doit être universelle;
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant [elle.

VOLTAIRE.

La terre sur son sein ne voit que potentats
Qui partagent sa boue en superbes *Etats*.

L. RACINE.

‖ Réunion de personnes vivant ensemble et soumises à une loi commune : *Un couvent est un petit* ÉTAT *qui a son histoire et ses révolutions. Les femmes n'aspirent à se marier que pour devenir souveraines d'un petit* ÉTAT *qu'elles appellent leur ménage.* (Proudh.) ‖ Gouvernement, administration suprême d'un pays; pays représenté par son gouvernement : ÉTAT *monarchique.* ÉTAT *republicain.* ÉTAT *fédératif. Les biens de l'*ÉTAT. *Les créanciers de l'*ÉTAT. *Il en est de l'administration de l'*ÉTAT *comme d'une tutelle, qui doit être gérée dans l'intérêt des pupilles, et non dans celui des tuteurs.* (Cicéron.) *La fin de l'*ÉTAT, *c'est véritablement la liberté.* (Spinoza.) *Tout l'*ÉTAT *est dans la personne du roi.* (Boss.) *Qu'on laisse écrire librement sur la religion, pourvu qu'on n'abuse pas de cette liberté pour écrire contre l'*ÉTAT. (Napol. I[er].) *La caste des solliciteurs ne sait vivre que de l'argent de l'*ÉTAT. (M[me] de Staël.) *L'*ÉTAT *doit être le plus honnête homme de France.* (Baron Louis.) *Dans la famille comme dans l'*ÉTAT, *l'abus du pouvoir en prépare la chute.* (De Bonald.) *L'*ÉTAT, *c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde.* (F. Bastiat.) *Peuple, fais comme les républicains d'Amérique, donne à l'*ÉTAT *le strict nécessaire et garde le reste pour toi.* (F. Bastiat.) *Un problème difficile est de déterminer le nœud, le point de jonction entre l'Eglise et l'*ÉTAT. (Lamart.) *L'*ÉTAT, *c'est tout le monde.* (Proudh.) *L'instruction des enfants est un devoir strict pour l'*ÉTAT, *si les familles ne peuvent en faire les frais.* (Vacherot.) *L'*ÉTAT *doit se retirer devant l'individu, à mesure que l'individu s'avance dans la civilisation.* (T. Delord.) *L'*ÉTAT, *cet autocrate sans pareil, a des droits contre tous, et contre lui personne n'a de droits.* (Renan.) *Que doit être l'*ÉTAT? *Le garant armé de la liberté.* (E. Pelletan.)

Il semble à trois gredins, dans leur petit cerveau,
Que, pour être imprimés et reliés en veau,
Les voilà dans l'*Etat* d'importantes personnes.

MOLIÈRE.

‖ Dans les trois sens qui précèdent, le mot *Etat* prend une majuscule.

— *Char de l'Etat, Vaisseau de l'Etat*, Gouvernement représenté, par métaphore, sous la figure d'un char ou d'un vaisseau.

— *Etat de nature*, Etat supposé des hommes avant toute civilisation, toute loi, tout gouvernement : *La volonté de nuire est innée chez tous les hommes, dans l'*ÉTAT DE NATURE. (Hobbes.) *Selon le philosophe de Genève, l'*ÉTAT DE NATURE *est un état de paix; selon le philosophe de Malmesbury, c'est un état de guerre.* (Didor.)

— *Etat de choses*, Circonstances, conjonctures particulières : *Cet* ÉTAT DE CHOSES *ne pouvait durer. Les concussions mêmes du souverain ont toujours été précédées par un* ÉTAT DE CHOSES *qui les nécessitait.* (J. de Maistre.)

— *Etat de la question*, Point où est arrivée une question, dans le développement qu'elle prend : *L'Orient attend toujours une solution, mais l'*ÉTAT DE LA QUESTION *n'est plus le même.*

— *En état*, Dans les conditions convenables, ordinaires, usitées : *Je travaille à mettre mon logement* EN ÉTAT. *Ces machines ne sont pas* EN ÉTAT. ‖ *En état de* ou *que*, Capable de, apte à : *Je ne suis pas* EN ÉTAT DE *payer. Il est* EN ÉTAT DE *vous tenir tête. Elle n'est pas* EN ÉTAT DE *supporter le voyage. Plus on a médité, plus on est* EN ÉTAT D'*affirmer qu'on ne sait rien.* (Volt.) *Quand toutes les consciences sont à vendre, il ne reste plus qu'à combiner tellement la constitution qu'il n'y ait personne* EN ÉTAT DE *les acheter.* (C. Desmoulins.) *Peu d'hommes sont* EN ÉTAT DE *bien raisonner.* (J. de Maistre.) *Sans l'expérience, il y a une foule de vérités qu'on n'est pas même* EN ÉTAT D'*entendre.* (M[me] de Beaumont.) *Nier l'exercice d'un droit à celui qui est* EN ÉTAT D'*en user, c'est refuser à l'eau qui grossit le passage qu'elle va s'ouvrir.* (M[me] Guizot.)

Je suis bien *en état* que l'on me vienne voir!

MOLIÈRE.

— *Tenir en état*, Fixer solidement : *Des crampons de fer* TIENNENT *cette muraille* EN ÉTAT. ‖ Tenir prêt : TENIR *un compte* EN ÉTAT.

— *En l'état*, Les choses étant ainsi : EN L'ÉTAT, *j'ai dû m'abstenir.*

— *En tout état de cause*, Dans toute supposition possible : EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, *un dénonciateur qui se cache joue un rôle odieux.* (J.-J. Rouss.)

— *Faire état de*, Estimer, faire cas de : *Je* FAIS *beaucoup* D'ÉTAT DE *cet homme. Je* FAIS *peu* D'ÉTAT DE *ses menaces. Je n'*AI *jamais* FAIT *beaucoup* D'ÉTAT DES *choses qui venaient de mon esprit.* (Desc.) *M. Thiers* FAIT-*il* ÉTAT DE *ses principes? Pas le moins du monde.* (Chateaub.)

C'est un très-grand défaut de ce siècle où nous som- [mes,
On n'y *fait* plus d'*état du* mérite des hommes.

ROTROU.

Fasse état qui voudra de la fidélité;
Je ne me pique pas de cette vanité.

CORNEILLE.

‖ Se tenir assuré de, compter sur : FAITES ÉTAT DE *cette somme.* (Acad.) Ce sens a vieilli.

— *Faire état que*, Présumer : *Je* FAIS ÉTAT QU'*il ne sera pas de retour avant six semaines.* ‖ Compter, se tenir assuré que : FAITES ÉTAT QUE *vous aurez cette somme dans quinze jours.* (Acad.

— Pop. *Etre, se mettre dans tous ses états*, Etre, se mettre dans une extrême agitation : *Pour un rien il* SE MET DANS TOUS SES ÉTATS.

— Théol. *Etat d'innocence*, Selon la doctrine chrétienne, Ignorance du mal et défaut de concupiscence où l'homme se trouvait avant sa chute. ‖ *Etat de grâce*, Etat du fidèle qui n'a point commis de péché mortel, ou qui en a été absous. ‖ *Grâce d'état*, Aptitude spéciale ou secours particulier que Dieu accorde à chacun pour remplir convenablement les fonctions auxquelles il l'a destiné : *Dieu n'accorde des* GRÂCES D'ÉTAT *qu'à ceux qui sont restés fidèles à leur vocation.* Se dit souvent, dans le langage ordinaire, pour désigner les aptitudes particulières nécessaires à chaque profession : *La dureté du cœur est une* GRÂCE D'ÉTAT *pour les gouvernants.*

— Hist. Chacun des trois ordres ou grandes divisions du corps social en France sous l'ancienne monarchie : ÉTAT *de la noblesse.* ÉTAT *du clergé.* ‖ *Tiers état*, Troisième ordre de la nation française, comprenant la bourgeoisie et le peuple sous l'ancienne monarchie française : *Sous quelque aspect qu'on le considère, soit qu'on étudie la formation progressive de la société en France, ou celle du gouvernement, le* TIERS ÉTAT *est dans notre histoire un fait immense.* (Guizot.)

Palsambleu! l'amour est un fat;
Car, sans égard pour ma naissance,
Il me fait soupirer, gémir, sentir l'absence,
Comme un amant du *tiers état*.

REGNARD.

‖ *Etats provinciaux* ou simplement *Etats*, Chacune des assemblées provinciales qui se réunissaient tous les ans pour voter les impôts et s'occuper des affaires locales : *Les* ÉTATS *du Languedoc. Les* ÉTATS *du Gévaudan. J'ai ouï dire qu'un roi d'Aragon ayant assemblé les* ÉTATS *d'Aragon et de Catalogne, les premières séances s'employèrent à décider en quelle langue les délibérations seraient conçues.* (Montesq.) ‖ *Pays d'état*, Provinces où les états avaient part à l'administration : *Dans tous les* PAYS D'ÉTATS, *le souverain jurait, à son avénement, de garder les franchises.* (Volt.) ‖ *Etats généraux* ou simplement *Etats*, Assemblée générale des députés des trois ordres de tout le royaume : *Convoquer les* ÉTATS GÉNÉRAUX. *Faire l'ouverture des* ÉTATS. *Depuis Philippe le Bel, en 1303, jusqu'à Louis XIII, en 1614, on trouve une série de convocations d'*ÉTATS *qui n'est guère interrompue que vers la fin du* XIV[e] *siècle.* (Chateaub.) *Les* ÉTATS GÉNÉRAUX *étaient le dernier remède aux maux désespérés de la monarchie.* (De Bonald.) *Les* ÉTATS GÉNÉRAUX *sont loin d'avoir l'importance historique et politique qu'on s'efforce de leur accorder.* (E. de Gir.) ‖ *Tenir les états*, Les présider au nom du roi : *M. de Chaulnes ne* TIENDRA *pas nos* ÉTATS. (M[me] de Sév.)

— Politiq. *Chef de l'Etat*, Personne qui est à la tête du gouvernement, comme souverain ou à un autre titre : *Attenter à la vie du* CHEF DE L'ÉTAT.

Tous, déjà lonnant leurs costumes,
Vont au nouveau *chef de l'Etat*
De l'aigle mort vendre les plumes.

BÉRANGER.

‖ *Homme d'Etat*, Personne initiée à la science du gouvernement ou jouant un des premiers rôles dans l'administration du pays : *L'*HOMME D'ÉTAT *est un homme qui a la clef du mystère et qui sait que le tout se réduit à zéro.* (L'abbé Galiani.) *On trouverait à peine, au moins dans le passe, une œuvre distinguée par le sentiment moral qui soit le fruit des loisirs d'un* HOMME D'ÉTAT. (Renan.) *Ce n'est pas le bruit, c'est le bien qu'on fait qui constitue le véritable* HOMME D'ÉTAT. (E. Pelletan.) *L'*HOMME D'ÉTAT *étudie le mal dans le passé pour préserver discrètement l'avenir.* (L. Veuillot.) *Pour les* HOMMES D'ÉTAT *comme pour les acteurs, il est des choses de métier que le génie ne révèle pas; il faut les apprendre.* (Balz.) *Ce ne sont pas des lunettes, c'est un télescope qu'il faut à l'*HOMME D'ÉTAT. (Ferrand.) *La postérité ne demande pas aux* HOMMES D'ÉTAT *qui ont eu le pouvoir combien de temps ils l'ont gardé, mais ce qu'ils en ont fait.* (E. de Gir.) *Les diplomates ne manquent pas en Europe, mais les* HOMMES D'ÉTAT *y sont rares.* (Bignon.)

Le plus beau péroreur, fût-il même avocat,
N'est pas toujours *homme d'Etat*.

VIENNET.

‖ *Religion d'Etat*, Religion que le gouvernement admet comme vraie et protège comme telle : *Le catholicisme a été* RELIGION D'ÉTAT *en France jusqu'à la Révolution de 1789. Une* RELIGION D'ÉTAT *est un crime de lèse-conscience.* (Vacherot.) ‖ *Lettre d'Etat*, Lettre que le roi accordait autrefois pour faire suspendre le jugement et les poursuites contre une personne qui, étant au service de l'Etat, ne pouvait vaquer à ses propres affaires. ‖ *Raison d'Etat*, Considérations d'intérêt public qui dirigent la conduite d'un gouvernement : *La* RAISON D'ÉTAT *est une raison mystérieuse, inventée par la politique pour autoriser ce qui se fait sans raison.* (St-Evrem.)

Mais la *raison d'Etat* connaît peu ces caprices.

VOLTAIRE.

‖ *Secret d'Etat*, Secret important ayant trait au gouvernement d'un Etat ou à ses rapports avec les Etats voisins, et auquel ne sont initiés que les hommes qui participent au gouvernement. ‖ *Coup d'Etat*, Mesure extra-légale, violente, qu'emploie le gouvernement, soit pour sauvegarder la sûreté de l'Etat, soit pour satisfaire l'ambition des gouvernants : *Le* COUP D'ÉTAT *du 18 brumaire. Le* COUP D'ÉTAT *du 2 décembre.* ‖ Dans le langage ordinaire, Mesure inattendue et décisive, qui produit un changement soudain : *Ce mariage fut un* COUP D'ÉTAT *dans cette famille.* (Acad.) ‖ *Affaire d'Etat*, Affaire qui est du ressort du gouvernement et qui touche à l'intérêt public. ‖ Dans le langage ordinaire, Affaire importante : *En province, et surtout dans les bonnes villes du Midi, un grand dîner est une* AFFAIRE D'ÉTAT. (Grimod.) ‖ *Crime d'Etat*, Crime attentatoire à la sûreté de l'Etat, et aussi Acte non criminel, mais contraire aux intérêts de l'Etat. ‖ *Vertu d'Etat*, Qualité utile à l'Etat, indépendamment de la moralité des actes qu'elle affecte ou inspire :

La justice n'est pas une *vertu d'Etat*.

CORNEILLE.

— Administr. *Etat d'un pays*, Dénombrement des charges, des dignités, des forces et autres renseignements relatifs à ce pays : *L'*ÉTAT *de la France. L'*ÉTAT *du Dauphiné.* ‖ *Etats des finances*, Comptes et mémoires servant à établir la situation financière : *On distinguait, dans l'ancienne monarchie, l'*ÉTAT *approximatif ou par estimation, que l'on dressait au commencement de l'année, de l'*ÉTAT *au vrai, que les comptables soumettaient à la chambre des comptes lorsque les recettes et les dépenses avaient été effectuées.* ‖ *Etat de distribution*, Rôle qui s'expédiait, sous l'ancienne monarchie, au conseil royal des finances, et qui contenait l'énumération des sommes que le roi voulait que l'on payât à certains particuliers pour pensions, appointements, gratifications, etc. ‖ *Etat de franc-salé*, Livre sur lequel on inscrivait les quantités de sel délivrées aux francs-salés par l'adjudication des gabelles. ‖ *Etat de produits*, Tableau de la recette des fermes générales. ‖ *Bref état*, Compte qui était fourni sans détails, par simple mémoire. ‖ *Etat civil*, Condition légale des individus, en ce qui touche la naissance, la filiation, le mariage, le décès : *L'*ÉTAT CIVIL *ne paraît pas avoir été connu des Juifs ni des Egyptiens.* (Bouillet.) ‖ *Actes, registres de l'état civil*, Actes, registres où sont consignés les faits relatifs à l'état civil des personnes : *Les Francs, les Huns, les Goths et autres barbares n'ont laissé aucune trace d'*ACTES DE L'ÉTAT CIVIL. (Bouillet.) *L'amour ne va jamais consulter les* REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL. (Balz.) ‖ *Officier de l'état civil*, Magistrat chargé de dresser les actes de l'état civil. ‖ *Etat de services*, Tableau énumératif des services d'un militaire ou d'un employé, destiné à servir de base à la fixation de sa pension de retraite.

— Dr. des gens. *Etat de guerre*, Hostilités ouvertes d'Etat à Etat : *A l'origine, l'*ÉTAT DE GUERRE *était l'état normal, et tous les maux que la guerre entraîne faisaient partie de la condition habituelle de l'homme.* (A. Maury.) *L'*ÉTAT DE GUERRE *est l'état primordial du genre humain.* (Proudh.) ‖ Dans le langage ordinaire, Lutte déclarée et persévérante : *Etre en* ÉTAT DE GUERRE *avec son propriétaire. L'exercice de la tyrannie est un* ÉTAT DE GUERRE *permanent contre la liberté sous toutes ses formes.* (J. Simon.) ‖ *Etat de siége*, Mesure de sûreté publique, qui suspend momentanément l'empire des lois ordinaires et soumet le pays aux lois de la guerre : *Mettre une ville, un département en* ÉTAT DE SIÉGE. *Proclamer l'*ÉTAT DE SIÉGE. *Lever l'*ÉTAT DE SIÉGE. ‖ Se dit par ext. d'une situation précaire et qui exige des précautions perpétuelles : *La civilisation espagnole est mise en* ÉTAT DE SIÉGE *perpétuel par le brigandage.* (De Custine.)

— Jurispr. *Etat des personnes*, Ensemble de renseignements sur les personnes, constatant l'époque et le lieu de leur naissance, leur origine, leurs qualités et toutes les circonstances légales qui les concernent. ‖ *Etat des terres*, Classification des terres au point de vue de leur situation, de leurs valeurs, des personnes qui les possèdent ou les exploitent. ‖ *Question d'état*, Question légale qui a pour objet la détermination de la filiation et des capacités légales d'une personne. ‖ *Etat de prévention*, Etat d'un inculpé contre lequel la chambre du conseil du tribunal de première instance a déclaré qu'il y a lieu de suivre. ‖ *Etat d'accusation*, Etat du prévenu, lorsque la chambre d'accusation a prononcé son renvoi devant la cour d'assises. ‖ *Etat d'ajournement personnel*, Situation du prévenu qui a été assigné à comparaître au greffe pour y être interrogé. ‖ *Etat d'hypothèques*, Indication des hypothèques qui grèvent un immeuble. ‖ *Etat des lieux*, Ecrit constatant d'une façon détaillée en quel état se trouve une habitation à l'entrée d'un locataire. ‖ *Mettre une affaire en état*, Remplir les conditions préalables pour qu'elle puisse être jugée. ‖ *Se mettre en état*, Se disait autrefois pour Se constituer prisonnier.

— Grav. Conditions d'avancement du travail de la planche avec laquelle les gravures ont été tirées : *On distingue généralement, parmi les* ÉTATS *des gravures, l'*ÉTAT *avant la lettre, l'*ÉTAT *à la lettre grise, l'*ÉTAT *à la lettre noire; mais il en existe beaucoup d'autres dépendant de certains accidents ou de la fantaisie du graveur.*

— Art milit. *Etat-major.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Mar. *Etat absolu*, Différence, à un moment donné, entre l'heure du temps vrai, ou du temps moyen, et l'heure marquée par une montre marine : *Comme on ne touche jamais aux aiguilles des chronomètres, la détermination de l'*ÉTAT ABSOLU *est une chose fort importante.*

— Pathol. *Etat nerveux*, Surexcitation nerveuse générale.

— Astron. *Etat du ciel*, Situations relatives des corps célestes à un moment donné.

— Physiq. Manière d'être des corps, résultant du plus ou moins de solidarité qui existe entre leurs molécules : ÉTAT *solide.* ÉTAT *liquide.* ÉTAT *gazeux.*

— Chim. *Etat naissant*, Situation des corps au moment où, se dégageant de leurs combinaisons, ils commencent à être en situation d'en former d'autres : *Les corps à l'*ÉTAT NAISSANT *ont des propriétés qui sont particulières à cet* ÉTAT.

— **Syn. Etat, situation.** Ces mots désignent l'un et l'autre la manière d'être, bonne ou mauvaise, heureuse ou fâcheuse, des personnes ou des choses. Mais l'*état* est plus fixe, plus durable, plus indépendant des circonstances; la *situation* est passagère ou au moins elle est considérée par rapport à un temps plus limité; elle doit changer avec les circonstances.

— **Etat, condition.** V. CONDITION.

— **Etat, art, métier, partie, profession.** V. ART.

— **Etat, catalogue, dénombrement,** etc. V. CATALOGUE.

— **Encycl.** Polit. Peu de questions philosophiques ont plus vivement agité les hommes que celle de l'*Etat*. On a discuté sur les formes de gouvernement actuellement connues, on s'est demandé quelle est la meilleure; on a été plus loin : on a recherché, en dehors même de tous les modèles que nous offre l'histoire ou des exemples qu'elle nous présente, l'idéal de la république; on s'est passionné pour l'idéal qu'on a cru avoir découvert, on lui a sacrifié les réalités les mieux fondées, on a bouleversé bien des existences et l'on a versé bien du sang autour de cette redoutable question. Nous ne rechercherons pas ici la meilleure forme connue des gouvernements qui existent; mais nous réduirons la question à ce qu'elle a de philosophique : qu'est-ce que l'*Etat*? quels en sont les caractères généraux? quelle en est la raison d'être? sur quel principe repose-t-il? Puis, dans quelles limites

doit-il renfermer son action sur les individus? quels sont enfin les organes, c'est-à-dire les pouvoirs par lesquels se manifeste son action, et quelles sont les attributions de chacun de ces pouvoirs? L'importance de ces diverses questions, qui ne sont que les diverses faces de celle de l'*Etat*, est visible : celle du meilleur des gouvernements connus, ou celle de l'idéal de la république, si elle n'est pas chimérique, ne se pourra résoudre qu'à la suite de celle-ci. C'est par ces questions, toutes questions de droit et de devoir, que la politique se rattache à la morale, à laquelle elle est subordonnée; c'est par ces questions qu'elle constitue une des plus importantes branches de la philosophie. Aussi la plupart des philosophes, et les plus grands, Pythagore, Socrate, Platon, Aristote, Spinoza, Hobbes, Montesquieu, J.-J. Rousseau, Kant, Hegel, n'ont eu garde de l'oublier : ce serait une bien incomplète philosophie, celle qui ne se mettrait pas en quête des principes de la législation et des fondements de l'*Etat* : et ils ne seraient point de grands législateurs ni de vrais hommes d'*Etat* ceux qui auraient négligé l'étude philosophique de cette question.

Il ne faut pas confondre, comme il arrive à beaucoup d'esprits, l'*Etat* avec la société. La société peut exister où il n'y a pas encore d'*Etat*. Jamais l'homme n'a vécu, jamais il n'a pu vivre hors de la société; il ne peut développer ni même conserver ses facultés : il ne peut être ce qu'il est sans le concours de ses semblables. L'homme est un être social. Ce que certains philosophes du siècle dernier ont appelé état de nature est une chimère qui n'eut jamais d'existence que dans leur cerveau. Mais si l'homme n'a jamais été sans société, on ne peut pas dire qu'il n'ait jamais été sans *Etat*. Une peuplade sauvage, qui se compose d'individus réunis par le lien de besoins communs, d'habitudes communes et d'une commune origine, les familles patriarcales de la Bible, les hordes barbares qui se partagèrent les dépouilles de Rome, ne forment point des *Etats*.

L'*Etat* est la société civile, *civitas*, le corps des citoyens. Deux éléments le constituent : des lois et une autorité chargée de les exécuter. Otez cette autorité, les lois, en l'absence d'un pouvoir qui les fasse respecter, ne sont plus qu'une lettre morte; et ôtez les lois elles-mêmes en conservant ce pouvoir, il n'y a plus qu'un maître et des esclaves. Ajoutons à ces deux conditions que les hommes régis par une même loi, gouvernés par une même autorité, se trouvent naturellement liés par une communauté d'idées, de souvenirs, d'affections, qui distingue une nation entre toutes, et forme un peuple. L'*Etat* n'est pas un homme ni une classe d'hommes : il est la nation tout entière se gouvernant conformément à une loi qui émane d'elle-même.

Jusqu'ici nulle dissidence possible entre les philosophes. C'est un point sur lequel existe l'accord même entre les partisans des gouvernements les plus absolus et les adversaires d'un gouvernement quelconque; l'*anarchie positive* de Proudhon est encore une administration des intéressés par eux-mêmes, c'est-à-dire un *Etat* avec des lois et un pouvoir qui les exécute. Mais quelles doivent être ces lois? à qui appartient-il de les faire et de les exécuter? deux nouveaux points, d'une importance capitale, mais sur lesquels il s'en faut de beaucoup que l'accord existe.

La nature du pouvoir chargé d'exécuter ou de faire les lois dépendra, en grande partie, de celle des lois elles-mêmes. Celles-ci peuvent-elles être toujours telles qu'il plairait au législateur qu'elles fussent, ou doivent-elles être conformes à une certaine raison à laquelle il faut que se soumette le législateur? problème qui se ramène à un autre : Quelle est la raison d'être de l'*Etat*? Car, s'il a une raison d'être, il ne sera légitime que dans la mesure de sa conformité à sa raison d'être, et les lois dont il exigera l'observance ne seront aussi légitimes que da[illegible] mesure ; cette raison d'être [illegible] t la raison à laquelle il faut [illegible] r se soumette. Quel est donc [illegible] lequel se fonde l'*Etat*? Les [illegible] nt divisés là-dessus. Les uns [illegible] la force, sur la nécessité de [illegible] ent l'anarchie et la vio- [illegible] ne convention, sur un [illegible] ntané, qui emprunte- [illegible] inteté des enga- [illegible] r la justice, sur [illegible] r prise en elle- [illegible] rationnelle [illegible] onvention, [illegible] vers, aux- [illegible], et qui [illegible] ues ainsi [illegible] autres défen- [illegible] que la consti- [illegible] t qu'il se fonde [illegible] principes.

[illegible] s manqué [illegible] Hobbes, [illegible] ur cette [illegible] de cette [illegible] homme a [illegible] pre [illegible] est [illegible] du bien-être est bien fait. Qui veut la fin veut les moyens; et qui légitime la fin légitime les moyens. Chacun, étant juge de son propre bonheur, est juge des moyens de l'atteindre; et chacun, ayant droit à l'un, a droit aux autres; d'où il suit que chaque homme a droit à toutes choses : *jus in omnia omnibus*. Mais admettre ce droit, n'est-ce pas légitimer la conséquence immédiate qui en résulte, savoir : la guerre continuelle et réciproque de tous contre tous? L'état de nature, pour l'homme, est donc l'état de guerre : *homo homini lupus*. Mais c'est ici une contradiction dans l'homme : l'état de guerre lui est funeste, il n'en est point de plus contraire à cette fin d'où il tire, avec sa nécessité, sa légitimité; l'homme est naturellement, de plein droit, en guerre pour son bien-être, et la guerre s'oppose au bien-être de l'homme. Il faut sortir de cette contradiction. Il faut, à ce funeste état de nature, substituer l'état de société; à l'état de guerre, l'état de paix. Une force supérieure contraindra les hommes à vivre en paix les uns avec les autres : elle déterminera les parts de chacun, fondera les droits, établira les lois à son gré, en imposera l'observance et obtiendra ainsi le règne de la paix, seule condition d'un bien-être amoindri, mais possible encore dans la mesure légale. Telle est la raison d'être, tel est le principe de l'*Etat*; et il peut avoir l'une ou l'autre de ces deux origines : ou bien un certain nombre d'hommes s'entendent, par la droite et saine intelligence de leur propre intérêt, pour élever au-dessus d'eux un pouvoir capable de les contraindre eux-mêmes et de les contenir; ou bien un homme, soit qu'il violente, soit qu'il trompe les autres, réussit à se rendre assez fort pour les contraindre à se soumettre à ses lois. Il agit bien, car il agit en vue de son bien-être, qui est le commandement; et il procure à ceux qu'il a dû vaincre le plus grand bien qu'il soit possible de leur faire, la condition de leur propre bien-être, la paix. L'état de société succède légitimement, de quelque manière que ce puisse être, à l'état de nature, parce que c'est l'état de paix qui succède à l'état de guerre : le pouvoir, qui, par nature, maintient la paix et *fait régner l'ordre*, est toujours bon. Où il est le plus fort, c'est la plus parfaite société : la meilleure des constitutions est donc la monarchie absolue. Le monarque fait les lois qu'il juge à propos de faire : plus il étendra son empire, plus il étendra le règne de la paix. Qu'il ajoute donc au gouvernement des actions humaines celui des pensées, celui des consciences : tout ce qu'il affirme est vrai, tout ce qu'il fait est juste; quoi qu'il commande, il faut lui obéir. Telle est, dans sa plus systématique rigueur, la théorie de l'*Etat* fondé sur la nécessité de la force. D'autres, partant du même principe, n'aboutissent pas à remettre ainsi le pouvoir absolu entre les mains d'un seul homme, mais à le confier à la société elle-même : république ou monarchie, c'est toujours le pouvoir absolu, supérieur à toute condition, supérieur à la justice même, ou plutôt source de la justice, qui en dérive.

Rien de plus opposé aux idées politiques de notre siècle que cette théorie, qui nous semble aujourd'hui monstrueuse, de l'absolutisme pur. Est-elle aussi puissante que terrifiante? Peu redoutable désormais dans l'ordre pratique, l'est-elle encore dans l'ordre philosophique, et logiquement? Nous ne reprocherons point à ce système de supposer un état de nature antérieur à l'état social; une telle supposition, que l'état de nature dont il s'agit soit celui qu'imagine Hobbes ou un autre tout contraire qu'imagine Rousseau, et dont il va être parlé, est assurément une chimère, si on la considère comme l'admission d'un fait réel; mais, si on la considère comme une abstraction, il peut y avoir lieu de se demander quelle est la nature de l'homme individu, pour conclure à la nature de l'homme être social. L'état de nature, par opposition à l'état de société; c'est-à-dire l'état naturel de l'homme, quand on l'envisage abstraction faite de la société, sera la guerre, comme le veut Hobbes, ou la simple indépendance, comme le veut Rousseau. Cela ne signifie pas qu'un tel état ait existé historiquement avant l'autre, mais cela sert à déterminer par opposition quelle est l'essence de l'autre, et de la sorte à en fixer la norme, le principe régulateur. C'est donc mal comprendre ce qui est dit ici d'un état de nature que d'y voir une hypothèse non-seulement chimérique, mais inutile, quand il suffit d'y voir une méthode, un procédé, pour trouver le principe d'un système de l'état social.

Mais le système de Hobbes, par quelque méthode qu'il en ait d'ailleurs obtenu le principe, n'est tout entier qu'une contradiction. Si l'homme n'a d'autre fin que son propre bien-être, de quelle justice, de quelle obligation, de quel devoir est-il capable? car le devoir est un absolu qui s'impose et exige au besoin, en cas de conflit, le sacrifice même du bien-être. S'il existe un devoir pour l'homme, il est la vraie fin, et le bien-être n'est plus qu'un but subordonné. Point de milieu, donc; il faut choisir : ou il existe un devoir pour l'homme, et alors l'homme n'a point pour fin son propre bien-être; ou l'homme a pour fin son propre bien-être, et alors c'est qu'il n'existe point de devoir pour lui. Tel est le cas dans la théorie de Hobbes. La notion d'obligation morale ainsi supprimée, comment peut-il fonder sur un principe quelconque le droit, qui n'existe plus où n'existe plus le devoir? Il suppose un contrat entre plusieurs hommes s'entendant pour élever au-dessus d'eux un pouvoir qui les puisse contenir; ce contrat sera-t-il obligatoire? Il n'y a pas d'obligation dans un système où il n'y a que le bien-être à poursuivre. Ne le sera-t-il pas? Qu'est-ce qu'un contrat non obligatoire? Et quel contrat, où tous les droits (s'il peut encore y avoir des droits) sont d'un seul côté, et, de l'autre, un abandon entier, absolu, sans réserve! Que si la violence ou la ruse d'un homme fonde le pouvoir, fonde-t-elle un devoir? Sera-t-il raisonnable, sera-t-il juste que ce victorieux vienne dire à des opprimés qui ne cèdent qu'à la contrainte : « Votre devoir est de m'obéir, votre intérêt peut-être? » Mais chacun est juge de son intérêt. Si la force a constitué un droit pour l'usurpateur, la révolte du vaincu lui constitue, pour peu qu'elle réussisse, le même droit qu'à l'autre la conquête; en sorte que voilà, contre l'état de guerre, un héroïque remède qui ne remédie à rien.

Le système qui fonde la société civile sur une convention n'a pas eu de plus puissant et de plus éloquent théoricien que Jean-Jacques Rousseau. Rousseau considère aussi dans l'homme un état de nature, par opposition à un état de société; mais, pour lui, ce n'est point l'état de guerre, c'est l'indépendance, bonheur de celui à qui saurait suffire la simple satisfaction des besoins primitifs. Nul homme n'a une autorité naturelle sur son semblable; il s'ensuit que la société résulte d'une convention : nous n'y entrons, nous n'y restons que parce que nous voulons y entrer, y rester; elle n'a point d'autorité sur nous, et aucune loi ne nous oblige qu'autant qu'elle est notre œuvre. L'ordre social ne vaut qu'autant qu'il est le produit de l'accord spontané de toutes les volontés. Qu'est-ce donc que l'*Etat*? « Une forme d'association qui défend et protége de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéit pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. » (*Contrat social*, l. I, ch. VI.) Rousseau conclut à la pure démocratie avec la même rigueur que Hobbes au despotisme pur.

On a soulevé bien des difficultés contre la théorie de Rousseau. Pourquoi, si la société civile n'a d'autre fondement qu'une convention, cette convention s'est-elle produite entre des hommes auxquels eût pu suffire l'heureux état de nature? Que si elle a son origine dans certains besoins ou dans certaines inclinations propres à la constitution de l'homme, le fondement change. D'autre part, le parfait accord entre tous les membres de la société, n'est-ce point une chimère? Qui, d'ailleurs, obligera-t-il, sinon ceux-là seuls qui sont volontairement entrés dans le pacte ou qui l'ont consenti librement? Un homme n'a pas le droit de disposer de sa postérité. La société, remise en question à la suite de chaque naissance, ne se maintiendra pas plus, si on la suppose établie, qu'elle n'aura d'ailleurs pu s'établir. Tout ce système la condamne à ne pouvoir ni se produire, ni, produite, vivre et persévérer dans son être. Mais la convention des hommes, le libre consentement des membres de la société, doit-il, en effet, être requis pour que toute loi soit obligatoire? N'y a-t-il pas des lois morales obligatoires par elles-mêmes? Plusieurs de ces lois morales ne sont-elles pas d'ordre social? S'il est juste que cette convention volontaire, une fois faite, soit respectée, si le *contrat social* oblige les contractants, c'est que les engagements doivent être tenus. La loi qui exigerait le respect des engagements pris aurait-elle besoin d'être consentie par une convention de ceux qu'elle oblige pour être obligatoire? Non; elle est supérieure à toute convention, et c'est par elle-même, par son propre caractère de justice, qu'elle oblige les contractants. Ce n'est donc pas sur la convention des hommes que se fonde la société civile, puisque ce fondement lui-même en suppose un autre, la justice. D'autres lois sont dans le même cas que celle qui lie les contractants : justes, et valables par cela seul qu'elles sont justes. Toutes les lois n'ont donc pas besoin, pour être valables, d'être consenties, et, réciproquement, le consentement, même unanime, de tout un peuple ne saurait légitimer une loi injuste. C'est pourquoi d'autres philosophes, et les plus autorisés, ont fondé la société civile, non plus sur la force ni sur la convention, mais sur la justice. Maintenant, jusqu'où s'étend l'idée de justice? Plusieurs l'ont identifiée avec celle du bien; il ne leur déplaît pas que l'*Etat* décrète et réglemente la vertu. A ce point de vue, l'*Etat* aura une religion, une morale, un code où s'ajoute, à la nomenclature des crimes et des délits, celle des péchés, sorte de catéchisme officiel auquel on ne pourra contrevenir sans encourir des peines en conséquence; le sacrilége sera un crime et l'indévot un mauvais citoyen. Il ne régnera d'autre liberté que celle *du bien;* les catholiques en décideront ici et les protestants là; ailleurs, Lycurgue ou Robespierre. Pour d'autres, la justice n'est que le respect de la liberté, c'est-à-dire du droit d'autrui : rendre à chacun ce qui lui est dû, c'est en quoi elle consiste tout entière. Telle est aussi, à les entendre, la raison d'être de l'*Etat* : non pas créer ou décréter la justice, mais la reconnaître où elle est en effet, et en garantir l'exécution. Rien de moins, rien de plus. Il ne peut faire plus sans contradiction; car garantir l'exécution du bien, exiger l'accomplissement de la morale, serait attenter à la liberté individuelle. Il ne se fonde pas sur une libre convention, mais sur la nécessité d'armer la société pour le règne de la paix, de cette paix qui résulte du respect et de la sécurité de tous les droits; c'est la force mise au service de la justice, devenue le véritable principe de l'*Etat*. Il impose non le bien-être, mais le bien; et non tout le bien, mais cette portion du bien qui est la justice; et il l'impose au nom de la justice même. L'*Etat* est une société de droit : *Quid enim est civitas, nisi juris societas?* Ou encore : l'*Etat* est la justice constituée. S'il dépasse cette mesure du bien; si, non content d'être la justice constituée, il veut être la morale constituée, il manque même ce qu'il cherche à dépasser et viole la justice; s'il se borne à cette mesure du bien, dont l'accomplissement est son œuvre propre, il aide au reste du bien et favorise la morale tout entière, parce qu'il garantit ainsi à chaque homme la liberté qui lui permet de développer ses facultés et d'atteindre le but moral de l'existence humaine.

Il suit de là que l'*Etat*, dans la sphère où il doit exercer et enfermer son action, est pleinement indépendant, vraiment souverain, comme le principe même sur lequel il repose; ses lois n'ont pas besoin qu'une autre autorité les consacre pour qu'elles obligent la conscience; elles commandent par la justice, dont elles portent en elles le saint caractère. Une école considérable prétend subordonner l'*Etat* à l'Eglise, le temporel au spirituel, par cette raison que la religion, que l'Eglise, qui la représente, est la source de toute morale, du devoir et du droit, de la justice. La justice, disent-ils avec l'école précédente, est le fondement de la société civile; mais point de justice sans morale, ni de morale sans religion, ni de religion sans culte, sans dogme, sans ministres, sans autels. On peut se demander s'il est vrai que la religion soit nécessairement attachée à une Eglise; s'il est vrai surtout que la morale relève de la religion. La religion, à certains égards, relève de la morale. On sait quelle bataille s'est livrée, quelles discussions s'agitent chaque jour autour de ce mot : *la morale indépendante*. Quoi qu'il en soit de la morale en général, quand on accorderait que certains devoirs supposent la connaissance de la religion, à laquelle ils se rapportent, d'autres résultent de la nature même de l'homme, ou encore de la seule idée du bien, indépendamment de tout enseignement religieux; ceux de justice sont dans ce dernier cas. Idée du bien, distinction du bien et du mal, affirmation de ce qui est la condition même de l'accomplissement du devoir, libre arbitre, respect de la liberté, exigibilité du droit, tout cela s'enchaîne, tout cela découle de la seule idée du bien, quelle que soit d'ailleurs aux yeux de chacun de nous la nature du bien. Que chacun cherche à connaître le bien et à l'accomplir; que, sur le terrain des communes libertés, des religions s'établissent, sources diverses d'enseignements pour les ignorants, de forces pour les faibles; il suffit. La justice favorise toutes les conséquences, quelles qu'elles puissent être, de l'usage du droit, parce qu'elle protége le droit. Elle n'est pas le faîte de la construction sociale, elle en est la base; et elle a sa racine dans la nature de l'homme, dans cette conscience universelle du genre humain antérieure et supérieure à toute religion.

Non-seulement l'autorité de l'*Etat* ne relève, en sa sphère, d'aucune autorité religieuse ou autre, mais l'*Etat* ne peut, sans aller contre son propre but, sans combattre sa propre raison d'être, faire d'une religion, adoptée à l'exclusion de toute autre, la base de sa constitution. Institué qu'il est pour maintenir à chacun la jouissance de ses droits naturels, ne lui appartient-il point de reconnaître et de consacrer le plus essentiel, la liberté de conscience, sans laquelle il n'existe plus ni liberté d'aucune autre sorte, ni droit, ni justice, ni morale même? Or, entre la liberté de conscience et l'établissement d'une Eglise officielle, c'est-à-dire entre la moralité et la religion d'*Etat*, il faut choisir : elles sont incompatibles l'une avec l'autre.

Il ne suffit pas que l'*Etat* soit indépendant, en ce qui touche ses propres attributions, de tout autre pouvoir : il faut encore que rien, dans la même sphère, ne soit absolument indépendant de lui; il faut qu'il demande compte à tout ce qui se produit, à tout ce qui existe, de tout ce qui pourrait s'y trouver de contraire à ses propres lois, c'est-à-dire au principe qui est sa raison d'être, à son existence même. Toute institution, toute religion avec ses doctrines, ses pratiques, son culte, toute association, tout fait qui exerce une influence immédiate sur la société ou sur une partie de la société, lui sont soumis à cet égard; par contre, il ne doit rien voir de ce qui ne peut avoir d'effet public : il faut que la vie privée lui échappe.

L'*Etat* n'est pas seulement le protecteur et le gardien de la justice, il est encore le gérant des intérêts communs; car il y a des intérêts communs, outre les intérêts privés; il y a le bien des particuliers et le bien de la communauté : la chose propre de chacun et la chose de tous. En ce qui touche la chose propre de chacun, l'*Etat* n'a rien à y voir; il n'a pas à entrer dans les intérêts privés : il ne doit aux particuliers que la justice. Mais la chose de tous le regarde. Il est donc à la

fois et le protecteur de la justice et le gérant d'un intérêt : le protecteur du droit égal de tous les individus, le gérant du bien de la communauté. C'est ce que ne savent pas comprendre ceux qui le bornent à contenir et à réprimer le crime, et l'enferment dans le rôle nécessaire, mais inférieur, d'une simple police ; ceux qui, dans la crainte qu'il n'entrave la liberté, lui refusent la faculté, et jusqu'au droit, de faire aucun autre bien que la répression du mal. C'est comme gérant du bien de la communauté qu'il peut aider, par une active coopération, par des institutions nationales, à tout ce qui fait le bonheur ou la grandeur de l'homme, et mettre les individus, dont il garantit le droit, dans le milieu le plus favorable à l'exercice même de leur droit. Mais ici les difficultés s'accumulent. Ceux qui restreignent l'*Etat* à n'être qu'une police en fixent aisément les attributions; mais quelles sont les attributions de l'*Etat* gérant du bien de la communauté ? Il est moins facile de déterminer les limites d'une œuvre positive que celles d'une œuvre toute négative. Les uns redoutent surtout ses empiétements, et le circonscrivent aussi étroitement qu'ils le peuvent. D'autres accordent plus d'importance aux services qu'il peut rendre à la civilisation qu'à la violation de quelques principes abstraits qui en serait le prix ; et ils lui abandonnent, sans trop de crainte, un assez large espace. Convient-il, par exemple, qu'il y ait un enseignement de l'*Etat*? Convient-il qu'il intervienne dans l'industrie, dans les arts; qu'il cherche le meilleur usage des forces diverses que la société recèle dans son sein ; qu'il ouvre lui-même à certaines activités d'un ordre élevé de nobles issues, qu'il est seul capable de leur ouvrir ? Graves questions, qui ne sont pas des questions dans les systèmes absolutistes, où l'*Etat* est seul juge de ce qui convient, mais qui sont pour le libéralisme des problèmes fort difficiles à résoudre et diversement résolus. Il n'y a pas lieu de les discuter ici. Qu'il suffise de rappeler que, pour l'*Etat* comme pour l'individu, comme pour tout agent responsable de ses actes, l'œuvre positive n'est jamais que d'obligation large, tandis que l'œuvre négative est d'obligation étroite, c'est-à-dire qu'il n'a le devoir du bien qu'il peut faire que dans la mesure où il en a d'ailleurs le droit, et qu'il n'en a le droit qu'autant qu'il peut le faire sans léser aucun de ces droits individuels qu'il a pour tâche essentielle et première de garantir sans froisser aucune liberté.

L'*Etat* défini, son principe établi, ses attributions circonscrites en de justes bornes, il reste à parler de sa constitution, des organes par lesquels s'exerce son pouvoir. Et d'abord, à qui appartient le pouvoir dont les chefs, dont les ministres, dont les corps ou les individus revêtus de fonctions publiques sont dépositaires ? Où réside la souveraineté ? Dans le peuple ou dans le roi ? En d'autres termes, le roi est-il pour le peuple, ou le peuple pour le roi ? Il semble que ce soit résoudre la question que la poser ainsi : on a peine à concevoir qu'il se soit jamais trouvé des gens pour soumettre le peuple au bon plaisir du roi, ou pour se faire de cela même une question. Que des tyrans aient traité leurs sujets comme des maîtres de vils troupeaux qui n'existent que pour servir et nourrir l'homme, il semble qu'il n'y ait lieu de voir dans leur odieuse conduite qu'un crime et non le légitime exercice d'un droit. Mais, partout où la passion est en jeu, s'obscurcit l'évidence ; et il se trouve toujours des théoriciens, que disons-nous ! des théoriciens de bonne foi, pour justifier tous les faits, même les plus criminels. L'inquisition a eu ses dévots, elle a encore ses apologistes : quoi d'étonnant que la royauté *de droit divin* ait les siens? D'après ceux-ci, les ministres, les membres du gouvernement, tous les dépositaires du pouvoir tiennent leur autorité, ou leur part de souveraineté, du roi, qui ne tient la sienne que de Dieu, non du peuple. En Dieu seul, non dans le peuple, la souveraineté réside. Qu'elle réside, ou, pour mieux dire, qu'elle ait son suprême principe en Dieu, soit : qu'importe? Il s'agit de savoir, non quelle en est absolument la source première, mais la source humaine. *Omnis potestas a Deo*, dit saint Paul, toute puissance vient de Dieu; et toute maladie aussi, ajoute J.-J. Rousseau. Tout vient de Dieu. Il est clair que, si le roi est roi, et que si le voleur est voleur, c'est ou par la volonté ou par la permission de Dieu : lequel des deux ? A quel signe conviendra-t-il de reconnaître la volonté de Dieu? Car à la volonté de Dieu force est bien toujours d'ajouter quelque chose qui en soit le signe : Par la volonté de Dieu et de mon épée, dit l'un ; l'autre dit : Par la volonté de Dieu et de son Église; un troisième peut dire : Par la volonté de Dieu et du peuple. Pour le premier, c'est dans l'épée que la souveraineté réside : droit de guerre, droit de conquête, système de la force ; système faux, si l'*Etat* a pour principe la justice. Pour le second, c'est dans l'Église : théocratie, système du *droit divin* proprement dit; système faux, s'il est vrai que la religion d'État soit incompatible avec le droit, avec la justice. Pour l'autre, enfin, c'est dans le peuple : démocratie, système de la souveraineté du peuple, qui est devenu le fondement du droit politique moderne. Il suit de là que le roi, ou le chef de l'*Etat*, avec ses ministres comme avec ses associés, que le gouvernement tout entier n'est que le dépositaire de la souveraineté du peuple. Il suit de là que le peuple ne peut que déléguer sa souveraineté, non l'aliéner. On s'est demandé s'il peut même la déléguer, et plusieurs ont prétendu qu'il n'y a pas d'autre gouvernement légitime que le gouvernement direct du peuple par lui-même. Il semble que ce seul gouvernement légitime ait encore un défaut, celui d'être impossible, semblable à la fameuse jument qui joignait à toutes sortes d'admirables qualités un défaut, sans plus : c'est qu'elle était morte. Quoi qu'il en soit, on ne voit pas pourquoi le peuple, propriétaire, pour ainsi parler, de sa souveraineté, n'en pourrait confier le dépôt à des gérants, à des représentants : qu'il ne puisse l'aliéner, c'est assez. Qu'il en délègue donc l'exercice, soit à une monarchie temporaire ou héréditaire, soit à un comité, à un conseil, soit à plusieurs ; qu'il délègue à ce gouvernement le choix de ses membres, des fonctionnaires publics, ou qu'il se réserve tous les choix, c'est-à-dire qu'il délègue son pouvoir souverain en masse ou en détail : autant de variétés possibles de la démocratie, autant de questions très-intéressantes, plus importantes aujourd'hui que jamais, mais qu'il n'y a pas lieu de discuter dans un simple article de dictionnaire.

Le pouvoir émane du peuple. Quels en sont les principaux éléments ? On s'accorde généralement à en distinguer trois, qu'on nomme les trois pouvoirs de l'*Etat* : le pouvoir législatif, qui fait les lois ; le pouvoir exécutif, qui en procure l'exécution par la surveillance, par la force, par l'enseignement, par tous les moyens dont il convient qu'il use, et les fait observer dans leur ensemble ; le pouvoir judiciaire, qui les fait observer dans le particulier, qui les applique aux divers cas, et, s'il y a lieu, les interprète. Sous une forme ou sous une autre, réunis ou séparés, ces trois pouvoirs se retrouvent dans tous les *Etats* possibles. Il faut que le pouvoir législatif représente tous les droits ainsi que tous les intérêts légitimes; il faut qu'il fasse des lois, non-seulement justes, mais encore praticables, conformes au génie, aux habitudes, aux mœurs, qu'elles ne peuvent d'ailleurs dominer ni améliorer comme elles doivent qu'à la condition de ne pas leur être contraires; des lois enfin opportunes : et c'est un égal vice, dans une nation, qu'elle ait trop de lois ou qu'elle en ait trop peu.

Le pouvoir exécutif est ce qu'on appelle proprement *le gouvernement*. Il n'a point pour unique charge de procurer, à l'intérieur, l'exécution des lois ; il doit aussi défendre, au dehors, l'indépendance, la dignité de la nation. Il prend, pour accomplir l'une comme l'autre de ces deux tâches, des dispositions qui ne sont pas des lois, mais des *ordonnances*. Une ordonnance du gouvernement ne saurait jamais, sous peine de nullité, être contraire à la loi, moins encore à l'esprit qu'à la lettre de la loi. Quant à la constitution même du pouvoir exécutif, elle présente une foule de variétés, toutes légitimes, pourvu qu'elles soient voulues ou consenties par le peuple : l'hérédité même du chef de l'*Etat* ne vaut, là où elle existe, qu'autant qu'elle émane d'une expresse ou d'une tacite volonté de la souveraineté nationale ; elle n'est jamais un droit inhérent à la personne même du prince.

Le pouvoir judiciaire applique la loi, qu'il ne doit jamais interpréter que selon l'esprit dans lequel elle a été rendue. Le juge n'a affaire qu'à des personnes, à des individus, à des cas auxquels il applique la loi qui existe et qu'il ne lui appartient point de modifier, d'altérer, de dénaturer, de corriger même, par une interprétation téméraire ; il ne lui faut que la comprendre.

Les citoyens ont deux sortes de droits : des droits civils, qui appartiennent à tous, parce qu'ils ne sont que les droits naturels de l'homme, reconnus et consacrés par l'*Etat* dans les conditions où leur exercice ne peut nuire ; et des droits politiques, qui sont plutôt des pouvoirs, et requièrent des conditions de capacité, des qualités sans lesquelles il est impossible de les exercer moralement. Mais si le citoyen a des droits à exercer, il a par là même des devoirs à remplir : le respect; le dévouement, poussé, au besoin, jusqu'au sacrifice de la vie ; par-dessus tout, l'obéissance à la loi.

— *Homme d'Etat*. On entend par là de nos jours quiconque manie les affaires publiques. Il y a, dans le mérite des *hommes d'Etat*, des degrés comme dans celui des écrivains.

L'*homme d'Etat* proprement dit n'est pas antérieur aux temps modernes. Dans les sociétés primitives, les révélateurs religieux d'abord, les législateurs ensuite, puis les princes et magistrats des républiques tenaient lieu des *hommes d'État*. Les philosophes le devinrent chez les Grecs quand la démocratie eut détruit la notion même du pouvoir et fondé le principe du gouvernement par voie d'élection continuelle. En ce sens, Platon, Aristote, Xénophon et les historiens en général furent des *hommes d'Etat*.

A Rome, sous l'empire, les ministres des Césars, surtout durant la décadence, étaient des *hommes d'Etat* gouvernant sous leur responsabilité. L'invasion des hommes du Nord, la destruction violente de la centralisation romaine et la distribution du monde occidental en des milliers de souverainetés indépendantes, ont fait momentanément disparaître les *hommes d'Etat* et la science politique. Ils renaquirent avec les royautés issues du régime féodal. Les États modernes, voulant concilier les avantages de l'hérédité politique avec ceux du mérite personnel, ont organisé dans leur sein des formes gouvernementales dites représentatives, dans lesquelles l'*homme d'Etat* joue un rôle immense. Le roi, dans les monarchies européennes, représente la fixité du pouvoir, l'ordre permanent, la tradition à maintenir. Les *hommes d'Etat* ou ministres, qu'ils soient délégués par le prince ou par une assemblée élue, représentent le mouvement des idées sociales, les nécessités actuelles et les exigences de la situation. Pour être à la hauteur de leur tâche, il faut qu'ils aient compris cette situation et soient doués d'assez de talent et de volonté pour faire prévaloir les aspirations de l'opinion dont ils ne sont que les serviteurs plus ou moins fidèles. L'*homme d'Etat* est le souverain moderne, quoique souverain partiel, délégué temporaire, obligé tous les jours de combattre pour durer, sans savoir jamais si son autorité se maintiendra demain. Il est légitime parce qu'il est nécessaire. On n'est pas embarrassé de combattre son action au nom des principes, mais on le serait fort de lui substituer quelque chose de viable.

Les civilisations anciennes, quoique le nom d'*homme d'Etat* y fût inconnu, n'en ont pas moins eu des théoriciens et des administrateurs, experts dans la science politique. Athènes était gouvernée par ses orateurs, qui étaient les *hommes d'Etat* du temps. Qu'était-ce que Démosthène, sinon un Mirabeau grec, ou, si l'on veut, un Pitt ancien ? A plus forte raison une nation de trente ou quarante millions d'hommes ne saurait-elle se gouverner que par l'intermédiaire d'un certain nombre d'*hommes d'Etat*, et c'est cette impossibilité qui a créé la profession politique d'*homme d'Etat*. « Un avantage incalculable des Etats représentatifs, dit Chateaubriand (la *Monarchie selon la charte*), c'est d'amener les hommes les plus habiles à la tête des affaires, de créer une hérédité forcée de lumières et de talents.... Je ne cherche donc point dans un gouvernement représentatif de causes trop privées aux changements des ministres. Quand ces changements sont fréquents, c'est tout simplement que ces ministres ont embrassé de faux systèmes, méconnu l'esprit du public, ou qu'ils ont été incapables de supporter le poids des affaires..... Les ministres peuvent et doivent changer jusqu'à ce qu'on ait trouvé les hommes de la chose, jusqu'à ce que les Chambres et l'opinion aient fait sortir l'habileté des rangs où elle se trouvait cachée. Ce sont des eaux qui cherchent à prendre leur niveau ; c'est un équilibre qui veut s'établir. »

Maintenant, quelles sont les qualités requises d'un *homme d'Etat* au XIXe siècle ? « C'est d'abord la facilité pour la parole, dit encore Chateaubriand : non qu'il ait besoin de cette grande et notable éloquence, compagne des séditions, pleine de désobéissance, téméraire et arrogante, qui ne peut être tolérée dans les cités bien constituées ; non qu'on ne puisse être un homme très-médiocre avec un certain talent de tribune ; mais il faut au moins que l'*homme d'Etat* puisse dire juste, exposer avec propriété ce qu'il veut, répondre à une objection, faire un résumé clair, sans déclamation, sans verbiage. Cela s'apprend, comme toute chose, par l'usage. »

Il est également nécessaire d'avoir « du liant dans le caractère, de la perspicacité pour juger les hommes, de l'adresse pour manier leurs intérêts. Toutefois, il faut que l'*homme d'Etat* soit ferme, résolu, arrêté dans ses plans, que l'on doit connaître pour les suivre et pour s'attacher à son système. Sans cette fermeté, il n'aurait aucun partisan : personne n'est de l'avis de celui qui est de l'avis de tout le monde. » Dans les États représentatifs, la fonction d'*homme d'Etat* s'exerce surtout devant les Chambres et dans la fonction de ministre responsable. « Un tel ministre, dit encore Chateaubriand, aura assez d'esprit pour bien connaître celui des Chambres, et toutes les Chambres n'ont pas la même humeur, la même allure. Aujourd'hui, par exemple (en 1816), la Chambre des députés est une Chambre pleine de délicatesse : vous la cabreriez à la moindre mesure qui lui paraîtrait blesser la justice ou l'honneur. Ne croyez pas gagner quelque chose en engageant dans vos systèmes ses chefs et ses orateurs : elle les abandonnerait ; la majorité ne changerait pas, parce que son opposition est une opposition de conscience et non une affaire de parti..... Partout où il y a une tribune publique, quiconque peut être exposé à des reproches d'une certaine nature ne peut être placé à la tête du gouvernement. Il y a tel discours, tel mot, qui obligerait un pareil ministre à donner sa démission en sortant de la Chambre. C'est cette impossibilité résultant du principe libre des gouvernements représentatifs que l'on ne sentit pas lorsque toutes les illusions se réunirent pour porter un homme fameux (Fouché) au ministère, malgré la répugnance trop fondée de la couronne..... Se représente-t-on le ministre dont je veux parler écoutant à la Chambre des députés la discussion sur les catégories, sur le 21 janvier, pouvant être apostrophé à chaque instant par quelque député de Lyon et toujours menacé du terrible : *Tu es ille vir*. Les hommes de cette sorte ne peuvent être employés ostensiblement qu'avec les muets du sérail de Bajazet ou les muets du Corps législatif de Bonaparte. »

Au fond, les qualités d'un *homme d'Etat* moderne ne sont plus celles de Démosthène. Une certaine notoriété doublée de quelque expérience des affaires publiques, quelques dehors, une réputation tant soit peu honnête et une grande docilité vis-à-vis de l'opinion, sont d'ordinaire tout ce qu'il leur faut. Mais on s'aperçoit bien vite de leur insuffisance s'il survient quelqu'une de ces crises terribles qu'on rencontre à certaines époques, où tout l'avenir et quelquefois l'existence de l'*Etat* sont en jeu.

— Bibliogr. Bonald, *Théorie du pouvoir;* Chateaubriand, la *Monarchie selon la charte;* J.-J. Rousseau, *Contrat social;* Montesquieu, *Esprit des lois*, etc.

— *Ministre d'Etat*. Le titre de *ministre d'Etat* ne date guère que du XVIIe siècle; sous l'ancienne monarchie, les *ministres d'Etat* avaient le droit d'assister au conseil des ministres et de prendre part aux délibérations sur les affaires de l'*Etat*, sans avoir un département ministériel.

On peut assimiler aux *ministres d'Etat* quelques-uns des conseillers des rois de la troisième race, conseillers qui exercèrent une influence considérable sur les affaires du royaume ; ainsi Guy de Montlhéry, sous Philippe Ier; les deux frères de Garlande, sous Louis VI; Guérin, évêque de Senlis, sous Philippe-Auguste ; Pierre de La Brosse, sous Philippe III ; Enguerrand de Marigny, sous Philippe le Bel ; Olivier de Clisson, Bureau de La Rivière, sous Charles VI ; Pierre de Giac, La Trémouille, Richemont, les frères Bureau, Jacques Cœur, sous Charles VII ; Olivier le Daim, Philippe de Commines, sous Louis XI ; Anne de Montmorency, le maréchal de Saint-André, les Guises, sous les derniers Valois.

Primitivement, le roi donnait aux personnes qu'il élevait à la dignité de *ministre d'Etat* des lettres patentes qui leur en conféraient expressément la qualité ; à partir du règne de Louis XIV, le seul fait d'avoir été appelé par le roi à siéger au conseil conférait le titre de *ministre d'Etat*. Le nombre des *ministres d'Etat* n'était pas limité.

Sous le gouvernement parlementaire, il y eut aussi des *ministres d'Etat* qui, sans diriger de départements, participaient aux délibérations du conseil des ministres.

Les ministres d'*Etat* de l'ancienne monarchie n'avaient aucune ressemblance avec les ministres d'*Etat* institués en 1804 et en 1852.

— *Ministère d'Etat*. En 1804 fut institué un ministère d'*Etat* chargé du contre-seing de tous les actes du gouvernement et de la maison de l'empereur. Ce ministère, supprimé en 1814 par la Restauration, fut institué de nouveau par décret du 22 janvier 1852 et prit le titre de *ministère d'Etat et de la maison de l'empereur*. Le décret du 24 novembre 1860 forma un département spécial pour la maison de l'empereur.

Les attributions du ministère d'*Etat* comprenaient : les fonctions attribuées aux ministres sans portefeuille par le décret du 24 novembre 1860 ; les rapports du Sénat et du Corps législatif avec l'empereur et le conseil d'*Etat ;* la correspondance de l'empereur avec les divers ministères; le contre-seing des décrets portant nomination des ministres; la nomination des membres du conseil privé ; la nomination du président, des vice-présidents, des secrétaires, du grand référendaire et des membres du Sénat; la nomination du président, des vice-présidents, et des questeurs du Corps législatif ; la nomination des membres du conseil d'État ; le contre-seing des décrets portant convocation et clôture du Sénat, convocation, ajournement et prorogation du Corps législatif; le contre-seing des décrets concernant les matières qui ne sont spécialement attribuées à aucun département ministériel ; la rédaction et la conservation des procès-verbaux du conseil des ministres, des prestations de serment entre les mains de l'empereur; l'administration du conseil d'*Etat*.

Le ministère d'*Etat* a été supprimé par un décret impérial rendu vers le milieu du mois de juillet 1869.

— Législ. *Etat civil*. L'*état civil* est l'ensemble des droits privés de chaque personne en tant que ces droits déterminent sa condition dans la société et dans la famille. Les qualités de majeur ou de mineur, de père ou d'enfant, d'époux, de veuf ou de veuve, etc., forment les éléments de l'*état civil* des personnes. A Rome, la qualité de citoyen était une condition importante, ou, plus exactement, la condition capitale de l'*état civil* de chacun. Les droits mêmes et les liens de la famille y étaient étroitement subordonnés au droit de cité. Cette législation avait la prétention orgueilleuse de ne considérer comme union légitime et honorée de l'homme et de la femme que le mariage romain entre citoyens et citoyennes, le seul auquel elle réservât le titre de *justæ nuptiæ*.

Les sociétés modernes, chez lesquelles le christianisme a rendu moins exclusif le sentiment de la patrie, sont aussi plus respectueuses pour l'humanité; leurs législations, et la nôtre en particulier, ne font plus dépendre de leur nationalité l'*état civil* des per-

sonnes. L'*état civil* n'est plus aujourd'hui que l'état de chacun dans la famille et ce qui concerne sa condition de capacité ou d'incapacité pour certains actes. Les lois relatives à cette importante matière, à la rédaction et à la conservation des actes de l'*état civil*, étendent leurs dispositions protectrices et sont indifféremment applicables tant aux nationaux qu'aux étrangers résidant, même transitoirement, sur le territoire.

Trois faits principaux, dans la vie de l'homme, ont une action décisive sur son *état* et sur sa capacité civile : la naissance, le mariage et le décès, et les actes destinés à la constatation de ces trois faits sont les seuls dont le Code Napoléon s'occupe sous ce titre : *Actes de l'état civil*. D'autres faits, cependant, et d'autres actes peuvent notablement modifier l'état de famille d'une part, et d'autre part la capacité civile des personnes : telles sont l'adoption, la reconnaissance de filiation naturelle, et, pour la capacité, les actes d'émancipation de mineurs, les jugements d'interdiction ou de dation d'un conseil judiciaire. Mais ces derniers faits ont un caractère moins général, plus accidentel, et le Code n'en a traité que dans les titres spéciaux à chacune de ces matières.

On suivra dans cet article l'économie du Code en se renfermant dans une étude succincte des seuls actes de l'*état civil* qui intéressent l'universalité des personnes, et l'on présentera : 1° un rapide aperçu historique des vicissitudes du droit sur la matière ; 2° l'exposition des règles générales concernant tous les actes de l'*état civil* sans distinction, ainsi que la tenue et la conservation des registres où ces actes sont consignés ; 3° les dispositions particulières aux actes de naissance ; 4° celles qui concernent les actes de mariage ; 5° celles qui sont relatives aux actes de décès.

— § 1er. *Historique*. Toutes les nations de l'antiquité ont songé au moyen de fixer l'*état* des individus. Les Juifs, par exemple, avaient grand soin de faire inscrire leurs enfants nouveau-nés sur des registres publics, dont le but était de servir au dénombrement des tribus, et surtout d'établir à quelle famille appartiendrait le Messie. Il en était de même à Athènes, où le nom de l'enfant qui venait de naître était inscrit sur un registre public. Il y avait même des magistrats spéciaux chargés de veiller à ce que cette inscription eût lieu dans chaque tribu. A Rome, dès le règne de Servius Tullius, un édit ordonna aux parents de payer une certaine somme en l'honneur de Lucine, lors de la naissance de leurs enfants ; la même obligation était imposée, en l'honneur de la déesse Juventa, à ceux qui passaient de l'adolescence à la jeunesse, et pareille offrande devait être faite à Libitine au nom des mourants. De cette manière on pouvait, suivant Denys d'Halicarnasse, connaître chaque année le nombre de ceux qui étaient nés, des vivants et des morts. En outre, les naissances, les mariages et les décès étaient constatés sur des livres domestiques tenus par chaque père de famille, registres que les mœurs entouraient d'une grande autorité et qui faisaient pleinement foi en justice. D'ailleurs, les titres domestiques manquant, les naissances, mariages ou décès pouvaient être prouvés sans difficulté devant les tribunaux par la notoriété publique, par la possession d'*état* et par témoins.

La possession d'*état* et l'enquête furent aussi, dans les premiers siècles de la monarchie française, les seuls modes connus d'établir, en cas de contestations judiciaires, le mariage, la filiation, et, en général, tous les éléments de l'*état civil* des personnes.

Le souvenir de la naissance, du mariage et de la mort se conservait sans doute précieusement dans chaque famille. Ces événements donnaient lieu souvent à des fêtes, à des commémorations pieuses, mais ils n'étaient point consignés dans des actes authentiques. Toutefois, à côté de la preuve résultant de la possession et de la notoriété, on pouvait recourir aux écritures tenues dans chaque presbytère et où se trouvaient consignés les baptêmes, les célébrations de ma[illegible] et les sépultures religieuses des person[illegible]. Ce mode de constatation de l'*état civil* se constitua graduellement dans les mœurs bien avant, sans doute, d'être sanctionné par la législation des ordonnances. On a trouvé à Villedieu (Loir-et-Cher) des actes de naissance tenus depuis 1479, et M. Lucien Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, dans sa *Notice sur les actes de l'état civil au* XV*e siècle*, cite des actes de ce genre conservés à Châteaudun et remontant à 1474. Les plus anciens qu'on eût rencontrés jusqu'alors n'étaient pas antérieurs au XVIe siècle, et encore étaient-ils assez rares. Des documents authentiques prouvent donc qu'antérieurement au XVIe siècle, il y avait, dans certaines paroisses, des registres plus ou moins réguliers.

L'ordonnance de François Ier de 1539, dite l'ordonnance de Villers-Cotterets, sanctionna législativement cet état de choses et confia définitivement aux curés des paroisses, à l'exclusion de tous officiers civils, la fonction de constater les naissances et les décès. Cette ordonnance contient en substance ce qui suit : « Sera fait registre en forme de preuve des baptêmes, qui contiendra le temps et l'heure de la nativité, et par l'extrait dudit registre se pourra prouver le temps de la majorité ou minorité et fera pleine foi à ceste fin. » Plus loin on lit : « Des sépultures des personnes tenant bénéfice sera fait registre en forme de preuve par les chapitres, colléges, monastères et cures, qui fera preuve du temps de la mort, duquel il sera fait expresse mention esdits registres pour servir aux jugemens des procès où il seroit question de prouver ledit temps de la mort. Et à celle fin qu'il n'y aye faute auxdits registres, il est ordonné qu'ils seront signés d'un notaire avec celui desdits chapitres et convents, et avec le curé ou son vicaire respectivement, et chacun en son regard, qui seront tenus de ce faire, sur peine des dommages et intérêts des parties et de grosses amendes. » Mais il ne suffisait pas de dresser des registres, il fallait encore en assurer la conservation. Aussi est-il dit dans un article suivant : « Les chapitres, convents et cures seront tenus de mettre lesdits registres, par chacun an, par devers le greffe du prochain siége de baillif ou séneschal royal, pour y estre fidèlement gardés, et y avoir recours quand mestier et besoing sera. » Ce qui précède montre que l'ordonnance de 1539 ne concerne que les baptêmes et les décès ; encore ne traite-t-elle que des décès des bénéficiers ecclésiastiques. Ceux-là surtout avaient, en effet, besoin d'être authentiquement constatés, parce que la transmission des bénéfices était alors la source de nombreux procès. Ainsi, il était important de connaître l'époque précise de la mort des titulaires pour savoir si la nomination de leurs successeurs était valable ; si, par exemple, elle n'avait pas été faite par l'ordinaire dans le mois réservé au pape. De plus, les manœuvres frauduleuses fréquemment employées par ceux qui aspiraient à l'investiture des bénéfices (comme de cacher le décès des bénéficiers pour avoir le temps de se faire pourvoir, soit en cour de Rome, soit par le collateur compétent) nécessitèrent les mesures rigoureuses que prescrit encore l'ordonnance. Telle est la disposition qui prononce, contre les laïques coupables d'avoir gardé secrètement les cadavres des bénéficiers, la confiscation de corps et de biens, et contre les ecclésiastiques la privation de tout droit possessoire qu'ils auraient pu prétendre aux bénéfices vacants. Cependant, bien que François Ier, dans son édit, ne parle que des registres destinés à fournir la preuve des baptêmes et de la sépulture des ecclésiastiques, il est certain que, même sous son règne, l'usage s'était introduit de constater la naissance, le mariage et la mort de tous les individus sans distinction ; car un contemporain, le commentateur Rebuffe, affirme, dans les gloses qu'il nous a laissées sur cet édit, que les curés étaient obligés de tenir quatre espèces de registres, au nombre desquels il met ceux de baptême, de mariage et de décès. Si, d'ailleurs, il se trouvait une lacune dans l'ordonnance de 1539, elle ne tarda pas à être remplie, ainsi que l'atteste l'article 181 de l'ordonnance de Blois (mai 1579) : « Pour éviter les preuves par témoins, que l'on est souvent contraint de faire en justice, touchant les naissances, mariages, morts et enterrements de personnes, enjoignons à nos greffiers en chef de poursuivre, par chacun an, tous curez, ou leurs vicaires du ressort de leurs siéges, d'apporter, dedans deux mois après la fin de chaque année, les registres des baptêmes, mariages et sépultures de leurs paroisses, faits en icelle année. Lesquels registres lesdits curez en personne, ou par procuration spécialement fondée, affirmeront judiciairement contenir vérité ; autrement, et à faute de ce faire par lesdits curez ou leurs vicaires, ils seront condamnés es dépens de la poursuite faite contre eux, et neanmoins contraints, par saisie de leur temporel, d'y satisfaire ou obéir, et seront tenus lesdits greffiers de garder soigneusement lesdits registres pour y avoir recours, et en délivrer extraits aux parties qui le requerront. » A ces deux ordonnances en succédèrent plusieurs autres qui ne font guère que renouveler, en termes différents, les mêmes prescriptions, sans rien indiquer encore relativement à la forme des actes. Il faut citer pourtant celles de 1595 et de janvier 1629, et l'article 1er de la déclaration du 26 novembre 1639. Il n'en est pas de même de l'ordonnance de 1667 (art. 7 et suiv., tit. XX, *Des faits qui gisent en preuve vocale ou littérale*), qui, la première, établit des règles assez étendues sur la matière. Elle disposa qu'il serait fait chaque année deux registres pour écrire les baptêmes, les mariages et les sépultures de chaque paroisse. Ces registres devaient être tenus sans aucun blanc, leurs feuillets cotés et parafés par le juge royal du lieu où l'église était située ; l'un des doubles demeurerait entre les mains du curé ou vicaire pour servir de minute, et l'autre serait porté au greffe du juge royal pour servir de grosse. Quant à la forme des actes, elle voulut que, dans ceux de baptême, on désignât les noms de l'enfant, du père et de la mère, du parrain et de la marraine ; de même, dans ceux de mariage, les noms, demeures, professions des futurs, en ayant soin d'exprimer s'ils étaient enfants de famille, en tutelle ou curatelle ; dans ceux de sépulture, il fallait consigner exactement le jour du décès. Tous ces actes devaient être signés, savoir : les premiers, par le père, s'il était présent, et par les parrains et les marraines ; les seconds, par les époux et par quatre témoins, parents ou autres ; les derniers, par deux des plus proches parents ou amis qui auraient assisté au convoi. Six semaines après l'expiration de chaque année, dépôt au greffe du juge royal de la grosse du registre ; le tout à peine, pour les ecclésiastiques, de la saisie de leur temporel, et de vingt livres d'amende contre les marguilliers ou autres personnes laïques en leur nom. La déclaration de 1736, œuvre du chancelier d'Aguesseau, compléta le système en chargeant les curés des paroisses de la rédaction des actes de mariage et de la tenue des registres concernant ces actes.

Par un légitime respect de la liberté de conscience, l'édit de Nantes disposa que les actes de l'*état civil* concernant les protestants seraient rédigés par les pasteurs de leur communion et que les registres en demeureraient déposés au consistoire. La révocation de l'édit, en 1685, eut pour conséquence de priver les réformés de ce mode de prouver leurs droits et leur *état* de famille, ou de les réduire à la nécessité de recourir au ministère du prêtre catholique pour constater leurs mariages et les naissances de leurs enfants. Comme les protestants ne voulaient pas et ne pouvaient pas, d'après leur conscience, avoir recours aux ministres d'un culte qui n'était pas le leur, il s'ensuivit que l'*état* d'une foule de citoyens demeura incertain et que les enfants des dissidents furent frappés d'une sorte de déchéance quant à l'existence civile. Sans doute il eût été facile, dès lors, de modifier la législation sur un point aussi important ; mais comment pouvait-on songer à assurer l'*état* de gens qu'on mitraillait, qu'on égorgeait sans pitié, qu'on proscrivait en masse ? On n'imagina rien de mieux que de commander aux personnes de la religion réformée de faire baptiser leurs enfants dans les vingt-quatre heures après leur naissance, sous peine d'amende et de plus grands châtiments, suivant l'exigence des cas, avec injonction aux sieurs de la haute justice d'y tenir la main (art. 3 de la déclaration du 14 mai 1724) : moyens violents, partant inefficaces. La déclaration de Louis XVI du 18 novembre 1787 restitua aux protestants la condition que leur avait faite l'édit de Nantes, en leur permettant de faire constater par le juge de leur domicile les actes concernant leur *état civil*. Cette louable disposition donnait toute protection à la liberté de conscience des dissidents, sans froisser à aucun degré les susceptibilités de la majorité catholique, pour laquelle les registres de l'*état civil* continuaient d'être tenus par les prêtres. La règle n'était pas uniforme, mais elle donnait satisfaction à la vraie liberté, qui n'a rien à gagner à l'uniformité absolue.

Le principe de l'uniformité dans cette matière fut décrété par l'Assemblée constituante, qui, sans organiser encore l'application du principe, disposa qu'il y aurait un régime unique pour la constatation des actes concernant l'*état civil* des personnes, sans acception des différentes croyances religieuses des citoyens. Le décret du 20 septembre 1792 réalisa la pensée de la Constituante. Il chargea les municipalités des actes de l'*état civil* ; la rédaction de ces actes et le dépôt matériel des registres durent être confiés dans chaque municipalité à un ou plusieurs citoyens élus à cette fin par le conseil de la commune. Enfin, la loi du 28 pluviôse an III, qui nous régit encore, a fait entrer tout ce qui concerne les actes de l'*état civil* et leur conservation dans les attributions des maires et de leurs adjoints.

Il est remarquable que, dans un grand nombre de pays protestants, les pasteurs luthériens sont encore restés les détenteurs des actes de l'*état civil*, et que la preuve des naissances, mariages et décès y demeure attachée à la constatation de l'acte religieux qui accompagne chacun de ces faits. Il en est ainsi notamment en Suède, en Danemark et en Prusse. L'Autriche et la Bavière se sont maintenues, à cet égard, dans le régime éclectique que nous avait donné l'édit de Nantes et que nous avait rendu Louis XVI : les actes de l'*état civil* y sont confiés aux curés catholiques et aux pasteurs luthériens, suivant la communion à laquelle appartiennent les parties intéressées. Nous aimons mieux notre système.

— § 2. *Règles générales concernant tous les actes de l'état civil sans distinction*. Trois ordres de personnes concourent nécessairement à tout acte de l'*état civil* ; ce sont : 1° l'officier public rédacteur de l'acte et qui en retient l'original ; 2° les déclarants constatateurs du fait à consigner dans l'acte : les déclarants sont quelquefois les parties elles-mêmes ; c'est ce qui arrive toutes les fois que l'acte les touche et les intéresse personnellement, par exemple le mariage pour les conjoints, une déclaration de naissance quand le déclarant est le père lui-même, etc. ; 3° les témoins qui sont appelés à sa rédaction. Un mot du rôle de chacun de ces participants aux actes de l'*état civil*.

Le rédacteur de l'acte est, dans chaque commune, le maire ou son adjoint. Le maire ici n'agit point comme administrateur et comme organe des intérêts communaux, classés à ce titre sous la dépendance hiérarchique du préfet ; il agit comme officier public, investi de la fonction d'imprimer le caractère d'authenticité à une certaine nature d'actes concernant des intérêts purement privés, et il procède dans l'orbite du pouvoir judiciaire, dont il est ici un agent auxiliaire. Cette distinction n'est pas sans importance : le maire, considéré comme administrateur, ne peut être actionné devant les tribunaux qu'avec l'autorisation du conseil d'État, s'il s'agit de faits se rattachant à ses fonctions administratives. Comme officier de l'*état civil*, il a un tout autre caractère et peut être actionné directement devant les tribunaux, sans aucune autorisation préalable.

Les déclarants sont les personnes qui constatent *de visu* devant le maire le fait, la naissance ou le décès qu'il s'agit de consigner sur le registre de l'*état civil*. Les déclarants peuvent être toute sorte de personnes s'il s'agit de décès. Aucune condition de nationalité, de sexe, ni même de majorité, n'est, d'ailleurs, exigée ; toutefois faut-il au moins que les déclarants aient l'âge de raison pour que leur attestation fasse foi. Quant aux naissances, la loi (art. 56, Code Nap.) détermine quelles personnes doivent en faire la déclaration : c'est le père, ou, à défaut du père, le médecin, l'officier de santé ou la sage-femme ayant assisté à l'accouchement. Si la mère a accouché hors de son domicile, la personne chez laquelle l'accouchement a eu lieu doit en faire la déclaration.

Les déclarants sont en même temps parties lorsque l'acte de l'*état civil* les intéresse personnellement, ainsi qu'on l'a dit tout à l'heure. Tel est le cas d'une déclaration de naissance faite par le père lui-même ; tel est encore le cas d'une reconnaissance de filiation naturelle par le père ou la mère naturels. Dans l'acte civil du mariage, les déclarants sont essentiellement parties, et plutôt parties que simples déclarants. Telle est la situation des époux d'abord, et aussi celle des ascendants ou tuteurs qui expriment leur consentement à l'union qui est contractée.

La règle générale, pour les actes de l'*état civil* comme pour tous autres, est que les parties peuvent comparaître en personne ou se faire représenter par un mandataire porteur de leur procuration en forme authentique. Il y avait exception pour l'acte de divorce quand le divorce existait encore ; les conjoints devaient se présenter en personne. Chose remarquable, le Code Napoléon n'a pas reproduit l'exception, au moins textuellement, pour ce qui concerne l'acte de mariage. Faut-il en conclure qu'on peut se marier par procuration ? En aucune manière ; la jurisprudence et la doctrine décident unanimement qu'on ne peut se marier qu'en personne. A défaut d'une disposition textuelle, on argumente de l'article de la loi qui prescrit à l'officier de l'*état civil* de donner lecture aux futurs conjoints des dispositions du Code touchant les devoirs d'assistance et de mutuelle fidélité qui doivent lier les époux. Cette lecture produirait peu d'effet si elle n'était entendue que du mandataire des conjoints. Il est, du reste, évident que les parties autres que les futurs, par exemple les père et mère, n'intervenant que pour donner leur consentement au mariage, peuvent se faire représenter par des mandataires.

Le rôle des témoins est de corroborer les attestations émanées des déclarants, et, dans tous les cas, de certifier l'identité personnelle tant des déclarants que des parties. La loi est, d'ailleurs, moins exigeante relativement aux témoins des actes de l'*état civil* qu'en ce qui touche les témoins des actes passés devant notaire. La qualité de citoyen français n'est point requise ; il suffit que les témoins soient du sexe masculin et âgés de vingt et un ans accomplis. Les actes de l'*état civil* ont un caractère d'urgence qui explique et a rendu nécessaire cette indulgence relative de la loi. Ajoutons qu'à la différence de ce qui a lieu encore pour les actes du ministère des notaires les témoins peuvent être pris parmi les parents, à un degré quelconque, soit de l'officier de l'*état civil*, soit des parties intéressées. Les parents, en effet, ont le plus ordinairement un intérêt plutôt antipathique que sympathique à l'acte qu'il s'agit de rédiger. Une naissance, un mariage peuvent les exclure de la succession des parties ou leur y faire une part moindre ; leur témoignage à l'acte, loin d'être suspect, est donc plus que tout autre significatif et probant.

Passons aux énonciations que les actes de l'*état civil* doivent contenir. Ils énoncent d'abord le jour, le lieu et l'heure où ils sont rédigés ; les noms, prénoms et domiciles des personnes, parties, déclarants et témoins qui y concourent. Quant aux énonciations substantielles, elles doivent se borner à la reproduction de ce qui est dit par les déclarants ou par les parties touchant le fait qu'il s'agit de constater. Les actes de l'*état civil* ne peuvent contenir aucune énonciation étrangère à leur objet immédiat, alors même que ces déclarations surabondantes seraient articulées par les déclarants. Ainsi, s'il s'agit, par exemple, de la naissance d'un enfant naturel, déclaré par une autre personne que par le père, l'indication du père que ferait spontanément le déclarant, sans être porteur d'aucune procuration qui l'y autorise, ne devrait pas être mise dans l'acte par le maire. D'un autre côté, cet officier n'a pas le droit d'ajouter quoi que ce soit aux déclarations spontanément faites devant lui, alors même qu'elles lui paraîtraient incomplètes, alors, par exemple, qu'en lui déclarant une naissance naturelle on n'indiquerait pas le nom de la mère. Ces réticences doivent être respectées ; il y aurait à craindre, si les déclarants devaient être sujets à une sorte d'in

terrogatoire, qu'ils s'abstinssent de toute déclaration, et il importe que le fait de la naissance soit d'abord constaté, en laissant à l'enfant l'intégrité de ses droits pour rechercher ultérieurement sa mère et les preuves de sa filiation. Ajoutons que, pour certaines personnes, pour les médecins par exemple, dans certains cas, la réticence sur le nom de la mère peut être obligatoire. C'est ce qui a lieu si le secret leur a été imposé, à cet égard, par la partie intéressée; ils ne pourraient trahir ce secret sans violer le devoir professionnel.

Les règles qui intéressent la fidélité, l'intégrité et la conservation des actes de l'*état civil* font l'objet des articles 40 à 44 du code Napoléon. Ces actes ne peuvent être inscrits sur des feuilles volantes. Ils sont couchés au fur et à mesure, sans lacune et sans intervalle en blanc, sur des feuilles reliées en forme de registre. Ces registres sont délivrés au maire de chaque commune par le président du tribunal civil, qui cote les feuilles par première et dernière, et appose son parafe sur chacune d'elles. La cote détermine le nombre des feuilles et rend, par conséquent, impossible toute suppression ou toute intercalation frauduleuse. Le parafe du magistrat prévient matériellement toute substitution d'une feuille nouvelle et apocryphe dans l'intérieur du registre. Voilà pour les garanties de fidélité et d'intégrité matérielles. Quant au soin de conservation, la loi y a pourvu en prescrivant la tenue en double des registres. Chaque acte de l'*état civil* est rédigé en deux originaux sur deux registres séparés. A la fin de chaque année, l'un de ces deux registres est déposé au greffe du tribunal du ressort, et l'autre demeure aux archives de la commune, ce qui obvie d'avance au danger de la perte ou de la destruction de l'un des doubles. Les annexes des actes, telles que procurations et autres pièces, suivent au greffe du tribunal celui des deux registres qui y est déposé. Une autre règle, qui intéresse la fidélité et l'exactitude des actes de l'*état civil*, consiste dans l'interdiction d'écrire les dates en chiffres; elles doivent être énoncées en toutes lettres. L'altération des chiffres est, en effet, plus facile; rien n'est plus aisé, par exemple, que de faire d'un zéro un neuf, et la date est de grande importance dans la matière qui nous occupe; un changement, à cet égard, pourrait modifier notablement les droits acquis, compromettre même la validité d'un acte.

L'inobservation des prescriptions légales que nous venons d'indiquer sommairement n'entraîne pas d'ordinaire la nullité de l'acte. La jurisprudence est, à cet égard, fort indulgente, et cette indulgence est nécessaire. L'*état civil* des citoyens ne peut pas dépendre de la négligence ou de l'impéritie d'un maire, fonctionnaire non rétribué et manquant souvent de connaissances spéciales, quoique parfaitement honorable, et, d'ailleurs, très-apte à remplir ses fonctions. La nullité n'atteindrait donc que les actes de l'*état civil* qui pécheraient, non au point de vue de la forme, mais par le manque des énonciations substantielles. Il y a, toutefois, d'autres sanctions pour l'inobservation des règles prescrites. Ainsi, s'agit-il d'une date écrite en chiffres, l'officier de l'*état civil* sera passible d'une amende de cent francs, sans préjudice des dommages-intérêts envers la partie qui aurait souffert de la contravention. La perte ou la destruction d'un acte de l'*état civil* survenue, non par le fait du maire, mais par suite de sa négligence, le rendrait également passible de dommages-intérêts. L'officier de l'*état civil* peut enfin encourir des peines plus graves : il est passible d'une amende de trois cents francs et d'un emprisonnement de six mois s'il a célébré le mariage d'un homme âgé de moins de vingt-cinq ans ou d'une fille âgée de moins de vingt et un ans, sans que soit énoncé dans l'acte le consentement des ascendants sous la dépendance desquels les contractants se trouvaient placés relativement au mariage. Il encourt une amende de trois cents francs s'il a passé outre à la célébration, sans publication préalable, ou si les publications n'ont pas eu lieu dans les délais et aux intervalles voulus par la loi (art. 156 et 192 du code Nap.)

— § 3. *Actes de naissance.* L'article 56 du code Napoléon impose à certaines personnes l'obligation de déclarer les naissances. Ces personnes sont le père ou, à son défaut, les médecins ou sages-femmes qui ont assisté à l'accouchement. L'article 55 détermine le délai dans lequel la déclaration doit être faite : ce délai est de trois jours depuis la naissance. On comprend l'utilité de cette disposition : d'abord il faut que l'*état civil* de l'enfant reste incertain le moins de temps possible, et, d'ailleurs, si une plus grande latitude était donnée aux parties, il deviendrait plus difficile pour l'officier de l'*état civil* d'apprécier l'âge approximatif du nouveau-né, qui doit lui être présenté. Les fraudes par substitution ou supposition d'enfants seraient plus aisément praticables. Le défaut de déclaration dans les trois jours est puni d'une amende et d'un emprisonnement de six jours à six mois par l'article 346 du code pénal.

Le déclarant doit être assisté de deux témoins. L'acte énonce le jour, l'heure et le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant, les prénoms qui lui sont donnés, ainsi que les noms de ses père et mère s'il s'agit d'une filiation légitime, et, dans le cas contraire, si le déclarant les indique, conformément à ce qui a été observé ci-dessus.

Quant aux enfants trouvés, ils doivent être présentés à l'officier de l'*état civil* par la personne qui les a découverts. Cet officier dresse procès-verbal de la déclaration qui lui est faite, avec constatation de l'âge apparent de l'enfant, de son sexe, des circonstances accessoires révélées par le déclarant, des prénoms donnés à l'enfant et de l'établissement de l'assistance publique auquel il est confié. Le procès-verbal est transcrit au registre et tient lieu de l'acte de naissance.

S'il naît un enfant dans un voyage de mer, l'acte de l'*état civil* est dressé : sur les bâtiments de l'Etat, par l'officier de l'administration maritime, et sur les navires de commerce appartenant à des armateurs, par le capitaine, maître ou patron. Au premier port de relâche, deux doubles de l'acte sont remis au bureau de l'inscription maritime, si c'est un port français, et à la chancellerie du consulat si c'est un port étranger. L'un des deux originaux est expédié à la mairie du domicile des père et mère, ou de la mère s'il s'agit d'un enfant naturel, pour y être transcrit sur les registres de l'*état civil*.

— § 4. *Actes de mariage.* La célébration du mariage est précédée de publications dont les formes sont réglées par les articles 63 et 64 du code Napoléon. Cette publicité a pour but d'avertir et de mettre en demeure les personnes qui pourraient être intéressées à former opposition à l'union projetée, par exemple le conjoint d'un des futurs contractants, s'il était déjà marié, ou quelque ascendant dont le consentement, quoique nécessaire, n'aurait pas été requis ou obtenu. Les oppositions, s'il s'en produit, doivent être levées, amiablement ou par décision judiciaire, avant qu'il soit passé outre à la célébration.

Les futurs doivent se pourvoir respectivement des expéditions de leurs actes de naissance et de l'acte constatant le consentement de leurs père et mère ou du survivant des deux, ou celui des ascendants encore vivants, ou produire l'acte de décès de leurs ascendants. S'ils ont atteint la majorité spéciale fixée par l'article 148 du code Napoléon (vingt-cinq ans pour les hommes et vingt et un ans pour les femmes), ils doivent rapporter, à défaut du consentement, la preuve de la notification des actes respectueux exigés par la loi. La célébration a lieu trois jours révolus après la dernière publication, devant le maire du domicile de l'un des futurs époux. Ce domicile, quant au mariage, est suffisamment constitué par six mois de résidence continue dans la commune.

La célébration a lieu devant quatre témoins. L'article 75 du code Napoléon détermine les formes et les solennités de l'acte, ainsi que les énonciations substantielles qu'il doit contenir. Le maire donne lecture aux contractants du chapitre 6 du titre du mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux; il reçoit leur déclaration qu'ils se prennent pour mari et femme et les déclare unis au nom de la loi.

— § 5. *Actes de décès.* Les formes de l'acte de décès sont régies par les dispositions 77 et suivantes du code Napoléon. Cet acte est dressé par l'officier de l'*état civil* sur la déclaration de deux témoins, les deux plus proches parents du défunt s'il est possible. En cas de décès d'une personne hors de son domicile, la déclaration doit être faite par celui chez qui la mort a eu lieu, assisté d'un témoin, parent, s'il se peut, du décédé. L'acte énonce le jour, l'heure et le lieu du décès, l'âge, les nom et prénoms du défunt, ainsi que ceux de son conjoint s'il était marié, et les noms de ses père et mère, en les supposant connus. Si les circonstances d'un décès et l'état du corps présentent des indices de mort violente, il est sursis à l'inhumation jusqu'à ce qu'il ait été procédé à un examen par un officier de police judiciaire et à un rapport par un homme de l'art. L'officier de police transmet ensuite au maire les indications pouvant servir à fixer l'identité de la personne défunte, et l'acte de décès est rédigé sur ces documents par l'officier de l'*état civil*, qui en transmet une expédition à la mairie du domicile du défunt, en supposant ce domicile connu.

En cas d'exécution capitale, les greffiers criminels font parvenir à l'officier de l'*état civil* tous les documents concernant l'individualité de la personne exécutée. L'acte de décès est dressé sur ces indications; mais la loi, dans un intérêt de bienséance qu'il est aisé de comprendre, interdit la mention dans l'acte du genre de mort. Cet acte est rédigé dans la forme ordinaire, sans aucune allusion à la fin tragique du condamné. La même réticence est ordonnée aux officiers de l'*état civil* relativement aux personnes décédées dans des maisons de détention ou de réclusion. Aucune mention n'est faite de cette circonstance, qui serait flétrissante pour la famille. Les décès survenus en mer sont constatés par acte inscrit à la suite du rôle de l'équipage, dans des formes et dans des conditions analogues à celles qui ont été indiquées plus haut pour les naissances qui surviennent dans le cours d'un voyage maritime.

— *Etat des lieux.* On appelle *état des lieux* un acte intervenu entre le propriétaire et le locataire d'une maison ou d'un appartement, à l'effet d'en constater l'état, lors de l'entrée en jouissance du locataire. L'*état des lieux* sert à prouver si les dégradations constatées à la fin du bail, ou à l'expiration de la location, existaient ou n'existaient pas lors de l'entrée en jouissance.

Lorsqu'il n'a point été dressé d'*état des lieux*, comme le bailleur était obligé, d'après l'article 1720 du code civil, de délivrer la chose au preneur en bon état de réparations de toute espèce, la loi suppose que ce dernier a exigé l'accomplissement de cette obligation, au moins en ce qui concerne les réparations qui sont à sa charge tant que dure le bail. Le locataire ou preneur est donc présumé avoir reçu les lieux en bon état de réparations locatives; il doit, par conséquent, les rendre tels, sauf la preuve du contraire. Mais cette preuve peut être faite par tous les moyens possibles, même par témoins, quelle que soit d'ailleurs la valeur de l'objet en litige : en effet, il s'agit là de prouver un fait, et non une convention. Le preneur peut aussi déférer le serment au bailleur et le faire interroger sur faits et articles.

D'après l'article 1732 du code civil, le locataire répond des dégradations ou des pertes qui arrivent pendant sa jouissance, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu sans qu'il y eût de sa faute. Il répond des dégradations et des pertes qui arrivent par le fait des personnes de sa maison et des sous-locataires, sauf son recours contre ces derniers, et même, s'il y a lieu, contre ses domestiques.

En ce qui concerne les dégradations de gros entretien, la loi n'établit aucune présomption légale, d'où l'on doit conclure que, s'il n'y a pas eu d'*état des lieux*, c'est au bailleur qui les impute au preneur à prouver qu'elles sont survenues pendant la jouissance du preneur; il doit pour cela établir qu'elles n'existaient point au commencement du bail, et que la chose a été délivrée en bon état de gros entretien.

Quand il est prouvé, soit par un *état des lieux*, soit par le bailleur lui-même, soit par une présomption légale, que les dégradations sont survenues pendant la jouissance du preneur, c'est à lui à établir qu'elles ont eu lieu sans qu'il y eût de sa faute, ou qu'elles sont le résultat de la vétusté ou d'une force majeure; sans quoi, il est déclaré responsable.

Quoique ordinairement le bailleur ne vérifie l'*état des lieux* et n'exige la réparation des dégradations qu'à l'expiration du bail, néanmoins, s'il survenait pendant la durée du bail des dégradations qui, à défaut de réparations immédiates, pussent entraîner d'autres détériorations; si, par exemple, il y avait des carreaux cassés, et que la pluie, pénétrant à travers les ouvertures dans les appartements, pourrît les planchers, le bailleur aurait le droit d'exiger que les carreaux fussent rétablis sans attendre l'expiration du bail (Lepage, *Lois des bâtiments*).

D'après ce qui précède, nous voyons que l'*état des lieux* est tout entier dans l'intérêt du preneur. La forme de cet acte dépend entièrement de la volonté des parties contractantes. Il doit seulement être fait double, afin que chaque partie puisse au besoin en représenter une copie.

A défaut de convention particulière, les frais de cet *état des lieux* sont, comme ceux de l'acte lui-même, à la charge du preneur.

— Anc. jurispr. *Etat des personnes.* Ces mots indiquent la classification des personnes dans la société française d'après leur condition politique. L'*état des personnes* a perpétuellement varié depuis les premiers temps de notre histoire jusqu'à la Révolution française. On distingua dans les premiers temps les hommes libres et les esclaves, et parmi les hommes libres l'aristocratie des familles sénatoriales, les familles curiales ou aristocratie municipale, enfin les corporations industrielles des villes, qui formaient la plèbe ou population inférieure. Dans les campagnes, presque toute la population était esclave, mais à des degrés divers. Il y avait les colons attachés à la glèbe et les esclaves proprement dits. L'invasion des barbares modifia considérablement l'*état des personnes*. On distingua les barbares conquérants et les gallo-romains qui avaient subi la conquête; les premiers se subdivisèrent en *ahrimans*, *antrustions*, *fidèles*, *leudes*, *lètes*, etc.; les seconds furent appelés *convives du roi*, *colons*, *fiscalins*, etc. Lorsque la distinction des races se fut effacée, le système féodal, né de la conquête, établit en Europe une distinction profonde entre les propriétaires du sol, *suzerains* ou *vassaux*, et les *roturiers*, *vilains*, *hommes de pooste* ou de *pote*, *serfs*, etc. Les premiers formèrent une aristocratie oppressive en possession de tous les droits. La condition des autres classes était misérable. Elles s'affranchirent progressivement et formèrent un troisième ordre, le *tiers état*, qui commença à compter politiquement au XII^e, au XIII^e et au XIV^e siècle. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, la société française fut divisée en trois ordres : *noblesse*, *clergé* et *tiers état*; enfin la révolution de 1789, en proclamant l'égalité de tous les Français devant la loi, a effacé ces distinctions de l'*état des personnes*.

— *Etat des terres.* L'*état des terres* a toujours été corrélatif à l'*état* des personnes. Les barbares, en s'emparant des terres, les divisèrent en plusieurs classes : les *alleux* étaient les terres que le sort assignait aux ahrimans ou hommes libres; les *bénéfices* étaient les terres accordées aux *leudes* en récompense des services qu'ils avaient rendus; enfin les terres *censitaires* étaient celles dont la culture était laissée à des hommes d'une classe inférieure qui payaient l'impôt appelé *cens*. Le système féodal modifia cet *état des terres*. Il n'y eut plus de terre sans seigneur, et les domaines qu'on recevait à condition de rendre certains services à son seigneur prirent le nom de *fiefs*. Les terres furent soumises à une véritable hiérarchie, depuis les terres tenues en roture jusqu'au domaine royal. Ces distinctions ne s'effacèrent complètement qu'à l'époque de la révolution française. Toutes les terres, quel que soit le propriétaire, sont depuis cette époque soumises aux mêmes lois.

— Politiq. et jurispr. *Etat de siége.* L'*état de siége* est cette situation extrême où le gouvernement est mis en si grand péril, soit par l'invasion de l'ennemi, soit par la crainte de l'insurrection intérieure, qu'il se voit réduit à concentrer toutes ses forces dans les mains de l'autorité militaire, et d'appliquer les lois martiales aux insurgés surpris en état d'agression flagrante contre lui. C'est en 1791 que l'*état de siége* a fait sa première apparition dans nos lois. Depuis, on a cru souvent devoir recourir à cette mesure extrême. La loi du 15 fructidor an V, le décret du 24 décembre 1811, et enfin la loi du 10 août 1849 ont réglementé l'*état de siége*.

Lors de la discussion de la loi du 10 août 1849, M. Grévy s'éleva contre l'*état de siége*, qu'il appela « une loi de dictature militaire. » A quoi M. Dufaure, alors ministre de l'intérieur répondit : « Oui, c'est une dictature; mais une dictature parlementaire; c'est la suppression temporaire, dans un grand intérêt social, de certaines garanties civiles; c'est l'application de l'antique maxime : *Salus populi suprema lex esto.* »

Nous laissons au lecteur le soin de choisir entre ces deux définitions. Faisons remarquer toutefois que la loi de l'*état de siége* édictée en 1849 eut surtout pour but de fournir au gouvernement présidentiel une arme contre les insurrections intérieures, tandis que l'ancienne législation avait été principalement établie en vue de la guerre avec l'étranger et sur les frontières.

On sait quel usage on a fait de cette loi après le coup d'Etat de 1851!

L'*état de siége* a pour effet : 1° de faire passer à l'autorité militaire tous les pouvoirs dont l'autorité civile est investie pour le maintien de l'ordre et de la police intérieure; 2° de créer pour les crimes et délits une juridiction spéciale entre les mains de l'autorité militaire. Mais la juridiction des conseils de guerre s'étend seulement aux crimes et délits contre la sûreté de l'Etat, la constitution, l'ordre et la paix publiques.

Les crimes et délits de droit commun restent soumis à la juridiction ordinaire, à moins qu'ils ne soient connexes à des faits d'insurrection.

L'un des principaux effets de la déclaration de l'*état de siége* est d'étendre la compétence des tribunaux militaires aux individus non militaires. Cependant les tribunaux de droit commun ne sont pas dessaisis par la déclaration même de l'*état de siége*; ils peuvent continuer à juger même les délits et les crimes dont la connaissance est attribuée à l'autorité militaire, tant que celle-ci ne l'a pas formellement revendiquée. Enfin, il a été décidé que les jugements des conseils de guerre peuvent être attaqués en cassation pour incompétence ou excès de pouvoir, lorsqu'ils ont été rendus contre des personnes non militaires.

Dans l'*état de siége*, l'autorité militaire a encore le droit : de faire des perquisitions de jour et de nuit dans le domicile des citoyens; d'éloigner les repris de justice et les individus non domiciliés dans les lieux en *état de siége*; d'ordonner la remise des armes et des munitions et de procéder à leur enlèvement; enfin d'interdire toute publication et toute réunion qu'elle juge de nature à exciter ou à entretenir le désordre.

Nous ne voulons pas discuter ici les dispositions draconiennes des lois que nous venons de citer. Aussi bien reconnaissons-nous qu'il est des circonstances dans la vie d'un peuple où les mesures les plus énergiques doivent être prises, et nous n'avons rien trouvé à redire au décret du 26 juillet 1870 mettant, au moment de l'entrée en campagne contre la Prusse, trois départements frontières en *état de siége*. Mais, parmi ces dispositions légales, il en est une que nous ne pouvons admettre, c'est celle qui donne aux tribunaux militaires exceptionnels le droit de juger, même après la cessation de l'*état de siége*. Nous citerons sur ce point les paroles d'un homme non suspect de démagogie, M. de Charamande : « Où sont, s'écria-t-il, lors de la discussion de la loi de 1849, où sont les grandes considérations de salut public qui nous condamneraient à ce sacrifice des grands principes constitutionnels? Loin de moi la pensée de sympathiser avec les factieux, avec les insurgés; tout ce qui sera nécessaire pour vaincre l'insurrection, je le concède; mais l'on juge les insurgés quand l'insurrection est vaincue : pourquoi ne voulez-vous pas leur conserver leurs juges naturels? Où est l'incon-

venient de leur conserver ces juges? En vérité, je ne le comprends pas. Une insurrection éclate; vous avez les ressources nécessaires pour la dompter, l'anéantir; maintenant vous tenez captifs ceux que vous avez vaincus, et désormais il n'est plus question que de les juger. Mais le jugement, que demande-t-il? Des garanties. Pourquoi donc refuser ces garanties constitutionnelles? Il y a là une dérogation désastreuse aux principes constitutionnels, dérogation que rien ne justifie... »

— Hist. *États généraux.* « Le principe de la délibération commune sur les intérêts communs, dit M. E.-J.-B. Rathery dans son excellente *Histoire des états généraux de France*, a existé dans toutes les sociétés simples et peu nombreuses, ou chaque individu, maître de lui-même, ne peut être lié que par une adhésion personnelle. Plus tard, et quand le consentement de tous dut s'exprimer par des délégués, vinrent les assemblées représentatives, conséquences du même principe, et qu'on retrouve, avec plus ou moins d'extension, chez tous les peuples où la civilisation a fait un pas. » Il y avait déjà, chez nos ancêtres, comme une ébauche informe et confuse du système représentatif, qui ne devait s'établir chez nous qu'avec l'unité et l'égalité des droits. L'empire romain, au moment de sa décadence, fit un appel aux provinces du sud de la Gaule et convoqua à Arles, en 418, une assemblée de leurs députés; mais cette tentative ne réussit pas. Ce furent les Germains qui apportèrent dans les Gaules les principes d'indépendance politique et l'usage des assemblées délibérantes. De tout temps, les guerriers de cette nation se réunissaient dans un lieu consacré, ou *malberg*, et là délibéraient sous la présidence d'un chef. Les Francs établis dans la Gaule conservèrent l'usage de ces assemblées, qu'on appelait *mall*, *mallum*, *champ de Mars*. Tous les guerriers libres y siégeaient; mais ce n'était pas encore là une représentation démocratique : il n'y avait pas alors de nation proprement dite, mais bien un peuple conquérant, seul investi des droits politiques et siégeant en armes dans le *mallum*, pendant que la majorité du peuple conquis se courbait sous le joug.

Aussi longtemps que les Francs restèrent groupés autour de leurs chefs pour consolider leur conquête récente, qu'ils gardèrent rigoureusement leur attitude de vainqueurs vis-à-vis des vaincus, ils durent composer seuls et en masse les champs de mars et de mai. La ligne de démarcation ne tarda guère à devenir moins tranchée; le privilège cessa bientôt d'être exclusif; mais longtemps encore le nom de *Francs* désigna par excellence les hommes libres, ou, ce qui était alors la même chose, les *nobles*, ayant droit de présence aux assemblées nationales; et, au bout de douze siècles, la noblesse française rappela cette antique prérogative. A l'avénement de Clovis, il y eut une espèce de changement. Les évêques furent d'abord admis dans ces assemblées; ils y introduisirent l'usage de la langue latine, et, comme ils avaient sur les guerriers une supériorité incontestable de science et d'habileté, ils s'emparèrent bientôt de la direction des délibérations. Aux champs de mars de 815, soixante-dix évêques apposèrent leur signature aux décisions de l'assemblée. L'emploi de la langue latine et la prépondérance des évêques éloignèrent peu à peu les guerriers des champs de mars; les Francs, dispersés dans leurs métairies, n'ayant plus entre eux de relations d'intérêt, souvent étrangers au but de la réunion, abandonnèrent le *mallum*, qui n'avait plus de ca[illegible] national et qui se transformait de plus en plus en concile. Cependant, sous Pépin d'Héristal et Charles Martel, les usages germaniques reprirent quelque vigueur; alors le[illegible] devinrent plus fréquentes et furent convoquées au mois de mai; on les appela *champs de mai*. Elles furent réunies fréquemment pendant le VIIIe siècle. Charlemagne convoquait ordinairement deux as[illegible]n; mais elles n'étaient ni [illegible], ni aussi puissantes que [illegible]ers Francs. Charlemagne se bornait probablement à réunir autour de lui les comtes, les seigneurs, les évêques et les abbés de la province où il se trouvait. Ces [illegible]ent qu'un caractère consult[illegible]ur se réservait la décision [illegible]e de l'empire carlovingien, les [illegible]rurent; il n'y [illegible]ts et des intérêts [illegible]nblées générales [illegible] de cha[illegible]t les *pairs* [illegible]ns politiques [illegible]t le prin[illegible] toutes les [illegible]

Nous allons énumérer les principales assemblées auxquelles convient le nom d'*états généraux*.

États généraux de 1302. Cette assemblée mémorable, la première qui offre une image à peu près exacte des *états* généraux tels qu'ils ont été composés depuis, dut sa convocation aux démêlés existants entre Philippe le Bel et Boniface VIII, récemment promu au trône pontifical. Blessé des mesures que le roi avait prises pour tarir les offrandes des fidèles, source la plus productive des revenus du saint-siége, le pape, arbitre institué d'un différend grave entre les rois de France et d'Angleterre, s'était prononcé en faveur de ce dernier. Cette sentence vindicative, promulguée au sein du parlement, irrita profondément Philippe, et Boniface, exaspéré à son tour pour quelques autres griefs, fulmina une bulle d'excommunication contre son redoutable antagoniste. En cette occurrence extrême, le roi eut la salutaire pensée d'intéresser à sa cause la masse de la nation, et les *états* convoqués s'ouvrirent le 10 avril dans la cathédrale de Notre-Dame de Paris. La bulle pontificale fut attaquée avec violence par le chancelier Flotte, devant cette assemblée composée d'un grand nombre d'ecclésiastiques de tous ordres, de trente et un princes ou gentilshommes, de magistrats et de bourgeois des principales villes de France. Le bouillant comte d'Artois, cousin du roi, s'éleva avec force, au nom de son ordre, contre les entreprises du saint-siége; le tiers *état* formula une déclaration également énergique; mais le clergé montra plus de mesure et chercha à faire prévaloir des idées de conciliation. Les trois ordres écrivirent au pape dans un sens conforme à l'attitude qu'ils avaient respectivement prise; mais leurs résolutions ne produisirent à Rome qu'une émotion momentanée. Boniface, reprenant toute la hauteur de son caractère, réunit un concile auquel assistèrent un grand nombre de prélats, malgré la défense du roi, et de cette assemblée sortit fameuse décrétale *Unam sanctam*, qui proclamait nettement la suprématie du pouvoir spirituel sur la puissance temporelle. Le roi, de plus en plus irrité, convoqua une seconde assemblée, qui eut lieu au Louvre le 12 mars 1303. Les inculpations les plus graves, les menaces les plus véhémentes furent articulées contre le pontife, qui, abjurant enfin toute retenue, prononça la déposition de Philippe au profit du duc Albert d'Autriche, lequel n'eut garde d'accepter ce périlleux héritage. Le roi de France recourut de nouveau à l'appui national qui l'avait si bien soutenu dans tout le cours de ce formidable conflit, et convoqua au Louvre, le 13 juin, une nouvelle réunion d'*états* dont les excitations auraient amené sans doute de nouvelles violences de part et d'autre, sans la mort de Boniface, qui donna un autre cours aux événements.

États de Tours (1308), consultés par le même prince sur le sort des templiers, sacrifiés à l'avance. Ils les déclarèrent dignes de mort.

États généraux de 1313. Les besoins croissants du trésor public enfantèrent bientôt la plus importante et la plus essentielle des prérogatives des *états* : celle de délibérer sur l'octroi des subsides destinés à alimenter l'administration du royaume ou à défrayer les dépenses du pouvoir royal. L'assemblée de 1313 ouvre la série de ces communications entre la couronne et la nation dont les délégués, en échange des subsides demandés, formulaient des représentations ou des doléances auxquelles le gouvernement avait plus ou moins égard. De là, le vieil axiome français : *Plainte et subside se tiennent.* Les *états* se réunirent le 1er août, dans la cour du Palais. Enguerrand de Marigny, surintendant des finances, exposa les embarras dans lesquels la couronne était engagée par suite de la durée de la guerre avec les Flamands, et sollicita un secours dont la concession eut pour effet, dit Pasquier, la levée *d'un impôt fort griefve par tout le royaume.* Une circonstance remarquable, c'est que Philippe le Bel avait essayé d'abord d'imposer arbitrairement le tribut en question, et que ses sujets s'étaient refusés à l'acquitter. Ainsi se trouva consacré le principe du consentement *libre et nécessaire* des trois ordres du royaume pour la levée de l'impôt, principe qui fut souvent méconnu, mais qui n'a jamais été prescrit jusqu'à la Révolution de 1789, et dont le développement graduel devait assurer aux *états* généraux une certaine influence sur le gouvernement du pays.

États de 1317. Ils confirmèrent l'usurpation de Philippe le Long, et, par une interprétation nouvelle de la *loi salique*, déclarèrent, suivant la volonté du pouvoir qui les avait convoqués, les femmes inhabiles à succéder au trône. Jusque-là, le cas d'un roi mort sans enfant mâle ne s'était pas encore présenté. Cette décision trancha pour toujours la question. Jeanne de Navarre, fille du roi défunt Louis le Hutin, fut exclue du trône, où monta son oncle Philippe.

États de Paris (1355). Ils accordèrent les subsides demandés par le chancelier de France au nom du roi Jean; mais, sous l'influence d'Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, ils arrachèrent au pouvoir des concessions qui tendaient directement à la constitution du régime représentatif et plaçaient l'administration des finances aux mains d'une commission des *états*.

États de 1356. Il y eut deux assemblées distinctes, les *états* de la langue d'oc, qui se réunirent à Toulouse, et ceux de la langue d'oïl, qui s'assemblèrent à Paris, au foyer de la résistance au pouvoir royal, résistance dont Robert Le Coq et Étienne Marcel étaient l'âme. Ces derniers procédèrent avec une énergie toute révolutionnaire. Ils accordèrent les hommes et l'argent demandés pour la défense du pays pendant la captivité du roi Jean; mais à la condition que les anciennes libertés seraient rétablies, que le dauphin Charles livrerait pour être jugés ses principaux conseillers, devenus odieux par leur tyrannie et leurs exactions, et que ce jeune prince se soumettrait à la direction et à la surveillance d'une commission nommée par les *états* et composée de 4 prélats, 12 nobles et 12 bourgeois. Le dauphin promit de donner une réponse à la prochaine assemblée qu'il convoquerait.

États de 1357. Ils se présentèrent avec un caractère encore plus nettement démocratique que ceux de l'année précédente, s'engagèrent à lever et entretenir une armée de 30,000 hommes, mais posèrent des conditions d'un radicalisme extraordinaire pour l'époque, exigèrent le renvoi de vingt-deux grands dignitaires, le droit pour les *états* de s'assembler deux fois par an, *sans convocation*, de créer une commission de trente-six membres pour administrer le royaume, d'envoyer dans les provinces des commissaires munis de pleins pouvoirs pour réformer et administrer; ils demandèrent encore l'abolition de la vénalité des offices de judicature et des tribunaux d'exception, l'inaliénabilité des domaines de la couronne, etc. Le dauphin consentit à tout. La commission des *états* s'empara du pouvoir et l'exerça avec une incroyable vigueur; mais cette révolution toute parisienne fut paralysée par l'esprit rétrograde et jaloux de la province et définitivement anéantie par la mort d'Étienne Marcel. Jusqu'à la fin du XIVe siècle, il se tint encore plusieurs *états* généraux dont les délibérations n'offrent rien d'intéressant.

États de Paris (1413), convoqués par le roi Charles VI, ou plutôt par le duc de Bourgogne, sous le prétexte banal de délibérer sur la réforme des abus, mais en réalité pour demander des subsides. Un carme, Eustache de Pavilly, y lut un mémoire extrêmement remarquable pour le temps sur les réformes à introduire dans le gouvernement de l'*État* et l'administration.

En 1420 et 1428, nouveaux *états* votant des subsides.

États d'Orléans (1439). Établissement d'une taille annuelle de 1,200,000 livres pour l'entretien d'une armée permanente.

États de Tours (1468). A propos de l'apanage de la Normandie, ces *états* consacrèrent l'inaliénabilité des domaines de la couronne et fixèrent à un revenu annuel de 12,000 livres l'apanage des princes du sang.

États de Tours (1484), composés d'un plus grand nombre de députés que les précédents. Les doléances des trois ordres peuvent se résumer ainsi : le clergé et la noblesse demandèrent, comme à l'ordinaire, l'augmentation de leurs priviléges; le tiers *état* renouvela ses inutiles plaintes contre la lourdeur des tailles, les violences des percepteurs et des gens de guerre, demanda l'inaliénabilité du domaine, la réduction des pensions et des traitements des officiers royaux, etc. La question de la régence fut agitée, et le pouvoir fut maintenu à Anne de Beaujeu, à l'exclusion du duc d'Orléans. C'est dans ce débat que le principe de la souveraineté du peuple fut proclamé dans un remarquable discours de Philippe Pot, député de la Bourgogne.

En 1506, 1558, 1560 et 1561, subsides et doléances.

États de Blois (1576), exclusivement catholiques. Révocation de l'édit de pacification accordé aux protestants par Henri III, qui se déclara chef de la Ligue.

États de Blois (1588), composés de ligueurs, qui dissimulèrent à peine leur intention secrète de donner la couronne à Henri de Guise. Henri III tranche la question en faisant assassiner ce prince ainsi que son frère.

États de la Ligue (1593), tenus à Paris pendant le siége de cette ville par Henri IV. On peut voir dans la *satire Ménippée* le tableau satirique de cette assemblée, qui agita la question de l'élection d'un souverain et flotta sans se décider entre le jeune duc de Guise et l'infante d'Espagne.

États de Paris (1614), célèbres par l'insolence de la noblesse et du clergé envers le tiers *état* et par les prétentions ridicules de ces deux ordres à de nouveaux honneurs et à de nouveaux priviléges. Le tiers demanda la convocation régulière des *états* tous les dix ans, la diminution des impôts, des offices et des pensions, l'économie dans les finances, etc. Comme dans les siècles précédents, le pouvoir fit des promesses de réforme et n'exécuta rien. Ces *états* généraux de 1614 furent, à proprement parler, les derniers qui se tinrent en France : car ceux de 1789 se transformèrent, comme on le sait, en Assemblée nationale. V. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Richelieu se servit, pour faire appuyer ses projets, d'un autre genre d'assemblée, qu'on nommait assemblée des *notables*, et dont on trouve la première trace sous Charles V. Le roi, qui avait éprouvé pendant la captivité de son père, Jean, le danger des *états* élus par la nation et souvent animés de passions hostiles, les remplaça par des assemblées dont lui-même désignait les membres. Ainsi, en 1367 et en 1369, il appela près de lui des prélats, des nobles, des jurisconsultes et même des bourgeois, afin de s'autoriser de leur avis pour combattre les Anglais et réformer l'administration du royaume. Au XVe siècle, Louis XI réunit les notables à Tours; en 1527, François Ier les convoqua à Cognac, après le funeste traité de Madrid; en 1560, ils furent assemblés à Fontainebleau. Le connétable de Luynes les consulta en 1619 et Richelieu en 1626; enfin, de Calonne et Necker les appelèrent peu de temps avant la Révolution de 1789. Le premier les réunit le 27 février 1787, et leur demanda des sacrifices; ils le renversèrent. Le second les assembla de nouveau le 16 novembre 1788, et les consulta sur le nombre de représentants que devait avoir le tiers, et, malgré leur avis, il accorda au tiers la *double représentation*, c'est-à-dire autant de députés pour lui seul que pour les deux ordres privilégiés.

— *Formes et attributions des états généraux.* Aucune loi, aucune ordonnance n'avait réglé le mode de convocation des *états* généraux et de nomination de ses membres, établi les formes de leurs délibérations ni déterminé leurs attributions. « Telle était l'incertitude qui régnait à cet égard, dit M. Rathery, qu'en 1788, un arrêt du conseil ordonna des recherches dans toutes les archives, invita les corps et les particuliers à seconder le gouvernement dans ses investigations, à l'effet d'arriver à déterminer les formes suivies jusque-là dans la convocation des *états* généraux. Les notables furent consultés sur ce sujet, et l'on ne parvint à recueillir que des notions tellement contradictoires, qu'une polémique s'engagea sur la question de savoir s'il fallait suivre les formes de 1614, celles de 1576, de 1560 ou de 1484, etc. » Il n'existait que des précédents variables, et voici en substance sur ce sujet le résultat des recherches du savant historien que l'on vient de citer.

La convocation des *états* généraux appartenait au roi seul, ou au régent, ou au lieutenant général du royaume. Cette convocation se faisait par lettres circulaires adressées aux baillis et sénéchaux. L'ancienne forme féodale était une semonce aux pairs et aux grands vassaux qui relevaient de la couronne, portant injonction d'assembler leurs hommes, et d'amener avec eux, au parlement royal, ceux qu'ils avaient chargés de les représenter. Les lettres du roi contenaient : 1° les motifs officiels de la convocation; 2° l'indication du jour et du lieu où devait se tenir l'assemblée. Quelquefois des lettres ou instructions particulières étaient adressées par les rois aux bailliages ou à d'autres communautés. Aussitôt qu'ils avaient reçu les lettres royales, les officiers auxquels elles étaient adressées devaient en prendre des extraits qu'ils faisaient signifier par les huissiers du bailliage : pour les ecclésiastiques, aux maisons principales de leurs bénéfices; à l'égard des nobles, en leurs maisons seigneuriales ou à leurs procureurs fiscaux. Quant au tiers *état*, il était averti collectivement à son de trompe, par affiches, lecture des lettres au prône, etc.

— *Assemblées préparatoires.* En vertu de ces lettres intervenait une série d'assemblées préparatoires dont l'objet était de former, par des députés, l'assemblée générale. La première dans l'ordre était celle des villages. Elle avait ordinairement lieu le dimanche, au son de la cloche, à l'issue de la messe ou de vêpres, par devant le juge, le procureur général ou fiscal, ou le notaire du lieu. Après venait l'assemblée des villes, puis celles des bailliages et sénéchaussées.

— *Élections des députés.* Il n'y a rien de fixe, ni sur le nombre des électeurs, ni sur celui des députés, ni sur les conditions requises pour l'élection et l'éligibilité. Voici ce qui était habituellement pratiqué : sur la convocation, les nobles et les ecclésiastiques nommaient directement leurs députés. Mais, pour le tiers *état*, il y avait deux degrés d'élection : les paysans réunis dans les villages, et les bourgeois, dans les villes, sous la présidence des baillis, sénéchaux, vicomtes ou viguiers, prévôts, lieutenants des baillis, etc., nommaient des électeurs et rédigeaient des cahiers de doléances, où ils exposaient leurs vœux et leurs besoins. Ces électeurs procédaient ensuite à la nomination des députés. Le nombre des députés n'était pas déterminé, et avait, du reste, peu d'importance, puisque, dans l'assemblée des *états*, on votait par ordre et non par tête.

— *Composition.* Les *états* généraux ne se composaient pas seulement des députés élus par les trois ordres, mais encore de certaines personnes que le roi nommait pour y assister, en raison de leur rang et de leurs fonctions. Tels étaient, d'une part, la reine, la reine mère, les princes du sang, les pairs de France, les grands officiers de la couronne, le chancelier, les secrétaires d'*État*, les membres du

conseil privé et du conseil d'*État*. Les premiers formaient un cortége, un entourage, paraissaient à la séance d'ouverture, et se retiraient avec le roi, pour ne revenir qu'à celle de clôture. Les seconds étaient un conseil dont les membres, non-seulement déclaraient aux *états* réunis les propositions royales, mais se rendaient dans le sein des bureaux et discutaient avec eux, à peu près comme nos ministres ou nos commissaires du gouvernement dans les assemblées modernes.

— *Division en trois ordres.* Les *états* proprement dits se composaient des députés des trois ordres; cette division n'était pas spéciale aux *états* généraux, car une ordonnance de Louis XII, en date du 21 janvier 1510, porte que toutes les coutumes du royaume seront discutées en assemblée des trois *états* de chaque bailliage et sénéchaussée. « Le fractionnement par ordres, dit M. Rathery, tenait à la constitution de l'ancienne société française, telle que l'avaient faite le christianisme, la féodalité et les progrès de la liberté, de l'industrie et du commerce, et à ce fait que les trois éléments s'étaient formés successivement et à part; c'était l'expression politique de l'inégalité sociale entre les classes. »

— *Clergé.* Le clergé jouissait du droit de préséance sur les autres ordres dans les *états* généraux. Cette prérogative, qui remontait aux premiers temps de notre histoire, et s'expliquait par le rôle important que jouait alors l'Église, n'était pas vue sans envie par la noblesse, et Boulainvilliers ne peut s'empêcher de blâmer cet usage, tout en reconnaissant combien il était solidement établi. Quoi qu'il en soit, le clergé était en possession de figurer au premier rang dans ces assemblées représentatives, dont il avait offert dans les temps barbares les premiers modèles.

— *Noblesse.* Le corps de la noblesse suivait le clergé dans l'ordre hiérarchique. Son rôle, d'après ses immunités et priviléges, était, comme on le pense bien, très-important dans l'assemblée, et ce fut cet ordre qui s'opposa avec le plus de force à la délibération en commun.

— *Tiers état.* Le tiers *état* venait le dernier. Il fut d'abord désigné sous le titre de *communautés, députés des bonnes villes.* M. Guizot a fait une remarque fort juste : « Il y a eu des communes dans toute l'Europe, dit-il; il n'y a eu de tiers *état* qu'en France. »

— *Attributions des états généraux.* Dès que les députés aux *états* généraux étaient réunis dans le lieu qui leur avait été assigné par les lettres de convocation, ils s'assemblaient dans leurs bureaux, et chaque ordre séparément procédait à la nomination des présidents, greffiers et évangélistes ou assesseurs des greffiers. En général, le président du tiers *état* était le prévôt des marchands de Paris. La première assemblée générale se tenait sous la présidence du roi et s'appelait séance royale. Le roi en faisait l'ouverture en prononçant quelques paroles. Le chancelier exposait ensuite dans une harangue le motif de la convocation des *états*. L'orateur de chaque ordre, qui était souvent le président de cet ordre, répondait successivement au roi. L'orateur du clergé portait le premier la parole, puis celui de la noblesse, et enfin l'orateur du tiers *état*, comme, du reste, l'exigeaient les lois de la préséance alors en usage. Pendant la harangue de l'orateur du tiers *état*, tout cet ordre se tenait debout et tête nue; au lieu que les deux ordres privilégiés restaient assis et couverts pendant qu'on parlait en leur nom.

— *Cahiers des états généraux.* Après la séance royale, les trois ordres se retiraient dans leurs bureaux et s'occupaient de la rédaction de leurs *Cahiers de doléances.* Ils avaient reçu des électeurs une espèce de mandat impératif imposé par les cahiers des bailliages. On réduisait tous ces cahiers à douze, nombre des grands gouvernements, et ensuite on formait de ces douze cahiers un seul cahier, qui traitait de toutes les parties de l'administration et indiquait les réformes qui paraissaient urgentes. Chaque ordre faisait ce travail séparément; il n'y avait point de délibération commune. Lorsque les trois ordres avaient achevé la rédaction des *Cahiers de doléances*, ils demandaient au roi une réunion générale pour les lui présenter. Cette séance royale était, comme la première, accompagnée d'un appareil solennel. Le roi y paraissait entouré des princes, des pairs et grands officiers de la couronne. Les orateurs des différents ordres le haranguaient en lui présentant les *Cahiers de doléances.* L'assemblée se séparait ensuite, sans attendre la réponse à ses cahiers. L'objet principal de la convocation des *états* était, en général, une demande de subsides.

— *Influence des états généraux sur le pays.* Pasquier, à cet égard, s'exprime ainsi : « C'est une vieille folie qui court en l'esprit des plus sages Français, qu'il n'y a rien qui puisse tant soulager le peuple que telles assemblées; au contraire, il n'y a rien qui lui procure plus de tort. » Il ne faudrait pas cependant prendre cette réflexion de Pasquier comme une vérité résumant toute la valeur des *états* généraux. Cet historien n'avait, en fait de politique, que des vues très-étroites, et sa profession, d'ailleurs, devait lui faire préférer la mesquine opposition des parlements à la grande expression de la volonté nationale. Et puis Pasquier n'avait vu que les *états* généraux de 1614, où la magistrature fut si indignement mystifiée par la noblesse. Un historien d'un autre poids, comme écrivain et comme politique, avait sur ces grandes assemblées une idée bien plus large et plus vraie en même temps, idée qu'il formule en ces termes : « Et pour parler de l'expérience de la bonté des François, ne faut alléguer de nostre temps que les trois *estats* tenus à Tours, après le décès de nostre maistre le roy Louis XI (à qui Dieu fasse pardon), qui fut l'an 1483. L'on pouvoit estimer lors que cette bonne assemblée estoit dangereuse, et, disoient quelques-uns, de petites conditions et de petite vertu, et ont dit, par plusieurs fois depuis, que c'est un crime de lèse-majesté que de parler d'assembler les *estats*, et que c'est pour diminuer l'autorité du roy, et ce sont eux qui commettent ce crime envers Dieu et le roy et la chose publique; mais servoient ces paroles et servent à ceux qui sont en authorité et en crédit, sans en rien l'avoir mérité, et qui ne sont point propres d'y estre, et n'ont accoutumé que de flageoler et fleureter en l'oreille, et parler de choses de peu de valeur, et craignent les grandes assemblées de peur qu'ils ne soient connus ou que leurs œuvres ne soient blasmées. » A cette réflexion de Philippe de Commines on ajoutera, pour terminer, celle du savant auteur auquel nous avons fait tant d'emprunts : « Les *états* généraux ne furent point une institution régulière de l'ancienne monarchie. On peut même dire que la plupart des grandes choses de notre histoire se firent sans eux, quelques-unes même contre eux : telles furent la constitution définitive de l'indépendance nationale et de l'administration monarchique sous Charles VII; à la même époque, la rédaction des coutumes, « qui était vraiment matière » d'*états* généraux, » dit Guizot; le règne réparateur de Henri IV, les derniers coups portés à l'aristocratie par Richelieu, les grandeurs guerrières et pacifiques du règne de Louis XIV, etc. Est-ce à dire qu'ils aient été sans utilité, sans influence aucune sur les biens dont nous jouissons, sur les libertés que nous avons conquises? Non. Ils ont eu un effet moral dont on tient en général trop peu de compte; ils ont été, d'époque en époque, une protestation contre la servitude politique, une proclamation violente de certains principes tutélaires; par exemple : que le pays a le droit de voter tous ses impôts, d'intervenir dans ses affaires, d'imposer une responsabilité aux agents du pouvoir. Si ces maximes n'ont jamais péri en France, les *états* généraux y ont puissamment contribué, et ce n'est pas un léger service à rendre à un peuple que de maintenir dans ses mœurs, de réchauffer dans sa pensée les souvenirs et les prétentions de la liberté. Non, les efforts de nos pères n'ont point été perdus pour nous. Tant de vœux, tant de patriotisme, tant d'éloquence n'ont point été prodigués en pure perte par ces hommes auxquels il n'a manqué que de venir à temps pour voir leurs noms conquérir la gloire et la popularité : les Masselin, les Philippe Pot, les Guy Coquille, les Bodin, les Miron, les Rapine, les Savaron, etc. S'il ne leur a pas été donné de réformer les abus, ils en ont dressé l'inventaire et souvent indiqué le remède. »

Chateaubriand a porté sur les *états* généraux un jugement qui diffère un peu du nôtre, et que nos lecteurs seront bien aises de connaître :

« Les trois *états*, nommés depuis *états* généraux, qui offrirent souvent de grands talents et un haut instinct politique, n'entrèrent cependant jamais bien avant dans les mœurs du pays. D'abord ils n'agissaient pas sur une monarchie homogène : il y avait des *états* de la langue d'oc et de la langue d'oïl, et des *états* particuliers de province. Les grands vassaux et les petites seigneuries indépendantes ne se soumettaient que selon leur bon plaisir aux décisions des *états*. Quant aux trois ordres, la noblesse, minée graduellement par la couronne, ne sentit ni n'aima jamais cet autre pouvoir collectif qu'on lui donnait dans ces assemblées mêlées du tiers *état* et du clergé, en dédommagement de sa puissance aristocratique; elle s'y montra très-indépendante quant aux opinions; mais elle ne songea point à reprendre sur la couronne, en entrant dans les intérêts communs de la patrie, l'autorité qu'elle avait perdue; cette idée abstraitement politique ne pouvait venir d'ailleurs aux gentilshommes du moyen âge. Le clergé, qui avait ses synodes particuliers et généraux, se souciait peu de ces réunions mixtes, où sa voix ne comptait que pour un tiers des suffrages. Ses intérêts, défendus dans les conciles, ne l'incitaient point à jouer un rôle important dans les *états* : il y porta de l'humeur, une opposition factieuse et des talents administratifs que lui seul possédait alors. Le tiers *état* faisait entendre quelques doléances, mais il n'était guère occupé qu'à se tenir attaché au trône, son abri naturel contre les deux autres ordres; il y était encore enclin par le penchant naturel qu'a la démocratie à s'unir au pouvoir absolu. Les guerres civiles et étrangères, les invasions, le soulèvement des peuples, la défiance des rois, les résistances des seigneurs, la confusion qui régnait dans les attributions politiques, mirent des obstacles à la tenue régulière des *états* : il y a des temps où ces *états*, enchevêtrés aux assemblées de notables, aux chambres du parlement de Paris et au conseil du monarque, se peuvent à peine distinguer des pouvoirs auxquels ils étaient réunis. »

— **États provinciaux.** On appelait de ce nom les assemblées des trois ordres de certaines provinces, qui, sur la convocation du roi, se réunissaient à des époques périodiques, afin de régler l'administration intérieure du pays et de voter les subsides demandés par les commissaires royaux, pour subvenir aux frais de l'administration du royaume. Il est probable, quoiqu'on ne puisse rien affirmer à cet égard, que primitivement chaque province avait ses *états*. Les *états* provinciaux ne furent pendant longtemps que l'assemblée des principaux feudataires laïques et ecclésiastiques qui se rendaient aux plaids de leur seigneur. Le tiers *état* n'y fut généralement appelé qu'au XIVe siècle. Ils se composèrent donc d'abord exclusivement de possesseurs de fiefs. Si l'influence de la noblesse ne gagna pas beaucoup aux *états*, il n'en fut pas de même de celle du clergé. Après y être entrés à cause de leurs terres, les évêques et abbés firent admettre peu à peu qu'ils prenaient séance en vertu de leur dignité.

Comme ces *états* ne représentaient que les possesseurs des propriétés libres, il s'ensuivait que le peuple des campagnes était privé de la faculté d'y voter; il n'y avait que les villes où l'on reconnût des droits à ceux qui n'étaient ni ecclésiastiques ni gentilshommes. Ces idées se modifièrent avec le temps, mais avec le temps aussi la représentation des villes se modifia de manière à devenir illusoire, par la vénalité des offices municipaux, qui donnaient seuls entrée aux *états*. Dans les derniers temps de la monarchie, ces assemblées procédaient ainsi : les commissaires royaux les convoquaient, faisaient l'ouverture de la session, puis demandaient au nom du souverain l'aide qu'il réclamait de ses loyaux sujets. Des conférences s'établissaient alors entre les ordres et entre leurs délégués et les commissaires; puis le subside, que plusieurs grandes provinces qualifiaient pompeusement de *don gratuit*, était voté. C'était ordinairement la première mesure prise par les *états*. On s'occupait ensuite de l'établissement des taxes locales et de l'emploi des fonds qui en résultaient. Dans certains gouvernements, le roi ne pouvait lever d'impôts qu'avec le consentement des *états*.

Par opposition aux pays d'*états*, qui étaient mieux administrés que les autres provinces et jouissaient de toutes les libertés du régime municipal, on appelait pays d'élections ceux où la répartition de la taille était opérée par des fonctionnaires royaux investis d'attributions à la fois administratives et judiciaires.

La première assemblée des *états* de Bretagne où l'on remarque des députés n'appartenant ni au clergé ni à la noblesse, se tint à Ploërmel en 1309. Dès cette époque, les *états* pesèrent d'un grand poids dans le gouvernement du pays. Cette autorité politique leur appartenait d'ailleurs en vertu d'antiques traditions gouvernementales. Dans le IXe siècle, par exemple, on voit le roi de Bretagne, Salomon III, se proposant de faire un pèlerinage à Rome, consulter les grands du pays et renoncer à son voyage, à cause de l'opposition qu'il trouve parmi eux. Héritant de cette influence sur les actes du souverain, les *états* se réservèrent de ratifier toutes les mesures importantes du gouvernement, de l'administration ou de la justice : les mariages princiers, les constitutions de douaire, les transactions entre les princes du sang, les testaments des ducs, les traités diplomatiques, les impôts. Quand le parlement fut institué en Bretagne, en 1485, ce fut par l'avis et la délibération des princes du sang, prelats, barons et gens des *états*, pour ce mandés et convoqués. La principale attribution des *états* était cependant de consentir l'impôt. Le tiers *état* y envoya des députés en 1309, 1315, 1352, 1389, et bien que l'on cite trois réunions du même siècle, celles de 1386, de 1395 et de 1398, où il n'est pas fait mention de cette circonstance, on ne peut en induire que le troisième ordre n'y ait pas été représenté. Quoi qu'il en soit, il exerça ce droit depuis sans interruption. « Le clergé des *états* de Bretagne, dit Daru, se composait de neuf évêques, d'abbés au nombre de trente-huit, de quelques prieurs, des députés des chapitres des neuf églises cathédrales et de ceux de la collégiale de Guérande. Chaque chapitre n'avait qu'une voix. La noblesse se composait des barons de Bretagne, bannerets, chevaliers et écuyers. Dans l'origine, la qualité de gentilhomme ne suffisait pas pour donner entrée aux *états*; il y avait même des terres qui donnaient le droit de séance sans donner voix délibérative. » En 1451, une ordonnance ducale interdit l'achat des fiefs aux roturiers, pour qu'ils ne siégeassent pas comme seigneurs; mais cette interdiction ayant fait baisser le prix des terres nobles, on la vit tour à tour supprimée, moyennant le payement d'un double droit par le tenancier, rétablie, en 1510, par Louis XII, puis tombée en oubli, et ensuite confirmée par François Ier. En 1668, Louis XIV régla que pour siéger dans l'ordre de la noblesse de Bretagne il faudrait prouver qu'on appartenait depuis cent ans à cet ordre. Le tiers *état* avait pour représentants les envoyés des bonnes villes, dont chacun n'avait qu'une voix, quelle que fût sa députation. Le nombre des villes ayant droit de députer aux *états* n'était primitivement que de vingt-trois; il fut porté dans la suite à quarante-cinq. L'assemblée était présidée par le duc et, en son absence, par un évêque, ordinairement l'évêque diocésain. Le cérémonial et l'ordre de préséance étaient réglés comme pour les *états* généraux du royaume. La réunion des *états* de Bretagne devint successivement périodique, puis annuelle, et enfin, depuis 1630, elle fut biennale.

Les *états* de Bourgogne ont joué aussi dans l'histoire de leur province un rôle important. On les vit dès le temps du roi Jean, après la réunion du duché à la couronne de France, s'opposer aux exigences pécuniaires du nouveau souverain, et, par leur persistance, empêcher la levée de la gabelle dans le pays. Quelques années après, ils s'assemblèrent pour délibérer sur les moyens d'arrêter les progrès de l'invasion anglaise. A cette époque déjà, ils dirigeaient toute l'administration, et délibéraient sur toutes les affaires qui intéressaient la province, prérogatives qu'ils conservèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Les ducs respectèrent cette institution, sachant bien qu'ils n'auraient pas impunément violé le serment qui était la garantie de leur modération. Charles le Téméraire dut maintes fois faire plier son orgueil devant les députés des trois ordres, pour leur demander des soldats et de l'argent, qu'on lui refusa souvent avec de franches et dures paroles. Telle fut leur réponse aux commissaires qu'il leur envoya peu avant la bataille de Nancy : « Dites à Monseigneur que nous lui sommes très-humbles et très-obéissants sujets; mais, quant à ce que vous nous avez proposé de sa part, il ne se fit jamais, il ne peut se faire et il ne se fera pas. » Les *états* de Bourgogne avaient le droit de s'assembler sans convocation, quand il s'agissait d'une affaire urgente et d'un grand intérêt pour la province. Ils se réunirent spontanément à la première nouvelle de la mort de Charles et votèrent la réunion du duché à la France, dans l'espérance de faire épouser la princesse Marie au Dauphin. Depuis cette époque, les assemblées des *états*, annuelles sous les ducs, ne se tinrent plus que tous les trois ans; mais les rois de France durent toujours jurer de maintenir les immunités de la province. Or, une des principales dispositions de la loi constitutionnelle des Bourguignons conférait aux *états* du duché le droit exclusif de fixer la quotité des impôts et de régler le mode de perception. En 1630, Louis XIII ayant voulu appliquer à la Bourgogne l'édit des élections, une insurrection força le roi parjure de rendre aux *états* leurs priviléges.

Sous les derniers règnes, le clergé était représenté par quatre évêques et par soixante-six autres membres ecclésiastiques, abbés, doyens, prieurs, etc. La noblesse admettait à siéger dans sa chambre tous les gentilshommes reconnus tels et possédant seigneurie ou fief dans la province. Soixante et onze députés des villes représentaient le tiers *état*, présidé par le maire de Dijon. Chacun des trois corps délibérait à part, puis, les affaires résolues, ils prenaient un jour de conférence avant la clôture. La session achevée, des élus choisis par chaque ordre et assistés d'un élu du roi, de deux députés de la chambre des comptes et du maire de Dijon, allaient porter au roi le cahier des *états*; leur fonction la plus importante était de régler et de répartir les impôts ordonnés par les trois ordres. De pareilles institutions auraient certainement présenté de véritables garanties, si les élections n'avaient toujours été faites sous l'influence des intendants.

Les différents comtés dépendant de la Bourgogne avaient aussi leurs *états* particuliers, que l'on réunit successivement aux *états* généraux du duché. Ceux du comté d'Auxonne furent réunis en 1639; ceux du comté d'Auxerre, en 1668; ceux du comté de Bar-sur-Seine, en 1721, et ceux du Charolais, en 1751. Il ne resta plus que ceux du comté de Mâcon. La Franche-Comté, jusqu'à la dernière conquête de Louis XIV, conserva ses *états*, sans le consentement desquels aucun impôt, aucun subside ne pouvait être levé dans le pays. Ils s'assemblaient environ tous les trois ans. Dans l'intervalle d'une session à l'autre, leur autorité était exercée par neuf commis chargés de répartir les sommes qu'on avait consenti à payer; mais, après la conquête de 1674, ces fonctionnaires, pensant que la province serait restituée, comme en 1668, refusèrent de continuer leurs fonctions; on les prit au mot, et, depuis, l'impôt fut levé sans leur intervention. Lorsque, après le traité de Nimègue, ils voulurent reprendre leur commission interrompue, on leur répondit qu'ils étaient déchus par leur abdication volontaire. Depuis ce temps, les *états* de la Franche-Comté ne furent plus convoqués. La perte de cette prérogative peut expliquer, jusqu'à un certain point, les regrets que les habitants de la province donnèrent pendant longtemps à la domination espagnole.

Les *états* du Dauphiné subsistèrent jusqu'en 1628, époque où ils furent remplacés par six bureaux d'élections. Mais, en 1787 et 1788, l'opposition parlementaire étant devenue, à Grenoble, une véritable insurrection, l'intime union des trois ordres fut regardée comme le seul moyen de s'opposer efficacement aux

entreprises des ministres et de maintenir une multitude exaspérée. Les membres du clergé, de la noblesse et du tiers *état* se réunirent donc à l'hôtel de ville; ils déclarèrent, après une longue délibération sur les dangers et sur les privilèges de leur province, que les *états* particuliers du Dauphiné s'assembleraient le 21 juillet 1788, et la cour, cédant à la nécessité, approuva cette délibération. L'assemblée se tint, en effet, au château de Vizille, ancienne résidence des dauphins, et ses délibérations excitèrent un vif intérêt. Une seconde réunion, plus régulière, eut ensuite lieu le 1er décembre. Ces *états*, établis d'après un plan proposé par les délégués des trois ordres, se composaient de vingt-quatre membres du clergé, de quarante-huit de la noblesse et de soixante-douze du tiers *état;* les suffrages étaient comptés par tête. A Grenoble, l'assemblée municipale qui avait élu les députés se composait d'un syndic de chaque corporation du tiers, et des propriétaires domiciliés du même ordre payant 40 livres d'impositions royales foncières.

Les Béarnais ont conservé jusqu'en 1789 leurs *fors*, vénérable institution de leurs ancêtres. Ces *états* se composaient de deux ordres, le clergé et la noblesse, délibérant ensemble, et du tiers, qui délibérait à part. Les membres du clergé ayant entrée à l'assemblée étaient les évêques de Lescar et d'Oléron et trois abbés déterminés. A la tête de la noblesse, il y avait douze anciens barons et quatre nouveaux; venaient ensuite les seigneurs de paroisses, les abbés laïques ayant des dîmes inféodées, avec le droit de patronage et de nomination aux cures; plusieurs autres abbés, possesseurs de terres érigées en fiefs ou siégeant en vertu des commissions à eux accordées pour services rendus au pays, en tout cinq cent quarante représentants de la noblesse. Le tiers *état* était représenté par les maires et jurats des quarante-deux villes ou communautés ne reconnaissant que le prince pour seigneur; il y avait en général un député sur trois cent quarante habitants. Les *états*, présidés par l'évêque de Lescar, siégeaient tous les ans. Le prince envoyait une commission au premier fonctionnaire, qui expédiait des lettres closes à tous les membres. Au jour fixé, les *états* en corps venaient, par l'organe du baron, féliciter le fonctionnaire en son hôtel. Ensuite on se rendait au local des séances, et l'on nommait sur-le-champ dix commissaires, qui, pendant les trois premiers jours, devaient recevoir et examiner les pétitions des citoyens, pour en faire leur rapport au premier ordre. Après la délibération du clergé et de la no[illegible] les commissaires faisaient leurs rapports au tiers *état*, en y joignant l'analyse des opinions émises par l'autre ordre. Quand les avis des deux assemblées étaient différents, la constitution voulait que le tiers *état* opinât jusqu'à trois fois; après quoi, s'il persistait dans son opinion, on passait à l'ordre du jour. Les *états*, en se séparant, choisissaient douze commissaires de la noblesse et autant du tiers *état*, lesquels formaient ensemble un corps nommé l'*abrégé*, chargé des affaires qui pourraient survenir dans l'intervalle des sessions. Cette commission permanente était également présidée par l'évêque de Les[illegible] ses décisions étaient revisées lors de la première assemblée des *états*. Après la nomination des membres de l'*abrégé* et l'examen approfondi des affaires urgentes, on procédait au vote du don gratuit; puis on formait une commission de cinq membres du premier ordre et de neuf du second, chargée de discuter le budget de la province et de le répartir entre les paroisses à proportion des feux; il était payable en deux termes. Cette répartition était remise au trésorier, qui opérait le recouvrement. Les dépenses étaient acquittées là-dessus, et l'on en rendait compte aux *états* tous les deux ans.

Les *états* de Navarre ne reposaient pas sur une base aussi large, aussi libérale que ceux du Béarn. Après la conquête de la partie espagnole par Ferdinand le Catholique, Henri d'Albret, resté maître de la partie française, institua dans la basse Navarre les *états* qui avaient toujours existé dans la Navarre haute. Cette assemblée était composée de trois ordres. La députation du clergé comprenait les évêques de Bayonne et de Dax, leurs [illegible] généraux, le prêtre majeur [illegible]le-Port, et trois pr[illegible]it à l'assemblée de[illegible]es de fiefs, la plupar[illegible]t les villes et parois[illegible]s. On se réunissait, [illegible] Port, sous la présid[illegible]ne, soit à Saint-[illegible]e de Dax. Le [illegible]re; mais, en [illegible] *état* l'empor[illegible]re à l'un de [illegible] réunissaient pas. Lorsque le secrétaire donnait lecture du cahier, on délibérait et l'on votait sur chaque article et sur l'ensemble; puis, le travail qui en résultait était remis au commissaire du roi, et si ce fonctionnaire refusait de faire droit aux plaintes, on se pourvoyait auprès du souverain. On procédait ensuite au vote du don gratuit pour le gouvernement central, et à celui du budget particulier pour la province.

Dans la Soule, autre province basque appartenant au gouvernement de la Guyenne, quoique relevant du parlement de Pau, tout noble, possesseur d'un fief quelconque, avait droit d'assister aux assemblées du pays avec les députés des sept *degans* ou cantons. Le Labour, troisième province des Basques français, avait des *états* dont la tendance était bien plus démocratique que celle des *états* de Béarn, de la Navarre et de la Soule. C'était une espèce de sénat, composé des chefs de famille. Les séances se tenaient sur une éminence, dans un bois voisin d'Ustaritz. Les prêtres et les nobles en étaient exclus, peut-être moins parce qu'on redoutait leur influence que parce que l'institution remontait au delà du christianisme et de la féodalité. L'assemblée commune se composait des députés de trente communautés. — Les *états* de Bigorre s'assemblaient tous les ans pendant huit jours. Le sénéchal en faisait l'ouverture; les trois ordres, réunis dans une même salle, étaient présidés par l'évêque de Tarbes. Les mandataires du clergé étaient, outre ce prélat, quatre abbés, deux prieurs et un commandeur de Malte; ceux de la noblesse, douze barons ou possesseurs de baronnies conférant l'entrée à l'assemblée; ceux du tiers *état*, les consuls et jurats de Tarbes, de Vic, de Bagnères, de Lourdes, etc., et les députés des Sept-Vallées. Chaque corps délibérait séparément, et les chambres se réunissaient pour résoudre les questions à la pluralité de deux voix contre une. Elles ne manquaient jamais d'ajouter pour clause à leurs délibérations que la délivrance des recettes entre les mains du receveur général de Pau ne tirerait point à conséquence pour les assujettir à la chambre des comptes de Béarn et de Navarre; c'était un effet de l'antipathie traditionnelle qui divisait les Bigordans et les Béarnais.

Le Languedoc était, sous les Romains, au nombre des sept provinces de la Gaule qui jouissaient du droit italique, et dont les représentants se réunissaient tous les cinq, dix ou vingt ans, pour contribuer volontairement aux dépenses publiques. Cette organisation se maintint sous la domination des Wisigoths et sous celle des comtes. En 1271, le sénéchal de Carcassonne, au nom de Philippe le Hardi, qui venait de prendre possession du pays, jura de respecter les anciens usages et de n'imposer de charges aux habitants que de leur consentement donné dans les assemblées générales. Dans les premiers temps de la réunion, les *états* s'assemblaient par sénéchaussées, suivant le morcellement de la province entre différents seigneurs. Les trois ordres de la sénéchaussée de Carcassonne se réunirent ainsi en 1269, et un titre nous a transmis les noms des députés qui y assistèrent. On y compte cinquante-deux députations de villes ou bourgs représentés par leurs consuls. Les évêques, abbés, nobles et consuls des villes étaient députés de droit et sans exception; mais, quand la province se fut accrue de plusieurs domaines qui n'avaient pas appartenu aux comtes de Toulouse, comme Narbonne, Montpellier, le Gévaudan, le Vélay, le Vivarais, le pouvoir central jugea à propos de ne faire qu'une seule assemblée, dont le nombre des députés fut en même temps réduit. L'Eglise fut représentée par les évêques diocésains, la noblesse par un certain nombre de barons, le tiers par les principales villes. En 1629, Richelieu, qui voulait partout supprimer les *états*, pour rendre uniforme la levée des contributions, créa dans le Languedoc vingt-deux siéges d'élection; mais cette mesure rencontra dans la province une vive opposition; les *états* refusèrent d'y consentir et reçurent l'ordre de se séparer; ils furent pourtant rétablis en 1631, à condition de payer au roi un don gratuit qu'ils accordèrent effectivement, mais en faisant suivre la mention de leur vote de cette clause, que cela ne tirerait pas à conséquence pour l'avenir. Ce don fut toutefois continué, et un édit de 1649 prescrivit la tenue des *états* chaque année, au mois d'octobre, en fixant à un mois la durée des sessions. L'ordre du clergé se composait de trois archevêques et de vingt évêques; l'ordre de la noblesse, du comte d'Alais, du vicomte de Polignac et de vingt et un barons, votant en vertu de leur droit individuel; le tiers disposait d'autant de voix que les deux autres ordres réunis. Ce doublement du tiers, disposition protectrice des in[illegible] populaires, fut l'exemple que l'on fit va[illegible]n 1788 pour assurer à la bourgeoisie, aux [illegible]néraux, une place moins indigne d'elle. [illegible]t, en outre, sept fonction[illegible] députés de droit : c'étaient [illegible] généraux des anciennes sé[illegible], deux greffiers et deux trésoriers [illegible] Les commissaires du roi n'en[illegible] *états* que le jour de l'ouver[illegible]corder la permission de tenir [illegible] jour de la demande du don [illegible], e[illegible]ns quelques occasions importantes, où ils avaient à communiquer des ordres du roi. Leurs fonctions à l'égard des *états* se réduisaient d'ailleurs à recevoir les remontrances que leur adressaient les députés, à contrôler les emprunts des communautés, à vérifier la concordance du taux des impositions avec les règlements de dépense. L'assemblée délibérait sur toutes les affaires qui intéressaient la province, réglait le don gratuit et le contingent de contributions de chaque diocèse. Aucun impôt ne pouvait être établi sans lettres patentes du roi et sans délibération des *états*. Un mois après la clôture de la session, les assemblées particulières des diocèses, appelées *assiettes*, réglaient la répartition entre les contribuables de leur ressort.

Les derniers *états* de Provence proprement dits s'assemblèrent en 1631. Formellement supprimés ensuite, ils furent remplacés par des assemblées générales, convoquées annuellement par l'intendant de la province. Après la cérémonie d'ouverture, il était d'usage que le gouverneur ou lieutenant du roi se retirât; mais, à l'issue de chaque séance, le commissaire du roi et les députés se rendaient chez lui, en corps, pour l'informer du résultat des délibérations. Les assemblées se tenaient ordinairement à Lambesc. L'archevêque d'Aix les présidait. L'ordre du clergé se composait des archevêques, évêques et abbés crossés, prévôts des cathédrales et ecclésiastiques à bénéfices consistoriaux; celui de la noblesse, de tous les gentilshommes de race et des roturiers possesseurs de fiefs en toute justice. Le tiers *état* avait pour mandataires les députés d'une trentaine de communautés et d'une vingtaine de vigueries, officiers municipaux que le peuple n'avait pas choisis. Ces *états*, composés d'environ deux cents membres intéressés au maintien d'une foule de coutumes abusives et surannées, représentaient fort imparfaitement la province. On en eut une preuve éclatante dans la lutte qui s'engagea, en 1788, pour les élections aux *états* généraux, et où Mirabeau, noble sans fief, écrasa les privilégiés de la puissance de son talent et devint le fils adoptif des communes.

Outre les provinces que nous venons de passer en revue, on comptait encore, en 1789, parmi les pays d'*états*, l'Artois, qui, bien que soumis, à certains égards, au régime des généralités d'élections, pour les impôts de répartition, avait conservé des *états* jouissant de la prérogative de choisir la nature des perceptions et d'en régler le mode de recouvrement, et le Cambrésis, qui était assimilé aux pays d'élections pour les impôts directs, mais qui avait, comme l'Artois, gardé ses assemblées d'*états* et jouissait de la prérogative d'administrer le produit des taxes. Le pays de Bresse (Bugey, Gex, Valromey et Dombes), quoique soumis à une généralité, avait été maintenu dans le privilège de faire régler et répartir par ses députés les impositions au moyen desquelles il devait subvenir aux dépenses de son administration particulière et du gouvernement central. Il en était de même dans la Flandre wallonne (villes et territoires de Lille, Douai et Orchies), où, à côté d'une généralité, subsistait une assemblée d'*états* jouissant de la prérogative de discuter les aides et subsides demandés par le roi, et de fournir au tribut public par les moyens qui paraissaient les plus convenables aux intérêts des trois ordres. Dans la Flandre maritime (Dunkerque, Bergues, Cassel, Gravelines, etc.), un arrêt du conseil du roi notifiait aux députés des chefs-colléges, réunis en assemblée générale, le montant des aides et subsides qu'ils avaient à acquitter; puis la sous-répartition de la somme assignée à chaque châtellenie se faisait entre les paroisses dans une assemblée de leurs députés. Quant au Hainaut, il avait perdu ses assemblées d'*états* lors de sa réunion à la France. Les pays composant l'intendance de Montauban, le Rouergue et le Quercy, avaient été autrefois des pays d'*états*. Cette prérogative leur fut enlevée seulement en 1623. La Corse conserva, lorsqu'elle fut définitivement réunie à la France, un reste de ses anciennes assemblées nationales. Les *états* qui se tenaient annuellement étaient composés du gouverneur, de l'intendant et de douze gentilshommes, représentants du pays. Après la session, les députés restaient tour à tour, pendant un mois, auprès de l'intendant pour surveiller l'exécution des mesures ordonnées par l'assemblée. D'après ce qui précède, il est facile de voir que le but de l'autorité royale était d'amoindrir de plus en plus l'influence de ces assemblées sur l'administration intérieure des provinces. On ne souffrait même pas qu'elles exerçassent avec une entière indépendance les droits qu'on leur avait laissés. « Le montant des subsides était réglé avant la séance d'ouverture; le ministère connaissait d'avance la marche et le dénoûment de la délibération; seulement il laissait faire aux députés des améliorations locales, et l'ombre de la liberté était encore utile aux pays qui la conservaient. » Le pouvoir des intendants ou gouverneurs était, du reste, moins absolu dans ces provinces que dans les pays d'élections. Lors de son premier ministère, Necker songea à relever les *états* provinciaux et à les étendre à tout le royaume sous le nom d'*assemblées provinciales;* mais la réalisation de ce système éprouva des obstacles, et il n'y avait que deux assemblées provinciales en plein exercice quand Necker sortit du ministère. L'esprit public aspirait à des réformes plus profondes. Une nouvelle circonscription territoriale, un système universel d'administration pouvaient seuls fonder en France l'unité des droits, des vœux et des intérêts.

— **États de la langue d'oc.** Dans les provinces de la langue d'oc, l'autorité des rois de France ne fut pas d'abord aussi grande que dans les provinces du Nord, et longtemps encore le pouvoir central se vit forcé de garder avec les hommes du Midi bien des ménagements. Cela apparaît surtout dans l'histoire des assemblées des pays d'outre-Loire. Les *états* du Rouergue, par exemple, s'assemblaient sans avoir besoin d'appeler dans leur sein les officiers du roi. D'autre part, les députés des villes faisaient souvent, comme on le vit en 1378, une rude opposition aux délégués de la royauté, et parlaient dans les assemblées avec une grande indépendance. En 1427, Charles VII fut obligé de reconnaître : « que de tout temps les *états* de langue d'oc étaient en telle liberté et franchise que aucune aide ou taille ne doit de par le roi être sur eux imposée, à quelque cause que ce soit, sans premièrement appeler à ce et faire assembler le conseil ou les députés des trois *états* d'icelui pays, et qu'en ladite liberté et franchise il les a jusqu'ici maintenus. » Dix ans après, en 1437, le même roi, faisant allusion aux priviléges des *états* du Dauphiné, disait d'eux : « Lesdits gens des trois *états* se pourroient aucunement retraire et refroidir de nous faire et octroyer les dons et subsides qu'ils nous ont accoutumé de faire et font de jour en jour libéralement et largement. » Toutefois, les pays de la langue d'oc ne tardèrent pas à comprendre que dans leur union avec le chef de la France résidaient leur force, leur sécurité et tous les éléments de leur prospérité. Dans les moments difficiles, dès les premières années du XIVe siècle, ils vinrent en aide avec un noble dévouement au pouvoir central représenté par la royauté : ils donnèrent leur sang et leur argent. Lorsqu'on apprit le désastre de Poitiers et la captivité du roi Jean, les *états* s'assemblèrent à Toulouse, et décidèrent que jusqu'à la délivrance du roi, et pendant toute la durée des calamités publiques, les hommes et les femmes ne pourraient porter des vêtements de luxe; qu'il n'y aurait plus de fêtes, et qu'on s'abstiendrait de toutes les manifestations de la joie; puis les *états* votèrent un subside qui devait être employé à la défense du pays. Voici comment Alain Chartier raconte cet acte de patriotisme de la part des *états* de la langue d'oc : « Les dames de Rome, après la misérable bataille de Cannes, changèrent la richesse de leurs habits et la cointise de leurs états. Le pays de langue d'oc, en la prise du roi Jean, se mua en vertures et en gouvernement de hommes et de femmes, en délaissant toute remontrance de leesse et de festivité. »

— *Nomenclature des états généraux et particuliers de la langue d'oc.* — 1303. Les *états* adhèrent à l'appel que Philippe le Bel avait interjeté au futur concile. — 1356. Assemblée générale à Toulouse après la bataille de Poitiers. — 1387. Assemblée générale à Rhodez. On vote un subside destiné à repousser les Anglais. — 1419. Assemblée pour le fait de la gabelle. — 1490. Assemblée où l'on vote une aide au dauphin Charles. — 1429. Les trois *états* de la langue d'oc envoient des députés à Charles VII pour le féliciter sur son couronnement. — En 1433, 1435, 1437, 1440, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1456, 1457, 1461, les *états* assemblés votèrent des subsides pour le bien du royaume.

— **États de la langue d'oïl.** Rien ne prouve qu'avant la convocation des *états* généraux de 1350, il eût été tenu des *états* généraux de la langue d'oïl. Ce fut en quelque sorte par hasard qu'une assemblée spéciale de ces *états* sortit de cette convocation. Le roi Jean avait appelé les *états* à Paris : les députés s'assemblèrent, mais la langue d'oc et la langue d'oïl votèrent séparément, et leurs délibérations n'eurent ni le même but ni le même résultat. Les députés de la langue d'oc offrirent dans cette session cinquante mille florins au roi. Ceux de la langue d'oïl ne s'accordèrent point pour voter un subside. Après cette session, l'histoire ne mentionne aucune assemblée des *états* de la langue d'oïl, pendant les années 1352, 1353 et 1354. La plus ancienne assemblée des *états* généraux de la langue d'oïl sur laquelle on ait des documents certains, est celle qui fut convoquée par le roi Jean en 1355. Dans l'ordonnance que ce prince publia au sujet du subside accordé par les *états*, on lit : « Nous avons fait appeler et assembler les bonnes gens de notre royaume de la langue d'oïl et du pays coutumier de tous les trois *états*. » Dans les années 1356 et 1357, il y eut à Paris plusieurs convocations des *états* de la langue d'oïl; mais, en général, ces assemblées, et principalement celles qui se tinrent après la bataille de Poitiers, furent sans résultat, à cause des troubles qui agitaient alors la capitale et quelques-unes des provinces du nord de la France. En février 1358, les *états* généraux de la langue d'oïl furent convoqués à Paris, et votèrent un subside. Le régent, qui fut depuis Charles V, les convoqua encore à Compiègne au mois de mai de la même année, et il obtint des députés de nouvelles sommes d'argent. Ce fut dans une assemblée composée de divers députés de la

langue d'oïl, et en présence du peuple de Paris, qu'en l'année 1359 le traité négocié en Angleterre pour la délivrance du roi Jean fut rejeté, parce qu'on en trouva les conditions tout à fois honteuses et désavantageuses. Les *états* généraux de la langue d'oïl furent convoqués à Amiens en 1363. Ce fait est constaté par une ordonnance du roi Jean. Il fut spécialement question dans ces *états* de la rançon du roi. Après 1363, il n'est plus fait mention, dans les documents législatifs ou purement historiques, de la tenue des *états* généraux de la langue d'oïl.

A partir de la fin du règne de Charles VII, la vieille distinction entre les pays du nord et du midi de la France, distinction fondée sur une différence de langage, commence à s'effacer. Les mots eux-mêmes, *langue d'oc* et *langue d'oïl*, ne sont plus guère employés que pour désigner la manière de prononcer le *oui* dans l'une et l'autre de ces circonscriptions territoriales. Alors commence à poindre ce principe fécond de la solidarité, qui, rattachant entre elles toutes les parties d'un même tout, a tant fait plus tard pour la gloire et la prospérité de la France. Les *états* des provinces s'assemblent encore, mais les délibérations sont surveillées et présidées par des délégués du pouvoir central; tout semble s'effacer devant une seule volonté. En un mot, les provinces font place à la France; les intérêts des localités s'effacent devant les intérêts généraux : tout marche résolument vers cette admirable unité française que devait définitivement consacrer l'immortelle révolution de 1789.

— *Tiers état*. V. TIERS.

— Allus. hist. L'État, c'est moi, Mot fameux de Louis XIV, qui pourrait être considéré comme la devise de l'absolutisme.

Le lendemain de la mort du cardinal Mazarin, Louis XIV, alors âgé de vingt-deux ans, fit appeler les ministres que le cardinal avait laissés : Pierre Séguier, Michel Letellier, de Lionne et Fouquet, et leur déclara qu'il serait lui-même à l'avenir son premier ministre. Le même soir, l'archevêque de Rouen vint lui demander : « Votre Majesté m'avait ordonné de m'adresser au cardinal pour toutes les affaires; le voilà mort, à qui dois-je m'adresser à l'avenir? — A moi, monsieur l'archevêque. » Le règne de Louis le Grand était commencé.

Ces préliminaires peignent déjà le caractère de Louis XIV, et rendent très-probable l'authenticité de ce mot fameux : *L'Etat, c'est moi!* qu'il aurait fait entendre lorsqu'il entra botté et éperonné dans le parlement. Comme le premier président lui représentait que la résistance opposée à ses édits puisait sa source dans les intérêts de l'Etat : *L'Etat, c'est moi!* aurait répondu le jeune monarque.

Plusieurs critiques, entre autres MM. Chéruel et Edouard Fournier, ont révoqué en doute l'authenticité de ce mot, en se basant sur le caractère de Louis XIV, « dont la jeunesse et même les amours eurent quelque chose de poli et de solennel. » C'est précisément en nous basant sur le caractère de ce prince, la personnification de la royauté et du gouvernement absolu, que nous croyons à la vérité de cette réponse orgueilleuse, qui, du reste, n'était à cette époque que la simple énonciation d'un fait. Nous en avons pour garants la plupart des historiens, et Louis XIV lui-même. Dans les *Instructions* à son fils, on lit : « Nous sommes la tête d'un corps dont les sujets sont les membres... La France est une monarchie; le roi y représente la nation entière, et chaque particulier ne représente qu'un seul individu envers le roi. Par conséquent, toute puissance, toute autorité réside dans les mains du roi, et il ne peut y en avoir d'autre dans le royaume que celle qu'il établit. » Du reste, ce langage n'était que l'expression de la pensée publique, consacrée par les états de 1614. Bossuet développe les mêmes principes : « Le prince, en tant que prince, n'est pas regardé comme un personnage particulier; c'est un personnage public : *tout l'Etat est en lui;* la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne. »

Donc, nous le répétons, Louis XIV, en prononçant le mot fameux : *l'Etat, c'est moi!* n'a fait que répondre au sentiment de communauté qui existait entre l'intérêt du pays et celui de la royauté. « Dans le roi, en effet, dit le duc de Noailles, se résumait l'Etat tout entier; c'était la conséquence et aussi l'écueil du système, car il n'était pas sans danger pour le souverain de faire une même chose de son propre bonheur et de celui de l'Etat, exposé comme il l'était à prendre la voix de ses passions pour celle de ses devoirs. Telle était la pensée publique elle-même. Non-seulement le roi possédait toute l'autorité, mais il était la forme visible de la patrie, et le patriotisme revêtait un caractère personnel, et par là même plus passionné, dans le dévouement à sa personne. Crier Vive le roi! c'était crier Vive la France! C'est à ce cri qu'on marchait au combat, qu'on mourait sur le champ de bataille, qu'on remportait les victoires; et l'on a vu des vaisseaux, au moment de s'abîmer dans les mers, laisser échapper un immense cri de Vive le roi! comme un dernier adieu à la patrie, le signe du dernier courage, le dernier cri du sang français. »

Voici une paraphrase comique de ce mot célèbre, qui a été faite dernièrement à la barre de la sixième chambre. Mlle X... avait été appelée pour rendre compte de certains écarts de jambes un peu trop prononcés qu'elle s'était permis au bal de l'Opéra. Elle se présenta d'un air modeste, et le dialogue suivant s'établit entre elle et le président : « Approchez, mademoiselle. Votre nom? — Anastasie. — Anastasie? Ce n'est pas un nom cela. — Cliquot. — Cliquot? Vous êtes donc veuve? » La prévenue en souriant et en minaudant : « J'ai compris, monsieur le président. — Votre âge? — Dix-huit ans aux premières violettes. — Votre profession? — Ma profession?... — Sans doute, votre profession, votre état. »

Cette mise en demeure un peu brutale, à laquelle elle ne s'attendait pas, la surprit tout d'abord. Son front se plissa légèrement; elle se sentit froissée; mais reprenant tout à coup son aplomb, elle jette un coup d'œil sur un joli petit diamant qu'elle porte au doigt, sur un élégant manteau de velours qui recouvre ses épaules légèrement décolletées, et répond hardiment, de manière à laisser penser qu'elle a suivi les cours de la maison d'honneur de Saint-Denis : « *L'Etat?* monsieur le président; *l'Etat, c'est moi!* » Le tribunal sourit, fut désarmé et... Anastasie acquittée.

Ces mots, *l'Etat, c'est moi*, ont passé dans la langue, et on les reproduit non pas certes dans la même situation que celle du grand roi ou d'Anastasie, mais quand on veut exprimer une idée de prééminence, de domination absolue. En voici quelques exemples :

« J'épurais une révolution en dépit des factions déçues; j'avais bien réuni en faisceaux tout le bien épars qu'on devait en conserver; mais j'étais obligé de les couvrir de mes bras nerveux pour les sauver des attaques de tous; et c'est dans cette attitude que je répète encore que véritablement la chose publique, *l'Etat, c'était moi!...* »

NAPOLÉON Ier.

« L'égoïsme renchérit sur le grand roi, qui disait : *L'Etat, c'est moi;* car il dit : *Le monde, c'est moi.* »

PETIT-SENN.

« Oh! c'est la voix du peuple! il quitte ses sillons;
Il plante dans le parc ses premiers pavillons;
Il sent qu'il est venu son jour des représailles;
Pour mieux se faire entendre, il a choisi Versailles;
En face du balcon, piédestal du grand roi,
Le *fouet en main*, il dit aussi : *L'Etat, c'est moi!* »

BARTHÉLEMY.

« Il y a un jour dans l'année où le gagne-pain, le journalier, le manœuvre, l'homme qui traîne des fardeaux, l'homme qui casse des pierres au bord des routes, juge le sénat, prend dans sa main, durcie par le travail, les ministres, les représentants, le président de la République, et dit : *La puissance, c'est moi!* »

VICTOR HUGO.

« On voit que les trois ordres subsistaient là comme ailleurs. Mais la supérieure s'était fait la large part dans ce gouvernement, et l'on peut dire que tout s'absorbait en elle. Elle aussi avait dit à sa manière, en prenant possession : *L'Etat, c'est moi.* La supérieure, disait un des articles des *Constitutions*, est l'âme de la maison et le chef de tous les membres qui la composent. »

SAINTE-BEUVE.

« Les philosophes, quelques philosophes du moins, ont imaginé que si l'homme, après sa naissance et dans ses premiers mouvements, n'éprouvait pas de résistance dans le contact des choses d'alentour, il arriverait à ne pas se distinguer d'avec le monde extérieur, à croire que ce monde fait partie de lui-même et de son corps, à mesure qu'il s'y étendrait de son geste et de son pas. Il arriverait à se persuader que tout n'est qu'une dépendance et une extension de son être personnel, et il arriverait à dire : *L'univers, c'est moi!* »

JULES JANIN.

« Lorsqu'au milieu du moyen âge la multitude confuse et anonyme du servage passa de la glèbe à la petite industrie du métier à la main, du métier à domicile, la liberté poussa son premier cri en Europe et sonna son premier tocsin. Ce fut l'heure des corporations, l'heure des communes, l'heure des républiques de tisserands et de forgerons de Gand, de Liége, d'Amiens, de Florence. Le beffroi montait à côté du donjon. Le tiers état venait de naître. Il devait continuellement grandir jusqu'au jour où il pourrait dire : *La nation, c'est moi*, et agir en conséquence. »

EUGÈNE PELLETAN.

— Allus. littér. Le pire des Etats, c'est l'Etat populaire, Vers de Corneille dans *Cinna*, acte II, scène 1re. C'est dans les temps de révolution et de troubles que ce vers trouve son application plus ou moins juste :

« On croyait si peu (en 1815) que je voulusse proposer tel ou tel pour roi, que M. Bory de Saint-Vincent, qui feignait de ne pas comprendre, m'interrompit en disant : « Monsieur » Dupin, que ne proposez-vous la république? » A quoi je répondis par ce vers de Corneille, bien vérifié depuis :

« *Le pire des Etats, c'est l'Etat populaire.* »

DUPIN.

État civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules dès le temps celtique jusqu'à la rédaction des coutumes (DE L'), par C.-J. Perreciot. Ce remarquable travail, sagement conçu et habilement exécuté, parut en 1786; il a coûté à son auteur plus de trente années de patientes et laborieuses recherches. Les connaissances aussi profondes que vastes dont il fait preuve le placent à côté des Dubos, des Boulainvilliers, des Mably et des Montesquieu. L'origine des fiefs, de l'esclavage, de la noblesse; la liberté civile et politique des anciens gouvernements; les divers ordres des personnes chez les Gaulois, les Germains et les Francs; l'autorité de l'Eglise sous les premières races et pendant la féodalité; la condition des terres en Gaule avant et après l'arrivée des Romains; les effets du principe féodal et la discussion de la formule : *Nulle terre sans seigneur et nul seigneur sans terre;* les alleux, lods, francs-alleux; le service militaire; les corvées arbitraires; le formariage; la multiplicité des lois et coutumes; l'ignorance des habitants de la campagne; les duels et autres abus de la féodalité, etc., tout y est traité avec une incontestable supériorité.

État et la commune (L'), par M. Louis Blanc (1866). Comme John Stuart Mill, l'auteur est d'avis que la question de l'intervention de l'Etat ne saurait être résolue ni pour ni contre d'une manière absolue et exclusive. Suivant lui, il est des cas où cette intervention est non-seulement légitime, mais nécessaire; il en est d'autres où elle ne peut être que funeste. En France, on parle beaucoup des droits de l'individu, mais on oublie qu'ils ne tirent leur réalité que de l'identification de l'être individuel avec l'être social. C'est donc au point de vue de l'intérêt de la société qu'il faut se placer, et, dès lors, la question est de savoir dans quelle mesure l'intervention de l'Etat est conforme à ce grand intérêt.

Dans une vraie démocratie, l'Etat n'est point le pouvoir exécutif représenté par tel ministre puissant ou tel monarque absolu, Richelieu ou Louis XIV; l'Etat, « c'est la société même, agissant en cette qualité dans tout ce qui a un caractère évidemment social. » Ceci entendu, il n'y a point à opposer l'*Etat* à l'*individu*. Si par le mot *Etat* on comprend la société agissant en corps d'une part, et si, d'autre part, on veut le développement libre de l'*individu* au profit de tous, les deux idées que d'ordinaire on oppose très-mal à propos l'une à l'autre, loin d'être contraires, deviennent corrélatives. La première exprime le moyen, la seconde le but.

L'origine de l'Etat se lie essentiellement en principe au besoin de se garantir de la tyrannie, et il perd sa raison d'être quand il est autre chose que la société elle-même agissant comme *société* pour empêcher l'oppression, pour établir ou maintenir la liberté. C'est à cette lumière que l'on découvrira les cas où l'intervention de l'Etat est légitime et ceux où elle ne l'est pas. Toutes les fois qu'elle se trouve en opposition avec le libre développement des facultés humaines, elle est un mal; toutes les fois, au contraire, qu'elle aide à ce développement ou écarte ce qui lui fait obstacle, elle est un bien. Ainsi, par exemple, l'intervention de l'Etat est un bien quand, par l'instruction gratuite et obligatoire, elle rend possible chez le pauvre le développement des facultés, condition première de la liberté.

Le problème social a été posé en ces termes par J.-J. Rousseau : « Trouver une forme d'association qui protége et défende de la force commune chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. » Il n'y a qu'à substituer à *reste aussi libre: devienne libre*. C'est à l'Etat de résoudre ce problème.

D'après M. Louis Blanc, la centralisation politique est nécessaire; mais c'est justement parce que l'unité est, de tous les intérêts de la France, le plus incontestable et le plus sérieux, qu'il importe de combattre la confusion d'idées qui, à cet égard, s'est introduite dans les esprits. Il y a centralisation vraie et centralisation fausse. « Il y a l'unité, il y a l'étouffement. Il y a la France telle que la concevait le génie révolutionnaire de la Convention, il y a la France telle que l'a faite Napoléon. » Imaginez un vaste champ : au lieu de l'ensemencer dans toute son étendue, on s'est avisé d'entasser la semence en un point où elle risque de ne pas germer, précisément parce qu'elle y est entassée. Ce champ, c'est la France; ce point, c'est Paris. Quant aux causes de cette situation, elles tiennent évidemment à l'excès de la *centralisation administrative*, qui est aussi funeste que la *centralisation politique* est féconde. Or, la démocratie ne peut rendre les peuples heureux et forts que par le jeu bien équilibré de ces deux principes : la centralisation politique, c'est-à-dire la concentration au même lieu et dans les mêmes mains du pouvoir de diriger les intérêts communs, et la décentralisation administrative, c'est-à-dire la liberté laissée aux intérêts purement spéciaux de se développer suivant la loi des mœurs, des habitudes ou des convenances locales. Si l'unité politique est la force, l'unité administrative est le despotisme. « Oui, dit M. Louis Blanc, autant la centralisation politique est nécessaire, autant la centralisation administrative est étouffante. Eh bien! par un triste renversement de toutes les lois de la raison, nous manquons en France de ce qui est une nécessité, et nous avons ce qui est un péril. L'*Etat*, en France, a le pouvoir de faire beaucoup de mal; mais le pouvoir de faire le bien ne lui est-il pas refusé dans toutes les grandes choses? » La véritable centralisation politique n'existe pas en France, car, en tout ce qui concerne les intérêts généraux, les intérêts durables, l'Etat y manque en même temps et de la puissance qui dirige, et de la puissance qui contrôle. Or, ce pouvoir, qui, dans les grandes choses, est complétement privé d'action, en exerce une immense dans les petites. Considérez la société dans l'ensemble, vous n'apercevez l'Etat nulle part; étudiez-la dans les détails, vous le trouvez partout. En d'autres termes, à côté d'une centralisation politique et économique à peu près nulle, règne une centralisation administrative et bureaucratique vraiment dévorante. Double fléau!

La *commune* a toujours été méconnue par nos législateurs. En 1831, ils font une loi sur la *formation des municipalités* et, en 1837, sur les *attributions municipales*. Ainsi, ce n'est pas le pouvoir qu'on a créé pour les fonctions, mais les fonctions pour le pouvoir. La loi municipale a été basée sur cette règle : « Laisser à la commune une apparente initiative sur toutes choses, et à l'administration tout pouvoir de réformation. » Autant valait dire : « Pour organiser la commune, nous avons suivi cette règle : détruire la commune. »

La loi commence par reconnaître au maire un double caractère. Comme délégué du pouvoir central, il est placé sous l'*autorité* du gouvernement, et sous sa *surveillance* comme *gérant* de la commune. Dans un système qui suppose entre les intérêts généraux et les intérêts particuliers une opposition naturelle, assigner au même personnage deux rôles différents, c'est le mettre dans le cas de mal remplir tantôt l'un, tantôt l'autre, et souvent tous les deux. En outre, le préfet étant libre d'annuler les arrêtés du maire, son rôle ne se borne plus à une simple surveillance. La volonté municipale est remplacée par la volonté gouvernementale, et la loi pourrait se formuler ainsi : le maire propose, le préfet dispose.

Quant au conseil municipal, ses attributions sont divisées en trois classes : s'agit-il d'objets ne concernant que le présent, il doit *réglementer;* s'agit-il d'objets concernant les intérêts de l'avenir, il ne peut plus que *délibérer;* enfin, sur certaines questions, il n'est appelé qu'à *donner son avis*. Dans le premier cas, ses délibérations sont exécutoires au bout d'un mois, si le préfet ne les a pas annulées. Dans le second, il leur faut l'approbation préfectorale ou ministérielle. Le résultat, c'est d'ôter à la commune tout mouvement, c'est-à-dire d'enlever toute vie au large et fécond principe de l'association. Or, le droit de penser quand on n'a pas le droit de vouloir, ou le droit de vouloir quand on est privé de tout moyen d'exécution, sont des droits entièrement illusoires.

« La commune, dit M. Louis Blanc, c'est l'association; ce qu'on a voulu y voir, c'est l'individualisme. » Il faut donc reconnaître la nécessité de constituer la société par associations libres de régler les intérêts qui naissent de rapports journaliers fréquents, immédiats, en leur imposant la loi de laisser à une autorité supérieure le soin de régler les rapports plus *médiats* et plus éloignés. Cette doctrine n'admet aucune opposition réelle possible entre les intérêts généraux et les intérêts particuliers.

La commune idéale, d'après M. Louis Blanc, serait celle où le maire deviendrait le gérant, élu par elle, relevant d'elle spécialement. La nomination des agents communaux lui appartiendrait exclusivement, et lui seul aurait le droit de les révoquer. Son autorité, sans être tout à fait indépendante, jouirait de toute la force, de toute la considération qui se puise dans un droit d'initiative bien reconnu. Les représentants du pouvoir central pourraient intervenir au besoin, mais leur intervention n'aurait plus ce caractère systématique et cette permanence qui en font aujourd'hui une véritable tutelle, tutelle tracassière et jalouse, plus occupée de faire sentir son autorité que son utilité. Dans ce système, les sous-préfectures seraient supprimées, comme un rouage inutile et coûteux.

« La centralisation véritable serait celle qui, au lieu d'entasser la France dans Paris, étendrait Paris, sans l'affaiblir, sur toute la surface de la France. Paris doit être partout où battent des cœurs français. Paris doit être au pied des Alpes et au pied des Pyrénées. Il doit toucher à la fois à la Méditerranée, au Rhin et à l'Océan. Le moyen pour cela? Il est bien simple. Il s'agit de faire naître partout un peu de la vie de Paris. On y peut parvenir par une vigoureuse organisation de la commune. » La *commune* représente l'idée d'unité tout aussi bien que l'*Etat*. La commune, c'est le principe d'association;

l'Etat, c'est le principe de nationalité. L'Etat, c'est tout l'édifice; mais la commune, c'est la base de cet édifice. Telle est la conclusion, à laquelle on ne saurait trop applaudir, de l'ouvrage de M. Louis Blanc.

États généraux, titre d'un journal publié par Mirabeau et qui ne compta que deux numéros (2-5 mai 1789). Cette feuille ayant été supprimée, le tribun la remplaça par les *Lettres à ses commettants*, puis par le *Courrier de Provence*. Pour l'ensemble de ces publications, v. COURRIER DE PROVENCE.

Plusieurs autres feuilles périodiques peu importantes furent également publiées sous ce titre d'*Etats généraux*, surtout en province, au commencement de la Révolution.

États de Blois (LES), tragédie en cinq actes et en vers, de Raynouard, représentée sur le théâtre de Saint-Cloud le 22 juin 1810, et à la Comédie-Française le 31 mai 1814. Le sujet de cette pièce est l'assassinat du duc de Guise. Pendant six ans, Napoléon en défendit la représentation, et on en comprendra la raison après avoir lu les vers suivants, que le public applaudissait avec enthousiasme :

Que font ces députés? Tous trahissent la France:
Ceux-ci par leurs discours, ceux-là par leur silence;
Et moins dignes de haine encor que de mépris,
Ils proscrivent souvent de peur d'être proscrits.
Tel parle liberté, nous insulte et nous brave,
Qui n'est dans son parti que le premier esclave.
Souvent, par un terrible et rapide retour,
Le héros de la veille est le tyran du jour.

Louis XVIII, moins facile à effaroucher que son prédécesseur, autorisa sans la moindre difficulté la représentation des *Etats de Blois*.

Malgré ses défauts, cette tragédie était très-remarquable au double point de vue du style et de l'invention. Le sujet, moins dramatique que celui des *Templiers*, avait, en revanche, le mérite de se rapprocher davantage de la vérité historique.

États de Blois (LES) ou la **Mort de MM. de Guise**, scènes historiques par M. L. Vitet (1827). Ces quinze scènes forment le milieu d'une trilogie qui commence par les *Barricades* et finit par la *Mort de Henri III*. Elles sont purement historiques; néanmoins, on y trouve un peu plus d'unité d'action et d'intérêt dramatique que dans les *Barricades*. Le sujet le permettait: les faits se trouvaient si heureusement disposés par l'histoire, qu'en se bornant à en tracer le portrait fidèle on ne pouvait manquer de leur donner une certaine physionomie théâtrale. Peut-être même que les scènes historiques de M. Vitet, pour être représentées, ne demanderaient qu'à être réduites aux proportions admises au théâtre, c'est-à-dire qu'il suffirait d'en retrancher les développements accessoires et épisodiques, qui n'ont pour but que d'initier le lecteur au secret historique de l'action.

Les *Etats de Blois* sont le second acte du grand drame de la Ligue. Envisagée sous le point de vue purement dramatique, l'action qui s'y développe se suffit sans doute à elle-même et n'a pas besoin de complément; mais, aux yeux de l'historien, la mort du duc de Guise n'est qu'un événement transitoire. Il faut que Henri III ait trouvé la mort à Saint-Cloud pour que cette chaîne de faits, dont M. Vitet a suivi tous les anneaux depuis les *Barricades*, puisse être considérée comme rompue.

On ne peut mieux se faire une idée des *Etats de Blois* qu'en s'imaginant que l'auteur, depuis la journée des Barricades, du 12 mai à la fin de décembre 1588, n'a pas perdu de vue Henri III et le duc de Guise, et qu'entrant tour à tour dans les salons de la maison de Valois et de la maison de Lorraine, dans les cabarets, dans les églises, dans les logis des bourgeois ligueurs, politiques ou huguenots, chaque fois qu'une scène pittoresque, un tableau de mœurs, un trait de caractère sont venus s'offrir à ses yeux, il a essayé d'en reproduire l'image en esquissant une scène. On sent qu'il a pu résulter de là une série d'études, de croquis, qui, sans être achevés, offrent toujours le mérite de la ressemblance.

Qu'on ne se méprenne pas sur le véritable caractère de ces dialogues. L'histoire, l'histoire [illegible] en fait le fonds; ce ne sont pas des compositions d'art, mais seulement des restaurations, des résurrections du passé; si l'on y rencontre çà et là quelques inventions, [illegible] ...ies, c'est [illegible] de l'his- [illegible] ...t à leurs [illegible] ...nt. Con- [illegible] ...*ts de Blois* forment une œuvre remarquable.

ÉTATS (île des), île de l'Amérique du Sud, [illegible] l'E [illegible]

[illegible] ...DE L'ÉGLISE. Les Etats de l'Eglise, [illegible] ...s à la couronne d'Italie, ont [illegible] en 754 [illegible] Etienne II [illegible] ...e de saint [illegible] ...nt augmentés par les donations des souverains, avait atteint, en 1626, une importance considérable; mais, par un brusque revirement des choses d'ici-bas, cet édifice, qu'il avait fallu neuf siècles pour élever, cent ans ont suffi pour le détruire. Aujourd'hui, les Etats de l'Église ne se composent plus que du Vatican.

Nous n'avons pas, dès lors, à considérer ici les Etats de l'Eglise au point de vue géographique. Enclavés dans le royaume d'Italie, dont ils forment une province, ils seront étudiés en même temps que le royaume lui-même. Nous allons nous borner à fixer les limites du territoire composant ce qu'on appelait les Etats romains.

Compris entre 41° 20' et 45° de lat. N. et 8° 35' et 11° 20' de long. E., les Etats de l'Eglise, formés de la partie centrale de l'Italie, étaient bornés, à l'O., par l'ancien duché de Modène, l'ancien duché de Toscane et la Méditerranée; au N., par le Po-di-Maestra et le Po-di-Goro; à l'E., par l'Adriatique; au S., par la Méditerranée et l'ancien royaume de Naples. Leur longueur du N. au S. était de 380 kilom.; leur largeur de 188 kilom.; leur superficie de 4,148,395 hectares. La capitale des Etats de l'Eglise était Rome.

— *Histoire*. Ecrire l'histoire des Etats de l'Eglise dans tous ses détails et à tous les points de vue que comporte un pareil sujet n'entre point dans notre cadre. Nous nous contenterons d'indiquer rapidement l'origine, les développements successifs et la décadence inévitable de cette monarchie théocratique. Le lecteur trouvera aux mots : ÉGLISE CATHOLIQUE, PAPAUTÉ, POUVOIR TEMPOREL, les développements qui manquent ici sur cette autorité, qui ne ressemblait à aucune autre, qui non-seulement constituait une *autorité d'ancien régime*, selon l'expression de Lacordaire, mais qui, réunissant dans une main le spirituel et le temporel, contredisait de la manière la plus étrange et la plus flagrante le principe même sur lequel elle reposait, et à l'ombre duquel elle a pu croître de siècle en siècle.

Lorsque, après trois siècles de persécutions barbares, Constantin eut déclaré par l'édit de Milan (313) le christianisme *religion de l'empire*, les empereurs romains devinrent les chefs de la religion. On les vit même présider des conciles, notamment celui de Nicée (325), qui a eu un si grand retentissement. Des évêques (*episkopoi*, inspecteurs) étaient les *vicaires* ou *représentants* de l'autorité spirituelle de l'empereur dans les provinces, de même que les proconsuls étaient les *vicaires* ou *représentants* du pouvoir temporel. Héritiers immédiats de l'ancien sacerdoce, les représentants directs de la religion nouvelle qu'avait fécondée le sang de tant de martyrs, les évêques de Rome furent, dès le principe, revêtus d'un grand pouvoir. Des édits impériaux leur donnèrent même une véritable suprématie, bien que les évêques ne voulussent voir pour la plupart dans l'évêque romain que l'*évêque* du *premier siége*. Les évêques qui combattirent le plus vivement cette suprématie furent ceux de Constantinople, d'Alexandrie, de Jérusalem et d'Antioche. Lors du partage définitif de l'empire, Rome devint la métropole religieuse de l'Occident, et Constantinople celle de l'Orient. Le nom de *pape* (*papa*, père, aïeul) était alors commun à tous les évêques, même aux prêtres. L'élection des évêques donnait souvent lieu à des séditions qui coûtaient la vie à un grand nombre de personnes. Pour couper court à ces scènes de désordre, Odoacre, roi d'Italie, déclara que l'élection des évêques de Rome serait subordonnée au consentement du roi. Grégoire, à qui ses vertus et ses talents exceptionnels ont valu le surnom de Grand, fut élu évêque de Rome vers la fin du VIe siècle. Cet homme supérieur et qui, du reste, était d'une naissance illustre, fonda divers ordres religieux et fit de Rome le centre d'où la prédication de l'Evangile se répandit dans tout l'Occident. Grégoire le Grand est un des plus illustres fondateurs de la puissance des papes.

Celui qui fit le premier acte de vassalité envers l'évêque de Rome fut l'Anglais Boniface, qui, en 723, vint dans la ville éternelle se faire sacrer évêque par Grégoire II et lui prêter serment d'obéissance. Sur ces entrefaites se forma la secte des iconoclastes. L'empereur Léon, qui la protégeait, ordonna de briser les statues dans toutes les provin[illegible] de l'empire. Rome se souleva contre cet édit; elle se donna pour chef temporel son évêque Grégoire II et devint la capitale de la *sainte république* (728). Le gouvernement de Constantinople était trop affaibli pour pouvoir ressaisir sa suprématie perdue; néanmoins Grégoire III offrit à Charles Martel le *protectorat* sur Rome, afin de se soustraire complétement à la domination grecque. C'est à ce titre de *protecteur* qu'en 754 Pépin porta [illegible] ...urs à Etienne II, menacé par les Lom[illegible]. Il lui donna même l'exarchat de Ra[illegible] à la seule condition qu'il reconnaîtrait la suprématie des Francs. Cette donation fut confirmée par Charlemagne, qui, en 800, se fit couronner par Léon III empereur d'Occident. Charlemagne se réserva le [illegible] ...ter ou de sanctionner l'élection [illegible] ...le Rome faite par le peuple et le clergé. L'influence des papes dans les affaires politiques de l'Europe date du couronnement de Charlemagne, car les successeurs de ce grand prince crurent devoir suivre son exemple et regardèrent cet acte comme indispensable. Etienne IV fit le voyage de Reims pour y sacrer Louis le Débonnaire (816). Grégoire IV, en prenant parti pour les fils de Louis le Débonnaire révoltés contre leur père, jeta les fondements de l'influence des évêques de Rome dans les affaires de la France. Les désordres qui bouleversèrent la vaste monarchie des Francs pendant la dernière moitié du XIe siècle donnèrent aux évêques de Rome l'occasion d'y jouer un certain rôle, par le couronnement des candidats à l'empire. Mais, à cette époque, les crimes les plus odieux souillent le trône pontifical. Chaque évêque se fait, pour monter au trône, un marchepied du cadavre de son prédécesseur. Lorsque Othon le Grand se fut emparé de l'empire germanique, et que Hugues Capet eut rétabli l'ordre dans la monarchie des Francs, ces deux grands pouvoirs s'entendirent pour donner à Rome un évêque digne de son siége, et placèrent sur le trône pontifical un Français, Gerbert, qui prit le nom de Sylvestre II et marcha sur les traces de Grégoire le Grand. Cet homme supérieur, en paix avec l'Allemagne et la France, réussit à réprimer un grand nombre d'abus; mais c'est en vain qu'il prêcha la croisade : sa voix ne fut pas entendue. Les successeurs de Sylvestre II se montrèrent indignes de lui. Nicolas II transporta aux cardinaux l'élection des évêques de Rome. Ce nouveau mode d'élection porta au trône pontifical, en 1060, le célèbre Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII. Esprit énergique et dominateur, Grégoire VII rêva la théocratie universelle et déclara le pouvoir pontifical au-dessus de tout pouvoir temporel. Il s'appliqua surtout à soustraire le sacerdoce à toute juridiction laïque, en interdisant aux empereurs et aux rois le trafic des dignités ecclésiastiques et en se déclarant le dispensateur des couronnes. « Durant cette grande lutte des investitures, qui remplit de guerres et de troubles le monde chrétien, il ne faut pas oublier, dit un historien, l'énergique résistance du clergé allemand à la dictature de Grégoire VII. Déposé au conciliabule de Worms et au synode de Mayence, Grégoire VII trouva un appui dans les troupes de la comtesse Mathilde, maîtresse de l'Italie moyenne, et dans le Normand Robert Guiscard; mais Rome baignée de sang chassa de ses murs l'inflexible pontife, qui alla mourir en exil à Salerne (1085). Cependant à Grégoire VII revient l'honneur d'avoir consolidé les possessions territoriales des évêques de Rome, et de les avoir affranchies de toute dépendance de l'empereur. Le territoire des États de l'Eglise reçut son plus grand accroissement de l'héritage de tous les biens de la comtesse Mathilde de Toscane. » Les croisades portèrent à l'apogée la puissance des papes. Quelques hommes supérieurs se montrèrent à la hauteur de ce pouvoir suprême, mais d'autres en usèrent pour assouvir leur mesquine ambition ou leurs haines personnelles. C'est ainsi qu'on vit Adrien IV forcer l'empereur d'Allemagne à lui tenir l'étrier pour monter à cheval. Innocent III se proclama souverain de Rome et fut reconnu pour tel par toutes les puissances. Mais bientôt la manière arbitraire dont les papes usaient de la souveraineté temporelle provoqua le mécontentement et la résistance des Romains, et les papes furent contraints, en 1316, de transférer leur résidence à Avignon. En 1348, Clément VI acheta cette ville avec son territoire à Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence. Ce fut seulement lorsqu'ils eurent de nouveau fixé leur résidence à Rome que les papes purent songer sérieusement à agrandir le territoire de saint Pierre. En 1510, Jules II se rendit maître de l'Etat de Bologne, et Clément VII s'empara d'Ancône en 1532. Plus tard, Ravenne fut cédée au pape par les Vénitiens. Ferrare, arrachée à la succession de Modène en 1598, fut incorporée au territoire pontifical. Enfin, la ville et le territoire d'Urbino furent légués au saint-siége en 1626. Mais si les papes agrandirent leur patrimoine, ils perdirent une partie de leur influence temporelle et spirituelle. Cette décadence du pouvoir papal, arrêtée un moment par la sage administration de Sixte-Quint, reprit son cours sous les successeurs de cet homme éminent; leurs prodigalités et leur népotisme provoquèrent de nouvelles calamités. Naples brisa, en 1783, les liens de vassalité qui la liaient au saint-siége; et, malgré tous les efforts du pape, l'empereur Joseph II opéra à Vienne d'importantes modifications dans les affaires spirituelles de son empire. En 1797, la paix signée à Tolentino forçait le saint-siége, à la suite des victoires remportées en Italie par les armées françaises, à restituer Avignon à la France et à céder à la république cisalpine la Romagne, Bologne et Ferrare. L'année suivante, une révolte des Romains contre les Français appela une armée française dans la ville éternelle et transforma les Etats de l'Eglise en république romaine; Pie VI fut emmené prisonnier en France, où il mourut en 1799. Le 14 mars 1800, grâce aux victoires en Italie des armées austro-russes, Pie VII fut élu pape et reprit possession de Rome; mais le concordat qu'il dut conclure avec le premier consul porta un coup terrible au peu de puissance temporelle qu'il possédait encore. Le pape ayant refusé, en 1807, d'introduire dans ses Etats le code Napoléon, les provinces d'Ancône, d'Urbino, de Macerata et de Camerino lui furent enlevées pour être incorporées au royaume d'Italie, et dès lors le domaine du pape fut restreint au territoire situé de l'autre côté de l'Apennin. Un décret impérial du 17 mai 1809 incorpora définitivement les Etats de l'Église à l'empire français, et Rome fut déclarée ville libre impériale. Après avoir résidé malgré lui en France jusqu'en 1814, le pape reprit possession, le 24 mai de la même année, du patrimoine de saint Pierre, tel qu'il était constitué avant 1794, à l'exception toutefois d'Avignon et du Comtat Venaissin, ainsi que d'une faible partie du territoire de Ferrare. Les successeurs de Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, s'efforcèrent vainement de consolider l'autorité temporelle du saint-siége; leurs sujets, mécontents et réduits à la misère par une déplorable administration, ourdirent des conspirations incessantes contre un pouvoir justement détesté. A la suite d'une insurrection qui éclata à Modène dans la nuit du 3 au 4 février 1831, un gouvernement provisoire fut constitué, et, quatre jours après, la puissance temporelle des papes était abolie momentanément. Au comble de la terreur, sans argent ni soldats, la cour de Rome eut vainement recours à tous les moyens pour conjurer l'orage; c'en était fait d'elle si un corps de troupes autrichiennes ne fût entré à Bologne le 21 mars, et n'eût contraint le gouvernement provisoire à déposer ses pouvoirs entre les mains du cardinal Benvenuti. Cependant la cour de Rome, selon son habitude, manqua à tous ses engagements. Elle avait promis une amnistie complète, et elle usa de représailles; elle s'était engagée à introduire dans ses domaines des réformes administratives, et elle se plongea plus que jamais dans la réaction. « Cette obstination de sa part à ne rien faire pour donner satisfaction aux justes réclamations des populations, provoqua, dit un historien, de nouvelles insurrections, par suite desquelles des troupes autrichiennes entrèrent encore une fois à Bologne en 1832. Le mois suivant, les Français, de leur côté, débarquaient à Ancône et y venaient prendre position. Cependant le calme et la tranquillité se rétablirent de nouveau, et même si complètement qu'en 1838 les troupes autrichiennes évacuèrent Bologne. Les Français en firent immédiatement autant à Ancône. Toutefois, pendant toute la durée du règne de Grégoire XVI, une sourde fermentation ne discontinua pas d'agiter les esprits dans les Etats de l'Eglise, et fit même de temps à autre explosion par quelques insurrections isolées, par exemple dans la Romagne (1843) et à Rimini (1845). La joie populaire n'en fut dès lors que plus vive et plus éclatante dans ses démonstrations, quand on vit le nouveau pape Pie IX, élu en 1846, inaugurer son règne par des mesures marquées au coin de la douceur et de la modération, annoncer une amnistie, entreprendre diverses réformes administratives, ordonner l'établissement d'une *consulte* composée de représentants des provinces (avril 1847), et, dans l'été de la même année, consentir à l'organisation d'une garde nationale impétueusement réclamée par l'opinion. Les premiers actes du règne de Pie IX, les vives espérances qui s'y rattachèrent, l'agitation de la presse, etc., ne réagirent pas seulement alors sur toute la péninsule, mais encore, et avec une puissance toute particulière, sur l'enchaînement et la marche des événements dont l'Europe fut alors le théâtre. » Pie IX, qui ne se proposait que de simples réformes administratives, se trouva entraîné par un mouvement irrésistible, et dut promettre à ses sujets des institutions constitutionnelles. Le 25 novembre 1848, un mouvement révolutionnaire séquestra le pape dans son palais et lui imposa un ministère démocratique. Pie IX s'enfuit à Gaëte, sur le territoire napolitain, et le gouvernement provisoire, qui s'était constitué à Rome, convoqua une assemblée constituante dont le premier acte fut de déclarer la souveraineté du pape abolie et de proclamer la république (février 1849). Cependant les puissances catholiques avaient résolu de rétablir Pie IX sur le trône pontifical, et une armée française, sous les ordres du général Oudinot, débarqua en avril dans les Etats de l'Eglise. Après une lutte héroïque, Rome dut ouvrir ses portes à l'armée française. Pie IX, rétabli sur son trône, mit à néant la plupart des changements récemment opérés dans l'administration; mais il ordonna le rétablissement de la *consulte* des finances, d'un conseil d'Etat, la formation de conseils provinciaux et municipaux, ainsi que des réformes dans l'ordre judiciaire. Pendant longtemps, aucune de ces promesses ne reçut même un commencement d'exécution. Enfin, le 10 septembre 1850, parut l'édit du cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, qui organisait ce gouvernement si peu satisfaisant pour les populations soumises à la souveraineté du saint-siége. On sait quels furent, pour les Etats de l'Eglise, les résultats de la guerre de 1859 et à quoi se réduisit le lambeau de territoire que la défaite de Castelfidardo avait laissé au pape. Une convention fut signée le 15 septembre 1864 entre la France et l'Italie. Cette dernière puissance s'interdisait toute attaque contre le territoire pontifical et prenait, en outre, l'engagement d'établir sur la frontière de cet Etat une force militaire ca-

pable d'empêcher toute invasion de volontaires. De plus, l'Italie prenait à sa charge une partie de la dette romaine, proportionnelle à l'importance des anciennes provinces pontificales réunies au royaume d'Italie. En revanche, la France s'engageait à évacuer Rome dans le délai de deux ans. La France tint sa promesse, et, le 12 décembre 1866, le dernier corps de l'armée française avait quitté Rome. Le pape, pour la défense de ses Etats, dut prendre des mesures, et il recruta une armée de volontaires belges, français, autrichiens, suisses, etc. Mais, la désertion s'étant mise parmi ces soldats, le ministre de la guerre en France crut devoir envoyer un général français en mission à Rome. Ces mesures furent regardées par les Italiens comme une infraction à la convention du 15 septembre, et, dans l'été de 1867, de nombreux volontaires essayèrent de franchir la frontière romaine. Enfin, au mois d'octobre, Garibaldi l'envahit à la tête de plusieurs milliers d'hommes; mais Rome resta tranquille, et un corps d'armée français partit précipitamment de Toulon pour porter du renfort aux troupes pontificales. Les chassepots français « firent merveille ! » à Mentana. La seconde occupation française à Rome a été de courte durée. Appelé par le vœu de la nation, Victor-Emmanuel a fait de Rome la capitale de l'Italie.

ÉTAT-MAJOR s. m. Corps d'officiers sans troupes, formant une sorte de conseil auprès d'un officier supérieur : *L'*ÉTAT-MAJOR *d'un général. Un maréchal accompagné de son* ÉTAT-MAJOR. ‖ Corps d'officiers généraux sans troupes, chargé de la direction supérieure d'une des branches de l'administration militaire : ÉTAT-MAJOR *du génie, de l'artillerie.* ‖ Corps d'officiers ou de sous-officiers sans troupes attaché à un régiment ou à un bataillon. ‖ Bureau d'administration d'un de ces corps : *Porter sa feuille de route à l'*ÉTAT-MAJOR. ‖ *Etat-major général*, Corps des officiers généraux de l'armée. ‖ *Etat-major général* ou *d'arrondissement*, Etat-major d'un maréchal placé à la tête d'une des grandes divisions militaires du pays. ‖ *Etat-major divisionnaire*, Etat-major d'un général commandant une division militaire. ‖ *Etat-major de place*, Corps d'officiers chargé de l'administration militaire d'une place de guerre. ‖ *Petit état-major*, Corps d'adjudants et de sous-officiers sans troupes attaché à un régiment.

— Ensemble des officiers militaires qui se trouvent à bord d'un navire en vertu d'une commission régulière. ‖ *Petit état-major*, Ensemble des maîtres ou officiers mariniers d'un navire de guerre : *Dans le* PETIT ÉTAT-MAJOR *sont : les premiers maîtres de manœuvre, de canonnage, de timonerie ; le capitaine d'armes ; les maîtres de charpentage, de calfatage, de voilerie, et le maître armurier-forgeron.*

— Par anal. Cortège d'une personne supérieure par sa position à celles dont elle est habituellement entourée : *C'est M*me *de Pompadour qui passe entourée d'un brillant* ÉTAT-MAJOR *de courtisans.* (X. Saintine.)

— **Encycl.** Le mot *état-major* est d'origine moderne : il remonte à peine au règne de Louis XIV. Cette appellation sert à désigner l'ensemble du personnel dirigeant une armée ou un corps d'armée, une division, une brigade, un régiment, une arme particulière, etc. L'*état-major* comprend : l'*état-major général*, l'*état-major particulier du génie*, l'*état-major particulier de l'artillerie*, les *états-majors d'arrondissement*, les *états-majors divisionnaires*, l'*état-major des plans*, les *états-majors de régiment*, les *états-majors d'armée* et le corps d'*état-major*. Nous allons en quelques mots les passer successivement en revue.

— *Etat-major général.* On désigne sous ce nom l'ensemble des officiers généraux. Cet *état-major* général comprend : les maréchaux de France (6 en temps de paix et 12 en temps de guerre), 80 généraux de division, 160 généraux de brigade.

— *Etats-majors particuliers.* Outre cet *état-major* général, appelé au commandement et à l'organisation de l'armée en temps de paix et en temps de guerre, le génie et l'artillerie ont leurs *états-majors* particuliers, s'occupant plus spécialement de leur arme.

L'*état-major* particulier du génie comprend : 4 généraux de division, 8 généraux de brigade, 26 colonels, 26 lieutenants-colonels, et un nombre proportionné de chefs de bataillon, de capitaines et de lieutenants.

L'*état-major* particulier de l'artillerie comprend : 8 généraux de division, 16 généraux de brigade, 50 colonels, 50 lieutenants-colonels, et un nombre proportionné de chefs d'escadron, de capitaines et de lieutenants.

— *Etats-majors d'arrondissement. — Etats-majors divisionnaires.* On sait que la France est divisée en six grands commandements territoriaux militaires, ou arrondissements, ou corps d'armée, commandés par des maréchaux ; ces arrondissements sont eux-mêmes partagés en divisions, à la tête desquelles sont des généraux de division, et les divisions en subdivisions, commandées par des généraux de brigade. Maréchal, général de division et général de brigade ont des *états-majors* pour les aider dans leur commandement : le maréchal, un *état-major* général ou d'arrondissement ; le général de division, un *état-major* divisionnaire, et le général de brigade, une sorte d'*état-major* sur une petite échelle, composé d'un aide de camp et de secrétaires.

L'effectif des *états-majors* généraux et celui des *états-majors* divisionnaires sont variables suivant le commandement. Voici leur composition ordinaire.

L'*état-major* général ou d'arrondissement comprend : 1 général de brigade, chef d'*état-major*; 1 colonel ou lieutenant-colonel, sous-chef ; 1 chef d'escadron, 3 ou 4 capitaines.

L'*état-major* divisionnaire comprend : 1 colonel ou lieutenant-colonel, chef d'*état-major*; 1 chef d'escadron, 2 ou 3 capitaines.

Chacun de ces *états-majors* comprend en outre un archiviste et plusieurs secrétaires civils ou militaires.

Le service de ces *états-majors* n'a pas de règles positives. Chaque chef d'*état-major* l'organise à son gré, sous sa responsabilité personnelle. Nous ne pouvons donc présenter sur ce service que des idées générales, et dire en peu de mots comment les choses se passent le plus souvent. Prenons pour exemple un *état-major* divisionnaire. L'officier dont le rôle est de beaucoup le plus important est le chef d'*état-major* : tout passe par ses mains. Il représente les traditions réglementaires auprès du général, qu'absorbent souvent des considérations politiques ou stratégiques, et dont il reçoit directement les ordres tous les jours au rapport, soit relativement au commandement de la division, soit relativement à la correspondance. Le chef d'*état-major* règle d'après ces ordres le service de ses officiers, service qui peut se diviser en service actif et service de bureau.

Le service actif n'a rien de régulier ; il peut consister en des visites à l'hôpital, pour constater que toutes les prescriptions sont bien observées ; en des visites dans les prisons militaires, dans un magasin, dans une caserne. L'officier d'*état-major* peut être envoyé au-devant d'une troupe, soit pour lui servir de guide, soit pour voir si elle marche bien en ordre. On l'emploie pour assister à la levée des scellés mis sur les papiers d'un officier décédé, lorsque quelques-uns de ces papiers peuvent intéresser l'Etat. Les officiers d'*état-major* accompagnent leur chef d'*état-major* aux revues et aux manœuvres, soit pour tracer des lignes, soit pour transmettre des ordres, etc.

Le service de bureau dépend de l'organisation des bureaux de l'*état-major*, et cette organisation est loin d'être la même par toute la France. On adopte pourtant en général l'organisation des bureaux du ministère de la guerre et toutes les affaires d'une division sont classées en neuf bureaux : 1° le bureau de la correspondance générale, des opérations, mouvements, etc. ; 2° le bureau de la justice militaire ; 3° le bureau du recrutement ; 4° le bureau de l'infanterie ; 5° le bureau de la cavalerie et des remontes ; 6° le bureau de l'artillerie ; 7° le bureau du génie ; 8° le bureau de la gendarmerie ; 9° le bureau de l'administration.

Outre les divisions territoriales, nous avons encore en France des divisions actives, qui sont constamment sur le pied de guerre, toujours organisées comme en campagne, et commandées par des généraux de divisions autres que les commandants des territoires sur lesquels elles se trouvent. Ces divisions ont des *états-majors* qui ont la même composition que ceux d'une division d'armée (V. ci-dessous et qui remplissent auprès du général commandant la division les mêmes fonctions que les *états-majors* des divisions territoriales auprès des généraux qui sont à la tête de ces dernières. V. ÉTATS-MAJORS D'ARRONDISSEMENT ET DE DIVISION.

— *Etat-major des places.* On nomme ainsi l'ensemble des officiers chargés du commandement, de la police militaire, du service et de l'entretien des places de guerre. L'*état-major* des places forme un corps spécial, composé d'officiers sortant de toutes les armes, mais rarement des armes spéciales ou du corps d'*état-major*, excepté pourtant l'*état-major* de la place de Paris, qui, indépendamment des officiers de l'*état-major* des places, qui y ont été appelés récemment, comprend : 1 colonel, 2 chefs d'escadron et un certain nombre de capitaines du corps d'*état-major*.

L'*état-major* des places comprend : 144 commandants de place de diverses classes, 12 majors de place, 173 adjudants de place, 25 secrétaires archivistes divisionnaires, 9 secrétaires archivistes de place, 5 aumôniers.

— *Etat-major de régiment*, appelé autrefois *état-colonel*. Ces *états-majors* sont plutôt des cadres d'officiers et de sous-officiers, remplissant certaines fonctions spéciales. On distingue dans un régiment d'infanterie ou de cavalerie l'*état-major* proprement dit et le petit *état-major*.

L'*état-major* d'un régiment d'infanterie comprend : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 3 chefs de bataillon, 1 major, 4 capitaines adjudants-majors, 1 capitaine trésorier, 1 capitaine d'habillement, 1 adjoint au trésorier, 1 porte-drapeau, adjoint à l'habillement, 1 médecin-major de 1re classe, 1 médecin-major de 2e classe, 1 aide-major, 1 chef de musique ayant rang de sous-lieutenant. Le petit *état-major* se compose de 4 adjudants, 1 tambour-major, 4 caporaux-tambours, 1 caporal-sapeur, 1 sous-chef de musique, 1 vaguemestre.

L'*état-major* d'un bataillon de chasseurs à pied comprend : 1 chef de bataillon, 1 capitaine-major, 1 capitaine adjudant-major, 1 capitaine instructeur de tir, 1 lieutenant trésorier, 1 lieutenant officier d'habillement, 1 médecin-major de 2e classe, 1 médecin aide-major ; et le petit *état-major* : 1 adjudant, 1 vaguemestre, 1 sergent-clairon, 1 caporal-clairon.

L'*état-major* et le petit *état-major* d'un régiment du génie sont composés comme ceux d'un régiment d'infanterie.

L'*état-major* d'un régiment de cavalerie se compose de : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 3 chefs d'escadron, 1 major, 1 capitaine instructeur, 3 adjudants-majors, 1 capitaine trésorier, 1 adjoint au trésorier, 1 capitaine d'habillement, 1 sous-lieutenant porte-étendard adjoint à l'habillement, 1 médecin-major de 1re classe, 1 vétérinaire en premier, 1 vétérinaire en second, 1 aide-vétérinaire. Le petit *état-major* : 3 adjudants, 1 vaguemestre, 1 sous-chef de musique.

L'*état-major* et le petit *état-major* d'un régiment d'artillerie sont, à quelques différences près, tenant à la spécialité de l'arme, les mêmes que ceux des régiments de cavalerie.

— *Etat-major d'armée.* L'*état-major* d'une armée, d'un corps d'armée, etc., est l'ensemble de tous les officiers qui, pourvus d'un commandement supérieur militaire ou administratif, reçoivent directement du général en chef de l'armée, du corps d'armée, etc., des ordres, dont ils ont à assurer l'exécution.

Entrons plus avant dans l'organisation de l'*état-major* d'une armée.

Auprès du général en chef se trouve l'*état-major* général, le plus important et le plus nombreux, comprenant ordinairement : 1 chef d'*état-major*, le plus souvent général de division ; 1 général de brigade ou 1 colonel, sous-chef ; 1 ou 2 lieutenants-colonels ; 2 ou 3 chefs d'escadron ; 6 ou 8 capitaines.

Les *états-majors* des corps d'armée, qui viennent ensuite, sont composés de : 1 général de brigade, chef d'*état-major*; 1 colonel ou lieutenant-colonel, sous-chef ; 1 chef d'escadron ; 3 ou 4 capitaines.

Les divisions ont aussi leurs *états-majors*, formés comme il suit : 1 colonel ou lieutenant-colonel, chef d'*état-major*; 1 chef d'escadron ; 2 ou 3 capitaines.

Lorsque plusieurs armées sont réunies sous le commandement d'un général en chef, le chef de l'*état-major* général prend le nom de *major général*. Le prince Berthier, en 1813, et le maréchal Vaillant, en 1859, étaient *majors généraux*. Ces *majors généraux* ont pour les seconder des *aides-majors généraux*.

— *Corps d'état-major.* Nous venons de passer rapidement en revue tous les services que peuvent être appelés à faire, soit durant la paix, soit durant la guerre, les officiers appartenant aux divers *états-majors*. L'importance de ces officiers est grande. « Un bon *état-major*, dit le général Jomini, a l'avantage d'être plus durable que le génie d'un seul homme ; il conserve les traditions ; c'est la meilleure sauvegarde d'une armée. Il est à l'armée ce qu'un ministère habile est à l'Etat. Il seconde le chef, lorsque celui-ci est en état de tout diriger par lui-même. Il prévient les fautes et les empêche quand le général est inhabile au commandement. »

De tout temps, au reste, il y a eu des officiers d'*état-major*. Les dix taxiarques de l'armée grecque, placés immédiatement sous les ordres des stratèges, étaient des officiers d'*état-major*. Les maréchaux et les sergents de bataille remplissaient des fonctions analogues. « Dans les guerres de religion, dit M. de Carrion-Nisas, Biron, Lanoue et Tavannes sont de véritables officiers d'*état-major*. » Sous Louis XIII, il y avait des maréchaux de bataille. Le marquis de Louvois, organisateur de notre armée française moderne, avait divisé l'*état-major* en quatre branches principales : un *état-major* général ; un *état-major* d'infanterie ; un *état-major* de cavalerie ; un *état-major* de dragons.

A la guerre, le maréchal général des logis remplissait les fonctions de chef d'*état-major*, et était secondé par des aides maréchaux des logis. On comptait encore un major général de l'infanterie, un maréchal des logis de la cavalerie, un major général des dragons, un capitaine des guides et un nombre suffisant d'officiers subalternes et d'adjoints. Cet *état-major* subsista jusque sous Louis XV. Les *états-majors* disparurent à la Révolution. Mais, en 1790, la République sentit le besoin de créer des adjudants généraux, pris parmi les chefs de demi-brigade et les chefs de bataillon, et des adjoints pris parmi les capitaines et les lieutenants, formant tout l'*état-major* de cette époque. En campagne, les chefs d'*état-major* étaient pris parmi les généraux de brigade. Le génie était, en outre, chargé des reconnaissances à l'ennemi, et les ingénieurs géographes des reconnaissances du terrain et des opérations relatives aux cartes et aux places. Le service de l'*état-major* était donc fait, à la Révolution, par des officiers d'*état-major* proprement dits, par des officiers du génie et par des ingénieurs géographes.

Sous l'empire, l'*état-major* ne fut presque employé qu'à la transmission des dépêches. Les adjudants généraux de la République deviennent des adjudants commandants en 1800, et, en 1812, les ingénieurs géographes sont chargés de reviser les cartes et de faire des croquis rapides, permettant aux généraux d'arrêter leurs opérations.

Jusqu'en 1818, il y eut bien en France des officiers faisant le service d'*état-major*; mais ce fut seulement à partir de cette époque que le maréchal Gouvion Saint-Cyr créa un corps d'*état-major* en même temps qu'une école d'*état-major* (V. ÉCOLE D'ÉTAT-MAJOR), corps destiné à fournir des officiers que leur instruction mît à même de remplir les différents services dont nous avons parlé.

Le cadre comprenait : 8 lieutenants généraux ; 16 maréchaux de camp ; 30 colonels ; 30 lieutenants-colonels ; 90 chefs de bataillon ; 270 capitaines ; 125 lieutenants.

En 1826, M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, change l'organisation du corps, qui ne comprend plus d'officiers généraux. Les lieutenants d'*état-major* et les aides-majors (sous-lieutenants élèves sortis de l'école, qui font leur stage dans un régiment de cavalerie ou d'infanterie) sont conservés, mais ne font plus partie du cadre constitutif. De nos jours, le corps d'*état-major* comprend : 35 colonels ; 35 lieutenants-colonels, 110 chefs d'escadron ; 300 capitaines ; 100 lieutenants.

L'école d'*état-major* fournit seule à son recrutement.

Les officiers du corps d'*état-major* remplissent les emplois d'aides de camp des généraux. Quelques-uns sont attachés au ministère de la guerre, au Dépôt de la guerre ou à la carte de France.

— NOTA. A la lecture des détails qui précèdent, le lecteur a dû s'apercevoir qu'ils s'appliquent à notre organisation militaire sous le second empire ; les changements qui y seront, de toute nécessité, apportés ultérieurement, trouveront place dans les éditions suivantes. Aujourd'hui (1er septembre 1871), nous sommes encore trop rapprochés des tristes résultats de la guerre pour que la réorganisation de notre armée ait pu s'effectuer.

— *Etats-majors étrangers.* Toutes les puissances de l'Europe ont aujourd'hui un *état-major*. Nous nous contenterons de dire quelques mots des *états-majors* prussien, autrichien et russe.

L'*état-major* prussien a été créé par Frédéric le Grand en même temps que la première école d'*état-major* de cette nation. L'*état-major* actuel de la Prusse ne date que de 1816, époque à laquelle on a réorganisé l'armée.

Cet *état-major* comprend : 1 général lieutenant ; 3 généraux majors ; 8 colonels ; 9 lieutenants-colonels ; 31 majors ; 18 capitaines ; 10 lieutenants.

Sous le rapport du service, l'*état-major* prussien est divisé en grand *état-major* et en *état-major* de corps d'armée. Le grand *état-major* établi à Berlin est le dépôt de la guerre de la Prusse.

Cette puissance ne possède pas d'*états-majors* attachés à chaque division. Les *états-majors* de corps d'armée, seuls existants, font le service des troupes et celui du territoire, à cause de la constitution de l'armée prussienne. Ces *états-majors* comprennent ordinairement : 1 officier supérieur, chef d'*état-major*; 2 officiers adjoints, l'un du grade de major, l'autre du grade de capitaine.

En Prusse, le service des aides de camp est fait par des officiers de troupe.

L'*état-major* prussien se recrute à l'Ecole générale de la guerre, qui a remplacé, en 1816, l'école militaire fondée par le grand Frédéric. On entre à cette école après examen ; mais, pour subir cet examen, il faut avoir au moins trois ans de service en qualité d'officier. La durée des cours est de trois ans. A leur sortie de l'école, les élèves sont encore employés, pendant un ou deux ans, aux travaux du bureau topographique du grand *état-major*, avant d'entrer définitivement dans le corps d'*état-major*.

L'*état-major* autrichien a beaucoup d'analogie avec l'*état-major* prussien.

Ce corps d'*état-major* est composé de : 2 généraux majors, 13 colonels, 19 lieutenants-colonels, 20 majors, 80 capitaines et quelques lieutenants.

Cet *état-major* fait le service des *états-majors* d'armée et de corps d'armée et celui du dépôt de la guerre. L'Ecole de la guerre fournit au recrutement du corps. On y professe deux cours de deux années chacun. Le premier cours est suivi par les lieutenants et sous-lieutenants de toutes armes, et le second par les capitaines d'*état-major* nouvellement promus.

L'*état-major* russe comprend : 8 généraux en chef, 19 lieutenants généraux, 37 généraux majors, 86 colonels, 58 lieutenants-colonels, 70 capitaines en premier, 68 capitaines en second, 3 lieutenants en premier, 42 officiers faisant un stage dans les troupes.

Les capitaines et les lieutenants d'*état-major* possèdent en Russie un grand avantage : ils ont un grade supérieur d'un degré à celui dont ils sont titulaires, de deux quand ils

servent dans la garde : un capitaine d'*état-major* dans la garde a rang de lieutenant-colonel.

Le service se divise en service d'*états-majors* d'armée, de corps d'armée, de division, etc., et en service du ministère et du dépôt de la g[illegible].

Le service des aides de camp se fait en partie par les officiers de l'armée, en partie par les officiers d'*état-major*.

Le corps se recrute à l'Académie d'*état-major* de l'empereur Nicolas, établie à Saint-Pétersbourg. On peut entrer à cette Académie par voie de concours, si l'on a déjà deux ans de service dans un grade compris entre celui d'enseigne et de capitaine en second, inclusivement.

L'Angleterre possède aussi un collége d'*état-major* (staff-college), qui reçoit chaque année 30 officiers des diverses armes jusqu'au grade de capitaine. Après avoir suivi les cours, dont la durée est de deux ans, les officiers vont remplir dans les armées anglaises des fonctions dans l'*état-major*.

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD ou **UNION AMÉRICAINE**, grande république fédérative, comprise entre 24°30' et 49° de lat. N., et 66°50' et 124°30' de long. O. Cette vaste contrée est bornée au N. par l'Amérique anglaise, à l'E. par l'océan Atlantique, au S. par le golfe du Mexique, à l'O. par l'océan Pacifique. Plus grande longueur, du cap Cod, sur l'océan Atlantique, jusqu'à l'océan Pacifique, 4,185 kilom. : plus grande largeur, de Madawaska, dans l'Etat du Maine, jusqu'à Keywest, dans l'Etat de la Floride, 2,574 kilom. ; longueur moyenne, 3,861 kilom.; largeur moyenne, 2,090 kilom. On évalue la ligne de frontières, du côté de l'Amérique anglaise, à 5,314 kilom., et celle du côté du Mexique à 2,343 kilom. En tenant compte des échancrures du continent, les Etats-Unis ont 20,488 kilom. de côtes, dont 11,039 sur l'Atlantique, 5,579 sur le golfe du Mexique et 3,870 sur le Pacifique. La superficie totale des Etats et territoires de la Confédération est, suivant M. Bigelow, de 7,964,711 kilom. carrés. La population des Etats-Unis qui comprenait, en 1775, 2,500,000 hab., dépasse aujourd'hui (1871) 36,000,000 d'âmes. Si l'accroissement prodigieux de population qui a été constaté aux Etats-Unis dans ces dernières années ne se ralentit pas, nul doute que la population de l'Union n'atteigne un chiffre formidable à la fin de ce siècle. L'acte si libéral aux termes duquel un lot de terre de 64 hectares 73 cent. est concédé à toute personne qui consent à l'occuper à la seule condition de le mettre en culture, ne peut que favoriser cet accroissement de la population en appelant les immigrants du vieux monde.

L'Union américaine se compose des Etats et territoires dont les noms suivent :

ÉTATS et TERRITOIRES.	CAPITALES.
Etats :	
Maine	Augusta.
New-Hampshire	Concord.
Vermont	Montpellier.
Massachusetts	Boston.
Rhode-Island	Providence.
Connecticut	Hartford.
New-York	Albany.
New-Jersey	Trenton.
Pensylvanie	Harrisburg.
Delaware	Dover.
Maryland	Annapolis.
Virginie	Richmond.
Caroline du Nord	Raleigh.
Caroline du Sud	Columbia.
Géorgie	Milledgeville.
Floride	Tallahassee.
Alabama	Montgomery.
Mississipi	Jackson.
Louisiane	Bâton-Rouge.
Texas	Austin.
Arkansas	Little-Rock.
Tennessee	Nashville.
Kentucky	Frankfort.
Ohio	Columbus.
Michigan	Lansing.
Indiana	Indianapolis.
Illinois	Springfield.
Wisconsin	Madison.
Minnesota	Saint-Paul.
Iowa	Des Moines.
Missouri	Jefferson-City.
Kansas	Lecompton.
Californie	Sacramento-City.
Orégon	Salem.
Nevada	Carson-City.
Nouveau-Mexique	Santa-Fé.
Colorado	Denver-City.
Nebraska	Omaha-City.
District de Colombia	Washington.
Territoires :	
Washington	[illegible]pia.
Utah	[illegible]re-City.
Dacotah	Yanktown.
Arizonna	Tucson.
Idaho	Florence.
Alaska ou Amérique russe.	
Iles Saint Thomas et Saint-Jean.	

Il n'est pas de pays au monde dont la population soit composée d'éléments aussi hétérogènes que celle des Etats-Unis. L'émigration, qui afflue de tous les côtés de l'Europe, a considérablement affaibli le caractère des colons primitifs, dont les descendants ont gardé l'empreinte. Le type puritain est loin d'avoir disparu dans la Nouvelle-Angleterre. Dans le Maryland, les descendants des catholiques anglais qui émigrèrent avec Cécil Calvert forment encore un des éléments principaux de la population. Les premiers colons de New-York furent des Hollandais. Les Etats de Delaware et de New-Jersey furent colonisés par des Suédois et des Hollandais. En Pensylvanie s'établirent des quakers anglais, suivis par des Allemands qui forment une classe nombreuse de la population. Des non-conformistes, venus de la Virginie, colonisèrent la Caroline du Nord, et un nombre considérable de huguenots trouvèrent un refuge dans la Caroline du Sud. La Louisiane, lorsque les Etats-Unis se l'annexèrent, était habitée principalement par des familles françaises. Les Espagnols sont nombreux dans le Texas et la Californie; ce dernier Etat renferme un nombre considérable de Chinois. Les Mormons de l'Utah sont, pour la plupart, Anglais. Dans plusieurs parties des nouvelles colonies du N.-O., il y a un grand nombre de métis ou descendants de blancs et d'Indiens. Mais les races primitives sont presque toutes disparues, et le peu qui en reste forme de petits groupes indépendants. Dans l'extrême O., ces peuplades mènent une vie primitive, nomade et sauvage. Certaines tribus, telles que les Apaches, les Comanches et les Navahoes sont ouvertement ou secrètement hostiles aux blancs. Au commencement de 1861, le gouvernement de Washington entretenait, dit M. Bigelow, des relations avec 152 tribus, comptant environ 240,000 individus. Un autre groupe de population immigrée se compose de nègres et de métis ou hommes de couleur, leurs descendants. Les nègres, jadis emmenés d'Afrique pour être employés à l'agriculture, ne se conservent plus, depuis la suppression de la traite en 1821, que par leur reproduction propre.

D'après les documents officiels, le nombre des morts s'est élevé en 1860 à 392,821, dont 34,705 étrangers, ce qui donne une proportion de 1 sur 79 hab. Les maladies qui font le plus de ravages sont, dans les Etats du Nord et du milieu, les affections pulmonaires; dans les Etats du Sud, les fièvres bilieuses et la fièvre jaune; dans les Etats de l'ouest, les fièvres bilieuses et intermittentes et la dyssenterie. Le choléra sévit dans toutes les parties de la république, mais principalement dans la vallée du Mississipi.

— *Orographie.* Les montagnes Rocheuses à l'O. et les Alleghanys à l'E. partagent les Etats-Unis en trois grandes régions géographiques : le bassin de l'Atlantique, entre les Alleghanys et l'océan Atlantique; le bassin du Pacifique, entre les montagnes Rocheuses et l'océan Pacifique, et la vallée du Mississipi, comprise entre les deux chaînes. Les montagnes Rocheuses, ramifications des Cordillères de l'Amérique centrale et du Mexique, courent, dans la direction du nord, sur une longueur de 1,609 kilom. L'étendue du pays qu'elles embrassent est évaluée à 2,588,800 kilom. carr. Le chaînon oriental des montagnes Rocheuses traverse les territoires du Nouveau-Mexique, du Colorado et du Nebraska, et court entre les territoires de Dacotah et de Washington. Son pic le plus élevé est le pic Fremont (4,125 m.). D'autres chaînons courent au S. du grand lac Salé et dans l'Utah, où ils couvrent une vaste étendue de pays. La projection occidentale, en pénétrant dans les Etats-Unis, se divise en deux chaînons : la sierra Nevada, qui court à environ 257 kilom. du Pacifique, et le mont des Côtes, qui ne s'éloigne pas de la mer de plus de 16 à 80 kilom. Ces deux chaînons se confondent au N. de la Californie et forment sur ce point le mont Shasta (4,256 m.). Parvenu dans l'Orégon et le Washington, les chaînons se séparent de nouveau et la sierra Nevada prend le nom de monts Cascades. Les sommets les plus élevés de la sierra Nevada dépassent la limite des neiges éternelles. Le Ripley (2,280 m.), le mont Saint-Jean (2,432 m.), et le Linn, dont on ne connaît pas encore la hauteur, sont les principaux pics du mont des Côtes.

Les Alleghanys, appelés aussi monts Apa[illegible], s'étendent du Canada à l'Alabama, à travers l'ouest de la Nouvelle-Angleterre et les Etats du centre. On considère les montagnes Blanches, dans l'Etat de New-Hampshire, les monts Adirondac et Catskill, dans l'Etat de New-York, comme des projections de la chaîne principale, quoiqu'ils en soient séparés par de longues séries de mon[illegible]. A l'exclusion de ces groupes, les Alle[illegible] ont un développement de 2,091 kilom.; ils atteignent leur plus grande largeur (160 kilom.) vers le milieu de leur longueur, dans les Etats de Pensylvanie et de Maryland.

— *Hydrographie.* Les plus grands fleuves navigables et les plus grands lacs du monde servent de débouché au commerce des Etats-Unis. Le Saint-Laurent forme une des frontières du nord. La contrée comprise entre les monts Alleghanys et les montagnes Rocheuses est arrosée par le Mississipi et ses affluents : le Wisconsin, l'Illinois, l'Ohio et le Yazoo à l'E.; le Minnesota, la rivière des Moines, le Missouri, l'Arkansas et la rivière Rouge à l'O. Parmi les fleuves et les rivières qui descendent des monts Alleghanys et portent leurs eaux dans l'Atlantique, nous signalerons : le Penobscot, le Kennebec, le Connecticut, l'Hudson, le Delaware, la Susquehannah, le Potomac, le James, le Chowan, le Roanoke, le Pamlico ou Tar, la Meuse, la rivière du Cap-Fear, le Grand-Pedee, le Santee, la Savannah, l'Attamaha. Tous ces cours d'eau sont navigables jusqu'à une distance considérable de leur embouchure. Parmi les cours d'eau du versant méridional qui débouchent dans le golfe du Mexique, nous citerons : l'Appalachicola, la Mobile, la Sabine, la Trinité, le Brazos-Colorado et le Rio-Grande. Les cours d'eau qui se jettent dans l'océan Pacifique sont : la Columbia, le Sacramento, le San-Joaquin, qui se jettent dans la baie de San-Francisco, et le Grand-Colorado de l'ouest, qui a son embouchure dans le golfe de Californie.

Les cinq grands lacs des Etats-Unis, qui doivent être rangées parmi les merveilles de la nature, sont, avec les lacs de l'intérieur de l'Afrique, récemment découverts et imparfaitement connus jusqu'à présent, les plus vastes réservoirs d'eau douce du globe. Nous signalerons surtout : le lac Supérieur, le plus considérable des cinq grands lacs; le lac Huron, le lac Erié et le lac Ontario, lesquels, grâce à des travaux artificiels, relient la vallée du Mississipi à l'Atlantique; le lac Michigan, les lacs Champlain, George, Otsego, Oneida, Cayaga, Seneca, Skeneateles, Moosehad, Winnipiseogee, Okeechobee, Pontchartrain, Borgne, Chestimaches, le Grand lac Salé, le lac Pyramide, le lac Klamath, le lac Tulare, le lac Winnebago, le lac Itasca, etc.

Les principaux caps des Etats-Unis sont : les caps Elisabeth, dans l'Etat du Maine, Cod et Malabar dans l'Etat de Massachusetts; la pointe Montauk, dans l'Etat de New-York; May, dans l'Etat de New-Jersey; Henlopen, dans l'Etat de Maryland; Charles et Henry, dans l'Etat de Virginie; Hatteras, Lookout et Fear, dans l'Etat de la Caroline du Nord; Canaveral, Florida, Sable, Romans et Saint-Blas, dans l'Etat de Floride; la pointe Conception, Mendocino, dans l'Etat de Californie; Blanco et Foulweather, dans l'Etat d'Orégon; Disappointment et Flattery, dans le territoire de Washington.

Les côtes des Etats-Unis, très-légèrement échancrées, n'offrent pour ainsi dire qu'un seul golfe, celui du Mexique, qui baigne le Texas, la Louisiane, le Mississipi, l'Alabama et la Floride. Les baies, en revanche, sont fort nombreuses. En voici les principales :

Sur l'océan Atlantique :

Côtes du Maine : baies de Passamoquoddy, de Machias, de l'Anglais, de Narragnagus, du Français, de Penobscot, de Casco;

Côtes du Massachusetts : baies de Massachusetts, du cap Cod, de Buzzard;

Côtes du New-Hampshire : baies de Narragansett et de Mont-Hope;

Côtes du Connecticut : baie de New-Haven;

Côtes du New-York : baie de New-York;

Côtes du New-Jersey : baie de Raritan;

Côtes de la Delawarre et du Maryland : baie de Delaware;

Côtes du Maryland et de la Virginie : baie de Chesapeake et de Suffolk;

Côtes de la Caroline du Nord : baies de Raleigh, d'Onslow et baie Longue;

Côtes de la Caroline du Sud : baie de Winyaw.

Sur le golfe du Mexique :

Côtes de la Floride : baies de Tampa et d'Appalachee;

Côtes de la Louisiane : baies d'Atchafalaya et de Vermillion;

Côtes du Texas : baies de Corpus-Christi et de Galveston.

La côte des Etats baignés par le Pacifique ne présente pas d'échancrure qui mérite d'être citée, à l'exception de celle de San-Francisco.

Détroits : de Nantuckett, de Long-Island, d'Albermale, de Pamlico, formés par l'Atlantique; de Santa-Rosa, du Mississipi, de l'Ile-au-Breton, formés par le golfe du Mexique, et le détroit de San-Juan de Fuca, formé par le Pacifique, entre le territoire de Washington et l'île de Vancouver.

Parmi les îles, nous signalerons : l'île Grande, dans le lac Champlain; les îles Moose, Grand et Petit-Menan, du Renard, du Daim (Maine); Nantuckett et Martha (Massachusetts); Rhodes (Rhode-Island); des Etats et Longue (New-York); Hog, Prout et Smith (Virginie); Roanoke, où s'est fixée la première colonie anglaise (Caroline du Nord); Folly et Sullivan (Caroline du Sud); Sapelo, Saint-Simon, de la Tortue, Cumberland (Géorgie); Anastatia, Talbot, Florida-Keys (Floride); dans l'océan Atlantique, les îles Santa-Rosa (Floride); Dauphin (Alabama); des Vaisseaux, Chandeleur, Grand-Gozier, au Breton (Louisiane), dans le golfe du Mexique; les îles Santa-Barbara, sur la côte méridionale de la Californie, dans l'océan Pacifique.

— *Climat.* Dans un pays aussi vaste, le climat présente naturellement de grandes variations. Ajoutons que le sol, au niveau de la mer sur certains points, s'élève graduellement sur certains autres jusqu'à de vastes et hauts plateaux dominés par des montagnes qui dépassent la limite des neiges éternelles. A l'exception de la presqu'île de la Floride, où les oscillations du thermomètre ne dépassent pas 12°, le trait caractéristique du climat des Etats-Unis est l'inconstance. Les transitions du chaud au froid et du froid au chaud, jusqu'à un écart de 39°, y sont fréquentes en toute saison. La chaleur est excessive en été, et le thermomètre monte quelquefois jusqu'à 44° centigrades. « Dans le nord cependant, dit M. Bigelow, cette chaleur excessive dure rarement plus de quelques jours de suite; et, dans les Etats du Sud, la chaleur, quoiqu'elle se prolonge, n'est pas beaucoup plus intense. La température des Etats qui bordent l'océan Atlantique est en général de 10° plus rigoureuse que celle des pays situés sous la même latitude dans l'ouest de l'Europe, tandis que, d'un autre côté, la Californie jouit d'un climat aussi doux que celui de l'Italie. Les Etats du nord-est sont exposés à des vents glacials soufflant de l'océan Atlantique, notamment dans les mois du printemps, et des plaines de glace du nord de l'Amérique anglaise soufflent des bises froides, qui, n'étant arrêtées par aucune barrière, par aucune montagne, se déchaînent sur les Etats du Nord à chaque élévation considérable de température dans les régions situées plus au midi. Les grands lacs adoucissent jusqu'à un certain point la température de la contrée qui les entoure, et d'autres particularités locales, telles que les plaines élevées du Nouveau-Mexique, de l'Orégon, de l'Utah, influent sur le climat de certaines parties du pays. Les pluies sont abondantes sur presque tout le territoire de la république, et se répartissent à peu près également dans toute l'étendue de l'année. Elles tombent plus régulièrement dans les Etats du Nord situés sur l'océan Atlantique que dans les Etats situés sur la même mer au sud de Washington, où elles sont plus considérables que dans les premiers et plus fréquentes en été qu'en hiver.

— *Nature du sol, productions agricoles.* La nature du sol américain varie beaucoup. Stérile et desséché sur quelques points, il est d'une fécondité prodigieuse sur plusieurs autres. La vallée du Mississipi est l'une des plus fertiles régions de la terre. Le territoire peut être divisé en sept grandes régions, conformément à son système fluvial, savoir : le bassin du Saint-Laurent, plaine élevée et fertile, généralement bien boisée; le versant de l'Atlantique, dont une partie est montueuse et plus propre à l'élève des bestiaux qu'à l'agriculture, et l'autre, marécageuse sur certains points, mais très-fertile sur beaucoup d'autres; la vallée du Mississipi, qui occupe plus des deux cinquièmes de la superficie de la république, et qui passe avec raison pour une des vallées les plus fertiles du globe; le versant du Texas, qui comprend une section de côtes basse, unie et très-fertile, une riche prairie et un plateau élevé; le versant du Pacifique, couvert de belles récoltes et de gras pâturages; le grand bassin intérieur de l'Utah, qui abonde en lacs salés, mais est certainement la région la plus désolée des Etats-Unis, bien que les vallées acquièrent, grâce à l'irrigation, assez de fertilité pour nourrir les habitants; enfin, le bassin de la Rivière-Rouge du Nord, qui contient quelques terres très-productives, surtout sur les bords des rivières. Le territoire des Etats-Unis produit une grande quantité de froment; il n'est pas rare qu'une seule récolte en donne jusqu'à 200 millions de boisseaux. Il a été exporté des Etats-Unis dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, du 1er septembre 1861 à septembre 1862, 2,672,515 barils de farine, et 25,754,709 boisseaux de blé. Le chiffre des exportations de blé et de farine pour tous les pays s'est élevé, dans le cours de cette même année, à 5,084,562 barils de farine et 42,941,685 boisseaux de blé. Nous ne pouvons qu'énumérer ici les principales productions agricoles des Etats-Unis, qui sont, outre celles que nous venons de signaler : le coton, le maïs, dont la valeur seule dépasse de près d'un tiers celle du froment, du coton, du tabac et du riz réunis (le maïs sert surtout à l'engraissement du bétail, et l'exportation de cette denrée est loin d'atteindre les proportions que devraient lui assurer son bas prix et ses qualités nutritives); le sucre de canne, que l'Etat de la Louisiane cultive sur une vaste échelle; le sucre d'érable, dont la récolte totale a été, en 1860, de 38,868,884 livres; le sorgho, récemment introduit dans les Etats-Unis et déjà cultivé dans tous les Etats, excepté dans ceux de Vermont, Rhode-Island, New-Hampshire, le Michigan, le Maine, la Louisiane, la Floride et l'Arkansas; le tabac, qui se cultive avec succès dans tous les Etats et tous les territoires de l'Union américaine (les principales variétés sont le tabac de Virginie, de Maryland, de Kentucky, de Missouri et de l'Ohio); les vins (la culture de la vigne a fait des progrès très-sensibles depuis quelques années), etc.

— *Règne animal.* Les chevaux, les mules, les ânes, les vaches laitières, les bœufs de travail, les moutons et les porcs sont les animaux domestiques les plus répandus aux Etats-Unis. Nous citerons, parmi les carnivores, le jaguar, le chat sauvage, le lynx du Canada, le renard (on en compte six espèces), le loup gris, le loup des prairies; parmi les digitigrades : la zibeline, la loutre et l'hermine américaines; parmi les plantigrades : l'ours noir, l'ours grizly, le plus grand et le plus féroce des carnassiers d'Amérique, le

blaireau, le wolverenne, le chincha (*mephitis americana*), le raccoon; parmi les pinnigrades : le phoque commun; parmi les ruminants : la famille des daims, l'élan, le wapité, l'antilope américaine, le mouton à grosses cornes des montagnes Rocheuses et le bison; parmi les mammifères amphibies : la vache marine, le marsouin, le dauphin, les petites espèces de baleines et le cachalot; parmi les insectivores : la taupe et la musaraigne; parmi les rongeurs : le castor, le porc-épic, les écureuils, parmi lesquels l'écureuil volant, le chien des prairies, la marmotte américaine, le rat, la souris, le lemming, le lièvre, le lapin; parmi les marsupiaux : l'opossum. Dans les diverses familles d'oiseaux, on remarque : des aigles, des vautours, parmi lesquels le vautour royal de la Californie, des faucons, des hiboux, une seule espèce de perroquet, celui de la Caroline, une foule d'espèces de passereaux, des pigeons et tourterelles, les grouses, les dindons sauvages, les flamants, les hérons, les ibis, les oies, les cygnes, les canards, les pélicans, les goëlands et les cormorans. Les Etats-Unis ont moins de reptiles que certaines autres parties du globe; il s'y trouve beaucoup de tortues, des alligators, des grenouilles cornues, des lézards; les ophidiens pullulent, mais trois espèces seulement sont venimeuses: le serpent à sonnettes, le serpent mocassin et la vipère. Quant aux poissons, les espèces qui fréquentent les côtes américaines sont communes dans toutes les mers; nous nous contenterons d'indiquer une espèce particulière aux Etats-Unis et dont la chair est d'une exquise délicatesse, le poisson blanc des lacs.

— *Règne minéral.* On trouve aux Etats-Unis des minéraux de toute sorte; mais ceux qui ont la plus grande valeur sont l'or, l'argent, le cuivre, le fer, le plomb et la houille. L'Etat de Californie seul fournit aujourd'hui, en deux ans, autant d'or et d'argent qu'on en recueillait dans toute l'Amérique lors de sa découverte par les Espagnols. Les mines d'or les plus importantes se trouvent dans la Caroline du Nord, la Virginie, la Caroline du Sud et la Géorgie. Des mines d'or ont été plus récemment découvertes dans les territoires de Washington, de Colorado et d'Idaho.

On trouve des mines d'argent dans la Caroline du Nord, la Pensylvanie, la Californie et les territoires de Nevada, d'Arizona et de Dacotah. Les mines de cuivre sont avantageusement exploitées dans la région du lac Supérieur, dans le Tennessee, la Caroline du Nord, la Virginie, le Maryland, le New-Jersey et le Connecticut.

On trouve du fer dans chacun des Etats et des territoires de la république des Etats-Unis et sous toutes les formes connues, depuis le métal pur jusqu'au minerai bourbeux. La quantité de fer en saumon indiquée par le recensement de 1860 est de 888,474 tonnes, évaluées à 19,487,790 dollars (97,438,950 fr.). Des mines de plomb existent dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, de New-York, de la Pensylvanie et de la Caroline du Nord, sur les deux rives du Mississipi, dans l'Illinois, le Wisconsin, l'Iowa et le Missouri. Les terrains houillers des Etats-Unis n'ont pas été assez bien étudiés jusqu'à présent pour que l'on puisse en évaluer l'étendue avec quelque précision.

Le charbon américain présente trois espèces diverses : l'anthracite, le bitumineux et le semi-bitumineux. Le terrain houiller des Alleghanys est estimé à 155,280 kilom. carrés. On trouve aussi des bassins houillers dans les Etats de l'Illinois, d'Indiana, du Missouri et du Michigan. Mais l'étendue de ces gisements ne saurait être comparée aux immenses gîtes découverts, en 1863, à l'O. du Mississipi, dans le Dacotah, le Kansas, le Nebraska, le Colorado, l'Utah, la Nevada, la Californie et l'Orégon. Le dernier recensement, celui de 1860, porte à plus de 15 millions de tonnes, évaluées à 97 millions de francs, la production des mines alors en exploitation. D'après l'étendue des gîtes découverts depuis, on peut juger de l'extension qu'a prise cette production.

L'exploitation du pétrole est une des richesses minéralogiques les plus importantes du pays. Le pétrole, produit des gîtes houillers, et dont on fait actuellement une si grande consommation, n'a commencé à être, aux Etats-Unis, l'objet de transactions commerciales qu'en 1858, et, du 1er janvier au 24 novembre 1862, les exportations avaient déjà atteint le chiffre de 43,345,760 litres. On trouve surtout du pétrole dans le comté d'Alleghany, dans la Pensylvanie, dans l'Ohio, où a été creusé le fameux puits d'Oil-Creek, en Virginie, etc.

Les Etats-Unis recèlent d'immenses quantités de sel gemme. Ce sel se rencontre principalement dans l'O. de la Virginie et de la Pensylvanie, dans le Michigan et les Etats arrosés par l'Ohio. Des lacs salés se trouvent dans la Californie, l'Utah, le Nouveau-Mexique, le Texas et le Minnesota. Certaines contrées fournissent, en outre, de la marne, des nitrates de soude et de potasse, du carbonate de soude, du sulfate de chaux, du marbre de toute espèce, du zinc et du nickel.

— *Industrie et commerce.* Dans les vingt ou trente dernières années, l'industrie a atteint aux Etats-Unis un développement gigantesque. Ne pouvant indiquer ici toutes les branches si multiples de cette industrie, nous nous bornerons à énumérer les principales. La fabrication du fer a pris une extension en rapport avec la richesse des mines de cet immense territoire. En 1860, la fabrication du fer en saumon et du fer laminé avait atteint 1,297,832 tonnes de 1,015 kilogrammes, représentant une valeur de 339,140,155 francs. En 1860, le nombre des filatures de coton était de 915, dont la production atteignait la valeur de 576,189,630 francs. La rareté et la cherté du coton, jointes à la baisse des affaires en général, conséquences de la guerre civile, ont depuis lors diminué temporairement le chiffre de la production. D'après le dernier recensement, la valeur des produits laineux s'élevait annuellement à 344,329,815 fr., et celle des produits de cuir (bottes, souliers, gants, maroquins, selles, harnais, cuirs vernis, etc.) à 349,733,805 francs.

La fabrication des instruments aratoires était estimée en 1860 à 89,012,570 francs par an; celle des ustensiles et des machines à vapeur, à 230,587,750 francs; la production de la farine, à 1,105 millions de francs; les produits des scieries (planches, bois de construction, etc.), à 468,255,000 francs.

La bijouterie plaquée, les machines à coudre, les machines à faucher et à moissonner, les huiles de pétrole, les objets en gutta-percha, les chemises, etc., qui ne figurent pas dans les relevés de 1850, occupent, en 1860, une place distinguée parmi les produits de l'industrie américaine. On sait que l'honneur de l'invention de la première machine rotatoire à imprimer revient à un citoyen des Etats-Unis, à Richard M. Hoe. Du reste, le tableau suivant prouvera que les Américains sont justement célèbres pour leur génie inventif, notamment dans la sphère des machines propres à produire une économie de travail :

ANNÉES.	DEMANDES enregistrées.	BREVETS accordés.	SOMMES reçues.	SOMMES déboursées.
			Dollars.	Dollars.
1843	819	531	35,315 81	30,776 96
1844	1,045	502	42,509 26	36,344 73
1845	1,246	502	51,075 14	39,395 65
1846	1,272	619	50,264 16	46,158 71
1847	1,531	572	63,111 19	41,878 35
1848	1,628	660	67,576 69	58,905 84
1849	1,955	1,070	80,752 78	77,716 44
1850	2,193	995	86,927 05	80,100 95
1851	2,258	869	95,738 61	86,916 93
1852	2,639	1,020	112,056 34	95,916 91
1853	2,673	958	121,527 45	132,869 83
1854	3,324	1,902	163,789 84	167,146 32
1855	4,435	2,024	216,459 35	179,540 33
1856	4,960	2,502	192,588 62	199,931 02
1857	4,771	2,910	196,132 01	211,582 09
1858	5,304	3,710	203,716 16	193,193 74
1859	6,225	4,538	245,942 15	210,278 41
1860	7,653	4,819	256,352 59	252,820 80
1861	3,514	2,581	102.808 18	185,594 05
1862	5,302	3,522	163,405 34	182,853 89

Le commerce des États-Unis prend d'année en année un accroissement considérable. « En 1700, dit M. Bigelow, les exportations de la Nouvelle-Angleterre, de New-York, de la Pensylvanie, de la Virginie, du Maryland et de la Caroline montaient à environ 395,000 livres sterling (9,875,000 francs), et leurs importations à 344,000 livres sterling (8,600,000 francs). Après la réorganisation du gouvernement constitutionnel en 1789, le commerce eut bientôt atteint de vastes proportions. Le tonnage, qui, en 1792, était de 564,437 tonneaux, était monté, en 1801, au chiffre de 1,033,215; les importations, évaluées, en 1792, à 31,500,000 dollars (157,500,000 fr.), étaient de 111,363,511 dollars (556,817,555 fr.) en 1801; et les exportations s'étaient élevées, durant la même période, de 20,753,098 dollars (103,765,490 francs) à 94,115,924 dollars (470,579,625 francs). La crise de 1837, les résultats de la loi des faillites, la modification du tarif et le contre-coup de la grande panique financière diminuèrent les importations et les exportations, qui, en 1842, étaient au chiffre le plus bas auquel elles soient jamais descendues. A partir de cette date, elles ont repris une progression ascendante, peu sensible d'abord, mais plus rapide dans les dernières années, jusqu'en 1860, où les exportations ont été de 400,122,296 dollars (2,002,111,480 francs) et les importations de 362,162,941 dollars (1,810,819,705 francs). »

Les échanges des Etats-Unis avec l'étranger sont encore loin d'avoir atteint, pendant les années fiscales 1864 et 1865, une importation égale à celle qu'ils avaient en 1860 et 1861, avant que la séparation des Etats du Sud fût complétement organisée. En revanche, l'expédition du numéraire a été plus considerable pendant l'année 1863-1864 qu'elle ne l'avait été à aucune époque antérieure. La quantité du numéraire qui se trouve aux Etats-Unis est évaluée à 2 milliards 500 millions de francs. En tenant compte de tout le commerce interlope des Etats du Sud et des omissions faites par suite de la négligence des agents ou de la ruse des contrebandiers, dans les relevés du trafic des Etats du Nord, on peut donc évaluer le total des échanges de l'Union américaine, pendant l'année 1863-1864, à 5 milliards environ. Quant au commerce intérieur, il est difficile de se faire une juste idée de la prodigieuse extension qu'il a prise pendant les dernières années. On peut prendre pour exemple de ce développement du trafic la quantité croissante de marchandises circulant sur les grandes voies de New-York et de Pensylvanie, qui font communiquer les grands lacs avec le littoral de l'Atlantique. Ces grandes voies avaient transporté, en 1860, année qui précéda la guerre, 7,786,321 tonnes de marchandises, non compris le charbon de terre. En 1861, le total des transports s'était élevé à 8,015,665; en 1862, il était de 10,197,175, et en 1863, de 10,595,218 tonnes. En 1864, il a dépassé 12,000,000 de tonnes. La grande ville de Cincinnati peut être également prise comme un exemple de la prospérité générale de l'Union. Dans ce grand marché de l'Ohio, l'importance des échanges a augmenté invariablement pour tous les articles de commerce, surtout pour le tabac, le coton, l'eau-de-vie, le charbon, le fer et les huiles. En 1863, les importations de Cincinnati ont représenté une valeur de 778,622,000 fr. contre 552,945,000 à l'exportation. En 1864, l'importation a été de 2,104,869,000 fr. et l'exportation de 1,291,031,000 fr.; total, 3,395,900,000 fr. Le commerce de l'intérieur est favorisé par une foule de grands canaux dont le développement est de plus de 8,000 kilom. Les plus considérables sont : le canal de l'Ohio (560 kilom.); le canal Miami (287 kilom.), entre Cincinnati, sur l'Ohio, et l'extrémité E. du lac Erié; le canal de Jonction (281 kilom.), entre le Roanoke et un affluent du James; le canal de l'Hudson et de la Delaware, qui relie le haut Hudson et la Delaware; le canal Morris (175 kilom.), entre New-York, sur l'Hudson, et Easton, sur la Delaware; le canal de la Chesapeake et de la Delaware, entre Baltimore et Philadelphie; les canaux de Farmington, de Hampshire et de Hampden (330 kilom.), depuis New-Haven, sur le détroit de Long-Island, jusqu'à Northampton (Connecticut) et au Saint-Laurent; le canal d'Erié, de Buffalo, sur l'Erié, à Albany, sur l'Hudson; le canal de Wabash-et-Erié (362 kilom.), qui réunit la Wabash à l'Erié; le canal d'Oswego, entre celui d'Erié et le lac Ontario; le canal de Pensylvanie (1,100 kilom.), entre Pittsbourg, sur l'Ohio, et Columbia, sur la Susquehannah; le canal de la Chesapeake et de l'Ohio (350 kilom.), entre l'Ohio, au-dessus de Pittsbourg, et le Potomac, à Georgetown.

La flotte commerciale des Etats-Unis est, depuis la guerre, notablement inférieure à celle de la Grande-Bretagne; mais elle est encore cinq ou six fois supérieure à celle de la France. En 1861, les navires de commerce américains jaugeaient ensemble 5,539,813 tonneaux. En 1862, le tonnage de tous les navires était descendu à 5,112,165 tonneaux; en 1863, il était de 5,126,081 tonneaux; en 1864, il ne s'élevait plus qu'à 4,986,401 tonneaux. Les bateaux à vapeur comprenaient environ la cinquième partie de la flotte américaine, soit 960,331 tonneaux. Depuis le rétablissement de la paix, les services réguliers des bateaux à vapeur américains avec les ports américains sont devenus beaucoup plus nombreux qu'avant la guerre; en outre, des centaines de navires font le service de cabotage entre les ports du nord et ceux du sud. Du mois de mai au mois de septembre 1865, les lignes organisées entre la seule ville de New-York et les autres ports des Etats-Unis formaient un total de 121 navires jaugeant 113,529 tonneaux. En 1864, le mouvement total de la navigation de Buffalo, le port le plus considérable des grands lacs, s'est élevé à 14,105 navires, jaugeant 6,891,348 tonneaux. Au commencement de 1864, quatre lignes de bateaux à vapeur de transport (*propellers*), comprenant ensemble 60 navires, avaient leur tête dans cette ville; en outre, 32 autres bateaux à vapeur desservaient des localités de la côte des grands lacs. Sur la côte du Pacifique, les progrès du commerce ont été très-notables depuis la guerre. De nouveaux ports, naguère peu fréquentés, sont devenus des points d'attache de lignes entières; mais le port de San-Francisco est celui qui a le plus gagné en importance; il tend à devenir, pour le Pacifique du Nord, ce que New-York est pour l'Atlantique. En 1846, la flotte baleinière des Etats-Unis comprenait 735 navires, jaugeant 233,189 tonneaux; depuis cette époque, le nombre des bâtiments employés à la pêche des baleines a graduellement diminué: il n'était plus, en 1864, que de 276. Le tonnage total était descendu à 79,692. La flotte commerciale du Mississipi et de ses grands affluents est plus considérable qu'elle ne l'était avant la guerre. Elle comprenait environ 380 bateaux à vapeur, dont le tonnage varie de 90 à 1,900 tonneaux. Le capital dépensé pour la construction de ces navires est de 60 millions de francs.

Du 30 juin 1860 au 30 juin 1861, il est entré dans les différents ports des Etats-Unis 10,709 bâtiments étrangers, jaugeant ensemble 2,217,554 tonneaux, et il en est sorti 10,586, jaugeant 2,262,042 tonneaux.

— *Chemins de fer.* Les Etats-Unis possèdent plus de chemins de fer, de lignes télégraphiques et de canaux qu'aucune autre contrée du monde. Le pays tout entier est déjà couvert d'un réseau inextricable de voies ferrées qu'il serait trop long d'énumérer. D'après une statistique certaine, en janvier 1861, on comptait aux Etats-Unis 53,416 kilom. de lignes ferrées en exploitation, lesquelles ont coûté 5,962,002,120 fr. Depuis, de nouveaux chemins ont été construits, d'autres sont en cours d'exécution, et, parmi ces derniers, il faut citer le grand chemin de fer destiné à relier les Etats situés sur l'océan Atlantique aux Etats situés sur l'océan Pacifique, en traversant les montagnes Rocheuses, et qui sera, après son achèvement, l'une des plus grandes merveilles accomplies par le génie humain. Cette ligne, qui doit avoir 2,414 kilom. de développement, sera, espère-t-on, livrée à la circulation en 1872. On exploitait déjà, en 1865, le premier tronçon de l'embranchement méridional (147 kilom.); l'embranchement septentrional, qui doit être un jour le grand tronc de la ligne, part d'Omaha-City, capitale du Nebraska, et remonte à l'O. la rivière de la Plata. Le premier tronçon, d'Omaha à Columbus, long de 138 kilom., a été inauguré en novembre 1865. Au printemps de 1866, la partie occidentale du chemin du Pacifique était ouverte sur une longueur de 112 kilom., de Sacramento, en Californie, à Dutch-Flat, village de la Sierra-Nevada.

— *Télégraphie.* C'est à New-York que J.-F.-B. Morse exposa, en 1835, le premier télégraphe à impression qui ait jamais été construit, et, en 1844, le message du président fut transmis à Baltimore par le télégraphe électro-magnétique. En 1862, il y avait aux Etats-Unis 50 compagnies et de 80 à 90,000 kilom. de télégraphes, sans compter les nombreuses lignes construites pour l'usage particulier des armées, pendant la guerre civile, et dont l'importance et la longueur ont varié suivant les besoins de la guerre. Presque tous les chemins de fer sont, comme en France, accompagnés d'une ligne télégraphique parallèle, d'où rayonnent de petites lignes latérales. Le prix de revient des lignes télégraphiques américaines varie de 280 à 342 fr. par kilom. Le tarif des dépêches est établi en raison de la distance; voici les deux prix extrêmes : de New-York à Newark (19 kilom.), 50 cent. pour les 10 premiers mots, 25 cent. par 10 mots suivants; de New-York à la Nouvelle-Orléans (1,865 kilom.), 10 fr. pour les 10 premiers mots, 7 fr. par 10 mots suivants.

— *Gouvernement.* Les Etats-Unis forment une république fédérale. A ce titre, chacun des Etats qui la composent est souverain et jouit de toutes les prérogatives attachées à la souveraineté, à l'exception de celles qui, par l'acte fondamental de la constitution, sont réservées au gouvernement fédéral. Chaque Etat a sa constitution spéciale, son gouverneur, son sénat, sa chambre législative, ses tribunaux. « Le gouvernement fédéral, dit M. Bigelow, dont le siége est à Washington, se divise en trois branches : le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Le pouvoir exécutif est confié à un président élu, ainsi que le vice-président, pour quatre années, par un collége d'électeurs choisis dans chaque Etat, et en nombre égal à celui des sénateurs et des représentants que chaque Etat a le droit d'envoyer au congrès. En cas de révocation, de mort, de démission ou d'incapacité du président, le vice-président lui succède de droit. Ce cas s'est présenté trois fois : à la mort des présidents Harrison (1841), Taylor (1850) et Lincoln (1865). Dans le cas où le président et le vice-président viendraient à faire défaut, le congrès a le pouvoir de désigner celui qui devra remplir les fonctions de président jusqu'à l'élection prochaine. Quand aucun des candidats à la présidence n'a réuni le nombre de voix suffisant pour lui assurer la majorité légale, la Chambre des représentants choisit le président parmi les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. C'est ainsi que la Chambre choisit Thomas Jefferson (1800), et John Quincy Adams (1824). Le président doit être citoyen américain de naissance, être âgé de trente-cinq ans au moins et compter quatorze ans de résidence aux Etats-Unis. Comme tous les fonctionnaires civils, il peut être révoqué pour cause de trahison, de concussion et au-

tres grands crimes et délits. Il est commandant en chef des armées de terre et de mer, conclut les traités, et nomme les ambassadeurs et autres agents politiques. Il reçoit un traitement de 100.000 fr. par an; le traitement du vice-président est de 40,000 fr. Le président a près de lui un cabinet composé de sept ministres nommés par lui, confirmés par le sénat, et désignés sous les noms de secrétaires d'Etat des affaires étrangères (chef du cabinet), des finances, de l'intérieur, de la marine, de la guerre, et d'attorney général (justice). Le traitement d'un ministre est de 40,000 fr. par an.

» Le pouvoir législatif est dévolu au congrès, qui comprend un sénat et une chambre des représentants.

» Le sénat est formé de deux sénateurs de chacun des Etats de l'Union, choisis pour six ans par les législatures locales, et de façon qu'un tiers du corps entier se renouvelle tous les deux ans. Le vice-président des Etats-Unis est *ex officio* président du sénat. Tout sénateur doit être âgé de trente ans, être depuis neuf ans citoyen des Etats-Unis, et, au moment de son élection, résider dans l'Etat qui le choisit. Le sénat est la seule cour qui puisse juger les fonctionnaires publics.

» La Chambre des représentants est composée de membres choisis pour deux ans par le peuple de chaque Etat : ils doivent avoir vingt-cinq ans, être citoyens des Etats-Unis depuis sept ans, et résider, au moment de leur élection, dans l'Etat qui les choisit. Le nombre des représentants, fixé par la loi à 233, est réparti parmi les divers Etats proportionnellement à leur population électrice. Chaque Etat a droit au moins à un représentant. Les territoires envoient au congrès des délégués qui n'ont que voix consultative. La Chambre désigne son propre président (*speaker*).

» Les membres du sénat et de la Chambre reçoivent 30.000 fr. par congrès, 15,000 fr. par session, et une indemnité de déplacement calculée sur la base de 40 francs pour l'aller et autant pour le retour, par 32 kilomètres de la distance qui sépare leur résidence du siége du gouvernement, par les voies de communication ordinaires. Le traitement du *speaker* est de 60,000 francs par congrès de deux années.

» Le congrès établit les impôts, droits, contributions, qui doivent être uniformes dans toute l'étendue de la confédération ; il contracte les emprunts, frappe monnaie, dé-[illegible] la guerre, lève et soutient les armées de terre et de mer, et tient sous sa juridiction absolue le district de Columbia. Il ne peut établir une religion, prohiber le libre exercice d'un culte quelconque, porter atteinte à la liberté de la parole ou de la presse, ou au droit de réunion paisible ou de pétition.

» Le pouvoir judiciaire comprend une cour suprême, qui tient une séance par an à Washington et instruit sur tous les faits relatifs à la Constitution, aux lois des Etats-Unis, aux traités; sur les cas juridiques concernant les ambassadeurs, les ministres étrangers et les consuls, l'amirauté, les différends des Etats-Unis, ceux qui s'élèvent entre un Etat et les citoyens d'un autre Etat, entre les ci-[illegible] du même Etat réclamant des terrains concédés par d'autres Etats, entre un Etat ou ses citoyens et une puissance étrangère, ses citoyens ou sujets. Dans les cas relatifs aux agents diplomatiques et consuls et aux Etats, sa juridiction est sans appel ; dans tous les autres cas, ses décisions sont soumises à la révision du congrès. La cour suprême se compose d'un premier juge (*chief justice*), ayant un traitement de 32,000 francs, et de huit assesseurs, avec un traitement de 30,000 francs chacun, nommés à vie par le président avec la sanction du sénat.

» Au point de vue judiciaire, les Etats-Unis sont divisés en neuf cours de circuit, composées chacune d'un assesseur de la cour suprême et du juge de la cour de district où la cour se réunit; de cinquante cours de districts composées chacune d'un juge qui doit résider dans le district pour lequel il est dé-[illegible] enfin, d'une cour de réclamations (*court of claims*), composée d'un juge prési-[illegible] et de deux assesseurs, qui tient ses séances dans la capitale, à Washington, et qui a pour mission de soulager, autant que possible, le congrès de la masse de réclamations particulières ne reposant sur aucun principe politique ou ne tombant sous la juridiction d'aucun autre tribunal.

» Les appels contre les décisions des cours de circuit et de district sont portés devant la cour suprême, qui juge en dernier ressort. Quant aux décisions de la cour des réclamations, elles doivent recevoir la sanction du congrès avant de devenir concluantes contre le gouvernement.

» Le droit de plaider devant les cours appartient à un ordre d'avocats, qui, pour être admis au barreau, doivent suivre des cours pendant trois années et subir un examen. Le dernier re[illegible]ment (1860) porte à 28,000 le nombre des membres de l'ordre en exercice.

» Tous les [illegible] lui de haute trahison, do[illegible] r le jury. La haute trah[illegible] tement à faire la guerre aux [illegible] et à s'unir à leurs ennemis en leur donnant aide ou assistance. Le congrès seul fixe la punition à infliger aux traîtres.

» Les Etats n'ont pas le droit de contracter des traités d'alliance ou de confédération ; de délivrer des lettres de marque ; de battre monnaie ; d'émettre des bills de crédit ; de rendre des bills d'*attainder* (mort civile), des lois *ex post facto* ou des lois portant atteinte aux obligations des contrats ; d'établir des droits ou impôts sur les importations et exportations, sans l'assentiment du congrès, sauf ce qui est nécessaire pour l'exécution des lois locales de vérification. Le produit net des impôts et droits levés par les Etats sur les importations et exportations appartient au trésor fédéral. De plus, et sans l'assentiment du congrès, les Etats ne peuvent établir des droits de tonnage ; conserver en temps de paix des troupes ou des navires de guerre ; arrêter des conventions ou des contrats l'un avec l'autre ou avec une puissance étrangère ; faire la guerre, sauf dans le cas d'invasion effective ou d'un danger imminent et qui ne permette aucun délai. »

Disons maintenant quelques mots de la situation actuelle des finances, de l'armée et de la marine des Etats-Unis.

Pendant l'exercice administratif finissant le 30 juin 1865, la dernière année de la guerre, la dette publique s'est accrue de 941,902,537 dollars. Cette dette, que chaque année a depuis lors successivement réduite, est aujourd'hui presque complétement éteinte, et la situation financière des Etats-Unis est aussi prospère que possible. Au mois d'août 1865, le nombre total des banques nationales était de 1524 ; elles possédaient un capital de 2,028,000,000 de francs. Dans l'année fiscale 1864-1865, pendant laquelle se sont passés les derniers événements de la guerre, les mouvements de fonds ont été énormes. A la seule bourse de New-York, les ventes faites par les agents de change, et sur lesquelles le trésor a perçu le droit de 1 pour 100, ont dépassé 31 milliards de francs.

Voici la nomenclature des monnaies des Etats-Unis actuellement en circulation :

Or	Double aigle, valant 20 dollars. Aigle, — 10 — 1/2 aigle, — 5 — Pièce de 3 dollars. 1/4 d'aigle, valant 2 1/2 dollars. Dollar.
Argent	Dollar (unité monét.), valeur 5 f. 35. 1/2 dollar. 1/4 de dollar. Dîme, 1/10 de dollar. 1/2 dîme, 1/20 de dollar. Pièce de 3 cents.
Cuivre	Cent, 1/100 de dollar. 1/2 cent, 1/200 de dollar.

Le peuple des Etats-Unis n'aime pas les grandes armées permanentes : il préfère, quand les circonstances le commandent, avoir recours aux volontaires. En 1867, l'effectif total de l'armée était de 56,000 hommes. Les troupes sont principalement employées à tenir garnison dans les forts de l'O., pour repousser les irruptions des Indiens. Tous les citoyens, à l'exception des prêtres, des instituteurs, des juges, des avocats et des matelots, font partie de la milice, depuis l'âge de seize ans jusqu'à quarante-cinq ans. Cette milice se composait en 1867 de 3,122,447 hommes. La flotte comptait à la même époque : 294 bâtiments, 2,563 canons et environ 10,000 marins. La seule école militaire des Etats-Unis est celle de West-Point, fondée en 1802. Le nombre des élèves est limité à 250. L'école destinée à former des officiers de marine a été transférée à New-Port en 1861. Le nombre des élèves est fixé à 500.

— *Cultes religieux.* Il n'est pas de pays au monde où l'on compte autant de sectes religieuses qu'aux Etats-Unis. Voici, du reste, la nomenclature des différentes communions. On remarquera que le catholicisme romain a le plus d'adhérents parmi ces diverses sectes religieuses, aux appellations plus ou moins bizarres.

NOMS.		NOMBRE DES Églises	Ministres	Adhérents
Catholiques		2,517	2,317	3,177,140
Luthériens		2,017	1,134	232,780
Allemands	réformés	1,020	360	79,000
	évangéliques	»	1,150	33,000
Hollandais protestants réformés		409	410	50,304
Baptistes	réguliers	12,578	8,970	1,036,756
	antimissionnaires	11,800	850	60,000
	du Septième jour	56	75	6,786
	des Six commandements	18	16	3,000
	du Libre arbitre	1,298	1,246	61,441
	frères de la Rivière	80	65	7,000
	winebrennariens	275	140	14,000
	dunkers	160	250	8,700
	mennonites	800	250	36,280
Méthodistes	épiscopaliens	9,922	6,934	988.523
	protestants	1,400	2,200	99,000
	wesleyens	523	565	21,000
	africains	»	193	26,746
Méthodistes épiscopaliens du Sud		»	2,591	499,694
Presbytériens	vieille école	2,767	8,684	300,814
	nouvelle école	»	»	»
	Cumberland	1,188	»	84,249
	unis	634	408	55,249
	réformés associés	»	94	2,009
Episcopaliens		2,045	2,079	160,000
Congrégationalistes	orthodoxes	2,676	2,581	257,634
	unitaires	251	297	30,000
Universalistes		1,202	693	600,000
Disciples (campbellistes)		2,000	2,000	350,000
Chrétiens (unitaires)		2,200	1,500	130,000
Second Avent		»	»	20.000
Quakers	orthodoxes	»	»	54,000
	hicksites	»	»	40,000
	shakers	»	»	4,700
Frères unis en Jésus-Christ		913	1,278	82,013
Frères unis (Moraves)		32	46	8,275
Swedenborgiens		57	49	1,850
Israélites		170	»	200,000
Mormons		»	»	61,000

Comme, aux Etats-Unis, il n'y a pas de culte reconnu par l'Etat, chaque communion subvient à son entretien avec ses propres ressources, et elle le fait dans une assez large mesure. Le salaire du clergé américain suffit en général à ses besoins. Le chiffre moyen du traitement annuel des ministres congré-[illegible] et presbytériens est évalué à 3,500 francs; celui du clergé de l'Eglise hollandaise réformée et des épiscopaliens, à 3,000 francs; des ministres baptistes, à 1,500 francs; des ministres méthodistes, à 2,000 francs; des prêtres catholiques, à 2,500 francs.

— *Éducation. Livres. Journaux.* Toute société a le droit d'enseigner, nos sociétés mo-[illegible] aussi bien que les sociétés antiques. En réalité, l'homme ne naît ni chrétien ni citoyen : il le devient par l'enseignement qui lui est donné, et cet enseignement est un droit absolu pour toute société et un devoir essentiel qu'elle doit remplir vis-à-vis de tous ses membres. C'est ce que de tout temps les Américains ont admirablement compris. Une église, une école, un journal, tels sont pour eux les trois éléments essentiels de toute commune, de toute agrégation d'habitants. Tout le monde admet que, chaque citoyen devant mettre tous ses talents au service du pays, ce dernier doit, de son côté, fournir à ses enfants les moyens d'acquérir la plus grande somme possible d'aptitudes. Aussi le droit universel à l'éducation est inscrit en tête de toutes les constitutions américaines, et, dans tous les budgets, des fonds spéciaux sont assignés pour la création et l'entretien d'écoles publiques. Ce sont les habitants eux-mêmes qui fournissent les fonds nécessaires à la construction de ces écoles, à l'achat du mobilier des classes, au traitement des instituteurs. Bien que les sacrifices que les citoyens sont obligés de s'imposer pour subvenir à ces dépenses deviennent plus grands tous les ans, personne ne se plaint, et cependant les taxes ont triplé pendant les cinq dernières années de la guerre de sécession. En réalité, l'initiative privée suffirait pour donner à l'enseignement du peuple une large et puissante organisation ; mais la constitution fédérale, voyant, avec raison, dans l'instruction publique un intérêt national, a donné au gouvernement central un droit de protection et de surveillance sur les écoles, en retour d'une dotation qu'il accorde à ces dernières. Cette dotation se compose : 1° du produit de la vente de la trente-sixième partie de tous les territoires dont le congrès peut disposer (ces territoires présentent une surface de 2,265,625 mètres carrés); 2° d'un boni de 200 millions de francs, qui fut réalisé, en 1835, sur le budget de l'Etat fédéral; 3° du produit des 30,000 acres de terres, accordées, pour chacun des sénateurs et des représentants dont le nombre est fixé par le *census* de 1860, aux Etats qui fondèrent le collége d'agriculture et d'arts économiques. Si l'on joint à cette dotation le produit des taxes locales dont nous avons parlé et que s'imposent les citoyens en proportion de leur fortune réelle, on aura le budget des écoles publiques, qui monte annuellement à une somme que l'on ne peut évaluer à moins de 450 millions, dont les 9/10 sont fournis par les taxes locales. C'est à peine si, à côté d'un pareil chiffre, on ose inscrire la somme qui est dépensée en France pour l'instruction primaire, tant elle paraît dérisoire.

Cependant, si l'instruction primaire est plus répandue aux Etats-Unis que dans aucun des Etats de l'Europe, l'enseignement supérieur est loin d'y avoir atteint le même développement et laisse encore beaucoup à désirer. Il n'existe dans toute l'Amérique ni université, ni école publique où l'on puisse étudier à fond une branche quelconque des hautes sciences, où l'élève puisse trouver le moyen de développer des aptitudes exceptionnelles, lorsqu'il les possède. Le pays est encore trop jeune, la population trop en retard sur certaines conquêtes de la civilisation moderne, et, en même temps, trop adonnée à la vie pratique, en un mot, trop préoccupée de gagner de l'argent, pour vouloir essayer d'atteindre, soit par son travail personnel, soit avec l'aide de professeurs, à la connaissance complète des sciences purement théoriques et spéculatives. Le temps manque pour ce genre d'études, et le temps est un bien trop estimé au point de vue de sa valeur matérielle (*time is money*) pour qu'on veuille en consacrer même une faible partie à acquérir des connaissances qui ne puissent pas directement se convertir en dollars. Les *bread-studies* (études pour le pain) ont seules de la valeur aux yeux des Américains, et, par suite de ce principe essentiellement utilitaire, l'enseignement supérieur a à lutter, à chaque pas, avec des préjugés universellement répandus. Il faut même s'étonner qu'en face de pareilles difficultés il ait déjà fait des progrès remarquables.

Les écoles américaines se partagent généralement en quatre classes, savoir : 1° les écoles publiques (*common schools*) ; 2° les écoles préparatoires (*preparatory schools*) ; 3° les colléges (*colleges*), parmi lesquels plusieurs prennent à tort le nom d'universités ; 4° enfin, les écoles professionnelles (*professional schools*).

Les écoles publiques sont fondées et entretenues par les gouvernements des différents Etats. Tous les enfants y sont admis gratuitement jusqu'à un certain âge, qui n'est pas le même dans tous les Etats. Dans les grandes villes il y a, d'ordinaire, plusieurs écoles de quartier (*ward-schools* ou *division-schools*), qui, selon les circonstances, comprennent de quatre à six classes (*departments*), dont chacune se fait dans une grande salle particulière et est dirigée par un ou plusieurs maîtres. (Notons, en passant, qu'aux Etats-Unis le nombre des institutrices est beaucoup plus considérable que celui des instituteurs, parce qu'elles ne peuvent prétendre à un salaire aussi élevé que celui de ces derniers.) La direction de l'école est confiée à un *principal*. L'enseignement se borne, dans ces établissements, à la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la géographie et la grammaire anglaise. A côté de ces écoles de quartier existe une école supérieure (*high school*), dans laquelle sont admis gratuitement les élèves qui ont terminé avec succès leurs études dans les premières, et où l'on enseigne l'histoire, l'algèbre, la géométrie, les éléments des langues classiques, ainsi que des langues française et allemande. On peut, par suite, regarder ces écoles supérieures comme des écoles préparatoires aux colléges. Les maîtres qui y enseignent reçoivent un traitement annuel de 1,000 à 2,500 dollars, tandis que celui des institutrices ne s'élève jamais au-dessus de 1,100.

Dans les campagnes, l'organisation de l'enseignement public est nécessairement plus simple. Tout le pays est divisé en arrondissements scolaires, dont l'étendue dépend du chiffre de la population. Dans chacun de ces arrondissements, une école est ouverte de trois à six mois par année. La nomination des instituteurs et l'administration de chaque école dépend d'un comité de surveillance composé de trois membres. Les instituteurs et les institutrices sont ordinairement des jeunes gens qui ont reçu leur éducation soit dans ces mêmes écoles, soit dans d'obscures écoles préparatoires, sans toutefois avoir l'intention de se vouer à l'enseignement, et qui, par suite, n'occupent guère plus de six mois leur place, qu'ils obtiennent après avoir subi un examen presque insignifiant. Comme on peut le supposer d'après tout ce qui précède, les écoles de campagne ne produisent pas de grands résultats. Les principales matières de l'enseignement y sont : la lecture,

l'écriture et le calcul, et, en outre, mais dans quelques-unes seulement, la géographie, l'algèbre et la grammaire anglaise. Nous ferons observer que, dans toutes les écoles que nous avons mentionnées jusqu'ici, les garçons et les filles reçoivent une instruction uniforme, et que les renseignements qui précèdent ne s'appliquent qu'aux Etats du Nord ; dans ceux du Sud, il n'y a d'écoles gratuites que dans quelques-unes des plus grandes villes.

Les écoles de la seconde classe, que l'on désigne plus souvent sous le nom d'*académies*, sont aussi nombreuses que différentes par leur organisation et leur importance. Ce ne sont, pour la plupart, que des écoles particulières ; quelques-unes seulement, et dans le nombre se trouvent les meilleures de toutes, sont des établissements publics. Ces dernières ne se rattachent, dans les Etats de l'Est, à aucune école supérieure, et il n'y en a guère que deux, l'école latine de Boston et l'académie de Philipps, à Andover, qui puissent être mises sur la même ligne que les *Grammar-schools* anglaises. Dans les Etats de l'Ouest, l'enseignement se fait dans d'autres conditions, et l'on ne doit accorder qu'une confiance fort limitée aux écoles particulières. Là de chaque collége dépend une école préparatoire par laquelle doivent passer tous les élèves qui veulent être admis dans celui-là. On enseigne dans ces écoles les éléments des langues classiques et des différentes sciences qui sont professées dans les colléges, et les cours y durent de deux à trois ans. Outre ces institutions publiques, il existe un grand nombre d'écoles pour les enfants des deux sexes ; mais elles sont aussi du genre le plus varié et de valeur fort inégale, et il serait trop long et même sans intérêt nu utilité d'entrer dans aucun détail.

Les établissements que l'on appelle *colléges* sont des institutions purement américaines, et les particularités qu'on y remarque dérivent directement des idées et des habitudes des Yankees. Leur nombre s'élève à plus de cent, et si, au point de vue de leur étendue et de leur valeur, ils diffèrent beaucoup les uns des autres, ils sont tellement uniformes sous le rapport de la marche des études et de leur organisation intérieure qu'il suffit d'en décrire un seul pour les connaître tous.

Chaque collége est placé sous l'administration nominale d'un comité de surveillance (*board of trustees*) ; mais les fonctions des membres de ce comité sont plutôt honorifiques qu'effectives et n'entraînent aucune responsabilité : ce n'est, à proprement parler, qu'une sinécure. Le comité se réunit une ou deux fois par an pour délibérer, mais ce n'est encore là qu'une pure formalité. La direction réelle de l'établissement est entre les mains des facultés établies par les curateurs, et qui se composent d'un président, de plusieurs professeurs et d'un certain nombre d'instituteurs (*tutors*). Il n'y a que la nomination des professeurs qui dépende du gouvernement de l'Etat ou du comité de surveillance. Les bâtiments du collége renferment d'ordinaire des chambres pour les étudiants ; mais beaucoup de ces derniers préfèrent habiter hors du collége. La discipline est en quelques points très-sévère et, par conséquent, très-difficile à maintenir. Il n'est laissé aux étudiants aucune liberté dans le choix de leurs études, et ils doivent tous suivre les cours d'après l'ordre établi. Leur durée est partout de quatre ans, et chaque élève doit passer par les classes correspondant à ces quatre années, celles des *freshmen*, des *sophomores*, des *juniors* et des *seniors*. Après avoir fait leurs études de cette manière, ils reçoivent un diplôme de *baccalaureus artium*. Les connaissances exigées de ceux qui veulent être admis dans la classe des *freshmen* diffèrent encore plus que les cours eux-mêmes dans les divers colléges. Généralement, cependant, ce sont, à peu de chose près, les suivantes : en mathématiques, le calcul et l'algèbre jusqu'aux équations carrées ; en latin, les éléments de la grammaire, et la traduction d'un livre de César ou de Salluste, de quelques discours de Cicéron et d'environ deux livres de l'*Enéide* ; en grec, les éléments de la grammaire et la traduction des trois premiers livres de l'*Anabase* de Xénophon. Depuis quelques années, dans les meilleurs colléges, on exige que le candidat commence à savoir écrire en latin. Trop souvent l'examen d'admission n'est rien moins que sérieux ; les examinateurs sont plus préoccupés d'augmenter le nombre de leurs élèves que d'élever le niveau des études.

Les cours suivis dans les différentes classes sont, en général, réglés de la façon suivante : dans la classe des *freshmen*, on enseigne l'algèbre et la géométrie, et l'on explique quelques auteurs grecs et latins, tels qu'Hérodote et Tite-Live, l'*Iliade* d'Homère et les *Odes* d'Horace ; dans la classe des *sophomores*, les mathématiques pures, Tacite, les œuvres philosophiques de Cicéron, une ou deux tragédies grecques et le reste des poésies d'Horace ; dans la classe des *juniors*, les éléments de la physique, de la chimie, de l'astronomie et de la logique, Platon et un ou deux autres auteurs classiques ; enfin, dans la classe des *seniors*, les élèves s'occupent de géologie et d'études assez mélangées, mais surtout philosophiques et historiques.

Ce n'est que très-rarement que l'enseignement se fait au moyen de leçons, et ce n'est jamais le cas pour les langues et pour les mathématiques. Les cours consistent d'ordinaire en questions sur des exercices indiqués d'avance, et, chaque fois qu'un élève est interrogé, il reçoit un numéro proportionné à la justesse de ses réponses. La moyenne de tous ces numéros détermine le rang de l'élève dans la classe, et, si cette moyenne n'atteint pas un certain chiffre, il ne lui est pas permis de continuer ses études.

Parmi ces différentes matières de l'enseignement, ce sont les mathématiques qui sont professées avec le plus de soin et de talent ; l'enseignement des langues classiques est le plus négligé, autant par suite du peu d'intérêt que les élèves apportent à ce genre d'études qu'à cause du manque d'érudition des professeurs. Du reste, il est rare que l'on rencontre chez un Américain cette connaissance profonde des langues anciennes et cette habileté à les écrire qui ne s'acquièrent que par plusieurs années d'exercices et d'études. Quant aux langues modernes, les étudiants américains les connaissent à peine, ou n'en savent guère que ce que l'on pourrait en apprendre en trois mois d'études superficielles et irrégulières.

De tout ce qui précède, il faut conclure que les colléges américains ne sont guère, en réalité, que des écoles supérieures, où l'on enseigne les éléments d'une instruction complète, mais où celle-ci ne peut être acquise.

Pour ce qui est des sciences, elles sont enseignées dans les écoles professionnelles ; mais la philosophie et la philologie sont presque partout fort négligées, et, en beaucoup d'endroits, on n'y songe nullement.

Quelques écoles de droit, de médecine et de théologie sont annexées aux colléges ; la plupart cependant, et les meilleures dans le nombre, sont des institutions complétement indépendantes. Les plus célèbres sont les séminaires théologiques d'Andover, de Princeton et de New-York, l'école médicale de Philadelphie et l'école de droit d'Albany. Indépendamment de ces écoles, consacrées à des branches particulières de la science, il en existe d'autres où toutes les facultés sont représentées et qui peuvent être regardées comme des universités. Ce sont : le collége d'Yale à New-Haven, l'université d'Harvard à Cambridge, et l'université de Michigan à Ane Arbor. Si les résultats qu'elles produisent ont été médiocres jusqu'à ce jour, cela tient moins à l'esprit américain qu'à l'organisation de ces écoles mêmes.

Enfin un essai a été fait, dans l'automne de 1868, pour établir aux Etats-Unis une université analogue à nos universités européennes, dans laquelle les étudiants auraient une liberté absolue dans le choix de leurs études, et où toutes les branches de la science seraient enseignées. Nous voulons parler de l'université de *Cornell*, que M. Ezra Cornell a fondée à Ithaque, dans l'Etat de New-York, et qui est dirigée par le docteur Thomas White. Le succès de cette institution est encore aujourd'hui fort douteux, il faut l'avouer ; mais si elle répond aux espérances que l'on en a conçues, les Etats-Unis auront fait un pas immense dans la voie du progrès de l'enseignement universitaire.

— *Ecoles pour les nègres affranchis.* Les Américains, qui n'aiment pas les demi-mesures, ne se sont pas contentés d'affranchir les noirs, ils en ont fait des citoyens ; de là, la nécessité de les instruire. C'est à Washington que, dès l'année 1861, les premières écoles pour les enfants affranchis ont été établies. En 1862, des réunions publiques avaient été tenues à New-York, à Boston, à Philadelphie, et on avait créé l'association de secours pour les affranchis, l'association des missionnaires à New-York, le comité d'éducation à Boston, des sociétés d'éducation à Philadelphie, à Cincinnati, à Chicago. Des feuilles spéciales s'étaient établies pour rendre compte des résultats obtenus par chacune des sociétés, pour faire connaître le montant des dons volontaires recueillis, et donner enfin aux protecteurs des noirs toutes les informations qui pouvaient leur être nécessaires.

Le 1er janvier 1863, le président Lincoln décréta l'émancipation des esclaves dans tous les districts des pays révoltés contre le gouvernement fédéral. Le zèle redoubla et de nouvelles associations se formèrent pour venir au secours des affranchis, leur assurer du travail et les préparer à la liberté par l'éducation. On fit appel au zèle des instituteurs et des institutrices, et cet appel ne fut pas fait en vain. Les institutrices y répondirent avec un dévouement au-dessus de tout éloge, et elles vinrent diriger les écoles fondées pour les enfants de couleur dans les différentes villes où entrait l'armée du Nord victorieuse. Dès cette année, 1,500 écoles avaient pu être ouvertes aux hommes de couleur. A mesure que l'armée prenait possession d'une ville, les instituteurs et les institutrices venus à la suite s'y installaient et se mettaient aussitôt à la besogne.

Le zèle pour l'instruction des noirs ne s'est nullement ralenti, et le nombre des écoles a toujours été en augmentant. Au commencement de 1868, on en comptait 4,000 établies dans les principaux Etats du Sud.

Ainsi les Etats-Unis, après avoir affranchi 4 millions d'esclaves, n'ont reculé devant aucun sacrifice pour donner à ces nouveaux citoyens tous les avantages de l'instruction : écoles pour les enfants, écoles d'adultes, écoles normales, industrielles, professionnelles, et, en outre, sociétés de tempérance et caisses d'épargne ont surgi de toutes parts. Quand un peuple fait de semblables choses, il mérite le nom de grand, et on ne doit pas hésiter à le lui donner, car, en s'honorant lui-même, il honore en même temps l'humanité et la liberté. Du reste, les résultats obtenus ont été admirables. Dans les ateliers, on se loue de la probité et du zèle des noirs affranchis ; ceux qui sont appelés à diriger des exploitations agricoles ou des établissements industriels s'en acquittent souvent avec beaucoup de soin et d'intelligence. Enfin, un ancien esclave qui exploite une plantation dans le Mississipi, comprenant que l'association seule pouvait lui fournir les moyens de lutter avec avantage contre les blancs, a appelé auprès de lui une centaine de nègres et a appliqué à l'exploitation de sa ferme le système coopératif. Un conseil élu par les sociétaires administre la plantation ; une caisse de secours a été créée pour les malades et les vieillards, alimentée par un fonds de roulement. La médecine et le droit comptent parmi les nouveaux affranchis des hommes distingués. En résumé, les écoles établies ont déjà rendu d'énormes services, et les propriétaires du Sud, qui en avaient vu l'établissement avec colère et leur avaient opposé la plus vive résistance, commencent à les considérer sous un tout autre aspect. Ce qu'elles ont mis en pleine lumière, et ce point est d'une importance capitale, c'est la parfaite aptitude de la race noire pour les sciences et la civilisation. Les jeunes négresses, dit-on, ont des dispositions remarquables pour les choses intellectuelles, et, sous ce rapport, elles ne le cèdent en aucune manière aux jeunes filles de notre race.

Eu égard à la population, il n'est pas de pays au monde où le nombre des publications, des livres imprimés soit aussi considérable qu'aux Etats-Unis. En 1860, la valeur seule des livres imprimés s'est élevée à 59,217,295 fr., et celle des journaux et autres ouvrages, à 198,390,215 francs.

Quant au journalisme, le bras droit de tous les gouvernements populaires, il a dû nécessairement prendre aux Etats-Unis un développement immense. Le dernier recensement (1860) porte à 927,951,548 exemplaires la circulation annuelle des journaux, revues et publications périodiques, ce qui donne une proportion de 34,36 pour chaque homme, femme ou enfant faisant partie de la population blanche. De ce nombre, plus de la moitié est absorbée par les trois seuls Etats de New-York, de Pensylvanie et de Massachusetts. Il faut ajouter que chacun des numéros des journaux quotidiens de New-York et de quelques autres villes contient, en texte imprimé, la matière de 64 pages in-8° ordinaires.

Le recensement de 1860 donne la répartition suivante des journaux et revues aux Etats-Unis :

Journaux quotidiens	386
Tri-hebdomadaires	146
Semi-hebdomadaires	164
Hebdomadaires	3,153
Mensuels et semi-mensuels	280
Trimestriels	29
Littéraires et divers	521
Religieux	191
Total	4,870

Les lettres, les sciences et les arts ont, aux Etats-Unis, d'illustres représentants. Nous ne pouvons les indiquer tous ; nous nommerons les plus célèbres, en renvoyant, pour plus de détails, aux articles spéciaux de ce *Dictionnaire* :

— *Théologie. Philosophie*, etc. Cotton Mather, M.-W. Beecher, Jonathan Edwards, R.-W. Emerson, W.-E. Channing, O.-A. Brownson, Francis Wayland, Edward Robinson, Horace Mann.

— *Jurisprudence. Législation. Politique.* Benjamin Franklin, Henry Wheaton, Edward Everett, Alexandre Hamilton, Daniel Webster, Henry Clay, John-C. Calhoun, T.-H. Benton, Charles Sumner, W.-L. Marcy, Joseph Story, Winfield Scott, chief-justice Marshall, W.-H. Seward.

— *Histoire. Voyages*, etc. George Bancroft, W.-H. Prescott, J.-L. Motley, George Ticknor, J.-L. Stephens, Jared Sparks, Emory, commodore Wilkes.

— *Sciences naturelles.* David Rittenhouse, A. Wilson, comte Rumford, John-J. Audubon.

— *Littérature. Poésie.* J. Fenimore Cooper, Washington Irving, Nathaniel Hawthorne, Harriet Beecher Stowe, H.-W. Longfellow, J.-G. Whittier, W.-C. Bryant, Fitz Green Halleck, Edward Livingston, O.-W. Holmes, Edgar-A. Poe, J.-K. Paulding, Mme Sigoarney.

— *Lexicographie.* Noah Webster.

— *Peinture. Sculpture.* Washington Allston, Trumbull, West, Church, Greenough.

— *Histoire.* Quoique l'histoire des Etats-Unis d'Amérique ne commence qu'au moment où les treize colonies anglaises eurent secoué le joug de la métropole, nous donnerons ici un résumé de l'histoire de l'établissement de ces colonies et des événements qui ont assuré leur indépendance. Voici les dates de l'introduction des Anglo-Saxons dans les diverses parties du territoire des Etats-Unis :

Virginie, 1607 ; — New-York, par les Hollandais, 1614, occupé par les Anglais, 1664 ; — Plymouth, 1620, incorporé au Massachusetts en 1692 ; — Massachusetts, 1628 ; — New-Hampshire, 1623 ; — New-Jersey, par les Hollandais, 1624, occupé par les Anglais en 1664 ; — Delaware, par les Hollandais, 1627, occupé par les Anglais en 1664 ; — Maine, 1630, réuni au Massachusetts en 1677 ; — Maryland, 1633 ; — Connecticut, 1635 ; New-Haven, 1637, réuni au Connecticut en 1662 ; — Providence, 1635, et Rhode-Island, 1638, réunis en 1644 ; — Caroline du Nord, 1650 ; — Caroline du Sud, 1670 ; — Pensylvanie, 1682 ; — Géorgie, 1733.

En 1606, le roi Jacques Ier octroya à deux compagnies, celles de Londres et de Plymouth, des lettres patentes leur concédant la propriété des territoires situés entre 34° et 54° de lat. N. : la partie méridionale, à la compagnie de Londres, et la partie septentrionale, à la compagnie de Plymouth. Il entreprit même de leur donner un code de lois. Le 20 décembre 1606, trois vaisseaux, équipés par la compagnie de Londres, chargés de 105 émigrants, partirent pour Roanoke (Caroline du Sud), sous le commandement du capitaine Christophe Newport, qui, après un long et désastreux passage de quatre mois, par la route détournée des Indes occidentales, découvrit le cap Henry, pointe méridionale de la baie de Chesapeake (Maryland), une tempête l'ayant fait dévier de son point de destination et l'ayant chassé vers le nord. Peu après, il découvrit le cap Charles et entra dans la baie de Chesapeake. L'aspect séduisant de la contrée engagea les émigrants à s'y établir. Quelques-uns d'entre eux, dans une excursion d'exploration, rencontrèrent un fleuve magnifique, désigné par les Indiens sous le nom de Powhatan, et qu'ils baptisèrent de celui de James (Jacques) en l'honneur de leur souverain. Ils fondèrent sur la péninsule une ville qu'ils appelèrent Jamestown ; c'est le premier établissement des Anglais en Virginie.

Sous l'intelligente direction du capitaine Smith, la colonie prospera, et bientôt elle put envoyer en Angleterre deux navires chargés, l'un d'un sable jaune et brillant, que l'on supposait contenir une grande quantité de poudre d'or, l'autre de tabac.

En 1614, le capitaine Smith, chargé d'explorer la Virginie septentrionale, longea la côte de Penobscot au cap Cod, relevant les rivages, les rades, les îles, les caps ; il dressa une carte qu'à son retour en Angleterre il montra au prince Charles (depuis Charles Ier), qui donna à cette région le nom de Nouvelle-Angleterre.

La première colonie anglaise fondée sur le territoire concédé à la compagnie de Plymouth, et qui comprenait 1,600,000 kilomètres carrés (la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, les Canadas, la Nouvelle-Angleterre, le New-York, la Pensylvanie, la moitié du New-Jersey, et toute la région située immédiatement à l'ouest de ces Etats), fut créée à l'insu de la compagnie et sans l'assistance du roi Jacques, par les Pères pèlerins de la Nouvelle-Angleterre. C'était une société de puritains qui, sous la conduite de John Carver, William Brewster, William Bradford, Edouard Winslow et Miles Standish, quitta l'Angleterre, le 6 septembre 1620, sur le *Mayflower*, et débarqua le 21 décembre, au nombre d'environ cent personnes, hommes, femmes et enfants, dans un havre de la baie de Massachusetts. Ils y construisirent une ville qu'ils nommèrent Plymouth. La fondation de la colonie de Plymouth fut suivie de celle de Massachusetts-Bay ; la ville de Salem y fut édifiée, en 1628, par John Endicott, et la ville de Boston, en 1630, par John Winthrop et Thomas Dudley.

Nous ne nous appesantirons pas davantage sur l'établissement des Anglo-Saxons dans le continent américain ; nous dirons seulement qu'en 1733, un peu plus d'un siècle après la fondation de Jamestown, treize colonies avaient été fondées par les Anglais sur le territoire actuel des Etats-Unis : le New-Hampshire, le Massachusetts, le Rhode-Island, le Connecticut, le New-York, le New-Jersey, la Pensylvanie, le Delaware, le Maryland, la Virginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud et la Géorgie.

Pendant ce temps, tandis que les Espagnols s'établissaient en Floride et au nouveau Mexique, le P. Marquette, Louis Joliet, Robert Cavalier de La Salle et d'autres missionnaires et aventuriers avaient porté la croix et le drapeau de la France dans le désert du Saint-Laurent, des grands lacs au Mississipi et au golfe du Mexique, et jusque dans le Texas.

Les établissements anglais sur l'Atlantique se trouvèrent ainsi, peu à peu, flanqués, à l'ouest, par une chaîne de forts français, qui, entre Montréal et la Nouvelle-Orléans, s'élevaient à plus de soixante, et dont les principaux étaient : Détroit (1683), Kaskaskia (1684), Vincennes (1690), la Nouvelle-Orléans (1717) et Pittsburg ou fort Duquesne (1754).

Ces progrès des Français devaient naturellement exciter la susceptibilité de l'Angleterre, et les hostilités ne tardèrent pas à éclater. Pendant la guerre du roi Guillaume (1690-1697), les colons eurent beaucoup à souf-

frir des incursions des Français, et essayèrent vainement d'entamer le Canada.

La guerre de la reine Anne (1702-1713) eut pour résultat la prise de l'Acadie aux Français et sa réunion à l'empire Britannique, sous le nom de Nouvelle-Écosse.

Pendant la guerre du roi George (1744-1748), la ville de Louisbourg, la principale place forte des Français en Amérique, fut emportée, le 28 juin 1745, par les troupes de la Nouvelle-Angleterre, commandées par William Pepperell, riche commerçant du Maine. Cette guerre fut terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748), qui rendit Louisbourg aux Français, à la grande mortification des colons.

En 1749, le gouvernement de la Virginie concéda, par l'ordre de la métropole, à la compagnie de l'Ohio, 500,000 acres de terre situés entre le Monongohela et le Kanawha et sur l'Ohio, dans une région dont la France réclamait à juste titre la propriété. Aussi les Français s'opposèrent-ils aux établissements tentés par les concessionnaires. Les autorités virginiennes, relevant la querelle, chargèrent George Washington, qui n'avait encore que 22 ans, mais qui, pendant trois ans, avait rempli les fonctions d'adjudant général du district septentrional de la Virginie, d'aller porter leurs plaintes et leurs remontrances au chef des établissements français sur l'Ohio. Washington accomplit sa mission avec autant de courage que de jugement, et son rapport décida la Virginie à soutenir ses prétentions par les armes.

C'est alors (1754) que commença cette longue série d'hostilités connue, en Amérique et en France, sous le nom de guerre indienne.

A l'arrivée du général Braddock, envoyé d'Angleterre comme commandant en chef des troupes royales (printemps de 1755), quatre expéditions furent simultanément organisées contre les Français. Toutes quatre échouèrent, par suite de l'incapacité des généraux anglais; celle que dirigeait Braddock contre le fort Duquesne, et à laquelle Washington prit part en qualité de colonel, se termina par un véritable désastre. Pendant les deux campagnes qui suivirent (1756-1757), l'énergie et les talents du marquis de Montcalm, commandant en chef du Canada, donnèrent aux armes françaises une supériorité marquée. En 1758, 50,000 Anglais ouvrirent la campagne. Les forts Louisbourg, Frontenac et Duquesne tombèrent entre leurs mains. Ces avantages furent balancés par la défaite subie à Ticonderoga par les généraux Abercrombie et lord Howe; Montcalm les battit avec des forces quatre fois inférieures en nombre. L'exploit culminant de la campagne et de la guerre fut la prise de Québec par l'armée du général Wolfe, après la sanglante bataille d'Abraham (13 septembre 1758), dans laquelle périrent Wolfe et Montcalm. Cet événement termina virtuellement la guerre en Amérique; mais on continua à se battre en Europe et sur l'Océan, jusqu'au traité de Paris (1763), traité si désastreux pour la France, et qui donna à la Grande-Bretagne le Canada et toutes ses dépendances.

Nous sommes maintenant arrivés aux faits qui éveillèrent le sentiment patriotique des colonies, et qui eurent pour conséquence la déclaration de leur indépendance.

En 1764, le Parlement de la Grande-Bretagne porta une loi établissant un droit sur le sucre terré, l'indigo, le café, la soie, les mélasses, les calicots, etc., produits par les colonies d'Amérique. Les colons s'y soumirent, non, toutefois, sans adresser à la mé[illegible] des plaintes et des remontrances, auxquelles celle-ci répondit par une loi qui soumettait à un timbre proportionnel tout document commercial, vente ou transaction (22 mars 1765). L'agitation fut immense; la résistance fut résolue dans un congrès réuni à New-York le premier mardi d'octobre, et le 1er novembre, jour de l'application de la loi du timbre, les cloches sonnèrent dans tout le pays, les pavillons furent mis en berne [illegible]railles de la liberté. » [illegible]èrent partout sans papier [illegible] décidèrent de la [illegible] En même temps, des [illegible]t pour prévenir l'introd[illegible]ses, jusqu'[illegible]ations de [illegible]rlement à pre[illegible]n ce rappel. Sur les énergiques discours de Pitt et de Burke, qui se n[illegible] du rappel, sur les observations de Franklin, que la Chambre des communes cita à sa barre, le Parlement rap[illegible] cette loi néfaste (18 mars 1766).

Cette leçon, dont la Grande-Bretagne aurait dû tirer profit, ne l'éclaira pas cependant : elle ne put se résoudre à abandonner [illegible] système des taxes imposées à l'Amérique et, en 1767, le Parlement vota une nouvelle loi qui établissait des droits sur le papier, le [illegible]ons con[illegible] tel effet [illegible]t se vit ob[illegible] fut [illegible] taient pas le montant des impôts, mais le principe lui-même. La conséquence ne se fit pas attend[illegible] Les cargaisons de thé expédiées à New-York et à Philadelphie furent renvoyées; celles qui avaient été débarquées à Charleston ne furent pas mises en vente. A Boston, dix-sept personnes déguisées en Indiens abordèrent, pendant la nuit du 18 décembre 1773, les navires chargés de la denrée frappée d'interdiction et en jetèrent quarante-deux caisses à la mer.

Quoique le mouvement fût général, le gouvernement anglais considéra la province de Massachusetts et, en particulier, la ville de Boston comme le foyer de la résistance à l'autorité; et c'est Boston qu'il résolut de frapper. Le Parlement vota un bill qui fermait le port de cette ville et transportait à Salem le siége du gouvernement colonial. D'autres bills imposèrent des garnisons à toutes les colonies et décidèrent que ceux des agents du gouvernement colonial qui se refuseraient à faire exécuter les lois seraient transportés en Angleterre pour être jugés. Ces actes, considérés comme une violation des chartes et priviléges des colonies, portèrent à son comble l'indignation du peuple.

Le 5 septembre 1774, cinquante-cinq délégués, représentant toutes les colonies, sauf la Géorgie, et parmi lesquels se trouvaient Washington, Patrick Henry, Richard-Henry Lee, Edward et John Rutledge, Christophe Godsdear, Samuel et John Adams, Roger Sherman, Philippe et William Livingston, John Jay, se réunirent à Philadelphie et constituèrent ce que l'on nomma le « vieux congrès continental. » Ce congrès, qui choisit pour président Peyton Randolph, de la Virginie, et pour secrétaire Charles Thomson, de la Pensylvanie, vota une déclaration établissant le droit des colons à s'imposer eux-mêmes, à rédiger leurs lois, le droit de jugement par le jury, le droit de réunion, le droit de pétition. Cette déclaration protestait contre le maintien d'une armée permanente dans les colonies sans leur assentiment, et, en même temps, contre onze lois promulguées depuis l'avénement de George III, au mépris des droits et priviléges des colonies.

Le conflit devenait de plus en plus inévitable et le peuple s'y prépara énergiquement. C'est le 19 avril 1775 que coula le premier sang de la révolution. Le gouvernement provincial du Massachusetts avait établi à Concord des dépôts d'armes et de munitions. Le général Gage, gouverneur de la colonie, les envoya détruire; mais, à leur retour, les soldats rencontrèrent à Lexington les citoyens armés, et il s'ensuivit un combat dans lequel les Anglais perdirent 273 tués et blessés; ils effectuèrent leur retraite vers Boston avec la plus grande difficulté. Boston fut immédiatement bloquée, Ticonderague et Crown-Point furent pris. Le combat de Bunker's-Hill (17 juin) prouva aux généraux anglais qu'ils avaient devant eux des adversaires résolus à vaincre ou à mourir.

Le second congrès continental se réunit à Philadelphie, le 10 mai 1775. Le 15 juin, il nomma George Washington général en chef des troupes levées ou à lever pour la défense des colonies. Le 7 juin 1776, Richard-Henry Lee proposa au congrès de secouer définitivement le joug de la métropole; et, après un long débat, les treize colonies furent déclarées libres et indépendantes sous le nom d'*Etats-Unis d'Amérique* (4 juillet 1776).

En juin et juillet, 3,000 soldats anglais, commandés par les généraux Clinton et sir Peter Parker, tentèrent de détruire le fort placé sur l'île Sullivan, près de Charleston (Caroline du Sud). Le fort était défendu par le colonel Moultrie et 400 hommes. Après une action de dix heures et une perte de 200 hommes, les Anglais furent forcés de se retirer. Les Américains n'avaient perdu que 10 tués et 20 blessés.

Peu après l'évacuation de Boston par les troupes anglaises (17 mars), Washington s'établit à New-York avec la plus grande partie de son armée. Le 22 août, lord Howe et son frère, sir William Howe, débarquèrent, avec 24,000 hommes, sur l'île Longue (Long-Island), à 14 kilom. de la ville. Les Américains, qui ne comptaient que 17,000 hommes, composés en majeure partie de recrues, furent battus à Long-Island (27 août). Il s'ensuivit une série de désastres, et, à la fin de l'année, Washington avait été obligé de reculer au delà de la Delaware avec un peu moins de 4,000 hommes. La cause de l'indépendance semblait perdue; mais Washington conservait sa robuste confiance dans le succès final. L'indolence et la prudence craintive du général Howe l'empêchèrent de profiter de ses avantages, et deux succès remportés à Trenton (26 décembre) et à Princeton (3 janvier 1777) relevèrent tous les courages.

La campagne de 1777 fut couronnée par la capitulation du général anglais Burgoyne à Saratoga (17 octobre). Le 6 février 1778, un traité de commerce et d'alliance fut conclu entre Louis XVI et les commissaires des Etats-Unis. Des troupes françaises arrivèrent peu après en Amérique et donnèrent aux événements une tournure de plus en plus avantageuse. Dans les Etats du Sud, où il n'existait pas d'armée régulière américaine, les officiers patriotes Marion, Sumter, Mor[illegible] Greene avaient organisé des guéril[illegible], par des escarmouches incessantes, [illegible]aient les forces ennemies.

Le 19 octobre 1781, lord Cornwallis capitula, à Yorktown, entre les mains de Was[illegible] et de Rochambeau, tandis que la flotte anglaise de l'Hudson se rendait au comte d'Estaing. Cette victoire termina la guerre et assura l'indépendance des Etats-Unis.

Adams, Franklin, Jay et Laurens, chargés par le congrès de négocier la paix, en signèrent à Paris, le 30 novembre 1782, les articles préliminaires; le traité définitif porte la date du 3 septembre 1783. L'Angleterre y reconnaît formellement la liberté, la souveraineté et l'indépendance des Etats-Unis. Cette indépendance fut reconnue également par le Danemark et la Suède, en février 1783; par l'Espagne, en mars; par la Hollande, en avril, et par la Russie, en juillet. New-York, le dernier point de la côte encore occupé par les Anglais, fut évacué le 25 novembre 1783.

Mais la confédération n'avait pas encore de constitution suffisante, et le peuple comprit bientôt que son existence politique ne serait assurée qu'autant qu'il aurait un gouvernement général puissant. Le travail d'élaboration de la constitution dura six années.

Rédigée par Thomas Jefferson, elle devait, pour avoir force de loi, réunir les suffrages des deux tiers des treize Etats composant alors la confédération. Ces Etats l'adoptèrent successivement par des conventions particulières.

En 1789, tous les Etats, sauf deux, avaient donc ratifié la constitution, et, le 4 mars de la même année, elle commença à être mise en vigueur. New-York fut désignée comme la capitale de la confédération; ce ne fut que le 16 juillet 1790 que le siége du gouvernement fut transféré à Washington. George Washington, premier président, élu à l'unanimité, fut installé le 30 avril 1789, avec John Adams comme vice-président. A partir de cette époque et jusqu'à la guerre civile de 1861, l'histoire des Etats-Unis se confond avec celle de ses présidents; on la trouvera aux articles biographiques consacrés à chacun d'eux. Nous nous contenterons de donner ici la liste chronologique de ces présidents, avec la simple indication des principaux actes qui ont signalé leur administration.

1. George WASHINGTON, 4 mars 1789, réélu le 4 mars 1793.—Vice-président, John *Adams*. — Adoption de la constitution. — Création de la Banque. — Formation des partis politiques. — Admission dans l'Union des Etats de Vermont (1791), de Kentucky (1792), de Tennessee (1796).

2. John ADAMS, 4 mars 1797. — Vice président, Thomas *Jefferson*. — Guerre avec la France (1798-1800).

3. Thomas JEFFERSON, 4 mars 1801, réélu le 4 mars 1805. —Vice-présidents, Aaron *Burr* et George *Clinton*. — Admission de l'Ohio (1802). — Acquisition de la Louisiane (1803). — Guerre avec les Etats barbaresques (1804).

4. James MADISON, 4 mars 1809, réélu le 4 mars 1813. — Vice-présidents, George *Clinton* et Elbridge *Gerry*. — Guerre avec la Grande-Bretagne (1812-1814). — Admission de la Louisiane (1812), de l'Indiana (1816). — Fondation de la Société américaine de colonisation (1817).

5. James MONROE, 4 mars 1817, réélu le 4 mars 1821. — Vice-président, Daniel-D. *Tompkins*, réélu avec Monroë en 1821. — Différend du Missouri, qui, pour la première fois, divise sérieusement le pays sur la question de l'esclavage. — Admission du Mississipi (1817), de l'Illinois (1818), de l'Alabama (1819), du Maine (1820), du Missouri (1821).

6. John Quincy ADAMS, 4 mars 1825. — Vice-président, John-C. *Calhoun*. — Loi des tarifs (1828), basée sur le principe de la protection et qui eut, plus tard, pour résultat des complications politiques de la nature la plus sérieuse.

7. Andrew JACKSON, 4 mars 1829, réélu le 4 mars 1833. — Vice-présidents, John-C. *Calhoun* et Martin *Van Buren*. — Classifications des partis : whigs et démocrates. — Extinction de la dette nationale. — Guerre avec les Indiens Séminoles de la Floride. — Admission de l'Arkansas (1836) et du Michigan (1837).

8. Martin VAN BUREN, 4 mars 1837. — Vice-président, Richard-M. *Johnson*. — Crise financière. — Continuation de la guerre avec les Séminoles (terminée en 1842).

9. William HARRISON, 4 mars 1841, mort le 4 avril 1841. — Vice-président, John *Tyler*, qui lui succède, en vertu de la constitution.

10. John TYLER, 4 avril 1841. — Vice-président, le président du sénat, élu par ce corps. — Annexion du Texas (1845).

11. James POLK, 4 mars 1845. — Vice-président, George-M. *Dallas*. — Guerre du Mexique (1846-1848). — Annexion du Nouveau-Mexique et de la Californie (1848). — Admission du Wisconsin (1848).

12. Zacharie TAYLOR, 4 mars 1849, mort en exercice le 9 juillet 1850. — Vice-président, Millard *Fillmore*. — Découverte de l'or en Californie. — Admission de la Californie (1850).

13. Millard FILLMORE, 9 juillet 1850. — Vice-président, le président du sénat, élu par ce corps. — Invasion de Cuba par des flibustiers américains, commandés par le général Lopez (1851). — Premier traité de commerce avec le Japon.

14. Franklin PIERCE, 4 mars 1853. — Vice-président, William-R. *King*. — Acquisition de l'Arizona (1853). — Bill Kansas-Nebraska (1854), esclavagisme. — Organisation du territoire de Washington (1853). — Expédition de Walker au Nicaragua (1854-1855).

15. James BUCHANAN, 4 mars 1857. — Vice-président, John-C. *Breckinridge*. — Constitution esclavagiste du Kansas (1858). — Affaire de John Brown (1859). — Admission du Minnesota (1857), de l'Orégon (1859). — Lutte électorale (1860). — Sécession de la Caroline du Sud (20 décembre 1860), du Mississipi (9 janvier 1861), de la Floride (10 janvier), de l'Alabama (11 janvier), de la Géorgie (19 janvier), de la Louisiane (26 janvier), du Texas (1er février).

16. Abraham LINCOLN, 4 mars 1861, réélu le 4 mars 1865. — Vice-présidents, Hannibal *Hamlin* et Andrew *Johnson*. — Guerre civile. — Abolition de l'esclavage (résolution du congrès du 2 décembre 1862 et proclamation du président du 1er janvier 1863).

17. Andrew JOHNSON, 15 avril 1865. — Vice-président, le président du sénat, élu par ce corps. — Fin de la guerre civile.

L'élection de M. Lincoln à la présidence fut, comme on le sait, le signal de la guerre civile qui a déchiré les Etats-Unis pendant plus de quatre ans. Nous avons fait ailleurs (V. AMÉRIQUE, guerre de l') le récit de ces graves événements, en nous arrêtant, naturellement, à la date où cet article a été publié. Nous allons retracer sommairement la conclusion de ces fratricides hostilités.

Nous avons laissé l'armée fédérale, après les sanglantes batailles de Wilderness, de Spottsylvania et de Southannah (5-19 mai 1864), en face des formidables retranchements de la vallée du Chickahoming, où est venue se fondre, en 1862, l'armée de Mac-Clellan. Après un assaut inutile donné à ces ouvrages (3 juin), et dans lequel les fédéraux perdirent 6,000 hommes, le général Grant tourna la position et, par une marche rapide, se porta devant Petersburg, petite ville située sur l'Appomattox, et qui est la sentinelle avancée de Richmond. Une impétueuse attaque effectuée contre la ville (17 juin) ayant échoué, Grant en commença résolûment le siége. Semblable au héros de Virgile :

Nunc hos, nunc illos aditus, omnemque pererrat
Certe locum, et variis assultibus irritus urget.

Nous ne pouvons raconter dans tous ses détails la magnifique épopée de ce siége, pendant lequel fédéraux et confédérés déployèrent un héroïsme égal. Avec la ténacité qui forme le côté saillant de son caractère, Grant ne recula pas d'une semelle. Il étendit graduellement ses lignes, resserra la valeureuse armée du général Lee dans un cercle de fer et attendit patiemment l'exécution du plan de campagne confié à ses lieutenants, et dont la réussite devait fatalement faire tomber Richmond entre ses mains.

En occupant Atlanta (Géorgie), le 1er septembre 1864, le général Sherman, le plus heureux des lieutenants de Grant, s'était éloigné de plus de 160 kilomètres de sa base d'opérations. Perdu, pour ainsi dire, au milieu d'une population hostile, pressé en face et en queue par les confédérés, qui interceptaient ses communications, Sherman prit un parti héroïque : il chercha, en se dirigeant vers l'Est, à gagner l'Atlantique et à s'appuyer sur la flotte fédérale. C'était une tâche aussi rude que difficile; le succès qui la couronna fut le résultat de la rapidité de ses mouvements et de la surprise dans laquelle cette décision plus que téméraire jeta les confédérés. Le 14 décembre, il atteignit l'Atlantique et investit aussitôt Savannah, qui, évacuée le 21, par le général Hardee, fut immédiatement occupée par les fédéraux. Disons tout de suite que l'évacuation de Savannah entraîna celle de Charleston, de Wilmington et de Mobile. A ce moment, la confédération du Sud, de plus en plus étouffée, n'avait plus que deux armées qui méritassent ce nom : celle de Johnston, dans la Caroline du Nord, et celle de Lee, à Richmond et à Petersburg.

Après avoir donné à ses soldats un mois de repos, Sherman se remit en marche vers le milieu du mois de janvier 1865. Malgré les efforts que fit pour l'arrêter le général confédéré Johnston, il traversa la Caroline du Sud, une partie de la Caroline du Nord, s'avançant lentement, mais résolûment, dans la direction de la capitale du Sud, et livrant presque chaque jour des combats, dans lesquels il n'avait pas toujours l'avantage, mais qui ne le détournèrent pas un instant du but vers lequel il tendait. Les plus graves de ces rencontres furent celles de Kinston (10 mars 1865), d'Averysboro et de Goldsboro (15 et 21 mars).

Pendant que ces événements se passaient en Géorgie et dans les Carolines, un autre des lieutenants de Grant, le général Sheridan traversait dans toute sa longueur la vallée de la Shenandoah, repoussant partout les confédérés, et, à la fin de mars 1865, il franchissait le James-River et ralliait, avec ses troupes victorieuses, l'armée de siége devant Petersburg et Richmond.

Ainsi, les plans du lieutenant général Grant avaient été accomplis; l'armée de la Virginie occidentale (celle de Lee) se trouvait, par le fait, réduite aux abois.

Sherman s'était avancé si près qu'il pouvait, à la fois, donner la main au lieutenant général et tenir en échec l'armée de Johnston, désormais incapable de communiquer avec Lee, encore moins de lui venir en aide. Sheridan, parti d'une direction tout opposée, avait atteint le théâtre même des opérations

de Grant, après avoir annihilé l'armée du général confédéré Early, qui lui était opposée.

Le moment était venu de frapper le dernier coup. Le 1er avril, Richmond fut attaqué sur tous les points à la fois. Lee lutta héroïquement pendant deux jours; le 2 au soir, sur une armée qui comptait à peine 70,000 hommes, il avait perdu 15,000 tués et blessés et autant de prisonniers. Le 3, il fut forcé d'évacuer la ville qu'il défendait si intrépidement depuis de longues années et avec des forces si disproportionnées. Il fut poursuivi immédiatement et avec une vigueur dont les fédéraux n'avaient pas, jusque-là, donné d'exemple. C'est en vain que le 6 avril, à Farmville, son arrière-garde, commandée par le général Ewell, soutint un combat héroïque et se sacrifia pour le salut général : Lee dut s'incliner devant la destinée. Il capitula le 9 avril et obtint les conditions les plus honorables.

La prise de Richmond et le désarmement de l'armée de Lee furent, pour la confédération du Sud, le signal d'une dissolution si rapide que le monde en fut frappé d'étonnement. Le triomphe du Nord était complet et le président Lincoln paraissait décidé à user sagement de la victoire. Malheureusement, il n'en eut pas le temps : le 14 avril, il tombait sous le revolver de Booth, tandis qu'à la même heure M. Seward, son premier ministre, l'un des hommes politiques les plus remarquables de notre époque, était très-grièvement blessé par Payne, un autre assassin. En vertu de la constitution, ce fut le vice-président de la république, M. Andrew Johnson, qui prit les rênes du gouvernement. Quelques jours après son installation, Johnston capitulait, aux mêmes conditions que Lee, et le territoire du Sud n'était plus occupé que par des fractions d'armée qui, l'une après l'autre, firent leur soumission. Le 10 mai, Jefferson Davis, ex-président de la confédération du Sud, était capturé avec sa famille et envoyé prisonnier à la forteresse Monroë.

Ainsi s'est terminée, au bout de quatre années, une guerre civile qui, par sa gravité, l'acharnement des adversaires et le sang versé, reste jusqu'ici sans égale dans l'histoire. Mais le résultat en a été immense, et l'affranchissement de toute une race d'hommes, le triomphe d'un principe aussi sacré, ne pouvaient être achetés trop cher.

Au moment où nous écrivons (1871), c'est le général Grant qui est à la tête de la république des Etats-Unis.

— Bibliogr. L'importance que les Etats-Unis ont acquise depuis près d'un siècle qu'ils sont constitués en République et le rôle qu'ils sont appelés à jouer sur la scène du monde nous engagent à donner autant d'extension que possible à la liste des ouvrages qui les concernent. Pour la facilité des recherches, cette liste comprendra les divisions suivantes : 1º *Géographie, histoire naturelle, statistique;* 2º *itinéraires et voyages;* 3º *histoire; documents historiques; mémoires;* 4º *état politique et social, lois, mœurs et coutumes, antiquités,* etc.; 5º *littérature, biographie, bibliographie.*

— I. Géographie, histoire naturelle, statistique. *A complete historical, chronological and geographical american atlas...; according to the plan of Le Sage's atlas* (Philadelphie, 1825, in-fol., 53 cartes); *American atlas*, by G.-W. Colton (New-York, gr. in-fol., 63 cartes); *The american geography, or a view of the present situation of the United-States of America*, by I. Morse (Londres, 1792, in-8º, 2 cartes et 1 tabl.); *An historical and geographical memoir of the North American continent, its nations and tribes*, by J.-B. Gordon (Dublin, 1820, in-4º); *The history and topography of the United-States*, by J.-H. Hinton (Boston, 1834, 2 tom. en 1 vol. in-4º; il y a une édit. de 1830, 2 vol. in-8º); *A Gazetteer of the United-States of America*, by J. Hayward (Hartford, 1852, in-8º, portr.); le *Pilote américain*, par E. Blunt, traduit de l'anglais, par P. Magré (Paris, Impr. roy. 1826, in-8º, cartes; édit. angl., New-York, 1817, in-8º); *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis d'Amérique*, par Volney (nouv. édit., Paris, 1822, in-8º, cartes); *Climatology of the United-States, etc.*, by L. Blodget (Philadelphie, 1857, in-8º); *Meteorology, comprising.... especially the climatic features peculiar to the region of the United-States*, by S. Forry (New-York, 1843, pet. in-fol., fig.); *Meteorological register for the years* 1826-1830, *from observations made by the surgeons of the army, and others at the military posts of the United-States, prepared under the direction of T. Lawson; to which is appended the meteorological register for* 1822-1825, compiled by J. Lowell (Philadelphie, 1840, in-8º); *Contributions to the natural history of United-States*, by L. Agassiz (Boston, 1858-1862, tom. I-IV, in-4º, pl.; cet ouvrage est annoncé comme devant former 10 vol.); *Geology of the United-States*, by J.-D. Dana (Philadelphie, 1849, in-4º, et atlas in-fol., tom. VII de l'*Exploring expedition*); *American geology*, by E. Emmons (Albany, 1855, part. I et II; 1857, part. VI, in-8º, avec 1 atlas in-4º et 1 carte géologique des Etats-Unis; les part. III-V n'avaient pas encore été publiées en 1858); *A catalogue of american minerals, with their localities, including all which are known to exist in the United-States and British provinces, etc.*, by S. Robinson (Boston, 1825, in-8º); *The metallic wealth of the United-States*, by J. Whitney (Philadelphie, 1854, in-8º); *A system of mineralogy*, by J.-D. Dana (New-York, 1854, 4e édit., corr. et augm., 2 tom. en 1 vol. in-8º); *Supplements to J.-D. Dana's system of mineralogy* (New-Haven, 1855, 1856, 3 br. in-8º, extr. du *The American Journ. of sciences and arts*); *Flora Americæ septentrionalis*, by F. Pursh (Londres, 1814, 2 vol. in-8º, fig. color.); *The american flora*, by A.-B. Strong (New-York, 4 vol. in-4º, avec 182 pl.); *Flora of North America*, by J. Torrey and A. Gray (New-York, 1838-1842, 3 vol. in-8º; c'est, selon Trübner, l'ouvrage le plus exact et le plus complet qui ait encore été fait sur la flore de l'Amérique du Nord); *Histoire des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale*, par F.-A. Michaux (Paris, 1810-1813, 4 vol. in-8º, pl.; trad. en angl. par l'auteur : *The north american sylva;* Paris, 1817-1819, 4 vol. gr. in-8º, fig. color. de Redouté; le même ouvrage, avec des notes de J.-J. Smith, Philadelphie, 1854, 3 vol. in-8º, fig. color.); *The north american sylva, or a description of the forest trees of the United-States*, etc., *not described in the work of F.-A. Michaux*, by T. Nuttall (Philadelphie, 1854, 3 vol. in-8º, avec 121 pl. color.; complém. indispens. de l'ouvr. précéd.); *The fruits of America*, by C.-M. Hovey (Boston, 1847, in-8º, avec 48 pl. color. et portr.; New-York, 1852, gr. in-8º); *The fruits and trees of America*, by A.-J. Dowing; *new edit., revised and corrected* by Ch. Dowing (New-York, 1857, in-12, 14e édit.); *Vegetable materia medica of the United-States*, by W. Barton (Londres, 1821, 2 vol. in-4º); *Medical flora, or manual of the medical botany of the United-States of North America*, by C.-S. Rafinesque (Philadelphie, 1828-1830, 2 vol. in-12, fig.); *Fauna americana, being a description of the mammiferous animals inhabiting North America*, by R. Harlan (Philadelphie, 1825, in-8º); *The quadrupeds of North America*, by J.-J. Audubon and J. Bachman (New-York, 1854, 3 vol. in-8º de texte avec 155 pl. color.; la 1re édit. est de Philadelphie, 1843-1849, 3 vol. in-8º, avec 150 pl. color.); *Mammals of North America*, by S.-F. Baird (Philadelphie, 1859, in-4º, avec 87 pl.); *American ornithology, or the natural history of birds inhabiting the United-States, not given by Wilson*, by Ch.-Lucien Bonaparte (Philadelphie, 1825, 4 vol. in-4º, fig.); *Observations on the nomenclature of Wilson's Ornithology*, by the same (Philadelphie, 1826, in-8º); *American ornithology*, by Wilson, *with notes* by Jardine, *etc.* (New-York, 1852, in-8º, pl.); *The birds of America, from drawings made in the United-States and their territories*, by J.-J. Audubon (New-York, 1828-1840, 4 vol. in-fol., fig. color.); *Ornithological biography*, by the same (New-York et Edimbourg, 1831-1849, 5 vol. in-8º); *American herpetology*, by R. Harlan (Philadelphie, 1827, in-8º); *North american herpetology*, by J.-E. Holbrook (Philadelphie, 1843, 5 vol. in-4º, pl. color.); *Fish and fishing of the United-Sates, and British provinces of North America*, by Frank Forrester (New-York, 1849, 1850, in-8º); *American entomology*, etc., by Th. Say (Philadelphie, 1824-1828, 3 vol. in-8º, avec 18 pl. color.); *Catalogue of the shells of United-States, with their localities*, by C.-M. Wheat ley (New-York, 1842, in-8º); *The terrestrial mollusks and shells of the United-States*, by A. Binney (Boston, 1857, 3 vol. in-8º et 1 vol. de pl.); *The complete writings of Th. Say on the conchology of the United-States*, edited by W.-G. Binney (New-York, 1858, in-8º, avec 75 pl.); *Annals of the Lyceum of natural history of New-York* (New-York, 1823-1856, in-8º, pl., tom. I-VI); *Journal of the Academy of natural sciences of Philadelphia* (Philadelphie, 1817-1856, in-8º, tom. I-VI); *Pharmacopœia of the United-States of America, by authority of medical convention, held at Washington, A. D.* 1850 (Philadelphie, 1850, in-12, 2e édit.); *Description statistique, historique et politique des Etats-Unis*, par Warden (Paris, 1820, 5 vol. in-8º, fig. et cartes; la 1re édit., Edimbourg, 1819, 3 vol. in-8º, en angl.); *Annales statistiques des Etats-Unis*, par Seybert, trad. de l'anglais par C. Scheffer (Paris, 1820, in-8º, avec 60 tabl.); *Census of the United-States population*, 1790-1830 (Washington, 1835, in-fol.); *Census fifth*, 1830 (Washington, 1832, in-8º); *Census sixth*, 1840 (Washington, 1841, in-fol.); idem, *Compendium*, 1840 (Washington, 1841, in-fol.); *Census seventh*, 1850 (Washington, 1853, in-4º); idem, *Report of superintendent* (Washington, 1853, in-8º); idem, *Compendium* (Washington, 1854, in-8º); *Census eighth*, 1860 (Washington, 1864-1865, 3 vol. in-4º, contenant : I. Agriculture; II. Population; III. Manufactures); *Collections of the american statistical association* (Boston, 1843 et ann. suiv., in-8º); *Statistical view of the United-States, embracing its territory, population, etc.*, by J.-D.-B. de Bow (Washington, 1854, in-8º); *Population of the United-States in* 1860, *compiled from the original returns of the* 8th *census* (Washington, 1864, in-4º); *Historical and statistical information respecting the history, condition, and prospects of the indian tribes of the United-States, collected and prepared* by H.-R. Schoolcraft (Philadelphie, 1851-1857, part. I-VI, 6 vol. in-4º, pl. color.).

— II. Itinéraires et voyages. *The stranger in America, comprising sketches of the manners, society, and natural peculiarities of the United-States*, by F. Lieber (Philadelphie, 1835, in-8º); Roux de Rochelle, *Etats-Unis d'Amérique* (Paris, 1837, in-8º; fait partie de l'*Univers pittoresque*); *Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson et des parties latérales de l'Amérique du Nord, d'après les dessins originaux pris sur les lieux*, par J. Milbert (Paris, 1828-1829, 2 vol. gr. in-4º et atlas gr. in-fol); *The Great West : guide and handbook to the Western, North Western and Pacific States and territories*, by E.-H. Hall (New-York, 1865, in-16, carte); *Voyage de Newport à Philadelphie*, par de Chastellux (Newport, 1781, in-4º); *Voyage dans l'Amérique septentrionale*, par de Chastellux (Paris, 1786, 2 tom. en 1 vol. in-8º); *Nouveau voyage dans les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale*, par Brissot de Warville (Paris, 1791, 3 vol. in-8º); *Voyage dans les Etats-Unis d'Amérique*, par de La Rochefoucauld-Liancourt (Paris, 1799, 8 vol. in-8º); *Travels in America, in* 1806, by T. Ashe (Londres, 1808, 3 vol. in-12; New-York, 1811, in-8º); *Travels through the northern parts of the United-States*, 1807-1808, by E.-A. Kendall (New-York, 1809, 3 vol. in-8º); *Travels through the United-States of America*, 1806-1811, by J. Melish (Philadelphie, 1815, 2 vol. in-8º; Philadelphie et Londres, 1818, 2 vol. in-8º); *Voyage aux Etats-Unis d'Amérique*, par miss Wright, trad. de l'anglais par J.-T. Parisot (Paris, 1822, 2 vol. in-8º); *Account of an expedition from Pittsburg to the Rocky mountains*, 1819-1820, *compiled from the notes of major Long*, by E. James (Londres, 1823, 3 vol. in-8º); *Voyage dans l'Amérique septentrionale*, par V. Collot (Paris, 1827, 2 vol. in-8º, et atlas); Bernhard von Saxe-Weimar, *Reise duch North America* (Weimar, 1828-1830, 3 vol. in-8º, fig.; il y a une édit. angl., Philadelphie, 1828, 2 vol. in-8º); H. Gudehus, *Meine auswanderung nach America* (Hildesheim, 1829, 2 vol. in-8º); H. Murray's, *Historical account of discoveries and travels in North America* (Londres, 1830, 2 vol. in-8º); *Travels in North America*, by B. Hall (Edimbourg, 1830, 3 vol. in-8º); *Cinco meses en los Estados-Unidos y la America del Norte*, por Ramon de La Sagra (Paris, 1836, in-8º); *Voyage aux Etats-Unis*, par miss Martineau, trad. de l'angl. par B. Laroche (Paris, 1839, 2 vol. in-8º); *Voyage dans l'intérieur de l'Amérique du Nord*, 1832-1834, par Maximilien de Wied-Neuwied (Paris, 1844, 3 vol. gr. in-8º et atlas); *Narrative of the United-States exploring expedition executed in the years* 1838 *to* 1842, *under command* of Ch. Wilkes (Philadelphie, 1845, 5 vol. gr. in-4º; Philadelphie, 1849, 5 vol. in-8º, fig.); New-York, 1852, 5 vol. gr. in-8º, fig.); *The western world, or travels in the United-States, in* 1846-1847, by A. Mackay (Philadelphie, 1849, 2 vol. in-12); *Eight years travels and adventures among the North America Indians*, by Catlin (Londres, 1851, 2 vol. in-8º, grav.); *Huit mois en Amérique, lettres et notes de voyage*, 1864-1865, par E. Duvergier de Hauranne (Paris, 1867, 2 vol. gr. in-18); *Reminiscences of America in* 1869, by two Englishmen (Londres, 1870, pet. in-8º).

— III. Histoire; documents historiques, mémoires. *A complete history of the United-States of America*, by F. Butler (1822, 3 vol. in-8º); *History of United-States*, 1607-1808, by D. Ramsay (Philadelphie, 1824, 3 vol. in-8º); *A political and civil history of the United-States of America*, 1763-1797, by T. Pitkin (New-Haven, 1828, 2 vol. in-8º); *Précis de l'histoire des Etats-Unis d'Amérique*, par Pelet de la Lozère (Paris, 1845, in-8º); *History of United-States of America*, by J. Grahame (Philadelphie, 1848, 2 vol. in-8º, portr.); *The history of the United-States of America*, by R. Hildreth (Londres, 1850, 3 vol. in-8º; New-York, 1849-1852, 6 vol. in-8º); *History of the United-States*, by Emma Willard (New-York, 1854, in-8º); *Histoire politique des Etats-Unis*, 1620-1789, par E. Laboulaye (Paris, 1855, in-8º); *The national history of the United-States*, by B.-J. Lossing (New-York, 1855, 2 vol. in-8º, fig.); *The history of United-States, from their colonisation to the end of the twenty-sixth congress, in* 1841, by G. Tucker (Philadelphie, 1855-1857, 4 vol. in-8º); *Histoire des Etats-Unis depuis la découverte du continent américain*, par G. Bancroft, trad. de l'anglais par Isabelle Gatti de Gamond (Paris, 1861-1862, 8 vol. in-8º; la première édition complète en angl. est de Boston, 1856-1860, 8 vol. gr. in-8º, avec plans, portr., etc.; c'est la quinzième édition des premiers volumes); *History of the american war*, by W. Gordon (Londres, 1788, 4 vol. in-8º); *The history of the american revolution*, by D. Ramsay (Philadelphie, 1789, 2 vol. in-8); *Histoire politique et philosophique de la révolution de l'Amérique septentrionale*, par J. Chas et Lebrun (Paris, an IX [1801], in-8º); *The pictural fieldbook of american revolution, or illustration by pen and pencil of the history of the war of independence*, by B.-J. Lossing (New-York, 1852, 2 vol. in-8º, fig.); *History of the american revolution*, by G. Bancroft (Boston, 1855, 3 vol. in-8º); *The second war with England*, by J.-C. Headley (New-York, 1853, 2 vol. in-8º); *The war of* 1812, *a history of the war with Great-Britain, etc.* (Toronto, 1862, in-8º); *The war between the United-States and Mexico, illustrated*, by C. Nebel, *with description of each battle*, by G.-W. Kendall (New York, 1812, gr. in-fol., 12 pl. color.); *Thirty years view, or a history of a working government from* 1820 *to* 1850, by T.-H. Benton (New-York, 1854-1856, in-8º, t. I-II); *Narrative of the expedition of an american squadron to the China seas and Japan, performed in the years* 1852, 1853 *and* 1854, *under the command* of Commodore M.-C. Perry, *by order of the government of the United-States; compiled*, by F.-L. Hawks (édit. du gouvern., Washington, 1856, 2 vol. in-4º, avec cartes et pl. color.; édit. personn., New-York, 1856, 1 vol. in-8º, cartes et pl.); *The Remembrancer, or impartial repository of public events* (1775-1784, 17 vol. in-8º); *The Parliamentary register* (1775-1779, 17 vol. in-8º); *A collection of state papers, relative to the first acknowledgment of the sovereignty of the United-States of America* (Londres, 1782, in-8º); *The diplomatic correspondence of the american revolution*, published by Jared-Sparks (Boston, 1829-1830, 12 vol. in-8º); *Memoirs of my own time*, by general J. Wilkinson (Philadelphie, 1816, 3 vol. in-8º); *Memoirs, correspondence and private papers* of Th. Jefferson (Londres, 1829, 4 vol. in-8º); *The writings* of Th. Jefferson, *with explanatory notes* by H.-A. Washington (New-York, 1854, 9 vol. in-8º); *The life and works* of John Quincy Adams, edited by C.-F. Adams (Boston, 1856, 10 vol. in-8º); *Works* of A. Hamilton, *comprising his correspondence, and his political and official writings, edited* by J.-C. Hamilton (New-York, 1857-1858, in-8º, t. I-II); *The history of the war for the preservation of the federal Union*, by L.-H. Whitney (Philadelphie, 1863, in-8º, t. I); *Geschichte des vierjæhrigen Bürgerkrieges in den Vereinigten Staaten von America*, von C. Sander (Francfort, 1865, in-8º).

— IV. Etat politique et social, lois, mœurs et coutumes, antiquités, etc. *Recherches historiques et politiques sur les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale*, par Condorcet (Paris, 1788, 4 vol. in-8º); *De la constitution américaine et de quelques calomnies dont elle a été l'objet de nos jours*, par A.-J. Beaumont (Paris, 1831, in-8º); la *Puissance américaine* ou *Origine, institutions, esprit politique, ressources, etc., des Etats-Unis*, par Guillaume-Tell Poussin (Paris, 2 vol. 1848, in-8º, 3e édit. augm.); *Lettres sur l'Amérique du Nord*, par Mich.-Chevalier (Paris, 2 vol. in-8º, 4e édit.); F. von Raumer, *Die Vereinigten Staaten von Nordamerica* (Leipzig, 1845, 2 vol. in-8º, carte); *De la démocratie en Amérique*, par Alexis de Tocqueville (Paris, 1838-1840, 4 vol. in-8º; 1850, 2 vol. gr. in-18, 13e édit.); *Thomas Jefferson, étude historique sur la démocratie américaine*, par C. de Witt (Paris, 1861, in-8º); *The constitutional history of the United-States of America*, by G.-W. Curtis (New-York, 1845, 2 vol. in-8º), *The American Statemen : a political history exhibiting the origin, nature, and practical operation of constitutional government in the United-States; the rise and progress of parties, etc.*, by A.-W. Young (New-York, 1855, 1 fort vol. in-8º); X. Eyma, la *République américaine, ses institutions, ses hommes* (Bruxelles, 1861, 2 vol. in-8º); les *Trente-quatre étoiles de l'Union américaine. histoire des Etats et des territoires*, par le même (Bruxelles, 1861, 2 vol. in-8º); *The Nation : the foundation of civil order and political life in the United-States*, by E. Mulford (New-York, 1870, in-8º); *The New World compared with Old, a description of american governments, institutions and enterprises, and of those of its great rivals at the present time, particularly England and France*, by G.-A. Townsend (Warsaw, 1870, in-8º, fig.); *History of the navy of the United-States*, by J. Fenimore Cooper, *continued to* 1855 (New-York, 1856, 3 t. en 1 vol. in-8º, portr.; il y a une traduct. franç. par P. Fessé, Paris, 1845-1846, 4 part. en 2 vol. in-8º, avec plans); *Encyclopædia of the trade and commerce of the United-States, more particularly of the Southern and Western States*, by J.-D.-B. de Bow (Washington, 1853, 2 vol. in-8º, 2e édit.); *The Southern States*, by the same (Washington, 1856, in-8º); *A commercial review of the South and West*, by the same (New-Orleans, 1re sér., janv. 1846 à juin 1852, 12 vol. in-8º; 2e sér., 1852-1856, t. XIII-XX; Washington, 1856, 3e sér., t. XXI, publ. mens.); *Report of the commercial relations of the United-States with all foreigns nations*, by E. Flagg (Washington, 1856, t. I-III, in-4º, publication offic.); *Legal bibliography, or a Thesaurus of american, english, irish and scotch law-books*, by T.-G. Marvin (Philadelphie, 1847, in-8º); *The constitution of the United-States with the latest amendments* (New-York, 1865, in-16); *Elements of the law and practice of legislative Assemblies in the United-States of America*, by L.-S. Cushing (Boston, 1856, in-8º); *American diplomatic code, embracing the treaties and conventions between the United-States and foreign powers, from* 1778 *to* 1834, by J. Elliot (Washington, 1834, 2 vol. in-8º); *A general abridgment and Digest of the american law, with occasional notes and comments*, by N. Dane (Boston, 1823, 9 vol. in-8º); *American law Register*, edited by A.-J. Fish and H. Wharton (publ. mensuellement à Philadelphie); *American admiralty, its juridiction and practice*, by E.-C. Benedict (New-York, 1850, in-8º); *American commercial law*, by F. Chamberlin (Hartford, 1870, in-18); *A treatise on american rail-way law*, by E.-L. Pierce (New-York, 1857, in-8º); *Railbroad laws and char-*

ters, etc. (Boston, 1851, 2 vol. in-8°); *Elements of medical jurisprudence*, by Th.-R. Beck and J.-B. Beck (Albany, 1850, 10e édit., 2 vol. in-8°); *Principles of medical jurisprudence*, by A. Dean (New-York, 1850, in-8°); *Courts martial*, by Capt. W.-C. de Hart (New-York, 1846, in-8°); *Military laws of United-States*, by capt. A.-R. Hetzel (Washington, 1846, in-8°, 3e édit.); *A practical treatise on the law of slavery*, by J.-D. Wheeler (New-York, 1837, in-8°; nous n'indiquons cet ouvrage que pour mémoire); *De l'esclavage*, par W.-E. Channing, *précédé d'une étude sur l'esclavage aux Etats-Unis*, par E. Laboulaye (Paris, 1855, in-12); M.-F. Paz Soldan, *Examen de las penitenciarias de los Estados-Unidos* (New-York, 1853, gr. in-8°, plans); *Universal Dictionary of weights and measures, ancient and modern, reduced to the standards of the United-States of America*, by J.-H. Alexander (Baltimore, 1850, gr. in-8°); *American coins and coinage*, by J.-R. Eckfeldt and W.-C. Dubois (New-York, 1852, in-8°); *The american numismatical manual of the currency or money of the aborigines and colonial States, and United-States coins*, by M.-W. Dickeson (Philadelphie, 1859, in-4°, avec 19 pl.); *Archæologia americana, transactions and collections of the american antiquarian Society* (Worcester, 1820, t. Ier; Cambridge, 1836, t. II; Boston, 1857, t. III, 3 vol. in-8°); *American antiquities*, by A.-W. Bradford (New-York, 1843, in-8°); *Archæology of the United States*, by S.-F. Haven (Washington, 1856, in-4°).

— V. Littérature, biographie, bibliographie. E.-A. Vail, *De la littérature et des hommes de lettres des Etats-Unis d'Amérique* (Paris, 1841, in-8°); *American biography, edited* by J. Sparks, etc. (New-York, 1er sér., 10 vol. in-12, portr.; Boston, 1844-1847, 2e sér., 15 vol. in-12, pl.); *American biography*, by J. Belknap, *with additions and notes*, by F.-M. Hubbard (New-York, 1844, 3 vol. in-18); *American national portrait Gallery* ((New-York, 4 vol. gr. in-8°, avec 144 portr.); *The illustrated american biography*, by A.-D. Jones (New-York, 1853, in-8°, t. Ier; l'ouvrage doit former 6 vol.); *Portraits of eminent Americans now living*, by J. Livingston (New-York, 1853, 2 vol. in-8°); *Memoirs of eminent persons*, by J.-E. Hall (Philadelphie, 1827, in-8°, portr. et fac-simil.); *American biographical and historical dictionary*, by W. Allen (Boston, 1833, in-8°, 2e édit.); *Library of american biography*, by J. Sparks (Boston, 1840-1848, 25 vol. in-12); *Biographical annual, containing memoirs of eminent persons recently deceased*, by R.-W. Griswold (New-York, 1841, in-12); *Biographical notices of distinguished men in New-England*, by A. Bradford (Boston, 1842, in-12); *American biographical sketchbook*, by W. Hunt (Albany, 1848, in-8°); *The living authors of America*, by Powell (New-York, 1850 in-17); *Lives of eminent literary and scientific men of America* (New-York, 1850, in-12); *The prose writers of America*, by R.-W. Griswold (Philadelphie, 1852, in-8°); *The poets and poetry of America*, by the same (Philadelphie, 1852, in-8°); *Cyclopædia of american literature, embracing personal and critical notices of authors, from the earliest period to the present day with illustrations*, by Evert and George Duyckinck (New-York, 1856, 2 vol. gr. in-8°); *The United-States manual of biography and history*, by J.-V. Marshall (Philadelphie, 1855, in-8°); *American eloquence: a collection of speeches and addresses by the most eminent orators of America, with biographical sketches and illustrative notes*, by F. Moore (New-York, 1857, 2 vol. in-8°); *American genealogy, being a history of some of the settlers of North America and their descendants*, by J.-B. Holgate (New-York, 1851, in-8°); *The Cymri of 76, or Welshmen and their descendants of the american revolution*, by A. Jones (New-York, 1855, in-8°); *American medical biography*, by J. Thacher (Boston, 1828, in-8°, 15 portr.); *Biography of the principal american military and naval heroes*, by Th. Wilson (New-York, 1817-1819, 2 vol. in-12); *American Register* (Philadelphie, 1807 à 1810, 7 vol. in-8°); *American quarterly review* (Philadelphie, 1827 à 1837, 22 vol. in-8°; Robert Walsh en était l'éditeur); *Memoirs of the american Academy of arts and sciences* (Boston, 1785-1818, anc. sér., 4 vol. in-4°; 1833-1855, nouv. sér., 5 vol. in-4°); *Proceedings of the american Academy of arts and sciences* (Boston, 1847-1855, in-8°, vol. I [illegible] *Asso-ciat*[illegible] (Phila-[illegible]n, 1850; Wa[illegible]; *The american publishers'*-[illegible]*ry Gazette, issued weekly* [illegible] *ation* (New-York, [illegible] t. 1855); *Bi*-[illegible]den (Paris, 1831 [illegible] *a americ*-[illegible]32-1835, 2 [illegible] *ture of* [illegible]16, in-8°); [illegible]; *Histo*-[illegible], by H. [illegible] *ry company* [illegible] *books* [illegible]; *New* [illegible]

brary catalogue (New-York, 1855-1856, 3 vol. gr. in-8°); *Catalogue of the library of congress authors* (Washington, 1864, in-4°); *Index to the catalogue of books of the public library of the city of Boston* (Boston, 1861-1866, 2 forts vol. gr. in-8°; la Bibliothèque nationale de Paris possède un exemplaire de cet ouvrage).

États-Unis (SCÈNES DE LA VIE AUX), nouvelles publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*, et réunies en volumes par M. Alfred Assolant en 1858. En dépit de la modestie du genre, M. Assolant s'est fait une brillante réputation par ces nouvelles, son ouvrage de début, qu'il n'a jamais surpassé. Ces nouvelles, au nombre de trois, *Acacia*, les *Butterfly* et une *Fantaisie américaine*, sont trois tableaux de la vie américaine, empreints d'une vive couleur locale et tracés avec tant d'esprit, de gaieté et d'humour satirique que plus d'un critique n'a pas craint de rappeler, à propos de ce coup d'essai, les *Contes de Voltaire*. L'auteur a simplement traduit, sous une forme romanesque, l'impression exacte que lui avaient laissée les Etats-Unis, et il les connaissait assez bien, puisque, en jugeant d'après les habitudes du pays, il prédit la pendaison de Walker, six mois avant, presque jour pour jour. *Acacia*, la plus gaie des trois nouvelles, est d'une vérité frappante. Elle a pour cadre une société naissante en Californie, où l'on conçoit que les disputes, les violences et tous les excès de l'individualité aventurière déchaînée trouvent mieux leur place que dans les cités de l'Union, qui ont fait, depuis plus d'un demi-siècle, l'apprentissage de la liberté. *Acacia* est un Français, issu de Brive-la-Gaillarde, ancien soldat d'Afrique, expédié en Californie par la fameuse loterie du lingot d'or, et de là, surnommé le *Lingot*. C'est un type original de l'humeur française, modifiée deux fois par l'éducation de l'Algérie et par les habitudes américaines. Autour de lui se meuvent un certain nombre de figures très-vivantes et très-diverses, dans un étrange tumulte d'événements et de catastrophes très-lestement racontés. Les deux autres nouvelles nous représentent, dans des proportions différentes, le même mélange d'une active, d'une dévorante civilisation, avec des mœurs sauvages. Dans ces trois récits, des femmes, dont la beauté et la grâce sont de tous les pays, mais dont les libres allures ne sont pas du nôtre, ajoutent à la variété et à l'originalité du tableau. L'auteur tire lui-même de ses peintures, qui semblent n'avoir pour objet que l'amusement, une conclusion qui n'en ressort guère, c'est que la civilisation américaine, dans son rapide essor, a produit assez de merveilles pour qu'on lui pardonne quelques écarts. On sent qu'il a rapporté de son voyage aux Etats-Unis des impressions très-vives et très-nettes. Etant parti très-enthousiaste du pays qu'il allait visiter, il en est revenu un peu refroidi peut-être, mais bien plus affermi que jamais dans ses goûts d'indépendance personnelle. Rien n'est plus amusant que cette peinture d'un pays, où « depuis l'invention des revolvers, la moindre dispute finit par un feu de peloton, » où toutes les races se heurtent et se mêlent, où toutes les ambitions ont une ample carrière, où toutes les religions se coudoient, compliquent et colorent les querelles de l'intérêt privé ou de la politique, et où l'on cite la Bible, comme nous Molière et Rabelais : « Juges prévaricateurs, journalistes à vendre et à revendre, révérends sermonneurs jonglant avec les homélies, comme un clown avec des bouteilles, pères fripons, filles dépravées; vols, massacres, yeux crevés, dents cassées, nez dévoré; le tout avec permission de M. le maire, et à la grande joie des policemen, qui assistent à ces joyeusetés en pariant pour ou contre les combattants; » voilà le tableau peint par M. Assolant. Cette appréciation empruntée à M. Pierre Véron est sévère; mais on peut dire à l'auteur que la civilisation qu'il nous propose pour modèle aurait besoin de se civiliser, s'il n'en avait assombri le tableau par pure fantaisie.

États-Unis d'Amérique en 1863 (LES), par M. John Bigelow, consul des Etats-Unis à Paris. Un sous-titre indique l'étendue du sujet et ses divers aspects; ce tableau des Etats-Unis comprendra : « leur histoire politique, leurs ressources minéralogiques, agricoles, industrielles et commerciales, » et fera ressortir « la part pour laquelle ils ont contribué à la richesse et à la civilisation du monde entier. » Le livre de M. Bigelow est offert un peu majestueusement à notre pays avec cette dédicace : « Au peuple français, qui a, le premier de tous, accueilli les Etats-Unis dans la famille des nations, cet ouvrage est respectueusement offert par l'auteur. » Mais, de la part du consul américain, ce n'est pas seulement un stérile hommage : le génie anglo-saxon ne se repaît pas de vaines formules; les démonstrations respectueuses du diplomate ont un but et son livre est au fond un plaidoyer adressé par la médiation de l'opinion française à l'opinion du monde. M. Bigelow adopte, du reste, la meilleure manière de plaider : il s'attache aux faits et les expose en pleine lumière devant le lecteur, en lui laissant le soin de vérifier les conclusions que [illegible]troduction résume d'avance et d'une [illegible]marquable. Voici d'abord les faits du [illegible] Trois livres sont consacrés à résumer [illegible]stoire des Etats-Unis, depuis les premières colonies en Amérique, jusqu'à l'administration des derniers présidents : Franklin Pierce, James Buchanan et Abraham Lincoln. L'histoire des progrès de l'Union américaine semble aboutir à une désagrégation prématurée; mais la crise actuelle ne se présente à l'écrivain patriote que comme un temps d'arrêt, au milieu d'une marche gigantesque qui en est encore à ses premières étapes.

La science géographique tient plus de place que l'histoire dans le livre de M. Bigelow; mais, par géographie, il faut entendre quelque chose de plus vaste et de plus fécond que les connaissances comprises ordinairement sous cette désignation. Il ne s'agit pas seulement de déterminer la position d'un Etat sur un point du globe, sa latitude ou sa longitude, ses limites, le cours de ses fleuves, le nom de ses montagnes. La géographie, telle que les modernes la conçoivent, entre plus intimement dans la vie des peuples; elle est à l'organisation d'un pays et de la société ce que l'anatomie et la physiologie sont au corps organisé et à la vie qui l'anime. Pour nous faire connaître les Etats-Unis, l'auteur concentre dans un même cadre tout ce que les sciences naturelles, morales, économiques peuvent recueillir d'observations intéressantes. La géologie, la botanique, la zoologie, la climatologie, la minéralogie ont ici chacune leur chapitre à part. La statistique n'y trouvera pas seulement des chiffres en bloc, mais une répartition par groupes de ses divers éléments. Et aujourd'hui la statistique embrasse tout, les choses de la matière et celles de l'esprit, les richesses naturelles et les produits des manufactures, l'industrie, le commerce, la navigation, l'éducation, la religion, les arts, les résultats de l'éducation privée et les développements de l'administration publique. La statistique se complaît dans des tableaux qui, résumant les faits par les chiffres, permettent de les saisir dans leur progression et sous tous les rapports. M. Bigelow ne se fait pas faute d'offrir aux lecteurs de ces tableaux qui mettent matériellement sous le regard l'ensemble des notions offertes successivement à l'esprit.

Que ressort-il de cette accumulation de faits et de renseignements sur les Etats-Unis? Pour M. Bigelow, c'est la conviction que le système de gouvernement représentatif restera vainqueur de l'épreuve terrible qu'il a subie en Amérique. Pour le lecteur, il en sort la démonstration pleine et entière de la puissance, de la richesse, de l'esprit de ressource développés jusqu'ici chez un grand peuple, qui est appelé un jour à peser dans la balance des grands intérêts politiques de l'Europe, comme il pèse, dès aujourd'hui, sur les intérêts de son commerce, de son industrie et de son bien-être. La lecture de cet ouvrage fait naître de graves préoccupations au sujet du développement extraordinaire des Etats de race anglo-saxonne au delà de l'Océan, pour tout homme qui s'intéresse à l'avenir de la France. M. Bigelow écrit comme un Américain, pour qui « le temps est de l'argent, » sans perdre le sien à polir sa phrase ou à arrondir sa période. Il cherche seulement à être clair et net, et il y réussit parfaitement.

États-Unis (SYSTÈME PÉNITENTIAIRE AUX), par MM. Gustave de Beaumont et Alexis de Tocqueville. V. SYSTÈME PÉNITENTIAIRE.

États-Unis d'Europe (LES), organe de la Ligue de la paix et de la liberté, journal fondé après le congrès de Genève, en 1867. Deux numéros spécimen, rédigés par une commission composée de MM. Jolissaint, président du congrès de Genève, G. Vogt, professeur, président du comité central de la Ligue, et F. Langhaus, pasteur, furent lancés en novembre et décembre 1867, en français et en allemand. Les *Etats-Unis d'Europe* parurent tous les dimanches pendant toute l'année 1868. De remarquables articles traitant les grandes questions de philosophie politique ou de politique actuelle et d'économie sociale, d'intéressantes correspondances de France, d'Allemagne, d'Italie, de Suède, etc., le recommandèrent à l'attention publique. Malheureusement, interdit dans plusieurs pays de l'Europe, particulièrement en France, qui devait être le principal débouché de l'édition française, il ne put prendre l'essor nécessaire pour assurer son existence, et il dut cesser de paraître dans le courant de l'année suivante (avril 1869).

Le nouveau comité central élu par le congrès de Lausanne, et dont le siège est maintenant à Genève, s'occupe de remplacer ce journal par un bulletin mensuel portant le même titre et animé du même esprit. Le premier numéro a paru au commencement de 1870, en trois langues, français, allemand et italien. Sous cette nouvelle forme, le journal a pris une vie plus forte et plus d'extension.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE CENTRALE, nom donné à l'ancienne confédération des cinq républiques de *Guatemala*, *Honduras*, *Nicaragua*, *Costa-Rica*, *San-Salvador*. V. ces mots.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU SUD. V. COLOMBIE.

ÉTATS-UNIS DU RIO-DE-LA-PLATA. V. RIO-DE-LA-PLATA.

ÉTATE s. f. (é-ta-te). Pêch. V. ÉTENTE.

ÉTAU s. m. (é-tô — Ménage dérivait ce mot du bas latin *stallum*, qu'il croyait une contraction de *stabulum;* mais c'est là une erreur grossière. Un certain nombre d'étymologistes, et, avec eux, M. Littré, croient qu'*étau* est pour *estal;* qu'il se rapporte, comme lui, à l'allemand *stall*, et qu'il signifie étymologiquement la chose dressée; ou encore qu'il se rapporte au flamand *stael*, fût. Mais si l'on compare le picard *étau*, souche d'arbre coupée à quelque distance de la terre, et surtout le lorrain *estauque*, étau, on songe plutôt au primitif germanique qui nous a déjà fourni *estoc* et *estocade*, savoir l'ancien allemand *stoc*, *stoch*, ceps, instrument de torture, primitivement bâton, tige, pièce de bois, tronc. Ce mot désigne proprement l'instrument de supplice, qui consistait en deux pièces de bois que l'on serrait au moyen d'une vis, et entre lesquelles on pressait les jambes de ceux que l'on soumettait à la torture. L'allemand emploie encore *schraub-stock*, ceps, mot composé de *schrauben*, presser, serrer, et de *stock*, pièce de bois, billot. L'anglo-saxon a, dans ce dernier sens, *stoc*, *stocce*, en islandais *stockr*, en danois *stok* et en suédois *stock*. L'*étau* serait ainsi proprement le bâton, la tige où l'on serre, et serait nommé ainsi par analogie avec l'instrument de supplice appelé du même nom par les Allemands). Techn. Instrument formé de deux mâchoires que l'on rapproche à volonté à l'aide d'une vis, de façon à saisir fortement certains objets que l'on veut travailler : ÉTAU *d'orfèvre*, *de serrurier*, *de forgeron*. ÉTAU *de bois*, *de fer*, *d'acier*. ‖ *Etau à main*, Petit étau mobile qu'on peut tenir d'une main, tandis qu'on travaille de l'autre l'objet saisi entre les mâchoires.

— *Etre pris, serré comme dans un étau*, Etre serré très-étroitement : *L'épaule du chasseur* ÉTAIT SERRÉE COMME DANS UN ÉTAU *entre les mâchoires du lion. Les paysans, sous prétexte de vous donner des poignées de main*, SERRENT *la vôtre* COMME DANS UN ÉTAU. ‖ *Avoir le cœur dans un étau*, Etre oppressé par une forte émotion :

J'avais l'esprit troublé, *le cœur dans un étau*.
BEAUMARCHAIS.

— **Encycl.** Les *étaux*, en usage dans presque toutes les professions mécaniques, servent à tenir fermes et serrés les objets que l'on veut travailler à la lime, au burin ou à l'aide de tout autre outil. Ces appareils, que l'on pourrait classer au nombre des presses, se font en fer ou en bois; ils se composent de deux leviers, terminés à une de leurs extrémités par des mâchoires ou mors, en retour d'équerre avec eux, et reliés par une vis. L'un de ces leviers est fixe, tandis que l'autre est mobile et généralement articulé à sa partie inférieure avec le précédent. La vis tourne librement dans le second et fait prise sur le filet pratiqué dans le premier; elle est à filet carré si l'*étau* est en fer, et à filet triangulaire s'il est en bois. Lorsque l'épaisseur du levier fixe n'est pas suffisante, on y ajoute une pièce qui sert d'écrou à la vis, et que l'on nomme *boîte de la vis*. Pour serrer ou desserrer les mâchoires, on agit sur une espèce de manette ou tige cylindrique terminée à ses deux extrémités par deux boules méplates qui traverse la tête de la vis. Sur le levier fixe, on place généralement le pied d'un ressort qui presse le levier mobile pour faciliter le desserrage, et dont la tension ne présente pas une résistance très-considérable lorsqu'il s'agit de faire l'opération contraire. Les mâchoires de l'*étau* sont aciérées à l'intérieur, taillées en lime et trempées.

Parmi les *étaux* en fer, on distingue les *étaux* à pied, les *étaux* à agrafes, qu'on appelle encore *étaux* à griffes, les *étaux* parallèles et les *étaux* à main. Parmi les *étaux* en bois, on remarque les *étaux* de menuisiers, d'ébénistes, etc., qui, fixés aux établis, sont de véritables presses mues par une vis placée dans leur axe.

Les *étaux* à pied affectent plusieurs formes, selon le degré de force que demande le travail à exécuter : ils sont dits *étaux* à chaud ou *étaux* à buriner. Les premiers sont ainsi nommés parce qu'ils servent à façonner au marteau les pièces de fer ou d'acier que l'on retire du feu; ils ont, en général, une masse et une solidité très-grandes, pour résister aux chocs auxquels les soumettent les coups de marteau. Les seconds, sans être aussi forts que les précédents, sont cependant beaucoup plus résistants que les *étaux* ordinaires; ils servent spécialement au burinage des pièces d'ajustage. Parmi les *étaux* à pied, on distingue ceux qui tournent sur collier, à l'usage des armuriers, et les *étaux* ordinaires, dont la forme varie suivant le cas.

L'*étau* à pied ordinaire se compose de neuf parties principales : les deux mâchoires, les deux joues, la vis, l'écrou, la manivelle ou manette, le ressort et l'attache. La branche de derrière, plus longue que celle de devant, forme le pied, qui, en s'appuyant sur le sol, donne de l'assiette au système.

Les *étaux* à griffes ou à agrafes offrent une très-grande variété de formes; on distingue, parmi eux, les *étaux* d'horlogers, de bijoutiers ou *étaux* de Genève, dont la patte supérieure d'attache est située au-dessus de la vis, et la patte inférieure rapportée à demeure; les *étaux* français, dont la patte supérieure d'attache est, au contraire, fixée au-dessous de la vis et dont la patte inférieure fait corps avec le levier fixe de l'*étau*. Dans ces appareils, la boîte fait saillie en arrière, et permet, par suite, de faire la vis beaucoup plus longue.

afin d'obtenir un plus grand écartement des mâchoires.

Les *étaux* parallèles sont appelés ainsi parce que la branche de devant, n'étant pas articulée à celle de derrière, s'ouvre à peu près parallèlement à cette dernière par l'effet de la rotation de la vis. Ces *étaux*, ainsi que ceux à pivot, sont peu en usage.

On donne le nom d'*étau* à main à une espèce de petite pince que l'on tient à la main et dans laquelle on serre les petites pièces que l'on veut travailler. Quelques-uns ont un pied que l'on fait tourner dans la main lorsqu'il s'agit de limer une pièce en l'arrondissant. Ces petits appareils, qui rentrent plutôt dans la classe des pinces, sont à vis ou à coulants; ils n'ont pas, le plus souvent, pour but de tenir immobile l'objet à travailler, mais d'aider à lui communiquer un mouvement déterminé. On en fait encore qui peuvent alternativement servir d'*étaux* à main et d'*étaux* à griffes; ils portent alors sur la jumelle fixe deux pattes d'attache, dans l'une desquelles tourne une vis à filet triangulaire; la patte supérieure s'applique sur le bord d'une table ou d'un établi, et la vis, tournée dans la patte inférieure qui lui sert d'écrou, vient presser le dessous de la table et assurer l'immobilité de l'*étau*.

Parmi les *étaux* parallèles, on peut citer celui en fonte de fer, construit par M. Rouffet, et destiné spécialement aux tourneurs, dont il facilite le travail. Cet outil, qui permet de donner au cylindre, au moyen de la plane, une première passe avant de le mettre sur le tour, se pose sur ce dernier comme un support, tourne sur lui-même et offre un écartement parallèle de trois à quatre décimètres. Cet *étau* est incomparablement supérieur aux petits *étaux* parallèles, façon Genève, que l'on trouve dans le commerce; il coûte à peu près le même prix, soit 50 à 60 francs.

Dans les *étaux* d'ajustage et de forge, au lieu d'assembler les deux mâchoires par une charnière à leur partie inférieure, et de placer entre elles un ressort, M. Lefol a disposé une seconde vis de rappel qu'il a mise en rapport avec la première, qui occupe la partie supérieure de l'appareil, au moyen d'une petite chaîne sans fin, ou d'engrenages, ou de tout autre mécanisme remplissant le même objet. Les écrous de ces deux vis étant ajustés dans le levier fixe de l'*étau*, et leurs têtes étant portées par la mâchoire mobile, il en résulte qu'en tournant la manivelle, montée, comme à l'ordinaire, sur la tête de la vis supérieure, on fait marcher en même temps l'autre vis, et par suite on écarte ou on rapproche toute la mâchoire mobile de la même quantité par le bas que par le haut; par conséquent, elle reste toujours parallèle à la mâchoire fixe et à la même hauteur. Avec cette disposition on évite les arcs de cercle décrits forcément avec les *étaux* à charnières et par suite le grand jeu qu'il est nécessaire de donner à l'œil de la vis dans la branche mobile.

Les *étaux* à chaud pèsent de 150 à 200 kilogr.; ceux à buriner, de 80 à 100 kilogr.; les *étaux* à pied ordinaires, dont se servent les serruriers mécaniciens, ont un poids de 25 à 35 kilogr.; ceux à griffes, de 15 à 20 kilogr. Le prix de ces outils varie entre 1 fr. 80 et 2 francs le kilogramme, quand ils ne sont pas faits avec beaucoup de soin et de 3 à 4 francs quand ils demandent un travail particulier, ce qui a lieu pour les *étaux* à griffes, tournants, parallèles, façonnés et polis.

ÉTAUPINAGE s. m. (é-tô-pi-na-je — rad. *étaupiner*). Action d'étaupiner : *L'*ÉTAUPINAGE *des prairies.*

ÉTAUPINÉ, ÉE (é-tô-pi-né) part. passé du v. Etaupiner : *Champ* ÉTAUPINÉ.

ÉTAUPINER v. a. ou tr. (é-tô-pi-né — du préf. *é*, et de *taupe*). Agric. Purger de taupes. ‖ Purger des taupinières ou monceaux de terres entassés par les taupes, en éparpillant cette terre ou autrement : ÉTAUPINER *un pré.*

ÉTAUPINOIR s. m. (é-tô-pi-noir — rad. *étaupiner*). Agric. Instrument qui sert à étaupiner les champs, à éparpiller la terre des taupinières : *Dans les prairies couvertes d'un grand nombre de taupinières, on emploie avec avantage l'*ÉTAUPINOIR. (M. de Dombasle.)

ÉTAVILLON s. m. (é-ta-vi-llon; *ll* mll.). Techn. Nom donné aux morceaux de cuir coupés et disposés pour faire un gant.

ETAWEH ou **ETAOUEH**, district de l'Inde anglaise, faisant partie du vice-gouvernement des provinces du N.-O., borné au N. par Minpourie et Ferrackabad, à l'E. par Cawnpore, au S. par Bundelcund, au S.-O. par Gwalior et à l'O. par Agra; superficie, 4,332 kilom. car.; population, 610,965 hab., dont 578,158 Indous. Ce district est arrosé par la Jumna et le Gange. D'octobre à mai, le climat est délicieux, et le feu est nécessaire le soir; mais, au printemps, par suite de l'état dénudé du pays, les vents brûlants soufflent avec plus de furie qu'en aucune autre partie de l'Inde; ils sont suivis d'une saison humide, pendant laquelle la pluie tombe par torrents. Productions principales : indigo, coton, opium, canne à sucre, riz, froment, orge, divers légumes et fruits d'Europe. Le bois est très-rare. Ce district recélait autrefois de nombreuses bandes de thugs (étrangleurs), qui infestaient les deux rives de la Jumna, et qui trouvaient aide et protection chez les propriétaires indigènes. Dans une seule année (1808), on retira des puits du district soixante-sept cadavres. Etaweh fut échangé par les Anglais, en 1801, contre un subside que devait leur payer le nabab d'Oude. Jadis uni au Cawnpore, il fut érigé en zillah distinct, en 1840. ‖ Capitale du district ci-dessus désigné, située sur une éminence, à environ 1 kilom. et demi de la rive gauche de la Jumna, à 160 kilom. N.-O. de Cawnpore et à 117 kilom. d'Agra; 23,300 hab. Des *ghats* ou escaliers, quelques-uns en ruine, d'autres neufs et fréquentés par les dévots indous pour leurs ablutions religieuses, conduisent à la rivière, que l'on traverse au moyen d'un bac et, parfois, d'un pont de bateaux. Les principaux édifices sont la citadelle et la prison. Ville prospère et importante sous la domination mongole, ce n'est guère aujourd'hui qu'un monceau de ruines, et les voyageurs en parlent comme de l'une des localités les moins attrayantes de l'Inde. Un détachement du 9e régiment d'infanterie indigène du Bengale s'y révolta en mai 1857.

ÉTAYÉ, ÉE (é-tè-ié) part. passé du v. Etayer. Soutenu à l'aide d'étais : *Un bâtiment* ÉTAYÉ. *Une muraille* ETAYÉE.

— Fig. Appuyé, soutenu, aidé : *Des raisons* ÉTAYÉES *de menaces sérieuses en paraissent plus solides.*

> ... Un philosophe *étayé*
> D'un peu de richesse et d'aisance,
> Dans le chemin de sapience
> Marche plus ferme de moitié.
>
> J.-B. Rousseau.

ÉTAYEMENT s. m. (é-tè-ie-man ou é-tè-man — rad. *étayer*). Action, manière d'étayer; état d'une chose étayée : *Travaux d'*ÉTAYEMENT. ÉTAYEMENT *solide.* ‖ On dit aussi ÉTAYAGE.

— Constr. Planche qui soutient un ciel plafonné.

— Mar. Action de munir de son étai : *L'*ÉTAYEMENT *d'un mât.*

ÉTAYER v. a. ou tr. (é-tè-ié — rad. *étai*. Prend un *i* après l'*y* au deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés : *Nous étayions, que vous étayiez.* L'Académie permet de dire : *Il étaie, ils étaient, j'étaierai* ou *j'étairai, j'étaierais* ou *j'étairais;* mais ces formes irrégulières, qui se retrouvent dans les autres verbes en *yer*, paraissent tomber en désuétude pour ceux en *ayer*, où l'*y* tend à se conserver partout). Soutenir au moyen d'étais : ÉTAYER *un mur.* ÉTAYER *un plancher. Hommes sages et prudents, sortez de toute maison qu'on* ÉTAYE. (J.-J. Rouss.) ‖ Servir d'étai à :

> Un pilier manque, et le plafond,
> Ne trouvant plus rien qui l'*étaye*,
> Tombe sur le festin, brise plats et flacons.
>
> La Fontaine.

— Fig. Aider, appuyer, affermir, soutenir : *Il faut secourir et* ÉTAYER *la vieillesse.* (Montaigne.) *L'homme glorieux ne néglige rien de ce qui peut* ÉTAYER *son orgueil ou flatter sa vanité; on le reconnaît à la richesse ou à la recherche de ses ajustements.* (Buff.) *Maintenant, pour* ÉTAYER *la vérité, nous n'avons d'autre soutien que l'égoïsme.* (Balz.)

— Mar. *Etayer un mât*, Le munir de son étai; roidir son étai. ‖ Se dit aussi pour ACCORER, ÉTANÇONNER, ÉPONTILLER.

S'étayer v. pr. Etre étayé, soutenu par des étais : *Ces vieilles masures* S'ÉTAYERONT *difficilement.*

— S'appuyer, se soutenir : S'ÉTAYER *d'un bâton.*

— Fig. Se servir, s'aider : *Une famille intrigante et rusée,* S'ÉTAYANT *d'un grand crédit au dehors, sapa à grands coups les fondements de la république.* (J.-J. Rouss.) *Le socialisme avait-il le droit de décliner l'autorité de l'économie politique relativement à l'usure, lorsqu'il* S'ÉTAYAIT *de cette même autorité; relativement à la décomposition de cette valeur?* (Proudh.)

— Réciproq. Se soutenir l'un l'autre : *Ces deux murs* S'ÉTAYENT *mutuellement.* ‖ S'aider l'un l'autre : *La richesse et le crédit* S'ÉTAYENT *mutuellement; l'un se soutient toujours mal sans l'autre.* (J.-J. Rouss.)

ET CÆTERA loc. lat. (è-tsé-té-ra — mots lat. qui signif. *et autres choses, et les autres choses*). Et le reste, s'emploie pour indiquer, sans les énoncer, plusieurs termes d'une énumération que l'on avait commencée : *Ce général est grand-croix de la Légion d'honneur, sénateur, chevalier de l'ordre du Danebrog,* ET CÆTERA. *Il y a dans son laboratoire des fourneaux, des cornues, des creusets,* ET CÆTERA. (Acad.) ‖ S'écrit généralement ETC., et se lit alors indifféremment *et cætera*, ou *et le reste.*

— Substantiv. : *Ajouter plusieurs* ET CÆTERA.

— *Et cætera de notaire*, Omission dangereuse faite dans un acte notarié : *Quand il fallait passer bail, il gardait l'acte et l'épelait pendant huit jours, en craignant ce qu'il nommait les* ET CÆTERA DE NOTAIRE. (Balz.)

— Prov. *Dieu nous garde d'un quiproquo d'apothicaire et d'un et cætera de notaire*, Il faut redouter les erreurs d'apothicaires, qui peuvent empoisonner le malade, et les omissions des notaires, qui peuvent amener des procès.

ET CAMPOS UBI TROJA FUIT (*et les champs où fut Troie.* VIRGILE, *Énéide*, liv. III, vers 11). Troie est en flammes : tous ceux qui ont échappé au désastre sont réunis autour d'Enée : « Alors, dit-il, je quitte en pleurant les rivages de la patrie, le port hospitalier *et les champs où fut Troie.* » Ce vers plein de tristesse et de mélancolie est resté l'expression la plus éloquente de la douleur des peuples chassés de leur patrie.

Malfilâtre, dans le *Génie de Virgile*, a conservé ce vers :

> Les bords du Simoïs *et les champs où fut Troie.*

« Cette rivière qui sillonne la plage n'a qu'un cours faible et borné, mais c'est le Scamandre; ces champs, qui ne sont pas plus vastes que la plaine Saint-Denis, n'offrent aux regards des curieux qu'un espace aride et désert, mais ce sont les champs où fut Troie : *Et campos ubi Troja fuit.* »

X. Marmier.

ETCHEGOYEN, colonel et philosophe français, né à Billerc, près de Pau, en 1786, mort au même lieu en 1843. Il entra dans l'arme de l'artillerie en sortant de l'école polytechnique, fit toutes les campagnes de l'empire, et conquit tous ses grades par la plus brillante bravoure. Il fut nommé, en 1830, directeur du dépôt de l'artillerie, à La Rochelle, et c'est là qu'il commença la publication d'un ouvrage en quatre volumes, intitulé : *De l'unité, ou aperçu philosophique sur l'identité des principes de la science mathématique, de la grammaire et de la religion chrétienne* (Paris, 1836-1839, 3 vol.; Pau, 1842, 4e vol.). Depuis Pythagore, bien d'autres ont perdu leur temps à faire prouver aux nombres ce que les nombres ne peuvent prouver. Il est à remarquer, cependant, que ce livre est écrit d'un style clair et énergique; mais, au temps où nous vivons, le mysticisme est bien près de toucher au ridicule. Vers 1840, le colonel Etchegoyen fut mis à la retraite.

ETCHEMINS, rivière de l'Amérique anglaise du Nord, dans le district de Québec; descend du versant N.-O. de la chaîne des montagnes Vertes, se dirige vers l'O.-N.-O. et se jette dans le Saint-Laurent à Liverpool, au S. de Québec.

ETCHEVERRY (Jean d'), poëte et théologien basque, né à Tafala, dans la Navarre, vers le milieu du XVIe siècle. Il est le plus célèbre des poëtes de son pays. Etcheverry était prêtre, et il a surtout composé des poésies religieuses : *Vie de Jésus-Christ; Mystères de la foi*, etc., etc. Dans sa jeunesse, il avait écrit quelques poésies légères pleines de grâce. Ses œuvres complètes ont été publiées à Bayonne (1640, in-8o).

ETCHEVERRY (d'), marin français, né près de Bayonne. Il vivait au XVIIIe siècle. Il était, vers 1770, lieutenant de frégate, lorsqu'il fut envoyé aux Philippines et aux Moluques, pour y prendre des arbres à épices et les porter à l'Ile-de-France et à l'Ile Bourbon. Son voyage, important pour la science, a été publié dans les œuvres de Pierre Poivre (Paris, 1782, 2 vol. in-4o).

ETCHEVERRY (Jean-Amédée-Hector), ancien membre du Corps législatif, né le 1er novembre 1801, à Saint-Etienne-de-Bigorre. Il succéda à son père comme notaire dans cette localité, et montra une grande énergie pour repousser, avec ses compatriotes, les invasions des Espagnols qui venaient, par bandes armées, leur disputer la possession des pâturages communaux de la vallée. Devenu maire de Baigorry, il organisa ses administrés en milice, et marcha plusieurs fois à leur tête contre les Espagnols qui franchissaient la frontière et venaient livrer sur le territoire français de véritables combats. Cette défense du sol par les habitants eux-mêmes fut très-remarquée, et M. Etcheverry en fut récompensé par la décoration de la Légion d'honneur, en 1847. Dès lors, une grande popularité lui fut acquise dans son département, et, aussitôt après la révolution de février 1848, ses compatriotes l'élurent représentant du peuple pour le département des Basses-Pyrénées, avec 41,500 voix. Ils l'envoyèrent également à l'Assemblée législative. Dans ces deux législatures, il vota constamment avec la majorité, et fut l'un des membres de la réunion de la rue de Poitiers. Après le coup d'Etat du 2 décembre, bien qu'il eût soutenu la politique de l'Elysée, M. Etcheverry renonça aux affaires politiques. — Son frère, Jean-Baptiste ETCHEVERRY, né en 1805, était membre du conseil général des Basses-Pyrénées, lorsque les services rendus par l'aîné à la politique présidentielle lui valurent d'être présenté comme candidat officiel aux élections de février 1852, il fut élu par la troisième circonscription des Basses-Pyrénées. Réélu en 1857 et en 1863, il vota régulièrement et en silence avec la majorité gouvernementale, et se retira de la carrière politique à la fin de son mandat législatif.

ETCHINE, rivière de la Chine. Elle naît dans le pays des Khochot, en Mongolie, traverse la prov. de Kan-Sou et se divise en deux branches, dont l'une se jette dans le lac Sopou-Omo, et l'autre dans le lac Sonkoue-Omo.

ETCHMIATZIN, ville de l'Arménie russe. V. EDCH-MIADZIN.

ET DULCES MORIENS... V. DULCES MORIENS.

ÉTÉ (é-té) part. passé du v. Etre.

— Gramm. Pour les cas où les temps composés formés de ce participe remplacent ceux du verbe *aller*, v. ce dernier mot.

ÉTÉ s. m. (é-té — lat. *æstas*, été; du radical *æst*, qui est dans *æstus*, chaleur, et dans le grec *aithein*, brûler, identique avec le sanscrit *idh, indh*, d'où, entre autres dérivés, *êdha*, bois à brûler, *êdatu*, feu, *aidh, aidha*, flamme). Astron. Saison des grandes chaleurs, correspondant à l'époque où le soleil s'éloigne du solstice d'un lieu, en se rapprochant de l'équateur, c'est-à-dire, pour l'hémisphère nord, aux trois mois qui s'écoulent du 21-22 juin au 22-23 septembre.

— Dans le langage vulgaire, Temps des chaleurs, belle saison, quelle que soit sa durée : *L'*ÉTÉ *est très-chaud, mais très-court, à Saint-Pétersbourg. Nous n'avons pas eu d'*ÉTÉ *cette année. Accoutumez vos enfants à demeurer* ÉTÉ *et hiver, jour et nuit, toujours tête nue.* (J.-J. Rouss.)

> L'*été* venu, d'épis la plaine sera blonde,
> Et les fruits mûriront aux soleils du coteau.
>
> H. Cantel.

> L'épi, sur les sillons mollement agité,
> Jaunit et prend l'éclat des beaux jours de l'*été*.
>
> Michaud.

> Oh! que la vie est longue aux longs jours de l'*été*,
> Et que le temps y pèse à mon cœur attristé.
>
> Sainte-Beuve.

> La cigale, ayant chanté
> Tout l'*été*,
> Se trouva fort dépourvue
> Quand la bise fut venue.
>
> La Fontaine.

> L'*été* même, à l'instant qu'on liait en faisceaux
> Les épis jaunissants qui tombent sous la faux,
> J'ai vu les vents, grondant sur ces moissons superbes
> Déraciner les blés, se disputer les gerbes.
>
> Delille.

> L'épi naissant mûrit de la faux respecté;
> Sans crainte du pressoir, le pampre, tout l'*été*,
> Boit les doux présents de l'aurore;
> Et moi, comme lui belle, et jeune comme lui,
> Quoi que l'heure présente ait de trouble et d'ennui,
> Je ne veux pas mourir encore.
>
> A. Chénier.

— Poét. Age mûr : *L'*ÉTÉ *de la vie.*

> Je fais tout doucement ma petite maison,
> Et j'amasse en *été* pour l'arrière-saison.
>
> C. d'Harleville.

— Poétiq. Année : *Mourir à son douzième* ÉTÉ. *Les poëtes comptent indifféremment les années par les hivers, les printemps, les* ÉTÉS *ou les automnes.*

— *Cœur de l'été*, Temps ordinaire des plus grandes chaleurs de l'été : *Etre vêtu d'hiver en plein* CŒUR DE L'ÉTÉ.

— *Grand été*, Grandes chaleurs du mois d'août. ‖ *Petit été*, Chaleurs qui se produisent souvent au mois de novembre.

— Pop. *Eté de la Saint-Denis*, Série de beaux jours que l'on remarque parfois vers le 9 octobre, jour de la fête de saint Denis. ‖ *Eté de la Saint-Martin*, Derniers beaux jours, qui se montrent parfois dans l'arrière-saison, aux environs du 11 novembre, jour de la Saint-Martin : *Nous avons un petit* ÉTÉ DE SAINT-MARTIN, *froid et gaillard, que j'aime mieux que la pluie.* (Mme de Sév.) ‖ Fig. Commencement d'une vieillesse verte et vigoureuse; retours de jeunesse qui se produisent quelquefois chez les vieillards : *Que diable voulez-vous? mon* ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN *ne veut pas finir! Je n'y puis rien.* (De Montépin.)

— *Se mettre en été*, Prendre les habits légers qu'on porte ordinairement en été.

— Chorégr. *Pas d'été*, Figure de contredanse, la deuxième des cinq du quadrille.

— Ornith. Petite perruche du Brésil.

— **Epithètes.** Chaud, ardent, brûlant, tropical, dévorant, embrasé, enflammé, sec, poudreux, brillant, superbe, magnifique, radieux, riche, fécond, froid, humide, pluvieux.

— **Encycl.** Météor. L'*été* commence le 21 juin (quelquefois le 22), au moment où le soleil, quittant les Gémeaux, entre dans le signe du Cancer, et finit le 22 septembre (ou le 23), en même temps que le soleil sort de la Vierge. La durée moyenne de cette saison, qui est la plus longue des quatre, est donc d'environ 93 j. 21 h. 6/10. Dans le calendrier républicain, elle comprenait les trois mois dont les noms se terminaient en *or : messidor, thermidor, fructidor.*

Le premier jour de l'*été*, appelé jour du *solstice*, est, dans nos climats, le plus long de l'année. On peut même dire que ce jour-là dure 24 heures; car, comme le soleil ne descend pas à plus de 18o au-dessous de l'horizon, sa courte absence est remplacée, grâce à la réfraction, par une quantité de lumière suffisante pour permettre de distinguer assez nettement les objets. V. CRÉPUSCULE.

A partir du commencement de l'*été*, les jours décroissent, tout en restant plus longs que les nuits, auxquelles ils deviennent égaux vers le commencement de l'automne.

Si l'*été* est la période la plus chaude de l'année, cela tient à ce que, pendant cette saison, le soleil est, au méridien, plus rapproché de notre zénith, et que, par conséquent, ses rayons nous frappent suivant une direction plus rapprochée de la perpendiculaire. Le premier jour de l'*été*, étant celui où la distance méridienne du soleil au zénith est

la plus petite, devrait même être le jour de la plus haute température ; cependant les plus grandes chaleurs viennent ordinairement entre le 13 juillet et le 7 août. On attribue ce retard à l'accumulation de la chaleur reçue pendant les premiers jours. Grâce à la longueur de ces jours et à la brièveté des nuits, la chaleur envoyée chaque jour par le soleil subsiste encore en partie le lendemain et s'ajoute à celle que le soleil verse de nouveau. Ce serait donc des restes conservés de la chaleur des premiers jours que serait formée l'accablante température du milieu de l'*été*. A mesure que les jours diminuent et que les nuits grandissent, le phénomène inverse se produit et amène une époque moins chaude.

On peut se souvenir encore combien cette conservation prolongée de chaleur fut sensible en 1865. Le mois d'août, déjà remarquable par son excessive chaleur, fut suivi d'un mois plus chaud et plus sec encore, pendant lequel la température moyenne, à Paris, fut de 20°. Le maximum, observé le 5 septembre, avait été de 34°, et le minimum, qui eut lieu le 27, de 7°,7. Des enfants parcouraient, en de certains endroits, le lit desséché de la Seine, et l'arrosage des voies publiques fut forcément négligé. L'été de 1871 ne l'a cédé en rien à son aîné ; le mois d'août et la première quinzaine de septembre ont été marqué par les plus accablantes chaleurs, et le thermomètre a dépassé 35°.

La température moyenne de l'*été*, à Paris, est de 18°,01 centigr. Parmi les *étés* les plus chauds, on signale ceux des années : 584, 587, 588 (qui, disent les chroniques, produisit des roses au mois de décembre), 685, 763, 775, 851, 852, 869, 994, 995 (les arbres s'enflammaient spontanément), 1000, 1122, 1133, 1135, 1136, 1137, 1277, 1321, 1352, 1473, 1540, 1615, 1644, 1680, 1684, 1686, 1691, 1699, 1701, 1705, 1712, 1726, 1727, 1781, 1793, 1811, 1818, 1822, 1832, 1834, 1842, 1846, 1857, 1863, 1865 et 1871. Parmi ces *étés* brûlants, celui de 1793 se distingua comme s'il eût participé du caractère excessif de l'époque. « Pendant les mois d'avril et de mai 1793, dit l'abbé Cotte, le thermomètre descendit au dessous de zéro... En juin, on faisait encore du feu dans les appartements. Mais, le 4 juillet, l'air commença à s'échauffer, et, dès le 8, la chaleur était excessive ; et elle continua sans interruption pendant neuf jours. A Paris, le thermomètre monta jusqu'à 38°. Cette chaleur si forte, succédant à un froid continu et à une sécheresse prolongée, produisit des effets désastreux. Dans les jardins et dans les champs, les légumes furent grillés ; les fruits séchaient sur les arbres... Les meubles et les boiseries craquaient, les portes et les fenêtres se déjetaient... »

— Mythol. et littér. L'*été* n'a jamais été considéré comme un personnage mythologique; ce n'est que par allégorie qu'il a été personnifié, comme les autres saisons, auxquelles les poëtes et les artistes n'ont prêté une existence fictive que pour donner plus de vie et d'éclat à leurs productions. Néanmoins, dans les fables mythologiques, l'*Été* passe pour le fils du Soleil, mais sans doute au titre que nous venons d'indiquer. Ovide, dans sa description des quatre saisons (*Métam.*, liv. XV), représente ainsi ce personnage :

L'*Été*, fils du Soleil, coloré par le hâle,
Succède au doux printemps, plus robuste et plus mâle.
C'est dans cette saison que l'an, plus vigoureux,
Enfante plus de fruits, brûle de plus de feux.

Trad. Desaintange.

Ce n'est là qu'une poétique personnification des phénomènes produits par l'*été*; mais on ne voit nulle part que les anciens lui aient offert des sacrifices, élevé des temples ou des autels, hommages rendus aux moindres divinités.

Castel, au deuxième chant de son poëme des *Plantes*, décrit assez longuement l'*Été* :

L'astre majestueux dont les flammes fécondes
Dispensent la chaleur et la vie aux deux mondes
A passé des Gémeaux les signes radieux
Et poursuit triomphant sa route au haut des cieux.
De diverses couleurs les Saisons revêtues
Environnent son char, assises sur les nues.
Il répand par leurs mains la verdure et les fleurs,
Les trésors des guérets, l'espoir des vendangeurs,
Et l'orage bruyant, dont la secousse utile
Rend l'air fluide et pur et la terre fertile.
Aujourd'hui vers l'*Été* tournant un front serein :
« Viens, dit-il, ô mon fils, viens sur ce char divin
Partager avec moi ma gloire et ma puissance ;
Je veux dans l'univers signaler ta présence.
Commence ta carrière en découvrant ces monts
Hérissés de frimas qui bravent nos rayons.
Fais rouler dans le sein des mers hyperborées
[illegible]
Et que les flots, poussés du nord [illegible]
[illegible]
[illegible] nnants,
[illegible]

— Iconogr. L'article iconographique que nous consacrons au mot SAISON, et dans lequel nous passons en revue les peintures et les sculptures les plus célèbres représentant les quatre grandes divisions de l'année, nous dispense d'entrer dans de longs détails sur la façon dont l'*été* a été particulièrement figuré par les artistes. Il nous suffira de dire que cette saison a été personnifiée le plus fréquemment sous les traits d'une femme couronnée d'épis mûrs, tenant d'une main une faucille, et de l'autre une gerbe, ou une corne d'abondance d'où s'échappent des grains de toutes sortes et des fruits. Souvent aussi Cérès, déesse des moissons, a été choisie pour rappeler l'*été* : ainsi, dans la série des *Quatre Saisons* peintes par divers artistes pour la galerie d'Apollon, au Louvre, l'*été* est représenté par *Cérès et ses compagnes implorant le Soleil*. Ce tableau a été peint par Durameau. Dans le parc de Versailles, une statue de *Cérès tenant des épis de blé*, par Hutinot, personnifie l'*été*. Dans une peinture qui appartient également au Louvre, Callet a retracé, comme allégorie de cette saison, les *Fêtes de Cérès*. D'autres scènes mythologiques ont été choisies pour faire allusion à ce même sujet : ainsi, dans un tableau italien du XVII[e] siècle, qui est au musée Napoléon III, l'*été* est représenté par un riche paysage, au premier plan duquel on voit *Pan poursuivant Syrinx*. Quelques peintres ont eu recours à des sujets bibliques : Poussin, par exemple, a représenté l'*été* par l'épisode de *Ruth et Booz* (musée du Louvre). D'autres ont représenté des scènes rustiques : Valkenburg (musée du Belvédère, à Vienne), le Bassan, Geysels (ancienne galerie Fesch), Vinckenboons, etc., ont mis en scène des moissonneurs ; J. Kœnig (musée du Belvédère) a peint des *enfants* nus moissonnant ; Lancret (Louvre) a placé à côté des moissonneurs des couples villageois qui se livrent au plaisir de la danse ; P. Van de Berge (gravé par Nic. Chateau) a représenté l'*été* par une figure à mi-corps couronnée d'épis ; Giuseppe Arcimboldi (musée du Belvédère), par un buste humain formé de toutes sortes de fruits et revêtu d'épis de blé entrelacés. Le paysage tient une grande place dans les tableaux qu'ont faits de l'*Été* divers peintres flamands et hollandais, tels que : J. Breughel (galerie de Dresde), Jean Goyen (galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle), Van der Venne (même galerie), etc. Un peintre belge contemporain, M. Alfred Stevens, a représenté, sous ce titre : l'*Été*, une charmante jeune femme occupée à peler un citron pour faire de la limonade. La scène se passe dans une petite salle à manger de campagne, lambrissée de chêne bien frais. La porte ouverte sur l'escalier ménage un courant d'air indispensable. Une robe blanche, un chapeau de paille, une ombrelle d'indienne, un bouquet de fleurs des champs nous font d'un jour d'*Été* la peinture achevée. Ce joli tableau a été exposé au Salon de 1857. D'autres tableaux de genre, intitulés l'*Été*, ont été peints par MM. Antigna (Expos. univ., 1855) ; Paul Saint-Jean (Salon de 1868). Des figures allégoriques de l'*Été* ont été sculptées par MM. Droz (Salon de 1846), V. Dubray (groupe en pierre pour le Louvre), Mathurin Moreau (statue de marbre, Expos. univ., 1855), E.-L. Lequesne (statue en fonte de fer), etc.

ÉTEIGNARIE s. f. (é-tè-gna-rî ; *gn* mll. — rad. *éteindre*). Techn. Femme chargée d'éteindre la braise dans les salines.

ÉTEIGNEMENT s. m. (é-tè-gne-man ; *gn* mll. — rad. *éteindre*). Extinction, action d'éteindre. ‖ Peu usité.

ÉTEIGNEUR, EUSE s. (é-tè-gneur, eu-ze ; *gn* mll. — rad. *éteindre*). Personne chargée d'éteindre les lumières : *Un* ÉTEIGNEUR *de gaz*.

— Fig. Personne qui éteint la lumière de l'intelligence : *Les gouvernements despotiques sont de puissants* ÉTEIGNEURS.

ÉTEIGNOIR s. m. (é-tè-gnoir ; *gn* mll. — rad. *éteindre*). Petit ustensile creux, de forme conique, qu'on pose sur une chandelle, une bougie, afin de l'éteindre : *Un* ÉTEIGNOIR *en bronze, en argent. Un* ÉTEIGNOIR *d'église*.

— Par ext. Objet de forme conique : *Une tour coiffée d'un* ÉTEIGNOIR.

— Fig. Ce qui étouffe, ce qui empêche de briller, de se montrer, d'éclairer l'intelligence : *La controverse est l'*ÉTEIGNOIR *et l'opprobre de l'esprit humain.* (Volt.) *La crainte de déplaire est l'*ÉTEIGNOIR *de l'imagination.* (Volt.) *Le calembour est le fléau de la bonne conversation, l'*ÉTEIGNOIR *de l'esprit.* (Volt.) *La question de Varsovie s'éteindra sous l'*ÉTEIGNOIR *des protocoles.* (E. de Gir.)

Un docte sot est l'horreur d'Apollon ;
Et c'est vraiment l'*éteignoir* du génie.

LE BRUN.

. . . Des hiboux romains trompant le fol espoir,
La lumière partout repousse l'*éteignoir*.

VIENNET.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons dont le chapeau est de forme conique.

ÉTEIGNOIR (ORDRE DE L'), inventé par le *Nain jaune* en 1814. Ce ne fut pas la moins piquante des espiègleries de ce journal satirique fondé par des esprits très-divers, pour fronder les ridicules et les passions rétro[illegible] des triomphateurs royalistes de la [illegible]ère Restauration. V. NAIN JAUNE.

Sous la Terreur, l'exercice public du culte catholique étant interdit, quelques prêtres, dirigés par un ancien jésuite, le P. Delpuits, avaient l'habitude de se réunir rue du Bac, dans la salle de la bibliothèque de l'ancien séminaire des missions étrangères, vendu comme bien national, et appartenant à une demoiselle de Saron, qui l'avait affecté à cet usage. L'abbé Delpuits, suivant la pratique de son institut, qui crée autour de lui des associations laïques appelées *congrégations* et dont les affiliés sont désignés par le public sous le nom de *jésuites de robe courte*, avait fondé une petite congrégation, en vue de célébrer ensemble les cérémonies du culte. L'appétit vient en mangeant. L'abbé, voyant que l'affaire avait réussi, favorisé, d'ailleurs, par la conformité d'opinion et de positions de la plupart de ses associés, conçut le dessein hardi d'en faire une société de *secours mutuels*. Mais les secours qu'on se donnait étaient surtout des *secours politiques*. Chacun mettait en commun son influence et ses relations. Les choses allèrent doucement jusqu'en 1815. A cette époque, les principaux membres de la *congrégation*, à la tête de laquelle l'abbé Legris-Duval avait remplacé le père Delpuits, étaient : MM. de Doudeauville, Matthieu de Montmorency et de Rouget frères. Le roi Louis XVIII, le comte d'Artois, des Polignac, des Noailles, l'élite de la noblesse et du clergé s'étaient successivement affiliés à la congrégation. Plus tard vinrent les hommes politiques, tels que MM. de Villèle, Corbière, de Bouville, de Marcellus, de Puymaurin, etc., des députés, des pairs de France. Le parti libéral supposait des intentions sinistres à cette sorte de société secrète, formée d'hommes considérables venus de tous les points de l'horizon. Le fait est qu'on n'arrivait que par eux aux grandes fonctions de l'Etat, de la magistrature et de l'Eglise. Comme tous les pouvoirs publics étaient dans leurs mains et que le gouvernement était de connivence avec eux, il n'y avait que la presse qui pût attaquer la *congrégation*. D'un autre côté, l'incroyable déchaînement des journaux cléricaux, la *Quotidienne*, le *Journal des Débats* d'alors, le *Drapeau blanc*, l'*Ami du roi et de la religion*, contre les lumières et la philosophie du XVIII[e] siècle, donnèrent aux rédacteurs du *Nain jaune* l'idée de l'*ordre de l'Eteignoir*. Nul autre journal n'aurait pu mieux lancer cette idée dans le public. Les premiers numéros du *Nain jaune* avaient eu un succès prodigieux, comme il arrive toujours quand une publication répond à quelque besoin général de défense ou d'attaque contre les hommes d'ancien régime ou de tyrannie césarienne, dans le pays de Voltaire et de Paul-Louis Courier. L'idée en elle-même n'était pas nouvelle ; elle rappelait ce fameux *régiment de la calotte* fondé en 1724, et qui défraya si longtemps l'esprit caustique des Parisiens sous la minorité de Louis XV.

Le *Nain jaune* dressa d'abord les statuts organiques de l'ordre, plaça parmi les membres de cette légion d'obscurantisme (mot qui vient de la même source) les personnages et les écrivains les plus connus par leur opposition à l'esprit libéral du XIX[e] siècle. On leur envoyait à domicile un brevet en bonne forme de *Chevalier de l'Eteignoir*; puis on inscrivait les noms des nouveaux membres de l'ordre dans le journal, tantôt sous leur forme réelle, tantôt plaisamment déguisés sous une anagramme ou sous une traduction en latin macaronique, et toujours accompagnés d'un éteignoir moulé et fondu exprès, comme on met aujourd'hui une croix, dans les almanachs, à la suite du nom des chevaliers de la Légion d'honneur.

Nous croyons devoir d'abord donner ici les statuts organiques de l'Ordre dans toute leur burlesque phraséologie et leur facétieuse extravagance :

« Misophane, deux mille trois cent soixante-sixième du nom, par la grâce du génie des Ténèbres, souverain des îles obscures, du royaume des Taupes, du lac des Ecrevisses et autres lieux, à tous nos fidèles sujets, gens portant chapeaux, turbans, barrettes, aumusses, soutanes et livrées ; à tous aveugles, borgnes, myopes, nés ou à naître, salut :

» L'éclat du jour qui s'introduit dans les Etats de notre domination, au moyen de certains procédés d'optique pratiqués par des gens malintentionnés, ayant fatigué nos yeux et blessé la vue débile des peuples de notre vaste Taupinière ; voulant, autant qu'il est en nous, arrêter le progrès affligeant des lumières et maintenir nos sujets dans cette douce obscurité, dans ces *ténèbres visibles*, où nos pères ont vécu avec tant de gloire et de bonheur ;

» A ces causes, et voulant encourager les efforts de nos amés et féaux, qui s'occupent avec tant de zèle et de succès à interrompre toute espèce de communication lumineuse, à intercepter toutes ces clartés funestes qui se répandent dans nos Etats ;

» Notre conseil entendu, avons créé et créons par ces présentes l'ordre de l'Eteignoir, nous réservant d'en octroyer la faveur à ceux de nos sujets dont les droits et les services nous paraîtront suffisamment établis.

» Art. 1[er]. L'ordre de l'Eteignoir est composé comme suit : le grand maître, les baillis ou grands-éteignoirs, les commandeurs, les chevaliers double-éteignoir, les simples chevaliers.

» Art. 5. Les chevaliers simples et double-éteignoir porteront la décoration brodée en or sur leur habit ; les commandeurs la porteront en sautoir, les baillis en écharpe.

» Art. 6. Dans les grandes cérémonies, les grands officiers porteront la dalmatique semée d'éteignoirs d'or et un bonnet de velours dans la même forme ; les membres du grand conseil marcheront seuls armés du *porte-éteignoir* en forme de bâton augural.

» Art. 7. L'ordre ayant pour but l'extinction des lumières, nul ne pourra y être admis sans avoir fait preuve de quatre générations d'ignorance paternelle et maternelle.

» Art. 8. Pourront être exempts de toute preuve généalogique : ceux qui auront trente ans de services effectifs auprès de notre personne ou dans les grandes charges de l'Etat ; ceux qui se seront distingués par quelque action d'éclat dans la guerre contre les lumières ; les transfuges qui auraient, d'ailleurs, les qualités requises, et tout écrivain bien connu pour n'avoir pas d'autre opinion que celle qu'on lui paye.

» Art. 9. Les chevaliers de l'ordre font vœu d'ignorance, d'impudence et de mauvaise foi.

» Art. 10. Ils ne doivent jamais perdre de vue les principes fondamentaux de leurs institutions : *abrutir pour gouverner, persécuter pour convaincre, ramper pour parvenir*.

» Art. 11. Les chevaliers de l'Eteignoir s'engagent à combattre corps à corps toute vérité contraire aux intérêts de l'ordre, et à ne reculer devant aucune absurdité, quelque grossière, quelque palpable qu'elle puisse être, s'il y a plus de profit à l'avancer que de honte à la soutenir.

» Art. 12. Ils prêteront entre nos mains serment de haine *à la philosophie, aux idées libérales, à la charte constitutionnelle*.

» Art. 13. Afin de se pénétrer de leurs devoirs et de maintenir leur esprit dans cet état d'ignorance et d'abrutissement, dont ils doivent propager la doctrine, ils liront et méditeront soir et matin le *Journal des Débats*, la *Quotidienne*, le *Journal royal*.

» *Si donnons* en mandement à nos amés et féaux, les gens tenant nos cours supérieures, que les présentes ils aient à enregistrer et faire exécuter, comme acte émané de notre certaine obscurité, volonté et omnipotence. Ordonnons, en outre, que ladite ordonnance sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera, et avons à icelle apposé le sceau de nos armes.

» Fait et donné à Obscuropolis, l'an premier de la découverte du *frigorique* et la 3,754[e] nuit de notre règne.

Signé : « MISOPHANE. »

Et plus bas : « MICALDO. »

Misophane, c'était l'ennemi de la lumière en général, la personnification de l'obscurantisme, le souverain responsable du royaume des Ténèbres, et ce nom ne désignait aucun personnage en particulier : c'était l'esprit de la légion ; quant à *Micaldo*, c'était Michaud, de la *Quotidienne*, ministre d'Etat dévoué de Misophane. L'ordre avait ses statuts, ses insignes, sa formule de serment ; on lui avait créé un état-major de dignitaires, un personnel administratif. Les armoiries de l'ordre étaient : de sable à l'éteignoir d'or, au chef d'argent, avec cette devise : *Sola nocte salus*; pour support, une chauve-souris aux ailes éployées.

Le brevet gravé et tiré sur parchemin, qu'on envoyait aux élus, portait en tête lesdites armes ; il était encadré par des vapeurs noires, et avait de chaque côté deux éteignoirs croisés, et au bas, une grosse tortue et deux écrevisses entre un nénuphar et un pied de pavot. Il était conçu et gravé dans les termes suivants :

« Misophane, par la grâce du génie des Ténèbres,

» Voulant récompenser les bons et loyaux services du sieur X..., dont nous nous sommes fait rendre compte par notre consistoire ;

» Ayant connaissance du respect de mondit sieur X... pour les vieilles doctrines, de son zèle pour le maintien des préjugés conservateurs des empires ; prenant en considération cette haine vigoureuse pour toute espèce de lumières dont il a donné tant de preuves ; cette intolérance salutaire qu'il exerce autant qu'il est en lui contre toute idée qualifiée de libérale, de philosophique ou de constitutionnelle ; voulant signaler en lui cette obscurité profonde, épaisse, incommensurable, dont il s'est environné par tant d'écrits et de travaux :

» L'avons nommé et le nommons par les présentes chevalier de l'ordre sombre de l'Eteignoir, institué par notre décret en date de la 3,734[e] nuit de notre règne ; entendant qu'à ce titre il jouisse, dans toute l'étendue de notre empire, des honneurs, droits et prérogatives attachés à cette éminente distinction.

» Ordonnons, en outre, qu'il soit reçu dans la première assemblée chapitrale qu'il nous plaira de convoquer.

» Donné à Obscuropolis, la.... nuit de notre règne.

» Signé : MISOPHANE.

» Contre-signé : MICALDO. »

Nous avons dit que les noms des chevaliers de l'Eteignoir ne figuraient jamais dans le *Nain jaune* qu'accompagnés du signe de l'ordre : l'éteignoir. Parmi les noms déguisés sous une anagramme ou sous une traduction en latin macaronique, il y en avait de vrai-

ment singuliers. Ainsi M. de Fontanes, grand maître de l'Université sous Napoléon, et très-simple courtisan sous Louis XVIII, était devenu *M. Curvissimus Faciuntasinos;* M. Treneuil, auteur d'élégies royalistes intitulées les *Tombeaux*, *M. Catacombophile Tire-Linceul;* le chevalier de Rougemont, d'humeur assez changeante, *Errabundus Rubermons;* M. Suard, *Nestor Radus;* M. de Sevelinges, *Picaros de Veselengis;* le sénateur pair de France Lacuée, comte de Cessac, *Paterconscriptus Septem-sacchi.* Dans l'almanach de l'ordre de l'Eteignoir, on donnait aux membres de l'ordre des demeures de l'invention du journal. Pour le comte de Cessac, par exemple, comme, après avoir servi Napoléon et avoir voté, non sans raison d'ailleurs, sa déchéance, il avait porté ses services à Louis XVIII, son nom macaronique était accompagné de son adresse : *Caserne des volontaires royaux, autrefois quartier Napoléon.* La caserne elle-même avait changé de dénomination.

On riait, dans les cafés et les cabinets de lecture, de ces drôleries. Les noms simplement en anagrammes ou légèrement latinisés étaient les plus nombreux; ils étaient accompagnés de prénoms satiriques; quelques-uns n'étaient pas faciles à rétablir, au moins au premier abord, et on s'amusait, dans les lieux publics, à les deviner comme une charade ou un logogriphe. On annonçait, par exemple, une *Dissertation de Abbas Nutim* (avec un triple *éteignoir* à côté de son nom, comme grand dignitaire de l'ordre) *contre Toliaver;* on cherchait, et l'on trouvait : *Dissertation de l'abbé Mutin* (censeur et rédacteur de la *Quotidienne*) *contre Voltaire.*

Ainsi de beaucoup d'autres, qu'on ne reconnaissait pas toujours à première vue, bien que les lettres n'en fussent d'ordinaire que renversées, comme : *Ch. Abbas Telefz* (l'abbé Feletz); *Toubrif* (Brifaut); *Carolus Tellelacre* (Charles Lacretelle); *Brumarius Laisgal* (le mauvais historien Gallais); *Sulpitius Syfrainous* (Frayssinous); *Iynace Chouxber* (Berchoux); *Prodigus-Rusticus Cepmanon* (Campenon, auteur d'un poëme intitulé : *Maison des Champs*, et d'un autre intitulé : l'*Enfant prodigue*), etc.

Ce Campenon, après avoir chanté la naissance du roi de Rome, s'était vu armé des ciseaux de la censure, et nommé, en même temps que censeur royal, secrétaire du cabinet du roi et des *menus*.

Le *Nain jaune* décocha contre lui l'épigramme suivante :

Ses petits vers sont exigus.
Mais du pouvoir il obtient les suffrages;
Pour le placer dans les menus
On a consulté ses ouvrages.

Enfin, il n'était pas rare de trouver, dans le *Nain jaune*, des comptes rendus d'assemblées ou de banquets des chevaliers de l'ordre. C'est un de ces comptes rendus qui mit en vogue la *Chanson de l'Eteignoir;* nous le reproduisons :

« Les chevaliers s'étant placés chacun selon son rang, et ayant un peu relevé leur *éteignoir* pour distinguer les mets dont la table était couverte, le repas commença : il fut d'abord silencieux; les convives songèrent avant tout à *éteindre* leur soif; peu à peu la conversation s'anima et devint bruyante; on pensait déjà à porter le toast d'usage, et chacun s'occupait de celui qu'il devait proposer, lorsqu'un des chevaliers, le célèbre X..., demanda à chanter des couplets de sa composition, dont le refrain devait être répété en chorus par tous les membres. Les voici tels qu'ils m'ont été communiqués :

Air connu :

Aussitôt que la lumière
Viendra blesser nos regards,
Avançons dans la carrière,
Déployons nos étendards :
Qu'en tous lieux on reconnaisse
Leur invincible pouvoir,
Et que la raison s'abaisse
A l'aspect de l'*Eteignoir.*
. . . .
Eussions-nous vu des Voltaire,
Des Montesquieu, des Rousseau,
Si l'éteignoir salutaire
Eût obscurci leur cerveau?
Détrônons ces vains fantômes,
Brisons leur frêle pouvoir,
Et rallions tous les hommes
A l'ordre de l'*Eteignoir.*

(Etendant la main droite sur l'éteignoir, sous lequel est la bannière de l'ordre) :

Jurons sur cette bannière,
Haine au jour, guerre au savoir,
D'étouffer toute lumière
Sous le poids de l'*Eteignoir.*

» Des toasts furent ensuite portés, entre autres, par un chevalier double-éteignoir : *Au rappel de toutes les corporations monastiques, comme affiliées naturelles de l'ordre!*

» Par un chevalier simple éteignoir : *Au prochain renversement de la Charte et de toutes les lois qui établissent la liberté publique et celle de la presse!*

» Ce dernier toast reçut des applaudissements unanimes; après quoi l'assemblée se leva et s'éclipsa au milieu des ténèbres profondes qui l'entouraient. »

Le ridicule que tout cela versait sur les *obscurantissimi fratres* resta attaché à plus d'un nom, et fut comme un châtiment pour ceux qui tentaient systématiquement d'empêcher la diffusion des lumières et de faire rétrograder la société française. Grâce au *Nain jaune*, il n'était évêque ni homme de cour qui ne redoutât d'être *marqué*, soit dans le malin petit journal, soit même verbalement dans le monde, de cette épithète : « Chevalier de l'Eteignoir. »

ÉTEINDRE v. a. ou tr. (é-tain-dre — lat. *extinguere;* du préf. *ex*, et de *stinguere*, proprement presser sur, d'un radical que l'on retrouve dans le grec *stigma*, point, et l'allemand *stechen*, piquer. *Eteindre* est donc proprement étouffer par compression. *J'éteins, tu éteins, il éteint, nous éteignons, vous éteignez, ils éteignent; j'éteignais, nous éteignions; j'éteignis, nous éteignîmes; j'éteindrai, nous éteindrons; j'éteindrais, nous éteindrions; éteins, éteignons, éteignez; que j'éteigne, que nous éteignions; que j'éteignisse, que nous éteignissions; éteignant; éteint, einte*). Etouffer, faire cesser, en parlant du feu ou de la lumière : ETEINDRE *le feu.* ETEINDRE *une lumière.* ETEINDRE *une bougie.* ETEINDRE *le gaz.* ETEINDRE *un incendie. L'acide carbonique* ÉTEINT *les corps en combustion et asphyxie l'homme et les animaux.* (A. Rion.)

— Détruire, effacer, en parlant des couleurs ou de la lumière : *Le soleil* ÉTEINT *les couleurs des étoffes. La tristesse* ÉTEINT *le regard.* ‖ Etouffer, en parlant du son : *Les tentures des appartements* ÉTEIGNENT *le son.*

— Par ext. Calmer, faire cesser, en parlant de l'ardeur des sens ou de la chaleur : *Une soif que rien ne peut* ÉTEINDRE. *Cette potion* ÉTEINDRA *l'ardeur de la fièvre. Rien n'est plus doux que d'aller* ÉTEINDRE *sa soif dans un clair ruisseau.* (Fén.)

— Fig. Calmer, apaiser, en parlant des passions ou des sentiments : ETEINDRE *l'espoir dans les cœurs. Rien ne peut* ETEINDRE *l'ambition dans les hommes.* (Boss.) *L'amour est un désir, on ne peut le satisfaire sans l'*ÉTEINDRE. (D'Urfé.) *Pour plaire à l'homme, il faut contenter sa curiosité sans* ETEINDRE *ses désirs.* (Dufresne.) *Il faut* ÉTEINDRE *les haines et non pas les comprimer.* (Mme de Staël.) *Avec de grands mots on a tout perdu, on a* ÉTEINT *jusqu'à la pitié.* (Chateaub.) *L'amour du faste* ÉTEINT *souvent le sentiment de la bienfaisance.* (Mme Riccoboni.) *On ne réussira jamais à* ÉTEINDRE *dans le peuple l'espérance d'un sort meilleur.* (Lamenn.) *Quiconque* ÉTEINT *dans l'homme un sentiment de bienveillance le tue partiellement.* (J. Joubert.) *C'est la vie du monde qui* ÉTEINT *l'esprit de charité.* (De Custine.) *Le dogme, dans la religion, ne sert qu'à* ÉTEINDRE *la charité.* (Proudh.)

La passion première est toujours la plus forte;
Le temps ne l'*éteint* point : la mort seule l'emporte.
FRÉVILLE.

Dieu, de corps et d'esprit douant sa créature,
Ne voulut pas des sens *éteindre* les plaisirs.
A. BARBIER.

C'est trop peu que d'une amourette
Pour satisfaire à tous mes vœux :
A la vestale, à la coquette,
Tour à tour je fais les doux yeux,
Et c'est le sort le plus heureux
Où l'homme à mon gré puisse atteindre :
La vestale allume les feux,
Et l'autre sert à les *éteindre.*
***

‖ Etouffer, en parlant de l'intelligence ou de ce qui l'éclaire : *Ceux mêmes qui se sont efforcés d'*ÉTEINDRE *les lumières n'ont fait que les répandre.* (D'Holbach.) *Le quiétisme endort l'activité de l'homme,* ÉTEINT *son intelligence.* (V. Cousin.)

Souvent notre amour-propre *éteint* notre bon sens.
VOLTAIRE.

Éteignons la lumière et rallumons le feu.
BÉRANGER.

De la religion si j'*éteins* le flambeau,
Je me creuse à moi-même un abîme nouveau.
L. RACINE.

‖ Détruire, anéantir, supprimer, faire cesser, mettre fin à : ETEINDRE *une race.* ETEINDRE *des dissensions. La mort* ÉTEINT *tout droit.* (C. Desmoulins.) *La persécution n'*ÉTEINT *pas les croyances.* (Ballanche.) *Par la liberté seule on* ÉTEINDRA *la révolution.* (E. de Gir.)

C'est l'heure d'abréger une longue souffrance
Et d'*éteindre* une vie où manque l'espérance.
PONSARD.

— *Eteindre une dette, une rente*, L'annuler en payant la dette ou le capital de la rente.

— Poétiq. *Eteindre l'encens*, Mettre fin à la flatterie :

Vous *éteignez l'encens* que vous brûliez pour eux.
VOLTAIRE.

— Argot. *Eteindre son brûle-gueule*, Mourir.

— Peint. Adoucir, affaiblir : ETEINDRE *des tons trop crus, des lumières trop vives.*

— Art milit. *Eteindre le feu*, Le faire cesser par un tir supérieur : *Nous réussîmes à* ETEINDRE LE FEU *de la citadelle.*

— Techn. *Eteindre de la chaux*, La mouiller pour la faire tomber en déliquescence et en faire de l'hydrate de chaux. ‖ *Eteindre le fer*, Le plonger dans l'eau froide après l'avoir chauffé. ‖ *Eteindre les épingles*, Les laver après les avoir étamées.

S'éteindre v. pr. Cesser de brûler, d'éclairer : *Un flambeau qui* S'ÉTEINT. *Ma lampe* S'EST ÉTEINTE *faute d'huile. Le feu* S'ÉTEIGNAIT *lentement dans l'âtre. L'effet de la plainte sur un amour qui s'affaiblit est celui de l'eau sur un feu près de* S'ÉTEINDRE. (Latena.)

Les astres *s'éteindront* dans l'abîme des mers.
BAOUR-LORMIAN.

‖ Cesser d'être en activité, en parlant d'un volcan : *La plupart des volcans du globe* SE SONT ÉTEINTS *depuis longtemps.* ‖ Disparaître, en parlant d'une lumière : *Les étoiles* S'ÉTEIGNENT *peu à peu dans le ciel, l'aurore va paraître.*

— Perdre son éclat, en parlant de la couleur ou du regard : *Ses fraîches couleurs* S'ÉTEIGNENT, *elle pâlit de jour en jour. Quand le sommeil approche, le regard s'égare et* S'ÉTEINT. *Les yeux s'allument et* S'ÉTEIGNENT *en un moment.* (Pasc.) ‖ Expirer, cesser de se faire entendre, en parlant des sons : *Les sons rendus par le timbre ne* S'ÉTEIGNENT *pas sur le champ.* (Dider.)

. . . Je vieillis, la beauté me rejette;
Ma voix *s'éteint;* plus de concerts joyeux.
BÉRANGER.

Il est des malheureux qui ne peuvent prier,
Et dont la voix *s'éteint* quand ils veulent crier.
TH. GAUTIER.

— Mourir, expirer doucement : S'ÉTEINDRE *dans les bras d'un époux.*

Tout n'est pas terminé pour l'homme qui *s'éteint.*
A. BARBIER.

Jeune, je *m'éteindrai*, laissant peu de mémoire.
V. HUGO.

Adieu, dernier soleil! Adieu, suprême aurore!
Demain du sein des flots vous jaillirez encore,
Et moi je meurs! Et moi je *m'éteins* pour toujours!
LAMARTINE.

— Fig. Périr, finir, cesser d'exister, arriver à son terme : *Une race qui* S'ÉTEINT. *Les empires, ainsi que les hommes, doivent croître, dépérir et* S'ÉTEINDRE. (D'Alemb.) *Ce n'est pas quand une vilaine action vient d'être faite qu'elle nous tourmente, c'est quand, longtemps après, on se la rappelle; car le souvenir ne s'en* ÉTEINT *point.* (J.-J. Rouss.) *La liberté romaine* S'ÉTEIGNIT *dans des flots de sang.* (Turgot.) *Le christianisme des âges antérieurs languit et semble près de* S'ÉTEINDRE. (Lamenn.) *Le jour où la France* S'ÉTEINDRAIT, *le crépuscule se ferait sur la terre.* (V. Hugo.) *A l'arrivée des Espagnols, les chevaux étaient inconnus en Amérique; cette espèce s'y* ÉTAIT ÉTEINTE. (L. Figuier.)

Christ, après deux mille ans tes temples sont déserts,
Et l'on dit que ton nom *s'éteint* dans l'univers.
BRIZEUX.

‖ Se calmer, être étouffé, en parlant des passions ou des sentiments : *Les plus vives passions* S'ÉTEIGNENT. (Mass.) *L'esprit de vie* S'ÉTEINT *en moi par degrés; mon âme ne s'élance plus qu'avec peine hors de sa caduque enveloppe.* (J.-J. Rouss.) *Toute passion* S'ÉTEINT *dès qu'on en voit l'objet tel qu'il est.* (Mme de Staël.) *Sous le sceptre absolu de Louis XIII et de son fils, l'élan hardi de la pensée, la passion, l'enthousiasme* S'ÉTEIGNIRENT. (Lamenn.) *La foi qui ne discute pas est une foi qui* S'ÉTEINT. (E. de Gir.) *L'espérance est la dernière chose qui* S'ÉTEINT *dans le cœur de l'homme.* (Alex. Dum.)

— **Antonymes.** Allumer, attiser, aviver, souffler.

— **Allus. litt. Les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint,** Derniers mots de la phrase qui termine l'oraison funèbre du prince de Condé, par Bossuet. V. VOIX.

ÉTEINT, EINTE (é-tain, ain-te) part. passé du v. Eteindre. Qui ne brûle ou ne brille plus : *Toutes les lumières étaient* ÉTEINTES. *L'incendie fut* ÉTEINT *au bout de quelques instants. Le feu est* ÉTEINT *dans l'âtre. Les cratères* ÉTEINTS *de l'Auvergne.*

Le feu qui semble *éteint* dort souvent sous la cendre.
CORNEILLE.

— Qui a perdu son éclat ou qui en a peu : *Un regard* ÉTEINT. *Des yeux* ÉTEINTS. ‖ Adouci, affaibli : *Les lumières de ce tableau auraient besoin d'être* ÉTEINTES. ‖ Qui a perdu son intensité, en parlant du son : *Il me répondit d'une voix* ÉTEINTE.

— Fig. Anéanti, détruit, qui a cessé d'être : *Une race* ÉTEINTE. *Un souvenir* ÉTEINT. *Une vie trop tôt* ÉTEINTE. *A chaque instant nous entendons dans les campagnes des tournures qui,* ÉTEINTES *dans la langue d'à présent, se rencontrent dans les vieux textes.* (E. Littré.) *Le type le plus ancien des langues nilotiques est l'égyptien, langue* ÉTEINTE *depuis quinze siècles.* (A. Maury.) ‖ Calmé ou étouffé, en parlant d'une passion, d'un sentiment : *Un amour mal* ÉTEINT. *Des haines à peines* ÉTEINTES. *La foi est* ÉTEINTE *sur la terre.* (Lamenn.) *Avec la fortune on ne peut se consoler d'une vraie douleur, ni raviver une affection* ÉTEINTE. (X. Marmier.)

La foi dans tous les cœurs n'est pas encore *éteinte.*
RACINE.

Les morts dorment en paix dans le sein de la terre;
Ainsi doivent dormir nos sentiments *éteints.*
A. DE MUSSET.

— Chim. *Mercure éteint*, Mercure qui a été trituré avec d'autres substances au point qu'il ne se montre plus en globules dans le mélange.

ETEL, village et commune de France (Morbihan), cant. de Belz, arrond. et à 24 kilom. S.-O. de Lorient, sur l'Océan et l'estuaire de son nom; 1,770 hab. Petit port de cabotage; construction de petits navires. Pêche de sardines. Aux environs, nombreux dolmens et débris romains.

ETEL, rivière de France (Morbihan), formée par divers cours d'eau qui descendent de la forêt de Camors et le ruisseau de Quéronie, s'élargit en une espèce de mer intérieure, puis se rétrécit considérablement pour se jeter dans l'Océan par une embouchure que le rocher de la barre d'Etel ferme aux navires d'un fort tonnage.

ÉTELLE s. f. (é-te-le). Mar. Nom donné aux grosses vagues qui se produisent à la suite du mascaret : *La Manche et la Neustrie sont allées au-devant du flot avec leurs voyageurs et s'ont revenues s'amarrer au quai, ondulant majestueusement au milieu de puissantes* ÉTELLES, *ces six ou sept grosses lames qui moutonnent à la suite du mascaret.* (Siècle.)

ÉTELON s. m. (é-te-lon — altérat. du mot *étalon*). Archit. Aire sur laquelle on place le plan d'un bâtiment. ‖ On dit mieux ÉTALON.

ÉTEMARE (Jean-Baptiste LE SESNE DE MÉNILLES D'), controversiste français, né au château de Ménilles, près d'Evreux, en 1682, mort à Rhynwick, dans les environs d'Utrecht, en 1771. Il fit ses études à Paris, entra dans les ordres en 1709, et devint l'ami des plus célèbres jansénistes de son temps. Il prit une part très-active à la lutte soulevée par la bulle *Unigenitus*, remplit pour son parti diverses missions infructueuses à Rome, en Angleterre, en Hollande, et eut sa large part de ridicule dans toutes les jongleries des convulsionnaires. Il alla ensuite travailler en Hollande à la propagande de ses idées, et succomba à cette tâche ingrate. Dans ce dernier pays, il se lia avec le P. Quesnel, prit part avec lui à l'établissement d'un épiscopat et assista à l'espèce de concile que les appelants tinrent à Utrecht en 1765. On a de lui plusieurs ouvrages, aujourd'hui complétement oubliés, mais qui firent grand bruit de son temps. Nous citerons : la *Colonne des hexaples* (1723, 2 vol. in-fol.); *Explication de quelques prophètes; Tradition de l'Eglise sur la communion des juifs* (1724, in-4o); *Parallèle du peuple d'Israël et du peuple chrétien* (1725, in-12); *Histoire de la religion dans l'Ecriture* (1729, in-12); *Essai d'un parallèle des temps de Jésus-Christ avec les nôtres* (1732); *Symbole des épouses fidèles et infidèles* (1734, in-12); *Eclaircissements sur la crainte servile et la crainte filiale* (1734); *Exposé de la manière de penser de l'abbé d'Etemare touchant les convulsionnaires* (1735, in-4o).

ÉTEMPERCHE s. f. (é-tan-pèr-che). Constr. Pièce de bois verticale, qui fait la base de tout échafaudage. ‖ Mât au haut duquel le charpentier attache le palan qui doit servir à élever les pièces d'une charpente.

ÉTENDAGE s. m. (é-tan-da-je — rad. *étendre*). Techn. Action d'étendre du linge, des étoffes, pour les faire sécher : *L'*ÉTENDAGE *des toiles.* ‖ Assemblage de cordes tendues, pour y étendre des objets à sécher; endroit où sont placées ces cordes : *Un* ÉTENDAGE *commode. Porter du linge à l'*ÉTENDAGE. ‖ Opération consistant à développer les manchons de verre, dans la fabrication du verre à vitres; manière d'effectuer cette opération : *Four d'*ÉTENDAGE. ÉTENDAGE *à pierres fixes.* ÉTENDAGE *à pierres tournantes.* ÉTENDAGE *à pierres roulantes.*

ÉTENDARD s. m. (é-tan-dar — Diez tire ce mot du latin *extendere*, étendre, déployer; Du Cange et Vossius, du verbe germanique *stand*, être debout, ce qui convient tout aussi bien à la signification du mot *étendard*, qui était quelque chose de fixe et d'immobile durant la bataille. D'ailleurs, ce n'est pas le *e* d'*extendere*, mais bien *a* que l'on trouve dans le vieux français, ainsi que dans le provençal et l'espagnol. Ainsi, dans l'*Epître* que Burchardus à écrite en 1162 sur la prise de Milan, nous trouvons ceci : *Venit populus cum baneris, quod apud nos* STANDART *dicitur.* Enfin l'anglais *standart* signifie à la fois *étendard* et *étalon* de mesure, ce qui ne paraît se concilier qu'avec une racine analogue à celle qui est dans *étalon* lui-même. Toutes ces raisons font pencher la balance du côté du germanique *stand*, gothique *standa*, allemand *stehen*, anglais *stand*, toutes formes correspondant à la racine sanscrite *sthâ*, se tenir debout, immobile; d'où aussi le grec *staô*, *istêmi*, latin *sto*, lithuanien *stowiu*, russe *stoiu*). Enseigne de guerre : *Nos rois allaient recevoir l'*ÉTENDARD *sacré au pied des autels.* (Mass.)

... L'Hydaspe, malgré tant d'escadrons épars,
Voit enfin sur ses bords flotter nos *étendards.*
RACINE.

‖ Se dit particulièrement du drapeau des régiments de cavalerie : *Nous avons pris dix canons, trois drapeaux et autant d'*ÉTENDARDS.

Je vois autour de moi mes escadrons percés,
Leurs *étendards* ravis et leurs chefs dispersés.
DE BELLOY.

— Par ext. Signe matériel de ralliement : *Saint Louis suivait pieds nus l'*ÉTENDARD *de*

la sainte croix. (Fléch.) *La croix est l'*ÉTENDARD *de la civilisation.* (Chateaub.)

— Fig. Manifestation extérieure, qui sert de signal à un mouvement plus ou moins général, qui entraîne un plus ou moins grand nombre d'adhésions ou d'actions particulières : *Lever l'*ÉTENDARD *de la révolte. Le mauvais goût a levé l'*ÉTENDARD *dans Paris ; vous en avez encore pour quelques années.* (Volt.) *Luther a planté d'une main ferme l'*ÉTENDARD *de la liberté de la raison humaine.* (St-Marc Girard.)

Contre nous de la tyrannie
L'*étendard* sanglant est levé.

R. DE L'ISLE.

‖ Parti, intérêts : *Suivre les* ÉTENDARDS *d'un ambitieux. Se ranger sous les* ÉTENDARDS *d'un novateur. L'*ÉTENDARD *d'un faux prophète réunit les pâtres errants dans les déserts de l'Arabie.* (Turgot.)

— Hist. ottom. *Etendard céleste,* Enseigne de couleur verte, que les Turcs prétendent avoir été portée par Mahomet, et qu'ils déploient dans les grandes occasions.

— Féod. Enseigne qui était le signe d'investiture d'un comté.

— Mar. Pavillon d'une galère : *Gardes de l'*ÉTENDARD. ‖ Nom spécial du grand pavillon national qu'on hisse à la poupe les jours de fête.

— Comm. Sorte de papier.

— Bot. Pétale supérieur des fleurs papilionacées, qui enveloppe les autres pétales avant la floraison : *L'*ÉTENDARD *d'une fleur de haricot, de pois, d'acacia.* ‖ On dit aussi PAVILLON.

— Epithètes. V. DRAPEAU, ENSEIGNE.

— Encycl. V. BANNIÈRE, DRAPEAU, ENSEIGNE.

— Allus. hist. **Etendard de Jeanne Darc.** V. BANNIÈRE.

ÉTENDELLE s. f. (é-tan-dè-le — rad. *étendre*). Techn. Espèce de hangar où l'on étend les manchons de verre, dans les fours à vitres. ‖ Endroit où l'on étend les peaux. ‖ Sac de crin dans lequel on renferme les graisses oléagineuses concassées, pour les soumettre à la presse. ‖ Division d'un bloc d'ardoise.

ÉTENDERIE s. f. (é-tan-de-rî — rad. *étendre*). Techn. Appareil employé pour étendre le verre à vitres fabriqué par le procédé des manchons : ÉTENDERIE *à pierres roulantes.* ÉTENDERIE *à pont mouvant.*

ÉTENDEUR, EUSE s. (é-tan-deur, eu-ze — rad. *étendre*). Techn. Personne qui étend, qui est chargée d'étendre : *Les* ÉTENDEUSES *d'une buanderie.*

— s. m. Ouvrier chargé de l'étendage du verre à vitres, dans la fabrication par le procédé des manchons.

— s. f. Ouvrière chargée de placer les feuilles de papier sur les cordes de l'étendoir, dans les papeteries.

ÉTENDOIR s. m. (é-tan-doir — rad. *étendre*). Techn. Pelle à long manche, qui sert à placer sur les cordes d'étendage les objets qu'on veut faire sécher : ÉTENDOIR *d'imprimerie.* ‖ Perche sur laquelle les blanchisseuses étendent le linge. ‖ Endroit où l'on étend des objets pour les faire sécher : *Lorsque les porses blanches ont été dressées, on sépare les feuilles et on les fait sécher par paquets, sur des cordes, dans un bâtiment nommé* ÉTENDOIR. (A. Hugo.)

ÉTENDRE v. a. ou tr. (é-tan-dre — du préf. *é.* et de *tendre*). Donner plus de surface, plus de volume : ÉTENDRE *une feuille d'or en la battant avec un marteau.* ÉTENDRE *un morceau de caoutchouc.* ‖ Faire occuper un plus grand espace à : ÉTENDRE *son front de bataille.* ÉTENDRE *l'aile gauche de son armée. Arbogaste* ÉTENDIT *dans la plaine cette armée de barbares qu'il avait amenés en Gaule.* (Fléch.) ‖ Porter plus loin, reculer : ÉTENDRE *les limites de sa propriété, de ses États.*

Malheur à vous qui, par l'usure,
Étendez sans fin ni mesure
La borne immense de vos champs.

LAMARTINE.

‖ Eparpiller, répandre : ÉTENDRE *de la paille dans la cour.*

La faneuse au soleil *étend* l'herbe fauchée.

A. BARTHET.

‖ Appliquer sur une surface par couches minces : ÉTENDRE *du beurre sur du pain.* ÉTEN[illegible] *du ver*[illegible]*r un panneau de bois.*

— Déplier dans toute sa surface : ÉTENDRE *une nappe sur la table.* ÉTENDRE *un tapis par* [illegible]*rde. La* [illegible] *r le ciel,* [illegible] *capacités de toutes choses.* (Proudh.) ‖ Déployer, allonger : ÉTENDRE *ses ailes.* ÉTENDRE *le bras, la* [illegible]

Vent qui souffles du Pinde, accours, *étends* tes ailes.
Ton plus beau laurier va mourir.

C. DELAVIGNE.

[illegible] *nverser, jeter* [illegible] *r un matelas.* [illegible] *par terre. Il* [illegible]

[illegible] la mâchoire :
[illegible]
Tu l'*étendras* tout plat.

LA FONTAINE.

— Affaiblir par l'addition d'une certaine quantité d'eau : ÉTENDRE *du vin, de l'alcool.* ÉTENDRE *un acide.*

— Fig. Développer, accroître, augmenter : ÉTENDRE *sa puissance. C'est notre vanité qui* ÉTEND *nos besoins.* (Mme de Maint.) *Jamais personne ne s'est donné la peine d'*ÉTENDRE *et de conduire son esprit aussi loin qu'il pouvait aller.* (La Rochef.) *Il est de la nature de l'homme d'*ÉTENDRE *son existence par des vues, des projets, des attentes de toute espèce.* (Dider.) *L'homme doit travailler sans cesse à* ÉTENDRE *sa raison.* (De Bonald.) *La tendance de tout ordre qui a des privilèges n'est pas seulement de les conserver, mais de les* ÉTENDRE. (Bignon.)

Etendre son esprit, resserrer ses désirs,
C'est là le grand secret ignoré du vulgaire.

LAMARTINE.

‖ Allonger, amplifier, donner un plus grand développement à : ÉTENDRE *son sujet.*

Homère seul a le droit de conter
Tous les exploits, toutes les aventures,
De les *étendre* et de les répéter.

VOLTAIRE.

‖ Appliquer à d'autres choses, en développant ou en forçant le sens : ÉTENDRE *le sens d'un mot.* ÉTENDRE *les termes d'une loi.* ‖ Rendre moins étroit, moins précis, moins sévère :

Selon divers besoins, il est une science
D'*étendre* les liens de notre obéissance.

MOLIÈRE.

‖ Pousser, porter, propager, faire arriver jusqu'à un point donné : *Dieu* ÉTEND *sa protection sur tous ses enfants ; voilà une vérité bien consolante pour nous.* (Mass.)

Tout homme dans son sein porte la noble envie
D'*étendre* sa mémoire au delà de la vie.

FR. DE NEUFCHATEAU.

Celui-là seul est grand et fort qui peut se dire :
Jusqu'où mes vœux iront j'*étendrai* mon empire.

PONSARD.

C'est faire à notre sexe une trop grande offense
De n'*étendre* l'effort de notre intelligence
Qu'à juger d'une jupe, ou de l'air d'un manteau,
Ou des beautés d'un point ou d'un brocart nouveau.

MOLIÈRE.

— *Etendre la courroie,* Dépasser l'étendue de son droit ou de son devoir : *Je n'ai que huit jours de congé, mais j'*ÉTENDRAI *quelque peu* LA COURROIE.

— Poétiq. *Etendre un voile sur,* Cacher, voiler, dérober à la curiosité : *Le* VOILE *que les habitants de l'Asie jettent sur la figure des femmes, l'Anglais l'*ÉTEND SUR *la vie de famille.* (A. Esquiros.) ‖ *Etendre un crêpe sur,* Assombrir, attrister :

Pour moi, chétive créature,
La triste main de la nature
Etend un crêpe sur mes jours.

VOLTAIRE.

— *Etendre ses ailes,* Prendre de l'essor, développer son activité : *Plus le génie de l'homme* ÉTEND SES AILES *dans les sphères de l'invention, et plus l'esprit de liberté se développe.* (L. Plée.)

— Techn. *Etendre les peaux,* Les travailler à l'étire. On dit aussi ÉTIRER. ‖ *Etendre le verre,* Ramollir les manchons, préalablement fendus, de manière que les bords, en s'affaissant, produisent une feuille de verre, que l'on plane en passant dessus une espèce de rabot de bois. ‖ *Four à étendre,* Four dans lequel on effectue cette opération.

S'étendre v. pr. Augmenter en surface : *Une tache d'huile* S'ÉTEND *peu à peu.* (Acad.) *Tout empire qui* S'ÉTEND *sans mesure perd de sa force.* (Chateaub.)

— S'allonger, développer son corps : S'ÉTENDRE *dans un fauteuil. Le renard prend les hérissons, les roule avec ses pieds et les force à* S'ÉTENDRE. (Buff.)

— Se déployer ; occuper un certain espace déterminé : *La plaine* S'ÉTEND *à perte de vue. L'empire des Perses* S'ÉTENDAIT *jusqu'à l'Indus.* (Montesq.) *L'Italie, devenue désormais romaine,* S'ÉTENDAIT *depuis le Rubicon jusqu'au détroit de Messine.* (Napol. III.)

Le fleuve, emprisonné dans des rocs tortueux,
Lutte, s'échappe, et va, par des pentes fleuries,
S'étendre mollement sur l'herbe des prairies.

A. CHÉNIER.

‖ Atteindre certaines limites déterminées ; propager son action : *Ce délai ne peut* S'ÉTENDRE *au delà de dix jours. Bonaparte voyait aussi loin que la connaissance du mal peut* S'ÉTENDRE. (Mme de Staël.)

Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'*étend* sur toute la nature.

RACINE.

— Fig. Grandir, augmenter ; se développer, s'accroître : *L'orgueil est une enflure du cœur par laquelle l'homme* S'ÉTEND *et se grossit dans son imagination.* (Nicole.) *La science* S'ÉTEND *et la foi s'anéantit ; tout le monde veut enseigner à bien faire, et personne ne veut l'apprendre.* (J.-J. Rouss.) *L'homme se resserre en sentiments à mesure qu'il* S'ÉTEND *en idées.* (Chateaub.) *Les facultés s'accroissent par l'exercice, comme les besoins* S'ÉTENDENT *avec la facilité de les satisfaire.* (Cabanis.) ‖ Entrer dans des développements, dans des détails : *Ce n'est pas ici le lieu de* M'ÉTENDRE *sur ses principes.* (J.-J. Rouss.)

— Jeux. Au coucou et au papillon, Abattre et étaler ses cartes sur le tapis.

— **Syn. Étendre, agrandir.** V. AGRANDIR.

— **Antonymes.** Plier, ployer, remplir, replier, retrousser, trousser, froncer. — Resserrer, limiter, borner, restreindre.

ÉTENDU, UE (é-tan-du) part. passé du v. Etendre. Déplié, déployé, tout ouvert : *Il faut éviter de coucher dans une pièce où serait* ÉTENDU *du linge.* (L. Cruveilhier.)

J'aime à voir ces grands blocs, ces rochers suspendus,
En arceaux naturels sur ma tête *étendus.*

DELILLE.

— Appliqué en couche mince : *Du beurre* ÉTENDU *sur du pain. De la peinture* ÉTENDUE *sur un mur.*

— Mêlé d'eau : *Acide* ÉTENDU. *Alcool* ÉTENDU. *La sève de l'érable,* ÉTENDUE *dans l'eau de fontaine, offre une liqueur fraîche pendant la chaleur de l'été.* (Chateaub.)

— Allongé : *Avoir les bras* ÉTENDUS, *les jambes* ÉTENDUES. ‖ Couché nonchalamment ; couché tout du long : *Un paresseux* ÉTENDU *sur son lit. Une colonne* ÉTENDUE *sur le sol.*

Le renard, autre Ajax, aux volailles funeste,
Emporte ce qu'il peut, laisse *étendu* le reste.

LA FONTAINE.

Sur le bord d'un puits très-profond,
Dormait, *étendu* de son long,
Un enfant alors dans ses classes.

LA FONTAINE.

— Vaste, qui occupe un grand espace : *Un empire très-*ÉTENDU. *Une plaine fort* ÉTENDUE. *L'Asie est cinq fois plus* ÉTENDUE *que l'Europe.* (L.-J.-Larcher.) ‖ Volumineux, considérable par ses dimensions, ses proportions : *Un discours trop* ÉTENDU. *La nature offre à l'homme un poëme bien plus* ÉTENDU *que celui de l'Enéide.* (B. de St-P.) ‖ Qui porte loin, qui se propage au loin, qui atteint un but éloigné : *Une ouïe très-*ÉTENDUE. *Les oiseaux dont le vol est le plus court et le plus lent sont ceux aussi dont la vue est la moins* ÉTENDUE. (Buff.)

— Fig. Considérable par la variété ou les limites de sa nature ou de son action : *Posséder des connaissances très-*ÉTENDUES. *L'esprit a ses besoins, et peut-être aussi* ÉTENDUS *que ceux du corps.* (Fonten.) *Nos désirs sont* ÉTENDUS, *notre force presque nulle.* (J.-J. Rouss.) ‖ Qui s'applique à un grand nombre de choses : *Les lois, dans la signification la plus* ÉTENDUE, *sont les rapports nécessaires, qui dérivent de la nature des choses.* (Montesq.) ‖ Appliqué par extension : *La confiance est l'estime de soi* ÉTENDUE *aux autres.* (Latena.)

— Philos. Qui a la propriété de l'étendue : *Tout corps est nécessairement* ÉTENDU. *Nous connaissons l'existence de la nature du fini, parce que nous sommes finis et* ÉTENDUS *comme lui.* (Pasc.) *L'esprit de l'homme, n'étant point matériel ou* ÉTENDU, *est sans doute une substance simple, indivisible et sans aucune composition de parties.* (Malebr.)

— Blas. Se dit du vol des oiseaux qui, contre l'ordinaire, ont les ailes ouvertes : *Gironde de Montclera, en Guyenne : Ecartelé aux 1 et 4 d'or, à trois hirondelles de sable, les deux en chef affrontées, celle en pointe au vol* ÉTENDU, *qui est de Gironde ; aux 2 et 3 d'or à la croix vidée, cléchée et pommettée de gueules, qui est de Toulouse.*

— Philol. Se dit de toutes les lettres arabes, moins quatre qu'on appelle voûtées.

— Entom. *Ailes étendues,* Ailes d'insectes qui, dans le repos, ne sont pas rabattues sur le corps, et laissent l'abdomen à découvert.

— **Antonyme.** Inétendu.

ÉTENDUE s. f. (é-tan-dû — rad. *étendre*). Dimensions superficielles : *Un pays d'une grande* ÉTENDUE. *Des nobles terrasses du Pincio, l'œil embrasse une vaste* ÉTENDUE *de Rome.* (L. Veuillot.) ‖ Se dit abusivement pour Longueur : *L'*ÉTENDUE *d'une ligne.*

— Par ext. Portée : *L'*ÉTENDUE *de la vue. L'*ÉTENDUE *du tir d'une nouvelle arme.* ‖ Durée : *La vie de l'homme est d'une* ÉTENDUE *bien bornée.* (Acad.) ‖ Développement : *L'*ÉTENDUE *d'un discours. Vous devriez donner un peu plus d'*ÉTENDUE *à ce chapitre.* (Acad.)

— Fig. Importance, grande extension d'une faculté, d'une action, d'un domaine moral ou intellectuel : *Pline semble avoir trouvé la nature trop petite pour l'*ÉTENDUE *de son esprit.* (Buff.) *L'autorité royale perd en sûreté et en solidité ce qu'elle gagne en* ÉTENDUE. (Gibbon.) *L'horizon de l'esprit de parti manque toujours d'*ÉTENDUE. (B. Const.) *La science ne sert guère qu'à nous donner une idée de l'*ÉTENDUE *de notre ignorance.* (Lamenn.) *Plus l'esprit gagne en clarté et en* ÉTENDUE, *plus le cœur gagne en justice et en bonté.* (E. Littré.)

Du danger que je cours je connais l'*étendue.*

ETIENNE.

— Philos. Propriété de la matière, par laquelle les corps occupent une partie de l'espace : *Selon quelques philosophes, l'*ÉTENDUE *est l'essence de la matière.* (Acad.) ‖ Espace : *Les astres circulent dans l'*ÉTENDUE. *Nous n'aurions pas l'idée de l'*ÉTENDUE, *si nous n'avions ni vu ni touché.* (Royer-Collard.)

Mes yeux du haut des monts découvraient l'*étendue.*

C. DELAVIGNE.

— Mus. Distance entre deux sons extrêmes : *L'*ÉTENDUE *de la voix humaine est, en général, de deux octaves. L'*ÉTENDUE *des instruments est extrêment variable.*

— Escr. Facilité de se fendre : *Un tireur qui a beaucoup d'*ÉTENDUE.

— Gramm. Ensemble des idées auxquelles s'applique un nom appellatif : *L'*ÉTENDUE *d'un terme est en raison inverse de sa compréhension. animal a plus d'*ÉTENDUE *et moins de compréhension que* quadrupède, quadrupède *que* cheval.

— **Encycl.** V. ESPACE.

ÉTÉNOME s. m. (é-té-no-me). Mamm. Espèce de rongeur de la Patagonie, qui se creuse des terriers comme nos taupes.

ÉTENTE s. f. (é-tan-te — rad. *étendre*). Techn. Nom donné par les tisseurs à la longueur de chaîne qui existe depuis le remisse ou le corps jusqu'au rouleau ou ensouple de derrière.

— Pêche. Filet tendu à la basse mer, sur des piquets enfoncés dans la vase. ‖ On dit aussi ÉTATE et TENTE.

ÉTÉOCLE s. m. (é-té-o-kle — Nom mythol.). Entom. Espèce de papillon d'Afrique.

ÉTÉOCLE et **POLYNICE**, frères célèbres dans les légendes grecques par la haine implacable qu'ils conçurent l'un contre l'autre. Tous deux devaient le jour à l'union incestueuse d'Œdipe avec Jocaste. Ils s'entendirent d'abord ensemble pour ravir le trône à leur père, qui les chargea de malédictions et leur prédit, dès lors, qu'ils s'égorgeraient mutuellement. Pour éviter toute contestation et prévenir la réalisation des menaces paternelles, ils convinrent que chacun d'eux régnerait alternativement pendant une année, tandis que l'autre s'exilerait volontairement de sa patrie et n'y rentrerait qu'à l'expiration de ce terme. Etéocle, en sa qualité d'aîné, régna le premier ; mais lorsque l'année fut expirée, et que Polynice revint d'Argos, où il avait épousé la fille du roi Adraste, Etéocle refusa de descendre du trône et ferma les portes de Thèbes à son frère. Justement irrité de cette violation du serment, Polynice eut recours à son beau-père et vint assiéger Thèbes, à la tête d'une armée d'Argiens, dont il partageait le commandement avec six autres chefs fameux dans les légendes de l'âge héroïque. Fatigués d'une lutte interminable qui menaçait d'épuiser deux nations, les deux *frères ennemis,* malgré les supplications de Jocaste, leur mère, qui essaya vainement de les réconcilier, convinrent de vider leur querelle dans un combat singulier, en présence des deux armées. La fatalité, étouffant en eux la voix de la nature, semblait les dominer tout entiers et les pousser à leur insu à l'accomplissement des malédictions paternelles. Ils se précipitèrent l'un sur l'autre avec une telle furie qu'ils se percèrent mutuellement d'un coup mortel. On ajoute que la haine irréconciliable qui les avait divisés pendant leur vie se manifesta même après leur mort : les flammes du bûcher sur lequel on brûla leurs corps se divisèrent en deux parties qui semblaient encore se combattre ; le même phénomène se produisait dans les sacrifices qu'on leur offrait en commun ; car, tout criminels qu'eussent été les deux frères, on ne laissa pas de leur accorder les honneurs héroïques dans la Grèce. Virgile leur rend plus de justice, en les plaçant dans le Tartare avec Tantale, Sisyphe, Atrée, Thyeste, Egisthe et tous les illustres scélérats de l'antiquité. Jocaste se tua sur le corps de ses fils. Créon monta sur le trône et fit faire de magnifiques funérailles à Etéocle, comme ayant combattu contre les ennemis de sa patrie, et il ordonna de jeter à la voirie les cendres de Polynice, qui avait amené devant Thèbes une armée étrangère ; mais Antigone, sœur des deux frères ennemis, recueillit ces tristes restes et les inhuma, ce qui la fit condamner à mort par Créon.

Plusieurs écrivains font de Polynice l'aîné des deux frères, mais cela ne change rien au fond du récit. Ce sujet, plus horrible que dramatique, a été traité par plusieurs poëtes. Euripide l'a mis sur la scène dans les *Phéniciennes,* Sophocle dans *Antigone* et les *Sept chefs devant Thèbes,* Racine dans sa tragédie de la *Thébaïde* ou les *Frères ennemis,* et Legouvé dans sa tragédie d'*Etéocle.* Pausanias rapporte qu'on voyait gravé sur le coffre de Cypsélus le combat de Polynice contre son frère Etéocle. Derrière Polynice, la Mort se tenait debout, comme prête à dévorer sa proie.

Les noms d'Etéocle et de Polynice, des *Frères ennemis,* ont passé dans la langue littéraire, où ils servent à désigner et à flétrir ces discordes cruelles, qui règnent quelquefois entre les membres d'une même famille :

« Il faut que vous aimiez bien à faire des reproches pour me gronder d'avoir été rendre une visite à une pauvre mourante, qui m'en avait fait prier par ses parents. Vous êtes une mauvaise chrétienne de ne pas vouloir que les gens se raccommodent à l'agonie. Je vous assure qu'*Etéocle* aurait été voir *Polynice,* si on lui avait fait l'opération du cancer. »

VOLTAIRE.

« Ah ! c'est un grand malheur, quand on a le cœur [tendre,
Que ce lien de fer que la nature a mis
Entre l'âme et le corps, ces *frères ennemis !*

Ce qui m'étonne, moi, c'est que Dieu l'ait permis.
Voilà le nœud gordien qu'il fallait qu'Alexandre
Rompît de son épée et réduisît en cendre.
L'âme et le corps, hélas! ils iront deux à deux,
Tant que le monde ira, pas à pas, côte à côte,
Comme s'en vont les vers classiques et les bœufs,
L'un disant : « Tu fais mal! » et l'autre : « C'est ta [faute! »

A. DE MUSSET.

Étéocle, tragédie en cinq actes, par G. Legouvé, représentée sur le Théâtre-Français, le 27 octobre 1801. Il était au moins téméraire d'aborder un sujet que Racine lui-même avait manqué; mais l'audace réussit surtout aux poëtes, et le succès obtenu par *Etéocle* a justifié M. Legouvé. Le plan de sa tragédie respire toute la simplicité antique; il n'y est question que de la querelle des deux frères; point d'incidents étrangers; nul épisode; nul personnage inutile. Depuis la première scène jusqu'à la dernière, on ne suit que le développement de l'intérêt principal. Au premier acte, Jocaste et Antigone gémissent sur les malheurs de Thèbes, que Polynice vient assiéger, et qu'opprime Etéocle. Ce dernier, plein d'orgueil et de confiance, refuse, malgré les conseils de sa mère et de sa sœur, de restituer le trône à Polynice. Polynice a désiré voir Jocaste et Antigone. Hémon, l'un des principaux officiers d'Etéocle, l'introduit dans Thèbes, sous un déguisement. L'aspect du palais de ses pères, en lui rappelant le trône qu'il a perdu, lui rappelle aussi Œdipe, enfermé par ses ordres et ceux d'Etéocle, et réveille à la fois dans son cœur le regret et le remords. Jocaste, après avoir reçu les embrassements de Polynice, le décide à demander une entrevue à son frère. Un héraut est envoyé; Etéocle consent à l'entrevue, qui a lieu en présence de Jocaste. Mais, malgré ses pleurs et ses prières, l'ambition et la haine l'emportent; les deux frères se séparent et vont donner le signal de la bataille. Des deux parts, on a combattu avec une égale fureur; mais la foudre a frappé Enomaüs et Capanée qui se mesuraient l'un contre l'autre. Ce prodige a dispersé les deux armées; il est, pour les Thébains, la preuve de la haine égale des dieux pour les deux partis, et le présage de la mort sanglante des deux frères. Etéocle demande, à son tour, une entrevue à Polynice. Ce dernier vient le trouver; Etéocle lui propose un combat singulier; Polynice l'accepte, mais à la condition qu'Œdipe, enfermé dans la tour du palais, sera mis en liberté. Le vieillard paraît devant ses deux fils, et Polynice s'efforce de l'attendrir; mais c'est en vain; Œdipe le maudit ainsi qu'Etéocle, et les deux frères volent au combat. Sœur tendre autant que fille pieuse, Antigone apaise Œdipe en faveur de ses frères, et parvient à lui faire révoquer sa malédiction. Jocaste, qui n'a pu pénétrer jusqu'auprès des deux princes, a vu, du haut d'une tour, commencer leur combat, et a fui à ce spectacle affreux; mais elle n'arrive au palais que pour y voir bientôt rapporter Etéocle expirant. Polynice a triomphé; toutefois, il gémit de son succès, et, vainqueur, il sollicite le pardon du vaincu. Etéocle refuse; Polynice insiste et se jette dans les bras de son frère; alors celui-ci rassemble ses forces, saisit le glaive qui pend encore à ses côtés, et le plonge dans le sein de Polynice qui tombe; puis Etéocle expire lui-même en prononçant ce vers qui peint toute son âme :

Je meurs vengé d'un frère, et je meurs encor roi.

Tel est le plan de cette tragédie. L'auteur a évité les défauts où étaient tombés ceux qui avaient traité ce sujet avant lui. Il n'a point, comme Racine, mêlé l'amour à la peinture effrayante des crimes et des malheurs de la famille de Labdacus. Il n'a pas cru, et avec raison, devoir employer le personnage de Créon, bien qu'Euripide, auquel il a emprunté, d'ailleurs, plusieurs idées heureuses, ait placé ce prince près d'Etéocle et de Polynice, comme un ambitieux qui les excite à la guerre, dans l'espérance de profiter de leur chute pour monter sur le trône. Rotrou, Racine, Alfieri avaient imité en cela Euripide, sans s'apercevoir qu'en mettant une ambition accessoire à côté de celle qui fait le sujet de la pièce, l'effet dramatique était diminué et l'intérêt affaibli. Il est vrai que la tâche devenait plus difficile en réduisant les ressorts de la tragédie à la haine réciproque des deux princes; mais le poëte a triomphé de la difficulté par la manière forte, soutenue et habilement contrastée dont il a dessiné les deux principaux caractères. Malgré tous ses mérites, *Etéocle* n'est pourtant pas exempt de défauts. Le sujet est austère et présente des tableaux vigoureux, sans doute, mais dont l'énergie même, constante, implacable, a quelque chose de pénible. Il inspire trop uniformément la terreur, et trop rarement la pitié. Le rôle d'Antigone pouvait seul être touchant, mais il est presque étranger à l'action, et, quant à celui de Jocaste, il est complétement écrasé par la vigueur des deux autres rôles.

ÉTÉONE s. f. (é-té-o-ne). Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des néréides : *Les* ÉTÉONES *paraissent avoir une trompe simple.* (E. Duponchel.)

ÉTÉRION s. m. (é-té-ri-on — du gr. *etairios*, compagnon). Bot. Nom générique des fruits agrégés, formés de carpelles réunies au-dessus du calice, tels que la framboise, la fraise et les renonculacées.

ÉTERNEL, ELLE adj. (é-tèr-nèl, è-le — bas lat. *æternalis*, de *æternus*, contracté de *æviternus*, de *ævum*, âge, durée infinie, grec *aiôn*, gothique *aivs*, et du surfixe *ternus*, qui s'applique au temps, comme dans *hesternus*, *sempiternus*). Qui n'a pas eu de commencement et n'aura pas de fin : *Dieu seul est* ÉTERNEL. *La Providence* ÉTERNELLE *prodigue des siècles à l'accomplissement de ses desseins.* (Mme de Staël.) *Dieu est patient parce qu'il est* ÉTERNEL; *mais moi je ne le suis pas.* (De Montlosier.)

Il n'est rien d'*éternel* que la divinité;
Le reste est périssable et plein de vanité.

A. BARBIER.

‖ Immuable, qui ne change jamais : *Une loi* ÉTERNELLE *de la nature place la réaction après l'action.* (Mme Roland.) *Il y a des vérités d'un jour comme il y a des vérités* ÉTERNELLES. (Arago.) *La justice est inamovible, immodifiable,* ÉTERNELLE; *tout le reste est transitoire.* (Proudh.)

O lumière *éternelle!*
Heureux le cœur qui ne te perd jamais!

RACINE.

L'amour qui nous attache aux beautés *éternelles*
N'étouffe point en nous l'amour des temporelles.

MOLIÈRE.

. . . . . D'un *éternel* amour
Il n'est dans l'univers qu'un seul être capable,
Et cet être c'est Dieu, car il est immuable.

TH. GAUTIER.

— Qui n'aura pas de fin, ou qui n'aura de fin qu'à la mort : *Une haine* ÉTERNELLE. *Une reconnaissance* ÉTERNELLE. *A voir les hommes si occupés dans leurs poursuites, on dirait qu'ils travaillent pour des années* ÉTERNELLES. (Mass.) *Le vrai chrétien soupire après un bonheur* ÉTERNEL. (Fléch.) *La passion veut tout* ÉTERNEL; *mais la nature humaine veut que tout finisse.* (Dider.) *On n'aime pas sans rêver que cet amour sera* ÉTERNEL. (E. Bersot.)

— Qui existe constamment et de temps immémorial; qui n'est pas soumis aux variations ordinaires des objets de même nature : *Un printemps* ÉTERNEL. *Les amas de neiges* ÉTERNELLES *appelés névés se solidifient peu à peu et se transforment en glaciers.* (A. Maury.)

— Fam. Dont l'action se répète très-souvent ou se continue toujours ou très-longtemps : *Un bavard* ÉTERNEL. *L'histoire n'est que le tableau monotone de l'*ÉTERNEL *abus du pouvoir.* (Carnot.)

Qu'importe ce vain flux d'opinions mortelles
Se brisant l'une l'autre en vagues *éternelles?*

LAMARTINE.

— *Sommeil éternel*, Trépas, état de ceux qui sont morts : *Point de sommeil qui ne puisse conduire à un* SOMMEIL ÉTERNEL. (Mass.)

— *Royaume, séjour éternel*, Ciel, paradis : *C'est par notre naissance selon la foi que nous devenons héritiers d'un* ROYAUME ÉTERNEL. (Mass.) ‖ *Salut éternel, vie éternelle*, Bonheur sans fin des élus dans le ciel : *La loi de Dieu nous oblige à soulager les pauvres par nos aumônes; et cette loi est si sévère qu'il n'y va pas moins que de notre* SALUT ÉTERNEL. (Bourdal.) ‖ *Feu éternel*, Supplice sans fin des damnés dans l'enfer : *Etre condamné au* FEU ÉTERNEL.

— *Père éternel*, Nom que l'on donne fréquemment à Dieu le Père, première personne de la Trinité chrétienne. ‖ *Verbe éternel*, Nom que l'on donne à Dieu le Fils, seconde personne de la Trinité chrétienne.

— *Ville éternelle*, Rome, à qui les anciens Romains promettaient un empire sans fin, et que les catholiques considèrent comme le siége immuable du chef de leur Eglise : *Les ouvrages qui ont donné et donnent encore la plus haute idée de sa puissance ont été faits sous les rois; on commençait déjà à bâtir la* VILLE ÉTERNELLE. (Montesq.)

— s. m. Ce qui est éternel, ce qui n'a ni commencement ni fin : *L'homme habite par le désir les solitudes inénarrables de l'*ÉTERNEL *et de l'immense.* (Lacordaire.) *L'homme monte toujours du fini à l'infini, du temps à l'*ÉTERNEL. (E. Pelletan.) *Il manque à l'*ÉTERNEL, *pour être une grandeur, l'élément nécessaire de toute grandeur, un terme de comparaison.* (J. Simon.)

— Dieu, être éternel : *Tous les enfants des hommes sont pétris de la même argile, animés du souffle de l'*ÉTERNEL *et au même titre héritiers de ses promesses.* (Portalis.) *Celui qui donne aux pauvres prête à l'*ÉTERNEL. (Alex. Dum.)

Oui, je viens dans son temple adorer l'*Eternel.*

RACINE.

L'univers est un temple où siége l'*Eternel.*

VOLTAIRE.

Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
N'est point tel que l'erreur le figure à vos yeux :
L'*Eternel* est son nom, le monde est son ouvrage.

RACINE.

‖ En ce sens, le mot prend une majuscule.

— Syn. **Éternel, continuel, immortel.** V. CONTINUEL.

— Antonymes. Court, éphémère, mortel, passager, périssable, temporaire.

Éternel féminin, Conception célèbre de Gœthe, dans la seconde partie du *Faust*. V. FÉMININ.

ÉTERNELLEMENT adv. (é-tèr-nè-le-man — rad. *éternel*). D'une manière éternelle, toujours dans le passé et dans l'avenir : *Dieu existe* ÉTERNELLEMENT. *Dieu crée* ÉTERNELLEMENT *et se repose* ÉTERNELLEMENT. (Ballanche.) ‖ D'une façon perpétuelle, sans fin, toujours dans l'avenir : *Tout ne fait que passer sur la terre; tout ce que nous aimons nous échappe tôt ou tard, et nous y tenons comme s'il devait durer* ÉTERNELLEMENT. (J.-J. Rouss.) *Nous sommes des hommes de peu de foi, très-peu convaincus au fond que les juifs et les hérétiques doivent brûler* ÉTERNELLEMENT. (Guéroult.) *Les anges n'ont pas d'autre bonheur que de contempler Dieu* ÉTERNELLEMENT. (Th. Gaut.)

Par les Muses seulement
L'homme est exempt de la Parque,
Et ce qui porte leur marque
Demeure *éternellement.*

MALHERBE.

‖ Un temps indéfini : *On lira Voltaire* ÉTERNELLEMENT, *Rousseau n'aura qu'un temps.* (Grimm.) *Si vous avez été offensé par un lâche, soyez sûr qu'il voudra* ÉTERNELLEMENT *votre perte.* (Lévis.) *L'amour se rira* ÉTERNELLEMENT *de toutes les définitions.* (L. Jourdan.) ‖ Sans cesse, à tout moment : *Un homme qui gronde* ÉTERNELLEMENT.

ÉTERNISÉ, ÉE (é-tèr-ni-zé) part. passé du v. Eterniser. Rendu éternel, perpétuel, durable à jamais ou très-longtemps : *Souvenir* ÉTERNISÉ *par un monument.*

ÉTERNISER v. a. ou tr. (é-tèr-ni-zé — du lat. *æternus*, éternel). Rendre éternel; faire durer sans fin : *Si la civilisation n'*ÉTERNISE *pas les nations, la barbarie ne les fait pas vivre.* (St-Marc Gir.)

— Perpétuer, faire durer indéfiniment; rendre très-long : ÉTERNISER *un procès, une discussion. L'inconvénient presque infaillible qui* ÉTERNISE *toutes les controverses est la fureur des assertions générales.* (D'Alemb.) *La vengeance* ÉTERNISE *les haines.* (Helvét.) *Que faut-il pour* ÉTERNISER *une discussion? De l'esprit et de l'érudition.* (E. de Gir.) *Héliogabale éleva un mausolée aux mânes d'un vase de cristal, voulant* ÉTERNISER *la mémoire des joies et des ivresses qu'il avait versées.* (P. de St-Victor.)

L'ennui, le triste ennui qui mesure le temps,
Eternise les jours, les heures, les instants.

J. DELILLE.

Heureux qui, satisfait de lumières bornées,
A d'utiles travaux consacre ses années,
Ignorant le désir d'*éterniser* son nom!

GILBERT.

S'éterniser v. pr. Se rendre immortel : *Il n'est pas donné aux hommes de se renouveler à volonté et de* S'ÉTERNISER. (Ste-Beuve.)

— Durer, se perpétuer, se prolonger indéfiniment : *L'ajournement qui* S'ÉTERNISE *n'est que l'impuissance qui se déguise.* (E. de Gir.)

— Fam. Rester très-longtemps : *Allez-vous* VOUS ÉTERNISER *à Naples? Je n'entends pas* M'ÉTERNISER *ici.*

ÉTERNITÉ s. f. (é-tèr-ni-té — lat. *æternitas*; de *æternus*, éternel). Durée éternelle, sans commencement ni fin : *Dieu, du centre de son* ÉTERNITÉ, *développe tout l'ordre des siècles.* (Boss.) *Dieu, en sa patiente* ÉTERNITÉ, *amène tôt ou tard la justice.* (Chateaub.) *Les idées sérieuses et tristes élèvent l'esprit vers les grandeurs de l'*ÉTERNITÉ. (Virey.) *Le temps se perd dans l'*ÉTERNITÉ, *l'espace dans l'immensité.* (Royer-Collard.) *Le temps est la durée de la nature, l'*ÉTERNITÉ *est la durée de Dieu.* (Descuret.) *Aimer, voilà la seule chose qui puisse occuper et remplir l'*ÉTERNITÉ. (V. Hugo.) *Sans doute, Aristote s'est gravement trompé en soutenant l'*ÉTERNITÉ *du temps et l'*ÉTERNITÉ *du mouvement.* (Renan.) *En Dieu, le temps est identique à l'*ÉTERNITÉ. (Proudh.) *Le caractère du temps est la mobilité, comme l'immutabilité est celui de l'*ÉTERNITÉ. (L'abbé Bautain.) *Au point de vue de l'*ÉTERNITÉ, *un siècle n'est qu'un jour.* (L. Jourdan.)

Ce vieillard qui d'un vol agile
Fuit sans jamais être arrêté,
Le Temps, cette image mobile
De l'immobile *éternité.*

J.-B. ROUSSEAU.

Eternité, néant, passé, sombres abîmes,
Que faites-vous des jours que vous engloutissez?

LAMARTINE.

‖ Durée sans commencement : *Dieu existe dans l'*ÉTERNITÉ. *Un philosophe nommé Timée a dit, il y a plus de deux mille cinq cents ans, que notre existence se trouve entre deux* ÉTERNITÉS; *et les jansénistes, ayant trouvé ce mot dans les paperasses de Pascal, ont cru qu'il était de lui.* (Volt.)

J'ai réservé pour moi
L'*éternité* qui te précède,
L'*éternité* qui s'avance est à toi.

DELILLE.

‖ Avenir sans fin, immortalité : *La vérité reste pour l'*ÉTERNITÉ, *et les fantômes d'opinions passent comme des rêves de malades.* (Volt.) *L'homme souffre et croit à la béatitude; il tombe et espère à la perfection; il passe et prétend à l'*ÉTERNITÉ. (Guizot.)

Que son nom soit béni, que son nom soit chanté,
Que l'on célèbre ses ouvrages
Au delà des temps et des âges,
Au delà de l'*éternité.*

RACINE.

— Durée indéfinie; temps fort long : *Tout prince qui se met à la tête d'un parti et qui réussit est sûr d'être loué pendant toute l'*ÉTERNITÉ. (Volt.) *Pour promettre l'*ÉTERNITÉ *de l'amour, il faudrait pouvoir promettre l'*ÉTERNITÉ *de la jeunesse, de la beauté, de l'imagination.* (P. Janet.)

Une *éternité* de science
Vaut-elle une nuit de bonheur?

GRESSET.

— Par ext. Vie sans fin réservée à l'homme, d'après le dogme catholique; bonheur sans fin réservé aux justes; durée sans fin qui suit la mort de l'homme : *La pensée de l'*ÉTERNITÉ *console de la rapidité de la vie.* (Malesherbes.) *A l'instant que la barrière de l'*ÉTERNITÉ *s'ouvrira devant moi, tout ce qui est en deçà disparaîtra pour jamais.* (J.-J. Rouss.) *J'aurais vendu l'*ÉTERNITÉ *pour une des caresses de la femme que je rêvais.* (Chateaub.) *L'être éternel et vrai, pour prix du temps, doit rendre l'*ÉTERNITÉ. (L'abbé Gerbet.)

La vie à chaque instant fuit vers l'*éternité.*

V. HUGO.

Au matin de l'*éternité*,
On se réveille de la vie,
Comme d'une nuit sombre ou d'un rêve agité.

V. HUGO.

Je vois sans m'alarmer l'*éternité* paraître,
Et je ne puis penser qu'un Dieu qui m'a fait naître,
Qu'un Dieu qui sur mes jours versa tant de bien- [faits,
Quand mes jours sont éteints me tourmente à ja- [mais.

VOLTAIRE.

— *De toute éternité*, Dans tous les temps, sans commencement : *Tout ce que Dieu fait dans le temps, il le prévoit, il le prédestine* DE TOUTE ÉTERNITÉ. (Boss.) *Peut-on douter que le canon qui a été distinguer M. de Turenne entre dix hommes qui étaient autour de lui n'ait été chargé* DE TOUTE ÉTERNITÉ? (Mme de Sév.)

— Théol. *Eternité des peines*, Dogme chrétien d'après lequel les peines de l'enfer seront éternelles : *C'est un fait constant que l'Eglise chrétienne a toujours cru la divinité de Jésus-Christ, l'immortalité de l'âme et l'*ÉTERNITÉ DES PEINES. (Boss.) *La bonté de Dieu n'exclut point l'*ÉTERNITÉ DES PEINES, *ni l'*ÉTERNITÉ DES PEINES *n'est point contraire à la bonté de Dieu.* (Bourdal.) *Aucun principe de la raison ne conduit à l'*ÉTERNITÉ DES PEINES *et ne permet de l'admettre.* (J. Simon.)

— Hist. Titre qu'on donna à quelques empereurs romains, notamment à Constance : *Prince sublime, je vais commencer à punir les factieux qui blasphèment ton* ÉTERNITÉ. (Chateaub.)

— **Antonymes.** Durée, mortalité, temps, vie mortelle.

— **Encycl.** L'*éternité* est un attribut nécessaire et le caractère même du principe des choses, quelle que soit d'ailleurs la nature de ce principe; car, s'il est vrai que tout ce qui commence d'être a une cause, il est vrai aussi qu'il n'y a que ce qui commence d'être qui ait une cause, et encore qu'il n'y a que ce qui a une cause qui commence d'être. L'être qui n'est point produit par un autre, l'être qui n'est pas causé, l'être qui est de soi, est éternel. Qu'un tel être soit un certain être distrait des autres, dont il serait le premier principe, la cause, l'auteur, le créateur, ou bien qu'il soit l'être même, le tout, qu'on le nomme Dieu ou la nature, il est éternel, comme il est nécessaire, et pour la même raison, et nul autre que lui ne le peut être. Si on le nomme Dieu, Dieu est éternel, et il n'y a que Dieu qui soit éternel; aussi le désigne-t-on par ce seul mot : l'Eternel. On dit encore : le Père éternel, le Verbe éternel, la Sagesse éternelle, quand on identifie le Père, ou le Verbe, ou la Sagesse avec Dieu. Si on le nomme la nature ou le monde, le monde est éternel, et cet attribut ne convient de même qu'au monde, mais non aux êtres particuliers qui le composent. Boèce a défini l'*éternité : Interminabilis vitæ tota simul et perfecta possessio*, la pleine et entière possession d'une vie sans terme. Disons d'une *existence* sans terme, pour ne pas nous prononcer ici sur le caractère de cette existence; mais, quel que soit ce caractère, simple existence ou vie, elle est sans terme, et l'Etre éternel en a toujours la pleine et parfaite possession : car il n'y a point succession dans l'*éternité*, laquelle est indivisible. L'*éternité* doit être conçue comme un point qui embrasse tous les temps, un présent sans passé ni avenir, parce qu'il est sans commencement ni fin; on ne peut donc parler de l'éternel qu'au présent, et l'on ne peut dire que ce présent commence ni qu'il finit : ce n'est pas l'unité de temps, l'instant qui finit au moment même où il commence, mais le principe du temps, qu'il contient tout entier, sans se confondre avec lui. L'*éternité* est l'immutabilité de l'Etre absolu.

L'*éternité* n'est donc pas le *temps infini*, comme l'ont cru plusieurs philosophes. L'*éternité* et le temps sont, au contraire, deux termes qui s'opposent l'un à l'autre, comme l'infini et le fini; l'*éternité* est ce qui, dans l'infini, est corrélatif au temps, et le temps ce qui, dans le fini, est corrélatif à l'*éternité*. Même cette alliance de mots, *temps infini*, est une pure contradiction de mots; car le temps est essentiellement divisible, et l'infini essentiellement indivisible. Un divisible est un nombre déterminé de parties; les parties, si elles sont divisibles, se composent elles-mêmes d'autres parties, en nombre déterminé, jus-

qu'à ce qu'on arrive à des éléments simples, quelque idée que l'on puisse d'ailleurs se faire des éléments : le tout est donc une collection, un nombre, un fini. Si le divisible est fini par essence, il suit qu'un infini divisible est une contradiction; et, si le temps est divisible, il suit qu'un temps infini est une contradiction. Le temps n'est pas infini, mais indéfini, c'est-à-dire susceptible d'augmentation ou de diminution à l'infini. On peut appeler infini le temps possible; le temps possible n'est pas un être ni l'attribut d'un être, mais une conception de raison (V. TEMPS) : un temps actuel est fini. Ceux qui conçoivent ou croient concevoir l'*éternité* du temps la représentent comme une ligne sans commencement ni fin; mais cette représentation même est purement idéale : car une ligne réelle, une ligne actuelle, ne saurait être sans un premier et un dernier point, comme un bâton ne peut exister sans ses deux bouts; et de plus elle est imparfaite, en ce qu'elle est une représentation obscure; car la vision imaginative d'une telle ligne lui donne toujours un commencement et une fin dans un lointain vague : c'est l'intelligence qui supprime ces deux extrêmes, sans trop se demander si elle a le droit de le faire. On n'échappe pas, d'ailleurs, quoi qu'on fasse, à cette nécessité des extrêmes d'une ligne continue, essentiellement finie, bien qu'on la suppose infinie : l'instant où l'on pense est l'un de ces extrêmes, et l'on a deux extrémités, chacune infinie par un bout, finie par l'autre. Contradiction sur contradiction.

La scolastique distinguait, en effet, dans le temps, deux *éternités* : l'antérieure et la postérieure; mais que signifient ces deux idées? qu'ont-elles d'intelligible? quelle notion pouvons-nous avoir d'une durée qui a passé, si ce n'est qu'elle a été présente une fois? Mais tout ce qui a été une fois présent est à une certaine distance de nous, et tout ce qui est à une certaine distance de nous, si éloigné qu'il puisse être, est à une distance finie, et n'est point, par conséquent, à une distance éternelle. Dire une distance éternelle, est-ce autre chose qu'énoncer un pur non-sens? Distance éternelle, durée éternelle, temps éternel, temps infini, c'est le même inintelligible, ou plutôt le même contradictoire.

Cette confusion de l'*éternité* et du temps a été faite par de puissants esprits, qui l'ont poussée jusqu'à voir, dans le temps infini, un attribut de Dieu. Newton, et après lui Clarke, qui a formulé la métaphysique de ce grand mathématicien (plus grand mathématicien que métaphysicien, à vrai dire), ont tenté de prouver l'existence de Dieu par le caractère infini du temps et de l'espace : « Le temps, disent-ils, est infini, l'espace est infini; le temps et l'espace existent; ce ne sont pas deux êtres infinis, mais deux attributs infinis d'un être infini lui-même, l'*éternité* et l'immensité, qui ne conviennent qu'au souverain Être. L'*éternité* et l'immensité sont : donc l'Être immense et éternel, donc Dieu est. » Il y avait à répondre que le temps ni l'espace ne sont infinis, mais indéfinis; que c'est une question de savoir s'ils existent, ou si ces deux mots expriment autre chose que de purs concepts, que l'idée d'une possibilité à l'infini dans des ordres de modes d'être, et si, leur existence admise, ce sont des attributs ou des rapports de choses. Leibnitz définit l'espace l'*ordre des coexistences*, et le temps l'*ordre des successions*.

L'immensité et l'*éternité* de l'être infini diffèrent en essence de l'espace et du temps, qui sont finis. Cette distinction, dont l'importance est capitale, coupe court à toutes les absurdités débitées sur l'origine du monde. Si le monde n'a pas eu de commencement, l'instant présent est la fin d'une *éternité* passée : contradiction. D'où l'on conclut qu'il a eu un commencement; mais ceux qui confondent le temps avec l'*éternité* retrouvent la même contradiction transportée en Dieu : ils voient en Dieu une première *éternité* finir, une seconde commencer à la création du monde. Il n'y a point de temps, point d'avant ni d'après, hors du monde; la conception du temps est toute relative au monde, à l'ordre des choses finies : c'est la conception d'un fini, par opposition à un infini corrélatif, qui est l'*éternité*. Le *temps*, a bien dit le poète,

> Cette image mobile,
> De l'immobile *éternité*;

l'un mobile, l'autre immobile; l'un fini, l'autre infini, et cependant images l'un de l'autre : oui, comme le fini l'est de l'infini en général, l'imparfait du parfait, et, si l'on veut, le monde du souverain être. Le problème reste tout entier : c'est toujours l'opposition du fini et de l'indéfini; c'est toujours la difficulté de savoir comment les deux termes se concilient, [illegible] l'un, en s'oppo[illegible] confusion des deu[illegible] tion ne résout [illegible] pensée prête à t[illegible] elle re[illegible] et, à la [illegible] éhensi[illegible] se ré[illegible] sible, il [illegible] s, exprimant des rap[illegible] s, par là même qu'ils [illegible]

selles et absolues; universelles et absolues parce qu'elles sont nécessaires. Telles sont les vérités de raison : que le tout est plus grand que la partie; que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits; qu'il n'y a pas de phénomène sans cause, etc. Il se peut qu'il n'existe pas de phénomène; mais, si un phénomène existe, il ne se peut point qu'il soit sans cause. Avant qu'il existe aucun phénomène, il est vrai qu'il n'y a pas de phénomène sans cause : l'existence de phénomènes quelconques, la réalisation du rapport nécessaire de phénomène à cause, a un commencement, une fin : la vérité de ce rapport nécessaire n'a point de commencement ni de fin, elle est éternelle.

Éternel signifie aussi ce qui, ayant commencé, ne finira pas. Et encore : ce dont la durée est indéfinie, c'est-à-dire finira, mais sans qu'il soit possible d'en assigner le terme. Tel est même le sens naturel du mot, en dehors de la métaphysique; et tel dut en être le sens primitif, populaire, antérieur à la signification précise, mais raffinée, que lui donne aujourd'hui la métaphysique. Quand les anciens livres parlent de *peines éternelles*, entendent-ils autre chose que des peines sans terme assignable? Menace d'autant plus terrible qu'elle garde le silence sur un dénoûment qui se perd, au regard du coupable, dans un lointain ténébreux. Ceux qui ont fait le dogme de l'*éternité* des peines tel qu'on l'enseigne, ont-ils eu le tort de donner un sens précis à des paroles vagues, sévères dans leur vague même, et qu'ils auraient outrées en les précisant? On trouvera au mot ENFER des développements satisfaisants à cet égard.

ÉTERNOZ, village et comm. de France (Doubs), cant. d'Amancey, arrond. et à 6 kilom. de Besançon, sur un affluent du Lison; 461 hab. Cascade de 40 mètres entre des rochers pittoresques. Tumulus et ruines celtiques. Débris d'un château fort du moyen âge.

ÉTERNUE s. f. (é-tèr-nû — rad. *éternuer*). Bot. Nom vulgaire d'une achillée, appelée aussi HERBE À ÉTERNUER.

ÉTERNUER v. a. ou intr. (é-tèr-nu-é — du lat. *sternuere, sternutare*; gr. *ptarnusthai*, même sens). Faire un éternument : *Le tabac à priser fait* ÉTERNUER *les personnes qui n'ont pas l'habitude d'en prendre. On n'est pas plus le maître des impressions que l'on reçoit, des sentiments que l'on a, que de tousser et d'*ÉTERNUER. (Mme du Deffant.) *On vous salue quand vous* ÉTERNUEZ, *pour vous marquer, dit Aristote, qu'on honore votre cerveau, le siége du bon sens et de l'esprit.* (St-Foix.) *Quelqu'un se plaignait devant Alex. Dumas de la difficulté que les Français éprouvent à prononcer les noms polonais. « Vous m'étonnez, dit l'auteur de* Monte-Cristo, *je ne trouve rien de plus facile : il n'y a qu'à* ÉTERNUER *et à mettre* ski *au bout. »*

— Argot. *Éternuer dans le son* ou *dans le sac*, Être guillotiné. Se dit à cause du panier plein de son qui reçoit la tête des suppliciés : *Pauvre petit Théodore, il est bien gentil; c'est dommage d'*ÉTERNUER DANS LE SON *à son âge.* (Balz.)

— Bot. *Herbe à éternuer*, Nom vulgaire d'une espèce d'achillée employée en pharmacie comme sternutatoire.

— v. a. ou tr. Fam. Dire en éternuant : ÉTERNUER *un merci.* ‖ Prononcer, en parlant d'un mot où il y a beaucoup de consonnes, et particulièrement de *r*, de *s* et de *z* : ÉTERNUER *un mot russe, polonais.*

— Encycl. V. ÉTERNUMENT.

ÉTERNUEUR, EUSE s. (é-tèr-nu-eur, eu-ze — rad. *éternuer*). Personne qui éternue souvent : *Quel* ÉTERNUEUR! *C'est une* ÉTERNUEUSE *éternelle.*

ÉTERNUMENT s. m. (é-tèr-nu-man — rad. *éternuer*). Spasme nerveux, subit et momentané, par suite duquel l'air est brusquement chassé du nez et de la bouche, avec une sorte d'explosion : *Les* ÉTERNUMENTS *ont succédé aux sifflets; les cabaleurs s'enrhument tout exprès la veille d'une première représentation.* (Grimm.)

— Fam. Explosion, production soudaine et imprévue : *Les bons mots ordinaires ne sont autre chose qu'un* ÉTERNUMENT *de l'esprit.* (H. Heine.)

— Encycl. Hist. La coutume d'adresser une sorte de salutation à tous ceux qui éternuent remonte à la plus haute antiquité et se retrouve chez presque tous les peuples. Quelle en est l'origine première? C'est un problème que la science n'a pas encore résolu. Voici l'explication qu'en donnait la mythologie. Quand Prométhée eut mis la dernière main à la figure d'argile qu'il avait fabriquée et dont il voulait faire un homme, il fut fort embarrassé. Comment lui donner le mouvement et la vie? Il implora le secours de Minerve, qui le conduisit à travers les airs jusque dans le soleil, qui passait pour l'âme du monde, la source de la vie et le père de la nature. Protégé par le manteau de Minerve, Prométhée s'approcha du globe lumineux, tenant à la main une fiole de cristal faite exprès, qu'il remplit subtilement d'une portion de ses rayons; puis, l'ayant bouchée hermétiquement, il retourna vers la terre par le même chemin. Sans perdre un moment, il mit son flacon sous le nez de sa statue, le déboucha, et les rayons, qui n'avaient rien perdu de leur activité, s'insinuèrent avec tant d'impétuosité dans le cerveau que la statue éternua; après quoi ils se répandirent en un moment par les fibres du cerveau dans les artères et dans les veines pour animer la masse. Prométhée, enchanté de ce succès si longtemps attendu, fit aussitôt des vœux pour la conservation et la prospérité de l'ouvrage de ses mains : *Dieu vous bénisse!* lui dit-il. L'homme qu'il avait formé l'entendit et s'en souvint sans en perdre un mot, car les premières impressions sont toujours profondes et ne s'effacent jamais. Tout le reste de sa vie, il eut bien soin d'imiter son créateur : toutes les fois qu'il entendait son semblable éternuer, il le saluait d'un : *Dieu vous bénisse!* Ses descendants en prirent également l'habitude, et c'est ainsi que cet usage est venu jusqu'à nous.

Les talmudistes, qui savent tout ce qui s'est passé dans le paradis terrestre, dans l'arche de Noé et dans la tour de Babel, donnent une autre origine aux souhaits par lesquels on salue celui qui éternue, et qui se résument toujours en ces mots : *Dieu vous bénisse!* Après la création du monde, disent-ils, Dieu fit, entre autres, sept choses merveilleuses, dont la quatrième était une loi générale qui portait que tout homme vivant n'éternuerait jamais qu'une fois, et que dans le même instant il rendrait son âme au Seigneur sans aucune autre indisposition préliminaire. Dans ce temps-là, il fallait s'accommoder aux morts subites, il n'y en avait point d'autres. Cette mode dura jusqu'au patriarche Jacob. Ce saint homme, ayant fait de sérieuses réflexions sur cette manière brusque de sortir du monde sans préparation, s'humilia devant le Seigneur; il lutta une fois encore avec lui pour obtenir d'être dispensé de la règle et d'être averti de sa dernière heure, afin de pouvoir mettre ordre à ses affaires. Il fut exaucé : il éternua et ne mourut pas! Grand fut l'étonnement chez un peuple qui ne connaissait d'autre maladie que l'*éternument*, et cet événement fit d'autant plus de bruit qu'il arriva au père du premier ministre Joseph, celui-ci étant alors dans toute sa faveur. Tous les princes de la terre en furent instruits, et lorsqu'ils eurent appris ces faits miraculeux, ils ordonnèrent qu'à l'avenir les *éternuments* seraient accompagnés d'actions de grâces et de vœux pour la conservation de la vie. C'est depuis ce moment, selon les rabbins, qu'à tout homme qui éternue on dit : *Dieu vous bénisse!* formule qui contient tous les souhaits et les vœux possibles.

Quelle que soit l'origine de cet usage, il n'en est pas moins très-ancien et se retrouve chez tous les peuples. Les anciens avaient diverses formules pour saluer ce spasme du cerveau. La plus simple et la plus commune était celle de : *Vivez!* comme en témoigne Olympiodore. C'était la même que celle des Latins, exprimée par le mot : *Salve!* Ils employaient aussi celle de : *Jupiter vous conserve!* comme on peut le voir par une épigramme de l'anthologie, qui montre que le burlesque et la caricature n'étaient pas inconnus à l'antiquité. Dans cette épigramme, le poëte parle d'un nommé Proclus, qui avait le nez si prodigieusement grand que ses mains ne pouvaient atteindre à son extrémité; il ajoute que, lorsque Proclus éternuait, il ne s'appliquait point la bénédiction ordinaire de : *Jupiter me conserve!* ses oreilles ne pouvant entendre ce qui se passait dans la région de son nez, à raison de sa longueur excessive. Il paraît, d'après cette épigramme, que les anciens ne se bornaient pas à recevoir des souhaits des autres, et qu'ils en prononçaient pour eux-mêmes quand ils étaient seuls. Les Romains tenaient beaucoup à cet usage et n'y manquaient jamais. L'empereur Tibère, avec toute sa gravité, ne laissait pas d'exiger cette marque d'attention et de respect de ceux de sa suite, même en voyage et dans sa litière. Apulée raconte que le galant d'une femme, qui avait été obligé de se cacher dans la garde-robe, s'étant mis à éternuer, le mari salua sa femme d'un : *Dieu vous bénisse!* très-débonnaire. Les peuples qui ont succédé aux Grecs et aux Romains ont religieusement conservé cet usage, à la réserve des anabaptistes et des quakers d'Angleterre, qui l'ont supprimé comme entaché d'un reste de superstition. Même chez les peuples peu civilisés se rencontrent de semblables coutumes. Au Monomotapa, quand le roi du pays éternue, tous ceux qui se trouvent dans le lieu de sa résidence ou aux environs en sont immédiatement informés, par certains signaux convenus, de sorte que de toute part, dans la ville et dans les faubourgs, on entend pousser des cris qui équivalent à ceux de : *Vive le roi!* Cette politesse était établie dans le nouveau monde lorsque les Espagnols y pénétrèrent. L'auteur de l'histoire de la conquête de la Floride assure que, le cacique Guachoia ayant éternué en présence de Soto, les Indiens de sa suite s'inclinèrent aussitôt devant lui, étendirent leurs bras en signe de respect, et prièrent le soleil d'être toujours avec lui.

Chez le roi de Sennaar, les choses se passent d'une manière plus curieuse encore. Aussitôt que ce prince a éternué, tous ceux qui sont en sa présence lui tournent le dos en faisant une pirouette et en se donnant une claque sur la fesse droite. Ils prétendent que le salut de l'État dépend de cette manœuvre. Ne nous en moquons pas, car nous le faisons dépendre aussi quelquefois de choses qui, pour paraître plus sérieuses, n'en sont pas moins risibles.

Parmi les anciens qui ont cherché à savoir quelle était la cause de l'espèce d'hommage rendu à l'*éternument*, quelques-uns ont dit, d'après les Grecs, que c'était pour honorer la tête, qui est la meilleure partie de l'homme, la source de toutes ses nobles pensées, de toutes ses actions intelligentes. Si grand était leur respect pour cette partie du corps, qu'ils juraient par elle, comme par quelque chose de sacré, et qu'ils n'osaient ni goûter ni toucher aucune sorte de cervelle. Ce respect pour la tête et le cerveau s'est étendu jusqu'à l'*éternument*, qui est une de ses opérations les plus manifestes et les plus bruyantes. De là vint la superstition qui attachait un sens à l'*éternument* et le regardait comme un présage de bon augure. Les exemples en abondent. Xénophon harangue ses troupes et les exhorte avec chaleur à prendre une résolution hasardeuse, mais nécessaire; au même moment un soldat éternue; l'armée tout entière regarde cet *éternument* comme un signe de bon augure; elle se laisse persuader par son général et rend grâce au dieu conservateur. Dans Homère, Pénélope, fatiguée des assiduités importunes des prétendants, fait des imprécations contre eux et des vœux pour le retour d'Ulysse; Télémaque l'interrompt par un *éternument* retentissant, et la voilà qui, toute joyeuse, rend grâce au ciel, certaine que ses vœux sont exaucés. Polymnis, dans Plutarque, prétend que le fameux démon de Socrate n'était autre que des *éternuments* qui lui venaient au moment où il était indécis sur le parti à prendre. Montaigne disait « que nous faisons cet honneste accueil à cette espèce de vent, parce qu'il vient de la teste et qu'il est sans blasme. » Saint Clément d'Alexandrie n'était pas du même avis, et il regardait l'*éternument* comme une infirmité de notre nature, qu'il faut éviter devant les supérieurs auxquels on doit du respect. Pour nous, nous n'avons hérité d'aucune de ces superstitions du temps passé à propos de l'*éternument*, ce qui ne nous empêche pas de l'accueillir par le traditionnel : *Dieu vous bénisse!* tant il est vrai que l'habitude est souvent plus forte que la raison.

ÉTERPE s. f. (é-tèr-pe). Agric. Espèce de houe.

ÉTÉSIE s. f. (é-té-zî). Techn. Pierre dont on se sert pour faire des mortiers à piler.

ÉTÉSIEN adj. m. (é-té-ziain — du gr. *etésioi*, sous-entendu *anemoi*, vents annuels; de *etos*, année). Météorol. Se dit de certains vents du nord qui soufflent périodiquement dans la Méditerranée à l'époque de la canicule, et qui tempèrent la chaleur : *Les vents* ÉTÉSIENS *soufflaient d'une manière constante du nord au sud.* (Thiers.) ‖ Se dit aussi de tous les autres vents périodiques qui soufflent sur la Méditerranée.

— Encycl. Les anciens avaient d'abord donné le nom d'*étésiens* à des vents du nord qui, chaque année, dans la même saison, soufflaient dans l'Archipel. Par extension, on a nommé plus tard *vents étésiens* tous les vents périodiques qui règnent dans la Méditerranée (V. MOUSSON).

Ces vents, pendant l'été, viennent généralement du nord, et, pendant l'hiver, du sud. Voici comment on explique leur formation.

Sur toute l'étendue de l'immense désert du Sahara, la température moyenne s'élève en été à plus de 30°, tandis que la mer Méditerranée et toutes les terres qui l'environnent s'échauffent proportionnellement beaucoup moins. L'air monte donc au-dessus du désert et produit un appel tout alentour, appel auquel répond tout aussitôt l'air des régions les plus froides. Du sud, il vient peu de courants, parce que les régions du sud ne sont guère moins chaudes que le Sahara; mais les vents affluent de l'est et du nord. Ainsi, l'air des côtes méditerranéennes de l'Afrique se dirige vers le Sahara et cède la place à l'air de la mer, dont le départ attire à son tour les courants du sud de l'Europe. En sorte que les bâtiments qui naviguent, pendant l'été, sur la Méditerranée, reçoivent surtout l'impression des vents du nord. La traversée d'Europe en Afrique est alors plus prompte que le retour.

Pendant l'hiver, les phénomènes inverses se produisent. Le Sahara, bordé de hautes montagnes alors couvertes de neige, se refroidit plus rapidement que la Méditerranée et que ses côtes. C'est donc l'air du Sahara qui se dirige vers la mer, sur laquelle on doit, par conséquent, ressentir l'impression des vents du sud. Toutefois, les vents *étésiens* du nord sont bien plus forts que ceux du sud, qui leur succèdent. Si l'on relève la durée de tous les voyages qui se sont effectués pendant une année entre Alger et Toulon, on trouve que la moyenne du temps employé pour aller de Toulon à Alger est plus courte que la moyenne du retour, d'un quart pour les navires à voiles, et d'un dixième pour les navires à vapeur.

ÉTÊTAGE s. m. (é-tê-ta-je — rad. *étêter*). Arboric. Action ou manière d'étêter les arbres : *L'*ÉTÊTAGE *des platanes. Un* ÉTÊTAGE *bien fait.* ‖ On dit aussi ÉTÊTEMENT.

— Encycl. On *étête* un arbre quand on coupe près du tronc les branches qui forment sa cime. Dans beaucoup de localités, on est encore dans l'usage de couper la tête des

arbres nouvellement plantés, afin de rendre leur reprise plus facile; mais c'est une pratique vicieuse, dont nous avons démontré les inconvénients au mot ELAGAGE. Quelquefois l'*étêtage* est produit par accident ou par malveillance. Souvent aussi cette opération est nécessaire ou utile; mais elle doit être bien raisonnée. On étête les arbres ou les arbrisseaux que l'on veut greffer en tête ou en couronne; les vieux arbres fruitiers, qui sont ainsi rajeunis; les arbres d'avenue, que l'on doit tenir bas dans les plantations urbaines; enfin, certains arbres, tels que les saules, les peupliers, les ormes, etc., qu'on veut exploiter en têtards.

ÉTÊTÉ, ÉE (é-tê-té) part. passé du v. Etêter. Dont les branches supérieures ont été coupées volontairement ou par accident : *Arbres* ÉTÊTÉS *par le vent. Pour épaissir des plants, on doit avoir soin qu'ils soient souvent* ÉTÊTÉS. (Raspail.) *L'arbre des forêts, entier dans son essor, végète plus longtemps que l'arbre* ÉTÊTÉ *de nos jardins.* (J. Virey.)

— Blas. Se dit d'un animal qui n'a point de tête : *Cordouen de Fagny, en Normandie : D'or en chef, à dextre un léopard* ÉTÊTÉ *de sable; à sénestre et en pointe deux quintefeuilles du même. Terronneau, en Bourgogne : D'argent, au sautoir de gueules, cantonné de quatre aiglettes* ÉTÊTÉES *d'azur.*

ÉTÊTER v. a. ou tr. (é-tê-té — rad. *tête*). Couper, enlever la tête de : ÉTÊTER *un poisson.* ÉTÊTER *un clou, une épingle.*

— Agric. Retrancher les branches qui forment la tête de : *Ces arbres ne dépassent pas la hauteur d'un homme; le vent océanique les* ÉTÊTE, *les secoue, les prosterne à l'instar des fougères.* (Chateaub.)

ÉTÊTEUR s. m. (é-tê-teur — rad. *étêter*). Pêche. Individu chargé de couper la tête des morues qu'on vient de pêcher. ‖ Couteau dont on se sert pour cette opération.

ÉTEUF s. m. (é-teu — Suivant Ménage, du latin *stupeus*, fait d'étoupe; d'après M. Littré, du bas latin *stoffus*, étoffe. *L'éteuf* serait donc ainsi appelé parce qu'il est fait ou garni d'étoffe). Jeux. Petite balle dont on se servait à la longue paume : *Prendre l'*ÉTEUF *à la volée.* ‖ On écrit aussi ESTEUF.

— Loc. fam. *Renvoyer l'éteuf*, Riposter à une injure, à une raillerie, et aussi Se décharger sur un autre d'une besogne. ‖ *Se renvoyer l'éteuf*, Se rendre la pareille; se répliquer l'un à l'autre. ‖ *Courir après son éteuf*, Se donner du mal pour rattraper une occasion qu'on a laissée échapper ou pour ressaisir ce qu'on a perdu.

ÉTEULE s. f. (é-teu-le — du lat. *stipula*, paille, tige, brin, qui a fourni *éteule* de la même façon que *nebula* avait donné à l'ancien français *neule*. Le latin *stipula* est exactement le haut allemand *stupfila*, allemand *stoppel*, anglais *stubble*, paille. C'est le diminutif du latin *stipes*, tige, tronc. On disait autrefois *estouble*, également de *stipula*. Il est bon de remarquer que les Latins ont aussi employé *stipula*, proprement paille, petite tige, dans le sens de chaume. Nous le trouvons dans Virgile avec cette signification :

Sæpe etiam steriles incendere profuit agros,
Atque levem stipulam crepitantibus urere flammis).

Agric. Chaume qui reste sur place, après que la moisson est faite; terre moissonnée et où le chaume reste encore. ‖ *Eteule blanche*, Chaume de céréale : *Le même champ ne doit pas porter deux* ETEULES BLANCHES *de suite.*

— Navig. fluv. Syn. d'ÉTELLE.

ÉTEX (Antoine, et, par abréviation, Tony), sculpteur, peintre, architecte, graveur et littérateur contemporain, né à Paris en 1808. Il étudia la sculpture sous la direction de Dupaty et de Pradier, la peinture à l'école d'Ingres, et, plus tard, l'architecture sous M. Duban. Il exposa pour son début, dans la galerie Lebrun, une figure de *Baigneuse*, étude peinte. Il obtint deux médailles au concours de l'Ecole des beaux-arts, en 1828, et remporta, en 1829, le deuxième grand prix de sculpture, avec un *Hyacinthe mourant*, qu'il exécuta ensuite en marbre, pour le cabinet du comte de Turpin. Il fit ensuite un voyage en Italie (1830-1832). A son retour, il exposa, au Salon de 1833, un médaillon en bronze d'Albert Lenoir et le modèle en plâtre d'un groupe colossal, *Caïn et sa race maudits de Dieu*, qui obtint un très-grand succès et qui est demeuré l'œuvre la plus remarquable de l'auteur (v. CAÏN). Les critiques furent à peu près unanimes pour en faire l'éloge. « Je trouve dans ce groupe une recherche du vrai, écrivit Th. Gautier, et un parti pris de rompre avec l'ancien patron légué d'académie en académie, qui fait concevoir les plus hautes espérances pour l'avenir de M. Etex. » M. Ch. Lenormant, plus élogieux encore, s'exprime ainsi : « L'ensemble du groupe est bien sculptural; il forme une belle pyramide dans laquelle la compression des lignes ne nuit en rien au développement fort des mouvements. C'est ici un art perdu que M. Etex nous fait retrouver, un art que possédaient à un degré éminent les anciens sculpteurs français, les Coysevox, les Couston, les Lepautre; à l'exemple de ces maîtres, dont le nom devrait être prononcé avec plus de respect qu'on ne fait d'ordinaire, M. Etex a produit une composition monumentale; du premier pas, il se rattache comme un rejeton plein d'espérance à cette grande famille qui, par Michel-Ange, remonte à Phidias... Je suis loin de regarder le groupe de M. Etex comme un ouvrage complet, et, à l'âge de cet artiste, ce serait un malheur que d'avoir fait quelque chose de complet; mais, tel qu'il est, il faut le classer à part de toute l'école moderne : c'est une âme, et non plus seulement une main de statuaire qui se révèle. » Gustave Planche mit quelques restrictions aux éloges qu'il fit de l'œuvre de M. Etex. « Si l'on considère, dit-il, que c'est le début de l'auteur, on doit espérer pour lui un avenir glorieux; seulement, je redoute les flatteries qui ne lui manqueront pas. Je crois qu'on se hâte trop de le couronner, de chanter hosannah et de brûler de l'encens. » Le jury décerna à M. Etex une médaille de 1re classe, et le gouvernement lui commanda une reproduction en marbre de son groupe; cette reproduction, qui parut seulement au Salon de 1839, appartient au musée de Lyon. Une autre commande plus importante, celle des groupes colossaux de la face postérieure de l'Arc de l'Etoile, fut faite au jeune artiste : ils représentent la *Résistance* de la France à la coalition (1814) et la *Paix* (1815). Ces deux grands ouvrages souffrent du voisinage du chef-d'œuvre de Rude, la *Marseillaise*, qui décore la face antérieure de l'Arc de Triomphe; mais il y a de l'ampleur et de l'énergie dans leur exécution.

M. Etex n'exposa que deux bustes au Salon de 1834 : celui de Charles Lenormant, conservateur du cabinet des médailles, et celui de Mme Tastu; au Salon de 1835, il exposa : une *Léda*; l'*Education des Médicis* et *Françoise de Rimini*; le buste de Mme Lenormant, celui du docteur Rostan et celui d'un enfant. Le Salon de 1836 n'eut de lui qu'une statue de marbre, une *Sainte Geneviève*, qui inspira à G. Planche des réflexions bien amères : « La *Sainte Geneviève* de M. Etex est loin de répondre aux espérances données par l'auteur en 1833... M. Etex prend à tâche de dérouter toutes les prophéties, etc. » « Ce qu'il y a de vrai, c'est que M. Etex, excessivement prompt à écouter des critiques maladroites, avait cette fois trop travaillé son œuvre et effacé, à force de patience, le caractère original de son talent. Cette statue de *Sainte Geneviève* est aujourd'hui à Clamecy. M. Etex envoya au Salon de 1837 une statue de *Blanche de Castille* (galeries de Versailles), bien préférable à la figure de la patronne de Paris, et le buste de Dupont de l'Eure, le meilleur portrait qu'il eût encore sculpté. L'Exposition de 1838 avait de lui une statue colossale de *Saint Augustin*, destinée à l'église de la Madeleine, et une figure de marbre, *Damalis*, inspirée par une poésie d'André Chénier. Ces deux statues n'eurent pas de succès. Planche en fit une critique très-acerbe, trop acerbe, qu'il termina en disant : « Si M. Etex nous donnait, l'année prochaine, deux ouvrages pareils, il serait bientôt oublié. » Le marbre du *Caïn*, qui parut au Salon de 1839, releva la réputation de l'artiste. Le buste de Charlet, qu'il exposa en 1840, excita l'enthousiasme de Th. Gautier : « Ce buste, s'écrie-t-il, est tout simplement un chef-d'œuvre, comme ressemblance, science du modelé et travail du marbre. David d'Angers n'a rien fait de mieux. » Le jury du Salon avait repoussé quatre autres bustes, parmi lesquels celui d'Alfred de Vigny, que Th. Gautier n'a pas craint de proclamer « le plus irréprochable morceau de la statuaire contemporaine, » et celui de Mme Eugénie Garcia, de l'Opéra-Comique, qui fut admis au Salon de l'année suivante, avec un autre ouvrage plus important, le *Tombeau de Géricault*. Ce monument, orné de la statue en marbre du célèbre peintre, d'un bas-relief en bronze reproduisant le *Radeau de la Méduse*, et de deux gravures sur pierre reproduisant le *Chasseur* et le *Cuirassier*, est conçu avec une simplicité pleine de goût. M. Etex a exécuté depuis plusieurs mausolées dont nous reparlerons; il en a été à la fois l'architecte et le sculpteur. Il a expliqué lui-même sa prédilection pour ce genre d'ouvrages : « Un tombeau, a-t-il dit (*Cours public fait à l'Association polytechnique*), voilà une chose magnifique à faire! Il y a des gens qui se figurent qu'on ne peut faire un tombeau exprimant, disant quelque chose à ceux qui le regardent, qu'à la condition d'y dépenser des sommes fabuleuses. C'est une erreur : une idée bien sentie, bien exprimée dans un petit morceau de pierre, tirera une larme, donnera un souvenir aux absents. Que faut-il pour arriver là? Tout bonnement entrer dans le sentiment de ceux qui souffrent et qui pleurent... C'est là qu'est tout le secret, toute la poésie du tombeau. Livré aujourd'hui à de prosaïques négociants, le tombeau, au contraire, devrait être l'œuvre la plus recherchée par les artistes, parce que là surtout l'artiste a toute sa liberté d'action et de sentiment. »

Une figure de marbre inspirée par l'Arioste, *Olympia* (aujourd'hui à Trianon), et un buste du duc d'Orléans furent envoyés au Salon de 1842 par M. Etex. Il n'exposa pas en 1843; mais, au Salon de 1844, il ne comptait pas moins de six bustes, et, pour la première fois depuis son étude de *Baigneuse*, il exposa des peintures : un *Saint Sébastien* et un *Joseph expliquant ses songes à ses frères.* Ces deux morceaux furent jugés très-sévèrement par la critique. Les six bustes que M. Etex envoya au Salon de 1844 sont ceux d'Alfred de Vigny, d'Odiot père, d'Odilon Barrot, du duc d'Orléans, de M. Sapey, et d'une dame (Mme Ad. B.). Une peinture allégorique d'un style tourmenté, intitulée la *Délivrance*, les bustes du général Pajol et du vicomte d'Abancourt, et un groupe de marbre représentant *Héro et Léandre* (aujourd'hui à Londres), tel fut l'apport de M. Etex au Salon de 1845.

Soit qu'il éprouvât une lassitude momentanée ou un découragement causé par l'âpreté des critiques dirigées contre les ouvrages que nous venons de citer, l'auteur du *Caïn* ne prit part ni au Salon de 1846 ni à celui de 1847. Il reparut au Salon de 1848 avec un groupe en bronze, *Hercule étouffant Antée*, les bustes de Pierre Leroux, d'Augustin Thierry, plusieurs portraits et un tableau : *Eurydice*. Il n'exposa rien en 1849, mais il n'envoya pas moins de huit bustes et une statue au Salon de 1850; la statue, commandée par le ministère de l'intérieur, est celle de *Nizzia*, ou *Héro se vouant au culte de Vénus*; les bustes sont ceux de Dornès, représentant du peuple, de Proudhon, de Louis Blanc, de Vivien, d'Eugène Cavaignac, de Rémusat, d'un jeune garçon et d'une jeune fille. M. Etex reçut du ministère de l'intérieur la commande d'un groupe de marbre destiné à l'hôpital Lariboisière et représentant la *Ville de Paris implorant Dieu pour les victimes du choléra.* « Ce groupe, a dit G. Planche, le critique impitoyable, ne serait pas dépourvu de mérite, si l'emphase y tenait moins de place. M. Etex connaît presque tous les secrets de son art; malheureusement, il n'a pas le goût de la simplicité, et le désir de produire de l'effet gâte souvent ses idées les plus vraies. Je ne m'explique pas comment, après un séjour de plusieurs années en Italie, il n'est pas arrivé à rendre plus naïvement ce qu'il conçoit. » Tout en reprochant à l'exécution de ce groupe une largeur excessive, M. de Calonne a reconnu que l'ensemble est bien composé et qu'il y a de l'ampleur dans la figure principale.

A partir de cette époque, M. Etex a pris part à toutes les expositions. Il a envoyé au Salon de 1853 un groupe colossal en plâtre, le *Dévouement*, le buste en bronze du baron Chaillou des Barres, le modèle du tombeau de Pradier, et deux tableaux : une *Femme de la campagne de Rome* et une *Eurydice*. Comme la plupart des autres artistes, il a fourni à l'Exposition universelle de 1855 quelques-uns de ses meilleurs ouvrages : le *Caïn*, l'*Hyacinthe mourant* (bronze), *Françoise de Rimini et Paolo*; les bustes de Dupont (de l'Eure), d'Alfred de Vigny, de Charlet, de Pierre Leroux, celui du jeune Ernest Pelet, et l'*Eurydice*, peinture destinée à la décoration d'une salle de bains. Outre le buste de *Virginie*, M. Etex exposa, en 1857, les bustes de Mme Cambardi (des Italiens), de M. Louis Jourdan, d'Augustin Thierry (pour la bibliothèque de l'Institut), un projet de monument en l'honneur de Mgr Affre (bronze), et trois autres tableaux : une *Danaé*, une figure allégorique de l'*Asie* et un *Isaac bénissant Jacob*. Son exposition de 1859 n'accusa pas moins de fécondité; les morceaux les plus saillants étaient : un groupe en marbre représentant la *Douleur maternelle*, et les statues de *Pâris* et d'*Hélène*, destinées à la cour du Louvre. Ces œuvres ont été jugées fort sévèrement par la critique; M. Paul de Saint-Victor allait jusqu'à dire : « Si ces gros ouvrages étaient signés d'un autre nom, nous les passerions sous silence; mais M. Etex a eu du talent, il a été un instant célèbre; il oublie son art, il perd le sens de la forme humaine; il faut parler haut pour le prévenir. »

M. Etex se persuadait de plus en plus que, pour suivre dignement les traces de Michel-Ange, son modèle de prédilection, il devait nécessairement cultiver les trois grands arts : la sculpture, la peinture et l'architecture. Dans un cours public fait à l'Ecole de médecine de Paris, pendant l'hiver de 1860 à 1861, il s'exprima ainsi : « Aux belles époques de liberté et d'expansion dans l'art, il n'y a pas eu un seul exemple que tout grand artiste n'ait pas été à la fois peintre, sculpteur et architecte. L'oublier serait nier le progrès. Ainsi, en Grèce, tout artiste, même avant Périclès, était non-seulement architecte, peintre et sculpteur, mais encore fondeur, écrivain, guerrier et philosophe. Socrate, l'un des plus célèbres, était sculpteur. Michel-Ange et Raphaël ont bâti, peint, sculpté et écrit, comme notre Jean Cousin et notre Puget... Aujourd'hui, pour arriver vite à une certaine renommée et pour gagner vite de l'argent, on se *spécialise* trop, et tout le mal vient de là. » On ne saurait nier la justesse de cette pensée de l'artiste; mais on est contraint d'ajouter que le génie encyclopédique n'est qu'une exception en tout genre. La philosophie ne compte qu'un Aristote, et nous croyons qu'un sculpteur distingué s'excuse mal de faire de la peinture médiocre en citant l'exemple de Michel-Ange. M. Etex, au lieu d'étendre son talent, ne l'a-t-il pas éparpillé et affaibli? Il a eu un autre tort : la critique injuste ou excessive a fini par l'irriter, accident toujours fâcheux pour un véritable artiste. « Je me suis exténué, dit-il, à finir des marbres pour nos expositions depuis bientôt trente ans. Tant qu'il y aura occasion d'en faire, j'en ferai, et toujours de mon mieux... J'ai rencontré beaucoup de malveillants, beaucoup de pédants, encore plus d'intrigants sur ma route, presque tous plus ou moins arrivés à des places considérables, qui m'ont attaqué, qui ont jeté de la boue sur mes œuvres et sur mon nom, parce que, en plus de la sculpture, j'ai tenté d'associer la peinture et l'architecture; en cela, je suis fidèle, instinctivement fidèle à la tradition des maîtres; alors, comme eux, j'ai voulu faire de la peinture et de l'architecture; or, vous savez qu'il faut avoir employé pas mal de couleurs pour arriver à faire quelque chose, sinon de bon, du moins de passable en peinture. J'ai construit aussi quelques tombeaux qui signifient quelque chose, les seuls ouvrages qu'il m'ait été possible de montrer en architecture, qui témoignent au moins de mon amour, de mon dévouement pour l'art. » Nul ne mettra en doute l'amour de M. Etex pour son art. Cet amour, il l'a prouvé par son ardeur infatigable à produire des œuvres en tout genre : statues, tableaux, projets de monuments. Le Salon de 1861 reçut de lui deux groupes en marbre : l'*Amour piqué par une abeille* et une *Leda*; un groupe en plâtre, le *Génie du dix-neuvième siècle*; les bustes de MM. Liouville, Emile Chevé, Martinet; deux portraits de femmes peints à l'huile, un troisième tableau représentant l'*Education des Médicis*, et trois projets architectoniques : celui d'une salle d'Opéra pour 2,000 spectateurs, celui d'une fontaine monumentale servant de phare pour éclairer une grande partie de Paris, et celui d'une école de natation proposée pour les lacs des bois de Boulogne et de Vincennes. Cette fécondité excessive attira à M. Etex des critiques acerbes.

M. Etex ne s'est pourtant pas laissé déconcerter : il a exposé au Salon de 1863 les bustes du cardinal Antonelli, de Mgr de Mérode, de Mgr de Dreux-Brézé, et deux tableaux : *Jacob allant trouver Joseph en Egypte* et les *Funérailles de Jacob*; au Salon de 1864, une statue de la *Vierge immaculée*, le buste de M. L. Veuillot, une peinture représentant les *Fils de Joseph bénis par Jacob*, et le *Projet d'une église* des Sept-Péchés capitaux et des Sept-Sacrements; au Salon de 1865, une statue en marbre de *Saint Benoît*, le buste d'Eugène Delacroix, deux peintures décoratives, l'*Esclave antique* et l'*Esclave moderne*, et quatre eaux-fortes tirées d'un recueil de quarante planches avec texte, intitulé *De la Grèce tragique*; au Salon de 1866, une statue en marbre de *Sainte Madeleine*, un groupe en marbre intitulé le *Bonheur maternel*; au Salon de 1867, un groupe en marbre, *Bacchus et Ino*, que M. Félix Deriége, du *Siècle*, a apprécié ainsi : « Si ce groupe n'est pas le plus beau du Salon, il est assurément celui qui a le plus d'éclat. Ino et Bacchus viennent de danser un fandango à leur manière : on le devine aux castagnettes que la nymphe tient encore dans ses mains. Après ce violent exercice, le petit dieu, chez qui l'ardeur de la soif n'attend pas le nombre des années, cherche à atteindre un raisin que sa compagne tient hors de sa portée. Ino est une jeune fille admirable, grande, robuste comme un chêne, avec des formes d'une ampleur et d'une élégance incomparables. L'œuvre de M. Etex est splendide; son marbre, largement taillé, à la façon de Puget, a des reflets luxuriants. Je n'y chercherai point de défauts : un peu trop de rondeur, des proportions hasardées, qu'importe? L'imperfection des détails disparaît sous la beauté souveraine de l'ensemble. On peut dire que M. Etex reprend aujourd'hui parmi nos sculpteurs le rang qu'il semblait vouloir abdiquer. » A la même époque (1867), M. Etex exposa au Champ-de-Mars quelques bustes déjà connus, ceux de Proudhon, du cardinal Antonelli, de M. L. Veuillot, d'Auguste Comte, et un nouveau groupe de marbre, les *Naufragés*. L'année suivante, il n'envoya au Salon qu'un buste de Berryer. En 1869, il exposa un buste en marbre de M. Ferdinand de Lesseps et le *modèle en plâtre d'un monument* en l'honneur d'Ingres pour la ville de Montauban. Ce dernier ouvrage, composé d'une statue de l'illustre peintre placée en avant d'un vaste bas-relief (*Apothéose d'Homère*), est l'une des plus ingénieuses conceptions de M. Etex; il a été inauguré le 25 mai 1871. Le Salon de 1870 nous a offert de cet artiste un bas-relief (une *Captive*), et un *Projet de monument* en l'honneur de Masséna.

Outre les divers ouvrages que nous venons de citer, et qui ont figuré aux expositions officielles, M. Etex en a exécuté beaucoup d'autres; les plus importants sont, en sculpture : la statue de Charlemagne, au palais du Sénat; celle de Michel Adanson, au Muséum d'histoire naturelle; celle de sainte Aure, dans l'église Saint-Paul, à Paris; un *Ecce-Homo*, groupe en pierre, sculpté en 1858 pour l'église Saint-Eustache; le monument du général Lecourbe (statue colossale et bas-reliefs en bronze), inauguré à Lons-le-Saunier en 1857; le tombeau de Brizeux, à Lorient; le monument de Vauban, à l'hôtel des Invalides; celui de François Ier (statue équestre), inauguré à Cognac le 30 octobre 1861; la statue en bronze de saint Louis, à la barrière du Trône; celle de Fabert, à Metz, etc.; en peinture : des *Jeux d'enfants*, *Marguerite*, *Roméo et Juliette*, *Faust et Marguerite*, une vaste allégorie de la *Gloire des Etats-Unis*, peinte pour City-Hall, à New-York, en 1853, etc. en architecture : cinq *Projets d'un monument de la Vapeur*, demandés pour la place de l'Europe; quatre *Projets* pour le tombeau de Napoléon; le grand monument de la révolution de Février (*Liberté, Egalité, Fraternité*); neuf *Projets* publiés en 1858 par la

Revue municipale, et comprenant l'esplanade des Invalides, la cour d'honneur, le dôme et l'église, la place Vauban, le Champ-de-Mars, le pont d'Iéna, la butte du Trocadéro jusqu'à l'avenue de l'Impératrice, et le bois de Boulogne ; divers tombeaux, outre ceux déjà signalés, savoir : les tombeaux de Mme Schœlcher, de Mme Raspail, d'Armand Marrast, de la famille Liouville, de Louis Martinet, de François Huet, etc.

Comme littérateur, M. Etex a publié : le recueil précité de la *Grèce tragique* (40 planches, avec texte, 1847); un *Dante* illustré (1853); une *Revue synthétique de l'Exposition de* 1855, suivie d'un *Coup d'œil jeté sur l'état des beaux-arts aux États-Unis*; une *Notice sur Paul Delaroche* (1857); une *Etude sur la vie et les ouvrages d'Ary Scheffer* (1859); une *Etude sur la vie et les ouvrages de J. Pradier* (1859); l'*Institut et l'Académie des beaux-arts* (1860); *A propos de l'Exposition de* 1863; un *Cours élémentaire de dessin*, avec 50 planches lithographiées, qui a eu trois éditions (1851, 1853 et 1859); un *Cours public fait à l'Association polytechnique pour les élèves des écoles et les ouvriers* (1861). Ce dernier recueil comprend dix leçons, données à l'amphithéâtre de l'École de médecine, sur le dessin appliqué aux arts et à l'industrie; on y trouve des idées généreuses, des considérations instructives sur les diverses branches de l'art.

Il y a peu de temps, la *Chronique des beaux-arts* ayant annoncé qu'un buste d'Alfred de Vigny avait été commandé à M. Etex pour le foyer de la Comédie-Française, cet artiste adressa au journal (13 mars 1870) une lettre de rectification dont le passage suivant doit trouver place ici : « ... Ce n'est pas la première fois que les journaux me font l'honneur de commandes qui ne me sont pas faites. Depuis bien longtemps, bien longtemps, je suis relégué dans mon coin et privé de ma part si légitime de travaux, si modeste qu'elle puisse être, dans nos monuments publics. Toujours sur la brèche, exposant, à chaque Salon, les produits de nouvelles études et de nouveaux efforts, à quelles conditions? au prix de quels sacrifices? On le saura après ma mort... Toujours est-il que vous ne trouverez pas de moi le plus petit morceau de sculpture ni au nouvel Opéra, qui n'en manque point, pourtant, ni à Sainte-Clotilde, ni à l'église de la Trinité, ni à Saint-Augustin, bien que j'aie proposé à mon vieux camarade Baltard, l'architecte, deux bas-reliefs pour la chapelle du catéchisme de cette église, l'un représentant la *Première communion*, l'autre la *Mort de Deodatus*, l'enfant de saint Augustin. » M. Etex a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1841, à la suite du Salon où il avait exposé le *Tombeau de Géricault*.

A M. Etex sculpteur, peintre, graveur, écrivain, professeur, il nous reste à ajouter un dernier chapitre, qui sera le plus court : M. Etex homme politique. M. Etex a la plupart des qualités de l'artiste ; il a toutes celles de l'homme de cœur : il l'a montré en 1830, en 1848, au 2 décembre 1851. En 1870, les gardes nationaux se sont souvenus de lui et l'ont nommé chef de bataillon. Paris et la France ont succombé dans cette année de malheur; mais personne ne sera tenté de révoquer en doute le patriotisme de la garde nationale et des chefs qu'elle s'était donnés, et l'histoire racontera comment sont morts et comment ont combattu tant de généreux artistes qui avaient déjà illustré leur pays, et qui se montrèrent alors si ardents à le sauver.

ETFU (temple d'), situé près de Thèbes, en Égypte. Ce vaste monument, un des plus beaux et des plus intéressants qui nous restent de l'architecture égyptienne, est aussi l'un des plus mal connus et des plus imparfaitement décrits. L'édifice est formé par une longue suite de portes pyramidales, de cours entourées de galeries, de portiques, de nefs couvertes, construites non en pierre, mais avec des quartiers de roc granitique. La porte d'entrée regarde l'occident; entre deux grands môles, deux pierres avancent sur le chambranle, contre lequel s'appuyaient sans doute les têtes de deux statues en forme de cariatides; tout près se trouvent quatre niches longues devant lesquelles se dressaient probablement des obélisques, comme le donnent à croire les niches semblables pratiquées derrière les obélisques de Philée; sur les parois des môles apparaissent trois ordres d'hiéroglyphes du plus pur dessin, augmentant sans cesse de proportions et finissant par atteindre 8 mètres de haut. La cour intérieure, décorée d'une galerie de colonnes, supporte deux terrasses, qui aboutissent à deux issues par lesquelles on arrive aux escaliers qui con- [illegible] s. Dans la [illegible] modernes qui font partie du village d'Etfu, dont les ruines décrépites contrastent merveilleusement avec la conservation de l'édifice antique; [illegible] et sur [illegible] les hi- rondelles dans nos maisons, s'y incrustent [illegible] der. [illegible] pitto- [illegible] res ne [illegible] ent le cu- [illegible] oin que la [illegible] ne longue [illegible] is le sanc- [illegible] A l'arase- [illegible] tion apparaît décoré, à l'extérieur comme à l'intérieur, d'innombrables hiéroglyphes, exécutés avec une merveilleuse pureté et d'un grand style. Pour se rendre compte de l'effet saisissant que produisent ces magnifiques ruines, il faut se souvenir qu'elles se dressent sur une éminence au milieu de la vallée, dominant le pays à plusieurs lieues, et d'une manière si imposante qu'elles semblent un fort qu'on aurait construit là pour commander la contrée; les habitants ne connaissent même le temple d'Etfu que sous cette désignation : *la forteresse*. Qu'on joigne à ce spectacle grandiose les tombeaux arabes élevés au bord de la route; par derrière, le Nil avec ses eaux jaunâtres; au fond, la chaîne Arabique, et l'on pourra juger de l'effet pittoresque et imposant des ruines d'Etfu.

ETH, roi d'Écosse, surnommé **Alipes** (*aux pieds ailés*) pour son agilité. Il régna de 874 à 875. La bravoure dont il avait fait preuve en ralliant l'armée de son frère Constantin II, battu par les Danois, lui valut d'être élu pour lui succéder. Mais Eth, arrivé au pouvoir, se livra à des débauches effrénées, laissa sans s'en préoccuper les Danois envahir et piller plusieurs provinces, et excita à tel point contre lui l'indignation publique que les grands se réunirent et le déposèrent. D'après quelques annalistes, il mourut en combattant contre Grégoire, qui voulait le remplacer sur le trône.

ÉTHAL s. m. (é-tal — contract. de *éther* et *alcool*). Chim. Produit de la saponification de la cétine.

— **Encycl.** V. CÉTYLE.

ÉTHALDÉHYDE s. m. (é-tal-dé-i-de). Chim. Aldéhyde éthalique.

ÉTHALIDÈS, fils de Mercure et d'Eupolème. Il fit, en qualité de héraut, partie de l'expédition des Argonautes. Il obtint de son père deux grâces, la première d'être, mort ou vivant, informé de tout ce qui arrivait dans le monde; la seconde, de passer, lorsqu'il aurait perdu la vie, la moitié de son temps chez les vivants et l'autre parmi les morts.

ÉTHALIE, nom ancien des îles d'Elbe et de Chio.

ÉTHALIQUE adj. (é-ta-li-ke — rad. *éthal*). Chim. Se dit d'un acide qu'on trouve dans l'huile de palmier, et qui se produit aussi dans la saponification de la cétine : *Acide* ÉTHALIQUE.

ÉTHAMOXALIQUE adj. (é-ta-mo-ksa-li-ke). Chim. Se dit d'un acide qui n'est autre que l'acide oxalique dans lequel un atome d'oxygène a été remplacé par un atome de méthyle et un d'amyle.

ÉTHANION s. m. (é-ta-ni-on). Bot. Syn. d'ALPINIE, genre d'amomées.

ÉTHELBALD, roi de Mercie, mort en 754. Il succéda en 716 à Ceolred, et poussa la justice jusqu'à la cruauté et l'ambition jusqu'à la tyrannie, contenant les grands et le peuple par la terreur, mais les dépravant par l'immoralité de sa conduite. Après une longue amitié avec Cuthred, roi du Wessex, dont il avait éprouvé la valeur et la foi inaltérable, il l'attaqua sans raison dans ses États, fut battu par lui, et périt de la main d'un de ses capitaines, pendant la retraite.

ÉTHELBALD, roi d'Angleterre, mort en 860. Il succéda à son père Ethelwolf en 850. Déjà, pendant la vie de son père, il l'avait contraint, par une révolte à main armée, de lui céder une partie du Wessex. Après la mort d'Ethelwolf, il épousa sa veuve, qu'il finit cependant par répudier sur les instances des évêques, et Judith, l'épouse incestueuse, revint en France auprès de son père Charles le Chauve. Ethelbald mourut sans postérité.

ÉTHELBERT, roi de Kent, né vers 545, mort en 615. Il fut associé au gouvernement de son père, le faible Hermenric, à qui il succéda en 566. Devenu roi, il forma le projet de se faire proclamer bretwalda ou chef de l'heptarchie saxonne; mais Ceawlin, qui possédait ce titre, battit son compétiteur. Le vainqueur étant mort en 593, Ethelbert réussit à prendre sa place. Ce fut sous le règne de ce prince que le christianisme s'introduisit parmi les Anglo-Saxons. Ethelbert, qui avait épousé une princesse chrétienne, Berthe, fille de Caribert, roi de Paris, se fit baptiser lui-même en 597, et fut imité la même année par dix mille de ses sujets. Avant de mourir, Ethelbert fit rédiger un corps de lois, première loi écrite à laquelle son peuple fut soumis.

ÉTHELBERT, roi d'Angleterre, de la dynastie saxonne, mort en 866. Il gouvernait les provinces de l'Est comme vice-roi, lorsque, son frère Ethelbald étant mort, il lui succéda en 860. Ce prince, qui s'attacha à régner avec sagesse, eut le chagrin de voir ses États envahis et pillés à plusieurs reprises par les Danois. Il tailla les envahisseurs en pièces dans deux batailles et mourut regretté de ses sujets. Son frère Ethelred lui succéda.

ÉTHELFLÈDE ou **ELFLÈDE**, princesse anglaise, fille d'Alfred le Grand et sœur d'Édouard l'Ancien, morte en 922, dans le Warwickshire. Mariée à Ethelred, comte de Mercie, en 889, elle fut contrainte par les infirmités de son époux de prendre elle-même les rênes du gouvernement, ce qu'elle fit avec une autorité vraiment virile. A la mort d'Ethelred (912), Édouard, frère d'Ethelflède, lui enleva deux villes, Londres et Oxford, ce qui n'empêcha pas la trop généreuse princesse de prêter son aide à ce frère ingrat attaqué par les Danois. Ethelflède était une femme d'un grand courage. On raconte que, dans un combat où elle commandait en personne, elle eut quatre de ses officiers tués à ses côtés. Le sang-froid et l'intrépidité dont elle fit preuve en cette circonstance produisirent un tel effet sur les Danois qui habitaient le pays d'York et le nord de la Mercie, que « la plupart, dit Eyriès, se soumirent volontairement à la domination d'Ethelflède, et le reste conclut solennellement la paix. » Pour mieux assurer ses possessions contre les attaques de ses ennemis, elle fit fortifier Bridge, North, Tamworth, Stafford, Warwick, fonda des villes et fit reconstruire celles qui étaient ruinées. En mourant, elle laissa ses États à sa nièce Elfwina ou Efronie; mais Édouard, prétextant que la jeune princesse avait l'intention d'épouser le prince danois Reynold, s'empara de la Mercie et la réunit à son royaume.

ÉTHELFRED ou **ÉTHELFRID** ou **ADELFRID**, roi de Northumbrie, mort en 617. Il succéda à son père Ethelric en 593. Ce prince ambitieux fit d'abord la guerre aux Bretons, les défit et les contraignit par ses affreuses cruautés à se retirer de ses États. Attaqué ensuite par les Écossais, il les battit à Daegstane (603) et leur inspira une telle terreur, qu'ils passèrent plus d'un siècle sans oser se mesurer avec les Northumbriens. Dans une nouvelle guerre contre les Bretons, il fit exterminer 1,250 moines qu'il trouva occupés à prier contre lui, et remporta ensuite une victoire complète. Enfin, craignant la rivalité de son beau-frère Edwin, le légitime héritier de la couronne de Northumbrie, il marcha contre Redwald, roi des Est-Angles, qui avait donné asile au jeune prince; mais il fut battu près de Nottingham et périt dans le combat. Edwin lui succéda.

ÉTHELGIVE, maîtresse d'Edwy, roi d'Angleterre, morte en 958. Bien que plus âgée de dix ans que le prince son amant, elle sut lui inspirer une passion violente et une soumission aveugle à ses volontés. Mariée et ne pouvant espérer devenir reine elle-même, elle osa livrer sa propre fille au jeune roi, dans l'espoir de l'élever jusqu'au trône. On raconte que le jour même de son couronnement, ce prince indigne quitta la table du banquet et courut rejoindre les deux femmes éhontées qui l'attendaient. Les prélats partis à sa recherche le trouvèrent, dit l'histoire, dans une situation qui fut loin de les édifier. Ils exigèrent qu'il revînt avec eux parmi les convives, ce que la vindicative Ethelgive ne leur pardonna jamais. Cependant le mariage du roi, qui devait, espérait-on, mettre fin à ces relations criminelles, n'interrompit pas longtemps ses rapports avec Ethelgive. Cette femme impudique, enlevée par l'ordre de l'évêque Odon et conduite en Irlande, parvint à rejoindre le roi, et périt dans une révolte des Merciens, où lui-même faillit perdre la vie.

ÉTHELRED Ier, roi d'Angleterre, fils d'Ethelwolf, mort en 871. Il succéda à son frère Ethelbert en 866. Son règne tout entier fut occupé à repousser les Danois, qui, toujours vaincus, se présentaient toujours plus nombreux et plus entreprenants. Battu enfin à Wittingham, Ethelred y perdit la vie. Il laissa la couronne à son frère Alfred, d'après un arrangement conclu d'avance dans une assemblée de la noblesse.

ÉTHELRED II, roi d'Angleterre, né vers 966, mort en 1016. Il était fils d'Edgar et succéda à son frère Édouard le Martyr en 978. Attaqué par les Danois, ce prince faible et irrésolu ne trouva d'autre moyen pour les éloigner que de leur donner de l'argent, ce qui ne pouvait manquer de les attirer en plus grand nombre encore. Bientôt, en effet, Suénon, roi de Danemark, et Olaüs, roi de Norvège, entrèrent dans la Tamise, assiégèrent Londres, qu'ils ne purent prendre, mirent tout à feu et à sang dans les provinces méridionales et ne quittèrent l'Angleterre que lorsque Ethelred eut signé avec eux une paix honteuse et les eut comblés de présents (994). Manquant d'énergie pour repousser de nouvelles incursions de ses ennemis, et voyant les Danois établis en Angleterre toujours prêts à se joindre à ceux qui venaient du dehors, il résolut de s'en délivrer non par la force ouverte, mais par l'assassinat. En conséquence, le jour même où l'on célébrait son mariage avec Emma, le 13 novembre 1002, il fit égorger tous les Danois des deux sexes qui se trouvaient en Angleterre. Suénon se hâta de venir venger ses compatriotes. S'unissant au roi de Norvège, il exerça ses ravages pendant dix ans et s'empara de Londres (1012), ainsi que de la plus grande partie de l'Angleterre, dont l'administration fut confiée à son fils Canut, tandis qu'Ethelred allait chercher un refuge en Normandie. Après la mort de Suénon (1014), Ethelred II revint en Angleterre, parvint à reprendre Londres et quelques provinces, eut de nouveau à lutter contre Canut, et mourut ne laissant presque plus rien de son royaume à son fils Édouard, qui lui succéda.

ÉTHELWERD ou **ELWARD**, historien anglais, qui vivait au XIe siècle. Il prétendait descendre d'Ethelred, frère du roi Alfred, et ne nous a pas laissé de détails sur sa vie. On a de lui : *Chronicorum Ethelwerdi libri quatuor*, histoire des Anglo-Saxons, en partie traduite de la chronique anglo-saxonne, et qui va jusqu'à la fin du règne d'Edgar. Cet ouvrage de peu de valeur a été publié dans le recueil des *Rerum anglicarum scriptores* (Francfort, 1601, in-fol.).

ÉTHELWOLD (saint), prélat anglais, né à Winchester vers 925, mort dans la même ville en 984. Il fut appelé par ses contemporains le *Père des moines*. Ethelwold entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique et devint abbé d'Abingdon, puis archevêque de Winchester (963). Il réforma alors les monastères et leur donna pour abbés des clercs réguliers, au lieu des clercs séculiers qui les avaient gouvernés jusque-là. On doit à Ethelwold une traduction anglo-saxonne de la règle de saint Benoît et un traité de la quadrature du cercle. L'Église l'honore le 1er août.

ÉTHELWOLF, roi d'Angleterre, mort en 856. Il succéda à Egbert, son père, en 836. Après être entré dans un ordre monastique, il se fit relever de ses vœux à la mort de son père pour monter sur le trône. En 851, il remporta à Okeley une grande victoire sur les pirates du Nord, qui, depuis plusieurs années, ne cessaient de ravager les côtes de l'Angleterre. Deux ans plus tard, il envoya à Rome son jeune fils Alfred, s'y rendit lui-même en 855, s'engagea à payer au pape le tribut connu sous le nom de denier de saint Pierre, passa, en revenant d'Italie, par la France et y épousa Judith, fille de Charles le Chauve. Pendant son absence, son fils, Ethelbald, s'était révolté contre l'autorité de son père et lui avait arraché une partie de ses États. Pour éviter une guerre civile, Ethelwolf consentit à abandonner à Ethelbald la Mercie, le Sussex et l'Essex. Quatre de ses fils montèrent successivement après lui sur le trône : Ethelbald, Ethelbert, Ethelred et Alfred le Grand.

ÉTHELWOLF, écrivain anglais qui vivait au IXe siècle. Il fut élevé dans un monastère de la Northumbrie et écrivit en latin barbare un poëme précieux pour l'histoire de son temps. Ce poëme, intitulé : *Carmen de abbatibus et viris piis cœnobii Sancti-Petri*, a été publié dans les *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît* (Paris, 1680, in-fol.).

ÉTHÉOLÈNE s. f. (é-té-o-lè-ne — du gr. *ethos*, coutume; *laina*, tunique). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, formé aux dépens des cacalies et réuni plus tard, comme section, au genre seneçon.

ÉTHÉOPAPPE s. m. (é-té-o-pa-pe — du gr. *ethos*, coutume; *pappos*, aigrette). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, réuni aujourd'hui aux centaurées.

ÉTHÉORHIZE s. f. (é-té-o-ri-ze — du gr. *ethos*, coutume; *rhiza*, racine). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, formé aux dépens des léontodons, et qui habite la région méditerranéenne.

ÉTHER s. m. (é-tèr — latin *æther*, grec *aithêr*, air pur, air subtil des régions supérieures. Ce mot et les formes synonymes *êther*, *aithra*, sont alliés au verbe *aithein*, brûler, être ardent, d'où aussi *aithos*, feu, *aithos*, brûlé, *aithôn*, noir, noirâtre, brûlé, brûlant. Le verbe *aithein* se rattache lui-même à un radical *aith*, identique à la racine sanscrite *idh*, *indh*, enflammer, brûler, allumer; d'où, entre autres dérivés, le sanscrit *idhma*, *indhana*, *êdha*, *êdhas*, bois à brûler, *êdhatu*, feu, *aidh*, *aidha*, flamme, *êdhas*, enflammé, *iddhas*, clair, brillant, subtil, et chaleur, lumière; le latin *æstus*, chaleur, bouillonnement, *æstas*, été, *ædes*, demeure, proprement foyer, l'anglo-saxon *âd*, bûcher, ancien allemand *eit*, bûcher et feu, *eitjan*, cuire; le kymrique *aidd*, chaleur, irlandais *aedh*, feu, *aidhe*, maison, proprement foyer, *adhmadh*, probablement pour *aedhmadh*, bois à brûler, *idhadh*, *idhan*, clair, brillant, *adhanaim*, enflammer, allumer, *adhanta*, brûlant, *adhânadh*, inflammation, etc.). Fluide subtil, impondérable, qui, d'après les anciens, remplit les espaces situés au delà de l'atmosphère terrestre. || Aujourd'hui, Fluide impondérable, élastique, qui remplit les espaces et pénètre tous les corps : *Tout être, en ce qui le constitue physiquement, n'est que de l'*ÉTHER *condensé*. (Lamenn.) *Le triomphe de l'hypothèse de l'*ÉTHER *est borné à la théorie de la lumière*. (Renouvier.) || D'après certains philosophes de l'antiquité, Ame du monde : *Pythagore tenait que le monde était animé et intelligent, que l'âme de cette grosse machine était l'*ÉTHER, *d'où sont tirées toutes les âmes particulières*. (Fén.)

— Poétiq. Air, atmosphère :

Les nuages, semés dans les champs de l'*éther*,
Viennent mettre au repos leurs légions flottantes.
A. BARBIER.

Je suis l'enfant de l'air, un sylphe, moins qu'un rêve,
Diaphane habitant de l'invisible *éther*.
V. HUGO.

L'harmonieux *éther*, dans ses vagues d'azur,
Enveloppe les morts d'un fluide plus pur.
LAMARTINE.

— Chim. Nom générique de diverses substances liquides, très-volatiles, très-inflammables, que l'on obtient par la distillation d'un acide mêlé avec de l'alcool : ÉTHER *sulfurique. Une goutte d'*ÉTHER. *Respirer de l'*ÉTHER. *Les* ÉTHERS *asphyxient parce qu'ils désoxygènent.* (Raspail.)

— Minér. *Éther minéral fossile.* S'est dit quelquefois pour naphte.

— **Encycl.** Physiq. On appelle *éther* une substance éminemment élastique et d'une densité excessivement faible, qui serait répandue dans tout l'espace, même dans le vide le plus parfait, et remplirait les pores qui séparent les molécules des corps pondérables. La chaleur, la lumière, l'électricité ne seraient plus des substances, mais les résultats de mouvements vibratoires particuliers imprimés à ce fluide universel; de même que le son n'est pas une matière, mais un mouvement imprimé à la matière.

Le mot *éther* a été emprunté aux anciens, qui, du reste, n'y attachaient pas généralement le même sens que nous. Orphée l'employait, dit-on, pour désigner le premier élément du monde; Anaxagore appelle l'*éther* le principe du feu, et Platon le qualifie de matière plus pure et plus légère que l'air. L'*éther* étant répandu dans tout l'espace, on ne saurait reconnaître par l'expérience s'il est pesant. Il est cependant admissible que l'*éther* est pesant, c'est-à-dire qu'il obéit à l'attraction de la matière pondérable; car les modifications qu'éprouve un rayon de lumière en traversant un cristal biréfringent, montrent que l'*éther* accumulé autour de ses molécules possède une densité différente dans les diverses parties de ce cristal, ce que l'on attribue à l'attraction variable des groupes moléculaires. L'hypothèse de l'*éther*, à cause de sa grande simplicité et de la facilité avec laquelle elle explique la plupart des phénomènes, a été généralement adoptée. C'est surtout dans l'étude de la lumière qu'on a pu en suivre avec détail toutes les conséquences, et l'on a toujours trouvé l'accord le plus satisfaisant entre les déductions théoriques et les résultats de l'expérience. Descartes, aux premières pages de sa *Dioptrique*, pose en principe que « l'on voit les couleurs et les lumières sans qu'il passe rien de *matériel* des objets à nos yeux,... la lumière n'étant autre chose qu'un certain mouvement ou *action* fort prompte et fort vive qui passe vers nos yeux par l'entremise des corps transparents. » Huyghens développa les idées de Descartes, mais en les modifiant profondément. Il admit que des différents points des corps lumineux, partent des ondes qui se propagent avec une extrême vitesse à travers un fluide éthéré, répandu partout, d'une densité très-faible et formé de molécules éminemment élastiques. Les ondes lumineuses sont analogues aux ondes sonores; leur développement et leur propagation sont un résultat de l'élasticité de l'*éther*, comme la propagation du mouvement dans une série de billes d'ivoire.

Newton n'accepta pas cette manière de voir. Pour lui, les rayons de lumière étaient des séries d'innombrables corpuscules lumineux lancés par le soleil, les étoiles, les corps incandescents, se mouvant en ligne droite dans le vide ou les milieux diaphanes homogènes, mais éprouvant en général, au passage d'un de ces milieux dans un autre, les phénomènes de la réflexion et de la réfraction; et pourtant Newton ne repoussait pas l'existence de l'*éther :* il semble même, à l'occasion du phénomène de la vision, incliner à admettre que, de l'œil au cerveau, l'impression se communique par des vibrations analogues à celles que Huyghens regardait comme constituant le rayon de lumière lui-même.

« La vision n'est-elle pas produite par les vibrations de ce milieu (l'*éther*), excitées dans le fond de l'œil par les rayons de lumière et propagées par les fibrilles solides, diaphanes et uniformes du nerf optique?... » (*Optique*, liv. III, quest. XXIII.)

« Des rayons de différentes espèces ne produisent-ils pas des vibrations de différentes grandeurs, lesquelles excitent, selon leur grandeur, des sensations de diverses couleurs, à peu près de la même manière que les vibrations de l'air causent, suivant leurs grandeurs, les sensations de différents sons? En particulier, les rayons les plus réfrangibles ne produisent-ils pas les plus courtes vibrations pour exciter la sensation d'un violet foncé, et les moins réfrangibles les vibrations les plus étendues pour produire la sensation d'un rouge foncé? » (*Optique*, liv. III, quest. XIII.)

Les idées de Descartes et de Huyghens, quoique admises par Euler, avaient été, d'après l'autorité de Newton, presque généralement abandonnées. Les belles expériences de Young les rappelèrent à l'attention des physiciens, et les grands travaux de Fresnel les ont fait définitivement admettre. Les principes de la théorie adoptée aujourd'hui se réduisent aux deux suivants :

1° Il existe dans tout l'espace, et même entre les particules des corps, un fluide éminemment élastique, auquel on donne le nom d'*éther*. Son état statique dépend de la répulsion qu'il exerce sur lui-même et des actions qu'il éprouve de la part des atomes pesants. En vertu de ces forces, l'*éther* est répandu uniformément dans tout espace vide de matière pondérable; sa densité est constante et son élasticité est la même en tous sens. Dans un espace occupé par un corps solide, liquide ou gazeux, l'*éther* peut avoir une densité plus grande ou plus petite que dans le vide, et son élasticité suit les mêmes variations que celle des corps pondérables, c'est-à-dire qu'elle est constante dans les gaz, les liquides et les solides homogènes non cristallisés, mais varie avec la direction dans les cristaux biréfringents.

2° Les corps lumineux vibrent comme les corps sonores, mais avec beaucoup plus de rapidité. Les vibrations de leurs particules sont communiquées à l'*éther*, se propagent dans ce fluide et donnent lieu à des ondes qui produisent la sensation de la lumière. Des vibrations plus ou moins rapides occasionnent des ondes lumineuses plus ou moins larges, d'où résulte la sensation des différentes couleurs.

Ces principes conduisent aux conséquences suivantes. Les ondes lumineuses sont sphériques dans le vide et dans les corps homogènes dont l'élasticité est la même en tout sens, c'est-à-dire qu'un ébranlement, occasionné dans un lieu quelconque du fluide, se transmet avec la même vitesse dans toutes les directions, de telle sorte qu'il se trouve à chaque instant sur une surface sphérique, dont le centre est à l'origine du mouvement, et qu'on peut regarder comme plane à une grande distance de cette origine. Dans les corps homogènes où l'élasticité varie autour de chaque point, mais de la même manière sur toute leur étendue, les ondes lumineuses cessent d'être sphériques, c'est-à-dire qu'une onde plane s'y propage avec une vitesse variable suivant sa direction. Dans l'un et l'autre cas, les ébranlements successifs qui constituent à l'origine une série de vibrations isochrones, se transmettant dans toutes les directions, toute molécule d'*éther* atteinte par le premier de ces ébranlements exécute nécessairement une suite de vibrations de même durée que celles qui ont eu lieu à l'origine. Pour déduire des deux principes précédents l'explication des faits généraux de l'optique, nous ne considérerons d'abord que les ondes lumineuses, sphériques ou planes, qui se propagent dans le vide ou dans les milieux diaphanes isotropes; l'étude de la marche de la lumière dans les substances cristallisées, beaucoup plus compliquée, mène absolument aux mêmes conséquences.

Quand on suppose, comme dans la théorie mathématique des ondes sonores, que les forces qui agissent sur les molécules de l'*éther* s'éteignent à des distances assez petites pour être négligeables relativement aux longueurs d'ondulation, les calculs fondés sur les principes de la mécanique rationnelle, qui donnent la vitesse du son et la loi que suivent les vibrations de l'air, conduisent à des formules analogues pour la vitesse de la lumière et les vibrations de l'*éther*. Dans cette hypothèse, si l'on représente par u la vitesse uniforme et constante avec laquelle un ébranlement se transmet dans l'*éther*, de densité d et d'élasticité e, on a

$$u=\sqrt{\frac{e}{d}}$$

On ne peut mesurer directement par aucun moyen ni d ni e; mais la lumière, parcourant 70,000 lieues environ par seconde, on conclurait de la formule précédente que l'élasticité de l'*éther* est très-grande ou que sa densité est très-petite. Une autre conséquence de la même hypothèse, c'est que toutes les ondes lumineuses doivent se propager avec la même vitesse dans le même milieu.

Dans la propagation du son, les molécules de l'air exécutent toujours leur mouvement vibratoire normalement à la surface des ondes, c'est-à-dire sur la direction même du rayon sonore. Les vibrations de l'*éther*, qui produisent la lumière, sont d'une tout autre nature : Fresnel a démontré, en partant des faits généraux de la polarisation et des phénomènes d'interférence, que les molécules du fluide éthéré oscillent sur la surface même des ondes ou perpendiculairement au rayon lumineux, dans les milieux diaphanes non cristallisés.

Les équations aux différences partielles, qui représentent, d'une manière générale, les petits mouvements intérieurs d'un milieu élastique homogène, non-seulement indiquent l'existence simultanée de ces deux espèces de vibrations, mais en outre leur assignent des vitesses très-différentes, qui sont entre elles dans le rapport de $\sqrt{3}$ à l'unité.

Il peut se faire qu'un trouble quelconque, apporté dans l'équilibre d'une petite masse d'air, détermine dans l'atmosphère les deux genres de vibrations qui viennent d'être définis; mais l'organe de l'ouïe n'est affecté que par le système de vibrations qui s'exécutent dans la direction du rayon, et reste sourd pour les autres, qui, si elles existent, doivent correspondre à d'autres phénomènes que le son. Pareillement, lorsque l'*éther* est agité près des sources lumineuses, il en résulte très-probablement les deux systèmes d'ondes; mais la rétine n'étant affectée que par celui des vibrations transversales, l'autre reste inaperçu, ou correspond à d'autres phénomènes que ceux de la lumière. Le caractère principal des ondulations lumineuses est parfaitement défini; mais, pour démontrer que ce caractère est une conséquence nécessaire des faits, il importe de considérer ici les vibrations de l'*éther* dans toute leur généralité, ou d'admettre qu'elles peuvent avoir lieu sur toutes les directions non situées nécessairement sur le plan de l'onde. Nous supposerons d'abord que les molécules du fluide voisines du corps lumineux ne sont sollicitées à se mouvoir que sur une seule direction, et qu'elles n'exécutent qu'une seule espèce de vibration. Dans ce cas particulier, la loi du mouvement de l'*éther*, soit près du corps lumineux, soit à la surface d'une onde, peut être exprimée par une formule très-simple.

Dans la théorie des ondes, l'intensité d'une même espèce de lumière doit varier comme la force vive que possède une même masse du fluide vibrant, ou comme le carré de la vitesse dont cette masse est animée, à la même époque du mouvement vibratoire. On pourra donc prendre, pour représenter cette intensité, le carré du coefficient qui multiplie le sinus du temps, dans l'expression générale de la vitesse de vibration; c'est-à-dire a^2 dans le cas des ondes planes, et $\frac{a^2}{x^2}$ dans le cas des ondes sphériques (x est la distance de la molécule d'*éther* à la source lumineuse). On conclut de là que l'intensité de la lumière rayonnée d'une même source varie en raison inverse du carré de la distance.

Il résulte du principe de Bernouilli sur la coexistence des petits mouvements, ou de la forme même des équations différentielles qui les représentent, qu'une molécule d'*éther*, atteinte en même temps par plusieurs ébranlements venant de la même source ou de sources différentes, obéit à la fois à toutes ces impulsions; en sorte que les ondes lumineuses se superposent sans se nuire, comme les ondes sonores. En général, un même corps lumineux doit être considéré comme l'origine d'une infinité d'ondes lumineuses d'espèces différentes, qui se propagent simultanément.

Mais, pour considérer dans toute sa généralité le mouvement partiel de l'*éther* auquel on doit attribuer une lumière homogène ou d'une seule couleur, il faut imaginer que, sur un même rayon venant de la source, il se propage une infinité de mouvements vibratoires de directions différentes autour de ce rayon, et qui, bien qu'ayant la même durée de vibration ou la même longueur d'ondulation, peuvent varier d'intensité et de phases d'une direction à l'autre en un même point.

Quelque compliqué que soit l'ensemble de ces mouvements isochrones, on peut toujours le ramener à trois systèmes de vibrations, parallèles à des axes coordonnés. Il est plus commode de prendre, pour ces axes, la direction du rayon lumineux, et deux droites orthogonales situées dans un plan parallèle aux ondes planes qui se propagent suivant ce rayon.

Il est toujours possible de remplacer par un seul plusieurs systèmes de vibrations parallèles, et, conséquemment de réduire à trois systèmes de vibrations orthogonales le mouvement de l'*éther*, auquel on doit attribuer une lumière homogène, quelque compliqué qu'on le suppose.

On en déduit que deux molécules d'*éther* situées sur un même rayon, ou sur deux rayons provenant de la même source, sont animées à tout instant de vitesses de vibration égales et de même signe, lorsque leurs phases sont les mêmes, ou quand leurs distances à la source diffèrent d'un nombre entier d'ondulations. Elles sont animées de vitesses égales mais de sens contraires, quand leurs phases diffèrent de $\frac{1}{2}\, l$, ou lorsque leur distance à la source diffère d'un nombre impair d'ondulations. Ces deux théorèmes résument en quelque sorte toute la théorie des ondes lumineuses. Comme tous ceux que nous avons énoncés précédemment, ils ne peuvent s'expliquer qu'en adoptant l'hypothèse de l'*éther* et en donnant à ce mot le sens que nous y avons attaché dès le début.

— Chim. **Éthers en général.** En chimie, on donne le nom d'*éthers* aux oxydes, aux sels haloïdes et aux sels amphides des radicaux dont les hydrates sont des alcools. Ainsi l'hydrate d'éthyle C^2H^5OH étant un alcool, l'oxyde d'éthyle, l'acétate d'éthyle, le sulfate acide d'éthyle, le chlorure, le bromure, l'iodure d'éthyle, etc., etc., sont des *éthers*.

D'une manière plus claire, on peut dire que les alcools sont des hydrates de radicaux hydrocarbonés, au même titre que la potasse est de l'hydrate de potassium, et que les *éthers* sont des oxydes anhydres, des sels haloïdes et des sels amphides, jouant, par rapport aux alcools, le même rôle que l'oxyde, le chlorure ou l'azotate de potassium vis-à-vis de la potasse. Les formules suivantes rendront très-claires ces analogies :

KOH Potasse (hydrate de potassium).	KOK Oxyde anhydre de potassium.	KBr Bromure de potassium.
KOC^2H^3O Acétate de potassium.	KHO^2SO^2 Sulfate acide de potassium.	
C^2H^5OH Alcool ou hydrate d'éthyle.	$C^2H^5OC^2H^5$ Oxyde anhydre d'éthyle (*éther* proprement dit).	C^2H^5Cl Chlorure d'éthyle (*éther* chlorhydrique).
$C^2H^5OC^2H^3O$ Acétate d'éthyle (*éther* acétique).	$C^2H^5HO^2SO^2$ Sulfate acide d'éthyle (acide sulfovinique).	

De la définition même qui précède, il résulte qu'il existe plusieurs classes d'*éthers* bien déterminées. Nous les diviserons d'abord en deux sections : la première renfermant les *éthers* qui ne contiennent pas de radicaux acides, et la seconde renfermant les *éthers* qui contiennent des radicaux acides au nombre de leurs éléments.

A côté de cette division, qui est fondée sur la nature même des *éthers*, il en est une autre non moins importante, qui doit même primer celle qui précède, et qui est fondée sur la nature de l'alcool dont ces *éthers* dérivent.

De même que les sels des métaux monoatomiques diffèrent par leur constitution des sels des métaux polyatomiques, de même les *éthers* qui renferment des radicaux alcooliques monoatomiques diffèrent considérablement par leur nombre, leur constitution et souvent leurs propriétés, de ceux qui renferment des radicaux alcooliques polyatomiques. Il devient donc nécessaire de consacrer une étude spéciale aux *éthers* des alcools monoatomiques, diatomiques, etc., en appliquant à chacune de ces classes la division indiquée plus haut.

— I. ÉTHERS DES ALCOOLS MONOATOMIQUES. *Éthers renfermant des radicaux acides.* Cette classe contient deux groupes d'*éthers*, les *éthers* simples et les *éthers* composés. Les *éthers* simples ou *éthers* chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique, fluorhydrique et cyanhydrique sont les sels haloïdes des radicaux d'alcools, vis-à-vis desquels ils affectent les mêmes rapports que les chlorures, bromures et métalliques vis-à-vis des métaux; les *éthers* composés sont les sels amphides des radicaux alcooliques, vis-à-vis desquels ils affectent les mêmes rapports que les sels amphides proprement dits vis-à-vis des métaux.

1° *Éthers simples des alcools monoatomiques. Préparation.* On les obtient facilement, soit au moyen des alcools, soit au moyen des hydrocarbures saturés, soit au moyen des hydrocarbures non saturés. Pour les obtenir au moyen des alcools, on fait agir sur ces derniers, soit les hydracides du chlore, du brome et de l'iode, soit les chlorures, bromures ou iodures de phosphore. Dans le premier cas, il se produit de l'eau et l'*éther* cherché; dans le second, il se produit un composé oxygéné de phosphore et l'*éther* que l'on veut préparer.

PREMIÈRE MÉTHODE.

$$C^2H^5OH + HCl = H^2O + C^2H^5Cl$$

Alcool. — Acide chlorhydrique. — Eau. — Chlorure d'éthyle (*éther* chlorhydrique).

DEUXIÈME MÉTHODE.

$$3C^2H^5OH + PBr^3$$

Alcool. — Bromure de phosphore.

$$= P'''O \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ H \end{matrix} \right. + 3C^2H^5Br$$

Acide phosphoreux. — Bromure d'éthyle (*éther* bromhydrique).

Le choix entre l'une ou l'autre de ces méthodes est généralement fondé sur le prix relatif des hydracides et des composés phosphorés. Veut-on préparer l'*éther* chlorhydrique ou fluorhydrique? Comme l'acide chlorhydrique est infiniment moins cher et plus commode à se procurer que le chlorure de phosphore, et comme le fluorure de phosphore n'existe pas, c'est la première méthode qu'on emploie. Veut-on, au contraire, préparer le bromure ou l'iodure d'éthyle, on fait usage de la seconde méthode, le bromure et l'iodure de phosphore étant moins coûteux et plus faciles à se procurer que les acides bromhydrique et iodhydrique.

Si la matière première dont on veut faire usage pour préparer un *éther* simple est un hydrocarbure saturé, l'hydrure d'hexyle

$$C^6H^{14},$$

par exemple, on soumet ce corps à l'action du chlore ou du brome : de l'acide chlorhydrique ou bromhydrique se dégage, et il se forme un produit de substitution monochloré ou monobromé identique avec l'*éther* cherché

$$C^6H^{14} + Cl^2 = HCl + C^6H^{13}Cl$$

Hydrure d'hexyle. — Chlore. — Acide chlorhydrique. — Chlorure d'hexyle (*éther* hexylchlorhydrique).

Comme il se forme toujours des produits bichlorés ou bibromés en même temps que le produit monochloré ou monobromé, il faut extraire ces derniers du produit brut de la réaction par une série de distillations fractionnées.

L'iode ne donnant jamais directement de produit de substitution, il faut employer une voie détournée, qui consiste à préparer d'abord le produit bromé substitué et à faire agir ensuite ce produit sur l'iodure de potassium.

$$C^6H^{13}Br + KI = C^6H^{13}I + KBr$$

Bromure d'hexyle. — Iodure de potassium. — Iodure d'hexyle. — Bromure de potassium.

Si, au lieu d'avoir recours aux hydrocarbures saturés pour préparer les *éthers* simples, on a recours aux hydrocarbures diatomiques, tels que l'éthylène et ses homologues, ce qui n'est possible que dans la série grasse, on chauffe simplement l'hydrocarbure

avec un hydracide ; l'*éther* simple prend naissance par combinaison directe

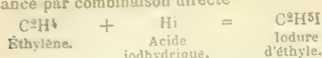
$$C^2H^4 + HI = C^2H^5I$$
Éthylène. Acide iodhydrique. Iodure d'éthyle.

Cette méthode demande que nous y fixions un instant notre attention. Lorsqu'on l'emploie pour préparer des *éthers* simples au moyen de l'éthylène, on obtient des *éthers* de tous points semblables à ceux qui résulteraient de l'action des hydracides sur l'alcool ; mais il n'en est plus de même lorsqu'on opère sur les homologues de l'éthylène. Dans ce dernier cas, au lieu d'obtenir des *éthers* simples, identiques avec ceux qui dériveraient des alcools correspondants, on obtient des corps isomériques avec ces derniers *éthers*. Ces corps sont les *éthers* d'alcools isomériques avec les alcools normaux, alcools qui ont été nommés pseudo-alcools par M. Wurtz, qui les a découverts, isoalcools par M. Friedel, et alcools secondaires par M. Kolbe (v. ISOALCOOLS). M. Lieben, dans un récent mémoire qu'il vient de publier dans le *Journal de la Société de perfectionnement de Palerme*, a donné de ce fait une explication élégante et satisfaisante à la fois.

Dans les alcools normaux qui renferment plus de deux atomes de carbone, les atomes sont reliés entre eux par deux atomicités, si bien que les atomes qui se trouvent au milieu de la chaîne échangent deux atomicités avec leurs voisins, tandis que les atomes extrêmes n'en échangent qu'une. Le carbone étant tétratomique, chaque atome extrême exigera donc encore 3 H et chaque atome moyen 2 H pour se saturer, comme cela ressort de la formule suivante :

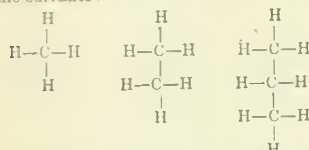

Gaz des marais (carbone tétratomique). Hydrure d'éthyle (C^2, hexatomique). Hydrure de propyle (C^3, octoatomique).

Les alcools proviennent de la substitution de l'hydrogène dans l'un quelconque de ces carbures d'hydrogène. Lorsque l'oxhydryle se substitue à l'un des H qui sont unis aux atomes de carbone extrêmes, on a un alcool vrai, qui renferme encore dans le voisinage de l'oxhydryle 2 H, susceptibles d'être remplacés par un O, pour former un acide. Si, au contraire, l'oxhydryle se trouve uni à un atome de carbone moyen, on a un alcool secondaire (pseudo ou isoalcool), qui ne renferme qu'un seul H dans le voisinage de l'oxhydryle, et, par suite, ne peut pas échanger H^2 contre O pour donner un acide. Les formules rationnelles qui suivent montrent bien en quoi consiste cette isomérie entre les vrais alcools et les alcools secondaires

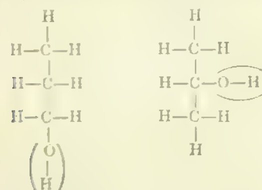

Alcool propylique normal. Alcool isopropylique.

Dans le premier de ces alcools, l'oxhydryle (O—H) est uni à un carbone extrême, et dans le second il est uni à un carbone moyen.

Les *éthers* chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique, etc., des alcools pouvant être dérivés de ces derniers par la substitution de Cl, Br ou I à l'oxhydryle (O—H), on aura les formules des *éthers* simples, des alcools propylique normal et isopropylique, en exécutant cette substitution sur les formules ci-dessus.

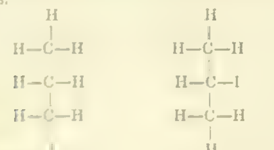

[illegible] propyle. Iodure d'isopropyle.

[illegible] une fois posées, on s'explique [illegible] t l'éthylène donne l'iodure [illegible] ne donne, dans [illegible] l'isopropyle. [illegible] tions déve- [illegible] étant

[illegible] s de ce corps résultent de la [illegible] un radical alcoolique à un H [illegible] cule précédente. Ainsi, le propy- [illegible]

le butylène est

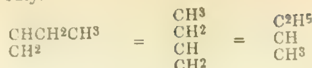

Or, si l'on traite l'éthylène par un hydracide, l'hydrogène et le métalloïde s'uniront indistinctement l'un à l'un et l'autre à l'autre atome de carbone, en donnant un produit toujours identique à lui-même. Dans la molécule

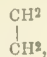

tout étant symétrique, il ne saurait y avoir, en effet, de différence entre

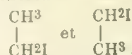

L'acide iodhydrique, en réagissant sur l'éthylène, donnera donc un produit unique, l'iodure d'éthyle. Il n'en est plus de même lorsqu'on fait réagir cet acide sur le propylène, le butylène, l'amylène, etc. Dans ce cas, la combinaison peut se faire de deux façons. Ces hydrocarbures ayant deux atomicités libres, l'une dépendant d'un atome de carbone moyen, l'autre dépendant d'un atome de carbone extrême, deux cas peuvent se présenter : ou bien l'iode de l'acide iodhydrique se fixera sur l'atome de carbone extrême, et l'hydrogène sur l'atome de carbone moyen, ou bien ce sera l'inverse. Dans le premier cas, la réaction engendrera l'iodure de propyle normal ; dans le second cas, elle engendrera l'iodure d'isopropyle.

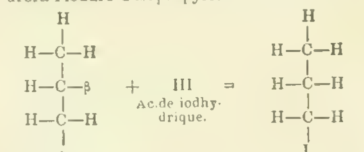

Propylène diatomique. Deux atomicités libres en α et β. Acide iodhydrique. Iodure de propyle normal.

ou bien =

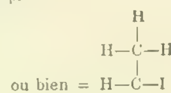

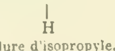

Iodure d'isopropyle.

L'expérience prouve que c'est toujours de la deuxième manière que la réaction s'effectue, les hydrocarbures autres que l'éthylène fournissant toujours les *éthers* des isoalcools et non ceux des alcools normaux.

Les divers modes de préparation des *éthers* simples que nous venons de décrire ne sont pas applicables aux *éthers* cyanhydriques. On obtient ces derniers, soit en faisant agir le cyanure de potassium sur les *éthers* chlorhydriques, soit en distillant ce cyanure avec les sels de potasse des *éthers* acides. V. CYANOGÈNES COMPOSÉS.

— *Propriétés.* Les *éthers* simples traités par le zinc donnent un sel haloïde de zinc avec le radical alcoolique. Ce dernier corps, en présence d'une nouvelle quantité d'*éther* simple, met en liberté un hydrocarbure qui a été considéré jusqu'ici comme le radical de l'alcool, mais qui a en réalité la même constitution que tous les autres hydrocarbures saturés

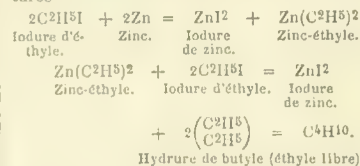
$$2C^2H^5I + 2Zn = ZnI^2 + Zn(C^2H^5)^2$$
Iodure d'éthyle. Zinc. Iodure de zinc. Zinc-éthyle.
$$Zn(C^2H^5)^2 + 2C^2H^5I = ZnI^2$$
Zinc-éthyle. Iodure d'éthyle. Iodure de zinc.

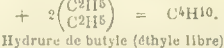
$$+ 2\binom{C^2H^5}{C^2H^5} = C^4H^{10}.$$
Hydrure de butyle (éthyle libre).

Sous l'influence simultanée de l'eau et du zinc à 200°, ils donnent naissance à l'hydrocarbure saturé de la série. Probablement il se forme d'abord le composé organo-métallique, comme dans le cas précédent, et ce composé, à mesure qu'il se produit, se dédouble au contact de l'eau en hydrate de zinc et hydrocarbure saturé. On obtient, en effet, le dernier hydrocarbure lorsqu'on prépare d'abord le composé organo-métallique et qu'on le traite ensuite par l'eau

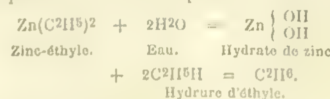
$$Zn(C^2H^5)^2 + 2H^2O = Zn\left\{\begin{matrix}OH\\OH\end{matrix}\right. + 2C^2H^5H = C^2H^6.$$
Zinc-éthyle. Eau. Hydrate de zinc. Hydrure d'éthyle.

Soumis à l'action des sels d'argent ou de potasse, les *éthers* simples donnent lieu à une double décomposition, dans laquelle il se produit un sel haloïde métallique et un *éther* composé.

Si, au lieu d'un sel d'argent, on fait agir de l'oxyde d'argent humide, on obtient encore un sel haloïde du métal ; mais, au lieu d'un *éther* composé, c'est un alcool qui prend naissance. Enfin, si l'oxyde d'argent est sec, il se produit un *éther* proprement dit

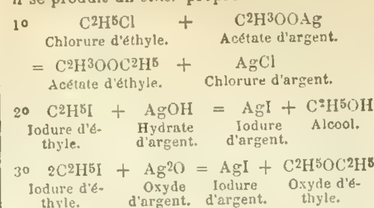
$$1°\ C^2H^5Cl + C^2H^3OOAg = C^2H^3OOC^2H^5 + AgCl$$
Chlorure d'éthyle. Acétate d'argent. Acétate d'éthyle. Chlorure d'argent.
$$2°\ C^2H^5I + AgOH = AgI + C^2H^5OH$$
Iodure d'éthyle. Hydrate d'argent. Iodure d'argent. Alcool.
$$3°\ 2C^2H^5I + Ag^2O = AgI + C^2H^5OC^2H^5$$
Iodure d'éthyle. Oxyde d'argent. Iodure d'argent. Oxyde d'éthyle.

(Nous formulons, pour la commodité, l'hydrate d'argent AgOH. En réalité, cet hydrate n'existe pas, et, pour être exact, il faudrait doubler l'équation et mettre, au lieu de AgOH, $Ag^2O + H^2O$.)

Pour les propriétés des *éthers* cyanhydriques, v. CYANOGÈNES COMPOSÉS.

— *Nombre, constitution, nomenclature.* Les métalloïdes halogènes étant monoatomiques, comme les radicaux des alcools monoatomiques, ces corps ne peuvent s'unir qu'en une seule proportion. Il existe un seul chlorure, un seul bromure, un seul iodure d'éthyle. D'ailleurs, les *éthers* simples dérivant des alcools par la substitution de Cl, Br ou I à OH, et les alcools ne renfermant qu'une seule fois OH, il est bien clair que cette substitution ne peut avoir lieu qu'une seule fois. A chaque alcool monoatomique correspondent donc un seul *éther* chlorhydrique, un seul *éther* bromhydrique, un seul *éther* iodhydrique et un seul *éther* cyanhydrique.

Pour dénommer les *éthers* simples, tantôt on désigne ces corps sous les noms de chlorures, bromures, iodures, fluorures, cyanures des radicaux qu'ils renferment; tantôt on les appelle *éthers* chlorhydriques, bromhydriques, iodhydriques, etc., en faisant précéder leur nom d'une racine qui indique de quel alcool dérive l'*éther*. Ainsi le composé

$$C^7H^{15}Cl$$

peut être appelé indistinctement chlorure d'heptyle ou *éther* heptyl-chlorhydrique.

2° *Éthers composés. Préparation.* Il existe cinq procédés pour préparer ces *éthers* : le premier procédé consiste à mêler l'acide avec l'alcool. Si l'acide est énergique, la réaction se fait à froid ; si l'acide est faible, on doit chauffer le mélange dans des tubes scellés, à une température qui varie avec la nature des corps mis en présence.

Le deuxième procédé est fondé sur la réaction des *éthers* simples sur les sels d'argent, réaction sur laquelle nous avons précédemment insisté.

Dans le troisième procédé, on fait agir le chlorure d'un radical acide sur un alcool ou sur son dérivé sodé. Il se produit, soit de l'acide chlorhydrique, soit un chlorure métallique en même temps qu'un *éther* composé :

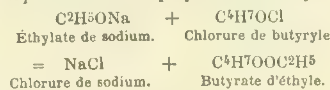
$$C^2H^5ONa + C^4H^7OCl = NaCl + C^4H^7OOC^2H^5$$
Éthylate de sodium. Chlorure de butyryle. Chlorure de sodium. Butyrate d'éthyle.

Le quatrième procédé est fondé sur l'action qu'exercent les anhydrides acides sur les alcools et leurs *éthers* proprement dits. Les premiers donnent naissance à une molécule d'acide libre et à une molécule d'*éther* composé ; les seconds produisent deux molécules d'*éther* composé.

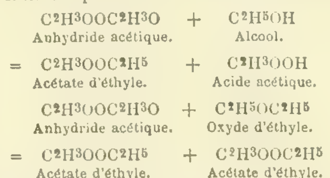
$$C^2H^3OOC^2H^3O + C^2H^5OH = C^2H^3OOC^2H^5 + C^2H^3OOH$$
Anhydride acétique. Alcool. Acétate d'éthyle. Acide acétique.
$$C^2H^3OOC^2H^3O + C^2H^5OC^2H^5 = C^2H^3OOC^2H^5 + C^2H^3OOC^2H^5$$
Anhydride acétique. Oxyde d'éthyle. Acétate d'éthyle. Acétate d'éthyle.

Enfin la dernière méthode consiste à faire réagir un acide sur un alcool en présence d'un autre acide plus énergique, tel que l'acide chlorhydrique ou l'acide sulfurique. La réaction s'accomplit en deux phases, comme dans l'éthérification ordinaire (v. ETHER SULFURIQUE). L'acide fort réagit d'abord sur l'alcool pour donner un *éther* ; puis cet *éther* réagit à son tour sur l'acide faible, auquel il cède son radical alcoolique, en prenant, en échange, de l'hydrogène qui le ramène à son état primitif. Avec l'acide chlorhydrique, le composé intermédiaire qui se forme est le chlorure d'éthyle ; avec l'acide sulfurique, c'est l'acide sulfovinique.

AVEC L'ACIDE SULFURIQUE.

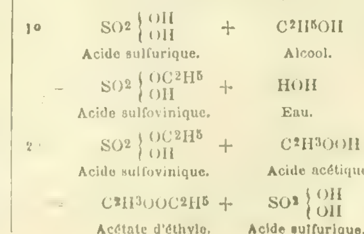
$$1°\ SO^2\left\{\begin{matrix}OH\\OH\end{matrix}\right. + C^2H^5OH = SO^2\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OH\end{matrix}\right. + HOH$$
Acide sulfurique. Alcool. Acide sulfovinique. Eau.
$$2°\ SO^2\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OH\end{matrix}\right. + C^2H^3OOH = C^2H^3OOC^2H^5 + SO^2\left\{\begin{matrix}OH\\OH\end{matrix}\right.$$
Acide sulfovinique. Acide acétique. Acétate d'éthyle. Acide sulfurique.

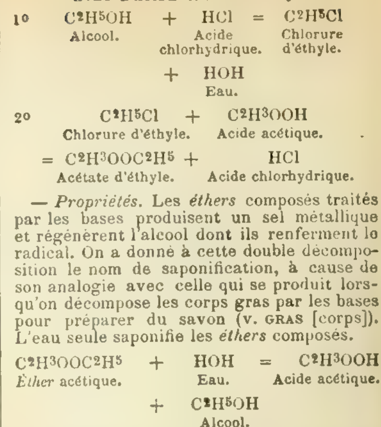

AVEC L'ACIDE CHLORHYDRIQUE.

$$1°\ C^2H^5OH + HCl = C^2H^5Cl + HOH$$
Alcool. Acide chlorhydrique. Chlorure d'éthyle. Eau.
$$2°\ C^2H^5Cl + C^2H^3OOH = C^2H^3OOC^2H^5 + HCl$$
Chlorure d'éthyle. Acide acétique. Acétate d'éthyle. Acide chlorhydrique.

— *Propriétés.* Les *éthers* composés traités par les bases produisent un sel métallique et régénèrent l'alcool dont ils renferment le radical. On a donné à cette double décomposition le nom de saponification, à cause de son analogie avec celle qui se produit lorsqu'on décompose les corps gras par les bases pour préparer du savon (v. GRAS [corps]). L'eau seule saponifie les *éthers* composés.

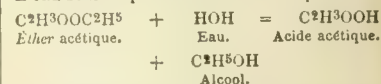
$$C^2H^3OOC^2H^5 + HOH = C^2H^3OOH + C^2H^5OH$$
Éther acétique. Eau. Acide acétique. Alcool.

La saponification des *éthers* composés par l'eau ou les bases est une réaction tout à fait identique, quant à sa nature, avec celle qui a lieu lorsque, au moyen d'un alcali, on précipite un métal de ses solutions salines à l'état d'hydrate ; on peut s'en convaincre par les équations ci-dessous :

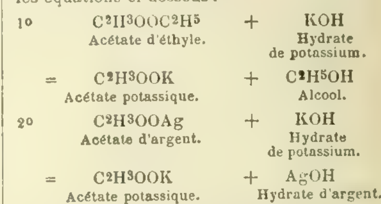
$$1°\ C^2H^3OOC^2H^5 + KOH = C^2H^3OOK + C^2H^5OH$$
Acétate d'éthyle. Hydrate de potassium. Acétate potassique. Alcool.
$$2°\ C^2H^3OOAg + KOH = C^2H^3OOK + AgOH$$
Acétate d'argent. Hydrate de potassium. Acétate potassique. Hydrate d'argent.

Dans le cas spécial de l'argent, que nous avons choisi comme exemple, parce que la monoatomicité de ce métal fait mieux saisir l'analogie des sels métalliques avec les *éthers* composés à radicaux d'alcools monoatomiques, l'hydrate qui se produit est instable et se transforme, au moment même de sa production, en eau et oxyde d'argent.

— *Éthers composés formés par les acides polyatomiques.* Les acides polyatomiques peuvent toujours former un nombre d'*éthers* égal au nombre d'atomes d'hydrogène typique qu'ils renferment. Quand cet hydrogène est remplacé en totalité par un radical alcoolique, l'*éther* formé est neutre ; lorsqu'il est remplacé partiellement, on obtient des *éthers* acides dont l'hydrogène basique restant peut être remplacé par un métal.

Les *éthers* neutres de ces acides s'obtiennent facilement par les divers procédés que nous avons fait connaître pour les *éthers* composés en général. Il n'en est plus de même des *éthers* acides. On prépare ordinairement ces derniers en chauffant légèrement un alcool avec un acide diatomique, saturant le composé par une base qui précipite l'excès d'acide tout en faisant un sel soluble avec l'*éther* acide formé, et retirant ensuite cet *éther* de son sel en précipitant le métal de son sel par un acide approprié.

On peut encore obtenir ce genre d'*éthers* en saponifiant incomplétement les *éthers* neutres :

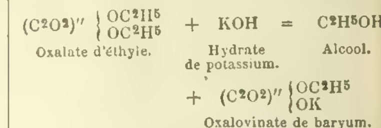
$$(C^2O^2)''\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OC^2H^5\end{matrix}\right. + KOH = C^2H^5OH + (C^2O^2)''\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OK\end{matrix}\right.$$
Oxalate d'éthyle. Hydrate de potassium. Alcool. Oxalovinate de baryum.

Ce procédé est très-utile, en ce sens qu'il permet de préparer à volonté les *éthers* mono ou bialcooliques des acides triatomiques.

— *Constitution, nomenclature.* Les *éthers* composés peuvent être considérés comme des sels ; par conséquent, selon que l'on veut exprimer leurs rapports avec les alcools ou avec les acides dont ils dérivent, on peut dire qu'ils dérivent des alcools par la substitution d'un radical acide à l'hydrogène typique, ou bien qu'ils dérivent des acides par la substitution d'un radical d'alcool à l'hydrogène basique. Ainsi, l'acétate d'éthyle

$$C^2H^5OC^2H^3O$$

est aussi bien de l'alcool C^2H^5OH, dans lequel H a été remplacé par l'acétyle C^2H^3O, que de l'acide acétique C^2H^3OOH, dans lequel H a été remplacé par l'éthyle C^2H^5. En effet, d'une manière plus générale, on peut dire que l'acide et l'alcool perdent, l'un de l'hydrogène H, l'autre de l'oxhydryle OH, les deux résidus monoatomiques ; tous les deux s'unissent pour former un *éther* composé

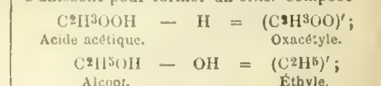
$$C^2H^3OOH - H = (C^2H^3OO)';$$
Acide acétique. Oxacétyle.
$$C^2H^5OH - OH = (C^2H^5)';$$
Alcool. Éthyle.

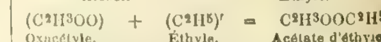
$$(C^2H^3OO) + (C^2H^5)' = C^2H^3OOC^2H^5$$
Oxacétyle. Éthyle. Acétate d'éthyle.

Cette formule contient les deux précédentes. Elle explique pourquoi les acides mono-

atomiques donnent un sel *éther* et les acides polyatomiques plusieurs.

Lorsqu'un acide monoatomique a perdu H, il ne renferme plus d'hydrogène typique : il ne peut donc plus en échanger contre des radicaux ; lorsque, au contraire, un acide diatomique

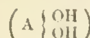

perd un H, le résidu monoatomique

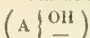

qui s'unit au radical d'alcool renferme un second atome d'hydrogène basique, qu'il peut échanger, soit contre des métaux, soit contre un nouveau radical d'alcool.

Pour nommer les *éthers* composés, on fait suivre le mot *éther* du nom de l'acide dont le corps renferme les éléments, et on le fait précéder d'une racine qui fasse connaître l'alcool aux dépens duquel il a été préparé. On peut encore les dénommer comme les sels métalliques, en prenant pour nom spécifique le nom du radical alcoolique. Les mots *éther*, éthyl-acétique et acétate d'éthyle indiquent l'un et l'autre le composé $C^2H^3O.OC^2H^5$.

Les *éthers* composés neutres formés par les acides polyatomiques se dénomment comme les précédents ; quant aux *éthers* acides, on les désigne en faisant suivre le mot acide d'un nom composé formé du nom de l'acide dont les éléments entrent dans leur constitution, précédé lui-même du nom des radicaux d'alcools qui s'y trouvent. On fait précéder la partie du mot qui désigne les radicaux alcooliques par les syllabes di, tri, etc., qui font connaître le nombre de ces derniers.

Le composé

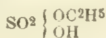

se nomme acide éthyl-sulfurique ; le composé

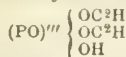

acide diéthyl-phosphorique, etc.

Lorsque plusieurs radicaux différents entrent dans un *éther*, on doit les indiquer. Ainsi l'on dira : acide éthyl-amyl-phosphorique, phosphate de méthyle, d'éthyle et d'amyle, etc.

Souvent, au lieu de dire acide éthyl-sulfurique, diméthyl-phosphorique, etc., on dit acide sulfo-éthylique, phospho-diméthylique, etc. Pour le cas de l'éthyle, on va même jusqu'à remplacer le plus souvent le mot éthylique par le mot vinique. Ainsi l'on dit plus communément acide sulfovinique qu'acide sulfo-éthylique ou éthyl-sulfurique.

— *Ethers renfermant des radicaux acides.* Ces *éthers* renferment deux radicaux alcooliques unis par l'intermédiaire de l'oxygène. Lorsque ces deux radicaux sont identiques, on appelle l'*éther éther proprement dit* ; lorsqu'ils diffèrent, l'*éther* prend le nom d'*éther mixte*.

1° *Ethers proprement dits. Préparation.* L'*éther* proprement dit peut être obtenu par quatre procédés principaux :

Ou bien on chauffe l'alcool avec des corps avides d'eau, tels que le chlorure de zinc. Deux molécules d'alcool se soudent alors en éliminant une molécule d'eau, et donnent de l'*éther*

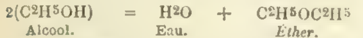

On peut remplacer les corps avides d'eau par des corps presque inertes, comme l'iodure de mercure. Ces corps servent de centre de décomposition et permettent à l'alcool de réagir sur lui-même comme il réagirait sur un acide.

On peut encore faire réagir l'alcool sur un acide polyatomique énergique. Il se fait une série de doubles décompositions analogues à celles que nous avons signalées dans le cinquième procédé de préparation des *éthers* composés. Ces doubles décompositions ayant été surtout bien étudiées dans le cas de la préparation de l'*éther* sulfurique ou *éther* de l'alcool ordinaire, nous les exposerons avec détail quand nous traiterons de l'*éther* sulfurique.

Un troisième procédé consiste à faire réagir le chlorure, le bromure ou l'iodure d'un radical alcoolique sur le dérivé sodé du même alcool dérivé, que l'on obtient en dissolvant du sodium dans l'alcool lui-même

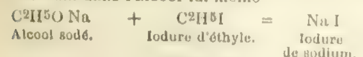

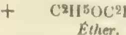

Enfin on peut saponifier les *éthers* simples par les bases anhydres

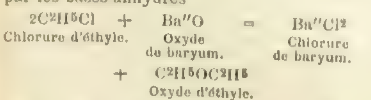

2° *Ethers mixtes. Préparation.* On les obtient soit en faisant agir un acide polybasique énergique sur un mélange de deux alcools, soit en soumettant le dérivé sodé d'un alcool à l'action d'un *éther* simple d'un alcool différent.

3° *Propriétés des éthers proprement dits et des éthers mixtes.* α. Les deux groupes carbonés que ces *éthers* renferment, quoique n'étant unis que par l'oxygène, sont cependant assez fortement soudés pour que les chlorures et les bromures de phosphore ne s'emparent de leur oxygène et ne dédoublent leurs molécules qu'avec difficulté. Ce n'est qu'en vase clos et à une température élevée que le protobromure de phosphore agit sur l'*éther* ordinaire. La réaction donne de l'anhydride phosphoreux et du bromure d'éthyle.

β. Les acides et les anhydrides acides dédoublent à chaud ces *éthers* et donnent, soit deux molécules d'un même *éther* composé, soit deux *éthers* composés différents.

γ. L'*éther* éthylique donne par le chlore des produits de substitution très-intéressants. V. ÉTHER SULFURIQUE.

4° *Constitution et nomenclature des éthers proprement dits et des éthers mixtes.* La constitution de ces *éthers* est très-simple : ce sont des oxydes anhydres de radicaux d'alcools ; c'est-à-dire que deux radicaux d'un même alcool ou de deux alcools différents y sont soudés entre eux par l'intermédiaire de l'oxygène.

Les *éthers* proprement dits se nomment encore oxydes du radical alcoolique. On dit *oxyde d'amyle* ou *éther amylique proprement dit.*

Les *éthers* mixtes se nomment en ajoutant à ce mot générique les noms des deux alcools qui entrent dans leur composition, réunis en un seul mot. On les appelle aussi oxydes des deux radicaux qu'ils renferment. Ainsi le composé $C^2H^5OC^5H^{11}$ se désigne indistinctement par les noms d'*éther* mixte éthyl-amylique ou d'oxyde d'éthyle et d'amyle.

— II. ETHERS DES ALCOOLS POLYATOMIQUES. *Ethers simples.* Les alcools polyatomiques sont caractérisés par ce fait, que plusieurs atomes d'hydrogène y sont reliés au carbone par l'intermédiaire de l'oxygène, ou, comme on dit ordinairement, qu'ils renferment plusieurs oxhydryles. C'est en échangeant ces oxhydryles contre du chlore, du brome ou de l'iode qu'ils forment leurs *éthers* simples. Ces *éthers* seront donc égaux en nombre aux oxhydryles contenus dans les alcools qui les fournissent. Ainsi le glycol

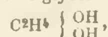

qui renferme deux oxhydryles, pourra donner deux *éthers* chlorhydriques

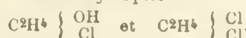

On a donné aux *éthers* simples des alcools diatomiques le nom de *chlorhydrines, bromhydrines*, etc. Ainsi l'on dit monochlorhydrine pour indiquer le premier des *éthers* formulés ci-dessus, et dichlorhydrine pour indiquer le second. Quelquefois aussi on fait suivre le nom de l'alcool dont ils dérivent des mots chlorhydrique, bromhydrique, etc., précédés des préfixes mono, di, tri, etc. Ainsi l'on dit à volonté dichlorhydrine glycérique ou glycérine dichlorhydrique pour désigner le corps

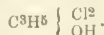

— *Ethers composés.* On peut considérer ces *éthers* comme dérivant des alcools polyatomiques par substitution d'un radical acide à l'hydrogène. Ces *éthers* seront donc encore égaux en nombre, avec chaque acide monoatomiques, aux atomes d'hydrogène typique, ou, ce qui revient au même, d'oxhydryle que l'alcool contient, puisque l'hydrogène typique n'est autre que celui qui fait partie de l'oxhydryle. C'est ainsi qu'avec la glycérine

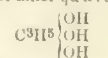

et l'acide acétique

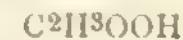

on pourra former les trois *éthers*

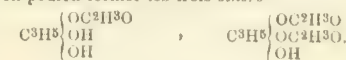

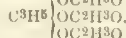

Ces divers *éthers* se saponifient par l'action des alcalis ou de l'eau à une haute température, de la même manière que ceux des alcools monoatomiques. On les dénomme comme les *éthers* simples qui leur correspondent : ainsi les trois *éthers* acétiques ci-dessus peuvent être nommés monoacétine, diacétine, triacétine glycérique, ou glycérine mono, di ou triacétique.

Les acides polybasiques renfermant des radicaux polyatomiques, comme les alcools polyatomiques eux-mêmes, et cette espèce de radicaux ayant la propriété de s'accumuler dans les molécules, on obtient avec ces acides des corps à molécules très-condensées, qui jouissent encore de propriétés acides. Ainsi, avec la mannite et l'acide tartrique, on obtient l'acide mannitartrique

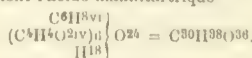

— *Ethers mixtes.* Lorsqu'on traite les alcools polyatomiques par le sodium, de l'hydrogène se dégage, et l'on obtient un alcool sodé qui peut renfermer 1,2,...,*n* atomes de sodium à la place de 1,2,...,*n* atomes d'hydrogène ; tous les hydrogènes typiques de ces alcools peuvent, dans ces conditions, être remplacés par le sodium. Si l'on traite ensuite ces composés sodes par des *éthers* simples d'autres alcools, on substitue un radical alcoolique à chaque atome de métal et l'on donne naissance à des *éthers* mixtes. C'est ainsi que l'on obtient le glycol mono et diéthylique.

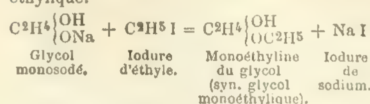

Une autre méthode consiste à préparer d'abord les *éthers* simples des alcools polyatomiques et à les faire réagir sur les dérivés sodés des alcools monoatomiques

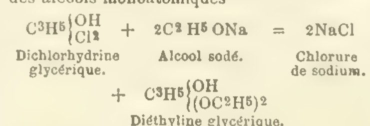

Jusqu'ici on n'a pas régénéré les alcools polyatomiques en partant de ces *éthers* mixtes, mais il est probable qu'on y parviendrait en les chauffant avec de l'anhydride acétique, lequel les convertirait en deux *éthers* acétiques que l'on pourrait ensuite saponifier

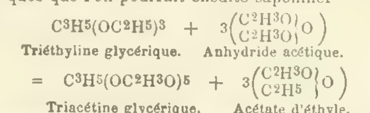

On dénomme ces *éthers* mixtes comme les *éthers* composés, en substituant le nom du radical alcoolique au nom du radical acide. On dit glycérine diéthylique ou diéthyline glycérique, glucose tétréthylique ou tétréthyline glucosique, etc.

— *Ethers proprement dits.* Ces *éthers* varient avec chaque classe d'alcool. Ils ne sont point avec les alcools triatomiques ce qu'ils sont avec les alcools diatomiques, et ainsi de suite. Voici ce que nous pouvons dire de général sur cette classe de corps :

Toutes les fois qu'un alcool renferme assez d'hydrogène typique pour qu'une molécule d'eau puisse s'éliminer aux dépens d'une seule molécule d'alcool, ce qui est le cas avec tous les alcools d'une atomicité supérieure à 1, cette élimination s'opère et il se produit un anhydride ou *éther* proprement dit. Si, après cette élimination, l'alcool ne renferme plus d'hydrogène typique, ce qui est le cas avec les glycols, aucun nouvel anhydride n'est possible. Si, au contraire, après cette élimination, il reste encore de l'hydrogène typique, ce qui est le cas avec les alcools d'une atomicité supérieure à 3, cet hydrogène peut être éliminé à son tour à l'état d'eau, en donnant des anhydrides de deuxième ordre, de troisième ordre, de quatrième ordre, etc. Seulement, selon que la quantité d'hydrogène restant dans l'alcool après chacune de ces éliminations sera paire ou impaire, le dernier anhydride se fera par simple élimination d'eau, ou par élimination d'eau avec doublement de la molécule.

Quelques exemples feront bien comprendre notre pensée :

Alcools monoatomiques	$R'.OH$	—	$2ROH$ Alcool.	—	H^2O Eau.	=	R^2O Anhydride unique.	un seul anhydride.
— diatomiques	$R''(OH)^2$	—	$R(OH)^2$ Alcool.	—	H^2O Eau.	=	$R''C$ Anhydride unique.	
— triatomiques	$R'''(OH)^3$	—	1° $R'''(OH^3)$ Alcool.	—	H^2O Eau.	=	$R'''O.OH$ Premier anhydride.	deux anhydrides.
			2° $2R'''O.OH$ Premier anhydre.	—	H^2O Eau.	=	R'''^3O^3 Deuxième anhydre.	
— tétratomiques	$R^{iv}(OH)^4$	—	1° $R^{iv}(OH)^4$ Alcool.	—	H^2O Eau.	=	$R^{iv}O(HO)^2$ Premier anhydride.	
			2° $R^{iv}O(OH)^2$ Premier anhydride.	—	H^2O Eau.	=	$R^{iv}.O^2$ Deuxième anhydride.	

En résumant, les alcools mono et diatomiques ont un seul anhydride, les alcools tri et tétratomiques en ont deux, les alcools penta et hexatomiques en ont trois, et ainsi de suite. En outre, tous les anhydrides des alcools d'atomicité paire se font par simple élimination d'eau, sans doublement de la molécule. Au contraire, avec les alcools d'atomicité impaire, il y a toujours un anhydride, le dernier qui est produit par le doublement de la molécule. Cet anhydride est l'unique dans le cas des alcools monoatomiques.

Au lieu de décrire d'une manière spéciale la préparation et les propriétés des divers *éthers* des alcools polyatomiques, ce qui nous entraînerait trop loin, nous renverrons aux diverses classes d'alcools. V. GLYCOLS (alcools diatomiques), GLYCÉRINES (alcools triatomiques), GRAS (corps), SUCRES (alcools tétra, penta et hexatomiques).

— **Éther en particulier**, nommé improprement *éther sulfurique*.

— I. PRÉPARATION. Il y a plusieurs manières de préparer l'*éther* sulfurique. Nous allons énumérer les principales.

En mettant en contact de l'iodure d'éthyle et de l'éthylate de soude, on obtient de l'*éther* sulfurique et de l'iodure de potassium :

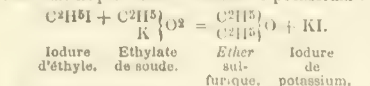

En chauffant fortement de l'iodure d'éthyle avec de l'oxyde d'argent, on obtient ainsi de l'*éther* et de l'iodure d'argent :

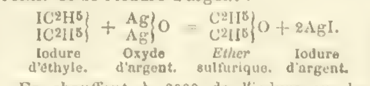

En chauffant à 200° de l'iodure ou du bromure d'éthyle avec de l'alcool, on obtient de l'*éther* et de l'acide iodhydrique ou bromhydrique, d'après l'équation

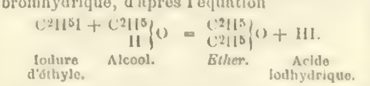

De même, on obtient de l'*éther* en chauffant de l'iodure ou du bromure d'éthyle en excès avec de l'eau à 150° ou 200°. Il se forme, dans ce cas, d'abord de l'alcool, qui donne de l'*éther* avec l'excès du bromure ou de l'iodure. Il y a, par conséquent, deux réactions :

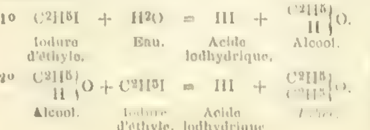

De même encore, on obtient de l'*éther* en chauffant de l'acide chlorhydrique, bromhydrique ou iodhydrique avec de l'alcool à 200° ou 240°. Il se forme d'abord du chlorure, du bromure, de l'iodure d'éthyle, qui donne, avec l'excès d'alcool, de l'*éther* et de l'acide bromhydrique. On a donc encore deux réactions successives.

La même réaction se produit quand on chauffe les chlorures de certains métaux dans des tubes scellés avec de l'alcool. Les chlorures de zinc, d'étain, de manganèse, de cobalt, de nickel, de cadmium, de fer, de mercure, de calcium, de strontium, etc., donnent de l'*éther* quand on les chauffe à 100° avec de l'alcool. La réaction peut être représentée, dans ce cas, par l'équation suivante :

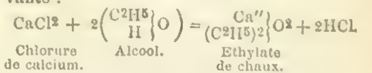

L'acide chlorhydrique réagit sur une nouvelle portion d'alcool, qui se transforme en chlorure d'éthyle, lequel, au contact de l'éthylate de chaux, donne du chlorure de calcium et de l'*éther*.

Beaucoup de sulfates ont la propriété de donner de l'*éther* quand on les chauffe avec de l'alcool. Les sulfates de magnésie, de manganèse, de fer, de zinc, de cadmium, de cobalt, d'uranium, quelques aluns sont de ce nombre. La réaction se passe dans ce cas de la manière suivante. Prenons pour exemple du sulfate de zinc :

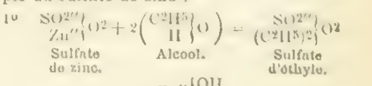

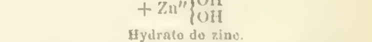

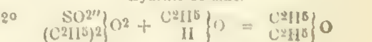

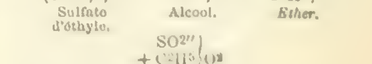

Les phosphates et les arséniates ont une action analogue à celle des sulfates.

Aucune des méthodes que nous venons d'énumérer ne sert à la fabrication en grand de l'*éther*. Cette préparation se fait de la manière suivante.

Si l'on chauffe à 140° un mélange d'acide sulfurique et d'alcool, on obtient de l'*éther* et de l'acide sulfurique, revenu à son état premier, après s'être éthérifié. Cet acide reproduit une nouvelle quantité d'*éther*, et ainsi de suite. L'équation suivante explique les réactions qui ont lieu :

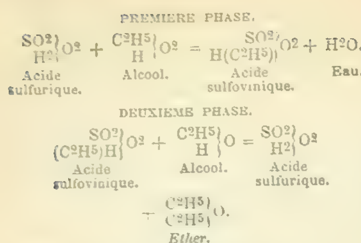

Nous voyons que l'acide sulfurique est libre à la fin de la réaction et peut réagir sur une nouvelle quantité d'alcool pour le transformer en *éther*. L'opération peut ainsi être continuée théoriquement jusqu'à l'infini, à condition d'ajouter de nouvelles quantités d'alcool en remplacement de celui qui se transforme en *éther*. C'est l'emploi de l'acide sulfurique qui a fait donner improprement le nom d'*éther* sulfurique à l'*éther* $\left.\begin{matrix}C^2H^5\\C^2H^5\end{matrix}\right\}O$, dont le vrai nom aurait dû être oxyde d'éthyle.

C'est à Boullay que nous sommes redevables d'une bonne méthode de préparation de l'*éther*. Elle consiste à prendre 9 parties d'acide sulfurique anglais et 5 parties d'alcool à 90°, en volumes à peu près égaux, qu'on mélange ensemble. On distille le tout dans un appareil à distillation (cornue en verre, ou appareil métallique si l'on opère plus en grand), à réfrigérant et récipient soigneusement refroidi. Un thermomètre, plongé dans le liquide, permet de régler la température pendant l'opération, de manière qu'elle ne dépasse pas 140° à 145°. Un tube débouchant sous le niveau du liquide, dans l'appareil à distillation, amène continuellement de nouvelles quantités d'alcool, en remplacement du liquide distillé, et maintient le niveau du liquide constant pendant l'opération. Un vase placé au-dessus de l'appareil et rempli d'alcool sert à l'approvisionner de cette manière de liquide. Si le liquide qui distille se sépare en deux couches, ce qui arrive lorsque l'opération a été bien conduite, la couche supérieure contient surtout de l'*éther*. On la sépare de la seconde, on la lave avec du lait de chaux, pour lui enlever toute trace d'acide sulfureux, qui aurait pu passer pendant la distillation et qui se produit par des réactions secondaires si la température dépasse la limite indiquée; on rectifie ensuite au bain-marie.

Le premier tiers de ce qui passe à cette rectification de l'*éther* brut est de l'*éther* presque pur. Pour le séparer des traces d'eau et d'alcool qu'il contient, on le secoue avec du carbonate de potasse sec et, après, avec du chlorure de calcium, qui retient l'alcool. Une dernière rectification permet d'obtenir l'*éther* pur.

Les dernières parties du produit de la distillation de l'*éther* brut sont recueillies à part. Elles consistent en un mélange d'*éther* et d'alcool. On y verse un égal volume d'eau, qui dissout l'alcool, et on distille. La première partie de cette distillation donne encore de l'*éther* assez pur. En opérant de cette manière, on obtient une quantité d'*éther* égale à 40 ou 50 pour 100 de l'alcool employé. La purification complète de l'*éther*, et surtout sa déshydratation présentent de grandes difficultés. La meilleure manière d'opérer pour avoir de l'*éther* anhydre et libre d'alcool est de laver à l'eau de l'*éther* du commerce, préparé de la manière que nous venons d'indiquer. On le débarrasse, par cette méthode, des dernières traces d'alcool qu'il peut contenir. Après cela, on le laisse reposer pendant quelque temps sur de la chaux vive, qui absorbe l'eau; on le distille et on y introduit des morceaux de sodium, qui commence à être vivement attaqué. Quand la réaction s'est calmée et que le dégagement d'hydrogène est devenu presque insensible, même après addition de nouveau sodium, on distille l'*éther* au bain-marie. Il faut le conserver dans un vase bien bouché; car, dans ces conditions de pureté, il attire vivement l'humidité de l'air. Il vaut mieux conserver l'*éther* sur de la chaux vive jusqu'au moment où l'on a besoin de s'en servir, et ne faire la distillation sur le sodium qu'au fur et à mesure du besoin que l'on a de l'*éther* anhydre.

— II. Propriétés de l'éther. L'*éther* est un liquide incolore, très-mobile, d'une odeur particulière, d'une saveur brûlante; il est plus léger que l'eau. Son poids spécifique est 0,736; sa chaleur spécifique, 0,517. Il se laisse mélanger en toute proportion à l'alcool et à l'esprit de bois; il est peu soluble dans l'eau, dont 9 parties ne dissolvent qu'une partie d'*éther*. D'un autre côté, 35 parties d'*éther* dissolvent une partie d'eau. Son point [illegible] -rapide- [illegible] intense. Il [illegible] mable et [illegible] comme [illegible] d'un [illegible]

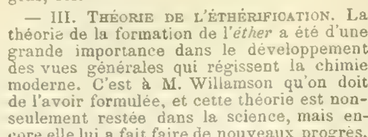

quantités de soufre, de phosphore, de chlorure d'or, de platine, de fer, de mercure, et un grand nombre de substances organiques, comme les résines, les huiles, les corps gras, etc.

— III. Théorie de l'éthérification. La théorie de la formation de l'*éther* a été d'une grande importance dans le développement des vues générales qui régissent la chimie moderne. C'est à M. Willamson qu'on doit de l'avoir formulée, et cette théorie est non-seulement restée dans la science, mais encore elle lui a fait faire de nouveaux progrès.

Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, cette théorie distingue deux actions séparées dans la formation de l'*éther* par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool. En premier lieu, par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool, il se forme de l'acide éthyl-sulfurique et de l'eau, d'après l'équation suivante :

$$S\Theta_2\left\{\begin{matrix}H\Theta\\H\Theta\end{matrix}\right. + \left.\begin{matrix}\Theta^2H_5\\H\end{matrix}\right\}\Theta = \left.\begin{matrix}C^2H^5\Theta\\H\Theta\end{matrix}\right\}SO^2 + H^2O.$$

Acide sulfurique. Alcool. Acide sulfovinique. Eau.

L'acide éthyl-sulfurique, en réagissant sur une seconde molécule d'alcool, donne de l'*éther* et de l'acide sulfurique régénéré d'après l'équation suivante :

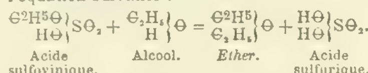

L'acide sulfurique reproduit la même réaction avec une nouvelle quantité d'alcool et peut, d'après la théorie, servir à la production d'une quantité illimitée d'*éther*. L'acide éthyl-sulfurique formé dans le commencement de la réaction n'existe plus à la fin; celui que nous retrouvons s'est reformé nouvellement, après bien des transformations, de l'acide sulfurique. Pour démontrer cela, M. Willamson a employé le moyen suivant: il a commencé par faire réagir l'acide sulfurique sur de l'alcool amylique. Il se produit, dans ce cas, de l'acide amyl-sulfurique et de l'eau

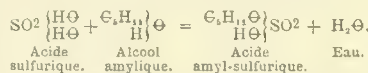

L'acide éthyl-sulfurique ainsi formé est mis en contact avec de l'alcool éthylique; il se produit un *éther* mixte amylo-éthylique, que l'on recueille dans la distillation, et il se régénère de l'acide sulfurique qui, réagissant sur de nouvelles quantités d'alcool éthylique, se transforme en acide éthyl-sulfurique; nous retrouvons donc, au lieu de l'acide amyl-sulfurique d'abord formé, de l'acide éthyl-sulfurique, preuve évidente que l'acide d'abord formé a été décomposé dans la réaction. Ce qui se produit dans ce cas peut être exprimé par la formule suivante :

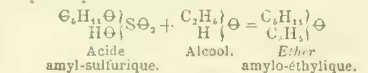

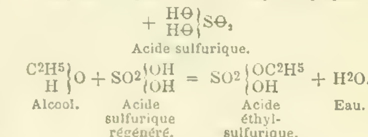

Cette expérience prouve que la formation de l'*éther* a lieu, en effet, comme nous l'avons indiqué et se produit en deux phases distinctes.

La théorie de la formation de l'*éther*, que nous venons d'exposer, a été précédée de beaucoup d'autres tentatives pour expliquer la formation de ce corps par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool. On commença par donner à l'alcool la formule $C^4H^4,2HO$ (en anciens équivalents) et à supposer que l'acide sulfurique lui enlevait les éléments de l'eau pour former C^4H^4,HO, formule que l'on donnait alors à l'*éther*. Cette explication dut être abandonnée lorsqu'on s'aperçut que, dans la distillation, il passait de l'eau en même temps que de l'*éther*. Il était, en effet, impossible d'admettre que l'acide sulfurique pût enlever les éléments de l'eau à l'alcool et ne pût les retenir à la distillation. On se rejeta sur l'effet catalytique en mettant un mot à la place d'une explication (Mitscherlich, Berzélius). On laissait ainsi de côté la formation de l'acide éthyl-sulfurique qui se produit dans la réaction, ou bien on admettait que cet acide se dédoublait en alcool et en acide sulfurique.

M. Liebig fut le premier qui tenta une explication rationnelle de la formation de l'*éther*. D'après lui, il se forme d'abord de l'acide éthyl-sulfurique $C^4H^5O\ SO^3 + HO\ SO^3$, qui se décompose entre 120° et 140° en *éther* C^4H^4HO, acide sulfurique hydraté et acide sulfurique anhydre. Ces deux acides (le dernier passe à l'état d'hydrate en se combinant avec l'eau de l'alcool ajouté) donnent de nouveau, au contact de l'alcool, de l'acide éthyl-sulfurique, qui produit encore une fois de l'*éther* en se dédoublant.

Cette théorie rencontra beaucoup de contradicteurs. On lui objectait l'impossibilité [illegible]ttre la formation et la destruction de [illegible] éthyl-sulfurique dans le même liquide. Il était répondu à cela que la température du liquide n'était point partout la même; que là où elle se trouvait abaissée par suite de l'addition de l'alcool, il pouvait se former de l'acide éthyl-sulfurique, qui était décomposé dans les parties plus chaudes du liquide. Quand, plus tard, Mitscherlich eut prouvé qu'il y avait également formation d'*éther* lorsqu'au lieu d'arriver à l'état liquide l'alcool arrivait à l'état de vapeur et que, par conséquent, il n'y avait pas de refroidissement, Gmelin expliqua la formation de l'acide éthyl-sulfurique par l'action de la masse d'alcool à l'endroit où elle arrivait. Beaucoup d'autres arguments contre cette théorie furent réfutés plus ou moins complétement. L'argument capital contre elle consiste dans la formule à donner à l'*éther*. D'après la théorie de Liebig, l'*éther* était de l'alcool qui avait perdu les éléments de l'eau

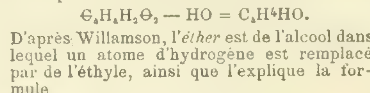

D'après Willamson, l'*éther* est de l'alcool dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par de l'éthyle, ainsi que l'explique la formule

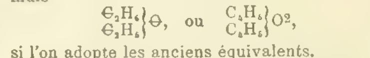

si l'on adopte les anciens équivalents.

La première théorie n'admet dans l'*éther* le radical éthyle qu'une fois; d'après celle de M. Willamson, il faut l'y admettre deux fois. La réfutation des anciennes théories de l'éthérification se trouve donc dans la discussion des deux formules C_4H_4HO ou bien $\left.\begin{matrix}C_4H_5\\C_4H_5\end{matrix}\right\}O^2$ et dans la réfutation de la première des deux.

Il est évident que la première formule ne peut être admise qu'en supposant l'équivalent de l'oxygène $O = 8$. Si, au contraire, comme il est prouvé actuellement, le poids atomique, c'est-à-dire le moindre poids d'oxygène entrant en réaction est $\Theta = 16 = 2O$, la formule de Liebig tombe par le même fait, et il faut nécessairement exprimer l'*éther* par une formule double, c'est-à-dire par

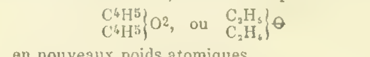

en nouveaux poids atomiques.

Nous allons énumérer ces preuves :

1° La densité de la vapeur de l'*éther* en est d'abord une. La formule C_4H_4HO exigerait que la densité de la vapeur de l'*éther* correspondît à un volume, c'est-à-dire fût une exception à la règle générale, dans laquelle l'*éther* reste en admettant pour lui la formule double.

2° On sait que les *éthers* éthyliques des acides monobasiques ont un point d'ébullition de 44° au-dessous de celui de l'acide correspondant.

Ainsi l'acide acétique $\left.\begin{matrix}\Theta_2H_3\Theta\\H\end{matrix}\right\}\Theta$ bout à 118°;

l'*éther* acétique $\left.\begin{matrix}C_2H_3\Theta\\\Theta_2H_5\end{matrix}\right\}\Theta$ bout à 74°.

La même différence de 44° qui, dans les acides, correspond au remplacement de H par C_2H_5, se retrouve approximativement entre l'alcool et l'*éther*.

L'alcool $\left.\begin{matrix}\Theta^2H\\H\end{matrix}\right\}\Theta$ bout à 78°;

l'*éther* $\left.\begin{matrix}\Theta^2H\\C^2H_5\end{matrix}\right\}\Theta$ bout à 34°.

Cette analogie nous conduit à admettre que l'*éther* est de l'alcool dans lequel un équivalent d'hydrogène est remplacé par C_2H_5, d'autant plus que la formation des deux espèces d'*éthers* est complétement analogue. La formation de l'*éther* d'un acide se produit d'après l'équation suivante :

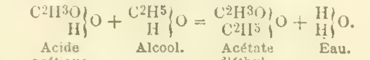

Dans la formation de l'*éther*, l'alcool se transforme d'après l'équation analogue

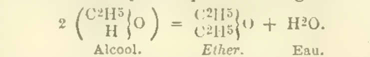

3° La formation des *éthers* mixtes est peut-être la preuve la plus concluante en faveur de la formule double de l'*éther*. En faisant réagir de l'iodure d'éthyle sur l'éthylate de soude, Willamson obtint le même *éther* qu'en faisant réagir l'iodure d'éthyle sur le méthylate de soude. Dans le second cas, on a

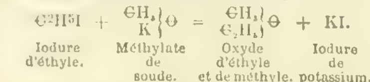

Comme la formation de l'*éther* ordinaire est complétement analogue à celle que nous venons d'indiquer, il est évident qu'il doit, lui aussi, contenir les deux radicaux alcooliques qui, dans ce cas, seront identiques entre eux. Au reste, la formation des *éthers* mixtes est inexplicable en admettant l'ancienne formule. Si l'on admet que, dans la réaction

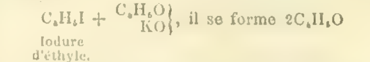

deux molécules d'*éther*, on doit également admettre qu'en faisant réagir $C_4H_4I + \left.\begin{matrix}C_4H_4O\\KO\end{matrix}\right\}$ il se forme deux molécules distinctes, l'une C_4H_4O d'*éther* méthylique; l'autre C_4H_4O d'*éther* éthylique; c'est-à-dire un mélange de ces deux *éthers*, et l'on ne comprend pas la formation d'un composé distinct, l'*éther* mixte $\left.\begin{matrix}C_2H_3\\C_4H_5\end{matrix}\right\}O^2$.

4° M. Berthelot a prouvé, par une expérience quantitative, que la formule de l'*éther* devait se doubler. Il a fait réagir du bromure d'éthyle C_4H_5Br sur une solution alcoolique de potasse KO. Si la formule de l'*éther* est C_4H_4O, il est évident que l'alcool de la solution ne doit jouer aucun rôle dans la réaction; d'après cette théorie, les 22 grammes de bromure d'éthyle que M. Berthelot a employés auraient dû donner 78r,5 d'*éther*. Au lieu de cela, M. Berthelot a obtenu 12 grammes d'*éther*. La perte dans la réaction explique comment il n'a pu avoir les 15 grammes que donne la théorie, si l'on admet que l'alcool dans lequel la potasse était dissoute prend part à la réaction et qu'il se produit

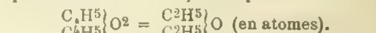

Tous ces arguments, et beaucoup d'autres que le manque d'espace ne nous permet pas de citer, prouvent jusqu'à l'évidence que la formule de l'*éther* doit être $\left.\begin{matrix}C^2H_5\\C^2H_5\end{matrix}\right\}O$, et que, par conséquent, la théorie de la formation de ce corps, proposée par M. Willamson, doit être admise comme vraie.

— IV. Réactions de l'éther. Les produits de la substitution du chlore dans l'*éther* ont été surtout étudiés par Regnault, Malaguti et Lieber.

On connaît les *éthers*

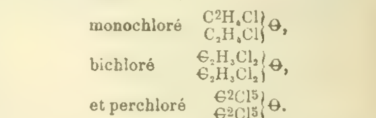

Le premier a été obtenu, en 1837, par Darcet, et se produit en faisant réagir à froid le chlore sur l'*éther*. C'est un liquide qui bout de 140° à 147°, est décomposé par l'eau et donne, avec la solution de potasse, de l'alcool et de l'acétate de potasse.

L'*éther* bichloré se produit en saturant l'*éther* de chlore d'abord à froid, puis en chauffant à 100°. C'est un liquide neutre qui se décompose au-dessus de son point d'ébullition. La solution alcoolique de potasse le décompose rapidement d'après l'équation suivante :

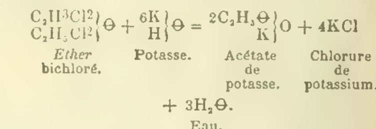

L'*éther* perchloré se produit quand on fait réagir à la lumière solaire le chlore sur l'*éther* bichloré. C'est un corps cristallin, qui fond à 69° et bout à 300°, en se décomposant d'après l'équation

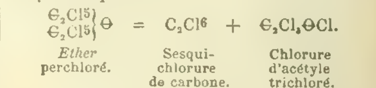

En partant de l'*éther* monochloré et en faisant réagir sur lui de l'éthylate et du méthylate de soude, M. Lieber est parvenu à remplacer le chlore par de l'oxéthyle et de l'oxyméthyle. Il a obtenu ainsi de l'*éther* chloroxéthylique, d'après la réaction

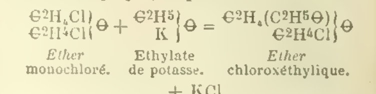

ou de l'*éther* dioxéthylique, d'après l'équation

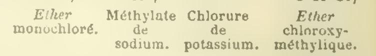

De même, il a obtenu de l'*éther* dioxéthylique

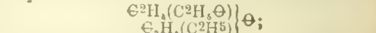

mais il n'a pas obtenu de l'*éther* dioxyméthylique analogue à l'*éther* dioxéthylique.

Ces formules sont, du reste, à abandonner aujourd'hui; car des expériences concluantes toutes récentes prouvent que, dans l'*éther* monochloré, les deux atomes de chlore se trouvent, non dans les deux molécules d'éthyle, mais seulement dans l'une d'elles, et que l'*éther* dioxéthylique, que l'on obtient en remplaçant ces deux équivalents de chlore par de l'oxéthyle, a pour formule

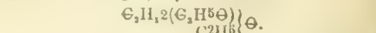

Entre autres réactions de l'*éther*, il faut citer encore la réaction à chaud et en vase clos du protochlorure de phosphore. A froid, il n'y a pas de réaction entre ces deux corps, car les deux groupes éthyle tiennent fortement à l'oxygène et ne se laissent pas séparer; mais, à chaud, il se forme de l'anhydride

phosphoreux et du chlorure d'éthyle d'après l'équation suivante :

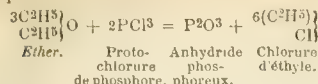

$$\left.\begin{matrix}3C^2H^5\\ C^2H^5\end{matrix}\right\}O + 2PCl^3 = P^2O^3 + 6\left(\begin{matrix}C^2H^5\\ Cl\end{matrix}\right)$$

Éther. Proto-chlorure de phosphore. Anhydride phos-phoreux. Chlorure d'éthyle.

ÉTHER, divinité allégorique qu'Hésiode fait fils de l'Érèbe et de la Nuit, tous deux enfants du Chaos, ce qui signifie que la nuit et le chaos ont précédé la création des cieux et de la lumière. Dans la suite, Ether devient l'immense étendue du ciel distincte des corps lumineux ; c'est l'espace libre et indéterminé qui environne notre atmosphère et au-dessus duquel les dieux ont élevé leurs trônes. Les poëtes identifient souvent Ether avec l'immensité des airs, quelquefois même avec Jupiter.

ÉTHÉRATE s. m. (é-té-ra-te — rad. *éther*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide éthérique avec une base.

ÉTHÉRÉ, ÉE adj. (é-té-ré — rad. *éther*). Qui tient de la nature du fluide impondérable appelé éther : *Fluide* ÉTHÉRÉ. *Les Indiens regardaient l'âme comme une forme* ÉTHÉRÉE, *une image du corps.* (Volt.) *L'atmosphère* ÉTHÉRÉE *de la terre est de* 68,000 *lieues.* (Raspail.)

Du fluide *éthéré* les torrents ont jailli.
DELILLE.

— Poétiq. Qui a quelque chose d'extrêmement délicat, de léger, de fugitif et comme d'aérien : *C'est une créature céleste, impalpable,* ÉTHÉRÉE, *qui n'était pas faite pour notre grossière planète.* ‖ Très-noble, très-élevé, très-pur : *Une âme* ÉTHÉRÉE. *Un amour* ÉTHÉRÉ.

— *Matière éthérée*, Ether des anciens ou des modernes : *Si les planètes se meuvent dans une* MATIÈRE ÉTHÉRÉE *qui remplit tout, comment les mouvements des planètes n'en sont-ils pas perpétuellement et même promptement affaiblis?* (Fonten.)

— *Voûte, plaine éthérée*, Ciel, firmament :

Une goutte de lait dans la *plaine éthérée*
Tomba, dit-on, jadis du haut du firmament.
A. DE MUSSET.

— *Régions éthérées*, Espaces occupés par l'éther ou par un air très-subtil : *A mesure que l'on approche des* RÉGIONS ÉTHÉRÉES, *l'âme contracte quelque chose de leur pureté.* (J.-J. Rouss.) ‖ Fig. Milieu très-pur, très-élevé, très-noble : *Les* RÉGIONS ÉTHÉRÉES *de la poésie, du sublime.*

— Chim. Qui est propre au liquide appelé éther : *Une odeur* ÉTHÉRÉE.

— Pharm. Où l'on a mêlé de l'éther : *Pouvez-vous boire ce verre d'eau* ÉTHÉRÉE ? (Alex. Dum.)

— s. m. Caractère de ce qui est éthéré, subtil, délicat : *Il parlait d'âme, d'ange, d'adoration, de soumission ; il devenait d'un* ÉTHÉRÉ *bleu foncé.* (Balz.)

ÉTHÉRÉEN, ÉENNE adj. (é-té-ré-ain, é-è-ne — rad. *éther*). Mythol. Epithète donnée à Jupiter, dieu du ciel, et à Junon, son épouse.

— Néol. Se dit quelquefois pour Ethéré, aérien, céleste.

ETHEREGE (George), écrivain dramatique anglais, né vers 1636. Il s'appliqua d'abord à l'étude du droit et l'abandonna bientôt pour voyager en France, dans les Flandres, et se livrer à la littérature. Homme du monde et de plaisir, spirituel et gai, il ne fit de la composition littéraire qu'un passe-temps, dont il avait rarement besoin. Il devint, d'ailleurs, le favori de la duchesse d'York, femme de Jacques II, et reçut d'elle plusieurs missions diplomatiques, particulièrement en Turquie et à Ratisbonne. Le jeu avait tellement dérangé sa fortune que, pour la rétablir, il fut obligé d'épouser, vers 1683, une vieille et riche veuve. Celle-ci exigea, comme condition de sa main, qu'on la fit lady, de sorte qu'Etherege dut acheter un titre de chevalier. On ne sait à quelle époque il mourut ; mais on raconte qu'au sortir d'un dîner, étourdi par la fumée du vin, il tomba dans un escalier en reconduisant ses hôtes et se fracassa la tête. On a de lui des comédies fort spirituelles : la *Vengeance comique* ou l'*Amour dans un tonneau* (1664), qui obtint du succès ; *Elle voudrait si elle pouvait* (1668), comédie dont le succès fut plus grand encore. Dans cette pièce, fort amusante et regardée comme une des meilleures du théâtre anglais, Etherege s'est attaché à peindre avec exactitude les mœurs licencieuses du grand monde. « L'intérêt de ces tableaux, pour ainsi dire domestiques, dit Suard, faisait oublier le défaut d'intrigue, sauvé d'ailleurs par la variété des incidents et la vivacité spirituelle du dialogue, et l'immoralité n'était pas à la cour de Charles II un motif de défaveur. » On lui doit encore une autre comédie : l'*Homme à la mode* ou *Sir Fopling Flutter* (1676), qui obtint une vogue énorme, parce que l'auteur y avait peint d'après nature plusieurs personnages connus, notamment le comte de Rochester, sous le nom de Dorimont, un roué, aimable et spirituel. Enfin, on possède d'Etherege quelques poésies légères et des lettres insérées dans diverses collections.

ÉTHÉRÈNE s. m. (é-té-rè-ne — rad. *éther*). Chim. Nom nouveau de l'hydrogène bicarboné.

ÉTHÉRIDE adj. (é-té-ri-de — rad. *éthérie*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'éthérie.

— s. f. pl. Petite famille de mollusques acéphales, à coquille bivalve, comprenant les genres éthérie et mullérie.

ÉTHÉRIE s. f. (é-té-rî). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, qui habite les eaux douces de l'Afrique équatoriale : *Les* ÉTHÉRIES *vivent en famille.* (Deshayes.)

— **Encycl.** Les *éthéries* sont des mollusques assez curieux par leurs coquilles, qui ressemblent à première vue à celles des huîtres, mais dont le test est nacré. Cette ressemblance avait fait croire que les *éthéries* étaient des mollusques marins. M. Caillaud a découvert qu'elles habitent les eaux douces de l'Afrique ; elles sont surtout communes dans le Nil. L'animal ressemble beaucoup à celui des mulettes et des anodontes ; il est pourvu d'un grand pied aplati, dont l'extrémité se dirige en avant. On peut dire que les *éthéries* sont des mulettes adhérentes et modifiées par cette manière de vivre. Elles vivent en familles et constituent quelquefois des groupes considérables d'individus ; on en trouve chez lesquels les valves sont très-allongées. Les habitants de Méroé recueillent avec soin ces coquilles pour en couvrir les tombeaux.

ÉTHÉRIFICATION s. f. (é-té-ri-fi-ka-si-on — rad. *éthérifier*). Chim. Conversion en éther : *L'*ÉTHÉRIFICATION *d'un acide.*

ÉTHÉRIFIER v. a. ou tr. (é-té-ri-fi-é — de *éther*, et du lat. *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous éthérifiions, que vous éthérifiiez*). Chim. Convertir en éther : ÉTHÉRIFIER *des acides.*

ÉTHÉRINE s. f. (é-té-ri-ne — rad. *éther*). Chim. Hydrocarbure qui provient de l'action de l'eau chaude sur l'huile de vin pesante.

— **Encycl.** Lorsqu'on fait chauffer avec de l'eau le corps huileux que l'on rencontre souvent parmi les résidus de la préparation de l'éther et que l'on nomme huile de vin pesante, il se rend à la surface du liquide une huile légère, qui est un mélange de deux polymères de l'éthylène, l'*éthérine* et l'éthérol. On décante ce liquide et on l'abandonne à lui-même pendant quelque temps. L'*éthérine* cristallise alors, tandis que l'éthérol reste liquide. On achève de débarrasser l'*éthérine* d'éthérol en la recueillant sur un filtre, la comprimant entre plusieurs doubles de papier buvard et la faisant finalement recristalliser dans l'alcool ou l'éther.

L'*éthérine* se présente sous la forme de prismes brillants, transparents, incolores, assez durs et croquant sous les dents. Elle n'a aucune saveur, mais répand une odeur analogue à celle de l'éthérol lorsqu'on la chauffe. Elle fond à 110° et bout à 260° sans s'altérer. L'eau ne la dissout pas, mais elle est soluble dans l'alcool et surtout dans l'éther.

L'éthérol est un liquide jaunâtre, visqueux de 0,921 de densité. Il bout à 280° ; exposé au froid il devient plus visqueux, mais ne se solidifie pas même à — 38°. Son odeur est aromatique ; l'eau ne le dissout pas, l'alcool le dissout peu et l'éther le dissout avec difficulté. Le potassium s'y conserve sans perdre son brillant.

L'*éthérine* ou *huile lourde de vin*, qui distille avec les derniers produits de la préparation de l'éther, alors qu'il se dégage de l'anhydride sulfureux et du gaz oléfiant, serait, suivant Liebig, du sulfate d'éthyle et d'un autre radical alcoolique qui serait à l'éthérol ce que l'éthyle est à l'éthylène. Traité par l'eau, ce corps se dédouble en acide sulfovinique et en éthérol contenant en dissolution son isomère, l'*éthérine*.

On obtient un corps tout à fait semblable à l'huile lourde de vin par la distillation sèche des éthyl-sulfates. Le meilleur procédé consiste, d'après M. Liebig, à distiller un mélange d'éthyl-sulfate potassique et de chaux récemment calcinée, à volume égal. Marchand prétend que l'on réussit mieux par la distillation du sel de plomb. Le produit brut est agité avec de l'eau froide, qui le débarrasse de l'alcool, de l'éther et de l'anhydride sulfureux qu'il renferme ; puis on le dessèche dans le vide au-dessus de l'acide sulfurique.

L'*huile de vin légère*, que l'on obtient sur une plus grande échelle dans la préparation de l'éther, paraît être de l'éthérol impur. Lorsqu'on rectifie l'éther brut sur un lait de chaux, cette substance reste, après que l'éther a passé, sous la forme d'une couche qui flotte à la surface du liquide aqueux. C'est une huile jaune, épaisse, que l'acide sulfurique noircit, mais que l'eau sépare incolore de son mélange avec cet acide.

ÉTHÉRIQUE adj. (é-té-ri-ke — rad. *éther*). Chim. Se dit d'un acide produit par la combustion de l'alcool : *Acide* ÉTHÉRIQUE.

ÉTHÉRISATION s. f. (é-té-ri-za-si-on — rad. *éthériser*). Chir. Action d'éthériser, de rendre insensible par l'inhalation des vapeurs d'éther : *C'est à l'Américain Jackson que revient la gloire d'avoir découvert l'*ÉTHÉRISATION. (Sédillot.)

— **Encycl.** On appelle *éthérisation* la méthode scientifique qui consiste à administrer l'éther par les voies respiratoires, afin de provoquer et d'entretenir l'insensibilité et le relâchement des muscles. Le but de l'*éthérisation* est d'abolir la douleur. Quoique les anciens aient souvent cherché, à l'aide de narcotiques plus ou moins efficaces, à supprimer la souffrance, ce n'est vraiment que depuis la découverte des vertus stupéfiantes de l'éther que l'insensibilisation momentanée est devenue une méthode scientifique.

C'est à un médecin américain, Jackson, que sont dues les premières expériences relatives à l'action de l'éther sur l'économie animale. Dès 1846, il reconnut que l'éther administré par les voies respiratoires pouvait momentanément suspendre les fonctions sensoriales, et ses expériences lui donnèrent naturellement l'idée d'utiliser cette insensibilité momentanée pour les opérations chirurgicales. M. Malgaigne, ayant eu connaissance des travaux de Jackson, les reprit, contrôla les expériences et en conclut à une application raisonnée à la chirurgie. On trouvera tous les documents dans les *Comptes rendus de l'Académie de médecine* (année 1847). Dès lors l'*éthérisation* fut souvent pratiquée ; puis de nouveaux agents anesthésiques furent découverts, le chloroforme entre autres, qui vinrent discréditer peu à peu l'*éthérisation*. Des deux agents, l'éther ou le chloroforme, lequel remplissait le mieux le but proposé? La discussion fut longue et quelque peu envenimée sur cette question. Aujourd'hui, le chloroforme semble l'avoir emporté ; cependant, bon nombre de praticiens continuant à se servir de l'éther, il est nécessaire de décrire avec quelques détails la manière de l'employer et les effets qu'il produit.

On ne pouvait songer à administrer l'éther, comme on fit ensuite pour le chloroforme, c'est-à-dire en imbibant un linge que l'on place sous les narines du malade. La grande volatilité de la substance, son odeur forte et pénétrante auraient incommodé les aides et l'opérateur lui-même presque autant que le malade. Aussi a-t-on dû recourir immédiatement à l'emploi d'appareils spéciaux.

Le premier en date est celui de M. Morton. C'est un des plus simples et peut-être un des meilleurs, bien qu'on ne l'emploie guère en France aujourd'hui. Cet appareil consiste en un flacon à deux tubulures : la première tubulure descend jusqu'au fond du vase et sert à introduire l'éther ; la seconde, au contraire, ne plonge pas dans le liquide. Un tube en caoutchouc est fixé par une de ses extrémités à la deuxième tubulure ; l'autre extrémité se termine par une sorte de cornet de bois, s'appuyant exactement sur la bouche. Si donc le flacon est rempli aux deux tiers de liquide et que le malade, appliquant sa bouche à l'extrémité du tube en caoutchouc, aspire fortement, on comprend que l'air extérieur ainsi aspiré passe dans le flacon par la première tubulure, traverse l'éther et arrive dans les voies respiratoires entraînant avec lui une quantité notable d'agent anesthésique. Malgré sa simplicité, cet appareil est fort peu employé ; à notre avis, c'est un tort, il est simple et commode. D'autres praticiens se sont ensuite occupés de la question et ont cherché à la résoudre avec plus ou moins de bonheur. On peut ranger les appareils d'*éthérisation* en deux grandes classes : 1° ceux qui permettent l'introduction de l'éther par la bouche seulement, tels sont les appareils de M. Cloquet, de MM. Charrière et Luër ; 2° ceux au moyen desquels on respire l'éther tout à la fois par la bouche et par les fosses nasales. Dans cette deuxième classe, sont les appareils de MM. Ferrand (de Lyon), J. Roux (de Toulon) et Charrière.

Enfin MM. Doyère et Maissiat ont donné à l'appareil une disposition telle, que l'on peut doser la quantité de l'agent à employer. C'est l'appareil Charrière qui est aujourd'hui le plus souvent usité ; aussi le décrirons-nous en quelques mots. Cet instrument se compose encore d'un flacon à deux tubulures, qui peuvent être ouvertes par un robinet commun. Par l'une des tubulures, on verse de l'éther qui se rend dans le récipient, et à l'autre on adapte un long tube en caoutchouc terminé par un bout élargi et concave pouvant prendre exactement la forme de la bouche. Une boule de liége, placée à l'entrée de ce tube dans le récipient, joue le rôle d'une soupape ; elle est soulevée pendant l'expiration, et l'air expulsé s'échappe par un orifice muni d'une véritable soupape fonctionnant en sens inverse de la première, par suite de l'impulsion communiquée à l'air. Enfin une pince ferme les narines. Comme on le voit, cet instrument n'est autre que l'appareil Morton perfectionné.

Il est encore un autre appareil assez souvent employé pour l'*éthérisation* : c'est le sac imaginé par M. J. Roux et modifié par Charrière. Ce sont de petits sacs de soie doublés d'une substance imperméable pouvant se plier et occuper ainsi un très-petit volume. Une de leurs extrémités s'adapte à un récipient ; quant à l'autre, elle porte un cercle de cuivre qui serre les contours du nez et de la bouche. M. C. Mayor, médecin suisse, a proposé un autre mode d'administration pour lequel on n'a pas besoin d'appareil spécial ; il est connu sous le nom de *procédé du voile*.

On place sous le menton du malade une cuvette ou un vase contenant de l'éther ; puis on rabat sur la tête et sur le vase une serviette préalablement fixée au cou du patient. L'inconvénient, très-grand, que présente cette façon d'agir, c'est que l'on ne peut suivre sur la figure du malade l'action de l'éther ; mais comme, d'un autre côté, on lui laisse la liberté de la parole, il est possible au médecin de reconnaître dans la conversation le moment où les facultés mentales commencent à se troubler. Il est également à propos de pincer la peau du patient de temps à autre et de le questionner pour suivre les effets de l'*éthérisation*.

Le grand avantage du *procédé du voile*, c'est sa simplicité, qui permet d'employer des objets que l'on trouve partout. S'agit-il de l'appareil Charrière, on y verse l'éther dans le récipient, puis on met sur la bouche du malade, couché ou assis, l'entonnoir qui termine le tube de caoutchouc. Pendant ce temps, on ferme les narines avec une pince ou on les fait tenir par un aide. On ouvre le robinet qui donne entrée à l'air extérieur, pour que les premières inspirations ne soient pas formées d'éther pur. Au bout de deux ou trois minutes, on ferme le robinet et alors le malade n'absorbe plus que de l'éther mêlé d'un peu d'air.

On pourrait, à la rigueur, laisser l'ouverture des narines libre ; mais alors l'anesthésie ne serait ni aussi rapide ni aussi complète. Le médecin doit toujours user d'une prudence extrême, lorsqu'il emploie l'éther et le chloroforme : de nombreux accidents sont venus prouver le danger des inhalations d'éther trop prolongées, inhalations qui ont souvent même déterminé la mort. Pendant toute la durée de l'opération, on doit suivre les battements du pouls et les mouvements respiratoires. Si le pouls faiblit ou si la respiration cesse, il faut interrompre immédiatement l'administration de l'éther.

L'action de l'éther sur l'économie donne lieu à une excitation violente, qui force à maintenir le malade et exige la présence d'un assez grand nombre d'aides. Le chloroforme ne produit pas une excitation aussi violente, souvent même il n'en provoque aucune ; il a donc sur l'éther cet avantage de ne pas donner lieu aux accidents que peuvent occasionner des mouvements désordonnés.

L'*éthérisation* a été préconisée pour un grand nombre de cas ; parmi les plus communs, nous citerons l'opération de la cataracte, la réduction des fractures, les hernies, etc. Souvent on l'emploie pour produire le relâchement des muscles (v. ÉTHÉRISME), comme dans les accouchements laborieux, les rétentions d'urine, etc. Enfin on l'a conseillée aussi pour guérir certaines affections nerveuses, comme le tétanos, le vertige.

On a aussi appliqué l'*éthérisation* à la médecine vétérinaire, mais on comprend que c'est surtout pour l'homme qu'elle est importante. Il est d'autres cas dans lesquels on a employé l'éther : ainsi on s'en est servi pour faire parler des monomaniaques qui refusaient de donner aucun détail sur l'affection dont ils étaient atteints ; on a pu par ce moyen reconnaître des cas de folie feinte et constater la non-existence de certaines maladies simulées.

ÉTHÉRISÉ, ÉE (é-té-ri-zé) part. passé du v. Ethériser. Mêlé avec de l'éther : *Liquide* ÉTHÉRISÉ.

— Chir. Rendu insensible par l'action de l'éther : *Malade* ÉTHÉRISÉ.

ÉTHÉRISER v. a. ou tr. (é-té-ri-zé — rad. *éther*). Mêler d'éther : ÉTHÉRISER *une potion.*

— Chir. Rendre insensible par l'action de l'éther : ÉTHÉRISER *un malade.*

— Par ext. Frapper d'insensibilité : *Quelques insectes ont un art pour magnétiser ou* ÉTHÉRISER *l'ennemi.* (Michelet.)

ÉTHÉRISME s. m. (é-té-ri-sme — rad. *éther*). Méd. Etat d'insensibilité d'une personne soumise à l'éthérisation.

— **Encycl.** L'*éthérisme* est cet état physiologique que présente l'organisme des hommes et des animaux soumis à des inhalations d'éther. Lorsque l'action de l'éther commence, le sujet ressent dans la gorge des picotements et se met à tousser ; puis, peu à peu, cette irritation cesse, les voies aériennes s'habituent au contact des vapeurs d'éther et enfin, au bout de deux ou trois minutes, ces légers accidents cessent. Alors commence, pour le malade, une période de bien-être qu'il manifeste, soit par des paroles, soit par des signes. Quelquefois la physionomie prend un air d'étonnement, les yeux restent fixes et dilatés, la bouche largement ouverte. A cette période succède une autre période d'agitation violente ; puis viennent des étourdissements, des tintements d'oreilles ; la vue s'obscurcit, les idées commencent à s'embrouiller. Peu à peu, la sensibilité diminue et disparaît, si bien qu'à un certain moment on peut pincer la peau, l'inciser même sans que le malade ressente rien. Un sommeil profond semble alors s'être emparé du sujet, et, en respirant, il fait entendre des grognements sourds. L'éthérisation est alors complète : c'est la période chirurgicale. Pendant cette période, la sensibilité dite générale ou de la vie de relation disparaît tout entière ; pourtant il est des sujets qui, à ce moment, entendent et se souviennent d'avoir entendu.

La propriété de déterminer des mouvements volontaires cesse alors : c'est la période

dite du relâchement musculaire ou *collapsus* musculaire. Les mouvements de la respiration et de la circulation persistent seuls. Si le malade continue les inspirations d'éther, les muscles inspirateurs et expirateurs cessent de se contracter ; c'est donc par apnée que survient la mort, ou, pour employer un mot à la fois plus clair et plus exact, par asphyxie.

Alors même que les mouvements respiratoires ont cessé, le cœur continue toujours de battre ; il est possible d'entretenir ces battements à l'aide de la respiration artificielle ; on a même pu sauver ainsi des malades que l'on croyait morts, ce qui est assez facile à comprendre. La circulation pousse le sang vers le cerveau ; lorsque la portion de l'encéphale qui préside à la respiration recouvre son usage, les mouvements des muscles inspirateurs et expirateurs recommencent.

Enfin, à la dernière période, les battements du cœur cessent à leur tour, après avoir été auparavant très-irréguliers. Leur disparition étant complète, si l'on établit la respiration artificielle, ils reparaissent, même avant la première inspiration. On a également remarqué que, lors même que les mouvements respiratoires ont déjà cessé, l'utérus continue à se contracter, mais qu'il perd ses propriétés de mobilité quelque temps avant le cœur. Ce dernier organe est donc celui qui résiste le plus longtemps à l'action de l'éther.

Examinons maintenant l'influence de l'éther sur le pouls. Au commencement des inspirations, le pouls augmente, il devient fort, rapide : c'est la conséquence de l'état mental où se trouve alors placé le malade, qui subit, en effet, un véritable accès de fièvre : puis, peu à peu, le pouls diminue avec l'excitation, et quand survient la période de léthargie il reprend l'état normal. Un fait assez singulier a été observé chez quelques éthérisés : au moment où le chirurgien fait sa première incision, le pouls cesse subitement ; mais cette syncope n'est, en général, que de quelques secondes. Un certain nombre d'auteurs ont voulu voir là le commencement de la syncope qui, en se prolongeant, amène quelquefois la mort. Cette opinion n'est pas assez solidement prouvée pour être admise comme règle physiologique, dans l'état actuel de la science.

L'action de l'éther sur l'organisme n'est point du tout la même que celle de l'oxyde de carbone, de l'acide carbonique ou du chloroforme. Les belles expériences de M. Claude Bernard nous ont, en effet, montré la façon d'agir de l'oxyde de carbone ; il a prouvé que, si ce gaz empoisonnait, c'était en asphyxiant ; il agit sur les globules du sang et les rend impropres à la respiration. Ainsi, du sang veineux noirâtre mis en contact avec de l'oxyde de carbone, puis placé dans une atmosphère d'oxygène, ne rougit plus. L'éther, au contraire, qu'on le prenne à l'état de vapeur ou de liquide, agit à la façon de l'alcool, de l'atropine, de la belladone ou de la morphine, c'est-à-dire qu'après avoir traversé les voies digestives ou respiratoires il passe dans la circulation, qui le porte aux divers tissus. C'est alors qu'il détermine l'insensibilité en s'unissant, molécule à molécule, aux éléments de ces tissus ; mais il agit principalement sur le tissu nerveux, sur lequel il exerce une action spéciale en rapport avec ses propriétés inhérentes. C'est cette action de l'éther sur le tissu nerveux qui produit l'*éthérisme*, dont nous venons de décrire rapidement les phases principales. Les agents anesthésiques ne doivent donc pas être confondus : il en est qui sont de véritables anesthésiques, soit volatils, soit fixes, c'est-à-dire qui détruisent momentanément l'action de la sensibilité et de toutes les autres propriétés des tissus nerveux ; tels sont l'alcool, le haschich, la belladone, la morphine. D'autres, au contraire, sont des agents asphyxiques ; ceux-là aussi amènent bien l'anesthésie, mais ce n'est plus alors en se combinant au tissu nerveux et en paralysant ses propriétés : ils agissent par leur nature même, en ce sens qu'ils sont impropres à la respiration. Le résultat est le même, quel que soit l'ordre des réactifs que l'on emploie ; mais les moyens pour parvenir au but sont très-différents, suivant que l'on emploie comme agent l'éther ou le chloroforme, par exemple.

En [illegible] on voit que la succession des phénomènes que nous avons énumérés plus haut peut se réduire à deux périodes principales : l'une d'excitation, pendant laquelle le malade est en proie à une agitation violente ; la seconde de sommeil, pendant laquelle les malades restent calmes et insensibles. On doit toujours s'arrêter lorsqu'on est arrivé à la dernière période ; car, si l'on continuait les inspirations, la mort arriverait, ainsi que l'ont observé sur des animaux MM. Longet, Flourens et Lach. Cette période de sommeil pourrait donc être suivie par ce que Jobert de Lamballe appelait la période d'anéantissement ou de stupeur ; mais cette période est si dangereuse que, dans la pratique, il est indispensable de ne pas dépasser la seconde.

[illegible] ont été publiées par [illegible] employer [illegible] chloroforme ; les [illegible] servir aux [illegible] nous citerons donc les [illegible]

[illegible] op violemment les malades pour qu'ils n'aient pas à déployer de grands efforts dans la résistance ;

2° Surveiller attentivement le pouls, et, s'il s'affaiblit notablement, suspendre aussitôt toute inspiration ;

3° Fixer son attention sur les mouvements du thorax : si la dilatation inspiratoire s'arrête, cesser sur-le-champ les inhalations ;

4° Ne jamais administrer le chloroforme ou l'éther à la suite d'un repas : il y a péril de mort ;

5° Ne jamais continuer les inhalations plus de quatre ou cinq minutes, surtout chez les femmes et les sujets faibles.

ÉTHÉRO-CHLOROFORME s. m. Chir. Mélange d'éther et de chloroforme, par lequel on remplace quelquefois l'éther ou le chloroforme généralement employés pour rendre insensibles les personnes qu'on veut opérer.

ÉTHÉROL s. m. (é-té-rol). Chim. Syn. d'ÉTHÉRINE.

ÉTHÉROLAT s. m. (é-té-ro-la — rad. *éther*). Pharm. Nom donné aux produits, à peu près abandonnés aujourd'hui, de la distillation de l'éther sulfurique sur certaines substances aromatiques.

ÉTHÉROLATURE s. f. (é-té-ro-la-tu-re — rad. *éthérolat*). Pharm. Teinture éthérée, obtenue par l'action directe de l'éther sur des plantes fraîches ou sur des sucs.

ÉTHÉROLÉ s. m. (é-té-ro-lé — rad. *éther*). Pharm. Médicament liquide formé d'éther tenant en dissolution des principes médicamenteux, qui y ont été introduits par solution directe ou par simple mixtion.

— **Encycl.** On se sert presque toujours de l'éther éthylique pour la préparation des *éthérolés* ; quelques-uns cependant sont obtenus par l'éther acétique. Le véhicule éthérique prescrit par le Codex est un mélange de 712 parties d'éther rectifié avec 288 parties d'alcool à 90°. Les *éthérolés* ou teintures éthérées s'emploient à l'intérieur par gouttes et à l'extérieur en frictions.

Nous allons passer en revue les *éthérolés* les plus employés :

L'*éthérolé* d'ammoniaque est un mélange à parties égales d'éther et d'ammoniaque.

L'*éthérolé* de camphre est une solution d'une partie de camphre dans sept parties d'éther.

L'*éthérolé* de chlorure de zinc, ou *zincæther* des Allemands, est une solution de chlorure de zinc. 15 grammes dans 60 grammes d'éther, étendu de la moitié de son poids d'alcool. Employé comme antispasmodique.

L'*éthérolé* de phosphore ou éther phosphoré est de l'éther saturé à froid de phosphore (Codex). 30 grammes de cette préparation renferment 0gr,20 de phosphore.

L'*éthérolé* de phosphore de Labélius a la composition suivante : éther, 15 grammes ; essence de menthe anglaise, 1gr,20 ; phosphore, 0gr,10. On en administre quelques gouttes toutes les deux heures dans les cas où l'action du phosphore est utile.

L'*éthérolé* d'essence de térébenthine, ou potion de Durande, ou mixture de Witt, est un mélange à parties égales d'éther et d'essence de térébenthine. Ce remède, imaginé pour le traitement des calculs biliaires, sous l'impression d'idées physiologiques très-fausses, a néanmoins une action très-marquée dans l'ictère.

ÉTHÉROLIQUE adj. (é-té-ro-li-ke — rad. *éther*). Pharm. Se dit des médicaments qui ont l'éther pour excipient.

ÉTHÉROLOTIF, IVE s. m. (é-té-ro-lo-tif, i-ve — de *éther*, et de *lotion*). Pharm. Se dit des médicaments éthérés employés à l'usage externe.

ÉTHÉRONE s. f. (é-té-ro-ne — rad. *éther*). Chim. Liquide incolore, très-volatil, qui accompagne l'huile douce de vin dans la distillation sèche des sulfovinates.

ÉTHÉROXALIQUE adj. (é-té-ro-ksa-li-ke — de *éther*, et d'*oxalique*). Chim. Se dit d'un acide qui est une combinaison d'alcool et d'acide oxalique.

ÉTHÉRYLE s. m. (é-té-ri-le — de *éther*, et du gr. *ulê*, matière). Chim. Radical de l'huile douce de vin.

ÉTHICO-THÉOLOGIE s. f. (é-ti-ko-té-o-lo-jî — de *éthique*, et de *théologie*). Philos. Dans la terminologie de Kant, Système de théodicée dans lequel l'existence de Dieu est démontrée par des preuves de l'ordre moral, par opposition à *physico-théologie*, qui admet des preuves tirées du monde physique.

ETHICUS (ISTER ou HISTER) ou ETHICUS ISTER, écrivain latin du IVe siècle, dont les uns traduisent le nom par Ethicus l'Istriote, les autres par Ister le Philosophe. Quoi qu'il en soit, il a laissé un fatras obscur et amphigourique, qu'il semble avoir à plaisir rendu inintelligible. Outre son *Sophogrammos*, un grand recueil d'énigmes, on a de lui une *Cosmographie* ou *Géographie universelle*, dont font partie l'*Itinéraire* dit d'*Antonin* et un catalogue des lieux, qui se retrouve tout entier dans Orose. Tout cela est-il d'Ethicus? A-t-il réellement existé un écrivain du nom d'Ethicus? Plusieurs répondent négativement, et l'origine des livres bizarres que nous avons indiqués est un problème qui n'a pas jusqu'ici reçu de solution satisfaisante. La *Cosmographie* d'Ethicus a été publiée pour la première fois à Bâle (1575, in-4°) et souvent rééditée depuis. On en possède une traduction française, par M. Baudet, dans la *Bibliothèque latine* de Panckoucke (Paris, 1843).

ÉTHIONIQUE adj. (é-ti-o-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide et d'un anhydride : *Acide, anhydride* ÉTHIONIQUE.

— **Encycl.** L'acide *éthionique* $C^2H^6S^2O^7$, que l'on écrit ordinairement $C^2H^4.2SO^3H^2O$, est en réalité un acide sulfo-iséthionique, c'est-à-dire un corps qui représente de l'acide iséthionique dont le résidu SO^2OH de l'acide sulfurique serait remplacé par le résidu $(SO^2)^2OH$ de l'acide sulfurique de Nordhausen.

La formule rationnelle est

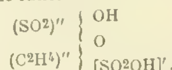

On prépare cet acide, soit en traitant son anhydride par l'eau, soit en saturant l'alcool anhydre ou l'éther d'anhydride sulfurique et en étendant d'eau le produit. On sature le liquide par le carbonate de baryum pour éliminer l'excès d'acide sulfurique, on filtre, on évapore jusqu'à ce qu'un précipité commence à se produire, et l'on achève alors la précipitation, au moyen d'une addition d'alcool absolu. Il suffit ensuite de précipiter par l'acide sulfurique le sel barytique ainsi obtenu pour mettre l'acide *éthionique* en liberté. On ne peut pas toutefois le débarrasser de l'eau dans laquelle il est dissous ; car, lorsqu'on cherche à l'évaporer, même dans le vide, à la température ordinaire, il se scinde en acide sulfurique et en acide iséthionique. Cette transformation est instantanée à 100°. Elle s'accomplit d'après l'équation

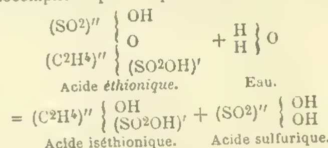

Comme l'indiquent les formules rationnelles qui précèdent, l'acide *éthionique* est un acide bibasique. Les sels neutres à l'état sec répondent à la formule $C^2H^4M'^2S^2O^7$. Les éthionates de potassium, de sodium, d'ammonium et de baryum cristallisent facilement. Les cristaux du sel potassique renferment une demi-molécule d'eau de cristallisation après avoir été desséchés dans le vide. Il ne perd cette eau qu'à la température où il commence à se décomposer. A une température élevée, ce sel noircit et dégage des vapeurs de soufre qui se subliment ; chauffé avec de l'hydrate potassique, il donne du sulfate et du sulfite de potassium. Le sel barytique renferme une molécule d'eau. Il en perd la moitié dans le vide et l'autre moitié à 100° en se décomposant. Lorsqu'on le chauffe dans un tube, il fournit aussi un sublimé de soufre. Il se dissout dans environ 10 parties d'eau à 20°.

— *Anhydride éthionique.* Ce corps, qui a reçu aussi le nom de *sulfate de carbyle* $C^2H^4S^2O^6$, s'obtient lorsqu'on fait arriver en même temps de l'éthylène bien sec et des vapeurs d'anhydride sulfurique dans un tube, ou encore lorsqu'on abandonne pendant quelque temps de l'alcool absolu au contact des vapeurs du même anhydride. Il se présente en cristaux, qui fondent à 80° et tombent en déliquescence au contact de l'air. L'alcool et l'eau le dissolvent avec élévation de température en donnant une dissolution d'acide *éthionique*. Si toutefois on n'a pas soin de refroidir, la chaleur produite par la réaction peut être assez forte pour dédoubler ce dernier acide en acides sulfurique et *éthionique*. La formule rationnelle de l'anhydride *éthionique* est

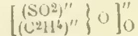

Éthiopide (L') d'Arctinus, épopée célèbre, mais malheureusement perdue, qui comprenait cinq chants, et dans laquelle étaient racontés les exploits de Memnon, l'allié des Troyens, après la mort d'Hector. Ce poëme faisait suite à l'*Iliade* d'Homère. Son poëme, dit Ottfried Müller en parlant d'Arctinus, moins grand d'un tiers que l'*Iliade*, débute par l'arrivée des Amazones à Troie, immédiatement après la mort d'Hector. Il existait dans l'antiquité une édition de l'*Iliade* qui se terminait par ces paroles : « Ensuite s'accomplirent les funérailles d'Hector ; ensuite vint l'Amazone, la fille d'Arès, le tueur d'hommes. » C'était là, sans doute, l'édition cyclique des poëmes homériques, citée plus d'une fois par les critiques anciens, et dans laquelle ils étaient rattachés au reste du cycle, de façon à former, de tous ces poëmes ensemble, une série non interrompue. La même succession d'événements se retrouve dans plusieurs œuvres de l'art plastique des anciens, où l'on voit d'un côté Andromaque pleurant sur les cendres d'Hector, et de l'autre le vénérable Priam recevant les guerriers féminins.

Voici les événements principaux de l'épopée d'Arctinus : Achille tue Penthésilée, puis, dans un accès de colère, fait mourir Thersite, qui s'était moqué de son amour pour elle. Memnon, fils d'Eos, paraît avec ses Éthiopiens, et, après avoir tué Antiloque, le Patrocle d'Arctinus, périt lui-même par la main d'Achille, qui, en poursuivant les Troyens jusqu'à la ville, est atteint mortellement par Pâris. Sa mère dérobe son corps au bûcher et le transporte ressuscité à l'île de Leucé, dans la mer Noire, où les navigateurs croyaient plus tard apercevoir sa taille puissante dans le crépuscule du soir ; Ajax et Ulysse se disputent ses armes, et la défaite d'Ajax amène son suicide. Telle était l'épopée d'Arctinus, appelée *Éthiopide* à cause de Memnon l'Éthiopien, qui en était un des principaux héros. Ce poëme, suivi lui-même d'un autre du même auteur, intitulé la *Destruction de Troie*, serait un curieux complément de l'*Iliade*, et l'on ne saurait trop en regretter la perte. Les anciens ont souvent cité l'*Éthiopide* d'Arctinus. On trouve des sommaires du poëme dans la *Chrestomathie* de Proclus. On sait que les deux poëmes réunis d'Arctinus avaient 9,100 vers, grâce à une inscription de la table du musée Borghèse. V. Heeren, *Bibliothek der alten Litteratur und Kunst* (II, p. 61).

ÉTHIOPIE. L'article consacré à l'Abyssinie dans le *Grand Dictionnaire*, ayant été écrit d'après le plan primitif de notre ouvrage, est tout à fait insuffisant ; de plus, le pays auquel nous donnons aujourd'hui le nom d'Abyssinie a été, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, plus souvent désigné sous le nom d'empire d'Éthiopie. Enfin le mot Abyssinie, corruption de l'arabe *habesch* (mélange), n'est guère usité qu'en Europe, car les Abyssiniens s'appellent eux-mêmes *Itiopiavan* (Éthiopiens) et donnent à leur pays le nom de *mangasta Itiopia* (royaume d'Éthiopie). Nous diviserons donc cet article en deux parties, dont la première comprendra la géographie sommaire et l'histoire de la région de l'Afrique que les anciens désignaient sous le nom d'Éthiopie, tandis que, dans la seconde, les lecteurs du *Grand Dictionnaire* trouveront l'histoire de l'empire d'Éthiopie (devenu plus tard pour les Européens empire d'Abyssinie), depuis l'introduction du christianisme dans cette contrée, vers l'an 330 de notre ère, jusqu'à l'avénement de son dernier souverain, le négus Théodoros, auquel le *Grand Dictionnaire* consacrera une notice biographique particulière. De la sorte, la lacune qui se trouve dans notre premier volume sera en partie réparée.

— I. ÉTHIOPIE, en grec Αἰθιοπία, en latin *Æthiopia*, dénomination que les géographes anciens ont appliquée à différentes régions. Dans son sens le plus vague et le plus général, elle désignait toutes les contrées qui s'étendaient, dans l'Afrique méridionale, depuis la mer Rouge jusqu'à l'océan Atlantique. Hérodote (livre IV) distingue les Éthiopiens qui habitaient la Libye méridionale (Libye étant ici synonyme d'Afrique) des Libyens fixés sur les côtes de la Méditerranée et dans la région intérieure y attenante. Il parle aussi des Éthiopiens Troglodytes, qui habitaient au sud de Garamante, et raconte sur eux des histoires étranges. Strabon place les Éthiopiens Hespériens près de la mer Atlantique, au sud des Pharusii et des Negretes, qui étaient eux-mêmes au sud des Mauri. Dans le sens général, le nom d'Éthiopie s'appliquait à toutes les contrées situées au sud du Grand Désert et qui étaient à peu près inconnues des anciens. Hérodote (livre VII) parle aussi d'Éthiopiens asiatiques, qui faisaient partie de la grande armée de Xerxès, et (livre III) d'Éthiopiens vivant longtemps (*macrobioi*), qu'il place sur les côtes de la mer du Sud, mais dont il serait difficile aujourd'hui de déterminer la position exacte. Le même historien fait observer cependant que les Éthiopiens d'Asie, tout en ayant la peau noire comme ceux de Libye, différaient de ceux-ci par leur langue et avaient la chevelure longue, tandis que celle des premiers était frisée. De ces derniers mots quelques auteurs modernes ont conclu, un peu à la légère, qu'il fallait entendre la chevelure crépue des nègres. Du reste, le nom d'Éthiopie s'appliquait naturellement à toutes les contrées habitées par les Éthiopiens (*Æthiopes*), dont le nom, dérivé des deux mots grecs *aithô* et *ôps*, signifiait, pour les anciens, *hommes au visage brûlé*. Cette observation explique la multiplicité des régions désignées par cette dénomination (*Æthiopia Pontica*, par exemple, pour une partie de la Colchide), qui prenait sa source et avait sa raison dans la couleur des hommes qui les habitaient. Dans la Bible, l'Éthiopie est désignée par le mot Kousch (terre de Chus), qui était le nom du père de ces races au visage noir. Dans la célèbre généalogie des peuples transmise par Moïse (*Genèse*, X, 7), l'écrivain sacré fait descendre de Chus, comme d'un tronc commun, les différentes peuplades noires disséminées sur divers points de l'Afrique et de l'Arabie méridionale. Cette communauté d'origine des Abyssins et des Arabes se montre encore à présent par les analogies qu'on remarque dans la constitution des deux peuples et par certains vestiges restés dans le culte et dans les mœurs.

L'Éthiopie orientale (*Æthiopia orientalis*), appelée par Hérodote Éthiopie au-dessus du Nil, était une contrée mieux déterminée que toutes celles que l'on désignait aussi sous le nom d'Éthiopie. Elle comprenait les régions

que nous appelons aujourd'hui Nubie et Sennaar, avec une partie du Kordofan et le nord de l'Abyssinie; on peut dire qu'elle s'étendait des limites de l'Egypte au N., jusqu'aux plateaux de l'Abyssinie au S., quoique de ce côté ses bornes fussent à peu près inconnues; et depuis le désert, à l'O., jusqu'au pays montagneux situé entre le Nil et la mer Rouge à l'E. Méroé, située au-dessus de la réunion du Nil et de l'Astaboras (Takkazie), en était la capitale. Les Troglodytes, qui habitaient le long des côtes de la mer Rouge, étaient répandus sur sa frontière orientale, tandis qu'à l'O. se trouvaient les Blemmyes, êtres fabuleux qui n'avaient pas de tête, et dont les yeux et la bouche étaient placés sur la poitrine.

Bien que l'Ethiopie s'étendît beaucoup en dehors des limites du bassin du Nil, ce fleuve en était cependant l'artère principale, et c'était sur ses bords que se trouvaient placées presque toutes les villes de quelque importance. Le berceau de la civilisation éthiopienne fut l'île de Méroé, ainsi que la région connue sous le nom d'Egypte éthiopienne. Les vastes plaines de cette région étaient, du reste, d'une végétation luxuriante; mais, plus au N., on trouvait encore de vastes étendues de terrain désert et aride; à l'E. et à l'O. existait une contrée desséchée et à peine peuplée, qui finissait par n'être plus qu'un désert de sables. Au S., à mesure que l'on s'éloignait du fleuve, on ne rencontrait guère que des prairies, et les habitants s'occupaient presque uniquement de l'élève des troupeaux. Plus loin étaient des jungles et des marais, repaires de bêtes fauves, qui devenaient la proie de tribus sauvages dont la chasse formait la seule industrie. Quant aux noms de ces différentes tribus, nous ne les connaissons que tels qu'ils nous ont été transmis par les Grecs, qui les avaient eux-mêmes composés d'après les idées fausses ou vraies qu'ils se faisaient de ces peuples et de leur façon de se nourrir. Ainsi, les Ichthyophages, les Créophages, les Chélonophages, les Eléphantophages, les Struthiophages, les Ophiophages, etc., étaient ainsi appelés parce qu'on les regardait comme des mangeurs de poissons, de viande, de tortues, d'éléphants, d'autruches, de serpents, etc. Quant aux régions qu'ils habitaient, il serait presque impossible de les déterminer avec exactitude, car tout ce que les anciens nous ont transmis sur eux n'est que fables, et ce qu'ils ont dit de l'antique civilisation éthiopienne ne peut guère s'appliquer qu'à l'Ethiopie orientale.

Cette contrée fut de bonne heure organisée en Etat social. Sa religion et sa langue sacrée étaient les mêmes que celles de l'Egypte. Le gouvernement était monarchique, mais le souverain se trouvait sous la dépendance d'une hiérarchie toute-puissante, plus absolue encore que celle qui existait en Egypte. Diodore dit (livre III): «En Ethiopie, lorsque les prêtres le jugent convenable, ils envoient un message au roi, en lui ordonnant de mourir, les dieux ayant déclaré que telle est leur volonté, que nul mortel ne doit discuter.» Les savants qui s'occupent de recherches sur l'antiquité se sont livrés à des discussions interminables pour savoir si les arts de la civilisation étaient descendus d'Ethiopie en Egypte, ou étaient montés d'Egypte en Ethiopie. Bien que des preuves irréfutables n'aient pas encore été produites à ce sujet, on peut affirmer avec beaucoup de vraisemblance que l'Ethiopie a été le berceau de la civilisation et de la religion de l'Egypte. De tout temps, dans cette dernière contrée, a existé la tradition qu'à une époque fort reculée des colonies religieuses vinrent de Méroé s'établir en Egypte. Voici, en outre, ce qu'Hérodote (livre II) rapporte à ce propos: «A Méroé, la grande cité des Ethiopiens, les habitants n'adorent que Jupiter et Bacchus (Ammon et Osiris), et ils leur rendent de très-grands honneurs. Ils ont un oracle de Jupiter et ils font leurs expéditions aux époques et dans les contrées que la divinité leur indique par les réponses de cet oracle.» L'explication la plus vraisemblable que l'on puisse donner de ce passage, c'est que les prêtres de Méroé envoyaient des colonies dans les contrées voisines, et l'Egypte dut, à cause de sa proximité, être l'une de celles qu'ils visitèrent les premières. La procession du vaisseau sacré, portant la statue du dieu Ammon à tête de bélier (le Zeus et le Jupiter des Grecs et des Romains), procession qui avait lieu tous les ans sur le Nil, qu'elle remontait de Thèbes jusqu'aux côtes de Libye et qu'elle redescendait ensuite jusqu'à cette ville, avait lieu en commémoration du jour où le dieu était pour la première fois arrivé d'Ethiopie par ce fleuve. Cette cérémonie est représentée dans les sculptures qui ornent encore de nos jours plusieurs des anciens temples d'Egypte et de Nubie, notamment dans celles du grand temple de Karnak. C'est probablement à cette circonstance qu'Homère fait allusion lorsqu'il parle de la visite de Jupiter aux Ethiopiens et des douze jours d'absence de ce dieu. Diodore (livre III) rapporte que «les peuples qui habitent au-dessus de Méroé adorent Isis et Pan, et en outre Hercule et Jupiter, dieux qu'ils regardent comme les bienfaiteurs de l'humanité.» Des têtes d'Isis ont été trouvées par Cailliaud à Naga, près de Shendy (vers 17° de lat. N.), dans la haute Nubie, et ces sculptures offrent tous les caractères d'un style original, quoique plus grossier que celui des mêmes statues que l'on rencontre dans les temples égyptiens. La tête d'Isis est placée au-dessus de celle de Typhon, comme dans certains temples d'Egypte. Cependant, d'après le style et les sculptures des temples de Naga, on peut supposer que ces temples sont d'une date postérieure à ceux d'El-Mesaourah, qui se trouvent aussi dans le district de Shendy, dans une vallée du désert, à quelque distance du Nil et à 19 kilom. E. de Naga. Il s'y trouve huit temples de petite dimension, le plus grand ayant à peine 11 mètres de longueur, réunis entre eux par des galeries et des terrasses, avec un grand nombre de petites chambres; le tout est entouré d'une double enceinte. On ne trouve pas dans le voisinage de ruines d'habitations particulières; mais on y voit les traces d'une vaste citerne, protégée par des levées de terre contre les invasions du sable, et dont l'eau servait probablement aux ablutions religieuses. Ni sculptures ni hiéroglyphes n'en ornent les murs; seuls, les six piliers qui forment le portique du plus grand temple portent des hiéroglyphes et des figures du même style que celles des temples égyptiens. On suppose que c'était là la cité sacrée de Méroé, le collège de ses prêtres et le séjour primitif de l'oracle de Jupiter Ammon, d'où sortirent ces colonies religieuses qui transportèrent la civilisation et la religion de l'Egypte jusque dans le delta du Nil et les oasis du désert de Libye. Quant aux ruines de Méroé même, on croit que ce sont celles que Cailliaud a découvertes à Assour, au-dessus du confluent du Takkazie et du Nil, et pour la description desquelles nous renvoyons à l'article MÉROÉ.

Les mœurs des Ethiopiens ne nous sont guère connues que par les quelques documents que l'on a pu recueillir sur les monuments et par les traditions religieuses dont nous venons de parler. Leur langue sacrée paraît avoir été identique à celle des prêtres égyptiens; les sculptures de Barkal ont fait supposer qu'ils offraient des sacrifices humains. Une particularité bien constatée de leurs institutions, c'est que les femmes étaient parfois admises à combattre dans les rangs des soldats et n'étaient pas exclues du trône. Strabon parle d'une reine guerrière éthiopienne nommée Candace. Sur les propylées d'un des temples de Naga, on voit, outre le héros ou roi, une figure de femme ayant aussi les insignes de la royauté, tenant à chaque main un large coutelas et allant couper les têtes d'un certain nombre de victimes; un vautour plane au-dessus de sa tête.

Les relations entre l'Egypte et l'Ethiopie se renouvelèrent à diverses époques, assez éloignées les unes des autres et pour des causes différentes. Hérodote rapporte qu'il vit dans les livres des prêtres de Memphis 18 rois éthiopiens mentionnés parmi les 330 successeurs de Menes qui précédèrent Sésostris. Quoi que l'on puisse penser de l'authenticité de cette liste de rois, elle témoigne du moins qu'il existait une tradition relative à l'influence que l'Ethiopie avait exercée sur l'Egypte dès les temps les plus reculés. Cette tradition se rapporte peut-être à l'époque où le culte d'Ammon et d'Osiris fut introduit dans cette dernière contrée; et, d'après elle, ce serait Osiris lui-même qui aurait conduit une colonie d'Ethiopie en Egypte et y aurait, en outre, introduit l'usage de déifier les rois, l'écriture hiéroglyphique et les arts plastiques éthiopiens. On raconte que, plus tard, Sésostris fit la conquête de l'Ethiopie, mais il ne dut pas occuper cette contrée bien longtemps, car Hérodote dit que l'Ethiopie ne fut jamais conquise par aucune puissance étrangère. Pendant plusieurs siècles, on n'entend plus parler de relations entre l'Ethiopie et l'Egypte, qui, dans cet intervalle, fit de grands progrès dans la civilisation et construisit ses gigantesques monuments. Vers le X^e siècle avant notre ère, l'Ethiopie avait été, d'après les traditions locales, soumise en partie à la domination d'un fils de Salomon et de la reine de Saba, dont les descendants auraient continué à régner jusqu'au XVIII^e siècle de notre ère sur ce qu'on appela plus tard empire d'Ethiopie; mais les historiens grecs ne font nullement mention de cette tradition. D'après eux, au VIII^e siècle avant J.-C., l'Egypte fut envahie par Sabacos, roi d'Ethiopie, qui régna sur les deux contrées à la fois. Hérodote, qui vivait environ trois siècles plus tard, rapporte que Sabacos évacua l'Egypte pour obéir à un oracle, circonstance qui prouverait que la hiérarchie éthiopienne continuait à être toujours aussi puissante que par le passé. On trouve encore dans la suite d'autres rois éthiopiens régnant sur la partie méridionale de l'Egypte, et parmi eux Tirhakan, qui, d'après l'Ecriture sainte (*Rois*, XIX, 9), aurait combattu contre Sennachérib. Cette période de relations sans cesse renouvelées entre les deux contrées, et dans des circonstances excessivement favorables à l'Ethiopie, fut probablement l'époque où s'introduisirent dans cette dernière les arts perfectionnés de l'Egypte, et ce fut peut-être alors que furent construites les magnifiques sculptures du mont Barkal. Plus tard, sous les Ptolémées, des colonies gréco-égyptiennes se répandirent dans les régions du Nil supérieur et sur les côtes de la mer Rouge, et peut-être même jusqu'à Adule et Axum, en Abyssinie. Ces colonies introduisirent en Ethiopie les arts égyptiens, avec les perfectionnements que les Grecs y avaient apportés. Toutes ces vicissitudes peuvent expliquer les variétés de style que l'on rencontre dans les sculptures et dans les édifices dont les ruines subsistent sur les rives du Nil supérieur. Les monuments d'Assour et d'El-Mesaourah sont probablement plus anciens que ceux de Naga, et ceux-ci beaucoup plus anciens également que ceux de Barkal, qui paraissent antérieurs au temple de Soleb. Un passage de Diodore nous apprend qu'après que les Ptolémées furent arrivés au trône d'Egypte un grand changement eut lieu dans la politique éthiopienne. Sous le règne du second Ptolémée, l'Ethiopie avait un roi nommé Ergamène, qui connaissait les mœurs et la philosophie grecques. Supportant impatiemment le joug de la hiérarchie, il vint attaquer avec une troupe de soldats le lieu inaccessible (El-Mesaourah, probablement), qui renfermait le temple d'or des Ethiopiens, et massacra tous les prêtres. Lorsque les Romains eurent pris possession de l'Egypte, ils firent quelques expéditions en Ethiopie, mais aucune ne fut de longue durée et n'amena la soumission complète de cette contrée. Caius Petronius, préfet d'Egypte sous Auguste, s'avança, dit-on, aussi loin que Napata, que Dion Cassius appelle Tenape, la première ville de l'Ethiopie après Méroé, et battit la reine Candace, qui fut obligée d'implorer la paix; mais les Romains ne conservèrent aucune de leurs conquêtes dans cette région. Il paraît cependant que dans la suite ils s'emparèrent d'une certaine quantité de territoire le long des bords du Nil; mais Dioclétien le céda plus tard aux *Nubæ* ou *Nabatæ*, à condition qu'ils empêcheraient les Blemmyes et les Ethiopiens d'attaquer l'Egypte.

— II. EMPIRE D'ÉTHIOPIE. Les dernières vicissitudes et le démembrement de l'antique empire de Méroé nous sont inconnus, quoique, dès le IV^e siècle de notre ère, il soit de nouveau fait mention d'un empire d'Ethiopie qui s'est maintenu jusqu'à nos jours. Comment cet empire s'était-il formé? C'est ce que l'on ignore complètement jusqu'à ce jour, et du reste son histoire politique ne consiste guère, jusqu'au milieu du XIII^e siècle de notre ère, que dans les listes des noms de ses souverains, avec l'indication, pour quelques-uns, de la durée de leur règne. Ces listes, conservées par la tradition, donnent toutes unanimement pour ancêtre à la famille royale le roi hébreu Salomon, qui eut de la reine d'Axum, Makeda (mentionnée dans le livre des *Rois* comme reine de Saba), un fils, Ebna Hakim, nommé aussi Menileliek, duquel sont descendus les rois d'Ethiopie. Un livre souvent remanié et écrit en gheez classique ou langue éthiopienne écrite, dès les premiers temps du moyen âge, le *Kebra-Nagasht*, a fait de ce conte un véritable roman. Une première liste d'environ 20 rois conduit d'Ebna Hakim jusqu'au roi Bazen, qui devait être sur le trône à l'époque de la naissance du Christ. Une seconde liste de 31 noms, que l'on a raccourcie jusqu'à 14 et à 10, se termine par les deux frères Ela Abreha et Assbeha, qui régnaient conjointement, et sous lesquels Abba Salâma (Frumentius) introduisit le christianisme en Ethiopie (après 330 de notre ère). Ils étaient tous les deux chrétiens, et, d'après une autre tradition, fondèrent la ville d'Axum, ce qui est démenti par le témoignage des historiens étrangers. Les noms de ces rois ne peuvent, en majeure partie, s'expliquer au moyen de la langue gheez et devaient appartenir à l'idiome d'une tribu autre que celle qui parlait le gheez. De différents indices, mais surtout de la langue et des caractères de l'Ecriture, on peut conclure avec certitude que la tribu sémitique et la famille de princes qui avaient fondé le royaume chrétien d'Ethiopie, ayant Axum pour capitale, avaient dû émigrer de l'Arabie méridionale. A quelle époque avait eu lieu cette émigration? On ne peut le dire, mais on a de la peine à croire que ce fût au temps de Salomon. Du titre de *roi d'Axum et d'Himiar*, que portent encore les rois dans les inscriptions recueillies par Salt et par Ruppell, il résulte que le royaume comprenait au début des parties de l'Arabie du Sud et de l'Abyssinie, et il est probable que les colons sémitiques en Afrique furent subjugués originairement par des Arabes du Sud, puis qu'avec le temps la résidence du souverain fut transférée à Axum, et qu'Himiar ne fut plus qu'une province de l'empire axumitique, jusqu'au jour où il disparut complètement. Si telle a été la marche des événements, les noms de ces rois appartiennent plutôt à la langue de l'Arabie méridionale qu'à celle de l'Ethiopie. Du reste, l'étroit rapport qu'ont l'inscription grecque du roi Aizanès, recueillie par Salt, et les inscriptions éthiopiques du roi Tazena, recueillies par Ruppell, avec la grande inscription grecque du roi Ptolémée Evergète à Adulis, prouve que l'empire d'Ethiopie, en reprenant une nouvelle splendeur, profita de la civilisation des colonies qui s'étaient fondées sur la côte d'Ethiopie, sous le règne de Ptolémée, et qu'il s'en appropria l'héritage. En outre, les anciennes monnaies abyssiniennes trouvées jusqu'à ce jour, et qui n'ont pas encore été déchiffrées d'une façon satisfaisante, semblent avoir été frappées avec l'aide d'artistes étrangers; tout au moins les souverains éthiopiens du moyen âge n'ont-ils plus frappé aucune monnaie.

L'histoire postérieure de l'empire d'Ethiopie est encore très-obscure. Pour la période qui s'étend d'Abreha et d'Assbeha jusqu'à la dynastie des Zâguê, c'est-à-dire jusqu'au X^e siècle, on a différentes listes de souverains qui ne concordent pas entre elles; mais ce manque de concordance pourrait peut-être s'expliquer et s'éclaircir par le grand nombre de noms que porte un seul et même roi. On n'a de renseignements historiques, et très-courts encore, que sur un petit nombre d'entre eux. C'est ainsi qu'on rapporte que, sous le règne du roi Alamida, les neuf saints arrivèrent de Rome et rectifièrent les pratiques de la religion; qu'à Alamida succédèrent Tazena, puis Caleb, qui divisa le royaume et renonça plus tard à la couronne pour se faire moine; il eut pour successeur Cabra Masqual, qui construisit un grand nombre d'églises. Les historiens grecs rapportent qu'à l'époque de l'empereur Justin, vers 522, Elesbaas, roi d'Ethiopie, fit une expédition contre le roi juif Dunuwas, pour tirer vengeance des persécutions que ce dernier exerçait contre les chrétiens; quelques livres éthiopiens racontent une semblable campagne du roi Caleb, en sorte que l'on peut regarder Caleb et Elesbaas comme n'étant qu'un seul et même personnage. D'après les *Synaxar* (*Acta sanctorum*) éthiopiens, un roi d'Ethiopie entreprit vers 750 une campagne contre les califes ommiades d'Egypte, qui persécutaient les chrétiens. En somme, on ne possède presque rien sur cette longue période de l'histoire de l'empire d'Ethiopie, qui est pourtant celle où le christianisme commença à fleurir, et où l'écriture fut introduite en Abyssinie. Le dernier roi de cette série fut Delnaod, auquel la famille des Zâguê, qui n'était pas de la race de Salomon, enleva la couronne. Cependant, d'après d'autres documents, à Madai, successeur de Delnaod, aurait succédé la reine Guedith (appelée aussi Esâtô), femme idolâtre et méchante, qui détruisit les églises chrétiennes, et après laquelle se placeraient encore quelques rois, avant que le pouvoir tombât aux mains des Zâguê. La dynastie de Salomon fut détruite entièrement, à l'exception d'un seul prince, qui chercha un asile dans le Schoa; il y continua la famille, et c'est de lui que descendait, à la huitième génération, Jekouno-Amlâk, qui devint dans la suite roi d'Ethiopie. La maison des Zâguê, qui compta onze princes, conserva le pouvoir pendant un espace de temps que l'on évalue de 330 à 376 ans. Contrairement à ce que ses débuts faisaient prévoir, elle produisit plusieurs souverains zélés pour la défense du christianisme. Tels furent, entre autres, Jemrehana-Christos, Lalibalâ et Naakuetôlaab; Lalibalâ surtout, qui fut plus tard invoqué comme un saint, est célèbre par les belles églises qu'il fit creuser à vif dans le roc par des ouvriers égyptiens, et qui furent détruites plus tard en majeure partie par Granié. Les ouvrages éthiopiens ne renferment presque aucun renseignement sur les rapports qui existaient à cette époque avec les princes mahométans d'Arabie ou d'Egypte.

Un peu après le milieu du XIII^e siècle, l'ancienne dynastie de Salomon remonta, en la personne de Jekouno-Amlâk, sur le trône, dont elle conserva dès lors la possession sans interruption. D'après toutes les traditions, ce fut l'*abouna* Thecla-Haimânot, le célèbre moine saint de l'Ethiopie qui, par son zèle et ses efforts, amena le rétablissement de l'ancienne dynastie. A dater de Jekouno-Amlâk, les renseignements deviennent plus précis, plus certains et plus continus, quoique les chroniques de ses premiers successeurs (à l'exception de celle d'Amda-Zion) et que les annales détaillées ne commencent qu'avec le célèbre prince Zar'a-Jacob (1434 à 1468, d'après Bruce). Les trois siècles et demi qui s'écoulent de Jekouno-Amlâk jusqu'à Baeda-Moriam (1468-1478), fils de Zar'a-Jacob, et à Alexandre (1478-1495), son petit-fils, sont la nouvelle ou plutôt la véritable époque de la splendeur de l'empire d'Ethiopie, qui atteint à ce moment sa plus grande étendue en Afrique. Du reste, pendant cette période, les rois surent conserver leur prestige, ainsi que la domination du christianisme, et ils furent toujours vainqueurs dans leurs luttes avec les petits royaumes et les tribus du voisinage, dont plusieurs devinrent leurs tributaires. A l'intérieur, ils établirent sur des bases solides l'organisation religieuse et administrative, et l'un de ceux qui y contribuèrent le plus fut Zar'a-Jacob, qui envoya des représentants à l'assemblée des Eglises de Florence; et, si la littérature éthiopienne reprit une nouvelle vie à cette époque, il faut l'attribuer surtout à l'heureuse situation de l'empire. Du reste, les événements politiques se bornent presque uniquement aux intrigues de la cour et des hauts fonctionnaires, à la répression des soulèvements dans les provinces, aux mesures prises pour maintenir l'autorité royale, et n'ont, par suite, aucune importance pour l'histoire de l'univers.

Avec le roi David Lebna-Dengel (1508-1540), l'empire, qui jusqu'alors avait victorieusement résisté aux attaques extérieures et était comme une forteresse du christianisme en Afrique, commença à décliner, et c'est précisément à la même époque que se place le commencement des relations cour-

merciales des Portugais avec l'Abyssinie. A cette décadence contribuèrent tour à tour les attaques des musulmans et des peuplades gallas encore dans l'idolâtrie, ainsi que les tentatives faites par les Portugais pour amener la prédominance de l'Eglise catholique romaine. Les antiques ennemis des Abyssiniens, les musulmans d'Adal, réussirent, dans la première moitié du XVIe siècle, avec l'aide des Turcs et de leurs armes à feu, à soumettre les Abyssiniens à leur prépondérance. Achmed, surnommé Granié, sultan d'Adal, conquit l'une après l'autre les différentes provinces de l'Abyssinie, massacra partout les habitants, détruisit les églises, les couvents et les villages, notamment dans le Tigré, pilla les trésors, en sorte que Lebna-Dengel ne put trouver d'asile que dans les retraites inaccessibles des montagnes. La destruction d'un grand nombre de manuscrits et autres monuments de la littérature abyssinienne fut l'un des résultats les plus déplorables des événements désastreux de cette époque. Lebna-Dengel implora le secours du roi de Portugal, qui envoya contre ces ennemis des chrétiens d'Ethiopie Christophe de Gama, avec 450 mousquetaires et quelques canons. Ils arrivèrent sous le règne du successeur de Lebna-Dengel, Assnâf-Sagad, appelé Claudius par les Européens (1440-1459), et, avec leur aide, ce prince réussit à la longue à arrêter les progrès des musulmans et du sultan Granié (1443); mais toutes les provinces ne purent être suffisamment défendues, et quelques points importants de la côte, les ports surtout, tombèrent pour jamais au pouvoir des Turcs.

Ce qui contribua encore plus que ces guerres à l'affaiblissement de l'empire d'Ethiopie, ce furent les invasions des Gallas nomades du sud, race d'une indomptable énergie, qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Ils étaient déjà devenus dangereux pendant les guerres avec les musulmans; mais leurs attaques commencèrent surtout à prendre des proportions effrayantes sous le règne de Sarssa-Dengel ou Malak-Sagad (1563-1595). L'empire d'Ethiopie n'avait jamais eu de forteresses ni de villes importantes, et, lorsque l'armée était battue et que les montagnes et les défilés n'étaient plus défendus, le pays était de nouveau ouvert au pillage et à la dévastation. La partie méridionale de l'empire fut exposée pendant plus d'un siècle à ces invasions des Gallas, qui pénétraient parfois fort avant dans l'intérieur; une de leurs tribus ayant fondé le royaume d'Adal, les autres inondèrent bientôt les plus belles et les plus riches provinces de l'empire et s'en emparèrent. Ce ne fut qu'au commencement du XVIIIe siècle que leur impétuosité se ralentit, à cause surtout des maladies épidémiques qui les décimaient, en sorte qu'à cette époque les Gallas redevinrent tributaires du souverain d'Ethiopie dans les provinces abyssiniennes, ou bien s'amalgamèrent graduellement avec le reste de la population.

A ces causes de dépérissement vinrent encore s'ajouter les querelles religieuses intérieures et les guerres civiles provoquées par les tentatives de conversion sans cesse renaissantes de la cour de Rome. Déjà, sous le malheureux Lebna-Dengel, qui avait appelé les Portugais à son aide, Rome avait saisi l'occasion d'envoyer ses missionnaires en Ethiopie. Cependant la première grande mission de jésuites, dirigée par Monius Barretus et Andreas Oviedus, et qui y arriva en 1556, ne put conquérir aucune influence sous les empereurs Claudius, Minas (1559-1563) et Sarssa-Dengel (1563-1595), et elle était complétement anéantie à la fin du XVIe siècle; mais elle n'en avait pas moins semé dans l'empire des ferments de discorde, et la cour de Rome comptait déjà un grand nombre de partisans secrets. Sous le règne de Susneus (1605-1632), les jésuites réussirent enfin à s'établir de pied ferme en Ethiopie. Susneus reconnut la suprématie de la chaire de Saint-Pierre, admit à sa cour Alphonse Mendez comme patriarche romain d'Abyssinie et eut recours à la violence pour renverser la religion indigène et établir le catholicisme romain et ses cérémonies. Mais il se vit forcé, par la résistance et les soulèvements des populations, d'accorder le libre exercice des cultes, et, sous son successeur Fasilides (1632-1665), les jésuites furent chassés de la contrée. Dès lors l'Eglise romaine ne put y prendre pied de nouveau, malgré les tentatives de réaction faites isolément par ses partisans au commencement du XVIIIe siècle.

L'histoire des empereurs du siècle suivant ne présente aucun intérêt, et il suffira de mentionner ici leurs noms et la durée de leur règne. Ce furent : Jean (1665-1680); Jasus Ier (1680-1704); Técla-Haimanôt Ier (1704-1706); Théophile (1706-1709); Justus (1709-1714); David IV (1714-1719); Bacuffa (1719-1729); Jasus II (1729-1753). A la fin de cette période, sous le règne de Joas (1753-1769), non-seulement plusieurs provinces s'étaient complétement [illegible]re, mais encore le pouvoir de l'empereur sur les autres [illegible] du [illegible] souve[illegible], qu'il conserva sous les empereurs [illegible] II (1769-1779). Les empereurs de la dynastie de Sa[illegible] le nom et [illegible]

princes, qui étaient continuellement en lutte entre eux pour les tenir sous leur dépendance et dans une véritable tutelle. Les principales provinces devinrent la plupart indépendantes les unes des autres, et l'histoire de l'empire d'Ethiopie n'est plus que celle d'une foule de guerres civiles sans cesse renaissantes, jusqu'à notre époque où le ras Théodore réussit à soumettre à sa domination les principales provinces de la contrée. V. THÉODORE.

Les souverains d'Ethiopie portaient le nom de *negûs* ou *negûsha-nagash* (roi suprême, empereur). Outre leur nom propre, ils avaient un ou plusieurs noms de règne, qu'ils prenaient lors de leur avénement au trône. Dans les premiers temps, ils eurent Axum pour capitale et résidence. A partir du règne de Jekouno-Amlâk, ils habitèrent Tegulet, dans le Schoa, et plus tard Gondar, dans le Dembea, bien qu'Axum continuât à être la ville où avait lieu leur couronnement. A partir de l'époque où l'histoire d'Ethiopie nous est à peu près authentiquement connue, ils n'habitèrent presque plus dans les villes, mais dans des camps volants, sous des tentes, et changèrent de résidence selon leurs fantaisies ou lorsque la nécessité les y forçait. L'empire semble avoir atteint sa plus grande étendue du XIIIe au XVIe siècle. Les revenus du souverain consistaient en produits naturels : or, chevaux, mulets, bétail, céréales, cuirs, etc.; puis en étoffes et autres objets de fabrication indigène; chaque province devait en fournir tous les ans une quantité déterminée. Etait seul excepté de ce tribut le district où se trouvait placé le camp impérial. En principe, l'empereur était le seigneur et le propriétaire de toute la contrée : il pouvait, selon son bon plaisir, prendre à un de ses sujets sa terre et son sol et en faire présent à un autre; et disons, en passant, qu'à toute époque les souverains d'Ethiopie ont copieusement usé de ce droit. Les églises et les couvents seuls possédaient certains biens à titre de donations perpétuelles, et quelques anciennes familles étaient propriétaires et héréditaires de certains districts. La puissance du souverain était tout à fait illimitée, sauf cependant qu'il ne pouvait transgresser certains usages fondamentaux consacrés par les mœurs de plusieurs siècles; son autorité n'était pas moins grande dans l'Eglise, dont il était le protecteur. Il n'y avait pas de noblesse. La famille impériale et quelques anciennes familles possédaient héréditairement certains priviléges et certaines fonctions, mais tous n'étaient que des serfs vis-à-vis de l'empereur. Il y avait peu de fonctionnaires à la cour, et l'étiquette y était très-rigoureuse. Il n'existait pas non plus de ministères dans le sens que nous attachons à ce mot, mais différentes charges de cour, de camp et de guerre. Les gouverneurs des provinces paraissent avoir toujours eu une position relativement très-indépendante, bien qu'en tout temps ils pussent être destitués par l'empereur, et l'histoire abonde en exemples de soulèvements de leur part. La justice n'était pas séparée de l'administration. A la cour étaient un certain nombre d'hommes instruits, qu'on désignait sous le nom de *wonbar* ou *liq*, et qui formaient une sorte de tribunal, à la décision duquel étaient soumises les questions et les affaires difficiles. On pouvait faire appel à ce tribunal ou à l'empereur des décisions des gouverneurs ou juges provinciaux; mais, comme cet appel était rarement suivi de succès, on n'y avait presque jamais recours. Depuis le XIIIe ou le XIVe siècle était en vigueur un code écrit (*fetcha-nagasht*), comprenant le droit civil et canonique, qui avait été élaboré en Egypte, en partie d'après le droit grec et romain, mais qui, par la suite des temps, avait subi en Abyssinie un grand nombre d'altérations et d'interpolations; c'était sur ce code que les juges devaient baser leurs décisions. Les arrêts de mort s'exécutaient par la décapitation, la pendaison ou la lapidation; les autres peines étaient les châtiments corporels, la prison et le bannissement; le meurtrier était livré aux parents de la victime. En guerre, les Abyssiniens montraient toujours beaucoup de courage; ils ne recevaient pas de solde et vivaient de ce qui leur tombait sous la main. En récompense de services signalés, ils recevaient du souverain des terres et des présents de différente nature. Pour l'histoire ancienne et moderne de l'Ethiopie, on peut consulter les relations de voyage de Bruce, de Ruppell, de Salt, de Combes et Tamisier, de Lefebvre, de Ferret et Galinier, de Stern, de Brehm, etc.

— Bibliogr. Pour la géographie : D'Abbadie, *Sur le tonnerre en Ethiopie* (Imprim. impér., Paris, 1859, in-4°); *Géodésie d'Ethiopie* (Paris, Duprat, 1860-1863, in-4°, planches); *Résumé géodésique des positions déterminées en Ethiopie* (Leipzig, Hœrtel, 1859, in-8°); *Catalogue raisonné des manuscrits éthiopiens appartenant à Ant. d'Abbadie* (Imprim. impér., Paris, 1859, in-4°); *Année géographique*, par Vivien de Saint-Martin (1862-1870); le *Tour du monde*, par E. Charton, *passim;* Manuel Roret, *Bibliographie*, par Ferd. Denis (1857, in-18); Brunet, *Manuel du libraire*, tome II, p. 271, tables (art. VOYAGES); Docteur Petermann, *Annales de géographie* (en allemand), *passim*.

ÉTHIOPIEN, IENNE s. et adj. (é-ti-o-piain, iè-ne — gr. *Aithiops*. Ce mot, pris originairement pour désigner les peuples noirs en général, signifie proprement *au regard ardent* ou *de feu*, de *ops*, regard, et *aithein*, briller, brûler, correspondant au sanscrit *idh*, allumer). Géogr. Habitant de l'Ethiopie; qui concerne l'Ethiopie ou ses habitants : *Les* ÉTHIOPIENS. *La race* ÉTHIOPIENNE. *Les langues* ÉTHIOPIENNES. *On ne peut plus douter que l'ancien alphabet hungarite ne soit identique avec l'alphabet* ÉTHIOPIEN. (Renan.) *Le plus ancien monument de la littérature* ÉTHIOPIENNE *est une version de la Bible.* (Renan.)

— s. f. Moll. Coquilles du genre rocher.

— **Encycl.** Littér. et linguist. Les langues *éthiopiennes* appartiennent à la famille des idiomes africains de l'Abyssinie, que l'on partage généralement en cinq groupes principaux, dont le premier comprend les langues sémitiques, c'est-à-dire le *gheez*, *ghiz*, *guiz*, *geez* ou *gœæz* (*éthiopien* proprement dit). Le gheez se partage en langue morte et en langue vivante. Le gheez ancien, qui n'est plus parlé actuellement, est toujours resté la langue liturgique, religieuse et administrative, jouant à peu près le même rôle que chez nous le latin. Le gheez possède un alphabet qui contient vingt-six lettres, s'écrivant de gauche à droite, contrairement aux habitudes ordinaires des peuples sémitiques. La littérature gheez est assez riche quand on la compare aux autres littératures de l'Afrique. Le gheez moderne, que l'on nomme aussi tigré, dérive du gheez ancien à peu près au même titre que les idiomes néo-latins du latin; il a conservé la grammaire, l'alphabet et la rude prononciation du gheez ancien. Cet alphabet gheez se compose d'éléments coptes, grecs et sémitiques; les voyelles ont des signes particuliers qui s'accolent aux consonnes de manière à faire corps avec elles. Le gheez moderne commença à perdre aussi de son importance vers le XIVe siècle; il a peu à peu disparu comme langue usuelle et s'est seulement conservé dans les livres et dans les dialectes de quelques peuplades peu nombreuses. Lorsqu'au XVIe siècle on commença à s'occuper de cette langue en Europe, on la prit pour du chaldaïque.

Après le gheez, le principal dialecte de l'Ethiopie est la langue amharique, dont nous avons parlé en son lieu. V. AMHARIQUE.

ÉTHIOPIQUE adj. (é-ti-o-pi-ke — rad. *Ethiopie*). Qui appartient à l'Ethiopie ou aux Ethiopiens : *Année* ÉTHIOPIQUE.

Éthiopiques (LES), ou *Théagène et Chariclée*, roman grec de l'évêque Héliodore. V. THÉAGÈNE.

ÉTHIOPIS s. f. (é-ti-o-piss — nom grec d'une plante inconnue). Bot. Section du genre sauge, de la famille des labiées.

ÉTHIOPS s. m. (é-ti-opss — du gr. *aithiops*, éthiopien, à cause de la couleur de ce peuple). Pharm. Nom donné à un grand nombre de préparations de couleur noire : ÉTHIOPS *antimonial, calcaire, graphitique, végétal.*

— Minér. *Ethiops martial*, Nom donné, dans quelques ouvrages de minéralogie, à l'oxyde de fer magnétique ou pierre d'aimant.

ÉTHIQUE adj. (é-ti-ke — gr. *éthikos*, moral; de *éthos*, mœurs, habitude, coutume. Benfey et, avec lui, Kuhn, ont comparé le grec *éthos*, pour *sFetos*, au sanscrit *svadhâ*, coutume, d'où l'adverbe *anshvadham*, selon la coutume. Le nom sanscrit signifie proprement l'acte de se poser soi-même, de *sva* et *dhâ*, la volonté, le désir). Qui a rapport à la morale : *Tacite est une pépinière de discours* ÉTHIQUES.

— s. f. Science de la morale : *D'après l'*ÉTHIQUE *des jésuites, on pouvait faire un faux serment.* (Rev. german.) *Il y a lieu de soutenir que l'*ÉTHIQUE *des philosophes bien entendue suffira pour nous faire embrasser la vertu.* (La Mothe Le Vayer.) *L'*ÉTHIQUE *politique a deux objets principaux : la culture de la nature intelligente, l'institution du peuple.* (Dider.) *La psychologie morale est à l'*ÉTHIQUE *ou à la morale proprement dite ce que la psychologie intellectuelle est à la logique.* (L'abbé Bautain). *Comme en* ÉTHIQUE *le mal est la conséquence du bien, de même, dans la réalité, c'est de la joie qu'est né le chagrin.* (Baudelaire.)

— **Homonyme.** Etique.

— **Encycl.** Le mot *éthique* appartient à l'ancienne langue philosophique et signifie ce qu'on appelle aujourd'hui plus simplement la *morale*. Ce dernier mot est de source latine; *éthique* est dérivé du grec. Il n'y a pas d'autre différence entre les deux : l'un et l'autre désignent cette partie de la philosophie qui traite de l'activité humaine, de la loi qui doit la régler et des moyens de la conduire à l'accomplissement de cette loi. Le mot *ethice*, plus usité chez les Latins que celui dont nous avons fait *morale*, était employé dans l'école; mais il a vieilli. Il n'a jamais eu cours dans la langue usuelle et n'a plus cours dans la langue philosophique.

L'ouvrage où Spinoza expose son original et puissant panthéisme a pour titre : *Ethique* (v. plus loin). C'est que la même science qui nous enseigne nos droits et nos devoirs nous fait connaître aussi notre fin, avec les moyens de l'atteindre : une morale, comme une psychologie, comme une philosophie, peut comprendre toute la science de l'homme, et, par suite, éclairer la destinée, l'origine, la nature de l'homme, toute la science de Dieu. V. MORALE.

Éthiques (LES TROIS) d'Aristote. Nom sous lequel on connaît trois traités d'Aristote sur l'éthique ou la morale, et qui sont :

L'*Ethique à Nicomaque*, en dix livres;

La *Grande Ethique*, en deux livres;

L'*Ethique à Eudème*, en sept livres, dont trois sont la reproduction textuelle de trois livres de l'*Ethique à Nicomaque*.

Ces trois ouvrages, qui traitent tous à peu près *in extenso* le même sujet, sont comme trois reproductions libres du même texte original, ou tout au moins de la même pensée fondamentale. Suivant les uns, ce seraient trois résumés faits par des élèves; suivant d'autres encore, des paraphrases postérieures; suivant d'autres enfin, les notes du maître lui-même. Brandis, Schleiemacher, Pansch, Spengel, Teudelenbourg, Bonitz, Fischer, Fritzsch, ont laborieusement discuté le problème de l'origine et des rapports de ces trois écrits, dont M. Barthélemy Saint-Hilaire a fait, chez nous, une étude et une traduction des plus estimées. L'avis le plus général fait l'*Ethique à Nicomaque* le plus original et le plus complet des trois traités et considère les deux autres comme des résumés de moins de valeur et d'authenticité. Ne dissimulons pas, du reste, que quelques-uns des critiques précités soutiennent des opinions assez différentes de celle-ci. Nous allons résumer les dix livres de l'*Ethique à Nicomaque*, en ayant soin d'indiquer ce qu'y ajoutent les deux autres ouvrages dans leurs parties correspondantes.

— *Ethique à Nicomaque.* Livre Ier. *Le bien et le bonheur.* Toute action de l'homme a un but : c'est le propre de l'être raisonnable; tous ces buts se subordonnent et se coordonnent par rapport à un but suprême total, qui peut être appelé le *bonheur*. Il faut rejeter toutes les idées superficielles ou incomplètes sur le bonheur. Il faut, pour cela : 1° reconnaître l'identité foncière du bien et du bonheur; 2° reconnaître que le bien n'est pas une idée pure, un type idéal unique et immuable, mais qu'il consiste toujours dans l'accomplissement des fins ou destinées de l'être dont on parle : or, ces fins varient avec les êtres; il y a donc proprement autant de biens qu'il y a de fins, autant de fins qu'il y a de catégories : il ne faut donc pas parler d'un *bien en soi;* 3° conclure de là que le bonheur implique une certaine activité de l'âme, activité conforme à sa nature et à sa destination, conforme, en particulier, à son intelligence. Ces principes posés, il est facile de réfuter et les opinions vulgaires sur le bonheur, et l'idéalisme platonicien, et les subtilités pythagoriciennes et éléatiques. De là aussi on peut inférer déjà que, le bonheur impliquant l'acte, le bonheur parfait exigerait l'acte parfait. Or on sait, par la *Métaphysique*, que l'acte pur, c'est Dieu. Il n'y a donc d'absolu bonheur que pour l'être absolu, puisque tous les autres ne sont qu'en puissance et en devenir. Par là même leur bonheur est comme leur être, en partie dépendant de circonstances extérieures, en partie réel, en partie possible, en partie impossible. Aristote combat ici d'avance l'un des plus célèbres *paradoxes* des stoïciens, qui fait dépendre le bonheur exclusivement de la sagesse. Aristote reconnaît que les biens extérieurs y contribuent. Le bonheur ainsi entendu, c'est l'ensemble des conditions et des actes qui constituent la réalisation, par l'être humain, de sa destination naturelle.

Livre II. *De la vertu.* La vertu est le mode d'activité qui conduit au bonheur, ou plutôt qui le constitue. Aristote distingue des *vertus morales* et des *vertus intellectuelles*, à peu près correspondantes à ce qu'il appelle ailleurs la *vie pratique* et la *vie théorétique*, pensée et action. Il y a dans la vertu deux éléments à distinguer : l'un est la raison, l'autre l'habitude. Ce n'est pas assez d'avoir par nature une disposition à bien faire; ce n'est pas même assez d'avoir la connaissance de ce qu'on doit faire et de le faire par un effort de la raison : il faut que la raison devienne en nous une seconde nature, et c'est ce qui fait que le mot *éthique*, qui désigne la morale, dérive du mot *éthos*, qui signifie habitude. La vertu est, en effet, « l'habitude raisonnable. » Partant, on peut dire : c'est en faisant des actes de vertu que l'on devient vertueux. Il n'y a dans l'homme que ces trois choses : des *passions*, des *facultés* et des *habitudes*. Les vertus et les vices ne sont ni des passions ni des facultés permanentes, ce sont des *habitudes*. En ce sens, on peut déjà dire : la vertu est un milieu entre la nature et la raison, entre l'instinct et l'effort, entre l'acte pur et la pure passivité. Plus spécialement, la vertu est un milieu, c'est-à-dire un équilibre entre les activités diverses, les tendances contraires de notre être physique et moral. Aristote rend cette définition plus sensible par quelques applications particulières, qui prouvent que la vertu tient le milieu entre tous les extrêmes, extrêmes par défaut ou extrêmes par excès.

Livre III. *De la volonté et de son rôle dans la vertu.* Il n'y a de vertu que dans des *actes voulus*, c'est-à-dire dans la volonté. Il y a deux sortes d'actes involontaires, les uns qui se font par force majeure, les autres par ignorance. Il faut se garder d'excuser comme non voulus ou n'entraînant pas la responsabilité les actes où l'entraînement n'a pas été fatal, irrésistible, mais seulement prépondérant; car la vertu

eût consisté précisément à triompher de cet entraînement. Pour qu'il y ait volonté et responsabilité, il faut qu'il y ait eu délibération et détermination. C'est ce qu'Aristote nomme une *préférence morale*, et qu'il distingue soigneusement du désir, de la passion, de la pensée. L'objet de la volonté, l'objet que choisit par conséquent toujours la préférence morale, c'est le bien : toute volonté veut le bien, mais il n'y a que la vertu qui discerne et choisisse le véritable bien, et non le bien apparent. Ce n'est pas une raison pour dire que la volonté soit irresponsable et que l'homme ne pèche que par ignorance. S'habituer à discerner le bien, c'est précisément la vertu, et c'est un vice de n'avoir pas acquis cette habitude. Vices et vertus sont des effets volontaires de la liberté. Après ces théories générales, Aristote passe à l'examen des différentes vertus, en commençant par celle où la volonté paraît jouer le plus grand rôle : le *courage*. Comme toute vertu, le courage est un milieu ou un équilibre entre la peur et la témérité. Aristote en donne la définition et des exemples divers. Il distingue cinq classes ou modes de courage : courage civique, courage de l'expérience, courage de la colère, courage de la confiance et du sang-froid, courage de l'ignorance. Le courage est un *effort*, comme toutes les vertus. La *tempérance* est la seconde vertu qu'il étudie; il montre sa supériorité sur l'*apathie* et sur la *sensualité*, et prouve qu'elle est l'effet de la raison et de la volonté luttant contre la passion.

Livre IV. *Application des principes aux différentes vertus*. C'est une longue et savante analyse des conditions et des caractères pratiques de diverses vertus particulières : libéralité, magnificence (en quoi elles diffèrent de la prodigalité et du faste), magnanimité ou vraie fierté; le juste milieu entre l'ambition et l'indifférence n'a pas de nom spécial, et l'on prend ambition tantôt en bonne part, tantôt dans le sens d'excès d'ambition; douceur, milieu entre l'irascibilité et l'impassibilité; esprit de société ou amabilité, véracité et franchise sans brusquerie ni flatterie; ironie fine, gaieté sans fiel et sans trivialité; pudeur naturelle à la jeunesse, sans affectation, etc.

Livre V. *Théorie de la justice*. La justice n'est pas une vertu privée ou individuelle : elle règle les rapports entre les êtres, du moins leurs rapports *volontaires*. Deux espèces de justice : 1° justice distributive, politique et sociale, qui consiste dans l'égalité, ou du moins dans l'exacte proportionnalité entre quatre termes : deux êtres et deux attributs qu'on leur assigne; le point délicat est de déterminer la valeur relative des personnes que l'on compare; 2° justice légale ou réparatrice, qui tend à rétablir l'égalité détruite, c'est-à-dire à rétablir l'équilibre entre la perte faite par l'un et le profit fait par l'autre dans des relations qui ne sont pas volontaires des deux parts. Aristote compare la première espèce de justice à une proportion géométrique, la seconde à une proportion arithmétique. Il distingue ensuite le droit *naturel* et le droit *légal*, indique les conditions générales de la justice sociale comme institution, et prouve que l'injustice ou la justice doit être volontaire pour mériter ce nom. La justice est par là même, et aussi par l'exercice qu'elle suppose de la raison, une vertu essentiellement humaine. L'honnêteté ou l'équité est un degré de justice que la loi ne peut réglementer. Il n'y a pas d'injustice envers soi-même : le suicide est un crime envers la société.

Livre VI. *Des vertus intellectuelles*. L'âme peut être considérée comme ayant deux parties : l'une irraisonnable, le cœur, principe d'action; l'autre raisonnable, l'esprit, principe de réflexion. Dans l'esprit lui-même il faut distinguer l'intuition des principes et la perception ou la conception des applications contingentes. Pour chacune de ces deux facultés intelligentes, la vertu ou le bon état consiste à pouvoir trouver la vérité. Il y a cinq moyens d'arriver à la vérité : 1° l'art; 2° la science; 3° la prudence; 4° la sagesse; 5° l'intelligence. Tous ces moyens nous font connaître la vérité théorique et pratique à la fois. L'*art* est à la faculté de produire ce qu'est la *science* à la faculté de concevoir. La prudence est le résultat de l'expérience et règle notre conduite dans les détails du contingent. L'intelligence est la faculté de percevoir directement les principes ou axiomes de tout ordre. La sagesse est le plus haut degré de la science; elle est bien supérieure à la prudence empirique; elle a un but plus relevé que le simple bonheur ou l'avantage pratique. Aristote applique à ces cinq moyens de connaissance des règles qui sont à la fois celles de la logique et de la morale; la vertu ne se confond pas sans doute avec la raison, mais il n'y a pas de vertu sans la raison, ne fût-ce que par ce simple motif que la vertu suppose la délibération, et que la délibération, pour être sage, suppose la raison.

Livre VII. *Du plaisir et de son usage*. Pour comprendre bien tout un ordre de vertus relatives à la tempérance, il faut étudier psychologiquement le plaisir. Distinguons trois classes de plaisirs : plaisirs naturels propres à l'homme, plaisirs brutaux, plaisirs anomaux ou maladifs. Les premiers seuls sont susceptibles de tempérance ou d'intempérance, idées qui ne s'appliqueraient aux autres que par une extension abusive. Aristote examine les différentes espèces d'intempérance, en insistant particulièrement sur la débauche, qui est la recherche excessive et froidement résolue du plaisir en vue de lui-même et sans autre but. L'intempérance irascible est moins dangereuse que l'intempérance concupiscible. L'intempérance peut plus aisément se corriger que la débauche, dont la punition est précisément qu'elle va toujours croissant et dégrade l'homme de plus en plus. La tempérance est plus générale que la sobriété : elle résulte à la fois de la raison et de la prudence empirique. Ici Aristote s'élève tout à coup au-dessus des préceptes de morale pratique pour étudier la nature psychologique et métaphysique du plaisir. En soi, le plaisir est-il un mal, comme certaines écoles idéalistes l'ont soutenu? Non. C'est l'épanouissement de la vie, de l'activité. Il est bien vrai qu'il s'y mêle des éléments de changement et d'imperfection inséparables de notre nature humaine; que les plaisirs du corps surtout peuvent amener des troubles fâcheux; mais ce n'est pas une raison pour les proscrire, ou pour dire, avec Speusippe, que le bien est l'intermédiaire entre les deux excès du plaisir et de la douleur. L'important est de ne pas confondre le bien avec le plaisir.

Livres VIII et IX. *De l'amitié*. Aristote intercale ici deux livres entiers consacrés à la théorie de l'amitié. Cette affection, comme toutes les autres relations entre les hommes, ne peut être fondée que sur l'une de ces trois choses : le *bien*, le *plaisir* ou l'*intérêt*. La première seule est durable et vraie, car les autres passent avec les motifs qui les engendrent. Pour l'amitié comme pour la vertu, distinguons l'*acte* et la *disposition*. Le fait de rendre service, d'obliger actuellement, n'est pas nécessaire pour que l'amitié existe. Aristote passe en revue les diverses formes de l'amitié, les nuances qu'elle peut revêtir entre égaux, entre inférieur et supérieur, entre bienfaiteur et protégé, entre parents et entre amants. Plus loin, il s'élève à des considérations beaucoup plus générales sur les rapports de la justice avec l'amitié, sur les institutions politiques qui donnent le plus grand rôle aux sentiments d'affection et d'équité dans tous les rapports des citoyens et des familles. Il aborde ensuite l'examen de plusieurs questions très-délicates sur la délimitation des devoirs et des égards que les différentes sortes d'amitié exigent. Il discute la question si l'amitié est un égoïsme à deux : il montre qu'elle est impossible ou blâmable sans la vertu. Il applique ensuite les mêmes théories à l'amitié civile, c'est-à-dire à la concorde entre citoyens, et montre qu'elle est la *fin* et l'accomplissement parfait de la justice à tous égards : l'amitié, c'est le comble de la justice. Après l'analyse critique de l'égoïsme, viennent diverses questions sur le nombre des amis, sur les bienfaits mutuels, sur l'utilité des amis dans le bonheur et dans le malheur, sur l'horreur de l'homme pour l'isolement, sur la douceur de l'intimité vertueuse, etc.

Livre X. *Du plaisir et du bonheur véritables*. Aristote complète ici sa théorie sur le plaisir, d'abord en réfutant toutes celles de ses prédécesseurs, ensuite en posant ces deux thèses : d'une part, le plaisir n'est pas le souverain bien ou le bien en soi; d'autre part, il y a des plaisirs désirables et non mauvais; enfin, en rattachant la théorie du plaisir aux théories générales de la *Métaphysique*, le bonheur consiste dans l'acte; plus l'acte est pur, plus grand est le bonheur. Le plaisir est comme la consommation de l'acte, il y ajoute une sorte de superflu ou d'abondance qui en achève et en rehausse la jouissance. C'est une sensation qui ne constitue pas, mais qui accompagne le bonheur et le bien. L'homme aime le plaisir comme il aime la vie, comme il aime l'*acte*. Ni le bonheur ni le plaisir, du reste, ne peuvent atteindre à la perfection. Le bonheur est le but; rien n'est plus admirable, plus grand que le bonheur; car c'est l'accomplissement par l'homme de sa propre destinée. Le suprême bonheur, le bonheur parfait, serait dans l'acte pur, dans la contemplation éternelle de l'intelligence pure par elle-même. Au-dessous vient le bonheur de l'intelligence imparfaite dans son exercice normal et calme; en troisième lieu, les joies de la vertu ou de l'activité pratique morale, consistant essentiellement dans l'accomplissement du devoir, mais exigeant cependant une quantité minimum de bien-être extérieur, sans lequel l'âme perdrait son repos. Du reste, toutes les théories relatives au bonheur ou à la vertu sont de bien faible importance. En morale, la pratique est tout. De là le grand rôle du législateur et du moraliste. Aristote termine son *Ethique* en annonçant le traité de *Politique*, qui va en être l'application.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer les quelques développements que les deux autres traités ajoutent à celui que nous venons d'analyser.

La *Grande Ethique* s'attache à définir le mot *bien* et à distinguer les divers *biens* (biens de l'âme, biens du corps, biens extérieurs). Les uns sont des *fins*, les autres des moyens; la vertu ne poursuit que les premiers. La vertu consiste essentiellement dans une habitude ou disposition permanente. Les bonnes *dispositions* sont dans une sorte de milieu, les mauvaises dans un excès ou un défaut. Les vertus y sont passées en revue à peu près comme dans le précédent ouvrage; puis viennent, un peu plus développées sur quelques points, les théories du plaisir, du bonheur, de l'amitié. Les vertus intellectuelles sont omises, et le traité est inachevé.

L'*Ethique à Eudème* commence par la théorie du *bonheur* et offre, dans le début, quelques divergences assez notables avec la manière ordinaire d'Aristote. La notion du *bien* est traitée ensuite principalement en vue de réfuter les théories platoniciennes. Mais, d'après la juste remarque de Fritzsch, tout l'ouvrage roule plus sur la notion de bonheur que sur celle de bien. La théorie de l'activité volontaire est développée à peu près de même que dans l'*Ethique à Nicomaque*, mais avec moins d'ordre. L'énumération et l'analyse des vertus particulières sont moins étendues. Puis viennent les trois livres qui sont identiquement communs aux deux ouvrages. Le septième et dernier livre de l'*Ethique à Eudème* a subi des altérations et des transpositions qui ne permettent pas de voir comment se rattache à l'ensemble la question obscure de l'usage des choses.

Quoique moins symétriquement accompli, moins régulier et moins complet que l'*Organon logique* d'Aristote, ce cours de morale théorique et pratique est un monument digne, même avec ses lacunes, de l'admiration dont il jouit depuis des siècles.

Éthique (*Ethica, seu liber dictus : Scito teipsum*), par Abailard, traité qui fait partie du tome II de ses œuvres, publiées par V. Cousin.

C'est peut-être le plus célèbre des écrits de l'auteur. Le sujet est, en effet, au nombre de ceux qui touchent les hommes de plus près, et l'idéal moral de l'amant d'Héloïse était trop loin de l'ascétisme du moyen âge pour ne pas exciter l'attention. Les principes moraux d'Abailard formaient le principal grief de saint Bernard contre lui : « Lisez le livre qu'ils appellent *Scito teipsum*, écrit l'abbé de Clairvaux aux évêques et aux cardinaux, et voyez quelle moisson d'erreurs et de sacrilèges y foisonne; et ce qu'il pense... du pouvoir de lier et de délier, du péché originel, de la concupiscence, du péché de plaisir, du péché d'infirmité, du péché d'ignorance, de l'œuvre du péché, de la volonté de pécher. »

Des quatorze condamnations prononcées contre Abailard par le concile de Sens, six se fondent sur des extraits de son *Ethique*.

En matière morale, le principe général du philosophe est que la moralité des actions humaines réside dans la volonté. Le péché consiste dans la mauvaise volonté; les hommes de bonne volonté sont purs aux yeux de la religion. En théorie, ce principe est inattaquable; néanmoins, en pratique, il prête à des conséquences dangereuses. Voici comment M. de Rémusat explique le fait : « Les actions des hommes sont leurs volontés rendues visibles ou réalisées en dehors d'eux-mêmes. Ces actions sont bonnes ou mauvaises; elles paraissent surtout par leurs effets, par les circonstances qui les accompagnent. Et quand par ces effets, par ces circonstances, la loi morale est violée, l'action est jugée mauvaise *ipso facto*. C'est ainsi, en général, que prononcent l'opinion, la loi, le juge, tout ce qui ne peut guère apercevoir et atteindre que l'extérieur de l'action. Cependant un examen plus attentif nous apprend bientôt que ce n'est point là toujours un signe fidèle de la moralité; celle-ci est souvent pire ou meilleure qu'elle ne semble. Les apparences de l'action ne prouvent pas avec une infaillible certitude ce que l'agent a voulu, et c'est là le mal opéré dans l'action. Le mal que nul n'a voulu est un malheur, le bien que nul n'a voulu est un bonheur; il n'y a ni bien ni mal moral sans volonté; sur ce point, nulle restriction. C'est inexactement que nous appelerions injuste, inhumaine, odieuse, une action à laquelle la volonté n'aurait point de part.

» Le jugement prononcé d'après les apparences de l'action peut donc se trouver trop sévère; mais il peut aussi se trouver trop indulgent. La volonté mauvaise peut avoir échoué dans l'accomplissement du mal; le succès ne l'ayant point divulguée, elle reste inconnue, mais n'en est pas moins réelle. Celui qui a voulu le mal et l'a tenté, mais n'a pas réussi, a été impuissant; il n'est pas innocent. Il suit que l'œuvre, si par là on veut entendre l'acte réalisé en dehors de l'agent volontaire, n'est pas le signe certain de la bonne ou mauvaise volonté. La bonne ou mauvaise volonté ne peut être jugée sur ses effets et, conséquemment, le bien ni le mal moral n'est dans les effets ni dans l'œuvre. Le bien et le mal moral sont donc dans la volonté. »

Abailard conclut naturellement de son principe que le bien et le mal n'ont pas d'existence réelle extérieure et ne résident que dans la volonté. Il tend d'ailleurs à légitimer tous les instincts de la nature contre l'ascétisme monastique, qui fait consister le bien et la perfection dans le renoncement : « Il faudrait, dit-il, prouver que le plaisir charnel est le péché et qu'il ne saurait être goûté sans péché... Evidemment aucun plaisir naturel de la chair ne peut être imputé à péché et ce ne peut être une faute de jouir de ce qui est infailliblement accompagné d'un sentiment de plaisir. » Si les choses naturelles sont des péchés, Dieu lui-même est coupable, car il nous a donné le goût du péché. « Evidemment, dit encore Abailard, les œuvres qu'il convient ou qu'il ne convient pas de faire sont également faites par les bons et par les méchants; ce qui les sépare, c'est l'intention... Qui, parmi les élus, peut, pour les œuvres, être comparé aux hypocrites? Qui sait autant endurer, autant accomplir, par amour de Dieu, que ceux-là par désir de la louange humaine? »

En résumé, d'après Abailard, il y a quatre choses à considérer dans un acte humain : 1° le vice de l'âme, qui porte au péché; 2° le péché en lui-même, qui est le consentement au mal ou le mépris de Dieu; 3° la volonté du mal; 4° l'accomplissement du mal. Le péché est une intention, ce n'est point un acte. Le bien, comme nous dirions aujourd'hui, est une disposition intérieure; nos actes extérieurs ne la traduisent pas nécessairement. Pourtant Abailard conçoit que la justice positive ne peut pas se contenter de cette doctrine et qu'elle est contrainte de considérer les actes au point de vue de l'utilité générale, c'est-à-dire sans égard à l'intention qui les dicte : « Voilà, dit-il, une pauvre femme qui a un enfant à la mamelle, et elle n'a pas assez de vêtements pour le couvrir dans son berceau et se couvrir elle-même suffisamment. Emue de compassion pour ce petit enfant, elle le met près d'elle pour le réchauffer de ses propres haillons, et enfin dans sa faiblesse, vaincue par la force de la nature, elle étouffe malgré elle cet être qu'elle aime d'un extrême amour. « Aie la charité, dit » Augustin, et fais ce que tu voudras. » Cependant, lorsqu'au jour de la satisfaction cette femme vient devant l'évêque, une peine grave est prononcée contre elle, non pour la faute qu'elle a commise, mais pour qu'à l'avenir les autres femmes mettent plus de précautions dans leurs soins maternels. »

Le sentiment d'Abailard sur le bien et le mal n'est autre, au fond, que le dogme de la justification sans les œuvres, émis par saint Augustin et renouvelé par Calvin. Tout est dans l'intention : la bonté de l'œuvre n'ajoute rien à la bonté de l'intention; mais le juge séculier, incapable de voir dans la conscience, juge l'œuvre extérieure.

A propos de la pénitence, qui est la punition théologique du mal, par opposition aux pénalités judiciaires, qui s'appliquent aux actes, Abailard donne carrière à son humeur satirique contre les pouvoirs du temps et surtout contre le clergé. Après avoir fait ce tableau des mécomptes d'un mourant qu'attendent l'ingratitude de son épouse et l'oubli de ses héritiers, il continue en ces termes : « Et comme l'avarice du prêtre n'est pas moindre que celle du peuple, d'après cette parole : *Et erit sicut sacerdotes sic populus* (Osée), bien des mourants sont abusés par la cupidité des prêtres, qui leur promettent une vaine sécurité s'ils offrent ce qu'ils ont pour les sacrifices et achètent des messes qu'ils n'auraient jamais *gratis*; marchandise pour laquelle il est certain qu'il existe chez eux un tarif fixé d'avance : pour une messe, un denier; pour un service annuel, quarante. Ils ne conseillent pas aux mourants de restituer le fruit de leurs rapines, mais de l'offrir en sacrifice, contre cette parole : « Offrir en sa» crifice la substance du pauvre, c'est immo» ler pour victime le fils sous les yeux du » père (*Ecclésiaste*). »

Ce cachet d'hostilité contre un clergé trop cupide, indépendamment des côtés antimystiques de l'œuvre d'Abailard, contribua grandement à la faire condamner, non-seulement par saint Bernard et par le concile de Sens, qui naviguait dans les eaux de saint Bernard, mais par la plupart des défenseurs politiques ou autres de l'Eglise romaine. Il parlait le langage de la raison dans un siècle où la grande majorité des esprits regardait la raison comme l'humble servante de la théologie : il ne pouvait pas être compris. « Aucun ouvrage d'Abailard, dit M. de Rémusat, ne nous paraît au fond plus que son *Ethique* empreint de l'esprit de rationalisme. Sous des formes de langage qui rappellent sa profession et semblent ne s'adresser qu'au sacerdoce, ne convenir qu'à la casuistique, il cache, en effet, des idées originales, des nouveautés de sens commun dont peut-être il n'apercevait pas toute la portée et qui, par leurs conséquences, touchent à un haut degré à la philosophie et à la théologie. »

Éthique (L') ou la **Morale démontrée par la méthode géométrique** (*Ethica ordine geometrico demonstrata*), traité philosophique de Spinoza. Cet ouvrage, où se trouve exposée la philosophie de l'auteur et qui parut après sa mort (1777), est divisé en cinq parties : la première traite de Dieu, la seconde de la nature et de l'origine de l'âme, la troisième de la nature et de l'origine des passions, la quatrième de la servitude humaine, et la cinquième de la liberté humaine ou de la puissance de l'intelligence. Une substance unique; deux attributs, la pensée et l'étendue; les modes divins de ces deux attributs formant toutes les existences indépendantes; la source unique de l'étendue et de la pensée inconnue en elle-même et dépouillée d'un entendement déterminé et d'une volonté personnelle; l'âme humaine considérée comme une collection d'idées, le corps humain comme une collection de propriétés, la liberté comme une illusion de la conscience, le vice comme une simple privation (*defectus*) : voilà en quelques mots la doctrine de Spinoza. « Elle inaugurait dans la métaphysique, dit M. Scherer.

une révolution analogue à celle que Copernic avait introduite dans la cosmologie, en nous apprenant que la terre n'est pas le centre du système dont elle fait partie. La personnalité, au lieu d'être le centre du monde intellectuel et moral, en devenait un élément subordonné. La ressemblance ne s'arrêtait pas là. De même que, pour comprendre l'astronomie moderne, il faut surmonter le témoignage trompeur des sens et croire au mouvement de la terre malgré son immobilité apparente, de même Spinoza s'efforçait de nous élever au-dessus du sentiment opiniâtre qui fait que nous croyons à la forme personnelle de la vie comme à la réalité par excellence. » Il semble que les conséquences de cette doctrine devraient être la négation absolue du bien et du mal, l'entière indifférence, l'entier abandon à la fatalité, pendant l'illusion que nous nommons la vie, et, après la mort, la résorption de l'individu dans l'unité. Il n'en est rien. Il n'existe, à la vérité, ni bien ni mal, ni récompense ni punition, dans le sens positif et direct qu'entendent les religions; mais il y a chez l'individu plus ou moins de *joie* (de bonheur), de perfectionnement et d'être, selon qu'il se rapproche plus ou moins de la raison pure et infinie, c'est-à-dire de sa vraie nature. Il n'y a point de coupables, de pécheurs; mais il y a des malheureux et des insensés : ce sont ceux qui vivent plongés dans les sens, dans les apparences, dans la séparation d'avec leur être véritable, dans un quasi-néant. L'homme retrouve la seule vraie liberté quand il se détache des phénomènes pour s'attacher à ce qui *est* réellement et qui ne passe point. Avec la liberté, il retrouve l'immortalité. L'âme *raisonnable* et *philosophique* meurt dans la nature extérieure, mais pour revivre en Dieu. Elle perd, à la mort, les sens, la mémoire, l'imagination, tout ce qui tient aux phénomènes, et garde la raison éternelle, ne concevant plus que l'étendue infinie et la pensée infinie; elle vit, non comme un être réel, mais comme une idée éternelle en Dieu. Telle elle était avant sa vie terrestre, telle elle subsiste après : ce n'est qu'un mode de la pensée divine; mais ce mode est impérissable. C'est là le souverain bien. Ce bien, le philosophe le désire pour les autres comme pour lui-même, d'autant plus qu'il connaît Dieu davantage, c'est-à-dire qu'il connaît mieux l'unité de tous les êtres apparents dans l'être réel. Arrivé à cette hauteur, Spinoza retrouve donc dans l'unité le droit, la charité, la morale.

Une rumeur terrible s'éleva à l'apparition de l'*Ethique*. On cria de toute part *à l'impie, à l'athée*, contre cet homme, dont la seule erreur avait été de ne croire qu'en Dieu et de tout anéantir en Dieu. Et pourtant l'instinct de la foule ne la trompait pas essentiellement; car, si l'on anéantit l'univers en Dieu, Dieu lui-même s'anéantit dans l'impersonnalité; le Dieu vivant s'abîme après l'homme *réel*, le Créateur après la création.

Spinoza écrivit d'abord l'*Ethique* en hollandais; il l'écrivit ensuite en latin, très-probablement à l'époque où il voulut la publier; mais il renonça à son projet, et l'ouvrage ne parut, ainsi que nous l'avons dit, qu'après sa mort, en 1677, à Amsterdam, par les soins de l'imprimeur Tieuwertz.

ÉTHIS DE CORNY, littérateur français. V. CORNY.

ETHMOCÉPHALE s. m. (è-tmo-sé-fa-le — rad. *ethmocephalie*). Térat. Monstre chez lequel le nez est remplacé par un appendice en forme de trompe.

ETHMOCÉPHALIE s. f. (è-tmo-sé-fa-lî — de *ethmoïde*, et du gr. *kephalê*, tête). Térat. Monstruosité dans laquelle le nez est rem[illegible] par un appendice en forme de trompe.

ETHMOCÉPHALIQUE adj. (è-tmo-sé-fa-li-ke — rad. *ethmocéphalie*). Térat. Qui est affecté d'ethmocéphalie; qui a rapport à l'ethmocéphalie : *Monstre* ETHMOCÉPHALIQUE. *Conformation* ETHMOCÉPHALIQUE.

ETHMOÏDAL, ALE adj. (è-tmo-i-dal — rad. *ethmoïde*). Anat. Qui a rapport à l'os ethmoïde : *Suture* ETHMOÏDALE. ‖ On dit aussi ETHMOÏDIEN, IENNE.

ETHMOÏDE adj. m. (è-tmo-i-de — du gr. *êthmos*, crible; *eidos*, aspect). Anat. Se dit d'un os du crâne dont la lame supérieure est criblée de petits trous, et qui forme une des parois des fosses nasales : *L'os* ETHMOÏDE.

— Substantiv. : *L'*ETHMOÏDE.

ETHMOPHYSAL adj. m. (è-tmo-fi-zal — de *ethmoïde*, et du gr. *phusis*, nature). Anat. Se dit d'une des pièces du sphénoïde : *Os* ETHMOPHYSAL.

— Substantiv. : *L'*ETHMOPHYSAL.

ETHMOSPHÉNAL adj. m. (è-tmo-sfé-nal — de *ethmoïde*, et *sphénoïde*). Anat. Se dit d'une des pièces du sphénoïde : *Os* ETHMO-[illegible]

— Substantiv. : *L'*ETHMOSPHÉNAL.

ETHNARCHIE s. f. (è-tnar-chî — du gr. *ethnos*, peuple; *archê*, gouvernement). Dignité d'ethnarque. ‖ Province placée sous [illegible]rque.

[illegible]ARCHIQUE adj. (è-tnar-chi-ke — [illegible]). Qui a rapport à l'ethnar-[illegible] *ment* ETHNARCHIQUE.

[illegible]ARQUE s. m. (è-tnar-ke — du gr. [illegible] *archê*, commandement). Chef [illegible]

ETHNÉGÉTIQUE adj. (è-tné-jé-ti-ke — du gr. *ethnos*, nation; *agô*, je conduis). Qui tient à l'art de gouverner les peuples : *Science* ETHNÉGÉTIQUE. ‖ Se dit dans la classification créée par Ampère.

ETHNIQUE adj. (è-tni-ke — gr. *ethnikos*; de *ethnos*, peuple, troupe, proprement troupe en marche, *agmen*. C'est bien dans cette acception que l'emploie Homère en parlant, non-seulement des hommes, mais des oiseaux, des abeilles, des mouches, etc. Cela pourrait justifier le rapport que plusieurs hellénistes ont présumé entre *ethnos*, peuple, et *ethos*, coutume, car ce dernier mot peut avoir signifié conduite ou règle de conduite. V. ÉTHIQUE). Païen, idolâtre, dans les auteurs ecclésiastiques : *Les peuples* ETHNIQUES. *Les superstitions* ETHNIQUES.

— Gramm. Qui désigne les habitants d'une nation, d'une contrée, d'un pays : *Mot* ETHNIQUE. Gaulois, Français, Marseillais, *sont des mots* ETHNIQUES.

— s. m. Dénomination d'un peuple : *L'*ETHNIQUE Français *est relativement nouveau; il est tout à fait distinct de* Franc, *dont il dérive.*

ETHNODICÉE s. f. (è-tno-di-sé — du gr. *ethnos*, peuple; *dikê*, droit). Droit des gens, dans la classification d'Ampère.

ETHNO-GÉNÉALOGIE s. f. (è-tno-jé-né-a-lo-jî — du gr. *ethnos*, nation, et de *généalogie*). Généalogie des peuples, science de leurs origines.

ETHNOGÉNIE s. f. (è-tno-jé-nî — du gr. *ethnos*, nation; *genea*, génération). Science de l'origine des peuples, dans la classification d'Ampère.

ETHNOGRAPHE s. m. (è-tno-gra-fe — du gr. *ethnos*, nation; *graphô*, je décris). Celui qui s'occupe spécialement d'ethnographie : *Quelques* ETHNOGRAPHES *voudront concilier le naufrage en Egypte avec l'établissement à Patavium.* (Val. Parisot.)

ETHNOGRAPHIE s. f. (è-tno-gra-fî — rad. *ethnographe*). Science de ce qui a rapport aux divers peuples, au point de vue de leurs caractères distinctifs : *La philologie ne doit pas s'imposer d'une manière absolue à l'*ETHNOGRAPHIE. (Renan.) ‖ Situation respective des divers peuples, manière dont ils sont distribués sur le globe : *En général, l'*ETHNOGRAPHIE *du nord de l'Afrique paraît avoir peu changé.* (Renan.)

— **Encycl.** V. le mot ETHNOLOGIE, synonyme de ETHNOGRAPHIE.

— Bibliogr. De Quatrefages, *Unité de l'espèce humaine* (Paris, 1861, 1 vol. in-18); Flourens, *Anatomie générale de la peau et des membranes muqueuses* (Paris, 1843, in-4°); Richard, *Histoire naturelle de l'homme*, en anglais (1843); C. Pickering, les *Races humaines et leur distribution géographique*, en anglais (1851); Nottet Gliddon, *Types humains* (Boston, 1854); d'Omalius d'Halloy, *Des races humaines* (Paris, 1845); A. de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines* (Paris, 1855); A. Maury, la *Terre et l'homme* (Paris, 1857); G. Pouchet, *De la pluralité des races humaines* (Paris, 1858); *Archiv. ethnographisches*, herausg von F.-A. Bran (1817-1828, 39 vol. in-8°, en allemand); Maupied, *Prodromes d'ethnographie* (Paris, in-8°); V. *Société ethnographique américaine de New-York*, depuis 1848 (in-8°); *Revista trimensal de Rio-Janeiro* (14 vol. in-8°).

ETHNOGRAPHIQUE adj. (è-tno-gra-fi-ke — rad. *ethnographie*). Qui concerne l'ethnographie : *Travaux* ETHNOGRAPHIQUES. *Le tableau* ETHNOGRAPHIQUE *du* X^e^ *chapitre de la* Genèse *accuse une connaissance étendue des races septentrionales, groupées autour du Caucase.* (Renan.)

ETHNOLOGIE s. f. (è-tno-lo-jî — du gr. *ethnos*, nation; *logos*, discours). Science qui traite de la formation et des caractères distinct[illegible] des diverses nations : *L'*ETHNOLOGIE *est une science accessoire de l'histoire.* (E. Littré.)

— **Encycl.** *L'ethnologie*, qu'on appelle aussi *ethnographie*, s'occupe spécialement des rapports mutuels des différentes races ou divisions de l'homme, et se distingue ainsi de l'anthropologie, qui considère l'homme dans ses relations avec les autres membres du règne animal. Ces deux sciences réunies constituent l'histoire naturelle de l'homme. Pour étudier l'anthropologie proprement dite, il suffirait d'un seul couple d'êtres humains; l'*ethnologie*, au contraire, présuppose la variété des races; et plus grande est cette variété, plus loin s'étendent les bornes de l'*ethnologie*. Quelques auteurs restreignent ce terme à la partie spéculative du sujet, donnant à la partie descriptive le nom d'*ethnographie*; mais, dans une science aussi moderne d'origine, on ne peut s'attendre à une précision de termes absolue. L'histoire raconte l'influence morale des races l'une sur l'autre; l'*ethnologie* retrace les effets des agents physiques sur l'homme en remontant bien plus loin que les documents écrits. L'ethnologue doit non-seulement être naturaliste, mais encore être familier avec la philologie, l'archéologie et la géographie physique, qui lui fait connaître les rapports climatériques des races entre elles. Il est donc facile de concevoir, d'après les difficultés qui hérissent le sujet et la rareté des observateurs réunissant les connaissances nécessaires, que la science ethnologique soit encore loin de sa perfection, malgré les progrès qu'elle fait chaque jour.

A ces progrès les anciens écrivains ont fort peu contribué. Parmi les Grecs, Hérodote et Xénophon ne nous apprennent presque rien sur le caractère des populations anciennes; parmi les Latins, Salluste, César, et surtout Tacite, sont plus instructifs à cet égard, et cependant les renseignements qu'ils nous fournissent sont si incomplets que, comme l'a fait observer Latham à propos des Gètes et des Thraces, « le dernier des marchands d'esclaves de Byzance ou d'Olbiopolis aurait pu nous apprendre plus que tous les érudits qui ont traité ce sujet. » Il a fallu que l'Amérique fût découverte, que les voyages de circumnavigation se fussent multipliés, que les îles de l'océan Pacifique fussent connues et plusieurs fois explorées avant qu'on pût songer à réunir les matériaux ethnologiques nécessaires pour une classification naturelle des races humaines. Les grands problèmes se rattachant à l'*ethnologie* sont : l'unité et la diversité, l'origine géographique, l'antiquité et la destinée future des races, sujets si vastes par eux-mêmes que le *Grand Dictionnaire* ne peut les toucher qu'incidemment. La question qui, de nos jours, excite le plus vif intérêt, en ce qui concerne les races humaines, est celle d'unité ou de diversité : la théologie et la philanthropie elle-même n'y sont pas moins intéressées que la science. Sur ce point, les ethnologues se sont divisés en deux grandes écoles, dont MM. Prichard et Agassiz peuvent être considérés comme les chefs, et chacune d'elles prétend trouver des points d'appui dans les progrès récents faits par la zoologie, l'anatomie comparée, l'histoire, la géographie, la géologie, la philologie, l'interprétation des écritures.

Quand on veut classer les races humaines, on se base principalement sur la couleur de la peau, la nature des cheveux, la forme du crâne, la conformation du bassin et les caractères des dialectes.

Linné, dans la première édition de son *Systema naturæ*, établit quatre divisions du genre *homo* fondées sur la couleur de la peau : 1° l'Européen, blanc; 2° l'Américain, cuivré; 3° l'Asiatique, bronzé; 4° l'Africain, noir. Buffon proposait cinq divisions : l'Hyperboréen (y compris les habitants des régions polaires et de l'Asie orientale et centrale, ou Lapons et Tartares), l'Asiatique méridional, l'Européen, l'Ethiopien et l'Américain. Blumenbach adopta cette nomenclature, en changeant, toutefois, les noms de certaines divisions et en définissant plus exactement la distribution géographique. D'après la classification de Blumenbach, l'humanité est divisée en cinq classes : Caucasien, Mongol, Ethiopien, Américain et Malais; les caractères combinés de la peau, des cheveux et du crâne servent de base à cette classification. Lawrence, dans ses *Conférences sur l'histoire naturelle de l'homme*, adopte le système de Blumenbach, et il est le premier qui ait signalé la diversité possible d'origine des races. Avant Blumenbach, un anatomiste hollandais, Camper, avait essayé de classer les races d'après les dimensions du crâne; et cette manière d'envisager le sujet le conduisit à des calculs très-ingénieux sur la mesure de l'angle facial. Il tire deux lignes droites : l'une depuis le méat auditoire ou ouverture de l'oreille jusqu'à la base du nez, l'autre touchant le centre proéminent du front et tombant de là sur la partie la plus avancée de l'os maxillaire supérieur, la tête étant vue de profil, et il obtient ainsi ce qu'il appelle l'angle facial, dont le plus ou moins d'ouverture sert à distinguer les races. Ce qui rend cette façon d'opérer sujette à des erreurs, c'est l'épaisseur variable du crâne, le développement des cavités faciales, la projection des dents de devant et la mesure d'une seule partie du crâne. Une méthode préférable est celle de Cuvier, qui compare les surfaces du crâne et de la face, sciés verticalement dans le sens de la ligne médiane, d'avant en arrière. En procédant ainsi, on trouve que la surface du crâne, dans les races supérieures, est le quadruple de celle de la face; chez le nègre, la surface de la face est d'un cinquième plus large.

Le docteur américain Morton, dans ses ouvrages ethnologiques, s'attache à considérer la capacité cubique de chaque crâne, calculée d'après la quantité d'une petite matière granuleuse quelconque qu'il peut contenir. L'examen de la base du crâne, proposé par un autre Américain, Owen, examen indispensable quand il s'agit d'anthropologie, est de peu d'importance en *ethnologie*.

Cuvier divise l'humanité en trois races : 1° la race caucasienne, avec les branches araménienne, indienne et scythe ou tartare; 2° la race mongole ou altaïque, avec les branches kalmouke, kalka, mandchoue, japonaise et sibérienne; 3° la race nègre ou éthiopienne. Il ne se prononce pas sur la classification des Malais, des Alfourous et des Papous, et n'est pas éloigné de rattacher les Indiens américains à la race mongole. Il emprunte à Blumenbach le terme mal choisi de *caucasien*, et semble ainsi partager l'opinion, généralement adoptée à cette époque, que les races blanches avaient trouvé leur origine dans les montagnes du Caucase, opinion qui s'appuie surtout sur ce fait, que quelques-unes des plus belles espèces d'hommes connues (les Circassiens et les Géorgiens) habitent cette région. Comme cette opinion n'a aucun fondement raisonnable, ce terme a été mis de côté par beaucoup d'écrivains modernes. Fischer, dans son *Synopsis mammalium*, divise l'homme en *homo japeticus*, avec les branches *caucasicus, arabicus* et *indicus*; *homo neptunianus*, avec les branches *occidentalis* et *papuensis* (la race malaise); *homo scythicus* (Kalmouks et Mongols), avec les branches *sinicus* et *hyperboreus*; *homo americanus* (indigènes sud-américains), avec la branche *patagonus*; *homo columbicus* (indigènes de l'Amérique du Nord, du Mexique oriental, des Antilles, etc.); *homo æthiopicus*, avec les branches *cafer, melanoïdes* (Papous, Fidgiens, etc.) et *hottentotus*; et *homo polynesius* (Alfourous, Australiens, etc.). Lesson, dans sa *Mammologie*, divise les races, suivant la couleur de la peau, en blanche ou caucasienne, jaune ou mongole et noire ou nègre. Sa dernière classification (*Species des mammifères*) est la suivante : 1° race blanche; 2° race bistrée ou bronzée, comprenant les Indous, les Cafres, les Papous et les Australiens; 3° race orangée ou malaise; 4° race jaune, comprenant les branches mongole, océanique et sud-américaine; race rouge, comprenant les Nord-Américains et les Caraïbes; 6° race noire, comprenant les nègres africains et asiatiques, les Nigritiens, les Tasmaniens, les Hottentots et les Boschimans. Duméril distingue : le Caucasien ou Arabe européen, l'Hyperboréen, le Mongol, l'Américain, le Malais et l'Ethiopien. Virey fait deux espèces du genre *homo* : la première, avec un angle facial de 85° à 90°, comprend la race caucasienne blanche, la race jaune mongole et la race cuivrée américaine; la seconde, avec un angle facial de 75° à 82°, embrasse la race brune foncée malaise, la race noire ou nègre et la race noirâtre hottentote et papoue. Selon Desmoulins, il faudrait compter les races suivantes : les Celto-Scytho-Arabes, les Mongols, les Ethiopiens, les Euro-Africains, les Austro-Africains, les Malais ou Océaniens et les nègres océaniens, australasiens, colombiens et américains. Bory de Saint-Vincent établit 15 races en 3 classes, savoir :

I. Races à chevelure droite soyeuse, particulière à l'ancien monde, embrassant : la race japétique (tirant son nom de Japhet [*audax Japeti genus*], et dont le berceau est la chaîne de montagnes presque parallèle à 45° de latitude N.), comprenant les familles caucasienne, pélasgique, celtique et germanique; la race arabe, comprenant les anciens Egyptiens, les Nord-Africains et les Adamiques ou Syriens; la race indoue, la race scythique ou tartare, la race chinoise, la race hyperboréenne (Lapons, etc.); la race neptunienne, embrassant les Malais, les Océaniens et les Papous; la race australasienne.

II. Races du nouveau monde à chevelure droite, comprenant : la race colombienne (Nord-Américains), la race américaine (Sud-Américains), la race patagonienne.

III. Race nègre à cheveux laineux, subdivisée de la manière suivante : race éthiopienne (Afrique centrale), race cafre, race mélanienne (Madagascar, Nouvelle-Guinée, îles Fidgi, terre de Van-Diémen, etc.) et race hottentote. Le professeur Broc, dans son *Essai sur les races humaines* (1836), ajoute une multitude de sous-genres aux divisions de Bory de Saint-Vincent. Kant divise l'homme en 4 variétés : blanche, noire, cuivrée et olivâtre. Hunter fait 7 variétés, et Metzan 2 seulement, la blanche et la noire. Luke Burke, ancien directeur du *Journal ethnologique* de Londres, établit 63 races d'hommes, dont 28 sont des variétés de la race intellectuelle et 35 des variétés de la race physique.

Retzius compte 2 groupes : celui des hommes à tête courte ou brachycéphaliques et celui des hommes à tête longue ou dolichocéphaliques; il subdivise ensuite chacun de ces groupes d'après la forme des mâchoires, qui sont droites ou saillantes. Le professeur Zeune adopte 3 types de crânes pour l'hémisphère oriental et 3 types pour l'hémisphère occidental, savoir :

I. Crânes hauts, comprenant la race caucasienne dans l'ancien monde et la race apalachienne dans le nouveau;

II. Crânes larges, comprenant la race mongole et la race caraïbe;

III. Crânes longs, comprenant la race éthiopienne et la race péruvienne.

Dans ses *Recherches sur l'histoire physique de l'humanité*, le docteur Prichard classe l'espèce humaine en 7 groupes, d'après la forme particulière du crâne : le groupe iranien (la race caucasienne des anciens auteurs), auquel il rattache quelques nations asiatiques ou africaines; le groupe turanien ou mongol; le groupe américain, comprenant les Esquimaux et des nations de la même famille; le groupe hottentot et boschiman; le groupe nègre; le groupe papou ou polynésien aux cheveux laineux; le groupe australien ou alfourou.

Prichard établit ensuite 3 grandes variétés, qui se distinguent par la couleur des cheveux : la mélanique, avec des cheveux très-foncés ou noirs; la xanthoïque, avec des cheveux jaunes, rouges ou châtain clair, des yeux bleus ou gris et une belle peau; la leucoïque ou albinos, avec des cheveux blancs ou jaune clair, une peau très-douce, très-belle et très-délicate, et une teinte rouge sur la choroïde de l'œil. D'après cet auteur, on ren-

contrerait dans chaque race des exemples de ces variétés. Martin, dans son *Histoire naturelle de l'homme et des singes* (1841), distribue l'espèce humaine dans les 5 races suivantes : 1° la japétique, comprenant la branche européenne (les Celtes, les Pelasges, les Teutons et les Slaves); la branche asiatique ou nations tartare, caucasique, sémitique et sanscrite, et la branche africaine, ou nations mizraïmiques (anciens Egyptiens, Ethiopiens, Abyssiniens, Berbères et Guanches); 2° la neptunienne, comprenant les Malais et les Polynésiens; 3° la mongole, comprenant en même temps les Hyperboréens; 4° la prognathienne (terme emprunté à Prichard), comprenant les Nègres, les Hottentots, les Papous et les Alfourous; 5° l'occidentale, comprenant les indigènes de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud.

Dans son *Histoire naturelle de l'homme* (1848, 3e édit.), le docteur Prichard, après avoir défini les espèces et les variétés, entre dans de longs développements pour démontrer l'influence des conditions extérieures sur la modification des races d'hommes et d'animaux. Il signale trois variétés principales : les races sauvages ou chasseresses, les races nomades ou errantes, et les races dites civilisées.

Chez les sauvages australiens et africains, les mâchoires font saillie en avant : c'est la forme prognathienne de la tête. Chez les Mongols nomades, le crâne est pyramidal, la face large et en forme de losange. Dans les races civilisées, le crâne est ovale ou elliptique. Ces trois formes principales se modifient ensuite dans un sens ou dans un autre, selon que les peuples se rapprochent de la civilisation ou reculent vers la barbarie. Prichard divise encore l'homme en 3 races, d'après le caractère du langage, et il fait remarquer que ce caractère est celui qui semble s'être maintenu avec le plus de permanence, et qu'il a survécu, dans beaucoup de cas, aux modifications considérables survenues dans les caractères physiques et moraux. Cuvier assignait pour berceau originel aux races humaines des chaînes de montagnes : à la race caucasienne, le mont Caucase; à la race mongole, le mont Altaï; à la race nègre, le mont Atlas. Selon les livres hébreux, la race humaine serait née sur les bords de quatre rivières, dont deux ont été reconnues pour être le Tigre et l'Euphrate, dans une région très-riche en productions animales et végétales. Prichard attribue trois grands centres à l'ancienne civilisation humaine : « Dans l'un de ces centres, dit-il, les nations sémitiques ou syro-arabes échangèrent leurs modestes habitudes de pâtres nomades contre la splendeur et le luxe de Ninive et de Babylone. Dans le second, la race indo-européenne ou japétique poussa jusqu'à la perfection le plus élaboré des dialectes humains, destiné à devenir, dans la suite des temps et après diverses modifications, la langue mère des nations de l'Europe. Dans un troisième, la terre de Ham, arrosée par le Nil, furent inventés la littérature hiéroglyphique et les arts, dans la culture desquels, aux premiers siècles de l'histoire, l'Égypte a laissé bien loin derrière elle toutes les nations de la terre. »

Il est aisé de voir que ces trois centres ne correspondent pas avec des divisions en même nombre différenciées par la forme du crâne. La race syro-arabe ou sémitique comprend les Syriens, les Juifs et les Arabes. Selon le baron Larrey, la race arabe présente le type le plus parfait de la tête humaine; elle est intelligente, énergique et turbulente. Il considère la race égyptienne ou hamitique comme indolente, superstitieuse et immobile sur son propre sol. La race indo-européenne, japétique ou aryenne, comprend les Indous, les Persans, les Afghans, les Kurdes, les Arméniens et les nations de l'Europe avec leurs colonies américaines. Larrey pense que les nations aryennes, à leur arrivée en Europe, trouvèrent le pays occupé par la nation allophylienne, également d'origine orientale, mais ayant émigré vers l'ouest depuis des temps très-reculés. Les 5 grandes races nomades habitent la vaste région centrale de l'Asie, et appartiennent, comme origine, à la division mongole; elles sont caractérisées par une tête pyramidale et une face large. Ces races sont : l'ugrienne, au nord-ouest, dont on croit que proviennent les Magyars, et dont les Finnois, les Lapons, les Ostiaks de l'Obi et d'autres tribus sibériennes sont des variétés; la turque, avec ses tribus nomades et la branche ottomane; la mongole, comprenant les Kalmouks; la tongouse, habitant la région montagneuse située entre le lac Baïkal et la mer d'Okhotsk, et la bhotiya, dans le Thibet et la chaîne de l'Himalaya. Aux races à crânes pyramidaux se rattachent les tribus ichthyophages peuplant les bords de l'océan Arctique, y compris les Namollos du nord-ouest de l'Asie et des îles Aléoutiennes (tribu voisine des Esquimaux), les Koriaks, les Kamtschadales, les Samoïèdes et les Kouriliens. A la division mongole appartiennent également les Chinois, les Japonais, les Coréens, les Indo-Chinois transgangétiques et les indigènes de l'Inde différents des Indous (ces derniers appartenant à la division arabe). A la race allophylienne, indiquée plus haut comme habitant des régions conquises depuis par les nations syro-arabes, se rattachent les Caucasiens, qui ont si longtemps résisté à l'invasion russe, les Ibériens des Pyrénées, les Berbères de la chaîne de l'Atlas et les Guanches des îles Canaries. Parmi les races africaines, le peuple abyssin, noir de peau sans être nègre, se distingue comme ayant conservé, au milieu des nations mahométanes et païennes, son idiome, qui se rapproche de celui des Hébreux, et son ancienne Eglise chrétienne, empreinte d'un judaïsme très-prononcé. Parmi les races noires de l'intérieur de l'Afrique, la principale est la sénégambienne, comprenant les Mandingues et les Foulahs, chez qui l'on trouve tous les caractères du véritable nègre.

Les Hottentots et les Boschimans de l'Afrique méridionale ont de nombreux points de ressemblance avec les Mongols nomades d'Asie. Les Cafres guerriers présentent la combinaison du front proéminent et du nez de l'Européen, des lèvres épaisses du nègre et des pommettes saillantes du Hottentot.

Parmi les races océaniques, Prichard distingue les Malayo-Polynésiens, les nègres, les Pélagiens et les Alfouriens de la Nouvelle-Guinée, ces derniers comprenant les Australiens. Les races américaines se distinguent de celles de l'ancien monde par leur caractère moral et social et par la structure de leurs idiomes. Les tribus mexicaines, selon Prichard, parties du nord, atteignirent la plaine centrale d'Anahuac vers le VIIe siècle. Elles trouvèrent le pays habité par des nations qui ont laissé comme témoignage de leur existence les splendides ruines de Palenque, et parmi lesquelles se trouvaient les Othomis, remarquables par leur idiome monosyllabique. Les Esquimaux et les Athabascas, ayant un certain degré d'affinité avec la race mongole, s'étendent d'un océan à l'autre, à travers la portion septentrionale du continent. Au sud de ces derniers, à l'est du Mississipi, étaient les Algonquins-Lenapes et les Iroquois, se subdivisant en tribus nombreuses presque perpétuellement en guerre l'une avec l'autre, et les nations alléghaniennes, vers le sud. A l'ouest du Mississipi erraient les Sioux et les Pawnies; sur le Pacifique, les Californiens tannés et les tribus de la côte du nord-ouest; dans l'Amérique du Sud, les nations andéennes, les Brazilio-Guaranis et les méditerranéens ou groupes centraux.

Le docteur Latham, dans son *Histoire naturelle des variétés de l'homme* (1850), sépare la famille humaine en 3 divisions primaires : les *Mongolidæ*, les *Atlantidæ* et les *Japetidæ*. Les Mongolides habitent l'Asie, la Polynésie et l'Amérique; leurs langages sont aptotiques (sans cas) et agglutinés, et leur influence morale sur l'histoire du monde est à peu près nulle. Ils se divisent en : 1° Mongolides altaïques, comprenant les races sériforme (Chinois, etc.) et turanienne (Mongols), celle-ci ayant produit les Magyars; 2° Mongolides dioscuriens (races caucasiennes des auteurs antérieurs); 3° Mongolides océaniques, comprenant les Malais, les Polynésiens, les Papous et les Australiens; 4° Mongolides hyperboréens (Samoïèdes et nations similaires); 5° Mongolides péninsulaires (Coréens, Japonais et nations des îles et péninsules du nord-est de l'Asie); 6° Mongolides américains (Esquimaux et Indiens américains); 7° Mongolides indiens, peuplant l'Hindoustan, le Cachemyr, Ceylan, etc. Les Atlantides habitent l'Afrique; leurs langages sont agglutinés, et, à l'exception de la section sémitique, leur influence sur l'histoire du monde a été insignifiante. Ils se divisent en : 1° Atlantides nègres, occupant la surface centrale du continent africain; 2° Atlantides cafres; 3° Atlantides hottentots; 4° Atlantides nilotiques; 5° Atlantides amazirghs ou Berbères; 6° Atlantides égyptiens; 7° Atlantides sémitiques ou Coptes, Abyssins, Arabes, Syriens, Hébreux, etc. Les Japétides habitent l'Europe; leurs langages sont rarement agglutinés et jamais aptotiques; ils ont eu sur les destinées de l'humanité une influence morale très-considérable. Ils se divisent en : 1° Japétides occidentaux (Celtes et leurs branches); 2° Japétides indo-germaniques (Indo-Germains européens et iraniens). Dans l'article *Ethnologie* de l'*Encyclopédie britannique*, le docteur Latham donne une nouvelle classification, savoir : 1° Asiatiques et Nord-Européens, Nord-Polynésiens et Nord-Américains, avec ces classes : Mongols, Iraniens, Indiens, Océaniens et Américains; 2° Européens centraux et méridionaux; 3° Africains et Asiatiques du sud-ouest, avec ces classes : Sémitiques, Nilotiques, Cafres, Nègres et Hottentots. Dans ces deux classifications, les divisions reposent sur une base philologique et l'auteur soutient cette doctrine : 1° qu'en fait, toutes les langues parlées sur la surface du globe se rapportent à une origine commune; 2° qu'en logique cette origine commune de langage est une preuve *prima facie* d'une commune origine pour ceux qui la parlent.

Le docteur Pickering, dans ses *Races de l'homme et leur distribution géographique* (1848), énumère 11 races, divisées en 4 groupes, conformément à la couleur de la peau :

I. Blancs, comprenant : 1° Arabes, nez proéminent, lèvres minces, barbe abondante, cheveux droits et flottants; 2° Abyssins, teint à peine florissant, nez proéminent, cheveux bouclés.

II. Bruns, comprenant : 3° Mongols, sans barbe, cheveux parfaitements droits et très-longs; 4° Hottentots, traits du nègre, cheveux très-laineux, taille petite; 5° Malais, traits non proéminents de profil, teint plus brun, cheveux longs et flottants.

III. Bruns noirâtres, comprenant : 6° Papous, traits de la classe 5, barbe abondante, peu rude, cheveux bouclés ou frisés; 7° Négrillos, sans barbe apparente, taille petite, traits du nègre, cheveux laineux; 8° Indiens ou Télingans, traits arabes, cheveux longs et flottants; 9° Ethiopiens, traits intermédiaires entre ceux de cette dernière race et ceux du nègre, cheveux bouclés.

IV. Noirs, comprenant : 10° Australiens, traits du nègre, mais cheveux longs et flottants; 11° Nègres, cheveux très-laineux, nez épaté, lèvres très-épaisses.

Six de ces races sont asiatiques et quatre africaines, tandis que la race blanche est commune aux deux hémisphères. Les Malais, les Négrillos et les Papous sont des races insulaires; les Malais sont une race essentiellement maritime et la plus largement disséminée de toutes. Admettant que la population totale du globe est de 900 millions d'âmes, le docteur Pickering donne aux races les quantités respectives suivantes : à la 1re, 350 millions; à la 3e, 300 millions; à la 5e, 120 millions; à la 8e, 60 millions; à la 11e, 55 millions; à la 9e, 5 millions; aux 2e, 6e et 7e, chacune 3 millions; à la 4e et à la 10e, chacune 500,000. Il considère les plateaux comme les berceaux naturels de la civilisation, et trouve quatre de ces plateaux dans le Mexique, le Pérou, le Thibet et l'Abyssinie; il regarde l'homme comme « provenant essentiellement des tropiques, puisqu'il est né sans vêtement naturel; » il pense qu'il faut nécessairement admettre 11 races distinctes ou les réduire à une seule. Si cette dernière hypothèse était admise, elle impliquerait une origine centrale; cette origine se fixerait probablement sur le continent africain.

Le professeur Dieterici, éminent statisticien prussien, donne, dans le *Journal de Petermann* pour 1859, une estimation différente de la population de la terre. Selon lui, la population totale du globe est de 1 milliard 300 millions d'âmes, réparties comme il suit : en Europe, 272 millions; en Asie, 755 millions; en Afrique, 200 millions; en Amérique, 59 millions; en Australie, 2 millions. La division par races donne : 375 millions de Caucasiens (le plus grand nombre habitant l'Europe), 528 millions de Mongols, 200 millions de Malais, 196 millions d'Africains et 1 million d'Américains. Dans cette évaluation, les Africains, les Malais et les Mongols sont probablement évalués trop haut, et les Américains sont certainement évalués trop bas. La division par religion présente environ 25 pour 100 de chrétiens, 4/10 pour 100 de juifs, 46 pour 100 d'Asiatiques (brahmistes, bouddhistes, etc.), 12 1/8 pour 100 de mahométans et 15 1/8 pour 100 de païens; les chrétiens comprennent environ une moitié de catholiques, un peu plus de 1/4 de protestants et un peu moins de 1/4 de grecs.

Le docteur S.-G. Morton, dont les principaux ouvrages sont les *Crania americana* (1839) et les *Crania ægyptiaca* (1844), distribue l'homme de la manière suivante :

I. Groupe caucasien, avec les races scandinave, finnoise ou tchudique, suève, anglo-saxonne, anglo-américaine, celtique, slavone, pélasgique, sémitique, berbère, nilotique, indostanique et indo-chinoise.

II. Groupe mongol, avec les races chinoise et hyperboréenne.

III. Groupe malais, avec les races malaise et polynésienne.

IV. Groupe américain, avec les races barbare et toltèque.

V. Groupe nègre, avec les races africaine indigène, hova et alfourienne.

VI. Les races mêlées, Coptes, Nubiens, etc.

Van Amringe (*Esquisse d'une histoire naturelle de l'homme*, 1848) pense que l'humanité peut se répartir en 5 espèces : la sémitique, comprenant les nations caucasiennes en général, d'un tempérament robuste; la japétique, comprenant les races mongoles, les Esquimaux, les Aztèques et les Péruviens, d'un tempérament passif; l'ismaëlitique, embrassant la plupart des tribus tartares et arabes et les nations américaines, d'un tempérament insensible (calleux, dit l'auteur); la canaanitique, comprenant les nègres et les Australiens, d'un tempérament apathique; l'ésaüitique, comprenant les Malais et les nègres à cheveux longs; l'auteur considère cette dernière race comme douteuse.

Weber réduit les formes du bassin humain à 4, correspondant aux formes du crâne qui caractérisent les diverses races : la forme ovale, se présentant surtout chez les Européens; la forme ronde, appartenant surtout aux nations américaines; la forme carrée, distinguant les peuples qui ressemblent aux Mongols, et la forme oblongue ou cunéiforme, commune principalement chez les nations africaines.

Hamilton Smith, dans son *Histoire naturelle de l'espèce humaine* (Boston, édition de 1851), regarde le Thibet, le désert de Gobi et les chaînes de montagnes qui les enserrent, soit comme le berceau primitif de l'homme, soit comme la localité où il a dû chercher un refuge après quelque grande convulsion ou modification de la surface de la terre. Il explique sa théorie au moyen d'un diagramme figurant un triangle équilatéral dont le sommet est dans la direction du nord; le côté méridional représente la chaîne de l'Himalaya avec ses fleuves aboutissant à l'océan Indien; le côté oriental conduit de la même façon à l'océan Pacifique, et le côté occidental à une mer se contractant graduellement jusque dans la mer Caspienne. Au sud de ce triangle, il place le type à cheveux laineux ou tropical; à l'ouest, le type barbu ou caucasien, et à l'est, le type mongol sans barbe.

Le professeur Agassiz, dans les *Types de l'humanité*, par MM. Nott et Gliddon (1854), donne une esquisse des provinces naturelles du règne animal et de leurs rapports avec les différents types de l'homme. Il établit les régions suivantes :

I. Arctique, habitée par les Hyperboréens;

II. Asiatique, par les Mongols;

III. Européenne, par les hommes blancs;

IV. Américaine, par les Indiens américains;

V. Africaine, par les Nubiens, les Abyssins, les Foulahs, les nègres, les Hottentots et les Boschimans;

VI. Indienne orientale ou malaise, par les Télingans, les Malais et les Négrillos;

VII. Australienne, par les Papous et les Australiens;

VIII. Polynésienne, par les insulaires de la mer du Sud.

Le docteur Nott, dans le même ouvrage, après avoir constaté que, dans l'état actuel de nos connaissances, toute classification est nécessairement arbitraire, dit que les 5 grandes divisions de l'espèce humaine généralement adoptées comprennent de nombreuses subdivisions originelles; il pense que la théorie qui approche le plus d'une classification véritablement scientifique est celle d'Agassiz, qui est basée sur les rapports de l'homme avec les provinces zoologiques. Dans un ouvrage postérieur (*Races indigènes de la terre*, 1857), MM. Nott et Gliddon présentent un tableau ethnographique dans lequel les races sont divisées zoologiquement, conformément aux 8 régions du professeur Agassiz; elles sont aussi groupées physiologiquement (d'après Desmoulins, Achille Comte et O. d'Halloy) en 65 familles, dont 7 appartiennent à la région I d'Agassiz; 12 à la région II; 16 à la région III; 14 à la région IV; 8 à la région V; 3 à la région VI; 2 à la région VII, et 3 à la région VIII.

La diversité des classifications que nous venons de rapporter suffit pour montrer combien la science ethnologique est loin encore d'être définitivement constituée. Nous ne les discuterons pas, parce que ce serait sortir des bornes que le *Grand Dictionnaire* doit s'imposer. Nous nous bornerons à rappeler les grandes questions qui sont intimement liées à l'*ethnologie*, telles que les théories d'unité et de diversité d'origine des races; l'influence exercée par les agents physiques sur la production de variétés dans l'homme et les animaux; les phénomènes d'hybridité; enfin, l'influence que toutes ces connaissances acquises peuvent avoir sur les opinions théologiques de notre époque. Si l'*ethnologie* doit s'avancer au delà des théories que nous avons analysées, ce sera probablement par l'étude approfondie de la philologie, de la zoologie et de l'archéologie, en suivant la voie ouverte par Bunsen, Lepsius, Morton, Agassiz, Nott et Gliddon. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient creuser cet intéressant et difficile sujet aux divers auteurs que nous avons cités et au récent ouvrage du docteur Latham (*Ethnologie descriptive*, 2 vol. in-8°, Londres, 1859), qui renferme une histoire détaillée des diverses races asiatiques, européennes et africaines.

Quant à l'époque où l'homme a commencé à vivre sur notre globe, il existe, à ce sujet, une grande divergence d'opinions, depuis la chronologie hébraïque, qui restreint à 6,000 ans la durée de notre espèce, jusqu'aux 220 siècles, ou à peu près, adoptés par Bunsen. Selon ce dernier, le déluge a eu lieu dans l'Asie septentrionale entre 10,000 et 11,000 ans avant l'ère chrétienne; à cette époque, les Aryens émigrèrent de la vallée de l'Oxus et du Iaxartes, et les Sémites de la vallée du Tigre et de l'Euphrate. Dans un discours prononcé devant l'Association Britannique, à Leeds, en septembre 1858, le professeur Owen, faisant allusion aux observations faites par M. Horner, sur l'accroissement graduel des sédiments du Nil, affirme que l'on peut faire remonter l'existence de l'homme à 13,375 années; et encore, à cette époque, l'homme se trouvait-il, selon lui, dans un état relatif de civilisation. Le professeur Max Müller a également essayé de reculer l'histoire de la race humaine en se basant sur des analogies tirées de la formation des langues anciennes et modernes. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir trancher une question aussi ardue, il nous semble que le docteur Owen a pu dire sans témérité : « J'en atteste les témoignages uniformes provenant de sources toutes différentes, le concours de preuves d'espèces bien distinctes, la race humaine remonte à une antiquité bien plus reculée que celle qui lui est assignée par les documents historiques et généalogiques. » V. RACES HUMAINES.

— Bibliogr. V. ETHNOGRAPHIE.

ETHNOLOGIQUE adv. (è-tno-lo-ji-ke — rad. *ethnologie*). Qui concerne l'ethnologie : *Sciences* ETHNOLOGIQUES. *On n'insistera jamais assez sur l'importance capitale de la découverte du sanscrit, dans le champ des études* ETHNOLOGIQUES *et linguistiques*. (A. Réville.)

ETHNOLOGISTE (è-tno-lo-ji-ste — rad. *ethnologie*). Personne qui s'occupe d'ethnologie, qui est versée dans cette science. ‖ On dit aussi ETHNOLOGUE.

ETHNOPHRÔNE s. m. (è-tno-frô-ne — du gr. *ethnos*, nation ; *phroneô*, je pense). Hist. relig. Membre d'une secte du VIIe siècle qui, quoique chrétienne, avait conservé des cérémonies du paganisme.

ETHNORYTIQUE adj. (è-tno-ri-ti-ke — du gr. *ethnos*, nation ; *rhuô*, je sauve). Se dit, dans la classification d'Ampère, des sciences qui ont pour but la défense des nations.

ÉTHOCRATE s. (é-to-kra-te — du gr. *éthos*, mœurs ; *kratos*, pouvoir). Partisan de l'éthocratie.

ÉTHOCRATIE s. f. (é-to-kra-sî — du gr. *éthos*, mœurs ; *kratos*, pouvoir). Gouvernement qui serait fondé sur la seule morale.

ÉTHOCRATIQUE adj. (é-to-kra-ti-ke — rad. *éthocratie*). Qui a rapport à l'éthocratie : *Gouvernement* ÉTHOCRATIQUE.

ÉTHOCRATIQUEMENT adv. (é-to-kra-ti-ke-man — rad. *éthocratique*). D'une manière éthocratique : *Peuple gouverné* ÉTHOCRATIQUEMENT.

ÉTHOGÈNE s. m. (é-to-jè-ne — du gr. *aithein*, brûler ; *genos*, origine). Chim. Poudre blanche, légère comme la magnésie, brûlant dans la flamme du chalumeau avec une flamme verte, insoluble dans l'eau, qu'elle rend légèrement ammoniacale, et qui a pour formule Az^2B. ‖ On l'appelle aussi : AZOTURE DE BORE, BORURE D'AZOTE, NITRURE BORIQUE.

ÉTHOGÉNIE s. f. (é-to-jé-nî — du gr. *éthos*, mœurs ; *genea*, génération). Connaissance des causes qui donnent naissance aux caractères, aux mœurs et aux passions des hommes, dans la classification d'Ampère.

ÉTHOGNOSIE s. f. (é-to-gno-zî — du gr. *éthos*, mœurs ; *gnôsis*, connaissance). Connaissance du caractère, des mœurs et des passions des hommes, dans la classification d'Ampère.

ÉTHOGRAPHIE s. f. (é-to-gra-fî — du gr. *éthos*, mœurs ; *graphô*, je décris). Description des mœurs, du caractère et des passions des hommes, dans la classification d'Ampère.

ÉTHOGRAPHIQUE adj. (é-to-gra-fi-ke — rad. *éthographie*). Qui a rapport à l'éthographie : *Études* ÉTHOGRAPHIQUES.

ÉTHOKIRRHINE s. f. (é-to-kir-ri-ne — du gr. *aithein*, brûler ; *kirrhos*, jaune). Chim. Substance jaune extraite des fleurs de la linaire.

ÉTHOLOGIE s. f. (é-to-lo-jî — du gr. *éthos*, mœurs ; *logos*, discours). Traité sur les mœurs ; science des mœurs.

— Rhétor. Syn. d'ÉTHOPÉE.

ÉTHOLOGIQUE adj. (é-to-lo-ji-ke — rad. *éthologie*). Qui a rapport à l'éthologie : *Dissertation* ÉTHOLOGIQUE.

ÉTHOLOGUE s. m. (é-to-lo-ghe — rad. *éthologie*). Celui qui étudie l'éthologie, qui écrit sur l'éthologie : *Un* ÉTHOLOGUE *distingué*.

ÉTHOMÉTOXALIQUE adj. (é-to-mé-to-ksa-li-ke). Chim. Se dit de l'acide oxalique dont l'oxygène est remplacé simultanément par un éthyle et par un méthyle.

ÉTHON s. m. (é-ton). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des buprestes, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Australie.

ÉTHONIE s. f. (é-to-nî — de *Æthon*, nom mythol.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, formé aux dépens des crépides, et réuni plus tard aux tolpis.

ÉTHOPÉE s. f. (é-to-pé — du gr. *éthos*, mœurs ; *poieô*, je fais). Peinture des mœurs et des passions des hommes : *Il était réservé au christianisme d'ouvrir cette nouvelle carrière à l'*ÉTHOPÉE. (Ch. Nod.)

— Rhétor. Figure de pensée dont l'objet est de peindre les mœurs et le caractère d'un personnage : *Le syriaque se prête à l'emploi de la prosopopée et de l'*ÉTHOPÉE. (A. Maury.)

— Littér. Nom que les Grecs donnaient à des amplifications dans lesquelles ils faisaient agir ou parler des personnages d'après leur caractère connu.

ÉTHOPHYLLE s. m. (é-to-fi-le — du gr. *éthos*, coutume ; *phullon*, feuille). Bot. Genre de végétaux fossiles, trouvés dans le grès bigarré, et dont la famille n'est pas encore [illegible]

ÉTHOS s. m. (é-toss — du gr. *éthos*, mœurs). Rhétor. anc. Par[illegible]ite des mœurs.

[illegible]rsouflé : *L'*ÉTHOS *et le pathos*. ‖ On dit aussi ITHOS, en suivant [illegible] reuchlienne ou moderne du [illegible]

[illegible] le Pithée, roi de Trézène. Elle [illegible]

garde de sa mère dans la ville d'Aphidnès ; Castor et Pollux s'emparèrent de cette ville, délivrèrent leur sœur et lui donnèrent pour esclave Ethra, qui suivit la princesse lacédémonienne dans toutes ses aventures, jusqu'à la prise de Troie, où elle fut délivrée par ses petits-fils Acamas et Démophoon.

ÈTHRE s. f. (è-tre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lampyres ou vers luisants, dont l'espèce type habite le Brésil.

ÉTHRIEN, ENNE adj. (é-tri-ain, è-ne — du gr. *Aithra*, divinité de l'air). Myth. Se disait des divinités qui pouvaient rendre le ciel serein : *Jupiter* ÉTHRIEN.

ÉTHRIOSCOPE s. m. (é-tri-o-sko-pe — du gr. *aithra*, pureté de l'air ; *skopeô*, j'examine). Phys. Appareil dont on se sert pour déterminer l'intensité du rayonnement de la chaleur terrestre vers un ciel sans nuages.

ÉTHULIE s. f. (é-tu-lî). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent les régions chaudes de l'Afrique. ‖ Syn. d'EPALTE, autre genre de plantes.

ÉTHUSE s. f. (é-tu-ze). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la tribu des dorippes, dont l'espèce type habite la Méditerranée.

— Bot. Genre de plantes ombellifères. V. ÆTHUSE.

ÉTHYLAMINE s. f. (é-ti-la-mi-ne — contract. de *éthyle* et *amine*). Chim. Nom donné à des ammoniaques composées, dans lesquelles l'éthyle est substitué à l'hydrogène.

— **Encycl.** L'éthyle, comme tous les radicaux alcooliques, peut se substituer à une fraction ou à la totalité de l'hydrogène de l'ammoniaque. Il en résulte d'abord une monamine primaire, l'*éthylamine* $C^2H^5.AzH^2$; une monamine secondaire, la diéthylamine

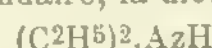

$$(C^2H^5)^2.AzH$$

et une monamine tertiaire $(C^2H^5)^3Az$. Ces trois bases à l'état de liberté dérivent du type ammoniaque AzH^3 ; mais c'est à l'état d'ammoniums composés, dérivés du type AzH^4, qu'elles entrent dans les combinaisons. On connaît des sels qui renferment de l'ammonium dans lequel 4 atomes d'hydrogène sont remplacés par de l'éthyle (tétréthylammonium) et l'on a même préparé l'hydrate de cet ammonium quaternaire. Nous avons donc à étudier ici l'*éthylamine*, la diéthylamine et la triéthylamine.

— ÉTHYLAMINE $C^2H^5.H^2.Az$. (anc. nom., *éthyliaque*). *Préparation*. 1° On obtient l'*éthylamine* en chauffant un éther cyanique avec de la potasse. Le produit est reçu dans l'acide chlorhydrique, et le chlorhydrate formé, distillé de nouveau avec un alcali, donne de l'*éthylamine* pure que l'on recueille dans un récipient bien refroidi. Le cyanurate d'éthyle peut être substitué sans inconvénient au cyanate d'éthyle dans cette réaction.

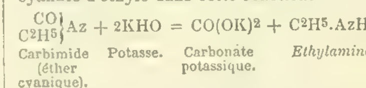

$$\left.\begin{matrix}CO\\C^2H^5\end{matrix}\right\}Az + 2KHO = CO(OK)^2 + C^2H^5.AzH^2$$

Carbimide (éther cyanique). Potasse. Carbonate potassique. *Ethylamine*.

2° On fait agir l'iodure d'éthyle sur l'ammoniaque. A une température de 100°, en vase clos, il se produit de l'iodure d'éthyl-ammonium qui donne de l'*éthylamine* lorsqu'on le distille sur de la chaux. L'iodure d'éthyl-ammonium n'est d'ailleurs pas le seul produit de la réaction ; celui-ci est complexe. Nous verrons plus bas (séparation des ammoniaques éthylées), comment on en sépare l'*éthylamine*. La réaction peut être exprimée par l'équation :

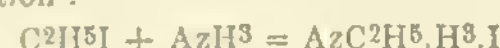

$$C^2H^5I + AzH^3 = AzC^2H^5.H^3.I$$

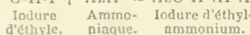

Iodure d'éthyle. Ammoniaque. Iodure d'éthyl-ammonium.

3° L'*éthylamine* se produit par l'action de la potasse sur l'urée éthylique ou plus simplement, d'après Tuttle, lorsqu'on distille un mélange d'urée, de sulfovinate de chaux et de chaux caustique. On peut substituer le cyanate de potasse à l'urée dans cette réaction. Dans l'un comme dans l'autre cas, il se forme d'abord un composé qui se détruit au moment même de sa formation (urée éthylique ou cyanate d'éthyle). La réaction des alcalis sur l'éthyl-urée est la suivante :

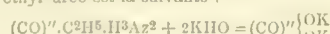

$$(CO)''.C^2H^5.H^3Az^2 + 2KHO = (CO)''\left\{\begin{matrix}OK\\OK\end{matrix}\right.$$

Ethyl-urée. Potasse. Carbonate potassique.

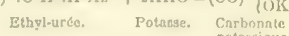

$$+ AzH^3 + AzH^2C^2H^5$$

Ammoniaque. *Ethylamine*.

4° M. de Clermont et M. Juncadella ont obtenu de l'azotate et du phosphate d'éthyl-ammonium en faisant agir l'ammoniaque sur l'azotate ou sur le phosphate d'éthyle.

5° Berthelot a obtenu le même composé en chauffant, en vase clos, l'alcool avec du chlorure, du bromure ou de l'iodure d'ammonium.

6° L'acide sulféthamique se résout par la chaleur en *éthylamine*, acide sulfurique, et probablement alcool et acide iséthionique.

De tous ces procédés les seuls qui soient employés pour préparer l'*éthylamine* dans les laboratoires sont le premier et le second.

— *Propriétés*. L'*éthylamine* anhydre est un liquide très-mobile, incolore, transparent et inflammable. Sa densité est 0,6964 à 8°. Elle ne se solidifie pas dans un mélange d'acide carbonique solide et d'éther. Elle bout à 18°,7 et a une densité de vapeur de 1,5767 à 43°. Son odeur est piquante et rappelle celle de l'ammoniaque ; sa réaction est fortement alcaline. Elle est si caustique qu'une goutte versée sur la langue y fait naître un sentiment de brûlure et une vive inflammation. En présence de l'acide chlorhydrique, elle donne, comme l'ammoniaque, des fumées blanches. Ces fumées sont dues à la formation et à la précipitation dans l'air d'une certaine quantité de chlorhydrate d'*éthylamine*.

L'*éthylamine* se dissout dans l'eau en toute proportion, avec dégagement de chaleur ; le mélange a une certaine viscosité qui le distingue d'une solution aqueuse d'ammoniaque. Lorsqu'on le soumet à une ébullition prolongée, l'alcaloïde finit par en être complètement expulsé.

La solution aqueuse de l'*éthylamine* donne avec beaucoup de sels métalliques des réactions semblables à celles de l'ammoniaque. Il existe pourtant quelques caractères qui permettent de la distinguer de ce dernier corps. Ainsi l'*éthylamine* donne, avec les sels d'aluminium, un précipité soluble dans un excès de réactif, et, avec les sels de nickel et de cobalt, des précipités qu'un excès de réactif ne redissout pas, tandis que c'est l'inverse que l'on observe avec l'ammoniaque. De même, les sels cuivriques donnent avec l'*éthylamine* un précipité moins soluble, et les sels stanniques un précipité plus soluble qu'avec l'ammoniaque. Les sels d'or sont précipités par cet alcaloïde, et le précipité a de l'analogie avec l'or fulminant, mais se décompose sans détoner lorsqu'on le chauffe. Le bichlorure de platine n'est précipité qu'après un certain temps, si les liqueurs sont peu concentrées. Enfin l'acide phospho-molybdique fait naître dans les solutions aqueuses d'*éthylamine* un précipité jaune moins soluble que celui que produit le même réactif agissant sur l'ammoniaque, auquel il ressemble d'ailleurs par son aspect.

Dirigée en vapeurs à travers un tube chauffé au rouge, l'*éthylamine* se détruit avec production d'ammoniaque, d'acide cyanhydrique, d'hydrogène et d'une petite quantité d'un hydrogène carboné. En présence d'un corps en ignition, cet alcaloïde prend feu et brûle avec une flamme jaunâtre. L'iode décompose les solutions aqueuses d'*éthylamine* en formant de l'iodhydrate d'*éthylamine* et de la diniodéthylamine qui se décompose lorsqu'on cherche à la distiller. Le chlore et le brome exercent une action semblable.

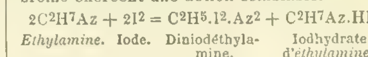

$$2C^2H^7Az + 2I^2 = C^2H^5.I^2.Az^2 + C^2H^7Az.HI$$

Ethylamine. Iode. Diniodéthylamine. Iodhydrate d'*éthylamine*.

L'acide azoteux décompose l'*éthylamine* avec formation d'azote et d'éther nitreux. Le meilleur moyen de montrer cette réaction consiste à jeter un cristal d'azotite de potasse dans une solution de chlorhydrate d'*éthylamine* acidifiée par un excès d'acide chlorhydrique. Il se produit en même temps une huile jaune :

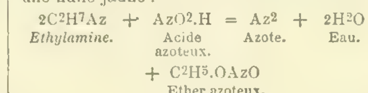

$$2C^2H^7Az + AzO^2.H = Az^2 + 2H^2O$$

Ethylamine. Acide azoteux. Azote. Eau.

$$+ C^2H^5.OAzO$$

Ether azoteux.

Le chlorure de cyanogène transforme l'*éthylamine* en chlorhydrate de cyanogène et en cyanéthylamide :

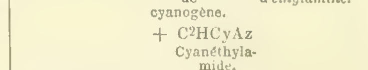

$$2C^2H^7Az + CyCl = C^2H^7Az.HCl$$

Ethylamine. Chlorure de cyanogène. Chlorhydrate d'*éthylamine*.

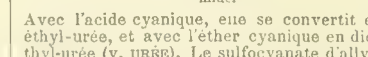

$$+ C^2HCyAz$$

Cyanéthylamide.

Avec l'acide cyanique, elle se convertit en éthyl-urée, et avec l'éther cyanique en diéthyl-urée (v. URÉE). Le sulfocyanate d'allyle (huile de moutarde) la convertit en thiosinéthylamine $C^{16}H^{12}Az^2S$. Le bromure d'éthylène donne aussi avec l'*éthylamine* des dérivés intéressants qui proviennent de la substitution du brométhyle C^2H^4Br à l'hydrogène.

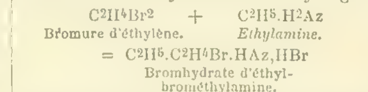

$$C^2H^4Br^2 + C^2H^5.H^2Az$$

Bromure d'éthylène. *Ethylamine*.

$$= C^2H^5.C^2H^4Br.HAz,HBr$$

Bromhydrate d'éthyl-brométhylamine.

Le bromhydrate ainsi obtenu peut échanger un de ses atomes de brome contre de l'oxhydryle et donner de l'hydrate d'éthyl-oxéthyl-ammonium, $C^2H^5.C^2H^2O.H^2Az,OH$. Il peut aussi échanger un brome contre un oxhydryle et perdre en même temps une molécule d'acide bromhydrique aux dépens du radical brométhyle. Il se forme alors de l'hydrate d'éthyl-vinyl-ammonium dont la composition est représentée par la formule

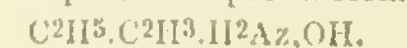

$$C^2H^5.C^2H^3.H^2Az,OH.$$

Enfin l'hydrate d'éthyl-oxéthyl-ammonium régénère le bromure d'éthyl-brométhyl-ammonium sous l'influence du perchlorure de phosphore.

— *Sels d'éthylamine*. L'*éthylamine* est une base énergique. Elle neutralise les plus forts acides et chasse même l'ammoniaque de ses sels. Elle forme des sels dont beaucoup sont très-solubles dans l'alcool absolu. On met à profit cette propriété pour séparer l'*éthylamine* de l'ammoniaque, dont l'alcool absolu dissout peu les sels. Ce sont surtout les sulfates et les chlorhydrates qui servent à effectuer ces séparations. Suivant Meyer, les tartrates conviendraient très-bien à cet usage, le tartrate d'ammoniaque cristallisant très-bien de sa solution aqueuse, tandis que le sel d'*éthylamine* reste, sous la forme d'un sirop soluble, dans l'alcool.

On a préparé l'acétate d'*éthylamine* (ou mieux d'éthyl-ammonium), le bromhydrate C^2H^7Az,HBr, le chlorhydrate C^2H^7Az,HCl, le chloraurate $C^2H^7Az.HCl,AuCl^3$, le chloromercurate $(C^2H^7Az.HCl)^2Hg''Cl^2$, le chloroplatinate $(C^2H^7AzHCl)^2PtCl^4$, le chloropalladite $(C^2H^7Az.HCl)^2Pd''Cl^2$, le carbonate acide $C^2H^8Az.H.CO^3$, l'éthyl-carbonate d'éthyl-ammonium, autrefois carbonate d'ammoniaque anhydre, $(CO.OAzH^4)'C^2H^5.H.Az$, l'azotate, l'oxalate $C^2(C^2H^5)^2O^4$, le phosphate d'éthyl-ammonium et de magnésium

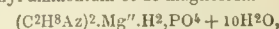

$$(C^2H^8Az)^2.Mg''.H^2,PO^4 + 10H^2O,$$

le sulfate, l'alun d'éthyl-ammonium

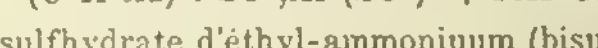

$$(C^2H^8Az)^2.SO^4,Al^2(SO^4)^3 + 24H^2O,$$

le sulfhydrate d'éthyl-ammonium (bisulfhydrate d'*éthylamine*) et le tartrate double d'éthyl-ammonium et de sodium.

Le sulfate d'éthyl-ammonium forme avec le sulfate de zinc un sel double qui cristallise avec une demi-molécule d'eau, ou, ce qui revient au même, avec une molécule d'eau pour deux molécules du sel.

— *Produits de substitution de l'éthylamine*. 1° *Dichloréthylamine* $C^2H^5Cl^2.Az$. On prépare ce corps en dirigeant un courant de chlore sec à travers de l'*éthylamine* aqueuse bien refroidie. Il se forme en même temps du chlorhydrate d'*éthylamine*, dont on débarrasse le produit en le lavant avec l'eau dans laquelle la dichloréthylamine est insoluble. La réaction s'accompagne d'une élévation considérable de température.

La dichlorétylhamine est une huile jaune, d'une odeur pénétrante qui excite la toux. Elle bout à 91°. Lorsqu'on surchauffe la vapeur dans un tube de verre, elle donne lieu à une détonation, mais celle-ci ne suffit pas pour crever le tube.

Sous l'influence d'un excès de chlore, la dichloréthylamine se transforme en un corps solide qui cristallise en écailles. L'ammoniaque la dissout peu à peu en la décomposant. La potasse caustique la décompose ; parmi les produits de la décomposition, on a signalé le chlorure de potassium, l'acétate de potassium, un gaz chloré, de l'ammoniaque et des traces d'un liquide huileux qui est plus lourd que l'eau et qui rappelle par son odeur le cyanure d'éthyle impur. Ce liquide huileux, comme le gaz chloré, est un produit secondaire.

— *Dibrométhylamine* $C^2.H^5Br^2Az$. Le brome agit sur l'*éthylamine* aqueuse à la manière du chlore ; la réaction est si violente et s'accompagne d'un tel dégagement de chaleur, qu'il est nécessaire de refroidir l'*éthylamine* avec de la glace et de n'y ajouter le brome que goutte à goutte. La plus grande partie du produit reste dissous dans l'eau, d'où on l'extrait en agitant le liquide avec de l'éther et en abandonnant la solution éthérée à l'évaporation spontanée. A peine, à la fin de l'opération, quelques gouttes se séparent-elles du liquide aqueux en gagnant le fond du vase.

La dibrométhylamine est une huile d'une couleur rouge orangé due à un petit excès de brome qu'elle renferme d'ordinaire et dont on peut d'ailleurs la débarrasser en l'agitant avec de la potasse étendue. Elle est plus légère que l'eau et d'une odeur piquante.

— *Diniodéthylamine* $C^2H^5I^2Az$. Lorsqu'on ajoute, par petites portions, de l'iode à de l'*éthylamine*, on observe une élévation de température et l'on voit se former des cristaux d'iodhydrate d'*éthylamine* en même temps qu'une huile d'un noir bleuâtre, qui n'est autre que la diniodéthylamine. On lave ce produit à l'eau pour le débarrasser du chlorhydrate d'*éthylamine*. Comme la diniodéthylamine se décompose lorsqu'on cherche à la distiller, il a été impossible de l'obtenir pure. Elle est soluble dans l'alcool et l'éther. La potasse la décompose lentement en donnant de l'iodure de potassium mêlé d'une petite quantité d'iodate, et un résidu cristallin jaune, dont la composition n'a pas été déterminée.

— DIÉTHYLAMINE $C^2H^5.C^2H^5.HAz$. C'est de l'ammoniaque où deux atomes d'hydrogène sont remplacés par de l'éthyle. On la prépare en faisant agir le bromure ou l'iodure d'éthyle sur l'*éthylamine* dans des tubes scellés à la lampe. La réaction est la même que celle qui donne l'*éthylamine* elle-même par la réaction des éthers iodhydriques sur l'*éthylamine*. La diéthylamine s'obtient ainsi à l'état de bromhydrate ou d'iodhydrate. On la met en liberté en distillant ces sels avec de la potasse. On peut, dans cette préparation, remplacer le bromure ou l'iodure par l'azotate d'éthyle. La diéthylamine est un liquide inflammable, qui bout à 57°. Elle est très-soluble dans l'eau, à laquelle elle communique une forte réaction alcaline. Elle agit ordinairement sur les sels métalliques, comme l'*éthylamine* elle-même. Il y a cependant trois réactions qui la distinguent de

cette dernière base : 1° elle précipite par le protochlorure de palladium ; 2° elle donne avec les sels de zinc un précipité insoluble dans un excès de réactif ; 3° elle donne avec le bichlorure de mercure un précipité blanc insoluble dans l'acide acétique, tandis que *l'éthylamine* et l'ammoniaque donnent dans les mêmes conditions un précipité soluble dans cet acide.

L'iode agit sur la diéthylamine comme sur *l'éthylamine*, c'est-à-dire transforme ce corps en un produit de substitution huileux. L'acide azoteux la convertit en eau, azote et éther nitreux, comme *l'éthylamine*. Il est probable qu'il tend ici à se former de l'éther ordinaire, qui réagirait ensuite sur l'acide azoteux, tandis que, dans le cas de *l'éthylamine*, le produit intermédiaire doit être de l'alcool.

Première phase de la réaction avec *l'éthylamine* :

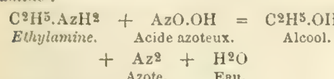

$$C^2H^5.AzH^2 + AzO.OH = C^2H^5.OH$$
Ethylamine. Acide azoteux. Alcool.

$$+ Az^2 + H^2O$$
Azote. Eau.

Première phase de la réaction avec la diéthylamine :

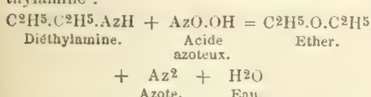

$$C^2H^5.C^2H^5.AzH + AzO.OH = C^2H^5.O.C^2H^5$$
Diéthylamine. Acide azoteux. Ether.

$$+ Az^2 + H^2O$$
Azote. Eau.

Le cyanate d'éthyle convertit la diéthylamine en triéthyl-carbamide (triéthyl-urée. V. URÉE.)

Chauffée pendant plusieurs heures à 100°, dans un tube scellé à la lampe, avec du bromure d'éthylène, la diéthylamine donne naissance à trois bromures, savoir : le bromure de diéthyl-ammonium, le dibromure d'éthylène-tétréthyl-diammonium et le tétrabromure de triéthylène octéthyl-tétrammonium.

Les sels de diéthylamine ont été peu étudiés. Le chloroplatinate $(C^4H^{12}Az.Cl)^2Pt\ Cl^4$ est peu soluble et cristallise en granulations rouge orangé ou en gros cristaux de la même nuance, qui, d'après Müller, appartiendraient au système monoclinique.

— TRIÉTHYLAMINE $(C^2H^5)^3Az$. On prépare cette base en chauffant la diéthylamine en vase clos avec du bromure, de l'iodure ou de l'azotate d'éthyle, et en distillant ensuite avec de la potasse le sel produit dans cette opération. La réaction est encore la même que celle qui fournit les deux bases qui précèdent.

On peut aussi préparer la triéthylamine en faisant agir l'éthylate sodique sur le cyanate d'éthyle pendant plusieurs heures, à une chaleur modérée, et en distillant ensuite le produit au bain de sable.

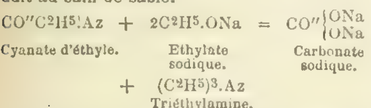

$$CO''C^2H^5.Az + 2C^2H^5.ONa = CO''\begin{cases}ONa\\ONa\end{cases}$$
Cyanate d'éthyle. Ethylate sodique. Carbonate sodique.

$$+ (C^2H^5)^3.Az$$
Triéthylamine.

Enfin la triéthylamine prend naissance toutes les fois qu'on soumet à la distillation sèche l'hydrate ou un sel haloïde de tétréthyl-ammonium. Il se dégage en même temps de l'eau et de l'éthylène dans le premier cas, du chlorure..... d'éthyle dans le second.

La triéthylamine est un liquide inflammable, incolore, très-alcalin, d'une odeur ammoniacale agréable, peu soluble dans l'eau, à la surface de laquelle il flotte lorsque ce liquide n'est pas en quantité suffisante pour le dissoudre en totalité. Ses solutions aqueuses donnent : des précipités blancs insolubles dans un excès de réactif avec les sels de zirconium, de glucinium, de cadmium et de zinc ; un précipité qu'un excès de réactif redissout facilement avec les sels aluminiques ; un précipité vert avec les sels de nickel ; un précipité bleu verdâtre avec les sels de cobalt ; un précipité blanc avec les sels stanneux ; un précipité brun avec l'azotate d'argent ; un précipité brun rougeâtre avec le perchlorure d'antimoine ; un précipité jaune avec les sels uraniques ; un précipité blanc jaunâtre avec les sels de mercure ; un précipité gris avec les sels de fer ; un précipité bleu avec les sels de cuivre, et un précipité blanc avec les sels de magnésium et de cérium. Tous ces derniers précipités refusent de se dissoudre dans un excès de triéthylamine. Cet alcaloïde précipite en outre le chlorure stannique, qui donne un précipité soluble dans un excès de réactif alcalin, et l'acétate de plomb, qui donne un précipité insoluble dans un excès de réactif alcalin, mais soluble dans un excès du sel plombique. Elle ne précipite ni les sels de platine ni ceux de palladium. Elle fait naître dans les solutions du perchlorure d'or un précipité jaune qu'un excès de réactif alcalin ne redissout pas et qui noircit rapidement en donnant du protoxyde d'or ; cette réduction s'accompagne d'un dégagement d'aldéhyde. Cette dernière réaction est de toutes la plus caractéristique pour cette base.

On a préparé et analysé le bromure, le chlorure, le chloroplatinate, l'azotate et le sulfate de triéthyl-ammonium. Le bromure, le chlorure et le chloroplatinate cristallisent facilement ; le sulfate cristallise d'une manière confuse, et l'azotate se présente sous la forme d'un sirop incristallisable. A côté de la triéthylamine nous rangerons la triéthyl-carbotriamine et la diéthyl-amylamine.

— *Triéthyl-carbo-triamine.*

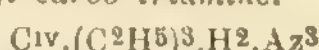

$$C^{IV}.(C^2H^5)^3.H^2.Az^3$$

ou triéthyl-cyano-diamine

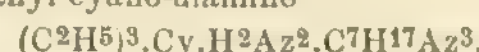

$$(C^2H^5)^3.Cy.H^2Az^2.C^7H^{17}Az^3.$$

Cette base n'est pas connue à l'état de liberté, mais on l'obtient à l'état d'hydrate

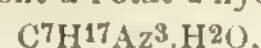

$$C^7H^{17}Az^3.H^2O,$$

en même temps que la triéthylamine, lorsqu'on chauffe de l'éthylate de sodium avec du cyanate, ou mieux avec du cyanurate d'éthyle. L'éthylate de sodium se décompose dans cette réaction en éthylène C^2H^4, qui se dégage, et en hydrate potassique, qui donne avec l'éther cyanurique la réaction suivante :

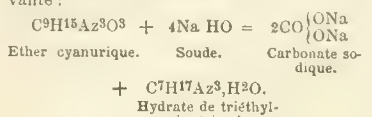

$$C^9H^{15}Az^3O^3 + 4Na\ HO = 2CO\begin{cases}ONa\\ONa\end{cases}$$
Ether cyanurique. Soude. Carbonate sodique.

$$+ C^7H^{17}Az^3,H^2O.$$
Hydrate de triéthyl-carbo-triamine.

Cette réaction s'accomplit en plusieurs temps, un corps indifférent $C^8H^{17}Az^3O^2$ précédant toujours la triétyl-carbo-triamine.

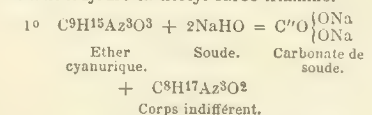

$$1° \quad C^9H^{15}Az^3O^3 + 2NaHO = C''O\begin{cases}ONa\\ONa\end{cases}$$
Ether cyanurique. Soude. Carbonate de soude.

$$+ C^8H^{17}Az^3O^2$$
Corps indifférent.

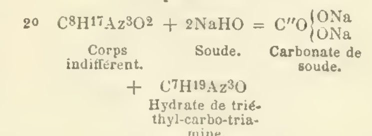

$$2° \quad C^8H^{17}Az^3O^2 + 2NaHO = C''O\begin{cases}ONa\\ONa\end{cases}$$
Corps indifférent. Soude. Carbonate de soude.

$$+ C^7H^{19}Az^3O$$
Hydrate de triéthyl-carbo-triamine.

L'hydrate de triéthyl-carbo-triamine est une huile alcaline qui neutralise les acides en formant des sels définis ; le chloraurate $C^7H^{17}Az^3.HCl,AuCl^3$ et le chloroplatinate $(C^7H^{17}Az^3.HCl)^2PtCl^4$ ont été analysés. L'iodhydrate est magnifiquement cristallisé.

La base hydratée, que l'on peut considérer, si l'on veut, comme de la triéthyl-carbonyl-triamine, donne, à la distillation sèche, de *l'éthylamine* et de la diéthyl-carbamide, de même que l'hydrate de guanidine, dont elle diffère par la substitution de trois éthyles à trois hydrogènes, donne dans certaines circonstances de l'ammoniaque et de l'urée.

— *Diéthyl-amylamine.*

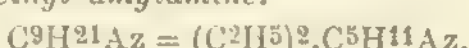

$$C^9H^{21}Az = (C^2H^5)^2.C^5H^{11}Az.$$

On a obtenu ce corps en même temps qu'un dégagement d'éthylène et d'eau, en soumettant à la distillation sèche l'hydrate d'amyl-triéthyl-ammonium. C'est un liquide huileux, plus lourd que l'eau, amer et d'une odeur désagréable. Il bout à 154° ; l'eau le dissout. Ses sulfate, chlorhydrate, azotate et oxalate cristallisent facilement, quoique étant déliquescents. Son chloroplatinate cristallise en aiguilles jaune orangé d'une très-grande beauté.

— *Séparation des bases éthylées des divers degrés.* Lorsqu'on soumet une solution alcoolique d'ammoniaque à l'action d'un éther simple, la réaction est loin d'être aussi simple que nous l'avons supposé jusqu'ici. En réalité, au lieu de donner naissance seulement à *l'éthylamine*, elle donne naissance à la fois à de *l'éthylamine*, à de la diéthylamine, à de la triéthylamine et à du tétréthyl-ammonium, tous à l'état d'iodures, ainsi que l'indique l'équation suivante :

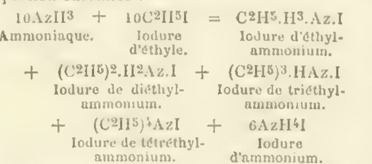

$$10AzH^3 + 10C^2H^5I = C^2H^5.H^3.Az.I$$
Ammoniaque. Iodure d'éthyle. Iodure d'éthyl-ammonium.

$$+ (C^2H^5)^2.H^2Az.I + (C^2H^5)^3.HAz.I$$
Iodure de diéthyl-ammonium. Iodure de triéthyl-ammonium.

$$+ (C^2H^5)^4AzI + 6AzH^4I$$
Iodure de tétréthyl-ammonium. Iodure d'ammonium.

Pour séparer ces divers corps, M. Hofmann distille d'abord le tout avec de la potasse. Les iodures sont décomposés, les ammoniaques primaires, secondaires et tertiaires distillent, et l'hydrate d'ammonium quaternaire qui prend naissance se décompose, par la distillation, en donnant une nouvelle quantité de triéthylamine. On traite le produit distillé par l'oxalate d'éthyle. *L'éthylamine* donne lieu à une double décomposition et il se forme un précipité de diéthyloxamide.

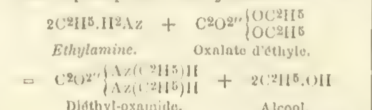

$$2C^2H^5.H^2Az + C^2O^{2''}\begin{cases}OC^2H^5\\OC^2H^5\end{cases}$$
Ethylamine. Oxalate d'éthyle.

$$= C^2O^{2''}\begin{cases}Az(C^2H^5)H\\Az(C^2H^5)H\end{cases} + 2C^2H^5.OH$$
Diéthyl-oxamide. Alcool.

Ce précipité, recueilli avec soin, lavé à l'alcool et à l'eau, puis distillé avec de la potasse, donne la base primaire pure :

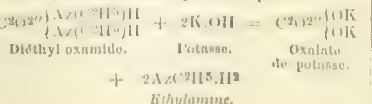

$$C^2O^{2''}\begin{cases}Az(C^2H^5)H\\Az(C^2H^5)H\end{cases} + 2K.OH = C^2O^{2''}\begin{cases}OK\\OK\end{cases}$$
Diéthyl oxamide. Potasse. Oxalate de potasse.

$$+ 2AzC^2H^5.H^2$$
Ethylamine.

La diéthylamine subit aussi une double décomposition en présence de l'iodure d'éthyle ; il se produit de l'oxamate d'éthyle diéthylé.

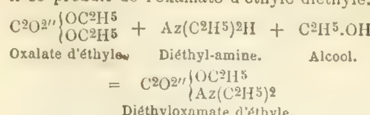

$$C^2O^{2''}\begin{cases}OC^2H^5\\OC^2H^5\end{cases} + Az(C^2H^5)^2H + C^2H^5.OH$$
Oxalate d'éthyle. Diéthyl-amine. Alcool.

$$= C^2O^{2''}\begin{cases}OC^2H^5\\Az(C^2H^5)^2\end{cases}$$
Diéthyloxamate d'éthyle.

Ce nouveau corps, quoique liquide, se sépare facilement du précipité dont on extrait *l'éthylamine* ; il se sépare aussi très-facilement, par distillation fractionnée, de la triéthylamine, sur laquelle l'oxalate d'éthyle n'agit pas, ces deux corps ayant des points d'ébullition fort différents.

Cet oxamate, distillé avec de la potasse caustique, donne de l'oxalate potassique, de l'alcool et de la diéthylamine. Pour séparer cette base de l'alcool, on la sature par l'acide chlorhydrique, on évapore à siccité, et l'on extrait la base de son chlorhydrate au moyen de la chaux :

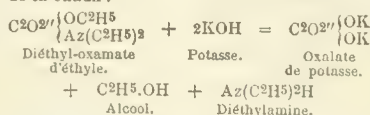

$$C^2O^{2''}\begin{cases}OC^2H^5\\Az(C^2H^5)^2\end{cases} + 2KOH = C^2O^{2''}\begin{cases}OK\\OK\end{cases}$$
Diéthyl-oxamate d'éthyle. Potasse. Oxalate de potasse.

$$+ C^2H^5.OH + Az(C^2H^5)^2H$$
Alcool. Diéthylamine.

Quant à la base tertiaire, nous venons de voir qu'elle s'extrait facilement, par distillation fractionnée, du mélange liquide d'où la base primaire s'est précipitée. Soumise à l'action d'un éther iodhydrique, elle fournit l'iodure de l'ammonium quaternaire à l'état de pureté.

ÉTHYL - AMMONIUM s. m. (é-ti-lamm-mo-ni-omm — de *éthyle* et de *ammonium*). Chim. Ammonium dans lequel l'hydrogène est remplacé, en totalité ou en partie, par l'éthyle.

— **Encycl.** Nous avons déjà dit, à l'article ÉTHYLAMINE, que l'éthylamine, la diéthylamine et la triéthylamine existent dans leurs sels à l'état d'ammoniums composés primaire, secondaire et tertiaire. Comme ces ammoniums n'existent pas en dehors de leurs sels, même à l'état d'hydrate, nous n'avons rien de plus à dire ici, que ce qui en a été dit à l'article ÉTHYLAMINE. Nous traiterons seulement dans cet article-ci de l'hydrate de tétréthyl-ammonium et de ses sels.

— HYDRATE DE TÉTRÉTHYL-AMMONIUM

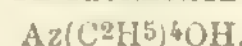

$$Az(C^2H^5)^4OH.$$

On obtient ce corps en décomposant l'iodure correspondant par l'oxyde d'argent en présence de l'eau. Il se forme de l'iodure d'argent insoluble et une solution qui renferme l'hydrate cherché. On filtre et l'on abandonne la liqueur dans le vide sur de l'acide sulfurique ; elle donne, au bout d'un temps fort long, des cristaux qui ont la forme d'aiguilles longues et capillaires, et qui sont extrêmement déliquescentes. A la longue, ces aiguilles finissent elles-mêmes par disparaître pour faire place à une masse demi-solide. On peut, au lieu de faire agir l'oxyde d'argent et l'eau sur l'iodure de tétréthyl-ammonium, préparer le même hydrate en précipitant le sulfate de cet ammonium par l'hydrate de baryte ; mais la difficulté de n'employer que la quantité strictement suffisante pour précipiter tout l'acide sulfurique rend le procédé moins commode que le précédent.

L'hydrate de tétréthyl-ammonium est solide et très-déliquescent ; sa solution, fortement alcaline, attire rapidement l'anhydride carbonique de l'air, et a une saveur d'une amertume comparable à celle de la quinine. Lorsqu'elle est concentrée, elle brûle la langue et agit sur l'épiderme à la manière de la potasse et de la soude ; elle fait naître sur les doigts cette sensation savonneuse bien connue, qui est propre aux alcalis, et y développe une odeur qu'y développent aussi la soude et la potasse.

L'hydrate de tétréthyl-ammonium saponifie les graines et l'éther oxalique, et convertit la furfuramide en furfurine, comme le ferait un alcali proprement dit. Il se comporte, vis-à-vis des solutions métalliques, comme la potasse, à cette différence près qu'il redissout moins facilement que cette dernière base le précipité qu'il détermine dans les sels aluminiques, et qu'il ne redissout pas du tout le précipité d'hydrate de chrome au maximum qu'il fait naître dans la solution des sels chromiques.

La solution étendue d'hydrate de tétréthyl-ammonium peut être portée à l'ébullition sans que le corps se décompose ; mais dès que la liqueur a atteint un certain degré de concentration, une décomposition se produit, même si l'on n'élève pas la température au-dessus de celle que produit un bain-marie. La masse se boursoufle et se réduit petit à petit, mais d'une manière complète, en eau, triéthylamine et éthylène.

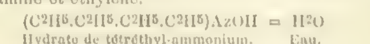

$$(C^2H^5.C^2H^5.C^2H^5.C^2H^5)AzOH = H^2O$$
Hydrate de tétréthyl-ammonium. Eau.

$$+ C^2H^4 + (C^2H^5.C^2H^5.C^2H^5)Az.$$
Ethylène. Triéthylamine.

Bouillie pendant vingt-quatre heures avec de l'iodure d'éthyle, la solution aqueuse de cet hydrate donne de l'alcool et retourne à l'état d'iodure tetréthyl-ammonique ; il se produit une vraie saponification.

L'hydrate de tétréthyl-ammonium donne un précipité jaune cristallin avec les solutions alcalines d'iodure d'éthyle. Le précipité formé n'est autre que de l'iodure de tétréthyl-ammonium, et ce corps se produit à cause de son insolubilité dans les liqueurs alcalines.

— IODURES DE TÉTRÉTHYL-AMMONIUM. On en connaît trois, le protoiodure, le triiodure et le periodure ; le protoiodure est le plus important des trois.

— *Protoiodure* $(C^2H^5)^4Az.I$. Pour obtenir ce corps, on fait réagir l'iodure d'éthyle sur la triéthylamine. Ces deux substances doivent avoir été d'abord complétement desséchées. La réaction se fait lentement et exige plusieurs jours pour s'achever à la température ordinaire, quoique cependant elle soit encore assez énergique pour dégager de la chaleur ; mais si l'on chauffe à la chaleur du bain-marie, la combinaison s'opère en quelques minutes. Le liquide entre dans une espèce d'ébullition violente, qui se continue pendant quelque temps, même après qu'on l'a retiré du feu, et, finalement, il se prend en une masse de cristaux durs, qui sont d'un blanc de neige ou d'un blanc jaunâtre, selon que la triéthylamine ou l'iodure d'éthyle dominaient dans le mélange. On opère généralement dans des tubes scellés à la lampe, pour ne pas perdre de triéthylamine. La matière cristallisée, redissoute dans l'eau, se dépose, par l'évaporation spontanée de la solution, en beaux cristaux blancs, bien définis, d'un nombre considérable de côtés. On trie ces cristaux à la main, pour les séparer d'une petite quantité d'iodure rouge, dont la formation est due au contact de l'air. Comme ce dernier corps se forme en quantité d'autant plus grande qu'on opère à une température plus élevée, il est bon de ne se servir que de l'eau froide pour traiter les cristaux.

Les cristaux d'iodure de tétréthyl-ammonium sont anhydres et ne perdent pas de leur poids lorsqu'on les expose à la température de 100°. Chauffés vivement à une plus haute température, ils se décomposent en iodure d'éthyle et triéthylamine. Ces deux substances viennent former deux couches distinctes dans le récipient, mais ne tardent pas à se combiner pour reproduire le composé primitif.

Les solutions aqueuses d'iodure de tétréthyl-ammonium donnent, avec les liqueurs alcalines concentrées, un précipité de cet iodure même que les liqueurs alcalines dissolvent moins que les liqueurs neutres. Traitées par les sels d'argent, ou par l'oxyde d'argent récemment précipité et encore humide, elles fournissent de l'iodure d'argent et de l'hydrate ou un sel de tétréthyl-ammonium.

— *Triiodure de tétréthyl-ammonium*

$$(C^2H^5)^4Az.I^3.$$

Pour préparer ce corps, on expose à l'air le mélange d'iodures des quatre éthyl-ammoniums que l'on obtient par l'action directe de l'ammoniaque sur l'iodure d'éthyle. L'oxygène agit sur ces iodures, déplace de l'iode, et cet iode s'unit à une portion du sel tétréthylique en donnant naissance à l'iodure iodure. Ce dernier se dépose, au bout d'un mois environ, sous la forme de gros cristaux prismatiques brillants d'un rouge foncé. Ce composé se produit beaucoup plus vite lorsqu'on chauffe le mélange des iodures avec de l'iode. Il se sépare alors sous la forme d'aiguilles cristallines déliées. Une solution aqueuse de potasse décompose, à l'ébullition, le triiodure de tétréthyl-ammonium : il se dégage une base organique, qui est probablement la triéthylamine, et il se produit en même temps de l'iodure de potassium, de l'iodate de potasse et de l'iodoforme. La réaction est fort compliquée et ne s'explique bien que si l'on admet qu'il se forme du gaz des marais, outre les produits qui précèdent.

Le triiodure tétréthyl-ammonique se dissout peu dans l'eau froide et facilement dans l'alcool bouillant. Il cristallise de cette dernière solution sous la forme de barbes de plumes. Les solutions aqueuses des iodures de potassium, de sodium et des divers ammoniums éthyliques le dissolvent ; il se dépose en gros cristaux de ces liqueurs.

— PERIODURE DE TÉTRÉTHYL-AMMONIUM. C'est une huile rougeâtre et puante, mal déterminée, qui se précipite lorsqu'on ajoute de l'eau aux eaux mères du composé précédent. Sa composition est encore tout hypothétique.

— IODOMERCURATES DE TÉTRÉTHYL-AMMONIUM. On en connaît trois, que nous désignerons par les lettres α, β et γ.

— *Composé* α. $[(C^2,H^5)^4AzI]^25H^2I$. On obtient ce corps, soit en faisant bouillir de l'iodure mercurique avec une solution d'iodure de tétréthyl-ammonium, soit en mélangeant l'iodure de tétréthyl-ammonium avec un grand excès de chlorure mercurique. Dans le premier cas, l'iodure mercurique se transforme peu à peu en une masse qui fond, se réunit au fond du vase, et se prend, par le refroidissement, en une masse cassante à fracture cristalline. Dans le second cas, il se précipite un mélange du composé précédent et d'un chloromercurate. Ce précipité bouilli avec de l'eau lui abandonne le chloromercurate, tandis que l'iodomercurate reste indissous.

— *Composé* β. $[(C^2H^5)^4AzI]^2,3HgI^2$. Ce sont

des cristaux jaunes, un peu solubles dans l'alcool et indécomposables par l'eau, qui se forment lorsqu'on traite la trimercuro-diamine par l'iodure d'éthyle.

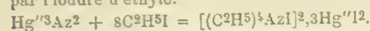

$$Hg''^{3}Az^{2} + 8C^{2}H^{5}I = [(C^{2}H^{5})^{4}AzI]^{2},3Hg''I^{2}.$$

Trimercuro-diamine. Iodure d'éthyle. Iodomercurate β.

— *Composé* γ. $[(C^{2}H^{5})^{4}AzI]^{2},2Hg''I^{2}$. Ce composé prend naissance lorsqu'on fait agir le mercure métallique sur le triiodure de tétréthyl-ammonium.

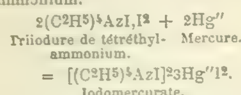

$$2(C^{2}H^{5})^{4}AzI,I^{2} + 2Hg''$$

Triiodure de tétréthyl-ammonium. Mercure.

$$= [(C^{2}H^{5})^{4}AzI]^{2}3Hg''I^{2}.$$

Iodomercurate.

Il se dissout peu dans l'eau. L'alcool bouillant le dissout avec plus de facilité, en donnant une liqueur de laquelle il se sépare sous la forme d'écailles cristallines brillantes, d'une nuance jaune pâle.

— IODURE DE MERCURE, DE TÉTRÉTHYL-AMMONIUM ET DE MERCUROTÉTRÉTHYL-AMMONIUM

$$C^{32}H^{78}Az^{4}Hg''^{8}I^{18}$$

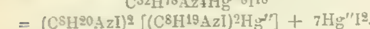

$$= (C^{8}H^{20}AzI)^{2}\,[(C^{8}H^{19}AzI)^{2}Hg''] + 7Hg''I^{2}.$$

On l'obtient, en même temps que quelques autres produits, par l'action de l'iodure d'éthyle sur le chloroamidure de mercure $AzH^{2}Hg''Cl$. Il se présente sous la forme de cristaux jaunes, qui, après avoir été purifiés par des lavages à l'alcool froid, ont l'aspect d'une mosaïque dorée, et apparaissent au microscope comme formes de cubes modifiés par les facettes de l'octaèdre et du dodécaèdre. La lumière directe du soleil les détruit avec séparation de mercure métallique. Ils sont insolubles dans l'eau, l'alcool et l'éther, fondent à 150°, et se décomposent à une température plus élevée. Ce composé se dissout dans les solutions d'iodure de tétréthyl-ammonium, en se décomposant en grande partie avec réduction de mercure à l'état métallique. L'acide azotique en sépare de l'iodure mercurique. L'acide chlorhydrique bouillant le dissout et le transforme en cristaux soyeux d'un jaune verdâtre. Le chlore et le brome en séparent la totalité de l'iode, et le transforment en cristaux qui ressemblent à la naphtaline. L'oxyde d'argent récemment précipité y donne de l'iodure d'argent et forme une liqueur alcaline qui, après avoir été débarrassée de l'excès d'argent au moyen de l'acide sulfhydrique, renferme de l'hydrate de tétréthyl-ammonium. Si, au lieu de traiter cette solution alcaline par l'hydrogène sulfuré, on la traite d'abord par l'acide chlorhydrique, on obtient un chlorure double de tétréthyl-ammonium et de mercure

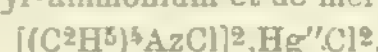

$$[(C^{2}H^{5})^{4}AzCl]^{2},Hg''Cl^{2}.$$

— CHLORURE DE TÉTRÉTHYL-AMMONIUM. On le prépare en neutralisant la solution de l'hydrate au moyen de l'acide chlorhydrique. Il forme des sels doubles avec les chlorures d'or, de mercure et de platine. Le *chloraurate*

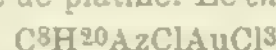

$$C^{8}H^{20}AzClAuCl^{3}$$

est un précipité jaune citron qui se forme lorsqu'on mêle les solutions des deux chlorures. Il se dissout peu dans l'eau froide et dans l'acide chlorhydrique. Les *chloromercurates* sont au nombre de deux : on connaît un chloromercurate α$(C^{8}H^{20}AzCl)^{2}5Hg''Cl^{2}$ et un chloromercurate β$(C^{8}H^{20}AzCl)^{2}Hg''Cl^{2}$. Le composé α se sépare en plaques onctueuses en apparence, lorsqu'on laisse refroidir la solution faite à chaud de ses deux constituants. C'est un corps blanc soluble dans l'eau et l'acide chlorhydrique, surtout à la température de l'ébullition. Le composé β résulte de l'action de l'oxyde d'argent sur le composé

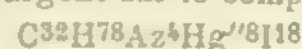

$$C^{32}H^{78}Az^{4}Hg''^{8}I^{18}$$

décrit plus haut. Nous avons déjà vu qu'il se dépose en cristaux lorsqu'on évapore la li[illegible] qui provient de cette réaction après l'avoir neutralisée par l'acide sulfhydrique sans lui faire subir aucun traitement préalable. Le *chloroplatinate* $(C^{8}H^{20}AzCl)^{2}PtCl^{4}$ est un pré[illegible] de couleur orange, qui se forme immédiatement lorsqu'on mélange une solution aqueuse de ses deux chlorures constituants. Il ressemble aux sels de potasse et d'ammoniaque correspondants. Il est peu soluble dans l'eau et moins soluble encore dans l'alcool et l'éther. On peut l'obtenir cristallisé en très-beaux octaèdres.

— BROMURE DE TÉTRÉTHYL-AMMONIUM. Il se présente sous la forme de cristaux blancs granulaires et opaques.

— [illegible]MS COMPLEXES. Nous désignerons sous ce nom des ammoniums quaternaires, q[illegible]nent trois fois le radical éthyle et un radical étranger, soit acide, soit alcoolique.

— *Triéthyl-amyl-ammonium* $(C^{2}H^{5})^{3}C^{5}H^{11}Az$. Hofmann a obtenu l'iodure de cet ammonium en faisant agir l'iodure d'amyle sur la triéthylamine. Cet iodure forme des cristaux d'un [illegible]

thyl-amylamine. Il donne avec l'acide chlorhydrique un chlorhydrate cristallisable en petites lames. Ce sel s'unit au perchlorure de platine en formant un chloroplatinate qui cristallise en magnifiques aiguilles jaune orangé ; avec l'acide azotique, l'hydrate donne un azotate en aiguilles très-dures, et avec les acides sulfurique et oxalique, il donne un sulfate et un oxalate qui s'obtiennent sous la forme de masse gommeuse lorsqu'on évapore leur solution dans le vide.

— *Triéthyl-oxéthyl-acétyl-ammonium*

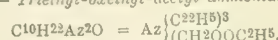

$$C^{10}H^{22}Az^{2}O = Az\begin{cases}(C^{2}H^{5})^{3}\\(CH^{2}OOC^{2}H^{5}.\end{cases}$$

Lorsqu'on chauffe pendant plusieurs heures à 100°, dans un tube scellé, un mélange de triéthylamine et d'éther chloracétique, on obtient, outre une petite quantité d'un gaz brûlant avec une flamme verte et du chlorure de tétréthyl-ammonium, le chlorure d'un ammonium contenant, à la place de l'hydrogène, trois molécules d'éthyle et une molécule d'oxéthylacétyle, c'est-à-dire du résidu

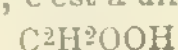

$$C^{2}H^{2}OOH$$

de l'acide glycolique, dans lequel H est remplacé par $C^{2}H^{5}$. Le *chloroplatinate* de cet ammonium se sépare très-facilement, sous la forme d'une poussière peu soluble, lorsqu'on ajoute du bichlorure de platine à la solution du chlorure précédent. Ce chlorure platinique, une fois purifié, donne le chlorure pur de la base ; si on lui enlève son platine, au moyen de l'hydrogène sulfuré, c'est un sel déliquescent. Le chloraurate cristallise en aiguilles qui fondent à 100°.

— *Triéthyl-oxacéthyl-ammonium*

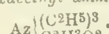

$$Az\begin{cases}(C^{2}H^{5})^{3}\\C^{2}H^{3}O^{2}\end{cases}.$$

Le chlorure de triéthyl-oxéthyl-acétyl-ammonium, traité par l'oxyde d'argent, donne du chlorure d'argent et une solution alcoolique qui laisse déposer une substance cristallisée. Quoique parfaitement neutre aux réactifs colorés, cette substance s'unit aux acides azotique et iodhydrique pour former des sels bien définis ; mais ces sels appartiennent à une autre série que le chlorure dont ils proviennent ; ils diffèrent de ce dernier en ce que leur ammonium renferme l'oxacétyle

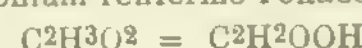

$$C^{2}H^{3}O^{2} = C^{2}H^{2}OOH$$

au lieu de l'oxéthyl-acétyle $C^{2}H^{2}OOC^{2}H^{5}$, différence rendue, d'ailleurs, évidente par l'élimination de l'alcool pendant la transformation.

Le *sel de platine* offre de magnifiques prismes rhomboïdaux

$$[(C^{2}H^{5})^{3}(C^{2}H^{3}O^{2})AzCl]PtCl^{4}.$$

Le *sel d'or* cristallise en aiguilles assez solubles dans l'eau bouillante. L'*azotate* se forme en dissolvant le sel correspondant de l'ammonium précédent dans l'acide azotique, évaporant à siccité, reprenant par l'alcool et ajoutant de l'éther qui détermine la précipitation du sel en belles aiguilles. L'iodure est en cristaux très-solubles dans l'eau ; sa composition est intéressante : elle est représentée par la formule

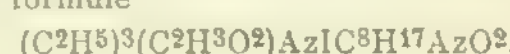

$$(C^{2}H^{5})^{3}(C^{2}H^{3}O^{2})AzIC^{8}H^{17}AzO^{2}.$$

La substance cristalline qui reste après le traitement du chlorure tétréthylique par l'oxyde d'argent pourrait être la base monoatomique

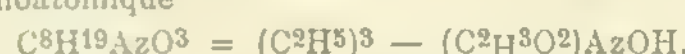

$$C^{8}H^{19}AzO^{3} = (C^{2}H^{5})^{3} - (C^{2}H^{3}O^{2})AzOH.$$

Il est permis de croire cependant que cette combinaison se détruit au moment de la formation et que ces cristaux contiennent une molécule d'hydrogène en moins, et ont, par conséquent, pour formule $C^{8}H^{17}AzO^{2}$. Ce corps serait celui qui s'unit à l'iodure dans la combinaison décrite plus haut. S'il en est ainsi, ce corps serait du glycocolle triéthylique $C^{2}H^{2}(C^{2}H^{5})^{3}AzO^{2}$; car on sait que le glycocolle normal manifeste une tendance à former des composés semblables à l'iodure décrit plus haut.

Ce composé triéthyl-oxacétylique n'est attaqué ni par la potasse ni par l'acide sulfurique à l'ébullition. L'acide azoteux est également sans action sur lui. Soumis à l'influence de la chaleur, il donne du charbon, ainsi qu'un liquide très-alcalin, qui n'est pas de la triéthylamine. Il existe encore d'autres ammoniums éthyliques, beaucoup plus complexes que les précédents. Ces ammoniums renferment du méthyle et du phényle. Nous renvoyons leur étude au mot MÉTHYL-AMMONIUM.

ÉTHYL-ANILINE. V. PHÉNYLAMINE (dérivés de).

ETHYL-BENZOÏQUE adj. (é-til-bain-zo-i-ke). Chim. Se dit d'un acide découvert par Kékulé, et dans lequel on admet qu'un atome d'hydrogène de l'acide benzoïque est remplacé par le radical éthyle.

— **Encycl.** On donne le nom d'acide *éthyl-benzoïque* à un acide $C^{6}H^{4}(C^{2}H^{5})CO.OH$ qui représente de l'acide benzoïque dont un atome d'hydrogène du radical serait remplacé par le radical monoatomique, éthyle. Cet acide a été obtenu synthétiquement par Kékulé, il y a quelques années, par l'action d'un courant d'anhydride carbonique sur une solution éthérée d'éthyl-benzol monobromé ; mais il n'avait pas été sérieusement étudié. Plus tard, Fittig et Kœnig obtinrent également un acide qu'ils nommèrent *éthyl-benzoïque*, en oxydant le diéthyl-benzol au moyen de l'acide azotique. Les deux acides devaient naturellement être identiques, parce que le diéthyl-benzol se prépare lui-même avec le monobrométhyl-benzol, et que, par conséquent, dans les deux cas, le point de départ est le même. Aussi Fittig et Kœnig étaient-ils décidés à considérer les deux acides comme identiques, tout en conservant un certain doute sur le succès des expériences synthétiques de Kékulé. En présence de ce doute, et aussi pour trancher la question de l'identité des deux acides, MM. Kékulé et Thorpe résolurent, en 1869, de soumettre la question à une épreuve expérimentale. A cet effet, ils étudièrent plus complètement un échantillon d'acide provenant de l'ancienne préparation, et firent une préparation nouvelle par la méthode ci-dessous indiquée, qui appartient à Kékulé. On place environ 20 gr. de monobrométhyl-benzol, $C^{6}H^{4}BrC^{2}H^{5}$, dans un large flacon, et on l'étend de six ou sept fois son volume d'éther parfaitement anhydre, de façon que le liquide s'élève à un centimètre et demi au-dessus du fond du flacon. On ajoute alors la quantité théorique de sodium coupé en morceaux aussi fins que possible, et l'on dirige à travers le liquide un courant assez lent d'anhydride carbonique bien sec. L'appareil est surmonté d'un réfrigérant de Liebig renversé (appareil à reflux), qui permet aux vapeurs condensées de refluer dans le flacon, et, s'il est nécessaire, on règle l'action en plongeant de temps à autre le flacon dans l'eau froide. Au bout de vingt-quatre heures environ, l'opération est achevée. On épuise à plusieurs reprises par de l'éther la masse vert foncé qui reste comme résidu, on en retire avec soin l'excès de sodium, on dissout le sel restant dans une petite quantité d'eau, et l'on filtre la solution. Un léger excès d'acide chlorhydrique ajouté à la liqueur filtrée en précipite l'acide, que l'on recueille sur un filtre et qu'on lave avec une petite quantité d'eau froide. L'acide, toutefois, est encore impur. Pour le purifier, on dissout la masse dans l'eau de baryte tiède, on éloigne l'excès de baryte par un courant d'anhydride carbonique, on filtre la liqueur, et on reprécipite l'acide de la solution chaude au moyen de l'acide chlorhydrique. La substance est alors tout à fait pure.

La réaction qui permet de faire la synthèse de l'acide *éthyl-benzoïque* est représentée par l'équation suivante :

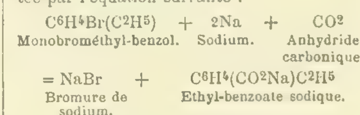

$$C^{6}H^{4}Br(C^{2}H^{5}) + 2Na + CO^{2}$$

Monobrométhyl-benzol. Sodium. Anhydride carbonique.

$$= NaBr + C^{6}H^{4}(CO^{2}Na)C^{2}H^{5}$$

Bromure de sodium. Ethyl-benzoate sodique.

En fait, toutefois, la réaction paraît être beaucoup plus compliquée que cette équation ne l'indique. Quoique l'on emploie toujours les mêmes proportions d'éther et de sodium, on est loin, très-loin même, d'obtenir toujours la même quantité de produits dans deux expériences successives. Les conditions de formation de l'acide *éthyl-benzoïque* n'ont pas été étudiées avec assez de soin pour qu'il soit actuellement possible d'établir les causes de ces différences. Il paraît cependant que la présence d'une petite quantité d'eau favorise la production du sel sodique, par une action dont la nature nous est complètement inconnue.

L'acide *éthyl-benzoïque*, préparé comme nous venons de le dire, est entièrement identique avec celui qui a été décrit par Fittig et Kœnig. Il cristallise dans l'eau bouillante en petites feuilles qui ont un grand degré de ressemblance avec l'acide benzoïque. La solubilité dans l'eau froide est toutefois beaucoup moins forte que celle de ce dernier acide. L'acide *éthyl-benzoïque* pur fond entre 110° et 111° (Kékulé, Fittig et Kœnig), et se prend en une masse cristalline confuse par le refroidissement. Il commence à se sublimer à quelques degrés au-dessous de son point de fusion. Traité par une quantité d'eau chaude insuffisante pour le dissoudre, il fond en une huile lourde et incolore. L'*alcool* et l'*éther* le dissolvent facilement. Purifié par une série de cristallisations dans l'alcool, il fond toujours à trois ou quatre degrés plus bas que lorsqu'on le purifie par cristallisation dans l'eau.

Le *sel de baryum* $(C^{9}H^{9}O^{2})^{2}Ba'',2H^{2}O$), préparé par la neutralisation de l'acide au moyen du carbonate de baryum, cristallise en plaque, quoique assez difficilement. Il est soluble dans environ 45 parties d'eau froide et dans une quantité beaucoup moindre d'eau bouillante. Abandonné sous une cloche au-dessus d'un vase rempli d'acide sulfurique, il perd la totalité de son eau de cristallisation.

Le *sel de cuivre* $(C^{9}H^{9}O^{2})^{2}Cu''$) est une poudre amorphe d'un vert bleuâtre et presque insoluble dans l'eau, que l'on obtient en ajoutant du sulfate de cuivre à une solution étendue d'éthyl-benzoate de sodium.

ÉTHYL-CROTONIQUE adj. (é-til-kro-to-ni-ke — de *éthyle* et *crotonique*). Chim. Se dit d'un acide crotonique, dans lequel une molécule d'hydrogène est remplacée par une molécule d'éthyle.

— **Encycl.** L'acide *éthyl-crotonique*, découvert en 1865 par MM. Frankland et Dupa, représente de l'acide crotonique dont un atome d'hydrogène est remplacé par de l'éthyle. Il s'obtient par la déshydratation du diéthoxalate (leucate) d'éthyle, ou plutôt par la saponification de l'éther qui se forme dans cette déshydratation. Le composé primitif perd un OH et un H qui s'éliminent à l'état d'eau. L'atome d'hydrogène, pris à un des atomes d'éthyle, transforme ce dernier en éthylène ou éthylidène, qui sature et l'atomicité de carbone saturé d'abord par l'éthyle et l'atomicité du même métalloïde préalablement saturé par l'oxhydryle. Le corps déshydratant dont on fait ordinairement usage est le protochlorure de phosphore.

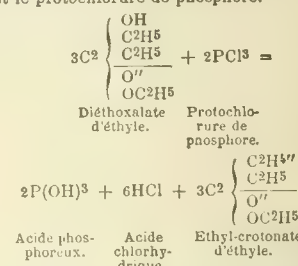

$$3C^{2}\begin{cases}OH\\C^{2}H^{5}\\C^{2}H^{5}\\\hline O''\\OC^{2}H^{5}\end{cases} + 2PCl^{3} =$$

Diéthoxalate d'éthyle. Protochlorure de phosphore.

$$2P(OH)^{3} + 6HCl + 3C^{2}\begin{cases}C^{2}H^{4''}\\C^{2}H^{5}\\\hline O''\\OC^{2}H^{5}\end{cases}$$

Acide phosphoreux. Acide chlorhydrique. Ethyl-crotonate d'éthyle.

On mêle le trichlorure de phosphore et le diéthoxalate ou leucate d'éthyle dans un ballon surmonté d'un appareil à reflux, et l'on fait bouillir le tout pendant plusieurs heures, jusqu'à ce que tout dégagement d'acide chlorhydrique ait cessé. On jette alors le produit dans l'eau, on décante la couche éthérée qui surnage, on la lave à l'eau plusieurs fois, puis au carbonate de soude, puis enfin on la dessèche sur une couche de chlorure de calcium et on la rectifie. Le produit ainsi obtenu n'est encore que de l'éthyl-crotonate d'éthyle. Pour en retirer l'acide libre, on saponifie l'éther en le faisant bouillir avec une solution alcoolique de potasse. Il se décompose entièrement en alcool et éthyl-crotonate potassique $C^{6}H^{9}KO^{2}$. On distille l'éthyl-crotonate avec de l'acide sulfurique étendu. Il passe une grande quantité d'eau ainsi qu'un liquide huileux qui se solidifie avant de sortir du condenseur, lequel s'obstrue si on ne le maintient pas un peu chaud pour prévenir cet accident. La masse du produit distillé prend, lorsqu'on la chauffe, l'apparence d'une couche huileuse flottant à la surface de l'eau. Par le refroidissement, cette huile se solidifie en une masse de splendides cristaux dont quelques-uns, abandonnés dans la liqueur, continuent de s'y accroître et atteignent jusqu'à la longueur de quatre pouces. Pressés entre des feuilles de papier buvard et desséchés dans le vide sur de l'acide sulfurique, ces cristaux sont plus denses que l'eau, bien que l'huile qu'ils forment lorsqu'ils fondent soit plus légère que ce liquide. Ils ont donné à l'analyse des nombres qui correspondent à la formule $C^{6}H^{10}O^{2}$.

L'acide *éthyl-crotonique* cristallise facilement, par voie de fusion, en gros prismes quadrilatères brillants, qui fondent à 39°,5 et possèdent alors une odeur semblable à celle d'un mélange d'acide benzoïque et d'acide pyrogallique. Il se sublime à la température ordinaire. L'alcool et l'éther le dissolvent facilement, l'eau très-peu. Ses solutions aqueuses rougissent fortement le tournesol et neutralisent les bases les plus énergiques. Ses sels ont la propriété singulière de devenir facilement basiques lorsqu'on les évapore, en perdant une portion de leur acide. Les sels de potassium, de sodium et de baryum ressemblent à du savon, les deux premiers surtout, qui se séparent de leurs solutions concentrées et viennent nager à la surface. Les sels de plomb, d'argent et de cuivre se dissolvent peu dans l'eau.

— *Ethyl-crotonate d'argent* $(C^{6}H^{9}AgO^{2})$. On l'obtient sous la forme d'un précipité cristallin, en mélangeant des solutions modérément concentrées d'éthyl-crotonate d'ammonium et d'azotate d'argent. On recueille ce sel sur un filtre, on le lave bien et on le dessèche dans le vide.

L'éthyl-crotonate d'argent cristallise dans l'eau en petites écailles qui ne sont que très-faiblement colorées, soit par la lumière, soit par une température de 100°. Par l'ébullition, ou même par l'évaporation de la solution dans le vide sur l'acide sulfurique, ce sel perd une portion de son acide et se transforme en un véritable sel basique.

— *Ethyl-crotonate cuivrique* $(C^{6}H^{9}O^{2})^{2}Cu''$). On l'obtient facilement sous la forme d'un beau précipité bleu verdâtre, en mélangeant des solutions de sulfate cuivrique et d'éthyl-crotonate d'ammonium. Le précipité doit être recueilli, lavé et desséché dans le vide. Quelles que soient les précautions que l'on prend en le desséchant, il perd toujours une portion de son acide et se transforme en un sel basique.

— *Ethyl-crotonate de plomb* $(C^{6}H^{9}O^{2})^{2}B''a)$. On le prépare en mélangeant des solutions d'acétate de plomb et d'éthyl-crotonate ammonique. Il gagne le fond du vase, sous la forme d'un brillant précipité blanc, caillebotté, parfaitement insoluble dans l'eau.

— *Ethyl-crotonate d'éthyle* $C^{6}H^{9}(C^{2}H^{5})O^{2}$. Nous avons vu comment on le prépare, en nous occupant de la préparation de l'acide. C'est un liquide mobile, transparent, inco-

lore, d'une saveur brûlante et d'une odeur pénétrante qui rappelle à la fois les champignons et la menthe poivrée. Il est presque insoluble dans l'eau, à laquelle il communique cependant, à un haut degré, son odeur et sa saveur. L'alcool et l'éther le dissolvent en toutes proportions. Sa densité égale 0,9203 à 13°. Il ne s'oxyde pas à l'air et n'est pas décomposé par l'eau. L'éthyl-crotonate éthylique bout à 165° en distillant sans se décomposer. Sa densité de vapeur égale 4,83, le chiffre théorique étant 4,90.

— *Action de la potasse en fusion sur l'acide éthyl-crotonique*. Lorsqu'on mêle l'hydrate potassique avec un grand excès d'hydrate potassique et qu'on chauffe le mélange à 180°, il se dégage de grandes quantités d'hydrogène, et la masse restante, épuisée par l'eau et distillée avec l'acide sulfurique, donne un acide. Celui-ci, traité par la méthode de saturation partielle de Liebig, se résout complètement en deux acides, l'acide butyrique et l'acide acétique. Bien que l'acide pyrotérébique soit isomère de l'acide *éthyl-crotonique* et nullement isomère avec lui, il donne, par la potasse, les mêmes produits de décomposition. Les équations suivantes expliquent les faits :

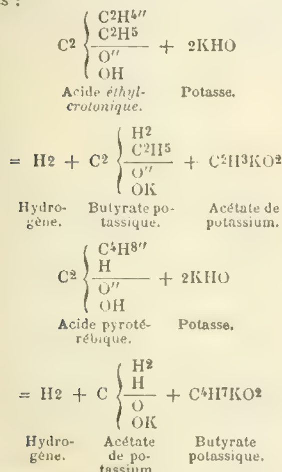

$$C^2\left\{\begin{matrix}C^2H^{4\prime\prime}\\ C^2H^5\\ \overline{O''}\\ OH\end{matrix}\right. + 2KHO$$

Acide éthyl-crotonique. Potasse.

$$= H^2 + C^2\left\{\begin{matrix}H^2\\ C^2H^5\\ \overline{O''}\\ OK\end{matrix}\right. + C^2H^3KO^2$$

Hydrogène. Butyrate potassique. Acétate de potassium.

$$C^2\left\{\begin{matrix}C^4H^{8\prime\prime}\\ H\\ \overline{O''}\\ OH\end{matrix}\right. + 2KHO$$

Acide pyrotérébique. Potasse.

$$= H^2 + C\left\{\begin{matrix}H^2\\ H\\ \overline{O}\\ OK\end{matrix}\right. + C^4H^7KO^2$$

Hydrogène. Acétate de potassium. Butyrate potassique.

ÉTHYLE s. m. (é-ti-le). Chim. Radical monoatomique qui fonctionne dans l'alcool et dans les éthers, ainsi que dans les ammoniaques composées qui en dérivent.

— **Encycl.** Nous traiterons ici de l'*éthyle* et de ses dérivés. On ne connaît pas l'*éthyle* C^2H^5 à l'état de liberté. Pendant quelque temps on a cru que le corps découvert par Frankland, et qui prend naissance lorsqu'on fait agir l'iodure d'*éthyle* sur le zinc, présentait cette composition. Gerhardt le premier montra que cet hydrocarbure a une formule double de la précédente, c'est-à-dire égale à C^4H^{10}. Toutefois, poussé par la théorie des types et voulant assimiler l'*éthyle* libre à l'hydrogène libre H^2, comme il assimilait l'hydrate d'*éthyle* (alcool) à l'eau H^2O, il décrivit le composé de Frankland comme de l'éthylure d'*éthyle*

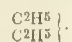

$$\left.\begin{matrix}C^2H^5\\ C^2H^5\end{matrix}\right\}.$$

Les faits donnaient un démenti à Gerhardt. Si l'hydrocarbure de Frankland eût été de l'éthylure d'*éthyle*, il eût été possible, dans certaines conditions, de le dédoubler et de reproduire, au moyen de ce corps, les diverses combinaisons éthylées. Or, toutes les tentatives faites dans ce sens ont complètement échoué. D'ailleurs, les connaissances sur la constitution des corps que nous avons acquises dans ces dernières années tendaient à prouver que l'idée de Gerhardt était fausse. Pour concevoir un radical composé, on est obligé d'avoir recours à l'atomicité; soit, par exemple, un groupe C^2H^6 saturé, ce groupe ne renferme aucun radical composé, tous les atomes de carbone s'y trouvent également unis au carbone, et si nous continuons à appeler le corps C^2H^6 hydrure d'*éthyle*, ce n'est pas parce que nous croyons qu'on doit l'écrire C^2H^5H, mais uniquement pour ne point créer un nom nouveau. La formule C^2H^5H de Gerhardt ne serait pas soutenable aujourd'hui; elle ferait supposer que, sur les six atomes d'hydrogène que la molécule renferme, il y en a un lié au carbone plus ou moins intimement que les autres, ce qui serait en contradiction à la fois avec les faits et avec la théorie. Mais que dans l'hydrure d'*éthyle* C^2H^6 nous substituions un atome de chlore à un atome d'hydrogène, les choses changent. Le chlore étant différent de l'hydrogène par sa nature, on conçoit que certains réactifs puissent s'en emparer qui n'agiraient pas sur l'hydrogène, de sorte que le composé C^2C^5Cl se prêtera à de doubles décompositions, dans lesquelles le groupe C^2H^5 restera inaltéré et se transportera d'une combinaison dans une autre. C'est alors que nous pourrons considérer le groupe C^2H^5 comme une espèce de tout, comme une espèce de métal composé, comme un radical, en un mot, susceptible de former des oxydes, des sulfures, des hydrates, des chlorures, des bromures, des sels oxygénés, etc. Cela posé, supposons que dans deux molécules d'iodure d'*éthyle*

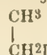

$$\begin{matrix}CH^3\\ |\\ CH^2I\end{matrix}$$

nous venions à enlever l'iode, nous aurons ainsi donné naissance à deux groupes C^2H^5 non saturés, une des affinités du carbone précédemment satisfaite par l'iode étant actuellement vacante. On conçoit très bien que les deux groupes se collent alors par les centres d'attraction vacants du carbone et donnent le composé

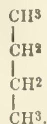

$$\begin{matrix}CH^3\\ |\\ CH^2\\ |\\ CH^2\\ |\\ CH^3.\end{matrix}$$

Mais pourquoi considérerait-on ce composé comme renfermant encore le radical *éthyle* C^2H^5? Quelle raison y a-t-il pour qu'en présence des réactifs la molécule se casse au milieu plutôt que de se casser à l'une de ses extrémités ou de réagir intégralement? Aucune. Dès lors il faut bien admettre que, dans ce nouveau corps, tous les atomes de carbone sont liés de manière à former une chaîne continue, un tout unique, que ce corps n'est point de l'éthylure d'*éthyle*, mais bien un hydrocarbure C^4H^{10} identique avec l'hydrure de butyle normal.

Les considérations théoriques qui précèdent ont reçu un puissant appui dans les expériences de M. Schœrlemmer. Ce chimiste, en traitant l'*éthyle* libre par le chlore, y a remplacé un atome d'hydrogène par un atome de chlore et a obtenu ainsi du chlorure de butyle, susceptible de fournir de l'alcool butylique, ce qui indique bien que le soi-disant *éthyle* libre est de l'hydrure de butyle. D'après les considérations que nous venons de développer, nous ne traiterons pas ici de l'*éthyle* libre, renvoyant l'étude de ce gaz à l'article HYDRURE DE BUTYLE.

Le présent article contiendra l'étude de l'hydrure d'*éthyle*, du chlorure, du bromure, de l'iodure, du fluorure, du cyanure et des sels oxygénés d'*éthyle*, c'est-à-dire des plus importants des éthers simples et composés. Quant aux articles HYDRATE, OXYDE, SULFHYDRATE, SULFURE, SÉLÉNHYDRATE, SÉLÉNIURE et TELLURIURE D'ÉTHYLE, nous les renverrons aux mots ALCOOL, ETHER, MERCAPTAN (et son éther), MERCAPTAN SULFURÉ et MERCAPTAN SÉLÉNIÉ.

— *Hydrure d'éthyle* (C^2H^6, improprement C^2H^5H). Ce gaz qui, d'après les expériences de Schœrlemmer, paraît identique avec ce qu'on appelait jusqu'ici le méthyle libre, peut être obtenu : 1° par l'action du zinc ou du sodium sur l'iodure de méthyle; 2° par l'action du potassium sur le cyanure d'*éthyle*; 3° par l'action de l'eau sur l'éthylure de zinc (zinc méthyle).

1° On enferme dans un tube scellé à la lampe de l'iodure de méthyle et du zinc, et l'on chauffe le mélange à la température de 100°; il se dépose des cristaux d'iodure de zinc et, lorsqu'on ouvre le tube, il se dégage en abondance du gaz hydrure d'*éthyle* (improprement méthyle libre), que l'on recueille sous une cloche à mercure. 2° On place quelques morceaux de sodium dans du cyanure d'*éthyle*, une violente effervescence se manifeste, de l'hydrure d'*éthyle* gazeux se développe, que l'on recueille sur le mercure, et il reste comme résidu une substance douée de propriétés alcalines, qui n'est autre qu'un polymère du cyanure d'*éthyle*, la cyanéthyne $Cy^3(C^2H^5)^3$. On ne peut s'expliquer la production du cyanure d'*éthyle* que si on suppose le cyanure d'*éthyle* humide, ou, ce qui revient au même, le potassium chargé d'hydrate de potasse. 3° On verse de l'eau sur du zinc-*éthyle*, il se forme de l'hydrate de zinc et de l'hydrure d'*éthyle* conformément à l'équation

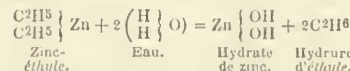

$$\left.\begin{matrix}C^2H^5\\ C^2H^5\end{matrix}\right\} Zn + 2\left(\left.\begin{matrix}H\\ H\end{matrix}\right\} O\right) = Zn\left\{\begin{matrix}OH\\ OH\end{matrix}\right. + 2C^2H^6$$

Zinc-éthyle. Eau. Hydrate de zinc. Hydrure d'*éthyle*.

Généralement, au lieu de préparer d'abord l'éthylure de zinc et de le faire agir ensuite sur l'eau, on enferme dans un tube de l'iodure d'*éthyle*, du zinc et de l'eau, et l'on chauffe le tout ensemble; le zinc-*éthyle* se forme alors et se détruit au fur et à mesure de sa formation; le gaz qui se dégage doit être recueilli sur de l'eau chargée de sulfure de potassium pour absorber certaines impuretés. 4° On peut encore obtenir de l'hydrure d'*éthyle* en chauffant de l'iodure d'*éthyle* avec du zinc sans eau, ou en décomposant le même éther par le mercure aux rayons directs du soleil. Dans ce dernier cas, une des deux molécules d'*éthyle* perd de l'hydrogène et passe ainsi à l'état d'éthylène, tandis que cet hydrogène se fixe sur la seconde molécule pour la convertir en hydrure d'*éthyle*. On sépare l'éthylène en faisant barboter le gaz dans du brome à une basse température; l'éthylène seul se redissout et le gaz qui passe est de l'hydrure d'*éthyle* pur.

Propriétés. L'hydrure d'*éthyle* est un gaz incolore, presque insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, qui en absorbe 1,22 fois son volume sous la pression de $0^m,6655$. Sa densité égale 1,075 (le calcul exigerait 1,039). Il présente une certaine odeur éthérée, mais cette odeur paraît due à des impuretés, car il la perd complètement et devient tout à fait inodore lorsqu'on le fait passer dans de l'alcool, puis dans de l'acide sulfurique fumant. Il ne se liquéfie pas à — 18°, ni à + 3° sous la pression de 20 atmosphères. Le chlore est sans action sur lui dans l'obscurité, mais, à la lumière solaire directe, le mélange des deux gaz se décolore et il se produit de l'acide chlorhydrique en même temps qu'un liquide huileux qui a la composition du chlorure d'*éthyle* ou d'un produit de substitution de ce corps.

— *Chlorure d'éthyle* C^2H^5Cl (syn. *éther chlorhydrique*). Ce chlorure prend naissance lorsqu'on distille l'alcool saturé de gaz chlorhydrique, lorsqu'on chauffe l'éther avec de l'acide chlorhydrique en vase clos, lorsqu'on soumet l'alcool à l'action de certains chlorures, comme le perchlorure de phosphore ou d'antimoine, et même de certains chlorures métalliques. Avec ces derniers chlorures le chlorure d'*éthyle* est toujours accompagné d'une certaine quantité d'oxyde d'*éthyle*. Enfin, l'éther chlorhydrique prend encore naissance, comme nous venons de le voir, dans l'action du chlore sur l'hydrure d'*éthyle*. C'est ordinairement par la première méthode qu'on le prépare. A cet effet, on dirige un courant de gaz chlorhydrique à travers de l'alcool absolu, ou tout au moins très-concentré, jusqu'à ce qu'il refuse de s'y dissoudre. On distille ensuite l'alcool au bain-marie et l'on fait arriver les vapeurs d'abord dans une fiole contenant de l'eau à 25°, pour retenir l'alcool inattaqué. Le chlorure d'*éthyle*, qui bout à 11°, sort en vapeurs de la fiole et se rend dans un récipient bien refroidi avec de la glace, où il se condense. On peut, au lieu de saturer l'alcool d'acide chlorhydrique, distiller un mélange de cinq parties d'alcool, cinq parties d'acide sulfurique concentré et douze parties de sel marin.

Une méthode, peut-être préférable lorsqu'on désire obtenir l'éther chlorhydrique à l'état de pureté, consiste à faire agir le perchlorure de phosphore sur l'alcool : on place le perchlorure dans un ballon et l'on y fait arriver de l'alcool goutte à goutte. Les vapeurs éthérées qui se dégagent sont ensuite dirigées, d'abord à travers un tube plein de perchlorure destiné à décomposer les traces d'alcool qui auraient pu échapper, puis à travers un flacon de Woulf plein d'eau à 25°, pour absorber l'acide chlorhydrique et les vapeurs d'oxychlorure de phosphore, puis enfin à travers un tube contenant du chlorure de calcium. Finalement on reçoit les vapeurs de chlorure d'*éthyle* dans un récipient fortement refroidi. Le produit obtenu de cette manière est plus facile à purifier que celui qu'on prépare par les autres procédés, mais son prix de revient est plus élevé.

Propriétés. Le chlorure d'*éthyle* est un liquide clair, incolore, d'une densité de 0,920 à 0°, et d'une densité de vapeur égale à 2,219 (le calcul exigerait 2,235). Il bout à 11° et ne se solidifie pas à — 29°; son odeur est piquante et éthérée, sa saveur douceâtre et aromatique comme celle du chloroforme, dont elle diffère cependant par un arrière-goût alliacé. C'est un corps très-inflammable, qui brûle avec une flamme bordée de vert, en dégageant de l'acide chlorhydrique. Il est peu soluble dans l'eau; l'alcool et l'éther le dissolvent en toute proportion. Il dissout lui-même le phosphore, le soufre, les graines, les résines, les matières colorantes et les essences. Il se combine avec plusieurs chlorures métalliques, tels que le perchlorure d'antimoine, le perchlorure d'étain et le perchlorure de fer.

Sous l'influence de la chaleur, le chlorure d'*éthyle* se décompose en éthylène et acide chlorhydrique. On obtient ces produits en dirigeant les vapeurs de cet éther à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge. Si la température est très-élevée, la décomposition peut aller plus loin encore et transformer l'éthylène lui-même en un mélange de gaz des marais et de charbon. L'acide azotique de 1,3 de densité n'exerce aucune action sur l'éther chlorhydrique à froid, mais à l'ébullition il attaque les vapeurs de cet éther avec dégagement d'acide chlorhydrique et production d'une petite quantité d'éther nitreux. L'anhydride sulfurique attaque vivement le chlorure d'*éthyle* et donne un liquide fumant à l'air, qui bout à 130° en se décomposant partiellement. Ce liquide a la composition d'une chlorhydrine éthyl-sulfurique

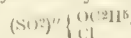

$$(SO^2)''\left\{\begin{matrix}OC^2H^5.\\ Cl\end{matrix}\right.$$

L'acide sulfurique concentré dissout également l'éther chlorhydrique, sans exercer sur lui aucune action décomposante à la température ordinaire; mais à une température élevée, il le détruit et donne naissance à de l'acide chlorhydrique, à de l'éthylène et à de l'anhydride sulfureux. Le chlorure d'*éthyle* ne précipite pas le nitrate d'argent à la température ordinaire, mais le précipite rapidement à 100°, en donnant du chlorure d'argent et de l'azotate d'*éthyle*. Il agirait de même, suivant Thénard, sur l'azotate mercureux; mais, suivant Boullay, il précipiterait immédiatement du calomel de la solution de ce sel. Il est probable que Boullay a opéré sur un éther renfermant encore de l'acide chlorhydrique libre. L'ammoniaque, même en solution alcoolique, agit à peine sur le chlorure d'*éthyle* à la température ordinaire; mais, si l'on mélange ces corps et qu'on les chauffe à 100° dans des tubes scellés à la lampe, il se forme des quantités considérables de chlorure d'éthyl-ammonium, mélangé d'un peu de chlorure des ammoniums plus éthylés. La potasse en solution aqueuse n'attaque pas le chlorure d'*éthyle* à la température ordinaire; mais, si l'on dirige les vapeurs de cet éther à travers une solution alcaline bouillante, il se forme de l'alcool et du chlorure de potassium; si l'on opère avec une solution alcoolique de potasse en tubes scellés, la réaction donne naissance à du chlorure de potassium et à de l'éther. La potasse alcoolique agit dans cette circonstance comme l'éthylate de potassium. Cette dernière réaction peut s'accomplir en partie entre 14° et 25°, mais ne se termine que si l'on chauffe le mélange à 100° pendant quelques heures. Dirigé en vapeurs sur de la chaux potassée chauffée au rouge, le chlorure d'*éthyle* donne de l'eau, du chlorure de potassium et de l'éthylène tout à fait pur. Le sulfure et le sulfhydrate de potassium réagissent aussi sur le chlorure d'*éthyle* et le convertissent en sulfure ou en sulfhydrate d'*éthyle* (mercaptan). Le potassium agit énergiquement sur l'éther chlorhydrique et tombe en une poussière blanche; cette poussière renferme du chlorure de potassium et des matières organiques. Son analyse et ses réactions tendent à la faire considérer comme un composé de chlorure de potassium et de potassium-*éthyle*. Le chlore agit avec une grande énergie sur le chlorure d'*éthyle* au soleil, avec production d'acide chlorhydrique et dépôt de charbon; à la lumière diffuse, il se forme des produits de substitution, mono, bi, tri, tétra et pentachlorés, dont les formules sont $C^2H^4Cl^2$, $C^2H^3Cl^3$, $C^2H^2Cl^4$, C^2HCl^5, C^2Cl^6. Les premiers de ces produits sont simplement isomériques avec ceux qui dérivent de l'éthylène, mais les derniers produits des deux séries deviennent identiques. On explique cette isomérie en admettant que, dans la liqueur des Hollandais (chlorure d'éthylène), les deux chlores sont unis à deux atomes de carbone différent, comme le montre la formule

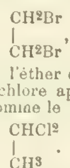

$$\begin{matrix}CH^2Br\\ |\\ CH^2Br\end{matrix}$$

tandis que, dans l'éther chlorhydrique, les deux atomes de chlore appartiendraient au même carbone, comme le montre la formule

$$\begin{matrix}CHCl^2\\ |\\ CH^3\end{matrix}.$$

Lorsqu'on pousse plus loin la substitution, on conçoit que les nouveaux atomes de chlore viennent s'attacher au second atome de carbone, et qu'à un certain moment les produits deviennent identiques. Là où l'isomérie existe, elle consiste surtout dans le fait que les produits chlorés dérivés de l'éthylène perdent facilement de l'acide chlorhydrique lorsqu'on les traite par la potasse, tandis que les dérivés de substitution du chlorure d'*éthyle* résistent à l'action de ce réactif. Le chlorure d'*éthyle* bichloré $C^2H^3Cl^3$ se convertit cependant en partie en acétate de potasse et chlorure de potassium, lorsqu'on le traite par la potasse alcoolique. La réaction est analogue à celle dans laquelle on voit le chloroforme se convertir en un mélange de chlorure et de formiate alcalin. Le chlorure d'*éthyle* bichloré est, d'ailleurs, l'homologue du chloroforme, qui n'est autre chimiquement que le chlorure de méthyle bichloré.

Pour préparer les dérivés chlorés de l'éther chlorhydrique, on fait d'abord arriver un mélange de chlore et de chlorure d'*éthyle* dans un grand ballon placé à la lumière diffuse, et l'on condense les vapeurs qui sortent de l'appareil dans un récipient bien refroidi. On obtient ainsi le chlorure monochloré. Ce corps n'est pas fortement attaqué par le chlore à la lumière diffuse; mais si on le sature de ce gaz et qu'on le porte ensuite au soleil, une violente réaction se manifeste, des torrents d'acide chlorhydrique se dégagent, et il se forme un liquide qui renferme les chlorures d'*éthyle* bichloré, trichloré, etc., qu'on sépare les uns des autres par distillation fractionnée.

— *Bromure d'éthyle* C^2H^5Br. Ce corps prend naissance lorsqu'on traite l'alcool, soit par l'acide bromhydrique, soit par le bromure de phosphore. Comme l'acide bromhydrique est plus difficile à se procurer que le bromure de phosphore, c'est ordinairement au moyen de ce dernier corps qu'on le prépare. A cet effet, on introduit, dans une cornue tubulée, de l'alcool très-concentré et du phosphore amorphe en excès. On pourrait employer le phosphore ordinaire, mais la réaction est alors beaucoup plus vive et plus difficile à régler. La cornue doit être mise, par son col, en communication avec un réfrigérant de Liebig, de manière que les vapeurs condensées y refluent sans cesse; sa tubulure porte un long entonnoir à robinet dont la partie supérieure renferme la quantité de brome nécessaire pour transformer tout l'alcool; l'appareil étant ainsi disposé, on fait tomber goutte à goutte le brome dans la cornue en allant très-lentement; chaque goutte qui tombe donne lieu à une réaction violente. Vers la fin cependant, lorsque la plus grande partie de l'alcool est déjà transformée, on

peut sans danger mener un peu plus rapidement l'opération. Quand tout le brome a été introduit dans l'appareil, on retourne le réfrigérant de Liebig et l'on distille le produit au bain-marie. La réaction s'accomplit en deux phases : il se forme d'abord du bromure de phosphore, et ce composé se détruit ensuite au contact de l'alcool en donnant naissance à de l'acide phosphoreux et à de l'éther bromhydrique.

Le bromure d'*éthyle* est un liquide incolore plus lourd que l'eau, d'une densité de 1,40 et d'une densité de vapeurs de 3,754. Il bout à 40°,7 sous une pression de 0m,757. Son odeur est éthérée ; sa saveur est à la fois piquante et douceâtre, mais désagréable. Il est peu soluble dans l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool et l'éther. Respirées, les vapeurs amènent l'anesthésie. Les caractères chimiques du bromure d'*éthyle* sont les mêmes que ceux de l'éther chlorhydrique. Il brûle toutefois plus difficilement, mais avec une flamme d'un beau vert qui n'est pas fuligineuse, et répand une odeur désagréable et forte d'acide bromhydrique.

— *Iodure d'éthyle* (C^2H^5I). Bien que l'iodure d'*éthyle* puisse être préparé par l'action de l'acide iodhydrique sur l'alcool, les difficultés que l'on éprouve à se procurer cet acide à l'état de concentration convenable font qu'on prépare ordinairement cet éther à l'aide de l'alcool et de l'iodure de phosphore. Le meilleur procédé consiste en ceci : on place dans un ballon une partie de phosphore et de dix à quatorze parties d'alcool ; on adapte au ballon une allonge bouchée par un tampon de coton dont la panse renferme un mélange d'iode et de verre pilé, le verre étant destiné seulement à maintenir la porosité de la matière ; l'allonge est, à son tour, mise en contact avec un réfrigérant de Liebig disposé de manière que le liquide condensé puisse refluer dans le ballon. Cela fait, on chauffe le ballon au bain-marie de manière à déterminer une ébullition lente de l'alcool. Par suite de cette ébullition, les vapeurs d'alcool s'élèvent dans l'allonge et même dans le réfrigérant, puis se condensent et retombent dans le ballon en traversant la couche d'iode, dont une partie se trouve ainsi dissoute et entraînée. Cette partie d'iode réagit sur le phosphore et donne du bromure de phosphore, lequel, au contact de l'alcool, donne de l'acide phosphoreux et de l'iodure d'*éthyle*. Quand tout l'iode contenu dans l'allonge a été dissous, on démonte l'appareil et l'on distille le contenu du ballon. Si le produit distillé est coloré, on l'agite avec de la potasse faible, on le dessèche sur du chlorure calcique et on le distille de nouveau. L'iodure d'*éthyle* est un liquide incolore, d'une odeur forte et éthérée. Sa densité égale 1,9206 à 23° et 1,97546 à 0°. Il bout à 70° sous la pression de 0m,751 d'après Pierre et à 72°,2 sous la pression de 0m,7465 suivant Frankland. Sa densité de vapeur a été trouvée de 5,475 ; la théorie exigerait 5,405. Il est peu soluble dans l'eau, mais se mêle facilement à l'alcool et à l'éther.

L'iodure d'*éthyle* est difficilement inflammable. Toutefois il prend feu et répand des vapeurs violettes d'iode lorsqu'on le fait tomber goutte à goutte sur des charbons chauffés au rouge. Dirigé en vapeurs à travers un tube chauffé au rouge sombre, il se décompose avec production d'éthylène, d'hydrogène et d'iodure d'éthylène. Quelquefois on rencontre aussi de l'iode parmi ces produits, et si l'on songe à la facilité avec laquelle l'iodure d'éthylène se détruit à chaud, il sera peut être plus rationnel de supposer qu'au rouge il se forme seulement de l'éthylène, de l'hydrogène et de l'iode. Ce serait ensuite par une action ultérieure à froid que l'iode libre s'unirait à une partie de l'éthylène.

Le chlore décompose l'iodure d'*éthyle* avec séparation d'iode et formation d'iodure d'*éthyle* ; l'acide azotique et l'acide sulfurique séparent également de l'iode de ce corps. La potasse agit peu sur lui. Les métaux, au contraire, agissent énergiquement sous l'influence de la chaleur et donnent des iodures métalliques en même temps que des composés organo-métalliques. V. ÉTHYLURE.

L'iodure d'*éthyle* fait la double décomposition avec une foule de corps. Avec les alliages de sodium, il donne généralement de l'iodure de sodium et un composé organo-métallique ; avec les combinaisons de sodium et d'arsenic, d'antimoine ou de phosphore, il do[illegible]lés de ces métalloïdes (tr[illegible]hyl-arsine, triéthylstibine). Les sels d'argent le décomposent [illegible]nation d'iodure d'ar[illegible]oxysel d'*éthyle* (éther [illegible] de préparation des [illegible]t même le meil[illegible]orps, comme l'or[illegible] pyrophosphate, le sulfate, etc. d'*éthyle*. MM. Louguinine et Naquet ont néanmoins constaté qu'avec les acides facilement réductibles cette réaction ne peut pas servir. Ainsi, ils ont reconnu qu'en chauffant du molybdate d'argent avec de l'iodure d'*éthyle*, il y a réduction de l'acide molybdique et formation des composés bleus qui prennent naissance toutes les fois que les composés molybdiques sont soumis à l'influence des agents réducteurs.

L'iodure d'*éthyle*, chauffé avec une solution alcoolique d'ammoniaque, dans un tube scellé à la lampe, se transforme en un mélange d'iodhydrates des divers ammoniums éthyliques. Avec la triéthylamine, il fournit l'iodure de tétréthyl-ammonium parfaitement pur.

— *Fluorure d'éthyle* (syn. *éther fluorhydrique* C^2H^5Fl). On le prépare en distillant un mélange d'alcool, de fluorure de calcium et d'acide sulfurique, ou en dirigeant un courant d'acide fluorhydrique gazeux bien sec à travers de l'alcool absolu, placé dans une cornue de platine ou de plomb entourée de glace. Quand le liquide est saturé, on le distille de manière à ne recueillir que le premier quart de ce qui passe, et l'on verse dans l'eau le produit distillé. Il se produit ainsi une couche éthérée qui s'élève à la surface du liquide et qui paraît être du fluorure d'*éthyle*. C'est un liquide incolore, très-volatil, d'une odeur particulière qui rappelle le raifort. Il brûle avec une flamme bleuâtre en répandant des vapeurs d'acide fluorhydrique. On ne peut pas le conserver dans des vases de verre, surtout si ceux-ci sont humides ; car il se décompose dans ces conditions avec formation d'alcool et de silicofluorure de potassium. Ce corps n'a jamais été obtenu assez pur pour qu'on ait pu en faire l'analyse.

— *Cyanure d'éthyle* (syn. *éther cyanhydrique, propionitrine* $C^2H^5.CAz = C^3H^5.Az$). L'éther cyanhydrique peut être considéré sans doute comme formé par la combinaison du cyanogène CAz avec l'*éthyle* C^2H^5. Mais comme, dans le cyanogène, c'est l'atome de carbone qui possède une atomicité libre, et comme, dans l'*éthyle*, c'est aussi une atomicité du carbone qui est vacante, dire que le cyanogène se combine à l'*éthyle*, c'est comme si l'on disait qu'un nouvel atome de carbone vient s'ajouter à ceux qui constituaient la chaîne C^2 dans C^2H^5. Dans le cyanure d'*éthyle*, on a donc une nouvelle chaîne C^3 octoatomique dont les huit affinités sont saturées, cinq par de l'*éthyle* et trois par de l'azote ; de là la formule $(C^3H^5)'''Az$ de l'éther cyanhydrique. L'identité du carbone contenu dans le cyanogène et du carbone contenu dans l'*éthyle* nous montre de plus qu'il n'y a aucune raison pour que le carbone se sépare de la chaîne de préférence aux autres. En nous rapportant dès lors à ce que nous avons dit au début de cet article sur les radicaux composés, nous serons conduits à considérer le cyanure d'*éthyle*, non plus comme résultant de la combinaison du radical *éthyle* avec un radical négatif, mais bien comme formant un tout unique, à trois atomes de carbone, comme constitué, en un mot, par l'union de l'azote Az''' avec un radical triatomique, l'allyle C^3H^5. L'azote, en effet, diffère par ses propriétés du carbone et de l'hydrogène, et peut se séparer de la molécule sans que pour cela le groupe principal s'altère ou se détruise. On doit donc s'attendre à trouver au cyanure d'*éthyle* des réactions tout à fait différentes de celles qui caractérisent les autres éthers haloïdes.

Préparation. On peut obtenir le cyanure d'*éthyle* par plusieurs méthodes. 1° On fait un mélange bien intime de cyanure de potassium pur et de sulfovinate de potasse, tous deux bien secs et bien pulvérisés ; on place ce mélange dans une cornue de verre lutée et on le distille à feu nu. L'*éthyle* du sulfovinate abandonne ce sel pour se porter sur le cyanogène, qu'il convertit ainsi en cyanure d'*éthyle*, tandis que le potassium, abandonné par le cyanogène, vient remplir le vide laissé par l'*éthyle* dans la molécule du sulfovinate, et transforme ce dernier corps en sulfate neutre de potassium. Le cyanure d'*éthyle* formé passe à la distillation. On le lave avec de l'eau saturée de chlorure de sodium, on le dessèche sur du chlorure de calcium fondu, et on le distille en distillant ce qui passe vers 97° (Gauthier). Ce procédé ne donne de bons résultats qu'autant qu'on opère avec du cyanure de potassium pur : si l'on fait usage du sel du commerce, qui renferme toujours du cyanate, on obtient un mélange de cyanure et de cyanate d'*éthyle* qu'il est ensuite presque impossible de séparer par distillation fractionnée. 2° On fait un mélange de cyanure de potassium pur, d'alcool ordinaire et de bromure d'*éthyle* ; on place le mélange dans un ballon muni d'un réfrigérant propre à faire retomber les vapeurs dans l'appareil, ou mieux dans un matras scellé à la lampe, et l'on chauffe pendant 24 ou 48 heures. Au bout de ce temps, on arrête l'opération, on filtre pour séparer le bromure de sodium qui s'est déposé, et l'on précipite le cyanure d'*éthyle* de la liqueur au moyen de l'eau. Toutefois, comme cet éther n'a pas un point d'ébullition fort éloigné de celui de l'alcool, et qu'il est un peu soluble dans l'eau, il est à peu près impossible de séparer ces deux liquides l'un de l'autre ; aussi cette méthode ne peut-elle jamais donner de cyanure d'*éthyle* pur du premier coup, et ne doit-elle être considérée que comme une première phase de l'opération qui peut conduire à ce résultat (voy. 3° ci-dessous). On a essayé de substituer le cyanure d'argent au cyanure de potassium pour éviter l'emploi de l'alcool, mais il se forme alors un composé solide de cyanure d'argent et de cyanure ou d'iodure d'*éthyle*. Ce dernier composé dégage, il est vrai, du cyanure d'*éthyle* lorsqu'on le chauffe ; malheureusement, le cyanure ainsi obtenu est très-impur et renferme, entre autres produits étrangers, de la méthylamine. 3° On distille le propionate d'ammonium avec de l'anhydride phosphorique. A cet effet, on prépare d'abord, par la méthode précédente, une solution alcoolique de cyanure d'*éthyle*, et, après avoir filtré pour séparer le bromure de sodium, on dissout quelques morceaux de potasse dans la liqueur, et on la porte à l'ébullition dans un appareil disposé de manière que les vapeurs puissent se condenser et refluer dans le liquide. On continue l'ébullition jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'ammoniaque. On distille alors l'alcool, et lorsque le résidu est bien sec, on y ajoute de l'acide sulfurique étendu et on le distille de nouveau. Il passe alors de l'acide propionique étendu, que l'on amène à son maximum de concentration au moyen de la distillation, ce qui est facile, puisqu'il bout à 140°. On transforme ensuite cet acide en sel d'ammonium au moyen d'un courant de gaz ammoniac ; on dessèche bien le sel, on le pulvérise et on le distille après l'avoir mélangé avec un excès d'anhydride sulfurique. Il passe alors du cyanure d'*éthyle* très-pur dans le récipient. Au lieu du propionate d'ammonium, on pourrait prendre la propionamide, mais ce produit serait plus difficile à obtenir.

Propriétés. Le cyanure d'*éthyle* est un liquide incolore, d'une odeur alliacée désagréable lorsqu'il est impur, et d'une odeur éthérée suave lorsqu'il est pur. Il est très-vénéneux. Sa densité égale 0,78 (Pelouze) ; 0,7889 à 12°,6 (Frankland et Kolbe). Il bout à 82° d'après Pelouze ; mais, d'après les expériences de M. Gauthier, qui ne laissent aucun doute, son vrai point d'ébullition est fixé à 97°. L'eau le dissout assez facilement, mais cesse de le dissoudre lorsqu'elle est saturée de sel marin. L'alcool et l'éther le dissolvent en toutes proportions.

Les trois réactions fondamentales du cyanure d'*éthyle* sont celles qu'il éprouve sous l'influence des agents d'hydratation, de l'hydrogène naissant et des hydracides de la famille du chlore.

1° Les hydratants, acides étendus bouillants ou solutions alcooliques alcalines également bouillantes, fixent sur lui les éléments de deux molécules d'eau et le convertissent en propionate ammonique $C^3H^5O.OAzH^4$, ou plutôt dans les produits de la décomposition de ce sel par les réactifs employés, c'est-à-dire en propionate alcalin et ammoniaque si l'on fait usage des acides.

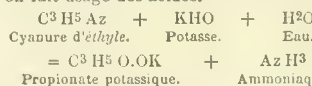

$$\underset{\text{Cyanure d'éthyle.}}{C^3H^5Az} + \underset{\text{Potasse.}}{KHO} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$
$$= \underset{\text{Propionate potassique.}}{C^3H^5O.OK} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

Nous avons vu ailleurs (V. CYANOGÈNES COMPOSÉS) que cette réaction est générale et appartient à tous les éthers cyanhydriques. Il en est de même des deux suivantes.

2° Lorsqu'on fait agir sur le cyanure d'*éthyle* de l'hydrogène naissant développé au moyen de l'acide sulfurique et du zinc, 4 atomes de ce métalloïde se fixent sur l'éther, et du sulfate de propylamine prend naissance.

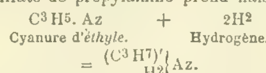

$$\underset{\text{Cyanure d'éthyle.}}{C^3H^5.Az} + \underset{\text{Hydrogène.}}{2H^2}$$
$$= \left.\begin{matrix}(C^3H^7)'\\H^2\end{matrix}\right\}Az.$$

3° L'éther cyanhydrique s'unit directement à l'acide chlorhydrique, à l'acide bromhydrique et à l'acide iodhydrique gazeux ; les produits sont cristallisables et répondent aux formules :

$C^3H^5.Az, HCl$, C^3H^5Az, HBr et C^3H^5Az, HI.

Ils n'ont pas une stabilité très-grande ; mais leur existence prouve néanmoins que le cyanure d'*éthyle* a réellement une constitution analogue à celle des ammoniaques composées.

4° Chauffé avec de l'acide sulfurique fumant, le cyanure d'*éthyle* donne de l'acide disulféthylique $C^2H^6S^2O^6$, en même temps qu'il se dégage de l'anhydride carbonique et du sulfate d'ammonium.

5° Soumis à l'action du potassium à la température ordinaire, le cyanure d'*éthyle* se décompose en cyanure de potassium, hydrure d'*éthyle* et cyanéthine (polymère du cyanure d'*éthyle*). Nous avons déjà dit qu'on ne peut s'expliquer la formation de l'hydrure d'*éthyle* qu'en admettant, ou que les produits n'étaient pas secs, ou que l'*éthyle* s'est décomposé en éthylène et en hydrure d'*éthyle*.

6° Le chlore agit avec assez de vivacité sur le cyanure d'*éthyle* et donne des produits de substitution ; il se forme, en outre, un corps cristallisé dont la nature est mal connue et dont la formule paraît être $C^9H^{16}Cl^5Az^3O^3$. On s'expliquerait la formation d'un corps $C^9H^{16}Cl^5Az^3$, en admettant que c'est du trichlorhydrate de cyanéthine bichlorée

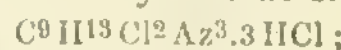

$$C^9H^{13}Cl^2Az^3.3HCl ;$$

mais on ne s'explique pas d'où peut venir l'oxygène dans un corps obtenu par l'action du chlore sur le cyanure d'*éthyle*. Il est évident que l'on avait opéré sur des produits humides et impurs.

— *Oxyde d'éthyle*. V. ÉTHER SULFURIQUE.

— *Hydrate d'éthyle*. V. ALCOOL.

— *Sulfhydrate d'éthyle*. V. MERCAPTAN.

— *Sélénhydrate d'éthyle*. V. MERCAPTAN SÉLÉNIÉ.

— *Sulfure d'éthyle* [syn. *éther sulfhydrique* $(C^2H^5)^2S$]. On prépare le sulfure d'*éthyle* en distillant du sulfure de potassium pur avec du sulfovinate de potasse, ou en soumettant le sulfure de potassium à l'action du bromure ou de l'iodure d'*éthyle*. Il se forme dans le premier cas du sulfate, et, dans le second cas, du bromure ou de l'iodure de potassium.

Le sulfure d'*éthyle* peut être considéré comme l'éther proprement dit du mercaptan. C'est un liquide incolore, huileux, d'une odeur piquante, alliacée et désagréable. Sa densité égale 0,825 à 20° ; il bout à 73° ; sa densité de vapeur est 3,00, le calcul exigeant 3,12. Il est insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool. C'est un corps très-inflammable qui brûle avec une flamme bleue. Il s'enflamme spontanément dans une atmosphère de chlore. L'acide azotique l'oxyde et le convertit, partiellement au moins, en acide sulfureux $S''O\left\{\begin{matrix}O.C^2H^5.\\O.H\end{matrix}\right.$

La potasse le transforme en alcool et sulfate potassique. Enfin les chlorures métalliques se combinent avec lui, en donnant des espèces de sels doubles cristallisables.

Lorsqu'on fait agir le chlore avec ménagement sur le sulfure d'*éthyle*, la réaction peut être modérée, de manière que ce corps ne prenne pas feu. On obtient alors des produits de substitution, bichloré, trichloré, tétrachloré et perchloré :

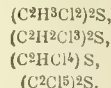

$$(C^2H^3Cl^2)^2S,$$
$$(C^2H^2Cl^3)^2S,$$
$$(C^2HCl^4)S,$$
$$(C^2Cl^5)^2S.$$

Le cyanure d'*éthyle* s'unit à l'iodure d'*éthyle* et donne le composé $(C^2H^5)^3S.I$.

Lorsque, dans la préparation du sulfure d'*éthyle*, on remplace le monosulfure par le bisulfure de potassium, on obtient un bisulfure d'*éthyle* $(C^2H^5)^2S^2$ analogue, par sa constitution, à l'eau oxygénée et au bisulfure d'hydrogène.

— *Séléniure d'éthyle* [syn. *éther sélénhydrique, sélénéthyle* [$(C^2H^5)^2Se$]. Il s'obtient par une réaction analogue à celle qui produit le sulfure d'*éthyle*. Il suffit de substituer le séléniure au sulfure de potassium. C'est un liquide d'un jaune pâle et d'une odeur insupportable ; il est beaucoup plus lourd que l'eau et ne se mélange pas avec ce liquide. Lorsqu'on l'enflamme, il brûle en répandant des vapeurs rouges de sélénium.

Le sélénium étant beaucoup plus manifestement tétratomique que le soufre, le sélénéthyle joue, beaucoup plus facilement que l'éther sulfhydrique, le rôle d'un radical composé. On connaît un chlorure, un bromure, un iodure, un azotate et un oxychlorure de sélénéthyle. Toutefois, les analyses de ces corps ne paraissent pas concluantes, car on leur attribue généralement les formules

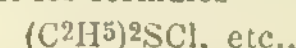

$$(C^2H^5)^2SCl, \text{ etc.},$$

tandis que, d'après l'atomicité du sélénium, leurs vraies formules doivent être

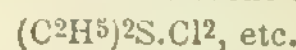

$$(C^2H^5)^2S.Cl^2, \text{ etc.}$$

— *Telluriure d'éthyle* [syn. *telluréthyle* $(C^2H^5)^2Te$]. On obtient ce corps en distillant une dissolution concentrée et bien privée d'air de sulfovinate de potasse avec du telluriure de potassium récemment préparé. On doit opérer dans un courant d'anhydride carbonique pour éviter l'oxydation du telluréthyle. Le telluréthyle est un liquide plus lourd que l'eau, d'un rouge jaunâtre foncé. Il bout à 100° ; son odeur est forte, désagréable et persistante ; il paraît être très-vénéneux. L'eau ne le dissout pas.

Le telluréthyle manifeste les caractères d'un radical organo-métallique à un degré plus élevé encore que le sélénéthyle. Il se combine avidement avec l'oxygène de l'air, de sorte qu'on ne peut le conserver que sous l'eau, ou dans un récipient rempli d'un gaz inerte. On connaît des chlorure, bromure, iodure, fluorure, azotate, oxalate, oxyde, oxybromure, oxychlorure, oxyiodure, sulfate, sulfure, telluriure... de telluréthyle. Dans tous ces corps, le telluréthyle fonctionne comme un radical diatomique donnant des composés de la formule générale $(C^2H^5)^2TeR'^2$.

— *Sulfates d'éthyle*. Il en existe deux : un sulfate acide, l'acide sulfovinique $SO^4\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\H,\end{matrix}\right.$ et un sulfate neutre, le sulfate d'*éthyle* $SO^4\left\{\begin{matrix}C^2H^5.\\C^2H^5\end{matrix}\right.$

— *Acide éthyl-sulfurique ou sulfovinique* $SO^4\left\{\begin{matrix}C^2H^5.\\H\end{matrix}\right.$ Pour obtenir ce corps, on ajoute petit à petit de l'acide sulfurique à un volume d'alcool égal à peu près à celui de l'acide employé. Les deux liquides s'échauffent considérablement par le mélange, et l'on doit refroidir pour éviter que le produit ne se détruise. Lorsque le mélange est terminé, on le porte à une température voisine de 100°, où on le maintient pendant une demi-heure. A ce moment, l'acide sulfovinique est entièrement formé :

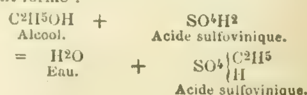

$$\underset{\text{Alcool.}}{C^2H^5OH} + \underset{\text{Acide sulfovinique.}}{SO^4H^2}$$
$$= \underset{\text{Eau.}}{H^2O} + \underset{\text{Acide sulfovinique.}}{SO^4\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right.}$$

Cet acide reste toutefois mélangé avec un

excès d'acide sulfurique. Pour le retirer de ce mélange, on étend d'eau ce dernier et l'on sature les acides libres par le carbonate de chaux, ou mieux par le carbonate de baryte. Il se forme une masse de sulfate de baryte insoluble et du sulfovinate soluble de la même base. La liqueur filtrée renferme le sel barytique; ce sel, traité par les carbonates ou par les sulfates des divers métaux, donne du sulfate ou du carbonate de baryte et un sulfovinate métallique soluble. Si, au lieu d'un sulfovinate soluble, c'est l'acide sulfovinique que l'on veut préparer, on précipite le sel de baryte par une quantité exactement équivalente d'acide sulfurique étendu, on filtre et on évapore la liqueur dans le vide jusqu'à consistance sirupeuse. Il ne faudrait pas chauffer, l'acide sulfovinique se décomposant dans ces conditions.

L'acide sulfovinique concentré dans le vide se présente sous la forme d'un liquide sirupeux, incolore et fort aigre. Il se dissout en toutes proportions dans l'eau et dans l'alcool; l'éther ne le dissout pas. Il s'altère à la longue. Sous l'influence de la chaleur, il donne de l'éther, de l'acide sulfurique et de l'eau; si la chaleur devient plus forte, il se charbonne en dégageant de l'éthylène et de l'anhydride sulfureux. Lorsqu'au lieu de chauffer l'acide concentré on chauffe l'acide étendu, ce dernier se saponifie et donne de l'acide sulfurique et de l'alcool. C'est sur cette réaction que M. Berthelot a fondé la synthèse de l'alcool au moyen de l'éthylène. Ce chimiste, en agitant de l'éthylène avec de l'acide sulfurique, a obtenu, par union directe de ces deux corps, de l'acide sulfovinique, lequel, bouilli avec de l'eau, lui a fourni de l'alcool et de l'acide sulfurique régénéré. Chauffé avec de l'alcool, l'acide sulfovinique donne lieu à une réaction semblable à la précédente. De l'acide sulfurique se régénère encore; seulement, au lieu d'alcool, c'est de l'éther qui prend naissance. Les équations suivantes rendent parfaitement compte de l'analogie extrême qui rapproche ces deux réactions l'une de l'autre :

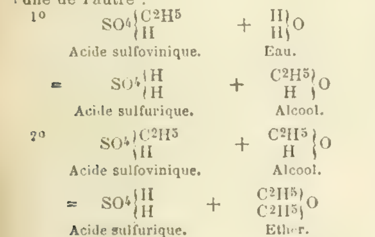

1° $SO^4\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right.$ (Acide sulfovinique) + $\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O$ (Eau) = $SO^4\left\{\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right.$ (Acide sulfurique) + $\left.\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right\}O$ (Alcool).

2° $SO^4\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right.$ (Acide sulfovinique) + $\left.\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right\}O$ (Alcool) = $SO^4\left\{\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right.$ (Acide sulfurique) + $\left.\begin{matrix}C^2H^5\\C^2H^5\end{matrix}\right\}O$ (Ether).

Les *sulfovinates métalliques* $SO^4\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\M'\end{matrix}\right.$ sont solubles dans l'eau, ordinairement nacrés et gras au toucher. Ils se décomposent à la distillation sèche, en donnant du gaz oléfiant, des huiles qui sont un mélange de polymères de l'éthylène, et auxquelles on a donné le nom d'*huile de vin pesante*, de l'eau, de l'anhydride carbonique et du gaz sulfureux. Ils laissent un résidu de sulfate mélangé de charbon. Quand on les distille à l'état sec avec de l'hydrate de potasse, ils donnent de l'alcool; distillés à l'état sec avec de l'acide sulfurique étendu d'un quart d'eau, ils fournissent un mélange d'alcool et d'éther.

La solution aqueuse des sulfovinates se décompose par l'ébullition. Quelques gouttes de potasse ajoutées à la solution de l'éthyl-sulfate potassique empêchent complètement cette décomposition. Les éthyl-sulfates alcalins sont solubles dans l'alcool. Ce sont des corps très-employés dans les laboratoires pour préparer d'autres combinaisons éthylées, par double décomposition, des oxalates, etc., à base d'alcali. On a étudié et analysé les sulfovinates d'ammoniaque, de potasse, de soude, de lithine, de baryte, de strontiane, de chaux, de magnésie, de zinc, de cadmium, de nickel, de cobalt, de cuivre, de manganèse, de plomb et d'argent; on a préparé, mais non analysé, les sulfovinates d'alumine, de fer au minimum, de fer au maximum, d'uranyle et de mercure au maximum.

— *Sulfate neutre d'éthyle* (syn. *éther sulfurique vrai* $SO^4\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\C^2H^5\end{matrix}\right.$). Il se produit par la combinaison directe de l'oxyde d'*éthyle* avec l'acide sulfurique anhydre. Pour le préparer, on entoure d'un mélange de glace et de sel marin un ballon contenant de l'éther pur, et l'on y fait arriver les vapeurs de l'anhydride sulfurique, telles que les dégage l'acide sulfurique fumant sous l'influence de la chaleur. Quand le liquide est devenu sirupeux, on l'agite avec son volume d'éther et avec quatre fois son volume d'eau. Le mélange se sépare en deux couches, dont la supérieure renferme du sulfate d'*éthyle* en solution éthérée. On la décante, on l'agite avec un lait de chaux pour la débarrasser de l'anhydride sulfureux et de quelques traces d'acide sulfurique, en même temps que pour la décolorer; puis on la lave avec de l'eau, on la filtre et on la chauffe dans une petite cornue, pour volatiliser l'éther ordinaire. Le résidu est ensuite introduit dans une capsule, lavé avec un peu d'eau qu'on enlève au moyen de bandes de papier joseph, et finalement desséché dans le vide sur de l'acide sulfurique.

Le sulfate d'*éthyle* est un liquide oléagineux, d'une saveur âcre et brûlante et d'une odeur de menthe poivrée. Il donne des taches sur le papier, qui ne persistent que pendant un temps assez court. Sa densité égale 1,120. Incolore quand il est tout à fait pur, il se présente le plus souvent avec une légère teinte jaune. On ne parvient à le distiller qu'avec de grandes précautions, car il noircit déjà à 130° ou 140°, en donnant du gaz sulfureux, de l'alcool, et plus tard du gaz oléfiant. Le chlore ne le décompose pas à froid, mais il est absorbé par lui. L'acide sulfurique n'y agit pas non plus à froid. Le sulfhydrate de potassium le convertit en sulfate de potasse et sulfhydrate d'*éthyle*. L'eau décompose le sulfate d'*éthyle* à froid, et plus facilement encore sous l'influence de la chaleur. La liqueur devient acide, dégage de l'alcool lorsqu'on la fait bouillir, et donne, si on la sature avec du carbonate de baryte, des sels de baryte solubles. Evaporée doucement, la solution filtrée dépose, avant qu'elle soit bien concentrée, une petite quantité de paillettes, dont le nombre augmente par une addition d'alcool au liquide. M. Wetherill suppose que cette substance est du méthionate de baryte. L'eau mère d'où ce sel s'est déposé contient un autre corps qui cristallise dans l'alcool en fines aiguilles, et qui a la même composition que l'éthyl-sulfate ou l'iséthionate de baryte.

Le sulfate d'*éthyle* absorbe le gaz ammoniac en s'échauffant vivement, sans dégager ni alcool ni eau. Le produit est facilement soluble dans l'eau et dans l'alcool, et donne, lorsqu'on évapore les solutions, des cristaux feuilletés de sulféthamate d'ammoniaque $C^8H^{22}(AzH^4)AzS^2O^8$. V. SULFÉTHAMIQUE ACIDE.

— *Azotite d'éthyle* (syn. *éther nitreux* $AzOC^2H^5$). Cet éther se produit par l'action de l'acide azoteux sur l'alcool ou sur l'éthylamine. On l'obtient aussi par l'action de l'acide azotique sur l'alcool ou sur la brucine. Dans le cas où l'on fait agir l'acide azotique sur l'alcool, il se produit, en même temps que l'éther nitreux, de l'aldéhyde et plusieurs autres substances. D'après M. Liebig, la meilleure manière de préparer l'azotite d'*éthyle* consiste à faire passer un courant de gaz nitreux dans de l'alcool étendu, en condensant le produit dans un récipient convenablement refroidi. On obtient ce courant de gaz nitreux en chauffant de l'acide azotique dans une cornue spacieuse, soit avec de l'amidon, soit avec de l'anhydride arsénieux. L'alcool est placé dans un flacon à deux tubulures, rempli aux deux tiers de 2 parties d'alcool de 85 centièmes et de 1 partie d'eau, et entouré d'eau froide. A l'une des tubulures de ce flacon on adapte le tube qui conduit le gaz nitreux, et à l'autre le tube abducteur qui amène les vapeurs d'azotite d'*éthyle* dans le récipient refroidi, de manière que le produit puisse y distiller. Si l'on ne refroidissait pas l'alcool, il s'échaufferait assez pour entrer en ébullition. Le produit recueilli dans le récipient est agité avec son volume d'eau, décanté et desséché sur du chlorure de calcium.

Beaucoup d'autres méthodes ont été indiquées comme conduisant à la préparation de l'éther nitreux; nous nous en tiendrons à la précédente.

L'azotite d'*éthyle* est un liquide d'une couleur jaune pâle, d'une odeur de pomme de reinette fort agréable, d'une saveur très-piquante et d'une densité de 0,947 à 15°. Il est très-inflammable et brûle avec une flamme blanche. Il bout à 21°. Sa densité de vapeur égale 2,627. Il produit assez de froid en s'évaporant à l'air pour que, si on le verse sur un volume d'eau égal au sien et qu'on souffle dessus, l'eau se congèle. L'eau en dissout 1/48 de son poids en donnant une solution acide si elle est chaude. L'alcool et l'éther le dissolvent en toutes proportions. Il colore en noir la solution du sulfate ferreux. L'éther nitreux est excessivement altérable au contact de l'eau et surtout au contact des solutions alcalines. D'après Berzélius, l'acide malique se rencontrerait au nombre de ses produits de décomposition. L'éther nitreux est employé en médecine, comme excitant et diurétique, contre le hoquet et la colique flatulente. Sa grande volatilité et sa prompte décomposition rendent plus commode l'emploi d'un mélange à volumes égaux d'alcool rectifié et d'éther nitreux (éther nitrique alcoolisé, ou liqueur anodine nitreuse).

— *Azotate d'éthyle* (syn. *éther azotique, éther nitrique* $AzO^2OC^2H^5$). Pour préparer ce corps, on ajoute 2 volumes d'alcool à 35° à 1 volume d'acide azotique de 1,401 de densité, dans lequel on a eu soin d'introduire 1 ou 2 grammes d'azotate d'urée pour éviter la formation de vapeurs nitreuses. Il convient de ne pas opérer sur de trop grandes masses; on conseille ordinairement de ne pas distiller à la fois plus de 120 grammes de mélange: toutefois, M. Febvre en a distillé sans inconvénient jusqu'à 1 kilogramme. On chauffe légèrement et l'on recueille dans un récipient les vapeurs qui se produisent. Les premiers produits sont presque exclusivement formés d'alcool affaibli; mais bientôt une odeur particulière annonce que l'éther nitrique commence à distiller. Il suffit alors d'ajouter de l'eau au produit, pour que cet éther se sépare sous forme d'une huile plus dense que l'eau. On lave ce produit et on le rectifie après l'avoir desséché pendant quelque temps sur du chlorure de calcium. Il ne faudrait pas pousser trop loin la distillation, sans quoi la réaction se compliquerait. L'éther azotique a une odeur douce et suave; il possède une saveur très-sucrée, qui laisse un arrière-goût d'amertume légère. Il bout à 85°, a une densité de 1,112 à + 17°, brûle avec une flamme blanche très-prononcée, et se décompose souvent avec explosion à une température un peu supérieure à son point d'ébullition. On peut, dans tous les cas, déterminer facilement cette explosion en surchauffant la vapeur. Il est entièrement insoluble dans l'eau, mais se dissout avec facilité dans l'alcool. Une solution aqueuse de potasse caustique concentrée est sans action sur lui; mais la potasse alcoolique le décompose même à froid et donne des cristaux abondants d'azotate de potasse. L'acide azotique et l'acide sulfurique le détruisent. Le chlore l'attaque promptement en le colorant en violet. Lorsqu'on le dissout dans l'alcool ammoniacal et qu'on y fait passer de l'acide sulfhydrique, en chauffant légèrement, le mélange dépose beaucoup de soufre, et donne, à la distillation, de l'ammoniaque et du sulfhydrate d'*éthyle*.

On connaît une combinaison d'azotate d'*éthyle* et d'azotate mercurique

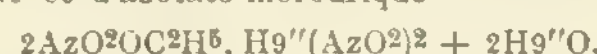

$$2AzO^2OC^2H^5, H9''(AzO^2)^2 + 2H9''O.$$

— *Borates d'éthyle*. On connaît plusieurs borates d'*éthyle*, dont le plus important est l'éther neutre $B\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OC^2H^5\\OC^2H^5\end{matrix}\right.$ déjà étudié par Ebelmen. MM. Hugo Schiff et Becchi ont démontré tout récemment qu'il existe deux autres éthers boriques répondant aux formules $BOOC^2H^5$ et $B^3O^4OC^2H^5$.

— *Silicates d'éthyle*. Il existe plusieurs éthers siliciques. Depuis longtemps, Ebelmen a fait connaître un éther neutre répondant à la formule $Si(OC^2H^5)^4$ (orthosilicate). La formule de cet éther, qui est restée longtemps douteuse, a été définitivement établie par MM. Friedel et Crafts. Ces chimistes ont établi en effet que, lorsqu'on soumet l'éther silicique d'Ebelmen à l'action du chlorure de silicium, un oxéthyle se laisse remplacer par le chlore, de manière que l'on obtient un éther chlorosilicique $Si(OC^2H^5)^3Cl$, dont la formule, ne renfermant qu'un seul atome de chlore, est indivisible et fixe par cela même, d'une manière définitive, le poids atomique du silicium. Cet éther tétrasilicique résulte de l'action du chlorure de silicium sur l'alcool. C'est un liquide épais, que l'eau saponifie très-facilement en donnant un dépôt de silice gélatineuse et de l'alcool. En soumettant à la distillation fractionnée dans le vide les produits qui passent au-dessus de l'orthosilicate d'*éthyle*, et qui se forment en même temps que lui dans la préparation précédente, MM. Friedel et Crafts sont parvenus à isoler un second éther silicique, ou plutôt disilicique, qui répond à la formule $(Si)^2(OC^2H^5)^6O$. Le silicate éthylique peut être utilisé pour rendre l'alcool tout à fait anhydre. Il suffit pour cela d'en mettre quelques gouttes dans l'alcool déjà très-concentré et de distiller le produit. L'eau d'hydratation de l'alcool sert à saponifier une portion du silicate d'*éthyle*. Quant à l'excès de cet éther, il se sépare facilement de l'alcool, car il bout vers 150° et n'a pas de tension de vapeur sensible à cette température.

— *Phosphite d'éthyle*. On connaît l'acide éthyl-phosphoreux, qui répond à la formule $PO\left\{\begin{matrix}H\\OH\\OC^2H^5\end{matrix}\right.$, et le phosphite d'*éthyle* neutre $PO\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\OC^2H^5\\OC^2H^5\end{matrix}\right.$. Ces deux produits résultent, le premier de l'action du protochlorure de phosphore sur l'alcool, et le second de l'action du même protochlorure sur l'éthylate de soude.

— *Phosphates d'éthyle*. Il en existe trois : l'acide éthyl-phosphoreux $PO\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\OC^2H^5\end{matrix}\right.$, l'acide diéthyl-phosphoreux $PO\left\{\begin{matrix}OH\\OC^2H^5\\OC^2H^5\end{matrix}\right.$ et le phosphate neutre d'*éthyle* $PO\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OC^2H^5\\OC^2H^5\end{matrix}\right.$.

— *Acide éthyl-phosphorique* (syn. *acide phosphovinique*). On le prépare en chauffant l'alcool avec de l'acide phosphorique vitreux, ou en agitant de l'acide phosphorique sirupeux avec de l'éther. Dans l'un comme dans l'autre cas, il faut ajouter de l'eau au produit, saturer par du carbonate de baryte, précipiter la baryte de la solution filtrée au moyen d'une quantité exactement équivalente d'acide sulfurique, filtrer de nouveau et évaporer dans le vide.

L'acide éthyl-phosphorique est un liquide incolore et sirupeux, d'une saveur très-acide; il se mêle en toutes proportions avec l'eau, l'alcool et l'éther. On peut chauffer sa solution jusqu'à l'ébullition sans qu'elle se décompose; mais, à la distillation sèche, l'acide donne d'abord de l'éther et de l'alcool, puis des gaz inflammables et un résidu de charbon. Lorsqu'il est très-concentré, on parvient quelquefois à l'obtenir cristallisé. Il congule l'albumine et sa solution dissout le zinc et le fer. Les éthyl-phosphates actuellement connus répondent à la formule générale $PO\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OM'\\OM'\end{matrix}\right.$. On a préparé les sels neutres de potasse, de baryte, de chaux, de plomb et d'argent. Tous ces sels sont cristallins.

— *Acide diéthyl-phosphorique* $PO\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OC^2H^5\\OH\end{matrix}\right.$. Il résulte de l'action de l'anhydride phosphorique sur l'alcool ou l'éther. Ces deux corps réagissent sur cet anhydride en produisant un bruissement considérable. Ce produit, traité par l'eau, saturé par le carbonate de baryte et filtré, donne une solution de diéthyl-phosphate de baryum, dont on extrait l'acide diéthyl-phosphorique par le procédé ordinaire. C'est un sirop qui se décompose par la chaleur. Il est monobasique. Ses sels répondent à la formule générale $PO\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OC^2H^5\\OM'\end{matrix}\right.$. Ils sont généralement très-solubles dans l'eau, et la chaleur les décompose avec production d'un éthyl-phosphate et d'éther phosphorique neutre.

— *Phosphate d'éthyle* [syn. *éther phosphorique* $PO(OC^2H^5)^3$]. On l'obtient, suivant M. Vœgelli, en chauffant à 190° le diéthyl-phosphate de plomb. C'est une huile d'une saveur fade et nauséabonde, neutre aux papiers, se mélangeant avec l'alcool, l'éther et même avec l'eau. Il bout vers 101°.

— *Arséniate d'éthyle*. En traitant l'alcool par l'acide arsénique, comme dans la préparation de l'acide éthyl-phosphorique, on a obtenu un arséniate d'*éthyle* acide, dont la formule exacte n'est point encore établie.

— *Perchlorate d'éthyle* $ClO^4C^2H^5$ (syn. *éther perchlorique*). C'est un liquide explosible, plus lourd que l'eau, d'une odeur agréable et d'une saveur sucrée. On l'obtient en chauffant lentement jusqu'à 171° un mélange de sulfovinate et de perchlorate de potasse. L'opération ne doit être faite que sur 4 grammes au plus de mélange, et l'opérateur doit être séparé du bain d'huile au moyen d'un écran percé d'ouvertures garnies de plaques de verre épaisses.

— Pour les éthers éthyliques des acides organiques, v. chacun de ces acides en particulier.

— Pour les composés éthylés des métaux, v. ÉTHYLURES.

ÉTHYLÈNE-DIPHÉNOL s. m. (é-ti-lè-ne-di-fé-nol). Ether éthylénique du phénol, ou mieux éther phénylique du glycol ordinaire.

— **Encycl.** L'*éthylène-diphénol*

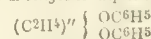

$$(C^2H^4)''\left\{\begin{matrix}OC^6H^5\\OC^6H^5\end{matrix}\right.$$

est entièrement analogue aux éthyl-glycols et méthyl-glycols déjà connus. On le prépare en faisant agir une molécule de bromure d'éthylène sur 2 molécules de phénate de potassium. On fait dissoudre séparément les deux composés dans l'alcool absolu, on opère le mélange et l'on chauffe la liqueur au bain-marie pendant une heure ou deux. Un réfrigérant ascendant doit surmonter l'appareil, afin que les vapeurs formées puissent se condenser et refluer. Lorsque la réaction est achevée, le contenu du matras, qui est liquide à la température du bain-marie, se prend en une bouillie cristallisée par le refroidissement. On fait cristalliser de nouveau le produit dans l'alcool absolu, afin de séparer le bromure de potassium, qui est insoluble dans ce véhicule. L'*éthylène-diphénol* cristallise alors en petites feuilles souvent irisées, fusibles à 95°, complètement insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool froid, facilement solubles dans l'alcool bouillant et le chloroforme froid.

Purifiée par plusieurs cristallisations dans l'alcool bouillant, la substance donne à l'analyse 78,7 pour 100 de carbone et 7,0 pour 100 d'hydrogène, ce qui concorde assez bien avec la formule donnée plus haut, puisque celle-ci exigerait : 78,5 pour 100 de carbone et 6,5 pour 100 d'hydrogène. On peut donc exprimer la réaction par l'équation suivante :

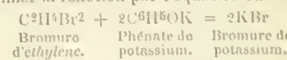

$C^2H^4Br^2$ (Bromure d'*éthylène*) + $2C^6H^5OK$ (Phénate de potassium) = $2KBr$ (Bromure de potassium)

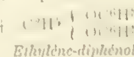

$+ C^2H^4\left\{\begin{matrix}OC^6H^5\\OC^6H^5\end{matrix}\right.$

Ethylène-diphénol.

Le phénol potassé renfermant toujours de petites quantités de potasse caustique, qui agit sur le bromure d'*éthylène*, il se forme une quantité correspondante d'*éthylène* bromé C^2H^3Br, qui s'échappe à l'état gazeux.

M. Lippmann, auquel est due la découverte de l'*éthylène-diphénol*, admet que ce corps n'est point un éther du glycol, mais un éther du phénol. Suivant nous, M. Lippmann pose là une distinction peu scientifique. Dès l'instant où deux radicaux phényle sont unis à un *éthylène* par l'intermédiaire de 2 atomes d'oxygène, on a un éther que l'on peut à volonté considérer comme dérivant du phénol ou comme dérivant du glycol. C'est là une affaire de mots, rien de plus. Quant aux faits, ils ne peuvent rien démontrer à cet égard. L'action des réactifs peut évidemment se porter de préférence sur le groupe *éthylène* ou sur le groupe phénique, suivant

les affinités respectives de ces groupes; mais cela ne change rien à la constitution intime de l'éther et ne fait pas que l'on doive le désigner par un nom plutôt que par un autre. Il est néanmoins intéressant de faire connaître les dérivés de l'*éthylène-diphénol* décrits par M. Lippmann.

— Acide éthylène-diphénosulfurique. Lorsqu'on ajoute deux ou trois parties en poids d'acide sulfurique concentré à de l'*éthylène-diphénol* chauffé à 120°, et, par conséquent, en fusion, le mélange rougit et se concrète en une masse qui renferme un acide sulfoconjugué mêlé à un excès d'acide sulfurique. Pour transformer complètement l'éther, il faut chauffer quelque temps au-dessus de 100°. On dissout dans beaucoup d'eau, on neutralise par du carbonate de plomb, on filtre pour séparer le sulfate de plomb, on lave avec de l'eau bouillante et l'on évapore au bain-marie.

— *Éthylène-diphénosulfate de plomb*. Ce sel cristallise en lames solubles dans l'eau chaude, mais insolubles dans le même liquide à froid. L'analyse du sel desséché à 100° a fourni des nombres correspondants à la formule

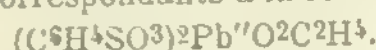

$$(C^6H^4SO^3)^2Pb''O^2C^2H^4.$$

Cette formule exige, en effet, 29,49 pour 100 de carbone, 2,0 d'hydrogène et 35,7 de plomb, et l'analyse de M. Lippmann a donné 28,96 de carbone, 2,2 d'hydrogène et 35,4 de plomb.

— *Éthylène diphénosulfate de baryum*. On obtient ce sel en neutralisant l'acide libre par le carbonate de baryum et en filtrant la solution bouillante. Il constitue une poudre fine, cristalline, peu soluble dans l'eau, même à l'ébullition, qui se précipite bientôt lorsqu'on évapore la liqueur au bain-marie. Ce sel correspond à la même formule que le sel de plomb que nous venons de décrire, à cela près que le plomb y est remplacé par du baryum. Il renferme théoriquement 33 pour 100 de carbone, 2,3 d'hydrogène et 26,9 de baryum. L'analyse a donné : carbone, 32,5; hydrogène, 2,5 ; baryum, 26,46.

— Tétrabromure d'éthylène-diphénol. Lorsqu'on fait dissoudre l'*éthylène-diphénol* dans le chloroforme, où il est très-soluble, même à froid, et qu'on y ajoute goutte à goutte une solution également chloroformique de brome, il se fait immédiatement un dégagement abondant d'acide bromhydrique. Pour achever la réaction, on chauffe pendant quelques heures à 100° dans un tube scellé à la lampe. Le contenu du tube consiste alors en tétrabromure presque insoluble dans le chloroforme; on sépare ce corps de l'*éthylène-diphénol* non attaqué en le faisant cristalliser dans le chloroforme bouillant. Il constitue alors de petites aiguilles enchevêtrées, fusibles au-dessus de 100°, qui renferment : 31,1 à 31,4 de carbone, 1,9 à 2,3 d'hydrogène et 60,0 de brome. Ces nombres conduisent à la formule $C^2H^4(OC^6H^3Br^2)^2$, qui exige : carbone. 36,6; hydrogène, 2,0, et brome, 60,3. Ce corps est donc un dérivé qui se forme par la substitution de 2 atomes de brome à 2 atomes d'hydrogène dans chaque molécule de phényle. C'est donc à tort que M. Lippmann lui donne le nom de tétrabromure d'*éthylène-diphénol*; c'est *éthylène-diphénol* tétrabromé qu'il faut dire.

M. Lippmann considérerait comme intéressant de réduire l'*éthylène-diphénol*. « On connaît, dit-il, deux carbures d'hydrogène isomères $C^{14}H^{14}$, le dibenzyle de Rossi et le ditolyle, que M. Fittig a préparé en faisant agir le sodium sur le toluène bromé.

« Des essais que j'ai commencés à l'effet de réduire l'*éthylène-diphénol* par le zinc jetteront peut-être quelque lumière sur la question de la constitution du dibenzyle et du ditolyle.

« La constitution du véritable *éthylène-diphényle* $(C^6H^5)^2C^2H^4$, tel qu'il proviendrait de la réduction de l'*éthylène-diphénol*, serait

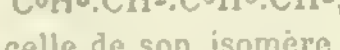

$$C^6H^5.CH^2.C^6H^5.CH^2,$$

tandis que celle de son isomère répondrait à la formule $C^6H^5.CH^3.C^6H^5.CH$. »

ÉTHYLIQUE adj. (é-ti-li-ke — rad. *éthyle*). Chim. Qui contient de l'éthyle : *Alcool* éthylique.

ÉTHYL-PHOSPHITE DIÉTHYLIQUE. V. phosphoreux (*éthers*).

ÉTHYL-SULFURIQUE (acide). Sulfate acide d'éthyle. V. sulfates alcooliques.

ÉTHYL-TARTRIQUE (acide). Tartrate acide d'éthyle. V. tartrates alcooliques.

ÉTHYLURE s. m. (é-ti-lu-re — rad. *éthyle*). Chim. Nom donné aux composés métalliques qui contiennent de l'éthyle.

— Encycl. Sous ce nom d'*éthylures*, nous étudierons les composés éthylés connus sous le nom de *composés organométalliques*, tels que les *éthylures* de bismuth, de zinc, de potassium, de sodium, de magnésium, d'aluminium, d'étain, de plomb, de mercure et de silicium.

— *Éthylures de bismuth*. On connaît deux *éthylures* de bismuth : le bismuth-éthyle

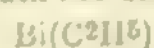

$$Bi(C^2H^5)$$

et le bismuth triéthyle $Bi(C^2H^5)^3$. Tous deux peuvent fixer 2 atomes d'un corps monoatomique ou une quantité équivalente d'un autre corps; ils passent alors aux groupements

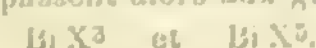

$$BiX^3 \quad \text{et} \quad BiX^5.$$

Ce sont, d'ailleurs, des composés très-instables.

— *Ethylure de zinc* [syn. *zinc-éthyle* $Zn''(C^2H^5)^2$].

L'ancienne méthode de préparation du zinc-éthyle consiste à chauffer entre 120° et 130°, pendant quinze ou vingt heures, dans des tubes scellés à la lampe, un mélange d'iodure d'éthyle et de zinc. Ces tubes sont ensuite ouverts, et on en distille le contenu dans une cornue, où l'on fait passer un courant continu d'anhydride carbonique.

Récemment, M. Beilstein a simplifié la préparation de ce corps. Il introduit dans un ballon de l'iodure d'éthyle et un alliage de zinc et de sodium, le ballon étant disposé de manière que les vapeurs d'iodure d'éthyle se condensent et y refluent sans cesse. Il chauffe ensuite l'appareil pendant deux heures entre 60° et 70°, et distille enfin au bain d'huile le liquide qu'il renferme.

Le zinc-éthyle bout à 118°. Il s'enflamme à l'air avec production d'oxyde de zinc. Il se décompose, sous l'influence du chlore, du brome et de l'iode, en formant du chlorure, du bromure ou de l'iodure de zinc, en même temps que du chlorure, du bromure ou de l'iodure d'éthyle. L'oxygène, lorsqu'on le fait agir avec lenteur, transforme le zinc-éthyle en un produit cristallisé qui a pour formule

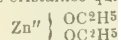

$$Zn''\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OC^2H^5\end{matrix}\right.$$

C'est de l'éthylate de zinc. Ce corps, au contact de l'eau, donne de l'hydrate de zinc et de l'alcool.

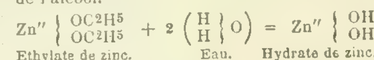

$$Zn''\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OC^2H^5\end{matrix}\right. + 2\left(\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O\Big) = Zn''\left\{\begin{matrix}OH\\OH\end{matrix}\right.$$

Ethylate de zinc. Eau. Hydrate de zinc.

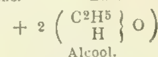

$$+ 2\left(\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right\}O\Big)$$

Alcool.

L'eau décompose instantanément le zinc-éthyle avec production d'hydrate de zinc et d'hydrure d'éthyle.

— *Ethylures de potassium et de sodium* (syn. *kaliéthyle et natriéthyle*). Ces corps résultent de l'action du potassium ou du sodium sur le zinc-éthyle. La réaction s'accomplit à la température ordinaire; on doit néanmoins opérer en vases clos, pour éviter l'accès de l'air. Le zinc est simplement déplacé par le sodium. Toutefois, la réaction ne porte pas sur la totalité du zinc-éthyle employé, la moitié seulement de ce corps se décompose, et l'autre moitié s'unit à l'*éthylure* alcalin en donnant un composé dont la formule est

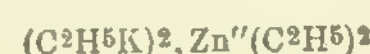

$$(C^2H^5K)^2, Zn''(C^2H^5)^2$$

ou

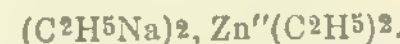

$$(C^2H^5Na)^2, Zn''(C^2H^5)^2.$$

Le natriéthyle et le kaliéthyle s'enflamment à l'air. Ils absorbent directement l'anhydride carbonique pour le transformer en propionate alcalin, et, d'après les récentes expériences de M. Wauklin, lorsqu'on les traite par l'oxyde de carbone, cet oxyde déplace le métal alcalin en donnant naissance à une acétone :

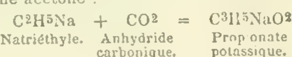

$$C^2H^5Na + CO^2 = C^3H^5NaO^2$$

Natriéthyle. Anhydride carbonique. Propionate potassique.

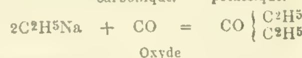

$$2C^2H^5Na + CO = CO\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\C^2H^5\end{matrix}\right.$$

Natriéthyle. Oxyde de carbone. Propione.

— *Ethylure de magnésium* $Mg''\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\C^2H^5\end{matrix}\right.$ (syn. *magnésium-éthyle*). Le magnésium en poudre réagit sur l'iodure d'éthyle et donne de l'iodure et de l'*éthylure* de magnésium. Ce dernier corps ressemble au zinc-éthyle par ses propriétés et par ses réactions.

— *Ethylure d'aluminium* (syn. *aluminium-éthyle*). MM. Odling et Buckton ont obtenu l'aluminium-éthyle en chauffant pendant quelques heures, au bain-marie, du mercure-éthyle avec des feuilles d'aluminium. L'aluminium-éthyle est un liquide incolore, mobile, qui ne se solidifie pas à 18°. Il répand à l'air des fumées épaisses et s'enflamme même spontanément lorsqu'il est en couche mince. La densité de sa vapeur a été trouvée égale à 4,5; la densité théorique, pour la formule

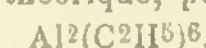

$$Al^2(C^2H^5)^6,$$

serait 7,2, c'est-à-dire presque double de la précédente. MM. Odling et Bugton en avaient conclu que l'aluminium-éthyle répond à la formule $Al(C^2H^5)^3$; mais il est beaucoup plus probable qu'il s'agit là d'une densité de vapeur anomale, et que le corps sur lequel on opère se dissocie par la chaleur.

L'aluminium-éthyle est violemment décomposé par l'eau; l'iode le transforme en dérivés iodés avec production d'iodure d'éthyle. Ces dérivés iodés proviennent de la substitution de un ou de plusieurs atomes d'iode à une quantité équivalente d'éthyle.

— *Ethylures d'étain* (syn. *stannéthyles*). En qualité d'élément tétratomique, l'étain a la puissance de s'unir à 4 molécules du radical éthyle en donnant naissance à des composés saturés. Comme, en outre, qui peut le plus peut le moins, on conçoit qu'un atome d'étain puisse se combiner à trois, deux ou une molécule d'éthyle, en donnant des corps non saturés capables de fonctionner comme des radicaux mono, di, triatomiques. Ainsi l'on conçoit l'existence du tétrastannéthyle

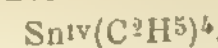

$$Sn^{iv}(C^2H^5)^4,$$

du tristannéthyle $[Sn^{iv}(C^2H^5)^3]'$, du distannéthyle $[Sn^{iv}(C^2H^5)^2]''$, et du monostannéthyle $[Sn^{iv}(C^2H^5)]'''$. Tous ces composés sont connus, à l'exception du monostannéthyle. Le tristannéthyle, qui a une atomicité impaire, répond, lorsqu'il est libre, à la formule double $[Sn(C^2H^5)^3]^2$.

Pour préparer ces corps, on chauffe de l'iodure d'éthyle avec un alliage de zinc et de sodium très-riche en métal alcalin. Il faut employer un grand excès d'alliage. Il se forme de l'iodure de sodium, et l'on obtient en même temps trois liquides, que l'on peut séparer par la distillation fractionnée. Ces liquides sont : le tétrastannéthyle $Sn^{iv}(C^2H^5)^4$; le tristannéthyle libre $\left.\begin{matrix}Sn^{iv}(C^2H^5)^3\\Sn^{iv}(C^2H^5)^3\end{matrix}\right\}$ et le distannéthyle $Sn^{iv}(C^2H^5)^2$.

Si l'on fait agir l'iode sur le tristannéthyle libre, la molécule de ce corps se dédouble et l'on obtient un iodure huileux de tristannéthyle $Sn^{iv}(C^2H^5)^3I$. Avec le distannéthyle, l'iode s'ajoute simplement et produit un diiodure cristallisé $Sn^{iv}(C^2H^5)^2I^2$.

Le tétrastannéthyle est, au contraire, un corps saturé, incapable de s'unir à l'iode. Quand on chauffe un mélange de ces deux corps, une molécule d'éthyle s'élimine à l'état d'iodure, et l'iode s'y substitue. Il se forme ainsi de l'iodure de tristannéthyle

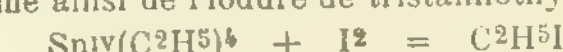

$$Sn^{iv}(C^2H^5)^4 + I^2 = C^2H^5I$$

Tétrastannéthyle. Iode. Iodure d'éthyle.

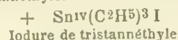

$$+ Sn^{iv}(C^2H^5)^3I$$

Iodure de tristannéthyle.

Traité par une nouvelle molécule d'iode, l'iodure de tristannéthyle perd de nouveau une molécule d'éthyle et donne du diiodure de distannéthyle par une réaction identique à la précédente.

Enfin, sous l'influence d'un excès d'iode, le diiodure de distannéthyle, toujours par une réaction analogue à la précédente, se transforme en iodure d'éthyle et periodure d'étain.

Avec l'acide chlorhydrique, on obtient des résultats semblables. Lorsqu'on chauffe le tétrastannéthyle avec 1, 2 ou 4 molécules de cet acide, 1, 2 ou 4 molécules d'éthyle s'éliminent à l'état d'hydrure d'éthyle, et il se produit des chlorures de tristannéthyle, de distannéthyle et d'étain

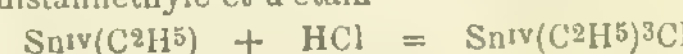

$$Sn^{iv}(C^2H^5) + HCl = Sn^{iv}(C^2H^5)^3Cl$$

Tétrastannéthyle. Acide chlorhydrique. Chlorure de tristannéthyle.

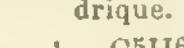

$$+ C^2H^6$$

Hydrure d'éthyle.

On peut donc, dans le tétrastannéthyle, éliminer l'éthyle molécule à molécule et le remplacer par le chlore ou l'iode. On peut inversement remplacer le chlore et l'iode par l'éthyle et remonter des composés éthylés inférieurs à l'*éthylure* saturé. MM. Frankland et Buckton ont reconnu qu'il se forme du tétrastannéthyle lorsqu'on fait réagir l'iodure de distannéthyle sur le zinc-éthyle. L'iode se porte sur le zinc et donne de l'iodure de zinc. M. Cahours a découvert, de son côté, que le méthylure de zinc réagit sur l'iodure de tristannéthyle en donnant un composé qui représente du tétrastannéthyle dont un éthyle est remplacé par un méthyle, le méthyle tristannéthyle $Sn^{iv}(C^2H^5)^3(CH^3)$.

Pendant longtemps, attribuant à l'étain un poids atomique moitié moindre que son poids atomique réel, on écrivait le tétrastannéthyle $Sn(C^2H^5)^2$, et on le nommait distannéthyle; le distannéthyle était considéré comme du monostannéthyle $Sn(C^2H^5)$, et le tristannéthyle s'écrivait $Sn^2(C^2H^5)^3$. Les densités de vapeur des deux premiers de ces produits ne tardèrent pas à obliger les chimistes à en doubler les formules. Les réactions si nettes dans lesquelles le chlore et l'iode se substituent à l'éthyle, l'existence d'un stannure double d'éthyle et de méthyle saturé renfermant une seule fois le radical méthyle démontrent, d'ailleurs, que les poids moléculaires, déduits pour ces corps de leurs densités de vapeurs, sont les vrais. Il en résulte que l'étain entrerait toujours dans ces corps pour 2 atomes, si l'on conservait son ancien équivalent comme représentant son poids atomique. D'après la définition adoptée pour l'atome (l'atome est la plus petite quantité d'un élément qui puisse entrer en réaction), nous sommes donc conduits à doubler le poids atomique de l'étain, conséquence à laquelle nous avait aussi conduits la chaleur spécifique de ce métal. Les iodures de distannéthyle et de tristannéthyle donnent des hydrates lorsqu'on les traite par les alcalis. Ces hydrates sont basiques : ils font la double décomposition avec la plupart des acides et donnent des sels bien définis.

— *Ethylure de plomb* [syn. *plomb-éthyle* $Pb^{iv}(C^2H^5)^4$]. Ce corps se produit par l'action de l'iodure d'éthyle sur un alliage de plomb et de sodium; mais on l'obtient plus aisément en faisant agir le zinc éthyle sur le chlorure de plomb. Il se produit du chlorure de zinc, et la moitié du plomb devient libre.

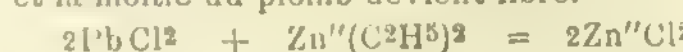

$$2PbCl^2 + Zn''(C^2H^5)^2 = 2Zn''Cl^2$$

Chlorure de plomb. Zinc-éthyle. Chlorure de zinc.

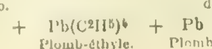

$$+ Pb(C^2H^5)^4 + Pb$$

Plomb-éthyle. Plomb.

Le plomb-éthyle représente la limite de saturation des composés plombiques et ne se comporte pas comme un radical; mais, si on le chauffe avec de l'iode ou de l'acide chlorhydrique, un éthyle s'élimine à l'état d'hydrure ou de chlorure, et l'iode ou le chlore prend sa place. Les composés qui résultent de cette réaction, de tous points semblable à celle qui a lieu avec le tétrastannéthyle, portent le nom d'iodure ou de chlorure de plombo-triéthyle.

L'existence du plomb-éthyle est une preuve en faveur de la tétratomicité du plomb.

— *Ethylures de mercure*. Le mercure, étant diatomique, forme avec l'éthyle un composé saturé $Hg''(C^2H^5)^2$, le mercuréthyle. On conçoit, en outre, que ce métal puisse s'unir à un seul éthyle, en donnant le composé non saturé $(Hg''.C^2H^5)'$, véritable radical monoatomique capable de donner des combinaisons avec le chlore, le brome, l'iode, l'oxydryle, les résidus halogéniques des acides, etc. On a donné à ce radical le nom de mercurocéthyle.

La meilleure méthode de préparation du mercuréthyle est celle qu'ont fait connaître MM. Frankland et Duppa. Elle consiste à chauffer un mélange d'iodure d'éthyle, d'amalgame de sodium et d'éther acétique. L'éther acétique n'a qu'une simple action de présence. A la fin de l'opération, on distille; on lave le produit d'abord avec une eau alcaline, puis avec de l'eau pure; on le dessèche et on le rectifie une dernière fois.

Le mercuréthyle, chauffé avec du zinc, du cadmium, de l'aluminium, etc., donne du mercure et des éthyles de ces divers métaux. Il fournit donc une méthode très-simple pour préparer les *éthylures* métalliques.

Quand on fait réagir l'iodure d'éthyle sur le mercure, il se forme de l'iodure de mercurocéthyle $Hg''C^2H^5I$. Cet iodure, traité par l'oxyde d'argent humide, échange son iode contre l'oxhydryle et donne l'hydrate de mercurocéthyle $Hg''(C^2H^5).OH$. Cet hydrate est basique et peut servir à préparer tous les sels de mercurocéthyle.

Traité par le zinc-éthyle, l'iodure de mercurocéthyle donne du mercuréthyle et de l'iodure de zinc.

L'existence du mercuréthyle et de composés mixtes qui renferment un atome d'un élément monoatomique pour une molécule d'éthyle prête un appui considérable au poids atomique 200, que les chimistes modernes ont adopté pour ce métal.

— *Ethylure de silicium* [syn. *silicium-éthyle* $Si^{iv}(C^2H^5)^4$]. MM. Friedel et Crafts ont préparé ce corps en chauffant pendant trois heures à 160°, dans des tubes scellés, un mélange de chlorure de silicium et de zinc-éthyle.

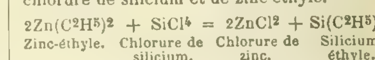

$$2Zn(C^2H^5)^2 + SiCl^4 = 2ZnCl^2 + Si(C^2H^5)^4$$

Zinc-éthyle. Chlorure de silicium. Chlorure de zinc. Silicium-éthyle.

A l'ouverture des tubes, il se dégage des gaz qu'on laisse perdre, et l'on distille le contenu des tubes. Le produit qui passe au-dessus de 130° est recueilli séparément, lavé à l'eau, puis à la potasse, et enfin distillé avec de l'eau. On termine en le séparant par décantation de l'eau qui a distillé en même temps que lui et en le desséchant.

Ainsi obtenu, le silicium-éthyle renferme des traces d'un gaz oxygéné dont on le débarrasse en l'agitant avec de l'acide sulfurique concentré, dans lequel il est insoluble, tandis que cette impureté s'y dissout.

Quand il est pur, il bout à 153°. Sa densité de vapeur est de 5,13; la théorie exigerait 4,99. Il est insoluble dans l'eau, les solutions alcalines, l'acide sulfurique concentré et les acides en général. L'acide azotique ne l'attaque pas; il est plus léger que l'eau et brûle avec une flamme très-éclairante en répandant des fumées blanches de silice.

Le silicium retient le carbone beaucoup plus énergiquement que les métaux ou les métalloïdes dont nous venons de passer en revue les *éthylures*. Aussi le chlore, au lieu de décomposer le silicium-éthyle en se substituant graduellement au radical éthyle, se substitue à l'éthyle dans le silicium-éthyle. Il se produit ainsi un chlorure $SiC^8H^{19}Cl$, qui représente du chlorure de nonyle $C^9H^{19}Cl$, dont un atome de carbone est remplacé par un atome de silicium. Ce corps a reçu le nom de chlorure de silico-nonyle. En le soumettant à l'action d'une solution alcoolique d'acétate de potasse, MM. Friedel et Crafts sont parvenus à convertir ce corps en acétate de silico-nonyle $SiC^8H^{19}.OC^2H^3O$, et ont réussi, en saponifiant cet acétate par une solution alcoolique de potasse, à préparer l'alcool silico-nonylique $SiC^8H^{19}.OH$.

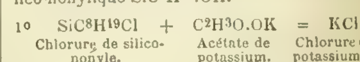

$$1^\circ \quad SiC^8H^{19}Cl + C^2H^3O.OK = KCl$$

Chlorure de silico-nonyle. Acétate de potassium. Chlorure de potassium.

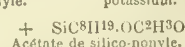

$$+ SiC^8H^{19}.OC^2H^3O$$

Acétate de silico-nonyle.

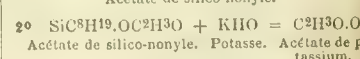

$$2^\circ \quad SiC^8H^{19}.OC^2H^3O + KHO = C^2H^3O.OK$$

Acétate de silico-nonyle. Potasse. Acétate de potassium.

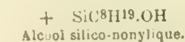

$$+ SiC^8H^{19}.OH$$

Alcool silico-nonylique.

— *Ethylure de bore* $B\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\C^2H^5\\C^2H^5\end{matrix}\right.$ (syn. *boréthyle*). MM. Frankland et Duppa ont obtenu

ce composé en faisant agir à froid le borate d'éthyle triéthylique $B\left\{\begin{matrix} OC^2H^5 \\ OC^2H^5 \\ OC^2H^5 \end{matrix}\right.$ sur le zinc-éthyle. Il se forme du boréthyle et de l'éthylate de zinc

$$\underset{\text{Borate d'éthyle.}}{2B\left\{\begin{matrix} OC^2H^5 \\ OC^2H^5 \\ OC^2H^5 \end{matrix}\right.} + \underset{\text{Zinc-éthyle.}}{3Zn\left\{\begin{matrix} C^2H^5 \\ C^2H^5 \end{matrix}\right.}$$

$$= \underset{\text{Éthylate de zinc.}}{3Zn\left\{\begin{matrix} OC^2H^5 \\ OC^2H^5 \\ OC^2H^5 \end{matrix}\right.} + \underset{\text{Boréthyle.}}{B\left\{\begin{matrix} C^2H^5 \\ C^2H^5 \\ C^2H^5 \end{matrix}\right.}$$

Quand la réaction est terminée, on distille en recueillant ce qui passe avant 130°, et l'on soumet le produit à la distillation fractionnée.

Le boréthyle est un liquide incolore, mobile, d'une odeur piquante. Ses vapeurs provoquent le larmoiement. Sa densité égale 0,6961 à 23°, il bout à 95°; sa densité de vapeur égale 3,4006 (la théorie exigerait 3,3824).

Le boréthyle est insoluble dans l'eau et est difficilement décomposé par ce liquide. L'iode agit à peine sur ce corps. L'acide azotique l'oxyde avec violence en donnant de l'acide borique. L'oxygène agit sur lui avec assez d'énergie pour qu'il s'enflamme spontanément au contact de l'air lorsqu'il est à l'état liquide. Ses vapeurs répandent seulement des fumées blanches. Par une oxydation lente, le boréthyle se transforme en un borure éthyldioxéthylique $B\left\{\begin{matrix} C^2H^5 \\ OC^2H^5 \\ OC^2H^5 \end{matrix}\right.$.

L'acide chlorhydrique réagit à 99° sur le boréthyle et donne un composé $B\left\{\begin{matrix} C^2H^5 \\ C^2H^5 \\ Cl \end{matrix}\right.$, en même temps que de l'hydrure d'éthyle.

Le boréthyle absorbe le gaz ammoniac sec avec une extrême énergie et donne un composé $AzH^3B\left\{\begin{matrix} C^2H^5 \\ C^2H^5 \\ C^2H^5 \end{matrix}\right.$.

ÉTIAGE s. m. (é-ti-a-je — rad. *été*, parce que, dans cette saison, les eaux sont ordinairement plus basses que dans les autres). Niveau très-bas d'un cours d'eau, qui sert de point de départ pour mesurer la hauteur des eaux tant au-dessus qu'au-dessous de ce point, s'il arrive qu'elles descendent au-dessous : *La Seine est à* 1m,20 *au-dessus, à* 0m,05 *au-dessous de l'*ÉTIAGE.

— Techn. Etablissement d'un étier dans une saline.

— **Encycl.** L'*étiage* est la hauteur que conservent les eaux d'une rivière ou d'un fleuve à l'époque où elles sont le plus basses. La vitesse moyenne à l'*étiage* est la plus faible; celle de la Seine est alors de 0m,60 à 0m,65 par seconde. La vitesse du Danube, à Ebersdorf, est de 1m,05 à l'*étiage*; la Garonne roule 50 mètres cubes d'eau à cette époque. La Moselle, à Metz, mène 18 à 20 mètres cubes à l'*étiage*, avec une vitesse moyenne de 0m,60 à 0m,65. La plus grande vitesse du Rhin, pendant les plus basses eaux, est de 2m,67, et la plus petite vitesse, pendant le même moment, est de 0m,97. Le Rhône, à Beaucaire, a une vitesse à l'*étiage* de 2m,60, et à Arles de 1m,46. Le Tibre, à Rome, a, pendant l'*étiage*, une vitesse de 1 mètre par seconde. L'époque de l'*étiage* est celle que l'on choisit généralement pour exécuter les fondations sous l'eau, ainsi que les curages, les dragages, etc. La hauteur de l'*étiage* d'un cours d'eau est une des premières données qu'il faut avoir pour la confection des projets de construction en rivière; c'est elle qui règle le niveau que doivent atteindre les pilotis ou les massifs de fondation; c'est sur elle aussi que l'on compte pour calculer le volume d'eau qu'il est possible de prendre au fleuve ou au cours d'eau pour l'élever dans les réservoirs et la distribuer pour l'alimentation des villes; elle permet de connaître le débit dont on profitera à ce moment de sécheresse pour l'alimentation des canaux latéraux et de partage; enfin, c'est la connaissance de cette hauteur qui permet de considérer telle ou telle rivière comme navigable et de savoir à quelle époque la navigation sera interrompue. Comme on le voit, cette cote au-dessus du fond de l'eau est de première importance, tant pour les travaux que pour le commerce et l'industrie; aussi, dans les questions hydrauliques, commence-t-on par la rechercher avant tout. Les ingénieurs des ponts et chaussées chargés du service de la navigation sont les seuls qui possèdent ces documents précieux, qu'ils sont à même de contrôler chaque année; il est à regretter que ces travaux, qui sont enfouis dans des cartons au ministère des travaux publics, ne soient pas publiés, de façon à mettre les propriétaires, ingénieurs ou constructeurs à même de profiter de ces données si précieuses, qui pourraient leur épargner bien des erreurs et des mécomptes lorsqu'il s'agit d'arriver à l'exécution de leurs projets. Il existe bien des cartes hydrauliques qui donnent les points à partir desquels les cours d'eau sont navigables ou flottables; mais il n'y est ajouté aucun renseignement sur la hauteur moyenne de l'*étiage*, ni sur le débit à cette époque, ni sur la vitesse, la pente et la nature du fond en différents points. Les rares renseignements que l'on a sur les *étiages* de quelques cours d'eau sont extraits de documents épars, publiés le plus souvent par des personnes peu compétentes en la matière.

ETIAM PERIERE RUINÆ, mots latins qui signifient : *Les ruines mêmes ont péri* (Lucain, *Pharsale*, chant IX, v. 969). Ce sont les paroles mélancoliques du poëte, racontant la visite de César aux ruines de Troie. On les cite pour exprimer une ruine complète, qui n'a pas laissé de vestiges. En voici quelques applications :

« Quinze villes, comme une ceinture vivante, pressaient jadis les flancs du lac de Tibériade; aujourd'hui, on en retrouve à peine les traces : *etiam periere ruinæ*. »

L. ENAULT.

« L'emplacement de Troie n'offre aucune ruine; seulement le sol est couvert par une épaisse couche de décombres très-divisés. Le temps avait réduit les ruines en poussière dès le temps de César : *etiam periere ruinæ*. »

AD. JOANNE.

« Si l'on pouvait avoir un dictionnaire des langues sauvages, on y trouverait certainement les restes d'une langue antérieure parlée par un peuple éclairé; il en résulterait que la dégradation est arrivée au point d'effacer ces derniers restes : *etiam periere ruinæ*. »

(*Revue de Paris*.)

ETIAMSI OMNES, EGO NON! mots latins qui signifient : *Quand même tous, moi non*. « Quand tout le monde vous renierait, je ne vous renierais point. » Paroles de saint Pierre à Jésus-Christ, dans le jardin des Oliviers. (Saint Matthieu, ch. XXVI, v. 35.)

Ces mots, qui sont le symbole de la fidélité, ont été pris pour devise par plusieurs familles, entre autres par les Clermont-Tonnerre et les d'Autichamp. En voici une application :

« L'*Univers* a la primeur d'un pamphlet dont l'auteur ressasse assez pesamment des banalités en faveur du pouvoir temporel du pape; cet auteur est un Piémontais, le comte Solar de La Marguerite. Triste condition que celle des hommes qui vont toujours au rebours des idées de leur temps, des progrès de leur pays, et qui refusent de se rendre à l'évidence, en disant par vanité : *etiamsi omnes, ego non!* »

E. DE LA BÉDOLLIÈRE.

ÉTIBEAU s. m. (é-ti-bô). Techn. Petit carré de bois sur lequel l'épinglier fait avec la lime la pointe du fil de laiton qu'il doit transformer en épingle. ‖ Billot sur lequel on fait une pointe au fil de fer avant de le passer dans un nouveau trou de filière. ‖ On dit aussi ÉTIBOIS, et l'on a dit ESTIBOIS, ESTIBEAU, ESTIBOT.

ÉTIENNE ou **ESTIENNE** (du grec *stephanos*, couronne), nom porté par un grand nombre de saints, de papes, de rois, de princes et de personnages divers.

I. ETIENNE, *saints*.

ÉTIENNE (saint), diacre et premier martyr, mort à Jérusalem vers l'an 33 après J.-C. Elu diacre en faveur des veuves grecques ses compatriotes, qui étaient négligées dans les distributions des aumônes, il se livra à la prédication en même temps qu'aux pratiques de charité imposées par sa charge et ne tarda pas à s'attirer la haine des Juifs, qui l'accusèrent d'avoir blasphémé Dieu et Moïse. Il leur répondit dans une assemblée publique par le beau discours qu'on trouve dans le VIIe chapitre des *Actes des apôtres*, mais n'en fut pas moins condamné à mort et lapidé. Il mourut en priant pour ses bourreaux, neuf mois environ après la mort de J.-C. Saul, depuis saint Paul, fut un de ceux qui coopérèrent à sa mort. Voici, au surplus, le récit des faits tiré des *Actes des apôtres* : « En entendant le discours d'Etienne, ils crevaient de dépit et grinçaient les dents. Mais lui, qui était rempli du Saint-Esprit, regardant fixement le ciel, vit Dieu dans sa gloire et Jésus debout à la droite de Dieu. Et il dit : « Je vois » les cieux ouverts et le Fils de l'homme qui » est à la droite de Dieu. » Là-dessus, poussant de grands cris, ils se bouchèrent les oreilles, et tous ensemble se jetèrent sur lui. Puis ils l'entraînèrent hors de la ville et le lapidèrent. Et ceux qui étaient là mirent leurs habits aux pieds d'un jeune homme appelé Saul. Tandis qu'ils lapidaient Etienne, il priait et disait : « Seigneur Jésus, recevez mon es- » prit. » S'étant mis ensuite à genoux, il s'écria : « Seigneur, ne leur imputez pas ce pé- » ché. » Et, après avoir prononcé ces paroles, il passa au repos du Seigneur. L'Eglise célèbre deux fêtes en l'honneur de saint Etienne : l'une en mémoire de sa mort, le 26 décembre, et l'autre le 2 août, en souvenir de la découverte de ses reliques, arrivée en l'an 415. On croit que c'est le premier saint à qui l'Eglise ait consacré une fête.

— Iconogr. Les artistes ont coutume de représenter saint Etienne revêtu de tous les vêtements sacrés dont les diacres se servent aujourd'hui; mais, en cela, ils commettent un anachronisme, car la dalmatique et les autres vêtements à l'usage des diacres ont été adoptés longtemps après le martyre de saint Etienne. D'Agincourt a publié (*Peinture*, pl. XVI, n° 1, et pl. XVII, n° 4) deux mosaïques d'une époque reculée représentant ce saint : dans l'une, il tient un livre; dans l'autre, il est agenouillé et porte un étendard. Une sculpture en bois, provenant de l'ancien cabinet de Sainte-Geneviève, et qui a été publiée par Du Cange (*Gloss.*, I, pl. X) et par Henschenius (*Acta sanct.*, I, pl. LXI), montre saint Etienne vêtu d'un costume byzantin et tenant un encensoir. Il est figuré avec d'autres saints dans un tableau de Giotto, qui appartient au musée de Munich : son visage est doux, charmant et si joli même qu'on le prendrait pour celui d'une femme. Une gravure d'Albert Dürer le représente en compagnie de saint Grégoire et de saint Laurent. Dans un tableau du Titien qui est au Louvre (n° 458), il est debout, avec d'autres saints, auprès de la Madone, et tient une palme à la main. Le compartiment d'un retable de Juste d'Allemagne, qui appartient au même musée (n° 258), le montre en costume de diacre, accompagné de saint Ange, religieux. Un tableau de Philippe de Champaigne, qui était autrefois dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, et qui se voit maintenant au musée de Bruxelles, le représente debout, tenant un grand livre sous le bras et une palme à la main. Saint Etienne est encore figuré isolément dans diverses gravures de Cherubino Alberti, de Claude Mellan, de François Dubois, de Marie Briot, de Pietro Santi-Bartoli, etc. Ses statues sont nombreuses : il y en a une par Cieco da Gambassi, dans l'église San-Stefano, à Florence; une par M. H. Fromanger, dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, etc.

Les principaux épisodes de la vie du saint ont été retracés en six compositions par Fra Angelico de Fiesole, et en cinq tableaux par Vicente-Juan de Juanes; nous donnons ci-après la description des peintures du premier de ces artistes. Les tableaux de Juan de Juanes proviennent de l'église Saint-Etienne de Valence et se voient au musée royal de Madrid. Deux épisodes de la vie du saint ont été gravés par Jaspar Isac. Vittore Carpaccio peignit, de 1511 à 1520, pour la Scuola di San-Stefano, à Venise, une suite de cinq compositions qui ont été dispersées depuis : une, représentant saint Pierre conférant le diaconat à saint Etienne et aux six autres membres choisis par l'assemblée des fidèles, appartient au musée de Berlin; elle est signée et datée de 1511; une autre, dont le sujet est *Saint Etienne discourant au conseil des Anciens*, se voit au musée Brera; une troisième, *Saint Etienne prêchant à Jérusalem*, est au musée du Louvre (n° 123). La *Prédication*, le *Martyre* et l'*Enterrement de saint Etienne* ont été retracés d'une façon magistrale par Rubens, dans un triptyque qui appartient au musée de Valenciennes.

Saint Etienne, en sa qualité de diacre, était chargé de distribuer des secours aux veuves des fidèles. Une toile de M. Léon Cogniet, qui appartient à l'église Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, le représente remplissant ces fonctions. Un tableau de Natoire, qui est au musée de Rennes, et un autre d'Abel de Pujol, qui est à l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, montrent *Saint Etienne prêchant l'Evangile*. La composition d'Abel de Pujol est une des meilleures de cet artiste; elle a figuré au Salon de 1817 et à l'Exposition universelle de 1855. Une gravure de Grégoire Huret représente la *Condamnation de saint Etienne*.

Mais la scène de la vie du saint qui a été retracée le plus fréquemment est son *Martyre* ou sa *Lapidation*. Lavallée, dans une de ses notices du *Musée Filhol*, a dit, en parlant de cette scène : « Il est peu de sujets capables de procurer à l'artiste plus de moyens de développer ses talents, soit pour l'expression, soit pour la pantomime, soit pour le beau idéal, soit pour le beau choix du paysage. Le théâtre de cette tragédie est en plein air, aux portes d'une grande ville dont les approches peuvent être enrichies par d'élégantes fabriques. La féroce énergie des bourreaux, l'innocente candeur, la noble résignation du martyr, la nombreuse variété des personnes présentes, que de moyens pour déployer la beauté des formes, la vigueur des mouvements, l'expression des passions diverses! La cour céleste, ordinairement présente à ces grands dévouements, les anges chargés des palmes promises à la constance de l'homme dont le ciel doit être la récompense, se balançant sur leurs ailes brillantes, les nuages resplendissant de cette lumière divine que répand la gloire du Très-Haut, que de ressources pour le jeu d'une imagination tout à la fois féconde, exaltée et gracieuse! Ce sujet comporte donc toutes les belles parties de la peinture. Aussi presque tous les peintres célèbres s'en sont-ils emparés, et il en fut quelques-uns dont il porta la gloire au plus haut degré, tel que Jules Romain, par exemple, dont le *Martyre de saint Etienne*, admiré à Gênes et que posséda quelque temps le Louvre (sous le premier empire), est considéré comme l'un des plus beaux tableaux du monde; tel que Charles Le Brun, qui, malgré tant de titres de gloire, eut encore besoin que son *Martyre de saint Etienne* achevât de donner la mesure de son grand talent. » Une erreur commise fréquemment par les artistes consiste à représenter le saint voyant, au moment de son martyre, le ciel ouvert et le Christ assis à la droite du Père; cette vision eut lieu lorsqu'il était encore au milieu de l'assemblée des Juifs.

Parmi les artistes qui ont représenté la *Lapidation de saint Etienne*, nous citerons : Raphaël (carton reproduit en tapisserie au Vatican); Bernardo Gaddi (église de Santa-Croce, à Florence); Jules Romain (église de San-Stefano, à Gênes); Annibal Carrache (musée du Louvre); Marcello Venusti (gravé par Gasp. Alberti); le Baroche (gravé par G.-B. Cecchi, 1776); Luca Cambiaso (gravé par Schiaminossi); Lod. Cardi (gravé par Ferd. Gregori); Biliverti (église de l'abbaye de Saint-Benoît, à Florence); le Cortone (église Saint-Ambroise, à Rome); le Dominiquin (National Gallery); Bernardo Castello (église Sainte-Sabine, à Gênes); L. Giordano (gravé par P. Monaco); Nic. dell' Abbate (gravé par Jean Baron); le Tintoret (église San-Giorgio-Maggiore, à Venise); Domenico del Barbiere (estampe); Domenico Passignani (église San-Spirito, à Florence); le Guerchin (musée de Dresde); Alessandro Turchi, dit l'Orbetto (même musée); le Cigoli (musée des Offices); Tobias Bock (cathédrale de Vienne); Rubens (musée de Valenciennes); Barth. Breenberg (musée du Louvre); Martin van Heemskerk (ancienne galerie Fesch); Gilles Coninxloo (gravé par Schelte à Bolswert); Benjamin West (gravé par Dunkarton et par Valentin Green); Finsonius (église d'Arles); Le Sueur (musée de l'Ermitage); A. Dieu (gravé par J. Mariette); Séb. Le Clerc (estampe); Le Brun (musée du Louvre); R. Lafage (gravé par Fr. Ertinger); L. Masreliez (estampe); J.-B. Pierre (musée de Marseille); Guillemot (Salon de 1831, commande du ministère des travaux publics); Claudius Lavergne (Salon de 1841, commande du ministère de l'intérieur); Mauzaisse (Salon de 1824, commande du ministère de l'intérieur); Victor Mottez (Salon de 1838); A.-V. Pluyette (Salon de 1861); Oscar Mathieu (Salon de 1870, commande du ministère des beaux-arts), etc. Un tableau de M. Dehodencq, commandé par le ministère de l'intérieur et représentant *Saint Etienne traîné au supplice*, a été exposé au Salon de 1846. Le même sujet a été peint pour une église de Paris par M. Jules Quantin (Salon de 1861). Eugène Delacroix a représenté des disciples et des saintes femmes venant prendre pieusement le corps de *Saint Etienne martyr* pour l'ensevelir; ce tableau a été exposé au Salon de 1853.

Une curieuse tapisserie, appartenant à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre et portant les armoiries de J. Baillet, évêque de cette ville (fin du XVe siècle), retrace les épisodes suivants, relatifs à l'enterrement et à l'exhumation de saint Etienne : 1° le saint, en costume de diacre, est étendu sur le sol, entouré d'animaux; deux anges transportent son âme au ciel; 2° Gamahel fait enterrer secrètement le corps du martyr; 3° au Ve siècle, le prêtre Lucien, pendant son sommeil, est averti trois fois par Gamahel du lieu où reposent les restes de saint Etienne; 4° saint Lucien révèle la vision à l'évêque de Jérusalem. Cette tapisserie a été exposée dans la galerie de l'Histoire du travail, au Champ-de-Mars, en 1867. Un peintre contemporain, M. Casimir de Balthasar, a exécuté, pour la cathédrale de Toul, un carton qui a été exécuté en verrière et qui représente l'*Invention des reliques de saint Etienne*. Le saint, étendu sur une sorte de lit antique dont les pieds sont en forme de lions chimériques, joint les mains et a la tête entourée d'un nimbe. Debout près du corps se tiennent l'évêque de Jérusalem, portant un livre et une crosse, et saint Lucien, ayant un cierge dans une main et une patène dans l'autre. Ce carton a été exposé au Salon de 1868.

Étienne (LA VIE DE SAINT), fresques de Fra Angelico, dans la chapelle de Nicolas V, au Vatican. Ces fresques, exécutées en 1446, sont au nombre de six et correspondent à un même nombre de compositions consacrées à saint Laurent. Voici quels en sont les sujets :

1° *Saint Etienne consacré diacre par saint Pierre*; 2° *Saint Etienne faisant l'aumône aux pauvres*; 3° *Saint Etienne prêchant l'Evangile*; 4° *Saint Etienne devant le grand prêtre*; 5° *Saint Etienne conduit au martyre*; 6° *Lapidation de saint Etienne*.

Ces fresques, qui ont été gravées au trait par Francesco Giangiacomo, en 1811, sont dans un bon état de conservation. L'habileté avec laquelle elles ont été exécutées, dit d'Agincourt, est véritablement extraordinaire. Rien n'est plus doux à l'œil que leur coloris. Les ombres sont légères; le clair-obscur est harmonieux. De près, ces peintures ont tous les agréments de la miniature; de loin, elles produisent par la vigueur de leurs teintes tout l'effet d'un tableau largement exécuté. Les figures ont, pour l'expression, quelque chose de la sincérité de celles de Masaccio; l'architecture est savamment dessinée. M. Rio, dans son beau livre sur l'*Art chrétien*, a fait le plus grand éloge de ces fresques. Selon lui, la *Consécration* du saint en qualité de diacre, la *Distribution des aumônes*, et surtout la *Prédication*, sont des œuvres dignes des plus grands maîtres. Il serait difficile d'imaginer un groupe plus heureux que celui des femmes assises pour écouter le saint. La fureur bestiale des lapidateurs n'est sans doute pas rendue avec une suffisante énergie; mais ne sait-on pas

que l'imagination gracieuse et le cœur tendre de Fra Angelico ne lui ont jamais permis d'exprimer les passions violentes ?

Étienne (LA LAPIDATION DE SAINT), tapisserie exécutée d'après un carton de Raphaël ; palais du Vatican. Le saint, tombé à genoux, contemple avec extase l'apparition céleste. Derrière lui, un homme lève une lourde pierre pour le frapper ; six autres lapidateurs, et Saul gardant les habits, complètent cette composition, qui a été gravée par Mich. Sorello et par R. Dalton (1753). L'esquisse originale, différant quelque peu de la tapisserie, est conservée dans la collection Albertine, à Vienne ; elle a été gravée par A. Bartsch (1787) et lithographiée par Pilizotti. Souvent on cite une gravure de l'école de Marc Antoine comme traduisant une première esquisse de Raphaël pour la *Lapidation de saint Étienne*, mais elle n'a aucun rapport avec l'*arazzo* (tapisserie) du Vatican. Zani croit qu'elle est de Martino Rota. Marelli en a fait une copie.

Étienne (LE MARTYRE DE SAINT), tableau de Jules Romain ; dans l'église de Saint-Etienne, à Gênes. Cette peinture célèbre fut donnée par le cardinal de Médicis, depuis Léon X, non à la république de Gênes, comme beaucoup d'auteurs l'ont prétendu, mais à un abbé commendataire de Saint-Etienne ; si même nous en croyons Vasari, cet abbé aurait commandé directement cet ouvrage à l'artiste. On a prétendu aussi que Raphaël aurait fourni à son élève le dessin, sinon de la totalité de la composition, au moins de la partie supérieure ; mais c'est là une supposition toute gratuite. Un des *Guides de Gênes* fait un éloge excessif de cette peinture ; nous y lisons : « On voit dans cette église un des plus beaux tableaux que l'on connaisse ; le sujet est la *Lapidation de saint Étienne ;* le martyr contemple le ciel ouvert. Pour connaître toutes les beautés de ce tableau, il faut le considérer en détail ; la composition en est solide, noble et majestueuse, l'action des bourreaux est furieuse et pleine d'expression, l'attitude du saint remplie de résignation et de piété ; le clair-obscur y est bien ménagé ; c'est le chef-d'œuvre de Jules Romain. » Suivant un *Guide* moins enthousiaste, celui de M. du Pays (1868), « cette peinture est d'un coloris noir et dur que les restaurateurs ont sans doute désaccordé ; elle s'enfume d'ailleurs tous les jours à la fumée des cierges de l'autel. » Ce tableau a été transporté à Paris, sous le premier empire, et la tête du saint a été restaurée à cette époque par Girodet (d'autres disent par David). Il a été gravé par Giuseppe Craffonara.

Étienne (LA LAPIDATION DE SAINT), tableau d'Annibal Carrache. Le Louvre possède sur le même sujet deux compositions attribuées au célèbre maître bolonais. L'une, qui a été gravée par Etienne Baudet, en 1677, représente le saint agenouillé sur une petite éminence, les bras étendus, les yeux tournés vers le ciel ; un soldat, ayant un casque et une cuirasse, soulève des deux mains la pierre qu'il va lancer sur la tête du martyr ; d'autres Juifs prennent part à cette action sauvage ; le jeune Saul, assis à terre, garde leurs vêtements. Un ange apporte à Étienne la palme et la couronne. Les cieux ouverts laissent voir le Père éternel appuyé sur un globe, Jésus-Christ et des anges.

Dans l'autre composition, la scène se passe au pied d'une tour ; les bourreaux sont au nombre de sept ; plusieurs spectateurs assistent à ce drame sinistre, les uns debout, les autres assis. Dans le fond s'étendent les remparts de la ville, dont une porte est ouverte. Ce tableau a été gravé par Guillaume Château, par Queverdo et Niquet (*Musée Filhol*, pl. 673). Il fut apporté de Rome par le marquis de Rambouillet et donné à Louis XIV par le duc de Montausier. Quelques critiques y ont vu une œuvre de l'Albane.

Étienne (LA PRÉDICATION, LE MARTYRE ET L'ENTERREMENT DE SAINT), triptyque de Ru[illegible] ; musée de Valenciennes. Cette magni[illegible] peinture, exécutée en 1623 pour l'abbaye de Saint-Amand, est une des œuvres qui donnent le mieux l'idée de la puissance du génie de Rubens. La composition centrale représente la lapidation de saint Étienne. Le glorieux martyr s'est affaissé sous les coups ; mais, si son attitude révèle la faiblesse et les souffrances physiques, son visage tourné vers le ciel exprime sa force morale, sa résignation, sa foi et son espoir dans le Dieu qu'il confesse. Les deux volets qui accompagnent cette grande toile représentent, celui de gauche la prédication du saint, celui de droite la remise de son corps aux chrétiens, qui vont le déposer dans le tombeau. Sur les volets refermés est peinte l'*Annonciation*. Ces trois compositions secondaires sont fort belles et dignes du tableau principal. « Que de force, que d'éclat et d'ampleur ! a dit au sujet de ce chef-d'œuvre M. de Pesquidoux (*Voyage artistique en France*) ; quelle intensité de ton ! quelle richesse de couleurs ! quelle harmonie splendide ! Cette toile rayonne [illegible] fondent avec une har[illegible] et un éclat sans pa[illegible] pas que de mouvement ! quelle vie ! quelle furie ! Michel-Ange n'a pas d'attitudes ou d'anatomies plus énergiques. Il semble que Rubens ait voulu réunir dans un seul cadre les qualités diverses des grands peintres italiens. Dans ce tableau, les défauts habituels du maître ont presque disparu, ou du moins, par la nature du sujet, ils ont perdu leur côté choquant. La trivialité des types familiers à Rubens n'est point déplacée dans une toile où il a mis en scène des hommes féroces et bas, appartenant à la lie de la populace juive. » Ce triptyque, dont les figures sont plus grandes que nature, a été rentoilé en 1764, puis restauré de nouveau en 1838 par MM. Roehn et Jacquinot. Il existe des traces malheureusement trop évidentes de ces restaurations. Le *Martyre de saint Étienne* a été gravé par Tassaert.

Étienne (LE MARTYRE DE SAINT), tableau de Charles Le Brun ; musée du Louvre. Le jeune saint, renversé sur le dos, écarte les bras et regarde le ciel, d'où jaillit une lumière brillante et où apparaissent Dieu le Père, Jésus-Christ avec sa croix et des anges apportant la couronne et la palme du martyre. Quatre Juifs entourent le martyr : l'un, coiffé d'un turban, le saisit d'une main par sa tunique et s'apprête à le frapper avec une pierre qu'il lève de l'autre main ; un second le tient par l'épaule ; les deux autres, debout derrière lui, brandissent d'énormes pierres pour l'assommer. Un jeune homme, Saul, assis près de là, semble exciter les meurtriers. Une femme émue, tenant un enfant dans ses bras, et un vieillard à mine austère assistent à cette scène.

Ce tableau, signé et daté de 1651, fut exécuté par Le Brun pour la confrérie des orfèvres, qui en fit présent au chapitre de Notre-Dame de Paris. Il a été gravé par G. Edelinck, E. Picart, G. Audran, Brissart, Duflos, Pécoul, Bazin, Gantrel, Tardieu, etc. Dans la gravure de Pécoul, les figures du Père éternel et du Christ ont été supprimées, sans doute en raison de l'anachronisme que nous avons signalé dans notre *Iconographie* de saint Etienne. Le tableau, du reste, fait honneur à Le Brun : la tête du saint a une belle expression de foi et de résignation ; les bourreaux semblent pleins de férocité ; ceux qui se tiennent debout à gauche et qui ont le torse nu sont savamment dessinés.

Étienne portant des secours à une pauvre famille (SAINT), tableau de Léon Cogniet ; église Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris. Dans une chambre misérable est étendu sur un lit de paille un vieillard exténué par les privations, demi-nu, dont les pieds sont à peine recouverts par une étoffe grossière. A son chevet est une jeune femme, sa fille sans doute. Saint Etienne, debout au milieu de la pièce, montre au vieillard le pain contenu dans une corbeille que portent les deux jeunes garçons qui l'accompagnent.

Cette peinture, qui a paru pour la première fois au Salon de 1827 et qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855, est un des bons ouvrages de M. Cogniet. Voici comment Jal l'a appréciée dans ses *Esquisses sur le Salon de 1827* : « Le style de ce morceau est gracieux et énergique à la fois. Le dessin est élégant, mais sans recherche, correct d'ailleurs et bien loin de ce mépris des formes qu'on affecte aujourd'hui, par une contradiction singulière avec la propension qu'on a pour la reproduction scrupuleuse de la nature. L'effet général du *Saint Étienne* est calme ; la couleur est vierge de manière ; elle a de la solidité et ne manque pas d'éclat dans les têtes. La touche de M. Cogniet est large, facile ; elle est douce ou vigoureuse, selon qu'elle arrondit le front adolescent d'un des suivants d'Etienne ou qu'elle modèle le torse et la face décharnés du vieux soldat. »

Étienne martyr (SAINT), tableau d'Eugène Delacroix ; Salon de 1853. Le protomartyr, encore revêtu de son habit de diacre, est étendu près des remparts crénelés de Jérusalem, à l'endroit même où il a été lapidé. Des disciples viennent pieusement relever son cadavre ; une femme étanche le sang répandu avec un linge qui va devenir une relique sainte. « Il y a dans ce tableau des inventions admirables, a dit M. Paul Mantz. Delacroix, qui ne néglige aucun moyen d'émouvoir, a associé le paysage au deuil de la scène qu'il a retracée. Rien n'est lugubre comme les sévères profils de la muraille fuyante, et cette campagne infinie dont le soir estompe les lointains vaporeux, et ce ciel livide tout rayé de bandes d'un violet sanglant. Il y a dans le groupe des disciples qui ramassent le cadavre une sorte de tendresse empressée ; il semble que chacun s'étudie à ne pas froisser cette chose inerte qui ne sent plus. Les mains de quelques-uns de ces personnages et leurs pieds sont malheureusement d'une forme très-lâchée. Delacroix s'est montré particulièrement attentif dans le dessin du corps du martyr. Il en a brisé les membres, il en a distendu les muscles, il a mis enfin cette lourdeur, cette gaucherie, pour ainsi dire, qui n'appartiennent qu'à la mort ; aussi l'effet général est-il saisissant. Ce tableau, c'est la douleur même. »

Étienne (ORDRE DE SAINT-), fondé en Toscane (1562) par le grand-duc Côme de Médicis, en souvenir de la bataille de Marciano, qu'il avait gagnée le jour de la Saint-Étienne, en 1554, sur les Français, commandés par le maréchal de Strozzi. Il imposa aux chevaliers la règle de Saint-Benoît et leur donna pour mission de défendre la religion catholique. Pie IV approuva ces dispositions, confirma l'ordre et reconnut le grand-duc de Toscane en qualité de grand maître. Longtemps les chevaliers se distinguèrent par leur bravoure dans les expéditions contre les infidèles ; on calcula que, vers 1678, ils avaient déjà délivré plus de 6,000 chrétiens et plus de 15,000 esclaves. La grande chancellerie de l'ordre se trouvait à Pise. Un de leurs derniers faits d'armes fut la défense de Venise, en 1684, contre les Turcs. Avec la disparition de leurs ennemis, les chevaliers furent condamnés au repos, et l'ordre tomba dans un oubli complet. Le 22 décembre 1817, le grand-duc Ferdinand III prit pourtant le parti de le relever et le divisa en quatre classes : les prieurs grands-croix, les baillis grands-croix, les chevaliers commandeurs et les chevaliers ; ces derniers se subdivisent encore en chevaliers de justice et en chevaliers de grâce. Pour être admis dans l'ordre, il fallait faire preuve de quatre quartiers de noblesse du côté paternel et du côté maternel, et justifier d'un certain revenu en propriétés foncières, pour fonder une commanderie qui est un majorat héréditaire dans la famille du titulaire. Outre ces commanderies qu'on peut fonder, il y en a aussi d'autres, nommées commanderies *di grazia*, qui sont distribuées par le grand-duc à titre de récompense. Ces commanderies retournent à l'ordre lorsque celui qui en est gratifié meurt. Il faut, comme première et indispensable condition, pour être admis dans l'ordre, professer la religion catholique. Les insignes de l'ordre sont : une croix émaillée rouge, bordée d'or, anglée de fleurs de lis d'or, à quatre branches et huit pointes, et surmontée d'une couronne royale. Les deux classes de grands-croix portent la décoration en sautoir, les commandeurs et les chevaliers la mettent à la boutonnière. Les quatre classes portent une plaque analogue à la croix sur le côté gauche de la poitrine ; les membres de l'ordre ont, en outre, un costume militaire. Le ruban est rouge-feu. Depuis la récente unification de l'Italie sous le sceptre de Victor-Emmanuel, l'ordre n'a plus été conféré et va probablement disparaître.

Étienne-du-Mont (SAINT-), une des plus intéressantes églises de Paris, située sur la place Sainte-Geneviève, à côté du Panthéon. Philippe-Auguste ayant englobé la montagne Sainte-Geneviève dans la nouvelle enceinte de Paris, les Parisiens se portèrent en foule sur ce territoire mis à l'abri des attaques extérieures, et y construisirent un grand nombre de maisons. Bientôt la crypte de Sainte-Geneviève, qui leur servait d'église paroissiale, devint trop étroite pour les besoins religieux de la paroisse du Mont, dont la population augmentait sans cesse, et il fallut songer à élever une nouvelle église. Vers 1220, l'abbé de Sainte-Geneviève donna, à cet effet, un terrain contigu à l'église de l'abbaye, et l'évêque de Paris ayant accordé son autorisation, on construisit, sur le côté septentrional de la basilique abbatiale, une église qui fut placée sous le vocable de saint Étienne, premier martyr. L'église Saint-Etienne dépendait complètement de l'église Sainte-Geneviève ; elle n'avait pas d'entrée particulière ; on ne pouvait y accéder que par le portail de l'église de l'abbaye.

En 1491, l'accroissement incessant du nombre des habitants de la paroisse rendit nécessaire la reconstruction de l'église Saint-Etienne. Au lieu d'agrandir l'édifice, on le rebâtit complètement, sur un plan beaucoup plus vaste. Toutefois, les travaux ne furent entrepris que sous le règne de François Ier, en 1517. On commença par l'abside ; le chœur fut terminé en 1538. Dès l'an 1541, l'œuvre était tellement avancée, que l'évêque de Mégare y vint, comme délégué de l'archevêque de Paris, célébrer la bénédiction des autels. La construction de Saint-Etienne, où le style gothique à sa dernière période se mêle à l'architecture de la Renaissance, se continua sous les règnes de Henri II et de Charles IX. L'abbé de Sainte-Geneviève s'était d'abord opposé à ce que la nouvelle église eût une porte particulière ; avec le temps, cette difficulté s'aplanit, et, en 1610, Marguerite de Valois, femme divorcée de Henri IV, posa la première pierre du portail, qui ne fut terminé qu'en 1617. Les charniers qui enveloppent le chevet de l'église avaient été construits en 1606. La chapelle de la Vierge, au rond-point, a été rebâtie vers 1660. Jean-François de Gondi célébra en grande pompe la dédicace de l'église le 25 février 1626. Pendant la cérémonie, deux jeunes filles tombèrent du haut des galeries du chœur sans se faire aucun mal et sans causer aucun accident. On ne manqua pas de crier au miracle, et le souvenir de ce fait est conservé par une inscription en marbre noir, encastrée dans le mur du bas-côté septentrional, près de l'entrée de l'église. Sous le règne de Charles IX, un jeune homme, ayant arraché l'hostie des mains d'un prêtre officiant dans l'église Saint-Etienne, fut condamné à avoir le poing coupé, à être pendu et étranglé, et son corps brûlé en la place Maubert. En expiation de ce sacrilège, il fut fait une procession générale, à laquelle le roi, la reine mère, Catherine de Médicis, et toute la cour assistèrent, portant à la main un cierge de cire blanche. Pendant le siècle dernier, le clergé de Saint-Etienne-du-Mont se distingua par son intolérance, dans l'affaire des billets de confession. Un curé de cette église fut banni pour avoir désobéi aux ordres du parlement, en lutte avec l'archevêque Christophe de Beaumont, soutien dévoué des jésuites. Rappelons encore que ce fut dans l'église Saint-Etienne-du-Mont que l'archevêque Sibour tomba, le 3 janvier 1857, sous le couteau du prêtre Verger.

Production élégante de l'alliance du style gothique et du style de la Renaissance, l'église Saint-Etienne-du-Mont, placée au sommet de la montagne Sainte-Geneviève, offre un des points de vue les plus saillants et des plus remarquables du panorama de Paris. L'édifice est soutenu, à l'extérieur, par des contre-forts surmontés de clochetons et de pyramides ; des chimères et d'autres animaux fantastiques, servant de gargouilles, rayonnent tout autour de la toiture. Une triple rangée de fenêtres garnies de meneaux, les unes en ogive, les autres en plein cintre, percent les murs des chapelles, des collatéraux et de la nef principale. Sur le côté septentrional de la nef s'élève une tour svelte, légère, originale, surmontée d'un lanternon, où se trouve la cloche de l'horloge. Les baies et les ornements de l'étage inférieur de cette tour appartiennent au style gothique ; l'étage supérieur, reconstruit et surélevé vers 1625, est percé de longues ouvertures en plein cintre.

« Le grand portail occidental (XVIIe siècle) se distingue, dit M. Guilhermy, par l'originalité de sa forme et par la belle exécution de sa sculpture. Il a perdu les statuettes de ses niches, les figures et les armoiries des tympans et des frontons. Les balles ne l'ont pas épargné non plus dans les dernières années de nos luttes civiles. Au premier ordre, quatre colonnes composites soutiennent un fronton triangulaire ; les fûts sont cannelés et coupés, de distance en distance, par des banderoles historiées de rosaces et de palmettes, comme on en voit aux colonnes de l'ordre inférieur du dôme des Tuileries. La facture des chapiteaux est excellente. Les guirlandes qui accompagnent les colonnes, les rinceaux des frises et des encadrements, les modillons et les rosaces du fronton, sont remarquables par l'ampleur du style et par le fini du travail. Dans la région supérieure de la façade, une rose à compartiments s'inscrit sous un fronton demi-circulaire ; une seconde rose est percée dans le pignon, dont la décoration comprend aussi des pilastres cannelés et des vases richement ciselés. Deux petites portes et des fenêtres à meneaux s'ouvrent dans les parties latérales. » Le charnier, construit au chevet de l'église, est disposé en forme de cloître ; ses arcades, soutenues par des pilastres doriques, entourent une cour qui était autrefois le petit cimetière.

L'église Saint-Etienne-du-Mont comprend une grande nef, accompagnée de collatéraux et de chapelles. L'architecte, gêné par le voisinage de l'église Sainte-Geneviève et des dépendances de l'abbaye, a été obligé de donner à la nef un axe différent de celui du chœur ; ce défaut d'alignement est assez visible. Les voûtes ogivales de la nef et des bas-côtés sont d'une grande hardiesse ; elles s'appuient sur de gros piliers ronds, unis entre eux par des arcs bordés de balustres, qui forment une sorte de tribune étroite. Les voûtes de l'église, surtout dans le transept, sont croisées de nervures qui se réunissent en clefs pendantes, d'un travail élégant ; la clef centrale a plus de 4 mètres de saillie en dehors du mur de la voûte. Des chapelles règnent tout autour de l'église. Ce qui frappe et étonne tout d'abord, quand on entre dans Saint-Etienne-du-Mont, c'est le jubé, qui est un véritable chef-d'œuvre. L'arc très-surbaissé de ce jubé, jeté avec une légèreté extraordinaire au travers du chœur, les tourelles à jour qui contiennent les escaliers en spirale, les rampes suspendues, sont dessinés et sculptés avec un art parfait et une délicatesse inouïe ; ce jubé est, pour ainsi dire, une dentelle de pierre ; c'est, du reste, le seul qui existe encore à Paris. Le buffet d'orgues et la chaire sont très-remarquables. Saint-Etienne possède une riche collection de vitraux précieux ; les plus beaux sont dus à Pinaigrier et à Cousin. Neuf de ces verrières, qui avaient d'abord été posées sous les arcs du charnier, ont été réunies dans une des chapelles absidales. Notre cadre restreint ne nous permet pas de donner une description détaillée de ces intéressants vitraux ; nous dirons, toutefois, que, si l'on en croit Sauval, le vitrail de la première chapelle du chœur, au midi, représentant l'allégorie du pressoir mystique, contient les portraits fort exacts du pape Paul III, de Charles-Quint, de François Ier, de Henri VIII, du cardinal de Châtillon et d'autres personnages historiques. Nous signalerons encore le grand vitrail de l'*Apocalypse*, placé dans le collatéral nord de la nef, et les verrières des cinq fenêtres hautes de l'abside, qui sont les plus anciennes de l'église ; elles représentent les *Apparitions de Jésus ressuscité aux disciples d'Emmaüs, à la Madeleine, à la Vierge, à saint Pierre, aux trois Marie*.

On conserve dans une des chapelles absidales de Saint-Etienne-du-Mont le cercueil de pierre dans lequel le corps de sainte Gene-

viève avait été déposé. Ce cercueil, qui était demeuré vide quand les restes de la sainte furent placés dans une châsse, fut retrouvé, lors des fouilles faites en 1801, dans la crypte de l'église abbatiale de Sainte-Geneviève, avant la démolition de cet antique édifice. Le tombeau de la patronne de Paris, seule relique qui reste d'elle, est le but d'un pèlerinage très-suivi; il est sans cesse entouré de cierges allumés, et de nombreux *ex-voto* couvrent les murs de la chapelle où il est déposé.

Les restes du grand philosophe Pascal, le corps du poëte Jean Racine, d'abord inhumé dans l'abbaye de Port-Royal, reposent dans un caveau de la chapelle de la Vierge. La pierre sur laquelle se trouve l'épitaphe de Racine, composée par son ami Boileau, a été retrouvée, en 1808, parmi d'autres débris de l'abbaye de Port-Royal; elle faisait partie du dallage d'une misérable église de village; elle a été fixée, à côté de l'inscription de Pascal, contre le mur du collatéral du chœur, vers le midi. Antoine Lemaistre et Isaac Lemaistre de Sacy, son frère, membres de la société de Port-Royal; Eustache Lesueur, le peintre le plus gracieux de l'école française; Joseph Pitton de Tournefort, illustre naturaliste, reposent aussi sous les dalles de l'église Saint-Étienne-du-Mont.

ÉTIENNE (saint), dit **le Jeune**, né à Constantinople vers 713, martyrisé dans la même ville en 766. Il était, depuis 743, abbé du monastère de Saint-Auxence en Bithynie, lorsque, en 755, il renonça à cette dignité pour faire pénitence dans une cellule si étroite qu'il ne pouvait s'y mouvoir ou même se lever sur ses pieds. Pour tout vêtement il porta, à partir de ce moment, une peau de mouton fort mince, serrée par une chaîne de fer. Constantin Copronyme donna l'ordre de le reléguer dans la Proconèse, puis de le ramener à Constantinople, où il le fit mettre à mort parce qu'il avait refusé d'embrasser les erreurs des iconoclastes. On célèbre sa fête le 28 novembre, jour anniversaire de sa mort.

ÉTIENNE DE MURET (saint), fils d'un vicomte de Thiers, en Auvergne, né en 1048, mort en 1124. Son histoire a été fort embellie par les hagiographes, et il est devenu assez difficile de distinguer la vérité parmi les fables que l'on a créées à son sujet. Il paraît cependant certain qu'il eut tout jeune pour maître Milon, depuis archevêque de Bénévent, qu'il suivit en Italie (1074), et qu'après avoir visité Rome il revint en France, dans sa famille. Poussé par son ardeur religieuse, il se retira peu après dans la solitude de Muret, près de Grandmont (Limousin), s'y bâtit une cabane, s'adonna à toutes sortes d'austérités et acquit une grande réputation de sainteté, qui attira auprès de lui des disciples, lesquels formèrent, vers 1080, le noyau de l'importante communauté religieuse de Grandmont. Suivant les écrivains légendaires, il se fit tant de miracles après sa mort et il vint tant de pèlerins à son tombeau que les frères de son ordre durent le menacer de jeter ses os à la rivière s'il continuait de troubler ainsi leur solitude. Le saint, intimidé, resta tranquille depuis. Clément III le canonisa en 1189. Sa fête est fixée au 8 février. Les *Maximes et instructions* d'Étienne de Muret, recueillies par son disciple Hugues de Lacerta, ont été publiées en latin avec une traduction française (Paris, 1704-1707, in-12). La règle monastique publiée sous son nom paraît être d'un autre de ses disciples, Pierre de Limoges.

ÉTIENNE (saint), dit **Harding**, abbé de Cîteaux, né en Angleterre vers 1060, mort à Cîteaux en 1134. Il acheva ses études à l'Université de Paris, fit ensuite un voyage à Rome, résolut de réformer l'ordre de Saint-Benoît, fut l'un des fondateurs du monastère établi à Cîteaux en 1098, en devint d'abord prieur (1099), puis fut élu abbé en 1109. L'arrivée du célèbre Bernard avec une trentaine de gentilshommes tira l'abbaye de l'état précaire où elle avait d'abord langui. A partir de ce moment, le nombre des religieux s'accrut d'une façon extraordinaire, et Étienne dut fonder de nouvelles abbayes, dont les quatre premières, appelées *filles de Cîteaux*, sont celles de La Ferté (1113), de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond. Lorsque, quelque temps avant sa mort, le pieux fondateur de cet ordre fameux donna sa démission d'abbé, le nombre des maisons de sa réforme s'élevait à quatre-vingt-dix. Étienne fut canonisé au XVII^e^ siècle. On a de lui deux lettres à saint Bernard, et on lui attribue le *Livre des us de Cîteaux*, qui a été publié à Paris en 1664. Ce fut saint Étienne qui établit dans les couvents de son institut l'usage des assemblées ou chapitres généraux.

II. Étienne, *papes.*

ÉTIENNE I^er^ (saint), pape, né à Rome, mort en 257. Il avait été diacre de l'Église de Rome lorsqu'il succéda à saint Lucien en 253. Tout son pontificat se passa dans des querelles avec des hérétiques : Marcien, évêque d'Arles; Basilide, évêque de Merida, accusés d'être libellatiques, etc. Au sujet du baptême des hérétiques, il eut à soutenir une vive controverse avec saint Cyprien et quelques autres évêques. La tradition de la plupart des Églises prescrivait de recevoir tous les hérétiques par la seule imposition des mains, sans les rebaptiser, pourvu qu'ils eussent reçu le baptême avec de l'eau et au nom des trois personnes de la Trinité. Étienne soutint cette opinion contre saint Cyprien, qui voulait un nouveau baptême, et la question fut solennellement décidée dans le sens du pape, mais seulement après sa mort, par le concile de Nicée. Ce pontife paraît avoir été victime de la persécution ordonnée par Valérien. L'Église l'honore le 2 août.

ÉTIENNE II, pape, né à Rome, mort en 752. Il était cardinal-prêtre lorsque, à la mort de Zacharie, il fut élu pour lui succéder, le 27 mars 752. Mais, deux jours après, il mourut, avant d'avoir été consacré, d'une attaque d'apoplexie, de sorte que plusieurs écrivains ecclésiastiques ne l'ont point compté au nombre des papes.

ÉTIENNE III, que l'on désigne plus ordinairement sous le nom d'**Étienne II**, né à Rome, mort en 757. Il était diacre-cardinal lorsqu'il fut élevé au souverain pontificat, à la mort soudaine d'Étienne II (752). Menacé par Astolphe, roi des Lombards, et n'ayant pu obtenir la protection de Constantin Copronyme, il vint en personne implorer le secours de Pépin le Bref (753). Après avoir passé l'hiver à l'abbaye de Saint-Denis, où il sacra Pépin, la reine Bertrade et leurs deux fils, Charles et Carloman, le pape défendit, sous peine d'excommunication, à tous les seigneurs francs de se donner des rois d'une autre race. Le pape reçut du roi la promesse de lui livrer toutes les villes qu'il prendrait sur Astolphe. Bientôt après, Pépin franchit les Alpes et assiégea dans Pavie Astolphe, qui, pour obtenir la paix, promit de reconnaître la suzeraineté des Francs, de leur payer tribut et de restituer Ravenne avec plusieurs autres villes. Mais Pépin fut à peine revenu en France que le roi des Lombards, oubliant ses promesses, marcha sur Rome, où Étienne était retourné. Le pape, en présence de ce nouveau danger, fit de nouveau appel à l'assistance du roi des Francs. Celui-ci passa encore une fois les Alpes, assiégea Pavie et força Astolphe à renoncer aux villes de l'exarchat de Ravenne, de la Pentapole, du duché de Rome, etc., dont il s'était emparé et qui appartenaient à l'empire grec. Il ne les restitua pas toutefois à l'empereur Constantin Copronyme, qui les réclama en vain, et les donna au souverain pontife (v. Astolphe). C'est sur cette donation, au moins irrégulière, que les papes ont toujours appuyé leurs prétentions au gouvernement temporel. En 756, Astolphe mourut et eut pour successeur Didier, duc de Toscane, qui reconnut au pape la souveraineté de l'exarchat. Étienne III mourut après un pontificat de cinq ans et quelques mois. Ce fut lui, dit-on, qui, pendant son séjour en France, y introduisit le chant romain. On a de lui quelques *Lettres* et un *Recueil de constitutions canoniques.*

ÉTIENNE IV, pape, né en Sicile, mort en 772. Il avait été chanoine de Saint-Jean de Latran, se trouvait moine dans le monastère de Saint-Chrysogone, et s'était fait remarquer par sa science, par la pureté de ses mœurs, lorsque, treize mois après la mort de Paul I^er^, il fut élu souverain pontife (768). Il s'opposa inutilement, et pour des raisons toutes politiques, au mariage projeté entre Charlemagne et Hermengarde, fille de Didier, roi des Lombards. Charlemagne brava l'excommunication et accomplit cette union, qui du reste ne fut pas heureuse, car il répudia bientôt la fille de Didier pour cause de stérilité. Sous son pontificat fut tenu, à Saint-Jean de Latran, un concile qui décida que nul ne serait élu souverain pontife s'il n'était prêtre ou diacre, et qui condamna l'antipape Constantin à avoir les yeux crevés. La *Collection des conciles* contient trois lettres d'Étienne IV.

ÉTIENNE V, pape, né à Rome, mort en 817. Il fut élevé au cardinalat par Léon III et élu souverain pontife après la mort de ce dernier, en 816. Étienne, après avoir été intronisé, fit prêter par les Romains serment de fidélité à l'empereur Louis le Débonnaire, ce qui prouve, comme le fait remarquer Fleury, que la souveraineté de Rome n'appartenait point alors au pape; puis il se rendit en France, y sacra Louis et sa femme Hermengarde, et revint à Rome comblé de bienfaits.

ÉTIENNE VI, pape, né à Rome d'une famille noble, mort en 891. Il avait été remarqué par Adrien III, qui l'avait fait sous-diacre et l'avait attaché à sa personne, lorsque, à la mort de ce pontife (886), il fut élevé à la dignité pontificale presque malgré lui. Étienne trouva ses États en proie à tous les fléaux, et dut partager tout son patrimoine pour soulager les misères de son malheureux peuple. La donation de Pépin et de Charlemagne lui fut confirmée par Guido, duc de Spolète, qu'il couronna empereur en 891. Ce pape eut avec Léon, empereur de Constantinople, une correspondance au sujet de l'absolution et des dispenses à donner aux prêtres ordonnés par le patriarche schismatique Photius.

ÉTIENNE VII, pape, mort en 897. Il était évêque d'Agnani lorsqu'il succéda à Boniface VI, en 896. Ce pontife est surtout connu par son animosité extraordinaire contre la mémoire du pape Formose. Il fit exhumer son cadavre et, après un simulacre de jugement, lui fit trancher trois doigts et la tête, puis enfin jeter dans le Tibre. De nouvelles violences et la déposition de tous ceux que Formose avait ordonnés soulevèrent à la fin le peuple de Rome, et l'indigne pontife fut emprisonné, puis étranglé, après avoir occupé la chaire de saint Pierre pendant quatorze mois.

ÉTIENNE VIII, pape, né à Rome, mort en 931. Élu souverain pontife après la mort du pape Léon VI, il se fit remarquer par sa douceur et par sa piété, et eut pour successeur Jean XI.

ÉTIENNE IX, pape, né à Rome, mort en 946. Il fut élevé en Allemagne et appelé, en 939, à succéder à Léon VII, grâce à l'appui d'Othon, roi de Germanie. Aussi les Romains, hostiles aux Allemands, se soulevèrent-ils contre lui; mais il parvint à apaiser cette émeute, pendant laquelle il reçut, dit-on, une blessure au visage. A la prière de Louis d'Outre-mer (942), il intervint entre ce prince et ses vassaux rebelles, et fit rentrer ces derniers dans le devoir en les menaçant de l'excommunication.

ÉTIENNE X, pape, né en Lorraine, mort à Florence en 1058. Il s'appelait Frédéric et était frère de Godefroi le Barbu, duc de Lorraine. D'abord archidiacre de Liége, il devint ensuite chancelier de l'Église romaine, fut envoyé comme légat à Constantinople, en 1054, puis se retira au Mont-Cassin, dont il devint abbé. Nommé cardinal par le pape Victor II, il fut élu comme successeur de ce pontife en 1057. Étienne tint à Rome plusieurs conciles et se rendit au Mont-Cassin pour y réformer la conduite des moines.

Hildebrand, depuis Grégoire VII, son archidiacre, gouverna l'Église sous le nom du pape, et commença dès lors les vigoureuses réformes qu'il devait poursuivre plus tard contre les clercs mariés et les moines paillards. Étienne, avant de mourir, se donna Hildebrand pour successeur, autant du moins que les constitutions de l'Église le lui permettaient; mais les cardinaux élurent Nicolas II.

III. Étienne, *rois et princes.*

ÉTIENNE I^er^ ou SAINT ÉTIENNE, premier roi de Hongrie, fils de Geysa, duc des Magyars (dynastie d'Arpad), et de Sarolta, fille de Guyla, l'un des chefs que le duc Taksony avait envoyés à Byzance pour répondre de la trêve conclue avec les Grecs; né en 977, selon quelques-uns, en 979, selon d'autres, mort en 1038. D'après la légende, un ange descendit du ciel pour annoncer à Geysa qu'il lui naîtrait un fils auquel était réservé la gloire de convertir les Hongrois. De son côté, saint Étienne le martyr serait apparu en songe à Sarolta et lui aurait prescrit de donner son nom au fils qu'elle portait dans son sein; ce qui n'empêcha pas le jeune prince de porter le nom de **Vaik**.

Geysa (converti par sa femme en 971) prit soin que son fils fût élevé dans la religion chrétienne, et lorsque saint Adalbert vint en Hongrie, Vaik reçut de lui le baptême et prit dès lors le nom d'Étienne. Ainsi se trouva accompli le songe de sa mère. Le comte Mailath, historien de la Hongrie, fait observer que « l'on n'eût point imaginé de tels songes si l'enfant dont il s'agit ne fût pas devenu un grand homme et n'eût exercé une influence si marquée sur son peuple. » Ajoutons, d'ailleurs, que le grand-père maternel de Vaik portait déjà ce prénom d'Étienne.

Le jeune prince Vaik (ou Étienne) possédait à fond, outre sa langue maternelle, le slavon et le latin. Peu de temps après son baptême, on le maria avec Giselle, princesse de Bavière. Geysa étant mort en 997, son fils, qui venait d'être nommé vayvode, c'est-à-dire duc et général d'armée, prit en main les rênes du gouvernement. Il arrêta aussitôt des mesures pour déraciner l'idolâtrie de ses États et pour amener ses sujets à la connaissance de l'Évangile. « Il fesoit lui-même, dit l'abbé Godescard, la fonction de missionnaire et accompagnoit les prédicateurs, et exhortoit les peuples d'une manière fort pathétique à ouvrir leur esprit à la lumière de la vérité qui brilloit à ses yeux. Il s'en trouva qui restèrent opiniâtrément attachés à leurs superstitions, et qui en vinrent même jusqu'au point de prendre les armes pour les défendre. » On verra comment plus loin.

Il envoya une ambassade nombreuse au pape Sylvestre II, qui, en retour, lui conféra par un bref le titre de roi, en y joignant la couronne apostolique. Ce bref commence ainsi : « Sylvestre, le serviteur de Dieu, à Étienne, duc de Hongrie, salut et bénédiction apostoliques. Nous fûmes réjoui de l'arrivée des ambassadeurs de Hongrie, révélée à nous d'avance par la toute-puissance divine... » Ce qui laisserait supposer que Sa Sainteté en a reçu avis dans un songe (?). L'ambassade étant revenue, Vaik fut couronné sous le nom d'Étienne (15 août de l'an 1000). A peine investi de ce double pouvoir, il régla l'ordre de succession au trône et mit en vigueur dans ses États la hiérarchie ecclésiastique.

Ses réformes, au point de vue politique, lui ont valu le titre de fondateur de la monarchie hongroise. Il divisa tout le pays en comtés, dont les chefs furent nommés par la couronne, arrangement qui détruisit la féodalité des anciens chefs de tribus, et il conféra à un palatin la dignité de vice-roi pour servir de médiateur entre lui et le peuple. L'assemblée des nobles, convoquée en 1010, reçut ses premières lois écrites, connues sous le nom de *Décrets de saint Étienne*, lois civiles, ecclésiastiques et criminelles. En même temps, des lois spéciales furent édictées par lui contre ceux qui refusaient d'embrasser le christianisme : ils étaient punis de l'esclavage ou de l'exil. D'autre part, un barbare et inintelligible latin devenait la langue officielle du royaume. Le peuple, néanmoins, continuait de demeurer fidèle à ses anciennes croyances, qui se confondaient si intimement avec ses traditions nationales et lui rappelaient la mémoire de ses ancêtres; mais, menacé de plus en plus dans sa liberté, il ne tarda pas à ourdir de toutes parts des projets de révolte contre l'autorité royale. La Hongrie ne fut bientôt plus qu'un vaste champ de bataille; Étienne alors appela des mercenaires étrangers, Allemands et Italiens, pour combattre ses sujets mécontents, et, pour la première fois, le sol magyar fut rougi par l'effusion du sang, *ad majorem Dei gloriam.* La première rencontre décisive entre les rebelles et leur roi eut lieu à Veszprim, où, après une bataille sanglante, le peuple dut subir la loi du vainqueur. Kuba, le chef des mécontents, fut condamné par le roi à être écartelé vif, et les morceaux de son corps furent promenés triomphalement à travers la Hongrie pour stimuler la conversion des infidèles. Dans les ténèbres de la nuit, cependant, des groupes se rassemblaient çà et là, dans les bois et sur les bords des fleuves, adressant des prières à leur dieu *Isten*, entonnant des hymnes aux héros morts, et implorant la colère du ciel sur le prince qui les avait vaincus. Un siècle plus tard, il restait encore des vestiges de l'ancienne foi; car, bien loin d'aider au but qu'elle se propose, toute persécution provoque la résistance et ravive les croyances qu'elle voudrait détruire.

Pour perpétuer le souvenir de la bataille de Veszprim, Étienne fit bâtir à Ofen-Bude, sous l'invocation de la sainte Vierge, une magnifique église, que les rois de Hongrie choisirent depuis pour le lieu de leur sacre et de leur sépulture. Il défendit, sous des peines rigoureuses, les crimes contraires à la religion, tels que la violation du dimanche et des fêtes, les irrévérences dans l'église, la négligence à faire venir les prêtres pour assister les moribonds. De par son ordre, défense fut faite aux chrétiens de s'allier par le mariage avec les infidèles. La postérité, néanmoins, s'est montrée indulgente pour la mémoire de ce prince, influencé, d'ailleurs, par des moines rusés et fanatiques; elle n'a voulu garder de lui que le souvenir attaché à son titre de fondateur de la monarchie hongroise.

Il mourut le 15 août 1038, jour de l'Assomption de la Vierge; c'est à pareil jour qu'il avait été couronné roi trente-huit ans auparavant. La légende raconte qu'il fut escorté dans le ciel par une multitude d'anges, qui se réjouissaient de la société de leur nouveau compagnon, pendant que son peuple était rempli de deuil sur la terre. Elle ajoute ce curieux détail : « Les grands et les petits, les riches et les pauvres, tous se sont mis à pleurer l'espace de trois ans la mort de leur roi; on n'entendait plus ni violon, ni flûte, ni tambour; on voyait des anges planer au-dessus de son tombeau et remplir l'air de musique et de doux parfums; car le roi avait pitié du chagrin de son peuple. » Il fut enterré à Wissembourg. Quand, quarante-cinq ans plus tard, on l'exhuma pour le transporter à l'église d'Ofen, on s'aperçut qu'il lui manquait la main droite. « C'était Dieu qui la lui avait dérobée pour sa propre gloire. »

Étienne I^er^ ne laissa pas de descendants en ligne directe, son fils Éméric étant mort avant lui. L'Église, qui n'est pas ingrate, a placé ce roi parmi ses saints, et l'histoire l'a mis au nombre des grands législateurs. A la mort d'Étienne, le trône de Hongrie fut tour à tour occupé par son beau-frère Pierre-Othon et par Aba, de la dynastie des Arpades.

Étienne (couronne de saint). V. couronne.

Étienne (ordre de saint-), fondé en Autriche par l'impératrice Marie-Thérèse (1764), qui, après avoir déjà institué l'ordre militaire qui porte son nom, voulut en fonder un second, exclusivement consacré à récompenser les services civils. Elle le nomma *ordre du saint et apostolique roi Étienne*, en l'honneur du premier roi de Hongrie, qui avait porté ce nom, et qui avait été canonisé plus tard. Les statuts établissent que la grande maîtrise est unie à perpétuité à la couronne de Hongrie, et que, si c'est une princesse qui occupe le trône, le prince royal devient grand maître. Les membres de l'ordre sont divisés en trois classes : les grands-croix, les commandeurs, les petites-croix ou chevaliers de troisième classe. Une des principales conditions pour obtenir cet ordre est d'être noble; il n'y a même que l'ancienne et haute noblesse qui puisse être nommée dans les deux premières classes; la troisième est pour la noblesse simple. Les preuves de noblesse doivent remonter jusqu'à la quatrième génération. Les grands-croix et les commandeurs occupent un rang élevé dans l'administration et deviennent de droit conseillers privés; les chevaliers sont, s'ils le désirent, créés barons et même comtes, sans aucun frais. La réception des membres se fait avec une grande solennité et la fête de l'ordre est célébrée le

jour de Saint-Etienne. Les officiers administrateurs de l'ordre sont : un aumônier ou prélat, qui est l'archevêque de Gran ; un chancelier de l'ordre, qui est celui de l'Etat ; un trésorier, un secrétaire, un hérault d'armes et un archiviste. La décoration consiste en une croix pattée, émaillée de vert, bordée d'or, avec un écusson rouge portant sur un monticule vert la couronne de Hongrie, surmontée d'une croix patriarcale blanche et entourée de cette devise : *Publicum meritorum præmium* (récompense publique des services). Des deux côtés de la croix sont les initiales M. T. (Marie-Thérèse), et sur le revers de l'écusson, qui est émaillé de blanc, sont les syllabes *Sto. St. Ri. Ap.*, qui signifient : *Sancto Stephano*, *regi apostolico*. Cette croix est attachée à un ruban rouge liséré de vert, que les grands-croix portent en écharpe de droite à gauche, les commandeurs en sautoir et les chevaliers à la boutonnière. Les grands-croix ont, en outre, une plaque sur le côté gauche de l'habit. Dans les cérémonies, ils sont revêtus d'un costume particulier et portent la décoration suspendue à un collier. Ce collier est en or, et l'on y voit alternativement les lettres M. T., la couronne hongroise et les lettres S. S. (*Sancto Stephano*). Sur le médaillon auquel la croix est suspendue on lit ces mots : *Stringit amore*.

ÉTIENNE II, dit la **Foudre**, roi de Hongrie, né en 1100, mort en 1131. Fils de Kaloman, il lui succéda à l'âge de quatorze ans. A peine monté sur le trône, il porta successivement la guerre dans tous les pays de l'Europe et essaya d'arracher la Dalmatie à la république de Venise, sans que jamais la fortune des armes lui fût propice. Son audace et sa cruauté lui valurent le surnom de *Foudre*, qu'il a conservé dans l'histoire. Il accueillit cependant avec humanité les Kumans, qui, vaincus par les Byzantins, vinrent chercher un refuge chez les Magyars, en 1124. N'ayant pas d'enfants, il désigna pour son successeur Bela l'Aveugle.

ÉTIENNE III, roi de Hongrie, fils de Geysa II, vainqueur de la Transylvanie, mort en 1173. Il prit possession du trône en 1161 et eut pour compétiteur à la royauté son oncle Etienne (gendre de Manuel, empereur de Byzance), qui régna un instant sous le nom d'Etienne IV. Le règne du fils de Geysa est, en outre, marqué par la continuation de la guerre contre Venise. Il eut pour successeur son fils Bela.

ÉTIENNE IV, oncle du précédent et son compétiteur au trône de Hongrie, mort à Semlin en 1166. Il n'était pas aimé des Magyars, à cause des guerres que son ambition leur avait suscitées de la part de son beau-père Manuel, empereur de Byzance. Ses manières grecques, dit une chronique, achevèrent de le leur rendre odieux, et une insurrection générale l'obligea à prendre la fuite pour laisser la place à son neveu Etienne III. On voit par là combien il est difficile de préciser le numéro d'ordre ou chiffre dynastique de ces Etienne, oncle et neveu ; c'est pourquoi certains historiens n'ont reconnu comme roi que ce dernier, fils de Geysa II, et ont réservé la qualification d'Etienne IV au fils de Bela IV, qui lui succéda en 1270, et que l'on désigne aussi comme cinquième du nom.

ÉTIENNE V, roi de Hongrie, fils de Bela IV, mort en 1272. Il mourut jeune, n'ayant régné que deux ans. Pour être court, son règne fut marqué par une guerre heureuse contre Ottocar, roi de Bohême. Le motif de la dispute entre ces deux princes était la possession de la Styrie. Tout en demeurant bien loin de celle que s'était justement acquise son père, la renommée d'Etienne V est encore célèbre parmi le peuple hongrois.

ÉTIENNE DE BLOIS, roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte de Boulogne, etc., né en 1105, mort à Douvres en 1154. Il était fils de Henri, comte de Blois et de Chartres, et d'Adèle de Normandie, fille de Guillaume le Conquérant. Appelé à la cour de son oncle Henri Ier, roi d'Angleterre, il fut comblé par lui de bienfaits, reçut en don d'immenses propriétés, tant dans la Grande-Bretagne qu'en Normandie, épousa Mathilde, fille du comte de Boulogne, qui lui apporta en dot ce comté et des domaines considérables, et sut se concilier l'affection des Anglais par sa bravoure, son activité, sa générosité, l'affabilité et le charme de ses manières. Rempli d'ambition, le puissant Etienne songea à s'emparer du trône d'Angleterre à la mort de son oncle, qui n'avait qu'une fille appelée Mathilde. Toutefois, tant que vécut Henri Ier, il dissimula avec soin ses projets et demanda [illegible] la noblesse [illegible] ts et de [illegible] onner à [illegible] emparé [illegible] procuré

le droit de fortifier leurs châteaux, d'en faire des forteresses qui devinrent rapidement autant de repaires de brigands ; de sorte que le peuple anglais eut bientôt à souffrir toutes les vexations et tous les maux inhérents au régime féodal fortement organisé. Les plaintes du peuple ne tardèrent point à arriver jusqu'à Etienne, qui, irrité des résistances des nobles chaque fois qu'il voulait exercer les justes prérogatives de la couronne, résolut de retirer les concessions qu'il avait faites lors de son avénement. Plein d'énergie, ayant à sa solde des troupes étrangères, il rétablit l'intégrité du pouvoir royal ; mais les mesures qu'il prit soulevèrent contre lui une grande partie de la noblesse, pendant que les actes de pillage auxquels se livraient ses mercenaires excitaient les murmures du peuple. Profitant de ces diverses causes de mécontentement, Mathilde soutint ses droits les armes à la main et eut pour allié le roi d'Ecosse, David Ier, qui fut vaincu à la bataille de l'Etendard (1138). La défaite de David avait consolidé le trône d'Etienne, lorsque ce prince eut une querelle avec le clergé, alors tout-puissant. Mathilde en profita pour revenir en Angleterre, au château d'Arundel (1139), où un grand nombre de mécontents vinrent la rejoindre. La guerre civile éclata bientôt après.

Accablé par le nombre, après des prodiges de valeur, Etienne tomba entre les mains de ses ennemis et fut envoyé prisonnier au comte de Glocester. Mathilde fut alors proclamée reine et couronnée ; mais son caractère impérieux et dur indisposa tellement contre elle les habitants de Londres, qu'elle dut quitter cette ville, où une réaction se produisit en faveur d'Etienne de Blois. La guerre civile recommença alors ; Mathilde fut assiégée dans Winchester ; le comte de Glocester tomba entre les mains des partisans du roi prisonnier et ne recouvra la liberté qu'en échange de celle d'Etienne. Reprenant les armes, ce dernier força bientôt Mathilde à se réfugier en Normandie avec son fils Henri et reprit possession du trône. Mais l'Angleterre fut loin de retrouver la tranquillité. Les nobles se soulevèrent contre le roi, qui entreprit d'enlever leurs châteaux forts ; le royaume fut mis en interdit par le pape, contre qui Etienne avait voulu défendre les droits de sa couronne. D'un autre côté, le mariage de Henri, fils de Mathilde, avec Eléonore de Guyenne, donna à ce jeune prince une puissance qui releva les espérances de ses partisans. Sur ces entrefaites, Etienne perdit son fils unique Eustache. Se trouvant sans héritier, fatigué d'ailleurs d'une longue et sanglante guerre civile, il adopta alors et reconnut pour son successeur le fils de Mathilde, qui régna après lui sous le nom de Henri II. Etienne de Blois était brave, spirituel, affable ; il ne manquait pas d'habileté, possédait l'art de se faire aimer et, malgré les difficultés de sa situation, il ne commit jamais un acte de cruauté ou de vengeance.

ÉTIENNE, voïvode de Moldavie, né en 1433, mort en 1504. Il chassa Pierre Aaron, meurtrier de son père Bogdan, et monta lui-même sur le trône en 1456. Son règne fut presque tout entier occupé à disputer aux Turcs la suzeraineté de la Valachie. Par son courage infatigable, Etienne se défendit contre les Turcs, battit les Polonais qui l'attaquèrent ensuite (1494), et se maintint ainsi pendant quarante-quatre ans contre des voisins assez puissants pour accabler un ennemi bien plus formidable. Si son nom est resté assez obscur, il doit cette injustice de l'histoire au peu d'étendue de ses Etats, c'est-à-dire à la raison même qui devait lui faire accorder une gloire impérissable. En mourant, il recommanda à son fils Bogdan de reconnaître la suzeraineté des Ottomans, et, après tant de preuves de courage, il donna là une preuve de sagesse, car la lutte qu'il avait si glorieusement soutenue ne pouvait se perpétuer sous ses successeurs sans amener la perte certaine de leurs Etats.

ÉTIENNE, roi de Pologne. V. BATHORI.

ÉTIENNE, archiduc d'Autriche, dernier palatin de Hongrie, né en 1817, mort en 1867. Il était fils de l'archiduc Joseph, frère de l'empereur François, et de Hermine, princesse d'Anhalt-Bernbourg. Doué de qualités bienveillantes et sympathiques, et possédant une instruction très-étendue, il fut appelé en 1844 au gouvernement général de la Bohême et sut conquérir dans ces hautes fonctions l'affection de tous ses administrés. A la mort de son père, en 1847, il lui succéda comme palatin de Hongrie. Bientôt la révolution de Février, dans un de ses contre-coups, mit ce pays en ébullition. L'archiduc Etienne essaya vainement d'arrêter le torrent impétueux déchaîné contre la domination autrichienne : sa proposition de di[illegible] seul provisoirement le pouvoir fut re[illegible] par la diète comme attentatoire à la [illegible]tution, et Kossuth fut élu ministre président. Privé dès lors de tout moyen d'action, l'archiduc revint à Vienne, renonçant à ses fonctions de gouverneur, et se retira au château de Schaumbourg, où il se consacra à la culture des sciences et des arts et à des œuvres de bienfaisance.

IV. ETIENNE, *personnages divers.*

ÉTIENNE DE BYZANCE, géographe grec, qui vivait, à ce qu'on croit, dans le VIe siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie ; toutefois, on pense qu'il administra les écoles impériales de Constantinople. Il avait composé, sous le titre d'*Ethnica*, un célèbre lexique géographique dont il ne nous reste malheureusement que courts fragments (de Δύμη à la fin du Δ) et un *Abrégé* fait par le grammairien Hermolaus, sous le règne de l'empereur Justinien, *Abrégé* que des copistes postérieurs ont encore résumé. L'ouvrage d'Etienne contenait, rangés par ordre alphabétique, les noms des pays, villes, nations, îles, fleuves, etc., mentionnés par les auteurs grecs, avec les mœurs des habitants, les événements historiques, les traditions, l'histoire des fondateurs des colonies helléniques, etc. L'extrait d'Hermolaus a été publié plusieurs fois ; on estime surtout l'édition de Leyde (1688 et 1694), dont le texte a été revisé par Saumaise, et qui contient les variantes de Gronovius, des notes, une traduction latine.

ÉTIENNE DE BESANÇON, général des dominicains, né à Besançon, mort à Lucques en 1294. Il s'adonna avec un très-grand succès à la prédication à Paris, et, après avoir été provincial de son ordre en France (1291), il fut promu au généralat (1292). Ce religieux, très-estimé de ses contemporains, a laissé plusieurs ouvrages restés manuscrits : *Alphabetum auctoritatum ; Alphabetum narrationum ;* des *Commentaires sur l'*Ecclésiaste *et sur l'*Apocalypse, etc.

ÉTIENNE (Charles-Guillaume), auteur dramatique et journaliste français, né en 1777 à Chamouilly (Haute-Marne), d'une famille originaire du Grésivaudan, mort en 1845. Ecrivain facile et fécond, il doit être placé au premier rang parmi le petit nombre de littérateurs vraiment dignes de ce nom que vit paraître la période impériale. Après avoir terminé, en 1791, ses études au collége de Bar-le-Duc, il fut d'abord destiné au commerce et envoyé par sa famille à Lyon, au moment de l'insurrection de cette ville contre la Convention. Il dut alors prendre le fusil et grossir le bataillon des *Droits de l'homme*. Après cette lutte, qui lui donna l'horreur des guerres civiles, obligé de renoncer au commerce, pour lequel, d'ailleurs, il n'avait point un goût très-prononcé, il se fit défenseur officieux près du tribunal de sa ville natale ; sa parole facile et élégante fut appréciée. Il s'y maria dès 1794, et, afin de pourvoir aux besoins d'un ménage, entra dans les bureaux de la municipalité de Bar-le-Duc. Mais le désir de tenter la fortune l'amena bientôt à Paris, où il connaissait Delacroix, son compatriote, alors ministre des relations extérieures. Dès cette époque, il donnait à la littérature tous les instants qu'il pouvait dérober à ses occupations et s'exerçait dans divers genres. Le théâtre l'attirait surtout. Il débuta au théâtre Favart par un opéra en un acte, le *Rêve*, dont la musique avait été écrite par Gresnick. Encouragé par le succès de cette première tentative, il se mit au travail avec une ardeur infatigable et ne cessa de produire. Bientôt il se vit joué à la fois sur la plupart des théâtres de Paris, sans que cependant ces nombreux succès lui rapportassent grand profit.

Ici se placent naturellement deux anecdotes relatives à deux des pièces qu'il fit représenter à cette époque. Lorsqu'il donna, avec Nanteuil, le *Pacha de Suresnes*, Mme Campan, qui dirigeait à cette époque l'un des meilleurs pensionnats de Paris, essaya d'empêcher la représentation de cette comédie. « Sur des rapports inexacts, dit M. Léon Thiessé, son biographe, elle s'était imaginé que MM. Etienne et Nanteuil avaient eu le dessein de faire une censure publique de son établissement. D'abord, elle s'adressa au directeur du théâtre Louvois, qui ne put déterminer les auteurs au sacrifice de leur pièce. Repoussée de ce côté, elle ne craignit pas de porter plus haut sa supplique et d'aller jusqu'au premier consul. Mais ce chef de l'Etat avait d'autres affaires ; il ne jugea pas à propos d'user de son autorité contre les franchises de la comédie : Mme Campan échoua dans sa nouvelle tentative... »

Pareille aventure se reproduisit peu de temps après à propos de la pièce des *Eaux de Spa* ou les *Maladies du jour*, écrite encore en collaboration avec Nanteuil. « Cette comédie des *Eaux de Spa*, dit l'auteur que nous venons de citer, met en scène une foule d'originaux comme on en voit ordinairement dans ces centres de réunion cosmopolite, où, le plus souvent, la maladie est le prétexte, le plaisir, le jeu ou l'intrigue, le véritable but. On y remarquait particulièrement la femme d'un banquier, échappée furtivement de Paris pour suivre un galant et courir les aventures. Les modèles de tels personnages sont communs, et les auteurs n'avaient prétendu faire aucune application ; mais il arriva qu'un officieux maladroit, qui avait obtenu, on ne sait comment, une communication anticipée de l'ouvrage, crut reconnaître dans le rôle de l'aventurière l'intention d'une allusion blessante à une femme célèbre par sa beauté et les grâces de son esprit, le plus bel ornement des cercles du Directoire, honorée depuis d'illustres amitiés et que son caractère mettait certainement à l'abri de pareilles interprétations (Mme Récamier). L'indiscret ami court chez elle, lui annonce avec un effroi solennel qu'une comédie va être jouée, dans laquelle sa personne et ses mœurs sont horriblement diffamés. On juge de l'émotion que produisit cette révélation inattendue. Par les conseils du même ami, on se décide à faire un sacrifice d'argent afin que la comédie ne soit pas représentée. La négociation s'entame aussitôt ; mais de quelques ménagements que l'on usât pour l'introduire auprès des deux auteurs, pour leur faire entendre que leurs intentions n'avaient jamais été incriminées, et qu'il ne s'agissait que de les indemniser d'une perte matérielle, ils repoussèrent avec une généreuse fierté une transaction dont ne se fût certainement point étonnée la foule des probités vulgaires. La pièce ne fut pas jouée cependant ; quelle en fut la cause ? La représentation ne dépendait pas uniquement des auteurs ; et, s'il faut en croire la malignité, la séduction, éconduite d'un côté, avait changé de route ; elle avait trouvé des consciences moins timorées, des probités de meilleure composition. »

En 1802, nous retrouvons Etienne mêlé à la société des artistes et des jeunes écrivains, qui faisaient partie des *Déjeuners des garçons de bonne humeur*, imitation ou, peut-être, concurrence des *Déjeuners du Vaudeville* et des *Soupers du Caveau*. On sait de qui se composaient ces bachiques et lyriques réunions. De ce moment date la liaison d'Etienne avec Martainville, « Figaro sous la forme de Sancho Pança. »

« A son arrivée à Paris, M. Etienne était venu occuper un modeste appartement rue Saint-Honoré, cour du Charrois ; vers 1800, il habitait rue de Lille, hôtel d'Ennery. Mlle Clairon, retirée depuis longtemps du théâtre et âgée de plus de soixante-quinze ans, achevait obscurément, dans la même maison, une vie autrefois si éclatante. Des relations de bon voisinage s'établirent entre la grande artiste et le jeune auteur dramatique. Elle aimait la conversation du poëte ; il se plaisait à entendre l'actrice qui, par la noblesse de son caractère, avait honoré sa profession. C'est sans doute à cette liaison, qui a duré jusqu'à la mort de Mlle Clairon, arrivée en 1803, qu'il faut attribuer le bruit alors répandu qu'elle lui avait en mourant légué ses livres. Ce fait, honorable pour M. Etienne, n'est malheureusement pas prouvé. » (Léon Thiessé.)

Cependant la fortune n'arrivait pas ; Etienne dut accepter un emploi d'inspecteur des fourrages au camp de Bruges. Ce fut pendant son absence que sa charmante petite comédie d'intrigue, spirituelle et gaie, intitulée *Une heure de mariage*, vit le jour sur la scène et réussit. Dalayrac, le musicien, fut seul pour recevoir les bravos destinés aux deux collaborateurs.

Quand l'amiral hollandais Verhuell eut rejoint la flotte française, le maréchal Davout songea à lui donner une fête au château d'Oudenbourg, près d'Ostende. Ici encore nous cédons la parole à M. Thiessé : « On avait préparé le banquet, l'illumination, le bal ; il manquait la comédie. Où trouver, dans la maussade petite ville d'Ostende, un auteur capable de composer en deux jours une pièce de circonstance, de réunir des acteurs, de surveiller les répétitions, de diriger les représentations ? Davout en désespérait, il était près d'y renoncer. Tout à coup un aide de camp, tenant à la main un journal tout récemment arrivé de Paris, s'écrie : « J'ai » ce qu'il vous faut ! On vient de jouer au » théâtre de Feydeau un nouvel opéra-comi- » que (*Une heure de mariage*) dont l'auteur » est au camp de Bruges : c'est un homme » d'esprit ; son opéra, qui a obtenu un grand » succès, en est la preuve : faites-le venir. » Et Davout, enchanté de la découverte, donna l'ordre..... Quoique à demi rassuré par le général Oudinot, M. Etienne aborda le maréchal avec une contenance un peu embarrassée ; mais l'œil habituellement sévère de Davout s'était désarmé. Le jeune auteur, cordialement accueilli, fut bientôt à son aise. Le général en chef lui expliqua l'objet de l'invitation qu'il avait reçue. M. Etienne promit et tint parole ; en quelques heures, il avait composé un divertissement militaire qu'il intitula : *Une matinée du camp* ou les *Petits bateaux*. On dressa un théâtre dans le parc ; une vue de mer remplaça la toile du fond ; des arbres couverts d'une riche verdure et ornés de drapeaux tricolores servirent de décors. Davout mit à la disposition de l'auteur des officiers de bonne volonté. La pièce, jouée de verve, obtint un grand succès. Après la représentation, l'amiral Verhuell adressa des félicitations à M. Etienne, qui devait, trente-six ans plus tard, le retrouver à ses côtés sur les siéges de la Chambre des pairs. Davout lui dit avec une brusquerie tout aimable : « Croyez-moi, laissez là vos fournitures de fourrages et faites-nous des fournitures d'esprit. » De ce jour, la situation d'Etienne fut changée ; il cessa d'être inspecteur. Le château du maréchal lui servit de demeure ; il n'eut pas d'autre table que la sienne, et, en même temps, il conserva la liberté de se livrer à ses goûts sans partage et sans inquiétude. »

Etienne renouvela deux fois encore cette étonnante improvisation : devant Bernadotte, venu au camp quelque temps après, et devant l'empereur Napoléon lui-même (août 1804). Pour celui-ci, il fit *Une journée au camp de Bruges*, nouveau succès. « L'empe-

reur était loué avec mesure et sans servilité. Satisfait de quelques allusions délicates, Napoléon se fit présenter l'auteur de la pièce, et, suivant sa coutume, lui adressa une foule de questions sur sa position, ses projets, son avenir : « Que désirez-vous? lui demanda-t-il » enfin. — J'accepterai avec reconnaissance » ce qu'il plaira à Votre Majesté de me don» ner. — Maret, reprit Napoléon en se tour» nant vers son secrétaire d'Etat, je vous » recommande ce jeune homme; il faut nous » l'attacher. » Cette parole fixa la destinée de M. Etienne. Maret prit notre jeune auteur pour son secrétaire particulier. »

Mais tous les bonheurs ne viennent pas à la fois; le premier ouvrage que fit representer Etienne, dans sa nouvelle position officielle, n'obtint qu'un succès contesté. C'était une comédie en cinq actes et en prose, intitulée : l'*Espoir de la faveur*, en collaboration avec Nanteuil, pour le Théâtre de l'Impératrice (Odéon). A cette époque, en sa qualité de secrétaire du secrétaire d'État, Etienne fit plusieurs voyages; il suivit en Italie l'empereur qui allait à Milan recevoir la couronne de fer; quelque temps après, il partait pour l'Allemagne, tout juste au moment où l'on allait représenter son opéra-comique de *Gulistan*, musique de Dalayrac. Ce fut seulement par les journaux que M. Etienne apprit le succès de *Gulistan*, mi-drame, mi-féerie, dont le sujet est emprunté aux *Mille et un jours* de Pétis de La Croix. On dit qu'à cette occasion M. Maret et Napoléon lui-même s'amusèrent des anxiétés du jeune auteur, qui, lui aussi, gagna sa bataille devant le parterre. *Gulistan* avait été représenté le 30 septembre 1805. C'est un des meilleurs opéras légers du répertoire lyrique de cette époque.

De retour à Paris à la fin de janvier 1806, Etienne retrouvait son ami Nanteuil, et tous deux, dès le 5 février, célébraient, dans le *Nouveau réveil d'Epiménide*, les merveilles dont l'Europe avait été le témoin; comme preuve de sa satisfaction, l'impératrice Joséphine envoya à Etienne une bague enrichie de brillants.

Après de nouveaux voyages à Berlin, où il connut le poëte Ifland, et à Varsovie, où il fit des lectures de sa comédie de *Brueys et Palaprat*, en même temps qu'il écrivait celle des *Deux Gendres*, il rentra à Paris, après la paix de Tilsitt, et fut nommé, en 1810, censeur du *Journal de l'Empire* (*Journal des Débats*), en remplacement de Fiévée. C'étaient là des fonctions délicates, que rendirent encore plus difficiles la nomination d'Etienne au poste de chef de la division littéraire et à celui de censeur général de la police des journaux. Quelque prudence qu'il mît à remplir ses nouveaux devoirs, il n'arriva pas toujours à contenter le maître et dut bien des fois insérer dans son journal des admonestations officielles qui l'atteignaient tout le premier. Une fois cependant il osa refuser d'obéir à l'empereur et sa hardiesse fut heureuse. Nous empruntons à M. Thiessé le récit détaillé de ce trait, qui fait le plus grand honneur au bon sens et à la fermeté de caractère d'Etienne : « Peu de temps après son mariage avec Marie-Louise, Napoléon avait cru voir des intrigues s'agiter autour de sa femme. L'ambassadeur d'Autriche lui faisait de fréquentes visites; c'était à tout instant des allées et des venues, même des tête-à-tête. L'empereur s'imagina qu'une trame politique dans l'intérêt de l'Autriche s'ourdissait sous ses yeux, dans son propre palais. Outré de tant d'audace, et voulant y mettre fin, il dicta à son secrétaire un article irrité contre l'ambassadeur. La colère ne lui permit pas d'en mesurer les termes. Le goût, la langue même n'y sont pas suffisamment respectés. Jamais note ne fut moins diplomatique.

» L'article achevé est remis à M. Maret, alors duc de Bassano; le ministre le lit, fait ses observations, insiste même, mais inutilement. L'empereur ordonne l'envoi immédiat du factum à M. Etienne afin que celui-ci le fasse paraître le lendemain dans le *Journal de l'Empire*.

» On concevra la surprise du rédacteur en chef, peu accoutumé à ce style. Il se hâte de faire des représentations au duc de Bassano, qui se borne à répondre : « L'empereur le » veut. » L'article est envoyé à l'imprimerie et composé. Le soir, M. Etienne, selon l'usage, vint revoir l'épreuve. Mais voilà que le rédacteur ordinaire du journal (M. Martin) fait à son tour des difficultés. Un pareil article est dangereux, compromettant, impossible; M. Etienne était du même avis. Après avoir hésité longtemps, il se décide à suspendre la publication.

» Le lendemain au matin, Napoléon demande son journal, cherche, recherche son article, et ne le trouve pas. Le duc de Bassano, rudement réprimandé, assure que l'espace seul a manqué, mais que demain sans faute l'omission sera réparée. Il mande M. Etienne, et lui déclare que, si l'article ne paraît pas le jour suivant, il sera responsable des suites.

» Notre malheureux rédacteur en chef était fort à plaindre. Encourir le courroux de Napoléon, ou publier une diatribe qui peut brouiller Napoléon avec son beau-père, qui produira le plus fâcheux effet sur l'opinion publique, qui deviendra peut-être une cause de guerre (nous en avions déjà assez sur les bras), quelle alternative pour un honnête homme! Il parcourait les boulevards en désespéré; voilà que, sur les degrés du café Tortoni, il rencontre son Pylade, Nanteuil. Courir à lui, lui conter son embarras, lui faire lire le fameux article imprimé en épreuve, fut l'affaire d'un moment. « Ne publiez pas » cela, s'écria Nanteuil. — L'empereur le » veut. — L'empereur ne sait pas ce qu'il » veut; rendez-lui ce service malgré lui. » Ce peu de mots a fixé les incertitudes de M. Etienne; il a fait son sacrifice. L'article est définitivement retiré.

» Le jour suivant, le duc de Bassano, qui a lu le *Journal de l'Empire*, aborde en tremblant Napoléon, dont les premiers mots sont : « Et mon article? — Il n'a pas paru, dit le » ministre. — Il n'a pas paru, et qui donc » s'est permis de mépriser mes ordres? — » Sire, c'est M. Etienne; il prétend que l'ar» ticle n'est pas digne de Votre Majesté, et il » a refusé de le publier. — Ah! reprit vive» ment l'empereur, M. Etienne a osé..... » Puis, après un moment de réflexion. « Eh » bien, il a bien fait! » Et Napoléon, tout à fait calmé, se mit à parler d'autre chose. »

Ce fut le 11 août 1810 que fut représentée, au Théâtre-Français, sa comédie des *Deux Gendres*, qui mit le sceau à sa réputation d'auteur dramatique et lui ouvrit les portes de l'Académie française, mais qui attira sur lui, de la part de Lebrun-Tossa, une formidable accusation de plagiat, dont il eut grand'peine à se laver. (V. LEBRUN-TOSSA.) Il avait eu pour concurrent son ami Alexandre Duval. Un autre ami intime, Arnault, dont il devenait le collègue, lui donna avis de son élection par ce billet original qui contenait une seule phrase empruntée aux *Actes des apôtres : Et elegerunt Stephanum, virum plenum spiritu*. Etienne succédait au vieux chansonnier Laujon, auteur de l'*Amoureux de quinze ans*. Dans la réponse que fit M. de Fontanes au discours du récipiendaire on remarqua le passage suivant, qui exprimait, avec autant de justesse que de convenance, le véritable caractère de l'élection de M. Etienne : « Les applaudissements du public ont déterminé nos suffrages plus que la bienveillance des illustres amis dont votre jeunesse a droit de s'honorer. » C'était, ajoute le biographe, répondre d'avance, et dans les termes les plus dignes, aux ennemis de M. Etienne, qui ne devaient pas manquer d'attribuer à la faveur une distinction méritée. » Il n'est certes pas commun de voir un auteur de trente-deux ans entrer à l'Académie.

Cependant arrivèrent les revers de 1814 et la rentrée des Bourbons. Notre académicien, sans être précisément leur ennemi, se posa toujours en adversaire de leur politique rétrograde et antinationale. Il repoussa leurs avances et n'engagea point sa liberté. La pièce de l'*Intrigante* avait été interdite sous l'Empire, la reprise fut autorisée dès la rentrée des Bourbons, mais Etienne ne voulut pas profiter d'une permission qui l'eût obligé à faire acte de reconnaissance et eût pu entamer l'indépendance de ses opinions. La Restauration lui avait fait perdre la plupart de ses emplois et la reprise de l'*Intrigante* eût été pour lui une compensation. N'importe, il n'en voulut point. C'était faire acte d'homme libre.

Comme président de la deuxième classe de l'Institut, il représenta ce corps aux funérailles de Parny (7 décembre 1814). Son discours fut remarqué. Parmi les petits journaux qui firent une guerre de plaisanteries aux hommes de la Restauration, dits *chevaliers de l'Eteignoir*, il faut citer tout particulièrement le *Nain jaune*; M. Etienne fit partie du personnel de sa rédaction mystérieuse, avec de Jouy, Bory de Saint-Vincent, Harel, Merle, Dirat, Cauchois-Lemaire et Lefevre-Durufle.

Quand Napoléon fut revenu de l'île d'Elbe, Etienne vint le saluer à la tête de l'Institut et prononça un discours plein de convenance, œuvre commune de tout le corps, où, à côté des félicitations, se trouve la juste réclamation des garanties constitutionnelles. « Monsieur Etienne, répliqua l'empereur, j'ai lu votre lettre dans les journaux (à propos de la reprise de l'*Intrigante*) et votre noble conduite m'a touché. Votre reconnaissance courageuse pour quelques légers services m'a été profondément sensible, au milieu de tant d'exemples d'ingratitude de la part de ceux que j'ai le plus comblés de biens et de faveurs. » Alors, détachant sa propre croix, il la plaça sur la poitrine de M. Etienne.

Replacé par Napoléon à la tête du *Journal de l'Empire*, devenu le *Journal des Débats* en changeant de couleur politique, Etienne dut, pour en sauver la propriété, lui rendre ses allures premières. Plus tard, les propriétaires lui en surent gré et lui concédèrent une action viagère qui représentait le neuvième des bénéfices. A la deuxième Restauration, il fut au nombre des gens mal vus du pouvoir. Selon l'usage, le vide se fit alors autour de lui. Un seul homme, un royaliste! n'abandonna point le disgracié. Charles Nodier lui écrivit un jour : « Dieu vient de m'accorder un nouvel enfant; je pourrais lui assurer un haut patronage; je viens le placer sous celui d'un ami malheureux : je vous prie de lui donner votre nom. » Etienne, touché jusqu'aux larmes, accepta cette offre d'un ami resté fidèle.

En 1816, noté comme bonapartiste, il ne fit point partie de l'Institut réorganisé, c'est-à-dire de l'Académie française. La proscription, qui n'avait pu l'atteindre autrement, malgré les efforts de ses ennemis, le frappa dans cette circonstance avec Garat, Cambacérès, Sieyès, Rœderer, Maury, Lucien Bonaparte et Regnault de Saint-Jean-d'Angély. Ces anciens académiciens furent remplacés par de Bausset, de Bonald, Lally-Tollendal, de Lévis, l'abbé de Montesquiou, Auger, Choiseul-Gouffier, de La Place, Ferrand, de Richelieu et Lainé. Le palais du quai Conti devenait une annexe de celui du Luxembourg et la politique y eut désormais le pas sur la littérature. Les choses n'ont pas beaucoup changé. Banni de l'Institut en haine de Napoléon, Etienne fut de plus retranché de l'ordre de la Légion d'honneur. Sa nomination du 2 avril 1815 fut annulée, ou, pour nous servir de l'expression du temps, ne fut pas confirmée par Louis XVIII... Il se consola de toutes ces iniquités par ses articles dans le *Journal des Débats* et par de nouveaux succès au théâtre. On le vit ensuite collaborer à la *Minerve française*, qui succédait au *Mercure*, et passer plus tard au *Constitutionnel*. La rédaction en chef du *Journal de Paris*, avec un traitement de 18,000 fr., lui avait été offerte, mais il l'avait refusée. Son action du *Journal des Débats* lui rapportait 10,000 francs par an. Au mois de novembre 1820, il fut appelé pour la première fois à la Chambre des députés par le département de la Meuse, sur les confins duquel il était né. L'année d'après, il patronna le jeune Adolphe Thiers, débarqué de Marseille, et il le plaça au *Constitutionnel*; il avait deviné le talent de cet avocat qui arrivait seul, pauvre, obscur et sans protecteurs. En 1823, il fut du nombre des 63 députés libéraux qui protestèrent contre l'expulsion du fougueux Manuel. Il prononça à la tribune un discours bref, mais plein d'énergie, sans emportement passionné, sans violence de langage. C'était bien mériter de l'opposition et du pays!

De cette même année date le *Mercure du XIXe siècle*, entreprise d'une société d'écrivains dont il faisait partie, et qui avait pour but de concilier les vieilles méthodes littéraires avec les théories nouvelles si vivement attaquées et défendues sous le nom de *romantisme*. De telles entreprises sont honorables; mais il est rare qu'elles réussissent. La tentative du *Mercure du XIXe siècle* n'eut qu'un commencement de succès. Inutile d'ajouter qu'Etienne était du parti de la résistance et de l'entêtement, du parti qui fut vaincu comme il devait l'être.

En 1829, il fut rappelé à l'Académie comme successeur d'Auger, l'ennemi irréconciliable du *romantisme*. L'orateur ne laissa pas échapper une si belle occasion d'exhaler ses rancunes littéraires; dans son discours, il appelait l'école nouvelle une *cabale* qui se croit une école et les romantiques des *novateurs rétrogrades* qui, voulant écrire mieux que Racine, n'écrivent pas autrement que Ronsard, et pour lesquels on dirait que Malherbe n'est pas encore venu. » Les Lamartine, les Victor Hugo, les Sainte-Beuve, les Alfred de Vigny, les Alfred de Musset ont marché en avant, malgré ces dédains.

Etienne se rallia d'autant plus facilement à la monarchie de Juillet, que les Bourbons de la branche aînée n'avaient jamais possédé ses sympathies, malgré toutes les tentatives qu'ils avaient faites pour le gagner. Il avait été réélu pour la troisième fois à la Chambre en 1827; il en devint vice-président en 1839 et fut élevé peu de mois après à la dignité de pair de France. Les triomphes du romantisme abreuvèrent de dégoût ses dernières années; il ne put voir avec résignation ce qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher et ne se consola jamais de la défaite du parti littéraire dont il était l'un des derniers représentants. L'un des derniers aussi, il resta sur la brèche, le *Constitutionnel* à la main en guise de drapeau, et ce fut la ruine de cette feuille qui accéléra sa fin.

Nous allons donner la liste de ses principaux ouvrages, en commençant par ses pièces de théâtre : les *Deux Mères*, comédie en un acte et en prose (Théâtre-Louvois, 14 avril 1802; in-8°); le *Pacha de Suresnes*, comédie en un acte et en prose (même théâtre, 31 mai 1802); reprise, en 1822 et en 1831, sous le titre du *Dey d'Alger* ou la *Visite au pensionnat*; la *Petite école des pères*, comédie en un acte et en prose (même théâtre, 29 décembre 1802; Paris, 1803, in-8°); ces trois pièces faites en collaboration avec Nanteuil; les *Maris en bonne fortune*, comédie en trois actes et en prose (même théâtre, 30 mars 1802; Paris, 1803, in-8°); *Une heure de mariage*, comédie en un acte, mêlée de chants, musique de Dalayrac (Opéra-Comique, 1804, in-8°; autre édit., 1837, in-8°); la *Jeune femme colère*, comédie en un acte et en prose (Théâtre-Louvois, 20 octobre 1804; Paris, 1804, 1828, 1834 et 1835, in-8°); on en a fait un opéra-comique, musique de Boieldieu; *Isabelle de Portugal* ou l'*Héritage*, comédie historique en un acte et en prose (représentée le 27 novembre 1804 pour l'inauguration du théâtre de l'Impératrice; Paris, in-8°), avec Nanteuil; *Gulistan* ou le *Hulla de Samarcande*, opéra-comique en trois actes, musique de Dalayrac (théâtre de l'Opéra-Comique, le 30 septembre 1805; Paris, 1805 et 1817, in-8°). La première idée appartient, dit-on, à Lachabeaussière, mais rien de plus, si ce n'est trois couplets; le *Nouveau réveil d'Epiménide*, comédie épisodique en un acte et en prose (représentée le 3 février 1806; Paris, 1806, in-8°), en collaboration avec Nanteuil; le *Carnaval de Beaugency*, comédie en un acte et en prose (représentée le 2 février 1807; Paris, 1807, in-8°), en collaboration avec Nanteuil; *Brueys et Palaprat*, comédie en un acte et en vers (Théâtre-Français, 20 novembre 1807; Paris, 1807, 1824, 1834 et 1845, in-8°); *Un jour à Paris* ou la *Leçon singulière*, opéra-comique en trois actes, musique de Nicolo (théâtre Feydeau, 24 mai 1808; Paris, 1808, in-8°); *Cendrillon*, opéra-féerie en trois actes, musique de Nicolo (Opéra-Comique, 22 février 1810; réimprimé plusieurs fois dans la même année, in-8°); les *Deux Gendres* (1810; réimprimé plusieurs fois, in-8°), l'*Intrigante* ou l'*Ecole des familles*, comédie en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 6 mars 1813; Paris, 1813, in-8°); *Joconde* ou les *Coureurs d'aventures*, opéra en trois actes, musique de Nicolo (théâtre Feydeau, mars 1814; Paris, 1814, in-8°); *Jeannot et Colin*, opéra-comique en trois actes, musique de Nicolo (théâtre Feydeau, 17 octobre 1814; Paris, 1814, in-8°); *Racine et Cavoye*, comédie en trois actes et en vers (Théâtre-Français, 26 avril 1815; Paris, 1815, in-8°); les *Deux Maris*, opéra-comique en un acte (théâtre Feydeau, 17 mars 1816; Paris, 1816, in-8°); le *Rossignol*, opéra en un acte, musique de Lebrun (Académie royale de musique, 25 avril 1816; Paris, 1816, in-8°); l'*Une pour l'autre*, opéra-comique en trois actes, musique de Nicolo (représentée sans succès le 11 mai 1816; Paris, 1816, in-8°); *Zéloïde* ou les *Fleurs enchantées*, opéra-comique en deux actes, musique de Lebrun (19 janvier 1818; Paris, 1818, in-8°); les *Plaideurs sans procès*, comédie en trois actes et en vers (Théâtre-Français, 29 octobre 1821; Paris, 1821, in-8°; réimprimée plusieurs fois); *Aladin* ou la *Lampe merveilleuse*, opéra-féerie en cinq actes et en vers, musique de Nicolo et Benincori (Académie royale de musique, 6 février 1822; Paris, 1822, in-8°, et plusieurs fois réimprimé). Œuvres diverses et opuscules politiques : *Histoire du Théâtre-Français, depuis le commencement de la Révolution jusqu'à la réunion générale*, en collaboration avec Martainville (Paris, 1802, 4 vol. in-12); la *Vie de Malesherbes* (Paris, in-8°), même collaboration, mais anonyme; la *Vie de François-René Molé, comédien français* (Paris, 1803, in-8°), avec Nanteuil. Publié également anonyme. L'auteur refondit ce travail pour une notice placée en tête des *Mémoires de Molé* (Paris, 1825); *Réponse à l'écrit du ministère sur la question du renouvellement intégral de la Chambre des députés* (Paris, 1823, br. in-8°, de 24 p.); *Lettres sur Paris* ou *Correspondance pour servir à l'histoire de l'établissement du gouvernement représentatif en France* (Paris, 1820, 2 vol. in-8°); réimpression des lettres de la *Minerve*. Le recueil complet de ses *Œuvres*, avec notices et éclaircissements, a paru après sa mort (Paris, 1846, 4 vol. in-8°).

ÉTIENNE (les), imprimeurs. V. ESTIENNE.

ÉTIENNE-GALLOIS (Auguste-Alphonse), littérateur français contemporain, né à Vitry-le-François en 1809. Après avoir été successivement professeur au collége Rollin, précepteur des fils du duc de Decazes, puis secrétaire de ce dernier, emploi qu'il cumula à partir de 1842 avec celui d'attaché à la Bibliothèque du Luxembourg, il devint, en 1849, bibliothécaire adjoint de cet établissement. On a de lui : le *Théâtre des Grecs* (1840, in-12); les *Ducs de Champagne* (1843, in-8°); la *Champagne et les derniers carlovingiens* (1843, in-8°); *Lettres inédites de Feuquières* (1845, 5 vol. in-8°); l'*Expédition de Siam sous Louis XIV* (1853, in-12); des *Lettres*, insérées dans le recueil de la Société de l'histoire de France, de laquelle il fait partie, etc.

ÉTIENNE ORPÉLIAN, prélat arménien, né à Siounikh, mort en 1304. Il était fils d'un prince arménien et d'une princesse musulmane convertie. Son père le nomma archevêque de Siounikh (1287), et il refusa la dignité de patriarche qui lui fut offerte. Son caractère hautain et fier rend ce refus peu probable, bien qu'il ait pris soin de s'en faire un mérite. Par sa vanité, par ses manières impérieuses et méprisantes, il ne tarda pas à s'attirer la haine universelle, et il eut plusieurs fois à se défendre contre des dénonciations parfois calomnieuses, mais motivées sur l'aversion qu'il inspirait. Il était zélé partisan de l'Eglise nationale et ennemi juré des papistes; il tint, en 1294, un concile provincial contre les grecs et les latins, et écrivit sur le même sujet plusieurs livres de polémique, notamment un *Traité de controverses théologiques* (Constantinople, 1755), très-estimé des Arméniens. On a aussi de lui : *Histoire du pays de Siounikh* (1299), ouvrage médiocre et d'une critique peu saine, mais qui a son importance au point de vue des faits historiques. Lacroze a donné, sous le titre d'*Histoire des Orpélians*, la traduction française, avec texte et remarques, du 66e chapitre de l'ouvrage d'Etienne; elle a été publiée dans les *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie* (Paris, 1819, in-8°).

ÉTIENNE (SAINT-), ville de France (Loire), ch.-l. de départ. et de 4 cant., à 44 kilom. S.-O. de Lyon, à 502 kilom. S.-E. de Paris, par le chemin de fer, sur le Furens; pop. aggl.,

73,707 hab. — pop. tot., 96,620 hab. L'arr. comprend 11 cant., 74 comm., et 253,524 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; succursale de la Banque de France; lycée; collége de jésuites; école des mines; institution de sourds-muets; bibliothèque; musée industriel; cabinet d'histoire naturelle; musée d'artillerie; ch.-l. de la 2e subdivision de la 8e division militaire; ch.-l. d'un arrond. minéralogique de la division du Centre; sociétés d'agriculture, d'industrie, de sciences, d'arts et de belles-lettres, de l'Industrie minérale, des Amis des arts, de médecine; chambre d'agriculture, chambre de commerce.

« Saint-Étienne, dit M. Adolphe Joanne, est l'un des grands centres manufacturiers de l'Europe. La fabrique de rubans y emploie par an 435,000 kilogr. de soie et fournit pour 65 millions de valeurs, c'est-à-dire les quatre cinquièmes de la production française. Le nombre des métiers est de 15,000, dont un cinquième en chômage (1869), celui des ouvriers de 25,000 environ. Le bassin houiller de Saint-Étienne (64 concessions), qui s'étend sur les départements de l'Isère, du Rhône et de la Loire, n'est exploitable que dans ce dernier, depuis Firminy jusqu'à Rive-de-Gier, sur une longueur de 32 kilom. et une largeur de 8 kilom. Le terrain houiller comprend une vingtaine de couches exploitées, d'une puissance utile totale de 35 à 40 mètres; quelques-unes ont à elles seules, sur certains points, jusqu'à 30 mètres. Les variétés de charbon sont extrêmement nombreuses; mais, en général, la qualité est supérieure. Le nombre des ouvriers employés annuellement est d'environ 11,500 à l'intérieur des mines et de 4,500 à l'extérieur. Ce bassin a produit, en 1867, 32 millions de quintaux métriques de houille d'une valeur de 40 millions de francs. L'industrie métallurgique comprend les armes à feu, la quincaillerie. La fabrication des armes à feu pour le commerce a produit, en 1868, près de 90,000 pièces, fusils simples, fusils doubles et pistolets. Le nombre d'ouvriers employés à cette fabrication est de 6,000. La manufacture d'armes de l'État, de création récente, est presque exclusivement consacrée à la fabrication des fusils Chassepot (200,000 en 1868). Le nombre des ouvriers spéciaux est de 4,500; il a été quelque temps de 6,000; beaucoup d'ouvriers fabriquent en dehors de la manufacture.

« Les fabriques de quincaillerie comprennent la serrurerie, l'outillage, la coutellerie (12,000 douzaines de couteaux par semaine), les ustensiles de ménage, les limes; le nombre des fabricants est de 60; celui des ouvriers d'environ 700, et la production de 3 millions et demi. »

Saint-Étienne possède, en outre, des fabriques d'acier et de rails en acier; des ateliers pour la préparation et le traitement de l'acier, des fontes et fers marchands de toute nature; des fabriques de matériel de guerre, de plaques de blindage, de tôles et fers de grandes dimensions, d'enclumes, d'étaux, de boulons, de machines fixes et mobiles, de clous pour la marine; des fabriques de chapeaux, de poterie, de chaux, etc.

Saint-Étienne, comme nous venons de le voir, est une des villes les plus industrielles de France; mais, en revanche, elle est une des plus pauvres en monuments.

L'église Saint-Étienne, bâtie vers le XIIe siècle, est ornée à l'intérieur de belles verrières et d'un bas-relief représentant le martyre de saint Étienne. L'Hôtel de ville, construction surmontée d'une coupole ridicule, sert en même temps de préfecture. L'École des mines, fondée en 1816, et transférée depuis dans l'ancien château de Chante-Grillet, renferme une collection très-complète de minéralogie. On y enseigne les mathématiques élémentaires, la levée des plans, le dessin appliqué au tracé et au lavis des constructions et des machines, les éléments de l'exploitation des mines et la minéralogie. Le Palais des arts, dont le fronton est décoré de trois statues, renferme une collection de tableaux et d'objets d'art, ainsi qu'un musée d'artillerie. La plupart des pièces qui composent ce musée proviennent de l'arsenal d'armures antiques collectionnées pendant les guerres de l'Empire par le maréchal Oudinot. Nous citerons encore: la bibliothèque, riche de 12,000 volumes; le lycée, établi dans l'ancien couvent des Minimes; l'École de mathématiques et de mécanique appliquée aux arts; une Institution des sourds-muets, un musée industriel, pour l'exposition permanente des produits de l'industrie de Saint-Étienne; et un cabinet d'histoire naturelle.

[illegible], dont la rue principale mesure 6 kilom. en ligne droite, possède plusieurs places plantées d'arbres et servant de promenades, entre autres la place Marengo, ornée de parterres et de bassins; le boulevard Villebœuf ou Cours Fauriel est aussi une jolie promenade. Si l'on en croit certains chroniqueurs, l'origine de Saint-Étienne remonte aux Romains, qui seraient venus habiter, 56 ans av. J.-C., l'étroite vallée où cette ville est [illegible] lieutenant de [illegible] de vété- [illegible] un temple [illegible] Jupiter. Ils nommèrent cette ville *Forum*, [illegible] Furens, qu'elle a porté jusqu'au XIe siècle, et qu'elle a laissé au [illegible] qui la traverse. Vers cette époque fut construite l'église paroissiale, dédiée à saint Étienne, dont la ville porte le nom. Durant plusieurs siècles, Saint-Étienne ne fut qu'un bourg, que Charles VII fit entourer de murs, en 1444, pour le garantir d'une surprise des Anglais. Depuis cette époque, l'importance de Saint-Étienne a toujours suivi une progression croissante, ce qui lui a fait donner, en 1856, le titre de ch.-l. du départ. de la Loire. Saint-Étienne est la patrie d'Antoine Moyne, peintre et sculpteur, et de M. Jules Janin.

ÉTIENNE (SAINT-), bourg de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N. de Puget-Theniers, sur la rive droite de la Tinée, au confluent de l'Ardon et du torrent de Ténibres; pop. aggl., 1,320 hab. — pop. tot., 2,150 hab. Commerce de bestiaux et de céréales. Le clocher gothique qui surmonte l'église paroissiale attire de loin les regards. La chapelle de Madone-la-Garde, située aux environs du bourg, est ornée de belles fresques.

ÉTIENNE (SAINT-), village et commune de France (Vosges), cant., arrond. et à 8 kilom. de Remiremont, sur la Moselle; 1,351 hab. Débris d'un prieuré de bénédictins. Rocher dit le Poêle-Sauvage. Fardeau de Saint-Christophe, rocher formant un souterrain naturel à double issue. Grotte des Fées, curieux travail de défense, attribué aux Romains, établi entre le Saint-Mont et les hauteurs de Fossard. Cascade de Miraumont.

ÉTIENNE-DE-BAIGORRY (SAINT-), bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. O. de Mauléon, sur la rive droite de la Nive-des-Aldules; pop. aggl., 726 hab. — pop. tot., 2,521 hab. Gisements non exploités d'antimoine, de plomb sulfuré, de cuivre pyriteux; mine de fer d'Usteleguy. Ancien château d'Etchaux.

ÉTIENNE-DE-BOULOGNE (SAINT-), village et comm. de France (Ardèche), cant. d'Aubenas, arrond. et à 18 kilom. de Privas; 913 hab. Sur un rocher granitique, entouré de tous côtés par deux torrents, se dressent les ruines d'un ancien et vaste château féodal; une belle porte à colonnes torses, quelques tours, aujourd'hui habitées par de pauvres familles de cultivateurs, et les écuries seigneuriales, sont tout ce qui reste de cet antique château, dont les solides murs d'enceinte, que l'on admire encore, peuvent donner une idée assez exacte de la puissance des seigneurs de ce village. Ce château appartint successivement à la famille de Valentinois, aux Lestrange et aux Latour-Maubourg.

ÉTIENNE-EN-BRESSE (SAINT-), village et comm. de France (Saône-et-Loire), cant. de Montret, arrond. et à 17 kilom. de Louhans; 1,169 hab. Vestiges du château Gaillard, détruit à la fin du XVIIe siècle, et de la citadelle de Corberan, qui passe pour avoir été bâtie par les Romains.

ÉTIENNE-DE-BRILLOUET (SAINT-), village et comm. de France (Vendée), cant. de Sainte-Hermine, arrond. et à 17 kilom. de Fontenay; 610 hab. Jolie chapelle de la commanderie de Féolette, du XIIe, du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle, offrant des restes de peintures murales et une pierre tombale du XIVe siècle.

ÉTIENNE-DE-CROSSEY (SAINT-), village et comm. de France (Isère), cant. de Voiron, arrond. et à 30 kilom. de Grenoble, sur un coteau escarpé, à 455 mètres au-dessus du niveau de la mer; 1,383 hab. Rochers pittoresques de Crossey, entre lesquels s'ouvrent les défilés de Grand-Crossey et de Petit-Crossey. Le défilé de Grand-Crossey a 2 kilom. de longueur.

ÉTIENNE-EN-DEVOLUY (SAINT-), bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N.-O. de Gap, dans un vallon verdoyant, au pied du pic de Bure, haut de 2,713 mètres, et près de la rive droite de la Souloire; pop. aggl., 641 hab. — pop. tot., 753 hab. Commerce de bestiaux et de laines.

ÉTIENNE-DE-GOURGAS (SAINT-), village et comm. de France (Hérault), cant., arrond. et à 6 kilom. de Lodève; 548 hab. Les environs, très-pittoresques, offrent des grottes, des cascades et un beau cirque de collines calcaires appelé la *Fin du monde*.

ÉTIENNE-DE-LARDEYROL (SAINT-), village et comm. de France (Haute-Loire), cant. de Saint-Julien-Chapteuil, arrond. et à 13 kilom. du Puy, sur un roc à pic que couronnent les ruines d'un vieux château dont il subsiste encore une tour très-haute et très-bien conservée.

ÉTIENNE-DE-LUGDARÈS (SAINT-), bourg de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 39 kilom. N.-O. de Largentière, sur le Masmejan; pop. aggl., 268 hab. — pop. tot., 1,529 hab. Commerce de bestiaux et de laitages. Foires très-fréquentées.

ÉTIENNE-LE-MOLARD (SAINT-), village et comm. de France (Loire), cant. de Boën, arrond. et à 16 kilom. N. de Montbrison, sur le Lignon; 665 hab. Le château de La Bâtie, qui s'élève sur le territoire de cette commune, fut pendant longtemps la propriété de la famille d'Urfé, dont l'un des membres y écrivit, au XVIIe siècle, le fameux roman d'*Astrée*. Malgré les nombreux changements qu'il a subis, ce château est encore un de ceux du Forez qui ont le mieux conservé leur physionomie primitive. Un bras du Lignon traverse la cour d'honneur, où a été ménagée une rampe qui permet d'arriver en voiture jusqu'au premier étage. Avant la Révolution, le château de La Bâtie renfermait de précieux manuscrits et un grand nombre d'objets d'art, qui ont été dispersés; on n'y remarque guère aujourd'hui qu'une curieuse statue de Vertumne ou de Bacchus, en marbre de Carrare. La chapelle, précédée d'une grotte tapissée de coquillages, est décorée de riches boiseries artistement sculptées, et dont la partie supérieure forme des tableaux en marqueterie d'une rare perfection. Un belvédère, supporté par une double colonnade, s'élève dans les jardins. A 1 kilom. du château de La Bâtie se dresse la butte volcanique de Montverdun, que couronne un couvent de bénédictins, fondé en 1020 et reconstruit en 1480.

ÉTIENNE-AU-MONT (SAINT-), village et comm. de France (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arrond. et à 7 kilom. de Boulogne; 1,101 hab. L'église couronne une colline de 124 mètres d'altitude, au pied de laquelle 5,000 Français battirent, en 1546, 6,000 Anglais sous les ordres de lord Surrey.

ÉTIENNE-DE-MONTLUC (SAINT-), bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Savenay; pop. aggl., 1,098 hab. — pop. tot., 4,874 hab. Élève de chevaux; station d'étalons, ferme-école. Fabrique de noir animal. Commerce de vins en gros, de froment, de mil, de foin, de sarrasin, de bestiaux. Église de construction récente. Le château de Montluc n'existe plus; des fermes se sont élevées sur ses ruines.

ÉTIENNE-LES-ORGUES (SAINT-), bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N. de Forcalquier, au pied de la montagne de Lure; pop. aggl., 835 hab. — pop. tot., 1,039 hab., à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer, au pied de la montagne de Lure, qui a 1,824 mètres d'élévation. Fabrication de draperies, d'essences. Récolte et commerce de froment, vin, huile et fruits. Dans une gorge de la montagne, débris de l'abbaye bénédictine de Notre-Dame de Lure, fondée en 522, détruite par les Sarrasins au XIe siècle et relevée au commencement du XIIIe; la chapelle est un but de pèlerinage pour les populations des localités voisines. Un petit autel de pierre porte une statue de la Vierge, sculptée, dit-on, par saint Donat, au VIe siècle.

ÉTIENNE-DE-SAINT-GEOIRS (SAINT-), bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N. de Saint-Marcellin; pop. aggl., 1,072 hab. — pop. tot. 1,844 hab., Récolte et commerce de blé, de seigle, de vin, de soies. Débris d'anciennes fortifications; maison seigneuriale du XVe siècle; tour carrée de la même époque. Ancien donjon du château de Saint-Cierge, bâti probablement au XIVe siècle. Près de l'église paroissiale, chapelle du XVIe siècle. Ce bourg, presque détruit pendant les guerres de religion, est la patrie du fameux Mandrin, qui y naquit en 1725; on voit encore sa maison dans la principale rue.

ÉTIENNE-VALLÉE-FRANÇAISE, village et comm. de France (Lozère), cant. de Saint-Germain-de-Calberte, arrond. et à 44 kilom. de Florac, sur le gardon d'Anduze; 1,556 hab. Mines de cuivre et de plomb argentifère. Ce village, qui fut épargné en 1703, lors de l'incendie des trente-deux paroisses des Cévennes, est dominé par un château, jadis flanqué de quatre fortes tours.

ÉTIEPE s. f. (é-tiè-pe). Bot. Nom vulgaire de la stipe plumeuse ou aigrettée.

ÉTIER s. m. (é-ti-é — du bas latin *esterium*, venu du latin *æstuarium*, qui est aussi le type du français *estuaire*). Canal conduisant l'eau de la mer dans les marais salants: *Le sol des marais salants est divisé de quart de lieue en quart de lieue par des* ÉTIERS *ou canaux parallèles, de douze pieds de largeur sur six de profondeur, qui reçoivent à la marée montante les eaux de la mer et les conduisent dans les aires où le sel se forme.* (A. Hugo.)

— Navig. Canal réunissant une ville avec un fleuve ou avec la mer, et capable de porter des bâtiments de petit tonnage.

ÉTIER v. a. ou tr. (é-ti-é). Mar. Etayer, dans le langage des marins: *Jamais un matelot ne dit* étayer, *mais toujours* ÉTIER. (Romme.)

ÉTIGNY (Antoine MÉGRET D'), administrateur français, né à Paris en 1720, mort à Auch en 1767. Il remplaça, en 1751, son frère aîné dans l'intendance d'Auch et de Pau, et s'occupa dès lors activement de l'administration du pays qui lui était confié. Il ouvrit des routes, construisit à Auch un grand nombre d'édifices publics, inaugura l'élève des vers à soie, facilita l'accès des eaux thermales, introduisit des troupeaux de mérinos, etc. Tant de bienfaits lui attirèrent la disgrâce de Louis XV, et il eut la faiblesse de s'en chagriner au point d'en mourir. Ses administrés, dont il avait été le père, lui ont élevé une statue.

ET IN ARCADIA EGO (*Et moi aussi j'ai vécu en Arcadie*). Dans l'application, ces paroles, empreintes d'une philosophie mélancolique, servent à exprimer le regret d'un bonheur passé, et se rappellent aussi bien en français qu'en latin.

L'Arcadie, chantée par les poëtes anciens à cause de l'abondance de ses pâturages, de la beauté de ses troupeaux, de l'innocence et de la pureté de ses mœurs, fut regardée comme un pays chéri des dieux. Parmi les tableaux de Poussin, celui qui a ces mots pour épigraphe mérite d'être distingué à cause de la philosophie poétique dont il est empreint. Au milieu d'un paysage d'Arcadie est un groupe de quelques arbres, près desquels a été construit un tombeau qu'examinent attentivement plusieurs personnes, et sur lequel se lit une inscription remarquable par sa simplicité: *Et in Arcadia ego*. De jeunes bergers, une femme, un vieillard viennent de la lire; il semble que celui dont ils ont à déplorer la perte leur adresse ces paroles: *Et moi aussi j'ai vécu en Arcadie*. Cette idée de la mort affecte chacun des personnages et répand dans leur cœur une certaine mélancolie, par la pensée si naturelle qu'un jour aussi ils quitteront cette terre, où ils sont heureux.

« Il parlait comme on chante; sa chanson était gracieuse; il avait lu récemment, on le voyait bien, les œuvres de Gessner, publiées avec des vignettes chez Omfroy, libraire, quai des Augustins, plus le portrait de Gessner, avec ce petit mot menteur: *Et in Arcadia ego*. Le fait est que ce bon Gessner ne s'est jamais douté de l'Arcadie, pas plus que son compatriote Guillaume Tell ne s'est inquiété d'Ajax, fils de Télamon. »

JULES JANIN.

« *Et ego in Arcadia!* Et moi aussi j'ai cherché Jupiter dans la forêt du Lycée. J'ai entendu en Arcadie résonner les chalumeaux de Pan, tandis que la double mer d'Ionie, de Corinthe, se balançait à l'harmonie des roseaux. Les traces des pas des Faunes m'ont conduit par de menus sentiers à l'entrée du sanctuaire de Phigalie. Je suis descendu vers l'Alphée, où s'est brisée sous mes pas l'écaille de la tortue dont Hermès a fait la première lyre. J'ai bu, au bord des précipices du Taygète, la coupe des invisibles Ménades. »

EDGAR QUINET.

ÉTINCELANT (é-tain-se-lan) part. prés. du v. Etinceler: *Des diamants* ÉTINCELANT *dans les cheveux d'une femme.*

ÉTINCELANT, ANTE adj. (é-tain-se-lan, an-te — rad. *étinceler*). Qui étincelle, qui jette une vive lumière, un vif éclat: *Des étoiles* ÉTINCELANTES. *Des feux* ÉTINCELANTS. *Des yeux* ÉTINCELANTS. *Des pierreries* ÉTINCELANTES. *Aux yeux* ÉTINCELANTS *et inquiets du tigre, on distingue sa férocité et sa perfidie.* (B. de St-P.) *Le zéphyr fait ondoyer les fleurs des prairies, les primevères* ÉTINCELANTES *de rosée.* (B. de St-P.) *La sottise et la brutalité chamarrées d'or,* ÉTINCELANTES *d'acier, font trop souvent l'admiration des peuples.* (Prévost-Paradol.)

— Fig. Très-brillant, très-vif, en parlant de l'esprit, ou d'une personne au point de vue de l'esprit: *Un esprit* ÉTINCELANT. *Une femme* ÉTINCELANTE *d'esprit. Les esprits* ÉTINCELANTS *dans la conversation s'éteignent souvent dans le travail.* (Laténa.)

— Blas. Se dit des charbons et des flammes d'où il paraît sortir des étincelles; se dit aussi d'un écu semé d'étincelles: *Louis de La Grange, en Lorraine: De gueules* ÉTINCELANT *d'argent, à l'ours en pied enchaîné d'or, armé, lampassé et colleté d'azur. — Charbonnier, en Barrois: D'azur, à la bande d'argent, chargée d'une foi de carnation, parée de gueules, et accompagnée en chef d'une étoile du second émail, et en pointe d'un charbon de sable* ÉTINCELANT *d'or. — Bernard de Boulainvilliers, en l'Isle-de-France: D'azur, à l'ancre d'argent, sénestrée en chef d'une étoile du même* ÉTINCELANTE *d'or. — Bellegarde des Marches, en Savoie: D'azur, à une portion de cercle, rayonnante de pointes droites et ondées d'or, alternativement en partie inférieure, et mouvante des angles du chef; une flamme d'or entre chaque pointe,* ÉTINCELANTE *vers le bas de l'écu; au chef du même, chargé d'une aiglette de sable.*

ÉTINCELÉ adj. m. (é-tain-se-lé — rad. *étinceler*). Blas. Se dit de l'écu et des meubles qui sont semés d'étincelles.

ÉTINCELER v. n. ou intr. (é-tain-se-lé — rad. *étincelle*. — Double la lettre *l* devant un *e* muet: *Il étincelle, il étincellera*). Jeter des étincelles ou des éclats de lumière; briller d'un vif éclat: *Un tison qui* ÉTINCELLE. *Des étoiles qui* ÉTINCELLENT. *Des insectes qui* ÉTINCELLENT *dans l'herbe. Son regard* ÉTINCELAIT. *Des colibris* ÉTINCELLENT *sur le jasmin des Florides.* (Chateaub.)

Le quadrupède écume et son œil *étincelle*.
LA FONTAINE.

L'autel *étincelait* des flambeaux d'hyménée.
VOLTAIRE.

La nuit, dans l'air brûlant, la comète *étincelle*.
DELILLE.

— Se montrer dans l'éclat du regard: *Un feu divin* ÉTINCELLE *dans les yeux du jeune guerrier.* (Fén.)

La flamme de ton cœur par tes yeux *étincelle*.
RÉGNIER.

Mais déjà la fureur dans vos yeux *étincelle*.
BOILEAU.

‖ Etre plein d'un feu, plein d'une ardeur qui

se montre dans l'éclat du regard : *Le cheval partage aussi les plaisirs de l'homme ; à la chasse, aux tournois, à la course, il brille, il* ÉTINCELLE. (Buff.)

— Fig. Jeter un vif éclat, en parlant de l'esprit ou des personnes qui ont l'esprit brillant : *Il est bon, il est beau que les pensées rayonnent ; mais il ne faut pas qu'elles* ÉTINCELLENT, *si ce n'est fort rarement ; qu'elles reluisent, c'est le meilleur.* (J. Joubert.) *Il est de ces jours où les cœurs rajeunis* ÉTINCELLENT *comme au printemps.* (Ste-Beuve.)

Malgré son fatras obscur,
Souvent Brébeuf *étincelle.*
BOILEAU.

‖ Eclairer l'intelligence : *Apprendre à lire, c'est allumer du feu ; toute syllabe épelée* ÉTINCELLE. (V. Hugo.)

ÉTINCELETTE s. f. (é-tain-se-lè-te — dimin. d'*étincelle*). Petite étincelle.

ÉTINCELLE s. f. (é-tain-sè-le — lat. *scintilla*, même sens). Petit fragment de matière en combustion, qui se détache d'un corps ; petite parcelle de feu : *Faire jaillir des* ÉTINCELLES *d'un charbon allumé. Une petite* ÉTINCELLE *peut causer un grand embrasement.* (Acad.) *Le cristal et le quartz jettent des* ÉTINCELLES *par le choc de l'acier.* (Buff.) *Celui qui souffle le feu s'expose à ce que les* ÉTINCELLES *lui sautent au visage.* (Mariv.)

Souvent d'une *étincelle* on fait un incendie.
SANLECQUE.

... Des corps choqués où dort la flamme oisive
S'échappe en petillant l'*étincelle* captive.
DELILLE.

— Par ext. Brillant éclat : *Des diamants qui jettent des* ÉTINCELLES. *Avoir des* ÉTINCELLES *dans le regard.*

Sous leur voile brillaient des yeux pleins d'*étincelles.*
LA FONTAINE.

— Fig. Manifestation brillante et soudaine : *Le cardinal de Richelieu avait de la naissance ; sa jeunesse jeta des* ÉTINCELLES *de son mérite.* (C. de Retz.) *La saillie est une vive* ÉTINCELLE *de l'esprit.* (Laténa.) ‖ Faible lueur, principe précaire et facile à détruire : *Dieu seul dispose de l'*ÉTINCELLE *de la vie.* (Chateaub.)

Je te disputerai, mort infâme et cruelle,
Du flambeau de mes jours la dernière *étincelle.*
A. BARBIER.

Virgile, qui d'Homère appris à nous charmer,
Boileau, Corneille, et toi que je n'ose nommer,
Vos esprits n'étaient-ils qu'*étincelle* légère?
L. RACINE.

‖ Faible cause, léger commencement d'un résultat plus ou moins grand : *Une* ÉTINCELLE *peut mettre l'Europe en conflagration. La femme, bien plus que l'homme, possède cette* ÉTINCELLE *divine qui produit l'enthousiasme.* (Mme Romieu.) *Il suffit à l'amour d'une* ÉTINCELLE *pour fabriquer un homme.* (Proudh.)

— Physiq. *Etincelle électrique*, Vive lumière, semblable à un éclair, qui jaillit en petillant entre un corps électrisé et un autre corps conducteur de l'électricité : *Tirer une* ÉTINCELLE *de la bouteille de Leyde.*

— **Épithètes.** Vive, rapide, petillante, ardente, scintillante, éclatante, brillante, éblouissante, jaillissante, flamboyante, foudroyante, électrique, ignée, brûlante, enflammée, faible, pâle, rouge, mourante, éteinte, légère, échappée, vagabonde, errante, recueillie, captive, cachée, renfermée, recélée.

— **Syn. Étincelle, bluette.** V. BLUETTE.

— **Encycl.** Physiq. *Etincelle électrique. L'étincelle* électrique est le résultat de la combinaison des électricités à travers un milieu mauvais conducteur, qui est ordinairement l'air.

On produit généralement l'*étincelle* en approchant d'un conducteur électrisé un autre corps conducteur. L'*étincelle* est due alors à la combinaison des deux fluides. Si le corps que l'on approche communique avec le sol, son électricité neutre est décomposée par influence : le fluide de même nom est repoussé dans le sol, et le fluide de nom contraire est attiré.

Quand le corps qu'on approche du conducteur électrisé est isolé, l'*étincelle* ne part qu'à une faible distance, et le corps reste chargé d'électricité de même nom que celle du conducteur.

L'*étincelle* part à une distance d'autant plus grande que le corps isolé qu'on lui présente est plus volumineux, parce que le fluide repoussé, étant alors plus éloigné du conducteur électrisé, contrarie moins l'approche du fluide de ce dernier.

Quand le corps électrisé est mauvais conducteur, l'*étincelle* est très-petite, parce que le fluide de ce corps ne peut se transporter que de points très-voisins de celui qui est touché. Si le corps qu'on approche d'un conducteur électrisé est mauvais conducteur, la décomposition par influence ne peut s'y produire, et l'on n'obtient qu'une *étincelle* excessivement petite.

L'explosion qui accompagne l'*étincelle* s'explique par la commotion brusque qu'éprouve l'air pendant le conflit des deux fluides, commotion prouvée par diverses expériences. Kinnersley, qui l'a le premier mise en évidence, a imaginé un petit appareil destiné à en apprécier jusqu'à un certain point l'intensité. Un gros tube, complétement fermé, communique par le bas avec un tube plus étroit, ouvert par le haut ; on verse de l'eau dans la partie inférieure de l'appareil. Quand on fait jaillir l'*étincelle* entre les deux boules qui sont dans le gros tube, le liquide est brusquement soulevé par la secousse produite dans l'air et redescend aussitôt. Quand l'*étincelle* est forte, le liquide peut jaillir hors du tube. Le nom de thermomètre de Kinnersley, donné à cet instrument, vient de ce qu'il fait voir que le passage de l'*étincelle* est accompagné d'une élévation de température.

L'*étincelle* se manifeste même à travers les solides et les liquides ; on met ce fait en évidence de la manière suivante : deux tiges isolées *a* et *b* sont entourées de gomme-laque dans les parties qui plongent dans un liquide mauvais conducteur, excepté aux extrémités. L'une est mise en communication avec le sol, l'autre avec une forte machine électrique. Au moment où part l'*étincelle*, le liquide est projeté au loin, et quand le vase est rempli et complétement fermé il peut être brisé ; le liquide éprouve donc, comme l'air, une violente commotion.

L'*étincelle* peut aussi, avons-nous dit, jaillir à travers les corps solides isolants ; ces corps sont alors percés d'un trou, d'autant plus grand que les quantités de fluide qui se combinent sont plus considérables ; mais, pour vaincre la résistance des solides, même quand ils sont en lames minces, il faut de très-fortes charges électriques.

On n'a étudié la forme de l'*étincelle* que dans les gaz : cette forme dépend de la longueur. Dans l'air, l'*étincelle* est rectiligne quand elle est suffisamment courte. Quand la distance dépasse 0m,05 à 0m,06, l'éclat est tellement vif qu'on ne distingue plus de différences de teintes, et le trait lumineux commence à présenter des sinuosités. Quand la longueur est plus grande encore, l'*étincelle* est très-irrégulière : tantôt c'est une courbe brillante très-sinueuse, laissant échapper de fines ramifications dans diverses directions ; tantôt elle présente la forme d'un zigzag à angles aigus. Cette dernière forme, plus rare que l'autre, se manifeste particulièrement quand les charges sont très-fortes. Il arrive aussi, parfois, que l'*étincelle* se divise en plusieurs branches, quand elle est très-longue.

La forme irrégulière de l'*étincelle* est assez difficile à expliquer. On l'a attribuée à la résistance de l'air qui, refoulé brusquement par l'impétuosité du fluide, est comprimé dans le sens où il s'élance, de manière à offrir plus de résistance, ce qui force l'électricité à changer de direction. On a aussi invoqué le défaut d'homogénéité de l'air et la présence de parcelles étrangères en suspension. Pour venir à l'appui de ces explications, on fait l'expérience suivante :

Un vase en verre de forme ovale, muni d'un robinet par lequel on peut extraire l'air, porte deux tiges métalliques, terminées dans l'intérieur par des boules, et dont l'une traverse une boîte à cuir qui permet de l'enfoncer plus ou moins. On fait communiquer une des tiges avec une machine électrique et l'autre avec le sol, et l'on voit des *étincelles* sinueuses jaillir entre les deux boules. Si l'on raréfie un peu l'air, les *étincelles* sont moins sinueuses et peuvent s'élancer à une plus grande distance. Enfin, quand la pression n'est plus que de quelques millimètres, l'électricité passe d'une manière continue entre les deux boules, en formant un sphéroïde lumineux, connu sous le nom d'*œuf électrique* ou *œuf philosophique*, noms que l'on donne aussi à l'appareil. L'ovale lumineux est d'autant plus renflé que l'air est plus raréfié, et en même temps d'un éclat d'autant plus faible, surtout dans la partie moyenne, où il présente une teinte violette.

Quand il se trouve entre deux conducteurs entre lesquels on fait partir l'*étincelle* une lame isolante, l'*étincelle* la suit et peut jaillir à une bien plus grande distance. Elle peut aussi contourner une lame de verre et en franchir le bord, ou même en longer la surface.

M. Faraday a reconnu que l'*étincelle* électrique présente des couleurs différentes dans les divers gaz. Dans l'air, l'oxygène, l'acide chlorhydrique sec, l'*étincelle* est blanche avec une légère nuance bleuâtre, surtout dans l'air ; dans l'azote, elle est bleue ou pourpre et fait entendre un son remarquable ; dans l'hydrogène, la couleur est cramoisie et disparaît quand on raréfie ce gaz ; dans l'acide carbonique, la couleur est verte et la forme très-irrégulière ; dans l'oxyde de carbone, elle est tantôt rouge, tantôt verte ; dans le chlore, elle est verte. L'œuf électrique peut servir à ces sortes d'expériences ; on y introduit successivement, après avoir fait le vide, les gaz qui n'attaquent pas les métaux. On peut aussi, d'un seul coup d'œil, comparer les couleurs de l'*étincelle* au moyen de l'appareil imaginé par M. Edouard Becquerel. Il se compose de trois tubes cylindriques, fermés à la lampe après avoir été remplis de divers gaz. Chacun d'eux est muni de deux bouts de fil de platine traversant le verre auquel ils sont scellés et dont les extrémités intérieures sont dans tous également espacées. Les fils de platine sont réunis deux à deux. Si l'on fait communiquer un des fils extrêmes avec le sol et l'autre avec une boule sur laquelle on fait jaillir des *étincelles* électriques, on voit en même temps de semblables *étincelles* se produire dans chaque tube, et l'on distingue leurs différentes couleurs. M. E. Becquerel a remarqué que la lumière est d'autant plus blanche que la densité propre du gaz est plus grande.

On trouve dans les cabinets de physique une foule d'appareils disposés de manière à multiplier l'*étincelle* et à produire des effets variés. Le principe de tous ces appareils est le même : on colle, en séries, sur du verre, de petits morceaux de feuille d'étain *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, laissant entre eux un petit espace. Si l'on fait communiquer l'extrémité *a* de la série avec une machine électrique et l'autre extrémité avec le sol, l'électricité positive de la machine, arrivée en *a*, décompose par influence le fluide neutre de *b* ; l'électricité positive provenant de cette décomposition agit de même sur *c*, et ainsi de suite jusqu'au dernier morceau d'étain, dont le fluide positif passe dans le sol. Dès que la charge est assez forte en *a*, l'*étincelle* jaillit entre *a* et *b*. Elle se produit en même temps entre *b* et *c*, parce que, le fluide négatif de *b* étant détruit, son fluide positif se porte subitement vers *c* et y détermine une nouvelle décomposition de fluide neutre, et ainsi de suite de proche en proche. Ce mouvement se fait avec une telle rapidité, que les *étincelles* apparaissent au même instant dans tous les intervalles. Au lieu de petites lames collées sur du verre, on emploie quelquefois des globules métalliques enfilés dans un brin de soie et séparés par des nœuds.

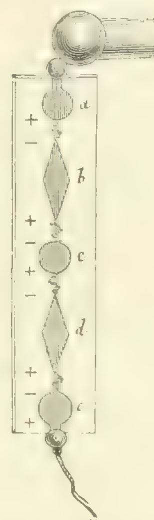

Quand les morceaux d'étain sont collés sur des tubes de verre, on a les tubes étincelants. Quand ils sont collés sur des lames de verre, on a les carreaux ou tableaux étincelants.

Tout ce qui vient d'être dit peut s'appliquer à l'*étincelle* d'induction.

ÉTINCELLEMENT s. m. (é-tain-sè-le-man — rad. *étinceler*). Etat d'un corps qui étincelle ou qui scintille : ÉTINCELLEMENT *d'un charbon ardent, d'une barre de fer rouge.* ÉTINCELLEMENT *des étoiles.*

ÉTIOLÉ, ÉE (é-ti-o-lé) part. passé du v. Etioler. Décoloré par le défaut de lumière : *Plantez un jeune arbre au milieu d'une épaisse forêt ; privé d'air et de soleil par ses voisins, ses feuilles seront* ÉTIOLÉES. (H. Beyle.) *Les plantes tenues à l'ombre sont* ÉTIOLÉES *et pâles.* (Michelet.) *Les plantes putréfiées ou* ÉTIOLÉES *communiquent au sang des animaux qui s'en repaissent des principes morbides.* (Toussenel.)

— Par anal. Pâle et chétif, en parlant des personnes qui ont vécu dans un air vicié ou insuffisant : *Les enfants* ÉTIOLÉS *des villes. Nos jeunes gens arrivent tard au mariage, bien fatigués déjà, et ils épousent ordinairement une jeune fille* ÉTIOLÉE. (Michelet.) *Les races des champs sont moins* ÉTIOLÉES, *moins affaiblies par toutes sortes de virus héréditaires que les races des villes.* (Cormen.)

— Fig. Affaibli, énervé : *Un esprit* ÉTIOLÉ.

ÉTIOLEMENT s. m. (é-ti-o-le-man — rad. *étioler*). Bot. Phénomène qui se produit sur les plantes dont les organes, par l'effet d'une lumière insuffisante, s'affaiblissent, s'allongent d'une manière anomale, en perdant d'ordinaire leur couleur verte ou caractéristique : *On fait blanchir la chicorée, le céleri par un* ÉTIOLEMENT *factice, afin de leur donner une saveur plus douce.* (Acad.)

— Pathol. Décoloration de la peau que l'on remarque chez les personnes qui ont vécu dans un air vicié ou une lumière insuffisante : *C'est à l'*ÉTIOLEMENT *qu'est due la blancheur fade, la peau lisse et molle des femmes de l'Orient.* (Virey.)

— Fig. Affaiblissement, perte d'énergie : *L'*ÉTIOLEMENT *de l'intelligence.*

— **Encycl.** Bot. Lorsqu'un végétal est soustrait à l'influence de la lumière, il subit des modifications profondes dans son organisme : les tiges deviennent longues et effilées, les feuilles grêles et espacées ; toutes les parties vertes perdent plus ou moins cette couleur caractéristique et deviennent jaunes ou blanchâtres ; les fleurs sont très-rares, et les fruits plus rares encore. Enfin, les qualités de ces plantes, leur saveur, leur odeur, leurs propriétés médicales, leur action sur nos organes sont considérablement diminuées ou même anéanties. En même temps, les tissus de ces végétaux sont plus mous, plus flasques, moins riches en carbone. Ces effets sont bien plus marqués encore quand, à la privation de lumière, se joint l'action d'une chaleur humide. C'est ce qui s'observe très-souvent sur les plantes élevées dans les serres, les orangeries ou dans les pièces habitées, ou bien encore sur les végétaux semés ou plantés trop épais et qui se nuisent ainsi mutuellement. Ce sont ces différents effets qui constituent l'*étiolement* et produisent en fin de compte sur les plantes l'état maladif appelé *chlorose*. La cause du mal étant connue, le remède devient facile à trouver. Pour guérir les végétaux chlorotiques ou étiolés, comme aussi pour les empêcher de le devenir, il faut avant tout les exposer à l'action de la lumière, en prenant au besoin les précautions imposées par la nature délicate de telle ou telle espèce ; faire disparaître, par le drainage ou autrement, l'excès d'humidité ; arroser au contraire les sujets qui auraient souffert de la sécheresse, etc. Il ne faut qu'un petit nombre de jours, souvent vingt-quatre heures, pour rendre à une plante sa couleur verte et ses propriétés normales. Toutefois, l'*étiolement* est loin d'être toujours un mal, du moins au point de vue de l'homme. Les plantes étiolées en tout ou en partie donnent des individus à feuillage coloré ou panaché, souvent même des variétés assez stables pour pouvoir se transmettre et se perpétuer par le semis, la bouture ou les autres modes de multiplication. Ce fait a donné lieu à de nombreuses et importantes applications, depuis que les plantes à feuillage coloré ou panaché sont devenues l'objet d'une sorte d'engouement. Mais là n'est pas la grande utilité de l'*étiolement*. Certains végétaux, tels que la nature nous les offre, ont une dureté, une âcreté, souvent même des propriétés nuisibles qui les rendent impropres à l'alimentation ; ces propriétés s'atténuent beaucoup dans les plantes ou dans les parties des plantes soustraites naturellement à l'action de la lumière, et par suite étiolées. C'est ce qu'on observe dans les feuilles intérieures des laitues ou des choux pommés, des têtes d'artichaut, etc., qui n'ont plus qu'une dose d'amertume tout juste suffisante pour les rendre agréables à manger, tandis que les feuilles extérieures sont bien plus dures et plus amères. Depuis longtemps on a eu l'idée de soumettre à un *étiolement* artificiel les végétaux alimentaires dont les feuilles ont une saveur désagréable à force d'amertume ou d'âcreté, ou bien que leur tissu trop dur rend incommodes à consommer : c'est ce que les jardiniers appellent faire *blanchir* les légumes. C'est encore par une application de ce fait qu'en faisant végéter la chicorée sauvage dans une cave ou tout autre endroit obscur, on obtient ces longues pousses grêles et étiolées, connues sous le nom de *barbe de capucin*. Dans ces derniers temps, M. H. Lecoq a appelé l'attention sur l'utilité que présenterait ce procédé pour faire entrer dans la consommation un nombre considérable de végétaux qui paraissent de prime abord être complétement impropres à cet usage, sans en excepter les plantes épineuses, comme le chardon, ou vénéneuses, comme la ciguë. « On abrite, dit-il, les plantes de l'action de la lumière par divers procédés : 1° par la ligature : c'est le moyen le plus simple ; les feuilles extérieures garantissent les plus jeunes à l'intérieur ; c'est ainsi qu'on blanchit les romaines et les cardons, tandis que, dans les plantes qui pomment naturellement, comme les choux et les laitues, le même effet se produit sans ligament ; 2° par l'ensablement ou l'enterrement des tiges et des feuilles à mesure qu'elles se développent : c'est le mode ordinaire de culture du céleri, du houblon à manger, etc. ; 3° par étouffement, au moyen de vases renversés, de pots à fleurs plus ou moins grands, que l'on place sur chaque touffe de racines et qui forment une petite atmosphère ténébreuse dans laquelle la plante se développe et s'étiole : c'est le mode de culture du crambé. Cette dernière méthode est celle que je préfère pour obtenir de nouveaux légumes, et l'on pourrait presque dire que toutes les crucifères, les ombellifères et toutes les composées peuvent devenir alimentaires par ce procédé. Il a un avantage sur les autres : c'est qu'en entourant ces pots de réchauds de fumier, comme on a coutume de le faire pour le crambé, on active la végétation et l'on se procure en hiver de jeunes pousses très-tendres et succulentes. » Ce procédé permet encore de tirer parti de vieilles racines devenues sèches et filandreuses, et qui, convenablement traitées et un peu chauffées, ont donné des pousses d'une saveur agréable et délicate. Les berces, les panicauts, les orties, les chardons les plus hérissés, les solanées les plus vireuses peuvent ainsi, d'après M. Lecoq, se transformer en légumes savoureux. En faisant la part de l'enthousiasme d'inventeur, on doit reconnaître qu'il y a beaucoup de vrai dans sa théorie. Plusieurs expériences lui ont donné raison ; il est à désirer qu'elles soient continuées et multipliées. Que de ressources ajoutées ainsi à l'alimentation par un simple pot à fleurs !

ÉTIOLER v. a. ou tr. (é-ti-o-lé — rad. *éteule*, qui a donné le normand *s'étieuler*, pousser ses tiges, en parlant des céréales). Décolorer en soustrayant à la lumière : *ÉTIOLER des céleris, des cardons, en les enterrant.* ‖ Rendre pâle, chétif, maladif par le défaut d'air ou de lumière : *L'air des villes* ÉTIOLE *les enfants. On* ÉTIOLE *à dessein, dans des cages étroites et sous l'obscurité, les oies blanches, afin de leur donner ce foie gras dont on fait des pâtés.* (Virey.)

— Fig. Affaiblir, énerver : *La souffrance* AVAIT ÉTIOLÉ *mes facultés actives.* (G. Sand.) *La misère des villes* ÉTIOLE *le corps et l'esprit.* (Nadaud.)

S'étioler v. pr. Etre étiolé, se décolorer : *Les plantes* S'ÉTIOLENT *dans l'obscurité.* ‖ Pâlir, devenir chétif : *Les enfants* S'ÉTIOLENT *dans l'atmosphère de l'atelier. Un enfant languit sans air comme la plante qui en est privée; il pâlit et* S'ÉTIOLE *comme elle dans une chambre fermée.* (B. de St-P.)

— Fig. S'énerver, perdre de sa vigueur, de son énergie : *Tel est le destin des grands, des princes et des rois, qu'ils* S'ÉTIOLENT *au fond de leurs palais, entre ces lits et ces coussins, d'une obscure indolence.* (Virey.) *Il existe de jeunes talents qui* S'ÉTIOLENT *confinés dans une mansarde.* (Balz.) *Ni les distinctions ni les dignités ne viennent trouver le talent qui* S'ÉTIOLE *dans une petite ville.* (Balz.) *En Orient, les femmes* S'ÉTIOLENT *à l'ombre des harems.* (G. Sand.)

ÉTIOLLES, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant., arrond. et à 3 kilom. de Corbeil, sur un petit ruisseau, entre la Seine et la forêt de Sénart ; 385 hab. On y voit, entre autres maisons de plaisance, deux châteaux, dont l'un a appartenu à M. Lenormand, mari de Mme de Pompadour; l'autre a été habité par Colardeau, qui y a composé une partie de ses poésies.

ÉTIOLOGIE s. f. (é-ti-o-lo-jî — du gr. *aitia*, cause; *logos*, discours). Méd. Partie de la médecine où l'on traite des causes des maladies : *Si la médecine est encore si conjecturale, c'est sans doute parce qu'elle donne beaucoup trop à l'*ÉTIOLOGIE, *et pas assez à la thérapeutique.* (Proudh.)

— Philos. Science des causes : *Les* ÉTIOLOGIES *des dogmatiques peuvent se réfuter de huit manières.* (Dider.)

— **Encycl.** Méd. V. CAUSE.

ÉTIOLOGIQUE adj. (é-ti-o-lo-ji-ke — rad. *étiologie*). Méd. Qui a rapport à l'étiologie : *Études* ÉTIOLOGIQUES.

ÉTIOLOGUE s. m. (é-ti-o-lo-ghe — rad. *étiologie*). Méd. Celui qui s'occupe d'étiologie, qui est versé dans cette science.

ÉTIQUE adj. (é-ti-ke — Ce mot est le même que *hectique*, l'ancienne prononciation effaçant le *c*). Pathol. Qui est affecté d'étisie : *Devenir, mourir* ÉTIQUE. *En Angleterre, les femmes du peuple sont amaigries,* ÉTIQUES, *les yeux caves, le nez effilé, la peau rayée de marbrures rouges; elles ont trop pâti, elles ont eu trop d'enfants.* (H. Taine.)

Là, sur des tas poudreux de sacs et de pratique,
Hurle tous les matins une sibylle *étique* :
On l'appelle Chicane, et ce monstre odieux
Jamais pour l'équité n'eut d'oreilles ni d'yeux.
BOILEAU.

‖ *Fièvre étique*, Fièvre habituelle, qui cause un grand amaigrissement; les médecins disent FIÈVRE HECTIQUE.

— Par ext. Qui est d'une maigreur extrême : *Corps, visage* ÉTIQUE. *Cheval* ÉTIQUE. *Poulet* ÉTIQUE.

Je riais de le voir, avec sa mine *étique*,
Son rabat jadis blanc et sa perruque antique,
En lapins de garenne ériger nos clapiers.
BOILEAU.

Sur un lièvre flanqué de six poulets *étiques*,
S'élevaient trois lapins, animaux domestiques,
Qui, dès leur tendre enfance élevés dans Paris,
Sentaient encor le chou dont ils furent nourris.
BOILEAU.

‖ Qui est petit, maigre, sans ampleur : *Un alphabet en petites capitales* ÉTIQUES, *obèses ou bancroches, d'une riante difformité.* (Ch. Nod.)

— Fig. Qui est mesquin, pauvre, insuffisant : *Toutes jouissances ne sont pas unes; il y a des jouissances* ÉTIQUES *et languissantes.* (Montaigne.) *Parmi tant de styles, il peut y en avoir de trop enflés aussi bien que de trop bas, de trop bouffis comme de trop maigres et de trop* ÉTIQUES. (Costar.)

Chamfort polit des vers *étiques*,
Lemierre en forge d'helvétiques.
LEBRUN.

Je ris de ce rimeur *étique*
Qui croit, inimitable auteur,
Fermer la bouche à la critique
En faisant dîner le censeur.
CAPELLE.

— **Substantiv.** Personne atteinte d'étisie ou extrêmement maigre : *Un* ÉTIQUE. *Une* ÉTIQUE.

— **Homonyme.** Éthique.

— **Antonymes.** Gras, obèse, potelé, rebondi, dodu.

ÉTIQUET s. m. (é-ti-kè — v. l'étym. d'*étiquette*). Techn. Petit bâton fixe : *Pressoir à* ÉTIQUET.

— Pêche. Espèce de filet. V. ÉTIQUETTE.

ÉTIQUETÉ, ÉE (é-ti-ke-té) part. passé du v. Étiqueter. Muni d'une étiquette : *Sac* ÉTIQUETÉ. *Fiole* ÉTIQUETÉE. *Casier* ÉTIQUETÉ.

— Fig. Classé avec soin ou précision : *Tous les événements de sa vie sont rangés et* ÉTIQUETÉS *dans sa mémoire.*

ÉTIQUETER v. a. ou tr. (é-ti-ke-té — rad. *étiquette*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *J'étiquète, tu étiquèteras*). Mettre une étiquette sur : ÉTIQUETER *des liasses de papiers, des sacs, des fioles, des marchandises.*

— Fig. Indiquer, noter, dénommer : *Il faudrait des montagnes d'in-folio, des caractères numériques inconnus pour* ÉTIQUETER *toutes les saveurs.* (Brill.-Sav.) *On se contente, dans la conversation, de signaler, d'*ÉTIQUETER *les choses par leur nom, sans se donner le temps d'en avoir l'idée.* (J. Joubert.) ‖ Ranger, classer avec soin ou précision : *C'est un homme d'un tel ordre, qu'il* ÉTIQUÈTE *dans son esprit toutes les impressions qu'il éprouve.*

S'étiqueter v. pr. Etre étiqueté : *Tous ces dossiers doivent* S'ÉTIQUETER *avec soin.*

ÉTIQUETEUR, EUSE s. m. (é-ti-ke-teur, eu-ze — rad. *étiqueter*). Personne qui pose des étiquettes sur certains objets.

ÉTIQUETTE s. f. (é-ti-kè-te — du germanique : flamand *stikke*, tige pointue, qui a donné l'italien *stecco*, piquant; le hainaut *stique*, épée; le champenois *stiquer* et le wallon *stichi*, piquer. On pourrait aussi recourir au celtique, où l'on trouve le gaélique *stic*, bâton. En tout cas, le mot *étiquette* a le sens d'objet piqué, fiché, fixé. On a donné cependant à ce mot une autre origine, qui a au moins le mérite d'être curieuse. Dans le temps, a-t-on dit, où la langue latine était en usage au barreau, les avocats et les procureurs écrivaient sur le sac de leurs parties : *Est hic questio*, c'est ici l'état de la cause. Par abréviation, on en est arrivé à mettre : *Est hic quest.*, que l'on traduisit par *étiquette*. Malheureusement pour cette explication ingénieuse, les plus anciens textes donnent au mot *estiquete* le sens de fiche, pieu fixé en terre). Petit écriteau que l'on met sur un objet pour en indiquer la nature, le prix ou le contenu : *Mettre des* ÉTIQUETTES *sur des liasses, des cases, des marchandises, des flacons, des sacs d'argent. Coller des* ÉTIQUETTES. *Le prix de la marchandise est indiqué en chiffres connus sur l'*ÉTIQUETTE. (Acad.) *Les* ÉTIQUETTES *d'apothicaires sont moins longues que leurs mémoires.* (Sallentin.)

— Fig. Désignation, indication, mot servant à dénommer : *Tout homme dont le nom devient, à tort ou à bon droit, l'*ÉTIQUETTE *d'un système, cesse de s'appartenir, et sa biographie indique bien plus les fortunes diverses du système avec lequel on l'a identifié que sa propre individualité.* (Renan.) ‖ *L'étiquette du sac*, Nom, apparences; avantages extérieurs : *Juger sur l'*ÉTIQUETTE, *par l'*ÉTIQUETTE DU SAC. *Un mot vaut une idée dans un pays où l'on est plus séduit par l'*ÉTIQUETTE DU SAC *que par le contenu.* (Balz.) *Vous épousez l'*ÉTIQUETTE DU SAC, *n'est-ce pas? Eh bien! que vous importe? Mieux vaut alors sur cette* ÉTIQUETTE *un blason de moins et un zéro de plus.* (Alex. Dum.) *Les hommes en général, et les Français en particulier, tiennent beaucoup à l'*ÉTIQUETTE DU SAC. (T. Delord.)

— Particulièrem. Cérémonial en usage dans les cours, chez les princes et les hauts fonctionnaires : *Les lois de l'*ÉTIQUETTE. *Manquer à l'*ÉTIQUETTE. *Observer l'*ÉTIQUETTE. *Il n'y a point dans les couvents d'austérités pareilles à celles auxquelles l'*ÉTIQUETTE *de la cour assujettit les grands.* (Mme de Maint.) *Le code de l'*ÉTIQUETTE *impériale est le document le plus remarquable de la bassesse à laquelle on peut réduire l'espèce humaine.* (Mme de Staël.) *L'*ÉTIQUETTE *rend les rois esclaves de la cour.* (P.-L. Courier.) *L'*ÉTIQUETTE *est une ligne de circonvallation dans laquelle les courtisans tiennent leur roi prisonnier et hors de toute communication avec le peuple et avec la vérité.* (Lemontey.) ‖ Formes cérémonieuses usitées entre particuliers : *Les formules, les compliments et tout ce qui tient à l'*ÉTIQUETTE *sont pour moi des choses insupportables.* (J.-J. Rouss.) *L'*ÉTIQUETTE *est une maîtresse exigeante, inséparable d'une pompe ruineuse.* (Lemontey.) *La pauvreté délivre de l'*ÉTIQUETTE. (G. Sand.)

L'*étiquette* est l'esprit de ceux qui n'en ont pas.
VOLTAIRE.

Moquons-nous de l'*étiquette*
Et du sot qui l'inventa.
MARMONTEL.

L'amour, l'amitié, le vin
Vont égayer ce festin ;
Nargue de toute *étiquette!*
BÉRANGER.

— Anc. pratiq. Petit écriteau que l'on plaçait sur les sacs à procès, et qui donnait des indications sommaires relatives à l'affaire. ‖ Placet remis à l'huissier, au commencement de l'audience, pour l'appel d'une affaire. ‖ Affiche apposée par le sergent des criées à la porte des maisons que l'on avait saisies réellement.

— Pêche. Filet carré fixé aux extrémités de deux perches croisées, attachées elles-mêmes au bout d'une longue perche. On dit aussi ÉTIQUET s. m. ‖ Couteau à lame barbelée, dont on se sert pour détacher les coquilles des rochers ou tirer les vers du sable.

— **Encycl.** Mœurs et cout. On distingue deux sortes d'*étiquettes*, celle des cours et celle de la société ou des salons. La première détermine les relations du souverain avec ceux qui l'approchent et prescrit certaines formes, certaines paroles, certains protocoles; elle règle, d'après un cérémonial écrit ou traditionnel, les devoirs extérieurs à l'égard de la naissance, des emplois, des dignités. La seconde a son code écrit dans tous les manuels de civilité puérile et honnête, à côté de la politesse courante et du simple savoir-vivre. Celle-ci existe plus ou moins dans tous les salons, mais à des degrés différents; elle est, dans beaucoup de cas, laissée un peu de côté, oubliée, dédaignée même, et le soleil n'en continue pas moins sa carrière; quant à celle-là, elle est inexorable, et les princes, qui commandent à tout, obéissent à ses exigences souvent tyranniques et absurdes. Le philosophe sourit de cet étrange esclavage, et quand il voit princes et empereurs enchaînés eux-mêmes dans les entraves d'un vain cérémonial, il reconnaît l'égalité des conditions; ces fiers mortels qui disposent de la liberté d'autrui n'ont plus de liberté. Il faut vivre pour la représentation, et la cour est un théâtre où, dans la coulisse même, il n'est pas permis au comédien de reprendre son attitude naturelle. Les princes eux-mêmes ne doivent-ils pas être étonnés de suivre avec tant de ponctualité les ordres d'un être fantastique? On en a vu, au milieu de gens faits pour les servir, attendre quelquefois patiemment que leurs souliers fussent mis, parce que l'officier qui, par sa charge, avait le droit de chausser le pied du souverain, ne se trouvait pas présent.

Dans l'antiquité, la cour de Byzance fut célèbre par l'*étiquette* que les empereurs y établirent, et qui se manifestait non-seulement par les actes les plus serviles, mais par un langage révérencieux jusqu'à l'exagération la plus outrée. Constantin, le premier, avait imaginé une hiérarchie nobiliaire et créé les titres d'*illustris*, de *spectabilis*, d'*egregius*, de *perfectissimus* et de *nobilissimus*. Ce titre fut affecté aux fils de l'empereur qui n'avaient pas encore celui de César. La vanité des titres et le ridicule de toutes ces formules et démonstrations d'anéantissement devant ses supérieurs, que les peuples libres ne connaissaient point, ne s'introduisirent dans les contrées septentrionales de l'Europe que quand les Romains eurent fait connaissance avec la sublimité asiatique. La plupart des rois de l'Asie étaient et sont encore cousins germains du soleil et de la lune ou fils du ciel; leurs sujets n'osent jamais prétendre à cette parenté, et tel gouverneur de province qui s'intitule : *Muscade de consolation* et *Rose de plaisir*, serait empalé s'il se disait parent le moins du monde de la lune et du soleil ou simplement l'ami des étoiles. On disait à Scipion : « Scipion, » et à César : « César; » mais dans la suite des temps on a trouvé cela par trop familier : *Votre Sérénité*, *Votre Grâce*, *Votre Majesté* et même *Votre Sacrée Majesté impériale* suffirent à peine à établir la supériorité des uns et l'infériorité des autres. Les titres de saint Pierre et de saint Paul étaient Pierre et Paul. Leurs successeurs se donnèrent réciproquement le titre de *Votre Sainteté*, que l'on ne voit jamais dans les *Actes des apôtres* ni dans les récits des disciples, mais qui montrent bien que les gens d'Église n'attachent aucun prix aux vanités de ce monde. Cela est si vrai que tel abbé se fait appeler *monseigneur* par ses moines, et qu'un bon prêtre de Holstein, sur la foi des formules, ayant écrit un jour au pape Pie IV : *A Pie IV, serviteur des serviteurs de Dieu*, et étant allé ensuite à Rome solliciter pour son affaire, l'Inquisition le fit mettre en prison pour lui apprendre à écrire.

Ainsi que nous l'avons dit au mot CÉRÉMONIAL, l'*étiquette* établie à la cour des rois de France date du XVe siècle. Les rois barbares n'étaient que des soldats, accessibles à toute heure à tous leurs compagnons d'armes. Sous la seconde race, l'*étiquette* byzantine, dont nous parlerons plus loin, s'introduisit pendant quelque temps à la cour des rois francs. On se prosterna devant les empereurs, suivant l'usage oriental. En abordant le souverain, on lui baisait le pied, ou du moins le genou; mais ces usages disparurent à l'époque où triompha la féodalité. Les capétiens furent d'abord gens fort abordables. On voit le roi Robert entouré de pauvres, et saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes. Ceux mêmes qui se dérobaient aux regards, comme Louis XI, étaient bien loin d'observer avec les seigneurs qu'ils admettaient dans leur intimité les formalités minutieuses de l'*étiquette*. C'est surtout au règne de François Ier qu'il faut rapporter l'origine du cérémonial observé à la cour de France. Un mémoire intitulé : *Avis donnés par Catherine de Médicis à Charles IX, pour la police de sa cour et pour le gouvernement de son État*, fournit la preuve de ce fait. Catherine dit à son petit-fils : « Je désirerois que vous prissiez une heure certaine de vous lever, et, pour contenter votre noblesse, faire comme faisoit le feu roi votre père; car, quand il prenoit la chemise et que les habillements entroient, tous les princes, seigneurs, capitaines, chevaliers de l'ordre, gentilshommes de la chambre, maistres d'hôtel, gentilshommes servants entroient lors, et il parloit à eux, et ils le voyoient, ce qui les contentoit beaucoup. Cela fait, s'en alloit à ses affaires, et tous sortoient, hormis ceux qui en étoient et les quatre secrétaires. Si faisiez de même, cela les contenteroit fort pour être chose accoutumée de tout temps aux rois vos père et grand-père. Que tous les princes et seigneurs vous accompagnassent, et, au sortir de la messe, dîner, s'il est tard, ou sinon vous promener pour votre santé, et ne pas passer onze heures que vous ne dîniez, et, après dîner, pour le moins deux fois la semaine, donner audience, qui est une chose qui contente infiniment vos sujets, et après vous retirer et venir chez moi ou chez la reine, afin que l'on *connoisse une façon de cour*, qui est chose qui plaît infiniment aux François pour l'avoir accoutumé, et ayant demeuré demi-heure ou une heure en public, vous retirer à votre étude ou en privé où bon vous semblera, et, sur les trois heures après midi, aller vous promener à pied ou à cheval, afin de vous montrer et contenter la noblesse, et passer votre temps avec cette jeunesse à quelque exercice honnête, sinon tous les jours, au moins deux ou trois fois la semaine; cela les contentera tous beaucoup, l'ayant ainsi accoutumé du temps du roi votre père, qui les aimoit infiniment, et après cela souper avec votre famille; et, après souper, deux fois par semaine tenir la salle du bal; car j'ai ouï dire au roi votre grand-père François Ier qu'il falloit deux choses pour vivre en repos avec les François et qu'ils aimassent leur roi : les tenir joyeux et les occuper à quelque exercice. »

L'*étiquette* servit bientôt dans l'ancienne cour de loi étroite à tout ce qui entourait le roi et vivait autour de lui. Cette *étiquette*, d'une minutie déplorable, plongeait tout dans un ennui mortel. Marie-Antoinette s'en plaint dans sa correspondance. Plus tard, elle disait à ses intimes : « J'ai gagné quelque chose à la Révolution : au moins je suis débarrassée de l'*étiquette*. » On peut juger par le fait suivant si la reine était fondée à parler ainsi. Un jour d'hiver, il arriva que Marie-Antoinette, déjà toute déshabillée, était au moment de passer sa chemise; Mme Campan, femme de chambre de service, la tenait toute dépliée. La dame d'honneur entre, se hâte d'ôter ses gants et prend la chemise. On gratte à la porte; elle s'ouvre : c'est la duchesse d'Orléans. Ses gants sont ôtés; elle s'avance et prend la chemise. Mais la dame d'honneur ne doit pas la lui présenter. Elle la rend à Mme Campan; celle-ci la donne à la princesse. On gratte de nouveau (l'*étiquette* veut qu'on ne frappe pas) : c'est la comtesse de Provence. La duchesse d'Orléans lui présente la chemise... Pendant tous ces ricochets, la reine, nue, dans l'attitude d'une Vénus, grelottait à la plus grande gloire de l'*étiquette*. Madame, voyant alors qu'il était temps d'en finir, et jugeant que le plus bel article du protocole de la toilette royale ne pouvait prévenir l'invasion d'un rhume, Madame, sans ôter ses gants, passe précipitamment la chemise sur le satin animé de Marie-Antoinette, non sans attenter gravement à l'intégrité de sa coiffure pyramidale. Ce dernier accident ramena le rire sur les lèvres de la reine; mais l'*étiquette* avait bel et bien été violée en ce point qu'on doit ôter ses gants pour offrir quelque chose au roi ou à la reine.

Avant 1789, qui balaya toutes ces folies de l'orgueil et de la servilité, il n'y avait certes pas à rire avec l'*étiquette*, et l'on voit, par les anciens mémoires, que le fauteuil à bras, la chaise à dos, le tabouret, la main droite et la main gauche, le nombre de pas que l'on devait faire en saluant, l'ampleur des manteaux, les présentations, les entrées et mille choses non moins importantes ont été pendant des siècles de sérieux objets de politique et d'illustres sujets de querelles. Mademoiselle passa un quart de sa vie dans les angoisses mortelles des disputes pour des chaises à dos. Devait-on s'asseoir dans une certaine chambre sur une chaise ou sur un tabouret, ou même ne point s'asseoir? Voilà ce qui troublait cette auguste princesse; voilà ce qui divisait toute une cour. Lorsque le cardinal de Richelieu traita du mariage d'Henriette de France et de Charles Ier avec les ambassadeurs d'Angleterre, l'affaire fut sur le point d'être rompue pour deux ou trois pas de plus que les ambassadeurs exigeaient auprès d'une porte, et le cardinal se mit au lit pour trancher toute difficulté. L'histoire a soigneusement conservé cette précieuse circonstance. Il est à croire que si l'on avait proposé à Scipion de se mettre nu entre deux draps pour recevoir la visite d'Annibal, il aurait trouvé cette cérémonie fort réjouissante. C'est cependant couchées que les princesses recevaient aussi les ambassadeurs. La marche des carrosses et ce qu'on appelle le haut du pavé ont été encore des témoignages de grandeur, des sources de prétentions, de disputes et de combats, pendant un siècle entier. « On a regardé comme une signalée victoire, dit Voltaire, de faire passer un carrosse devant un autre carrosse. Il semblait, à voir les ambassadeurs se promener dans les rues, qu'ils disputassent le prix dans des cirques; et quand un ministre d'Espagne avait pu faire reculer un cocher portugais, il envoyait un courrier à Madrid informer le roi son maître de ce grand avantage. » Nos histoires sont égayées de vingt combats à coups de poing pour la préséance : le parlement contre les clercs de l'é-

vêque, à la pompe funèbre de Henri IV; la Chambre des comptes contre le parlement dans la cathédrale, quand Louis XIII donna la France à la Vierge; le duc d'Epernon dans l'église de Saint-Germain contre le garde des sceaux du Vair; les présidents des enquêtes à Notre-Dame contre le doyen des conseillers de la grand'chambre Savare, etc. Et pourtant tout était réglé, tout semblait avoir été prévu par l'*étiquette*, tout, jusqu'aux choses les plus cachées et les plus mystérieuses. Si bien que Mme de Maintenon avait trois fois raison lorsqu'elle disait à son frère d'Aubigné, désireux d'être un de ces illustres serviles que le hasard a faits : « Après ceux qui ont les premières places, je ne connais rien de plus malheureux que ceux qui les envient. » Mais les pauvres humains vivent de tout cela, et asservir les autres et s'asservir soi-même passe pour être le rôle de la véritable grandeur. Nos princes avaient plus de peine à se dérober aux lois de l'*étiquette* qu'aux lois de la constitution de l'Etat. Souvent le monarque s'est trouvé dans l'impossibilité de faire un voyage, d'entrer dans une maison, parce qu'il n'avait pu concilier les prétentions respectives de ses serviteurs. « Nous rions, dit Mercier, en apprenant certains usages de peuples éloignés de nous; de ce que le roi de Loango, en Afrique, par exemple, prend ses repas dans deux maisons différentes; de ce qu'il boit dans l'une, mange dans l'autre; et l'habitude nous familiarise avec ces *étiquettes*, dont l'asservissement est plus encore pour les princes que pour ceux qui les environnent. On dirait qu'ils sont livrés, dès le moment de leur naissance, à une foule de farfadets capricieux qui arrangent tous les moments de leur vie au gré de leur fantaisie. » C'est l'*étiquette*, en effet, qui préside à la naissance d'un prince. Tous les grands officiers de la couronne sont là, assistant à l'enfantement. C'est l'*étiquette* qui voudra qu'après sa mort on lui serve une table splendide et qu'on l'interroge, à chaque instant, sur l'état de sa santé. L'*étiquette* donne un caractère de noblesse à tout ce qui approche du roi, et les plus grands seigneurs ont toujours été fiers de s'assujettir à des fonctions domestiques auprès de sa personne. Un prince du sang était *maître d'hôtel*. Mais ceci n'était pas simplement d'*étiquette :* il y avait un très-gros revenu attaché à cette charge. Un prince du sang, à la cour, revendiquait le service sur tous les grands officiers, tant pour la chemise du roi que pour la serviette. Quand le roi donnait des audiences sur son trône, les princes du sang étaient sur la plate-forme, suivant leur rang. Ils avaient l'honneur de manger avec le roi dans les banquets. Quand le roi communiait, ils tenaient la nappe, honneur que personne ne pouvait partager avec eux. Quand le roi *touchait*, ils lui donnaient la serviette. Les princesses avaient chez la reine le même service que les princes chez le roi. Les princes servaient aussi la reine, sauf pour la chemise. Ils passaient devant les grands et les ducs en les reconduisant. En entrant dans les appartements du roi ou de la reine, on grattait à la porte de la chambre; en sortant, on ne devait pas toucher la serrure. Une femme présentée à la cour devait se retirer à reculons et rejeter du talon en arrière la queue de son manteau; le roi l'embrassait à la joue, et elle appliquait à ses lèvres le bord de la robe de la reine; les duchesses saisissaient la robe moins bas que les autres femmes. On était présenté au roi avant de l'être aux princes, et on n'était admis à servir ceux-ci qu'avec son agrément. On ôtait ses gants, nous l'avons déjà dit, pour offrir quelque chose au roi et à la reine; quand ils buvaient ou éternuaient, on saluait. L'*étiquette* plaçait la chaise percée d'un prince au milieu des courtisans à qui il accordait les entrées, et voulait que tel offrît le coton. Une princesse, à telle heure, voyait ses femmes entrer chez elle, la décoiffer et la déchausser bon gré malgré; ainsi le voulait l'*étiquette*. Tantôt une dame devait être solennelle, tantôt se montrer en déshabillé pour obéir à l'*étiquette*. L'*étiquette* voulait qu'on appelât ses gens comme des chiens, en criant à tue-tête : *Eh! eh!* C'est l'*étiquette* qui apprenait de combien de lignes courbes étaient les révérences d'un ministre ou d'un duc, et combien il fallait lui en donner de pouces. Les princesses devaient dans une visite appeler les cardinaux deux fois *Eminence*, malgré l'humilité chrétienne. Tout était assujetti à des règles implacables; Marie-Antoinette, pour avoir voulu s'en affranchir quelque peu, mécontenta tous ces inutiles qui faisaient leur plus sérieuse étude, leur principale occupation des différentes manières de se coiffer, de se présenter, de saluer, de parler, de manger. Pour obéir à l'*étiquette*, qui prescrivait de ne rien laisser d'étranger à une fiancée royale quand elle mettait le pied sur le sol de France, elle avait été changée de tous ses vêtements avant d'être livrée aux personnes françaises chargées de la convoyer à la cour. Une sorte de tente avait été construite sur le Rhin pour opérer la remise de la jeune archiduchesse, qui, pour son plus grand ennui, se vit aux mains de la comtesse de Noailles, la plus sèche des dames d'honneur, bornée d'esprit et furieuse d'*étiquette*. Aussi Marie-Antoinette, excédée, tourna vite en ridicule sa roide comtesse, et lui donna le surnom de *madame l'Etiquette*.

Chaque page des *Mémoires* de Saint-Simon est remplie de querelles d'*étiquette*. Louis XIV était souvent obligé d'intervenir pour déclarer qui avait le droit de *draper* à l'occasion de la mort des princes, qui pouvait embrasser les princesses dans une audience publique. Souvent il renonça à des fêtes et à des cérémonies pour éviter les querelles d'*étiquette*. L'anecdote suivante est racontée par la princesse palatine.

La duchesse de Villars, chargée d'accompagner Mlle de Valois jusqu'à la frontière, lui était devenue odieuse. Elle prétendait, par son titre, partager avec elle les honneurs de la soucoupe, c'est-à-dire boire dans un verre à pied présenté sur une soucoupe. La hautaine princesse refusa d'y consentir; afin d'humilier la vanité de cette dame, elle cessa de manger avec elle, et, lorsqu'elle y fut obligée, elle s'abstint de boire pendant tout le repas. Mme de Villars l'imita, décidée à mourir de soif plutôt que de compromettre pour une goutte d'eau le droit des duchesses.

La Révolution balaya toutes ces niaiseries; Napoléon ressuscita l'*étiquette*. La Restauration nous rendit de vieux us qu'on croyait aussi réellement enterrés que le bon roi Dagobert. Le gouvernement bourgeois de Louis-Philippe oublia sagement l'*étiquette* dans le coin où dorment les oripeaux du droit divin. Mais Napoléon III, en se créant une cour, la dota d'un cérémonial. Il fallait sous lui, lorsqu'on entrait chez le souverain, à moins que ce ne fût dans l'intention de le détrôner, ce qui simplifiait de beaucoup les choses, faire trois révérences à distances égales, lui parler à la troisième personne et ôter ses gants des deux mains. Quant aux présentations à la cour, c'était l'aide de camp de service qui faisait toute espèce d'invitation pour les hommes, et même pour les audiences des femmes qui ont un certain rang dans le monde. L'*étiquette*, relativement au costume, dans les grands bals de la cour impériale, exigeait l'uniforme pour tous ceux qui, par leurs fonctions, en avaient un. Nous avons vu revivre dans certains cas la culotte courte de casimir blanc, la fameuse culotte illustrée par M. Darimon, les bas de soie et les souliers à boucles.

« A mesure que les pays sont barbares ou que les cours sont faibles, le cérémonial est plus en vogue, » a dit Voltaire. Il paraît pourtant que c'est la stricte observation des minuties de l'*étiquette* et des nuances du protocole qui constitue l'homme bien né; mais nous sommes si mal élevés depuis 1789, que, sur 36 millions de Français, il n'y en a pas 2,000 qui sachent écrire au souverain selon les lois du protocole.

C'est surtout en Espagne qu'a fleuri l'*étiquette*. C'est là qu'on vit un roi perdre la vie, victime de sa fidélité et de celle de sa cour à observer l'*étiquette*. Philippe III avait un jour dans sa chambre un brasier ardent qui lui brûlait la figure; le gentilhomme chargé de cette partie du service se trouvant absent, personne ne crut devoir le remplacer, et le roi lui-même pensa qu'il était de sa dignité de se laisser imperturbablement griller. Il en résulta une inflammation à la face, dont il mourut quelques jours après. La reine Victoria se montra plus sensée dans une circonstance analogue. Un jour, à Londres, dans une soirée royale, la lampe se mit à filer. La reine se leva et baissa la lampe. Stupéfaction générale. « Quoi! Votre Majesté a daigné elle-même... s'écria une dame d'honneur. — Mon Dieu, oui, répondit la reine. Si je m'étais écriée : La lampe file! une de mes dames d'honneur aurait dit au chambellan : Mais, voyez donc, monsieur, la lampe file! Le chambellan aurait dit au premier valet de chambre : Monsieur, la lampe de la reine file! Le premier valet de chambre aurait appelé un domestique, et la lampe filerait encore. J'ai mieux aimé l'arranger moi-même. » Voici, pour revenir à l'Espagne, une anecdote caractéristique, racontée par Mme d'Aulnoy dans son *Mémoire sur la cour d'Espagne :* « Le roi fit amener à la reine de très-beaux chevaux d'Andalousie. Elle en choisit un fort fringant et le monta; mais elle ne fut pas plus tôt dessus qu'il commença de se cabrer; et il étoit prêt de se renverser sur elle, lorsqu'elle tomba. Son pied, par malheur, se trouva engagé dans l'étrier; le cheval, sentant cet embarras, ruoit furieusement et entraînoit la reine au grand péril de sa vie. Ce fut dans la cour du palais que cet accident arriva. Le roi, qui le voyoit de son balcon, se désespéroit; et la cour était toute remplie de personnes de qualité et de gardes; mais l'on n'osoit se hasarder d'aller secourir la reine, parce qu'il n'est point permis à un homme de la toucher, et principalement au pied, à moins que ce ne soit le premier de ses menins, qui lui met ses chappins. Enfin deux cavaliers espagnols se résolurent à tout ce qui pouvoit leur arriver de pire : l'un saisit la bride du cheval et l'arrêta, l'autre prit promptement le pied de la reine, l'ôta de l'étrier, et se démit même le doigt en lui rendant ce service. Puis, sans s'arrêter un moment, ils sortirent, coururent chez eux et firent vite seller deux chevaux pour se dérober à la colère du roi. »

Travaux et plaisirs, parties de chasse ou conseils, confessions ou changements d'habits, processions, promenades, etc., toutes les actions de leurs Majestés Catholiques étaient soumises à certaines règles établies par Philippe II et observées par ses successeurs. On les nommait les *étiquettes du palais;* elles fixaient le coucher de la reine à dix heures en été, à huit heures et demie en hiver. « Au commencement que la reine fut arrivée, dit Mme d'Aulnoy, elle ne faisoit point de réflexions à l'heure marquée, et il lui sembloit que celle de son coucher devoit être réglée par l'envie qu'elle auroit de dormir; mais aussi il arrivoit souvent qu'elle soupoit encore, que, sans lui rien dire, ses femmes commençoient à la décoiffer; d'autres la déchaussoient par-dessous la table, et on la faisoit coucher d'une vitesse qui la surprenoit fort. Les rois d'Espagne couchent dans leur appartement et les reines dans le leur. Mais celui-ci aime trop la reine pour avoir voulu se séparer d'elle. Voici comme il est marqué dans l'*étiquette* que le roi doit être lorsqu'il vient la nuit de sa chambre dans celle de la reine. Il a ses souliers mis en pantoufles (car on ne fait point ici de mules), son manteau noir sur ses épaules, au lieu d'une robe de chambre dont personne ne se sert à Madrid; son broquet (c'est une espèce de bouclier) passé dans un bras, sa bouteille passée dans l'autre avec un cordon; cette bouteille n'est pas pour boire : elle sert à un usage tout opposé que vous devinerez. Après tout cela, le roi a encore sa grande épée dans une main, et une lanterne sourde dans l'autre. Il faut qu'il aille ainsi tout seul dans la chambre de la reine. »

Dans les relations sociales, même roideur, même *étiquette* où l'on reste emprisonné comme dans un vêtement étriqué. Les dames espagnoles « ne se baisent point en se saluant, dit Mme d'Aulnoy; je crois que c'est pour ne pas emporter le plâtre qu'elles ont sur la figure; mais elles se présentent la main dégantée, et, en se parlant, elle se disent *tu* et *toi*, et elles ne s'appellent ni madame ni mademoiselle, ni excellence, mais seulement doña Maria, doña Clara, doña Teresa. Je me suis informée d'où vient qu'elles en usent si familièrement, et j'ai appris que c'est pour n'avoir aucun sujet de se fâcher entre elles, et que, comme il y a beaucoup de manières de se parler qui marquent, quand elles veulent, une entière différence de qualité et de rang, et que toutes ces différences ne sont pas aisées à faire sans chagriner quelquefois, pour l'éviter, elles ont pris le parti de se parler sans cérémonie. »

Il n'y a que les Chinois qui puissent l'emporter sur les Espagnols pour la roideur et la sévérité de l'*étiquette*. Dans les visites qu'ils se font, tout est prévu, réglé d'avance, et on ne saurait s'écarter d'un iota de ce formulaire sans passer pour un homme mal élevé. Voici, d'après M. de Rémusat, l'*étiquette* observée par tous les Chinois.

« Celui qui veut rendre visite doit, quelques heures auparavant, envoyer par son domestique un billet à la personne qu'il a dessein de voir, tant pour s'informer si elle est chez elle que pour l'inviter à ne pas sortir si elle a le loisir d'accepter la visite : c'est une marque de déférence et de respect pour ceux que l'on veut aller voir chez eux. Le billet est une feuille de papier rouge, plus ou moins grande, suivant le rang ou la dignité des personnes, et le respect qu'on désire leur témoigner. Ce papier est aussi plié en plus ou moins de doubles, et l'on n'écrit que quelques mots sur la seconde page; par exemple : « Votre » disciple ou votre frère cadet, un tel, est venu » pour baisser la tête jusqu'à terre devant vous » et vous offrir ses respects. » Cette phrase est écrite en gros caractères quand on veut mêler à sa politesse un certain air de grandeur; mais les caractères diminuent et deviennent petits à proportion de l'intérêt qu'on peut avoir à se montrer véritablement humble et respectueux. Ainsi prévenu par billet, on doit prendre de beaux habits et se tenir prêt à recevoir son hôte à la porte de la maison ou à la descente de son palanquin et lui dire d'abord : « Je vous prie d'entrer. » On a soin d'ouvrir les deux battants de la porte du milieu; car il y aurait de l'impolitesse à laisser entrer ou sortir par les portes latérales. Les grands se font porter dans leurs palanquins ou entrent à cheval jusqu'au pied de l'escalier qui conduit à la salle des hôtes. Le maître de la maison les reçoit en se mettant à leur droite, puis il passe à leur gauche en leur disant : « Je vous prie d'aller devant, » et il les accompagne en se tenant un peu en arrière. Dans la salle des hôtes, les siéges doivent être préparés et rangés sur deux lignes parallèles, l'un devant l'autre. En y entrant on commence, dès le bas de la salle, à faire les révérences, c'est-à-dire qu'on s'incline du côté de son hôte et un pas en arrière, jusqu'à ce que les mains qu'on tient l'une dans l'autre touchent à terre. Dans les provinces du midi de la Chine, le côté sud est le plus honorable; c'est le contraire dans celles du nord. On pense bien qu'il faut, suivant la province, céder le côté le plus honorable à son hôte. Celui-ci, par une ingénieuse courtoisie, peut, en deux mots, changer l'état des choses, et dire, si on l'a placé du côté du midi : *Pe-li*, ce qui signifie : « J'espère qu'en » me mettant du côté du Midi, vous m'avez assigné la place la moins distinguée; » mais le maître de la maison s'empresse de rétablir la situation convenable en disant : *Nan-li*, « Point » du tout, seigneur, et vous êtes à la place que » vous devez occuper. » Souvent le visiteur affecte de prendre le côté le moins honorable; alors le maître de la maison s'excuse en disant : « Je n'oserais... » et, passant devant son hôte en le regardant toujours et en ayant soin de ne pas lui tourner le dos, il va se mettre à la place convenable et un peu en arrière; c'est alors que tous les deux font en même temps la révérence. Si plusieurs personnes font une visite ensemble ou si le maître a quelque parent qui demeure avec lui, on répète la révérence autant de fois qu'il y a de personnes à saluer. Ce manége dure alors assez longtemps, et tant qu'il dure on ne se dit autre chose que : *Pou-kan, pou-kan*, « Je n'oserais. » Une politesse que l'on doit aux grands et qui ne déplaît pas aux personnes de condition moyenne quand on en use avec elles, c'est de couvrir les chaises de petits tapis faits exprès; alors on se fait réciproquement de nouvelles façons. On refuse de prendre le premier fauteuil, pendant que le maître insiste pour qu'on l'accepte; celui-ci feint de l'essuyer avec le pan de sa robe, et l'étranger fait le même honneur au fauteuil qui doit être occupé par le maître. Enfin on fait la révérence à la chaise avant de s'asseoir, et l'on ne prend sa place qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la civilité et de la bonne éducation. A peine est-on assis que les domestiques apportent le thé; les tasses de porcelaine sont rangées sur un plateau de bois vernis. Chez les gens riches on ne se sert pas de théière; la quantité de thé nécessaire est mise au fond de la tasse, et l'eau bouillante versée par-dessus. L'infusion est très-parfumée, mais on la prend sans sucre. Le maître de la maison s'approche des plus considérables de ses hôtes et leur dit en touchant le plateau : *Tsing-tcha*, « Je vous invite à prendre le thé. » Alors tout le monde s'avance pour prendre chacun sa tasse. Le maître en prend une avec les deux mains et la présente au premier de la compagnie, qui la reçoit de même avec les deux mains. Les autres affectent de ne prendre les tasses et de ne boire qu'ensemble, quoiqu'on s'invite par signe les uns les autres à commencer. Quand tout le monde est servi de cette manière, celui ou ceux qui sont venus en visite, tenant leur tasse avec les deux mains et demeurant assis, se courbent en la portant jusqu'à terre. Il faut bien prendre garde alors de répandre la moindre goutte de thé : cela serait fort incivil; et pour empêcher que cela n'arrive, on a soin de ne remplir les tasses qu'à moitié. Les invités boivent le thé à plusieurs reprises et fort lentement, quoique tous ensemble, pour être prêts à reposer la tasse sur le plateau tous à la fois. Quelque chaude qu'elle soit, on doit plutôt souffrir et se brûler les doigts que de faire ou de dire rien qui puisse troubler la bienséance et l'ordre des civilités. Dans les grandes chaleurs, le maître prend son éventail après que le thé est bu, et, le tenant avec les deux mains, il fait une inclination à la compagnie en disant : *Tsing-chen*, « Je vous invite à vous servir de vos éventails. » Chacun alors prend son éventail; il serait impoli de ne pas en avoir avec soi, parce qu'on serait cause qu'aucun ne voudrait en faire usage. La conversation doit toujours commencer par des choses indifférentes ou même insignifiantes. Communément les Chinois sont deux heures à dire des riens, et vers la fin de la visite ils exposent en trois mots l'affaire qui les amène. Le visiteur se lève et dit le premier : « Il y a longtemps que je vous ennuie. » De tous les compliments que se font les Chinois, celui-là sans doute est celui qui approche le plus de la vérité. Avant de sortir de la salle, on fait une révérence de la même manière qu'en entrant. Le maître reconduit son hôte en se tenant à sa gauche et un peu en arrière, et le suit jusqu'à son palanquin ou à son cheval; avant d'y monter, l'étranger supplie le maître de le laisser et de ne pas assister à une action qui n'est pas assez respectueuse; mais l'autre se contente de se retourner à demi comme pour ne pas le voir. Quand l'étranger est remonté à cheval ou que les porteurs ont soulevé le palanquin, il dit adieu et on lui rend cette courtoisie, qui est la dernière de toutes. »

Tous les peuples, toutes les cours ont leur *étiquette* différente : chez les Esquimaux on se salue en se tirant le nez; à la cour des souverains des régions du haut Nil, les courtisans se tiennent accroupis devant leurs maîtres et ne doivent pas laisser apercevoir leurs pieds; Baker en a vu plusieurs condamnés à mort pour avoir manqué à cette règle de l'*étiquette*. La plupart des ambassadeurs et envoyés européens admis à l'audience des princes orientaux ont beaucoup de peine à se soustraire au prosternement, qui est de rigueur pour tous ceux qui paraissent devant ces souverains despotiques. Quelques-uns résistent énergiquement, d'autres s'en tirent par la ruse, comme le diplomate dont nous allons conter l'aventure. Il se trouvait à la cour du Grand Mogol et avait toujours refusé de courber son échine en arrivant devant lui. Le prince asiatique jura d'en avoir raison, et un jour que le diplomate devait venir il fit mettre une barrière en travers de la porte d'entrée, ce qui forçait à entrer à quatre pattes. Le diplomate ne fut pas embarrassé pour si peu, et, tournant la difficulté, il présenta au souverain ce que M. de Pourceaugnac présentait au médecin. Le Grand Mogol fut dès lors moins à cheval sur l'*étiquette*.

Terminons le récit de toutes ces niaiseries par quelques détails qui nous montrent ce que devrait être l'*étiquette* chez un peuple qui se respecte.

— *L'étiquette aux Etats-Unis.* Il en a été de l'*étiquette* aux Etats-Unis comme de la politique et de la religion : tout s'y est réformé selon l'ordre naturel, par la liberté; on y a mis de plus en plus la civilité en harmonie avec la nature.

L'étiquette, comme la politesse, n'est raisonnable qu'autant qu'elle sert à adoucir et à faciliter les relations de la société, mais tout ce qui est futilité déplaît à ce peuple, et il a cru que ses libres institutions lui commandaient de se dégager de bien des formes vaines usitées en Europe.

L'étiquette qui consiste, par exemple, à s'affubler d'habits d'une certaine façon, d'habits de cour, d'habits de député, etc., est étrangère à l'Amérique. Le président n'a aucun costume officiel, ni dans les fêtes ni dans les cérémonies publiques; il paraît vêtu comme le plus simple citoyen de la classe aisée. Là, point d'enseignes de servitude, point d'épées, de chaînes, de décorations; il suffit que tout soit noble et décent.

Il n'y a aucun protocole de rigueur en s'adressant à un employé du gouvernement; quelquefois, dans la conversation, on lui donne le titre des fonctions qu'il remplit. Si l'on reçoit une invitation pour dîner à White-House (la Maison-Blanche) elle sera ainsi conçue : « Le président prie M.... de lui faire le plaisir, etc. » Il est d'usage de répondre dans le même style; on adresse : *Au Président*, avec le nom de ce premier magistrat de la République. On écrit de même simplement aux ministres, avec le nom : à M. Seward, secrétaire d'Etat; à M. Southard, secrétaire de la marine, etc. Il n'est pas de bon ton de dire *Son Excellence*, *l'honorable M. un tel*. Dans les commencements, quelques personnes commettaient cette erreur : c'était un reste des coutumes coloniales; on n'y attachait pas une grande importance. Washington, à la tête de son armée, était appelé *Son Excellence*, parce que telles étaient les mœurs du jour, et il porta ce titre sans conséquence pendant le temps de sa présidence. On le donnait aux gouverneurs des colonies; mais il est tombé insensiblement en désuétude. On ne prétendait pas positivement qu'il y eût quelque chose d'antirépublicain à donner ce titre purement honorifique à un fonctionnaire public; quelques-uns même disaient qu'il était bon de conserver cet usage, afin d'attacher plus de considération aux emplois; mais l'instinct de la nation s'y opposait, et aujourd'hui cela paraîtrait choquant et servile.

On a appelé communément Monroe, durant sa présidence, par une sorte d'exception sans conséquence, *colonel Monroe;* mais ses prédécesseurs et ses successeurs, même le général Jackson, ont été appelés simplement M. Madison, M. Jefferson, M. Adams, M. Jackson, M. Lincoln, etc. Dans les deux chambres, l'*étiquette* est de dire en parlant d'un autre membre : « le gentleman de Virginie, de Connecticut, etc., qui vient de parler... » Quand on parle du président dans les débats, on se sert en général de l'expression *the executive* (l'exécutif, le pouvoir exécutif). Enfin, comme dans le Parlement anglais, on évite toujours d'appeler qui que ce soit par son nom.

Aucun des employés du gouvernement n'a de costume, excepté les juges de la cour suprême, qui portent, pendant leurs séances, une robe de soie noire. Ils avaient d'abord adopté les perruques et les robes rouges, mais ils s'en débarrassèrent bientôt, trouvant les unes ridicules et les autres d'un éclat trop marqué. Il n'est pas constitutionnellement interdit à un président de paraître en uniforme de général ou d'amiral (il en a le rang par la constitution); Washington le faisait quelquefois; mais l'usage depuis longtemps reçu est qu'il se mette en simple particulier.

Il n'y a point d'ordres ni de décorations aux Etats-Unis. A la fin de la guerre de la révolution, les officiers de l'armée avaient formé entre eux une société qu'ils appelèrent de *Cincinnatus*, et ce nom même en indiquait l'esprit républicain. Une petite médaille en émail, qui ressemblait un peu aux croix des cours européennes, était le signe de cet ordre, qui, malgré son but et sa simplicité, et quoique approuvé par Washington, ne fut pas goûté du public; dans quelques-uns des Etats, il fut aboli dès les premières années de ce siècle. Cet ordre n'était destiné qu'à perpétuer le souvenir des vertus de ceux qui avaient combattu pour l'indépendance et à les signaler à la reconnaissance publique; mais on trouva dans cette idée la trace d'un ancien préjugé, et si Washington n'eût pas été le chef de cette société, si les services rendus par ses membres, services qui ne leur avaient valu aucune récompense ni aucune situation privilégiée, n'eussent été incontestables, on n'eût pas souffert, même dans l'origine, ce signe qui semblait ouvrir la porte [illegible] aucune de ce [illegible] tout ce [illegible] un Amé- [illegible] léco- [illegible] ses [illegible] blic [illegible] présent d'un autre gouvernement. On a souffert dans les premières années de l'indépendance que des titres longtemps portés par des citoyens des Etats-Unis fussent quelquefois donnés aux enfants, mais ce n'a été que par condescendance dans la société, et jamais dans les actes publics. On a laissé faire au temps, et, comme l'ordre de Cincinnatus, ils ont disparu par un simple progrès des idées et des mœurs. Les titres héréditaires ne pouvaient subsister dans un pays où l'estime ne s'attache qu'à la valeur personnelle, et où les emplois publics dépendent tous de l'élection, y compris les fonctions de juge.

Les règles d'*étiquette* entre les fonctionnaires du gouvernement sont aussi simples que possible. Il est nécessaire cependant d'observer quelques formes envers les diplomates étrangers. Dans la société américaine, il est d'usage de donner le pas aux grands fonctionnaires du gouvernement; ensuite, l'âge, les talents, le caractère, exercent leur influence naturelle, mais rien n'est arrêté ni dicté. Le président jouit de prérogatives déterminées dans les cérémonies publiques; mais quand il sort en voiture ou à pied, soit pour une simple promenade, soit pour se rendre au théâtre, il n'a le droit de s'en arroger aucune, et on ne souffrirait pas qu'il s'autorisât de ses fonctions pour prétendre, dans quelque circonstance que ce soit, à des honneurs particuliers. Là, l'égalité a ses droits dans la société comme devant la loi.

Le président Monroe entreprit une fois de donner son opinion sur quelques usages d'*étiquette* entre les fonctionnaires publics. Il y avait beaucoup de bon sens dans ce qu'il publia, et les usages qu'il recommandait n'étaient pas sans convenance; et cependant on jugea généralement qu'il avait commis une faute en écrivant sur ce sujet. L'esprit droit des Américains fait qu'ils sont disposés à adopter tout ce qui est bien en fait de convenances; mais il se refuse à discuter sérieusement des bagatelles. On plaisanta beaucoup dans les journaux sur cet essai, et cela ne diminua en rien l'autorité constitutionnelle du président.

La femme du président est toujours appelée simplement par son nom madame une telle. Lorsque le président invite à dîner, soit comme particulier, soit comme président, sa table est excellente, mais sans luxe exagéré. Les convives sont servis par des domestiques bien vêtus, mais sans livrée. Quand le président reçoit personnellement, il invite à ses soirées qui bon lui semble; mais il reçoit tout le monde deux fois par mois à la Maison-Blanche. C'est une des obligations de sa charge, et ce n'est pas la chose la moins curieuse des usages de la République que cette réception générale; aucune invitation n'est nécessaire pour y être admis. C'est la femme du président qui fait ordinairement les honneurs de cette réception, qui a lieu tous les quinze jours, pendant la session, sans distinction de personnes. Cela paraît extraordinaire à ceux qui ne connaissent que l'*étiquette* des cours d'Europe; mais c'est un usage que les présidents des Etats-Unis ont toujours aimé à suivre. « J'attendis cette soirée, dit un Français qui se trouvait à Washington pendant une session du Congrès avant la dernière guerre, j'attendis cette soirée avec plus de curiosité que je n'en ressentis jamais pour aucune réunion ou bal quelconque. Je ne pouvais m'imaginer comment les choses pouvaient s'y passer. Je ne pouvais concevoir que la femme du président pût se trouver à l'aise dans ce qui me semblait ne devoir être qu'une cohue affreuse et insupportable pour elle. Comment ne pas craindre quelque inconvenance ou un manque de savoir-vivre dans une société aussi mélangée? Je fis part de ma réflexion à l'ami américain qui m'accompagnait. — Nous verrons, fut toute sa réponse. Nous allâmes à White-House à neuf heures. La cour et tous les environs étaient encombrés de voitures : le monde arrivait en foule. Deux ou trois salons de plus qu'à l'ordinaire avaient été ouverts pour cette réception. Ces salons, dont un est très-vaste, sont confortablement meublés, mais sans rien qui rappelle le luxe des palais des rois d'Europe. Le Congrès est très-économe des deniers du peuple, et c'est le peuple qui meuble cette maison; à la nomination de chaque président on vote une somme modique pour cet objet. J'avouerai que j'éprouvai, en entrant dans cette assemblée, une grande surprise : au lieu de la foule et de la cohue que je craignais, je me trouvais au milieu d'une société distinguée par ses manières, sa tenue et son excellent ton. J'accablai mon compagnon de questions, et ne lui laissai pas de repos qu'il ne m'eût donné toutes sortes d'explications sur cette assemblée si nouvelle pour moi. La soirée de White-House, ou le Salon, comme on l'appelle ici, offre réellement un assemblage de toutes les classes du peuple qui veulent bien faire la dépense et se donner la peine de s'habiller d'une manière convenable pour y paraître. Je ne suis pas même sûr qu'on soit très-rigoureux sur le costume, car je vis plusieurs hommes en bottes. Les femmes étaient toutes élégamment mises, quoique peu d'entre elles portassent des bijoux. Il va sans dire qu'aucune n'était décolletée ni en manches courtes. Si Washington était une ville plus considérable, ces soirées ne pourraient peut-être pas avoir lieu; mais, telle qu'elle est, il n'en résulte aucun inconvénient. Nous faisant jour à travers la foule, nous parvînmes à la partie du salon où se tenait la femme du président entourée d'un cercle de ses amies; après les avoir saluées, nous cherchâmes le président. Il s'était placé au bout de la salle, où il resta presque toute la soirée, donnant la main à tous ceux qui l'approchaient. Près de lui se tenaient les secrétaires (les ministres) et plusieurs hommes distingués de la nation. Mon ami me montra plusieurs juges et des membres des deux chambres du Congrès, dont la réputation m'était bien connue. Des hommes influents de toutes les parties de l'Union s'y trouvaient présents. Au milieu de cette foule, je reconnus le maître d'une auberge où mon ami et moi avions passé quinze jours. Je le montrai à mon ami, et je crois qu'il y avait dans mon air une expression un peu moqueuse, car il me dit : Oui, oui, je viens de lui serrer la main; il tient une excellente auberge, vous en conviendrez, et, qui plus est, sans cette circonstance qui vous l'a fait connaître, vous pourriez l'avoir pris pour un des grands du pays.... Ne vous excusez pas, car nous nous comprenons l'un et l'autre parfaitement. En Amérique, il existe un état de choses si entièrement nouveau, qu'il peut bien exciter votre surprise. Il est très-vrai que vous rencontrerez ici une grande variété d'hommes de différentes conditions. Celui que vous voyez à ma gauche, par exemple, tient une boutique à New-York. A sa tournure élégante, je parie que vous l'avez pris pour un attaché à l'une des légations; et cette charmante créature, dont les manières sont si gracieuses et si distinguées, est la fille d'un artisan de Baltimore. Oui, il y a ici beaucoup de gens du peuple, comme vous les appelez. La moitié au moins de ceux qui sont réunis ici exercent des professions, des métiers, sont marchands, fabricants, industriels; il y a aussi quelques artisans. Mais qu'est-ce que cela prouve? quelles conséquences en voulez-vous tirer? Vos oreilles sont-elles blessées par des discours inconvenants? Avez-vous à souffrir d'aucune impertinence? êtes-vous choqué par la grossièreté des manières de ceux qui vous entourent? Quant à moi, il me semble que tout Américain doit s'enorgueillir de cette espèce de représentation, non par la seule raison qu'il y voit une preuve de l'égalité de nos droits et de l'estime des citoyens les uns pour les autres, mais il doit s'enorgueillir, lorsque la maison du premier magistrat de la République est ouverte au peuple entier, sans choix ni exclusion, d'y voir réunie une assemblée si décente, si raisonnable, si affranchie de préjugés comme de présomption, enfin si complètement convenable sous tous les rapports, et de pouvoir se dire : Tel est le fruit de la liberté! Ouvrez les portes de vos palais, et vous verrez quelle société s'y réunira. Il règne parmi nous un esprit juste, droit, qui éloigne tout danger des conséquences désagréables qui pourraient résulter de trop de familiarité avec les classes inférieures. Je vis une fois un charretier quitter ses chevaux, entrer dans la salle de réception où nous sommes et venir serrer la main du président. Tous ceux qui étaient présents se révoltèrent contre cette démarche, parce qu'on ne trouva point décent qu'un paysan se présentât couvert d'un vêtement de paysan dans un pareil endroit; mais, tout en se trompant sur un frivole décorum, il prouvait qu'il connaissait la différence qu'il y a entre le gouvernement et la société. Il savait que cette assemblée est une espèce d'hommage rendu par le premier magistrat à l'égalité générale, et il n'aurait point osé se présenter chez le président sans y être invité, ou sans avoir une excuse plausible, dans les moments où celui-ci n'est pas ostensiblement revêtu de son caractère public.

» Vous comprenez à présent le but de cette assemblée, ajouta l'Américain. Elle sert à entretenir l'idée qu'il n'y a point de barrières légales qui s'opposent à ce qu'un homme parvienne aux premiers emplois. Dans ces soirées, il n'y a point de maîtres des cérémonies, d'huissiers, de gens postés pour annoncer, pour permettre ou pour défendre l'entrée à ceux qui veulent s'y rendre; et cependant le nombre de ceux qui s'y présentent est bien faible comparé à celui des gens qui auraient le droit d'y paraître. Il n'est pas à Washington un seul homme assez stupide pour croire que l'égalité veuille dire le droit de s'introduire dans toutes les sociétés qui lui conviennent; mais il n'en est pas un qui ne s'enorgueillisse de pouvoir, s'il le juge convenable, aussi bien qu'un gouverneur ou tout autre personnage, se présenter à White-House deux fois par mois. »

Telle est la nature des relations qu'un président a dans cette circonstance avec ses concitoyens. Il est, là même, traité avec respect, mais jamais avec adulation. Le goût de la nation est si opposé aux pratiques des cours, que tout s'y fait simplement comme dans la société ordinaire. Quand le président paraît en ville dans son caractère officiel, il est reçu avec la tranquille déférence qui est due à son rang; mais, quand il se montre comme simple citoyen, il n'obtient que les attentions que l'on témoigne naturellement à un honnête homme. Chez lui, et à l'égard des hôtes de son choix, il agit selon son caractère et selon ses goûts.

— Il y a longtemps que vous n'êtes venu nous voir, disait un jour le président Adams à un Virginien; Mme Adams se plaint de ce que vous n'êtes pas venu à ses dernières soirées.

— Je m'y suis présenté si souvent cet hiver, que je pensais qu'il était convenable de mettre quelque intervalle dans mes visites.

— Ah! est-ce là l'*étiquette?* dit M. Adams.

— C'est à vous qu'il faut le demander, reprit en riant le Virginien, faisant allusion aux opinions bien connues sur quelques règles du savoir-vivre dont Adams aimait à parler.

— Eh bien! alors, reprit Adams, j'affirme que l'*étiquette* veut que M. Cadwallader ne néglige jamais de se présenter aux soirées de Mme Adams. »

On voit que, s'il y a peu d'*étiquette* aux Etats-Unis, ces républicains ne manquent pas, à l'occasion, de savoir-vivre et d'amabilité.

ÉTIQUETTE-ADRESSE s. f. Etiquette contenant l'adresse d'une personne, l'indication du lieu où elle exerce son commerce ou son industrie.

ÉTIRAGE s. m. (é-ti-ra-je — rad. *étirer*). Techn. Action d'étirer, d'allonger en exerçant une traction : *L'*ÉTIRAGE *des fils métalliques, des barres d'acier.* ‖ Travail des matières textiles, qui, succédant au cardage ou au peignage, a pour objet de réunir plus intimement les fibres, de les amener graduellement à l'état d'un ruban d'une ténuité extrême et d'une homogénéité parfaite : *L'*ÉTIRAGE *des matières textiles s'exécute par des moyens tout à fait identiques à ceux qu'on emploie pour étirer les métaux, mais il est basé sur des propriétés différentes.* (Maigne.) ‖ On dit aussi LAMINAGE. ‖ *Banc d'étirage* ou *Banc à étirer*, Série totale des têtes rassemblées sur le même bâti d'une machine à étirer : *Aujourd'hui, les* BANCS À ÉTIRER *se composent ordinairement de huit têtes, chaque tête comprenant de quatre à huit paires de cylindres, le plus généralement de cinq.* (Alcan.)

ÉTIRE s. f. (é-ti-re — rad. *étirer*). Techn. Outil de corroyeur, consistant en une plaque de fer ou de cuivre fixée à un manche, carrée à l'extrémité opposée, et servant à ratisser les peaux, afin de les étendre, d'en abattre le grain, de les rendre plus compactes et plus uniformes.

ÉTIRÉ, ÉE (é-ti-ré) part. passé du v. Etirer. Allongé par la traction; soumis à l'étirage : *Fil, fer, acier* ÉTIRÉ. *Coton* ÉTIRÉ.

ÉTIRER v. a. ou tr. (é-ti-ré — du préf. *é*, et de *tirer*). Allonger par la traction : ÉTIRER *du fer, de l'acier, du cuivre, de l'or, de l'argent.* ÉTIRER *du lin, du chanvre.* ÉTIRER *un morceau de cuir, de caoutchouc.* ‖ Allonger d'une manière quelconque : ÉTIRER *ses bras, ses jambes, son cou. Quelquefois un ais de meuble craquait inopinément comme si la solitude ennuyée* ÉTIRAIT *ses jointures.* (Th. Gaut.) *Le vent se repose et les moulins désœuvrés* ÉTIRENT, *comme des bras, leurs grandes ailes paresseuses.* (Th. Gaut.)

— Techn. *Etirer les peaux*, Les ratisser avec l'étire, pour en abattre le grain, les rendre plus compactes et plus uniformes. ‖ On dit aussi ABATTRE, ÉTENDRE et RETENIR. ‖ *Etirer des matières textiles*, Les réduire en rubans sous le cylindre.

S'étirer v. pr. Etre étiré : *Le plomb ne peut pas* S'ÉTIRER *en fils.*

— Fam. S'allonger en étendant ses membres : S'ÉTIRER *avant de s'endormir, en s'éveillant.*

ÉTIREUR s. m. (é-ti-reur — rad. *étirer*). Techn. Ouvrier qui étire des métaux, des peaux ou des matières textiles : ÉTIREUR *d'or, d'argent, d'acier, de fer.* ÉTIREUR *de peaux.* ÉTIREUR *de coton* ‖ Cylindre propre à l'étirage des matières textiles.

— Adjectiv. Qui étire; qui sert à étirer : *Ouvrier* ÉTIREUR. *Cylindre* ÉTIREUR.

ÉTISE s. m. (é-ti-ze). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la tribu des cancériens, comprenant deux espèces, qui habitent les mers de l'Inde et de l'Australie.

ÉTISIE s. f. (é-ti-zî — rad. *étique*). Consomption, nom vulgaire de toutes les maladies qui produisent un amaigrissement extrême : *Tomber en* ÉTISIE. *Mourir d'*ÉTISIE. ‖ Extrême maigreur : *L'embonpoint sied mieux à la vieillesse que l'*ÉTISIE. (Mme de Maint.)

— Fig. Cause d'affaiblissement, d'énervation : *Sans cesse en déperdition, le système sensitif s'énerve, se consume dans l'*ÉTISIE *des délices.* (Virey.)

— **Antonymes.** Embonpoint, obésité.

ÉTIVAL, bourg et commune de France (Vosges), cant. de Raon-l'Etape, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Dié, sur la Valdange; pop. aggl., 1,998 hab. — pop. tot., 2,080 hab. Etival doit son origine à une ancienne et célèbre abbaye bâtie au VIIe siècle, dont il reste une église remarquable ornée de belles peintures attribuées à un moine et d'un *Christ bénissant les petits enfants* peint, dit-on, par Rubens. Les admirables moulures de la voûte sont l'œuvre du P. Frouart, l'un des anciens abbés. La papeterie de Claire-Fontaine, fondée en 1861, occupe trois cents ouvriers des deux sexes.

ETNA, en italien *Gibello* ou *Mongibello*, volcan de Sicile, sur la côte E., dans la province de Catane, par 37° 45′ 40″ de lat. N. et

12° 41′ 10″ de long. E. C'est le volcan le plus élevé de l'Europe. Sir John Herschell, qui l'a mesuré barométriquement en 1824, estime sa hauteur à 3,313 mètres. Cette hauteur absolue est bien inférieure à celle du mont Blanc (4,810 mètres); mais il convient de remarquer que ses premières pentes partent du bord de la mer et que le voyageur qui en tente l'ascension a bien réellement 3,313 mètres à gravir, tandis que le fond de la vallée de Chamounix, au pied du mont Blanc, est déjà élevé de plus de 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La mer baigne la face orientale de l'Etna; deux rivières, dont les sources sont voisines, le contournent; ce sont l'Alcantara et le Symèthe. On peut comparer, avec M. de Quatrefages, le pourtour de l'Etna à un cercle irrégulier de 38 lieues d'étendue. Une falaise plus ou moins prononcée le sépare presque partout de la plaine environnante. Au-dessus de cette falaise, qui marque les limites propres du volcan, s'étend une sorte de plateau ou de terre-plein bombé, qui s'élève de tous les côtés vers la montagne par une pente insensible de 2 à 3 degrés. Cette espèce de socle porte un cône surbaissé, qui forme les talus latéraux de l'Etna et dont la pente assez régulière est de 7 à 8 degrés. Ces talus latéraux aboutissent à la gibbosité centrale, ou Mongibello des Siciliens, dont la partie la plus élevée se termine par un petit plateau incliné, appelé le Piano del Lago, qui lui-même est dominé par le cône terminal, où est creusé le grand cratère. Une des particularités de l'Etna, c'est la multitude des cônes ou volcans secondaires répandus sur ses flancs: on les compte par centaines. Ces cônes, dont quelques-uns ont des dimensions considérables, sont creusés en entonnoir et disséminés depuis les limites extrêmes de la région cultivée jusqu'au Piano del Lago. Leur origine, pour la plupart, remonte aux temps antéhistoriques.

« Pour se faire une idée vraie de la grandeur de l'Etna, dit M. Elysée Reclus, il ne suffit point de regarder le magnifique décor que forment, vues du pittoresque théâtre antique de Taormine, les campagnes de sa base, sa masse énorme et sa bouche fumante, il faut aussi contempler sous toutes ses faces cette puissante montagne, dont le pourtour inférieur n'a pas moins de 180 kilom. L'Etna est plus qu'un simple volcan, c'est toute une région géographique. Bien que ses versants aient en général une inclinaison beaucoup plus régulière que celle des monts d'une autre origine, ils offrent une étonnante variété d'aspects, et chaque détail accroît l'idée que l'on s'était faite de la beauté grandiose de l'ensemble. Du côté du nord, les pentes qui se redressent au-dessus de la haute vallée de l'Alcantara sont en grande partie recouvertes de bois des mêmes essences que ceux de l'Europe centrale. Là, comme dans nos forêts, prospèrent le châtaignier, le chêne, le hêtre, le bouleau, le pin; de beaux pâturages occupent les clairières; les champs cultivés en céréales sont ombragés de noyers; un lac étale ses eaux bleues dans une dépression de terrain et sépare les bassins du Simeto et de l'Alcantara, vers lesquels se penchent les gracieux vallons de la chaîne neptunienne: on pourrait se croire dans quelque vallée des Alpes, si des coulées de laves, toutes jaunes de lichens, ne se montraient çà et là au milieu de la verdure.

» Sur la face occidentale, le volcan se révèle au contraire dans toute l'horreur de ses éruptions. La montagne, semblable à un dôme énorme surmonté d'une pyramide, n'offre dans toute sa hauteur que couloirs de neige, talus de cendres et traînées de scories. De nombreux cônes de débris, ayant une élévation de 200 à 400 mètres, environnent la base de ce dôme et marquent les crevasses d'où jaillirent autrefois les courants de lave. La plupart de ces coulées sont modernes et brillent encore d'un éclat métallique comme autant de fleuves de fer arrêtés sur les pentes... Le versant méridional est d'un aspect moins formidable que celui de l'ouest. L'inclinaison de la montagne est beaucoup plus douce et se recourbe gracieusement à la base; les nombreux cônes d'éruption, parmi lesquels le célèbre Monte-Rosso, source de la grande éruption de 1669, frappent surtout le regard, et sont plus variés de forme et de groupement; les campagnes cultivées entre les divers courants de lave sont plus riches et plus étendues; enfin la vue de la mer et celle de la grande plaine de Catane, qui s'étend au loin vers le sud, donnent plus d'ampleur et de grâce à l'ensemble du paysage... Néanmoins, tout admirable qu'est la vue de la montagne, contemplée de la plaine de Catane, c'est bien de la mer qui baigne les promontoires basaltiques de la base orientale que le volcan apparaît sous son aspect le plus majestueux. Les falaises, hautes de plus de 100 mètres, sont composées de couches alternantes de scories rouges et de laves d'un noir bleu, aux anfractuosités desquelles se cramponnent les racines des cactus et s'attachent les vrilles des plantes grimpantes; au-dessus s'étend la plaine ondulée, immense verger semé de villes et de villages aux nombreuses coupoles; plus haut, les vignes, les oliviers et les châtaigneraies revêtent les courants de lave arrêtés sur les déclivités et les grands cônes d'éruption disposés en forme de cordon circulaire à la base du dôme. La masse suprême de l'Etna, vers laquelle le regard est irrésistiblement attiré, n'offre point de végétation sur ses pentes. Elle est nue, et le seul contraste de couleurs est celui qu'y produisent, pendant la plus grande partie de l'année, les neiges descendues en avalanches sur les talus de cendres; mais l'ensemble de la montagne, bleui par l'éloignement, n'en est pas moins d'une indicible harmonie; le dôme qui porte le cône terminal, couronné de fumée, s'appuie des deux côtés et à la même hauteur sur deux contre-forts ayant la forme de pyramides émoussées et projetant vers la plaine, comme de gigantesques bras, les murailles parallèles de rochers qui enserrent le grand précipice connu sous le nom de Val del Bove. On ne peut s'empêcher de contempler le volcan comme s'il était un être doué d'une vie individuelle et jouissant de la conscience de sa force. Les traits de l'Etna, si réguliers et si nobles dans leur repos, ont quelque chose de la figure d'un dieu endormi: ce n'est point là, ainsi que le disait la légende antique, la montagne qui pèse sur le corps d'Encelade, c'est le Titan lui-même, l'ancienne divinité protectrice des Sicules, délaissé pour les dieux plus jeunes de la Grèce, les maîtres de l'Olympe. »

Le cratère est situé entre deux pointes suprêmes qui ont fait donner à la montagne la qualification latine de *bicornis*. De ce point on découvre un incomparable panorama; il serait, en effet, difficile de rêver un spectacle plus beau que celui qu'offrent les trois mers d'Ionie, d'Afrique et de Sardaigne. Le cratère change de forme à chaque éruption.

L'Etna fut appelé *Atuna* ou *Etuna* par les Phéniciens et Αἴτνης par les Grecs. Pindare, dans sa première *Pythique* en l'honneur de Hiéron l'Etnéen, nomme l'Etna Κίων οὐρανοῦ, colonne du ciel.

L'apparition de ce volcan était comparativement sans doute assez récente, et l'imagination des Grecs y rattachait volontiers des merveilles et des superstitions. Elle se figurait le mythologique Typhon, gémissant, enseveli au fond de l'affreux Tartare et exhalant ses plaintes et sa fureur par le cratère de l'Etna. « La Cilicie, dit le poëte, l'a nourri dans un antre fameux. Aujourd'hui, pour comprimer sans cesse sa poitrine hérissée, les rivages de la mer de Cumes unissent leur masse à la Sicile entière, au nébuleux Etna, colonne du ciel, éternellement couverte de neiges et dont les flancs recèlent pourtant les sources vives de feux intarissables, d'où, pendant le jour, s'échappent en torrents les tourbillons d'une ardente fumée; d'où, pendant la nuit, des cailloux enflammés, roulant avec fracas, sont lancés en replis tortueux jusqu'au fond de la plaine liquide des mers: prodiges que Héphaistos (le feu) offre aux regards étonnés des hommes, et qu'on entendra toujours avec admiration de la bouche de ceux qui en auront été les fidèles témoins. »

Le premier historien qui fasse mention de l'Etna, après le poëte thébain, est Thucydide, qui signale trois éruptions du volcan. L'historien athénien ne donne pas la date de la première de ces éruptions; il se contente de dire qu'elle eut lieu peu de temps après la venue des Grecs en Sicile; à ce compte, elle se rapporterait à la fondation de Naxos par les Chalcidiens (736 av. J.-C.). Il place la seconde vers la LXXVIIe olympiade, c'est-à-dire entre l'an 472 et l'an 469, et la dernière vers la LXXXVIIIe olympiade, entre l'an 428 et l'an 425 av. J.-C.

Les anciens croyaient que les flancs de l'Etna recélaient les forges où les Cyclopes et Vulcain fabriquaient les foudres de Jupiter. Virgile fait allusion à cette croyance dans les vers suivants:

. . . Quoties Cyclopum effervere in agros
Vidimus undantem ruptis fornacibus Ætnam,
Flammarumque globos, liquefactaque volvere saxa.
(*Géorg.*, liv. I.)

Enée, qui vient d'échapper à la tempête et débarque sur les côtes de la Sicile, s'exprime ainsi dans le VIIe livre de l'*Enéide*:

« Epuisés, ignorant notre route, nous abordons sur les côtes des Cyclopes. Le port, à l'abri des orages, est tranquille et spacieux; mais, tout auprès, l'Etna tonne et retentit d'un bruit épouvantable. Tantôt il vomit dans l'air une épaisse vapeur, des tourbillons de fumée, de bitume, de cendres ardentes, et lance des gerbes de feu qui montent jusqu'aux astres; tantôt, de ses entrailles déchirées, il arrache et rejette des éclats de montagne, pousse en grondant, contre le ciel, des roches calcinées et bouillonne au fond de ses gouffres. »

. . . Sed horrificis juxta tonat Ætna ruinis,
Interdumque atram prorumpit ad æthera nubem,
Turbine fumantem piceo, et candente favilla;
Attollitque globos flammarum, et sidera lambit.
Interdum scopulos avulsaque viscera montis
Erigit eructans, liquefactaque saxa sub auras
Cum gemitu glomerat, fundoque exæstuat imo.

Mais un poëte bien plus puissant, Lucrèce, avait décrit avant lui ces effrayants phénomènes et recherché leurs causes physiques, dans ces beaux vers:

Nunc tamen illa modis quibus irritata repente
Flamma foras vastis Ætnæ fornacibus efflet
Expediam, etc.
(*De rerum natura*, lib. VI, 680-711.)

« J'expliquerai maintenant de quelle manière la flamme de l'Etna, tout à coup irritée, s'exhale furieuse de ses vastes fournaises. Tout le mont est concave de sa nature et presque entièrement assis sur des cavernes de roches. Ces cavernes sont pleines d'air et de vent, car le vent se produit partout où l'air est fortement agité. Quand cet air échauffé prend feu, il se répand furieux autour des rochers et de la terre qui l'emprisonnent, et chasse à travers l'obstacle un jet de flammes rapides; il s'élève alors, se dresse au-dessus des gorges de la montagne et répand au loin l'incendie, la cendre brûlante et la fumée, qu'il roule toute noire de rouille; en même temps il lance des rochers d'un poids énorme. Ne doute pas que ces choses ne se passent par la force d'un souffle orageux qui en est l'âme. En outre, au pied de la montagne, la mer brise ses ondes et lance ses vagues bouillonnantes. Du bord de la mer aux plus hauts cratères du volcan, courent des antres souterrains. Oui, tu dois le reconnaître, la force même des choses exige que cet intervalle soit franchi par une ligne de cavernes où la mer afflue sans obstacle pour se dégorger à l'autre bout: voilà ce qui fait jaillir la flamme, ce qui pousse les rochers, ce qui soulève des nuages de cendres. »

Si imparfaite que soit cette physique, elle valait encore mieux que la fable mythologique du géant écrasé sous la montagne et soufflant un volcan de toute la force de ses poumons.

L'Etna commence au sortir de Catane. S'il y a un lieu sur la terre qui représente la désolation, le ravage, ce sont les environs de Catane: toute la campagne n'est couverte de toutes parts que de lave, de sable noir et des cendres du volcan. La lave a coulé quelquefois jusque bien avant dans la mer; l'éruption de 1669, qui a enfanté le Monte-Rosso, a desséché presque entièrement le port de Catane; mais au milieu de ces torrents de lave refroidie, dont la hauteur surpasse souvent celle des maisons les plus élevées, se trouve le pays le plus fertile et le plus délicieusement cultivé. Les grains, les vins, les fruits, les légumes y sont abondants, d'une grosseur et d'une saveur particulières.

L'Etna, à proprement parler, est une réunion de montagnes superposées formant un immense cône obtus, dont le sommet est la bouche fumante du cratère terminal. Parmi les monts, au nombre de cent et plus, qui font un grandiose et imposant cortége au sommet principal, il en est un qui s'est formé dans les temps modernes, que l'on a vu, pour ainsi dire, naître, et dont la formation a une date connue, c'est le mont Futara, vulgairement appelé Monte-Rosso; on lui a donné ce nom parce qu'il est couvert, sur plusieurs points, d'une cendre rouge comme les terres vitrioliques calcinées.

L'Etna est un mont bicéphale; il a, en effet, un sommet à deux têtes, ou plutôt deux cratères très-élevés. L'éruption de 1669 dura plusieurs mois. Tous les sables, les cendres, les pierres, toutes les matières solides qui furent lancées dans les airs retombèrent autour des deux ouvertures et s'élevèrent successivement avec elles pour former la montagne dont il s'agit. Les flancs de l'Etna sont ainsi hérissés d'une infinité de cônes évidemment produits par des éruptions, mais qui se détruisent quelquefois, se modifient ou se confondent.

Le cône que forme toute la masse de l'Etna se divise en trois régions, appelées *Piemontese* (du pied du mont), *Selvota* (des bois) et *Nevata* (des neiges). Quelques naturalistes, entre autres Buffon, subdivisent cette dernière en deux parties, distinguant la plus basse, où les neiges fondent en été, de la plus haute, où elles sont éternelles.

Diodore de Sicile a mentionné une éruption qui probablement eut lieu avant la venue des Grecs en Sicile; elle chassa tous les habitants de l'île.

Nous avons rapporté plus haut le témoignage de Thucydide, qui raconte trois éruptions; deux autres eurent lieu sous le règne de Denys, et Platon, alors à Syracuse, fut invité par les Catanais à se rendre chez eux pour étudier de plus près les phénomènes de leur grand volcan. Les éruptions de l'Etna furent très-fréquentes au temps des Romains, et on a fait une mention particulière de celle qui eut lieu l'an 662 de la fondation de Rome; elle fut si violente que la mer se souleva jusqu'aux îles de Vulcain, de l'autre côté du détroit, et que plusieurs navires furent incendiés en mer. Pendant les guerres civiles, il éclata deux fois. Pour l'ère moderne, les historiens ont noté les éruptions, qui répondent aux années 225, 420, 812, 1169, 1183, sous l'empereur Frédéric II, 1285, 1329, 1333, 1408, 1444, 1446, 1447, 1536, 1603, 1607, 1610, 1614, 1619, 1634, 1669, 1682, 1688, 1689, 1702, 1766, 1781, 1787, 1852 et 1865. Il est à remarquer que, plus il y a d'intervalle entre les unes et les autres, plus sont fortes, terribles et longues les explosions du volcan. Les observations des géologues sur le temps qu'il faut à la lave pour devenir friable ont démontré qu'il ne lui fallait pas moins d'un siècle pour se changer de l'épaisseur d'un pouce de terre fertile.

Parmi les éruptions les plus célèbres, celle de l'année 1787 mérite d'être signalée: il y avait six ans et deux mois que l'Etna ne donnait aucun signe extérieur de fermentation, lorsque, vers la fin du mois de juin, on vit grossir le nuage de fumée qui en couronne ordinairement la cime; cette fumée prenait de temps en temps la couleur du feu.

Dans les premiers jours de juillet on reconnut qu'il s'était fait une ouverture sur le bord du cratère, à la partie du nord-ouest, et le feu, considéré de Catane, figurait exactement le disque de la lune dans son plein lorsqu'elle paraît à l'horizon; la lave qui en sortait s'achemina lentement pendant deux jours; elle occupa une pente d'environ deux milles, devint, par le refroidissement, grise et luisante, et tout cessa.

Pendant la nuit du 9 au 10 juillet, on aperçut une aurore boréale qui dura une demi-heure, à deux reprises; elle était fort étendue et couvrait tout l'horizon depuis les monts Rouges jusqu'à Noto; sa couleur était un rouge assez foncé, et sa direction était positivement celle que devait prendre l'éruption qu'elle a précédée et dont elle était le signe précurseur, si bien que quelques personnes la pronostiquèrent.

Le 13, on vit, en effet, reparaître sur la cime une fumée noire et épaisse, qui augmenta progressivement, et les élans du feu devinrent plus fréquents et plus intenses; mais, le 16 au matin, quoique le soleil et l'épaisseur de la fumée dérobassent une partie du feu violent qui sortait de la bouche du volcan, l'extrême chaleur répandue dans tout l'atmosphère, le fracas de la montagne et les bruits souterrains qui en ébranlaient toute la base annoncèrent une éruption complète; elle ne se manifesta cependant tout entière que le lendemain, et, à dix heures du soir, le 17 juillet, elle offrit le spectacle à la fois le plus effrayant et le plus splendide: on vit s'élever de la bouche une colonne de feu d'un volume colossal, dont on a estimé la hauteur à cinq cents toises; on découvrit en même temps une sortie de lave latérale ayant sa direction au sud-ouest, et qui, partant de la base de la colonne, formait avec elle un angle droit dont les côtés étaient à peu près égaux.

La colonne elle-même présentait la plus grande variété dans ses couleurs: la partie enflammée, remplie d'une quantité prodigieuse d'eau et de sable, était de temps en temps mélangée d'ombres qui, d'une minute à l'autre, semblaient vouloir l'éteindre, mais qui, l'instant d'après, ne faisaient qu'augmenter la vivacité de la lumière, qu'on voyait alors distinctement de Messine; la partie supérieure, noire et caligineuse, était éclairée dans toute son étendue par des flèches de feu, par des aigrettes électriques et par des jets de pierres enflammées, de sorte qu'avec les bruits de l'explosion du cratère et les roulis souterrains qui ne discontinuaient pas, on pouvait attribuer tous ces phénomènes à une violente tempête dans le lointain.

On put jouir de ce spectacle pendant deux jours; le 19, tout était fini. On ne put faire d'observations sur les effets de cette éruption que plusieurs jours après. Il n'en est pas de l'Etna comme du Vésuve: personne n'ose approcher le premier quand il est en fermentation, et les observateurs ne se déterminent à s'y rendre que lorsque plusieurs jours de tranquillité les ont rassurés.

Voici à peu près ce qu'ont observé ceux qui, après la fin de l'éruption, allèrent en visiter le théâtre, et particulièrement le chevalier Giuseppe Gioenni, habitant de la première région de l'Etna, qui en a écrit la relation en italien: 1° Le sommet du mont était inaccessible à cause de la grande quantité de lave et de pierres ponces noires et friables dont il était couvert et qui conservaient encore une chaleur insupportable. 2° Auprès du grand cratère, qui s'était bouché, il s'en était ouvert un autre aussi grand, entre le principal et celui qui s'était aussi fermé depuis plusieurs années du côté du levant. 3° Les matières vomies par l'éruption étaient de deux natures seulement, salines et terreuses. 4° Par l'analyse, on reconnut que les salines étaient du sel ammoniac en cristaux blancs et jaunâtres, assez pur, et plusieurs composées de ce sel ammoniac mêlé avec un sable volcanique très-fin, qui a empêché que ce sel ne prît la forme et la couleur ordinaires; les pierres terreuses étaient composées plus ou moins de terre, d'argile, de fer et de chaux.

Cette éruption fut surtout remarquable par l'immense quantité de cendres, de sables et de scories légères et pulvérulentes qui sortirent du cratère; elles couvrirent la montagne, se répandirent sur une partie de la Sicile, et furent portées jusqu'à Malte. Un des chevaliers, nommé Dangos, y recueillit, sur les terrasses de l'observatoire, une assez grande quantité de sable noir, en petits grains durs, attirables à l'aimant; il était mêlé de petits cristaux irréguliers assez transparents, qui, vus au microscope, paraissaient une vitrification avec des pores; ce sable fut porté à Malte par un vent de nord-ouest, dans la nuit du 18 au 19 juillet.

Il y a eu depuis plusieurs autres éruptions importantes: celle de 1852 n'a pas duré moins de deux mois et dix jours, du 21 août à la fin d'octobre. Il s'y produisit certaines particularités qui méritent d'être racontées et qui lui font prendre rang parmi les plus terribles, les plus variées et les plus capricieuses évolutions du vieil Etna.

Sa longue durée est le caractère qui frappe d'abord. Depuis le crépuscule du soir du 20 août jusqu'à ses derniers jours, l'éruption a continué plus ou moins violente. Les indices prochains de l'activité qui couvait dans les

flancs du volcan se sont manifestés comme à l'ordinaire : ce sont le tarissement de toutes les sources du voisinage, la persistance d'épais nuages de fumée blanche qui se dressent semblables à un pin géant; des bruits sourds et profonds, de violentes ondulations du sol comme par un tremblement de terre, etc. Peu après, vers l'est, s'ouvrirent deux nouvelles bouches du volcan, près du lieu appelé le Val-du-Lion. Bientôt des nuées de cendres très-fines furent projetées au loin; elles couvrirent tout le pays autour de la montagne, et, emportées à de très-grandes hauteurs par des vents impétueux, elles se répandirent en très-grande quantité sur la surface des mers. Mais ce n'était encore là qu'un prélude insignifiant. Immédiatement après, une masse immense de lave fut vomie par les gueules béantes; elle se précipita du sommet de la montagne avec la violence d'un torrent partagé en trois courants : l'un de ces courants coulait dans la direction de Zaffarana, un autre dans la direction de la commune de Giarra.

Pour donner une idée de l'immense quantité de ce feu liquide sorti des entrailles de l'Etna, il suffira de dire que des documents officiels assignent au fleuve trois kilomètres et demi d'étendue et plus de trois mètres de profondeur. La vitesse de sa marche était telle, qu'il couvrait en moins d'une heure un espace de plus de cinquante mètres carrés.

Il semblait, après quelques instants et par suite de la violence toujours croissante de l'éruption, que les deux nouvelles bouches ouvertes se fussent réunies pour n'en former qu'une seule, d'où s'élançaient dans l'air, à une très-grande hauteur, des masses de rochers et de scories tombant dans toutes les directions et faisant partout de lamentables ruines. L'éruption fut surtout effrayante les 25, 29 et 30 août et le 4 septembre.

Ces jours-là, les roulements sinistres du tonnerre souterrain étaient incessants et le sol était sans cesse agité de mouvements convulsifs. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu l'Etna dans un pareil état d'exaltation et de déchaînement. Les accidents du terrain et les quantités plus ou moins grandes des matières solides lancées par la montagne faisaient varier à l'infini la marche du fleuve de feu. Quelquefois il semblait se traîner et se dérouler avec lenteur; puis il se précipitait, s'épanchant au loin, couvrant un espace énorme; plus tard on le voyait se courber en replis tortueux, serpenter capricieusement, tour à tour se rétrécissant et s'élargissant, touchant à peine la terre ou se creusant un lit profond. On a constaté que le flot de lave avait 6 mètres d'épaisseur le 22 août, 84 mètres le 30 août, et le 31 l'éruption continuait plus intense. La lave attaqua le village de Ballo, engloutit plusieurs maisons et recouvrit la grande route de Zaffarana. Les deux jours suivants, on put espérer que les villages voisins seraient sauvés; mais, le 4 septembre, survint une explosion plus formidable : roulement du sol, épanchement de lave s'élançant vers Milo, etc. L'activité de la montagne en furie continua plus ou moins intense pendant le mois de septembre tout entier. Quand la quantité du liquide brûlant était moindre, les torrents de fumée s'élançaient plus condensés, les jets de cendre et de sable plus tumultueux et plus abondants.

Le mouvement ne fut pas moins grand pendant le mois d'octobre. Bien des indices, cependant, faisaient espérer, dans les derniers jours, que l'éruption approchait de son terme, et, de fait, toutes craintes s'évanouirent bientôt, et l'Etna retomba dans son état habituel.

Cette période de calme dura onze ans. « Dès le mois de juillet 1863, dit M. Elysée Reclus, après une série de mouvements convulsifs du sol, le cône supérieur du volcan s'était ouvert du côté qui regarde le midi; les matières in[illegible] étaient descendues avec len[illegible] sur le plateau qui porte la *maison des Anglais*, et cette masure elle-même avait été démolie par les blocs de lave lancés hors de la bouche du cratère. En certains endroits, des amas de cendres d'une épaisseur de plu[illegible] mètres avaient recouvert les pentes du volcan. Après cette première explosion de l'Etna, la montagne ne se calma point complétement; de nombreuses fissures, ouvertes sur les pentes extérieures du cratère, continuèrent de fumer, et la vapeur ne cessa de jaillir de la cime en épais tourbillons. Souvent même, pendant les nuits, la réverbération des laves bouillonnant dans le puits central, colorait l'atmosphère en rouge de feu. Les matières liquides, ne pouvant s'élever jus[illegible]e du cratère, comprimaient les [illegible]eures du volcan et se cher[illegible] par le point le plus faible de [illegible] fondant peu à peu les roches q[illegible] à leur passage. Enfin, dans la [illegible] 31 janvier 1865, la paroi céda [illegible]aves; quelques mugissements [illegible]rent entendre, de légères se[illegible]t toute la partie orientale de [illegible] terre se fendit sur une lon[illegible]omètres et demi, au nord de [illegible] des grands con[illegible]. C'est par cette [illegible] en pente douce, [illegible]e firent jour à [illegible]e. Le torrent de [illegible] de [illegible] jours de

l'éruption, il s'échappa de la crevasse du volcan une quantité de lave évaluée à 90 mètres cubes par seconde. Dans le voisinage des bouches, la vitesse du courant n'atteignait pas moins de 6 mètres à la minute; mais, plus bas, le fleuve, s'étalant sur une surface de plus en plus large et projetant diverses branches dans les vallons latéraux, perdait peu à peu de sa vitesse initiale, et les franges de scories que les matières incandescentes poussaient devant elles ne progressaient en moyenne, suivant l'inclinaison du sol, que de 50 centimètres à 2 mètres par minute. Dès le 2 février, le courant principal, dont la largeur variait de 300 à 500 mètres sur une épaisseur moyenne de 15 mètres, atteignait le rebord supérieur de l'escarpement de Colla-Vecchia ou Colla-Grande, à 6 kilomètres de la fissure d'éruption, et plongeait en cataracte dans la gorge située au-dessous. Ce fut un magnifique spectacle, surtout pendant la nuit, que la vue de cette nappe de matière fondue, d'un rouge éblouissant comme le fer de la forge, s'échappant en couche amincie des amas de scories brunes graduellement accumulés en amont, entraînant des blocs solidifiés qui s'entre-choquaient avec un bruit métallique, et s'abîmant dans le ravin pour rejaillir en étoiles de feu; mais ce phénomène splendide ne dura qu'un petit nombre de jours : en perdant de sa hauteur, la chute du feu diminuait graduellement en beauté. Au-devant de la cataracte, et sous le jet lui-même, se formait un talus de laves sans cesse grandissant, qui finit par combler le ravin et prolonger la pente du vallon supérieur. De ce réservoir, profond de plus de 50 mètres, le torrent continua de couler à l'est, vers Mascali, en emplissant jusqu'aux bords la gorge tortueuse d'un ruisseau desséché.

» Au milieu du mois de février, la coulée, déjà longue de plus de 15 kilomètres, n'avançait qu'avec une grande lenteur, et les laves, encore liquides, se frayaient péniblement une issue à travers leur carapace de pierres refroidies au contact de l'atmosphère. Les villages et les bourgs situés à la base de la montagne n'étaient plus directement menacés; mais les désastres causés par l'éruption n'en étaient pas moins très-considérables. Un certain nombre de maisons de ferme avaient été rasées, de vastes étendues de pâturages et de cultures avaient été recouvertes par les roches lentement figées, et, malheur bien plus grand encore à cause du déboisement presque général de la Sicile, une large lisière de forêt, comprenant, d'après les évaluations diverses, de cent à cent trente mille arbres, chênes, pins, châtaigniers ou bouleaux, était complètement détruite. »

Terminons cet article déjà long par une rapide excursion autour et au sommet de l'Etna.

La base de l'Etna, ou plus exactement le sol sur lequel reposent les extrémités des côtes de la montagne, n'occupe pas, pour prendre un terme de comparaison, un espace moins grand que le département de la Seine tout entier. Ces vastes côtes, formées et comme hérissées de montagnes coniques, sont au nombre de près de cent. Nous avons dit plus haut que l'Etna se divisait en trois régions : la région cultivée, la région des bois et la région des neiges. Malgré le danger qu'elles offrent en temps d'éruptions, les deux premières régions possèdent un nombre fort considérable d'habitants; leur population ne doit pas être actuellement inférieure à 300,000 âmes. Tout autour de la base du volcan s'étagent plusieurs villes, dont les plus importantes sont Aci-Reale et Catane. En outre, un demi-cercle presque ininterrompu de villages se développe sur les premiers renflements orientaux et méridionaux de la montagne.

Les pentes de l'Etna présentent une succession de collines et de plaines, qui forment comme des espèces d'échelons pour atteindre le sommet de la montagne. Le pied de l'Etna est beaucoup plus évasé du côté de Catane que de tous les autres.

Les touristes qui font l'ascension de l'Etna partent généralement de Catane. L'aspect de la campagne trahit partout son origine volcanique : les arbres fruitiers s'élèvent du milieu des laves; c'est aussi sur des laves que sont assis les villages. De Catane à Nicolosi, le chemin est hérissé de rocs, de torrents et de gouffres. Nicolosi est comme adossé au Monte-Rosso, célèbre depuis la désastreuse éruption de 1669. Au delà de Nicolosi commence le désert. Au milieu d'un plateau aride, s'élève majestueusement le mont Serrapizzuta ou Scrapizzuta, sorti des entrailles du volcan le 9 décembre 1634. Ce mont, au pied duquel est bâti San-Nicolo-d'Arena, est couvert de vignes jusqu'au haut. Dans la région des bois qui lui succède, on n'aperçoit de tous côtés que de larges traînées de laves entrecoupées de ravins. La forêt est peu garnie d'ailleurs. Les principales essences sont les chênes, les charmes, les hêtres et les châtaigniers. Près de la route se trouve la fameuse *grotte des Chèvres*, recouverte d'une lave épaisse. La région des bois, fort resserrée à l'est et au nord, s'étend et s'élargit, au contraire, vers l'ouest et le midi; cette région est, bien plus encore que la première, parsemée de petites montagnes couvertes de sapins : telles sont Futara, Nocilla, San-Leo. La *casa della Neve* est sur la limite de la région boisée et de la région des neiges, vaste plaine de neige et

de glace. Après une marche longue et pénible sur ce sol glissant, on atteint une petite maison de construction moderne, que le savant géologue Gemmellaro fit bâtir à ses frais pour servir de refuge aux voyageurs. Cette maison, ayant été agrandie par le général anglais Dunkin, porte depuis le nom de Maison des Anglais (*Casa inglese*). Elle s'élève non loin de quelques grandes pierres de laves taillées quadrangulairement, gisant à fleur de terre et souvent ensevelies sous la neige et la cendre, qu'on décore du nom pompeux de *Tour du philosophe*. C'était là, dit-on, l'observatoire que le grand Empédocle s'était fait construire sur l'Etna pour en observer les phénomènes.

Au-dessus des neiges qui, de loin, semblent couronner l'Etna et toucher immédiatement à l'orifice de cet immense volcan, s'étend un vaste espace sans cesse battu par un vent impétueux ou couvert de nuages sulfureux, tourmenté par un travail incessant qui en change chaque jour l'aspect, composé des débris des plus terribles éruptions ou des produits plus lents de la fermentation continuelle qu'éprouve encore le cratère même quand il est en repos. Au milieu de cette région aride, brûlante et bouleversée s'élève un mont escarpé, sur les flancs duquel roulent à chaque instant les matières torréfiées que l'intérieur du cratère rejette à de courts intervalles et avec de fortes détonations. Cependant ces éjections soudaines de cendres, de laves et de scories ne sont pas suffisantes pour arrêter le voyageur audacieux qui veut parvenir à contempler le gouffre dont ce cône effrayant forme le bourrelet. En gravissant la pente extérieure de cette dernière sommité, tantôt les pieds s'enfoncent dans les cendres mobiles ou glissent sur des débris qui s'écroulent et fuient sous les pas, ou sur des parties plus unies et plus solides que des nuages méphitiques ont couvertes d'une vapeur humide. A chaque détonation, le mont paraît s'ébranler; les scories, les cendres, les pierres calcinées glissent en noirs sillons sur sa déclivité et en rendent l'accès encore plus périlleux. C'est souvent en se traînant sur les genoux ou en s'attachant les uns aux autres par des cordes qu'on parvient au bord supérieur de la grande ouverture, dont il est presque impossible d'embrasser d'un seul coup d'œil la vaste enceinte. En effet, le cratère de l'Etna n'offre point l'aspect d'un entonnoir à peu près régulier; il ressemble plutôt à un gouffre dont la circonférence, inégale dans ses contours et dans son élévation, est coupée de nombreuses crevasses et présente, dans un cercle de près d'une lieue d'étendue, des angles saillants ou rentrants, des cavités latérales, des déchirures profondes ou des pointes aiguës et bizarres dont plusieurs forment autant de petits cratères particuliers en état d'incandescence. La paroi intérieure, que quelques voyageurs ont vue à de certains intervalles, change souvent d'aspect. Tantôt le fond en a paru comblé par les cendres et les éboulements, tantôt il était couvert d'une épaisse vapeur impénétrable aux regards. Dans d'autres moments, on a pu distinguer les sinuosités d'un abîme s'enfonçant au milieu de roches calcinées à environ 200 mètres de profondeur; dans d'autres, un cône intérieur, couronné d'un second cratère, s'élevait au milieu de l'enceinte; plus récemment, de vastes cloisons, composées de laves et de débris, semblent avoir partagé en plusieurs parties cette immense cavité. Tout voyageur tient à voir le lever du soleil sur l'Etna par un temps favorable. A l'heure propice, quand l'air est pur et le ciel serein, la vue se porte sur une étendue immense; le soleil, s'élevant derrière les montagnes de la Calabre, frappe de ses rayons la masse de l'Etna, tandis qu'une partie de l'île, que le vaste mont couvre de son ombre, reste encore dans les ténèbres. A mesure que le soleil monte au-dessus de l'horizon, toutes ces contrées paraissent sortir du néant. De tous côtés des points de vue admirables. La mer scintille autour de la grande île; au loin, Malte semble un point noir sur l'azur argenté des eaux.

Le cours du Simeto, appelé aussi le Giarreta, forme presque un demi-cercle autour de l'Etna et semble en dessiner la base; puis il s'en écarte davantage tout à coup, pour aller se jeter dans la mer, à 3 lieues environ au sud de Catane, presque sous la méridienne du cratère de l'Etna et tout près de l'endroit où s'élevait l'ancienne Murgentium.

Etna (L'), poëme de Lucilius le Jeune, disciple de Sénèque. Cet opuscule a été longtemps attribué, sans motif plausible, soit à Virgile, soit à Pétrone, soit surtout à Cornelius Severus; mais les savantes recherches de Wernsdorff permettent désormais d'en attribuer avec certitude la paternité à Lucilius. Sous les couleurs de la poésie, c'est un philosophe qui écrit, et, à n'en pas douter, un disciple de Sénèque qui reproduit les idées et même les paroles du maître. L'auteur s'est moins proposé pour objet de présenter une peinture animée des terreurs d'une éruption que d'expliquer philosophiquement, à la manière de Lucrèce, les causes des divers phénomènes physiques présentés par un volcan, et de démontrer la folie de l'opinion populaire qui regardait les tremblements de terre et les flammes de l'Etna comme produits par les efforts et la respiration brûlante des géants ensevelis sous la montagne, ou par les fournaises des Cyclopes. Aussi s'attaque-t-il avec âpreté, dès le début, aux fictions mensongères des poëtes. Il ne veut célébrer que la science et la vérité :

In vero mihi cura : canam quo fervido motu
Æstuet Ætna, novosque rapax sibi congerat ignes.

« Le vrai est mon unique souci : je dirai quels mouvements agitent l'Etna bouillonnant, et comment il entasse avec fureur dans son sein des feux éternels. » Après avoir fait preuve de beaucoup de savoir et d'une connaissance approfondie de la physique, il s'appuie d'abord dans ses explications sur le système d'Epicure, puis il s'en écarte en proclamant un moteur suprême dont l'intelligence dirige l'action du volcan :

Nec tamen est dubium penitus quis torqueat Ætnam,
Aut quis mirandus tantæ faber imperet arti.

Et cependant on sait qui fait mouvoir l'Etna,
Quel habile artisan à ses lois l'enchaîna.

Dans la description de ce mont fameux, de ses alentours, de son embrasement et de ses effets, on remarque une exactitude si minutieuse qu'on reconnaît un peintre *de visu*. A la sécheresse inévitable des détails purement didactiques se joignent, dans l'*Etna*, les difficultés d'un style sans doute très-poétique, mais assez souvent dur, heurté et d'une obscurité réelle. Néanmoins, on peut louer quelques brillants passages. Dans l'un, l'auteur, énumérant tous les objets de curiosité qui attirent la foule, cite les tableaux et les statues célèbres de l'antiquité, les chefs-d'œuvre artistiques consacrés alors par l'admiration générale :

Quin etiam Graiæ fixos tenuere tabellæ
Sigoave : nunc Paphiæ rorantes arte capilli;
Sub truce nunc parvi ludentes Colchide nati;
Nunc tristes circa subjectæ altaria cervæ,
Velatusque pater; nunc gloria viva Myronis.

« Combien de fois les tableaux et les statues de la Grèce ont enchaîné l'admiration des hommes! Tantôt c'est la Vénus à la chevelure humide; tantôt les enfants de Médée jouant auprès de leur mère farouche; tantôt la biche substituée sur l'autel, et le père voilé; tantôt le chef-d'œuvre vivant de Myron. » Les critiques reconnaissent dans cette énumération : la *Vénus Anadyomène* d'Apelle, qu'Auguste fit mettre dans le temple de César; la *Médée* que Timomaque de Byzance peignit prête à égorger ses enfants qui jouent auprès d'elle, tableau placé par César dans le temple de Vénus Genitrix; l'*Iphigénie changée en biche*, et près d'elle *Agamemnon*, dont le peintre Timanthe avait voilé le visage, désespérant d'en traduire la douleur; enfin, les *Génisses*, placées par Auguste devant le temple du Palatin. Elles étaient l'œuvre du sculpteur grec Myron. Un touchant épisode termine le poëme : c'est l'histoire de deux jeunes gens de Catane, qui, pendant une éruption de l'Etna, chargèrent leurs parents sur leurs épaules et se précipitèrent au milieu des flammes; les celles-ci s'écartèrent autour d'eux.

ETNÉEN, ÉENNE adj. (è-tné-ain, é-è-ne rad. *Etna*). Géogr. Qui a rapport au mont Etna; qui est proche de ce mont : *La région* ETNÉENNE.

— Mythol. Epithète qu'on donne à Jupiter, adoré dans la ville d'Etna, et à Vulcain, qui passait pour avoir ses forges dans le mont Etna.

ETNETTE s. f. (è-tnè-te). Techn. Pince dont le fabricant de laiton se sert pour arranger le creuset dans le fournaau.

ET NUNC ERUDIMINI (*Et maintenant soyez instruits*).

Et nunc, reges, intelligite, erudimini, qui judicatis terram!

« Et maintenant, rois, comprenez; instruisez-vous, vous qui jugez la terre. »

Ces paroles du Psalmiste, dont Bossuet s'est éloquemment servi dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre, sont la consécration de cette vérité, que les malheurs des rois sont pour les autres rois la plus éclatante et la plus instructive des leçons.

Les allusions à ces magnifiques paroles se font le plus souvent en latin. En voici quelques exemples :

« Si Bossuet était ici, planant de son vol d'aigle sur ces conspirations et ces luttes qui agitent le monde, il me semble qu'il s'écrierait encore, mais avec une voix agrandie par nos malheurs et émue par nos dangers : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram!* »

P. Félix.

« Pressons-nous autour du poëte foudroyé (M. de Lamartine), non plus pour le poursuivre de nos récriminations tardives, de nos mesquines rancunes, mais pour nous instruire et nous raffermir, pour assister à ce *reges erudimini* que Bossuet, de nos jours, appliquerait aux royautés du talent mieux encore qu'aux autres. »

De Pontmartin.

« J'ai visité l'amphithéâtre, le cabinet d'anatomie et toutes les collections scientifiques qui appartiennent à l'hôpital. Le morceau le plus remarquable est un écorché vêtu d'une

feuille de vigne pour l'édification des jeunes médecins : *Et nunc erudimini!* »

EDMONT ABOUT.

L'allusion se fait aussi quelquefois en français :

« Les grands mystères des causes et des origines, dont les historiens cherchent l'explication dans la science de Vico, dans la raison d'Etat de Machiavel ou dans la théologie de Bossuet, M. Scribe la trouve dans une alcôve, dans un boudoir, dans une arrière-boutique, dans une galanterie de ruelle, dans un tripotage d'antichambre. — *Et maintenant instruisez-vous, rois et nations de la terre!* »

PAUL DE SAINT-VICTOR.

ÉTOC s. m. (é-tok). Mar. Tête de rocher, cime pointue qui se montre à marée basse. ‖ On dit aussi ESTOC.

— Sylvic. Nom donné dans les forêts aux souches mortes des arbres coupés trop haut. ‖ *Ravaler les étocs*, Les couper à fleur de terre. ‖ V. ESTOC.

ÉTOCAGE s. m. (é-to-ka-je). Mar. Espèce de cordage que l'on place sur les étoquerесses.

ÉTOFFE s. f. (é-to-fe — bas lat. *stoffia*, étoffe, garniture, ornement. Chevallet rapporte ce mot au germanique : hollandais *stoff*, étoffe, *stoffereen*, garnir, parer, orner; allemand *stoff;* anglais *stuff;* danois et suédois *stoff*, étoffe, toutes formes qui se rapportent, selon lui, au gothique *stabs*, matière première, élément, mais que M. Littré rapporte au latin *stupa*, étoupe, changé par la prononciation allemande en *stupfa*, *stuffa*, *stoff*, *stuff*, et sous cette forme entré dans les langues romanes). Matière tissée, servant à faire des habits ou des ameublements : ÉTOFFE *de soie, de laine, de coton, de crin.* ÉTOFFES *précieuses. Commerce des* ÉTOFFES. ÉTOFFES *teintes, unies, imprimées, brochées. Les Indiens font des* ÉTOFFES *avec l'écorce du peuplier.* (Chateaub.) *Une tache d'huile choque moins sur une bure grossière que sur une riche* ÉTOFFE. (Th. Gaut.)

— Par ext. Matière employée à quelque fabrication : *Il n'y a pas assez d'*ÉTOFFE *dans ce chapeau.* (Acad.)

— Fig. Matière, élément, sujet : *L'amour, c'est l'*ÉTOFFE *de la nature que l'imagination a brodée.* (Volt.) *Il y a des gens qui n'ont de la morale qu'en pièce; c'est une* ÉTOFFE *dont ils ne font jamais d'habit.* (J. Joubert.) ‖ Nature personnelle, valeur due au mérite ou à la condition; ressource, disposition naturelle : *Tous les hommes sont de la même* ÉTOFFE. *Il est de l'*ÉTOFFE *dont on fait les diplomates. Ce jeune homme a de l'*ÉTOFFE, *il réussira. Un sot n'a pas assez d'*ÉTOFFE *pour être bon.* (La Rochef.) *Les grands bourreaux sont faits de la même* ÉTOFFE *que les grands apôtres et les grands martyrs.* (C. Dollfus.) *Rien n'est plus détestable au monde qu'un homme uni et raboté comme une planche, incapable de se faire pendre, et qui n'a pas en lui l'*ÉTOFFE *d'un crime ou deux.* (Th. Gaut.)

Le plus grand ignorant, le plus grand philosophe,
Tout bien considéré, sont de la même *étoffe*.

DESTOUCHES.

Un grand homme de bourse en lui contient l'*étoffe*
D'un profond politique et d'un grand philosophe.

PONSARD.

Ton œil ne peut se détacher,
Philosophe
De mince *étoffe*,
Du vieux coq de ton vieux clocher.

BÉRANGER.

— Loc. prov. *On n'a pas épargné, on n'a pas plaint l'étoffe*, On a mis autant ou même plus de matière qu'il n'en fallait : *Voilà de la vaisselle bien pesante*, ON N'A PAS PLAINT, ON N'y a PAS PLAINT *l'*ÉTOFFE. (Acad.) ‖ *Tailler en pleine étoffe*, Ne s'imposer aucune réserve, prendre, user sans mesure de quelque chose : TAILLER EN PLEINE ÉTOFFE *dans le budget.*

— Navig. Ensemble des matériaux et des objets servant à la construction d'un train de bois ou d'un bateau.

— Techn. Alliage de fer et d'acier, dont on se sert pour souder plusieurs lames, dans la fabrication des bouches à feu; barre forgée avec des plaques alternées de fer et d'acier. ‖ Morceau d'acier commun, employé par les couteliers, les taillandiers, pour former les parties non tranchantes de leurs ouvrages. ‖ Alliage d'étain et de plomb, avec lequel sont faits les tuyaux d'orgues. ‖ Composition dont se servent les potiers d'étain : *Basse* ÉTOFFE. *Petite* ÉTOFFE. *Claire* ÉTOFFE. ‖ Bain tenant en dissolution de l'alun et du sel de cuisine, dans lequel le mégissier fait tremper certaines peaux, plus particulièrement les houssées et les cuirets destinés à être employés en blanc : *Passer, mettre à l'*ÉTOFFE. *Être a l'*ÉTOFFE.

— Typogr. Matériel d'une imprimerie. ‖ Somme dont l'imprimeur augmente, dans ses comptes, le prix de revient des feuilles imprimées, pour faire face à l'entretien du matériel et aux frais généraux.

— **Encycl.** Techn. *Essais des étoffes.* Les tissus divers que fabrique l'industrie sont formés de matières très-différentes par leurs propriétés et leur valeur commerciale, et pouvant être divisées en deux classes : les fils végétaux et les fils animaux. Les fils végétaux utilisés pour la confection des tissus sont d'origines très-diverses : le chanvre, le lin, le coton, le phormium tenax ou lin de la Nouvelle-Zélande, l'agave d'Amérique, l'agave fétide, l'hibiscus cannabina, l'asclepias gigantea, etc. Les fils animaux sont au nombre de deux seulement : la *laine* et la *soie*. Il est parfois utile, dans certaines expertises, dans certains procès, de distinguer les uns des autres, dans un tissu, les fils de ces diverses matières textiles, de reconnaître, par exemple, si une *étoffe* vendue comme cachemire ne renferme pas de laine commune, si une autre, vendue comme chanvre ou comme lin, ne contient pas de coton. L'occasion de semblables expertises se rencontre très-fréquemment, le commerce des *étoffes* étant sujet à une foule de tromperies sur la nature des marchandises vendues.

Tout d'abord, on peut facilement distinguer les fils animaux des fils végétaux : il suffit d'introduire dans un petit tube de verre fermé par un bout un morceau de l'*étoffe* à examiner et de chauffer à la flamme d'une lampe à alcool : il se dégage bientôt des vapeurs, qui sont ammoniacales et alcalines, qui bleuissent, par conséquent, le papier de tournesol, lorsque les fils sont d'origine animale; qui sont, au contraire, acides et rougissent le même papier, lorsque les fils sont d'origine végétale. Dans le commerce des *étoffes*, on emploie dans le même but un autre procédé, qui est simple et à la portée de tous. Il consiste à prendre un petit carré de l'*étoffe* à examiner, à en tirer tous les fils séparément, à les prendre successivement et à les brûler à la flamme d'une bougie. Les fils végétaux brûlent sans résidu en répandant une odeur de toile brûlée; les fils animaux brûlent plus difficilement, en formant à leur extrémité une sorte de champignon charbonneux, et répandent une odeur caractéristique de laine brûlée. Si on a compté les fils de chaque sorte qui se trouvaient dans l'*étoffe*, on peut apprécier exactement la quantité de coton ou de matière végétale qui se trouvait mélangée aux fils d'origine animale. On reconnaît encore plus facilement cette falsification en faisant bouillir, pendant quelques minutes, le tissu en question dans de l'eau additionnée de quelques centièmes de potasse ou de soude. Ce liquide dissout les fils animaux et laisse intacts les fils végétaux. L'acide nitrique colore en jaune la laine et la soie; il laisse blanches les matières textiles végétales. Le bi-chlorure d'étain, au contraire, colore ces dernières en noir, tandis qu'il n'attaque pas les autres. Le nitrate acide de mercure colore, à l'ébullition, les fils animaux en rouge amarante et reste sans action sur les fils végétaux. Ces trois derniers réactifs sont très-commodes dans une foule de cas : il suffit d'examiner avec une loupe l'*étoffe* qui a subi leur action, pour savoir le nombre des fils de natures différentes qui composent l'*étoffe*. On donne aux loupes destinées à cet examen une monture spéciale : elles sont reliées à un écran fixé à une distance convenable de la lentille; cet écran porte un trou carré de dimensions déterminées, et s'applique sur l'*étoffe* à examiner; il limite une surface connue, qui n'est autre que celle de son ouverture, et dans laquelle on compte, en regardant par la lentille, le nombre de fils qui forment le tissu. Cet instrument est nommé *compte-fil*.

Le microscope peut servir à distinguer les diverses matières textiles. Vus avec un grossissement convenable, les fils de laine sont cylindroïdes, entortillés, marqués de lignes transversales, coniques au sommet et granulés à leur intérieur; les fils de soie ont un égal diamètre dans toute leur longueur, des stries longitudinales très-marquées et une forme cylindrique, ils sont transparents; les fils de chanvre et de lin présentent des parties cylindriques reliées par des nœuds, ils offrent à peu près l'apparence d'une tige de graminée; les fils de coton sont aplatis, roulés en spirale et marqués de granulations à leur surface; les fils de lin ne diffèrent de ceux de coton que par des lignes transversales qui les coupent de place en place, comme des nœuds de roseaux. Avec quelque habitude et un instrument doué d'un grossissement suffisant, on peut, par un simple examen au microscope, distinguer les unes des autres les diverses fibres textiles.

Il est possible, dans beaucoup de circonstances, de déterminer en poids la quantité d'une matière mélangée à une autre. On peut, par exemple, peser un morceau de flanelle et le faire bouillir quelques instants dans une solution de potasse étendue : la laine se dissout, mais le coton mélangé reste inattaqué; on lave soigneusement ce coton, on le sèche et on le pèse. Cette méthode conduit à un bon résultat, dans un cas fort embarrassant, ou l'œil le plus expérimenté ne peut, à la simple inspection, reconnaître la fraude : c'est celui où le coton a été mélangé à la laine dans l'opération du cardage.

Une fraude très-fréquente est le mélange du coton au lin et au chanvre. Elle est heureusement facile à déceler. Si on plonge le tissu à examiner dans l'huile et si on l'exprime fortement, le lin devient translucide, tandis que le coton ne change pas; le compte-fil permet alors de distinguer dans quelle proportion a été opérée la fraude. On arrive au même résultat en profitant de ce que la cellulose du coton est plus soluble dans l'acide sulfurique que celle du lin et du chanvre; on lave d'abord l'*étoffe* pour enlever l'apprêt, on la sèche et on plonge la moitié du morceau dans l'acide pendant une minute : le coton est désagrégé et un simple lavage à l'eau alcaline suffit pour le faire disparaître; le chanvre et le lin sont, au contraire, restes intacts.

Enfin, les réactions suivantes permettent de reconnaître les autres matières textiles moins souvent usitées. L'acide nitrique chargé de vapeurs rutilantes colore le chanvre en jaune pâle, le lin en rose d'abord puis en jaune pâle, le phormium tenax en rouge de sang, l'ona-onké en rose clair et les agaves, l'hibiscus, le lagetto, la crotalaria, l'abaca et le corchorus en rose ou en rouge. L'eau iodée colore en jaune toutes les fibres, excepté celles de lagetto et de bœhmeria, qui se tachent de bleu. L'acide iodique n'agit ni sur le chanvre ni sur le lin; il colore en rose le phormium tenax. Ce dernier, traité par le chlore, puis par l'ammoniaque, prend une teinte rouge violacé.

Il est bon d'opérer par comparaison et de rapprocher des *étoffes* à examiner des échantillons d'une nature certaine, dont les réactions servent en quelque sorte de type.

Les lecteurs désireux de renseignements plus complets consulteront avec avantage le *Dictionnaire des altérations et des falsifications* de M. A. Chevallier.

— **Allus. litt.** **Le vase est imbibé, l'étoffe a pris son pli**, vers de La Fontaine. V. VASE.

ÉTOFFÉ, ÉE (é-to-fé) part. passé du v. Etoffer. Garni plus ou moins d'étoffe, ayant plus ou moins de matière : *Chapeau, lit bien* ÉTOFFÉ. *Robe peu* ÉTOFFÉE. *Je donnerai à madame la baronne un grand lit bien* ÉTOFFÉ. (Le Sage.)

— Comme j'étais *étoffé!*
— Comme vous étiez coiffé!
Habit jaune en bouracan,
Souvenez-vous-en (*bis*).
Et culotte de velours
Que je regrette toujours.

DÉSAUGIERS.

— Gras, replet, dodu, en parlant d'une personne ou d'un animal : *Après le Limousin, c'est la Normandie qui fournit les plus beaux chevaux; ils ne sont pas si bons pour la chasse, mais ils sont meilleurs pour la guerre; ils sont plus* ÉTOFFÉS *et plus tôt formés.* (Buff.) *Les personnes destinées à être maigres ont les jambes grêles, la région du coccyx peu* ÉTOFFÉE. (Brill.-Sav.)

— Fig. Plein de choses, riche, abondant : *Discours bien* ÉTOFFÉ. *Style ample,* ÉTOFFÉ *et nerveux.*

— Mus. *Voix étoffée*, Voix pleine et sonore : *Une belle* VOIX *de basse, bien* ÉTOFFÉE.

ÉTOFFER v. a. ou tr. (é-to-fé — rad. *étoffe*). Garnir d'étoffe; mettre plus ou moins d'étoffe à : ÉTOFFER *des fauteuils, un carrosse. Bien* ÉTOFFER *une robe, un chapeau, un lit.*

ÉTOGES, village et commune de France (Marne), canton de Montmort, arrond. et à 25 kilom. d'Épernay; 604 hab. L'église, du XII[e] siècle, avec un très-joli portail de la Renaissance, est ornée de nombreuses sculptures romanes très-intéressantes et de restes de vitraux. Le château (XVII[e] siècle), précédé d'une magnifique cour d'honneur, est entouré de fossés et de tours. L'intérieur est orné de curieux portraits et d'une remarquable galerie généalogique de la famille d'Anglure.

ÉTOILE s. f. (é-toi-le — lat. *stella*, même sens). Nom vulgaire de tous les astres qui brillent dans le ciel, à l'exception du soleil et de la lune : *La lumière, la clarté des* ÉTOILES. *Contempler les* ÉTOILES. *Étudier la marche des* ÉTOILES. *Il est rare que les* ÉTOILES *se montrent pendant le jour.* (A. Rion.)

La nuit, les *étoiles* profondes
Germent aux cieux comme des fleurs.

A. BARBIER.

Il est doux d'observer l'*étoile* qui rayonne,
Paillette d'or cousue au dais du firmament.

TH. GAUTIER.

La nuit, quand sous un ciel sans voile,
L'heure d'amour vient à sonner,
Ne regarde pas cette *étoile* :
Je ne puis pas te la donner.

VALDELLE.

— Par anal. Objet qui présente quelque ressemblance avec une étoile, par son éclat ou par sa forme rayonnante : *Une* ÉTOILE *d'or, d'argent. La marguerite est l'*ÉTOILE *des prés. Les dieux cavaliers, que les anciens représentaient vêtus de blanc, portaient au-dessus de la tête une* ÉTOILE, *symbole de leur éclat.* (A. Maury.)

. . . . *L'étoile* inodore,
Que l'été mêle aux blonds épis,
Émaille de son bleu lapis
Les sillons que la moisson dore.

V. HUGO.

— Fig. Sort, destin, par allusion à l'influence que l'on attribuait autrefois aux étoiles sur la destinée des hommes : *Maudire son* ÉTOILE. *Être né sous une mauvaise* ÉTOILE. *C'est ma mauvaise* ÉTOILE *qui m'a conduit ici. J'admire votre heureuse* ÉTOILE. *Chacun a son* ÉTOILE. *Notre mérite nous attire l'estime des honnêtes gens, et notre* ÉTOILE *celle du public.* (Boinvilliers.)

L'étoile est forte, et c'est souvent le lot
De la beauté d'épouser un magot.

VOLTAIRE.

L'*étoile* de Brennus luit encor sur vos têtes;
La victoire eut toujours des Français à ses fêtes.

V. HUGO.

Berger, tu dis que notre *étoile*
Règle nos jours et brille aux cieux.

BÉRANGER.

— *Voir les étoiles en plein midi*, Recevoir à la tête ou dans le visage un grand coup qui cause un éblouissement et fait voir des milliers de bluettes : *Ce coup de poing me fit* VOIR LES ÉTOILES EN PLEIN MIDI.

— *A la belle étoile*, En plein air pendant la nuit : *Loger, coucher, dormir, camper, souper, danser* À LA BELLE ÉTOILE. *Enveloppés d'une couverture, les Espagnols dorment souvent* À LA BELLE ÉTOILE. (L.-J. Larcher.)

— Astron. *Etoiles fixes* ou simplement *Etoiles*, Astres doués d'un éclat propre, et qui occupent ou nous paraissent occuper toujours la même position dans l'espace : *Les* ÉTOILES FIXES *ne sauraient être éloignées de la terre moins que de vingt-sept mille six cent soixante fois la distance d'ici au soleil, qui est de trente-trois millions de lieues.* (Fonten.) *Chaque* ÉTOILE FIXE *est un soleil comme le nôtre, environné de planètes.* (Volt.) *Il y a des* ÉTOILES *si éloignées de la terre, que leur lumière n'est pas encore parvenue jusqu'à nous.* (Chateaub.) ‖ *Étoile du berger, du soir, du matin*, Noms vulgaires de la planète Vénus, qui, étant placée entre le soleil et la terre, se montre à nous le soir ou le matin, selon qu'elle est dans sa digression orientale ou occidentale.

Marie, enfin, quitte l'ouvrage :
Voici l'*étoile du berger*.

BÉRANGER.

Là, le lac immobile étend ses eaux dormantes,
Où l'*étoile du soir* s'élève dans l'azur.

LAMARTINE.

— Météorol. *Etoiles filantes*, Météores ignés qui se montrent souvent dans les nuits obscures, se déplaçant rapidement dans l'espace ou se précipitant vers la terre.

— Blas. *Etoile versée*, Etoile à cinq rayons dont un est directement tourné vers le bas de l'écu, ce qui est rare.

— Fr.-maçonn. *Etoile flamboyante*, Etoile à cinq branches, avec des rayons lumineux dans l'intervalle des pointes, et la lettre G au centre de l'étoile.

— Techn. Outil dont se servent les relieurs pour faire des étoiles sur le dos des livres. ‖ Pièce de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition. ‖ Nom d'une pièce du moulin à mouliner la soie. ‖ Fentes du verre et surtout des bouteilles, rayonnant autour du point qui a reçu le choc. ‖ Extrémité d'une tresse de cheveux.

— Mar. Petit anneau supportant la mèche qui sert à éclairer le compas de route.

— Pyrotechn. Petite pièce solide, ronde ou cubique, faite avec une composition imbibée d'eau-de-vie, et qui donne des feux brillants diversement colorés, ou se résout en pluie d'or ou d'argent. ‖ *Etoiles fixes*, Fusées horizontales fermées aux deux bouts et percées, près de l'une des extrémités, sur le même plan, de cinq trous, qui produisent cinq jets divergents.

— Artill. *Etoile mobile*, Instrument au moyen duquel, dans les ateliers de construction de l'artillerie, on vérifie les dimensions et la forme de l'âme des bouches à feu : *L'emploi de l'*ÉTOILE MOBILE *a été introduit, dans l'artillerie française, sous le règne de Louis XVI, par le lieutenant général de Gribeauval.*

— Fortif. Fortin à plusieurs angles saillants figurant les rayons d'une étoile.

— Argot des théâtres. Acteur ou actrice qui attire la foule, et dont le nom se met en grosses lettres sur l'affiche : *M[lle] Vernon est une* ÉTOILE *chorégraphique.* (G. Chadeuil.)

— Typogr. Nom donné aux astérisques qui remplacent les lettres supprimées dans un mot que l'on a écrit en abrégé, comme dans les exemples suivants : *Un monsieur L***, auteur d'une série d'escroqueries.... S'il refuse d'enfiler l'escalier, qu'on le f,,, par la fenêtre.* ‖ Fam. *Monsieur, madame trois étoiles, de trois étoiles*, Personnage qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas nommer, ce qui s'exprime souvent, dans les usages de la typographie, par la lettre M suivi de trois astérisques :

Ces madrigaux niais et doux,
Qui peignent, avec ou sans voiles,
Des bergères toutes à tous,
A qui les adresserions-nous,
Sans madame *de trois étoiles?*

PONS DE VERDUN.

— Écon. rur. Marque blanche que certains chevaux et certains bœufs, à robe de couleur foncée, portent sur le front. ‖ *Fausse étoile*, Marque artificielle que les maquignons font sur le front des chevaux qui n'ont pas d'étoile.

— Echin. *Etoile de mer*, Nom vulgaire des astéries.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs plantes appartenant aux genres ipomée, ornithogale et autres. ‖ *Etoile du berger*, Nom vulgaire de la damasonie étoilée. ‖ *Etoile de Bethléem*, Nom vulgaire des ornithogales. ‖ *Etoile blanche*, Nom vulgaire de l'ornithogale à ombelles. ‖ *Etoile des bois*, Nom vulgaire de la stellaire holostée. ‖ *Etoile d'eau*, Nom vulgaire des callitries. ‖ *Etoile jaune*, Nom vulgaire

de la gagée jaune. ‖ *Étoile du matin*, Nom vulgaire de plusieurs liserons. ‖ *Étoile plante*, Nom vulgaire de l'ipomée écarlate.

— Arboric. *Pomme d'étoile*, Variété de pomme appelée aussi POMME ÉTOILÉE.

— **Syn.** Étoile, destin, destinée, etc. V. DESTINÉE.

— **Epithètes.** Ardente, flamboyante, scintillante, radieuse, brillante, éclatante, resplendissante, éblouissante, vive, errante, vagabonde, inconstante, fixe, immobile, pâle, mélancolique, mystérieuse, douce, propice, pâlissante, nébuleuse.

— **Encycl.** Astron. Les premiers observateurs ne distinguaient que deux sortes d'astres : le soleil et la lune, qui étaient seuls en mouvement dans l'espace, et les *étoiles*, qui composent l'innombrable multitude des points étincelants dont le ciel est parsemé, et qu'on n'aperçoit que pendant la nuit. Par opposition au soleil et à la lune qui se déplacent, les *étoiles* étaient dites fixes, parce qu'elles semblent attachées, fixées à la voûte céleste qui les emporte toutes ensemble dans son mouvement de rotation autour de la terre. De telle sorte que, depuis les premiers âges de l'astronomie, les figures des constellations n'ont pas éprouvé de changements sensibles.

Cependant, en observant les *étoiles* avec un peu d'attention, on ne tarde pas à reconnaître que quelques-unes d'entre elles jouissent d'une certaine indépendance, dont elles profitent pour circuler parmi les autres, sans toutefois s'écarter d'une route déterminée. Ces *étoiles* errantes, dont le nombre est d'ailleurs fort petit, furent appelées planètes. Les autres astres, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont ni le soleil, ni la lune, ni les planètes, ni la terre, conservèrent le nom d'*étoiles* fixes. Par abréviation, on dit quelquefois les fixes tout court.

Les progrès de l'astronomie ne tardèrent pas à faire reconnaître entre les planètes et les *étoiles* d'autres différences que celle qu'on tirait des apparences du mouvement. Nous allons les passer en revue.

La lumière des étoiles scintille, c'est-à-dire qu'elle jette des éclats diversement vifs et quelquefois diversement colorés, ce qui la fait paraître agitée et tremblante comme une flamme. La lumière des planètes ne scintille pas, ou du moins elle scintille si peu qu'on ne s'en aperçoit pas. Ce phénomène, très-sensible à l'œil nu, est une première preuve de l'énorme distance qui nous sépare des *étoiles* en comparaison de celle à laquelle se trouvent les planètes. V. SCINTILLATION.

Tandis que les dimensions des planètes semblent augmenter lorsqu'on les regarde avec une lunette, celles des *étoiles* ne sont grossies par aucun instrument : ce qui est une deuxième preuve de leur grand éloignement. Il y a plus, si l'on augmente le grossissement de la lunette, en lui adaptant un autre oculaire, les dimensions de la planète augmentent en conséquence ; les dimensions de l'*étoile*, au contraire, diminuent jusqu'à se réduire à un simple point. V. IRRADIATION.

Enfin, l'éclat des *étoiles* provient d'une lu[illegible] qui leur est propre, qui se dégage de leur masse ou qui en fait partie. L'éclat des planètes n'est que le reflet de la lumière du soleil. Si le soleil venait à s'éteindre, les planètes seules cesseraient d'être visibles sur la voûte céleste ; les *étoiles* continueraient à y briller. La nature des *étoiles* présente donc quelque analogie avec celle du soleil.

Résumant tous ces caractères, nous pouvons maintenant définir les *étoiles* : des astres dont les positions relatives sont sensiblement invariables, qui brillent de leur propre lu[illegible], dont l'éclat scintille, et dont les dimensions ne sont point grossies par les lunettes.

— *Grandeur des étoiles. Classification.* « Il suffit d'un coup d'œil jeté sur le ciel pour voir que les *étoiles* ne sont pas toutes également brillantes. Tandis que quelques-unes sont douées d'un éclat très-vif, d'autres sont tellement faibles qu'on a peine à les apercevoir. La plus grande partie des *étoiles* visibles à l'œil nu sont comprises entre ces deux limites extrêmes et présentent, pour ainsi dire, toutes les nuances d'éclat que l'on peut concevoir pour passer insensiblement de l'une à l'autre de ces deux limites. Il y a, en outre, un nombre considérable d'*étoiles* que l'on ne peut voir qu'à l'aide des lunettes ou des télescopes, et qui ont également des éclats très-divers, depuis celles que les ob[illegible]lés d'une excellente vue peu[illegible]r à l'œil nu, jusqu'à celles que [illegible]e à l'aide des instruments les [illegible]

[illegible]ter l'indication de l'éclat d'une [illegible]ssé tous ces astres par ordre [illegible] *étoile* est de 1re, de 2e, de 3e grandeur, suivant qu'elle est plus ou moins brillante. Le mot *grandeur*, [illegible]tendu, en aucune manière, aux dimensions réelles [illegible]e qui [illegible]lles, [illegible]ntrin-[illegible]ndeur peut [illegible] *étoile* de [illegible]oit notable-[illegible] de nous, pour que son [illegible] plus grand.

» On conçoit sans peine tout ce qu'il y a d'arbitraire dans une semblable classification des *étoiles* par ordre de grandeur. Aussi n'est-il pas surprenant que les astronomes ne soient pas complètement d'accord sur le nombre des *étoiles* à placer dans chaque ordre... Telle *étoile*, que l'on considère comme la dernière d'une classe, pourrait tout aussi bien être prise pour la première de la classe suivante. » (Delaunay.) Quoi qu'il en soit, voici à peu près comment les astronomes ont établi leur classification :

1re grandeur		20	*étoiles.*
2e	—	65	—
3e	—	190	—
4e	—	425	—
5e	—	1,100	—
6e	—	3,200	—
7e	—	13,000	—
8e	—	40,000	—
9e	—	142,000	—

La suite de ces nombres ressemble un peu à une progression géométrique dont la raison serait 3. Le ciel entier contient environ cinq mille *étoiles* visibles à l'œil nu, comprenant toutes celles des six premières grandeurs. On n'en voit à Paris que quatre mille ; les autres ne s'élèvent jamais au-dessus de l'horizon de cette ville.

Au delà du 9e ordre viennent les *étoiles*, en nombre toujours croissant, des 10e, 11e,..., et enfin 16e ordre. Les progrès de l'optique feront certainement découvrir encore d'autres *étoiles* d'une grandeur moindre.

Nous nous bornons à donner les noms des *étoiles* de 1re grandeur, en commençant par les plus brillantes ; celles qui sont invisibles en Europe sont précédées d'un astérisque :

Sirius, ou α du Grand Chien ;
*Canopus, ou α du Navire Argo
* α du Centaure ;
Arcturus, ou α du Bouvier ;
Rigel, ou β d'Orion ;
La Chèvre, ou α du Cocher ;
Véga, ou α de la Lyre ;
Procyon, ou α du Petit Chien ;
Bételgeuse, ou α d'Orion ;
*Achernar, ou α de l'Éridan ;
Aldébaran, ou α du Taureau ;
* β du Centaure ;
* α de la Croix du Sud ;
Antarès, ou α du Scorpion ;
Ataïr, ou α de l'Aigle ;
L'Épi, ou α de la Vierge ;
Fomalhaut, ou α du Poisson Austral ;
* β de la Croix du Sud ;
Pollux, ou β des Gémeaux ;
Régulus, ou α du Lion.

Herschell a trouvé qu'en désignant par 100 la quantité de lumière fournie par une *étoile* de 1re grandeur, les nombres suivants représentaient assez bien les rapports des divers ordres :

Étoile moyenne	de 1re grandeur		=	100
—	de 2e	—	=	25
—	de 3e	—	=	12
—	de 4e	—	=	6
—	de 5e	—	=	2
—	de 6e	—	=	1

Mais le fils de ce grand observateur a conclu de ses propres expériences que la lumière de Sirius, la plus brillante des *étoiles*, égale environ 324 fois celle d'une *étoile* moyenne de 6e grandeur.

Outre la manière de distinguer les *étoiles* par grandeur ou éclat, il en existe une autre basée sur leur répartition en groupes nommés constellations.

— *Mouvement apparent annuel des étoiles.* En faisant chaque année le tour du soleil, la terre parcourt une ellipse assimilable à une circonférence de cercle, dont le diamètre aurait 76 millions de lieues. Or, de même que ce mouvement réel a pour conséquence, en vertu d'une illusion d'optique bien connue, de nous faire attribuer au soleil un mouvement circulaire tout pareil, mais exécuté en sens inverse, de même aussi doit-il nous faire croire à un déplacement apparent annuel des *étoiles*, de sens contraire au mouvement de la terre, et de même figure. Cette analogie était même le fondement d'une objection qui fut longtemps opposée à l'opinion de Copernic sur le mouvement de translation de la terre. « Si la terre se meut dans l'écliptique et décrit, en un an, une orbite autour du soleil, on comprend bien, disait-on, par quelle illusion le spectateur, qui se croit immobile, transporte involontairement au soleil son propre mouvement ; on comprend que le soleil décrive, en un an, une orbite apparente égale à l'orbite réelle de la terre ; mais alors il en sera de même de tout autre point fixe : chaque *étoile* devra décrire aussi, en un an, une orbite apparente, que nous verrons sous un angle d'autant plus grand que l'*étoile* sera moins éloignée. Or, on n'aperçoit pas de tels mouvements parmi les *étoiles* : donc la terre ne se meut pas. »

« Les partisans de Copernic répondaient que, si les *étoiles* ne nous présentent point de telles apparences, c'est que leur distance est sans doute comme infinie par rapport aux dimensions de l'orbite terrestre. La réplique était juste... » (Faye.) Et pourtant nous avons vu que la fixité des *étoiles*, c'est-à-dire la permanence de leurs positions relatives, est un élément même de leur définition. Le moment est venu de rechercher si cette fixité, qui paraît d'abord ne faire pas de doute, n'est, comme tant de phénomènes astronomiques, qu'une apparence, et quelle est la cause de cette apparence.

Considérons, par exemple, deux *étoiles* prises dans la même région du ciel. Quand la terre s'éloigne de cette région, la distance angulaire des deux *étoiles* va en diminuant ; elles paraissent dès lors se rapprocher. Quand, au contraire, la terre se rapproche d'elles, leur distance angulaire augmente, elles semblent s'éloigner l'une de l'autre. Le spectateur, s'il n'a pas conscience des mouvements qu'il éprouve, verra donc les deux *étoiles* tantôt se rapprocher, tantôt s'éloigner, et ainsi il les croira animées de mouvements propres. Mais, pour cela, il ne faut pas que la distance à laquelle nous nous trouvons des *étoiles* soit comme infiniment grande relativement à la distance du soleil à la terre. Les *étoiles* dont on pourra découvrir un mouvement apparent seront nos plus proches voisines dans le monde sidéral.

Bradley est le premier qui ait constaté les mouvements annuels très-faibles de certaines *étoiles*, qui en ait déterminé la figure, et qui ait fait voir qu'ils sont la conséquence du mouvement de translation de la terre autour du soleil.

Le soleil étant immobile en S (fig. 1), si un

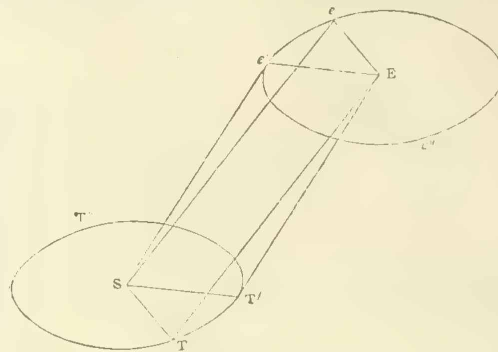

Fig. 1.

observateur était placé au centre de cet astre, il apercevrait une *étoile* donnée E toujours dans la même direction SE. Mais si l'observateur, comme c'est le cas, se trouve sur la terre mobile, d'abord en T, il voit l'*étoile* suivant la direction TE. Au bout de quelque temps, la terre étant en T', l'astre est vu suivant une direction différente T'E... Mais, pour l'observateur, c'est l'*étoile* qui se meut, et il est aisé de déterminer le mouvement qu'elle devrait avoir, pour qu'un observateur immobile au centre du soleil lui attribuât les mêmes déplacements, que ferait un observateur situé sur la terre mobile.

En effet, lorsque la terre est en T, l'*étoile* paraît suivant la direction TE. Par le point S menons une parallèle à TE, et par le point E une parallèle à TS. Ces deux parallèles se rencontreront au point *e*, et c'est là que devrait être l'*étoile* pour être vue du soleil, comme, au point E, elle est vue de la terre. De même, lorsque la terre est en T', si l'on mène Se' parallèle à $T'E$, et Ee' parallèle à $T'S$, on trouve le point e', où l'*étoile* devrait être, pour produire sur un spectateur solaire le même effet que, du point E, elle produit sur un spectateur terrestre... En opérant ainsi, pour les diverses positions de la terre dans son orbite, on verrait que les directions suivant lesquelles on aperçoit successivement l'*étoile* E sont exactement les mêmes que si l'on restait immobile au centre du soleil, pendant que l'*étoile* parcourrait la courbe $ee'e''$, qui est évidemment égale et parallèle à l'orbite de la terre.

Ainsi, en vertu du mouvement annuel de la terre autour du soleil, chaque *étoile* devrait sembler décrire annuellement, dans un plan parallèle au plan de l'écliptique, une courbe $ee'e''e'''$ (fig. 2), égale à l'orbite de la

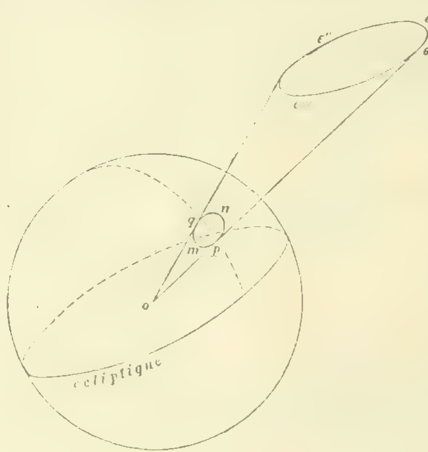

Fig. 2.

terre ; ou plutôt, comme nous rapportons tout à la surface de la sphère céleste, l'*étoile* devrait sembler parcourir la courbe *pnqm*, suivant laquelle la sphère céleste coupe la surface du cône $oee'e''e'''$. Vu la grande distance de l'*étoile* à la terre, la portion de la surface de la sphère céleste qui se trouve à l'intérieur de ce cône est extrêmement petite et peut être regardée comme une surface plane ; en sorte que la courbe *pnqm* est une ellipse. Cette ellipse, dont la forme serait presque circulaire pour les *étoiles* situées au pôle même de l'écliptique ou voisines de ce pôle, s'aplatirait à mesure que les *étoiles* considérées seraient plus proches de l'écliptique, et se réduirait à un simple trait pour les *étoiles* placées dans le plan de l'écliptique. Au reste, cette ellipse, résultant de l'intersection de la sphère céleste avec un cône dont la base est toujours la même, devrait être d'autant plus petite que l'*étoile* serait plus éloignée, et se réduire à un point, si la distance devenait infiniment grande. C'est par cette théorie que Bradley fut dirigé dans les recherches qui l'ont illustré. Mais après avoir constaté que les *étoiles* sont effectivement animées d'un mouvement annuel apparent, il vit à son grand étonnement que ce mouvement n'était point celui que le calcul assignait : il y avait discordance entre la théorie et les faits. Par exemple, en observant les variations successives de la distance de l'*étoile* γ du Dragon au pôle nord, il trouvait que ces variations se produisaient bien exactement dans le même ordre que celles que le mouvement de translation de la terre pourrait occasionner, mais étaient en retard de trois mois. En cherchant l'explication de ce retard, l'astronome anglais reconnut que les mouvements observés n'avaient pas précisément la cause à laquelle il avait cru d'abord, ou du moins que le mouvement de la terre jouait dans l'explication du phénomène un tout autre rôle. Il découvrit ainsi l'aberration des *étoiles* fixes, qui est due aux variations de grandeur et de direction qu'éprouve la vitesse relative de la lumière des *étoiles* par rapport à nous, par suite de notre état de mouvement. Bradley ne put obtenir le résultat qu'il avait d'abord visé ; il ne parvint à déterminer la parallaxe d'aucune *étoile*.

— *Parallaxe annuelle des étoiles.* On appelle *parallaxe annuelle* d'une étoile le plus grand angle sous lequel, de cette étoile, on verrait le rayon de l'orbite terrestre. Le diamètre de cette orbite est la plus grande base qu'il nous soit possible d'assigner à la triangulation des *étoiles*.

Depuis Tycho-Brahé, il est peu d'astronomes qui n'aient tenté d'estimer la parallaxe de quelque *étoile*, pour en déduire sa distance à la terre. Mais cette parallaxe est toujours constituée par un angle si petit qu'il a été

longtemps impossible de la mesurer. Les *étoiles* sont tellement éloignées que les deux droites menées d'une *étoile* aux extrémités du diamètre de l'orbite terrestre se confondent presque en une seule ligne, et ne forment pas d'angle sensible.

Soit E (fig. 3) une *étoile* dont il s'agisse de déterminer la parallaxe annuelle. Tous les diamètres de l'orbite terrestre ne sont pas également avantageux pour servir de base ; le meilleur est évidemment celui TT' qui est perpendiculaire à la droite ES menée de l'*étoile* au centre du soleil. Il faut donc choisir le moment de l'année où la terre T est sur un diamètre perpendiculaire à la direction ES ; à ce moment, on mesure l'angle STE. Six mois après, lorsque la terre est parvenue en T', à l'extrémité du même diamètre, on mesure l'angle ST'E. On connaît ainsi, dans le triangle ETT', la base TT' et les deux angles adjacents. On en déduit l'angle E.

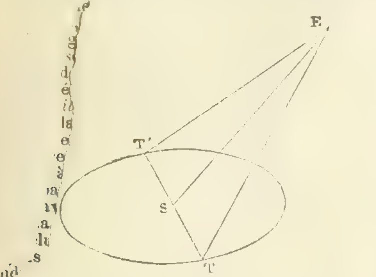

Fig. 3.

Cette méthode ne donne aucun résultat, à cause de l'extrême petitesse de l'angle TET' ; mais elle permet de s'assurer que la parallaxe annuelle de n'importe quelle *étoile* est toujours inférieure à 1'' ; d'où l'on conclut que l'*étoile* la plus rapprochée de la terre n'est pas à une distance moindre que 206,265 fois le rayon de l'orbite terrestre (plus de 8 trillions et demi de lieues). La lumière, qui parcourt 77,000 lieues par seconde, met plus de 3 ans et 4 mois à venir de l'*étoile* la plus voisine. Si cette *étoile* venait à s'éteindre tout à coup, nous la verrions briller encore pendant au moins 3 ans et 4 mois !

En 1838, Bessel, directeur de l'observatoire de Kœnigsberg, annonça qu'il était parvenu à déterminer la parallaxe annuelle de l'*étoile* connue sous le nom de 61e du *Cygne*, *étoile* que son éclat et l'étendue de son mouvement annuel font regarder comme une des plus proches voisines du soleil. Nous allons donner une idée de la marche suivie par Bessel.

Nous avons dit que le mouvement réel de translation de la terre doit avoir pour conséquence de produire, pour chaque *étoile*, outre l'aberration, un mouvement apparent, d'autant plus sensible que l'astre considéré est plus près de nous. Or, si l'on considère deux *étoiles* en apparence voisines l'une de l'autre, mais inégalement éloignées de nous, l'aberration sera la même pour toutes deux, tandis que l'autre cause de mouvement apparent aura des effets différents. Les mouvements d'*étoiles* voisines les unes des autres peuvent donc servir à comparer les distances qui nous séparent d'elles. C'est ainsi que procéda Bessel. En mesurant fréquemment les distances angulaires de la 61e du Cygne aux sept étoiles voisines, il en détermina avec exactitude l'orbite apparente, puis le plus grand axe de cet orbite, et enfin la parallaxe annuelle qu'il cherchait, et qu'il fixa à 0'',35, nombre qui a aussi été retrouvé plus tard par Struve.

— *Distance des étoiles.* Depuis Bessel, on a employé tantôt l'un, tantôt l'autre des deux procédés dont nous venons de donner une idée, et, des parallaxes trouvées, on a déduit les distances, que nous résumons dans le tableau suivant, en les estimant d'après le temps nécessaire pour que la lumière arrive jusqu'à nous.

NOMS DES ÉTOILES.	PARALLAXE.	DISTANCE EN RAYONS DE L'ORBITE TERRESTRE.	DURÉE DE TRANSMISSION DE LA LUMIÈRE.
α du Centaure	0'', 911	226,400	3 ans 8 mois
61e du Cygne	0'', 35	589,300	9 ans 1/2
α de la Lyre (Véga)	0'', 26	785,600	21 ans
α du Grand Chien (Sirius)	0'', 15	1,373,000	22 »
α de la Grande Ourse	0'', 13	1,550,000	25 »
α du Bouvier (Arcturus)	0'', 12	1,624,000	26 »
α de la Petite Ourse (la Polaire)	0'', 11	1,946,000	50 »
α du Cocher (la Chèvre)	0'', 05	4,484,000	72 »

Ces étoiles, il ne faut pas l'oublier, sont nos plus proches voisines. En comparant les intensités lumineuses des différentes *étoiles* dont les parallaxes sont insensibles avec les intensités lumineuses de celles dont on a pu évaluer la parallaxe, Arago est parvenu à donner une idée approximative de l'éloignement d'un grand nombre d'*étoiles*. Il suppose que toutes les *étoiles* ont même volume et même constitution. D'après cela, les différences d'éclat ou de grandeur proviendraient seulement des différences d'éloignement, et, dans cette hypothèse, au moyen de mesures photométriques soigneusement prises, Arago forma le tableau suivant, donnant, en regard de chaque grandeur d'*étoiles*, le temps que la lumière emploie pour nous venir d'elles :

Etoiles de 2e grandeur	6 ans
— 4e —	12 —
— 6e —	36 —
Dernières *étoiles* visibles avec le escope de 3 mètres	1,042 —
Dernières *étoiles* visibles avec le escope de 6 mètres	2,700 —

Une *étoile* peut donc s'éteindre et disparaître totalement aujourd'hui, et, pendant 2,700 ans, les hommes continueront à la voir au bout de leurs instruments, et à la compter dans leurs catalogues !

— *Couleurs des étoiles.* Actuellement, la lumière du plus grand nombre des *étoiles* est blanche comme celle du soleil. Cependant, α d'Orion, Arcturus, Aldébaran, Antarès, Pollux sont rouges ou rougeâtres. La Chèvre, Altaïr, Procyon, l'étoile polaire et β de la Petite Ourse sont jaunissantes. Sirius, qui était rouge au temps de Ptolémée et de Sénèque (on l'appelait *rubra canicula*), est aujourd'hui d'une blancheur parfaite. On ignore comment et à quelle époque s'est effectué le changement de couleur. « W. Herschell indique des *étoiles* bleuâtres, beau bleu, rouge pâle, bleu foncé, jaunes et vertes ; des groupes dont toutes les *étoiles* sont bleues ; d'autres avec une *étoile* rouge au centre de groupes binaires blancs, que Struve a trouvés depuis composés d'une *étoile* jaune et d'une bleuâtre, tandis que le même astronome cite plus de 300 *étoiles* doubles, toutes blanches. De son côté, John Herschell indique, dans ses observations au cap de Bonne-Espérance, 76 *étoiles* rouges, de la septième à la neuvième grandeur. Quelques-unes, dit-il, faisaient l'effet de gouttes de sang dans le miroir du télescope. » (A. de Guynemer.)

— *Etoiles changeantes et périodiques.* En fait de couleur, il n'y a guère que Sirius qui paraisse avoir varié. Mais, en fait d'éclat, et peut-être de grandeur, on cite un assez grand nombre d'*étoiles* qui ont notablement perdu, d'autres qui ont gagné, d'autres enfin dont les variations successives d'éclat s'effectuent avec une périodicité frappante.

C'est à Holwarda, astronome hollandais, que l'on attribue les premières observations suivies d'une *étoile* changeante. Dix ans après (1648), Hévélius détermina les variations d'éclat de la Merveilleuse de la Baleine (*Mira Ceti*), qui, dans l'intervalle de 334 jours, passe de la deuxième grandeur à la sixième, et revient de la sixième à la deuxième. Depuis, les perfectionnements des instruments d'optiques ont fait découvrir un assez grand nombre d'*étoiles* à grandeurs variables. V. CHANGEANTES (étoiles).

— *Etoiles nouvelles et disparues.* De loin en loin, les astronomes signalent à leurs contemporains un astre nouveau, inconnu auparavant, qui, venu on ne sait d'où, apparaît subitement, sous l'apparence de la première grandeur. Dans l'opinion des anciens, les cieux et les corps célestes étaient formés d'une substance permanente, inaltérable, incorruptible ; mais l'apparition d'une *étoile* nouvelle, en l'an 125 avant Jésus-Christ, en ébranlant une croyance due sans doute à l'insuffisance des observations, engagea Hipparque à dresser un catalogue des *étoiles* visibles de son temps, afin que la postérité fût en état de reconnaître les changements de toute nature qui pourraient survenir dans le ciel.

Suivant Ed. Biot, les annales chinoises mentionnent un grand nombre d'observations d'*étoiles* subitement apparues, de l'an 613 avant notre ère jusqu'en 1222.

Fortunio Liceti, médecin mort à Padoue en 1656, a composé un traité *De novis astris et cometis* (Venetiis, 1623), dans lequel sont rapportées un grand nombre d'apparitions d'*étoiles* nouvelles, notamment pour les années de notre ère 130, 389, 1203, 1212, 1230, 1264. Sous le calife Al-Mamoun, les deux astronomes arabes Massahala-Haly et Albumazar observèrent à Babylone une *étoile* nouvelle, dont l'éclat égalait le quart de l'éclat de la lune. Elle disparut au bout de quatre mois. Nous passons d'autres apparitions, pour arriver à la plus fameuse de toutes. « Le soir du 11 novembre 1572, raconte M. Delaunay, Tycho-Brahé, sortant de son observatoire d'Uranibourg pour retourner chez lui, rencontra un groupe de personnes occupées à regarder dans le ciel une *étoile* d'un éclat très-vif. Cette *étoile* se trouvait dans la constellation de Cassiopée, à une place où il n'en avait pas existé jusque-là, et il est certain que, si elle eût été visible une heure auparavant, Tycho-Brahé l'eût aperçue de son observatoire. Son apparition avait donc été tout à fait brusque, et elle avait acquis en quelques instants un éclat comparable à celui de Sirius. A partir de là, son éclat alla en augmentant jusqu'à surpasser celui de Jupiter en opposition, et elle devint même visible en plein jour. Au bout d'un mois, en décembre 1572, elle commença à décroître progressivement, et, au mois de mars 1574, elle avait complètement disparu. Pendant tout le temps qu'on put la voir, elle conserva cette position invariable par rapport aux *étoiles* voisines. » — « Ce phénomène, ajoute M. Flammarion, fut la stupéfaction des astronomes et la terreur des faibles ; aussi annonça-t-on bientôt que l'*étoile* nouvelle était la même qui avait conduit les mages à Bethléem, et que sa venue présageait le retour de l'Homme-Dieu sur la terre et le jugement dernier. »

La 34e du Cygne, étoile de sixième grandeur, fut vue pour la première fois en 1600 ; elle disparut subitement en 1621, se montra de nouveau en 1655, mais pour peu de temps, puis reparut encore en 1665. Elle est présentement à son poste ; les astronomes ont l'œil sur elle.

« En 1604, pendant que les disciples de Képler s'occupaient à observer les planètes de Mars, de Jupiter et de Saturne, qui se trouvaient alors très-près les unes des autres, Maeschin, l'un d'eux, aperçut une brillante *étoile*, qui certainement n'existait pas avant un brouillard qui avait interrompu les observations pendant deux jours. Cette belle *étoile*, restant immobile dans la constellation d'Ophiucus, fut particulièrement remarquée par Képler et par Galilée. Elle atteignit l'éclat de Vénus, puis s'affaiblit graduellement, et disparut après une année, pendant laquelle ses variations de couleurs et sa scintillation furent très-remarquables.

« Depuis l'*étoile* qui apparut en 1670 à la tête du Renard, il s'était écoulé 178 ans sans que les astronomes eussent le spectacle d'un phénomène de cette nature, lorsque, le 28 avril 1848, M. Hind fit la découverte d'une *étoile* de cinquième grandeur, dans la constellation d'Ophiucus ; elle était d'une couleur jaune rougeâtre, et descendit insensiblement, en 1850, jusqu'à la douzième grandeur. » (Guynemer.)

Une des dernières venues de ces nouvelles habitantes du ciel a été découverte, le 13 mai 1866, à 10 heures du soir, par M. Courbebaisse, ingénieur à Rochefort. Elle était située dans la Couronne boréale. Son spectre chimique, étudié par MM. Wolff et Razet, présenta des particularités qui n'avaient été jusque-là constatées que dans la lumière des nébuleuses et de l'atmosphère des comètes. Deux jours après sa découverte, le nouvel astre était descendu de la troisième à la quatrième grandeur. Il a cessé d'être visible dans le courant de 1867.

« Parmi les *étoiles* disparues, on cite : l'une des Pléiades, qui s'éteignit pendant le siège de Troie ; la 9e et la 10e du Taureau ; la 55e d'Hercule, notée par W. Herschell comme rouge en 1781, blanche en 1782, et qui disparut en 1791. Les nos 80 et 81, de quatrième grandeur, dans la même constellation, se sont aussi éclipsés. Le no 42 des *étoiles* de la Vierge n'a pas été non plus retrouvé par Herschell. D'autres disparitions ont été signalées dans le Lion, la Balance, la Petite-Ourse, etc., etc. » (A. de Guynemer.)

Nous n'entreprendrons pas d'exposer toutes les hypothèses qui ont été avancées pour expliquer, soit les variations d'éclat, soit les apparitions et disparitions d'*étoiles*. Suivant les uns, chaque *étoile* est, comme notre soleil, accompagnée de planètes qui circulent alentour. L'interposition d'une de ces planètes doit donc diminuer l'éclat de l'astre principal. Suivant d'autres (notamment Maupertuis), les *étoiles* changeantes ont la forme de lentilles, et leur éclat varie suivant qu'elles présentent leur tranche ou leur face. Ceux-là soutiennent qu'il n'y a pas d'*étoiles* nouvelles. Le nombre des *étoiles* étant comme infini, derrière les *étoiles* visibles, il y en a nécessairement d'autres qui sont masquées par les premières. Le mouvement propre des *étoiles* doit donc avoir pour effet d'en démasquer de temps en temps quelques-unes, dont nous faisons alors pompeusement la découverte. En revanche, il peut aussi amener deux *étoiles* l'une devant l'autre, ce qui fait disparaître la plus lointaine, etc., etc.

— *Théorie de M. Faye sur l'origine des étoiles.* A l'occasion de l'astre signalé par M. Courbebaisse, M. Faye a émis la théorie suivante :

Les *étoiles* sont des soleils, qui peuvent différer les uns des autres par leur constitution chimique, mais qui présentent tous le même mode d'existence. Ils naissent, se développent, puis s'éteignent et meurent. A sa naissance, l'*étoile* est représentée par une masse gazeuze dont la température est supérieure à celle où le jeu des affinités peut se produire ; elle est donc invisible, car on sait que les gaz et les vapeurs, à l'état incandescent, ne rayonnent que très-peu de lumière. Peu à peu, très-lentement, le refroidissement s'effectue, en commençant par les couches extérieures ; un moment arrive où la température est assez basse pour permettre les combinaisons chimiques. A cet instant, il se précipite vers le centre de l'astre des flocons de matières solides ou liquides, dont l'incandescence produit une vive lumière : l'*étoile* est arrivée à sa *phase de visibilité*. Mais les hommes qui l'aperçoivent pour la première fois concluent à l'apparition d'une *étoile* nouvelle.

Cependant les matières solides ou liquides rencontrent au centre de l'astre une fournaise qui les vaporise de nouveau et les renvoie, dans cet état, à la surface, qui, comme précédemment, et pour la même cause, redevient obscure. Il y a donc des alternatives d'éclat et d'obscurité, qui peuvent durer des milliers de siècles : c'est la *phase de variation*. L'*étoile* est dite *changeante*, et les changements peuvent être périodiques.

Enfin, au bout d'un certain nombre de siècles, que la science d'ailleurs ne marchande pas, le refroidissement continuant, la surface se condense, s'épaissit, se modifie ; elle devient croûte, et l'astre cesse d'être visible : c'est, pour nous, une *étoile disparue*. De temps en temps, avant que l'enveloppe solide ait pu acquérir une consistance suffisante, elle cède et éclate sous les efforts de la masse intérieure, et toute la surface s'allume comme une brillante fusée. C'est la *phase des variations brusques*, non périodiques, qui font alterner rapidement l'état obscur et l'état lumineux.

Ainsi, *étoiles nouvelles*, *étoiles variables* représentent autant de phases de la vie stellaire commune à tous les astres. Seulement, ces phases, qu'une même *étoile* emploie des myriades de siècles à parcourir, le ciel nous les présente simultanément, parce que les globes dont il est parsemé n'ont pas le même âge. C'est ainsi, dit très-heureusement M. Faye, que, dans une ville, le spectacle simultané de tous les habitants nous fait embrasser d'un coup d'œil la succession de tous les âges qu'un individu pris à part doit traverser depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Vu des *étoiles*, notre soleil, avec ses taches, doit faire l'effet d'une variable périodique. Notre terre, les planètes et tous les astres dénués de lumière propre, sont des *étoiles* éteintes, et, par conséquent, disparues du ciel, pour ceux de nos confrères en astronomie qui habitent les planètes des mondes sidéraux.

— *Etoiles multiples.* Un certain nombre d'astres, lorsque l'on les regarde avec une forte lunette, se décomposent en 2, 3 et quelquefois 4 points lumineux, qu'on a reconnus être autant d'*étoiles* distinctes, dont l'ensemble forme un système particulier, auquel on a conservé le nom d'*étoile*. Ainsi, les expressions *étoile double*, *étoile triple*, etc., signifient *système de deux étoiles*, *système de trois étoiles*, etc. On a quelquefois pris pour une *étoile* double deux *étoiles* qui, étant à peu près sur une même ligne droite aboutissant à la terre, semblent voisines par le seul effet de cette superposition, lorsque, en réalité, elles sont séparées par une énorme distance. Mais, dans le plus grand nombre de cas, il a été reconnu que les *étoiles* doubles, triples, etc., sont réellement formées de globes lumineux relativement voisins, et pour ainsi dire associés.

Près de 6,000 *étoiles* doubles sont maintenant connues dans les deux hémisphères. La distance angulaire des deux corps dont elles sont formées varie depuis 1'' jusqu'à 32''. Suivant Herschell, les systèmes doubles sont formés d'une petite *étoile* tournant autour d'une plus grande :

Là, des globes jumeaux qui tournent deux à deux,

a dit le poëte. Savary a découvert que ce mouvement s'effectue conformément aux lois de Képler, comme si l'une des *étoiles* était planète ou satellite de l'autre. Voici, d'après M. Yvon Villarceau, les principaux éléments des orbites des systèmes binaires les mieux étudiés :

NOM de L'ÉTOILE DOUBLE.	GRANDEUR DE CHAQUE COMPOSANTE.	DEMI-GRAND AXE.	EXCENTRICITÉ.	DURÉE DE LA RÉVOLUTION.
ξ de la Grande Ourse	4e et 5e	2'', 44	0, 43	61 ans, 6 mois
ρ d'Ophiucus	[illegible] et 6e	4'', 97	0, 44	92 » 3 »
ζ d'Hercule	[illegible] et 6e	1'', 25	0, 45	36 » 4 »
η de la Couronne	5e , 6e	1'', 11	0, 47	[illegible] » [illegible] »
γ de la Vierge	3e et 3e	3'', 45	0, 87	153 » 8 »
α du Centaure	1re et 2e	12'', 13	0, 72	78 » 6 »

Les différentes *étoiles* qui composent un système multiple sont rarement de même couleur. Dans les systèmes binaires, la plus forte des deux composantes est ordinairement rougeâtre; l'autre est verte ou bleue.

Les *étoiles triples, quadruples*, etc., sont relativement peu nombreuses. Sur 120,000 *étoiles*. Struve a reconnu 3,000 *étoiles* doubles, et seulement 52 triples. Parmi ces dernières, citons ζ du Cancer et ξ de la Baleine. Parmi les quadruples, α d'Andromède, μ du Bouvier, ε de la Lyre; cette dernière contient trois composantes, qui elles-mêmes paraissent doubles dans les fortes lunettes. L'*étoile* θ d'Orion présente cinq soleils circulant autour d'un astre plus considérable.

— *Mouvements propres des étoiles.* Les *étoiles* ne sont pas *fixes* comme on l'a cru tant que leurs imperceptibles déplacements ont échappé aux investigations d'instruments imparfaits. Il est aujourd'hui bien reconnu qu'un certain nombre d'*étoiles* sont animées de mouvements réels, outre le mouvement apparent annuel dont nous avons parlé. Quant à celles qui paraissent encore immobiles, il est probable que leurs mouvements seront plus tard mis en évidence par des appareils dus aux progrès de l'art de l'opticien, et par une comparaison attentive de catalogues et de cartes dressés avec plus de soin.

L'*étoile* reconnue pour se mouvoir avec le moins de lenteur est la 61e du Cygne, qui parcourt, dans une direction constante, un arc d'environ 5″,12 par an, déplacement qui représente une vitesse de 16 lieues par seconde. μ de Cassiopée ne parcourt que 3″,7 par an... Si faibles que soient ces mouvements, ils devront, dans la suite des siècles, faire varier les distances angulaires des *étoiles* et modifier l'aspect actuel des constellations.

— *De la nature présumée des étoiles.* Si nous récapitulons les caractères généraux que nous avons reconnus aux *étoiles*, nous remarquerons que ces caractères se retrouvent tous dans le soleil, et que, réciproquement, les caractères du soleil se rencontrent aussi dans les *étoiles*. Si le soleil était à la distance de α du Centaure, son diamètre apparent actuel, qui est de 1920″, se trouverait réduit à $\frac{1}{100}$ de seconde. Il nous ferait donc alors le même effet qu'une *étoile*. S'il était placé à côté de Sirius, son diamètre apparent ne serait plus que de $\frac{1}{500}$ de seconde. De plus, les taches dont il est parsemé lui donneraient l'apparence d'une *étoile* variable.

Il est donc extrêmement probable que chaque *étoile* est un soleil, et que, comme le nôtre, elle est entourée de planètes, qui sont invisibles pour nous, parce qu'elles sont dépourvues de lumière propre. Celles de ces planètes dont le soleil est composé de deux, trois, quatre globes lumineux, distincts et diversement colorés, doivent avoir des jours et des nuits qui seraient bien étonnants pour nos yeux.

— *Etoiles fondamentales.* Les astronomes et les marins appellent ainsi 36 *étoiles* remarquables par leur éclat ou leurs positions, faciles à reconnaître, et au moyen desquelles on détermine ou rectifie l'heure sidérale, en mesurant la hauteur et la déclinaison de l'une d'elles. Les ascensions droites et les déclinaisons de ces astres, véritables points de repère pour la triangulation céleste, ont été déterminées avec tout le soin possible, pour être, chaque année, consignées dans la *Connaissance des temps.*

Les principales *étoiles* fondamentales sont : l'*étoile* Polaire, Sirius, Procyon, Régulus, Fomalhaut, Castor, Pollux, Aldébaran, β du Taureau, la Chèvre, α d'Andromède, α du Cygne, α de la Lyre, α de la Vierge, α de la Balance, γ de Pégase, Arcturus, α, β et γ de l'Aigle, Béteigeuse, Rigel, Orion, etc. V. CATALOGUES D'ÉTOILES, VOIE LACTÉE, NÉBULEUSES, etc.

— *Etoiles filantes.* Nous allons compléter ici notre article AÉROLITHE, en prévenant le lecteur que les astronomes et les météorologistes ne semblent pas toujours être bien d'accord sur la distinction à faire, quant aux sens, entre les mots *aérolithes, bolides* et *étoiles filantes.* Nous préciserons le sens de chacun de ces mots.

Chez les anciens et chez nos pères du moyen âge, l'apparition d'une *étoile* filante présageait, pour le cours de l'année, la mort d'un haut personnage. Le présage était d'ailleurs fondé, car il n'est pas d'année qui ne voie *filer* un certain nombre d'*étoiles* et un certain nombre de hauts personnages. Les savants ont expliqué les phénomènes des *étoiles* filantes par toutes sortes d'hypothèses. Les [illegible] vu des produits d'éruptions volcaniques qui auraient lieu dans les planètes et dans la lune; d'autres, des traînées de gaz enflammés; d'autres, des vapeurs mé[illegible] ns les régions supérieures de l'atmosphère et rendues lumineuses par l'énergique frottement de l'air qui suit le mouvement de rotation de la terre... Nous ne nous arrêterons qu'aux explications [illegible]

Toutes les nuits où le ciel est découvert, on observe des *étoiles* filantes, et il est probable qu'on en apercevrait aussi pendant le jour si la lumière du soleil, dont l'espace est inondé, n'empêchait de les voir, comme il empêche de voir les *étoiles* fixes. Mais, chose singulière, qui est aujourd'hui parfaitement constatée, le nombre de ces apparitions ou chutes de ces météores éprouve chaque année des recrudescences qui se reproduisent constamment vers les mêmes dates : ces dates sont le 10 août et le 13 novembre. Ainsi, vers les 9, 10 et 11 août de chaque année, puis vers les 11, 12 et 13 novembre, on voit beaucoup plus d'*étoiles* filantes qu'à toutes les autres époques de l'année. C'est pourquoi l'on dit que les mois d'août et de novembre présentent chacun un *maximum d'étoiles filantes.* Ce maximum varie lui-même tous les ans; on a lieu de croire que sa plus grande intensité revient tous les trente-quatre ans. Notons déjà cette périodicité de trente-quatre ans, parce qu'elle a servi de base à la plus récente et la mieux accueillie des théories proposées sur le phénomène qui nous occupe.

Toutefois, le maximum de novembre, après avoir augmenté chaque année jusqu'en 1833, a diminué, et, soit qu'il ait été réellement interrompu, soit que l'état du ciel en ait empêché la constatation, il a depuis cessé de se montrer avec la même régularité que le maximum d'août.

Chladni, qui a le premier dressé des cartes et des catalogues de ces météores lumineux, qui en a, chaque nuit, compté le nombre et indiqué les directions, est aussi le premier qui ait relié les divers phénomènes qu'ils présentent, par une théorie rationnelle et systématique. Depuis les travaux de cet observateur, depuis ceux du patient Coulvier-Gravier, on admet généralement que les *étoiles* filantes sont des corps de petites dimensions, quelques-uns de la grosseur de cailloux ordinaires, qui, sous l'influence de l'attraction du soleil, circulent entre les orbites des planètes, à la manière des planètes elles-mêmes. Ces corps traversent de temps en temps notre atmosphère; là, par la pression de l'air, ils s'embrasent et ordinairement se consument entièrement, avant d'avoir eu le temps de toucher la terre. Tant qu'ils n'ont pas touché le sol, ils gardent le nom d'*étoiles filantes;* quand ils viennent à tomber, ils sont éteints ou encore enflammés. Eteints, ils s'appellent *aérolithes;* enflammés, ils reçoivent le nom de *bolides*.

Laplace et, après lui, les chimistes, Berzélius en tête, ont longtemps considéré les *étoiles* filantes comme des produits d'éruption de roches, cendres ou fumées, provenant de volcans, aujourd'hui éteints, de la lune. Ces corps s'enflammeraient, comme nous l'avons dit, au contact de l'atmosphère terrestre, et, selon le poids et la masse de la matière dont ils sont composés, ils seraient consumés dans l'espace, ou bien arriveraient sur le sol, tantôt éteints, tantôt en ignition.

Arago a calculé qu'un corps lancé de la lune avec une vitesse de 2 kilom. 1/2 par seconde, parviendrait aisément jusqu'à la sphère d'attraction de la terre, et il ajoute que cette vitesse, quelque extraordinaire qu'elle nous paraisse, ne dépasse pas la force de projection des volcans terrestres.

Cette théorie ne rend pas compte de la périodicité, en octobre et en novembre, du maximum d'*étoiles* filantes. M. Faye propose donc l'explication suivante :

« Supposons qu'il existe, dans les espaces planétaires, une sorte d'anneau large et épais, formé d'un nombre infini de petits corps, circulant tous ensemble autour du soleil, et imaginons que cet anneau coupe le plan de l'écliptique à peu de distance d'une région où la terre doit passer. Lorsque la terre parvient dans le voisinage de cette région — et cela arrive une fois par an — elle attire à elle une grande quantité des petits corps ou astéroïdes, dont nous venons de parler. Ces petits corps deviennent satellites de la terre, et ils se mettent à tourner autour d'elle; mais un grand nombre d'entre eux, continuant à suivre l'impulsion qu'ils ont reçue, se rapprochent de la terre qui les attire, entrent dans son atmosphère, s'y enflamment et forment la pluie d'*étoiles* filantes qui revient périodiquement le 10 août, époque où la terre a passé dans le voisinage de l'anneau. Ceux de ces petits satellites qui ne tombent pas immédiatement, retenus plus longtemps dans l'espace par leur poids ou par l'influence de la lune, continuent à circuler autour de la terre jusqu'à ce qu'une cause quelconque en détermine la chute. Tous les jours il en tombe quelques-uns. Ce sont les *étoiles* filantes *sporadiques*. Chaque année, au 10 août, la provision s'en renouvelle. »

Mais comment expliquer le maximum irrégulier de novembre? Ici la théorie de M. Faye présente quelques obscurités qui se révèlent par l'embarras même de l'exposition. Elle ne dit rien de la périodicité de trente-quatre ans, rien non plus de ce fait étrange que l'anneau cosmique, dans lequel circulent les astéroïdes destinés à former les *étoiles* filantes, marche suivant le *sens rétrograde*, c'est-à-dire d'orient en occident. Nous l'avons résumée bien brièvement, à titre d'élément historique de la question. Nous allons à présent faire connaître avec plus de détails une théorie toute ré[illegible] qui réunit plusieurs mérites importants : elle explique les faits connus mieux que les théories précédentes; elle établit entre la marche des comètes et celle des *étoiles* filantes des rapprochements merveilleux; enfin elle a obtenu l'approbation de notre Académie, qui l'a jugée digne du grand prix de la fondation Lalande.

— *Idées de MM. Schiapparelli et Leverrier sur les étoiles filantes.* Dans la séance académique du 21 janvier 1867, M. Leverrier développa la théorie suivante, que nous résumons, en nous servant le plus possible des expressions mêmes de l'illustre astronome.

Le mouvement des météorites autour du soleil est rétrograde. Comment, dès lors, ces météorites feraient-ils partie de la nébuleuse cosmique d'où sont sorties les planètes? M. Newton, de New-Haven, partant de la considération des flux d'*étoiles* filantes relevés depuis l'an 902, a fixé à trente-trois ans et demi la durée d'une période de novembre, c'est-à-dire l'intervalle de temps écoulé entre deux maximums de novembre.

La discontinuité du phénomène montre qu'il n'est pas dû à la présence d'un anneau d'astéroïdes que la terre rencontrerait (comme cela a peut-être lieu en août), mais bien à l'existence d'un essaim de corpuscules, se mouvant dans des orbites très-voisines les unes des autres, et qui, à notre époque, viennent couper l'écliptique vers le 13 novembre.

Ils n'ont pas toujours rencontré l'écliptique à cette même date de l'année, car le point où leur orbite rencontre l'orbite de la terre a un mouvement propre et direct de 0°,874 par année. Ce mouvement serait produit par l'action de la terre, ce qui n'a rien d'impossible; on sait, en effet, que les astéroïdes de novembre divergent en venant d'un point de la constellation du Lion, situé par 142° de longitude et 8° 30′ de latitude. Leur mouvement dans l'orbite étant rétrograde, le déplacement du nœud, dû à l'action de la terre, doit être direct. (Le *nœud* est l'intersection de l'orbite des astéroïdes avec celui de la terre).

L'essaim de corps qui produit ce phénomène est d'une longueur assez notable. De plus, *il doit être considéré comme venu après coup dans la partie du ciel qu'il parcourt actuellement.* En effet, tous les corps bien posés de notre système planétaire tournent autour du soleil d'occident en orient; ils tournent sur eux-mêmes, et leurs satellites tournent autour d'eux dans le même sens. Comment un corps appartenant à un même ordre de formation aurait-il pu marcher en sens inverse de tout le reste, surtout quand il n'a qu'une masse si faible? Nous connaissons, il est vrai, des comètes rétrogrades, et dont la masse est fort peu de chose; mais nous savons qu'elles viennent de points excessivement éloignés de l'espace, et que, soit qu'on les considère comme appartenant au système solaire, ou bien aux systèmes sidéraux, on trouve des raisons suffisantes pour expliquer leur mouvement rétrograde, raisons qui laissent toujours intacte cette conclusion : *qu'elles ne sont venues qu'après coup visiter les parties inférieures de notre système planétaire.*

Pareillement, il y a lieu de supposer que l'essaim d'astéroïdes dont nous parlons est de formation beaucoup moins ancienne que le système solaire. Aux diverses époques des apparitions constatées, la terre n'était pas rigoureusement à la même distance du soleil. Le rayon de l'orbite terrestre éprouve des variations, notamment en raison de l'action de la lune et du mouvement progressif du périhélie de la terre. Il en résulte que l'essaim est fort large, et, comme ses particules sont indépendantes les unes des autres, il n'est pas douteux que leurs diverses vitesses tendent à les répandre peu à peu le long de l'anneau, dont elles n'occupent encore qu'un très-petit arc. Pour peu donc que le phénomène fût ancien, cosmiquement parlant, l'essaim se serait complétement répandu en un anneau continu, et, s'il n'en est pas ainsi, il faut que le travail de sa dislocation n'ait commencé que depuis peu de siècles. Ajoutons que, s'il y avait eu déjà un nombre immense d'apparitions, la terre qui, à chacune d'elles, expulse une partie de la matière du corps de l'essaim, n'aurait laissé rien de régulier à notre époque.

Par tous ces motifs, il y a lieu de croire que l'essaim d'astéroïdes qui produit les *étoiles* filantes du 13 novembre, nous vient des profondeurs de l'espace, et que, dans l'intervalle de chacune des périodes, il retourne vers les planètes supérieures. Un corps venant de loin, animé d'une grande vitesse, au moment où il atteint la minime distance de la terre au soleil, ne peut être fixé, par la faible action des planètes inférieures, dans une orbite d'une ou deux années. Le calcul en donne la conviction, et l'on en trouve une preuve physique, en ce que l'essaim, qui repasse tous les trente-trois ans près de la terre, n'en est pas complétement troublé dans l'ensemble de son orbite; sans quoi, on ne le verrait pas à des intervalles réguliers.

Considérant donc l'essaim comme un corps céleste qui circule dans une orbite de trente-trois ans un quart, M. Leverrier trouve que ses principaux éléments sont :

Durée de la révolution.	33 ans, 25
Demi-grand axe.	10,34
Excentricité.	0,904
Distance périhélie	0,984
Distance aphélie.	19,691
Mouvement moyen annuel. . .	10°,827
Inclinaison de l'orbite	14°,41′
Longitude du nœud ascendant.	51°,26
Sens du mouvement.	rétrograde.

Or, ces éléments so[illegible]nt presque identiques à [illegible] comète de 1866, comme ceux de la première [illegible] fait partie de l'essaim si cette comète eût [illegible] novembre de cette même d'*étoiles* filantes de nov[illegible] année. [illegible] les, nouveau dans le

L'essaim de corpuscu[illegible] troduit et jeté dans système, n'a pu être intro[illegible] une cause perturbatrice énergique, ainsi qu[illegible] [illegible]tamment pour la son orbite actuelle que pa[illegible] cela a eu lieu pour certaines comètes, no[illegible] côté, les comètes comète de 1770. D'un autre [illegible] d'acquérir une ainsi troublées jusqu'au point [illegible] ent nécessai- petite distance périhélie retourn[illegible] ont subi l'ac- rement jusqu'à l'astre dont elles [illegible] 1770 est re- tion; c'est ainsi que la comète de tournée jusqu'à Jupiter.

Or, tous les phénomènes obse[illegible] [illegible]vés, soumis au calcul, s'expliquent par la p[illegible] [illegible]ésence d'un essaim globulaire jeté par la plan[illegible] [illegible]ète Uranus, en l'année 126 de notre ère, dans [illegible] l'orbite que les observations assignent à l'ess[illegible] [illegible] auquel sont dues de nos jours les *étoiles* [illegible] filantes de novembre.

Avant les grandes perturbations, [illegible] l'essaim pouvait avoir un diamètre considé[illegible] [illegible]rable et une forme sphérique, ainsi qu'on le v[illegible] [illegible]cit pour les comètes qui ne passent pas dans l[illegible] [illegible]e voisinage immédiat de quelque grand c[illegible] [illegible]orps. Il pouvait décrire autour du soleil une [illegible] hyperbole, une parabole ou même une elli[illegible] [illegible]pse. Le mouvement pouvait être direct, et [illegible] [illegible]l n'y a rien qui oblige à supposer que l'essaim [illegible] [illegible]n'appartînt pas primitivement au systèm[illegible] [illegible]e solaire. L'action d'Uranus aura changé i[illegible] négalement les vitesses absolues des corpus[illegible] [illegible]cules, et, cette action surpassant l'attraction r[illegible] [illegible]ésultant de leur masse totale, l'essaim se [illegible] sera désagrégé en s'étendant sur la périphérie de l'ellipse. Du moment que la distribution de la matière le long de l'ellipse a commencé, on devrait s'étonner qu'elle n'embrassât qu'un si petit arc, si le phénomène n'était pas tout nouveau; mais cet arc ira en s'accroissant, et l'anneau finira par se fermer. Le phénomène apparaîtra dans la suite des temps un plus grand nombre d'années consécutives, mais en s'affaiblissant en intensité.

Quant aux *étoiles* filantes périodiques du 10 août, elles sont dues à un anneau complet, puisque le phénomène revient chaque année.

La destruction progressive des masses cosmiques d'astéroïdes par l'action de la terre, qui les disperse peu à peu dans l'espace, donne, avec d'autres phénomènes du même genre, naissance aux *étoiles sporadiques*, qui sillonnent sans cesse le ciel.

Telle est la nouvelle théorie.

Maintenant, un mot sur la question de savoir à qui en revient le mérite.

Elle fut publiée, pour la première fois, le 21 janvier 1867, par M. Leverrier, homme dont tout le monde admire la science et le talent, mais dont plusieurs détestent cordialement et hautement le caractère. Il en eut, en cette occurrence, une preuve de plus. Par une lettre datée du 12 mars 1867, adressée à M. Delaunay et communiquée par ce dernier à l'Académie, un astronome de Milan, M. Schiapparelli, fit savoir qu'il revendiquait la priorité de la théorie publiée par M. Leverrier; il l'avait, disait-il, nettement formulée dans une lettre adressée au P. Secchi, dès le mois de novembre précédent, à l'occasion même de la pluie d'*étoiles* dont ce mois avait été témoin. Il ne laissait à M. Leverrier que l'honneur de l'influence particulière que celui-ci avait attribuée à Uranus. Il révélait, en outre, que la relation entre les comètes et les *étoiles* filantes avait été *devinée* par Chladni, qui en avait parlé dans son livre *Die Feuermetereon*, publié en 1819.

L'Académie des sciences de Paris donn[illegible] raison à l'astronome milanais. Dans sa séan[illegible] publique annuelle du 18 mai 1868, elle d[illegible]cerna le grand prix d'astronomie à M. Schiaparelli, pour *sa* théorie des *étoiles* filant[illegible] que M. Leverrier avait pris la peine de fa[illegible] si bien connaître.

M. Coulvier-Gravier qui, ainsi que n[illegible] l'avons déjà dit, fait depuis longtemps [illegible] astéroïdes l'objet constant de ses études, s'e[illegible] surtout préoccupé de tirer de leur nombre e[illegible] de leur marche des indications météorologiques. Il croit pouvoir déduire l'analogie de deux années, au point de vue météorologique, de l'analogie que présentent les résultats des observations recueillies sur les étoiles filantes. Déjà, en 1869, il adressait, à la fin d'avril, au ministre de l'agriculture et du commerce des indications relatives aux conditions météorologiques probables pour le reste de l'année, et ses prévisions, dit-il, se sont réalisées.

— Blas. En armoiries l'*étoile* est un meuble très-fréquent. L'*étoile* diffère de la molette d'éperon en ce qu'elle n'est point percée comme celle-ci. Elle est ordinairement composée de cinq rais, rayons ou pointes, dont un tend vers le haut. Lorsque ce rais est en bas, l'*étoile* est dite *versée*. Quand il y a plus de cinq rais, comme chez les Italiens et les Allemands, il faut l'exprimer en blasonnant.

Sur les médailles, les *étoiles* figurent comme symbole d'éternité, et sont en général la marque de la consécration et de la déification. Le P. Jobert, dans sa *Science des médailles*, dit qu'elles signifient quelquefois les enfants des princes régnants, et quelquefois aussi les enfants morts et mis au rang des dieux.

Ordre de l'Étoile polaire. Ordre suédois de chevalerie. L'époque de sa fondation est

inconnue. On sait seulement que les plus anciens statuts qu'on en possède ont été publiés, en 1748, par le roi Frédéric I^er. Ils ont été modifiés, en 1844, par Charles XIII. L'ordre de l'Etoile polaire est spécialement destiné à récompenser les services civils. Il doit son nom à une *étoile* qui est représentée sur la décoration. On l'appelle aussi *ordre du Cordon noir*, à cause de la couleur de son ruban. Sa devise se compose des mots latins : *Nescit occasum* (Elle ne se couche jamais), et fait allusion à l'*étoile* polaire, qui est toujours visible. Enfin, ses membres forment trois classes : celle des grands-croix, celle des commandeurs et celle des chevaliers.

Ordre de l'Étoile de l'Inde. Ordre anglais de chevalerie, créé, le 25 juin 1861, par la reine Victoria, pour récompenser tous les genres de services rendus à l'Angleterre sur le sol indien, tant par les Européens que par les indigènes. Il se compose de vingt-cinq chevaliers, non compris les princes de la maison régnante. La grande maîtrise appartient au souverain ; mais il existe, en outre, un second grand maître, qui est le gouverneur général de l'Inde. L'ordre doit son nom à une *étoile* à cinq pointes, chargée du portrait de la reine, que les membres portent suspendue à un ruban bleu liséré de blanc. Cet ordre a été sensiblement modifié en 1866, et n'est, à proprement parler, qu'une sorte de classe particulière de l'ordre militaire de Victoria, avec cette différence que l'ordre de Victoria ne se donne qu'aux Indiens, tandis que celui de l'*Etoile* se confère aux soldats anglais qui combattent ou ont combattu dans l'Inde.

Ordre de l'Étoile précieuse de Chine. Ordre de chevalerie qui existe en Chine depuis de longues années et dont les insignes, consistant en une médaille sur laquelle sont représentés deux dragons soutenant un écu, et tenue par une bélière carrée, se portent suspendus à un ruban de couleur d'or. Il n'y a qu'une seule classe de décorés. Quelques Français ont obtenu cette décoration à la suite de l'expédition de Chine.

Étoile de Séville (L') (*la Estrella de Sevilla*), comédie de Lope de Vega, un de ses chefs-d'œuvre. Nous disons comédie pour nous conformer au texte, car c'est un vrai drame et très-pathétique. Par la force des situations, la beauté des caractères, le nerf du style, la noble fierté du dénoûment, l'*Etoile de Séville* pourrait être mise en parallèle avec le *Cid* du grand Corneille. Le sujet se rapproche de la donnée du *Cid*, avec un dénoûment tout autre, un dénoûment où Chimène ne pardonne pas à Rodrigue, et qui est admirable de sentiment et de pudeur.

L'Etoile de Séville, c'est Estrella Tavera, une de ces fières héroïnes, pleines de passion, de dévouement et de loyauté, comme Lope et Calderon excellent à les peindre. Fiancée à don Ortiz de Las Ruellas, elle a eu le malheur de plaire au roi don Sanche le Brave, qui met tout en œuvre pour la séduire. Elle a toujours fièrement résisté. A bout de moyens, le roi emploie la corruption et la force; une servante maure, une esclave, achetée par lui, lui ouvre une nuit les portes de la maison et l'introduit dans la chambre d'Estrella. Il y rencontre le frère, Bustos Tavera. La pureté de sa sœur lui est si connue qu'il ne la soupçonne pas un instant; mais, au moment où il se jette, l'épée haute, sur le séducteur, don Sanche se découvre : « Je suis le roi! » Tavera l'a déjà reconnu, mais il feint de ne pas le croire. « Vous le roi? lui dit-il; vous n'êtes pas même gentilhomme; un roi ne se déshonore pas à ce point-là. » Et il le force de mettre l'épée à la main. Au bruit de la lutte, des serviteurs accourent, et, dans le tumulte, don Sanche parvient à s'échapper. Le matin, les passants aperçoivent, pendu aux barreaux de la fenêtre, le cadavre de la servante. C'est Bustos Tavera qui l'a poignardée de sa main.

Le roi a résolu la mort de Bustos. Il fait venir un des gentilshommes en qui il croit pouvoir le mieux se fier, D. Ortiz de Las Ruellas, lui expose qu'il a reçu une injure mortelle qu'il ne peut laver lui-même, et lui demande s'il veut mettre l'épée à la main à sa place. D. Ortiz accepte. Don Sanche lui remet alors deux plis cachetés; dans l'un se trouve le nom du gentilhomme qu'il doit tuer, dans l'autre l'ordre royal qui le mettra à couvert des poursuites. D. Ortiz déchire ce second pli et déclare que la parole du roi lui suffit; lorsqu'il ouvre le second, sa douleur est grande de voir que la victime désignée est le frère de celle qu'il aime; mais un ordre royal ne se raisonne pas : la foi, le roi, tels sont les deux grands mobiles de l'hidalgo castillan. D'ailleurs Tavera doit être coupable, puisqu'il a encouru la colère de don Sanche. Don Ortiz le provoque, quoiqu'il soit son ami, quoiqu'il sache que ce coup d'épée va briser tout l'amour d'Estrella ; il le tue. Toutes ces situations sont fortes et saisissantes.

Comme Chimène, en pleurs et en deuil, l'Etoile de Séville vient au pied du trône demander vengeance du sang de son frère. Ses plaintes sont nobles et dignes. Elle ne fléchit pas lorsqu'elle apprend que le meurtrier est don Ortiz, son fiancé ; seulement elle demande à le voir. D. Ortiz a été arrêté, jeté en prison et les juges délibèrent sur son sort. Estrella s'introduit, voilée, dans le cachot. Sans se nommer, sans lever son voile, elle fait signe à D. Ortiz de fuir; les geôliers sont gagnés, un cheval l'attend à la porte, des serviteurs armés l'accompagneront sur la route. D. Ortiz refuse. Elle se découvre alors et le supplie plus instamment. « Quoi! c'est vous, étoile de mon âme! — Je suis l'étoile qui te guide et qui te conduit à la vie! Va-t'en! car je t'aime et je suis pour toi l'étoile favorable! » D. Ortiz refuse encore; puisqu'il ne peut l'épouser, les mains teintes du sang de son frère, il aime mieux mourir et reste inébranlable. Le dialogue des deux amants, coupé par la douleur, haletant d'émotion, est d'une grande beauté. Estrella se retire, sans avoir pu vaincre cette fière volonté.

D. Ortiz est condamné à avoir la tête tranchée. Don Sanche, en vain, a demandé aux juges d'user de clémence, espérant sauver la dignité royale amoindrie par les aveux qu'il serait forcé de faire. L'exécution va avoir lieu, et le roi est forcé de déclarer aux juges pourquoi il n'est pas possible que D. Ortiz porte sa tête sur l'échafaud; le tribunal n'a plus qu'à s'incliner devant la volonté royale. Une dernière entrevue a lieu entre les deux amants :

ESTRELLA. Don Ortiz, je te rends ta parole, car voir toujours le meurtrier de mon frère, à ma table et dans mon lit, serait un tourment pour moi.

D. ORTIZ. Et ce serait pour moi une torture de voir toujours la sœur de celui que j'ai injustement tué et que j'aimais comme mon âme.

ESTRELLA. Eh bien, nous sommes libres.
D. ORTIZ. Oui.
ESTRELLA. Adieu.
D. ORTIZ. Adieu.
LE ROI. Réfléchissez.
ESTRELLA. Seigneur, celui-là ne sera jamais mon époux qui a tué mon frère, quoique je l'aime et que je l'adore.

D. ORTIZ. Et moi j'ai beau l'aimer, la justice ne veut pas qu'elle soit mon épouse.

Ils se séparent pour toujours. Chimène épousant le meurtrier de son père est-elle plus touchante?

Ce drame repose sur une aventure historique du roi D. Sanche, à laquelle le poëte a changé peu de chose. Au reste, comme pour le *Cid*, l'histoire et la légende se sont tellement confondues, que peut-être raconte-t-on comme histoire vraie le drame lui-même de Lope. On montre encore, à Séville, la maison des Tavera, la porte par laquelle l'esclave maure introduisit furtivement le roi; le vieil arceau sous lequel Bustos et D. Ortiz tirèrent l'épée existait encore il y a quelques années : l'édilité l'a fait disparaître. A ce propos un poëte, dont M. Ant. de Latour ne dit pas le nom (peut-être est-ce lui-même), fit ces vers que nous citerons, parce qu'ils résument très-bien l'idée et les situations de la pièce dont ils évoquent le souvenir.

À CEUX QUI DÉMOLISSENT L'ARC DE SANCHO ORTIZ DE LAS RUELLAS.

Quand le noble Bustos expira sous le glaive,
De sa main défaillante il montra cet arceau
Et dit : « Que la nuit tombe ou que le jour se lève,
Tant qu'il sera debout, tu gémiras sans trêve,
Te souvenant, Ortiz, que tu fus mon bourreau. »

Et le voilà tombé, l'arc aux souvenirs sombres!
Vieux témoin de Bustos, te voilà condamné.
Et ce soir, au milieu de tes tristes décombres,
Tandis que j'évoquais les deux tragiques ombres,
Une voix murmurait : Ortiz est pardonné!

C'est bien! Son crime fut le crime de cet âge
Où, quand le roi parlait, il fallait obéir.
Il eut, aimant la sœur, le sublime courage
De défier le frère, et, d'un ferme visage,
Dans la maison du mort il rentra pour mourir.

Dors, brave Ortiz! Mais toi qui, dans ta frénésie
Et d'un bras désormais que rien n'arrêtera,
Vas arrachant du sol de notre Andalousie
Les monuments de l'art et de la poésie,
Niveleur sans pitié, qui te pardonnera?

On ne connaît pas la date précise de la représentation de l'*Etoile de Séville;* elle a été imprimée séparément et se trouve dans la bibliothèque de lord Holland. Elle a été réimprimée dans le premier volume des *Comedias escogidas* de Lope de Vega, publiées par les soins d'E. Hartzenbusch, dans la collection Rivadeneyra (Madrid, 1848-1850, 4 volumes in-4°).

Étoile du Nord (L'), opéra de demi-caractère en trois actes, paroles de Scribe, musique de Meyerbeer, représenté à l'Opéra-Comique le 16 février 1854. L'*Etoile du Nord* est une des partitions les plus riches de Meyerbeer; c'est peut-être celle où il a fait le plus de dépense de combinaisons harmoniques ou rhythmiques, ainsi que d'effets singuliers d'orchestre. Le livret a l'inconvénient de mettre en scène des sujets fort peu propres à figurer dans un opéra-comique : Catherine et Pierre le Grand. Les détails n'ont aucun intérêt; la pièce marche mal. Aucune scène n'éveille la sensibilité du spectateur. La romance de Pierre : *O jours heureux*, est le seul morceau réellement pathétique de la partition. Il a bien l'empreinte de cette sombre mélancolie que Meyerbeer savait, mieux que tout autre, donner à la musique. L'air de Danilowitz a de l'entrain si l'on veut, mais nullement la gaieté telle qu'on la comprend à Feydeau. Quant au Cosaque Gritzensko, on le trouve grotesque tout en accordant qu'il chante de fort bonne musique. On demanderait volontiers la suppression des paroles. Cet habitant de l'Ukraine est au service du czar; M. Scribe s'avise de le faire parler en patois alsacien. Puisque tous les Russes parlent et chantent en français, pourquoi le Cosaque du Don parle-t-il le langage des bords du Rhin? Le rôle de Catherine est, sous le rapport du chant, fort difficile à interpréter. Chaque phrase exprime un ordre d'idées différent. Jamais la musique imitative, dans l'acception élevée et véritablement artistique du mot, n'a été poussée plus loin. C'est comme une suite de tableaux, un polyorama, un kaléidoscope musical, mais point un opéra; chœur de buveurs, ronde bohémienne, prière, barcarolle, couplet de la cavalerie, couplet de l'infanterie, chœur des conjurés, couplets des vivandières, air concertant avec deux flûtes et chœur, une polonaise, que n'y a-t-il pas dans cet opéra? Et tout cela est traité avec une science consommée et une patiente recherche. Un souffle plein de grâce vient heureusement rafraîchir cette haute atmosphère, c'est le délicieux duettino : *Sur son bras m'appuyant.* La partition de l'*Etoile du Nord* est celle qui a été étudiée avec le plus de fruit par les chefs d'orchestre et par tous les artistes qui s'occupent de la musique d'harmonie.

La partition de l'*Étoile du Nord* renferme la plupart des morceaux du *Camp de Silésie* (*Ein feldlayer in Schlesien*), opéra allemand en trois actes, représenté le 7 décembre 1844, à Berlin, à l'occasion de l'inauguration du nouveau Théâtre-Royal.

Nous allons donner deux morceaux de cette œuvre charmante, le duettino que nous venons de mentionner, et les couplets bachiques du second acte, si remarquables par leur désinvolture, leur finesse et leur franche gaîté.

1^er COUPLET.

Sur son bras
m'ap - puy - ant, Je mar -
- chais, ba - bil - lant,
Sur les bords du ruis - seau qui mur -
- mu - re, Et qui fuit à
tra - vers la ver - du - re,
Rou - lant ses flots, ses flots
a - mou - reux. Et nous,
— — nous é - tions heu -
- reux Tous les deux!
Tous les deux! Tous les deux!

DEUXIÈME COUPLET.

Je cueillais des bluets,
Je riais, j'écoutais,
J'écoutais les oiseaux qui sans cesse
Gazouillaient, gazouillaient leur tendresse,
Disant des chants, des chants amoureux.
Et nous, nous faisions comme eux
Tous les deux! Tous les deux! Tous les deux!

COUPLETS BACHIQUES.

1^er COUPLET. *Allegro moderato.*

toi, a - vec toi, ma char -
- man - te, Plus mon ver - re se
vi - de, plus ma soif aug - men - te;
Oui, plus ma soif aug - men - te! Le
vin et la chan - son, voi -
- là les gais re - pas! Le
vin et la chan - son, voi -
- là les gais re - pas! Et les
chants, les chants, avec vous, ne manqueront
pas! Non, non, non, etc. (11 *fois*)
non! — — A - vec
toi, a - vec toi, ma char -
- man - te, Plus mon ver - re se
vi - de, plus ma soif aug -
- men - - - - - - -
- te! Le vin et les chansons, voi - là les gais re -
- pas!
Et les chants, a - vec vous, ne man - que - ront
pas! Non, non, non, non, ne man - que - ront
pas! Non, non, non, non, ne manqueront pas! Non!

DEUXIÈME COUPLET.

Pr[illegible] toi (*bis*) que j'adore,
Plus ma flam[illegible] augmente, augmente et brille encore,
Oui, me consume encore!
Et dans mes sens brûlants succède tour à tour (*bis*)
A l'ivresse (*bis*) du vin, l'ivresse de l'amour! (*bis*)
Avec toi, (*bis*) ma charmante, etc.

— **Étoile du soir** (L'), paroles françaises de Bélanger, musique de Schubert. Comme le maître allemand traduit bien cette sublime élégie d'A. de Musset,

Pâle étoile du soir, messagère lointaine!

Lui seul aurait fidèlement rendu toutes les délicatesses et la mélancolie de cet incomparable poëme. La touchante mélodie que nous transcrivons a fait naître en nous ce regret. En lisant les médiocres rimes de M. Bélanger, les strophes radieuses de notre grand poëte ont chanté, dans notre esprit, à l'unisson avec les notes émues du grand compositeur.

1re STROPHE. *Andante.*

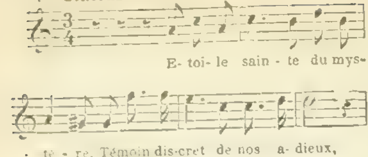

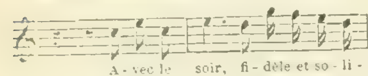

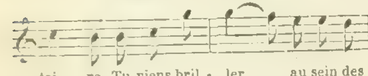

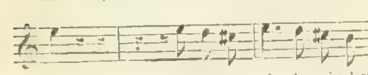

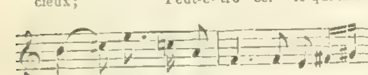

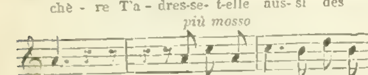

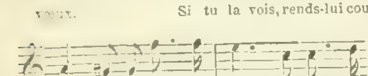

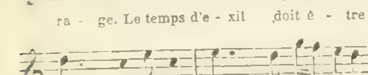

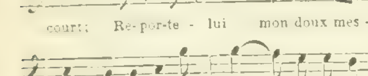

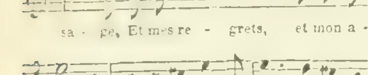

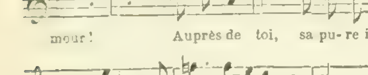

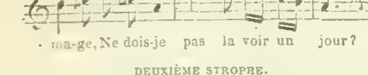

DEUXIÈME STROPHE.

Etoile sainte et tutélaire,
Conduis les pas du pèlerin,
Et, dans la nuit de son cœur solitaire,
Fais luire encor l'espoir divin;
Il souffrira bien moins sur terre
S'il te retrouve en son chemin.
Symbole heureux de l'espérance,
Rayonne en paix devant mes yeux!
Je bénis le tourment d'absence,
Qui doit avoir un terme aux cieux!
Auprès de toi la récompense
Que Dieu réserve aux malheureux!

ÉTOILE, bourg et commune de France (Drôme), cant., arrond. et à 13 kilom. S. de Valence, sur le penchant d'un coteau d'où jaillissent de belles fontaines; pop. aggl., 992 hab. — pop. totale, 3,104 hab. Filatures et tissage de soie; fours à chaux. L'origine du bourg est très-ancienne; pendant les guerres de la féodalité et les guerres de religion, c'était une des meilleures places du Valentinois. Etoile possédait autrefois un château fort, où résida Louis XI pendant son séjour en Dauphiné. Sous François Ier et Henri II, Diane de Poitiers, qui avait coutume d'ajouter à son titre de duchesse de Valentinois celui de dame de l'Etoile, fit de ce château, qu'elle avait embelli, une de ses retraites favorites; il ne reste aujourd'hui de ce bel édifice que quelques débris, près desquels se sont élevés des établissements industriels. Sur le territoire de cette commune, au hameau de La Paillasse, on remarque une colonne milliaire érigée en 147, sous Antonin le Pieux. Les vins du pays, connus sous le nom d'Etoile et Tain, prennent, en vieillissant, une partie des qualités que l'on estime dans ceux de l'Ermitage et se présentent souvent dans le commerce sous ce nom. Ils sont d'abord d'une couleur foncée, lourds et un peu grossiers. Mais, après sept ou huit ans de garde en tonneaux, ils se dépouillent, acquièrent de la finesse, de la séve et du bouquet. On les met en bouteilles et ils y parviennent, au bout d'un an, à leur plus haut degré de qualité. On les conserve très-longtemps.

ÉTOILE, village et commune de France (Somme), cant. de Picquigny, arrond. et à 27 kilom. d'Amiens; 1,048 hab. Fabrication de toiles à voiles. La colline qui domine le village est couronnée par un camp romain, très-bien conservé et fortement défendu par des escarpements naturels. Il occupe une superficie de 16 hectares. On y remarque un puits très-ancien et très-profond, revêtu de maçonnerie.

ÉTOILE (CHAÎNE DE L'), petite chaîne de montagnes de France (Bouches-du-Rhône), dans la partie septentrionale de l'arrondissement de Marseille. Cette chaîne calcaire, appelée aussi Notre-Dame-des-Anges, sépare les petits bassins de l'Arc, au N., de celui de l'Huveaune, au S.; elle se compose d'une crête centrale, appelée proprement l'Etoile, et des deux chaînons de Regagnas, au N.-E., de l'Estaque au S.-O., coupé à La Nerthe par le chemin de fer de Lyon à Marseille; sa longueur est de 60 kilom., de la Tour-de-Bouc au sommet des Aureilles, près de Trets. Les points culminants sont la montagne de l'Etoile (595 mètres); le Grand-Puech (758 mètres) et le mont Olympe (794 mètres), qui domine le vallon où l'Arc prend sa source.

ÉTOILE (ARC DE TRIOMPHE DE L'). V. ARC DE TRIOMPHE DE L'ETOILE.

ÉTOILE ou **ESTOILE** (Pierre DE L'), chroniqueur français. V. ESTOILE.

ÉTOILE ou **ESTOILE** (Claude DE L'), littérateur français. V. ESTOILE.

ÉTOILÉ, ÉE (é-toi-lé) part. passé du v. Etoiler. Semé d'étoiles visibles : *Ciel* ÉTOILÉ. *La vue d'un ciel pur, d'une nuit* ÉTOILÉE, *l'air que nous respirons, l'Océan, la tempête elle-même, tout nous parle du Créateur.* (Degérando.)

La nuit descend lugubre et sans robe *étoilée.*
V. HUGO.

Tout me sourit : les fleurs brillent plus belles,
Les jours plus purs, les cieux plus *étoilés.*
BÉRANGER.

La vérité, vers qui notre désir s'élance,
Lève ses yeux d'azur vers le ciel *étoilé.*
TH. DE BANVILLE.

— Par anal. Semé d'objets dont l'éclat ou la couleur tranche sur le fond : *Une prairie* ÉTOILÉE *de fleurs. Une femme* ÉTOILÉE *de diamants. Un pantalon* ÉTOILÉ *de boue, de taches de graisse. La fièvre des ballons continue toujours : chaque dimanche, l'air est* ÉTOILÉ *d'aérostats, et toute la population a le nez en l'air de cinq à six heures du soir.* (Th. Gaut.)

Sa queue entière, avec pompe étalée,
Forme, en s'ouvrant, une roue *étoilée.*
MALFILATRE.

Cloris n'est que parée, et Cloris se croit belle;
En vêtements légers l'or s'est changé pour elle;
Son front luit, *étoilé* de mille diamants.
GILBERT.

De paillettes tout *étoilé*,
Scintille, fourmille et babille
Le carnaval bariolé.
TH. GAUTIER.

‖ Qui a la forme rayonnante d'une étoile : *Il enfonça les molettes* ÉTOILÉES *de ses éperons dans les flancs du pauvre animal.* (Th. Gaut.) ‖ Qui a une fêlure, des fentes en forme d'étoile : *Bouteille* ÉTOILÉE. *Vitre* ÉTOILÉE. *Tronc d'arbre* ÉTOILÉ.

— Poétiq. *Poussière étoilée*, Astres qui brillent la nuit dans le ciel :

C'est la main qui semait sous tes pas radieux
La *poussière étoilée* aux vastes champs des cieux.
LEBRUN.

‖ *Voûte étoilée, empire étoilé*, Voûte céleste semée d'étoiles :

Sur un grand trône d'or, il siége en souverain
Au haut de la *voûte étoilée.*
VOLTAIRE.

Plus heureux dans la mort, les *voûtes étoilées*
Réuniront un jour nos ombres consolées.
DUCIS.

‖ *Séjour étoilé*, Ciel considéré comme la demeure des bienheureux.

— Hist. *Chambre étoilée*, Juridiction exceptionnelle établie en Angleterre, et ainsi appelée parce que la salle de ses séances était ornée d'étoiles d'or.

— Techn. En termes de fleuriste artificiel, Formé d'une seule pièce découpée en étoile : *Calice* ÉTOILÉ. *Corolle* ÉTOILÉE.

— Chir. *Bandage étoilé*, Nom impropre d'un bandage formant une espèce de X par ses entre-croisements. Substantiv. : *Appliquer un* ÉTOILÉ.

— Hist. nat. Expression fréquemment employée pour désigner les êtres ou ceux de leurs organes dont la forme rayonnante rappelle celle d'une étoile.

— Zool. *Poils étoilés*, Poils groupés, qui divergent d'un centre commun.

— Bot. *Chardon étoilé*, Un des noms de la chausse-trape : *Les* CHARDONS ÉTOILÉS *et les vigoureux verbascums étouffent sous leurs larges feuilles les gazons anglais.* (B. de St-P.)

— s. m. Ornith. Espèce de merle d'Afrique. ‖ Espèce de héron. ‖ Espèce de gobe-mouches.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs espèces de poissons, et notamment d'un squale qu'on appelle aussi LENTILLAT, et dont le corps est semé de petites taches blanches de forme ronde.

— Entom. Espèce de papillon.

— s. f. Variété de pomme, appelée aussi POMME D'ÉTOILE.

— Bot. Variété de tulipe blanche et violette.

— s. f. pl. Ancien nom de la famille des rubiacées, par allusion à la disposition rayonnante des feuilles.

ÉTOILEMENT s. m. (é-toi-le-man — rad. *étoiler*). Fêlure en étoile; système de fentes, de crevasses disposées en étoiles : ÉTOILEMENT *d'une glace. Le sol de cette partie de l'Amériqueé a prouvé de profondes dislocations, à une époque postérieure au soulèvement de la chaîne principale des Andes; le résultat de ce soulèvement a été une suite d'*ÉTOILEMENTS *situés sur plusieurs lignes parallèles à l'axe des Andes.* (Pissis.)

— Métallurg. Jets d'étincelles qui se produisent dans la fonte coulée, tandis qu'elle est encore en fusion.

ÉTOILER v. a. ou tr. (é-toi-lé — rad. *étoiler*). Semer d'étoiles : *Dieu* A ÉTOILÉ *le ciel.*

— Parsemer d'objets qui imitent des étoiles par leur éclat ou par leur forme et leur disposition; être semé comme des étoiles sur : ETOILER *une étoffe de paillettes d'or. Les bluets* ÉTOILENT *les blés mûrs. Des églantiers* ÉTOILENT *les façades coquettement peintes de leurs fleurs emperlées de pluie.* (Th. Gaut.)

Ta main du paon superbe *étoila* le plumage.
DELILLE.

— Fêler, fendre en forme d'étoile : ETOILER *une bouteille.*

S'étoiler v. pr. Se couvrir d'étoiles : *L'heure où le ciel* S'ÉTOILE.

— Etre parsemé, se couvrir soi-même d'objets semblables à des étoiles par leur éclat ou leur disposition : *Cependant, la place* S'ÉTAIT ÉTOILÉE *de mille torches.* (V. Hugo.) *Que les femmes se parfument de fleurs et* S'ÉTOILENT *de diamants.* (Th. Gaut.)

Je suis la marguerite, et j'étais la plus belle
Des fleurs dont *s'étoilait* le gazon velouté.
BALZAC.

— Se fendre en forme d'étoile : *Prenez garde que vos bouteilles ne* S'ÉTOILENT. (Acad.) *Dans les monnaies, les flans* S'ÉTOILENT *quand ils ne sont pas assez recuits.* (Acad.)

ÉTOLE s. f. (é-to-le — lat. *stola*, robe, dérivé lui-même du gr. *stolê*, habillement, de *stellein*, disposer, arranger). Ornement sacerdotal formé d'une large bande de laine ou de soie, que le prêtre passe derrière son cou, et qui descend très-bas par devant : *Les prêtres portent l'*ÉTOLE *quand ils administrent les sacrements, aux enterrements, aux processions, etc.* (Bouillet.) *Quand un prêtre lit l'Evangile pour une personne, il lui place le bout de l'*ÉTOLE *sur la tête.* (Bouillet.)

— Dr. canon. *Droit d'étole*, Droit que percevaient, à titre gratuit, les ecclésiastiques du bas clergé, dans l'exercice de leurs fonctions.

— Antiq. Sorte de robe traînante, qui, chez les Grecs et les Romains, était à l'usage des deux sexes.

ÉTOLIE, en latin *Ætolia*, province de l'ancienne Grèce, bornée au N. par la Thessalie et l'Epire, à l'E. par la Locride, le Parnasse, au S. par le golfe de Corinthe, à l'O. par l'Acarnanie. Elle forme aujourd'hui une nomarchie du royaume de Grèce, dont le ch.-l. est Missolonghi. Pop. 109,400 hab. Elle était arrosée par l'Achéloüs (aujourd'hui Aspropotamos), qui la séparait de l'Acarnanie, et l'Evenus (aujourd'hui Fidaris). Les principales montagnes étaient le Macynium, l'Achanton, le Tymphrestus et le Corax.

Strabon, parlant de cette contrée, distingue l'ancienne Etolie de l'Etolie Epictète ou acquise. La première, selon cet écrivain, était comprise entre les deux fleuves; elle s'étendait depuis l'embouchure de l'Achéloüs jusqu'à Calydon, situé sur l'Evenus. C'était une longue plaine riche et fertile. Quant à l'Etolie Epictète, c'était un territoire pris sur la Locride, lequel s'étendait jusqu'à Naupacte. La ville de Thermus était regardée comme la capitale de l'Etolie. Strabon nomme, parmi les autres places de cette contrée, Stratus, Trachinium, Calydon et Pleurona. Ptolémée y ajoute Chalcis, Arachtus et Olenus.

L'Etolie, dont les premiers habitants furent les Curètes, prit son nom d'Ætolus, fils d'Endymion et frère du roi d'Elide, qui s'y réfugia après avoir tué par accident Apis, fils de Jason. L'Etolie ne comprenait qu'un petit nombre de villes et, au dire des historiens grecs, c'était une contrée sauvage, d'une stérilité complète. Polybe fait des Etoliens un portrait qui n'est pas complétement flatteur; cependant, à leur cupidité insatiable, à leur penchant impudent pour le vol et la piraterie, il oppose quelques qualités essentielles : ils étaient, dit-il, passionnés pour la liberté, braves, intrépides, ne connaissant ni fatigue ni danger. Il faut leur rendre cette justice, qu'ils se montrèrent zélés dans la défense de la liberté grecque contre l'ambition des rois de Macédoine. Avant cette époque, les Etoliens avaient joué leur rôle dans l'histoire de la Grèce. On les voit d'abord repousser les attaques des Athéniens commandés par Démosthène, qui attaqua l'Etolie dans la sixième année de la guerre du Péloponèse. Plus tard, ils firent des prodiges de valeur contre les Gaulois, commandés par Brennus et Acichorius. La ligue Etolienne, fondée l'an 323 av. J.-C., avait à sa tête un stratége ou général, aux mains duquel résidait le pouvoir exécutif. Une assemblée générale, qui portait le nom de *Panætolium*, s'assemblait tous les ans, en automne, à Thermus, pour délibérer sur les affaires de la nation. D'abord vainqueurs des Béotiens à Chéronée, mais vaincus plus tard par Démétrius Poliorcète, les Etoliens firent cause commune avec la ligue Achéenne, qui les aida à réparer leurs pertes. Quand ils n'eurent plus besoin des Achéens, les Etoliens se tournèrent contre eux et les battirent dans les plaines de Caphyes. Cependant ils ne se défendaient qu'avec peine contre Philippe III, que les Achéens avaient appelé à leur secours, lorsque l'arrivée des légions romaines dans la Grèce promit aux haines des Etoliens de nouvelles vengeances. Aussi restèrent-ils attachés aux Romains jusqu'après la bataille de Cynocéphale. Alors, trouvant leurs prétentions froissées par le traité qui suivit la défaite des Macédoniens, ils rompirent avec les Romains; mais ils avaient affaire à trop forte partie. En vain ils appelèrent Antiochus à leur secours. Le consul Fulvius Nobilior les battit complétement, et les contraignit à implorer une paix honteuse (189 av. J.-C.). Cependant, tout affaiblie, tout humiliée qu'elle était, la ligue Etolienne portait encore ombrage aux Romains. Quand Paul-Emile conquit la Macédoine, la ligue fut forcée à de nouvelles concessions et soumise à des conditions plus dures encore; enfin, à l'extinction de la ligue Achéenne, l'Etolie fut traitée tout à fait en pays conquis : elle devint possession romaine, et fit partie de la province d'Achaïe.

Elle demeura à peu près dans le même état sous les empereurs, jusqu'au règne de Constantin. Les provinces occidentales de la Grèce furent alors séparées de l'empire et le pays fut ensuite partagé en un certain nombre de principautés. Théodore l'Ange s'empara plus tard de l'Etolie et de l'Epire. Les princes grecs qui étaient maîtres de l'Etolie et de l'Acarnanie n'ayant pu se réunir contre l'ennemi commun, Amurat II profita de leurs dissensions, et s'empara de leurs domaines (1437). Georges Scanderbeg chassa les Ottomans de l'Etolie, et la laissa à sa mort aux Vénitiens, qui plus tard furent contraints de la rendre aux Turcs.

ÉTOLIEN, IENNE s. et adj. (é-to-liain, iè-ne). Géogr. Habitant de l'Etolie; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *Les* ETOLIENS. *La cavalerie* ÉTOLIENNE.

— Mythol. Surnom de Diane adorée à Naupacte : *Le temple de Diane* ÉTOLIENNE.

ÉTOLIQUE adj. (é-to-li-ke). Géogr. Qui appartient à l'Etolie.

— Linguist. Se dit d'une variété du dialecte éolien : *Dialecte* ÉTOLIQUE.

ÉTON, ville d'Angleterre, comté de Buckingham, sur la rive gauche de la Tamise, en face de Windsor, avec laquelle elle communique par un pont, à 33 kilom. O. de Londres; 3,500 hab. Petite ville bien bâtie et bien pavée, Eton doit surtout son importance à son collége (*King's college*), fondé par Henri VI, en 1440, et d'où sont sortis un grand nombre d'hommes remarquables. La chapelle, d'une belle architecture ogivale, contient le monument de sir Henry Wotton. A l'extrémité O. s'élève une belle statue en marbre du fondateur Henri VI. Une autre statue, en bronze, du même prince, orne le centre de la cour principale. La bibliothèque renferme une collection de livres riches et curieux, et un excellent choix de manuscrits orientaux.

ÉTONNAMMENT adv. (é-to-na-man — rad. *étonnant*). D'une manière étonnante : *Il mange et boit* ÉTONNAMMENT. *Cet enfant profite* ÉTONNAMMENT. (Acad.)

ÉTONNANT (é-to-nan) part. prés. du v. Etonner : *La ville d'Apt est bâtie au bord du Calavon, que l'on traverse sur un pont d'une arche* ÉTONNANT *par sa hardiesse.* (Malte-Brun.)

ÉTONNANT, ANTE adj. (é-to-nan, an-te — rad. *étonner*). Extraordinaire, étrange, qui est de nature à étonner, à surprendre : *Succès* ÉTONNANT. *Nouvelle* ÉTONNANTE. *Mémoire, érudition* ÉTONNANTE. *Il n'est pas* ÉTONNANT *que je me sois trompé. Qu'y a-t-il là d'*ÉTONNANT? *O nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette* ÉTONNANTE *nouvelle : « Madame se meurt, madame est morte! »* (Boss.) *La nature n'est jamais plus* ÉTONNANTE *que dans les petites choses, ce qui a donné lieu de dire : « Le savant est* ÉTONNÉ *là où le peuple n'est pas même surpris. »* (Roubaud.) *Dieu, qui a resserré les limites de l'intelligence de la femme, lui a donné une puissance de cœur* ÉTONNANTE. (Belouino.)

Faut-il encor des eaux peindre les phénomènes?
Que d'effets merveilleux, que d'*étonnantes* scènes!
DELILLE.

‖ Extraordinaire, singulier, bizarre, en parlant d'un homme : *Vous êtes un homme* ÉTONNANT *avec vos préventions. Voulez-vous un homme* ÉTONNANT, *subtil, qui vous conduise les choses rudement? Eh bien! donnez-moi les finances.* (Alex. Dumas.)

C'est un homme *étonnant* et rare en son espèce,
Qui rêve fort à rien, et s'égare sans cesse.
REGNARD.

— **Antonymes**. Commun, naturel, ordinaire, simple, trivial, vulgaire.

ÉTONNÉ, ÉE (é-to-né) part. passé du v. Etonner. Frappé de surprise : *Etre* ÉTONNÉ *de ce qui arrive. Nous sommes aussi peu surpris de notre élévation, qu'*ÉTONNÉS *de celle des autres.* (Sanial-Dubay.)

Quand les dieux *étonnés* semblaient se partager,
Pharsale a décidé ce qu'ils n'osaient juger.

CORNEILLE.

‖ Qui exprime l'étonnement, la surprise : *Des regards* ÉTONNÉS. *Arrêtons-nous un moment devant ce Charles XII, comme on s'arrête devant ces pyramides du désert dont l'œil* ÉTONNÉ *contemple les proportions.* (De Bonald.)

— Par ext. Troublé, étourdi, frappé d'une pénible stupeur :

De vos sens *étonnés* quel désordre s'empare?

RACINE.

Toujours devant des lois de mort et d'épouvante
Les peuples *étonnés* se sont courbés plus bas.

LEMIERRE.

— Archit. Ebranlé, lézardé par quelque commotion : *Voûtes, constructions* ÉTONNÉES.

— Chir. *Cerveau étonné*, Cerveau ébranlé, troublé par suite d'une chute ou d'un coup.

— Substantiv. Personne étonnée : *Jouer l'*ÉTONNÉ. *Faire l'*ÉTONNÉE.

— **Syn. Étonné, confondu, consterné**, etc. V. CONFONDU.

ÉTONNEMENT s. m. (é-to-ne-man — rad. *étonner*). Surprise causée par quelque chose d'extraordinaire, de singulier, d'inattendu; état ou démonstrations d'une personne étonnée : *Mon amitié pour Béranger m'a valu bien des* ÉTONNEMENTS *de la part de ce qu'on appelait mon parti.* (Chateaub.) *Il n'y a pas une de nos passions qui ne nous réserve des* ÉTONNEMENTS *après des années d'étude.* (J. Simon.)

L'homme a dans ses plaisirs besoin d'*étonnement;*
Ce qu'il voit tous les jours, il le voit froidement.

DELILLE.

L'*étonnement*, l'effroi, le plaisir se confondent,
Et par un même cri tous les cœurs se répondent.

DELILLE.

— Archit. Ebranlement, lézardes qui résultent d'une violente commotion : *L'explosion n'a heureusement pas produit l'*ÉTONNEMENT *des voûtes.*

— Techn. Félure produite dans un diamant par un contre-coup.

— Métallurg. Calcination accompagnée d'un refroidissement brusque, à l'aide duquel on cherche à désagréger des matières fortement compactes.

— Pathol. Commotion causée au cerveau par une chute ou un coup : *De cette chute il lui est resté un* ÉTONNEMENT *du cerveau.*

— Art vétér. Ebranlement causé par un choc au sabot du cheval.

— **Antonymes**. Flegme, indifférence, insouciance, sang-froid.

ÉTONNER v. a. ou tr. (é-to-né — Diez rapporte, après Ménage, *étonner* au verbe latin *extonare*, ébranler comme un coup de tonnerre. « *Etonné*, comme qui dirait *étourdi* du bruit, » fait remarquer Ménage. Cette étymologie est d'ailleurs confirmée par un grand nombre d'exemples des vieux auteurs, où l'on trouve *estoner* au sens de retentir; ainsi dans ces vers du *Roman du Renard :*

Sire Renart tel li redone,
Que toute la fosse en *estone*).

Frapper de surprise par quelque chose d'inattendu, d'extraordinaire : *Il est deux espèces de gens que rien n'*ÉTONNE : *ceux qui comprennent tout, et ceux qui ne comprennent rien.* (Latena.) *La création de l'homme* ÉTONNE *la pensée la plus hardie.* (T. Thoré.)

La splendeur de la ville *étonne* la campagne.

DELILLE.

‖ Frapper d'une pénible stupeur; effrayer, intimider : *Un brave que rien n'*ÉTONNE. *Trop de vérité nous* ÉTONNE. (Pasc.)

L'oiseau sort en courroux, et d'un cri menaçant
Achève d'*étonner* le barbier frémissant.

BOILEAU.

A table, rien ne m'*étonne*,
Et je pense, quand je boi,
Si le grand Jupiter tonne,
Que c'est qu'il a peur de moi.

ADAM BILLAUT.

— Absol. : *Les grandes choses* ÉTONNENT, *les petites rebutent; nous nous apprivoisons avec les unes et les autres par habitude.* (La Bruy.) *Un sot qui a un moment d'esprit* ÉTONNE *comme des chevaux de fiacre au galop.* (Chamfort.)

— Méd. *Etonner la tête, le cerveau*, Y causer un trouble permanent par une commotion violente : *Cette chute lui* A ÉTONNÉ *le cerveau.*

— Archit. Ebranler, lézarder par une commotion ou autrement : *Une charge excessive peut* ÉTONNER *une voûte. Les premiers coups de canon n'abattent pas une muraille, ils l'*ÉTONNENT. (Trév.)

— Techn. *Etonner le sable*, Faire fendiller au feu le sable que l'on destine à la fabrication du cristal. ‖ *Etonner un diamant*, Le fêler en le travaillant. ‖ *Etonner le marbre*, Y produire des fissures par un mauvais emploi que l'on fait de la mine. ‖ *Etonner la roche*, La chauffer pour y produire des fissures et en faciliter l'abattage. ‖ *Etonner du drap*, Lui faire subir une traction trop forte.

S'étonner v. pr. Etre étonné, surpris : *On ne devrait* S'ÉTONNER *que de* S'ÉTONNER *encore.* (La Rochef.) *En amour, il n'y a que les commencements qui soient charmants : je ne* M'ÉTONNE *pas qu'on trouve du plaisir à recommencer souvent.* (Le prince de Ligne.) *On se met le mal en badinant, et l'on* S'ÉTONNE *quand le jour de la moisson est venu.* (E. About.)

S'*étonner* est du peuple, admirer est du sage.

DELILLE.

Et l'arbre hospitalier, où la greffe prospère,
De ces enfants nouveaux s'*étonne* d'être père.

DELILLE.

— Etre découragé ou frappé d'une pénible stupeur : S'ÉTONNER *du danger. Ne* S'ÉTONNER *de rien.*

Quoi ! déjà votre foi s'affaiblit et s'*étonne!*

RACINE.

Des veilles, des travaux un faible cœur s'*étonne.*

J.-B. ROUSSEAU.

— Prov. *C'est un bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit.* Se dit d'une personne que les cris et les menaces ne parviennent pas à effrayer.

— **Syn. Étonner, surprendre.** *Etonner*, c'est causer une émotion, un ébranlement, comme le fait un coup de tonnerre. *Surprendre*, c'est prendre au dépourvu, arriver au moment où l'on ne s'y attend pas. Il suffit qu'une chose soit ou paraisse nouvelle pour qu'elle nous *surprenne;* il faut davantage pour que nous soyons *étonnés*. Dans la *surprise*, il n'y a qu'une sorte d'hésitation qui bientôt se dissipe; dans l'*étonnement*, il y a de l'admiration ou de la crainte.

ÉTONNURE s. f. (é-to-nu-re — rad. *étonner*). Techn. Fente ou éclat produit par un choc sur un diamant : *Ce diamant serait très-beau s'il n'avait une* ÉTONNURE.

ÉTOQUÉ, ÉE (é-to-ké) part. passé du v. Etoquer : *Drap* ÉTOQUÉ.

ÉTOQUER v. a. ou tr. (é-to-ké — rad. *estoc*). Techn. Préparer avec l'étoqueresse : ÉTOQUER *du drap.*

ÉTOQUEREAU s. m. (é-to-ke-rô — rad. *estoc*). Techn. Nom donné à des chevilles de fer employées pour arrêter certaines pièces de serrurerie.

ÉTOQUERESSE s. f. (é-to-ke-rè-se — rad. *estoc*). Techn. Longue carde dont on se sert pour le drap.

— Mar. Nom donné à certaines petites cordes.

ÉTOQUIAU s. m. (é-to-kiô — rad. *estoc*). Techn. Petite cheville disposée sur la circonférence d'une roue, pour l'empêcher de tourner au delà d'un certain point. ‖ Pièce quelconque servant à arrêter une autre pièce. ‖ On dit quelquefois ÉTOUTEAU.

ÉTOU s. m. (é-tou). Techn. Table de boucher appelée aussi ESTOU.

ÉTOUFFADE s. f. (é-tou-fa-de — rad. *étouffer*). Art culin. Syn. d'ÉTOUFFÉE.

ÉTOUFFAGE s. m. (é-tou-fa-je — rad. *étouffer*). Action d'étouffer, d'asphyxier : *Pour qu'une éducation donne du bénéfice, il faut que l'acheteur fasse peser les cocons immédiatement après le déconage, et non après l'*ÉTOUFFAGE *de la chrysalide.* (Revue séricicole.) *Ici on châtre les ruches, ailleurs on a recours à l'*ÉTOUFFAGE *des abeilles.* (Legoarant.)

ÉTOUFFANT (é-tou-fan) part. prés. du v. Etouffer : *Des femmes* ÉTOUFFANT *dans leurs corsets. En* ÉTOUFFANT *les plaintes, on ne guérit pas les maux.* (Napol. III.)

ÉTOUFFANT, ANTE adj. (é-tou-fan, an-te — rad. *étouffer*). Qui fait qu'on étouffe, qu'on respire difficilement : *Une chaleur* ÉTOUFFANTE. *Un air* ÉTOUFFANT. *Une atmosphère* ÉTOUFFANTE. *Dans aucun temps on n'a éprouvé à la Guyane ces chaleurs* ÉTOUFFANTES *si ordinaires dans les autres contrées de l'Amérique.* (Raynal.)

ÉTOUFFÉ, ÉE (é-tou-fé) part. passé du v. Etouffer. Suffoqué par défaut de respiration : *Etre* ÉTOUFFÉ *dans l'eau. Périr* ÉTOUFFÉ *dans la fumée. Un avare est un homme qui meurt* ÉTOUFFÉ *dans son sang ; le prodigue est un autre malade qui se tue à force de saignées.* (Dider.) *Tibère fut* ÉTOUFFÉ *sous des coussins par Macron, préfet du prétoire.* (L.-J. Larcher.)

— Par anal. Se dit des objets trop resserrés, trop étroits, entourés de trop près, où l'air circule mal : *Une petite maison* ÉTOUFFÉE *au milieu de grands hôtels. Vous allez dans une petite ville* ÉTOUFFÉE, *où peut-être il y aura des maladies et du mauvais air.* (Mme de Sév.)

— Par ext. Dont on a arrêté la combustion : *Feu* ÉTOUFFÉ *sous la cendre. Incendie* ÉTOUFFÉ *à grand'peine.* ‖ Dont l'explosion est à demi contenue : *Bruit* ÉTOUFFÉ. *Cris* ÉTOUFFÉS. *Rires* ÉTOUFFÉS. *Soupirs, sanglots* ÉTOUFFÉS.

. . . . Eloignons les femmes;
Leurs soupirs *étouffés* amollissent nos âmes.

LAMARTINE.

— Fig. Assoupi, comprimé, empêché d'éclater, de se manifester : *Révolte* ÉTOUFFÉE. *Murmures* ÉTOUFFÉS. *Passion* ÉTOUFFÉE. *Le bon naturel, qui se vante d'être si sensible, est souvent* ÉTOUFFÉ *par le moindre intérêt.* (La Rochef.) *Les maximes sont des plantes dont le cœur est le sol naturel, et qui y produiraient toujours la vertu si le germe n'en était* ÉTOUFFÉ *par les passions.* (S.-Dubay.) *Les passions sont des monstres qui doivent être* ÉTOUFFÉS *en naissant.* (Mme C. Fée.)

Quel feu mal *étouffé* dans mon cœur se réveille?

RACINE.

— Hortic. Se dit d'une plante, d'une bouture, d'une greffe, qu'on place sous une cloche ou dans un coffre, de manière à la soustraire complètement à l'action de l'air extérieur.

ÉTOUFFÉE s. f. (é-tou-fé — rad. *étouffer*). Art culin. Mode de cuisson qui consiste à mettre sur le feu les viandes et les légumes dans des vases bien clos, et qui ne laissent échapper que le moins de vapeurs possible : *Gigot à l'*ÉTOUFFÉE. *Perdrix à l'*ÉTOUFFÉE. On dit aussi ÉTUVÉE.

ÉTOUFFEMENT s. m. (é-tou-fe-man — rad. *étouffer*). Suffocation, asphyxie, action d'étouffer, de faire périr en empêchant de respirer : *L'*ÉTOUFFEMENT *d'un pigeon. Un noyé périt par* ÉTOUFFEMENT.

— Sensation d'une personne qui étouffe, dont la respiration est pénible : *Etre sujet aux* ÉTOUFFEMENTS.

— Fig. Anéantissement, destruction, suppression, compression : *L'*ÉTOUFFEMENT *de la liberté. La France de 1863 ne veut ni la guerre universelle, ni le régime de la police, ni l'*ÉTOUFFEMENT *de la liberté.* (E. Laboulaye.) *A l'intolérance religieuse, ne faut-il pas, comme à la défiance politique, le régime de l'*ÉTOUFFEMENT? (G. Sand.)

ÉTOUFFER v. a. ou tr. (é-tou-fé — du préf. *é*, et d'un radical *touf* qui se trouve dans l'italien *tuffo*, immersion, l'espagnol *tufo* vapeur, le provençal moderne *toufe*, vapeur étouffante, le lorrain *touffe*, étouffant. Diez, après Caseneuve, rattache ce radical au grec *tuphos*, vapeur). Faire périr en asphyxiant, en empêchant de respirer : *On ne saigne pas les pigeons, on les* ÉTOUFFE. *Le croup* ÉTOUFFE *les enfants. Un sénateur fut puni pour* AVOIR ÉTOUFFÉ *un petit oiseau qui, saisi de frayeur, s'était réfugié dans son sein.* (Barthél.)

— Par exagér. Gêner beaucoup la respiration de : *J'ai un asthme qui m'*ÉTOUFFE. *La chaleur ne nous* ÉTOUFFE *pas aujourd'hui. La colère l'*ÉTOUFFAIT.

— Poétiq. Faire périr d'une façon perfide :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'*étouffer.*

RACINE.

— Par anal. Empêcher, par défaut d'air ou de lumière, la végétation de : *Les mauvaises herbes* ÉTOUFFENT *le bon grain.*

Souvent une herbe épaisse *étouffe* les moissons.

CASTEL.

‖ Eteindre : ÉTOUFFER *des charbons, de la braise dans un étouffoir, sous la cendre.* ÉTOUFFER *un incendie.* ‖ Amortir, rendre moins éclatant ou empêcher d'éclater : ÉTOUFFER *des cris, des sanglots.* ÉTOUFFER *la voix de quelqu'un.* ÉTOUFFER *le bruit des pas.* ÉTOUFFER *les tons d'un tableau. Il y a dans les pianos une pédale qui sert à* ÉTOUFFER *les sons.* (Acad.)

Tant de coups imprévus m'accablent à la fois,
Qu'ils m'ôtent la parole et m'*étouffent* la voix.

RACINE.

Etouffez vos sanglots et retenez vos pleurs;
Traversez, courageux, la terre des douleurs;
Mettez plus haut votre espérance!

Mlle DE POLIGNY.

— Fig. Empêcher de se manifester, de se produire, de se développer : ÉTOUFFER *une révolte.* ÉTOUFFER *la voix de la nature. On* ÉTOUFFE *l'esprit des enfants sous un amas de connaissances inutiles.* (Volt.) *La misère* ÉTOUFFE *l'esprit.* (St-Evrem.) *On* ÉTOUFFE *les grandes passions ; rarement on les épure.* (J.-J. Rouss.) *L'éducation doit tendre à empêcher que l'amour de soi n'*ÉTOUFFE *l'amour de son semblable.* (Mme de Graffigny.) *On peut exiler les philosophes, brûler leurs écrits, briser les presses, imposer silence à la multitude, on n'*ÉTOUFFERA *jamais la pensée.* (Mme C. Fée.) *Il faut que le génie reste pauvre : l'abondance l'*ÉTOUFFERAIT. (Proudh.) *L'avarice* ÉTOUFFE *la pitié, ossifie le cœur.* (Latena.) *La France est faite pour réveiller l'âme des peuples, non pour l'*ÉTOUFFER. (V. Hugo.) *La lettre tend toujours à* ÉTOUFFER *l'esprit.* (Dargaud.) *Un effet naturel de la crainte est d'*ÉTOUFFER *l'affection.* (Boitard.)

Ça, je veux *étouffer* le courroux qui m'enflamme
Et tout du long t'ouïr sur ta commission.

MOLIÈRE.

— Poétiq. *Etouffer quelqu'un de caresses*, L'en accabler : *Combien de gens vous* ÉTOUFFENT DE CARESSES *dans le particulier, vous aiment et vous estiment, qui sont embarrassés de vous dans le public.* (La Bruy.)

— Fam. *Que la peste t'étouffe, te crève!* Sorte d'imprécation très-usitée :

Ici Vert-Vert, en vrai gibier de Grève,
L'apostropha d'un : *La peste te crève!*

GRESSET.

— Pop. Boire en entier : ÉTOUFFER *une bouteille.* ‖ *Etouffer un perroquet, un chardonneret*, Boire un verre d'absinthe, un verre de vin.

— Mar. *Etouffer une voile, Etouffer la toile*, Presser la voile avec les bras contre la vergue, pour l'attacher et la soustraire aussi vite que possible à l'action du vent : ÉTOUFFEZ, ÉTOUFFEZ LA VOILE! *cria l'officier de quart ; mais, contre une telle rafale, les matelots étaient impuissants : le grand hunier, violemment arraché de la vergue, s'en alla en lambeaux.* (D.-d'Urville.)

— Techn. *Etouffer la colle*, Chez les cartiers, Rendre la colle trop liquide en la remuant trop longtemps. ‖ *Etouffer les cocons*, Faire périr la chrysalide qu'ils contiennent, pour empêcher qu'elle ne les perce.

— Art culin. Faire cuire à l'étouffée, c'est-à-dire dans un vase bien clos, pour empêcher l'évaporation. ‖ On dit aussi ÉTUVER.

— v. n. ou intr. Mourir par asphyxie, par suppression de la respiration : ÉTOUFFER *au milieu des plus horribles convulsions. Tout animal dépourvu de branchies* ÉTOUFFE *dans l'eau.*

— Par exagér. Avoir la respiration pénible, oppressée : ÉTOUFFER *de chaleur. Il n'y a point d'air dans cette chambre, on y* ÉTOUFFE. *Délacez cette femme, elle* ÉTOUFFE. *On me mande qu'on n'entend pas un mot de ce que dit Lekain, qu'il* ÉTOUFFE *de graisse.* (Volt.)

— Eprouver un sentiment, se livrer à une manifestation qui rend la respiration pénible : ÉTOUFFER *de rage, de colère.* ÉTOUFFER *de rire.* ‖ Eprouver un sentiment de gêne, de malaise, d'inquiétude : *Le secret est insupportable aux femmes; elles* ÉTOUFFENT, *elles crèvent si elles ne parlent.* (Bouhours.)

S'étouffer v. pr. Etre étouffé, tué par asphyxie; mourir par asphyxie : *Le pigeon* S'ÉTOUFFE, *le poulet se saigne.* S'ÉTOUFFER *dans un lieu privé d'air.*

— Etre oppressé par quelque sentiment trop vif, par quelque manifestation excessive : S'ÉTOUFFER *de rire. Il enrage à* S'ÉTOUFFER.

— **Syn. Étouffer, suffoquer.** *Etouffer*, au propre, exprime le manque d'air; *suffoquer* marque seulement la difficulté avec laquelle on respire. On peut dire encore que *étouffer* marque l'impossibilité ou la difficulté de respirer, et que *suffoquer* désigne les efforts pénibles causés par cette difficulté.

— **Allus. litt. J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer**, Vers de Racine, dans *Britannicus*. V. EMBRASSER.

ÉTOUFFEUR, EUSE s. (é-tou-feur, eu-ze — rad. *étouffer*). Celui, celle qui étouffe : *Une* ÉTOUFFEUSE *de cocons.*

— s. m. Erpét. Nom vulgaire des grands serpents, et particulièrement du boa.

ÉTOUFFOIR s. m. (é-tou-foir — rad. *étouffer*). Grand cylindre de cuivre ou de tôle hermétiquement fermé par un couvercle de même métal, dans lequel on dépose la braise pour l'étouffer, aussitôt qu'on l'a extraite du four; petit appareil dont on se sert dans les ménages pour éteindre le charbon ou la braise dans le fourneau.

— Fam. Lieu de réunion où l'on n'a pas suffisamment d'air pour respirer à l'aise : *Pour le peuple, il y a le joug du travail, travail de seize heures sur vingt-quatre dans des* ÉTOUFFOIRS *qu'on appelle ateliers.* (St-Marc Gir.) *Voilà donc un théâtre où l'on n'est pas asphyxié comme dans les autres* ÉTOUFFOIRS *dramatiques.* (Th. Gaut.)

— Mus. Pièce de bois garnie de drap qui, dans les instruments à clavier, sert à étouffer le son en arrêtant la vibration des cordes.

ÉTOUPADE s. f. (é-tou-pa-de — rad. *étoupe*). Anc. chir. Etoupe que l'on imbibait de blanc d'œuf, et dont on se servait pour panser les plaies.

ÉTOUPAGE s. m. (é-tou-pa-je — rad. *étouper*). Techn. Action d'étouper : *L'*ÉTOUPAGE *des fentes d'un tonneau.* ‖ Ce qui sert à étouper : *Cette matière fournit un très-bon* ÉTOUPAGE.

ÉTOUPAS s. m. (é-tou-pâ — rad. *étoupe*). Comm. Toile grossière d'étoupe de lin.

ÉTOUPE s. f. (é-tou-pe — du latin *stupa*, qu'un étymologiste dérive du grec *stupê* ou *stuppê*, lequel aurait été fait du verbe *stuphô*, j'épaissis, ou du verbe *tuptô*, je frappe. En réalité, le grec *stupê* désigne la partie de l'écorce du chanvre la plus voisine de la tige, de *stupos*, tronc, le même que le latin *stipes*). Partie la plus grossière de la filasse : ÉTOUPE *de lin.* ÉTOUPE *de chanvre. Mettre le feu avec des* ÉTOUPES.

— Fig. Origine d'une explosion, d'une conflagration, que l'on compare à un embrasement commencé avec des étoupes : *Quand les esprits sont aigris, il faut peu de chose pour mettre le feu aux* ÉTOUPES. (Acad.) *La peur est l'*ÉTOUPE *qui met le feu à toutes les révolutions.* (E. de Gir.)

— Mar. *Etoupe blanche*, Résidu du chanvre qui a été soumis aux appareils d'une corderie : *L'*ÉTOUPE BLANCHE *sert, dans les ports, à faire des matelas.* ‖ *Etoupe noire*, Vieux cordages énervés qu'on décommet et qu'on effile : *Les calfats prennent cette espèce de bourre ou de charpie qu'on appelle* ÉTOUPE NOIRE, *la tournent sur leur genou avec le plat de la main et en font des torons qu'ils enfoncent dans les coutures des bordages avec leur ciseau.*

— Bot. Substance filamenteuse qui existe sur diverses parties de certaines plantes.

ÉTOUPÉ, ÉE (é-tou-pé) part. passé du v. Etouper. Bouché avec de l'étoupe ou quelque autre matière semblable : *Bateau* ÉTOUPÉ. *Tonneaux* ÉTOUPÉS.

ÉTOUPEMENT s. m. (é-tou-pe-man — rad. *étouper*). Action d'étouper, état de ce qui est étoupé : *Travailler à l'*ÉTOUPEMENT *d'une barque. Trouver un* ÉTOUPEMENT *mal fait.*

ÉTOUPER v. a. ou tr. (é-tou-pé — rad.

étoupe). Boucher avec de l'étoupe ou avec d'autres matières semblables : ÉTOUPER *un trou, une fente, un bateau, une barrique.*

— Techn. Chez les chapeliers, *Etouper une capade*, La renforcer dans les parties faibles avec les rognures d'une autre capade. ‖ Chez les doreurs, *Etouper l'or*, Mettre une pièce à l'endroit où une feuille d'or n'a pas assez d'épaisseur, et aussi Presser les feuilles d'or avec un tampon, afin de les faire prendre sur la colle.

ÉTOUPERIE s. f. (é-tou-pe-rî — rad. *étoupe*). Comm. Toile d'étoupes.

— Mar. Lieu où l'on conserve les étoupes.

ÉTOUPEUX, EUSE adj. (é-tou-peu, eu-ze — rad. *étoupe*). Hist. nat. Qui est garni d'étoupe, de poils qui ressemblent à de l'étoupe : *Animal à ventre* ÉTOUPEUX. *Arbre dont les feuilles sont* ÉTOUPEUSES.

ÉTOUPIÈRE s. f. (é-tou-piè-re — rad. *étoupe*). Comm. Toile d'étoupe.

— Mar. Ouvrière qui fait de l'étoupe avec de vieux cordages.

ÉTOUPILLE s. f. (é-tou-pi-lle; *ll* mll. — rad. *étoupe*). Techn. Petite mèche inflammable, servant d'amorce à une mine, à une pièce d'artifice : *Mettre le feu à l'*ÉTOUPILLE.

— Artill. Préparation inflammable qu'on introduit dans la lumière du canon, et qui est destinée à mettre le feu à la charge. ‖ *Etoupille fulminante*, Celle dont la matière s'enflamme par la friction ou la percussion exercée sur une composition de fulminate.

ÉTOUPILLÉ, ÉE (é-tou-pi-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Etoupiller. Garni d'une étoupille : *Canon* ÉTOUPILLÉ. *Pièce d'artifice* ÉTOUPILLÉE.

ÉTOUPILLER v. a. ou tr. (é-tou-pi-llé; *ll* mll. — rad. *étoupille*). Munir d'une étoupille : ÉTOUPILLER *un trou de mine, une pièce d'artifice, un canon.*

ÉTOUPILLON s. m. (é-tou-pi-llon; *ll* mll. — rad. *étoupille*). Bouchon d'étoupe suiffée, placé dans la lumière d'une bouche à feu, pour préserver la charge de l'humidité.

ÉTOUPIN s. m. (é-tou-pain — rad. *étoupe*). Mar. Pelotte d'étoupe qui servait autrefois à bourrer le canon. ‖ Cordes de coton filé imprégnées de matières inflammables.

ÉTOURDEAU s. m. (é-tour-dô). Econ. rur. Nom vulgaire du jeune chapon.

ÉTOURDERIE s. f. (é-tour-de-rî — rad. *étourdi*). Caractère d'étourdi; défaut de prévoyance, de réflexion : *Etre d'une grande* ÉTOURDERIE, *d'une* ÉTOURDERIE *inconcevable. L'enfance et la première jeunesse peuvent seules faire excuser l'*ÉTOURDERIE; *dans l'âge mûr, elle indique une organisation incomplète; plus tard, une organisation affaiblie.* (Cˢˢᵉ de Bradi.) *L'*ÉTOURDERIE *a pour première conséquence de brouiller et de confondre tout ce qu'elle touche.* (Théry.) *Dans l'enfance, l'*ÉTOURDERIE *s'excuse d'elle-même; dans l'âge mûr, elle se paye souvent bien cher.* (Mme Monmarson.) ‖ Acte d'étourdi : *Commettre des* ÉTOURDERIES. *On ne rit pas de l'*ÉTOURDERIE *d'un médecin, d'un apothicaire, d'un juge, d'un banquier, quand on a remis entre leurs mains sa vie ou sa fortune.* (Cˢˢᵉ de Bradi.)

— **Antonymes**. Maturité d'esprit, prévoyance, prudence, raison, réflexion, sagesse.

ÉTOURDI, IE (é-tour-di) part. passé du v. Etourdir. Qui a éprouvé une espèce d'ébranlement du cerveau, d'où résulte un certain trouble dans l'usage des sens : *Etre* ÉTOURDI *par un coup de bâton, par une chute. Cessez vos cris, nous en sommes* ÉTOURDIS. ‖ Qui ressent encore un trouble, un engourdissement, suite d'une commotion ou d'une douleur passée : *La goutte est passée, mais il a encore le pied tout* ÉTOURDI. (Acad.)

— Stupéfait, extrêmement étonné : *Etre tout* ÉTOURDI *d'une nouvelle.*

— Qui agit sans réflexion, sans attention : *Des enfants* ÉTOURDIS *viennent les hommes vulgaires; je ne connais pas d'observation plus générale et plus certaine que celle-là.* (J.-J. Rouss.) *Ce n'est pas la plus jolie femme qui attire, c'est la plus* ÉTOURDIE. (Mme de Genlis.) *Lorsqu'une femme* ÉTOURDIE *cesse tout à coup de l'être, soyez sûr qu'elle a quelque chose à cacher.* (Latena.)

Est-on sot, *étourdi*, prend-on mal ses mesures,
On pense en être quitte en accusant le sort.
LA FONTAINE.

‖ Qui est dit ou fait étourdiment, sans réflexion, sans attention : *Une réponse* ÉTOURDIE. *Une conduite* ÉTOURDIE.

— Fam. Un peu troublé par un commencement d'ivresse : *J'ai bu un verre de vin, et m'en voilà tout* ÉTOURDI. *Lorsque j'ai fumé un cigare, j'en suis comme* ÉTOURDI.

Personne étourdie, qui agit avec étourderie : *C'est un petit* ÉTOURDI, *un franc* ÉTOURDI. *On rencontre dans ce monde une foule d'*ÉTOURDIS. (Duclos.) *L'*ÉTOURDI *ne calcule ni ne mesure ses mouvements.* (Cˢˢᵉ de Bradi.) *Les* ÉTOURDIS *ont un heureux défaut : ils se désolent aisément, mais ils n'ont pas même le temps de se consoler, tant il leur est facile de se distraire.* (A. de Musset.)

Chez une prude, un *étourdi* peut plaire.
VOLTAIRE.

Attends, bel *étourdi*, que les rides de l'âge
Mûrissent ta raison, sillonnant ton visage.
VOLTAIRE.

— Loc. adv. *A l'étourdie*, D'une manière étourdie, avec étourderie : *Cette affaire est importante, il ne faut point y aller* À L'ÉTOURDIE. (Acad.) *Il ne faut pas adopter une carrière* À L'ÉTOURDIE. (Buff.) *On ne voit jamais sans effroi des jeunes gens inexpérimentés se jeter* À L'ÉTOURDIE *dans une carrière qui les condamne à la perfection, comme la magistrature et le sacerdoce.* (J. Sandeau.)

Entre les pattes d'un lion,
Un rat sortit de terre assez *à l'étourdie.*
LA FONTAINE.

— **Syn. Etourdi, confondu, consterné**, etc. V. CONFONDU.

— **Étourdi, écervelé, évaporé, éventé**. V. ÉCERVELÉ.

— **Étourdie (à l'), étourdiment**. La locution adverbiale *à l'étourdie* exprime une étourderie moins grande, moins personnelle que l'adverbe *étourdiment*; celui qui agit *étourdiment* fait penser qu'il est vraiment étourdi; celui qui agit *à l'étourdie* s'expose seulement à ce qu'on le compare à un étourdi; s'il ne l'est pas, il en a les manières.

— **Antonymes**. Posé, prévoyant, prudent, raisonnable, réfléchi, sage, sérieux, grave.

Étourdi (L') ou les **Contre-temps**, comédie en cinq actes et en vers, de Molière, représentée à Lyon en 1653, et à Paris en 1658, sur le théâtre du Petit-Bourbon. Cette date seule est un enseignement pour les auteurs pressés de se produire : Molière, en effet, n'avait pas moins de trente-six ans quand il se hasarda à faire représenter à Paris sa première comédie. Cependant, depuis vingt ans il étudiait la scène en qualité d'acteur; il avait fait de fortes études classiques, et il était Molière ! Quelle leçon de conscience artistique ! C'est que l'audace ne se compose guère que de présomption ou d'ignorance; c'est tout un. La modestie de ce grand homme se remarque encore dans le choix de son sujet : c'est aux Italiens, à l'*Innavvertito* de Barbieri qu'il emprunte son sujet, ou peut être à l'*Emilia* de Groto; c'est du moins l'avis des commentateurs, heureux de cette belle découverte. On sait la réponse de Molière : « Je prends mon bien où je le trouve, » disait-il. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'auteur des *Précieuses* n'ose encore faire acte d'indépendance; il sacrifie au mauvais goût du moment, il n'attaque point encore les mœurs de son siècle; mais il achète, à force de talent, le droit de doter son pays d'admirables chefs-d'œuvre; car il faut bien qu'on sache que cette comédie réputée médiocre aujourd'hui, était, après le *Menteur* de Corneille, une des meilleures de la scène française; et M. Aimé Martin n'a rien exagéré en écrivant : « Tout ce qui est remarquable dans l'*Etourdi*, la mise en scène, la rapidité du dialogue, la force comique de quelques situations, le feu et le coloris de plusieurs scènes, tout ce qui, en un mot, promettait un homme de génie, appartient à Molière. »

L'analyse de l'*Etourdi* peut se faire en quelques mots. Lélie aime une jeune esclave appelé Célie, mais il a un rival dans son ami Léandre, et il s'agit de la lui enlever. Malheureusement il n'a pas d'argent pour racheter la belle; il faut donc s'en procurer ou aviser à quelqu'autre moyen; de là l'intervention de Mascarille, son valet, un fripon fieffé; de là encore mille combinaisons imaginées par ce dernier et détruites involontairement par l'étourderie de son maître. C'est sur ce canevas que Molière a su déployer cette étonnante fécondité d'imagination que personne aujourd'hui ne songe à lui dénier.

Étourdis (LES), comédie en trois actes et en vers, par Andrieux, représentée sur le Théâtre-Italien le 14 décembre 1787. Cette pièce, dont l'intrigue repose sur une donnée très-simple, obtint un franc succès. Un jeune homme, de connivence avec son ami et son valet, se fait passer pour mort, dans l'espoir que son oncle payera ses dettes. La présence d'une jeune fille fait naître l'intérêt sentimental qui est de rigueur dans toute fiction dramatique. Le moyen dont se servent les jeunes écervelés n'est pas d'une stricte délicatesse, mais il rentre dans les usages de l'ancien théâtre, qui n'y regardait pas de si près. Prévoyant le reproche d'immoralité, l'auteur a voulu répondre d'avance à cette critique, par la contexture même de sa comédie. Le neveu n'est pas, à proprement parler, dans le secret du mensonge qu'on a fait à son oncle et du chagrin qu'on lui a causé. Il répète plusieurs fois que jamais il ne se serait prêté à cette ruse. Le faux — car il y a un faux — est mis sur le compte du valet. Contentons-nous de cette explication, faute de mieux, et admettons, si l'on veut, qu'il est permis aux valets d'être fripons. L'oncle, lui, est un brave homme, qui prend d'ailleurs lui-même assez bien sa revanche, quand il a découvert une fois le stratagème; les réprimandes qu'il adresse à sa fille et à Folleville sont d'un ton noble, élevé et tendre en même temps, qui range tout à fait le spectateur de son côté. Enfin le titre même de la pièce plaide les circonstances atténuantes.

« Au milieu de toutes ces pauvretés, dit La Harpe, que par malheur on appelle de la littérature, un ouvrage d'un mérite réel est une bonne fortune assez rare. Vous en aurez pourtant un de cette espèce, et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est au Théâtre-Italien. M. Andrieux a donné les *Etourdis*, comédie en trois actes et en vers, qui a eu beaucoup de succès, et qui est faite pour en avoir toujours. Ce n'est pas du comique de caractère, mais c'est du comique de détail, qui est de fort bon goût. L'auteur a tiré de ce fonds si mince une foule de scènes dont l'invention et l'effet sont comiques. Un dialogue facile et vrai, d'une gaieté soutenue, sans jargon, sans quolibets, sans faux esprit, un style ingénieux et naturel, plein de jolis vers et de saillies très-plaisantes; un développement aisé et clair; des personnages qui ont tous la physionomie et le langage qui leur est propre; assez d'intérêt pour un ouvrage de ce genre, et fondé principalement sur le rôle d'une jeune personne qui a la sensibilité douce et naïve de son âge : voilà ce qui doit distinguer cette comédie de la foule des bagatelles éphémères. C'est, sans contredit, la plus jolie que nous ayons vue depuis les *Fausses infidélités*, et la seule qui soit écrite de manière à être lue avec plaisir. » (*Correspondance littéraire.*)

« La comédie des *Etourdis*, dit M. Thiers dans son discours de réception à l'Académie, est incontestablement la meilleure production dramatique de M. Andrieux, parce qu'il l'a composée en présence même du modèle. C'est toujours ainsi qu'un auteur rencontre son chef-d'œuvre. C'est ainsi que Le Sage a créé *Turcaret*, Piron la *Métromanie*, Picard les *Marionnettes*. Ils représentaient ce qu'ils avaient vu de leurs yeux. Ce qu'on a vu, on le peint mieux, cela donne la verve du style. M. Andrieux n'a pas autrement composé les *Etourdis.* »

Le peintre des *Etourdis* a été heureux : esprit, gaieté, bon goût, élégance et franchise dans la versification se rencontrèrent sous sa plume légère et vive. Plusieurs de ses vers sont restés proverbes, entre autres celui-ci :

Il en coûte bien cher pour mourir à Paris!

La comédie des *Etourdis* ou du *Mort supposé* fut reprise avec succès en 1792.

ÉTOURDIMENT adv. (é-tour-di-man — rad. *étourdie*). D'une manière étourdie, avec étourderie : *Il ne faut pas se presser d'étaler* ÉTOURDIMENT *ce qu'on sait.* (J.-J. Rouss.) *La médisance dit* ÉTOURDIMENT *le mal dont elle n'est pas sûre et se tait sur le bien qu'elle sait.* (Rivarol.) *On se lie d'amitié, on se marie, on trafique, on vote* ÉTOURDIMENT; *puis l'on s'en prend au sort, en attendant qu'après avoir joué* ÉTOURDIMENT *son bonheur dans cette vie et dans l'autre on s'en prenne à Dieu.* (Cˢˢᵉ de Bradi.)

— **Syn. Étourdiment, à l'étourdie**. V. ÉTOURDI.

ÉTOURDIR v. a. ou tr. (é-tour-dir — V. l'étym. à la partie encycl.). Causer dans le cerveau une sorte d'ébranlement qui suspend ou trouble les fonctions des sens : ÉTOURDIR *quelqu'un en le frappant à la tête.*

— Assourdir, fatiguer par un grand bruit : *Cessez vos criailleries; vous nous* ÉTOURDISSEZ. *Je relis l'Iliade : ce tintamarre des dieux, des hommes, des chevaux, des chariots m'*ÉTOURDIT. (Mme du Deffant.)

Trop de fracas nous *étourdit.*
PANARD.

‖ Incommoder, fatiguer par des choses ennuyeuses et souvent répétées : *N'écoutons pas les vanteries ridicules dont il arrive assez ordinairement que la noblesse* ÉTOURDIT *le monde.* (Boss.) ‖ On dit aussi ÉTOURDIR LES OREILLES dans le même sens.

— Fam. Troubler un peu le cerveau par un commencement d'ivresse : *Ce petit verre m'a* ÉTOURDI. *Certains parfums nous* ÉTOURDISSENT. *L'éléphant aime la fumée du tabac; mais elle l'*ÉTOURDIT *et l'enivre.* (Buff.)

— Fig. Jeter dans la stupéfaction, dans un étonnement qui ôte la réflexion, dans un trouble moral qui diminue l'intelligence ou la perception : *Cette nouvelle m'a* ÉTOURDI. *Il est rare qu'un gueux qui s'enrichit ne se laisse point* ÉTOURDIR *de la possession de ses richesses.* (Le Sage.) *Le premier consul voulut accabler la France de satisfactions de tout genre, l'*ÉTOURDIR, *l'enivrer à force de résultats extraordinaires.* (Thiers.)

. . . . . Pour un temps les extrêmes douleurs
Etourdissent l'esprit et restreignent les pleurs.
MAIRET.

— Absol. : *Le vin pris avec excès* ÉTOURDIT. *Le bruit du canon, des cloches, des tambours, des voitures* ÉTOURDIT. *Les mauvais exemples peuvent entraîner; les mauvais discours du libertinage et de l'impiété peuvent* ÉTOURDIR. (Mass.) *Le tourbillon du monde* ÉTOURDIT *toujours, et la solitude ennuie quelquefois.* (Volt.)

— *Etourdir la grosse faim*, La calmer un peu en prenant quelques aliments.

— *Etourdir la douleur*, La rendre moins vive, sans en supprimer la cause : *Ce remède ne guérit pas, il ne fait qu'*ÉTOURDIR *la douleur.* (Acad.) ‖ Distraire l'esprit pour qu'il soit moins occupé de ses chagrins : *Il va à la promenade, il voit le monde, pour* ÉTOURDIR *sa douleur.* (Acad.)

— Art culin. Cuire à demi : ÉTOURDIR *une volaille.* ‖ *Etourdir l'eau*, La chauffer un peu, la dégourdir.

S'étourdir v. pr. Se causer un étourdissement : *Ne mangez pas jusqu'à être appesanti, ne buvez pas jusqu'à* VOUS ÉTOURDIR. (Franklin.)

— Se préoccuper, se monter la tête, se troubler : S'ÉTOURDIR *de vaines chimères.*

— S'abandonner volontairement à des distractions pour détourner son esprit d'une préoccupation importune; se faire volontairement illusion : *Chercher à* S'ÉTOURDIR. *Se jeter dans la débauche pour* S'ÉTOURDIR. *La grandeur et la gloire? Pouvons-nous encore entendre ces noms dans ce triomphe de la mort? Non, je ne puis plus soutenir ces grandes paroles par lesquelles l'arrogance humaine tâche de* S'ÉTOURDIR *elle-même pour ne pas apercevoir son néant.* (Boss.) *Regardez un peu ce faux brave : vous verrez qu'en faisant de beaux raisonnements sur l'immortalité de l'âme, il cherche à* S'ÉTOURDIR *sur la crainte de la mort.* (La Rochef.) *Se taire, dissimuler,* S'ÉTOURDIR, *tous ces palliatifs de la faiblesse ou du crime ne seront jamais que de fatales aggravations.* (Mirab.)

— **Encycl**. Linguist. L'origine du mot *étourdir* est controversée. Plusieurs philologues le font venir du bas latin *stordatus*, étourdi. Le président Fauchet, dans son livre de l'*Origine des chevaliers*, croit qu'*etourdi* vient du vieux français *étour, estor, estour, estur*, que l'on rencontre souvent dans les anciens auteurs avec le sens de combat, mêlée. *Etourdi* désignerait donc celui qui, dans les *étours*, était affaibli et comme endormi à force de coups. Cette conjecture n'est peut-être pas la moins plausible. Ménage recourt au latin classique *stolidus*, le même que le grec *sthaltheis* et le sanscrit *sthalithas*, de la racine *sthal*, fixer, amasser, disposer; mais la forme ne convient nullement. Chevallet compare l'allemand *stutzig* et *bestürzt*, étourdi, abasourdi, comme serait quelqu'un qui tomberait d'un lieu élevé, et les fait venir l'un et l'autre de *sturtzen, stürtzen*, tomber du haut, se précipiter, suédois *stœrta*, hollandais *storten*, danois *styrte*. C'est ainsi, en effet, que nous disons en français : *J'en suis tombé de mon haut*, pour *J'en ai été fort étonné*; mais la forme ne convient pas non plus. L'espagnol et le portugais ont *aturdir*, étourdir, qui indique un radical *turd*, que Covarrubias rattache à *turdus*, grive, prise ici comme un type de sottise. On sait que cet oiseau, qui arrive par troupes dans les pays vignobles, en Bourgogne particulièrement, lorsque le raisin est mûr, est très-friand du fruit de la vigne, sur lequel il prélève une dîme abondante; on sait aussi qu'après s'en être gorgé avec une avidité gloutonne, il ne voit plus et n'entend plus; il est tout *étourdi*, il est ivre. De là ce dicton : *Soûl comme une grive*, locution qui se trouve finement rappelée par notre spirituelle épistolaire : « Il y avait l'autre jour, dit Mme de Sévigné, une dame qui, au lieu de dire ce qu'on dit d'une grive : « Elle » est soûle comme une grive, » disait que Mme la présidente était *sourde* comme une grive; cela fit rire. » Diez approuve cette étymologie, qui paraît également probable à Littré. *Etourdi* signifierait ainsi : Rendu sot comme la grive.

ÉTOURDISSANT (é-tour-di-san) part. prés. du v. Etourdir : *Clameurs nocturnes* ÉTOURDISSANT *les voisins.*

ÉTOURDISSANT, ANTE adj. (é-tour-di-san, an-te — rad. *étourdir*). Qui étourdit, qui est propre à étourdir : *Bruit* ÉTOURDISSANT. *Clameurs* ÉTOURDISSANTES. *Musique* ÉTOURDISSANTE. ‖ Fatigant, importun par la continuité : *Mieux vaut l'*ÉTOURDISSANT *caquetage d'un sot que la méditation profonde et muette du génie.* (E. Sue.)

— Fig. Extraordinaire, inattendu, merveilleux, propre à causer de la stupéfaction : *Nouvelle* ÉTOURDISSANTE. *Paradoxe* ÉTOURDISSANT. *Succès* ÉTOURDISSANT. *Toilette* ÉTOURDISSANTE. *Il est d'une bêtise* ÉTOURDISSANTE. *C'est un homme* ÉTOURDISSANT *d'esprit. Le bal n'est plus un bal s'il ne permet pas l'étalage des costumes* ÉTOURDISSANTS. (E. Texier.)

ÉTOURDISSEMENT s. m. (é-tour-di-se-man — rad. *étourdir*). Etat d'une personne étourdie, ébranlement du cerveau qui suspend ou trouble les perceptions des sens : *Un coup violent à la tête produit toujours un* ÉTOURDISSEMENT.

— Fig. Grand trouble, stupéfaction, étonnement extrême : *Le premier* ÉTOURDISSEMENT *passé, on parvint à calmer sa douleur.* (Acad.) ‖ Dérangement, trouble des facultés causé par une situation inespérée : *La grandeur cause toujours quelque* ÉTOURDISSEMENT. ‖ Action de s'étourdir, de se détourner, de se distraire d'une idée importune : *L'*ÉTOURDISSEMENT *est plus facile à rencontrer que la résignation.*

— Pathol. Vertige, état dans lequel il semble au malade que tous les objets tournent autour de lui : *Une extrême élévation cause souvent des* ÉTOURDISSEMENTS. *M. de Grignan a eu des* ÉTOURDISSEMENTS *qui nous ont fait peur.* (Mme de Sév.)

— Art vétér. Maladie qui fait tournoyer les bestiaux.

ÉTOURDISSEUR, EUSE s. (é-tour-di-seur, eu-ze — rad. *étourdir*). Personne qui étourdit : *Faites taire ces tapageurs, ces* ÉTOURDISSEURS. ‖ Peu usité.

ÉTOURNEAU s. m. (é-tour-nô — lat. *stur-*

nellus, diminutif de *sturnus*, étourneau, qui se rattache peut-être à *stara*, nom de l'étoile en védique, latin *stella*, sans doute de *star*, répandre, étendre, ce qui est étendu, répandu à la voûte du ciel. L'étourneau serait ainsi nommé de ses taches étoilées). Ornith. Genre de passereau conirostre voisin des troupiales : *Les* ÉTOURNEAUX *ne vont que par bandes*. (Acad.) *Les* ÉTOURNEAUX *sont tellement nés pour la société, qu'ils ne vont pas seulement de compagnie avec ceux de leur espèce, mais encore avec des espèces différentes*. (Buff.) *Les* ÉTOURNEAUX *sont des oiseaux gracieux et d'un naturel pétulant*. (F. Gérard.) ‖ On les appelle aussi SANSONNETS.

— Fam. Personne légère, étourdie, inconsidérée : *Répondre comme un* ÉTOURNEAU. *Taisez-vous, petit* ÉTOURNEAU.

— *Vous êtes un bel étourneau pour jaser*. Se dit à un jeune homme qui se mêle à une conversation au-dessus de sa capacité ou en dehors de sa compétence, par allusion à la faculté de parler dont jouissent les étourneaux lorsqu'ils ont été dressés.

— Manège. Cheval dont le poil est d'un gris jaunâtre. ‖ Adjectiv. : *Cheval* ÉTOURNEAU.

— **Encycl.** Les *étourneaux* sont des passereaux conirostres, à formes sveltes et allongées; la tête est petite; le bec conique, de même longueur que la tête, à mandibule supérieure un peu arquée, recouvrant l'inférieure, qui est un peu plus courte; les narines sont recouvertes en dessus par une membrane voûtée; les ailes sont pointues, les jambes emplumées, les tarses écailleux, les doigts, à l'exception du pouce, qui est robuste, terminés par des ongles faibles et petits; la queue large et légèrement échancrée.

Les *étourneaux* ont généralement des couleurs sombres et métalliques, agréablement mouchetées, chez les mâles, de fauve ou de gris, et, dans quelques espèces exotiques, de rouge, de jaune ou de blanc. Ils sont répandus dans toutes les parties du globe, et vivent en troupes nombreuses dans les bois, les prairies et les jardins. Dans certaines contrées, ils sont sédentaires. Souvent aussi ils voyagent en bandes serrées. On les voit arriver dans nos climats au premier printemps, et ils s'en vont assez tard à l'automne. Quand le froid n'est pas très-vif, il en reste quelques-uns, qui se réfugient, comme les moineaux, dans des trous, où ils se disputent les meilleures places. Les autres reviennent de très-bonne heure; on commence à les revoir dans le courant de février. Ce sont des oiseaux d'un aspect assez gracieux; les femelles ne diffèrent des mâles que par des taches moins nombreuses. Les *étourneaux* ont un naturel d'une pétulance qui est passée en proverbe. Ils se livrent, le soir, avant de rentrer, à des évolutions assez curieuses, se réunissant en carré, en triangle, en rond ou en ovale, et chacun cherchant à se placer au centre. Ces particularités sont depuis longtemps connues; Pline les décrit en détail. Ils se nourrissent d'insectes, de vers, de petits mollusques, de petits fruits charnus ou même de graines. On les voit quelquefois suivre le bétail, pour chercher dans les fientes les semences échappées à la digestion. Leur chant est un gazouillement perpétuel, varié par des cris aigus et prolongés. Du reste, ils s'apprivoisent facilement.

Ce genre comprend une dizaine d'espèces, dont deux seulement habitent l'Europe; encore même une seule y est-elle très-répandue : c'est l'*étourneau* commun, appelé *sansonnet*. Cet oiseau, dont la longueur totale est de 22 centimètres, a tout le plumage d'un noir lustré avec des reflets verts et pourprés, moins apparents en hiver; le dessus du corps est marqué de très-petits points blanc roussâtre; le bec et les pieds sont jaunâtres. La femelle porte sur son plumage de nombreuses mouchetures blanches. Cet oiseau est très-commun partout. Il offre quelques altérations accidentelles, qui constituent dans l'espèce autant de variétés; tels sont les *étourneaux* blanc, gris, jaunâtre, etc. Il se tient de préférence dans les marais, où il se retire vers la fin du jour, pour passer la nuit dans les lieux bas, au milieu des roseaux. Il est assez percheur. Essentiellement omnivore, il est sédentaire ou erratique, suivant qu'il trouve ou non une alimentation suffisante. Dans le midi de la France, il cause souvent des dégâts considérables dans les récoltes de raisin; il est aussi fort avide d'olives noires et de figues. Souvent il suit les troupeaux et les débarrasse des taons, des asiles, des stomoxes, des mouches et autres insectes qui les tourmentent. Il est donc tantôt utile, tantôt nuisible, suivant les localités et les saisons.

Dès le commencement du printemps, les *étourneaux* se séparent pour s'apparier, et se livrent des combats pour la possession des femelles. Le couple s'établit dans le creux d'un arbre ou d'un mur, sous les toits, dans les tours ou les clochers, quelquefois même dans les colombiers. Le nid est formé assez négligemment de paille, de mousse ou d'herbes. La femelle y dépose cinq ou six œufs grisâtres, nuancés de vert. Les *étourneaux* font deux couvées par an, et le mâle partage avec la femelle les soins de l'incubation. Les petits ont un plumage terne et ne prennent qu'à la seconde année leur livrée d'adulte; jusqu'alors, on pourrait les prendre pour de jeunes merles. On élève les *étourneaux* très-facilement en captivité, surtout si on les a pris jeunes; ils peuvent vivre ainsi une dizaine d'années. On les nourrit de mie de pain, de chènevis pilé, de cœur de mouton, etc. Ils sont quelquefois sujets à des convulsions qui ressemblent à des attaques d'épilepsie. L'*étourneau* paraît s'attacher aux personnes qui prennent soin de lui et leur témoigne sa joie en battant des ailes. Il mime et gesticule avec beaucoup de vivacité; sa voix est souple, et il articule bien plus distinctement que les perroquets. Aussi apprend-il sans peine à siffler des airs et à prononcer des phrases assez longues. On raconte qu'un perruquier d'une ville d'Angleterre avait un *sansonnet* qui articulait si bien les mots *get up, sir* (levez-vous, monsieur), que les visiteurs prenaient quelquefois sa voix pour celle d'un enfant. F. Gérard rapporte une autre anecdote à peine croyable : une veuve de Saint-Gall avait un *étourneau* qui récitait sans faute le *Pater* en allemand, à force de l'avoir entendu répéter.

On fait la chasse aux *étourneaux*, surtout vers le temps des vendanges, parce qu'ils sont alors très-gras. On les prend au piége ou au filet; mais, pour rendre cette chasse plus amusante, on lâche au milieu d'eux, quand ils volent par bandes, deux oiseaux de proie, qui emportent une corde engluée; ces oiseaux, en se mêlant à la troupe, ne manquent pas d'empêtrer beaucoup d'*étourneaux*, que la glu lie à la corde, et bientôt les ravisseurs retombent à terre avec leur capture. On peut aussi les tirer au fusil, et, comme ils ont l'habitude de voler en cercle et en criant autour de ceux d'entre eux qui tombent morts ou blessés, on peut tirer plusieurs fois de suite sur la même bande et en abattre un certain nombre. Au reste, la chasse aux *étourneaux* n'est guère qu'un amusement; elle n'a une certaine utilité que là où ils sont nuisibles, comme nous l'avons dit plus haut, et où l'on cherche à les détruire. La chair du *sansonnet* est sèche, dure et de mauvais goût; on assure, mais c'est sans doute un préjugé, qu'elle devient meilleure si l'on a soin d'arracher la langue de l'oiseau aussitôt après l'avoir tué. Quoi qu'il en soit, il paraît que les anciens l'estimaient beaucoup; en médecine, elle était réputée un bon spécifique contre l'épilepsie.

L'*étourneau unicolore* habite le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique. Il ressemble beaucoup, par l'aspect et par les mœurs, à l'*étourneau* commun, avec lequel il se mêle souvent. Il vit par troupes et se rapproche souvent des habitations; mais il affectionne surtout les rochers et niche dans leurs fentes; le matin il se tient sur les cactus, où il gazouille continuellement, attendant que le brouillard soit dissipé pour se répandre dans la plaine. Parmi les espèces exotiques, nous citerons l'*étourneau-pie* du Bengale, et l'*étourneau verdâtre* de Van-Diemen. Toutes les autres espèces habitent l'Amérique. Moins percheuses que celles de l'ancien monde, elles se tiennent presque constamment à terre. L'*étourneau à palatine rouge* est répandu au Chili, au Pérou et aux environs du détroit de Magellan. Il a l'habitude de s'élever dans les airs perpendiculairement, en chantant, comme les alouettes; il niche dans de petites fosses creusées à la surface du sol. L'*étourneau rouge* a une vie plus aquatique que les autres espèces.

ÉTOUTEAU s. m. (é-tou-tô). Techn. Syn. d'ÉTOQUIAU.

ÉTOUVY, village et comm. de France (Calvados), cant. de Bény-Bocage, arrond. et à 54 kilom. de Vire.; 149 hab. Ce village occupe, dit-on, l'emplacement d'une station romaine. Les restes de grands édifices et les débris de toute sorte que l'on a plusieurs fois découverts en creusant le sol portent à croire qu'Étouvy fut jadis un bourg important. L'église renferme plusieurs dalles funéraires couvertes d'inscriptions.

ÉTOUY, village et commune de France (Oise), cant., arrond. et à 6 kilom. de Clermont; 737 hab. Fabrication de papier et carton. Le chœur de l'église est soutenu extérieurement par de larges contre-forts carrés portant diverses inscriptions, notamment les suivantes : *Remord de mor retarde joye; Espérance m'abuse*. Dans une chapelle se voient les statues, de grandeur naturelle, d'un seigneur et de sa femme, dont les têtes sont finement sculptées.

ÉTRAIN s. m. (é-train). Mar. Côte plate et sablonneuse.

ÉTRAMÉE s. f. (é-tra-mé). Comm. Sorte de toile d'étoupe fabriquée en Picardie.

ÉTRAMPAGE s. m. (é-tran-pa-je — rad. *étramper*). Agric. Action ou manière de varier à volonté la profondeur du sillon que l'on creuse, en enfonçant plus ou moins le soc de la charrue. ‖ Série de trous pratiqués sur l'âge de la charrue, pour indiquer la quantité dont le soc est enfoncé dans la terre. ‖ On dit aussi ÉTRAMPURE.

ÉTRAMPER v. n. ou intr. (é-tran-pé — du prot. *e*, et de *tremper*, pris pour enfoncer). Agric. Enfoncer plus profondément le soc de la charrue dans la terre : *Chaque soc a son écrou qui* ÉTRAMPE *et détrempe particulièrement*. (F. de Neufchâteau.)

ÉTRANGE adj. (é-tran-je — lat. *extraneus*; de *extra*, hors, dehors. Cette préposition correspond exactement au sanscrit *uttara*, qui est comme le comparatif de la préposition *ut*, hors de, la même que le latin *ex*. On a ajouté à la forme simple *ut* la désinence du comparatif, *taras*, *tara*, *taran*, en grec *teros*, *tera*, *teron*, en latin *terus*, *tera*, *terum* ou *terior*, *terior*, *terius*, en français *térieur*). Qui s'écarte de l'usage, de la règle ordinaire, qui est singulier, bizarre : *Il n'y a rien d'*ÉTRANGE *dans le monde que le vice*. (Anthistène.) *N'est-il pas* ÉTRANGE *qu'un ambitieux soit capable de plus grandes choses que les autres?* (Bourdal.) *Oh! l'*ÉTRANGE *chose que d'avoir affaire à des bêtes!* (Mol.) *Si on ne le voyait pas de ses yeux, pourrait-on s'imaginer l'*ÉTRANGE *disproportion que le plus ou le moins de pièces de monnaie met entre les hommes?* (La Bruy.) *Le code des prêtres est surchargé de lois* ÉTRANGES, *destructives des lois naturelles*. (B. Const.) *La papauté présente le phénomène* ÉTRANGE *d'un État fondé uniquement sur la mendicité*. (A. Blanqui.)

L'homme est, dans ses écarts, un *étrange* problème.
ANDRIEUX.

Souvent dans ses desseins Dieu suit d'*étranges* voies.
V. HUGO.

Chose *étrange* de voir comme avec passion
Un chacun est chaussé de son opinion!
MOLIÈRE.

‖ Bizarre, singulier dans son caractère, sa conduite ou ses opinions : *Je vous trouve bien* ÉTRANGE.

. . . . . . Les femmes sont *étranges*!
D'esprit et de sottise incroyables mélanges!
PONSARD.

‖ Extraordinaire et blâmable : *Je trouve fort* ÉTRANGE *qu'il se mêle de mes affaires. Ne trouvez pas* ÉTRANGE *que je vienne vous demander ce service*.

— S'employait autrefois pour Étranger : *Les nations* ÉTRANGES.

Messire Jean, est-ce quelqu'un d'*étrange*?
Que craignez-vous? Hé quoi! qu'il ne vous mange?
LA FONTAINE.

Peu de nos chants, peu de nos vers
Par un encens flatteur amusent l'univers,
Et se font écouter des nations *étranges*.
LA FONTAINE.

— s. m. Chose étrange : *Le christianisme, toujours en garde contre toute la nature, recherche l'*ÉTRANGE, *le paradoxal*. (Renan.)

— Syn. **Étrange, bizarre, extraordinaire, singulier.** V. BIZARRE.

ÉTRANGÉ, ÉE (é-tran-jé) part. passé du v. Étranger. Éloigné de sa demeure, de sa retraite ordinaire : *Animal* ÉTRANGÉ.

ÉTRANGEMENT adv. (é - tran - je - man — rad. *étrange*). D'une manière étrange ou excessive : *Il est* ÉTRANGEMENT *vêtu. Je le trouve* ÉTRANGEMENT *vieilli. Le cœur de l'homme est* ÉTRANGEMENT *penchant à la légèreté, au changement, aux promesses, aux biens*. (Pasc.) *Les gouvernements s'abuseraient* ÉTRANGEMENT *s'ils pensaient que « l'ordre qui règne en Europe » est aussi réel qu'il est apparent*. (E. de Gir.)

Les maîtres, sans mentir, sont *étrangement* faits!
C. D'HARLEVILLE.

ÉTRANGER, ÈRE adj. (é-tran-jé, è-re — rad. *étrange*). Qui n'est pas du même pays, du même lieu, de la même nation; qui appartient à d'autres peuples, à d'autres gouvernements : *Peuple, gouvernement* ÉTRANGER. *Nations, puissances* ÉTRANGÈRES. *Lois, coutumes* ÉTRANGÈRES. *Domination* ÉTRANGÈRE. *Langues* ÉTRANGÈRES. *Plantes* ÉTRANGÈRES. *L'adoption dans une langue des mots* ÉTRANGERS *ne saurait se faire avec trop de précaution*. (Volt.) *Doutera-t-on que ce soit un bien d'ajouter aux jouissances propres d'un climat celles qu'on peut tirer des climats* ÉTRANGERS? (Raynal.) *Les plantes* ÉTRANGÈRES *nous lient avec les nations d'où elles viennent; elles transportent parmi nous quelque chose de leur bonheur et de leur soleil*. (B. de St-P.) *Heureux celui qui ne connaît rien au delà de son horizon, et pour qui le village voisin même est une terre* ÉTRANGÈRE. (B. de St-P.) *La haine du joug* ÉTRANGER *est toujours une vertu chez les peuples*. (Bignon.) *Ce qui est amené par les baïonnettes* ÉTRANGÈRES *est nécessairement odieux à une nationalité*. (J. Favre.) *Le jésuite français fait abstraction de son origine : il prête serment d'obéissance absolue à un supérieur* ÉTRANGER. (Dupin.) *De toutes les fautes, l'appel à l'intervention* ÉTRANGÈRE *est la plus funeste et la plus criminelle*. (A. Blanc.) *Voyagez; les préjugés sont comme les plantes, qui perdent leur force sous un ciel* ÉTRANGER. (De Lévis.)

Rome, par une loi que rien ne peut changer,
N'admet avec son sang aucun sang *étranger*.
RACINE.

— Par ext. Qui n'appartient pas au même corps, qui n'a pas avec lui des liens de famille, de relation ou d'association : *L'Académie n'admet que rarement dans ses séances des personnes* ÉTRANGÈRES. *Les familles très-unies n'aiment pas les figures* ÉTRANGÈRES. *Nul homme n'est* ÉTRANGER *à un autre homme*. (Boss.) ‖ Qui n'a pas les mêmes habitudes, les mêmes mœurs, les mêmes sentiments : *L'éloignement des temps nous rend notre propre nation* ÉTRANGÈRE. (Duclos.) *Pour juger équitablement le monde, il ne faut pas lui être devenu par trop* ÉTRANGER. (Mme E. de Gir.)

— Qui n'appartient pas, qui n'est pas propre à la personne ou à la chose, qui est emprunté, pris ailleurs : *Aucun animal n'aime comme l'homme à se parer des dépouilles* ÉTRANGÈRES. *Les sens nous mettent en relation avec les corps et les phénomènes* ÉTRANGERS. *La fécule nourrit parfaitement, et d'autant mieux qu'elle est moins mélangée de principes* ÉTRANGERS. (Brill.-Sav.)

Mais comment de la greffe expliquer le mystère?
Comment l'arbre, adoptant une plante *étrangère*,
Peut-il, fertilisé par ces heureux liens,
Porter des fleurs, des fruits qui ne sont pas les siens?
DELILLE.

‖ Extérieur, qui n'appartient pas à la nature, à l'essence de quelqu'un ou de quelque chose : *Un épisode* ÉTRANGER *au sujet. L'homme est si malheureux qu'il s'ennuierait même sans aucune cause* ÉTRANGÈRE *d'ennui*. (Pasc.) *Dans la solitude, l'âme dépose les illusions* ÉTRANGÈRES *qui la troublent*. (B. de St-P.) *Il n'y a pas de distinction qui nous soit plus* ÉTRANGÈRE *que celle que nous tenons de nos aïeux*. (J. de Maistre.) *Les lignes arrêtées, inflexibles, les formes rigoureuses de l'architecture grecque et romaine sont* ÉTRANGÈRES *à la nature*. (Lamenn.) *La notion de contrat n'est pas entièrement* ÉTRANGÈRE *au régime monarchique*. (Proudh.) *Il ne se peut que notre vie soit* ÉTRANGÈRE *au Dieu législateur et rémunérateur*. (J. Simon.) *Rien de ce qui se rattache à la vie humaine n'est* ÉTRANGER *à la science sociale*. (T.-N. Bernard.) *Rien de ce qui tient à l'humanité ne peut être* ÉTRANGER *à l'homme*. (L'abbé Bautain.)

— Fig. Qui se tient éloigné de quelque chose, qui n'y prend point de part : *Rester* ÉTRANGER *à la politique. Nul homme de bien ne peut rester* ÉTRANGER *à la cause commune*. (Bignon.) ‖ Qui n'est pas instruit, qui n'est pas au courant de quelque chose : *Les personnes les plus* ÉTRANGÈRES *à la peinture sentent les beautés de ce tableau*. (Acad.) *L'Arya,* ÉTRANGER *aux connaissances les plus élémentaires de l'astronomie, ne pouvait s'expliquer comment le soleil disparaît du firmament*. (A. Maury.) ‖ Qui est ignoré, inconnu : *La science philologique m'est complètement* ÉTRANGÈRE. *Ce visage ne m'est pas* ÉTRANGER. *Si la lumière, en tant qu'elle affecte la sensibilité générale, n'est pas entièrement* ÉTRANGÈRE *aux aveugles, il n'en est pas moins vrai qu'elle leur est tout à fait inconnue dans ses rapports avec le sens de la vue*. (Dufau.) ‖ Qui est inusité, éloigné des habitudes, des sentiments de quelqu'un : *L'envie n'est* ÉTRANGÈRE *à aucun cœur humain*.

...La haine aux grands cœurs fut toujours *étrangère*.
D'AVRIGNY.

— Politiq. *Affaires étrangères*, Ensemble des rapports de l'État avec les pays étrangers : *Le ministre, le ministère, le département des* AFFAIRES ÉTRANGÈRES. ‖ Ministère des affaires étrangères : *Être chargé des* AFFAIRES ÉTRANGÈRES. *Passer des* AFFAIRES ÉTRANGÈRES *à l'intérieur*.

— B.-arts. *Lumière étrangère*, Lumière qui a sa source distincte de la source principale, comme est celle d'un flambeau dans un sujet éclairé par la lune.

— Méd. *Corps étranger*, Corps qui s'introduit ou se développe contre nature dans les organes : *Les vers qui s'engendrent dans les abcès, le sable qui se forme dans les reins, les esquilles d'os sont des corps* ÉTRANGERS. (Acad.)

— Substantiv. Personne étrangère, qui n'est pas du même pays : *Les Perses étaient honnêtes, civils, libéraux envers les* ÉTRANGERS, *et ils savaient s'en servir*. (Boss.) *Chez les anciens,* ÉTRANGER *était synonyme d'ennemi*. (De Bonald.) *Quoi de plus opposé à la nature et à ses lois que le nom d'*ÉTRANGER? *Ne sommes-nous pas tous frères? et comment le frère serait-il* ÉTRANGER *au frère?* (Lamenn.) *Tout* ÉTRANGER *est traité en coupable à son arrivée sur la frontière russe*. (De Custine.) *Le Parisien doit la réputation de badaud aux nombreux* ÉTRANGERS *qui viennent badauder à Paris*. (Boitard.) *À Rome, il y a une indulgence pour celui qui montre la ville à un* ÉTRANGER. (L. Veuillot.)

. . . On doit toujours accueillir avec joie
Le pauvre et l'*étranger* que Jupiter envoie.
PONSARD.

— Par ext. Personne qui n'est pas de la même famille, de la même souche : *Laisser tout son bien à des* ÉTRANGERS. *Un enfant ne doit pas prendre la parole devant des* ÉTRANGERS. *Il n'y a point d'*ÉTRANGER *pour le chrétien*. (Boss.) *En général, les monastères étaient des hôtelleries où les* ÉTRANGERS *trouvaient en passant le vivre et le couvert*. (Chateaub.)

— Fig. Chose qui n'a pas de rapports naturels avec une autre : *L'esprit et le cœur sont deux* ÉTRANGERS *qui passent leur vie ensemble sans se comprendre jamais*. (Mme C. Fée.)

— s. m. Pays, peuples étrangers : *Voyager à l'*ÉTRANGER. *Passer à l'*ÉTRANGER. *Beaucoup d'ouvrages français s'impriment à l'*ÉTRANGER. (Acad.) *Le moindre dieu venant de l'*ÉTRANGER *était sûr d'obtenir bientôt plus de vogue que ceux qui avaient pour eux la plus longue possession*. (Renan.) *On peut beaucoup aimer sa patrie sans nourrir dans son cœur la haine de l'*ÉTRANGER. (Mich. Chev.) *Les sentiments de haine pour l'*ÉTRANGER *diminuent de vivacité*

à mesure que la civilisation fait des progrès. (A. Maury.)

Plus je vis l'*étranger*, plus j'aimai ma patrie.
DE BELLOY.

Quand je balbutiais le nom chéri de France,
Je faisais pâlir l'*étranger*.
V. HUGO.

La France a l'horreur du servage,
Et si grand que soit le danger,
Plus grand encore est son courage
Quand il faut chasser l'*étranger*.
C. DELAVIGNE.

— Ce qui est étranger, ce qui n'appartient pas au sujet : *Par l'*ÉTRANGER *et le superflu, vous effacez souvent le propre et l'essentiel.* (J.-L. de Balz.)

— Hist. relig. Celui qui, du temps des Macchabées, quittait le paganisme pour embrasser le judaïsme.

— Antonymes. Aborigène et autochthone, compatriote, concitoyen, indigène, national, les naturels. — Habitant.

ÉTRANGER v. a. ou tr. (é-tran-gé — rad. *étranger* adj. Prend un *e* après le *g* devant un *a* ou un *o : J'étrangeai, nous étrangeons*). Ecarter, éloigner d'un lieu : ÉTRANGER *le gibier d'un pays en abattant les bois.* ‖ N'est plus usité qu'en terme de chasse.

— Fig. Egarer, détourner du but : *Ma jeunesse n'avait rien eu de ce qui eût pu l'*ÉTRANGER *ou l'arrêter.* (St-Sim.) ‖ Inus.

S'étranger v. pr. S'éloigner, déserter le lieu qu'on habitait : *Le gibier* S'EST ÉTRANGÉ *de cette plaine.* (Acad.)

ÉTRANGETÉ s. f. (é-tran-je-té — rad. *étrange*). Caractère de ce qui est étrange : ÉTRANGETÉ *de la conduite, de l'humeur, des manières, du style. La raison qui ne présente aucune* ÉTRANGETÉ *n'étonne pas assez, et la populace veut être étonnée.* (Dider.) *Il n'y a pas de beauté exquise sans une certaine* ÉTRANGETÉ *dans les proportions.* (Baudelaire.) ‖ Chose étrange : *Parmi les choses que nous voyons ordinairement, il y a des* ÉTRANGETÉS *si incompréhensibles qu'elles surpassent toute la difficulté des miracles.* (Montaigne.) *Le thé était une* ÉTRANGETÉ *pour des Français de la vieille roche.* (Brill.-Sav.)

ÉTRANGLABLE adj. (é-tran-gla-ble — rad. *étrangler*). Fam. Qui peut être étranglé, qui mériterait d'être étranglé : *J'étranglerais Belzébuth, si Belzébuth était* ÉTRANGLABLE. *Tout adversaire politique est jugé un homme pendable,* ÉTRANGLABLE.

ÉTRANGLANT (é-tran-glan) part. prés. du v. Etrangler : *Chiens* ÉTRANGLANT *un chevreuil.*

ÉTRANGLANT, ANTE adj. (é-tran-glan, an-te — rad. *étrangler*). Fam. Décisif, qui coupe court à tout : *Ce serait une raison* ÉTRANGLANTE. (Mme de Sév.) ‖ Inus.

ÉTRANGLÉ, ÉE (é-tran-glé) part. passé du v. Etrangler. Qui a perdu la vie par la pression ou l'occlusion des voies respiratoires : *Paul Ier fut trouvé* ÉTRANGLÉ *dans son lit.* (Chateaub.)

L'un est percé d'un plomb funeste,
Tel meurt *étranglé* dans son lit.
CORNEILLE.

— Gêné, à demi étouffé par un resserrement du gosier : *Crier d'une voix* ÉTRANGLÉE.

Pourquoi ces yeux de gens qu'on exorcise,
Et ces sanglots coup sur coup redoublés,
Pressant tes mots au passage *étranglés?*
VOLTAIRE.

— Par ext. Resserré, rétréci dans une partie de sa longueur ou dans toute sa longueur : *Une gorge* ÉTRANGLÉE *par deux montagnes. Une rue* ÉTRANGLÉE *par des maisons qui débordent. Une allée trop* ÉTRANGLÉE. ‖ Pressé, serré entre deux ou plusieurs choses : *La Suisse se trouvait comme* ÉTRANGLÉE *entre deux armées victorieuses.* (Thiers.) ‖ Serré dans un vêtement trop étroit : *Une femme* ÉTRANGLÉE *dans son corset.* ‖ Trop étroit, en parlant d'un vêtement : *Un pantalon* ÉTRANGLÉ.

— Fig. Arrêté dans son développement : *Cette grande question sociale se trouve ainsi* ÉTRANGLÉE *par hasard.* (Michelet.)

— Chir. *Hernie étranglée*, Hernie qui subit une forte constriction par la contraction des parties qui l'entourent.

— s. m. Caractère de ce qui est étranglé, insuffisant, renfermé dans des bornes trop étroites : *Les longueurs doivent être accourcies; mais l'étriqué et l'*ÉTRANGLÉ *détruisent tout.* (Volt.)

ÉTRANGLE-CHAT s. m. Ichthyol. Nom vulgaire des épinoches.

ÉTRANGLE-CHIEN s. m. Bot. Nom vulgaire de l'aspérule à esquinancie et de la scammonée de Montpellier.

ÉTRANGLE-LOUP s. m. Bot. Nom vulgaire de la parisette et de l'aconit des Alpes.

ÉTRANGLEMENT s. m. (é-tran-gle-man — rad. *étrangler*). Action d'étrangler; résultat de cette action : *Comme chacun le sait, la politique anglaise n'a pas été étrangère à l'*ÉTRANGLEMENT *de Selim III.* (Alex. Dum.) ‖ On dit plus ordinairement STRANGULATION.

— Resserrement existant sur la longueur d'un objet quelconque : *Le corps de plusieurs insectes, tels que l'araignée, la guêpe, est divisé en deux par un* ÉTRANGLEMENT. (Acad.) *Le lit d'une rivière, dans les montagnes, présente une série d'*ÉTRANGLEMENTS *et de renflements.* (L. Figuier.)

— Chir. Constriction violente produite naturellement ou artificiellement sur quelque partie du corps : *L'*ÉTRANGLEMENT *d'une hernie. L'*ÉTRANGLEMENT *des vaisseaux gêne la circulation du sang.* (Acad.)

— Fig. Action violente qui empêche un développement, une expansion : *Le suffrage universel est l'*ÉTRANGLEMENT *de la conscience publique.* (Proudh.)

— Min. Diminution de la section du gîte ou filon : *L'*ÉTRANGLEMENT *précède ou suit le plus souvent un renflement.*

— Agric. Bourrelet qui se forme sur une branche qu'on a entourée d'un lien très-serré : *Marcotte par* ÉTRANGLEMENT.

— Chir. *Etranglement herniaire.* V. HERNIE.

ÉTRANGLER v. a. ou tr. (é-tran-glé — lat. *strangulare*, grec *straggaloûn*, dérivé de *straggein*, serrer. Comparez l'ancien allemand *strang*, corde). Faire périr par la constriction ou l'occlusion des voies respiratoires : *En Espagne, on* ÉTRANGLE *les condamnés à mort. Le croup peut* ÉTRANGLER *un enfant en quelques heures.* ‖ Se dit souvent par menace : *Tais-toi ou je t'*ÉTRANGLE. *Je l'*ÉTRANGLERAIS *de mes propres mains, s'il fallait qu'elle forlignât de l'honnêteté de sa mère.* (Mol.)

— Par exagér. Serrer au gosier : *Le col de sa chemise l'*ÉTRANGLE. (Acad.) ‖ Gêner la respiration de : *Dans la rotonde d'une diligence, on est dans un nuage de poussière qui salit le paysage et qui* ÉTRANGLE *le voyageur.* (H. Taine.)

— Par ext. Serrer, comprimer extrêmement : *Une ceinture bien ajustée* ÉTRANGLAIT *sa taille de guêpe.* (Th. Gaut.) ‖ Faire trop étroit : ÉTRANGLER *une chambre, un couloir, un corridor. Il ne fallait pas* ÉTRANGLER *ainsi les manches de cette robe.* (Acad.)

— Fam. Mettre dans un état d'anxiété : *J'ai un mot qui m'*ÉTRANGLE, *il faut que je le crache. Le remords* ÉTRANGLE *le coupable et l'empêche de jouir du fruit de ses méfaits.*

— Fig. Ne pas développer suffisamment : *Il ne faut pas délayer son sujet, mais il ne faut pas non plus l'*ÉTRANGLER. ‖ Etouffer, empêcher de se produire, de se manifester : *Si l'on veut tuer la presse, que ne l'*ÉTRANGLE-*t-on tout de suite?* ‖ Tuer moralement, détruire ou attaquer violemment la réputation de :

Tous les matins plus acharnés,
Ces inquisiteurs littéraires,
Pour divertir leurs abonnés,
Etranglent quelqu'un de leurs frères.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— *Si je mens, que ce morceau m'étrangle*, Sorte d'imprécation, qui nous vient de l'époque des épreuves judiciaires. En ce temps-là, on donnait à ceux qui étaient accusés de vol un morceau de pain d'orge et du fromage de brebis, sur lesquels on avait dit la messe, et, lorsqu'ils ne pouvaient les avaler, on les tenait pour convaincus.

— Mar. *Etrangler une voile*, La soustraire subitement à l'action du vent; la carguer rapidement au moyen d'étrangloirs. ‖ *Etrangler un amarrage*, Brider les tours du cordage, les rapprocher en augmentant leur tension, afin de répartir l'effort plus également.

— Pyrotechn. *Etrangler une cartouche*, En rétrécir l'orifice au moyen d'une ficelle.

— v. n. ou intr. Etre suffoqué, ne pouvoir plus respirer : *Secourez-moi, j'*ÉTRANGLE. (Acad.)

— Pop. *Etrangler de soif*, Eprouver une soif très-ardente.

S'étrangler v. pr. Se tuer par strangulation : *Le vieux Gordien* S'ÉTRANGLA *avec sa ceinture pour ne pas survivre à son fils.* (Chateaub.)

— Par exagér. Perdre momentanément la respiration : *Cet enfant* S'ÉTRANGLE *à force de crier.* (Acad.)

— Par ext. Devenir plus étroit : *En cet endroit, la vallée* S'ÉTRANGLE *subitement.*

— Réciproq. Se faire périr mutuellement par strangulation : *Des adversaires qui cherchent à* S'ÉTRANGLER.

Pour un mot quelquefois vous *vous étranglez* tous;
Ne vous êtes-vous pas l'un à l'autre des loups?
LA FONTAINE.

ÉTRANGLEUR s. m. (é-tran-gleur — rad. *étrangler*). Membre d'une secte de l'Inde, qui se propose pour but l'extermination de la race humaine, et qui étrangle ses victimes : *Les* ÉTRANGLEURS *de l'Inde ne répandent pas le sang, ils étranglent leurs victimes, moins pour les voler que pour obéir à une vocation homicide et aux lois d'une infernale divinité.* (E. Sue.)

— Encyl. V. THUGS.

ÉTRANGLOIR, s. m. (é-tran-gloir — rad. *étrangler*). Mar. Instrument qui sert à arrêter le câble-chaîne presque instantanément, quand il file à l'appel de l'ancre. ‖ Cargue ordinaire des voiles à corne, qui, fixée par une de ses extrémités sur le mât ou la vergue, embrasse la voile et revient passer dans une poulie à son point de départ. ‖ Nom donné aux cargues supplémentaires qu'on installe sur les voiles carrées, quand le besoin l'exige, pour s'en rendre maître avec plus de facilité. ‖ Aiguillette servant à étrangler un amarrage.

ÉTRANGLURE s. f. (é-tran-glu-re — rad. *étrangler*). Techn. Faux pli du drap occasionné par le foulage.

ÉTRANGUILLON s. m. (é-tran-ghi-llon; *ll* mll. — rad. *étrangler*). Art vétér. Espèce d'esquinancie des chevaux.

— Métallurg. Etranglement ménagé sur le canal ou l'arbre des trompes. ‖ On dit aussi ÉTRANGLION.

— Arboric. *Poire d'étranguillon*, Espèce de poire âpre, qui cause une constriction du pharynx quand on la mange.

ÉTRAPE s. f. (é-tra-pe — rad. *étraper*). Agric. Petite faucille servant à couper le chaume.

ÉTRAPÉ, ÉE (é-tra-pé) part. passé du v. Etraper. Coupé avec l'étrape : *Chaume* ÉTRAPÉ.

ÉTRAPER v. a. ou tr. (é-tra-pé — autre forme du mot *extirper*. Etym. dout.). Agric. Couper avec l'étrape : ÉTRAPER *le chaume.*

S'étraper v. pr. Etre étrapé : *Ces chaumes* S'ÉTRAPENT *difficilement.*

ÉTRAQUE s. f. (é-tra-ke). Mar. Largeur d'un bordage. ‖ Bordage lui-même.

ÉTRAQUÉ, ÉE (é-tra-ké) part. passé du v. Etraquer. Dont on suit les traces sur la neige : *Gibier* ÉTRAQUÉ.

ÉTRAQUER v. a. ou tr. (é-tra-ké — du préf. *é*, et de *traquer*). Véner. Suivre à la trace sur la neige : ÉTRAQUER *un chevreuil.*

ÉTRASSE s. f. (é-tra-se). Comm. Sorte de bourre de soie.

ÉTRAVE s. f. (é-tra-ve — Ce mot se rattache au germanique : hollandais *steven*, étrave, *steun*, appui, support; anglais *stem;* allemand *steven*, support, etc., toutes formes dérivées de l'ancien allemand. Ainsi que le remarque Chevallet, le *r* a été ajouté après le *t* comme dans *martre* de *martes*, *trésor* de *thesaurus*, etc.). Mar. Réunion de plusieurs fortes pièces de bois continuant la quille, et formant l'avant d'un bâtiment : *L'*ÉTRAVE *est formée de plusieurs morceaux s'écarvant à empature; elle est raccordée avec la quille par une pièce mi-partie droite, mi-partie courbe, appelée* brion *ou* ringat. (Aubry.) ‖ *Contre-étrave*, Assemblage de pièces de bois d'un équarrissage moindre que pour celles de l'étrave, continuant la contre-quille et doublant l'étrave.

ÊTRE v. n. (ê-tre — Ce mot n'est que le latin *esse* changé en *essere* et contracté. La racine en est *as*, qui, dans toutes les langues aryennes, a fourni la matière du verbe auxiliaire). Exister; se produire, se réaliser : *Cela ne* SERA *pas. Dieu* EST, *et tout n'*EST *que par lui. Que l'homme, revenu à soi, considère ce qu'il* EST *au prix de ce qui* EST. (Pasc.) *S'il est mieux pour nous d'*ÊTRE *que de n'*ÊTRE *pas, c'est assez pour justifier notre existence.* (J.-J. Rouss.) *Tout ce qui* EST *doit* ÊTRE, *puisque Dieu a voulu qu'il* FÛT. (Lamenn.) *Cela seul qui ne commence pas à* ÊTRE *ne cesse pas d'*ÊTRE, EST *infini, universel, absolu.* (V. Cousin.)

Je n'ai fait que passer, il n'*était* déjà plus.
RACINE.

Où la vertu n'*est* point la liberté n'*est pas*.
DUCIS.

Le passé n'*est* qu'une ombre, et l'avenir n'*est* pas.
A. BARBIER.

Hâtons-nous aujourd'hui de jouir de la vie;
Qui sait si nous *serons* demain?
RACINE.

Pourquoi contre la mort tant de cris superflus?
Je *suis*, elle n'*est* point; elle *est*, je ne *suis* plus.
***

— Sert à lier l'attribut au sujet, que cet attribut soit exprimé ou sous-entendu : *Je* SUIS *content. Je* SUIS *tourmenté. Il* ÉTAIT *roi.* C'ÉTAIT *lui. Ce tableau* EST *très-bien. Ma pensée* EST *que vous devriez partir. Tout* EST *bon à ceux qui* SONT *heureux.* (Mme de Sév.) *Voulant* ÊTRE *ce qu'on n'*EST *pas, on parvient à se croire autre chose qu'on n'*EST. (J.-J. Rouss.) *L'homme n'*EST *point ce qu'il* SERA, *il n'a pas* ÉTÉ *ce qu'il* EST. (Lamenn.) *Ne cherchez pas à* ÊTRE *grand, mais à* ÊTRE *bon; ne cherchez pas à* ÊTRE *célèbre, mais à* ÊTRE *utile.* (Mme de Lamart.)

Pour grands que *soient* les rois, ils *sont* ce que nous [*sommes*,
Le premier qui *fut* roi *fut* un soldat heureux.
CORNEILLE.
VOLTAIRE.

Lorsqu'on *est* comme un autre, on *est* comme on doit [*être*.
LA CHAUSSÉE.

... Ferme dans ma route et vrai dans mes discours,
Tel je *fus*, tel je *suis*, tel je *serai* toujours.
A. CHÉNIER.

— Se trouver ou demeurer dans un lieu déterminé : *J'*ÉTAIS *là. J'y* SERAI. *Je* SUIS *maintenant à Paris. Je ne sais plus où* EST *ce livre. Les gens de ville ne savent point aimer la campagne, ils ne savent pas même y* ÊTRE. (J.-J. Rouss.)

— Se porter, se trouver dans un état de santé : *Comment* ÊTES-*vous? Je* SUIS *mieux depuis hier.*

— *Etre à*, Appartenir à : *Le monde* EST AUX *plus fins, le ciel* EST AUX *plus dignes.* (Petit-Senn.) *La rue et la place appartiennent aux hommes, le foyer domestique* EST À *la femme.* (J. Janin.)

Vous n'*êtes* point *à* vous : le temps, les biens, la vie,
Rien ne vous appartient, tout *est à* la patrie.
GRESSET.

. . . . Mon moulin *est à* moi
Tout aussi bien au moins que la Prusse *est au* roi.
ANDRIEUX.

‖ Se dévouer entièrement à, s'appliquer attentivement à, passer son temps à : *Croyez bien que je* SUIS *tout* À *vous. Il* EST *tout* À *son ouvrage. Elle* EST *toujours* À *se plaindre.* ‖ Etre disposé pour; avoir une propension spéciale ou un goût particulier pour : *Le temps* EST À *la pluie. Le baromètre* EST AU *beau temps. Le thermomètre* EST À *la gelée. Les journaux* SONT À *la guerre. Les fonds* SONT À *la hausse. Le siècle* EST AUX *progrès de l'industrie et* AUX *merveilles de la mécanique.* (Toussenel.) ‖ Avoir certains rapports : 2 EST À 5 *comme* 3 EST À $\frac{15}{2}$. *L'amour-propre* EST À *l'esprit ce que la sensibilité physique* EST AU *corps.* (Bonnin.) *Le bon sens* EST AU *jugement ce que le talent* EST AU *style.* (De Gérando.) *L'ignorance* EST À *la connaissance ce que la limite* EST À *l'être.* (Lamenn.) *La science* EST À *l'homme ce que le soleil* EST À *la terre.* (E. de Gir.) *La piété* EST AU *cœur ce que la poésie* EST À *l'imagination.* (J. Joubert.)

— *Etre à prendre ou à laisser.* Se dit pour déclarer qu'on ne veut faire aucune modification aux conditions offertes.

— *Y être*, Se trouver chez soi; recevoir chez soi : *Si l'on me demande, je n'*Y SUIS *pas. J'*Y SUIS *pour tout le monde, excepté pour lui.* ‖ Avoir compris; être arrivé au but : *Je n'*Y SUIS *pas; expliquez-vous.* Y SOMMES-*nous?* — *Non, poussez encore un peu.*

Est-ce assez? dites-moi, n'*y suis*-je pas encore?
— Nenni. — M'y voici donc? — Point du tout...
LA FONTAINE.

— *Etre de*, Appartenir à, être propre à : *L'homme bon* EST DE *tous les temps et* DE *toutes les nations.* (Mme de Staël.) *Le vrai amour de l'humanité doit nous attacher à tout ce qui* EST DE *l'homme.* (V. Cousin.) *Tout ce qui* EST DE *l'homme appartient à la littérature.* (St-Marc Girard.)

— *Comme si de rien n'était*, Avec un air de complète indifférence, sans paraître préoccupé; en ne faisant semblant de rien : *Il est reparti après ce mauvais coup*, COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT.

— *Si j'étais de*, Si j'étais à la place de : SI J'ÉTAIS DE *vous, je ne partirais pas.* Cette expression est impossible à analyser; on l'aggrave encore en disant : *Si j'étais que de vous.*

Je ne souffrirais pas, *si j'étais que de vous*,
Que jamais d'Henriette il pût être l'époux.
MOLIÈRE.

L'exemple suivant, en changeant le sujet de la phrase, montre combien cette construction est irrégulière : *Le duc de Créqui, dans la chaleur de la conversation, ayant dit au maréchal de Clérambault : « Monsieur le maréchal,* SI J'ÉTAIS QUE DE VOUS, *je m'irais pendre tout à l'heure. — Eh bien! répliqua le maréchal,* SOYEZ QUE DE MOI. »

— *N'en être pas à*, N'être pas retenu par, ne pas se gêner pour : *Vous* N'EN ÊTES PAS À *un mensonge près. Les rois d'Angleterre et les rois de France* N'EN ÉTAIENT PAS À *un guet-apens près.* (Vacquerie.)

— *Ne savoir où l'on en est*, Etre extrêmement troublé ou embarrassé, ne savoir plus ce qu'on fait : *Je* NE SAIS *plus* OÙ J'EN SUIS.

— *Où en sommes-nous? Où en serions-nous?* Se dit pour exprimer l'inconvénient qui résulterait d'une supposition que l'on a faite ou que l'on va faire : OÙ EN SERIONS-NOUS, *s'il était permis à chacun de se venger?* (Le P. Bridaine.) OÙ EN SERIONS-NOUS, *si nos pères n'eussent repoussé la force par la force?* (Chateaub.)

— *Etre bien, être mal avec quelqu'un*, Etre dans ses bonnes grâces, être brouillé avec lui.

— *N'être pas sans*, Devoir probablement : *Vous* N'ÊTES PAS SANS *avoir entendu parler de lui.*

— *C'est à*, Il appartient à; le moment est venu pour; il convient à : C'EST À *vous de parler.* C'EST À *lui à jouer.* C'EST AUX *vertus à étouffer les vices.* (Mme Guizot.)

C'est à l'amour de rapprocher
Ce que sépare la fortune.
J.-B. ROUSSEAU.

— *C'est à qui*, Tout le monde s'empresse : C'ÉTAIT À QUI *se moquerait le plus de soi-même et de sa classe.* (Beaumarch.)

— *Ce n'est pas que*, Il ne faut pas croire pour cela que : CE N'EST PAS QUE *je le haïsse.*

— *Etre* suivi *de ce* exprime l'interrogation : EST-CE *vous?* ÉTAIT-CE *juste?* SERAIT-CE *ces dames?*

O ma fille, *est-ce* là le prix de mes bienfaits?
RACINE.

‖ Exprime aussi une supposition extrême : *Je le suivrai partout où il ira,* FÛT-CE *au bout du monde. Je voudrais qu'il échouât, ne* SERAIT-CE *que pour lui donner une leçon.*

— Impersonnellem. *Il est, il était..... Il*, dans ces expressions, devient purement explétif, mais le verbe *être* s'accorde toujours avec lui : IL EST *des hommes, des femmes qui...* IL NE SERAIT *pas honnête de...* IL EST

des vérités que l'homme ne peut saisir qu'avec l'esprit de son cœur. (J. de Maistre.)

Il n'est point de vertu qui rachète les vices.
VOLTAIRE.

Il était un roi d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire,
Se levant tard, se couchant tôt,
Dormant fort bien sans gloire.
BÉRANGER.

— *Soit*, marquant un vœu, une imprécation, un acquiescement, s'emploie sans *que* et sans le pronom *il* : SOIT *fait comme vous avez dit.* SOIT *dit entre nous.* ‖ Signifie Je consens à cela, j'accorde cela, je veux bien que cela soit : *Vous le voulez*, SOIT; *mais je crois que vous aurez à vous repentir.*

— *Avant qu'il soit*, Avant que se soit écoulé un espace de temps de : *Je serai quitte de la grosse besogne* AVANT QU'IL SOIT *un mois.* (Volt.)

. . . . *Devant qu'il soit* deux ans,
Je veux que l'on me voie avec des airs fendants
Dans un char magnifique. . . . .
REGNARD.

— Comme verbe auxiliaire, *Etre* s'emploie avec les participes passés des verbes actifs pour en former de véritables verbes passifs : *Je* SUIS *aimé. Il* FUT *élu.*

— S'emploie à tous les temps composés des verbes pronominaux, et a le sens d'*avoir* lorsque le verbe est actif : *Je m'en* SUIS *souvenu. Il s'en* SERAIT *repenti. Il* S'EST *soumis de bonne grâce. Elle* S'EST *foulé le pied.*

— **Syn. Etre, exister, subsister.** *Etre* n'exprime l'existence absolue que dans un petit nombre de phrases consacrées, comme *Dieu est, Que la lumière soit! et la lumière fut*; hors de là, il ne fait que rappeler l'existence pour la mettre en rapport avec quelque manière d'être ou une circonstance quelconque qui la détermine. *Exister* marque formellement l'existence sans y rien ajouter. *Subsister* la présente comme se continuant malgré les causes qui auraient pu y faire obstacle. *Les mœurs, les rois, les rites du peuple juif* subsistent *et dureront autant que le monde.* On sait, en outre, que ce dernier verbe se rapproche de *vivre* par une de ses acceptions particulières.

— **Allus. litt. Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis,** Vers de Corneille dans la tragédie de *Sertorius* (acte III, scène II). Sertorius, révolté contre Rome, occupe l'Espagne à la tête d'une armée aguerrie. Pompée, envoyé pour le combattre, lui demande une entrevue. Dans cette scène, qui est à la hauteur des plus belles de *Cinna* et des *Horaces*, Pompée s'efforce de ramener Sertorius à la soumission, et lui dit :

Une seconde fois, n'est-il aucune voie
Par où je puisse à Rome emporter quelque joie?
Elle serait extrême à trouver les moyens
De rendre un si grand homme à ses concitoyens;
Il est doux de revoir les murs de la patrie :
C'est elle par ma voix, seigneur, qui vous en prie;
C'est Rome...

SERTORIUS.

Le séjour de votre potentat,
Qui n'a que ses fureurs pour maximes d'Etat!
Je n'appelle plus Rome un enclos de murailles
Que ses proscriptions comblent de funérailles;
Ces murs, dont le destin fut autrefois si beau,
N'en sont que la prison, ou plutôt le tombeau;
Mais pour revivre ailleurs dans sa première force,
Avec les faux Romains elle a fait plein divorce;
Et, comme autour de moi j'ai tous ses vrais appuis,
Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

Cette prétention de Sertorius s'est reproduite, mais avec moins de vérité, en 1793. Les emigrés se consolaient à Coblentz de leur exil volontaire en disant avec le poëte :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où nous [sommes.

Dans l'application, ce vers a deux sens : quand on ne cite que le premier hémistiche, c'est pour indiquer un déplacement de personnes appartenant à une même société, une même administration, une même compagnie, un même pays, etc. : « Dans la saison des eaux, toute la haute société parisienne est à Bade, à Vichy, aux Pyrénées, en Italie : *Rome n'est plus dans Rome.* » Quand on cite le vers en entier, c'est toujours pour indiquer, mais sous une forme plaisante, une prétention à résumer en soi seul une opinion, une doctrine, un sentiment, etc.

« Vers la fin du XIIIe siècle, les sept collines se trouvaient presque entièrement en dehors de l'enceinte habitée, et jamais il n'avait été plus vrai de dire que *Rome n'était plus dans Rome.* Il ne restait sur ces collines désertes que des églises tombant en ruine, des cloîtres abandonnés, ou quelques chétives métairies, construites aux dépens d'édifices antiques, et dont le terrain était cultivé en vignes, comme à présent. »

RAOUL-ROCHETTE.

« Il faut donc vous complaire et médire un peu du prochain. Pour cette fois, je commence, écoutez-moi. Deux heures avant que Mgr de Noyon montât solennellement à ce fauteuil qui lui avait si peu coûté, *Rome*, en effet, *n'était plus dans Rome*, et Versailles n'était plus à Versailles, tout le grand monde, et le plus exquis, était à l'Académie. »

J. JANIN.

« Je crie depuis plusieurs années que Voltaire n'a pas fait une seule tragédie qui soit supportable, et l'aveuglement est tel que je n'ai converti personne, *vox clamantis in deserto.* L'esprit et le goût ont disparu, ils n'existent plus qu'en moi seul, seul je compose la république des lettres :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis. »

UN AUTEUR MODESTE.

« Pardieu! c'est une bonne idée que tu as eue là, Théodebert, de louer un atelier loin des regards profanes! Au moins tu peindras pour toi, tu peindras à ta guise, sans souci de l'exposition du Louvre et des médailles d'encouragement. Isole-toi, renferme-toi, calfeutre portes et fenêtres, ne sors que pour dîner, dis, comme Sertorius : *Rome est toute où je suis.* C'est bien, c'est à merveille, je t'applaudis, je t'admire! Mais tu ne vendras pas tes tableaux. »

CORDELLIER-DELANOUE.

« Puisque nous écrivons une chronique, commençons par l'exorde obligé du genre : *Paris n'est plus dans Paris*, il est tout à Bade, comme Rome était à Baïa du temps des Césars. Bade est aujourd'hui ce que Venise était au XVIIe siècle, la villa et le salon d'été de l'Europe. »

PAUL DE SAINT-VICTOR.

— **Que la lumière soit!** Mot créateur que Moïse prête à Dieu faisant jaillir la lumière du chaos. V. FIAT LUX.

— **Etre ou n'être pas,** Mots célèbres du monologue d'*Hamlet*. V. TO BE OR NOT TO BE...

— **Je pense, donc je suis,** Axiome sur lequel est fondée la philosophie de Descartes. V. COGITO, ERGO SUM.

ÊTRE s. m. (ê-tre — v. *être* pris substantivement). Etat de ce qui est, existence; nature propre, substance, personnalité de ce qui est : *Recevoir l'*ÊTRE. *Perdre l'*ÊTRE. *Etudier son* ÊTRE. *Se concentrer dans son* ÊTRE. *Dieu nous a donné l'*ÊTRE. *Dis, mon âme, comment entends-tu le néant, sinon par l'*ÊTRE? (Boss.)

Le temps, qui donne à tout le mouvement et l'*être*,
Produit, accroît, détruit, fait mourir et renaître.
PIBRAC.

Faire un bon emploi de son *être*,
Mes amis, ce n'est pas vieillir.
BÉRANGER.

‖ Ce qui est, ce qui possède l'existence : *Les* ÊTRES *créés. Les* ÊTRES *vivants. Les* ÊTRES *matériels, immatériels. Les* ÊTRES *pensants, intelligents. La création a une voix qui se spécifie dans chaque ordre d'*ÊTRES, *et dans chaque espèce d'*ÊTRES, *et dans chaque* ÊTRE *individuel.* (Lamenn.)

Tout en tout est divers; ôtez-vous de l'esprit
Qu'aucun *être* ait été composé sur le vôtre.
LA FONTAINE.

A tout *être* la fin n'est que commencement;
La souffrance, travail; la mort, enfantement.
LAMARTINE.

. . . . Il n'existe qu'un *être*
Que je puisse en entier et constamment connaître,
Un seul... Je le méprise; et cet *être*, c'est moi.
A. DE MUSSET.

— Homme, personne, individu; se prend en mauvaise part quand il est employé familièrement : *Des* ÊTRES *chéris. Un pauvre petit* ÊTRE. *Un* ÊTRE *insupportable. Cet* ÊTRE-*là m'ennuie bien. Homme sans défaut,* ÊTRE *introuvable.* (Descuret.)

— *Etre absolu* ou *essentiel*, *Etre infini*, *Etre parfait*, *Etre éternel* ou *immortel*, *Etre suprême* ou *souverain*, *premier Etre*, *grand Etre*, *Etre des êtres*, Dieu : *Le* GRAND ÊTRE, *l'*ÊTRE ÉTERNEL *et formateur, ayant fait un pacte avec les hommes, nous comprit expressément dans le traité.* (Volt.) ÊTRE DES ÊTRES, *le plus digne usage de ma raison est de s'anéantir devant toi.* (J.-J. Rouss.)

Tout être dépendant vient d'un *Etre suprême*,
Et ce que nous voyons ne s'est point fait soi-même.
BOURSAULT.

Le sang le plus abject, le sang des plus grands rois
Ne sont-ils pas égaux devant l'*Etre suprême?*
VOLTAIRE.

— *Non-être*, Néant, caractère négatif absolu de ce qui n'est pas : *L'être et le* NON-ÊTRE.

— Philos. biol. *Echelle des êtres*, Système développé par le célèbre naturaliste Bonnet, qui représente un plan de création où toutes les espèces demeurent distinctes, mais sont multipliées et coordonnées, de manière que la nature ne fasse point de sauts, même du minéral au végétal et du végétal à l'animal, et que la loi de continuité d'existence soit partout et toujours rigoureusement observée.

— **Encycl.** Métaphys. Il n'y a point d'idée plus générale que celle de l'*être*; il n'y en a point qu'il soit plus difficile de définir. « On ne peut, dit Pascal, entreprendre de définir l'*être* sans tomber dans une absurdité; car on ne peut définir un mot sans commencer par celui-ci : *c'est*, soit qu'on l'exprime, soit qu'on le sous-entende. Donc, pour définir l'*être*, il faut dire *c'est*, et ainsi employer dans la définition le mot à définir. »

Aussi toute proposition par laquelle on a prétendu définir philosophiquement l'*être* est-elle aussi ridicule que vaine : « L'*être*, dit l'école, c'est ce à quoi ne répugne pas l'existence. » Voilà qui peut bien justement s'appeler parler pour ne rien dire.

Comme il n'y a point de notion plus universelle, il n'y en a pas de plus simple, ni de plus familière à l'esprit : on vit avec cette idée, on la conçoit dès qu'on pense; elle est constamment présente, elle est inhérente à l'intelligence. Point d'intelligence sans idée; point d'idée qui ne soit idée d'*être* : idée de quelque *être* ou de quelque manière d'être, l'un et l'autre conçus comme réels ou comme possibles. On ne peut penser sans penser quelque chose; nulle chose ne peut être pensée sinon comme une chose qui est, et une chose qui ne serait ni ne pourrait être, ne pourrait, par là même, être pensée.

Il n'y a pas lieu de distinguer l'*être* et l'existence. La définition qui a été rapportée plus haut, que l'*être* est ce à quoi ne répugne pas l'existence, semble donner à l'existence un degré de réalité de plus qu'à l'*être*; mais c'est à tort : l'existence n'est que le caractère et comme la marque de l'*être*; ce qui est existe de la façon dont il est : s'il est, il existe; s'il peut être, il peut exister; s'il s'agit d'un *être*, il s'agit d'une existence; s'il s'agit d'une manière d'être, d'un mode, d'un rapport, il s'agit de l'existence d'une manière d'être, d'un mode, d'un rapport.

Rien ne peut être pensé que l'*être*. Dira-t-on que qui pense le possible ou l'imaginaire ne pense aucun *être?* Il pense un *être* possible, un *être* imaginaire, composé d'ailleurs d'éléments réels. Il produit un composé, non une idée simple : l'homme est absolument incapable de concevoir ce qui n'existe en aucune sorte. L'ordre même dans lequel il associe les idées pour former le composé imaginaire qui est son œuvre se conforme nécessairement à une loi de sa propre existence, intellectuelle et morale, et répond à un mode d'être.

On oppose à l'*être* le néant. Si rien ne peut être pensé que l'*être*, le néant est absolument et par sa nature inconcevable, inintelligible; d'où il résulte qu'il n'occupe aucune place, qu'il ne joue aucun rôle dans l'origine des choses. Supprimera-t-on par la pensée tout ce qui existe, pour concevoir le néant? Il restera la pensée même, qui existe à sa manière; il restera l'esprit pensant. Que dis-je? avec l'esprit, avec la pensée, il restera, dans la pensée même du non-*être*, tout l'ensemble, tout le système des notions qui sont les conditions et de la pensée et de l'*être* : celle de l'espace, celle du temps et les autres. On supprimera la vie, il restera le temps; on supprimera le monde, il restera l'espace; on supprimera tout, il restera la pensée. On parle du néant, cependant; mais on entend un néant relatif, le non-*être* ou la non-existence d'une chose déterminée. Nulle expérience ne peut constater un tel néant; on n'aperçoit point ce qui n'est pas, mais ce qui est, les manières d'être présentes, qui sont telles, et par là même ne sont pas telles autres connues d'ailleurs. Ainsi, l'on ne constate pas un néant : on le reconnaît comme le néant ou le non-*être* d'un certain *être* déjà connu. Ce n'est pas l'expérience qui l'atteint, c'est la raison, par opposition à l'*être*, qu'il faut entendre pour entendre le néant. Hégel, de nos jours, a transporté l'étude de l'*être* sur un terrain nouveau, et il se fait du néant une idée bien différente. Selon lui, l'*être*, en général, comme tous les *êtres* particuliers, n'a qu'une existence relative, et les deux termes de ce rapport sont l'*être* lui-même et le néant. Sans l'idée d'*être*, nous n'aurions pas l'idée du néant, et sans l'idée du néant, nous n'aurions pas l'idée d'*être*. L'un n'existe que parce que l'autre n'existe pas, et réciproquement. Il n'y a donc que des rapports dans l'univers, et notre entendement est une mesure de ces rapports. Notre esprit est donc en présence de rapports et de rapports actuels. L'origine et la fin des choses nous échappent absolument. Leur essence est dans le même cas : elle est pour nous comme si elle n'était point. Un objet particulier n'existe aux yeux de l'esprit que relativement au contraire de cet objet. Existe-t-il en lui-même? On n'en sait rien. Mais cette philosophie nuageuse, qui a pu séduire pour un temps les esprits de la nuageuse Allemagne, ne parvient qu'à embrouiller une idée simple que le bon sens admettra toujours sans avoir besoin qu'on la lui définisse.

— Philos. biol. *Echelle des êtres.* L'idée de l'*échelle des êtres* se rattache à la *loi de continuité* formulée et développée par Leibniz. De cette loi de continuité, dont il avait prouvé la fécondité en mathématiques, le philosophe allemand tirait un grand nombre de conséquences et d'applications importantes en physique, en psychologie, en métaphysique. « Rien ne se fait tout d'un coup, dit-il dans l'avant-propos des *Nouveaux essais sur l'entendement*, et c'est une de mes grandes maximes et des plus vérifiées, que *la nature ne fait jamais de sauts.* J'appelle cela la *loi de la continuité*; et l'usage de cette loi est très-considérable dans la physique. Elle porte qu'on passe toujours du petit au grand, et à rebours, par le médiocre, dans les degrés comme dans les parties, et que jamais un mouvement ne naît immédiatement du repos, ni ne s'y réduit que par un mouvement plus petit, comme on n'achève jamais de parcourir aucune ligne en longueur avant que d'avoir achevé une ligne plus petite; quoique jusqu'ici ceux qui ont donné les lois du mouvement n'aient point observé cette loi, croyant qu'un corps peut recevoir en un moment un mouvement contraire au précédent. Tout cela fait bien juger que les perceptions remarquables viennent par degrés de celles qui sont trop petites pour être remarquées. En juger autrement, c'est peu connaître l'immense subtilité des choses, qui enveloppent toujours et partout un infini actuel. J'ai aussi remarqué qu'en vertu des variations insensibles, deux choses individuelles ne sauraient être parfaitement semblables, et qu'elles doivent toujours différer plus que *numero*, ce qui détruit les tablettes vides de l'âme, une âme sans pensée, une substance sans action, le vide de l'espace, les atomes et même des parcelles non actuellement divisées dans la matière; l'uniformité entière dans une partie du temps, du lieu ou de la matière; les globes parfaits du second élément, nés des cubes parfaits originaires, et mille autres fictions des philosophes, qui viennent de leurs notions incomplètes que la nature des choses ne souffre point, et que notre ignorance et le peu d'attention que nous avons à l'insensible font passer, mais qu'on ne saurait rendre tolérables, à moins qu'on ne les borne à des abstractions de l'esprit. »

Appliquée à l'histoire naturelle, la loi de continuité devait donner tout naturellement l'*échelle continue des êtres*, et nous voyons en effet cette échelle très-nettement indiquée dans ce passage des *Nouveaux essais sur l'entendement* : « En commençant depuis nous et allant jusqu'aux choses les plus basses, c'est une descente qui se fait par de *fort petits degrés*, et par une suite continue de choses qui, dans chaque éloignement, diffèrent fort peu l'une de l'autre. Il y a des poissons qui ont des ailes et à qui l'air n'est pas étranger; il y a des oiseaux qui habitent dans l'eau, qui ont le sang froid comme les poissons, et dont la chair leur ressemble si fort par le goût qu'on permet aux scrupuleux d'en manger les jours maigres. Il y a des animaux qui approchent si fort de l'espèce des oiseaux et de celles des bêtes terrestres qu'ils tiennent le milieu entre eux. Les amphibies tiennent également des bêtes terrestres et aquatiques. Les veaux marins vivent sur la terre et dans la mer, et les marsouins (dont le nom signifie pourceaux de mer) ont le sang chaud et les entrailles d'un cochon. Pour ne pas parler de ce qu'on rapporte des hommes marins, il y a des bêtes qui semblent avoir autant de connaissance et de raison que quelques animaux qu'on appelle hommes, et il y a une si grande proximité entre les animaux et les végétaux que, si vous prenez le plus imparfait de l'un et le plus parfait de l'autre, à peine remarquez-vous aucune différence considérable entre eux. Ainsi, jusqu'à ce que nous arrivions aux plus basses et moins organisées parties de la matière, nous trouverons partout que les espèces sont liées ensemble et ne diffèrent que par des degrés presque insensibles. Et lorsque nous considérons la sagesse et la puissance infinie de l'auteur de toutes choses, nous avons sujet de penser que c'est une chose conforme à la somptueuse harmonie de l'univers, et aux grands desseins aussi bien qu'à la bonté infinie de ce souverain artiste, que les différentes espèces de créatures s'élèvent aussi peu à peu depuis nous vers son infinie perfection. Ainsi nous avons raison de nous persuader qu'il y a beaucoup plus d'espèces de créatures au-dessus de nous qu'il n'y en a au-dessous, parce que nous sommes beaucoup plus éloignés en degrés de perfection de l'*être* infini de Dieu que de ce qui approche le plus près du néant. »

Ce qui est fort remarquable, c'est que la loi de continuité conduisit Leibnitz à prédire en quelque sorte la découverte du polype, d'après cette considération qu'il ne pouvait y avoir de séparation tranchée, absolue entre les animaux et les végétaux, et que, de l'un à l'autre règne, des *êtres* intermédiaires réunissant les caractères des animaux et des plantes devaient former des transitions insensibles. « Les hommes, écrit-il, tiennent aux animaux, ceux-ci aux plantes et celles-ci aux fossiles, qui se lient à leur tour aux corps que les sens et l'imagination nous représentent comme parfaitement morts et informes. La loi de continuité exige que tous les ordres des *êtres* naturels ne forment qu'une seule chaîne, dans laquelle les différentes classes, comme autant d'anneaux, tiennent si étroitement les unes aux autres qu'il est impossible aux sens et à l'imagination de fixer précisément le point où quelqu'une commence ou finit, toutes les espèces qui occupent les régions d'inflexion et de rebroussement devant être équivoques et douées de caractères qui peuvent se rapporter également aux espèces voisines. Ainsi l'existence de zoophytes, par exemple, d'*animaux-plantes*, non-seulement n'a rien de monstrueux, mais il est même convenable à l'ordre de la nature qu'il y en ait. Et telle est en moi la force du principe de continuité que, non-seulement je ne serais point étonné d'apprendre qu'on eût trouvé des *êtres* qui, par rap-

port à plusieurs propriétés, par exemple celle de se nourrir ou de se multiplier, puissent passer pour des végétaux à aussi bon droit que pour des animaux, et qui renversassent les règles communes, bâties sur la supposition d'une séparation parfaite et absolue des différents ordres des *êtres* simultanés qui remplissent l'univers; j'en serais si peu étonné, dis-je, que même je suis convaincu qu'il doit y en avoir de tels, et que l'histoire parviendra à les connaître un jour, quand elle aura étudié davantage cette infinité d'*êtres* vivants que leur petitesse dérobe aux observations communes, et qui se trouvent cachés dans les entrailles de la terre et dans l'abîme des eaux. Nous n'observons que depuis hier; comment serions-nous fondés à nier à la raison ce que nous n'avons pas encore eu occasion de voir. »

Or, ces *êtres* annoncés par Leibnitz, ces *êtres* qui devaient tenir également de l'animal et du végétal, les expériences de Trembley semblèrent enfin les avoir découverts. Le polype, si admirablement étudié par Trembley, pousse des bourgeons comme une plante; il se reproduit par section, par boutures, comme une plante; il est donc, tout à la fois, animal par sa mobilité, par sa sensibilité, par la manière dont il se nourrit, et végétal par la manière dont il se reproduit et se régénère. Le chaînon qui lie le règne végétal au règne animal, ce chaînon qui jusque-là avait manqué à la chaîne continue des *êtres*, ce chaînon était donc trouvé. Ce qui frappa surtout Bonnet dans cette découverte, c'est qu'elle ne semblait être que la conséquence du principe de continuité posé par Leibnitz. « La découverte de M. Trembley, dit-il, a beaucoup étendu nos connaissances sur le système organique. Elle a mis, pour ainsi dire, en évidence cette gradation admirable que quelques philosophes avaient aperçue dans les productions naturelles. Leibnitz avait dit que la nature ne va point par sauts; et il est très-remarquable que la métaphysique de ce grand homme l'eût conduit à soupçonner l'existence d'un *être* tel que le polype... Rarement la métaphysique est aussi heureuse à deviner la nature. L'espèce de prédiction qu'elle avait inspirée à Leibnitz s'est accomplie. Le polype a été découvert dans les eaux, et les deux règnes organiques se sont unis. »

C'est à la suite de la découverte du polype que Bonnet s'attacha à l'idée de l'*échelle des êtres*, et tenta de dresser cette échelle. Il rangea les *êtres* sur une seule ligne, en allant du plus simple au plus compliqué, ou du règne minéral au règne végétal, du règne végétal au règne animal, du règne animal à l'homme; et cette ligne unique, il voulut qu'elle n'offrît nulle part des interruptions, des hiatus. Ainsi, deux idées principales le dirigèrent : l'une, que les *êtres* ne formaient qu'une seule ligne; l'autre, que cette ligne était partout continue. Examinons successivement ces deux idées, et, d'abord, l'idée de continuité appliquée à l'histoire naturelle.

Le caractère de continuité de l'*échelle des êtres* peut être considéré en lui-même d'une manière générale et philosophique; il peut être considéré au point de vue spécial du naturaliste, c'est-à-dire jugé d'après les faits, dans l'ébauche proposée par Bonnet.

Pour passer d'une espèce à l'autre, d'un groupe à l'autre, d'une nature à l'autre, sans sauts, sans hiatus, il faut des espèces qui tiennent des deux groupes, des deux natures qu'on veut rapprocher. C'est ce que Leibnitz avait appelé *espèces équivoques*, et que Bonnet appelle tour à tour *espèces mitoyennes* ou *passages*. Or, ces passages, que nous montre le philosophe de Genève, et qui sont le point fondamental de sa théorie, ces passages, comme le remarque avec raison Flourens, peuvent à peine être rappelés aujourd'hui d'une manière sérieuse; le progrès de la science a fait justice du rôle qu'on leur faisait jouer. « Le polype, dit Bonnet, unit les plantes aux insectes. Le ver à tuyau conduit des insectes aux coquillages. Le poisson volant est un milieu entre les poissons et les oiseaux. La chauve-souris enchaîne les oiseaux avec les quadrupèdes. » Le polype, selon Bonnet, fait le passage du règne végétal au règne animal. Or, si l'on entend dire par là que le polype, à ne considérer que la simplicité de sa structure, est l'animal qui se rapproche le plus de la plante, on a raison. Mais si l'on entend dire que le polype est une espèce mitoyenne, équivoque, qu'il est moitié animal, moitié végétal, on se trompe. Le polype est animal et n'est qu'animal. Il sent, il se meut, il digère, etc. Il se reproduit, à la vérité, par bouture, comme les plantes; mais cette propriété même, il la partage avec des animaux d'une structure bien plus compliquée, et dont le caractère exclusif d'animalité ne saurait être mis en question, par exemple avec des vers (le lombric ou ver de terre, les naïades ou vers d'eau douce), animaux qui ont un estomac, des intestins, une circulation complète, des artères, des veines, un système nerveux distinct, etc. La salamandre, qui est un animal vertébré, un reptile, reproduit sa queue et ses pattes, et les reproduit autant de fois qu'on les coupe. Le polype n'est donc pas un *être* équivoque; c'est un animal dont la structure est plus simple que celle des autres, et voilà tout.

Il est curieux de voir sur quelles bases fragiles Bonnet se fonde pour établir les autres passages. Ainsi, par exemple, la limace fait passage des coquillages aux reptiles, parce qu'elle rampe; l'anguille, des reptiles aux poissons, parce qu'elle a un corps allongé; le poisson volant (l'hirondelle de mer, etc.), des poissons aux oiseaux, parce qu'il peut s'élever et se soutenir dans l'air; la chauve-souris, de l'oiseau au mammifère, parce qu'elle vole, etc. C'est donc toujours par une circonstance extérieure, et qui ne concerne en rien le fond des structures, la nature intime de l'animal que Bonnet se décide. Toute la structure intérieure, profonde, sépare la limace, qui est un mollusque, du reptile, qui est un animal vertébré : même cette action de ramper, qui leur est commune, se fait par des moyens très-différents dans le reptile et dans la limace; la limace rampe par la simple contraction d'un disque charnu placé sous le ventre; le reptile, par le jeu de vertèbres à facettes articulaires très-compliquées, etc. L'anguille, qui a les nageoires, les branchies, les vertèbres, etc., des poissons, n'a rien du reptile. Le poisson volant, qui est un vrai poisson, n'a rien de l'oiseau. La chauve-souris, qui est vivipare, qui a des mamelles, qui allaite ses petits, qui a une respiration simple, etc., vole, il est vrai, et n'en est pas oiseau pour cela, car elle vole par des moyens tout différents de ceux de l'oiseau : elle vole au moyen de doigts très-développés et réunis l'un à l'autre par des membranes, tandis que l'oiseau vole à l'aide de tout son bras, et n'a de doigts qu'en vestige. A considérer la nature des choses, il n'y a donc nulle espèce mitoyenne, équivoque, nul *être* mi-parti de deux natures diverses. Les prétendus passages de Bonnet n'en sont donc pas, et si Bonnet les propose pour tels, c'est qu'il s'en tient à l'extérieur, à la surface des *êtres*; c'est que, comme il le dit lui-même, « il se borne à contempler, et n'entreprend pas de disséquer. » L'*échelle des êtres*, telle que Bonnet la montre réalisée par la nature, ne tient pas devant l'anatomie comparée.

Mais, contre l'idée même de l'*échelle continue des êtres*, on ne saurait rien conclure des faits que Bonnet invoque en faveur de cette idée et de la manière dont il la conçoit réalisée. Bonnet, du reste, sentait bien que la question était plutôt posée que résolue par ce qu'il appelait *sa faible ébauche*. « Il y a certainement, dit-il, une gradation dans la nature : bien des faits concourent à l'établir; mais nous ne faisons qu'entrevoir cette gradation; nous n'en connaissons qu'un petit nombre de termes. Pour la saisir dans toute son étendue, il faudrait avoir épuisé la nature, et nous n'avons fait encore que l'effleurer. » Il convient que si le polype nous montre le passage du végétal à l'animal, on ne découvre pas également celui du minéral au végétal; qu'il y a là pour nous un saut, une interruption de la gradation, parce que l'organisation apparente de quelques pierres et des cristallisations ne répond que très-imparfaitement à celle des plantes. Chose curieuse! c'est précisément une doctrine qui lui est chère, la doctrine de l'emboîtement des germes (v. EMBOÎTEMENT), qui semble mettre entre les *êtres* vivants et les corps bruts une séparation absolue, une distance impossible à combler, et qui, par là même, apporte à sa théorie de l'*échelle continue des êtres* une objection dont il ne se dissimule pas la gravité. « Un savant estimable (Bourguet), dont l'imagination s'est plu à tout organiser, dit-il, a voulu nous faire envisager les sels et les cristaux comme des touts organiques qui lient le minéral au végétal. Il avait fait de curieuses recherches sur leur formation, qui l'avaient conduit à y reconnaître une merveilleuse régularité. Il avait découvert que le cristal est formé de la répétition d'un nombre presque infini de triangles, qui représentent, pour ainsi dire, le tout très en petit. Mais le cristal, comme tous les corps bruts, se forme par opposition, et un corps organisé ne se forme point à proprement parler : il est *préformé* et ne fait que se développer. Les molécules triangulaires, qui sont les éléments sensibles du cristal, s'arrangent et s'unissent par les seules lois du mouvement et du contact. Les atomes nourriciers s'arrangent et s'unissent dans le tout organique conformément aux lois d'une organisation primitive. Ainsi les atomes nourriciers ne forment point le tout organique; mais ils aident à son développement. Ce serait donc abuser de la signification du mot *organisation* que de l'appliquer au cristal, aux sels et aux autres corps bruts dans lesquels on découvre une régularité constante. »

Si nous considérons le caractère de continuité de l'*échelle des êtres* en lui-même et d'une manière générale, nous y découvrons sans peine une illusion métaphysique. Comme M. Renouvier l'a très-bien montré, le continu ou infini plein est une notion toute potentielle, dont la réalisation actuelle est incompatible avec les faits et avec la nature même de l'observation. Celle-ci, en effet, ne saurait constater que discontinuité et sauts dans la nature, la différence étant un saut, si petit qu'on le veuille, et la détermination supposant toujours une différence en même temps qu'elle suppose un genre. Pourquoi le philosophe trouverait-il discontinu le passage d'une famille à une autre famille d'*êtres*, et continu le passage de chacune d'elles à la famille intermédiaire qu'on découvre ou qu'on espère découvrir? La multiplication de ces termes moyens serait un jeu qui ne finirait point, si ce n'est qu'on trouvât enfin deux espèces identiques, pour être continues, et simultanément non identiques, pour pouvoir être distinguées! Étendue au sens rigoureux, la loi de continuité est une chimère; elle est contradictoire, incompatible avec la différentiation des *êtres*; elle se résout, pour l'esprit humain, en l'idée de progression, de série, qui en est la négation. Que l'on parle d'un progrès sérié, d'une série aussi serrée, aussi fréquente que l'on voudra, mais qu'on ne parle pas d'un progrès continu. C'est ce qu'a fort bien compris et nettement exprimé Proudhon dans ces lignes auxquelles la critique contemporaine ne peut qu'applaudir : « Ce qu'on a nommé, d'après Leibnitz, loi de continuité est une erreur, au moins quant à l'expression... L'idée de continuité nous est suggérée par l'observation de la série, qui en est la contradictoire. La cohésion des corps et la succession des phénomènes nous donne l'idée de continuité; mais, en fait, cette continuité n'existe nulle part... Les idées de continuité et de progression semblent s'exclure. Qui dit progrès dit nécessairement addition, multiplication, différence... La nature, en combinant les éléments et composant les atomes, commence par les séries les plus simples et s'élève par degrés aux plus complexes; mais, si petits et si serrés que soient ces degrés, un abîme les sépare; il n'y a pas continuité. »

Nous avons vu que, dans la théorie de Bonnet, entrait, avec l'idée de continuité, celle d'une ligne unique sur laquelle étaient rangés tous les *êtres*; en d'autres termes, que la chaîne des *êtres* se concevait suivant le mode linéaire. C'est un point sur lequel l'observation a démenti la théorie. Nulle classification n'est parvenue à donner la formule du progrès linéaire; au contraire, et quelque principe qu'on suive pour juger de la perfection relative des espèces, il est devenu manifeste qu'on ne peut les ordonner qu'en admettant, sur des troncs communs, des embranchements d'importance équivalente et qui ne se rejoignent point à nos yeux. Les progrès de la zoologie, par exemple, ont montré que les animaux ne forment pas une série unique et ne peuvent se ranger sur une seule ligne. Si vous remontez des espèces inférieures vers les supérieures, vous trouverez autant de lignes, de complications que vous trouverez d'organes. Si vous considérez le système nerveux, vous mettrez les insectes au-dessus des mollusques; si vous considérez la circulation, les sécrétions, etc., vous mettrez les mollusques au-dessus des insectes. Si vous considérez la respiration, l'oiseau aura le pas sur le mammifère; si vous considérez l'intelligence, le mammifère aura le pas sur l'oiseau; le reptile est au-dessus du poisson par la respiration; il est au-dessous par la circulation, etc., etc. Il n'y a donc pas de développement graduel, uniforme, de la totalité des organes. La gradation se fait tantôt par une partie, tantôt par une autre. Imaginez une série par les sens, une par la circulation, une par la respiration, etc. : aucune ne sera tout à fait semblable. Si vous prenez la respiration, l'insecte et l'oiseau l'emporteront sur tous les autres animaux, car ils ont l'un et l'autre la respiration la plus étendue possible, une respiration générale, une respiration double; voilà donc l'oiseau placé tout près de l'insecte. Prenez à présent la circulation, et tout cet ordre sera renversé : l'insecte et l'oiseau seront placés aux deux bouts opposés de l'échelle; car l'un a la circulation la plus complète possible, et l'autre n'en a point du tout. « Lorsque, après un premier inventaire des espèces animales, dit M. de Quatrefages, les naturalistes en vinrent à se faire quelques idées d'ensemble, un premier fait, celui de la supériorité et de l'infériorité relatives des *êtres* qu'ils étudiaient, dut les frapper tout d'abord. Comme termes extrêmes de comparaison, ils avaient, d'une part, les mammifères, de l'autre, les vers et les zoophytes. Les nombreux intermédiaires qu'ils apercevaient entre ces deux limites firent naître l'idée d'une série animale non interrompue, s'étendant, par une succession de dégradations progressives, depuis l'homme, dont l'intelligence et l'organisation perfectionnées comprennent et dominent la nature, jusqu'à l'éponge, jusqu'à ces *êtres* ambigus que semblent se disputer les trois règnes. Cette doctrine était claire, elle paraissait logique; elle fut généralement adoptée. Mais la nature, toujours simple dans les lois qui la régissent, l'est bien rarement dans la manifestation de ces lois. Pas plus dans la production des *êtres* vivants que dans la création des corps inorganiques, elle ne s'est astreinte à suivre une ligne droite. Non, elle a créé en tous sens. »

Être suprême (FÊTE DE L'), célébrée solennellement dans toute la République, le 20 prairial an II (8 juin 1794).

L'idée de remplacer le catholicisme par un culte purement philosophique et moral rendu à l'Être suprême, avait été, longtemps avant la Révolution, la préoccupation des esprits les plus distingués. Dans sa vieillesse, Voltaire y avait songé, et Frédéric combattit cette idée, dans la crainte que son application ne fît renaître des superstitions nouvelles. Rousseau, et même la plupart des philosophes du XVIIIe siècle, ceux-là mêmes que l'intolérance catholique prétendait flétrir du nom d'athées, croyaient, au fond de leur conscience, à l'existence de l'Être suprême et à l'immortalité de l'âme.

L'Assemblée constituante de 1789 plaça la déclaration des droits de l'homme sous les auspices de l'Être suprême. Pendant les discussions du projet de constitution préparé par les girondins, un député proposa, le 17 avril 1793, de mettre dans la déclaration des droits que l'assemblée *reconnaissait* l'existence de l'Être suprême. Louvet fit observer avec quelque bon sens que Dieu n'avait pas besoin d'être reconnu officiellement par la Convention. On se borna, en effet, dans la constitution de 1793, à placer le pacte social, comme en 1791, sous les auspices de l'Être suprême.

Toutefois, l'idée bizarre de décréter Dieu, d'affirmer son existence par une insertion au *Bulletin des lois*, fermentait dans l'esprit systématique et absolu de Robespierre, qui tenait de son maître Rousseau un fond d'idéalité religieuse, dont l'application lui paraissait un complément nécessaire de la réforme politique et sociale.

Au moment de la grande réaction anticatholique et de la célébration des fêtes de la Raison, à la fin de 1793, il manifesta une violente colère, et l'on put prévoir dès lors que la question religieuse allait être l'occasion de nouvelles luttes entre les révolutionnaires, dont la plupart étaient animés, contre les superstitions du passé, d'une haine qu'on a pu prendre pour de l'athéisme pur. M. Michelet dit à ce sujet :

« Un résultat naturel de la lutte que l'esprit moderne a soutenue si longtemps dans les supplices et les bûchers contre les *hommes de Dieu*, c'est que le nom de Dieu était suspect; il ne rappelait aux esprits que la tyrannie du clergé, qu'on avait brisée à peine. »

Plus de Dieu! dans la bouche de ceux qui poussaient ce cri, au moins pour la plupart, signifiait bien évidemment plus de clergé, plus de moines, plus d'inquisition, plus de bûchers, etc.

A l'époque où Robespierre eut enfin gain de cause sur cette question, un montagnard arriva un soir, pâle, furieux et désespéré, dans une famille dont il était l'ami. On l'interroge avec intérêt : « Êtes-vous accusé, proscrit?... — Rien de tout cela, dit-il avec des larmes d'indignation; c'est ce scélérat de Robespierre qui a fait décréter l'Être suprême! »

« Ce fanatisme d'athéisme, dit encore M. Michelet, se trouvait particulièrement chez les cordeliers. La plupart se croyaient athées et ne l'étaient pas; comme leur maître Diderot, c'étaient des sceptiques pleins de foi. Les uns, comme Danton, sentaient Dieu dans les énergies créatrices de la nature, dans la femme et dans l'amour. Les autres, comme le pauvre Cloots, l'orateur du genre humain, le sentaient dans l'âme du peuple, dans l'humanité, dans la raison universelle. L'unité de la grande cause put leur échapper, sans doute, mais, par l'instinct et le cœur, ils vivent, ils reconnurent plusieurs des faces de Dieu. »

Tous sentaient d'ailleurs que cette réaction religieuse, tentée au nom d'une théodicée purement philosophique, était en réalité un pas rétrograde dans la voie de la restauration catholique, ou du moins que le catholicisme profiterait seul, en fin de compte, de ce mouvement.

Après la chute de la Commune, des hébertistes et de Danton, Robespierre, délivré de ce qu'il nommait le *philosophisme*, la *faction des athées*, ainsi que de la *faction des indulgents*, reprit ses projets, qui n'allaient à rien moins qu'à fonder une religion inspirée par Rousseau. Toutefois, cette grave affaire fut menée avec une prudente lenteur. Le 6 avril 1794, Couthon annonça la présentation prochaine d'un projet de fêtes décadaires en l'honneur de l'Être suprême. Un mois plus tard, le 7 mai, grand discours de Robespierre, où il séparait habilement la cause de la divinité de celle des prêtres, et où il posait l'athéisme comme « aristocratique » et l'idée de Dieu comme « sociale et républicaine. » Il termina par un projet de décret qui fut voté, et par lequel la Convention déclarait que « le peuple français reconnaissait l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et prescrivait l'établissement de fêtes décadaires à la nature, au genre humain, à l'Être suprême, aux martyrs de la liberté, à l'amour conjugal, à la vieillesse, au malheur, à la justice, etc. En outre, un arrêté du comité de Salut public ordonna que l'inscription suivante fût placée au fronton des temples destinés aux fêtes publiques : *A l'Être suprême*.

Les jacobins et la Commune, qui étaient dans la main de Robespierre, appuyèrent le mouvement par des adresses à la Convention. Toutefois, parmi les jacobins, le rédacteur, Jullien de Paris, faillit tout compromettre par un excès de zèle. Il plaça dans l'adresse cette énormité : « qu'on devait bannir de la République quiconque ne croirait pas à l'Être suprême. » Il y eut quelques orages. Robespierre fit effacer la malencontreuse phrase, en disant qu'on pouvait laisser *cette vérité* dans les écrits de Rousseau.

La célébration de la fête avait été fixée au 20 prairial, et David avait été chargé d'en dresser le programme.

Nous trouvons dans un article de M. Louis

Combes, publié dans la *Revue des autographes* (15 avril 1866), une observation assez curieuse touchant le choix de la journée :

« Une remarque qu'on n'a jamais faite, c'est que le jour choisi par Robespierre pour la célébration de sa fête à l'Etre suprême coïncidait précisément, cette année-là, avec une des grandes fêtes catholiques. Ce jour était naturellement un décadi, de plus un dimanche, rencontre qui ne se produisait guère que tous les quarante à soixante jours ; — en outre, c'était la *Pentecôte*. On voit que tout s'accordait admirablement pour que les goûts différents fussent satisfaits et pour que la fête eût un grand éclat ; et c'est, en effet, ce qui eut lieu. En la reculant de onze jours, en la portant au 1er messidor, Robespierre eût rencontré mieux encore, c'est-à-dire la Fête-Dieu canonique ; il y aurait eu conjonction, et l'Etre suprême officiel eût fraternisé avec son concurrent, le *ci-devant* bon Dieu de l'ancien régime. Malheureusement, ce jour n'était pas un décadi, et la chose était impraticable. Si la solennité du 20 prairial s'était maintenue, malgré la chute de son créateur, si elle avait continué de se célébrer tous les ans, cette coïncidence des deux Fête-Dieu aurait eu lieu en 1803, puis en 1814. Dans l'intervalle, la fête de l'Être suprême se serait rencontrée tantôt avec la Trinité, tantôt avec les Quatre-Temps ou l'octave de la Fête-Dieu, plus souvent aussi, il est vrai, avec Saint-Médard et Saint-Vincent. On n'a pas toujours le même bonheur. Peut-être trouvera-t-on ces remarques puériles, et nous ne les donnons pas, en effet, pour très-sérieuses, quoiqu'elles soient d'une parfaite exactitude. Cependant, en ce qui touche la fête du 20 prairial an II, qui pourrait affirmer que la triple coïncidence que nous signalons, l'heureuse rencontre du décadi, du dimanche et de la Pentecôte, n'a pas été pour quelque chose dans le choix de la journée où un nouvel Esprit-saint, mandé par décret, allait descendre sur les Français ? En beaucoup de contrées, le souvenir des vieilles fêtes catholiques était resté plus vivant qu'à Paris, et l'on pouvait espérer qu'un pareil choix y serait apprécié. Dans l'ordre d'idées où était alors Robespierre, un tel calcul n'est pas inadmissible. Les politiques ont souvent de ces combinaisons-là, et ce ne sont pas celles qui réussissent le moins. »

La fête fut réellement splendide. Ce jour-là, Robespierre avait été nommé, par exception, président de l'assemblée. David avait réglé la fête avec beaucoup d'art et de grandiose. A huit heures du matin, le canon convoqua le peuple aux Tuileries. Des fleurs avaient été apportées de dix lieues à la ronde ; toutes les maisons avaient leurs guirlandes, toutes les femmes portaient des bouquets de roses, et les hommes des branches de chêne. Un vaste amphithéâtre, construit dans le Jardin national (Tuileries), devant le palais, reçut la Convention. Tous les représentants portaient à la main un bouquet de fleurs et d'épis. Robespierre s'était fait attendre, ayant attendu lui-même le tribunal révolutionnaire ; parmi les députés, beaucoup s'en indignèrent, interprétant ce retard comme une insolence quasi royale.

Nous n'entrerons pas ici, relativement aux luttes des partis, dans des détails qui trouveront mieux leur place à l'article ROBESPIERRE. Rappelons seulement que le célèbre membre du comité de Salut public était alors au point culminant de sa puissance, et qu'on croyait généralement qu'il allait s'emparer de la dictature ; il avait naturellement pour ennemis ceux qui se sentaient menacés par lui, ainsi que les débris des partis qu'il avait contribué à détruire. On l'accusait hautement de nourrir le projet d'asseoir son autorité sur une sorte de pontificat civil, et l'on entendit un rude patriote dire à ce sujet, dans la foule : « Le bougre n'est pas content d'être maître, il lui faut encore être dieu ! »

Robespierre parut enfin, radieux, revêtu du frac bleu de représentant du peuple, tenant à la main son bouquet, mélangé d'épis et de fleurs. Il était comme en extase. « O nature ! — s'écria-t-il dans ce style exagéré si fort à la mode depuis Rousseau, — que ta puissance est sublime et délicieuse ! que les tyrans doivent pâlir à l'idée de cette fête ! »

Après que, suivant le programme arrêté, le fondateur du nouveau culte eut ouvert la fête par le discours dont nous venons de citer quelques paroles, il descendit de l'amphithéâtre avec la Convention. On avait élevé, près de l'entrée du palais, une pyramide composée de mannequins représentant l'athéisme, l'ambition, l'égoïsme et la fausse simplicité, puis les haillons de la misère, à travers lesquels on voyait les décorations et les splendeurs des esclaves royaux. Robespierre s'avança avec une torche et y mit le feu. Les vices furent consumés, et l'on vit apparaître, sur les débris de l'incendie, la statue de la Sagesse, qui, malheureusement pour l'effet, avait été enfumée et même un peu entamée par la flamme. Tout le cortège s'achemina ensuite vers le Champ de la Réunion (Champ-de-Mars). La Convention marchait entourée d'un ruban tricolore porté par des enfants, des jeunes gens, des hommes faits et des vieillards, tous couronnés de myrte, de chêne et de pampre. Point de sabre, bien que le costume de chaque député fût celui du représentant en mission : ceinture tricolore, panache au chapeau. Au centre de la représentation, huit bœufs aux cornes dorées traînaient un char antique portant un trophée des instruments des arts. La Convention prit place sur une *montagne* symbolique, entourée de pères et de mères de famille envoyés par les sections, ainsi que de jeunes filles couronnées de roses, d'enfants parés de violettes, de vieillards, etc., tous ornés des couleurs nationales. Là, nouveau discours de Robespierre, hymnes de Chénier et de Desorgues, etc. Après l'invocation à l'Eternel, les jeunes filles jetèrent des fleurs, les mères élevèrent leurs enfants, les vieillards étendirent les mains pour bénir les jeunes gens, qui brandissaient des glaives nus en jurant de mourir pour la patrie et la liberté. « Cette halte solennelle dans l'agitation, a écrit un historien, la beauté du jour, la fraîcheur des parures, les jeunes filles jetant des fleurs au ciel, les jeunes gens, courbés d'abord sous la bénédiction paternelle, puis se redressant pleins d'une mâle fierté, agitant leurs sabres et jurant de ne les déposer qu'après avoir, contre les efforts de la terre entière, sauvé la France, tout cela, suivant le témoignage unanime des contemporains, formait la plus touchante et la plus auguste cérémonie qu'on eût jamais vue. » Le spectacle était certainement grandiose ; mais cette singulière tentative de l'établissement d'une religion d'Etat au nom de la philosophie ne fit qu'aviver les haines de parti, et Robespierre put entendre autour de lui, parmi ses collègues, éclater plus d'une imprécation : *La roche Tarpéienne est là! Il y a encore des Brutus*, etc.

On était alors en pleine terreur, et beaucoup avaient espéré que la fête serait l'occasion d'une amnistie, d'ailleurs à peu près impossible dans les circonstances où l'on se trouvait. Et puis, qui pouvait la proclamer ? La Convention sentait trop bien que Robespierre en eût eu tout l'honneur, qu'il eût alors été le maître absolu de la situation ; et quant à lui-même, il n'avait aucun droit pour proclamer une telle mesure, à moins de s'attribuer la dictature devant tout le peuple, de profiter de l'appui plus ou moins sincère que lui donnaient en ce moment les catholiques et les hommes à tendances religieuses, pour dominer la Convention et les partis ; entreprise hasardeuse, et pour lui-même et pour la république. Il est manifeste, d'ailleurs, qu'en supposant qu'il voulût, dans un avenir plus ou moins prochain, mettre fin à la terreur, il n'avait pas pour le moment d'autre préoccupation que de s'en servir pour abattre ses ennemis. La preuve, c'est que, deux jours plus tard, il fit présenter cette terrible loi du 22 prairial, qui était son œuvre personnelle. Sept semaines plus tard, il était renversé.

La fête de l'Être suprême, qui fut célébrée, comme nous l'avons dit, dans toute la France, eut pour unique résultat de relever partout le parti catholique. Ce n'est pas précisément cela que les fondateurs attendaient ; mais c'est ce qu'il eût été cependant facile de prévoir. La réaction contre les idées philosophiques, dont Robespierre avait été le moteur, ne s'arrêta plus, et finit par aboutir au concordat.

Voici l'hymne, paroles de Desorgues, musique de Gaveaux, qui fut chanté à l'occasion de cette fête. Certainement on ne remarquera pas dans ces strophes le naturel, le sentiment, la simplicité qu'on aurait voulu y trouver ; c'est le style du temps, et nous croyons qu'on doit se montrer indulgent envers les auteurs de cet hymne célèbre, ne serait-ce qu'en faveur de l'intention.

Larghetto.

1re STROPHE. Pè - re de l'u - ni - vers, su -

- prê - me in-tel - li - gen - ce, Bien-

- fai - teur i - gno - ré des a -

- veu - gles mor - tels! Tu

ré - vé - las ton ê - tre à la re-connais-

- san - ce, Qui seu - le é - le - va tes au -

- tels, Qui seu-le é - le - va tes au - tels.

DEUXIÈME STROPHE.

Ton temple est sur les monts, dans les airs, sur les [ondes ;
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir ;
Et, sans les occuper, tu remplis tous les mondes,
Qui ne peuvent te contenir !

TROISIÈME STROPHE.

Tout émane de toi, grande et première cause,
Tout s'épure aux rayons de ta divinité.
Sur ton culte immortel la morale repose,
Et sur les mœurs la liberté.

Nous supprimons ici la quatrième et la cinquième strophes, d'une emphase par trop amphigourique:

SIXIÈME STROPHE.

O toi, qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour,
Fais plus... verse en nos cœurs ta sagesse immor- [telle,
Embrase-nous de ton amour !

SEPTIÈME STROPHE.

De la haine des rois anime la patrie ;
Chasse les vains désirs, l'injuste orgueil des rangs,
Le luxe corrupteur, la basse flatterie,
Plus fatale que les tyrans !

HUITIÈME STROPHE.

Dissipe nos erreurs, rends-nous bons, rends-nous [justes ;
Règne, règne au delà du tout illimité.
Enchaîne la nature à tes décrets augustes,
Laisse à l'homme sa liberté !

ÉTRÉCI, IE (é-tré-si) part. passé du v. Etrécir. Rendu plus étroit : *Chemin* ÉTRÉCI. *Rue* ÉTRÉCIE. *Toile* ÉTRÉCIE *par le blanchissage.*

ÉTRÉCIR v. a. ou tr. (é-tré-sir — rad. *étroit*). Rendre plus étroit : ÉTRÉCIR *un chemin.* ÉTRÉCIR *une rue.* ÉTRÉCIR *un habit.* ‖ On dit moins bien, mais plus ordinairement, RÉTRÉCIR.

— Manége. *Etrécir un cheval*, Le ramener graduellement sur un terrain moins étendu que celui sur lequel on l'exerçait d'abord.

S'étrécir v. pr. Devenir plus étroit : *Chemin, rivière qui* S'ÉTRÉCIT. *Le cuir* S'ÉTRÉCIT *à la pluie, au feu.* (Acad.) *La glotte s'élargit ou* S'ÉTRÉCIT *selon les tons qu'elle doit former.* (Boss.)

— Fig. Perdre de sa capacité intellectuelle ou morale, de la largeur de ses vues : *Il semble que les têtes des plus grands hommes* S'ÉTRÉCISSENT *lorsqu'elles sont assemblées, et que là où il y a plus de sages il y ait aussi moins de sagesse.* (Montesq.) *L'esprit* S'ÉTRÉCIT *à mesure que l'âme se corrompt.* (J.-J. Rouss.)

— Manége. Se dit du cheval qui, perdant de l'espace dans ses exercices, s'approche de plus en plus du centre de la volte.

— **Antonymes.** Dilater, élargir, évaser.

ÉTRÉCISSEMENT s. m. (é-tré-si-se-man — rad. *étrécir*). Action de rendre ou de devenir plus étroit ; état de ce qui est étréci : *L'*ÉTRÉCISSEMENT *du lit de la rivière accélère le cours de l'eau.* (Acad.)

— **Antonymes.** Dilatation, élargissement, évasement, évasure.

ÉTRÉCISSURE s. f. (é-tré-si-su-re — rad. *étrécir*). Techn. Réduction de la largeur : *L'*ÉTRÉCISSURE *d'une pièce de drap.*

ÉTREHAM, village et comm. de France (Calvados), cant. de Trévières, arrond. et à 10 kilom. de Bayeux, sur l'Aure inférieure ; 265 hab. Eglise du XIIIe siècle, classée parmi les monuments historiques. Porte bien conservée d'un manoir du XIVe siècle. Beau château moderne, précédé d'une charmante avenue.

ÉTREIGNANT (é-trè-gnan ; *gn* mll.) part. prés. du v. Etreindre : *Une mère* ÉTREIGNANT *son fils dans ses bras.*

ÉTREIGNANT, ANTE adj. (é-trè-gnan, an-te ; *gn* mll. — rad. *étreindre*). Qui étreint, qui entoure en serrant : *Quelques lianes s'attachant au bois comme notre lierre ; d'autres sont moins* ÉTREIGNANTES, *comme nos clématites et nos liserons des haies.* (Guérin.)

ÉTREIGNOIR s. m. (é-trè-gnoir ; *gn* mll. — rad. *étreindre*). Constr. Instrument garni de clefs, que l'on emploie pour serrer fortement des pièces assemblées les unes dans les autres.

ÉTREIN s. m. (é-train — lat. *stramen*, même sens). Litière que l'on met sous les pieds des bestiaux.

ÉTREINDELLE s. f. (é-train-dè-le — rad. *étreinte*). Techn. Etoffe de crin doublée en cuir, sur laquelle on pose les étreintes ou sacs pleins de pâte de graines oléagineuses.

ÉTREINDRE v. a. ou tr. (é-train-dre — lat. *stringere*, même sens. *J'étreins, tu étreins, il étreint, nous étreignons, vous étreignez, ils étreignent ; j'étreignais, nous étreignions ; j'étreignis, nous étreignîmes ; j'étreindrai, nous étreindrons ; j'étreindrais, nous étreindrions ; étreins, étreignons, étreignez ; que j'étreigne, que nous étreignions ; que j'étreignisse, que nous étreignissions ; étreignant ; étreint, einte*). Serrer en entourant : ÉTREINDRE *une gerbe, un fagot.* ÉTREINDRE *son adversaire dans ses bras.* ÉTREINDRE *quelqu'un à l'étouffer.*

— Fig. Resserrer, rendre plus étroit, plus intime : ÉTREINDRE *les nœuds de l'amitié, les liens qui unissent deux nations.* ‖ Retenir puissamment, saisir, se rendre maître de : *Le génie de Napoléon embrassa l'Europe, mais ne réussit pas à l'*ÉTREINDRE. *Nous embrassons tout, mais nous n'*ÉTREIGNONS *que du vent.* (Montaigne.)

L'esprit qui croit saisir la lueur éclipsée
N'*étreint*, comme Ixion, qu'une ombre de pensée.
FAROY.

Heureux qui, terminant le rêve inachevé,
Etreint au l'idéal qu'un poète a rêvé.
TH. DE BANVILLE.

‖ Serrer douloureusement, oppresser : *La douleur* ÉTREINT *l'âme de cette malheureuse enfant.*

Mais je ne rêve pas ! D'un bras inexorable,
C'est la réalité qui *t'étreint*, misérable !
PONSARD.

‖ Serrer de trop près, gêner l'expansion naturelle de : *Que le mot n'*ÉTREIGNE *pas trop la pensée ; qu'il soit pour elle un corps qui ne la serre pas.* (J. Joubert.)

— Prov. *Qui trop embrasse mal étreint*, En entreprenant trop de choses à la fois, on ne réussit dans aucune : *La maxime* QUI TROP EMBRASSE MAL ÉTREINT *n'est pas moins vraie alors qu'elle s'applique aux peuples qu'alors qu'elle s'applique aux individus.* (E. de Gir.)

S'étreindre v. pr. Se serrer dans les bras l'un de l'autre : *Deux athlètes qui* S'ÉTREIGNENT.

— **Antonymes.** Desserrer, lâcher, relâcher, relaxer.

ÉTREINT, EINTE (é-train, ain-te) part. passé du v. Etreindre. Entouré et serré fortement : *Un fagot mal* ÉTREINT. *Une amante tendrement* ÉTREINTE.

— Fig. Douloureusement serré, oppressé : *Une vie* ÉTREINTE *par la misère. La pénitence, l'étymologie l'indique, est le cœur* ÉTREINT *par le repentir.* (Descuret).

ÉTREINTE s. f. (é-train-te — rad. *étreindre*). Action d'étreindre ; pression exercée par ce qui étreint : *Ce nœud s'est défait parce que l'*ÉTREINTE *n'en était pas assez forte.* (Acad.)

— Action d'embrasser vivement, de serrer fortement dans ses bras : *Douces* ÉTREINTES. ÉTREINTE *amoureuse.*

— Fig. Force d'un lien moral, tendre union :

Serre d'une *étreinte* si ferme
Le nœud de leurs chastes amours,
Que la seule mort soit le terme
Qui puisse en arrêter le cours.
MOLIÈRE.

‖ Pénible contrainte ; douloureuse oppression : *L'homme en société n'est qu'un esclave qui ne peut disputer que sur la pesanteur et l'*ÉTREINTE *de ses fers.* (Boiste.) *De l'*ÉTREINTE *de toutes les désolations jaillit la foi.* (V. Hugo.) *Les angoisses de la misère et les* ÉTREINTES *du besoin sont une mauvaise préparation pour des préoccupations plus élevées.* (Guéroult.) *L'ouvrière est, plus encore que l'ouvrier, exposée à la dure* ÉTREINTE *de la misère.* (E. Texier.)

— Techn. Sac de crin contenant les graines oléagineuses que l'on doit soumettre à la presse.

— Modes. Nom donné anciennement à divers liens employés dans la toilette.

ÉTRENNE s. f. (é-trè-ne — lat. *strena*, même sens, V. à la partie encyclopédique). Présent fait à l'occasion du premier jour de l'an ou de tout autre jour consacré par l'usage ; cadeau en général : *Donner des* ÉTRENNES. *Recevoir ses* ÉTRENNES. *L'usage de donner des* ÉTRENNES *nous vient des Romains.* (O. Comettant.) *Les chrétiens, ayant triomphé du paganisme, défendirent les* ÉTRENNES *comme entachées d'impiété.* (O. Comettant.) *Noël est le jour des* ÉTRENNES *pour les enfants, en Allemagne et en Angleterre.* (St-Marc Gir.)

— Par ext. Premier argent qu'un marchand reçoit dans la journée : *Je n'ai rien vendu aujourd'hui ; voilà mon* ÉTRENNE. (Acad.) *J'ai toujours entendu dire qu'il ne fallait jamais refuser son* ÉTRENNE. (Legrand.)

— Premier usage qu'on fait d'une chose : *Linge, vaisselle dont on a l'*ÉTRENNE.

— Fam. *N'en avoir pas l'étrenne*, N'être pas le premier à user, à jouir d'une chose, à faire une chose. ‖ *Donner à quelqu'un l'étrenne de sa barbe*, L'embrasser le premier après avoir été rasé.

— Prov. *A bon jour bonne étrenne*, Se dit quand quelque chose d'heureux arrive un jour de fête.

— Mar. Cadeau que les navires marchands faisaient autrefois aux commandants de navires de guerre rencontrés en pays étranger, pour s'assurer leur protection.

— **Epithètes.** Riches, jolies, précieuses, splendides, magnifiques, superbes, délicates, gracieuses, distinguées, recherchées, nouvelles, galantes, amoureuses, faibles, communes, mesquines, modestes.

— **Encycl.** On trouve l'usage des *étrennes* établi à Rome dès la plus haute antiquité. Sous les premiers rois, on avait coutume d'envoyer aux magistrats, comme marque de déférence, des rameaux cueillis dans le bois sacré de *Strenia*. De là le nom de *strenia*, puis *strena*, étrenne. « Le premier qui nous apprend cette coutume, dit Jacob Spon dans sa lettre sur l'*Origine des étrennes*, est Symmachus, auteur ancien. D'après lui, l'usage des *étrennes* fut introduit sous le règne du roi Tatius Sabinus, qui reçut le premier la verveine du bois sacré de la déesse *Strenia*, en signe de bon augure de la nouvelle année ; soit que les Romains vissent quelque chose de divin dans la verveine, à la façon de nos druides gaulois, qui avaient en telle vénération le gui de chêne qu'ils allaient le cueillir avec une serpe d'or le premier jour de l'année ; soit qu'ils fissent un rapprochement entre le nom de cette déesse *Strenia*, dans le bois de laquelle ils prenaient la ver-

veine, et le mot *strenuus*, qui signifie vaillant et généreux. Aussi le mot *strena*, qui signifie *étrenne*, se trouve quelquefois écrit *strenua* chez les anciens.

» On en vint ensuite à faire des présents consistant en figues, dattes et miel, comme pour souhaiter à ses amis qu'il n'arrivât rien que d'agréable et de doux dans le reste de l'année. Plus tard les Romains, quittant leur première simplicité et changeant leurs dieux de bois en des dieux d'or et d'argent, commencèrent à être aussi plus magnifiques en leurs présents et à s'en envoyer ce jour-là de différentes sortes et de plus considérables; mais ils s'envoyaient particulièrement des monnaies et médailles d'argent, trouvant qu'ils avaient été bien simples dans les siècles précédents de croire que le miel fût plus doux que l'argent, comme Ovide fait agréablement dire à Janus. Avec les présents, ils se souhaitaient mutuellement toutes sortes de bonheurs et de prospérités pour le reste de l'année, et se donnaient des témoignages réciproques d'amitié. Enfin, l'usage des *étrennes* devint peu à peu si général sous les empereurs, que tout le peuple allait souhaiter la bonne année à l'empereur, et chacun lui portait son présent d'argent selon son pouvoir, cela étant estimé comme une marque d'honneur et de vénération qu'on portait aux supérieurs; au lieu que maintenant la mode est renversée, et ce sont plutôt les grands qui donnent les *étrennes* aux petits, les pères à leurs enfants et les maîtres à leurs serviteurs. Auguste en recevait en si grande quantité, qu'il avait pris l'habitude d'en acheter des idoles d'or et d'argent, parce que, étant généreux, il ne voulait pas appliquer à son profit les libéralités de ses sujets. Tibère, son successeur, qui était d'une humeur plus sombre, s'absentait exprès les premiers jours de l'année, pour éviter l'incommodité des visites du peuple, qui serait accouru en foule pour lui souhaiter la bonne année, et désapprouvait qu'Auguste eût reçu des présents, parce qu'il fallait faire de la dépense pour prouver au peuple sa reconnaissance par d'autres libéralités. Ces cérémonies occupaient même si fort le peuple les six ou sept premiers jours de l'année, que Tibère fut obligé de publier un édit par lequel il défendait les *étrennes*, passé le premier jour de l'année. Caligula, qui posséda l'empire immédiatement après Tibère, et qui se faisait autant remarquer par son avarice que par ses autres mauvaises qualités, fit savoir au peuple par un édit qu'il recevrait, le jour des calendes de janvier, les *étrennes* qui avaient été refusées par son prédécesseur; et pour cet effet il se tint tout le jour dans le vestibule de son palais, où il recevait à pleines mains l'argent et tous les présents qui lui étaient offerts par la foule du peuple. »

Quoi qu'il en soit, si le mot *étrenne* vient de Rome, il n'en est pas de même de la chose, qui a toujours existé. Chez tous les peuples on trouve certaines fêtes qu'il est d'usage de célébrer en se faisant mutuellement des cadeaux, et chez la plupart ces solennités accompagnent le renouvellement de l'année. C'est ainsi que nous retrouvons l'usage des *étrennes* dans la distribution des fragments du gui, cérémonie qui, ce jour-là, terminait toujours, chez les Gaulois, la fête où se récoltait la plante sacrée; aussi les noms donnés à ces présents n'ont pas tous une étymologie latine. Dans le pays chartrain, qui fut si longtemps le siége du druidisme, on les appelle encore les *gui-l'an*. Les vestiges des coutumes religieuses par lesquelles nos ancêtres inauguraient l'année nouvelle se sont ainsi conservés dans plusieurs provinces. Aujourd'hui, comme au temps des druides, on peut encore entendre retentir dans les campagnes de Picardie, de la Guyenne, de la Bretagne, le cri : *Au gui l'an neuf!* Dans quelques localités voisines de Bordeaux, des jeunes gens, bizarrement accoutrés, vont en troupes, au jour de l'an, couper des branches de chêne dont ils se tressent des couronnes, et ils reviennent en entonnant des chansons qu'ils appellent *guilanus*.

Lorsque le christianisme vint remplacer les anciens dieux, il proscrivit avec soin tout ce qui pouvait rappeler le souvenir d'un culte qu'il abominait; aussi l'anathème et l'excommunication furent prononcés contre ceux qui continuaient à célébrer les calendes de janvier par des danses, des mascarades et des cadeaux. Ces présents furent appelés *étrennes diaboliques* et sévèrement défendus; mais tout cela en pure perte. Aux fêtes païennes on substitua les fêtes chrétiennes; les rois, princes, seigneurs et suzerains tinrent des cours plénières, où ils réunissaient leurs principaux vassaux et où ils leur faisaient des présents, après plusieurs jours passés dans les réjouissances et les tournois. Ces réunions avaient lieu aux grandes fêtes de l'année, mais surtout à Noël et à Pâques. Ce dernier jour, comme on le sait, marqua le commencement de l'année jusqu'au milieu du XVIe siècle, et fut le véritable jour de l'an, où l'on échangeait *étrennes* et cadeaux. Lorsqu'on eut remplacé la fête de Pâques, qui avait le grave inconvénient de varier toujours de date, par celle du 1er janvier, les anciens usages revinrent, et dans la société devenue polie l'usage des *étrennes* et des cadeaux reparut comme dans l'ancienne Rome. Sous Louis XIV, cette habitude était générale; les dames de la cour, les seigneurs s'en envoyaient mutuellement, mais surtout en offraient à la favorite, dont les bonnes ou les mauvaises dispositions pouvaient beaucoup pour leur fortune.

En 1679, Mme de Montespan reçut de splendides *étrennes*, qui firent beaucoup de bruit à la cour. Le frère du roi lui donna une soucoupe d'or ciselé, avec un cordon d'émeraudes et de diamants; deux gobelets d'or, dont les couvercles étaient aussi garnis de diamants et d'émeraudes, faisaient pendant; le présent était estimé dix mille écus. La reine elle-même et toutes les dames du palais donnèrent des *étrennes* à la favorite, qui se laissa faire sans répondre à leur gracieuseté par le moindre cadeau. Elle donna seulement à la princesse d'Harcourt une haire, une discipline et des heures enrichies de diamants; étrange présent de jour de l'an! Mme de Maintenon donna aussi des *étrennes* à Mme de Montespan, mais ces *étrennes* s'adressaient plus au roi qu'à la favorite : c'était un petit volume garni d'émeraudes et imprimé en lettres d'or, qui portait pour titre : *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans;* et cet auteur de sept ans n'était autre que le duc du Maine. Les surprises de ce genre n'étaient pas rares à cette époque de folies et de dépenses. Le dernier jour de 1684, Mme de Montespan offrit au roi un livre relié d'or, contenant les miniatures de toutes les villes de Hollande qu'il avait prises dans la campagne de 1672, avec la description des siéges et son éloge par Racine et Boileau.

En 1665, Mme de Thianges donna en *étrennes* au duc du Maine une chambre toute dorée, grande comme une table; au-dessus de la porte il y avait en grosses lettres : *Chambre du sublime*; au dedans, un lit et un balustre avec un grand fauteuil dans lequel était assis le duc du Maine fait de cire et fort ressemblant; auprès de lui, M. de La Rochefoucauld, auquel il donnait des vers à examiner; autour du fauteuil, M. de Marcillac et Bossuet; à l'autre bout de l'alcôve, Mme de Thianges et Mme de Lafayette lisaient des vers ensemble. Au dehors du balustre, Despréaux, armé d'une fourche, empêchait sept ou huit mauvais poëtes d'approcher; Racine était auprès de Despréaux, et un peu plus loin La Fontaine, auquel il faisait signe d'avancer.

Le cardinal Dubois, qui avait une réputation de ladrerie, très-justifiée d'ailleurs, voulut aussi se soustraire à la règle. Son maître d'hôtel lui réclamait ses *étrennes* : — « Je vous donne, répondit l'avare, tout ce que vous m'avez volé dans le courant de l'année. » L'histoire n'ajoute pas si l'intendant fut satisfait de ce nouveau genre d'*étrennes*.

Avisez-vous donc de tenir le même langage à votre domestique aujourd'hui, vous verrez s'il s'en contentera. Ne pas donner d'*étrennes!* Mais le sarcasme vous poursuivrait nuit et jour, et jusque par delà le tombeau; témoin ce quatrain, cri du cœur arraché à un neveu désappointé :

Ci-gît, dessous ce marbre blanc,
Le plus avare homme de Rennes;
S'il est mort la veille de l'an,
C'est pour ne pas donner d'*étrennes*.

En 1793, un édit eut la prétention de vouloir supprimer les *étrennes*. Il n'est pas besoin de dire comment l'on se conforma à l'édit; chacun peut juger par soi-même que, depuis cette époque, cet usage n'a fait que croître et embellir. Plus d'*étrennes!* La fin du monde arrivera auparavant. Voyez aujourd'hui les pourboires des garçons de cafés, de restaurants, de coiffeurs, des cochers; tout le monde s'en plaint, on jette les hauts cris contre ces abus; que demain un édit les supprime, et après demain ceux qui ont le plus tempêté contre cet impôt volontaire seront les premiers à enfreindre la loi, en cachette d'abord, ouvertement quelques jours après.

La mode des *étrennes* a fait le tour du monde.

Le nouvel an est fêté en Chine à peu près comme en Europe, dit le P. Huc. Tout le monde se revêt de ses habits de luxe; on se rend des visites de cérémonie et de pure étiquette; on s'envoie mutuellement des cadeaux; on joue, on assiste à des festins; on va voir la comédie, les saltimbanques, les escamoteurs. Tout le temps se passe en réjouissances, où les pétards et les feux d'artifice jouent toujours le plus grand rôle. Il en est de même au Japon, et voici ce que rapporte M. Aimé Humbert à ce sujet :

« Toutes choses étant préparées pour l'inauguration de l'année nouvelle, la population citadine s'accorde un instant de repos; mais au lever du soleil tout le monde est debout : hommes, femmes et enfants s'empressent de revêtir leurs costumes de fête, et les félicitations commencent dans l'intérieur des familles. L'épouse a déposé sur les nattes du salon les *étrennes* qu'elle offre à son mari. Aussitôt qu'il se présente, elle se prosterne à trois reprises, puis, se relevant à demi, elle lui adresse son compliment, le corps penché en avant et appuyé sur les poignets et sur les paumes de ses mains, dont les doigts restent allongés dans la direction des genoux. La pose n'est pas des plus gracieuses, mais ainsi le veut la civilité japonaise. L'époux, de son côté, s'accroupit en face de sa compagne, les mains pendantes sur les genoux jusqu'à toucher le sol du bout de ses doigts, inclinant légèrement la tête, comme pour prêter d'autant mieux l'oreille; il témoigne de temps en temps son approbation par quelques sons gutturaux entrecoupés d'un long soupir ou d'un sifflement étouffé. Madame ayant fini, à son tour il prend la parole et, de part et d'autre, on échange solennellement les cadeaux. Vient ensuite le tour des enfants, puis celui des grands parents. Enfin l'on déjeune en commun, et le reste de la matinée se passe à recevoir et à faire des visites. »

Dans la Nouvelle-Calédonie, la veille du premier jour de l'an, la mère fait cadeau à son fils d'une jeune fille que celui-ci épouse jusqu'au lendemain seulement. Le matin on apprête la jeune femme en civet, en daube ou à la broche; puis on la sert, entourée de cresson ou de persil, à son époux, dans un dîner de gala auquel ont été conviés les parents et les amis. C'est ce qu'on appelle « dîner avec les *membres* de sa famille. »

Nous empruntons cet abominable récit à la relation très-véridique d'un voyageur qui était d'origine gasconne, et qui l'avait certainement tiré des souvenirs de son voyage au royaume d'Utopie. Mais pourquoi, dira un lecteur, ou mieux une lectrice, nous servir ce plat à la Peau-Rouge? C'est à cause du vers de Molière :

La chute en est jolie, amoureuse, admirable.

L'habitude des *étrennes* s'est de plus en plus popularisée en France, à la grande joie de ceux qui les reçoivent et aussi de ceux qui les vendent, et a fini par remplacer l'arbre de Noël usité chez nos pères. Les cadeaux échangés ce jour-là suivent ordinairement les caprices de la mode; cependant, depuis quelques années, une transformation heureuse est en train de se produire : les beaux et bons livres tendent peu à peu à remplacer les coûteuses inutilités qui jusqu'à ce jour avaient régné souverainement dans cette solennité du 1er janvier. C'est d'un bon augure pour l'avenir, et on ne saurait trop s'en réjouir. L'antiquité, qui ne connaissait d'autre droit que la force, d'autre idéal que la guerre, mettait des armes dans le berceau d'Achille; pour nous, nous mettons des livres dans les mains de nos fils, afin d'en faire les champions de la civilisation et du progrès.

Il nous semble intéressant de dire ici quelques mots de ces milliers de baraques de bois qui encombrent nos boulevards périodiquement, depuis la veille de Noël jusqu'à l'Epiphanie.

La première apparition des baraques de bois établies sur les boulevards à l'occasion des *étrennes* date de 1789.

L'édit de 1793, qui déclarait les *étrennes* d'inutilité publique, engloba les baraques dans la proscription. Elles disparurent, en effet, mais ce ne fut que pour renaître de plus belle deux ou trois ans après.

Sous le premier empire, elles furent complétement supprimées. A défaut de date précise à cet égard, il est supposable que le retrait de cette tolérance a dû concorder avec la suppression de la liberté des théâtres, en 1807.

La Restauration eut l'habileté d'autoriser la réapparition des baraques. Elles continuèrent donc à se déployer sur les boulevards depuis 1815 jusqu'en 1829, époque à laquelle la permission fut retirée.

A la suite de la révolution de Juillet, elles reparurent de nouveau, pour se voir bientôt interdites en 1836.

Depuis lors jusqu'en 1852, il ne fut pas plus question d'elles que si elles n'avaient jamais existé.

Mais, à partir de cette époque jusqu'à ce jour, les baraques ont pu sans interruption et sans entraves autres que les prescriptions toutes naturelles de la police de voirie, développer leurs longues files sur tous les boulevards anciens et nouveaux.

Ainsi, dans un espace de quatre-vingts années, ces inoffensives baraques, « la joie des enfants, » ont eu à subir des sommeils forcés de près de trente années.

Combien de tentatives ont été faites pendant les dernières années, combien de pétitions ont été signées par MM. les négociants patentés pour obtenir la suppression des baraques! Tentatives et pétitions non suivies d'effet, heureusement. Mais aussi, combien de familles pauvres sauvées de la misère par les résultats de cette espèce de foire d'une quinzaine de jours!

A vrai dire, ce n'est pas qu'il soit beau, malgré tout son pittoresque, l'aspect de nos boulevards ainsi encombrés; mais cela dure si peu et donne de si heureux résultats que l'on serait mal venu de se plaindre. Que faut-il, en effet, au petit boutiquier pour établir sa baraque? Un demi-kilogramme de pointes et quelques douzaines de planches. Encore ces planches lui sont-elles reprises à moitié prix par les layetiers-emballeurs qui les ont fournies; de sorte que cela n'est pour ainsi dire qu'une location. La plupart construisent eux-mêmes leurs abris; c'est le premier bénéfice. Les baraques ne doivent pas avoir plus de 2m,50 de largeur, et 1m,50 de profondeur; un espace de 1 mètre doit les séparer l'une de l'autre; elles ne doivent pas s'appuyer contre les arbres, ni les enclaver; un libre accès doit être réservé pour les kiosques, les colonnes, les chemins carrossables qui aboutissent aux grandes portes, et les passages bitumés qui traversent les chaussées; enfin les rues et les places dites monumentales leur sont interdites. Vienne la saison, ils n'ont plus qu'à obtenir un emplacement du commissaire de police du quartier où ils désirent s'établir. Chaque année, les postulants abondent, mais les autorisations ne sont délivrées qu'après une enquête sur la moralité et la situation précaire des pétitionnaires. Pour sauvegarder les intérêts des marchands patentés ayant boutique ouverte sur les boulevards, les commissaires de police ne permettent l'étalage et la vente de produits similaires dans les baraques qu'à une distance assez éloignée pour empêcher les effets d'une concurrence trop directe.

Ne terminons pas cet article consacré aux *étrennes* sans citer un joli madrigal, qui est à lui seul une spirituelle et charmante *étrenne*, sans parler de la pointe de malice qui l'assaisonne :

Passerat a fait en français et en latin un certain nombre de pièces adressées à différentes personnes et intitulées, les unes : *Etrennes*, et les autres *Kalendæ januariæ*. Presque toutes ont la grâce et le tour aisé de la suivante :

À MADEMOISELLE DE MESMES.

Pour *étrennes* je vous désire
Ce que vous-même souhaitez,
Et toutefois ne l'osez dire;
Mais quand propos en sont jetés,
Si volontiers les écoutez
Qu'êtes contrainte d'en sourire.

Étrennes de poésie française (LES), d'Antoine de Baïf, un des plus singuliers livres de ce XVIe siècle, qui en produisit tant d'étranges, au milieu de l'effervescence générale des esprits. Comme fond, il n'aurait rien de bien remarquable, n'étant composé, en dehors de nombreuses dédicaces, que de traductions du grec; mais, comme forme, c'est un essai de rénovation complète de l'alphabet, de la langue et de la poésie françaises. Baïf voulait arriver, en dépit de l'organisation même de notre langue, à l'assujettir au vers métrique des Grecs, hexamètre, pentamètre, saphique, le calque du grec étant alors le souverain but de quelques esprits, pourtant élevés. Pour cela, il fallait d'abord réformer l'alphabet et inventer des caractères nouveaux, afin de rendre visibles les longues et les brèves; cet alphabet a trois signes pour la lettre *e*, suivant qu'elle est muette, ouverte ou fermée, et l'*e* long remplace aussi la diphthongue *ai* et l'*e* suivi d'un *s* ou d'un *t;* il y a des signes spéciaux pour le *g* dur et pour le *gn*, pour l'*o* long et la diphthongue *au*, pour l'*ou* et pour l'*eu*. Aussi son livre fait-il, à première vue, l'effet d'un grimoire; on ne sait s'il est écrit en grec, en français ou en haut allemand. En dehors de ces signes nouveaux, qu'il faut apprendre (aussi a-t-il fait précéder son ouvrage d'un alphabet), le *ch* est remplacé par le *ç*, le *qu* par un *k;* les lettres parasites sont supprimées presque partout. Il écrit ainsi son titre : *Etrenes de poézie fransoèze an vers mezurés*, et voici son Avis au lecteur : *Ami lekter, san l'egzate ekriture konform' au parler an tos les élémans d'iselui, letre por son o voeile o konsonant, l'art des vers mezurés ne se pet regler ni bien treter, e por se ne t'ebaï ni rejète, mes suporte la noveaté!* Il écrit Pologne *Polone*, avec une cédille sous le *n*, pour marquer le *gn*, et signe *Antoéne de Baïf, segretère de la çanbre du Roé;* encore ces citations ne donnent-elles qu'une idée approximative de sa manière, puisque la typographie actuelle ne peut reproduire les signes nouveaux figurant les diphthongues et l'*e* suivi d'un *s* ou d'un *t*. Quant à sa métrique, à ses vers calqués sur le grec ou le latin, en voici un échantillon; c'est le début du second chant dans les *Travaux et les Jours*, d'Hésiode :

Les jours, par Jupiter, observant bien comme l'on [doit
Enseigne les servants que le jour trentième du mois [vaut
Pour la besogne revoir, comme pour la pitance dé- [partir;
Quant à vraie vérité les peuples jugeants la retien- [dront.

La valeur musicale de ce rhythme échappe entièrement à nos oreilles; mais, comme traductions fidèles, celles de Baïf ont quelque prix. Ce volume d'essai, car il n'a pas persisté, contient les *Travaux et les Jours*, les *Vers dorés de Pythagore* et les *Enseignements* de Phocylide. Dans ses dédicaces au roi Charles IX, au roi de Pologne, à Catherine de Médicis, il s'est exercé, sans plus de succès, comme alphabet et comme rhythme, aux vers ïambiques et saphiques. Les deux seules réformes de Baïf qui aient prévalu, encore a-t-il fallu du temps, sont l'adoption qu'il proposait du *j*, distinct de l'*i*, et du *v*, distinct de l'*u*; la confusion subsista longtemps encore après lui. Les *Etrennes de poésie française* sont de 1574 (in-4o).

Tu n'en auras pas l'étrenne. Voici une charmante petite chanson à tiroir, espèce de pot-pourri, dont les couplets n'ont aucun rapport entre eux. Elle se fait surtout remarquer par la richesse de ses rimes, qualité que l'on trouve rarement dans les poésies légères de ce genre. Le recueil intitulé *Chansons populaires de la France* attribue cette petite joyeuseté à Mme Elisa Fleury, vers 1838. Nous croyons qu'elle remonte plus haut, et nous ne serions pas étonné qu'elle eût été composée vers l'an III, alors que la Conven-

tion française envoyait à Cayenne Collot d'Herbois, Billaut-Varennes, etc.

1er Couplet.

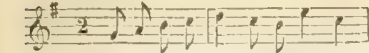

Rimant de tra-vers, Chez le dieu des

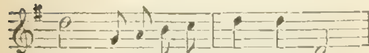

vers, Je croyais mar- quer ma pla -

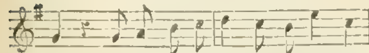

- ce. « Apprends, me dit- il, Qu'un esprit sub-
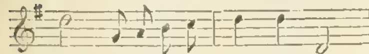
- til Peut seul gravir le Par- nas -
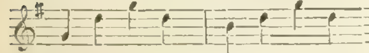
- se; Vois- tu l'é - cueil Où trop d'or -

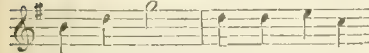

- gueil Nous mè - ne : Dans ce fos -
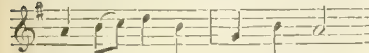
sé On est pla - cé sans pei -
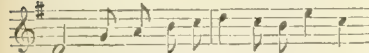
ne; Ne crains pas l'affront De tomber au
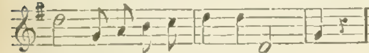
fond : Tu n'en au-ras pas l'é-tren - ne. »

DEUXIÈME COUPLET.

Je ris de bon cœur
D'un garçon d'honneur
A la figure éveillée.
Au premier signal
On ouvre le bal
Sans trouver la mariée.
Notre égrillard,
D'un air gaillard,
L'amène ;
L'époux content
Vite reprend
Sa reine.
« Va, dit le malin
Au mari bénin, } *bis*
Tu n'en auras pas l'étrenne. »

TROISIÈME COUPLET.

A Londre on pendit
Un fameux bandit;
Mais, à peine à la potence,
La corde se rompt,
Et le drôle est prompt
A profiter de la chance.
Pour vol de prix
Il est repris
A Vienne.
Près du gibet
Certain valet
Le mène;
« Va, dit-il, mon vieux,
Pends-moi, si tu veux, } *bis.*
Tu n'en auras pas l'étrenne. »

QUATRIÈME COUPLET.

Je sais d'un devin
Qu'en dix-neuf cent vingt,
Grâce au droit héréditaire,
Du prince Chip'tou,
Pauvre peuple fou,
Tu deviendras tributaire.
Dans tes refrains
Si tu dépeins
Ta gêne,
On t'enverra
Raisonner à
Cayenne.
Ce n'est pas pour toi
Qu'on a fait la loi, } *bis.*
Tu n'en auras pas l'étrenne.

ÉTRENNÉ, ÉE (é-trè-né) part. passé du v. Etrenner. Qui a reçu des étrennes : *J'ai été* ÉTRENNÉ *d'une montre.*

— Qui a fait sa première vente, reçu son premier argent de la journée : *Marchand* ÉTRENNÉ.

— Dont on a fait usage pour la première fois : *Robe* ÉTRENNÉE. *Habit* ÉTRENNÉ.

ÉTRENNER v. a. ou tr. (é-trè-né — rad. *étrenne*). Donner des étrennes à : ÉTRENNER *un enfant d'un joujou.*

— Par ext. Doter, douer :

La nature, en vous faisant naître,
Vous *étrenna* de ses plus doux attraits.
VOLTAIRE.

— User pour la première fois de : ÉTRENNER *une robe, un bonnet. Ce fut Enguerrand de Marigny qui* ÉTRENNA *Montfaucon.* (V. Hugo.)

— Acheter le premier, donner le premier argent de la journée à : *Achetez-moi quelque chose pour m'*ÉTRENNER.

— v. n. ou intr. Toucher son premier argent, faire sa première vente de la journée : *Je n'ai rien vendu aujourd'hui, je n'*AI *pas* ÉTRENNÉ. (Acad.)

ÉTRÉPAGE s. m. (é-tré-pa-je — rad. *étréper*). Agric. Opération qui consiste à enlever une partie du sol pour amender le reste.

ÉTREPAGNY, bourg de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. des Andelys, sur la Bonde ; pop. aggl., 1,288 hab. — pop. tot., 1,628 hab. Fabriques de gants, de bonneterie et de dentelles.

ÉTRÈPE s. f. (é-trè-pe — rad. *étréper*). Agric. Houe de défrichement avec laquelle on coupe sous terre les racines des arbustes qu'il s'agit de détruire. ‖ Espèce de pioche dont on se sert pour enlever les mauvaises herbes.

ÉTRÉPÉ, ÉE (é-tré-pé) part. passé du v. Etréper : *Jachère* ÉTRÉPÉE.

ÉTRÉPER v. a. ou tr. (é-tré-pé — corrupt. du mot *extirper*). Agric. Enlever la superficie d'un terrain qu'on veut amender : ÉTRÉPER *des jachères.*

ÊTRES s. m. pl. (ê-tre — *Aître, âtre, estre, être*, dérivés du latin *atrium*, salle d'entrée, signifiant autrefois une cour, un porche, un parvis, un vestibule). Disposition des diverses parties d'un lieu d'habitation; disposition des lieux, qu'il est nécessaire de connaître pour se guider : *Connaître les* ÊTRES *de la maison. Les gens du pays savaient tous les* ÊTRES *de l'endroit.* (Ste-Beuve.)

ÉTRÉSILLON s. m. (é-tré-zi-llon; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *trésillon*). Techn. Pièce de bois placée transversalement dans les fondations d'un bâtiment ou dans les galeries d'une mine, pour s'opposer à l'éboulement des terres ou pour étayer des murs peu solides. ‖ Morceau de bois qu'on fait entrer de force entre les solives d'un plancher, afin de les consolider.

— Archit. Construction ou simple pierre servant à maintenir écartées les parties soumises à une charge trop considérable, qui tendrait à les faire déverser.

ÉTRÉSILLONNÉ, ÉE (é-tré-zi-llo-né; *ll* mll.) part. passé du v. Etrésillonner. Soutenu au moyen d'étrésillons : *Tranchée* ÉTRÉSILLONNÉE.

ÉTRÉSILLONNER v. a. ou tr. (é-tré-zi-llo-né; *ll* mll. — rad. *étrésillon*). Techn. Soutenir au moyen d'étrésillons : ÉTRÉSILLONNER *un puits de mine.*

ÉTRESSE s. f. (é-trè-se). Techn. Feuille de carton. ‖ Papier gris collé.

ÉTRETAT, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Criquetot, arrond. et à 27 kilom. N.-E. du Havre, sur la Manche; au N.-E. du cap Antifer, au débouché de deux vallons qui se réunissent avant d'aboutir à la mer, entre deux falaises de 90 mètres de hauteur; renommé pour la beauté de ses sites, et une des plus célèbres stations de bains de mer du littoral de la Manche; 1,825 hab. « A Etretat, dit M. Joachim Michel (*Causeries sur Fécamp, Yport, Etretat*, etc.), tout a un caractère d'étrangeté qui frappe vivement l'imagination. Là, rien ne ressemble à ce que l'on voit partout. Le sol, plus bas que le niveau des hautes mers, est protégé par une digue de galets, que remuent sans cesse les vagues, qui ont rompu plus d'une fois cette faible barrière. Quelque irruption soudaine de l'océan a dû donner lieu à une coutume conservée avec un soin religieux : le jour de la fête de l'Ascension, le clergé bénit la mer et lui ordonne de respecter ses limites. Mais ce n'est pas tout, lorsque la mer ne mord pas la plage, les vallons versent sur le village des eaux torrentielles qui ont maintes fois englouti des maisons, remplacées par des constructions nouvelles qui disparaîtront peut-être à leur tour. A diverses reprises, depuis le commencement de ce siècle, des inondations ont désolé ce pays : je citerai seulement l'inondation de 1842, qui a causé de grands désastres sur toute la côte. Le sol disparut sous un lac fangeux; quatre personnes furent noyées, et, lorsque les eaux se retirèrent, elles laissèrent une énorme masse de boue cachant les murailles de quelques petites maisons. Le lendemain, les marins s'agenouillaient devant une bière, déposée dans la lucarne d'un toit dont les chaumes touchaient la nouvelle alluvion. Une rivière arrosait la vallée et faisait tourner, il y a deux siècles, les roues de plusieurs moulins; elle a disparu, s'est frayé un cours souterrain et verse ses eaux dans les galets. A mer basse, les femmes creusent des réservoirs et lavent leur linge en bavardant tant et plus, selon l'antique usage des lavandières. »

Etretat, qui attire maintenant, chaque année, un nombre considérable de baigneurs, ne se composait, il y a quelque temps, que de chétives maisonnettes, aux toits de chaume, habitées par de pauvres pêcheurs. Le peintre Isabey fut le premier artiste qui découvrit Etretat; mais il n'eut garde d'en parler. Vinrent ensuite MM. Lepoittevin et Mauzin. Les délicieuses toiles de M. Lepoittevin, puis les romans d'Alphonse Karr, où il est si souvent parlé d'Etretat et de ses sites, éveillèrent la curiosité publique; les artistes y vinrent en foule, et les chétives cabanes de pêcheurs firent place à de gracieux chalets et à d'élégantes villas, parmi lesquelles nous signalerons surtout celles de MM. Dorus-Gras, Maillart, Mottet, Périer, Offenbach, Mme Doche, Bertall, Lalanne, Mouchet, Outrebon, Beaugrand, Megret, Mme Fauvel, Bligny, Lagarde, Dollingen, etc. Les artistes et les gens de lettres forment encore la majorité des baigneurs. Le Casino, inauguré en 1852, sur le point le plus central et le plus élevé de la plage, comprend un salon de lecture et un salon de conversation. De la terrasse on jouit d'un admirable paysage.

« La rade d'Etretat, dit le *Dictionnaire des Communes*, est d'un excellent fond et pourrait offrir un refuge aux bâtiments chassés par la tempête ou par l'ennemi, si on la mettait à l'abri des vents qui soufflent du S.-O. au N.-E.; aussi a-t-il été question d'y construire un port militaire. »

Il s'équipe, à Etretat, des barques pour la pêche du hareng et du poisson frais. Tous les ans, les pêcheurs d'Etretat vont à Dieppe pêcher le hareng pendant trois semaines. Le port renferme de gros et de petits canots. Les gros sont destinés à la pêche du maquereau; les petits servent à toutes les autres pêches.

L'église Notre-Dame, classée au nombre des monuments historiques, reproduit en petit la remarquable église abbatiale de Fécamp; on croit même y reconnaître la main des artistes qui ont élevé ce dernier édifice. L'arcade romane du portail est ornée de zigzags, de frettes crénelées et de têtes de clous, et supportée par des colonnettes dont les chapiteaux offrent des personnages sculptés. « La nef, avec ses colonnes courtes et rondes, présente, dit M. l'abbé Cochet, un des types les plus curieux de l'architecture romane rustique. Mais le plus beau morceau de cette église, c'est la lanterne, supportée par quatre grands piliers tapissés de prismes et de colonnettes. » La tradition attribue la fondation de cette église à une princesse qui, en se baignant, avait failli être surprise par les Sarrasins et fit vœu de construire une église. On a découvert récemment, à Etretat, une villa, une maison de bains et quelques restes d'autres édifices gallo-romains.

— *Falaises d'Etretat.* Les falaises d'Etretat, qui s'étendent en amont et en aval du bourg, offrent de véritables merveilles naturelles, telles que le *Trou à l'homme*, vaste grotte pavée de roches blanches recouvertes d'un sable très-fin; la *Porte d'aval*, espèce de portail ogival ouvert par les vagues; l'*Aiguille d'Etretat*, obélisque calcaire de 70 mètres de hauteur, complètement isolé de la falaise et s'appuyant sur des rocs sous-marins; la *Manneporte*, arcade immense qui donnerait passage à un navire; la *Chambre des demoiselles*, grotte taillée dans la partie supérieure d'une aiguille isolée; l'*Aiguille de Belval*, gigantesque monolithe détaché de la falaise et battu sans cesse par la vague; et le *Chaudron*, petite crique dans laquelle la mer s'engouffre en bouillonnant. Les environs d'Etretat offrent aux baigneurs de charmantes promenades.

Etretat (LA FALAISE D'), tableau de M. Gustave Courbet; Salon de 1870. Une haute muraille formée de rochers taillés à pic, et dans laquelle est pratiquée à main d'homme une excavation que ferme une porte de bois; en arrière, une seconde falaise qui s'avance dans la mer et y jette une sorte de bras de pierre formant arcade; une grève sablonneuse sur laquelle trois petites embarcations sont tirées; la mer, d'un gris verdâtre, légèrement ridée et moutonnante, portant au loin un bateau pêcheur à voile rousse; un ciel d'un bleu limpide, pommelé de nuages roses : tel est le sujet de cette composition, qui frappe et qui plaît par la vérité de l'effet, la richesse de la couleur, la fermeté et la puissance du *rendu*. « L'aspect de ce tableau a de la grandeur, dit M. de Saint-Victor; l'exécution est franche et solide; le ciel reluit de ce frais éclat qu'il montre après les orages. Il ne manque à ce beau morceau, pour être complet, que la perspective, celle des lignes aussi bien que celle des couleurs. » La *Falaise d'Etretat* et son pendant, la *Mer orageuse*, obtinrent un très-grand et très-légitime succès au Salon de 1870. A la suite de cette exposition, le ministre des beaux-arts, M. Maurice Richard, inscrivit d'office M. Courbet parmi les artistes promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur; mais le peintre refusa cette distinction par une lettre qui fit le tour de la presse.

Plusieurs peintres contemporains ont exposé des *Vues d'Etretat*; nous citerons, entre autres, MM. Longuet (Salon de 1833), Bouchez (Salon de 1838), C. Saglio (Salon de 1840), Emile Loubon (Salon de 1841), Henri Place (Expos. univ. de 1855), Michel Bouquet (Salon de 1863), Rohault de Fleury (Salon de 1863).

ÉTRICAGE, s. m. (é-tri-ka-je). Techn. Action d'étriquer, de réduire : *L'*ÉTRICAGE *d'une pièce de bois trop forte.* ‖ Travail de la face d'une pièce de construction qui doit s'appliquer sur une autre pour la doubler, la fortifier.

ÉTRICHÉ, ÉE (é-tri-ché) part. passé du v. Etricher : *Corde* ÉTRICHÉE.

ÉTRICHÉ, village et commune de France (Maine-et-Loire), canton de Durtal, arrond. et à 32 kilom. de Baugé, sur la rive gauche de la Sarthe, station du chemin de fer de Paris à Saint-Nazaire; 1,250 hab. Usines sur la Sarthe. Le pignon de la grande porte de l'église offre une belle croisée ogivale à trèfles. Le manoir à tourelles de Port-l'Abbé renferme un remarquable escalier en colimaçon et de très-beaux vitraux peints.

ÉTRICHER v. a. ou tr. (é-tri-ché). Techn. Frotter les cordes à boyau avec un paquet de cordes de crin imbibé d'eau.

ÉTRIER s. m. (é-tri-é — bas lat. *strepa*, *streva*. Nous disions autrefois *strieu*, et plus anciennement *estref*, *estrief*, en langue d'oc *estreup*.

Outre s'en passent que *estref* n'i perdirent.
(OGIER DE DANEMARK.)

Estrief, ne siele, ne sosçaingle.
PH. MOUSKES.

Le bas latin *strepa* vient, d'après Frisch, du flamand *striepe*, lanière de cuir, et, d'après Chevallet, d'un analogue germanique : anglo-saxon *strop*, courroie, attache; allemand *striepe*; suédois *stræpa*; hollandais *strop*, courroie, attache, corde à nœuds coulants. Cette étymologie paraît assez naturelle; les anciens étriers ne consistaient, en effet, qu'en une courroie qui s'élargissait à l'endroit où le cavalier plaçait le pied. On peut s'en convaincre facilement en examinant certains sceaux et certaines médailles du moyen âge, où se trouve un homme à cheval. Nous appelons encore aujourd'hui *étrivière* la courroie à laquelle est suspendu l'étrier). Sorte d'anneau en métal, suspendu par une courroie de chacun des deux côtés de la selle, et sur lequel le cavalier appuie le pied : *S'affermir sur les* ÉTRIERS. *Passer son pied dans l'*ÉTRIER. *Les Grecs et les Romains n'avaient pas conçu l'idée de la soupente et de l'*ÉTRIER. (Fourier.)

— *Etrier à pied*, Etrier couvert dont on se servait au XVe siècle, quand on ne portait pas de solerets.

— *A franc étrier*, De toute la vitesse de son cheval : *Courir* À FRANC ÉTRIER.

— *Vin, coup de l'étrier*, Coup que l'on boit avant de monter à cheval, et en général au moment du départ : *Boire le* COUP DE L'ÉTRIER. — Le maréchal de Bassompierre était fort aimé des Suisses, parce qu'il leur tenait tête à boire. Dans le temps qu'il était ambassadeur auprès des treize cantons, il partit un jour de Soleure pour aller à Bâle. Il sortait d'un repas où les députés des cantons avaient bu largement; mais ils n'en avaient pas assez, car, lorsqu'il fut à cheval, ils voulurent boire le *vin de l'étrier*, et firent apporter quantité de flacons et de grands verres à la mode du pays. « Ce n'est pas ainsi, dit le maréchal, que se boit le *vin de l'étrier* : c'est dans la botte. » En même temps il ôte sa botte, la fait remplir, commence par boire, et tous les députés boivent après lui. Cette botte fut longtemps conservée comme un précieux monument.

— *Etre fort sur ses étriers*, Se tenir solidement à cheval, les pieds dans les étriers, et, Fig., Défendre énergiquement ses opinions, poursuivre résolûment ses projets.

— *Perdre, vider les étriers*, Laisser ses pieds sortir des étriers, et, Fig., Perdre l'avantage qu'on avait dans la lutte; se laisser déconcerter : *Ne* PERDEZ *pas* LES ÉTRIERS. *J'ai fait* VIDER LES ÉTRIERS *à mon adversaire.*

— *Avoir le pied à l'étrier*, Etre prêt à monter à cheval, à partir, et, Fig., Etre en action, être sur le qui-vive, se tenir prêt; signifie également Etre en bonne voie pour réussir : *Il faut toujours avoir son paquet prêt et* LE PIED À L'ÉTRIER *pour voyager dans l'autre monde.* (Volt.)

— *Tenir l'étrier à quelqu'un*, Lui tenir l'étrier immobile pour l'aider à monter à cheval, et, Fig., L'aider dans ses entreprises, favoriser ses desseins. ‖ On dit aussi METTRE L'ÉTRIER À QUELQU'UN.

— Manége. *Pied de l'étrier*, Pied gauche, parce que c'est celui qu'on place dans l'étrier pour monter à cheval. ‖ Pied gauche de devant du cheval, parce que c'est de ce côté qu'on met le pied à l'étrier pour monter à cheval.

— Blas. Meuble de l'écu représentant l'étrier dont se sert le cavalier pour monter à cheval : *Noirfontaine du Buisson, en Champagne : De gueules à trois* ÉTRIERS *d'or.* — *Cugnon de Saint-Benoît, en Bourgogne : De sable à trois* ÉTRIERS *d'argent.* — *Bourdelot de Montalet, en l'Isle-de-France : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois* ÉTRIERS *du même.* — *Vignoles, en Berry : Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, à trois* ÉTRIERS *d'or, apposés à trois besants d'argent, posés deux et deux; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or, et une croix du même.*

— Mar. Manille en fer qui garnit la tête de la barre du gouvernail, et qui sert à crocher les drosses. ‖ Fourche de fer placée à l'arrière des grands porte-haubans, et dans laquelle repose le tangon quand il n'est pas traversé. ‖ Petite branche de filin qui soutient les marchepieds. ‖ *Etriers à croissant*, Barres de fer arrondies, qui sont placées à l'arrière des porte-haubans d'artimon, et servent de point d'appui au retour de l'écoute

de grand'voile. || *Etriers de grands bras*, Etriers placés à l'arrière par le travers de l'artimon, et qui, disposés comme les précédents, servent au retour des bras de grand'vergue.

— Techn. Pièce de fer repliée en forme d'étrier, et servant à embrasser et à soutenir : *Consolider une poutre, une serrure avec des* ÉTRIERS. || *Bas à étrier*, Bas dont la partie inférieure consiste en une bande embrassant le pied comme un étrier. || Nom donné aux bandes de cuir attachées aux jambes des couvreurs, et au moyen desquelles ils grimpent le long de la corde à nœuds, et se tiennent sur les tuiles.

— Agric. Pièce avec laquelle on fixe le coutre de la charrue contre l'age, sans entailler celui-ci : ETRIER *américain*.

— Anat. Nom de l'un des osselets de l'oreille interne, qui a à peu près la forme d'un étrier.

— Chir. Bandage en usage après la saignée du pied. || On l'appelle aussi HUIT DU COU-DE-PIED.

— **Encycl.** On nomme *œil de l'étrier* la partie par laquelle on le fixe à l'étrivière. Quelquefois, le sommet de l'œil est façonné pour donner à l'étrivière un point d'attache fixe et invariable. On nomme *planche* la partie où pose le pied. La planche peut être pleine ou évidée. Du reste, la planche et l'œil prennent des formes différentes suivant les pays, suivant la mode, et aussi suivant le goût des fabricants et des acheteurs.

Les Orientaux et les Arabes se servent d'*étriers* très-larges et très-hauts qui leur emboîtent tout le pied. Ces *étriers* sont attachés un peu haut, de telle sorte que le cavalier paraît accroupi sur sa monture, les genoux un peu relevés.

L'usage de l'*étrier* date du moyen âge ; il était absolument ignoré des anciens. Xénophon ni aucun auteur grec n'en parlent dans leurs traités. Galien remarque que les cavaliers romains contractaient des infirmités aux jambes par suite de l'habitude où ils étaient de les laisser pendantes et abandonnées. Hippocrate avait fait la même observation en parlant des Scythes. D'un autre côté, on sait que les anciens cavaliers s'appuyaient sur leur lance pour monter à cheval ; on avait même fini par fixer un tenon de fer au bas de la lance pour y poser le pied en montant. Une pierre gravée, signalée par Winckelmann, le prouve d'une façon irrécusable. D'ailleurs, il y avait le long des voies romaines de petites bornes destinées à servir de montoirs pour la commodité des voyageurs ; mais, en général, les anciens savaient se passer de ces secours, car ils étaient exercés à sauter légèrement à cheval, et les chevaux étaient dressés à se baisser pour donner à l'homme plus de facilité à monter. Les vieillards et les infirmes se faisaient aider par des valets, auxquels les Romains donnaient le nom de *stratores*. On a tout lieu d'être étonné qu'une invention à la fois aussi utile et aussi simple ait tant tardé à se produire ; mais on doit considérer que les anciens n'avaient pas, à proprement parler, de selle. A la fin du IVe siècle, la selle était formée avec des arçons ; ce n'est que plus tard que fut inventée la selle telle, à peu près, que nous la connaissons ; l'idée des *étriers* se présenta alors tout naturellement. Les housses de drap, les peaux de bêtes n'auraient pu les supporter.

Les *étriers* se trouvent nommés pour la première fois dans un traité de l'empereur Maurice, mort en l'an 602. Depuis lors, il en a souvent été fait mention par les écrivains du Bas-Empire. Les *étriers* furent très-employés depuis le moyen âge. C'étaient d'abord des cordons, formés de riches étoffes, qu'on appelait sautoirs. Dès le XIe siècle, l'usage des *étriers* était déjà commun parmi les gens de guerre, mais non général. Il en a été conservé des modèles dans quelques musées, et on en trouve des dessins dans les tapisseries de l'époque. L'usage en devint universel au temps de la chevalerie, des croisades et des tournois. L'homme de guerre n'allait pas sans *étriers* ; c'était une partie de son costume, et c'est pourquoi Victor Hugo a pu dire dans une ballade :

Mon cœur ploie
Sous la joie,
Quand je broie
L'*étrier*.

L'*étrier* ne se fait nulle part aussi bien qu'à Paris. Les formes les plus gracieuses, les ornements les plus riches et du meilleur goût sortent de nos fabriques. On en exporte beaucoup à l'étranger, et particulièrement en Amérique. La Belgique fabrique ces articles à meilleur marché que la France, mais beaucoup moins bien.

ÉTRIER, ERE adj. (é-tri-é, è-re — rad. *étrier* s.) Constr. Se dit d'une jambe, d'un pilier placé à la tête d'un mur mitoyen : *Jambe* ÉTRIÈRE.

ÉTRIÈRE s. f. (é-tri-ère — rad. *étrier*). Petite lanière de cuir servant à attacher les étriers à la selle quand ils ne pendent pas. || On dit aussi PORTE-ÉTRIERS et TROUSSE-[illegible]

ÉTRIEU s. m. (é-trieu). Forme ancienne du mot ÉTRIER.

— Constr. Nom donné à des étais qu'on établit en travers de la voie, entre deux maisons dont l'une menace ruine, ou doit subir quelque réparation qui pourrait nuire à sa solidité.

ÉTRIGUÉ, ÉE adj. (é-tri-ghé). Véner. Qui est haut sur jambes et fluet comme un lévrier : *Chien* ÉTRIGUÉ. || On dit mieux ÉTRIQUÉ.

ÉTRILLE s. f. (é-tri-lle ; *ll* mll. — lat. *strigilis*, même sens). Instrument formé de petites lames de fer dentelées, placées parallèlement sur une plaque munie d'un manche, dont on se sert pour peigner le poil des chevaux et des autres gros animaux domestiques : *Donner un coup d'*ÉTRILLE *à son cheval*.

— Pop. Etablissement de consommation où l'on fait payer trop cher : *Ne logez pas à ce cabaret, c'est une* ÉTRILLE. (Acad.)

— Fam. *Cela ne vaut pas un manche d'étrille*, Cela n'a aucune valeur.

— Comm. Tôle d'épaisseur moyenne.

— Crust. Nom vulgaire d'un crustacé du genre portune, appelé aussi CRABE LAINEUX.

— Bot. Nom vulgaire de quelques champignons appartenant aux genres agaric, bolet, dédalée, hydne, etc.

ÉTRILLÉ, ÉE (é-tri-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Etriller. Nettoyé au moyen de l'étrille : *Cheval* ÉTRILLÉ.

— Fam. Qui a reçu des coups, qui a été battu ou vaincu : *Etre* ÉTRILLÉ *dans une bagarre. Je fus* ÉTRILLÉ *d'importance au piquet.* || Rançonné, qui a payé trop cher : *J'ai été* ÉTRILLÉ *dans cet hôtel.*

ÉTRILLER v. a. ou tr. (é-tri-llé ; *ll* mll. — rad. *étrille*). Nettoyer avec l'étrille : ÉTRILLER *un cheval, un mulet, un bœuf. Comme l'on ne prend pas la peine de l'*ÉTRILLER, *l'âne se roule souvent sur le gazon, sur les chardons, sur la fougère.* (Buff.)

— Fam. Maltraiter de coups ; battre, vaincre dans une lutte quelconque : *Les jeunes seigneurs d'autrefois prenaient grand plaisir à* ÉTRILLER *le guet. Veux-tu que je t'*ÉTRILLE *aux échecs?* || Critiquer vertement : *C'est un critique impitoyable ; il* ÉTRILLE *les gens d'une rude manière.* (Acad.) || Rançonner, faire payer trop cher : *Dans cet hôtel, on* ÉTRILLE *les voyageurs.*

S'étriller v. pr. Se battre mutuellement : *Ils se sont* ÉTRILLÉS *en pleine rue.*

ÉTRIPÉ, ÉE (é-tri-pé) part. passé du v. Etriper : *Animal* ÉTRIPÉ.

— Techn. Se dit d'une corde dont les torons sont en partie séparés : *Raccommoder un cordage* ÉTRIPÉ.

ÉTRIPER v. a. ou tr. (é-tri-pé — du préf. *é*, et de *tripe*). Oter, retirer les tripes de : ÉTRIPER *un lapin.*

— Arboric. Tailler maladroitement : ÉTRIPER *un poirier.*

— Loc. adv. *A étripe-cheval*, A bride abattue, de toute la vitesse de son cheval : *Courir* À ÉTRIPE-CHEVAL.

S'étriper v. pr. Etre étripé : *Les animaux abattus doivent* S'ÉTRIPER *au plus tôt.*

— Techn. Se détordre, en parlant d'une corde : *Cordage qui* S'ÉTRIPE.

ÉTRIQUÉ, ÉE (é-tri-ké) part. passé du v. Etriquer. Qui n'a pas l'ampleur convenable : *Habit* ÉTRIQUÉ.

— Fig. Qui n'est pas suffisamment développé : *Voilà un plan bien* ÉTRIQUÉ, *une scène bien* ÉTRIQUÉE. (Acad.)

— Véner. Qui a peu de corps, et qui est haut sur jambes : *Chien* ÉTRIQUÉ.

— s. m. Caractère, défaut de ce qui est étriqué : *Les longueurs doivent être accourcies ; mais l'*ÉTRIQUÉ *et l'étranglé détruit tout.* (Volt.)

— **Antonymes.** Ample, étoffé, large, vaste.

ÉTRIQUER v. a. ou tr. (é-tri-ké — de l'ancienne forme *estrique*, rouleau de bois qui sert à raser les mesures de grain, d'où *étriquer*, mesurer rigoureusement, et, au figuré, rendre trop juste, étroit). Faire ou rendre trop étroit, trop peu ample : *Vous avez* ÉTRIQUÉ *cette robe. Ces colonnes sont maigres, on les a trop* ÉTRIQUÉES.

— Fig. Faire mesquin, ne pas développer assez : ÉTRIQUER *une scène, une péroraison, un discours.*

— Techn. Retrancher dans une pièce de bois les parties qui s'opposent à ce qu'elle se superpose exactement sur d'autres pièces.

— Pêche. *Etriquer les harengs.* Passer les doigts entre les harengs suspendus aux ainettes, pour les isoler.

ÉTRISTÉ, ÉE adj. (é-tri-sté). Véner. Qui a les jarrets bien formés : *Chien* ÉTRISTÉ.

ÉTRIVE s. f. (é-tri-ve). Mar. Angle que fait une manœuvre sur un objet qu'elle rencontre : *Manœuvre posée en* ÉTRIVE. *Manœuvre qui fait une* ÉTRIVE. || Amarrage que l'on fait sur deux cordages, à l'endroit où ils se croisent.

ÉTRIVÉ, ÉE (é-tri-vé) part. passé du v. Etriver. Qui forme un croisement : *Cordages* ÉTRIVÉS.

ÉTRIVER v. a. ou tr. (é-tri-vé — rad. *étrive*). Mar. Poser en étrive, changer la direction d'un cordage qui agissait en ligne droite, lui faire faire un coude au moyen d'un renvoi de mouvement : ÉTRIVER *une manœuvre sur une poulie.* || Faire croiser des cordages, pour un amarrage en étrive.

— v. n. ou intr. Etre posé en étrive : *Manœuvre qui* ÉTRIVE.

S'étriver v. pr. Se couder, ne pas agir, n'être pas tendu en ligne droite : *Cordage qui* S'ÉTRIVE.

ÉTRIVIÈRE s. f. (é-tri-viè-re — rad. *étrier*). Courroie. lien par lequel un étrier est suspendu à la selle : ÉTRIVIÈRE *de corde, de cuir. Coup d'*ÉTRIVIÈRE.

— Par ext. Coup appliqué avec une étrivière, avec une lanière, avec une corde : *Donner, recevoir les* ÉTRIVIÈRES. *Saint Siméon Stylite, qui se tient vingt-deux ans sur le haut d'une colonne et qui se donne les* ÉTRIVIÈRES, *n'est guère vertueux à mes yeux.* (H. Beyle.)

— Fig. Correction, sévices, châtiments, mauvais traitement, humiliant ou déshonorant : *Se laisser donner les* ÉTRIVIÈRES. *Mériter les* ÉTRIVIÈRES.

— Fam. *Allonger l'étrivière*, Faire naître une difficulté nouvelle, un nouveau retard.

ETRŒUNGT, bourg et commune de France (Nord), cant., arrond. et à 6 kilom. d'Avesnes, sur l'Helpe-Mineure ; pop. aggl., 1,518 hab. — pop. tot., 2,533 hab. Fabriques de tissus, brasseries, tannerie, clouterie, filatures, moulins à farine. Commerce de lin, bestiaux, arbres fruitiers. Restes peu importants d'un château ruiné du XVe siècle.

ÉTROIT, OITE adj. (é-troi, oi-te — lat. *strictus*, part. passé de *stringere*, serrer). Qui a peu ou pas assez de largeur ou d'étendue : *Chemin* ÉTROIT. *Rue* ÉTROITE. *Habit* ÉTROIT. *Ruban* ÉTROIT. *Étoffe* ÉTROITE. *Poitrine* ÉTROITE. *Logement* ÉTROIT. *Les Romains estimaient beaucoup les fronts* ÉTROITS. (L.-J. Larcher.) *Le Tibre est bourbeux et* ÉTROIT, *mais c'est le Tibre.* (L. Veuillot.)

Damoiselle belette, au corps long et fluet,
Entra dans un grenier par un trou fort *étroit*.
LA FONTAINE.

|| Qui limite un objet peu étendu : *Bornes, limites* ÉTROITES.

— Fig. Dont l'action est très-bornée, s'étend à un petit nombre d'objets : *Le cercle* ÉTROIT *de mes relations. S'enfermer dans les* ÉTROITES *limites d'un genre mesquin. Toute spécialité est un milieu trop* ÉTROIT *pour le vrai génie. Quelque* ÉTROITES *que soient les bornes du cœur, on n'est point malheureux quand on s'y renferme.* (J.-J. Rouss.) *Les variations de prix sur une denrée sont d'autant plus grandes que le cercle de la concurrence est plus* ÉTROIT. (F. Bastiat.)

Le réel est *étroit*, le possible est immense.
LAMARTINE.

|| Qui a peu de capacité, dont les vues, les idées, les sentiments ont peu d'étendue ; qui manque de grandeur, de largeur, de portée : *Génie, esprit* ÉTROIT. *Cerveau* ÉTROIT. *Cœur* ÉTROIT. *Idées* ÉTROITES. *Les cœurs* ÉTROITS *ne sentent jamais de vide, parce qu'ils sont toujours pleins de rien.* (J.-J. Rouss.) *Beaucoup de têtes sont trop* ÉTROITES *pour contenir la vérité.* (Boiste.) *Pour être vicieux, il suffit d'avoir un esprit* ÉTROIT, *un cœur pusillanime.* (Descuret.) *Plus l'homme est éclairé, plus son intérêt personnel est impétueux, et plus en même temps il est resserré dans une sphère* ÉTROITE *et ignoble.* (B. Const.) *Le servage du métier abaisse l'homme et le rend souvent* ÉTROIT *et grossier.* (Michelet.)

Tout ce qui fut géant dans notre siècle *étroit*
A disparu ; tout dort sous le sépulcre froid.
BARTHÉLEMY.

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur,
Pense de l'art des vers atteindre la hauteur :
S'il ne sent point du ciel l'influence secrète,
Si son astre en naissant ne l'a formé poëte,
Dans son génie *étroit* il est toujours captif.
BOILEAU.

|| Strict, rigoureux, qui ne reçoit ou n'admet pas d'extension, qui est réduit, borné à ses limites les moins étendues : *Le sens* ÉTROIT *des mots. Une* ÉTROITE *obligation. L'*ÉTROITE *observation des lois. Le journalier travaille et achète, à force de sueurs, la plus* ÉTROITE *subsistance.* (Turgot.)

Vous souvient-il, mon fils, quelles *étroites* lois
Doit s'imposer un roi digne d'un diadème ?
RACINE.

|| Intime : ÉTROITE *alliance.* ÉTROITE *amitié.* ÉTROITE *union.* ÉTROITE *familiarité. Liens* ÉTROITS. *L'amitié est une union des cœurs si* ÉTROITE, *que l'on ne saurait y remarquer de jointure.* (Dacier.) *Les formes d'un gouvernement sont dans une relation* ÉTROITE *avec son principe* (Guizot.) *Il y a une* ÉTROITE *et heureuse liaison entre l'amélioration de l'esprit et l'amélioration du cœur.* (E. Littré.)

— Fam. *Avoir la conscience étroite comme la manche d'un cordelier*, Avoir la conscience très-large, très-peu scrupuleuse, les cordeliers portant des manches très-larges.

— Ecrit. sainte. *Voie étroite, chemin étroit*, Voie du salut, qui est difficile à suivre : *Marcher dans la* VOIE ÉTROITE *de l'Evangile, c'est réformer son cœur et renoncer à ses passions.* (Bourdal.)

— Manège. Qui a les côtes resserrées : *Cheval* ÉTROIT. || *Cheval étroit de boyau*, Cheval dont le ventre s'élève du côté du train de derrière.

— s. m. Ce qui est étroit : *Préférer le large à l'*ÉTROIT.

— Loc. adv. *A l'étroit*, Dans un espace trop resserré : *Etre logé fort* À L'ÉTROIT. *Etre* À L'ÉTROIT *dans une voiture. Mettre ses pieds* À L'ÉTROIT *dans des bottes. Dès que les chenilles se sentent trop* À L'ÉTROIT *dans leur vêtement, elles le dépouillent.* (H. Berthoud.)

— Fig. Dans un milieu trop peu vaste, dans un état mesquin : *Le poëte se sent* À L'ÉTROIT *dans le monde réel. Bonaparte se trouvait* À L'ÉTROIT *dans la vaste domination que la paix avec l'Angleterre lui avait laissée.* (Chateaub.) *Le présent seul, le présent sans passion, le présent calme et régulier, ne suffit pas à l'âme humaine, elle s'y sent* À L'ÉTROIT *et pauvre ; elle veut plus d'étendue, plus de variété.* (Guizot.)

Mon âme est *à l'étroit* dans sa vaste prison ;
Il me faut un séjour qui n'ait pas d'horizon.
LAMARTINE.

— Adv. Etroitement, d'une manière étroite : *Se chausser* ÉTROIT.

— Manége. *Conduire un cheval étroit*, Lui donner peu de terrain pour marcher.

— s. f. Arachn. Genre d'aranéides à l'abdomen allongé et étroit, formé aux dépens du genre plectane.

— **Syn. Étroit, strict.** Ces deux mots diffèrent d'abord en ce que le premier seul peut se prendre au physique, pour marquer le peu d'étendue de la dimension nommée *largeur*. Dans l'acception qui leur est commune, *étroit* appartient au langage ordinaire, et *strict* à celui des philosophes, des naturalistes, des théologiens. Celui-ci, d'ailleurs, renchérit sur l'autre, et l'on peut dire qu'un devoir *strict* est un devoir très-*étroit*.

— **Antonymes.** Ample, large, ouvert.

ÉTROITEMENT adv. (é-troi-te-man — rad. *étroit*). D'une manière étroite, à l'étroit : *Etre logé* ÉTROITEMENT. *Etre chaussé* ÉTROITEMENT. || En pressant fortement : *Serrer* ÉTROITEMENT *quelqu'un dans ses bras, l'embrasser* ÉTROITEMENT. *Un lien* ÉTROITEMENT *serré. Se serrer* ÉTROITEMENT *la taille.*

— Fig. D'une manière intime, inséparable, nécessaire : *Si l'on enchaîne* ÉTROITEMENT *ses pensées, si on les serre, le style devient ferme, nerveux et concis.* (Buff.) *Le vieillard adhère à la vie plus* ÉTROITEMENT *que la mousse ne fait aux ruines.* (E. Alletz.) *Toutes les vertus sociales se tiennent* ÉTROITEMENT. (Mme G. de Gamond.) || Strictement, à la rigueur, d'une façon précise et déterminée : *Observer* ÉTROITEMENT *la règle. S'en tenir* ÉTROITEMENT *aux termes de la loi. Rien de moins* ÉTROITEMENT *limité que l'arbitraire, car c'est l'iniquité, c'est l'erreur.* (E. de Gir.)

ÉTROITESSE s. f. (é-troi-tè-se — rad. *étroit*). Caractère de ce qui est étroit : ÉTROITESSE *d'un passage, d'un chemin, d'une rue.* ÉTROITESSE *des manches d'une robe. Pour les gens accoutumés aux splendeurs de la vie, est-il rien de plus ignoble que le tumulte, la boue, les cris, l'*ÉTROITESSE *des rues populeuses?* (Balz.)

— Fig. Défaut d'ampleur, de largeur dans l'esprit ou les sentiments : *Chercher à soumettre la nature à l'*ÉTROITESSE *de nos méthodes est au-dessus de nos forces.* (A. Fée.)

— Anat. Dimension insuffisante d'une ouverture naturelle : ÉTROITESSE *de la bouche, des narines, du conduit auditif.*

— **Anonymes.** Ampleur, largeur.

— **Encycl.** Anat. Il peut se produire une *étroitesse* de l'ouverture de la bouche, de l'ouverture des narines, du conduit auditif externe, du prépuce, de l'urètre, du vagin, de l'anus. Nous allons passer en revue ces différents vices de conformation.

Etroitesse de la bouche. Elle est quelquefois congénitale et souvent accidentelle ; elle peut être le résultat de cicatrices vicieuses, d'une brûlure, d'un abcès. On la détruit à l'aide d'une opération chirurgicale. Voici le procédé employé par Dieffenbach ; c'est celui auquel on donne la préférence. Le chirurgien tend la lèvre en saisissant sa commissure avec le pouce et l'indicateur de la main gauche, ou bien avec une érigne double, si l'orifice buccal est trop étroit ; puis il plonge, un peu au-dessous de la commissure, entre la muqueuse et le reste de la lèvre, l'une des lames d'une paire de ciseaux qu'il retournera vers la peau, lorsqu'il la jugera assez loin pour agrandir suffisamment la bouche, et coupe d'un seul coup tous les tissus qui recouvrent la membrane muqueuse. Le chirurgien fait ensuite la même chose un centimètre et demi plus bas ; puis il réunit ces deux incisions en dehors par une petite incision semi-lunaire, et, saisissant avec une pince à disséquer le lambeau ainsi circonscrit, il le détache en ayant soin de ne pas léser la membrane muqueuse. Lorsque cette dissection est faite, l'opérateur incise transversalement la membrane muqueuse jusqu'à six ou huit millimètres de la commissure nouvelle, et réunit par des points de suture isolés les bords de cette membrane avec la peau correspondante des lèvres. Enfin, une opération semblable ayant été pratiquée sur l'autre commissure, la bouche se trouve avoir des dimensions qui ne peuvent pas diminuer, puisque, la réunion se faisant par première intention, il ne se produit pas de tissu modulaire.

C'est aussi par une opération chirurgicale que l'on remédie à l'*étroitesse* de l'ouverture des narines, *étroitesse* qui peut être portée à un certain degré et rendre le passage de l'air presque impossible. On introduit dans le nez un bistouri boutonné à lame étroite, ou, si l'ouverture est trop rétrécie pour livrer passage à cet instrument, une sonde cannelée fine qui sert ensuite de conducteur à un bistouri aigu ; puis, on incise d'arrière en avant jusqu'au lobe du nez, et d'avant en arrière jusqu'à la base de la lèvre supérieure. On place ensuite des tampons de charpie dans l'ouverture, afin d'arrêter l'écoulement du sang ; et l'on substitue à ces tampons, aussitôt que la suppuration est établie, une sonde de gomme élastique, d'argent ou d'or, d'un volume assez considérable pour entretenir une dilatation suffisante, et dont on continue l'usage pendant plusieurs mois, afin de prévenir le retour de la maladie, qui a toujours une grande tendance à se reproduire.

— *Etroitesse du conduit auditif externe.* Les causes qui produisent cette affection sont, ou un prolongement des éminences de la conque de l'oreille, ou une membrane qui bouche l'entrée du conduit auditif. Dans d'autres cas, c'est la portion osseuse même du conduit qui est naturellement trop étroite, au point de produire le contact presque immédiat des parois opposées. Lorsque l'*étroitesse* du conduit est le résultat du prolongement ou du rapprochement de l'anthélix, du tragus ou de l'antitragus, il suffit d'exciser ces éminences pour détruire la cause du mal.

— *Etroitesse de l'ouverture du prépuce.* V. PHIMOSIS et PARAPHIMOSIS.

— *Etroitesse de l'orifice de l'urètre.* Chez l'homme, cette affection assez rare est congénitale ; il suffit, le plus souvent, pour y remédier, de l'emploi des bougies d'un volume croissant ; il est cependant plus sûr d'introduire dans l'ouverture un stylet cannelé très-fin, qui sert à conduire un bistouri à lame droite, avec lequel on dilate la partie inférieure de l'orifice. Chez la femme, cette affection est encore plus rare : elle est due à une membrane placée à l'orifice et percée à son centre d'un petit pertuis insuffisant ; cette membrane doit être incisée au bistouri.

— *Etroitesse du vagin.* V. VAGIN.

— *Etroitesse de l'anus.* Elle peut être *congénitale* ou *acquise.* Lorsqu'elle est *acquise*, elle est le résultat de cicatrices vicieuses succédant à des ulcères ou à des opérations. (V. RÉTRÉCISSEMENT.) Lorsqu'elle est *congénitale*, elle constitue un vice de conformation. Si elle est considérable, elle s'oppose au passage des matières et met la vie de l'enfant en danger. On peut d'abord essayer d'amener l'ouverture de l'anus à des dimensions normales par l'usage de mèches de charpie graissées de cérat, d'un volume croissant, par celui des cylindres d'éponges préparées, ou d'autres dilatants. Dans la plupart des cas, il faut user de l'instrument tranchant et pratiquer l'opération. Pour cela, le malade était couché sur le dos, le bassin élevé, les cuisses écartées et fléchies, le chirurgien, à l'aide d'un bistouri boutonné, porté sur la face palmaire de l'indicateur gauche introduit dans le rectum, incise en arrière, sur un ou sur les deux côtés, la circonférence de l'anus. Le méconium ou les matières stercorales sortent aussitôt en abondance, et on en facilite l'excrétion à l'aide d'injections d'eau tiède dans le rectum ; tous les accidents cessent à l'instant. On maintient alors les lèvres de l'incision suffisamment écartées par une mèche de charpie dont le volume doit être égal à la capacité normale du rectum, que l'on remplace chaque fois que l'enfant la rejette en allant à la selle, et dont on augmente le volume insensiblement, pendant plusieurs mois, pour détruire la tendance que l'ouverture conserve pendant longtemps à se rétrécir.

ÉTRON s. m. (é-tron — du bas latin *struntus, strundius*, flamand *stront*, ordure, fumier, ancien allemand *stront*, bas allemand *strund*, suédois *strunt*, hollandais *stront*, anglais *turd*, anglo-saxon *tord*. On disait autrefois *estront* :

Elle est l'*estront* de votre mère.
(*Théâtre françois au moyen âge.*)

« Ge vos di, beax amis, prenez-moi un *estront* de vieille anesse, et un *estront* de chat, et une crote de rat, et une fuelle de plantein, et un *estront* de putain ; si les pestelez tout nestement en un mortier de coivre à un pestau de fer, par force d'ome. Si me prenez un poi de cellande du diaton et panele, et manviele, et comal, et tormal, et de l'erbe Robert, et si meteiz un pié de reine, et de l'onbre du fossé, de brine ; ce sont ore les bonnes herbes que je vos di. Si metez un poi de sain de marmote, et de l'*estront* de la linote, et si metez de l'*estront* à la charrée de Troies et l'*estront* à la croteuse de Ligny ; ne l'metez en oubli. Prenez toutes ces bonnes espices ; si m'en faites i gentill pastel tout net, si le me couchiez sur vostre joue, et du juz lavez-vos bien vos denz, et puis dormez un poi. Ge di que vos en seroiz gariz, se Diex volt. »

(*Ci comence l'erberie*, dans les œuvres de Rutebouf.)

L'origine du bas latin *struntus*, ou plutôt des formes germaniques dont il dérive, a été fort discutée. Vossius croit qu'elles se rattachent au latin *rotundus*, avec *st* préfixe, à cause de la forme ordinaire de la chose désignée. Ménage rapporte *struntus* à *storthunx*, qui signifie, entre autres choses, des cheveux mêlés et entortillés avec de l'ordure. Enfin M. Littré indique l'allemand *strunzen*, morceau coupé, du haut allemand *strunzan*, détacher en coupant. *Struntus* aurait ainsi désigné proprement ce qui est rejeté. Le grec *skôr*, excrément, et le latin *stercus*, pour *scertus*, se rattachent de même à une racine *skar*, *skur*, couper, détacher en coupant). Matière fécale consistante, de l'homme et de quelques animaux : *Gros* ÉTRON. ÉTRON *de chien.* Ce terme est bas.

— *Etron de Suisse*, Petit cône de poudre mouillée, que les enfants allument, et qui brûle lentement.

— **Encycl.** Nos bons aïeux n'étaient délicats ni sur le choix des termes, ni sur le genre de leurs plaisanteries : ils n'avaient pas honte de la nature déshabillée, et, dans n'importe quel sujet, le mot exact — nous n'osons pas dire le mot *propre* — ne les effrayait point. On en trouve à chaque instant des preuves dans nos vieux conteurs du XIIe et du XIIIe siècle. Le mot qui fait l'objet de cet article se retrouve dans plusieurs fabliaux, notamment dans le *Vilain ânier* et dans l'*Indigestion du vilain.* Dans le premier, il s'agit d'un ânier qui venait chaque matin ramasser les ordures de la ville de Montpellier. Un jour qu'il s'en retournait, sa voiture chargée, il passa par hasard dans la rue des *Epiciers;* là, les plus suaves émanations s'exhalaient des boutiques ouvertes, et ces odeurs, si nouvelles pour lui, agirent avec une puissance telle sur son nerf olfactif qu'il en perdit tout à fait connaissance. On l'entoura, on lui fit respirer maints vinaigres et maints parfums, rien n'y faisait : le sentiment ne revenait pas ; mais il se trouvait au milieu de la foule un curieux qui était dans le secret de la profession du pauvre homme ; il lui vint à l'idée de lui mettre un *étron* sous le nez, et cette odeur, à laquelle notre homme était habitué, le rappela tout à coup à la vie. Il semblait dire, en reprenant ses sens : « Enfin, me voilà dans un pays civilisé ! »

Dans le second fabliau, il s'agit d'un vilain qui est sur le point de trépasser à la suite d'une terrible indigestion. Satan, selon sa coutume, envoie saisir l'âme ; mais, par dédain pour un objet de si peu d'importance, il n'emploie à cette vile fonction que le plus niais de ses satellites. Celui-ci, s'imaginant que l'âme d'un vilain ne doit pas s'exhaler par la bouche, attache son sac à l'ouverture opposée. Tout à coup survient une crise heureuse qui soulage le malade : le pauvre homme était atteint d'une furieuse constipation. Le diablotin, voyant le sac se remplir, s'empresse de le lier et de le porter à son souverain. Satan ouvre le sachet et, maudissant cette âme infecte, il jure de n'en jamais recevoir qui ait habité le corps d'un vilain.

Les poëtes étaient les fidèles interprètes de l'opinion publique en exprimant ainsi l'état d'abaissement et de misère dans lequel était retenue la classe laborieuse. Cette manière de voir s'accentue encore davantage dans une autre petite pièce intitulée les *Chevaliers, les clercs et les vilains.* Deux chevaliers, voyageant ensemble, trouvent sur leur route une pelouse charmante, émaillée de fleurs, ombragée par des arbres touffus et de l'aspect le plus agréable. Ravis de la beauté du lieu, ils s'écrient : « Ah ! quel plaisir, si nous avions ici bon pâté, bonne chère et bon vin. Comme nous nous régalerions sur une pareille nappe ! » Quelques instants après passent deux clercs jeunes et vigoureux, et l'un d'eux dit à son compagnon : « Ami, quel tapis moelleux ! il faudrait avoir ici deux femmes fraîches et jolies pour y folâtrer avec elles. » Enfin passent deux vilains qui revenaient du marché ; ils admirent, eux aussi, ce site délicieux, ce magnifique tapis de verdure ; ils en ont l'eau à la bouche, et l'idée leur vient de s'y ébaudir tout à leur aise. Comme ils étaient tourmentés par un besoin pressant, ils vont au milieu de la pelouse, et, arrivés là, ils..... déposent chacun un fardeau que nous n'avons pas besoin de nommer. Tels sont, ajoute malignement le poëte, les goûts, les mœurs de ces trois conditions différentes. A notre tour, nous ajouterons : les premiers étaient enclins à la gourmandise, les seconds aux plaisirs de l'amour, et les deux autres soumis à la nécessité de satisfaire un besoin naturel. Ceci nous conduit naturellement au charmant quatrain que Piron écrivit dans un cabinet plus ou moins inodore :

Dans un besoin extrême,
Je défie au plus amoureux
De ne point préférer ces lieux
A la beauté qu'il aime.

Ce genre de plaisanteries n'est pas spécial à nos trouvères ; on le rencontre également chez leurs successeurs. Pogge, dans ses *Facéties*, parle de deux amis qui parcouraient ensemble la vallée de Josaphat. L'un s'arrête tout à coup au beau milieu et se met à satisfaire un besoin naturel. « Que faistu donc ? lui demande son compagnon. — Voilà, répond celui-ci ; comme, au jour du jugement dernier, il y aura beaucoup de monde dans cette vallée, je marque ma place d'avance. »

Qui ne se rappelle le chapitre de *Don Quichotte*, où le héros de la Manche est obligé de se boucher le nez ? Rabelais, dans son histoire de Pantagruel, Béroalde de Verville, dans le *Moyen de parvenir*, ne tarissent pas en plaisanteries de cette nature. Par suite même des usages admis dans les siècles qui nous ont précédés, on devait s'effaroucher beaucoup moins qu'aujourd'hui des propos concernant cette matière. Les lieux d'aisances étaient généralement inconnus, et la chaise percée constituait le luxe des maisons princières. Loin d'être soigneusement cachée à tous les regards, elle s'étalait hardiment sans qu'un tel aspect ni même l'odeur qui l'accompagnait offusquassent personne ; bien plus, c'était un privilége et la marque d'une insigne faveur que de pouvoir y suivre les princes et les souverains. Mme de Maintenon et la duchesse de Bourgogne ne quittaient jamais le monarque dans ces moments où il se voyait obligé d'avouer qu'il était homme, et où sa condescendance devenait plus grande qu'à l'ordinaire.

Les rois recevaient sur leur chaise percée les ambassadeurs des princes dont ils croyaient avoir à se plaindre. Charles-Quint alla plus loin : enorgueilli par sa victoire, il avait, en signe de mépris, fait dessiner le portrait du vaincu de Pavie sur les murs de sa garde-robe, et il poussa l'insulte jusqu'à introduire l'ambassadeur de France dans ce cabinet. Celui-ci, un Français de bonne roche, sentit le rouge lui monter au front et renouvela en paroles le trait d'un illustre Romain : il dissimula son indignation sous un bon mot : « Vous avez agi prudemment, sire, en plaçant cette figure dans votre garderobe ; lorsque Votre Majesté se sentira constipée, elle n'aura qu'à se placer sur sa chaise percée et à regarder en face le mâle visage de mon maître ; cette vue suffira pour faire foirer de peur vos entrailles impériales. »

La comtesse de Verneuil, ancienne maîtresse de Henri IV, qui avait acquis un énorme embonpoint, et pour laquelle le moindre déplacement devenait pénible, avait sa chaise percée dans sa chambre, et tous les visiteurs devaient en subir sans grimace la vue et l'odeur.

Tallemant des Réaux cite plusieurs anecdotes qui se rapportent directement à notre sujet. En voici une qu'il met dans la bouche de Mme Pilou, femme de beaucoup d'esprit : « Un jour, dans un cercle assez nombreux où nous devisions entre grandes dames, survint une provinciale de vieille noblesse, de beaucoup de prétention, mais de peu d'esprit, qui, en parlant d'autres grandes dames de sa province, s'écriait à tout propos : « Nous autres grandes dames, nous autres... » Mme Pilou lui coupa adroitement la parole en disant : « Mon Dieu, ce début me remet en mémoire le conte plaisant qu'on fait d'un bateau rempli de superbes oranges, qui coula à fond dans une rivière. Toutes les oranges nageaient sur l'eau. Parmi elles, il y avait (révérence parler) un gros *étron* sec qui se pavanait en s'écriant fièrement : « Nous autres oranges, nous allons aussi sur l'eau. »

Tallemant, qui n'est pas homme à s'arrêter en si beau chemin, cite encore cette particularité à propos de Henri IV. « Quelque brave qu'il fût, quand on venoit lui dire : « Voilà les ennemis ! » il lui prenoit toujours une espèce de dévoiement ; tournant cela en raillerie, il disoit : « Je m'en vais faire caca pour eux ! » C'est le pendant de l'histoire de saint Antoine, qui priait toujours, même lorsqu'il satisfaisait à ses besoins naturels. Or, un jour le diable vint le tenter juste à ce moment, et lui reprocha de prier Dieu en pareille occurrence : « Ce qui monte en haut, Dieu le prenne, lui répondit le saint ; ce qui tombe en bas, c'est ta part. »

Ce n'est pas le grand lama qui ferait ainsi fi de sa marchandise. On sait que ses excréments sont précieusement recueillis, qu'on les fait sécher et qu'ils servent à fabriquer des chapelets à l'usage des dévots.

La devise si connue : « Nécessité n'a pas de loi, » fut un jour celle de Mme de Montespan. Louis XIV avait une manie : lorsqu'il allait en carrosse avec les dames de la cour, il les bourrait, pendant tout le voyage, de volailles, de pâtés et d'autres aliments substantiels : n'eûton pas faim, il fallait manger sous peine de lui déplaire. Un jour, la favorite était tellement bourrée qu'elle était sur le point d'éclater. On arrive à Versailles et, loin de pouvoir se retirer chez elle, il lui faut accompagner le roi. En passant devant la chapelle, elle s'arrête un instant, prie un seigneur qui était près d'elle de faire sentinelle, et se débarrasse dans un coin de ce qui la gênait. Elle eut une grande reconnaissance à celui qui lui avait facilité cette opération, et qui l'avait sauvée d'un mauvais cas, où elle pouvait perdre les bonnes grâces du roi.

Pendant très-longtemps, dans les principales villes de France, l'usage des lieux d'aisances fut inconnu ; les ordures de toute sorte étaient jetées par la fenêtre, au grand péril des passants, à qui l'on criait bien quelquefois : Gare ! mais qui souvent aussi étaient victimes de ce sans-façon. Il y a quelques années encore, les mêmes us étaient en vigueur à Marseille. Nombreuses furent les mésaventures auxquelles donna lieu cette coutume. Ceux qui connaissent l'ancien répertoire du Vaudeville peuvent se souvenir d'avoir vu jouer une pièce où l'on avait mis en scène l'anecdote suivante. Un individu, sortant d'une maison où il était en visite, étend la main pour s'assurer si la pluie ne tombe pas ; au même instant, un *cas* de la plus belle volée, lancé du cinquième étage, lui arrive juste au milieu de la main. Furieux de ce contre-temps, notre homme se rend chez le commissaire, qu'il trouve à table, et auquel il se présente, portant le corps du délit, qu'il lui met sous le nez. « Que voulez-vous que j'y fasse ? répond l'honorable magistrat désagréablement interrompu. Ce que vous avez de mieux à faire, c'est de laisser ça là et de retourner chez vous. — Je le crois aussi, » répond le plaignant ; et, déposant délicatement sur la table du commissaire l'objet en question, il se retire tranquillement, laissant celui-ci stupéfait en face de ce vis-à-vis inattendu.

La poésie et les autres genres de littérature n'ont pas dédaigné de s'occuper du sujet que nous traitons. Lors de la maladie de Louis XV, en 1744, on imprima une pièce de vers dont le premier couplet était ainsi conçu :

Que vois-je ? ô ciel ! c'est un *étron!*
Que la matière en est louable !
Il est gros comme un saucisson,
Et garnirait bien une table.
C'est l'œuvre du plus grand des rois;
L'odeur, le goût sentent le trône,
Et jamais un anus bourgeois
N'en eût accouché sans matrone

Quelques années plus tard, pendant la Révolution, les gazettes publiaient la lettre suivante, datée du département du Bas-Rhin :

« Mon cher ami, tu me demandes des nouvelles ; je te dirai que les ennemis on enfin *évacué*, après quinze jours de *siége* et cinq jours de *tranchées;* aussi avons-nous considérablement souffert ; mais, pendant la guerre, le bourgeois n'est pas aussi heureux que le militaire, et c'est ce qui fait que tout le monde est *très-resserré.* Pour moi, je ne peux plus rien *faire;* juge combien c'est *dur;* ce qui me donne d'autant plus d'inquiétude que j'ai vendu jusqu'à ma *garde-robe.* Tous mes amis m'ont conseillé d'*aller* à Paris, en me disant qu'on y trouve toutes les *commodités* possibles, et qu'en se *remuant* un peu, on finit toujours par *faire quelque chose.* Je vois bien que je serai forcé d'en venir là, et j'y serais déjà si les *vents* ne me contrariaient pas tant. J'attends la *foire* avec impatience ; si elle est bonne, c'est le seul *cas* qui puisse me tirer d'embarras ; autrement je te prierai de m'arrêter un *cabinet*, qui soit *propre et commode pour mon état;* et comme je ne peux pas me donner toutes mes *aisances*, je me contenterai d'être sur le *derrière.* J'en ai vu un autrefois, assez commode, dans la rue du *Pet-au-Diable.* J'ai bien peu d'argent, mais je tâcherai d'avoir du *papier*, qui me sera très-utile dans *mes pressants besoins.* Je t'en enverrai *plus long* quand je serai *sur les lieux.* Tu *sentiras mieux ma position quand je serai près de toi;* il est bien vrai que, pour en sortir, *je fais tant d'efforts que je peux.* Pour toi, ne te *relâche* point, écris-moi toujours. Tu me dis que tu te portes mieux ; qu'en revenant d'Italie, l'*air du Pô* t'a fait grand bien, et enfin que tu es soulagé. Si j'avais eu *bon nez*, je serais parti avec toi, au lieu de faire ce voyage en Suisse, où je me suis *embrené.* J'avais alors de la *facilité* et je *serais allé* tout comme un autre, au lieu qu'à présent je ne suis plus *libre.* J'ai eu pourtant un moment d'espoir, car il m'est venu quelques *vents des préliminaires de paix ;* mais ils n'ont pas eu de suite. Cependant, pour avoir *trop été* dans le malheur, je n'ai pas oublié ce que je te dois pour l'*anis* que tu m'as envoyé. Tu peux compter qu'à Paris, si je viens à *percer*, le peu que je *ferai* après mes *nécessités* sera pour toi. Je te prie de ne rien éventer de tout ceci. Je me décide à partir vers le milieu de la *courante*, c'est-à-dire fin *ventôse;* si, d'ici à cette époque, mes moyens ne me permettent pas de faire raccommoder *ma chaise, perdue et gâtée* depuis quelque temps, je prendrai un *bidet* et je me rendrai *à selle* jusqu'à Versailles, où je veux passer pour examiner la forme des *tuyaux* et de quelques *bassins*, et là je pourrai me mettre plus à mon aise en prenant le *pot-de-chambre* jusqu'à Paris. Je suis avec la plus *étroite* amitié et le plus *entier dévouement.* »

Les curieux qui aimeraient à connaître tout ce qui a été publié sur ce sujet en trouveront une énumération complète dans la *Bibliotheca scatologica* ou *Catalogue raisonné des livres traitant des vertus, faits et gestes de très-noble et très-ingénieux messire Luc (à rebours), seigneur de la chaise et autres lieux, mêmement de ses descendants et autres personnages de lui issus; ouvrage très-utile pour bien et proprement s'entretenir ès jours gras de caresme-prenant, disposé dans l'ordre des lettres* K, P, Q; *traduit du prussien et enrichi de notes très-congruentes au sujet, par trois savants en* US. *Dédié à M. Q.* (*Scatopolis, chez les marchands d'aniterge, l'année scatogène* 5850). » Les éditeurs ont fait précéder ce recueil d'une pièce qui se termine par ces trois vers :

Amis, un dernier mot : respect à la matière
Qui jadis, en un lieu que l'on ne revoit guère,
Pendant neuf mois nous servit d'oreiller.

On eût pu lui donner pour épigraphe ce couplet qui se trouve en tête d'un autre ouvrage du même genre :

O vous, lecteur atrabilaire,
Déjà prêt à me condamner,
Suivez le conseil salutaire
Que j'ose aujourd'hui vous donner.
Bon vin et repas délectable
Vous feront goûter mon objet :
Je réponds qu'en sortant de table
Vous serez plein de mon sujet.

Terminons par quelques anecdotes.

M. Quatremère demandait à Louis XVI de l'anoblir et sollicitait l'autorisation d'ajouter un *de* à son nom : « Je le veux bien, répondit le monarque, mais à la condition que vous le mettrez à la fin de votre nom. »

⁂

Un jeune prodigue, qui avait dissipé sa fortune, se plaignait un jour à son médecin que ses excréments fussent verts : « La chose n'est pas étonnante, répondit le disciple d'Hippocrate, vous avez mangé votre blé en herbe. »

⁂

Une dame marchandait une chaise percée ; le marchand lui en montrait de différents genres, et lui en vantait surtout quelques-unes munies d'une excellente serrure : « Ce n'est pas la peine, répondit celle-ci ; je n'ai pas peur qu'on me vole ce que j'ai l'intention d'y mettre. »

⁂

Un brave paysan envoya un jour son fils porter un magnifique panier de pommes au curé. Grande fut la joie du pasteur, qui remercia le petit bonhomme et l'engagea vivement à croquer un de ces fruits appétissants. Refus obstiné de celui-ci : « Comment! à ton âge, tu ne veux pas manger de pommes? s'écrie le curé ; tiens, regarde ; je vais te donner l'exemple. » Et en saisissant une, il la croque à belles dents. « Monsieur le curé, je vais vous dire la chose, fit alors l'enfant poussé jusque dans ses derniers retranchements : comme je venais, mon pied a glissé, mon panier est tombé et plusieurs pommes ont roulé sur des *ét...* ; je ne saurais pas les reconnaître, et voilà pourquoi je n'en veux pas manger. »

⁂

Un industriel qui exploitait les foires s'avisa un jour d'une singulière invention pour remplir son escarcelle. Il écrivit sur la porte de sa baraque : *Ici l'on apprend à deviner ; on n'en sort qu'en sachant deviner. On rend l'argent à qui se plaindrait de ne pas savoir deviner.* La foule afflua aussitôt ; mais on ne pouvait entrer qu'un seul à la fois. L'individu introduit arrivait devant une table autour de laquelle trois assesseurs siégeaient gravement ; on lui disait de plonger son doigt dans une urne qui se trouvait là et de deviner ce qu'elle contenait. Or, la chose n'était pas difficile, l'odeur suffisant à elle seule pour indiquer la nature de cette matière. L'individu ainsi attrapé s'en allait alors tout penaud et se gardait bien de se vanter de la mystification dont il avait été l'objet. Comme personne ne disait rien, la foule continuait à abonder et la caisse du spéculateur à se remplir.

⁂

Une foule de personnes ont pu voir la fameuse hirondelle peinte par Horace Vernet au plafond d'une des salles du café de Foy. Le peintre était coutumier de ces sortes de fantaisies. De son temps, les aubergistes n'avaient pas encore eu l'ingénieuse idée de porter le service sur la note, et il était d'usage de laisser sous le chandelier le pourboire qu'on destinait à la servante. Un jour donc qu'Horace Vernet avait couché à l'hôtel, il avertit en partant la fille de service qu'elle trouvera ce qu'il a laissé pour elle sous le chandelier. Celle-ci n'a rien de plus pressé que d'y courir ; mais quelle n'est pas sa stupéfaction en voyant, au lieu de ce qu'elle cherchait, un *étron* magnifique! Elle crie, elle tempête, elle se répand en injures et s'empresse d'aller chercher un linge pour faire disparaître cette incongruité. C'est seulement alors qu'elle s'aperçoit que ce qu'elle avait pris pour une réalité n'avait ni corps ni odeur. Cette plaisanterie du peintre fit la fortune de l'auberge où il avait laissé cette singulière carte de visite.

⁂

Mais, par un juste retour des choses d'ici-bas, ne serait-ce point Horace Vernet en personne qui aurait joué le rôle de mystifié dans l'anecdote suivante?

Un de nos *peintres en renom*, dit la chronique, traversait un jour son atelier, conduisant une dame dans son appartement. Arrivé à la porte, il aperçoit en sentinelle... La dame recule comme si elle avait failli marcher sur un serpent. Le peintre, furieux, se préparait à faire un mauvais parti à ses élèves quand l'un d'eux, quittant son chevalet, s'approche et s[illegible]e auprès du maître [illegible] plaisanterie tout à fait innocente. En effet, l'objet monstrueux était tout simplement une imitation en carton, d'une forme et [illegible]e. Le peintre et sa compagne rirent beaucoup de cette espièglerie, et tout fut dit. A quelques jours de là, le peintre rentrait encore chez lui, et le même objet s'offre de nouveau à sa vue. Il y porte en souriant une main hardie ; mais cette fois l'objet avait été fabriqué sans couleur ni pinceau.

⁂

Le nom de M. Richer est connu de tout le monde ; or voici ce que la légende lui attribue. Lorsque sa fille fut en âge d'être mariée, elle avait un million de dot. Beaucoup de gens trouvant, comme Vespasien, que l'argent ne sent jamais mauvais, se présentèrent pour épouser la fille et le million. M. Richer était trop raisonnable pour exiger un prétendant maître ès arts dans la branche industrielle qu'il cultive ; seulement, il voulait être assuré que son gendre ne lui reprocherait jamais l'origine de sa fortune ; pour cela, il imposait à tout prétendant l'obligation de se plonger jusqu'au cou dans un tonneau rempli de sa marchandise. Tous reculèrent devant cette épreuve d'un nouveau genre. Enfin vint un avocat sans cause, qui pourpensa qu'il en serait quitte pour quelques bains et qui se décida à tenter l'aventure. On l'introduit dans le salon, où se dressait un tonneau apporté pour la circonstance et rempli de la matière la plus louable. Le prétendant fait bien quelques difficultés ; mais, s'il recule, c'est pour mieux sauter, et bientôt le voilà, selon les exigences du programme, enfoncé dans le tonneau jusqu'au cou. M. Richer, saisissant alors un grand sabre qui se trouvait dans un coin du salon, le passe avec rapidité sur le tonneau, comme s'il voulait couper la tête de celui qui s'y trouve. On devine le reste : le malheureux avocat, par un mouvement instinctif, se baisse et plonge tout entier dans l'odorant mélange. Content de cette épreuve, M. Richer vint lui tendre la main en lui disant : « Maintenant vous pouvez être mon gendre, et vous n'aurez aucun reproche à me faire! » *Ejusdem farinæ*, eût dit Louis XVIII.

⁂

Vivier est connu comme un grand mystificateur. Voici de quoi il s'avisa un jour. Il se promenait sur le boulevard avec un provincial de ses amis. Pressés par la nature, tous deux entrent dans un *water-closet*. Vivier sort le premier, donne 0 fr. 50 au bureau en disant : « Vous rendrez les 4 sous au monsieur qui est avec moi. » L'ami sort et se présente pour payer : « Tenez, voilà 4 sous, lui dit la buraliste. — Mais ces 4 sous ne sont pas à moi, réplique le provincial étonné. — Si, si, ils vous reviennent, insiste son interlocutrice ; après tout, si vous n'en voulez pas, vous pouvez les laisser. » L'autre les empoche tout de même et s'en va conter à Vivier la cause de son épatement. « On n'a fait que vous donner ce qui vous était dû, réplique l'artiste ; vous venez de déposer là une matière excellente pour l'engrais, on vous paye, il n'y a rien que de très-naturel. A Paris, les choses se passent toujours ainsi. » Notre provincial est enchanté de cette découverte et de la manière de faire des Parisiens. Un instant après, il quitte Vivier sous le premier prétexte venu, s'enfile dans un passage et va droit au *water-closet*. En sortant, il se présente au bureau et tend la main : « C'est 0 fr. 15, fait la buraliste, qui ne le voyait pas avancer de l'argent. — Ah! vous ne donnez que 0 fr. 15, vous? fait le provincial ; n'importe, je m'en contenterai tout de même. » On juge de l'imbroglio qui résulta de ce malentendu ; le provincial, se croyant dans son droit, tenait bon, et la buraliste allait envoyer querir un sergent de ville, quand Vivier, qui avait suivi son ami, se doutant bien de ce qui allait se passer, vint mettre un terme au quiproquo.

Terminons cet article, bien peu sérieux peut-être, mais qui n'est qu'un écho des nombreux ouvrages imprimés sur ce sujet, par une question de médecine légale, qui peut sembler un paradoxe au premier aspect, mais qui a une importance réelle, puisqu'elle peut servir à faciliter l'instruction d'une affaire criminelle. Comment distinguer si un *étron* est l'œuvre d'un homme ou d'une femme? Voici, par exemple, un criminel dont on perd tout à coup la trace ; il n'en reste que ce seul vestige. A qui appartient-il? Si l'urine en est voisine, il appartient à une femme ; si elle en est éloignée, à un homme. Comme on le voit, le domaine de la science s'étend partout.

ÉTRONÇONNÉ, ÉE (é-tron-so-né) part. passé du v. Etronçonner : *Arbre* ÉTRONÇONNÉ.

ÉTRONÇONNER v. a. ou tr. (é-tron-so-né — du préf. *e*, et de *tronçon*). Arboric. Supprimer toutes les branches d'un arbre, de manière à ne lui laisser que le tronc : ÉTRONÇONNER *un frêne, un platane.*

ÉTROPE s. f. (é-tro-pe). Mar. Autre orthographe du mot ESTROPE.

ÉTROPLE s. f. (é-tro-ple). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des sciénoïdes, caractérisé par un préopercule non dentelé, de nombreux aiguillons à l'anale, et comprenant un petit nombre d'espèces, toutes propres à l'Inde.

ÉTROUBLE s. m. (é-trou-ble — corruption du mot *estrouble*). Agric. Nom du chaume dans quelques localités.

ÉTROUSSE s. f. (é-trou-se). Pratiq. Adjudication de certains biens en justice.

— Féod. *Etrousse et mal étrousse*, Droit du seigneur sur le foin et les bœufs.

ÉTROUSSER v. a. ou tr. (é-trou-sé — rad. *étrousse*). Anc. pratiq. Adjuger en justice : ÉTROUSSER *une terre.*

ÉTRUFFÉ, ÉE adj. (é-tru-fé — altération du mot *atrophié*). Véner. Dont la cuisse est atrophiée : *Chien* ÉTRUFFÉ.

ÉTRUFFURE s. f. (é-tru-fu-re). Véner. Atrophie de la cuisse des chiens, à la suite d'une blessure ou d'une foulure.

ÉTRUN, village et comm. de France (Pas-de-Calais), cant. N., arrond. et à 6 kilom. d'Arras, au confluent du Gy et de la Scarpe ; 298 hab. La maison de campagne de l'évêque d'Arras occupe l'emplacement d'une ancienne abbaye de dames bénédictines nobles. Le jardin et le parc sont arrosés par des sources abondantes et très-fraîches. Camp romain dit camp de César.

ÉTRURIE, en latin *Etruria* ou *Tuscia*, ancienne région de l'Italie, entre la Macra et la Ligurie au N., l'Apennin qui la séparait de l'Ombrie et du pays des Sabins à l'E., le Tibre et le Latium au S., et la mer Tyrrhénienne à l'O. Elle occupait le territoire qui formait naguère l'ex-grand-duché de Toscane et le N.-O. des Etats de l'Eglise. Cette contrée, appelée *Tyrrhenia* par les Grecs et *Rasena* par les habitants, était couverte par les ramifications occidentales de l'Apennin et arrosée par l'Arnus, l'Umbro et le Tibre. Elle renfermait les lacs de Clusium, de Trasimène, de Vulsinies, de Sabatinus et de Vadimon. Les villes les plus importantes étaient : Cæré, Tarquinies, Vulsinies, Cortone, Vétulonie, Clusium, Pérouse, Rosellæ, Arretium, Volaterræ, Populonie. V. ÉTRUSQUES.

Etrurie et les Etrusques (L'), par M. Noël des Vergers (1864, 2 vol. in-8° et un atlas). Ce grand ouvrage est le résultat de plusieurs années de fouilles entreprises par l'érudit français, de concert avec un habile explorateur italien, Alessandro François, dans les maremmes de la Toscane. Ces vastes solitudes, protégées par des exhalaisons pestilentielles, ont longtemps enseveli sous leurs marais, leurs sables, leurs bois inaccessibles, les ruines de la vieille civilisation étrusque ; depuis peu de temps seulement on commence à leur arracher leurs secrets. En 1828, M. Ottfried Müller a réuni en deux volumes, d'une vaste érudition, toutes les notions que les monuments jusqu'à lui exhumés et les fragments recueillis dans les auteurs latins contenaient sur l'Etrurie ; après lui, d'autres savants allemands ont étudié quelques côtés intéressants de la question. Il restait à l'envisager dans son ensemble, à pousser plus loin les fouilles, à interroger les tombeaux, les nécropoles, les vases, les bronzes, les bijoux. C'est ce qu'a entrepris M. Noël des Vergers. « Il s'est fait, a dit M. Beulé, le disciple d'Ottfried Müller et son continuateur. Il a reconstitué l'enchaînement historique et suivi les destinées de l'Etrurie, les inscriptions aidant, depuis la fondation de Rome jusqu'à la dissolution de l'empire romain. Il a rétabli la topographie ancienne avec la précision que donnent des fouilles méthodiques et des relevés exacts. Il a étudié les monuments comme les objets les plus humbles, afin d'en tirer quelques lumières sur les origines des Etrusques, sur leurs affinités de races, sur leur religion, sur leur industrie, sur leurs relations avec l'Orient et la Grèce, sur l'influence qu'ils ont exercée à Rome, sur les emprunts si variés que leur a faits la civilisation latine. Le témoignage écrit est parfois trompeur ; car les Romains avaient trop d'orgueil pour ne pas mentir de propos délibéré, tandis qu'ils faisaient disparaître les annales de l'Etrurie avec sa langue. Au contraire, le témoignage des monuments est inaltérable, et leur simple rapprochement suffit parfois pour renverser les mensonges les plus éloquents ou les erreurs les plus populaires. Le rôle que l'archéologie doit jouer dans la reconstitution de l'ancienne Etrurie est plus considérable encore que celui qu'elle a joué dans l'étude de la civilisation égyptienne ou de la civilisation assyrienne ; car elle ne doit pas seulement remplacer les textes qui manquent ou expliquer ceux qu'on ne traduit pas, elle doit souvent réfuter d'une manière absolue les récits des historiens célèbres. »

Le travail de M. des Vergers comprend la description des maremmes au point de vue archéologique, l'examen des différentes interprétations données aux traditions de l'antiquité sur les origines des Etrusques, et surtout l'étude de ce que nous révèlent les monuments mêmes de l'Etrurie. A les voir circonscrits dans une même province de l'Italie, on comprend qu'une civilisation si différente de celles qui l'entourent n'est pas née sur le sol même, et doit avoir eu son germe en d'autres contrées. Des rapprochements nombreux, rendus plus faciles par les récentes découvertes de l'archéologie, tentés sans idée systématique et préconçue, l'amenèrent à se convaincre de l'influence profonde de l'hellénisme, tout en accordant à l'élément asiatique la part la plus ancienne dans le développement de la civilisation des Tyrrhènes.

M. des Vergers a complété la géographie de l'Etrurie en nous montrant la distribution du peuple sur le territoire. Tarquinies, Cæré, Véies, Ardée, Vulsinies, Vulci, Vetulonia, Rosellæ, Clusium, Cortone, Pérouse, Arretium, explorées successivement par l'auteur, démontrent l'extension de la puissance étrusque vers le nord et la formation de la grande confédération des douze cités ou lucumonies du centre, qui a joué un rôle si important en Italie avant la domination romaine. C'est toujours sur l'archéologie que M. des Vergers s'appuie ; c'est à elle qu'il demande les moyens de retrouver également les villes qui composaient la seconde confédération de douze cités que les Etrusques formèrent plus tard, à l'imitation de la grande confédération centrale, dans les plaines du Pô. Telles sont Felsina (aujourd'hui Bologne), Mantoue, Melpum, Atria, Spina. M. des Vergers suit encore les Etrusques en Campanie, où la tradition leur attribuait l'établissement d'une troisième confédération de douze villes, dont les principales auraient été Capoue, Nola, Nocera. Il examine ensuite les relations commerciales de l'Etrurie et sa constitution politique, puis le système religieux de ce peuple et le développement des arts, qui s'y relie d'une façon intime.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen des origines étrusques. M. Noël des Vergers a essayé de prouver que les Etrusques sont bien, comme l'assurait Hérodote, d'origine asiatique. Et ce qui donne plus d'intérêt à son argumentation, c'est qu'il l'appuie sur l'inspection de monuments découverts par lui à Vulci et dans toute la maremme. Il a reproduit dans un magnifique atlas les dessins d'une vaste chambre funéraire de la nécropole de Vulci. Là se trouvent à profusion les monstres fantastiques, les chimères, les griffons, les taureaux à tête humaine, toutes les créations bizarres de l'art asiatique ; puis c'est une scène de l'*Iliade*, Achille massacrant les prisonniers troyens pour venger Patrocle, où l'artiste a mêlé aux héros classiques Charon, le dieu méchant, et un autre personnage qui paraît être le génie du bien : évidente inspiration des dogmes du *Zend-Avesta*. L'auteur joint à ces raisons, qu'il multiplie, beaucoup de témoignages des auteurs anciens, Plaute, Tacite, etc., et paraît avoir résolu la question.

Les 40 planches in-folio de cet atlas méritent une mention spéciale. Après une carte archéologique de l'Etrurie, où sont marquées les nécropoles jusqu'à présent reconnues, et les fragments de voies romaines, viennent trois planches consacrées à l'hypogée récemment découvert à Cæré, et où sont figurés, à l'aide du relief et de la couleur, les armes, les instruments, les ustensiles des Etrusques. Vingt-cinq planches en chromo-lithographie reproduisent, avec leur style propre et leurs couleurs, les principaux vases recueillis par l'auteur dans les nécropoles qu'il a fouillées, et principalement dans celles de Chiusi et de Vulci. Parmi les sujets les plus intéressants, M. Beulé signale une amphore panathénaïque, où Minerve, armée du casque et de l'égide, brandit sa lance entre deux colonnes sur lesquelles des coqs sont perchés. Ce qui accroît singulièrement l'importance de ce vase, c'est que Minerve est représentée deux fois avec deux colonnes, deux coqs et de doubles attributs. M. de Witte a expliqué ce dualisme de la fille de Jupiter, que d'autres monuments avaient déjà fait connaître aux archéologues. Il a cité le premier un curieux passage d'Apollodore, où il est dit qu'*Athéné* fut élevée par Triton, qui avait une fille nommée *Pallas*. Toutes deux aimaient les exercices guerriers et la lutte. Une querelle s'éleva. Athéné tua Pallas en lui présentant la terrible égide. Accablée de douleur, elle fit une statue de bois semblable à Pallas, lui mit l'égide sur la poitrine et la consacra à Jupiter. Ce mythe a peut-être été inventé après coup par les Grecs pour justifier le double nom de *Pallas-Athéné* que portait Minerve : les artistes l'ont adopté à leur tour. Il faut remarquer aussi, parmi les vases recueillis par M. des Vergers, celui sur lequel M. de Witte a reconnu la *fête des Brebis*, telle que la célébraient les Argiens, en tuant ce jour-là tous les chiens qu'ils pouvaient rencontrer. C'était une façon d'honorer Linus, fils d'Apollon et de Psamathé, dévoré par les chiens d'un berger d'Argolide.

Si la plupart de ces vases portent des sujets grecs ou des inscriptions grecques et sont conformes de tout point à l'art grec, quelques-uns, au contraire, présentent un caractère entièrement étrusque. Telle est l'amphore trouvée à Chiusi et qui représente un combat. Les vases en terre noire ornés de reliefs archaïques, provenant de la fabrique de Clusium, rappellent à M. Beulé la vieille vaisselle noire que Juvénal prête au roi Numa :

. . . . Quis
Simpuvium ridere Numæ, nigrumque catinum
Ausus erat?

« Les formes sont pesantes, ajoute-t-il, bizarres, variées, quelquefois d'une naïveté élégante. Les reliefs se répètent souvent ; ce sont des figures humaines, des têtes qui ressemblent à des têtes égyptiennes, des sphinx, des chevaux ailés, des sirènes, des griffons, des panthères, avec les caractères bien connus de l'archaïsme oriental. En effet, avant de subir l'influence de l'art grec, il est dans l'ordre historique que les Etrusques aient

imité les produits que le commerce leur apportait d'Orient. »

C'est à sa découverte de l'hypogée de Vulci que M. Noël des Vergers, avec la passion de l'archéologue, a consacré ses plus belles pages et ses plus belles planches. « Lorsqu'au dernier coup de pic, dit-il, la pierre qui fermait l'entrée de la crypte céda, la lumière de nos torches éclaira des voûtes dont rien, depuis plus de vingt siècles, n'avait troublé l'obscurité ou le silence. Tout y était encore dans le même état qu'au jour où l'on en avait muré l'entrée, et l'antique Etrurie nous apparaissait comme aux temps de sa splendeur. Sur leurs couches funéraires, des guerriers, recouverts de leurs armures, semblaient se reposer des combats qu'ils avaient livrés aux Romains ou à nos ancêtres les Gaulois. Formes, vêtements, étoffes, couleurs furent apparents pendant quelques minutes, puis tout s'évanouit à mesure que l'air extérieur pénétrait dans la crypte, où nos flambeaux vacillants menaçaient d'abord de s'éteindre. Ce fut une évocation du passé qui n'eut même pas la durée d'un songe et disparut comme pour nous punir de notre curiosité. Pendant que ces frêles dépouilles tombaient en poussière au contact de l'air, l'atmosphère devenait plus transparente. Nous nous vîmes alors entourés d'une autre population guerrière due aux artistes de l'Etrurie. Des peintures murales ornaient la crypte dans tout son périmètre et semblaient s'animer au reflet de nos torches. Bientôt elles attirèrent toute notre attention, car elles me semblèrent la part la plus belle de notre découverte. Deux portes qui se faisaient face, la porte d'entrée et celle du fond, divisaient la salle funéraire en deux parties égales. D'un côté, les peintures se rapportaient aux mythes de la Grèce, et les noms grecs inscrits en caractères étrusques ne laissaient aucune incertitude sur le sujet : les poëmes d'Homère l'avaient inspiré. J'avais sous les yeux l'un des drames les plus sanglants de l'*Iliade*, le sacrifice que fait Achille des prisonniers troyens sur le tombeau de Patrocle ; de l'autre, un chef étrusque, Mastarna, plus heureux qu'Achille, était représenté sauvant la vie à son ami Cœles Vibenna. » Ajoutons que Mastarna et Cœles Vibenna ne sont pas désignés seuls par des inscriptions. Un des guerriers porte le nom d'*Aule Vipinas*; un autre est le *lars Ulthes* (*Voltius*), et il plonge son épée dans le corps d'un *Laris Papathnas*. L'artiste a même donné à un prisonnier un nom que les rois de Rome ont rendu célèbre, celui de *Tarchunies* (*Tarquinius*). Enfin, une figure de femme, trop promptement ruinée, sur une cloison servant de refend à la crypte, était surmontée du nom de *Tanaquil*, si intimement lié dans la légende à celui de Tarquin et à celui de Mastarna ou Servius Tullius.

ÉTRURIE (ROYAUME D'), nom que porta pendant quelque temps le grand-duché de Toscane, lorsqu'en 1801 il fut enlevé à la maison d'Autriche et érigé en royaume en faveur de Louis, prince héréditaire de Parme, fils de Ferdinand, duc de Parme. Le titulaire étant mort dès 1803, le royaume d'Etrurie fut gouverné par Marie-Louise, fille de Charles IV d'Espagne, mère et tutrice de Charles-Louis, qui prit le titre de Louis II. Ce royaume disparut à la fin de l'année 1807, par suite d'un traité avec l'Espagne, fut incorporé à la France en 1808, et reparut comme grand-duché de Toscane, en 1809, sous le gouvernement de la princesse Bacciochi, sœur de Napoléon. V. TOSCANE.

ÉTRURIEN, ENNE s. f. (é-tru-ri-ain, è-ne). Géogr. Habitant de l'Etrurie ; qui appartient à l'Etrurie ancienne ou moderne ou à ses habitants : *Les* ETRURIENS. *L'histoire* ETRURIENNE. *Sa Majesté* ETRURIENNE.

ETRUSCUS HERENNIUS, césar romain, mort en 251 de notre ère. Il était fils de l'empereur Décius. Lorsque son père monta sur le trône (249), il devint prince de la jeunesse et césar, puis fut nommé consul et reçut le titre d'auguste. Au mois de novembre 251, Etruscus suivit son père dans son expédition contre les Goths et trouva la mort au commencement de la sanglante bataille livrée près d'Abricium, non loin du Danube. On sait que c'est à cette bataille que Décius perdit également la vie.

ÉTRUSQUE s. et adj. (é-tru-ske). Géogr. anc. Habitant de l'Etrurie ; qui appartient à l'Etrurie ou à ses habitants : *Les* ETRUSQUES. *Langue, art* ETRUSQUE. *Vases, monnaies* ETRUSQUES. V. l'article suivant.

ÉTRUSQUES, ancien peuple de l'Italie, établi dès la plus haute antiquité dans la contrée qui porta le nom d'Etrurie et qui formait récemment encore le duché de Toscane.

Des peuples puissants s'agitaient sur le sol de l'Italie bien avant la fondation de Rome. Les Etrusques paraissent avoir occupé le premier rang, par leurs richesses et leur civilisation avancée. Malheureusement leur histoire est détruite ; leur origine même est sujette à des contestations. Rome, qui s'enrichit de leurs trésors, de leurs connaissances et de leurs lois, fit disparaître leurs monuments et jusqu'à leur langue. Cependant les recherches de quelques savants, tels que Inghirami, Niebuhr, le chevalier Micali, Ottfried Müller, Noël des Vergers etc., ont fini, après bien des discussions, par jeter un peu de clarté dans le passé de cette grande nation. Ce sont eux que nous prenons pour guides.

— *Origine et établissement des Etrusques.* « Les anciens habitants de l'Etrurie, dit M. Alfred Maury, désignés sous le nom de Tyrrhéniens, d'où la mer de Toscane, *Tyrrhenum mare*, reçut son nom, paraissent se rattacher à la grande branche pélasgique, sortie, comme toutes les nations de l'Europe, du tronc aryen. Leur antique existence en Italie les fit regarder par certains auteurs comme autochthones. Cependant Hérodote raconte que les Lydiens prétendaient être les ancêtres des Tyrrhéniens ; mais le récit qu'ils faisaient de l'émigration de cette colonie porte en soi le caractère de la fable, et on ne peut découvrir aucun rapport de langue et de mœurs entre les Etrusques et les Lydiens. Les recherches des savants du XVIIIe siècle ont prouvé jusqu'à l'évidence que les *Raseni* étaient un même peuple avec celui que les Romains appelaient Rhétiens. Cette identité se montre dans les noms des lieux et dans les restes des monuments étrusques qu'on a trouvés dans le Tyrol. Les Rhétiens étaient Celtes et, par conséquent, les Etrusques l'étaient aussi. Cependant, comme ils arrivèrent en Italie longtemps après les autres Celtes, et qu'ils eurent dans leurs institutions et leurs arts un caractère tout à fait original, on doit les considérer comme un peuple particulier... Ce qui indique l'origine asiatique de leur langue, c'est la suppression des voyelles brèves et le manque de consonnes redoublées, caractère qu'elle partage avec toutes les langues, ou au moins avec toutes les écritures araméennes. Cependant les Etrusques ne désignaient pas les nombres par des lettres de l'alphabet, comme font les peuples de race sémitique. Les chiffres que nous nommons *romains* sont effectivement étrusques. On les trouve fréquemment sur les monuments de ce peuple. Ces caractères sont des hiéroglyphes, et datent d'un système d'écriture antérieur à l'écriture alphabétique. »

Quand ces étrangers (Tyrrhènes ou Etrusques) envahirent l'Italie, deux grands peuples, les Liguriens et les Ombriens, occupaient le bassin du Pô. Toute l'invasion des Etrusques ou Raseni, comme ils s'appelaient eux-mêmes, tomba sur les Ombriens, qui disparurent peu à peu devant l'occupation des envahisseurs. On fixe généralement à l'an 1187 av. J.-C. la date de l'établissement des Etrusques en Italie. Quoi qu'il en soit, l'empire étrusque se forma longtemps avant la fondation de Rome, auprès de Tarquinies et d'Argylla, et acquit rapidement une grande importance, car Tite-Live, en parlant des secours promis à Scipion par les peuples d'Etrurie, cite huit villes considérables : Cæré, Tarquinii, Populonia, Volaterræ, Arretium, Perusia, Clusium et Rosellæ. Les historiens portent, pour la plupart, à douze le nombre des cités étrusques. On sait que ces villes étaient unies par des liens fédératifs, et qu'il existait, en outre, un nombre considérable de cités indépendantes.

Après l'expulsion des Ombriens de la plaine du Pô, la première mention que l'histoire fasse des Etrusques remonte à l'arrivée d'Enée en Italie. Turnus, roi des Rutules, appela à son aide, contre le chef des Troyens, Mézence, roi étrusque de Cæré. Il est à peu près certain que Rome a été sous la domination des Etrusques, et quelques historiens croient que le roi auquel les Romains donnaient le nom de Servius Tullius n'était autre qu'un chef étrusque (*lucumon*) nommé Mastarna. Porsenna paraît avoir été le chef de la nation étrusque ; pour prix de la paix que Rome lui demandait, il obtint les insignes de la royauté. Vers l'an 475 av. J.-C., les Etrusques, qui avaient occupé la Campanie, essuyèrent devant la ville de Cumes une défaite navale qui ruina entièrement leur marine.

Mais déjà leur puissance avait considérablement diminué. Les Sabins les forcèrent, en 439, d'abandonner la Campanie, et quelque temps après commença, entre les Etrusques et les Romains, cette interminable et sanglante lutte, dont le résultat fut si fatal à l'Etrurie. Les épisodes les plus importants de cette guerre, qui dura plus de quatre-vingts ans, sont la prise et la destruction de Véies (399 ans av. J.-C.) et la défaite des Etrusques sous les murs de Sutrium, puis sur les bords du lac Vadimon (283 ans av. J.-C.). A la suite de cette dernière défaite, les Etrusques durent se soumettre aux conditions qu'il plut à Rome de leur imposer. Dès lors, plus de nationalité étrusque. Le peuple étrusque, comme tous les peuples de l'Italie, prit une part active à la guerre sociale ; il lutta avec une grande énergie pour recouvrer son indépendance et succomba le dernier.

Ce fut sur lui que tomba tout le poids de la vengeance de Sylla (87 ans av. J.-C.). L'histoire de l'Etrurie se confondit dès lors avec celle du reste de l'empire romain. V. TOSCANE.

— *Gouvernement et législation.* Le système politique de l'Etrurie était à la fois fédéral et féodal. La nation était divisée en douze lucumonies, dont chacune avait son chef politique et militaire, auquel les historiens latins ont donné le nom de roi. Cependant il arrivait des cas où le commandement des douze lucumonies était conféré à un seul de ces chefs, auquel les autres obéissaient et à qui chacune des douze cités envoyait un licteur en signe de soumission et d'obéissance à son autorité. « Véritables villes souveraines, les douze cités, dit M. Alfred Maury, dominaient sur le pays entier, et tenaient dans leur dépendance, soit comme colonies, soit comme sujettes, les autres villes situées dans leur territoire respectif. Pareillement, dans chaque cité, le pouvoir était aux mains d'une aristocratie à la fois militaire et sacerdotale, constituée héréditairement et représentant la race conquérante, tandis que la masse des clients, espèce de serfs, représentait les anciens habitants soumis par la force. Les assemblées publiques de la confédération, qui se tenaient à Vulsinies, dans le temple de Voltumna, n'étaient qu'un conseil des grands, des *lucumons*, nom qui paraît avoir été commun à tous les membres de cette caste dominatrice. Sous cette constitution, qui portait en soi un germe de mort, dit M. Guigniaut, l'Etrurie fleurit pourtant durant plusieurs siècles par le commerce et par les arts. Non-seulement elle s'étendit vers le nord par delà l'Apennin, sur les deux rives du Pô, où l'on vit s'élever d'une mer à l'autre douze puissantes colonies, filles des douze métropoles du centre ; mais, sans doute à l'aide de sa puissante marine, elle fonda au sud, en Campanie, une troisième confédération de douze cités, vers 800 av. J.-C. Elle couvrit de ses vaisseaux les deux mers, visita la Grande-Grèce, la Sicile, la Sardaigne, la Corse, et poussa même jusqu'à l'Archipel ses courses guerrières ou ses industrieuses entreprises. »

— *Sciences, philosophie, religion.* L'Etrurie fut de bonne heure le siége d'une civilisation qui semble avoir été très-avancée. On estime que les Etrusques reçurent des Lydiens et des Pélasges les éléments des arts et les lumières religieuses. Leur caractère mélancolique et porté à la spéculation était célèbre dans l'antiquité. Les philosophes admirent cette profondeur de sentiment qui élevait chez eux la pensée humaine au-dessus des intérêts vulgaires. « Au sein d'un sacerdoce nombreux et fortement constitué, dit Creuzer (*Religions de l'antiquité*, trad. Guigniaut, t. II, 1re partie), dut nécessairement s'élaborer, avec la prospérité toujours croissante de l'Etat, un système de notions à la fois théologiques et scientifiques, qui se perpétua par la tradition jusqu'au moment où la connaissance de l'écriture permit de le fixer dans des livres sacrés. Des écoles, fréquentées par les enfants des grandes familles, devinrent la base d'un patriciat qui ne se fondait pas seulement sur la naissance, mais encore sur les avantages de l'esprit, ce dont l'ancienne Rome offre maint vestige. Malgré les révolutions de toute espèce qui avaient bouleversé l'Etrurie, il subsistait au temps des Romains, soit dans la tradition, soit dans les livres, de précieux débris des doctrines antiques. Ces doctrines, l'ouvrage des prêtres, étaient, comme en Orient, attribuées à leurs dieux, qui étaient en même temps leurs écrivains sacrés. »

La nymphe Bygois avait écrit des traités sur les éclairs ; le dieu Tagès était l'auteur des livres achérontiens, si célèbres dans les collèges religieux de l'ancienne Rome ; Bacchès, élève de Tagès, avait commenté ces livres.

Les Romains, qui dévastèrent l'Etrurie pendant des siècles, peuvent être considérés comme les destructeurs de la civilisation et des monuments religieux du pays, comme de son indépendance et de ses institutions politiques. Ce qu'on en connaît a été recueilli plus tard par la science grecque du temps des écoles néoplatoniciennes. Le caractère grave de la nation étrusque s'annonce d'abord à la science dans sa théorie des âges du monde. « Un certain nombre d'âges, enseignaient les prêtres, ont été assignés aux hommes et aux choses humaines, et le passage de l'un à l'autre est chaque fois annoncé par des apparitions et des signes au ciel et sur la terre. L'histoire de l'Etrurie se classait dans l'une de ces grandes périodes. La volonté divine avait fixé dix siècles inégaux, ou âges d'homme, à la durée de l'empire étrusque. Des quatre premiers, chacun comprenait 105 ans, le cinquième 123 ans, le sixième 119, le septième autant, et ainsi de suite. Les huit premiers formaient ensemble 904 ans. Avec le Xe siècle devait finir l'Etat des Etrusques, et ce Xe siècle avait commencé durant les jeux de César, suivant la prédiction de l'aruspice Volcatius. » (Creuzer).

La religion des Etrusques reconnaissait deux sortes de dieux : les dieux généraux, c'est-à-dire ceux dont tous les hommes subissaient l'empire, et des dieux particuliers à certaines villes, ou simplement privés.

Les dieux intéressant toute la confédération étrusque étaient les divinités d'origine pélasgique, Jupiter, Junon et Minerve, qui avaient un temple dans chaque ville. Jupiter avait un conseil composé de douze divinités, les grands dieux de la Grèce : six mâles et six femelles. On appelait ces derniers *consentes* ou *complices*, et ils se confondaient, d'après l'opinion la plus accréditée, avec les dieux cabires. Le nom générique de la divinité, en étrusque, était le mot *aesar*, qu'on a rapproché de *Cæsar* et des *ases* des peuples scandinaves.

Ces dieux étaient les intermédiaires obligés entre l'humanité et l'Etre suprême. Ils étaient entourés d'un nombre infini de serviteurs ou génies qui s'appelaient collectivement pénates, et étaient de quatre classes placées hiérarchiquement. « Sur chaque individu vivant, dit Creuzer, sur le caractère et les inclinations de chaque personne, planent et dominent en maîtres deux génies, dont l'un veille avec une tendre sollicitude au bien de l'âme qui lui est confiée ; l'autre, véritable esprit de ténèbres, abat sur elle ses ailes menaçantes. »

Ce sont les anges gardiens et les mauvais anges de la mythologie chrétienne. Partout où existe un homme, selon les Etrusques, un génie invisible est présent. Le lien qui nous attache au pays natal est sous la protection d'un bon génie. Celui qui garde la maison paternelle et protége nos souvenirs de famille est dit *lar* (maître ou seigneur). Vivre sans un *lar familiaris*, sans patrie et sans asile, était la plus terrible position que les anciens pussent concevoir pour un homme. La doctrine des dieux lares et des dieux pénates s'implanta de bonne heure à Rome, où elle dura autant que le paganisme. La littérature latine est pleine de sentiments empruntés à cette doctrine. Les lares et les pénates dépendaient de Vesta, déesse du foyer domestique, qui avait son autel dans l'endroit le plus intime de la maison.

On représentait les dieux pénates et les dieux lares sous la forme d'enfants nus, avec la *bulla* suspendue au cou. Comme ces mœurs existaient à Rome de même qu'en Etrurie, et qu'elles devinrent celles du peuple romain, il est légitime d'en conclure qu'avant l'introduction de la mythologie grecque dans la religion des Romains, ils devaient la plupart de leurs croyances religieuses et tout l'ensemble de leur culte privé à la nation étrusque. Ce monde des esprits comprenait encore les dieux mânes, qui habitaient des régions inférieures ou sublunaires, et veillaient sur l'âme des morts.

Suivant les croyances romaines, probablement dérivées de celles des Etrusques, les dieux mânes montaient trois fois par an dans le monde supérieur, le 24 août, le 5 octobre et le 8 novembre, jours de fête durant lesquels on ne pouvait entreprendre aucune affaire qui fût légale. Les Etrusques célébraient aussi la fête des bons ou des morts, selon une conjecture de Plutarque. « Dans ces jours consacrés où les âmes visitaient la terre, les Romains célébraient des rites mystérieux, dont, pour cette raison même, nous savons fort peu de chose. C'était sans doute une sorte de fête de toutes les âmes ou de tous les saints. »

La fête publique des âmes avait lieu en février, quand le soleil se trouvait dans le signe du Verseau, et consistait surtout en libations offertes aux dieux mânes. Le culte des âmes était aussi fort répandu et fort divers, car il était abandonné à l'arbitraire individuel.

Enfin la théologie étrusque comportait encore le culte d'autres divinités en grand nombre, mais qui paraissent une importation étrangère et dont il sera question ailleurs.

A consulter : Creuzer, *Religions de l'antiquité*, trad. Guigniaut, t. II, 1re partie.

— *Langue.* Les nombreux et importants travaux publiés jusqu'à nos jours sur l'antiquité et l'histoire des Etrusques n'ont pas encore fermé la voie aux conjectures touchant l'origine et la nature de la langue de ce peuple. Cette langue a été le véhicule de la civilisation italique, longtemps avant la fondation de Rome. L'Etrurie avait des écoles publiques renommées, où plus tard, pendant plusieurs siècles, la jeunesse romaine ne dédaigna pas d'aller s'instruire. Rome, encore barbare, emprunta aux poëtes de l'Etrurie les vers fescennins, chants libres et joyeux, improvisés, pour la plupart, au sein de l'ivresse des fêtes. Dans ces productions grossières, sans contrainte et sans lois, s'échangeaient, dit Horace, des sarcasmes rustiques. On parle aussi des vers saturnins, autre espèce de poésie vulgaire, sans mètre déterminé. Au dire de Festus et de Varron, c'était dans cette forme que Faune et la bonne déesse rendaient leurs oracles.

Le plus ancien monument littéraire des Etrusques était le *Chant sacré* de Tagès, petit-fils de Jupiter, qui leur avait donné, dans une forme métrique, les règles à suivre dans l'accomplissement des sacrifices, dans les augures à tirer des éclairs et du vol des oiseaux, dans l'examen des entrailles des victimes et dans toutes les parties de la discipline religieuse qui fut ensuite établie dans l'Etrurie. Il y avait encore chez ce peuple d'autres écrits sur la divination, sur les pronostics tirés de la foudre, sur sa nature et sur ses diverses espèces, auxquels il faut ajouter les *Rituels* et les livres sacrés appelés *Fatales*. Venaient ensuite des ouvrages sur la géométrie, l'astronomie, la médecine, l'histoire naturelle, la physique, la politique et la morale. Enfin l'histoire formait une branche importante de cette littérature. Cicéron compare les *Annales* des Etrusques à celles des Romains, et il les regarde comme les fidèles dépositaires des traditions nationales. Au temps de Varron, ces *Annales*, écrites dans le VIIIe siècle de l'ère toscane, existaient encore. Avec les restes échappés à la destruction, Claude composa vingt livres sur les *Antiquités étrusques*. Suétone parle avec éloge de cet ouvrage, qui a aussi disparu. Tout ce qui a survécu se borne à quelques fragments sans importance, rapportés par Varron, et à

des inscriptions lapidaires et numismatiques. Ces vestiges, il faut le reconnaître, sont insuffisants pour pouvoir assigner à la langue étrusque le rang qui lui convient.

— *Monnaies.* Les Etrusques ont-ils eu dans l'origine un système monétaire indigène? Il est permis d'en douter. Ce que l'on sait, c'est que leurs pièces étaient une imitation grossière des monnaies d'Egine, de Corinthe, etc. Les monnaies étrusques des premiers temps sont frappées et représentent des tortues, des pégases, des coquilles, que l'on copiait d'après des dessins étrangers. Ces dessins indiqueraient que les Etrusques n'avaient pas de monnaies vraiment nationales, s'il n'était prouvé que presque tous les peuples de l'Italie imitèrent, dans leur civilisation, les nations orientales. On a découvert des pièces étrusques assez curieuses. Elles sont carrées, avec la figure d'un bœuf. On s'est demandé si ce n'étaient pas des monnaies votives, et Passeri le croit, mais ses preuves sont insuffisantes. Il faudrait peut-être voir dans ces pièces carrées des monnaies primitives, qui furent remplacées dans la suite par les pièces rondes. Mais nous n'avons aucune preuve à l'appui de cette assertion, pas plus que ceux qui voient dans les monnaies carrées des monnaies votives. Il est d'ailleurs impossible d'affirmer quoi que ce soit, puisque les millésimes n'étaient pas connus. Dans leurs monnaies d'or et d'argent, les Etrusques se rapprochaient beaucoup des Grecs. Ces sortes de monnaies étaient rares, parce que le pays n'était pas aussi riche qu'il le devint plus tard. Quelques villes seulement émettaient des monnaies fabriquées avec les métaux les plus précieux. Chacune de ces villes avait son signe particulier, l'une une roue, l'autre un sanglier, la troisième une tête de cheval, la quatrième un aigle ou une chouette, etc. Chaque ville inscrivait son nom sur ses monnaies. Ces noms sont frappés en caractères étrusques plus ou moins abrégés; quelques-uns se lisent de gauche à droite, mais le plus grand nombre de droite à gauche. Quelques médailles ne portent aucune légende, d'autres n'ont qu'une initiale.

— *L'art chez les Etrusques.* Les Etrusques furent un des peuples les plus artistes de l'antiquité. Enrichis par le commerce, dans lequel ils se montrèrent aussi aventureux, aussi habiles que leurs alliés les Phéniciens et les Carthaginois, ils déployèrent le plus grand luxe jusque dans les objets les plus humbles d'usage domestique. Les meubles, les vases, les ustensiles de toute sorte qui sortaient de leurs fabriques jouissaient d'une réputation méritée d'élégance. Les Grecs, si adroits eux-mêmes, en étaient fort curieux. Le vieux comique athénien Phérécrate, contemporain de Périclès, voulant vanter le travail d'un candélabre, se contente de dire qu'il est tyrrhénien. Cet éloge, prononcé à Athènes, en plein théâtre, était d'un grand prix. Phidias lui-même avait donné à sa *Minerve* des sandales étrusques. Enfin, quand les Grecs voulaient faire l'éloge d'un ouvrier habile et appliqué, ils disaient : « C'est un Toscan. » On a beaucoup discuté sur le point de savoir à quel art primitif il convenait de rattacher l'art étrusque : on lui a assigné une origine tour à tour égyptienne ou assyrienne, phénicienne ou grecque; mais toutes les considérations qu'on a émises à ce sujet sont de pures conjectures : le génie étrusque ne nous a pas livré le secret de son enfance. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, d'après l'examen des monuments qu'il nous a laissés, c'est que ses œuvres les plus anciennes présentent des analogies frappantes avec celles des Egyptiens et des Assyriens, tandis que l'influence grecque est très-marquée dans ses productions des dernières époques. Nous allons faire connaître, d'ailleurs, quels sont les caractères principaux de l'art étrusque dans ses diverses branches.

— I. *Architecture.* L'ordre toscan, *ratio tuscanica*, décrit par Vitruve comme un ordre d'architecture distinct, que les Romains avaient emprunté aux Etrusques, aurait été inventé par ces derniers, suivant quelques auteurs, et pratiqué dans le même temps que les Grecs firent usage de l'ordre dorique; mais les rapports étroits qu'ont entre eux ces deux systèmes architectoniques ont fait croire à beaucoup d'écrivains que le toscan n'était qu'une reproduction dégénérée, abâtardie du dorique grec (v. ORDRE TOSCAN). L'architecture des Etrusques a laissé trop peu de vestiges dans les contrées habitées par cette nation pour qu'il soit possible d'apprécier quels furent ses caractères particuliers. Ces vestiges consistent principalement en débris de remparts. Les plus remarquables [illegible] rs de Volterra : ils sont for[illegible] lières, de gros blocs [illegible] élèvent sur des cré[illegible] es, tantôt ils des[illegible]; ils avaient près de [illegible]; la plus grande par[illegible] lant les guerres du [illegible] ns des blocs ont jusqu[illegible] r sur 2 ou 3 de hau[illegible] tuf calcaire très-dur. [illegible] *dell' Arco*), appelée [illegible] lle, est, en partie au [illegible] peu près frustes aujourd'hui, est regardé par quelques archéologues comme étant romain. Fiesole, Cortone, Arezzo, Pérouse, Sutri, conservent encore des vestiges plus ou moins importants de murailles étrusques. Il est à remarquer que, dans ces constructions, les blocs, au lieu d'être irréguliers comme dans les murs cyclopéens ou pélasgiques, sont généralement de forme rectangulaire et disposés horizontalement. « S'il y a, dit Noël des Vergers, une vérité évidente pour l'observateur qui a visité tour à tour les contrées placées à l'orient et à l'occident du Tibre, c'est que ce fleuve a séparé deux peuples dont les traces, empreintes sur le sol en caractères indélébiles, ne sauraient être confondues. Ainsi, dans les montagnes des Volsques et des Herniques, chez les Marses et les Eques, on est frappé de ce caractère des constructions en polygones irréguliers, qu'on a appelées *cyclopéennes* ou *pélasgiques*, et dont Palestrina, Norba, Segni, Alatri, Ferentino, offrent les spécimens les plus complets. Sur la rive occidentale du Tibre (dans la région occupée par les Etrusques), les villes se trouvent également protégées par une enceinte; mais les procédés de construction y ont été tout différents; les assises, formées de parallélipipèdes, se succèdent dans un ordre parfait. La jointure des pierres est telle qu'il faut une grande attention pour la découvrir. Sur quelques points seulement les deux styles d'architecture se confondent, et nous trouvons, sur la rive occidentale du fleuve, la construction polygonale du pays des Marses ou des Herniques dans ce qu'elle a de plus parfait. » Peut-être faut-il voir là l'indice d'établissements formés par une des deux races en dehors de son territoire. Ainsi s'expliquerait l'apparence pélasgique des murailles de Cosa, Saturnia, Rosellæ, villes étrusques.

A une petite distance de Sutri se trouve un amphithéâtre qui mesure environ 1,000 pas de circonférence, et qui est creusé dans le roc sans aucune construction; les gradins en sont détruits en partie, mais tous les corridors et les vomitoires subsistent. Quelques antiquaires attribuent cet ouvrage aux Etrusques, d'autres y voient un travail de l'époque romaine. Il ne reste aucun temple construit par les Etrusques; mais on sait que les plus anciens édifices en ce genre qu'ait élevés ce peuple étaient très-petits; ils ne contenaient que la statue de la divinité et quelquefois son autel. Plus tard, ils reçurent de plus vastes proportions : selon Vitruve, ils formaient un carré long, dont le fond était occupé par trois chapelles, celle du milieu étant la plus grande; les deux façades étaient ornées d'un fronton qui avait en hauteur le tiers de sa largeur, et que surmontaient des ornements en bronze ou en terre cuite; les portes étaient souvent ornées de peintures.

C'est principalement dans la construction des tombeaux, dans l'architecture funéraire, que se révèle à nous le génie artistique des Etrusques. Les monuments en ce genre sont très-nombreux et très-importants. On en découvre chaque jour de nouveaux. C'est de là qu'on a tiré les armes, les vases, les bijoux, les ustensiles de toute sorte qui ont fourni de si précieux renseignements sur tout l'art de cette nation. Les Etrusques, comme la plupart des autres peuples, creusèrent d'abord de simples fosses, dans lesquelles ils déposaient les morts. Ils ensevelissaient à leurs côtés leurs armes, leurs meubles et leurs idoles d'affection; les vases qu'on trouve dans ces fosses sont de terre noire et d'un travail grossier; c'est l'enfance de l'art et le commencement de la nation. Aux fosses succédèrent les *cuniculi*: c'étaient des couloirs horizontaux creusés à une grande profondeur. Ces couloirs ou galeries aboutissaient à un puits rond ou carré. Ce puits, vers lequel convergeaient plusieurs étages de couloirs, était commun à la ville; chaque famille avait son couloir, où elle ensevelissait ses morts. Quand toutes les places du couloir étaient occupées, on fermait l'entrée avec une grosse pierre; lorsque, enfin, tous les couloirs d'un même puits étaient remplis, on comblait ce puits ou bien on roulait un rocher sur son ouverture. De cette façon, les cadavres, profondément cachés dans les entrailles de la terre, étaient nécessairement inviolables. Ce genre de sépulture, dit M. F. Mercey, auquel nous empruntons ces détails, date encore des premiers temps de la nation; on l'a reconnu à la grossièreté des ouvrages déposés auprès des morts. En se civilisant, les Etrusques remplacèrent les fosses et les *cuniculi* par des chambres sépulcrales, qu'ils creusaient dans le roc vif ou dans la terre la plus compacte, sur les pentes des montagnes ou dans les ravins, le long des fleuves, mais toujours le plus près possible des villes, dans lesquelles les lois étrusques défendaient les inhumations. Les chambres sépulcrales étaient proportionnées à l'importance de la famille qui les avait fait creuser; elles se composaient habituellement d'une seule pièce, et plus rarement de plusieurs salles et cabinets. Des lits funéraires taillés dans le roc recevaient les cadavres; la tête reposait sur un oreiller de pierre creusé vers le centre, de manière à l'emboîter, les pieds du lit figuraient quelquefois des colonnes, comme dans les lits d'un *triclinium*. Tout autour du cadavre couché, on déposait des candélabres de bronze, des vases funéraires, des urnes, des couronnes formées de feuilles d'or, des bijoux, des ustensiles de toute espèce. Ces chambres n'étaient pas voûtées, mais recouvertes de grosses pierres qu'on ne soulevait qu'à la mort d'un membre de la famille pour donner passage au corps. On les recouvrait de terre quand le sépulcre était rempli. Au reste, les tombeaux étrusques présentent, dans leur distribution et leur ornementation, des variétés qu'il serait trop long de décrire ici. Nous nous bornerons à signaler celles de ces sépultures qui sont le plus connues.

La nécropole de l'ancienne cité de Tarquinies est une des plus vastes; elle s'étend sur les flancs du Monterozzi, colline séparée par un ravin de celle de Tarchina, au sommet de laquelle s'élève la ville moderne de Corneto, qui a remplacé la ville étrusque. Les premières fouilles furent faites au siècle dernier par un Anglais; le prince de Canino a donné, depuis, une grande impulsion à ces recherches. Plus de 2,000 tombeaux ont été ouverts, et l'on en a retiré une multitude d'objets précieux, aujourd'hui dispersés dans les musées d'Europe et les collections particulières. Dans quelques-unes des chambres sépulcrales, les murs étaient couverts de peintures : banquets, danses, jeux, cérémonies profanes ou religieuses, démonologie, scènes de la vie future, tout y est retracé dans des tableaux dont le style et l'exécution accusent une haute antiquité.

A Vulci, la nécropole antique s'étendait sur les deux rives de la Fiora, petite rivière sur laquelle est jeté un pont étroit (*ponte della Badia*), que quelques archéologues regardent comme étant de construction étrusque. Des fouilles, commencées en 1828 par le prince de Canino, ont, dans l'espace de quelques mois, amené la découverte de plus de 2,000 vases ou autres spécimens de l'art étrusque. Après la mort de ce prince, les fouilles furent conduites avec une véritable barbarie : une foule d'objets furent détruits comme étant de peu de valeur; quelques-uns des plus beaux morceaux furent recueillis par M. Campanari et ont été cédés au musée du Vatican. Dans un des tombeaux, on a trouvé les restes d'un guerrier ayant son casque sur la tête et son bouclier de bronze près de lui, et le squelette d'un jeune enfant entouré de joujoux. A Sovana, un Anglais, M. Ainsley, a découvert, en 1843, des tombeaux étrusques taillés dans le roc, avec des figures de divinités marines sculptées en relief. D'autres tombeaux présentent le caractère purement égyptien dans leur dessin d'ensemble et dans celui de leurs moulures. A Saturnia, située à 14 kilom. de Sovana, on a trouvé des tombeaux, que la rudesse particulière de leur construction a fait supposer être antérieurs même aux Etrusques et appartenir aux Pélasges. A l'appui de cette opinion, on rappelle que Saturnia a été décrite par Denys d'Halicarnasse comme une des quatre cités bâties par les aborigènes.

La nécropole de Toscanella est située dans des ravins profonds qui entourent la ville. Un des tombeaux présente un passage étroit et contourné, taillé dans le roc, et où l'on ne peut s'avancer qu'en rampant. La majeure partie des objets trouvés en cet endroit a été transportée au musée Grégorien du Vatican. Les tombeaux creusés dans les rochers des vallées voisines de Castel-d'Asso (à 7 kilom. de Viterbe) ont une grandeur et un caractère égyptien qui leur assignent, dans l'histoire de l'art étrusque, une importance particulière. Les façades ont extérieurement l'apparence d'une entrée de maison, avec des décorations en relief et des fausses portes encadrées de moulures. Ces portes sont plus étroites en haut qu'en bas, disposition particulière aux monuments d'une haute antiquité. Ces ruines, d'un caractère si imposant, étaient demeurées inconnues jusqu'à l'année 1808, époque où elles furent signalées par le savant professeur Orioli.

A Norchia, on voit sur une face de rochers une suite de tombeaux dont quelques-uns ont des frises et des frontons doriques; les tympans sont ornés de figures en haut-relief. Un de ces tombeaux est pourvu d'un portique de quatre colonnes, avec fronton orné d'une belle sculpture; un autre présente un porche à arêtes; deux colonnes, espacées en aréostyle, occupaient le milieu. Orioli pense que ce sont des monuments du Ve ou du VIe siècle de Rome. L'espèce de presqu'île, entourée de profonds ravins, qui formait l'emplacement de l'ancienne ville de Cære (aujourd'hui Cervetri) se trouve flanquée de deux autres plateaux, s'avançant également en promontoire dans la plaine et qui ont servi tous deux de nécropoles aux habitants de la cité. L'une (*monte Abattone*) contenait quelques-unes des chambres sépulcrales les plus riches en monuments de tout genre qui aient été ouvertes depuis le commencement de ce siècle; l'autre (*Banditaccia*) est une véritable ville des morts, où les tombes, par milliers, présentent des voies régulières, et où les fouilles nombreuses, qui ont formé en partie le musée étrusque du Vatican, sont loin d'avoir épuisé les trésors enfouis dans ses profondeurs. Une des découvertes les plus curieuses qui aient eu lieu de nos jours, si les suppositions des antiquaires sont justes, c'est celle qui fut faite, en 1846, d'une chambre sépulcrale que l'on considère comme le tombeau des Tarquins, dont l'origine, contrairement à l'opinion de Niebuhr, serait étrusque. Le mot de *Tarcna* ou *Tarchnas* est répété, sur les murs de cette chambre, trente-cinq fois en caractères latins ou étrusques. On a trouvé ailleurs, sur un cippe, *Tarcnal;* sur un scarabée, *Tarchnas.* L'entrée de la grotte dite Regulini-Galassi et la voûte intérieure sont en ogive tronquée au sommet, forme qui se retrouve dans les plus antiques monuments de l'Egypte, de la Grèce et de l'Italie.

Le marquis Campana a découvert, en 1842, près de l'emplacement de l'antique Véies, un tombeau dont les peintures ont un caractère encore plus rude que celles de Tarquinies, et sans imitation du style égyptien. Outre divers objets de curiosité, on y a trouvé deux squelettes et des vases funéraires; les squelettes, exposés à l'air, sont tombés en poussière : l'un deux était celui d'un guerrier avec son casque. Les peintures grossières couvrant les murs représentaient des panthères, gardiennes du tombeau, des chevaux, un sphinx ailé et des figures humaines. Les objets provenant de cette sépulture appartiennent aujourd'hui au musée du Louvre.

Aux environs de Chiusi (l'antique *Clusium*, capitale de Porsenna), on a découvert un très-grand nombre de tombeaux étrusques; les plus remarquables furent trouvés, en 1840, par la famille Casuccini, au lieu dit *Poggio-Gajella;* quelques-unes des galeries souterraines sont si basses, qu'on ne peut y pénétrer qu'en rampant. Quelques archéologues ont cru retrouver, dans ce réseau de *cuniculi*, la sépulture de Porsenna, dont Varron a donné une description fabuleuse, et le labyrinthe souterrain qui l'accompagnait; mais G. Dennis a démontré que cette opinion était erronée. Les tombeaux de Poggio-Gajella sont restés ouverts depuis les fouilles; les peintures ont été détruites en très-grande partie par les bergers. A un kilom. S.-E. de Chiusi se trouve le tombeau dit « de la colline Casuccini (*deposito del colle Casuccini*), » découvert en 1833 : l'entrée est fermée par une porte formée de deux dalles de travertin, tournant encore sur les gonds où elles furent placées il y a plus de deux mille ans. Sur les parois intérieures de la chambre sépulcrale, on voit encore des peintures. Un autre tombeau, voisin de Chiusi, qui a été recouvert de terre après avoir été exploré, a reçu le nom de tombeau du Singe (*deposito della Simia*), de ce que, dans les peintures qu'on y a trouvées, un singe figure avec des nains au milieu de courses de chars et de jeux de toute espèce, de gladiateurs, de joueurs de lyre, réunis là en l'honneur d'une femme noble abritée d'un parasol.

A Volterra, en dehors de l'enceinte étrusque, se trouve la nécropole, dont les tombeaux ont été pour la plupart remplis de terre après avoir été ouverts. Quelques chambres sépulcrales sont vastes et présentent de l'analogie avec le Trésor d'Atrée, à Mycènes, avec les *nuraghes* de la Sardaigne et les *balajots* des îles Baléares. Une chambre sépulcrale, entourée d'un triple rang de petits sarcophages, a été conservée dans son état primitif. Le musée de Volterra renferme plus de 400 sarcophages en albâtre, provenant des fouilles de la nécropole; sur quelques-uns on lit les noms des familles *Ceicna* (Cæcina), *Cracne* (Grachchia). Plusieurs de ces noms sont en chiffres romains écrits à rebours.

— II. *Sculpture.* Les productions les plus anciennes de la sculpture étrusque sont des tombeaux du travail le plus simple, pour ne pas dire le plus grossier, en pierre brute, et recouverts de longues figures en pépérin, en terre cuite, quelquefois en marbre. « Ces statues naïves, dit M. Fréd. Mercey, rappellent d'une manière étonnante, dans leur incorrecte simplicité, les statues gothiques ou byzantines qui décorent les porches de nos cathédrales; c'est le même travail mesquin, et cependant *cherché*, dans les draperies, dont les plis, droits et parallèles, semblent creusés avec un râteau de fer, la même incorrection et le même manque de science dans les attaches et le modelé, les mêmes formes pauvres et allongées, qui donnent à l'ensemble de la figure l'apparence d'une quenouille. Ces rudes ébauches d'un art à son enfance remontent à l'origine de la société étrusque, à cette période où la nouvelle colonie, naturellement commerçante, en relations avec les Egyptiens, alors à l'apogée de leur puissance, les imitait dans les mœurs et dans les arts. Les statuettes en glaise noire, trouvées en si grand nombre dans les premiers tombeaux, semblent, à la coiffure près, calquées sur les modèles égyptiens de l'époque des Pharaons. Vous retrouverez, dans l'ensemble de ces personnages, les positions contraintes et roides des statues égyptiennes, la forme ovale et oblongue de leurs têtes, leurs yeux tirés en haut, vers les coins, toujours obliquement à l'os du nez, leur bouche large et souriante et leurs pommettes saillantes. Les cheveux, réunis derrière la tête, dans une espèce de poche qui ressemble étonnamment aux bourses de nos coiffures du dernier siècle, ou séparés en longues tresses qui forment deux crochets sur la poitrine et tombent le long des reins jusqu'aux talons, diffèrent seuls des modèles de l'Egypte. Le travail des statues de pépérin ou d'argile qui décorent les tombeaux est plus indépendant de l'imitation égyptienne; elles se rapprochent davantage des sculptures chinoises et mexicaines, et plus encore, comme nous venons de le dire, des premières statues gothiques. L'enfance de l'art est partout la même. »

Tout en reconnaissant, comme M. Mercey, que les figures sculptées de certains monuments étrusques présentent de l'analogie avec les plus anciens produits de l'art égyptien, quelques archéologues font remarquer que la forme elliptique des têtes, l'allongement de leur angle facial et la conformation de la bouche accusent dans ces figures un type national, independant de l'influence des types étrangers. Le Louvre possède un des plus beaux spécimens connus de cet art étrusque primitif : c'est le tombeau qu'on nomme le *tombeau lydien*, parce qu'on le croit contemporain des premières migrations qui, parties de l'Asie Mineure, seraient venues peupler l'Etrurie. Ce tombeau, orné des figures couchées de deux époux, a été découvert à Cervetri (*Cœré*) : « C'est un des produits les plus extraordinaires de la céramique antique, a dit M. Vitet, une œuvre étrange, à la fois raffinée et barbare, et d'un type oriental tellement prononcé, qu'on croit entendre ces deux époux confirmer de leur bouche les récits d'Hérodote sur le berceau des peuples d'Etrurie. »

On a recueilli à Chiusi, à Pérouse, à Volterra, un grand nombre de petits tombeaux d'albâtre en forme d'urnes, destinés sans doute à renfermer des cendres, et ornés de figurines et de bas-reliefs d'un travail plus incorrect que celui des statues des grands tombeaux; ces urnes sont encore de l'école archaïque étrusque; mais le travail, fort imparfait, est cependant facile, et facile jusqu'à la négligence : ce sont autant d'ouvrages qu'on pourrait appeler de pacotille. C'est à Volterra que se trouvait la principale fabrique de ces monuments funéraires; les contreforts de l'Apennin voisins de cette ville renfermaient de riches veines d'albâtre. Les groupes et les bas-reliefs qui décorent ces petits tombeaux offrent la représentation de sujets nationaux, retracent des actions héroïques dont l'histoire ne nous a pas conservé le souvenir, ou ont trait à d'antiques superstitions locales. Le sujet le plus fréquent de ces bas-reliefs, c'est la lutte du bon et du mauvais principe, telle que la concevaient les anciens Etrusques d'après les Orientaux. « Leurs artistes, dit M. Mercey, se montrent d'ordinaire peu scrupuleux sur l'exactitude et la réalité des détails des scènes qu'ils représentent. Par une sorte d'anachronisme commun à toutes les écoles primitives, ils donnent leurs vêtements et leurs armes aux personnages d'autres nations et d'époques antérieures, ou bien ils décorent le fond de leurs compositions d'édifices et de monuments empruntés à leurs villes; ainsi, dans un bas-relief représentant la mort de Capanée, l'artiste, au lieu de la porte de Thèbes, a figuré la porte de Volterra telle qu'elle subsiste encore de nos jours. Beaucoup de ces petits tombeaux sont semblables et ont dû sortir du même atelier. Les statuettes accroupies sur les couvercles portent le même costume et sont dans la même position; elles offrent, du reste, une singularité qui doit être signalée : chez quelques-unes, le buste est d'une étude délicate et consciencieuse; on reconnaît des portraits dont la ressemblance a dû être grande; chez d'autres, ce buste est informe et à peine ébauché. On en a enfin trouvé un petit nombre où le bloc qui doit former la tête n'est pas même dégrossi. Il est probable que cette imperfection était calculée et que l'artiste exposait en vente son ouvrage inachevé, attendant, pour terminer le buste, qu'il pût lui donner la ressemblance que désirerait l'acheteur. » Ces petits tombeaux peuvent être regardés comme les derniers produits de l'école archaïque, ou, pour mieux dire, d'une école de transition qui remplirait l'espace intermédiaire entre l'école primitive et l'école hellénique. A la même période se rapportent des statues et des bustes, portraits de personnages inconnus, d'un caractère grand et simple, mais parfois aussi d'une étude sèche et voisine de la puérilité. Dans beaucoup de ces morceaux, la froideur de l'époque égyptienne a déjà fait place à une recherche d'attitude qui arrive à la violence et à la gêne : les draperies sont toujours collées au corps et leurs plis parallèles et comptés; cependant elles sont moins amples, et laissent à découvert des membres entiers et quelquefois même une grande partie du corps. L'exécution de ces parties nues est singulière : les muscles sont enflés et tendus à se rompre, les os se montrent et percent les chairs; il semble que les artistes de cette seconde époque aient travaillé sur des modèles écorchés. On n'a donc pas eu tort de dire que le génie de Michel-Ange perçait déjà dans la manière de ses ancêtres; mais c'est le génie de Michel-Ange s'échappant avec effort des bandelettes égyptiennes où il a été longtemps captif. Plusieurs de ces statues et de ces bustes ont été répétés, surtout les bustes en terre cuite. Quant aux plaques de terre cuite recouvertes de bas-reliefs estampés avec beaucoup d'adresse, qui figurent en grand nombre dans les collections étrusques du Vatican, du Louvre et de quelques autres musées, on croit devoir les rapporter à une troisième période de l'art étrusque, lorsque l'influence grecque proprement dite commençait à dominer et prenait la place du style archaïque. Ces plaques, aux quatre coins desquelles on voit encore les trous destinés à les sceller au mur, servaient à la décoration des appartements.

Le style grec ne remplaça définitivement le vieux style étrusque qu'après Phidias; il fleurit du IVe au VIIe siècle de Rome, et sa décadence ne commença que vers le milieu du Ier siècle de l'ère chrétienne. Cette école étrusque hellénique fut la plus durable et la plus féconde peut-être de toutes celles qui se succédèrent sur le sol de l'Italie. Pline rapporte que Marcus Flavius, général romain, s'étant rendu maître de Vulcinium (Bolsena), fit transporter de cette seule ville dans Rome deux mille statues, dont l'une de cinquante pieds de haut. « Les chefs-d'œuvre de ce style, dit M. Mercey, sont ces belles statues de bronze qu'on croirait grecques au premier aspect, mais chez lesquelles, avec un peu d'étude, on distingue quelque chose de la vérité et du naturel primitifs, et peut-être de la dureté de l'ancienne école toscane : les formes sont, en effet, plus anguleuses, les méplats plus larges et plus hardis, la charpente osseuse plus accusée, et en même temps les détails plus travaillés que dans les ouvrages des sculpteurs grecs. » Le *Harangueur étrusque* de Florence, le *Mercure barbu* de la villa Borghèse, et les statues du *Mercure sans ailes*, du *Jeune garçon* (*Putto*) et du *Guerrier*, du Vatican, sont de précieux spécimens de cette manière, à laquelle appartint sans aucun doute cet *Apollon* toscan colossal de la bibliothèque du temple d'Auguste, si fameux dans l'antiquité. Mais c'est surtout dans les grands bas-reliefs en terre cuite que l'on peut apprécier l'adresse et la science des artistes étrusques. Pline nous apprend qu'ils possédaient de profondes connaissances anatomiques et qu'ils étudiaient la victime sous le couteau des aruspices. Le musée Grégorien possède d'admirables bas-reliefs, de dix pieds carrés environ chacun, représentant les divers travaux d'Hercule. On y voit des animaux en mouvement du dessin le plus hardi et le plus savant. L'art grec n'a rien produit de plus achevé que ces bas-reliefs, et cependant ce n'était là qu'une décoration, que les pièces d'un lambris destiné à recouvrir une muraille. Quelques-uns de ces morceaux portent, en effet, des frises, des corniches et de petits entablements; ce sont eux qui formaient l'encadrement du lambris. Eucheyra et Eugrammo, venus de Corinthe avec Démarate, du temps des Tarquins, avaient enseigné ce genre de plastique aux Etrusques, qui déjà savaient mouler des statues avec la craie ou la glaise. Le *Jupiter Capitolin* en terre cuite et l'*Hercule fictile* dont parlent Pline et Martial, et tous ces dieux d'argile que célèbrent les poëtes, lorsqu'ils veulent faire honte aux Romains du temps des Césars de leurs pompeux débordements et de leur luxe effréné, étaient autant de statues étrusques, grossières peut-être quant à la matière, mais précieuses sous les rapports du style et de l'art, à en juger du moins par les morceaux analogues qui sont parvenus jusqu'à nous.

Les sculpteurs étrusques n'employèrent pas seulement le marbre, l'albâtre et l'argile; ils firent des ouvrages en bronze et en argent, dont il reste plusieurs spécimens admirables, entre autres une statue de *Guerrier* qui appartient au musée Grégorien et dont M. Fr. Mercey a donné la description suivante : « Cette statue, de la pose la plus naturelle, est revêtue d'une armure grecque, ou peu s'en faut, qui ne laisse voir que le cou, les jambes et les bras; mais ces seules parties nous peuvent lutter avec les chefs-d'œuvre de la statuaire antique du musée des Studj, à Naples, ou du Vatican. Ce bronze se meut et palpite. Ces jarrets se tendent et vont plier; les doigts s'enfonceraient dans ces chairs fermes et palpitantes. Nous avons vu à Naples et à Florence d'autres statues étrusques fort vantées, mais aucune qui puisse le disputer pour la vérité, la perfection, l'idéal même, dans son repos et son apparente froideur, avec le *Guerrier étrusque* du Vatican. Ce bronze est digne d'être placé à côté des plus beaux morceaux de la sculpture grecque, du *Faune*, de l'*Hermaprodite* ou des admirables bronzes d'Herculanum. Il leur est cependant antérieur de plusieurs siècles. Son style simple, naïf et précis, indique en effet le passage du style étrusque à l'époque hellénienne. Peut-être même un œil exercé retrouverait-il quelque chose d'égyptien dans cet ensemble si calme de la statue, dans ces membres rapprochés du corps et d'un mouvement un peu anguleux. » Cette statue a été trouvée à Todi; sa base porte une longue inscription en langue étrusque.

— III. *Peinture.* La peinture, comme la sculpture, fut pratiquée avec succès par les Etrusques dès la plus haute antiquité. Après avoir cité des peintures exécutées à Ardée et à Lanuvium avant la fondation de Rome, Pline s'exprime ainsi : « Il existe à Cœré (Cervetri) des peintures plus anciennes encore; après les avoir examinées avec attention, on sera forcé d'admettre qu'aucun art n'est arrivé plus vite à la perfection. » Nous ne savons si quelques-unes des compositions qui ont été découvertes dans l'intérieur des chambres sépulcrales de Cœré sont du nombre de celles dont a parlé Pline; mais il est certain que l'on y retrouve ce style archaïque, plein de naïve grandeur, que nous avons signalé dans les sculptures de la primitive école étrusque. Les tombeaux de Chiusi, de Tarquinies (Corneto), de Vulci, des autres cités de l'Etrurie, sont décorés de peintures non moins remarquables, où l'on reconnaît les mêmes phases de progrès et de décadence qui se sont manifestées dans la statuaire. Ces peintures, dont beaucoup ont malheureusement péri depuis que les tombeaux ont été ouverts, offrent des couleurs assez vives, un dessin énergique et fier. Elles fournissent des renseignements très-précieux sur les coutumes et les croyances de l'antique Etrurie. Nous avons mentionné plus haut une composition des plus curieuses, trouvée dans une chambre sépulcrale voisine de Chiusi. « On voit aux environs de Tarquinies, dit Champollion aîné, près de deux mille grottes qui ont jadis servi de tombeaux aux Etrusques. Les pilastres sont chargés d'arabesques, et une frise, qui règne tout autour des grottes, est composée de figures peintes, de deux ou trois palmes de hauteur, drapées, ailées, armées, combattant ou traînées dans des chars attelés de chevaux. Ces scènes peintes sont très-variées; on y retrouve les idées des Etrusques sur l'état de l'âme après la mort, des combats de guerrier à guerrier, d'autres où les combattants sont plus nombreux, un roi qui survient dans la mêlée, des danseuses, etc. »

Dans un intéressant article sur les peintures des grottes sépulcrales de l'ancienne Tarquinies, Raoul Rochette dit qu'elles paraissent exécutées en détrempe, à couleurs simples, à teintes plates, sans aucune dégradation ni mélange, sur une espèce d'enduit dont la finesse et l'épaisseur varient en raison du soin avec lequel ces peintures sont exécutées, par des procédés qui paraissent du reste tout à fait analogues à ceux qui ont produit ce que l'on appelle les peintures égyptiennes, lesquelles ne sont point proprement des peintures, mais des dessins au trait enluminés. Les couleurs employées dans ces peintures sont le blanc, le noir, le jaune, le rouge, le bleu et même le vert. Dans beaucoup de ces tombeaux, la pièce d'entrée ou vestibule offre seule des peintures, la décoration de la chambre sépulcrale se réduisant à un grand masque de Gorgone, image essentiellement funéraire. Micali a reconnu dans le vestibule en question la salle du banquet funèbre, le lieu où les parents et les amis venaient, aux époques anniversaires, rendre à la mémoire des morts les pieux devoirs consacrés par la religion et par l'usage. Au dire de ce même savant, ces peintures des grottes sépulcrales de Corneto et de Chiusi seraient des productions d'un pinceau étrusque, et non grec. Cette opinion a été combattue par Raoul Rochette. « Nous admettons volontiers, dit-il, que ceux de ces tombeaux qui présentent des sujets traités dans le costume étrusque et accompagnés d'inscriptions étrusques doivent être reconnus pour des monuments étrusques; mais ceux qui n'offrent, tout au contraire, que des compositions d'un style grec absolument semblable à celui des vases, pour le sujet, le dessin et le costume, comment se refuser à y voir l'ouvrage d'artistes grecs établis et travaillant en Etrurie? N'est-ce pas à une colonie de ces mêmes artistes que l'on s'accorde aujourd'hui, à peu près généralement, à attribuer cette foule de vases peints qui se découvrent dans les tombeaux de Vulci et de Corneto même, avec des noms de fabricants et de dessinateurs grecs, qui ne permettent pas de douter que ces vases ne soient sortis de manufactures grecques? N'a-t-on pas trouvé, dans les tombeaux de Chiusi, des vases grecs de la même fabrique que ceux de Vulci, quelquefois portant le même nom d'artiste? Dès lors, quoi de plus naturel et de plus probable que d'admettre l'établissement en Etrurie d'artistes grecs, qui auraient exécuté ces peintures de tombeaux et de vases, les unes et les autres du style grec le plus pur? » A propos des danses qu'offrent fréquemment les peintures étrusques, M. Lajard, croyant y reconnaître celles qu'exécutent encore de nos jours les almées de Perse, a prétendu que c'était là une preuve de l'influence orientale sur l'art étrusque. A l'appui de la même conjecture, on pourrait alléguer, avec non moins de raison, les figures de lions et de panthères, animaux étrangers à l'Italie, les sphinx, les chimères, les hippocampes, les taureaux ailés et autres bêtes fantastiques qu'ont souvent représentés les artistes de l'Etrurie et qui sont familiers à ceux de l'Orient. Les peintures murales reproduisent d'ailleurs des sujets analogues à ceux qui sont retracés dans les bas-reliefs cités précédemment et dans la décoration des vases dont nous parlerons tout à l'heure.

Les Etrusques appliquèrent la peinture à la décoration extérieure des édifices; les traces de couleurs qu'on a trouvées sur la façade de quelques tombeaux, notamment à Norchia, prouvent qu'ils connurent et pratiquèrent la polychromie.

— IV. *Céramique.* L'art de modeler l'argile a été cultivé en Etrurie, dès la plus haute antiquité. Tarquin l'Ancien fit exécuter à Véies, par des ouvriers du pays, le quadrige en terre cuite qui fut placé sur le sommet du temple de Jupiter au Capitole et qui faisait partie des sept trésors, saintes reliques dont la conservation était essentielle au salut de la cité. La statue du dieu était due elle-même à un artiste étrusque. De bonne heure, la poterie étrusque fut très-recherchée par les Romains. Pline, Juvénal, Martial, nous apprennent que, de leur temps, la poterie rouge d'Arezzo était préférée à toutes les autres pour le service de la table, et Perse (*Sat.* II, v. 60) signale, comme une preuve du luxe effréné de ses contemporains, la substitution de la vaisselle d'or aux vases d'argile fabriqués en Etrurie. Cette poterie d'Arezzo, remarquable par sa légèreté et ses formes gracieuses, mais ayant une teinte unie, était la poterie usuelle; les vases les plus recherchés, les vases de luxe, étaient les vases peints, « cette merveille de l'art antique, » suivant l'expression enthousiaste de Winckelmann.

Les révolutions de la céramique étrusque furent analogues à celles de la statuaire. A l'époque égypto-étrusque, qui est la plus reculée, appartiennent ces vases de terre cuite de couleur brune, ornés de peintures roides et hiéroglyphiques, représentant des quadrupèdes et des volatiles, calqués parfois sur la nature, mais de formes monstrueuses le plus souvent; ce sont des sphinx, des griffons, des esprits ailés, évidemment empruntés au symbolisme oriental. Ces vases se trouvent dans les tombeaux les plus anciens, non-seulement en Etrurie, mais même dans le Latium et surtout dans la Campanie, longtemps soumise aux Etrusques. Raoul Rochette a émis l'opinion qu'ils avaient pu être fabriqués originairement d'après des traditions importées de la Phénicie par des artistes corinthiens, et leur a donné le nom de vases de style tyrrhéno-phénicien. Cette conjecture ne nous semble pas fondée. Les vases de cette sorte ont été attribués aussi à des ouvriers égyptiens, mais également à tort. « Les images qui les décorent, dit M. Mercey, sont roides et sans mouvement, comme celles des peintures égyptiennes antérieures aux Pharaons; les jambes des personnages, chez lesquels l'artiste n'a indiqué que d'une façon sommaire les principaux linéaments du corps humain, sont collées l'une à l'autre, les bras sont attachés au corps. Il n'est pas jusqu'à l'expression de la physionomie de ces figures aux lèvres africaines et aux grands yeux relevés à la chinoise, qui ne semble empruntée aux peintures hiéroglyphiques de l'Egypte; mais, comme dans les statues, le costume et la coiffure en diffèrent sous plus d'un rapport et d'une manière essentielle. Les sujets de ces peintures ne sont pas non plus absolument égyptiens. Ces vases servant aux funérailles sont décorés de peintures appropriées à ces cérémonies. Ce sont des transfigurations de Bacchus en dieu des enfers, ou Bacchus *Zagréen*, des luttes du génie du bien contre le génie du mal. Cette lutte est figurée de différentes manières; mais d'ordinaire le génie du bien est représenté par cet *Ized* ailé, en costume babylonien, qui serre entre les mains le cou d'une autruche, oiseau consacré à Ahriman. Les Etrusques, qui entretenaient des relations de commerce avec l'Orient, lui empruntaient ses superstitions. » A cette même époque primitive appartiennent encore ces vases de terre noire qui n'ont pas été cuits au feu, mais simplement séchés au soleil, et qui doivent leur adhérence et leur solidité au vernis de plomb ou de manganèse dont on les a revêtus. Sur les anses, sur la base et même sur le corps de ces vases sont disposés des bas-reliefs estampés, représentant des sujets mythologiques, des chars et des génies ailés, des jeunes garçons et des jeunes filles dans une attitude suppliante, des offrandes aux dieux infernaux, des processions d'ombres et d'initiés aux mystères funèbres, des cérémonies d'initiation et de consécration, en un mot toutes sortes de compositions se rapportant aux mystères de la vie future et à la transmigration des âmes, mais toujours figurées, suivant M. Mercey, d'après des symboles orientaux étrangers aux mythes grecs. Sur quelques-uns de ces vases, on voit représentées les divinités étrusques : *Thalna* (Junon), *Aplu* (Apollon), *Hercla* (Hercule), *Tinia* (Bacchus), grand dieu des âmes. D'ordinaire ces divinités ont des ailes, la plupart sont armées de la foudre. Sur d'autres apparaît la monstrueuse effigie de *Mantu*, la magicienne, cette Gorgone des Toscans qui tire effroyablement la langue, et qu'on plaçait sur ces vases funéraires, comme tant d'autres images horribles, pour terrifier les sacriléges profanateurs des tombeaux. Les nécropoles de Corneto, de Chiusi, de Bolsena, de Cervetri, de Vulci renfermaient une quantité prodigieuse de ces vases. Ceux qui proviennent de Chiusi sont particulièrement recherchés par les amateurs. Leurs formes étranges, dit M. Noël des Vergers, les scènes bizarres qui y sont figurées en relief dans un creux réservé, le style roide et primitif du dessin, attestent des croyances, des habitudes et une influence artistique étrangère à la Grèce. Raoul Rochette, toujours disposé à rattacher l'art étrusque à l'art grec, avoue lui-même que l'ordonnance générale des sujets représentés sur ces vases et le mode même de l'exécution, qui est d'un relief très-bas, rappellent trop bien le système des bas-reliefs égyptiens des stèles funéraires, pour qu'on puisse méconnaître sur ces monuments primitifs de la civilisation étrusque un goût dérivé de quelque ancienne école asiatique. Parmi les vases noirs de Chiusi, il en est quelques-uns de grande dimension, de formes bizarres et compliquées, ornés de masques ou larves, de femmes voilées, de figures d'animaux symboliques, tels que sphinx ailés, chevaux ailés ou marins, lions, chimères; quelquefois, sur les deux anses, se trouve figuré un groupe de deux personnages, dans le-

quel Micali a cru reconnaître la représentation d'une scène conjugale d'adieu suprême. Il ne saurait exister aucun doute, d'ailleurs, à l'égard de la destination funéraire de ces vases : elle est clairement indiquée par la nature poreuse de la terre, sa couleur noire, la forme des urnes et le choix des sujets qui y sont figurés.

La seconde époque de la céramique étrusque est encore une période d'archaïsme ; mais aux immobiles et symboliques figures de l'époque égyptienne succèdent, par une sorte de réaction du mouvement contre le repos, les scènes compliquées et pleines d'une énergique animation du style toscan proprement dit. « Ce style, dit M. Fr. Mercey, vise au mouvement et à l'expression ; la force est son caractère ; il néglige la beauté, ne fait du nu que par occasion, et non, comme le style grec, à toute occasion, et, dans ce nu, ce sont surtout les os qu'il accuse de préférence. Les artistes de cette seconde époque se plaisent à représenter des combats : leurs guerriers, le visage tatoué comme celui des chefs zélandais, la moustache relevée et crispée, sont couverts d'armures de pied en cap. Ils combattent dans les attitudes les plus bizarres et les plus variées, et se portent de terribles coups de lance et d'épée. Cette époque a, du reste, une extrême analogie avec notre moyen âge ; elle succède à une époque d'abstractions mystiques, de symbolisme froid, et se complaît dans l'action, dans la violence même, mettant, il est vrai, dans la représentation des scènes les plus emportées, une précision voisine de la sécheresse. Il n'est pas, comme nous l'avons dit tout à l'heure, jusqu'aux habitudes de ces guerriers qui n'aient de nombreux points de ressemblance avec celles de nos paladins du moyen âge : leur passion pour les combats singuliers est la même ; leurs armures, avec brassards et cuissards, leurs casques à cimiers élevés, hérissés de pointes, de crêtes et de longues oreilles de fer, sont pareils aux armures et aux casques de nos pères. Comme eux, les héros étrusques ont les armoiries les mieux caractérisées, témoin ce guerrier, d'origine sicilienne sans doute, de l'un des vases du musée du Vatican, qui porte, figurées en blanc sur son bouclier noir, les trois jambes trinacriennes. »

A cette seconde période succède l'époque grecque ; mais la transition s'effectue lentement, insensiblement. Peu à peu, les guerriers toscans perdent de leur turbulence, de leur férocité ; les compositions deviennent plus riantes, les formes plus souples, plus arrondies, plus idéales. Le nu, si cher aux maîtres grecs, se montre et finit par dominer. Les sujets sont des scènes paisibles, gracieuses : des danses, des festins, des chasses, des courses, des luttes d'athlètes, des épisodes empruntés à la mythologie hellénique. On estime que ce troisième style prévalut du IIIe au VIe siècle de Rome. Ses productions sont innombrables ; la variété des formes et des sujets représentés est infinie. Plusieurs vases de cette époque sont de véritables chefs-d'œuvre de céramique : la pâte en est plus ferme et plus légère, l'émail plus brillant que dans les vases de la période précédente. Beaucoup de détails en blanc ou de couleur pourpre et lilas, formant parfois un léger relief et donnant aux vases l'apparence de camées, n'ont dû être appliqués qu'au dernier feu. Souvent même des figures entières sont peintes seulement en détrempe après la cuisson. Le galbe de ces vases est toujours d'une légèreté, d'une délicatesse, d'une élégance extrêmes.

La quatrième et dernière époque de la céramique étrusque, qui commença sous Jules César et Auguste, fut une période d'imitation archaïque : les vases des premiers temps, devenus fort rares, étaient très-recherchés par les amateurs romains, et leur prix était exorbitant ; on les copia le plus exactement qu'on put et on en fit de nouveaux dans le même style ; mais ces reproductions et ces pastiches sont fort loin de la délicatesse et de la perfection des beaux temps de l'art.

— V. *Arts industriels*. Les Etrusques étaient d'habiles métallurgistes. Les mines de cuivre, de plomb argentifère et de fer, qu'ils ont exploitées à Campiglia, offrent des excavations gigantesques, d'autant plus étonnantes que la roche dans laquelle elles sont pratiquées est excessivement résistante. L'examen des scories entassées sur les lieux a d'ailleurs prouvé, par la très-petite quantité de métal qu'elles retenaient, le soin avec lequel était opérée la fusion. Les Etrusques avaient à Populonia (*Pupluna*), sur le bord de la mer, des fours à fondre où ils traitaient le fer de l'île d'Elbe. Les scories couvrent le rivage sur une longueur de plus de 600 mètres et une hauteur de 2 mètres environ. Les Romains [illegible] allumés, et Scipion l'Afri[illegible] le fer dont il eut besoin [illegible] contre Carthage. Les monnaies étrusques de Populonia sont à l'of[illegible] emblèmes le marteau, l'enclume et la tenaille. A Monte-Catini, à [illegible] de Volterra, sont des mines de cuivre qui furent également exploitées par les Etrusques. L'habileté de ce peuple à travailler les métaux est attestée non-seulement [illegible]

grande partie des tombeaux, tels que chars de luxe, candélabres, lampes, braisières, boucliers, casques, cnémides, miroirs, etc. Les Etrusques étaient d'habiles orfèvres et apportaient dans la fabrication des bijoux infiniment d'adresse et de goût. Ils réduisaient l'or en fil, en perles, en feuilles d'une ténuité extrême ; ils le tressaient en chaînes, le transformaient en bagues, en colliers, en pendants d'oreilles, en bijoux de toute sorte, qu'ils enrichissaient de pierres gravées. Ils nous ont laissé aussi des plats d'argent ciselé et doré, des miroirs du même métal ornés de figurines en relief d'un travail exquis. Les musées du Vatican, de Florence, de Pérouse, de Cortone, du Louvre, etc., possèdent un grand nombre de spécimens de ces divers genres d'ouvrages.

— Bibliogr. Voici l'indication des principaux ouvrages relatifs aux antiquités de l'Etrurie : *Etrusca regalis*, par Dempster (Florence, 1723, 2 vol. in-fol.) ; *Museum etruscum*, par Gori et Passeri (1737-1743) ; *Monumenti sepolcrali della Toscana*, par Gosini (1819, in-fol.) ; *Antica Etruria maritima*, par Canina (Rome, 1846 et suiv., 3 vol. in-fol.) ; *Monumenti etruschi*, par Inghirami (1821-1826) ; *Dei sepolcrali edifizii dell' Etruria media, e in generale dell' architettura tuscanica*, par Fea (Fiesole, 1826) ; *Die Etrusker*, par O. Müller (Breslau, 1828, 2 vol. in-8o) ; *Catalogo di scelte antichità etrusche*, par L. Bonaparte (Viterbe, 1829, in-4o) ; *Voyage archéologique dans l'ancienne Etrurie*, par Dorow, traduit en français par Eyriès (Paris, 1829, in-4o) ; *Tour to the sepulchres of Etruria*, par Mme Hamilton Gray (Londres, 1843) ; *Cities and cemeteries of Etruria*, par G. Dennis (Londres, 1848, 2 vol. in-8o, avec plans et gravures) ; *Monumenti inediti ad illustrazione della storia degli antichi popoli italiani*, par Micali (1843, in-8o) ; *l'Etrurie et les Etrusques*, par Noël des Vergers (Paris, 1862-1864) ; *Antichi monumenti sepolcrali discoperti nel ducato di Ceri*, par Visconti (Rome, 1836, in-fol.) ; *Descrizione di Cere antica*, par Canina (Rome, 1838, in-fol.) ; *Monumenti di Cere antica*, par Grifi (Rome, 1841, in-fol.) ; *Museum etruscum Gregorianum* (Rome, 1842, 2 vol. in-fol.) ; *Hypogæi, or the sepulchral caverns of Tarquinia*, par James Byres (Londres, 1842) ; *Journal des savants*, articles de Raoul Rochette (1828, 1830, 1834, 1836, 1843, 1844, 1845) ; le *Musée étrusque du Vatican*, par F. Mercey (*Revue des Deux Mondes*) ; *Picturæ Etruscorum in vasculis*, par Passeri (Rome, 1767 et 1770, 4 vol. in-fol.) ; *Storia de' vasi fittili dipinti etruschi*, par C. Fea (Rome, 1832).

ETTELBRUCK, ville de Hollande, prov. de Luxembourg, arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Diekirch, sur l'Alzette et près de son confluent avec la Sûre ; 3,500 hab. La ville tire son nom d'un pont qui traverse la Sûre et qui s'appelle *pont d'Attila*.

ETTEN, ville de Hollande, prov. du Brabant-Septentrional, arrond. et à 12 kilom. O. de Bréda, sur la route de cette ville à Rozendaal ; 4,483 hab. Commerce de bois, de céréales et de bestiaux.

ETTENHEIM, ville du grand-duché de Bade, cercle du Haut-Rhin, à 32 kilom. N. de Fribourg en Brisgau, à 25 kilom. S.-E. de Strasbourg, sur la rive gauche de l'Ettenbach ; 3,000 hab. Industrie linière, filature de lin et de chanvre, tanneries, élève de bétail, commerce de toiles.

Parmi les édifices d'Ettenheim, nous signalerons l'église Saint-Barthélemy et l'ancien palais des princes-évêques. Cette ville, fondée à la fin du VIIe siècle, par le duc Eticho, comte de Nordgau, devint très-florissante, surtout pendant le XVe siècle. Le prince de Rohan-Guéménée, dernier prince-évêque de Strasbourg, y mourut en 1802 et y est enterré. Le duc d'Enghien habitait Ettenheim lorsqu'il fut enlevé pour être conduit à Vincennes, en 1804.

ETTERLIN (Petermann), chroniqueur suisse qui vivait au XVe siècle. Il fut greffier à Lucerne et prit part aux guerres de Souabe et de Bourgogne, qu'il a racontées ensuite dans un ouvrage intitulé : *Chronique de l'honorable confédération* (Bâle, 1507, in-fol.), et réédité dans la même ville en 1752 et 1764. Cette histoire, dans laquelle on trouve beaucoup de fables, contient quelques détails intéressants.

ETTLINGEN, ville du grand-duché de Bade, cercle du Rhin-Moyen, ch.-l. de bailliage, à 7 kilom. S. de Carlsruhe ; 4,500 hab. Filature de coton à la mécanique, papeterie, fabrique de sucre, moulins à garance et à poudre ; élève de bestiaux ; commerce de céréales, de légumes et de vins. Cette ville, située à l'entrée de la charmante et romantique vallée de l'Alp, est encore entourée de fossés et de vieilles murailles. Ses rues étroites et tortueuses, ses vieilles maisons mal bâties lui donnent l'aspect d'une ville du moyen âge. Ettlingen est très-ancienne. Les Romains y avaient construit une forteresse sur l'emplacement de laquelle s'éleva plus tard le château, ancienne résidence des souverains. Ce château, incendié par les Français en 1689, fut reconstruit au commencement du XVIIIe siècle ; c'est l'édifice le plus remarquable d'Ettlingen. Signalons aussi l'église paroissiale et l'hôtel de ville.

Ettlingen fut ville libre impériale jusqu'en l'année 1234, époque à laquelle elle fut cédée au margrave de Bade. Le 9 juillet 1796, Moreau battit l'archiduc Charles sous les murs de cette ville.

On a découvert, dans les environs d'Ettlingen, de nombreuses antiquités romaines, qui ont été déposées pour la plupart dans la bibliothèque de Carlsruhe. Une pierre sculptée représentant Neptune, comme l'indique une inscription, se voit dans le mur de l'hôtel de ville.

ETTMULLER (Michel), médecin allemand, né à Leipzig en 1648, mort en 1683. Pour compléter ses études scientifiques et médicales, il visita les principales universités de l'Italie, puis se rendit en France, en Angleterre, en Hollande, et, de retour dans son pays (1668), il prit le grade de docteur. Ettmuller se fit remarquer par son savoir et fut nommé successivement membre de l'Académie des curieux de la nature (1670), professeur de botanique à Leipzig (1681) et agrégé de chirurgie et d'anatomie. Il se livra à l'enseignement avec un grand succès et s'occupa surtout de l'application des découvertes de la chimie au traitement des maladies, voie dangereuse, comme on sait, et qui paraît lui avoir coûté la vie à lui-même : on prétend qu'il s'empoisonna en s'occupant d'une préparation chimique. Il a écrit un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De singularibus* (1663) ; *Medicina Hippocratis chymica* (Leipzig, 1670, in-4o) ; *Vis opii diaphoretica* (Leipzig, 1679, in-4o) ; *Chymia rationalis ac experimentalis curiosa* (Leyde, 1684) ; *Medicus theoriæ et praxi generali instructus* (Francfort, 1685, in-4o) ; *Opera omnia theoretica et practica* (Lyon, 1685, in-4o) ; *Opera omnia in compendium redacta* (Londres, 1701, in-8o). Plusieurs de ces ouvrages ont été traduits en allemand, en anglais et en français.

ETTMULLER (Michel-Ernest), médecin allemand, fils du précédent, né à Leipzig en 1673, mort dans la même ville en 1732. Comme son père, il étudia la médecine, visita l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, prit à son retour le diplôme de docteur et devint successivement professeur d'anatomie, de chirurgie, de physiologie, de médecine à Leipzig, médecin du lazaret, membre, puis directeur (1730) de l'Académie des curieux de la nature. Ettmuller a écrit un assez grand nombre de dissertations et de thèses, notamment : *De medico mendace* (1709) ; *De ægroto mendace* (1710) ; *De tormentis et pœnis sustinendis* (1771) ; *De divinationibus medicis*, etc. Il recueillit soigneusement les œuvres de son père, dont il donna la meilleure édition connue sous le titre de : *Opera medica theoretico-practica* (Francfort, 1708, 3 vol. in-fol.).

ETTMULLER (Ernest-Maurice-Louis), philologue allemand, né à Gersdorf, dans la basse Lusace, en 1802. Il étudia pendant trois ans la médecine à l'université de Leipzig, et renonça à cette science, en 1826, pour se consacrer à la philologie et à l'histoire allemandes. Après avoir ensuite voyagé assez longtemps, il se rendit, en 1828, à Iéna, où il prit une part active aux actes de la *Burschenschaft* ; mais il dut à la protection du ministre Metternich d'échapper aux poursuites dont la plupart de ses condisciples furent l'objet. En 1830, il se fit recevoir agrégé à l'université de la même ville, et, après y avoir fait des cours sur les poëtes allemands du moyen âge, il devint, en 1833, professeur de langue et de littérature allemandes au gymnase de Zurich ; dix ans plus tard, il obtint une chaire analogue à l'Ecole normale de la même ville. Ettmuller s'est occupé surtout de publier les monuments littéraires du haut allemand du moyen âge et du bas allemand ancien. Parmi les œuvres dont on lui doit la publication, il faut citer : la *Vie de saint Oswald* (Zurich, 1835) ; le *Voyage et la mort d'Ortnide* (Zurich, 1838) ; *Chants et proverbes d'Hadeloube* (Zurich, 1840) ; *Chants, lais et proverbes de Henri de Meissen, l'apologiste des femmes* (Quedlinbourg, 1843) ; les *Fils de dame Hélène* (Zurich, 1846) ; *Theophilus* (Quedlinbourg, 1849) ; *Chants et proverbes de Witzlaw II, prince de Rugen* (Quedlinbourg, 1853) ; l'*Enéide de Henri de Veldecke* (Leipzig, 1852). Dans ses *Chants de Gudroun* (Leipzig, 1852), il chercha à appliquer à l'épopée de Gudroun la méthode critique dont Lachmann avait déjà fait usage pour le poëme des *Niebelungen*. On lui doit de plus, dans le domaine des langues anglo-saxonnes, un ouvrage estimé, le *Lexicon anglo-saxonicum* (Quedlinbourg, 1851), qu'avait précédé une chrestomathie anglo-saxonne publiée sous le titre de : *Engla and Seaxna scôpas and bôceras* (Quedlinbourg, 1851). Il s'est aussi essayé avec succès dans le champ de la philologie scandinave, et a publié, outre des traductions du *Vœluspa* (Leipzig, 1831) et du *Chant d'Edda, extrait des Niebelungen* (Zurich, 1837), un *Manuel de lecture des anciennes langues du nord, avec grammaire et vocabulaire* (Zurich, 1861). On a encore d'Ettmuller une traduction du poëme de *Beowulf* (Zurich, 1840) et trois poëmes originaux : les *Rois de race allemande* (Zurich, 1844) ; l'*Empereur Charlemagne et l'armée des vierges de Franconie* (Zurich, 1847), et le *Mal de dent néfaste* ou *Charlemagne et le saint Goar* (Zurich, 1852).

ETTY (Guillaume), peintre anglais, né à York en 1787, mort dans la même ville en 1849. Son père, qui était boulanger, le mit tout enfant en apprentissage chez un imprimeur de Hull, où il resta sept années. En 1807, il se fit admettre comme élève à l'Académie royale, et travailla pendant un an dans l'atelier de sir Thomas Lawrence. Pendant quelques années, il ne cessa d'envoyer aux expositions de l'Académie et à la Galerie britannique des tableaux qui furent invariablement refusés. Dans son chagrin de ces insuccès, il s'adressa à son vieux professeur, qui lui dit qu'il était bon coloriste, mais que, pour tout le reste, sa faiblesse était notoire. Etty se mit au travail avec plus d'ardeur que jamais, et, en 1811, il eut enfin le bonheur de voir une de ses productions appendue aux murs de l'Académie. Il réussit peu à peu à se faire une réputation, et, en 1821, son *Arrivée de Cléopâtre en Cilicie*, où la pureté du modelé le disputait cette fois à la richesse du coloris, le rendit tout d'un coup célèbre. En 1822, il fit un voyage en Italie et s'arrêta longtemps à Venise, où il étudia consciencieusement la manière des admirables maîtres de cette école. En 1848, une exposition publique de son œuvre eut lieu à Londres ; on y remarqua surtout neuf tableaux qu'Etty considérait comme les triomphes de sa carrière artistique : le *Combat* ; trois toiles sur *Judith* ; *Benoiah, premier capitaine de David* ; *Ulysse et les sirènes*, et trois toiles sur *Jeanne Darc*. Etty passe pour l'un des artistes les plus distingués de l'école anglaise moderne. Sa biographie a été écrite par A. Gilchrist (Londres, 1855, 2 vol. in-8o).

ÉTUAILLES s. f. pl. (é-tu-aill ; *ll* mll.). Magasins où l'on dépose le sel en grains.

ÉTUDE s. f. (é-tu-de — lat. *studium*, proprement zèle, hâte, mot allié à *studere*, étudier, avoir du zèle pour, avoir hâte de. Ces mots appartiennent, selon Curtius, à la même famille que le grec *speudô*, j'ai hâte, je me hâte, *spoudê*, hâte, et l'ancien allemand *spuon*, *spuoan*, *spuaton*, anglo-saxon *spedan*, même sens. Le *st* latin est souvent, en effet, pour *sp*). Travail de l'esprit qui s'applique à un objet pour arriver à le connaître ou à l'approfondir : *Se livrer à l'*ÉTUDE. *Aimer l'*ÉTUDE. *Se consacrer à l'*ÉTUDE *des langues, des arts, de l'histoire, des mathématiques. Eussé-je un pied dans le tombeau, l'*ÉTUDE *aurait encore des charmes pour moi.* (L'empereur Julien.) *Le genre d'*ÉTUDES *auquel chacun s'applique a une influence si forte sur la manière de penser, que l'expérimentateur ne veut que des expériences et le raisonneur que des raisonnements.* (Euler.) *L'*ÉTUDE *commence un honnête homme et le commerce du monde l'achève.* (St-Evrem.) *Il n'y a que les âmes aimantes qui soient propres à l'*ÉTUDE *de la nature.* (B. de St.-P.) *L'*ÉTUDE *est le garde-fou de la jeunesse.* (La Rochef.-Doud.) *Rien n'est plus propre que l'*ÉTUDE *à dissiper les troubles du cœur.* (Chateaub.) *L'*ÉTUDE *est le seul plaisir qui s'accroisse par l'usage.* (De Gérando.) *La philosophie sera toujours la plus noble des* ÉTUDES, *moins par ce qu'elle trouve que par ce qu'elle cherche.* (S. de Sacy.) *Les* ÉTUDES *sévères préparent seules aux destinées graves.* (Guizot.) *La religion est de nature immobile, rêveuse, intolérante, antipathique à la recherche et à l'*ÉTUDE. (Proudh.) *L'histoire est l'*ÉTUDE *des peuples, la morale est l'*ÉTUDE *de l'homme.* (P. Limayrac.) *L'*ÉTUDE *est à l'esprit ce que la gymnastique est au corps.* (Mme C. Fée.)

L'*étude* orne la vie et nous la rend plus chère,
C'est un plaisir sans fin qui jamais ne s'altère.
VIENNET.

A quoi nous sert tant d'*étude*,
Qu'à nourrir le fol orgueil,
Ou notre béatitude
Trouva son premier écueil ?
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Connaissances acquises en étudiant : *Avoir de l'*ÉTUDE. *Homme simple et sans* ÉTUDE. *Nos* ÉTUDES *passent dans nos mœurs.* (Bacon.) *Les* ÉTUDES *de la jeunesse font la jouissance de la vieillesse.* (Mme de Staël.)

Trop heureux l'écrivain qui dans sa solitude
Amasse lentement les trésors de l'*étude*.
MILLEVOYE.

— Travaux qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet : ÉTUDES *d'un canal, d'un chemin de fer. Ce monument est à l'*ÉTUDE.

— Par ext. Application, soin que l'on se donne : *Faire son* ÉTUDE *de plaire à quelqu'un. N'avoir d'autre* ÉTUDE *que de s'amuser. Mettre toute son* ÉTUDE *à se farder.*

Quoique sur soi l'on veille avec beaucoup d'*étude*,
On se corrige peu d'une vieille habitude.
PERRAULT.

‖ Dissimulation, recherche, affectation : *Une grâce pleine de mignardise et d'*ÉTUDE. *Celui qui n'a rien à cacher se montre sans* ÉTUDE. (Acad.) *Il faut, dans la conversation, éviter l'apprêt et l'*ÉTUDE. (Acad.) *Toute notre vie est une* ÉTUDE *de vanité.* (Mass.)

— Enseignem. Série complète des travaux auxquels on se livre dans un établissement d'instruction publique : *Faire ses* ÉTUDES. *Faire de bonnes* ÉTUDES. *Commencer, terminer ses* ÉTUDES. *La durée, le cours des* ÉTUDES. *Les* ÉTUDES *classiques, toujours si précieuses et si inspirantes, étaient fort affaiblies au* XVIIIe *siècle.* (Villem.) *Les programmes d'*ÉTUDES *les mieux entendus ne sont rien sans les maîtres.* (Vacherot.) *Les* ÉTUDES *élémentaires*

sont le fondement des connaissances; les ÉTUDES *spéciales en sont l'application; les* ÉTUDES *supérieures en sont le perfectionnement.* (Laurentie.) *Les devoirs de l'épiscopat ne suffisaient pas toujours pour arracher le savant Huet, évêque d'Avranches, aux livres, qu'il aimait avec passion. On raconte qu'un paysan de son diocèse, qui avait une affaire à lui communiquer, ayant été plusieurs fois renvoyé sous prétexte que monseigneur étudiait, s'écria un jour, en levant les mains au ciel : « Dieu nous fasse la grâce de nous donner bientôt un autre évêque qui ait fait toutes ses* ÉTUDES*! »* ‖ *Salle d'étude* ou simplement *Étude*, Lieu où se réunissent les élèves, sous la surveillance d'un maître, pour étudier les leçons et composer les devoirs donnés par les professeurs : *Aller à l'*ÉTUDE. *Sortir de l'*ÉTUDE. ‖ *Maître d'étude*, Maître qui surveille les élèves dans les salles d'étude et hors des heures de classe.

—Littér. Ouvrage consacré à l'examen d'un objet spécial : ÉTUDES *philosophiques.* ÉTUDES *sur les Evangiles.* ÉTUDES *sur les chemins de fer.* ÉTUDE *sur le croup. Aujourd'hui, en France, l'*ÉTUDE *critique de la* Divine comédie, *inépuisable dans le détail, est fixée quant à l'ensemble.* (Ste-Beuve.) *L'*Andrea del Sarte, *d'Alfred de Musset, est une admirable* ÉTUDE *du cœur humain sous forme dialoguée.* (Th. Gaut.)

— Théâtre. Répétitions qui ont lieu à huis clos avant la représentation publique d'une pièce : *La pièce est à l'*ÉTUDE.

— B.-arts. Modèle destiné à l'enseignement du dessin, quand il ne contient pas une figure entière : ÉTUDES *d'yeux et d'oreilles.* ÉTUDES *de pieds et de mains. Têtes d'*ÉTUDE. ‖ Travaux de détail qu'un artiste exécute séparément, après avoir arrêté le croquis de sa composition : *Les* ÉTUDES *de Lesueur ne sont guère moins admirables que ses tableaux.*

— Mus. Nom donné à des morceaux de musique gradués pour l'étude du chant ou d'un instrument : ÉTUDES *de violon, de piano. Les* ÉTUDES *de Fiorillo, de Kreutzer pour le violon; celles de Cramer, de Kalkbrenner pour le piano, sont fort estimées.* (Castil-Blaze.)

— Pratiq. Cabinet où un notaire, un avoué, un huissier ou un autre officier ministériel travaille avec ses clercs : ÉTUDE *de notaire, d'agent de change. Il n'y a si vil praticien qui, du fond de son* ÉTUDE *sombre et enfumée, ne se préfère au laboureur, qui jouit du ciel et qui fait de riches moissons.* (La Bruy.) ‖ Dépôt des actes conservés dans un de ces établissements : *Mettre le feu à son* ÉTUDE. ‖ Charge de l'officier public qui dirige un de ces établissements : *Acheter une* ÉTUDE *de notaire. Se démettre de son* ÉTUDE. *Certaines* ÉTUDES *de Paris rapportent des sommes fabuleuses.* ‖ Personnel d'un de ces établissements : *Donner congé à son* ÉTUDE.

— **Encycl.** B.-arts. Le morceau peint ou modelé que les artistes nomment une *étude* diffère notablement de l'esquisse ou de l'ébauche, avec lesquelles tendent trop souvent à le confondre les personnes peu familiarisées avec les procédés et les travaux artistiques.

L'étude est un ouvrage exécuté devant la nature ou le modèle, dans le but de s'instruire, d'étudier, de noter des observations, de saisir la réalité sur le vif. Aussi les *études* sont-elles, dans la plupart des cas, très-peu achevées, ce qui leur donne quelque analogie avec les ébauches et les esquisses; mais ce ne sont pas des préparations, des commencements d'œuvres comme les premières; ce ne sont pas non plus, comme les secondes, des produits de l'invention, de l'imagination, les premières formes que prend une idée conçue dans un moment d'inspiration, d'émotion, de fougue. Ce qui fait le principal mérite de l'*étude*, c'est la sincérité de l'artiste, qui se borne à regarder, à voir et à noter, qui ne cherche point à idéaliser, à arranger d'une façon plus ou moins heureuse, mais qui copie simplement un modèle qu'il s'est donné, qui ne songe pas à prouver son habileté manuelle, son esprit inventif, mais qui essaye seulement de traduire, au moyen des procédés que lui fournit son art, en toute naïveté, avec précision et justesse, la réalité qui se trouve devant lui et les impressions ou sensations qu'elle lui fait éprouver. *L'étude* est donc essentiellement réaliste et ne contient rien autre chose que des renseignements, des notes, plus ou moins complètes, plus ou moins justes, variées et coordonnées, mais dans lesquelles l'imagination et l'invention de l'artiste ne doivent entrer pour rien. Aussi ne faut-il jamais retoucher une *étude*, à moins qu'on ne se replace en face du même modèle, dans la même situation, dans le même jour et lorsque tout concourt à produire le même effet. L'artiste ne doit pas non plus achever dans l'atelier et de souvenir une *étude* commencée devant la nature; il lui fait perdre ainsi la seule valeur qu'elle puisse avoir. Elle devient dès lors une œuvre d'imagination dépouillée de ce caractère de réalité qui fait le plus grand attrait de l'*étude*, dans laquelle on ne cherche point des qualités de composition, de facture, mais simplement et uniquement une impression, sinon naïve, du moins sincère et spontanée. Les *études* sont donc des renseignements précieux qu'il est toujours bon de conserver intacts et qui, tout en servant à l'instruction de l'artiste, fixant dans sa mémoire des observations faites en face du modèle, développant son habileté manuelle, lui servent de guide dans l'exécution des ouvrages qu'il entreprend et tempèrent les écarts de l'imagination par le souvenir toujours présent de la réalité.

C'est par une suite non interrompue d'*études* que doit commencer l'instruction artistique; c'est-à-dire qu'il faut copier constamment, incessamment la nature, et non point des œuvres qui, elles-mêmes, ne sont déjà que des copies. C'est ainsi qu'on acquiert une véritable originalité et qu'on évite de tomber dans la banalité, le faux et le maniéré. Soit qu'on veuille dessiner, peindre ou modeler, il faut étudier d'abord la nature, et encore et toujours la nature, commençant par les choses d'une forme et d'une coloration simples, et passant progressivement aux formes et aux colorations plus compliquées et par conséquent d'une imitation plus difficile. L'élève qui a fait une bonne *étude* d'un pot de grès, d'un bout de chemin, d'une motte d'herbes, d'un morceau d'étoffe, et qui a su imiter son modèle, le rendre avec précision et justesse, possède un talent plus sérieux, plus réel, que celui qui fait très-bien la copie d'un tableau, mais qui ne sait et ne peut faire qu'une copie.

Quoiqu'on puisse tout étudier et qu'il n'y ait pas de règle absolue relativement à la façon de faire des *études*, si ce n'est qu'il les faut faire très-justes, présentant bien l'aspect de la nature, du modèle, de la réalité, il est cependant des observations dont on doit tenir compte et des manières de procéder qu'il est utile de connaître et d'employer, parce qu'elles facilitent le travail et épargnent du temps. Quand on peint ou quand on modèle des objets inanimés, ce qui se fait à l'atelier, rien n'est plus simple : dès que l'on a réglé la lumière soit à l'aide d'un rideau ou d'un transparent, on n'a pas à craindre un changement dans l'effet qu'on veut rendre, le modèle étant immobile et l'éclairage restant toujours le même; il n'y a qu'à bien choisir une place assez éloignée du modèle pour qu'on n'aperçoive que les détails importants, ceux qui donnent un caractère particulier à l'objet, et assez rapprochée en même temps pour qu'on puisse voir l'objet d'une façon nette, sans aucune confusion. Cette distance est, en général, de deux fois et demie la grandeur du modèle; c'est celle qui est nécessaire pour en avoir une perspective qui ne soit point défectueuse. Quand l'*étude* a pour objet un monument, une maison ou un paysage, la règle à suivre reste la même quant à la distance. Mais ici on se trouve en présence d'une difficulté créée par la lumière, qui n'est point stable comme dans l'atelier et qui varie suivant l'heure du jour. La coloration, l'éclairage, les ombres changent peu à peu, et si l'on ne procède avec une certaine méthode et une certaine rapidité, il arrive que l'*étude* manque complètement d'exactitude, que rien n'y est en rapport, et qu'il est impossible de la comparer dans son ensemble au modèle qu'on a choisi et qu'on a devant les yeux. Il faut d'abord dessiner le plus exactement possible l'ensemble du motif qu'on a choisi et les principaux détails indépendants des variations de la lumière, puis faire rapidement une ébauche, c'est-à-dire poser les tons locaux, qu'en langage technique on nomme les *dessous*, dont la coloration subit peu de variations; quand ce travail est terminé, il n'y a plus qu'à achever l'*étude* dans le moins de temps possible, en posant d'une façon nette, large, franche et simple les tons les plus justes à la place qui est indiquée par le dessin. Il est bon de commencer l'*étude* par un dessin un peu serré, parce que ce dessin est l'indication de formes stables, constantes, et que l'on n'a plus ensuite qu'à se préoccuper de la justesse des tons, au lieu d'avoir à se préoccuper tout à la fois et de cette justesse des tons et de la place qu'on doit leur donner.

— Enseignem. *Bifurcation des études.* V. BIFURCATION.

— *Maître d'étude.* V. MAÎTRE.

— Iconogr. Le *Dictionnaire iconologique* de de Prezel décrit ainsi la figure allégorique de l'*Etude* : « C'est un jeune homme pâle, dont la parure est négligée et qui lit à la lueur d'une lampe. On lui met un bandeau sur la bouche pour nous faire entendre que l'homme studieux est ami du silence et de la solitude. Le coq, symbole de la vigilance, est son attribut ordinaire. » Nous ne connaissons ni tableau, ni statue, reproduisant cette description. Le Louvre possède une charmante statue, en marbre de Carrare, qui a été attribuée par les uns à Pierino da Vinci, neveu de Léonard, par les autres à Niccolo del Abbate, et qui représente le *Génie de l'étude.* C'est un enfant assis sur un rocher, dans l'attitude de la méditation, et écrivant sur des tablettes. La pose naïve rappelle un peu, dans son ensemble, celle du petit *Tireur d'épines;* la tête est d'une jolie expression, mais les formes du bas du corps sont un peu lourdes; le travail des cheveux est remarquable. On croit que cette statue avait été destinée à orner le mausolée du connétable de Bourbon, qui ne fut pas exécuté; elle resta pendant longtemps à Saint-Denis.

Le plus souvent, c'est sous les traits d'une femme à l'air pensif, entourée de livres et d'instruments scientifiques, que les artistes représentent l'*Etude.* Une figure de ce genre, peinte par Michel Vanloo, a été exposée au Salon de 1769; Diderot a fait l'éloge de l'ajustement et des accessoires, mais il a reproché aux chairs d'être « d'une couleur chamois, » aux cheveux d'être « de la belle et bonne filasse bien jaune, » à la physionomie, de ne pas être assez noble, assez sévère; il a dit, à propos de ce dernier défaut : « Est-ce que la grave, sérieuse, contemplative, mélancolique *Etude* sourit? Otez ce gros livre, et l'on ne verra plus dans votre figure qu'une femme qui lit une brochure de Crébillon. Si j'imagine un jour la physionomie vraie de l'*Etude*, ce ne sera pas celle-là. » Un tableau de Deshays sur le même sujet a été exposé au Salon de 1765. Une composition peinte par Ménageot pour sa réception à l'Académie, en 1780, et qui appartient au Louvre (n° 346), représente l'*Etude qui arrête le Temps dans sa course* : celui-ci est le vieillard traditionnel, tenant une faux et un sablier; il renverse un petit génie placé aux pieds de l'*Etude;* un autre *bambino*, agenouillé sur des plans d'architecture, supplie le dieu dévastateur d'épargner les monuments élevés par l'art. L'*Etude* est entourée des attributs des sciences et a devant elle un livre ouvert. Une gravure de J.-L. Julien représente l'*Etude répandant des fleurs sur le Temps.* Un tableau d'A. Caroselli, qui a fait partie de la célèbre galerie Giustiniani, offre une allégorie dont voici le sujet : l'*Etude* de l'antique et celle de la nature vivante ouvrent à l'artiste le chemin de l'immortalité. Au musée d'Anvers est un tableau d'A. Goubau (1682), intitulé : l'*Etude des arts à Rome.* On y voit de nombreux artistes, dessinant au milieu des ruines romaines. Une charmante toile de Greuze, qui a fait partie de la galerie San-Donato, de Florence, et qui a été gravée à l'eau-forte par Ed. Hédouin, est intitulée l'*Etude;* c'est la figure d'un petit garçon, aux cheveux blonds, à l'air pensif, qui, le compas à la main, cherche la solution d'un problème. Citons encore un petit groupe en bronze portant le même titre, exposé par M. Mathurin Moreau au Salon de 1859.

Études (TRAITÉ DES), ouvrage didactique de Rollin, publié en 1726-1728. Sans être un ouvrage de génie, le *Traité* de Rollin est une œuvre fort remarquable. Ce monument de raison et de goût, comme l'appelle M. Villemain, ce traité, un peu délaissé aujourd'hui, et bien à tort, se compose d'un discours préliminaire et de huit livres, où l'auteur développe la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres; il y examine successivement l'enseignement des langues, de la poésie, de la rhétorique, de l'éloquence, de l'histoire, de la philosophie, le gouvernement intérieur des classes et des colléges. D'autre part, il expose avec clarté ses vues sur l'art de parler et sur l'art d'écrire, et il apprécie avec goût et solidité, en les rapprochant constamment des meilleures compositions de nos écrivains, les chefs-d'œuvre des littératures anciennes. Le système de Rollin, qui est celui de l'ancienne Université de Paris, répond aux besoins de l'éducation publique et aux besoins moraux de la société.

Le *Traité des études* n'a rien de spéculatif; il embrasse le cadre de l'enseignement et de l'éducation tel qu'il était au XVIIIe siècle. Il ne professe pas de nouveaux principes, une méthode nouvelle, comme l'*Emile* de Rousseau, qui ne peut s'appliquer aux écoles publiques : il marque et explique simplement les règles et les usages qu'observe l'Université de Paris. Son livre est le code de la sagesse pratique dans l'instruction de la jeunesse. Il s'étend en homme du métier sur le détail des exercices de classe, et, dit M. Nisard, « la description de tous ces instruments de culture, grammaire, explication d'auteurs, thèmes, vers latins, discours, qui sont comme autant de labours donnés aux jeunes esprits, me rappelle les descriptions des *Géorgiques.* Chaque précepte porte son fruit; chaque règle pourvoit à un besoin ou satisfait à une convenance de l'esprit. Après le plus humble de ces exercices, tout enfant bien doué sent qu'il a fait un pas en avant; il n'est pas de maître éclairé qui ne soit en état de l'en avertir et de lui en donner la joie encourageante. »

Pour s'approprier ce qu'il appelle les maximes des anciens, Rollin emploie deux procédés : le commentaire et la traduction. S'il est parfois traducteur peu fidèle, c'est qu'il cherche l'esprit, la leçon; et il croit interpréter ses maîtres en mettant son âme là où ils n'ont mis que leur esprit. Quintilien s'exprime nettement, mais sèchement sur les devoirs du précepteur envers ses disciples; sous la plume de Rollin, le conseil devient un appel du cœur, une exhortation tendre, touchante. En traçant les devoirs du maître, Rollin s'est peint lui-même, sans le savoir, dans le tableau de l'excellent principal, du professeur zélé, judicieux, paternel.

« Personne, dit Dussault, n'a écrit sur l'éducation et pour la jeunesse avec des vues plus éclairées et plus justes que Rollin. Ce n'est point un sophiste orgueilleux qui cherche à mettre ses systèmes à la place de l'expérience, qui veut substituer à la lumière de la vérité les fausses lueurs d'une imagination ardente, et montrer la subtilité de son esprit sans s'embarrasser de la justesse des idées; c'est un homme simple et droit, qui n'a pour but que d'être utile. Instruit par sa propre expérience, et plein des maximes des anciens, il n'a pas la prétention d'innover; il recueille religieusement les oracles de la sagesse antique : Cicéron, Quintilien, les meilleurs écrivains de la Grèce et de Rome, sont les guides qu'il suit dans les voies où lui-même il conduit son lecteur; il était digne de marcher sur leurs traces; un jugement sûr, un goût exquis se font toujours sentir dans ce qu'il mêle à leurs maximes et à leurs réflexions. Le *Traité des études*, qu'on a le droit peut-être de regarder comme son chef-d'œuvre, est un ouvrage excellent; s'il ne frappe pas d'abord par l'éclat du style et par l'originalité des vues, il attache par l'attrait d'une diction toujours naturelle et toujours aimable, et satisfait par la plénitude des idées et la justesse des principes; tout dans ce livre est pur et sain; tout y est solide; tout y est fondé sur le bon sens; on n'y trouve rien qui puisse être désavoué par la raison et l'expérience. Ce qui ajoute encore à son prix, c'est qu'il n'y a pas une trace de pédanterie dans tout l'ouvrage : le ton en est toujours simple, doux et naïf; l'auteur a su répandre de l'agrément sur des objets qui n'en paraissent guère susceptibles; il a su semer des roses sur les détails les plus épineux et les plus arides de la discipline scolastique. » (*Annales littéraires.*)

Études (COURS D'), par Condillac. Cet ouvrage, composé pour l'éducation de l'infant don Ferdinand, duc de Parme et petit-fils de Louis XV, parut en 1755 en 13 vol. in-8°. Il renferme une *Grammaire*, un *Art d'écrire*, un *Art de raisonner*, un *Art de penser* et une *Histoire générale des hommes et des empires.* Dans un discours préliminaire, le philosophe français expose la méthode qu'il a suivie, méthode qui, dit-il, paraîtra nouvelle, quoique, dans le fond, elle soit aussi ancienne que les premières connaissances humaines; qui ne ressemble pas, il est vrai, à la manière dont on enseigne, mais qui est la manière même dont les hommes se sont conduits pour créer les arts et les sciences. D'après cette méthode, le précepteur doit oublier tous les systèmes, paraître les ignorer autant que son élève, commencer avec lui, aller avec lui d'observation en observation, comme s'ils faisaient ensemble les mêmes découvertes. « C'est ainsi, dit Condillac, que les peuples se sont éclairés : pourquoi donc chercher une autre méthode pour nous éclairer nous-mêmes? » Cette méthode proscrit les sciences vaines qui ne s'occupent que de mots ou de notions vagues et qu'on appelle sciences premières ou élémentaires; elle fait constamment appel à la réflexion; elle ne condamne pas l'enfant à charger sa mémoire de mots qu'il n'entend pas, à retenir ce qu'il n'a pas compris, à apprendre ce dont il n'a pas senti l'importance. « C'est à la réflexion, dit-il, à préparer les matériaux de nos connaissances, à les mettre en ordre dans la mémoire, à en régler les proportions. Celui qui n'a pas appris à réfléchir n'est pas instruit, ou il l'est mal, ce qui est pire encore. » Nous ne pouvons analyser ici les ouvrages que renferme le *Cours d'études.* Nous dirons seulement que, dans la *Grammaire*, l'auteur remonte à l'origine des langues, montre leurs rapports avec la pensée et signale le rôle important que jouent les signes dans le développement de l'intelligence; que l'*Art d'écrire* réduit les règles du style et de la composition à un seul précepte, celui de se conformer à la liaison la plus naturelle des idées; que l'*Art de raisonner*, au lieu d'enseigner les règles du raisonnement d'une manière générale, s'attache à montrer les applications que ces règles peuvent recevoir dans les sciences; enfin, que l'*Art de penser* n'est qu'un dernier développement des idées contenues dans les trois ouvrages précédents. Au reste, pour Condillac, l'art de parler, l'art d'écrire, l'art de raisonner et l'art de penser ne sont dans le fond qu'un seul et même art. « En effet, dit-il, quand on sait penser on sait raisonner, et il ne reste plus, pour bien parler et pour bien écrire, qu'à parler comme on pense et à écrire comme on parle... L'art d'écrire, l'art de raisonner et l'art de penser se réduisent à l'art de parler, comme toute la géométrie se réduit à l'art de calculer avec méthode. » Quant à l'histoire, Condillac veut qu'elle soit pour son élève un cours de morale et de législation; il lui fait embrasser toutes les choses qui ont concouru à former les sociétés civiles, à les perfectionner, à les défendre, à les corrompre, à les détruire. « Nous n'avons point de meilleur livre élémentaire, remarque La Harpe; mais son plan d'institution générale n'est pas, à beaucoup près, aussi parfait; il tient trop à des moyens et à des procédés qui ne sont pas à l'usage de tout le monde... Ce qui est d'une utilité générale, c'est le principe trop méconnu, et que le sage instituteur pose pour base de toute sa conduite, que les enfants sont beaucoup plus capables de raisonnement qu'on ne le croit d'ordinaire, pourvu qu'on ne les fasse raisonner que selon les forces de leur esprit. »

Études de la nature, publiées en 1784, par Bernardin de Saint-Pierre. Dans cet ouvrage, qui serait mieux intitulé : le *Roman de la nature*, l'auteur effleure légèrement tous les sujets : harmonies du globe, politique, histoire, voyages, langues, éducation, botanique, philosophie et religion, tout y est traité à son tour. Ce n'est, à proprement parler, ni un livre de science, ni un livre d'éloquence,

ni un livre de poésie, et cependant il a fourni des couleurs aux plus grands poëtes, des formes nouvelles aux plus éloquents orateurs et des lumières aux plus savants naturalistes. Aussi obtint-il un grand succès dès son apparition, succès qui n'a fait que s'accroître avec le temps. « C'est un ouvrage, dit M. Du rozoir, qui rappelle et l'éloquence et les principes de Rousseau; même indépendance d'opinion, même goût du paradoxe, même entraînement de style, même force de persuasion. Les *Etudes de la nature* embrassent une foule d'objets différents : on y trouve des idées nouvelles sur la religion, la morale, la philosophie, les sciences, l'agriculture, l'administration et la politique. Tant d'objets divers sont liés entre eux par une sorte d'unité et rattachés comme preuves et comme développements à quelques principes généraux. Ces principes sont en petit nombre : un Dieu, une providence, les attraits de la vertu, les plaisirs de la solitude, le charme des biens naturels et des affections domestiques. Rien n'est prouvé dans ces *Etudes*, mais tout y est supposé d'une manière si séduisante que le lecteur charmé n'a pas le courage de contredire l'auteur. Il est vrai qu'en ne faisant que substituer de brillantes conjectures aux systèmes établis, Bernardin de Saint-Pierre contrarie ouvertement les opinions reçues et même ce qui passe pour démontré dans les sciences exactes. Le malheur est aussi qu'il ait prétendu donner des rêveries pour des découvertes. »

Les *Harmonies de la nature*, œuvre posthume, forment le complément des *Etudes* et renferment également des pages admirables. Parmi les plus beaux morceaux, on cite d'ordinaire : la *Rose et le papillon*, les *Arbres et les plantes funéraires*, les *Forêts agitées par le vent*. Après avoir posé les bases de sa théorie dans les *Etudes*, Bernardin de Saint-Pierre en voulut donner les développements dans les *Harmonies*, sur un plan immense et si démesuré qu'il n'a pu le remplir. « Il traça, dit Aimé Martin, son éditeur et son disciple, un grand cercle, image du cours apparent du soleil, le divisa en douze époques égales, comme l'année, et se proposa d'examiner, à chacune de ces époques, les harmonies du soleil avec l'air, les eaux, la terre, les végétaux, les animaux et l'homme. Les harmonies humaines devaient comprendre la théorie de l'éducation publique et privée, l'étude des passions, la douce peinture de l'amour maternel, de l'union conjugale, des amitiés fraternelles, et la contemplation des harmonies du ciel, dernier refuge de l'homme. Les autres harmonies devaient renfermer tous les tableaux, tous les phénomènes de la nature, cette chaîne immense qui unit l'être sensible aux objets insensibles : il aurait peint les relations merveilleuses établies entre le quadrupède léger, vigoureux, doué de mémoire, et une plante immobile et sans instinct. Il aurait montré le même végétal qui se change tour à tour en soie par le travail d'un ver impur, en une laine fine et délicate sur le corps de la brebis, en une liqueur délicieuse dans les mamelles de la génisse; il nous eût fait admirer les rapports qui existent entre les yeux des animaux et la lumière, le sommeil et la nuit, les organes de la respiration et l'air, les poils, les plumes, les fourrures, avec les jours, les saisons, les climats. Jetant ensuite un regard sur l'homme et sur sa compagne, il eût contemplé les harmonies et les contrastes de ces deux créatures célestes. » Cette conception était excessive; telle qu'elle a été réalisée, elle est encore trop vaste. L'auteur commence par les harmonies des végétaux avec les climats, avec le soleil et les astres, avec l'air, puis avec l'eau et la terre. Il traite ensuite des harmonies des plantes avec d'autres plantes, avec les animaux, avec l'homme. Dans les livres suivants, il passe en revue les autres harmonies, ou les rapports de l'air avec l'eau, la terre, les plantes, les animaux, les hommes, etc.

A côté de théories singulières, de rêves bizarres, comme la doctrine de la transmigration des âmes vertueuses dans le soleil et la décomposition de l'âme elle-même en cinq âmes élémentaires, on rencontre, toutes les fois que l'auteur ne veut exprimer que ses sentiments, que dépeindre un grand spectacle, les pages les plus éloquentes, les vues les plus élevées. Avec lui, on apprend à mieux goûter le bonheur de la vie des champs, à mieux sentir les délicatesses des arts imitateurs, à puiser, dans les sources du talent comme dans le spectacle de la nature, des joies d'autant plus vives qu'elles sont plus éclairées.

Études historiques, par Chateaubriand, publiées en mars 1831. Cet ouvrage, l'une des meilleures productions de l'auteur, est une espèce de résumé ou d'esquisse d'histoire universelle, dont la pensée mère est le dogme chrétien opérant la transformation sociale et lui survivant. Les vicissitudes du présent y reflètent un jour nouveau sur les catastrophes du passé. Dans aucun de ses écrits antérieurs Chateaubriand n'avait poussé à ce point l'intelligence philosophique de l'histoire et la compréhension instinctive de toutes les tendances de son temps. L'introduction renferme les plus hautes considérations sur les différentes écoles historiques.

Chaque historien est parfaitement jugé en quelques traits de plume, et la nouvelle école historique y est esquissée de main de maître.

La première étude comprend la période qui commence à Jules-César et qui finit à Constantin; la seconde va de Constantin à Valentinien Ier; dans la troisième, Chateaubriand passe en revue l'histoire romaine depuis Valentinien Ier jusqu'à Arcadius. La cinquième comprend les mœurs des chrétiens, l'âge héroïque, l'âge philosophique, les hérésies, les mœurs des païens. La sixième est consacrée aux mœurs des barbares et offre des détails du plus haut intérêt. Suit une *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*, dans laquelle l'auteur s'est appliqué à donner la philosophie des faits de chaque époque. Çà et là, il entre dans des détails de narration ou trace des tableaux de mœurs, notamment pour le XIIe, le XIIIe et le XIVe siècle. La féodalité, la chevalerie, l'éducation, etc., fournissent à Chateaubriand l'occasion d'écrire de remarquables pages, aussi attrayantes que colorées. Certains chapitres de l'*Analyse raisonnée de l'Histoire de France* offrent un puissant intérêt; mais, en général, le livre est composé de pièces et de morceaux : ici l'examen est trop rapide, là se trouvent des longueurs, et le tout ressemble à une pure rédaction de notes, sans transitions suffisantes. Ajoutons qu'on y remarque une foule de citations, sans cette liaison si nécessaire dans un travail historique. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage de Chateaubriand renferme à la fois les défauts et les qualités qu'on rencontre ordinairement dans les productions de l'illustre écrivain.

L'avant-propos des *Etudes historiques* est daté de mars 1831. Dans cette introduction, l'auteur nous révèle le vaste plan qu'il avait conçu. En faisant de la France comme la tête et le cœur de la civilisation chrétienne, il s'était complu à l'idée de rattacher à cette histoire un large tableau de la révolution immense que le christianisme avait opérée dans le monde. La France apparaissait comme une nation prédestinée, et, à partir de l'avènement des Valois, ne s'occupant plus que d'elle, il en voulait poursuivre l'histoire jusqu'à la Révolution. C'était donc l'histoire entière du christianisme et du moyen âge qu'il prétendait refaire pour l'opposer à l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire, insuffisamment réfuté dans le *Génie du christianisme*. S'il n'a pu élever ce monument, il a au moins la gloire d'en avoir jeté les fondements et d'en avoir légué l'achèvement à MM. Augustin Thierry, Guizot, de Barante, Michelet et Henri Martin, ses dignes exécuteurs testamentaires.

On rencontre dans les *Etudes historiques* des morceaux splendides, mais perdus au milieu de pages négligées et surchargées d'une érudition ingrate. On sent qu'à l'exception du style rien n'a reçu la dernière main de l'artiste. Cet ouvrage, repris à une époque de crise, inspirait à l'auteur cette réflexion : « Il s'agit bien du naufrage de l'ancien monde, lorsque nous nous trouvons engagés dans le naufrage du monde moderne! » Désormais la sérénité de l'historien est troublée; son talent même le trahit et ne brillera plus dans sa plénitude que pour écrire l'*Histoire du congrès de Vérone*. Il jettera néanmoins de temps en temps quelques lueurs, comme dans le récit de l'arrivée d'Attila sous les murs de Rome, récit plein d'éloquence et que Bossuet ne désavouerait pas. En résumé, le livre de Chateaubriand, si imparfait qu'il soit, présente le caractère d'une création originale; l'auteur a su donner à ses récits, à ses réflexions, la marche, l'allure franche et libre qui sembleraient n'appartenir qu'à une œuvre d'imagination. Il se distingue surtout par une indépendance de pensée qui ne se dément jamais. Ses erreurs sont bien à lui, comme aussi maint portrait d'une piquante originalité, maint trait d'une observation profonde, qu'on dirait burinés par Tacite, Bossuet et Montesquieu. Son style a de l'éclat et une allure impétueuse qui n'est pas sans prestige.

Études philosophiques, par H. de Balzac. Ce titre comprend : la *Peau de chagrin*; la *Recherche de l'absolu*; *Jésus-Christ en Flandre*; *Melmoth réconcilié*; le *Chef-d'œuvre inconnu*; l'*Enfant maudit*; *Gambara*; *Massimilia Doni*; les *Marana*; *Adieu*; le *Réquisitionnaire*; *El Verdugo*; *Un Drame au bord de la mer*; l'*Auberge rouge*; l'*Elixir de longue vie*; *Maître Cornélius*; *Catherine de Médicis*; le *Martyr calviniste*; la *Confidence des Ruggieri*; les *Deux rêves*; *Louis Lambert*; les *Proscrits*; *Séraphita*. « C'est à partir de la *Peau de chagrin* seulement, dit Sainte-Beuve, que Balzac est entré à pleine verve dans le public, et qu'il l'a, sinon conquis tout entier, du moins remué, sillonné en tout sens, étonné, émerveillé, choqué ou chatouillé en mille manières. La *Peau de chagrin*, publiée en 1831, ouvre la nouvelle et la véritable série des romans de Balzac. Le commencement en est vif, naturel, attachant; mais l'intérêt se perd bientôt dans le fantasque et l'orgiaque. L'auteur s'est évidemment préoccupé d'Hoffmann, qui faisait alors son apparition parmi nous. » La *Peau de chagrin* n'en est pas moins restée un des romans les plus estimés et les plus lus de l'auteur; en voici une rapide analyse : Raphaël de Valentin sortait d'une maison de jeu et se dirigeait vers la rivière pour mettre fin à son existence; mais, comme il faisait encore jour et qu'il ne voulait pas se donner en spectacle, il se mit à errer sur le quai Voltaire en attendant la nuit, et entra dans un magasin d'antiquités; là, un vieux marchand le conduisit devant une peau de chagrin pendue au mur, dans le tissu de laquelle étaient incrustés ces mots en caractères magiques : « Si tu me possèdes, tu posséderas tout; mais, à chacun de tes désirs, tu me verras décroître et tes jours diminuer. » Raphaël acheta le talisman, et, pour en éprouver la vertu, demanda un magnifique dîner, avec du vin de choix, des convives aimables, des femmes ravissantes, puis il sortit de la boutique après avoir désiré que le vieillard devînt amoureux d'une danseuse, ce qui arriva le jour même. A peine descendu dans la rue, il heurte trois de ses amis, qui l'entraînent à un dîner de journalistes avec lesquels il fait une orgie, et l'on peut juger de ce qui se passa par la posture de Raphaël racontant à un de ses amis l'histoire de sa vie, les deux pieds placés sur une ravissante courtisane. Son histoire est longue : riche d'abord, il devint pauvre et fut obligé de se réfugier au sixième étage d'un hôtel garni, tenu par la femme d'un chef d'escadron, mère d'une jeune et jolie personne nommée Pauline. Pauline aima Raphaël; mais Raphaël ne voyait que femme à blason, à laquais, à carrosse. Il fit la connaissance d'une comtesse, qu'il aima et dont il ne fut pas aimé; pour elle, il se passait de manger, afin d'économiser le prix d'un fiacre ou le blanchissage d'un gilet, et il n'en obtint jamais que des dédains; il voulut tenter la fortune, joua, perdit, et c'est au moment où il allait se jeter à l'eau qu'il devint possesseur de la peau de chagrin. On voit qu'ici le récit de Raphaël se rejoint avec le commencement du roman. Que devient-il ensuite? Il demande deux cent mille livres de rente à son talisman, qui se contracte de telle sorte que cette fortune vaut à Raphaël une phthisie. A cette époque, il retrouve Pauline, dont le père est devenu millionnaire. Raphaël et Pauline s'aiment, mais Raphaël commence à tousser beaucoup; il part pour les bains d'Aix, est insulté par un fat, désire le tuer et lui met une balle dans le cœur. Mais, tout à coup, la peau de chagrin se trouve à peine grande comme une feuille de peuplier, et à peine reste-t-il assez de temps à Raphaël pour aller mourir à Paris dans son bel hôtel, aux genoux de sa chère Pauline. Ainsi finit ce roman, plein de pages éblouissantes, de saillies, de moquerie gaie et légère, mais où l'on trouve çà et là un peu d'exagération et de clinquant.

— La *Recherche de l'absolu*, d'après Sainte-Beuve, n'est pas un des meilleurs romans de Balzac; mais, à travers des circonstances fabuleuses et injustifiables, cette histoire a beaucoup de mouvement, de l'intérêt, et c'est une de celles où l'on peut le mieux étudier à nu la manière de l'auteur, ses qualités et ses défauts. M. Balthazar Claës, qui unit les richesses de l'antique Flandre à la plus haute noblesse espagnole, habite à Douai une maison où se sont accumulées toutes les merveilles du luxe le plus recherché. Jeune, il est venu à Paris, vers l'an 1783; il s'est fait présenter dans les meilleures sociétés, chez Mme d'Egmont, chez Helvétius, qui pourtant était mort depuis plusieurs années; mais peu importe l'anachronisme. Il a même étudié la chimie sous Lavoisier, et ne s'est retiré du tourbillon mondain que pour épouser Mlle de Temninck, avec laquelle il vit dans un long et fidèle bonheur. Mais, à partir de 1809, les manières de Balthazar s'altèrent graduellement; une passion secrète le saisit et l'arrache bientôt à tout, à la société et aux joies domestiques. Il redevient chimiste : ses premiers travaux chez Lavoisier reviennent à sa mémoire et il ne songe plus qu'à les poursuivre; un officier polonais qui passe, à cette époque, par Douai, et qui cause avec Balthazar, provoque en lui cette subite révolution. Quoi qu'il en soit, Claës se livre, à partir de ce moment, à la recherche de l'absolu, ce qui veut dire, pour lui, la transmutation des métaux et le secret de faire de l'or; il s'y oublie, il s'y acharne; il tue de chagrin sa femme; il se ruine, ou, du moins, il se ruinerait, si l'imagination du romancier ne venait sans relâche au secours de cette fortune qui se fond dans le creuset, et si la fille aînée de Claës ne réparait à temps chaque désastre, comme une fée qui étend coup sur coup sa baguette d'or..... Au milieu de tous ses trésors qu'il dissipe en fumée, Balthazar Claës, qui croit se mettre au courant de la science moderne en poursuivant le but mystérieux des Nicolas Flamel et des Arnauld de Villeneuve, est proclamé à tout instant homme de génie, et ses actes déréglés ou même cruels envers sa famille nous sont donnés comme la conséquence inévitable d'une intelligence supérieure en désaccord avec ce qui l'entoure. Mais, il est temps de le dire, à travers toutes ces chimères de l'alchimiste et du romancier, qui semblent ne faire qu'un, ce qui ressort à merveille, c'est l'insatiable espoir de l'adepte; ce qui règne et palpite, c'est sa fièvre ardente, incurable, une fièvre d'avide crédulité. On accuse la faiblesse de ses proches, qui ne l'ont pas fait enfermer déjà; on tremble quand on voit sa fille aînée lui obtenir, pour l'arracher à son laboratoire, une caisse de recette générale au fond de la Bretagne; on froisse la page sous sa main, mais on y revient; on est ému enfin, entraîné, on se penche malgré soi vers ce gouffre inassouvi.

— *Louis Lambert* et *Séraphita* contiennent l'exposé des théories philosophiques, physiologiques et métaphysiques de Balzac. C'est à ce titre que nous nous en occuperons un peu longuement ici, laissant de côté les détails romantiques, les fables de ces deux compositions, pour ne parler que des idées abstraites qu'elles renferment. « Pour découvrir de grandes idées vraies, dit M. Taine, il faut se défier de soi-même, revenir cent fois sur ses pas, vérifier à chaque instant ses conjectures, savoir ignorer beaucoup de choses, séparer les vraisemblances des certitudes, mesurer la probabilité, n'avancer qu'avec méthode dans le grand chemin déjà éprouvé de l'analyse et de l'expérience. Tout philosophe renferme un sceptique. Balzac ne l'était ni par nature ni par métier; sa nature et son métier l'obligeaient à imaginer et à croire, car l'observation du romancier n'est qu'une divination : il n'aperçoit pas les sentiments comme l'anatomiste aperçoit les fibres, il les conjecture d'après le geste, la physionomie, l'habit et le logis, et si vite qu'il se figure les toucher, ne sachant plus distinguer la connaissance directe et certaine de cette connaissance indirecte et douteuse. (*Louis Lambert. Théorie de l'intuition.*) Il a pour instrument l'intuition, faculté dangereuse et supérieure par laquelle l'homme imagine ou découvre dans un fait isolé le cortége entier des faits qu'il a produits ou qu'il va produire, sorte de seconde vue, propre aux prophètes et aux somnambules, qui parfois rencontre le vrai, qui souvent rencontre le faux, et qui, ordinairement, n'atteint que le vraisemblable. Balzac l'employait dans les sciences, fabriquant le monde et l'âme d'après la structure de son propre esprit. Un peu grossier d'imagination et habitué à donner un corps aux choses invisibles, il prétendit que l'âme est un fluide matériel, éthéré, analogue à l'électricité; que « le cerveau est le matras » où l'animal transporte ce que chacun de » ses organes peut absorber de cette sub- » stance, et d'où elle sort transformée en » volonté; » que nos sentiments sont des mouvements de ce fluide, qu'il sort en jet dans la colère, qu'il pèse sur nos nerfs dans l'attente; il crut que les idées sont des êtres organisés, complets, qui vivent dans le monde invisible et influent sur nos destinées; que concentrées dans un cerveau puissant, celui d'un bon magnétiseur, par exemple, elles peuvent maîtriser le cerveau des autres et franchir des intervalles énormes comme un éclair. Il expliquait ainsi la transmission des pensées, la vue à distance, la divination prophétique, les extases, et tous ces faits douteux ou étranges que nous ont légués les sciences occultes et que les sciences contestées essayent aujourd'hui de rétablir..... Balzac était matérialiste et mystique. Les tranquilles déductions du savant dégoûtent les cerveaux tumultueux et poétiques; elles leur paraissent lentes, froides, impuissantes; ils aiment bien mieux se livrer aux ravissements et aux éclairs magnifiques de leurs orages intérieurs; ils finissent par y croire et par les considérer comme une puissance divinatoire et supérieure, seule capable d'ouvrir à l'homme l'univers infini et les choses divines. Quand Balzac quittait son microscope, il était swedenborgien; il disait beaucoup de mal des simples raisonneurs, « purs abstractifs, » comme il les appelle, prétendant que « les plus beaux gé- » nies humains sont partis des ténèbres de l'ab- » straction pour arriver aux lumières de l'in- » tuition. » Il a toute une théorie mystique de l'extase. La fin de *Séraphita* ressemble à un chant du Dante; le fond du dogme y reste chrétien, et la destinée humaine est présentée comme une suite de vies ascendantes où l'âme, guidée d'abord « par l'amour de soi, puis par » l'amour des êtres et enfin par l'amour du ciel, » traverse tour à tour le monde naturel, le » monde spirituel et le monde divin. » Mais toutes les splendeurs de l'hallucination et de la poésie viennent couvrir la doctrine; une vision confuse et magnifique ouvre le ciel, sorte d'océan de lumière où nagent les mondes, chacun dans sa robe d'or, autour du mystérieux et flamboyant moteur qui leur communique la vie et l'amour. Voilà les féeries auxquelles aboutit le génie de Balzac. Pour les exprimer, il abuse du roman, comme Shakspeare du drame, lui imposant plus qu'il ne peut porter. Shakspeare, opprimé par un surcroît de poésie, mettait sur la scène des cantates, des opéras, des rêveries, et tous les enfants charmants ou dévergondés de la fantaisie. Balzac, opprimé par un surcroît de théories, mettait en romans une politique, une psychologie, une métaphysique, et tous les enfants légitimes ou adultérins de la philosophie. » Tel est le résumé des théories du romancier en philosophie, en psychologie, en métaphysique, etc. Beaucoup l'ont traité de songe-creux, et il est certain qu'on voudrait une philosophie moins romanesque ou des romans moins philosophiques; mais, comme le fait encore observer très-spirituellement M. Taine, « on devrait remarquer que ces œuvres achèvent l'œuvre, comme la fleur termine sa plante, que le génie de l'artiste y rencontre son expression complète et son épanouissement final, que le reste les prépare, les explique, les suppose et les justifie, qu'un cerisier doit porter des cerises, un théoricien des théories, et un romancier des romans. »

Les trois ou quatre compositions sur lesquelles nous venons de nous étendre sont à peu près tout ce que contient de remarquable cette

série d'*Etudes philosophiques*. Nous voulons cependant dire un mot du *Chef-d'œuvre inconnu*, qui, pour tenir en quelques pages, n'en est pas moins une des plus jolies *Nouvelles* qu'ait écrites Balzac. Il s'agit d'un peintre qui, depuis dix ans, travaille à un tableau. Personne n'a vu son œuvre; car son œuvre à lui, ce n'est pas une toile, c'est une femme.....; une femme avec laquelle il rit, il pleure, il cause, il pense; cette femme n'est pas une création, c'est une créature; cette peinture n'est pas une peinture, c'est un sentiment, une passion. Cependant le peintre n'est pas complètement satisfait de son œuvre; pour l'achever, il lui faudrait un modèle parfait. Un de ses élèves se charge de le lui fournir; il a une maîtresse d'une beauté idéale, et il la livre à son maître émerveillé, qui ne demande à la garder que pendant deux heures, après quoi il montrera son tableau achevé. Mais lorsque le peintre découvre sa toile, après ces deux heures de travail en face de la personne vivante, on n'y découvre que des couleurs confusément amassées, une multitude de lignes bizarres; puis, dans un coin de la toile, le bout d'un pied nu, mais un pied..., un pied délicieux, un pied vivant! Et cependant le peintre détaille son tableau, ombre par ombre, ligne par ligne! Il ne s'aperçoit pas des diverses superpositions de couleurs dont il a successivement chargé toutes les parties de sa figure en voulant la perfectionner! L'insensé a cru donner la vie, et il a fait œuvre de destruction! Le *Chef-d'œuvre* du peintre restera toujours *inconnu*, mais celui du romancier est incontestable, et ce charmant récit, fort bien placé dans les *Etudes philosophiques*, est digne des meilleures créations de Balzac.

En résumé, les *Etudes philosophiques* puisent surtout leur valeur en ce qu'elles présentent le faisceau des vues d'ensemble de l'auteur, et que, sans philosophie, le savant n'est qu'un manœuvre, et l'artiste qu'un amuseur. On a vu ce qu'étaient la philosophie, la politique, la physiologie, la psychologie, la métaphysique de Balzac: un roman; et nous ne reviendrons pas sur les critiques que nous avons eu occasion de semer çà et là dans cet article; mais nous répéterons, avec M. Taine, qu'un cerisier doit porter des cerises, un théoricien des théories, et un romancier des romans.

Il existe encore dans notre littérature et dans celle des étrangers un grand nombre d'ouvrages dans le titre desquels entre le mot *Etude*. Une bibliographie particulière nous mènerait beaucoup trop loin; nous allons donc nous borner à donner les titres des principaux de ces ouvrages; du reste, la partie du titre qui suit le mot *Etude* détermine suffisamment la nature de l'œuvre, de même que le nom de l'auteur peut servir à en fixer le mérite :

Études françaises et étrangères, par Emile Deschamps (1 vol. in-8º publié vers 1827).

Études sur les poëtes latins de la Décadence, par Nisard (1834, 2 vol. in-8º).

Études critiques, par Philarète Chasles (Paris, 1846-1864, 13 vol. in-12).

Études littéraires et historiques, par Cuvillier-Fleury (1854 et 1860).

Études morales sur le temps présent, par E. Caro (1855, 1 vol.).

Études historiques et littéraires, par de Barante (1857-1858, 4 vol.).

Études homériques, par Gladstone, chancelier de l'Echiquier (Oxford, 1858, 3 vol. in-8º).

Études de politique et de philosophie religieuse, par Ad. Guéroult (1863, 1 vol.).

Étude sur la signification des noms de lieux en France, par A. Houzé (Paris, 1866).

Étude philosophique sur Dieu et l'âme, par Gustave Grand (Paris, 1868).

Études académiques (MÉTHODE DES), par Schilling. V. MÉTHODE.

Études parlementaires ou *Livre des orateurs*, par Cormenin. V. ORATEURS.

Étude de femme, et **Autre étude de femme**, romans par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Études sur les tragiques grecs, par M. Patin. V. TRAGIQUE.

Étude de l'homme, par Laténa. V. HOMME.

Études d'histoire religieuse, par Renan. V. HISTOIRE.

Études sur le XVIIIe siècle, par Ernest Bersot. V. SIÈCLE.

ÉTUDIANT (é-tu-di-an) part. prés. du v. Etudier : *Des jeunes gens* ÉTUDIANT *avec ardeur.*

. . . . Courtisans, par intérêt soumis,
Amis de la grandeur, mais des lois ennemis,
Et qui, toujours du prince *étudiant* les vices,
Lui vendent des forfaits qu'ils nomment leurs ser-
[vices.
M.-J. CHÉNIER.

ÉTUDIANT s. m. (é-tu-di-an — rad. *étudier*). Celui qui étudie : *J'ai été* ÉTUDIANT *toute ma vie.* (Dupin.) ‖ Celui qui fréquente les cours d'une université ou d'une faculté : ÉTUDIANT *en droit, en médecine. Les* ÉTUDIANTS *de Liége. Le quartier des* ÉTUDIANTS. *La vie de l'*ÉTUDIANT, *réputée si frivole et si joyeuse, est, au contraire, consumée tout entière dans le travail.* (Teulet.) *L'*ÉTUDIANT *a plus de travers et de ridicules que de vices.* (G. Sand.)

— s. f. Fam. Maîtresse d'étudiant : *Toute* ÉTUDIANTE *pur-sang fume son petit cigare, de manière à faire envie aux femmes de lettres les plus célèbres.* (L. Huart.) *Le quartier latin est peuplé d'une foule de grisettes d'un genre particulier et qu'on nomme les* ÉTUDIANTES, *bien qu'aucun observateur n'ait pu encore déterminer le genre de science qu'elles cultivent.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Hist. Il n'est pas inutile, selon nous, de parcourir la vie publique des *étudiants*. Retrouver leur trace dans les âges écoulés; détacher du passé tout ce qui peut ramener la vie politique au sein de la jeunesse actuelle, tel pourrait être le but d'un travail plus complet que celui dont nous allons donner une esquisse. Ce travail, un écrivain compétent, Antonio Watripon, l'avait entrepris; mais la mort est venue le surprendre avant qu'il eût pu mettre la dernière main à son *Histoire politique des écoles et des étudiants*, dont la première partie, 1815-1830, a seulement vu le jour en 1850 (in-8º). Cette première partie et la seconde, dont nous avons tenu le manuscrit entre nos mains, nous serviront de guide dans le résumé que nous abordons.

— I. Nous devons rappeler d'abord, au moins à titre d'introduction, ce qu'étaient les premières écoles dans les Gaules. Dès le IVe siècle, il n'y a plus d'autres écoles que celles que les évêques ouvrent à l'ombre de leurs églises et pour le clergé seul. Ce n'est qu'avec Charlemagne que les études refleurissent. Au commencement du XIIe siècle, Abailard groupe autour de son enseignement un grand nombre d'élèves. « Bientôt après lui, dit l'*Histoire littéraire de France*, la multitude des *étudiants* surpassa, dans certains quartiers de Paris, le nombre des habitants, au point que l'on avait peine à se loger. Il en venait de toutes les parties de l'Europe. La France, malgré son état féodal, était la seule nation qui offrît ces gages d'hospitalité, et le roi assurait aux *étudiants* étrangers des priviléges semblables à ceux dont jouissaient les nationaux. La capitale s'enrichissait par l'affluence de tous ces aspirants à la science, parmi lesquels se trouvaient des princes et des rois. L'archiduc Léopold d'Autriche y vint faire ses études, et, vers la fin du siècle suivant, Charles de Luxembourg, roi de Bohême, et ensuite empereur d'Allemagne, prit l'école de Paris, où il avait été élevé, pour modèle de celle qu'il fonda depuis à Prague. On classa d'abord les élèves en quatre nations : France, Angleterre, Normandie, Picardie. Plus tard, sous Charles VI, lorsque l'Anglais fut expulsé de notre territoire, la nation allemande fut substituée à l'Angleterre. Forts de la protection royale, ces jeunes gens se laissaient aller à toutes leurs fantaisies. Ils avaient, au XIIIe siècle, surnommé les bourgeois, victimes de l'ignorance, *cornificiens*; et ceux-ci, envieux des avantages des *étudiants*, se vengeaient en les appelant *bœufs d'Abraham*, ou bien encore *ânes de Balaam*. Un écrivain de ce temps représente les *étudiants* comme de francs débauchés : « Ils préfèrent quêter de l'argent plutôt que de chercher l'instruction dans les livres; ils aiment mieux contempler les beautés des jeunes filles que les beautés de Cicéron... » L'abbé Lebœuf, au contraire, cite une lettre où les témoignages d'estime sont prodigués aux *étudiants* de Paris. Alors comme aujourd'hui, il y avait des jeunes gens studieux et d'autres qui menaient une vie folle et paresseuse. Les écoles étaient situées rue du Fouarre, ainsi nommée à cause de la paille ou *feurre* sur laquelle les écoliers s'asseyaient pendant les leçons. Ils logeaient chez des particuliers de la montagne Sainte-Geneviève, reconnus par l'Université sous le titre de *grands messagers*, et chargés de communiquer avec les familles des *étudiants*, français ou étrangers. En 1218, l'official de Paris défendit le port d'armes aux écoliers, sous peine d'excommunication. Tout le monde se plaignait de leur conduite tapageuse, et l'on voit, en effet, qu'ils ne se faisaient pas faute d'entrer à main armée chez les bourgeois, d'enlever les femmes et les filles.

« En 1223, dit un historien, il s'éleva, entre les habitants et les écoliers, une querelle violente. *Trois cent vingt clercs* (ou *étudiants*) furent tués et jetés à la Seine. Des professeurs allèrent porter plainte auprès du pape; quelques-uns se retirèrent avec leurs disciples hors de la capitale. Deux ans plus tard, l'Université s'étant donné un sceau, le légat cardinal de Saint-Ange le brisa. Aussitôt les écoliers s'armèrent et allèrent attaquer le légat dans sa maison, où ils l'auraient tué sans le secours que le roi lui envoya. Le légat, en quittant Paris, excommunia en bloc ses nombreux assaillants. »

Au carnaval de 1229, une bande d'écoliers, après avoir bu et mangé chez un cabaretier du bourg Saint-Marcel, alors hors des murs, engagent une querelle au moment de payer, battent le cabaretier et sa femme. Les voisins mettent en fuite les agresseurs. Le lendemain, les écoliers reviennent en plus grand nombre, forcent la maison, brisent les meubles, répandent le vin, frappent et blessent plusieurs personnes. Le prévôt de Paris vient avec ses archers, et, rencontrant des écoliers qui jouaient paisiblement, fond sur eux, les prenant pour les coupables; deux Flamands sont tués, tandis que c'étaient des Picards qui avaient causé le mal. Les maîtres demandent réparation et ne l'obtiennent pas. Alors les écoles sont suspendues; professeurs et écoliers quittent Paris et se dispersent en différentes villes: Reims, Toulouse, Montpellier, déjà célèbre par sa Faculté de médecine, Orléans et Angers reçurent ces émigrants, qui y jetèrent les fondements de nouvelles universités. La suspension des cours de Paris dura deux ans.

L'année 1251 revit les *étudiants* aux prises avec les bourgeois, malgré le serment qu'on leur avait fait prêter, ainsi qu'aux professeurs, de vivre en paix entre eux, et de *dénoncer secrètement* les fauteurs de désordres. Une nuit du carême de 1252, quatre écoliers sont arrêtés dans les rues de Paris par les archers du prévôt, dépouillés, battus, mis en prison : un d'eux perd la vie. L'Université fait fermer les écoles jusqu'à ce que réparation ait été faite. Deux des archers furent condamnés à la potence et les autres au bannissement.

Un règlement du légat du saint-siége de 1276 porte que les écoliers, au lieu de célébrer les fêtes de l'Eglise par des exercices de piété, s'adonnaient aux excès du vin et à toutes sortes de dissolutions; qu'ils prenaient les armes et couraient par troupes dans les rues de la ville pendant la nuit, troublaient le repos des habitants et s'exposaient eux-mêmes à tous les dangers. Il ajoute qu'il se trouvait des écoliers qui poussaient l'impiété jusqu'à jouer aux dés sur les autels en blasphémant le nom de Dieu. Jacques de Vitry, qui avait été écolier lui-même, achève le tableau en peignant les mœurs des *étudiants* de chaque nation qui abondaient à Paris. « Peu s'instruisent, à cause de la diversité de leurs opinions et de leurs pays; ils ne cessent de se quereller... Les Anglais sont ivrognes et poltrons; les Français fiers, mous et efféminés; les Allemands furibonds et obscènes dans leurs propos de table; les Normands vains et orgueilleux; les Poitevins traîtres et avares; les Bourguignons des brutaux et des sots; les Bretons légers et inconstants; les Lombards avares, méchants et lâches; les Romains séditieux, violents, et se rongeant les mains de colère; les Siciliens tyrans et cruels; les Brabançons hommes de sang, incendiaires, routiers, voleurs; quant aux Flamands, ils sont prodigues, aiment le luxe, la bonne chère et la débauche, et ont des mœurs très-relâchées. » Voilà un joli tableau!

L'enceinte du quartier appelé *pays latin*, comprenant toutes les maisons d'instruction publique, commençait au pont de la Tournelle, passait derrière Sainte-Geneviève jusqu'à la porte Saint-Jacques, puis, descendant vers la Seine, elle se terminait où s'éleva plus tard le collége Mazarin ou des Quatre-Nations, aujourd'hui l'Institut. A la place de cet édifice, se dressaient alors la porte de Nesle et la fameuse tour où, prétend-on, Marguerite de Bourgogne attirait les écoliers pour assouvir avec eux sa passion et les faire ensuite, dit Villon, « jecter en un sac en Seine. » Cette circonscription était, pour ainsi dire, inviolable; malheur à celui qui y poursuivait un écolier, même coupable. De la rue Mazarine actuelle à la rue de Bourgogne, sur une longueur de 1,400 mètres environ, et depuis la Seine, au nord, jusqu'à la rue Saint-Dominique, au sud, sur une largeur de 400 à 450 mètres, s'étendait une vaste prairie, célèbre sous le nom de *Pré aux clercs*, et qui servait de promenade aux écoliers ou clercs. Ce lieu fut témoin de démêlés sanglants en 1278, et pendant plusieurs siècles, entre les *étudiants* et les moines de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, la première fois à propos d'un mur, la seconde fois au sujet du droit de pêche dans le canal de petite Seine, où les écoliers aimaient à venir prendre du poisson, puis à cause des envahissements de diverses parties du *petit pré*. Les luttes à main armée n'étaient pas rares à cette époque. Les écoliers furent une fois (juillet 1404) assaillis par les sergents et les valets du seigneur de Savoisy et foulés aux pieds; mais, sur la plainte de l'Université, le parlement ordonna la démolition de l'hôtel de Savoisy; le seigneur fut condamné à cent mille livres d'amendes pour la fondation de cinq chapelles, à mille livres d'amende envers les blessés, et à pareille somme envers l'Université, etc.

Les écoliers de l'Université avaient leur *fête des fous*. Le 5 décembre, veille de la Saint-Nicolas, ils élisaient entre eux un évêque des *fous*, et l'ayant revêtu d'ornements pontificaux, le menaient chez les recteurs. En 1365, ce cortége eut maille à partir avec les sergents du guet, qui firent prisonniers plusieurs écoliers. Les professeurs virent là un grave attentat aux priviléges des écoles; ils firent condamner les sergents du guet à la prison, à l'amende honorable, à la perte de leurs offices. Le *lendit d'été* et le *lendit d'hiver*, deux jours de promenades tumultueuses et de divertissements, offraient encore aux écoliers des occasions de scandales; ils payaient les maîtres à ces deux époques, et allaient à Saint-Denis faire leur provision de parchemin à la foire ouverte avec la permission et en présence du recteur, qui prélevait un droit.

— II. A mesure qu'on s'éloigne du moyen âge, les écoliers, tout en perdant de leur originalité, ne cessent pas de se montrer turbulents et indisciplinés. A la foire Saint-Germain de 1609, on les voit se livrer à toutes sortes de débauches, lutter en batailles rangées avec les pages, les laquais et les soldats aux gardes. L'Estoile nous apprend « qu'un laquais coupa les deux oreilles à un écolier et les lui mit dans sa pochette, dont les écoliers mutinés, se ruant sur tous les laquais qu'ils rencontraient, en tuèrent et blessèrent beaucoup. » Les *étudiants*, sous Louis XIII, sont « plus débauchés que jamais, portant armes, pillant, tuant, paillardant et faisant plusieurs autres méchancetés; les maîtres desquels négligent d'y mettre ordre, et ainsi, dérobent l'argent de leurs parents en débauches, saletés, et quelquefois emportent l'argent de leurs maîtres, en changeant tous les mois de nouveaux... » (*Caquets de l'accouchée*.)

Les écoles, en attirant une foule considérable de jeunes gens, et en forçant, pour ainsi dire, la cité à élargir son enceinte, avaient principalement contribué à faire de Paris le centre le plus puissant, l'agent le plus actif de la civilisation. Elles étaient un foyer de discussion, un vaste laboratoire d'idées. Le *libre arbitre* trouve ses plus hardis défenseurs parmi les écoliers. Combien sont suppliciés, pendus, brûlés vifs dans des cages de bois, après avoir été convaincus d'hérésie, pour avoir osé soutenir la liberté de conscience! « On se tromperait étrangement, dit Antonio Watripon, si on jugeait les *étudiants* d'autrefois par leur côté apparent : défis de buveurs, taverniers battus, querelles au Pré aux clercs, femmes de marchands enlevées, expéditions dans la ruelle du Val d'Amour en compagnie de ribaudes et de truands, meurtres et rapines : c'est toujours le même tableau à la superficie; mais, au fond, il y a quelque chose de plus sérieux que vous n'apercevez pas d'abord, et qui marche toujours, c'est l'idée! Ce pauvre *étudiant*, logé au collége de Fortet, et qui a fait son droit à Orléans, est l'objet des persécutions du parlement. Le recteur est mandé à la barre, on lui ordonne de mettre en prison cet *étudiant* soupçonné d'hérésie; il a le bonheur de se réfugier en Saintonge. Bientôt le monde entier saura qu'il s'appelle Calvin. Les livres protestants sont brûlés, les imprimeurs sont jetés dans les cachots de l'évêché. Ces persécutions ont pour effet de grossir les rangs des réformés. »

La réputation des écoles françaises se répandit au loin, et leur influence civilisatrice féconda même quelques institutions utiles, autant chez les peuples voisins que chez nous. Les écoles de Paris, qui entretenaient depuis longtemps des *messagers* à leurs frais, donnèrent l'idée de l'institution des postes et des messageries. Les *étudiants* rendirent de non moins grands services aux sciences, aux lettres et aux arts. De leurs rangs sortirent, au XVIIe et au XVIIIe siècle, des artistes et des écrivains qui sont restés la gloire de la France. Ils défrichèrent le champ philosophique où germait la Révolution. Le pays latin, malgré son nom antique, était réputé la patrie des idées nouvelles, des pensées hardies et le centre du bon goût. « Quand la Comédie-Française était dans le pays latin, dit Mercier, le parterre était beaucoup mieux composé qu'il ne l'est aujourd'hui (1783). Ce parterre savait former des acteurs. Ceux-ci, privés de l'utile censure que les *étudiants* exerçaient, se pervertissent devant un parterre grossier, parce qu'on n'y voit plus que les courtauds de boutiques de la rue Saint-Honoré et les petits commis de la douane et des fermes. Ainsi la perfection d'un art tient à des rapports presque insensibles et rarement aperçus. »

— III. Un grand nombre d'*étudiants* étaient initiés à la franc-maçonnerie et aux sociétés occultes qui précédèrent la Révolution. Ils saluèrent avec enthousiasme l'ère de notre émancipation politique. Le premier acteur de ce grand drame, Camille Desmoulins, sortait à peine des bancs de l'Ecole de droit. La plupart des orateurs ou hommes politiques de nos grandes Assemblées : constituante, législative, Convention, étaient d'anciens *étudiants*. On voit, dès 1789, les élèves en droit et en médecine des départements fraterniser avec ceux de Paris et travailler ainsi à l'unité des idées, conséquence de l'unité territoriale. Beaucoup volent aux frontières menacées. Au 9 thermidor, l'*étudiant* en médecine Souberville rallie autour de lui les *étudiants* patriotes de Paris, et un grand nombre d'entre eux s'apprêtent, en cas d'insurrection, à voler au secours des principes sacrés qui vont périr avec les derniers montagnards.

Pendant le Directoire, les généreux élans d'une minorité de jeunes gens se perdent au milieu des orgies de la jeunesse dorée. Le despotisme impérial pesa sur les *étudiants* comme sur tous les autres citoyens. Cependant, chez eux, comme chez les élèves de l'école polytechnique, l'idée républicaine resta vivace. Aussi jouèrent-ils un rôle important comme citoyens au milieu des faits qui furent le développement de la grande tradition révolutionnaire.

C'est au delà du Rhin, pour la première fois dans le XIXe siècle, que se manifestent, par contre-coup, ainsi que le fait observer Antonio Watripon, la résurrection des idées démocratiques et le tressaillement du progrès révolutionnaire. La campagne d'Allemagne est fertile en épisodes qui prouvent la part

que prit la jeunesse des universités allemandes aux luttes de la liberté.

Frédéric Stabs, fusillé le 27 octobre 1809, après avoir essayé de tuer Napoléon à Schœnbrunn, et un *étudiant* de Leipzig, La Sahla, arrêté à Paris, deux ans après, comme soupçonné d'y être venu dans la même pensée d'assassinat, montrent assez quelle était en ce moment la fermentation des esprits. Après quelques années, l'association connue sous le nom de *Tugendbund*, dont Fichte avait été l'un des fondateurs, se recrutait parmi les jeunes hommes. Les *étudiants* de toutes les universités s'associèrent au grand mouvement qui se révéla dans les années 1813, 1814 et 1815; ce furent eux qui contribuèrent le plus à la délivrance de l'Allemagne, payant au besoin de leurs personnes dans les combats. On les rencontrait sur les routes, le fusil sur l'épaule, allant en troupes rejoindre un régiment, et répétant en chœur les chants de Kœrner. Au retour, plusieurs associations prirent naissance dans les universités, la *Teutonia*, l'*Arminia*, le *Miroir d'honneur*, et surtout la grande *Burschenschaft* d'Iéna, qui qui se constitua le 15 juin 1815. Cette jeunesse brave et enthousiaste ne renonça pas, après la victoire, à la réalisation de ses vœux. Les princes, effrayés, sévirent contre elle. Le *Tugendbund* fut supprimé; il est vrai que son esprit se continua dans l'*Union de Carlottenbourg*. Les *étudiants* de Paris allèrent plus tard observer de près les *unions allemandes* et leur organisation, pour essayer de l'appliquer aux écoles de Paris. Ainsi se réalisa la prophétie révolutionnaire : « Nous leur portons la guerre, ils nous rendront la liberté! »

La défense de Paris contre l'invasion étrangère, en 1814, offrit aux *étudiants* de toutes les écoles, l'Ecole polytechnique en tête, l'occasion de montrer leur patriotisme. Déjà l'Ecole polytechnique venait d'offrir, pour sa part du tribut volontaire que la France s'imposa, huit chevaux d'escadron, tout équipés pour l'artillerie à cheval. Devant le péril ou nous avait jetés l'insatiable ambition de Napoléon, les polytechniciens, les élèves en droit et en médecine composèrent les douze batteries de l'artillerie de la garde nationale. Le 28 mars, ils formèrent une réserve mobile de 28 bouches à feu. Les bataillons préposés à la défense de Montmartre et de la barrière du Trône déployèrent une intrépidité digne, hélas! d'un moins triste dénoûment. Les élèves de l'école vétérinaire d'Alfort s'illustrèrent par leur belle défense de Charenton. « L'histoire, qui plane au-dessus des mensonges de parti, a écrit Louis Blanc, dira qu'en 1814 Paris ne voulut pas se défendre; que la garde nationale, à l'exception de quelques gens de cœur, ne fit pas son devoir; que la bourgeoisie enfin, *à part un petit nombre d'écoliers valeureux* et de citoyens dévoués, quoique riches, courut au-devant de l'invasion. » En 1815, les *étudiants*, appelés de nouveau à concourir à la défense de la capitale, furent reconstitués en compagnies d'artillerie, exercés à la manœuvre et au tir des bouches à feu, et enfin obligés à un service militaire sous les murs de Paris, jusqu'au 3 juillet, jour néfaste où les Bourbons nous furent imposés par la Sainte-Alliance.

— IV. L'opposition de la jeunesse à la Restauration vint d'abord de l'Ecole polytechnique, qui, en 1816, refusa de se plier aux pratiques religieuses. Quinze élèves furent expulsés le 12 avril, et, dès le lendemain, le roi licencia l'école, dont la réorganisation eut lieu le 4 septembre. L'année suivante, les *étudiants* en droit de la Faculté de Rennes protestèrent ouvertement contre la cérémonie dite *expiatoire* du 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI. Ce n'est, toutefois, qu'à la fin de 1818 que fut organisé dans les écoles le mouvement d'ensemble.

La jeune Allemagne, de son côté, poursuivait le mouvement libéral. Les sociétés secrètes d'*étudiants*, qui s'étaient formées pour résister à l'oppression étrangère, se tournaient contre les tyrans de l'intérieur. L'université d'Iéna avait donné la première impulsion. Le 18 octobre 1817 avait eu lieu la fête de Wartbourg, véritable fédération républicaine des *étudiants* allemands, que la diète considéra comme une révolte. De cette communion naquit la fameuse *Ligue des amis* (*Burschenschaft*). On s'était juré solennellement de renverser, *par tous les moyens possibles*, les gouvernements parjures. Les cabinets du nord, effrayés, se concertèrent pour diriger des poursuites contre les membres de la ligue. Les carrières publiques leur furent d'abord fermées. On entretint ensuite à dessein la division entre eux et les *Landsmannschaften* (*Ligues des compatriotes*), qui secondaient les projets de la Sainte-Alliance. Il s'ensuivit des duels sans fin. D'autre part, on destitua et on emprisonna les professeurs.

En ce temps vivait à Manheim le trop fameux Kotzebue, écrivain et espion politique à la solde de la Russie, qui poursuivait de ses sarcasmes la jeunesse des écoles et dénonçait secrètement ses compatriotes au czar. Une copie de ces dénonciations tomba entre les mains de Wieland, qui les publia [illegible] ne s'éleva pour flétrir le [illegible] un jeune [illegible] ken, Carl [illegible] patriote ardent, se rendit à Manheim et poignarda l'espion, en s'écriant : « Voilà pour toi, traître à la patrie! » Sand, condamné à mort, subit son supplice avec dignité. Lorsque le bourreau montra sa tête au peuple, les cris de *Vive la liberté! à bas la tyrannie!* partirent de la foule, en grande partie composée des *étudiants* accourus de toutes parts. On se précipita sur l'échafaud, qui fut brisé. Les *étudiants* trempèrent leurs mouchoirs dans le sang de leur camarade, et les fragments de l'échafaud, recueillis comme des reliques, furent enchâssés dans des bagues et des bijoux (1819). L'exaltation des esprits s'accrut encore par cet événement. Un autre *étudiant*, du nom de Lœssing ou Lœhniez, essaya peu de temps après de poignarder le président de la régence du duché de Nassau. Jeté en prison, il se suicida à l'aide d'un verre qu'il brisa entre ses dents et dont il avala les morceaux.

En même temps, les écoles françaises s'agitaient. Le 4 février 1819, les *étudiants* en médecine de Montpellier quittèrent l'école en masse, et depuis neuf siècles cette Faculté resta déserte pour la première fois. A Paris, des leçons que le professeur de droit criminel Nicolas Bavoux fit sur la liberté et la sûreté des personnes donnèrent lieu, entre les *étudiants* libéraux et quelques auditeurs royalistes, à des discussions qui faillirent, grâce à l'intervention du doyen et de la force armée, dégénérer en conflits sanglants (juin 1819). Le cours de Bavoux fut suspendu et l'Ecole de droit fermée. Poursuivi criminellement, le professeur fut acquitté par le jury et vit l'accusation se changer pour lui en triomphe. L'Ecole de médecine eut aussi ses troubles. Le 27 novembre, à l'issue d'une leçon, un *étudiant* se présente à la chaire, tenant à la main une pétition adressée aux chambres, à l'effet de réclamer le maintien de la loi des élections. A Grenoble, les *étudiants* en droit profitèrent de l'arrivée du duc d'Angoulême (8 mai 1820) pour faire une manifestation, couvrant des cris de : *Vive la charte!* ceux de : *Vive le roi!* Tous les jours des groupes nombreux d'*étudiants* stationnaient devant le Palais-Bourbon pour acclamer les députés de l'opposition, défenseurs de la liberté électorale. Refoulés du quai d'Orsay par les gendarmes, ils se réunirent sur la place Louis XV, aux cris de : *Vive la charte!* Refoulés de nouveau, il se rendirent en masse au faubourg Saint-Antoine, où ils fraternisèrent avec les ouvriers. Trente-cinq furent arrêtés. Le samedi 3 juin, de nouveaux rassemblements ont lieu aux abords de la Chambre des députés. La police lance au milieu d'eux des bandes d'assommeurs. Les *étudiants*, qui avaient pris pour signe de reconnaissance la cravate blanche et la boucle au milieu du chapeau, délivrent leurs amis faits prisonniers. Place du Carrousel, ils arrachent des mains des gardes du corps un de leurs camarades nommé Lallemand, *étudiant* en droit et âgé de vingt-trois ans, qui est frappé au même instant d'un coup de feu dans les reins. La mort de Lallemand, qualifiée d'assassinat à la tribune, fut un brandon de plus dans l'ardent foyer. Le cadavre, transporté à l'église Bonne-Nouvelle, gardé par les jeunes gens eux-mêmes, fut conduit le lendemain au Père-Lachaise par les deux écoles de droit et de médecine. « Là, dit Armand Marrast, ce furent des accents de vengeance et de liberté. Sûre d'elle-même et, par conséquent, de l'avenir, la génération qui se pressait dans le cimetière fit entendre des paroles hardies et fières, que la prudence parlementaire ne sut pas comprendre et qu'elle ne pouvait excuser. » Un élève en droit proposa une souscription pour élever un monument à Lallemand, « mort au milieu d'eux. » Un *étudiant* en médecine, au nom de ses camarades, adhéra à cette motion. De leur côté, les élèves de la première classe de l'école d'architecture réclamèrent l'honneur d'être chargés du monument. Les jeunes gens du commerce souscrivirent, à eux seuls, des sommes qui dépassèrent les frais du monument. De toutes les Facultés de France arrivèrent des adhésions et des listes de souscription. A raison de ces faits, une discussion brûlante s'engagea à la Chambre. M. Demarçay défendit les écoles contre les attaques du garde des sceaux. « Cette jeunesse qui, par ses études, ses occupations, son émulation, semble appartenir à l'âge mûr, remplit nos écoles et se livre à l'ardeur du travail et de la science. Elle a du feu, dites-vous; elle aime la liberté; et à quel âge voulez-vous qu'on aime la liberté et qu'on la défende avec courage? N'est-ce pas aussi du feu et du courage que vous lui demandez quand vous l'appelez à la défense de la patrie? Cessez donc de lui imputer des désordres dont elle a été victime. » Foy et Benjamin Constant parlèrent dans le même sens. Mais la commission d'instruction publique prit un arrêté qui excluait des cours treize élèves en droit et en médecine. Un d'eux, Robert Lailavoix, subit une détention de deux mois. Le préfet de police Anglès et le préfet de la Seine Chabrol jetèrent la déconsidération sur les *étudiants* dans une proclamation aux Parisiens. Les *étudiants* de Rennes, de Poitiers, de Lyon et de plusieurs autres villes firent des manifestations retentissantes. Telle était l'ardeur de l'opinion dans la jeunesse que, si l'on n'avait consulté que son audace, la lutte aurait été décidée sans retard. Une conspiration devait éclater dans la nuit du 19 au 20 août. En dehors de la loge des *Amis de la vérité*, les *étudiants* s'étaient organisés militairement, et formaient un corps d'environ six cents recrues qu'on appelait la *Compagnie franche des écoles*. Des députés d'une loge dite de l'*Armorique*, composée exclusivement de jeunes Bretons, s'y étaient incorporés. Les conjurés étaient exercés, depuis deux mois, au maniement des armes. Mais les écoles étaient républicaines et les chefs du complot bonapartistes; ceux-ci, au moment d'agir, craignirent d'être dépassés dans leurs prévisions et refusèrent de marcher. On le sut plus tard par le procès qui s'ensuivit et où comparurent quelques militaires. Sans cette circonstance, le plan de conspiration aurait été exécuté à la lettre par la jeunesse, qui avait de nombreuses intelligences dans la garnison de Paris, qui possédait le mot d'ordre de l'état-major et aurait été soutenue par l'infanterie de ligne casernée rue du Foin, rue Saint-Jean-de-Beauvais, rue de Lourcine et à l'Estrapade.

Le 2 avril 1821, la Faculté de droit de Grenoble fut supprimée « pour cause permanente de rébellion parmi les élèves. » Ils avaient répandu dans la ville le bruit que le roi avait abdiqué, que la cocarde tricolore avait été arborée et la constitution de 1791 proclamée. Cette école si patriotique finit par dégénérer quelques années après, grâce aux intrigues des jésuites. Mais Paris tenait bon. Deux *étudiants* impliqués dans le complot du 19 août, Joubert et Dugied, étaient allés travailler à Naples à l'accomplissement de la révolution. Ils s'étaient fait affilier aux *carbonari*. De retour en France, ils essayèrent d'appliquer ce système d'association aux écoles, en prenant pour premier noyau les débris des *Amis de la vérité*. Le 1er mai fut fondée, rue Copeau, 29, la première haute vente de la charbonnerie française, par le concours de plusieurs conjurés du 19 août : Bazard, Buchez, Flottard, Cariol aîné, Trélat, Sigaud, Guinard, Corcelles fils, Sautelet et Rouen aîné. « Ce qu'il faut s'empresser de constater, dit Trélat dans sa *Notice sur la charbonnerie*, c'est que les premiers efforts qui furent faits pour renverser la royauté cosaque furent dus aux jeunes gens. Les rassemblements du mois de juin, scellés du sang de Lallemand, la conspiration du 19 août et la création de la charbonnerie furent leur ouvrage. A une ère nouvelle, il fallait une génération neuve... La jeunesse d'alors avait été doublement trempée par les récits de 1789 et par le bruit d'armes et de victoires de l'empire, sans s'être humiliée dans les antichambres de l'empereur... Toute frémissante encore de la honte de l'invasion, des saturnales et des parjures qui l'avaient suivie, elle avait besoin de liberté, et, pour en faire la conquête, elle sentait qu'il fallait briser le présent pour édifier l'avenir. A cette époque, un grand mouvement s'était fait dans les esprits. Bonapartistes en 1814 et 1815, alors que la nationalité et la défense du sol menacé par l'étranger se confondaient avec le dévouement au chef militaire capable de le repousser, les *étudiants* n'avaient plus, en 1820, de passion que pour l'indépendance, d'admiration que pour les hauts faits et pour les fruits de notre Révolution. Leur amour de la liberté était tel, qu'ils maudissaient le despotisme de l'empire, et qu'ils attribuaient bien plutôt l'invasion de la France à l'esclavage auquel l'empereur l'avait réduite qu'au grand nombre de ses ennemis. A chacune des séances, à chacune des réceptions de la loge des *Amis de la vérité*, le souvenir du despote était maudit; c'était à qui, du vénérable, des officiers de la loge et des récipiendaires, lui reprocherait avec plus d'amertume les malheurs de la patrie, la destruction de la république d'où il était sorti, le rétablissement du pouvoir sacerdotal et des lois tyranniques d'où la caste imbécile qui gouvernait la France tirait toute sa force et toutes ses chances de durée. Qu'on se garde bien de voir dans ces dispositions une contradiction et un démenti aux lois du progrès. La jeunesse s'était enrégimentée en 1815 pour défendre le sol; elle criait : *Vive l'empereur!* parce que c'était le cri de guerre; mais elle n'aurait pas manqué, après la victoire, de demander compte à son général en chef de l'usage qu'il aurait voulu en faire... La charbonnerie ne tarda pas à envelopper à Paris les deux écoles de droit et de médecine, une grande partie des jeunes gens du commerce, et à s'étendre rapidement sur tous les points de la France. Outre ses nombreuses assemblées de vente, de haute vente, de vente suprême et de comité d'action, chacun de ses comités de recrutement, de finances et d'armement se réunissait trois fois par semaine. Tout se faisait avec régularité, avec constance, avec secret. La police ne sut rien de ce mouvement perpétuel; ce ne fut que lorsque l'association pénétra dans les régiments qu'elle connut son existence; et il est vraiment merveilleux que des *étudiants* aient pu se réunir tous les huit jours, par groupes de vingt, dans leurs chambres garnies, sans que l'autorité en eût reçu quelque avis. »

Le premier anniversaire de la mort de Lallemand réunit toute la jeunesse de Paris dans une immense fédération. Le service funèbre ayant été interdit, les *étudiants* affectèrent d'assigner le rendez-vous aux buttes Chaumont, où ils avaient défendu, en 1814, au prix de leur sang, la capitale contre l'invasion. Se développant sur une longue file, ils descendirent silencieux vers le cimetière du Père-Lachaise; on ferma devant eux les grilles. Alors eut lieu une scène d'un aspect saisissant. Mille bras se dressèrent spontanément; un *étudiant* se hissa sur cette échelle humaine et parvint à atteindre un des murs les plus élevés du cimetière, où il se plaça comme sur une tribune improvisée. Il évoqua l'ombre de Lallemand; il la prit à témoin et de l'odieuse persécution qui poursuivait sa mémoire, et du serment solennel que tous faisaient, en présence de sa tombe, de le venger ou de mourir comme lui. Un frémissement électrique courut dans les rangs; tous tombèrent à genoux dans la poussière du chemin et courbèrent la tête avec recueillement, tandis que l'orateur, se tournant vers la nécropole, disait à Lallemand un dernier adieu. La colonne rentra dans Paris et vint défiler, chapeau bas, rue du Petit-Carreau, devant la maison de Lallemand. Le père de la victime se montra à l'une des fenêtres, portant la main à son cœur, pour témoigner combien il était sensible à cette protestation publique.

Les écoles étaient en grande partie républicaines. De là surtout la surveillance dont les cours publics étaient l'objet. La philosophie fut frappée dans la personne de M. Cousin, l'histoire dans celle de M. Guizot. M. Tissot fut arraché de sa chaire au Collège de France. Chaque *étudiant* dut avoir une carte spéciale; aucun étranger ne put être admis aux cours sans une autorisation expresse. Ces mesures se liaient aux idées répressives qu'avait adoptées l'Allemagne pour ses universités. La fermentation n'en devint que plus grande. M. Portetz, dont le royalisme était bien connu, fut sifflé dans sa chaire. A la leçon suivante, quelques individus l'accueillirent par des applaudissements et au cri de : *A bas les Jacobins!* On y répondit par celui-ci : *A bas le crapaud blanc!* puis on en vint aux mains. On se rendit ensuite à l'Ecole de droit. Dans ce trajet, les royalistes invectivèrent les jeunes libéraux; une lutte s'engagea : la force armée intervint. Les cours et exercices de la Faculté de droit furent suspendus le 6 mars 1822; une enquête fut ordonnée. En même temps, le conseil académique, en raison de tumultes excités à l'occasion de la visite pastorale de l'archevêque de Paris dans les écoles, excluait pour six mois quatre *étudiants*, dont deux en droit et deux en médecine. Le 7 mars, des groupes assez animés se formèrent sur la place du Panthéon. Le 8, le cours de M. Thénard, au Jardin des Plantes, est cerné par des gendarmes. Le professeur prie le commandant de laisser sortir librement les assistants. Un refus formel excite les murmures des élèves. Aussitôt, l'officier fait reculer son cheval; mais, craignant d'être foulés par les pieds de derrière, les élèves les plus rapprochés frappent sur la croupe de l'animal à coups de canne. L'officier tire alors son sabre et les gendarmes chargent à fond de train ces jeunes gens dans les allées du jardin. Deux furent grièvement blessés. On ne laissa sortir que ceux qui avaient des cartes; les autres, en grand nombre, furent conduits à la préfecture de police. Quatre *étudiants* en droit et un *étudiant* en médecine furent à ce propos exclus pour deux ans de l'académie de Paris. Le 18 novembre, à la séance de rentrée de l'Ecole de médecine, M. Desgenettes, ayant entrepris de faire l'apothéose du jésuitisme, fut sifflé. Deux jours après, une ordonnance *supprimait* la Faculté de médecine. Elle fut réorganisée le 2 février 1823. Ici se place l'exécution des quatre sergents de La Rochelle. Les écoles parurent en place de Grève, à peu de distance de l'échafaud et à genoux. Ne négligeant aucune occasion de manifester leurs idées, les *étudiants* se portèrent en foule aux obsèques de Talma, qui avait fait fermer sa porte à l'archevêque de Paris, et à celles du général Foy, un des chefs du parti libéral. A l'Odéon, leur théâtre attitré, ils apportaient leur enthousiasme, leur passion, leurs bravos, leurs colères. Malheur à l'écrivain entaché de royalisme qui s'aventurait sur cette scène! sa pièce était sifflée et sacrifiée. Tel fut le sort de l'*Oreste* de Mély-Janin, rédacteur de la *Quotidienne*, immolée aux mânes de Lallemand (1821), et de la *Mort de César*, tragédie de Royou, beau-frère de Fréron et censeur (1825). Le droit et la médecine, associés par une intime alliance, ne manquaient jamais, en toute occasion, de se donner la main. Le même esprit de solidarité se montrait dans les universités étrangères, fidèles au même esprit de progrès et de liberté. Aux carbonari du Piémont, par exemple, se rattachait l'association des *Jeunes gens*, à laquelle étaient subordonnées les sociétés secrètes des universités allemandes, qui adoptaient en principe la forme républicaine. A Bologne, les *étudiants* étaient en grand nombre affiliés aux carbonari; à Pavie, ils payèrent de leur sang leur fidélité à l'union; à Varsovie, ils maintenaient la nationalité polonaise. Thomas Zan, l'âme, le chef de leurs associations secrètes, préparait les éléments du beau mouvement de 1830.

Les *étudiants* de Paris furent frappés au cœur par la mort de Manuel (1827), le plus ferme soutien de la cause de l'avenir. Ils voulurent porter à bras son cercueil, mais la police intervint; alors ils le replacèrent sur le corbillard, coupèrent les traits des chevaux et s'attelèrent à leur place.

Provoqués, trahis, emprisonnés, les bouillants jeunes gens n'en conservaient pas moins toutes leurs espérances. Ils le prouvèrent à

M. Récamier, le dévot, qu'on avait préféré à Magendie, le savant, pour la chaire de Laënnec. Il ne put faire son cours qui, après plusieurs charges de police et de gendarmerie, fut enfin suspendu. La même année, une émeute éclatait rue Saint-Denis. Auguste Blanqui, alors *étudiant* en droit, y fut blessé d'une balle au cou.

Vers la fin de 1829, plusieurs *étudiants* patriotes conçurent un plan d'association républicaine reposant sur la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. L'*étudiant* Morhéry, depuis docteur médecin à Loudéac et représentant des Côtes-du-Nord à la Constituante, un des hommes qui contribuèrent le plus à la révolution de 1830, fit à ce sujet des ouvertures au général Lamarque et à Voyer d'Argenson, qui refusèrent de prendre part à une résistance armée, puis à Auguste Fabre, qui parvint à faire accepter le commandement supérieur de l'association au général La Fayette. Disons, en passant, que Morhéry avait déjà exposé dans la *Tribune des départements* le plan d'une caisse commune des écoles, dans le but de venir en aide aux jeunes gens privés des moyens d'entreprendre ou d'achever leurs études. Un tel projet demandait un temps plus calme; il est regrettable que depuis lors on n'ait pas repris cette excellente idée. Ce fut le 19 janvier 1830 que se constitua définitivement la société, sous le nom d'*Association de janvier*. Il y entra quelques députés, des militaires de tout grade, des médecins, un grand nombre d'*étudiants* et jusqu'à des pompiers, qui livrèrent leurs armes à leurs coassociés au moment du combat. On avait embauché presque tous les cochers de fiacre. En peu de temps, les affiliés dépassèrent le nombre de 15,000, outre le contingent des départements. La lutte devenait probable; le général La Fayette, chef suprême honorifique, entrevoyait lui-même la nécessité de s'y préparer. Il parut au banquet annuel des jeunes Bretons et ne cacha pas sa pensée. Des banquets par provinces furent organisés. A celui du Berry figurait un jeune *étudiant* en droit dont le nom devait avoir plus tard un grand retentissement dans les lettres et dans la politique, Félix Pyat; il se signala en portant un toast à la Convention.

Le 26 juillet, au moment où l'on s'attendait le moins à l'action, parurent les ordonnances. Les écoles étaient dégarnies, car c'était à la veille des vacances; La Fayette se trouvait à sa campagne, de sorte que l'association, livrée à elle-même, était privée de son chef principal et d'une partie de ses membres les plus dévoués. Ceux qui étaient présents à Paris se réunirent chez Armand Marrast, où il fut décidé qu'on appellerait aux armes. Chez Alexandre de Laborde, un *étudiant* proposait en même temps, au nom de ses camarades, de mettre les Bourbons hors la loi. Ce soir-là, au bal de la Chaumière, les quadrilles s'arrêtent à la nouvelle des ordonnances. Une grande et sainte colère enivre tous les cœurs. L'orchestre exécute la *Marseillaise*, que tout le monde répète en chœur. Les mains se cherchent, on s'embrasse et tous jurent de vaincre ou de mourir pour la liberté. Le lendemain, nouveaux Camille Desmoulins, des jeunes gens commentent les ordonnances dans les rues et au Palais-Royal; ils appellent le peuple aux armes. Les élèves de l'École polytechnique passent la nuit à s'improviser des armes, et, l'intrépide Vanneau se mettant à leur tête, ils escaladent la muraille et courent aux barricades, où se tenaient les *étudiants* mêlés au peuple. Plusieurs avaient déjà perdu la vie. Un *étudiant* en médecine, nommé Papu, voyant sa colonne, composée d'ouvriers et de jeunes gens, se débander devant un feu de peloton meurtrier, s'était élancé en s'écriant : « Eh bien, je vais vous apprendre à mourir! » et il était tombé foudroyé. « Dites à mes amis les Bretons de continuer la lutte, » dit-il avant d'expirer. Rennes, sa ville natale, lui a érigé un monument. A l'attaque de l'Hôtel de ville, un autre élève en médecine, Labarbe, eut les deux jambes fracassées; il mourut quelques jours après des suites de l'amputation, qu'il supporta la pipe à la bouche. Dès le 29 juillet, la prise d'armes fut générale au quartier Latin. On sait le reste : les *étudiants* en droit et en médecine rivalisèrent d'héroïsme avec les élèves de l'École polytechnique, qui partout bravèrent la mort avec intrépidité. On sait aussi combien ils furent trompés, eux et le peuple, dans leurs communes espérances. Au lieu de la république, on donna à la France un replâtrage monarchique. La Fayette dit, en embrassant Louis-Philippe : « Voilà la meilleure république. » Amère dérision! l'année n'était pas expirée qu'une machination de police, organisée par M. Odilon Barrot, alors préfet de la Seine, vint briser en partie les liens qui unissaient si étroitement après la victoire les grandes écoles et le peuple de Paris.

— V. Sous le gouvernement de Juillet, nous voyons les *étudiants* faire face aux réactions aveugles. Excepté dans les premières années, cependant, ils firent peu de manifestations publiques. Une Société de l'ordre et du progrès, formée par l'*étudiant* Sambuc, et dont chaque membre était tenu d'avoir un fusil et des cartouches; une autre société dirigée par MM. Marc Dufraisse et Eugène L'Héritier, dont le but était l'abolition de l'Université, l'éducation libre, gratuite, obligatoire et purement laïque, eurent peu de durée. Quant à la Société des Amis du peuple, qui comptait beaucoup de jeunes gens des écoles, elle disparut après les journées de juin 1832. Les *étudiants* républicains passèrent alors dans la Société des droits de l'homme, dispersée à son tour par le procès d'avril, et qui se reforma plus tard avec Blanqui, Barbès et Martin-Bernard, sous le nom de *Société des familles*, puis sous celui des *Saisons*. Barbès, *étudiant* en droit des premières années de Louis-Philippe et mêlé à tous les complots, commanda la dernière prise d'armes contre le gouvernement de Juillet (12 mai 1839). Relevé sanglant dans la rue, il fut, après la défaite, condamné à mort, ainsi que Blanqui.

Pendant quelque temps le silence se fit ou sembla se faire au pays Latin. Les chaires de Mickiewicz, de Quinet et de Michelet ayant été successivement frappées d'interdit, l'esprit de la jeunesse se réveilla. Ce fut le journal la *Lanterne du quartier Latin*, dirigé par Antonio Watripon, à partir de 1847, qui donna le signal; bientôt parut l'*Avant-garde, journal des écoles*, ayant pour rédacteur en chef M. Hippolyte Bosselet. Ces deux organes, unis dans le même but, agitèrent les questions politiques et littéraires du moment; ils prirent l'initiative (3 février 1848) de la plus belle manifestation qui ait encore été faite au quartier Latin depuis 1830. Dirigés par les rédacteurs, les *étudiants*, au nombre de trois mille, groupés trois par trois, allèrent porter à la Chambre des députés la pétition que les écoles avaient signée pour demander justice au nom de la liberté de pensée, violée dans les personnes de Mickiewicz, Quinet et Michelet. Ensuite, ils se rendirent successivement au *National*, à la *Réforme*, au *Courrier français*, à la *Démocratie pacifique*, pour prier les rédacteurs de ces journaux d'être leur organe auprès de l'opinion publique, et d'affirmer au pays qu'ils conservaient intactes « les traditions des écoles de 1830 et de toutes les grandes époques. » Quelques jours plus tard devait avoir lieu le banquet du douzième arrondissement. Les mêmes jeunes gens voulurent donner leur concours à cette protestation solennelle organisée en faveur du droit de réunion, nié par le pouvoir. Ils publièrent une note dans laquelle il était dit : « Les écoles sont décidées à apporter dans cette manifestation le calme, l'esprit d'ordre et la fermeté si nécessaires à l'accomplissement d'un si grand acte politique. La réunion aura lieu mardi, place du Panthéon, à l'heure indiquée par les journaux. La colonne d'*étudiants* prendra place entre deux haies formées par les gardes nationaux de la douzième légion, dont le concours est accepté avec reconnaissance. Il a été décidé par le comité organisateur que les écoles auraient dans le cortège une place officielle. » Le banquet ayant été ajourné par la commission, à cause de la reculade des députés de l'opposition, les *étudiants*, au nombre de plus de deux mille, n'en furent pas moins fidèles au rendez-vous. Leur colonne, grossie des ouvriers qu'elle rencontre, se dirige vers la Madeleine. On veut l'arrêter sur le pont de la Concorde. Des municipaux font mine de tirer. Quelques jeunes gens découvrent leur poitrine et s'écrient : « Tirez si vous voulez sur vos frères! » La colonne se jette sur le palais Bourbon, alors à peu près désert, dans le but d'y déposer une pétition pour demander la mise en accusation du ministère. Ceci se passait le 22 : le 24, la France était en république.

La république fit bientôt place à l'empire. La jeunesse des écoles subit une phase de découragement; on eût dit que la vie politique s'était retirée d'elle. Elle n'avait plus l'indignation des âmes ardentes et viriles. Depuis quelques années il nous a été donné de la voir plus digne des dates mémorables de 1830 et de 1848. Comme leurs aînées, les écoles du second empire ont eu leurs manifestations, dont l'importance mérite d'être signalée. L'esprit des écoles a été de tout temps indépendant et hardi; en s'associant toujours à la marche des idées, les *étudiants* ont préparé l'avènement de la démocratie. Depuis le coup d'État, la jeunesse, dont le rôle a été amoindri, poussée par désœuvrement vers les plaisirs, a semblé devenir plus indifférente à la vie politique. Il ne faudrait plus se figurer les *étudiants*, sur la foi de vieilles physiologies datant de 1827, coiffés de bérets, armés de longues pipes et ne connaissant de Paris que la *Grande chaumière*. La *Grande chaumière* est démolie, le béret n'est plus et la pipe est généralement remplacée par le cigare. L'*étudiant* de Gavarni et de Louis Huart a disparu, comme la grisette; c'est un être fossile qu'on ne pourrait retrouver que dans des terrains tout à fait antédiluviens. Les journalistes, pour se distraire quelque peu, et même de fins et spirituels écrivains, ont peint sur le vif des *étudiants* qui n'en étaient pas et qu'ils savaient bien ne pas en être. L'*étudiant* digne de ce vieux et grand nom qu'ont porté presque tous nos hommes illustres, depuis Abailard, Luther, Calvin et Montesquieu jusqu'à Camille Desmoulins, Danton, Robespierre, Michelet, Ledru-Rollin, Bichat, Sainte-Beuve, n'a rien de commun avec les créations plus ou moins excentriques du feuilleton et du théâtre. « S'il fallait en croire ces peintures de mœurs, disait en 1845 M. Théophile Gautier à propos du drame les *Étudiants* de Frédéric Soulié, nous aurions des légistes et des médecins d'une étrange espèce, et ceux qui leur confieraient leurs intérêts ou leur santé seraient en belles mains! On oublie trop, dans ces scènes burlesques, que les *étudiants* sont, après tout, la fleur de la France, les fils des plus honnêtes familles, qu'ils ont fait leurs humanités et se sont préparés par les belles-lettres et la poésie à l'étude des sciences austères. Ce sont de vifs esprits, d'excellents cœurs qui aiment tout ce qui est bon, et chez qui les difficultés de la vie, les désenchantements de l'expérience n'ont pas encore émoussé le sens supérieur. De tels jeunes gens peuvent-ils ressembler à ces *étudiants* de convention? — Sans doute ce ne sont pas de petits Catons; ils mettent peu à la caisse d'épargne et vont quelquefois se promener avec insouciance à ce beau soleil de la bohème qui éclaire tous les artistes et leur donne plus de rayons qu'il ne leur fait perdre d'heures. Ils font bien. Rien n'est horrible comme la jeunesse terne, froide, rangée, sobre, économe, prudente, avec toutes les pauvres vertus de l'âge mûr; on peut jeter là le code pour le volume de vers d'Alfred de Musset, canonner le plafond de la mansarde avec des bouchons de vin de Champagne, et n'en pas moins être plus tard un bon avocat, un excellent député. Mais il faut, à travers tout cela, une distinction naturelle, une fermeté honnête, qui fasse comprendre tout de suite que ce sont des jeunes gens en gaieté et non des viveurs en débauche. »

Sans doute il existe bien encore quelques pauvres hères, *étudiants* vieillis, mais non dans l'étude, contemporains des *Enfants du Prado*, du *Bœuf furieux* et autres bouges, hôtes assidus des comptoirs de liquoristes et qui prétendent continuer la tradition, en vivant dans le désordre, l'ivresse et les habits débraillés; ils n'ont rien de commun avec les *étudiants*, avec ces jeunes hommes pleins de généreuses aspirations, âpres au travail, parce qu'ils savent quelle valeur immense l'étude donne à l'homme, et pour qui les heures de folie ne sont que les épisodes d'une vie ordinairement sédentaire et laborieuse.

Depuis quelques années, le souffle des générations de 1815, de 1830 et de 1848, souffle qui n'était pas éteint, mais seulement endormi, les agite et les fait frissonner de nouveau. Leurs protestations contre M. Nisard et ses deux morales, contre Sainte-Beuve, qui depuis s'est fait pardonner, contre la fermeture des cours d'hébreu de M. Renan, ont rappelé les jours où leurs pères, eux aussi, protestaient contre le bâillon mis aux bouches éloquentes des Quinet et des Michelet. De sourdes agitations, à propos soit de la société secrète surprise au café de la Renaissance, soit des élections parisiennes, soit des obsèques de Victor Noir, et enfin du cours de Tardieu, suspecté de complaisance devant la haute cour de Tours, ont attesté la persistance de ce réveil. L'héroïsme non plus n'est pas éteint, et, durant cette funeste guerre de 1871, aux ambulances ou le fusil à la main, la jeunesse des écoles a prouvé qu'elle n'avait pas dégénéré.

— VI. En relatant les grands souvenirs qui se rattachent à nos *étudiants*, nous ne devons point passer sous silence ces héroïques *étudiants* polonais qui combattirent d'une main si ferme pour leurs droits et pour leur nationalité. Les *étudiants* polonais n'ont pas seulement combattu leurs oppresseurs les armes à la main, ils ont aussi fait tout ce qui était en leur pouvoir pour maintenir la langue maternelle. La Société des amis des sciences, fondée à Varsovie en 1800; l'université jadis si célèbre de Wilna, restaurée en 1803, et le lycée de Krzemieniec, fondé en 1805, propageaient, au milieu de tous les obstacles, l'éducation et l'instruction nationales. Le désir ardent que nourrissaient les Polonais de voir se reconstituer leur ancienne patrie, et la haine vigoureuse qu'ils avaient vouée au vainqueur moscovite, avaient leur principal foyer dans une société organisée sous le nom de *Franc-maçonnerie nationale*. Les affiliés, fort nombreux, prirent ensuite le nom de *Faucheurs*, et enfin ils se constituèrent en Société patriotique. Pendant que cette agrégation secrète se formait et se propageait dans les rangs du peuple et de l'armée, Thomas Zan, qui jouissait d'un grand ascendant sur les *étudiants*, réunissait ceux de l'université de Wilna en une association philanthropique tendant à établir, entre les élèves riches et pauvres, une étroite solidarité qui fit servir les lumières des uns au profit des autres, et la fortune de ceux-là au soulagement de ceux-ci. Au fond de sa pensée, il y avait autre chose; aussi le gouvernement russe prit de l'ombrage, et la société reçut l'ordre de se dissoudre. Elle se constitua alors en société secrète, sous le nom de *Société des philarètes* ou amis de la vertu, et se proposa pour objet de conserver l'esprit de nationalité et la pureté de la langue polonaise. Ses progrès furent rapides, secondée qu'elle était par les sympathies de toute la jeunesse. Les autorités prirent l'alarme. Ceci se passait vers 1822; la politique du czar, ennemie de toute liberté, excitait contre toute la race polonaise une persécution qui allait devenir de plus en plus sanguinaire. Toute l'administration entre la Prosna et le Dnieper, entre la Baltique et la Galicie, était montée comme un appareil de torture destiné à la Pologne, et dont la roue était attelée de deux monstres, le czarowitz Constantin et le sénateur Novosiltzoff. Le systématique Novosiltzoff voulut en faire d'abord l'essai sur les enfants et la jeunesse des écoles, afin de détruire dans son germe l'espérance des générations futures. Il établit le quartier général de son inquisition à Wilna, capitale scientifique des provinces russo-lithuaniennes, et n'attendit plus qu'une occasion favorable pour agir. Cette occasion lui fut bientôt fournie; voici comment.

Les élèves de l'école supérieure de Wilna devaient ôter leur chapeau devant tous les officiers russes, les fonctionnaires publics, les espions déclarés, et même les maisons de leurs surveillants. En échange de leur salut, ils ne recevaient souvent qu'un regard de mépris ou même un coup de coude. Une pareille insolence de la part du prince russe Obolenskoï, capitaine des gardes impériales, fut châtiée d'un soufflet. L'*étudiant* donna son adresse et déclara se nommer Dawidowski. La police fut mise à la poursuite du coupable, mais, à l'adresse indiquée, on ne trouva que Dawidowski le savetier, qui fut tout étonné de recevoir l'illustre visite dont il était l'objet. Le bruit se répandit que le prince russe avait reçu un coup de savate sur la joue; alors l'auteur du soufflet anonyme voulut réclamer la paternité de son œuvre et proposer un duel à l'officier des gardes. Zan l'en détourna : il savait qu'au lieu de duel c'étaient les fers qui l'attendaient, vingt-cinq ans de boulet dans les casemates ou du service dans les régiments russes. Des perquisitions eurent lieu : l'officier des gardes eut le front de chercher parmi les *étudiants* assemblés celui qui l'avait couvert d'infamie; mais, quoique tous connussent le nom du coupable, ce nom ne fut point révélé. « C'était, dit M. Ostrowski à qui nous empruntons ces détails, celui d'un brave et d'un insurgé, c'était celui de notre ami Jegota. » Désormais, la rupture était opérée entre les *étudiants* de Wilna et les autorités russes, qui nourrirent des pensées de vengeance contre l'université. Bientôt les persécutions commencèrent; des listes furent trouvées chez Jankowski, *étudiant* de Swislocz, qui faiblit devant les bourreaux, devint délateur et couvrit son nom, jusque-là honoré, d'un opprobre éternel. Jankowski ne se vendit pourtant pas, on en a la preuve dans sa captivité et dans sa déportation commune avec les autres philarètes. Les prisons, les couvents et les édifices publics de la ville se remplirent de pauvres enfants, dont tout le crime était d'avoir chanté quelques hymnes patriotiques (1er novembre 1823). On raconte que les prisonniers ainsi distribués communiquèrent entre eux à l'insu de leurs gardiens, par l'intermédiaire d'un de leurs camarades, le philarète Budrewicz, depuis réfugié en France, qui pénétrait à travers les égouts et les cloaques, et portait de l'un à l'autre les correspondances écrites ou verbales. Le farouche Novosiltzoff, délégué par le grand-duc Constantin, accourut de Varsovie; sans perdre de temps, il improvisa sous sa direction immédiate des cours militaires. Muni de pouvoirs illimités, il se fit à la fois accusateur, juge et bourreau. Il supprima plusieurs écoles en Lithuanie, avec la prescription aggravante de considérer tous les jeunes gens qui les avaient fréquentées comme frappés de mort civile; de ne les admettre à aucune fonction, aucun emploi civil, et de les exclure de tous les établissements publics et particuliers où ils pourraient terminer leurs études. « Un tel ukase, empêchant les jeunes gens de s'instruire, dit Mickiewicz, est sans exemple dans l'histoire et n'a pu être fabriqué que par un czar moscovite. » Après la suppression des écoles, les élèves furent condamnés par centaines aux mines de Sibérie, à la brouette, à l'incorporation dans les régiments asiatiques. Dans le nombre, il y avait des enfants appartenant aux meilleures familles lithuaniennes. Vingt et quelques *étudiants* et professeurs furent déportés en exil perpétuel au fond de la Russie, atteints et convaincus « d'avoir voulu propager l'insensée nationalité polonaise. » Parmi tant de proscrits, un seul parvint à se soustraire à sa condamnation. Thomas Zan, au retour d'un voyage, courut se jeter de lui-même dans le cachot; il déclara « que lui seul était le promoteur et le chef des associations; que les *étudiants*, ses complices, n'avaient fait qu'obéir à ses conseils et céder à son influence; que la plupart n'avaient signé qu'à contre-cœur l'acte d'association rédigé par lui; qu'il réclamait enfin pour lui seul le châtiment que lui seul avait mérité. » On lui demanda cette déclaration par écrit, et il n'hésita pas à y apposer sa signature. Un pareil héroïsme étonna jusqu'à ses bourreaux. Novosiltzoff essaya de le séduire par des offres brillantes; mais Thomas Zan ne demanda que la prompte exécution de son arrêt. Comme nous l'avons vu, on ne se contenta pas d'une seule victime. Zan fut conduit dans les fers à Orenbourg, sur les confins de la Russie d'Asie; mais il avait par son dévouement sauvé quantité de jeunes gens qui rentrèrent dans leurs familles, désormais frappées d'interdiction. Sa détention ne devait être que temporaire; mais les autorités russes, toujours effrayées de l'esprit d'agitation qui couvait dans les cœurs polonais, retinrent arbitrairement leur prisonnier. Il mourut sans doute dans ces solitudes éloignées, car depuis cette époque on chercherait en vain quelque trace de lui; toutefois, quoique absent, Zan fut un des héros du beau mouvement de 1830, au

quel les *étudiants* polonais prirent une part si admirable, et dont il avait, dix ans à l'avance, préparé les éléments. Plus d'une fois son souvenir fut évoqué au milieu de cette grande crise; et comme en France, où le rôle d'appel garda si longtemps le nom du premier grenadier La Tour d'Auvergne, même après sa mort, dans l'insurrection lithuanienne, quand on demandait quel était le premier soldat, le premier patriote de la contrée, toutes les voix répondaient : « Zan ! » En effet, quoique dissoute légalement, la société des philarètes n'en continua pas moins d'exister de fait; elle exerça sur les esprits une grande influence, et c'est à elle qu'il faut attribuer le concours que les citoyens prêtèrent à la conjuration militaire de Saint-Pétersbourg de 1825, et à la révolution du 29 novembre 1830.

Adam Mickiewicz a immortalisé dans son mystère des *Aïeux* les *étudiants* de Wilna. Lui-même avait été frappé d'exil comme affilié à leurs associations, ainsi que l'historien Lelevel. Dans ses notes, il dit : « Tous les auteurs qui ont parlé de ces temps de persécution et de martyre s'accordent sur ce point, que, dans l'affaire des *étudiants* de Wilna, il y avait quelque chose de mystique et de prodigieux. Le caractère profond, affable, mais inflexible de Thomas Zan, coryphée de la jeunesse; la pieuse résignation, l'amour fraternel de ses compagnons de captivité, le châtiment de Dieu, qui poursuivait évidemment les bourreaux, ont laissé une profonde impression sur l'esprit de tous ceux qui ont pris part à ces événements et qui en furent les témoins, et semblent nous transporter dans les temps des miracles et de la foi primitive. » Mickiewicz s'est plu à retracer les scènes historiques et les caractères des personnages agissants de cette époque. Plusieurs parmi ceux-ci avaient été ses camarades; il les nomme : c'est Jegota (prénom héraldique d'Ignace Domeyko, son compagnon d'exil), l'abbé Lwowicz, le Volhynien Freiend, Jean Sobalewski, qui, incorporé dans le corps du génie russe, mourut peu de temps après, comme Félix Kolakowski, envoyé à Khazan, puis rappelé à Saint-Pétersbourg. Il donne place aussi dans son œuvre à Zénon Niemoiewski, *étudiant* en droit de l'université de Varsovie, un des héros de la nuit du 29 novembre 1830, qui attaqua, lui dix-septième, le château du grand-duc Constantin et le chassa de Varsovie; à Pierre Wysoçki, le chef de l'école des porte-enseignes, pépinière de héros, qui décidèrent la nuit du 29 à l'avantage de l'insurrection; à Cichowski, mis au cachot de 1822 à 1826. Il avait fait partie du premier comité patriotique fondé par Lukasinski. C'est au silence de ces deux martyrs que l'on dut le salut des autres conjurés et la conservation du foyer révolutionnaire. Les universités de Varsovie et de Wilna ont été supprimées en 1832. La durée des études était de trois ans.

Voilà l'*étudiant*; voyons maintenant l'*étudiante*. Ici, nous ne pouvons pas, comme Boileau, dire par antithèse :

Passons du grave au doux, du plaisant au sévère.

car l'*étudiant*, que nous sachions, n'est pas plus grave que l'*étudiante* n'est sévère. Définissons donc l'*étudiante* : Petit mammifère rongeur à museau rose, à crinière brune, blonde ou rousse, très-friand de cancan, de galette et de spectacle; il habite de préférence les hauteurs de la vieille ville, à la fois tranquille et bruyante, située sur la rive gauche de la Seine. Volage et passager, on le voit par fantaisie, et souvent par besoin, faire pour un jour, ou plutôt pour une nuit, son nid dans les mansardes du quartier Latin. Les voyageurs qui signalèrent les premiers l'*étudiante* à l'attention du monde civilisé... et *bastringueur*, la confondirent avec la *grisette*, dont elle n'est, à vrai dire, qu'une dégénérescence. D'observations plus récentes et de travaux fort com[illegible]lus à l'Académie des sciences, il ré[illegible] d'une façon certaine qu'elle n'est, à vrai dire, que la femelle de l'*étudiant*, dont elle aurait pris le nom; car il faut toujours que cet animal aimable prenne à l'homme quelque chose. Des gens sérieux et plusieurs fois dé[illegible] auteurs de travaux vraiment remarquables sur la génération spontanée, et qui, par suite, connaissent l'alpha et l'oméga de toute chose, ont affirmé sur l'honneur de Phémie Tape-à-l'Œil que l'*étudiante* est née sous le règne de Sa Majesté Louis-Philippe Ier, vers l'époque mémorable de la rentrée des cendres de Napoléon. Inutile d'être profond comme un puits et d'être aussi fort que feu Zoëga sur l'origine et l'usage des obélisques, pour deviner que ce nom d'*etudiante* lui vient de ce qu'elle n'étudie pas et de ce qu'elle empêche surtout l'*étudiant* d'étudier. Soyons avant tout d'une logique serrée. Ce préambule était absolument indispensable pour arriver sans secousse au parallèle qu'à l'exemple de Plutarque et de beaucoup d'autres il est de notre devoir de risquer entre l'*étudiante* et la grisette.

Et d'abord la grisette a-t-elle réellement existé? « Faudrait voir! » comme disent les gens distingués.

— I. Première question : *La grisette a-t-elle existé?* Nous ne remonterons pas au déluge, car les grisettes d'alors étaient trop peu vêtues pour qu'on en puisse parler décemment. Et puis ne nous brouillons pas avec les érudits, qui nous démontreraient que, s'il est parmi nous de charm[illegible] êtres, propres, élégants, coquets, toujours prêts à sacrifier à la Vénus facile, il ne faut pas les confondre pourtant avec aucun des genres connus dans l'antiquité, tels que bayadères de l'Inde, almées d'Égypte, antétrides, familières, dictériades et autres courtisanes fort prisées des Grecs, et que les Romains, ces maîtres en débauche, mirent aussi en honneur chez eux. Nous savons, certes, que, parmi les diverses variétés de prostituées, les Rhodope, les Aspasie, les Phryné, les Sapho, les Lesbie, les Livie, les Messaline, les Lucrèce Borgia, les Diane de Poitiers, les Marion Delorme, les Ninon de Lenclos, les Montespan, les Dubarry, les Camargo, les Sophie Arnould et autres que nous ne nommerons pas, jusqu'à la dame aux Camélias et à Rigolboche, on ne trouverait pas l'étoffe d'une grisette telle que Paul de Kock, Auguste Ricard et Eugène Sue l'ont décrite, telle que Gavarni l'a crayonnée, telle que Béranger l'a chantée. Manon Lescaut est le fragile arbuste qui, prenant racine en terre parisienne, a produit toutes les Lisettes, toutes les Rigolettes que beaucoup de gens de bonne foi, d'ailleurs, soutiennent être le produit artificiel du roman, aussi bien que les Musettes et les Mimis rendues à jamais fameuses par les pochades légères de la *Vie de Bohême*, et que la Mimi Pinson d'Alfred de Musset. Sans doute ce serait ici le cas de se livrer à une définition bien sentie du petit mauvais sujet que nous traitons. Les respectables vieillards qui se réunissent sous la marmite renversée destinée à servir de coupole à leur Institut, dans le but assurément fort louable de définir tous les mots de la langue française, qualifient la grisette de « substantif féminin », en ajoutant ces paroles remarquables : « Jeune fille ou jeune femme de médiocre condition. » Rien de plus; nous voilà bien avancés! Ainsi quarante hommes, aussi chauves qu'immortels, se sont assemblés officiellement pour dire deux inexactitudes au moins en quatre mots, car toute fille de médiocre condition n'est pas une grisette, et du moment où la grisette véritable se marie et devient une jeune femme, elle n'est plus une grisette.

Vous voyez bien que c'est ici le cas de faire de l'histoire. Donc, au commencement du règne de Louis XIV, le *roi-soleil*, ainsi nommé parce qu'il était spirituel comme un brouillard de Hollande, le Pré aux Clercs avait presque perdu toute sa clientèle d'écoliers. Moins tapageuse qu'aux époques précédentes, la population des écoles accourait aux heures de loisir sous les ombrages du jardin du Luxembourg, où l'on n'était pas encore exposé, comme aujourd'hui, à rencontrer tout à coup des sénateurs. Vers le même temps, l'architecte Mansard avait commencé l'œuvre d'assainissement de la capitale, en transformant en petites chambrettes saines et bien aérées le dernier étage ou plutôt le faîte des maisons, qui, auparavant, étaient d'affreux réduits. De nombreuses filles du peuple, trouvant leur existence dans un travail journalier, que les magasins de couture et de fantaisie et quelques ateliers d'industrie leur procuraient, vivaient alors, suivant l'usage des pauvres gens, hors du logis de famille; émancipées, elles faisaient chambre à part. Elles s'élancèrent avec joie vers les nouvelles demeures, auxquelles on donna le nom de *mansardes*; elles prirent plaisir à respirer l'air pur qui régnait au-dessus de l'épaisse atmosphère de la ville et à embellir leur étroite fenêtre de fleurs et de verdure. Par une matinée de printemps, une bande d'*étudiants* qui se rendaient aux cours levèrent la tête et aperçurent ces petits nids aériens, où, de distance en distance, apparaissaient une mignonne figure et des yeux dans lesquels la jeunesse et la gaieté resplendissaient. Les relations du voisinage furent vite établies; il se forma par la suite un lien sympathique dont la force rendit inséparables, non pas les individualités, mais les deux classes, qui se regardèrent comme fiancées l'une à l'autre... devant la nature.

Les jeunes filles, locataires des mansardes, dit Maurice Alhoy, à qui nous empruntons une partie de ces détails, portaient la plupart pour vêtement une simple robe d'étoffe grise alors en usage, et, par allusion à leur mise, elles reçurent le surnom de *grisettes*, dont elles firent parade, plus tard, en restant à l'état de médiocrité, en justifiant par le travail l'amour excessif de l'indépendance, en cachant leurs caprices à l'abri d'une profession. » Dans les premières années du siècle où nous vivons, le type grisette s'était conservé sans que le temps eût altéré son empreinte. La grisette ne connaissait de la topographie parisienne que l'espace qui séparait son logis du jardin de la Chaumière; elle ne savait que la route de Fontenay, la patrie des roses, où le dimanche elle allait moissonner; elle entendait bien parfois parler des Tuileries, du Palais-Royal, de l'Opéra, mais sa curiosité ne s'éveillait pas. Que lui faisait la pompe de la promenade de Longchamps? Un modeste coucou la menait le dimanche au parc de Sceaux-Penthièvre, où l'aristocratie faisait cercle, par exception, autour des quadrilles populaires. La rive droite de la Seine n'existait pas pour la grisette. Les ponts Neuf et Saint-Michel bornaient son horizon; ses affections, son travail, ses joies, les douces agitations de sa vie étaient concentrés dans l'étroit espace du quartier Latin. Mais le moment arriva où la grisette devait subir une transformation, où son type allait perdre de son relief original; ce changement commença à se produire le jour où toutes les extrémités de Paris se rapprochèrent du centre, à l'aide des voitures économiques qu'on nomme omnibus. Cette facilité, cette rapidité de transport éveillèrent dans la grisette sédentaire ce désir de déplacement qu'elle n'avait jamais ressenti. Elle s'élança, pour quelques centimes, vers des quartiers inconnus, elle fit l'apprentissage d'un monde nouveau. Elle prit goût à son éclat, à ses chances de vie aventureuse, à ses tombolas de fortune, à ses misères, qui s'étourdissent par le son de l'or et le bruit du champagne. La grisette se demanda pourquoi elle aurait moins de chances que les favorites de la destinée. Elle revint pensive à sa mansarde, elle regarda tristement sa robe grise, qui avait inspiré à plusieurs un sourire moqueur... Deux mois après, elle était demoiselle de comptoir dans un des plus brillants cafés, elle portait une robe de 18 mètres d'envergure. Ce fait isolé s'est multiplié à l'infini, avec des destinées diverses pour les grisettes. Le mouvement d'émigration a commencé en 1828, il a continué longtemps après. »

Aujourd'hui l'espèce grisette est à peu près disparue; elle ne se reproduit plus : on ne trouve son spécimen que dans les feuilletons et les vaudevilles; la lithographie a beau s'évertuer à en fourrer partout, en cherchant à la ressusciter, elle ne fait que commettre des anachronismes dont la province n'est même plus la dupe.

Eh! non, non, non,
Vous n'êtes plus Lisette.
Eh! non, non, non,
Ne portez plus ce nom.

— II. Deuxième question : *La grisette a-t-elle été fidèle?* Il y a longtemps que les poëtes, ces mauvaises langues, ont dit que non, mais sans colère. Témoin Béranger :

Lisette, ma Lisette,
Tu m'as trompé toujours;
Mais vive la grisette!

Il y a deux siècles que le bon La Fontaine disait déjà :

Une grisette est un trésor,
Et, sans se donner de la peine,
Et sans qu'au bal on la promène,
On en vient aisément à bout.
On lui dit ce qu'on veut, bien souvent rien du tout :
La peine est d'en trouver une qui soit fidèle.

« Facile à prendre, impossible à garder! » telle pourrait être la devise de la grisette, singulier mélange des qualités les plus opposées. « L'homme n'est pas né parfait, » disait un gendarme; la grisette non plus n'est pas née parfaite. Bonne, gentille, amusante et dévouée, les bonnes qualités l'emportent néanmoins sur tout le reste. C'était donc une brave et belle fille qui, en amour, adoptait la moitié du célèbre aphorisme de Chamfort : « L'amour est l'échange de deux fantaisies. » Aussi, jamais ses liaisons n'étaient précédées d'un de ces honteux marchés qui déshonorent la galanterie moderne. Comme elle le disait elle-même, elle jouait franc jeu et exigeait qu'on lui rendît la monnaie de sa pièce. Mais si ses fantaisies étaient vives et spontanées, elles n'étaient jamais assez durables pour arriver à la hauteur d'une passion, et la mobilité excessive de ses caprices, le peu de soin qu'elle mettait à regarder la bourse et les bottes des aimables jouvenceaux qui lui en voulaient conter apportaient une grande mobilité dans son existence. La Musette de Henry Mürger est une des dernières grisettes; ce n'était plus, il est vrai, la simple grisette d'autrefois, mais ce n'était pas encore l'*étudiante* tapageuse et triviale d'aujourd'hui. Quand de temps à autre elle s'envolait vers les hauteurs cythéréennes du quartier Bréda, elle avait toujours soin de laisser son cœur en gage au quartier Latin. Dans cette perpétuelle alternative de coupés bleus et d'omnibus, d'entre-sol et de cinquième étage, de robes de soie et de robes d'indienne, de fins repas et de jours sans pain, qui fut sa vie, tout ce qui caractérise la grisette dominait assurément. Fille charmante et détestable! poëme vivant de jeunesse et de folie, au rire sonore, au chant joyeux! cœur pitoyable, battant pour tout le monde sous la guimpe entre-bâillée. O mademoiselle Musette! sœur de Bernerette et de Mimi Pinson, comment raconter votre insouciante et vagabonde course dans les sentiers fleuris du caprice? Laissons parler Mürger :

« Musette avait ce jour-là une ravissante toilette; jamais reliure plus séductrice n'avait enveloppé le poëme de sa jeunesse et de sa beauté. Au reste, Musette possédait instinctivement le génie de l'élégance. En arrivant au monde, la première chose qu'elle avait cherchée du regard avait dû être un miroir pour s'arranger dans ses langes; et, avant d'aller au baptême, elle avait déjà commis le péché de coquetterie. Au temps où sa position avait été des plus humbles, quand elle était encore réduite aux robes d'indienne imprimée, aux petits bonnets à pompons et aux souliers de peau de chèvre, elle portait à ravir ce pauvre et simple uniforme des grisettes. Ces jolies filles, moitié abeilles, moitié cigales, qui travaillaient en chantant toute la semaine, ne demandaient à Dieu qu'un peu de soleil le dimanche, faisaient vulgairement l'amour avec le cœur, et se jetaient quelquefois par la fenêtre. Race disparue maintenant, grâce à la génération actuelle des jeunes gens : génération corrompue et corruptrice, mais par-dessus tout vaniteuse, sotte et brutale; pour le plaisir de faire de méchants paradoxes, ils ont raillé ces pauvres filles à propos de leurs mains mutilées par les saintes cicatrices du travail, et elles n'ont bientôt plus gagné assez pour s'acheter de la pâte d'amandes. Peu à peu, ils sont parvenus à leur inoculer leur vanité et leur sottise, et c'est alors que la grisette a disparu. C'est alors que naquit la lorette, race hybride, créature impertinente, beauté médiocre, demi-chair, demi-onguents, dont le boudoir est un comptoir où elles débitent des morceaux de leur cœur, comme on ferait des tranches de rosbif. »

C'est alors, peut-on ajouter, que naquit l'*étudiante*, où reste à peine quelques traces de cette fleur idéale qu'on appelait la grisette, fille intelligente, aimante et spirituelle, rebelle à toute chose imposée, n'ayant jamais pu ni su résister à un caprice, quelles que dussent en être les conséquences. L'*étudiante*, hélas! se multiplie à vue d'œil; comme toutes les espèces de second ordre, elle tend au croisement et à la banalité. Pauvre créature, prise indistinctement parmi les servantes, les blanchisseuses, les culottières, les brocheuses, les modistes, les fleuristes, les brunisseuses, que l'oisiveté entraîne et qui n'a pas toujours l'intelligence des bêtes dont elle porte les plumes sur son chapeau. Impossible de lui dire comme Rodolphe à Mimi :

Nous étions bien heureux dans ta petite chambre
Quand ruisselait la pluie et que soufflait le vent;
Assis dans le fauteuil, près de l'âtre, en décembre,
Aux lueurs de tes yeux j'ai rêvé bien souvent.
Feuilletant un roman, paresseuse et frileuse,
Tandis que tu fermais tes yeux ensommeillés,
Moi je rajeunissais ma jeunesse amoureuse,
Mes lèvres sur tes mains et mon cœur à tes pieds.

Impossible de lui chanter cela, vous dis-je; elle s'écrierait aussitôt de sa voix enrouée et avec un geste canaille : « Oh! qu't'es sciant! » car l'*étudiante* est enrouée et elle a le geste de la voie publique où elle est née sans que l'on voulût d'elle, ni son père, un chiffonnier ni sa mère, une *traînée* de la rue Mouffetard. Lâchée de bonne heure dans les rues, son domaine, elle est partie du tas d'ordures et elle y reviendra; mais c'est une femme, allez! et pas une mijaurée comme Lisette. Quant à l'amour, des navets! Et maintenant mesurez la distance qui sépare l'*étudiante* de la grisette, de cette grisette qu'un dictionnaire pittoresque et fantaisiste de 1835 définissait ainsi : « Jeune fille qui n'est ni galante ni vertueuse; qui sait à la fois accorder le travail et le plaisir; qui le matin va à l'église avec sa mère, et le soir au bal avec son amant. »

— III. Troisième question : ***Existe-t-il encore des grisettes?***

Type charmant, grisette sémillante,
Au frais minois, sous un pimpant bonnet,
Où donc es-tu, gentille *étudiante*,
Reine sans fard de nos bals sans apprêt?...
Du feu du punch infidèle vestale,
Tu t'envolas vers la cité d'Antin...
Ah! qu'un fichu t'allait bien mieux qu'un châle,
Quand tu régnais au vieux quartier Latin!

C'est ainsi que s'exprime la chanson. A qui la faute si la grisette s'est envolée vers Bréda-street dans le dessein d'y perdre la seule chose qui lui restât encore à perdre : son désintéressement? On a vu, par les citations précédentes, que les auteurs sont partagés sur cette grave question. Les uns, comme on l'a dit, accusent les omnibus; les autres prétendent que tout le mal est venu de MM. les *étudiants* eux-mêmes. M. Théodore de Banville n'est pas loin de partager l'avis de Henry Mürger : « Décidés à subir courageusement leur destinée un peu âpre et rude, et à étudier en vivant presque de rien, comme des pauvres, pour ne pas obérer leurs familles, les *étudiants* acceptaient leur honnête misère avec un parti pris de gaieté et d'ardente folie, aimant mieux effaroucher les Béotiens que de les attendrir ou de leur faire pitié, et jetant sur leur pauvreté le seul manteau qui jamais cacha bien le manque d'argent : la fantaisie insouciante de l'artiste. Bien plus sages au fond qu'ils n'en avaient l'air, ils portaient des berets basques pour économiser les 16 fr. d'un chapeau de soie; et, ne pouvant pas non plus acheter à leurs compagnes des chapeaux de la bonne faiseuse, ils les promenaient ostensiblement en petits bonnets fous et en robes légères peintes de fleurettes. Ne possédant aucun moyen de leur donner le luxe et d'en faire de tristes et fausses grandes dames, du moins ils ne leur refusaient pas leur bras; ils les avouaient avec une sincère affection et les montraient avec orgueil en plein midi! Mince courage, d'ailleurs, car, n'étant pas forcés de se montrer riches, ces fillettes se donnaient la peine d'être jeunes, parées de la grâce enfantine et fraîches comme des roses, à une époque où l'on n'abusait pas encore de cette farine improprement appelée *poudre de riz!* Elles ont été mille et mille fois célébrées, ces amoureuses du premier printemps et de la vingtième année, qui aimaient les chansons, et dont la toilette entière ne valait pas 2 louis! Elles ne l'ont pas été assez encore; car, sorties du peuple, elles travail-

laient sans craindre les piqûres de l'aiguille; elles habitaient des mansardes, ornées surtout de quelques jolis pots de fleurs placés à la vieille fenêtre; elles aimaient leurs amants sans songer à se faire enrichir ni épouser, sans autre prétention que celle de passer avec eux ces années de jeunesse envolées si vite; et, le rêve fini, elles continuaient bravement leur travail quotidien : elles cousaient! Rentrées dans leur humble sphère, elles se faisaient, de leurs fuyantes amours, des souvenirs à charmer toute une vie âpre et laborieuse. Les *étudiants*, eux, avaient le courage de les aimer sans ruiner pour elles leurs familles... » C'est dire que, du jour où l'*étudiant* s'est mis en tête d'être beau comme une gravure de mode, d'être verni, frisé, ganté, sa compagne a dû subir une métamorphose analogue. Il l'a voulue, non pas rieuse, épanouie, aimante, prête à toutes les misères comme à tous les plaisirs, mais habillée de soie, de velours, pommadée, poudrée, cachant sous des gants des mains qui ne travaillaient plus. Un beau jour elle s'est laissé offrir un *parapluie à deux roues*, style oriental, et elle s'en est allée vers les régions où s'ensevelissent toutes les gaietés à l'ombre des lansquenets et des baccarats clandestins. Ceux qui avaient mission de la conserver l'ont donc tuée, et si bien tuée qu'aujourd'hui nous sommes autorisés à nous poser cette question : Existe-t-il encore des grisettes?

Oui, il en existe encore, messeigneurs; mais, hélas! ce n'est plus sur les rives de la Seine qu'il faut les chercher : c'est la province qu'il faut battre à cette heure pour retrouver ce genre, disparu de la région parisienne. On a dressé de la France des cartes de toutes sortes, géographiques, astronomiques, statistiques, gastronomiques, etc.; il nous manque une carte d'un genre tout à fait particulier, à l'usage des voyageurs. Notre prétention n'est pas de combler cette lacune; mais nous voudrions teinter des couleurs les plus aimables certaines provinces renommées encore pour leurs jolies filles. O grisettes de Bordeaux! grisettes aux noirs bandeaux bien lisses, au madras noué coquettement sur l'oreille et retombant sur le cou, à la robe courte froncée aux hanches, au pied mignon emprisonné dans un escarpin découvert, au tablier de soie ou *fripon*, rappelant celui des soubrettes de comédie; curieuses et malicieuses sans effronterie, vives, généreuses, pétulantes avec une dose de gravité, comme on voit bien, quand vous passez le fleuve en chantant et en mangeant des dattes, pour aller travailler à la Bastide, ou pour aller danser à Vincennes et y manger les royants mouillés de vin blanc; comme on voit bien, déesses aux yeux noirs, que vous n'ignorez pas votre importance et la réputation qu'on vous a faite dans le monde entier! Vous avez de la tenue dans votre liberté; vous êtes coquettes et ne vous en cachez pas; ce serait d'ailleurs difficile, car le désir de produire de l'effet semble votre passion principale; mais vous conservez une dignité naturelle qui ne vous messied point. Sur la carte, nous vous teinterions de pur carmin, riche couleur de vos lèvres et de votre vin bordelais. Mais nous ne vous demanderons pas cette naïve confiance qu'on trouve chez les Alsaciennes, ni cette rêverie du nord qui erre sur le front de vos blondes sœurs de Lorraine. Vous ne vous nourrissez pas d'illusions, nous le savons, et les grands sentiments glissent sur votre cœur comme le soleil sur vos joues brunies. La grisette de Strasbourg serait teinte de bleu, le bleu des bluets, le bleu des *vergiss-mein-nicht*, le bleu des faïences allemandes, le bleu de ses yeux. Elle va toujours tête nue, la grisette de Strasbourg, les cheveux retenus par un large peigne imitant plus ou moins l'écaille; c'est une fille bien fraîche et faisant honneur à l'Alsace par sa mine appétissante et son bon cœur. Et quelle valseuse, ô mon Dieu! Du reste, travaillant vertueusement pendant toute la semaine sans la moindre distraction, excepté quand il passe sous ses fenêtres un *étudiant* ou un officier d'artillerie, et à Strasbourg il y a toujours beaucoup d'artilleurs et d'*étudiants* qui passent sous les fenêtres. S'il n'est pas beaucoup pardonné à la grisette strasbourgeoise, c'est qu'il ne faut plus croire à la sagesse des nations, car elle a beaucoup aimé, comme la Madeleine de l'Écriture. A 100 kilomètres de Strasbourg se trouvent Metz et Nancy, villes voisines dont les grisettes ont cependant un type si différent que nous nous permettrions de les teinter, sur la carte, du plus aimable rose tendre. A Metz, le vieux sang lorrain, ou même austrasien, se reconnaît aux cheveux châtain clair et à la charmante carnation d'une peau fine et transparente; un petit bonnet coquet, orné d'un ruban rose, vient s'harmoniser agréablement avec ces couleurs innocentes; enfin une taille déliée et bien prise concourt à former un ensemble qui ferait de cette grisette l'une des plus parfaites de France et de Navarre, si, par malheur, les mains et les pieds ne laissaient beaucoup à désirer. A Nancy, toutes les femmes se ressentent encore du séjour de la cour du roi Stanislas : elles ont conservé un cachet de distinction tout particulier; les pieds féminins y sont des plus aristocratiques, ainsi que la tournure et la toilette. Aussi les brodeuses de Nancy ne sont-elles pas moins occupées à faire *fin pied* que fine taille, et cela pour la satisfaction des heureux élèves de l'École forestière. Comment pourrions-nous bien teinter les brunes grisettes arlésiennes, les grisettes callipyges, aux yeux fendus en amandes, aux lèvres de grenade et à la chevelure d'ébène? Et les célèbres épinglières de Toulouse, ainsi nommées non parce qu'elles font des épingles, mais parce qu'elles en ont toujours une très-longue pour faire leur broderie? Et les gantières de Grenoble? Mais on conçoit bien que nous ne pouvons pas nous arrêter davantage en si fragile compagnie. Paris nous réclame; revenons à Paris. C'est là qu'a trôné la grisette accomplie, heureux mélange des qualités de toutes les grisettes du monde entier. La grisette parisienne a depuis longtemps abdiqué, hélas! La lorette l'a chassée; la cocotte, la femme entretenue, sous leurs aspects divers et multiples, ont fait évanouir l'ouvrière au cœur joyeux, gaie dans le travail, folle dans le plaisir, vivant au jour le jour sans souci du lendemain, ne craignant pas de passer la nuit à savonner sa robe pour la verdir sur l'herbe le dimanche. Une femme en chapeau n'aurait pas osé se risquer à la Chaumière, à l'Elysée des Dames et dans les bals où elle trônait avec sa petite robe d'indienne, son tablier de soie, son bonnet de linge et son fichu. Ces filles étaient toutes plus ou moins perdues. Il leur restait le cœur; au besoin, elles étaient dévouées jusqu'au sacrifice. Plus d'une, par son travail, a aidé quelque *étudiant* trop pauvre à passer ses examens. D'autres, enfin, ont combattu pour la liberté sur les barricades. Le 29 juillet 1830, par exemple, on remarquait, au milieu de la petite armée fournie par les écoles, une jeune habitante de la rue Monsieur-le-Prince nº 15, qui, le 27, avait vendu ses effets pour fournir des secours aux blessés. On l'avait surnommée la *petite vivandière*. C'était Mlle Joséphine Mercier, élève sage-femme, qui se signala par des actes d'intrépidité. Grâce à un travestissement, elle n'était connue des gardes nationaux avec qui elle avait fait le coup de feu que sous le nom de Victor, élève en médecine. Cette courageuse *étudiante*, d'une complexion très-délicate, ne paraissait pas avoir plus de quinze ans sous l'habit d'homme. La redingote verte dont elle était revêtue était percée de deux balles, l'une reçue dans les patrouilles et reconnaissances, l'autre en soignant des blessés. On connaît les vers d'Alfred de Musset :

> Mimi n'a pas l'âme vulgaire,
> Mais son cœur est républicain;
> Aux trois jours elle a fait la guerre,
> Landerirette!
> En casaquin.
> A défaut d'une hallebarde,
> On l'a vue avec son poinçon
> Monter la garde.
> Heureux qui mettra la cocarde
> Au bonnet de Mimi Pinson.

— IV. *Monuments littéraires élevés à la gloire de la grisette et de l'étudiante.* Nous ne les compterons pas tous, ces monuments devenus rares et que les bibliophiles de l'avenir se disputeront au poids de l'or. C'est en les parcourant que l'on voit combien sont fragiles les gloires de ce monde. *Et nunc erudimini!* Si l'on sait ce que deviennent les vieilles lunes, sait-on bien ce que deviennent ces illustres danseuses de cancan qui ont rempli, à de certaines heures, le quartier Latin, Paris tout entier et même la province et l'étranger du bruit de leurs exploits chorégraphiques? Se cachent-elles pour mourir, comme les perroquets? Le fait est qu'elles disparaissent un beau jour sans qu'on s'informe plus des lieux où elles sont allées qu'on ne s'était informé d'où elles étaient venues. Celles qui, à l'âge de trente ans, ne sont pas encore passées *lorettes*, deviennent marchandes de vin, bonnes épouses et tendres mères. La plupart finissent à l'hôpital ou dans quelque bouge; quelques-unes profitent de leurs relations avec l'Académie de médecine pour travailler et se faire recevoir sages-femmes. Il en est qui émigrent en province, et qui, devenues bourgeoises, se souviennent parfois et regrettent *le bras si dodu, la jambe bien faite et le temps perdu*.

> O ma Sophie! au fond de ta province,
> En tricotant le soir, loin du Prado,
> N'entends-tu pas, comme un démon qui grince
> A ton oreille un air de Pilodo?...
> Au souvenir des beaux jours, pauvre fille,
> L'aiguille échappe à ta tremblante main :
> Ton cœur s'émeut! Va, reprends ton aiguille,
> Car il n'est plus le vieux quartier Latin.

La *Physiologie de la Chaumière* (1841) chantait Clara la blonde et la grande Héloïse en termes pompeux et attendris : « Héloïse, la brune aux yeux perçants, aux élans passionnés, à la chevelure désordonnée, au sourire délirant! Voyez comme elle agite follement sa robe, et comme elle arrondit poétiquement son écharpe pour *couronner son danseur!* » Couronner son danseur avec une écharpe passerait, chez nos *étudiantes* d'aujourd'hui, pour quelque chose de tout à fait *perruque*. En même temps, M. de Boigne consacrait, dans le *Constitutionnel* (vous avez bien lu : dans le *Con-sti-tu-ti-on-nel*), cet *organe* sérieux et prudhommesque, un feuilleton entier à célébrer les talents de la ci-devant rosière baptisée entre deux bols de punch du nom mirobolant de *reine Pomaré*. D'autre part, l'abbé Constant avait pris cette chorégraphie *carabinée* au sérieux, au point de vue humanitaire s'entend, dans ses *Filles d'Hérodiade*. Quant à la *Physiologie de la Chaumière*, elle avait appelé la gravure au secours de sa prose laudative. Sa couverture montrait un *étudiant* entre le Vice, sous les traits d'une élégante à tête de chameau, et la Vertu, petite fille couverte d'un simple spencer et coiffée de ses cheveux. Un portrait du père Lahire était joint à cette monographie, relevée par les innombrables couplets du chant sacré :

> Quand on n'a plus d'argent,
> On écrit à son père,
> Qui vous répond : « Ch'napan,
> I' n' fallait pas tant faire
> L'amour (*ter*)
> La nuit comme le jour! »
> Et ioup, ioup, ioup,
> Tra la la la la.

L'*Almanach de la polka* (1845) est dévoué au talent de Clara Fontaine; « l'immortelle Clara, Clara la polka incarnée, la reine du coup de talon, la déesse de la valse tortillée. » Les diverses phases de la lutte engagée entre Clara Fontaine et Pomaré se déroulent avec le sérieux de l'épopée. Qu'on en juge par ce léger sommaire du chapitre cinquième : « Le père Lahire apprend qu'on danse la polka au bal Mabille. — Violente jalousie du grand Lahire. — Il va trouver Clara Fontaine. — Il l'engage à l'accompagner au bal Mabille. — Clara Fontaine y consent. — Entrée triomphale de Lahire et de Clara. — Les lions, lionceaux, commis de nouveautés et calicots forment un cercle pour admirer Lahire et Clara, qui dansent la polka. — Dépit de la reine Pomaré. — Son altercation avec Clara, pour laquelle le père Lahire prend fait et cause. — Les lions et lionceaux se rangent autour de Pomaré. — Le combat commence. — Le père Lahire culbute les lions et fait un effrayant butin de binocles, de lorgnons et de gants jaunes. — Clara terrasse par trois fois la reine Pomaré. — Elle s'empare de son bonnet et l'emporte comme un trophée. — L'histoire dit que Pomaré perd une dent à la bataille. — Lahire et Clara sont reçus à la Chaumière au milieu des vivats. — Histoire de la dent de la reine Pomaré, racontée par un municipal qui pleure comme une Madeleine. » Ouf! Il y en a huit comme cela.

En 1846, Privat d'Anglemont se révèle au monde des lettres par une production dont Maria et Céleste Mogador font tous les frais : « Souveraine l'an dernier, Maria, pâle brune, énergique, dramatique dans sa danse, a cette majesté hautaine et cette fougue superbe que conservent les reines déchues. Ses grands yeux noirs brillent comme des astres dans une nuit sombre... Maria a quitté le quartier Latin et habite maintenant la Chaussée-d'Antin... Céleste Mogador, sa co-reine, belle et grande femme aux cheveux châtains, aux sourcils bien arqués, a les bras nerveux, les beaux reins, les audacieuses proportions des cariatides michelangesques. Elle est un peu grêlée, juste assez pour avoir un faux air de la Vénus de Milo. Heureusement elle a des bras, elle, et de fort beaux. Aussi relève-t-elle toujours, au bal masqué, les manches de son bourgeron de débardeur... » Un émule de Privat d'Anglemont, M. A. V., se fait, presque en même temps, l'admirateur et l'historien de Céleste Mogador : « Elle a deux qualités précieuses, dit-il : de l'entrain, de la verve et beaucoup de naturel; elle réussira. » Celui-ci était prophète. Cette héroïne du Prado, après avoir parcouru tous les degrés de la vie de plaisir, après avoir été actrice et écuyère, puis lorette, est devenue comtesse de Chabrillan, puis romancière, auteur dramatique, directrice de théâtre... Qui sait ce qu'elle ne sera pas encore? V. CHABRILLAN.

N'oublions pas d'ajouter que Nadaud a consacré à ces individualités une chanson restée célèbre :

> Pomaré, Maria,
> Mogador et Clara,
> A mes yeux enchantés,
> Paraissez, belles divinités!

Cette Mogador fait encore, avec Frisette, Rigolette et une certaine *Feuille de rose*, le sujet d'un coquet petit livre, le *Jardin Mabille* (1847), dû à la plume d'un journaliste aujourd'hui grave et bien posé. Les *Mystères du jardin Bullier*, qui arrivent en 1851, ne contiennent qu'une série de réclames assez plates en faveur de pauvres diablesses d'*étudiantes* plus plates encore. Les *Folles nuits, légendes du Prado, par un invalide du sentiment* (1854), signalent l'existence de deux types, Jenny l'Hirondelle, la reine de la redowa, et Annette la Petite, « qui, d'un coup de pied, décoifferait le génie de la Bastille, si, prévoyant le cas, on n'avait omis de lui offrir un chapeau. » Les *Bals publics à Paris*, par Victor Rozier (1855), constatent que la grisette n'existe plus dans le quartier latin, et parle avec sévérité des modernes *étudiantes* à la « robe de soie souillée, » au « chapeau fané, qui inspirent le dégoût. » 1860 vit surgir une foule de brochures à prétentions scandaleuses. Nous ne parlerons pas des *Mémoires de Rigolboche*, qui n'ont rien de commun avec le quartier Latin, mais nous énumérerons :

1º Les *Étudiants et les femmes du quartier Latin en* 1860, par un *étudiant* (Granier), anecdotes brutales, révélations stupides, prose vulgaire.

2º *Ces dames*, par Vermorel, avec portraits photographiés de Zouzou, Risette et Malakoff, dont le succès de mauvais aloi fut arrêté par une condamnation judiciaire. Commérages assez neufs, entre autres ceux concernant une certaine comtesse de Martini. En somme, réclame peu avouable.

3º La *Ballade des buveurs de bière* (autographiée), réclame ayant pour but de célébrer la fière attitude de Camille et de ses amis à la Closerie des Lilas.

Viennent ensuite quatre réfutations des œuvres précédentes :

1º *Guerre! guerre! réponse à la brochure rose*, par Mounpaïs. 2º l'*École du scandale, Ces messieurs!* par Daunay. 3º *Sus aux gandins! sus aux biches!* par un *étudiant* en droit. 4º *Réponse à la brochure rose* : les *Étudiants et les femmes du quartier Latin*.

La Camille, dont les charmes tour à tour prônés et attaqués avaient causé cette grotesque petite guerre d'opuscules, se vit en fin de compte interdire l'entrée de la Closerie des Lilas, sa présence suffisant pour faire sortir le public féminin de l'endroit de la retenue dont il a d'ailleurs si peu l'habitude. Quatre nouvelles brochures surgissaient en même temps : 1º *Avez-vous fini?* 2º *le Passé, le présent et l'avenir de ces dames*. 3º *Vivent les étudiants!* 4º *Vive le quartier Latin!* total douze. Croyez-vous que ce soit là tout? Ah bien oui! Parurent presque aussitôt : 1º *A bas le quartier Latin!* 2º *Encore un mouton de Panurge!* 3º *A bas les hommes, par une femme éclaboussée.*

L'année 1861 vit paraître les *Cocottes*, par Antonio Watripon, petit volume contenant une jolie histoire de Carmagnole, la dernière grisette, partie des folles gaietés de la Grande-Chartreuse pour aboutir à l'amphithéâtre de dissection. L'auteur appelle *cocottes* les habituées des crémeries, les *étudiantes* qui s'habillent et se nourrissent à bon marché. Il en cite plusieurs connues par des sobriquets, tirés de leur plus ou moins de ressemblance avec les animaux : la Souris, la Chèvre, le Rat, Cigale, Pécari, Gazelle, etc. Une brune magnifique, à la voix haute, se nomme Oléa; on ne manque jamais de l'appeler *Oléa-gineuse*. Une autre, Clary, a reçu le sobriquet de Fauvette, parce qu'elle chante tout ce qu'elle veut dire.

— V. *Le parc aux étudiantes.* Le triomphe de l'*étudiante*, son rêve et son plaisir, c'est le bal Bullier, autrement dit la Closerie des Lilas. C'est là qu'elle se retrouve avec ses pareilles, qui deviennent en même temps ses rivales. La reine de la Closerie, chorégraphiquement parlant, était, il y a quelques années, une certaine Léontine *Tape-à-l'œil*, ainsi baptisée à cause d'un œil à demi fermé, qui donnait une grâce toute particulière à sa physionomie. Elle avait inventé une sorte de pyrotechnie des jambes pleine de désinvolture, d'enjouement, qui attirait, chaque soir de bal, une nombreuse galerie autour d'elle. Dans les soirées d'hiver, c'était au Prado qu'elle régnait. Un de ses fanatiques lui décocha le sixain suivant :

> Reconnaissant en toi la reine du Prado,
> Pour mieux te voir l'Amour a jeté son bandeau.
> Il se meurt de dépit, à tes pieds il expire;
> Et, volant sur tes pas, plus d'un cœur qui soupire
> Espère, en se mirant dans ton œil demi-clos,
> Le bonheur qu'autrefois donnait Ninon Lenclos.

De même qu'elle n'a qu'une demi-vertu, l'*étudiante* n'a qu'un demi-état, fleuriste, corsetière, poseuse, souvent blanchisseuse et quelquefois brocheuse; elle exerce une de ces professions dans la morte saison des vacances, alors que le quartier Latin est désert. Le temps qu'elle n'emploie pas à travailler — et la marge est élastique — elle le passe à danser, à grignoter, à chanter, à boire et à fumer dans les caboulots, les crémeries et les brasseries. Dans ces derniers endroits stationnent, pour ainsi dire à demeure, les doyennes du quartier, les *étudiantes* qui n'ont pu franchir les ponts ou qui sont revenues des grandeurs passées. C'est là qu'on rencontrait Héloïse Pavillon, qui a acquis une célébrité presque européenne. Pavillon était douée de cette saillie naturelle, de cette originalité qui n'a rien de commun avec l'esprit grossier des *étudiantes* d'aujourd'hui. Pauvre fille, si brillante de verve et d'entrain, elle roula jusqu'à l'abîme de la folie. Elle est morte à la Salpêtrière, dans cet état d'embonpoint hideux qui caractérise les gâteux. Les *étudiants* de première année ont achevé cette malheureuse en se faisant un jeu de lui chanter à tue-tête « Pavillon! » sur l'air des lampions, chaque fois qu'elle paraissait dans un endroit public. Cette scie lamentable détermina une crise nerveuse et finit par détraquer son cerveau malade. Une contemporaine de Pavillon, et qui lui survit, Sophie Ponton, vénérable matrone, tient un établissement de lingerie pour les jeunes mariées. Quelle prédestination dans ce nom : Ponton! Qui dit ponton dit vaisseau rasé, corvette démâtée. La plus vieille en date était Lucile la Parisienne, qui ressemblait à un pierrot marqué de la petite vérole. Elle avait composé elle-même son épitaphe :

> Quand Lucile mourra,
> Sur sa tombe on mettra :
> « *Étudiants*, portez l'deuil,
> Lucile a tourné d'l'œil. »

Ces doyennes sont la tradition vivante du

quartier Latin. Le soir, à la lueur d'un bol de punch, elles aiment à raconter aux novices les amours célèbres de la rive gauche. La légende qui obtient le plus de succès dans leur bouche est celle de Foret et de Maria aux accroche-cœurs. Foret était un *étudiant* en droit qui, malade d'une passion pour Maria aux accroche-cœurs, se brûla la cervelle après lui avoir légué sa fortune. Cette noble action est l'objet de l'admiration des *étudiantes*, qui aspirent toutes au rôle de Maria. Il y a aussi, mais cela se garde pour la fin, la légende tragique d'Olympe la Poseuse : un *étudiant* en médecine s'ennuyait profondément de l'absence de sa maîtresse, grande dame partie pour un voyage en Italie. Une nuit, pour tuer le temps et le spleen qui le dévorait, il court au bal de la Closerie, et y rencontre Olympe, à qui il propose un duel bachique des plus terribles : il s'agissait tout simplement de boire un bol de punch au rhum pendant qu'il avalera un bol de punch au kirsch-wasser. Olympe accepte. Le duel a lieu sans témoins, dans la chambre de l'*étudiant*. Le lendemain matin, l'*étudiant* entend frapper à sa porte; il ouvre... c'était celle qu'il aimait... revenue exprès pour le voir!... L'étrangeté de la situation rend à l'*étudiant* son sang-froid et sa raison. Il va parler... « Mais il y a une femme ici, s'écria la visiteuse avec un accent déchirant. — Oui, madame, une femme qui dort... — Non, monsieur, dit la dame, qui s'était approchée du lit... une femme qui est morte dans les convulsions! tout est fini entre nous; mais je suis trop vengée. » Olympe était morte asphyxiée. La grande dame paya les frais des funérailles. Quant à l'*étudiant*, il s'engagea comme volontaire dans l'armée papale. On a su depuis qu'il s'était fait tuer en duel. Il y a encore l'histoire de Pomponnette, sorte de pendant à l'histoire de mademoiselle de La Chaux, dans *Ceci n'est pas un conte*. Pomponnette étudia le droit et fit subir les colles du troisième examen à un jeune *étudiant* à qui elle voulait prouver une rare affection. Ce genre de dévouement est peu admiré de ces demoiselles, hâtons-nous de le dire. Nous passons certaines anecdotes qu'on ne pourrait narrer qu'en latin, et encore! Les carabines sont surtout ferrées sur ces dernières. Elles en savent une foule ayant trait aux élèves en médecine particulièrement. Citons-en deux :

Un propriétaire avait loué une chambre à un carabin, à condition que celui-ci ne ferait jamais entrer dans la maison ni crânes, ni ossements, ni pièces quelconques d'anatomie. Quelque temps se passe. Un beau jour l'*étudiant* rencontre le propriétaire. « Monsieur, lui dit-il, veuillez donc monter chez moi, j'ai quelque chose à vous faire voir. » Le propriétaire, croyant qu'il s'agit de quelque réparation, suit sans défiance son locataire. Ce dernier tire un rideau. « Un squelette complet! s'écrie le visiteur, dont les cheveux se dressent déjà! — Il est bien réussi n'est-ce pas? C'est moi qui l'ai travaillé en entier. C'était une femme superbe! — Malheureux! et nos conventions? — Ne craignez rien, je l'ai amenée vivante! » Le propriétaire court encore.

Voici la seconde. Il s'agit naturellement d'un *étudiant* qui parvient à ne plus payer son terme, ce qui, aux yeux de la vieille *étudiante*, ne « manque pas de charme. » Sa propriétaire, une respectable dame, lassée d'attendre son argent, avait résolu d'aller elle-même lui en demander. L'*étudiant*, prévenu, l'attend de pied ferme. « Monsieur, dit-elle en entrant, sans préambule, payez-moi ou partez. — J'aime mieux partir, dit le carabin. — Alors, allons! et un peu vite! — Mon Dieu, madame, reprend le jeune homme, cela irait aussi vite que possible, si vous vouliez m'aider un peu. » Et, sans sourciller, il s'approche de sa commode, ouvre tranquillement le tiroir du haut, et en retire un grand squelette : « Auriez-vous l'obligeance de mettre ceci au fond de ma malle... en le pliant? — Qu'est-ce que c'est que ça! s'écrie la dame en reculant d'un pas. — Ça? Peuh! c'est mon premier propriétaire. Il avait eu l'inconvenance de me réclamer trois termes que je lui devais, et alors!... Prenez bien garde de le casser; c'est le nº 1 de ma collection. — Monsieur! dit la dame en pâlissant. » L'*étudiant*, sans lui répondre, ouvre un autre tiroir et en tire un second squelette : « Ceci, c'est ma pro[illegible] de la rue de l'École-de-Médecine, une bien brave femme, mais qui m'avait aussi réclamé deux termes. Veuillez la mettre sur l'autre... c'est le nº 2... Ceci, continue l'*étudiant*, c'est le nº 3... Ils y sont tous! Un bien honnête homme, tenez! et que je ne payais pas non plus. Passons au nº 4. » La propri[illegible] s'enfuit éperdue... et, depuis ce jour, l'*étudiant* n'entend plus parler de son terme.

[illegible] l'*étudiante* qui entre dans la car[illegible] avec une sorte d'effroi le ca[illegible]gligé de toilette que l'*étudiant* [illegible] toutes ces histoires [illegible] un peu de lui. D'ailleu[illegible]ne, accablé de travail, ob[illegible] l'amphithéâtre, à l'hôpital et [illegible] cours, n'a guère le temps d'é[illegible]nd il met de côté la patholo[illegible] jette sur la volu[illegible] la *Méduse* se [illegible]

et ischio-fémoral, ses articulations péronéo-tibiales, son fémoro-calcanien, sont infatigables. Au risque de gagner un lumbago, une laryngite, une péripneumonie, une entérite, une cystite phlegmoneuse, ou pis encore, il saute, il se démène, il chante, il boit, il crie; il fait l'admiration des habitués, si bien que Camille Pompier, Irma Canot, Molécule et autres Pomponettes et Cascadettes de l'endroit se disputent son cœur. Il n'a qu'à se baisser... Mais le lendemain, au point du jour, l'hôpital l'attend, l'élève reprend sa tâche pénible. Ses amours n'ont pas même duré une semaine, comme dans la chanson. Molécule est transformée en Ariane du soir au matin. Pour une fille qui a du sentiment, c'est pénible.

Nous renvoyons, pour le complément de cet article, aux mots BAL, CABOULOT et CRÈMERIE, dans ce *Dictionnaire*. Disons seulement, pour terminer, que l'*étudiante* se croit toujours la grisette : elle n'en est que la charge en détrempe. Il en est cependant qui chantent encore, sur l'air du grand Turenne, ce couplet de Watripon :

Moi, mes amis, je veux rester grisette,
Je veux rester dans le quartier latin;
Cela vaut mieux que de finir lorette,
En désertant vers le quartier d'Antin...
L'indienne ici vaut mieux que le satin.
Le vrai plaisir redoute la débauche;
L'éclat toujours porte ombrage au bonheur...
Voilà pourquoi j'aime la rive gauche...
Le côté gauche est le côté du cœur.

— II. ÉTUDIANTS ALLEMANDS. Les *étudiants* allemands ont des mœurs et des coutumes fort originales; ils méritent que nous leur consacrions un chapitre particulier. Les universités allemandes sont, au rebours de l'Université française, des sociétés libres et indépendantes, soutenues, il est vrai, par l'État, mais se gouvernant elles-mêmes et jouissant de nombreux privilèges. Elles n'embrassent que le haut enseignement et se divisent presque toutes en quatre Facultés : la théologie, le droit, la médecine et la philosophie. Cette dernière comprend la littérature et les sciences naturelles. Il y a quelquefois une cinquième Faculté : celle des sciences politiques et administratives, réunies sous le nom de *camirales;* mais cette Faculté ne confère pas de grades.

On laisse la plus grande liberté aux professeurs pour enseigner, et aux élèves pour apprendre comme ils l'entendent. De là l'universalité des connaissances que possèdent en général les Allemands, et qui fait dire à Mme de Staël que l'éducation des universités allemandes commence où finit celle de plusieurs nations de l'Europe. Les professeurs ordinaires de toutes les Facultés réunies forment le sénat académique; ils élisent tous les ans dans leur sein le recteur, premier dignitaire de l'université. Le sénat dirige les affaires générales des corporations universitaires. Il exerce par lui-même ou délègue à un comité sa juridiction sur les *étudiants*. C'est ce droit d'être jugé par le sénat qui constitue pour ceux-ci la liberté académique, liberté qui est le principe fondamental du système universitaire en Allemagne. Le jeune *étudiant*, devenu membre de la *civitas universitatis* en jurant entre les mains du prorecteur obéissance à ses lois, reçoit un diplôme sur lequel ces lois sont inscrites; dès lors, il est inviolable à la police ordinaire, et ne peut être livré, même pour crime, aux tribunaux du pays, qu'après une décision spéciale du haut conseil de l'université. Devant ce conseil, la parole des *étudiants* fait foi, sans autre témoignage, sans autre preuve. Deux appariteurs (*pedellen*), sans uniforme et sans armes, suffisent pour maintenir l'ordre parmi des milliers d'*étudiants*. Cette juridiction toute patriarcale, ce régime intermédiaire entre les règles du collège (*gymnasium*) et les lois qui régissent les citoyens ordinaires, font de l'université comme une grande famille.

Au sortir de l'université, l'*étudiant* subit un examen avant d'entrer soit dans le barreau, soit dans les ordres. Pendant le cours de ses études, il n'est assujetti à des examens qu'autant qu'il désire une bourse ou une table franche (*frei tafel*). Quant au doctorat, il s'acquiert, comme chez nous, par la soutenance d'une thèse.

Un article de la *Revue britannique* (1828) donne des renseignements curieux sur les mœurs des *étudiants* allemands, dans la première moitié de ce siècle. A Heidelberg, l'*étudiant* passait pour moins laborieux que dans les autres universités, pour aimer à bien boire, à s'amuser, à se promener à cheval et à chasser. L'*étudiant* de Munich, sombre et peu sociable, n'avait que deux passions : la bière et les femmes. L'*étudiant* d'Iéna avait un caractère tout différent : grand, bien fait, vigoureux, il excellait aux exercices gymnastiques, et c'était le roi de la ville; tapageur au suprême degré, il aimait à assiéger les maisons des bourgeois, des *philister* (philistins), terme qui répond à celui d'épicier que nous employons si souvent en France. Chose singulière! tout en s'enivrant de bière, ils suivaient presque tous fidèlement l'article 34 du code de la *Burchenschaft* (Ligue des amis), qui prescrivait la chasteté. A Gœttingue, les *étudiants* étaient bons cavaliers, mais bretteurs; ils buvaient autant que les autres, mais à la bière ils préféraient le vin et le punch. Ils étaient aussi plus riches, moins épais et moins grossiers. En 1818, un de leurs camarades ayant eu une altercation avec un boucher, un soulèvement général eut aussitôt lieu, et, sans l'infanterie, les hussards de la ville auraient été battus par eux. Ceux de Halle (Saxe) avaient l'habitude d'en venir aux mains avec les soldats de la garnison. Il fallut un règlement pour les en empêcher. A Leipzig et à Berlin, l'*étudiant* possédait moins l'esprit de corps; mais, dans cette dernière université, la manie des duels était poussée si loin, qu'en juillet 1818, le gouvernement crut devoir prendre des mesures sévères contre les duellistes, qui les éludèrent en gardant mieux le secret de leurs rencontres.

La première chose qui frappe l'étranger, s'il arrive au milieu du jour dans une de ces villes universitaires, c'est le calme des rues tirées au cordeau : pas de boutiques, pas de commerce, pas de voitures, pas de femmes en toilette. Les *étudiants* sont aux cours ou travaillent; les seuls êtres vivants que vous rencontrez sont quelques pauvres diables de *stiefelfüchs* (brosseurs des *étudiants*), qui flânent pour se reposer de leur service de la matinée. Vers trois ou quatre heures, les rues commencent à se peupler de casquettes blanches, vertes, rouges, etc.; ce sont les *étudiants* qui vont se promener pour se donner de l'appétit et de la soif, avant de finir leur journée à la taverne. Ils sont généralement par bandes de quatre à six; ils portent des casquettes fort étroites, mais qui n'en frappent pas moins immédiatement la vue à cause de leurs couleurs éclatantes. Ce sont les couleurs de ces casquettes et d'un ruban passé en bandoulière par-dessus le gilet qui distinguent les *étudiants* en corps, corporations, etc. (*Burschenschaften*, *Verbendungen*, *Vereine*). Sous leurs casquettes, les *étudiants* portent de longs cheveux flottants. Des habits très-courts, mais généralement larges, des bottes très-longues, des pantalons fort collants, voilà l'idéal de la mode pour l'*étudiant*. Les habits sont même quelquefois si larges qu'on les porte froncés par derrière au moyen d'une patte. A voir cette patte, il semblerait qu'elle est là pour que l'*étudiant* puisse à volonté, lorsqu'il s'emplit de bière, enfler ou désenfler son enveloppe. Enfin, le complément de ce costume déjà assez burlesque, avec la casquette rouge ou blanche, la veste (*joppe*) grise à collet vert, le pantalon et le gilet *ad libitum*, c'est la grande pipe à fourneau de porcelaine et à tube de merisier orné de glands rouges ou bleus.

La différence entre les corporations et les corps, c'est que celles-là sont purement morales et ceux-ci essentiellement politiques. Quant à l'organisation matérielle, elle est la même pour les corps ou corporations, qui sont dirigés par un *senior* assisté d'un *consenior*. Comme leur nom l'indique, ces deux personnages sont de vieux *étudiants*. Ils ont pour mission de faire observer les statuts et les règlements de la société. Il y a eu de ces associations célèbres, comme le *Tugendbund*, d'où sortit Kœrner avec la chanson de l'*Epée*, le *Burschenschaft*, dont fit partie Carl Sand, qui poignarda Kotzebue. Aujourd'hui, elles n'ont pas de raison d'être fort sérieuse : leur centre de réunion est généralement la taverne (*Kneipe*); leur nerf, la bière et le tabac; cependant, grâce à leurs statuts, elles exercent un contrôle utile sur la conduite des *étudiants*. La moindre action tant soit peu répréhensible ferait exclure immédiatement de la société, et en dehors de la société l'existence serait impossible, tant les *étudiants* sont solidaires les uns des autres.

Les deux principales vertus d'un *étudiant*, c'est d'être *fidèle* et *solide;* deux mots qui, pour les universitaires de l'autre côté du Rhin, ont un sens particulier. Fidèle est l'épithète du garçon plein d'entrain et de bonne humeur, aimant la bière et la société de ses camarades; solide, au contraire, s'applique à celui qui est sérieux et reste chez lui à travailler. Pour être un bon *étudiant*, il faut unir ces deux qualités opposées.

Le boire, pour un *étudiant* allemand, est une chose sérieuse qui a ses règles particulières, ses termes spéciaux, comme toute autre science, tout autre art : on boit des *docteurs*, des *évêques*, *totialis* ou *partialis*, *flacicos* ou *hausticos*, *sauf oder lauf*, *sine bartwisch*, etc. Souvent on boit par *mass* (pinte, mesure), d'où ce jeu de mots qu'en Allemagne on boit *maessig* (par pinte ou avec mesure). Après avoir bu et chanté ensemble, on finit par se tutoyer; mais, pour arriver là, on boit ensemble ce qui s'appelle *schmollis*, c'est-à-dire qu'après avoir trinqué d'une certaine façon, et vidé les verres jusqu'à la dernière goutte, on s'embrasse en disant ces paroles : « Soyons frères. »

Les *étudiants*, au commencement de l'année, ont des réunions appelées *commerces;* c'est là qu'on chante la chanson du *Renard*. Par ce mot *renard*, on désigne l'*étudiant* de première année, qui ne se débarrasse de cette appellation injurieuse qu'après son premier duel. C'est aussi dans les commerces que l'on se provoque en duel entre sociétés rivales. Ces duels ne sont guère dangereux; ils ont un cérémonial particulier. Parmi les *étudiants* allemands, ce sont ceux d'Heidelberg qui se livrent avec le plus de passion, aujourd'hui encore, à cette trop fameuse manie du duel. Ces combats, que la police cherche à empêcher maintenant, sont tous improprement appelés des *duels*, et devraient s'appeler des *tournois*. Les deux adversaires, en effet, n'ont pas eu la moindre querelle, très-souvent ils sont amis intimes, et cependant ils se battent avec des rapières très-tranchantes, se taillent des balafres à travers la figure, s'éborgnent quelquefois et, par-ci par-là, se coupent le bout du nez, le bout de l'oreille ou le menton. Il est vrai qu'il n'y a jamais mort d'homme; car ils se couvrent tout le corps avec des plastrons et des brassards matelassés. S'il y a blessure, elle ne peut atteindre que la figure, et l'*étudiant* est certain de porter toute sa vie, ostensiblement, les galons de sa bravoure. La corporation se réunit tous les soirs dans sa *Kneipe* ou brasserie, et les *étudiants* y passent la soirée à boire des quantités incalculables de bière, à fumer l'affreux tabac allemand et à chanter des chansons (*lieder*), dont chacun a devant soi le recueil imprimé. C'est pendant ces occupations bachiques que se font les provocations. Ouvrons l'*Illustration* de Bade (1858), qui va nous dire en quels termes et de quelle façon elles ont lieu.

Tout à coup le silence se fait dans la salle. On annonce un envoyé d'une autre corporation. Il est introduit et va s'asseoir à côté du *senior*. On lui offre une chope de bière, il trinque et boit. Puis il se lève et déclare que sa corporation a désigné messieurs tels et tels pour se battre le lendemain avec ceux des *Corburschen* et des *Füchse* que le *senior* voudra bien désigner. Le *senior* alors prend la liste où se sont inscrits les membres de la corporation qui veulent se battre. Il les désigne par rang d'ancienneté d'inscription, et rendez-vous est pris pour le lendemain. Les duels ont lieu d'ordinaire à la *Hirchgasse*, petite gorge dans la montagne, de l'autre côté et en amont du Neckar. Les *étudiants* s'y rendent isolément, ayant soin de poster de distance en distance des éclaireurs qui les préviendront de l'approche de la police. Dans chaque duel figurent huit personnes : l'impartial (*Unparteüscher*), qui préside au combat; le médecin, qui se tient prêt à coudre les balafres ou à rajuster les nez endommagés; les deux combattants (*Paukanten*), assistés d'un secondant (*Secundant*) et d'un témoin (*Zeuge*); les deux adversaires sont en bras de chemise, la poitrine et le bras droit couverts de plastrons. Les *Corburschen* se battent nu-tête. Les *Füchse* portent des casquettes avec large visière et sont armés de longues rapières (*Schlæger*). Ils arrivent sur le terrain tout caparaçonnés, accompagnés de leurs secondants et de leurs témoins, qui leur soutiennent le bras, alourdi par l'épais plastron qui doit servir à parer les coups. L'impartial donne le signal du combat par ces mots : « *Silencium! auf die mensur, fertig, los!* (Silence! sur le terrain, tout est prêt, partez!) » Aussitôt les deux champions s'élancent, le bras droit levé couvrant la tête, et la pointe de la rapière baissée. Ils s'observent, se portent à la tête des coups aussitôt parés avec le plastron qui garnit le bras et par la garde de la rapière. Les coups dangereux se donnent en dessous et taillent ces vilaines balafres dont les jeunes gens sont si fiers. Le duel doit durer quinze minutes, et l'on décompte les pauses pendant lesquelles les secondants promènent autour du terrain les champions tout fumants de sueur, comme l'on promène les chevaux après les courses. Lorsqu'il est porté un coup contraire aux règles du tournoi, les secondants, armés d'épées, le parent. Ce sont eux aussi qui demandent que l'impartial visite le cuir chevelu de l'adversaire, quand ils croient qu'il a reçu une blessure. Lorsque les quinze minutes sont écoulées, l'impartial s'écrie : *Paukerei er!* (le tournoi est fini!) On compte les blessures, les balafres, et l'on a soin d'inscrire dans le livre du corps que monsieur un tel a reçu une balafre avec trois, cinq ou sept épingles, suivant le nombre d'épingles qu'il a fallu pour réunir les bords de la plaie. C'est le livre d'or de la corporation. Quand il arrive qu'un bout de nez est coupé, l'un des assistants s'empresse de le ramasser et le met dans sa bouche, non pour l'avaler, mais pour le maintenir chaud. Le médecin arrive et le remet tant bien que mal. Quelquefois les chairs se réunissent; d'autres fois le nez tombe après quelques semaines de traitement. On raconte l'histoire d'un nez ainsi rafistolé, dont le maître fit une chute : le nez resta par terre; un chien se jeta dessus et l'avala.

Les *étudiants* allemands font partie des corporations pendant deux ou trois ans. Ils ne travaillent pas, ne suivent presque pas les cours, se battent, boivent, fument, chantent; mais un soir ils apparaissent à la *Kneipe*, boivent comme à l'ordinaire leurs huit à dix chopes, puis tout à coup se lèvent et déclarent donner leur démission de *Corbursch*. A dater de ce jour, ils travaillent comme des nègres — nos *étudiants* appellent cela *bûcher* ou *piocher*, — passent leurs examens, sont reçus docteurs, deviennent d'honnêtes pères de famille, de paisibles fonctionnaires, et ne conservent comme souvenirs universitaires que leurs balafres, avec l'habitude de fumer et de boire de la bière le plus possible.

Nous complétons cette étude par la traduction d'un chant populaire dans les universités allemandes :

LIED DE L'ÉTUDIANT QUI S'EN REVIENT.

« *Etudiant* moussu (arrivé au terme des études), je pars! Dieu te garde, maison du philistin! Je retourne dans la vieille patrie; c'est à mon tour d'être maintenant un philistin! Je retourne dans la vieille patrie; mon tour est venu d'être un philistin!

» Adieu, rues droites ou tortueuses! je ne vous traverserai plus désormais; vous ne résonnerez plus de mes chants, de mon vacarme et du cliquetis de mes éperons!

» Cabarets et tabagies, que me voulez-vous? Ce n'est plus ici que je dois rester; ne m'enlacez plus de vos longs bras; n'agacez plus, de grâce, mon cœur altéré!

» Dieu vous bénisse, cours académiques! En vain paradez-vous là devant moi! Et vous, mornes salles, grandes et petites, vous ne m'enserrerez plus dans vos murs!

» Me voici, hélas! au seuil de la bien-aimée. Chère petite, laisse encore une fois briller à ta fenêtre ton doux œil bleu, l'or de tes tresses épaisses!

» Et si tu m'as déjà oublié, je ne te souhaiterai rien de mal en retour; choisis un autre amoureux; mais qu'il soit aussi bon vivant, aussi fidèle que moi!

» Plus loin, plus loin, mon chemin me conduit; debout, vieux compagnons de folie! Mon cœur est léger, ma route riante; Dieu te protège, ville des Muses!

» Et vous, frères, pressez-vous autour de moi; faites que mon cœur léger ne devienne pas lourd! Sur des chevaux fringants, suivez-moi en joyeuse escorte!

» Suivez-moi jusqu'au prochain village; là, buvez encore avec moi du même vin! Et alors, frères, puisqu'il le faut, le dernier verre, le dernier baiser! »

Étudiants (LES), drame en quatre actes, en prose, par Frédéric Soulié. Après la *Closerie des Genêts*, ce drame est celui de l'auteur dont on se souvient encore avec le plus de plaisir. Aux jeunes il fait aimer le présent, il fait regretter aux autres le passé; il fait rire, il fait pleurer; c'est le vaudeville le plus jovial et le drame le plus émouvant. Roger d'Orilly, le héros, est le type de l'étudiant par excellence, avec toutes ses qualités et tous ses défauts : jeune, beau, brave, un peu fier, mais point vaniteux; bon cœur et mauvaise tête, un peu batailleur, un peu buveur, un peu débauché et très-joueur, au demeurant le meilleur enfant du monde. Tel est le chef de la bande d'étudiants qui logent tous ensemble dans un hôtel du quartier Latin, chez Mme Passager. Encore un type dont on ne trouve le pendant que dans Balzac! Nous ne parlons pas de la volée de grisettes qui s'abat chaque matin, ou plutôt chaque soir, chez les étudiants : Amanda, Louise, Henriette, Sophie, Gabrielle et les autres! Chaque étudiant a son étudiante, sous le prétexte que, lorsqu'on est deux à deux, la licence et le doctorat n'en vont que mieux. O illusion! A côté de cette jeunesse pétulante et insouciante, sans soucis ni chagrins, exubérante et folle, végète et pleure en silence la jolie petite Marie. Elle est restée pure, quoique pauvre et jolie, et rien ne peut la distraire de sa mélancolie, rien, pas même les déclarations d'amour que les étudiants font pleuvoir à ses pieds. Cependant ceux-ci, un beau matin, sont allés en bande joyeuse déjeuner à Bercy. Au milieu du repas, les cris : « A l'eau! au secours! » retentissent au dehors. Roger est le premier debout; il court sur la berge, aperçoit une femme qui se débat dans l'eau, plonge et ramène bientôt l'infortunée Marie, qui, dans un moment de désespoir, avait voulu se noyer. Alors c'est à qui donnera ses soins à la jeune fille et s'efforcera par mille tendresses de rallumer en son cœur la confiance et l'espoir dans une vie meilleure. Roger surtout, Roger son sauveur, met en œuvre pour elle tout l'arsenal de ses séductions, et fait si bien que Marie consent enfin à suivre ses gais compagnons à la *Chaumière*. Encore un peu et Marie tombera dans les bras de Roger; mais c'est ici que finit le vaudeville et que commence le drame. Marie a un frère, Olivier, et tous deux ont pour père un traître, le baron de Mortagne, qui, pendant l'émigration, a livré à l'ennemi le comte d'Orilly, père de Roger. Les deux jeunes gens se rencontrent et Olivier insulte Roger, auquel il reproche de spéculer sur la pauvreté de Marie pour lui acheter son innocence. Nous ne raconterons pas en détail les scènes qui suivent, aussi remplies d'émotions et de larmes que les précédentes l'étaient de chansons et de rires. Qu'il nous suffise de dire que Marie, Olivier et leur mère, Mme de Mortagne, accablés tous trois sous le poids de l'ignominie que le nom qu'ils portent fait peser sur leurs têtes, sont sur le point de recourir au suicide, quand Roger d'Orilly reparaît. Olivier a, dans l'intervalle, sauvé de la mort la sœur de Roger, comme Roger a sauvé Marie. Les deux jeunes gens sont aimés des deux jeunes filles et les aiment. On oubliera, de part et d'autre, jusqu'à l'existence du baron de Mortagne et les deux mariages se feront le même jour. « Ce qui, dit M. J. Janin, a fait vivre un instant ce drame, animé de toutes les passions de la jeunesse, c'est que le poëte a été vrai jusqu'au délire. Il est rentré violemment dans toutes les violences de ses vingt ans; il n'a reculé ni devant la folie de ces joies surabondantes, ni devant les détails de cette misère qui consiste à mourir de faim et de froid. Les vices qu'il raconte, car enfin ce sont des vices, il les a vus de plain-pied, comme il faut les voir. Il voyait tout, il savait tout; mieux que pas un inventeur parmi nous, il pouvait dire : « Je suis un homme à qui pas » un vice n'est étranger, à qui pas une vertu » n'est inconnue. » Ajoutez qu'il remplissait avec une véhémence incroyable la première condition de l'auteur dramatique : l'invention. Il a le style du drame, vif, passionné, hardi, souvent incorrect; mais le dialogue s'accommode très-bien de ces incorrections qui vont droit au fait. Un des grands mérites de Frédéric Soulié, c'est qu'il prépare on ne peut mieux les événements qu'il met en scène; enfin, les hommes qu'il fait parler et agir, il les a vus dans un certain monde de sa création, qui n'est pas tout à fait, mais qui est bien près d'être le monde réel. »

Étudiants de Paris (LES), série de dessins par Gavarni, publiés dans le journal le *Charivari* en 1839, et réunis ensuite en un album in-4°.

Il y a là une soixantaine de planches, faites pour la plupart d'une main légère, quoique souvent un peu triviale. Feuilletez-les, vous vous trouverez en présence de ce type légendaire de l'étudiant qui n'étudie pas et de l'étudiante en petit bonnet de linge, heureuse d'une robe d'indienne et d'une paire de bottines. Où retrouver maintenant ces disciples de Cujas ou d'Esculape, en vareuse, en béret, ou même en casquette, promenant, la pipe à la bouche, à travers le quartier Latin et d'un air tout à fait dégagé, la jolie fillette qui, pareille à la Mimi Pinson d'Alfred de Musset, n'a qu'une robe au monde,

Landerirette,
Et qu'un bonnet?

Nos étudiants modernes ont la mise moins débraillée; ceux qu'a crayonnés Gavarni auraient grand'peine à reconnaître un des leurs dans ce jeune gandin arrivant au cours du matin avec un col carcan, une jaquette à la mode, des manchettes empesées, des gants rouges et un jonc souple et élégant. Les grisettes leurs compagnes ne reconnaîtraient pas davantage comme étant de leur famille ces filles à falbalas, à chapeaux étranges, à corsages excentriques, qui les ont tant bien que mal remplacées dans... le cœur des Ernest et des Arthur de l'an de grâce 1871. C'est ainsi que tout se transforme. Aussi est-il bon de joindre à la tradition écrite la tradition lithographiée. Les étudiants dessinés par Gavarni nous rappellent des costumes, des habitudes, des mœurs sinon disparus, du moins considérablement modifiés. Les étudiants de 1839 n'étaient pas tous ce qu'il les a faits; mais beaucoup avaient, comme les siens, le charme de la pauvreté, de l'imprévu. Héros de bals échevelés, coureurs d'écoles buissonnières au temps des lilas, siffleurs de tragédies néo-classiques à l'Odéon, ils savaient aussi, comme l'a fort bien dit M. Théodore de Banville, écouter respectueusement les cours des professeurs illustres, pâlir sous la lampe, *bûcher* sur les livres, et enfin se préparer par des études fortes et acharnées à devenir des hommes utiles. On peut reprocher à Gavarni de n'avoir saisi de ses héros que le côté paresseux, libertin et insouciant, de n'avoir vu en eux que le culotteur de pipes, le pinceur de cancan, le don Juan sans scrupules, n'ayant guère plus de cœur que de cervelle. Cela nuit à la complète ressemblance du portrait. C'est, qu'on nous passe l'expression, le côté *folichon* du type qui, malheureusement, a le plus séduit l'artiste. Il l'a développé à plaisir et, du reste, fort spirituellement, comme le montreront ces quelques légendes prises au hasard.

La planche n° 1 nous montre un jeune étudiant frappant à la porte de Mlle Bienaimée (Frappez fort, s. v. p.). Au lieu du fripon minois de Mlle Bienaimée apparaît un visage barbu. *Non bis in idem* (axiome de droit), dit la légende.

Plus loin, examinez ce futur jurisconsulte. Sa Nini, en fille économe, lave elle-même chemise et chaussettes dans une cuvette; le linge, étendu sur des ficelles, fait pendant aux *Institutes* alignées sur des tablettes. Il lit à Nini, sans doute pour lui donner du cœur à l'ouvrage : « Article 212 du code civil. Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance. »

Deux futurs docteurs, accoudés sur le tapis d'un billard, paraissent absorbés dans une conversation des plus sérieuses : « Vois-tu, dit l'un avec un geste significatif, Fifine nous lanterne tous les deux et ça devient chose! faut en finir! J' te joue ça en trente-six net! et j' t'en rends quatre... »

On conçoit, après cela, que Gavarni fasse dire à l'étudiant prêt à s'en aller en vacances : « Adieu, je te laisse ma pipe et ma femme... Aie bien soin de ma pipe! »

Une mignonne étudiante, blottie derrière l'épaule d'un futur docteur, jette un regard effrayé sur le squelette monté qui fait le principal ornement de la chambrette de son amant. « Tu ne la reconnais pas? lui demande celui-ci... Eugénie? l'ancienne à Badinguet? Une belle blonde qui aimait tant les meringues et qui faisait tant sa tête... Oui! Badinguet l'a fait monter pour 36 francs... — Si c'est vrai! — Non, va! c'est un tambour de la garde nationale... Bête! tu ne vois donc pas que c'est un homme? »

Pendant les vacances, l'étudiant joue au petit saint, pour ne pas compromettre son budget futur. On le voit suivre son oncle à la pêche à la ligne; le bonhomme lui dit sérieusement : « Que diable! mon neveu, il est bon d'être laborieux, mais on ne peut pas toujours travailler aussi! A la campagne on s'amuse; fais comme moi! » On le voit encore se promener gravement avec une vieille cousine dévote, dont il doit un jour palper l'héritage. « Et le dimanche, que fais-tu, mon garçon? — Ma cousine, le dimanche nous allons dans un jardin qu'on appelle la Grande-Chaumière, où nous entendons de la musique religieuse. — Après vêpres? — Oui, ma cousine, après vêpres. »

Encore ce petit dialogue en plein vent entre une petite dame et un sien ami : « Il y a que cet animal de Margouty ne veut pas me payer mes sept livres dix sous que sa femme me doit... Vous, Benjamin, qui êtes avocat, qu'est-ce qu'il faut faire? — Faut citer Margouty devant le juge de paix du XIIIe arrondissement. »

Nous pourrions multiplier nos citations. Celles que nous venons de faire suffisent à montrer dans quel esprit Gavarni a dessiné l'étudiant de son temps. Il lui a trop souvent donné les allures et le langage cynique des habitués des barrières. Quoi qu'il en soit, ses personnages, s'ils ne sont pas tous d'une ressemblance frappante, ont cependant pour la plupart un air de famille qui les fait reconnaître et suffit à caractériser un genre et une époque.

Étudiants (CHANSON DES). Cette chanson, si gaie, a fait fortune. Les bérets rouges de l'ancien quartier Latin l'avaient élevée aux honneurs du chant de guerre. On pouvait, il y a quarante ans, *écrire à son père* quand l'étisie s'était trop fortement déclarée dans la bourse; mais les pères actuels, qui ont habité l'ex-quartier Latin et qui en ont pratiqué les us et coutumes, se montrent aujourd'hui intraitables sur l'article supplément de pension ou subsides extraordinaires insuffisamment motivés. Une poésie, d'un ordre plus élevé, a été composée par Nadaud sur le quartier Latin; mais son lyrisme, parfois excessif, l'a peu fait goûter. Une autre chanson, le *Vieux quartier Latin*, dont MM. Watripon et Jules Choux se sont disputé la paternité anonyme devant les tribunaux, a succédé, dans la mémoire des étudiants, au chant que nous reproduisons. Nous donnerons en temps et lieu le *Vieux quartier Latin*, avec le nom de son auteur véritable, qui n'est ni M. Watripon ni M. Choux.

1er COUPLET.

La vie a des at-
-traits Pour qui la rend joy-eu-se, Faut-
-il dans les re-grets La
pas-ser sou-ci-eu-se? Ja-mais! ja-
-mais! ja-mais! Le plai-sir est fran-
-çais. Ja-mais! ja-mais! Le
plai-sir est fran-çais. Et ioup, ioup,
ioup, tra la la la la, Et ioup, ioup,
ioup, tra la la la la, Et ioup, ioup,
ioup, la la la la la, Et ioup, ioup,
ioup, tra la la la la
la la la la

DEUXIÈME COUPLET.

L'Amour est un enfant,
L'Etude est une femme;
Diligents étudiants,
Chacun d'eux vous réclame
Souvent, souvent, souvent,
Ell' vous rendra savant.
Et ioup, ioup, ioup, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Quand l'hiver sur nos jours
Viendra semer sa neige,
Puissions-nous pour retour
Et pour dernier cortége,
Avoir toujours, toujours,
Bacchus et les amours!
Et ioup, ioup, ioup, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Messieurs les étudiants
S'en vont à la Chaumière
Pour y danser l' cancan
Et la Robert Macaire,
Toujours, toujours, toujours,
Triompher des amours.
Et ioup, ioup, ioup, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Quand on n'a plus d'argent
On écrit à son père,
Qui vous répond : « Ch'napan,
l' n' fallait pas tant faire
L'amour, l'amour, l'amour,
La nuit comme le jour! »
Et ioup, ioup, ioup, etc.

SIXIÈME COUPLET.

Il faut le ménager,
Puisque c'est un confrère;
Sachez le protéger
Puisqu'il ne sait pas faire
L'amour, l'amour, l'amour,
La nuit comme le jour!
Et ioup, ioup, ioup, etc.

SEPTIÈME COUPLET.

Des mets de mon cerveau
Enfants de mon délire,
Des vins de mon caveau,
Hélas! puissiez-vous dire :
Bravo, bravo, bravo,
Retournons chez Friteau!
Et ioup, ioup, ioup, etc.

ÉTUDIÉ, ÉE (é-tu-di-é) part. passé du v. Etudier. Qui est l'objet d'une étude; mis à l'étude, observé, examiné, approfondi : *Plan qui a besoin d'être* ÉTUDIÉ. *Phénomène mal* ÉTUDIÉ. *Auteur qui mérite d'être* ÉTUDIÉ. *La nature humaine,* ÉTUDIÉE *de plus près, n'a pas de caprices et obéit à des lois.* (Prévost-Paradol.) ‖ Appris de mémoire : *Leçon bien, mal* ÉTUDIÉE.

— Qui est l'objet d'un travail préalable, d'une préparation; qui est dit ou fait après réflexion : *Discours* ÉTUDIÉ. *La tragédie ne représente pas les hommes tels que nous les voyons dans la société; elle peint un naturel d'un ordre différent, un naturel plus* ÉTUDIÉ, *plus mesuré, plus égal.* (Condill.) ‖ Recherché, affecté; qui n'est pas naturel, qui est le résultat d'un travail ou d'un effort : *Soupirs* ÉTUDIÉS. *Langage, geste, maintien* ÉTUDIÉ. *Une gravité trop* ÉTUDIÉE *devient comique; cela ne s'appelle pas être grave, mais en jouer le personnage.* (La Bruy.)

— B.-arts. Exécuté après des études, des recherches ayant pour but d'assurer une exécution vraie : *Draperie mal* ÉTUDIÉE. *Raccourci bien* ÉTUDIÉ.

— **Syn. Étudié, affecté, apprêté,** etc. V. AFFECTÉ.

ÉTUDIER v. a. ou tr. (é-tu-di-é — rad. *étude*). Chercher à apprendre, se livrer à l'étude de : ÉTUDIER *les mathématiques.* ÉTUDIER *la médecine.* ÉTUDIER *la musique, le dessin. La seule manière de cacher son ignorance est de ne jamais parler de ce qu'on n'a pas* ÉTUDIÉ *avec soin.* (Mme Necker.) *Au temps de Louis XIV, on* ÉTUDIAIT *avec un sérieux extrême l'art de saluer.* (H. Taine.)

Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes
Qu'une femme *étudie* et sache tant de choses.

MOLIÈRE.

‖ Soumettre à un examen raisonné, faire des recherches sur : ÉTUDIER *une question de philosophie, un point de droit.* ÉTUDIER *les mœurs d'une contrée.* ÉTUDIER *le caractère d'un enfant. Plus on* A ÉTUDIÉ *la nature, plus on* A ÉTUDIÉ *son auteur.* (Volt.) *Le sage médecin* ÉTUDIE *le tempérament du malade avant de lui rien prescrire.* (J.-J. Rouss.) *Il faut* AVOIR *longtemps* ÉTUDIÉ *les corps pour se faire une véritable notion des esprits.* (Barthél.)

Des siècles, des pays *étudiez* les mœurs.

BOILEAU.

‖ Travailler à fixer dans sa mémoire, apprendre par cœur : ÉTUDIER *une leçon, un rôle.*

— Observer attentivement, chercher à connaître, à approfondir le caractère, les habitudes, les intentions de : *On a beau* ÉTUDIER *les hommes et les approfondir, on s'y trompe toujours.* (Fén.) *L'habit n'empêche pas d'*ÉTUDIER *et d'apprécier l'homme qu'il couvre.* (G. Sand.) *La dernière créature que l'homme* ÉTUDIE *dans l'univers, c'est lui.* (Ch. Dollfus.) ‖ Faire une étude des œuvres de : ÉTUDIER *les poëtes anglais.* ÉTUDIER *les maîtres du* XVIIIe *siècle. Plus on* ÉTUDIE *Molière, plus on l'admire.* (La Harpe.) *Dante est moins à lire qu'à* ÉTUDIER *sans cesse.* (Ste-Beuve.)

— Absol. S'appliquer à l'étude, travailler à

s'instruire : ÉTUDIER *nuit et jour.* ÉTUDIEZ, *non pour savoir plus, mais pour savoir mieux que les autres.* (Sénèque.) *J'ai commencé à vivre pour* ÉTUDIER, *et je finis par* ÉTUDIER *pour vivre.* (Bacon.) *Il faut* AVOIR *beaucoup* ÉTUDIÉ *pour savoir peu.* (Montesq.) *Rien ne servirait d'*ÉTUDIER *sans cesse s'il ne venait pas un moment de faire l'application de ses études.* (F. Génin.) *Les gens qui passent le feu de la jeunesse à* ÉTUDIER *au lieu de sentir ne peuvent être artistes.* (H. Beyle.) ‖ Faire ses études : *Nous* AVONS ÉTUDIÉ *ensemble. Ces jeunes gens* ONT ÉTUDIÉ *dans le même collège.*

— *Étudier le terrain*, Observer, avant d'agir, les conditions, les circonstances qui peuvent aider ou s'opposer au succès.

— Mus. S'exercer à exécuter : ÉTUDIER *un morceau de chant, une valse, une polka.*

S'étudier v. pr. Etre étudié ; faire l'objet d'une étude : *La nature ne* S'ÉTUDIE *pas dans les livres.*

— Chercher à se connaître soi-même : *Celui qui* SE SERA ÉTUDIÉ *lui-même sera bien avancé dans la connaissance des autres.* (Dider.) *L'homme doit* S'ÉTUDIER. (Ballanche.) *Tout homme qui* S'ÉTUDIE *est grand.* (A. Martin.) *L'humanité a étudié toute chose avant de* S'ÉTUDIER *elle-même.* (Broca.)

— *S'étudier à*, S'appliquer à, s'efforcer de : S'ÉTUDIER À *la patience. On est sûr de plaire aux grands quand on* S'ÉTUDIE À *leur ressembler.* (Mass.) *L'esprit, fécond en déguisements,* S'ÉTUDIE À *défigurer, selon ses besoins ou ses intérêts, tantôt les vices, tantôt les vertus.* (Fléch.) *On* S'ÉTUDIE À *trouver dans les ouvrages des anciens des beautés qu'ils n'ont point prétendu y mettre.* (Rigault.)

— **Syn. Étudier, apprendre, s'instruire.** V. APPRENDRE.

ÉTUDIOLE s. f. (é-tu-di-o-le — rad. *étude*). Petit meuble à tiroirs, qui se pose sur un autre meuble et dans lequel on serre ordinairement des papiers.

ÉTUI s. m. (é-tui — du germanique : moyen haut allem. *stûche*, gaîne ; allem. moderne *stauchen*, mettre en tonne). Boîte destinée à contenir un seul objet ayant à peu près la même forme et les mêmes dimensions : ÉTUI *de lunettes.* ÉTUI *de ciseaux.* ÉTUI *de chapeau.* ÉTUI *de parapluie.* ÉTUI *d'une harpe.* ‖ Petite boîte ronde et allongée, servant à mettre des aiguilles : *Le dé, les ciseaux et l'*ÉTUI *composent tout le matériel d'une couturière.*

— Par anal. Enveloppe quelconque serrant étroitement l'objet enveloppé : *Les cercueils égyptiens sont de véritables* ÉTUIS. *Les feuilles naissantes, plissées avec un art céleste, rompent leurs* ÉTUIS. (B. de Saint-P.) ‖ Objet ou lieu très-étroit : *Les logements parisiens sont de véritables* ÉTUIS.

— *Étui de mathématique*, Boîte renfermant un assortiment de petits instruments de mathématiques destinés au travail du cabinet.

— Pêche. Baquet muni d'un couvercle percé à jour, et dans lequel on renferme le poisson sur les bateaux.

— Techn. Boîte percée et à rainures, qui renferme les ressorts à boudin des mécaniques armures et du métier Jacquard.

— Mar. Enveloppe de toile peinte ou huilée, dont on entoure les voiles au mouillage : *Les voiles ne doivent être placées dans leurs* ÉTUIS *que dans un état complet de sécheresse, et on doit les en retirer quelquefois pour les aérer.* (Bonnefous.)

— Anat. Partie supérieure de la portion sphénoïdale du ventricule latéral du cerveau, appelée aussi HIPPOCAMPE.

— Entom. Fourreau dans lequel est logé l'aiguillon de certains insectes. ‖ Nom donné quelquefois aux élytres des coléoptères.

— Bot. *Étui médullaire*, Couche ou cylindre creux de tissu vasculaire, qui entoure, comme une sorte d'étui ou de gaîne, la moelle des végétaux. ‖ On dit aussi CANAL MÉDULLAIRE.

E TUTTI QUANTI. V. TUTTI QUANTI.

ÉTUVE s. f. (é-tu-ve — du germanique : anc. haut allem. *stupa*, moyen allem. *stobe*, allem. moderne *stube*, anc. scandinave *stofa*, angl. *stove*, même sens). Méd. et hyg. Nom donné anciennement aux établissements de bains publics : *Les chevaliers romains ne se baignaient pas avec leurs enfants dans les* ÉTUVES *publiques.* (Volt.) *Dès les premiers temps de la monarchie, on trouve plusieurs* ÉTUVES *établies à Paris et dans les autres villes de France.* (L. de Lincy.) ‖ *Étuve sèche*, Chambre de bains chauffée à une température très-élevée. ‖ *Étuve humide*, Chambre de bains dans laquelle on amène la vapeur d'eau très-chaude.

— Par ext. Endroit où la chaleur est excessive : *Dans la belle saison, les salles de théâtres sont de vraies* ÉTUVES.

— Mar. *Étuve des corderies*, Endroit où l'on opère le goudronnage des fils de caret. ‖ *Étuve à bordages*, Cylindre creux, de 12 à 15 mètres de longueur, sur 1 mètre de diamètre, dans lequel on introduit les bordages pour les soumettre à un bain de vapeur, afin de les rendre flexibles et de pouvoir les appliquer sur les surfaces courbes de la carène : *Les bordages restent dans l'*ÉTUVE *autant d'heures qu'ils ont de fois 3 centimètres d'épaisseur.*

— Techn. Lieu dans lequel on produit une chaleur artificielle, pour opérer la dessiccation de certaines substances : ÉTUVE *de chapelier, de pharmacien, de raffineur de sucre, de vinaigrier. Sécher des grains, des biscuits dans une* ÉTUVE. ‖ Caisse de bois doublée de tôle, où le cirier fait sécher les mèches. ‖ Cabinet clos dont on peut faire varier la température, pour étudier son influence sur la marche des horloges. ‖ Tablette sur laquelle on fait sécher les fruits confits.

— **Encycl.** Hist. Chez les anciens, le mot *étuve* était synonyme de *bain*. Les *étuves* consistaient en des chambres plus ou moins spacieuses, dans lesquelles on déposait des cuves remplies d'eau tiède, au moyen de conduites. Dès les temps les plus anciens on trouve des *étuves* établies à Paris et dans toutes les autres villes de France. Au XIII^e siècle, elles étaient fort multipliées dans la capitale ; les étuvistes faisaient tous les matins annoncer dans les rues, par des crieurs, que leurs fourneaux étaient prêts. Guillaume de La Villeneuve, dans son poëme des *Crieries de Paris*, a signalé cet usage :

> Oiez c'on crie au point du jor :
> Seignor, qu'or vous alez baingnier
> Et estuver sans délacer ;
> Lis bains sont chaut ; c'est sans mentir !

Un assez grand nombre de rues du vieux Paris tiraient leur nom de ces sortes d'établissements, qui n'étaient pas les mieux famés de la ville ; les *étuves* étaient le plus souvent des lieux de débauches. Sauval, dans son ouvrage, *Histoire et antiquités de la ville de Paris*, dit : « Depuis le XIV^e siècle, nos rois bâtirent des *étuves* à la pointe de cette isle (du Palais, vers le terre-plein du Pont-Neuf), et pour icelles firent faire un logis nommé la maison des *Étuves*, tant pour eux et pour leurs enfants que pour les princes et autres grands seigneurs logés avec eux ; car en ce temps-là il y en avait non-seulement dans tous les palais et les grands hôtels, mais même dans plusieurs rues de Paris, destinées exprès pour cela ; d'où vient que quelques-unes conservent encore ce nom de rue des *Étuves*. Pour ce qui est des *étuves* de cette isle, elles furent données par Henri II aux ouvriers de la Monnaie, au moulin qu'il fit fabriquer en cet endroit-là, mais qu'on ruina lorsqu'on entreprit le Pont-Neuf. » Le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau contient, sous le titre des *Estuveurs*, les statuts suivants : « Que nuls ne crie, ne face crier leurs *estuves* jusques à temps qu'il soit jour, pour les perilz qui peuvent avenir en ceux qui se lievent audit cri. Que nuls ne soustiengne en leurs mesons bordiaux de jour ne de nuit, meziaux ne meseles (lépreux, lépreuses), ne aultres gens diffamez, de nuit. Que nuls ne chauffe *estuves* en jour de dimanche ne en jour de feste... Et paiera chacune personne pour soy estuver deus deniers, et se il se baigne, il en paiera quatre deniers. » On lit des dispositions semblables dans les registres manuscrits de la chambre des comptes, où se trouvent des extraits des ordonnances relatives aux métiers : « Auscun estuveur, y est-il dit, qui tiendra *estuves* à hommes ne pourra faire chauffer icelles pour femmes, ne au contraire celui qui en tiendra pour femmes, etc., sous peine de XL sous parisis d'amende. *Item*, auscun estuveur ne laissera ou souffrera b...... *Item*, ne souffrera aucun enfant masle au-dessus de l'âge de VII ans aller aux *estuves* de femmes à peine de X sous d'amende. » Les mêmes désordres avaient nécessité dans les provinces les mêmes précautions ; ainsi les magistrats de Dijon furent forcés, en 1409, de défendre aux étuvistes de recevoir ; aux mêmes jours, les hommes et les femmes dans leurs établissements. Les hommes ne purent alors se rendre aux *étuves* publiques que le mardi et le jeudi ; le lundi et le mercredi étaient réservés aux femmes. Malgré ces règlements, les *étuves* n'en furent pas moins des lieux de plaisirs, et quelques prédicateurs du XVI^e siècle, Maillard et autres, les signalèrent, en termes assez cyniques, comme contribuant à la corruption des mœurs, et reprochèrent aux femmes de les fréquenter. C'est vers cette époque que les étuvistes furent incorporés dans la maîtrise des barbiers perruquiers et prirent le nom de barbiers étuvistes. De nos jours, les *étuves* sont remplacées par les bains V. BAIN.

— Industr. Les *étuves* sont destinées à entretenir plus ou moins longtemps à une température plus ou moins haute, variable suivant les cas, mais constante pour chaque cas en particulier, diverses substances : telles sont, par exemple, les chambres où l'on fait opérer des fermentations, où l'on favorise l'incubation des œufs, où l'on opère avec des sirops les cristallisations de sucre candi, où l'on détermine la cristallisation et l'écoulement des mélasses des sucres impurs contenus dans les formes, etc.

On doit surtout s'attacher, dans la construction des *étuves*, à éviter l'humidité, en élevant le sol de l'*étuve* au-dessus des terres extérieures et en interposant sous le carrelage du mâche-fer ou tout autre corps peu hygrométrique, qui laisse des interstices ou qui soit peu conducteur du calorique, comme le charbon, les cendres, etc. Les portes des *étuves* seront bien closes, et afin d'empêcher l'air extérieur de s'introduire en grande quantité, et d'expulser une partie de l'air chaud lorsqu'on a besoin d'entrer dans l'*étuve*, il est utile de placer deux portes séparées par un espace assez considérable pour que la première porte soit refermée quand on ouvre la seconde, de sorte qu'il n'y ait jamais de communication directe avec l'air extérieur. Les déperditions de chaleur à travers les vitres des fenêtres sont très-grandes, lorsque celles-ci n'ont pas des dispositions particulières. Quelquefois même, dans la crainte de cette cause de déperdition, on préfère se priver de croisées et emporter une lumière avec soi, chaque fois qu'il faut entrer dans l'*étuve*.

Mais on peut facilement rendre les fenêtres très-peu nuisibles, en plaçant à chacune d'elles deux châssis vitrés, entre lesquels se trouve une couche d'air stagnante et isolante. Cette disposition est d'ailleurs bien connue dans tous les pays froids, où elle est employée pour les croisées des appartements. On place ordinairement un thermomètre dans les *étuves*, afin de pouvoir s'assurer que l'on maintient constamment la température au degré reconnu utile.

Il suffit généralement qu'elle reste toujours dans des limites de 5 à 6 degrés de différence avec la température théoriquement nécessaire.

Néanmoins, dans certaines opérations délicates, il est absolument utile que ces variations soient le moins fréquentes possible et qu'elles n'excèdent pas un ou deux degrés. Dans ce cas, il est bon de surveiller l'*étuve* de très-près, et de plus on pourra faire usage d'indicateurs automatiques, qui ouvrent eux-mêmes une issue à l'air chaud, lorsque la température s'élève trop. Ce sont, en général, des tiges métalliques dont la dilatation, déterminée par un très-faible excès de température, augmente assez la longueur pour que, en venant presser sur un levier, elles ménagent en même temps une sortie pour l'air trop chaud et une entrée pour l'air froid qui alimente le calorifère.

Ce moyen a été employé avec succès dans les *étuves* qui servent à l'incubation artificielle.

Quoique ce ne soit pas ici le lieu de parler des moyens de chauffage, il est utile de dire que celui qui convient le mieux aux *étuves* s'obtient par la circulation de la vapeur, comme le chauffage par le système Ferkins, à la vapeur surchauffée. Les tuyaux sont disposés sous le plancher, ou verticalement le long des murs, ou autour de la chambre. Ce mode de chauffage se règle avec la plus grande facilité : on n'a qu'à fermer un robinet et à laisser la vapeur stagnante dans les tuyaux pour que la température reste stationnaire.

ÉTUVÉ, ÉE (é-tu-vé) part. passé du v. Étuver. Séché ou chauffé dans une étuve, passé à l'étuve : *Bois* ÉTUVÉS. *Les bordages* ÉTUVÉS *sont moins résistants, leurs fibres ont entre elles moins de cohésion.* (Aubry.)

— Méd. Doucement lotionné : *Plaie* ÉTUVÉE.

— Art culin. Préparé à l'étuvée : *Viande* ÉTUVÉE.

ÉTUVÉE s. f. (étuvé — rad. *étuver*). Art culin. Mode de cuisson des aliments dans des vaisseaux hermétiquement fermés, qui empêchent l'évaporation : *Gigot à l'*ÉTUVÉE. *Carpe à l'*ÉTUVÉE. ‖ Mets ainsi préparé : *Une* ÉTUVÉE *de veau.*

— Techn. Pains de sucre que l'on met à la fois dans l'étuve d'une raffinerie.

ÉTUVEMENT s. m. (é-tu-ve-man — rad. *étuver*). Action d'étuver : *L'*ÉTUVEMENT *des bois, des pains de sucre.*

ÉTUVER v. a. ou tr. (é-tu-vé — rad. *étuve*). Mettre à l'étuve, sécher ou chauffer dans une étuve : ÉTUVER *des pains de sucre.*

— Mar. *Étuver des fils de caret*, Les passer dans une chaudière pleine de goudron. ‖ *Étuver un bordage*, Le soumettre à un bain de vapeur pour le rendre flexible.

— Méd. Lotionner légèrement : ÉTUVER *une plaie avec de l'eau-de-vie, de l'eau tiède, du vin.* (Acad.)

— Art culin. Faire cuire à l'étuvée : ÉTUVER *des pigeons.*

ÉTUVISTE s. m. (é-tu-vi-ste — rad. *étuve*). Ancien nom de ceux qui tenaient des bains publics, autrefois appelés étuves : *Chaque matin, au temps de saint Louis, les* ÉTUVISTES *allaient criant par les rues que les bains étaient chauds, que c'était le moment d'en profiter.* On a dit aussi ÉTUVEURS.

ET VERA INCESSU PATUIT DEA. V. VERA INCESSU.

ÉTYMANDER ou **ÉRYMANTHE**, rivière de l'Asie ancienne, qui arrosait la Paropamise et la Drangiane, et se jetait dans le lac Arien. Elle porte aujourd'hui le nom d'*Elmend* ou *Hirmind*.

Etymologicum magnum, titre d'un célèbre dictionnaire grec, qui est souvent mis à contribution par les hellénistes. Parmi les différents titres que porte cet ouvrage dans plusieurs éditions, on trouve celui-ci, en grec : Ἐτυμολογικὸν τοῦ μεγάλου γραμματικοῦ. Tandis que les uns traduisaient le mot grec μεγάλου par *grand*, d'autres voulaient y voir le nom d'un grammairien appelé *Megalas* : l'*Etymologicum du grammairien Mégalas*. Quoi qu'il en soit, c'est un dictionnaire assez considérable, contenant, rangés par ordre alphabétique, les mots grecs, accompagnés d'une foule de remarques archéologiques, grammaticales, historiques, mythologiques, etc. L'étymologie également, comme l'annonce le titre, y occupe une place importante. Il manque à cet ouvrage un plan méthodique un système de distribution rationnelle ; néanmoins, tel qu'il est, c'est encore un recueil des plus précieux pour les hellénistes, à cause du nombre considérable de faits qu'il renferme. Entre autres ressources que présente l'*Etymologicum*, l'auteur qui l'a composé a eu l'excellente idée d'y grouper tous les détails épars dans les grammairiens grecs, et de nous conserver ainsi des fragments d'ouvrages dont la science moderne déplore la perte. L'*Etymologicum* est d'ailleurs indispensable pour l'étude des dialectes grecs, dont il nous a conservé un grand nombre de formes, soigneusement recherchées par les philologues. L'auteur de l'*Etymologicum* nous est inconnu, et il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer ce qui lui appartient en propre dans ce travail, à cause de la nature impersonnelle de l'ouvrage même et des nombreuses interpolations dont il a été postérieurement l'objet. Plusieurs savants sont d'avis que la part de l'auteur anonyme se réduisait en réalité à peu de chose, et que ce n'est que par des additions successives, dues à différents érudits, que s'est constitué peu à peu l'*Etymologicum* tel que nous le possédons. Plusieurs passages, qui ne peuvent appartenir qu'à l'auteur primitif, nous montrent parfaitement qu'il devait être chrétien. L'opinion qui attribue la composition de cet ouvrage à un grammairien, Megas ou Mégalas, ou à un autre nommé Nicas, repose sur un fondement trop léger ; on doit également contester la paternité de l'œuvre à Andromaque et à Démaque. On a aussi pensé à Suidas ; mais plusieurs considérations démontrent que l'*Etymologicum* doit être certainement postérieur à Suidas. Quant à l'époque à laquelle vivait cet auteur, dont on ne peut déterminer l'identité, Saxe la fixe vers l'an 990 de notre ère, Sylburg et Villoison également dans le X^e siècle. Un détail caractéristique qui prouve bien que l'*Etymologicum* n'était, avant tout, qu'une œuvre de compilation, une grande anthologie grammaticale et archéologique, c'est qu'il contient des citations textuelles empruntées à des gloses qui nous sont parvenues.

La première édition de l'*Etymologicum* a été donnée à Venise, en 1499, par deux savants grecs de Crète, Marcus Musurus, qui la fit précéder d'une introduction en grec, et Zacharias Calliergus (Venise, 1499, in-f°). En 1549, également à Venise et dans le même format, F. Turrisanus en fit paraître une nouvelle édition, avec d'assez nombreuses additions d'après d'autres scoliastes. La troisième édition est due à Frédéric Sylburg, qui y joignit des notes et un index très-soigneusement fait (Heidelberg, *ex typograph. Hieron. Commelini*, 1594, in-f°). Comme cette édition était devenue fort rare, on en fit une réimpression à Leipzig en 1816 (in-4°). L'édition publiée à Venise en 1710 (in-f°) est beaucoup moins estimée que les précédentes ; Panagiotes, à qui on la doit, se contenta de reproduire l'édition de Sylburg en supprimant l'index. Il ne faut pas oublier de mentionner ici les améliorations du texte depuis l'upsilon jusqu'à l'oméga, que Larcher donna dans le XLVIII^e volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres*. En 1818, Sturz publia un texte de l'*Etymologicum* contenant beaucoup de passages inédits, sous le titre de *Etymologicum græcæ linguæ Gudianum et alia grammaticorum scripta, e codd. mss. nunc primum edita, etc.* (Lipsiæ, 1818, in-4°). En 1828, le même éditeur fit paraître ses *Novæ annotationes ad Etymologicum magnum, Lipsiæ editum* (in-4°). Outre le *Codex Gudianus* qui servit à cette dernière édition, il existe encore dans plusieurs bibliothèques de l'Europe différents manuscrits de l'*Etymologicum magnum*. Bæhr, auquel nous empruntons la plus grande partie de ces détails, fait observer qu'il serait à souhaiter qu'on refît de cet utile dictionnaire une édition complète et définitive qui suppléât aux lacunes des éditions antérieures et répondît aux besoins chaque jour croissants de la philologie moderne.

ÉTYMOLOGIE s. f. (é-ti-mo-lo-jî — gr. *etumologia*, substantif abstrait de *etumologos*, qui est lui-même formé de *etumos*, vrai, véritable, et *logos*, science. Le grec *etumos* représente exactement une forme sanscrite *satyam*, vérité. Quant à *etumologos*, il signifie proprement : qui s'occupe de l'*etumon*, substantif adjectival, exprimant chez les Grecs la vraie signification d'un mot d'après son origine. « L'*étymologie*, dit Quintilien, qui s'occupe de l'origine des mots, est appelée par Cicéron *notatio*, parce qu'elle est désignée chez Aristote sous le nom de *sumbolon*, qui veut dire signe. Cicéron se défie, en effet, du mot *veritoquium*, qu'il a créé lui-même, et qui est la traduction littérale de *etumologia*. D'autres, qui se sont attachés au sens virtuel du mot, disent *originatio*. ») Philol. Dérivation d'un mot par rapport à des mots dits *racines*, dont il est une modification ou une combinaison ; science qui a pour but l'étude des racines des mots : ÉTYMOLOGIE *évidente, douteuse, hasardée.* L'ÉTYMOLOGIE *du mot cheval. Les règles de l'*ÉTYMOLOGIE. *On peut dire absolument que personne n'a le droit de proférer le*

*mot avec autorité, que personne n'a le droit de lui donner sa valeur virtuelle, sans en connaître l'*ÉTYMOLOGIE *et la prononciation.* (Ch. Nod.) *L'*ÉTYMOLOGIE *est la racine par laquelle les langues tiennent au sol maternel.* (E. Littré.) *La base de l'*ÉTYMOLOGIE *est désormais placée dans l'induction historique.* (E. Littré.)

— **Encycl.** Par le mot *étymologie*, on est convenu de désigner cette science, partie fondamentale de la linguistique et guide toujours utile de l'ethnographie, qui consiste à remonter à la source des mots, à les suivre dans leur dérivation, à les dépouiller des altérations qui sont venues les travestir, à étudier tous les changements qu'ils ont subis et à les ramener ainsi à toute la simplicité de leur forme primitive, enfin, à saisir autant qu'il est possible le lien qui unit l'idée de cette forme primitive à l'idée exprimée par la forme nouvelle. Ainsi comprise, c'est bien la science de la vérité, et c'est à bon droit qu'elle porte ce titre glorieux, car par elle éclate la vérité du langage dans l'expression de l'idée. Cependant, il n'est pas une science qui ait été plus diversement comprise et qui soit devenue l'objet de systèmes plus étranges et plus contradictoires. C'est donc avec raison que M. Villemain a dit qu'elle est, selon le caractère des recherches dont on la fait le but, ou bien une curiosité futile et même paradoxale, ou bien, au contraire, une étude féconde qui, d'un côté, tient à la partie la plus obscure de l'histoire, de l'autre, à l'analyse de l'esprit humain, à l'invention des langues, à la perfection de la parole. Bien plus, suivant le même écrivain, l'*étymologie* considérée dans toute son étendue, l'*étymologie* complète et analytique, suppose la connai sance de toutes les autres langues pour arriver à celle-là seule dont on étudie les origines. C'est dire à quel point son domaine est immense, et comment, étant surtout une science de comparaison, elle n'est possible que par la réunion tardive de tous les éléments qui peuvent l'éclairer.

Le savant M. J. Perrot dit, de son côté : « Bien mieux que l'enquête archéologique si brillamment inaugurée, il y a une trentaine d'années, par les savants du nord de l'Europe, l'étude des langues et de leurs formes les plus anciennes nous permet de remonter dans ce vague et obscur passé, où se dérobent les premiers vagissements et les premiers pas de l'humanité, bien au delà du point où s'arrêtent la légende et la tradition même la plus incertaine. Ni ces grands amas de coquilles, si patiemment remués et examinés par les antiquaires norvégiens; ni ces lacs italiens et suisses, dont M. Troyon et ses émules explorent les rivages et interrogent du regard et de la sonde les eaux transparentes; ni les cavernes fouillées par M. Lartet; ni les antiques sépultures d'un peuple sans nom, qui se retrouvent des plateaux de l'Atlas aux terres basses du Danemark, ne nous livrent d'aussi curieux secrets que ces riches et profondes couches du langage, où se sont déposées et comme pétrifiées les premières conceptions de l'homme naissant à la pensée, la première émotion qu'il ait éprouvée en face de la nature, les premiers sentiments qui aient fait battre son cœur. Restes des grossiers festins de nos sauvages ancêtres, débris de leurs légères demeures suspendues au-dessus des eaux qui les nourrissaient et les protégeaient tout à la fois, monuments antiques de leur ingénieuse et opiniâtre industrie, faibles instruments qui les aidaient dans leurs premières luttes contre la nature, armes fragiles et émoussées qui leur servaient à se défendre contre les bêtes fauves, étranges bijoux, gauches et naïves parures où se révèlent des instincts de coquetterie contemporains, chez l'un et l'autre sexe, des premiers rudiments de la vie sociale, tout cela n'est ni aussi instructif, ni aussi clair, ni aussi précis, tout cela ne nous en apprend pas autant sur ces longs siècles d'enfance et de lente croissance, que l'analyse même des mots, que l'explication de toutes ces métaphores hardies dont nous avons hérité et que nous employons encore tous les jours, mais sans les comprendre, que l'examen de tous ces termes figurés, qui, même dans les plus raffinés et les plus philosophiques de nos idiomes modernes, subsistent toujours comme les témoins d'un inoubliable passé, et semblent protester, par le rôle qu'ils continuent à jouer dans la langue, contre les victoires et les conquêtes de l'abstraction. »

Avant d'arriver à poser sur une large base la science étymologique, il a fallu lui faire traverser bien des siècles d'erreurs, tous signalés par des systèmes plus hésitants, plus incomplets, et surtout plus absurdes les uns que les autres. Les Grecs, par exemple, qui s'en occupèrent beaucoup, mais sans jamais comprendre quelle pouvait être son importance historique et littéraire, restreignirent presque toujours l'*étymologie* à l'étude exclusive de leur langue : ne soupçonnant pas qu'il pût y avoir un idiome type duquel la leur avait pu découler, ils tiraient toute la langue grecque d'elle-même, et ils arrivaient à se faire illusion sur ce point par une suite de dérivations forcées, mais ingénieuses, où ils employaient toutes les finesses de la plus subtile métaphysique appliquée à l'étude des langues. La science moderne s'est étonnée de tous ces efforts adroits, mais elle ne les a pas moins mis à néant : elle a prouvé que tous ces mots dont Platon avait fait des composés et des dérivés grecs venaient tout simplement, pour la plupart, de radicaux sanscrits ou parfois hébraïques. Platon, dans son travail d'analyse sur la langue grecque, ne s'était pourtant pas seulement préoccupé des dérivés : il avait aussi voulu parfois remonter aux radicaux; mais, comme il ne connaissait pas les langues sources de la sienne, il erra toujours dans le vide. Il eut pourtant une pensée vraie, mais applicable seulement à une langue mère : c'est que les mots, dans l'origine, ne durent pas être imposés arbitrairement, mais furent déterminés, au contraire, par un secret rapport de forme et surtout de son avec la chose exprimée.

Dans tous les âges de la littérature grecque, par suite de cette absence de bases solides et certaines, qui avait déjà causé les erreurs de Platon, les recherches étymologiques ne furent que des prétextes à dissertations oiseuses, à thèses subtiles et vaines. Les stoïciens surtout s'y adonnèrent, aussi bien que les jurisconsultes, qui, par excès de conscience, ne voulaient jamais employer, dans leurs lois, un mot dont ils ne savaient pas la provenance légale. Quelques grammatistes du temps de Plutarque, qui s'en moqua finement, se firent grands extracteurs, comme eût dit Rabelais, et surtout imperturbables inventeurs d'*étymologies*. Ceux de l'école d'Alexandrie, en tête desquels marchait Aristarque, voulaient donner quand même la raison de tous les mots; mais, par leurs immenses efforts, ils n'arrivèrent qu'au ridicule de ce Chrysippe dont Cicéron a dit en le raillant : *Magnam molestiam suscepit Chrysippus reddere rationem omnium verborum.* Les historiens et les géographes tombèrent dans le même travers pour ce qui regardait les noms de lieux et de villes. Ce sont ceux-là surtout qui firent voir combien l'imagination des Grecs savait être féconde, même dans les choses où elle avait le moins à faire. On sait, dit à ce propos M. Letronne, qu'ils n'étaient jamais embarrassés pour donner une origine à leurs villes; ils avaient bientôt forgé un héros du même nom, ou inventé une petite circonstance qui fournissait tout de suite une *étymologie* plus ou moins naturelle. Cette méthode, aussi commode que vicieuse, se retrouve chez les étymologistes latins, chez ceux du moyen âge, et même elle n'est pas tout à fait perdue de notre temps.

Varron, Festus Verrius, Flaccus et tous les grammatistes de Rome, qui relevaient directement de ceux de la Grèce, procédèrent comme avaient fait Platon, Chrysippe et les autres. Tous leurs efforts n'aboutirent qu'à un ressassement inutile de tous les mots latins, décomposés par syllabes les uns après les autres, pour se recomposer ensuite les uns par les autres. Quelques-uns, dont Lucilius s'est tant moqué, et qui voulaient, au contraire, donner à chaque mot latin une origine grecque, s'épuisèrent en subtilités plus fausses encore, et qui ne sont comparables qu'à ces élucubrations des éplucheurs d'*étymologies* du moyen âge et de la Renaissance, qui voulaient retrouver dans l'antiquité classique toute notre langue française, les uns prenant parti pour le latin, les autres pour le grec. Ceux, au moins, des grammatistes romains qui avaient voulu tirer la langue latine d'elle-même, étaient arrivés parfois à des analyses heureuses, qui, peu à peu, les avaient amenés à la découverte de l'orthographe étymologique; mais, nous le répétons, ceux qui voulurent tirer tout le latin du grec, cherchant l'origine du tout dans la plus mince et la plus insignifiante de ses parties, n'aboutirent qu'à des résultats ridicules dont s'indigna l'orgueil national. Il y eut de vieux Romains qui, par haine de ce système, rejetèrent tous les mots ayant une allure quelque peu hellénique. Tibère, par exemple, fit faire le procès au mot *emblema*, accusé d'être grec, et le fit rayer du latin par arrêt du sénat, ainsi que le raconte Suétone. Comme on le voit, les anciens n'avaient aucune idée du vrai travail étymologique; ils ne savaient pas ramener les mots, par des voies scientifiquement établies, à une racine qui est comme leur âme et le germe vivant d'où ils tirent leur force et leur portée.

Pendant tout le moyen âge, qui ne s'occupa qu'un instant des langues orientales, à l'époque des croisades, mais sans en comprendre l'importance, la science étymologique ne fait pas le moindre progrès. On s'en tient à la vieille routine grammaticale du latin et du grec, car on fait profession de mépriser souverainement les idiomes du nord, et ainsi c'est toujours le vieux système de Platon, de Chrysippe, de Varron et de Festus incessamment remanié. Dans tous les glossaires, depuis le XIe jusqu'au XVIe siècle, on s'épuise en efforts pareils à ceux des anciens grammatistes. Celui de Jean de Garlande, par exemple, qui fut composé dans la seconde moitié du XIe siècle, ne donne pour l'*étymologie* de chaque mot que des arguties grammaticales et des explications chimériques.

Nous ne pouvons toutefois traverser cette époque sans rendre hommage à un savant dont le nom est surtout célèbre dans les annales des sciences physiques, mais qui mérite aussi une place honorable dans l'histoire du langage. Dans ses vues sur le langage et sur l'*étymologie*, le génie de Roger Bacon devançait singulièrement son siècle. Il appelait l'*étymologie* « le discours de la vérité, » et il est probablement le premier qui ait conçu l'idée d'une grammaire comparée. Il s'élève avec la plus grande force contre ceux qui proposaient des dérivations de mots en latin, en grec et en hébreu, sans dûment prendre en considération l'histoire de ces langues. « Brito, dit-il, ose faire venir *gehenna* du grec *gê*, terre, et de *ennos*, profond, quoique *gehenna* soit un mot hébreu et ne puisse venir du grec. »

Après la renaissance des lettres, les étymologistes ne firent que déplacer le point de départ, mais sans profit pour la science. Il fut proclamé et reconnu que toute doctrine ne devait rechercher son principe que dans les écrits qui constituent les fondements de la foi. Dès lors, l'esprit d'investigation fut dépouillé de son privilége le plus essentiel, celui de l'examen des faits dégagé de toute préoccupation. Dès que la langue hébraïque eut été déclarée la plus ancienne et la mère de toutes les autres, la conséquence toute naturelle de ce principe fut de ne chercher que dans l'hébreu l'origine et l'*étymologie* de tous les autres idiomes. On voit alors Z. Bogan publier son *Homerus hebraisans*, pour montrer que l'hébreu était la clef de l'interprétation du grec d'Homère, et Bochart, dans son *Phaleg* et son *Chanaan*, vouloir de même expliquer les idiomes des peuples anciens par l'hébreu. L'abbé Rivière, professeur au collége de France à la fin du dernier siècle, réduisit l'utilité de l'hébreu à l'égard d'Homère à l'explication de quelques mots difficiles. Comme pour prendre sa revanche sur tous ses devanciers, qui semblaient avoir atteint les dernières limites de la sottise en fait de suppositions sur l'origine des langues, Goropé-Bakan voulut prouver, par les *étymologies*, que le flamand était la langue que l'on parlait dans le paradis terrestre. Un peu plus tard, le chanoine de Bast publia 3 volumes in-8° pour démontrer, par les *étymologies*, que les scènes de l'*Iliade* se sont passées dans l'île d'Héligoland, et qu'Homère était belge. Ceci prouve combien l'imagination peut être ingénieuse à se tromper elle-même quand il s'agit de flatter des vanités nationales. C'est elle qui, pour les Hongrois, faisait descendre Attila de Nemrod en ligne droite, les Danois des *Danai* partis de Dodone, traversant le Danube et lui donnant son nom, et se fixant enfin dans la contrée qu'ils nommèrent *Danemark;* et nos chroniqueurs, aussi forts étymologistes qu'habiles critiques, ne font-ils pas fonder le royaume des Francs par Francus, l'un des fils d'Hector, sauvé tout exprès du sac de Troie?

C'est l'absurdité ridicule de tous ces vains systèmes qui attira tant de sarcasmes sur les étymologistes.

Un bel esprit du siècle dernier a dit qu'en matière d'*étymologie* les mots sont comme les cloches, auxquelles on fait dire tout ce que l'on veut, et un autre, à l'occasion d'une des plus malheureuses tentatives d'explication des étymologistes, a lancé cette épigramme bien connue :

> *Alfana* vient d'*equus* sans doute;
> Mais il faut avouer aussi
> Qu'en venant de là jusqu'ici,
> Il a bien changé sur la route.

On connaît la définition que Voltaire donnait de l'*étymologie*. « C'est, disait-il, une science où les voyelles ne sont rien, et les consonnes fort peu de chose. » Il revenait d'ailleurs volontiers et souvent sur ce sujet de plaisanterie. « Il est évident, disait-il encore quelque part, que les premiers rois de la Chine ont porté les noms des anciens rois d'Égypte, car, dans le nom de la famille Yu, on peut trouver les caractères qui, arrangés d'une autre façon, forment le mot Mènès. Il est donc incontestable que l'empereur Yu prit son nom de Mènès, roi d'Égypte, et l'empereur Ki est évidemment le roi Atoës, en changeant *k* en *a*, et *i* en *toës*. » Et quand on songe aux étymologistes contre qui Voltaire dirigeait ce sarcasme, il faut avouer qu'il n'avait point complétement tort. D'ailleurs, il n'y aurait rien d'étonnant qu'un homme aussi peu disposé à croire à aucune espèce de miracle se fût refusé à ajouter foi aux miracles de la science étymologique; non, toutefois, que Voltaire fût assez sceptique pour douter que les mots de nos langues modernes aient une *étymologie* quelconque, c'est-à-dire une origine : car les mots n'arrivent pas à la vie par un acte de génération spontanée, et ceux des langues modernes, en particulier, sont en maint et maint cas tellement semblables à ceux des langues anciennes qu'aucun doute n'est possible sur leur origine et leur dérivation véritables.

Il y a, par le fait, une branche des recherches étymologiques qui, au temps de Voltaire, et même bien avant lui, depuis la Renaissance, avait été cultivée avec de grands succès : nous voulons parler de l'histoire des dialectes néo-latins ou romans. Dans le dictionnaire de Du Cange, nous trouvons le plus précieux recueil d'extraits des auteurs latins du moyen âge, où nous pouvons suivre pas à pas les imitations graduelles de la forme et du sens des mots dans le passage du latin ancien au latin moderne. Ménage aussi, dans ce dictionnaire sur lequel on a tant plaisanté, a contribué pour sa part et par d'ingénieuses recherches à retrouver les termes bas latins dans les plus anciens documents de la littérature française, et il a tracé l'histoire de bien des mots depuis le temps des croisades jusqu'au siècle de Louis XIV.

Non-seulement Voltaire au XVIIIe siècle, mais même Henri Estienne au XVIe, savaient que c'est dans la langue latine que nous devons nous attendre à trouver la forme et la signification originelles de la plupart des mots qui composent le vocabulaire des langues française, italienne et espagnole; mais ces anciens étymologistes ne connurent jamais de critérium pour distinguer une bonne dérivation d'une fausse, si ce n'est la similitude de son et de signification entre les deux mots qu'il s'agissait de rapprocher. Et si l'on veut voir comment ces auteurs s'entendaient à forcer ou à étendre les ressemblances, on n'a qu'à consulter des ouvrages tels que les *Dialogi de linguæ gallicæ origine* de Périon, ou l'*Harmonie étymologique des langues hébraïque, chaldaïque, syriaque, grecque, latine, italienne, espagnole, allemande, flamande, anglaise*, de Guichard. Périon dérive *brebis*, italien *berbice*, du grec *probaton*, non du latin *vervex*, mouton, bélier, d'où *brebis* vient réellement, comme *berger* de *berbicarius*. Il fait venir *envoyer* du grec *pempein*, non du latin *inviare*. Il pense que *heureux* est dérivé du grec *ourios*, etc.

Nous pouvons nous former, d'ailleurs, une idée de ce qu'étaient jadis les critériums étymologiques, lorsque nous lisons dans l'*Harmonie étymologique* de Guichard : « Quant à la dérivation des mots par addition, substraction, transposition et inversion des lettres, il est certain que cela se peut et doit ainsi faire, si on veut trouver les *étymologies;* ce qui n'est point difficile à croire, si nous considérons que les Hébreux écrivent de la droite à la sénestre, et les Grecs et autres de la sénestre à la droite. » De là il conclut que l'on doit pouvoir indéfiniment intervertir l'ordre des lettres ou les changer. Tant que l'*étymologie* était fondée sur de pareils principes, elle ne pouvait pas prétendre au nom de science. C'était un jeu où l'on pouvait faire preuve de plus ou moins d'érudition, d'esprit ou de sagacité. D'autres ne s'enfonçaient pas autant dans le ridicule; mais, mettant tout simplement un mot latin en face du mot français correspondant, ils donnaient des *étymologies* insuffisantes; ils vous disaient : *Aimer* vient du latin *amare; logique* vient du grec *logos*, et puis c'est tout. C'est ce qui fait dire à M. Villemain : « Le dictionnaire qui, au mot *rival*, ajoutera pour racine le mot latin *rivalis*, ne m'apprend rien, s'il ne m'explique comment les laboureurs latins et les jurisconsultes romains appelèrent *rivales* les deux riverains qui se partageaient et souvent se disputaient un ruisseau (*rivus*), pour arroser leurs prés, et comment ce mot a pris de là un sens moral éloigné du terme primitif. Il en est de même de presque tous les mots. Dire que *désirer* vient de *desiderare*, *considérer* de *considerare*, *calamité* de *calamitas*, *admirer* de *mirari*, c'est presque ne rien dire, c'est remplacer un chiffre par un autre chiffre. »

En face de ce système et pour donner une idée des procédés de la nouvelle école étymologique, montrons, par exemple, le travail qu'elle a fait sur le mot *avare*. Elle démontre que ce mot est formé directement du verbe *avere*, désirer ardemment, verbe auquel se rattache toute une famille de mots qui reconnaissent pour chef de file la racine indo-européenne *av*, garder, désirer. M. Delâtre groupe autour de ce radical les mots *avide; avoine* (*avena*), la plante avide, qui s'empare de toute la place; Avignon, *Av-enio*, la ville à l'avoine; *Avella*, ville de l'ancien royaume de Naples, qui fournissait beaucoup d'avoine; *aveline*, sorte de noisette qu'on tirait primitivement d'Avella, etc. Benfey, dans son *Dictionnaire des racines grecques*, pense qu'il faut classer dans la même série *audeo*, *ausus*, d'où le français *audace*, *oser*, termes qui, primitivement, ne signifiaient que rechercher, s'efforcer d'acquérir. Benfey, s'appuyant sur l'exemple analogue de *gaudeo*, *gavisus*, suppose une forme similaire intermédiaire *avisus*, *av-isus*, dérivée d'*audeo*.

Ce seul exemple suffit à prouver combien, dans la nouvelle école, l'école scientifique, le cadre s'agrandit. Nous ne voyons pas seulement que *avare* vient du latin *avarus*, nous reconnaissons de plus dans le radical sanscrit *av*, qui marque l'aspiration, le désir de posséder, la souche d'une famille de mots qui, auparavant, semblaient n'avoir entre eux que des liens de parenté presque imperceptibles : *avoir*, *avare*, *avoine*, *avidité*, *audace*, etc. La science se trouve transplantée dans un terrain vaste, fécond, admirablement fertilisé par les philologues de notre siècle.

On n'aurait plus aujourd'hui le droit de reproduire les attaques auxquelles la science des *étymologies* a été en butte jusqu'au siècle dernier. Ce genre d'études est maintenant placé dans des conditions toutes différentes. Une méthode sévère a remplacé le hasard des inspirations, la liberté des hypothèses. De laborieuses observations ont conduit à la détermination des lois d'après lesquelles s'opère, d'une langue dans l'autre, la transformation des radicaux. On a observé que, si telle lettre du mot primitif disparaissait dans son dérivé, ou était remplacée par une autre, cette disparition ou ce remplacement ne se faisait que d'après certaines règles; et dès lors, quelles que fussent d'ailleurs les présomptions en faveur de telle ou telle origine, on n'a plus admis que les *étymologies* où l'on trouvait l'ap-

plication de ces règles. On comprend qu'il y a eu, pour les étymologistes modernes, un travail préalable à faire sur chacun des idiomes auxquels se sont étendues leurs recherches : ç'a été l'analyse de la constitution physique, du système phonétique, de ces idiomes ; car chaque langue a, sous ce rapport, des caractères qui lui sont propres, et un même radical subit, dans deux langues dérivées, des transformations différentes, chacune ayant des sons et des articulations qu'elle affectionne plus particulièrement, et que, dans des cas donnés, elle substitue d'une manière constante à ceux de la langue dont elle dérive. Ordinairement, ce sont des valeurs phonétiques d'une même catégorie qui s'échangent ainsi. C'est aux savants qui, comme les Humboldt, les Schlegel, les Grimm, les Bopp, les Burnouf, les Pott, se sont livrés avec un éclatant succès, dans notre siècle, à l'étude comparative des langues, que la philologie est redevable de la découverte des lois de l'*étymologie*, découverte qui a donné aux résultats de cette science un caractère de certitude dont on ne la croyait pas susceptible.

Aussi est-ce seulement dans ce siècle que l'*étymologie* a pris son rang parmi les sciences, et il est curieux de remarquer que ce qui, dans la pensée de Voltaire, était un sarcasme, est devenu aujourd'hui un des principes reconnus de la science nouvelle. L'*étymologie*, en effet, ne se préoccupe en aucune façon de l'identité ni même de la ressemblance, soit pour le son, soit pour la forme, des mots dont elle étudie les liens de parenté. L'*étymologie* scientifique n'a rien à démêler avec le son. Nous affirmons la descendance commune de mots qui n'ont pas une seule lettre en commun, et qui diffèrent par la signification autant que le blanc diffère du noir. Les pures conjectures, si plausibles qu'elles soient, sont bannies rigoureusement du domaine de l'*étymologie*, qui ne fait plus simplement profession d'enseigner que tel mot dérive de tel autre mot, mais qui prend à tâche de montrer, degré par degré, comment tel mot s'est régulièrement et nécessairement changé en tel autre mot, et comment il a pu passer de l'idée primitive à la notion actuellement exprimée.

Dans ses *Nouvelles leçons sur la science du langage*, M. Max Müller a savamment développé cette thèse, que l'*étymologie* scientifique n'a rien à faire avec le son, et, s'appuyant sur de nombreux exemples, il l'a établie en prouvant tour à tour les quatre points suivants :

1° *Que le même mot prend des formes différentes dans des langues différentes ;*

2° *Que le même mot prend des formes différentes dans une seule et même langue ;*

3° *Que des mots différents prennent la même forme dans des langues differentes ;*

4° *Que des mots différents prennent la même forme dans une seule et même langue.*

« L'*étymologie* est la science des mutations de mots, dit-il quelque part. Loin donc de nous attendre à trouver l'identité ou même la ressemblance de son dans la forme extérieure d'un mot aujourd'hui usité en anglais, et que nous trouvons employé par les poëtes du *Véda*, nous devrions, au contraire, être constamment sur nos gardes contre tout étymologiste qui voudrait nous faire croire que certains mots qui se rencontrent en français existaient exactement sous la même forme en latin, ou que tel mot latin se trouve en grec ou en sanscrit sans qu'une seule de ses lettres soit changée. S'il y a quelque vérité dans les lois qui régissent l'évolution du langage, nous pouvons poser comme principe certain que des mots qui ont identiquement le même son en anglais ou en sanscrit ne peuvent pas être les mêmes mots... Il arrive parfois que, dans des langues différentes, qui sont ou ne sont pas apparentées les unes aux autres, il se rencontre certains mots qui ont identiquement le même son et une certaine ressemblance de signification. Ces mots, dont les anciens étymologistes s'emparaient avidement, comme offrant la plus sûre confirmation de leurs théories, sont aujourd'hui regardés avec une défiance bien fondée. Souvent, par exemple, on essaye de rapprocher des mots hébreux de mots de langue aryenne. Si, dans ces rapprochements, on a dûment égard à l'immense distance qui sépare les langues sémitiques des langues aryennes, ces tentatives sont dignes de tout éloge ; mais si les savants, au lieu de se contenter de signaler les faibles ressemblances qu'ils peuvent découvrir dans les éléments les plus rudimentaires et les plus généraux de ces langues, s'imaginent trouver des cas isolés de parfaite conformité au milieu de la disparité générale de la grammaire et du dictionnaire aryens et de la grammaire et du dictionnaire sémitiques, ces savants se mettent en dehors du terrain scientifique et ne méritent plus que le blâme... »

« Et si maintenant, dit-il plus loin, nous avons établi que la vraie *étymologie* n'a rien à faire avec le son, quelle autre méthode doit être suivie pour démontrer qu'une dérivation donnée pour un mot est véritable et certaine ? Notre réponse, la voici : c'est qu'il faut dé- [illegible] u règlent les changements des [illegible] r pur accident que le mot primitif employé pour *larme* prît en sanscrit la forme *asru*, en grec la forme *dakru*, en latin la forme *lacryma*, en gothique la forme *tagr*, vouloir faire de l'*étymologie* une science serait rêver l'impossible. Mais cela n'est pas. Malgré l'apparente dissemblance de l'anglais *tear* et du français *larme*, il n'est point sur la longue route qui mène de l'un à l'autre de ces deux extrêmes un seul pouce de terrain que la philologie comparée ne rende ferme et solide sous les pas du linguiste. Nous croyons donc, jusqu'à ce que le contraire nous soit prouvé, que l'ordre et la loi président au développement du langage comme au développement de toutes les autres productions de la nature, et que les changements que nous observons dans l'histoire du langage humain ne résultent pas du hasard, mais obéissent à des lois générales qu'il est possible de déterminer. »

Ces lois, il nous faudrait tout un livre pour les exposer, et c'est l'affaire de la grammaire comparée. Le lecteur qui voudra les connaître devra consulter les ouvrages des savants linguistes qui ont tant fait pour l'*étymologie* moderne, et dont nous reproduisions plus haut les noms illustres. C'est en les appliquant exactement qu'il pourra enfin décomposer le langage et le ramener à ces quelques racines primitives qui sont comme l'âme et le germe vivant de la parole humaine. Mais, disons-le encore, il ne suffit point à la véritable *étymologie* de suivre les formes diverses qui lient le germe antique à l'expression moderne : l'*étymologie* ainsi comprise n'est plus qu'un corps sans âme, une simple étude grammaticale, sans utilité aucune pour l'histoire de l'humanité. Pour qu'elle soit réellement une science vivante, une science féconde en résultats, il faut qu'elle saisisse à la fois et les liens de la forme et les liens de l'idée ; qu'à la notion de racine ancienne elle rattache clairement, complètement, d'une façon évidente, la notion représentée par la forme moderne. C'est d'ailleurs la partie la plus curieuse et la plus intéressante de toute l'*étymologie*. On voit ainsi comment les langues reflètent l'histoire des nations, et comment presque tous les mots, si nous savons les analyser ou interroger avec discernement, peuvent nous raconter les diverses vicissitudes qu'ils ont traversées dans leurs longues pérégrinations, depuis l'Asie centrale jusque dans l'Inde, ou jusqu'en Perse, en Asie Mineure, en Grèce et en Italie, en Russie, en Gaule, en Germanie, dans les îles Britanniques, en Amérique et dans la Nouvelle-Zélande, d'où quelquefois, dans ces migrations qui embrassent le globe tout entier, ils retournent dans l'Inde et dans ces régions de l'Himalaya, qui ont sans doute été leur berceau et leur point de départ. Il y a un charme particulier à suivre ainsi des yeux les changements divers de la forme et de la signification des mots qui descendent le Gange ou le Tibre pour tomber dans le grand océan du langage moderne. Des mots, qui furent employés par les pasteurs errants de la Bactriane ou les pâtres italiens, le sont aujourd'hui par les hommes d'Etat de l'Angleterre, les poëtes de la France, les philosophes de l'Allemagne, et le faible écho des conversations qu'on entendit autrefois dans la campagne de Rome ou dans les plaines de l'Asie centrale peut être entendu dans le sénat de Washington, dans la cathédrale de Mexico ou de Calcutta, et dans les huttes des colons de la Nouvelle-Zélande. Bien des mots ont ainsi fait le tour du monde et pourront le faire encore mainte et mainte fois ; car, bien que les mots puissent changer de son et de signification au point que pas une seule de leurs lettres ne reste la même, cependant il est important d'observer que, depuis le commencement du monde, aucune nouvelle addition n'a jamais été faite aux éléments substantiels et importants du langage, pas plus qu'aux éléments substantiels de la nature. Il y a une mutation incessante dans le langage, de perpétuelles allées et venues de mots, mais nul homme ne peut jamais inventer un mot entièrement nouveau. Le langage que nous parlons est, à tous égards, le même substantiellement que celui qui était parlé par les premiers pères de notre race ; et, guidés par l'*étymologie* scientifique, nous pouvons passer d'âge en âge à travers les périodes les plus obscures de l'histoire du monde ; nous pouvons remonter ce courant du langage sur lequel nous sommes nous-mêmes portés, jusqu'à ce que nous atteignions à ces hautes et lointaines régions où il nous semble sentir la présence de nos antiques aïeux et entendre la voix des fils de Manu, les premiers-nés de la terre.

Le lecteur nous en voudrait sans doute s'il ne trouvait pas ici quelque chose de fantaisiste sur les *étymologies ;* car le domaine de l'*étymologie* est un champ plantureux où la plaisanterie pousse volontiers ses racines.

Tout le monde connaît le fameux quatrain du chevalier de Cailly, dirigé contre Ménage, ce prince de l'*étymologie*, et que nous avons rappelé plus haut.

Le roi Louis XIII, qui était bon peintre, excellent musicien, chasseur passionné et maître ès arts culinaires, était en outre grand amateur et grand chercheur d'*étymologies*. D'après un manuscrit attribué à Caumont de La Force, il aurait comblé de ses faveurs un courtisan chercheur d'*étymologies* qui avait découvert que *cheminée* est la contraction de *chemin vers la nuée ;* que *chapeau* vient de *échappe eau ;* que *chaudron*, ce vase qui se met au feu, a été ainsi nommé parce qu'il est *chaud et rond ;* que la croisée a été nommée *fenêtre* parce que c'est elle qui *fait naître* le jour dans une chambre ; que la *jeunesse* est ainsi appelée parce qu'à cet âge les *jeux naissent ;* enfin que le *pantalon* doit ce beau nom à ce qu'il *pend* jusqu'au *talon*.

Voici d'autres anecdotes :

Fourchette n'est qu'un dérivé de *fourche*. Un plaisant disait que c'était un enfant qui avait le double de dents de sa mère.

Un savant anglais, E. Pockocke, dans un gros livre où il essaye de prouver que les Grecs et les Indiens étaient originairement identiques, démontre que Pythagore (*Pythagoras — Puthagoras — Budagoras — Boudhagoras — Bouddhagouras — Bouddhagourous*) fut évidemment le *gourou* ou précepteur de Bouddha.

De plus fort en plus fort ; ce sera le coup de la fin.

Haricot vient de *fistula*, dont on a fait l'adjectif *fistularis*, puis le diminutif *fistularicus*, lequel fait au datif *fistularico*. En retranchant la racine *fistul*, il reste *arico* (haricot).

On fait venir le nom de *Babet* de celui de *Ludovicus*, par les transformations successives que voici : *Ludovicus, Louis, Louise, Lise, Elise, Elisa, Elisabeth, Lisbeth, Babet*.

Il n'y a guère question de langue et de grammaire qui prête plus à la discussion que celle des *étymologies*. Une douzaine d'aimables et gais convives — nous n'en exceptons pas les dames — sont à table ; on en est au champagne ; les têtes sont plus ou moins montées. Quelqu'un dit : « Tout à l'heure, en découpant cette dinde, j'étais tout en nage. — En âge ! réplique une dame ; mais, monsieur, vous avez à peine trente ans. » Et toute la compagnie de rire, le découpeur lui-même, tout le monde de se regarder, et l'interruptrice, reprenant la parole, de dire : « Etre en nage, signifie tout simplement être en transpiration, et monsieur a parfaitement dit ce qu'il voulait dire. »

Un professeur, voyant que l'on chassait sur son terrain, prit la parole et dit : « Mesdames, messieurs, voici l'origine très-logique de cette manière de parler : *Eau*, venant du latin *aqua*, se disait autrefois *age ;* d'où il suit que, être en *age*, c'était être en *eau*, en transpiration. Lorsque le mot *age*, dans le sens de *eau*, cessa d'être en usage, on continua toujours à dire : *être en age ;* seulement l'orthographe s'altéra, et l'on écrivit : *être en nage*, locution qui, prise au pied de la lettre, n'a plus de sens. »

Un autre convive, qui aurait été vexé de ne pas avoir le dernier mot, dit à son tour : « Voici d'autres *étymologies* fort curieuses, permettez-moi de les énumérer et d'en donner l'explication.

De longue main. Il en est des mots et des locutions comme des préjugés : nous les acceptons de nos devanciers sans examen. Nos pères disaient : « Voici la nouvelle lune, le » temps va changer, » et nous attribuons, d'après eux, les variations de température aux phases diverses de la lune. C'est ainsi que l'expression : *de longue main*, s'est introduite dans le Dictionnaire de l'Académie. Comment analyser logiquement, c'est-à-dire intelligemment, ces trois mots : *de longue main ?* Nous nous expliquons parfaitement le surnom donné à Artaxerce ; mais comment rendre raison de cette phrase : *Je le connais* de longue main ?

C'est tout simplement un barbarisme, mais un barbarisme reçu, admis et naturalisé français.

Nos pères disaient : *de longuement*, pour de longue date, depuis longtemps, de loin ; et la locution : *de longue main*, n'est qu'un travestissement de : *de longuement*.

Grasse matinée. Veut-on faire entendre que l'on s'est levé tard ? on dit : *J'ai dormi la* grasse matinée, sans songer que l'on commet un affreux solécisme. En effet, quel rapport y a-t-il entre l'adjectif *gras* et l'idée d'un sommeil prolongé ?

On disait autrefois une *grans matinée*, une grande matinée, pour une matinée tout entière, toute pleine ; de même que nous disons : *toute une grande journée, trois grands jours ;* puis, à l'époque où il s'est agi de donner une terminaison particulière aux adjectifs féminins, on a dit : gransse, puis *grasse matinée*, sans se douter que *grans* venait de *grandis*, grand.

Flageolets (*haricots flageolets*). On désigne sous ce nom de petits haricots écossés que l'on mange au commencement de la saison. Mais pourquoi *flageolets ?* Rien ne ressemble moins que ce légume à l'instrument de musique qui porte ce nom. Cette expression présente un exemple de corruption assez plaisant. Les Latins appelaient *phaseolus* notre haricot ; de *phaseolus*, nos pères firent *faviole*, et ils se servirent du diminutif *faviolets, fasiolets*, pour désigner de petits haricots encore verts. Mais les cuisinières de Paris, ayant perdu la tradition de ces mots tombés dans l'oubli, et, trompées par le son, changèrent le vieux diminutif en *flageolet*.

Désormais. Dorénavant. Le premier de ces adverbes est formé de la préposition *dès* et des deux mots latins *hora, magis*, et signifie *dès cette heure en plus, de cette heure à plus tard*, c'est-à-dire à dater de cette heure, de maintenant au temps plus éloigné qui est encore dans l'avenir. *Dorénavant* est composé de la préposition *de*, du latin *hora* et de *en avant*, et signifie de cette heure en avant, de cette heure au temps qui est devant nous, qui est dans l'avenir.

Le latin *hora*, heure, ou son équivalent *ore, ores, or*, se trouve également dans les mots *lors, alors, encore*, etc.

Canard. Nom d'une anecdote controuvée et invraisemblable, comme on en rencontre fréquemment aux *faits divers* des journaux. On en donne l'étymologie suivante : Pour renchérir sur les nouvelles ridicules que les journaux de France lui apportaient tous les matins, un journaliste belge imprima, dans les colonnes d'une de ses feuilles, qu'il venait de se faire une expérience très-intéressante et bien propre à caractériser l'étonnante voracité du *canard*. Vingt de ces volatiles étant réunis, on hacha l'un d'eux avec ses plumes et on le servit aux autres, qui le dévorèrent gloutonnement. On immola le deuxième, qui eut le même sort, puis le troisième, et enfin successivement tous les canards, jusqu'à ce qu'il n'en restât plus qu'un seul, qui se trouva ainsi avoir dévoré les dix-neuf autres dans un temps déterminé et très-court. Cette fable, spirituellement racontée, eut un succès que l'auteur était peut-être loin d'en attendre. Elle fut répétée par tous les journaux de l'Europe ; elle passa même en Amérique, d'où elle revint encore chargée d'hyperboles. On en rit beaucoup, et le mot *canard* resta pour désigner les nouvelles invraisemblables que les journaux offrent chaque jour à la curiosité de leurs lecteurs. L'un des plus célèbres *canards* est le fameux serpent de mer du *Constitutionnel*.

Flandrin. « De quel pays est donc ce grand jeune homme dont le jargon est si singulier et les manières si empruntées ? » demande une dame. On lui répond : « De la *Flandre*. » Deux jours après, se trouvant avec les mêmes personnes : « Où est donc, dit-elle, ce grand *flandrin ?* » On rit, et le nom de *flandrin* resta à tous les hommes grands, secs et de peu de manières. Roquefort dérive ce mot de *flanc*.

Galimatias. Discours confus, obscur, inintelligible, qui ne signifie rien, quoiqu'il semble dire quelque chose. Ce mot vient du latin *gallus, galli*, coq, et *Mathias, Mathiæ*, nom propre ; il remonte à l'époque où les plaidoyers se faisaient encore en latin. Un jour qu'il s'agissait d'un *coq* appartenant à une des parties nommée *Mathias*, l'avocat, à force de répéter les noms de *gallus* et de *Mathias*, finit par s'embrouiller, et au lieu de dire *gallus Mathiæ* (le coq de Mathias), il dit *galli Mathias* (le Mathias du coq). Par la suite, on fit des deux mots une seule locution dont on se servit pour exprimer un discours embrouillé. Voltaire a converti ce mot avec beaucoup d'esprit en celui de *gallithomas*, pour caractériser le style un peu ampoulé de Thomas, l'auteur des *Éloges*.

Haricot de mouton. Ragoût de mouton avec des pommes de terre. Il est certain que le mot *haricot* n'a ici aucun rapport de sens avec la fève de ce nom, puisqu'il n'entre jamais de haricots dans le ragoût appelé *haricot de mouton*. Suivant M. Génin, *haricot* serait, dans cette locution culinaire, une corruption du mot *aliquote*, dérivé du latin *aliquot*, quelques. En effet, le ragoût se compose de *parties aliquotes*, autrement dit de *petits morceaux de mouton*.

Mitron. On donne ce nom aux garçons boulangers, parce qu'autrefois ils portaient des bonnets en forme de *mitre*. A Paris, les garçons pâtissiers, ainsi que les apprentis imprimeurs, s'en ornent encore le chef ; mais les *mitres* de ces derniers sont en papier.

Nuit blanche. Nuit sans sommeil. Voici l'origine de cette expression. Le guerrier qui devait être armé chevalier passait la *nuit* qui précédait sa réception dans un lieu consacré, où il veillait auprès de ses armes. Il était revêtu d'un costume *blanc*, comme les néophytes de l'Eglise ; de là vint que cette nuit, qu'on nommait *veillée des armes*, fut aussi nommée *nuit blanche*, expression que l'usage a retenue pour signifier une nuit sans sommeil.

Pataquès. Faute grossière de liaison dans la conversation ou la lecture. Voici l'origine de ce mot : un jeune homme se trouvait dans une loge du Théâtre-Français, à côté de deux dames d'une toilette fort brillante, mais dont le langage répondait peu à la parure. Ce jeune homme aperçoit à terre un mouchoir brodé, le ramasse, et, s'adressant à l'une de ses voisines : « Madame, lui dit-il, ce mouchoir est sans doute à vous ? — Non, monsieur, répond-elle, il n'est *point-z-à* moi. — Il est donc à vous, madame, dit-il à l'autre. — Non, monsieur, répond celle-ci, il n'est *pas-t-à* moi. — Ma foi ! reprend le jeune homme, il n'est *pa-t-à* l'une, il n'est *poin-z-à* l'autre, je ne sais vraiment-z-alors *pa-t-à-qu'est-ce*. » L'aventure fit du bruit, et la réponse du jeune homme parut si plaisante que l'on donna le nom de *pa-t-à-qu'est-ce* (*pataquès*) à toute liaison faite contrairement aux lois de l'usage, soit au moyen d'un *t*, soit au moyen d'un *s*.

Suivant Chevallet, l'Académie confond à tort, sous le nom général de *cuir*, l'emploi vicieux de nos deux lettres euphoniques. Celui de *s* est le seul qui se nomme *cuir ;* celui du *t* s'appelle *velours*, et l'on comprend les *cuirs* et les *velours* sous la désignation générale de *pataquès*.

Les liaisons qui se font au moyen du *s* euphonique, sans l'autorisation de la grammaire, sont, dit-on, appelées *cuirs* en souvenir de certaine scène d'une petite pièce de théâtre dans laquelle un des acteurs, s'adressant à un coutelier, le prie de lui vendre un rasoir *avec-z-un cuir*. Quant aux liaisons illicites formées au moyen du *t*, il est à supposer qu'on les a nommées *velours* en comparant, par antiphrase, leur fallacieuse douceur à celle de toutes nos étoffes qui est la plus douce et la plus moelleuse au toucher.

Pied plat. Terme de mépris par lequel on désignait autrefois un homme de basse naissance, et aujourd'hui un homme qui ne mérite aucune considération. Il est venu de ce que les paysans portaient autrefois des souliers *plats* et presque sans talons, tandis que les seigneurs avaient, comme signe de distinction, des souliers très-hauts.

Plate (*vaisselle*). Ici, *plate* a une tout autre *étymologie* que dans son acception ordinaire. Il vient de l'espagnol *plata*, qui signifie argent. *Rio de la Plata*, fleuve de l'Amérique du Sud qui doit sa dénomination aux Espagnols, signifie littéralement *rivière d'argent*, soit à cause de la limpidité de ses eaux, soit plutôt parce qu'il roule des paillettes d'argent. *Platine* (métal blanc, qui ressemble à l'argent) vient de l'espagnol *platina*, diminutif de *plata*. On croyait que ce métal n'était qu'une sorte d'argent, de l'argent d'une qualité inférieure; mais le creuset ne tarda pas à démontrer le contraire.

Suivant plusieurs étymologistes, le français ne devrait rien ici à l'espagnol. Dans les langues du Nord, le mot *plata* signifie lingot, argent massif. Il passa, un peu altéré, dans notre vieux français. Pour dire de l'argent massif, on disait de l'argent en *plate*. D'après cela, il est facile de voir comment la vaisselle en argent dut s'appeler vaisselle en *plate*, puis simplement vaisselle *plate*.

Rubrique. Quelle est l'étymologie de *rubrique* dans le sens qu'on donne le plus communément à ce mot, c'est-à-dire quand il signifie ruse, détour, finesse? Pour répondre à cette question, nous sommes obligé de faire l'histoire, du reste assez curieuse, de cette expression. *Rubrique*, dans quelque acception qu'il soit employé, vient du latin *ruber*, rouge. A l'origine, ce mot servit dans notre langue à désigner une espèce de terre rouge dont les chirurgiens se servaient pour étancher le sang, semblable à cette craie rouge dont les charpentiers frottent la corde avec laquelle ils marquent ce qu'il faut ôter de la pièce de bois à équarrir. Lors de l'invention de l'imprimerie, on imprima en rouge tout ou partie des titres des ouvrages, et, par suite, on donna le nom de *rubrique* à ces titres et, en général, à toutes les lettres rouges contenues dans un livre. Le nom de l'endroit où le livre était publié étant imprimé également en rouge, le mot *rubrique* servit aussi à indiquer le lieu de la publication d'un ouvrage. Or, à cette époque où l'imprimerie était entourée d'entraves, beaucoup de livres imprimés en France portaient la *rubrique* de Genève, de La Haye, de Londres. Cette *ruse* était d'un usage général au XVIe et au XVIIe siècle. De là, *rubrique* signifia figurément détour, adresse, finesse. Enfin, en terme de journalisme, *rubrique* se dit, par extension, du titre qui indique le lieu d'où une nouvelle est venue ou plutôt d'où l'on suppose qu'elle vient. Ainsi on dit : tel fait est sous la *rubrique* de Madrid, de Vienne, etc.

Silhouette. Ce mot vient d'Etienne de *Silhouette*, contrôleur des finances sous Louis XV. Ce genre de dessin, qui consiste à représenter un profil tracé autour d'un visage, au moyen de l'ombre qu'il projette à la clarté d'une lumière quelconque, était connu des anciens, mais le nom est tout moderne. Les réformes financières d'Etienne de Silhouette ayant paru mesquines et ridicules, la caricature s'en empara, et l'on nomma *silhouettes* ces ébauches où l'on se contentait d'indiquer par un simple trait le contour des objets. On donne aussi le nom de *silhouettes* à des portraits découpés dans du papier noir.

Solécisme. Faute grossière contre la syntaxe ou contre la construction d'une langue. Ce mot vient du grec *soloikismos*, qui signifie manière de parler particulière aux habitants de la ville de *Soles*. *Soles* était une contrée de l'Asie où étaient venus s'établir des colons athéniens. Ils perdirent avec le temps la pureté de leur langue primitive; si bien que les habitants de la métropole, voulant désigner un Grec dont le langage était incorrect, disaient qu'il parlait comme un habitant de *Soles*, Telle est l'origine du mot *solécisme*.

Sycophante. Hypocrite, dénonciateur. C'est dans ce sens que La Fontaine dit du loup devenu berger :

> Guillot le sycophante approche doucement.

Ce mot, du grec *sukon*, figuier, et *phainô*, dénoncer, littéralement dénonciateur de figuiers, est d'origine athénienne. Le territoire de l'Attique, étant sec et aride, ne produisait guère que des olives et des *figues*. Une loi avait défendu d'exporter des figuiers et donnait une prime à ceux qui dénonçaient les infracteurs de cette loi. Mais il arriva souvent que les dénonciations n'étaient que de pures calomnies, et le mot *sycophante*, ou *dénonciateur de figuiers*, devint synonyme de calomniateur de bas étage. C'est avec cette signification que nous l'employons encore.

Voici quelques autres *étymologies* plus douteuses :

Acariâtre. D'humeur fâcheuse. Il se rattache à ce mot une tradition anecdotique que nous donnons pour ce qu'elle vaut. Saint Acaire, évêque de Noyon, appelé en latin *Acarius*, passait autrefois pour avoir la puissance de guérir de leur défaut les personnes d'une humeur aigre et querelleuse, qu'on menait en pèlerinage à sa chapelle : témoin ces vers d'un ancien poëte :

> Tu serois plus hors de sens
> Que ceux qu'on mène à saint Acaire,
> E. Deschamps.

On a induit de là que le mot *acariâtre* pourrait bien venir du nom de saint Acaire. *Acariâtre*, qu'on trouve écrit *achariâtre*, ne peut raisonnablement venir que du grec *a* privatif et *charis*, grâce, étymologie qui répond pleinement au sens intime du mot français. Toutefois, plusieurs étymologistes le font venir de l'espagnol *cara*, visage, et du latin *ater*, noir, sombre.

Banqueroute. Ce mot, qui signifie faillite, rupture de la banque d'un négociant, vient de l'italien *banco rotto*, banc rompu. Les opinions diffèrent sur l'origine historique de ce mot, bien qu'au fond l'étymologie demeure la même. Suivant Gui Coquille, « en Italie d'ancienneté estoit accoutumé que ceux qui faisoient trafic des deniers pour prester, ou pour changer, avoient un *banc* ou table en lieu public. Quand aucun quittoit le *banc* (c'est-à-dire disparaissait), se disoit que son *banc* estoit *rompu*. » Suivant une autre version, le mot *banqueroute* ne serait plus une expression figurée. La rupture du banc était réelle : c'était une cérémonie humiliante, c'est-à-dire que le *banc* du changeur était *rompu*, brisé officiellement sur la place publique.

Breloque. Ce mot à trois acceptions : 1° batterie de tambour pour appeler les militaires au repas; 2° déraisonner, quand il est précédé des mots : *battre la;* 3° objets, bijoux de peu de valeur. Mais, de ces trois sens, quel est le primitif? Là commencent les conjectures. Les syllabes bizarres de ce mot, qui ne vient ni du grec, ni du latin, ni d'ailleurs, ne permettent guère d'y voir autre chose qu'une onomatopée, et, cette hypothèse une fois admise, *breloque* a son origine toute naturelle dans cette batterie de tambour, saccadée et irrégulière, sans rhythme, sans harmonie, qui appelle les soldats aux distributions de vivres. Passons maintenant à la deuxième acception. Que, dans les exercices ordinaires, un tambour ne batte pas régulièrement le rappel, la retraite, une marche, etc.; qu'il fasse une fausse *note*, un plaisant de caserne de s'écrier : « On dirait qu'il *bat la breloque!* » De là, ce nom donné à tout discours incohérent, sans liaison et sans suite.

Reste la troisième acception, qui peut s'expliquer d'elle-même par une onomatopée, une imitation du bruit que font les *breloques* lorsqu'elles sont agitées par le mouvement de la marche.

Cadavre. On a prétendu que *cadavre* est formé des premières syllabes des trois mots *caro data vermibus*, *chair donnée aux vers.* Cette *étymologie* est ingénieuse, sans doute; mais on ne peut guère la considérer que comme une plaisanterie. *Cadavre* vient du verbe latin *cadere*, qui signifie déchoir, tomber; le *cadavre*, en effet, c'est l'homme qui tombe en poussière. D'ailleurs, la syllabe *da* est longue dans CADAver et brève dans DAta.

Cancan. Grand bruit pour peu de chose, bavardage médisant. Des étymologistes prétendent que ce mot n'est qu'une onomatopée du cri maussade et fatigant du canard. C'est l'opinion la plus vraisemblable. D'autres en font remonter l'origine aux longues discussions qui eurent lieu, au XVIe siècle, dans l'Université, sur la prononciation du latin. Ramus voulait que l'on prononçât *quoniam*, *quouam*, le mot *quamquam*, quoique, et la Sorbonne *kankan*. Le Parlement se déclara pour Ramus. De cette dispute viendrait la locution faire un *quamquam*, un *cancan*, c'est-à-dire beaucoup de bruit pour peu de chose.

Carnaval. Temps de réjouissance qui s'écoule depuis l'Epiphanie jusqu'au mercredi des Cendres. Du latin *caro*, *carnis*, chair, viande; *vale*, adieu; mais cette *étymologie* ingénieuse n'est pas acceptée par tous; quelques étymologistes veulent y trouver *levamen*, action d'ôter, de *levare*, enlever. Cela paraît être l'opinion de Rabelais, qui écrit *carneval*, dont le type primitif serait *carnelevamen*, qui aurait donné *carnelevale* et *carnaval*. D'autres, enfin, voient dans ce terme un mot moitié latin, *caro*, et moitié français, *avale :* comme qui dirait *avale-chair*. Dans ce cas, *carnaval* annoncerait le temps où l'on *enlève* l'usage de la chair, attendu que *carnevale* est, à proprement dire, la nuit qui précède le mercredi des Cendres.

Guérir. Ce mot, qui signifie proprement délivrer d'une maladie, avait autrefois un sens plus étendu. Il était le même que *garer*, et se prenait dans le sens général de garantir une personne de quelque chose, l'en préserver, l'en délivrer. Alors il s'écrivait *guarir :* « E David s'en fuid, e Deu la nuit le *guarid*. » (Livre des *Rois*.) — « Me *guarisez* et de mort et de honte. » (*Chanson de Roland*.) Quelques auteurs lui ont même conservé sa forme ancienne avec la signification actuelle : « ...Toutes, pour *garir*, se reforçoient de boire. » (Régnier.) — « Je le pansay; Dieu le *garit*. » (Ambroise Paré.) Ce mot vient de l'ancien allemand *waram*, qui signifiait *garantir*. Suivant Roquefort, il viendrait tout simplement du latin *curare*, dont il est la traduction.

Mirobolant. Admirable, merveilleux. Si l'on en croit les dictionnaires, depuis Richelet jusqu'à Boiste, ce mot est un barbarisme; mais si l'on consulte tout le monde, c'est un mot français du style plaisant et macaronique. Il vient de *mire*, en vieux français, *médecin*, et de *bolus*, pilule : « Bon *mire* est qui sait garir. » (Anc. proverbe.) Hauteroche, auteur dramatique du XVIIe siècle, mit sur la scène un médecin (mire) qui traitait tous ses malades avec des pilules (*bolus*), et auquel il donna le nom de *Mirobolant*. Ce mot a mis plus de deux cents ans à faire fortune, mais on peut dire aujourd'hui que son avenir est assuré. »

. . . .

Si nous laissions la parole libre à notre savant professeur, cela n'en finirait pas; mais, comme il faut que tout, même les meilleures choses, ait un terme, ôtons-lui la parole, et terminons en disant que ce qui fait surtout l'objet des conversations étymologiques, ce sont les métamorphoses singulières qu'ont subies les noms de certaines rues de Paris. Citons quelques exemples : les rues du Petit-Musc, aux Ours, du Grand et du Petit-Hurleur, du Pélican, etc. Ces curieuses explications se trouvent dans le *Grand Dictionnaire* à l'ordre alphabétique. Il y a aussi certaines enseignes qui ont une histoire singulière. Tout le monde connaît celle-ci : une femme sans tête avec cette inscription :

A la bonne femme.

C'était, à l'origine : *A la bonne renommée.* L'artiste avait peint la Renommée (en latin *Fama*) d'après les idées mythologiques : une femme très-haute dont la tête se cachait dans les nuages. Un plaisant joua sur le mot *Fama*, et écrivit au bas : *A la bonne femme*

Etymologie grecque (Principes d') [*Grundzüge der griechischen Etymologie*], par Georg Curtius (Leipzig, 1858, 1862, 2 parties, in-8°; 2e édition, 1866). Cet ouvrage est aujourd'hui le codex, le livre par excellence en matière d'*étymologie* grecque, on pourrait presque dire en matière de lexicologie indoeuropéenne. La langue grecque n'est, dans les *Grundzüge*, qu'un prétexte à l'examen général du vocabulaire, dont les formes multiples dérivent de cette souche commune que les linguistes ont essayé de reproduire par voie de synthèse, et à laquelle ils ont donné le nom d'*aryaque*. Un grand nombre des sept cents catégories spéciales qui forment la partie lexicologique de l'ouvrage sont consacrées en totalité ou, du moins, pour la meilleure part, à l'étude, non pas de vocables grecs, mais de mots sanscrits, slaves, latins, etc. M. Curtius, avec l'impatience du chasseur qui suit une piste (entraînement que comprendront tous ceux qui ont été possédés du démon des découvertes), ne s'est pas contenté d'expliquer par leurs congénères les formes helléniques : il a saisi toute occasion d'analyser à leur tour les vocables latins, slaves ou germaniques d'origine incertaine ou de dérivation douteuse. La délicatesse de ces opérations analytiques est poussée à la plus extrême discrétion; mais elles ne sont pas toujours exemptes d'un esprit de système qui, sur quelques points, paraît avoir conduit M. Curtius à s'écarter des voies rigoureusement positives. Sa persistance, par exemple, à tirer des *c* et des *q* latins de *p* aryaques, et des *k* aryaques de *p* latins, semble due à la conception préalablement admise du *gréco-italisme*. On a, en effet, longtemps admis sans discussion et comme un fait inattaquable un rameau secondaire latino-hellénique, c'est-à-dire l'existence, à une certaine époque, d'un rameau déjà distinct des autres langues issues de l'aryaque, et duquel seraient sortis à leur tour, par la suite des âges, d'un côté le grec, de l'autre les langues italiques; ce rameau serait celui des Pélasges. Or M. Curtius est un des plus fermes soutiens de cette hypothèse, qui n'est nullement certaine, et dans laquelle d'autres savants demanderaient au moins que le rameau celtique fût adjoint aux rameaux italiques et helléniques dans cette souche secondaire de création scientifique.

En sectionnant la partie lexicologique comparative en sept cents numéros distincts, l'auteur ne s'adresse pas directement à la grande division des racines aryaques. Les racines organiques du système indo-européen ne s'élèvent pas même, en effet, au nombre de trois cents. La classification adoptée par M. Curtius ne saurait donc être une classification naturelle et méthodique; aussi présente-t-elle de graves inconvénients, comme nous allons le montrer par un exemple.

Les *Grundzüge* nous présentent comme une racine (*Wurzel*) le thème MELG, sous lequel se trouvent rangées les formes grecques *amelgo*, je trais, *amelksis*, succion, comparées à la forme latine *mulgeo*, à la forme sanscrite *marjmi*. Puis arrive une prétendue racine MERG, avec *amergo*, j'exprime, *omorgnumi*, j'essuie, à côté du latin *merges* et de la même forme sanscrite *marjmi*. Or, ces deux numéros bien distincts doivent être classés l'un et l'autre sous la forme aryaque MARG, qui n'est elle-même qu'un thème secondaire, dérivé de la vraie racine MAR, amollir, véritable type primitif qui se retrouve à l'état pur, avec le passage régulier du R voyelle à la liquide L, dans les vocables *malakos*, *mollis* (en français *mol;* dans la forme contracte populaire, *mou*), et dans *môlus*, lâche.

Il semble, d'après cet exemple, que M. Curtius n'ait fait que marquer une étape intermédiaire entre le système suranné des jardins de racines unilingues et la vraie classification naturelle des *étymologies* indo-européennes. Cependant, l'inconvénient que nous signalons n'existe que dans la forme, et n'atteint pas le fond du système de M. Curtius. En voulant faire un livre plus facile à consulter pour les personnes adonnées aux lettres classiques seulement, M. Curtius ne leur présente pas des notions qui soient fausses, mais il leur laisse à chercher et, pour ainsi dire, à former elles-mêmes les notions vraies les plus générales.

Malgré ces restrictions, il faut reconnaître l'importance capitale de l'ouvrage de M. Curtius, importance qui a été signalée en ces termes fort justes par M. Hovelacque, dans la *Revue de linguistique et de philologie comparée* (juillet 1867) : « L'auteur des *Grundzüge*, tant en colligeant les vues particulières des différents linguistes, auxquels il renvoie, du reste, dans chacun de ses commentaires, avec une précieuse rigueur, qu'en soumettant chaque vocable à son propre examen, si plein de tact et de finesse, a rendu à la science des langues un service signalé, livrant aux initiés un indispensable mémento, aux commençants une mine de documents d'une richesse et d'une sûreté inappréciables. » Pour faciliter l'exploitation de cette mine, M. Curtius a joint à son travail un ample index analytique et alphabétique, renvoyant pour chaque mot grec ou latin aux divers passages où ce mot est cité. M. Hovelacque fait suivre son jugement critique du vœu, auquel nous nous associons, que ce précieux ouvrage soit, sinon introduit dans les classes universitaires, du moins accueilli et pris en considération « par ceux des préposés à l'instruction publique qui voient autre chose dans le professorat qu'une triste et stérile routine. »

ÉTYMOLOGIQUE adj. (é-ti-mo-lo-ji-ke — rad. *étymologie*). Philol. Qui a rapport à l'étymologie; qui concerne les étymologies : *Science* ÉTYMOLOGIQUE. *Dictionnaire* ÉTYMOLOGIQUE. *Discussions, recherches* ÉTYMOLOGIQUES. *On rencontre maintes fois des conflits* ÉTYMOLOGIQUES *qui causent beaucoup de perplexité.* (Littré.) *Les explications que donne Josèphe de certains mots hébreux dépassent les plus étranges hallucinations* ÉTYMOLOGIQUES. (Renan.) ‖ Se dit des signes et caractères qui ne se prononcent pas dans les mots où ils se trouvent actuellement, mais qui leur viennent de la langue qui a fourni ces mots et servent ainsi à en retrouver l'étymologie : *Les lettres qui ne se prononcent pas en français sont généralement* ÉTYMOLOGIQUES. *Effacer les signes* ÉTYMOLOGIQUES *d'une langue, c'est effacer ses titres généalogiques et gratter son écusson.* (Ampère.)

ÉTYMOLOGIQUEMENT adv. (é-ti-mo-lo-ji-ke-man — rad. *étymologique*). Philol. D'après les règles de l'étymologie; en ce qui touche l'étymologie : ÉTYMOLOGIQUEMENT, Jupiter *signifie* Zeus le père.

ÉTYMOLOGISÉ, ÉE (é-ti-mo-lo-ji-zé) part. passé du v. Etymologiser : *Mots* ÉTYMOLOGISÉS.

ÉTYMOLOGISER v. a. ou tr. (é-ti-mo-lo-ji-zé — rad. *étymologie*). Fournir l'étymologie : ÉTYMOLOGISER *des mots français.* ‖ Peu usité.

— v. n. ou intr. S'occuper de recherches étymologiques.

ÉTYMOLOGISTE s. m. (é-ti-mo-lo-ji-ste — rad. *étymologie*). Celui qui s'occupe d'étymologie, qui fait des recherches étymologiques : *Tous les* ÉTYMOLOGISTES *se sont dispensés d'apporter des preuves à l'appui de leurs assertions.* (F. Génin.)

ETZDORF (Jean-Chrétien-Michel), peintre allemand, né en 1801 à Pœsneck, près de Neustadt-sur-l'Orla, mort en 1851. Il fit ses études artistiques à l'Académie de Munich et montra de bonne heure beaucoup de talent, surtout dans ses tableaux qui représentent des sites des montagnes du Tyrol. Mais il se sentait attiré par les paysages agrestes des contrées du Nord, et partit en 1821 pour les Etats scandinaves, où il passa plusieurs années, s'occupant uniquement d'étudier la nature. Après avoir aussi visité l'Islande, en 1827, il se rendit en 1831 à Londres, où il exécuta la plupart de ses œuvres, entre autres sa *Forge suédoise*, vaste toile d'une grande simplicité et d'une grande vérité naturelle, qui se trouve aujourd'hui dans la nouvelle

pinacothèque de Munich. Etzdorf était tout à fait l'élève des anciens maîtres, et l'on retrouve dans ses paysages toute la poésie des œuvres d'Everdingen, dont il traitait presque exclusivement les sujets favoris. Ses œuvres dénotent, en outre, une profonde étude de la nature. Il s'est également fait connaître comme graveur, et on a de lui quinze planches remarquables, représentant toutes des paysages.

ETZEL, nom sous lequel les chroniqueurs allemands désignent Attila, roi des Huns.

EU, préfixe qui vient du grec *eu*, bien, lequel est pour *esu* et correspond au préfixe sanscrit *su*, bien, qui vient lui-même de la racine *as*, être, d'où aussi le sanscrit *sat*, étant, ce qui est vrai. Le bien est en effet identique au vrai, à ce qui est. La particule grecque *eu* est en réalité le neutre de l'adjectif *eus*, pour *esus*, qui signifie bon.

EU, EUE (u, û) part. passé du v. Avoir. — *É-u* était autrefois la prononciation parisienne, et voici, à ce sujet, le témoignage de Balzac. Il écrivait à Chapelain : « Dites-moi si vous approuvez la prononciation de Paris, qui coupe le monosyllabe *eu* : j'ai *é-u*, il a *é-u?* » Balzac aurait pu ajouter que, dans le langage du peuple, on disait aussi et on dit même encore aujourd'hui *é-vu : Ah! j'avons* ÉVU *grand'peur*. *É-u* était donc un archaïsme encore usité au XVIIe siècle, et voici à ce propos une anecdote assez plaisante. Un brave seigneur campagnard s'en vint à Paris pour solliciter une faveur du roi Louis XIV ; il s'adressa à un haut dignitaire de la cour. Pour appuyer sa demande, il lui vint à l'idée de vanter sa généalogie : « J'ai *é-u* pour père... j'ai *é-u* pour mère... » L'interlocuteur, impatienté, lui coupa brusquement la parole : « Eh! parbleu, monsieur, s'écria-t-il, vous avez *é-u* pour mère ; qu'y a-t-il d'étonnant à cela? Jupiter *a é-u I o.* »

EU, en latin *Auga* ou *Aucum*, ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. N.-E. de Dieppe, à 166 kilom. N.-O. de Paris, sur la Bresle, à 3 kilom. de son embouchure dans la Manche; pop. aggl., 3,732 hab. — pop. tot., 4,168 hab. Collège communal; tribunal de commerce. Pêche, fabriques de cordages, scierie mécanique et fabrication de tonneaux, moulins à blé et à huile, briqueteries, dentelles, commerce de laines. Patrie des célèbres sculpteurs François et Michel Anguier. Le petit port d'Eu a reçu, en 1866, 64 navires (grande navigation) et 25 navires de cabotage.

Eu doit sa célébrité à son magnifique château, qui occupe l'emplacement d'une forteresse très-ancienne, élevée, ou du moins relevée soit par Charlemagne, soit par ses successeurs, pour opposer une barrière aux incursions des Normands, qui s'en rendirent maîtres vers la fin du IXe siècle. Rollon fut tué sous ses murs en 925, et, deux ans plus tard, Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, vint y rendre hommage à Charles le Simple. En 1049, il tomba au pouvoir de Guillaume le Conquérant. En 1475, la forteresse d'Eu fut entièrement détruite par un incendie qui dévora une grande partie de la ville. C'est en 1581 que fut commencée, sous la direction de Claude Leroi, par ordre du duc de Guise, la construction du château actuel. Cette construction fut achevée par Mlle de Montpensier, qui avait une prédilection marquée pour le séjour d'Eu, et à laquelle on doit la création du parc. C'est à Eu, au dire de Mme de Fiesque, qu'elle marqua de ses ongles le beau Lauzun, en lui reprochant ses infidélités. Après avoir servi d'hôpital en 1795, le château d'Eu fut désigné, en 1811, pour être une des résidences impériales. En 1821, Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, prit possession du château d'Eu et fit commencer d'importants travaux d'agrandissement et d'embellissement. « Le château, dit M. Joanne, fut remanié de fond en comble; de vastes et nombreuses dépendances y furent ajoutées; le parc fut presque doublé par des acquisitions de terrains qui en reculèrent les limites jusqu'à la Bresle et jusqu'au canal. Ce château se compose aujourd'hui, outre les dépendances, d'un vaste bâtiment en briques, à pilastres de pierre, présentant une façade de près de 95 mètres de longueur. Depuis l'expropriation de la famille d'Orléans, les appartements ont perdu leur ameublement. La magnifique collection de portraits historiques qui les décorait a également disparu; les visiteurs sont réduits à admirer les beaux parquets dont Louis-Philippe avait orné sa demeure de prédilection. »

L'expropriation brutale des biens de la famille [illegible]léans (1852), expropriation que l'utilité publique ne réclamait nullement, a été moins fatale à la chapelle qu'au château proprement dit. On remarque encore dans cette charmante petite église de riches vitraux, exécutés à la manufacture de Sèvres, d'après les dessins de Chenavard et de Paul Delaroche. Le parc (46 hectares), très-pittoresquement situé, offre de magnifiques ombrages; en outre, l'eau de la Bresle y alimente de nombreux bassins; mais, à la suite de la confiscation, plusieurs de ses massifs [illegible]es, et on ne saurait trop déplorer le triste état d'abandon [illegible]epuis quelques années. De l'esplanade qui règne aux abords du château, on découvre un superbe panorama.

L'église paroissiale d'Eu, classée parmi les monuments historiques, a remplacé, en 1186, une ancienne église où avait été célébré le mariage de Guillaume le Conquérant avec la princesse Mathilde. Deux tours romanes et les piliers ronds du chœur sont tout ce qui reste de l'église primitive. « Le portail principal, dit M. E. Pénel, est composé de trois portes : celle du milieu offre une splendide voussure supportée par six colonnes de marbre ; les portes latérales sont soutenues chacune par trois colonnes à crosses. Ce portail est surmonté d'une belle fenêtre encadrant trois charmantes ogives; au-dessus, quatre clochetons couronnent des contre-forts complètement nus. Le transept du sud laisse voir une forêt d'arceaux, de contre-forts, de clochetons et de pinacles. » — « Le pourtour du chœur, dit M. l'abbé Cochet (les *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*), présente trois étages de contre-forts superposés et couronnés de pyramides à crochets. Des murs jaillissent une foule d'aiguilles squammées et reliées entre elles par des arcs-boutants surmontés de balustrades. » L'édifice mesure 80 mètres de longueur dans œuvre, 17 mètres de largeur dans la nef et 21 mètres d'élévation sous clef de voûte. On remarque à l'intérieur de ce beau monument : la jolie verrière du portail, due à Louis-Philippe ; deux colonnes en marbre noir, dont l'une supporte une urne en bronze contenant le cœur de Catherine de Clèves, et dont l'autre a été érigée à la mémoire du prince de Dombes; une vierge en bois attribuée à l'un des frères Anguier; un groupe représentant l'*Ensevelissement du Christ;* la châsse contenant les reliques de saint Laurent, etc. Sous le chœur règne une crypte dans laquelle se voient les tombeaux de plusieurs membres de la famille d'Orléans. L'église d'Eu est, depuis quelques années, l'objet d'importantes restaurations, exécutées aux frais de la ville et de l'Etat, sous l'habile direction de M. Viollet-le-Duc.

La chapelle du collège, ancienne église des jésuites, commencée en 1624 par Catherine de Clèves et terminée en 1626, renferme les cénotaphes de Henri de Guise le Balafré, de Catherine de Clèves, sa femme, et de leur fille, la princesse de Conti. Ces tombeaux sont d'une exécution si parfaite qu'on les a attribués à Germain Pilon.

Eu a certainement existé dès l'époque gallo-romaine ; mais, lorsque le traité de Saint-Clair-sur-Epte (912) l'eut donné en partage à Rollon, ce n'était encore qu'un simple bourg, dans l'enceinte duquel le chef normand construisit une forteresse redoutable. Vers l'an 956, la ville d'Eu et le territoire qui en dépendait furent érigés en comté par le duc de Normandie Richard Ier, en faveur de Godefroy, un de ses enfants naturels. Ce comté, qui faisait autrefois partie du pays de Caux, est appelé en vieux français le comté d'Ou, d'Ow ou d'Aout (corruption d'*Augusta*, nom primitif de la ville d'Eu); il était séparé de la Picardie par la Bresle, et du comté d'Arques, fondé un peu après lui, par le vallon appelé *Val des comtes*. Malgré le témoignage du chroniqueur Guillaume de Jumiéges, qui relate la fondation du comté d'Eu en faveur de Godefroy, auquel il donne pour successeur son fils, le comte Gilbert, mort assassiné, c'est à Guillaume, frère de Godefroy et, comme lui, fils naturel du duc Richard Ier, que les historiens attribuent le titre de premier comte d'Eu. Ses descendants possédèrent le comté jusqu'à la fin du XIIe siècle. Les comtes d'Eu de la maison de Normandie sont :

GUILLAUME Ier, comte d'Eu, mort en 1022, frère utérin du duc de Normandie Richard II. L'épisode le plus célèbre de sa vie est sa rébellion contre son frère et suzerain, rébellion qui coûta la vie à quelques-uns de ses adhérents, et qu'il expia lui-même par une détention de cinq années dans la tour de Rouen. Robert Wace a chanté cette aventure; il raconte que Guillaume s'évada, à l'aide d'une corde, par une fenêtre :

Cinq ans fu Willame en la tur
K'unkes n'en pout issir nul jur...

Son frère lui pardonna. Guillaume est le fondateur de l'abbaye et de l'église Notre-Dame d'Eu (1002).

ROBERT, fils du précédent, mort en 1090, un des hauts barons qui accompagnèrent Guillaume lors de son expédition d'Angleterre. Il se distingua à la bataille d'Hastings. Précédemment (1054), il avait battu à Mortemer le roi de France Henri Ier, qui, après avoir excité les barons normands à la révolte contre leur duc, était venu avec une petite armée soutenir les rebelles. Le comte Robert eut une forte part dans les dépouilles des Anglais vaincus; Guillaume lui attribua d'immenses domaines dans les comtés de Kent et de Sussex.

GUILLAUME II, fils aîné de Robert, mort en 1093. Convaincu de conspiration contre son souverain, le roi Guillaume, avec Robert de Mowbray, il fut livré à un cruel supplice. On lui creva les yeux et on le mutila. Cette dernière cruauté fut inspirée par Hugues, comte de Chester, dont il avait épousé la sœur.

HENRI Ier, fils de Guillaume II, mort en 1139. Il figure au nombre des barons normands qui accompagnèrent le duc de Normandie Robert à la première croisade et dans l'expédition tentée par lui contre son frère Henri, roi d'Angleterre, pour revendiquer ses droits à la couronne. Le comte d'Eu combattit à ses côtés aux batailles de Tinchebray et de Brenneville (1106-1119), qui décidèrent de la réunion de la Normandie à la couronne d'Angleterre. Henri Ier se retira à l'abbaye de Foucarmont, qu'il avait fondée, et y mourut sous l'habit monastique.

JEAN et HENRI II, fils et petit-fils du précédent, morts, le premier en 1170 et le second en 1194, furent les derniers comtes d'Eu de la maison de Normandie. Sous le second, qui prit part à la croisade de Richard Cœur de Lion, mourut au château d'Eu l'évêque de Dublin, saint Laurent (1181).

Ce fut à la maison de Lusignan qu'échut le comté, par le mariage de Raoul, frère de Gui, roi de Jérusalem, avec l'unique héritière du comte Henri II, mariage quelque peu antérieur à la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste. Cette maison ne dura qu'un demi-siècle (1195-1250) ; son deuxième représentant, RAOUL II, d'Issoudun-Lusignan, étant mort sans héritier mâle, sa fille, Marie de Lusignan, porta le comté d'Eu dans la maison de Brienne, par son mariage avec Alphonse, fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et de Bérangère de Castille, sœur de la reine Blanche. Cette maison fournit au comté d'Eu : ALPHONSE de Brienne, mort sous les murs de Tunis le même jour que saint Louis (25 août 1270) ; JEAN Ier de Brienne, mort en 1288; JEAN II de Brienne, mort à la bataille de Courtray (1302); RAOUL Ier de Brienne, qui reçut de Philippe de Valois l'épée de connétable pour sa valeur à Courtray, à Mons-en-Puelle et à Cassel ; il périt misérablement dans un tournoi en 1344 ; enfin RAOUL II de Brienne, d'abord comte de Guines, connétable après la mort de son père. Il essaya vainement de défendre contre Édouard d'Angleterre la ville de Caen, fut fait prisonnier et, à son retour en France, après la bataille de Crécy, se vit soupçonné de s'être vendu aux Anglais pendant sa captivité, fut saisi à Paris, dans son hôtel de Nesles, sur les ordres du roi Jean (15 novembre 1350), et décapité trois jours après. Ses biens furent confisqués.

Le roi Jean donna le comté d'Eu à son cousin, Jean d'Artois, dont les descendants s'y perpétuèrent un peu plus d'un siècle. Cette maison descendait en ligne directe de Robert d'Artois, frère de saint Louis ; elle ne fournit que trois comtes : JEAN d'Artois, fait prisonnier à Poitiers avec le roi Jean, combattant à Rosbecq, blessé au siége de Valognes, mort en 1386 ; PHILIPPE d'Artois, le chevalier d'aventures, le compagnon de Boucicaut et de Jean de Bourbon, qui marcha au secours du roi de Hongrie menacé par Bajazet, rangea sous sa bannière de connétable la fleur de la noblesse française et fut écrasé avec elle à Nicopolis; le comte d'Eu, fait prisonnier, mourut à Mikalitza (Anatolie) en 1397 ; CHARLES d'Artois, fils de Philippe, qui succéda à son père à l'âge de quatre ans, fut fait prisonnier à Azincourt, et, revenu en France après vingt-trois ans de captivité, trouva son comté aux mains des Anglais. Au siége de Pontoise figurèrent deux comtes d'Eu, Charles d'Artois parmi les assiégeants, et, dans la place, Henri Bourchier, créé comte d'Eu par le roi d'Angleterre. (Les Bourchier, créés comtes d'Essex en 1461, conservèrent le titre imaginaire de comtes d'Eu, qui passa comme héritage dans la maison Ferrer of Chartley, éteinte en 1646.) Après l'expulsion des Anglais (1350), Charles d'Artois rentra en possession de son comté, érigé en pairie par Charles VII en 1458, et mourut seulement en 1471, ayant été comte d'Eu pendant soixante-quatorze ans. Il ne laissait pas d'enfants. Son héritage passa à Jean de Bourgogne, aîné des fils de Bonne d'Artois, sa sœur. Sous ce comte, la ville et le château d'Eu eurent à souffrir cruellement ; Louis XI, afin de faire manquer le plan des Anglais, qui, débarqués à Calais, menaçaient la Normandie, livra toute la ville d'Eu aux flammes (14 juillet 1475).

Après lui, le comté d'Eu passa à la maison de Clèves, qui fournit cinq comtes : ENGILBERT de Clèves, mort en 1506; CHARLES de Clèves, qui accompagna Louis XII en Italie, et, à son retour, arrêté au Louvre, on ne sait sur quel soupçon, y mourut de chagrin (1521) ; FRANÇOIS de Clèves, qui figura à Cerisoles, au siége de Metz avec le duc de Guise, à Saint-Quentin avec Montmorency, et mourut en 1562 ; FRANÇOIS II, duc de Clèves et de Nevers, mort la même année à la bataille de Dreux, et JACQUES, son frère, mort en 1564, dernier descendant mâle de la maison de Clèves. Une de ses sœurs, Catherine de Clèves, hérita du comté d'Eu, et le transporta à ANTOINE de Croï, prince de Porcien ; puis, par son second mariage, à HENRI de Lorraine, duc de Guise, tué au château de Blois le 23 décembre 1588. Ce fut le duc de Guise qui construisit les vastes bâtiments du collège d'Eu et posa la première pierre du nouveau château, dont il voulait faire sa résidence. Son fils, CHARLES de Guise, prince de Joinville, lui succéda comme comte d'Eu, et, à sa mort, arrivée en 1640, laissa le comté à son troisième fils, HENRI II de Lorraine, destiné primitivement à l'état ecclésiastique, et que la mort de ses deux aînés plaça à la tête de sa maison. Cet Henri de Lorraine, petit-fils du Balafré, est celui qui fut ambassadeur de France à Naples, lors de la révolte de Masaniello. Les dettes qu'il contracta dans sa vie aventureuse, en Espagne et en Italie, le forcèrent de céder le comté d'Eu à son frère le duc de Joyeuse (1653) ; celui-ci étant mort au siége d'Arras l'année suivante, son fils, le jeune duc JOSEPH-LOUIS de Lorraine, héritier du titre de comte d'Eu, vendit ce domaine moyennant le prix de 2,500,000 livres à Mlle de Montpensier (1660); celle-ci le vendit à son tour au duc du Maine, qui en fit porter le titre à son second fils, mais seulement après la mort de Mademoiselle, qui s'en était réservé la possession viagère (1693). A la mort du duc du Maine, le comté d'Eu passa à l'aîné de ses fils, le prince de Dombes (1736), tué en duel le 1er octobre 1755, dans la forêt de Fontainebleau, par le jeune marquis de Coigny, dont il avait lui-même tué le père en duel sept ans auparavant. Le second fils du duc du Maine, qui portait depuis longtemps le titre de comte d'Eu, hérita de ce domaine et le fit passer à sa mort (1775), par testament, entre les mains de son cousin, le duc de Penthièvre. Le duc de Penthièvre était fils du comte de Toulouse et de Sophie de Noailles; il réunit le comté d'Eu à ses immenses domaines, qui firent de lui le plus riche possesseur territorial de France. Le mariage de sa fille avec le duc de Chartres, depuis Philippe-Egalité, père de Louis-Philippe (15 avril 1769), eut pour effet de rendre à la maison d'Orléans une partie des biens que Louis XIV avait détachés de l'héritage de Mlle de Montpensier pour en doter ses enfants illégitimes. A la mort du duc de Penthièvre (4 octobre 1793), le comté d'Eu, comme tous ses autres domaines, fut mis sous le séquestre, puis confisqué. Ce ne fut qu'en 1814 que la fille du duc de Penthièvre, la duchesse douairière d'Orléans, put en reprendre possession. Sous le règne de Louis-Philippe on fit revivre le titre de comte d'Eu pour le donner au fils aîné du duc de Nemours.

La forêt d'Eu a 7,500 à 8,000 hectares de superficie, et 30 à 40 kilom. dans sa plus grande longueur ; sa largeur moyenne est de 8 à 10 kilom. Avant la Révolution, cette forêt rapportait annuellement 150,000 livres de revenu au duc de Penthièvre. Elle offre de belles clairières et de magnifiques points de vue.

EU (Louis-Philippe-Ferdinand-Marie-Gaston, comte D'), général au service de l'armée brésilienne, petit-fils du roi Louis-Philippe, fils aîné du duc de Nemours, né au château de Neuilly, près de Paris, en 1842. Il n'avait que six ans lorsqu'il fut enveloppé dans l'exil de sa famille à la suite de la révolution de Février 1848. Le comte d'Eu se prépara de bonne heure à la carrière des armes, passa en Amérique, épousa à vingt-deux ans Isabelle, fille aînée de l'empereur du Brésil Pedro II, entra dans l'armée de ce prince, et parvint rapidement au grade le plus élevé, à celui de maréchal. La guerre acharnée qui s'engagea en 1865 entre le Brésil, la Confédération argentine et Montevideo, d'une part, et le Paraguay de l'autre, vint fournir au jeune prince l'occasion de signaler ses brillants talents militaires. Depuis quatre ans Lopez, président de la république du Paraguay, luttait avec une indomptable énergie contre les forces alliées, de beaucoup supérieures aux siennes, et avait fait éprouver à l'ennemi de nombreux échecs lorsque, vers le milieu de 1869, le comte d'Eu reçut, malgré son extrême jeunesse, le commandement en chef des armées alliées. Il ne tarda pas à justifier la confiance que Pedro II avait en lui par la vigueur avec laquelle il conduisit les opérations militaires. Lopez venait pour la cinquième fois de réorganiser son armée, de transporter sa capitale à Peribebutry, de fortifier Escura, lorsque le comte d'Eu marcha contre lui. Après un combat acharné, Peribebutry tomba entre les mains des alliés (12 août). Lopez dut battre en retraite, abandonner Escura et se replier à la hâte du côté de Cava-Guatay ; mais le comte d'Eu le poursuivit sans désemparer, lui coupa la retraite et remporta sur lui, à Campo-Grande, une sanglante et décisive victoire (septembre 1869). Le président du Paraguay fut réduit à s'enfuir sans ressources, sans soldats, sans matériel de guerre, poursuivi par une colonne mobile qui devait l'atteindre au commencement de 1870 et engager avec lui une lutte suprême dans laquelle il perdit la vie. Pendant ce temps, le comte d'Eu retournait à l'Assomption, et le gouvernement provisoire installé dans cette ville mettait hors la loi le président Lopez. Grâce au petit-fils de Louis-Philippe, la guerre avec le Paraguay, qui n'avait pas duré moins de cinq ans, était terminée en une rapide campagne. Avant de quitter le Paraguay, il déclara que l'esclavage serait aboli pour toujours dans ce pays. Le 29 avril 1870, il retournait à Rio Janeiro et y était accueilli par toute la ville avec les plus grandes démonstrations de joie et un enthousiasme peut-être sans exemple. Une illumination brillante fut continuée pendant quatre nuits. On n'avait jamais rien vu de semblable au Brésil. Le retour du comte d'Eu dans ce pays fut l'occasion de l'affranchissement de beaucoup d'esclaves. On en comptait déjà au moins trente dans la capitale seulement quelques jours après l'arrivée du

prince, sans parler des déclarations qui auront pour effet de rendre libres chaque année beaucoup d'enfants à leur naissance.

EU-AU-TRÉPORT (CANAL D'), voie navigable de la France (Seine-Inférieure), relie Eu à l'embouchure de la Bresle. Il a 3,375 mètres de longueur et 4m,20 de tirant d'eau.

EUACANTHE s. m. (eu-a-kan-te — du gr. *eu*, bien; *akantha*, épine). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des cicadelles, admis par quelques entomologistes.

EUACTIDE s. f. (eu-a-kti-de — du gr. *eu*, bien; *aktis*, rayon). Bot. Genre d'algues marines filamenteuses et rayonnantes, formé aux dépens des rivulaires, et dont l'espèce type est assez commune sur les rochers sous-marins et sur les algues qui les couvrent.

EUAGORE s. m. (eu-a-go-re). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des punaises, comprenant un petit nombre d'espèces, dont le type habite Java.

EUASTRE s. m. (eu-a-stre — du gr. *eu*, bien; *astêr*, étoile). Bot. Genre d'algues, de la famille des dismidiées, syn. de COSMARION.

EUAXE s. m. (eu-a-kse — du gr. *eu*, bien, et de *axe*). Annél. Genre d'annélides, de la famille des lumbricinés et du groupe des naïades, à corps vermiforme et à intestin droit.

EUBADIZON s. m. (eu-ba-di-zon — du gr. *eu*, bien; *badizô*, je marche). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumons, comprenant trois espèces, qui habitent l'Europe.

EUBAGE s. m. (eu-ba-je — lat. *eubages*, *euhages*, dans Ammien-Marcellin). Antiq. Prêtre gaulois voué à l'étude des sciences naturelles, de l'astronomie et de la divination. ‖ On dit aussi EUHAGE.

— Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nymphaliens, composé d'espèces américaines, que l'on rencontre dans le Mexique et les Antilles, jusqu'au Brésil.

EUBASIDE s. f. (eu-ba-zi-de — du gr. *eu*, bien; *basis*, base). Bot. Syn. d'AUCUBA.

EUBAZE s. m. (eu-ba-ze — du gr. *eu*, bien; *bazô*, je marche). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumons, dont l'espèce type habite la Belgique : *Les* EUBAZES *se distinguent par leur prothorax élevé.* (Duponchel.)

EUBÉE (*Eubæa*) ou **NÉGREPONT**, île de la Grèce, dans la mer Egée, sur la côte E., en face de la Thessalie, de la Béotie, de la Locride et de l'Attique. Les Turcs la nomment *Egripo*. Le canal ou détroit d'Euripe la sépare de la Béotie. Située entre 37° 57' à 39° 3' de lat. N. et 20°36' à 22° 17' de long. E., elle a 167 kilom. de longueur sur 9 à 36 kilom. de largeur; 3,222 kilom. de superficie et 60,000 hab. Une convulsion soudaine de la nature semble avoir séparé l'île d'Eubée du continent voisin auquel elle ressemble beaucoup par sa configuration. Le sol présente principalement comme formation le calcaire et l'ardoise, et offre plusieurs traces d'actions volcaniques. Les villes les plus importantes de l'Eubée sont Chalcis, Erétrie et Caryste. La montagne de Delphi (1,743 mètres), qui s'élève au centre de l'île, est la plus haute de l'Eubée. Au S. court une chaîne resserrée des deux côtés par la mer et se terminant à l'Ocha, montagne volcanique dont le sommet domine l'extrémité méridionale de l'île. La haute chaîne du Kandili, qui s'étend au N., forme la presqu'île de Lithada et projette, vers le N.-E., des ramifications se terminant au cap Sunium. Ces montagnes recèlent des carrières de marbre, déjà célèbres dans l'antiquité, de la houille, du cuivre et d'autres métaux. Des sources thermales y jaillissent sur plusieurs points. Leurs flancs sont couverts de forêts ou de gras pâturages. L'Eubée a été de tout temps renommée pour la salubrité de son climat, son étonnante fertilité et la variété de ses productions. « Nulle part en Grèce, dit M. Joanne, on ne trouve une végétation plus belle et plus puissante que dans la partie septentrionale de l'île. De nombreux propriétaires français et anglais, plus heureux que dans le reste de la Grèce, y ont vu prospérer leurs établissements. Leur exemple a donné à l'agriculture une impulsion favorable et augmenté le bien-être des habitants. » Les principales productions consistent en coton, huile, vins, froment, miel, citrons et fruits de toute espèce, en lièvres, lapins, perdrix, cailles, etc. Les habitants se livrent avec succès à l'élève des abeilles et du bétail, et exportent beaucoup d'huile, de blé, de laine, de peaux brutes et de fromages.

L'Eubée forme de nos jours, dans le royaume de la Grèce moderne, une nomarchie particulière, divisée en deux éparchies, dont la première, comprenant la moitié septentrionale de l'île, avec les îlots de *Sciatho*, de *Scopelo* et de *Chilidhromia*, porte le nom même d'Eubée; ch.-l. Chalcis. La deuxième éparchie se compose de la partie méridionale de l'île et porte le nom de son ch.-l., Caryste, ville dont la forteresse domine l'île de Scyros et les îlets voisins, qui font aussi partie de cette deuxième subdivision administrative.

Les différents conquérants de la Grèce ont tour à tour envahi et asservi l'Eubée. Ses premiers habitants, d'origine phénicienne, furent remplacés de bonne heure par des colonies ioniennes de l'Attique. Les Athéniens ne tardèrent pas à s'y établir. Chassés de l'île par les Spartiates (404 ans av. J.-C.), ils la reprirent quelque temps après. Plus tard, elle fut incorporée dans le royaume de Macédoine et passa avec ce royaume sous la domination romaine. Les Vénitiens s'en rendirent maîtres en 1351, et les Turcs en 1470. Après la guerre de l'indépendance hellénique, elle fut incorporée au nouveau royaume de Grèce.

EUBÉEN, ÉENNE s. et adj. (eu-bé-ain, é-è-ne). Géogr. Habitant de l'Eubée; qui appartient à l'Eubée ou à ses habitants : *Les* EUBÉENS. *La côte* EUBÉENNE.

EUBLE s. m. (eu-ble). Bot. Nom vulgaire de l'hièble, dans l'ouest de la France.

EUBLÉPHARIS s. m. (eu-blé-fa-riss — du gr. *eu*, bien; *blepharon*, paupière). Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des sténodactyles, dont l'espèce type habite l'Asie. ‖ On dit aussi EUBLÉPHARIDE.

EUBŒUS, poëte grec, né à Paros, qui vivait au IVe siècle avant notre ère, du temps de Philippe de Macédoine. Il acquit beaucoup de réputation en composant, dans le style homérique, des parodies dirigées principalement contre les Athéniens. Athénée parle d'une collection en quatre livres de ces parodies, qui existaient de son temps, mais dont il ne nous reste que de très-courts fragments.

EUBOÏQUE adj. (eu-bo-i-ke — gr. *euboikos*, même sens). Antiq. gr. Qui appartient à l'Eubée : *Mer* EUBOÏQUE. ‖ Se disait de l'ancienne monnaie athénienne : *Talent* EUBOÏQUE.

EUBOLIE s. f. (eu-bo-lî — du gr. *euboulia*, prudence). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes, comprenant une douzaine d'espèces.

— **Encycl.** Les *eubolies* sont des lépidoptères nocturnes, voisins des phalènes, et caractérisés par des antennes fortement pectinées chez les mâles, simples chez les femelles; des palpes velues, plus longues que la tête et terminées en pointe arrondie; des ailes arrondies. Les chenilles sont lisses et plus ou moins allongées; elles vivent sur les plantes basses, entre les feuilles desquelles elles filent un léger tissu recouvert de grains de terre, où elles se renferment pour se transformer en chrysalides. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe. Les unes se trouvent dans les bois, les autres dans les jardins et les prairies. L'*eubolie des murs* est assez commune dans les régions montagneuses; c'est une des espèces les plus remarquables. On peut citer encore l'*eubolie à deux points*, dont la chenille vit sur diverses légumineuses. Le papillon a trois à quatre centimètres d'envergure, et les ailes supérieures sont d'un gris légèrement bleuâtre.

EUBRIE s. f. (eu-brî — du gr. *eu*, bien; *briaô*, je suis fort). Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des cébrions, comprenant une seule espèce, qui habite la France.

EUBULIDE, philosophe grec de l'école de Mégare, disciple et successeur d'Euclide, né à Milet. Il vivait au IVe siècle avant notre ère. Il combattit les doctrines d'Aristote, son contemporain, contre lequel il dirigea une polémique qui touchait quelquefois à l'invective. Un fragment d'un poëte comique dont les œuvres sont perdues, mais que cite Diogène Laërce, attribue à Eubulide l'honneur d'avoir appris la dialectique à Démosthène, témoignage confirmé par Plutarque dans la *Vie* du grand Athénien et par plusieurs écrivains anciens. Il ne paraît pas qu'Eubulide ait publié d'œuvres écrites; mais il est connu pour avoir inventé plusieurs genres d'arguments captieux, sans qu'on sache au juste l'usage qu'il prétendait en faire. En voici quelques échantillons : « Quelqu'un ment et avoue qu'il ment; ment-il ou ne ment-il pas? Il ment d'après l'hypothèse; d'autre part, il ne ment pas, car ce qu'il dit est vrai; donc il ment et ne ment pas à la fois, ce qui est contradictoire. » Il met en scène une personne voilée et demande à un assistant : « Connaissez-vous votre père? — Oui. — Connaissez-vous cette personne voilée? — Non. — Cette personne voilée est votre père; donc vous le connaissez et ne le connaissez pas en même temps. » Dans une autre circonstance, il argumente sur la nature d'un tas : « Est-ce qu'un grain de blé pourrait faire un tas? — Non. — Deux grains de blé en feront-ils un? — Non. » Eubulide poursuit jusqu'à cent mille grains de blé, et force son interlocuteur à convenir ou qu'un grain de blé constitue un tas, ou que cent mille grains de blé n'en feront pas un. Ces arguments, si subtils aux yeux des Grecs, feraient aujourd'hui hausser les épaules au dernier de nos élèves de logique.

On ne connaît Eubulide que par ses détracteurs. Aristote fait allusion à ses arguties en plusieurs endroits de ses ouvrages, sans manifester de mauvaise humeur contre son ennemi. Platon est moins patient; les stoïciens, qui partageaient les opinions empiriques d'Aristote, ne le ménagent pas non plus. Eubulide poursuivait Aristote, Platon et les stoïciens au nom d'un principe fort en faveur dans l'école mégarique : c'est qu'il ne saurait y avoir de réel que ce qui est simple, c'est-à-dire un, toujours semblable et identique. Cela est vrai d'une manière absolue : les phénomènes qu'analysent scrupuleusement les empiriques et les platoniciens n'ont qu'une existence transitoire, et les mégariens entendaient raisonner sur la substance considérée au seul point de vue ontologique. Eubulide fut, paraît-il, le professeur d'Euphante, auteur de travaux qui ne nous sont pas parvenus.

EUBULIDE, statuaire grec qui vivait, croit-on, au IIe siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie. Pausanias nous apprend qu'il consacra dans le temple de Bacchus, situé dans le Céramique d'Athènes, un groupe de treize statues représentant *Minerve*, *Jupiter*, *Apollon*, *Pæonia* et les *Muses*. Ce groupe a été retrouvé à Athènes dans des fouilles faites en 1837.

EUBULUS, poëte comique athénien, né dans le dème Cettien au IVe siècle av. J.-C. Il appartient à la moyenne comédie, et fut un des poëtes les plus distingués de cette série. Suidas a fait monter le nombre de ses pièces jusqu'à 104; tout en a péri, excepté quelques fragments et les titres d'un certain nombre de pièces. Ces comédies étaient, en général, mythologiques. Quelques-unes offraient des parodies d'œuvres tragiques, particulièrement d'Euripide; dans d'autres, Eubulus attaquait, à la façon d'Aristophane, des personnages éminents. Le style de cet écrivain est pur, simple, élégant. Les passages qui nous restent de lui ont été publiés dans les *Fragmenta comicorum græcorum* de Meinette, et dans la *Bibliotheca græca latina* de Didot.

EUBULUS, orateur athénien, né au bourg d'Anaphlyste (Attique), qui vivait dans la seconde moitié du IVe siècle av. J.-C., du temps de Démosthène. Extrêmement jaloux des succès de ce dernier, il s'attacha constamment à défendre ce que l'illustre orateur croyait devoir attaquer. Eubulus administra les finances de son pays, et, à ce point de vue, sa vie n'a pas été sans éclat et sans utilité. Il fit construire des flottes, orna Athènes de monuments et accrut les revenus de l'Etat. On lui a reproché cependant d'avoir puisé dans les caisses du trésor public pour subvenir aux scandaleuses dépenses de sa maison.

EUCALOSOME s. m. (eu-ka-lo-so-me — du gr. *eu*, bien; *kalos*, beau; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des eucnémides, dont l'espèce type habite le Brésil.

EUCALYNE s. f. (eu-ka-li-ne). Chim. Matière sucrée non fermentescible, qu'on trouve dans les dissolutions de mélitose qui ont subi la fermentation alcoolique.

EUCALYPTE s. m. (eu-ka-li-pte — du gr. *eu*, bien; *kaluptos*, couvert). Bot. Genre d'arbres, de la famille des myrtacées, comprenant de nombreuses espèces, qui habitent l'Australie.

— **Encycl.** Les *eucalyptes* (*eucalyptus*), appelés aussi *gommiers*, sont des arbres de l'Australie, qui atteignent des proportions gigantesques; ils sont à feuilles alternes, entières, coriaces, parsemées de points transparents, persistantes; à fleurs ordinairement jaunâtres, tantôt solitaires à l'aisselle des feuilles, tantôt réunies en ombelles ou en cymes. Le caractère distinctif de ce genre de myrtacées consiste dans l'espèce de coiffe qui recouvre la fleur avant son épanouissement, et tombe lorsque les étamines la poussent en se développant : de là le nom générique. Cette coiffe forme le limbe du calice; la base de celui-ci reste adhérente à l'ovaire. Le fruit est une capsule à quatre loges polyspermes. Ce genre est très-nombreux en espèces. D'après R. Brown, il en existerait environ une centaine; mais on n'en connaît guère bien que cinquante environ. Tous les *eucalyptes* habitent l'Australie, où ils forment souvent d'immenses forêts. Leur bois est dur et résineux. Il est excellent pour les constructions et se conserve longtemps. Ces précieuses qualités et les produits variés des *eucalyptes* ont appelé l'attention des savants sur l'utilité qu'il y aurait à introduire ces arbres sous nos climats; mais ce n'est guère que dans le midi de l'Europe ou dans le nord de l'Afrique qu'ils pourraient croître en pleine terre. Plusieurs espèces végètent fort bien et sont comme naturalisées en Algérie. Sous la latitude de Paris, les *eucalyptes* exigent, pendant l'hiver, l'orangerie ou la serre tempérée. On les multiplie de graines, de boutures ou de marcottes. Ils sont, du reste, assez rustiques; mais il leur faut un sol substantiel.

Une des espèces les mieux connues est l'*eucalypte bouton* ou gommier bleu (*eucalyptus globulus*). C'est un arbre à fortes racines; sa tige, haute de cinquante mètres, droite, régulière, couverte d'une écorce glabre et d'un gris cendré, se divise en rameaux anguleux, portant des feuilles coriaces et d'un vert glauque. Il croît en Australie, dans les lieux sablonneux et au bord de la mer. Son fruit a la forme d'un bouton d'habit : de là son nom spécifique. C'est, comme du reste tous ses congénères, un arbre d'ornement magnifique; il produit un bel effet par son feuillage glauque, et on le remarque surtout lorsque, après la chute de l'opercule, ses nombreuses étamines s'échappent du calice comme d'élégants panaches. Toutes les parties de cet *eucalypte*, notamment les fleurs, exhalent une odeur balsamique, pénétrante, assez forte, mais agréable; les abeilles, attirées par cet arome, viennent butiner sur cet arbre, qui leur fournit une abondante récolte. Son bois, dur, pesant, liant, d'une belle couleur rouge, est d'une grande utilité pour les constructions civiles et navales, l'ébénisterie et la teinture. Il dure très-longtemps, à l'air ou dans l'eau, et n'est pas attaqué par les insectes; aussi le recherche-t-on pour les traverses des chemins de fer. Enfin, ce qui recommande surtout cette essence, c'est l'étonnante rapidité de son accroissement. En Algérie, il y grandit de cinq à six mètres chaque année.

L'*eucalypte* gigantesque ou robuste atteint la taille du précédent, et la dépasse même quelquefois; son bois dur et veiné lui a fait donner le nom d'*acajou de la Nouvelle-Hollande*. Il sert aux mêmes usages que l'*eucalyptus globulus*. L'*eucalypte* résineux se reconnaît à ses branches très-flexibles, et qui retombent comme celles du saule pleureur. Son écorce fongueuse, assez épaisse, s'enlève facilement par grandes plaques, dont les naturels de l'Australie se servent pour couvrir leurs cases. Il découle des tiges de ces deux arbres un suc très-abondant; si on favorise l'écoulement par des incisions, un pied peut en fournir plus de deux cents litres. Il se dessèche sur le tronc, et se présente alors sous forme de masses irrégulières, dures, compactes, d'une saveur astringente et de couleur rouge foncé. Ce suc renferme une assez grande quantité de gomme, du tannin et une matière colorante rouge soluble dans l'eau. Analogue, par l'aspect et par les propriétés, à la gomme kino, il est employé comme astringent contre les diarrhées rebelles, la dysenterie et les flux séreux. Les feuilles donnent, par la distillation, une huile essentielle analogue à l'huile de cajeput. Les fruits sont employés, en Australie, pour remplacer les épices. L'*eucalypte* poivré donne également une huile essentielle tout à fait semblable à celle qu'on retire de la menthe poivrée, mais un peu moins piquante et susceptible de la remplacer avec avantage. L'*eucalypte* mannifère laisse suinter à la surface de ses feuilles une substance analogue à la manne; on l'emploie aux mêmes usages que la manne ordinaire. On en extrait un sucre particulier, appelé *mélitose*, soluble dans l'eau et dans l'alcool bouillant. Une espèce des plus curieuses, d'après M. P. Ramel, est l'*eucalypte* huileux. C'est un arbre de médiocre grandeur, mais qui couvre des étendues considérables sur le continent australien; ses racines horizontales rampent à la surface du sol. Si l'on coupe une de ces racines, il en découle une eau très-pure et très-saine, précieuse ressource pour apaiser la soif des voyageurs. Une ville des districts aurifères de l'Australie est éclairée avec le gaz que l'on retire des feuilles de cet arbre. Nous citerons encore l'*eucalypte* à feuilles en cœur, une des espèces les plus rustiques sous nos latitudes; l'*eucalypte* oblique, à écorce épaisse et subéreuse; les *eucalyptes* corymbeux et paniculé; enfin l'*eucalypte* à feuilles en faux. Ce genre intéressant mérite d'être sérieusement étudié, non-seulement au point de vue botanique, mais encore à celui des applications pratiques.

Ainsi que nous l'avons dit, l'*eucalypte* atteint des proportions gigantesques, dépassant de beaucoup celles auxquelles parvient le grand calebassier du Sénégal.

Un botaniste anglais, M. Pemberton Walcott, a mesuré, dans un vallon de l'Australie orientale, un *eucalypte* qui s'élevait à une hauteur de 400 pieds; quatre hommes à cheval pouvaient entrer dans l'intérieur du tronc et s'y mouvoir facilement. M. Boyle, de son côté, parle d'un *eucalyptus amygdalina* qu'il avait abattu dans une des gorges profondes des montagnes de Dandenong, et auquel il a trouvé une longueur de 420 pieds, avec une grosseur proportionnelle. Les bulletins scientifiques de l'Australie contiennent les détails les plus précis sur l'*eucalypte*, l'arbre du monde entier le plus étonnant par sa monstrueuse grosseur. Un arbre de cette espèce a présenté les dimensions suivantes : longueur du tronc, depuis la base jusqu'à la première branche, 40 pieds; longueur totale du tronc, de la base au sommet de l'arbre, 365 pieds; pourtour du tronc, à 3 pieds du sol, 41 pieds. Deux autres *eucalyptes*, mesurés à 4 pieds du sol, ont donné une circonférence, l'un de 53, l'autre de 81 pieds. Vers les sources du Yarra et du Latrobe, plusieurs atteignent une hauteur de 500 pieds (plus de 162 mètres).

Les arbres de l'Australie rivalisent donc en hauteur, sinon en grosseur, avec les célèbres géants des forêts de la Californie, tels que le *sequoia Wellingtonia*. La cime de ceux qui croissent vers les sources du Yarra et du Latrobe ombragerait le sommet du clocher le plus haut qu'on connaisse, celui de la cathédrale de Strasbourg.

Homère raconte, dans le XXIIIe livre de l'*Odyssée*, qu'Ulysse s'était fait, à Ithaque, un bois de lit complet d'un tronc d'olivier tenant à ses racines, autour duquel il fit ensuite bâtir une chambre. Si Ulysse avait eu, dans sa petite île de la mer d'Ionie ou dans les jardins de son palais, un *eucalypte* de l'une ou de l'autre espèce, même de moyenne grandeur, il aurait pu pousser la singularité plus loin, et se procurer non-seulement le lit, mais la chambre et tous les meubles taillés dans la même pièce de bois.

EUCALYPTOCRINE s. m. (eu-ka-li-pto-kri-ne — du gr. *eu*, bien ; *kaluptos*, couvert, et d'*encrine*). Echin. Genre d'encrines fossiles. ‖ On dit aussi EUCALYPTOCRINITE.

EUCALYPTOL s. m. (eu-ka-li-ptol). Chim. Principe actif de l'essence de l'*eucalyptus globulus*.

EUCAMPIE s. f. (eu-kan-pî — du gr. *eu*, bien ; *kamptos*, courbé). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des bacillariées.

EUCAMPTE s. m. (eu-kan-pte — du gr. *eu*, bien ; *kamptos*, courbé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des taupins, dont l'espèce type habite le Mexique. ‖ Autre genre d'insectes, de la famille des hélopiens.

— Helminth. Genre de vers nématoïdes, de la famille des strongles, dont l'espèce type vit en parasite dans l'intérieur du corps des engoulevents.

EUCÉANOTHE s. m. (eu-sé-a-no-te — du gr. *eu*, bien, et de *céanothe*). Bot. Section du genre céanothe.

EUCÈLE s. f. (eu-sè-le — du gr. *eu*, bien ; *koilê*, cavité). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, voisin des cynips, et comprenant cinq ou six espèces, dont le type habite l'Angleterre.

EUCELION s. m. (eu-sé-li-on — du gr. *eu*, bien ; *koilia*, ventre). Moll. Genre d'ascidies composées, voisin des didemnes.

EUCENTRON s. m. (eu-sain-tron — du gr. *eu*, bien ; *kentron*, aiguillon). Infus. Genre non adopté d'infusoires rotifères, de la famille des hydatiniens.

EUCÉPHALE s. m. (eu-sé-fa-le — du gr. *eu*, bien ; *kephalê*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpales, dont l'espèce type habite le Cap de Bonne-Espérance.

EUCÈRE s. m. (eu-sè-re — du gr. *eu*, bien ; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, formé aux dépens des abeilles : *Les* EUCÈRES *sont assez voisins des anthophores*. (E. Duponchel.)

— Encycl. Ce genre d'hyménoptères mellifères est caractérisé par des antennes filiformes et très-longues, surtout chez les mâles ; le corps trapu et velu ; le corselet élevé, tronqué postérieurement ; l'abdomen presque sessile, armé d'un aiguillon chez les femelles. Les *eucères* sont des insectes de taille moyenne, qui paraissent au printemps, et voltigent de fleur en fleur d'un vol rapide et bruyant. Les femelles creusent ordinairement dans la terre un trou cylindrique d'environ un décimètre de profondeur, dont elles polissent avec soin les parois. Elles y forment des espèces de nids en forme de dé à coudre, y mettent de la pâtée composée surtout de pollen, y déposent un œuf, puis le bouchent avec de la terre, et pratiquent aussitôt de nouveaux trous pour exécuter de nouvelles pontes. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, dont la plupart habitent la France ; le type est l'*eucère longicorne*.

EUCÉRÉE s. f. (eu-sé-ré — du gr. *eu*, bien ; *keras*, corne). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des samydées, dont l'espèce type croît au Brésil.

EUCÉROCORIS s. m. (eu-sé-ro-ko-riss — du gr. *eu*, bien ; *keras*, corne ; *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, voisin des capses, dont l'espèce type vit au Brésil : *Les* EUCÉROCORIS *ont les antennes presque trois fois aussi longues que le corps*. (E. Duponchel.)

EUCÉROS s. m. (eu-sé-ross — du gr. *eu*, bien ; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumons, dont l'espèce type habite la Saxe et l'Angleterre : *Les* EUCÉROS *se distinguent principalement par leurs antennes renflées vers le milieu*. (E. Duponchel.)

EUCHARIDE adj. (eu-ka-ri-de — rad. *eucharis*). Acal. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'eucharis.

— s. f. pl. Tribu d'acalèphes, ayant pour type le genre eucharis.

EUCHARIDIE s. f. (eu-ka-ri-dî — du gr. *eucharis*, gracieux ; *idea*, forme). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, tribu des épilobiées, dont l'espèce type habite la Californie. ‖ On dit aussi EUCHARIDIUM s. m.

EUCHARIE s. f. (eu-ka-rî — du gr. *eucharein*, élégance). Arachn. Genre d'aranéides, réuni par plusieurs auteurs aux théridions.

EUCHARIS s. f. (eu-ka-riss — du gr. *eucharis*, gracieux). Entom. Genre d'insectes hy[illegible]rébrants, de la famille des [illegible]nt l'espèce type habite l'Europe : *Les* EUCHARIS *se distinguent par leurs antennes droites*. (E. Duponchel.)

— Acal. Genre d'acalèphes ciliogrades, syn. de CYDIPPE. ‖ Nom donné à un autre genre d'acalèphes non adopté.

EUCHARIS [illegible] lle des nymphes de la dé[illegible]ue, à la recherche d[illegible] devait errer pendant [illegible] trer dans [illegible], aborda [illegible] Celle-ci, re[illegible] traits d'Ulysse, [illegible] après un séjour de sept années auprès d'elle, reporta sur le fils la tendresse qu'elle avait eue pour le père et s'éprit pour lui d'une nouvelle et violente passion. Mais l'Amour ne se prêta pas à toutes ces combinaisons : tandis que Calypso brûlait pour Télémaque, Télémaque, de son côté, s'était senti enflammé pour la charmante et douce Eucharis, la plus gracieuse ingénue de toutes les nymphes de l'île, et Eucharis était loin de rester insensible aux sentiments de Télémaque. Heureusement Minerve, la déesse de la sagesse, veillait, sous la figure de Mentor, sur la conduite du jeune homme. Elle eut recours à un remède héroïque : se trouvant avec Télémaque sur le bord de la mer, elle le précipita brusquement dans les flots, s'y jeta après lui, et l'arracha ainsi au danger auquel le sage Ulysse lui-même avait succombé. Si cette sorte de saut de Leucade ne guérit point Télémaque de son amour, il eut du moins pour résultat de le séparer à tout jamais de la belle Eucharis, ce qui revenait au même, du moins pour le sévère Mentor.

Les péripéties amenées par ces amours innocentes, telles que Fénelon seul pouvait les imaginer, remplissent les premiers livres du *Télémaque*, le plus beau chant du cygne de Cambrai, quoiqu'il n'ait pas été le dernier. En littérature, on rappelle souvent le nom d'Eucharis pour caractériser l'amour pur, naïf et passionné d'une jeune fille :

« Dans quelle contrée suis-je donc abordé ? Est-ce ici le pays des chimères ou de quelque divinité ? Les flots m'ont-ils jeté, comme Télémaque, dans l'île de Calypso ? Est-ce *Eucharis* que j'ai vue ? »

V. DUCANGE.

EUCHARISTIAL s. m. (eu-ka-ri-sti-al — rad. *eucharistie*). Liturg. Ancien nom du ciboire, vase où l'on enferme l'eucharistie.

EUCHARISTIE s. f. (eu-ka-ri-stî — du gr. *eucharistia*, proprement action de grâces, qui est formé de *eu*, bien, et de *charizesthai*, donner une grâce, lequel vient lui-même de *charis*, grâce). Sacrement qui contient Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin, selon la doctrine catholique : *Jésus-Christ est en personne dans l'*EUCHARISTIE, *et nous y donne son corps en substance*. (Boss.) *Rien n'est plus abstrait ni plus impénétrable que le mystère du sacrement de l'*EUCHARISTIE. (Le P. Ventura.) *Averroès a appelé la religion chrétienne une religion impossible à cause de l'*EUCHARISTIE. (Renan.)

— Encycl. Voici, d'après le récit des évangélistes, quelle fut l'origine de l'*eucharistie*, qui est à la fois un des sept sacrements de la religion catholique et l'un de ses plus insondables mystères. Jésus-Christ, faisant la cène avec ses apôtres la veille de sa mort, prit du pain et du vin, les bénit et, rompant le pain, le distribua en disant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps ; » puis, présentant la coupe à ses apôtres, il leur dit : « Buvez ; ceci est mon sang. » Et il ajouta : « Faites ceci en mémoire de moi. » C'est là-dessus que l'Eglise catholique se fonde pour dire que Jésus-Christ institua lui-même le sacrement de l'*eucharistie*, ou la communion, qui n'est que la répétition de ce repas mystique. Tout le monde connaît les formes et les cérémonies de la communion, telle qu'elle se pratique actuellement dans les églises catholiques ; nous n'insisterons pas là-dessus. Suivant la doctrine catholique, le pain et le vin que le prêtre consomme, le pain qu'il offre aux fidèles, contiennent réellement et substantiellement le corps et le sang de Jésus-Christ, sa double nature humaine et divine. En revanche, la réalité, la substance du pain et du vin ont disparu, il n'en reste que de simples apparences : il y a eu transsubstantiation, c'est-à-dire changement de substance. C'est ici le point capital des dissidences qui séparent protestants et catholiques ; ce point divise même les protestants entre eux. Luther et ses sectateurs admettent, comme les catholiques, la présence réelle de Jésus-Christ dans le pain et le vin ; mais ils diffèrent des catholiques en ce qu'ils disent que la réalité du pain et du vin demeure. Il n'y a pas, suivant eux, transsubstantiation, mais consubstantiation. Si les luthériens n'avaient pas d'autre objection à faire à la doctrine catholique, ils se seraient brouillés pour peu de chose assurément. Zwingle alla beaucoup plus loin que Luther : suivant lui, la communion n'est pas la répétition réelle, mais la répétition symbolique de la cène ; le pain et le vin n'y sont que du pain et du vin, offrant seulement une figure commémorative du corps et du sang de Jésus-Christ. L'opinion de Calvin, à cet égard, n'a pas la simplicité de celle de Zwingle ; elle est si subtile, qu'on croirait volontiers qu'il ne l'a émise que pour ne pas partager celle des catholiques, d'un côté, et celle de Zwingle et de Luther, de l'autre. Suivant Calvin, l'*eucharistie* ne renferme que la vertu du corps et du sang de Jésus-Christ. Cela n'est pas très-clair, et il eût été plus net de dire que la foi seule de celui qui communie, l'effort qu'il fait pour se mettre dans une disposition d'âme exceptionnelle, constituent l'efficacité toute spirituelle de cette cérémonie. Calvinistes et luthériens se disputèrent entre eux à ce sujet avec la même âpreté qu'ils disputaient, d'autre part, avec les catholiques... Mais ce qu'il y a de plus fort, c'est que les calvinistes surtout eurent à cœur de ne pas être confondus avec les zwingliens, dont l'opinion n'est certainement séparée de la leur que par une différence assez mince, si toutefois il y en a une. Zwingle, en effet, ne croyait-il pas, lui aussi, à l'efficacité psychologique de la communion ? Naturellement chacun des partis cherchait surtout ses arguments dans l'histoire, dans le passé du christianisme, et chacun y en trouvait, par la raison que le passé avait produit précisément les différentes opinions qui venaient de reparaître. Du IIe au Ve siècle, les Pères avaient fort hésité sur le vrai caractère de ce rite, pourtant fondamental. Saint Justin, élevé dans les idées platoniciennes, qui apprennent à mépriser le témoignage des sens et habituent à réaliser les conceptions de l'esprit, saint Justin avait le premier affirmé positivement la présence réelle du Christ dans le sacrement ; mais il ne s'était nullement expliqué sur la question de savoir si la substance du pain et du vin disparaissait ou persistait ; il avait négligé la transsubstantiation. Saint Irénée avait admis la présence réelle, mais sans que la substance du pain ou du vin disparût : c'était l'opinion renouvelée par Luther. Saint Irénée joignait même à son opinion cette doctrine assez curieuse, que l'*eucharistie* communiquait au corps l'incorruptibilité et la faculté de ressusciter. Saint Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile avaient, au contraire, professé l'opinion de la présence mystique, figurée ou spirituelle, opinion renouvelée par Zwingle et par Calvin. Saint Hilaire et saint Ambroise reprirent la doctrine de saint Irénée. Le premier qui exposa nettement la transsubstantiation fut saint Cyrille, suivi en cela par saint Chrysostome et par saint Jérôme. En revanche, saint Augustin se prononça pour le sens figuré. Nul concile œcuménique n'ayant décidé entre ces Pères, la question resta comme réservée jusqu'au VIIIe siècle. A cette époque, les conciles d'Orient s'en emparèrent, et ce ne fut pas, comme on va le voir, d'une manière propre à trancher les doutes. Ainsi, tandis que le concile de Jérusalem (754) adoptait le sens figuré, le second concile de Nicée, tenu quelques années plus tard, se décidait pour la présence réelle. L'Occident ne s'occupa de ce point qu'un siècle plus tard, encore laissa-t-on la question irrésolue ; mais, chose singulière, les esprits marchèrent silencieusement, pour ainsi dire, dans le sens de la présence réelle. Quand, au XIe siècle, Bérenger, archidiacre d'Angers, voulut relever l'opinion de saint Augustin, celle de la cène purement figurée, le clergé français le déféra à un concile tenu à Rome en 1050, et le concile l'excommunia. Cette sentence fut renouvelée par plusieurs autres conciles tenus à Brionne (en Normandie), à Verceil, à Paris, à Tours, et plus tard encore à Rome. Dans cette dernière assemblée, chose remarquable et qui prouve combien on hésitait encore sur ce dogme, il se trouva une minorité considérable pour appuyer l'opinion de Bérenger et la soutenir opiniâtrément durant trois jours. Après Bérenger, la question ne fut reprise avec éclat qu'au XVIe siècle, par les protestants. Nous venons d'exposer sommairement ce que nous apprend l'histoire sur la manière dont s'est établie dans l'Eglise la doctrine eucharistique ; mais il s'agit ici d'un dogme trop important pour que nous nous en tenions à ce rapide exposé, et, afin que nos lecteurs puissent entrer dans le vif de la question, nous allons céder la plume à un écrivain catholique, qui voudra bien ensuite, à son tour, la passer fraternellement à un protestant.

L'*eucharistie* est un sacrement institué pour la nourriture spirituelle de l'âme, et qui contient vraiment, réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin.

Il y a trois choses à considérer dans l'*eucharistie* : la présence réelle de Jésus-Christ, le sacrifice de son corps et de son sang, et la communion. Sans traiter chacun de ces points en particulier, nous nous contenterons d'exposer que la foi au sacrement de l'*eucharistie*, où éclate l'amour de Dieu pour les hommes, est appuyée : 1° sur l'Evangile ; 2° sur la pratique de la primitive Eglise ; 3° sur l'enseignement des Pères de l'Eglise ; 4° sur l'autorité des conciles œcuméniques ; 5° sur le témoignage même des Eglises chrétiennes, à l'exception de quelques sectes protestantes, qui ne croient plus à la révélation et se dissolvent dans le rationalisme.

L'*eucharistie* est le grand mystère de l'amour de Jésus-Christ pour les hommes. Or, l'amour est toujours l'amour : au ciel comme sur la terre, dans le cœur de Dieu comme dans le cœur de l'homme, l'amour n'a qu'un nom, qu'une essence, qu'une loi, qu'un effet. Pour savoir ce que peut l'amour dans le cœur de Dieu, nous n'avons qu'à rechercher ce qu'il fait dans le cœur de l'homme et à y ajouter l'infini.

Celui qui aime voudrait jouir de l'éternelle présence des objets de son affection, il est prêt à se sacrifier pour eux, il aspire surtout à s'unir à eux. Voilà le vœu de l'amour : qui ne l'a éprouvé ? Quel est l'homme, digne de ce nom, qui n'a pas souhaité de demeurer toujours avec ceux qu'il aime, de souffrir et de mourir pour eux, de ne faire qu'un avec eux ? Quel est le père de famille qui, à l'heure des longues séparations, quand ses enfants devenus grands sont contraints de quitter le foyer paternel, ou quand la mort va l'arracher lui-même aux embrassements des siens, ne cherche avec une indicible angoisse, dans son cœur désespéré, le moyen d'échapper, s'il était possible, à ce supplice cruel de la séparation ? Ah ! qu'il serait heureux, du moins que l'amertume des adieux serait adoucie si, cachant son âme sous un symbole quelconque, fût-ce le plus vil, il pouvait dire à ses enfants : « Je vous aime et je ne veux pas vous quitter ; je resterai avec chacun de vous. Voilà mon âme, elle est cachée sous d'humbles apparences ; mais c'est elle, emportez-la avec vous, elle vous verra, vous entendra, vous parlera ; elle prendra part à vos joies et vous consolera dans vos tristesses. Il n'y a pas un homme au monde qui, sur le point de quitter ceux qu'il aime, n'inventerait, s'il était possible, une *eucharistie*, afin de leur laisser, sous n'importe quel symbole, le doux mystère de sa présence réelle.

Celui qui aime, tout en rêvant de rester toujours avec les siens, veut encore se dévouer et, s'il le faut, souffrir et mourir pour eux, et rassasier ainsi cette soif d'immolation qui est, comme on l'a dit, la moitié généreuse de l'amour. Est-ce qu'une mère hésiterait à mourir pour son enfant ? Si l'occasion lui en était offerte, elle courrait à la mort et verserait pour lui tout son sang avec le seul regret de ne pouvoir mourir qu'une fois. Tous ceux qui aiment en sont là, tous voudraient que leur vie ne fût qu'un perpétuel sacrifice.

Mais le plus impérieux besoin de l'amour, celui qui le tourmente plus encore que l'éternité de la présence et la continuité du sacrifice, c'est l'union. Mêmes pensées, mêmes volontés, un cœur, une âme, être deux et n'être qu'un, tel est le rêve le plus ardent de l'amour. De là cette conformité de vœux et de sentiments entre ceux qui s'aiment ; de là ces confidences intimes qui tendent à mêler les âmes ; de là ce cri échappé au cœur d'une mère, ivre de bonheur en contemplant son enfant : « Je te mangerais, tant je t'aime ! » De là cette pieuse extravagance d'Artémise qui, dans le transport de la douleur qu'elle ressentit de la mort de Mausole, fit brûler ses restes aimés et, mêlant leur cendre à la liqueur dont elle s'abreuvait chaque jour, fit ainsi de son corps le sépulcre vivant d'un époux qu'elle idolâtrait ; de là toutes ces mille folies de l'amour rêvant de consommer, avec le mystère de la présence réelle et du perpétuel sacrifice, le mystère de l'union poussée jusqu'à l'unité.

L'homme ne peut que rêver ces choses : Dieu les réalise par l'*eucharistie*.

Par l'*eucharistie*, Jésus-Christ demeure réellement présent au milieu de nous ; par l'*eucharistie* Jésus-Christ s'immole pour nous tous les jours dans le saint sacrifice de la messe ; par l'*eucharistie* Jésus-Christ unit intimement son âme à la nôtre dans la communion, et nous fait vivre de sa vie. Nous avons pour garants de cette vérité :

1° *L'Evangile*. C'est pendant la cène qui précède la passion que Jésus-Christ établit le sacrement de l'*eucharistie* ; mais, avant de l'instituer, il l'avait déjà promis à ses disciples.

Après le miracle de la multiplication des pains, les Juifs, craignant que la gloire de leur prophète Moïse ne fût diminuée, dirent avec emphase à Jésus-Christ : « Nos pères » ont mangé la manne au désert, ainsi qu'il » est écrit : « Il leur a donné à manger le pain » du ciel. » Et Jésus leur dit : « En vérité, en » vérité, je vous le dis, Moïse ne vous a point » donné le pain du ciel ; mais mon Père vous » donne le véritable pain du ciel. Car le pain » de Dieu, c'est celui qui descend du ciel et » donne la vie au monde. » Ils lui dirent donc : « Seigneur, donnez-nous toujours de ce pain. » Et Jésus leur dit : « Je suis le pain de vie ; » celui qui vient à moi n'aura pas faim, et » celui qui croit en moi n'aura jamais soif... » Les Juifs donc murmuraient contre lui, parce qu'il avait dit : « Je suis le pain vivant des- » cendu du ciel. » Or, Jésus leur répondit : « Ne murmurez point entre vous. En vérité, » en vérité, je vous le dis, qui croit en moi a » la vie éternelle. Je suis le pain de vie. Vos » pères ont mangé la manne dans le désert » et sont morts. C'est ici le pain qui descend » du ciel, afin que, si quelqu'un en mange, il » ne meure point. Je suis le pain vivant qui » suis descendu du ciel. Si quelqu'un mange » de ce pain, il vivra éternellement, et le pain » que je donnerai pour la vie du monde, c'est » ma chair. » Et les Juifs disputaient entre eux, et disaient : « Comment celui-ci peut-il » nous donner sa chair à manger ? » Or, Jésus répondit : « En vérité, en vérité, je vous le » dis, si vous ne mangez la chair du Fils de » l'Homme et ne buvez son sang, vous n'aurez » point la vie en vous. Celui qui mange ma » chair et boit mon sang a la vie éternelle, et » je le ressusciterai au dernier jour. Car ma » chair est vraiment nourriture et mon sang » est vraiment breuvage. Celui qui mange ma » chair et boit mon sang demeure en moi » et moi en lui. Comme le Père, qui m'a en- » voyé, est vivant, et que moi je vis par le » Père, ainsi celui qui se nourrit de moi vivra » aussi par moi. » Il dit ces choses, enseignant dans la synagogue de Capharnaüm. Plusieurs de ses disciples, les ayant entendues, dirent : « Cette parole est dure, et qui la peut écou-

« ter? » Mais Jésus, sachant en lui-même que ses disciples murmuraient, leur dit : « Cela vous scandalise? Et si vous voyiez le Fils de l'Homme montant où il était auparavant? C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien : les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie. » De ce moment-là, plusieurs de ses disciples s'éloignèrent et ne marchèrent plus avec lui. Et Jésus dit aux autres : « Et vous, voulez-vous aussi vous en aller? » Simon-Pierre lui répondit : « Seigneur, à qui irions-nous? vous avez les paroles de la vie éternelle, et nous avons cru et nous savons que vous êtes le Christ, Fils de Dieu. » (Saint Jean, chap. VI.)

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaires. Jésus-Christ dit formellement à ses disciples qu'il est le pain vivant descendu du ciel, que sa chair est vraiment nourriture, que son sang est vraiment breuvage, et que celui qui mange sa chair et boit son sang a la vie éternelle. Si plusieurs de ses disciples l'abandonnent à cette parole, il ne les rappelle pas; il ne leur dit pas qu'ils ont mal compris et qu'il parle en figure; non, il les laisse aller : on croit à l'amour éternel ou l'on n'y croit pas.

« La veille de sa mort, étant à table avec ses disciples, Jésus prit du pain, le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples, en disant : « Prenez et mangez : ceci est mon corps. » Et, prenant le calice, il rendit grâces et le leur donna, disant : « Buvez-en tous : ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour beaucoup en rémission des péchés. » (Saint Matthieu, chap. XXVI, v. 26, 27, 28.)

Telles sont les paroles solennelles par lesquelles le Sauveur nous lègue dans l'*eucharistie* son corps, son sang, son âme, sa divinité; elles sont pleines d'une lumière qui défie toutes les ombres des fausses interprétations.

On a dit : Jésus-Christ parlait en figure; il nous a laissé un morceau de pain qui est l'image de son corps. Mais si jamais un homme parle clairement et sans figure, c'est à l'heure de sa mort, quand il s'agit de consigner l'expression de ses dernières volontés dans un testament qui pourra être contesté un jour; on prend alors les mots dans leur sens commun et populaire. Or, dans la cène, Jésus-Christ faisait ses adieux à ses disciples, il dictait son testament, il instituait un dogme qui allait devenir la loi éternelle de l'humanité, et il nous dit : « Prenez et mangez, c'est mon corps; prenez et buvez, c'est mon sang. Toutes les fois que vous célébrerez ce mystère, vous le ferez en mémoire de moi. » (Saint Luc, chap. XXII, v. 19.)

Le simple bon sens nous avertit que l'idée d'un langage figuré est ici étrange et impossible. Quoi! Jésus-Christ nous aime infiniment, il est Dieu, et il ne trouve rien de mieux à nous laisser, en remontant au ciel, qu'un morceau de pain! Alors, à quoi bon annoncer si souvent et si solennellement la supériorité du don eucharistique sur les dons accordés au peuple hébreu? Si c'est du pain, il est bien inférieur à la manne, qui avait meilleur goût et qui tombait miraculeusement du ciel tous les matins. Nous, enfants de l'Evangile et de la croix, nous serions moins bien partagés que les Juifs.

On voudrait qu'un simple morceau de pain fût le testament d'un Dieu, le gage suprême d'un amour infini qui jure de ne pas nous abandonner! Mais c'est une dérision! Jamais des hommes n'ont imaginé de léguer à leurs amis un souvenir aussi vulgaire. En quittant la terre, Joseph laisse ses ossements à ses frères; Elie laisse son manteau à Elisée, saint Paul laisse à saint Antoine sa tunique de feuilles de palmier. Nous en sommes tous là. Si je veux en mourant laisser quelque souvenir de moi à mes amis, je ne penserai pas à leur laisser un morceau de pain, je leur laisserai quelque chose de mieux, quelque chose qui m'a appartenu, qui est devenu moi autant que possible; je leur léguerai un livre où j'aurai lu, le christ aux pieds duquel j'ai pleuré et prié; je leur léguerai un portrait qui leur rappellera mes traits et leur fera dire avec émotion longtemps après que je ne serai plus : C'est lui! Si mon cœur en valait la peine, s'il avait été le sanctuaire d'un assez héroïque amour, je leur léguerais mon cœur. Voilà ce que je ferais, moi, qui ne suis qu'un homme. Et Jésus-Christ avec sa toute-puissance, avec toutes les forces du ciel et de la terre à son service, quand il nous quitte avec mille protestations du plus tendre et du plus immortel amour, ne trouverait rien de mieux à nous laisser qu'un vulgaire morceau de pain! Ah! nous avons de lui des souvenirs meilleurs; nous avons son Evangile qui nous retrace les scènes adorables de sa vie et de sa mort, et que nous lisons à genoux; nous avons la croix teinte de son sang et où son image est clouée. A côté de ces réels et vivants souvenirs, que signifierait un morceau de pain?

2° *La pratique de la primitive Eglise.* La croyance de la primitive Eglise à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'*eucharistie* sera suffisamment indiquée par un passage d'une lettre de l'apôtre saint Paul aux Corinthiens, par les peintures des catacombes et par l'idée que les païens se faisaient du mystère des chrétiens.

« J'ai appris moi-même du Seigneur ce que je vous ai enseigné, dit saint Paul, que le Seigneur Jésus, la nuit où il devait être livré, prit du pain, et, rendant grâces, le rompit et dit : « Prenez et mangez, ceci est mon corps, qui sera livré pour vous; faites ceci en mémoire de moi. » Il prit de même la coupe, après qu'il eut soupé, et il dit : « Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang; faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous la boirez. Car, toutes les fois que vous mangerez de ce pain et que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. » Or, quiconque mangera ce pain ou boira la coupe du Seigneur indignement sera coupable de profanation contre le corps et le sang du Seigneur. Que l'homme donc s'éprouve lui-même, et qu'ensuite il mange de ce pain et boive de cette coupe. Car celui qui en mange et en boit indignement mange et boit sa propre condamnation, ne discernant pas le corps du Seigneur. » (Ire *Epître aux Corinthiens*, chap. XI, v. 23-29.)

Qui pourrait croire qu'il s'agit ici d'un pain vulgaire, d'une figure quelconque du corps de Jésus-Christ? Si l'on ne profanait que son image en abusant de l'*eucharistie*, le Seigneur Jésus dirait, mieux encore que cet empereur romain dont on avait insulté les statues, qu'il ne se sent pas blessé, et saint Paul n'aurait jamais écrit : « Celui qui communie indignement mange et boit sa propre condamnation, ne discernant pas le corps du Seigneur. »

Les peintures symboliques des catacombes s'ajoutent aux paroles de saint Paul pour témoigner en faveur de la foi de l'Eglise primitive à la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'*eucharistie*.

De tous les mystères du christianisme, l'*eucharistie* était celui que, dans les premiers siècles, il importait le plus de dérober aux yeux des profanes et de voiler à ceux des catéchumènes. L'idée d'un Dieu fait homme, livrant à sa créature sa chair en aliment et son sang en breuvage, était tellement en dehors ou plutôt au-dessus des conceptions de l'esprit et des ambitions même les plus audacieuses du cœur humain, qu'elle ne pouvait manquer d'être pour les idolâtres, et même pour les adeptes incomplètement initiés, l'objet d'une surprise pareille à celle qu'elle excita dans les disciples, alors que, pour la première fois, elle fut énoncée par la bouche du Maître : « Cette parole est dure, s'écrièrent-ils, et qui la peut écouter? » (Saint Jean, VI, 61.)

On comprend assez les dangers aussi bien que les scandales que pouvait soulever cette sublime nouveauté tombant dans les esprits sans une préparation suffisante. C'est ce qui explique pourquoi, soit dans son langage écrit, soit dans son langage imagé, l'antiquité épuisa, pour atténuer les dangereuses splendeurs d'un tel mystère, toutes les prudences de la discipline du secret.

Selon une doctrine bien connue, l'*eucharistie* est représentée par le symbole du poisson. (On sait que le mot grec ἰχθύς, poisson, est formé des initiales des mots grecs Ἰησοῦς Χριστός, Θεοῦ Υἱός, Σωτήρ : Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur.) Aussi lisons-nous dans la fameuse inscription de Pectorius d'Autun : « Prends, mange et bois, tenant ἰχθύς dans tes mains. » Ces expressions voilées suffisaient aux fidèles qui en avaient la clef; elles ne révélaient rien à celui qui n'était pas initié.

Si l'on veut voir cette même doctrine peinte, qu'on jette un coup d'œil sur les admirables fresques récemment découvertes au cimetière de Calixte. A défaut des originaux, qu'il n'est pas donné à chacun d'aller contempler dans ces cryptes sacrées, on en trouvera une excellente copie en tête de la savante dissertation de M. de Rossi, et l'on ne pourra manquer de se convaincre qu'écrivains et artistes ont eu en vue les mêmes allégories; que les uns et les autres ont voulu représenter à l'esprit et aux yeux cette union du fidèle avec Jésus-Christ, qui s'opère par le moyen de l'aliment eucharistique. Et pour nous rendre compte de l'immense valeur dogmatique de ces peintures, quant au mystère qui fait l'objet de cette étude, nous devons noter tout d'abord que, par leur style plein de goût comme par la perfection relative de leur exécution, elles se placent bien près du beau siècle de l'art romain, c'est-à-dire à une époque où il est pour nous d'une si haute importance de retrouver l'empreinte, ou mieux peut-être l'expression typique de nos croyances, à la première moitié du IIIe siècle.

C'est dans deux chambres funéraires, voisines de la crypte de saint Corneille, devenue si célèbre par les précieuses découvertes de M. de Rossi, que se présentent les peintures en question. Sur les parois de l'une de ces chambres se voit, deux fois retracée, l'image d'un poisson nageant dans les flots et portant sur son dos une corbeille avec des pains au-dessus, et en dedans un objet rouge et allongé, se distinguant très-nettement à travers le treillis de la ciste, et qui ne peut être qu'un petit vase de verre plein de vin. L'ensemble de cet inappréciable monument n'est-il pas la traduction parlante de ce passage de saint Jérôme (*Epist. ad Rusticum*, XX), retraçant l'usage où étaient les premiers chrétiens d'emporter chez eux le corps du Seigneur dans une corbeille et son précieux sang dans un vase de verre? *Nihil illo ditius qui corpus Domini in canistro vimineo, et sanguinem portat in vitro.* Il y a ici un double symbole du Christ : le pain et le poisson.

Nous avons, pour le prouver, ces paroles de saint Paulin au sujet de notre Sauveur : *Panis ipse verus et aquæ vivæ piscis.* (*Epist.* XIII; *Ad Pammach.*, § 11.) Le poisson, personnification du Rédempteur, porte et présente aux hommes le pain et le vin, les deux éléments sous l'apparence desquels il a voulu leur donner son corps et son sang.

Nous aurions à citer un grand nombre d'autres peintures des catacombes de Rome et d'ailleurs, qui jettent une lumière éclatante et décisive sur la foi de l'Eglise primitive à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'*eucharistie;* mais il faut se borner et rappeler seulement comment le mystère de l'*eucharistie*, mal connu des païens, à cause de la discipline du secret, dont nous avons parlé, donnait lieu contre les chrétiens à de singulières calomnies, qui ne peuvent avoir d'autre fondement que la foi à la présence réelle. Ainsi, nous lisons dans les ouvrages d'Eusèbe, d'Athénagore, de saint Justin, de Minutius Félix, etc., d'énergiques protestations contre cette fable universellement répandue parmi les païens : que les chrétiens, dans leurs assemblées nocturnes, tuaient un enfant pour le manger, après l'avoir fait rôtir et couvert de farine, et avoir trempé leur pain dans son sang; ce qui venait manifestement du mystère de l'*eucharistie* mal entendu.

3° *L'enseignement des Pères de l'Eglise.* Fidèles à la discipline du secret, les Pères grecs appellent l'*eucharistie le bien*, τὸ ἀγαθόν, ou, s'il s'agit des deux espèces, *les biens* par excellence, τὰ ἀγαθά. Les liturgies orientales ont cette poétique formule, interprétée par le poëte Fortunat (*Carm.*, XXV, l. III) : *Corporis Agni margaritum ingens*, « la riche perle du corps de l'Agneau. » Toutefois, dans leurs homélies au peuple fidèle ou dans leurs défenses du christianisme, les Pères de l'Eglise parlent de l'*eucharistie* en termes formels et précis.

Saint Ignace, martyr, disciple des apôtres, parlant de certains hérétiques qui niaient la présence réelle, dit : « Ils s'éloignent de l'*eucharistie*, parce qu'ils ne confessent pas que l'*eucharistie* est la chair de notre Sauveur Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nos péchés. » (*Lettre aux habitants de Smyrne.*) Saint Justin, au IIe siècle, s'exprime d'une manière non moins positive : « Nous tenons des apôtres, dit-il, que cet aliment, qu'on appelle chez nous l'*eucharistie*, c'est le corps et le sang de celui qui s'est fait homme pour nous. » (*Apologétique à l'empereur Antonin.*) Tertullien, dans son livre de la *Résurrection des corps*, dit : « Notre chair se nourrit du corps et du sang de Jésus-Christ, en sorte que notre âme s'engraisse de Dieu même. »

Origène s'exprime d'une manière non moins formelle : « Lorsque vous recevez la sainte nourriture et cet aliment incorruptible, lorsque vous goûtez le pain et la coupe de la vie, vous mangez la chair et vous buvez le sang du Seigneur. »

Quelle force dans ce texte de saint Ambroise : « Le pain, avant la consécration, c'est du pain; mais quand le moment de la consécration est venu, du pain se fait la chair de Jésus-Christ! Par quelle parole? Par la parole qui a tout créé. Avant la création, le ciel n'était pas; mais écoutez ce que dit la sainte Ecriture : « Il a parlé, et ces choses ont été faites; il a commandé, et elles ont été créées. » Ainsi je vous réponds : avant la consécration, ce n'était pas le corps de Jésus-Christ; mais, après la consécration, c'est le sacrement du corps de Jésus-Christ. Le Seigneur Jésus lui-même nous crie : « Ceci est mon corps. » (Saint Ambroise, livre des *Mystères*, IX.)

Tous les Pères de l'Eglise ont affirmé dans les mêmes termes leur foi et la foi de leurs peuples à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'*eucharistie*.

4° *L'autorité des conciles.* Le premier concile de Nicée, parlant du sacrifice de l'autel, dit : « Entendons que sur l'autel se trouve l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, et qui est immolé par les prêtres d'une manière non sanglante; et, recevant son corps et son sang précieux, croyons que ce sont là les symboles de notre rédemption. »

Le second concile de Nicée (act. VI), dit : « Il est évident que le Seigneur, ni les apôtres, ni les Pères n'ont jamais parlé de figure; mais ils ont dit que l'*eucharistie* contient le corps même et le sang de Jésus-Christ. »

Sans parler du concile de Rome, tenu pour réfuter l'erreur de Bérenger, archidiacre d'Angers; du concile de Vienne, où fut établie la fête du Saint-Sacrement, etc., nous rapporterons seulement la doctrine du concile de Trente.

« Avant tout, le saint concile professe nettement et simplement que, dans le saint sacrement de l'*eucharistie*, après la consécration du pain et du vin, Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est réellement présent sous les apparences de ces choses sensibles. » (Session XIII, chap. I.)

« Si quelqu'un nie que le sacrement de l'*eucharistie* contient vraiment, réellement et substantiellement le corps et le sang avec l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, par conséquent, le Christ tout entier, mais dit qu'il n'y est présent qu'en figure ou en puissance, qu'il soit anathème. » (Canon I.)

5° *Le témoignage des Eglises chrétiennes.* L'Eglise grecque et les autres Eglises schismatiques d'Orient, bien que séparées de l'Eglise catholique par la négation de la suprématie du pontife romain et de plusieurs points fondamentaux, croient absolument comme elle à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'*eucharistie*. Ce fait a été mis en pleine lumière dans le célèbre ouvrage d'Arnauld : la *Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'eucharistie.*

Telles sont, brièvement exposées, les bases de la foi catholique à la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'*eucharistie*. Si l'on s'étonne que Jésus-Christ change le pain et le vin en son corps et en son sang, nous répondrons que cela nous arrive, à nous, tous les jours; nous changeons en notre corps et en notre sang le pain et le vin dont nous nous nourrissons.

Si l'on s'étonne que Jésus-Christ soit présent à la fois sur tous les autels du monde catholique, nous répondrons que ce n'est pas par un effet de translation, mais d'irradiation.

Tout corps est doué d'irradiation, c'est-à-dire d'une expansion de lui-même hors de lui, par laquelle, sans rien perdre de ce qu'il est, il projette au loin sa substance, sa forme, sa vie. Comme un édifice frappé de la lumière vient se peindre avec toutes ses parties les plus délicates et les moins visibles sur la feuille de métal qui lui est présentée, ainsi, d'une manière latente ou manifeste, tout corps rayonne autour de lui, et, s'il est possible d'en douter pour quelques-uns, il est impossible de ne pas le reconnaître dans les fluides qui peuplent invisiblement l'espace et où s'abreuve la vie universelle. Combien plus doit-il en être ainsi du corps arrivé par la résurrection à la splendeur de l'incorruptibilité, et surtout du corps de Jésus-Christ, lequel n'est pas seulement au plus haut degré de la transfiguration de la nature par la grâce, mais possède encore le souffle tout-puissant de la divinité. Qui pourrait, s'il en a le désir, arrêter en lui le mouvement de l'irradiation, et d'une irradiation intégrale, contenant sa substance, sa forme, sa vie, toute sa véritable chair pleine de son âme et du Verbe divin? Le soleil nous envoie de la sorte, du haut du firmament, une lumière qui est tout ce qu'il est, sauf la quantité; mais la quantité matérielle n'est qu'un accident des corps, et le plus ou le moins n'ajoute rien à leur essence et n'en retranche rien. La lumière est la lumière, l'or est l'or, en quelque mesure qu'ils se donnent, et il est rigoureusement vrai de dire que le soleil, dans un seul de ses rayons, nous communique l'intégrité de son être. (Nous n'avons voulu rien changer à cet argument, qui, comme nos lecteurs le comprennent parfaitement, s'appuie sur une théorie de la lumière abandonnée aujourd'hui par tous les savants.) Que sera-ce de l'Homme-Dieu, de celui que l'Ecriture appelle le Soleil de justice, et qui, devenu le foyer de la vie régénérée, n'a pris notre chair que pour nous la rendre avec le bénéfice de sa mort et de sa résurrection? Quoi! un peu de boue suspendue dans l'espace épand sa substance, sa forme et sa vie sur l'univers, et l'Homme-Dieu ne le pourrait pas? Quoi! l'homme tout seul, si faible qu'il soit, trouve dans ses entrailles le secret de se dédoubler pour communiquer sa substance, sa forme et sa vie à un autre que lui, et l'Homme-Dieu ne le pourrait pas? Sans doute, ce ne sont là que des images et des comparaisons; mais les images et les comparaisons sont des avertissements de la nature à l'orgueil, un doute proposé à l'intelligence par celui qui a semé tant de mystères dans le monde visible, et qui, sans doute, a pu, pour nous sauver, plus qu'il n'a fait pour nous créer.

Au reste, l'humanité a cru à la parole de Dieu : elle est venue au banquet de la grâce, elle a dressé des tables, elle a bâti des monuments magnifiques pour couvrir d'ombre et de gloire le pain dont le Fils de Dieu a dit : « Ceci est mon corps. » Elle a cru que, puisqu'une mère peut porter son fils dans ses entrailles et le nourrir encore de sa substance après l'avoir mis au monde, il n'était pas impossible à Dieu d'avoir la même puissance dans la même tendresse, et de renouveler entre nous et lui les miracles de la maternité. Enfin, tout a cédé, quelle qu'en soit la raison, à cette parole : « Mangez et buvez. » Le genre humain a mangé en adorant sa nourriture; il a bu en adorant son breuvage : la folie de la foi a égalé la folie de la charité.

A ce dithyrambe, inspiré par une foi dont nous ne contestons pas la sincérité, opposons maintenant les paroles, plus froides certainement, mais qui, par cela même peut-être, paraîtront à quelques-uns plus rationnelles, d'un écrivain protestant.

On sait comment le catholicisme comprend le sacrement de la sainte cène. Au moment où le prêtre prononce les paroles de consécration, le pain et le vin, sans changer d'apparence, deviennent le corps et le sang réels de Jésus-Christ. Ce dogme n'est pas moins contraire au bon sens qu'aux textes. Que ne suppose-t-il pas, en effet? Pour l'accepter, il faut croire que le même corps peut être présent dans plusieurs endroits à la fois; il faut admettre que la substance peut changer totalement, sans que les accidents (forme, saveur, couleur) subissent aucun changement; il faut croire enfin que, dans la première sainte cène, lors de l'institution du sacrement, Jésus-Christ étant présent, les apôtres, assis-

à la même table que lui, ont pris et mangé le corps de leur maître. Tout cela est monstrueux. D'ailleurs, la doctrine de la transsubstantiation ne remonte pas à la primitive Eglise, et ne peut pas s'appuyer sur l'autorité de la tradition universelle. Sous sa forme actuelle, elle date du milieu du XIe siècle. En général, la cène était considérée, dans les premiers temps, à la fois comme un mémorial du sacrifice accompli par Jésus pour le salut du monde, et comme un symbole de l'union mystique des chrétiens avec leur maître. Plus tard, quand vint l'époque de la réflexion, deux opinions se produisirent : les uns admirent une relation matérielle entre les éléments de l'*eucharistie* et le corps et le sang du *Logos*; les autres continuèrent à ne voir dans ses éléments que des symboles, et les Alexandrins ne voulurent jamais reconnaître dans la cène que la présence spirituelle du Christ.

Cependant, vers le IVe siècle, cette opinion fut abandonnée et la doctrine de la présence substantielle l'emporta; mais l'ancienne manière de voir compta longtemps encore des partisans. Eusèbe, dans sa *Démonstration évangélique*, Grégoire de Nazianze, Augustin, ne considéraient les éléments de la cène que comme des signes, des types, des figures, et ne reconnaissaient dans ce sacrement qu'une présence spirituelle du Christ. Le pape Gelase, qui vivait à la fin du Ve siècle, n'est pas moins explicite à ce sujet. Pour lui, il n'y a pas de changement de substance ou de nature dans les espèces sacramentelles, qui restent du pain et du vin. Facundus d'Hermiane, Bède le Vénérable, Alcuin, le concile de Constantinople de 754, s'accordent à repousser la doctrine de la présence substantielle et réelle, pour se ranger à celle de la présence symbolique ou spirituelle.

Au moyen âge, même après que Paschase Radbert eut formulé la transsubstantiation, la discussion resta longtemps ouverte sur cet important sujet. Tandis que les scolastiques inclinaient du côté du moine de Corbie, les mystiques s'attachaient, en général, à la doctrine d'une présence spirituelle. Wiclef embrassa de son côté la même opinion.

Les reformateurs combattirent tous la transsubstantiation; mais Luther y substitua un dogme qui n'est ni moins contradictoire ni moins incompréhensible. D'après lui, le pain et le vin restent ce qu'ils étaient, mais le corps et le sang réels du Christ s'y mêlent d'une manière mystérieuse. C'est ce qu'on appelle la consubstantiation. Luther avait cru corriger ainsi ce qu'il y a d'absurde dans la doctrine catholique; mais grande était son illusion. Qu'est-ce qu'un corps invisible, impalpable, qui échappe enfin à toutes les conditions des corps? Aussi ne faut-il pas s'étonner que cette conception ait rencontré de l'opposition même parmi les adeptes de la Réforme. Zwingle, Capiton, Bucer, tous les réformateurs de l'école d'Erasme ne croyaient qu'à la présence spirituelle. « Je crois, dit Zwingle, que dans la sainte cène d'*eucharistie*, c'est-à-dire d'actions de grâces, le vrai corps du Christ est présent par la contemplation de la foi; c'est-à-dire que ceux qui rendent grâces à Dieu pour le bienfait qu'il nous a donné en son fils reconnaissent que Christ a revêtu un vrai corps, qu'il a vraiment souffert, vraiment lavé nos péchés par son sang, et ainsi toute chose faite par le Christ leur est rendue présente par la contemplation de la foi. Mais que le corps du Christ, essentiellement et réellement, c'est-à-dire son propre corps mortel, soit présent dans la cene, mangé par notre bouche et déchiré par nos dents, comme le disent les papistes et quelques autres qui regrettent les oignons d'Egypte, non-seulement je le nie, mais encore j'affirme que c'est une erreur contraire à la parole de Dieu. » C'est en effet sur ces paroles : *Ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, que portait alors toute la discussion, et que les partisans de la transsubstantiation, de la consubstantiation et de la présence spirituelle appuyaient leurs vues particulières. Œcolampade défendit cette dernière opinion avec tant de vigueur, de logique et de science qu'Erasme avouait que les élus eux-mêmes pourraient s'y laisser prendre. En général, tous les réformateurs interprétaient ainsi les paroles de [illegible] : Ceci représente mon corps, ceci [illegible] le mon corps. D'après le mysti[illegible]nkfeld, ces mots offraient une autre signification. Cette phrase, à son avis, doit être renversée et elle signifie : Mon corps, qui est livré pour vous, est ceci, à savoir ce pain rompu et mangé; ou, en d'autres termes : Mon corps, qui est livré pour vous, est et doit etre [illegible]r vous ce qu'est le pain que je vous distribue, à savoir un véritable aliment de l'âme, comme le pain est l'aliment du corps. Schwenkfeld admettait d'ailleurs la présence spirituelle du Christ, dont le corps et le sang sont mangés, suivant son expression, par les dents spirituelles de la foi. Calvin, pour réconcilier les partisans de Luther et ceux de Zwingle, essaya d'une nouvelle [illegible] [illegible]ent et sub[illegible] Ce sont des [illegible]ons plus au[illegible]

le croyant? Qu'est-ce que manger spirituellement un corps? Ce compromis a eu le sort de tous les compromis : il a été vite condamné et oublié. Pour fonder quelque chose de durable, la première condition est d'obéir aux lois de la logique. Aussi la théorie de Zwingle sur la présence spirituelle du Christ dans la sainte cène est-elle aujourd'hui à peu pres universellement adoptée dans les Eglises protestantes; la sainte cène n'est plus considérée que comme un mémorial, un symbole, une commémoration de la mort de Jésus-Christ, et, s'il est encore question de la présence spirituelle, c'est d'une manière tout à fait subjective, c'est uniquement pour les croyants; c'est enfin, comme le disait Zwingle, que, par la contemplation de la foi, le fidèle jouit de la présence spirituelle du Christ. Il y a loin de cette conception aux théories matérialistes de l'Eglise catholique et de Luther et aux accommodations de Calvin.

Après avoir entendu successivement, sur l'important sujet de l'*eucharistie*, deux docteurs religieux, l'un catholique, l'autre protestant, nos lecteurs nous permettront de dire un dernier mot au nom du *Grand Dictionnaire*. Nous ne reviendrons pas sur les décisions des conciles antérieurs au XIe siècle : elles furent sans doute susceptibles d'être entendues de plusieurs manières, puisqu'elles ne purent empêcher les dissidences de se faire jour, et l'on peut en dire autant des doctrines professées par les Pères durant les dix premiers siècles; mais nous chercherons à nous expliquer à nous-mêmes, en nous plaçant à un point de vue purement humain, pourquoi l'enseignement de l'Eglise sur la présence réelle resta si longtemps vague, susceptible de plusieurs interprétations opposées, et pourquoi, enfin, ce grand corps religieux jugea nécessaire de fixer tous les doutes en adoptant franchement l'opinion la plus radicale, celle qui semblait fouler aux pieds les principes les plus élémentaires de la raison. La religion chrétienne, pour se faire dans ce monde la place qu'elle y voulait occuper et qu'elle a réellement occupée, avait à lutter contre une religion qui, depuis une longue suite de siècles, régnait sans rivale sur l'immense généralité des nations, et qui offrait à des esprits encore grossiers l'avantage de voir les dieux qu'ils devaient adorer, de savoir où ils résidaient, de pouvoir s'approcher d'eux dans leurs temples. Proposer aux hommes de ce temps d'abandonner tous ces dieux visibles, palpables, pour reporter tout à coup leurs adorations sur le Jehovah juif, sur celui que nul œil ne pouvait voir, contempler, que nulle oreille ne pouvait entendre, et dont tous les attributs se résumaient dans la propriété toute métaphysique de l'existence absolue (Je suis celui qui suis), c'était évidemment se condamner d'avance à une impuissance complète. Il est vrai que ce Dieu, ou plutôt l'une des personnes de ce Dieu un et triple tout à la fois, s'était fait homme, avait vécu trente-trois ans sur la terre, et offrait par cela même une sorte de satisfaction au besoin d'adorer quelque chose de manifestement réel; mais si le Christ avait vécu, il était mort, et les docteurs chrétiens anathématisaient trop souvent l'idolâtrie pour oser, dans ce temps-là, proposer d'élever au Christ des statues devant lesquelles pourraient s'agenouiller les populations. Il fallait pourtant matérialiser de quelque manière le culte nouveau, il fallait montrer à ceux que l'on arrachait à l'idolâtrie ce qu'on prétendait mettre à la place des idoles. On pouvait bien leur dire qu'il fallait adorer et prier Dieu en esprit et en vérité, mais cela n'aurait pas suffi pour les attirer dans les églises, c'est-à-dire dans les assemblées des fidèles; car il est trop évident que, pour prier Dieu en esprit, on n'a pas besoin de quitter sa propre demeure ni de se déranger de ses affaires. La cérémonie de la cene, que Jésus-Christ lui-même avait expressément commandé de célébrer souvent, offrit le moyen de satisfaire à la fois toutes les exigences. Le pain et le vin, consacrés selon la formule évangélique, devinrent le corps et le sang du Sauveur, de celui qui était Dieu et homme tout ensemble; placés en évidence sur l'autel, ils durent être adorés par tous les fidèles, et quand l'un de ceux-ci éprouvait le besoin de demander à Dieu quelque grâce spéciale, il savait où aller pour se trouver en présence de celui qu'il voulait prier. Quelques-uns sans doute, les raisonneurs, devaient se dire que le corps et le sang de Jésus ne se trouvaient là qu'en figure; mais la masse des fidèles, enchantée de sortir d'un idéal trop au-dessus de ses lumières, s'en tenait au sens matériel et ne marchandait ni sa foi ni son zèle. Pendant dix siècles l'Eglise s'abstint de se prononcer nettement sur la manière dont le corps et le sang de Jésus-Christ étaient présents dans l'*eucharistie*. Les yeux voyaient, les mains touchaient du pain et du vin, tout le monde restait libre de penser qu'il y avait encore là du pain et du vin; cela importait peu, pourvu que l'on crût aussi qu'il y avait en même temps le corps et le sang de l'Homme-Dieu, c'est-à-dire un objet matériel digne de recevoir nos hommages, nos adorations, nos prières. Et quant aux imprécations de saint Paul et d'autres docteurs contre ceux qui recevaient indignement le corps et le sang de Jésus-[illegible], elles ne prouvent nullement qu'il n'y [illegible] ni pain ni vin dans ce mystère; elles [illegible]pliquent très-bien dans le système de la consubstantiation; il serait même facile de montrer que saint Paul aurait pu parler de la même manière s'il n'avait cru qu'à une présence toute spirituelle, c'est-à-dire idéale. N'oublions pas, en effet, qu'un chrétien doit adorer Dieu en esprit, d'où il suit évidemment qu'il suffit que notre esprit voie Dieu quelque part pour que l'objet que nous identifions ainsi à Dieu devienne digne de tous nos respects.

L'Eglise ne professa nettement le dogme de la transsubstantiation que lorsqu'elle s'y vit contrainte par l'audace toujours croissante des hérétiques, qui, voulant restreindre la foi à la présence réelle dans les limites d'une raison ergoteuse, menaçaient d'ébranler chez les masses celle de toutes les croyances chrétiennes qui avait peut-être sur elles le plus d'empire, parce qu'elle les enchaînait par des liens en quelque sorte matériels. Ce fut un acte hardi de sa part; mais le fait a prouvé qu'elle avait bien jugé de sa force, et dès lors on doit reconnaître qu'elle a fait ce qu'elle devait faire pour assurer, pendant une longue suite de siècles encore, sa domination sur le monde. Oui, nous croyons sincèrement que, si les temples catholiques n'avaient pas leurs tabernacles sacrés, où se cache un Dieu réel quoique voilé, toujours prêt à converser pour ainsi dire avec ses adorateurs, nous les aurions vus depuis longtemps devenir peu à peu déserts et se fermer, sauf aux jours et à l'heure des cérémonies publiques, comme nous voyons fermés habituellement les temples des protestants. Si le catholicisme renonçait à la messe, qui n'est que l'*eucharistie* dramatisée, à ses saluts solennels, à ses processions splendides, aux reposoirs dressés dans les rues par la piété des fidèles, cette piété perdrait bientôt toute sa sève. Un Dieu caché dans les profondeurs de sa mystérieuse existence, et qui ne demande à l'homme que des adorations spirituelles, peut plaire à des déistes purs, mais a bien peu de prise sur le peuple; et les déistes eux-mêmes en viennent bientôt à se demander quel prix ce Dieu peut attacher à des sermons, à des oraisons, à un culte quelconque. Par une suite de déductions qui s'enchaînent de la manière la plus naturelle, ils sont bientôt amenés à proclamer l'inutilité de toute espèce de culte et à dire comme Sénèque : *Deum coli qui novit*.

— Iconogr. *Représentation symbolique de l'eucharistie*. Il est curieux d'observer avec quelle réserve les Pères de l'Eglise des premiers siècles parlent de l'*eucharistie* dans leurs sermons et dans leurs homélies, combien même ils emploient de détours pour ne pas la nommer d'une manière trop positive : ils l'appelleront *le bien*, τὸ ἀγαθόν, ou *les biens*, τὰ ἀγαθά. En Orient, on arrondit la phrase : « *Corporis Agni margaritum ingens* (la riche perle du corps de l'Agneau), » dira Fortunat dans son langage imagé et fleuri. Quelquefois on prend une autre circonlocution, et on appelle alors l'*eucharistie* le poisson. Comme cela, tout le monde comprend et personne ne saurait se compromettre. « Prends, mange et bois, tenant ἰχθύς dans tes mains, » dit l'inscription de Pectorius d'Autun, qui prouve, d'un autre côté, que l'on avait l'habitude de recevoir la communion dans la main. Quelquefois on est encore plus mystérieux, et l'on dit : *ce qui est désiré*, pour désigner l'*eucharistie*. Etudions maintenant la manière dont l'*eucharistie* se trouve représentée sur les monuments. Nous citerons d'abord une mosaïque de Saint-Vital de Ravenne, qui date du VIe siècle et qui représente le sacrifice de Melchisédech. Melchisédech est debout; devant lui, on voit un autel sur lequel sont placés deux pains et un petit vase plein de vin; il bénit ces offrandes et les adore. Vis-à-vis de lui, de l'autre côté de l'autel, se voit Abel, debout comme Melchisédech; comme lui, il a les mains en l'air. Il est impossible de ne pas voir dans cette représentation une allégorie vivante de l'*eucharistie*, puisqu'on a toujours regardé Melchisédech comme ayant annoncé l'Agneau par son sacrifice. Ce monument est le plus ancien que l'on puisse citer et dans l'histoire iconographique et dans l'histoire religieuse, comme se rapportant à l'*eucharistie* symbolisée. Pour désigner l'*eucharistie*, on se servait aussi de la manne dont le Seigneur avait nourri son peuple dans le désert; et là encore on était d'accord avec les textes sacrés. Saint Jean dit (VI, 59) : « Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts; mais celui qui mangera ce pain de vie vivra éternellement. » (*Patres vestri manducaverunt manna in deserto et mortui sunt; qui autem manducat hunc panem vivet in æternum*).

Une autre manière allégorique de représenter l'*eucharistie* est la scène de la multiplication des pains. Il est reconnu par tous les archéologues que les artistes, en retraçant ce sujet, voulaient rappeler à l'esprit le mystère de l'*eucharistie*. Quelquefois le miracle de la multiplication des pains est représenté sur un tombeau; alors il signifie que le défunt s'était muni du pain céleste avant d'entreprendre le grand voyage. Une symbolisation que l'on rencontre encore fréquemment consiste dans la représentation d'un repas. Quelquefois on y voit des hommes et des femmes; ailleurs, il n'y a que sept hommes. Les aliments se composent alors de pain et de poissons frits. Sur le beau diptyque de la cathédrale de Milan, ce même festin est figuré; mais seulement il ne s'y trouve que quatre convives, le Seigneur et trois disciples. La table a la forme traditionnelle du *sigma*; le Seigneur rompt le pain céleste pour le donner à ses convives. Dans la suite, on prit le poisson comme signe symbolique de l'*eucharistie*. Un diptyque remontant à la fin du Ve siècle montre le Christ sous la forme d'un grand poisson qui, sur le rivage, nourrit ses disciples de sa propre chair. On trouve le même symbole du poisson dans les admirables fresques récemment découvertes au cimetière de Saint-Calixte. Guidé par M. de Rossi, nous allons essayer d'en donner une idée. Les deux chambres qui composent la crypte récemment découverte sont voisines de la crypte de Corneille. Sur l'une des parois se voit, fort distinctement retracée, deux fois l'image d'un poisson nageant à pleines eaux. Il porte sur son dos une corbeille avec des pains au-dessus; à l'intérieur de la corbeille se trouve un petit vase contenant du vin, vase que l'on aperçoit assez distinctement à travers le treillage de la corbeille. Dans la chambre voisine, nous voyons en premier lieu un de ces festins composés de pain et de poissons frits; puis vient une autre table sur laquelle est un pain et encore un plat contenant du poisson; puis, d'un côté, se voit un homme bénissant les offrandes, tandis que, de l'autre, se tient une femme qui lève les mains au ciel. Sur un marbre trouvé à Lyon, on lit : « Prends la douce nourriture du Sauveur des justes, mange et bois, tenant le poisson dans ta main. » (*Salvatoris sanctorum dulcem sume cibum, ede et bibe... piscem in manibus tenens*.)

M. de Rossi, dont le témoignage fait autorité, a découvert un marbre à Ravenne, marbre d'un christianisme douteux, mais où l'on voit l'image d'un pain entre deux poissons. A Pesaro, on a trouvé une fort belle mosaïque chrétienne qui représente plusieurs pains et plusieurs poissons : c'est encore une symbolisation de l'*eucharistie*. Au cimetière des Saints-Marcellin-et-Pierre, un archéologue des plus érudits, Bosio, a découvert, il y a quelque temps, une peinture qui n'a pas manqué, par son originalité, de piquer la curiosité des archéologues. Voici la description de cette peinture, telle que la montre la planche 139 de l'ouvrage de Bosio. Elle représente une femme seule assise devant une table; sur cette table est une nappe sur laquelle se trouvent trois pains, trois tasses, mais une seule amphore. A chaque extrémité de la table, qui a la forme d'un rectangle, se tient un serviteur. Le premier présente une coupe à un personnage qui s'approche de lui tenant à la main un bâton, symbole du voyage qu'il va accomplir. Un second personnage se tient devant l'autre serviteur, tandis que la femme assise semble leur donner des ordres en leur désignant du doigt ce qu'elle veut offrir aux deux étrangers. Généralement les antiquaires, nous parlons des anciens, n'avaient voulu voir dans ces peintures qu'une agape. Tout autre est l'explication donnée par le savant archéologue l'abbé Polidori. Selon lui, cette prétendue agape ne serait qu'une traduction peinte du neuvième chapitre des *Proverbes*, où il est dit que la Sagesse s'est bâti un temple soutenu par sept colonnes, pour offrir aux hommes un lieu de repos et de rafraîchissement; que, dans ce palais, elle dressa une table fournie d'une façon abondante de pain et de vin, et qu'ensuite elle envoya des serviteurs pour inviter les humbles et les ignorants à venir prendre leur part du festin préparé à leur intention. D'après saint Cyprien et les autres Pères, ce récit n'est qu'un symbole : la Sagesse n'est autre que le Juste incarné; le palais qu'elle élève, c'est l'Eglise; les colonnes représentent les apôtres; les serviteurs ne sont que les ministres du culte; le pain et le vin sont le symbole de l'*eucharistie* sous les deux espèces; enfin, les deux personnages ne sont autres que les hommes, qui marchent en voyageurs dans les sentiers de l'existence. Telles sont les allégories employées dans le moyen âge pour figurer l'*eucharistie*. Il en fut ainsi jusqu'au XVIe siècle. A cette époque, les artistes commencèrent à préférer le calice avec l'auréole rayonnante.

Eucharistie (MÉDITATIONS SUR L'), par Mgr de La Bouillerie, évêque de Carcassonne (1857, in-12). Ce livre mystique a obtenu un certain succès auprès de nos dévotes mondaines. Il contient douze méditations. Voici, pour donner une idée de ce livre, un des développements de la première méditation, le *Sommeil de l'eucharistie*, qui a pour objet cette parole de l'époux, dans le *Cantique des cantiques* : « Je dors et mon cœur veille ! » — « Ah ! s'écrie le pieux auteur, s'il s'en tenait à ce seul mot, *je dors*, loin d'y goûter la suavité que je cherche, je n'y trouverais qu'inquiétude et qu'effroi. Jésus-Christ dort, et le démon, mon ennemi, veille et circule autour de moi comme le lion prêt à me dévorer..., etc., etc., etc. » Mais il est bientôt rassuré en considérant que l'époux du *Cantique des cantiques* a bien voulu dire que *s'il dort, son cœur veille*, et il s'écrie plein d'une tendre émotion : « Dormez, Seigneur Jésus, je suis consolé; votre cœur veille. »

La méditation sur les *Trois colombes* est tout aussi singulière. Ces trois colombes bibliques et symboliques sont : celle de Jere-

mie, qui dit aux enfants de Moab : « Quittez les villes pour le sommet des rocs; celle de l'époux du *Cantique des cantiques*, disant à sa bien-aimée : « Viens, ô ma colombe, viens t'abriter dans les trous du rocher ! » et enfin celle du roi-prophète : « Qui me donnera des ailes comme à la colombe pour voler et me reposer? » Ces trois colombes sont, pour M. de La Bouillerie, le symbole de l'âme, qui doit successivement se réfugier dans le creux du rocher, poser son nid sur la cime, et enfin prendre son vol pour le repos éternel.

Qu'est-ce que nos dévotes peuvent bien comprendre à toutes ces gentillesses? La vie de famille est-elle donc si vide qu'il faille la remplir par d'aussi singulières méditations ?

Eucharistie (L'), tableau de Nicolas Poussin. L'artiste a traité dans trois tableaux différents le sujet de la sainte cène et de l'institution de l'eucharistie.

L'un de ces tableaux, exécuté en 1641 pour la chapelle du château de Saint-Germain en Laye, se voit aujourd'hui au Louvre (no 428). Voici quelle en est la composition : dans une salle ornée de colonnes et de pilastres d'ordre ionique, le Christ, debout, en avant de la sainte table, sur laquelle est posé le calice, tient dans une patène le pain rompu qu'il va distribuer à ses disciples, debout ou agenouillés autour de lui. Une lampe allumée est suspendue au plafond par une chaîne. Cette *Sainte Cène* a été gravée au burin par Pierre Lombard et au trait dans le recueil de Landon (III, pl. 15).

Les deux autres tableaux font partie des deux célèbres suites des *Sept sacrements*, dont l'une, exécutée de 1636 à 1642, pour le commandeur del Pozzo, appartient aujourd'hui au duc de Rutland, et l'autre, exécutée pour M. de Chantelou, de 1644 à 1648, devint plus tard la propriété du duc d'Orléans et passa ensuite en Angleterre, dans la galerie du comte de Stafford, dite Bridgewater-Gallery.

Dans l'*Eucharistie* peinte pour le commandeur del Pozzo, les personnages sont groupés dans l'intérieur d'une vaste salle, assis ou à demi couchés sur des lits qui entourent la table du « dernier souper. » Le Christ, placé au centre de la composition, tient une coupe d'une main et fait, de l'autre main, un geste impératif en rapport avec la volonté qu'il exprime à ses disciples : « Faites ceci en mémoire de moi. » A sa droite est saint Jean, qui appuie sa tête sur le sein de son divin Maître; à gauche se tient saint Pierre. Ce tableau a été gravé par Dughet et par L. de Châtillon.

L'*Eucharistie* de la galerie Bridgewater est bien supérieure à la précédente ; c'est un des plus beaux chefs-d'œuvre de Poussin. Le lieu de la scène est une salle spacieuse d'ordre toscan, qu'éclaire une lampe à trois becs suspendue au plafond, et au fond de laquelle une draperie est accrochée d'un pilastre à l'autre. Le Christ, placé presque sous la lampe, au centre du tableau, domine les autres figures. Son attitude est à peu près la même que celle du tableau de la collection du duc de Rutland ; son action, ses paroles fixent l'attention de tous les disciples, dont l'étonnement se manifeste sous des formes diverses. Judas seul détourne la tête avec un sourire moqueur ; il s'est levé de table et s'apprête à quitter la salle du repas. Saint Jean, placé auprès du Sauveur, témoigne moins de surprise que les autres apôtres ; l'expression triste et rêveuse de son regard fait soupçonner qu'il prévoit le sacrifice inévitable, la sublime immolation du Maître. A côté de lui, un disciple, étonné et presque effrayé, se porte brusquement en arrière. D'autres physionomies expriment le respect, la curiosité, l'admiration, le dévouement. Un apôtre, qui n'est point à table et qui occupe l'extrémité de la composition, du côté de saint Jean, est debout, dans l'attitude du recueillement ; il met un doigt sur sa bouche et se tourne vers la porte, comme s'il voulait imposer aux profanes relégués hors du sanctuaire la vénération pour le mystère qui s'accomplit. On ne saurait trop admirer dans cette peinture la simplicité et la gravité des poses, la hardiesse et la science des raccourcis, la vérité des expressions, la beauté des draperies. « Ce tableau, dit M. Bouchitté, est, entre les *Sept sacrements* exécutés pour M. de Chantelou, celui dont la composition est la plus profondément pensée et la plus grande. A notre sens, il s'élève de beaucoup au-dessus de tous les tableaux faits sur le même sujet, à quelque peintre qu'ils appartiennent (M. Bouchitté oublie la *Cène* de Léonard). Dans ce chef-d'œuvre, Poussin n'a pas seulement surpassé les autres, il s'est surpassé lui-même. » Toutefois, M. Bouchitté lui-même hasarde quelques critiques : « Nous oserions reprocher à ce tableau l'uniformité du type des têtes, excepté cependant pour celles du Sauveur et de saint Jean. Quoique le peintre les ait diversifiées autant que possible par les accessoires, elles se ressemblent trop, surtout celles qui sont vues de profil. La tête du Christ n'est pas sans quelque rapport avec celle des catacombes ; on peut néanmoins lui reprocher d'être trop forte. Les traits de saint Jean sont d'une beauté jeune et touchante. Le type israélite semble bien être celui de toutes ces figures, mais les poses, les draperies, le galbe, les accessoires, la disposition et l'architecture de la salle sont romains et grecs. Les disciples ont l'air de sages de l'antiquité plus que de pêcheurs israélites. » Ce tableau a été gravé par B. Audran, Pesne, Dughet, Gantrel, etc.

Le sujet de l'*Institution de l'eucharistie* a été traité par un très-grand nombre d'artistes, notamment par Ph. de Champaigne (Louvre), E. Le Sueur (Louvre), Gérard de Lairesse (Louvre), Juan de Juanes (musée de Madrid), A. Périn (église Notre-Dame de Lorette, à Paris), C.-C. Chazal (Salon de 1863), etc. Les ouvrages de plusieurs de ces peintres ont été décrits au mot CÈNE.

EUCHARISTIQUE adj. (eu-ka-ri-sti-ke — rad. *eucharistie*). Théol. Qui a rapport, qui appartient à l'eucharistie : *Espèces* EUCHARISTIQUES. *Communion* EUCHARISTIQUE.

EUCHÉILE s. f. (eu-ké-i-le — du gr. *eu*, bien ; *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type habite le Brésil.

EUCHÉIRE s. m. (eu-ké-i-re — du gr. *eucheir*, courageux). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces, qui habitent le Brésil.

EUCHÉLIE s. f. (eu-ké-lî — du gr. *eu*, bien ; *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des callimorphes et comprenant deux espèces, qui vivent en Europe et sont remarquables par la vivacité de leurs couleurs.

EUCHÉLIOPE s. m. (eu-ké-li-o-pe). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, vivipares, de la famille des gabioïdes.

EUCHER (saint), en latin **Eucherius**, prélat et théologien français, mort en 450. Il fut d'abord sénateur, épousa une femme d'une naissance illustre, nommée Gallia, dont il eut deux fils et deux filles, puis, vers 410, renonçant au monde avec toute sa famille, il envoya sa femme et ses enfants dans l'île de Lérins, et se retira lui-même dans celle de Sainte-Marguerite. Sur sa haute réputation de savoir et de piété, il fut élu évêque de Lyon vers 434. Ses deux fils, Salonius et Veranus, devinrent également évêques, et le second lui succéda à Lyon. L'Église honore Eucher le 16 novembre. On a de ce prélat : *De laude eremi ; De contemptu mundi et secularis philosophiæ ; Liber formularum spiritalis intelligentiæ ; Historia passionis sancti Mauritii et sociorum martyrum ; Instructionum libri II ; Homiliæ ; Homiliæ operum Cassiani*, etc. La plupart des œuvres d'Eucher ont été publiées dans diverses collections, notamment dans la *Bibliotheca Patrum*. L'édition la plus complète de ses écrits est celle de Rome (1564).

EUCHÉRIE, femme poëte du ve siècle. On ne sait où elle naquit, et l'on présume, sans preuve certaine, qu'elle vivait dans les Gaules. Il n'est resté d'elle qu'un petit poëme assez violent contre un *rustre* (*rusticus servus*) qui avait osé prétendre à sa main, audace qui dépassait pour elle les unions les plus monstrueuses que l'imagination puisse enfanter. Cette pièce, qui se compose de trente-deux vers élégiaques, a été publiée dans l'*Anthologia latina* de Burmann et dans les *Poetæ minores* de Wernsdorf.

EUCHÈTE s. m. (eu-kè-te — du gr. *eu*, bien ; *chaité*, chevelure). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des diosmées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

EUCHÈTES ou **EUCHITES**, sectaires chrétiens des premiers siècles. Ils tenaient leur nom du mot grec *euché*, prière, et succédèrent à d'autres sectaires juifs appelés *massaliens*, qui professaient les mêmes doctrines et qui tiraient également leur nom d'un mot hébreu ayant la même signification que le mot grec. Les euchètes étaient tellement convaincus de la puissance de la prière, qu'ils la croyaient capable d'assurer le salut éternel sans le secours de la pénitence. Les euchètes, dont les dernières traces ne disparurent qu'au viie siècle, habitaient l'Arménie et la Syrie. Ils regardaient comme un péché de travailler, ne possédaient absolument rien et couraient le pays en mendiant.

EUCHILE s. m. (eu-ki-le — du gr. *eu*, bien ; *cheilos*, lèvre). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des podalyriées, qui habite l'Australie.

EUCHILIE s. f. (eu-ki-lî — du gr. *eu*, bien ; *cheilos*, bord, marge). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces, qui habitent Madagascar.

EUCHIRE s. m. (eu-ki-re — du gr. *eu*, bien ; *cheir*, main ; ou de *eucheir*, fort, courageux). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite les Indes orientales.

EUCHITES, sectaires chrétiens. V. EUCHÈTES.

EUCHLAMYDE s. f. (eu-kla-mi-de — du gr. *eu*, bien, et de *chlamyde*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féronies, dont l'espèce type habite Madagascar.

EUCHLANIDOTE adj. (eu-kla-ni-do-te — rad. *euchlanis*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'euchlanis.

— s. m. pl. Famille d'infusoires rotifères, ayant pour type le genre euchlanis.

EUCHLANIS s. m. (eu-kla-niss — du gr. *eu*, bien ; *chlanis*, cuirasse). Infus. Genre d'infusoires rotifères, type de la famille des euchlanidotes : *Les* EUCHLANIS *se trouvent dans les eaux stagnantes*. (E. Duponchel.)

EUCHLORE s. f. (eu-klo-re — du gr. *eu*, bien ; *chloros*, vert). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Inde, la Chine et les régions voisines.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

EUCHONDRITE s. m. (eu-kon-dri-te — du gr. *eu*, bien ; *chondros*, grain). Erpét. Genre de serpents à peau grenue.

EUCHOPHORE s. m. (eu-ko-fo-re — du gr. *euchos*, sujet d'orgueil ; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères, famille des fulgoriens, tribu des fulgoridés.

EUCHRÉE s. f. (eu-kré — du gr. *eu*, bien ; *chroia*, couleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant sept espèces, qui vivent à Madagascar. ‖ Genre d'insectes hyménoptères térébrants, formé aux dépens des chrysides et comprenant un petit nombre d'espèces, dont le type est l'euchrée pourprée, répandue en Europe : *Les* EUCHRÉES *ont le thorax tronqué à sa partie antérieure*. (E. Duponchel.)

EUCHRESTE s. m. (eu-krè-ste — du gr. *euchrestos*, utile). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, dont l'espèce type croît à Java.

EUCHROA s. f. (eu-kro-a — du gr. *eu*, bien ; *chroa*, couleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des carabiques, tribu des féronies, dont l'espèce type, qui habite le Brésil, est remarquable par ses reflets cuivrés.

EUCHROATE s. m. (eu-kro-a-te). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide euchroïque avec une base.

EUCHROÏQUE adj. (eu-kro-i-ke — du gr. *eu*, bien ; *chroa*, couleur). Chim. Se dit d'un acide qui est un dérivé ammoniacal de l'acide mellique.

EUCHROÏTE s. f. (eu-kro-i-te — du gr. *eu*, bien ; *chroa*, couleur). Minér. Arséniate de cuivre naturel, ainsi appelé à cause de sa belle couleur.

— **Encycl.** L'*euchroïte* est une substance très-rare, qu'on n'a encore trouvée qu'à Libethen, en Hongrie, où elle se présente en cristaux implantés sur un micaschiste. Elle est d'un magnifique vert d'émeraude et cristallise en un prisme rhomboïdal droit de 117° 20', terminé ordinairement par un biseau de 87° 52', parallèle à la petite diagonale et dans lequel le rapport de la base à la hauteur est comme 203 est 208. Sa dureté est exprimée par le nombre 4, et sa pesanteur spécifique par le nombre 3,4. Au chalumeau et dans les acides, elle se comporte comme les autres arséniates de cuivre. D'après les analyses de Turner et de Wohler, l'*euchroïte* renferme de 33,02 à 33,32 d'acide arsénique; de 47,85 à 48,09 d'oxyde de cuivre, et de 18,80 à 18,32 d'eau.

EUCHROME adj. (eu-kro-me — du gr. *eu*, bien ; *chrôma*, couleur). Hist. nat. Qui a une belle couleur.

— s. f. pl. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des buprestes, comprenant deux espèces à reflets métalliques, qui habitent l'Amérique centrale.

EUCHROMIE s. f. (eu-kro-mî — du gr. *eu*, bien ; *chrôma*, couleur). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des pyrales.

EUCHRONE s. f. (eu-kro-ne). Chim. Produit de décomposition de l'acide euchroïque par les agents réducteurs.

EUCHYLIE s. f. (eu-chi-lî — du gr. *eu*, bien ; *chulos*, suc). Méd. Bon état des fluides du corps. ‖ On dit aussi EUCHYMIE.

EUCHYME s. m. (eu-chi-me — du gr. *eu*, bien ; *chumos*, suc). Bot. Suc nutritif des végétaux. ‖ Genre de plantes, de la famille des légumineuses, qui croissent dans la Nouvelle-Hollande.

EUCINÈTE s. m. (eu-si-nè-te — du gr. *eukinetos*, agile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des ténébrions, comprenant deux espèces, qui habitent le centre et le midi de l'Europe.

EUCIRRHE s. m. (eu-si-re — du gr. *eu*, bien ; *kirrhos*, jaunâtre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type, qui est de très-grande taille, habite Ceylan.

EUCLASE s. f. (eu-kla-ze — du gr. *eu*, bien ; *klasis*, rupture). Minér. Silicate double naturel d'alumine et de glucine.

— **Encycl.** L'*euclase* renferme, sur 100 parties, d'après des analyses très-soignées dues à M. Damour : 41,63 de silice, 34,07 d'alumine, 16,97 de glucine, 1,03 d'oxyde de fer, 0,34 d'oxyde d'étain, 6,04 d'eau et 0,38 de fluor. L'*euclase* est un des minéraux les plus rares que l'on connaisse, et pendant longtemps il a été très-difficile de s'en procurer. Les premiers échantillons ont été rapportés de l'Amérique méridionale par Dombey, mais sans aucune indication précise du gisement de ce minéral. On sait maintenant qu'il se trouve dans les micaschistes et les talcschistes quartzeux des environs de Villarica au Brésil, à Boa-Vista et à Capao do Lane, avec la topaze et le quartz hyalin. L'*euclase* est devenue un peu plus commune depuis qu'on l'a retrouvée dans deux autres régions : à Trumbull, en Connecticut, dans l'Amérique du Nord, où elle accompagne la topaze, la fluorine et le mica argentin, et en Russie, dans les lavages d'or de l'Oural méridional, près des bords de la rivière Sanarka, où elle est associée à la topaze, au corindon, au disthène, etc. L'*euclase* n'est point attaquée directement par les acides ; elle a besoin d'être traitée préalablement au feu par les fondants alcalins ; après ce traitement, on y reconnaît la présence de la glucine à ce que le précipité formé par l'ammoniaque est attaqué par le carbonate d'ammoniaque, qui lui enlève la glucine. On obtient celle-ci séparément en évaporant la dissolution et en calcinant le résidu. Au chalumeau, et par une forte chaleur, elle fond sur les bords en émail blanc. Elle se dissout dans le verre de borax, en produisant une légère effervescence, et donne avec la soude, au feu de réduction, des traces d'étain. L'*euclase* est toujours cristallisée en prismes courts, dont les pans sont marqués de stries verticales. Elle est d'une dureté égale ou même supérieure à celle de la topaze ; malheureusement elle est d'une extrême fragilité, ou plutôt elle se clive avec une grande facilité et se sépare en lames et en fragments par la plus légère pression, ce qui est cause qu'on ne peut l'employer dans la joaillerie, bien que, par sa transparence et sa couleur d'un blanc bleuâtre ou verdâtre, elle ait une grande ressemblance d'aspect avec certaines aigues-marines. Cette même circonstance fait qu'il est rare de rencontrer dans les collections des cristaux entiers; ils sont presque toujours divisés par une cassure longitudinale. C'est même à cause de cette remarquable tendance à se briser que le minéral qui nous occupe a reçu de Haüy le nom d'*euclase*, que tous les minéralogistes ont adopté. Les cristaux d'*euclase* ont deux axes optiques faisant entre eux un angle extérieur de 88°. Ces cristaux possèdent la double réfraction positive et jouissent du trichroïsme. Leur densité est égale à 3,1.

EUCLÉE adj. f. (eu-klé — gr. *eukleia* ; de *eu*, bien, et *kleios*, renommée). Mythol. Surnom sous lequel Diane était honorée à Thèbes, où Hercule lui avait élevé un temple après sa victoire sur Erginus, roi d'Orchomène.

— s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ébénacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

EUCLIDE, archonte athénien, qui vivait dans la seconde moitié du ve siècle avant J.-C. Son élection comme archonte eut lieu en 403, immédiatement après l'expulsion des trente tyrans. Les Athéniens revisèrent alors les lois de la république et firent revivre, avec des modifications, les anciennes lois de Solon et de Dracon. La nouvelle législation fut inscrite en caractères empruntés à l'alphabet ionien de vingt-quatre lettres, et on employa depuis lors ces caractères dans les actes publics. Il est souvent question chez les anciens des lois et de l'alphabet adoptés sous l'archontat d'Euclide.

EUCLIDE, dit le **Socratique**, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare, né dans cette ville ou, suivant quelques biographes, à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 avant J.-C. Il était contemporain de Socrate et l'un de ses principaux disciples, quoique auparavant il eût étudié les doctrines préconisées par l'école d'Elée, doctrines qui exercèrent sur lui une influence que Socrate ne parvint pas à détruire et à laquelle ce dernier faisait allusion un jour qu'il dit à Euclide : « Euclide, tu sauras vivre avec des sophistes, jamais avec des hommes. » Euclide n'en suivit pas moins assidûment les leçons de son nouveau maître. On dit qu'un décret ayant interdit aux habitants de Mégare, sous peine de mort, l'entrée de la ville d'Athènes, Euclide se déguisait sous l'accoutrement d'une femme pour venir la nuit entendre la parole de Socrate. Au moment de la mort de son maître (399 av. J.-C.), Euclide accourut à Athènes, dit Platon, pour recueillir son dernier soupir, et les disciples de Socrate ayant été proscrits par les tyrans qui gouvernaient alors Athènes, il leur offrit un asile dans sa maison de Mégare. Il y ouvrit une école où affluèrent une foule d'auditeurs, parmi lesquels Platon lui-même, qui fit toujours grand cas de l'opinion d'Euclide et suivit quelquefois les errements de l'école de Mégare. Une brillante destinée était réservée à cette école. Euclide avait appris des éléatiques à estimer par-dessus tout la dialectique. Il essaya de l'amalgamer avec la morale de Socrate. Le dogme de l'école d'Elée, qu'il existe dans l'univers une substance unique et toujours identique à elle-

même à travers les apparences qui en modifient la forme, fut soumis par lui à une transformation. Cette substance, il l'appelle le bien. Afin de rendre compte de tous les phénomènes de l'être, il lui donne aussi d'autres noms. Il l'examine sous ses rapports intellectuels, moraux, physiques; mais, bien que différente d'aspect, cette substance ne change pas : elle est à la fois une et multiple. L'auteur la compare à un prisme. L'essence du bien, suivant le fondateur de l'école de Mégare, est l'unité; les formes n'y font rien; cette unité est immobile et permanente. Il suit de là que les accidents que peuvent subir les êtres sont indifférents au bien et au mal. On a fait remarquer que cette théorie revenait à supprimer le mérite et le démérite de nos actes. De plus, l'être étant immobile et apparent, la vie est un écoulement perpétuel d'apparences et n'a pas de relations avec l'être. Enfin, le bien et l'être étant identiques, le mal, c'est le néant. Platon aurait puisé dans cet enseignement son opinion que tout est bien, opinion agrandie et mise depuis en système par Leibnitz. Elle est connue maintenant sous le nom d'optimisme. Voltaire l'a ridiculisée dans *Candide*, et son précepteur d'optimisme, le docteur Pangloss, est resté célèbre.

Nous l'avons dit plus haut : si, d'après Euclide, l'être et le bien sont identiques et constituent une grande unité, il n'en faudrait pas conclure qu'il n'y a qu'un être et qu'une sorte de bien. L'être et le bien ont mille aspects variés, dans lesquels ils se personnifient pour ainsi dire. L'un et l'autre s'appellent indifféremment Dieu, la sagesse, l'intelligence, la vertu, qui sont des perspectives diverses d'une même chose. Ces perspectives diverses, dont la personnalité est purement abstraite, ont été tenues en haute estime par les anciens; elles ont constitué depuis ce que la scolastique désigne par l'expression *les genres et les espèces*. La théorie des idées platoniciennes paraît en dériver immédiatement. Aristote semble aussi beaucoup devoir à Euclide, qui aurait avant lui distingué l'acte de la puissance. Aristote définit le mouvement : le passage de la puissance à l'acte. Dans la doctrine du philosophe de Mégare, le mouvement n'existe pas. Cela n'empêche pas Aristote de le lui devoir. La distinction logique établie par Euclide entre la puissance et l'acte est le fondement sur lequel repose toute la doctrine d'Aristote (le péripatétisme). On comprend que, pour défendre une doctrine aussi abstraite que la sienne, Euclide ait eu besoin d'une bonne dialectique : il en fit une qui avait en vue de supprimer tout bonnement l'art de raisonner. Quand on raisonne, dit-il, on compare deux objets : eh bien, s'ils sont pareils, il vaut mieux s'attacher à celui qui vous occupe que d'aller chercher des lumières dans l'examen du second objet; s'ils ne le sont pas, il est inutile de les comparer. On ne sait pas au juste en quoi il voulait faire consister la philosophie; peut-être en voulait-il faire une science purement descriptive, montrer au lieu de démontrer. L'intention qu'on prête ici à Euclide n'est, au surplus, qu'une hypothèse; car il n'a pas laissé d'écrits à l'aide desquels on puisse juger de sa doctrine tout à fait en connaissance de cause. On lui attribue néanmoins six dialogues, dont aucun ne nous est parvenu. Il est à présumer que sa philosophie dialectique avait des côtés excessifs, qui ont fait dans l'antiquité une mauvaise réputation à l'école de Mégare. La lutte entreprise par Euclide contre les empiriques de son temps l'avait fait tomber dans l'écueil opposé, c'est-à-dire dans un idéalisme trop abstrait. Ses successeurs se mirent à disputer pour disputer. Euclide vivait encore qu'on lui reprochait déjà les arguties de sa méthode et l'acharnement de sa polémique. En parlant de l'école de Mégare, Diogène le Cynique disait la bile (χολή) au lieu de l'école (σχολή), et bientôt on flétrit les mégariens du nom de disputeurs (ἐριστικοί), qui leur est resté. Plus tard, Timon nomme Euclide le disputeur.

Ouvrages à consulter : Platon, dans le *Théotète*, le *Phédon* et le *Sophiste;* Aristote, *Métaphysique* (lib. IX); Cicéron, *passim;* Plutarque, *Œuvres morales*, parmi les modernes : Schleiermacher, *Introduction au Sophiste de Platon;* Ritter, *Remarques sur la philosophie de l'école mégarique*, dans le *Rhenische Museum* (année 1828), etc.

EUCLIDE, célèbre géomètre grec, qui vivait vers l'an 285 avant J.-C. On a peu de détai[illegible]lement qu'après s'êtr[illegible]n il fut appelé par [illegible] à Alexandrie, et qu'il y ouvrit une école de mathématiques. Les *Eléments de géométrie* et les *Données* d'Euclide nous sont parvenus, ainsi que des trai[illegible]e, et un opu[illegible]es; les aut[illegible]res sur les [illegible] les *Lieux à la surf*[illegible]s, ont été tota[illegible]res éditions des [illegible] : *Euclidis opera cum Th*[illegible]grec (Bâle, 1550); *Eu*[illegible]*a*, en grec et en latin [illegible]*clide*, en [illegible] un ma[illegible] par F. Peyrard, bib[illegible] à l'École polytechnique (Pa[illegible]

Un grand nombre de géomètres grecs avaient donné avant Euclide des éléments de géométrie. Proclus cite, entre autres, Hippocrate de Chio, Léon, Theudius de Magnésie, Hermotime de Colophon, Eudoxe et Thætete. « Euclide, dit Proclus, tint en ordre beaucoup de choses trouvées par Eudoxe, perfectionna ce qui avait été commencé par Thætete et démontra plus rigoureusement ce qui avait été trop mollement démontré avant lui. » C'est Euclide qui introduisit dans les éléments la méthode connue sous le nom de *réduction à l'absurde*, qui permettait d'éviter les considérations directes de l'infini et des incommensurables. Les *Eléments* sont divisés en treize livres, auxquels on en joint ordinairement deux autres sur les cinq polyèdres réguliers, que l'on attribue à Hypsiclès, géomètre d'Alexandrie, postérieur de cent cinquante ans à Euclide. « Pour se former, dit Lacroix, une idée de l'ouvrage entier, on pourrait le considérer comme composé de quatre parties. La première comprendrait les six premiers livres et se diviserait en trois sections, savoir : la démonstration des propriétés des figures planes, traitée d'une manière absolue et comprise dans les livres I, II, III, IV; la théorie des proportions des grandeurs en général, objet du livre V, et l'application de cette théorie aux figures planes. La seconde partie renfermerait les livres VII, VIII et IX, qu'on désigne par l'épithète d'arithmétiques, parce qu'ils traitent des propriétés générales des nombres. La troisième partie serait formée du livre X seulement, où l'auteur considère en détail les grandeurs incommensurables. La quatrième partie, enfin, se composerait des cinq derniers livres, qui traitent des plans et des solides. » L'ordre admirable qui y règne, ainsi que la force et la clarté des démonstrations, a imposé les *Eléments* d'Euclide comme guide obligatoire dans toutes les écoles, presque jusqu'à nos jours, et au delà du temps pendant lequel ils pouvaient rendre de bons services; car l'impossibilité de s'en passer paraissait telle, qu'on préférait les corriger, souvent de la façon la plus choquante, plutôt que d'y renoncer. On y intercalait maladroitement les formules toutes modernes des mesures des surfaces et des volumes, dont les Grecs n'avaient pas même eu l'idée, et on en supprimait les admirables livres relatifs aux rapports des grandeurs concrètes, pour les remplacer par l'inutile et incomplète théorie des proportions entre nombres commensurables, qui n'apprend rien autre que celle des fractions ordinaires.

Les *Données* d'Euclide forment aux *Éléments* une sorte d'appendice destiné à en faciliter les usages et les applications. Euclide appelle donné ce qui peut résulter des constructions connues. Par exemple, « si d'un point donné on mène une droite qui touche un cercle donné de position, la droite est donnée de position et de grandeur. » Les propositions des *Données*, dit M. Chasles, étaient toujours citées, comme celles des *Eléments*, par les géomètres anciens et par ceux du moyen âge, dans toutes leurs recherches géométriques; Newton même en fait usage dans ses *Principes*, ainsi que des coniques d'Apollonius; mais, depuis, ces traces de l'antiquité ont disparu des écrits des géomètres, et le livre des *Données* n'est plus guère connu que de ceux qui étudient l'histoire de la science. M. Chasles ajoute que l'on peut déduire aisément la résolution des équations du second degré de quelques propositions du livre des *Données*, et il cite la 85e : *Si deux droites comprennent un espace donné dans un angle donné, et si leur somme est donnée, chacune d'elles sera donnée.* Il nous semble que le fait est indiscutable. Si Euclide, Archimède, Apollonius n'ont pas expressément employé les formules des racines des équations du second degré, c'est que, spéculant toujours sur les grandeurs elles-mêmes et non pas sur leurs mesures, ils n'avaient pas besoin des formules de ces mesures; mais les constructions des problèmes qui ont pour objet soit la division d'une droite en moyenne et extrême raison, soit la recherche d'un rectangle équivalent à un carré donné, dont les côtés fassent une somme donnée ou aient entre eux une différence donnée, ces constructions fournissent une image tellement saisissante des formules des racines des équations du second degré, qu'il eût été impossible de ne pas les apercevoir, si la question de ces racines avait seulement été posée.

Euclide avait considérablement augmenté la théorie des sections coniques.

Montucla avait vu, dans les *Lieux à la surface* d'Euclide, des surfaces ou des courbes à double courbure. M. Chasles pense que c'étaient les surfaces qu'engendrent les sections coniques en tournant autour de leurs axes, et qu'Archimède nomme sphéroïdes ou conoïdes suivant qu'elles sont fermées ou illimitées. L'ouvrage des *Lieux à la surface* aurait eu pour objet l'étude des sections planes des surfaces de révolution du second degré.

Les *Porismes* d'Euclide ne sont connus que par quelques mots de Proclus et de Pappus : ce dernier, dans sa préface du VIIe livre des *Collections mathématiques*, dit que le traité des *Porismes* était éminemment utile pour la résolution des problèmes les plus compliqués; il l'appelle : *Collectio artificiosissima multarum rerum, quæ spectant ad analysin difficiliorum et generalium problematum.* Le genre de propositions que contenait cet ouvrage n'est pas même bien déterminé, quoique beaucoup de géomètres en aient tenté la divination. M. Chasles croit avoir restitué intégralement ce traité, mais la question reste douteuse. V. PORISME.

EUCLIDIE s. f. (eu-kli-dî — du nom d'*Euclide*, géomètre grec). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la famille des noctuéliens, comprenant six espèces européennes : *L'*EUCLIDIE *est un petit insecte aux ailes blanchâtres, tachetées et ondulées de noir, commun aux environs de Paris ; il se fait une coque avec des débris de végétaux solidement attachés.*

— Bot. Syn. d'EUCLIDION.

EUCLIDIÉ, ÉE adj. (eu-kli-di-é — rad. *euclidion*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre euclidion.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des crucifères, ayant pour type le genre euclidion.

EUCLIDIENNE adj. (eu-kli-diè-ne). Se dit de la méthode synthétique adoptée par Euclide dans ses démonstrations mathématiques.

EUCLIDION s. m. (eu-kli-di-on — du gr. *eu*, bien; *kleidion*, petite clef). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, type de la tribu des euclidiées, comprenant deux ou trois espèces, qui croissent en Orient.

EUCLISIE s. f. (eu-kli-zî — du gr. *eu*, bien; *kleis*, clef). Bot. Syn. de STREPTANTHE, genre de plantes.

EUCNÉMIDE s. f. (eu-kné-mi-de — du gr. *euknêmis*, bien botté; de *eu*, bien, et de *knêmis*, botte). Erpét. Genre de batraciens anoures, formé aux dépens des rainettes, et comprenant quatre espèces, qui habitent l'Afrique et les îles voisines : *Les* EUCNÉMIDES *ont la langue cordiforme.* (P. Gervais.) ‖ On dit aussi EUCNÉMIS s. m.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, type d'une tribu de même nom, comprenant cinq ou six espèces, qui, en général, habitent les diverses régions de l'Europe.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, qui habite le Mexique. ‖ Syn. de DICNÉMON, genre de végétaux cryptogames.

— Encycl. Entom. Les *eucnémides* forment une tribu de la famille des sternoxes; elles ont pour caractères un corps droit, épais; la tête verticale, engagée dans le corselet; le labre peu visible ou couvert par le chaperon; les palpes plus épaisses à l'extrémité; les hanches postérieures dilatées en lames. Ce sont des insectes de taille moyenne et de couleurs peu brillantes, qui pour la plupart habitent les bois. Par l'aspect et par les mœurs, ils ressemblent beaucoup aux élatérides; mais ils sont loin de sauter aussi bien que ceux-ci. Leurs larves sont à peines connues. Cette tribu renferme les genres suivants : eucnémide, gastrolaque, galbodème, fornace, eucalosome, mélaside, tharops, nématode, xylobie, épiphanide, hypocèle, hylochare, calyptocère, emathion, microrhage, ptérotarse, galba, et, d'après quelques auteurs, silène et scython.

EUCNIDE s. f. (eu-kni-de — du gr. *eu*, bien; *knaô*, je pique). Bot. Genre de plantes, de la famille des loasées, dont l'espèce type croît au Mexique, et qui sont couvertes de poils brûlants comme ceux de l'ortie.

EUCOÏLE s. f. (eu-ko-i-le — du gr. *eu*, bien; *koilia*, ventre). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères.

EUCOLÉE s. m. (eu-ko-lé — du gr. *eu*, bien; *koleos*, gaîne). Helminth. Genre de vers nématoïdes, comprenant deux espèces, qui vivent en parasites dans la trachée-artère du renard et du hérisson.

EUCOLOGE s. m. (eu-ko-lo-je — du gr. *euchologion*, proprement livre de prières; de *euchê*, prière, et *logos*, recueil). Livre de prières contenant l'office des dimanches et des fêtes : *Dans l'*EUCOLOGE, *il y a plus de poésie, plus de morale que dans tous nos poëtes et philosophes anciens et modernes.* (Denne-Baron.)

EUCOMIS s. f. (eu-ko-miss — du gr. *eu*, bien; *komê*, chevelure). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des liliacées, tribu des asphodelées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

EUCONOCARPE s. m. (eu-ko-no-kar-pe — du gr. *eu*, bien, et de *conocarpe*). Bot. Section du genre conocarpe.

EUCOPHORE s. f. (eu-ko-fo-re). Entom. Syn. d'EUCHOPHORE, genre d'insectes.

EUCORYDE s. m. (eu-ko-ri-de — du gr. *eu*, bien; *korus*, casque). Entom. Sous-genre de scutellères, insectes de l'ordre des hémiptères. ‖ On dit aussi EUCORYSSE.

EUCOSIE s. f. (eu-ko-zî). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, qui croissent à Java.

EUCRANION s. m. (eu-kra-ni-on — du gr. *eu*, bien; *kranion*, crâne, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite le Tucuman.

EUCRASIE s. f. (eu-kra-zî — du gr. *eu*, bien; *krasis*, tempérament). Méd. Juste tempérament des humeurs constituant l'état de santé.

EUCRASIQUE adj. (eu-kra-zi-ke — rad. *eucrasie*). Méd. Qui a rapport à l'eucrasie : *Etat* EUCRASIQUE *des humeurs.*

EUCRATE, général athénien, frère de Nicias, qui vivait dans la seconde moitié du IVe siècle avant J.-C. Il devint général après la défaite navale éprouvée dans le port de Syracuse par Nicias, se montra fidèle à la cause de la liberté lors de l'usurpation des trente tyrans, refusa de se joindre à eux et fut mis à mort par leur ordre. D'après Andocide, Eucrate fut condamné au dernier supplice comme compromis dans l'affaire de la mutilation des hermès.

EUCRATÉE s. f. (eu-kra-té — du gr. *eu*, bien; *kratos*, force). Zooph. Genre de polypes bryozoaires, de la famille des cellariées, dont plusieurs espèces vivent sur nos côtes.

EUCRATIDE, roi de Bactriane, qui vivait au IIe siècle avant J.-C. Démétrius, fils d'Euthydème, lui ayant disputé le trône et l'ayant même tenu assiégé pendant cinq mois, il réussit à se dégager et finit par battre complètement son adversaire. Il fit ensuite de grandes conquêtes dans le nord des Indes; mais, ayant imprudemment attaqué Mithridate, roi des Parthes, il fut vaincu et périt assassiné par son propre fils, qu'il avait associé à son gouvernement, et qui poussa l'impiété jusqu'à faire passer son char sur le corps de son père.

EUCRITE s. m. (eu-kri-te — du gr. *eukritos*, distinct). Mamm. Syn. de COENDOU, genre de mammifères rongeurs.

EUCROSIE s. f. (eu-kro-zî — du gr. *eu*, bien; *krossos*, frange). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amaryllidées, tribu des narcissées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique australe.

EUCRYPHIE s. f. (eu-kri-fî — du gr. *eukruphês*, bien caché). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des eucryphiées, formé aux dépens du genre carpodonte.

EUCRYPHIÉ, ÉE adj. (eu-kri-fi-é — rad. *eucryphie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eucryphie.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, voisine des chlénacées, et ayant pour type le genre eucryphie.

EUCTÉMON, astronome grec, qui vivait au Ve siècle avant J.-C. Il est associé à Méton dans l'invention du fameux cycle luni-solaire de dix-neuf ans ou ennéadécaétéride, adopté par les Grecs en 433 avant J.-C. Il fixa avec plus d'exactitude le lever des pléiades et observa quelques solstices.

EUCYPHE s. m. (eu-si-fe — du gr. *eu*, bien; *kuphos*, courbé). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des hélopiens, dont l'espèce type habite la Californie.

EUCYRTE s. m. (eu-sir-te — du gr. *eu*, bien; *kurtos*, courbé). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, comprenant deux espèces, qui habitent Java.

EUDACIN s. m. (eu-da-sain). Bot. Syn. de POLYSAQUE, genre de champignons.

EUDÆMON (Jean-André), controversiste, né à La Canée (île de Candie) vers 1560, mort à Rome en 1625. Il descendait, dit-on, des Paléologues. Envoyé très-jeune en Italie, il y fit ses études, puis entra dans l'ordre des jésuites (1581), et professa la philosophie à Rome et la théologie à Padoue. Ses talents attirèrent l'attention du pape Urbain VIII, qui le nomma recteur du collège des Grecs à Rome, puis l'attacha, en qualité de théologien, au cardinal Barberini, envoyé comme légat en France. On lui doit un grand nombre d'ouvrages de controverse depuis longtemps oubliés. Nous nous bornerons à citer les suivants : *De Ante-Christo libri III* (Ingolstadt, 1609, in-8o); *Apologia pro R. P. Henrico Garneto Anglo* (Cologne, 1610), apologie d'Henri Garnet, qui fut condamné à mort en Angleterre, en 1606, pour n'avoir pas révélé la conspiration des poudres; *Confutatio Anti-Catonis* (Mayence, 1611, in-8o); *Parallelus Torti et Tortoris* (Cologne, 1611, in-8o); *Refutatio exercitationum Isaaci Casauboni* (Cologne, 1617, in-4o); *Admonitio ad lectores librorum M. Antonii de Dominis* (Cologne, 1619, in-8o), etc. On lui a attribué *De justa reipublicæ christianæ in reges impios et hæreticos auctoritate* (Rome, 1590, in-8o); *Ad Ludovicum XIII admonitio* (Francfort, 1625, in-4o), libelle injurieux contre Louis XIII. Dans ses ouvrages, Eudæmon bannit de ses discussions la raison et la vérité, et prodigue à ses adversaires les injures les plus grossières, les épithètes les plus odieuses.

EUDAME s. m. (eu-da-me — du grec *eu*, bien; *damaô*, je dompte). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, formé aux dépens des hespéries, et dont l'espèce type habite le Brésil.

Eudamidas (LE TESTAMENT D'), chef-d'œuvre de Nicolas Poussin. Le sujet de cette composition a été fourni à l'auteur par un passage de Lucien (*Toxaris*, Dialogue sur l'amitié). D'après le récit du moraliste de Samosate, Eudamidas, de Corinthe, s'était lié d'une étroite amitié avec Arétée, son concitoyen, et Charixène, de Sicyone; tous deux

étaient dans l'aisance, mais lui était extrêmement pauvre. Sur le point de mourir, il dicta un testament ainsi conçu : « Je lègue à Arété ma mère, pour qu'il la nourrisse et la soigne durant sa vieillesse; à Charixène, ma fille, afin qu'il l'établisse et la dote le plus libéralement qu'il le pourra. Et, s'il arrivait malheur à l'un d'eux, j'entends que le legs que je lui ai fait revienne au survivant. » A la lecture de ce testament, ajoute Lucien, ceux qui connaissaient la pauvreté d'Eudamidas tournèrent la chose en plaisanterie, et c'était à qui rirait le plus en s'en allant. Cependant les deux légataires, à peine informés, accoururent et prirent possession de leurs legs. Charixène ne survécut que cinq jours à son ami. Arété, se montrant le plus désintéressé des héritiers, joignit aussitôt la part de Charixène à la sienne. Il nourrit la mère et maria la fille d'Eudamidas. Possesseur d'une fortune de 5 talents, il en donna 2 pour dot à sa propre fille et 2 à celle de son ami, et il voulut que les deux mariages fussent célébrés le même jour.

Cette touchante anecdote était bien digne d'inspirer le grand artiste de qui l'on a dit si justement qu'il est le *peintre des philosophes*. Le moment choisi est celui où Eudamidas, près d'expirer, dicte ses dernières volontés. Le pauvre Corinthien est étendu sur son lit, la poitrine et les bras nus, le visage tourné vers un vieux scribe qui est assis, de profil, sur un escabeau et qui écrit sur ses genoux. Le médecin est debout de l'autre côté du lit, la main droite posée sur le cœur du mourant, dont il semble compter les derniers battements. Assise sur le pied du lit, la mère d'Eudamidas se détourne pour cacher sa douleur; la fille, moins stoïque, s'est affaissée sur les genoux de son aïeule et donne un libre cours à ses larmes. Rien de plus simple, de plus austère que la demeure du citoyen de Corinthe : sa lance, son glaive et son bouclier, suspendus à la muraille, attestent qu'il fut dévoué à sa patrie; à droite, près d'une fenêtre, est une table, sur laquelle deux vases et un linge sont posés.

Cette composition, d'une simplicité et en même temps d'une grandeur magistrale, est une des plus belles productions de Poussin. M. Bouchitté pense que le célèbre artiste l'exécuta dans les derniers temps de sa vie, un peu après l'*Extrême-onction*; cet écrivain a même cru retrouver dans ce dernier tableau la première pensée du *Testament d'Eudamidas*, qui lui paraît plus voisin du sublime : « Si le caractère d'un génie supérieur, dit-il, est de resserrer l'expression de sa pensée, de la résumer dans sa forme la plus concise à la fois et la plus complète; s'il y est conduit par la réflexion que le temps mûrit et qui simplifie tous les rapports, nous devons croire que le *Testament d'Eudamidas* est postérieur à l'*Extrême-onction*. Ni les lettres de Poussin, ni Félibien n'en parlent et n'aident à en conjecturer la date. Il n'est certainement pas antérieur au séjour de l'artiste en France; on le chercherait en vain parmi les indications de tableaux nombreux données, après son retour à Rome, par la première et la plus active partie de sa correspondance; la seconde ne l'indique pas davantage. Nous croyons qu'il doit appartenir à cette époque où la vie de Poussin devint de plus en plus solitaire, et où les approches de la mort unissaient à la grandeur de son génie la grandeur de tristes et sévères pressentiments. Nous ajouterons seulement quelques mots : si, dans l'*Extrême-onction*, Poussin a peint le chrétien mourant, dans *Eudamidas* il a peint l'homme et montré qu'en lui la pensée philosophique n'était pas moins profonde que la pensée chrétienne. » Ce chef-d'œuvre a été englouti dans un naufrage, comme on le transportait de Londres en Russie; le musée de l'Ermitage en a une esquisse originale; Smith nous apprend qu'une étude faite par le maître pour ce même tableau se trouvait, en 1837, dans la collection de M. Paul Methuen, à Corsham (Angleterre). M. Feuillet de Conches, dans son livre sur Léopold Robert, parle d'une autre esquisse, datée et signée de Poussin, qu'un amateur français, M. Desmares, aurait découverte il y a quelques années; cette esquisse présenterait de notables différences avec l'œuvre que nous avons décrite. Cette œuvre a été popularisée par la belle gravure qu'en a faite J. Pesne. Nous lisons, dans une note du livre de M. Bouchitté sur Poussin, que Bonaparte, qui avait emporté cette gravure avec lui en Égypte, disait à Denon : « Je ne connais la *Mort d'Eudamidas* que par la gravure, mais quand une fois on a vu cette austère composition et celle de la *Mort de Germanicus*, on ne les oublie plus. Denon, notre école s'est affadie, il faut la ramener à la pensée dans les voies de Poussin. » Le *Testament d'Eudamidas* a été encore gravé par Marcenay de Guy, par P.-F. Martenasie, par Bervic (la planche de ce dernier a été terminée par P. Toschi), par Revoil (au trait), etc.

EUDE (Jean-François), jurisconsulte et homme politique français, né à Pont-Audemer en 1759, mort à Rouen en 1841. Il suivit d'abord la carrière du barreau, devint, sous le Directoire, membre du conseil des Cinq-Cents, puis entra dans la magistrature et remplit, de 1834 à sa mort, les fonctions de premier président à la cour royale de Rouen. Eude est auteur du premier *Code hypothécaire* (1er nov. 1798). A l'occasion du célèbre procès d'un sourd-muet, élève de l'abbé de l'Épée, il rédigea un mémoire curieux qui a paru en l'an IX (in-8°).

EUDÉE s. f. (eu-dé — de *Eudes Deslongchamps*, natur. fr.). Zooph. Genre de spongiaires fossiles, dont l'espèce type a été trouvée dans le calcaire jurassique de Caen.

EUDEMARE (François D'), ecclésiastique et écrivain français, né à Rouen dans la deuxième moitié du XVIe siècle, mort en 1635. Il devint chanoine et mérite d'être cité pour son *Histoire de Guillaume le Conquérant* qui, publiée d'abord chez Ango, à Rouen, eut une 2e édition revue et corrigée par l'auteur (Rouen, veuve Orange, 1629). Voici le titre de l'ouvrage : *Histoire excellente et héroïque du roi Willaume le Bâtard, jadis roi d'Angleterre et duc de Normandie*.

On a encore trois autres ouvrages de d'Eudemare; ce sont : le *Promenoir sacerdotal*; les *Tapisseries sacrées*, et *Histoire des nopces sacrées de saint Joseph avec la glorieuse Vierge Marie*. « Cet ecclésiastique, dit Lebreton, cultivait aussi la poésie; mais on ne connaît de lui qu'un sonnet adressé à la ville de Rouen, à l'occasion de l'entrée de Henri IV dans cette cité, le 16 octobre 1596. »

EUDÈME s. f. (eu-dè-me — du gr. *eu*, bien; *dema*, lien). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des camélinées, comprenant deux espèces qui croissent sur les Andes.

EUDÈME, général grec, qui vivait dans la seconde moitié du IVe siècle avant J.-C. Il fut un des lieutenants d'Alexandre, qui le nomma commandant des troupes qu'il laissa dans l'Inde. Après la mort de l'illustre conquérant, Eudème s'empara du royaume de Porus, dont il se débarrassa en le faisant mettre à mort, conduisit plus tard des secours à Eumène, qu'il aida à remporter la grande victoire de Gabiana, tomba par la suite entre les mains d'Antigone, avec qui il avait été constamment en hostilité, et périt par ordre de ce dernier.

EUDÈME, philosophe et savant grec, né à Rhodes. Il vivait vers 300 avant J.-C. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut un des principaux disciples d'Aristote. Il écrivit plusieurs ouvrages, aujourd'hui perdus, sur des sujets traités par son maître : *Analytique*, *Physique*, *Sur les catégories*, *Sur l'interprétation*, etc. Il nous reste quelques fragments de son ouvrage sur la physique, dans lequel il contredit souvent Aristote. Eudème avait laissé six livres sur l'histoire de la géométrie et six autres sur celle de l'astronomie. Ces ouvrages, qui ont été connus de Théon d'Alexandrie et de Proclus, sont malheureusement perdus. Eudème était assez versé dans l'astronomie pour pouvoir prédire les éclipses de soleil. On pense que certains ouvrages d'Aristote ont été complétés par son disciple Eudème et que nous ne les avons pas tels que le maître les avait écrits; de ce nombre sont les *Metaphysica*, laissés inachevés par Aristote, et les *Ethica*.

EUDÈME, médecin romain, qui vivait au Ier siècle de notre ère. Il fut l'ami, quelques-uns disent l'amant de Livie, femme de Drusus César, fils de Tibère, qui fut empoisonné par sa femme et par Eudème. On pense que ce médecin périt dans les tortures après la chute de Séjan.

EUDÉMON s. m. (eu-dé-mon — gr. *eudaimôn*, bon génie; de *eu*, bien, et *daimôn*, génie). Astrol. Quatrième maison du ciel, qui marque bonheur et succès.

EUDÉMONISME s. m. (eu-dé-mo-ni-sme — du gr. *eudaimôn*, heureux; formé de *eu*, bien, et *daimôn*, génie). Philos. Système qui subordonne toutes les idées à l'idée de la satisfaction propre, à l'idée du bonheur.

EUDENDRION s. m. (eu-dain-dri-on — du gr. *eu*, bien; *dendron*, arbre). Zooph. Genre de polypes, formé aux dépens des tubulaires, et dont l'espèce type habite la mer du Nord.

EUDÈRE s. m. (eu-dè-re — du gr. *eu*, bien; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des chalcidiens.

EUDES ou **EUDON**, duc d'Aquitaine et de Vasconie, frère de saint Hubert, né en 665, mort en 735. Il succéda à son père, Boggis, comme duc d'Aquitaine et obtint successivement, soit par des traités, soit par des conquêtes sur les rois francs, toute l'Aquitaine, la Vasconie, le pays de Bourges, l'Auvergne, le Nivernais, etc. Il se crut un instant roi de toutes les Gaules; mais le sort des diverses dynasties de Toulouse fut toujours d'être écrasées entre l'Espagne et la France. Lors des luttes de Chilpéric et de Charles-Martel (718-719), Eudes intervint en faveur du premier, qu'il accueillit en Aquitaine, lui donna du secours, et se fit battre avec lui près de Soissons par Charles-Martel. Peu après, attaqué par une formidable armée arabe, que commandait El-Samah-ben-Abdel-Melek, il la défit complètement près de Toulouse (721). Après une autre victoire éclatante remportée sur un chef arabe nommé Anbessa (725), il s'unit à Munuza, émir indépendant du nord de l'Espagne, à qui il donna en mariage sa fille, la belle Lampagie, et qui fut lui-même écrasé par les lieutenants des califes. La faible barrière que le duc d'Aquitaine avait mise, par cette alliance, entre lui et les Arabes fut bientôt brisée; ceux-ci, sous les ordres d'Abderame, franchirent de nouveau les Pyrénées (731) et dévastèrent le pays jusqu'à Poitiers. Eudes se réconcilia alors avec Charles, qui lui faisait la guerre dans le Berry, et le décida à s'unir à lui pour marcher contre les infidèles. C'est alors que fut livrée la mémorable bataille de Poitiers (732), dont le succès sauva la France de la domination sarrasine; mais, dès ce moment, l'Aquitaine demeura, à l'égard des Francs, dans une dépendance humiliante, que les efforts désespérés des successeurs d'Eudes ne purent jamais briser. Charles-Martel se paya de son intervention en gardant les provinces qu'il avait reconquises sur les infidèles; toutefois, Eudes se hâta de reprendre l'Aquitaine et la Vasconie dès que Charles eut repassé la Loire. Il mourut chargé d'ans et accablé de chagrins. Après lui, ses deux fils, Hunold et Hatton, se partagèrent ses États.

EUDES, comte de Paris, puis roi de France, fils aîné de Robert le Fort, mort en 898. Il défendit héroïquement Paris contre les Normands (885) et remporta sur eux une grande victoire à Montfaucon. Après la déposition de Charles le Gros, il fut élu roi par les seigneurs du nord de la Gaule et sacré à Compiègne (888). Son règne marque l'ouverture d'une longue série de guerres civiles, qui se terminèrent, après un siècle d'alternatives et de déchirements, par l'exclusion définitive de la race carlovingienne et par l'avénement de la troisième race, avénement que M. Aug. Thierry considère comme la fin du règne des Francs, comme la substitution d'une royauté nationale au gouvernement fondé par la conquête. Toutefois, Eudes, malgré la puissance de son parti, n'avait guère plus d'importance qu'un duc ou un comte ordinaire, et, quoiqu'il portât le titre de roi et qu'il régnât sur une partie de la France entre la Seine et les Pyrénées, il était à peine connu des grands vassaux et dut souvent lutter contre eux. Le parti carlovingien, soutenu par l'intervention germanique, essaya aussi à plusieurs reprises de renverser celui qu'il qualifiait d'usurpateur; mais il fut chaque fois vaincu avec son triste chef, Charles le Simple, qui parvint cependant, grâce au voisinage de l'Allemagne, à acquérir quelque puissance entre la Meuse et la Seine. Fatigué de guerres civiles, Eudes finit même par lui reconnaître la souveraineté des pays situés entre ce dernier fleuve et le Rhin. Le changement de dynastie fut remis en question, et Charles, reconnu roi, resta pendant quelques années le seul possesseur du royaume de France.

EUDES Ier, dit **Borel**, duc de Bourgogne, mort en Cilicie en 1103. Il avait succédé, en 1078, à son frère, Hugues Ier. Eudes prit part, en 1087, à l'expédition qui repoussa les Sarrasins débarqués en Espagne et délivra ainsi Alphonse VI, roi de Castille. Comme la plupart des seigneurs de son temps, Eudes joignait le métier de voleur à celui de duc, et détroussait les passants qui s'aventuraient sur ses terres. Il paraît que, dans une de ces expéditions contre les voyageurs, il rencontra un jour (1097) saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, dont la figure vénérable et les discours pleins d'onction réussirent à le convertir. Il renonça alors à ses exactions et partit la même année pour la croisade; mais il mourut en route.

EUDES II, duc de Bourgogne, mort en 1162. Il succéda, en 1142, à son père, Hugues II, força son beau-père, Thibaut IV, comte de Champagne, à lui rendre hommage pour le comté de Troyes, et eut, au sujet d'un fief, une querelle avec l'évêque de Langres. Louis VII, devant qui fut portée la querelle, se prononça en faveur du prélat (1150). Son fils, Hugues III, lui succéda.

EUDES III, duc de Bourgogne, mort à Lyon en 1218. Il avait succédé, en 1193, à son père, Hugues III, et gouvernait déjà le duché depuis trois ans. Il prit part, en 1209, à la croisade contre les albigeois, refusa d'accepter les dépouilles du comte de Carcassonne, suivit, en 1214, Philippe-Auguste dans la guerre de Flandre, et eut un cheval tué sous lui à Bouvines, où il commandait l'aile droite. Il partait pour une croisade contre les mahométans d'Égypte lorsqu'il tomba malade et mourut presque subitement. Il avait épousé, en 1194, Mahaut, fille d'Alphonse Ier, roi de Portugal. Ce mariage ayant été annulé pour cause de parenté, Eudes prit pour femme Alix de Vergy, et mit fin, par cette union, aux vieilles querelles des de Vergy et des ducs de Bourgogne.

EUDES IV, duc de Bourgogne, mort à Sens en 1350. A la mort de son père, Robert, il n'eut qu'un petit apanage; mais son frère, Hugues V, étant venu à mourir en 1315, il lui succéda comme duc de Bourgogne et épousa, trois ans plus tard, la fille de Philippe le Long, roi de France. Ayant hérité de son frère Louis, dont la mort le fit prince d'Achaïe et de Morée et roi de Thessalonique, il céda tout cet héritage embarrassant au prince de Tarente pour une somme de 40,000 livres. Il hérita, en 1330, par la mort de Jeanne, reine de France et sa belle-mère, des comtés de Bourgogne et d'Artois, et joignit dès lors le titre de comte à celui de duc, qu'il tenait de son frère. Il aida puissamment Philippe de Valois dans l'expédition de Flandre, et fut blessé à la bataille de Mont-Cassel (1328).

EUDES, comte de Champagne, mort en 1037. Il succéda à son cousin, Étienne Ier, et joignit ainsi le titre de comte de Champagne et de Brie à ceux de comte de Blois, de Chartres et de Tours. Il fit la guerre à Foulques Nerra, comte d'Anjou, qui le vainquit. En 1037, il entra dans la Lorraine, dont il voulait se faire couronner roi; mais il fut battu de nouveau par Gothelon, duc de Lorraine, près de Bar-le-Duc, et tué pendant la déroute. Ce seigneur, un des plus puissants du royaume, était entreprenant et querelleur.

EUDES (Jean), religieux français, né à Rye, dans la basse Normandie, en 1601, mort à Caen en 1680. C'était le frère aîné de l'historien Eudes de Mézeray. Il entra, en 1623, chez les oratoriens, reçut la prêtrise à Paris en 1625, se livra quelques années, avec beaucoup de succès, à la prédication et aux missions, et fut fait, en 1640, supérieur de la maison de l'Oratoire de Caen; mais, ayant formé le difficile projet de réformer les mœurs du clergé, il sortit de l'Oratoire et créa, en 1642, à Caen, une association connue depuis sous le nom de *Congrégation des eudistes*. Cette société, qui avait pour but de fonder des séminaires et de former des ecclésiastiques instruits et pieux, prit un développement extrêmement rapide dans le nord de la France, et s'établit à Paris en 1735. Les persécutions ne lui manquèrent cependant pas, excitées par les oratoriens et servies par quelques évêques. Peut-être le zèle ardent et peu discret, dit-on, du supérieur général donnait-il quelque apparence de justice à ces attaques. Eudes, cependant, triompha de tout et eut la satisfaction, en mourant, de voir son institution en pleine prospérité.

Jean Eudes a aussi fondé, en 1651, l'ordre de Notre-Dame du Refuge, qui a des maisons dans les principales villes de France, et « subsiste, dit un biographe du P. Eudes, pour le refuge des pécheresses et l'édification des honnêtes gens. »

Eudes a laissé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Exercices de piété pour vivre chrétiennement et saintement* (Caen, 1636, in-8°), ouvrage souvent réimprimé in-12; le *Testament de Jésus* (1641); la *Vie du chrétien* (1641, in-12); le *Contrat de l'homme avec Dieu par le baptême* (1654, 1743, in-12); le *Bon confesseur* (Paris, 1666; Rouen, 1681, in-12); *Mémorial de la vie ecclésiastique* (Lisieux, 1681, in-12); le *Prédicateur apostolique* (Caen, 1685, in-12). Il faut ajouter à cette liste des *Offices pour la dévotion aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie*, dont Eudes avait institué les fêtes. Son *Histoire de la vie de Marie des Vallées*, une visionnaire de Coutances qu'Eudes avait connue et fréquentée, passe pour son chef-d'œuvre; mais ce chef-d'œuvre est resté manuscrit, et le temps de l'imprimer semble passé pour toujours. — Son second frère, Charles EUDES D'HOUAY, né en 1611, mort à Argentan en 1679, fut chirurgien et échevin d'Argentan. Lors de la peste qui ravagea la ville, en 1638, il soigna ses concitoyens avec le plus admirable dévouement. Au nom des bourgeois, il fit à M. de Grancey, gouverneur d'Argentan, qui voulait faire démolir une vieille tour, cette réponse, indice d'un caractère ardent et fier : « Nous sommes trois frères adorateurs de la vérité : l'aîné la prêche, le second l'écrit, et moi je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir. »

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à Argentan, un monument a été élevé à la mémoire des trois frères Eudes.

EUDES (Émile), un des généraux de la Commune de Paris, né à Roncey (Manche) en 1844. Tout jeune encore, il vint à Paris, où il étudia la pharmacie, qu'il abandonna pour devenir rédacteur en chef de la *Libre pensée*. Vers cette époque, Eudes, dont les opinions politiques étaient très-avancées, entra en relation avec Blanqui, au funeste contact duquel son exaltation ne fit que s'accroître. Peu après, il fut condamné à trois années d'emprisonnement pour un écrit contenant des outrages contre la morale et la religion. Le 15 août 1870, une cinquantaine d'individus se précipitèrent à main armée sur un poste de pompiers, à La Villette. Au nombre des auteurs de cette inqualifiable et sanglante agression se trouvait Eudes. Arrêté aussitôt, il fut traduit, le 29 du même mois, devant un conseil de guerre, qui le condamna à la peine capitale. Eudes déclara devant ses juges que son but, dans cette entreprise, était de provoquer la chute du gouvernement impérial, le seul moyen, selon lui, de repousser l'invasion étrangère. La révolution du 4 septembre 1870 lui sauva la vie. Rendu à la liberté avec tous les autres condamnés politiques, Eudes obtint facilement, par l'élection, un grade élevé dans la garde nationale, se rendit populaire, dans le parti exalté, par la part très-active qu'il prit à l'insurrection du 31 octobre 1870, surtout à celle du 18 mars suivant, qui livra pendant deux mois Paris à la domination d'une bande d'énergumènes, et reçut alors du comité central, ou plutôt prit lui-même, le titre de général. Élu, le 26 mars, membre de la Commune révolutionnaire par les électeurs du 11e arrondissement, il fit partie de la première commission exécutive, devint délégué à la guerre (ministre) le 1er avril, fut remplacé par le général Clusé-

ret deux jours après, lorsque commença la guerre civile, marcha alors sur Meudon avec les gardes nationaux fédérés, mais se vit forcé de se replier sur Issy, où il occupa les tranchées du siége. Tant que dura cette lutte fratricide, Eudes continua à se battre. A défaut de talents militaires, qu'il lui eût été difficile d'acquérir dans une officine de pharmacien, il avait de l'audace. Sa jeune femme, à cheval, armée d'une carabine et d'un revolver, l'accompagnait au milieu des insurgés, dont elle se plaisait à exciter l'ardeur contre ceux qu'on appelait alors les « assassins de Versailles. » C'était elle qui présidait aux fêtes que le général improvisé donnait au palais de la Légion d'honneur, devenu son quartier général; souvent, à son petit lever, elle y faisait des distributions de xérès aux fédérés montant la garde, et il lui arriva un jour de dire à M. Hamel, concierge du palais : « Autrefois on appelait Flahault M. le comte; mais moi, on peut me tutoyer : voilà ce qu'il y a de bon dans notre gouvernement. » A la fin d'avril, le fort d'Issy ayant été abandonné par les fédérés, Eudes accusa Cluseret de trahison et le fit destituer. L'ardeur qu'il avait mise à s'associer aux actes les plus odieux de la Commune lui valut d'être nommé, le 10 mai, membre du comité de Salut public. A ce titre, il proposa, avec Delescluze, Gambon, Billioray, etc., la mise à exécution de l'horrible plan qui avait pour but d'incendier Paris en cas de défaite; et, après l'entrée des troupes de l'Assemblée dans cette ville (21 mai), il prit une part considérable dans l'œuvre de sauvage destruction de la Commune expirante. Avec les membres du comité de Salut public et ceux de la Commune qui n'avaient pas encore cherché leur salut dans la fuite, Eudes dut abandonner, le 24, l'Hôtel de ville, laissé au commandement de Pindy, et se retirer à la mairie du 11e arrondissement, devenue le quartier général de l'insurrection. Il envoya alors au chef des batteries fédérées établies au Père-Lachaise l'ordre « de tirer sur la Bourse, la Banque, les Postes, la place des Victoires, la place Vendôme, le jardin des Tuileries, la caserne de Babylone. » Ce fut Eudes qui ordonna de livrer aux flammes le Palais-Royal, comme l'atteste l'ordre suivant, signé de lui, adressé au colonel Boursier et trouvé sur un fédéré : « Faites évacuer le Palais-Royal, brûlez-le et repliez-vous sur l'Hôtel de ville. » Le palais de la Légion d'honneur fut, en outre, incendié par des fédérés des bataillons de Belleville, placés sous son commandement. Le général Eudes réussit à quitter Paris, et l'on croit qu'il a trouvé un refuge en Suisse; quant à sa jeune femme, elle a été arrêtée par ordre du gouvernement et conduite à Versailles, où elle doit être traduite devant le 4e conseil de guerre.

EUDES-DESLONGCHAMPS (Jacques-Amand), naturaliste français contemporain, né en Normandie vers 1800, mort en 1867. Il a été professeur de zoologie et doyen de la Faculté des sciences de Caen, et correspondant de l'Académie des sciences. Ses travaux consistent presque entièrement en dissertations sur l'histoire naturelle du Calvados, insérées dans les *Mémoires de la Société linnéenne de Normandie*. Il en a publié une partie à part, sous ce titre : *Résumé des observations et des mémoires adressés à la Société d'agriculture de Caen, relatifs à la destruction du puceron lanigère* (1830, in-8°).

EUDES DE MÉZERAY (Jean), historien français. V. MÉZERAY.

EUDES DE MONTREUIL, architecte et sculpteur français, né vers 1220, mort en 1289. Il suivit en Palestine saint Louis, qui l'avait nommé son architecte, construisit les fortifications de Jaffa et revint en France en 1254. Cet artiste acquit la réputation d'un des premiers architectes de son temps et porta l'art gothique à son plus haut degré de perfection. Parmi les édifices aux formes légères et gracieuses qu'il construisit à Paris, nous citerons : l'hospice et l'église des Quinze-Vingts (1254), l'église des Chartreux (1257), l'église Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (1268), les églises de l'Hôtel-Dieu, des Mathurins, des Blancs-Manteaux. Habile sculpteur, il exécuta en 1287, pour son tombeau, dans l'église des Cordeliers, un bas-relief dans lequel il s'était représenté à mi-corps, entre ses deux femmes. Aucun des ouvrages de cet éminent artiste n'est parvenu jusqu'à nous.

EUDES DE ROUGEMONT, archevêque de Besançon, mort en 1301. Il succéda, en 1269, à Guillaume de La Tour. Son ambition le porta à des entreprises coupables sur les droits de ses diocésains, ce qui souleva contre lui une terrible sédition (1279). Il fit alors construire le château de Rosemont sur une montagne escarpée, et, se croyant parfaitement en sûreté dans ce repaire, il promulgua de nouvelles ordonnances extrêmement vexatoires; mais le peuple se révolta de nouveau, alla faire le siége de Rosemont, prit le château, le rasa, et montra autant de générosité qu'il avait montré de bravoure, car il ne pendit pas l'archevêque et le laissa tranquillement excommunier son troupeau révolté.

EUDESMIE s. f. (eu-dè-smî — du gr. *eu*, bien; *desmos*, lien). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, dont l'espèce type habite le sud de l'Australie.

EUDIALYTE ou **EUDIALITE** s. f. (eu-di-a-li-te — du gr. *eu*, bien; *dialuô*, je divise). Variété de silicate de zircone naturel, qui se présente ordinairement en lamelles faciles à détacher.

— **Encycl.** L'*eudialyte* se trouve à Kangerdluarsuk, dans le Groenland. C'est une substance d'un violet rougeâtre, qui tantôt est associée à la sodalite verte et à l'arfwedsonite, et tantôt a pour gangue un feldspath compacte et forme de petites veines dans le gneiss. Le plus souvent, elle est en masse lamelleuse; quelquefois, mais rarement, elle est cristallisée. Ses cristaux dérivent d'un rhomboèdre aigu de 73° 30'. Sa densité est exprimée par le nombre 2,91 et sa dureté par le nombre 6. L'*eudialyte* fond au chalumeau en un verre transparent, de couleur vert foncé, et fait gelée avec les acides. Elle est essentiellement composée de silice, de zircone et de bases monoxydes, qui sont la chaux, la soude et les oxydes ferreux et manganeux; mais les diverses analyses qu'on en a faites offrent de notables différences quant aux proportions : d'après Damour, elle contiendrait 50,38 de silice, 15,60 de zircone, 13,10 de soude, 9,23 de chaux, 6,37 d'oxyde ferreux, 1,61 d'oxyde manganeux, 0,35 d'acide tantalique, et 2,73 de chlore et de matières volatiles.

EUDIAPNEUSTIE s. f. (eu-di-a-pneu-stî — du gr. *eu*, bien; *diapneô*, je transpire). Méd. Bon état de la transpiration.

EUDIOMÈTRE s. m. (eu-di-o-mè-tre — du gr. *eudia*, sérénité de l'air; *metron*, mesure). Physiq. Instrument propre à l'analyse de l'air et de certains autres mélanges gazeux : *On doit à Gay-Lussac un* EUDIOMÈTRE *dans lequel la perte du gaz et le dégagement de l'air de l'eau deviennent impossibles.* (Pelouze.) *On sait au juste maintenant ce que pèsent les chaînes d'un prisonnier et ce que l'*EUDIOMÈTRE *a décidé de la salubrité de son cachot.* (Ch. Nod.)

— **Encycl.** L'*eudiomètre* est une éprouvette de cristal à parois épaisses, dont l'extrémité fermée est traversée par une tige de fer terminée par deux boules, l'une extérieure, l'autre intérieure. Près de la boule intérieure est fixée une autre boule de fer, reliée à un fil métallique qui se prolonge jusqu'à l'extrémité ouverte de l'éprouvette. L'ouverture par laquelle on a fait passer la tige de fer est hermétiquement bouchée à l'aide d'un enduit. La partie du tube que nous avons supposée ouverte peut être aussi bien fermée par une garniture métallique munie d'un robinet et terminée par un entonnoir renversé; dans ce cas, le fil métallique intérieur doit communiquer avec la garniture. Le tube est exactement gradué en parties d'égale capacité.

Le premier *eudiomètre* a été construit par Volta, qui, pour s'en servir, en bouchait simplement avec la main l'extrémité ouverte. Les *eudiomètres* employés dans les recherches de précision sont fermés par des garnitures.

L'*eudiomètre* est employé en chimie pour l'analyse des corps dont les composants gazeux peuvent se combiner sous l'excitation d'une étincelle électrique. Des volumes connus des deux gaz composants, mesurés sous une même pression et à la même température, étant introduits dans l'*eudiomètre*, préalablement rempli d'eau ou de mercure et renversé sur la cuve à eau ou à mercure, on approche de la boule qui termine l'appareil par le haut l'armature intérieure d'une bouteille de Leyde, tenue à la main; les deux armatures de cette bouteille, par l'intermédiaire de l'opérateur, du sol, du mercure de la cuve, de la garniture de l'*eudiomètre* et du fil métallique intérieur, ne sont plus séparées que par l'intervalle qui sépare les deux boules intérieures. L'étincelle jaillit entre ces deux boules, si elles sont assez rapprochées, et la combinaison s'opère. A ce moment, l'*eudiomètre* doit être bouché, sans quoi l'explosion pourrait en faire jaillir le mercure hors de la cuve, ou chasser une partie du gaz en dehors de l'éprouvette.

Si le produit de la combinaison doit être liquide ou solide et que les gaz introduits se soient trouvés en proportion exactement convenable, il n'y aura aucun résidu, c'est-à-dire qu'en rouvrant le robinet on fera jaillir le mercure dans l'éprouvette qui s'en remplira entièrement; mais ce n'est pas le cas le plus ordinaire. Habituellement, on met de l'un des gaz un excès assez grand pour être sûr que l'autre sera absorbé en totalité. Alors, en retranchant de la somme des volumes introduits le volume restant et le volume du gaz totalement absorbé, on a le volume de l'autre gaz qui est entré dans la combinaison. Il faut, bien entendu, si l'on veut arriver à des résultats exacts, attendre que la température soit redevenue ce qu'elle était avant l'excitation de l'étincelle, et tenir compte, s'il y a lieu, des changements qui peuvent être survenus soit dans la température ambiante, soit dans la pression atmosphérique.

Si le produit de la combinaison doit être lui-même gazeux, en désignant par a le volume du gaz entièrement absorbé, par b celui de l'autre gaz, par x le volume de ce second gaz, qui se combine avec le volume a du premier, par y le volume du gaz produit par la combinaison, et par r le volume trouvé dans l'*eudiomètre* après le passage de l'étincelle, on aura $r = y + b - x$. Il faudra donc, pour connaître y et x, soit absorber l'un des gaz qui les occupent, soit essayer le mélange par un autre gaz dont la combinaison avec le gaz dont le volume x soit bien connue.

— *Eudiomètre du docteur Ure.* Cet *eudiomètre* consiste en un tube ayant la forme d'un U, à branches inégales, dont la plus grande

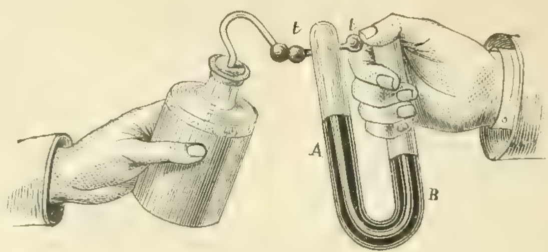

A est fermée au sommet. Ce tube doit être en verre épais et résistant. Près du sommet de la plus longue branche, on a fixé deux tiges métalliques t, t' (ordinairement en laiton), terminées en dehors par des boules et à l'intérieur par des pointes qui sont en face et proches l'une de l'autre, mais sans se toucher.

Pour faire usage du tube, on le remplit de mercure; puis on fait passer dans la grande branche le mélange gazeux sur lequel on veut opérer. Une partie du mercure est refoulée; avec une pipette, on en retire de la petite branche. Puis on saisit cette branche, qui est ouverte, en appuyant fortement le pouce sur l'orifice, de manière que l'extrémité de ce doigt touche la boule métallique t'. On approche alors de l'autre boule la tige d'une bouteille de Leyde chargée, et l'étincelle se produit entre les points des deux tiges, à travers le mélange gazeux, qui passe, en totalité ou en partie, à l'état de combinaison. En ce moment, le gaz, fortement dilaté par l'étincelle, fait effort pour expulser le mercure; mais celui-ci est retenu par l'élasticité de l'air de la petite branche.

EUDIOMÉTRIE s. f. (eu-di-o-mé-trî — rad. *eudiomètre*). Physiq. Art ou action d'analyser les mélanges gazeux à l'aide de l'eudiomètre.

— **Encycl.** V. EUDIOMÈTRE.

EUDIOMÉTRIQUE adj. (eu-di-o-mé-tri-ke — rad. *eudiométrie*). Nom donné à un mode d'analyse spécialement appliqué aux gaz et pratiqué au moyen de l'instrument particulier qui porte le nom d'eudiomètre : *Études* EUDIOMÉTRIQUES. *Expérience* EUDIOMÉTRIQUE. *Appareil* EUDIOMÉTRIQUE.

EUDIOSMA s. m. (eu-di-o-sma — du gr. *eu*, bien, et de *diosma*). Bot. Section du genre diosma.

EUDISTE s. m. (eu-di-ste). Hist. relig. Membre d'une congrégation d'hommes fondée par Jean Eudes.

— s. f. Membre d'une congrégation de femmes, fondée par le même religieux.

— **Encycl.** La congrégation des *eudistes* fut fondée à Caen en 1643, par Jean Eudes, prêtre de l'Oratoire, frère de l'historien Eudes de Mézeray, dans le but de diriger des séminaires et de faire des missions. Au commencement du XVIIe siècle, une réforme du clergé français était devenue nécessaire; une licence déplorable s'était introduite dans les couvents et les presbytères, et, dans un grand nombre de localités, les prêtres eux-mêmes, se livrant aux désordres les plus scandaleux, ne conservaient aucune autorité sur les populations dont ils avaient la charge. Les oratoriens, les prêtres de la mission s'étaient déjà dévoués à la réforme ecclésiastique; leurs efforts incessants, leur zèle infatigable étaient couronnés de succès, mais ils n'étaient pas assez nombreux pour une pareille tâche. Jean Eudes résolut de créer une nouvelle congrégation, ayant aussi pour but principal de rallumer le zèle et les vertus chrétiennes dans le clergé des villes et des campagnes; ses supérieurs ecclésiastiques prêtèrent d'abord la main à ce projet; la fondation d'un séminaire dans la ville de Caen fut approuvée par lettres patentes du 26 mars 1643. L'institution se répandit rapidement, surtout en Normandie, sous le titre de congrégation de Jésus et de Marie, ou des eudistes.

Les eudistes furent appelés à Paris en 1671; ils fondèrent dans la rue des Postes une sorte d'hospice où ils logeaient les ecclésiastiques de passage dans la capitale.

L'ordre, supprimé en 1792, s'est réorganisé en 1826; il possède des maisons à Rennes et aux environs. Les eudistes portent le costume des prêtres séculiers.

EUDMÈTE s. f. (eu-dmè-te — du gr. *eudmetos*, bien fait). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des notacanthes, dont l'espèce type habite Java et Sumatra.

EUDNOPHITE s. f. (eu-dno-fi-te). Minér. Substance qu'on trouve, avec la mosandrite et la leucophane, dans l'île de Lamo, en Norvége, et que l'on croit être une variété de cubicite.

EUDOCIME s. m. (eu-do-si-me — du gr. *eudokimos*, célèbre). Ornith. Syn. d'IBIS, genre d'oiseaux échassiers.

EUDOLIC s. m. (eu-do-lik — du gr. *eu*, bien, et du rad. *dolic*). Bot. Section du genre dolic ou dolique.

EUDORE s. m. (eu-do-re — du gr. *eu*, bien; *dôron*, don). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des lucanes, qui habite les contrées chaudes de l'Afrique et de l'Inde.

— Bot. Section du genre seneçon.

— s. f. Zooph. Genre d'acalèphes médusaires, comprenant deux espèces, dont une habite la Méditerranée.

EUDORE, fils de Mercure et de Polymélé. C'était un des capitaines qui conduisirent, sous les ordres d'Achille, les Myrmidons au siége de Troie. Achille le donna pour compagnon à Patrocle, et le chargea de modérer l'ardeur belliqueuse de ce dernier. Eudore fut tué par Pyrœchme, chef des Pæoniens, qui tomba à son tour sous les coups de Patrocle.

EUDORE, héros des *Martyrs*, poëme de Chateaubriand. V. MARTYRS (les).

EUDORÉ, ÉE adj. (eu-do-ré — rad. *eudore*). Zooph. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eudore.

— s. m. pl. Tribu d'acalèphes médusaires, ayant pour type le genre eudore.

EUDORÉE s. f. (eu-do-ré — du gr. *eu*, bien; *dôron*, don). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des teignes.

EUDORIME s. f. (eu-do-ri-me — du gr. *eu*, bien; *dôron*, don). Bot. Syn. de BALDUINE, genre de plantes.

— Infus. Genre d'infusoires, de la famille des volvociens.

EUDOXE DE CNIDE, célèbre astronome et mathématicien grec, né à Cnide vers 409 av. J.-C., mort vers 356. Suivant Diogène Laërce, il était versé dans toutes les sciences. Il apprit la géométrie sous Archytas, la médecine sous Philistion, la philosophie à Athènes, l'astronomie dans les sanctuaires de l'Égypte, fonda ensuite une école dans sa cité natale, qu'il enrichit d'un observatoire astronomique et à laquelle il donna des lois, et mourut dans un nouveau voyage en Égypte. D'après Pline, il rapporta de ce pays en Grèce une connaissance plus exacte de l'année, à laquelle il donna 365 jours 1/4, valeur adoptée plus tard dans le calendrier julien. Il croyait le diamètre du soleil égal seulement à neuf fois celui de la lune. Pour mesurer le temps, il avait inventé, suivant Vitruve, le cadran solaire horizontal qu'on a nommé *araignée*, à cause de la complication et de l'enchevêtrement de ses lignes. Au reste, il paraît n'avoir guère connu d'autre instrument d'observation que le gnomon; car il ne désignait les positions des astres que d'une manière vague et par rapport aux constellations, et, au lieu de diviser le cercle en degrés, il essayait d'estimer, dans chaque cas particulier, le rapport d'un arc donné à la circonférence. La plus célèbre de ses hypothèses astronomiques est celle des *sphères concentriques;* il supposait que chaque planète avait une espèce de ciel à part, composé de sphères concentriques et dont les mouvements, se multipliant les uns les autres, formaient celui de la planète. Le soleil en avait trois, une qui tournait d'orient en occident en 24 heures et produisait la révolution diurne; la seconde, propre à représenter le mouvement annuel, tournant en sens contraire; la troisième avait un mouvement propre à corriger une aberration prétendue du soleil. La lune en avait également trois, et les autres planètes chacune un nombre déterminé. Cette hypothèse, ingénieuse dans ses développements autant qu'erronée dans son principe, eut un succès éclatant parmi les astronomes et les géomètres de l'antiquité. Aristote et Callippe l'adoptèrent et enchérirent encore, en portant le nombre des sphères jusqu'à 56. De tous les ouvrages d'Eudoxe, il ne reste que quelques titres. Il avait écrit sur la musique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et même la philosophie. Ce qu'on connaît de plus positif sur ses doctrines scientifiques se trouve dans les *Phénomènes* d'Aratus et dans le commentaire d'Hipparque sur ce poëme. Suivant le commentateur, Aratus n'aurait fait que versifier les théories astronomiques d'Eudoxe.

Consultez à ce sujet : *Journal des savants*, article de Letronne (1840, page 741); Bœhmer, *Dissertatio de Eudoxo* (Helmstædt, 1715, in-4°);

Brandes (H.), *Ueber das Zeitalter des Geographen; Eudoxus*, dans les *Jahr's Archiv.* (1847, t. XIII); Montucla, *Histoire des mathématiques* (t. Ier, p. 182); Hipparque, *Comment. in Aratum*; Diogène Laërce (t. III, 86-91); Athénée (t. VII); Pline, *Histoire naturelle* (II, 47); Sénèque, *Quæstiones naturales* (VII, 3); Vitruve (IX, 9); Fabricius, *Biblioth. græca*; Weidler, *Historia astronomiæ*; Delambre, *Histoire de l'astronomie ancienne*.

EUDOXE DE CYZIQUE, navigateur grec au service des souverains d'Alexandrie (IIe siècle avant J.-C.). Ce fut un de ces intrépides explorateurs, de la race des Christophe Colomb et des Vasco de Gama, auquel il ne manqua que des moyens d'exécution proportionnés à la grandeur de l'entreprise pour atteindre, deux cents ans avant l'ère chrétienne, les résultats magnifiques obtenus si tard par les Espagnols et les Portugais. On lui doit d'avoir mis en relation commerciale l'Egypte avec l'Inde par la mer Rouge et le golfe Arabique, route ignorée de son temps, et une exploration des côtes de l'Afrique occidentale; il découvrit et doubla peut-être le cap de Bonne-Espérance, sans que sa découverte, restée ignorée, pût servir à personne.

La date de sa naissance est inconnue; on sait seulement qu'il visita l'Egypte sous le règne de Ptolémée Evergète et fut attaché à son service (146-117 av. J.-C.). Son enthousiasme pour les études géographiques et les explorations fut merveilleusement servi par le hasard. Vers cette époque, un Indien fut trouvé mourant de faim dans une barque sur les côtes de la mer Rouge. Amené à la cour et traité avec les plus grands soins, cet Indien raconta qu'il s'était embarqué sur les côtes de l'Inde, que bientôt il avait perdu de vue la terre, et que, sans savoir de quel côté le poussait le vent, il était venu échouer à l'endroit où on l'avait trouvé. Il se faisait fort de servir de pilote à un bâtiment que l'on équiperait pour le renvoyer dans sa patrie. L'offre fut acceptée, et Eudoxe, désigné par le roi pour accompagner le pilote indien, s'acquitta si bien de cette tâche qu'il ne tarda pas à revenir en Egypte avec une riche cargaison d'épices et de pierres précieuses. Le roi s'empressa de confisquer toutes ces marchandises et se réserva le monopole exclusif du commerce de l'Orient. Néanmoins, Cléopâtre, qui succéda à Evergète, envoya une seconde fois Eudoxe dans l'Inde avec une cargaison qui devait servir aux échanges. A son retour, les vents jetèrent le hardi navigateur sur la côte orientale de l'Afrique, l'Ethiopie, et là encore le hasard lui fut favorable. Parmi les débris de navires apportés par les vagues, il remarqua la proue d'un bâtiment ornée d'une tête de cheval sculpté. Les Carthaginois seuls possédaient, non des navires, mais de simples barques de commerce, ornées à la proue d'une tête de cheval, et nommées, à cause de cela, des chevaux. Ces débris, exposés au milieu du marché d'Alexandrie, furent, du reste, reconnus par des pilotes comme les restes d'un bâtiment de Gadès. Ainsi, le tour de l'Afrique était possible. Que Strabon, qui l'affirmait être impossible, ait regardé ce récit comme une fable, c'était son rôle; mais ne serait-il pas surprenant qu'Eudoxe ou l'un de ses biographes, C. Nepos et Possidonius, forgeant un conte, ait rencontré précisément la vérité?

Dépouillé encore une fois de ses richesses, le navigateur conçut le projet de vérifier le fait. Malheureusement, une grande obscurité enveloppe les voyages qu'il exécuta. C. Nepos suppose que, parti de la mer Rouge et du golfe Arabique, il revint à Alexandrie par Gadès, ayant ainsi doublé le cap méridional de l'Afrique; mais cette hypothèse est en désaccord avec certaines circonstances de la relation que l'on possède d'une seconde exploration qu'il voulut faire en sens inverse et qui n'eut pas de résultat. Parti d'Alexandrie, il visita toutes les villes des côtes de la Méditerranée, depuis Dicearchia (*Puteoli*), près de Naples, jusqu'à Marseille, puis jusqu'à Gadès, annonçant hautement partout qu'il se proposait d'aller dans l'Inde par l'Océan, et rassemblant des fonds, au moyen desquels il arma un grand navire et deux barcasses semblables aux bâtiments légers des pirates. Il y embarqua de jeunes esclaves, musiciens, médecins, ou instruits dans quelque autre art, et fit voile pour l'Inde, poussé par des vents qui soufflaient sans interruption; mais, son équipage étant fatigué, il fut forcé d'aborder où le vent le portait, quoiqu'il redoutât l'effet du flux et du reflux. Il éprouva le désastre qu'il avait prévu : son grand navire toucha, mais doucement; de sorte qu'il ne fut pas subitement brisé; on put sauver les marchandises et même la plus grande partie des bois du vaisseau, dont on construisit une troisième barque, grande comme un bâtiment à cinquante rames. Eudoxe reprit sa route jusqu'à ce qu'il rencontrât enfin des peuples qui parlaient la même langue que celle dont il avait noté quelques mots par écrit, et il conclut que ces peuples étaient de la même nation que les Ethiopiens, chez lesquels il avait abordé autrefois, sur la côte orientale de l'Afrique. On remarquera que, s'il avait déjà exploré la côte occidentale dans un premier voyage, il aurait su à quoi s'en tenir sur ces peuples.

Renonçant pour cette fois à son voyage aux Indes, il revint en Mauritanie, vendit ses vaisseaux et se rendit par terre auprès du roi Bocchus, à qui il conseilla d'envoyer une flotte dans les pays d'où il venait. Mais ce prince craignit plus qu'il ne désira de faire la connaissance de ce peuple barbare, dont le voisinage pouvait devenir très-incommode dès qu'on leur aurait montré le chemin qui menait dans son royaume. Cependant Eudoxe, ayant appris que, sous le prétexte de le charger de l'exécution de son projet, les Mauritaniens devaient l'abandonner dans quelque île déserte, se sauva sur les terres de la domination romaine et, de là, passa en Ibérie.

Il arma de nouveau un bâtiment à quille plate, et un autre à cinquante rames, l'un propre à reconnaître les côtes, l'autre à tenir le large. Il embarqua des outils de labourage, des graines de diverses espèces, des ouvriers pour bâtir des maisons, et recommença son voyage, résolu, si la navigation se prolongeait trop, d'hiverner dans une île, le long de la côte, d'y semer, d'y faire la moisson et d'achever ensuite l'entreprise. « Voilà, dit Possidonius, ce que j'ai appris des aventures d'Eudoxe. Sans doute les habitants de Gadès et de l'Ibérie savent ce qu'il en a été depuis. » Quelques savants, traitant Eudoxe de fou et d'imposteur, ont refusé de croire à ses voyages, et, à l'appui de cette opinion, ils invoquent l'autorité de Strabon et d'autres géographes de l'antiquité, qui regardaient la circumnavigation de l'Afrique comme absolument impossible. D'autres écrivains, au contraire, vantant outre mesure ses talents et les services qu'il rendit à la science, affectent de voir en lui un philosophe et un héros, luttant avec courage et avec bonheur contre la rapacité des souverains qui l'employèrent, les préjugés de son époque et les obstacles que la nature opposait sans cesse aux progrès des connaissances humaines. La vérité se trouve sans doute entre ces deux opinions opposées. Eudoxe possédait peut-être plus de courage que de probité; il usait sans scrupule de tous les moyens qui s'offraient à lui pour tenter les entreprises dans lesquelles le poussait l'infatigable activité de son esprit. Il avait apprécié par lui-même les avantages du commerce de l'Inde, et quand il fut forcé de quitter l'Egypte, probablement à la suite de détournements de marchandises, il résolut de parvenir à ses fins, malgré la défense de Ptolémée, et de se rendre dans l'Orient en faisant le tour de l'Afrique. Quand, au XVe siècle, les Turcs interrompirent toutes les communications qui existaient alors avec l'Inde par le Levant, des motifs semblables déterminèrent les nations de l'Europe à renouveler les tentatives d'Eudoxe. Des aventuriers découvrirent la route qu'il cherchait pour aller aux Indes; d'autres, très-peu scrupuleux, exploitant la crédulité et l'avidité de leurs contemporains, équipèrent aux frais de leurs dupes des expéditions nouvelles pour aller à la découverte des eldorados de l'Occident.

EUDOXE, célèbre évêque arien, né vers le commencement du IVe siècle, mort en 370. Il était le fils d'un chrétien nommé Césaire, qui subit le martyre sous Maximien, en 325, à Arabisse, petite ville de l'Arménie. Ce saint Césaire, martyr, ne doit être confondu ni avec l'évêque d'Arles, qui lui est postérieur de plus d'un siècle, ni avec le frère de saint Grégoire de Nazianze, qui fut à peu près son contemporain. Saint Césaire, le martyr arménien, fut jeté au feu après avoir d'abord été cloué sur une croix. Son fils Eudoxe suivit les doctrines de l'arianisme, telles que les professait Aétius, c'est-à-dire dans toute leur rigueur; il fut un de ceux qui, dans les nombreux conciles de l'époque, malgré les condamnations des évêques orthodoxes, essayèrent de les faire prévaloir. Les ariens le portèrent au siége épiscopal de Germanicia, petite ville de l'Asie Mineure, et à partir de cette époque il figure dans toutes les luttes des ariens contre les orthodoxes et les semi-ariens. On le voit faire partie d'une légation d'évêques ariens députés à Constance (342) et même capter la faveur de ce monarque, faveur qu'il perdit, dit-on, pour être entré dans le complot de Gallus, tué à Pola, en Istrie, par les ordres de l'empereur (344). Constance l'envoya en exil. Rentré en grâce quelques années plus tard, il feignit d'être rappelé à son siége épiscopal par des affaires urgentes, et, prenant congé de l'empereur, se dirigea en toute hâte vers Rome et de là à Antioche (356). L'évêque de cette ville, Léontius, venait de mourir; Eudoxe parvint à se faire élire à sa place et, à peine évêque d'Antioche, voulut rétablir Aétius, son maître en arianisme, dans le diaconat dont l'avait chassé Léontius. Ces prétentions soulevèrent dans la ville un véritable tumulte. L'arianisme d'Aétius et d'Eudoxe était, en effet, radical, c'est-à-dire que ces théologiens repoussaient non-seulement toute idée de consubstantialité entre le Père et le Fils, mais même aussi l'idée de substance semblable admise par les semi-ariens. Il reste à savoir comment les fidèles d'Antioche, qui ne voulaient pas d'Aétius, leur compatriote, comme diacre, élurent pour évêque Eudoxe, dont les doctrines étaient celles d'Aétius. Les écrivains ecclésiastiques, Baronius et Page, se tirent d'affaire en disant qu'Eudoxe s'empara du siége épiscopal par ruse, mais sans rien préciser. L'empereur Constance, dans une lettre aux habitants d'Antioche, citée par Sozomène, paraît, du reste, avoir blâmé cette intrusion. Mais Eudoxe n'en réunit pas moins à Antioche, l'année suivante, un concile, où il fit adopter par les évêques convoqués ses doctrines ariennes et rejeter tout aussi bien l'*homousios* que l'*homoiousios*. Il soutint les mêmes doctrines aux conciles de Sirmium, de Sardique, de Lampsaque et d'Ancyre, malgré les remontrances et les censures ecclésiastiques, et mérita par son obstination d'être considéré comme le chef des ariens. Une seconde intrusion, à peu près aussi inexplicable que la première, le plaça sur le siége épiscopal de Constantinople (360). Théodoret dit qu'il y parvint par tyrannie. Il est plus sensé d'y voir la faveur dont jouissaient les doctrines ariennes et l'incertitude de l'empereur Constance au milieu de toutes ces subtilités théologiques. Eudoxe fut évêque de Constantinople jusqu'à sa mort, arrivée en 370, par conséquent sous l'empereur Julien (361-363) et sous Valens, qu'il convertit au christianisme, c'est-à-dire à l'arianisme, et qu'il baptisa. Les écrivains ecclésiastiques l'ont associé aux persécutions dirigées sous ces deux princes contre les chrétiens orthodoxes; il resta, en effet, jusqu'au bout fidèle à son hérésie. L'Eglise donna encore longtemps après lui le nom d'eudoxiens aux partisans de ses doctrines. Cependant, moins de vingt ans après la mort d'Eudoxe, cette appellation était si obscure que saint Grégoire de Nazianze crut devoir l'expliquer dans une lettre à Euloge, évêque d'Alexandrie. Il y énonce « que ce surnom vient d'un certain Eudoxe, dont l'hérésie a été condamnée par les canons de conciles et de synodes qu'il n'a pu vérifier; que Sozomène, à la vérité, raconte que cet Eudoxe fut élevé au siége de Constantinople, mais que c'est sans doute là une de ces fables dont son histoire est pleine. » Tout ce que l'on peut conclure de cette lettre, c'est que les premiers Pères de l'Eglise ne connaissaient pas du tout certains points de l'histoire ecclésiastique.

EUDOXE, jurisconsulte romain, qui vivait au Ve siècle de notre ère. Il commenta les codes grégorien, hermogénien et théodosien, qui entrèrent dans la composition du code de Justinien. Thalelæus cite parmi les œuvres d'Eudoxe l'exposé de la constitution de Sévère et d'Antonin (code II, tit. XII), le résumé d'une constitution de Dioclétien et de Maximin (code II, tit. IV). Papadopoli cite de lui un *Synopsis legum* et des scolies sur les *Novelles* d'Alexis Comnène.

EUDOXIE s. f. (eu-do-ksî — nom pr. de femme). Zooph. Genre d'acalèphes diphydes, dont l'espèce unique vit dans l'océan Atlantique.

EUDOXIE ou **EUDOCIE**, impératrice d'Orient, morte en 404. Elle épousa Arcadius en 395, et en eut quatre filles et un fils, qui régna sous le nom de Théodose II. Elle est restée célèbre par sa beauté, par sa soif insatiable de domination, et surtout par sa lutte avec Jean Chrysostome, lutte qui agita tout l'Orient, amena l'incendie de Constantinople et eut les plus graves conséquences. Eudoxie était fille d'un général franc fort en faveur à la cour de Byzance, nommé Bald ou Balth, et que les Romains appelaient Bautho. Ce barbare, un des plus honnêtes et des plus braves qui eussent jamais servi l'empire, après avoir traversé tous les honneurs, y compris le consulat, qu'il partagea, en 385, avec Arcadius déjà Auguste, avait été enlevé par une mort prématurée, laissant après lui, sans soutien, cette enfant, qu'un de ses amis avait recueillie et élevait dans sa maison. C'était le moment où Rufin voulait faire épouser sa fille à Arcadius afin de consolider sa puissance; l'eunuque Eutrope, qui cherchait à déjouer les desseins du ministre tout-puissant, résolut, de son côté, de marier le jeune prince et de prendre de cette façon une nouvelle influence sur lui. Il jeta les yeux sur Eudoxie, qui était d'une beauté éclatante et qui avait de nombreux motifs d'inimitié contre Rufin. Un portrait, laissé comme par hasard sous les yeux d'Arcadius, piqua la curiosité du jeune homme et bientôt alluma ses désirs; il voulut connaître celle dont l'image l'intéressait à ce point et, les récits d'Eutrope enflammant son imagination, ses confidents n'eurent pas de peine à lui persuader qu'une telle impératrice siérait mieux au trône que la fille de Rufin. Arcadius, habitué à la dissimulation par les esclaves qui l'avaient élevé, sut très-bien se cacher de son ministre. Un jour, l'eunuque Eutrope tira de la garde-robe du palais un manteau d'impératrice, auquel il joignit de magnifiques parures de femme et des bijoux, royal cadeau de noce qu'il fit porter à travers la ville par toute une armée de serviteurs. Le peuple considérait avidement ce cortége, persuadé qu'il allait s'arrêter à la porte de Rufin; son étonnement égala sa joie quand il le vit s'arrêter près de la maison d'Eudoxie, qui fut proclamée impératrice. La ville fut parée de fleurs; les danses et les chants durèrent toute la nuit, et c'est ainsi seulement que Rufin apprit qu'il avait été joué.

Issue d'une race de Francs transrhénans, la belle Eudoxie, quoique élevée à Constantinople, avait conservé quelque chose de la rudesse originelle en même temps que de l'éclatante beauté des filles du nord. Elle était hautaine, impérieuse, et les historiens du temps l'appellent *la Barbare*. Dans cette fortune inespérée, elle ne vit qu'une chose, le plaisir de la domination; elle ne songea qu'à s'emparer du cœur de son époux, afin de gouverner avec lui ou par lui, à renverser d'abord Rufin, qui lui faisait obstacle, et à se débarrasser ensuite d'Eutrope, dont elle ne voulait être ni la créature ni la protégée. La première partie de ce plan fut exécutée par d'autres mains que les siennes; Rufin tomba victime d'une intrigue de palais dirigée par Gaïnas et Eutrope; mais l'eunuque fut le seul à en recueillir les fruits. Pour conserver le pouvoir, il confisqua son maître à son profit, l'isolant de tous, ne le laissant pas même seul avec Eudoxie, dont il redoutait l'influence; sa charge d'eunuque lui donnait entrée à tout instant dans la chambre impériale, et il y pénétrait toujours de manière à troubler des entretiens intimes qui eussent pu devenir dangereux.

Trop violente, trop impérieuse pour ce faible jeune homme qu'elle effrayait, la barbare voyait son pouvoir s'amortir avec l'éclat de sa beauté. Elle voua donc une haine féroce à Eutrope et se ligua avec tous ses ennemis, résolue à jouer dans un coup de fortune la perte de l'eunuque ou la sienne. Les ennemis d'Eutrope se rallièrent à elle, et l'intrigue de palais finit par être un vrai complot. La galanterie se mêle assez facilement aux conspirations dont les femmes sont l'âme; c'est ce qui arriva pour celle-ci, et la réputation d'Eudoxie n'en sortit pas intacte. Etant accouchée d'une fille au plus fort de ces conciliabules et de son délaissement, elle vit la malignité publique donner pour père à son enfant le comte Jean, officier du palais auquel elle fit avoir une haute position lorsqu'elle fut devenue toute-puissante. Dans son ardeur de vengeance, elle alla jusqu'à s'allier à Jean Chrysostome, dont elle devait bientôt devenir l'ennemie mortelle, et, pour se le concilier, elle feignit une dévotion et une austérité qui étaient loin de ses goûts. Eutrope amena lui-même sa chute par son impudence. Averti des intrigues de l'impératrice, un jour il osa lui dire : « Prenez garde à vous! la main qui vous a amenée dans ce palais est encore assez forte pour vous en chasser! » La fierté de la femme, l'orgueil de l'impératrice se révoltèrent devant une telle insolence. Prenant ses filles dans ses bras, Eudoxie alla se jeter aux pieds d'Arcadius et ne put lui expliquer qu'au milieu des larmes et des sanglots l'outrage dont elle venait d'être la victime. Arcadius était violent comme tous les hommes faibles; il manda aussitôt Eutrope, le cassa de toutes ses charges, confisqua tous ses biens et lui ordonna de sortir du palais sous peine de la vie. Eudoxie, sachant qu'il ne faut jamais vaincre à demi, ordonna de suivre Eutrope et de s'en emparer. L'eunuque avait déjà gagné Sainte-Sophie, comptant profiter du droit d'asile accordé aux églises. L'impératrice parvint à l'en arracher et fit prononcer un arrêt de mort par l'empereur. Ce jour-là, elle se sentit vraiment maîtresse : elle était parvenue à ses fins et elle s'abandonna tout entière aux jouissances du pouvoir. Non contente d'exercer de fait la prépondérance dans les affaires de l'Etat, elle se fit décerner le titre d'Augusta et voulut que sa statue fût exposée dans tout l'Orient, comme celles des empereurs, aux adorations des peuples; elle la fit promener de province en province dans l'appareil et avec les insignes de la souveraineté. Mais le monde romain nourrissait toujours des préjugés contre le gouvernement des femmes, et cette innovation le révolta. On y crut voir la prétention de régner à la manière des reines de l'Orient, Nitocris ou Sémiramis, et de violentes protestations s'élevèrent de tous côtés. Honorius, empereur d'Occident, manifesta à son frère son mécontentement, ainsi que celui du sénat; Arcadius bravait tout pour Eudoxie. Toutefois, elle rencontra un adversaire terrible dans son ancien allié, Jean Chrysostome, cet autre souverain de Constantinople, qui s'était fait de la multitude une milice ardente et dévouée. Alors commença entre elle et l'évêque une lutte fameuse; de continuelles émeutes, des conciles scandaleux, l'incendie de Sainte-Sophie et d'une partie de Constantinople en furent les incidents. Jean Chrysostome était plutôt un moine fanatique qu'un évêque destiné à conduire un diocèse et à occuper une position aussi délicate que le siége épiscopal de Constantinople. Son zèle indiscret dépassait souvent les bornes permises; il lui arriva plus d'une fois de faire allusion en pleine chaire aux vices de l'impératrice, à sa vie déréglée, à sa soif de domination, et surtout à son amour insatiable pour l'argent. Mêlant la religion à la politique, il stigmatisa du haut de la chaire ces femmes qui mêlent aux galanteries de la vie mondaine la prétention de gouverner l'Eglise, semant la discorde dans le sanctuaire et persécutant les ministres de Dieu. L'impératrice et son entourage étaient si fidèlement peints que tout le monde les reconnut. Aussitôt elle courut chez l'empereur, le conjurant de faire justice d'une injure commune à tous deux. Un concile, composé presque entièrement des ennemis de Chrysostome, s'assembla et prononça sa déposition. L'évêque, sans s'émouvoir, prenant l'offensive à son tour, prononça un discours où se trouvait ce pas-

sage : « La race de l'aspic domine toujours ; il reste de la postérité de Jézabel, et la grâce combat encore contre Elie. Hérodiade aussi est là, Hérodiade danse toujours en demandant la tête de Jean, et on lui donnera la tête de Jean, parce qu'elle danse. » Le lendemain, un comte du palais entra dans la chambre de Chrysostome, lui déclarant qu'il allait le faire enlever par des soldats ; le prélat, voyant toute résistance inutile, s'embarqua pour la Propontide. La nuit qui suivit son départ, des terreurs superstitieuses, causées par un tremblement de terre, décidèrent Eudoxie à demander son rappel. On courut après Chrysostome, on le ramena en triomphe dans son Église. La paix ne fut pas de longue durée : l'orgueil d'Eudoxie, l'intolérance de l'évêque amenèrent une nouvelle et suprême rupture. L'inauguration d'une statue de l'impératrice et les réjouissances publiques décrétées à cette occasion offrirent un prétexte au turbulent prélat. Affectant de voir dans les fêtes populaires autant d'embûches et d'inventions du démon, il tonna contre ces piéges diaboliques étalés aux portes mêmes du sanctuaire, et les déclara une insulte préméditée envers l'Eglise et envers lui-même. Les allusions à Hérodiade et à Jean-Baptiste revinrent de plus belle dans la bouche de l'orateur, qui n'avait jamais été plus incisif ni plus amer. Eudoxie se plaignit à l'empereur, et la perte de l'évêque fut de nouveau résolue. Un second concile assemblé à Constantinople se montra aussi docile que le premier : la déposition de Chrysostome fut confirmée. Cette fois encore il voulut résister, mais on l'arracha de son palais épiscopal pour le traîner en exil. De terribles incidents suivirent ce coup d'autorité : le feu prit à Sainte-Sophie ; la flamme dévora la cathédrale, une partie de la ville et de la résidence impériale avec les trésors et les merveilles des arts qui y étaient contenus ; le sang coula pendant plusieurs jours, et la soldatesque se signala par ses excès contre les partisans de Chrysostome, qui très-probablement avaient mis le feu.

Eudoxie ne jouit pas longtemps de sa victoire : trois mois après l'expulsion de Chrysostome, la mort vint la surprendre dans des couches où elle mit au monde un enfant mort. La légende ecclésiastique raconte que l'enfant avait déjà cessé de vivre depuis trois jours et tombait en putréfaction sans qu'aucun art humain pût délivrer la mère, lorsque celle-ci fit appel aux remèdes surnaturels. Un magicien mandé au palais lui apposa sur le ventre certains caractères mystérieux, dont l'effet fut de faire sortir l'enfant ; mais Eudoxie expira à l'instant même. Arcadius seul la pleura. Ainsi se termina la vie de cette femme trop célèbre, bien digne de précéder Théodora sur le trône impérial, et à laquelle pourrait s'appliquer cet hémistiche de Virgile :

Furens quid femina possit.

EUDOXIE ou **EUDOCIE** (Ælia Augusta), impératrice d'Orient, née à Athènes en 394, morte à Jérusalem en 461. Elle s'appelait Athénaïs et était fille du sophiste païen Léonce. Elevée par son père dans l'amour des lettres, elle eut bientôt une grande réputation de science, et cette réputation, jointe à son extrême beauté, la mit rapidement en évidence. Avant de mourir, son père la déshérita, sous le prétexte que « son mérite, qui l'élevait au-dessus de son sexe, lui suffirait. » La jeune fille, se trouvant sans ressources et n'ayant pu rien obtenir de ses frères, se réfugia chez une de ses tantes, qui la conduisit à Constantinople pour faire prononcer l'annulation du testament paternel. Là, elle obtint une audience de Pulchérie, qui gouvernait au nom de son frère Théodose II, et sut enchanter cette princesse par sa grâce, par son esprit et par sa beauté. Peu après, le jeune empereur, voyant la belle Athénienne, en devint passionnément amoureux et demanda sa main. Après avoir été baptisée par le patriarche de Constantinople sous le nom d'Eudoxie et avoir ajouté à ce nom celui d'Ælia, la fille de Léonce montait sur le trône impérial (421) et recevait le titre d'Augusta. En 438, elle fit un voyage à Jérusalem, d'où elle rapporta les reliques de saint Etienne, visita Antioche, où on lui éleva une statue et obtint pour cette ville divers priviléges. En 443, Pulchérie ayant perdu l'autorité qu'elle avait exercée jusque-là dans les affaires de l'Etat, Eudoxie la remplaça et gouverna l'empire pendant sept ans, jusqu'en 450. Elle avait attiré auprès d'elle des grammairiens, des rhéteurs, des philosophes, notamment Paulinus, son ami d'enfance et son compagnon d'études, à qui elle fit obtenir la charge de maître des offices. Vers 443, l'empereur ayant donné à l'impératrice une pomme d'une remarquable beauté, Eudoxie envoya ce fruit à Paulinus, qui ne crut pouvoir mieux faire que de l'offrir à Théodose. « Ce prince, dit M. Léo Joubert, s'étonna de trouver entre les mains de Paulinus le fruit remis à l'impératrice et interrogea celle-ci, qui affirma avoir mangé la pomme et confirma son assertion par un serment. Ce parjure manifeste donna de vifs soupçons à l'empereur, qui, se croyant trompé, envoya Paulinus en Cappadoce et le fit tuer peu après. Eudoxie parvint à assoupir pour quelque temps la jalousie de son mari, mais sans pouvoir l'éteindre complétement. » En 447, elle obtint l'éloignement de Pulchérie et la déposition de Flavien, patriarche de Constantinople, et favorisa les partisans d'Eutychès qui, au concile d'Ephèse (449), maltraitèrent Flavien au point d'amener sa mort. A la suite de cet acte de violence, l'empereur, indigné contre les eutychiens, témoigna un vif mécontentement à Eudoxie, qui les avait soutenus, et rappela Pulchérie (450). Ne pouvant plus rester à la cour, la femme de Théodose demanda et obtint la permission de se retirer à Jérusalem. Elle y fit construire des églises, des monastères, relever les murs de la ville, qui tombaient en ruine, s'y signala par sa piété et par sa charité, et abandonna l'hérésie d'Eutychès, grâce au zèle de saint Siméon Stylite et d'Euthymius. Dans les dix dernières années de sa vie, elle vécut privée par l'empereur de tous les officiers de sa maison et dans les conditions d'une simple particulière.

Eudoxie avait écrit plusieurs ouvrages. Photius fait mention, entre autres, d'une traduction des huit premiers livres de l'Ancien Testament. On lui attribue encore un ouvrage connu sous le titre de : *Centon d'Homère*, qu'on trouve dans la bibliothèque des Pères de l'Eglise et qui a été imprimé à part : *Homerici Centones, græce et latine, interprete Erhardo* (Paris, 1578, in-16). C'est une vie de Jésus-Christ, composée de vers pris dans Homère, ce qui suppose plus de patience que d'esprit.

Mais la femme valait mieux que le poëte, et l'on raconte qu'élevée au trône, ses frères, en faveur desquels elle avait été déshéritée, s'étant cachés dans la crainte de sa vengeance, elle les fit chercher, les attacha à sa personne, et les éleva aux plus grandes dignités.

Villeforce a écrit la vie d'Ælia Eudoxie.

EUDOXIE ou **EUDOCIE**, impératrice d'Occident, fille de Théodose II, née en 422. Elle épousa en 436 Valentinien III et fut contrainte, après que Maxime eut fait périr ce prince (455), d'accepter la main du meurtrier de son époux. Elle ignorait la part que Maxime avait prise à la mort de Valentinien ; mais, celui-ci ayant eu l'audace de la lui faire connaître, elle se vengea en appelant Genséric, roi des Vandales. Ce barbare, après avoir fait périr Maxime et saccagé la ville de Rome, emmena captives en Afrique Eudoxie et ses deux filles, Eudoxie et Placidie, et ne renvoya la mère et l'une des deux filles à Constantinople qu'après sept ans de sollicitations de la part des empereurs.

EUDOXIE ou **EUDOCIE** (Licinia), reine des Vandales, fille de la précédente et de Valentinien III, née vers 438, morte à Jérusalem en 472. Genséric la donna pour épouse à son fils Hunéric, dont elle eut un fils. Après seize ans de mariage, ayant vu son époux embrasser l'arianisme, elle s'enfuit à Jérusalem et y mourut, léguant tous ses biens aux églises.

EUDOXIE ou **EUDOCIE** (Augusta Macrembolitsa), veuve de Constantin Ducas, puis épouse de Romain-Diogène, qui vivait vers le milieu du XIe siècle de J.-C. Elle fut célèbre, en son temps, non-seulement par son éclatante beauté, mais encore par son esprit. Cependant ce que Villoison a recueilli de ses écrits, dans les *Anecdota græca* (1781, 2 vol. in-4°), ne confirme guère pour nous cette réputation. Mais Eudoxie était une habile femme, si elle n'était point une femme savante. Amoureuse de Romain Diogène, un de ses capitaines que d'abord elle avait résolu de faire mourir pour une tentative de trahison, elle voulut l'élever jusqu'à elle malgré une promesse faite à son premier époux de ne point se remarier, promesse déposée entre les mains du patriarche Xiphilin. Eudoxie dépêcha à Xiphilin le plus adroit de ses eunuques, et celui-ci lui persuada que, voulant se remarier, l'impératrice avait fait tomber son choix sur le propre frère du patriarche. Xiphilin, pris au piége, rendit l'écrit, et Eudoxie épousa son amant. Ce mariage mécontenta vivement les fils de l'impératrice. L'un d'eux, Michel Parapinace, se fit déclarer seul empereur sous le nom de Michel VII, lorsque Romain Diogène eut été fait prisonnier par Alp-Arslan à Manzicert. Redevenu libre, Romain ne put reprendre l'autorité et se livra à Michel VII, qui lui fit crever les yeux, supplice à la suite duquel il mourut (1071). Quant à Eudoxie, elle fut exilée dans un couvent de la Propontide, où elle finit ses jours.

EUDOXIE FEDEROWNA, impératrice de Russie. V. FEDEROWNA.

EUDOXILE s. m. (eu-do-ksi-le — du gr. *eudoxos*, célèbre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, dont l'espèce type vit au Mexique.

EUDROME s. m. (eu-dro-me — du gr. *eudroma* ; de *eu*, bien, et *dromos*, course). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

EUDROMIDE s. m. (eu-dro-mi-de — du gr. *eu*, bien ; *dromas*, coureur). Entom. Genre de papillons.

EUDROMIE s. f. (eu-dro-mî — du gr. *eudromos*, agile). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des tinamous, et dont l'espèce type habite les pampas de l'Amérique du Sud. ‖ Syn. de PLUVIER.

EUDRYADE s. f. (eu-dri-a-de — du gr. *eu*, bien, et de *dryade*). Entom. Genre d'insectes lépidoptères crépusculaires, de la tribu des ægocérides, dont l'espèce type habite le Brésil.

EUDYNAME s. m. (eu-di-na-me — du gr. *eu*, bien ; *dunamis*, force). Ornith. Section du genre coucou.

EUDYPTE s. m. (eu-di-pte — du gr. *eu*, bien ; *duptês*, plongeur). Ornith. Syn. de GORFOU.

EUDYTE s. m. (eu-di-te — gr. du *eu*, bien ; *dutês*, vêtu). Ornith. Syn. de PLONGEON.

EUEXIE s. f. (eu-è-ksî — gr. *euexia* ; de *eu*, bien, et *exis*, état, manière d'être). Méd. Bonne conformation du corps.

EUFAULA, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat d'Alabama, à 90 kilom. S.-E. de Montgomery, sur la rive droite du Chattahoochee ; 3,000 hab. Commerce actif de coton.

EUFEMIA (SANTA-), bourg d'Italie, prov. de Catanzaro, à 7 kilom. O. de Nicastro, sur le golfe de son nom ; 1,200 hab. Récolte de vin estimé. Ce bourg, détruit par un tremblement de terre en 1638, a été reconstruit sur son ancien emplacement. ‖ Bourg d'Italie, prov. de Reggio, à 12 kilom. S.-E. de Palmi ; 7,601 hab. ‖ Le golfe de Santa-Eufemia, formé par la mer Tyrrhénienne sur la côte occidentale de la Calabre - Ultérieure IIe, mesure 50 kilom. du N. au S., du cap Suvero au cap Zambrone qui en marquent l'entrée ; il s'enfonce dans la presqu'île jusqu'à 12 kilom. Le Lamato est le cours d'eau le plus considérable qui y verse ses eaux.

EUFRAISE s. f. (eu-frè-ze — du gr. *euphrasia*, gaieté, allégresse). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des rhinanthées.

— **Encycl.** Les *eufraises* sont des plantes herbacées, à feuilles ordinairement opposées, à fleurs sessiles groupées en épis terminaux ; la corolle est à deux lèvres, et les étamines didynames ; le fruit est une capsule ovoïde comprimée, à deux loges polyspermes. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, qui se plaisent surtout dans les terrains secs, les prés, les lieux montueux, dans les clairières et sur la lisière des bois, les pelouses, etc. On a reconnu dans ces derniers temps qu'elles vivaient en parasites sur les racines des plantes. L'espèce la plus intéressante est l'*eufraise officinale*, dont les fleurs blanches rayées de violet s'épanouissent en été et présentent un aspect assez agréable. On a autrefois attribué à cette plante de grandes vertus ; on croyait notamment qu'elle était antiophthalmique ; une tache jaune observée sur la corolle, et que l'on comparait à un œil, lui avait valu cette haute réputation, ainsi que le nom vulgaire de *casse-lunettes*, qu'elle porte en commun avec le bluet ; aussi la faisait-on entrer fréquemment dans les collyres. Voici, du reste, ce que dit à ce sujet V. de Bomare : « On emploie les fleurs de cette plante ; elle facilite la circulation des humeurs, et affermit le ton des fibres relâchées dans les glandes du cerveau. C'est pourquoi on dit que l'*eufraise* est ophthalmique et céphalique, qu'elle fortifie merveilleusement la vue, et la rétablit souvent lorsqu'elle est faible et prête à se perdre. Tous les jours des vieillards septuagénaires, qui ont perdu presque entièrement la vue par des veilles et de longues études, la recouvrent par l'usage du suc exprimé de cette plante, infiltré dans les coins de l'œil, ou pris intérieurement avec de la poudre de cloporte avant de s'endormir. Quelques-uns fument l'*eufraise* desséchée en guise de tabac ; on en fait aussi une sorte de vin, en la cuisant avec du moût dans le temps de la vendange. Cependant on ne doit pas faire un usage intérieur trop immodéré de l'*eufraise* ; car on a quelques exemples du dérangement et des désordres qu'elle produit à la longue sur l'estomac. Son suc est âcre et désagréable au goût. » Cette plante passait aussi pour diurétique et astringente, et on la recommandait contre les affections soporeuses. Les feuilles de l'*eufraise* sont amères ; néanmoins tous les bestiaux la broutent, mais sans la rechercher beaucoup. En somme, c'est une plante plutôt nuisible qu'utile, soit par sa végétation parasite, soit par ses graines, qui, se mêlant à celles des céréales, communiquent au pain un assez mauvais goût. Cette dernière observation s'applique surtout à l'*eufraise odontite*, plante plus grande que la précédente, et dont le nom spécifique rappelle la prétendue propriété qu'on lui attribuait de guérir les maux de dents.

EUGALENUS (Séverin), médecin frison, né à Dockum, vivait au XVIe siècle. Il voyagea en Allemagne et en Angleterre, exerça la médecine à Hambourg, à Londres, à Emden, et acquit la réputation d'un grand praticien, tandis qu'il n'était qu'un hardi charlatan ; il se vantait effrontément de guérir en quelques jours les maladies les plus incurables. Il s'est attribué ce talent merveilleux dans un ouvrage latin intitulé : *De morbo scorbuto* (Brême, 1588, in-8°), ouvrage célèbre où une foule de maladies sont décrites et guéries, mais où le scorbut est oublié ou au moins méconnu. On ne parle plus d'Eugalenus qu'à cause du bruit qu'il a fait autrefois.

EUGAMÉLIE s. (eu-ga-mé-lî — du gr. *eu*, bien ; *gameli* présent de noce). Bot. Syn. d'ELVIRE, ger de composées.

EUGAMON, poëtgrec, né à Cyrène, vivait au VIe siècle a J.-C. Il est auteur d'un poëme épique, la *Tégonie*, qui était la continuation de l'*Odys.* et conduisait Ulysse jusqu'à l'époque de smort. On ne possède de cet ouvrage qu'unnalyse qui se trouve dans la *Chrestomathie* Proclus.

EUGANÉENS (*Eugan*, peuple de l'Italie ancienne, qui habitait'abord sur la côte N.-O. de la mer Adriatiq, et qui, à l'arrivée des Vénètes, se ret. vers les Alpes, dans la Rhétie. Les Euganns appartenaient à la nationalité tusque oumbrienne ; car, s'il faut en croire les tradns latines rapportées par Tite-Live (I, I),s auraient primitivement résidé sur les cös de l'Adriatique, d'où les auraient chass les Troyens fugitifs. On voit que cette traion touche de bien près à la légende ; aussi doit-on l'admettre qu'avec réserve. La cse qui détermina l'émigration, authentiquecelle-là, des Euganéens dans les montaguede la Rhétie fut l'invasion des Cénomans. Cendant une fraction des Euganéens préféraibir le joug du vainqueur, pour ne pas abandiner son territoire ; elle ne tarda pas à se manger avec les Cénomans et à constituer ain un peuple mixte. Les Euganéens établis dar la Rhétie, c'est-à-dire dans le Tyrol actuel, prospérèrent, et Pline ne porte pas à moinde trente-quatre le nombre de leurs villes. D l'époque de Caton l'Ancien ils avaient obter le droit de cité. Les Euganéens ne tardère; pas à s'assimiler plusieurs petites peuplacs de la Rhétie, parmi lesquelles nous mtionnerons les Triumpulini, dont le nom sst conservé jusqu'à nos jours dans le Val d Trompia ou Troppia ; les Camuni, qui dcnèrent leur nom au Val Camonica ; les Stonisitués, suivant Strabon, au N. du lac de Gare, etc.

EUGANÉENS (monts), *Monti Eugani*, *Isolati* ou *Paduani*, montagnes d'Italie, dns la partie occidentale de la province de Fdoue. Rameau des Alpes Cadoriques, ces moragnes sont d'origine volcanique et s'élèvent u milieu d'une vaste plaine en cônes à bse de trachyte. Elles se dirigent du N.-E. auS.-E. sur une étendue de 17 kilom., et présntent des mamelons peu élevés, boisés et généralement cultivés. Le sommet du Monte-Vnda, qui forme le point culminant, n'attein pas plus de 510 mètres d'élévation. On y trouve des fossiles, des carrières de beaux mabres et de la terre à poterie. Les monts Euganéens abondent en sites pittoresques ; àleur base jaillissent plusieurs sources thernales dont quelques-unes sont très-fréquentées.

EUGASTRE s. m. (eu-ga-stre — du gr. *eu*, bien ; *gastêr*, ventre). Entom. Section du genre hétrade, qui appartient à l'ordre des orthoptères et à la famille des locustes.

EUGÈNE, empereur romain, mort en 394. C'était un rhéteur gaulois, à qui son éloquence avait valu une place distinguée à la cour de Valentinien. Il complota et accomplit avec Arbogaste le meurtre de son protecteur (392), et se revêtit lui-même de la pourpre ; mais il n'eut que l'apparence du pouvoir, dont son complice s'empara en réalité. La protection qu'Arbogaste et lui accordèrent aux païens leur aliéna les chrétiens et prépara leur chute. Vaincu par Théodose près de Milan, après une bataille qui dura deux jours, Eugène fut décapité.

EUGÈNE (saint), évêque de Carthage, mort à Vienne, près d'Albi, en 505. Il montra un grand zèle pour la défense de l'orthodoxie contre les ariens. Choisi par Hunéric, roi vandale qui était cependant arien, mais qui avait épousé la catholique Eudoxie, il fut sacré vers 480. Trois ans plus tard, Hunéric l'exila dans les déserts de Tripoli, après une conférence provoquée par le roi entre ariens et catholiques. Rappelé par Gundamund, successeur d'Hunéric, il fut, sous Thrasimund, arrêté, jugé et condamné à mort ; mais la sentence fut commuée, et il fut exilé en Aquitaine, à Vienne, près d'Alby, où il fonda un monastère. Il avait écrit quelques ouvrages : *Expositio fidei catholicæ Hunerico regi oblata* ; *Apologeticus pro fide*, etc. Ces courts traités ont été publiés dans plusieurs recueils, notamment dans la *Bibliotheca Patrum* (Lyon, 1677). L'Eglise l'honore le 13 juillet.

EUGÈNE (saint), évêque de Tolède, mort en 657. Il fut sacré en 646. Ce prélat a composé des vers héroïques et autres, qui ont été publiés par Sirmond (Paris, 1619, in-8°) et réimprimés plusieurs fois. On lui doit aussi un *Traité de la Trinité*. Il passait pour un grand astronome et un profond mathématicien. On ne sait pas bien à quel titre il a été inscrit au canon des saints.

EUGÈNE (saint), pape, né à Rome, mort en 657. Il succéda à Martin Ier, du vivant même de ce pontife, que l'empereur Constant II avait déposé en 655, et mourut après avoir tenté inutilement d'opérer un rapprochement avec les monothélites. Il a été mis au nombre des saints. Sa fête se célèbre le 27 août.

Eugène (ÉGLISE Saint-), église située à Paris, rue Sainte-Cécile, au faubourg Poissonnière. Ce monument religieux, édifié il y a quelques années, se distingue par la légèreté de son architecture et par l'élégance de ses

proportions. L'architecte, M. Boileau, a suivi avec un rare talent le programme qui lui était donné : « Construire une église dans le style de la fin du XIIIe siècle, mais en employant la fonte et le fer pour les piliers et les nervures. » Il a prouvé que l'application à l'architecture religieuse des nouveaux procédés de construction permettait de réaliser d'immenses économies, tout en ne sacrifiant rien de la solidité et de la hardiesse qui distinguent les monuments de l'art gothique.

L'église Saint-Eugène présente, au midi, une façade divisée en cinq parties par des contre-forts, au centre de laquelle s'ouvre le portail, avec voussure et tympan sculpté. Ce portail est flanqué, à droite et à gauche, de deux petites portes surmontées d'une galerie à jour. Au-dessus du portail, un gâble bordé de crochets, une rose garnie de meneaux finement découpés, deux fenêtres, des arcatures et des statues, complètent la décoration de la façade ; une statue d'ange se dresse au sommet du pignon de la nef. Les côtés latéraux de l'église offrent une série de pignons qui semblent accuser des chapelles ; chacun de ces pignons est percé de deux fenêtres et d'une rosace. De hardies colonnettes divisent l'intérieur de l'église en trois nefs et deux collatéraux surmontés de tribunes en fonte peintes et dorées ; trois absides, occupées par des autels, terminent les trois nefs. Les voûtes sont ornées de nervures et d'arêtes d'une grande richesse ; ces nervures et les colonnettes sur lesquelles elles retombent sont en fer et en fonte. Les nefs et les collatéraux sont revêtus d'une décoration polychrome d'un grand éclat. Les fenêtres et les roses sont occupées par des verrières où sont retracés les principaux épisodes de la vie du Sauveur, de l'histoire de la Vierge et de la légende de saint Eugène, patron de l'église. La boiserie de l'édifice mérite d'être remarquée ; la chaire et le buffet d'orgues sont surtout d'une grande élégance.

EUGÈNE II, pape, né à Rome, mort en 827. Après la mort de Pascal Ier, il fut appelé à lui succéder (824) ; mais son élection fut troublée par celle d'un antipape, et Louis le Débonnaire envoya son fils à Rome avec une armée pour y rétablir la paix. Eugène tint un concile à Rome pour y réformer les mœurs du clergé (826), et porta un décret en vertu duquel les ambassadeurs de l'empereur devaient désormais assister à l'élection des papes. Ce pontife avait un esprit conciliant, qui lui fit accomplir quelques réformes désirables, mais il paraît avoir été d'une grande ignorance. On prétend qu'il établit l'épreuve judiciaire de l'eau froide.

EUGÈNE III, pape, né à Pise, mort en 1153. Il avait été religieux de Cîteaux et était abbé de Saint-Athanase lorsqu'il succéda, en 1153, à Lucius II. Les Romains révoltés avaient tué Lucius, rétabli le sénat romain et nommé pour le présider un magistrat appelé patrice. Devenu pape, Eugène se rendit à Tivoli et se tint d'abord éloigné de Rome. Il n'y entra qu'après avoir souscrit aux conditions que le parti des indépendants lui imposait, et il eut soin encore de faire de longs voyages, peu confiant dans l'affection de ses sujets. Il vint à Paris, tint un concile à Reims (1148), puis à Trèves (1149), se rendit à Cîteaux, où il avait été moine, et où il édifia ses anciens frères par l'austérité de la vie qu'il y mena. Pendant ce temps, Arnaud de Brescia s'occupait de rétablir à Rome l'ancienne république. Enfin Eugène, ayant obtenu le secours de Frédéric Barberousse, allait en user pour rétablir son autorité, lorsqu'il mourut à Tivoli. Il avait été l'ami intime de saint Bernard, qui écrivit pour lui les trois livres de la *Considération* et qui mettait autant de liberté à lui donner des conseils que lui-même montrait de simplicité à les suivre.

EUGÈNE IV, pape, né à Venise, mort en 1447. Il s'appelait Gabriel Condolmere et était neveu, selon d'autres fils du pape Grégoire XII. Successivement moine célestin, évêque de Sienne, cardinal, légat de Bologne, il fut élu pape en 1431, à la mort de Martin V. Le nouveau pape entra aussitôt en guerre avec la famille des Colonna, qu'il accusait justement de dilapidations, et fit périr plus de deux cents de leurs partisans. Le prince de Palestrine, qui avait pris parti pour les Colonna, s'empara de Rome, mais il fut presque aussitôt obligé d'abandonner la ville. Les dissensions du pape avec les Pères du concile de Bâle, hostiles à la suprématie pontificale, amenèrent un résultat moins heureux pour Eugène IV. Cité par eux à comparaître, il se vit contraint d'obéir et de confirmer bien à contre-cœur tout ce qui s'était fait dans le concile. Pendant son absence, les Romains, las du gouvernement pontifical, se constituèrent en république. Lui-même, étant accouru, se vit assiégé dans l'église de Saint-Chrysogone, faillit périr par les mains de ses sujets révoltés, gagna Florence et fit rétablir son autorité à Rome par Vitelleschi, qui châtia cruellement les partisans d'un gouvernement libre. Peu après, pour contrecarrer le concile de Bâle dont il avait vainement prononcé la dissolution, Eugène IV en convoqua un autre à Ferrare (1438), transféré peu après à Florence, et obtint l'adhésion de l'Eglise grecque aux dogmes catholiques, moyennant la promesse d'une flotte, d'une armée, d'un subside, qu'il fit à Jean Manuel Paléologue, l'empereur de Constantinople. Le concile de Bâle déposa alors Eugène ; celui-ci riposta en excommuniant le concile et l'antipape, Amédée de Savoie, que le concile avait nommé, en 1439, sous le nom de Félix V. Tant de tracasseries firent regretter fréquemment au pape le temps où il était simple moine célestin. Pendant que se renouvelait le scandale du grand schisme, Eugène songeait à tenir les promesses qu'il avait faites à Manuel Paléologue. Dans ce but, il envoya le cardinal Julien Cesarini auprès du jeune et belliqueux Vladislas III, roi de Pologne et de Hongrie, qui consentit à marcher contre les Turcs. L'héroïque lieutenant de ce prince, Jean Huniade, prit bientôt après Belgrade, rejeta les Turcs au delà du Danube, remporta sur eux plusieurs victoires éclatantes et força le sultan Amurat à demander la paix, qui fut signée à Szegedin en 1444. Mais comme cette paix avait été conclue sans l'assentiment du pape, Eugène éclata en reproches contre Vladislas, et l'amena à recommencer la guerre qui aboutit au désastre de Varna, où le roi de Hongrie trouva la mort. (1444).

Outre ses longues querelles avec le concile de Bâle et avec les Romains, Eugène IV eut encore à combattre Alphonse, roi d'Aragon, à qui il refusa l'investiture du royaume de Naples, après la mort de Jeanne II. Il appela en Italie René d'Anjou, et ses troupes, sous les ordres du patriarche d'Aquilée, repoussèrent celles d'Alphonse des environs de Rome. Toutefois, il s'efforça de s'attacher ce prince par toutes sortes de concessions, lorsqu'il vit la cause de René perdue. Eugène combattit, en outre, le comte de Sforce, à qui il devait la conservation de ses Etats et contre qui il lança l'excommunication, et jeta le même anathème contre Bologne et tous ceux qui retenaient les biens de l'Eglise. On raconte qu'à son lit de mort ce pape, dont le règne n'avait été qu'une longue suite d'inquiétudes et d'agitations, s'écria : « O Gabriel ! comme il eût été plus avantageux pour toi de n'être ni cardinal ni pape, mais de vivre et de mourir dans ton cloître, occupé des exercices de ta règle. »

Ce pontife manquait de mesure en toutes choses, comme le dit fort bien Æneas Sylvius, et se jetait dans toutes sortes d'entreprises sans jamais en calculer la portée. Il était de mœurs pures, au milieu de la corruption générale, avait une figure vénérable, parlait avec gravité plutôt qu'avec éloquence, aimait les sciences et les lettres et se plaisait au milieu des savants. Il compta au nombre de ses secrétaires Léonard et Charles Aretin, Pozzio, Georges de Trébizonde, et composa quelques écrits contre les hussites.

EUGÈNE Ier, roi d'Ecosse, mort en 449. Il succéda à son père Fergus Ier en 419, et la régence fut, pendant sa minorité, confiée à Graham, son grand-père maternel. Comprimés par les Romains, auxquels ils se trouvaient hors d'état de résister, les Ecossais eurent enfin la joie de voir partir ces redoutables ennemis. Lorsque Eugène eut atteint sa majorité, il réclama des Bretons le pays situé au delà du mur d'Adrien, et, sur leur refus, leur fit la guerre. Plein de bravoure, il remporta sur eux d'éclatants succès, mais finit par trouver la mort dans une grande bataille. — EUGÈNE II, roi d'Ecosse, mort en 558, succéda en 535 à son oncle Goran, à la mort duquel il ne fut point, dit-on, étranger. Il se signala par son intrépidité, s'allia aux Bretons et fit avec eux la guerre aux Saxons. — EUGÈNE III, roi d'Ecosse, mort en 611. Ce fut un prince aussi bon qu'énergique ; monté sur le trône en 595, il battit les Pictes et les Saxons, frappa de terreur tous ses ennemis et mourut, après six ans de règne, vivement regretté de ses sujets. — EUGÈNE IV, roi d'Ecosse, mort en 644, fils de Dongard. Il succéda à son oncle Malduin en 640, remporta une grande victoire sur Egfried, roi de Northumberland, et mourut après un règne de quatre ans. — EUGÈNE V, roi d'Ecosse, mort en 654, succéda au précédent en 644. Il était très-versé dans les matières théologiques et était lié d'une étroite amitié avec Alfred, roi de Northumberland. Pendant son règne, les Pictes troublèrent fréquemment la tranquillité de ses Etats. — EUGÈNE VI, roi d'Ecosse, mort en 715. Il succéda en 698 à son frère Amberkelecht, fit la paix avec les Pictes et régna de la façon la plus pacifique. Ce prince porta une ordonnance par laquelle il prescrivait aux abbés des monastères d'écrire sur des registres les faits et gestes des rois. — EUGÈNE VII, roi d'Ecosse, fils de Mordac, mort en 764, inaugura en 761 un règne qui paraissait devoir être glorieux. Il battit Donald, prince des îles, et l'envoya au supplice ; mais, ayant ensuite trouvé la paix, il s'abandonna à tous les vices et provoqua de la part des nobles et du clergé une sédition pendant laquelle il trouva la mort, ainsi que ses compagnons de débauche.

EUGÈNE (François-Eugène DE SAVOIE-CARIGNAN, connu sous le nom de prince), l'un des plus grands capitaines des temps modernes, fils d'Eugène-Maurice, duc de Savoie-Carignan, comte de Soissons, et d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin, né à Paris en 1663, mort à Vienne en 1736. Sa famille le destinait à la carrière ecclésiastique ; mais sa vocation l'entraînait vers la guerre. Il demanda du service à Louis XIV : le refus du monarque lui inspira une haine coupable contre sa patrie, et il entra, en 1683, au service de l'Autriche. Il fit ses premières armes à la bataille de Vienne, entraîna Victor-Amédée, duc de Savoie, dans la coalition contre la France, combattit vaillamment à Staffarde (1690), où ce prince fut battu par Catinat, délivra Coni (1691), prit Carmagnole, contribua à l'invasion du Dauphiné, et, malgré l'insuccès de cette entreprise, fut élevé au grade de feld-maréchal. Il avait donné dès lors de telles preuves de ses talents militaires et de sa bravoure, que Louis XIV, à ce qu'on assure, lui fit offrir le bâton de maréchal, le gouvernement de Champagne et une pension considérable ; mais l'animosité du prince contre le souverain qui l'avait méconnu le fit persévérer dans sa funeste résolution de servir contre la France. En 1697, il fut envoyé contre les Turcs, remporta sur eux l'éclatante victoire de Szentha et amena ainsi le traité de Karlowitz, par lequel ils furent dépouillés de la Transylvanie, qui tomba aux mains de l'Autriche, de la Podolie et de l'Ukraine, que recouvrèrent les Polonais. Au début de la guerre de la succession d'Espagne, Eugène, qui avait décidé l'empereur à se prononcer contre la France, fut envoyé en Italie (1701) avec 30,000 hommes et la liberté de suivre toutes ses inspirations. Il combattit avec avantage le judicieux Catinat, battit à Chiari l'inepte Villeroi, le surprit dans Crémone et le fit prisonnier, livra à Vendôme la sanglante bataille de Luzzara, dont l'issue resta indécise, fut nommé, en 1703, président du conseil aulique de la guerre, passa en Bavière, opéra sa jonction avec Marlborough, écrasa avec lui l'armée franco-bavaroise à Hochstædt (1704), et vola ensuite en Piémont au secours du duc de Savoie, qui s'était laissé enlever successivement toutes ses places par Vendôme. Vaincu par le général français à Cassano (1705), il répara sa défaite en anéantissant l'armée française qui assiégeait Turin sous le commandement du duc d'Orléans, de La Feuillade et de Marsin (1706). Cette victoire le rendit maître de toute l'Italie supérieure. L'année suivante, de concert avec le duc de Savoie, il envahit la France par les Alpes, vint assiéger Toulon, mais fut contraint peu après de se replier sur Nice. En 1708, il rejoignit Marlborough en Hollande et remporta avec lui les victoires d'Oudenarde, de Lille et de Malplaquet (1709). Dans les campagnes suivantes, pendant lesquelles l'Angleterre se retira de la coalition, il fut moins heureux, perdit, contre Villars, la bataille de Denain (1712) et ne put empêcher la reprise de Douai, de Bouchain, de Landau et de Fribourg. Après la paix de Rastadt (1714), il fut envoyé contre les Turcs et mit le comble à sa gloire en écrasant l'armée ottomane à Petervaradin (1716) et à Belgrade (1717), malgré l'infériorité numérique de ses forces. Il se disposait à menacer Constantinople, lorsque la paix de Passarowitz (1718) vint arrêter le cours de ses succès. Pendant les années de paix qui suivirent, il vécut à Vienne, honoré de la confiance de l'empereur, qui le consultait sur toutes les affaires publiques, et occupant ses loisirs à mettre en ordre les magnifiques collections de livres rares et d'objets d'art qu'il rassemblait à grands frais de toutes les parties de l'Europe. Lors de la guerre de la succession de Pologne (1733), il accepta le commandement de l'armée impériale sur le Rhin, bien qu'il n'approuvât pas la politique de l'Autriche en cette circonstance ; mais il ne remporta aucun avantage marqué et il parut même craindre de compromettre sa réputation en livrant bataille. La paix de 1735 le rendit définitivement au repos, et il mourut l'année suivante à Vienne. La guerre l'avait prodigieusement enrichi, et l'on peut remarquer que, s'il s'illustra par la valeur et le génie militaire, il ne se fit pas estimer par le désintéressement et la générosité. V. sa *Vie* par le prince de Ligne (Paris, 1810).

EUGÈNE ou EUGENIOS BULGARIS, prélat grec, né à Corfou en 1716, mort à Saint-Pétersbourg en 1806. Après s'être livré à l'enseignement et avoir essayé sans grand succès d'introduire dans l'Orient les lettres et les sciences d'Europe, il entreprit un long voyage, visita Constantinople et l'Allemagne et publia dans cet intervalle plusieurs de ses ouvrages. Catherine II l'appela en Russie et lui donna le siége archiépiscopal de Slavonie et de Cherson (1775). Quatre ans plus tard, Eugène se démit de ses fonctions et vint vivre paisiblement à Saint-Pétersbourg. On a de lui de nombreux ouvrages sur des sujets variés : *Récréations théologiques*, en grec (Moscou, 2 vol. in-8°) ; *De Lecho et Slavorum origine* (1771) ; traduction en vers grecs de l'*Enéide* et des *Géorgiques* de Virgile (Saint-Pétersbourg, 1786-1794, 4 vol. in-fol.), etc.

EUGÈNE (Frédéric-Charles-Paul-Louis), duc de Wurtemberg, général au service de la Russie, né à Œls en 1788, mort en 1857. Il était fils du duc Eugène-Frédéric-Henri, qui mourut en 1822 général au service de la Prusse, et neveu du czar Paul. De 1802 à 1804, il étudia à l'université d'Erlangen et fut appelé à cette époque à Stuttgard par son autre oncle l'électeur de Wurtemberg. Il s'occupa dans cette ville d'études militaires et y vit, en 1805, l'empereur Napoléon, qui lui offrit sans succès un grade dans son armée. Le jeune prince fit la campagne de 1806 aux côtés de son père, qui commandait le corps de réserve, et rejoignit, en novembre de la même année, l'armée russe dans laquelle il fut attaché à l'état-major du général Benningsen. Sa conduite à Smolensk (17 août 1812) lui valut le grade de lieutenant général. Il se distingua ensuite à Borodino, à l'attaque de Carutino, à Krasnoi et à Kalisz, où il commandait le 2e corps d'armée. A la bataille de Lutzen, en 1813, il eut au début le commandement de la réserve ; envoyé ensuite à Eisdorf, mais trop tard pour pouvoir agir d'une manière décisive, il put du moins diriger jusqu'au soir la résistance. Lors de la bataille de Bautzen, il défendit cette ville le 20 mai, repoussa le lendemain l'attaque de Macdonald, et, le 23, pendant la retraite, occupa, de sa propre autorité, le Tœpferberg, jusqu'à ce que le salut de l'armée fût assuré. Après l'armistice et pendant la marche de l'armée de Bohême sur Dresde et la bataille qui suivit, il s'établit sur la route de Pirna, la seule qui pût servir à la retraite en cas de défaite, et y fut attaqué par Vandamme, qui avait franchi l'Elbe près de Kœnigstein. C'est à lui et non à Ostermann, qui avait complétement perdu la tête, que revient le mérite d'avoir arrêté Vandamme, auprès de Kulm, et d'avoir ainsi assuré le salut de l'armée. A la bataille de Leipzig, il commandait une des quatre colonnes d'attaque, combattit, le 16 octobre, près de Wachau, avec une persévérance admirable, malgré les pertes énormes qu'il éprouva, et, le surlendemain, ne fit pas preuve de moins d'énergie près de Probsthaïda. Il se signala encore pendant la campagne de France, notamment à Arcis-sur-Aube et à la bataille sous les murs de Paris, où sa conduite lui valut le grade de général d'infanterie. Croyant cependant ses services mal récompensés plus tard et en attribuant la cause à une injustice systématique, il quitta le service militaire et vécut complétement étranger aux affaires politiques dans son domaine princier de Carlsruhe, en Silésie. Il a laissé des *Souvenirs de la campagne de* 1812 *en Russie* (Breslau, 1846) et des *Mémoires*, publiés après sa mort par le général de Hohe (Francfort, 1863, 3 vol.), et qui renferment d'intéressants renseignements sur la cour de Russie et sur l'armée russe. Sa *Vie* a été écrite par Helldorf (Berlin, 1861-1862, 2 vol.).

EUGÈNE (le prince), nom sous lequel on désigne généralement le fils de l'impératrice Joséphine. V. BEAUHARNAIS.

Eugène de Beauharnais (MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE DU PRINCE). V. MÉMOIRES.

EUGÈNE-NAPOLÉON (MAISON). Etablissement consacré à l'éducation et à l'instruction des jeunes filles pauvres de la classe ouvrière parisienne, placé sous le patronage direct de l'ex-impératrice Eugénie, et situé à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 254, à l'angle du boulevard Mazas. Une circonstance toute particulière a présidé à la création de la maison Eugène-Napoléon. Le 26 janvier 1853, la commission municipale de la ville de Paris, s'étant assemblée, vota à l'unanimité une somme de 600,000 francs, destinée à l'achat d'un collier de diamants et de perles qui devait être offert à l'impératrice des Français à l'occasion de son mariage. L'impératrice accepta le don, mais décida que la somme offerte serait employée en œuvre de bienfaisance. Alors fut résolue la fondation de la maison Eugène-Napoléon. La charité individuelle vint en aide à l'initiative impériale et de nombreux dons accélérèrent l'achèvement des travaux. La direction et l'administration du nouvel établissement furent confiées à des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Un règlement arrêta à l'âge de huit ans l'entrée des élèves et limita à celui de vingt et un ans la fin de leurs études et leur sortie de l'établissement. Le prix annuel de la pension de chaque élève fut fixé à 300 fr., tout compris.

La maison Eugène-Napoléon est ouverte depuis le 1er janvier 1857. Les bâtiments, construits sur les plans de M. Hittorf, architecte, sont spacieux, aérés et séparés entre eux par des jardins ornés de massifs de fleurs. Un riche potager contribue à l'alimentation de l'établissement. La maison comprend quatre salles d'étude principales, formant quatre divisions : le catéchisme, la lecture, l'écriture et l'orthographe en composent l'enseignement exclusif. Quant à l'instruction professionnelle, objet principal de la fondation, elle comprend deux divisions, qui se réunissent dans deux ouvroirs contigus et communiquant entre eux : la première division se livre, sous la direction d'une sous-maîtresse, à des travaux de dentelles (application de Bruxelles) ; la deuxième division, également confiée à une sous-maîtresse, exécute des travaux de lingerie et de couture, tels que chemises d'hommes, trousseaux, etc.

A quelque parti qu'on appartienne, on ne saurait nier que la maison Eugène-Napoléon ne soit appelée à rendre de sérieux services à un grand nombre de jeunes filles pauvres. En terminant, nous nous permettrons seulement de blâmer un peu la sévérité du régime intérieur. Nous souhaiterions que ces jeunes filles, que ces enfants, ne fussent pas condamnées pendant douze années à un véritable régime de prisonnières.

EUGÉNÉSITE s. f. (eu-jé-né-zi-te). Minér.

Palladium auro-argentifère, en petites tables hexagonales, ayant des clivages parallèles au côté et offrant une structure grenue et une couleur blanche douée de l'éclat de l'argent ou de l'étain : *L'*EUGÉNÉSITE *provient de Tilkerode, dans le Harz.*

EUGÉNIACRINE s. m. (eu-jé-ni-a-kri-ne — du nom pr. *Eugénie*, et d'*encrine*). Echin. Genre d'encrines fossiles. ‖ On dit aussi EUGÉNIACRINITE.

EUGENICUS, théologien grec du XVe siècle. Il fut élu, vers 1436, archevêque d'Éphèse. Au concile de Florence, où il accompagna l'empereur Jean VIII Paléologue, il se signala par son savoir et par son éloquence, se montra le défenseur de l'Église grecque, l'adversaire le plus acharné de l'autorité du pape et seul refusa de signer les décisions du concile en faveur de l'Église romaine. Cet esprit d'opposition l'inspira, du reste, jusqu'à la fin de sa vie, et, sur son lit de mort, il s'occupait encore de prolonger la lutte après lui. Ses divers écrits respirent tous les mêmes sentiments, roulent tous sur cet unique sujet : *Lettre à l'empereur Paléologue; Traité sur des sujets liturgiques; Profession de foi*, etc. Ces écrits ont été insérés dans les *Concilia* de Labbé et dans d'autres recueils.

EUGÉNIE s. f. (eu-jé-nî — du nom du prince *Eugène* de Savoie). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées.

— **Encycl.** Ce beau genre de myrtacées renferme des arbres et des arbrisseaux qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. Les espèces sont au nombre d'environ deux cents. Les *eugénies* ressemblent beaucoup aux myrtes; elles se font remarquer par la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs, souvent aussi par la saveur suave de leurs fruits rafraîchissants. L'*eugénie jambos*, appelée aussi *jamrose* ou *pomme de rose*, doit ces derniers noms à la saveur caractéristique qu'elle laisse dans la bouche. L'*eugénie* de Mitchell est aussi appelée *cerisier de Cayenne*, à cause de ses fruits, qui ont la forme et la couleur d'une cerise. On doit citer encore les *eugénies* australe, uniflore et de Malacca, à fruits comestibles. Les baies vertes de l'*eugénie-piment*, arbre qui croît aux Antilles, fournissent le piment anglais ou poivre de la Jamaïque.

EUGÉNIE (Bernardine-Désirée CLARY), reine de Suède. V. DÉSIRÉE.

EUGÉNIE-MARIE DE MONTIJO DE GUZMAN, comtesse de Teba, ex-impératrice des Français, née à Grenade (Andalousie) le 5 mai 1826. Écrire la biographie d'une femme encore vivante est chose toujours difficile et délicate; quand cette femme a été impératrice, l'entreprise devient plus délicate encore; nous essayerons de nous tenir à une égale distance des adulations qui l'ont entourée quand elle partageait le trône, et des rancunes que les partis ont soulevées contre elle depuis la chute de l'empire.

Mlle de Montijo descendait, par ses ancêtres paternels et maternels, de deux nobles familles d'Espagne et d'Écosse. Son père, le comte de Montijo, tenait aux Porto-Carrero qui, dans les dernières années du XIIIe siècle, vinrent de Gênes en Estramadure. Le sang d'Alonso Perez de Guzman, dit *Guzman le Brave*, qui défendit Tarifa en 1292, coulait dans ses veines. Le premier comte de Teba fut créé à la fin du XVe siècle par Ferdinand et Isabelle pour la bravoure qu'il déploya devant Grenade. Sa mère, Marie-Manuela de Closeburn, est issue d'une famille écossaise chassée de son pays à la chute des Stuarts. En 1808, son père embrassa le parti de Napoléon Ier et mit au service du conquérant de la péninsule son influence, sa fortune et son épée. Il combattit sous les ordres de Murat, situation assez singulière pour un homme qui signait Guzman Fernandez Cardova La Cerda Leiva; — car, suivant la manie castillane, il avait acquis et ajouté tous ces titres à son nom — et qui réunissait sur sa tête trois grandesses de première classe : Baños, Mora et Teba. On ne peut avoir de sympathies bien vives pour l'homme qui s'est joint aux oppresseurs de son pays.

Mlle de Montijo passa la plus grande partie de sa jeunesse en voyages et en séjours dans les diverses capitales de l'Europe : Londres, Berlin, Madrid la virent tour à tour; mais la France, sans doute par une secrète sympathie et à cause de la demi-nationalisation de son père sous l'Empire, l'attirait davantage; elle résida longtemps et à diverses reprises, avec sa mère, à Paris et à Fontainebleau. Partout les grâces de sa personne étaient fort remarquées; en 1850 et en 1851, assidue aux fêtes de l'Élysée, bientôt invitée à partager les chasses du prince-président, à Compiègne et à Rambouillet, elle attira sur elle les yeux du futur empereur, excellent cavalier lui-même, par son adresse à manier un cheval et par son assiduité aux réunions de cette cour naissante; les initiés purent suivre les progrès de la passion du prince et présager dès lors de hautes destinées pour celle qui en était l'objet. A peine appelé à [illegible] du 2 décembre 1852, [illegible] Sénat le 22 janvier [illegible] dans un discours qui [illegible]

semblée, la France, par ses révolutions successives, s'est brusquement séparée du reste de l'Europe. Tout gouvernement doit chercher à la faire rentrer dans le giron des vieilles monarchies; mais ce résultat sera bien plus sûrement atteint par une politique franche et par la loyauté des transactions, que par des alliances royales qui créent de fausses sécurités et substituent souvent l'intérêt de la famille à l'intérêt national. D'ailleurs, les exemples du passé ont laissé dans l'esprit du peuple des croyances superstitieuses; il n'a pas oublié que, depuis soixante-dix ans, les princesses étrangères n'ont monté les degrés du trône que pour voir leur race dispersée et proscrite par la guerre ou par la Révolution. Une seule femme a semblé porter bonheur et vivre plus que les autres dans le souvenir du peuple, et cette femme, épouse modeste et bonne du général Bonaparte, n'était pas issue d'un sang royal...

» ... Quand, en face de la vieille Europe, on est porté par la force d'un principe à la hauteur des vieilles dynasties, ce n'est pas en vieillissant son blason et en cherchant à s'introduire à tout prix dans les familles des rois que l'on se fait accepter; c'est bien plutôt en se souvenant toujours de son origine, en conservant son caractère propre et en prenant franchement vis-à-vis de l'Europe la position de parvenu, titre glorieux lorsqu'on parvient par le libre suffrage d'un grand peuple.

» ... Ainsi, obligé de s'écarter des précédents suivis jusqu'à ce jour, mon mariage n'était plus qu'une affaire privée. Restait seulement le choix de la personne...

» ... Celle qui est devenue l'objet de ma préférence est d'une naissance élevée. Française par le cœur, par l'éducation, par le souvenir du sang que versa son père pour la cause de l'Empire, elle a, comme Espagnole, l'avantage de ne pas avoir en France de famille à laquelle il faille donner honneurs et dignités. Douée de toutes les qualités de l'âme, elle sera l'ornement du trône, comme, au jour du danger, elle deviendrait un de ses courageux appuis. Catholique et pieuse, elle adressera au ciel les mêmes prières que moi pour le bonheur de la France; gracieuse et bonne, elle fera revivre dans la même position, j'en ai le ferme espoir, les vertus de l'impératrice Joséphine... »

Le 29 janvier fut célébré le mariage civil. Le registre de l'état civil de la famille de l'empereur dont on se servit à cette occasion était celui de l'ancienne maison impériale, conservé dans les archives de la secrétairerie de l'État. Le premier acte qui s'y trouve consigné est daté du 2 mars 1806; c'est l'adoption du prince Eugène comme fils de l'empereur Napoléon Ier et comme vice-roi d'Italie. Le dernier acte, celui qui précède immédiatement l'acte de mariage de Napoléon III et d'Eugénie-Marie de Montijo, est celui de la naissance du roi de Rome, portant la date du 20 mars 1811. Le lendemain, 30 janvier, le mariage religieux fut célébré à Notre-Dame, avec une pompe et une solennité qui s'efforcèrent de rappeler les splendeurs du sacre de Napoléon Ier. La ville de Paris offrit à la nouvelle impératrice une parure de 600,000 francs qu'elle ne voulut pas accepter; elle désira que cette somme fût employée à quelque œuvre charitable, petite comédie qui se joue à l'aube de tous les règnes et qui a toujours le même succès. Les 600,000 francs furent employés à fonder la maison Eugène-Napoléon (v. plus haut). Au reste, l'impératrice Eugénie, bien conseillée et de plus obéissant à l'impulsion de ses propres sentiments, s'étudia sans cesse à se rendre populaire par de bonnes œuvres, des fondations utiles. Le souvenir de l'impératrice Joséphine, évoqué par Napoléon III dans son discours au Sénat, était présent à son esprit, ainsi que celui de l'infortunée Marie-Antoinette, pour laquelle elle professait une sorte de culte et dont elle craignait peut-être, en s'asseyant sur le même trône, de partager la cruelle destinée. Sous son patronage furent fondés des asiles, des ouvroirs, des crèches, des hospices, entre autres l'hospice Sainte-Eugénie, dans le faubourg Saint-Antoine; la présidence des sociétés maternelles et du comité central des salles d'asile lui fut décernée. La naissance du prince impérial (16 mars 1856) fut pour elle l'occasion de nouvelles largesses et de nouveaux dons.

Comme sous l'ancienne monarchie, l'empereur et l'impératrice décidèrent qu'ils seraient parrain et marraine des enfants nés le même jour que leur fils; le nombre de ces enfants monta à environ quatre mille; cinquante mille sacs de bonbons furent distribués aux élèves des écoles primaires. Quelques jours après, une souscription ayant été ouverte à Paris par les soins des maires pour offrir un présent au nouveau-né, l'impératrice n'accepta les 60,000 francs qu'elle produisit que pour les faire servir à la fondation d'un nouvel établissement hospitalier, l'Orphelinat du prince impérial, que l'empereur dota en outre de 30,000 livres de rente, et où l'on recevait des enfants qui étaient ensuite placés dans des familles ouvrières.

La naissance d'un héritier du trône obligeait à présenter une loi de régence. Un sénatus-consulte, fixant la majorité du futur empereur à dix-huit ans et conférant, en cas de mort de Napoléon III, la régence à l'impératrice, fut adopté par le Sénat en juillet 1856. Le troisième article de ce sénatus-consulte portait que l'impératrice perdrait ses droits à la régence en contractant un second mariage.

Souveraine accomplie, pour la grâce et la distinction, la femme n'avait pas pour cela abdiqué ses droits. En souvenir de ses jeunes années passées loin de tout ce faste royal, l'impératrice Eugénie a toujours aimé beaucoup plus que les Tuileries les résidences de Saint-Cloud, de Fontainebleau, de Biarritz; les bains de mer sur cette plage où elle se rapprochait de l'Espagne, les courses à cheval dans les forêts de Fontainebleau, les grandes chasses de Compiègne avaient pour elle beaucoup d'attraits; aussi la plus grande partie de son règne s'est-elle passée en villégiature. A part son influence occulte sur les affaires, influence qui fut surtout visible au déclin de l'empire, elle fut peu mêlée, du moins ostensiblement, à la politique. En 1859, lorsque Napoléon III partit pour aller soutenir l'indépendance italienne, l'impératrice Eugénie fut nommée régente (la promulgation des lettres patentes constitutives de la régence est datée du 10 mai 1859); en 1865, durant un voyage de l'empereur dans nos possessions africaines, elle exerça les mêmes fonctions. Son passage au pouvoir y fut marqué par un décret digne d'elle, daté du 10 juin 1865, et conférant à Rosa Bonheur le grade de chevalier de la Légion d'honneur. Notons encore ses voyages à Amiens, lors de l'épidémie cholérique de 1866, à Nancy pour la fête commémorative de la réunion de la Lorraine à la France, et en Égypte, où elle assista aux fêtes d'inauguration du canal de Suez (1869). A l'hôpital d'Amiens, au milieu des cholériques, comme à l'Opéra, après les bombes d'Orsini, l'impératrice a montré qu'elle avait ce sang-froid et ce sentiment du devoir que l'on aime à constater chez les souverains et qui produit toujours un bon effet. Si le règne s'arrêtait là, nous n'aurions donc à montrer en elle que la souveraine gracieuse, bienfaisante, courageuse à l'occasion, et le parallèle avec la bonne et douce Joséphine serait pleinement justifié; mais ce parallèle ne peut être poussé jusqu'au bout. Alors que la délaissée de la Malmaison resta, même aux plus beaux jours de sa puissance, la compagne aimante et soumise de l'homme qui tenait en sa main les destinées du monde, s'effaçant devant ce puissant génie et ne se souvenant qu'elle était assise sur un trône que pour sécher des larmes et soulager des misères, l'impératrice Eugénie n'a pas su se contenter du rôle si beau qu'elle semblait vouloir remplir au début. Trop disposée à prêter l'oreille aux flatteurs qui l'entouraient, elle a cru, d'après les tristes hommes d'État du second empire, qu'elle était non-seulement reine par la grâce et par la beauté, mais encore par l'intelligence. On l'a appelée dans les conseils, on est venu humblement solliciter son avis, on en a fait une sorte d'Égérie, et elle a eu la faiblesse de croire à ces propos menteurs. On trouve, en effet, son influence, disons mieux, son inspiration, sa direction dans certains actes du règne de Napoléon III. On nous objectera peut-être que l'homme qui, depuis vingt ans, avait fait de la France *sa chose*, avait trop de fermeté de caractère, sinon trop d'entêtement, pour subir une influence quelle qu'elle soit. C'est une erreur : l'homme, qu'il s'appelle César ou Napoléon, peut rester fort contre les hommes et contre les événements; il ne le peut pas devant le sourire ou les pleurs d'une femme, quand cette femme s'appelle Cléopâtre ou Eugénie (qu'on nous pardonne ce rapprochement un peu irrévérencieux, peut-être, mais qui devait naturellement venir à notre pensée), et voilà pourquoi, en cherchant un peu, on trouve au bas des actes les moins heureux de ce règne la signature invisible, mais lisible pour qui sait lire, de l'impératrice, de l'impératrice femme, Espagnole, catholique surtout.

Eugénie de Montijo, en montant sur le trône de France, n'avait point oublié ses sentiments dévots, sincères, sans doute, mais outrés, excusables chez une femme, mais condamnables chez une souveraine. C'est par son influence, pour protéger le pouvoir temporel du pape, que nos troupes furent maintenues vingt ans à Rome; c'est elle qui soutint la société de Saint-Vincent-de-Paul, qui décida l'expédition de Chine et la triste aventure de Mentana. Des nullités militaires, comme les généraux de Failly, Frossart et Le Bœuf, furent appelés aux plus hautes dignités, parce qu'ils étaient bons courtisans et qu'ils allaient à la messe. Cette dernière faute, dans une situation où plus qu'ailleurs il n'en faut point commettre, où la plus légère se paye sévèrement, eut des conséquences fatales pour la dynastie napoléonienne. Lors du départ de l'empereur pour le quartier général de Metz (17 juillet 1870), l'impératrice, qui, depuis quatre ans, était plus intimement mêlée aux affaires et assistait régulièrement aux conseils des ministres, reçut, comme en 1859 et en 1865, le titre de régente; elle gouverna avec le ministère Ollivier jusqu'au 10 août, puis avec le ministère Palikao jusqu'au 4 septembre. A la nouvelle des revers essuyés par nos armées à Wissembourg, à Freischwiller et à Forbach, elle quitta Saint-Cloud pour se rendre à Paris et adressa une proclamation à la population de la capitale. Dans une dépêche, elle demanda à Napoléon la destitution de de Failly. Dans une autre, répondant à l'empereur, qui avait eu l'idée de revenir à Paris après les défaites de nos armées, elle lui exprima ses doutes sur l'opportunité de ce retour. « Avez-vous réfléchi, lui dit-elle, à toutes les conséquences qu'amènerait votre rentrée à Paris sous le coup de deux revers? Pour moi, je n'ose prendre la responsabilité d'un conseil. Si vous vous y décidez, il faudrait au moins que la mesure fût présentée au pays comme provisoire : l'empereur revenant à Paris réorganiser la deuxième armée et confiant provisoirement le commandement en chef de l'armée du Rhin à Bazaine. »

L'impératrice fut frappée comme d'un coup de foudre par la nouvelle de la captivité de l'empereur et de la capitulation de Sedan. Elle avait promis, en cas de siége, de monter à cheval et de courir au danger. Elle l'avait dit à plusieurs députés de la droite; et cependant elle n'avait plus d'illusions. On affirme qu'après les désastres de Forbach et de Freischwiller, sollicitée d'écrire souvent à l'empereur, elle aurait répondu : « Que voulez-vous que je lui dise? Il a perdu son fils et la dynastie; il n'a plus qu'à se faire tuer à la tête d'un régiment. »

Pendant que, le 4 septembre, la déchéance de l'empire était prononcée au Corps législatif, l'impératrice se trouvait seule aux Tuileries avec sa lectrice, Mme Lebreton, et M. Ferdinand de Lesseps. Vivement sollicitée par eux de quitter sur-le-champ le palais, elle résista longtemps; mais, reconnaissant enfin qu'il était inutile de tenter une résistance quelconque, entendant, du reste, les cris de la foule qui envahissait les jardins privés, elle consentit à suivre ses deux compagnons, sortit par une porte située au fond du Louvre et se laissa conduire chez M. de Lesseps. Là, M. de Metternich vint la rejoindre pour faciliter son départ, et le soir même, à sept heures, elle montait à la gare du Nord, avec Mme Lebreton, dans un train qui la conduisit en Belgique. Elle y trouva son fils, accompagné de M. Filon, son précepteur, et gagna avec eux l'Angleterre, où elle se fixa.

Dans les *Papiers et correspondance de la famille impériale* (1871), on trouve une très-curieuse lettre de l'impératrice à Napoléon III, écrite sur le Nil le 27 octobre 1869, pendant son voyage en Égypte. Nous en extrayons les passages suivants : « Quand on voit les autres peuples, on juge et apprécie bien plus l'injustice du nôtre. Je pense, *malgré tout*, qu'il ne faut pas se décourager et marcher dans la voie que tu as inauguré (*sic*); la bonne foi dans les concessions données, comme, du reste, on le pense et dis (*sic*), est une bonne chose; j'espère donc que ton discours sera dans ce sens; plus on aura besoin de force plus tard, et plus il est nécessaire de prouver au pays qu'on a des *idées* et non des *expédients*. Je suis bien loin et bien ignorante des choses depuis mon départ pour parler ainsi, mais je suis intimement convaincue que la suite dans les idées, c'est la véritable force : je n'aime pas les *à coups* et je suis persuadée qu'on ne fait pas deux fois dans le même règne des coups d'État.... Amuse-toi; je crois indispensable la distraction; il faut se refaire un moral comme on se refait une constitution affaiblie, et une idée constante finie (*sic*) par user le cerveau le mieux organisé. J'en ai fait l'expérience, et de tout ce qui dans ma vie a terni les belles couleurs de mes illusions, je ne veux plus en entretenir le souvenir; ma vie est finie, mais je revis dans mon fils et je crois que ce sont les vraies joies, celles qui traverseront son cœur pour venir au mien. » Par le premier de ces extraits on voit que l'impératrice n'était point hostile, comme on l'a cru, à des concessions libérales. Dans le second, on trouve l'expression du désenchantement profond qu'avait produit en elle la vie privée de son mari. Tout le monde sait la perturbation qu'avaient apportée dans le ménage impérial les relations scandaleuses de Napoléon avec la fille Marguerite Bellanger, relations qui avaient failli amener, au commencement de 1868, une rupture publique entre les deux époux.

Eugénie (PORTRAITS DE L'IMPÉRATRICE). La compagne de Napoléon III a eu un mérite incontesté et incontestable : elle a été fort jolie femme. De méchantes langues prétendent même que ç'a été sa principale vertu : il est bien certain que c'est à sa beauté qu'elle a dû de devenir la souveraine d'un pays qui fut le plus florissant du monde. Eh bien! le croira-t-on? cette beauté, qui avait quelque chose de fascinateur, n'a pas trouvé, durant les dix-huit longues années de l'empire, un seul artiste qui ait réussi à la fixer d'une façon magistrale sur la toile ou sur le marbre... Les concurrents, les prétendants n'ont pas fait défaut pourtant : à chaque exposition nouvelle, chaque Salon nous a offert plusieurs portraits de l'impératrice Eugénie, portraits peints, portraits sculptés, portraits gravés sur pierre fine, portraits gravés au burin ou lithographiés. Il eût fallu un Largillière ou un Coysevox pour reproduire l'image de cette femme charmante, qui réunissait en elle l'élégance d'une lady et la coquetterie sémillante d'une *manola*. Hélas! notre école contemporaine n'a produit, en fait de portraitistes, ni un nouveau Largillière ni un nouveau Coysevox; nous croyons

pourtant que M. Carolus Duran, comme peintre, et M. Carpeaux, comme sculpteur, auraient assez bien réussi à donner un portrait exact de l'impératrice Eugénie; mais ils n'y ont point été invités, par le motif sans doute que ce sont des réalistes et qu'ils eussent été probablement tentés de traduire les séductions féminines de leur modèle sans s'attacher à les rehausser par de grands airs majestueux. Les peintres privilégiés, les peintres quasi officiels de l'épouse de Napoléon III ont été MM. Winterhalter et Dubufe. C'est par ce dernier qu'a été exposé, au Salon de 1853, le premier portrait que nous ayons vu de l'impératrice, œuvre sans caractère, sans expression, sans fermeté. A cette même exposition parut un autre portrait assez délicatement gravé par M. V.-F. Pollet, d'après un dessin de M. Vidal. L'Exposition universelle de 1855 ne nous offrit pas moins de trois portraits, sortis du pinceau de M. Winterhalter : l'un en buste, l'autre en pied, le troisième représentant l'*Impératrice entourée de ses dames d'honneur*. Cette dernière composition, ayant un faux air de *Décaméron*, eut un certain succès. Voici la description qu'en a donnée M. Th. Gautier : « L'impératrice, au milieu d'un paysage épanoui et fleuri, forme le camée d'un bracelet de femmes posé sur un gazon de velours comme sur un écrin; elle occupe le centre de la composition et préside avec une majesté affable et pleine de grâce le cercle groupé à ses pieds en des attitudes d'un abandon respectueux. » Le critique ajoute : « C'eût été un sujet admirable pour un coloriste que cette guirlande de jeunes femmes assises ou penchées dans leurs riches toilettes parmi l'herbe et les fleurs; mais, peut-être un peu trop préoccupé de l'élégance, M. Winterhalter n'a pas tiré tout le parti possible de ces étoffes aux nuances fraîches et claires, de ces chairs satinées, de ces chevelures brunes ou blondes; il n'a pas donné assez de souplesse aux plis, assez de solidité aux tons; il a fait abus du luisant et de la transparence. Gravé, son tableau produirait une estampe charmante; le burin lui prêterait de l'harmonie. » Les simples lithographies que M. Desmaisons et M. A.-L. Noël ont données de cette composition atténuent les défauts de la peinture. Quant au portrait en pied et au portrait à mi-corps, ils ont été popularisés par la gravure et la lithographie, et il en a été fait de nombreuses copies à l'huile, en miniature, au pastel, pour les mairies, pour les préfectures de province et pour les cours étrangères; parmi les gravures, nous citerons celles de MM. Jouannin (manière noire) et V.-F. Pollet; parmi les lithographies, celles de M. A.-L. Noël.

Au Salon de 1857, M. Winterhalter a exposé un portrait de l'*Impératrice tenant le prince impérial sur ses genoux*. « Ce portrait, dit M. Paul d'Ivoi, n'a même pas cette fausse grâce à laquelle M. Winterhalter sacrifie sans cesse, cet éclat soyeux et satiné, cette élégance conventionnelle où l'art sérieux n'a rien à voir, mais que les femmes coquettes aiment à considérer le soir à l'éclat des bougies. Les chairs ont une lourdeur grise, une couleur mate et terne qui déplaisent d'autant plus que ce n'est pas là le teint habituel des beautés spéciales de M. Winterhalter. La ressemblance, d'ailleurs, laisse beaucoup à désirer. » Un autre critique, M. de Calonne, écrivait, à propos de la peinture de M. Winterhalter : « Quel visage plus élégant et plus beau que celui de l'impératrice! Quel modèle plus gracieux et plus aimable pour un peintre! Mais jusqu'ici ce ne sont pas précisément des peintres qui ont été appelés à l'honneur de reproduire ses traits, j'entends des peintres de portraits historiques, à la manière de Velazquez, du Titien, de Van Dyck. Sans doute, nous n'avons ni Titien, ni Van Dyck, ni Velazquez; mais nous possédons quelques peintres dans la véritable acception du mot; nous en avons, dans tous les cas, dix d'un talent plus sérieux que M. Dubufe et même que M. Winterhalter. »

M. Winterhalter n'en demeura pas moins le peintre attitré de la femme de Napoléon III; il exposa d'elle, au Salon de 1864, un nouveau portrait qui inspira au républicain Thoré (W. Bürger) la boutade suivante : « On devrait parler d'abord de M. Winterhalter, puisqu'il a peint l'impératrice et le prince impérial; mais c'est embarrassant. Les critiques « autorisés » s'en tirent en vantant la beauté extraordinaire des modèles que je n'ai jamais vus, mais que je tiens pour être la plus belle impératrice et le plus beau petit prince de l'univers. Cependant, comme je n'ai pas « l'autorisation » et que je ne suis pas payé pour célébrer le charme exceptionnel et surhumain des princes et princesses, je m'abstiendrai. M. Winterhalter, d'ailleurs, ne semble pas inférieur à ses confrères. Si quelqu'un pouvait mieux, la cour choisirait ce quelqu'un. La cour n'a rien à se refuser. Ce n'est pas l'argent qui lui manque, puisque les Français payent volontiers plus de deux milliards d'impôt. Mais tout l'argent n'y ferait rien. En attendant des portraitistes comme Léonard de Vinci, le Titien, Holbein, Rubens, Van Dyck, Velazquez, Rembrandt, ou même comme Rigaud et Reynolds, il faut se contenter de M. Winterhalter. » Le portrait exposé par M. Winterhalter en 1861 a reparu à l'Exposition universelle de 1867. Le dernier portrait que la peinture nous ait offert de l'impératrice a été peint par M. Ed. Viénot et exposé au Salon de 1868 : la jolie souveraine est représentée à mi-corps; la blancheur de ses épaules magnifiques est rehaussée par l'azur d'un mantelet de soie bordé de cygne; les boucles de son opulente chevelure, d'un blond ardent, forment sa seule couronne. Ce portrait, commandé par le ministère des beaux-arts, ne vaut ni plus ni moins qu'un Winterhalter : c'est la même grâce minaudière, la même fadeur d'exécution.

Parmi les sculpteurs, M. J.-A. Barre est celui qui a le mieux saisi et traduit la physionomie de l'impératrice; il a exposé, au Salon de 1861, une statue en pied et un buste de cette souveraine, qui ont été ainsi appréciés par M. Th. Gautier : « M. Barre a fait un portrait en pied de l'impératrice, où il a vaincu, avec un rare bonheur, les nombreuses difficultés que le costume moderne oppose au marbre. Heureusement le manteau d'hermine rentre dans les conditions sculpturales, et sa noblesse antique accompagne bien la pose simple et majestueuse de la souveraine. La ressemblance de la tête ne laisse rien à désirer. Nous en dirons autant du buste, qui répète les mêmes traits, mais avec une beauté plus individuelle, plus étudiée dans ses gracieux détails, comme l'exige la différence d'un buste à une statue. » Citons encore deux bustes en marbre par M. J.-M.-A. Pollet (Salon de 1857 et Salon de 1861), un buste en marbres polychromes par M. Ch. Cordier (Salon de 1863), un buste de marbre blanc par M. G. Crauk (Salon de 1863), un groupe de terre cuite par M. Fr. Lepère (Salon de 1865), un buste en terre cuite (1868) et un buste de marbre (1869) par Mlle Dubois-Davesnes, un buste de marbre par M. Oliva (Salon de 1870), des médaillons par MM. Peyre (1855) et Chéret (1865), etc.

Eugénie (HÔPITAL **Sainte-**). Etablissement de charité consacré à l'entretien et à la guérison des enfants malades, situé à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine et rue de Charenton, 89. Dès les derniers mois de 1852, le préfet de la Seine, sous l'inspiration de l'impératrice, avait fait mettre à l'étude un projet ayant pour but la construction, dans le faubourg Saint-Antoine, d'un hôpital destiné aux enfants malades des familles pauvres habitant les quartiers de la rive droite de la Seine. Les lenteurs inséparables de la bureaucratie française ayant retardé indéfiniment le résultat désiré, l'impératrice, vu l'urgence, prit l'initiative et proposa, en attendant la construction du nouvel établissement, qu'un certain nombre de lits d'enfants fussent établis à l'hôpital Sainte-Marguerite, situé faubourg Saint-Antoine. L'ancien hôpital fut tout entier approprié à sa nouvelle destination : les 355 lits d'adultes de Sainte-Marguerite trouvèrent leur place, au moyen de dispositions nouvelles, dans les autres établissements hospitaliers, et furent remplacés par 425 lits et berceaux d'enfants, de deux à quatorze ans. Cette transformation, à la suite de laquelle l'ancien hôpital Sainte-Marguerite prit le nom d'hôpital Sainte-Eugénie, était terminée dans les premiers jours de mars 1854.

Vingt religieuses de la communauté de Saint-Vincent-de-Paul sont aujourd'hui reparties dans les divers services. L'hôpital Sainte-Eugénie comprend encore : 1° une école où les enfants suivent les classes, les garçons sous un instituteur, les filles sous une religieuse institutrice; 2° un gymnase complet, dont les résultats sont excellents; 3° un ouvroir pour les garçons, qui y préparent le linge pour les pansements, la charpie, etc., etc.; 4° un ouvroir pour les filles, qui s'y livrent aux travaux de raccommodage et de couture nécessaires à l'entretien de la maison. L'hôpital Sainte-Eugénie a reçu depuis sa fondation de nombreux dons. Ses dépenses annuelles moyennes sont d'environ 275,000 francs. La proportion des jeunes pensionnaires s'est singulièrement accrue dès les premières années. Ainsi Sainte-Eugénie a reçu :

En 1854.	2,564	enfants
— 1855.	3,186	—
— 1856.	3,257	—
— 1857.	3,250	—
— 1858.	3,091	—

L'établissement est aujourd'hui en pleine prospérité et est appelé à rendre de grands services dans un quartier longtemps privé d'hôpital d'enfants et pourtant l'un des plus populeux de Paris. Sainte-Eugénie a deux succursales en province : l'une à Berk (Pas-de-Calais), l'autre à Forges-les-Bains. Chacune de ces succursales comprend 100 lits.

Eugénie, drame en cinq actes et en prose, de Beaumarchais, représenté le 29 janvier 1767. Ce fut son premier essai dans l'art dramatique. Il avait pris pour modèle Diderot, qui venait de créer, avec le *Père de famille* et le *Fils naturel*, la tragédie bourgeoise ou comédie sérieuse. A son exemple, Beaumarchais fit précéder sa pièce d'un *Essai sur le genre dramatique sérieux*; cette préface n'est point de celles qui provoquent une révolution dans la littérature et ne fait nullement pressentir les théories romantiques de 1829. Le drame, tel que l'entend l'auteur d'*Eugénie*, n'est point ce vaste et puissant tableau de la vie humaine que nous trace Shakspeare, ni même cette action émouvante et variée où le rire se mêle aux pleurs et le ridicule au terrible : c'est une peinture d'intérieur, une intrigue *bourgeoise*, d'où les rois et les grands personnages sont exclus, sous prétexte que leurs malheurs ne peuvent nous toucher; une sorte de revanche, pour ainsi dire, prise par la classe moyenne contre l'aristocratique tragédie, qui avait dédaigneusement abandonné à la comédie les petites gens. C'est dans ces termes que l'auteur expose sa théorie; aussi juge-t-il bien sévèrement le théâtre grec, où il ne voit que la fatalité pesant sur l'homme. Quant aux rois, l'exemple qu'il donne pour nous convaincre du peu d'intérêt qu'ils peuvent inspirer au spectateur est singulièrement choisi à la veille de la Révolution : « Pourquoi la relation du tremblement de terre qui engloutit Lima et ses habitants à trois mille lieues de moi me trouble-t-elle, lorsque celle du meurtre juridique de Charles Ier commis à Londres ne fait que m'indigner? C'est que le volcan ouvert au Pérou pouvait faire son explosion à Paris, m'ensevelir sous ses ruines, et peut-être me menace encore, tandis que je ne puis appréhender rien de semblable au malheur inouï du roi d'Angleterre. » Beaumarchais propose, entre autres innovations bizarres, de remplir les entr'actes par des scènes pantomimes, valets frottant un appartement, balayant une chambre, battant des habits ou réglant une pendule, ce qui n'empêcherait pas l'accompagnement ordinaire des violons de l'orchestre. On devine l'éclat de rire universel qui accueillit cette étrange innovation.

L'action d'*Eugénie*, dans le manuscrit primitif, se passait en France. Le duc de Nivernais, auquel Beaumarchais avait demandé des conseils, lui donna, entre autres indications excellentes, celle de changer le lieu de la scène, le fond de l'intrigue ne pouvant s'accorder ni avec les mœurs ni avec la législation françaises, et devant exciter les susceptibilités du pouvoir. Beaumarchais se conforma à ces sages avis : trois jours avant la première représentation, il transporta l'action en Angleterre et fit du marquis de Rosempré le comte de Clarendon; enfin, après quelques difficultés soulevées par la censure (le censeur était alors le fameux Marin, que Beaumarchais rendit plus tard si fameux), la pièce fut représentée à la Comédie-Française.

Eugénie, douce et innocente jeune fille, a été secrètement mariée par sa tante, Mme Murer, une femme vaniteuse et un peu sotte, au comte Clarendon, débauché élégant, séducteur à la mode. Le baron Hartley, père d'Eugénie, ignore tout; c'est un rude et franc gentilhomme campagnard, qui songe à marier sa fille au capitaine Cowerley, son ancien ami. Toute la famille est venue à Londres, le père nourrissant ses projets d'alliance, et Eugénie, qui est enceinte, espérant décider son mari à rendre enfin le mariage public. Tout à coup on apprend par une lettre d'un vieil intendant du comte que ce mariage secret n'est qu'une odieuse comédie : un valet a joué le rôle de ministre dans cette intrigue sacrilége, et le comte se prépare à épouser une des plus riches héritières d'Angleterre. Désespoir d'Eugénie et de la tante, ainsi jouées par un audacieux séducteur; fureur du père lorsqu'il apprend ce triste secret. Mme Murer, qui veut se venger et sauver l'honneur de sa nièce, fait mander le comte Clarendon et aposte dans l'appartement ses domestiques armés. Le comte Clarendon arrive troublé de remords, au milieu de la nuit; il n'est pas seul, un jeune homme auquel il vient de sauver la vie l'accompagne; ce jeune homme, c'est Charles, le frère d'Eugénie. Voyant son sauveur attaqué par des gens armés, il s'élance pour le défendre à son tour, et reconnaît avec épouvante son père, sa sœur et sa tante autour du comte. Il a bien vite compris l'affreuse vérité. La situation de ce jeune homme, placé entre la reconnaissance qu'il doit à son sauveur et le désir de venger l'honneur des siens, est fort dramatique. Il délivre Clarendon, mais il se battra contre lui. Il se bat, en effet, mais son épée se brise dans la lutte, et le comte lui fait dédaigneusement grâce de la vie. Le quatrième acte nous fait assister aux scènes de désespoir de cette famille trompée à laquelle toute vengeance paraît échapper. A la fin, le comte Clarendon, déchiré de remords, vient se jeter aux pieds de sa touchante victime et implorer un pardon qu'on lui accorde.

Cette intrigue, qui fut inspirée à Beaumarchais par une aventure assez délicate arrivée en Espagne à sa sœur, Julie Caron, et où il avait fait preuve du plus noble caractère, cette intrigue, disons-nous, que l'auteur affirme à tort avoir empruntée à Le Sage, est dramatique et bien conduite. Le point difficile était de rendre le séducteur assez intéressant pour que le spectateur pût à la fin, comme Eugénie elle-même, lui pardonner son stratagème odieux. Beaumarchais n'y a réussi qu'à demi. Les autres caractères sont bien tracés : ceux de la tante, du père, du capitaine Cowerley, une sorte de Gascon anglais, du bouillant Charles et de la tendre Eugénie ne manquent ni de vraisemblance ni de suite. Le ton est trop souvent celui de la sensiblerie si fort à la mode au XVIIIe siècle; on voit que Beaumarchais s'est inspiré de Diderot et, comme lui, des romans de Richardson. Si *Eugénie* laisse deviner quelque talent dramatique, ce n'est pas à coup sûr celui que devait faire éclater, quelques années plus tard, l'auteur du *Barbier de Séville*. La pièce réussit peu à la première représentation, mais se releva ensuite avec éclat; le talent d'une jeune actrice, Mlle Doligny, la future Rosine, contribua beaucoup à ce succès. *Eugénie* fut même traduite en anglais et jouée à Londres par Garrick.

Lessing traduisit de même en allemand le drame de Beaumarchais et en fit la tragédie remarquable de *Clavijo*. Marsollier en tira aussi un drame en trois actes, intitulé : *Norac et Javolci* (anagramme de Caron et de Clavijo), qui fut représenté à Lyon, devant Beaumarchais lui-même. *Eugénie*, en dépit de ses imperfections, resta de longues années au répertoire, et il n'y a pas bien longtemps encore qu'elle fut reprise à la Comédie-Française. On ne lui reprocha alors qu'une certaine froideur, résultant surtout de la faiblesse des interprètes. Les auteurs ont t[illegible] abusé de l'exagération, que ce drame, audacieux à l'époque de sa création, semble classique de nos jours.

A Paris, à l'époque où fut représenté le drame d'*Eugénie*, la critique se montra vraiment brutale pour ce début. « Cet ouvrage, dit Grimm, est le coup d'essai de M. de Beaumarchais, au théâtre et dans la littérature.... Je n'ai pas l'honneur de connaître l'auteur; mais on m'a assuré qu'il était d'une suffisance et d'une fatuité insignes. » Il ne fait grâce qu'à un seul mot : lorsque Eugénie, se réveillant d'un long évanouissement, voit à ses genoux le comte Clarendon, elle s'écrie en détournant ses regards : « J'ai cru le voir! » Le mot est touchant en effet; mais il n'est point le seul à remarquer. « Cet homme, ajoute Grimm, ne fera jamais rien que de médiocre. »

De son côté, La Harpe s'exprimait en ces termes : « En relisant son *Eugénie*, je me suis convaincu plus que jamais, par une épreuve très-désintéressée, qu'il y avait de très-bonnes raisons du peu de cas qu'on fait généralement du drame en prose. Il y a ici de l'intérêt dans le sujet et des situations faites pour le théâtre; et pourtant la lecture ne produit aucune émotion quelconque, et rien de plus que de la curiosité. C'est que l'effet de ces situations tient proprement à la pantomime et ne peut se passer des acteurs. Une prose vulgaire, nécessairement analogue aux personnages, ne peut porter dans l'âme du lecteur ces impressions soutenues que la magie poétique doit joindre à l'illusion dramatique : toutes deux ont besoin l'une de l'autre.... » On voit que La Harpe, s'enquérant de l'avenir du drame, ne se trompe pas moins que Grimm condamnant en germe le talent de Beaumarchais.

Fréron fut plus juste, dans l'*Année littéraire*, mais sévère encore. Il fallait un échec véritable à Beaumarchais pour le décider à renoncer au drame : il fit les *Deux Amis*.

Eugénie Grandet, roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

EUGÉNIE-LES-BAINS, village et comm. de France (Landes), cant. d'Aire, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Sever; 585 hab. Etablissement d'eaux thermales sulfureuses très-fréquenté.

EUGÉNINE s. f. (eu-jé-ni-ne). Chim. Matière cristalline qui se dépose dans l'eau distillée de girofle.

EUGÉNIQUE adj. (eu-jé-ni-ke — rad. *eugénine*). Chim. Se dit d'un acide extrait de l'essence de girofle : *Acide* EUGÉNIQUE.

— **Encycl.** L'acide *eugénique* est susceptible de donner avec les alcalis des combinaisons cristallisées. On l'extrait en ajoutant de la potasse à de l'essence de girofle et en distillant : les huiles volatiles passent à la distillation et il reste une masse cristallisée d'eugénate de potasse dont on sépare l'acide *eugénique* par un acide minéral. D'après M. Ettling, qui l'a découvert, l'acide *eugénique* a pour formule $C^{20}H^{12}O^4$. C'est un liquide incolore, plus dense que l'eau (1,079), rougissant le tournesol et exhalant une forte odeur de girofle. Il bout à 243° et s'altère à l'air. M. Stenhouse a trouvé l'acide *eugénique* parmi les parties constituantes de *l'essence* dite *de feuilles de cannelle*.

EUGÉNISE s. f. (eu-jé-ni-ze — du gr. *eugeneia*, noblesse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassides, qui habite la Guyane.

EUGÉNIUS ou **EUGÈNE DE BOLCHOWITYN**, prélat et historien russe, né à Woronez en 1767, mort en 1837. Il fit ses études théologiques au grand séminaire de Moscou et suivit en même temps les cours de l'université. En 1804, il fut promu évêque et en 1822 métropolitain de Kiew. On a de lui : *Description du gouvernement de Woronez, sous le rapport historique, statistique et économique* (1800); les *Antiquités de Novogorod* (1808); *Dictionnaire historique des écrivains ecclésiastiques de la Russie* (1818, 2 vol.); *Histoire de la hiérarchie russe* (1827, 2e édit.); *Histoire de la principauté de Pskow* (1831, 4 vol.); *Dictionnaire historique des écrivains profanes de la Russie* (1845, 2 vol.). Il a encore publié 4 volumes de *Sermons* (1834), plusieurs volumes de *Traductions d'ouvrages historiques et philosophiques grecs, latins et français* (1788-

806) et quelques opuscules en latin, entre autres : *De existentia spirituum ratione demonstranda* (1801); *De libris symbolicis Ecclesiæ russicæ* (1802). Il avait, en outre, fourni de nombreux mémoires au *Recueil* de la Société d'instruction publique russe, de laquelle il était membre.

EUGÉNOL s. m. (eu-jé-nol — du gr. *eugenês*, bien né, et du lat. *oleum*, huile). Chim. Acide eugénique ou caryophyllique hydraté, qui, à l'état anhydre, est isomère avec l'eugénine ou essence de girofle oxygénée.

EUGLÈNE s. m. (eu-glè-ne — du gr. *eu*, bien; *glênê*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des œdémères, dont l'espèce type habite le nord de l'Europe.

— s. f. Zooph. Genre d'infusoires, type de la famille des eugléniens : *Les* EUGLÈNES *sont ordinairement allongées en fuseau.* (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Les *euglènes* sont des infusoires de forme très-variable, le plus souvent oblongs et en fuseau, mais se recourbant s'ils éprouvent quelque gêne et prenant une apparence plus ou moins arrondie; dans le repos ou après la mort, ils sont contractés en boule; leur corps est muni d'un filament en forme de fouet, qui leur sert à nager librement. Leur couleur est ordinairement verte ou rouge. Ce genre, type de la famille des *eugléniens*, renferme un assez grand nombre d'espèces. Les *euglènes* se trouvent surtout dans les eaux stagnantes, dans les fossés et les ornières, souvent aussi dans les infusions exposées depuis longtemps à la lumière. Elles sont quelquefois tellement abondantes, qu'elles colorent les eaux en vert ou en rouge, et forment à la surface et sur les bords une pellicule luisante vivement colorée. L'*euglène verte* est commune dans les eaux stagnantes des environs de Paris.

EUGLÉNIEN, IENNE adj. (eu-glé-niain, iè-ne — rad. *euglène*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre euglène.

— s. m. pl. Famille d'infusoires, ayant pour type le genre euglène : *La plupart des* EUGLÉNIENS *vivent dans les eaux stagnantes.* (E. Duponchel.)

EUGLOSSE s. f. (eu-glo-se — du gr. *eu*, bien; *glossa*, langue). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, formé aux dépens des abeilles, et dont l'espèce type habite la Guyane : *Les* EUGLOSSES *ont quelques rapports avec les bourdons.* (E. Duponchel.)

EUGLYPHE s. f. (eu-gli-fe — du gr. *eu*, bien; *gluphê*, sculpture). Zooph. Genre d'infusoires, de la famille des rhizopodes, qui vivent dans nos contrées, où ils habitent les eaux stagnantes, et doivent leur nom à un test membraneux, comme ciselé.

EUGNAMPTE s. m. (eu-ghnan-pte — du gr. *eu*, bien; *gnamptô*, je courbe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Asie : *Les* EUGNAMPTES *ont les palpes cachées.* (Chevrolat.)

EUGNATHE s. m. (eu-ghna-te — du gr. *eu*, bien; *gnathos*, mâchoire). Erpét. Genre d'ophidiens, caractérisé par des dents sous-maxillaires non séparées par un espace libre.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, qui habitent, l'une Siam et l'autre Java.

EUGNORISTE s. m. (eu-ghno-ri-ste — du gr. *eu*, bien; *gnorizô*, je fais connaître, c'est-à-dire facile à reconnaître). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, formé aux dépens des calandres, et dont l'unique espèce habite Madagascar : *La trompe des* EUGNORISTES *est grêle, cylindrique, subitement renflée à la base.* (Chevrolat.)

EUGONE s. m. (eu-go-ne — du gr. *eu*, bien; *gonu*, angle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite le Brésil.

EUGONGYLE s. m. (eu-gon-ji-le — du gr. *eu*, bien; *gonguleuô*, j'arrondis). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des [illegible]

EUGONYQUE s. f. (eu-go-ni-ke — du gr. *eu*, bien; *gonu*, angle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, dont l'espèce type habite le Brésil.

Eugubines ([illegible]BLES), nom donné à sept inscriptions gravées sur bronze et trouvées en 1444 près de Gubbio ou Eugubbio, ville de l'Apennin. Ces sept inscriptions constituent le monument le plus important qui nous soit parvenu de la langue ombrienne, et l'on a été assez longtemps à en déchiffrer le sens. Les latinistes ont été secondés par les orien[illegible] comparée a fini par triompher de la plupart des difficultés. Une partie de ces tables seulement est écrite en [illegible] autre est en caractères latins. Quant au contenu, il n'est pas fort intéressant : c'est le règlement ou le rituel [illegible]

qui est donné dans le *Glossarium italicum* de Fabretti (Turin, 1867, in-fol.).

EUGUBINUS (Jérôme ACCORAMBONI, dit), médecin italien, né à Gubbio, dans le duché d'Urbin, et qui vivait au XVIe siècle. Il exerça avec succès la médecine à Rome, du temps de Léon X, puis alla étudier cette science à Padoue. On lui doit, entre autres écrits : *De putredine* (Venise, 1534, in-8°); *De catarrho* (Venise, 1536, in-8°); *De lacte* (Venise, 1536), etc. — Son fils, Félix ACCORAMBONI, dit **Eugubinus**, s'adonna également à l'étude de la médecine, et s'attacha à éclaircir les passages obscurs de quelques savants grecs anciens. On lui doit : *In librum Galeni* De temperamentis *annotationes* (Rome, 1590, in-fol.), et *Sententiarum difficilium Theophrasti in libro* De planetis *explicatio.*

EUGYPPIUS, théologien, né en Afrique. Il vivait vers le milieu du VIe siècle. Il entra dans les ordres, fit une étude approfondie de l'Écriture sainte et des Pères, et composa, à la demande de l'évêque de Naples, Rendux, un recueil des sentiments et des pensées de saint Augustin. Cet ouvrage a été publié sous le titre de *Thesaurus* (Bâle, 1542, in-fol.).

EUH! interj. (eu). Sert à exprimer un étonnement mêlé d'appréhension ou de colère : *Il a dit cela!* EUH! *si je le tenais.*

C'est pis que tout cela. — Pis que tout cela! — Pis.
— Comment, diantre! friponne! *euh!* a-t-elle com-[mis?...
MOLIÈRE.

‖ Indique la restriction, la réticence : *On dit que le malade va mieux?* — EUH! EUH! ‖ C'est aussi un mimologisme qui exprime la toux d'une personne enrouée :

— L'Intimé... — Laissez-nous.
— S'enroue. — Hé! laissez-nous. — *Euh! euh!* — Re-[posez-vous,
Et concluez...
RACINE.

EUHÉMÈRE, historien grec. V. ÉVHÉMÈRE.

EUHÉMÉRISME s. m. (eu-é-mé-ri-sme). Philos. Syn. d'ÉVHÉMÉRISME.

EUHÉMÉRISTE s. m. (eu-é-mé-ri-ste). Philos. Syn. d'ÉVHÉMÉRISTE.

EUHÉMIE s. f. (eu-é-mî — du gr. *eu*, bien; *haima*, sang). Méd. État normal du sang.

— **Antonymes.** Anhémie, ou anhémase, ou anhémasie; oligohémie; hyperhémie.

EU-HO, fleuve de la Chine, qui prend sa source dans la province de Chan-si, d'où il coule au N.-E., traversant la partie S. de la province de Pé-tché-li et la lisière N.-O. de celle de Chantung; il entre ensuite complètement dans cette province par 37° 40' de lat. N., et tombe dans le golfe de Pé-tché-li, par 38° 59' de lat. N. et par 115° 2' de long. E., après un cours total d'environ 225 kilom. Il reçoit de nombreux affluents, dont les plus importants, tous situés sur sa rive gauche, sont le Tchang-ho, le Hou-to-ho, le Hoen-Ho et le Peï-ho.

EUHYADE s. f. (eu-i-a-de — du gr. *eu*, bien; *huas*, rainette). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des rainettes.

EUHYMÉNIE s. f. (eu-i-mé-nî — du gr. *eu*, bien; *humên*, membrane). Bot. Syn. de KALLYMÉNIE, genre d'algues.

EUKAIRITE s. f. eu-kè-ri-te — du gr. *eu*, bien; *keirô*, je coupe). Min. Séléniure de cuivre argentifère naturel, ainsi appelé parce qu'il se laisse couper au couteau. ‖ On écrit moins bien EUCHAIRITE.

— **Encycl.** L'*eukairite* se trouve, avec la berzéline, dans la mine de Skrickerum, en Suède. C'est une substance tendre, ductile, de couleur gris de plomb et à éclat métallique, qui se présente en petites masses cristallines, à grains fins. Elle fond au chalumeau en donnant une odeur et des vapeurs sélénieuses. L'acide azotique la dissout, et la solution précipite du cuivre et de l'argent sur un barreau de fer. D'après Delafosse, l'*eukairite* renferme, en poids : 31,58 de sélénium, 25,26 de cuivre et 43,16 d'argent.

EUKAMPTITE s. f. (eu-kan-pti-te — du gr. *eu*, bien, facilement; *kamptos*, fléchi). Minér. Variété de mica, formé de lames minces et très-flexibles.

— **Encycl.** Ce minéral, qui provient de Presbourg, en Hongrie, est disséminé dans une roche granitique qui contient du mica gris argentin. Il est lui-même feuilleté comme le mica; en lames épaisses, sa couleur est d'un vert brunâtre foncé, avec un éclat perlé et demi-métallique; en feuilles minces, sa couleur, observée par transparence, est d'un brun hyacinthe avec des nuances rougeâtres. Il se laisse rayer par une pointe d'acier et donne une poussière grise sous le burin. Sa pesanteur spécifique est égale à 2. D'après sa composition et ses caractères extérieurs, l'*eukamptite* se rapproche des chlorites.

EUKOLITE s. f. (eu-ko-li-te — du gr. *eukolos*, facile à dissoudre). Minér. Substance de couleur rouge brunâtre, qu'on a d'abord prise pour une espèce particulière, et que l'on a ensuite reconnue être une simple variété d'eudialyte.

EULABE s. m. (eu-la-be — du gr. *eulabês*, timide). Ornith. Syn. de MAÏNATE.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, qui habite la Californie.

EULALIE s. f. (eu-la-lî — nom de femme). Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des néréides.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des andropogonées, formé aux dépens des érianthes, et dont l'espèce type croît à l'île de la Réunion.

EULALIE (sainte), vierge et martyre espagnole, née à Merida vers 290, morte dans la même ville en 303. Elle avait montré dès son enfance les plus grands sentiments de piété. Pour l'arracher à la persécution qui sévissait dans le pays, d'après les ordres de Dioclétien, les parents de la jeune fille l'emmenèrent à la campagne; mais elle s'échappa pendant la nuit, et courut chez le préfet pour lui déclarer sa foi, renversa les idoles, les foula aux pieds et cracha au visage du magistrat, qui la fit torturer. Les torches dont on se servait pour lui brûler la poitrine ayant enflammé ses cheveux, elle fut étouffée par les flammes et par la fumée. Les chrétiens enterrèrent Eulalie près du lieu de son martyre, où l'on construisit par la suite une magnifique église. La légende lui a attribué de nombreux miracles, et l'Église, qui l'a canonisée, a fixé sa fête au 12 février.

Eulalie (CHANT OU CANTIQUE D'), le plus ancien monument en vers de la langue d'oïl. Il appartient au Xe siècle, ainsi que le montre l'examen des manuscrits où il a été trouvé. C'est un chant en l'honneur d'Eulalie, vierge chrétienne qui subit le martyre plutôt que d'adorer les faux dieux. (V. l'art. précédent.) On la jette dans les flammes par ordre de Maximien, mais les flammes l'épargnent; on a recours au glaive, mais la vierge est enlevée au ciel au moment où le coup la menace. Ce petit poëme, qui brode sur l'histoire, est très-court; il n'a que vingt-huit vers. M. Littré en a donné une traduction mot à mot que nous allons reproduire :

« Eulalie fut bonne pucelle : elle avait beau corps, âme plus belle. Les ennemis de Dieu voulurent la vaincre, voulurent lui faire servir le diable. Elle n'écoute pas plus les mauvais conseillers qu'elle renie Dieu, qui demeure sus au ciel. Ni pour or, ni pour argent, ni parure, ni menace de roi, ni prière, ni aucune chose, on ne put jamais plier la jeune fille qu'elle n'aimât pas le service de Dieu. Et pour cela elle fut présentée à Maximien, qui était en ces jours roi sur les païens. Il l'exhorte, ce dont ne chaut à elle, qu'elle fuie le nom chrétien et que, pour cela, elle abandonne sa doctrine. Plutôt elle supporterait les fers que de perdre sa virginité. Pour cela elle mourut à grande honnêteté. Ils la jetèrent dans le feu, de façon qu'elle brûle tôt. Elle n'avait aucune coulpe (*culpa*, faute); aussi ne brûla-t-elle pas. A cela le roi païen ne voulut se fier, et ordonna de lui ôter la tête avec l'épée. La demoiselle n'y contredit; elle veut laisser le siècle, si Christ l'ordonne. En figure de colombe elle vola au ciel. Prions tous qu'elle daigne pour nous intercéder, que Christ ait merci de nous après la mort et nous laisse venir à lui par sa clémence. »

On trouvera un remarquable article de M. Littré sur le *Cantique d'Eulalie* dans le *Journal des savants* (1858). Le texte original est étudié avec un soin minutieux. Nous ne citerons que quelques vers de ce curieux monument, afin de donner un échantillon de la langue. Voici le début du cantique :

Buona pulcella fut Eulalia.
Bel auret corps, bellezour anima.
Voldrent la veintre li Deo inimi.
Voldrent la faire diaule servir.

Eulalie Pontois, roman par Frédéric Soulié (Paris, 1842). Eulalie Pontois est la fille d'un assassin. Celui-ci vient de se rendre coupable d'un meurtre pour lequel il est recherché par la justice; mais Eulalie, par dévouement filial, se laisse condamner elle-même comme coupable de ce crime. Elle échappe, il est vrai, par la fuite à l'arrêt immérité qui la frappe, et, sous un nom supposé, devient la Fornarina d'un Raphaël parisien. Cependant, quel que soit le mystère qui la protège, elle ne tarde pas à être découverte par les gens les plus intéressés à la perdre. Alors la malheureuse subit une à une toutes les conséquences de sa généreuse action. Humiliée, repoussée par tous, méconnue par son amant lui-même, elle en est bientôt réduite à invoquer la mort, lorsque, par bonheur, elle apprend que Pontois, l'assassin, n'était point son père, ce qui lui permet de se justifier, à la grande confusion de ses ennemis. Ce roman, traité de main de maître, plein d'intérêt et d'émotion, a valu à l'auteur un de ses plus grands et de ses plus légitimes succès. Frédéric Soulié en a tiré un drame.

Eulalie Pontois, drame en cinq actes et six tableaux, par Frédéric Soulié, représenté sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 16 mai 1843. Le drame est, à peu de chose près, la copie exacte du roman dont nous avons parlé plus haut. Constatons seulement que le succès obtenu par la pièce a été au moins égal à celui qu'avait obtenu le roman.

EULALIUS, antipape, né dans la seconde moitié du IVe siècle de notre ère. Il fut nommé archidiacre par Innocent Ier, puis cardinal. En 418, l'élection du successeur de Zosime partagea en deux camps le clergé romain. Pendant que, au retour des obsèques du pontife défunt, tant on avait hâte de précipiter les événements, une partie du clergé et toute une faction populaire élisaient l'archidiacre Eulalius, et qu'il recevait la consécration des mains de l'évêque d'Ostie, une autre faction élisait le prêtre Boniface et le conduisait processionnellement à la basilique de Saint-Pierre. Aux yeux du préfet de Rome, Symmaque, c'était Boniface dont l'élection était illégale, et Eulalius qui devait être considéré comme le véritable évêque de Rome; il écrivit dans ce sens à l'empereur Honorius, alors à Ravenne, qui data de cette ville un rescrit en faveur d'Eulalius. C'était la troisième fois qu'un schisme semblable se manifestait à l'occasion d'une élection pontificale. Toute la ville de Rome était en ébullition, et le préfet, l'empereur lui-même, craignaient une sédition populaire. Boniface avait pour lui un clergé plus nombreux, soixante-dix prêtres ayant concouru à son élection; mais Eulalius s'appuyait de l'antériorité de la sienne et du bon vouloir de Symmaque, le préfet de Rome, qui lui était favorable. Les partisans de Boniface ayant écrit à l'empereur, afin de contre-balancer les dépêches de Symmaque et de faire revenir Honorius sur sa décision, celui-ci enjoignit aux deux concurrents de comparaître par-devant lui à Ravenne, pour y plaider chacun sa cause; il fit écrire en même temps aux prêtres d'un grand nombre de provinces de se réunir également à Ravenne, à la même époque (février 419), pour décider la controverse. Eulalius et Boniface reçurent l'ordre de quitter Rome immédiatement, et, comme les fêtes de Pâques approchaient, l'évêque de Spolète, Achille, fut délégué pour présider aux cérémonies ordinaires. Le synode de Ravenne fut reculé, afin que les évêques des provinces éloignées, d'Afrique même, pussent y assister, et fixé au mois de mai suivant.

L'impatience d'Eulalius fit échouer toute tentative de conciliation et détacha même de son parti le préfet Symmaque. Contrevenant aux ordres formels de l'empereur, il rentra dans Rome quelque temps avant la célébration des fêtes pascales, et sa présence, exaltant à la fois ses partisans et ses adversaires, excita un tumulte dans lequel Symmaque faillit être écrasé sous les pierres que se jetaient les deux partis, sur le forum de Vespasien. Honorius ordonna à Symmaque de faire chasser de Rome Eulalius, coupable de n'avoir pas voulu attendre la décision du synode, et prononça la peine de la proscription contre tout membre du clergé qui suivrait ses errements, la peine de mort contre tout esclave qui favoriserait le tumulte. Eulalius n'en persista pas moins dans sa résolution, et il achevait de célébrer les cérémonies de Pâques dans l'église de Latran, où il baptisa un grand nombre de néophytes, lorsqu'il fut expulsé de l'église et de la ville par les partisans de Boniface. Celui-ci fit son entrée dans Rome quelques jours après.

Eulalius, retiré à Antium (Anzo, à une journée de Rome), attendit que la mort de Boniface, vieillard chargé d'années, lui rouvrît le chemin du trône pontifical; mais le vieillard mit à vivre la même opiniâtreté qu'à conquérir la tiare. Eulalius se contenta de l'évêché de Nepi, où l'histoire ecclésiastique perd sa trace. Il n'est pas douteux que le bon droit ne fût pour lui dans le schisme; son élection était due au peuple plus qu'au clergé : il n'avait pour lui que quelques prêtres, quelques diacres et l'évêque d'Ostie, tandis que Boniface avait la plus grande partie du clergé présent à Rome; mais, jusqu'alors, l'élection de l'évêque de Rome, comme celle des autres évêques, devait être l'œuvre des fidèles, tout autant que celle des prêtres. Eulalius se perdit par sa trop grande confiance dans l'appui du peuple, qui lui fit enfreindre les ordres de l'empereur.

EULAMPIDE s. f. (eu-lan-pi-de — du gr. *eu*, bien; *lampô*, je brille). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des colibris, et ayant pour type l'espèce appelée colibri grenat.

EULAMPRE s. m. (eu-lan-pre — du gr. *eu*, bien; *lampros*, brillant). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des scinques.

EULÈME s. f. (eu-lè-me — du gr. *eu*, bien; *laimos*, gosier). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, type de la tribu des eulémites, formé aux dépens des euglosses et comprenant sept espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

EULÉMITE adj. (eu-lé-mi-te — rad. *eulème*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eulème.

— s. f. pl. Tribu d'insectes hyménoptères mellifères, comprenant les genres eulème et euglosse.

EULENBOURG, ancienne famille de Prusse, qui tire son origine des landgraves de Thuringe. Son premier chef, Henri, baron D'EULENBOURG et de Steinau en Bohême, mort en 1380, était le quatrième fils du landgrave de Thuringe. Ce fut lui qui seconda les chevaliers teutoniques dans leur guerre contre la Prusse encore païenne. Un de ses descendants, Ernest-Christophe D'EULENBOURG, reçut, en 1786, du roi Frédéric-Guillaume II, le titre de comte pour lui et tous ses descendants, dont les plus remarquables furent les suivants :

EULENBOURG (Frédéric-Albert, comte D'), homme d'État prussien, né en 1815. Attach

successivement comme référendaire et assesseur à l'administration judiciaire en Prusse, il embrassa la carrière diplomatique, et, après avoir été quelque temps conseiller de légation, devint consul général à Anvers. En 1859, il fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Prusse près des cours de Pékin, d'Yeddo et de Siam, et placé en cette qualité à la tête de l'expédition prussienne envoyée dans les mers de l'Asie orientale. Il fut en même temps chargé de diriger tous les préparatifs de départ de l'escadre, qui quitta la Prusse dans l'automne de 1859, avec une partie du personnel de l'ambassade, tandis que le comte d'Eulenbourg et sa suite se rendaient, par l'isthme de Suez et par Ceylan, à Singapore, où ils arrivèrent le 2 août 1860. Parvenu en septembre suivant à Yeddo, le représentant de la Prusse s'occupa aussitôt de négocier avec le Japon la conclusion d'un traité d'alliance, de commerce et de navigation, établi sur les mêmes bases que ceux qui avaient été conclus précédemment avec les États-Unis, l'Angleterre, la France et la Russie. Bien que ni le gouvernement ni la population du Japon ne fussent désireux de conclure un nouveau traité avec une cinquième puissance extérieure, il parvint à surmonter tous les obstacles que lui opposait ce mauvais vouloir et signa le traité, le 24 janvier 1861. Cinq jours après, il quitta, avec son escadre, le port d'Yeddo et fit voile pour la Chine, où, le 2 septembre de la même année, il conclut au nom de la Prusse un traité de commerce et de navigation avec la cour de Pékin. Il repartit aussitôt pour l'Europe, et, peu de temps après son retour, le 9 décembre 1862, reçut le portefeuille de l'intérieur dans le nouveau ministère prussien. Il s'y est montré le digne second de son chef de cabinet, le prince de Bismark, dont il a constamment suivi et défendu la politique. — Le comte Botho Henri D'EULENBOURG, son cousin, né en 1804, fut, pendant la suspension d'armes d'août 1849 jusqu'en juillet 1850, membre du gouvernement national du Sleswig, et, de 1855 à 1858, membre de la Chambre des députés prussienne. Plus tard, il est devenu président de la régence de Marienwerder.

EULENGEBIRGE, littéralement *Monts des hiboux*, montagnes de Prusse, dans la haute Silésie, projection de la chaîne des Sudètes, entre la Weistritz et la Neisse. Leur aspect est des plus accidentés. Les points culminants sont : le Hohe-Eub (1,112 mètres), le Kuhberg (1,001 mètres) et le Glaserberg (926 mètres).

EULENSPIEGEL (Tyll), personnage légendaire allemand. V. EULESPIEGLE.

EULÉPIDE s. f. (eu-lé-pi-de — du gr. *eu*, bien ; *lepis*, écaille). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des scinques.

EULÉPIE s. f. (eu-lé-pî — du gr. *eu*, bien ; *lepis*, écaille). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant deux espèces, que plusieurs auteurs réunissent aux lithosies.

EULEPTE s. m. (eu-lè-pte — du gr. *eu*, bien ; *leptos*, doux, uni). Entom. Genre d'insectes pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féronies, dont l'espèce type habite Madagascar.

EULEPTOSPERME s. m. (eu-lè-pto-spèr-me — du gr. *eu*, bien, et de *leptosperme*). Bot. Section du genre leptosperme.

EULER (Léonard), l'un des plus illustres géomètres des temps modernes, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et de l'Académie des sciences et belles-lettres de Prusse, associé étranger de l'Académie des sciences de Paris, de la Société royale de Londres, etc., etc., né à Bâle le 15 avril 1707, mort à Saint-Pétersbourg le 7 septembre 1783. Son père, Paul Euler, ministre du culte réformé, avait étudié avec succès les mathématiques sous Jacques Bernouilli et put en enseigner les principes à son fils. Envoyé à Bâle pour y faire sa philosophie, le jeune Euler ne tarda pas à y fixer l'attention de Jean Bernouilli, qui lui accordait chaque samedi la faveur d'un entretien sur les parties des mathématiques que son élève avait étudiées pendant la semaine.

Reçu maître ès arts en 1723, après avoir prononcé un discours latin sur les principes philosophiques de Newton et de Descartes, Euler aborda les cours de théologie et de langues orientales, pour complaire à son père, qui le destinait à l'état ecclésiastique ; mais son goût le ramenait sans cesse à la géométrie, et il obtint bientôt la permission de s'en occuper exclusivement. Il se lia alors d'une amitié que rien n'a pu altérer depuis avec les deux fils de Jean Bernouilli, Nicolas et Daniel, qui lui facilitèrent les premiers débuts dans la carrière scientifique. L'impératrice Catherine Ire venait de fonder l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg ; Nicolas et Daniel Bernouilli y avaient été appelés en 1725, et ils ne s'étaient séparés de leur jeune ami qu'en lui promettant de le faire venir aussitôt qu'ils le pourraient. Dès l'année suivante, ils lui firent, en effet, savoir qu'il pourrait entrer, comme physiologiste, dans la section de médecine de la nouvelle Académie. L'ouverture pouvait paraître singulière ; aussi Euler se fit simplement inscrire sur la liste des étudiants en médecine de Bâle, et se mit à suivre les cours de la Faculté, comme si l'entreprise dans laquelle il se trouvait jeté ne présentait pas d'autre difficulté que d'y consacrer quelque temps. Il était tellement sûr de lui, que, à la même époque, il écrivait une dissertation sur la propagation du son, envoyait à l'Académie des sciences de Paris un mémoire sur la nature des vaisseaux, qui obtint l'accessit en 1727, et soutenait une thèse pour se faire nommer à la chaire de physique vacante à Bâle. Il partit peu de temps après pour Saint-Pétersbourg, avec le titre d'adjoint à l'Académie pour les mathématiques ; il ne fut pas autrement question de physiologie. Il épousa, peu de temps après, une de ses compatriotes, fille d'un peintre nommé Gsell, dont il eut une nombreuse famille.

La mort de Catherine Ire paraissant devoir entraîner la dissolution de l'Académie des sciences, Euler songea un instant à entrer dans la marine et accepta même une charge de lieutenant de vaisseau. Mais les circonstances redevinrent plus favorables en 1730, et il fut pourvu de la chaire de physique, qu'il conserva jusqu'au départ de Daniel Bernouilli en 1733 ; il remplaça alors ce dernier. Une congestion cérébrale, provenant d'un excès de travail, lui fit perdre l'œil droit en 1735 : « J'aurai, dit-il, moins de distractions. »

Élevé dans une république et doué, comme tous les savants de génie, d'une humeur libérale et tolérante, Euler voyait avec tristesse le sombre despotisme que l'autocrate Anne Ivanowna faisait peser sur la Russie. Il se tint à l'écart de la vie publique, et s'enferma tout entier dans le sanctuaire de la science et des affections privées. Si c'est à cette circonstance qu'il dut l'opiniâtreté de son travail, c'est aussi à elle que l'on attribue la tristesse profonde et l'expression d'inquiétude qu'on remarqua toujours sur le beau front de cet homme si doux, si bienveillant et de mœurs si pures. Cette impression fut si forte sur son esprit, écrit Montferrier, qu'en 1741, lorsque Euler se rendit à Berlin, la reine de Prusse, qui l'accueillit avec une noble bonté, ne put obtenir de lui que des monosyllabes. Et comme elle s'étonnait de la timidité et de l'embarras d'un savant aussi distingué, Euler lui répondit naïvement : « Madame, c'est que je viens d'un pays où, quand on parle, on est pendu. »

En 1741, Euler avait déjà publié un *Traité complet de mécanique*, où les principes de la science se trouvaient pour la première fois exposés avec assez de méthode pour que les théories particulières pussent en être déduites analytiquement, c'est-à-dire sans l'intervention de ces procédés artificiels, d'origines diverses, qui avaient été mis en œuvre par les premiers inventeurs ; une théorie nouvelle de la musique, à laquelle on a seulement reproché de contenir trop de géométrie pour les musiciens et trop de musique pour les géomètres ; une introduction à l'arithmétique ; d'importants mémoires sur les tautochrones, les brachystochrones et les trajectoires, sur les séries, sur l'attraction mutuelle des sphéroïdes, sur le problème des isopérimètres. Il avait remporté, en 1738, le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris, sur la nature du feu, et partagé, en 1740, avec Daniel Bernouilli et Mac-Laurin, un autre prix pour un travail relatif au flux et au reflux de la mer. Sa réputation était devenue immense. Frédéric II, profitant de l'état précaire où étaient tombées les sciences à Saint-Pétersbourg pendant la régence, lui fit faire des propositions séduisantes et l'attira à Berlin au mois de juin 1741. Le roi avait déjà résolu de fonder son Académie des sciences, et voulait placer Euler à sa tête ; la guerre retarda l'exécution de ce projet jusqu'en 1744 ; mais Euler profita habilement du temps que les circonstances lui laissaient pour réunir à l'avance autour de lui les principaux savants de l'Allemagne et les disposer à entrer dans les vues de son nouveau maître. En attendant, il publia, dans les *Miscellanea* de l'ancienne Société scientifique de Berlin, différents mémoires sur la comète de 1742, sur les intégrales définies, sur la sommation de nouvelles séries, sur l'intégration des équations d'ordres supérieurs, etc.

Il n'avait pas, toutefois, interrompu ses communications avec l'Académie de Saint-Pétersbourg, dont il ne cessa pas de faire partie, et il les continua durant tout le temps de son séjour à Berlin. Le gouvernement russe lui avait, du reste, laissé la jouissance de sa pension d'académicien. Les anciens et les nouveaux *Commentaires* de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg contiennent encore un nombre prodigieux de mémoires qu'il lui avait adressés de 1741 à 1766, époque où il retourna en Russie.

Nommé, en 1744, directeur de la classe mathématique de l'Académie de Berlin, il jeta aussitôt le plus grand éclat sur cette société, et commença à enrichir son recueil à l'égal de celui de Saint-Pétersbourg.

Il mit, cette année, la dernière main à sa théorie des isopérimètres, qui ne laissait déjà plus rien à désirer, quant aux résultats auxquels elle pouvait conduire, lorsque Lagrange entreprit de la simplifier et d'y substituer la méthode des variations ; il publiait, la même année, sa théorie du mouvement des planètes et des comètes, remportait le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris sur la théorie de l'aimantation, et résolvait pour le roi de Prusse les principaux problèmes de la balistique.

Il donna, en 1746, sa *Théorie nouvelle de la lumière*, où l'hypothèse de l'émission était pour la première fois soumise à une critique impartiale et élevée, depuis que Newton l'avait systématisée. Euler se rangeait à l'opinion de Descartes, que la lumière se propage à la manière du son par l'intermédiaire d'un fluide appelé éther, dont les vibrations impressionneraient nos yeux, comme celles de l'air impressionnent nos oreilles. C'est à lui qu'est dû le premier mouvement de retour à l'hypothèse des ondulations, dont Huyghens avait tiré déjà un si grand parti dans l'explication des phénomènes de double réfraction, mais que Newton avait presque fait oublier. Vers la même époque, Euler se délassait de ses recherches de mathématiques pures en réfutant le système philosophique de Wolff, et en substituant à l'activité des monades le principe plus sérieux de l'inertie de la matière.

Les grands problèmes qui se rattachent à la construction, à l'aménagement et à la manœuvre des vaisseaux, l'avaient préoccupé dès son entrée dans la carrière des sciences et lui avaient fourni l'occasion de son premier succès. Il s'y attacha d'une manière plus persistante à partir de 1749, et publia sur cette théorie difficile des ouvrages qui, traduits en français et en anglais, lui valurent des distinctions flatteuses et d'importants témoignages de reconnaissance de la part des deux gouvernements. Turgot lui écrivait en 1775 : « Pendant le temps, monsieur, que j'ai été chargé du département de la marine, j'ai pensé que je ne pouvais rien faire de mieux pour les jeunes gens élevés dans les écoles de la marine et de l'artillerie que de les mettre à portée d'étudier les ouvrages que vous avez donnés sur ces deux parties des mathématiques ; j'ai, en conséquence, proposé au roi de faire imprimer votre *Traité de la construction et de la manœuvre des vaisseaux*, et une traduction française de votre *Commentaire sur les principes d'artillerie* de Robins.

» Si j'avais été à portée de vous, j'aurais demandé votre consentement, avant de disposer d'ouvrages qui vous appartiennent ; mais j'ai cru que vous seriez bien dédommagé par une marque de la bienveillance du roi. Sa Majesté m'a autorisé à vous faire toucher une gratification de mille roubles, qu'elle vous prie de recevoir comme un témoignage de l'estime qu'elle fait de vos travaux et que vous méritez à tant de titres. »

Euler publiait en même temps ses deux grands ouvrages d'analyse, l'*Introduction à l'analyse des infiniment petits* et les *Institutions de calcul différentiel et intégral*, qui restèrent classiques pendant tant d'années et que tous les géomètres lisent encore aujourd'hui.

L'Académie des sciences de Paris se l'associa en 1755, quoiqu'il n'y eût pas alors de place vacante. Le roi décida que la première place qui viendrait à vaquer ne serait pas remplie. « L'extrême rareté de ces sortes d'arrangements, écrivait à Euler le marquis d'Argenson, est une distinction trop marquée pour ne pas vous en faire l'observation et vous assurer de toute la part que j'y prends. L'Académie désirait vivement de vous voir associé à ses travaux, et Sa Majesté n'a pu qu'adopter un témoignage d'estime que vous méritez à tant de titres. »

Euler était souvent revenu sur la théorie de la lumière et se séparait de plus en plus de Newton. L'opinion admise, d'après l'illustre géomètre anglais, que l'achromatisme des verres de lunettes était impossible à obtenir, ne lui paraissait pas probable ; les propriétés merveilleuses de l'œil, considéré comme instrument d'optique, lui semblaient fournir une preuve décisive en faveur de l'opinion contraire, et il proposa, dès 1747, des objectifs composés qu'il pensait devoir réaliser le progrès si désiré. C'est à Dollond, comme on sait, que l'on est redevable de la grande découverte qui a rendu tant de services à l'astronomie ; mais le génie de Dollond avait été excité par les objections faites par Euler à la théorie de Newton. Depuis cette découverte, Euler ne cessa pas de s'occuper de tous les perfectionnements à apporter à la construction des télescopes dioptriques.

D'Alembert venait de résoudre l'important problème de la précession des équinoxes et de la nutation de l'axe de la terre. Cette découverte fut pour Euler l'occasion de publier sa belle théorie du mouvement des solides, qui parut en 1765.

En 1760, la Prusse et la Russie étant en guerre, les Russes ravagèrent une métairie qu'Euler possédait près de Charlottenbourg ; mais, dès que le général russe Tottleben en fut informé, il s'empressa de faire réparer tous les dommages par une indemnité considérable, à laquelle l'impératrice Élisabeth ajouta un don de 4,000 florins.

Nous avons déjà dit qu'Euler n'avait jamais cessé de se considérer comme appartenant à l'Académie de Saint-Pétersbourg. L'avènement de Catherine II fut l'occasion qui l'y ramena. L'impératrice ayant accédé à toutes les conditions qu'il avait faites, il quitta la Prusse en 1766, au grand regret du roi, qui voulut garder au moins son plus jeune fils près de lui.

A peine arrivé à Saint-Pétersbourg, Euler perdit l'œil qui lui restait ; mais il possédait une mémoire si prodigieuse, que cette perte ne l'arrêta même pas dans ses travaux. Les années 1768, 1769, 1770 et 1771 virent encore paraître de lui les *Éléments d'algèbre* et trois gros volumes sur la dioptrique, qu'il dicta à son domestique ; en même temps, l'Académie publiait ses *Lettres à une princesse d'Allemagne*, les calculs de la comète de 1769, celui du passage de Vénus de la même année et la *Théorie nouvelle de la lune*, qui lui avait valu une gratification de 300 livres sterling, votée, en 1765, par le Parlement anglais, « pour le récompenser d'avoir fourni à Mayer les théorèmes au moyen desquels il était parvenu à résoudre le problème des longitudes. »

L'Académie des sciences de Paris avait déjà couronné trois mémoires d'Euler *Sur les inégalités des planètes ;* elle proposa, pour sujet des prix de 1770 et 1772, de nouveaux perfectionnements à la théorie de la lune, et Euler remporta encore l'un et l'autre. Il avait eu le courage, à un âge si avancé, et quoique devenu complètement aveugle, de refondre, avec l'aide de son fils, de Krafft et de Lexell, tous ses ouvrages antérieurs sur cette importante question, et de reconstruire de nouvelles tables de notre satellite, fondées sur une distinction neuve de ses inégalités considérées comme dépendant de l'élongation moyenne, de l'excentricité, de la parallaxe ou de l'inclinaison de l'orbite. Ajoutons qu'il entreprenait ce grand travail au moment où sa maison venait d'être incendiée, et au milieu, par conséquent, des embarras d'un nouvel établissement.

C'est en 1771, lors de l'incendie de Saint-Pétersbourg, que cette nouvelle épreuve lui était survenue. Un de ses compatriotes bâlois, Pierre Grimm, sans songer au péril qui menaçait sa propre demeure, accourut en toute hâte, chargea le vieillard sur ses épaules et le déposa sain et sauf en lieu sûr. La bibliothèque et la maison furent brûlées ; mais les manuscrits furent sauvés par les soins du comte Orloff, et l'impératrice, qui avait donné à Euler sa première demeure, lui en fit construire une nouvelle plus confortable et mieux disposée.

Il recouvra un instant la vue, en 1773, à la suite de l'opération de la cataracte ; mais la guérison ne put pas être obtenue d'une manière définitive, et Euler endura des souffrances atroces avant de perdre entièrement son œil ; il n'en continua pas moins ses immenses travaux. C'est durant cette dernière période de sa vie qu'il mit au jour ses principales recherches sur l'hydrodynamique.

Il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie, en jouant avec un de ses petits-fils.

Voici en quels termes Condorcet raconte sa fin : « Le 7 septembre 1783, après s'être amusé à calculer sur une ardoise les lois du mouvement ascensionnel des machines aérostatiques, dont la découverte récente occupait alors toute l'Europe, il dîna avec M. Lexell et sa famille, parla de la planète d'Herschell et des calculs qui en déterminent l'orbite. Peu de temps après, il fit venir son petit-fils, avec lequel il badinait en prenant quelques tasses de thé, lorsque, tout à coup, la pipe qu'il tenait à la main lui échappa, et il cessa de calculer et de vivre. »

Toute l'activité d'Euler s'était employée au perfectionnement des sciences mathématiques, mais il ne s'y était aucunement absorbé. Non-seulement il avait des connaissances étendues sur toutes les branches de la physique, en chimie, en histoire naturelle et en médecine, mais encore il possédait à fond l'histoire de tous les peuples et les littératures grecque et latine. Il goûtait à tel point la lecture de Virgile, qu'il en était venu à savoir par cœur l'*Énéide* entière.

Il possédait au dernier point l'art de déposer l'air du savant et de se mettre au niveau de tout le monde : « Une humeur toujours égale, une gaieté douce et naturelle, dit son ami Fuss, une certaine causticité mêlée de bonhomie, une manière de raconter naïve et plaisante, rendaient sa conversation aussi agréable que recherchée. »

Beaucoup de savants ont malheureusement cherché à augmenter par d'injustes réclamations leur part légitime de gloire. Euler ne s'est jamais donné ce tort : il était en tout d'une probité et d'une droiture à toute épreuve.

Il s'était marié deux fois et avait eu treize enfants, dont cinq vécurent, et lui donnèrent trente-huit petits-enfants, dont il aimait à rester entouré.

Nous ne saurions donner la liste complète de ses ouvrages, qui occupe cinquante pages in-4° de l'*Éloge* lu par Fuss à l'Académie de Saint-Pétersbourg ; nous nous bornerons à rapporter brièvement les principaux progrès qui lui sont dus et à faire connaître ses idées philosophiques.

La publication de son *Introduction à l'analyse infinitésimale* fit une véritable révolution dans la géométrie analytique, où les méthodes générales n'avaient pas encore été fondées d'une manière définitive. On y remarque la définition moderne des foyers des coniques ; la première théorie de la courbure des surfaces ; les formules de transformation des coordonnées dans l'espace ; la discussion, non encore tentée avant lui, de l'équation générale du second degré à trois variables. « Les anciens, dit M. Chasles, ne nous paraissent avoir connu parmi les surfaces du second ordre, outre le cône et le cylindre, que celles qui sont de révolution (en

exceptant la surface gauche de révolution); et jusqu'à Euler, on n'avait point conçu dans l'espace d'autre analogie avec les courbes planes nommées sections coniques. Mais ce grand géomètre, transportant aux surfaces courbes la méthode analytique, qui lui avait servi à la discussion des courbes planes, découvrit dans l'équation générale du second degré cinq espèces différentes de surfaces, dont les sphéroïdes et les conoïdes des anciens n'étaient plus que des formes particulières. Euler borna son travail à cette classification. Cela suffisait pour dévoiler aux géomètres le vaste champ de recherches que leur présentait cette théorie des surfaces du second degré. »

L'analyse pure lui doit l'identification des fonctions circulaires et des fonctions exponentielles; la solution générale du problème des isopérimètres; la théorie des intégrales qui portent son nom; de grands perfectionnements à la théorie des séries, qu'il enseigna à n'employer qu'autant qu'elles seraient convergentes; des remarques heureuses sur les fonctions elliptiques que Lauden venait d'introduire dans la science, par la découverte de la comparabilité d'un arc d'hyperbole à deux arcs d'ellipse; des intégrations nouvelles, etc., etc.

La mécanique lui doit la belle théorie cinématique de la rotation d'un solide autour d'un point fixe; les équations différentielles du mouvement d'un solide libre soumis à des forces quelconques; enfin, les équations générales de l'hydrodynamique.

La géométrie ne lui était pas moins familière que l'analyse et la mécanique analytique. On a de lui une solution du problème du cercle tangent à trois cercles donnés, qui avait déjà occupé Viète, Descartes, Newton, etc.; une méthode pour construire les axes d'une ellipse définie par deux de ses diamètres conjugués; deux solutions analytiques du problème de la sphère tangente à quatre sphères données; une de celui qui consiste à inscrire dans un cercle donné un triangle dont les côtés passent par trois points donnés, etc.

Mais c'est surtout par la part qu'il prit à la fondation de la mécanique céleste, qu'Euler s'est immortalisé.

Ses travaux de métaphysique n'ont pas obtenu au XVIIIe siècle l'attention qu'ils méritaient. Le temps n'était point à la spéculation, encore moins était-il disposé à accueillir l'apologie des systèmes et des idées religieuses abandonnées par les esprits d'élite de cette époque. Les principaux ouvrages d'Euler en ce genre sont : la *Défense de la révélation divine contre les esprits forts* (Dijon, 1747, 1 vol. in-8°, traduit en français et réimprimé en 1805, puis à Montpellier en 1825, 1 vol. in-12); ses *Lettres à une princesse d'Allemagne sur quelques sujets de physique et de philosophie* (Saint-Pétersbourg, 1768-1772, 3 vol. in-8° avec fig.). Elles ont été écrites en français par l'auteur; le style en est peu correct et la métaphysique surannée, au dire de Condorcet, d'après qui « ceux qui n'ont pas étudié les mathématiques sont étonnés d'entendre un ouvrage d'Euler, » et à cause de cela lui accordent plus de mérite qu'il n'en a. Le XIXe siècle n'est pas de l'avis de Condorcet à propos des *Lettres à une princesse d'Allemagne*, et la preuve en est dans les nombreuses éditions que l'ouvrage a obtenues en France, malgré sa physionomie austère. « Les *Lettres à une princesse d'Allemagne*, dit M. Saisset, nous présentent le spectacle animé de ce temps de crise, d'épuisement et de dissolution. Euler s'y montre l'ennemi déclaré des *Wolficus*, comme il les appelle. Il combat avec force, avec passion la monadologie et l'harmonie préétablie, vastes conceptions du génie qui se rapetissent singulièrement sous sa main, et auxquelles il n'épargne pas, au milieu des accusations les plus injustes, des sarcasmes peu dignes d'un esprit aussi grave. Du reste, Euler ne prétend pas substituer un nouveau système à celui de Leibnitz; occupé d'autres objets, dominé d'ailleurs par l'esprit de son temps, il se défie des systèmes. S'il en adoptait un, plutôt que de suivre Leibnitz, il remonterait jusqu'à Descartes et essayerait une sorte de cartésianisme mitigé, où la métaphysique des *Méditations* et des *Principes*, dégagée du cortége décrié de la théorie des tourbillons, viendrait se mettre en harmonie avec les progrès nouveaux de l'observation et du calcul.

» Il ne faut point demander aux *Lettres à une princesse d'Allemagne* ce qu'elles ne contiennent point, ce qu'Euler n'y pouvait pas et n'y voulait pas mettre, c'est-à-dire un système entier de philosophie; mais il ne faut pas croire non plus que les vues philosophiques qu'on y trouve çà et là répandues manquent absolument d'unité. Ce qui frappe l'esprit au premier abord, en lisant l'ouvrage [illegible] pposition décidée, ardente [illegible] Or, le secret de cette op- [illegible] ians les vues propres [illegible] t la communication [illegible] heurtaient en effet [illegible] es monades. » [illegible] pinoza iden- [illegible] ie et la sub- [illegible] ée. D'après [illegible] ient que des [illegible] propriétés des [illegible] matérielle. Euler place dans les corps une autre qualité essentielle, l'*impénétrabilité*, mais pas celle de Leibnitz, active et constituant une force réelle. Au contraire, Euler y ajoute l'inertie, qui est aussi, d'après lui, une qualité essentielle. Son impénétrabilité est une sorte de qualité géométrique et logique, ou, si l'on veut, l'impossibilité pour deux corps d'occuper le même lieu. On demande pourquoi. Euler n'en dit rien, sinon que c'est la nature des choses. Abordant ensuite le problème de l'action réciproque de l'esprit sur le corps et du corps sur l'esprit, Euler trouve dans la liberté l'essence de la substance spirituelle. Son étendue et son indivisibilité ne sont en elle que des qualités négatives, tandis que la liberté est un attribut positif.

Il fait découler de cette donnée la théorie chrétienne du péché et de la grâce, et se laisse tomber dans le gouffre immense du libre arbitre, où nous ne le suivrons pas. La vieille théorie de l'*influx physique* a retrouvé en lui un défenseur inattendu.

Les *Lettres à une princesse d'Allemagne* sont l'œuvre principale de la vieillesse d'Euler, et comme son testament philosophique et religieux.

On remarque encore parmi ses principaux ouvrages : *Dissertatio physica de sono* (Bâle, 1727, in-4°); *Mechanica, sive motus scientia, analytice exposita* (Saint-Pétersbourg, 1736, 2 vol. in-4°); *Introduction à l'arithmétique*, en allemand (Saint-Pétersbourg, 1738, 2 vol. in-8°); *Tentamen novæ theoriæ musicæ* (Saint-Pétersbourg, 1739, in-4°); *Methodus inveniendi lineas curvas maximi minimive proprietate gaudentes, sive solutio problematis isoperimetrici, latissimo sensu accepti* (Lausanne, 1744, 1 vol. in-4°); *Theoria motuum planetarum et cometarum, continens methodum facilem ex aliquot observationibus orbitas determinandi* (Berlin, 1744, 1 vol. in-4°); *Opuscula varii argumenti* (Berlin, 1746-1751, 3 vol. in-4°); *Novæ et correctæ tabulæ ad loca lunæ computanda* (Berlin, 1746, 1 vol. in-4°); *Tabulæ astronomicæ solis et lunæ* (Berlin, 1746, 1 vol. in-4°); *Pensées sur les éléments des corps*, en allemand (Berlin, 1746, 1 vol. in-4°); *Introductio in analysin infinitorum* (Lausanne, 1748, 2 vol. in-8°); *Scientia navalis, seu tractatus de construendis ac dirigendis navibus* (Saint-Pétersbourg, 1749, 2 vol. in-4°); *Theoria motus lunæ* (Berlin, 1753, 1 vol. in-4°); *Dissertatio de principio minimæ actionis, una cum examine objectionum clarissimi professoris Kœnigii* (Berlin, 1753, 1 vol. in-8°); *Institutiones calculi differentialis cum ejus usu in analysi infinitorum ac doctrina serierum* (Berlin, 1755, 1 vol. in-4°); *Constructio lentium objectivarum* (mémoire); *Theoria motus corporum solidorum seu rigidorum* (Rostock, 1765, in-4°); *Institutiones calculi integralis* (Saint-Pétersbourg, 1768-1770, 3 vol. in-4°), un des meilleurs écrits mathématiques d'Euler et une des sources de sa renommée; *Introduction à l'algèbre*, en allemand (Saint-Pétersbourg, 1770, 1 vol. in-8°); *Dioptrica* (Saint-Pétersbourg, 1767-1771, 3 vol. in-4°).

On a commencé, en Belgique et en Russie, deux éditions de ses œuvres, qu'on n'a pas continuées. Il reste de lui, en manuscrit, un grand nombre de mémoires présentés à l'Académie de Saint-Pétersbourg.

EULER (Jean-Albert), mathématicien russe, fils du précédent, né à Saint-Pétersbourg en 1734, mort dans la même ville en 1800. Dès l'âge de quinze ans, il fut appelé à concourir au nivellement du canal de Finlande; à vingt ans, il était directeur de l'observatoire de Berlin et membre de l'Académie de la même ville. En 1766, il suivit son père à Saint-Pétersbourg, fut nommé professeur de physique, secrétaire de l'Académie des sciences avec un traitement considérable, conseiller d'État, et devint, en 1776, directeur des études du corps des Cadets. Les principales Académies de l'Europe l'admirent au nombre de leurs membres. Jean-Albert remporta plusieurs prix et accessits dans des concours académiques, bien qu'il eût pour concurrents les Bossut, les Lagrange, les Clairaut. C'est ainsi qu'il partagea avec Bossut, en 1761, le prix de l'Académie de Paris *Sur la meilleure manière de lester et d'arrimer un vaisseau;* qu'il remporta avec Clairaut le prix *Sur la théorie des comètes* (1763), proposé par l'Académie de Saint-Pétersbourg; qu'il obtint avec son père Léonard le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris *Sur la théorie de la lune* (1770). Parmi les dissertations scientifiques qu'il a laissées, nous citerons : *Meditationes de perturbatione motus cometarum ab attractione planetarum orta* (Saint-Pétersbourg, 1762); *Meditationes de motu vertiginis planetarum* (Saint-Pétersbourg, 1760).

EULER (Charles), médecin et mathématicien, frère du précédent, né à Saint-Pétersbourg en 1740, mort en 1800. Il s'appliqua d'abord à la médecine et devint médecin en chef de la colonie française de Berlin (1762), puis de la cour de Saint-Pétersbourg, et professeur de médecine à l'Académie des sciences de cette ville. En 1760, il remporta un prix décerné par l'Académie de Paris pour un mémoire sur la marche des planètes; on a soupçonné son père d'avoir mis la main à ce travail. — Christophe EULER, frère des précédents, né à Berlin en 1743, mort en 1805. Il entra de bonne heure au service de Frédéric II comme ingénieur militaire, et passa ensuite à celui de Catherine II. Il fut chargé de la direction de la manufacture d'armes de Systerberck, fonctions qui ne l'empêchèrent pas de s'appliquer avec quelque succès à l'étude de l'astronomie. En 1769, l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg l'envoya à Orsk, dans le gouvernement d'Orenbourg, pour y observer le passage de Vénus sur le disque du soleil.

EULESPIEGLE ou **EULENSPIEGEL** (Tyll), personnage légendaire allemand, dont les aventures forment le sujet d'un livre qui, depuis trois cents ans, jouit en Allemagne d'une popularité excessive, et qui, aujourd'hui, est connu dans l'Europe entière. D'après la légende, et selon l'inscription que porte une pierre tumulaire du cimetière de Mœlln, près de Lubeck, Eulenspiegel naquit, vers la fin du XIIIe siècle, au village de Kneiflingen, dans le duché de Brunswick, et mourut en 1350; mais on a de fortes raisons de douter que ce soit là réellement le tombeau d'Eulenspiegel. Ce dernier était un homme d'un caractère tout à la fois simple, naïf et malicieux. Il quitta de bonne heure la maison paternelle et voyagea pendant toute sa vie, principalement dans le nord de l'Allemagne, en Saxe et en Westphalie, donnant partout des représentations de farces et autres pièces populaires, et posant ainsi les premiers fondements du théâtre comique allemand. Partout où il passait, il se rendait célèbre par les tours qu'il jouait à tous ceux qui y prêtaient occasion. Aussi son arrivée était-elle célébrée et fêtée dans les villages, non-seulement par le peuple, mais encore par les grands seigneurs, aux dépens desquels Eulenspiegel s'égayait le plus souvent.

Le livre où sont racontées les aventures de notre héros fut publié pour la première fois en allemand (Strasbourg, 1519) par le bénédictin Thomas Murner, que l'on en regarde généralement comme l'auteur, quoiqu'il n'ait que recueilli des faits transmis et consacrés par la tradition. Depuis lors ce livre a égayé les grands et les petits, les riches et les pauvres; plus tard la censure religieuse le prit à partie et en fit publier des éditions catholiques et protestantes, où le caractère et le fond primitifs du livre sont singulièrement altérés. Dans l'ouvrage tel que l'avait écrit Murner, la morale, il faut l'avouer, ne se trouve guère respectée, et il est plus d'un des tours d'Eulenspiegel qui, de nos jours, conduirait ce facétieux personnage en cour d'assises. Malgré cette absence complète de morale, le livre d'Eulenspiegel est précieux, en ce sens qu'il nous donne une idée de la civilisation du nord au XIVe siècle. Il est donc malheureux qu'on ait altéré le texte primitif dans les éditions postérieures, sur lesquelles ont été faites les traductions de ce livre qui ont paru dans toutes les langues de l'Europe, même en latin. On trouve ce texte primitif dans toute sa pureté, accompagné de notes et d'observations critiques, dans le douzième volume des *Livres du peuple*, par Murbach.

Le livre raconte les bons tours d'un personnage bouffon, d'une sorte de Jocrisse, et résume ainsi une foule de facéties populaires en Allemagne à l'époque où l'ouvrage parut. Les principaux personnages sont des compagnons de métiers qui font leur tour d'Allemagne et ont ainsi l'occasion de se livrer à la critique des mœurs et des types de toute espèce qu'ils rencontrent sur leur passage. Tyll en est le héros principal, et il n'est pas impossible que ce héros bouffon ait existé; mais on doute qu'il se soit appelé Eulenspiegel. Ce nom provient plutôt du vieux proverbe allemand : « L'homme reconnaît aussi peu ses défauts qu'un singe ou un *hibou*, en se regardant dans un *miroir*, reconnaissent leur laideur. » Du reste, le nom d'Eulenspiegel n'a été donné au livre et à son héros que vers le milieu du XVIe siècle. Jusqu'alors Tyll et les autres bouffons étaient appelés *Bochart*.

L'ouvrage a dû être écrit d'abord en bas allemand (*platt deutsch*), mais il n'en est resté aucune édition dans ce dialecte.

Peu de héros, réels ou imaginaires, sont aussi populaires que Tyll. Les éditions qui en ont été faites en différentes langues sont innombrables. Eulenspiegel a inspiré le ciseau et le burin des artistes. Ses faits et gestes ont même été transportés plusieurs fois sur la scène, et non-seulement il a enrichi notre langue des mots *espiègle*, *espièglerie*, mais il a servi d'enseigne à maintes publications en divers genres, périodiques et autres. Enfin, de même que jadis sept villes se disputaient l'honneur d'avoir été le berceau d'Homère, de même l'Allemagne, la Flandre et la Pologne se disputent la gloire d'avoir donné le jour à Tyll Eulenspiegel.

Le livre de ses aventures, accueilli si favorablement par la plupart des nations de l'Europe, n'est cependant autre chose qu'un recueil d'histoires plus ou moins plaisantes, plus ou moins bien racontées. Il y a sans doute des espiègleries, dans le sens que nous attachons à ce mot, c'est-à-dire des malices innocentes et qui font rire; mais on y trouve aussi des tours pendables, des actes inspirés par une méchanceté gratuite, qui n'excitent pas la moindre gaieté. Ajoutons que les récits les plus grossièrement orduriers y tiennent une large place. Ce livre n'est point précisément de ceux qui pourraient convenir à la pudeur britannique; aussi n'avons-nous garde de le recommander aux ladies qui veulent s'amuser décemment.

Ces défauts, cependant, loin de nuire à l'histoire d'Eulenspiegel, ont été la cause principale de son succès. Ce livre n'est pas le livre d'une nation, d'une époque ou d'une classe; car, s'il n'était que cela, le succès se renfermerait bien certainement dans une nation, dans une époque ou dans une classe; mais l'homme est partout le même, le degré de civilisation diffère seul, et des plaisanteries qui ont pu faire les délices des plus hautes classes de la société, chez une nation ou à une époque encore grossières, trouvent aujourd'hui dans les classes inférieures un public qui leur est sympathique, parce qu'il n'a pas encore dépassé le degré de civilisation où les hautes classes étaient parvenues il y a quelques siècles. Au-dessous d'un certain niveau, les qualités de style importent peu, et il n'est pas besoin qu'une histoire soit bien racontée : le drame suffit. Quant à ce levain de perversité qui nous fait trouver une joie maligne dans le spectacle des infortunes d'autrui, il n'est pas tout à fait particulier aux paysans allemands : le succès de *Gil Blas* en est la preuve. Maintenant, à l'égard de ce goût pour les propos orduriers si chers à la vieille société gauloise ou germanique et si vivace encore aujourd'hui dans les campagnes, ce goût d'un libertinage grossier n'a pas complétement abandonné les grandes villes, où les histoires scatologiques ont conservé le privilége d'exciter une certaine gaieté, nous disons presque une innocente gaieté. Il ne faut pas, en effet, mettre sur la même ligne les images malpropres et les images obscènes. Celles-ci sont funestes pour les mœurs, les autres ne peuvent nuire qu'au bon goût.

En somme, l'histoire d'Eulenspiegel ne méritait peut-être pas l'immense succès qu'elle a obtenu et que nous avons essayé d'expliquer, mais il serait certainement injuste de la condamner à l'oubli. Elle a d'abord ce grand mérite, fort rare dans un livre de facéties, qu'elle est absolument exempte d'obscénité. Puis on y trouve des contes fort agréables, qui, pour la plupart, lui appartiennent en propre.

Le principal ressort du comique de ce livre, c'est l'affectation que met Eulenspiegel à prendre toujours ce qu'on lui dit au pied de la lettre, à faire « selon les paroles et non selon l'intention. » Ainsi, quand on lui commande de mettre du houblon dans la chaudière d'un brasseur, il a soin de faire bouillir le chien de son maître, qui, malheureusement, s'appelle *Houblon*. Cela produit parfois des quiproquos fort réjouissants. On retrouve, du reste, ce trait de caractère chez un des héros les plus populaires de notre littérature, notre célèbre Jocrisse.

Malgré toutes les recherches auxquelles se sont livrés les érudits, l'existence de Tyll Eulenspiegel n'est pas parfaitement prouvée; encore une ressemblance de notre héros avec Homère. Des traditions, des indications contenues dans des ouvrages relativement modernes, des monuments apocryphes, voilà tout ce qu'on a invoqué jusqu'à présent. Les Allemands, adoptant les données du livre populaire, font naître Eulenspiegel à Kneiflingen et le font mourir en 1350, à Mœlln, où l'on croit voir encore son tombeau ou plutôt la pierre qui l'aurait recouvert. Malheureusement ce monument ne remonte guère au delà du XVIIe siècle. Les Flamands le font mourir à Damme, où ils ont aussi son tombeau. Suivant un savant polonais, Eulenspiegel, Slave de nation, aurait été enterré dans une propriété du seigneur Molinski, en Pologne. Ce savant n'a pas sans doute pris garde que le nom *Molinski* (du Moulin) n'est qu'une traduction assez libre du nom de la ville allemande *Mœlln* (*Mühle*, moulin).

En l'absence de documents plus positifs, on est réduit aux conjectures. M. Happenberg, qui a publié une savante étude sur Eulenspiegel, croit qu'un aventurier de ce nom a vécu dans la basse Saxe dans la première moitié du XIVe siècle, sorte de bouffon qui jouait des tours aux paysans et aux artisans, faisait concurrence aux fous de cour, et comme tel poussait des pointes à l'étranger, en Danemark, en Pologne et peut-être jusqu'à Rome. Il présume aussi qu'un premier recueil des aventures que la tradition attribuait à Eulenspiegel fut écrit en bas allemand dans le pays où il avait vécu, vers la fin du XVe siècle. Selon lui, un homme de cette contrée pouvait seul connaître les localités, les circonstances historiques, les détails de mœurs assez exactement pour les peindre tels que nous les trouvons dans le livre populaire. Cette rédaction en bas allemand a-t-elle été imprimée en 1483, comme on l'a dit? C'est ce qu'il n'est pas possible de préciser, aucun exemplaire de cette édition n'étant parvenu jusqu'à nous. La première rédaction que la presse nous ait transmise est en haut allemand et fut imprimée à Strasbourg en 1519. Elle a été reproduite à Leipzig, en 1854, par M. Happenberg, avec des notes historiques, critiques et bibliographiques qui font de son livre un chef-d'œuvre d'érudition. M. Happenberg attribue cette rédaction à Thomas Murner, le célèbre cordelier, né à Strasbourg en 1475 et mort en 1533. A l'appui de cette opinion, il rapporte un témoignage daté de 1521, qui paraît concluant; mais il ajoute que Murner a dû se servir de la rédaction en bas allemand, qu'il n'aurait pu inventer toutes les histoires qui appartiennent en propre au livre populaire ni donner

les renseignements géographiques et historiques avec l'exactitude qu'on y remarque, mais qu'il y a beaucoup ajouté, d'après des recueils écrits en latin, en français et en italien, ce qu'il pouvait faire facilement, grâce à ses connaissances étendues. Il trouve des arguments en faveur de son opinion dans la préface, qui émane d'un homme peu lettré et que Murner a dû se contenter de traduire, et dans les négligences même qui déparent l'édition de 1819, négligences bien naturelles de la part d'un homme aussi occupé et aussi fécond que Murner. De ces négligences, Happenberg conclut que l'édition de 1519 est la première, bien que la préface soit datée de 1500.

Parmi les sources auxquelles a puisé l'auteur de l'histoire de Tyll Eulenspiegel, il faut citer : les fabliaux français, le *Curé Amis*, le *Curé de Kalemberg ;* les *Cento novelle antiche*, les *Repeues franches*, Gonella, le Pogge, Morlini, Bebelius et, pour les additions faites après 1519, le recueil de J. Pauli : *Schimpf und Ernst*.

M. Happenberg a remarqué que les aventures d'Eulenspiegel sont rangées dans un ordre méthodique assez régulier. Ainsi l'on trouve groupées ensemble, à quelques exceptions près, les histoires concernant l'enfance du héros, ses aventures chez divers souverains, les tours qu'il joue à des ecclésiastiques, à des artisans, à des paysans, à des aubergistes, et enfin les récits relatifs à sa maladie et à sa mort.

Eulenspiegel avait des armes parlantes, si nous en croyons son biographe : « Quand il faisait quelque méchanceté dans un endroit où il n'était pas connu et où l'on ne savait pas son nom, il prenait de la craie ou un charbon et dessinait sur la porte une chouette au-dessus d'un miroir, et il écrivait au-dessous, en latin : *Hic fuit*. » Cela voulait dire que *Miroir de chouette* avait passé par là.

EULIME s. m. (eu-li-me — du gr. *eu*, bien ; *limos*, affamé). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille lisse et polie, comprenant un assez grand nombre d'espèces répandues dans toutes les mers, et plusieurs autres à l'état fossile.

EULIMÈNE s. f. (eu-li-mè-ne — du gr. *eu*, bien ; *limên*, port). Crust. Genre de crustacés phyllopodes, de la famille des apusiens, dont l'espèce type habite la Méditerranée : *Le corps, chez les* EULIMÈNES, *est presque linéaire.* (H. Lucas.)

— Zooph. Genre d'acalèphes médusaires, voisin des eudores, et dont les espèces, peu nombreuses, habitent les mers chaudes.

EULISSE s. m. (eu-li-se — du gr. *eu*, bien, et de *lisse*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, réuni par plusieurs auteurs au genre xantholin.

EULOBE s. m. (eu-lo-be — du gr. *eu*, bien ; *lobos*, gousse). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, dont l'espèce type croît en Californie.

EULOGE (saint), patriarche d'Alexandrie, né en Syrie, mort vers 608. Il fut élevé sur le siége patriarcal en 580, se lia intimement avec le pape Grégoire II et montra un zèle ardent contre les hérétiques, ce qui lui a mérité les honneurs de la canonisation. Ses nombreux ouvrages étaient tous dirigés contre les chrétiens dissidents ; il n'en reste que des fragments qui ne donnent pas une haute idée de son style. L'Eglise l'honore le 13 septembre.

EULOGE (saint), martyr espagnol, né à Cordoue dans le IXe siècle. Il embrassa l'état religieux et fut admis à recevoir les ordres. En 859, il fut élu archevêque de Tolède ; mais, avant d'être sacré, il eut l'imprudence de donner asile à une jeune chrétienne qui s'était échappée de la maison de ses parents musulmans. Dénoncé pour ce fait, il fut martyrisé quelques jours avant Léocritie, sa jeune protégée. Euloge avait écrit : *Memoriale sanctorum ; Exhortatio ad martyrium ; Epistolæ aliquot.* Tous ces ouvrages furent imprimés en 1574 et réimprimés plus tard dans quelques recueils. Sa fête se célèbre le 11 mars.

EULOGIE s. f. (eu-lo-jî — gr. *eulogia ;* de *eu*, bien, et *legô*, je dis). Liturg. Bénédiction ; pain bénit : *Dans l'Eglise grecque, les* EULOGIES *s'envoient aux absents.* ‖ Nom que donnaient les Grecs aux restes de pain eucharistique qu'ils distribuaient aux fidèles non encore admis à la communion.

— **Encycl.** Liturg. Aux débuts de l'Eglise naissante apparaît l'usage du pain consacré pour ceux qui ont embrassé la foi catholique et qui peuvent participer à la communion ; seulement, comme il se trouvait dans les églises beaucoup d'assistants qui ne communiaient pas, l'Eglise ne voulut pas les considérer comme absolument étrangers, et pour eux elle imagina les *eulogies*, c'est-à-dire des *pains bénits*, destinés à remplacer le pain consacré par le prêtre officiant, qu'on donnait en communion aux fidèles admis à l'eucharistie. Le prêtre bénissait les eulogies, le diacre ou le sous-diacre les distribuait. Quant à la bénédiction, elle se faisait comme il suit : on plaçait les pains azymes, en nombre convenable, à la gauche du sanctuaire, sur une table appelée *diaconicum ;* le prêtre disait des oraisons ; puis, prenant un couteau consacré appelé *sainte lance*, il divisait les pains en autant de morceaux qu'il y avait de personnes dans l'assistance. Ensuite le diacre ou le sous-diacre distribuait ces morceaux. Telle fut la première forme affectée par l'*eulogie* ou pain bénit ; elle dura jusqu'à la fin du IIIe siècle.

Au commencement du IVe siècle, les *eulogies* se distribuèrent en dehors des temples ; ce furent les dignitaires de l'Eglise qui se les envoyèrent réciproquement ; les évêques se réservaient des pains azymes, les bénissaient en prononçant des prières spéciales et les envoyaient aux autres évêques avec qui, disait-on, ils faisaient communion. C'est ainsi que saint Paulin en avait envoyé à saint Augustin, qui lui-même en avait échangé avec l'évêque de Nole. Cette habitude dura deux cents ans.

Dès les premières années du VIe siècle, les *eulogies* subissent une troisième phase : leur nom s'étend à toute nourriture bénite par un évêque. Grégoire de Tours en offre de nombreuses preuves : une coupe vidée par un évêque, dans une église où il passait, s'appelait une *eulogie* faite en l'honneur du saint auquel l'église était consacrée ; quant au repas du roi bénit par l'évêque, il s'appelait *bénédiction ;* les prélats y assistaient. Le peuple aussi voulut avoir ses *eulogies*, et il les eut dès le VIe siècle, en même temps que les rois. Grégoire de Tours nous raconte, dans son ouvrage de la *Gloire des confesseurs*, au chapitre XXXI, qu'un jour, ayant reçu l'hospitalité chez un paysan, celui-ci, partant pour son travail, voulut avoir un morceau de pain qui eût reçu sa bénédiction ; c'était l'*eulogie* de son évêque.

Enfin, sous le règne de Charlemagne, les *eulogies* se généralisent à peu près sous la forme de leur première institution et deviennent ce pain bénit distribué encore de nos jours à tous les assistants durant la messe.

EULOGIUS FAVONIUS, rhéteur grec, né à Carthage, qui vivait au Ve siècle de notre ère. Il fut disciple de saint Augustin et composa divers écrits, dont l'un nous est resté : c'est une *Disputatio* sur le *Somnium Scipionis* de Cicéron, contenant des discussions sur la doctrine pythagoricienne des nombres : cet ouvrage a été publié dans les *Quæstiones Tullianæ* de Schott (Anvers, 1613, in-8o).

EULOPE s. f. (eu-lo-pe — du gr. *eu*, bien, et d'*ulope*). Entom. Syn. d'ULOPE, genre d'insectes.

EULOPHE s. m. (eu-lo-fe — du gr. *eu*, bien ; *lophos*, aigrette). Ornith. Genre de gallinacés, formé aux dépens des tragopans, et dont l'espèce type, qui habite l'Inde, a le plumage très-brillant et la tête ornée d'une huppe très-touffue.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens, type de la tribu des eulophytes : *Les* EULOPHES *ont le corps mince et assez long.* (E. Duponchel.)

— Bot. Syn. de PÉRIDÉRIDIE.

— **Encycl.** Entom. Ce genre d'hyménoptères forme, dans la famille des chalcidiens, le type de la tribu des eulophytes. Les *eulophes* ont le corps mince et assez long ; la tête courte et convexe, ainsi que le corselet ; les antennes terminées en massue, l'abdomen aplati et presque linéaire, les pattes simples et droites. Les espèces de ce genre sont nombreuses. Ce sont des insectes de petite taille ; les larves vivent, jusqu'au terme de leurs métamorphoses, dans l'intérieur du corps d'assez gros insectes, notamment des chenilles des phalènes et des teignes. Enfin, elles percent la peau de leur victime, se collent sur son dos dans une position presque verticale, et passent à l'état de nymphes, d'abord blanches puis brunes. On peut citer comme type l'*eulophe ramicorne*, petit insecte d'un vert brillant, à antennes fauves, très-commun dans toute l'Europe.

EULOPHIE s. f. (eu-lo-fî — du gr. *eu*, bien ; *lophos*, aigrette). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, qui habite l'Inde et l'Afrique tropicale et australe.

EULOPHITE adj. (eu-lo-fi-te — rad. *eulophe*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'eulophe. ‖ On dit aussi EULOPHIDE, ÉE.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères térébrants, qui forme une tribu de la famille des chalcidiens et comprend les genres eulophe, entédon et cirrospile : *Les* EULOPHITES *sont caractérisés par leurs antennes.* (E. Duponchel.)

EULYE s. f. (eu-li-ie — du chinois *eul*, double ; *yé*, aile). Entom. Genre d'insectes hyménoptères hétéroptères, de la famille des punaises, dont l'espèce type habite Java : *Les* EULYES *sont surtout caractérisées par leur tête assez grande.* (E. Duponchel.)

EULYSINE s. f. (eu-li-zi-ne — du gr. *eu*, bien ; *lusis*, solution). Chim. Matière facilement soluble dans l'alcool, qui se trouve dans la bile.

EULYTINE s. f. (eu-li-ti-ne — du grec *eu*, bien ; *lutos*, dissous). Minér. Substance d'un brun de girofle, qu'on trouve à Braunsdorf et à Schneeberg, en Saxe, et dont la nature véritable n'est pas encore bien connue.

EUMACHIE s. f. (eu-ma-chî). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, dont l'espèce type croît dans l'île de Namaka.

EUMALLIE s. f. (eu-mal-lî — du gr. *eu*, bien ; *mallos*, toison). Entom. Syn. de PHÉNAX.

EUMANITE s. f. (eu-ma-ni-te — de *Eumann*, nom d'homme). Minér. Variété de brookyte, découverte dans une veine d'albite, à Chesterfield (Etats-Unis), où elle est très-rare.

EUMATHE s. f. (eu-ma-te). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, dont l'espèce type habite le Brésil.

EUMATHE ou **EUSTHATE**, écrivain grec, né à Parembolé, qui vivait probablement dans le XIIe siècle après J.-C. Il a écrit en mauvais style un roman intitulé : *Aventures d'Hysmine et d'Hysminias*. Ce livre, pitoyable à tous égards, a été publié pour la première fois à Paris (1618), et a eu à plusieurs reprises les honneurs de la traduction en latin, en italien, en allemand et en français. Parmi les traductions françaises, nous citerons celle de Beauchamps, intitulée les *Amours d'Ismène et d'Isménias* (Paris, 1729), et celle de Philippe Lebas (Paris, 1828, in-12).

EUMÈCE s. f. (eu-mè-se — du gr. *eumekês*, allongé). Erpét. Genre de sauriens formé aux dépens des scinques, et comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions chaudes des deux continents.

EUMÉDON s. m. (eu-mé-don). Crust. Genre de crustacés oxyrhynques, de la tribu des parthénopiens, dont l'espèce type habite les mers de Chine.

— Entom. Nom d'un papillon diurne du genre polyommate.

EUMÉE, le fidèle porcher d'Ulysse, un des personnages les plus intéressants de l'*Odyssée*, malgré son rôle secondaire. Homère, qui ne marchande pas les épithètes à ses héros, n'hésite pas à appeler Eumée *divin conducteur de peuples*, tout comme Agamemnon ou Priam, bien que le bon Eumée n'eût à conduire que des pourceaux. Mais le naïf chantre des âges héroïques se plaît à ennoblir et à embellir tout ce qu'il touche, et un berger pour lui est autant qu'un roi. Il faut dire qu'Eumée était fils de Ctésius, roi de l'île de Syria. Il fut enlevé par une esclave phénicienne de son père et vendu à Ulysse par des navigateurs phéniciens. Telle est, du moins, la tradition que nous a rapportée Homère (*Odyssée*, ch. XV, v. 402 et suiv.).

Il y a dans l'*Odyssée* tout un épisode où Eumée joue un rôle important et dans lequel son caractère sympathique se développe et se dessine sous nos yeux. C'est au XIVe chant, lorsque Ulysse, enfin rendu à sa patrie, arrive chez son fidèle porcher, qui ne s'attendait guère à pareille aventure. Il trouve *son pâtre divin* assis sous le portique, près des grandes étables bien bâties : description des étables, nomenclature des esclaves qui y sont employés, dénombrement du bétail, Homère n'oublie rien. Ulysse est vêtu en mendiant ; il demande l'hospitalité. Eumée la lui accorde avec empressement et lui fait rôtir, sans plus tarder, deux porcs entiers. Et tandis que son hôte « mange les chairs et boit abondamment le vin, se fortifiant le cœur avec les mets, » le bon pâtre lui raconte les méfaits des prétendants et gémit de la mort d'Ulysse, le maître légitime, le vrai roi d'Ithaque. Rien n'est plus touchant que ces regrets du vieux serviteur fidèle. « Hélas ! dit-il, mon maître n'est plus ; déjà les chiens et les oiseaux doivent avoir arraché la peau qui couvrait ses ossements... Où trouver désormais un maître aussi doux, en quelque lieu que j'aille, même si je retourne en la demeure de mes parents ? Je ne pleure point tant mon père et ma mère, quel que soit mon désir de les revoir en ma patrie, que le divin Ulysse : le regret de son absence me consume. Malgré son absence, ô mon hôte, je ne prononce point son nom sans respect, tant il m'aimait et était bienveillant pour moi. Oui, quoique absent, je l'appelle encore mon ami. » On comprend quelle devait être l'émotion d'Ulysse en entendant de pareils discours. Il est impatient de se faire reconnaître de son fidèle serviteur ; mais il veut encore, auparavant, préparer cette reconnaissance et faire durer l'attente. Ce n'est que le lendemain de son arrivée qu'il se découvre à Télémaque, son fils, par l'ordre de Minerve, qui, d'un coup de baguette, change le mendiant en un roi magnifiquement vêtu, et le vieillard ridé en un homme fort et vigoureux. Mais Eumée ne sait pas encore qu'il a donné l'hospitalité à Ulysse ; car celui-ci a repris son déguisement et son rôle de mendiant. Aussi est-il insulté par les passants, et Eumée s'indigne des injures et des coups dont Mélanthe accable son hôte, tandis qu'il le conduit au palais de Télémaque. Ulysse continue à dissimuler, et, quand il s'est fait reconnaître de Pénélope, sa femme, d'Euryclée, sa nourrice, il reste encore un étranger pour Eumée. Il se plaît à lui faire pressentir que son maître n'est peut-être pas mort et qu'il reviendra sans doute. La joie d'Eumée n'en est que plus vive, parce qu'elle a été mêlée de craintes et d'appréhensions : elle est moins brusque, mais elle est plus douce. Au XXIIe chant et dans les deux derniers, Eumée aide Ulysse à se venger des prétendants, et il n'est pas un des moindres acteurs dans cette scène de carnage qui clôt l'*Odyssée*.

Le nom du bon et vieil Eumée a passé dans la langue, où il est devenu, comme celui de Caleb, le synonyme de serviteur fidèle, dévoué, n'ayant d'autres intérêts que ceux d'un maître au service duquel il a blanchi, et ne voyant, pour ainsi dire, que lui sur la terre. C'est en ce sens que les écrivains y font allusion ; ce nom sert aussi quelquefois à désigner un vieux gardien de troupeau :

« La domesticité dans le moyen âge donna les mêmes preuves de parenté et de dévouement à la famille que le *vieux serviteur Eumée* en donne, dans Homère, au fils de la maison, Ulysse, visitant ses foyers usurpés. »

LAMARTINE.

« Je la quittai comme une fleur sauvage qu'on a vue dans un fossé au bord d'un chemin et qui a parfumé votre course. Je traversai les troupeaux d'*Eumée ;* il découvrit sa tête devenue grise au service des moutons. Il avait achevé sa journée ; il rentrait pour sommeiller avec ses brebis. »

CHATEAUBRIAND.

EUMÈLE s. m. (eu-mè-le — du gr. *eu*, bien ; *mêlon*, contour). Moll. Groupe de gastéropodes pulmonés terrestres du genre limace, très-imparfaitement connu.

EUMELUS, poëte grec, de la famille des Bacchiades, né à Corinthe, et vivant vers le milieu du VIIIe siècle avant notre ère. Il se plaça au premier rang des poëtes cycliques et composa plusieurs ouvrages, dont quelques-uns sont des légendes historiques et généalogiques. Nous citerons : son *Histoire corinthienne*, dont il nous reste quelques fragments : le *Retour des Argonautes en Grèce ; Bougonia*, poëme sur les abeilles ; l'hymne célèbre des *Suppliantes au temple de Delphes*, dont quelques vers nous ont été conservés par Pausanias.

EUMÈNE s. m. (eu-mè-ne — du gr. *eumenês*, doux). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, type de la famille des euméniens, formé aux dépens des guêpes, et comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent la France et les pays chauds : *Les* EUMÈNES *ont le corps élancé.* (E. Duponchel.)

EUMÈNE, un des capitaines d'Alexandre, né à Cardia (Chersonèse de Thrace), vers 361 avant J.-C., mort en 316. Il fut d'abord secrétaire de Philippe, exerça les mêmes fonctions auprès d'Alexandre, qui lui confia ensuite divers commandements militaires et enfin la dignité d'hipparque ou de général de cavalerie. Dans le partage des satrapies qui suivit la mort du conquérant, il obtint le gouvernement de la Cappadoce, de la Paphlagonie et du Pont. Mais ces provinces, qui n'étaient point encore soumises, appartenaient au roi Ariarathe, et Antigone, ainsi que Léonat, chargés de les réduire, négligèrent entièrement de le faire. Eumène alla trouver alors le régent Perdiccas, qui l'admit dans ses conseils et consentit, en 322, à le mettre en possession de la Cappadoce ainsi que des autres provinces de son gouvernement. Eumène lui en conserva une vive reconnaissance et la lui témoigna, dès l'année suivante, en défendant sa cause contre Ptolémée Antipater, Cratère et Néoptolème. Chargé du commandement en chef de l'Asie Mineure, il réunit en Paphlagonie un excellent corps de cavalerie, battit Néoptolème, gouverneur de l'Arménie, puis marcha contre Cratère, près duquel était réfugié le vaincu, et lui livra une sanglante bataille dans laquelle Cratère et Néoptolème trouvèrent la mort (321). Cette victoire eut lieu peu de jours avant la mort de Perdiccas, tué par ses propres soldats. Les chefs macédoniens, très-attachés à Cratère et jaloux d'Eumène à cause de son origine étrangère, conçurent une vive irritation contre celui-ci, le condamnèrent à mort, dans une assemblée générale, avec Attale, Alcétas et d'autres partisans de Perdiccas, et chargèrent Antigone de l'exécution de cette sentence. En 320, Antigone marcha contre Eumène, qui, par suite de la défection d'Apollonie, fut battu à Orcynium, en Cappadoce, et se jeta dans la forteresse de Nora, sur la frontière de cette province, où il fut inutilement assiégé par Antigone. Antipater étant mort sur ces entrefaites, Antigone fit des propositions de paix à Eumène, qui les accepta, quitta Nora et réunit ses troupes dispersées. Bientôt après (319), Olympias et Polysperchon lui donnèrent le commandement suprême en Asie pour combattre Antigone, et mirent à sa disposition le trésor royal déposé à Quinda. Eumène accepta avec joie et joignit à son armée les argyraspides, corps d'élite composé de vieux soldats de Philippe et d'Alexandre et commandé par Antigène et Teutamas. Ces chefs trouvèrent mauvais qu'on les mît sous les ordres d'un général qui n'était point Macédonien, et se montrèrent peu disposés à le reconnaître pour chef. Pour mettre un terme à cet antagonisme, Eumène imagina de dire qu'Alexandre lui était apparu en songe et lui avait ordonné de dresser dans le camp une tente et un trône d'où il présiderait lui-même invisible aux délibérations que les généraux y tiendraient en commun. A partir de ce moment, les amours-propres se turent, et Eumène, dont les talents militaires étaient incontestables, gagna à tel point la confiance des vétérans et de l'armée, qu'un jour où il était malade il dut se faire transporter dans les rangs au moment du

combat et qu'on ne voulut recevoir d'ordres que de lui seul. Au commencement de 317, il entra dans la Susiane, où il fut rejoint par Peucestès avec un corps d'armée, combattit avec avantage l'ennemi et prit ses quartiers d'hiver à Persépolis. Espérant le surprendre, Antigone marcha contre lui par un chemin court, mais rude et difficile. Prévenu à temps, Eumène retarda la marche de l'ennemi par un stratagème, parvint à réunir ses troupes dispersées et livra alors bataille à Antigone, dont les forces étaient très-supérieures aux siennes. La lâcheté de Peucestès, qui prit la fuite avec la cavalerie, donna d'abord le désavantage à Eumène; mais les argyraspides battirent complètement la phalange ennemie, et c'en était fait de l'armée d'Antigone si Eumène avait pu ramener sa cavalerie au combat. Pendant la bataille, Antigone avait fait enlever par ses cavaliers les bagages, les richesses, les femmes et les enfants des argyraspides. A cette nouvelle, les vétérans macédoniens se montrèrent désespérés, refusèrent de recommencer la bataille et entamèrent des négociations secrètes avec Antigone, qui consentit à leur rendre tout ce qu'ils avaient perdu s'ils lui livraient Eumène. Ce pacte honteux fut conclu, et, dès le lendemain, Eumène était livré à son ennemi. Antigone songea d'abord à épargner Eumène; mais, sur les instances de ses généraux, il le fit égorger.

Eumène était d'une habileté consommée aussi bien en politique que dans l'art de la guerre. Très-brave, plein d'énergie et d'activité, il était en même temps adroit, prudent, insinuant, et avait, dit Plutarque, plutôt les manières d'un courtisan que celles d'un général. Il se montra constamment fidèle à la famille d'Alexandre, et, tant qu'il vécut, aucun des généraux du grand conquérant n'osa prendre le titre de roi.

EUMÈNE Ier, roi de Pergame, mort en 241 av. J.-C. Il monta sur le trône en 263, battit Antiochus Soter près de Sardes, et étendit considérablement les limites de son petit État. Ce prince mourut d'un excès de boisson et laissa le trône à son neveu Attale.

EUMÈNE II, roi de Pergame, mort en 159 av. J.-C. A la mort de son père, Attale Ier, il monta sur le trône (197). Il eut la prudence de s'allier aux Romains, et la perfidie de provoquer la guerre qu'ils déclarèrent à Antiochus III, roi de Syrie, qui lui avait offert sa fille en mariage. Cette honteuse politique lui valut de la part des Romains, après la victoire de Magnésie, à laquelle il prit part (190), les provinces de Mysie, de Lydie, des deux Phrygies, etc., etc., et la protection constante du peuple-roi, protection qui l'arracha à plus d'un danger. Une fois cependant, se rendant à Rome pour dénoncer au sénat des projets de guerre de Persée, roi de Macédoine, il tomba dans une embuscade, fut accablé de pierres et passa si bien pour mort que son frère Attale monta sur le trône et épousa sa femme Stratonice. A son retour, Eumène reprit sans rancune sa femme et sa couronne. Mais bientôt il fut soupçonné de trahir les intérêts des Romains et perdit la faveur du sénat; mais par sa valeur il sut contenir tous ses ennemis, et, par sa poli[illegible] toujours adroite, il empêcha avec les Romains une rupture qui l'aurait entièrement perdu. Ce prince, très-faible de corps, était d'une grande vigueur d'esprit et d'une sagacité rare. Il embellit Pergame de magnifiques monuments, y créa une riche bibliothèque et s'attacha à protéger les lettres, les sciences et les arts.

EUMÈNE, en latin **Eumenius**, rhéteur gaulois, né à Autun vers 260 de notre ère. Il était petit-fils de Glaucus, rhéteur athénien qui était venu s'établir en Gaule. Eumène pro[illegible] avec succès la rhétorique à Autun et à Rome, dut à sa réputation de devenir secrétaire particulier de Constance Chlore, aux appointements de 130,000 francs, fut mis à la tête du nouveau collége d'Autun et reçut de l'empereur le titre de modérateur des écoles mœnianes. On lui doit quatre discours qui ne sont pas dépourvus de mérite littéraire et qui sont intitulés : *Oratio pro instaurandis scholis* (297); *Panegyricus Constantio Cæsari dictus* (297), à l'occasion de la reprise de la Bretagne; *Panegyricus Constantino Augustino dictus* (310), prononcé à Trèves en présence de Constantin et rempli de louanges hyperboliques; *Gratiarum actio Constantino Augusto Flaviensium nomine*, discours de remercîment à l'empereur au nom de la ville d'Au[illegible] qui avait été soulagée d'une partie de [illegible] impôts. Ces discours ont été souvent imprimés, notamment dans le recueil des *Duodecim panegyrici veteres*.

EUMÉNIDE adj. (eu-mé-ni-de — rad. *eumène*). Entom. Syn. d'EUMÉNIEN, IENNE.

— s. f. Zooph. Section du genre actinie.

[illegible] m signifie *bienveillante*, [illegible] vaient pour désigner les [illegible] ne nous appelons Furies. [illegible] ut à l'heure cette anti[illegible] le nom et les fonctions [illegible]; mais d'abord faisons [illegible] étymologique du mot *eu*-[illegible]

[illegible] le *eu*, [illegible] et de *menos*, [illegible] qui repro[illegible] *nas*, esprit, [illegible], et se rattache au radical grec *men*, *man*, contenu aussi dans *menô*, parfait *memona*, vouloir, penser, *mainomai*, être furieux, *mania*, *mênis*, colère. Ce radical correspond à la racine sanscrite *man*, penser, savoir, se souvenir, espérer, estimer, désirer, aimer, laquelle, comme on le voit, s'applique à plusieurs facultés de l'âme, et dont les dérives, soit verbaux, soit nominaux, sont répandus au loin dans toutes les langues de la famille. Nous citerons seulement, parmi ceux qui s'y rattachent le plus directement : le sanscrit *manas*, *manâsa*, esprit, intelligence, *mantu*, *manana*, *manisha*, *mati*, même sens et mémoire, respect, *manyu*, colère, *mâna*, orgueil, arrogance; le zend *man*, penser, *maini*, esprit; le persan *man*, cœur au moral, *mândâ*, opinion, imagination, *mâni*, présomption, égoïsme; le latin *monere*, avertir, proprement faire penser, *memini*, je me souviens, *mens*, esprit, *mentio*, mention; le cymrique *mynu*, *mynnu*, vouloir; cornique *man*, *menna*; armoricain *menô*, *menoz*, pensée, jugement, opinion, désir, *menek*, mémoire; le gothique *munan*, penser, vouloir, *gamunan*, se souvenir; anglo-saxon, *munan*, *maenan*, même sens; scandinave, *mana*, se souvenir; ancien allemand *manôn*, avertir, *mæinôn*, *meinjan*, connaître, penser, aimer; anglo-saxon *myn*, amour, *mynd*, esprit; scandinave *muni*, même sens, *minni*, mémoire; le lithuanien *minti*, penser, *menas*, compréhension, *minejimas*, mémoire; l'ancien slave *minieti*, *mieniti*, penser, *minientie*, opinion. Cette énumération, qui est loin d'être complète, suffit pour montrer la grande extension de cette racine *man* ou *men* et de ses dérivés de toute espèce appliqués à l'esprit et à ses diverses facultés. Mais ce qui est à remarquer, c'est que les anciens Aryas y ont également rattaché le nom principal de l'homme en général, considéré comme l'être pensant. V. MANOU.

Après cette excursion philologique, nous revenons à nos Euménides. Ce nom de *bienveillantes* leur était donné, non, comme on l'a souvent répété, par antiphrase et parce que les Grecs évitaient avec le plus grand soin de prononcer des mots de mauvais augure, mais parce que, dans les sacrifices qu'ils offraient à ces redoutables divinités, ils leur demandaient de se montrer propices, favorables, ou encore parce qu'ils espéraient fléchir leur courroux au moyen de cette appellation douce et respectueuse. C'est ainsi, qu'on nous passe cette comparaison un peu triviale, que nous flattons quelquefois un chien hargneux, que nous lui prodiguons les épithètes les plus caressantes, pour l'engager à cesser ses grondements de colère et à recouvrir ses crocs menaçants. Les autres mythologies offrent aussi quelques traces de ce sentiment des Grecs et des Romains. Dans l'ancienne mythologie calédonienne, nous voyons les crédules Écossais, redoutant le courroux de leurs fées malfaisantes, ne les appeler jamais que *Daoine shi*, gens de paix.

A Athènes, les *Euménides* avaient un temple, situé près de l'Aréopage, où les Athéniens célébraient tous les ans des fêtes appelées *Euménidies*; ceux qui prenaient part à ces cérémonies se couronnaient de narcisse, fleur qui croît volontiers près des tombeaux. On offrait aux Euménides des guirlandes de cette fleur, des gâteaux pétris par des jeunes gens appartenant aux premières familles d'Athènes, des libations de miel et de vin, et on leur sacrifiait des brebis pleines.

Comme le mot *Furie*, le mot *Euménide* a passé dans la langue, mais avec une acception moins caractérisée et beaucoup plus poétique; il semble qu'en cela nous ayons voulu nous conformer aux scrupules des Grecs et des Romains :

Dans l'air en même temps les sombres *Euménides*
Soufflent de toutes parts leurs poisons homicides.
CASTEL.

. . . . Les Furies,
Que rien ne peut fléchir et qu'autrefois, dit-on,
Dans les flancs de la Nuit engendra l'Achéron,
Assises à l'écart, ces noires *Euménides*
Peignaient de leurs cheveux les couleuvres livides.
DESAINTANGE.

Le front ceint de serpents, et l'œil armé d'éclairs,
De son haleine impure empoisonnant les airs,
Courait autour des murs une affreuse *Euménide*.

Dans les phrases suivantes, les applications se produisent beaucoup plus vivement; c'est le véritable mot de la langue littéraire :

« Chateaubriand apportait à sa belle consolatrice d'immenses désirs inassouvis, un orgueil d'autant plus pesant à autrui et à lui-même qu'il se nourrissait tout ensemble de sa pâture et de son néant, le pressentiment du déclin, aussi cruel au génie qu'à la beauté, et cette tristesse sans fond dont il allait faire son *Euménide* après en avoir fait sa muse. »
A. DE PONTMARTRIN.

Quand le crime, Python livide,
Brave, impuni, le frein des lois,
La Muse devient l'*Euménide*,
Apollon saisit son carquois!
Je cède au dieu qui me rassure;
J'ignore à ma vie encor pure
Quels maux le sort veut attacher.
V. HUGO.

V. FURIES.

Euménides (LES), pièce d'Eschyle, complé[illegible] la trilogie de l'*Orestie*, composée d'*Agamemnon*, des *Coéphores* et des *Euménides*. V. ORESTIE.

EUMÉNIDIES s. f. pl. (eu-mé-ni-dî). Antiq. gr. Fêtes que l'on célébrait, à Athènes, en l'honneur des Euménides.

EUMÉNIE s. f. (eu-mé-nî — du gr. *eumeneia*, douceur). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des érycines, comprenant quatre espèces très-belles, qui habitent l'Amérique centrale.

— Annél. Genre d'annélides, voisin des ophélies, formant le passage des aricies aux arénicoles, et ayant pour type une espèce qui se trouve dans les mers du Groenland.

EUMÉNIEN, IENNE adj. (eu-mé-niain, iè-ne — rad. *eumène*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eumène.

— s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, ayant pour type le genre eumène : *Les* EUMÉNIENS *vivent solitaires à la manière des crabroniens*. (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Les *euméniens* sont caractérisés comme il suit : un corps allongé; des mandibules longues, dentées et rapprochées en avant en forme de bec; une languette étroite et allongée; un chaperon ovalaire et cordiforme; des ailes généralement repliées, pendant le repos, dans le sens de la longueur. Cette famille renferme les genres *eumène*, *zèthe*, *discélie*, *synagride*, *pterochile*, *odinère*, *céramie*. Les *euméniens* vivent solitaires; il n'y a pas chez eux d'individus neutres. Les femelles seules pourvoient au soin de leur progéniture; elles pondent leurs œufs dans les tiges des végétaux ou dans les cavités creusées par d'autres insectes; elles apportent à leurs jeunes larves leur proie, consistant en insectes qu'elles ont préalablement percés de leur aiguillon.

Ces insectes se nourrissent, à l'état parfait, avec le miel qu'ils savent extraire du nectaire des fleurs; mais, à l'état de larves, ils font exclusivement leur proie d'insectes. Aussi la femelle, qui est pourvue d'un aiguillon, a-t-elle le soin d'aller à la recherche des insectes, de les blesser sans les tuer, de les plonger ainsi dans une léthargie complète et de les placer dans son nid, formé par la cavité de quelques tiges de végétaux, ou établi dans la demeure de divers hyménoptères, afin que leurs larves puissent plus tard servir de nourriture aux siennes. Et ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que presque toujours le même *euménien* s'attaque à une même espèce pour en approvisionner son nid.

EUMÉNITE adj. (eu-mé-ni-te — rad. *eumène*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eumène.

— s. m. pl. Tribu de la famille des euméniens, ayant pour type le genre eumène.

EUMÈRE s. m. (eu-mè-re — du gr. *eu*, bien; *mêros*, cuisse). Mamm. Syn. de MACROSCÉLIDE.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des buprestes, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent les contrées les plus chaudes de l'Amérique : *Les* EUMÈRES *ont le corps convexe et la tête assez petite*. (Desmarest.) ‖ Genre d'insectes diptères, de la tribu des syrphes, comprenant une douzaine d'espèces presque toutes d'Europe : *Les* EUMÈRES *se font remarquer par la grosseur de leurs cuisses*. (Desmarest.) ‖ Syn. de PIRATE, autre genre d'insectes.

EUMÉRODE adj. (eu-mé-ro-de — du gr. *eu*, bien; *mêros*, cuisse). Zool. Qui a de fortes cuisses.

— s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles sauriens, qui comprend les groupes des lézards, des iguanes et des geckos.

EUMÉSIE s. m. (eu-mé-zî — du gr. *eu*, bien; *meson*, milieu). Entom. Syn. d'EUCÉROS, genre d'insectes hyménoptères.

EUMÉTOPIE s. f. (eu-mé-to-pî — du gr. *eu*, bien; *metopon*, front). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, voisin des pentatomes et des scutellères, et dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud : *Les* EUMÉTOPIES *ont le corps arrondi*. (Duponchel.)

EUMICRE s. m. (eu-mi-kre — du gr. *eu*, bien; *mikros*, petit). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, comprenant quatre espèces très-petites, dont l'une se trouve aux environs de Paris.

EUMOLPE s. m. (eu-mol-pe — nom mythologique). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant une dizaine d'espèces, presque toutes américaines.

— Annél. Genre d'annélides chétopodes, formé aux dépens des aphrodites, et connu aussi sous les noms de LÉPINODOTE et de POLYNOÉ.

— **Encycl.** Ce genre, pris dans sa plus large acception, comprend des insectes à corps ovoïde ou en ovale allongé, souvent rétréci en avant; la tête est presque verticale; les antennes ont leur quatre ou cinq derniers articles allongés, coniques ou en triangle renversé, comprimés; les palpes ont leur dernier article plus grand et ovoïde; les mandibules sont resserrées brusquement, arquées et fortement pointues à l'extrémité. L'ancien genre *eumolpe* a été subdivisé par les auteurs modernes en plusieurs types génériques; le genre actuel ne comprend plus qu'une dizaine d'espèces, propres aux régions équatoriales de l'Amérique. On n'y retrouve donc plus ces espèces indigènes devenues fâcheusement célèbres par les dégâts considérables qu'elles exercent sur la vigne, la luzerne et autres végétaux cultivés; il sera question de celles-ci à l'article GRIBOURI.

EUMOLPE, personnage mythique, poëte, guerrier, hiérophante et législateur, né en Thrace. Il était, d'après des traditions légendaires, fils de Musée ou de Neptune et de Chione, fille de Borée. Forcé de quitter la Thrace, il se rendit dans l'Attique, où il introduisit les redoutables mystères d'Eleusis, et fut choisi avec trois autres personnages par Cérès pour présider à ses mystères. On dit qu'il enseigna à Midas les cérémonies du culte de cette déesse, qu'il apprit la musique à Hercule et qu'il remporta le prix du chant aux jeux célébrés par Acaste en l'honneur de Pélias. D'après une tradition, il aida les habitants d'Eleusis à combattre ceux d'Athènes; d'après une autre, il disputa le royaume d'Athènes à Erechthée, et il périt avec ce dernier dans le combat. Les Athéniens adjugèrent alors la royauté à la famille d'Erechthée et la dignité d'hiérophante à celle d'Eumolpe. La famille sacerdotale des Eumolpides prétendait tirer de ce dernier son origine.

EUMOLPHE s. m. (eu-mol-fe — altér. de *eumolpe*). Annél. Genre d'annélides chétopodes, voisin des eumolpes ou polynoés, et dont l'espèce type habite la Méditerranée.

EUMOLPIDES, prêtres de Cérès à Athènes. Ils prétendaient descendre d'Eumolpe, qui passait pour avoir enseigné le premier aux Grecs le culte de la déesse des moissons. Les Eumolpides, en raison de leurs attributions sacerdotales, jouissaient d'une grande considération dans toute la Grèce, la divinité qu'ils servaient étant au nombre des plus vénérées. Quelle divinité, en effet, pouvait être plus sympathique que celle qui fait germer et jaunir le blé, ce brin d'herbe sacré qui nous donne le pain, comme dit Alfred de Musset?

Les Eumolpides (εὖ μέλπεσθαι), *beaux chanteurs*, tiraient évidemment leur nom de leur fonction, qui consistait primitivement à chanter des hymnes. On sait que l'Eumolpe primitif, leur aïeul, était de Thrace et fils de Musée, l'illustre musicien que la tradition fait aussi naître dans la Thrace. Elle le compte au nombre des Eumolpides et le représente comme élève d'Orphée. Le nom de Musée est associé en Attique avec des hymnes à Déméter (Cérès), et Pausanias ne considère comme authentique, parmi tant de poésies à lui attribuées, qu'un hymne adressé à cette déesse.

La tradition des Eumolpides n'est pas encore éteinte, et on en retrouve le souvenir dans quelques localités, souvenir qui n'est dépourvu ni de charme ni d'originalité. C'est ainsi que les Eumolpides figurent à la célèbre fête des vignerons de Vevey, qui réunit tous les vingt ou trente ans, dans cette petite ville du canton de Vaud, des milliers de curieux des deux mondes. Dans la dernière fête de ce genre, l'Eumolpide avait la place d'honneur. Entre le cortége de Palès, la déesse des prairies et du printemps, et celui de Bacchus, le joyeux patron des vendanges et de l'automne, s'avançait celui de Cérès, l'Eumolpide en tête, une faucille d'or à la main, le diadème sacré sur la tête; autour de lui, beaux moissonneurs et moissonneuses folâtres dansaient et chantaient en lutinant avec les blondes gerbes; sur un haut et léger palanquin rouge, doré, aérien, trônait Cérès elle-même, la plus belle des blondes, la plus blonde des belles, couronnée de bluets et de coquelicots. L'Eumolpide chantait les louanges de la déesse, et la déesse souriait, le soleil brillait, les paillettes dorées des robes roses des danseuses étincelaient en plein air, et la foule éclatait en cris d'enthousiasme; car ce n'était plus le lieu des applaudissements discrets des Italiens ou de l'Opéra. De graves rédacteurs du *Times*, du *Journal des Débats*, du *Moniteur*, Théophile Gautier, l'olympien Gautier lui-même, frappaient des mains et criaient *bravo!* comme tout ce peuple assemblé. Ce que chanta l'Eumolpide, nous ne le savons plus; nous nous rappelons seulement que les strophes étaient de M. Marc Monnier, et que la dernière disait à Cérès :

Tu seras toujours la patronne
De nos laboureurs assemblés,
Et des bluets pour ta couronne
Fleuriront toujours dans les blés.

Aux temps futurs, les peuples de la terre
T'appelleront divine Charité,
Tu resteras la nourrice et la mère
Qui dans ses flancs berce l'humanité.

L'Eumolpide avait raison. Plus l'humanité avancera dans la voie du progrès, plus Cérès sera chère aux hommes; plus, en effet, l'agriculture progressera et finira par anéantir ces horribles famines qui désolent encore tant de pays.

Chez les Athéniens, le sacerdoce des Eumolpides était héréditaire.

EUMORPHE s. m. (eu-mor-fe — du gr. *eu*, bien; *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des fongicoles, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent les Indes orientales.

EUMORPHIE s. f. (eu-mor-fî — du gr. *eu*,

bien; *morphê*, forme). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

EUMYCTÈRE s. m. (eu-mi-ktè-re — du gr. *eu*, bien; *muktêr*, trompe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Anatolie : *Les* EUMYCTÈRES *ressemblent un peu aux rhyncoles.* (Chevrolat.)

EUNAPE, prêtre polythéiste et philosophe néoplatonicien, né à Sardes (Lydie) en 347 de l'ère vulgaire, mort au commencement du Ve siècle. Il dut à un de ses parents du nom de Chrysanthe, prêtre et sophiste, une éducation distinguée, qu'à l'âge de seize ans il vint achever à Athènes, le centre des études littéraires et philosophiques sous l'empire. Il y vécut cinq ans dans les écoles et se disposait à faire un voyage en Egypte, suivant une habitude consacrée parmi ceux qui se vouaient à la philosophie, quand un ordre de sa famille le força de revenir dans sa patrie, où il se fixa définitivement et exerça jusqu'à sa mort la profession de médecin. Oribase lui dédia son *Tetrabiblion*. Il est l'auteur de deux ouvrages considérables : l'un, suivant Photius, est une continuation de la chronique de Dexippe, en quatorze livres. Elle commence au règne de Claude II, en 270, et finit en 404, c'est-à-dire à la dixième année du règne d'Arcadius. Il en reste un fragment assez étendu : *Excerpta de legationibus*, et quelques citations dans Suidas. Le savant Maï en a découvert d'autres, publiés par lui dans sa *Scriptorum veterum nova collectio* (t. II, p. 247-316). Le principal titre littéraire d'Eunape est son livre intitulé : *Vies des philosophes et des sophistes*, dans lequel il nous apprend lui-même qu'initié aux mystères d'Eleusis, élevé au rang des Eumolpides, pontife et hiérophante, il parvint aux plus hautes dignités sacerdotales. Ce fait peut servir à expliquer sa haine violente contre le christianisme et aussi la perte de sa *Chronique*, rédigée à un point de vue très-hostile au nouveau culte. Dans ses *Vies des philosophes*, Eunape divise l'histoire entière de la philosophie en quatre périodes. Il comprend dans la première période l'histoire de la philosophie en Italie et en Ionie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à Platon. La seconde s'étendrait au développement des diverses écoles issues de l'enseignement socratique. La troisième période comprendrait l'histoire des sophistes, philosophes dégénérés et sans doctrines personnelles, qui vécurent dans l'espace de temps écoulé entre le Ier siècle et l'avénement de Plotin. L'auteur ne s'occupe pas de ces trois périodes; il s'applique exclusivement à raconter la vie des philosophes et des rhéteurs qui ont fleuri depuis Plotin jusqu'à lui, et dont les doctrines forment la quatrième période de l'histoire de la philosophie. Dans Eunape, chaque époque s'appelle *phora*. Porphyre et Sotion, dit-il, ont écrit, l'un l'histoire de la première époque; l'autre celle des deux premières; la troisième n'a eu d'historien que Philostrate. Eunape signale les meilleurs philosophes de cette époque; il cite Ammonius, le maître du « divin Plutarque, » et Plutarque lui-même, qu'il appelle « la Vénus et la lyre de toute la philosophie; » puis Euphrate d'Egypte, Dion de Bithynie, Apollonius de Tyane, qu'il considère comme un intermédiaire entre les dieux et l'homme plutôt que comme un philosophe ordinaire. Suivant lui, Philostrate, auteur de la *Vie d'Apollonius*, aurait dû nommer cette vie « une sorte de voyage d'un dieu sur la terre. » Eunape indique encore Carnéade, de la secte des cyniques, parmi lesquels il range également Musonius, Démétrius et Ménippe. Comme ils n'ont pas de biographes, leurs ouvrages, dit-il, leur serviront d'histoire. Plusieurs d'entre eux ne doivent qu'à Eunape d'être connus de la postérité.

Son ouvrage proprement dit commence à Plotin, et les auteurs qu'il concerne sont, après Plotin : Porphyre, Jamblique, Edésius, Maxime, Priscus, Julien, Proæresius, Epiphanius, Diophante, Sopolis, Imérius, Parnasius, Libanius, Acacius, Nymphidianus, Zénon, Magnus, Pribase, Ionicus, Chrysanthe, Epigonus, Béronicianus. Il y a des rhéteurs et des médecins dans cette liste; nous la citons entière afin de montrer comment on peut avoir été célèbre et devenir profondément inconnu.

Eunape embrasse dans ses récits un espace d'environ cent cinquante ans. Il sait que son œuvre est incomplète, mais il dit ce qui est venu à sa connaissance par la lecture, par la tradition ou par son expérience personnelle. Il n'est d'ailleurs que biographe : il n'analyse pas les doctrines de ceux dont il raconte la vie. « C'est un procès-verbal, » dit M. Cousin, qui lui a consacré une curieuse étude dans ses *Nouveaux fragments philosophiques* (1828, 1 vol. in-8°). Il n'accorde qu'une page à Plotin : « Tout le monde le connaît. » Quant à Porphyre, personne, suivant Eunape, n'a écrit sa vie. Il n'a probablement pour l'écrire que les détails qu'il a pu trouver dans la *Vie de Plotin* par Porphyre, qui se plaît à fournir des renseignements sur sa propre personne dans cet ouvrage. Eunape ne trouve Jamblique inférieur à Porphyre que par le style : « Ses écrits ne sont pas remplis de grâce et d'agrément comme ceux de Porphyre; ils n'en ont ni la lucidité ni la pureté, sans être pourtant ni obscurs ni incorrects. Mais, comme Platon le dit de Xénocrate, Jamblique n'avait pas sacrifié aux grâces. Aussi, loin d'attirer et d'attacher le lecteur, il le fatigue et le repousse. » Ce jugement est resté celui de la critique.

A part le mérite de l'écrivain, on rencontre dans Eunape des documents importants pour l'histoire générale et celle de la philosophie. Il nous familiarise de plus avec les idées, les hommes et les événements d'une époque fort ignorée, car il est difficile de saisir le véritable caractère des choses au sein du fracas politique que déterminent l'avénement du christianisme et la ruine de l'ancien culte.

On a reproché à Eunape d'être superstitieux et fanatique. « On pardonne, dit M. Cousin, à cette voix d'être amère, et souvent injuste, parce qu'elle est celle d'un vaincu; et la situation de cet homme du IVe siècle, de cet ami d'Oribase et de Chrysanthe, obligé de cacher sa foi dans l'obscur asile d'une société secrète, se retirant d'un monde qu'il ne peut comprendre et qu'il abandonne aux révolutions et aux barbares, cette situation a quelque chose de touchant encore, même à la distance de quinze siècles, et répand un intérêt singulier sur ce petit livre, écrit par un prêtre et un sophiste païen, d'un esprit ordinaire, en l'honneur de quelques lettrés ses contemporains. »

Eunape a été l'objet de nombreux travaux philologiques. La meilleure édition de ce qui reste de ses œuvres est celle de M. Boissonade, avec les notes de Wyttembach : *Eunapii Sardiani Vitas sophistarum et fragmenta historiarum recensuit notisque illustravit Boissonade, accedit annotatio D. Wyttembachii* (Amsterdam, 1822, 2 vol. in-8°).

EUNÈCHE adj. (eu-nè-che — du gr. *eu*, bien; *nechô*, je nage). Zool. Qui nage bien.

— s. m. pl. Groupe de coléoptères carnassiers aquatiques, correspondant en partie aux hydrocanthares.

EUNECTE s. m. (eu-nè-kte — du gr. *eu*, bien; *nektês*, nageur). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des boas.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, tribu des dytisques, dont l'espèce type se trouve sur tout le globe, dans les eaux stagnantes.

— **Encycl.** Erpét. Ce genre d'ophidiens est formé aux dépens des boas, dont il se distingue surtout par des plaques labiales planes. L'*eunecte* rativore, connu aussi sous les noms d'*anacondo*, *mangeur de rats*, etc., habite l'Amérique du Sud. Il fréquente surtout les endroits marécageux et les bords des fleuves, s'enfonce souvent dans la vase ou dans l'eau, car il est aquatique et bon nageur, et attend en embuscade les petits animaux qui viennent se désaltérer; il les étouffe, et puis va les manger à terre. On assure qu'il atteint la longueur de 10 mètres, et qu'il est d'une force prodigieuse. Quelques auteurs, le confondant sans doute avec les pythons, disent qu'il entoure et serre un buffle au point de l'étouffer, et qu'après l'avoir fait tomber il lui suce le sang; qu'il dompte même les tigres. On a été jusqu'à lui attribuer des grelots à la queue, comme aux crotales.

EUNÉE ou **EUNEUS**, fils de Jason et d'Hypsipyle, né à Lemnos, succéda dans la royauté de cette île à son grand-père Thoas. Pendant le siége de Troie, il envoya des cargaisons de vin en présent aux Atrides, et racheta, moyennant une cruche d'argent, Lycaon que Patrocle avait fait prisonnier. Les Eunides, musiciens à Athènes, prétendaient descendre de lui.

EUNICE s. f. (eu-ni-se — du gr. *eu*, bien; *nikê*, victoire). Annel. Genre d'annélides errantes, type de la famille du même nom, et comprenant une vingtaine d'espèces, répandues dans toutes les mers.

— **Encycl.** Les *eunices* sont des annélides errantes, à corps presque cylindrique, linéaire, un peu déprimé, formé d'anneaux très-nombreux (on en compte quelquefois plus de quatre cents), renflé à l'extrémité antérieure et atténué en arrière. C'est dans ce genre qu'on trouve les plus grandes annélides connues; il en est qui dépassent notablement la taille d'un mètre; les *eunices* de nos côtes sont de taille moyenne ou petite. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces. L'*eunice de Harasse* se trouve abondamment aux environs de Saint-Malo; elle habite des tubes sablonneux qu'elle a probablement construits, et se cache souvent aussi dans ceux que les hermelles ont abandonnés; elle nage très-bien en exécutant de rapides ondulations. Il lui arrive souvent, lorsqu'on veut la saisir, de briser, par la violence de ses contractions, la partie postérieure de son corps.

EUNICÉE s. f. (eu-ni-sé — du gr. *eu*, bien; *nikê*, victoire). Zooph. Genre de polypiers flexibles, formé aux dépens des gorgones.

— **Encycl.** Ce genre renferme des polypiers flexibles, dendroïdes, rameux, à axe presque toujours comprimé, parsemé de mamelons saillants; les polypes ne peuvent rentrer entièrement dans leurs cellules. Les *eunicées* varient peu dans leurs formes; leur couleur est d'un fauve brun rougeâtre. On en connaît une douzaine d'espèces, qui habitent, pour la plupart, les mers intertropicales. L'*eunicée antipate* est commune dans la mer des Indes; on dit aussi l'avoir trouvée dans la Méditerranée. D'après Poiret, les polypes sont très-visibles et ressemblent beaucoup à ceux des actinies ou orties de mer; ces polypes ont une apparence cireuse. Nous citerons encore l'*eunicée lime*, à petits mamelons coniques sur une écorce noirâtre ou rougeâtre, et l'*eunicée clavaire*, à gros mamelons offrant une large ouverture.

EUNICITE adj. (eu-ni-si-te — rad. *eunice*). Annél. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'eunice. ‖ On dit aussi EUNICIEN, IENNE.

— s. f. pl. Famille d'annélides errantes, syn. d'EUNICE. ‖ On dit aussi EUNICIENS s. m. pl.

EUNOME, hérésiarque, né à Oltifère, village du territoire de Corniaspe, entre la Cappadoce et la Galatie, ou, selon d'autres, à Dacore, vivait au IVe siècle. Il quitta la charrue pour diriger l'éducation des enfants d'un de ses parents, résolut ensuite d'apprendre la rhétorique, et se rendit à Constantinople. De là il passa à Alexandrie dans le dessein de s'y faire l'imitateur et le disciple d'Aétius, qui y menait une vie assez douce sous la protection de Georges, élu évêque à la place de saint Athanase. C'était vers l'an 356. Deux ans après, Eunome alla à Antioche trouver Eudoxe. Celui-ci ayant voulu l'ordonner diacre, il refusa, alléguant qu'Eudoxe n'était pas encore assez instruit de la doctrine de son maître Aétius, qui avait adopté les croyances des ariens. Quelque temps après, il consentit à recevoir le diaconat et fut envoyé à la cour pour défendre Eudoxe contre Basile d'Ancyre; mais il tomba entre les mains de ce dernier, qui le relégua à Midée en Phrygie. Son exil ne fut pas long, car il se trouvait sur la fin de 359 à Constantinople, où il servit de défenseur à Aétius. Bientôt il se joignit à ceux qui le condamnèrent, et accepta même d'eux l'évêché de Cyzique, mais en leur arrachant la promesse qu'ils feraient rétablir Aétius dans trois mois. Eunome fut alors cité au tribunal d'Eudoxe, accusé d'impiété et déposé de l'épiscopat après mille persécutions; il mourut à Dacore, vers l'an 392.

EUNOMIA s. f. (eu-no-mi-a). Astron. Nom donné à une petite planète découverte en 1851.

EUNOMIE s. f. (eu-no-mî — du gr. *eu*, bien; *nomos*, loi). Zooph. Genre de polypiers pierreux, dont l'espèce type, rapportée par plusieurs auteurs au genre favosite, a été trouvée à l'état fossile dans le calcaire secondaire des environs de Caen.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des lépidinées, qui croît en Orient.

EUNOMIEN s. m. (eu-no-mi-ain). Hist. Membre d'une secte arienne fondée par Eunome, qui niait la divinité de Jésus-Christ.

— **Encycl.** V. EUNOME.

EUNOSTE s. m. (eu-no-ste — du gr. *eu*, bien; *nostos*, agrément). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type habite Madagascar.

EUNOTE adj. (eu-no-te — du gr. *eu*, bien; *nôtos*, dos). Zool. Qui a le dos bien fait ou de couleur agréable.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, dont l'espèce type habite Java. ‖ Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens, dont l'unique espèce habite l'île de Wight : *Les* EUNOTES *se distinguent par leurs antennes.* (E. Duponchel.)

— Erpét. Genre de reptiles sauriens formé aux dépens des stellions.

— s. m. pl. Syn. d'IGUANIENS, d'après Duméril.

EUNOTIE s. f. (eu-no-tî — du gr. *eu*, bien; *nôtos*, dos). Bot. Genre d'algues diatomées ou bacillariées, comprenant plus de vingt espèces, les unes vivant sur les plantes aquatiques submergées, les autres trouvées à l'état fossile. V. ÉPITHÈME.

EUNUCHISME s. m. (eu-nu-ki-sme — rad. *eunuque*, qui s'écrivait autrefois *eunuche*). Etat de celui qui est eunuque : *Cybèle ordonne aux galles, ses prêtres, de s'assimiler, par un* EUNUCHISME *volontaire, au sort du jeune homme qu'elle vient de perdre.* (Val. Parisot.)

— Hist. Influence des eunuques à la cour d'Orient.

EUNUKOIDE adj. (eu-nu-ko-i-de — de *eunuque*, et du gr. *eidos*, aspect). Physiol. Se dit d'un timbre de voix particulier, qui rappelle celui des castrats.

— **Encycl.** Le docteur Edouard Fournié, médecin de l'Institut des sourds-muets, caractérise ainsi la voix à laquelle il a donné cette dénomination : son criard, analogue à celui de la voix des castrats; le diapason est à l'octave de celui de la voix ordinaire. La voix *eunukoïde* est d'ailleurs fournie par un organe parfaitement sain et qui ne présente aucune différence anatomique ou physique avec le larynx des hommes à voix normale. L'examen laryngoscopique démontre que ce timbre singulier de la voix, chez ces individus, n'est dû qu'à une habitude vicieuse contractée dans l'émission du son.

EUNUQUE s. m. (eu-nu-ke — gr. *eunouchos*, proprement gardien du lit; de *eunê*, lit; *echein*, garder, avoir). Homme privé, par la castration, des parties génitales, plus particulièrement des testicules, et préposé, en Orient, à la garde des femmes : *Les sérails, les harems sont gardés par des* EUNUQUES.

Tel ignorant portant perruque
D'une bibliothèque a voulu se charger;
Apparemment qu'il a voulu prouver
Que le soin du sérail appartient à l'*eunuque*.
***

‖ Nom donné, d'après les écrivains orthodoxes, à des officiers des rois juifs chargés de la garde de la chambre, et qui n'étaient nullement mutilés. ‖ Nom donné à des sectaires fanatiques du IIIe siècle, qui se mutilaient eux-mêmes, et forçaient à se mutiler tous ceux qui tombaient entre leurs mains. On les désignait aussi sous le nom de VALÉSIENS.

— Par ext. Châtré en général : *Un vrai terroriste n'est qu'un homme mutilé, privé, comme l'*EUNUQUE, *de la faculté d'aimer et de renaître.* (Chateaub.) *Les* EUNUQUES *sont les plus aveuglément jaloux de tous les animaux.* (Castil-Blaze.) *Le premier trait distinctif de l'*EUNUQUE *est la mollesse, la pâleur, la flaccidité de ses chairs, le relâchement de son tissu cellulaire.* (Virey.)

— Fig. Homme impuissant, dépourvu de fécondité ou d'énergie virile : *Par ce monde, il y a beaucoup plus d'*EUNUQUES *que d'hommes.* (G. Sand.) *Sois* EUNUQUE *et engraisse, ou sois homme et lutte.* (G. Sand.) *De tout ministre la bureaucratie fait un* EUNUQUE. (E. de Gir.) *Envieux et* EUNUQUES, *qui criez contre les forts qui s'élèvent et grandissent, au lieu de crier, que ne faites-vous comme eux, que ne vous élevez-vous?* (E. de Gir.) *L'*EUNUQUE *des sociétés modernes, le critique, bien plus triste encore que le castrat italien, est dépouillé de la faculté de créer, et ne sait pas chanter...* (Champfleury.)

— Mus. anc. Sorte d'ancienne flûte semblable à notre mirliton, dont l'embouchure était recouverte d'une pelure d'oignon ou d'une peau extrêmement fine.

— Adjectiv. Qui est châtré : *Les nègres* EUNUQUES, *fouettant leurs pantalons blancs du bout de leur houssine, se promènent entre les groupes accroupis.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Physiol. Les *eunuques*, étant dans l'impossibilité de féconder les femmes, ont été choisis par cela même pour les garder, dans les pays où règne la polygamie, comme chez les Orientaux. La privation des organes de la génération exerce une grande influence sur le physique comme sur le moral, et l'on ne saurait trop déplorer ces excès d'égoïsme qui ont porté une classe privilégiée de la société à priver leurs semblables du pouvoir de se reproduire, pour en faire les ministres désintéressés de leurs plaisirs. A l'exception de quelques espèces animales inférieures, comme les abeilles, les fourmis, les termites, où l'on trouve des individus neutres, il n'existe point dans la nature d'*eunuques* proprement dits, et, si l'on en rencontre parfois dans l'espèce humaine, c'est par une monstruosité ou par une aberration de l'état normal. Par conséquent, priver un individu parfait de la faculté de se reproduire, c'est violer la plus sacrée des lois de la nature; car c'est le penchant auquel l'homme aspire avec le plus d'ardeur et de volupté. Le fanatisme, l'ignorance et la jalousie ont souvent poussé les hommes à se mutiler eux-mêmes ou à mutiler leurs semblables. Ainsi, l'histoire rapporte que les prêtres de Cybèle se châtraient pour être plus agréables à leur divinité. Origène et ses sectateurs se rendirent *eunuques* pour avoir la vertu de la chasteté; mais ils ne réussirent qu'à se donner des regrets, et s'ôtèrent ainsi le mérite de résister par leurs propres efforts. Une secte de chrétiens, celle des valésiens, imita ces excès. En Egypte, on punissait le viol par la castration. En Italie, on a pratiqué, jusqu'au XVIIIe siècle, la castration sur les individus qu'on destinait à la profession de chanteur et dont on voulait faire des *soprani*. C'est le pape Clément XIV qui abolit cet usage et défendit aux castrats de chanter dans les églises. C'est encore pour cette raison que nul homme, s'il est *eunuque*, ne peut recevoir les ordres sacrés. Le sperme, quand il n'est pas répandu au dehors, est un puissant stimulant; il anime, il échauffe, il exalte les facultés physiques et intellectuelles; il inspire l'amour, et l'amour est une source féconde à laquelle viennent puiser le génie et la poésie. Les athlètes et les gladiateurs étaient privés des plaisirs de l'amour pour conserver plus de forces, et Moïse défendit aux Israélites d'approcher des femmes en temps de guerre.

Les *eunuques* étaient nombreux surtout chez les Turcs, où on les préposait à la garde du sérail. Cette pratique tend à diminuer de jour en jour, et il faut espérer qu'elle ne tardera même pas à disparaître. On divisait les *eunuques* en quatre classes : 1° Les *spadones* ou *eunuques* imparfaits, qui, après avoir perdu un seul testicule, pouvaient non-seulement accomplir l'acte extérieur de la génération, mais encore se reproduire. Aussi les lois romaines leur permettaient le mariage, sans toutefois leur donner sur les femmes autant d'autorité qu'aux autres hommes. 2° Les *eunuques* appelés *thadiai* ou *thasiai*, dont on

atrophiait les testicules en les froissant entre les doigts, mode de castration que l'on pratique encore, dans l'économie rurale, sur certains animaux en bas âge, comme les veaux, les agneaux, etc., et qui a reçu le nom de *bistournage*. Ces sortes d'*eunuques* ne sont pas entièrement stériles; quelques vaisseaux séminifères peuvent avoir échappé à la distorsion, et l'éjaculation a encore lieu. Pithias, amie d'Aristote, était fille d'un *eunuque* de ce genre. 3º Les *eunuques* auxquels on a totalement enlevé les testicules. Ceux-ci peuvent pourtant entrer en érection et procurer aux femmes une certaine jouissance. Si l'on en croit Juvénal, les dames romaines ne les dédaignaient pas, *quod abortivo non opus est*, dit-il; et, en Orient, les lois mêmes leur permettaient le mariage. 4º Les *eunuques* privés non-seulement des testicules, mais encore de la verge et de tout ce qui appartient aux organes extérieurs de la génération. Cette dernière catégorie, incapable même de tout simulacre de coït, était choisie de préférence pour la garde des harems; leur mutilation est telle, qu'ils ne peuvent uriner sans le secours d'une canule.

La castration a été longtemps pratiquée en Italie pour conserver la voix aux hommes destinés à chanter dans les églises et sur les théâtres, où les femmes n'avaient point le droit de paraître. En France, sous prétexte de prévenir certaines hernies, on a vu, pendant longtemps, des charlatans parcourir les campagnes et pratiquer l'ablation d'un et quelquefois des deux testicules. En 1776, l'Académie de médecine mit un terme à cet abus, en appelant sur ce point l'attention du gouvernement. Les effets de la castration sur l'homme sont d'autant plus prononcés que celle-ci a été pratiquée dans un âge moins avancé. Ainsi, lorsqu'un individu a été châtré avant l'âge de la puberté, les organes qui n'ont pas été enlevés ne se développent plus. Le scrotum, le pénis restent ce qu'ils étaient ou deviennent même plus petits. Les poils, qui, à cet âge, commencent à paraître au pubis, aux aisselles, sur la poitrine, manquent complètement; la barbe même fait défaut, absolument comme chez la femme. Chez les animaux eux-mêmes, les cornes, les ergots, les crêtes, qui sont l'attribut du mâle, ne se développent pas après la castration. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la sympathie qui existe entre les organes de la génération et l'organe de la voix. Celle-ci ne change pas; elle reste dans l'âge mûr ce qu'elle était dans l'enfance, et cela tient à un arrêt de développement des cartilages du larynx et des cordes vocales. C'est ce qu'a pu constater Dupuytren par la dissection de ces parties sur un *eunuque* qui avait été châtré dans l'enfance. Le cervelet est, non-seulement chez l'homme, mais même chez les animaux, beaucoup moins développé. Outre ces modifications, on remarque encore de grands changements dans tout l'organisme des *eunuques:* leur peau, privée de poils, est plus blanche, plus molle, plus douce; les cheveux, plus soyeux, plus beaux, persistent plus longtemps; les chairs sont plus molles; une pâleur féminine et des traits moins accentués caractérisent leur visage; ils sont assez souvent, en Orient, recherchés par les hommes. Chez eux, comme chez la femme, c'est surtout le système lymphatique qui domine; ils ont le squelette peu développé, des formes arrondies, des cuisses grosses, les jambes gonflées, le ventre mou et relâché; ils sont toujours doués d'un agréable embonpoint. Tels sont les changements que la science a pu, de tout temps, observer sur les individus soumis à la castration; mais quand il s'agit d'expliquer comment l'ablation des testicules peut les produire, il se présente de grandes difficultés, parce qu'on ne peut saisir la connexion intime des organes génitaux avec le reste de l'économie. On comprend que, pour ce qui est des phénomènes, pour ainsi dire locaux, comme l'atrophie du pénis, du scrotum, la non-apparition des poils, l'esprit peut facilement les concevoir, vu la relation qui existe dans les fonctions de ces différentes parties. Quant aux phénomènes généraux, on les explique de deux manières: par l'influence directe du sperme sur le sang, ou par la réaction du système nerveux génital sur les grands centres nerveux. Dans le premier cas, on se fonde sur l'hypothèse que le sperme, dans l'homme parfait, est destiné à être en partie résorbé, à passer dans le torrent circulatoire pour retremper en quelque sorte le sang, qui porte la force et la vigueur dans toute l'économie (ceci est prouvé par l'extrême faiblesse qui suit les grandes pertes séminales); or, ce même sperme venant à manquer complétement chez les *eunuques*, ils perdent ainsi quelques-unes des propriétés vitales du sexe masculin; de là la faiblesse qui se montre dans toute l'économie et la constitution particulière aux *eunuques.* D'un autre côté, le système nerveux génital se trouvant intimement uni avec les autres parties nerveuses, il est naturel d'admettre que, la réaction du premier sur le second système n'existant plus, il doit se produire une modification profonde dans toute l'économie, modification qui se traduit par les phénomènes précédemment décrits. Il est difficile de dire quelle est la meilleure de ces deux théories; mais on serait peut-être plus dans le vrai en admettant l'influence double du système nerveux et du système sanguin.

Si l'on passe du physique au moral, la dégradation des *eunuques* ne sera pas moins remarquable. Incapables de se défendre à cause de leur faiblesse, ils subissent volontiers le joug d'un plus fort pour obtenir sa protection. L'esclavage même ne leur paraît pas insupportable, et, pour l'adoucir, il n'est point de bassesses et d'ignominies dont ils ne soient capables. Dans leurs rapports, ils n'emploient que l'intrigue, l'astuce et la flatterie. Ceux qui sont commis à la garde des femmes rivalisent avec elles de ruse et d'hypocrisie pour les surprendre et capter ainsi les bonnes grâces du maître. Soit que le non-développement du cervelet, siége des plaisirs voluptueux, ait entravé celui des autres parties du cerveau; soit que la réaction produite par le système nerveux génital sur les autres centres nerveux où règne l'intellect ne s'opère pas chez les *eunuques*, il est certain que ces êtres mutilés sont peu remarquables par les qualités de l'esprit. On trouve à peine le nom de quelques-uns dans l'histoire, et encore ils sont souvent plus célèbres par leurs crimes que par leurs talents.

En général, les *eunuques* qui ont été opérés dans le jeune âge sont privés de désirs vénériens et voient les femmes avec indifférence; mais il n'en est pas ainsi des autres qui, exposés au contact des femmes et témoins des plaisirs d'autrui, regrettent sans cesse la perte qu'ils ont faite. Il est probable même que cette impuissance à laquelle ils se voient réduits influe beaucoup sur leur caractère et contribue à les rendre méchants. Gall dit avoir remarqué que, chez les *eunuques*, le lobe postérieur du cerveau (où il place l'amour maternel) est très-développé; d'où, si cette remarque est exacte, ce goût prononcé des *eunuques* pour les enfants.

Les fonctions de nutrition se font chez les *eunuques* plus lentement que chez les autres hommes. Ainsi, ils mangent moins; une nourriture moins substantielle leur suffit. Leur transpiration est acidule et n'a pas l'odeur caractéristique du sexe mâle. On sait qu'il y a certains animaux dont la chair n'est mangeable que longtemps après la castration. On dit que les *eunuques* sont moins sujets aux maladies que les hommes, et il doit en être ainsi, au moins pour certaines affections, les calculs urinaires, par exemple, puisque leur urine est bien moins riche en urée et en substances animalisées. Hippocrate prétend qu'ils sont exempts de la goutte; Ramazzini, des hernies, ce qui pourrait s'expliquer par la laxité de leur abdomen.

Lorsque l'*eunuque* a été mutilé après l'âge de la puberté, c'est-à-dire vers l'âge de vingt ans ou au delà, il conserve tous les désirs et tous les besoins qu'il éprouvait auparavant; car le siége du désir n'est plus seulement dans les organes génitaux, mais dans le cervelet qui, à cet âge, a acquis son entier développement. La voix et la barbe se conservent quelques années; mais l'individu finit toujours par prendre graduellement tous les caractères physiques et physiologiques de l'*eunuque*, tels que nous venons de les décrire.

Selon Paul Zacchias, on aurait jadis châtré les femmes en Allemagne. Adramasis, roi des Libyens, aurait aussi, au dire d'Athénée, fait châtrer des femmes pour s'en servir comme des *eunuques;* mais ces assertions n'offrent rien d'authentique. On rapporte encore un fait qui n'est peut-être pas plus certain. C'est celui d'un châtreur de porcs qui, pour punir sa fille de ses débauches, aurait pratiqué sur elle la castration, et l'opération aurait très-bien réussi. Quoi qu'il en soit, le danger pour les femmes que l'on voudrait châtrer serait beaucoup plus grand que pour les hommes; car, chez elles, la castration consiste dans l'ablation des ovaires et, non dans celle du clitoris et des lèvres de la vulve. On dit, et probablement par analogie seulement, que les femmes châtrées éprouvent des changements inverses à ceux des hommes *eunuques :* tandis que ces derniers acquièrent un caractère et des formes féminines, les femmes, au contraire, tendent à revêtir les apparences extérieures et les sentiments du sexe masculin. Ainsi, les mamelles s'atrophient peu à peu et disparaissent; des poils se développent au menton, sur la poitrine et sur différentes parties du corps; les traits de la physionomie deviennent de plus en plus accentués et se rapprochent, par leur expression, de ceux de l'homme; les formes arrondies font place à des saillies musculaires, et les sentiments doux et aimables disparaissent pour toujours. V. CASTRATION.

— Hist. « Le jour où il entre en servitude, l'esclave perd la moitié des vertus de l'homme, » a dit Homère; on pourrait dire non moins justement : « Le jour où l'*eunuque* est dépouillé des signes de la virilité, il perd tout sentiment de la dignité humaine. » L'abaissement du caractère produit par de semblables mutilations, nous l'avons déjà remarqué tout à l'heure, est une règle générale qui n'est point infirmée par les rares exceptions qu'en peut fournir l'histoire. Pour des millions d'*eunuques* qui ont déshonoré la nature humaine, quelques-uns seulement se sont rendus célèbres par leur talent ou par le rôle important qu'ils ont joué dans la politique. Certains historiens, plus amoureux du paradoxe que soucieux de la vérité, ont prétendu trouver dans leur infortune même la cause de leur illustration; ils ont soutenu que la femme était un des plus grands écueils semés sur la route des hommes politiques, et que les *eunuques*, à l'abri de ce danger, pouvaient se donner complétement au soin de leur fortune et de leur ambition. Au point de vue historique, cette assertion est doublement fausse, l'amour est un des ressorts les plus puissants qui agissent sur le cœur humain, et ce sentiment a excité plus de nobles actions qu'il n'a énervé de caractères vraiment forts; de plus, les *eunuques* qui ont joué un grand rôle y sont arrivés moins par leurs talents réels et leur application constante que par leur servilité sans égale, leur complaisance qui ne reculait devant aucun de ces sacrifices qui eussent révolté même le plus plat courtisan. Lorsque Artaxerxès repassa le Pont-Euxin, après avoir été battu par les Grecs, une tempête s'éleva et le pilote déclara que le vaisseau, trop chargé, était menacé de sombrer; alors on vit les plus grands seigneurs de la cour venir s'incliner devant le grand roi, et se précipiter dans les flots pour sauver sa vie précieuse. Eh bien! parmi tous ces princes qui faisaient si volontiers le sacrifice de leur vie, bien peu eussent consenti à remplir l'office de Bagoas, et à se prêter à ces familiarités honteuses qui en avaient fait le favori de Darius et qui lui concilièrent l'amitié d'Alexandre.

On dit que ce fut Sémiramis qui, la première, eut l'idée de faire mutiler des malheureux pour son service domestique; mais, cette assertion, purement traditionnelle, ne s'appuie sur aucun témoignage historique. Ce qu'on sait de bien positif, c'est que les Assyriens, les Mèdes et les Perses avaient des *eunuques*. C'est là surtout, en Orient, qu'il faut chercher les *eunuques;* les palais en étaient peuplés et ils y remplissaient les premières places. Putiphar était un *eunuque* du pharaon dont parle Moïse, ce qui rend bien plus excusable l'amour de sa femme pour Joseph. Hérodote raconte en ces termes l'histoire de l'*eunuque* Hermotime : « Je ne connais, dit-il, personne qui se soit plus cruellement vengé d'une injure qu'Hermotime, qui tenait le premier rang parmi les *eunuques* de Xerxès. Ayant été pris par des ennemis, il fut vendu à Pannonius, de l'île de Chio. Cet homme vivait d'un trafic infâme : il achetait les jeunes garçons de bonne mine, les faisait *eunuques* et les menait à Éphèse, où il les vendait très-cher; car la fidélité des *eunuques* les rend, chez les barbares, plus précieux que les autres hommes. Pannonius, qui vivait, dis-je, de ce trafic, fit *eunuques* un grand nombre de jeunes garçons, et, entre autres, Hermotime. Cet Hermotime ne fut pas malheureux en tout. Conduit de Sardes au roi, il parvint avec le temps, auprès de Xerxès, à un plus haut degré de faveur que les autres *eunuques.* Tandis que le roi était à Sardes et qu'il se disposait à marcher avec ses troupes contre Athènes, Hermotime, étant allé pour quelques affaires dans un canton de la Mysie cultivé par les habitants de Chio, y rencontra Pannonius. L'ayant reconnu, il lui témoigna beaucoup d'amitié; et, commençant par un grand détail des biens qu'il lui avait procurés, il passa ensuite à ceux qu'il promettait de lui faire par reconnaissance s'il voulait venir avec toute sa famille demeurer chez lui. Pannonius, charmé de ses offres, se rendit chez Hermotime avec sa femme et ses enfants. Quand celui-ci l'eut en sa puissance avec toute sa famille : « O le » plus scélérat de tous les hommes! lui dit-il, » toi qui gagnes ta vie au plus infâme métier, » quel mal t'avions-nous fait, moi et les miens, » à toi ou à quelqu'un des tiens, pour m'avoir » privé de mon sexe et m'avoir réduit à n'être plus rien? T'étais-tu donc imaginé que » les dieux n'auraient aucune connaissance de » ton action? Scélérat! par un juste jugement ils t'ont fait tomber entre mes mains » au moyen d'un appât trompeur, afin que tu » ne puisses te plaindre du châtiment que je » vais t'infliger. » Après ces reproches, il se fit amener les quatre enfants de Pannonius, et le força de les mutiler lui-même. Pannonius, s'y voyant contraint, le fit, et cet ordre fut exécuté. Hermotime obligea ensuite les enfants à faire la même opération à leur père. C'est ainsi que fut puni Pannonius et qu'Hermotime se vengea. »

Disons aussi quelque chose de l'*eunuque* Combabus, dont l'histoire est des plus curieuses. Combabus était favori d'un roi d'Assyrie, et fut choisi par lui pour accompagner la reine Stratonice dans un pèlerinage que celle-ci voulait faire et qui ne devait pas durer moins de deux ou trois ans. Prévoyant que les courtisans ne manqueraient pas de profiter d'une pareille circonstance pour le perdre, et qu'on l'accuserait auprès de son maître d'avoir séduit la reine, il se fit pratiquer la même opération qu'Origène, mit les pièces dans une boîte qu'il scella et confia au roi en dépôt. Ce qu'il avait prévu ne manqua pas d'arriver: Stratonice, fatiguée de son veuvage prolongé, et séduite par la beauté de Combabus, alla le trouver un soir qu'elle s'était enivrée et lui découvrit sa passion. Celui-ci ne put la faire revenir à la raison qu'en lui révélant le piteux état dans lequel il s'était mis. Il n'en fut pas moins accusé auprès du roi, et des témoins assurèrent l'avoir vu en conversation criminelle. On le conduisait au supplice, lorsqu'il pria le roi d'ouvrir la boîte qu'il lui avait confiée avant son départ, et c'est de cette façon qu'il établit son innocence.

De l'Orient, les *eunuques* passèrent à Rome et remplacèrent bientôt les affranchis dans la faveur impériale. Sous le règne d'Héliogabale, ils furent tout-puissants; mais c'est surtout à Constantinople qu'ils régnèrent en maîtres. Eusèbe, favori et grand chambellan de Constance II, en remplit le palais, et l'empire d'Orient fut désormais livré à leur discrétion. Parmi ceux dont l'histoire a gardé le souvenir, il faut citer Eutrope, ce misérable esclave, assemblage de tous les vices, et Narsès, qui, du moins, avait des talents remarquables. C'est à lui que l'impératrice envoya une quenouille, en disant que c'était la seule arme qui convînt aux hommes de son espèce. L'invasion des barbares appelés par Narsès punit ces paroles imprudentes d'une femme en colère. Le nombre des *eunuques* était alors si nombreux que l'un des conciles de Nicée interdit les ordres sacrés à ceux qui avaient été mutilés par accident, ou qui avaient pratiqué sur eux-mêmes cette opération. Néanmoins, parmi les patriarches de Constantinople, quatre furent *eunuques :* Nicétas, Photius, Ignace et Méthodius. Le fanatisme religieux était venu en aide à cette coutume barbare : Origène s'était mutilé lui-même, afin de mieux résister aux tentations de la chair; vers le milieu du XIIIe siècle, Valésius, philosophe chrétien d'Arabie, prétendit que la concupiscence agissait sur l'homme avec tant de violence, qu'on ne pouvait lui résister sans le secours de la grâce, et que, pour se sauver, il fallait de toute nécessité se faire *eunuque.* Cette belle découverte trouva de nombreux partisans, connus dans l'histoire de l'Église sous le nom de *valésiens.* Ils réduisaient à l'état d'*eunuques*, de gré ou de force, non-seulement ceux qui embrassaient leur secte, mais encore leurs amis, leurs hôtes et même les étrangers qui avaient le malheur de s'aventurer dans leur pays. V. VALÉSIENS.

En succédant aux empereurs byzantins, les Turcs adoptèrent leurs coutumes. Leurs palais furent remplis d'*eunuques*, dont quelques-uns ont occupé parfois les premiers postes de l'empire. Un très-petit nombre, il est vrai, ont montré des talents exceptionnels; parmi eux, il faut citer Ali, le vaillant général de Soliman II, qui commandait l'armée turque lors de l'invasion de la Hongrie, en 1556. De Thou raconte que, dans cette expédition, les chrétiens ayant surpris une ville qui était au pouvoir des Turcs, on dépêcha aussitôt un courrier à Ali pour lui apprendre cette nouvelle. Comme ce courrier ne la lui annonçait qu'en tremblant, et que, par la tristesse répandue sur son visage, il faisait connaître à Ali qu'il s'agissait d'un grand malheur, le pacha se moqua de sa consternation d'une manière qui fit rire tous les assistants, et, peu touché de la perte d'une place qu'il pouvait facilement reprendre, il lui dit : « Insensé! de quoi me parles-tu? de quelle perte fâcheuse viens-tu m'entretenir? Voilà, ajouta-t-il, en montrant la place de sa mutilation, voilà une perte vraiment déplorable pour moi, puisqu'elle m'a privé de ce qui me faisait homme. » Ces paroles du général turc rappellent le mot d'une princesse de la cour de France au XVIe siècle. Un jour qu'elle passait dans sa litière fermée, elle entendit un aveugle qui lui demandait l'aumône en ces termes : « Ayez pitié d'un pauvre malheureux qui a perdu toutes les joies de la vie! — Tiens! fit-elle, c'est donc un *eunuque?* »

Au moyen âge, les *eunuques* étaient nombreux, et cela pour plusieurs causes. D'abord la mutilation était un châtiment souvent infligé aux prisonniers de guerre. Luitprand, chroniqueur du Xe siècle, raconte à ce sujet l'anecdote suivante. Théobald, marquis de Spolète, se trouvant en guerre avec les Grecs, s'empara d'un certain nombre d'ennemis et les renvoya après les avoir mutilés. « Alors, dit Luitprand, on vit venir de la forteresse une femme en fureur, les cheveux épars, brûlant d'amour et tremblant pour la virilité de son mari. Déchirant son visage de ses ongles ensanglantés, elle alla se lamenter devant la tente de Théobald. « Femme, lui » dit-il, pourquoi viens-tu ici te plaindre si » bruyamment? — Guerrier, répondit celle-ci, » c'est un crime nouveau et inouï que de faire » la guerre à des femmes innocentes. Aucune » de nous ne descend des Amazones; étran» gères au métier des armes, nous nous li» vrons uniquement aux travaux de Minerve. » — Mais quel guerrier insensé a jamais fait » la guerre aux femmes? reprit Théobald. — » Quoi! n'est-ce pas faire aux femmes la » guerre la plus cruelle, n'est-ce pas leur » causer le plus de mal possible, que d'enle» ver à leurs maris les organes qui donnent » à notre corps la santé, et qui surtout sont » pour nous l'espoir de la postérité? En muti» lant les hommes, ce n'est pas leur bien, » c'est le nôtre que vous enlevez. La perte de » mes brebis ne m'a pas jusqu'ici fait venir » dans votre camp. J'approuve le dommage » que vous m'avez causé en m'enlevant ces » troupeaux, mais l'autre perte dont je suis » menacée, cette perte cruelle, irréparable, » j'en ai horreur, je la maudis et ne puis m'y » soumettre. Que tous les saints me préser» vent d'un tel malheur! » A ce discours, tous les assistants se prirent à rire. Cependant son argumentation leur parut si juste, que non-seulement on lui rendit son mari intact, mais encore on lui restitua les troupeaux qu'on lui avait enlevés. Comme elle s'en al-

lait, Théobald lui envoya demander ce qu'il faudrait faire à son mari s'il était repris dans un combat. « Bon! répondit-elle; il a des » yeux, des oreilles, un nez, des mains et des » pieds; toutes ces parties sont à lui, faites-en » ce que vous voudrez; mais respectez les au- » tres, qui sont à votre servante. »

Une autre cause qui multipliait les *eunuques*, c'était l'ignorance des médecins, qui avaient recours à la mutilation pour guérir les hernies. Ambroise Paré s'éleva fortement contre cette pratique, et recommanda de conserver précieusement *ce qui fait la paix de la maison*. D'ailleurs, au moyen âge, on ne rougissait pas beaucoup d'être *eunuque*, et l'on trouve dans le cartulaire de Notre-Dame de Paris une charte où l'un des témoins a signé ainsi : *Signum Alcheri, archipresbyteri et eunuchi*. Parmi les autres *eunuques* qui méritent d'être cités, mentionnons Abailard, dont la piteuse aventure est connue de tous; Paracelse, Boileau, le botaniste Robin et l'académicien Gombaud, dont Saint-Evremond a dit :

Gombaud, pour un châtré, ne manque pas de feu.

Maurepas était soupçonné d'être *eunuque* ou à peu près; aussi le chansonna-t-on de la façon suivante :

Maurepas devient tout-puissant;
V'là c' que c'est que d'être impuissant.

Nous avons déjà dit que les *eunuques* ne peuvent faire partie du clergé catholique, et on a même été jusqu'à avancer, mais nous le rapportons ici sans le certifier, que, le jour où le pape est intronisé, on le fait asseoir sur un siége de marbre où l'on s'assure qu'il est bien un homme complet. L'un des canons du concile tenu à Nicée en 325 porte : « Si quelqu'un a été fait *eunuque*, ou par les médecins dans une maladie, ou par les barbares, qu'il demeure dans le clergé; mais celui qui s'est mutilé lui-même, se trouvant en état de santé, doit être interdit, s'il fait partie du clergé; et, à l'avenir, on ne doit en promouvoir aucun. » Mais il est avec le ciel des accommodements. Voici, en effet, ce que Minon raconte dans son curieux *Voyage en Italie* : « Il faut que je vous dise, pendant qu'il m'en souvient, un assez plaisant secret qu'on a trouvé ici en faveur de certains prêtres musiciens. Vous savez qu'un prêtre doit être un homme complet, et c'est une loi sans exception. Néanmoins, comme on a remarqué que cette perfection du corps apporte quelquefois du désagrément à la voix, et que, d'un autre côté, la douceur de la voix est d'une grande utilité pour mieux insinuer les choses, soit à l'église, soit à l'Opéra, on a trouvé un milieu pour accommoder l'affaire, et il a été convenu qu'un prêtre ajusté pour la musique pourrait exercer la sacrificature aussi bien qu'un autre, pourvu qu'il eût ses *nécessités*, ou, si vous aimez mieux, ses *superfluités* dans sa poche. Je ne voudrais pas m'engager à produire l'acte de ce règlement, qui peut n'avoir été donné que de vive voix; mais, quoi qu'il en soit, je sais de source certaine que la chose existe comme je vous la dis. »

Au mot CASTRAT, nous avons parlé des *eunuques* qui se sont rendus célèbres par leur talent lyrique; terminons cet article par une anecdote toute contemporaine.

On sait que l'ex-impératrice Eugénie assistait à l'inauguration du canal de l'isthme de Suez (1869). En se rendant en Egypte, elle passa par Constantinople, où elle fut splendidement accueillie par le sultan. Le duc de Cossé-Brissac, qui l'accompagnait en qualité de chambellan, fut de son côté l'objet de mille attentions, de mille prévenances, de mille politesses de la part du grand chef des *eunuques*, personnage de la plus haute importance à la cour du sultan. Au moment de prendre congé de cet excellent homme, qui ne l'avait pas quitté une seconde pendant toute la durée de son séjour, et l'avait fait pénétrer partout, même dans les appartements les plus secrets, le duc de Cossé-Brissac le remercia de toutes ses politesses particulières et lui demanda à quel motif il devait d'en avoir été l'objet. « Oh! monsieur le duc, répondit le grand chef des *eunuques* avec un sourire significatif, je sais les égards que l'on se doit entre *confrères*. »

Eunuque (L'), comédie de Térence, représentée l'an de Rome 593. Le fond et le titre en sont empruntés à Ménandre; mais le poëte latin, trouvant la fable grecque trop pauvre de personnages, a tiré du *Flatteur*, autre pièce de son modèle, deux types qu'il a transportés dans sa comédie, un parasite et un soldat fanfaron. Phédria, éperdument amoureux de la courtisane Thaïs, voit avec dépit qu'un autre amant, pour s'attirer ses bonnes grâces, lui a offert en présent une jeune esclave, belle fille de seize ans enlevée par des pirates, et que l'on croit issue d'une noble famille. Phédria ne sait quel don opposer à ce séduisant cadeau. Il achète un eunuque fort cher, quoique vieux et laid, et compte ainsi satisfaire les appétits de luxe dont est dévorée Thaïs. Il est sur le point de le faire conduire chez elle, lorsque survient Chéréa, son frère, un jeune adolescent tout bouillant de fougue et de séve, dans la première ivresse des passions. Il a vu passer la jolie enfant que le rival de son frère a donnée à Thaïs, et il apprend qu'elle demeure chez la courtisane. Parménon, esclave de Phédria, pour favoriser les amours de Chéréa, introduit le jeune homme chez Thaïs à la place de l'eunuque. Là, trouvant bientôt une occasion propice, Chéréa prouve à la jeune Pamphile qu'il n'a d'un eunuque que le nom; mais la ruse se découvre. Thaïs est d'abord furieuse, puis, comprenant que tout peut se réparer par un mariage, elle prouve que la jeune Pamphile est citoyenne d'Athènes et d'une des meilleures familles de cette ville. Grâce à elle, Chéréa épouse Pamphile. « Tel est, dit M. Pierron, le nœud de la pièce; mais ce qui la remplit véritablement, c'est l'amour de Phédria, le frère du faux eunuque, pour la courtisane Thaïs; ce sont leurs démêlés avec le bravache Thrason; c'est Gnathon, le spirituel parasite, qui finit par mettre tout le monde d'accord et qui fait accepter à Phédria un compromis en vertu duquel il souffrira chez Thaïs la présence de Thrason en qualité de protecteur sérieux. »

La plaisante physionomie des deux types du bravache et du parasite, transportés par Térence du *Flatteur* dans l'*Eunuque*, prête quelque gaieté et même un certain air de bouffonnerie à quelques scènes de sa comédie. La Fontaine, qui, en 1654, donna une imitation de l'*Eunuque* en cinq actes et en vers, professait pour son modèle l'admiration la plus vive : « Peu de personnes ignorent de combien d'agréments est rempli l'*Eunuque* latin. Le sujet en est simple, comme le prescrivent nos maîtres; il n'est point embarrassé d'incidents confus; il n'est point chargé d'ornements inutiles et détachés; tous les ressorts y remuent la machine et tous les moyens y acheminent à la fois. Quant au nœud, c'est un des plus beaux et des moins communs de l'antiquité. Cependant il se fait avec une facilité merveilleuse et n'a pas une seule de ces contraintes que nous voyons ailleurs. La bienséance et la médiocrité, que Plaute ignorait, s'y rencontrent partout. Le parasite n'y est point goulu par delà la vraisemblance, le soldat n'y est point fanfaron jusqu'à la folie; les expressions y sont pures, les pensées délicates, et, pour comble de louange, la nature y instruit tous les personnages et ne manque jamais de leur suggérer ce qu'ils ont à faire et à dire. Je n'aurais jamais fini d'examiner toutes les beautés de l'*Eunuque* : les moins clairvoyants s'en sont aperçus aussi bien que moi. » Cet éloge est exagéré, au moins quant à ce qui regarde les mœurs, et La Fontaine l'a bien senti, puisqu'il a changé la scène brutale du viol en un simple vol de baisers. M. Michel Carré a imité la réserve du grand fabuliste, dans l'*Eunuque* qu'il a fait jouer en 1845.

La pièce de Térence obtint un si grand succès qu'il fallut la donner deux fois le même jour, et Suétone nous apprend qu'elle valut à son auteur 8,000 sesterces, la plus forte somme qu'on eût payée jusque-là à un auteur dramatique. Brueys et Palaprat se seraient estimés fort heureux si l'imitation qu'ils en ont donnée sous le titre du *Muet* leur eût seulement rapporté le quart de cette somme. Et cependant la pièce de Térence n'était autre chose qu'une copie. « C'est l'*Eunuque* de Ménandre que nous allons représenter, » dit-il franchement dans le prologue. Mais, dans cette copie, rien ne sent le copiste; rien de maladroit ni de faible; nulle disparate, nul tâtonnement, nulle retouche : c'est toujours la même pureté, la même perfection de style. Reste la morale, qui n'est rien moins qu'irréprochable; car, d'après la remarque de M. Pierron, l'auteur « n'a de chaste que l'apparence, et, s'il ne se montre ni brutal ni grossier, il n'en est peut-être que plus dangereux. » On chercherait en vain une instruction, un profit à retirer de cette comédie; elle laisse à désirer tout autant sous ce rapport que du côté du souffle et de l'inspiration comique. Une citation fera juger de ce que Varron appelait la *médiocrité* de Térence. « Dieux immortels! qu'un homme l'emporte sur un autre homme! Quelle différence d'un homme d'esprit à un sot! Voici, au reste, ce qui m'a fait faire cette réflexion. J'ai rencontré aujourd'hui un individu, d'ici comme moi et de ma condition, homme de bonnes manières et qui avait, comme moi, dévoré son patrimoine. Je le vois tout malpropre, dégoûtant, efflanqué, déguenillé, décrépit. « Que signifie, lui dis-je, cet accoutre- » ment? — Que j'ai perdu ce que je possédais. » Hélas! où en suis-je réduit! Connaissances, » amis, tout le monde m'abandonne. » Alors je le méprisai en songeant à moi. « Quoi! lui » dis-je, homme sans courage, t'es-tu donc » arrangé de façon à n'avoir plus en toi dé- » sormais nulle ressource? As-tu perdu la » raison en même temps que ton bien? Me » vois-tu, moi, simplement ton égal? Vois-tu » ce bon air, ce teint fleuri, cette mise, cet » embonpoint? J'ai tout et je n'ai rien : n'ayant » rien, rien pourtant ne me manque. — Mais » il y a un malheur, c'est que je ne sais ni » faire le plaisant ni supporter les coups. — » Quoi! t'imagines-tu que c'est ainsi qu'on s'y » prend? Tu te trompes du tout au tout. Jadis » on gagnait sa vie à ce métier; oui, dans » l'autre siècle; mais nous avons aujourd'hui » une pipée d'autre genre, et, de plus, c'est » moi l'inventeur de cette méthode nouvelle. » Il y a une espèce de gens qui ont la préten- » tion d'être les premiers en tout et qui ne le » sont pas : c'est à eux que je m'attache; je » ne leur fournis point à rire à mes dépens, » mais je ris avec eux de compagnie, en m'ex- » tasiant sur leur esprit. Quoi qu'ils disent, » j'applaudis; disent-ils ensuite le contraire, » j'applaudis encore. On dit non, je dis non; » on dit oui, je dis oui. En un mot, j'ai pris » sur moi d'approuver toujours et quand même. » Voilà le bon métier aujourd'hui, et sans » comparaison. »

Eunuque (CHANSON DE L'), extraite du *Caïd*; paroles de Sauvage, musique d'A. Thomas. Avec quelle voix impossible Sainte-Foy chantait ces couplets bouffons, quelles intonations bizarres, quels gloussements efféminés, c'est ce qu'il nous est impossible de traduire par des mots. L'artiste s'était incarné dans le personnage de l'oriental castrat de manière à défier, dans ce rôle, toute rivalité présente et future. Disons aussi, pour être juste, qu'en dehors de l'interprétation de l'artiste la musique de cette page est d'une grande valeur et eût heureusement inspiré des artistes bien moins doués que le célèbre trial de l'Opéra-Comique.

Moderato. *f*

1er COUPLET. Je suis gourmand comme u- ne
chat - te; Cette cou-leur me prévient et me
flat - te; Goûtons; mais,
du par- fait a - mour, A moi! Com-
- ment? Serait-ce un mauvais tour?
Eh non, ma foi! La chose est dé-li-
ca - te! *f* Dé - sor -
- mais, cha - que jour, Je
dis vi - ve l'a - mour! Mais
le par - fait a - mour en bou-
- teil - le! Ah!
Glou, glou, glou, que c'est bon, Que c'est
doux! glou, glou, glou, Ça cha-touil-le et ré-
- veil- le, Ah! que c'est bon! ah! que c'est
doux! Glou, glou, etc. (5 fois), que c'est
doux! Ah! que c'est bon, ah! que c'est
doux! Glou, glou, etc. (5 fois), que c'est
doux! Comme ça cha - touil - le et ré-
- veil - le! Ah! que c'est bon! Ah! que c'est
doux! Glou, etc. (4 fois)! ah! que c'est doux!
Glou, glou, etc. (7 fois)!
glou! Ah! que c'est doux!

DEUXIÈME COUPLET.

Au paradis du saint prophète.
Patiemment j'attends que l'on m'admette.
A quoi bon l'éternel amour
Que les houris donnent en ce séjour?
Si cet amour était cette eau vermeille,
Oh! j'irais, dès ce jour,
Chantant : Vive l'amour!
Mais... le parfait amour
En bouteille!
Ah! glou, glou, etc.

EUNUS, esclave syrien, natif d'Apamée, chef de la première révolte des esclaves de Sicile contre les Romains (135-133 av. J.-C.). Conduit en Sicile, il y devint l'esclave d'un riche citoyen d'Enna, acquit, par des tours de prestidigitation et par sa prétention à connaître l'avenir, une grande influence sur les autres esclaves, et passa bientôt parmi eux pour un être extraordinaire. Les esclaves d'un nommé Damophile, indignés des cruautés de leur maître, s'étant révoltés, Eunus se joignit à eux, devint leur chef, vit accourir auprès de lui des esclaves de toutes les parties de la Sicile et prit alors le titre de roi, sous le nom d'Antiochus. Rome envoya contre lui des troupes; mais il battit successivement quatre préteurs et un consul et ravagea une partie de la Sicile. Enfin, en 133, Calpurnius Pison marcha contre lui, le chassa de Messine et le força à se réfugier dans Tauroménium. Cette ville ayant été prise, Eunus parvint à s'échapper et se cacha dans une caverne, où il fut découvert. Conduit au consul romain, il fut emprisonné à Morgantia et y mourut peu après de la phthiriase.

EUNYCHIE s. f. (eu-ni-kî — du gr. *eu*, bien; *onux*, ongle). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des pyraliens, renfermant dix espèces européennes de petite taille, à ailes noires, quelquefois teintées de roux, et volant en plein soleil dans les lieux herbus.

EUODON s. m. (eu-o-don — du gr. *eu*, bien; *odous*, dent). Infus. Syn. de CHILODON.

EUOMPHALE s. m. (eu-on-fa-le — du gr. *eu*, bien; *omphalos*, ombilic). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, qui n'existe qu'à l'état fossile dans les terrains de transition : *La plupart des* EUOMPHALES *sont des coquilles lisses.* (Deshayes.)

EUOPHRYX s. m. (eu-o-frikss — du gr. *eu*, bien; *ophrus*, fierté). Arachn. Genre d'aranéides, réuni au genre atte ou attus.

EUOPLIE s. f. (eu-o-plî — du gr. *eu*, bien; *oplon*, arme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, dont l'espèce type habite Assam.

EUOPS s. m. (eu-opss — du gr. *eu*, bien; *ops*, face, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Australie.

EUOSANTHE s. m. (eu-o-zan-te — du gr. *euosmos*, odorant; *anthos*, fleur). Bot. Syn. d'HOMORANTHE.

EUOSMIE s. f. (eu-o-smî — du gr. *eu*, bien; *osmê*, odeur). Bot. Syn. d'EVOSMIE.

EUOUAE. Mus. Abréviation formée par les voyelles des mots *seculorum amen*, que l'on note à la fin des antiennes pour indiquer le ton sur lequel on doit chanter le psaume suivant. Quelques archéologues, ignorant cette explication bien simple, ont voulu voir là le mot *évohé*, surnom de Bacchus.

EUPAGE s. m. (eu-pa-je — du gr. *eupagês*, solide, trapu). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant trois espèces qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

EUPALINUS DE MÉGARE, architecte grec, qui vivait dans le VIe siècle av. J.-C. Il travailla aux somptueux bâtiments de Polycrate, tyran de Samos, et construisit un aqueduc dont on a retrouvé des restes et qui était une des beautés de l'île. Il avait fallu percer une montagne de 1,500 mètres d'épaisseur pour amener l'eau d'une source jusqu'aux fontaines de la cité. On ne sait, au reste, presque rien sur cet artiste, un des plus célèbres de son siècle.

EUPARÉE s. f. (eu-pa-ré — du gr. *eu*, bien; *pareimi*, je parais). Bot. Genre de plantes, de la famille des primulacées, comprenant une seule espèce, qui habite l'Australie.

EUPARIE s. f. (eu-pa-rî — du gr. *eu*, bien; *pareia*, joue). Entom. Genre d'insectes pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des apho-

dies, et dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord. ‖ Syn. de CRATOPARE, autre genre d'insectes.

EUPAROCHE s. m. (eu-pa-ro-che — du gr. *eu*, bien ; *parochê*, don). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant trois espèces qui habitent le Brésil et la Colombie.

EUPATOIRE s. f. (eu-pa-toi-re — de Mithridate *Eupator*, roi de Pont, qui introduisit ces plantes dans la médecine). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, type de la tribu des eupatoriées, comprenant plus de cent espèces : *Les feuilles des* EUPATOIRES *sont le plus souvent opposées*. (C. d'Orbigny.) ‖ *Eupatoire bleue*, Syn. d'AGÉRATE ou CÉLESTINE. ‖ *Eupatoire de Mésué*, Nom vulgaire de l'achillée visqueuse.

— **Encycl.** Les *eupatoires* sont des plantes herbacées ou des arbrisseaux, à feuilles le plus souvent opposées, entières ou dentées, à fleurs d'un rose violacé, groupées en capitules dont la réunion constitue des panicules ou des corymbes terminaux. Ce genre renferme plus de cent espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale. L'Europe en possède une seule, l'*eupatoire d'Avicenne* ou *à feuilles de chanvre*. C'est une grande et belle plante vivace, dont la tige dépasse quelquefois la hauteur de 1 mètre et porte de grandes feuilles opposées, sessiles, composées de trois folioles lancéolées et dentées, qui, par leur forme et leur aspect, rappellent tout à fait les feuilles du chanvre. Ses fleurs roses, quelquefois tirant sur le pourpre ou sur le blanc, constituent par leur réunion de nombreux corymbes touffus qui produisent un assez bel effet. Cette plante est très-commune dans nos contrées ; elle abonde dans les lieux humides, au bord des eaux courantes ou dormantes. Elle a eu autrefois une grande réputation en médecine et l'on a vanté outre mesure ses propriétés. Ses racines ont une saveur amère et piquante, une odeur presque nulle et une action purgative assez énergique. Les feuilles sont réputées apéritives, émétiques et vulnéraires ; on les a préconisées contre la cachexie, l'hydropisie, les affections du foie, et, à l'extérieur, contre les maladies de la peau, les ulcères invétérés, l'enflure des jambes, la gale, les hydrocèles, etc. Comme cette espèce est très-abondante, on ne se donne pas la peine de la cultiver ; elle est très-facile à propager de graines ou d'éclats de pieds, dans les terrains frais ou hu[illegible]. Parmi les bestiaux, les chèvres seules broutent cette plante. Il n'y en aurait pas moins avantage à la recueillir, là où elle foisonne, soit pour en faire de la litière et du fumier, soit pour chauffer les fours ou pour en extraire de la potasse.

L'*eupatoire aya-pana* est originaire du Bré[illegible] et a joui autrefois d'une merveilleuse ré[illegible], qui a bien baissé depuis que la plante est devenue plus commune. « Les créoles, dit Ed. Guérin, attribuaient à leur *aya-pana* la puissance de guérir toutes les maladies, et surtout de détruire l'effet des poisons minéraux et végétaux, aussi bien que celui de la morsure des serpents ; cette plante était d'autant plus précieuse qu'elle était rare, même au Brésil. Augustin Baudin, frère du marin de ce nom, s'en procura un pied ; mais ce pied mourut ; Baudin ne se fit pas scrupule d'en dérober un par amour de l'humanité, et partit en toute hâte pour en gratifier l'île de France. L'impatience des habitants faillit anéantir le résultat de la conquête ; tout malade en voulait, au risque de faire mourir l'unique pied que l'on possédât. Cependant la multiplication par marcottes réussit parfaitement ; la plante se vulgarisa, devint même très-abondante, et, de ses admirables propriétés, il lui resta celle de donner par infusion une sorte de thé légèrement amer et astringent ; on lui trouve l'odeur de la fève tonka. » L'*aya-pana* renferme de l'acide gallique et un peu d'acide benzoïque.

L'eupatoire à feuilles d'arroche croît aux Antilles, où on l'appelle *herbe à chat* ou *langue de chat* ; elle passe pour être un emménagogue et un puissant vulnéraire. L'*eupatoire à feuilles de pervenche* est originaire de l'Amérique du Sud ; ses tiges donnent par inci[illegible] aromatique jaunâtre et visqueux. [illegible] encore l'*eupatoire à racine aro*[illegible] la Virginie, et l'*eupatoire pourpre*, belle plante de l'Amérique du Nord, fréquemment cultivée dans les jardins d'agré[illegible].

EUPATORIA, autrefois *Koslov*, le *Pompeiopolis* des Romains, ville et port de la Russie [illegible] la Tauride, sur la [illegible] u fond d'une [illegible], par 31° 5′ de [illegible] N. ; à 60 kilom. N. [illegible] S.-O. de Pérékop. [illegible] z actif. cette ville [illegible] dont elle [illegible] ée par [illegible] y font d'[illegible] de blé.

La ville d'Eupatoria est généralement mal bâtie ; ses rues sont étroites, irrégulières et bordées de maisons basses. Un seul de ses édifices est digne d'attention ; nous voulons parler de la Djouma-Djamaï, dont la coupole, légère et hardie, est entourée de 16 dômes plus petits. Signalons aussi la synagogue et le cimetière des juifs.

Le 3 septembre 1854, Eupatoria tomba au pouvoir des Français, qui y établirent des magasins de vivres et de munitions de guerre. Les Russes tentèrent vainement de reprendre cette importante position militaire. L'armée française l'occupa jusque après la conclusion de la paix.

EUPATORIÉ, ÉE adj. (eu-pa-to-ri-é — rad. *eupatoire*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'eupatoire. ‖ On dit aussi EUPATORIACÉ.

— s. m. pl. Tribu de plantes, de la famille des composées, ayant pour type le genre eupatoire.

EUPATORINE s. f. (eu-pa-to-ri-ne — rad. *eupatoire*). Chim. Poudre blanche extraite d'une espèce d'eupatoire.

EUPATRIDES, nom des classes nobles à Athènes. Les eupatrides descendaient des grandes familles éoliennes que l'invasion des Héraclides avait refoulées dans l'Attique, où elles dépouillèrent à leur tour les Athéniens Pélasges des campagnes les plus fertiles et où elles formèrent une oligarchie puissante, maîtresse pendant longtemps du pouvoir et de la propriété.

EUPÉCILIE s. f. (eu-pé-si-lî — du gr. *eu*, bien ; *poikilos*, bigarré). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Australie. ‖ Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la famille des tordeuses, qui correspond en partie au genre cochylide.

EUPEITÈNE s. m. (eu-pè-tè-ne — du gr. *eupeithês*, docile). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, détaché des bibions, et dont l'espèce type vit aux États-Unis.

EUPÉLIX s. m. (eu-pé-likss — du gr. *eu*, bien ; *pêlêx*, casque). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, formé aux dépens des cigales, et dont l'espèce type habite le nord de l'Europe : *Les* EUPÉLIX *sont caractérisés par la forme de leur tête, qui est très-aplatie*. (E. Duponchel.)

EUPELME s. m. (eu-pèl-me — du gr. *eu*, bien ; *pelma*, tarse). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens, dont l'espèce type habite la France et l'Angleterre.

EUPELMIDÉ, ÉE adj. (eu-pèl-mi-dé — d'*eupelme*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou se rapporte au genre eupelme.

— s. m. pl. Groupe d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des chalcidiens, vivant en parasites sur les larves de diptères, et comprenant huit genres.

EUPELTIDE s. f. (eu-pèl-ti-de — du gr. *eu*, bien ; *peltis*, bouclier). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, voisin des couleuvres.

EUPEN, en français *Neaux*, ville de Prusse, prov. du Rhin, ch.-l. du cercle de ce nom, à 16 kilom. S.-O. d'Aix-la-Chapelle, dans une belle vallée arrosée par la Wetter, près de la frontière belge ; 12,000 hab. Manufactures florissantes de draps dits du sérail, de casimir, de savon noir ; tanneries, etc. On y remarque trois églises catholiques, une église évangélique, un collège et un hospice d'orphelins. En 1804, Eupen fut incorporé à l'empire français et fit partie du département de l'Ourthe. Elle appartient à la Prusse depuis 1814. Eupen doit sa prospérité commerciale à des émigrés français que la révocation de l'édit de Nantes avait chassés de leur patrie. ‖ Le cercle d'Eupen a une superficie de 715 kilom. carr., avec une population de 26,000 hab. Il est traversé par les collines d'Eifel, renferme des marais considérables et présente un sol peu propre, en général, à l'agriculture ; mais il est couvert de bois et l'on y élève un grand nombre de troupeaux.

EUPÈPLE s. m. (eu-pè-ple — du gr. *eu*, bien ; *peplos*, vêtement). Erpét. Genre de reptiles sauriens, du groupe des stellions.

EUPEPSIE s. f. (eu-pé-psî — du gr. *eu*, bien ; *pepsis*, coction, digestion). Méd. Bonne digestion.

— Antonyme. Dyspepsie.

EUPÉTALE s. m. (eu-pé-ta-le — du gr. *eu*, bien ; *petalon*, feuille, pétale). Bot. Genre de plantes, de la famille des bégoniacées, formé aux dépens du genre bégonia.

EUPÈTE s. m. (eu-pè-te — du gr. *eu*, bien ; *petaô*, je déploie). Ornith. Syn. de FOURMILIER.

EUPÉTINÉ, ÉE adj. (eu-pé-ti-né — rad. *eupète*). Qui ressemble à un eupète.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux, de l'ordre d[illegible] ereaux dentirostres, tribu des mota[illegible] formant la transition des ténuirostres [illegible] rostres, et comprenant trois genres.

EUPÈZE s. m. (eu-pè-ze — du gr. *eu*, bien ; *peza*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des hélopiens, comprenant deux espèces qui habitent la Guinée et le Sénégal.

EUPHANISTE s. m. (eu-fa-ni-ste — du gr. *eu*, bien ; *phanistos*, brillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des érotyliens, comprenant deux espèces qui habitent la Colombie.

EUPHANTE, philosophe et poëte grec, né à Olynthe, dans la Chalcidique, vers le IVe siècle avant J.-C. Il fut professeur d'Antigone, le lieutenant d'Alexandre. Euphante écrivit une histoire de son temps et composa plusieurs tragédies, ainsi qu'un *Traité sur la royauté*, destiné à son élève Antigone.

EUPHÉE s. f. (eu-fé — du gr. *euphaês*, brillant). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des libellules, comprenant six espèces, toutes exotiques, et dont le type habite Java.

— Crust. Syn. d'APSEUDE.

EUPHÈME s. f. (eu-fè-me — du gr. *eu*, bien ; *phêmi*, je parle). Ornith. Section du genre perroquet. ‖ Quelques-uns font ce mot masculin.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des taupins, dont l'espèce type vit au Sénégal.

— Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des salicoques, dont l'espèce unique habite l'océan Atlantique austral.

— **Encycl.** Ornith. Ces oiseaux vivent dans les lieux marécageux, plus souvent à terre que perchés, et dans un mouvement continuel. Leur chant consiste en un petit gazouillement ressemblant, par sa douceur et ses inflexions, à une véritable conversation qu'ils échangent sans cesse entre eux. Les *euphèmes* sont communes maintenant dans les volières sous le nom d'*inséparables*. Le type du genre porte aussi le nom de PERRUCHE ONDULÉE.

EUPHÈME ou **EUPHÉMIUS**, général grec du IXe siècle, qui, après s'être révolté contre l'autorité de l'empereur d'Orient, se fit déclarer empereur de Sicile. Trahi après deux ans de règne, il dut se réfugier en Afrique, où il invoqua le secours des Sarrasins, qui le ramenèrent en Sicile. Il périt assassiné, devant Syracuse, par deux frères qui avaient feint de l'aborder avec toutes les apparences de l'amitié. La Sicile resta deux cents ans au pouvoir des Sarrasins.

EUPHÉMIE s. f. (eu-fé-mî — du gr. *eu*, bien ; *phêmi*, je parle). Antiq. gr. Courte prière que faisaient les Lacédémoniens.

— Hist. Distribution d'argent que l'on faisait aux docteurs de la Sorbonne : *Les absents n'avaient point de part aux* EUPHÉMIES. (Complém. de l'Acad.)

— Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, comprenant quatre espèces qui habitent l'Europe.

EUPHÉMIE (Flavia-Allia-Marcia), impératrice d'Orient au VIe siècle de notre ère. Elle naquit esclave chez les barbares, reçut le nom de Lupicine, fut vendue à un Romain obscur qui habitait Bédériane, en Thrace, et qui en fit d'abord sa concubine, puis sa femme. Ce Romain, alors ignoré, devint en 518 empereur de Constantinople sous le nom de Justin Ier. Il paraît que l'impératrice parvenue ne se défit jamais des manières grossières qu'elle avait contractées dans sa première condition.

EUPHÉMIQUE adj. (eu-fé-mi-ke — rad. *euphémisme*). Qui appartient, qui a rapport à l'euphémisme : *Tour* EUPHÉMIQUE. *Expression* EUPHÉMIQUE.

EUPHÉMIQUEMENT adv. (eu-fé-mi-ke-man — rad. *euphémique*). D'une manière euphémique ; par euphémisme : *Cicéron répondit* EUPHÉMIQUEMENT *à ceux qui lui demandaient ce qui était advenu des conjurés : « Ils ont vécu. »*

EUPHÉMISME s. m. (eu-fé-mi-sme — gr. *euphêmismos* ; de *euphêmizein*, employer des expressions de bon augure, de l'adjectif *euphêmos*, bien sonnant, qui est formé de *eu*, bien, et *phêmi*, je dis). Rhétor. Figure qui consiste à adoucir par l'expression ou par le tour de la phrase ce qu'un mot aurait de choquant : *L'*EUPHÉMISME *adoucit l'expression d'une idée fâcheuse.* (A. Didier.)

— **Encycl.** Il est certaines idées désagréables, odieuses, tristes ou déshonnêtes que le respect de soi-même et des autres empêcherait d'exprimer par les noms qui leur appartiennent en propre. On éprouve le besoin de déguiser ces idées, et l'on se sert dans ce but d'*euphémismes*, qui leur servent comme de voile et en adoucissent l'effet. « La grande ressource de l'*euphémisme*, dit Beauzée, est de recourir à des adoucissements développés, à des compensations ingénieuses, où le bien fait passer ce qu'on a dit de mal ; à des réticences préparées qui laissent entendre, ou du moins entrevoir, ce qu'il serait dangereux ou malséant de dire d'une manière plus expresse. » L'*euphémisme* est en usage dans tous les styles ; on y recourt aussi bien dans la conversation et dans le langage le plus simple que dans la plus haute éloquence et la poésie la plus élevée. Un ouvrier qui a rempli sa tâche et qui n'attend plus que son salaire pour se retirer, au lieu de dire : *Payez-moi*, dit par *euphémisme* : *N'avez-vous plus rien à m'ordonner?* C'est par *euphémisme* qu'on dit à un mendiant : *Dieu vous assiste!* au lieu de : *Je n'ai rien à vous donner* ; qu'on dit à un importun : *Voilà qui est bien, je vous remercie*, pour *Allez vous-en*.

Cette figure est fort usitée parmi nous, à cause de la grande politesse qui règne dans nos mœurs. On s'en sert non-seulement pour les personnes à qui l'on parle, mais encore pour celles de qui l'on parle et qui sont absentes. On ne dira pas d'une femme qu'*elle est vieille et surannée*, mais qu'*elle est respectable et honnête* ; qu'*elle est laide*, mais bien qu'*elle a le caractère excellent*. On dira d'un homme : *Il n'est pas des plus braves*, pour dire : *Il est très-poltron*. Il y a des mots dans notre langue que les honnêtes gens ne prononcent jamais ; ils se servent de l'*euphémisme* pour rendre l'idée.

Bien des gens croient que les anciens n'avaient pas cette délicatesse ; c'est une opinion que Boileau a partagée lui-même, quand il a dit dans son *Art poétique* :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Dumarsais combat cette opinion, au moins hasardée. « Les personnes peu instruites, dit-il dans l'*Encyclopédie*, croient que les Latins n'avaient pas la délicatesse d'éviter les paroles obscènes. C'est une erreur. Les gens bien nés, chez les Romains, ménageaient les termes comme nous les ménageons, et leurs scrupules allaient même quelquefois si loin, que Cicéron nous apprend qu'ils évitaient la rencontre des syllabes qui, jointes ensemble, auraient pu éveiller des idées déshonnêtes : *Cum nobis non dicitur sed nobiscum ; quia, si ita diceretur, obscenius concurrerent litteræ*. » Voltaire, s'attaquant à Dumarsais, s'écrie de son côté : « Il est bien vrai que ni dans le sénat, ni sur les théâtres, on ne prononçait les termes consacrés à la débauche ; mais l'auteur de cet article avait oublié l'épigramme infâme d'Auguste contre Fulvie, et les lettres d'Antoine, et les turpitudes affreuses d'Horace, de Catulle, de Martial. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ces grossièretés, dont nous n'avons jamais approché, se trouvent mêlées dans Horace à des leçons de morale ; c'est, dans la même page, l'école de Platon avec les figures de l'Arétin. » Cependant Dumarsais reconnaît que tous les anciens n'étaient pas aussi rigides sur les mots obscènes que Cicéron, ni d'une morale aussi sévère que celle de Quintilien, qui ne permettait pas même l'*euphémisme*, parce qu'il ne faut pas, dit-il, que, par quelque chemin que ce puisse être, l'idée obscène parvienne à l'esprit. A ce propos, il cite même ce passage d'une comédie de Térence où un père, Chrémès, dit à son fils : « Ne devrais-tu pas mourir de honte d'avoir eu l'insolence d'amener à mes yeux, dans ma propre maison, une .....? Je n'ose prononcer *un mot déshonnête* en présence de ta mère, et tu as bien osé commettre une action infâme dans notre propre maison! » *Non mihi per fallacias adducere ante oculos ..... pudet dicere, hac presente, verbum turpe, at te id nullo modo puduit facere!*

C'était par *euphémisme* qu'au lieu de dire : *Je vous abandonne, je vous quitte pour jamais*, les anciens disaient souvent : *Vivez, portez-vous bien*. Dans l'*Andrienne* de Térence, Pamphile dit : « J'ai souhaité d'être aimé de Glycérie ; mes souhaits ont été accomplis. Que tous ceux qui veulent nous séparer *soient en bonne santé! Valeant qui inter nos dissidium volunt!* » Ce *valeant* répond à notre expression : *Allez vous promener!* Les auteurs dramatiques ont toujours eu, par nécessité, recours aux *euphémismes*. Il en a été de même pour les orateurs. Nos harangues officielles, nos discours politiques nagent en plein *euphémisme*. Cette complaisante figure de rhétorique fait merveille dans le langage diplomatique, où l'on se plaît à jeter toutes sortes de voiles sur la vérité, que les poëtes nous peignent toute nue dans leurs fictions, mais que les hauts fonctionnaires ont bien soin de *vêtir* lourdement dans leurs documents machiavéliques. On la trouve aussi employée par les écrivains de bon goût. C'est dire qu'il ne faut pas la chercher dans les journaux catholiques de ce temps-ci. Ils n'abusent guère de l'*euphémisme* quand il s'agit d'attaquer leurs adversaires. On dirait, à lire M. Louis Veuillot et l'*Univers*, que l'*euphémisme* est aussi inconnu dans leurs bureaux de rédaction — nous allions dire leurs sacristies — que dans les halles illustrées par Vadé. Ces messieurs n'adoucissent leur langage et ne deviennent aimables que pour parler du miracle de la Salette et quêter le denier de saint Pierre. Ils ont au service de l'Église des *euphémismes* adorables. Ils deviennent alors pleins d'atticisme.

EUPHÉMIUS, général grec, puis empereur de Sicile. V. EUPHÈME.

EUPHÉMUS, fils de Neptune et d'Europe, né à Panope, en Phocide. Il s'établit à Ténare et y épousa Laonomé, sœur d'Hercule. Euphemus fit partie, comme second pilote, de l'expédition des Argonautes et prit part à la chasse de Calydon. Très-léger à la course, fort habile à conduire les chars, il remporta le prix dans les jeux funèbres célébrés à l'occasion de la mort de Pélias par les Argonautes. S'étant arrêté avec ses compagnons sur la côte de Lydie, il reçut en présent du dieu marin Triton une motte de terre que personne n'avait voulu accepter et à laquelle était attaché le droit au trône de Lydie. D'après Apollonius, Euphémus jeta à la mer

cette motte de terre, qui se métamorphosa en une île charmante appelée *Calliste* (très-belle) ou Théra, d'où devait sortir la colonisation de la Libye par les descendants d'Euphémus.

EUPHLOGIE s. f. (eu-flo-jî — du gr. *eu*, bien; *phlogia*, flamme). Pathol. Inflammation bénigne.

EUPHLOGIQUE adj. (eu-flo-ji-ke — rad. *euphlogie*). Pathol. Qui a rapport, qui tient à l'euphlogie; qui produit l'euphlogie : *Symptômes* EUPHLOGIQUES.

— *Méthode euphlogique*, Méthode créée par le docteur Grammont, pour la guérison des loupes et des tumeurs.

EUPHLYCTE s. f. (eu-fli-kte — du gr. *eu*, bien; *phluktis*, pustule). Erpét. Genre de batraciens anoures, formé aux dépens des grenouilles.

EUPHOLE s. m. (eu-fo-le — du gr. *eu*, bien; *pholis*, écaille). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant sept espèces, presque toutes de la Nouvelle-Guinée : *Les* EUPHOLES *sont de grands et magnifiques insectes écailleux, verts et bleus, très-éclatants.* (Chevrolat.)

EUPHONE adj. (eu-fo-ne — gr. *euphônos*; de *eu*, bien, et de *phônê*, voix). Qui a une belle voix, une voix agréable.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des tanagridés, sous-ordre des passereaux dentirostres percheurs, renfermant vingt-huit espèces qui habitent Saint-Domingue et l'Amérique tropicale.

— Mus. Instrument à frottement, variété de l'harmonica, inventé en 1789 par le physicien Chladni, et qui n'eut qu'une vogue passagère. ‖ Un des jeux de l'orgue.

— **Encycl.** Ornith. Les *euphones* sont des oiseaux dont le chant est assez remarquable pour avoir fait donner à ce genre le nom d'*organiste*. Ce petit animal fait entendre successivement tous les tons de l'octave en montant du grave à l'aigu. Cette espèce de chant, qui suppose dans l'oreille de l'oiseau quelque conformité avec l'organisation de l'oreille humaine, est non-seulement fort singulière, mais très-agréable. C'est un oiseau très-difficile à apercevoir et à tirer, parce qu'il est très-défiant et sait se cacher. Il tourne autour d'une branche à mesure que le chasseur change de place, pour n'en être pas aperçu; en sorte que souvent, quoiqu'il y ait plusieurs de ces oiseaux sur un arbre, on ne peut en découvrir un seul, tant ils sont attentifs à se mettre à couvert.

Ces oiseaux se rapprochent volontiers des habitations entourées de terres défrichées; ils se nourrissent des différentes espèces de petits fruits que portent les arbrisseaux et se jettent en grand nombre dans les plantations de riz où ils commettent beaucoup de dégâts.

EUPHONIE s. f. (eu-fo-nî — gr. *euphônia*; de *eu*, bien, et de *phônê*, voix, qui est allié à la racine sanscrite *bhan*, parler). Harmonie des mots, que l'on produit par quelque changement apporté à leur forme régulière ou à leur arrangement indiqué par les règles ordinaires : *C'est par* EUPHONIE *qu'on dit* l'épée *pour* la épée. *Je n'aime pas les aspirées, cela fait mal à la poitrine; je suis pour l'*EUPHONIE. (Volt.)

— Ornith. Syn. d'EUPHONE.

— **Antonymes.** Cacophonie, disonance.

— **Encycl.** Gramm. On pourrait distinguer deux sortes d'*euphonie*, l'une poétique et l'autre grammaticale. Mais la première ne peut donner lieu à aucune règle particulière; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle consiste dans un heureux choix des mots tendant à flatter l'oreille du lecteur, et qu'elle doit surtout éviter de jamais la heurter par des sons durs ou qui soient en opposition manifeste avec la nature des pensées. C'est au poëte lui-même à se tracer des règles sur ce point, ou plutôt c'est son goût qui doit seul lui servir de guide. Mais l'*euphonie* grammaticale, c'est-à-dire celle qui doit être observée même dans le discours familier, peut se réduire à quelques règles assez simples. Elle s'obtient par l'intercalation de certaines lettres ayant pour effet d'adoucir la prononciation des mots ou d'éviter certaines rencontres désagréables à l'oreille. Cette intercalation se fait quelquefois dans le milieu des mots. C'est ainsi que du latin *tener* nous avons fait *tendre* et non *tenre*. Mais elle se fait le plus souvent entre les mots. Nos ancêtres disaient : *Aima-il, dira-on;* pour nous, nous trouvons plus agréable à l'oreille de dire : *Aima-t-il, dira-t-on.*

Quand nous employons ainsi des lettres euphoniques entre les mots, nous les plaçons ordinairement entre deux traits d'union; les Grecs préféraient les ajouter à la fin du premier mot; ils disaient *eikosin andres*, vingt hommes, au lieu de *eikosi andres*.

Devant le mot *on*, nous mettons souvent *l* suivi d'une apostrophe; *si on veut* serait trop dur à l'oreille; cette dureté disparaît quand nous disons : *Si l'on veut.*

Les lettres euphoniques employées ordinairement en français sont le *t* et le *s;* mais on ne peut s'en servir arbitrairement.

Le *t*, marquant ordinairement la troisième personne, est employé pour éviter l'hiatus qui résulterait de la rencontre d'une forme verbale terminée par une voyelle et du sujet transposé, quand ce sujet est un pronom et que le verbe est à la troisième personne; c'est ainsi qu'on dit : *Aima-T-il, pensa-T-on.*

De même, le *s*, marquant la deuxième personne des verbes, sert de lettre euphonique dans les verbes qui ont cette personne en *e* muet, et qui se trouvent suivis des mots *en, y;* c'est pour cela que l'on dit : *Vas-y, donnes-y tous tes soins, acceptes-en l'hommage.* Mais, on le voit, le *s* ne se met pas entre deux traits d'union comme le *t;* il se place à la fin du verbe et prend après lui un trait d'union.

Dans certaines circonstances, l'*euphonie* oblige aussi à faire sentir la consonne finale d'un mot, muette dans d'autres cas, et à la lier avec la voyelle du mot suivant. Ainsi le *t* final sonne dans *vingt ans* et reste muet dans *vingt jours.*

Mais il n'est jamais permis, sous prétexte d'*euphonie*, de faire sentir dans la prononciation une lettre qui n'est pas écrite; ceux qui disent *quatre-z-officiers*, comme dans la chanson de Marlborough, font un cuir. Faut-il, à l'exemple de l'Académie, faire exception pour la locution *entre quatre-z-yeux?* Nous en doutons, et nous ne croyons même pas que l'Académie ait ici pour elle l'usage du grand nombre. Il y a cependant des infractions à la règle qui sont sanctionnées par un long usage, comme quand on dit : *Mon âme* pour *ma âme.* C'est également l'*euphonie* qui exige la suppression de certaines voyelles, que l'on remplace alors par l'apostrophe. Nous avons fait connaître ces cas au mot APOSTROPHE.

EUPHONINÉ, ÉE adj. (eu-fo-ni-né — rad. *euphone*). Qui a une voix, un chant agréable.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux dentirostres, comprenant trois genres, dont quelques espèces ont un chant d'une beauté remarquable.

EUPHONION s. m. (eu-fo-ni-on — rad. *euphone*). Mus. Espèce d'ophicléide-baryton à pistons, employé dans la musique autrichienne.

EUPHONIQUE adj. (eu-fo-ni-ke — rad. *euphonie*). Gramm. Qui produit, qui est destiné à produire l'euphonie; qui a rapport à l'euphonie : *Tournure* EUPHONIQUE. *Lettre* EUPHONIQUE. *Après* va, *devant* y, *on met un* s EUPHONIQUE. *Dans* dira-t-on *le* t *est* EUPHONIQUE.

— **Antonyme.** Cacophonique.

EUPHONIQUEMENT adv. (eu-fo-ni-ke-man — rad. *euphonique*). D'une manière euphonique; par euphonie : *Les mots autrefois terminés en* chier *ou en* gier, *comme* planchier, horlogier, mangier, *se sont ensuite terminés* EUPHONIQUEMENT *en* cher *et en* ger, *par le démouillement de la voyelle.* (Ragon.)

EUPHORBE s. f. (eu-for-be — lat. *euphorbia* ou *euphorbion;* de *Euphorbus*, médecin du roi Juba. Ce prince, qui cultivait les sciences naturelles, appliqua cette plante à l'usage médical et la dénomma ainsi d'après son esculape). Bot. Genre de végétaux, type de la famille des euphorbiacées : *Les* EUPHORBES *sont des plantes lactescentes.* (F. Gerard.)

— s. m. Mat. méd. Syn. d'EUPHORBIUM.

— **Encycl.** Les *euphorbes* ou *tithymales* sont des plantes herbacées ou ligneuses, qui sécrètent un suc laiteux blanchâtre. Leurs fleurs sont disposées en ombelles, entourées d'une collerette ou involucre, formé de cinq ou six bractées alternant avec des appendices colorés et en forme de croissant, que Tournefort regardait comme des pétales. Ces fleurs sont unisexuées et dépourvues de périanthe. Chaque ombelle porte une seule fleur femelle, centrale, consistant en un ovaire pédicellé surmonté de trois styles bifides, et entourée d'un certain nombre de fleurs mâles, renfermant chacune une seule étamine articulée, insérée vers la base de l'involucre, et accompagnée d'une très-petite écaille; cette inflorescence, par sa disposition, simule une fleur hermaphrodite. Le fruit est une capsule à trois coques, qui se séparent à la maturité et s'ouvrent en deux valves. Les graines, souvent volumineuses, ont un albumen charnu, huileux et très-épais. Ce genre renferme aujourd'hui environ trois cents espèces, disséminées dans les diverses régions du globe.

Les plus intéressantes, à bien des titres, sont celles qu'on a désignées sous le nom collectif d'*euphorbes cactiformes*, à cause de leur port, qui rappelle tout à fait celui de certaines cactées, notamment des cierges. L'*euphorbe officinale* a une tige dressée, charnue, épaisse, haute de 1 à 2 mètres, de la grosseur du bras, relevée de côtes longitudinales saillantes et épineuses; elle produit des mamelons ovoïdes cannelés, qui deviennent des rameaux. Les feuilles sont réduites à des épines. Les fleurs, assez petites, jaunâtres, forment des ombelles solitaires et presque sessiles à la partie supérieure des côtes de la tige. Cette plante croît en Afrique et dans l'Inde, et se cultive dans nos jardins. L'*euphorbe des anciens* présente la même apparence; mais les côtes de la tige sont amincies, et c'est dans leur intervalle que se trouvent les fleurs. Cette espèce habite les rivages de l'Afrique. Malgré son nom, il ne paraît pas que ce soit celle dont parlent Pline, Dioscoride et autres, et sur laquelle le roi Juba aurait, dit-on, composé un traité. L'*euphorbe des Canaries*, dont le nom indique suffisamment l'origine, ressemble beaucoup aux deux précédentes. Ces trois espèces, la dernière surtout, fournissent la substance résineuse connue en médecine sous les noms d'*euphorbe, suc* ou *gomme d'euphorbe, euphorbium.* L'*euphorbe melon* se distingue parfaitement par sa forme, qui rappelle plutôt celle des mélocactes. Sa tige, basse, très-épaisse, arrondie, déprimée au sommet, est marquée de huit à dix côtes carénées, qui portent, vers leur partie supérieure, des feuilles très-petites, épaisses, aiguës et fugaces. Au sommet de la plante se trouvent des fleurs jaunes, rarement solitaires, quelquefois géminées, le plus souvent réunies par trois, portées sur des pédoncules de moyenne longueur, munis de petites bractées; elles se succèdent pendant presque tout l'été. Cette espèce est originaire des régions méridionales de l'Afrique, d'où elle a été apportée depuis environ un siècle. On voit encore dans nos cultures plusieurs espèces arborescentes ou charnues, recherchées pour la bizarrerie de leur port ou la richesse de leur floraison. Telles sont les *euphorbes ponceau, panachée, brillante, éclatante, de Bréon*, et surtout l'*euphorbe magnifique* (*euphorbia pulcherrima*), devenue aujourd'hui le type du genre *poinsettie*.

Toutes ces espèces se cultivent en serre chaude ou tempérée, ou dans une orangerie bien éclairée. En été, on peut les mettre en plein air, à une exposition chaude. Elles redoutent surtout l'excès d'humidité; aussi a-t-on soin de les planter en pots bien drainés, remplis d'un mélange de terre franche légère, de sable et de brique ou de plâtras pulvérisés. Elles s'accommodent néanmoins assez bien d'une bonne terre franche. On peut les propager de graines semées sur couche chaude ou sous châssis. Mais le plus souvent on les multiplie de boutures faites avec des rameaux ou mamelons; lorsqu'on détache ceux-ci, il se produit un écoulement de suc laiteux que l'on arrête en recouvrant la plaie avec de la terre, du sable ou mieux de la brique pilée. M. Duchartre a conseillé aussi l'emploi du collodion. Les matières pulvérulentes ne tardent pas à faire croûte; on laisse sécher les boutures pendant quelques jours, puis on les plante dans de petits pots, que l'on enfonce dans une couche tiède. Cette opération doit se faire de préférence au mois de juin, et l'on aura soin d'ombrer les châssis dans le milieu du jour, pour abriter les jeunes plants contre les rayons trop vifs du soleil. Il ne reste plus qu'à donner les soins ordinaires et à arroser de temps en temps, mais modérément, surtout durant l'hiver.

Parmi les espèces américaines, on remarque l'*euphorbe ipécacuana*, dont les racines émétiques peuvent remplacer, pour l'usage médical, celles du véritable ipécacuana. L'Europe possède aussi un certain nombre d'*euphorbes;* toutes sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, dont le port est caractéristique; elles ont une tige droite, couverte de feuilles éparses, terminée par une ombelle, et sont bisannuelles ou vivaces. Elles ont des propriétés émétiques et surtout purgatives; leur suc est épilatoire et vésicant. De ce nombre sont les plantes appelées *épurge* et *ésule*. Nos *euphorbes* indigènes sont généralement connues sous le nom de *tithymales*. L'une des plus remarquables est l'*euphorbe réveil-matin*, plante bisannuelle, d'un port élégant, très-commune au bord des chemins, dans les jardins et les champs cultivés, dans les haies, partout où le sol est un peu humide. Son suc, mis en contact avec les yeux, cause, pendant plusieurs jours, des démangeaisons aux paupières, assez douloureuses pour empêcher de dormir; de là le nom vulgaire de cette plante. Dans les campagnes, de mauvais plaisants conseillent quelquefois aux personnes qui tiennent à se lever matin de se frotter les yeux avec le suc de cette *euphorbe*. Ce suc est assez corrosif pour détruire les verrues. Appliqué en trop grande abondance sur quelque endroit du corps, il peut produire de graves accidents; à plus forte raison, s'il est pris à l'intérieur. L'*euphorbe des vignes* (*euphorbia peplus*) ressemble beaucoup, par ses caractères et ses propriétés, à la précédente; elle croît dans les vignes, les champs cultivés, les jachères, souvent en si grande abondance qu'on pourrait croire qu'elle a été semée exprès; les chevaux la broutent, mais les autres animaux n'y touchent pas. Il est très-difficile de l'extirper entièrement des cultures. Ces observations peuvent s'appliquer aux *euphorbes des champs, des bois, des marais, petit cyprès*, etc. Le seul avantage que présentent ces plantes est de servir à augmenter la masse des engrais. L'*euphorbe characias* est un sous-arbrisseau qui croît dans le midi de l'Europe, et dont le port est très-élégant. Nous citerons encore l'*euphorbe à rameaux effilés*, qui croît aux Indes orientales et dont on fait des haies. On assure que son suc fait perdre la vue; on emploie cette plante comme purgative et antisyphilitique; à Java, on applique son écorce à l'extérieur pour réduire les fractures.

EUPHORBE, fils de Panthus, Troyen célèbre par sa force. Il eut le premier la gloire de blesser Patrocle, avant que celui-ci fût tué par Hector; mais il fut tué par Ménélas, qui suspendit son bouclier dans le temple de Junon, à Mycènes. Pythagore prétendait se souvenir d'avoir été cet Euphorbe.

EUPHORBE, médecin grec du Ier siècle av. J.-C. Il était frère d'Antonius Musa, le médecin d'Auguste, et fut lui-même médecin de Juba II, roi de Mauritanie. Pline a rapporté, un peu légèrement peut-être, que le genre de plantes appelé encore aujourd'hui *euphorbe* doit son nom à ce médecin.

EUPHORBIACÉ, ÉE adj. (eu-for-bi-a-sé — rad. *euphorbe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux euphorbes.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre euphorbe : *C'est surtout dans le suc que paraît résider le principe qui donne aux* EUPHORBIACÉES *des propriétés uniformes.* (A. de Jussieu.)

— **Encycl.** Les *euphorbiacées* sont des végétaux lactescents, arbres, arbustes ou herbes, à feuilles presque toujours alternes, rarement opposées, sessiles ou pétiolées, ordinairement simples, munies de stipules membraneuses, courtes, généralement caduques. Ces feuilles avortent quelquefois et sont réduites à des écailles ou à des épines. Les fleurs sont unisexuées et présentent des inflorescences très-variées. Les mâles ont un calice ou un involucre monophylle, offrant trois à six divisions profondes; la corolle, souvent nulle, est formée, quand elle existe, de pétales distincts ou soudés, en nombre égal à celui des lobes calicinaux et alternant avec eux. Les étamines (dont chacune peut souvent être considérée comme une fleur) sont en nombre variable, limité ou indéfini, à filets libres et distincts, ou monadelphes, à anthères introrses et à deux loges. Les fleurs femelles présentent un ovaire libre, sessile ou stipité, à deux ou trois loges, inséré quelquefois sur un disque hypogyne et surmonté de styles ou de stigmates sessiles en nombre égal à celui des loges de l'ovaire. Celles-ci renferment chacune un ou deux ovules suspendus à leur angle interne. Le fruit, sec ou un peu charnu, est composé, le plus souvent, de deux ou trois coques monospermes ou dispermes, bivalves, réunies par leur angle interne sur une columelle ou axe central persistant, dures, crustacées, osseuses, s'ouvrant et se séparant avec élasticité. Les graines, qui sont pendantes, crustacées à l'extérieur, très-rarement munies d'arilles, renferment un embryon axile, entouré d'un albumen charnu, épais et huileux.

La famille des *euphorbiacées*, qui a des affinités avec les malvacées et les ménispermées, comprend un grand nombre de genres, groupés en six tribus, ainsi qu'il suit :

1. *Euphorbiées*. 2. *Stillingiées*. 3. *Acalyphées*. 4. *Crotonées*. 5. *Phyllantées*. 6. *Buxées*. 7. *Genres douteux*.

La famille des *euphorbiacées* renferme plus de quinze cents espèces, répandues dans toutes les régions du globe, mais surtout sous l'équateur. Elle fournit les produits les plus variés à la matière médicale, à l'économie domestique, aux arts industriels et à l'horticulture d'ornement.

EUPHORBIÉ, ÉE adj. (eu-for-bi-é — rad. *euphorbe*). Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre euphorbe.

— s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, ayant pour type le genre euphorbe.

EUPHORBIER s. m. (eu-for-bié — rad. *euphorbe*). Bot. Syn. d'EUPHORBE.

EUPHORBINE s. f. (eu-for-bi-ne — rad. *euphorbe*). Chim. Matière extraite de la racine des euphorbes.

EUPHORBIQUE adj. (eu-for-bi-ke — rad. *euphorbe*). Chim. Se dit d'un acide extrait des feuilles et des fleurs de l'euphorbe petit cyprès : *Acide* EUPHORBIQUE.

EUPHORBIUM s. m. (eu-for-bi-omm — rad. *euphorbe*). Mat. méd. Suc gommo-résineux qu'on extrait des euphorbes : *L'*EUPHORBIUM *est un poison très-énergique.* (F. Gerard.)

— **Encycl.** V. EUPHORBE.

EUPHORE s. m. (eu-fo-re — du gr. *eu*, bien; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumons, dont l'espèce type habite la France.

EUPHORIE s. f. (eu-fo-rî — du gr. *euphoria*, fécondité). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant seize espèces, toutes américaines, et la plupart du Mexique.

— Bot. Syn. de NÉPHÉLION, genre de sapindacées.

EUPHORION, poëte et grammairien grec, né à Chalcis (Eubée) vers 274 av. J.-C., mort vers 200. Bien que noir et mal fait, il parvint à se faire aimer de Nicia, femme d'Alexandre, roi d'Eubée. Dans la dernière partie de sa vie, il passa en Syrie et fut choisi par Antiochus le Grand comme bibliothécaire. Il composa des poëmes mythologiques et élégiaques, ainsi que des ouvrages d'histoire et de grammaire, dans lesquels il affectait l'érudition et l'obscurité et recherchait les mots peu usités et difficiles, les allusions que les érudits pouvaient seuls saisir. Malgré ses défauts, il acquit beaucoup de réputation; ses ouvrages devinrent à la mode du temps de Cicéron. Tibulle, Properce et surtout Gallus les imitèrent, et Tibère contribua encore à accroître leur vogue en montrant pour les poésies d'Euphorion une prédilection marquée. Les anciens citent, parmi ses poëmes : *Hésiode;* la *Mopsopie*, sur les origines de

l'Attique; la *Chiliade,* recueil d'oracles qui s'étaient accomplis dans l'espace de mille ans; *Apollodore*, poëme mythologique; *Anios*, poëme du même genre; *Artemidos; Histoires mêlées; Démosthène*: un recueil d'*Elégies.* Il composa, en outre, des écrits sur l'agriculture, sur les jeux Isthmiques, sur la grammaire, notamment: *Lexique hippocratique*, ouvrage qui traitait du style d'Hippocrate et qui jouit d'une grande célébrité. Il ne reste de lui que quelques fragments, recueillis avec soin par Meineke, sous le titre de: *De Euphorionis Chalcidensis vita et scriptis* (Dantzig, 1823), et reproduits dans les *Analecta Alexandrina* (Berlin, 1843).

Euphormion, roman satirique latin, de J. Barclay (XVIIe siècle), écrit en prose et en vers, sur le modèle du *Satyricon* de Pétrone. Les vers sont fort bien tournés. Le sujet du roman est la suite des aventures d'un esclave — lisez un valet — qui, dans la compagnie de ses maîtres, Callion et Percas (le prince de Lorraine et M. d'Arquien), voit la ville et la cour, étudie la corruption des mœurs, les intrigues des prêtres, l'inconstance des femmes, les profanations du mariage. Son maître parvient à lui donner le change, malgré son esprit satirique, et lui fait épouser une servante qu'il a eue lui-même pour maîtresse. Malgré la latinité du style et des noms propres, c'est en France et sous Henri IV que se passe l'action; ce sont les mœurs de ce temps-là qui sont dépeintes; aussi faut-il une clef pour saisir la finesse des récits et des allusions; encore cette clef ne donne-t-elle pas le mot de toutes les difficultés. Les jésuites, Henri IV et la marquise de Verneuil sont reconnaissables sous leurs faux noms. Le mariage du comte et de la comtesse de Moret (Olympio et Casina, dans le roman) a fourni à l'auteur le thème d'une de ses plus jolies pages satiriques.

L'*Euphormion* est divisé en cinq parties; les deux premières seules ont été traduites en français par J. Bérault (1640, in-8°). Le roman s'arrête là, et le reste, qui n'est que de l'amplification, n'est peut-être pas de Barclay.

EUPHOTIDE s. f. (eu-fo-ti-de — du gr. *eu*, bien; *phôtos*, gén. de *phôs*, lumière). Minér. Espèce de porphyre.

— **Encycl.** Les *euphotides* constituent la deuxième espèce des porphyres magnésiens. Ce sont des roches essentiellement composées de diallage et de feldspath labrador. Leurs variétés sont: *E. granitoïde*, lames de diallage disséminées uniformément dans une pâte feldspathique; *E. porphyroïde*, lames de diallage dans une pâte feldspathique compacte; *E. smaragdite*, variété remarquable par la couleur vert émeraude de son diallage; *E. hypersténique*, composée de labrador souvent lamellaire et d'hypersténe; *E. serpentineuse*, qui contient de la serpentine associée au diallage; *E. micacifère*, qui renferme des cristaux de mica; *E. pyroxénique*, dans laquelle le diallage paraît remplacé par du pyroxène diopside; *E. variolitique*, variété grenue parsemée de globules feldspathiques sphériques; *E. grenue*, composée d'éléments de petites dimensions et très-mélangés; *E. schistoïde*, rendue schisteuse par l'interposition d'une matière talqueuse; enfin, les *conglomérats euphotidiques*, fragments arrondis ou anguleux d'*euphotide* et d'autres roches reliés par un ciment feldspathique.

Les *euphotides* ne peuvent guère être séparées des serpentines; cependant on rencontre assez fréquemment des dépôts composés entièrement d'*euphotides*. On peut aisément préciser l'âge des *euphotides*; car les étages à gypse et à lignites du Volterrano et du Manetano, qui sont immédiatement superposés à l'étage nummultique, débutent par une masse très-puissante de conglomérats remplis de nombreux cailloux d'*euphotide* et de serpentine. On a constaté que, dans le Dauphiné et la Savoie, l'*euphotide* ne se trouve jamais dans un terrain plus récent que le terrain anthracifère. Aux Pyrénées, on observe un gisement curieux à Arguenos, entre Castillon et Saint-Réat: la pâte jaunâtre est parsemée de taches verdâtres de pyroxène lamellaire. Dans les Apennins de Bologne, les terrains nummultiques sont percés de distance en distance par des *dikes* d'*euphotides*, dont l'apparition a été accompagnée de violents mouvements d'arrachement; tantôt elles atteignent un niveau plus élevé que les terrains qu'elles percent, tantôt elles gisent à une faible profondeur au-dessous du sol. Le monticule qui domine le village de Gaggio est composé d'une *euphotide* verdâtre, qui s'est fait jour en brisant violemment les couches et a englobé des portions considérables de bancs calcaires. Les *euphotides*, surtout les smaragdites et les variolites, sont employées comme pierres d'ornement et susceptibles d'un beau poli.

EUPHRACTE s. m. (eu-fra-kte — du gr. *eu*, bien; *phraktos*, cuirassé). Mamm. Section du genre tatusie.

EUPHRADÈS, génie qui présidait aux festins chez les Grecs. Dans tous les grands repas on mettait sa statue sur la table.

EUPHRÆUS ou **EUPHRATUS**, philosophe athénien, disciple de Platon, né à Eurée dans l'Eubée, vivait au IVe siècle av. J.-C. Devenu le favori du roi Perdiccas, il gouverna la Macédoine en son nom, et acquit sur lui une telle influence qu'il excluait de sa table tout ce qui n'était pas philosophe ou mathématicien. Après la mort de Perdiccas, il revint à Athènes, se jeta avec ardeur dans le parti opposé à Philippe, et se donna la mort quand ce parti eut succombé. Quelques-uns assurent qu'il fut tué par l'ordre de Parménion.

EUPHRAISE s. f. (eu-frai-ze). Bot. V. EUFRAISE.

EUPHRANOR, peintre et statuaire grec, né à Corinthe: dans le IVe siècle av. J.-C. Il exerça son art à Athènes et enrichit les portiques de cette cité de magnifiques ouvrages de sculpture et de peinture. Euphranor produisit une foule de chefs-d'œuvre, parmi lesquels on comptait des statues colossales, des tableaux exquis, des vases admirablement ciselés. Le premier, il donna aux figures des héros la dignité et le caractère convenables; mais il avait le défaut de faire les têtes et les articulations trop fortes en proportion du corps. Cet éminent artiste eut pour élèves Antidotus, Carmanide, Léonidas d'Anthédon. On admirait surtout sa statue de *Pâris*, dont le beau marbre du musée Pio-Clementino est peut-être une copie, celles de *Latone*, de *Minerve*, d'*Alexandre*, de *Philippe*, de *Vulcain*, de la *Grèce*, de la *Valeur*, etc., ainsi que les grandes peintures du Céramique: *Thésée, fondateur de l'égalité politique à Athènes*, les *Douze grands dieux*, un *Combat de cavalerie* entre les Athéniens et les Béotiens, à la bataille de Mantinée. Euphranor avait écrit un traité: *De la proportion et des couleurs*, qui est perdu.

EUPHRASIE ou **EUPROSINE** (sainte), née à Alexandrie vers 413, morte vers 467. Elle s'échappa, à l'âge de seize ans, de la maison paternelle, et se réfugia dans un couvent d'hommes pour échapper au mariage. Elle y vécut déguisée en moine, connue seulement d'un des plus vieux des membres de la communauté. Après trente-huit ans d'austérités, se voyant près de mourir, elle fit venir son père et se fit connaître. Son père, Paphnuce, touché de sa conduite, se consacra à Dieu dans le même monastère. On célèbre la fête de sainte Euphrasie le 11 février.

EUPHRATE, fleuve de la Turquie d'Asie, formé par la réunion du Frat et du Mourad, qui descendent des montagnes de l'Arménie. Quelques étymologistes ont rapporté le nom grec de ce fleuve, *Euphratês*, à son nom hébreu, *Pherath*, augmenté du pronom *hou*; mais il est plus probable que les Grecs ont changé tout simplement *Pherath* en *Euphratês*, en ajustant ce mot, ainsi que tous les mots étrangers, au génie de leur langue, comme s'il était dérivé du verbe *euphrainein*, réjouir, à cause de l'agrément que porte l'Euphrate dans tous les lieux de son passage. Peut-être aussi que les Grecs, ayant su que ce fleuve était ainsi nommé en Orient à cause de la fécondité de ses rives, ont rapporté l'origine de son nom au mot *euphoros*, qui signifie fertile, et y ont accommodé ce nom.

Les deux branches de l'Euphrate, réunies près de Monnacotoum, à environ 28 kilom. d'Erzeroum, coulent d'abord au S.-O., puis au S.-E., et, après avoir traversé les eyalets d'Erzeroum et de Kharberout, entrent dans la région des plaines de la Mésopotamie, arrosent l'eyalet d'Alep et séparent ceux de Bagdad et de Damas. L'Euphrate passe près d'Erzeroum, baigne Maaden, Sémisat, Bir, Rakka, Kerkisieh, Annah, Hit, Hillah, Lemloun, et coule presque parallèlement au Tigre, auquel il s'unit près d'Arka. Le fleuve prend alors le nom de Chat-el-Arab, passe à Korna et à Bassora, et se jette dans le golfe Persique par cinq embouchures, après un cours d'environ 2,400 kilom. On évalue la surface de son bassin à 671,125 kilom. carr. Les principaux affluents de l'Euphrate sont le Tigre, le Kara-Su, le Khaliur et le Kerah. Les eaux du fleuve, troubles, mais saines et bonnes à boire, éprouvent, comme celles du Nil, des crues périodiques, et déposent sur les terres qu'elles inondent un limon qui les rend d'une fécondité extraordinaire.

L'Euphrate renferme un grand nombre d'îles et alimente plusieurs canaux, dont quelques-uns communiquent avec le Tigre, à travers la Mésopotamie. Malgré l'immense volume de ses eaux, l'Euphrate n'est navigable que sur un petit nombre de points, à cause des rapides, des roches et des bancs de sable qui entravent son cours. « Les essais tentés de 1825 à 1837, par les Anglais, sous la direction du colonel Chesney, pour appliquer la vapeur à la navigation, ont démontré, dit M. Audiffret, qu'il fallait décidément ranger au nombre des rêves de l'imagination la possibilité de se servir de ce fleuve, du moins dans son état actuel, pour établir une voie de communication par eau entre les Grandes Indes et la Méditerranée. »

L'Euphrate passe pour un des quatre fleuves qui arrosaient le fameux paradis terrestre. Ce qui est plus certain, c'est que la superbe Babylone couvrait autrefois de ses somptueux palais les deux rives du fleuve, et que ces mêmes rives furent témoins de la défaite de Cyrus le Jeune par son frère Artaxerxès-Memnon. Pompée, poursuivant Mithridate, fit jeter le premier un pont de bateaux sur l'Euphrate.

EUPHRATE, philosophe grec de la secte des stoïciens, mort sous le règne d'Adrien, au IIe siècle de notre ère. Il serait né à Tyr, suivant Philostrate; Étienne de Byzance le fait naître à Epiphania (Syrie), et Eunape en Égypte. Pendant son séjour en Syrie, Pline le Jeune fit d'Euphrate son ami. Dans une de ses lettres, il trace un tableau détaillé des talents et des vertus du philosophe stoïcien. Arrien et Marc-Aurèle parlent avec éloge de son éloquence; mais Apollonius de Tyane, qui n'en avait pas toujours pensé du mal, car il avait eu avec lui des relations suivies, l'accuse d'avarice et de basse flatterie. En effet, devenu vieux et atteint, dit-on, d'une maladie incurable, il sollicita de l'empereur Adrien l'autorisation de se donner la mort, et s'empoisonna après l'avoir obtenue. Il se conformait ainsi aux principes stoïciens, qui permettaient d'avoir recours au suicide dans certaines circonstances et quelquefois le conseillaient; mais, ce que les principes stoïciens ne conseillaient point, c'était de solliciter l'agrément du prince pour mourir. On ne sait rien des doctrines personnelles d'Euphrate: les stoïciens n'écrivaient pas et faisaient consister leur philosophie, moins en des connaissances théoriques que dans les actes de la vie pratique.

EUPHRATE, hérésiarque qui vivait au IIe siècle de notre ère. Il enseignait sa doctrine dans la ville de Péra, en Cilicie, d'où le nom de périens ou pératiques donné à ses disciples. Euphrate, pour expliquer les dogmes de la religion chrétienne et pour les concilier avec les opinions de plusieurs philosophes, considérait le monde comme un tout unique, dont toutes les parties étaient liées: il distinguait dans ce monde trois parties, qui renfermaient trois ordres d'êtres absolument différents. La première partie du monde renfermait l'Être nécessaire et incréé, source du sein de laquelle sortaient trois Dieux Pères, trois Verbes ou Fils et trois Saints-Esprits. Euphrate enseignait que les trois Fils étaient dieux et hommes. La seconde partie du monde renfermait un nombre infini de puissances différentes. Enfin, la troisième partie de l'univers renfermait ce que les hommes appellent le monde. Bien que ces parties de l'univers fussent séparées et qu'elles dussent rester sans communication entre elles, les puissances de la troisième partie avaient attiré dans leurs sphères les essences de la seconde partie du monde et les tenaient enchaînées. C'est afin de délivrer ces puissances captives que le Fils de Dieu, qui était un homme ayant trois natures, trois corps et trois puissances, avait quitté le séjour de la Trinité, vers le temps d'Hérode, et était descendu sur la terre. Après la délivrance des puissances de la seconde partie de l'univers, ce qu'on appelle communément le monde doit finir. En résumé, comme nous l'avons dit en commençant, Euphrate cherchait à concilier avec certains systèmes philosophiques le dogme de la Trinité, celui de la divinité du Christ et sa mission de médiateur, et, pour arriver à la solution qu'il imaginait, il s'appropriait quelques idées pythagoriciennes sur la vertu des nombres. Selon quelques biographes, Euphrate aurait été le chef de la secte des ophites.

EUPHRATÉSIE. Nom donné quelquefois à la COMAGÈNE.

EUPHRON s. m. (eu-fron — du gr. *euphrôn*, agréable, joyeux). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrions, dont l'unique espèce habite l'île de la Réunion.

EUPHRON, tyran de Sicyone, qui vivait au IVe siècle av. J.-C. Il gouverna d'abord sous l'autorité de Sparte et ensuite sous celle de Thèbes, puis parvint à se rendre indépendant, chassa les partisans des étrangers et inaugura un gouvernement tyrannique; mais ses ennemis ayant repris le dessus, il s'enfuit à Athènes et, de là, à Thèbes, où il fut assassiné.

EUPHRON, poëte athénien de la comédie nouvelle, qui vivait vers la fin du IVe siècle av. J.-C. Il composa un assez grand nombre de comédies. Les titres et des fragments de quelques-unes nous sont parvenus. Ces fragments ont été publiés dans les *Fragmenta comicorum græcorum* de Meineke, et traduits en latin dans la bibliothèque grecque-latine de Didot.

EUPHRONIE s. f. (eu-fro-nî — du gr. *euphrôn*, agréable). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rosacées, tribu des quillajées, dont l'espèce type croît au Brésil.

EUPHRONIUS (saint), prélat français, né au commencement du VIe siècle, mort vers 572. Il fut élu évêque de Tours, assista au concile de Paris en 557, présida celui de Tours en 567, et releva l'église Saint-Martin, incendiée par Willicaire, duc d'Aquitaine. On possède de lui deux lettres, l'une adressée à Radegonde, femme du roi Clotaire, l'autre aux fidèles de la Touraine.

EUPHROSINE (sainte). V. EUPHRASIE.

Euphrosine et Coradin ou le **Tyran corrigé**, opéra-comique en trois actes et en vers, paroles d'Hoffmann, musique de Méhul, représenté sur le Théâtre-Italien le 4 septembre 1790. Méhul avait vingt-sept ans et luttait encore contre la fortune lorsque Hoffmann lui confia le poëme d'*Euphrosine et Coradin*. Le génie du compositeur se révéla tout à coup dans cet ouvrage, et ce fut le point de départ de sa brillante carrière. Le duo: *Gardez-vous de la jalousie*, au deuxième acte, est un chef-d'œuvre d'expression dramatique. Nous transcrivons ici le jugement qu'en portait Grétry: « Le duo d'*Euphrosine* est peut-être le plus beau morceau d'effet qui existe. Je n'excepte pas même les beaux morceaux de Glück. Ce duo est dramatique: c'est ainsi que Coradin furieux doit chanter; c'est ainsi qu'une femme dédaignée et d'un grand caractère doit s'exprimer; la mélodie en premier ressort n'était point ici de saison. Ce duo vous agite pendant toute sa durée; l'explosion qui est à la fin semble ouvrir le crâne des spectateurs avec la voûte du théâtre. » Quand on sait que les *Essais sur la musique*, de Grétry, ne sont que l'éloge de la musique de Grétry, on comprend combien cet enthousiasme du musicien pour l'œuvre de son confrère a de valeur. Nous mentionnerons aussi l'air d'Alibour, médecin de Coradin, air qui est fort bien traité:

Quand le comte se met à table,
De monseigneur j'observe l'appétit.
Et, selon qu'il est faible ou qu'il est indomptable,
Je vois hausser ou baisser mon crédit.

EUPHROSYNE s. f. (eu-fro-zi-ne — nom mythol.). Astron. Nom donné à une petite planète découverte en 1854.

— Entom. Espèce de papillon.

— Annél. Genre d'annélides, de la famille des amphinomes.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type croît au Mexique. || On dit aussi EUPHROSYNIE.

EUPHROSYNE, une des trois Grâces, dont le nom signifie *joie*, *gaieté*. V. GRÂCES.

EUPHROSYNE, surnommée **Ducène**, impératrice d'Orient, morte à Larta (Épire) en 1215. Elle avait été mariée à Alexis III avant son élévation à l'empire. Elle contribua puissamment à renverser Isaac l'Ange et réussit à lui donner son mari pour successeur. Euphrosyne était une femme aussi remarquable par sa beauté, l'énergie de son caractère et son courage, que par son ambition, sa rapacité et sa dépravation. Elle rendit d'abord de véritables services à l'État; mais, exilée par la jalousie de son époux, puis rappelée à la cour et devenue plus puissante que jamais, elle sembla cette fois avoir perdu la raison. Livrée à de ridicules superstitions, elle attira le mépris sur elle et sur son faible époux, fomenta par ses excès une foule de révoltes et ouvrit, pour ainsi dire, aux croisés les portes de Constantinople (1204). Après être tombée entre les mains d'Isaac l'Ange, que l'on replaça sur le trône, et d'Alexis V, qui usurpa l'empire et épousa la fille d'Euphrosyne, celle-ci réussit à rejoindre son époux et mourut quelques années après.

EUPHUISME s. m. (eu-fu-i-sme — du gr. *euphuês*, de bon goût, élégant; de *eu*, bien, et de *phuein*, être, qui répond à la racine sanscrite *bhû*, même sens. *Euphuès* est le titre d'un ouvrage de Lyly, qui parut en Angleterre en 1580, et qui donna son nom à un certain style précieux et recherché). Littér. Langage maniéré, qui était à la mode à la cour d'Angleterre, sous Elisabeth. || Se dit quelquefois pour PURISME.

EUPHUISTE s. (eu-fu-i-ste — rad. *euphuisme*). Littér. Celui, celle qui parle l'euphuisme; puriste: *M. Sainte-Beuve est le dernier des* EUPHUISTES. (H. Castille.)

EUPIONE s. f. (eu-pi-o-ne — du gr. *eu*, bien; *piôn*, gras, d'un radical *pi*, qui représente exactement la racine sanscrite *pi*, s'enfler, se bouffir. Peut-être est-ce aussi à cette racine qu'il faut rattacher le *pi* du latin *opimus*, opime, qui signifierait alors proprement très-gras). Chim. Nom d'un hydrocarbure découvert dans les goudrons.

— **Encycl.** L'*eupione* est un hydrocarbure découvert par Reichenbach et qui, d'après Frankland, est essentiellement composé d'hydrure d'amyle C^5H^{12}. Ce corps se produit dans la distillation sèche d'une foule de corps organiques, tels que le bois, le charbon, les huiles fixes, le caoutchouc, les résines, les os, etc. C'est donc un des principes constituants du goudron de bois et du goudron de houille. Il est très-abondant dans l'huile d'os rectifiée et dans l'huile que l'on obtient en distillant les semences de navette ou de chanvre. Suivant Hesse, l'*eupione* n'existerait pas toute formée dans ces diverses huiles, mais prendrait naissance lorsqu'on traite ces dernières par l'acide sulfurique dans le but de les purifier.

Pour préparer l'*eupione* au moyen de l'huile d'os rectifiée, on mélange cette huile avec un quart de son poids d'acide sulfurique. Le liquide clair qui se rend à la surface est décanté et distillé avec son poids d'acide sulfurique et une petite quantité de nitre. Le produit de la distillation est rectifié une seconde fois sur l'acide sulfurique; on le lave ensuite, d'abord avec une solution alcaline, puis avec de l'eau; enfin on le rectifie, on le dessèche sous le récipient de la machine pneumatique, et, pour lui enlever les dernières traces d'humidité, on l'abandonne pendant quelque temps sur du potassium ou sur du sodium.

L'*eupione* est incolore, très-mobile, d'un pouvoir réfringent considérable et d'une odeur agréable; elle n'a aucune saveur. Sa densité

égale 0,65 à 20°. Elle reste liquide à — 20°, présente un coefficient de dilatation considérable, et est assez volatile pour s'évaporer très-sensiblement à la température ordinaire. Elle laisse une tache grasse sur le papier; mais cette tache disparaît bientôt. Versée sur la peau, l'*eupione* s'évapore rapidement. Elle distille sans altération à 47°; elle est inflammable et brûle avec une flamme qui n'est pas fuligineuse. Insoluble dans l'eau et peu soluble dans l'alcool aqueux, elle l'est beaucoup dans l'alcool absolu, l'éther et les huiles, soit fixes, soit volatiles. Elle dissout le soufre et le phosphore, mais seulement avec l'aide de la chaleur. Le camphre, les graisses et d'autres substances analogues s'y dissolvent facilement. Enfin le caoutchouc s'y dissout à chaud et donne une solution qui abandonne un vernis sec lorsqu'on l'évapore. L'*eupione* dissout, au contraire, avec difficulté et incomplétement les résines, et il existe beaucoup d'alcaloïdes qui refusent absolument de s'y dissoudre, même sous l'influence de la chaleur.

L'*eupione* est une substance très-stable et inaltérable à la lumière. L'acide sulfurique, l'acide azotique, les alcalis, le potassium et le sodium sont sans action sur elle, et il paraît même qu'elle ne réduit pas le permanganate de potasse. Elle se combine avec le chlore, le brome et l'iode, sans subir de décomposition.

EUPISTÉRIE s. f. (eu-pi-sté-rî — du gr. *eu*, bien; *pisterion*, bassin). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes, comprenant cinq ou six espèces, dont la plus remarquable se trouve aux environs de Paris.

EUPITHÉCIE s. f. (eu-pi-té-sî — du gr. *eu*, bien; *pithêkos*, singe). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes, comprenant environ soixante espèces.

EUPLECTE s. m. (eu-plè-kte — du gr. *euplektos*, bien joint). Ornith. Section du genre moineau.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des psélaphiens, comprenant une douzaine d'espèces, répandues dans les diverses parties de l'Europe.

EUPLECTELLE s. f. (eu-plè-ktè-le — dimin. du gr. *eu*, bien; *plektos*, tissu). Zooph. Genre de spongiaires.

EUPLECTRE s. m. (eu-plè-ktre — du gr. *eu*, bien; *plektron*, pointe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens, formé aux dépens des élachestes, et dont l'espèce type habite l'Angleterre.

— s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des danaïdes, comprenant plusieurs espèces de grande taille, toutes exotiques, et dont l'espèce type habite Amboine.

— Zooph. Syn. d'EUPLOTE, genre d'infusoires.

EUPLÈRE s. m. (eu-plè-re — du gr. *eu*, bien; *plêros*, complet). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, dont la seule espèce connue habite Madagascar.

— **Encycl.** L'*euplère* semble former le passage des insectivores aux carnivores. On s'accorde à le placer à côté des mangoustes. Il a le corps allongé, vermiforme, revêtu d'un pelage épais et composé de poils soyeux, garnis à leur base d'un duvet court et serré. L'*euplère* de Goudot, seule espèce connue, habite Madagascar, où on l'appelle *falanouc*; quelques voyageurs l'ont confondu à tort avec la civette; son pelage est d'un brun foncé, mélangé de fauve en dessus, plus clair en dessous, et d'un blanc cendré sous la gorge; une ligne noire transversale passe au-dessus des épaules. Il est commun à Tamatave et dans quelques autres parties de l'île, et fréquente surtout les terrains sablonneux, où il se creuse des terriers. Les Malgaches en mangent quelquefois la chair. Du reste, cet animal est encore très-peu connu.

EUPLÉRIEN, IENNE adj. (eu-plé-riain, iè-ne). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre euplère. ‖ On dit aussi EUPLÉRIDÉ, ÉE.

— s. m. pl. Petit groupe de mammifères carnassiers, qui est formé uniquement du genre euplère.

EUPLEURE s. m. (eu-pleu-re — du gr. *eu*, bien; *pleuron*, flanc). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite la plus grande partie de l'Europe.

EUPLOCAME s. m. (eu-plo-ka-me — du gr. *eu*, bien; *plokamos*, boucle de cheveux). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des teignes ou tinéites. ‖ Plusieurs écrivent à tort EUPLOCAMPE.

— Moll. Genre de mollusques, nommé aussi IDALIE.

EUPLOCOME s. m. (eu-plo-ko-me — du gr. *eu*, bien; *plekô*, je boucle; *komê*, chevelure). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, formé aux dépens des lophophores.

— **Encycl.** Ce genre de gallinacés est très-voisin des paons et surtout des faisans. Il renferme un petit nombre d'espèces, qui habitent l'Asie centrale, plus particulièrement l'Himalaya et le Népaul. La plus intéressante est l'*euplocome* de Cuvier ou à huppe blanche. Cet oiseau est de la taille d'un faisan ordinaire; il est caractérisé, comme tous ses congénères, par une huppe de plumes longues, effilées, qui surmonte la tête, d'où le nom générique; la queue se termine carrément. Ses plumes sont généralement noires, avec une bordure blanche plus large en dessus du corps qu'en dessous; le ventre est d'un bleu ardoisé, le bec jaune et les tarses plombés. Cet oiseau habite le Bengale; mais ses mœurs ne sont pas connues. Depuis quelques années, il a été introduit et s'est reproduit aux jardins zoologiques de Londres et de Paris. Sa chair vaut, assure-t-on, celle du faisan. On peut dire les mêmes choses de l'*euplocome* mélanote (à oreilles noires). On range parfois ces oiseaux dans le genre lophophore.

EUPLOTE s. m. (eu-plo-te — du gr. *eu*, bien; *plôtês*, nageur). Zooph. Genre d'infusoires polygastriques, comprenant une dizaine d'espèces dont le type est commun en Europe.

— s. m. pl. Famille d'infusoires polygastriques, ayant pour type le genre euplote.

EUPODE s. m. (eu-po-de — du gr. *eu*, bien; *pous, podos*, pied). Ornith. Syn. de TISSERIN.

— Arachn. Genre d'acarides, réuni aujourd'hui aux trombidions.

— s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères tétramères, qui paraît former le passage des longicornes aux chrysomélines.

EUPODOTIS s. m. (eu-po-do-tiss — du gr. *eu*, bien; *pous, podos*, pied; *ôtis*, outarde). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, formé aux dépens des outardes.

EUPOGONIE s. f. (eu-po-go-nî — du gr. *eu*, bien; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre d'algues, voisin des dasyes, et comprenant quelques espèces qui se trouvent dans l'Adriatique.

EUPOLÈME, historien grec qui vivait, croit-on, au Ier siècle avant J.-C. On ne sait rien de sa vie. Il écrivit plusieurs ouvrages relatifs aux Juifs, ouvrages dont il nous reste quelques fragments, recueillis sous le titre d'*Eupolemi fragmenta prolegomenis et commentariis instructa* (Berlin, 1840, in-8°).

EUPOLIDIEN adj. m. (eu-po-li-diain — du nom du poëte *Eupolis*). Métriq. gr. Se disait d'une espèce de vers fort usité dans la vieille comédie, et qui est composé, d'un trochée, ou d'un ïambe, ou d'un spondée, ou d'un tribraque; d'un trochée, ou d'un spondée, ou d'un tribraque, ou d'un anapeste; d'un choriambe; d'un trochée, ou d'un ïambe, ou d'un spondée, ou d'un tribraque; d'un trochée, ou d'un spondée, ou d'un tribraque, ou d'un anapeste; d'un dactyle ou d'un crétique.

EUPOLIS, poëte grec, né à Athènes vers 446 av. J.-C., mort vers 411. Il est mis par Horace à côté de Cratinus et d'Aristophane. D'après une tradition réfutée par Cicéron, Alcibiade, irrité de ce que le poëte s'était permis de le ridiculiser dans une de ses comédies intitulée *Baptai*, l'aurait fait jeter à la mer au moment où il s'embarquait pour la Sicile; car Eupolis servait comme simple soldat dans l'armée navale commandée par Alcibiade. Il paraît, néanmoins, certain qu'Eupolis se noya dans l'Hellespont durant un combat naval. D'autres affirment que notre poëte périt subitement la première nuit de ses noces. Quel qu'ait été son genre de mort, le témoignage des auteurs anciens autorise à croire que son talent comique était réellement comparable, peut-être supérieur, à celui d'Aristophane. Il atteignait souvent un degré d'élévation dont la comédie moderne ne saurait nous donner une idée, et avait le talent d'entremêler à des scènes plaisantes des enseignements austères et des tableaux vraiment héroïques. Ses défauts étaient ceux d'Aristophane, ou plutôt du théâtre de son temps : licence d'expressions et de peintures, abus de la personnalité, attaques dirigées contre des hommes irréprochables, notamment contre Socrate, qu'il outragea plus encore que l'auteur des *Nuées*. Il est vrai de dire que ces poëtes, si acharnés contre les illustrations de leur époque, ne l'étaient guère moins l'un contre l'autre, et l'on trouve dans Aristophane plus d'une violente injure à l'adresse d'Eupolis. On voit que les hommes d'esprit n'ont pas commencé d'aujourd'hui à donner au parterre le triste spectacle des coups de bec qu'ils se prodiguent. Cratinus accusait Aristophane de piller Eupolis; Aristophane se plaignait d'être volé par Eupolis. Qui croirait que c'est là de l'histoire ancienne?

Des œuvres d'Eupolis, il ne reste que quelques fragments et les titres d'une quinzaine de pièces : *Autolycus*, les *Ilotes*, les *Flatteurs*, etc. Ces fragments ont été recueillis par Meineke dans les *Fragmenta comicorum græcorum*, et par Bothe dans la *Bibliothèque grecque* de Didot. Plusieurs de ses pièces furent jouées sous le nom d'Apollodore. Héphestion mentionne une espèce de mètre choliambique, appelé *eupolidien*, employé par les poëtes de la moyenne et de la nouvelle comédie.

EUPOMATE s. m. (eu-po-ma-te — du gr. *eu*, bien; *pôma*, couvercle). Annél. Genre d'annélides tubicoles, réuni par plusieurs auteurs au genre serpule.

EUPOMATIE s. f. (eu-po-ma-sî — du gr. *eu*, bien; *pôma*, couvercle). Bot. Genre d'arbrisseaux, formant à lui seul le groupe des eupomatiées, et dont l'espèce type habite l'Australie.

EUPOMATIÉ, ÉE adj. (eu-po-ma-si-é — rad. *eupomatie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eupomatie.

— s. f. pl. Famille d'arbrisseaux dicotylédones, voisine des anonacées, et formée du seul genre eupomatie.

EUPOMPE, peintre grec, né à Sicyone vers le Ve siècle av. J.-C. Contemporain et émule de Zeuxis, de Timanthe, de Parrhasius, le maître de Pamphile, dont Apelle fut l'élève, il fonda l'école sicyonienne. On nous a conservé un mot d'Eupompe qui vaut à lui seul plusieurs de ces livres d'art dont notre siècle est si prodigue. « Quel modèle dois-je suivre? lui demandait un jour Lysippe. — La nature, » répondit Eupompe. Il serait bien singulier qu'Eupompe eût été un peintre de l'école réaliste; mais il convient d'ajouter que la nature n'est bonne à imiter qu'à ceux qui ont des yeux pour la voir et une âme pour la sentir.

EUPOPIDE adj. (eu-po-pi-de — rad. *eupode*). Arachn. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eupode.

— s. f. pl. Famille d'arachnides, de l'ordre des acarides, renfermant les genres eupode, linopode, scyphie, etc.

EUPOQUE s. m. (eu-po-ke — du gr. *eu*, bien; *pokos*, toison). Entom. Syn. des genres OPILE et NOTOXE.

EUPORE s. m. (eu-po-re — du gr. *euporos*, riche). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, comprenant quatre espèces qui habitent l'Afrique : *Les* EUPORES *sont d'un vert, d'un bleu ou d'un cuivreux brillant.* (Chevrolat.)

EUPRÈPE s. m. (eu-prè-pe — du gr. *euprepês*, très-beau). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scinques, comprenant environ quinze espèces qui habitent les régions chaudes de l'Afrique et l'archipel Indien. ‖ On dit aussi EUPRÉPIS.

EUPRÉPIOPHIDE s. f. (eu-pré-pi-o-fi-de — du gr. *euprepês*, très-beau; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

EUPRÉPIOSAURE s. m. (eu-pré-pi-o-sô-re — du gr. *euprepês*, très-beau; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens ou lézards.

EUPRIONOTE s. f. (eu-pri-o-no-te — du gr. *eu*, bien; *prion*, scie; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassides, dont l'espèce type habite le Mexique.

EUPRISTE s. m. (eu-pri-ste — du gr. *eu*, bien; *pristis*, scie). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scinques.

EUPROCTE s. m. (eu-pro-kte — du gr. *eu*, bien; *proktos*, croupion). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des tritons.

EUPROSOPE s. m. (eu-pro-so-pe — du gr. *eu*, bien; *prosôpon*, visage). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, voisin des cicindèles, et dont l'espèce type vit au Brésil.

EUPSILOCÈRE s. f. (eu-psi-lo-sè-re — du gr. *eu*, bien; *psilos*, ras; *keras*, corne, antenne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens, dont l'espèce type se trouve en Angleterre.

EUPSOPHE s. m. (eu-pso-fe — du gr. *eu*, bien; *psophos*, voix). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des grenouilles.

EUPTÉRYX s. m. (eu-pté-rikss — du gr. *eu*, bien; *pterux*, aile). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, voisin des cicadelles.

EUPTOIÈTE s. m. (eu-pto-iè-te — du gr. *eu*, bien; *ptoiêtos*, frappé de stupeur). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nymphaliens, renfermant deux espèces, l'une des États-Unis, l'autre du Mexique et des Antilles.

EUPTYCHIE s. f. (eu-pti-chî — du gr. *eu*, bien; *ptux*, pli). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nymphaliens, comprenant de nombreuses espèces, propres aux régions les plus chaudes de l'Amérique méridionale.

EUPYGE s. f. (eu-pi-je — du gr. *eu*, bien; *pugê*, fesse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite la côte de Mozambique.

EUPYRÈNE s. f. (eu-pi-rè-ne — du gr. *eu*, bien; *purên*, noyau). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des guettardées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

EUQUAL s. m. (eu-kal — mot kabyle). Membre de la djemâa, conseiller municipal, dans les communes de la Kabylie : *Les* EUQUALS *sont grandement considérés; leur avis a un grand poids; ils sont consultés sur tout; chaque kharouba en désigne un ou plusieurs, suivant l'importance de son effectif; on les choisit parmi ceux qui sont réputés pour leur sagesse et leur expérience.* (Moniteur algérien.)

EURASIEN s. m. (eu-ra-zi-ain — contr. de *Europe* et *Asie*). Anthropol. Nom que l'on donne dans l'Inde aux métis nés d'un Européen et d'une Indienne.

— **Encycl.** Cette race, honnie et à peine moralement reconnue pendant de longues années, a attiré récemment l'attention des législateurs par son accroissement numérique, qui acquiert tous les jours plus d'importance. Après l'avoir méprisée pendant deux générations, on a été obligé de l'enregistrer dans les fastes du pays sous un nom qui la distingue des deux races dont elle est issue; ainsi, dans tous les nouveaux actes publics, dans toutes les ordonnances du gouvernement, on voit les Anglais, les Indous, les musulmans et les *Eurasiens*. Ces enfants du hasard, rejetés par les uns, rebutés par les autres, sont pourtant doués, le plus souvent, d'une grande beauté physique et d'une distinction de tenue vraiment remarquable. Fils de mère indoue et de père anglo-saxon, possédant la haute taille de l'un et l'extrême délicatesse de l'autre, ils n'en grandissaient pas moins, naguère encore, sans nom, sans place, sans avenir; et, la caste se transmettant par le père, ils n'avaient non plus aucune place dans la hiérarchie de Brahma, pas de nom, même parmi les soudras, la dernière de toutes les castes. Ce n'est que depuis la révolte des cipayes, en 1857, que l'élément *eurasien* a été introduit dans la composition des armées de l'Inde, où il est appelé désormais à jouer un grand rôle. Dans le danger commun, les Anglais reconnurent le tort qu'ils avaient eu d'exclure cette race énergique et bien douée du service militaire au profit des cipayes, si inférieurs aux *Eurasiens* en intelligence et en courage. Dès 1858, on leva au Bengale un corps de troupes (deux bataillons) entièrement composé d'*Eurasiens*. Le résultat de cette première expérience fut très-satisfaisant : en trois mois, ils acquirent un aplomb tel, que les Anglais, si rigides en pareille matière, ne trouvèrent rien à dire à leur tenue militaire. Ce corps fut rapidement augmenté, et l'exemple du Bengale ne tarda pas à être suivi par les deux autres présidences. La révolte des cipayes avait ouvert les yeux aux Anglais et leur avait démontré la nécessité d'augmenter considérablement le nombre des troupes européennes dans l'Inde, peut-être même au delà des ressources de l'Angleterre, si l'on s'obstinait à ne vouloir que des Européens *pur sang*. L'élément *eurasien* se présentait donc fort opportunément pour parer à cette insuffisance. Ajoutons que, parmi les *Eurasiens* qui ont déjà joué un rôle distingué et qui ont fait preuve d'une merveilleuse intrépidité en même temps que d'une intelligence tout à fait hors ligne, il convient de citer les officiers du contingent du Nizam d'Hayderabad, et surtout le fameux colonel Skinner, au Bengale.

EURCHIN s. m. (eur-chain). Bot. Nom vulgaire d'un champignon du genre des hydnes.

EURE (*Autura, Ebura*), rivière de France, qui se forme dans le département de l'Orne par la réunion des eaux de plusieurs ruisseaux ou étangs, pénètre bientôt dans le département d'Eure-et-Loir, croise, près de Courville, le chemin de fer de Paris à Brest, forme la limite entre les départements d'Eure-et-Loir et de l'Eure, longe les forêts de Dreux et d'Ivry, entre dans le département de l'Eure, coupe le chemin de fer de Paris à Cherbourg, et se jette dans la Seine, près de Pont-de-l'Arche, après un cours de 226 kilom. L'Eure baigne Neuilly, Belhommert, Pontgouin, Chartres, Maintenon, Nogent-le-Roi, Mormoulin, Anet, Ivry-la-Bataille, Pacy, Louviers, les Planches, etc. Ses principaux affluents sont : le Livier, la Voise, la Drouette, la Blaise, l'Avre, la Vesgre et l'Iston. L'Eure est navigable depuis le confluent de l'Avre, c'est-à-dire sur une longueur de 86 kilom.; mais la navigation est gênée par soixante-dix-neuf usines et le mauvais état de la rivière. Les rives de l'Eure sont généralement fertiles et abondent en sites pittoresques.

EURE, département de la région septentrionale de la France, formé de trois pays compris dans l'ancienne Normandie : la Normandie propre, le comté d'Evreux et une partie du Perche; il est compris entre les départements de la Seine-Inférieure au N., du Calvados à l'O., de l'Orne au S.-O., d'Eure-et-Loir au S., de Seine-et-Oise et de l'Oise à l'E. La rivière d'Eure, qui lui donne son nom, le traverse du S.-E. au N. Ce département mesure dans sa plus grande longueur, de l'E. à l'O., 107 kilom., et dans sa plus grande largeur, du S. au N., 94 kilom. Superficie, 595,765 hectares, divisés en cinq arrondissements : Evreux, ch.-l., les Andelys, Bernay, Louviers et Pont-Audemer, comprenant 36 cant., 700 comm. et 394,467 hab. Le département de l'Eure forme : le diocèse d'Evreux, suffragant de Rouen, et la 2e subdivision de la 2e division militaire; il ressortit à la cour de Rouen, à l'académie de Caen, à la 3e légion de gendarmerie, à la 1re inspection des ponts et chaussées, à la 2e conservation des eaux et forêts, à l'arrondissement minéralogique de Rouen et à la 2e division agricole.

« Le département de l'Eure, dit M. Adolphe Joanne, peut se diviser en six grandes plaines ou plateaux, séparés par de riantes vallées de prairies. Le premier de ces plateaux, entre l'Epte, l'Andelle et la Seine, est l'ancien

Vexin normand; il appartient à la craie blanche; son altitude moyenne est de 100 à 120 mètres; mais on trouve, dans la forêt de Lyons, des sommets de 170 à 175 mètres. Il renferme les belles forêts de Lyons, de Gisors, de Bacqueville, des Andelys et de Vernon, et se termine par les délicieux vallons de l'Epte et de l'Andelle, qu'arrosent deux limpides rivières et des sources intarissables; du côté de la Seine, il finit par de belles collines escarpées, dont la plus célèbre, celle des Deux-Amants, commande le confluent de l'Andelle et de la Seine. Le deuxième plateau, entre la Seine et l'Eure, de même nature que le précédent, a aussi à peu près la même altitude. On y remarque la forêt de Pacy et celle de Bizy. Le troisième plateau, entre l'Eure, l'Avre, l'Iton, comprend la plaine de Saint-André et la partie du Perche qui dépend de l'Eure; de même formation géologique que les deux précédents, il renferme les forêts d'Evreux, de Méry, d'Ivry, de Roseux et de Bourth; l'altitude moyenne est de 150 mètres. Le quatrième plateau, entre la Seine, l'Eure, l'Iton et la Rille, se divise en trois parties : le Roumois, au N.; la plaine du Neubourg, au centre; les plateaux de Conches et de Breteuil, au S. Le Roumois comprend la plus belle partie du département. Le cinquième plateau, connu sous le nom de pays d'Ouche, est situé au S.-E., entre la Charentonne et la Rille. Aussi de nature crayeuse et plus infécond que les autres, il renferme les points culminants du département (241 mètres). Enfin, le sixième plateau ou plaine de Lieuvin, crayeux comme le reste du département, s'étend entre la Charentonne, la Rille et le département du Calvados. »

Toutes les eaux du département se jettent dans la Manche. Les cours d'eau les plus considérables sont : l'Epte, l'Andelle, le Gambon, l'Eure, l'Oison, la Rille, la Charentonne, la rivière Saint-Sauveur, l'Iton, etc. Le climat est doux, mais variable, humide et pluvieux.

La surface de ce département se compose, en général, de plaines coupées çà et là par des vallées très-encaissées, dont le fond est ordinairement horizontal. Ces vallées sont le plus souvent aménagées en prairies. Les coteaux, à pentes très-rapides, sont plantés en bois ou en arbres fruitiers; quelques-uns sont dénudés et incultes. Dans les plaines, l'eau manque souvent; on y supplée en recueillant l'eau des pluies dans des mares et plus rarement dans des citernes. La neige séjourne sur la terre trois semaines ou un mois au plus. Les vents dominants sont ceux du nord et de l'ouest. Le sol appartient tout entier à la formation crétacée du bassin parisien; aussi la craie est-elle commune. On la rencontre assez souvent à la surface, principalement sur le versant des coteaux; d'autres fois elle existe à des profondeurs considérables. La couche arable est argileuse ou siliceuse; en général, l'élément calcaire fait défaut; aussi le marnage et le chaulage sont-ils fort en usage.

Le cheval est l'animal de trait par excellence pour les travaux agricoles. L'espèce chevaline compte environ 54,000 têtes. Les juments ou pouliches entrent pour un peu plus d'un cinquième dans cette population. Les races les plus répandues sont les races percheronne, normande, boulonaise, cauchoise et bretonne. L'ouest et le nord-ouest du département sont plus spécialement affectés à l'élevage des chevaux. Dans les autres parties, on achète des poulains de six à dix-huit mois; à deux ans ou deux ans et demi, on commence à les faire travailler et on les revend dès qu'ils ont atteint l'âge de trois à cinq ans. Dans la petite et même dans la moyenne culture, on emploie souvent l'âne pour les travaux les moins fatigants. Les races ovines les plus répandues sont la race cauchoise et le métis mérinos. Les porcs sont très-nombreux : on en compte près de 45,000 dans tout le département; ils sont tous de race normande pure ou croisée. Les terres labourables comprennent près des quatre cinquièmes de la superficie totale du départe[illegible]. Les prairies naturelles occupent envi[illegible] 44,000 hectares; la vigne en couvre près de 1,200. On suit, en général, l'assolement triennal, comprenant jachères, céréales d'automne et céréales de printemps.

Le département de l'Eure n'est pas riche en produits minéralogiques; mais, en revanche, l'industrie y est très-active. D'après le dénombrement de 1866, il possède 243 établissements pourvus de machines à vapeur et 236 machines, d'une force totale de 2,768 chevaux. Les draps de Louviers sont renommés; Evreux est connu pour ses fabriques de coutils; tout le canton de Fleury-sur-Andelle et ses environs sont couverts de filatures de coton, qu'on rencontre également en grand nombre à Gisors et dans l'arrondissement de Bernay. Les frocs, les rubans, les toiles peintes et blanches, les indiennes, le verre et le papier sont aussi l'objet d'une fabrication très-active dans ce département.

En 1866, on comptait dans le département [illegible] communal, 8 institutions secondaires libres, 763 écoles primaires. [illegible] 132,288 hab. ne savaient ni lire ni écrire; 40,344 savaient lire seulement; 216,137 savaient lire et écrire.

Le réseau des voies de communication consistait à cette époque en 5 lignes de chemins de fer (242 kilom.), 12 routes nationales (463 kilom., 500) et 27 routes départementales (790 kilom., 500).

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur ce département : *Annuaire statistique du département de l'Eure* (publié pour la première fois en l'an XI [1802-1803]; Evreux, in-18; le format devient in-12 à partir de 1810); *Dictionnaire topographique, statistique et historique du département de l'Eure*, par L.-L. Gadebled (Evreux, 1840, in-12); *Chronique de l'Eure* ou *Histoire, monuments, hommes célèbres, productions, etc., de ce département*, par A. Guilmeth (Paris, 1832-1834, 2 vol. in-8°; c'est tout ce qui a paru); *Histoire du département de l'Eure, à l'usage des élèves des écoles primaires*, par le même (Evreux, 1843, 1844, 1847; 4e édit., 1862, in-18); *Dictionnaire des communes, etc., du département de l'Eure*, par Aug. Le Prévost (Evreux, 1837, in-12); *Almanach de l'Eure* (Evreux, 1843, 1re année, in-16; se continue).

EURE (fontaine d'), magnifique source de France (Gard), l'une des plus considérables du bas Languedoc. Ses eaux, qui triplent aujourd'hui le volume de celles de la rivière d'Alzon, étaient amenées jadis à Nîmes par l'aqueduc du pont du Gard. Le débit de cette fontaine est de plus de 120 litres par seconde.

EURE-ET-LOIR, département de la région N.-O. de la France (il doit son nom à ses deux principales rivières : l'Eure et le Loir), formé de la Beauce et du Dunois, pays de l'ancien Orléanais, du Perche, du Thimerais et du Drouais, compris autrefois dans la province de Normandie. Il est borné : au N., par le département de l'Eure; à l'E., par ceux de Seine-et-Oise et du Loiret; au S., par celui de Loir-et-Cher; à l'O., par ceux de la Sarthe et de l'Orne. Sa plus grande longueur, du N. au S., est de 96 kilom., et sa plus grande largeur, de l'E. à l'O., de 87 kilom. Superficie, 587,430 hectares, divisés en quatre arrond. : Chartres, ch.-l., Châteaudun, Dreux et Nogent-le-Rotrou; comprenant 21 cant., 426 comm. et 290,753 hab. Ce département forme le diocèse de Chartres, suffragant de Paris, la 8e subdivision de la 1re division militaire; il ressortit à la cour de Paris, à l'académie de Paris, à la 14e inspection des ponts et chaussées et à la 15e conservation des eaux et forêts.

Ce département comprend deux parties bien distinctes de forme, d'aspect et de productions, la Beauce et le Perche. La première est une vaste plaine uniforme, coupée seulement çà et là de quelques rares cours d'eau, dont les plus importants sont l'Eure et la Voise. Le sol de cette contrée, justement surnommée le grenier de la France, est exclusivement consacré à la culture des céréales. Les propriétés s'étendent à perte de vue, sans qu'une haie ou un arbre vienne rompre la monotonie de leur aspect. Les habitations, groupées en grand nombre sur un petit espace, sont généralement couvertes de chaume; mais elles abritent une population industrieuse qui sait trouver l'aisance dans le travail.

Venantius Fortunat, poëte gallo-romain, après avoir vanté l'extrême fertilité de la Beauce, dit qu'il ne lui manque que six petites choses : des sources, des prés, des bois, des pierres, des arbres à fruits, des vignes :

Belsia, triste solum, cui desunt bis tria solum :
Fontes, prata, nemus, lapides, arbusta, racemus.

« La Beauce, écrit M. Merlet (*Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*), est une vaste plaine, prolongeant à l'horizon l'uniformité de son niveau et de ses productions. De ses forêts, la seule qui reste encore, celle de Bailleau-l'Evêque, va s'amoindrissant chaque année devant les empiétements de l'agriculture; l'Eure et la Voise, dirigeant leurs eaux vers le nord, laissent la haute Beauce réduite aux pluies du ciel, et ce n'est que çà et là le long de leur cours, au fond des vallées étroites qu'elles traversent, que l'on rencontre un bouquet d'arbres, une plantation, une prairie naturelle; partout ailleurs, la plaine et les céréales. Aussi, à l'exception des usines isolées sur les rives des cours d'eau, on ne voit pas d'habitations éparpillées dans la campagne. Les chemins, la plupart sans bordure d'arbres, aboutissent à de gros villages, agglomérations de maisons couvertes de chaume. Cependant, vers l'ancien Drouais, le pays, arrosé par l'Eure, la Blaise et la Vesgre, est plus varié; on y rencontre de riches prairies et la belle forêt de Dreux. »

Dans le Perche, le sol change d'aspect. Ce pays présente un coup d'œil agréable avec ses collines boisées, ses cours d'eau nombreux et ses campagnes coupées de haies vives et d'arbres fruitiers. On y trouve de vastes forêts, de riches prairies naturelles et artificielles, des cultures variées. Et cependant la plupart des habitants y vivent dans la gêne ou la pauvreté.

Au point de vue géologique, le département d'Eure-et-Loir appartient dans son ensemble à la même formation que le bassin de la Seine. Les éléments principaux qui forment les couches supérieures sont l'argile à silex et le calcaire de Beauce, plus ou moins recouverts du limon des plateaux. Sur une superficie totale d'environ 587,400 hectares, plus de 460,000 sont occupés par les terres labourables. Les principales récoltes sont celles du froment, de l'avoine et des pommes de terre. La production annuelle a été évaluée en moyenne à 2,014,000 hectolitres pour le froment, à 2,658,000 hectolitres pour l'avoine et à 214,000 hectolitres pour les pommes de terre. Le froment est presque toujours converti en farine sur les lieux mêmes, dans les nombreux moulins à eau des vallées du Loir et de l'Eure. On suit généralement l'assolement triennal. On peut reprocher à ce mode de culture d'être très-épuisant, puisque, sur trois récoltes, deux consistent en céréales; mais le manque d'eau qui se fait sentir sur plusieurs points, et notamment dans la plus grande partie de la haute Beauce, sera longtemps encore un obstacle à la culture des plantes fourragères, et, par suite, à l'adoption d'un assolement mieux combiné. Les instruments perfectionnés se répandent chaque jour davantage, surtout en Beauce. La charrue beauceronne de bois ou de fer fait un bon travail; les scarificateurs, les semoirs, les herses de fortes dimensions, sont employés dans toutes les fermes un peu importantes. Le battage est effectué au moyen de machines à vapeur, par des entrepreneurs venus de Paris. Dans ces dernières années, le drainage a fait quelques progrès; cependant il est encore peu répandu. La Beauce est essentiellement un pays de grande culture; cela se comprend : le produit des récoltes étant de beaucoup supérieur à la rente du sol, les fermiers sont généralement peu pressés de devenir propriétaires, bien que la plupart d'entre eux soient possesseurs de quelques parcelles. Si de la Beauce, où le produit brut s'élève fréquemment jusqu'à 250 francs par hectare, nous passons au Perche, où il n'est guère, dans les meilleurs cantons, que de 90 à 100 francs par hectare, nous voyons les grandes exploitations faire place aux petites. Tandis que le fermier de la Beauce accroît chaque année son capital, celui du Perche gagne à peine de quoi suffire à l'acquittement des conditions du bail. Les habitations sont presque toujours construites en terre ou en bois : celle où réside le cultivateur occupe le centre; les étables et les écuries sont disposées alentour et y sont généralement attenantes. Les couvertures en chaume, qui sont presque les seules usitées en Beauce, sont beaucoup moins communes dans le Perche : on y emploie la tuile ou une sorte de roseau que produit la petite rivière de la Conie, et qui est connu dans le pays sous le nom de *rouche*. Le pain de froment et de seigle mélangés forme la base de la nourriture des habitants des campagnes. Le cidre est la boisson la plus ordinaire dans le Perche; dans la Beauce, on fait une boisson composée avec des prunelles sauvages, des alises et le résidu des grappes de raisin. Ceci nous conduit naturellement à parler de la vigne, qui n'est qu'une culture très-secondaire du département et qui disparaîtra sans doute avant peu, le produit en étant généralement peu rémunérateur; partout aujourd'hui on arrache les vignes pour cultiver à leur place des céréales. Le prix de la terre est très-variable : dans la Beauce, il peut s'élever à 4,000 francs et descendre à 600 francs l'hectare; dans le Perche, le maximum n'est guère que de 2,400 francs et le minimum de 400 francs. Les prés ne sont pas compris dans cette estimation; la rareté de l'eau les rend fort chers. Naguère encore, il n'était pas rare d'en voir payer 8,000 francs l'hectare; aujourd'hui, leur valeur est moindre, mais ils se maintiennent pourtant entre 5,400 et 2,000 francs l'hectare. Dans presque tout le département, le labourage s'effectue avec des chevaux. Le nombre de ces animaux employés aux travaux de l'agriculture est d'environ 32,500. On compte près d'un million de bêtes à laine, 26,000 porcs et 127,000 bêtes à cornes. Les chevaux appartiennent presque tous à la race dite *percheronne*, dont nous nous occuperons spécialement au mot PERCHERON. Le grand marché aux céréales du département est Chartres. Les foires les plus considérables sont : au 11 mai, celle des Barricades; au 30 juin, celle des Laines; au 8 septembre, celle de Septembre, et, au 30 novembre, celle de Saint-André. La bonne administration du marché aux grains est justement célèbre. Des femmes, dites *leveuses*, y sont les intermédiaires entre le vendeur et l'acheteur; leur réputation de probité donne à l'un et à l'autre une égale sécurité. Moyennant une légère rétribution, les leveuses surveillent le mesurage, reçoivent le prix, et, à la fin de la journée, rendent compte au cultivateur, qui n'a pas à se préoccuper autrement de la vente de ses denrées. Les centres commerciaux les plus importants sont, pour les chevaux, Chassant, Courtalain, Courville, Nogent-le-Rotrou, Illiers, Dreux, Châteaudun et Chartres.

Les points culminants qui se trouvent dans le Perche sont : les collines de Vichères (285 mètres), de Montlandon (284 mètres), de Montireau (283 mètres), et de Saint-Denis-d'Authon (282 mètres). Tous les cours d'eau du département sont tributaires des bassins de la Seine et de la Loire. Nous signalerons : l'Eure, la Voise, la Drouette, la Blaise, l'Avre, la Vesgre, le ru de Radon, le Loir, la Thironne, l'Ozanne, l'Yères, le Droué, l'Aigre, l'Huisne et le Margon. Le climat appartient à la zone séquanienne; il est généralement doux et humide; très-sain dans les collines du Perche, il est insalubre dans les plaines de la Beauce, où la stagnation des eaux dans les villages et dans les métairies engendre souvent des fièvres intermittentes, surtout en automne. On trouve dans le département d'Eure-et-Loir des carrières de toute espèce, des fonderies de fer, de nombreux moulins à farine et à cidre, des distilleries d'alcool, des fabriques de serges fines et communes, de serges drapées, de droguets, d'étamines, de couvertures de laine, de bas, de gants, de chaussons; des filatures de coton, des fabriques de flanelles, des tanneries, des tuileries, des poteries, etc. En 1864, on comptait dans le département 49 établissements pourvus de machines à vapeur, 21 récipients de matrices et 51 machines, d'une force totale de 598 chevaux. Le commerce a principalement pour objet : les grains, les laines, les serges, les étamines, les toiles, le papier, les chevaux percherons, les veaux, la volaille, le gibier, les pâtés de Chartres, etc.

Le département d'Eure-et-Loir possède actuellement 3 colléges communaux, 6 institutions secondaires libres et 575 écoles primaires. Le recensement de 1866 a constaté que 95,593 hab. ne savaient ni lire ni écrire, que 15,563 savaient lire seulement, et que 176,728 savaient lire et écrire.

Disons en terminant que le département est traversé par 5 lignes de chemins de fer (204 kilom.), 8 routes nationales (380 kilom. 500) et 17 routes départementales (503 kilom.). On n'y trouve ni canaux ni rivières navigables.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur ce département : *Géographie du département d'Eure-et-Loir et des départements circonvoisins*, par J. Dunand et J.-P. Chrétien (Chartres, 1839, 2e édit. in-18, 1 carte); *Département d'Eure-et-Loir : Dictionnaire géographique des communes, hameaux, fermes, etc.*, par Ed. Lefèvre (Chartres, 1856, in-12); *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir, rédigé sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, par M. Lucien Merlet (Paris, Impr. imp., 1861, in-4°); *Description de plusieurs monuments celtiques qui existent sur les bords du Loir, depuis Illiers jusqu'à Châteaudun*, par H.-F.-A. Lejeune, dans les *Mém. de la Soc. des antiq.* (tome Ier, 1817); *Monuments celtiques existant dans le département d'Eure-et-Loir*, par Cochin (publ. à la suite du précédent); *Notice des vestiges des monuments du culte druidique dans le département d'Eure-et-Loir*, par Paris, dans le même recueil (même vol., p. 310); *Annuaire du département d'Eure-et-Loir* (Chartres, an XII [1804]-1812, 8 vol. in-18). Quérard signale sur ce département des travaux importants de Lejeune, bibliothécaire de la ville de Chartres, lesquels doivent être restés à la bibliothèque de cette ville.

EURÊKA, mot grec qui signifie *J'ai trouvé*, exclamation que poussa Archimède au bain, au moment où une circonstance vulgaire lui faisait entrevoir la loi du poids spécifique des corps. Ce cri a traversé les siècles, et on le fait entendre, soit sous sa forme grecque, soit sous la forme française, quand, après de longues recherches, l'esprit, soudainement inspiré, arrive à la découverte qu'il poursuivait :

« Sauvage fut ainsi conduit à donner au moteur qu'il cherchait la forme d'un héliçoïde, et enfin à assigner à l'hélice ses proportions et sa situation la plus favorable. Cette induction de génie réalisa le rêve qu'il avait formé. Dès ce moment, il put proférer, dans son ivresse, l'*eurêka* des inventeurs heureux : son propulseur était trouvé. »

LOUIS COMBES.

« Demandez à Newton ce que pèse n'importe quelle couronne d'empereur à côté de la découverte de l'attraction. Quand ce cri : *Eurêka!* put sortir enfin de sa poitrine dilatée par l'émotion, il tomba évanoui et foudroyé par l'extase. »

EUGÈNE PELLETAN.

« A l'époque où Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire illustraient le Muséum, la manie des collections s'abattit, comme une épidémie, sur les fonctionnaires de cet établissement. Un d'eux, curieux de se singulariser, chercha longtemps quel rassemblement il pourrait former auquel personne avant lui n'eût songé. Enfin il poussa le cri d'Archimède, l'*eurêka* de tous les chercheurs heureux : il avait imaginé de colliger les excréments des animaux confiés à sa garde. Il n'a pas fait école. »

VICTOR MEUNIER.

« La misère est rêveuse, la solitude créatrice. La pensée de mon grand travail sur les étymologies me poursuivait dans les bois, dans les ravins, dans les fondrières. Quand le sommeil invincible, surtout à cet âge, m'avait surpris dans un sillon voilé d'épis ou sous quelques broussailles, il m'est arrivé cent fois de me réveiller comme Archimède, sur la solution d'un problème lexicologique, en criant : *Je l'ai trouvée!* et de courir les pieds nus dans la campagne avec une folle joie. »

CHARLES NODIER.

« Certain aventurier d'une ville d'Afrique, à la recherche d'une idée, comme tant d'autres, se lève un jour tout radieux, et se frappant le front : *J'ai trouvé! j'ai trouvé!* s'écrie-t-il comme Archimède. Il brosse son habit râpé, cire ses bottes à soupape, met du linge blanc et s'en va trouver le gouverneur. »

P.-J. PROUDHON.

« Le duc de Rohan, qui connaissait M. de Lamennais, lui récita quelques strophes d'une ode de moi sur l'enthousiasme. M. de Lamennais, qui était au lit, se leva sur son séant en s'écriant : « *J'ai trouvé!* Nous avons » trouvé un poëte! » Il désira me connaître. »

LAMARTINE.

EURÈME s. m. (eu-rè-me — du gr. *eurêma*, trouvaille). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nymphaliens, renfermant cinq espèces de l'Amérique du Sud et des Antilles, et une de Sierra-Leone.

EURÉODON s. m. (eu-ré-o-don — du gr. *eurus*, large; *odous*, *odontos*, dent). Mamm. Syn. de PHACOCHÈRE.

EURÉON s. m. (eu-ré-on — du gr. *eurus*, *eureos*, large). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, comprenant deux espèces, qui vivent en parasites sur les martinets et les hirondelles.

EURHIN s. m. (eu-rain — du gr. *eu*, bien; *rhin*, nez). Syn. d'EURHINE dans ses diverses acceptions.

EURHINE s. m. (eu-ri-ne — du gr. *eu*, bien; *rhin*, nez). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des crapauds.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant sept espèces à couleurs éclatantes, qui habitent l'Amérique équinoxiale. ‖ Syn. d'EURHYNQUE, autre genre de coléoptères.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, comprenant deux especes, qui habitent la France et l'Allemagne.

EURHIPIE s. f. (eu-ri-pî — du gr. *eu*, bien; *rhipis*, éventail). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant deux espèces, qui habitent le midi de l'Europe.

EURHIPIS s. m. (eu-ri-piss — du gr. *eu*, bien; *rhipis*, éventail). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des taupins, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

EURHYNQUE s. m. (eu-rain-ke — du gr. *eu*, bien; *rhugchos*, bec). Ornith. Section du genre perroquet.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant six espèces, qui habitent l'Australie : *Le noir est la couleur prédominante des* EURHYNQUES. (Chevrolat.)

EURHYTHMIE s. f. (eu-ri-tmî — du gr. *eu*, bien; *rhuthmos*, rhythme). Mus. Heureux choix de sons, rhythme harmonieux, mouvement heureux.

— Par ext. Combinaison harmonieuse : *M. Lequesne a retrouvé cette* EURHYTHMIE *du mouvement, cette balance des lignes dont les anciens possédaient le secret.* (Th. Gaut.)

— Méd. Régularité du pouls.

EURHYTHMIQUE adj. (eu-ri-tmi-ke — rad. *eurhythmie*). Qui est régulier, qui a un rhythme régulier : *Composition* EURHYTHMIQUE. *Battements* EURHYTHMIQUES *du pouls.*

EURIC ou **EVARIC**, roi des Wisigoths, né vers 420, mort à Arles en 484. Il succéda en 466 à son frère Théodoric, qu'il avait fait poignarder. En 470, il attaqua 15,000 Bretons cantonnés à Bourges, les défit et se rendit maître de tout le pays situé entre la Loire, le Rhône, les Pyrénées et l'Océan. Il passa ensuite en Espagne, prit Pampelune et Saragosse, rasa Tarragone qui lui avait résisté, et soumit toute la péninsule, à l'exception de la Galice et de la partie de la Lusitanie qu'occupaient les Suèves. De retour dans les Gaules, il réduisit Arles et Marseille, prit Bourges et Clermont, contraignit les Romains à lui céder par un traité les pays qu'il avait conquis, et s'occupa dès lors, avec une sagesse bien rare chez les conquérants, d'organiser le vaste pays soumis à sa domination. Il recueillit les vieilles lois des Goths, en ajouta de nouvelles, favorisa les sciences et les lettres, et ne négligea aucun des moyens que put lui fournir son époque pour pousser ses peuples dans le progrès et la civilisation. Euric était arien et on l'accuse d'avoir persécuté les catholiques; mais cette accusation ne paraît guère s'accorder avec cette circonstance que saint Léon, un pieux et savant catholique, habitait la cour d'Euric, et que ses conseils étaient ceux que le prince écoutait et suivait le plus volontiers. Du reste, la sagesse d'Euric, religion à part, était devenue si célèbre, que le roi de Perse lui envoya un jour une ambassade pour lui demander ses conseils. C'est encore un saint, Sidoine Apollinaire, qui nous fournit ce curieux renseignement.

EURINE s. f. (eu-ri-ne — du gr. *eu*, bien; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des musciens, qui vivent sur les plantes. ‖ On devrait écrire EURHINE, si sous cette forme le mot ne désignait un autre genre d'insectes.

EURINORHYNQUE s. m. (eu-ri-no-rain-ke — du gr. *eu*, bien; *rhin*, nez; *rhugchos*, bec). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers : *L'*EURINORHYNQUE *gris habite le cercle arctique.* (F. Gérard.) ‖ L'orthographe régulière serait EURHINORHYNQUE.

EURIOSME s. m. (eu-ri-o-sme). Bot. Syn. d'ÉRIOSME.

EURIPE s. m. (eu-ri-pe — nom géographique). Antiq. rom. Canal qui, dans le grand cirque de Rome, séparait l'arène des gradins et servait de barrière aux bêtes féroces.

— Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nymphaliens, comprenant deux espèces du royaume d'Assam.

EURIPE (*Euripus*), détroit qui sépare l'Eubée de l'Attique et de la Béotie; aujourd'hui canal de Négrepont.

Le mot *Euripe*, toutefois, n'était pas exclusivement affecté à ce bras de mer; il se prenait aussi dans le sens général de détroit ou de canal, de fossé rempli d'eau, et même de vivier, quand le vivier était de quelque étendue en longueur. Les Romains appelaient communément *euripes* les canaux par lesquels ils conduisaient et distribuaient les eaux pour l'embellissement de leurs maisons de campagne. *Ductus aquarum quos* euripos *vocant*, dit Cicéron au commencement du deuxième livre des *Lois*. Ils nommaient aussi *euripes* les fossés dont ils environnaient leurs cirques et leurs théâtres, pour recevoir les eaux des environs, pour fermer et pour dessécher les cirques, comme nous l'apprend Denys d'Halicarnasse dans ses *Antiquités romaines* (liv. III, *in fine*). Enfin, Cassiodore, dans la description qu'il fait du grand cirque de Rome (liv. III, epist. XV), représente comme une mer, sous ce même nom d'*Euripe*, le vaste réservoir d'eau que les empereurs y avaient fait creuser pour servir de naumachie.

EURIPIDE, l'un des trois grands tragiques de la Grèce, né à Salamine, où s'était réfugiée sa famille lors de l'invasion de Xerxès, l'an 480, le jour même de la célèbre victoire navale de ce nom. Son père était, dit-on, cabaretier, et sa mère marchande d'herbes. Destiné à la profession d'athlète, il en fut détourné par son goût pour les arts et la philosophie, s'exerça d'abord à la peinture, puis étudia la rhétorique sous Prodicus et la philosophie sous Anaxagore. On connaît aussi ses liaisons avec Socrate, plus jeune que lui de dix ans. Ces études de sa jeunesse laissèrent une empreinte profonde dans son esprit, et l'on en retrouve des traces nombreuses dans ses compositions tragiques; c'est ce qui constitue en partie son originalité, c'est ce qui le fit appeler le philosophe du théâtre. Poëte et penseur, tel nous apparaît ce grand tragique, qui marque d'une manière bien caractéristique la transition de l'époque purement religieuse à l'époque philosophique. Quelques critiques ont regardé cette transformation de l'art comme une décadence, tandis qu'elle est, en réalité, un progrès, au moins sous le rapport de la conception et des idées exprimées. En effet, tandis qu'Eschyle conserve dans leur pureté primitive les mythes grossiers du vieux polythéisme, Euripide les attaque au nom de la morale et du bon sens; il s'indigne des vices et des crimes attribués par les poëtes aux dieux de l'Olympe, détruit la notion de la fatalité et proclame le libre arbitre de la personnalité humaine, renversant ainsi les bases de la religion populaire. Il y avait là évidemment un progrès des idées morales et religieuses, un besoin de croyances plus pures et plus élevées, un effort pour épurer l'idéal antique et une aspiration vers une révélation plus complète de la divinité. Mais ces idées neuves et hardies soulevèrent contre lui ses contemporains. Raillé par les poëtes comiques, éternels échos des préjugés de la foule, souvent menacé d'une accusation d'impiété, il finit par se retirer, dans sa vieillesse, auprès d'Archélaüs, roi de Macédoine, qui l'accueillit avec une grande distinction. Il mourut dans ce pays, l'an 406 avant notre ère. Sa mort est racontée diversement : suivant les uns, il aurait été déchiré par des chiens furieux pendant qu'il se promenait dans un lieu solitaire; suivant d'autres, il aurait été mis en pièces par des femmes, tradition qui repose évidemment sur la haine qu'on lui attribuait pour le sexe en général, et sur l'inimitié qu'il aurait soulevée par ses traits satiriques contre les femmes. Dans le cours de sa glorieuse carrière, il avait composé soixante-quinze tragédies et ne remporta le prix que cinq fois, ce qui représente, en réalité, vingt ouvrages sous forme de tétralogies. De ces soixante-quinze tragédies, il ne nous en reste que dix-huit : *Hécube*, *Oreste*, les *Phéniciennes*, *Médée*, *Hippolyte*, *Alceste*, *Andromaque*, les *Suppliantes*, *Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*, *Rhésus*, les *Troyennes*, les *Bacchantes*, les *Héraclides*, *Hélène*, *Ion*, *Hercule furieux*, *Electre*. Nous avons encore un drame satirique, le *Cyclope*, ainsi que quelques autres fragments retrouvés à diverses époques. Le génie poétique d'Euripide a été l'objet d'appréciations fort diverses, dans l'antiquité comme chez les modernes. Aristophane, dont la verve satirique s'inspirait surtout des regrets du passé, le couvre de ridicule dans plusieurs de ses comédies et le place bien au-dessous d'Eschyle et de Sophocle; mais ses critiques sont empreintes d'une exagération trop passionnée pour imposer la conviction. Aristote le nomme *le plus tragique des poëtes*, en lui reprochant, toutefois, la conduite irrégulière de son action dramatique. Quintilien le considère comme le premier tragique grec et en recommande l'étude aux orateurs. Quelques-uns ont tourné contre le poëte cette recommandation. Il est bien vrai que les longs discours qu'Euripide prête à ses personnages ne conviennent pas toujours à la scène et ressemblent à des déclamations de rhéteur; mais il ne faut pas oublier qu'Euripide s'adressait à un peuple passionné pour les luttes de la tribune; il faut se rappeler aussi que le poëte était en même temps philosophe et qu'il subordonnait souvent l'art pur à la pensée. Nul ne l'égalait, du moins, pour remuer l'âme humaine jusque dans ses profondeurs, pour peindre avec une énergique vérité toutes les nuances de la passion, et pour faire parler à ses personnages le langage qui convient à leur caractère, à leur sexe et à leur condition. L'harmonie, l'élégance et la facilité de son style en font un modèle incomparable et feront toujours oublier ses inégalités, l'ordonnance souvent défectueuse de ses plans et l'abondance de ses tirades philosophiques. Nous avons de nombreux témoignages de l'empire qu'exerçait sa poésie sur les âmes, malgré l'antipathie de ses concitoyens pour ses hardiesses de langage et de pensée. V. l'art. suivant.

Chez les modernes, Euripide a généralement obtenu la préférence sur ses deux grands rivaux; au moins l'on sait que Racine en faisait son poëte de prédilection et que l'école littéraire du XVIIe siècle partageait cette admiration. Voltaire, qui faisait volontiers du théâtre une tribune pour la propagation de ses idées, devait nécessairement aussi donner la préférence au poëte philosophe. Une réaction s'est accomplie de nos jours; A.-W. Schlegel, tout en rendant justice aux admirables qualités du tragique grec, a cherché à le rabaisser bien au-dessous d'Eschyle et de Sophocle; mais on sait sous l'empire de quelles préoccupations le célèbre critique allemand émettait ses opinions littéraires, et sa sévérité exagérée n'a trouvé que peu de partisans.

« ... Quand même Euripide aurait plus de défauts encore que la loupe des critiques n'en a découvert et que leur imagination n'en a inventé, dit M. Pierron, il n'en resterait pas moins au rang que lui a assigné l'admiration des siècles. C'est le peintre des passions humaines; c'est l'homme qui a pénétré le plus avant dans les abîmes de notre être. Ce n'est pas le héraut de la vertu, et il a songé à émouvoir et à dominer les âmes, bien plus peut-être qu'à les purifier et à les instruire. Nul n'a produit sur la scène, avec des traits plus vifs et plus poignants, les séductions du désir, les troubles des sens, l'anéantissement de la volonté, les ivresses de bonheur suivies du repentir et du désespoir, et, comme dit Longin, l'effrayante image de la raison abattue et détruite par le malheur. Ne le comparons point à Sophocle, encore moins à Eschyle; ne l'estimons qu'en lui-même. Eschyle ni Sophocle n'ont jamais retracé les douloureuses dévastations du cœur, qui sont le thème le plus ordinaire des compositions d'Euripide. Confessons qu'Euripide n'a ni l'enthousiasme profond d'Eschyle, ni la sereine majesté de Sophocle, et qu'il est inférieur à tous deux par les plus nobles côtés de l'art; mais revendiquons pour lui l'honneur d'avoir montré l'homme à lui-même et d'avoir excellé à peindre des tableaux merveilleux de vérité et de pathétique, dans une manière que personne avant lui n'avait soupçonnée, dont nul après lui, chez les anciens, n'a retrouvé le succès. Aristote, qui lui adresse tant de reproches plus ou moins fondés, n'a pourtant pas essayé de nier la puissance de son génie; il n'hésite pas à proclamer Euripide le plus tragique des poëtes. C'est là le jugement le plus exact et le plus sensé qu'on ait jamais porté sur Euripide... Le style d'Euripide se recommande à notre admiration par quelques-unes des plus rares qualités qu'on puisse désirer chez un écrivain. Elégant, clair, harmonieux, toujours coulant et flexible, ce style se prête à tous les besoins de la pensée; il en saisit et en illumine, pour ainsi dire, les plus fugitives nuances. » Plusieurs de nos chefs-d'œuvre tragiques ont été imités d'Euripide, mais avec des modifications essentielles, nécessitées par les convenances de notre scène et le goût littéraire de l'époque. Il suffira de citer la *Médée* de Corneille, l'*Andromaque*, la *Phèdre* et l'*Iphigénie en Aulide* de Racine, ainsi que l'*Oreste* et l'*Electre* de Voltaire. On a du poëte grec un grand nombre d'éditions, dont les plus estimées sont celles de Matthiæ (Leipzig, 1813-1837), de Boissonade (1825), et de Bothe (1825-1826). La meilleure traduction française est celle de M. Artaud (1842).

— Bibliogr. Ouvrages à consulter : *Vitæ Euripidis duæ*, gr. edidit A. Westermann, dans le Βιογράφοι (Brunswick, 1845, in-8°); C.-D. Beck, *Specimen observ. crit. in Euripidis fabulam, quæ inscribitur* Hippolytus (Leipzig, 1775, in-4°); C.-F. Ammon, *Disputatio de Euripidis* Hecuba, *subjunctis observ. in ejusdem tragici* Andromacham (Erlangen, 1788, in-4°); F.-W.-E. Rost, *Observationes in Euripidis* Hippolytum (1805), Medeam (1806), Alcestim *et* Hecubam (1807), Oresten (1807), dans ses *Analectorum crit. in varios script. gr. locos fasc. II, III, IV, V* (Leipzig, 1805-1806-1807); A.-W. Schlegel, *Comparaison entre la* Phèdre *de Racine et celle d'Euripide* (Paris, 1807, gr. in-8°); F. Bouterweck, *De philosophia Euripidea*, dans les *Commentationes societ. reg. scientiarum Gottingensis* (tome IV, 1816-1818); F.-J.-H. Reuter, *Dissertatio de Æschylo, Sophocle et Euripide, poetis tragicis, quatenus inter se diversi suam quisque ætatem effinxerint* (Augsbourg, 1831, in-4°); H. Bartsch, *De Euripide* Iphigeniæ Aulidensis *auctore* (Vralislaw, 1837, in-8°); H. Zindorfer, *De chronologia fabularum Euripidearum disputatio* (Marbourg, 1839, in-8°; mém. cour. par l'université de Marbourg); *Lexicon Euripideum*, confecerunt Constantinus et Bernhardus Matthiæ Augusti filii (Leipzig, 1841, in-8°); C. Hasse, *Euripidis, poetæ tragici, philosophia, etc.* (Magdebourg, 1843, in-4°); G. Stallbaum, *Commentatio de persona Euripidis in* Ranis *Aristophanis* (Leipzig, 1843, in-4°); J.-A. Hartung, *Euripides restitutus, sive scriptorum Euripidis ingenii que censura* (Hambourg, 1843-1844, 2 vol. in-8°), etc., etc.

EURIPIDOMANIE s. f. (eu-ri-pi-do-ma-nî — gr. *euripidomania*, même sens). Littér. Passion outrée pour les œuvres et le genre d'Euripide. ‖ Mot créé par Lucien.

— **Encycl.** Lucien plaisante sur ce mot dans plusieurs passages. Il accuse d'*euripidomanie* et le philosophe Ménippe, et Jupiter, le maître des dieux, et lui-même Lucien tout le premier. On lit au commencement de son traité sur la *Manière d'écrire l'histoire* : « Sous le règne de Lysimaque, dit-on, les habitants d'Abdère éprouvèrent une singulière maladie; ses premiers symptômes se manifestaient par une fièvre dont personne ne fut exempt..., et tant qu'elle durait, une manie assez ridicule affectait l'esprit des malades; ils faisaient continuellement des gestes tragiques, déclamaient à grands cris des vers ïambiques, chantaient tout seuls l'*Andromède* d'Euripide et récitaient en cadence la tirade de Persée. La ville était pleine de ces comédiens, pâles, affaiblis par la maladie, qui s'écriaient d'un ton tragique :

Amour, cruel tyran des hommes et des dieux!

Cette folie dura jusqu'à l'hiver, et le froid violent mit fin à leur extravagance; elle avait été causée, je crois, par Archélaüs, comédien fort estimé, qui, au milieu de l'été, dans la plus forte chaleur, avait représenté à Abdère la tragédie d'*Andromède*; de sorte que la plupart des spectateurs avaient pris la fièvre en sortant du théâtre. Le lendemain, à leur réveil, l'imagination encore empreinte du rôle de Persée, et la mémoire agréablement remplie de celui d'Andromède, ils croyaient encore assister à la tragédie. » Plusieurs anecdotes peuvent prouver la passion non-seulement des Abdéritains, mais de tous les Grecs, pour les vers d'Euripide. Les soldats de l'armée de Nicias qui avaient été faits prisonniers furent enfermés dans les carrières ou vendus comme esclaves. Mais beaucoup d'entre eux durent aux vers d'Euripide leur liberté et leur vie. « Il paraît, dit Plutarque dans la *Vie de Nicias*, qu'entre tous les Grecs du dehors il n'en était pas qui eussent pour les poésies d'Euripide autant de passion que ceux de Sicile. Chaque fois que les voyageurs leur en apportaient des fragments et leur en faisaient goûter quelques essais, ils les apprenaient par cœur et se les transmettaient les uns aux autres avec amour. Aussi dit-on qu'alors beaucoup de ceux qui revinrent sains et saufs allèrent, en rentrant dans leur patrie, saluer Euripide avec reconnaissance et lui raconter, les uns, qu'ils avaient été affranchis pour avoir appris à leurs maîtres ce qu'ils savaient de ses poëmes; les autres, qu'errant après le combat ils avaient reçu à boire et à manger pour avoir chanté ses vers. » Plutarque raconte encore qu'un vaisseau de Caunus, en Carie, poursuivi par des corsaires, et à qui l'on avait d'abord refusé l'entrée d'un port en Sicile, y fut admis après qu'on eut appris que ceux qui le montaient savaient quelques morceaux d'Euripide. Après la prise d'Athènes par Lysandre, il fut question parmi les vainqueurs de détruire la ville et de réduire tous les habitants en esclavage. « L'assemblée, dit Plutarque, fut suivie d'un festin où se trouvaient les principaux chefs et où un Phocéen chanta les premiers vers de l'*Electre* d'Euripide. Tous les convives furent attendris, et ils virent quel sacrilége ils commettraient en détruisant une ville si célèbre et qui avait produit de si grands hommes. » On ne trouverait pas dans l'histoire littéraire un second exemple d'une pareille victoire remportée par la poésie sur la colère et les passions.

EURITE s. f. (eu-ri-te — du gr. *eurein*, trouver). Minér. Variété de porphyre feldspathique amorphe.

— **Encycl.** Les *eurites* sont des espèces de porphyres comprenant des variétés compactes, qui sont composées de pâtes feldspathiques impures et sans cristaux; leur nature feldspathique est indiquée par les cassures esquilleuses et conchoïdales qu'elles présentent. Ces pâtes compactes et tenaces ne sont pas toujours d'une parfaite homogénéité, et l'on y remarque souvent une tendance d'aggloméé-

ration cristalline de certains principes formant des points d'attraction moléculaire qui donnent à la roche un aspect tigré ou moucheté. Les *eurites* se rencontrent en abondance dans les terrains porphyriques, et leur décomposition donne ce que l'on appelle l'*argilolite* ou l'*argilophyre*. Les argilophyres sont des porphyres dans lesquels la pâte se charge souvent de silice, que l'on voit s'isoler çà et là et présenter des parties plus ou moins étendues de silex opaque; elle se remplit quelquefois de cristaux de quartz, et renferme en même temps des cristaux d'orthose ou d'albite; cette pâte, généralement rougeâtre, devient souvent plus ou moins terreuse. L'argilolithe est un grès passant souvent au porphyre par des parties argileuses plus compactes, qui finissent par renfermer des cristaux de feldspath.

EURITIQUE adj. (eu-ri-ti-ke — rad. *eurite*). Géol. Se dit d'un terrain dans lequel dominent les eurites, des roches particulières à ce terrain.

EUROCÉPHALE s. m. (eu-ro-sé-fa-le — du gr. *eurus*, large; *kephalê*, tête). Ornith. Genre de passereaux dentirostres percheurs, ne comprenant qu'une seule espèce du Cap de Bonne-Espérance et de l'Abyssinie, dont on ignore les mœurs, et qui est une vraie pie-grièche à tête blanche, à bec crochu et à pattes robustes.

EUROPALE s. f. (eu-ro-pa-le — du gr. *eu*, bien; *rhopalon*, bâton). Zooph. Genre de zoophytes, voisin des actinies.

EUROPE, la plus petite, mais la plus puissante et proportionnellement la plus peuplée des cinq parties du monde. Le lecteur s'attend peut-être à trouver ici de très-longs développements; mais la réflexion nous a fait comprendre que, sous ce mot, les détails seraient des hors-d'œuvre. L'Europe n'est quelque chose qu'autant qu'elle se nomme la France, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, l'Espagne, etc. Ici le particulier l'emporte sur le général. Il ne saurait en être de même pour l'Amérique, l'Asie, l'Afrique, l'Océanie; là, c'est le général qui a le pas sur le particulier: celui-ci se trouve à peu près complètement absorbé; au contraire, l'Europe n'est guère qu'un nom géographique qui demande à être traité à grands traits. Ici, nous esquissons; ailleurs, nous peindrons. Supposons que nous ayons à faire la description d'une galerie ou d'une bibliothèque célèbre; si nous consacrons une monographie particulière à chaque volume, à chaque tableau, que nous restera-t-il à dire sur le meuble ou sur le monument, sinon, comme nous l'avons dit plus haut, quelques généralités?

Sous César et même sous Charlemagne, l'Europe, déjà vieille, avait encore une histoire; alors on était Asiatique, Africain ou Européen. Sous Napoléon Ier, l'Europe a perdu son individualité; on est Français, Anglais, Italien, Hellène, Russe, etc.; on n'est plus Européen. La Seine est un fleuve de France, le Rhin est un fleuve allemand, les Alpes sont des montagnes italiennes, le Tage est foncièrement portugais, le Vésuve est italien, la Tamise est anglaise, Sainte-Gudule est belge, le Kremlin est russe, et Potsdam est prussien.

Nous allons donc nous en tenir aux généralités, et parler de l'Europe ni plus ni moins que s'il s'agissait de Lons-le-Saunier ou de Longjumeau.

L'Europe est comprise entre 34° 52' (cap Theodia, Turquie d'Europe), 71° 10' (cap Nord, en Norvége), 61° de long. E. de Paris (embouchure de la Kara), et 12° 35' de long. O. (cap Slyne, côte occidentale d'Irlande). Elle est bornée, au N., par la mer Glaciale arctique; à l'O., par l'océan Atlantique; au S., par la Méditerranée, ses annexes et le Caucase; à l'E., par la mer Caspienne, le fleuve Oural, les monts Ourals et la Kara. Plus grande longueur, du cap Saint-Vincent à l'embouchure de la Kara, du S.-O. au N.-E., 5,500 kilom.; plus grande largeur, du cap Nord au cap Matapan, 3,850 kilom. Périmètre des côtes, environ 236,600 kilom.; superficie totale, 9,600,000 kilom. carr.; pop., 280,000,000 d'hab.

— *Hydrographie*. L'Europe n'offre pas, comme l'Amérique et l'Asie, des montagnes d'une hauteur presque sans mesure et des fleuves immenses; mais elle est entrecoupée par des mers intérieures considérables et de [illegible], qui lui donnent une forme très-[illegible] et déterminent des presqu'îles [illegible]ables. L'océan Glacial ou mer Glaciale, en pénétrant dans les terres au N., forme le vaste golfe connu sous le nom de mer Blanche, qui renferme lui-même les golfes de Kandalaks, d'Oneg et de la Dwina. La mer du Nord, subdivision de l'océan Atlantique, [illegible] continent, [illegible] Z[illegible], [illegible], [illegible] continent [illegible] forme la mer Baltique, dont les [illegible] l'E. et au N., sont désignées [illegible] golfes de Finlande et de [illegible] peuples teutons [illegible] sous le nom de mer [illegible] côtes de la Suède, de la [illegible], de l'Allemagne, du Da[illegible] ou canal Britannique, [illegible] Nord par [illegible] pas de Calais. La mer d'Irlande baigne les côtes de l'Angleterre et de l'Irlande; elle est unie à l'Atlantique par les canaux du Nord et de Saint-Georges, le premier au N. et le second au S. Une autre grande mer intérieure, la Méditerranée, communique par le détroit de Gibraltar avec l'océan Atlantique, et se répand au S. de l'Europe en touchant à la fois à cette partie du monde, à l'Afrique et à l'Asie. A l'O. de l'Italie, elle prend le nom de mer Tyrrhénienne; à l'E., celui de mer Adriatique et de mer Ionienne; puis, autour des îles disséminées au midi de la Turquie, elle s'appelle Archipel, et se resserre ensuite entre la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie jusqu'à se réduire aux faibles détroits des Dardanelles et de Constantinople, entre lesquels se trouve la mer de Marmara. Elle s'élargit de nouveau pour former la mer Noire et la mer d'Azov. Les péninsules hispanique, italique et hellénique, celle-ci terminée elle-même par la presqu'île de Morée, ainsi que celle de la Crimée, sont à remarquer dans cette partie, de même que les golfes du Lion, de Gênes, de Tarente, de Lépante et de Salonique. De nombreuses îles sont répandues dans les mers de l'Europe; parmi les plus importantes, nous signalerons: la Nouvelle-Zemble, le Spitzberg, l'Islande et les îles de la côte de Norvége, dans l'océan Glacial; l'archipel danois, Rugen, Gothland, l'archipel d'Aland, dans la mer Baltique; les îles Féroé, l'archipel britannique, les îles anglo-normandes, Noirmoutiers, Ré, Oléron, les Açores, dans l'océan Atlantique; les îles Baléares, la Corse, la Sardaigne, la Sicile, les îles Illyriennes, les îles Ioniennes, Candie, les Sporades, les Cyclades et l'Eubée ou Négrepont, dans la mer Méditerranée. Les détroits de l'Europe les plus dignes d'attention sont: le canal d'Aland, qui unit le golfe de Bothnie à la Baltique; le Sund, le Grand-Belt et le Petit-Belt, qui joignent cette mer au Cattégat; le Skager-Rack ou canal du Jutland; le pas de Calais, entre la France et la Grande-Bretagne; le canal du Nord et le canal Saint-Georges, entre cette île et l'Irlande; le détroit de Gibraltar; les bouches de Bonifacio, entre la Corse et la Sardaigne; le détroit ou phare de Messine, qui sépare la Sicile du continent; le canal d'Otrante, qui forme l'entrée de l'Adriatique; les détroits des Dardanelles et de Constantinople, entre l'Archipel et la mer Noire; le détroit d'Iénikalé, qui fait communiquer la mer d'Azov avec cette dernière mer, etc. Les principaux caps sont: le cap Nord, le cap Saint-Vincent, en Portugal; le cap Finistère, sur la côte d'Espagne; le cap Leuca, sur la côte d'Italie, et le cap Matapan.

Nous signalerons, parmi les presqu'îles les plus importantes: la péninsule scandinave, entre la Baltique et la mer Glaciale; la péninsule danoise, entre la Baltique et la mer du Nord; la presqu'île de Bretagne, entre la Manche et le golfe de Gascogne; la péninsule hispanique, entre l'océan Atlantique et la Méditerranée; la péninsule italique, entre la mer Tyrrhénienne et l'Adriatique; la péninsule hellénique, entre la mer Ionienne et l'Archipel; la presqu'île de Thrace, entre l'Archipel, la mer de Marmara et la mer Noire; la presqu'île de Crimée, entre la mer Noire et la mer d'Azov.

Les lacs de l'Europe sont loin d'égaler en étendue ceux de l'Amérique septentrionale ou du centre de l'Afrique; mais ils ont cependant leur importance. Les principaux sont: le Ladoga, l'Onéga, le Peipous et le Saïma, dans la Russie; le Wetter et le Wener, en Scandinavie; le lac Balaton, en Hongrie; les lacs de Genève, de Constance, de Zurich et de Neuchâtel, en Suisse; le lac Majeur, le lac de Côme, le lac de Garde et celui de Lugano, en Italie.

Les fleuves de l'Europe vont se perdre, partie dans les mers intérieures, partie dans l'Océan. Ces fleuves n'ont pas, il est vrai, l'importance de plusieurs de ceux des autres parties du monde, mais ils sont disposés de manière à favoriser les plus multiples travaux de canalisation et portent sur tous les points la fécondité et la vie. L'océan Glacial reçoit: la Petchora, le Mezen, la Dwina, l'Onéga et le Tana. La Tornéa, le Calix, l'Ulea, la Pitea, l'Umea, l'Angerman, l'Indal, la Luisna, le Dal, la Duna, le Niémen, la Vistule et l'Oder se jettent dans la mer Baltique. La mer du Nord a pour tributaires: la Gotha, le Glommen, l'Elbe, le Weser, l'Ems, le Rhin, la Meuse, l'Escaut, la Tamise et l'Humber. La Saverne, le Shannon, la Seine, la Loire, la Gironde, le Douro, le Tage, la Guadiana et le Guadalquivir déversent leurs eaux dans l'océan Atlantique. Le bassin de la Méditerranée proprement dit reçoit l'Èbre, le Rhône et l'Arno. Le Tibre et le Volturne se rendent à la mer Tyrrhénienne. A l'Adriatique affluent le Pô, l'Adige, le Drin et la Voïoussa. L'Archipel compte parmi ses tributaires directs: le Vardar, le Strouma et la Maritza. Dans le bassin de la mer Noire se jettent le Danube, le Dniester et le Dnieper; le Don se rend dans celui de la mer d'Azov. Enfin la mer Caspienne reçoit le Volga et l'Oural.

Les fleuves qui ont le cours le plus long sont: le Volga (3,800 kilom.), le Danube (3,000 kilom.), le Rhin (1,300 kilom.), la Loire (1,126 kilom.), la Vistule (1,100 kilom.), etc.

— *Orographie*. L'Europe est traversée dans sa longueur par une ligne de séparation des eaux ou faîte dorsal, « qui se rattache, dit Dézobry, par la chaîne de l'Oural, au reste du continent de l'ancien monde et divise le sol en deux pentes générales, inclinées, l'une vers le N. et l'O., ou vers l'océan Glacial et l'océan Atlantique, l'autre vers le S. et l'E., ou vers les mers intérieures, jusqu'au détroit de Gibraltar. Cette ligne de partage est formée par les monts Chemokonski, le plateau de Valdaï, les collines de Pologne, les monts Tatra et Magura, les Sudètes, les monts de Moravie, le Bœhmerwald, le Jura Franconien, les Alpes de Souabe, la forêt Noire, les Alpes de Constance, d'Algau et des Grisons, les Alpes centrales, les Alpes Bernoises, le Jorat, le Jura, les collines de Béfort, les monts Faucilles, le plateau de Langres, la Côte-d'Or, les Cévennes, les Corbières occidentales, les Pyrénées centrales et occidentales, et les monts ibériques. Les Alpes Scandinaves ou Dofrines, dans la presqu'île de Scandinavie, et, dans les îles Britanniques, les monts Grampians en Écosse et les monts Cambriens dans le pays de Galles, ne se rattachent pas au système général des montagnes de l'Europe. » Les autres montagnes ou chaînes de montagnes les plus importantes sont: les Karpathes (Autriche), qui s'unissent aux Sudètes et sont comme une avant-terrasse des Alpes, le plus vaste des systèmes de montagnes de l'Europe; les Apennins, branche des Alpes, qui parcourent l'Italie dans toute sa longueur et se prolongent au delà, dans la Sicile; les Vosges, une des principales chaînes de la France; l'Hémus ou Balkan, qui, couvrant la Turquie d'Europe de ses ramifications, se rattache d'un côté aux Alpes Dinariques, de l'autre se prolonge jusqu'aux rivages de la mer Noire, etc. Le Vésuve, près de Naples, l'Etna, en Sicile, le Stromboli et le Volcanello, dans le groupe des îles Lipari, l'Hécla en Islande, sont les seuls volcans en activité de l'Europe. Vue à vol d'oiseau, l'Europe renferme 59,000 myriamètres carrés de vallées et 25,000 myriamètres de contrées montagneuses.

— *Climat*. Le climat de l'Europe est en général beaucoup plus doux que celui des contrées de l'Asie et de l'Amérique placées sous la même latitude. « Ce climat, dit un écrivain, est également éloigné des contrastes extrêmes que présentent le N. de la Sibérie et l'intérieur de l'Afrique, et offre presque partout une transition peu sensible du froid au chaud, telle que l'exigent les besoins de la culture. La chaleur ne va pas seulement en diminuant du S. au N., de bas en haut, mais aussi de l'O. à l'E. et à mesure que l'on s'éloigne davantage de l'Océan. La ligne isotherme de 0° touche le cap Nord, mais aussi Tornéo, situé bien plus au S.; celle de + 10° touche Londres, mais s'abaisse au S. jusqu'à Cracovie, Odessa et Astrakhan; + 15° est la température moyenne de Bayonne, tandis que ce n'est que bien plus loin à l'E., à Ancône, à Durazzo et à Larissa, que ce chiffre est atteint; et la température de + 20°, qui touche la côte méridionale du Portugal, ne se retrouve plus nulle part en Europe comme moyenne annuelle. Ces chiffres indiquent bien que le N. et l'E. sont plus frais que le S. et l'O., mais n'expliquent point la différence de température des saisons, provoquée par les influences océaniennes ou par la situation continentale; et, à cet égard, une comparaison entre Edimbourg et Kazan nous fournira un exemple frappant de ces contrastes. Ces deux villes sont situées à peu près sous la même latitude (55° 58' et 55° 48'), et cependant Edimbourg a une température moyenne d'hiver de + 3°, 4 et Kazan de — 12°, 2; Edimbourg a un été de + 14° et Kazan de + 18°, 3. Ces contrastes ne sont qu'apparents pour les conséquences; car, dans les localités où la végétation est arrêtée dans son activité par le froid extrême de l'hiver, la plus grande chaleur de l'été pendant les longs jours est indispensable à la réussite et à la maturation des fruits et des semences; et c'est ainsi qu'on ne trouve dans toute l'Europe qu'un très-petit nombre d'endroits se refusant à la culture des plantes alimentaires les plus importantes. Les points les plus extrêmes du N. sont seuls dans ce cas, de même que la partie des montagnes qui s'élève jusqu'à la région des neiges. L'Europe n'offre, en général, que fort peu de ces points, et ils sont même encore plus nombreux au S. qu'au N. Ils y ont d'ailleurs une importance toute particulière, comme inépuisables réservoirs des eaux qui doivent aller porter au loin la fraîcheur et la vie. Tout à l'extrémité N. de l'Europe, la région des neiges commence à 700 mètres de hauteur; sur l'Etna, elle commence seulement à une élévation de 3,500 mètres, et, même, dans la sierra Nevada, à 3,566 mètres. Presque toute l'Europe appartient à la température variable, car la neige n'est un phénomène, sinon inconnu, du moins rare, que dans les contrées du S. et de l'O. baignées par la mer, et sur le versant de l'Apennin, à une hauteur de 400 mètres, et dans la sierra Nevada, à 700 mètres. Il en résulte naturellement, presque partout, la succession régulière des quatre saisons de l'année. Plus on avance vers le N. ou dans l'intérieur du continent, plus la différence des saisons paraît vivement accusée. La quantité annuelle des pluies atteint son point maximum dans les pays de montagnes et les contrées voisines de l'Océan; elle est dès lors remarquablement abondante au N.-O.; au S., là où n'existe point, comme en Espagne, une exception due à l'uniformité d'un plateau, elle est encore considérable, tandis que c'est au N.-E. qu'on observe son point minimum. Dans tout le S. et dans tout l'O. de l'Europe, dominent les vents les plus chauds du S. et de l'O.; à l'E. de l'Europe, les vents du N.-O. et de l'E., qui y apportent avec eux, tantôt le froid sec, tantôt la chaleur étouffante du continent asiatique. Sur les côtes méridionales de l'Europe, les alternatives entre les vents de côtes et les vents de mer sont bien plus sensibles que dans le N. et contribuent beaucoup à adoucir la plus chaude température du jour. L'air est plus clair au S. qu'au N.; mais les vents chauds et engourdissants (*siroco*, *salano*) et les émanations malsaines des maremmes du S. sont inconnus au N. »

— *Géologie, productions minérales, flore, faune*. L'Europe présente, au point de vue géologique, quelques caractères généraux que nous allons indiquer. Les terrains de formation primitive et de transition se montrent dans la Laponie, la Suède, la Finlande, la Norvége, la plus grande partie de l'Écosse, l'O. de la principauté de Galles, la moitié de l'Irlande, les comtés de Devon et de Cornouailles en Angleterre, la Bretagne, l'O. de la Normandie, une grande partie des provinces du centre et du N.-E. de la France, les chaînes les plus élevées des Alpes, la Corse, la plus grande partie de la Sardaigne, les rives de la Toscane, la Calabre, le N.-E. de la Sicile, la Bohême, la Carinthie, la Styrie, des parties de la Hongrie et de la Transylvanie, la moitié de l'E. de la Turquie et de la Grèce, enfin dans la chaîne centrale du Caucase. Aux formations secondaires appartiennent: les lowlands d'Écosse, la moitié de l'Irlande centrale, le N.-E., le centre et la plupart des comtés S. de l'Angleterre, presque toute la France et l'Allemagne occidentale, les sommets les plus élevés des Pyrénées, les pays qui s'étendent sur les deux versants des Alpes, le centre et le S. de l'Italie, le N. de la Sicile, l'Istrie, la Dalmatie, la moitié de la partie occidentale de la Turquie et de la Grèce, la Gallicie, de grandes bandes de pays le long du Volga et sur le versant septentrional du Caucase. La plus grande partie de la Russie, la Pologne, la Prusse, tout le Danemark, le N.-O. de l'Allemagne, la Hollande, une grande partie de la Belgique, les comtés de l'O. de l'Angleterre, les bassins de la Seine, de la Loire, de la Garonne, du Rhône en France, la partie N. de la Suisse, les plaines de la Lombardie, de la Hongrie, de la Valachie, de la Bulgarie, presque toute l'Apulie et enfin le S. et l'O. de la Sicile appartiennent aux formations tertiaires. Le granit, le gneiss, la syénite et les roches calcaires, souvent mêlées de mica et d'ardoise, sont les principales roches de l'Europe. Les substances minérales précieuses sont très-rares dans cette partie du globe; mais on trouve sur divers points, et beaucoup plus abondamment qu'en Asie et en Amérique, du fer, du sel, de la houille, du cuivre, de l'étain, du plomb, du mercure, de l'argent, du zinc, du cobalt, de l'arsenic, du nickel, etc. Le N. de l'Italie et les îles de l'Archipel fournissent les plus beaux marbres connus. Le soufre, le vitriol, l'ammoniaque, le nitre, la serpentine, la porcelaine, etc., abondent sur plusieurs points du territoire européen. Les plantes des autres parties du monde ont été acclimatées en Europe. On y cultive avec succès le dattier, le palmier, la canne à sucre, le cotonnier, l'oranger, l'olivier, le pêcher, le figuier, le froment, le riz, le maïs, la vigne, l'orge, l'avoine, le seigle, etc. L'industrie a considérablement perfectionné les races animales en Europe; car, sur 1,000 à 1,200 espèces de mammifères connues, 80 à peine lui appartiennent exclusivement. On y trouve des bêtes à laine, des chevaux et des bœufs d'une très-belle race. Parmi les animaux sauvages, nous citerons: l'ours brun et noir, le loup, le renne, l'élan, le renard, etc. Sous le rapport des insectes, des oiseaux, des crustacés, l'Europe n'égale point les autres parties du monde. Les grandes espèces des oiseaux carnassiers, tels que les aigles, les vautours, habitent les Alpes et les Pyrénées. La pêche est abondante sur les côtes de l'Océan en général, et particulièrement sur celles du N. de l'Europe.

— *Population*. La population européenne appartient à la race caucasienne ou blanche, sauf quelques tribus de la race ouralienne, à l'E. Les différentes sortes de langues sont: le grec, l'albanais, le turc, le slave, le finnois, le teuton, le latin, le basque, le celte. Le latin forme le fond des langues que parlent les Français, les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Grisons, les Valaques. Les Allemands, les Néerlandais, les Anglais, les Suédois, les Danois, les Norvégiens, se servent de l'idiome dérivé du teuton. Les Russes, les Polonais, les Lithuaniens, les Tchèques, les Esclavons, les Croates, les Wendes parlent le slave. On voit d'après cela que les trois langues romane, teutonique et slavone sont dominantes. Les Turcs, les Grecs, les Albanais, les Basques, en France et en Espagne, ont chacun leur idiome.

— *Religion*. Les Églises dominantes sont: l'Église latine ou catholique romaine, dans le S. et dans la plus grande partie de l'O. et du centre (France, Espagne, Portugal, Italie, etc.); l'Église grecque, en Russie, en Grèce et dans une partie de la Hongrie; l'Église protestante, en Angleterre, en Suisse, en Prusse et dans une grande partie de l'Allemagne,

en Danemark, en Suède, en Norvége, etc. Les habitants de la Turquie d'Europe sont presque tous musulmans.

— *Divisions politiques* . . . .
. . . .

— *Langues de l'Europe.* Les idiomes de l'Europe appartiennent à des familles et même à des classes différentes. La plupart se rattachent à cette grande famille divisée en plusieurs branches dont nous ignorons le tronc commun, mais dont le sanscrit nous représente une des plus anciennes lignes collatérales. La famille indo-européenne, en effet, qui fait partie de la classe des langues à flexion, a rempli presque toute l'Europe; elle s'y subdivise en branches principales, qui ont elles-mêmes de nombreuses ramifications, que l'on trouvera dans le tableau donné plus bas: 1° la branche hellénique; 2° la branche italique, comprenant les anciennes langues italiques et toutes les langues romanes; 3° la branche letto-slave ou wendique, qui comprend les langues lettiques et les langues slaves; 4° la branche germanique; 5° la branche celtique. La même souche occupe la Perse et l'Inde jusqu'aux bords du fleuve Brahmapoutra. Il y a une longue distance de là aux îles Féroé et d'Islande, dont les dialectes appartiennent à la branche germanique. C'est à la souche indo-européenne qu'il faut aussi rattacher l'idiome des Bohémiens ou Ziganes, population flottante que l'on trouve en Europe comme en Asie et en Afrique, et qui est sans doute venue des bords de l'Indus.

Une autre grande souche de la classe à flexion, la souche sémitique, également originaire d'Asie, n'a de trace en Europe que dans le dialecte maltais, qui appartient à l'idiome arabe.

La classe agglutinante, qui occupe un énorme territoire en Asie, est représentée en Europe: 1° par le basque; 2° par le groupe caucasique, que Bopp avait voulu, mais à tort sans doute, rattacher à la souche indo-européenne; 3° par le mongol, parlé par les Eleuthes ou Calmouks, sur les deux rives du Volga et sur la côte de la mer Caspienne, près d'Astrakhan; 4° par le groupe turc ou tartare, qui comprend le turc proprement dit ou osmanli et beaucoup de dialectes de l'intérieur de la Russie, du Caucase et de la Crimée; 5° par le groupe finnois ou ouralien, qui comprend le tchoude (sur les côtes de la Baltique), le bulgare (le long du Volga), le permien (près de l'Oural) et l'ongrien (hongrois et wogoul).

Toutes les langues de l'Europe, cet avant-poste géographique de l'Asie, trouvent des analogies dans l'Asie elle-même, à l'exception du basque, toutefois, que l'on croit cependant aujourd'hui pouvoir rapprocher avec certitude des langues ouraliennes. Ainsi, les langues de l'Europe et celles de l'Asie forment un vaste ensemble, qui est limité par la mer au S., à l'O. et au N., et qui a pour voisins, à l'E., au S.-E. et au N.-E., une série de divers idiomes étrangers (chinois, thibétain, siamois, etc.) qui sont posés entre elles et la mer.

Pour plus de détails sur ces langues, et pour l'indication de leurs dialectes, nous renvoyons le lecteur à l'article qui concerne chacune de ces langues dans le *Grand Dictionnaire*. Nous nous contenterons pour le moment de faire observer que trois grandes masses ethnographiques occupent aujourd'hui l'Europe: la race romane, au S. et à l'O.; la race teutonique, au centre, au N. et au N.-O., et la race slave à l'E.

Les langues grecque, albanaise, turque et finnoise dans l'Orient, les langues basque, celtique ou erse et kymrique ou galloise dans l'Occident, ne sont que secondaires au point de vue de la statistique, quelque intéressantes qu'elles soient pour l'historien; car ces sept langues ne sont parlées en Europe que par 30 millions d'habitants, tandis que les trois grandes familles se partagent une population européenne de 240 millions d'âmes.

« Au premier coup d'œil, dit Schleicher, on s'étonne de voir que les sections idiomatiques ne répondent point aux races humaines, c'est-à-dire aux différences qui existent dans l'organisme naturel du genre humain. Ainsi, la famille appelée langue turque est parlée par deux races distinctes: par celle des Caucasiens et par celle des Mongols; ainsi les Lapons parlent une langue qui a de l'affinité avec celle des Madgyars (Hongrois), bien que le type des habitants de la Hongrie diffère énormément de celui des habitants de la Laponie.

» J'en crois trouver la cause dans l'influence que le climat, la nourriture, l'aspect de la nature environnante et la manière d'existence exercent plutôt sur l'organisme du corps de l'homme que sur celui de son langage. Je fais fort peu de cas de ce qu'on a désigné sous le nom d'un mélange avec d'autres races ou d'un échange mutuel des idiomes... Quant à la marche historique des idiomes européens, elle ne saurait être étudiée en général que chez les Indo-Germains, bien qu'il y ait, même ici, des idiomes dont nous ignorons la formation primordiale. Quant aux idiomes non indo-germaniques de l'Europe, les anciens documents nous font défaut. Et cela doit être: seules, les langues à flexion, celles des Sémites et des Indo-Germains, ont porté sur leurs épaules, jusqu'à ce jour, l'histoire de l'humanité. Les Indo-Germains et les Sémites, voilà les deux races qui ont fait de l'histoire; par conséquent, vous n'avez pas d'espoir de trouver une littérature ancienne chez les nations européennes qui parlent des idiomes dépourvus de flexion. »

— *Etymologie du mot Europe. Résumé historique.* Le savant éminent Carl Ritter consacre dans son ouvrage, écrit en allemand et publié sous le titre d'*Europa*, un chapitre des plus intéressants à l'origine et à l'étymologie de ce mot *Europe*. Les lecteurs nous permettront de leur mettre sous les yeux les principaux documents réunis sur cette question par le savant allemand. Smith a également, dans son excellent *Dictionary of greek and roman geography*, consacré à ce sujet un article intéressant. Comme il s'agit de la patrie internationale de la grande race à laquelle nous appartenons, on nous permettra d'entrer, avec les deux auteurs que nous venons de citer, dans quelques détails.

Ritter commence par faire remarquer, avec raison, que les peuples anciens n'avaient que des notions extrêmement vagues sur les différentes contrées. La première distinction qui fut admise fut évidemment celle du levant et du couchant: c'était une position tout indiquée par le mouvement apparent du soleil; ensuite on inventa encore la distinction du nord et du sud, c'est-à-dire des deux points opposés qu'on a à sa gauche et à sa droite lorsqu'on regarde le soleil levant. Ainsi, les Grecs désignaient sous le nom générique et indéterminé de *Anatolicon*, Anatolie, *levant*, les terres qui commençaient à ce que nous appelons aujourd'hui l'Asie Mineure, et sous celui de *Hespérie* ou *couchant*, celles qui étaient situées à l'extrémité opposée, en commençant par l'Italie. La désignation d'une partie de la terre sous le nom d'*Europe* ne prit naissance qu'à une époque relativement postérieure. Dans Homère, il n'est nullement fait mention de l'Europe. La première fois qu'on rencontre ce nom, c'est dans un hymne homérique adressé à Apollon, où l'on oppose l'Europe aux îles grecques et au Péloponèse. Nous verrons tout à l'heure quel parti on a tiré de cette définition pour expliquer l'étymologie d'*Europe*. Eschyle parle également de l'Europe dans des fragments qui nous sont parvenus.

Si maintenant nous passons à l'origine du mot, nous nous trouverons en face d'une foule d'hypothèses plus ou moins ingénieuses, que nous allons rapidement passer en revue. Hérodote, qui ne dit rien de précis sur ce sujet, rappelle le mythe célèbre d'Europe, fille d'un roi de Tyr, dont on connaît l'histoire fabuleuse. Il fait remarquer, à ce propos, que trois des parties du monde portent des noms de femmes, *Europa*, *Libya* et *Asia*. Nous ne pouvons évidemment admettre que ce soit une femme qui ait donné son nom à une partie du monde; mais le renseignement rapporté par Hérodote nous permet au moins de supposer que ce nom n'est pas sans rapport avec l'histoire et peut-être bien avec la langue des Phéniciens. C'est ce qui a engagé plusieurs savants à chercher dans cette langue une étymologie fort ingénieuse du mot *Europe*. Bochart, Hyde, Gatterer, Voss s'accordent à reconnaître dans ce nom un mot sémitique, *oreb* ou *èrèb*, qui, en hébreu, signifie soir, couchant. Les Arabes emploient encore aujourd'hui cette racine, légèrement altérée, avec la même signification, lorsqu'ils désignent, par le terme générique de *Maghrèb* les Etats barbaresques, et particulièrement le pays que nous avons appelé, d'après eux, *Maroc*. En opposition à *Oreb*, les Phéniciens auraient nommé le continent auquel appartenait leur propre pays *Asi*, c'est-à-dire le *central*. Nous aurions donc dans ces deux vocables sémitiques, *Oreb* et *Asi*, la double étymologie des mots *Europa* et *Asia*. Une glose de Hésychius, dans son *Lexicon*, semblerait presque donner raison à cette hypothèse; le lexicologue grec explique, en effet, *Europê* par l'endroit du soir, l'endroit sombre.

Agathemerus, dans sa *Géographie*, demande directement au grec l'origine du mot, dans lequel il veut retrouver *Eurus*, le vent du sud-est.

Smith semble pencher vers l'opinion proposée par Hermann, qui s'appuie sur le passage de l'hymne à Apollon auquel nous avons fait plus haut allusion. Il suppose que l'auteur de cet hymne était un Grec de l'Asie Mineure, et que ce Grec désignait, ainsi que ses compatriotes, sous le nom d'*Europe* le continent, la terre ferme, par opposition aux nombreuses îles qu'on était obligé de laisser derrière soi pour y arriver. *Europê* se décomposerait alors en *Eurus ops*, littéralement la *large surface*, la terre ferme, le continent.

Ritter émet une autre opinion longuement motivée. Après avoir établi d'une manière assez vraisemblable que les noms d'*Asie* et d'*Europe* ont entre eux au moins des rapports de parallélisme, sinon d'opposition, il cherche quelle peut être la double origine de ces mots. Il pense que les investigations doivent être beaucoup plus circonscrites qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, et il nous transporte au pied du Caucase, sur la côte orientale de la mer Noire. Cette contrée, située entre la Colchide et la Scythie, porte un nom qui rappelle singulièrement celui de l'Asie. C'était là, en effet, qu'habitait le peuple des *Ases*, comme les appellent Strabon et Ptolémée. Ce nom s'est encore conservé avec une intégrité satisfaisante dans celui de la mer d'*Azov*, la mer d'*Aza* ou d'*Asa*. Les peuples germaniques et scandinaves accordent, dans leurs antiques traditions nationales, une importance considérable aux Ases, race de héros et de dieux qui habitait l'*Asahaimur*, la terre d'*Asa*, située dans ces régions. Le pays qui semble avoir été le berceau de la race européenne et le centre d'une civilisation bien antérieure à la civilisation grecque a probablement, à ce que croit Ritter, donné son nom à l'Asie en général, c'est-à-dire aux pays situés au delà du Caucase. Ritter explique par l'existence de cette civilisation le respect et la considération qui s'attachaient, dans toute l'antiquité, au nom de l'Asie, qui est si souvent appelée, dans les vieux poëmes scandinaves, le sol divin, la terre sacrée, la partie du monde divine, la patrie des dieux.

Ceci posé, Ritter suppose que le nom d'*Europe* a été formé par opposition à celui d'Asie et appliqué, à l'origine, dans les mêmes limites géographiques, c'est-à-dire aux contrées situées, par rapport à nous, en deçà du Caucase et du Don, qui a toujours formé la limite réelle entre l'Asie et l'Europe. Le nom d'Europe fut donné à ces longues plaines qui s'étendent au sud et à l'est du Caucase, que, suivant Hérodote, les Scythes désignaient, dans leur langue, par le mot *Apia* ou *Opia*. Nous savons, d'autre part, que beaucoup de peuples de ces contrées adoraient, sous le nom d'*Apia*, *Opia* ou *Ops*, la terre personnifiée dans une divinité, et nous sommes autorisés à identifier les deux mots, *Europia*, *Eurapia*. *Europê*, ce serait alors la large terre, la vaste terre, la plaine, par opposition à *Asie*, la terre élevée, qui entre évidemment dans la composition du nom de la montagne du *Cau-case*. La forme *Europia* est, du reste, textuellement donnée par Sophocle et Euripide; de même que le mot *Asie*, qui, primitivement, ne s'appliquait qu'à une région restreinte, a été peu à peu étendu au continent tout entier, de même le mot *Europe* a fini par désigner les pays que nous appelons ainsi maintenant.

Ritter appuie encore son hypothèse sur l'existence, en Béotie, d'un culte spécial de *Demeter Europê*, *Dea mater*, la mère des dieux, culte originaire de cette fertile *Europa*, voisine du Pont et du Caucase, et renommée par l'abondance de ses céréales. Un phénomène curieux, c'est que le sol arable extrêmement fécond qu'on trouve à l'ouest du Don ou Tanaïs disparaît entièrement à l'est de ce fleuve pour faire place à la stérilité des steppes. Le nom de l'Europe repose donc, à l'origine, sur des considérations appartenant à la fois à l'ordre physique, historique, ethnographique et mythologique.

— *Phases historiques.* Moïse appelait l'Europe l'*île des Nations*, et les écrivains sacrés la nommaient *Japetia*. Le nom d'*Europe*, sur l'origine duquel les étymologistes ne sont point d'accord, désignait, dans les temps anciens, une petite contrée qui se trouve au nord de Constantinople; ce nom fut successivement étendu par les Grecs à toute la partie occidentale de l'ancien continent; mais ni les Grecs ni les Romains ne connurent les parties septentrionales de l'Europe, qu'ils limitaient, de ce côté, à ce que nous appelons mer du Nord et mer Baltique.

L'incertitude qui pèse sur l'étymologie du mot *Europe* couvre aussi l'origine des premiers habitants de cette contrée, qui, selon l'autorité aujourd'hui bien contestée des livres sacrés, aurait été peuplée par les descendants de Japhet venus de l'Asie. Mais ce qu'il y a de positif, c'est que les habitants primitifs de l'Europe nous apparaissent, à travers les traditions, comme de vrais sauvages: les Thraces se tatouaient, les Celtes se couvraient les membres de couleur bleue, l'Irlandais mangeait ses parents vieillis, les Germains et les Gaulois immolaient des victimes humaines, les Bretons allaient presque nus, les Scandinaves buvaient dans le crâne de leurs ennemis; quelques peuples se tailladaient les joues, d'autres caparaçonnaient leurs chevaux de la peau de leurs ennemis vaincus. L'Europe était donc plongée dans les ténèbres de la barbarie alors que de nombreux et vastes Etats florissaient en Asie. Les pays les plus voisins de l'Asie durent nécessairement les premiers en ressentir l'influence favorable; aussi la civilisation se montra-t-elle d'abord en Grèce; cette contrée, grâce aux merveilleuses facultés de ses peuples, parvint rapidement à un haut degré de puissance par les arts, l'industrie et le commerce. A l'exemple de la Phénicie, elle répandit ses colonies et, avec elles, sa civilisation dans l'Italie méridionale, sur les côtes de l'Espagne et sur celles de la Gaule. Mais Rome, fondée environ sept siècles et demi avant notre ère, devint bientôt puissance dominante; par ses armes, elle étendit d'abord sa domination sur l'Italie, puis successivement sur l'Espagne, la Gaule, la Grande-Bretagne, une grande partie de la Germanie et sur la Grèce elle-même; enfin elle asservit l'Europe presque entière et la courba sous son joug jusque vers le milieu du v^e siècle de l'ère chrétienne. Mais l'étendue de ce vaste empire, et plus encore le luxe énervant de l'Asie, qui avait envahi tous les rangs de la société, entraînèrent la chute de la domination romaine. Les barbares qui étaient accourus du nord de l'Asie, ne trouvant plus de puissance assez forte pour leur résister, se répandirent par toute l'Europe, la dévastèrent, et, pendant plusieurs siècles, firent succéder à la civilisation antique la plus effroyable anarchie. Au milieu de ce désordre, l'empire éphémère des Ostrogoths s'éleva en Italie et s'étendit au N.-E. jusqu'aux bords du Danube; celui des Suèves et des Wisigoths s'établit au S.-O. de la Gaule et dans la péninsule hispanique; celui des Francs et des Burgondes dans l'O. et le centre de l'Europe. Les Anglo-Saxons se fixèrent dans la Grande-Bretagne; les Slaves pénétrèrent jusqu'au cœur de la Germanie; les Finlandais parurent dans le nord; les Turcs s'avancèrent jusqu'aux rives du Don, chassant devant eux les Avares vers l'ouest. Les Bulgares parvinrent jusqu'aux bords du Pruth et du Danube, et les Huns, divisés et ayant perdu leur chef, rétrogradèrent jusqu'aux steppes du Pont-Euxin. Alors apparut Charlemagne; tout ploya sous son épée: les deux empires des Goths furent renversés, la moitié de l'Europe subjuguée, et ce conquérant fonda le vaste empire des Francs. Cependant l'empire d'Orient, pâle représentant de la grandeur romaine, était encore debout, et, malgré sa faiblesse et les attaques incessantes de l'islamisme, devait survivre longtemps encore à l'empire éphémère de Charlemagne. En effet, ce grand prince était à peine couché dans la tombe que déjà se démembrait l'empire qu'il avait créé. De ses débris se formèrent le royaume particulier de France, les Etats d'Allemagne, d'Italie, de Lorraine, de Provence, de Bourgogne, etc. En même temps, les Maures envahissaient l'Espagne et s'y maintenaient en civilisateurs jusqu'au x^e siècle.

A cette époque, les peuples du Nord commencent à sortir de leur obscurité et prennent rang parmi les Etats européens. Le royaume de Norvége s'étend jusqu'à la mer Blanche; à l'empire chazare, formé dans les siècles antérieurs, succède l'empire russo-slave, et le Danemark fonde sa puissance. Mais un mouvement religieux emporte les peuples d'Occident vers l'Orient, et les croisades, depuis la fin du xi^e siècle jusqu'à celle du xiii^e, absorbent l'attention européenne. Pendant ce temps, le Portugal se sépare de l'Espagne; les royaumes de Léon, de Castille et d'Aragon font reculer les Maures; la puissance sicilienne se transmet à Naples; la Suède s'étend jusqu'à la Finlande, la Hongrie jusqu'au littoral de l'Adriatique; Venise et Gênes se rendent maîtresses de la Méditerranée; la Pologne devient indépendante; l'empire russe, morcelé, se trouve impuissant à repousser les Mongols, et la Suisse proclame son indépendance. Enfin, le xv^e siècle, parvenu à sa seconde moitié, voit s'écrouler le malheureux empire d'Orient et le croissant vainqueur établir sa puissance à Constantinople (1453). Tous les grands Etats européens se trouvent à peu près fondés, et la carte politique de l'Europe commence à revêtir la forme qu'elle a de nos jours. On n'a guère plus à signaler, comme Etats formés depuis cette époque, que les Pays-Bas, détachés de l'Espagne au xvi^e siècle, et le royaume de Prusse, organisé au xviii^e. La Révolution française, en 1789, vint, pour un temps, modifier profondément l'Europe politique: des Etats s'anéantirent, d'autres s'élevèrent. L'empire, qui surgit au milieu de cet ébranlement général, enchérit encore sur ces modifications et embrassa presque toute la partie occidentale de l'Europe; cet empire dura à peine dix années. Après sa chute, l'ancien ordre de choses fut presque entièrement rétabli par les traités de 1815, de 1818, de 1821 et de 1822, qui établirent les bases de l'Europe actuelle. Quelques changements sont encore survenus depuis: ainsi la formation des Etats de la Grèce, en 1827; celle du royaume de Belgique, en 1830; des modifications dans les Etats de la Confédération germanique; l'incorporation de la république de Cracovie à l'empire d'Autriche; celle du royaume de Pologne à la Russie; la création du nouvel empire français, qui s'est annexé la Savoie et le comté de Nice; l'unification de l'Italie sous le sceptre des rois de Piémont; la séparation du Danemark des duchés de Sleswig et de Holstein, incorporés à la Prusse; l'annexion à cette même puissance, après la bataille de Sadova (1866), du Hanovre, de la Hesse-Cassel, du duché de Nassau, de la Hesse-Darmstadt, etc.; l'évacuation complète de l'Italie par l'Autriche; la chute d'Isabelle II du trône d'Espagne; puis le percement de l'isthme de Suez. Enfin, en 1871, la France, après une guerre désastreuse commencée en 1870, se vit enlever par la Prusse l'Alsace et une partie de la Lorraine. La prise de Sedan par les Allemands fut le signal de la chute du second empire et de la proclamation de la nouvelle république française (4 sept. 1870).

Au moment où est rédigé cet article nous sommes à la fin de 1871. Rien n'est encore déterminé définitivement. L'Europe, on peut le dire, a changé de face; mais elle est à la veille de se reconstituer. Nous ne parlons donc ici ni de l'état politique de l'Europe ni de ses divisions géographiques, et nous renvoyons au *Supplément* en disant avec Aristote: « Le droit est toujours le droit, » et avec Voltaire: « La raison finit toujours par avoir raison. »

— Bibliogr. Voici une longue liste d'ouvrages

à consulter, dans laquelle nous n'avons fait entrer que des travaux qui se rapportent surtout à l'Europe en général. Pour compléter cette bibliographie, nous renverrons, d'une part, aux géographies générales, aux histoires universelles et aux grandes revues contemporaines, et, d'autre part, à la bibliographie particulière de chacun des pays européens. Dans le but de faciliter les recherches, nous avons classé les ouvrages dans l'ordre suivant : I. *Géographie, atlas, histoire naturelle, statistique*; II. *Itinéraires et voyages*; III. *Histoire*; IV. *Philosophie de l'histoire*; *mœurs, usages, coutumes*; *état politique*, etc.

— I. Géographie, atlas, histoire naturelle, statistique : *Atlas historique universel.... traduit de l'Atlas historique des États européens* de C. et F. Kruse, et complété par P. Lebas et F. Ansart (Paris, 1841, in-fol., avec 18 cartes, 3e édit.); *États formés en Europe après la chute de l'empire romain en Occident*, par d'Anville (Paris, Imp. roy., 1771, in-4o, avec une carte); *Description de la carte gallicane et autres parties de l'Europe* (Lyon, 1555, in-4o); J. Hinselin de Moraches, *Portrait géographique et historique de l'Europe* (Paris, 1675, 4 vol. in-12); Leuthoff de Franckenberg, *Descriptio Statuum omnium Europæ* (Leipzig, 1705, in-fol., en allem.); *Atlas de l'Europe*, par Denaix (Paris, 1832, in-fol.); *Atlas pour servir à l'étude de l'histoire moderne de l'Europe*, 1515-1815, par Ch. Imbert des Mottelettes (Paris, 1834-1849, in-fol., tableaux, cartes et texte); Weis et J.-E. Woerl, *Atlas von Europa* (1833-1840, in-fol. obl.; il n'a été publié que 62 ff. sur les 240 que l'on avait annoncées : tel qu'il est, cet ouvrage forme un bon atlas de l'Europe centrale); P. Van der Maalen, *Atlas de l'Europe* (Bruxelles, Établissement géographique, 165 ff.); *Cours des principaux fleuves et rivières de l'Europe*, par Louis XV (Paris, impr. du cabinet de S. M., 1718, pet. in-4o); *Orographie de l'Europe*, par L. Brugnière (Paris, 1830, in-4o, cartes, pl. et tabl.); *Histoire naturelle des principales productions de l'Europe méridionale*, par A. Risso (Paris, 1826-1827, 5 vol. in-8o); *Études sur la géographie botanique de l'Europe, etc.*, par H. Lecoq (Clermont-Ferrand et Paris, 1854-1858, 9 vol. gr. in-8o); *Histoire des plantes de l'Europe, etc., rangées dans l'ordre du* Pinax de Ch. Bauhin (Lyon, 1737, 2 vol. in-12); J.-N. Laicharding, *Vegetabilia europæa in commodum peregrinationum novis plantis et descript. adaucta* (Deux-Ponts, 1790, 3 vol. in-8o); ejusdem *Manuale botanicum sistens plantarum europæarum characteres, genera, species, etc.* (Deux-Ponts, 1794, in-8o); *Flore d'Europe, contenant les détails de la floraison et de la fructification des genres européens, et une ou plusieurs espèces de chacun de ces genres dessinées et gravées d'après nature*, par C.-V. de Boissieu (Lyon, 1805-1807, in-4o, liv. I à XII, avec 220 pl.; l'ouvrage n'a pas été achevé); *Histoire philosophique, littéraire, économique, des plantes de l'Europe*, par J.-L.-M. Poiret (Paris, 1825-1829, 8 vol. in-8o, avec 160 pl.); J. Barrelieri, *Plantæ per Galliam, Hispaniam, etc., observatæ* (Paris, 1714, in-fol.); *Histoire physiologique des plantes d'Europe*, par J.-P. Vaucher (Valence et Paris, 1841, 4 vol. in-8o); *Choix des plantes d'Europe*, par Dreves et Haines (Leipzig, 1805, 5 part. in-4o); C.-F. Nyman, *Sylloge floræ europææ sive plantarum vascularium Europæ indigenarum enumeratio* (Orebroæ, 1855, in-4o); J. Macquart, les *Plantes herbacées d'Europe et leurs insectes* (Lille, 1854-1856, 3 vol. in-8o); *The birds of Europa*, by J. Gould (Londres, 1832-1837, 5 vol. gr. in-fol.); *Ornithologisches Atlas, oder naturgetreue Abbildung und Beschreibung der ausser-europæischen Vœgel*, von Halm und Kuster (Nuremberg, 1834-1841, in-8o, en 17 liv. de 8 pl. color.); *Ornithologie européenne*, par C.-D. Degland (Lille et Paris, 1849, 2 vol. in-8o); *Histoire naturelle des oiseaux de proie d'Europe*, par P. Boitard (Paris, 1824, in-4o); *Histoire naturelle des oiseaux d'Europe et des oiseaux exotiques*, par Fl. Prévost et C. Lemaire (Paris, 1863, 2 vol. gr. in-8o, avec 80 pl. color.); *Histoire naturelle des poissons d'eau douce de l'Europe*, par L. Agassiz (Neuchâtel, 1839, in-fol., fig.); C.-L. Bonaparte, *Catalogo metodico dei pesci europei* (Naples, 1846, gr. in-4o); *Histoire des insectes de l'Europe*, par M.-S. Mérian (Amsterdam, 1730, in-fol.); *Fauna insectorum Europæ*, auctoribus Ahrens, E.-F. Germar, etc. (Halle, 1813, in-8o); H.-C. Küster, *Die Kæfer Europa's nach der Natur beschrieben, mit Beitrægen mehrerer Entomologen* (Nuremberg, 1844-1854, 28 cah. in-16, fig. co-...); *Iconographie et histoire naturelle des coléoptères d'Europe*, par Dejean et J. Boisduval (Paris, 1829, 5 vol. in-8o); *Histoire naturelle des lépidoptères d'Europe, etc.*, par Lucas (Paris, 1845, 2 vol. gr. in-8o, avec 160 pl. color.); *Catalogue des lépidoptères d'Europe, distribués en familles, tribus et gen-...*, par P.-A.-J. Duponchel (Paris, 1846, in-8o); *Papillons d'Europe*, par Ernst et Engramelle (Paris, 1779-1792, 8 vol. in-4o, avec 350 pl.); *Die europæischen Schmetterlinge*, von Esper (Erlangen, 1829-1839, 5 tom. en 7 vol. in-4o); *Sphingum europæarum larvæ*, a H.-W. Bergstræsser (Hanau, 1782, in-4o); *Icones papilionum diurnorum quotquot adhuc in Europa occurrunt*, a J.-A.-B. Bergstræsser (Hanovre, 1779, 2 part. in-4o); B. Gerhardt, *Versuch einer Monographie der europæischen Schmetterlingsarten* (Hambourg, 1850-1853, in-4o, avec 39 pl. color.); *Naturgeschichte der europæischen Schmetterlinge*, von M.-B. Borkhausen (Francfort, 1788-1794, 5 vol. in-8o, fig.); *Die Schmetterlinge von Europa*, von F. Ochsenheimer und F. Treitschke (Leipzig, 1807-1835, in-8o, 10 tom. en 17 part.); *Die europæischen Schmetterlinge, etc.*, von J. Hübner (Regensbourg, 1848-1845, in-4o); *Beitræge zur Geschichte europæischen Schmetterlinge*, von C.-F. Freyer (Augsbourg, 1827-1831, in-12); G.-A.-W. Herrich-Schæffer, *Systematische Bearbeitung der Schmetterlinge von Europa* (Regensbourg, 1843-1856, 69 cah. in-4o, fig. color.); *Statistique de l'Europe* d'après Hassel (Bruxelles, 1827, gr. in-fol.); C. Moreau et Slowaczinski, *Statistique générale de l'Europe, de l'Asie, etc.* (Paris, 1838, 2 tomes en 1 vol. in-12); F. Schœl, *Tableau des peuples qui habitent l'Europe* (Paris, 1812, in-8o); J. Schœn, *Statistique générale et raisonnée de la civilisation européenne*, trad. de l'allemand par J.-G.-H. Dumont (Paris, 1834, in-12; l'édit. allem. avait paru l'année précédente).

— II. Itinéraires et voyages : *Itinéraire descriptif*, ou *Description routière, géographique, historique et pittoresque de la France et de l'Italie*, par Vaysse de Villiers (Paris, 1813-1839, 20 vol. in-8o, avec cartes; l'ouvr. n'est pas terminé); le *Voyageur en Allemagne, en Suisse, à Venise, à Amsterdam, etc., manuel à l'usage de tout le monde*, par R.-A.-O. Reichard, trad. par F.-A. Herbeling (17e édit., entièrem. refondue; Berlin, 1857, 2 part. en 1 vol. in-8o; c'est le même ouvrage que le *Guide du voyageur en Europe*, dont la 8e édit. est de Weimar, 1818-1820, 3 vol. in-12, avec un atlas de 9 cartes); L. Clerc, *Guide historique et pittoresque du voyageur en Europe* (Paris, 1837, 2 vol. in-8o et pet. in-4o, avec 19 pl.); *Guide du voyageur en Europe*, publ. sous la direction de M. Ad. Joanne (Paris, 1860, gr. in-18, avec carte); *Abrégé de l'histoire générale des voyages faits en Europe* (Paris, 1804-1805, 12 vol. in-8o, fig.); *Voyages historiques de l'Europe, depuis* 1692 *jusqu'en* 1700, par Cl. Jordan, dit *le Colombier* (Paris, 1692-1703, 8 vol. in-12); le *Chemin de Paris à Lyon, de Lyon à Venise, etc.* (Paris, vers 1520, in-8o); les *Voyages de plusieurs endroits de France, et encore de la terre saincte, d'Espaigne, d'Italie et autres pays* (Paris, Ch. Estienne, 1552, pet. in-8o); Rosmithal et Blatna, *Commentarius brevis itineris atque peregrinationis, etc.* (Olmutz, 1577, in-8o); *Itinerario* di M.-A. Pigafetta (Londres, 1585, in-4o); Chytræi *Variorum in Europa itinerum deliciæ* (s. l., 1599, in-8o); *Voyage en Italie, Allemagne, Pays-Bas, Angleterre, Ecosse, de Henri II, duc de Rohan, fait en* 1600 (Amsterdam, Elzevir, 1646, pet. in-12); *An itinerary...* by Fynes Moryson (Londres, 1617, in-fol.); Th. Carve, *Itinerarium* (Mayence, 1640, 3 vol. in-12); *Histoire et relation du voyage de la reine de Pologne, etc.*, par J. Le Laboureur (Paris, 1647, in-4o); *Travels in divers parts of Europa*, by Edw. Brown (Londres, 1685, in-fol.); *Memorie de' viaggi per l'Europa christiana*, scritte da G.-B. Pacichelli (Naples, 1685-1690, 6 tom. en 5 vol. in-12); *Voyages de Dumont en France, Italie, etc.* (La Haye, 1699, 4 vol. in-12); *Voyages en Europe, Asie et Afrique*, par Aubry de La Motraye (La Haye, 1727, 2 vol. pet. in-fol., fig.); *Voyages en Espagne et en Italie*, par Labat (Paris, 1730, 8 vol. in-12); *Some observations made in travelling through France, etc.*, by Wright (Londres, 1730, 2 vol. in-4o); J. Breval's *Travels in Europa* (Londres, 1738, 2 vol. in-fol.); *Travels through the Germany, Italy and France, etc.*, by J. Ray (Londres, 1738, 2 vol. in-8o); *Voyages dans la basse Saxe, la Hollande et l'Angleterre*, par Z.-C. Uffenbach (Leipzig, 1753-1754, 3 vol. in-8o, fig.; en allem.); *Travels through cities of Germany, Italy, Greece, etc.*, by Al. Drummond (Londres, 1754, in-fol., fig.); *Travels through the Germany, Bohemia, Hungary, etc.*, by J.-G. Keyser (Londres, 1756, 4 vol. in-4o); *A journey from London to Genua, through England, Portugal, Spain and France*, by Baretti (Londres, 1770, 2 vol. in-4o; trad. en franç., Amsterdam, 1778, 4 vol. in-12); *Travels through Holland, Flanders, Germany, etc.*, by J. Marshall (Londres, 1773, 3 vol. in-8o); *Resa till Jac.-Jonas Bjœrnstahl Frankrike, Italien, Sweitz...* Ed. C.-Chr. Gjœrwell (Stockholm, 1780-1784, 6 vol. in-8o; trad. en allem. par J.-E. et Ch.-E. Groskurd, Leipzig, 1780-1784, 6 vol. pet. in-8o); *Lettres d'un voyageur anglais sur la France, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie*, trad. de l'anglais de Moore (Genève, 1781, 4 vol. in-8o); *Lettres de l'abbé Sestini, écrites pendant le cours de ses voyages en Italie, en Sicile et en Turquie*, trad. par Pingeron (Paris, 1789, 3 vol. in-8o; édit. italienne, Florence et Livourne, 1779-1784, 7 vol. in-12); S. Ireland's *Picturesque tour through Holland, Brabant, etc.* (Londres, 1790, 2 vol. in-4o); *Voyage en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Sicile*, par le comte F.-L. de Stolberg (Kœnigsberg, 1794, 4 vol. in-8o, en allem.; trad. en angl., Londres, 1796, 2 vol. gr. in-4o); J. Albanis Beaumont, *Travels through the maritim Alps* (Londres, 1795, in-fol., fig.); *Remarks on several parts of France, Italy, etc.*, by B. Hobhouse (Bath, 1796, in-8o); *Travels through France, Turkey and Hungary to Vienna*, by W. Hunter (Londres, 1798 ou 1803, 2 vol. in-8o); *Voyage en Angleterre, en Russie et en Suède*, par D. Lescallier (Paris, 1800, 2 vol. in-8o); *Sketches and observations taken on a tour through a part of the south of Europa*, by J. Wolf (Londres, 1801, in-4o); *Travels in Europa, Asia Minor and Arabia*, by John Griffiths (Londres, 1801, in-4o; trad. en franç. par B. Barère; Paris, 1811, 3 vol. in-8o); *Voyage pittoresque en Suisse et en Italie*, par J. Cambry (Paris, 1801, 2 vol. in-8o); *Voyage en Allemagne, en Danemark, en Norvège, en Suède et dans une partie de l'Italie*, par Küttner (s. l., 1804, 4 vol. in-8o, en allem.); *Travels from Hamburgh to Paris*, by Th. Holcroft (Londres, 1804, 2 vol. in-4o); *Viage de España, Francia y Italia*, por N. de La Cruz (Madrid, 1806, et Cadix, 1812-1813, 14 vol. pet. in-8o); *Sketch of a tour on the continent*, by J.-E. Smith (Londres, 1807, 3 vol. in-8o); *Voyage en Allemagne et en Suède, etc.*, par Catteau (Paris, 1810, 3 vol. in-8o); *Letters from lady Graven to the Margrave of Anspach, during her travels through France, Germany, Russia, etc.* (Londres, 1814, in-4o); *A voyage to Cadiz and Gibraltar up the Mediterranean to Sicily and Malta, etc.*, by J. Cockburn (Londres, 1815, 2 vol. gr. in-8o, fig. color.); *Recollections abroad*, by R. Colt Hoare (Bath, 1815-1818, 4 vol. in-8o); *Observations moral, etc.. made during a tour through the Pyrenees, France, Switzerland, the whole Italy and the Netherlands in the years* 1814 *and* 1815, by J. Milford (Londres, 1817-1818, 2 vol. in-8o); *Journal of a tour in Germany, Sweden, Russia, Poland, etc.*, by Th. James (Londres, 1816, in-4o); *Travels through some parts of Germany, Moldavia and Turkey*, by Adam Neale (Edimbourg, 1816, in-4o, fig.; trad. en franç. par Ch.-Aug. Def..., Paris, 1818, 2 vol. in-8o); *Voyage dans les villes de l'Europe centrale*, par Stein (Leipzig, 1817, 7 vol. in-12, en allem.); *Journal of a tour through part of France, Flanders and Holland...*, by W. Stevenson (Norwich, 1817, in-8o); *Journey from Moscou to Constantinople, in the years* 1817 *and* 1818, by W. Mac Michael (Londres, 1819, in-4o); *Journey in Carniola, Italy and France, in the years* 1817 *and* 1818, by W.-A. Cadell (Edimbourg, 1820, 2 vol. in-8o, fig.); *Letters from continent*, by Sam.-Egerton Brydges (Kent, 1821; 2e édit., 1829, 3 vol. in-8o); *A year in Europa in* 1818-1819, by John Griscom (New-York, 1823, 2 vol. in-8o); *Voyage en Angleterre et en Russie*, par C. de Montulé (Paris, 1825, 2 vol. in-8o et atlas in-fol.); *Travels through Russia, Siberia, Poland, Austria, etc.*, by James Holman (Londres, 1825, 2 vol. in-8o); *Travels in Norway, Sweden, Denmark, Hannover, Germany, etc.*, by W.-Rae Wilson (Londres, 1826, in-8o); la *Scandinavie et les Alpes*, par Ch.-V. Bonstetten (Genève, 1826, in-8o); *De Paris à Varsovie..., de Varsovie à Trieste..., de Trieste à Paris, journal*, par Delestre-Poirson (Paris, 1827, gr. in-8o); *Saint-Petersburgh, a journal of travels to and from that capital, through Flanders, etc.*, by A.-B. Granville (Londres, 1828, 2 vol. in-8o); *Mémoires et voyages*, ou *Lettres écrites à différentes époques pendant des courses en Suisse, en Calabre, en Angleterre et en Ecosse*, par le marquis de Custine (Paris, 1830, 2e édit., 2 vol. in-8o); *Raccolta accresciuta di viaggi* scritti da G. Orti (Vérone, 1835, 2 vol. in-8o); *Voyage d'un exilé, de Londres à Naples et en Sicile, etc.*, par d'Haussez (Paris, 1835, 2 vol. in-8o); *Alpes et Danube*, par le même (Paris, 1837, 2 vol. in-8o); Capt. E. Spencer's *Travels in Germany, with a glance at Poland, Hungary and Switzerland in* 1834-1836 (Londres, 1836, 2 vol. in-8o); E. Lear's *Illustrated journal of a landscape painter in Southern Calabria, etc.* (Londres, 1852, in-8o, fig.); *Journal of a landscape painter in Albania, Illyria, etc.*, by the same (Londres, 1852, in-8o, fig.).

— III. Histoire : *Histoire ancienne des peuples de l'Europe*, par de Buat (Paris, 1772, 12 vol. in-12); *History of ancient Europa*, by W. Russell (Londres, 1815, 3 vol. in-8o); *Recherches sur l'origine et les divers établissements des Scythes et des Goths, servant d'introduction à l'histoire ancienne et moderne de l'Europe*, trad. de l'anglais de J. Pinkerton par Miel (Paris, 1804, in-8o); *Histoire de l'Europe, depuis les dernières années du* ve *siècle jusque vers le milieu du* xviiie, par Lacépède (Paris, 1826, 18 vol. in-8o); *Cours d'histoire des États européens, depuis le bouleversement de l'empire romain d'Occident jusqu'en* 1789, par Schœll (Paris, 1830-1834, 46 vol. in-8o); *Tableau des révolutions de l'Europe, depuis le bouleversement de l'empire romain en Occident jusqu'à nos jours*, par Koch (Paris, 1823, 3 vol. in-8o); *Questions historiques*, ive-xixe *siècle*; *Cours d'histoire professé à la Faculté des lettres*, de 1844 à 1846, par Ch. Lenormant (Paris, 1854, 2e édit., 2 vol. in-12); Ph. Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum* (Paris, 1657, 2 vol. in-fol.); Ed. Martene, *Collectio veterum scriptorum* (Paris, 1724, 9 vol. in-fol.); H. Canisii *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum* (Anvers, 1725, 7 tom. in-fol.); *Regesta chronologico-diplomatica*, a Georgish publicata (Francfort, 1740-1744, 4 vol. in-fol.); *Allgemeine Sammlung historischen Memoirs vom zwœlften Jahrhundert an bis auf die neuesten Zeiten* (Iéna, 1790-1806, 33 vol. in-8o); *Geschichte der europæischen Staaten*, herausgegeben von A.-H.-L. Heeren und F.-A. Ukert (Gotha, 1829-1859, in-8o, recueil publ. périodiquement, dont il avait paru 64 vol. et 9 suppl. en 1860); *Histoire universelle et diplomatique, contenant les événements les plus remarquables depuis le partage de l'empire jusqu'au sacre de Hugues Capet, en* 987, par J. Wegelin (Berlin, 1776-1780, 3 tom. en 6 vol. in-8o); *Essai critique sur l'établissement et la translation de l'empire d'Occident en Allemagne*, par l'abbé Guyon (Paris, 1752, in-8o); les *Origines de la société moderne* ou *Histoire des quatre premiers siècles du moyen âge*, par A.-M. Poinsignon (Reims, 1856, 2 vol. in-8o); *Handbuch der Geschichte des Mittelalters*, von F. Rehm (Marbourg, 1820-1838, 4 vol. in-8o); Luitprandi *Opera quæ exstant : chronicon et adversaria* (Anvers, 1640, in-fol.); Richer, *Histoire de son temps* (xe siècle), trad. par C.-J. Gradet (Paris, 1844, 2 vol. in-8o); Trithemii *Opera historica* (Francfort, 1601, in-fol.); Æneæ Silvii *Historia rerum ubique gestarum* (Venise, 1477, in-fol.); *Histoire générale des temps modernes, depuis la prise de Constantinople jusqu'en* 1783, par F. Ragon (Paris, 1845-1846, 3 vol. in-8o); *Histoire générale de l'Europe, depuis la naissance de Charles-Quint jusqu'en* 1529, par R. Macquereau (Louvain, 1765, et Paris, 1841, 2 vol. in-4o); *Historia general del mundo*, 1554-1598, por A. de Herrera (Madrid, 1601, 3 vol. in-fol.); *Histoire universelle* de Théod. Agrippa d'Aubigné, *contenant ce qui s'est passé de* 1550 *à* 1601 (Maillé, 1616-1620, 3 vol. in-fol.); Uberti *Folietæ ex universa historia rerum Europæ suorum temporum* (Naples, 1571; Rome, 1577; Gênes, 1587, in-4o); *Theatrum europæum, oder Wahrhaftige Beschreibung aller denkwürdigen Geschichten, so sich hin und wieder in Welt, furnehmlich aber in Europa, etc., von* 1617-1718 *zugetragen haben*, beschrieben durch J.-P. Abelinum, H. Oræum, J.-P. A., J.-P. Lotichium, J.-G. Schlederum, M. Meyer, W.-J. Geiger (Francfort, 1633-1738, 21 vol. in-fol., fig.); *Il Mercurio*, di Witt. Siri (Casale, 1646, 15 t. en 21 vol. in-4o); *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe, de* 1600 *à* 1716, par le P. d'Avrigny (Paris, 1757, 5 vol. in-12; Nîmes, 1783, 2 vol. in-8o); *Recueil des gazettes de France, de* 1631 *à* 1791 (Paris, 162 vol. in-4o); *Histoire de cent ans, de* 1750 *à* 1850, par C. Cantù, trad. de l'italien par A. Renée (Paris, 1853, 4 vol. in-12); *The annual Register*, 1758-1818 (Londres, 1762-1819, 62 vol. in-8o); *New annual Register* (Londres, 1780 et années suiv., 1 vol. in-8o par an); *History of Europa from the commencement of the french Revolution in* 1789 *to* 1815, by Archibald Alison (Londres, 1833-1840, 10 vol. in-8o); *l'Europe pendant la Révolution française*, par Capefigue (Paris, 1843, 4 vol. in-8o); *Histoire des peuples et des révolutions de l'Europe depuis* 1789 *jusqu'à nos jours*, par C. Lespradier (Paris, 1847, 8 vol. in-8o); *Geschichte des neunzehnten Jahrhunderts seit den Wiener Vertrægen*, von G.-G. Gervinus (Leipzig, 1855-1862, 6 tom. en 8 vol. in-8o; trad. en français par J.-F. Minssen, Paris, 1864 et années suiv., in-8o); *Tableau de l'histoire générale de l'Europe*, 1814-1830, par de Carné-Marsin (Paris, 1834, 3 vol. in-8o); *l'Europe depuis l'avènement du roi Louis-Philippe*, par Capefigue (Paris, 1846, 10 vol. in-8o); *Annuaire historique et universel*, années 1818 à 1869 (Paris, 1819-1870, 50 vol. in-8o; se continue); *Annuaire des deux mondes, histoire générale des divers États* (Paris, 1850 et années suiv., 1 vol. gr. in-8o par an); l'*Année historique*, par Zeller (Paris, 1859 et années suiv., in-18, 1 vol. par an).

— IV. Philosophie de l'histoire; mœurs, usages, coutumes; état politique, etc.: *Esprit de l'histoire générale de l'Europe, depuis l'an* 476 *jusqu'à la paix de Westphalie* (Londres, 1783, et 1784, gr. in-8o); *The history philosophically illustrated*, by G. Miller (Londres, 1832, 4 vol. in-8o); H. Hallam, *Tableau de l'état de l'Europe au moyen âge* (1818, 2 vol. in-4o); *Philosophy of history, from the fall of the roman empire*, by the prof. Miller (Londres, 1852, 3e édit.; 4 vol. pet. in-8o; la 1re édit., Dublin, 1816-1828, 8 vol. in-8o, est intitulée : *Lecture on the philosophy of modern history*); *Discours sur l'histoire, le gouvernement, les usages, etc., de plusieurs peuples de l'Europe*, par d'Albon (Genève, 1782, 4 vol. in-12); *View of society in Europa*, by Gilb. Stewart (Edimbourg, 1778 ou 1782, in-4o; 1813, in-8o; trad. en franç. sous le titre de : *Tableau des progrès de la société en Europe*, par Boulard (Paris, 1789, in-8o); *Histoire des progrès de la civilisation en Europe, depuis l'ère chrétienne jusqu'au* xixe *siècle*, par H. Roux-Ferrand (Paris, 1833-1841, 6 vol. in-8o); *Histoire générale de la civilisation en Europe et en France, depuis la chute de l'empire romain*, par Guizot (Paris, 1859 et 1860, 7e et 8e édit., 5 vol. in-8o ou in-12; cet ouvrage a été imprimé pour la première fois de 1828 à 1830, en 6 vol. in-8o, sous le titre de : *Cours d'histoire moderne professé à la Faculté des lettres*); *Histoire de la civilisation et de l'opinion publique en France, en Angleterre, etc.*, par W.-A. Mackinnon, trad. de l'anglais (Paris, 1848, 2 vol. in-8o); *Histoire de la monarchie en Europe*, par Francis Lacombe (Paris, 1855, 4 vol. in-8o); *Histoire des origines du gouvernement représentatif et des institutions politiques en Europe, depuis la chute de l'empire romain jusqu'au* xive *siècle*, par Guizot (Paris, 1851, 2 vol. in-8o; 1855, 2e édit., 2 vol. in-12); *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis la fin du* xve *siècle*, par J.-P.-F. Ancillon (Berlin, 1806, 4 vol. in-8o); *Manuel historique du système politique des États de l'Europe, depuis la découverte de l'Amérique*, par Heeren (Paris, 1821, 2 vol. in-8o); *Recueil de traités de paix, de trêves, de*

neutralité et de confédération, d'alliance et de commerce, etc., faits par les rois de France avec tous les potentats de l'Europe et autres depuis trois siècles, par F. Léonard (Paris, 1692, 6 vol. in-4°); *Histoire abrégée des traités de paix entre les puissances de l'Europe depuis la paix de Westphalie*, par Koch, augmentée et continuée par F. Schœll (Paris, 1817-1818, 15 vol. in-8°); *Histoire de la politique des puissances de l'Europe depuis le commencement de la Révolution française jusqu'au congrès de Vienne*, par le comte Paoli Chagny (Paris, 1817, 4 vol. in-8°); *An illustrated record of important events in the annals of Europa during the years* 1812, 1813, 1814 *and* 1815 (Londres, 1816, 3 vol. in-fol., pl.); *Tables généalogiques des maisons souveraines du midi et de l'ouest de l'Europe*, par Koch (Strasbourg, 1782, gr. in-4°); *Tables généalogiques des maisons souveraines de l'est et du nord de l'Europe*, par le même (Paris, 1817-1819, gr. in-4°); *Nobiliaire universel : recueil général des généalogies historiques et véridiques des maisons nobles de l'Europe*, par L.-D. de Magny (Paris, 1854-1861, in-4°, fig., vol. I à VII); C. Behr, *Genealogie der in Europa regierenden Fürstenhæuser* (1854-1856, in-4°); *Europæ speculum, or a view or survey of the state of religion in the western part of the world*, by E. Sandys (Londres, 1637, in-4°; trad. en franç. sous le titre de *Relation de l'estat de la religion;* Amsterdam, 1641, pet. in-12); *Mémoires concernant les impositions et droits en Europe*, par Moreau de Beaumont (Paris, 1768-1769, 4 vol. in-4°); *Annuaire-almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration* (Didot-Bottin), 73e année de la publication (Paris, 1870, gr. in-8°); *History of the european languages*, by A. Murray (Edimbourg, 1823, 2 vol. in-8°); la *Clef des langues* ou *Observations sur l'origine et la formation des principales langues qu'on parle et qu'on écrit en Europe*, par Ch. Denina (Berlin, 1803, 3 vol. in-8°); *Sur l'origine et les diverses affinités des langues européennes*, par Chr.-G. Arndt; publié par J.-L. Kluber (Francfort, 1818, in-8°, en allem.); *Vocabularium comparativum omnium linguarum europæarum*, opera et studio Lud.-Luc. Bonaparte (Florence, 1847, pet. in-fol.); St. Weston, *Specimen of the conformity of the european languages with the oriental languages* (Londres, 1802, in-8°); *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, par F.-G. Eichhoff (Paris, 1836, in-4°); H. Hallam, *Histoire de la littérature de l'Europe pendant le* XVe, *le* XVIe *et le* XVIIe *siècle*, trad. de l'anglais par A. Borghers (Paris, 1839, 4 vol. in-8°); *Histoire de la renaissance des lettres en Europe*, par J.-P. Charpentier (Paris, 1843, 2 vol. in-8°).

Europe au moyen âge (TABLEAU DE L'ÉTAT DE L'), par Henri Hallam, publié en 1818 (2 vol. in-4°), et souvent réimprimé depuis. Ce livre est un des premiers ouvrages véritablement historiques que notre siècle ait produits, un ouvrage où les notions les plus intéressantes et les plus utiles, c'est-à-dire celles qui concernent l'esprit des institutions publiques et des mœurs nationales, aient été recueillies avec exactitude et exposées dans le style qui convient à l'histoire. Laissant au compilateur et au biographe le soin de présenter les détails des événements obscurs de la période du moyen âge, l'auteur jette à peine un coup d'œil sur les dynasties des princes oubliés; mais, pour ce qui concerne les formes du gouvernement et les lois fondamentales qui ont prévalu dans les différents États de l'Europe, il s'applique avec beaucoup de soin à en rechercher l'origine, à en marquer le développement et la décadence. Grâce à cette précaution, son livre présente la forme de la dissertation politique, ne rapportant les faits qu'autant qu'ils sont nécessaires à l'intelligence des considérations qui s'y rattachent, plutôt que la forme de la narration, qui demande avant tout une exposition détaillée et une peinture complète des événements. La première des dix grandes divisions dont ce tableau de l'Europe se compose comprend le sommaire de l'histoire de France, depuis l'établissement des Francs dans la Gaule, sous Clovis, jusqu'à l'expédition des Français en Italie, sous Charles VIII. C'est entre ces deux termes, fixés d'une manière fort judicieuse, que l'auteur enferme la période que l'on appelle communément le moyen âge. Le système féodal forme le sujet du second chapitre; l'auteur rapporte presque exclusivement à la France les observations que lui suggère ce système. Les chapitres III-VI offrent une esquisse des histoires d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, des Grecs et des Sarrasins. Dans le septième, qui est, sous tous les rapports, un des plus importants de l'ouvrage, l'auteur développe les progrès du pouvoir ecclésiastique, sujet remarquable, que n'avait pas encore traité l'histoire impartiale. La constitution anglaise fait la matière du huitième chapitre. M. Hallam n'envisage l'histoire de son pays que dans le développement de ses institutions; vue qui, sans doute, n'est pas neuve, mais qui est certainement très-philosophique. Ce chapitre, le plus étendu de tout l'ouvrage, est aussi celui que l'auteur a traité avec le plus de soin et avec une sorte d'affection nationale. C'est le fruit d'un travail immense; c'est l'exposition la plus nette, la plus exacte et la plus complète du système si compliqué des institutions anglaises. Le livre de M. Hallam tient lieu, à lui seul, d'une foule d'ouvrages imparfaits, et c'est là un grand avantage. Le neuvième chapitre comprend un précis de l'histoire d'Allemagne jusqu'à la diète de Worms, en 1495. Le dixième et dernier chapitre est relatif à l'état général de la société en Europe pendant le moyen âge; il embrasse l'histoire du commerce, des arts et de la littérature. Aucun de ces sujets n'y est traité d'une manière détaillée. Ce chapitre n'est destiné qu'à servir de supplément au reste de l'ouvrage, en multipliant les rapports sous lesquels on peut envisager les événements et en donnant une plus juste idée de l'esprit et du caractère du moyen âge, qu'on ne connaîtrait qu'imparfaitement si l'on séparait l'étude des lois positives de celle des mœurs.

Quelques observations de détail nous feront mieux connaître l'esprit et la méthode d'un ouvrage dont le mérite est universellement reconnu. Certaines parties du livre, par exemple celle qui nous intéresse le plus, l'histoire de France depuis Clovis jusqu'à l'avénement de Charles VIII, sont traitées avec une extrême concision; mais, à la différence de ces abrégés superficiels qui n'apprennent rien au delà de ce qu'ils énoncent, le précis de M. Hallam, nourri d'une saine et solide érudition, indique souvent d'un seul mot le résultat de longues recherches, et renferme des germes féconds d'observations neuves ou profondes. En appréciant les principaux événements de nos annales, il les juge avec un désintéressement d'opinion dont on n'a pas souvent l'occasion de louer les écrivains anglais.

Le *Tableau de l'Europe au moyen âge* n'échappe pas au reproche que ses traducteurs ont voulu prévenir par une distribution plus logique des diverses parties qui le composent et qui manquent de liaison. Chacun des chapitres a son sujet particulier, et peut être considéré comme indépendant du reste, de sorte que, de l'aveu même de l'auteur, l'ordre dans lequel on les lit est à peu près indifférent. Il est bien vrai qu'avant l'époque où il s'arrête, la fin du XVe siècle, les nations européennes entretenant les unes avec les autres peu de relations politiques, si l'on excepte la France et l'Angleterre, engagées, durant les trois siècles qui précèdent, dans une lutte éternellement mémorable, M. Hallam a pu envisager séparément leur histoire, et éviter par là ces transitions continuelles d'un pays à l'autre, qui sacrifient à l'ordre chronologique l'ordre bien autrement important des événements relatifs à un même peuple. Toutefois, procéder ainsi, c'est priver l'histoire d'un de ses principaux avantages; c'est supprimer ces rapprochements inévitables entre des peuples qui n'ont pu vivre entièrement étrangers les uns aux autres; et, rétrograder dans l'ordre des temps à chaque fois que l'on quitte l'histoire d'un peuple pour entamer celle d'un peuple voisin, c'est se jeter dans des répétitions pour le moins aussi embarrassantes que les transitions qu'on voulait éviter.

Cet inconvénient n'affaiblit en rien le profond savoir de l'auteur, l'excellente critique qui le dirige, et l'impartialité non moins rare qui le distingue. La diction et le coloris du style ont valu à son livre l'unanimité des suffrages. Les savants critiques d'Edimbourg, Macaulay, entre autres, ont formé l'opinion à ce sujet. Le *Tableau de l'état de l'Europe au moyen âge* a été traduit en français par Dudouit et Borghers (1820-1822, 4 vol. in-8°).

Europe (L'), titre qu'ont pris beaucoup de journaux, parmi lesquels nous citerons les suivants :

L'*Europe savante*, publié à La Haye (1718-1720, 12 vol. in-8°), un des bons recueils littéraires du XVIIIe siècle. Il avait pour principaux rédacteurs Themiseul de Saint-Hyacinthe, auteur du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, et le savant Hollandais Juste van Effen, qui publia un peu plus tard un autre recueil analogue, *Histoire littéraire de l'Europe*.

L'*Europe politique et littéraire*, prairial-fructidor an V (108 numéros in-4°). C'était une feuille royaliste dont le principal rédacteur était Montjoie.

L'*Europe démocratique*, tribune des peuples; rédacteur en chef, Dupont de Bussac (1849).

L'*Europe*, journal politique quotidien (Genève, 2 août 1859); les principaux rédacteurs étaient M. Monnier, ancien secrétaire général de Caussidière, M. Leymarie, la princesse de Solms, Mme Clémence Robert. Après l'annexion de la Savoie à la France, l'*Europe* se transporta à Turin et se publia dès lors sous le titre des *Nationalités*. Cette feuille était patronnée par le comte de Cavour.

L'*Europe littéraire* (1er mars 1833), fondé par Victor Bohain, paraissait tous les jours, mais ne vécut que quelques mois : « Les numéros, dit M. Hatin, étaient envoyés sous enveloppe en papier vélin satiné. Ce devait être, dans la pensée de son fondateur, un temple élevé à l'universalité des arts, un foyer où viendraient aboutir les rayons de toutes les intelligences, etc. » Cette magnifique publication ne put se soutenir.

L'*Europe*, journal des intérêts monarchiques et populaires (1837-1838); directeur, marquis de Jouffroy; se continua jusqu'en août 1839 sous le titre de l'*Europe monarchique*, avec Berryer pour directeur politique et Crétineau-Joly pour principal rédacteur.

Enfin, mentionnons seulement en passant : l'*Europe protestante*, l'*Europe franc-maçonnique*, l'*Europe industrielle*, l'*Europe artiste*, etc.

EUROPE, fille d'Agénor, roi de Phénicie. Jupiter, s'étant épris d'elle, prit la forme d'un taureau, se mêla aux troupeaux, et, la trompant par ses caresses et sa feinte douceur, la détermina à s'asseoir sur son dos. Il se précipita ensuite dans la mer, s'enfuit à la nage et aborda dans l'île de Crète, où, ayant repris sa forme naturelle, il séduisit Europe, qui devint mère de Minos, d'Eaque et de Rhadamante.

Ovide (*Métamorphoses*, liv. II, XVIII, 833 et suiv.) décrit cet enlèvement célèbre :

. . . . . Sceptri gravitate relicta,
Ille pater rectorque Deum, cui dextra trisulcis
Ignibus armata est, qui nutu concutit orbem,
Induitur faciem tauri; mixtusque juvencis,
Mugit, et in teneris formosus obambulat herbis.
. . . .
Tum deus. . . . .
Inde abit ulterius, mediique per æquora ponti
Fert prædam.

D'après Demoustier (*Lettres à Émilie sur la mythologie*), « Angélo, fille de Junon, avait dérobé un petit pot du fard de sa mère pour le donner à la jeune Europe. Celle-ci, par l'usage de ce fard divin, avait nuancé son teint d'une blancheur d'autant plus précieuse qu'elle est plus rare dans ces brûlantes contrées. Comme sa fraîcheur était à l'épreuve du soleil, elle se promenait sans voile sur le bord de la mer et cueillait des fleurs avec ses compagnes. Jupiter, qui se trouve partout, ne manqua pas de se trouver là. Il vit Europe, l'admira, l'aima :

Et, voulant faire sa conquête,
Ne croyez pas qu'il l'entreprit
Sous les traits d'un homme d'esprit.
Beauté vaut mieux qu'esprit près d'une jeune tête :
Jupin, expert dans l'art de séduire les cœurs,
Prit, comme les trois quarts de nos adorateurs,
La forme d'une belle bête. »

Dès qu'Agénor eut appris l'enlèvement de sa fille, il envoya son fils Cadmus à sa recherche; mais les longues explorations de celui-ci demeurèrent infructueuses. On a cherché à expliquer cette fable en disant que des marchands crétois, trafiquant sur la côte de Phénicie, virent la jeune Europe, furent frappés de son admirable beauté et l'enlevèrent pour leur roi Astérius. Comme la proue de leur vaisseau était sculptée en forme de taureau blanc, on publia que Jupiter avait pris la forme de cet animal pour enlever cette princesse.... Celle-ci s'attira l'estime de tous les Crétois, qui l'honorèrent après sa mort comme une divinité. Quelques mythologues ont prétendu que la fille d'Agénor, à cause de sa blancheur éblouissante, avait donné son nom à l'Europe, dont les habitants se distinguent des autres peuples par la blancheur de leur teint. Les savants allemands ont donné à ce mythe un sens météorologique : « Le Grec, dit M. Max Müller, ignorait qu'il y eût différentes idées accessoires qui rayonnaient de divers points vers l'idée centrale de Zeus. Pour lui, le nom de Zeus n'exprimait qu'une seule idée, et, à l'exception du petit nombre d'esprits d'élite qui étaient capables de penser par eux-mêmes et qui savaient, comme Socrate, qu'aucune légende, qu'aucun mythe religieux ne peut être vrai s'il déshonore un être divin, les autres Grecs passaient légèrement sur les contradictions entre l'élément divin et l'élément naturel dans le caractère de Zeus..... Il est dit que Zeus, sous la forme d'un taureau, enleva Europe. Si nous retraduisions cette expression en sanscrit, elle signifierait simplement que le fort soleil levant (*vrishan*) emporte l'aurore qui brille au loin, à quoi il est constamment fait allusion dans les *Védas*. Et comme il fallait trouver des parents pour Minos, l'ancien roi de Crète, on le fit naître de Zeus et d'Europe. »

Europe (ENLÈVEMENT D'), tableaux de P. Véronèse, de l'Albane, du Titien, du Dominiquin, de Claude Lorrain, etc. V. ENLÈVEMENT.

EUROPÉAN, ÉANE s. et adj. (eu-ro-pé-an, é-a-ne). Géogr. Forme ancienne du mot EUROPÉEN : *Mon docteur* EUROPÉAN *m'a montré un de ses almanachs sacrés*. (Volt.)

EUROPÉANISÉ, ÉE (eu-ro-pé-a-ni-zé) part. passé du v. Européaniser. Façonné aux mœurs européennes : *Pays* EUROPÉANISÉS.

EUROPÉANISER v. a. ou tr. (eu-ro-pé-a-ni-zé — rad. *européan*). Façonner aux mœurs européennes : EUROPÉANISER *l'univers*.

EUROPÉANISME s. m. (eu-ro-pé-a-ni-sme — rad. *européan*). Parti politique des Européens considérés comme formant une seule nation : *Un temps viendra infailliblement où, en Europe, il n'y aura que l'Européen et l'*EUROPÉANISME. (Rigault.)

EUROPÉEN, ÉENNE adj. (eu-ro-pé-ain, é-è-ne). Géogr. Qui appartient, qui a rapport à l'Europe ou à ses habitants : *Mœurs* EUROPÉENNES. *Pays* EUROPÉENS. *Civilisation* EUROPÉENNE. *L'empire ottoman est arrivé au terme de son existence* EUROPÉENNE. (Mich. Chev.) *Le désarmement* EUROPÉEN *implique l'abolition de l'esclavage militaire*. (E. de Gir.) *L'unité est une loi future de l'équilibre* EUROPÉEN. (E. de Gir.) *Les deux déluges* EUROPÉENS *sont antérieurs à l'apparition de l'homme*. (L. Figuier.)

— Substantiv. Habitant de l'Europe : *Il n'y a plus aujourd'hui de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même, quoi qu'on en dise : il n'y a plus que des* EUROPÉENS. (J.-J. Rouss.) *Nous venons de voir qu'il suffisait d'une petite armée d'*EUROPÉENS *pour conquérir la Chine*. (Proudh.)

— Loc. adv. *A l'européenne*, A la mode d'Europe : *Les Turcs commencent à se vêtir* À L'EUROPÉENNE.

Européen (L'), journal fondé en 1831, par Buchez, pour la propagation de son système néocatholique. V. BUCHEZ.

EUROSTE s. m. (eu-ro-ste — du gr. *eurôstos*, robuste). Erpét. Genre d'ophidiens, comprenant trois espèces de l'archipel indien.

EUROTAS, fleuve du Péloponèse, dans la Laconie. Le nom de ce cours d'eau est probablement formé de *eu*, bien, et d'un radical *rô* allié à *ru*, radical qui signifie couler, et qui est dans les verbes *ruô*, *rueô*, *reô*, même sens, et dans les dérivés *reos*, *roos*, *reuma*, rivière, *roé*, *rusis*, *reusis*, courant, *ruma*, *ruax*, *reox*, *reïthron*, torrent, fleuve. L'Eurotas prenait sa source sur les frontières de l'Arcadie, baignait Sparte et débouchait dans le golfe de Laconie. C'est aujourd'hui le Vasili-Potamo ou l'Iri. L'Eurotas est remarquable par la beauté de ses eaux et de ses rives. Ses bords sont couverts de lauriers-roses, de platanes et de peupliers blancs, mais plus généralement de longs et magnifiques roseaux, des larges feuilles desquels les Lacédémoniens se faisaient des couronnes aux jours de leur gloire. Les ruines de Sparte sont auprès, sur la rive droite du fleuve, qui coule du nord au sud.

EUROTAS, roi de Laconie, fils de Lelex et de la naïade Eléocharie. Suivant la tradition, il eut plusieurs filles, entre autres Sparte, qu'il maria à Lacédæmon. Il laissa son nom au fleuve Himère, dans lequel il se précipita par désespoir d'avoir perdu une bataille. D'après une autre tradition beaucoup plus vraisemblable, il fit faire de grands travaux de dessèchement pour débarrasser la Laconie des marais qui couvraient la plus grande partie de cette contrée, et son nom fut donné au canal par lequel les eaux s'écoulaient. C'est ce canal qui serait devenu le fleuve célèbre auquel nous avons donné plus haut une étymologie moins problématique.

EUROTHIE s. f. (eu-ro-tî — du gr. *eu*, bien; *rotheô*, je repousse). Bot. Syn. de CARAPICHÉE.

EUROTIE s. m. (eu-ro-tî — du gr. *euros*, moisissure). Bot. Genre d'arbustes pubescents, de la famille des chénopodées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Orient.

EUROTION s. m. (eu-ro-ti-on — du gr. *euros*, moisissure). Bot. Genre de champignons microscopiques, de la famille des mucédinées, qui croît sur les plantes sèches.

EURRE, village et commune de France (Drôme), canton N. de Crest, arrond. et à 43 kilom. de Die; 1,037 hab. Son nom vient, dit-on, d'*horreum*, parce que, selon quelques antiquaires, les Romains avaient établi en cet endroit des greniers pour la subsistance de leurs troupes. On y voit encore une partie des murailles qui l'entouraient au moyen âge et les débris d'un château fort.

EURUQUES, nom de l'une des nombreuses tribus nomades de la Turquie d'Asie. Elle habite la région comprise entre les branches supérieures du Kizil-Irmak, dans le pachalik de Caramanie. Les Euruques n'ont pas de villages; ce sont, comme les Kurdes, de vrais nomades, dans toute l'acception du mot. Ils vivent sous des tentes faites du crin de leurs chèvres noires, se nourrissent des produits de leurs troupeaux et du lait des chamelles, qu'ils élèvent en grand nombre. Leur principale industrie consiste dans la fabrication du charbon de bois; aussi les rencontre-t-on de préférence dans les districts montagneux et boisés.

EURUS s. m. (eu-russ — mot latin qui représente le grec *Euros*, lequel appartient à la même famille que *euô*, brûler, *auô*, allumer, sécher. L'Eurus était cependant un vent froid; mais son nom lui venait de la direction dans laquelle il se lève, l'Orient étant considéré comme le pays du soleil). Nom que les anciens donnaient au vent d'est, l'un des quatre vents principaux, qui correspondait au vent d'E.-S.-E. des modernes : *Sur la tour des Vents, à Athènes, l'*EURUS *était représenté couvert d'un large manteau, parce que c'était un vent d'hiver*.

EURVILLE, village et comm. de France (Haute-Marne), cant. de Chevillon, arrond. et à 14 kilom. de Wassy-sur-Blaise; 1,397 hab. Hauts fourneaux, forges, affinerie, tréfilerie. L'église, ogivale, moderne, est ornée de jolies sculptures et de belles verrières. Beau pont de pierre de trois arches.

EURYALE s. f. (eu-ri-a-le — nom mythol.). Zooph. Genre d'échinodermes, voisin des astéries ou étoiles de mer, et servant de type à une famille de même nom. ‖ Genre d'acalèphes médusaires, voisin des eudores, comprenant deux espèces qui habitent les mers de l'Océanie.

— Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des nymphéacées, originaire des Indes orientales.

— **Encycl.** Bot. Ce beau genre de nymphéacées renferme des plantes aquatiques, hérissées d'aiguillons, à feuilles très-grandes, vert foncé, en forme de bouclier, nageantes; les fleurs, d'un blanc lavé de pourpre, sont assez petites pour le développement de la plante; il en est de même des fruits, qui ne dépassent pas le volume d'un pois. L'unique espèce connue jusqu'à ce jour est l'*euryale féroce* ou *épineuse*, ainsi nommée des fortes épines qui recouvrent toutes ses parties. Elle habite les eaux douces de la Chine et de l'Inde orientale. Ses fleurs, en forme de goupillon, s'épanouissent en août et en septembre, et pendant le jour. Cette plante ressemble à la *victoria regia;* mais ses feuilles, plus petites, dépassent rarement 1 mètre; elles sont sinueuses sur les bords et boursouflées en dessus. Elle se cultive en serre chaude, comme la plupart des nymphéacées.

EURYALE, fils d'Opheltis, jeune Troyen d'une rare beauté, célèbre par l'amitié qui l'unissait à Nisus. Il dut à ce dernier d'être vainqueur à la course dans les jeux funèbres célébrés en Sicile par Enée en l'honneur de son père Anchise. Euryale fut tué avec Nisus par Volscens pendant qu'ils cherchaient à rejoindre Enée. Virgile a immortalisé, dans son *Enéide* (livres V et IX), la mémoire de ces deux amis. V. NISUS.

Euryale et Lucrèce, roman latin d'Æneas-Sylvius Piccolomini (1452), plus tard pape sous le nom de Pie II. C'est un des romans d'amour les plus goûtés, le plus souvent traduits, en Italie et en France, au XVe et au XVIe siècle; peut-être, en dehors de son mérite intrinsèque, parce que cette composition frivole, signée par un pape, piquait davantage la curiosité. Ecrivain élégant et prêtre de mœurs pures, Æneas-Sylvius (maître Æneas, comme on l'appelait alors) a pourtant fait, dans *Euryale et Lucrèce*, une œuvre réaliste et par certains points brutale. Il est, du reste, à remarquer que les plumes ascétiques sont en quelque sorte plus libres que les autres lorsqu'il s'agit de tracer la peinture des passions, et que le prêtre, qui voit à nu les consciences, se fait un plaisir d'anatomiser, pour ainsi dire, sur le vif. L'amour sensuel, dans toute son énergie, sans voiles, sans honte, sans réticences, tel est le sujet d'*Euryale et Lucrèce;* aussi le pape Pie II se reprocha-t-il la complaisance avec laquelle Æneas-Sylvius avait étudié si profondément et si finement une donnée aussi profane. L'héroïne est séduisante, malgré sa corruption. L'empereur Sigismond, à son entrée à Sienne, distingue une jolie blonde de vingt-deux ans, toute blanche et rose, avec des fossettes dans les joues quand elle rit: c'est Lucrèce. Celle-ci, à son tour, a remarqué dans la suite du prince un cavalier de bonne mine, Euryale. Il le lui faut, sur l'heure. Un jour qu'il passe à cheval sous ses fenêtres, elle fait venir un vieux domestique de son mari, — car elle est mariée, noble, riche, mais elle a un tempérament de courtisane. — « Tu vois ce cavalier, lui dit-elle; va lui dire que je l'aime. » Et toujours, dans tous ses actes, elle porte la même décision. Elle peut être trahie par ce vieux serviteur, fidèle à son maître et qui pâlit en recevant cet ordre; n'importe: s'il la trahit, elle se tuera. Æneas-Sylvius l'a conçue ainsi, et ce caractère n'est pas sans beauté. Une entremetteuse lui apporte une lettre d'Euryale; elle l'injurie et la chasse, déchire la lettre en morceaux, qu'elle ramasse ensuite et lit avidement. Mais dans sa réponse elle simule le dédain, presque le mépris; puis, quand elle croit avoir assez fait pour attiser l'amour d'Euryale, dès la première entrevue elle se donne. Auprès d'un caractère si nettement tracé, celui de l'amant, qui tremble quand il entend venir le mari, est singulièrement pâle. Les peintures sont vives, franches, avec une nuance particulière de brutalité. Æneas-Sylvius avait, paraît-il, deux modèles vivants qui posaient devant lui: le chancelier Gaspard Schlack, conseiller de l'empereur qu'il accompagnait à Sienne, et une noble Siennoise, qui se compromit pour lui et qu'il abandonna pour en épouser une autre à son départ. La noble Siennoise mourut de douleur en apprenant l'union de son infidèle, et tel est aussi, point pour point, le dénoûment d'*Euryale et Lucrèce.* C'en est aussi la moralité, et l'œuvre ainsi est logique jusqu'à la dernière page, logique jusqu'à en être cruelle. « Que ceux qui liront cette histoire sachent en profiter, dit l'auteur en terminant, et qu'ils ne boivent point à la coupe de l'amour; elle est plus amère qu'elle n'est douce. » Aussi faut-il rire de ce traducteur italien, Alex. Braccio, qui, pour rendre le roman plus agréable (ce sont ses expressions), fait mourir le mari, s'épouser les deux amants, et rend mère de huit enfants, tous mâles et tous jolis garçons, Lucrèce, cette courtisane titrée, stérile dans le mariage comme dans l'adultère. Braccio, de plus, a trouvé bon d'agrémenter l'œuvre originale d'une foule de sonnets et de petits poëmes d'un goût douteux: *Lettere di due amanti, Eurialo e Lucrezia* (1554, in-12). En France, notre vieux poëte Jehan Bouchet en donna une version également défectueuse, en prose et en vers, où il s'appliqua surtout à corriger ce qui lui semblait contraire à la morale. Octavien de Saint-Gelais en a fait une imitation bien supérieure en vers (1500, in-fol.); mais ce volume est introuvable. Il en a été fait également des traductions espagnoles et allemandes. Les dernières éditions latines portent ce titre: *Equitis Franci et adolescentulæ mulieris Italæ practica artis amandi, insignis historia* (1606-1651, in-8°), sous le nom de: *Hilario Drudone.* Le latin de Pie II est élégant, coloré, plein de précision; on y remarque seulement l'abus de l'érudition ecclésiastique et de la mythologie.

EURYALÉ, ÉE adj. (eu-ri-a-lé — rad. *euryale*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre euryale.

— s. f. pl. Tribu de plantes aquatiques, de la famille des nymphéacées, ayant pour type le genre euryale.

EURYALIQUE adj. (eu-ri-a-li-ke). Littér. anc. Se disait des pièces de vers grecs ou latins où chaque vers avait une syllabe de plus que le précédent. ‖ On disait aussi RHOPALIQUE.

EURYANDRE s. f. (eu-ri-an-dre — du gr. *eurus*, large, *anêr, andros*, mâle). Bot. Syn. de TETRACÈRE, genre de dilléniacées.

EURYANTHE s. f. (eu-ri-an-te — du gr. *eurus*, large; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des théacées, dont l'espèce type croît au Mexique.

Euryanthe, grand opéra allemand en trois actes, paroles de Mme de Chezy, musique de Weber, représenté à Vienne le 25 octobre 1823. Weber a composé sur ce sujet, qui avait déjà été traité plusieurs fois, une admirable musique qui ne fut que médiocrement comprise, même en Allemagne. Castil-Blaze a fait connaître en France l'œuvre de l'illustre compositeur allemand, mais en bouleversant la partition originale. MM. de Saint-Georges et de Leuven ont refait un nouveau livret pour le Théâtre-Lyrique, où a eu lieu la première représentation d'*Euryanthe*, le 1er septembre 1857. Il y a dans la pièce française des personnages épisodiques qui divertissent le public par leurs *lazzi;* mais c'est encore là une nouvelle atteinte portée au caractère de la musique de Weber, qui ne comporte nullement l'élément comique. La cavatine chantée par Euryanthe est le chef-d'œuvre de la partie vocale de cet opéra. Rien n'égale la suavité rêveuse, la mélancolie charmante de ce morceau. Le duo d'Euryanthe avec Zara et le finale du premier acte sont aussi remarquables.

Le troisième acte renferme le célèbre chœur des chasseurs, une des plus belles inspirations de Weber, et une jolie ronde en *la* majeur, avec un refrain en chœur qui est celui de *Freyschütz.*

Nous allons transcrire ici deux seulement des principaux airs de cette partition: une romance et la cavatine que nous venons de mentionner. Commençons par la cavatine.

Andantino.

Le flot sou- pi - re, La fleur sou -
- rit, Le doux zé phy re
Glis-se et gé - mit, L'as - tre de
flam - me Luit vif et pur;
Mais, en mon â - me, Tout res - te ob -
- scur! Loin d'Eu - ry - an- the,
Com - me il lan- guit! O lu - ne er-
- ran - te, Que t'a - t-il dit?
Tout est lu - miè - re, Charme et mys-
- tè - re; Mais rien n'est
beau sans ton doux re - gard, Ton
re - gard, mon A - do- lar! Mon A - do-
- lar! Mon A - do - lar! Rien n'est beau
sans A - do- lar! Mon A- do-
- lar! Mon A - do - lar!

ROMANCE D'EURYANTHE.

Andante con moto.

1re STROPHE. Qu'il est doux, charmants ri-
- va- ges, Où la Loi - re suit son
cours, De rê - ver sous vos om -
- bra - ges, Seuls té - moins de mes a -
- mours! Là res -
- pi - re mon a - mi - e,
Chas - te ro - se, vrai tré -
- sor! Son i - ma - ge tant ché -
- ri - e Semble er- rer sur vo - tre
bord, Sem- ble er-rer sur vo- tre bord!

DEUXIÈME STROPHE.

Astres purs et sans nuages,
Qui luisiez alors aux cieux,
Vous saviez quels tendres gages
Me donnèrent ses beaux yeux!
Quelle ivresse pour mon âme,
Quand sa bouche, aux pieds de Dieu,
D'une vive et sainte flamme
Prononça l'aimable aveu! (*bis*)

TROISIÈME STROPHE.

Foi sincère, foi parfaite,
De l'amour céleste fleur,
Ni les vents ni la tempête
Ne ternissent ta fraîcheur!
Toi que j'aime, toi, ma belle,
Toi qui m'as donné ta foi,
Je le sais, l'amour fidèle,
Dans ton cœur fleurit pour moi! (*bis*)

EURYBASE s. f. (eu-ri-ba-ze — du gr. *eurus*, large, et de *base*). Bot. Genre de mousses, syn. d'ORÉADE, qui n'a pas été adopté.

EURYBIADE, général lacédémonien, amiral de la flotte grecque à Salamine. V. THÉMISTOCLE.

EURYBIE s. f. (eu-ri-bî — du gr. *eurubia*, vigueur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des buprestes, dont l'espèce type habite l'Australie. ‖ Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des érycines, comprenant un petit nombre d'espèces, la plupart américaines.

— Moll. Genre de ptéropodes, à coquille membraneuse, dont l'espèce type habite l'océan Atlantique.

— Zooph. Genre d'acalèphes médusaires, ayant pour type une très-petite espèce, qui habite l'océan Indien, entre les tropiques.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des astérées, qui habite l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

EURYBIOPSIS s. f. (eu-ri-bi-o-psiss — de *eurybie*, et du gr. *opsis*, apparence). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, voisin des eurybies, et dont l'espèce type habite l'Australie.

EURYBRAQUE s. m. (eu-ri-bra-ke — du gr. *eurus*, large; *brachus*, court). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoriens, dont l'espèce type habite Sumatra. ‖ On dit aussi EURYBRACHYS.

EURYCANTHE s. m. (eu-ri-can-te — du gr. *eurus*, large; *kanthos*, œil). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, dont l'espèce type, qui a 0m,12 de longueur, habite l'Océanie: *Les* EURYCANTHES *n'ont point d'ailes.* (E. Duponchel.)

EURYCARDE s. m. (eu-ri-kar-de — du gr. *eurus*, large; *kardia*, cœur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des érotyliens, dont l'espèce type habite la Guyane.

EURYCÉPHALE s. m. (eu-ri-sé-fa-le — du gr. *eurus*, large; *kephalê*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, dont l'espèce type habite les Indes orientales. ‖ Genre d'insectes hémiptères hétéroptères: *Les* EURYCÉPHALES *sont des insectes de petite taille, qui se trouvent pour la plupart en France.* (E. Duponchel.) ‖ Syn. de TAPEINE, autre genre d'insectes.

EURYCÈRE adj. (eu-ri-sè-re — du gr. *eurus*, large; *keras*, corne). Zool. Qui a de larges cornes ou de larges antennes.

— s. m. Ornith. Genre de passereaux syndactyles longirostres, comprenant une seule espèce, à bec épais, renflé, comprimé, presque aussi haut que long, à tête complétement emplumée, qui habite Madagascar.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides ou vers luisants, comprenant deux espèces qui habitent Java. ‖ Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, dont l'espèce unique habite la France: *Les* EURYCÈRES *ont l'aspect des tingis.* (E. Duponchel.)

EURYCÉROTINÉ, ÉE adj. (eu-ri-sé-ro-ti-né — rad. *eurycère*). Ornith. Qui ressemble ou se rapporte au genre eurycère. ‖ On dit aussi EURYCÉRIDE.

— s. m. pl. Famille de passereaux syndactyles, comprenant le seul genre eurycère.

EURYCHILE s. m. (eu-ri-ki-le — du gr. *eurus*, large; *cheilos*, lèvre). Entom. Syn. de THÉRATE.

EURYCHORE s. m. (eu-ri-ko-re — du gr. *euruchoros*, vaste). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant six espèces qui habitent l'Afrique.

EURYCLÉE, la fidèle nourrice d'Ulysse, la première qui reconnaisse son maître quand il revient, après une si longue absence, reprendre son palais envahi et sa femme persécutée par de nombreux prétendants. Euryclée est fille d'Ops le Pisénoride. Il ne faut jamais oublier la généalogie quand on parle des héros homériques; ce serait les dénaturer que de les nommer sans rappeler leur famille. Comment Euryclée était-elle devenue esclave à Ithaque? Homère, qui ne néglige aucun détail, a eu soin de nous apprendre celui-ci: Laërte avait acheté Euryclée au prix de vingt bœufs (*Odyssée*, I, 430). Il n'avait pas fait un mauvais marché, car jamais servante ne fut ni plus fidèle ni plus dévouée. C'est elle qui a pris soin de l'enfance d'Ulysse et qui l'a élevé avec la tendresse d'une mère. On connaît la célèbre scène du *bain de pieds*, par laquelle a lieu la reconnaissance d'Ulysse (*Odyssée*, XIX). Pénélope, selon l'usage, appelle Euryclée et lui ordonne de laver les pieds à son hôte, envoyé par Jupiter. « Viens ici, bonne Euryclée, lui dit-elle, baigne le contemporain de ton maître; peut-être Ulysse a-t-il de pareils pieds, de pareilles mains; car l'infortune amène promptement la vieillesse. » A ces mots, la nourrice se cache des deux mains le visage, laisse échapper des larmes brûlantes au souvenir d'Ulysse, son cher nourrisson. « Bien des hôtes lointains sont venus dans ce palais, dit-elle au mendiant, jamais aucun ne m'a paru, comme toi, ressembler à Ulysse dans le maintien, la marche et la voix. » Et pour cause. « A ces mots, la vieille prend un bassin éclatant; elle y verse beaucoup d'eau froide, puis de l'eau bouillante. Cependant, Ulysse, assis devant le foyer, se retourne vivement et se place dans l'obscurité. Son âme est saisie de la crainte soudaine qu'Euryclée, en lui prenant la jambe, ne voie sa cicatrice et ne dévoile son secret. La nourrice, en effet, s'approche de son maître, le lave et reconnaît bientôt les traces de la blessure que lui fit jadis la blanche défense d'un sanglier... Soudain elle laisse tomber le pied qu'elle soutenait: la jambe tombe dans le bassin et le renverse, l'airain retentit, l'eau s'épanche tout entière. Euryclée sent ses esprits transportés à la fois de joie et de douleur; ses yeux se gonflent de larmes, sa voix est entrecoupée de sanglots; elle saisit le menton du héros et s'écrie: « Tu es Ulysse, mon cher fils! et je » ne t'ai point reconnu avant que mes mains » eussent touché mon maître tout entier! »

On nous saura gré d'avoir rapporté cette scène célèbre de la reconnaissance d'Ulysse par Euryclée, et d'avoir conservé au tableau

d'Homère son caractère véritable. On voit tout ce qu'il y a de simplicité et de naïveté touchante dans ce passage de l'*Odyssée*, tant de fois cité, tant de fois admiré, et qui a inspiré aux peintres et aux sculpteurs anciens et modernes de si nombreuses inspirations.

EURYCLÈS s. m. (eu-ri-klèss — nom mythol.). Bot. Genre de plantes, de la famille des amaryllidées, tribu des narcissées, qui habite l'Asie tropicale et l'Australie.

EURYCNÈME s. m. (eu-ri-knè-me — du gr. *eurus*, large; *knêmê*, jambe). Entom. Section du genre cyphocrane, qui appartient à l'ordre des insectes orthoptères et à la tribu des phasmiens.

EURYCOME s. m. (eu-ri-ko-me — du gr. *eurus*, ample; *komê*, chevelure). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des connaracées, dont l'espèce type habite Sumatra.

EURYDÈME s. m. (eu-ri-dè-me — du gr. *eurus*, large; *demas*, corps). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, voisin des pentatomes : *Les* EURYDÈMES *ont le corps déprimé.* (E. Duponchel.)

EURYDÈRE s. m. (eu-ri-dè-re — du gr. *eurus*, large; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant plusieurs espèces, qui habitent Madagascar : *Chez les* EURYDÈRES, *le corselet est en cœur.* (Desmarest.)

EURYDICE s. f. (eu-ri-di-ce — nom mythol.). Crust. Genre voisin des cirolanes et des cymothoés, et comprenant deux espèces, qui habitent les mers de l'Europe.

— Bot. Syn. d'IXIA, genre d'iridées.

EURYDICE, femme d'Orphée, mourut le jour de ses noces, de la morsure d'un serpent. Son époux, inconsolable, descendit jusqu'aux enfers pour la redemander à Pluton. V. ORPHÉE.

Eurydice piquée par un serpent ou **Orphée et Eurydice**, tableau de Poussin; musée du Louvre. On trouvera la description de ce chef-d'œuvre au mot ORPHÉE, le second titre étant celui sous lequel on le désigne le plus souvent.

Plusieurs autres peintres ont représenté la *Mort d'Eurydice*. Nous citerons entre autres : Erasme Quellyn, dont le tableau est au musée de Madrid, et Ary Scheffer, qui exposa le sien au Salon de 1813. Un sculpteur contemporain, M. F.-F. Roubaud, a fait une statue de marbre d'*Eurydice piquée par le serpent* (Salon de 1861). Une autre statue, également en marbre, par Legendre-Héral, a figuré au Salon de 1831; G. Planche en a critiqué l'attitude tourmentée. C'est une peinture d'*Eurydice, nymphe des bois*, que M. Etex, le statuaire, a exécutée et exposée en 1855. Canova, dans les premiers temps de sa carrière, fit deux statues d'*Orphée* et d'*Eurydice*, destinées à être groupées : il représente Orphée se retournant et voyant l'objet de sa passion lui échapper pour toujours. La même scène a été peinte par Drolling (gravée par F. Garnier). V. ORPHÉE.

EURYE s. f. (eu-rî — du gr. *eurus*, ample). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des camelliacées ou théacées, comprenant quatre espèces, qui habitent le Japon, la Chine et le Népaul.

EURYGASTRE s. m. (eu-ri-ga-stre — du gr. *eurus*, large; *gastêr*, ventre). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères : *On peut manier l'*EURYGASTRE *maure sans qu'il exhale une odeur sensible.* (E. Duponchel.) ‖ Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, comprenant dix espèces, presque toutes européennes : *Les* EURYGASTRES *sont remarquables par l'épaisseur de leur abdomen.* (Desmarest.)

EURYGASTRIDE adj. (eu-ri-ga-stri-de — d'*eurygastre*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eurygastre.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères, comprenant les deux genres eurygastre et graphosome.

EURYGONE s. m. (eu-ri-go-ne — du gr. *eurus*, large; *gonu*, genou). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont l'unique espèce habite le Chili.

EURYLABE adj. (eu-ri-la-be — du gr. *eurus*, large; *labis*, tenaille). Entom. Se dit de quelques insectes dont l'abdomen se termine par un organe en forme de large tenaille.

EURYLAIME s. m. (eu-ri-lè-me — du gr. *eurus*, large; *laimos*, gosier). Ornith. Genre de passereaux insectivores, à bouche largement fendue, qui habitent les îles de la Malaisie : *Les* EURYLAIMES *sont des oiseaux à formes trapues.* (F. Gérard.)

EURYLAIMIDÉ, ÉE adj. (eu-ri-lè-mi-dé — rad. *eurylaime*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eurylaime.

— s. f. pl. Tribu de passereaux insectivores formée du seul genre eurylaime.

EURYLEPTE s. m. (eu-ri-lè-pte — du gr. *eurus*, large; *leptos*, mince). Helminth. Genre de vers, voisin des planaires et des dérostomes, et comprenant deux espèces qui habitent la mer Rouge : *Les* EURYLEPTES *ont le corps aplati.* (P. Gervais.)

EURYLOBE s. m. (eu-ri-lo-be — du gr. *eurus*, large, et de *lobe*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

EURYLOPHE s. m. (eu-ri-lo-fe — du gr. *eurus*, large; *lophos*, aigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'unique espèce se trouve aux environs de Paris.

EURYLOQUE, beau-frère d'Ulysse, qu'il suivit au siége de Troie et avec lequel il aborda ensuite à l'île de Circé. Seul, il ne but pas de la liqueur magique qui transforma en bêtes tous ses compagnons, et il put avertir Ulysse de cette métamorphose. Plus tard, en Sicile, Euryloque enleva et égorgea les taureaux d'Apollon, et Jupiter, irrité, foudroya le vaisseau d'Ulysse. Ce dernier échappa seul au naufrage.

EURYMAQUE, roi des Phlégyens, d'après la Fable. Il s'empara de Thèbes après la mort d'Amphion et de Zéthus, et détruisit les murs dont ceux-ci avaient entouré la ville. — Un autre EURYMAQUE, parent d'Ulysse, fut un des poursuivants de Pénélope. Il insulta Ulysse, qu'il prit pour un mendiant, à son retour à Ithaque, et, lorsqu'il vit celui-ci bander facilement l'arc fameux que nul des prétendants n'avait pu tendre, il demanda grâce, offrant, pour racheter sa vie, des troupeaux et de l'or. Mais, ivre de vengeance, l'époux de Pénélope lui perça le cœur d'une flèche.

EURYMÉDON, petit fleuve de l'ancienne Asie Mineure, dans la Pamphilie; il prenait sa source au versant méridional du Taurus et se jetait dans le golfe de Pamphilie. En 470 avant J.-C., le général athénien Cimon remporta sur les bords de ce fleuve une célèbre victoire sur les Perses. C'est aujourd'hui la rivière de Kopra, qui se jette dans le golfe de Satalie.

EURYMÉDON, roi des géants. Il fut aimé de Junon avant qu'elle épousât Jupiter, et fut père de Péribée et de Prométhée. Ayant pris part à la guerre des Géants, il fut précipité dans les enfers.

EURYMÉDON, général athénien, mort en 413 avant J.-C. En 426, il fut mis par les Athéniens à la tête d'une flotte chargée de protéger les habitants de Corcyre contre la flotte péloponésienne, ravagea, l'année suivante, le territoire de Tanagra, et reçut avec Sophocle et Démosthène, à la fin de cette campagne, le commandement des troupes envoyées en Sicile. Les trois généraux s'arrêtèrent à Pylos, puis à Corcyre, y délivrèrent le parti démocratique attaqué par un corps de proscrits, amenèrent ces derniers à se rendre et, au lieu de les conduire à Athènes comme ils le leur avaient promis, les livrèrent aux Corcyréens, qui les mirent à mort. Ils cinglèrent ensuite vers la Sicile, mais arrivèrent trop tard et durent accepter la pacification proposée par Hermocrate. A son retour à Athènes, Eurymédon fut condamné par le peuple à l'amende et à l'exil. Néanmoins, en 414, il reçut le commandement de renforts envoyés aux Athéniens qui faisaient le siége de Syracuse, et trouva la mort dans une bataille livrée devant cette ville.

EURYMELE s. f. (eu-ri-mè-le — du gr. *eurus*, large; *melos*, membre). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des cicadelles, dont l'espèce type habite l'Australie.

EURYMÉLIDE adj. (eu-ri-mé-li-de — d'*eurymèle*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'eurymèle.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères homoptères, comprenant les deux genres eurymèle et æthalion.

EURYMÈNE s. f. (eu-ri-mè-ne). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes, dont l'espèce type vit aux environs de Paris.

EURYMÈRE s. m. (eu-ri-mè-re — du gr. *eurus*, large; *mêros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, voisin des cérambix, dont l'espèce type vit au Brésil.

EURYMÉTOPE s. m. (eu-ri-mé-to-pe — du gr. *eurus*, large; *metôpon*, front). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

EURYMÉTOPON s. m. (eu-ri-mé-to-pon — du gr. *eurus*, large; *metôpon*, front). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant deux espèces qui habitent la Californie.

EURYMORPHE s. m. (eu-ri-mor-fe — du gr. *eurus*, large; *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des cicindèles, dont l'espèce type paraît être originaire de Madagascar.

EURYNOLAMBRE s. m. (eu-ri-no-lan-bre). Crust. Genre de décapodes, de la famille des oxyrhynques, tribu des parthénopiens : *L'*EURYNOLAMBRE *austral habite les mers de la Nouvelle-Zélande.* (H. Lucas.)

EURYNOME s. m. (eu-ri-no-me — nom mythol.). Crust. Genre de décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, tribu des parthénopiens, comprenant une seule espèce, qui vit sur nos côtes nord-ouest : *L'*EURYNOME *rugueux se tient à d'assez grandes profondeurs.* (H. Lucas.)

EURYNOME, fille de l'Océan et de Téthys, que Jupiter, suivant Hésiode, rendit mère des Grâces. Elle avait à Pigalie, en Arcadie, un temple où l'on célébrait en son honneur des fêtes appelées *Eurynomies*.

EURYNOME, mère de Leucothoé, l'une des amantes d'Apollon (v. LEUCOTHOÉ). Eurynome eut Orchame, roi de Perse, pour époux. Elle était fort belle, au témoignage d'Ovide; mais sa beauté fut éclipsée par celle de sa fille :

...Leucothoe multarum oblivia fecit,
Gentis odoriferæ quam formosissima partu
Edidit Eurynome; sed, postquam filia crevit,
Quam mater cunctas, tam matrem filia vicit.

« Leucothoé te fait oublier, ô Phébus! de nombreuses rivales : sur les rivages d'où nous viennent les parfums, elle naquit d'Eurynome, dont rien n'égalait la beauté. Elle grandit : sa mère, qui éclipsa toutes les femmes, est à son tour éclipsée par sa fille. »

Apollon, pour parvenir auprès de Leucothoé, revêtit le costume et les traits d'Eurynome.

EURYNOME, cyclope tué par Dryas dans le célèbre combat des Centaures et des Lapithes :

At non Eurynomus, Lycidasque, et Areas, et Imbreus
Effugere necem; quos omnes dextra Dryantis
Perculit adversos.
OVIDE (*Métam.* XII, v. 310 et suiv.)

Eurynome est aussi le nom d'un démon que les anciens plaçaient près de l'Achéron. « Le démon Eurynome, dit M. Maury, rappelle beaucoup nos diables du moyen âge. Les exégètes delphiens assuraient que ce démon était un des génies infernaux, dont la fonction consistait à dévorer les chairs des morts de façon à ne leur laisser que les os. Il était peint d'une teinte bleue tirant sur le noir; c'est-à-dire, dit Pausanias, de la couleur de ces mouches qui s'attachent à la viande. Il montrait les dents, et une peau de vautour recouvrait le siége où il était assis. Il faut voir dans ce génie malfaisant une personnification de la mort, que la poésie nous offre aussi quelquefois sous son véritable nom, ainsi que le montre ce Thanatos, qui a ravi Alceste et dont triomphe Hercule, introduit sur la scène par Euripide comme une divinité infernale. » M. Maury explique sans doute par là comment il se fait que ni Homère ni les homérides n'aient parlé de ce génie, « ni dans l'*Odyssée* d'Homère, ni dans la *Minyade*, ni dans le poëme intitulé les *Retours*, tous ouvrages où il était question des enfers et des scènes effrayantes qui s'y passaient. » L'interprétation donnée du caractère du démon dont il s'agit est, en outre, justifiée par son nom, qui signifie *celui qui commande au loin, qui a de nombreux troupeaux* ou *qui se repaît au loin.*

EURYNORHYNQUE s. m. (eu-ri-no-rain-ke — du gr. *eurynô*, j'élargis; *rhugchos*, bec). Ornith. Genre d'échassiers, qui ne comprend qu'une espèce du nord de l'Europe, et qui est caractérisé par un bec plus long que la tête, mince, très-aplati, très-déprimé, spatuliforme, évasé à l'extrémité, se terminant en pointe mousse.

EURYNOTE s. m. (eu-ri-no-te — du gr. *eurus*, large; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant seize espèces, qui presque toutes habitent le Cap de Bonne-Espérance.

EURYODE s. f. (eu-ri-o-de — du gr. *eurus*, large; *odos*, route). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des cicindèles, comprenant dix espèces, qui habitent les régions chaudes de l'ancien continent et les îles voisines.

EURYOMIE s. f. (eu-ri-o-mî — du gr. *eurus*, large; *ômos*, épaule). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une seule espèce, qui habite Madagascar.

EURYOPE s. m. (eu-ri-o-pe — du gr. *eurus*, large; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Afrique.

EURYOPHTHALME s. m. (eu-ri-o-ftal-me — du gr. *eurus*, large; *ophthalmos*, œil). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, qui habitent l'Inde et l'Amérique du Sud.

EURYOPS s. m. (eu-ri-opss — du gr. *eurus*, large; *ops*, œil). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant six espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

EURYOTE s. m. (eu-ri-o-te — du gr. *eurus*, large; *ous*, *ôtos*, oreille). Mamm. Syn. d'OTOMYS, genre de rongeurs.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des buprestes, dont l'espèce type habite la Colombie.

EURYPALPE s. m. (eu-ri-pal-pe — du gr. *eurus*, large, et de *palpe*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, qui habite l'Amérique du Nord. ‖ Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, dont l'espèce type est originaire de Java.

EURYPE s. m. (eu-ri-pe — du gr. *eurus*, large; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairons, dont l'espèce type habite le Brésil.

EURYPHÈNE s. m. (eu-ri-fè-ne — du gr. *eu*, bien; *ruphainô*, je hume). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nymphaliens, comprenant quelques espèces peu nombreuses des côtes de l'Afrique occidentale.

EURYPHORE s. m. (eu-ri-fo-re — du gr. *eurus*, large; *phoros*, qui porte). Crust. Genre de siphonostomes, de la tribu des pandariens, dont l'espèce type habite les mers d'Asie; et qui vivent en parasites sur certains poissons.

EURYPLEURE s. m. (eu-ri-pleu-re — du gr. *eurus*, large; *pleuron*, flanc). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, qui habite Java.

EURYPODE s. m. (eu-ri-po-de — du gr. *eurus*, large; *pous*, *podos*, pied). Crust. Genre de décapodes brachyures, de la tribu des macropodes, comprenant une seule espèce, qui habite l'Amérique du Sud.

EURYPORE s. m. (eu-ri-po-re — du gr. *euruporos*, spacieux). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, comprenant deux espèces, dont une habite l'Europe.

EURYPTÈRE s. m. (eu-ri-ptè-re — du gr. *eurus*, large; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, comprenant trois espèces qui habitent l'Amérique.

— Crust. Genre de copépodes, de la famille des pontiens, comprenant trois espèces fossiles.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, dont l'espèce type habite l'Amérique boréale.

EURYPYGE adj. (eu-ri-pi-je — du gr. *eurus*, large; *pugê*, fesse). Zool. Qui a un large croupion ou une large queue.

— s. m. Ornith. Syn. de CAURALE.

EURYPYGON s. m. (eu-ri-pi-gon — du gr. *eurus*, large; *pugê*, fesse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, formé aux dépens du genre cérambyx, et comprenant une seule espèce.

EURYPYLE, roi de Cyrène, fils d'Evémon et d'Ops, célèbre par son talent dans la science divinatoire. Il conduisit quarante vaisseaux au siége de Troie, fut un de ceux qui s'offrirent pour combattre Hector, et, ayant été blessé par Pâris, fut guéri par Patrocle. Dans le partage des dépouilles de Troie, il obtint un coffre qui contenait une statue de Bacchus, donnée par Jupiter à Dardanus; ayant ouvert ce coffre et regardé la statue, il fut atteint de folie, et ne recouvra sa raison qu'en arrivant à Patras, où il s'établit et où, après sa mort, un sanctuaire lui fut consacré. — Un autre EURYPYLE, fils de Télèphe et d'Astyoché, régnait sur les Céthéens, peuple de Mysie, à l'époque du siége de Troie. Il était, par sa mère, petit-fils de Priam, au secours duquel il ne vint cependant qu'à la fin de la dixième année du siége. Il tua Machaon, fils d'Esculape, et périt lui-même sous les coups de Néoptolème, fils d'Achille.

EURYQUE s. m. (eu-ri-ke — du gr. *eurus*, large). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, formant le passage des papillons aux parnassiens, et comprenant deux espèces, qui habitent l'Australie.

EURYSACE s. m. (eu-ri-sa-se — du gr. *eurus*, large; *sakos*, écusson). Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite le Brésil.

EURYSCÉLIDE s. f. (eu-riss-sé-li-de — du gr. *eurus*, large; *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant deux espèces qui vivent aux Antilles.

EURYSOME s. m. (eu-ri-so-me — du gr. *eurus*, large; *soma*, corps). Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant plusieurs espèces de grande taille, qui habitent l'Amérique du Sud.

— Helminth. Section du genre distome, dont l'espèce type vit en parasite dans les intestins du putois.

EURYSPERME s. m. (eu-ri-spèr-me — du gr. *eurus*, large; *sperma*, graine). Bot. Syn. de LEUCODENDRON.

EURYSTERNE s. m. (eu-ri-stèr-ne — du gr. *eurus*, large; *sternon*, poitrine). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une dizaine d'espèces, toutes américaines.

EURYSTHÉE, roi de Mycènes, fils de Sthénélus et de Nicippe, fille de Pélops. Il est resté célèbre dans la Fable par la haine qu'il porta à Hercule et les travaux qu'il lui imposa. Il ne devait la souveraineté qu'à une ruse de Junon. Jupiter ayant juré solennellement que, des deux fils dont Nicippe et Alcmène étaient grosses, celui qui naîtrait le premier commanderait à l'autre, Junon, poussée par la jalousie, se rendit auprès de Nicippe, et avança la naissance d'Eurysthée, qui obtint ainsi le bénéfice du

serment de Jupiter. La Fable nous représente le fils de Sthénélus comme un prince lâche, envieux et cruel. Jaloux des exploits d'Hercule, il ne cessa de persécuter ce héros, et le tint continuellement hors de ses Etats, afin de lui enlever tout moyen de s'emparer du trône. Dans l'espoir de le voir périr, il le chargea des entreprises les plus dangereuses; mais le héros en revint toujours vainqueur. C'est ce qu'on appelle les *douze travaux d'Hercule*. Le terrible dompteur de monstres lui inspirait un tel effroi, qu'il n'osait paraître devant lui. Jamais il ne le laissait entrer dans Mycènes; Hercule déposait aux portes les dépouilles qu'il apportait, et Eurysthée lui envoyait ses ordres par un héraut.

Après la mort du fils d'Alcmène, Eurysthée poursuivit les Héraclides de sa haine et, après les avoir chassés d'Argos, vint les attaquer dans l'Attique, où ils s'étaient réfugiés. Mais Thésée, dont ils avaient imploré la protection, prit leur défense et livra bataille près de l'isthme de Corinthe à Eurysthée, qui fut tué par Hyllus, fils d'Hercule; ses cinq fils périrent également dans ce combat.

Les écrivains font quelquefois allusion à Eurysthée, en qui ils personnifient le génie de la persécution haineuse et jalouse :

« Jour de bénédiction, je te salue dans un avenir qui ne peut longtemps se faire attendre; car le genre humain ne met plus des siècles à accomplir son œuvre. L'humanité marche toujours de triomphe en triomphe, et l'antique *Eurysthée* cherche en vain le nouveau travail qu'il peut imposer encore à l'*Hercule* affranchi. »

BALLANCHE.

« N'est-il pas évident que, si la même faveur de la part des tribunaux accueillait la plainte de l'ouvrier et celle du maître, le lien hiérarchique, hors duquel l'humanité ne peut vivre, serait rompu, et toute l'économie de la société ruinée? Sans doute, la société doit à tous assistance et protection; je ne plaide point ici la cause des oppresseurs de l'humanité. Mais il faut que l'éducation du prolétaire s'accomplisse. Le prolétaire, c'est Hercule arrivant à l'immortalité par le travail et la vertu : mais que ferait Hercule sans la *persécution d'Eurysthée?* »

P.-J. PROUDHON.

EURYSTHÈNE et **PROCLÈS**, fils jumeaux d'Aristodème, un des Héraclides conquérants du Péloponèse, furent, au XIe siècle, les chefs des deux familles royales de Sparte. Tout enfants, lors de la mort de leur père, qui n'avait pas désigné son successeur, ils furent, sur une réponse de l'oracle, pris tous les deux pour rois par les Spartiates. Au rapport d'Hérodote, ils vécurent en discorde jusqu'à leur mort, et les mêmes sentiments ne cessèrent d'animer leurs descendants. Eurysthène épousa Lathria, et Proclès Alexandra, l'une et l'autre filles du roi de Cléones.

EURYSTHÉNIDES, descendants d'Eurysthène, roi de Sparte, appelés aussi *Agides*, d'Agis Ier, fils d'Eurysthène. Ils régnaient conjointement avec la branche des Proclides ou Eurypontides, qu'ils surpassèrent presque toujours par leur valeur et leur renommée. Ces rois sont au nombre de trente, d'après les témoignages anciens. En voici la liste avec les noms des rois proclides qui régnèrent en même temps.

PROCLIDES.	EURYSTHÉNIDES.
1104. Proclès.	1104. Eurysthène.
1060. Soüs.	
. . . .	1059. Agis.
. . . .	1058. Echestrate.
1028. Eurypon	
. . . .	1023. Labotas.
1021. Prytanis	
986. Eunomus. . . .	986. Dorissus.
. . . .	957. Agésilas.
. . . .	913. Archélaüs.
907. Polydecte. . . .	
898. Lycurgue. . . .	
873. Charilas.	
. . . .	853. Téléclus.
. . . .	813. Alcamène.
809. Nicandre. . . .	
. . . .	776. Polydore.
770. Théopompe. . .	
. . . .	724. Eurycrate Ier.
720. Zeuxidame. . .	
. . . .	699. Anaxandre.
690. Anaxidème. . .	
651. Archidème Ier.	
. . . .	644. Eurycrate II.
. . . .	607. Léon.
605. Agasiclès. . . .	
564. Ariston.	
. . . .	563. Anaxandride.
. . . .	530. Cléomène Ier.
526. Démarate. . . .	
491. Léotychide. . .	
. . . .	481. Léonidas. Ier.
. . . .	480. Plistarque.
469. Archidème II. .	
. . . .	466. Plistoanax.
427. Agis Ier.	
. . . .	408. Pausanias.
397. Agésilas	397. Agésipolis Ier.
. . . .	380. Cléombrote Ier.
. . . .	371. Agésipolis II.
. . . .	370. Cléomène II.
361. Archidème III.	
338. Agis II.	
330. Eudamide. . . .	
. . . .	309. Arétus ou Arétas Ier.
295. Archidème IV.	
268. Eudamide II. .	
. . . .	265. Acrotatus.
. . . .	264. Arétus ou Arétas II.
. . . .	257. Léonidas II.
244. Agis III.	
. . . .	243. Cléombrote II.
. . . .	235. Cléomène III.
230. Archidème V. .	
225. Euclide.	
219. Lycurgue. . . .	219. Agésipolis III.

A cette époque eut lieu l'abolition du pouvoir monarchique. Parmi ces rois de la famille des Eurysthénides, quelques-uns sont restés très-célèbres. Les principaux sont : EURYSTHÈNE, AGIS, CLÉOMÈNE et surtout LÉONIDAS.

EURYSTOME adj. (eu-ri-sto-me — du gr. *eurus*, large; *stoma*, bouche). Zool. Qui a une large bouche ou un bec largement fendu.

— Ornith. Genre d'oiseaux, syn. de ROLLE.

EURYTANES, en latin *Eurytani*, peuple de la Grèce ancienne, dans l'Etolie, près des frontières de la Phocide. Le nom de ce peuple est resté à l'*Eurytanie*, un des diocèses de la Grèce moderne; ch.-l. Karpenisi.

EURYTARSE s. m. (eu-ri-tar-se — du gr. *eurus*, large, et de *tarse*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, dont l'espèce type habite l'Australie.

EURYTÈLE s. m. (eu-ri-tè-le — du gr. *eurus*, large; *telos*, bordure). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, comprenant trois espèces qui habitent l'Afrique et l'île de Java.

EURYTÉNIE s. f. (eu-ri-té-nî — du gr. *eurus*, large; *tainia*, bandelette). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, dont l'espèce type habite l'Amérique boréale.

EURYTHALÉE s. f. (eu-ri-ta-lé — du gr. *eurus*, large; *thallô*, je verdis). Bot. Section du genre gentiane.

EURYTHMIE et **EURYTHMIQUE**, Fausse orthographe des mots EURHYTHMIE et EURHYTHMIQUE, consacrée par l'Académie.

EURYTHYRÉE s. m. (eu-ri-ti-ré — du gr. *eurus*, large; *thureos*, bouclier). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des buprestes, comprenant trois espèces, dont deux vivent en Europe et l'autre dans l'Inde.

EURYTION ou **EURYTUS**, centaure particulièrement célèbre pour avoir été la cause du fameux combat des Centaures et des Lapithes, aux noces de Pirithoüs et d'Hippodamie. Ce combat a été souvent reproduit par les peintres et par les sculpteurs. Sur le fronton du temple de Jupiter Olympien, en Eolide, il avait été sculpté par Alcamène; c'est à peu près le moment du combat où Eurytus fut tué que l'artiste avait choisi.

Dans les magnifiques vers qu'André Chénier met dans la bouche de son *Aveugle*, il peint ainsi les terribles noces de Pirithoüs, où l'incontinence d'Eurytus excité par le vin fit d'une fête un combat sanglant et monstrueux :

Quand Thésée, au milieu de la joie et du vin,
La nuit où son ami reçut à son festin
Le peuple monstrueux des enfants de la Nue,
Fut contraint d'arracher l'épouse demi-nue
Au bras ivre et nerveux du sauvage Eurytus,
Soudain, le glaive en main, l'ardent Pirithoüs :
« Attends; il faut ici que mon affront s'expie,
Traître! » Mais, avant lui, sur le centaure impie
Dryas a fait tomber, avec tous ses rameaux,
Un long arbre de fer hérissé de flambeaux.
L'insolent quadrupède en vain s'écrie; il tombe,
Et son pied bat le sol qui doit être sa tombe.

C'est, en effet, *sous un arbre de fer hérissé de flambeaux*, c'est-à-dire sous un candélabre soutenant un grand nombre de flambeaux, qu'Ovide fait tuer Eurytus par Dryas :

Lampadibus densum rapuit funale coruscis...

EURYTOME s. m. (eu-ri-to-me — du gr. *eurus*, large; *tomê*, section). Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens, qui habitent l'Europe : *Les* EURYTOMES *ont le corps allongé et les mandibules épaisses.* (E. Duponchel.) ‖ Nom particulier de l'une des sections de ce genre.

EURYTOMITE adj. (eu-ri-to-mi-te — rad. *eurytome*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eurytome. ‖ On dit aussi EURYTOMIDE et EURYTOMIDE, EE.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères térébrants, formant une tribu de la famille des chalcidiens, et ne renfermant que les deux genres eurytome et agaon.

EURYTUS, roi d'Œchalie. Fier de son adresse à tirer de l'arc, il promit la main de sa fille Iole à celui qui pourrait l'emporter sur lui. Hercule le vainquit; mais, voyant qu'on lui refusait le prix de sa victoire, il perça de ses flèches Eurytus et ses quatre fils. D'autres prétendent qu'Eurytus fut tué par Apollon, qu'il avait eu l'audace de défier.

EURYTUS, centaure qui fut la cause du combat des Centaures et des Lapithes. V. EURYTION.

EURYUSE s. f. (eu-ri-u-ze — du gr. *eurus*, large; *ousa*, qui est). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, dont l'unique espèce habite la France.

EUSARCORISE s. f. (eu-sar-ko-ri-ze — contract. du gr. *eusarkia*, embonpoint; *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, voisin des pentatomes, réuni par quelques auteurs au genre asope.

EUSARQUE s. m. (eu-sar-ke — du gr. *eusarkia*, embonpoint). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la tribu des hélopiens, dont l'espèce type habite le Mexique : *Les* EUSARQUES *ont des mandibules assez fortes, amincies et tranchantes.* (Chevrolat.)

— Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des phalangiens, comprenant quatre espèces, qui habitent le Brésil.

EUSCAPHE s. m. (eu-ska-fe — du gr. *eu*, bien; *skaphê*, barque). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des staphyléacées, dont l'unique espèce croît au Japon.

EUSCARTHME s. m. (eu-skar-tme — du gr. *eu*, bien; *skarthmos*, bond). Ornith. Genre de passereaux formé aux dépens des gobe-mouches.

EUSCÈLE s. m. (euss-sè-le — du gr. *eu*, bien; *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant plus de trente espèces, qui habitent les Antilles et l'Amérique du Sud.

EUSCÉLIDE s. f. (euss-sé-li-de — du gr. *eu*, bien; *skelis*, cuisse). Erpét. Genre de batraciens anoures, formé aux dépens des rainettes.

EUSCÈPE s. m. (euss-sè-pe — du gr. *euskepês*, bien couvert). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite les Antilles.

— Bot. Syn. de LIAGORE, genre d'algues.

EUSDEN (Laurent), poëte anglais, mort à Coningsby en 1730. Il entra dans les ordres, fut pendant quelque temps chapelain de lord Willoughby, et dut à la protection du duc de Newcastle d'être nommé poëte lauréat en 1718. Eusden est devenu célèbre surtout par les sanglantes critiques de Pope, et ses vers, il faut le dire, sont réellement médiocres. Toutefois, il paraît certain que les satires de ses ennemis étaient moins inspirées par la faiblesse de son œuvre que par la jalousie que leur inspirèrent les hautes protections auxquelles il dut une partie de ses succès. Sur la fin de sa vie, Eusden s'abandonna à la boisson. On a de lui une traduction restée manuscrite des œuvres du Tasse. Il avait collaboré au *Spectateur* et au *Guardian*. La *Select collection* de Gray contient quelques poëmes de lui.

EUSÈBE DE CÉSARÉE, (surnommé **Pamphile** à cause de son amitié pour son maître saint Pamphyle), historien ecclésiastique et philosophe grec, né en Palestine vers l'an 264 de notre ère, mort évêque de Césarée vers 338. Sa jeunesse fut très-studieuse; il débuta par ouvrir une école à Césarée. Il était déjà prêtre quand l'édit de Dioclétien contre les chrétiens (303) le força de s'enfuir. Pamphile, son protecteur, avait été mis en prison en attendant qu'il fût martyrisé. Paulinus, évêque de Tyr, recueillit Eusèbe. Comme la persécution continuait de sévir, il fut bientôt contraint de se réfugier en Egypte, où il fut incarcéré. Il recouvra sa liberté néanmoins, et comme il apprit l'abdication de Dioclétien, il s'empressa de retourner à Césarée, dont il devint évêque en 315. Sur ces entrefaites s'ouvrit le grand concile de Nicée, où Eusèbe joua un rôle important. Désigné par ses collègues pour haranguer l'empereur, il y siégeait à la droite du prince et possédait dès lors la confiance entière de Constantin. On sait quel intérêt éveillaient en ce moment les querelles dogmatiques dans le sein du christianisme. Durant le cours des débats, Eusèbe fut amené à exprimer son opinion personnelle sur les rapports des deux premières personnes de la Trinité. Il n'y avait pas encore de formulaire; en plusieurs endroits de ses ouvrages, Eusèbe avait exprimé des sentiments qui n'étaient pas ceux de la majorité, qui avaient même varié dans son esprit comme il arrive fréquemment lorsque, les religions n'étant point arrivées à un degré de maturité suffisant, leurs principes flottent, pour ainsi dire, à l'état d'opinions philosophiques et prennent une forme individuelle dans chaque homme. Eusèbe fut accusé de favoriser la doctrine d'Arius, et il est difficile de le justifier de ce reproche. Il n'accepte le mot *consubstantiel* que dans le sens arien. Dans sa *Théologie ecclésiastique*, il nie que le Saint-Esprit soit Dieu. Dans une lettre écrite à saint Euphration et citée par saint Athanase, il dit la même chose de Jésus-Christ. Or ce sont ces trois points qui constituent l'arianisme, pour qui le christianisme est plutôt une philosophie qu'une religion. Les relations intimes d'Eusèbe avec Constantin sont un autre indice du même genre. Les empereurs étaient naturellement ariens, ce qui se comprend : si le christianisme n'était qu'une philosophie, il n'était point absolument obligatoire, et comme son triomphe absolu aurait été la destruction complète de l'empire, que l'on niait en droit et à peu près en fait, l'Etat, obligé de subir un fait accompli, essayait d'avoir le moins de christianisme possible. Personnellement, Eusèbe n'était pas non plus mal disposé pour Arius : il écrivit à Alexandre, évêque d'Alexandrie, pour le défendre. Il est vrai qu'au concile de Nicée il évita de siéger parmi les partisans d'Arius; la modération de son caractère et la prudence qu'il montra toujours l'éloignaient des résolutions extrêmes; mais il s'efforça d'atténuer le sens des opinions imputées à l'hérésiarque, et de montrer que ses idées n'étaient pas, après tout, aussi dangereuses que ses ennemis le supposaient gratuitement. On en exagérait d'ailleurs l'importance au point de vue de l'orthodoxie, suivant Eusèbe. Il s'opposa vigoureusement au décret de censure proposé contre Arius. En définitive, Eusèbe représente dans le sein du concile les opinions modérées, à l'encontre de l'arianisme violent de son homonyme, Eusèbe de Nicomédie, et de Théognis, évêque de Nicée. De l'autre côté, Alexandre, évêque d'Alexandrie, et son diacre Athanase, qui n'avait pas encore acquis l'immense autorité qu'il a eue depuis, soutenaient Eusèbe de toutes leurs forces, et lui rendirent dans cette circonstance des services signalés. Cela ne dura guère. Eusèbe avait rédigé un *Credo* dont la formule existe dans l'*Histoire* de Socrate, et qui diffère de celui de Nicée. Le *Credo* d'Eusèbe fut agréé d'Arius. L'évêque d'Alexandrie et Constantin exigèrent qu'on votât l'insertion d'un mot célèbre, ὁμοούσιος. Le concile hésita et finit par obéir. Eusèbe, dans une lettre pastorale aux fidèles de son diocèse pour leur faire connaître les décisions du concile, leur expliqua que, dans la pensée de l'empereur, il s'agissait seulement de placer Jésus-Christ au-dessus des autres créatures, mais que cela ne préjugeait pas de sa divinité. Il resta fidèle jusqu'à la mort à ce dernier sentiment; il voulait même qu'on réintégrât Arius dans ses fonctions ecclésiastiques, et demeura l'ami intime d'Eusèbe de Nicomédie, l'une des colonnes de la doctrine arienne.

Eusèbe était également un iconoclaste fervent, et, de ce côté, il était dans la véritable tradition chrétienne, hostile aux arts, à la peinture en particulier, et pour qui le mot idole signifie proprement un objet d'art. Constance, veuve de l'empereur Licinius et sœur de Constantin, ayant envoyé demander à Eusèbe l'image de la figure du Sauveur, il la refusa, disant que de pareils simulacres étaient de l'idolâtrie. Quand il lui en tombait un sous la main, il le détruisait, parce qu'il le considérait comme incompatible avec un passage de la deuxième *Epître* de saint Paul *aux Corinthiens* (ch. v, v. 16) : « Quoique nous ayons connu le Christ sous sa figure charnelle, nous avons fini de le connaître sous cette forme. » Les malades, après leur guérison, avaient l'habitude d'exposer solennellement l'image du Christ. Eusèbe blâme sévèrement cet usage d'origine païenne. Cela démontre que, malgré ses tendances vers l'arianisme, il était plus chrétien que beaucoup d'orthodoxes. Pour lui, l'autorité de la tradition était souveraine. Par exemple, on lui offrit le siège d'Antioche, à la mort d'Eustathius; il refusa, attendu que la translation d'un évêque d'un siège à un autre assimilait, pour ainsi dire, les fonctions ecclésiastiques aux emplois civils, et d'ailleurs était contraire à un canon promulgué par le concile de Nicée.

Constantin estimait Eusèbe, et sa protection ne lui fit jamais défaut. Il avait coutume de répéter qu'il ne méritait pas seulement d'être évêque de Césarée, mais de tout l'univers chrétien. Eusèbe dut à l'amitié de Constantin de n'être pas inquiété pour ses opinions. A ce propos, Gibbon attaque vivement le caractère de l'évêque de Césarée, au double point de vue politique et religieux. D'une part, il lui reproche d'avoir flatté l'empereur, et de l'autre d'avoir constamment manqué de bonne foi dans l'exposé des événements qu'il raconte. Cela résulterait de la complaisance avec laquelle l'historien s'étend sur tout ce qui peut contribuer à l'honneur du christianisme, et du fait d'avoir supprimé systématiquement tout ce qui était de nature à le compromettre. S'il fallait en croire l'historien britannique, Eusèbe ne serait qu'un sycophante habitué à sacrifier la vérité au profit de Constantin et du christianisme. La partialité d'Eusèbe envers Constantin est évidente. Les chrétiens savaient gré à ce prince de ce qu'il avait fait pour eux. Ils le louèrent de son vivant et quand il fut mort. Que le fait ait été de leur part un acte de condescendance, il n'y a pas à le contester. Niebuhr a démontré que Constantin avait été païen jusqu'au moment où il se vit à la veille de mourir; mais il avait fait du christianisme la religion de l'Etat. Les chrétiens étaient depuis trois siècles hors la loi; ils durent être satisfaits de leur émancipation. Il n'y a pas lieu d'être étonné qu'Eusèbe et ses coreligionnaires aient oublié ses crimes à cause des bienfaits qu'ils avaient reçus de lui. L'impartialité telle que la conçoit Gibbon aurait consisté à dénigrer continuellement le christianisme; Eusèbe n'aurait pu se résoudre à ce rôle sans abjurer. Ce n'est pas à dire qu'il ait

toujours raison ; il a quelquefois des procédés singuliers. Dans sa démonstration évangélique, on rencontre un chapitre intitulé : *Jusqu'à quel point il est permis d'employer le mensonge comme remède à l'usage de ceux que cette méthode peut convertir.* Cette méthode fait songer aux *fraudes pieuses* employées depuis par les jésuites. Eusèbe donne pour raison de sa conduite que, dans l'Ancien Testament, Dieu ne dédaigne pas de s'associer aux passions humaines ; qu'il se met en colère, se donne pour un Dieu jaloux. « Il y a, dit-il, des circonstances impérieuses avec lesquelles il faut compter. »

Comme historien et polémiste, Eusèbe est sans contredit un des hommes les plus considérables de l'antiquité chrétienne. Ses principaux ouvrages sont : 1º sa *Chronique*, qui est un véritable monument historique. Nous n'en avons possédé pendant longtemps que des fragments ; on en a découvert dans ces derniers temps, à Constantinople, un exemplaire manuscrit rédigé en arménien, qui a été publié par Zohrab et par le cardinal Maï, à Milan, en 1818. Le premier livre, qui est un abrégé d'histoire universelle, dans lequel l'auteur traite de l'histoire des Chaldéens, des Assyriens, des Mèdes, des Perses, des Lydiens, des Hébreux et des Egyptiens, paraît n'être autre chose qu'un résumé de la chronique de Sextus Julius Africanus. Le deuxième livre est un tableau synchronique des principaux événements politiques arrivés depuis Abraham jusqu'à la célébration des *Vicennalia* de Constantin à Nicomédie, en 327, et à Rome en 328. Ce travail a pour objet d'établir sur des faits l'autorité matérielle de l'Ancien Testament, que l'auteur s'efforce de montrer comme le plus ancien livre qui existe, sans excepter les poëmes d'Homère et d'Hésiode. Son principal intérêt consiste dans les extraits qu'il contient de Bérose, de Sanchoniaton, de Polyhistor, de Céphalion et de Manéthon, extraits dont la plupart ne se trouvent pas ailleurs. Le cardinal Maï, à qui on doit la découverte de tant d'ouvrages anciens réputés perdus, a également retrouvé dans la bibliothèque du Vatican un abrégé de la *Chronique* d'Eusèbe, suivi d'une copie des *Hæreticæ fabulæ* de Théodoret, en deux livres, avec une liste des titulaires, jusqu'au IXe siècle, des cinq siéges patriarcaux de Rome, Alexandrie, Antioche, Jérusalem et Constantinople. A cette liste est annexée une description qui fixe pour la même époque la délimitation de chaque patriarcat. Maï a publié cet *Abrégé* dans la collection vaticane, avec un *Commentaire sur saint Luc* et vingt *Quæstiones evangelicæ*, deux œuvres dues à Eusèbe et restées inconnues jusqu'à nos jours. Quant à la *Chronique* elle-même, elle avait été traduite du grec en latin par saint Jérôme, et publiée dans cette dernière langue pour la première fois par Scaliger, en 1606.

2º *Préparation évangélique*, en neuf livres, dédiée à Théodote, évêque de Laodicée. C'est une collection d'auteurs anciens, la plupart philosophes, dont les idées auraient contribué à l'établissement du christianisme. L'ouvrage a une importance scientifique indépendante de son mérite. Il contient, en effet, des fragments d'auteurs dont les œuvres ne nous sont pas parvenues. Ces fragments sont une des sources du savoir moderne à propos de la philosophie ancienne. Eusèbe lui doit une partie de sa renommée, car il est vrai de dire que là, comme dans sa *Chronique*, on le consulte moins pour lui-même que pour les renseignements qu'il a transmis. Le livre a été traduit en latin par un philologue célèbre, Georges de Trébizonde, et publié pour la première fois à Trévise, en 1480.

3º *Démonstration évangélique*, complément de la *Préparation évangélique*. L'ouvrage comprenait vingt livres, dont il ne reste que la moitié. C'est une étude sur l'Ancien Testament, écrite à un point de vue spécial. L'auteur s'applique, en effet, à démontrer aux Juifs que le christianisme avait été prévu par les prophètes, et qu'il est le couronnement nécessaire de la religion mosaïque. On en doit une traduction latine estimée à Donat, de Vérone. Elle parut à Rome ou à Venise en 1498.

4º *Histoire ecclésiastique* en dix livres. L'auteur l'a écrite du vivant de Crispus, fils de Constantin, de mémoire tragique, mort en 326 ; elle finit à la mort de Licinius, en 324. Elle constitue, comme la plupart des œuvres sorties de la plume d'Eusèbe, un monument historique du plus grand intérêt. Cet intérêt résulte surtout des circonstances qui en ont accompagné la publication. Dans un voyage que Constantin fit à Césarée, il pria Eusèbe de lui indiquer ce qu'il pourrait faire de mieux pour son Eglise. L'évêque lui demanda communication des documents relatifs à l'histoire des martyrs, qui se trouvaient dans les archives des diverses provinces de l'empire. Ces documents, sur l'ordre de l'empereur, lui furent remis. Ils lui permirent de constater le temps, le lieu, le mode et les motifs des condamnations prononcées contre les chrétiens depuis l'origine des persécutions, et indirectement de faire connaître une foule de faits relatifs à l'administration romaine, dont les historiens politiques ne s'étaient pas occupés. Eusèbe a cédé, comme on le présume bien, à sa préoccupation constante de taire les choses défavorables au christianisme ; mais les faits qu'il avance peuvent être considérés comme sûrs. C'est la première histoire ecclésiastique que l'on possède. Plusieurs écrivains de mérite, Hégésippe, Papias, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, avaient éclairé un très-grand nombre de points particuliers de l'histoire du christianisme primitif. Pour la première fois, Eusèbe en a tracé un tableau général. L'*Histoire ecclésiastique* a été publiée à Rome en 1474, traduite par Rufin, mais avec un grand nombre d'omissions et d'interpolations dues, selon toute vraisemblance, à l'initiative du gouvernement papal.

5º *Histoire des martyrs de la Palestine*, opuscule consacré au récit de la persécution de Dioclétien, de l'an 303 à l'an 310. Il se compose d'un seul livre et sert d'appendice à l'*Histoire ecclésiastique*.

6º *Contre Hiéroclès.* Hiéroclès avait été l'instigateur de la persécution provoquée par Dioclétien ; il avait même écrit contre les chrétiens un ouvrage en deux livres, sous le titre de *Discours véridiques*, dans lequel il assimilait les miracles de Jésus-Christ à ceux d'Apollonius de Tyane. Eusèbe le réfute, et, chemin faisant, contrôle chacune des assertions émises par lui au sujet d'Apollonius de Tyane. Le livre d'Eusèbe a vu le jour en grec et en latin, en 1608, à Paris, par les soins de F. Morel, parmi les *Œuvres* de Philostrate.

7º *Contre Marcellus*, évêque d'Ancyre, traité composé de deux livres. Marcellus, convaincu de sabellianisme, avait été anathématisé par un synode réuni à Constantinople en 336. Eusèbe écrivit son livre pour obéir à une invitation du synode, et y ajouta bientôt une réfutation dogmatique sous le nom de *Théologie ecclésiastique*, où il expose la doctrine de l'Eglise sur les points qui avaient été l'objet de la condamnation de Marcellus.

8º *Vie de Constantin.* Elle suivit immédiatement la mort du prince. C'est une oraison funèbre, c'est-à-dire un éloge partial des actes de l'empereur plutôt qu'un récit des événements auxquels il prit part.

9º *Dictionnaire géographique de la Palestine.* Il sert de dixième livre à l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, et il est précieux pour la géographie d'une partie de la Syrie sous l'empire. Saint Jérôme le traduisit en latin. Plusieurs critiques le contestent à l'auteur et l'attribuent à son ami Paulinus, évêque de Tyr.

Eusèbe a commenté en outre divers morceaux des livres saints, et on trouve dans ses continuateurs, Socrate et Théodoret, plusieurs lettres émanées de lui. La première édition de ses œuvres complètes, dite *ex interpretatione variorum*, a paru à Bâle en 1542 (en 4 vol. in-fol.). On peut consulter à son sujet dom Cellier, *Histoire générale des auteurs sacrés ecclésiastiques* (t. IV, p. 436 et suiv.), et Ellies Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* (t. II).

On a dit d'Eusèbe qu'il était plutôt un compilateur qu'un historien, et de ses opinions philosophiques qu'il les avait empruntées. Il n'en est pas moins vrai qu'il est un des écrivains anciens auxquels le monde moderne doit le plus au point de vue de la connaissance des idées et des événements du IIIe et du IVe siècle. C'est lui qui remit en honneur le cycle de Méton ou cycle luni-solaire de dix-neuf années, qui fut plus tard adopté par le concile de Nicée lors de la réformation du calendrier. Il croyait, du reste, la période de Méton rigoureusement exacte, et le concile de Nicée partagea son erreur.

EUSÈBE (saint), pape, né en Grèce, mort en 311. Il fut le successeur de saint Marcel. La plus grande incertitude règne, parmi les annalistes ecclésiastiques, non-seulement sur l'année de son élection au siége pontifical de Rome, mais sur la durée de son épiscopat. Les uns placent son élection en l'année 309, les autres en 310 seulement. L'état de l'Eglise était encore si chancelant, les persécutions si violentes, que l'on peut accorder ces deux dates en supposant que, nommé en 309, il ne fut proclamé que l'année suivante, dans un intervalle des persécutions. Son prédécesseur, saint Marcel, avait été condamné par Maxence, qui possédait alors Rome, à servir dans le *catabulum* public, l'écurie des bêtes de somme de la ville. Quant à la durée du pontificat d'Eusèbe, elle fut, d'après les *Tables ecclésiastiques*, de deux ans sept mois et vingt et un jours ; mais la *Chronique* d'Eusèbe de Césarée ne lui donne que sept mois. Quoi qu'il en soit, il serait mort au mois de mai en 311.

Eusèbe était Grec de nation et fils d'un médecin. Son court pontificat n'a qu'une histoire confuse. Placée entre les persécutions de Dioclétien et celles de Maxence, cette période du christianisme n'est éclairée dans les auteurs ecclésiastiques que par des récits de martyres. La grande question de ce pontificat fut la réconciliation de ceux que l'Eglise d'alors appelait les *lapsi* (déchus), c'est-à-dire les chrétiens qui, trop faibles devant les persécutions, avaient abjuré le christianisme, et, traversant une période relativement calme, demandaient à rentrer dans la communion des fidèles. Eusèbe les admit à la réconciliation, malgré l'hostilité d'une grande partie du clergé, pourvu qu'ils fissent pénitence. Ce fut sous son pontificat que s'opéra, dit-on, le miracle appelé par l'Eglise *invention de la sainte croix*, et les annalistes rapportent même que ce fut Eusèbe qui baptisa de ses mains Judas Quiriacus, le soldat romain qui découvrit la fameuse relique. Baronius lui attribue aussi le baptême de saint Eusèbe, le célèbre évêque de Verceil, auquel il aurait donné son propre nom, en le convertissant au christianisme.

La question de la pénitence publique imposée par Eusèbe à ceux qui voulaient se réconcilier, fut une nouvelle cause d'hostilité entre les chrétiens et Maxence. Celui-ci, au dire de saint Damase, qui a fait l'épitaphe d'Eusèbe, voulait qu'on les fît rentrer dans l'Eglise sans conditions. Maxence exila Eusèbe, ou peut-être celui-ci s'enfuit-il, car ce fait est entouré d'incertitudes. Dans les premiers annalistes chrétiens, il est dit, sans commentaires, qu'il mourut et fut inhumé au cimetière de Calixte, sur la voie Appienne. Mais il résulte de l'épitaphe d'Eusèbe par saint Damase, rapportée à tort par Baronius (*Annales ecclésiastiques*, an 357) comme étant celle de saint Eusèbe, prêtre, que ce pape mourut en Sicile, exilé par Maxence :

Pertulit exilium omnino sub judice lætus ;
Littore Trinacrio mundum vitamque reliquit.

Les bollandistes (*Acta sanctorum*, 26 septembre), en admettant que cette épitaphe est celle du pape Eusèbe, réfutent une des assertions des *Actes de saint Eusèbe de Verceil*, d'après laquelle ce pape aurait été assassiné à Rome, le jour de Pâques de l'année 311 ; mais, pour concilier sa mort en Sicile avec la mention qui est faite de son inhumation à Rome, dans le cimetière de Calixte, il faut supposer que les fidèles auront rapporté ses dépouilles.

Les Espagnols, on ne sait sur quel fondement, prétendent que les reliques de saint Eusèbe auraient été transportées en Espagne, en 1607, par les soins de Pierre de Mendoza, archevêque de Grenade, et ils l'ont inscrit sur leur martyrologe au 26 septembre, date qu'il a également dans le martyrologe romain.

EUSÈBE DE VERCEIL (saint), théologien, né en Sardaigne vers 315, mort en 370. Il fut ordonné prêtre à Rome, puis nommé évêque de Verceil. Le pieux prélat réunit en communauté tout son clergé et vécut au milieu de lui comme dans un monastère. Après le concile de Milan (355), où il refusa d'approuver la condamnation de saint Athanase, Eusèbe fut exilé en Syrie, puis dans la Cappadoce et enfin dans la Thébaïde, d'où il ne fut rappelé qu'en 362. Il revint mourir dans son diocèse. On a de lui : *Lettre à Constance Auguste ; Lettre aux prêtres et aux peuples d'Italie ; Lettre à Grégoire d'Elvire*, et enfin une traduction latine du *Commentaire sur les psaumes* par Eusèbe de Césarée. Les lettres que nous venons de citer ont été publiées dans la *Bibliotheca patrum maxima* et dans divers autres recueils. L'Eglise honore ce saint le 15 décembre.

EUSÈBE DE SAMOSATE (saint), né à Samosate, en Syrie, mort en 380. D'abord arien, il revint ensuite à l'orthodoxie, et fut fait évêque de sa ville natale en 361. Son zèle ardent lui attira des persécutions sous Constance et sous Valens, qui protégeaient les ariens ; ce dernier prince l'exila même en Thrace, où il continua, sous un déguisement, son œuvre de propagande orthodoxe. Théodose le rappela sur son siége. Ayant reçu une mission du pape Damase pour le rétablissement de la foi en Orient, il se rendit à Dolique, ville arienne, et voulut y établir un évêque ; mais une femme lui jeta une pierre du haut d'un toit et le tua. Avant de mourir, il défendit qu'il fût fait aucun mal à cette femme, et sa volonté fut respectée. On célèbre sa fête le 21 juin.

EUSÈBE DE NICOMÉDIE, prélat arien, mort vers 342. Il fut d'abord évêque de Béryte (Beyrouth) et fut ensuite transféré à Nicomédie, où résidait alors Dioclétien. Condamné au concile de Nicée pour le zèle avec lequel il avait défendu Arius et les ariens, il dut consentir à désavouer l'hérésie, mais il refusa courageusement de condamner l'hérésiarque, et préféra se faire exiler par Constantin, qui l'envoya dans les Gaules et lui donna un successeur. Mais l'empereur n'était guère ennemi de ces ariens que la politique lui faisait proscrire : il ne tarda pas à appeler Eusèbe à sa cour, et lui laissa prendre sur son esprit un ascendant presque absolu. Il en résulta pour les orthodoxes une véritable persécution. Eustache et Eutrope furent déposés, Athanase fut exilé, Arius fut rétabli. Sous Constance, successeur de Constantin, l'autorité d'Eusèbe s'accrut encore, la persécution s'envenima, l'arianisme fut approuvé dans le concile d'Antioche ; Eusèbe se plaça sur le siége de Constantinople, après en avoir chassé Paul. Les historiens orthodoxes ont fait d'Eusèbe une sorte de démon ; les historiens ariens ne lui ont pas marchandé les vertus et lui ont même attribué le don des miracles : la vérité est certainement entre ces violences haineuses et ces absurdes exagérations. Ambitieux et vindicatif, Eusèbe possédait avec ces vices beaucoup de force d'âme et d'énergique conviction.

EUSÈBE D'ÉMÈSE, théologien grec, né à Edesse, mort à Antioche vers 360. Il était l'élève du célèbre Eusèbe de Césarée. Ayant été ordonné prêtre, il refusa avec modestie le siége d'Alexandrie, dont on avait déposé saint Athanase, et fut peu après sacré évêque d'Emèse en Syrie ; mais la population le chassa, sous prétexte qu'il était magicien. L'évêque de Laodicée le réconcilia bientôt après avec ses diocésains. Eusèbe jouit d'un grand crédit auprès de Constantin, qu'il accompagna dans diverses expéditions militaires. Il avait écrit un grand nombre d'ouvrages aujourd'hui perdus. Les *Homélies* qu'on lui attribue, et qui ont été publiées à Paris en 1575, ne paraissent pas être de lui.

EUSÈBE DE DORYLÉE, théologien grec du Ve siècle. Il exerça d'abord la profession de jurisconsulte à Constantinople, mais se distingua surtout par ses discussions théologiques contre Nestorius, qu'il attaqua même en pleine église. Ordonné prêtre, il devint bientôt évêque de Dorylée, et, malgré son amitié très-vive pour Eutychès, il fut le premier à le dénoncer comme hérétique et voulut le faire condamner dans un concile réuni à Constantinople (449) ; mais ce concile, qualifié par les écrivains orthodoxes de concile de brigands, approuva les erreurs d'Eutychès et déposa Eusèbe. Un autre concile, celui de Chalcédoine (451), condamna Eutychès et rétablit Eusèbe sur son siége. On a de cet évêque : *Contestatio adversus Nestorium ; Libellus adversus Eutycheten ; Libellus adversus Dioscurum ; Epistola ad Marcianum imperatorem.* Ces opuscules ont été imprimés dans divers recueils, notamment dans le *Recueil des conciles* de Labbe.

EUSÈBE D'ANTIBES, prélat français, né vers le commencement du VIe siècle, mort vers 57) Il succéda à Eutherius comme évêque d'Antibes. vers 542, se fit représenter par le diacre September au concile d'Orléans (549), et prit part aux délibérations de celui d'Arles (554). Eusèbe est, d'après Mabillon, auteur de l'*Histoire de la translation des corps de saint Vincent, saint Victor et saint Oronce, martyrisés à Girone, en Espagne*, laquelle a été publiée par Bollandus.

EUSÈBE, évêque de Paris à la fin du VIe siècle. C'était un marchand syrien, qui se trouvait à Paris en 591, lorsque Frédégonde mit cet évêché à l'encan. Eusèbe, qui était fort riche, se présenta et obtint l'évêché, qu'il paya très-cher. En bon patriote, il se hâta de chasser le clergé de Paris et de le remplacer par des ecclésiastiques de son pays, qu'il fit venir exprès. On ignore comment finit ce bizarre épiscopat ; on sait seulement que Faramode, qui s'était présenté aux enchères avec Eusèbe, lui succéda bientôt.

EUSÈBE (Bruno), théologien et prélat français, mort à Angers en 1081. Il devint évêque de la même ville en 1047. Accusé d'avoir favorisé les erreurs de son archidiacre Bérenger, il fut menacé d'être poursuivi, mais il étouffa l'affaire en écrivant une lettre contre l'hérésiarque. Il paraît d'ailleurs que cet évêque était un grand batailleur : Foulques, comte d'Anjou, et Raoul, archevêque de Tours, métropolitain d'Eusèbe, furent au nombre de ses adversaires. Ce dernier l'ayant même excommunié, voici comment celui-ci répondit, en vers latins, à l'anathème de son supérieur : « Tu m'appelles un porc ; j'aurais plus de raison de t'appeler un bouc, toi qui n'*épargnes* personne, pas même ta sœur, comme chacun sait. Aveuglé par l'avarice, rendu par la colère furieux comme un serpent, tu t'appelles *Simon*, ayant acheté à prix d'argent ton titre d'évêque. Aussi je m'inquiète de ton anathème comme d'une m.... de chien. »

EUSEBIA, ville de l'Asie Mineure. V. CÉSARÉE.

EUSÉBIE (Aurélie), impératrice romaine, née à Thessalonique vers 330, morte vers 360, fut mariée à l'empereur Constance en 353. Tous les historiens s'accordent à faire l'éloge de sa beauté, de son esprit, de son habileté ; tous ne s'accordent pas à l'égard de son caractère. D'après les uns, elle n'aurait usé de son autorité que pour le bien de l'Etat ; d'autres lui reprochent plusieurs crimes et l'accusent de s'être montrée fière et hautaine. On ne s'accorde pas davantage sur les causes de sa mort prématurée : les uns affirment qu'elle mourut des remèdes qu'elle avait pris pour faire cesser sa stérilité ; d'autres assurent qu'elle succomba à une fureur utérine. Du reste, les écrivains ecclésiastiques ont montré contre elle beaucoup de partialité, ce qui s'explique par cette circonstance qu'elle mit beaucoup de zèle à protéger les ariens. Elle se fit la protectrice du jeune Julien, qui, grâce à elle, reçut le titre de césar, et devint beau-frère de l'empereur en épousant Hélène, sœur de Constance. Julien, qui a écrit son panégyrique, vante sa bienfaisance, la pureté de ses mœurs, la protection qu'elle accordait aux savants.

EUSÉBIE ou **EUSOYE** (sainte), fille du bienheureux Adalbaud et de sainte Rictrude, née en 637, morte en 660. Elle succéda, en 649, à la bienheureuse Gertrude, son aïeule, abbesse de Hamay. Elle avait alors douze ans. Malgré sa grande jeunesse, elle montra, dans le gouvernement de sa communauté, autant de sagesse que de douceur et d'énergie.

EUSÉBIE (sainte), abbesse de Saint Cyr à Marseille. Voyant la ville en proie aux Sarrasins et craignant pour elle et pour ses sœurs un malheur plus cruel que la mort, elle

se coupa le nez et fut imitée par toutes les autres religieuses, au nombre de quarante. Les infidèles, irrités, les mirent toutes à mort. Ce récit a été traité de légende par plusieurs historiens et on ignore s'il est exact, et, dans cette dernière hypothèse, si c'est au VIIIe, au IXe ou au Xe siècle que cet événement est arrivé.

EUSÉBIEN s. m. (eu-zé-bi-ain). Hist. relig. Membre d'une secte arienne du XIVe siècle, qui reconnaissait pour chef Eusèbe de Nicomédie.

EUSÉLIE s. f. (eu-zé-lî). Bot. Syn. d'EYZÉLIE.

EUSÉMIE s. f. (eu-zé-mî — du gr. *eu*, bien ; *séma*, signe). Méd. Ensemble de symptômes favorables dans une maladie.

EUSIOIS, OISE s. et adj. (eu-zi-oi, oi-ze). Géogr. Habitant de la ville d'Eu; qui appartient ou a rapport à la ville d'Eu ou à ses habitants : *Les* EUSIOIS. *Epouser une* EUSIOISE. *Fréquenter la société* EUSIOISE.

EUSITIUS ou **EUSICE**, ermite français, né à Périgueux, mort fort âgé vers 540. Il fut vendu, au Ve siècle, par ses parents, que la misère réduisait à cette extrémité, à l'abbé du monastère de Parpeçay, dans le Berry. Son maître, touché de sa soumission et de ses vertus, le fit instruire et ordonner prêtre. Bientôt après, il se bâtit un ermitage sur les bords du Cher et y vécut dans la solitude et dans la pratique des plus grandes austérités. En 531, il fut visité par Childebert, roi de Paris, à qui il annonça qu'il vaincrait Amalric, roi des Visigoths, et qui s'engagea à élever à son retour une basilique à l'endroit même où le saint ermite avait marqué le lieu de sa sépulture. Ce vœu fut accompli, et une ville s'amassa peu à peu autour de l'église ; c'est celle de Selles-sur-Cher.

EUSKIRCHEN, ville de la Prusse rhénane, gouvernement et à 33 kilom. S.-O. de Cologne, ch.-l. du cercle de son nom, près de l'Erft; 3,275 hab. Manufacture de draps et de tapis de laine ; fabrique de potasse.

EUSOME s. m. (eu-so-me — du gr. *eu*, bien ; *soma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant six espèces, dont trois d'Europe et trois d'Asie : *Les* EUSOMES *sont aptères.* (Chevrolat.) ‖ On dit aussi EUSOMATE.

EUSOMPHALIEN adj. (eu-zon-fa-li-ain — du gr. *eu*, bien ; *omphalos*, nombril). Tératol. Se dit de monstres doubles, formés par la réunion de deux sujets à peu près complets, pouvant accomplir, indépendamment l'un de l'autre, la presque totalité des fonctions vitales, et dont chacun a son ombilic, et aussi, par conséquent, durant la période fœtale, son cordon ombilical distinct.

EUSPHÉRION s. m. (eu-sfé-ri-on — du gr. *eu*, bien ; *sphairion*, petite sphère). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies.

EUSPIRE s. f. (eu-spi-re — du gr. *eu*, bien ; *spiros*, spire). Bot. Syn. de VOLUBILAIRE, genre d'algues.

EUSPIZE s. f. (eu-spi-ze — du gr. *eu*, bien ; *spiza*, fauvette). Ornith. Genre de passereaux formé aux dépens des bruants, et ayant pour type le bruant à tête noire.

EUSPONGE s. m. (eu-spon-je — du gr. *eu*, bien ; *spongos*, éponge). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des crabroniens, dont l'espèce type habite l'Europe.

EUSTACE (saint), abbé de Luxeuil. V. EUSTASE.

EUSTACHE s. m. (eu-sta-che — v. l'étym. à la partie encycl.). Petit couteau grossier, à manche de bois, dont la lame n'est pas assujettie par un ressort.

— **Encycl.** Ce petit couteau très-populaire était déjà l'objet d'un grand commerce sous Louis XIV ; il ne s'appelait pas encore ainsi, car il doit son nom à celui qui le perfectionna dans la suite. Ce fut un coutelier nommé Eustache Dubois. En 1782, nous voyons citer « un couteau connu sous le nom d'*Eustache Dubois*, » qu'un guichetier de l'Abbaye avait prêté au jeune Wurmser, un de ses prisonniers, qui trouva moyen de s'en faire un poignard pour se tuer. On sait que, lorsque Fox vint en France en l'an IX, après la paix d'Amiens, il répondit à ceux qui lui demandaient ce qu'il admirait le plus de notre industrie : « Ce que je trouve le plus curieux, le voici, » et il montrait un *eustache*, qui pourtant alors avait doublé de prix : il valait deux sous. En 1824, il était revenu à son ancien prix, et ne coûtait plus au fabricant que *trois centimes deux tiers* tout livré. « Le manche est en bois ; il arrive tout fait de Saint-Claude, dans le Jura ; il coûte 1 franc la grosse de douze douzaines. La lame est en acier de Rives, choisi pour cet emploi ; elle est successivement étirée, forgée, percée, coupée, marquée, dres- [illegible] anie, puis ré- [illegible] affilée, rognée, [illegible] vée. Il y a seize opérations, sans compter celles qui sont relatives au manche et à l'emballage de l'*eustache*, qui est successivement empaqueté, ficelé, étiqueté et emballé. » (Charles Dupin, *Rapport du jury central sur l'Exposition de 1834*.)

EUSTACHE (SAINT-), île de l'océan Atlantique, l'une des Antilles, dans les Antilles hollandaises, à 24 kilom. S.-E. de celle de Saba et à 14 kilom. de celle de Saint-Christophe ; par 17° 30' de lat. N. et 65° 20' de long. O.; environ 7 kilom. sur 5 et 13,700 hab. Le climat est sain ; le sol, fertile, bien cultivé, mais malheureusement exposé aux ravages des ouragans et des tremblements de terre, produit du tabac, du sucre, du café, du coton, de l'indigo. Commerce de contrebande assez étendu.

Les Espagnols prirent possession de l'île Saint-Eustache en 1635 ; ils en furent dépossédés plusieurs fois par les Anglais et les Français, mais les traités de 1814 leur en assurèrent la possession définitive. ‖ Saint-Eustache, la capitale de l'île, qui se partage en haute et basse ville, est située au fond d'une baie, sur la côte S.-O. Elle est de construction irrégulière et ne se compose que de boutiques et de magasins, au centre desquels s'élève le fort. La rade est ouverte et sans abri, mais offre des ancrages excellents contre certains vents.

EUSTACHE ou **EUSTATHE** (saint), martyr, mis à mort, à ce qu'on croit, sous l'empereur Adrien, au commencement du IVe siècle, avec sa femme Tatiane et ses deux enfants. Sa vie est complètement ignorée, les légendes qu'on a écrites sur lui n'étant nullement acceptables. Son corps, ou au moins une partie de son corps fut envoyée de Rome à Saint-Denis au XIIe siècle. Cent ans plus tard, on lui consacra à Paris l'église qui porte encore son nom (v. ci-après). L'Eglise honore ce saint le 20 septembre. Combefis a publié en grec les actes, regardés comme apocryphes, du martyre de saint Eustache (Paris, 1660). Le savant Adrien de Valois n'hésite point à dire que la vie de ce saint est un tissu de fables entassées les unes sur les autres, et il s'étonne que ce qu'il appelle la plus grosse paroisse de Paris « ait quitté le nom d'une des plus célèbres et illustres martyres que nous ayons (sainte Agnès) pour prendre celui d'un saint inconnu et fort suspect. »

Eustache (SAINT), célèbre estampe d'Albert Dürer. Saint Eustache, qu'une légende nous fait connaître comme un grand chasseur, est représenté à genoux, de profil, les mains jointes, en extase devant un cerf qui porte un crucifix entre ses bois ; près de lui, on voit son cheval attaché à un arbre et, sur le devant de la composition, cinq beaux chiens de chasse. « La fervente dévotion d'Eustache, dit Waagen, la vérité des animaux, les collines lointaines couronnées d'un château et dessinées dans le plus grand détail, l'exécution magistrale de toutes les parties font de cette estampe, gravée probablement en 1504 ou 1505, une des plus importantes du maître. » C'est la plus grande pièce qu'il ait exécutée sur cuivre. Il en a été fait plusieurs copies, une, entre autres, par Jérôme Hopfer. L'estampe originale est devenue très-rare ; les exemplaires qui paraissent dans les ventes publiques atteignent des prix extrêmement élevés.

Eustache (ÉGLISE **Saint-**). Cette église, qui dessert aujourd'hui une des paroisses les plus riches et les plus peuplées de Paris, eut pour origine une chapelle dédiée à sainte Agnès. Quelques auteurs, s'appuyant sur la découverte faite rue Coquillière, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, d'une tête en bronze coiffée d'une tour crénelée, comme la Cybèle du paganisme, ont pensé que l'emplacement de Saint-Eustache avait été consacré au culte de cette déesse pendant la période gallo-romaine. Bien que le christianisme ait souvent élevé ses églises sur les lieux mêmes où les divinités païennes étaient adorées, cette opinion, dont Dulaure s'est fait l'écho, ne s'appuie sur aucun document sérieux. Ce qu'il y a de certain, c'est que, pour la première fois, en 1213, il est fait mention de la *chapelle neuve de Sainte-Agnès*, dans un jugement rendu sur une contestation survenue entre le desservant de cette chapelle et le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois ; l'évêque de Paris et le doyen de Saint-Marcel décidèrent que le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois aurait les mêmes droits dans la chapelle Sainte-Agnès que dans son église. Dès 1223, le vocable de Saint-Eustache remplaça celui de Sainte-Agnès ; Jaillot croit que ce changement eut lieu à l'occasion de quelque relique de ce saint que la chapelle obtint de l'abbaye de Saint-Denis, où son corps avait été déposé. Quoi qu'il en soit, l'existence d'un saint nommé Eustache n'a jamais été bien prouvée ; les curés de Saint-Eustache eux mêmes n'étaient pas très-rassurés sur l'authenticité du patron de leur paroisse ; aussi craignaient-ils les investigations de Jean de Launoy, surnommé le *Dénicheur de saints*, parce qu'il avait démontré la fausseté de plusieurs légendes. L'un des curés de Saint-Eustache, contemporain du célèbre docteur, disait : « Quand je rencontre le docteur de Launoy, je le salue jusqu'à terre et ne lui parle que le chapeau à la main, avec bien de l'humilité, tant j'ai peur qu'il ne m'ôte mon saint Eustache, qui ne tient à rien. »

De nombreux procès eurent lieu entre le curé de Saint-Eustache et le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois ; en 1254, l'évêque de Paris mit fin à ces contestations par un règlement qui fit la part du doyen de Saint-Germain tellement belle, qu'il ne restait rien au curé de Saint-Eustache sur les revenus et le casuel de son église ; de là un proverbe qui avait cours au moyen âge : « Il faut être fou pour être curé de Saint-Eustache. »

L'église Saint-Eustache avait été, à diverses époques, réparée et agrandie ; mais, au commencement du XVIe siècle, l'accroissement incessant des quartiers qui l'entouraient rendit indispensable sa reconstruction sur un plan plus vaste. Les travaux furent confiés à un architecte peu connu, nommé David, et le 19 août 1532, sous le règne de François Ier, la première pierre fut posée par Jean de La Barre, prévôt de Paris. En 1536, les constructions étaient déjà assez avancées pour que l'évêque de Mégare pût célébrer la bénédiction de plusieurs autels ; mais l'œuvre se ralentit considérablement, et fut peut-être même complètement suspendue pendant les guerres religieuses et les discordes civiles de la fin du XVIe siècle. Le chœur ne fut commencé qu'en 1624 ; grâce aux libéralités du chancelier Séguier, dont on voit les armes dans plusieurs parties de l'église, et à celles du surintendant des finances Claude de Bullion, les travaux atteignirent enfin leur terme en 1642, c'est-à-dire plus d'un siècle après la pose de la première pierre. Toutefois, la façade occidentale, dont, suivant les écrivains du dernier siècle, le goût barbare choquait les yeux, ne fut jamais terminée. L'ordonnance de cette façade était pourtant en rapport avec le style du reste de l'église, et l'on n'en pourrait dire autant de la composition hybride qui l'a remplacée. En 1752, sous le prétexte que la façade principale manquait de solidité, on confia le soin de la réédifier sur de nouveaux dessins à l'architecte Mansard de Jouy. Faute d'argent, les travaux s'arrêtèrent après la construction du premier ordre d'architecture ; repris en 1772, ils furent continués jusqu'en 1778, sous la direction de l'architecte Moreau. Cette façade, qu'on peut regarder comme une imitation malheureuse du grand portail de Servandoni, à Saint-Sulpice, se compose de deux ordres superposés, l'ordre dorique et l'ordre ionique, formant un porche surmonté d'une tribune ou *loggia* ; l'ensemble paraît écrasé sous le poids d'un lourd fronton ; une petite tour décorée de colonnes corinthiennes s'élève du côté du nord, l'autre tour est à peine indiquée.

On a reproché avec raison à l'architecture extérieure de Saint-Eustache de manquer d'unité et d'harmonie ; c'est un assemblage de tous les styles et de tous les genres qui choque l'œil. On y trouve, tout à la fois, les ogives et les roses du genre gothique ou sarrasin, l'ornementation gracieuse de la Renaissance, le style de l'époque de Louis XIII, et enfin les dispositions froides et prétentieuses du genre *classique*. Mais, après avoir fait la part de la critique, il faut reconnaître que l'extérieur de Saint-Eustache offre des détails très-remarquables. Les portails du nord et du midi du transsept, ce dernier surtout, présentent des ornements d'une élégance exquise et de l'exécution la plus délicate. Les gargouilles qui se projettent autour de l'édifice sont, en général, d'une beauté remarquable. Trois rangs de balustrades, les unes pleines et les autres à jour, environnent les terrasses des chapelles, des collatéraux et du grand comble. Les voûtes, qui s'élèvent à une hauteur considérable, sont soutenues par de solides contre-forts dont les arcs-boutants se croisent les uns sur les autres, afin de présenter plus de résistance. Ces contre-forts, d'une grande hardiesse, produisent, par leur enchevêtrement, [illegible] et étrange. Un campanile à jour s'[illegible] au grand comble à l'intersection de la croix ; il est hors de toute proportion avec les dimensions générales de l'église. Enfin, au rond-point, se trouve la chapelle de la Vierge, dont le comble élevé est surmonté d'un élégant campanile.

Saint-Eustache est, après Notre-Dame, l'église la plus vaste et la plus haute de Paris ; elle a 318 pieds de longueur totale et 132 pieds de largeur dans le transsept. Les vastes proportions du vaisseau et surtout la hauteur colossale des voûtes donnent à l'intérieur de cette église un caractère imposant. Les voûtes des chapelles, des deux collatéraux et de la grande nef sont soutenues par un grand nombre de piliers engagés et par quarante-huit piliers libres, partagés dans leur hauteur en plusieurs étages de pilastres ou de colonnes de tous les ordres. Quatre rangs de fenêtres garnies de meneaux de pierre distribuent la lumière. Les sculptures les plus élégantes décorent les piliers et les voûtes ; l'ornementation du chœur, surtout, est remarquable. Les clefs de voûte sont d'une grande hardiesse et d'une perfection de travail vraiment merveilleuse ; on signale, entre toutes, la clef de la voûte centrale du transsept et celle du rond-point de la grande abside. Les fenêtres du chœur et de l'abside sont ornées de vitraux représentant les quatre Pères de l'Église latine, les douze apôtres et le patron de l'église, saint Eustache.

La chapelle terminale possède une vierge en marbre, sculptée par Pigalle, pour le dôme des Invalides. Le maître-autel de l'église est en marbre blanc ; le buffet d'orgues et la chaire à prêcher, détruits par un violent incendie en 1844, ont été remplacés depuis. Voici comment l'orgue actuel de Saint-Eustache a été jugé par un homme qui s'est beaucoup occupé de ces questions spéciales, M. l'abbé Lamazou : « Cet instrument a eu, autant avant qu'après son inauguration, un retentissement que nous croyons en grande partie mérité. Son buffet, un des plus grandioses qui existent, ses grands et beaux tuyaux de montre, disposés dans de si larges et si habiles proportions, ses formes à la fois hardies et majestueuses, qui se marient si bien avec la hauteur des voûtes et le caractère imposant de la nef, le nombre et la gravité des jeux qu'il renferme, en font sans contredit un instrument de premier ordre. Il reproduit avec fidélité les riches inventions dont M. Cavaillé a doté la facture d'orgues, quoique cependant, à notre avis, que nous savons être celui des spécialités les plus compétentes en pareille matière, il n'égale pas tout à fait l'orgue de Saint-Vincent-de-Paul pour la hardiesse du mécanisme, et celui de la Madeleine pour la perfection de la partie harmonique. Somme toute, c'est un magnifique instrument, qui fait le plus grand honneur à ceux qui en ont conçu et réalisé le plan. »

Le banc d'œuvre, exécuté par Lepautre, sur les dessins de Cartaud, a coûté 20,000 livres au duc d'Orléans, alors régent du royaume ; le duc paya de ce prix un tableau de saint Roch qui décorait une des chapelles de l'église.

Saint-Eustache possède plusieurs tableaux remarquables, parmi lesquels on distingue : l'*Apparition du Christ*, de Lebrun, donnée par le ministre Colbert ; *Saint Louis mourant*, par Doyen ; *Tobie conduit par un ange*, ouvrage attribué à Raphaël ; une *Cène*, attribuée à Porbus ; la *Nativité et l'adoration des bergers*, par Carle Vanloo.

Plusieurs personnages illustres ou connus à divers titres ont été inhumés à Saint-Eustache : le ministre Colbert ; son fils, le marquis de Seignelay ; l'amiral de Tourville ; le duc de La Feuillade, qui avait fait ériger la statue de Louis XIV sur la place des Victoires ; les académiciens Voiture, Vaugelas, La Mothe-le-Vayer, Furetière ; peut-être le fabuliste Jean de La Fontaine ; l'acteur Scaramouche ; le lieutenant général François Chevert ; le chancelier d'Armenonville, etc.

On lit sur le tombeau de Chevert une épitaphe composée par d'Alembert, ainsi conçue : « Ci-gît François Chevert, commandeur, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, chevalier de l'Aigle-Blanc de Pologne, gouverneur de Givet et de Charlemont, lieutenant général des armées du roi. Sans aïeux, sans fortune, sans appui, orphelin dès l'enfance, il entra au service dès l'âge de onze ans ; il s'éleva malgré l'envie, à force de mérite, et chaque grade fut le prix d'une action d'éclat. Le seul titre de maréchal de France a manqué, non pas à sa gloire, mais à l'exemple de ceux qui le prendraient pour modèle. Il était né à Verdun-sur-Meuse le 2 février 1699 ; il mourut à Paris le 24 janvier 1769. » Pendant la Révolution, le tombeau de Colbert, sculpté par Coysevox et Tuby, sur les dessins de Lebrun, fut transporté au musée des Petits-Augustins. Ce monument a été réintégré à Saint-Eustache et placé dans la chapelle de la Vierge. Le grand ministre est représenté à genoux sur un sarcophage de marbre noir, au pied duquel se tiennent assises l'Abondance et la Religion.

Les annales de l'église Saint-Eustache sont riches en incidents intéressants. Sous le règne de Louis IX, les pastoureaux s'étant portés sur Paris, leur chef, qui se donnait le titre de maître de Hongrie, « se revêtit comme prêtre en l'église Saint-Eustache de Paris, et prêcha la mitre en tête, et fit eau bénite à la manière d'un évêque. » Les curés de Saint-Eustache eurent de nombreux démêlés avec les confrères de la Passion, qu'ils voulaient empêcher d'ouvrir leur théâtre pendant les heures des offices. Bonaventure Despériers raconte, à ce sujet, une curieuse anecdote. Jean de Pont-Alais, acteur, auteur et entrepreneur de mystères, dont le nom était fort populaire sous François Ier, faisait un jour battre le tambour près de l'église Saint-Eustache, pour annoncer une de ses représentations ; le curé, qui était en chaire et dont le tambour couvrait la voix, sort aussitôt et court vers Pont-Alais : « Qui vous a fait si hardi de jouer du tambourin pendant que je prêche ? — Qui vous a fait si hardi de prêcher tandis que je tambourine ? » répliqua le comédien. Le curé, furieux, crève le tambour d'un coup de pied ; Pont-Alais, de grand sang-froid, coiffe le prêtre de l'instrument éventré et, malgré sa résistance, le pousse dans l'église, à la grande joie du public.

En 1793, la déesse Raison, sous les traits d'une danseuse de l'Opéra, entra en triomphe dans Saint-Eustache ; en même temps, cette église servit de réunion aux dames de la Halle, qui y tenaient leur club, et les senteurs de la marée y remplacèrent les vapeurs de l'encens. Après les journées glorieuses de juillet 1830, on déposa dans les caveaux de Saint-Eustache les cadavres d'un certain nombre de combattants, en attendant qu'il fût possible de pourvoir décemment à leur sépulture.

EUSTACHE LE MOINE, fameux pirate du XIIIe siècle, mort en 1217, au combat naval des Cinq-Iles. Il était d'origine flamande, suivant la chronique de Matthieu Paris, ou boulonaise, suivant une opinion plus accréditée.

Lambert d'Ardres, dans son histoire des comtes de Guines, nous apprend qu'il fut sénéchal du comte de Boulogne, Renaud, et chargé par lui de rassembler des gens de guerre contre le roi Jean, pour une expédition projetée. Eustache le Moine fut le plus redoutable pirate de son temps: allié tantôt au roi Jean contre Philippe-Auguste, tantôt aux barons révoltés contre le roi Jean, à Arthur de Bretagne, au prince Louis, fils de Philippe-Auguste, nommé par les barons roi d'Angleterre après la déposition de leur souverain, tantôt guerroyant et pillant pour son propre compte. Il ravageait indifféremment les côtes anglaises ou françaises, capturait les navires, les barques, et semait l'épouvante partout. A l'exemple des hauts barons du temps, qui profitaient des dissensions et des guerres pour se tailler des fiefs à coups d'épée, Eustache le Moine, laissant de côté les domaines territoriaux, avait pris pour lui la mer, où, suivant la belle expression d'Alain Chartier, « chascun a autant de seigneurie comme il a de force. » La rapidité de ses mouvements était telle, que les populations côtières y voyaient de la magie et prétendaient qu'il parcourait la mer sur un vaisseau invisible.

Les chroniques françaises gardent un silence presque absolu sur ses exploits. Sa mort seule, dans un combat livré par une flotte française qui lui était confiée, a fait l'objet de quelques récits; mais les *Lettres closes* et les *Lettres patentes* des rois d'Angleterre, publiées dans ces derniers temps par M. Thomas Duffus-Hardy (Londres, 1833, in-f°), le mentionnent fréquemment. On voit, dans ces lettres, que le roi Jean le prit à sa solde pendant presque toute sa vie pour courir sus aux navires français. Les *Lettres closes* de 1205 à 1212 montrent, en effet, le roi Jean prenant une part des prises du pirate et la faisant réclamer; en 1214, à la suite de quelque trahison, il fut capturé par Philippe d'Aubigny, pour le roi Jean, et gardé prisonnier à Porchester. En 1216, le roi d'Angleterre lui confisqua un domaine à Swaffham. Dans les *Lettres patentes*, son nom figure aussi quelquefois; le roi d'Angleterre lui fit expédier à diverses reprises, par sa chancellerie, des sauf-conduits; enfin sa fille et un de ses hommes sont nommés parmi les otages donnés au roi Jean par ses barons révoltés.

Le seul combat naval historique auquel il ait pris part est celui des Cinq-Iles (24 août 1217). Parvenu à s'échapper des prisons de Jean sans Terre, il offrit ses services à Philippe-Auguste, dont le fils, le prince Louis (plus tard, Louis VIII le Gros), avait accepté des barons anglais révoltés la couronne d'Angleterre. Eustache le Moine fut chargé de réunir une flotte nombreuse, qui devait porter secours au prince Louis, bientôt abandonné par les barons. L'expédition eut une mauvaise issue: la flotte française, assaillie par les Anglais aux approches des côtes de Sandwich, fut dispersée après un combat de quelques heures; la plupart des navires d'Eustache le Moine furent coulés à fond par les éperons des vaisseaux anglais. Quant au chef lui-même, le vaisseau qu'il montait fut capturé; Eustache, reconnu par les Anglais, quoiqu'il se fût noirci la figure et se tînt caché dans la cale, fut lié de cordes et amené à l'un des fils du roi Jean, Richard, qui, d'un coup d'épée, lui trancha la tête. D'après le moine de Saint-Alban, qui a longuement raconté ce fait, Eustache aurait offert à Richard, pour sa rançon, une somme d'argent considérable et juré de nouveau foi et hommage au roi d'Angleterre; mais Richard lui cria: « Jamais, traître pervers, tu ne séduiras qui que ce soit par tes promesses mensongères. » En prononçant ces mots, il le tua.

En dehors des fragments de chroniques et des documents de la chancellerie anglaise, on trouve sur Eustache le Moine de curieux renseignements dans un poëme du XIII^e siècle, le *Roman de Wistace le Moine*, un des plus singuliers monuments de la langue française, et que M. Francisque Michel, qui l'a publié (Paris, 1834, in-8°), conjecture être du fameux Adenès ou Adam, le roi des trouvères de son temps, comme en témoigne son surnom, Adam le Roi. Ce poëme, qui a un peu plus de deux mille trois cents vers, est un chef-d'œuvre d'imagination plaisante, en même temps que de style enjoué et naïf. La légende fantastique d'Eustache, aussi grand nécromant que grand voleur, y est racontée avec art; la magie y tient beaucoup de place. Le héros, qui a été élevé à Tolède, ville célèbre dans les épopées et romans du moyen âge par ses nécromants, puis moine à Saint-Saumer, près de Boulogne, devient voleur de grand chemin, puis pirate, et, en fait de magie noire et de tours pendables, en remontrerait aux plus fameux. Ses aventures forment une série de contes qui ne dépareraient pas nos plus jolis fabliaux; les *Repues franches* de Villon et certains contes de Despériers peuvent seuls donner une idée de ce genre de composition. Mais, à part quelques renseignements que l'on peut croire exacts, l'historien ne doit chercher dans ce poëme aucune donnée sérieuse sur le héros.

EUSTACHE (maître), poëte français du XII^e siècle. V. WACE.

EUSTACHE DESCHAMPS, dit **Morel**, poëte français. V. DESCHAMPS.

EUSTACHE DE SAINT-PIERRE, bourgeois de Calais, connu pour son dévouement lors du siége de Calais par Edouard III (1347). Suivant le récit de Froissart, le seul accepté par la tradition et les poëtes, lorsque Edouard eut exigé, pour prix de sa clémence envers les habitants de Calais, que six notables de cette ville vinssent pieds nus, en chemise et la corde au cou, se mettre à sa discrétion, pendant que la ville était en larmes, le plus riche bourgeois de Calais, Eustache de Saint-Pierre, déclara qu'il se dévouait le premier pour le salut commun. Jean d'Aire, autre notable, dit « qu'il feroit compagnie à son compère sire Eustache. » Entraînés par l'exemple, les deux frères Wissant, ainsi que deux autres citoyens dont le chroniqueur ne donne pas les noms, se joignirent aux premiers. Le peuple consterné les suivit jusqu'à la porte de la ville, en répandant des larmes d'admiration et de pitié. Les six victimes arrivèrent en présence du roi d'Angleterre et se jetèrent à ses pieds en lui remettant les clefs de la ville. Edouard fut impitoyable: ni le spectacle de ce dévouement patriotique, ni les prières et les larmes de ses barons ne purent le toucher; c'est en vain que Mauni ose lui représenter qu'il va souiller sa gloire; farouche et menaçant, il ne répond qu'en ordonnant qu'on apporte le *coupe-teste*. Ce fut alors que la reine, qui était enceinte, se précipita toute baignée de larmes à ses genoux et le conjura, pour l'amour d'elle et « du filz de saincte Marie, d'avoir de ces six hommes mercy. » Vaincu, à la fin, par les supplications de son épouse, il consentit à faire grâce aux six bourgeois. Ainsi parle la légende par la bouche du chroniqueur. Mais Froissart est le seul qui raconte ce fait; aucun des historiens contemporains n'en fait mention, ni la chronique de Saint-Denys, ni Avesbury, ni Villani. La critique moderne a démontré qu'il était dénué de preuves et que les choses s'étaient passées d'une manière toute différente. Le savant Bréquigny (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. 37) a éclairci ce fait historique, sur lequel Hume et Voltaire avaient déjà jeté quelques doutes. Il paraît qu'Eustache de Saint-Pierre entretenait, sur la fin du siége, des intelligences avec l'ennemi, et qu'il détermina les habitants à capituler. Il vint ensuite au camp d'Edouard avec le gouverneur et les principaux de la ville; le roi retint quelques prisonniers, mais, loin de vouloir les faire mettre à mort, il ne les envoya en Angleterre que comblés de présents. Quant à la reine, Philippine de Hainaut, au lieu de jouer le rôle touchant que lui donne Froissart, on la voit obtenir à son profit la confiscation des biens de Jean d'Aire, un de ceux à qui l'on veut qu'elle ait sauvé la vie. Ce qui n'est pas moins établi, c'est qu'Eustache devint le fidèle sujet des Anglais, et qu'il fut chargé de maintenir le bon ordre dans la ville et de veiller à la sûreté de la place, lorsque le vainqueur eut chassé tous les habitants qui lui refusaient le serment de fidélité. Edouard le combla de bienfaits, lui donna des maisons, des terres, des pensions considérables, et laissa un monument de sa confiance envers lui dans des lettres qui nous sont parvenues. « Eustache de Saint-Pierre, dans la suite, dit l'*Art de vérifier les dates*, devint l'homme de confiance et le pensionnaire d'Edouard. » Les biens qu'il avait à Calais furent confisqués après sa mort, parce que ses héritiers étaient restés fidèles à la France. « Edouard, en les privant de ces biens, fit plus pour eux que s'il les eût comblés: il rendit à leur nom tout l'éclat que ces mêmes dons, acceptés par Eustache, avaient pu ternir. » (Bréquigny.)

EUSTACHI (Barthélemy), médecin italien, né à San-Severino, dans la marche d'Ancône, mort en 1574. Il devint médecin des cardinaux Charles Borromée et Jules de La Rovere, puis archiâtre et professeur au collége de la Sapience, à Rome. Malgré ces emplois, il vécut dans la situation la plus précaire. Eustachi fut un ardent défenseur des doctrines de Galien contre Vésale, qui les attaquait, et il apporta dans sa polémique avec cet illustre savant une âcreté extraordinaire. Il fut, avec Vésale et Fallope, un des trois grands fondateurs de l'anatomie moderne. On a de lui: *Erotiani, græci scriptoris vetustissimi, vocum quæ apud Hippocratem sunt collectio, cum annotationibus* (1566); *De multitudine seu de plethora* (Leyde, 1746), et un important recueil, *Opuscula anatomica*, contenant les traités *De renum structura*, *De auditus organo*, *Ossium examen*, *De motu capitis*, *De vena azygos*, *De dentibus* (Venise, 1564, in-4°). La plupart de ces traités sont extrêmement remarquables, tant au point de vue des découvertes qu'Eustachi y a consignées, qu'au point de vue de la méthode éminemment rationnelle. L'exécution même des gravures est fort belle pour l'époque. Eustachi avait aussi préparé de belles planches, destinées à un grand ouvrage d'anatomie générale qu'il ne put terminer. Ces planches, longtemps perdues, ont été découvertes et publiées en 1714. La science d'Eustachi était si grande et si réelle, que les grands anatomistes modernes n'ont pu faire oublier ses découvertes. Il a laissé son nom à la *trompe d'Eustache* et à la *valvule d'Eustache*.

EUSTACHYDE s. f. (eu-sta-ki-de — du gr. *eu*, bien; *stachus*, épi). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des chloridées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique centrale et le Cap de Bonne-Espérance.

EUSTACHYE s. f. (eu-sta-kî — du gr. *eu*, bien; *stachus*, épi). Bot. Syn. de PÉDÉROTE.

EUSTALE s. m. (eu-sta-le — du gr. *eustalês*, bien vêtu). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant plus de vingt espèces, toutes américaines, et la plupart d'un vert ou d'un bleu tendre, avec des reflets dorés.

EUSTASE, EUSTAISE ou **EUSTACE** (saint), abbé de Luxeuil, né en Bourgogne vers 560, mort en 625. Il entra dans le monastère de Luxeuil, que gouvernait alors saint Columban, et y fut chargé de la direction des études. Doué d'une vraie passion pour les lettres, il employa utilement les moines à copier les livres de l'antiquité, et nous a peut-être ainsi conservé plus d'un chef-d'œuvre qui aurait péri sans lui. Lorsque, en 610, saint Colomban, poursuivi par la haine de Brunehaut, dut se réfugier en Italie, ce fut Eustase qui fut élu pour lui succéder. Le nouvel abbé gagna la confiance de Clotaire II, qui l'envoya en Italie pour en ramener Colomban, puis il entreprit de convertir les Varasques des bords du Doubs (616-617) et les Bavarois. Ce saint personnage se partagea entre les prédications au dehors et les soins intérieurs de sa communauté, qui, plus d'une fois, fut divisée par les excitations de moines turbulents. Beaucoup de manuscrits copiés par les soins d'Eustase furent expédiés, en 1793, à l'armée du Rhin, et servirent à faire des cartouches. Saint Eustase est honoré par l'Eglise le 29 mars.

EUSTATHE s. m. (eu-sta-te — du gr. *eustathês*, ferme, solide). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, dont l'espèce type habite Manille.

— Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des sapindacées, et dont l'espèce unique croît en Cochinchine.

EUSTATHE, célèbre hérésiarque, qui vivait au IV^e siècle. D'abord moine, suivant quelques auteurs, puis évêque de Sébaste, déposé dans plusieurs conciles, réintégré dans ses fonctions, puis condamné de nouveau, il joua un rôle important dans les grandes controverses ecclésiastiques agitées du temps de Constantin. Baronius soupçonne qu'il a été confondu par les historiens avec un autre Eustathe, son contemporain, ou peut-être avec Eutacte, moine arménien dont il est question dans Epiphane. C'est sans doute grâce à cette confusion qu'on a fait de lui un des premiers fondateurs des ordres monastiques en Orient. Quoi qu'il en soit, cet Eustathe, moine, fut solennellement condamné au concile de Gangra (Paphlagonie), en 325, comme coupable d'une hérésie qui se rapprochait de celle des ébionites et des marcionites; Eustathe, fidèle aux premiers enseignements du christianisme, prêchait la pauvreté, le détachement des choses terrestres, l'abstinence; il condamnait le mariage, les repas où l'on se gorge de viandes, les agapes chrétiennes; il absolvait l'esclave qui quittait ses fers et la femme qui abandonnait son mari pour servir le Christ. Les vingt canons du concile de Gangra anathématisèrent cette doctrine.

Est-ce le même Eustathe qui parvint au siége épiscopal de Sébaste et fut déposé au synode de Mélyta? Il est permis d'en douter. C'est comme semi-arien qu'il est en butte aux censures des évêques, et, dans les plaidoyers dirigés contre lui, nulle part on ne rappelle les canons du concile de Gangra.

Eustathe, évêque de Sébaste, paraît avoir essayé de jouer, entre la doctrine arienne et le catholicisme officiel, un rôle de conciliation. Nul échec ne le rebute, nulle condamnation n'affaiblit son ardeur; il figure dans tous les conciles, si nombreux à cette époque, de 347 à 370, va à Constantinople, va à Rome, obtient des audiences de l'empereur, des papes, si l'on peut déjà donner ce nom aux évêques de Rome, et succombe à la tâche.

Le premier concile où il figure est le concile de Sardique (347); il y est déposé, comme s'éloignant du texte admis, pour le *Credo*, par les Pères du concile de Nicée, texte auquel il avait, dit-on, souscrit tout d'abord. C'est la fameuse querelle de la consubstantialité du Père et du Fils, *homousios* ou *homoiousios*, querelle qui, suivant l'expression de Boileau, fit périr tant de gens « martyrs d'une diphthongue. » C'est cette question qui fut agitée aux conciles d'Ancyre (358), de Séleucie (359), de Lampsaque (364), de Sicile et de Tyane (365). L'évêque de Sébaste comparut successivement dans tous, se refusant à admettre la consubstantialité du Fils, tout en admettant que la nature du Christ est divine. L'hérésie de l'évêque de Sébaste, hérésie commune à tous ceux qu'on appelle les semi-ariens, ne repose que sur ce quiproquo: le Père est divin, le Fils est également divin, mais le Fils n'est pas de la même *substance* que le Père. Au concile d'Ancyre, Basile, évêque de cette ville, Elousius, évêque de Cyzique, Sylvain de Tarse, Georges de Laodicée, Macédonius de Constantinople, déclarèrent adhérer à cette doctrine et subirent la même condamnation.

Au retour du concile de Séleucie, Eustathe fut appelé à témoigner devant l'empereur Constance contre l'évêque arien Eudoxe. Quoique sa doctrine s'éloignât de l'arianisme sur certains points, elle n'en fut pas moins condamnée, comme s'en rapprochant sur certains autres. Ses ennemis ne se contentèrent pas de le poursuivre en matière de foi, ils l'accusèrent d'avoir encouru précédemment les censures ecclésiastiques pour ses mœurs et la mauvaise gestion de ses affaires. Les accusations ont été conservées dans les documents ecclésiastiques concernant les conciles, mais ses réponses n'y figurent pas. Eustathe résolut d'en appeler à l'évêque de Rome, Libérius, et, refaisant l'œuvre des Pères de Nicée, proposa un nouveau *Credo*, destiné à mettre tout le monde d'accord. La doctrine ecclésiastique était encore si confuse à cette époque que Libérius ne vit aucun inconvénient à accepter comme orthodoxe le nouveau *Credo* des semi-ariens; en n'y appliquant pas la subtilité des théologiens d'alors, il est, en effet, impossible de lui trouver une sensible différence avec l'acte de foi catholique. Libérius donna à Eustathe des lettres pour les Pères du concile de Tyane, alors ouvert, et par lesquelles il le réintégrait sur son siége épiscopal de Sébaste (365). Les évêques l'y rétablirent en effet; mais alors il réclama le bénéfice de l'acte de foi rédigé par lui et accepté par Libérius. Tout était donc à recommencer, les évêques orthodoxes, saint Basile à leur tête, ne voulant faire aucune concession à cet égard. Eustathe fut de nouveau séparé, comme hérétique, de la communion de l'Eglise. Le dernier document qui le concerne est une lettre de saint Basile (371), où son ennemi anathématise encore une fois ses doctrines.

Les théologiens invoquent le témoignage d'Eustathe s'en référant à Libérius, évêque de Rome, comme une preuve de la suprématie de cet évêché sur tous les autres, contre les historiens qui refusent à la papauté une si ancienne origine.

EUSTATHE (saint), prélat grec, né à Side, en Pamphilie, au IV^e siècle. Il fut placé sur le siége de Bérée (Syrie), et transféré ensuite à Antioche par le concile de Nicée. Les ariens, dont il était l'ardent adversaire, le firent déposer vers 329 et exiler à Trajanopolis, en Thrace, en excitant une femme à déclarer qu'il était le père d'un enfant qu'elle avait eu. Cette femme se rétracta plus tard, mais après la mort d'Eustathe. Il nous reste de ce saint évêque un *Traité sur la pythonisse* (Lyon, 1629, in-4°), dirigé contre Origène, et des fragments d'homélies et d'épîtres, recueillis dans la *Bibliothèque grecque* de Fabricius. Ses autres ouvrages sont perdus. On lui a attribué, sans beaucoup de fondement, un *Commentaire sur l'œuvre des six jours*, publié avec une traduction latine par Allatius (Lyon, 1629, in-4°).

EUSTATHE DE CAPPADOCE, philosophe platonicien, qui vivait au IV^e siècle de notre ère. Il suivit les leçons de Jamblique, puis d'Adésius, à qui il succéda comme chef de l'école philosophique de Cappadoce. C'était un homme d'une grande éloquence, que Constantin envoya comme ambassadeur auprès du roi de Perse Sapor. Ce prince fut tellement charmé du discours du philosophe qu'il le retint auprès de lui et parvint à le fixer à sa cour. Eustathe croyait à la démonologie et à la théurgie, et trouva des adeptes à ses croyances dans sa femme Sosipatra et dans son fils Antonin.

EUSTATHE (Romain), jurisconsulte byzantin, qui vivait à la fin du X^e et au commencement du XI^e siècle. Il remplit les fonctions de juge criminel sous les empereurs Romain le Jeune, Nicéphore Phocas, puis devint questeur et *magister officiorum* (975-1025). Il nous reste, des soixante-quinze ouvrages qu'il a composés, une *Dissertation sur les mariages entre deux cousins et deux cousines*, écrite en 1025, publiée dans le recueil de Leunclavius, et de nombreux fragments, qui ne manquent pas d'intérêt au point de vue de l'histoire du droit.

EUSTATHE, évêque, grammairien et rhéteur grec, mort en 1198. D'abord moine de Saint-Florus, maître des requêtes, maître des lecteurs ecclésiastiques et diacre à Constantinople, il fut ensuite élu évêque de Myra, puis devint archevêque de Thessalonique, où il termina sa vie. Ce prélat, qui possédait une grande érudition, nous a laissé des commentaires sur les poëtes grecs, des traités théologiques, des homélies, des lettres, etc. Son *Commentaire sur l'*Iliade *et l'*Odyssée est d'autant plus précieux qu'il résume des travaux antérieurs aujourd'hui entièrement perdus. C'est là sans doute un ouvrage imparfait au point de vue de la méthode, du goût et de la critique; mais c'est aussi une compilation des plus riches et l'œuvre d'un helléniste des plus distingués. Tel qu'il est, il est indispensable à toute personne qui veut étudier sérieusement la littérature grecque. Ce précieux ouvrage a été imprimé pour la première fois à Rome (1542-1550, 4 vol. in-fol.). Parmi ses autres écrits, nous mentionnerons: *Commentaire sur Denys Periégète* (Paris, 1547, in-4°); *Commentaire sur Pindare*, dont il ne reste que l'introduction, publiée dans *Eustathii Thessalonicensis opera* (Francfort, 1832, in-4°); un intéressant récit de la prise de Thessalonique par les Normands, en 1185, etc.

EUSTATHIEN, IENNE s. (eu-sta-ti-ain, iène). Nom donné aux partisans d'Eustathe, évêque d'Antioche, qui fut déposé par les ariens au IV^e siècle. ‖ Membre d'une secte

fondée par un moine du nom d'Eustathe, qui proscrivait le mariage.

— Encycl. V. EUSTATHE.

EUSTÉGIE s. f. (eu-sté-jî — du gr. *eu*, bien ; *stegê*, toit). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. de STÉGILLE, genre de végétaux cryptogames.

EUSTHÈNE s. m. (eu-stè-ne—du gr. *eusthenês*, robuste). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, voisin des pentatomes : *Les* EUSTHÈNES *se distinguent par leur tête coupée presque carrément au bout.* (E. Duponchel.)

EUSTHÉNIE s. f. (eu-sté-nî — du gr. *eu*, bien ; *sthenos*, force). Méd. Etat normal de l'économie.

— Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des perliens, dont l'espèce type habite l'Australie.

EUSTÉPHIE s. f. (eu-sté-fî — du gr. *eu*, bien ; *stephos*, couronne). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amaryllidées, tribu des narcissées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique australe.

EUSTICHIE s. f. (eu-sti-kî — du gr. *eu*, bien ; *stichos*, rangée). Bot. Section des phyllogonies, genre de mousses.

EUSTIS (William), médecin et homme d'Etat américain, né à Cambridge (Massachusetts) en 1753, mort à Boston en 1825. Il étudia la médecine après avoir pris ses degrés au collège d'Harvard. Pendant toute la durée de la guerre de la révolution, il servit, comme chirurgien, tantôt dans un régiment, tantôt dans un hôpital militaire, et fut, durant quelques années, attaché à celui de West-Point, le quartier général du traître Arnold. De 1800 à 1805, il fut l'un des représentants de l'Etat de Massachusetts au congrès fédéral. En 1809, le président Madison lui confia le portefeuille de la guerre, qu'il conserva trois ans. La capitulation des forces américaines commandées par le général Hall l'obligea à donner sa démission (1812). En 1814, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Hollande, et, à son retour, occupa de nouveau un siége au congrès (1820-1823). Dans cette dernière année, il fut élu gouverneur du Massachusetts, charge qu'il occupait au moment de sa mort.

EUSTOCHE s. m. (eu-sto-che — du gr. *eu*, bien ; *steichô*, je vais). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des oxyuriens, dont l'espèce type, qui habite l'Angleterre, est remarquable par son agilité.

EUSTOCHIE (sainte), en latin **Julia Eustochium**, vierge chrétienne, née à Rome, d'une famille illustre, vers 365, morte à Bethléem vers 419. Elevée dans la piété par sa mère, sainte Paule, elle fit, dès l'âge de dix-sept ans, vœu de virginité, et se mit, avec sa mère, sous la direction de saint Jérôme, qui rédigea pour Eustochie son livre *De la virginité* (383). La mère et la fille suivirent leur directeur à Bethléem (385), et fondèrent sous ses auspices un monastère, dont Eustochie prit la direction après la mort de sa mère. En 416, ce monastère fut envahi par les pélagiens, que favorisait l'évêque de Jérusalem. Ces hérétiques outragèrent les religieuses et brûlèrent le couvent. Eustochie, instruite par saint Jérôme, possédait parfaitement l'hébreu. Sa fête est fixée au 28 septembre.

EUSTRATIUS, prélat et commentateur grec du XIIe siècle. Il devint archevêque de Nicée et passa la plus grande partie de sa vie à Constantinople. Il nous reste de lui deux ouvrages : un *Commentaire sur les* Analytica, et un autre *sur les* Ethica d'Aristote. L'un et l'autre ont été publiés à Venise, le premier en 1534, et le second en 1536. Ces deux ouvrages, souvent cités par les théologiens et les philosophes du moyen âge, furent traduits en latin par Robert de Lincoln.

EUSTREPHE s. m. (eu-stré-fe — du gr. *eu*, bien ; *strephô*, je tourne). Bot. Genre d'arbustes volubiles, de la famille des liliacées, tribu des asparagées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

EUSTROPHE s. m. (eu-stro-fe — du gr. *eu*, bien ; *strephô*, je tourne). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, formé aux dépens des mycétophages, et dont l'espèce type habite la France et l'Allemagne.

EUSTYLE s. m. (eu-sti-le — gr. *eustulos* ; de *eu*, bien, et de *stulos*, colonne). Archit. Mode d'entre-colonnement dans lequel les colonnes sont espacées de deux diamètres, excepté au milieu de la façade et de la partie postérieure de l'édifice, où l'espacement est de trois diamètres.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, qui habitent l'Amérique centrale.

EUTASSA s. m. (eu-ta-sa — du gr. *eu*, bien ; *tassô*, je range). Bot. Genre d'arbres résineux, formé aux dépens des araucaries.

EUTAW, petite ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat d'Alabama, à 4 kilom. O. de la rivière de Black-Warrior, à 115 kilom. N.-O. de Montgomery, au milieu d'une contrée riche en plantations de coton ; 2,307 hab.

EUTAW SPRINGS, petit cours d'eau des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de la Caroline du Sud, situé à environ 95 kilom. N.-O. de Charleston, et affluent de la rivière Santee. Ce ruisseau est célèbre, dans les fastes des Etats-Unis, comme ayant été le théâtre d'une des victoires des Américains. C'est sur ses bords que, le 8 septembre 1781, le général Greene, avec 2,000 hommes, attaqua les Anglais, au nombre de 2,300, commandés par le colonel Stuart. Après un court, mais très-vif engagement, les Anglais furent chassés de toutes leurs positions, avec une perte de 133 hommes tués ou blessés et 500 prisonniers. Les pertes des Américains s'élevèrent à 535 tués, blessés et disparus. L'une des morts les plus regrettées fut celle du brave colonel Campbell, qui tomba dès le commencement de l'action, en conduisant une charge à la baïonnette exécutée par les Virginiens.

EUTAXIE s. f. (eu-ta-ksî — du gr. *eu*, bien ; *taxis*, ordre). Méd. Disposition régulière de toutes les parties du corps.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des podalyriées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

EUTÈCHE s. m. (eu-tè-che — du gr. *euteichcos*, bien fortifié). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite Madagascar.

EUTECNIUS, médecin et sophiste grec, né au IIIe siècle de notre ère. Il a laissé deux ouvrages d'une grande valeur : *Paraphrase en prose sur les* Ornithiaques *de Dionysius* (Copenhague, 1702, in-8°) ; *Paraphrase sur les thériaques et les alexipharmaques de Nicandre* (Florence, 1764, dans les *Œuvres de Nicandre*, in-8°).

EUTÈLE s. m. (eu-tè-le — du gr. *eutelês*, petit, peu important). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant deux espèces, qui vivent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des lamellicornes, tribu des lamies, qui habite le Brésil. ‖ Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens, comprenant une trentaine d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe.

EUTÉLIE s. f. (eu-té-lî — du gr. *eutelês*, petit). Bot. Syn. de ROTALE.

EUTÉLOCÈRE s. m. (eu-té-lo-sè-re — du gr. *eutelês*, petit ; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont l'espèce type habite San-Luis.

EUTERPE s. f. (eu-tèr-pe — nom d'une muse). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des piérides, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Amérique.

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers, tribu des arécinées, qui habitent le Brésil. ‖ Syn. d'ARECA, autre genre de palmiers.

EUTERPE, muse de la poésie lyrique et de la musique. Les anciens la représentaient couronnée de fleurs, tenant une flûte double à la main, et entourée d'instruments de musique. V. MUSES.

Le nom de cette muse, en grec *Euterpê*, est formé de *eu*, bien, et *terpein*, réjouir.

— Iconogr. Dans les représentations antiques de cette muse, l'attribut qui la caractérise spécialement est la flûte simple ou double. Beaucoup de statues sont désignées dans les musées comme étant des figures d'Euterpe, mais le plus souvent la flûte qui sert à les distinguer est l'œuvre d'une restauration moderne ; il en est ainsi pour une des plus belles statues baptisées du nom d'Euterpe, celle qui complète, au Vatican, la célèbre suite des Muses trouvées à Tivoli, dans la maison de Cassius. Cette statue, en marbre pentélique, représente une jeune femme assise sur un rocher où elle appuie sa main droite ; la main gauche, qui est moderne, posée sur le genou, tient une flûte ; la tête est antique, mais elle est rapportée, et il n'est pas sûr qu'elle soit celle de la statue ; c'est à la robe, qu'une petite ceinture retient sous les seins et qui laisse les bras à découvert, mais qui enveloppe les hanches et les jambes de plis abondants, que le savant Visconti a cru reconnaître une des chastes sœurs. Le Vatican possède quatre autres statues d'Euterpe : l'une, fort gracieuse et tenant des deux mains la double flûte, provient des fouilles de la Rome antique ; une autre, plus grande que nature, a été découverte dans les ruines du théâtre d'Otricoli. Une belle statue d'*Euterpe*, qui se voyait autrefois dans la célèbre galerie Giustiniani, a été gravée par Bloemaert.

Les modernes se sont généralement conformés à la tradition antique dans la représentation d'Euterpe. Dans un tableau de Lesueur, qui est au Louvre (n° 558), cette muse, assise près de ses sœurs Clio et Thalie, joue de la flûte. Quelques peintres complètent ses attributs en lui plaçant à la main un cahier de musique et en l'entourant de divers instruments. Deux artistes contemporains, M. A. Martin et M. François Moreau ont exposé chacun une statue d'*Euterpe*, le premier en 1855, le deuxième en 1861.

EUTHALIUS, évêque et théologien grec du Ve siècle. Il fut évêque de Sulce, en Egypte. C'est à lui que nous devons la division actuelle en chapitres et en versets des *Actes des apôtres*, des épîtres canoniques et de celles de saint Paul, les arguments des chapitres et la citation des textes auxquels il est fait allusion. Ce travail a été d'une grande utilité à tous ceux qui se sont occupés depuis d'Ecriture sainte, et a été successivement étendu aux autres parties de l'Ecriture. Les écrits d'Euthalius, parmi lesquels on trouve une *Introduction à la Vie de saint Paul*, ont été publiés à Rome (1698, in-4°), dans les *Collectanea monumen. veter. Ecclesiæ græcæ*.

EUTHANASIE s. f. (eu-ta-na-zî — gr. *euthanasia* ; de *eu*, bien, et de *thanatos*, mort). Méd. Mort douce, sans souffrance.

— Philos. Science de rendre la mort douce, d'après F. Bacon.

EUTHARIC CILICAS, père d'Athalaric, roi des Ostrogoths, mort vers 525. Il avait épousé, en 515, Amalasonte, fille de Théodoric. Anastase, empereur d'Orient, qui avait adopté Théodoric, adopta aussi son gendre Eutharic. Justin, successeur d'Anastase, s'associa Eutharic au consulat, en 519, et celui-ci donna à cette occasion de magnifiques fêtes au peuple de Rome, puis à celui de Ravenne. Ce jeune prince, par son caractère et son esprit, était sans doute réservé aux plus hautes destinées, mais il mourut prématurément, avant son beau-père, dont il devait être le successeur.

EUTHÉE s. f. (eu-té—du gr. *eutheia*, droite). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant une seule espèce.

EUTHÉMONIE s. f. (eu-té-mo-nî — du gr. *euthêmon*, bien disposé). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des chélonides.

EUTHYCÈRE s. m. (eu-ti-sè-re — du gr. *euthus*, droit ; *keras*, corne). Entom. Syn. de TÉTANOCÈRE, genre d'insectes.

EUTHYCRATE, sculpteur grec qui vivait vers l'an 300 av. J.-C. Il était fils de Lysippe et devint son élève le plus distingué. Il imita la manière de son père, mais en la modifiant, en ce sens qu'il sacrifia une partie de la grâce de Lysippe pour acquérir plus d'énergie et de sévérité dans le dessin. On admirait surtout son *Hercule*, son *Alexandre*, son *Combat de cavalerie*, etc. On citait aussi ses statues de courtisanes. Il eut pour élève Tisicrate de Sicyone, et son fils Arcésilas devint un peintre distingué.

EUTHYDÈME, sophiste grec qui vivait en 425 av. J.-C. Il était originaire de Chios (Scio). Platon en a fait le héros d'un de ses dialogues intitulé *Euthydème*, et lui prête toutes sortes de puériles arguties. Xénophon, qui l'a fait aussi dialoguer avec Socrate, nous apprend qu'il était devenu le disciple assidu de ce philosophe, qui parvint à le corriger d'une ambition et d'un orgueil démesurés.

EUTHYDÈME, roi de Bactriane, né à Magnésie, qui vivait dans la deuxième moitié du IIIe siècle av. J.-C. Pour s'élever jusqu'au trône, il se défit, vers 220, de la famille de Théodote Ier, qui avait usurpé la couronne. On ne connaît guère les détails de son règne. Il paraît toutefois qu'il agrandit ses Etats et établit son autorité sur des bases solides. Antiochus le Grand, après l'avoir battu sur les bords de l'Arius (212), rechercha son amitié, donna une de ses filles à Démétrius, fils d'Euthydème, et reçut de lui des secours lors de son expédition dans les Indes.

EUTHYMANE, géographe marseillais. V. EUTHYMÈNE.

EUTHYME, héros de Locride, fils du fleuve Cæcinus. Il se rendit célèbre par sa force extraordinaire et par son habileté dans la lutte. S'étant rendu à Témèses, dont les habitants sacrifiaient chaque année une jeune vierge à leur héros Polytès, il résolut de les délivrer de cet odieux tribut, lutta avec Polytès dans son temple, le vainquit et le jeta à la mer. Devenu vieux, il disparut, dit la Fable, dans le sein du fleuve son père. De son vivant on lui avait élevé des statues.

EUTHYME (saint), dit **le Grand**, archimandrite arménien, né à Mélitène en 377, mort en 473. Il se retira, après avoir été ordonné prêtre, dans une solitude de la Palestine (406), où il fut suivi par un grand nombre de personnes pieuses, qui se mirent sous sa conduite. Devenu archimandrite ou supérieur de plusieurs monastères, il se partagea entre la direction de ces communautés et la prédication de l'Evangile, et parvint à convertir un grand nombre de Sarrasins. Il ramena également à l'orthodoxie catholique l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose le Jeune, qui avait embrassé l'hérésie d'Eutychès. Il est honoré comme un saint, et sa fête se célèbre le 20 janvier.

EUTHYME ZIGABÈNE, théologien byzantin du XIIe siècle. Il était moine à Constantinople et ami intime d'Alexis Comnène. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns seulement ont été imprimés : *Panoplie dogmatique de la foi orthodoxe*, traité précieux à cause des passages des Pères que l'auteur y a entassés, et qui a été traduit en latin et publié à Venise (1555, in-fol.) ; *Commentaire sur l'impie et exécrable secte des messaliniens* (Utrecht, 1696), dans l'*Iter italicum* de Tollius ; *Commentaire sur les quatre Evangiles*, traduit en latin (Louvain, 1544, in-fol.), etc.

EUTHYMÈNE ou **EUTHYMANE**, géographe et navigateur grec, né à Marseille dans le IVe siècle av. J.-C. Il n'est connu que par quelques passages fort courts des écrivains grecs et latins, qui se bornent à citer son opinion sur les inondations de la basse Egypte. Ces inondations seraient produites, selon lui, par les vents étésiens ou alisés, qui élèvent le niveau de la Méditerranée. Ces passages constatent de plus qu'Euthymène avait voyagé sur l'Atlantique et qu'on avait de lui un récit de ses voyages. Du reste, Sénèque l'accuse expressément de mensonge, et il se pourrait bien que son prétendu voyage au delà du détroit de Gades fût lui-même une de ses inventions.

EUTHYNE s. m. (eu-ti-ne — gr. *euthunês* ; de *euthunê*, reddition de comptes). Hist. gr. Titre de douze magistrats athéniens, que les archontes s'associaient pour la vérification des comptes.

EUTHYNÈVRE s. m. (eu-ti-nè-vre — du gr. *euthus*, droit ; *neuron*, nerf). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, dont l'espèce type habite la Belgique.

Euthyphron ou **De la sainteté**, dialogue de Platon. L'importance de ce dialogue n'a pas été mise assez en relief par les commentateurs de Platon, probablement parce que la grande difficulté qu'on éprouve à en dégager l'idée mère et à en faire ressortir la conclusion les a découragés. Et cependant bien compris, il explique parfaitement les points principaux qui ont motivé la condamnation de Socrate. Loin d'atténuer les prétendus torts de son maître, Platon les développe complaisamment. Socrate et Euthyphron, les deux interlocuteurs, se rencontrent au tribunal, l'un venant pour répondre au reproche de chercher à introduire de nouveaux dieux et de mépriser les anciens, l'autre se présentant pour accuser son père d'homicide. Euthyphron est persuadé qu'il fait là une action juste et *sainte*. Socrate, sous prétexte d'examiner la justesse de cette opinion, expose ses principes sur la divinité et porte un coup terrible aux ridicules fondements du paganisme.

Qu'est-ce qu'une action sainte, ou plutôt qu'est-ce que le *saint ?* Telle est la question sur laquelle roule toute la discussion, et, comme, d'après les dogmes du paganisme, elle demeure insoluble, on peut aisément en conclure que l'accusation contre Socrate est bâtie sur le sable, et l'échafaudage si péniblement élevé par Anitus et Mélitus facile à renverser. Et cependant, si cette accusation péchait par la base, au fond elle était juste d'après les lois en vigueur ; car Socrate, avec sa droite et ferme raison, et Platon, avec sa dialectique profonde, attaquaient et ébranlaient fortement le paganisme, et jetaient, au nom de la philosophie, les premières bases de cette magnifique religion dont le Christ vint régulariser la culture et recueillir les fruits. Voici par quelle série de raisonnements dialogués Socrate arrive peu à peu à faire abandonner à Euthyphron l'idée atroce de son parricide légal. Armé de sa terrible ironie, en ayant l'air de vouloir s'instruire auprès de lui, il arrive à lui prouver qu'il est, malgré sa suffisance, entièrement ignorant sur la matière qu'il veut professer. Qu'est-ce que le *saint ?* lui demanda-t-il.

— Le *saint*, répond Euthyphron, c'est ce qui plaît aux dieux, et l'impie, par contre-coup, ce qui leur déplaît. — Mais alors, puisque les dieux sont parfois en désaccord, la même chose pouvant leur être en même temps, d'après leurs caractères, agréable ou désagréable, il faut que le saint et l'impie soient la même chose, et alors c'en est fait de la sainteté. — Pas du tout, le saint est ce qui est en même temps agréable à tous les dieux. — Bien ; mais le saint est-il aimé des dieux, parce qu'il est saint ? ou est-il saint parce qu'il est aimé des dieux ? — Ce n'est pas l'attachement des dieux qui le rend saint ; c'est, au contraire, de sa sainteté que naît l'attachement des dieux, qui n'ont d'affection pour le saint que parce qu'il est saint. — Il s'ensuit alors qu'être saint et être aimable aux dieux sont choses fort différentes ; car, si elles étaient identiques, le saint n'étant aimé que parce qu'il est saint, ce qui est aimable aux dieux serait aimé par sa propre nature, et, comme ce qui est aimable aux dieux n'est aimé d'eux que parce qu'ils l'aiment, on aurait raison de dire que le saint n'est saint que par suite de l'affection des dieux.

Mais, poursuit Euthyphron, le *saint* est sans doute la partie du *juste* qui a trait aux soins que l'homme doit à la divinité, parmi lesquels il faut ranger la prière et le sacrifice, utiles à ceux qui les font. — Alors, répond Socrate, la sainteté est l'art de demander et de donner aux dieux, et devient une espèce de trafic. Or, comme les dieux ne peuvent tirer aucune utilité de nos offrandes, il s'ensuit que la sainteté, n'étant ni ce qui est agréable ni ce qui est utile à la divinité, reste à définir.

Embarrassé dans cet inextricable réseau de raisonnements d'une logique irréfutable,

Euthyphron ne se tire pas de la difficulté; il abandonne la partie, laissant le champ libre à son adversaire. Celui-ci le poursuit dans sa fuite d'un éclat de rire ironique, qui va retentir jusqu'aux oreilles d'Anitus et de Mélitus, qui partagent la déconvenue de leur avocat Euthyphron.

Notre analyse prouve l'importance de ce dialogue, qui ne tend à rien moins qu'à renverser la religion et le culte, tels qu'ils étaient établis chez les païens, et c'est là une tentative que Socrate a payée de sa vie. C'est, pour ainsi dire, un témoignage prématuré en faveur des idées modernes, et, comme Pascal, « nous sommes tout disposés à croire les témoins qui se font égorger, » et surtout, lorsque c'est la force de la vérité et l'amour de la philosophie qui les poussent au sacrifice, plutôt que l'enthousiasme religieux et quelque peu fanatique que, grâce à ses rapports de chaque jour, le Christ pouvait avoir excité chez ses disciples.

Le style de cet ouvrage est admirable, comme tout ce qui sort de la plume de Platon; il semble plus serré et plus concis que dans les autres dialogues, et, nulle part peut-être, Socrate ne poussa plus loin son ironie de bon goût, qui va même jusqu'à la raillerie.

EUTIN, ville de Prusse, prov. de Holstein, à 13 kilom. de la mer Baltique, à 30 kilom. N. de Lubeck, sur le petit lac de son nom. 3,000 hab. Collége, école industrielle. Fabriques de savon, brasseries, distilleries d'eau-de-vie, fabriques de cuirs, teintureries; élève de bétail; commerce de transit pour Lubeck. On y remarque un beau château grand-ducal, dans une île du lac, avec un parc; la belle église Saint-Michel avec sa flèche élancée, et l'hôtel de ville.

Cette ville a donné son nom à une branche de la maison de Holstein, issue de la branche de Holstein-Gottorp et qui a pour auteur Christian-Auguste, évêque luthérien de Lubeck, fils puîné de Christian-Albert, évêque de Lubeck, et de Frédérique-Amélie de Danemark. Christian-Auguste de Holstein-Eutin épousa en 1704 Albertine-Frédérique de Bade-Dourlach, et en eut trois fils: 1° Adolphe-Frédéric, évêque de Lubeck, marié à Louise-Ulrique de Prusse, appelé au trône de Suède en 1751, père des rois Gustave III et Charles XIII, aïeul du roi Gustave IV, qui fut déposé en 1809 (v. SUÈDE); 2° Frédéric-Auguste de Holstein-Eutin, évêque de Lubeck après son frère aîné, duc d'Oldenbourg en 1773, marié à Ulrique de Hesse-Cassel, père de Pierre-Frédéric-Guillaume de Holstein-Eutin, duc d'Oldenbourg, mort sans alliance en 1823, laissant le duché d'Oldenbourg à son oncle, Pierre-Frédéric-Louis, troisième fils de Christian-Auguste, dont il a été question plus haut. Le duc Pierre-Frédéric-Louis d'Oldenbourg mourut en 1829, laissant pour successeur Paul-Frédéric-Auguste, son fils. V. OLDENBOURG.

EUTOCIUS D'ASCALON, géomètre grec, qui vivait au VIe siècle de notre ère. Il a laissé deux *Commentaires* sur Apollonius de Perga et sur Archimède. Le premier a été joint par Halley à l'édition qu'il a donnée des œuvres d'Apollonius; le second a été publié à Bâle en 1544. Ce dernier offre un intérêt historique considérable, en ce qu'on y trouve des notions exactes sur les procédés en usage dans l'école d'Alexandrie pour les calculs numériques. Eutocius explique longuement les règles relatives à la multiplication et à la division des nombres entiers joints à des fractions simples; il traite bien aussi des racines carrées, mais sans indiquer pour leur extraction aucune autre méthode que des tâtonnements successifs.

EUTOME s. m. (eu-to-me — du gr. *eu*, bien; *tomê*, section). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type habite l'Australie. ‖ Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des scolytides, comprenant une seule espèce, qui habite la Guyane.

EUTOQUE s. f. (eu-to-ke — du gr. *eutokos*, fécond; de *eu*, bien, et *tiktô*, j'enfante). Bot. Genre de plantes, de la famille des hydrophyllées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

EUTOXE s. m. (eu-to-kse — du gr. *eu*, bien; *toxon*, arc). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite le Brésil.

EUTRACHÈLE s. m. (eu-tra-kè-le — du gr. *eu*, bien; *trachelos*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type, qui a 0m,09 de longueur, habite Java.

EUTRAPEL, personnage singulier, créé par Horace dans sa dix-huitième épître, et dont le nom rappelle une duperie d'une espèce particulière. Le poëte latin se complaisait dans ces créations: il a donné Eutrapel aux Latins, comme Molière a donné M. Dimanche, comme Shakspeare a donné Shylock, personnages dont se sont emparées toutes les littératures. Eutrapel dupe les gens dont il veut se venger en leur faisant un bien apparent:

.... Eutrapelus cuicumque nocere volebat
Vestimenta dabat pretiosa. Beatus enim jam
Cum pulchris tunicis, sumet nova consilia et spes,
Dormiet in lucem; scorto postponet honestum,
Officium; nummos alienos poscet; ad imum
Thrax erit, aut olitoris aget mercede caballum.

« Eutrapel voulait-il nuire à quelqu'un, il lui faisait cadeau d'habits somptueux. Tout heureux dans ses beaux vêtements, se disait-il, mon homme va se croire le favori de la fortune, il aura de nouveaux projets, de nouvelles espérances; il dormira la grasse matinée; négligera, pour quelque fille, toute affaire honnête, et ne vivra que d'emprunts. A la fin, il en sera réduit à se faire gladiateur ou à mener au marché le bidet d'un jardinier. »

L'idée est originale, et l'on conçoit qu'entre lettrés elle ait pu prêter à l'allusion et passer dans la langue. Tallemant des Réaux a fait le verbe *eutrapéliser*. Voici l'anecdote: « Mgr l'évêque d'Angers, qui reconnut dans ce voyage que M. le maréchal d'Effiat étoit occupé d'une infinité d'autres soins que de celui de penser à lui faire une plus grande et plus riche fortune, prit la résolution de se retirer tout à fait dans son évêché et de ne revenir plus à Paris que quand des occasions importantes l'y rappelleroient. Exécutant cette résolution, il ramena à Angers M. Costar avec lui, lui disant de M. le maréchal d'Effiat: « Mon ami, il m'eu» trapélise; sauvons-nous des artifices de la » cour et allons nous mettre en repos. » Ce bon évêque se jouoit ainsi sur l'histoire d'Eutrapel, d'Horace. » (Tallemant des Réaux, *Vie de Costar*.)

Eutrapel (CONTES ET DISCOURS D'), recueil d'historiettes composé par Noël Du Fail. V. CONTES.

EUTRAPÈLE s. f. (eu-tra-pè-le — du gr. *eutrapelia*, souplesse). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides, tribu des lagries, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent le Cap de Bonne-Espérance.

EUTRÈME s. f. (eu-trè-me — du gr. *eu*, bien; *trêma*, trou). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des camélinées, dont l'espèce type habite le nord de l'Amérique et de l'Asie.

EUTRÉSIS s. f. (eu-tré-ziss — du gr. *eu*, bien; *trêsis*, trou). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nymphaliens, comprenant une seule espèce, qui habite Venezuela.

EUTRIANE s. f. (eu-tri-a-ne — du gr. *eu*, bien; *triaina*, trident). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des chloridées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale.

EUTRICHE s. f. (eu-tri-che — du gr. *eu*, bien; *thrix*, chevelure). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des bombyx, et dont l'espèce type habite l'Europe.

EUTROCTE s. m. (eu-tro-kte — du gr. *eu*, bien; *troktês*, qui ronge). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féronies, comprenant deux espèces, qui habitent le Caucase.

EUTROPE (saint), martyr, apôtre de la Saintonge, né en Grèce vers l'an 50 de notre ère, mort en 105. Il fut envoyé à Medialatum (Saintes) par le pape saint Clément Ier. Ses efforts furent peu fructueux, car il fut chassé de la ville et forcé de retourner à Rome. Réconforté par le pontife romain, Eutrope reprit le chemin des Gaules en compagnie de saint Denis, évêque de Paris. Ses nouvelles prédications furent plus heureuses. Il convertit un grand nombre de Saintongeois, entre autres la fille du gouverneur de Medialatum. Celui-ci, irrité, chassa sa fille de son palais et livra Eutrope à ses soldats, qui accablèrent le prédicateur d'une grêle de pierres et de coups de bâton. L'Église l'honore le 30 avril.

EUTROPE, historien latin, qui vivait dans le IVe siècle de notre ère. Il occupa une place de secrétaire sous Constantin et accompagna Julien dans son expédition de Perse. On ne connaît de lui qu'un abrégé de l'histoire romaine, dédié à Valens, et intitulé: *Breviarium historiæ romanæ*. Il embrasse l'espace de temps compris entre la fondation de la cité et le règne de Jovien. Ce n'est qu'une compilation, mais faite avec beaucoup de soin et de méthode, et qui fut pendant longtemps employée dans les écoles. Le style en est clair et rapide, mais d'une simplicité qui touche à la sécheresse. On signale aussi dans cet ouvrage de graves erreurs et l'omission systématique de ce qui pouvait être défavorable aux Romains. Il a été mis à contribution par saint Jérôme, Cassiodore, Rufus, Orose, etc. Cet abrégé a été publié pour la première fois à Rome (1471). L'une des bonnes éditions est celle de Tzschucke (Leipzig, 1804). La traduction française la plus récente est celle de Dubois (Panckoucke, 1843, 2e collect.).

EUTROPE, esclave et eunuque arménien, qui, par ses intrigues, la souplesse de son caractère et de son esprit, parvint à être ministre d'Arcadius. Il naquit dans la première moitié du IVe siècle, dans une des contrées voisines de l'Euphrate, d'un père et d'une mère esclaves. Son maître, pour lui donner plus de prix, le fit mutiler lorsqu'il était encore à la mamelle. Après avoir végété chez différents maîtres dans les plus vils emplois de sa triste condition, il passa au service d'un officier du palais nommé Abundantius, qui s'intéressa à lui et le fit entrer dans les derniers rangs des eunuques palatins. Eutrope ne tarda pas à se tirer de cette basse position; son intelligence, quelques mots heureux, les dehors d'une piété fervente attirèrent sur lui l'attention de Théodose, qui l'attacha à sa personne et l'employa dans quelques missions difficiles, qu'Eutrope remplit fort habilement. La mort de Théodose, loin de renverser sa fortune, lui donna au contraire un nouvel essor; il se glissa auprès de son successeur Arcadius, auquel il sut se rendre nécessaire. Pour dominer plus complétement son maître, il lui donna une épouse de sa main (v. EUDOXIE); il s'appliqua ensuite à déjouer les projets de Rufin, qu'il ruina dans l'esprit du jeune empereur, contribua à amener sa perte, et ne tarda pas à le remplacer. Trop avisé néanmoins pour changer dès son début la position qui faisait sa force, il continua ses fonctions domestiques plus assidûment que jamais, ne s'attribuant d'autre titre que celui de primicier de la chambre sacrée, ou grand chambellan. Ne s'occupant en apparence que de la sûreté du jeune prince, il sut en réalité l'envelopper et le tenir impuissant dans les replis de ses intrigues. Admis près de lui à toute heure de nuit et de jour, jusque dans l'intimité du gynécée, il sut l'isoler de tout le monde, des grands, de la cour, de ses officiers, et même de sa femme, dont il redoutait l'influence, lui imposer ses avis et dicter ses moindres désirs. Le premier soin d'Eutrope avait été de faire sentir son pouvoir de deux manières: d'abord en confiant les postes les plus élevés de l'empire à ses propres créatures, choisies parmi ce qu'il y avait de plus bas ou parmi les eunuques: ce fut alors une gloire et une faveur que d'être privé de la virilité, et l'on vit des ambitieux se mutiler eux-mêmes dans l'espoir d'arriver plus facilement aux charges et aux honneurs; ensuite en proscrivant ceux dont il avait à se venger ou dont il convoitait les biens. Sa première victime fut Abundantius, ce même officier qui l'avait fait entrer au palais, et devant lequel il lui fallait rougir de sa condition première. Ce fut ensuite le tour de Timasius, personnage consulaire de la plus haute distinction, dont il se fit adjuger les dépouilles. La femme de ce malheureux s'étant réfugiée dans l'église principale de Constantinople et réclamant le privilége du droit d'asile, Eutrope voulut l'en faire arracher; n'ayant pu y réussir, il rendit une loi qui exceptait le crime de lèse-majesté de l'inviolabilité du sanctuaire: il ne se doutait pas que c'était contre lui qu'il dictait cet arrêt. A la suite d'une expédition ridicule où Eutrope ne recueillit que les moqueries des soldats, Arcadius lui accorda le consulat pour l'année 399: à cette nouvelle, un cri d'indignation s'éleva de toutes les poitrines, aussi bien en Orient qu'en Occident. Le vieil esclave stigmatisé du fouet allait revêtir la pourpre consulaire, et cet être méprisé devait donner aux lois leur date et à l'année son nom. C'en était trop: ses nombreux ennemis réunirent leurs efforts pour perdre ce favori qui, dans l'enivrement de la puissance, négligeait toute mesure et toute retenue. En tête de ses ennemis était Eudoxie, qui supportait avec une impatience croissante l'espèce d'exil auquel elle était condamnée dans son propre palais. Les ennemis du ministre trouvèrent un précieux renfort dans l'évêque Jean Chrysostome, qui devait cependant à Eutrope son élévation au siége de Constantinople, mais qui n'entendait pas se faire le complice de son abominable tyrannie. Un double orage s'amoncelait donc contre lui, au fond du gynécée et dans le sanctuaire. Loin de le prévoir et de le conjurer, l'imprudent ministre jeta un nouveau défi à l'opinion publique en se faisant conférer par son maître le titre de patrice avec celui de consul, en remplissant la ville de ses statues et en accumulant les fautes de toute espèce. Furieux de l'opposition qui grondait autour de lui, il s'en prit à l'impératrice, dont il avait découvert les menées, et un jour il s'emporta jusqu'à lui dire: « Prenez garde à vous! la main qui vous a amenée dans ce palais est encore assez forte pour vous en chasser. » L'impératrice, à ce mot, se redressa de toute la fierté du sang barbare qui coulait dans ses veines; elle écarta d'un geste l'eunuque, et, prenant ses deux filles dans ses bras, elle passa dans le cabinet d'Arcadius. L'indignation et les sanglots l'étouffaient, ses larmes coulaient en abondance. En face de l'empereur accouru à ses cris, Eudoxie resta longtemps sans proférer une parole; puis, en mots entrecoupés et la fureur dans les yeux, elle lui apprit l'outrage qu'elle avait reçu de son esclave. Tout faible qu'il était, Arcadius bondit sous l'injure: il fit venir Eutrope à l'instant, et, en présence de l'impératrice, il le priva de sa charge, déclara qu'il lui retirait tous ses biens, et lui ordonna de quitter aussitôt le palais sous peine de la vie. Eudoxie, sentant qu'elle était redevenue maîtresse, commanda de le suivre et de s'en emparer à tout prix; l'air et le ton de voix avec lequel elle donna cet ordre firent comprendre à tous que désormais c'était elle qui allait régner. Eutrope ne s'y trompa point; se sentant perdu, il sortit précipitamment du palais par une porte secrète et alla se réfugier à l'église métropolitaine, y cherchant un asile et oubliant que lui-même avait aboli l'immunité ecclésiastique pour les criminels de lèse-majesté. Voyant qu'on le suivait du côté de l'église, il marcha hardiment au sanctuaire, entr'ouvrit le voile qui séparait le saint des saints des parties de la basilique réservées aux fidèles, et, embrassant une des colonnes qui soutenaient la table du sacrifice, il attendit dans cette attitude suppliante l'arrivée de l'évêque. Chrysostome ne tarda pas à venir; il défendit Eutrope contre les soldats, le cacha au milieu des vases sacrés, et répondit à ceux qui murmuraient de ce qu'un tel misérable pouvait échapper à un châtiment mérité: « Ne comprenez-vous pas la gloire de l'Église, qui voit son persécuteur reconnaître ses droits et implorer sa miséricorde? » Bien plus, il alla plaider sa cause auprès d'Arcadius; ce prince résista aux cris des gardes du palais, qui demandaient la tête d'Eutrope, et décida que sa retraite serait respectée. Ces dramatiques incidents se passaient un samedi; l'église se remplit d'une foule inaccoutumée, le lendemain dimanche, et chez elle la haine contre Eutrope était si grande, qu'on put craindre un moment de voir le sanctuaire forcé et Eutrope mis en pièces. C'est dans cette circonstance que Chrysostome prononça cette fameuse homélie qui est restée un de ses chefs-d'œuvre. Il monta sur l'estrade qui lui servait de chaire; d'un mouvement de sa main il commanda le silence, et au même instant le voile qui fermait le sanctuaire s'ouvrit et laissa voir Eutrope. L'ancien ministre était agenouillé presque sous l'autel, qu'il enlaçait de ses bras, pâle, couvert de cendres, et si tremblant qu'on pouvait entendre en quelque sorte le claquement convulsif de ses dents. Profitant de l'émotion produite par ce spectacle inattendu, l'évêque commença ainsi: « C'est en ce moment, plus que jamais, qu'il est permis de dire avec le sage: « Vanité des » vanités, tout n'est que vanité. » Prononcés dans cette circonstance, ces mots devenaient sublimes. Les paroles du prélat apaisèrent le ressentiment de la foule. (V. ci-après.) Eutrope resta plusieurs jours enfermé dans l'église comme dans une prison, puis il disparut subitement, et l'on apprit que, conduit au port sous bonne escorte, il avait été déposé dans un navire partant pour l'île de Chypre. On répandit le bruit que Chrysostome l'avait livré; mais la vérité ne tarda pas à être connue. Voici ce qui s'était passé: attiré par les promesses des agents de la cour, qui l'avaient effrayé sur les mauvaises dispositions du peuple et des soldats, Eutrope s'était remis entre leurs mains, après que ceux-ci lui eurent promis avec serment que pas un cheveu ne tomberait de sa tête s'il se laissait conduire à Chypre sans résistance; celui qui avait violé tant de serments au temps de sa grandeur s'abandonna à ces vaines promesses comme un enfant. Mais tant que l'ancien ministre restait en vie, le pouvoir d'Eudoxie n'était pas assuré, et la haine de ses ennemis n'était pas satisfaite; on représenta à l'empereur qu'Eutrope s'était rendu coupable d'attentat envers lui; que la vie avait été garantie au prévenu contumace menacé de la haine populaire, mais non au criminel de lèse-majesté: ces subtilités triomphèrent des scrupules d'Arcadius; un second navire alla chercher Eutrope dans son île et le ramena à Chalcédoine, où il fut décapité. Ainsi finit cet homme que sa naissance avait destiné à végéter toute sa vie obscurément dans la société, et auquel le caprice et la mollesse du despotisme permirent de s'élever au premier rang et d'exercer la plus fâcheuse influence sur les destinées de l'empire d'Orient.

Eutrope (HOMÉLIE POUR), la plus célèbre, sans aucun doute, de toutes les homélies de saint Jean Chrysostome. Nous venons de raconter, dans l'article précédent, les événements au milieu desquels elle fut prononcée; nous croyons donc tout à fait inutile de revenir sur ces détails.

Tandis que Chrysostome arrache à l'empereur la reconnaissance de son droit d'asile, malgré les prétoriens, le peuple se révolte à la porte de l'église. Chrysostome paraît, et, pendant que le voile du sanctuaire en s'ouvrant montrait, dans une scène un peu théâtrale, le réfugié agenouillé presque sous l'autel, qu'il enlaçait de ses bras, pâle, tremblant et couvert de cendres, l'évêque, dans un magnifique discours, célébrait le triomphe de l'Église sur les puissances de la terre. Eutrope est un grand coupable qui, dans la prospérité, avait osé méconnaître les droits de Dieu, et que ce Dieu a renversé dans sa colère. Pour dernier châtiment, le prêtre lui inflige du haut de sa chaire l'humiliation du pardon. C'est là le véritable esprit de cette homélie fameuse, regardée à juste titre comme un chef-d'œuvre d'éloquence, bien qu'on puisse regretter qu'en sa qualité de ministre d'un Dieu de tolérance et de miséricorde, l'orateur frappe aussi fort un ennemi abattu et demandant grâce à genoux.

Voici l'exorde si célèbre de cette homélie: « Éternelle vérité, vérité actuelle surtout: Vanité des vanités, tout n'est que vanité. Où est-elle maintenant la pompe brillante du consulat? Où sont les splendides lumières? Où sont, et les applaudissements, et les banquets, et les chœurs et les fêtes, les couronnes et les draperies? Et le bruyant frémissement de la ville, et, avec les courses du cirque, les acclamations triomphantes, et avec les spectateurs, leurs flatteries? De

toutes ces joies, plus rien ; le vent, d'un souffle, a jeté par terre tout le feuillage, nous a montré l'arbre nu, ébranlé jusqu'à la racine ; car tel a été le choc de la tempête, qu'elle menace d'arracher jusqu'à la racine de l'arbre, maintenant qu'elle a brisé tous les liens qui l'attachaient à la terre. Où sont-ils maintenant les amis fardés? Où sont-ils ceux qui se rassemblent autour des coupes, autour des tables? Où est-il l'essaim des parasites? Et le vin sans mélange, versé tout le jour, et les cuisiniers industrieux, et les courtisans de l'homme puissant, concertant pour lui plaire toutes leurs actions, tous leurs discours? C'était la nuit que tout cela, un songe ; le jour a paru, évanouissement! C'étaient des fleurs de printemps; le printemps a passé, tout s'est flétri. C'était une ombre, et l'ombre a disparu, c'était un fruit qui s'est gâté ; c'étaient des bulles d'air qui n'ont pu tenir ; c'était une araignée, on a marché dessus. C'est pourquoi nous répétons cette parole de l'Esprit-Saint, sans nous lasser de la redire : « Vanité des vanités, tout n'est que vanité ! »

C'est pour avoir méconnu cette vérité qu'Eutrope est maintenant dans le malheur.

L'orateur ne cherche pas à excuser celui dont il plaide la cause ; mais, quelque coupable qu'il soit envers Dieu même, c'est à l'Eglise à lui offrir un refuge contre les menaces d'un peuple qu'ont irrité ses injustices et ses vexations. Quel triomphe pour elle de contempler son plus implacable ennemi humilié devant les autels, et implorant la clémence et la sauve garde du Tout-Puissant qu'il a offensé !

Chrysostome termine en invitant le peuple à se joindre à lui pour obtenir de l'empereur la grâce d'Eutrope, en s'appuyant sur cette belle maxime du Christ : « Rendez le bien pour le mal. »

L'Homélie pour Eutrope renferme des invectives d'une crudité si énergique, qu'auprès d'elles pâlissent les diatribes des *Philippiques*. « Le style en est, dit M. Albert, facile, élégant, émouvant, à la portée des plus ignorants comme des plus instruits, peut-être un peu familier et enclin à la diffusion asiatique. » — « L'originale *Homélie sur Eutrope*, dit Fénelon, entre dans les cœurs et rend les choses sensibles. Elle abonde en pensées hautes et profondes et est, dans son tout, l'œuvre d'un grand orateur. »

Eutrope (INVECTIVES CONTRE), poëme satirique de Claudien. La première partie fut composée alors que l'eunuque jouissait encore de toute son influence sur l'esprit de l'empereur Arcadius; la seconde fut écrite après cette misérable disgrâce qu'a rendue célèbre l'homélie de saint Jean Chrysostome. Jamais la verve du poëte n'avait éclaté avec plus de vigueur, jamais son indignation n'était devenue plus éloquente que dans ces vers où il venge à la fois, et Stilicon, son protecteur, sans cesse en butte aux piéges d'Eutrope, et l'Occident, et la grandeur du nom romain, outragé par cette honteuse fortune de l'eunuque. Les vers de Claudien contiennent, en outre, plusieurs tableaux des mœurs orientales, une peinture fort réaliste de la société byzantine, mille détails qui font vivre sous nos yeux cet empire caduc. M. Amédée Thierry a montré, dans ses *Nouveaux récits de l'histoire romaine*, que l'histoire pouvait faire de ces ardentes satires un usage précieux. Dans le premier livre, Claudien, raconte les misères et les hontes de la jeunesse d'Eutrope ; il le montre mutilé dès l'enfance, servant bientôt aux plaisirs d'un maître brutal, puis, devenu vieux et ridé avant l'âge, misérable et abandonné, entrant enfin au palais impérial par la protection d'Abundantius, qu'il aura soin, à peine élevé au pouvoir, de faire envoyer en exil. Il peint son étonnante fortune, ses progrès auprès d'Arcadius, enfin l'opprobre de son consulat ; autour de ce personnage, le poëte groupe habilement les portraits de ses associés et de ses complices. Celui du général Léon est digne de Juvénal : « Voici venir Léon, Léon au large ventre, dont la faim surpasse celle du cyclope et qui défierait une harpie à jeun ; il doit à son appétit, non à la vaillance, l'honneur insigne de porter le nom du lion. Brave contre les absents, redoutable par la langue, aussi petit d'âme qu'énorme de corps, Léon est l'Ajax d'Eutrope. Dans sa colère il frappe, non sur un bouclier revêtu de cuirs de bœuf, comme le héros de nos poëmes, mais sur son ventre qu'ont arrondi d'interminables repas et une vie longtemps immobile au milieu des fileuses de quenouilles :

Non septem vastos quatiens umbone juvencos,
Sed quam perpetuis dapibus pigroque sedili
Inter anus, interque colos oneraverat, alvum.

Claudien trace avec de vives couleurs le tableau de cette cour du Bas-Empire, qui n'avait d'égale à sa servilité que sa corruption : « Ils n'ont souci que de leurs vêtements parfumés. Soulever le rire par une saillie vaine est leur plus belle victoire. Quelle recherche indigne de l'homme règne dans leur parure ! Que de labeurs dans l'ajustement efféminé de leur chevelure ! On dirait qu'ils ont peine à [illegible] ne qui les couvre... Ces gens-là [illegible] de Constantinople, n'admirent que leurs palais reflétés dans les eaux du Bosphore. Rome est l'objet de leur mépris. L'Italie a leur indifférence. C'est ainsi qu'ils sont Romains ! Mais aussi donnez-leur un chœur de danse, vous verrez avec quelle grâce ils le conduisent, et, s'il faut diriger un char dans la carrière, ils défieront les meilleurs cochers. Le peuple, ou plutôt la basse populace a fourni la plupart de ces hommes opulents aujourd'hui et chefs de nos armées. On en compte plus d'un qui garde aux pieds et aux jambes l'empreinte des fers qu'il a portés. Ils siégent maintenant parmi nos magistrats, ils rendent la justice, le sceau de l'infamie au front, et les stigmates qu'ils étalent à tous les yeux proclament l'indignité de leur fortune. » Pour se faire une idée complète des bassesses et des folies de cette époque, il faut ajouter, d'après quelques historiens, que la fortune d'Eutrope fut comme l'avénement à la vie politique de la classe nombreuse des eunuques, et que quelques ambitieux se mutilèrent eux-mêmes pour mériter la faveur du nouveau ministre. Le second livre raconte les honteuses guerres et la misérable politique de l'eunuque. Il se termine par un violent appel aux armes contre l'odieux maître du palais. « Si le terrible Stilicon rougissait de combattre un tel ennemi avec l'épée, qu'a-t-il besoin de tirer la sienne? Que le fouet seul retentisse, et l'on verra se courber des dos habitués aux châtiments. » Ce second livre est précédé d'une préface écrite après la disgrâce d'Eutrope, et dans laquelle éclate la colère méprisante de Claudien. Il le peint revenu de nouveau sur le marché des esclaves à Chypre, et livré à la curiosité haineuse des acheteurs. « Ah! si jamais eunuque, dit-il en finissant, forme les projets d'Eutrope, qu'il jette les yeux vers Chypre et mette un terme à ses fureurs. »

EUTROPHIE s. f. (eu-tro-fî — gr. *eutrophia*, bonne nutrition ; de *eu*, bien, et de *trophê*, nourriture, de *trephein*, nourrir, qui est pour *terphein*, et se rattache très-probablement à la même racine que *terpein*, réjouir, à savoir la racine sanscrite *tarp*, proprement rassasier, se rassasier). Méd. Bon état de la nutrition ; embonpoint.

EUTROPIDE s. m. (eu-tro-pi-de — du gr. *eu*, bien ; *trôpis*, carène). Erpet. Genre de reptiles sauriens formé aux dépens des scinques.

EUTROPIE s. f. (eu-tro-pî — du gr. *eu*, bien ; *tropê*, action de tourner). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, réuni aux phasianelles.

EUTROPIE, impératrice romaine, née en Syrie dans le IIIe siècle. Elle se maria en secondes noces à Maximien Hercule, ayant de son premier mari une fille, Maximiana Théodora, qui fut depuis mariée à Constance Chlore. De son second époux, elle eut deux enfants : Maxence, depuis empereur, et Fausta, qui fut la femme de Constantin. Après la conversion de Constantin, elle embrassa elle-même le christianisme et se retira en Palestine. Sa petite-fille, Eutropie, qui vivait dans la première moitié du IVe siècle, était fille de Constance Chlore. Elle eut pour fils Népotien, qui se fit proclamer empereur en 350, et fut mise à mort peu après son fils.

EUTRYPANE s. m. (eu-tri-pa-ne — du gr. *eu*, bien ; *trupanê*, tarière). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

EUTYCHÈS, hérésiarque célèbre, né en 378, mort en 454. Il était archimandrite ou supérieur d'un monastère près de Constantinople, combattit avec ardeur le nestorianisme, qui supposait deux personnes distinctes en Jésus-Christ, et tomba lui-même, par réaction peut-être, dans l'excès contraire, c'est-à-dire qu'il professa que, depuis l'incarnation, il n'était resté en Jésus-Christ que la nature divine sous l'apparence du corps humain. Excommunié par le concile de Constantinople (448), il fut absous l'année suivante par le concile d'Ephèse, que ses adversaires nommèrent *le brigandage d'Ephèse*. La querelle s'envenima de plus en plus. Deux factions se formèrent dans cette subtile Eglise d'Orient, berceau de toutes les grandes hérésies, et se combattirent avec acharnement, se renvoyant de l'une à l'autre l'anathème et l'excommunication. Enfin, le concile de Macédoine (451) condamna définitivement Eutychès et ses doctrines, en même temps que le nestorianisme. Le chef, chassé de son monastère, disparut de la scène, mais sa secte se maintint en Orient pendant près de deux siècles, malgré les persécutions de l'Eglise officielle et des empereurs. V. EUTYCHIANISME.

EUTYCHÈS ou **EUTYCHIUS**, grammairien latin, qui vivait au VIe siècle de notre ère. Il suivit les leçons de Priscien et fit des cours de grammaire à Constantinople. On a de lui un traité intitulé : *De discernendis conjugationibus libri II*, publié pour la première fois à Tubingue (1537, in-4°). L'édition la plus correcte est celle qu'a donnée Lindeman dans le *Corpus grammaticorum latinorum*.

EUTYCHIANISME s. m. (eu-ti-chi-a-nisme). Hist. relig. Hérésie d'Eutychès.

— **Encycl.** Au concile d'Ephèse, tenu en 431 et présidé par Cyrille, évêque d'Alexandrie, ce dernier fit sanctionner par la ruse et la violence la formule alexandrine qui enseignait une seule nature devenue chair, et condamner la formule nestorienne qui admettait en Jésus-Christ deux natures et une seule personne. Mais, contradiction bizarre ! au moment même où l'Eglise de Rome et celles d'Afrique envoyaient leur adhésion aux décrets du concile, Cyrille rétracta lui-même sa doctrine et signa, en 433, une autre formule qui enseignait clairement qu'il y a deux natures dans le Christ. Cyrille acheta la condamnation de Nestorius par Jean d'Antioche et ses collègues au prix de cette honteuse palinodie, ce qui ne l'empêcha pas d'attaquer avec une violence extrême Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste, les deux principaux appuis de la doctrine des deux natures. Apaisée pour un instant par un compromis si mal exécuté, la querelle se ranima plus violente que jamais au sujet des opinions d'Eutychès, archimandrite de Constantinople, qu'un synode de Constantinople déposa, en 448, comme apollinariste, parce que, comme Cyrille et l'école d'Alexandrie, il ne reconnaissait en Jésus-Christ qu'une seule nature, la nature divine, qui avait, selon lui, absorbé la nature humaine, et parce qu'il rejetait toute distinction entre la nature et l'hypostase. Il est vrai que, s'éloignant en cela de la doctrine de Cyrille, il nia d'abord la ressemblance de la chair du Christ avec la nôtre, sans admettre toutefois qu'elle eût été apportée du ciel, mais il avait plus tard abandonné cette opinion. Léon le Grand, évêque de Rome, approuva la sentence du synode dans une lettre à Flavien, métropolitain de Constantinople, où il prit toutes les précautions possibles pour tenir la balance égale entre ceux qui admettaient une seule nature dans le Christ depuis l'incarnation, et ceux qui en reconnaissaient deux ; mais il est évident aussi que, malgré ses efforts, il penchait en faveur des derniers. Dioscore d'Alexandrie, au contraire, ne put souffrir qu'on condamnât indirectement son prédécesseur Cyrille, et il prit vivement le parti d'Eutychès. Il fut donc nécessaire d'assembler, à Ephèse, en 449, un concile qui a été flétri par l'histoire du nom de *brigandage d'Ephèse*. Excités par Dioscore, les Pères s'y livrèrent aux plus brutales violences ; tout examen fut à peu près impossible, et Flavien fut déposé en même temps qu'Eutychès était déclaré innocent. Deux ans après, la mort de Théodose ayant donné une autre direction à l'orthodoxie, le concile de Chalcédoine, assemblé par ordre de l'empereur Marcien, condamna l'*eutychianisme*. Ce concile, composé de six cent trente évêques, est un des plus importants après celui de Nicée. Il adopta pour base de la confession de foi qu'il promulgua l'épître de Léon à Flavien. Ne voulant point détruire d'un côté l'union du divin et de l'humain dans le Christ, c'est-à-dire le principe fondamental du christianisme, en maintenant, comme Nestorius, une séparation permanente entre les deux natures, et, d'un autre côté, évitant d'établir, comme Eutychès, une absorption de la nature humaine dans la nature divine, il enseigna la dualité des natures, c'est-à-dire un sujet divin et un sujet humain qui doivent être un seul et même sujet. Or, jamais l'intelligence humaine ne parviendra à concevoir l'unité comme dualité, ni la dualité comme unité ; jamais elle ne comprendra comment un Dieu parfait et un homme parfait ont pu s'unir en la personne de Jésus ; car, s'ils sont parfaits, ils doivent avoir dans leur intégrité toutes les propriétés de leur nature respective ; ainsi Jésus aurait été à la fois ignorant comme homme et doué de la science infinie comme Dieu. Comment admettre l'union de l'ignorance et de la science absolue dans l'unité d'une seule et même conscience? Il est évident que le symbole de Chalcédoine ouvrait la porte à d'interminables querelles ; car l'esprit humain, à moins de renoncer à l'usage de la raison, devait naturellement se trouver porté, dans son impossibilité de comprendre la théorie orthodoxe, soit à faire absorber la nature humaine par la nature divine, soit à placer la notion de l'unité dans la nature humaine.

L'*eutychianisme* prévalut à Alexandrie et dans l'Egypte, puis en Abyssinie, en Syrie et en Arménie. Mais les eutychiens ne tardèrent pas à se diviser. Les uns, les phthartolâtres, ayant à leur tête Sévère, ancien évêque d'Antioche, enseignaient que Jésus a pris un corps semblable en tout au nôtre, et sujet, par conséquent, aux mêmes affections, et que la divinité unie en lui à l'humanité constituait une seule nature complexe, de même que l'âme et le corps constituent une seule nature humaine. D'autres, les aphthartodocètes, qui s'éloignaient davantage de l'ancienne conception alexandrine, reconnaissaient pour chef Julien, ancien évêque d'Halicarnasse. Ils prétendaient que si Jésus a été soumis aux besoins physiques de la nature humaine, ce n'était pas, comme nous, par nécessité, mais de son propre gré. Il paraît donc qu'ils n'attribuaient au Christ qu'une apparence de corps, comme les docètes, opinion partagée à cette époque par un grand nombre d'orthodoxes, et qui fut adoptée par l'empereur Justinien sur la fin de son règne. A ces partis, il faut ajouter encore celui des agnoctes, né d'une tentative faite en 536 par Thémistius, diacre d'Alexandrie, pour séparer le monophysisme de l'*eutychianisme* et le rapprocher de l'orthodoxie. Ils ne croyaient pas à la déification complète de la nature humaine, et prétendaient que Jésus n'avait pas possédé tous les attributs de la divinité, notamment l'omniscience. Thémistius échoua. L'empereur Zénon l'Isaurien lui-même n'avait pas été plus heureux. Son *Hénoticon*, promulgué en 482, n'avait eu d'autre résultat que de former un nouveau parti. Aux formules controversées, l'*Hénoticon* avait voulu substituer des formules plus générales sans rien préciser des deux natures, et avait recommandé le silence sur ces questions subtiles et obscures ; mais, loin de se soumettre à des prescriptions aussi sages, les théologiens s'étaient mis à discuter sur le sens de certains mots ; bien plus, une foule de prêtres, de moines, de laïques, s'étaient séparés de Pierre Monge, patriarche d'Alexandrie, qui avait signé l'*Hénoticon*, et avaient formé une secte nouvelle sous le nom d'*acéphales*. L'insuccès de Zénon ne découragea pas Justinien ; mais, au lieu de réconcilier les partis, il ne réussit qu'à soulever une nouvelle querelle, celle des trois chapitres, qui amena la condamnation, par le cinquième concile œcuménique, des écrits d'Ibas d'Edesse, qui avait osé blâmer la conduite de Cyrille d'Alexandrie, de Théodoret de Cyr, l'âme du parti oriental opposé au même Cyrille, et de Théodore de Mopsueste, qu'on regardait depuis longtemps comme le véritable auteur du nestorianisme. Cette condamnation des plus fidèles gardiens de l'école d'Antioche offrait cela d'étrange, qu'elle frappait trois docteurs de l'Eglise morts depuis longtemps, dont deux même avaient été reconnus pour orthodoxes par le concile de Chalcédoine.

Aujourd'hui encore, les Coptes, les Abyssins, les Arméniens (à l'exception d'un petit nombre qui reconnaissent la suprématie du pape) et les jacobites de Syrie rejettent le concile de Chalcédoine comme un concile d'hérétiques et de fous.

EUTYCHIANUS COMAZON, favori de l'empereur Héliogabale. V. COMAZON.

EUTYCHIDÈS, sculpteur grec de l'école de Sicyone, qui vivait vers 300 av. J.-C. On admirait sa *Fortune*, son *Bacchus* et surtout son *Eurotas*, que l'on trouvait, au témoignage de Pline, plus coulant (*liquidiorem*) que le fleuve lui-même. On possède au Vatican une copie de son *Timosthène vainqueur*. Une épigramme grecque nous apprend qu'Eutychidès, futur rival de Praxitèle, mourut à l'âge de seize ans. Il ne paraît pas croyable qu'il s'agisse ici de l'auteur de l'*Eurotas*, et l'on pense que l'épigramme se rapporte à un autre sculpteur du même nom.

EUTYCHIEN s. m. (eu-ti-chi-ain). Hist. relig. Sectateur des doctrines d'Eutychès. || On dit aussi EUTYCHÉEN.

— **Encycl.** V. EUTYCHIANISME.

EUTYCHIEN (saint), en latin **Eutychianus**, pape, né à Luni, mort à Rome en 283. Il succéda, en 275, à saint Félix, établit l'offertoire de la messe, et ordonna que tout infidèle qui se ferait chrétien fût libre de garder ou de renvoyer la femme qu'il avait prise avant son baptême. Plusieurs croient qu'il fut martyrisé. Ce fut sous son pontificat que commença l'hérésie de Manès. L'Eglise célèbre la fête de ce pontife le 7 décembre.

EUTYCHIUS (Saint), patriarche de Constantinople, né en 512, mort en 585. Il fut élevé, en 552, sur le siége patriarcal. Ayant refusé de partager l'hérésie de Justinien, qui prétendait que le corps de Jésus-Christ était devenu incorruptible en s'unissant à la divinité, il fut exilé par cet empereur ; mais l'empereur Tibère II le rappela. Eutychius avait composé plusieurs écrits ; il ne nous reste de lui qu'une lettre adressée au pape Vigile (553) et publiée dans la *Collection des conciles*.

EUTYCHIUS, c'est-à-dire *heureux*, en arabe **Saïd** ou **Saïd-ibn-Batrich**, patriarche de Constantinople, né à Fostat, aujourd'hui le vieux Caire, en Egypte, en 876, mort en 940. Il étudia la théologie et la médecine, et fut créé, en 933, patriarche melchite d'Alexandrie. Ses fonctions ecclésiastiques ne l'empêchèrent pas de pratiquer la médecine avec succès et d'écrire des livres historiques d'une grande importance. Outre un livre de médecine intitulé : *Ketal-fil-Thebb*, on a de lui une *Histoire des usurpations des Sarrasins en Sicile*, et beaucoup d'autres ouvrages, parmi lesquels son histoire universelle jusqu'en 937, intitulée : *Rangée de pierres précieuses*, tient le premier rang. C'est, en son genre, le livre le plus important que possèdent les Arabes. Il a été traduit en latin et publié sous le titre de : *Contextio gemmarum, sive Eutychii patriarchæ alexandrini annales* (Londres, 1658, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage important manque malheureusement d'exactitude, soit au point de vue de la chronologie, soit à celui de l'exposition des faits.

EUTYCHIUS, grammairien latin. V. EUTYCHÈS.

EUTYRRHIN s. m. (eu-ti-rain — du gr. *euthus*, droit ; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Australie.

EUURE s. f. (eu-u-re — du gr. *eu*, bien ; *oura*, queue). Ornith. Syn. de PRISTIPHORE.

EUX pr. pers., m. pl. de *lui*, *il*, *soi* (eu — lat. *illos*, accusatif de *illi*, même sens. On disait autrefois *els*). Ces personnes ; s'emploie surtout comme régime et comme attribut : *Ce*

sont EUX *qui ont commencé le combat. C'est à* EUX *qu'il faut vous adresser. Ils ont eu querelle entre* EUX. *L'esprit de parti unit les hommes entre* EUX *par l'intérêt d'une haine commune.* (Mme de Staël.) *Quand ils sont convaincus et maîtres, les incrédules, comme les fanatiques, veulent qu'on croie en* EUX *et comme* EUX. (Guizot.) *Le beau idéal de la tendresse est d'aimer pour* EUX *ceux qu'on aime.* (Toussenel.)

Les œuvres des humains sont fragiles comme *eux.*
VOLTAIRE.

— *Eux-mêmes*, Ces personnes mêmes, eux et non d'autres : *Il faut les faire venir* EUX-MÊMES. ‖ Leurs propres personnes : *Les indiscrets se trahissent souvent d'*EUX-MÊMES. (La Rochef.) *Les hommes sont très-rarement dignes de se gouverner* EUX-MÊMES. (Volt.)

— Gramm. On doit quelquefois préférer *en*, *y*, à *d'eux*, *à eux*. On doit aussi éviter d'employer *eux* après une préposition quelconque quand on parle de choses. V. la note sur les PRONOMS.

EUXANTHATE s. m. (eu-ksan-ta-te — rad. *euxanthique*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide euxanthique avec une base.

EUXANTHIQUE adj. (eu-ksan-ti-ke — du gr. *eu*, bien; *xanthos*, jaune). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans le jaune indien à l'état de sel de magnésium.

EUXANTHONE s. f. (eu-ksan-to-ne — rad. *euxanthique*). Chim. Produit obtenu par la décomposition ignée de l'acide euxanthique.

EUXÉNIE s. f. (eu-ksé-nî — du gr. *eu*, bien; *xenos*, étranger). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, qui habite le Chili.

EUXÉNITE s. f. (eu-ksé-ni-te — du gr. *euxenos*, hospitalier). Minér. Tantalate d'yttria uranifère naturel, ainsi appelé parce qu'il renferme, outre ses trois principes constituants, beaucoup d'autres substances qui se rencontrent rarement réunies.

— **Encycl.** L'*euxénite* se trouve à Tromoé et à Jolster, en Norvége. Elle se présente le plus souvent en masses amorphes d'un noir brunâtre, quelquefois en cristaux disséminés qui paraissent appartenir au système clinorhombique. C'est un minéral infusible et inattaquable par les acides, donnant, avec le sel de phosphore, à la flamme d'oxydation, un globule jaune qui devient incolore par le refroidissement. L'*euxénite* résulte de la combinaison des deux acides tantalique et titanique avec l'yttria, la chaux et les oxydes de cérium et d'uranium. Scheerer y a trouvé 49,66 d'acide tantalique; 7,94 d'acide titanique; 25,09 d'yttria; 6,34 d'oxyde d'urane; 2,47 de chaux; 2,18 d'oxyde de cérium; 0,96 d'oxyde de lanthane; 0,29 de magnésie et 3,97 d'eau.

EUXIN (PONT-), ancien nom de la mer Noire. V. PONT-EUXIN.

EUYPHE s. f. (eu-i-fe — du gr. *eu*, bien; *uphê*, tissu). Bot. Syn. de DICTYOTE, genre d'algues.

EUZÉOLITHE s. f. (eu-zé-o-li-te — du gr. *eu*, bien, et de *zéolithe*). Minér. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux.

EUZET, village et comm. de France (Gard), cant. de Vézenobres, arrond. et à 16 kilom. d'Alais; 326 hab. Eaux minérales, froides et thermales, sulfureuses, calcaires, employées avec succès pour la guérison du rachitisme et de la phthisie au premier degré.

EUZOME s. m. (eu-zo-me — du gr. *eu*, bien; *zôma*, suc). Bot. Syn. de ROQUETTE, genre de crucifères.

ÉVA s. f. (é-va — du nom lat. d'*Eve*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, qui habite la Guyane.

ÉVACANTHE s. m. (é-va-kan-te — du gr. *eu*, bien; *akantha*, épine). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des cicadelles, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Europe : *Les* ÉVACANTHES *se distinguent par leurs élytres légèrement coriaces.* (E. Duponchel.)

ÉVACUANT (é-va-ku-an) part. prés. du v. Evacuer : *La foule se pressait,* ÉVACUANT *la salle.*

ÉVACUANT, ANTE adj. (é-va-ku-an, an-te — rad. *évacuer*). Méd. Se dit des remèdes qui produisent des évacuations : *Les remèdes* ÉVACUANTS.

— s. m. Méd. Nom sous lequel on désigne toute substance qui sollicite au dehors, soit par la bouche, soit par les voies intestinales, une évacuation quelconque.

ÉVACUATEUR, TRICE adj. (é-va-ku-a-teur, tri-se — rad. *évacuer*). Qui sert à l'évacuation : *Les organes* ÉVACUATEURS. (Brill.-Sav.) ‖ Inus.

ÉVACUATIF, IVE adj. (é-va-ku-a-tiff, i-ve — rad. *évacuer*). Syn. d'ÉVACUANT.

ÉVACUATION s. f. (é-va-ku-a-si-on — rad. *évacuer*). Méd. Rejet par les voies naturelles ou par une issue artificielle de certaines matières nuisibles ou trop abondantes : ÉVACUATION *par haut et par bas. Produire l'*ÉVACUATION *du pus d'un abcès.* ‖ Matières évacuées : *Le médecin, en voyant les* ÉVACUATIONS, *jugea que le malade était beaucoup mieux.* (Acad.)

— Par ext. Écoulement : *Dans toute irrigation, on doit pourvoir avec autant de soin au moyen d'*ÉVACUATION *de l'eau qu'au moyen de l'amener.* (Matth. de Dombasle.) Sortie, action de quitter un lieu, un pays : *L'*ÉVACUATION *d'une salle de théâtre. L'*ÉVACUATION *d'un pays par les troupes, d'une forteresse par la garnison.*

— Jurispr. *Évacuation des procès*, Action de mener à fin tous les procès pendants devant une cour.

— **Antonymes.** Invasion, irruption.

ÉVACUÉ, ÉE (é-va-ku-é) part. passé du v. Evacuer. Expulsé par évacuation : *Matières* ÉVACUÉES *par un malade.*

— D'où l'on est sorti : *Salle* ÉVACUÉE *par la foule. Place* ÉVACUÉE *par l'ennemi.*

ÉVACUER v. a. ou tr. (é-va-ku-é — lat. *evacuare*, qui est lui-même formé de *e*, hors de, et *vacuare*, vider, venu de *vacuus*, vide, lequel appartient au même radical que *vacare*, être vide. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'*ind.* et du prés. du subj. : *Nous évacuions, que vous évacuiez*). Méd. Expulser de son corps; faire sortir du corps : ÉVACUER *de la bile. Remède qui* ÉVACUE *les humeurs.*

— Par ext. Faire sortir, écouler : *On doit pratiquer un ponceau, quand cela est nécessaire, pour* ÉVACUER *l'eau d'un fossé.* (Matth. de Dombasle.)

— Quitter un lieu, sortir de : *Les assistants* ÉVACUÈRENT *la salle d'audience. On parla d'*ÉVACUER *la forteresse. L'ennemi songeait à* ÉVACUER *le pays.* ‖ Faire sortir de : ÉVACUER *les troupes d'une garnison.* ÉVACUER *l'artillerie d'une place.*

— Absol. : *Ce malade* A-T-IL *bien* ÉVACUÉ? *Les troupes* N'ONT *pas encore* ÉVACUÉ.

S'évacuer v. pr. Etre évacué : *Il y a des humeurs qui* S'ÉVACUENT *difficilement.* (Acad.)

ÉVADÉ, ÉE (é-va-dé) part. passé du v. S'évader : *Forçat* ÉVADÉ.

ÉVADER (S') v. pr. (sé-va-dé — lat. *evadere*, aller dehors, s'échapper; de *e*, hors de, et *vadere*, aller. Le latin *vado*, d'où le français *je vais*, est exactement le grec *baô*, d'où *bados*, marche, pas. Ces mots se rattachent probablement à la racine sanscrite *ga*, aller). S'enfuir, s'échapper, se sauver d'un endroit où l'on était enfermé, retenu : *Un prisonnier* S'EST ÉVADÉ *de la prison. Mazarin finit par enfermer le coadjuteur au château de Vincennes; de là transféré au château de Nantes, il* S'*en* ÉVADA. (Chateaub.)

— Fam. Se retirer furtivement : *La soirée ne sera guère amusante; tâchons de* NOUS ÉVADER.

— Fig. Se tirer d'affaire, d'embarras, échapper à une difficulté :

Fourbe, tu crois par là peut-être *t'évader?*
MOLIÈRE.

‖ Se dissiper :

Je vois votre maison, et ma frayeur *s'évade.*
MOLIÈRE.

— **Syn. Évader (s'), s'échapper, s'enfuir,** etc. V. ÉCHAPPER (S').

ÉVADNÉ s. m. (é-va-dné — nom mythol.). Crust. Genre de daphnoïdes, voisin des polyphèmes, dont l'espèce type habite les côtes de Suède : *Les* ÉVADNÉS *paraissent établir le passage entre les branchiopodes et les entomostracés.* (H. Lucas.)

ÉVADNÉ, fille de Mars, ou, selon d'autres, d'Iphis l'Argien, et femme de Capanée, qu'elle aimait avec passion. Comme son mari, Evadné est une grande figure, une des plus originales conceptions de la mythologie grecque. On sait que Capanée est une sorte de Prométhée; contempteur des dieux, il se vantait de prendre Thèbes sans eux et malgré Jupiter. Il périt au siége de la ville, non par les armes humaines, mais frappé par la foudre du maître de l'Olympe; il mourut en blasphémant. Sa femme, Evadné, était la digne compagne d'un pareil héros. Toute jeune encore, elle avait, dit la Fable, repoussé les avances d'un dieu, et du plus séduisant de tous, d'Apollon. Elle s'était prise d'une ardente passion pour Capanée l'impie, le blasphémateur, et, quand il périt foudroyé, elle se jeta sur son corps et mourut sur le bûcher où l'on consumait son cadavre. Virgile (*Enéide*, VI, 447) la place dans les enfers au milieu des victimes de l'amour, en compagnie de Phèdre, de Procris, de Pasiphaé, de Laodamie, de Didon. Stace, qui a immortalisé Capanée, trace aussi un vigoureux portrait d'Evadné (*Thébaïde*, XII, 800). V. encore Properce (*Elégies*, I, XIII, 21).

ÉVAGATION s. f. (é-va-ga-si-on — lat. *evagatio*; de *e*, hors de, et *vagari*, vaguer). Ascét. Distraction, légèreté de l'esprit qui le détourne des objets auxquels il devrait s'attacher.

ÉVAGINULÉ, ÉE adj. (é-va-ji-nu-lé — du préf. *e*, et du lat. *vaginula*, petite gaîne). Bot. Qui est privé de gaîne.

— s. f. pl. Famille de mousses, dont le pédoncule est privé de gaîne.

ÉVAGORAS Ier, roi de Salamine, dans l'île de Chypre, mort en 374 av. J.-C. Sa famille, une des plus anciennes de l'île, avait longtemps occupé le trône; mais un Phénicien l'en avait dépossédée et avait transmis la couronne à ses descendants. Au temps de la jeunesse d'Evagoras, Abdymon, citoyen de Citium, renversa les usurpateurs et prit lui-même le gouvernement. Redoutant quelque tentative de la part d'Evagoras, il chercha à s'emparer de lui; mais le jeune prince s'enfuit en Cilicie, y rassembla une petite troupe et revint à Salamine, où il assiégea Abdymon dans son palais. Il le prit, le tua et monta sur le trône. Après la funeste bataille d'Ægos-Potamos, Conon amena à Salamine les débris de sa flotte. Evagoras l'accueillit avec empressement, embrassa le parti des Athéniens et prit une part des plus glorieuses à la bataille de Cnide, ce qui lui valut une statue dans le Céramique. La honteuse paix d'Antalcidas, par laquelle les Lacédémoniens livraient au roi de Perse tous les Grecs d'Asie, mit Evagoras dans la nécessité de se révolter contre Artaxerce. Battu sur mer, il fut assiégé dans Salamine, et il se voyait sur le point de succomber, lorsque les dissensions des généraux ennemis, Tiribaze et Oronte, empêchèrent la continuation du siége. Oronte, demeuré seul à la tête des troupes, dont il ne sut pas se faire obéir, signa la paix avec Evagoras (385), et le reconnut roi de Salamine, moyennant un tribut que celui-ci devait payer. Ce prince régna dès lors paisiblement. Il fut assassiné, ainsi que son fils aîné, par un eunuque du nom de Phrasydée. Isocrate a composé un pompeux éloge d'Evagoras, adressé à Nicoclès, fils et successeur de ce prince. — ÉVAGORAS II, autre fils du précédent, succéda à son frère Nicoclès. Chassé du trône par Phytagoras, son frère, son cousin ou son neveu, il se réfugia auprès du roi de Perse, qui, après avoir songé d'abord à le rétablir sur le trône, se contenta ensuite de lui donner un gouvernement en Asie. Son administration fut si mauvaise que, pour échapper à une juste accusation de malversation, il se réfugia à Chypre, où il fut pris et mis à mort.

ÉVAGORE s. m. (é-va-go-re — de *Evagoras*, nom pr.). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

— s. f. Zooph. Genre d'acalèphes médusaires, comprenant deux espèces, qui habitent la Méditerranée, la mer Rouge et l'océan Indien : *Les* ÉVAGORES *sont voisines des rhizostomes.* (P. Gervais.)

ÉVAGRE DE PONT, théologien grec, né en 345, mort en 399. Il fut ordonné prêtre à Constantinople par saint Grégoire de Nazianze, qui l'emmena avec lui à Jérusalem. Une aventure d'amour ne fut peut-être pas étrangère à ce voyage. Evagre, qui était d'une extrême beauté, allait céder à la passion d'une femme mariée, lorsqu'un songe vint le détourner à propos de ce crime et le soustraire à la vengeance du mari. A Jérusalem, une autre femme le décida à prendre l'habit monastique vers 382, et il se retira dans les déserts de l'Egypte, alors peuplés de solitaires. On a de lui : le *Moine* ou *De la vie pratique*, traité publié dans les *Monumenta Ecclesiæ græcæ*; le *Gnostique* ou *De ceux qui ont mérité d'arriver à la science*, traduit en latin par Gennade et publié avec les œuvres de saint Nil; *Antirrhetique*, traduit par le même et publié à la suite de la *Vie de saint Chrysostome* (Paris, 1680, in-4o); deux livres de *Sentences*, dont la traduction latine a été publiée dans la *Bibliotheca Patrum* (Lyon, 1677, t. XXVII), etc.

ÉVAGRE D'ÉPIPHANIE, ou le **Scolastique**, ou le **Préfet**, historien ecclésiastique, né à Epiphanie, en Syrie, vers 536, mort au commencement du VIIe siècle. Il fut d'abord scolastique (avocat) à Antioche. L'empereur Tibère II le nomma questeur, puis il devint préfet sous Maurice, successeur de Tibère. Il nous a laissé une *Histoire ecclésiastique* en six livres, qui est une continuation de Socrate et de Théodoret, et qui s'étend de 431 à la douzième année du règne de Maurice (593). Elle a été imprimée à Paris (1544, in-fol.), avec quelques autres ouvrages du même genre, et une autre fois dans la collection des anciens historiens ecclésiastiques (1659-1673, 3 vol. in-fol.), avec traduction latine, une préface biographique et de bonnes notes. Cette histoire est très-détaillée, écrite dans un style diffus; les faits y sont, en général, établis, soit d'après des actes authentiques, soit d'après le récit d'auteurs contemporains.

Evaireman de lai peste (L'), *à Dijon, ché Claude Michard, imprimeu-libraire, ai Saint-Jan l'Evangeliste*, 1721. *Aivô parmission*, in-12. (*Le moyen de se préserver de la peste, à Dijon, chez Cl. Michard, imprimeur-libraire à l'enseigne de Saint-Jean l'Evangéliste*, 1721. *Avec permission*). Poëme en patois bourguignon, réédité en 1832, à Dijon, avec préface, notes et lexique. En 1531, la ville de Dijon avait été ravagée par la peste; un siècle après, en 1631, le même fléau frappait encore la malheureuse cité, et il était aggravé cette fois par les horreurs de la famine et de la guerre civile. La peste de Marseille, en 1720, vint renouveler toutes les terreurs de la Bourgogne et lui faire craindre le retour séculaire de l'affreuse épidémie. Des gens de bien et de bon conseil résolurent de prévenir, autant que possible, les effets d'une peur anticipée et de répandre dans les campagnes quelques notions d'hygiène pratique et quelques méthodes préservatrices. C'est dans ce but que parut, en 1721, le petit poëme qui nous occupe et qui est dû au sieur Aimé Piron, apothicaire juré de la bonne ville de Dijon, et, qui plus est, le propre père d'Alexis Piron, de spirituelle et paillarde mémoire. Le poëte apothicaire avait alors quatre-vingt-un ans, et nous verrons, à quelques saillies gauloises du vieux Bourguignon, que son fils avait de qui tenir sa belle humeur. L'auteur explique d'abord les deux principales causes du mal. La première, dit-il pieusement :

... Ç'ot aidon qu'i son an reste
De notre devoi anvé Dieu.

« C'est alors que nous ne nous sommes pas acquittés — De notre devoir envers Dieu. » La seconde est un peu plus positive, quoique un peu vague : « Ce sont des vapeurs malignes qui troublent l'air. » Viennent alors les conseils aux bons *Barozais* (nom populaire des vignerons de la Bourgogne, pour *bas-rosés*), pour *évarer* (se préserver de) la contagion.

D'abord, il faut prier Dieu; ensuite, se purger; puis viennent quelques sages conseils, les meilleurs que l'on puisse donner en pareille matière : premièrement se tenir l'esprit libre et tranquille :

De s'aitristai ç'at étre bête;
Poin de brouillaminin an tête :
Poin de sôci, poin de quezan :
Vivon bé, je seron contan.

« S'attrister, c'est être bête; — Ne point se mettre martel en tête : — Point de soucis, point d'inquiétude; — Qu'on vive bien, c'est tout ce qu'il me faut. » Il exige de plus, et avec un véritable sentiment d'humanité :

Qu'on ne tormente homme ni bête.

Il défend expressément tous les exercices violents, et, parmi eux, il met en première ligne l'amour, qu'il considère philosophiquement comme l'exercice du corps le plus fatigant :

Vo sairai que ç'a gran sôtise
Vé lé fanne de s'énarvai...
Ç'a lai pidance dé femelle;
'Ma no, j'en tumbon an jaivelle;
Dan ce pénible métei-lai,
Tôt y vai, lai paille et le blai.
Ce qui fait plaisi ès ôvreire
Es ôvrei, ç'a dé pone anteire.
Lai marque éssurée de celai,
Ç'a qu'un gaillar, quand el y vai,
E pu de force et moin de géne
Que dôze quant el an revène...
Lu fu las, mai lon nan lassée.

« Vous saurez que c'est une grande sottise — Que de s'énerver avec les femmes...; — C'est la pitance des femelles; — Mais nous, nous tombons comme des javelles (blé coupé qui reste sur le sillon, en attendant qu'on le lie en gerbes); — Dans ce pénible métier-là, — Tout y passe, la paille et le blé. — Ce qui fait plaisir aux ouvrières — N'est que fatigue pour les ouvriers. — La marque assurée de cela; — C'est qu'un gaillard, quand il y va, — A plus de force et moins de gêne — Que douze, quand ils en reviennent... — Lui est las, mais elle n'est pas lassée... (*Et lassata viris, nec-dum satiata...*)

Quant à l'usage du vin, l'hygiéniste bourguignon le tolère; disons même qu'il l'encourage, et on sent, quand il en parle, je ne sais quel enthousiasme couvert qui ne demanderait qu'un autre sujet pour éclater. Voici sa prescription :

Quant on é daignai, qu'on se leuve
De lai taule, et peû qu'on s'ébreuve
D'ein doi de vin; el a tré-seur
Que ç'at ein antidote au cœur,
Qui rejouit tô dès andée
L'eûille, le née et lai corée.

« Quand on a dîné, qu'on se lève — De table, et puis qu'on s'abreuve — D'un doigt de vin; il est très-sûr — Que c'est un antidote au cœur, — Qui réjouit tout aussitôt — Les yeux, le nez et les entrailles. »

Avec cela, la recommandation d'une extrême propreté sur soi-même et dans toute sa maison, et c'est tout. Et franchement, dans la plupart des cas, n'est-ce pas assez, et A. Piron n'était-il pas homme de bon sens?

La partie faible de son poëme est celle où il cherche à décrire les horreurs de la peste : il a beau faire une peinture très-réelle, sa plume ne peut éviter le trivial, et même, sans le vouloir, le burlesque. Ainsi, voici le passage le plus tragique qu'ait pu lui fournir son imagination sur la peste de 1631 :

On ne voisoo dedan lâ ville
Qu'homme, garçon, que fanne et fille
Etandu dessu lé paivai;
D'autre renadein de la bille,
Dé var vulu et dé chenille,
Et peu ai crevein tô d'ein cô;
On an jettoo dan de gran crô
Pô le moin deû vou troi dôzaine.

« On ne voyait dans la ville — Qu'hommes, enfants, femmes et filles — Etendus sur le pavé; — D'autres vomissaient (pop. *renardaient*) de la bile, — Des vers couverts de poils et des chenilles, — Et puis ils crevaient tous dans un coin; — On en jetait dans de grands trous, — Pour le moins deux ou trois douzaines. »

Plus loin, il essaye encore d'être terrible : il décrit des champs de bataille, des tremblements de terre, la mer en courroux, la foudre et les éclats du tonnerre; mais il ne peut tenir longtemps son sérieux. Il a commencé par peindre, à la manière noire, les signes funestes qui paraissent dans le ciel, les figures de feu menaçantes, les comètes qui répandent

la terreur; mais, à mesure qu'il avance dans sa description, les apparitions célestes deviennent plus fantaisistes, et il voit des choses de plus en plus singulières :

On voi en l'ar chevau qui gingue,
Des uti ai cu, dé seringue...
De lou vairou, dé marlusaigne
Dedans sai chaire Sganarel, etc.

« On voit en l'air des chevaux qui piaffent, — Des outils à c..., des seringues..., des loups-garous, des merlusines, — Dedans sa chaire Sganarelle...; » bref, toute la cohue des héros grotesques du moyen âge.

Le côté érotique ne pouvait manquer, quelque déplacé qu'il fût en pareille matière; mais, quand on s'appelle Piron! Dans la sarabande infernale qui galope dans les airs, le facétieux apothicaire voit « Galien restauré, » qui poursuit :

Du roi Heugon lai jeune fille
Non pa an malingreu soudrille
Ma an vigoureu combaitan,
An li fichan bé vaillanman
An ène neû dôze latrée.

« Du roi Hugon la jeune fille, — Non pas en amoureux transi, — Mais en vigoureux combattant, — En lui donnant bien vaillamment — En une nuit douze volées de coups. »

Après ces écarts étranges, l'auteur termine pieusement son poëme comme il l'a commencé, en se recommandant à ses deux patrons, à savoir :

... De Jésus-Christ la gran-meire,
Sainte Anne, et puis au gran sain Rô.

« A sainte Anne, la grand'mère de Jésus-Christ, et puis au grand saint Roch (qui, en 1315, s'était rendu en Italie pour soigner les malades frappés de la peste).

ÉVALUABLE adj. (é-va-lu-a-ble — rad. *évaluer*). Qu'on peut évaluer; qui peut être évalué : *Quantité* ÉVALUABLE.

ÉVALUATEUR s. m. (é-va-lu-a-teur — rad. *évaluer*). Ce qui sert à évaluer, à déterminer la valeur des choses : *Le métal est toujours pris pour* ÉVALUATEUR *commun des produits.* (Proudh.)

ÉVALUATION s. f. (é-va-lu-a-si-on — rad. *évaluer*). Estimation de la valeur, du prix des choses : *Faire l'*ÉVALUATION *des pertes occasionnées par un incendie. Faire l'*ÉVALUATION *des marchandises d'un magasin.* ‖ Calcul par lequel on cherche en unités d'une autre espèce les valeurs exprimées par une espèce d'unité : *Le peu d'unité dans les mesures met continuellement dans la nécessité de faire des* ÉVALUATIONS. (Condill.) ‖ Se dit particulièrement de la fixation de la valeur des monnaies.

— Econ. polit. *Evaluation des sommes historiques*, Détermination de la valeur relative des choses aux diverses époques et chez les divers peuples.

— **Encycl.** *Evaluation des monnaies.* On donne ce nom à la fixation de la valeur des monnaies, en tenant compte : 1° de la taille ou nombre de pièces frappées au kilogramme; 2° du titre de ces espèces; 3° de la valeur du kilogramme de métal pur. V. MONNAIE.

ÉVALUÉ, ÉE (é-va-lu-é) part. passé du v. Evaluer. Estimé, apprécié, jugé quant à la valeur, au prix, à la quantité : *La population générale du globe est* ÉVALUÉE *de onze à douze cents millions.* (Chateaub.)

ÉVALUER v. a. ou tr. (é-va-lu-é — du préf. *é*, et du part. passé *valu*. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous évaluions, que vous évaluiez*). Estimer la valeur, apprécier, fixer approximativement le prix ou le nombre de : ÉVALUER *une marchandise.* ÉVALUER *un tableau.* ÉVALUER *une perte.* ÉVALUER *la population d'une contrée. C'est un calcul très-fautif que d'*ÉVALUER *toujours en argent les gains et les pertes des souverains.* (J.-J. Rouss.) ÉVALUER *une chose, c'est déclarer qu'elle doit être estimée autant qu'une autre qu'on désigne.* (J.-B. Say.) *On* ÉVALUE *à plus de 300 millions les biens réacquis par le clergé.* (Proudh.)

— Fig. Proportionner, apprécier par autre chose : *La justice du vulgaire, dont la balance est boiteuse,* A ÉVALUÉ *la gloire à la mesure du sang versé.* (Toussenel.)

S'évaluer v. pr. Etre évalué : *Les produits* S'ÉVALUENT *par des produits ou leur représentation, qui est l'argent.*

— Syn. **Evaluer, apprécier, estimer**, etc. V. APPRÉCIER.

ÉVALVE adj. (é-val-ve — du préf. privat. *é*, et de *valve*). Bot. Qui est dépourvu de valves : *Péricarpe* ÉVALVE.

ÉVANDRE s. f. (é-van-dre — du gr. *eu*, bien; *aner*, *andros*, mâle). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les marais de l'Australie.

ÉVANDRE, le civilisateur du Latium, fils, suivant les uns, de Mercure et d'une nymphe arcadienne, suivant d'autres, d'Echenius et de Timandre. A la suite d'une émeute, d'après une tradition, après avoir tué son père, d'après une autre, il dut quitter la ville de Pallante, en Arcadie, et se rendit en Italie, soixante ans environ avant la guerre de Troie, avec une colonie de Pélasges, battit et tua Herilus, roi de Préneste, s'établit avec ses compatriotes dans le Latium (vers 1300 av. J.-C.), et bâtit sur les bords du Tibre, au pied du mont Aventin, une ville à laquelle il donna le nom de Pallantée (du nom de son fils Pallas). Les légendes romaines le représentent comme un civilisateur, enseignant aux Latins l'usage de l'alphabet, les arts agricoles, la musique, adoucissant leurs mœurs farouches par des lois plus humaines, et introduisant parmi eux le culte de Pan Lycéen, d'Hercule, de Cérès, etc. Dans l'*Enéide*, Virgile a mis en rapport Evandre avec Enée, qui trouve auprès du chef pélasge un accueil favorable et s'allie avec lui contre les Latins. Les honneurs divins étaient rendus à Evandre par les habitants de Pallante, en Arcadie.

EVANGELI (Antoine), écrivain italien, né à Cividale (Frioul) en 1742, mort à Venise en 1805. Il appartenait à l'ordre des religieux somasques. Il professa la littérature à Rome, à Venise et à Padoue, fut membre de l'Académie des Arcades et devint fou dans les dernières années de sa vie. Dans un accès de délire, il détruisit les matériaux qu'il avait réunis pour écrire une histoire littéraire de sa ville natale. Il a écrit : *Amor musico, poemetto in ottava rima* (Padoue, 1776), petit poëme plein d'élégance et de goût; *Poesie liriche della Bibbia, esposte in versi italiani* (Padoue, 1793); une traduction en vers latins du *Cimetière de campagne* de Gray (1772), etc. On lui doit, en outre, la publication d'un recueil intitulé : *Scelta d'orazioni italiane de' migliori scrittori* (Venise, 1796, 2 vol. in-8°).

ÉVANGÉLIAIRE s. m. (é-van-jé-li-è-re — de *evangelium*, évangile). Liturg. Livre contenant les évangiles de toutes les messes de l'année.

ÉVANGÉLIES s. f. pl. (é-van-jé-lî — gr. *euaggelia;* de *eu*, bien, et *aggelion*, message, nouvelle). Antiq. gr. Fête célébrée à l'occasion d'une bonne nouvelle. ‖ Fête que les Ephésiens célébraient en souvenir de la découverte des carrières de marbre d'où furent extraits les matériaux du temple d'Ephèse.

Évangéline, conte d'Acadie, poëme anglo-américain de Wadsworth-Longfellow (1847). La scène et les acteurs de ce poëme admirable, l'œuvre poétique la plus remarquable (avec *Hiawatha*, du même auteur) de la littérature anglo-américaine, appartiennent, comme l'indique le début, aux solitudes primitives de la Nouvelle-Ecosse et de la Louisiane. *Evangéline* est un roman écrit en vers hexamètres et en langue anglaise sur un sujet français et historique, orné de couleurs métaphysiques et romanesques par un Américain des États-Unis. On se rappelle la cession, vers le milieu du siècle dernier, de la colonie française de l'Acadie aux Anglais et la transportation en masse des habitants de ce territoire, si cruellement exécutée d'après l'ordre du ministre Chatham (1755). Nous n'entrerons pas ici dans l'analyse de ce charmant ouvrage : cela nous mènerait trop loin; nous nous contenterons de cette courte appréciation, empruntée à l'un de nos plus savants critiques : « Comme idylle américaine, dit M. Philarète Chasles, le poëme de M. Longfellow est admirable; ce qui manque à son œuvre, c'est la passion. La peinture de l'amour des fiancés, la naissance et le progrès de cette affection mutuelle ne sont point indiqués. Il semble que toute l'ardeur d'inspiration dont l'écrivain dispose ne puisse s'épancher sur le pays même et n'ait d'élan sincère que cette nature sublime et vierge qui l'environne. »

ÉVANGÉLIQUE adj. (é-van-jé-li-ke — rad. *Evangile*). Qui appartient, qui a rapport à l'Evangile, qui est contenu dans l'Evangile : *Doctrine* ÉVANGÉLIQUE. *Parabole* ÉVANGÉLIQUE. *Toute la morale* ÉVANGÉLIQUE *repose sur l'acquiescement de l'homme et non sur sa volonté propre.* (Ballanche.) *Le génie* ÉVANGÉLIQUE *est éminemment favorable à la liberté.* (Chateaub.) *Il n'y a pas de bien qui n'emprunte sa force morale au principe* ÉVANGÉLIQUE *du dévouement.* (Théry.) *La pauvreté* ÉVANGÉLIQUE *est le terme opposé à la cupidité humaine.* (Le P. Félix.) *L'honneur produit des actes de bienfaisance que l'*ÉVANGÉLIQUE *charité ne surpassa jamais.* (A. de Vigny.) ‖ Qui conforme sa conduite aux préceptes moraux de l'Evangile : *Tout clergé pauvre est* ÉVANGÉLIQUE, *tout clergé riche est mondain.* (V. Hugo.)

— Hist. relig. Qui appartient à la religion réformée : *Ministre* ÉVANGÉLIQUE. *Culte* ÉVANGÉLIQUE. *Temple* ÉVANGÉLIQUE. *La Suisse a des cantons catholiques et des cantons* ÉVANGÉLIQUES. (Acad.) ‖ Se dit particulièrement d'une Eglise formée en Allemagne par la fusion du culte luthérien et du culte calviniste.

ÉVANGÉLIQUEMENT adv. (é-van-jé-li-ke-man — rad. *évangélique*). D'une manière évangélique : *Se conduire* ÉVANGÉLIQUEMENT.

ÉVANGÉLISATION s. f. (é-van-jé-li-za-si-on — rad. *évangéliser*). Action d'évangéliser, de prêcher l'Évangile; résultat de cette action : *Travailler à l'*ÉVANGÉLISATION *d'un pays.*

ÉVANGÉLISÉ, ÉE (é-van-jé-li-zé) part. passé du v. Evangéliser : *Pays* ÉVANGÉLISÉ.

ÉVANGÉLISER v. a. ou tr. (é-van-jé-li-zé — du lat. *Evangelium*, Evangile). Prêcher l'Evangile à : ÉVANGÉLISER *les nations infidèles.*

— Absol. : *Saint François Xavier* A ÉVANGÉLISÉ *dans le Japon.* (Acad.) *Les popes* ÉVANGÉLISENT *à Saint-Pétersbourg, comme les ulémas mahometisent à Constantinople.* (Chateaub.)

— Anc. pratiq. *Evangéliser un sac*, Vérifier une procédure.

ÉVANGÉLISME s. m. (é-van-jé-li-sme — du lat. *Evangelium*, Evangile). Liturg. Nom de la fête de l'Annonciation chez les Grecs.

— Hist. relig. Doctrines de l'Eglise évangélique.

ÉVANGÉLISTE s. m. (é-van-jé-li-ste — rad. *Evangile*). Auteur de l'un des quatre Evangiles canoniques : *Les* ÉVANGÉLISTES *sont : saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.* (Acad.) *Qu'importe que les* ÉVANGÉLISTES *diffèrent entre eux, si l'Evangile est toujours d'accord avec lui-même, si dans les paroles du Christ brûle toujours la flamme de l'éternelle vérité?* (E. Laboulaye.) ‖ Se dit pour PRÉDICATEUR dans les livres saints.

— Liturg. Prêtre chargé de chanter l'évangile, ou de réciter les évangiles sur la tête de ceux qui réclament ce service. ‖ Chez les protestants, Ecclésiastique qui assiste le pasteur.

— Nom que l'on donnait anciennement à de petits marchands forains établis au coin des rues de Paris, et dont la principale industrie consistait à indiquer les adresses aux passants.

— Nom que l'on donnait à la personne chargée de vérifier le scrutin dans une assemblée délibérante quelconque.

— Anc. pratiq. Nom que l'on donnait au conseiller qui tenait l'inventaire d'un procès pendant que le rapporteur lisait les pièces.

— **Encycl.** Iconogr. Les monuments primitifs du christianisme, où l'allégorie tient une si grande place, représentent assez fréquemment le Christ en personne ou sous la figure de l'agneau, placé sur un monticule d'où s'échappent quatre cours d'eau; ces cours d'eau sont le symbole des quatre *évangélistes* qui, émanés du Rédempteur, véritable source de l'eau vivifiante de la grâce, se sont répandus sur toute la terre. Les *évangélistes* eux-mêmes furent désignés, dans la suite, par quatre signes emblématiques : un jeune homme, un lion, un taureau et un aigle; c'est à l'*Apocalypse* de saint Jean, qui en a puisé lui-même l'idée dans Ezéchiel, que le symbolisme chrétien emprunta ces quatre figures. « Je vis autour du trône de l'Agneau quatre animaux, dit Jean; le premier était semblable à un lion, le second à un taureau, le troisième avait le visage d'un homme et le quatrième ressemblait à un aigle qui vole. » Les Pères de l'Eglise ne sont pas d'accord sur la signification de ces figures : les uns veulent qu'elles expriment le style particulier à chacun des *évangélistes;* les autres, qu'elles se rapportent à Jésus-Christ et fassent allusion aux diverses phases de sa vie mortelle. Quoi qu'il en soit, il est à peu près certain, comme l'a fait remarquer M. l'abbé Martigny, que la représentation des quatre animaux comme symboles des *évangélistes* ne fut pas adoptée avant le v^e siècle; il n'en existe pas de trace dans les fonds de coupe publiés en si grand nombre par Buonarotti et récemment par le P. Garrucci, non plus que dans les fresques des cimetières romains ni dans les sculptures des sarcophages.

A partir du v^e siècle, les animaux symboliques des *évangélistes* apparaissent fréquemment dans les monuments chrétiens; on en trouve de nombreux exemples dans les mosaïques des anciennes basiliques de Rome et de Ravenne. Assez communément, ils ont la tête nimbée, comme dans la mosaïque de l'arc triomphal de Saint-Paul, sur la voie d'Ostie, datant du milieu du v^e siècle, et aussi dans celle du grand arc de la basilique Libérienne, qui est de la même époque. Le musée de Cluny possède une plaque de couverture d'évangéliaire, en ivoire sculpté, du x^e siècle, où figurent le lion et le taureau, tous deux nimbés; il est probable que l'autre plaque, qui est perdue, offrait les images de l'homme et de l'aigle, également nimbés. Ces deux dernières figures sont les seules qui apparaissent avec le nimbe sur la fameuse croix de Velletri. Dans les mosaïques de Saint-Vital de Ravenne, exécutées vers l'an 557, et dans celles de l'oratoire de Saint-Venance et de l'église Sainte-Euphémie, à Rome, qui datent du vii^e siècle, l'honneur du nimbe est réservé à l'homme.

Parfois les animaux symboliques portent les livres des Evangiles; c'est ce qui se voit notamment dans la mosaïque de l'église de Saint-Côme et Saint-Damien (vers 530), à Rome, et dans celle de Saint-Apollinaire *in classe* (vers 567), à Ravenne.

L'ordre dans lequel se présentent ces emblèmes varie beaucoup dans les différents monuments, probablement plutôt selon le caprice des artistes, dit M. Martigny, que par suite d'une intention systématique. Dans la mosaïque de Sainte-Sabine, à Rome, exécutée par l'ordre de saint Célestin, en 424, l'aigle occupe la première place, le lion la seconde, l'homme la troisième, le veau ou taureau la dernière. Ces figures symboliques sont souvent représentées par les images mêmes des *évangélistes;* en ce cas, l'homme est ordinairement attribué à saint Matthieu, le lion à saint Marc, le taureau à saint Luc, l'aigle à saint Jean; tel est l'ordre suivi dans les mosaïques de Saint-Vital de Ravenne, dans les miniatures d'un évangéliaire du xii^e ou du xiii^e siècle, provenant de l'abbaye de Cysoing et appartenant à la bibliothèque de Lille, et dans une foule d'autres monuments plus ou moins anciens. Mais parfois cet ordre est changé; le lion est placé près de saint Matthieu et l'aigle près de saint Marc. Dans les mosaïques de Saint-Vital et dans quelques autres monuments, l'homme, le lion et le taureau n'ont pas d'ailes; mais le plus souvent ils sont représentés ailés, par exemple, dans la mosaïque de Sainte-Sabine, dans celle de l'oratoire de Saint-Venance, près de Saint-Jean-de-Latran, dans la mosaïque de Galla Placidia de Ravenne, dans la voûte de la chapelle de Saint-Satyre, à Milan, etc. Les ailes données à l'homme ont fait prendre cette figure pour un ange.

Les animaux symboliques des *évangélistes* ont été représentés sur un grand nombre d'objets ayant un caractère religieux, notamment sur les bases des autels, sur les vases sacrés, sur les vêtements sacerdotaux, sur les reliquaires, sur les croix, sur les chaires, sur les vitraux, sur les portails des églises. Le *Voyage pittoresque en France*, de M. Taylor, offre une gravure (pl. 41) des symboles des *évangélistes* sculptés sur le portail de l'église de Nantua. Pierre Puget a sculpté les quatre animaux pour le maître-autel de l'église Notre-Dame-des-Vignes, à Gênes. Le musée de Cluny possède une croix archiépiscopale en argent (n° 1329) du xiii^e siècle, un reliquaire en cuivre (n° 1330) de la même époque, et une grande croix en bois (n° 1973) du xvi^e siècle, provenant de l'ancienne chartreuse de Dijon, où les animaux symboliques sont représentés. Paciandi (*De cultu sancti Joan. Bapt.*, p. 163) a publié une médaille de bronze qui porte sur l'une de ses faces les figures de l'homme et de l'aigle, avec les noms de saint Matthieu et de saint Jean, et, sur l'autre, le lion et le taureau, accompagnés des noms de Marc et de Luc. Chacun de ces deux groupes est séparé par une croix et la tête de chacun des animaux est surmontée d'une étoile.

Dans l'église Saint-Etienne de Bologne et dans une très-ancienne église d'Aquilée, les têtes des animaux symboliques sont placées sur des corps humains couverts des vêtements ordinaires dits apostoliques.

Plusieurs peintres modernes ont retracé isolément les animaux symboliques des *évangélistes;* nous citerons, entre autres, un tableau de Jules Romain, appartenant au musée du Belvédère, à Vienne, où les quatre figures sont groupées sur les nues, avec le Saint-Esprit planant au-dessus sous forme de colombe, et un tableau du Titien, qui a été gravé par A. Viviani dans la *Pinacothèque de Venise*, publiée par Zanotto.

Les *évangélistes* eux-mêmes ont été très-souvent représentés dans des fresques, des tableaux mobiles, des vitraux, des sculptures, des estampes, etc. Nous ne donnerons pas ici la description de ces ouvrages, qui n'offrent pas, d'ailleurs, de bien grandes différences au point de vue iconographique. On trouvera, au nom de chacun des *évangélistes*, des renseignements sur la manière dont les artistes ont représenté, tantôt isolément, tantôt par groupes, ces quatre personnages de l'histoire sacrée.

ÉVANGÉLISTE (îles de L'), groupe d'îlots rocheux de l'Amérique méridionale, sur la côte occidentale de la Patagonie, par 52° 24′ de lat. S. et 77° 27′ de long. O. Le groupe se compose de quatre îlots principaux et de quelques rochers et écueils isolés; mais ils sont tous escarpés et stériles, et ne sont habités que par les veaux marins et les oiseaux de mer. L'un des îlots offre cependant une sorte de rade, et tout à l'entour il existe d'excellents ancrages. Ils ont une certaine importance pour les navigateurs, auxquels ils indiquent l'entrée occidentale du détroit de Magellan, située à peu de distance.

ÉVANGILE s. m. (é-van-ji-le — lat. *evangelium*, gr. *euaggelion*, bonne nouvelle, mot formé de *eu*, bien, et *aggellein*, annoncer, d'où aussi *aggelos*, messager, ange. *Aggellein* se rattache peut-être à la racine sanscrite *ag*, conduire, mener, restée aussi dans le grec *agô*, le latin *ago*, le scandinave *aka*, et qu'on retrouve avec une foule de dérivés dans toutes les langues indo-européennes). Loi et doctrine de Jésus-Christ; ensemble des livres qui les contiennent : *La morale de l'*ÉVANGILE. *Prêcher l'*ÉVANGILE. *Le citoyen inutile n'est pas moins proscrit par l'*ÉVANGILE *que par la société.* (Mass.) *La morale de l'*ÉVANGILE *est une excellente chose et le plus beau présent que Dieu ait fait aux hommes.* (Montesq.) *Le meilleur des livres, l'*ÉVANGILE, *a servi pendant des siècles de prétexte aux fureurs des Européens.* (B. de St-P.) *Il n'y aura jamais un meilleur directeur que l'*ÉVANGILE. (Clément XIV.) *Il n'y a point de vérité morale ou politique qui ne soit en germe dans un verset de l'*ÉVANGILE. (Lamart.) ‖ Chacun des livres où sont consignées la vie, la doctrine et la loi de Jésus-Christ; se dit particulièrement des quatre livres canoniques : *L'*ÉVANGILE *de saint Jean ou selon saint Jean. Les quatre* ÉVANGILES. *Les* ÉVANGILES *apocryphes. Il parut dans les premiers siècles de l'Eglise un grand nombre d'*ÉVANGILES. (Acad.) *C'est*

une grande question de savoir quels sont les premiers EVANGILES. (Volt.)

— Fig. Code, loi sacrée, règle immuable : *L'intérêt et les passions nous ont fait un* EVANGILE *nouveau que Jésus-Christ ne connaît plus.* (Boss.) *La religion des courtisans est toute, pour ainsi dire, sur le visage du maître : c'est là leur loi et leur* EVANGILE. (Mass.) *Diviser pour régner est l'*EVANGILE *des rois.* (Colins.) *Beaucoup de gens parmi nous croient et espèrent en un* EVANGILE *social.* (Proudh.)

— Loc. fam. *Croire une chose comme l'Evangile*, Y croire très-fortement. ‖ *Cela est vrai comme mot d'Evangile, Cela est mot, parole d'Evangile*, Cela est tout à fait certain : *Vous pouvez le croire; tout ce qu'il dit* EST MOT D'EVANGILE. ‖ *Evangile du jour*, Chose dont tout le monde s'entretient.

— Liturg. Passage des Evangiles que le prêtre lit vers le commencement de la messe ; moment de la messe où le prêtre lit ce passage : *On lit l'*EVANGILE *à la gauche de l'autel. Plusieurs croient que celui qui arrive après l'*EVANGILE *a manqué la messe.* ‖ *Premier évangile*, Celui que nous venons de désigner. ‖ *Dernier évangile*, Passage des *Evangiles* qu'on lit à la fin de la messe, et qui est presque toujours le commencement de l'*Evangile* de saint Jean. ‖ *Petit Evangile*, Sorte d'amulette que les Grecs portaient autrefois sur eux et qui contenait des passages de l'*Evangile*. ‖ *Lire l'évangile, donner l'évangile à quelqu'un*, Lui lire le commencement de l'*Evangile* de saint Jean, après lui avoir mis le bout d'une étole sur la tête. ‖ *Côté de l'évangile*, Côté gauche de l'autel par rapport aux assistants, où se lisent les deux évangiles.

— Hist. relig. *Evangile éternel*, Révélation qui, d'après certains sectaires, devait succéder à l'*Evangile* de Jésus-Christ. ‖ *Ministre de l'Evangile*, Titre que prennent les pasteurs de l'Eglise réformée.

— Anc. pratiq. Vérification d'une procédure.

— Rem. *Evangile* prend un E majuscule quand il désigne la doctrine de Jésus-Christ ou les livres qui la contiennent; un *e* minuscule quand il signifie un passage des *Evangiles* lu par le prêtre qui célèbre la messe Le genre du mot *Evangile* a varié; Boileau l'a fait féminin :

> L'*Evangile* au chrétien ne dit en aucun lieu :
> Sois dévot ; elle dit : Sois doux, simple, équitable.
>
> BOILEAU.

— Encycl. I. EVANGILES CANONIQUES. *Les Evangiles canoniques selon la tradition orthodoxe.* La foi chrétienne a pour base l'*Evangile*, c'est-à-dire l'histoire de la vie et de l'enseignement de Jésus-Christ. Or, l'*Evangile*, considéré comme *un* en principe, se compose en fait de quatre documents différents, dont chacun séparément porte aussi le nom d'*Evangile*, et raconte d'une manière particulière la vie et les enseignements de Jésus : *Evangiles* selon Matthieu, selon Luc, selon Marc et selon Jean.

D'après la tradition, telle que nous l'avons recueillie chez les écrivains ecclésiastiques de la fin du IIe siècle, l'*Evangile* de Matthieu, le plus ancien de tous, aurait été écrit par l'apôtre de ce nom, à Jérusalem, en langue hébraïque, et pour l'usage de la communauté chrétienne de cette ville, toute composée d'Israélites convertis à la foi nouvelle ; c'est pourquoi l'*Evangile* de Matthieu porta d'abord et conserva longtemps le nom d'*Evangile* des Hébreux.

Marc, désigné comme l'auteur du second *Evangile*, était, dit-on, le personnage que l'apôtre Pierre mentionne comme son disciple, dans la première épître qui porte son nom, et que plusieurs identifient d'ailleurs avec Marc, disciple de Paul, qui suivit cet apôtre à Rome et resta fidèlement auprès de lui pendant sa captivité. Suivant la tradition, l'*Evangile* de Marc avait été rédigé en grec, à Rome, à l'aide des renseignements que l'auteur avait recueillis de la bouche de saint Pierre ; il avait été publié après la mort de l'apôtre, suivant les uns, de son vivant suivant les autres, soit avec son consentement tacite, soit même avec son autorisation expresse. Saint Jérôme va jusqu'à dire que l'*Evangile* de Marc est l'*Evangile* de Pierre lui-même. En admettant qu'il ait été écrit vers l'époque présumée de la mort des apôtres saint Pierre et saint Paul, on trouve, pour l'intervalle écoulé entre la mort du Christ et la composition de l'*Evangile* selon Marc, un intervalle d'environ trente ans.

L'auteur du troisième *Evangile* nous apprend lui-même, au début de son livre, « qu'il l'a composé d'après les renseignements de ceux qui ont été, dès l'origine, les témoins des faits et les ministres de la parole. » Suivant la tradition, cet auteur serait Luc, disciple et compagnon de Paul, que nous trouvons nommé dans plusieurs lettres de l'apôtre. D'après l'une de ces lettres, Luc aurait accompagné Paul jusqu'à Rome et l'aurait, ainsi que Marc, assisté pendant sa captivité. Suivant quelques auteurs, Luc, dans son *Evangile*, n'aurait fait que fixer par l'écriture l'*Evangile* oral de Paul, et on ne peut nier qu'il ne se trouve en effet dans le troisième *Evangile*, quant à l'esprit et même quant à la lettre, des points de ressemblance avec ce que nous possédons des écrits de l'apôtre. La tradition ne fournit, d'ailleurs, aucune donnée certaine sur l'époque de la composition de l'*Evangile* de Luc. Toutefois, elle l'a invariablement considéré comme postérieur à celui de Marc.

Enfin, le quatrième *Evangile* aurait été composé, longtemps après les trois premiers, par l'apôtre Jean, fils de Zébédée, devenu évêque d'Ephèse, plus de soixante ans après la mort du Christ, et quand cet apôtre avait déjà dépassé l'âge de quatre-vingt-dix ans.

L'adoption par l'Eglise primitive des quatre *Evangiles* canoniques n'a été de sa part l'objet d'aucune décision expresse, d'aucune délibération formelle. Elle semble avoir été la conséquence d'une sorte de consentement tacite des diverses communautés chrétiennes, alors que, vers le milieu du IIe siècle, ces communautés établirent entre elles des relations régulières et permanentes et que l'Eglise universelle, préparée par saint Paul, commença de s'organiser. Considérés comme l'œuvre de deux apôtres et de deux disciples d'apôtres, les quatre *Evangiles* canoniques représentaient aux yeux des fidèles la tradition primitive. Or, l'Eglise, ou pour parler plus exactement, les hommes éminents qui présidèrent à sa formation, au milieu des difficultés de toutes sortes qui les assiégeaient et des hérésies sans nombre qui surgissaient autour d'eux, n'avaient pas tardé à comprendre qu'ils feraient inévitablement fausse route et seraient entraînés à l'abîme s'ils ne se tenaient strictement attachés aux enseignements laissés par les apôtres et par leurs premiers disciples, dépositaires de l'idée génératrice d'où l'Eglise chrétienne était sortie. « Ce qu'il importe de savoir, dit Tertullien, c'est *ce que les apôtres ont prêché, c'est-à-dire ce que le Christ leur a révélé*. Et je dis que ceci ne saurait être prouvé autrement que par les Eglises que les apôtres ont eux-mêmes fondées, en leur prêchant, soit de vive voix, soit ensuite par les lettres. Dès lors, toute doctrine qui s'accorde avec la foi de ces Eglises mères, apostoliques et primitives, doit être réputée la vérité. »

C'est ainsi que l'Eglise se trouva conduite à accepter les quatre *Evangiles*, comme également authentiques, comme également sacrés, comme également émanés de ce qu'elle appelait l'inspiration du Saint-Esprit, comme doués enfin d'une égale autorité. Partant, l'Eglise doit systématiquement s'interdire tout examen, toute discussion de ces livres sacrés. C'était une conséquence nécessaire du principe posé par elle relativement aux monuments de la tradition apostolique. Cependant, comme le remarque avec raison M. d'Eichthal, à côté de l'Eglise se trouvaient deux puissances qui n'avaient pas les mêmes raisons qu'elle de sacrifier à un intérêt dogmatique les droits de la raison et la faculté d'examen. C'était, d'une part, la masse des fidèles, qui, si disposée qu'elle fût à l'obéissance, ne pouvait cependant demeurer indifférente aux difficiles questions suscitées dans le domaine de la foi par la pluralité des *Evangiles;* c'était, d'un autre côté, la foule des adversaires du christianisme, Juifs et gentils, qui, ardents à rechercher dans les *Evangiles* ce qui pouvait s'y trouver d'incohérences et de contradictions, s'en saisissaient comme d'une arme pour résister à la marche envahissante de l'Eglise.

Pour essayer de satisfaire à cette double nécessité, pour réfuter les incrédules et en même temps pour rassurer les fidèles, les hommes les plus autorisés parmi les chrétiens entreprirent individuellement le travail dont l'Eglise elle-même avait dû s'abstenir, et c'est ainsi que, dans la seconde moitié du IIe siècle, on vit naître au sein de la théologie chrétienne une sorte de science nouvelle, qui depuis a toujours été se développant, et dont l'objet spécial est la concordance des *Evangiles*. Le premier écrivain que nous rencontrons dans cette voie est Irénée. Il se demande pourquoi quatre *Evangiles*, pourquoi pas plus, pourquoi pas moins, et, à cette question, voici sa réponse : « Il y a quatre régions du monde, et il y a aussi quatre vents généraux ; or, l'Eglise est répandue sur toute la terre ; l'*Evangile* est la colonne et le soutien de l'Eglise, son esprit de vie; il était donc naturel que cette colonne fût quadruple, que cet esprit soufflât des quatre points de l'horizon. C'est pourquoi le *Logos*, auteur de toutes choses, nous a donné le quadruple *Evangile*. »

Une autre explication, d'un caractère analogue, et qui n'est probablement pas moins ancienne, se rencontre dans les écrits de saint Jérome. Selon lui, l'existence des quatre *Evangiles* avait été, plusieurs siècles à l'avance, prédite par Ezéchiel, lorsque, dans sa vision, il peint les quatre animaux tout couverts d'yeux que saint Jean décrit dans l'*Apocalypse*. « Tout cela, dit saint Jérôme, montre clairement qu'on ne peut admettre que quatre *Evangiles;* toutes les niaiseries des apocryphes sont bonnes à conter à des hérétiques morts, mais non à des fidèles en vie. » Tatien, disciple de Justin, contemporain d'Irénée, nous offre le premier essai d'une *coordination* des *Evangiles*. D'après ce que rapporte Eusèbe, « il avait cherché à établir entre les divers évangélistes une certaine suite et une certaine liaison, et avait ainsi composé ce qu'il appelait l'*Evangile selon les quatre* (Τὸ διὰ τεσσάρων Εὐαγγέλιον). » A la même époque aussi, Théophile d'Antioche essayait de réunir en un seul corps les livres des quatre évangélistes.

Environ quatre-vingts ans plus tard, Ammonius d'Alexandrie reprenait le même travail, mais sous une autre forme. Adoptant pour titre l'*Evangile* de Matthieu, il annexait à chaque passage les passages correspondants des autres *Evangiles*. Vers le même temps, nous trouvons une autre marque de l'intérêt qu'excitaient parmi les fidèles les questions de cette nature. Frappé de l'impression fâcheuse que produisaient chez le grand nombre (τοῖς πολλοῖς) et chez les fidèles eux-mêmes la complète différence entre la généalogie de Jésus selon Matthieu et cette même généalogie selon Luc, rejetant d'ailleurs les raisons de cette anomalie qu'avaient imaginées ses prédécesseurs, Jules l'Africain, dans une lettre qu'Eusèbe nous a conservée, essaye d'en présenter une explication nouvelle. Selon lui, Joseph serait né d'une femme qui, après avoir perdu son premier mari, avait été épousée par son beau-frère, afin de susciter, suivant le vœu de la loi, des enfants au défunt. Né de ce second mariage, Joseph aurait été réputé à la fois fils de l'un et de l'autre frère ; et comme, d'ailleurs, ceux-ci n'étaient que frères utérins, chacun d'eux aurait eu du côté paternel une généalogie différente. De là les deux généalogies de Joseph, et par suite de Jésus.

Au commencement du IVe siècle, Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*, aborde un problème d'une plus grande importance : nous voulons parler des différences qui existent entre l'*Evangile* de Jean et les trois premiers *Evangiles*. Il n'est pas besoin d'une grande attention pour voir que chez ceux-ci l'ensemble de la vie de Jésus est le même, que les principales circonstances s'accordent, que la ressemblance dans les textes correspondants touche parfois à l'identité. Ce sont trois œuvres parallèles, dont la réunion constitue ce qu'on peut appeler un groupe homogène. Il n'en est plus de même lorsqu'on passe au quatrième *Evangile*. Dans celui-ci, la plupart des faits rapportés par les trois premiers évangélistes ne se trouvent point, et, par contre, plusieurs des récits de Jean ne figurent point chez ses prédécesseurs. Outre ces différences partielles, il en est une tout à fait générale, et par là même plus grave. Jean, d'un côté, Matthieu, Marc et Luc de l'autre, tracent différemment le cadre de la vie de Jésus. Suivant ceux-ci, toute la première partie de la prédication de Jésus s'est passée en Galilée. Revenu dans sa contrée natale après l'emprisonnement de Jean-Baptiste, Jésus ne s'en est éloigné que pour aller attaquer les pharisiens et chercher la mort à Jérusalem. Selon Jean, Jésus, avant ce dernier voyage, était venu déjà jusqu'à trois fois à Jérusalem, et c'est là que s'était accomplie la plus grande partie de sa prédication. C'est ce désaccord qu'Eusèbe prétend expliquer, et il l'essaye en supposant que Jean raconte les actes de la vie de Jésus qui ont précédé l'emprisonnement de Jean, tandis que les autres évangélistes ne rapportent que les faits postérieurs à cet emprisonnement.

Au Ve siècle, nous trouvons un travail *ex professo* sur les questions relatives à la pluralité des *Evangiles :* c'est le célèbre traité *De consensu evangelistarum* de saint Augustin. Cet ouvrage est le type et le point de départ des innombrables travaux entrepris sur la concordance des *Evangiles* depuis cette époque jusqu'à nos jours. Il mérite l'attention et l'examen.

Saint Augustin aborde le travail qu'il s'est imposé par une sorte de préambule, où se montre l'embarras que lui cause la question qu'il veut résoudre et qu'il déclare lui-même très-*laborieuse*. « Porté, dit-il, à travers le monde sur le saint quadrige des *Evangiles*, le Seigneur soumet les peuples à son joug plein de douceur et à son fardeau léger. C'est pourquoi, entraînés par une vanité impie ou par une maladroite témérité, quelques-uns poursuivent de leurs attaques les *Evangiles* et veulent leur ôter le crédit d'une narration véridique, ces *Evangiles* par la puissance desquels l'Eglise chrétienne, répandue dans le monde, a porté de tels fruits que les hommes infidèles osent à peine maintenant murmurer à voix basse leurs attaques, comprimés qu'ils sont par la foi des nations et par la dévotion de tous les peuples. Cependant, comme, par leurs discussions malveillantes, ils réussissent, soit à ralentir chez quelques-uns le principe de la foi, soit à troubler, autant qu'il est en eux, et à agiter ceux qui croient déjà ; comme, d'ailleurs, quelques-uns d'entre les frères désirent savoir, sans compromettre leur foi, ce qu'ils doivent répondre à de telles questions, soit pour perfectionner leur propre science, soit pour repousser de vains mensonges; avec l'inspiration et le secours de Dieu, notre Seigneur, nous avons entrepris de démontrer l'erreur et la témérité de ceux qui s'imaginent produire des arguments suffisamment forts contre les quatre livres de l'*Evangile*, que les quatre évangélistes ont écrits séparément, mais aussi collectivement (*quos evangelistæ quatuor singulos conscripserunt*). Pour cela, il faut montrer que ces écrivains ne sont point opposés l'un à l'autre; car c'est là le triomphe de la vanité des infidèles, que les évangélistes eux-mêmes, comme ils l'assurent, ne soient pas d'accord entre eux. »

Ainsi saint Augustin commence par reconnaître pleinement le caractère historique des *Evangiles*. Il cherche à montrer que les auteurs de ces écrits ont procédé dans leur travail à la manière ordinaire des historiens. « Les premiers prédicateurs de l'*Evangile* ont été les apôtres, qui avaient vu notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ lui-même, présent dans sa chair. *Ils se rappelaient* non-seulement ce qu'ils *avaient appris* de sa bouche, et les actes qu'ils *l'avaient vu* accomplir sous leurs yeux, et les paroles qu'ils *l'avaient entendu* prononcer, mais encore, étant chargés de la fonction d'annoncer l'*Evangile*, ils ont transmis au genre humain les choses divinement accomplies ou dignes de mémoire, relatives à sa naissance, à son enfance, à sa jeunesse, *qu'ils avaient pu apprendre, soit de lui-même, soit de ses parents, soit de quelques autres par les renseignements et les témoignages les plus dignes de foi.* » Jusqu'ici, saint Augustin se tient sur le terrain rationnel ; mais il ne tarde pas à s'en écarter pour introduire dans l'explication de l'origine des *Evangiles* l'idée de l'inspiration. « Quelques-uns d'entre les apôtres, dit-il en continuant, c'est-à-dire Matthieu et Jean, nous ont laissé dans des livres séparés ce qu'ils ont cru devoir écrire sur l'histoire de Jésus ; et pour qu'on ne pût pas croire qu'en ce qui touche à la connaissance et à la prédication de l'*Evangile*, *il y eût aucune différence entre ceux qui ont suivi comme disciples et comme serviteurs Notre-Seigneur présent ici-bas dans sa chair, et ceux qui ont cru ce qu'ils avaient fidèlement recueilli des premiers, il est arrivé que, par l'ordre de la divine Providence* (*divina Providentia et per Spiritum Sanctum*), *quelques-uns de ceux qui ont suivi les premiers apôtres ont reçu l'autorité, non-seulement d'annoncer, mais aussi d'écrire l'Evangile : ce sont Marc et Luc.* »

M. d'Eichthal fait remarquer avec raison que, dans cette seconde partie de son exposé, saint Augustin se met en contradiction manifeste avec la première. En effet, si les *Evangiles* sont le produit direct de l'inspiration du Saint-Esprit (et saint Augustin répète cette opinion dans vingt autres passages), leur autorité est donc indépendante de tout témoignage historique et leur contenu échappe à l'autorité de la critique. Si, d'ailleurs, le témoignage direct des contemporains, fondé sur la connaissance personnelle des faits, n'a pas plus de valeur que celui des hommes de la génération suivante, fondé sur la simple tradition, la première base de la critique historique se trouve par là même renversée. Il est facile de voir l'antagonisme qui existe entre la critique et le dogme de l'inspiration. Si c'est de l'inspiration que les *Evangiles* tiennent leur certitude, il devient évidemment inutile de la demander à la critique historique.

Le grand théologien s'attache à montrer que les prétendues contradictions des *Evangiles* se réduisent à de simples divergences d'expressions. Il proclame les maximes suivantes : « Ce n'est pas tant dans les mots que dans les choses qu'il faut chercher la vérité. Qu'importe que les mots diffèrent s'il y a accord dans les choses et dans les doctrines, si de part et d'autre le fond est le même? Si l'un a omis ce que l'autre rapporte, ce n'est point là une contradiction. Quant à ceux qui voudraient que par la puissance du Saint-Esprit il eût été accordé aux évangélistes de ne différer ni dans l'expression, ni dans l'ordre du discours, ni dans les nombres, il faut leur dire que, plus est élevée l'autorité des évangélistes, plus il importait que leur exemple servît de garantie à ceux qui disent la vérité, en sorte que, si plusieurs, en racontant la même chose, offrent dans leur récit quelques divergences, ils puissent être défendus par l'exemple des évangélistes, si les divergences sont de même nature que celles que présentent les *Evangiles*. »

Mais ne trouve-t-on pas dans les *Evangiles* des contradictions qui tiennent au fond, et non pas seulement à la forme, qui sont dans les choses, et non pas seulement dans les mots? Non, répond saint Augustin ; cette hypothèse doit être absolument écartée *à priori*, parce qu'elle est contraire au dogme de l'inspiration. *Il n'est pas permis de dire ni même de penser que quelqu'un des évangélistes a pu mentir* (*Fas non est evangelistarum aliquem mentitum fuisse nec existimare nec dicere*). Mais voilà deux généalogies différentes données à Jésus, l'une par Matthieu, l'autre par Luc ; comment les concilier? On doit croire qu'elles se concilient lors même qu'on ignore comment ; l'homme religieux doit rechercher toute explication imaginable, plutôt que de supposer qu'un évangéliste a pu mentir (*Quodlibet aliud quærendum potius judicaret quam evangelistam crederet esse mentitum*). Avant de rejeter les généalogies contradictoires, il faut d'abord voir de quelle façon il serait possible qu'un homme ait eu deux pères (*Ut videret quibus causis homo duos patres habere potuisset*). Le parti pris orthodoxe se montre ici naïvement, et il est clair qu'il exclut toute critique scientifique. « A quoi bon cet appareil critique, dit M. d'Eichthal, ce luxe de dissertation, si la conclusion est fixée à l'avance? Si un dissentiment réel entre les *Evangiles* est *à priori* réputé impossible, que faire à l'égard des contradictions qui se présenteront, sinon de les excuser, de les pallier, de les passer sous silence, ou, plus simplement encore, de les nier? » C'est à cela,

en effet, que se réduit le plus souvent l'œuvre de saint Augustin. Et l'on peut en dire autant de tous les travaux qui, depuis saint Augustin jusqu'à nos jours, ont été entrepris par les théologiens orthodoxes, dans l'intérêt de la même cause et d'après les mêmes principes. Ces travaux sont très-nombreux, et l'on est vraiment effrayé de la dépense d'esprit inventif à laquelle se sont livrés, pour voiler les contradictions évangéliques, les plus sérieux, les plus doctes personnages. On a donné le nom d'*harmonistique* à la branche de l'exégèse orthodoxe qui est sortie de ces efforts, ridicules à force de gravité puérile. Fondée sur l'idée de l'infaillibilité littérale des livres saints, l'harmonistique se proposait pour but d'arranger les faits de telle façon que chacune des contradictions présentées par les textes se résolût en circonstance particulière et concordât avec les autres. L'un des grands moyens était de recourir à la supposition qu'un même fait avait pu se reproduire plusieurs fois. Dans le cas des aveugles de Jéricho, par exemple, on allait jusqu'à prétendre que Jésus avait guéri quatre aveugles près de Jéricho, un d'abord en arrivant, puis un autre en sortant; un peu plus loin, les deux autres se seraient approchés: de sorte que trois fois la même scène se fût représentée avec les mêmes circonstances et les mêmes paroles échangées de part et d'autre.

Il était impossible qu'en poursuivant le problème de la concordance des *Evangiles* les théologiens ne touchassent pas à la question connexe du caractère spécial et de l'origine particulière de chacun de ces livres. Il fallait bien dire quelle raison pressante avait commandé l'adoption, si peu naturelle en soi, d'un *Evangile* quadruple, et essayer de montrer, dans chacun des écrits évangéliques, les garanties d'authenticité et les qualités particulières qui le recommandaient à la vénération des chrétiens et en faisaient un élément nécessaire de la foi de l'Eglise. Sous ce rapport, le point qui devait, avant tous les autres, fixer l'attention des écrivains ecclésiastiques était la différence entre l'*Evangile* de Jean et les trois premiers *Evangiles*. S'il est une chose évidente et qui saute aux yeux à la première lecture, c'est le caractère essentiellement *théologique* du quatrième *Evangile*. Les plus grands docteurs de l'Eglise se sont attachés à signaler ce caractère. « Jean, dit saint Jérôme, obligé de s'élever contre Cérinthe et d'autres hérétiques, notamment contre les ébionites, qui prétendaient que le Christ n'avait pas existé antérieurement à Marie, fut aussi conduit à raconter sa naissance divine.... Presque tous les évêques d'Asie, et plusieurs autres, qui avaient été députés à cet effet, obligèrent Jean à parler de Jésus d'une manière plus haute que n'avaient fait les trois autres évangélistes et à établir plus particulièrement sa divinité. » Saint Augustin s'étend longuement sur le même sujet: « Les trois premiers évangélistes, dit-il, se sont surtout occupés des choses temporelles que le Christ a accomplies dans sa chair d'homme. Jean, au contraire, s'occupe surtout de la divinité du Seigneur, par laquelle il est égal au Père. C'est pourquoi Jean s'élève bien plus haut que les autres: ceux-ci semblent frayer sur la terre avec le Christ homme: Jean semble avoir franchi les nuages dont la terre est couverte et être parvenu jusqu'au ciel éthéré, où, d'un regard ferme et pénétrant, il a vu en Dieu le Verbe de Dieu par lequel toutes choses ont été faites.... On peut dire que les trois qui se sont de préférence occupés des actes et des paroles du Seigneur les plus propres à améliorer la conduite de la vie présente ont surtout compris la *vertu active*. Jean, au contraire, qui raconte beaucoup moins d'actes du Seigneur, mais qui rapporte plus soigneusement et plus abondamment ses paroles, celles surtout qui indiquent l'unité dans la trinité et la félicité de la vie éternelle, Jean s'est surtout proposé de célébrer la *vertu spéculative*. »

Ainsi, entre les *Evangiles*, l'antiquité elle-même établissait une première division bien tranchée: d'une part, les trois premiers, ceux de Matthieu, de Marc et de Luc, essentiellement biographiques; de l'autre, le quatrième, celui de Jean, essentiellement théologique. La critique moderne n'a pu que confirmer cette distinction, et quiconque veut s'occuper utilement de l'étude des *Evangiles* doit nécessairement en faire le point de départ de ses travaux.

Saint Augustin a porté aussi son attention sur les rapports des trois premiers *Evangiles*, sur les traits qui les distinguent, sur le caractère [illegible] chacun d'eux présente; [illegible] conclusion ses recherches [illegible] était, à l'époque de ce Père, [illegible]ncien dans l'Eglise de donner [illegible] à chacun des évangélistes [illegible] le l'*Apocalypse*; seulement l'a[illegible] n'était pas encore définitivement [illegible] Augustin déclare se ranger [illegible]ment à Matthieu [illegible] Marc l'homme, à [illegible] s'élève comme [illegible] de la faiblesse [illegible] fermes et per[illegible] la lumière de [illegible] sacerdotal; c'est pourquoi il est bon d'attribuer au premier le lion, l'animal royal, et au second le bœuf, l'animal sacerdotal. Quant à Marc, qui n'a spécialement considéré dans le Christ ni l'origine royale ni la consécration sacerdotale, mais qui s'est seulement occupé des actes humains accomplis par lui, saint Augustin pense qu'il convient de lui laisser l'homme pour symbole. Le contraste que nous venons d'indiquer dans la manière de concevoir et de représenter la personne du Christ est, aux yeux de l'évêque d'Hippone, le trait saillant qui distingue Luc de Matthieu. « Notre-Seigneur Jésus-Christ, dit-il encore à ce sujet, est le seul vrai roi, ainsi que le seul vrai prêtre, l'un pour nous régir, l'autre pour nous purifier. Eh bien, ce qui caractérise Matthieu, c'est qu'il a surtout considéré en Jésus la puissance royale; il l'a fait descendre de David par la série des rois héritiers de ce prince. Il a montré les mages venant d'Orient, pour saluer en lui le roi nouvellement né d'Israël, et Hérode lui-même cherchant à faire périr en lui ce nouveau roi qu'il redoute. Luc, au contraire, a considéré en Jésus la personne sacerdotale. Il le fait descendre de David par une autre série que celle des rois; son *Evangile* commence par l'histoire du prêtre Zacharie; on y rappelle la parenté de Marie avec Elisabeth; on y raconte les sacrements du premier sacerdoce conférés au Christ enfant, et toutes autres choses qui semblent prouver que Luc a eu l'intention de mettre en évidence chez le Christ la personne sacerdotale. »

Tels sont les seuls caractères distinctifs que saint Augustin signale entre les trois premiers évangélistes. Ces caractères ne sont pas, on le voit, bien importants; mais si les trois premiers *Evangiles* sont des écrits originaux, indépendants l'un de l'autre, s'ils ont chacun une source distincte, pourquoi ne rencontre-t-on pas entre eux de plus grandes différences? Saint Augustin ne peut échapper à la nécessité de répondre à cette question. Il est obligé de remarquer que chaque évangéliste, tout en suivant dans son récit un certain ordre qui lui est propre, « ne semble cependant pas avoir voulu ignorer ceux qui l'avaient précédé et n'a point omis, comme s'il l'avait ignoré, les choses qu'un autre avait écrites; » que « chacun, selon l'inspiration qu'il a reçue, a ajouté à l'œuvre des autres sa coopération non superflue (*Et quamvis singuli suum quemdam narrandi ordinem tenuisse videantur, non tamen unusquisque eorum velut alterius præcedentis ignarus voluisse scribere reperitur, nec ignorata prætermisisse, quæ scripsisse alius invenitur: sed, sicut unicuique inspiratum est, non superfluam cooperationem sui laboris adjunxit*). »

Il ressort évidemment de cette remarque qu'aux yeux de saint Augustin les trois *Evangiles* ne sont pas sans un certain rapport de dépendance. En un autre passage, il semble lui-même le reconnaître: « Marc, dit-il, suivant les pas de Matthieu, semble être son acolyte et son abréviateur. Avec Jean tout seul il n'a rien de commun; lui-même a peu de choses qui lui soient exclusivement propres; il en a quelques-unes qui lui sont communes avec Luc, un très-grand nombre communes avec Matthieu, souvent même exprimées en termes identiques, soit que dans ce cas Matthieu soit seul, soit qu'il se rencontre avec les autres (*Marcus eum subsecutus, tanquam pedisequus et breviator ejus videtur. Cum solo quippe Johanne nihil dixit: solus ipse perpauca, cum solo Luca pauciora, cum Matthæo vero plurima, et multa pene totidem atque ipsis verbis, sive cum solo, sive cum cæteris consonante*). » Ailleurs, à propos des instructions données par Jésus aux apôtres, il dit expressément que Marc semble avoir resserré, en l'abrégeant, le texte de Matthieu. « Tout ceci, dit M. d'Eichthal, n'équivaut-il pas à un aveu exprès de la dépendance de Marc par rapport à Matthieu, le premier ne devant être considéré, au moins dans une certaine mesure, que comme le copiste ou l'imitateur du second? Dans une certaine mesure encore, l'auteur n'admet-il pas une communication, quelle qu'elle puisse être, entre Luc, Marc et Matthieu? »

Telle semble être, en effet, la conséquence des textes que nous avons cités; mais saint Augustin se hâte d'y échapper en substituant une interprétation mystique à l'explication que suggérait naturellement la conformité surprenante signalée par lui. « C'est le propre des rois, dit-il, de ne pouvoir demeurer sans compagnons. De là vient que celui qui avait entrepris de nous faire connaître la personne royale du Christ a eu comme un compagnon attaché à lui, qui suivit en quelque sorte la trace de ses pas. Mais comme le grand prêtre entrait seul dans le Saint des saints, Luc, particulièrement attentif au sacerdoce du Christ, n'a point eu, lui, cette espèce de compagnon et de suivant qui fût en quelque manière chargé d'abréger son récit (*Regum est non esse sine comitum obsequio, unde ille, qui regiam personam Christi narrandam susceperat, habuit sibi tanquam comitem adjunctum, qui sua vestigia quodammodo sequeretur. Sacerdos autem quoniam in Sancta sanctorum solus intrabat, propterea Lucas, cujus circa sacerdotium Christi erat intentio, non habuit tanquam socium subsequentem, qui suam narrationem quodammodo breviaret*). » Il est vrai que cette explication mystique ne lui paraît pas complétement satisfaisante; car, à la fin de son ouvrage, il l'oublie et s'exprime en des termes qui la détruisent de fond en comble. « De tout ce qui précède, dit-il en terminant, il résulte clairement que les trois évangélistes, Matthieu, Marc et Luc, se sont surtout occupés de l'humanité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, suivant laquelle il est roi et prêtre. Marc, qui a tant de choses communes avec Matthieu, semble être son compagnon, et cela, comme nous l'avons dit au premier livre, parce que la personne royale ne va pas sans être accompagnée; peut-être, cependant, est-il encore plus juste de dire qu'il marche avec les deux; car, quoique, dans la plupart des cas, il s'accorde avec Matthieu, parfois, cependant, il se rapproche davantage de Luc (*Ac per hoc liquido constat tres istos, Matthæum scilicet, Marcum et Lucam, maxime circa humanitatem Domini Nostri Jesu Christi esse versatos, secundum quam et rex et sacerdos est. Et ideo Marcus.... vel Matthæi comes videtur quia cum illo plura dicit, propter regiam personam quæ incomitata esse non solet, quod in primo libro commemoravi, vel, quod probabilius intelligitur, cum ambobus incedit. Nam quamvis Matthæo in pluribus, tamen in aliis nonnullis, Lucæ magis congruit*). » Ce n'est donc plus de Matthieu seulement, c'est aussi de Luc, que Marc, de l'aveu de saint Augustin, se montre le compagnon et le suivant; et cela nonobstant le caractère *sacerdotal* de Luc, qui, au dire de saint Augustin, devait le priver d'un honneur exclusivement réservé au caractère *royal* de Matthieu.

La tradition orthodoxe ne s'est point écartée des vues de saint Augustin sur les différences que présentent les *Evangiles*. Saint Jean Chrysostome s'exprime sur ce sujet absolument comme l'évêque d'Hippone. « Nous vous prions de considérer que, quant aux choses essentielles, quant à celles qui constituent la règle de la vie et l'autorité de la prédication, il n'existe pas entre les évangélistes l'ombre d'une discordance. Quelles sont donc les choses essentielles? C'est, par exemple, que Dieu s'est fait homme, qu'il a fait des miracles, qu'il a été crucifié, enseveli, qu'il est ressuscité, qu'il est monté aux cieux, qu'il apparaîtra au dernier jugement, qu'il a laissé des préceptes salutaires, qu'il n'a rien introduit de contraire à l'ancienne loi, que Jésus est le fils unique et légitime de Dieu, consubstantiel à son père, et autres données de cette importance. Sur tous ces points, nous trouverons entre les évangélistes une harmonie absolue. Mais si, sur les miracles, ils ne rapportent pas tous les mêmes; si l'un raconte celui-ci, l'autre celui-là, ce n'est pas une raison pour nous troubler. Faites, en effet, que le premier ait tout dit, à quoi auraient servi les autres? Tandis que si leurs écrits renfermaient des disparates ou de vraies contradictions, il faudrait renoncer à en établir la concordance. C'est pour cela qu'ils ont été d'accord sur la plupart des faits, et néanmoins que chacun a dit quelque chose de particulier, de manière à ne paraître ni superflu ni aventureux, et à fournir cependant un contrôle des autres récits.

Les notices qui, dans le *Nouveau Testament* de Mons, précèdent la traduction de chaque *Evangile* particulier ne nous donnent pas une explication autre que celle de saint Augustin des caractères particuliers qui distinguent le quatrième *Evangile* des trois synoptiques, et spécialement du premier. « Saint Matthieu, dans son *Evangile*, dit l'auteur de ces notices, a, comme le remarque saint Augustin, principalement entrepris de représenter Jésus selon la vie humaine qu'il a menée parmi les hommes. C'est pourquoi, comme il n'est pas si élevé que saint Jean, qui entre souvent dans les mystères de la Trinité et de la divinité de Jésus-Christ, il semble aussi qu'il est plus propre généralement pour tous les fidèles; il s'est, en effet, particulièrement arrêté à rapporter les actions et les instructions dans lesquelles Jésus-Christ, comme le dit saint Augustin, tempère en quelque sorte sa sagesse et sa majesté divine, pour rendre l'exemple de sa vie plus imitable et plus proportionné à notre faiblesse... Les trois premiers *Evangiles* marchent en quelque sorte sur la terre avec Jésus-Christ homme, et rapportent les actions de sa vie mortelle. Jean, au contraire, s'élève comme un aigle au-dessus des nuées, au-dessus de l'infirmité humaine, et va découvrir, jusque dans le sein du Père, le Verbe de Dieu, égal à Dieu. Jean, ayant voulu suppléer à ce qui manquait aux autres évangélistes, s'applique davantage à rapporter les vérités plus spirituelles qui marquent le mystère de la Trinité, l'égalité des personnes divines et la gloire de la vie future. »

— II. LES EVANGILES CANONIQUES SELON LA CRITIQUE INDÉPENDANTE. Nous avons vu que l'harmonistique était née du dogme de l'inspiration. Les exigences de ce dogme avaient conduit les harmonistes à poser en principe qu'il ne pouvait y avoir dans des relations inspirées aucune différence quant à la pensée, quant à l'expression, quant au contexte même des discours de Jésus. D'après ce principe, on admettait autant de discours que l'exigent les diversités du texte. Jésus n'aurait pas seulement répété quelques paroles d'un sens à la fois énigmatique et multiple, quelques sentences d'un ton proverbial et d'une application féconde: il aurait été çà et là, redisant banalement les mêmes mots, comme un écolier qui repasse sa leçon, ou un acteur qui apprend son rôle. « Nous avons tous lu avec émotion, dit M. Scherer, ces accents de reproche et de pitié que le Seigneur adresse à une ville incrédule: « Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides » ceux qui te sont envoyés, combien de fois » ai-je voulu rassembler tes enfants, comme » la poule rassemble ses poussins sous ses » ailes, et tu ne l'as pas voulu! » Ces paroles se trouvent rapportées par Luc et Matthieu dans des termes identiques, mais placées dans des circonstances différentes. Selon le premier, Jésus les aurait dites en allant à Jérusalem; selon le second, elles auraient été prononcées à Jérusalem même. En vain s'agit-il ici de ces mots qui partent du cœur, de ces mots qui empruntent toute leur signification, toute leur vérité au sentiment qui s'y exprime, de ces mots qui ne peuvent pas plus se répéter que s'apprendre; en vain le Maître qui enseigne disparaît-il ici derrière le Sauveur qui gémit, la dogmatique a parlé, l'inspiration exige que Jésus ait dit deux fois sa douleur dans des termes stéréotypés tout exprès. » Le même système était appliqué aux faits. Lorsqu'on trouvait dans deux *Evangiles* un récit identique, sauf en un point, il fallait admettre qu'il est question de deux histoires réellement différentes. L'expulsion des marchands hors du temple est racontée par les synoptiques à propos du dernier voyage de Jésus à Jérusalem, tandis que saint Jean la place à l'époque du premier séjour; l'harmonistique soutenait que le fait s'est passé réellement deux fois.

Montrer que ce système des harmonies, des concordances évangéliques ne peut sérieusement se soutenir, que vaines à cet égard sont les exigences de l'orthodoxie, que les différences des *Evangiles* sont le plus souvent de véritables contradictions, contradictions qui ruinent la vieille notion théopneustique, tel fut d'abord le rôle de la critique indépendante. Ce rôle était purement négatif, mais il offrait l'avantage de déblayer le terrain devant les pas de la science exégétique. C'était le point de départ et la condition préalable de l'étude positive des *Evangiles*.

— *Les contradictions des Evangiles*. Nous n'avons pas la prétention de donner ici un tableau complet des contradictions évangéliques: c'est dans la *Vie de Jésus* de Strauss qu'il faut chercher ce tableau. Cet ouvrage est le point culminant de la critique négative; il fait impitoyablement justice des subtilités et des subterfuges que prodigue la méthode orthodoxe pour sauver une harmonie impossible. Jamais procès n'a été instruit avec plus de soin et de consciencieuse patience. Nulle minutie d'exégèse ne fatigue le célèbre théologien, nulle sottise des commentateurs ne le rebute: sous cette plume ferme et acérée, rien ne se perd de la moindre différence entre les récits, de la plus petite opposition entre les rédacteurs de nos *Evangiles*. Les arguments décisifs viennent tranquillement prendre leur place à côté de remarques si insignifiantes qu'elles ressemblent parfois à des chicanes. Nous nous bornerons ici à jeter un coup d'œil sur les contradictions évangéliques les plus saillantes, en prenant pour guide un de nos plus judicieux critiques, M. Scherer.

A considérer la chose de près, il y a telle différence qui est déjà une contradiction. Quand Marc et Luc parlent d'un démoniaque là où Matthieu parle de deux, le récit des premiers implique qu'il n'y en avait qu'un. Quand Marc et Luc racontent que Jésus guérit *un aveugle*, celui-ci en approchant de Jéricho, celui-là en sortant de cette ville, il est clair qu'il y a opposition. En vain cherche-t-on à résoudre la difficulté en admettant deux guérisons diverses, les récits s'y opposent par leur ressemblance même. Tout, en effet, y est identique, le cri de l'aveugle, l'opposition des disciples, l'insistance du malheureux, la question de Jésus, la réponse, les mots par lesquels le Seigneur annonce le miracle, l'empressement de l'homme guéri à suivre son bienfaiteur, tout, excepté le côté de la ville où le fait a eu lieu. Supposer une répétition aussi exacte de toutes les circonstances d'un fait, ce serait, il faut bien le dire, le comble de l'aveuglement ou de la mauvaise foi. Il en est de même de l'histoire des brigands crucifiés: selon Matthieu, ils insultaient tous les deux Jésus; selon Luc, l'un était plein de repentance: l'une des deux relations est nécessairement fausse.

Mais le fait le plus remarquable peut-être et le plus décisif en ce genre est le suivant. Luc et Matthieu rapportent l'un et l'autre l'histoire d'un *centurion* dont la foi s'exprima d'une manière naïve et dont Jésus guérit le serviteur. L'identité essentielle des deux relations est manifeste et n'a jamais, croyons-nous, été révoquée en doute. Cependant, l'une raconte que le centurion vint lui-même à Jésus, tandis que, d'après l'autre, il aurait simplement envoyé un message. Nous passons sur les autres particularités des deux récits et nous demandons: N'y a-t-il pas ici contradiction? N'est-il pas vrai qu'il faut choisir ici entre les deux narrateurs? Quand Matthieu écrit qu'un centurion vint à Jésus-Christ et lui parla, cela peut-il s'interpréter dans ce sens qu'il lui fit adresser une demande par des tiers, et ne faut-il pas faire violence au sens commun pour éluder l'évidence d'un pareil fait? Matthieu rapporte qu'Hérode voulait faire mourir Jean-Baptiste, mais qu'il en

était empêché par le respect que le peuple avait pour ce prophète. D'après cela, le chagrin que ressentit le roi de sa promesse imprudente à la fille d'Hérodiade ne peut s'expliquer que par l'obligation de commettre ce qu'il regardait comme un acte impolitique. Marc représente la chose tout différemment. Selon lui, c'est Hérodiade seule qui désirait la mort du prophète, tandis qu'Hérode avait de la considération pour ce dernier, aimait à l'entendre, et cédait même, jusqu'à un certain point, à son influence.

D'après Matthieu, Jésus va à Jérusalem, puis dans le temple, d'où il chasse les vendeurs, et, le soir de ce même jour, il va à Béthanie, où il passe la nuit. Le récit de Luc implique également que Jésus chassa les marchands le jour même de son entrée à Jérusalem. Il en est autrement de Marc, d'après lequel Jésus entra dans le temple aussitôt après son arrivée à Jérusalem, puis se retira à Béthanie, parce qu'il était tard, et ne chassa les marchands que le lendemain. La différence au sujet de ce même fait, entre les trois premiers évangélistes et le quatrième, est bien plus considérable encore. L'action est absolument la même, sauf la mention du fouet de corde; les termes dans lesquels elle est rapportée sont presque identiques, la parole prononcée par Jésus a la plus grande analogie dans les deux relations, l'événement, dans l'une et dans l'autre, a lieu lors de l'arrivée de Jésus à Jérusalem pour la fête de Pâque; bref, les deux récits sont tellement semblables, qu'il ne serait jamais venu à la pensée de personne d'y voir deux événements différents, si Jean ne plaçait à l'époque du premier voyage de Jérusalem ce que les trois autres évangélistes placent à l'époque du dernier. Reste à savoir si cette raison est suffisante et s'il n'est pas plus simple, pour ne pas dire nécessaire, d'admettre une contradiction historique. Cette nécessité semble ressortir avec force de trois considérations. La première, c'est que la relation de Matthieu, de Marc, de Luc ne renferme aucune allusion à un premier fait du même genre. La seconde, c'est l'impossibilité d'admettre que Jésus ait deux fois accompli exactement le même acte avec des mots presque les mêmes, un acte surtout qui aurait perdu tout sens, pour ne pas dire toute dignité, par le seul fait de la répétition. La troisième, c'est que, si le fait s'est passé lors d'un premier voyage du Seigneur à Jérusalem, les trois premiers évangélistes, qui ne rapportent qu'un voyage de ce genre, qui n'en connaissent qu'un, à savoir le dernier, ont naturellement été obligés de placer le fait à l'époque de la seule entrée dont ils eussent connaissance.

L'*Evangile* de Jean se trouve en contradiction avec les trois autres *Evangiles* sur plusieurs points de l'histoire de la Passion et de la résurrection de Jésus-Christ. La plus grave de ces contradictions se rapporte au dernier repas du Seigneur et à la chronologie de la semaine de la Passion tout entière. Les quatre narrateurs sont d'accord à placer le dernier repas le jeudi soir, la crucifixion le vendredi et la résurrection le dimanche, mais ils diffèrent quant à celui de ces jours sur lequel tomba la fête de Pâque. D'après Jean, cette fête aurait coïncidé, cette année-là, avec le sabbat ou samedi, et, par conséquent, le Seigneur aurait été crucifié la veille de la Pâque, et le dernier repas qu'il mangea avec ses disciples n'aurait rien eu de commun avec la fête; d'après les autres évangélistes, la Pâque serait tombée sur le vendredi; Jésus aurait été crucifié le jour même de la fête, et son dernier repas aurait été le repas pascal. Il importe, en effet, de se rappeler que le jour commençait pour les Juifs au coucher du soleil, de sorte que le repas pascal, avec lequel commençait la fête, avait lieu la veille au soir de ce que nous appellerions le jour de Pâques. Rien de plus évident que cette contradiction. Les trois premiers *Evangiles* rapportent que les apôtres demandèrent à Jésus où ils devaient préparer le repas de la pâque pour lui et pour eux, et que, sur sa réponse, ils firent les préparatifs nécessaires. Cela se passait le jour consacré d'ordinaire à ces apprêts, celui, comme le dit Marc, où l'on tuait la pâque. Le soir étant venu, Jésus se mit à table pour manger le repas ainsi préparé. Le verset 15 du chapitre XXII de Luc confirmerait au besoin que ce repas est bien la pâque, la pâque régulière et légale. Quant à Jean, il parle également d'un dernier repas de Jésus avec ses disciples; mais, bien loin d'attribuer à ce repas le caractère pascal, il le place avant la fête de Pâque, donnée qui se trouve confirmée un peu plus loin par la supposition des onze relativement au départ de Judas.

La relation des événements du jour suivant nous amène au même résultat. Jésus, après le repas dont il vient d'être question, se retire hors de la ville; il est pris et conduit à Caïphe, puis, le lendemain matin, amené devant Pilate. D'après les trois *Evangiles* parallèles, ce vendredi appartient à la fête de Pâque, qui a commencé la veille au soir; d'après Jean, la pâque n'a pas encore été célébrée et commencera le soir même, après le coucher du soleil. C'est pourquoi les Juifs amènent Jésus au prétoire, mais évitent d'y entrer, afin de ne pas se souiller et de pouvoir manger la pâque. Ils ne l'avaient donc pas encore mangée; le repas pascal n'avait donc pas encore eu lieu; la fête n'avait donc pas encore commencé, et Jean est en contradiction formelle avec les autres narrateurs sacrés. Deux autres passages viennent à l'appui de ce résultat. Jean désigne le jour auquel Jésus fut crucifié, le vendredi, comme jour de la préparation de Pâque, et, de plus, il indique que le jour suivant, qui était un sabbat, devait être un grand sabbat, ce qui ne peut guère s'entendre que de la coïncidence du caractère sabbatique avec le caractère pascal. Plusieurs raisons paraissent décider en faveur de la relation de Jean et confirmer ainsi l'authenticité du quatrième *Evangile*. Il est difficile de ne pas supposer que la tradition, en faisant du dernier repas de Jésus un repas pascal, a cédé à une tendance judéo-chrétienne; on éprouva le besoin de rapprocher la cène de la pâque, de faire cadrer le type avec l'antitype.

Les différences entre les quatre *Evangiles*, dans le récit du reniement de Pierre, sont sans importance quant au fond même des choses, mais assez nombreuses et évidentes pour jeter un obstacle insurmontable devant la notion de l'inspiration. En premier lieu, Marc, conformément à la manière dont il reproduit la prédiction de Jésus, fait chanter le coq deux fois, au premier et au troisième reniement, tandis que les autres évangélistes ne le font chanter qu'au troisième. Et remarquez que la prédiction, dans Matthieu, exclut toute conciliation. Arrivons au reniement lui-même. Les circonstances de la première dénégation de Pierre sont semblables ou, au moins, conciliables dans les quatre écrits. Il n'en est pas de même de la seconde dénégation. Matthieu et Marc s'accordent suffisamment, si ce n'est que la servante qui interroge Pierre est, d'après Matthieu, une autre que la première, tandis que, d'après Marc, c'est la même. Quant à Luc et à Jean, ils s'accordent ensemble, mais ils diffèrent des deux premiers quant au lieu et quant à la personne qui interroge l'apôtre. Luc et Jean n'indiquent pas de changement de lieu, et, par conséquent, nous laissent dans la cour, ce qui confirme, dans Jean, la mention que Pierre se chauffait; d'après Matthieu et Marc, au contraire, Pierre était entré dans le vestibule. En outre, d'après Jean, ce sont les assistants en général qui interrogent Pierre; d'après Luc, c'est un homme (il y a le masculin, *un autre*); d'après Matthieu et Marc, c'est une femme, une servante. Il y a également différence au sujet du troisième reniement. Luc indique l'espace d'une heure entre ce reniement et le précédent, tandis que Matthieu et Marc disent *peu après*. Il est vrai que cette dernière expression est vague et que la longueur du temps est purement relative. Il est plus difficile de concilier les divers récits en ce qui concerne les paroles en réponse auxquelles Pierre se parjura. En effet, dans les trois premiers *Evangiles*, les assistants, ou l'un d'entre eux, le reconnaissent à sa prononciation provinciale pour Galiléen, et, par suite, pour disciple de Jésus. D'après Jean, au contraire, celui qui s'adresse à Pierre est un parent de ce Malchus auquel Pierre a coupé l'oreille, et il allègue, non l'accent de l'apôtre, mais le souvenir qu'il a de l'avoir vu avec Jésus dans le jardin de Gethsémani. On se tirera d'affaire en disant que les deux discours furent adressés à Pierre en même temps, et qu'il répondit à tous les deux par une même dénégation!

Le récit des apparitions de Jésus après sa résurrection est plein de difficultés inextricables pour quiconque est décidé à n'admettre aucune erreur dans aucune des relations. Selon Matthieu, Marie-Madeleine et Marie, mère de Jacques, se rendent au sépulcre; un ange leur déclare que Jésus est ressuscité, leur ordonne de l'annoncer aux disciples et ajoute que Jésus va se rendre en Galilée, où elles le verront. Les deux femmes quittent le sépulcre; mais Jésus lui-même leur apparaît en route et leur ordonne à son tour d'annoncer à ses frères qu'ils doivent se rendre en Galilée, et que c'est là qu'ils le verront. Les douze apôtres vont en effet en Galilée, y rencontrent Jésus sur une montagne qu'il avait indiquée et reçoivent de lui la mission apostolique. Ainsi se termine l'*Evangile*. Selon Marc, les femmes qui vont au sépulcre, le dimanche matin, sont au nombre de trois, les deux Marie et Salomé. Elles trouvent un ange qui leur indique la Galilée comme le lieu où les disciples verront Jésus. Cependant Jésus apparaît, ce premier jour encore, d'abord à Marie-Madeleine, puis à deux disciples qui faisaient une course, et enfin aux onze. C'est alors qu'il leur donne solennellement la mission apostolique et qu'il est enlevé au ciel. Selon Luc, les femmes qui se rendent au tombeau sont les deux Marie, Jeanne et d'autres encore. Deux anges leur apparaissent et leur annoncent la résurrection, mais sans rien dire d'un voyage à faire en Galilée. Jésus apparaît, le jour même de sa résurrection, à Pierre d'abord, puis à deux disciples sur le chemin d'Emmaüs, enfin aux onze apôtres et aux disciples; il leur donne la mission apostolique et les conduit à Béthanie, où il est enlevé au ciel. Ajoutons que, d'après les *Actes*, les choses se seraient passées différemment. Jésus serait resté quarante jours sur la terre, apparaissant aux apôtres, les instruisant, faisant des miracles, et ce n'est qu'au bout de ce temps que, leur ayant solennellement confié la mission de lui servir de témoins, il aurait été enlevé au ciel.

Jean ne nomme que Marie-Madeleine comme ayant été au sépulcre; mais l'emploi du pluriel au verset suivant (*nous savons*) implique qu'elle n'y alla pas seule. Il n'est point question d'anges dans cette partie du récit. Marie voit que la pierre a été enlevée; elle va avertir Pierre et Jean, qui courent au tombeau; elle-même y revient après qu'ils sont partis, et c'est alors qu'elle voit deux anges et que Jésus lui apparaît. Il l'envoie annoncer sa résurrection à ses frères, sans toutefois parler de la Galilée. Le même soir, il apparaît aux disciples, parmi lesquels manque le seul Thomas, et leur confère la mission apostolique en leur communiquant le Saint-Esprit. Huit jours après, Jésus apparaît de nouveau aux disciples, auxquels Thomas se trouve cette fois réuni. Ici se termine l'*Evangile*; mais un appendice rapporte une autre apparition de Jésus qui eut lieu en Galilée, en présence de six ou sept disciples, et qui fut accompagnée d'un miracle.

Examinons maintenant les rapports de ces divers récits. Pour ne pas embarrasser cette discussion, nous laissons de côté deux questions critiques qui y touchent de très-près: l'authenticité de Marc et celle du dernier chapitre de Jean. Les quatre relations peuvent être conciliées quant au nombre et au nom des femmes qui se rendent au sépulcre le dimanche matin. L'une en nomme une, l'autre en nomme deux, l'autre trois, l'autre plus encore; il n'y a point là de difficultés véritables. On peut en dire autant des anges, bien que Luc en mentionne deux, tandis que Matthieu et Marc n'en mentionnent qu'un, et bien que Jean ne les fasse intervenir que plus tard. Ce qui est infiniment plus grave, c'est ce qui concerne la scène et le nombre des apparitions de Jésus, ainsi que la durée de son séjour sur la terre après sa résurrection. Matthieu raconte une seule apparition de Jésus, le jour de sa résurrection et à Jérusalem; elle s'adresse aux femmes et a pour but de prévenir les disciples que c'est en Galilée qu'ils reverront leur maître. Le récit de Matthieu ne passe donc pas seulement sous silence d'autres apparitions qui auraient eu lieu à Jérusalem, il les exclut formellement. Jésus donne rendez-vous aux disciples en Galilée sur une montagne; il les y voit pour la première et la dernière fois et leur y donne ses dernières instructions. Matthieu suppose clairement que les disciples n'avaient pas encore vu Jésus, comme la suite du récit implique que ce fut aussi la dernière entrevue. Dans Marc, Luc et Jean, sauf l'appendice à l'*Evangile* de ce dernier, nous trouvons précisément le contraire. Jésus se montre cinq fois le premier jour, soit à Jérusalem, soit aux environs; huit jours après, il apparaît de nouveau aux disciples dans la même ville; il prend congé de ses disciples à Béthanie, tout près de Jérusalem; en un mot, les récits de Marc et de Luc, sinon celui de Jean, ignorent et excluent l'apparition en Galilée aussi complètement que le récit de Matthieu exclut les apparitions qui ont eu lieu en Judée.

Combien de temps Jésus est-il resté sur la terre après sa résurrection? L'impression que laisse le récit de Matthieu, c'est que Jésus n'y resta que le temps nécessaire pour que les disciples pussent aller au rendez-vous de Galilée. A ne consulter que les *Evangiles* de Marc et de Luc (surtout Marc), les diverses apparitions, les instructions aux apôtres, l'ascension, tout aurait eu lieu le jour même de la résurrection. Jean ne donne d'autres indications chronologiques que l'espace de huit jours qui se serait écoulé entre la première et la seconde apparition aux apôtres. Bref, n'était le passage des *Actes* (1 et 3), il serait impossible de se douter que Jésus eût passé quarante jours sur la terre entre sa résurrection et son ascension; bien plus, le récit de Matthieu et celui de Marc ne laissent aucune place pour une donnée de ce genre.

Au surplus, nous pouvons laisser de côté les difficultés qui proviennent du silence de tel ou tel évangéliste; nous pouvons négliger l'omission de l'ascension dans Matthieu et dans Jean; nous pouvons nous abstenir de comparer les versions diverses des instructions du Seigneur sur la mission des apôtres; nous pouvons renoncer à comparer avec les récits des évangélistes l'énumération que Paul donne à son tour des apparitions du Seigneur: il suffit, pour le but que nous nous proposons, de nous en tenir aux contradictions positives. D'après Matthieu, les femmes s'empressent d'obéir à l'ange, d'annoncer la résurrection aux disciples. D'après Marc, elles reçoivent le même ordre, mais elles ont si peur qu'elles ne disent rien à personne. D'après Marc, les onze étaient présents lorsque Jésus leur apparut le soir du jour de la résurrection; d'après Jean, ils n'étaient que dix apôtres, puisque Thomas manquait. D'après Matthieu, Jésus donne ses dernières instructions à ses apôtres et prend congé d'eux en Galilée, et il est impossible, après cette scène, d'en concevoir la répétition quelques jours après, à Béthanie, au moment de l'ascension. Entre les récits de Matthieu et de Luc, il faut absolument choisir. Mais la difficulté la plus considérable est celle qui se rapporte à la première apparition. D'après Matthieu, elle a lieu en présence des deux Marie; d'après Marc et Jean, elle s'adresse à Marie-Madeleine seule, tandis que Luc ne dit pas un mot de cette apparition aux femmes. Ici, l'on ne peut se tirer d'affaire en alléguant que les détails donnés par les uns suppléent au silence gardé par les autres. En effet, d'après Matthieu, c'est en chemin, en allant annoncer la résurrection aux apôtres, que Marie-Madeleine et l'autre Marie rencontrent le Seigneur. D'après Jean, au contraire, Marie-Madeleine vient au tombeau, le trouve vide, va annoncer ce fait à Pierre et à Jean, revient au tombeau, et là, seule, y voit Jésus pour la première fois. Il n'y a pas là moins de quatre contradictions. 1º D'après Matthieu, les deux femmes, par conséquent Madeleine, qui est l'une des deux, trouvent la pierre du sépulcre roulée, mais elles entrent dans le tombeau; elles entendent l'ange, et elles vont rapporter aux apôtres la nouvelle de la résurrection; d'après Jean, Madeleine a trouvé la pierre ôtée et le sépulcre vide, et c'est là la seule nouvelle qu'elle porte à Pierre et à Jean. 2º D'après Matthieu, c'est en revenant de cette première visite au sépulcre que Madeleine et sa compagne voient le Seigneur; d'après Jean, c'est après avoir averti les deux apôtres, et après être revenue au sépulcre, que Madeleine voit Jésus. 3º D'après Matthieu, Jésus apparaît aux deux Marie à la fois; d'après Jean, il apparaît à la seule Madeleine. 4º Enfin, d'après Matthieu, Jésus apparaît à ces deux femmes sur le chemin qui menait du sépulcre à la ville; d'après Jean, Jésus apparaît à Madeleine à l'entrée même du sépulcre.

On cherche d'ordinaire à éluder la difficulté par la supposition suivante: Madeleine et d'autres femmes seraient venues ensemble au sépulcre; Madeleine, voyant de loin que la pierre était enlevée, aurait aussitôt rebroussé chemin pour aller annoncer cette nouvelle à Pierre et à Jean; pendant ce temps, les autres femmes seraient venues au tombeau, auraient vu l'ange, reçu ses instructions et seraient reparties. Pierre et Jean, de leur côté, suivis à distance par Marie, vinrent au tombeau par un autre chemin que celui des femmes, ce qui explique pourquoi ils ne les rencontrèrent pas; ils s'en retournèrent; Madeleine arriva après eux au sépulcre et y vit Jésus; tout cela se passa avant que les autres femmes fussent de retour chez elles, car Jésus, après avoir apparu à Madeleine « d'abord » (Marc), aurait encore apparu à ces femmes sur le chemin. Rien de plus héroïque que cette hypothèse, il faut l'avouer. On a rarement poussé l'arbitraire et le parti pris plus loin. Mais c'est en vain: selon Matthieu, Jésus apparaît aux deux Marie à la fois et dans le chemin; selon Jean, l'une des deux Marie va rapporter à Pierre et à Jean qu'on a enlevé le corps du tombeau et qu'elle ne sait où on l'a mis. Rien au monde ne peut concilier ces deux récits.

— *La valeur historique des Evangiles.* Les contradictions que nous venons d'exposer mettent à néant l'autorité sacrée, divine, des *Evangiles*. Conservent-ils au moins l'autorité qui s'attache aux récits historiques? La critique indépendante, rationaliste, le conteste, et, pour le contester, elle s'appuie en premier lieu sur ces mêmes contradictions. « Une relation, dit le docteur Strauss, doit être d'accord avec elle-même et avec d'autres relations pour avoir une valeur historique. Le désaccord est le plus grand quand il va jusqu'à la contradiction, et qu'une relation dit ce qu'une autre nie. Par exemple, un récit dit expressément que Jésus ne prêcha en Galilée qu'après l'arrestation de Jean-Baptiste; et un autre récit, après que Jésus a longtemps prêché tant en Galilée qu'en Judée, remarque que Jean-Baptiste n'avait pas encore été jeté en prison. Si, au contraire, la seconde relation donne seulement quelque chose de différent de ce que donne la première, le désaccord porte ou sur des points accessoires, le temps (purification du temple), le lieu (ancienne résidence des parents de Jésus), le nombre (hommes de Gadara, anges au tombeau), le nom (Matthieu et Lévi), ou il porte sur le fond même des événements. Dans ce dernier cas, tantôt les caractères et les rapports sont représentés dans un récit tout autrement que dans l'autre. Exemple: d'après un narrateur, Jean-Baptiste reconnaît Jésus comme le Messie destiné à souffrir; suivant l'autre, il est surpris de son état souffrant. Tantôt un événement est raconté de plusieurs manières, et cependant une seule peut être véritable. Exemple: d'après un récit, c'est sur le bord du lac de Galilée que Jésus a fait quitter les filets à ses premiers disciples pour le suivre; d'après un autre récit, il les a gagnés à sa doctrine en Judée, et lorsqu'il se rendait en Galilée. C'est encore une objection contre la réalité historique d'un récit, quand des événements ou des discours, racontés comme ayant eu lieu deux fois, sont tellement semblables qu'on ne peut admettre que l'événement soit arrivé ou que le discours ait été prononcé plus d'une fois. On se demande jusqu'à quel point il faut compter parmi les contradictions des relations les cas où l'une se tait sur ce que l'autre raconte. En soi, et sans autre explication, un tel argument, pris du silence, n'a aucune valeur; mais il en a beaucoup quand on peut prouver que le second narrateur aurait parlé de la chose s'il l'avait sue, et l'aurait sue si elle était arrivée. »

Une autre raison que la critique indépendante allègue pour refuser toute valeur historique à un grand nombre de récits contenus

dans les *Evangiles* est l'impossibilité posée *à priori* des miracles que racontent ces récits. Quand les événements relatés, dit-elle, sont incompatibles avec les lois connues et universelles qui règlent la marche des événements, on ne peut considérer le récit comme historique. Quelles sont ces lois universelles? La première de ces lois, c'est que le miracle, ce que M. Renan appelle le surnaturel particulier, n'a pas de place dans l'enchaînement des phénomènes historiques; c'est que la cause absolue ne se manifeste dans la nature et dans l'histoire que par la production de la trame infinie des causes finies et de leurs actions réciproques. Par conséquent, toutes les fois qu'un récit nous rapporte un phénomène ou un événement, en exprimant d'une manière formelle ou en donnant à entendre que le phénomène ou événement a été produit immédiatement par Dieu même (voies célestes, apparitions divines) ou par des individus humains qui tiennent de lui un pouvoir surnature (miracles, prophéties), nous ne pouvons y reconnaître une relation historique. Et comme l'intervention d'êtres appartenant à un monde spirituel supérieur, ou repose sur des narrations sans garantie, ou est inconciliable avec de justes idées, il est impossible d'accepter comme de l'histoire ce qui est raconté des apparitions ou des actes d'anges ou de démons. La seconde loi, observable dans tout ce qui arrive, est celle de la succession. Même dans les époques les plus violentes, dans les changements les plus rapides, tout suit un certain ordre de développement, tout croît successivement pour décroître. Si donc on nous dit d'un grand homme que, dès son enfance, il a eu et exprimé le sentiment intime de la grandeur qui a été l'apanage de son âge viril; si l'on raconte de ses partisans qu'à la première vue ils ont reconnu qui il était; si, après sa mort, leur passage du plus profond découragement jusqu'à l'enthousiasme le plus vif est représenté comme l'œuvre d'une seule heure, il nous faut encore ici faire plus que douter de la réalité de l'histoire qu'on nous raconte. Enfin, il faut tenir compte de toutes les lois psychologiques, qui ne permettent pas de croire qu'un homme ait senti, pensé, agi autrement que ne le font les hommes, ou autrement qu'il ne fait lui-même d'ordinaire. Tel est, par exemple, le cas des membres du sanhédrin juif, qui ajoutent foi au dire des gardes placés auprès du tombeau de Jésus et venant annoncer sa résurrection, et qui, au lieu de les accuser de s'être laissé dérober le corps pendant leur sommeil, les engagent, à prix d'argent, à répandre le bruit de cet enlèvement. On rangera dans la même catégorie l'incapacité de la mémoire humaine à retenir et à reproduire des discours comme ceux de Jésus dans le quatrième *Evangile*.

D'autres caractères montrent qu'un grand nombre de récits évangéliques sont légendaires ou mythiques et n'ont pas la valeur de véritables histoires. On reconnaît, selon le docteur Strauss, la présence de la légende ou du mythe dans un récit, tantôt à la forme, tantôt au fond même de ce récit. Si la forme est poétique, si les auteurs y échangent des discours semblables à des hymnes, et plus longs, plus inspirés qu'on ne peut l'attendre de leurs lumières et de leur situation, ces discours du moins ne doivent pas être considérés comme historiques. L'absence de cette forme poétique, au reste, ne garantit nullement encore le caractère historique d'un récit, car la poésie légendaire aime la forme la plus simple. Ici donc tout dépend du fond. Si le fond d'un récit concorde d'une manière frappante avec certaines idées qui prévalent dans le cercle même où le récit est né, et qui semblent plutôt être le produit d'opinions préconçues que le résultat de l'expérience, alors il est plus ou moins vraisemblable, d'après les circonstances, que le récit a une origine mythique. Ainsi, nous savons que les Juifs aimaient à représenter de grands hommes comme fils de mères demeurées longtemps stériles; cela seul doit nous mettre en défiance contre la vérité historique du récit qui fait naître de cette façon Jean-Baptiste. Nous savons encore que les Juifs voyaient dans les écrits de leurs prophètes et de leurs poëtes des prédictions, et, dans la vie des anciens hommes de Dieu, des types du Messie; cela nous suggère le soupçon que ce qui, dans la vie de Jésus, est visiblement figuré d'après de tels dires ou de tels précédents appartient plutôt au mythe qu'à l'histoire.

Dans plusieurs des récits évangéliques, on voit concourir presque tous les caractères qui témoignent de la présence du mythe. Ainsi, l'histoire des Mages et le massacre des innocents à Bethléem concordent, il est vrai, avec les idées juives sur l'étoile du Messie prédite par Balaam, et avec l'ordre sanguinaire donné par Pharaon, figure de ce qui devait arriver; mais cela seul ne suffirait pas pour qu'on regardât avec certitude ces deux récits comme mythiques. Or, il s'y joint que ce qui est dit de l'étoile contredit les lois naturelles, et ce qui est attribué à Hérode les lois psychologiques; que l'historien Josèphe, qui donne tant de détails sur Hérode, garde, avec les autres documents historiques, le silence sur le massacre de Bethléem; et que la visite des Mages, avec la fuite en Egypte, selon un des *Evangiles*, et la présentation de l'enfant dans le temple, selon un autre *Evangile*, s'excluent réciproquement. On voit qu'ici tout concourt pour enlever au récit toute valeur historique. Mais ce concours de caractères mythiques n'est pas nécessaire pour faire rayer un récit du domaine de l'histoire. Toute narration, quelque merveilleuse qu'elle soit, présente des circonstances naturelles, qui, en soi, pourraient être historiques, mais qui, par leur réunion avec le reste, deviennent suspectes. Ici se présente la délicate et difficile question de la limite entre le mythique et l'historique. Cette limite est surtout difficile à déterminer, à préciser dans les *Evangiles*. Le docteur Strauss a posé à cet égard la règle suivante : dans le cas où non-seulement le détail d'une aventure est suspect à la critique, et le mécanisme extérieur exagéré, mais encore où le fond même n'est pas acceptable à la raison, ou bien est conforme d'une manière frappante aux idées des Juifs d'alors sur le Messie; dans ce cas, dis-je, non-seulement les prétendues circonstances précises, mais encore toute l'aventure, doivent être considérées comme non historiques. Au contraire, dans les cas où certaines particularités dans la forme du récit d'un événement ont contre elles des caractères mythiques, sans que le fond même y participe, alors du moins il est possible de supposer un noyau historique au récit. Ajoutons pourtant que, même en un cas pareil, on ne déterminera jamais avec certitude si ce noyau existe réellement et en quoi il consiste, à moins qu'on n'arrive à cette détermination par des combinaisons tirées d'ailleurs.

D'après cette règle, un acte de Jésus étant raconté comme un miracle, il se pourrait, déduction faite du merveilleux, que le reste se fût réellement et naturellement passé. Cela est, jusqu'à un certain point, concevable dans certaines histoires miraculeuses, par exemple dans les expulsions des démons; mais cela n'est concevable que parce qu'une guérison soudaine et procurée par quelques mots, comme l'évangéliste l'a décrite, ne répugne pas dans ces sortes d'affections aux lois psychologiques; par conséquent, le récit évangélique ne souffre pas d'atteintes essentielles. Mais il en est autrement de l'aveugle de naissance; celui qui admet ici une guérison naturelle doit en même temps se la représenter comme successive, et, de la sorte, le récit évangélique qui la donne comme subite est marqué d'une inexactitude capitale.

La portion non historique des *Evangiles* a pris des formes diverses, que Strauss s'est attaché à spécifier; il y distingue des *mythes purs*, des *mythes historiques*, des *légendes*, des *additions de l'écrivain*. Le mythe pur, dans l'*Evangile*, a deux sources qui, dans la plupart des cas, concourent simultanément à sa formation; seulement, tantôt l'une, tantôt l'autre prédomine. La première de ces sources est l'attente du Messie sous toutes ses formes, attente qui existait parmi le peuple juif avant Jésus et indépendamment de lui; la seconde est l'impression particulière que laisse Jésus, en vertu de sa personnalité, de son action et de sa destinée, et par laquelle il modifie l'idée que ses compatriotes se faisaient du Messie. C'est presque uniquement de la première source que provient, par exemple, l'histoire de la transfiguration; la seconde n'y a peut-être fourni qu'un trait, c'est celui où les personnages apparus sont représentés s'entretenant avec Jésus de la mort qui l'attend. Au contraire, c'est de la seconde source que dérive le récit où le rideau du temple est décrit se déchirant au moment de la mort de Jésus; car le motif principal qui paraît en avoir dicté la conception est la position de Jésus lui-même, et, après lui, de ses disciples vis-à-vis du culte juif et du temple. Le mythe est historique quand un fait particulier et précis est le thème dont l'imagination s'empare pour l'entourer de conceptions mythiques qui ont pour point de départ l'idée du Christ. Ce fait est tantôt un discours de Jésus, par exemple, les discours sur les pêcheurs d'hommes et sur le figuier stérile, discours que nous lisons maintenant transformés en histoires merveilleuses; tantôt c'est un acte ou une circonstance réelle de sa vie : ainsi son baptême, événement réel, a été orné des détails mythiques que racontent les *Evangiles;* il est possible encore que certains récits de miracles aient pour fondement des circonstances naturelles qui ont été présentées sous un jour surnaturel ou chargées de particularités miraculeuses. Le nom de *légende* doit être réservé, selon Strauss, aux parties où l'on remarque de l'indécision et des lacunes, des malentendus et des transformations de sens, de la confusion et des mélanges, ou bien dans lesquelles on trouve les caractères opposés, c'est-à-dire une vive image et un tableau complet. Enfin on distinguera aussi bien du mythe que de la légende ce qui, ne servant pas à une idée métaphysique ni ne dérivant de la tradition, doit être considéré comme une addition de l'écrivain, addition purement individuelle et qui a pour but de rendre les objets présents aux lecteurs, de les enchaîner, de les amplifier.

Nous venons d'exposer la doctrine de Strauss sur l'historicité des *Evangiles*. Nous devons ajouter que cette doctrine a paru exagérée à beaucoup de critiques, adversaires, comme Strauss, du surnaturalisme et de l'orthodoxie. Ces critiques, parmi lesquels nous citerons MM. Ulmann, Colani et Renan, font dans les *Evangiles* une part beaucoup plus grande à l'histoire; ils estiment que l'idée et l'expression de mythe s'appliquent mal à la nature des récits évangéliques, si merveilleux que soient les faits racontés. « Ce mot de *mythe*, dit M. Colani, est fort mal choisi, puisque le mythe est une histoire tout à fait fictive et symbolique. Les récits évangéliques seraient plutôt de simples légendes par lesquelles on a peu à peu entouré d'une auréole surnaturelle un personnage historique. Je me suis souvent demandé pourquoi Strauss n'a pas préféré le mot de *légende*, qui, en allemand surtout (*die Saye*), exprime précisément ce genre de récits, et je ne crois pas me tromper en disant que le terme de mythe cache mieux le défaut fondamental du livre. Le mythe est une idée exposée sous la forme d'un fait; la légende est un fait défiguré sous l'influence d'une idée. Tout est dit lorsqu'on a démontré le caractère mythique d'un récit; avec la légende, il faut encore chercher à rétablir le fait dans sa vérité historique; or c'est une peine que Strauss ne se donne pas : il n'aurait le droit de se l'épargner et de parler de mythes que s'il niait l'existence de Jésus, ou du moins s'il ne voyait pas en lui le fondateur du christianisme; mais, puisqu'il ne va pas jusqu'à cette extravagance, il devait retrouver, dans l'ensemble des récits évangéliques, une histoire plus ou moins altérée, une légende dont il faut trier les éléments. Le terme de mythe devait être réservé à quelques cas particuliers, où une idée dogmatique est bien à la base du récit, comme dans la tentation, la transfiguration, l'ascension. »

M. Colani reconnaît que Strauss a raison de chercher dans les idées juives l'origine d'un certain nombre de récits évangéliques. Il accorde que les premiers chrétiens ont voulu retrouver en Jésus, autant que possible, l'accomplissement de toutes les espérances d'Israël, et que cette tendance a dû contribuer à altérer la tradition et à défigurer la réalité; mais il repousse, comme une hypothèse contradictoire et impossible, le système mythique appliqué d'une manière générale aux *Evangiles*. « Sans doute, dit-il, une fois que les apôtres ont cru à la messianité de Jésus, ils ont pu ajouter à son image réelle quelques traits empruntés à la prophétie; mais comment en sont-ils venus à croire à sa messianité? Strauss ne l'a nullement expliqué. Ce qu'il laisse subsister des *Evangiles* est insuffisant pour motiver la foi des apôtres, et l'on a beau admettre chez eux une disposition à se contenter d'un minimum de preuves, il faut que ces preuves aient été bien fortes pour vaincre les doutes navrants occasionnés par la mort sur la croix; il faut, en d'autres termes, que la personne de Jésus ait singulièrement dépassé les proportions ordinaires; il faut qu'une grande partie des récits évangéliques soit vraie. D'ailleurs, si le rôle de Jésus avait été aussi insignifiant que le suppose Strauss, si les *Evangiles* exprimaient plutôt les idées des apôtres que des faits réels, nous retrouverions dans ces « mythes » toute la doctrine juive, à peine modifiée par l'apparition de Jésus. Un seul trait distinguerait le Christ du Messie, l'*Evangile* de l'*Apocalypse* rabbinique, les apôtres des pharisiens : c'est que les apôtres scindent en deux la vie de leur Maître, dont une partie est écoulée et dont l'autre est à venir, tandis que les pharisiens continuent à enseigner que le Messie n'est pas encore apparu. Cette différence existe bien entre les deux systèmes, elle fut même la cause première de leur séparation; mais est-ce la différence essentielle, fondamentale? L'image du Christ des *Evangiles* est-elle une simple mosaïque, dont les éléments seraient empruntés à David, à Elie, aux prophètes? N'offre-t-elle pas une individualité fortement marquée, un caractère qui ne ressemble à rien dans l'Ancien Testament? De plus, chez les apôtres, l'avénement futur du Seigneur est l'objet d'une préoccupation bien moins constante que sa vie passée : cela signifie que l'impression produite par sa personne dépasse immensément en intensité leurs croyances israélites. De ce que le christianisme est autre chose qu'une simple continuation du mosaïsme, il faut donc nécessairement conclure à une puissante influence de la personne de son fondateur; car il y a là une solution de continuité. »

Avant M. Colani, M. Ulmann avait montré, avec une grande force de raisonnement, l'insuffisance des facteurs auxquels Strauss attribue la formation des mythes évangéliques. Il demande ce qui a pu identifier, dans l'esprit des premiers chrétiens, l'image du Messie et la personne de Jésus; par quelles circonstances les idées messianiques sont-elles venues cristalliser précisément autour du sage de Nazareth? L'inévitable réponse à cette question, c'est que la personnalité de Jésus a été assez puissante pour qu'on la trouvât conforme aux prophéties; mais il y a plus : il faut que Jésus ait produit une sensation prodigieuse, puisque, par son influence, il a modifié l'image messianique. En effet, l'attente juive du Messie diffère essentiellement de l'histoire chrétienne du Fils de Dieu. Jésus n'a point été le Messie d'Israël. On raconte de lui des miracles, mais ce ne sont pas ceux que devait faire le restaurateur de Juda : ils sont chrétiens. Le Messie devait vaincre les païens : Jésus meurt sur la croix, et pourtant on lui applique les prédictions. Ainsi, Jésus a exercé un prestige si grand sur ses contemporains, que non-seulement ils ont cru voir en lui la réalisation de l'idée du Messie, mais qu'ils ont même modifié cette idée d'après les événements de sa vie. Jésus ressemblait tellement, en certains points, à ce qu'on attendait du Goël, que les points où il en différait n'ont pas fait oublier les premiers, n'ont pas empêché de voir en lui l'envoyé de Dieu, mais ont réagi sur l'image messianique et l'ont rendue conforme à l'esprit du crucifié. Si la vie de Jésus était mythique, elle serait esquissée tout entière d'après les idées juives; mais cette vie étant essentiellement différente de l'attente des Juifs, et Jésus étant néanmoins reconnu par un grand nombre d'entre eux pour le Messie, il faut nécessairement supposer : 1º que Jésus a réalisé les prophéties en partie; 2º qu'en partie il s'est trouvé en contradiction avec elles. Les *Evangiles* l'expliquent parfaitement : Jésus est mort sur la croix, donc il n'a pas été le Messie juif; Jésus est ressuscité, donc sa puissance a égalé, si ce n'est dépassé, celle du Goël, qu'attendait le peuple israélite. Dès qu'on admet ces deux faits, la transformation des idées messianiques juives en une christologie chrétienne n'offre plus aucune obscurité. Le système mythique, au contraire, se trouve dans l'embarras, car il admet la mort comme historique, mais rejette le miracle qui ferait disparaître la dissonance. Dire que la résurrection est un mythe, c'est dire que tout le reste des *Evangiles* est historique, c'est dire que, pendant sa vie, Jésus avait donné de telles preuves de sa mission divine qu'on ne pût se le figurer enfermé dans le sépulcre. Ainsi, le système mythique se voit pris dans ce dilemme : ou bien Jésus a exercé pendant sa vie une influence absolument extraordinaire, ou bien sa résurrection est un fait réel

A l'exemple des critiques dont nous venons de parler, M. Renan reproche à Strauss de réduire outre mesure la part de l'historique dans les *Evangiles*, ce qui conduit à méconnaître l'importance du rôle personnel de Jésus. Ce qu'il faut voir dans les récits évangéliques, selon M. Renan, ce sont des légendes et non de véritables mythes. « Le peuple juif, dit-il, a toujours eu une puissance d'imagination bien inférieure à celle des peuples indo-européens, et, à l'époque du Christ, il était entouré et comme pénétré par l'esprit historique. Je persiste à croire que, pour les époques et les pays qui ne sont pas tout à fait mythologiques, le merveilleux est moins souvent une pure création de l'esprit humain qu'une manière fantastique de se représenter les faits réels. Dans l'état de réflexion, nous voyons les choses au grand jour de la raison; l'ignorance crédule, au contraire, les voit au clair de lune, déformés par une lumière trompeuse et incertaine. La crédulité timide métamorphose à ce demi-jour les objets naturels en fantômes; mais il n'appartient qu'à l'hallucination de créer des êtres de toute pièce et sans cause extérieure. De même, les légendes des pays à demi ouverts à la culture rationnelle ont été formées bien plus souvent par la perception indécise, par le vague de la tradition, par les ouï-dire grossissants, par l'éloignement entre le fait et le récit, par le désir de glorifier les héros, que par création pure, comme cela a pu avoir lieu pour l'édifice presque entier des mythologies indo-européennes; ou, pour mieux dire, tous les procédés ont contribué, dans des proportions indiscernables, au tissu de ces broderies merveilleuses, qui mettent en défaut toutes les catégories scientifiques et à la formation desquelles a présidé la plus insaisissable fantaisie. Ce n'est donc pas sans beaucoup de restrictions qu'on peut employer la dénomination de *mythes* quand il s'agit des récits évangéliques. Cette expression, qui a sa parfaite exactitude appliquée à l'Inde et à la Grèce primitives, qui est déjà incorrecte appliquée aux anciennes traditions des Hébreux et des peuples sémitiques en général, ne représente pas la vraie couleur du phénomène pour une époque aussi avancée que celle de Jésus dans les voies d'une certaine réflexion. Je préférerais, pour ma part, les mots de *légendes* et de *récits légendaires*, qui, en faisant une large part au travail de l'opinion, laissent subsister dans son entier l'action et le rôle personnel de Jésus. »

M. Renan estime que, si l'on peut rapporter à l'idéal messianique juif quelques-uns des traits de la vie de Jésus, comme le veut Strauss, ce serait mal comprendre la richesse de l'esprit humain que d'expliquer la création de toute la légende évangélique par cette unique cause. Souvent, au contraire, ce furent les particularités individuelles de Jésus qui modifièrent l'idéal du Messie. Plusieurs des traits qui sont donnés par les évangélistes, et surtout par saint Matthieu, comme des traits messianiques, loin d'appartenir à un idéal accepté des Juifs et nettement dessiné, ne sont que des rapprochements artificiels, de simples ornements de style, qui s'expliquent par la manière arbitraire de citer l'Écriture, dont le Talmud et saint Paul offrent de nombreux exemples. Dans bien des cas, c'est un fait véritable de la vie de Jésus qui a provoqué l'application d'un texte biblique où l'on n'avait pas songé, jusque-là, à voir des allusions au Messie. Quand, par exemple, une circonstance de la Passion suggère à l'évangéliste la citation de ce verset d'un psaume : *Ils se sont partagé mes vêtements, et ils ont jeté le sort sur ma tunique*, dira-t-on que c'est le désir de montrer l'accomplissement d'une prophétie qui a fait inventer cette circonstance? Il est bien plus

probable que c'est un incident réel qui a provoqué la citation.

La question de la valeur historique des *Evangiles* dépend surtout de celle de l'origine de ces documents. Il s'agit de savoir si l'histoire évangélique a été écrite par des témoins oculaires, ou du moins par des hommes voisins des événements. En un mot, l'historicité des *Evangiles* est liée à leur authenticité. Il nous faut donc maintenant exposer les résultats de la critique indépendante relativement à l'authenticité et à l'origine des *Evangiles*.

— *L'authenticité et l'origine des Evangiles.* On doit d'abord remarquer, d'une manière générale, que l'authenticité des *Evangiles* n'est pas garantie par des témoignages, par les raisons qu'on appelle *extrinsèques*, au point de gêner la critique dans les inductions qu'elle tire des raisons dites *intrinsèques*, c'est-à-dire de la nature même des livres dont elle recherche l'origine. A la fin du second siècle après Jésus-Christ, nos quatre *Evangiles*, comme nous le voyons par les écrits de trois docteurs de l'Eglise : Irénée, Clément d'Alexandrie et Tertullien, étaient reconnus comme provenant d'apôtres et de disciples d'apôtres, parmi les orthodoxes; et, en qualité de documents authentiques sur Jésus, ils avaient été séparés d'une foule d'autres productions semblables. Le premier, dans l'ordre de notre canon, était supposé rédigé par Matthieu, qui, dans tous les catalogues, est compté au nombre des douze apôtres ; le quatrième, par Jean, le disciple chéri du Maître; le second, par Marc, l'interprète de Pierre; le troisième, par Luc, le compagnon de Paul. Nous avons en outre là-dessus des témoignages d'écrivains plus anciens, soit dans leurs propres écrits, soit dans des citations faites par d'autres. On rapporte ordinairement au premier *Evangile* le témoignage de Papias, évêque d'Hiérapolis. Papias, qui avait été auditeur (ἀκουστής) de Jean (probablement le prêtre), et que l'on suppose avoir été martyrisé sous Marc-Aurèle, rapporte que l'apôtre Matthieu avait écrit les *Mémorables* (Τὰ λόγια), les *Mémorables du Seigneur* (Τὰ κυριακά). Pressant la signification du mot λόγια, Schleiermacher a voulu entendre par là une collection seulement des discours de Jésus. Mais là où Papias parle de Marc, il emploie, comme phrases équivalentes, les mots : *faire un traité des mémorables du Seigneur* (σύνταξιν τῶν κυριακῶν λογίων ποιεῖσθαι), et les mots : *écrire les dits ou les gestes du Christ* (τὰ ὑπὸ τοῦ Χριστοῦ ἢ λεχθέντα ἢ πραχθέντα γράφειν). On voit donc que le mot λόγια désigne un écrit comprenant la vie et les actes de Jésus, et que les Pères de l'Eglise ont eu raison d'entendre le témoignage de Papias d'un *Evangile* complet. Il est vrai qu'ils le rapportaient d'une manière précise à notre premier *Evangile*. Or, le fait est qu'il ne se trouve aucune spécification de cet *Evangile* dans les paroles du Père apostolique; loin de là, le livre apostolique dont il parle ne peut pas être immédiatement identique avec cet *Evangile*, puisque, au dire de Papias, Matthieu avait écrit en langue hébraïque (ἑβραΐδι διαλέκτῳ), et c'est une pure supposition des Pères de l'Eglise qui a fait admettre par la tradition que notre Matthieu grec est une traduction de cet original hébraïque. Des sentences de Jésus et des récits sur son compte, qui correspondent plus ou moins exactement à des sections dans notre Matthieu, se trouvent cités en grand nombre dans les œuvres attribuées à d'autres Pères apostoliques, mais cités de telle façon que, de ces citations, les unes peuvent avoir été puisées à la tradition orale, et que, pour les autres, les auteurs qui invoquent des documents écrits ne désignent pas ces documents précisément comme apostoliques. Les citations de Justin, martyr, mort en 166, concordent aussi assez souvent avec des passages de notre Matthieu, mais on y trouve en même temps des éléments qui ne se trouvent pas dans nos *Evangiles* de la même façon, et l'auteur ne désigne les écrits où il puise que sous le titre de : *Mémoires des apôtres* (Ἀπομνημονεύματα τῶν ἀποστόλων) ou *Evangiles* (Εὐαγγέλια), sans en nommer particulièrement les auteurs. L'adversaire du christianisme, Celse, dit aussi que les disciples de Jésus ont écrit son histoire, et il fait allusion à nos *Evangiles* actuels quand il parle de leur désaccord sur le nombre des anges à la résurrection de Jésus; mais il n'indique pas les auteurs d'une manière plus précise, autant du moins que nous pouvons le voir dans Origène.

Nous avons du même Papias qui donne la notice sur Matthieu un témoignage sur Marc, témoignage qui même provient de la bouche du πρεσβύτερος Johannes. Il y est dit que Marc, qui, suivant Papias, avait été interprète de Pierre (ἑρμηνεύτης), avait, d'après les renseignements de ce dernier et de souvenir, consigné par écrit les discours et les actions de Jésus. Les écrivains ecclésiastiques supposent également que cette indication se rapporte à notre second *Evangile*; mais le passage de Papias n'en dit rien et l'on est fondé à le contester. En effet, Papias dit plus loin que Marc n'a pas écrit *avec ordre* (οὐ τάξει); or, cette absence d'ordre, cette négligence des rapports chronologiques n'existe nullement dans l'*Evangile* qui porte le nom de Marc.

Luc, compagnon de Paul, a-t-il écrit un *Evangile*? Sur ce point, il manque un témoignage de l'antiquité et du poids de celui de Papias pour Matthieu et Marc. Mais il y a, en faveur de cet *Evangile*, un témoignage d'une espèce particulière qui se trouve dans les *Actes des apôtres*. On doit conclure, d'après le préambule du troisième *Evangile* et celui des *Actes*, qu'ils sont du même écrivain ou du même compilateur. Or, le rédacteur des *Actes des apôtres*, dans quelques chapitres de la seconde moitié, parle de lui et de l'apôtre Paul à la première personne du pluriel ; par conséquent il se donne comme son compagnon. A la vérité, la teneur de plusieurs autres narrations de ce livre sur l'apôtre, tantôt incertaine, tantôt merveilleuse, tantôt même en contradiction avec des lettres authentiques de Paul, est d'une conciliation difficile, et l'on ne comprend pas pourquoi l'auteur n'invoque une pareille relation avec un des plus illustres apôtres ni dans le préambule des *Actes*, ni dans celui de l'*Evangile*, de sorte qu'on en est venu à conjecturer que peut-être les passages où le narrateur parle de lui-même comme acteur dans les événements appartiennent à des mémoires d'un autre écrivain qu'il n'aurait fait qu'intercaler dans son livre. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il se pourrait que le compagnon de Paul eût composé ces deux écrits dans un temps et dans des circonstances où nulle influence apostolique ne le protégeait plus contre les influences de la tradition; et quant à rejeter des récits traditionnels uniquement parce qu'il ne les aurait pas entendu raconter à Paul, il est impossible qu'il s'y soit jamais décidé, pour peu que ces récits lui aient paru édifiants et croyables; or, certes, il n'était pas dans une disposition d'esprit à s'effrayer d'histoires de miracles. Mais, dit-on, les *Actes des apôtres* s'interrompent à l'emprisonnement de deux ans que Paul subit à Rome : ainsi, ce second travail du disciple des apôtres (les *Actes*) doit avoir été composé pendant ce temps (63-65 av. J.-C.), avant la décision du procès de Paul, et par conséquent son premier travail, l'*Evangile*, ne peut avoir été écrit plus tard. Mais cette interruption des *Actes des apôtres* peut avoir eu bien d'autres motifs et, par elle-même, elle ne suffit en aucune façon pour décider de la valeur historique de l'*Evangile*.

Si le quatrième *Evangile* était authentique, c'est-à-dire appartenait à l'apôtre Jean, il fournirait un point fixe à la critique et lui dresserait une barrière infranchissable; mais ici encore la question d'authenticité ne se laisse point trancher par des témoignages extérieurs. Polycarpe, qui, dit-on, a vu et entendu l'apôtre Jean, ne parle pas du quatrième *Evangile* dans la lettre que nous avons de lui. Ce silence ne prouve pas sans doute la non-authenticité; mais ce qui doit étonner, c'est qu'Irénée, ami et disciple de Polycarpe, qui eut dès lors à soutenir contre des adversaires que l'*Evangile* avait été rédigé par Jean, n'invoque, ni à l'occasion de cette polémique, ni nulle part dans son volumineux ouvrage, l'autorité imposante de l'homme apostolique. Sans savoir si le quatrième *Evangile* portait dès le commencement le nom de l'apôtre Jean, nous le rencontrons d'abord chez les valentiniens et les montanistes, vers le milieu du IIe siècle; et dès lors il est repoussé par les hérétiques appelés aloges, qui rejetaient l'*Evangile* de Jean et l'attribuaient à Cérinthe, soit parce que les montanistes y avaient puisé l'idée de leur Paraclet, soit aussi parce qu'il ne paraissait pas concorder avec les trois autres *Evangiles*. La première citation d'un passage de cet *Evangile*, sous le nom de Jean, se trouve dans Théophile d'Antioche, vers l'an 180.

D'après ce qui précède, on voit que les témoignages extrinsèques sont absolument insuffisants pour résoudre le problème de l'authenticité des *Evangiles*. La solution de ce problème ne dépend donc plus que des raisons intrinsèques, c'est-à-dire de la nature même des récits évangéliques. Nous avons vu quelle est la nature de ces récits : on ne peut nier ni leur caractère mythique ou légendaire, ni les contradictions qu'ils présentent. Il s'ensuit que les raisons intrinsèques, considérées d'une manière générale, militent fortement contre la thèse de l'authenticité et ne permettent guère de croire que des écrits sur les actes et la vie de Jésus aient circulé dès le temps des apôtres, ni que nos *Evangiles* proviennent de témoins oculaires. Toutefois, la question veut être serrée de plus près, et nous devons maintenant entrer dans quelques détails sur les travaux importants auxquels elle a donné naissance. Nous examinerons successivement les recherches faites sur l'authenticité et l'origine du quatrième *Evangile* et celles qui concernent l'origine et les rapports des trois synoptiques.

— *L'authenticité et l'origine du quatrième Evangile.* Nous avons vu que le quatrième *Evangile* est cité pour la première fois, comme l'œuvre de l'apôtre Jean, par Théophile d'Antioche, vers l'an 180. A partir de ce moment, l'authenticité de cet écrit, quoiqu'un instant contestée par la secte des aloges, semble universellement tenue au sein de l'Eglise pour un fait indubitable. Cette croyance, que la Réforme respecta, demeura intacte jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; mais, depuis lors, les différences profondes qui règnent entre les *Evangiles* de Matthieu, de Marc et de Luc, d'une part, et celui de Jean, d'autre part, ayant été pleinement constatées, on reconnut que ces documents ne pouvaient continuer à marcher de pair et à jouir d'une autorité égale. C'est en Angleterre que l'authenticité du quatrième *Evangile* fut attaquée pour la première fois dans les temps modernes, on ne sait trop par qui. Le grand érudit Leclerc réfuta le premier essai fondé sur l'impossibilité de mettre d'accord les données du quatrième *Evangile* avec celles des synoptiques. Suivit alors un silence de près d'un siècle, à la fin duquel un autre Anglais, Evanson, réitéra l'attaque, en 1792. En même temps, en Allemagne, le brillant Herder, sans attaquer précisément l'authenticité, développait avec éclat cette opinion, toujours mieux confirmée par ses successeurs, que l'auteur du quatrième *Evangile* avait entendu décrire non pas un Christ réel, mais un Christ idéal. Aussi ne faut-il pas s'étonner, disait-il, si, dans ce livre, Jésus, Jean-Baptiste, l'auteur lui-même, professent les mêmes idées et parlent le même langage, au point que plus d'une fois on ne sait trop qui a la parole, de l'écrivain ou du héros. Que l'on voie, par exemple, l'entretien avec Nicodème et la dissertation qui en est la suite; quand on est au bout, il est certain que c'est l'évangéliste qui parle, et pourtant c'est Jésus qui parlait d'abord, et rien n'indique le moment où il s'est tu. De même, il est oiseux de se demander comment le narrateur a pu avoir connaissance de dialogues qui, tels que l'entretien avec Nicodème ou avec la Samaritaine, se sont passés sans autres témoins que les deux interlocuteurs. C'est un *Evangile*, non de *faits*, mais d'*idées*.

Après Herder, et partant de cette observation, plusieurs théologiens allemands, entre autres le docteur Ammon, se prononcèrent formellement contre l'authenticité. Mais le premier qui la combattit d'une façon vraiment sérieuse fut Bretschneider. Grande fut la sensation, qui mit en émoi toute l'Allemagne théologique, lorsqu'il publia, en 1820, un livre latin fort habilement rédigé, sous ce titre : *Probabilia de Evangelii et Epistolarum Joannis apostoli indole et origine*. Bretschneider posait en principe l'autorité historique des trois premiers *Evangiles*, et comme il les estimait (non-seulement pour des divergences isolées, mais pour la conception même de la personne et de l'œuvre de Jésus) inconciliables avec le quatrième, il concluait de là que le quatrième n'était pas un document historique digne de foi, et que, par conséquent, il ne pouvait pas être l'œuvre de l'apôtre Jean. Supposons, disait-il, que l'*Evangile* de Jean fût, par hasard, resté inconnu pendant dix-huit siècles et eût été retrouvé tout à coup en Orient : tout le monde ne conviendrait-il pas que le Jésus de cet *Evangile* diffère en tout point de celui de Matthieu, de Marc et de Luc, et que ces deux peintures ne peuvent pas être exactes toutes les deux? Si la contradiction paraît douteuse ou même échappe complètement à la plupart, cela tient bien plus à la longue habitude et au préjugé enraciné de l'authenticité du quatrième *Evangile* qu'à une conviction solide ou à un jugement raisonné.

C'est dans les discours surtout que Bretschneider trouve une différence essentielle entre le Jésus de Jean et celui des synoptiques. Les trois premiers *Evangiles* nous montrent en Jésus un véritable instituteur du peuple, combattant le formalisme des pharisiens et toutes les fausses tendances qui s'opposaient, parmi ses compatriotes, à la vraie piété et à la vraie moralité; prêchant la pureté du cœur et la nécessité de se rapprocher de Dieu et d'aimer tous les hommes; donnant enfin à ses leçons une forme qui, par la clarté, le naturel, la chaleur et la variété, les rendait accessibles à tous les hommes, attrayantes et salutaires pour toutes les classes. Ce maître pratique, cet instituteur populaire devient, dans le quatrième *Evangile*, un métaphysicien subtil. Au lieu de porter sur la crainte de Dieu et sur la vertu, ses discours y roulent à peu près exclusivement sur la dignité sublime de sa propre personne, et cette dignité même, il ne lui donne pas l'expression nationale de l'esprit messianique, il l'accommode à la doctrine alexandrine du Verbe, telle que l'évangéliste l'expose dans son prologue. Son langage est obscur et à double entente, ses discours sont froids, maniérés et pleins de redites, et ses allures sont tellement tranchantes, qu'il semble vouloir repousser les cœurs plutôt que les gagner. De ces deux peintures inconciliables, la première a pour elle la vraisemblance intime et la conformité aux circonstances; la seconde a les caractères opposés, et par là se dénonce elle-même comme fiction. Outre ce principal motif de suspicion tiré du caractère des discours, Bretschneider s'appuie sur les récits du quatrième *Evangile*, sur sa façon de traiter les Juifs en étrangers, sur la fausseté de plusieurs indications de lieux ou autres renseignements, pour soutenir que l'auteur était non pas un apôtre, ni un témoin oculaire, ni un Juif né en Palestine, mais un chrétien sorti de la philosophie païenne.

A ces raisons générales tirées de la théologie du quatrième *Evangile*, Bretschneider ajoutait une considération nouvelle et frappante qui, depuis, a joué un grand rôle dans toute cette discussion. Le quatrième *Evangile*, disait-il, nie que Jésus ait célébré la pâque la veille de sa mort avec ses disciples : il veut, au contraire, en opposition avec les trois premiers, que Jésus ait été crucifié le jour même où l'on devait manger la pâque. Or, depuis le milieu du IIe siècle, il s'éleva une longue controverse entre Rome et l'Asie Mineure relativement au jour de Pâques et à la manière de célébrer cette fête, les Asiatiques voulant faire comme Jésus, disaient-ils, et célébrer chaque année le 14 nisan en même temps que les Juifs; les Romains prétendant, de leur côté, qu'il ne fallait pas observer la fête juive, et que la pâque chrétienne devait être reportée au jour de la résurrection du Seigneur. Des deux parts on en appela, avec une certaine vivacité, à une tradition constante que l'on disait remonter jusqu'aux temps apostoliques. Eh bien, l'épiscopat d'Asie, à plusieurs reprises, affirma catégoriquement, et sans être contredit, que sa coutume avait pour elle l'autorité et l'exemple de l'apôtre Jean lui-même. Cet apôtre était donc d'avis qu'il avait mangé la pâque avec Jésus la veille même de la mort du maître. Mais comment, disait alors Bretschneider, comment aurait-il pu inscrire dans son *Evangile* une donnée toute contraire à la coutume qu'il avait peut-être fondée, en tout cas, sanctionnée à Ephèse?

Cette argumentation, fort ingénieuse, fut attaquée de tous les côtés avec une vraie passion. C'était le temps où Schleiermacher et son école, à la fois mystique et spéculative, faisaient du quatrième *Evangile* leur livre favori, au point même de jeter un discrédit fort injuste sur les synoptiques. Schleiermacher déclara qu'il trouvait fort bon que les objections se fussent produites pour qu'on en pût finir avec elles une fois pour toutes; mais il ajouta qu'elles étaient sans portée et qu'elles ne l'avaient pas troublé un seul instant. « Dès qu'il s'agissait de Jean, dit Strauss, Schleiermacher tombait dans l'arbitraire et le parti pris. En dépit des témoignages les plus considérables, il rejetait l'*Apocalypse*, parce qu'elle choquait son sens esthétique et religieux; l'*Evangile*, au contraire, « était complètement emparé de son âme; aussi savait-il écarter en un tour de main les doutes les plus pressants. Le Christ de Jean, qui sait que le Père est en lui et qu'il ne fait qu'un avec le Père, qui ne parle jamais, n'agit jamais de lui-même, mais toujours par l'impulsion du Père, semblait répondre absolument à l'idéal religieux de Schleiermacher. L'*Evangile* de Jean était donc le lien par lequel la foi moderne de Schleiermacher se rattachait au christianisme; et plus il sentait la nécessité de ce lien, moins il pouvait prêter l'oreille à des doutes qui ne tendaient à rien moins qu'à contester à cet *Evangile* la valeur d'une représentation authentique du Christ. » En un mot, selon Schleiermacher, le Christ des synoptiques est une cause sans rapport, sans proportion avec son effet; le Christ de Jean a pu seul fonder le christianisme. « Comment, s'écrie-t-il dans une des remarques ajoutées à ses *Discours sur la religion*, comment une manière de rabbin juif, avec ses sentiments philanthropiques, ses bribes de morale socratique, quelques miracles ou choses soi-disant telles, et le talent de débiter des sentences et des paraboles bien tournées (car enfin il ne resterait pas autre chose, et même il aurait encore quelques folies à se faire pardonner), comment un tel homme, qui ne fût pas allé à la cheville de Moïse ou de Mahomet, eût-il pu produire ce prodigieux effet de fonder une nouvelle religion et une nouvelle Eglise? Voilà le problème qu'on nous jette sur les bras quand on repousse le quatrième *Evangile*. »

A la suite de Schleiermacher, un grand nombre de théologiens, parmi lesquels nous citerons Néander, Lucke, Bleek, Credner, défendirent vivement l'authenticité du quatrième *Evangile*, lui accordèrent la prééminence sur les autres et le prirent pour guide suprême. Le livre des *Probabilia* fut assailli de toutes parts; ce fut un vrai déchaînement. On eût dit qu'il s'agissait de sauver à tout prix le palladium de l'Eglise. Bretschneider, cédant à l'orage, finit par s'avouer vaincu : il déclara que sa critique avait atteint le seul but qu'elle s'était proposé, et que ses doutes étaient résolus par les travaux qu'elle avait provoqués. Pendant quelques années, la cause de l'authenticité parut gagnée; mais, en 1835, surgit un nouvel et formidable adversaire, le docteur Strauss, qui, dans sa *Vie de Jésus*, plaida la thèse contraire. Il combattit l'authenticité du quatrième *Evangile* par des considérations tirées surtout des discours que Jean prête à Jésus. Il le présenta à la fois comme le développement extrême de la mythologie évangélique et en même temps comme une œuvre originale et tout à fait distincte des autres *Evangiles*. « Tandis que les trois premiers évangélistes, dit-il, se contentent de distribuer et de disposer, chacun à sa façon, les paroles de Jésus que leur fournissait la tradition, se permettant tout au plus, parfois, d'en détourner une un peu ou d'y ajouter quelque chose, j'avais dû reconnaître dans les discours de Jésus, tels que les rapporte le quatrième *Evangile*, de libres compositions de l'évangéliste, n'ayant plus retenu de l'enseignement de Jésus que quelques pensées principales, et celles-ci même accommodées au goût alexandrin. Mais non-seulement les discours, le récit lui-même et tous ces partis pris, ces Juifs et ces disciples qui ne se las-

sent point d'entendre tout de travers les paroles du Maître, ces complots contre sa vie, qui commencent de si bonne heure et n'ont jamais de suites, tout cela me parut être la fiction de l'auteur; Nicomède, un personnage de fantaisie; les rapports de Pierre et de Jean, calculés pour faire valoir Jean. Je dénonçais franchement la scène de la Samaritaine au puits de Jacob comme un épisode poétique, et je voyais dans les impossibilités du tableau de la résurrection de Lazare une preuve que l'*Evangile* n'était point autorisé à prendre place parmi les œuvres historiques. »

Les arguments de Strauss ébranlèrent la confiance particulière qu'on avait jusqu'alors accordée au quatrième *Evangile*. Ils parurent si forts que plusieurs critiques, entre autres MM. Weisse et Schweizer, crurent indispensable de faire la part du feu et cherchèrent à diviser le quatrième *Evangile* en deux parties, l'une authentique, l'autre ajoutée plus tard. « La question n'est pas de savoir, dit M. Weisse, si l'*Evangile* de Jean est authentique, mais ce qu'il y a d'authentique dans cet *Evangile*. » Et il répond : « Ce qui se rapproche, pour le fond comme pour la forme, de la première épître de Jean, dont l'authenticité est mieux établie par les témoignages externes. » Ayant posé ce critérium, M. Weisse trouve d'abord que les parties dogmatiques et contemplatives de l'*Evangile* et la première épître ont une affinité que l'identité de l'auteur peut seule expliquer. Si elle ne reparaît point dans les parties narratives de l'*Evangile*, cela ne tiendrait pas autrement à conséquence, puisque l'épître ne renferme point de parties narratives; mais, pour la pensée et le tour d'esprit, il y a entre l'épître et les récits de l'*Evangile* un contraste qui indique des auteurs différents. L'épître d'une part, et de l'autre le prologue et les grands discours du Christ dans l'*Evangile*, n'offrent pas la moindre trace de l'amour crédule et grossier du surnaturel qu'on est fâché de rencontrer dans les récits de l'*Evangile*, et ne respirent que la conception la plus idéale du Christ et de ses dons spirituels. Dans l'épître et dans les discours d'adieu de l'*Evangile*, la résurrection est spiritualisée, autant qu'elle est matérialisée dans le récit du chapitre XX. M. Weisse se fonde sur ce contraste pour rejeter la partie narrative de l'*Evangile*. Dans les discours mêmes, il ne goûte point les parties dialoguées; elles sont trop souvent défigurées par les plus incroyables malentendus, inséparables, d'ailleurs, des miracles qui les suscitent. Ce qui lui plaît, c'est la doctrine formulée soit dans les propres réflexions de l'évangéliste, soit dans les grands discours du Christ; et voilà pourquoi les morceaux de doctrine doivent être de l'apôtre, les récits et les dialogues d'un rédacteur de seconde main. Rien de plus arbitraire, comme on le voit, que la critique de M. Weisse. Si la doctrine du quatrième *Evangile* lui semble appartenir à l'apôtre Jean, c'est qu'elle lui paraît excellente, et si elle lui paraît excellente, « c'est, dit-il, qu'elle ne retient pas le moindre vestige ni des additions mythiques des synoptiques, ni de la manie surnaturelle que possède le second rédacteur. Elle ne contient que le dogme purement idéal de l'incarnation du Verbe divin dans la personne de Jésus de Nazareth. »

Mais qu'est-ce donc, demande avec raison Strauss, qu'est-ce donc que cette doctrine de l'incarnation du Verbe divin, de la parole créatrice qui au commencement était avec Dieu, qui elle-même était Dieu, qui pendant sa courte union avec la chair ne perd point le souvenir de sa gloire antérieure et de sa précédente existence en Dieu, vers qui elle espère retourner bientôt? N'est-ce point là du surnaturel, et du plus net, auquel tous les miracles, jusqu'aux plus crus, se rattachent naturellement comme de simples conséquences? Non, répond M. Weisse : pour Jean l'incarnation n'est point l'emprisonnement miraculeux d'une personne divine définie, préexistante, coexistante au Père dans un corps charnel; c'est purement et simplement, sans plus ni moins, l'incorporation accomplie de l'image vivante et personnelle de la divinité, que l'Ancien Testament sait déjà distinguer de Dieu, sans aller jusqu'à en faire une seconde personne; c'est l'image de Dieu qui s'identifie à un homme, qui le transfigure et le divinise.

Au fond, M. Weisse prête à Jean sa propre métaphysique, il ne fait pas œuvre sérieuse d'exégète. Voici, en quelques mots, son hypothèse. L'apôtre Jean, sur ses vieux jours, voulant fixer l'image du Maître, a consigné ses observations sur lui et les propres discours de Jésus, tels qu'ils pouvaient subsister dans sa mémoire après tant d'années, c'est-à-dire non sans alliage avec sa propre pensée et sa propre manière de s'exprimer. Plus tard, après la mort de l'apôtre, un disciple a relié tant bien que mal, et assez gauchement, les notes de l'apôtre, ce que lui-même avait retenu de son enseignement et quelques traditions particulières étrangères à nos *Evangiles* synoptiques, dont l'école de Jean ne devait pas avoir eu connaissance. Il est évident que de telles allégations auraient besoin de s'appuyer sur [illegible]

[illegible] pense qu'on ne saurait opposer dans le quatrième *Evangile* les discours aux récits et aux dialogues, par cette raison que la plupart des discours sont inséparables des [illegible] qui les précèdent, comme ceux-ci des récits; mais il croit néanmoins, lui aussi, discerner dans l'*Evangile* deux mains, deux inspirations, deux points de vue, l'un supérieur et l'autre inférieur. Comme M. Weisse, il attribue à l'apôtre les grands discours, qui lui paraissent marqués au coin de la perfection idéale, à part quelques interpolations; mais il n'exclut pas les récits et les dialogues en bloc. Des récits tels que ceux du lavement des pieds, de l'onction, et toute l'histoire de la Passion en général, lui paraissent révéler la fidélité du témoin oculaire. D'après lui, et c'est là sa découverte, les miracles du quatrième *Evangile* se divisent en deux catégories très-distinctes. A part ceux qu'on peut éliminer comme n'étant point des miracles effectifs, il y en a qui sont mystérieux sans doute et qui paraissent embarrassants, mais qu'on peut néanmoins toujours ramener à quelque cause physique ou psychologique. Si Jésus a vu Nathaniel sous le figuier, cela peut avoir eu lieu de la manière la plus naturelle du monde; s'il connaît la vie de la Samaritaine, c'est qu'un observateur versé comme lui dans la connaissance de la nature humaine, en étudiant les allures de la femme, a démêlé sans peine comment elle avait vécu. Le malade de la piscine de Bethsaïde peut avoir été paralysé par suite de folie ou de possession; mais Jean aura fui le terme propre par égard pour ses lecteurs grecs, et la science ne disconvient pas que la possession ne puisse être guérie par une action ou une influence morale. Même pour l'aveugle-né, rien ne nous oblige à supposer des circonstances qui excluent absolument toute guérison naturelle. Par contre, quand Jésus, suivant le même *Evangile*, change de l'eau en vin, multiplie des pains et des poissons, guérit un malade alité dans Capharnaüm par une parole qu'il prononce à Cana, et marche sur la mer de Galilée, il n'y a plus moyen de songer à une solution naturelle; ce sont des miracles magiques, contre nature; des miracles que le rédacteur des discours du quatrième *Evangile* n'a jamais pu raconter.

M. Schweizer remarque que tous les miracles qui lui paraissent croyables ont eu lieu à Jérusalem et en Judée, et tous ceux qui lui paraissent incroyables, en Galilée. C'est là un fait qui vient appuyer sa thèse de la division des miracles en deux catégories; il en induit que le plan de l'œuvre primitive et apostolique consiste à ne rapporter que les faits et gestes de Jésus hors de la Galilée. Finalement, il conclut que l'auteur de cette œuvre primitive a été témoin oculaire, qu'il a composé le fond de l'*Evangile* dans quelque contrée de l'est, et qu'après sa mort un disciple moins initié, voulant accommoder l'accent au ton de la tradition galiléenne qui régnait dans les régions de l'ouest, avait jugé indispensable d'y mêler des récits galiléens aux récits de la Judée et de la Samarie.

Ce second essai de division du quatrième *Evangile* ne résiste pas à cette objection de Strauss, qu'entre les prétendus morceaux galiléens vient se placer tel discours où l'on trouve dans toute sa plénitude le mysticisme qui caractérise l'œuvre apostolique, et que, d'autre part, parmi les récits judéens, figure le miracle de la résurrection de Lazare, aussi difficile à expliquer, aussi peu susceptible d'une solution physique ou psychologique qu'aucun de ceux où M. Schweizer voit de la magie et reconnaît la main d'un interpolateur. Pour échapper à l'objection, notre critique en est réduit à transformer la mort de Lazare en simple léthargie, et son réveil en simple coïncidence avec la prière de Jésus, sans voir que cette explication rationaliste, pouvant s'appliquer aux miracles galiléens, même les plus magiques, efface toute ligne de démarcation entre les prétendus miracles apostoliques et ceux que l'apôtre n'a pu raconter.

Comme MM. Weisse et Schweizer, M. Renan distingue dans le quatrième *Evangile* deux parties, l'une *à peu près* authentique, et l'autre certainement ajoutée à l'œuvre originale. Tandis que M. Weisse tient pour apostoliques les dissertations et les longs discours du Christ, rejetant les récits comme des fictions postérieures, M. Renan prend un parti inverse. Il se prononce contre les discours de Jésus, mais il estime la partie narrative de l'*Evangile* très-digne de considération. Il juge impossible que les discours aient été écrits par le fils de Zébédée; mais le plan général de l'*Evangile* et toute une série de détails pourraient bien, selon lui, remonter au moins indirectement à l'apôtre. Mais laissons M. Renan exposer lui-même son opinion.

« Nous remarquerons d'abord que l'auteur du quatrième *Evangile* y parle toujours comme témoin oculaire. Il veut se faire passer pour l'apôtre Jean; on voit clairement qu'il écrit dans l'intérêt de cet apôtre. A chaque page se trahit l'intention de fortifier l'autorité du fils de Zébédée, de montrer qu'il a été le préféré de Jésus et le plus clairvoyant des disciples; que, dans toutes les circonstances solennelles (à la cène, au tombeau), il a tenu la première place. Les relations, en somme, fraternelles, quoique n'excluant pas une certaine rivalité, de Jean avec Pierre, la haine de Jean, au contraire, contre Judas, haine antérieure peut-être à la trahison, semblent percer çà et là. On est parfois tenté de croire que Jean, dans sa vieillesse, ayant lu les récits évangéliques qui circulaient, d'une part, y nota diverses inexactitudes, de l'autre, fut froissé de voir qu'on ne lui accordait pas dans l'histoire du Christ une assez grande place; qu'alors il commença à raconter une foule de choses qu'il savait mieux que les autres, avec l'intention de montrer que, dans beaucoup de cas où l'on ne parlait que de Pierre, il avait figuré avec et avant lui. Déjà, du vivant de Jésus, ces légers sentiments de jalousie s'étaient trahis entre les fils de Zébédée et les autres disciples. Depuis la mort de Jacques, son frère, Jean restait seul héritier des souvenirs intimes dont les deux apôtres, de l'aveu de tous, étaient dépositaires. Ces souvenirs purent se conserver dans l'entourage de Jean, et, comme les idées du temps en fait de bonne foi littéraire différaient beaucoup des nôtres, un disciple, ou, pour mieux dire, un de ces nombreux sectaires déjà à demi gnostiques qui, dès la fin du Ier siècle, en Asie Mineure, commençaient à modifier profondément l'idée du Christ, put être tenté de prendre la plume pour l'apôtre et de se faire le libre rédacteur de son *Evangile*. Il ne dut pas plus lui en coûter de parler au nom de Jean qu'il n'en coûta aux pieux auteurs de la deuxième *Epître* de Pierre d'écrire une lettre au nom de ce dernier. S'identifiant au nom de l'apôtre aimé de Jésus, il épousa tous ses sentiments, jusqu'à ses petitesses. De là cette perpétuelle attention de l'auteur supposé à rappeler qu'il est le dernier survivant des témoins oculaires, et le plaisir qu'il prend à raconter des circonstances que lui seul pouvait connaître. De là tant de petits traits de précision qui voudraient se faire passer pour les scolies d'un annotateur : « Il était six » heures; — il était nuit; — cet homme s'appelait Malchus; — ils avaient allumé un » réchaud, car il faisait froid; — cette tunique » était sans couture. » De là, enfin, le désordre de la composition, l'irrégularité de la marche, le décousu des premiers chapitres, autant de traits inexplicables dans la supposition où notre *Evangile* ne serait qu'une thèse de théologie sans valeur historique, et qui se comprennent, si l'on y voit des souvenirs de vieillard, rédigés en dehors de la personne dont ils émanent, souvenirs tantôt d'une prodigieuse fraîcheur, tantôt ayant subi d'étranges altérations.

» Une distinction capitale, en effet, doit être faite dans l'*Evangile* de Jean. D'une part, cet *Evangile* nous présente un canevas de la vie de Jésus qui diffère considérablement de celui des synoptiques. De l'autre, il met dans la bouche de Jésus des discours dont le ton, le style, les allures, les doctrines n'ont rien de commun avec les *Logia* rapportés par les synoptiques. Sous ce second rapport, la différence est telle, qu'il faut faire son choix d'une manière tranchée. Si Jésus parlait comme le veut Matthieu, il n'a pas parlé comme le veut Jean. Entre les deux autorités, aucun critique n'a hésité ni n'hésitera. A mille lieues du ton simple, désintéressé, impersonnel des synoptiques, l'*Evangile* de Jean montre sans cesse les préoccupations de l'apologiste, les arrière-pensées du sectaire, l'intention de prouver une thèse et de convaincre ses adversaires..... Une circonstance, d'ailleurs, qui prouve bien que les discours rapportés par le quatrième *Evangile* ne sont pas des pièces historiques, mais qu'ils doivent être envisagés comme des compositions destinées à couvrir de l'autorité de Jésus certaines doctrines chères au rédacteur, c'est leur parfaite harmonie avec l'état intellectuel de l'Asie Mineure au moment où elles furent écrites. L'Asie Mineure était alors le théâtre d'un étrange mouvement de philosophie syncrétique; tous les germes du gnosticisme y existaient déjà. Cérinthe, contemporain de Jean, disait qu'un éon nommé Christus s'était uni par le baptême à l'homme nommé Jésus et l'avait quitté sur la croix. Quelques-uns des disciples de Jean paraissent avoir bu à ces sources étrangères. Peut-on affirmer que l'apôtre lui-même ne subit pas de semblables influences, qu'il ne se passa pas chez lui quelque chose d'analogue au changement qui se fit dans saint Paul et dont l'*Epître aux Colossiens* est le principal témoignage? Non, sans doute. Il se peut qu'après les crises de l'an 68 (date de l'*Apocalypse*) et de l'an 70 (ruine de Jérusalem), le vieil apôtre à l'âme ardente et mobile, désabusé de la croyance à une prochaine apparition du Fils de l'Homme dans les nues, ait penché vers les idées qu'il trouvait autour de lui, et dont plusieurs s'amalgamaient assez bien avec certaines doctrines chrétiennes. En prêtant ces nouvelles idées à Jésus, il n'aurait fait que suivre un penchant bien naturel. Nos souvenirs se transforment avec tout le reste; l'idéal d'une personne que nous avons connue change avec nous. Considérant Jésus comme l'incarnation de la vérité, Jean a bien pu lui attribuer ce qu'il était arrivé à prendre pour la vérité. Il est cependant beaucoup plus probable que Jean lui-même n'eut en cela aucune part, que le changement se fit autour de lui, et sans doute après sa mort, plutôt que par lui. La longue vieillesse de l'apôtre put se terminer par un état de faiblesse où il fut en quelque sorte à la merci de son entourage. Un secrétaire put profiter de cet état pour faire parler selon son style celui que tout le monde appelait par excellence « le vieux » (ὁ πρεσβύτερος). Certaines parties du quatrième *Evangile* ont été ajoutées après coup; tel est le vingt et unième chapitre tout entier, où l'auteur semble s'être proposé de rendre hommage à l'apôtre Pierre après sa mort et de répondre aux objections qu'on allait tirer ou qu'on tirait déjà de la mort de Jean lui-même. Plusieurs autres endroits portent la trace de ratures et de corrections..... Je suis quelquefois porté à croire que c'est au quatrième *Evangile* que pensait Papias, quand il oppose aux renseignements exacts sur la vie de Jésus les longs discours et les préceptes étranges que d'autres lui prêtent. Papias et le vieux parti judéo-chrétien devaient tenir de telles nouveautés pour très-condamnables. Ce ne serait pas la seule fois qu'un livre, d'abord hérétique, aurait forcé les portes de l'Église orthodoxe et y serait devenu règle de foi. Une chose, du moins, que je regarde comme très-probable c'est que le livre fut écrit vers l'an 100, c'est-à-dire à une époque où les synoptiques n'avaient pas encore une pleine canonicité. Passé cette date, on ne concevrait plus que l'auteur se fût affranchi à ce point du cadre des *Mémoires apostoliques*..... Une expérience capitale est celle-ci. Toute personne qui se mettra à écrire la vie de Jésus sans théorie arrêtée sur la valeur relative des *Evangiles*, se laissant uniquement guider par le sentiment du sujet, sera ramenée dans bien des cas à préférer la narration du quatrième *Evangile* à celle des synoptiques. Les derniers mois de la vie de Jésus ne s'expliquent que par cet *Evangile*; plusieurs traits de la Passion, inintelligibles chez les synoptiques, reprennent dans le récit du quatrième *Evangile* la vraisemblance et la possibilité. Tout au contraire, j'ose défier qui que ce soit de composer une vie de Jésus qui ait un sens en tenant compte des discours que le prétendu Jean prête à Jésus..... Sans se prononcer sur la question matérielle de savoir quelle main a tracé le quatrième *Evangile*, et même, en étant persuadé que ce n'est pas celle du fils de Zébédée, on peut donc admettre que cet ouvrage possède quelques titres à s'appeler l'*Evangile selon Jean*. Le canevas historique du quatrième *Evangile* est, selon moi, la vie de Jésus telle qu'on la savait dans l'entourage immédiat de Jean. J'ajoute que, d'après mon opinion, cette école savait mieux diverses circonstances extérieures de la vie du fondateur que le groupe dont les souvenirs ont constitué les *Evangiles* synoptiques. Elle avait, notamment, sur les séjours de Jésus à Jérusalem, les données que les autres Églises ne possédaient pas. »

L'opinion de M. Michel Nicolas sur l'origine et l'authenticité du quatrième *Evangile* se rapproche beaucoup de celle de M. Renan. D'après M. Nicolas, le quatrième *Evangile* se rattache, en un certain sens, à l'apôtre Jean; il est sorti, non pas seulement de ce qu'on pourrait appeler son école, mais encore de son enseignement. La tradition en a fait remonter la composition jusqu'à lui, parce qu'il est dans la tradition de ne pas s'arrêter aux termes moyens, d'omettre les intermédiaires et de n'avoir égard qu'à la cause première, quelques modifications qui aient pu se produire dans l'intervalle qui sépare cette cause première de la cause seconde et efficiente. Si cet *Evangile* est l'œuvre d'un disciple de Jean parlant au nom de son maître, la tradition ne se sera pas occupée de ce disciple; elle n'aura considéré que le maître, et elle aura dit que le quatrième *Evangile* est de l'apôtre Jean. M. Nicolas pense que le quatrième *Evangile* a dû prendre naissance dans le cercle des chrétiens que l'apôtre Jean présida à Éphèse dans les dernières années de sa vie. Il en a la preuve, dit-il, dans ce fait, que les opinions théologiques que l'on trouve dans les écrits de ceux des Pères apostoliques qui formèrent leur éducation chrétienne dans ce milieu, et qui nous sont connus comme des disciples de Jean, rappellent dans leurs traits essentiels le fond et même le langage du quatrième *Evangile*, tandis qu'on ne voit rien de semblable dans les autres écrivains ecclésiastiques de la première moitié du IIe siècle, c'est-à-dire dans Barnabas, dans Clément de Rome et dans Hermas. Dans les écrits d'Ignace et de Polycarpe, ainsi que dans l'*Epître à Diognète*, qui appartient bien certainement à la même famille, Jésus Christ est désigné, comme dans le quatrième *Evangile*, par les noms de Vérité, de Vie, de Verbe. Il est représenté comme existant avant l'origine des choses et comme ayant donné l'être à toutes les créatures. La doctrine de l'incarnation du Verbe, particulière au quatrième *Evangile*, se retrouve dans Ignace, dans Polycarpe, dans l'*Epître à Diognète*. Cette conception du Sauveur comme étant hyperphysique et divin ne saurait être le fait ni d'Ignace ni de Polycarpe, hommes peu portés à la métaphysique et au mysticisme, et plus préoccupés du besoin d'organiser l'Église que de formuler des dogmes. On ne peut s'empêcher de la faire remonter jusqu'à l'apôtre lui-même. Il n'est nullement nécessaire de la faire dériver du gnosticisme; elle fut le produit d'un travail spirituel qui s'était opéré dans l'apôtre et qui s'explique suffisamment par les circonstances particulières dans lesquelles il se trouva placé. On ne doit pas oublier qu'ayant survécu, et pendant longtemps, aux autres apôtres, il n'avait plus autour de lui, pour s'entretenir du Maître dont il gardait de profonds souvenirs, que des hommes qui ne l'avaient pas connu personnelle-

ment; que, dans un milieu très-différent de la Palestine, en Asie Mineure, il fut entouré de fidèles qui avaient ce qui vraisemblablement lui manquait, l'habitude des notions métaphysiques. Ce fut entre leurs mains, sans doute, que les vues religieuses de l'apôtre prirent le caractère abstrait et spéculatif sous lequel il se présente dans le quatrième *Evangile*.

» Peut-être, ajoute M. Nicolas, y avait-il parmi les chrétiens d'Ephèse un homme qui avait cherché d'abord la satisfaction des besoins de son âme dans quelque école gnostique, sans pouvoir l'y trouver. Le christianisme avait parlé plus vivement à son cœur; mais il avait apporté dans sa foi nouvelle une invincible tendance à considérer les choses religieuses d'un point de vue métaphysique, en même temps que l'habitude d'un langage abstrait. Cet homme, d'un esprit plus cultivé que le commun des fidèles, put donner à la conception chrétienne de Jean la forme, en apparence gnostique, sous laquelle elle nous est parvenue. Quand tant de chrétiens se laissaient séduire par le gnosticisme, il serait étrange que les gnostiques ne fussent jamais passés du côté du christianisme; dans une époque de formation spirituelle telle que les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, ces revirements d'opinions religieuses ne devaient pas être rares. La supposition d'un gnostique converti au christianisme n'est pas même nécessaire pour se rendre compte des développements que les conceptions chrétiennes de l'apôtre reçurent à Ephèse. Il suffit d'admettre que dans le cercle des fidèles qu'il présidait il se trouvait des hommes qui, juifs hellénistes de naissance, avaient quelque connaissance de la philosophie alexandrine, ou encore quelques-uns de ces nombreux païens qui, à cette époque de décadence universelle, cherchaient un refuge dans les spéculations mystiques. Et ce n'est pas là une hypothèse dénuée de vraisemblance; car c'était parmi ces hommes, juifs ou païens, travaillés par les besoins religieux, que le christianisme trouvait des cœurs ouverts aux principes qu'il annonçait. Un des membres de cette société chrétienne d'Ephèse composa, en prenant l'enseignement de Jean pour guide, un tableau de l'œuvre de Jésus-Christ. Ce travail, auquel peut-être plusieurs autres prirent part, n'était destiné dans le principe, selon toutes les vraisemblances, qu'à l'édification du groupe des fidèles qui se réunissaient autour de l'apôtre. Jean donna-t-il sa sanction à cet ouvrage? C'est possible. Rien, en effet, n'y pouvait lui sembler opposé à ses vues et à ses sentiments. Si Jésus-Christ y était désigné sous des termes métaphysiques dont il ne s'était pas servi lui-même, qu'il ne connaissait peut-être même pas avant d'avoir vécu à Ephèse au milieu d'hommes habitués au langage de la théosophie de ce temps, ces termes devaient lui paraître propres à exprimer l'idée mystique qu'il se faisait de son divin Maître. Il n'y avait pas de raison pour qu'il vît dans ce livre autre chose qu'une exposition savante de sa foi au Sauveur, et, en réalité, il n'avait été composé que pour reproduire son enseignement. Si les choses se passèrent ainsi, il dut nécessairement en résulter que cet écrit fut généralement regardé comme l'*Evangile* de l'apôtre Jean. »

L'authenticité du quatrième *Evangile* a été niée d'une manière absolue par Baur et par son école, l'école dite de Tubingue. Baur posait ainsi la question : « Quelle place le quatrième *Evangile* tient-il logiquement dans le développement de la pensée chrétienne aux deux premiers siècles? » Il montre que le problème ne pouvait se résoudre en aucune façon dans le sens de l'authenticité; que, loin de raconter une histoire concrète, l'auteur du quatrième *Evangile* avait voulu surtout illustrer une série de thèses spéculatives en les déroulant sous forme de récits de la vie de Jésus. Il reprit pour son compte ce dilemme passé à l'état d'axiome dans la critique biblique : la tradition donne l'apôtre Jean pour l'auteur commun de l'*Apocalypse* et du quatrième *Evangile;* or, il est moralement impossible que le même homme soit aussi foncièrement judéo-chrétien que l'auteur de l'*Apocalypse* et aussi cordialement hostile au judaïsme que l'auteur du quatrième *Evangile;* donc il faut choisir entre les deux livres et n'en attribuer qu'un à l'apôtre. Les partisans de l'authenticité concluaient en faveur de l'*Evangile*. Baur se prononça en sens contraire : il argua du triple fait que l'*Apocalypse* répond entièrement au caractère et aux idées de l'apôtre Jean, tel qu'il nous est connu par d'autres sources; qu'elle porte avec elle la date certaine de sa composition aux temps apostoliques, et que l'authenticité en est attestée par des témoignages bien plus anciens que ceux qu'on peut alléguer en faveur de l'*Evangile*. Il soutint qu'on peut déterminer l'époque et les circonstances qui ont donné le jour à ce dernier écrit par les caractères qu'il présente. Le quatrième *Evangile*, selon lui, suppose évidemment que toute une période de l'histoire ecclésiastique appartient déjà au passé. La philosophie habite déjà l'intérieur de l'Eglise. La querelle passionnée entre les disciples de Paul et les partisans de Pierre paraît apaisée. D'autres problèmes sont agités, d'autres intérêts sont en jeu : on est décidément au IIe siècle, et non plus au Ier. C'est l'époque où fleurissent le gnosticisme et le montanisme, où l'Eglise fait effort pour se défendre à la fois contre ces deux courants extrêmes, et est en outre agitée, quant aux dogmes, par l'application de l'idée du Verbe à la personne du Christ, et, quant à la discipline, par la question de la célébration de la Pâque. Le quatrième *Evangile* est en rapport étroit avec tous ces mouvements divers. Il résume tous les contrastes de son époque, sans jamais porter la marque exclusive d'un lieu ni d'une pensée déterminée. Il se tient au centre du mouvement, ne brusquant ni ne neutralisant les oppositions, mais visant à les fondre dans une conception centrale et supérieure. Aussi, à peine avait-il paru qu'il fut reçu avec une faveur universelle par tous les partis.

Les résultats généraux de la critique de Baur ont été et sont de plus en plus acceptés par la critique indépendante; la thèse de l'inauthenticité ne cesse de gagner du terrain. Tous les jours on apprend que tel critique qui avait longtemps maintenu la thèse contraire a opéré sa conversion. C'est ainsi que Credner, d'abord, dans son livre posthume de l'*Histoire du canon*, puis MM. Scholten et Réville, reconnurent qu'ils s'étaient trompés en se prononçant contre les *Probabilia* de Bretschneider. A côté de ces noms, de ceux de Strauss et de Baur, se placent, comme adversaires de l'authenticité, MM. Schwegler, Zeller, Kœstlin, Volkmar, Hilgenfeld, Küeren, Meyboom, Holtzmann, Schenkel, Stap, Huet, etc. M. Scholten place la composition du quatrième *Evangile* au IIe siècle, dans la période de 140 à 150. « A cette époque, dit-il, un chrétien d'Ephèse, aux inclinations mystiques, d'éducation philosophique alexandrine, pénétré à un degré fort remarquable des besoins religieux de son temps, en réaction décidée contre le judaïsme encore prédominant, ayant des motifs sérieux de croire que l'histoire de Jésus, telle qu'elle était retracée jusqu'alors, ne faisait pas suffisamment droit au spiritualisme évangélique, aurait conçu le projet de la refaire sur un nouveau plan, de manière à la dégager de ce qui lui paraissait au-dessous d'elle, de manière aussi à lui adapter les vues favorites de l'école philosophique à laquelle il appartenait, comme presque tous les penseurs religieux de son temps. Sans se faire passer positivement pour Jean, l'apôtre d'Ephèse, il aurait écrit en quelque sorte au nom d'un Jean idéalisé, comme tous les personnages qui figurent dans son livre, conformément à la tendance commune des gnostiques, dont, après tout, il se rapproche beaucoup; il aurait imprimé à son récit cette allure mystérieuse, ésotérique, faisant supposer qu'on possède des traditions secrètes, inconnues du vulgaire, qu'on a dû garder longtemps pour soi, mais qui n'en remontent pas moins directement à la source elle-même. Son livre, qui répondait si bien aux besoins, aux goûts, aux idées du temps où il fit son apparition, se serait frayé doucement un chemin paisible et sûr au milieu des exagérations de droite et de gauche, satisfaisant ici la spéculation gnostique, là l'esprit philosophique, ailleurs l'individualisme montaniste, ailleurs encore les tendances modérées de la majorité; il aurait ainsi gagné l'Occident et Rome à peu près vers le temps où Justin martyr allait succomber, vers 165 ou 168, de telle sorte qu'Irénée a pu le trouver déjà très-goûté dans l'Eglise romaine et en possession d'une haute autorité comme venu d'Ephèse. »

— L'origine et l'authenticité des trois Evangiles synoptiques. On sait que les trois premiers *Evangiles*, à part des divergences de détail, courent pour ainsi dire sur trois lignes parallèles, pour l'ordre et le choix des faits comme pour l'expression, à tel point qu'on a pu en dresser des tableaux qui permettent de saisir la concordance d'un coup d'œil : de là leur nom de synoptiques. C'est ce caractère particulier, cette singularité unique dans l'histoire littéraire, qui a donné le premier éveil à la critique. Il s'agissait de s'expliquer comment il pouvait y avoir entre trois auteurs différents une concordance si générale, si parfaite, et parfois même littérale, et comment une pareille concordance était compatible avec des écarts marqués et assez nombreux. Tant qu'on partait de l'hypothèse de l'inspiration constante et absolue des Ecritures, rien n'était plus aisé que de concevoir la concordance : le véritable auteur de tous les *Evangiles* était le Saint-Esprit. Il dictait, les évangélistes écrivaient, et il n'y avait d'étrange que de voir les copies différer en certains points et le Saint-Esprit faire des variantes. On l'expliquait tant bien que mal par sa complaisance à s'accommoder, soit au tour d'esprit de chaque évangéliste, soit aux besoins respectifs des lecteurs divers auxquels chaque *Evangile* était adressé. A la rigueur, on pouvait concevoir ainsi pourquoi l'un passe sous silence ce que l'autre raconte, ou s'étend longuement sur ce que l'autre abrége; mais quand le même incident reparaît avec de simples variantes de détail, que tel évangéliste le place plus tôt, et tel autre plus tard dans le cours de la vie de Jésus, qu'un discours de Jésus change de contexte ou de date, la vérité ne peut se trouver que d'un côté; et cependant il n'est pas possible d'admettre que le Saint-Esprit ait communiqué quelque erreur à l'un ou à l'autre des écrivains sacrés. Pour donner raison à tout le monde, il faut admettre qu'il n'y a pas de variantes, et que les prétendues variantes constituent chaque fois des récits différents. Cette répétition supposée des mêmes faits avec d'imperceptibles nuances donne à l'histoire évangélique un caractère exceptionnel, étrange, parfois grotesque. On ne peut pas dire qu'un pareil système renferme une impossibilité métaphysique, et il est à jamais impossible de réduire au silence celui qui le soutient obstinément; mais quiconque a tant soit peu d'éducation critique le repoussera comme contraire à toutes les lois d'une exégèse raisonnable.

L'inspiration et l'harmonistique écartées, les évangélistes redescendent au niveau de la simple humanité et deviennent des écrivains comme les autres; la question des rapports de leurs écrits devient purement littéraire. Il s'agit de rechercher à quelle cause naturelle on doit attribuer cette simultanéité de ressemblances allant souvent jusqu'à l'identité, et de différences allant jusqu'à la contradiction formelle. Tel est le problème fondamental des synoptiques. Leclerc, Priestley, Michaelis, jetèrent un germe qui devait porter fruit, en émettant la supposition que les trois synoptiques avaient bien pu se servir de documents communs. Vint la grande école critique allemande. Lessing et Eichhorn furent d'avis qu'il y avait à la base de nos trois premiers *Evangiles* un écrit où ils avaient puisé tous les trois. Selon Lessing, cet écrit devait avoir vu le jour en Palestine, parmi les premiers judéo-chrétiens, autrement appelés Nazaréens; il aurait ensuite été modifié, allongé, raccourci par divers auteurs ou copistes, et enfin traduit librement de l'araméen en grec pour un public plus étendu. D'après les autorités premières, dont il reproduisait les récits, il se serait appelé *Evangile des apôtres;* d'après les premiers lecteurs auxquels il était destiné, *Evangile des Nazaréens* ou *des Hébreux*, deux noms qui reviennent sans cesse sous la plume des plus anciens Pères pour désigner un seul et même écrit. Du premier rédacteur grec il aurait enfin reçu le nom d'*Evangile de Matthieu;* car Papias se trompe, selon Lessing, en attribuant à Matthieu un *Evangile* hébreu, que chacun aurait ensuite traduit en grec à sa guise. Matthieu aurait simplement donné un extrait grec de l'*Evangile* hébreu des Nazaréens. D'autres auraient ensuite trouvé son travail trop succinct, et ainsi seraient nées plusieurs nouvelles versions du texte hébreu primitif, entre autres notre *Evangile* de Luc, dont l'auteur choisit et dispose en partie les faits autrement que Matthieu, outre qu'il s'applique à mieux écrire en grec. Quant à Marc, il semblerait avoir composé sa version sur un exemplaire moins complet du texte hébreu.

Eichhorn développe l'hypothèse d'un *Evangile* primitif. Il y avait deux points à expliquer : la concordance et la discordance des synoptiques. Cette concordance et cette discordance ne pouvaient, selon lui, s'expliquer que par une source écrite commune. Les évangélistes avaient mis à contribution le même *Evangile* primitif : de là leur concordance; mais, au lieu de s'appuyer sur le texte original, ils avaient travaillé chacun sur une rédaction différente : de là leur diversité. Il y avait eu un écrit primitif, première et grossière ébauche, sorte de sommaire rédigé avec le concours des apôtres en langue araméenne, puis une traduction grecque de ce protévangile, un remaniement araméen du premier document, suivi d'une seconde traduction grecque; après quoi nouveau remaniement, nouvelle traduction, puis des combinaisons de ces divers documents entre eux, des copies avec additions; enfin un dernier remaniement araméen et encore une traduction grecque. C'était à s'y perdre. Une hypothèse obligée ainsi de se compliquer d'hypothèses secondaires pour satisfaire aux conditions d'un problème manque de naturel et de vraisemblance. Schleiermacher déclara que, « pour rejeter absolument la supposition de l'*Evangile* primitif, il lui suffisait d'en être réduit à se représenter nos bons évangélistes comme des compilateurs entourés de quatre, cinq, six rouleaux ou livres en langues différentes, ouverts devant eux, tableaux plus appropriés à une officine littéraire allemande du XIXe siècle qu'à l'âge primitif du christianisme. » Strauss ne voit rien de plus embrouillé, de plus artificiel, de plus contraire à la simplicité du milieu d'où sont sortis les *Evangiles* que « le gâchis d'hypothèses où aboutit le système d'Eichhorn. » — « On peut concevoir d'une manière générale, dit M. Réville, qu'une pareille théorie se prêtait à tout, expliquant ici la différence, là la ressemblance, se pliant à volonté à toutes les exceptions, à toutes les difficultés de détail, d'autant plus qu'elle était d'une ductilité merveilleuse. Dans le cas où l'on était embarrassé pour se prononcer avec le matériel disponible, qui empêchait de postuler un nouvel intermédiaire, une nouvelle recension araméenne, une nouvelle version grecque? Aussi les critiques allemands du commencement de notre siècle, Ziegler, Hauloin, Kühnœl, surtout Bertholdt, raffinèrent-ils à l'envi sur ce système, qui finit comme finissent les bâtiments trop lourds pour la base sur laquelle on les construit, c'est-à-dire qui s'écroula. L'idée d'une ou plusieurs sources communes aux trois synoptiques était sans doute introduite avec éclat dans la science; mais comment imaginer qu'une pareille foison de documents évangéliques, amoncelés les uns sur les autres, se fût perpétuée pendant plus d'un siècle sans qu'il en fût resté la moindre trace dans l'histoire? »

A l'hypothèse de l'*Evangile* primitif Gieseler oppose celle de la tradition orale, que Lessing et Herder avaient déjà indiquée. Eichhorn et ses amis avaient péché en reportant sur les premières années de l'Eglise des habitudes de bénédictins : l'écrit, le livre ne pouvaient tenir une aussi grande place dans les mœurs des deux premiers siècles que dans les nôtres. Le sens historique de Gieseler l'amena à découvrir que la transmission orale des événements politiques et religieux remplaçait le plus souvent, dans l'antiquité, surtout dans les classes inférieures, notre mode de transmission au moyen du livre ou du journal, et, comme encore de nos jours on peut s'en assurer en étudiant d'un peu près les habitudes intellectuelles des populations arriérées, dans un tel état de civilisation, les narrations orales tendent à se fixer, à revêtir une forme stéréotypée qui ne change que très-peu et très-lentement en passant de bouche en bouche. Dans cette nouvelle explication, les trois synoptiques ne seraient que la tradition orale fixée. Nous devrions y voir le triple dépôt d'un courant jusqu'alors fluide. Ecrits en trois lieux différents, les trois récits auraient enregistré chacun la tradition locale. Dès lors on ne peut plus s'étonner qu'à leurs ressemblances, dues à cette loi des traditions orales que nous rappelions tout à l'heure, chacun des synoptiques joigne des différences tenant aux déformations, inévitables aussi, des récits transmis de cette manière et aux notices spéciales que telle tradition locale pouvait avoir conservées tandis qu'elles se perdaient ailleurs.

L'hypothèse de Gieseler obtint en Allemagne un succès immense; elle était en rapport avec de nombreux faits reconnus de l'histoire des religions et de l'histoire littéraire. On sait que, par la voie unique de la tradition non écrite, l'antiquité a pu conserver des œuvres de fort longue haleine, les poëmes homériques, par exemple. D'ailleurs, comme le remarque M. Réville, elle était des plus commodes; elle laissait place à toutes sortes de petites explications de détail que l'on donnait avec d'autant plus de sécurité qu'on taillait à volonté dans l'étoffe du possible et du probable. Etait-on frappé de la ressemblance, la tradition orale variait si peu! Faisait-on ressortir les dissemblances, rien d'étonnant, car enfin cette tradition ne pouvait échapper à la loi du changement. Strauss a très-judicieusement signalé l'insuffisance et les défauts de l'hypothèse de Gieseler. Cette hypothèse expliquait fort bien les nombreuses divergences des *Evangiles;* mais les concordances devenaient un problème plus difficile. Comment expliquer que les *Evangiles* ne suivent pas seulement en gros le même choix et le même arrangement des matériaux, mais que, plus d'une fois, deux scènes chronologiquement séparées se trouvent néanmoins dans la même succession chez les trois évangélistes? Et d'où viendrait surtout la concordance de l'expression, qui va, dans certains cas, jusqu'à la reproduction littérale de termes grecs d'un usage très-rare? Les premiers prédicateurs de l'*Evangile* ne pouvaient avoir la préoccupation de la forme au même point que les rapsodes d'Homère, qui récitaient des poésies rhythmées; tout au plus devaient-ils tenir à l'exactitude littérale, en rapportant les discours de Jésus. Hors de là, le fond seul du récit leur importait et l'hypothèse d'une tradition stéréotypée ne se conçoit pas. Et puis le troisième évangéliste ne dit-il pas expressément dans son préambule qu'il existait de son temps plusieurs documents écrits, et son livre ne porte-t-il pas des traces visibles de l'emploi qu'il a fait de ces écrits antérieurs? Il est clair qu'il n'a point puisé uniquement dans la tradition orale.

Ici se place une nouvelle hypothèse, celle de Schleiermacher, principalement dirigée contre Eichhorn. « Quand je me demande, dit-il, ce que je dois penser des commencements de la littérature évangélique, s'il faut que j'imagine un récit continu, mais sec, de la vie entière de Jésus, comme serait l'*Evangile* primitif d'Eichhorn, ou des relations détaillées de faits isolés, je ne puis me décider que pour la dernière hypothèse. La pensée de rédiger ce qu'ils savaient ne pouvait venir d'elle-même aux apôtres et aux premiers disciples, emportés par le tourbillon de la vie active : elle fut suggérée par la curiosité de ceux qui se mirent à croire en Jésus sans l'avoir connu directement et qui souhaitaient d'être mis au courant de sa vie. Les assemblées publiques des chrétiens ne pouvaient donner à cette curiosité qu'une satisfaction incomplète et fortuite, si, par hasard, il arrivait à un prédicateur de citer des sentences mémorables de Jésus, dont le commentaire obligé était l'exposé des faits qui les avaient suggérées. Pour en apprendre plus long, les plus avides tâchaient de s'introduire dans la familiarité des premiers témoins et les pressaient de questions : de là beaucoup de récits isolés. Tout cela, sans doute, n'était pas recueilli par écrit, mais encore écrivit-on de bonne heure et beaucoup. Ceux qui prirent la plume étaient tantôt des narrateurs, tantôt, et le plus souvent, les questionneurs, surtout ceux qui ne pouvaient pas séjourner auprès des narrateurs et qu'animait le désir de communiquer à tout le monde le résultat de leurs enquêtes. C'est ainsi que furent notés et ré-

digés divers épisodes et discours. Ces mémoires se multiplièrent et furent de plus en plus goûtés et recherchés à mesure que les persécutions dispersèrent la plupart des premiers compagnons du Christ, et surtout quand la première génération chrétienne eut à peu près achevé de disparaître. Auteurs et possesseurs de ces mémoires particuliers, tous s'efforcèrent sans doute bientôt de les compléter, et chacun se méla de mener sa collection à bonne fin, selon son point de vue particulier : celui-là ne recueillait que des histoires miraculeuses; celui-ci n'en voulait qu'aux discours; un troisième n'attachait d'importance qu'aux derniers jours du Christ ou aux scènes de la résurrection; un autre n'avait point de préférences et ramassait tout ce qui lui tombait sous la main. Les fragments dont se composaient ces recueils n'avaient ni la même origine ni la même valeur, n'étant point tous de première source, mais beaucoup, au contraire, de seconde ou même de troisième main, puisés même quelquefois en eau trouble, altérés et corrompus par des éclipses de mémoire, par l'influence des préjugés, par la passion du merveilleux. »

L'impersonnalité des synoptiques résultait de la théorie de Gieseler; l'école de Tubingue soutint une thèse diamétralement opposée : elle considéra les trois premiers *Evangiles*, aussi bien que le quatrième, comme écrits sous l'influence d'idées, de tendances théologiques distinctes et nettement caractérisées. Baur avait relevé avec une rare sagacité la gravité du désaccord qui éclata au Ier siècle entre Paul et les autres apôtres; mais il voulut appliquer absolument à tout cette clef de tant d'énigmes historiques, et bien des fois, remarque M. Réville, il força les serrures. Ainsi il présente l'*Evangile* de Matthieu comme un récit composé tout exprès pour condamner les doctrines et les prétentions pauliniennes. La couleur judéo-chrétienne de cet *Evangile* se prêtait, en effet, à cette supposition, et encore, selon lui, notre *Evangile* canonique avait-il adouci déjà sous ce rapport l'*Evangile* araméen, dont il était une traduction retouchée et augmentée. L'*Evangile* de Luc, en revanche, aurait été la riposte du parti paulinien, et, bien loin de croire avec les Pères que l'ultrapaulinien Marcion eût modifié à sa guise notre troisième *Evangile*, Baur prétendait que Marcion avait possédé le véritable Luc, tandis que le nôtre devait son existence à une révision de cet *Evangile* destinée à le rendre moins hérétique. Quant à l'*Evangile* de Marc, qui n'est ni judéo-chrétien ni paulinien, il avait été écrit pour consacrer dans l'Eglise un sentiment de neutralité bienveillante. A cette explication nouvelle s'ajoutèrent des considérations tendant à reculer la rédaction de nos *Evangiles* jusque dans le IIe siècle et même plus près de 150 que de 100. Plus tard, l'école de Tubingue revint sur ces assertions, beaucoup trop radicales : elle reconnut que l'originalité de l'*Evangile* de Mar[illegible] ne pouvait être soutenue; que la composition des trois synoptiques était plus ancienne; que l'esprit judéo-chrétien du premier *Evangile* et l'esprit paulinien du troisième ne devaient point être exagérés ni considérés comme franchement systématiques, puisque chacun d'eux contenait des passages de ten[illegible] fort opposées à celle qu'on voulait lui attribuer.

Nous venons d'exposer les quatre princi[illegible] hypothèses qu'a fait naître l'examen cri[illegible] des trois *Evangiles* synoptiques; d'autres encore ont été proposées, auxquelles nous ne croyons pas devoir nous arrêter. Qu'il nous suffise de dire que chacune, isolément considérée, est impuissante à résoudre le problème. Les considérations qui ont présidé à la formation de chacun de nos *Evangiles* ont été trop complexes, ainsi que le fait remarquer M. Scherer, pour que les origines de ces écrits aient leur raison dans un seul fait, quelque considérable et quelque réel qu'il puisse être d'ailleurs. D'un autre côté, il n'est aucune de ces hypothèses qui, dans une certaine mesure, n'ait sa valeur et n'ait vraisemblablement joué son rôle dans l'origine de nos *Evangiles*. « Un fait d'une haute importance, dit M. Michel Nicolas, se dégage de toutes les hypo[illegible]osées : c'est qu'aucun de nos trois [illegible]noptiques n'est primitif; ils n'ap[illegible] tous qu'à une couche secondaire [illegible]nt de la vie chrétienne, et [illegible]che tertiaire, si l'on tient [illegible]on. Tout nous prouve que, [illegible]nts, le christianisme [illegible]n orale, et non point [illegible]ette tradition donna naissance à des écrits, on ne saurait en douter; mais il ne paraît pas que ces écrits, dont Luc connaissait un certain nombre, soient nos *Evangiles*. Incomplets, fragmentaires, ils furent comme la transition entre la tradition orale et nos *Evangiles*, qui tendent à embras[illegible]atière de Jésus-Christ, et [illegible]ne, firent oublier tous les [illegible]

— II. ÉVANGILES APOCRYPHES. On appelle ainsi les *Evangiles* que l'Eglise, pour diverses [illegible] le canon des [illegible]s s'était con[illegible]er, qu'elle suivait uniquement à l'exclusion des autres : de ces *Evangiles*, beaucoup ont disparu tout à fait avec [illegible] nt adoptés. Ce fut surtout au temps d'Adrien et des Antonins, où les doctrines philosophiques et religieuses se mêlèrent aux rêveries théosophiques et aux spéculations mystiques des sciences occultes, que l'on vit paraître la plupart des écrits apocryphes. Plusieurs de ces écrits apocryphes furent mis sous le nom des apôtres, pour leur donner plus d'autorité et d'influence, ou sous celui de l'un des premiers disciples immédiats, et chaque secte avait ses historiens pseudonymes, qui racontaient à leur manière les aventures, les histoires, les voyages et les prédications du maître qui l'avait formée; le tout mêlé d'imaginations et de rêveries fabuleuses. C'est à peu près vers cette époque qu'il faut placer la rédaction de la *Vie d'Apollonius de Tyane*, livre qui, tout en ne se rattachant point directement au christianisme, contre lequel il est même écrit, montre, mieux que tout autre, la confusion des esprits à cette époque. Mais il faut distinguer tous ces livres des sectes gnostiques et autres, dont il nous reste à peine quelques fragments, des *Evangiles* apocryphes proprement dits, dont plusieurs, repoussés par l'Eglise romaine, sont encore acceptés par l'Eglise grecque et quelques chrétiens d'Asie. On peut diviser ceux-ci en trois catégories : les *Evangiles* judaïsants, qui appartenaient aux Eglises chrétiennes judaïsantes; les *Evangiles* apocryphes orthodoxes, ou légendes pieuses qui, pour n'être point professées manifestement dans l'Eglise, font partie cependant de ses croyances. Ajoutons qu'au point de vue historique ces derniers *Evangiles* offrent un très-grand intérêt, comme témoignage de la situation des âmes aux premiers temps du christianisme, et comme montrant par quelles périodes a passé cette religion avant de s'arrêter dans le dogme immuable du catholicisme. Ils ont encore un autre intérêt au point de vue des arts et de la poésie. On peut voir en eux les premiers fragments d'une épopée chrétienne, et ils servent à expliquer bien des monuments et bien des croyances du moyen âge. C'est dans ces *Evangiles*, en un mot, qu'il faut chercher les origines de l'art chrétien : c'est là qu'on trouvera la plupart des attributs donnés plus tard aux personnages de la légende chrétienne. Ainsi, c'est d'après deux *Evangiles* apocryphes, le *Protévangile* de Jacques et l'*Histoire de la nativité de Marie*, que saint Joseph a été représenté par tous les peintres comme un vieillard, attendu qu'il est dit dans ces deux *Evangiles* que saint Joseph avait quatre-vingts ans quand il épousa Marie. Le style de ces productions est, en général, d'une naïveté qui atteste leur origine populaire; elles sont pleines de redites, de répétitions; mais les miracles paraboliques qui y sont racontés s'y mêlent avec charme à des images gracieuses et même sublimes quelquefois. L'*Evangile* qui, en général, est regardé comme la première source des autres, et qui était considéré comme un livre sacré par les chrétiens judaïsants de la Syrie, était écrit en syro-chaldéen; on ne sait même pas le titre qu'il portait. Il fut traduit en grec. Clément d'Alexandrie et Origène le citent, sans doute d'après cette version, de manière à faire penser qu'il n'était point du tout regardé par eux comme apocryphe. Au IVe siècle, s'il faut en croire Eusèbe, il était placé par quelques-uns parmi les livres nommés *antilégomènes*, c'est-à-dire ceux sur la valeur desquels on n'était point encore fixé, et qui, sans être rejetés comme hétérodoxes, n'étaient point admis comme canoniques. Cet *Evangile* remontait au IIe siècle. M. Michel Nicolas, s'appuyant sur une tradition qui dit que Matthieu écrivit son *Evangile* en syro-chaldéen, suppose que cet *Evangile* apocryphe pouvait bien n'avoir été, dans l'origine, que notre premier *Evangile*. Epiphane l'affirme positivement. « Les Nazaréens, dit-il, ont l'*Evangile* complet de Matthieu en hébreu, tel qu'il fut écrit primitivement; il est encore chez eux en caractères hébraïques. Mais j'ignore s'ils en ont retranché les généalogies qui vont d'Abraham jusqu'au Christ. » (Epiphane, *Hæres.*, XXIX, § 9). Mais, en l'absence du document principal, c'est-à-dire de cet *Evangile* qu'on appelle ordinairement *Evangile selon les Hébreux*, on ne peut savoir précisément les différences ou les similitudes qu'il avait avec l'*Evangile* selon saint Matthieu, tel que nous le possédons. Une autre question se présente, qui est de savoir si l'*Evangile* hébreu des Nazaréens était l'écrit original dont notre *Evangile* serait une traduction grecque, ou si, comme l'a prétendu M. Tischindorf, les passages dans lesquels cet *Evangile* diffère du nôtre sont des interpolations. Il serait trop long d'entrer ici dans tous les détails d'une discussion d'érudits qui n'a pas encore abouti à une conclusion définitive. Nous devons seulement mentionner que M. Michel Nicolas, dont le nom fait autorité en semblables matières, n'est point de l'avis de M. Tischindorf. Mais il existe, dans cet *Evangile*, des passages qui sont des interpolations faites du temps où le gnosticisme se répandit parmi les Nazaréens. On y trouve aussi des détails qui ne sont point dans le premier *Evangile* que nous possédons, et il faut reconnaître que cet *Evangile* a souvent une supériorité sur le nô[illegible] dans quelques narrations, notamment dans l'épisode de Barrabas, qui a été un peu calomnié peut-être, et qui y est représenté comme ayant été condamné pour sédition et homicide. Cet *Evangile*, comme nous l'avons dit précédemment, doit être considéré comme la source première de tous les *Evangiles* judaïsants, c'est-à-dire que tous ceux qui sont compris dans cette catégorie n'en sont que des exemplaires plus ou moins remaniés. Nous rencontrons tout d'abord l'*Evangile des douze apôtres* ou *selon les apôtres*, qui, d'après Jérôme, n'était que l'*Evangile selon les Hébreux* sous un autre nom (Jérôme, *Adv. Pelagianos*); on peut en dire autant sans doute de l'*Evangile de Barthélemy*, qui fut rapporté par Pantène de l'Inde, où Barthélemy avait prêché, en prenant pour base l'*Evangile* selon les Hébreux (Jérôme, *Catalog. scriptor. ecclesiastic.*). Quant à l'*Evangile de Barnabas*, il faut y voir une traduction grecque de l'*Evangile selon les Hébreux*. L'*Evangile de Cérinthe* n'est également que le même *Evangile* modifié, selon l'opinion d'Epiphane (*Hæres.*) ; « car, dit-il, Cérinthe et ses disciples se servaient de l'*Evangile* de Matthieu, mais mutilé. » Il est vrai de dire qu'il prétend aussi que cet *Evangile* était un de ceux dont parle saint Luc au commencement du sien, qu'il écrivit pour confondre l'erreur et l'hérésie. Les carpocratiens, ainsi que Cérinthe, s'appuyaient sur cet *Evangile*. Les chrétiens judaïsants tenaient également pour un livre sacré l'*Evangile* de Pierre, qui ne différait probablement qu'en certaines parties de l'*Evangile selon les Hébreux*. Les modifications qui y furent faites le furent dans l'intention de favoriser les opinions du docétisme, qui prétendait que la mère de Dieu avait été constamment vierge. Dans le but d'appuyer cette opinion, on avait remanié la tradition de l'autre *Evangile*. On disait que les frères de Jésus étaient seulement les enfants de Joseph, qui les avait eus d'un premier mariage.

Nous voici arrivés à un *Evangile* célèbre : l'*Evangile des ébionites*. Selon Epiphane (*Hæres.*), les ébionites eux-mêmes appelaient leur *Evangile* l'*Evangile* hébreu, ce qui permet de supposer qu'il avait quelque rapport avec celui dont nous venons de nous occuper. Mais, cependant, il devait en différer sur plusieurs points essentiels. Par exemple, les ébionites professant que Jésus n'était autre qu'Adam, tel que celui-ci sortit des mains du Créateur; que Jésus était un esprit céleste supérieur aux anges, qui avait apparu fréquemment déjà aux personnages de l'Ancien Testament, et que cet esprit céleste ne s'était joint à la personne charnelle de Jésus de Nazareth que lorsque celle-ci fut baptisée par saint Jean, on comprend que beaucoup de passages de l'*Evangile*, étant manifestement en contradiction avec une pareille doctrine, avaient dû être remaniés ou retranchés par les ébionites. En effet, les deux premiers chapitres de saint Matthieu, par exemple, furent supprimés parce qu'ils donnaient au Christ une généalogie charnelle que n'admettaient point ces hérésiarques. Un autre exemple : l'*Evangile* des ébionites, contrairement à l'*Evangile* de saint Matthieu, qui fait dire à Jésus (I, 17) qu'il est venu, non abolir, mais accomplir la loi et les prophètes, lui fait dire qu'il est venu abroger les sacrifices, et que, si les hommes ne cessent de sacrifier, la colère de Dieu s'appesantira sur eux. Les ébionites, qui étaient peut-être issus des anciens esséniens convertis au christianisme, avaient en horreur toute nourriture animale. Une autre secte gnostique, appartenant aux chrétiens judaïsants, avait aussi son *Evangile*, qui probablement était une version de l'*Evangile selon les Hébreux*; nous voulons parler de l'*Evangile* des Helkesaïtes ou Elxaïtes, qui prétendaient que ce livre leur était tombé du ciel. On a supposé que cet *Evangile* était l'*Evangile selon les Hébreux* arrangé à l'usage des initiés pneumatiques. Selon M. Michel Nicolas, cet *Evangile* fut altéré de bonne heure, en plusieurs de ses parties, par des additions qui portaient un caractère théosophique. La théosophie gnostique se trouvait plus manifestement encore dans l'*Evangile égyptien*, qui, selon Fabricius (*Codex apocryphus Novi Testamenti*, pars Ia, p. 337, n. 12), était antérieur à l'*Evangile* de Basilide, avec lequel il a été quelquefois confondu. Cet *Evangile* était déjà célèbre au IIe siècle, comme le fait voir une citation de Clément de Rome dans sa deuxième épître. Nous ferons de cet *Evangile* une citation curieuse, qui suffit à montrer quel en est l'esprit général : « Je suis venu pour détruire les œuvres de la femme, c'est-à-dire de la concupiscence, dont les œuvres sont la génération et la mort. » Ces paroles, mises dans la bouche de Jésus, ont peut-être été réellement prononcées par lui, et on peut les concilier avec la doctrine chrétienne. Cet *Evangile* était célèbre parmi les docètes, les encratites et les sabelliens (Epiphane, *Hæres*).

Nous arrivons aux *Evangiles* adoptés par les chrétiens gnostiques ou autres qui repoussaient l'Ancien Testament ou n'en faisaient qu'une œuvre secondaire et peu divine. M. Michel Nicolas a divisé ces sectes en trois catégories distinctes; nous suivrons sa division. Occupons-nous d'abord des *Evangiles* de la première secte, celle qui fut créée par les théosophes Cédron, Marcion et leurs disciples, c'est-à-dire la secte des marcionites. L'*Evangile de Marcion* est le premier que nous rencontrions. Il offrait très-positivement de grandes analogies avec l'*Evangile* de Luc; il a été recomposé dans ces derniers temps par des savants allemands, d'après l'autorité des anciens monuments. Mais, quelque sagacité critique qui ait été apportée dans cette reconstruction, il est prudent de ne pas trop s'y fier. Citons cependant quelques auteurs de cette tentative curieuse : elle a été faite par Hahn, dans un volume intitulé *Das Evangelium Marcionis in seiner ursprünglichen Gestalt* (Kœnigsberg, 1823); ensuite elle a été reprise par Thilo, dans son *Codex apocryphus Novi Testamenti*, et enfin par M. Wolkmar, *Das Evangelium Marcionis, Text und Kritik* (1852). Pour en revenir à l'*Evangile* de Marcion, cet hérésiarque fut accusé par certains Pères de l'Eglise de s'être emparé de l'*Evangile* selon saint Luc et de l'avoir falsifié selon ses opinions particulières. Mais cette accusation paraît injuste, parce que, bien qu'en effet quelques passages de saint Luc ne se retrouvent point dans l'*Evangile* de Marcion, on trouve dans cet *Evangile* d'autres passages de saint Luc qu'il a conservés, bien qu'ils fussent en contradiction avec la doctrine qu'il prêchait; et l'on se demande pourquoi, ayant conservé ces passages, il en aurait supprimé d'autres. Il est donc plus probable que l'*Evangile* de Marcion n'était point une falsification de l'*Evangile* de saint Luc, mais en était tout simplement une version défectueuse et incomplète. Pourtant, il est possible que les deux premiers chapitres de saint Luc aient été volontairement retranchés par Marcion, qui n'admettait point que Jésus se fût uni à la matière, parce que celle-ci était regardée par les marcionites comme la source du mal. Il existe un autre *Evangile* marcionite qui porte le nom d'un des premiers disciples de Marcion, Apelles. Origène reproche à Apelles d'avoir expurgé les *Evangiles*, et Jérôme le met tout brutalement parmi les confectionneurs de faux *Evangiles*. Mais il est plus probable que ce n'était pas tant à ce titre qu'Apelles était blâmable que pour des commentaires et des interpolations. D'ailleurs Apelles avait pour principe de ne point adopter en entier les livres sacrés, mais de choisir en eux les passages et les pensées qui lui convenaient le plus. Quant à l'*Evangile de Basilide*, toutes les conjectures se réunissent pour faire penser que ce n'était point proprement un *Evangile*, mais que les Pères ont désigné ainsi un ouvrage en vingt-quatre livres fait par Basilide sur les *Evangiles*.

Les *Evangiles* apocryphes sont plus nombreux dans la seconde catégorie des gnostiques dont nous allons nous occuper. Il faut surtout comprendre dans cette seconde catégorie les valentiniens, qui, tout en ne repoussant point l'ancienne alliance, comme les marcionites, ne la rapportaient point à Dieu même, mais au démiurge, « esprit inférieur, dit M. Michel Nicolas, qui, en formant le monde, n'avait été qu'un instrument aveugle du royaume de Dieu et n'avait pas su ce qu'il faisait. » Les valentiniens prétendaient que Valentin avait reçu sa doctrine de Théodas, qui était le disciple de Paul. L'élément théosophique dominait dans cette secte. Ils voyaient dans la Bible tant de choses défectueuses et tant de choses excellentes, que, ne pouvant en rapporter l'inspiration à Dieu, comme les judaïsants, ni au diable, comme les caïnites, ils la rapportaient à un être intermédiaire, à un démiurge. En somme, ils acceptaient l'ancienne alliance comme une préparation à la nouvelle. Irénée leur attribue un *Evangile de la vérité*, qui, paraît-il, ne s'accordait en rien avec les quatre *Evangiles* canoniques. L'*Evangile d'Eve* paraît avoir été l'un des plus curieux de tous ces *Evangiles* apocryphes; il était attribué à Marc, chef de la secte des marcosiens, qui prétendait avoir reçu son inspiration d'un principe féminin (Irénée, *Adv. hæres.*). Le ton général de cet écrit, un peu trop *naturaliste*, et même obscène, le fit accuser d'immoralité. Deux passages en ont été conservés par Epiphane, d'après lesquels on est fondé à voir dans la doctrine des marcosiens un panthéisme mystique, ayant pour but l'identification de l'homme avec Dieu, dont la vertu, en rayonnant par le monde, se manifeste dans la série infinie des êtres. Ils employaient mystiquement le langage naturel de la génération humaine pour exprimer leurs théories sur la production des êtres. On a assimilé à cet *Evangile* un autre *Evangile* appartenant à la même secte : l'*Evangile de la perfection*. On a supposé que ces deux *Evangiles* étaient deux titres différents du même livre. Cependant Epiphane les distingue positivement. Selon une expression de cet écrivain ecclésiastique, qui appelle cet *Evangile* un poëme (ποίημα), on a cru que c'était une œuvre poétique; mais il est plus probable qu'Epiphane emploie ici ce mot de ποίημα dans le sens de fiction. L'*Evangile de Philippe* était reçu, selon M. Matter, par les ophites syncrétistes (*Histoire du gnosticisme*). Ce Philippe, selon une tradition, aurait été l'apôtre des gentils avant Paul; mais « la tradition, dit M. Nicolas, avait confondu ensemble Philippe, l'un des douze, dont l'histoire nous est inconnue, et Philippe, diacre de Césarée, qui, après avoir fait partie de l'Eglise hellėniste de Jérusalem et avoir été chassé de cette ville, après le martyre d'Etienne, porta, à ce qu'il semble, le premier l'*Evangile* en dehors de la famille d'Israël et convertit les païens au christianisme. Son zèle et son succès lui avaient fait donner le nom d'*Evangéliste*. » C'est ce surnom qui explique pourquoi on lui a attribué un *Evangile* qui a quelque rapport avec l'*Evangile d'Eve*. Le passage qu'on en connaît est peu intelligible. Le fond

de la doctrine est évidemment un panthéisme mystique comme celui de l'*Evangile d'Eve*. On ignore si cet *Evangile de Philippe* était le même que celui qui était adopté par les manichéens, selon Fabricius (*Codex apocryphus*). Les ophites séthiens avaient deux livres particuliers qui s'intitulaient assez bizarrement : les *Grandes et les petites interrogations de Marie*, et un autre livre intitulé, au rapport d'Epiphane : les *Révélations d'Adam*, dont la rédaction était attribuée à des apôtres. Ces livres, et principalement celui des *Grandes et petites interrogations de Marie*, se rapprochaient beaucoup de l'*Evangile d'Eve*; ils racontaient pareillement la purification et le salut des âmes sous des images indécentes et obscènes. Un autre livre sur Marie, intitulé : la *Naissance de Marie*, devait appartenir à la même secte. Epiphane dit qu'il était plein de choses horribles et monstrueuses.

Occupons-nous maintenant des livres des caïnites, secte bizarre qui était en horreur aux chrétiens orthodoxes : tandis que les valentiniens, ainsi que nous l'avons déjà vu, considéraient l'ancienne alliance comme l'œuvre d'un être inférieur, les caïnites la déclaraient l'œuvre du diable; d'où il résultait que tous ceux qui, dans l'Ancien Testament, étaient représentés comme des rebelles ou des infâmes, devinrent les saints des caïnites, qui renversèrent tous les rôles. Leur nom de caïnites leur vient de ce que, pour eux, Caïn était un des premiers saints, tandis que du doux Abel ils firent le prototype de l'erreur et de la perversité. Il en fut ainsi de tous les personnages de l'Ancien Testament : les caïnites rangèrent dans leur martyrologe Coré, Abiron et Dathan et les habitants de Sodome et de Gomorrhe. Ils relevèrent de l'anathème Judas Iscariote, qui fut un de leurs principaux saints, parce qu'en trahissant le Seigneur il avait causé ou au moins hâté le sacrifice qui devait sauver l'humanité. Aussi les caïnites avaient-ils un *Evangile* qui portait le nom de Judas. Cet *Evangile de Judas* avait été écrit vers la fin du IIe siècle, et Il en est parlé dans Irénée (*Adv. hæres.*). Mais, comme il n'en est cité aucun passage dans les écrivains ecclésiastiques, on n'a pas même de conjectures sérieuses à faire à ce sujet. La perte de cet *Evangile* est regrettable, au point de vue de l'intérêt qu'ont le droit d'exciter toutes les folies humaines. Ajoutons que les caïnites, conséquents avec leurs propres doctrines, repoussaient la continence et la chasteté du moment où elles étaient admises comme deux vertus par les autres chrétiens.

Nous dirons peu de chose des *Evangiles* apocryphes orthodoxes. De ce qu'on leur laisse le nom d'orthodoxes, il ne faut pas conclure que l'Eglise les ait admis comme authentiques et leur ait donné place dans ses canons; elle les a tolérés simplement comme étant propres à l'édification des masses, pour qui les quatre évangélistes canoniques étaient trop élevés et trop abstraits. Nous devons expliquer ici, d'une manière générale et sommaire, la façon dont il est probable qu'ils se sont formés et l'influence qu'ils ont exercée sur les esprits jusqu'au XVe siècle. Plusieurs de ces *Evangiles* remontent au IIe siècle de notre ère; d'autres sont plus récents; il est même probable que la seconde partie de l'*Evangile* de Nicodème n'est pas antérieure au règne de Charlemagne. On a voulu voir, dans ces compositions, des souvenirs historiques, conservés sous une forme légendaire par la piété populaire. Une telle formation n'est pas probable. En général, on retrouve dans les *Evangiles* canoniques le germe de ces autres *Evangiles*, qui ne sont réellement qu'un développement inventé par l'imagination populaire pour suppléer aux lacunes de la narration officielle. Un passage des *Evangiles* canoniques laisse entendre que Jésus a été porter la bonne nouvelle dans l'enfer; il n'en faut pas plus pour que la légende, s'emparant de ce fait, le transforme en une histoire très-développée. On comprend combien devaient plaire aux esprits naïfs et superstitieux du moyen âge les contes qui sont exposés dans ces *Evangiles*. Aussi trouve-t-on qu'ils étaient bien plus populaires que les *Evangiles* canoniques, qui étaient laissés aux clercs et aux savants. La littérature, la poésie, les croyances et les arts du moyen âge font presque uniquement allusion à ces *Evangiles* apocryphes et paraissent ne pas même connaître les autres. Ces *Evangiles* sont originaires de l'Orient, où ils ont été de très-bonne heure populaires; les musulmans, même aujourd'hui, ne connaissent guère le christianisme que par les légendes qui y sont contenues.

Nous venons de passer en revue les *Evangiles* apocryphes, à un point de vue général; nous allons maintenant consacrer un article spécial à ceux sur lesquels on a pu trouver des documents à peu près certains.

Évangile de la nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur. Cet *Evangile* fut attribué à Matthieu. Bien que les érudits, étonnés par les bizarreries de la légende que raconte cet *Evangile*, s'en soient peu préoccupés, cependant Cotelier, dans les *Remarques sur les constitutions apostoliques*, et Sixte de Sienne, parlent de cet écrit. Ce fut Thilo qui le publia le premier; ce savant pense qu'il se rapporte, pour le fond du récit, à un *Evangile* célèbre au moyen âge, intitulé : *Infantia Salvatoris*, qui fut publié trois fois pendant le XVe siècle. Malheureusement, les éditions de ce livre étant très-rares, Thilo n'a pu s'en procurer un exemplaire pour vérifier son opinion. En 1832, le texte de l'*Evangile* dont nous nous occupons fut publié sur un manuscrit qui est à la Bibliothèque nationale et qui remonte au XIVe siècle; une autre légende sur l'enfance de Jésus-Christ, attribuée à Jacques, fils de Joseph, fut transcrite par Thilo, qui ne l'a pas publiée parce qu'elle ne faisait que répéter le récit qu'il avait déjà édité, et surtout parce que le texte en était trop défiguré. Parmi les titres de chapitres qui appartiennent à cette transcription non éditée par Thilo, il y en a quelques-uns d'assez curieux pour être cités, d'autant plus qu'ils montrent suffisamment l'esprit de la légende. Le chapitre X, par exemple, raconte le trouble qu'éprouva Joseph en voyant Marie enceinte, bien qu'il ne l'eût pas connue encore; dans le chapitre XI, un ange le console en lui expliquant le mystère de cette grossesse inattendue, et le chapitre XII nous raconte les calomnies répandues par les Juifs contre Joseph et la bienheureuse Marie. Dans la suite de cet *Evangile*, on voit Jésus qui dompte des dragons, se fait suivre par des lions et des léopards, fait incliner les palmiers au seul son de sa voix, raccourcit le chemin qu'il doit parcourir, fait, au seul bruit de ses pas, tomber et s'écrouler les idoles qui sont sur la terre d'Egypte; on voit comment, avec un peu de boue, Jésus pétrit des oiseaux qui s'envolent en chantant; comment le son de sa voix suffit pour faire mourir un pharisien; comment il ressuscite un enfant qui jouait avec lui; comment il frappe de mort douze enfants; comment il entre dans la caverne d'une lionne formidable; comment l'eau du Jourdain, à l'imitation de l'eau de la mer Rouge qui s'ouvrit devant les Hébreux, s'ouvrit devant Jésus et ses compagnons; comment un mort fut ressuscité par le suaire de Joseph, et enfin comment Jésus et sa bienheureuse mère furent glorifiés. Tels sont les récits contenus dans le manuscrit que Thilo n'a pas jugé à propos de publier. Ces récits, ou des récits semblables à peu de chose près, sont contenus dans un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale, qu'on a dit être l'œuvre d'Onésime et de Jean l'évangéliste; une autre copie de l'*Evangile de la nativité et de l'enfance* existe à la bibliothèque de Cambridge; la légende, partagée en quarante-huit chapitres, en est presque identique à la copie que nous avons analysée. D'ailleurs, il existe de cet *Evangile* d'autres manuscrits, dont l'un, qui appartient à la bibliothèque Médicis de Florence, remonte au XVe siècle, et fut décrit par Bandini dans son *Catalogue de la bibliothèque Médicis*. Dans ce manuscrit figurent une épître de saint Jérôme et divers opuscules du même saint. L'*Evangile de la nativité et de l'enfance du Sauveur*, tel qu'il a été publié par Thilo, se divise en deux parties, qui ne semblent pas venir de la même source; la seconde, surtout, est puérile par les contes extravagants qu'elle raconte naïvement; elle est consacrée uniquement à l'enfant Jésus, tandis que la première, consacrée à l'histoire de la sainte Vierge, et qui comprend dix-sept chapitres, est bien supérieure par l'intérêt poétique des récits. La façon brusque dont finit ou plutôt dont ne finit pas cet *Evangile* a fait supposer que ce que nous possédons n'était qu'un fragment d'un ouvrage beaucoup plus étendu. Cet *Evangile* est mis dans la bouche de Jacques, qui n'est autre que Jacques le Mineur, auquel est attribué le *Protévangile*, et qui, après avoir été évêque de Jérusalem, fut, en l'an 61, mis à mort par les Juifs. Voici le commencement de cet *Evangile* : « Moi, Jacques, fils de Joseph, marchant dans la crainte de Dieu, j'ai écrit tout ce que j'avais vu de mes yeux survenir dans le temps de la nativité de la bienheureuse Marie et du Sauveur, rendant grâces à Dieu, qui m'a donné la connaissance des histoires de ces événements et montrant l'accomplissement des prophéties aux douze tribus d'Israël...» A quelle époque faut-il faire remonter la rédaction de cet *Evangile*? Le fond du récit a dû se former du IIe au Ve siècle, comme celui de la plupart des *Evangiles* apocryphes; mais il faut abandonner la recherche de l'époque de sa rédaction aussi bien que celle du nom de son rédacteur. Cependant il est permis de croire que celui-ci appartenait à une secte gnostique. D'ailleurs, la plupart des récits contenus dans cet *Evangile* se retrouvent dans plusieurs des autres *Evangiles* qui nous ont été conservés.

Evangile de Thomas l'Israélite. Cotelier, ayant trouvé à la Bibliothèque du roi une portion du texte grec de cet *Evangile*, dans un manuscrit qui remontait au XVe siècle, le publia pour la première fois, avec une très-grande exactitude. Richard Simon, le fondateur de l'exégèse, l'avait déjà signalé dans ses *Nouvelles observations sur le Nouveau Testament*. Le texte de Cotelier fut reproduit par Fabricius, qui y ajouta quelques notes; puis le travail de celui-ci fut complété par Mingarelli, dans le douzième volume de sa *Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, publié à Venise en 1764. Le manuscrit que possède de cet *Evangile* la bibliothèque de Vienne diffère sensiblement du manuscrit parisien. Thilo donna de cet *Evangile* une édition plus complète que toutes les autres, quoiqu'il ait dû souvent suppléer par des conjectures aux lacunes et aux défectuosités du texte. Quant à l'origine de cet *Evangile*, elle est assez peu connue; cependant, à l'examen de son texte, tous les érudits s'accordent à ne pas le faire remonter plus haut que le Ve siècle. Il ne faut pas confondre avec cet *Evangile* un *Evangilium secundum Thomam et juxta Matthiam*, qui a été cité par Origène, dans sa première homélie sur saint Luc, et dont il ne nous reste pas d'autres fragments. On suppose que la rédaction de cet *Evangile*, telle qu'elle nous est parvenue, est due à un sectateur du manichéisme. Cet *Evangile* est intitulé assez communément : *Livre de Thomas l'Israélite, philosophe, sur les choses qu'a faites le Seigneur encore enfant*. Le chapitre VI témoigne que cet *Evangile* a dû appartenir à quelques sectes gnostiques qui, comme on le sait, attribuaient des vertus mystiques à toutes les lettres de l'alphabet. Dans ce chapitre, en effet, on voit le grammairien Zachée enseigner à Jésus les lettres de l'alphabet. Mais celui-ci dit à son maître : « Toi qui ignores la nature de la lettre alpha, comment peux-tu nous enseigner la lettre bêta? Hypocrite, si tu le sais, enseigne-nous d'abord ce que c'est que la lettre alpha. » Et alors il se mit à presser son maître de questions sur la lettre alpha; et son maître ne pouvant pas y répondre, il expliqua lui-même les vertus mystiques de cette lettre.

Evangile de Jacques le Mineur. Cet *Evangile* se nomme aussi *Protévangile*, titre sous lequel il a été désigné, sans doute, par Guillaume Postel, qui, dans le cours de ses voyages, le trouva et l'imprima à Bâle avec une traduction latine, en 1552. Il y eut une autre édition en 1570, à Strasbourg. La publication de cet *Evangile* par Postel souleva contre ce dernier de très-violentes attaques. Il fut accusé par Henri Estienne de l'avoir fabriqué lui-même en dérision de la religion chrétienne. Cependant la version de Guill. Postel fut reproduite par Harold dans ses *Orthographa*, et, en 1564, une autre édition de cet *Evangile*, un peu différente de celle qui avait été publiée par Guillaume Postel, fut donnée par le savant Néander, qui n'a point daigné dire de quelle version il s'était servi. Grynæus et Fabricius ont reproduit l'édition de Néander. Plus tard, Thilo consulta, pour une nouvelle rédaction, les nombreux manuscrits que possède la Bibliothèque. Cet *Evangile*, désigné sous le nom d'*Evangile de Jacques l'Hébreu*, se trouve fréquemment cité dans les plus anciens écrivains ecclésiastiques. C'est à cette antiquité, sans doute, que faisait allusion G. Postel, en le nommant *Protévangile*, c'est-à-dire le *premier Evangile*. Parmi les écrivains qui le citent, mentionnons rapidement les plus illustres : Origène, saint Epiphane, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, André de Crète, Germain, patriarche de Constantinople, saint Jean Damascène, Georges, évêque de Nicomédie, Photius et bien d'autres prédicateurs, qui sont réunis dans le recueil de Combétis (*Nova auct. Bibl. Patrum*, Paris, 1672). Mais ce qui établit sûrement l'antiquité de cet *Evangile*, c'est qu'il est cité par saint Justin et par saint Clément d'Alexandrie, qui écrivaient au IIe siècle. Il a été traduit en syriaque, en copte et en arabe, mais aucune de ces traductions n'a été publiée. Il est un des plus curieux que l'on connaisse par la description qu'il donne des mœurs juives; les morceaux les plus populaires et les plus remarquables sont les plaintes de sainte Anne au sujet de sa stérilité, et le cantique qu'elle chante en présence de sa fille au temple. On a supposé même que ces passages devaient être des fragments tronqués d'un poëme. Dans sa rédaction actuelle, cet *Evangile* porte quelques traces d'un remaniement qu'on attribue aux gnostiques.

Évangile de Nicodème. On se figurerait difficilement aujourd'hui l'immense popularité dont a joui cet *Evangile* pendant tout le moyen âge jusqu'au XVe siècle. C'est aussi celui de tous auquel les arts et la poésie ont le plus emprunté. Si, comme il y a tout lieu de le supposer, l'*Evangile* de Nicodème n'est qu'une version des *Actes de Pilate*, qui ont joui d'une popularité considérable dans l'Eglise primitive, il faut en conclure que, sinon l'*Evangile* lui-même, sous la forme que nous en possédons, au moins la plupart des traditions qu'il relate étaient très-populaires parmi les premiers chrétiens. Il y a dans l'*Evangile* de Nicodème deux parties qui sont tout à fait distinctes : la première, qui comprend les seize premiers chapitres, raconte la condamnation de Jésus, la passion, la sépulture et la résurrection, de la même façon que les *Evangiles* canoniques, enrichie seulement de quelques fictions et légendes; la seconde, qui va du chapitre XVIIe au XXVIIe, contient le récit des fils de Siméon (Carinus et Lunius), qui, ressuscités d'entre les morts, racontent la descente de Jésus-Christ aux enfers et ses prédications parmi les morts. On a attribué l'*Evangile* de Nicodème, du moins pour la seconde partie, à un écrivain juif du Ve siècle qui aurait voulu opposer des témoignages contemporains de Jésus-Christ à l'argumentation incrédule des écrivains judaïsants. Cependant il est à remarquer qu'on ne trouve dans aucun écrivain grec une allusion quelconque à l'*Evangile* de Nicodème, si ce n'est dans un très-obscur compilateur cité par Léon Allatius dans son *De scriptis eccles. græc.* (p. 235); mais, dans l'*Histoire des Francs*, Grégoire de Tours le raconte tout au long, et beaucoup d'autres écrivains sacrés du moyen âge y recourent à chaque instant comme à une source qui ne saurait être suspecte. Toutefois, si l'époque de la rédaction est obscure, il faut reconnaître, comme nous le disions en commençant, que la légende elle-même est souvent citée par des écrivains grecs, et particulièrement par Eusèbe d'Alexandrie, qui en a fait une paraphrase; mais nous ne pouvons analyser ici la discussion savante de Thilo sur ces matières. Nous renverrons cependant aux ouvrages les plus remarquables où est exposée cette discussion; il faut ajouter à Thilo, que nous venons de citer, les livres suivants : *Disquisitio hist. crit. de indole, ætate et usu libri apocryphi vulgo inscripti : Evang. Nicodemi* (Berlin, 1784, in-8o); *Gotting. Biblioth. der neuest. theolog. liter.* de Standlin, et enfin, si l'on veut un résumé clair et précis, savant sans pédanterie et sans dogmatisme, on consultera les *Evangiles apocryphes*, par M. Michel Nicolas. M. Alfred Maury a aussi, sur la date de l'*Evangile* de Nicodème, publié une dissertation fort intéressante dans la *Revue de philologie* (t. II, p. 428). L'auteur de cet *Evangile* se donne le nom d'Amamai ou plutôt Emmaïas. L'auteur paraît avoir voulu faire croire au lecteur qu'il avait rédigé son *Evangile* d'après l'hébreu; mais la tournure générale du style, les nombreux mots latins qui se trouvent transportés dans son écrit, tout fait supposer, au contraire, qu'il n'a fait que transcrire une version latine. C'est sans doute dans un but de controverse religieuse que l'auteur se dit un Juif converti. M. Maury dit de la seconde partie de cet *Evangile*, qui raconte la descente de Jésus aux enfers, que, évidemment, il est puisé chez les auteurs chrétiens du IIIe et du IVe siècle; qu'en parcourant les Pères de l'Eglise on retrouve le même langage et les mêmes figures oratoires; que seulement le *pseudo-Evangile* a beaucoup agrandi le tableau; qu'il y a pris des proportions plus fortes et que le côté allégorique y a fait place à l'interprétation littérale. Et, pour appuyer son opinion, il cite tour à tour saint Cyrille de Jérusalem, saint Jean Chrysostome, Firmicus Maternus, Origène et saint Hippolyte. De toutes ces citations il résulte que tous les faits condensés dans la narration de l'*Evangile* de Nicodème se retrouvent dans les Pères du IIIe et du IVe siècle. Ce qui n'est point, d'ailleurs, une mince présomption en faveur de l'époque que nous avons indiquée pour sa composition (le IVe ou le Ve siècle), c'est qu'à cette époque un évêque de Laodicée, du nom d'Apollinaire, refusait d'admettre le dogme de la descente aux enfers. Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce que l'*Evangile* de Nicodème eût été composé à cette époque même pour combattre l'opinion d'Apollinaire. Telles sont les hypothèses les plus probables sur la rédaction de cet *Evangile*. Nous n'indiquerons point l'influence qu'il a exercée sur l'art chrétien. On trouvera dans l'*Histoire de l'art* de Séroux d'Agincourt les documents les plus complets et les plus curieux sur ce sujet. L'*Evangile* de Nicodème existe encore dans quatre manuscrits à la Bibliothèque nationale; c'est sur ces manuscrits, collationnés avec soin, que Thilo a fait son édition; le texte latin qu'en a donné le même érudit a été collationné sur un vieux manuscrit antérieur, selon toute probabilité, au Xe siècle, qui appartenait à la bibliothèque du couvent d'Einsiedeln. D'ailleurs les manuscrits latins de cet *Evangile* ne font pas défaut; la Bibliothèque nationale en possède dix-huit pour son compte. Sans vouloir entreprendre l'histoire de cet *Evangile*, il faut constater cependant, pour montrer le rôle considérable qu'il a joué, que c'est lui qui a fourni à l'épopée bretonne la tradition du vase mystérieux où a coulé le sang de Jésus, c'est-à-dire l'épopée du Saint-Graal. Au reste, pour expliquer cette influence sur l'épopée bretonne, il faut se rappeler que l'*Evangile* de Nicodème, qui jouit d'une grande autorité chez tous les peuples chrétiens de l'Occident, exerça surtout son ascendant en Angleterre, où il fut traduit par l'hérésiarque Wiclef. En moins de vingt-cinq ans, c'est-à-dire de 1507 à 1532, on en compte sept éditions imprimées à Londres. On trouve une traduction française de cet *Evangile* dans un roman français, l'*Histoire du roi Perceforest*, qui fut publié en 3 volumes, à Paris, en 1528. Cet *Evangile* fut aussi plusieurs fois traduit en italien; il en existe une multitude de traductions allemandes, mais on n'en connaît pas une seule en espagnol. Si l'on ne retrouve l'*Evangile* de Nicodème tout entier en aucune langue orientale, on ne peut méconnaître, dans certaines légendes arabes et dans quelques manuscrits arméniens, des allusions évidentes à cet *Evangile*. M. Silvestre de Sacy a fait passer en notre langue une de ces relations arabes qui a beaucoup de rapport avec notre *Evangile*, et M. Dulaurier a traduit un fragment des *Actes de saint André et de saint Paul* qui présente la même ressemblance.

Évangile de l'enfance. Cet *Evangile* a été publié en texte arabe au XVIIe siècle par Henry Sike, qui supposait que cette version arabe avait été faite sur un original fort ancien, écrit primitivement en grec ou en syriaque. La rédaction de cet *Evangile* a même

été attribuée à saint Pierre et regardée autrefois comme le cinquième *Evangile*, si l'on s'en rapporte à une tradition relatée par un auteur arabe, Ahmed-Ibn-Idris, cité par Maracci dans son travail sur le Coran. Saint Pierre l'aurait, suivant cette tradition, rédigé d'après des matériaux ou plutôt des récits empruntés à la mère de Jésus. Cet *Evangile*, publié en 1657, en arabe, fut traduit en latin d'après ce texte par Fabricius; il fut réimprimé et corrigé par Thilo, qui revit en même temps la traduction de Fabricius. Il en existe quatre traductions en allemand : la première, qui est anonyme, est datée de 1699; la seconde, qui est également anonyme, de 1789 (elle porte la date de 5738, à Jérusalem); la troisième est de 1804; la quatrième fait partie de la collection du docteur Borberg. A qui faut-il attribuer la rédaction de cet *Evangile?* On n'a, à ce sujet, que des hypothèses à offrir au lecteur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on retrouve chez les Arméniens des récits qui sont évidemment empruntés à cet *Evangile;* qu'on le voit encore très-vénéré chez les nestoriens qui habitent les côtes du Malabar. Les Pères ne nous fournissent aucune donnée importante qui puisse nous mettre sur la voie. Irénée, Origène et Cyrille en parlent; le premier l'attribue à quelque sectateur de Marcon; le second à Basilide, qui avait composé sur les *Evangiles* un commentaire en vingt-quatre livres, et Cyrille y voit l'œuvre d'un manichéen. Les traditions contenues dans l'*Evangile de l'enfance* sont certainement originaires de l'Orient, où elles sont encore très-répandues; mais c'est surtout en Egypte qu'on les retrouve le plus communément, et toutes les présomptions se réunissent pour faire penser qu'elles se sont formées dans ce dernier pays. Tous les faits relatés par cet *Evangile* ont pour théâtre la terre d'Egypte; les Coptes possédaient un grand nombre de traditions de cette sorte. Une de ces histoires, relative à la fuite en Egypte, a été attribuée à Théophile d'Alexandrie. M. Silvestre de Sacy a donné, dans une lettre à M. André Birch publiée en 1815 à Copenhague, l'analyse de deux copies d'une *Histoire* de Pilate et de deux sermons en arabe qui sont l'œuvre de Cyriaque, évêque égyptien. Un de ces sermons relate la fuite de Jésus en Egypte, son arrêt au monastère de Baisous et les miracles qu'il y fit. Les faits racontés dans ce discours, quoique fort intéressants, seraient trop longs à exposer ici. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, tandis que les autres font remonter les traditions de l'*Evangile de l'enfance* à saint Pierre, qui les aurait reçues de Marie, Cyriaque prétend tenir celles qu'il raconte d'un moine nommé Antoine, qui les aurait reçues de Joseph par voie de succession. Les Egyptiens ou Coptes paraissent, d'ailleurs, avoir eu la spécialité des traditions sur l'enfance de Jésus. Ces traditions étaient encore vivaces au XVIIe siècle, où elles furent racontées à Vansleb qui parcourait alors l'Egypte : on lui montra un olivier qui avait poussé d'un bâton enfoui en terre par l'enfant Jésus; on lui parla d'une fontaine qui avait le don de guérir tous les malades depuis que Marie y but pour étancher sa soif. Les musulmans ont eux-mêmes accueilli la plupart de ces légendes, auxquelles ils en ont ajouté d'autres dont l'origine est assez difficile à démêler, d'autant plus qu'il n'est pas probable qu'ils ne les aient point embellies de toutes les fantaisies de leur imagination; les rabbins aussi se sont emparés de ces traditions, dont ils se sont servis quelquefois contre le christianisme. L'*Evangile de l'enfance* a été de tout temps célèbre chez les peuples chrétiens de l'Occident; c'est aux traditions de cet *Evangile* que sont ordinairement empruntées les représentations picturales de la fuite en Egypte. M. Brunet, qui l'a traduit en français, cite, d'après le lexique roman de M. Raynouard, une traduction de cet *Evangile* en langue provençale qui date du XIIIe siècle. Il est difficile de fixer d'une manière précise l'époque où ces traditions se sont formées dans l'Eglise. L'*Evangile de l'enfance*, qui contient quelques charmants détails, se compose de cinquante-cinq chapitres. Il en existe divers manuscrits en arabe et en syriaque à la bibliothèque du Vatican. Les principaux faits racontés par l'*Evangile de l'enfance* ont pour objet l'accouchement de Marie, la venue des bergers autour de la crèche du Sauveur, la visite des mages, etc. On pourra consulter avec fruit sur ce sujet un volume de M. E. du Méril sur les poésies populaires latines du moyen âge, et les *Evangiles apocryphes* de M. Michel Nicolas.

Évangile de Marcion, nom sous lequel on désigne l'*Evangile* en crédit auprès des marcionites. Cet *Evangile*, selon toute probabilité, offrait les plus grandes ressemblances avec celui de saint Luc. L'avis d'Irénée n'est pas favorable à cet *Evangile :* « Marcion, dit-il dans son livre *Advers. hæres.*, a défiguré l'*Evangile* tout entier, l'a refait à sa guise, puis s'est vanté de posséder un *Evangile* véritable. » Tertullien dit de Marcion qu'il avait retranché de l'*Evangile* de saint Luc ce qui contrariait ses doctrines particulières. On s'explique fort bien comment Marcion, qui prétendait s'inspirer de saint Paul, ne repoussait pas en entier l'*Evangile* de Luc, qui passe précisément pour avoir écrit sous l'inspiration du même apôtre. Il n'est donc pas impossible que l'*Evangile* des marcionites ne soit que l'*Evangile* de Luc remanié à leur fantaisie. Mais M. Michel Nicolas fait observer à ce propos que, s'il y a falsification ou remaniement dans cet *Evangile*, il faut en accuser, non pas Marcion en personne, mais son maître Cerdon, qui se servait avant Marcion de l'*Evangile* appelé depuis *marcionite*. Tertullien, cité par le même critique, est péremptoire sur ce point : « Cerdon, dit-il, ne reconnaît que l'*Evangile* de Luc; encore ne le reconnaît-il pas dans son intégrité. » Neanmoins, la façon dont Cerdon ou Marcion — peu importe le nom du gnostique qui a le premier fait ce travail supposé — a conservé dans l'*Evangile* de Luc des versets entiers contraires aux opinions des gnostiques fait supposer à M. Michel Nicolas qu'il n'y a point eu remaniement prémédité ni falsification de l'*Evangile* de Luc. Il propose de clore le débat en concluant que l'*Evangile* dont se servait Marcion, et dont Cerdon et bien d'autres antijudaïsants s'étaient servis avant lui, n'était qu'une copie imparfaite de notre troisième *Evangile*. Il trouve que, faute d'un indice historique qui nous montre par quel concours de circonstances cette copie imparfaite a été adoptée par les gnostiques de cette secte, un champ illimité est ouvert aux conjectures et aux hypothèses. Mais, à vrai dire, il n'y a rien d'étonnant à voir Luc tronqué et mutilé à une époque où l'on ne cessait de retoucher le texte des livres sacrés sous les prétextes les plus futiles; et encore moins doit-on être surpris de voir une secte adopter, préférablement aux autres copies qui lui semblent incorrectes et interpolées, un texte qu'elle prend de bonne foi pour le texte primitif.

Bien que ce ne soient pas des *Evangiles*, il faut ranger dans la même catégorie les livres apocryphes de l'Ancien Testament, comme le livre d'*Adam*, le livre d'*Enoch*, les livres d'*Abraham*, le *Testament* des douze patriarches, les livres de *Joseph* et de *Salomon*, le quatrième livre d'*Esdras* et l'ascension du prophète Isaïe. Tous ces livres, et principalement ceux qui se rapportaient au Nouveau Testament, furent quelquefois condamnés par les papes, entre autres par Innocent Ier; mais ces condamnations, d'ailleurs assez bénignes, n'altérèrent point le crédit qu'ils avaient auprès de la foule et même auprès de certains écrivains ecclésiastiques qui prenaient plaisir à les citer. Au XIe siècle, un évêque de Chartres, Fulbert, exprima le regret, dans un sermon sur la nativité de la Vierge, de ne pouvoir lire dans l'église l'*Evangile* apocryphe qui raconte la naissance et la vie de Marie et qui était alors interdit. La *Légende dorée* raconte tout au long l'*Evangile* que nous venons de citer, et la célèbre Roswitha l'a mis en vers hexamètres. C'est dans les *Evangiles* apocryphes, et non dans les *Evangiles* canoniques, que la peinture chrétienne a pris les attributs et le caractère qu'elle donne à ses personnages. L'âne et le bœuf, qui figurent dans tous les tableaux représentant la naissance du Christ, sont empruntés à l'*Evangile* apocryphe *de la nativité de Marie et de l'enfant du Seigneur*. C'est l'*Evangile de Nicodème* (seconde partie) qui a fourni à la peinture et à la sculpture l'idée et les détails de la descente de Jésus aux enfers. Les mystères, cette forme enfantine des jeux scéniques, ont puisé souvent leurs sujets dans les *Evangiles* apocryphes. On les retrouve jusque dans l'*Enfer* de Dante et le *Paradis perdu* de Milton. Cependant leur influence populaire cessa vers le XVe siècle, bien que beaucoup de dictons populaires et de légendes, obscurcis par le temps, s'y rattachent évidemment. Les *Evangiles* apocryphes ont été l'objet d'études assez nombreuses; celle de M. Michel Nicolas, la dernière qui ait été publiée, est aussi celle qui traite la matière avec le plus de clarté. Ils ont été édités par Thilo et traduits en français, en 1849, par M. Gustave Brunet.

— Hist. relig. Evangile éternel. Tout le moyen âge, depuis le milieu du XIIIe siècle, a cru, et les critiques modernes, Eyméric, Dupin, l'abbé Fleury, Crévier, Tillemont, etc., ont admis que ce mot d'*Evangile éternel* était le titre d'un livre secret dont on essayait méchamment de substituer la doctrine à l'*Evangile* du Christ. En voyant ce volume introuvable servir d'aliment et de prétexte aux passions et aux intérêts qui se disputaient le monde au XIIIe siècle, on est par moment tenté de le placer dans la même catégorie que le livre des *Trois imposteurs*, qui bien certainement n'a jamais existé. Le mot d'*Evangile éternel*, en effet, pris comme symbole d'une école, apparaît pour la première fois dans le monde théologique en 1254. C'était le moment où les querelles de l'Université avec les ordres mendiants et des ordres mendiants entre eux avaient atteint le plus haut degré de vivacité. L'*Evangile éternel* devint dans cette mêlée générale une arme pour les différents partis. Les dominicains le reprochaient aux franciscains, et ceux-ci aux disciples de saint Dominique. L'Université, par l'organe de Guillaume de Saint-Amour, en accusait les mendiants, et, en vertu d'un singulier retour, Guillaume de Saint-Amour en passait lui-même pour l'auteur aux yeux de l'opinion.

Joachim de Flore est d'ordinaire présenté comme l'auteur de l'*Evangile éternel*. Quel était ce personnage? M. Renan, dans une intéressante étude publiée par la *Revue des Deux Mondes*, en trace le portrait suivant : « Un nom à demi légendaire brille en tête de la doctrine de l'*Evangile éternel*. Vers la fin du XIIe siècle et dans les premières années du XIIIe, vécut en Calabre un saint abbé de l'ordre de Cîteaux nommé Joachim. Placé sur les confins de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine, il vit avec une rare clairvoyance l'état général de la chrétienté. Le monde entier le reconnut pour prophète; un ordre nouveau, celui de Flore, tira son nom du lieu, voisin de Cosenza, où il se retira. L'étroite et soupçonneuse théologie scolastique, qui devait bientôt dessécher tous les bons germes que le siècle portait en son sein, n'était pas encore dominante. La doctrine de Joachim ne fut jamais attaquée de son vivant. Il fut honoré des papes Lucius III et Clément III. On convenait généralement qu'il avait reçu, pour expliquer les oracles obscurs contenus dans les livres saints, des lumières surnaturelles et une assistance spéciale. Doué d'une imagination ardente, le Calabrais enthousiaste conçut dans ses rapports fréquents avec l'Eglise grecque, gardienne plus fidèle de l'ancienne discipline, et peut-être avec quelque branche de l'Eglise cathare, une grande aversion contre l'organisation de l'Eglise latine, contre l'intrusion de la féodalité dans les choses sacrées, contre les mœurs corrompues et mondaines du haut clergé simoniaque. L'idée qui, trois siècles plus tard, amènera une révolution religieuse, je veux dire la profonde dissemblance de l'Eglise du moyen âge et de l'Eglise primitive, est déjà chez lui tout entière. La Bible et surtout les prophètes, dont il faisait sa lecture habituelle, lui révélèrent une philosophie de l'histoire qu'il appliquait sans hésiter au présent, par laquelle même il prétendait régler l'avenir. Les destinées de l'Eglise catholique, telle que l'avait faite le cours des siècles, lui parurent toucher à leur terme. L'Eglise grecque, disait-il parfois, est Sodome, l'Eglise latine est Gomorrhe. Il sembla croire que la doctrine du Christ n'était pas définitive, et que le règne du Saint-Esprit, obscurément promis par l'Evangile, n'était pas encore fondé. Comme remède à la corruption du siècle, il rêva la pauvreté. Il prédit, à ce qu'on assure, l'apparition d'un ordre composé d'hommes spirituels, qui dominerait d'une mer à l'autre et jouirait de la vision du Père; mais ce que vingt ans plus tard devait réaliser François d'Assise, Joachim ne fit que l'entrevoir. Son ordre de Flore n'acquit jamais une bien grande importance, et les doutes graves qui pesèrent après sa mort sur son orthodoxie empêchèrent l'opinion de sa sainteté de prévaloir d'une manière définitive en dehors de la Calabre. La physionomie de cet homme étrange, entourée d'une auréole de mystère, resta toutefois vivement empreinte dans le souvenir de ses contemporains. La légende s'en empara de très-bonne heure. On raconta de lui d'innombrables miracles, on lui fit prédire les révolutions de l'Eglise et des empires. L'imagination ne s'arrêta plus : Dante lui donna un brevet formel de prophète. »

L'*Evangile éternel* peut être considéré comme livre, au point de vue de la critique bibliographique, et comme doctrine, au point de vue de l'histoire religieuse. Nous exposerons d'abord la doctrine de l'*Evangile éternel*, en prenant pour guide l'intéressante étude qu'en a faite M. Xavier Rousselot.

— I. L'*Evangile éternel considéré comme doctrine.* Dans une lettre en guise de testament datée de l'an 1200, Joachim, exposant avec détail l'état où se trouvaient alors ses écrits, mentionne comme terminés trois ouvrages : la *Concorde de l'Ancien et du Nouveau Testament*, l'*Exposition de l'Apocalypse* et le *Psaltérion décacorde*. En ces trois écrits, dont l'authenticité n'est pas contestée, se trouve contenue formellement, et non d'une manière vague, comme le dit M. Renan, l'idée d'un troisième âge du christianisme, supérieur aux deux premiers, et caractérisé par le règne du Saint-Esprit et de l'*Evangile éternel*. L'*Exposition de l'Apocalypse* est particulièrement destinée au développement de cette idée. Dès le début de ce livre, Joachim montre la division du gouvernement de ce monde en trois règnes. Le premier, celui du Père, va depuis le commencement du monde jusqu'à l'avénement du Fils; le second, celui du Fils, commence à Zacharie, père de Jean, et va jusqu'à saint Benoît, avec lequel s'annonce le troisième. A ces trois règnes correspondent trois états de l'humanité : au premier âge appartient l'ordre des conjoints par le mariage, ordre qui n'a d'autre fin que la propagation de l'espèce; l'ordre des clercs n'est pas né pour créer selon la chair, mais pour propager la parole de Dieu : il est le type du second âge; enfin l'ordre monastique procède de l'un et de l'autre : à l'un il doit l'existence, et par l'autre les hommes se préparent à la vie qu'ils doivent embrasser; il est le couronnement de la destinée de l'homme. « De même que la lettre de l'Ancien Testament, dit Joachim, semble appartenir au Père par une certaine propriété de ressemblance, et au Fils la lettre du Nouveau Testament; de même, l'intelligence spirituelle, qui procède de tous les deux, appartient au Saint-Esprit. D'après cela, l'âge où l'on s'unissait par le mariage fut le règne du Père; celui des prédicateurs est le règne du Fils; et l'âge des religieux, *ordo monachorum*, le dernier, doit être celui du Saint-Esprit; le premier avant la loi, le second sous la loi, le troisième avec la grâce. » Ce dernier âge lui-même a trois périodes : celle de la lettre de l'Evangile, celle de l'intelligence spirituelle, celle enfin de la pleine manifestation de Dieu. Plus Joachim entre dans sa doctrine, plus il prend une teinte de mysticisme, mais toujours en lui donnant l'enveloppe religieuse du christianisme; car il ne marche que l'Ecriture à la main, et c'est elle qui lui montre les deux sortes de vies qui résultent nécessairement des différents âges : la vie active et la vie contemplative. La vie spirituelle ne vient qu'après la vie animale; celle-ci se borne à l'action, tandis que la vie spirituelle est toute de contemplation, sans contrainte d'aucune sorte, car, où est l'esprit de Dieu, là est la liberté. La vie contemplative, qui est la perfection, ne peut pas être réalisée entièrement en ce monde, et le troisième âge a besoin de la mort pour arriver à son entière plénitude. Aussi Joachim, en vrai mystique, conclut que non-seulement il ne faut pas fuir la mort, mais qu'il faut en hâter le moment par tous les moyens possibles. La mort volontaire n'est à ses yeux qu'un sacrifice pour obtenir plus tôt ce qu'on aime, puisque les esprits libres et purs peuvent seuls jouir des biens que donne la contemplation. Joachim met tellement le règne du Saint-Esprit au-dessus de celui du Christ, que les Juifs, à ses yeux, sont bien moins coupables pour avoir crucifié Jésus-Christ que pour avoir méconnu l'Esprit saint. C'est, en effet, ce qu'il ne craint pas d'avancer dans son *Exposition de l'Apocalypse*, où il dit que dans le premier cas ils ne péchaient qu'envers le Fils de l'homme. Leur grand crime est de s'en être tenus à la lettre de la loi, car ce n'est que par l'intelligence de l'Esprit qu'on peut arriver à l'amour. Ainsi, en résumé, il y a trois sortes d'écritures divines : la première était pour le premier âge du monde, c'est l'*Ancien Testament;* la seconde est la nôtre, c'est le *Nouveau Testament;* la troisième résulte des deux autres, c'est l'*Evangile éternel*. C'est au troisième âge que l'auteur rapporte tout, c'est par lui qu'il explique tout, même le mystère de la Trinité. Quoique les trois personnes en Dieu soient comprises en une seule, dit-il, on peut leur assigner à chacune un lien spécial, comme si l'on disait du Père qu'il agissait dans le premier âge; du Fils, qu'il coopère dans le second; du Saint-Esprit, qu'il viendra dans le troisième pour la consommation universelle. Ce mystère est comme le foyer de toute doctrine : trois personnes en Dieu, trois Ecritures divines, trois âges pour l'humanité. « Aujourd'hui encore, dit M. Rousselot, on peut s'étonner de la hardiesse de cette théorie non moins que de son originalité; elle méritait de trouver une place dans l'histoire du catholicisme. »

Les yeux fixés sur cet idéal religieux du troisième âge, Joachim ne pouvait manquer de voir combien l'Eglise de son temps était loin de le réaliser : de là le côté polémique de son œuvre. Le troisième âge doit amener le triomphe du religieux et du moine sur les hommes des règnes précédents; mais il faut que ce troisième homme, le moine, soit vraiment moine, c'est-à-dire pur, chaste, fidèle à la règle, qu'il ne garde rien de charnel dans ses pensées ni dans ses désirs. Ceux-là ne sont que de faux moines qui s'aiment et qui cherchent leur bien-être. Joachim ne peut se contenir en parlant de ceux qui violent les règles de la vie monastique. On en voit qui se plongent dans le siècle, se refusant au travail des mains, oubliant la mortification dans le boire et le manger. Comment mener une vie pauvre au milieu des richesses, comment garder la chasteté au milieu des festins, dans le voisinage des villes et des bourgs? Les mauvais religieux ont fait du monde un enfer, l'*enfer d'en haut* (*infernus superior*). Les mauvais religieux sont plus funestes que les laïques, car s'il n'est pas d'hommes meilleurs que ceux qui se sont perfectionnés dans le cloître, il n'en est pas de pires que ceux qui s'y pervertissent. De cette critique des désordres du cloître, Joachim passe à celle de la société catholique, et surtout de ses chefs spirituels. Il prend parti pour les petits contre les grands, pour les faibles contre les forts. Il s'élève contre le luxe et l'ambition du clergé. Il lance l'anathème sur ceux qui oublient leurs devoirs et le caractère dont ils sont revêtus. Il plaide pour les victimes de ces infidèles, de ces apostats déguisés, comme il les nomme. Rome lui paraît l'image frappante de l'Eglise charnelle, de l'Eglise des méchants (*Ecclesia malignantium*), qu'il flétrit du nom consacré de Babylone. Il flétrit les faux prêtres et les hypocrites, qui convoitent les avantages temporels, pour qui toute vertu est dans les joies de la chair et qui veulent la richesse pour vivre dans les délices. Il les stigmatise avec une dureté de langage que n'ont pas surpassée les hommes de la Réforme : ce sont des brutes, des animaux qui mangent les péchés du peuple, qui vendent à beaux deniers comptants des prières et des messes, faisant de la maison d'oraison une boutique et un marché (*Negotiatores terræ sunt sacer-*

dotes : bruti animales qui manducant peccata populi, qui vendunt orationes et missas pro denariis, facientes domum orationis apothecam negotiationis et forum publicum).

Un des plus célèbres joachimites est Jean-Pierre Oliva, né en 1247, en Provence, mort en 1297, qui, dans un livre intitulé : *Postilla super Apocalypsi*, distingua sept âges dans l'Église :

1° L'âge de la fondation, c'est-à-dire la période qui s'étend depuis la vie publique du Christ jusqu'à Néron;

2° L'âge des épreuves, compris entre Néron et Constantin le Grand;

3° L'âge des hérésies, commençant à Constantin et s'étendant jusqu'au temps des solitaires;

4° L'âge des solitaires, finissant à Charlemagne;

5° L'âge des cénobites, s'étendant jusqu'à saint François d'Assise;

6° L'âge de la restauration évangélique, qui ne sera réellement inauguré que par la destruction de la prostituée de Babylone;

7° Le sabbat éternel, qui commencera à la mort de l'antechrist.

Oliva est un précurseur de Luther; comme ce grand réformateur, il soutient que, par la grande prostituée de Babylone, l'*Apocalypse* n'a voulu désigner autre chose que l'Eglise romaine.

— II. L'*Evangile éternel considéré comme livre*. La doctrine de Joachim de Flore devait trouver d'ardents disciples dans l'ordre des franciscains. Animé du souffle brûlant de son fondateur, cet ordre, remarque avec raison M. Rousselot, semblait avoir été créé tout exprès pour recueillir la succession du moine calabrais et cultiver le champ qu'il avait si activement préparé. Jean de Parme, général des franciscains, était depuis longtemps imbu du joachimisme et de la religion du Saint-Esprit, lorsqu'en 1254 on entendit parler dans Paris d'un livre intitulé l'*Evangile éternel*, qui lui était attribué; on le lisait, disait-on, on l'expliquait publiquement. Les docteurs de l'Université, excités par leur animosité contre les franciscains et les dominicains, qui prétendaient à l'enseignement et à la direction de l'esprit comme à la conduite des âmes, lancèrent contre leurs rivaux une accusation d'hérésie, et soumirent au pape le livre qui lui était attribué. Examiné par trois cardinaux, ce livre fut condamné et supprimé sous peine d'excommunication, mais avec toutes sortes de ménagements pour l'auteur supposé. Rien ne paraissait prouvé sur ce dernier point et, d'ailleurs, on voulait ménager l'ordre des franciscains dans la personne de leur général. Plus tard, Jean de Parme fut obligé de déposer la dignité de général de l'ordre et condamné à la prison perpétuelle, ainsi que deux de ses fidèles compagnons, Léonard et Gérard de Borgo San-Donnino.

Du jour où il fut question du livre intitulé l'*Evangile éternel*, deux partis se formèrent, qui le désavouèrent chacun en l'attribuant au parti opposé. En secret, ceux qui ne voulaient pas en assumer la responsabilité étaient assez portés à en aimer la doctrine; mais, en voyant la réprobation qu'elle avait soulevée, ils n'osèrent pas tenir bon. L'Université, Guillaume de Saint-Amour en tête, l'attribua aux mendiants, prêcheurs et mineurs. Les franciscains, les plus soupçonnés, s'empressèrent de mettre le prétendu livre sur le compte des dominicains. Mais on ne pouvait articuler aucun nom propre, et les frères prêcheurs repoussèrent victorieusement l'accusation, quoi qu'en aient pu dire Matthieu Pâris, Richer et le *Roman de la Rose*. Il n'en fut pas de même des franciscains, dont les tendances au mysticisme se rapprochaient beaucoup plus de la religion du Saint-Esprit. On accusa naturellement les plus ardents joachimites, et, parmi eux, Gérard de Borgo San-Donnino. Comme pour augmenter la difficulté, on parla de deux écrits distincts, l'*Evangile éternel* et une *Introduction* (*Liber introductorius in Evangelium æternum, seu in quosdam libros abbatis Joachimi*), tous deux mis sur le compte de Jean de Parme. Que doit-on penser de l'existence et de l'origine véritable de ces deux livres? Les critiques sont partagés sur cette question. « S'il était permis de hasarder une conjecture, dit Daunou, nous dirions que l'*Evangile éternel* n'était pas un livre, mais une doctrine, celle de Joachim, et que, pour la mieux répandre, pour initier plus de personnes à ces nouvelles croyances, on s'avisa, vers la fin du XIIIe siècle, d'en publier un exposé en quelque sorte élémentaire, *Liber introductorius*. »

Voici les conclusions de M. Renan sur cette intéressante question : 1° l'*Evangile éternel* désigne dans l'opinion du XIIIe siècle une *doctrine*, censée de l'abbé Joachim, sur l'apparition d'un troisième état religieux qui devait succéder à l'*Evangile* du Christ et servir de loi définitive à l'humanité. 2° Cette doctrine n'est que vaguement exprimée dans les écrits authentiques de Joachim. Joachim se contente de comparer l'Ancien et le Nouveau Testament, et ne jette que très-timidement les yeux sur l'avenir. 3° Le nom de l'abbé Joachim fut relevé, vers le milieu du XIIIe siècle, par la fraction ardente de l'école franciscaine. On lui fit prédire la naissance de saint François et de son ordre; on lui prêta, à l'égard de François d'Assise, un rôle analogue à celui de Jean-Baptiste à l'égard de Jésus; enfin on donna à la doctrine qu'on lui attribuait le nom d'*Evangile éternel*. 4° Ce terme ne désignait pas, pour la plupart de ceux qui l'entendaient ou le prononçaient, un ouvrage distinct : c'était l'étiquette d'une doctrine, comme le mot des *Trois imposteurs* résumait l'incrédulité averroïste, sortie de l'étude des philosophes arabes et de la cour de Frédéric II. 5° Néanmoins, dans un sens plus précis, on donnait le nom d'*Evangile éternel* à la réunion des principaux ouvrages de Joachim. 6° Œuvre distincte de cette collection, il y eut une *Introduction à l'Evangile éternel*, ouvrage de médiocre étendue, qui fut composé ou du moins mis au jour par Gérard de Borgo San-Donnino, en l'année 1254. 7° Cette introduction était la préface d'une édition abrégée des œuvres de Joachim, accompagnée de gloses par Gérard. Ces deux écrits, compris sous le nom sommaire d'*Evangile éternel*, furent transmis par l'évêque de Paris au pape en 1254, puis censurés par la commission qui se réunit pour les examiner en 1255. 8° Le texte de l'*Introduction à l'Evangile éternel* semble perdu; mais la doctrine nous en a été conservée dans les condamnations qui frappèrent l'*Evangile éternel*.

— Liturg. En liturgie, l'*évangile* est la partie de la messe qui vient après l'épître et précède l'offertoire. Elle consiste, et c'est de là qu'elle tire son nom, dans la lecture d'un des *Evangiles* déterminés par la liturgie pour chacun des jours de l'année. Tous les Pères et tous les docteurs sont d'accord sur ce point qu'on ne trouve aucune liturgie qui n'ait admis une lecture quotidienne de l'*Evangile*. Toutefois, certaines Eglises de l'Orient crurent pouvoir se dispenser de cette lecture le samedi; mais, par son canon XVI, le concile de Laodicée, tenu en 364, ordonna que le samedi ne sortirait pas de la règle commune et que, ce jour-là, on lirait l'*évangile* aussi bien que les autres livres de l'Ecriture sainte.

Aux messes basses, et pour montrer que la vérité est passée des Juifs aux gentils, l'officiant transporte le missel du côté méridional au côté septentrional, où se lit l'*évangile*. Le prêtre s'arrête au milieu de l'autel pour dire le *Munda cor meum*, puis il pose le missel de biais. En commençant la lecture de l'*évangile*, il fait le signe de la croix avec le pouce de la main droite sur l'*évangile* même, puis sur son front, sur sa bouche et sur sa poitrine. A la fin, il baise la page qu'il vient de lire et dit :

Per evangelica dicta
Deleantur nostra delicta.

Aux messes solennelles, les choses se passent différemment. Le diacre, après s'être agenouillé au bas de l'autel et avoir dit le *Munda cor meum*, se lève, prend l'évangéliaire et se place devant le célébrant en prononçant ces mots: *Jube, domine, benedicere*, auxquels celui-ci répond : *Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis, ut digne et competenter annunties Evangelium; in nomine*, etc., etc. *Amen*, et le diacre, qui baise la main du prêtre et se dirige vers l'assistance, précédé des sous-diacres et d'enfants de chœur portant des cierges et l'encensoir. Tous les fidèles se tiennent debout pendant la lecture de l'*évangile* et, lorsque celle-ci est terminée, ils disent : *Laus tibi, Domine*. Après quoi, le diacre regagne l'autel avec le même cérémonial, fait baiser l'évangéliaire par le célébrant et par tous les membres du clergé qui assistent à la messe.

Dans l'Eglise grecque, la lecture de l'*évangile* se fait avec une grande solennité, moins grande toutefois qu'aux premiers temps de l'Eglise. A cette époque, « tout le monde, dit Sozomène, était debout, la tête baissée, silencieux, recueilli. » D'après saint Isidore de Péluse, l'évêque quittait son camail et se tenait debout. Saint Jean Chrysostome nous apprend que l'empereur lui-même ôtait sa couronne. « Le roi même, dit-il, ne souffre point que le diadème demeure sur sa tête; mais il le quitte à cause de Dieu qui parle dans son *Evangile*. »

— Bibliogr. En vue de la propagande religieuse, les *Evangiles* ont été traduits non-seulement dans presque tous les idiomes de la terre, mais encore dans un grand nombre de dialectes, soit pour les missions catholiques, soit par les soins des sociétés bibliques de Londres et de Saint-Pétersbourg. Nous n'entreprendrons pas de faire ici la nomenclature des innombrables versions qui en ont été publiées et répandues chez tous les peuples; mais nous nous attacherons à signaler les principales éditions qui ont été données de ces livres, en grec, en syriaque, en latin, en français, etc., et à indiquer quelques-uns des travaux dont ils ont été spécialement l'objet, sans citer les commentaires qui embrassent à la fois l'Ancien et le Nouveau Testament. Pour la clarté de notre travail bibliographique, nous le diviserons dans l'ordre suivant : 1° *Versions grecques*; 2° *Editions polyglottes et versions en diverses langues*; 3° *Versions latines*; 4° *Versions françaises*; 5° *Concordances, commentaires, critiques*, etc.; 6° *Evangiles apocryphes*.

— I. Versions grecques : *Novum instrumentum omne, diligenter ab Erasmo Roterodamo recognitum et emendatum* (græco et latine), *cum annotationibus* (Bâle, 1516 [avant Pâques], 1519, 1522 et 1527, 2 tomes en 1 vol. in-fol.; réimpr. dans la collection des *Œuvres d'Erasme*, Leyde, 1705, in-fol., tome VI); *Novum Testamentum, græce* (Haguenau, 1521, pet. in-4°; Bâle, 1524, pet. in-8°); *Novum Testamentum, græce* (Paris, Simon de Colines, 1534, in-8°); *Novum Testamentum, græce* (Venise, 1538, 2 vol. pet. in-8°; Bâle, 1541-1542, in-fol.; Paris, 1543, pet. in-8°); *Novum Testamentum, græce, ex bibliotheca regia* (Paris, Rob. Estienne, 1546, aussi 1549, 2 tom. en 1 vol. in-16; 1550, in-fol; 1551, 2 part., très-pet. in-8° à 3 col.); *Novum Testamentum, græce et latine* (Lyon, Jean de Tournes, 1559, pet. in-8°); *Novum Testamentum, sive novum fœdus, cujus græco textui respondent interpretationes duæ : una vetus, altera Theod. Bezæ* (Genève, H. Estienne, 1565, 1582, 1538, in-fol.); *Novum Testamentum, græce* (Paris, R. Estienne, 1568, 2 part., pet. in-12); *Novum Testamentum, græce, obscuriorum vocum... interpretationes margini adscripsit H. Stephanus* (H. Estienne, 1576, 1587, in-16); *Novum Testamentum, græce, cum vulgata interpretatione* (Anvers, 1583, in-8°); *Novum Testamentum, græce* (Londres, 1587, in-16; 1592, in-24); *Novum Testamentum, græce* (Leyde, Elzévir, 1624, 1633, 1641, pet. in-12; 1641, pet. in-8°; Amsterdam, 1656, 1662, 1670, 1678, in-24; 1658, 1675, pet. in-12); *Testamenti Novi libri omnes, accesserunt parallela Scripturæ loca, necnon variantes lectiones ex antiquis versionibus collectæ*, a Joan. Fell (Oxford, 1675, pet. in-8°); *Novum Testamentum, una cum scholiis, græce*, opera et studio Jo. Gregorii (Oxford, 1703, in-fol.); *Novum Testamentum, cum lectionibus variantibus et in easdem notis*, studio et labore Jo Millii (Oxford, 1707, in-fol.; édit. très-belle et correcte, mise au jour par H. Aldrich, après la mort de Grégory); *Novum Testamentum, græce, editionis receptæ cum lectionibus variantibus, necnon commentario pleniore*, opera et studio Joa.-Jac. Wetstenii (Amsterdam, 1751-1752, 2 vol. in-fol.; édit. très-estimée); *Novum Testamentum græce et latine; textum denuo recensuit, varias lectiones numquam antea vulgatas ex codd. mss. adjecit* Ch.-F. Matthæi (Riga, 1782-1788, 12 part. in-8°); *Verba Christi, græce et latine*, cura H.-S. Rondet (Paris, 1784, in-8°); *Codex Theodosi Bezæ Cantabrigiensis Evangelia* (Cambridge, 1793, 2 vol. gr. in-fol.); *Novum Testamentum, græce : textum ad fidem codicum, versionum et Patrum recensuit et lectionis varietatem adjecit* J.-J. Griesbach (2e édit., Halle, 1796-1806, 2 vol. in-8°; réimpr. à Londres, 1809, ou 1818, 2 vol. in-8°); *Novum Testamentum, græce*, curante Jo.-Fr. Boissonade (Paris, 1824, 2 vol. gr. in-32); *Novum Testamentum, græce* (Londres, Pickering, 1826, in-48); *Novi Testamenti libri historici, græce : textui recepto appositæ sunt lectiones griesbachianæ, cum commentariis* D.-C.-T. Kuinoel (Londres, 1826, 3 vol. in-8°); *Novum Testamentum, græce, textum ad fidem testium criticorum recensuit, lectionum familias subjecit, e græcis codd. mss. fere omnibus, e versionibus antiquis, conciliis, etc., vel primo vel iterum collatis copias criticas addidit, atque conditionem horum testium criticorum in prolegomenis exposuit, præterea synaxaria codicum parisiensium typis exscribenda curavit* Dr Jo.-Mart.-Augustinus Scholz (Leipzig, 1830-1836, 2 vol. in-4°); *Antiquissimus quatuor Evangeliorum canonicorum codex Sangallensis* (1836, in-4°); *Novum Testamentum, græce, ad antiquos testes recensuit lectionesque variantes Elzeviriorum, Stephani, Griesbachii notavit* Constantinus Tischendorf (Paris, F. Didot, 1842, in-8°; 7e édit., Leipzig, 1858, in-8°); l'édition dont le cardinal Mai s'est occupé pendant plus de dix ans a été publiée après sa mort, avec l'Ancien Testament grec (Rome, 1857, in-4°); *Das neue Testament, griechisch nach den besten Hülfsmitteln kritisch revidirt, mit einer neuen deutschen Uebersetzung und einem kritischen und exegetischen Kommentar*, von H.-A.-W. Meyer (Gœttingue, 1841-1857, 2 vol. gr. in-8°); *Novum Testamentum græcum, editio hellenistica*, edidit Grinfield (Londres, 1848, 2 vol. gr. in 8°); *Codex Vaticanus : Novum Testamentum, græce, ex antiquissimo codice Vaticano* edidit A. Maius (Leipzig, 1859, in-8°); *Greek Testament : critically revised text, various readings, marginal references, prolegomena and commentary*, by Dean Alford (Londres, 1859-1862, 4 tomes en 5 vol. in-8°); *Fragmentum Evangelii S. Johannis, græco-copto-thebaicum sæc.* IV *in lat. versa et notis illustrata*, opere et studio Aug.-Ant. Georgii editum (Rome, 1789, in-4°); *Novum Testamentum idiomate græco litterali et græco vulgari*, ex versione Maximi Calliopolitani (Genève, 1638, 2 part. in-4°; la version en grec moderne de Maxime Calliopolite a été réimpr. à Londres, 1703, in-12); *Nouveau Testament*, en grec ancien et en grec moderne (Londres, 1810, 1824, in-12; 1827 et 1830, in-8°); *Nouveau Testament*, en grec vulgaire et en albanais (Corfou, 1827, gr. in-8°).

— II. Editions polyglottes et versions en diverses langues : *Novum Testamentum, syriace, hebraice, græce, latine, germanice, bohemice, italice, hispanice, gallice, anglice, danice, polonice*, studio et labore Elie Hutteri (Nuremberg, 1599, 2 vol. in-fol.); *Novum Testamentum, syriace* (litteris hebraicis), *græce et latine*, studio Guid.-Fabricii Boderiani (Paris, 1584, in-4°); *Novum Testamentum syriacum et arabicum* (Rome, 1703, 2 vol. in-fol.); *Testamenti Novi Biblia triglotta* (Evangelia), *sive græci textus archetypi, versionis syriacæ et versionis latinæ vulgatæ, synopsis* (Londres, 1828, in-4°); *Quatuor Evangeliorum versio persica, syriacam et arabicam suavissime redolens, ac verba et mentem græci textus fideliter concinnata...* per Abr. Whelocum (Londres, 1657, in-fol.); *Liber S. Evangelii de Jesu Christo Domino et Deo nostro* (Vienne, 1555, in-4°; 1re édit. du Nouv. Test. en syriaque); *Novum Testamentum, syriace* (litter. hebraicis), *accedunt ad calcem variæ lectiones* a Fr. Raphalengio collectæ (Anvers, 1575, in-24); *Novum Testamentum, syriace, cum versione lat., ex diversis editionibus recensitum*, a Mart. Trostio (1621, in-4°); *Novum Testamentum syriacum, cum versione lat.*, cura et studio J. Leusden et Car. Schaaf editum (2e edit. Leyde, 1717, 2 part. in-4°; cette édition a été imprimée avec des planches gravées); *Sacrorum Evangeliorum versio syriaca philoxeniana, nunc primum ex mss. Ridleyanis edita, cum interpret. et notis* Jos. White (Oxford, 1778, 2 vol. in-4°); *Novi Testamenti versiones syriacæ, simplex, philoxeniana et hierosolymitana, denuo examinatæ et ad fidem codd. mss. novis observationibus atque tabulis ære incisis illustratæ* a J.-G.-Ch. Adler (Copenhague, 1789, in-4°); *Textus Evangeliorum sacrorum versionis simplicis syriacæ, juxta edit. Schaafianam collatus cum duobus codd. mss. bibl. Bodl. necnon cum cod. ms. commentarii Gregorii Bar Hebræi*, a Ricardo Jones (Oxford, 1805, in-4°); *Nouveau Testament*, publié en syriaque et en arabe dit karschouni, par Silvestre de Sacy (Paris, Imp. roy., 1823-1824, 2 vol. gr. in-4°); *Remain of a very ancient recension of the four Gospels in syriac, hitherto unknown in Europe*, discovered, edited and translated by William Cureton (Londres, 1858, in-4°); *Quatuor Evangelia, arabice et latine*, studio J.-B. Raymundi (Rome, 1591, in-fol., fig.); *Novum Testamentum, arabice, ex bibliotheca leydensi*, edente Th. Erpenio (Leyde, 1616, pet. in-4°); *Novum Testamentum, arabice* (Londres, 1727, gr. in-4°, titre arabe); *Evangelia, arabice* (in monasterio S. Johannis in Monte Kesrowan, 1776, in-fol.); *Livre de l'Evangile saint et pur du Flambeau resplendissant* (Alep, 1796, in-fol., en arabe); le *Nouveau Testament*, trad. en arabe par Sabat (Calcutta, 1816, in-8°); le *Nouveau Testament* (Londres, 1820, in-8°; en arabe, texte de l'édit. de Rome); le *Nouveau Testament* (Londres, 1829, in-4°, en copte et en arabe); *Novum Testamentum ægyptium vulgo copticum, ex mss. bodleianis descripsit, cum vaticanis et parisiensibus contulit et in latinum sermonem convertit* Dav. Wilkins (Oxford, 1716, pet. in-4°); *Testamentum Novum, æthiopicum, cum epistola Pauli ad Hebræos tantum, cum concordantiis Evangelistarum Eusebii, etc.*, quæ omnia Fr. Petrus Comosis Ethiop. imprimi curavit (Rome, 1548, in-4°); *Novum Testamentum, æthiopice, ad codd. mss. fidem edidit* Th. Pell Platt (Londres, 1830, pet. in-4°); *Novum Testamentum... in linguam amharicam vertit Abu-Rumi habessinus*, edidit Th. Pell Platt (Londres, 1829, pet. in-4°); *Novum Testamentum, armeniace*, edente Uscam (Amsterdam, 1668, pet. in-8°; le *Nouveau Testament*, en arménien littéral, *avec une traduction en arménien vulgaire, selon le dialecte de Constantinople*, par le Dr Zohrale (Paris, 1855, gr. in-8°); *The New Testament of our lord, translated into sungskrit language, from the original greek*, by the missionaries at Serampore (Serampore, 1808, in-4°); *The New Testament of Jesus-Christ, translated into the indoostanee language*, by learned natives of the college of Fort-William, *revised and compared with the original greek*, by W. Hunter (Calcutta, 1805, in-4°); *The New Testament, translated into the indoostanee language from the original greek*, by the missionaries of Serampore (Serampore, 1811, in-4°); *The New Testament, altered from Martyn's oordoo translation into the indue language*, by the R.-W. Bowley (Calcutta, 1826, gr. in-8°); *The New Testament of our lord and saviour Jesus-Christ, translated into malabar*, tamoul (Vepery, 1772, in-8°); *The New Testament translated in bengali* (Serampore, 1813, in-8°); *The New Testament of lord and saviour Jesus-Christ translated from the original greek, into the mahratta language*, by the american missionaries in Bombay (Bombay, 1826, gr. in-8°); *Nouveau Testament en langue de Java*, traduit par Bruckner (Serampore, 1829, gr. in-8°); *New Testament, translated from the greek into siamese*, by J.-T. Jones (Bangkok, 1850, in-8°); les *Saints Evangiles en langue singalaise* (Colombo, 1739 et 1780, in-4°; impr. en caractères singalais, avec un titre en hollandais); *Quatuor Evangelia in lingua malaica, cum vers. belgica*, per Alb. Ruyl, Jo. van Hasel et Just. Heurnium (Amsterdam, 1651, in-4°); *Quatuor Evangelia, malaice*, edente Th. Hyde (Oxford, 1677, pet. in-4°, et 1704, in-4°; impr. en caractères latins); le *Nouveau Testament en chinois* (Macao, 1813, gr. in-8°; Canton, s. d., gr. in-8°; Malacca, 1823, pet. in-8°); *Vo Slavon sviatia... Trinsii...* (A la gloire de la sainte Trinité...), *Nouveau Testament en slavon*, imprimé par ordre d'Elisabeth Petrowna (1753, in-4°); *Nouveau Testament en slavon et en russe* (Saint-Pétersbourg, 1822, gr. in-8°); *Het Nieuwe Testament of te alle boecken des nieuwen Verbondts onser heeren Jesu Christi gedruck door last van syn czaarse Majesteyt Petrus den ersten...* (La Haye, 1717, 2 tom.

en 1 vol. gr. in-fol. ; édit. exécutée en capitales et à 2 col., dont l'une est en hollandais et l'autre en slavon ; le texte holland. a été imprimé à La Haye, par ordre du czar Pierre le Grand, et le texte slavon en Russie, avec des caractères plus petits que ceux du hollandais ; édition excessivement rare, par suite de la suppression rigoureuse dont elle a été l'objet) ; *Nowy Zakon, totezto wsseckna Ewangelitska, etc.* (Prague, 1570, in-8°, fig. sur bois, en tchèque); *Nowy Zakon, etc.* (Breslau, 1855, in-8°, en tchèque) ; *Naujas Testamentas lietuwisskas, etc.* (Kœnigsberg, 1700, in-4°, en lithuanien) ; *Naujas Testamentas*, en lithuanien (Francfort, 1855, in-8°) ; *Nowi Pana Naszego J. C. Testament* (Leipzig, 1854, in-16, en polonais) ; *Quatuor Evangeliorum versiones perantiquæ duæ, gothica scilicet et anglo-saxonica*, edidit F. Junius (Dordrecht, 1665, 2 part. en 1 vol. in-4° ; 1re édit. des *Fragments* d'Ulphilas) ; *Eadem Evangelia, nunc cum parallelis versionibus, sueto-gothica norræna seu islandica et vulgata lat. edita, Glossarium Ulphilæ gothicum*, per F. Junium, nunc auctum per Georg. Stiernhielm (Stockholm, 1671, 2 tom. en 1 vol. in-4°) ; *Eadem, e codice argenteo emendata, cum interpret. lat. et annotat.* Erici Benzelii (Oxford, 1750, gr. in-4°) ; *Evangelia Ulphilæ*, edente J.-Chr. Zahn (Weissenfels, 1805, gr. in-4°) ; *Codex argenteus, sive sacrorum Evangeliorum versionis gothicæ fragmenta, etc.*, edidit Andr. Uppstrœm (Upsal, 1854, in-4°) ; *Das Neue Testament, deutsch* (Wittemberg, s. d., in-fol.; 1re édit. du Nouv. Test., par Luther ; elle est connue sous le nom d'*édition de septembre*, parce qu'elle a paru au mois de septembre 1522) ; *Das Neue Testament, deutsch*, durch Mart. Luther (Berlin, 1851, gr. in-fol. ; édit. de luxe avec illustrations) ; *Dath Nyge Testament thodüde* (Wittemberg, 1523, in-fol.; 1re version de ce livre en bas saxon, d'après la version allemande de Luther) ; *The New Testament in english*, by Wycleffe, *now first printed from a ms. formerly in the monastery of Sion* (Londres, 1848, in-4°, caract. goth.) ; *The New Testament*, translated by W. Tyndale (Anvers, 1534, in-8°) ; *New Testament* (Londres, s. d., vers 1832, in-4°) ; *Testamant nevez hon aotro u Jezuz-Krist : troet e brézounek* gant J.-F.-M.-M.-A. Legonidec (Angoulême, 1821, et aussi 1827, pet. in-8°) ; *Jesu-Christo gure jaunaren Testament Berria* (Bayonne, 1828, in-8°, en basque).

— III. Versions latines et en langue novolatines : *Evangeliorum quadruplex lat. versionis antiquæ seu veteris italicæ*, editum a Jos. Blanchino (Rome, 1749, 4 tom. en 2 vol. in-fol.) ; *Evangelium palatinum ineditum, sive reliquiæ textus Evangeliorum latini ante Hieronymum versi*, ex codice palatino primum edidit F.-C. Tischendorf (Leipzig, 1847, gr. in-4°) ; *Sacrosanctus Evangeliorum codex S. Eusebii Vercellensis manu exaratus*, studio J.-A. Irici (Milan, 1748, 2 vol. in-4°, aussi in-8°) ; *Sanctum Jesu Christi Evangelium, etc.* (Paris, 1538, 2 part. en 1 vol. pet. in-16) ; *Novum Testamentum, latine*, ex recognitione Des. Erasmi (Paris, 1542, 1552, 1556, in-16, avec fig. sur bois) ; *Testamenti Novi editio vulgata, cum figuris* (Lyon, 1543, in-12) ; *Novum Testamentum, vulgatæ editionis* (Paris, 1551, in-8°, fig. ; 1649, 2 vol. pet. in-12 ; 1767-1785, in-12) ; *Novum Testamentum*, studio congregationis Oratorii editum (Madrid, 1767, 2 vol. in-8°) ; *Novum Testamentum*, interprete Leopoldo-Sebastiano Romano (Londres, 1817, gr. in-8°) ; *Il Nuovo Testamento tradotto in lingua toscana* dal R. Padre Fra Zaccheria da Firenze (Venise, 1542, pet. in-8°) ; *Nuovo Testamento tradotto di greco in vulgare italiano*, per Antonio Brucioli (Lyon, 1549, in-16, fig. sur bois) ; *El Nuovo Testamento, traduzido de griego en lengua castellana*, por Francisco de Enzinas (Acabose, 1543, pet. in-8°) ; *El Testamento Nuevo, traduzido en romance castellano* (Venise, 1556, pet. in-8°) ; *O Novo Testamento, trad. na lingoa portugueza*, pelo R. P. Joam Ferreira d'Almeida (Batavia, 1693, in-4°).

— IV. Versions françaises : le *Nouveau Testament et la déclaration d'icelluy*, faicte et composée par Julien Macho et Pierre Farget (Lyon, B. Buyer, s. d., pet. in-fol.) ; le *Nouveau Testament traduit en français*, par Lefèvre d'Estaples (Paris, S. de Colines, 1523, 2 tom. pet. in-8° goth. ; les *Evangiles en françois*, qui forment la première partie de la traduction du Nouveau Testament de Lefèvre d'Etaples, ont été réimprimés à Paris l'année suivante) ; *Nouveau Testament* (Bâle, 1525, in-8° goth., fig. sur bois ; édit. fort rare de la même traduction ; nous citerons encore celle de Neufchâtel, Pierre de Vingle, 1534, pet. in-fol. goth.) ; le *Nouveau Testament de N.-S. Jésus-Christ, avec figures et annotations nécessaires pour l'intelligence des lieux les plus difficiles*, par René Benoist (Liége, 1572, très-pet. in-8° ; Rouen, 1579-1580, in-16) ; le *Nouveau Testament de Notre-Seigneur et seul Sauveur Jésus-Christ, translaté du grec en françois*, par Pierre Olivetan (Genève, 1536, in-12 ; 1538, pet. in-12 goth.) ; le *Nouveau Testament, translaté de grec en françois*, revu par M. Jehan Calvin (Genève, 1543, in-24) ; le *Nouveau Testament..., tant en latin qu'en françois*, de la vers. de J. Calvin (Bâle, C. Badius, 1555, pet. in-8°) ; le même, *en latin et en françois*, de la même version (Blois, 1559, 2 vol. pet. in-8°) ; le *Nouveau Testament, traduit en françois, avec des notes*, par Denis Ameloto (Paris, 1666, 3 vol. in-8° ; 1688, 2 vol. in-4° ; 1738, 2 vol. in-12) ; le *Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, traduit en françois selon l'édition vulgate avec les différences du grec* (Mons, 1667, 2 vol. pet. in-8° ; première édit. de la célèbre traduction française du Nouveau Testament, dite de Port-Royal ; elle a été commencée par Ant. Le Maistre et continuée par Ant. Arnaud et Louis-Isaac de Sacy ; accueillie avec faveur par les jansénistes, elle fut censurée par l'autorité ecclésiastique et devint l'objet d'une polémique des plus vives) ; le *Nouveau Testament en françois, avec le latin à la marge, et avec des réflexions morales sur chaque verset*, par Pasquier Quesnel (édit. augm., Paris, 1705, 4 tom. en 8 vol. in-12 ; Amsterdam, 1736, 8 vol. in-12 ; les *Réflexions morales* du P. Quesnel ont été condamnées par la cour de Rome et soutenues par le parti janséniste) ; le *Nouveau Testament, traduit en françois*, par Ch. Huré (Paris, 1702 ou 1709, 2 vol. in-12) ; le *Nouveau Testament, traduit en françois sur le grec, avec des notes*, par N. de Beausobre et David Lenfant (Amsterdam, 1718, 2 vol. in-4°) ; le *Nouveau Testament, en latin et en français*, traduit par Le Maistre de Sacy (Paris, 1791-1801, 5 vol. in-8°, fig. de Moreau jeune) ; les *Evangiles*, par Le Maistre de Sacy (Paris, Dubochet, 1837, gr. in-8°, avec fig. de Fragonard, bordures et riches ornements grav. sur bois) ; les mêmes (Paris, Furne, 1843, gr. in-8°, gr. sur acier et sur bois) ; les *Evangiles, traduction nouvelle avec des notes et des réflexions à la fin de chaque chapitre*, par l'abbé F. de Lamennais (Paris, Perrotin, 1846, gr. in-8°, illustré de 10 grav.) ; cet ouvrage a eu de nombreuses éditions) ; les *Saints Evangiles, traduits de la Vulgate*, par M. l'abbé Dassance, illustrés de douze gravures sur acier, d'après les tableaux de Tony Johannot, encadrées dans des ornements dessinés par M. Cavelier père ; avec dix vues des principaux sites de la terre sainte, etc. (Paris, Curmer, 1836, 2 vol. gr. in-8°) ; les *Evangélistes*, par L. Rubenn (Paris, 1862, gr. in-8°) ; *Nouveau Testament, traduit sur la Vulgate*, par l'abbé Gaume (Paris, 1863, 2 vol. in-12) ; *Evangiles des dimanches et des fêtes*, illustrés par Barbat père et fils (Châlons-sur-Marne, impr. lithogr. de Barbat, 1844, in-4°, fig. ; le texte est imprimé en encre d'or, d'azur, rouge, etc., et il est orné de bordures composées d'arabesques en or, en argent et en couleurs).

— V. Concordances, commentaires, critiques, etc. : *Diatessaron, græce, ex IV Evangeliis*, edidit White (Oxford, 1800, in-8°) ; *Harmonia evangelica, sive quatuor Evangelia græca, pro temporis et rerum serie in partes quinque distributa*, edidit Edw. Greswell (Oxon., 1840, in-8°) ; J. Clerici *Harmonia evangelica, græce et latine, ex vers. Vulgat.* (Amsterdam, 1700, in-fol.) ; Nic. Toinard, *Harmonia Evangeliorum* (Paris, 1707, in-fol.) ; Lamy, *Commentarii in harmoniam Evangel.* (Paris, 1699, 2 vol. in-4°) ; Seb. Barradii *Commentaria in concordiam et historiam IV evangelistarum* (Augsbourg, 1742, 5 vol. in-fol.) ; *Harmony of the four Gospels*, by J. Macknight (Londres, 1822, 2 vol. in-8°, 5e édit.) ; *Harmony of the Gospels*, by Will. Newcome (Dublin, 1778, in-fol.) ; *Dissertations upon the principles and arrangement of an harmony of the Gospels*, by Edw. Greswell (Oxford, 1837, 8 vol. in-8°, 2e édit.) ; *Histoire évangélique confirmée*, par Pezron (Paris, 1696, 2 vol. in-12) ; *Novi Testamenti græci Tameion, alias concordantiæ*, opera Erasmi Schmidii editæ (Gotha, 1717, in-fol.) ; *Commentaire* de Jean Calvin *sur la concordance des Evangiles, etc.* (1561, 2 vol. in-8°) ; *Analyses des Evangiles, etc.*, par le P. Mauduyt (Paris, 1697, 8 ou 9 vol. in-12) ; *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, par le P. Lallemant (Paris, 1714, 12 vol. in-12) ; *Symbolæ, sive catena græcor. Patrum, in S. Matthæum, græce et latine* (Toulouse, 1646-1647, 2 vol. in-fol.) ; *Catena sexaginta græc. Patrum in S. Lucam* (Anvers, 1628, in-fol.) ; *Catena Patrum græcor. in S. Johannem, græce et latine* (Anvers, 1630, in-fol.) ; *Catena græcor. Patrum, in S. Marcum* (Rome, 1673, in-fol.) ; Euthymii *Commentarius in IV Evangelia, græce et latine* (Leipzig, 1792, 3 tom. en 4 vol. in-8°) ; Thomæ de Aquino *Catena in IV Evangelia* (Rome, 1470, 2 vol. in-fol.) ; J. Gerson, *Concordantiæ evangelistarum sive Monotessaron* (vers 1471, in-fol. goth.) ; Hier. Natalis, *In Evangelia* (Anvers, 1594, in-fol., fig.) ; J. Maldonatus, *In evangelistas* (Pont-à-Mousson, 1596, 2 tom. in-fol.) ; Fr. Lucas, *Commentarii in Evangelia* (Anvers, 1712, 5 tom. en 3 vol. in-fol.) ; B. a Piconio, *Expositio in Evangelia* (Paris, 1726, in-fol.) ; *Histoire critique du texte du Nouveau Testament*, par R. Simon (Rotterdam, 1689, in-4°) ; *Histoire critique des versions du Nouveau Testament*, par R. Simon (Rotterdam, 1690, in-4°) ; *Histoire critique des principaux commentaires du Nouveau Testament*, par R. Simon (Rotterdam, 1693, in-4°) ; *Nouvelles observations sur le texte et les versions du Nouveau Testament*, par R. Simon (Paris, 1695, in-4°) ; les *Evangiles*, par Gust. d'Eichthal (Paris, 1863, gr. in-8°, t. I et II) ; J.-G. Eichhorn's *Einleitung in das Neue Testament* (Leipzig, 1804-1827, 4 tom. en 5 vol. in-8°) ; J.-D. Michaelis, *Einleitung in die gœttl. Schriften des N. Bunder* (Gœttingue, 1787-1788, 2 vol. in-4° ; cette introduction au Nouveau Testament a été traduite en français sur la 3e édit. de Herbert Marsh, avec des notes, par J.-J. Chenevières, Genève, 1822, 4 vol. in-8°) ; *Einleitung in die Schriften des Neuen Testaments*, von Jo.-Leonh. Hug (Tubingue, 1821, 2 vol. in-8°, 2e édit.) ; J.-A. Bengelii *Apparatus criticus ad N. T.*, cura P.-D. Burkii (Tubingue, 1763, in-4°) ; J.-J. Griesbachii *Symbolæ criticæ ad supplendas et corrigendas variarum N. T. lectionum collationes* (Halle, 1785-1792, 2 vol. pet. in-8°) ; Ejusdem *Commentarius criticus in textum græcum N. T.* (Iéna, 1798-1811, 2 part. pet. in-8°) ; John Lightfoot, *Floræ hebraicæ et talmudicæ : hebrew and talmudical exercitations upon the Gospels, etc.*, edited by the rev. Robert Gandell (Oxford, 1859, 4 vol. in-8°) ; *Novi Testamenti libri historici*, a Walæo (Leyde, 1652, 2 vol. in-4°) ; Ch.-Theoph. Kuinoel, *Commentarius in libros historicos Novi Testamenti* (Leipzig, 1816-1818, 4 vol. in-8° ; Leipzig, 1822-1824, ou Londres, 1828, 3 vol. in-8°) ; L.-F.-O. Baumgarten-Crusius, *Exegetische Schriften zum Neuen Testament* (Iéna, 1847-1848, 3 vol. in-8°).

— VI. Evangiles apocryphes : Fabricii *Codex pseudepigraphus Novi Testamenti* (Hambourg, 1719, 2 vol. in-8°) ; *Codex apocryphus Novi Testamenti* (Leipzig, 1832, in-8°) ; *De Evangeliorum apocryphorum origine et usu* scripsit F.-C. Tischendorf (La Haye, 1851, 2 vol. in-8°) ; *The uncanonical Gospels and other writings...* collected by D. Giles (Londres, 1852, 2 vol. in-8°) ; *Evangelia apocrypha* (Leipzig, 1853, in-8°) ; *Protevangelion, sive de natalibus Jesu-Christi et ipsius matris Virginis Mariæ sermo historicus divi Jacobi minoris* (e gr. in lat. transl. a G. Postello) ; *Evangelica historia, quam scripsit B. Marcus, etc., vita Marci evangelistæ*, collecta ex probatioribus auctoribus per Theod. Bibliandrum (Bâle, 1552, in-8° ; la version de Postel a été réimprimée avec le texte grec et de nouvelles notes ; Bâle, 1564, in-8°, par les soins de Mich. Neander, et Strasbourg, 1570, in-8°) ; *Historia sive Evangelium Nicodemi* (vers 1500, in-4°) ; *Jesu Siracidæ liber, græce* (Ratisbonne, 1806, in-8°) ; H. Sike, *Evangelium infantiæ, arabice et latine* (Utrecht, 1697, in-8°) ; *Dictionnaire des apocryphes* (Petit-Montrouge, 1858, gr. in-8° ; fait partie de l'*Encyclop. théolog.* de l'abbé Migne).

Évangile du peuple (L'), par Alphonse Esquiros (1840). Ce livre fit condamner l'auteur à huit mois de prison, ce qui n'a rien de surprenant, si l'on réfléchit avec quelle hardiesse d'esprit il était rédigé. Prenant la légende de Jésus depuis sa naissance jusqu'à sa résurrection, M. Esquiros ne voit là qu'un mythe politique, dans lequel le Christ personnifie l'humanité souffrante, mythe dont « il apporte au peuple l'esprit et la lettre dans toute leur énergique simplicité. » Jésus étant, comme on l'a dit, le premier des républicains et ayant prêché la liberté, l'égalité et la fraternité, il n'était point trop difficile de faire sortir de ses paraboles une sorte de catéchisme républicain et même quelque peu communiste; mais il faut reconnaître que M. Esquiros l'a fait avec une excessive habileté, en torturant quelquefois un peu les textes, mais sans jamais les fausser. Il prouve que le dessein de la Providence, en envoyant Jésus-Christ sur la terre, était de déposséder les *grands* au profit des *petits*, et les *riches* au profit des *pauvres*, et rattache ainsi les idées philosophiques et démocratiques au symbole chrétien. Tout son *Evangile* n'est que le développement de cette idée. « Qui oserait nier que l'Evangile s'adresse aux pauvres, aux esclaves, aux opprimés, aux faibles, à la femme et à l'enfant, au samaritain et au paria? Venez donc, vous tous qui avez le dos courbé sous le grand labeur humain ; venez, femmes plongées sous le poids de l'homme ; venez, penseurs laborieux et portefaix chargés du fardeau des âmes ; venez, vous qui suez à porter le bagage de l'humanité sur vos épaules ; venez, hommes du peuple qui avez le dos voûté sous les lourds ballots des riches, « venez à moi, » vous a dit le Christ en vous tendant les » mains, vous tous qui travaillez et qui êtes » chargés, et je vous soulagerai. » C'est lui, je vous le dis en vérité, qui est le libérateur et le révolutionnaire. » La meilleure preuve, c'est la façon dont il serait traité de nos jours : « Notre gouvernement se pique maintenant, en France, d'être libéral et tolérant ; or, nous le demandons, comment traiterait-il un homme qui monterait dans la rue sur une borne ou sur les marches des églises et qui ouvrirait publiquement la bouche en disant : « Les premiers vont être les derniers, et les » derniers les premiers ; je vous apporte le » glaive ; vos riches sont des chameaux qui » n'entreront pas dans la société future ; vos » chefs sont des serpents qui seront jetés » dans le feu ; vos administrateurs sont des » larrons et des voleurs publics ; vous êtes » tous égaux ; n'appelez pas votre roi Sire, » ni votre pape Saint-Père, car vous n'avez » qu'un maître, qui est Dieu, vous n'avez » qu'un père qui est au ciel ; vous êtes tous » frères? » Je vous le demande encore une fois, ajoute M. Esquiros, comment traiteriez-vous cet homme? Vous l'arrêteriez. Or, Jésus faisait toutes ces choses. Maintenant, hommes du pouvoir, n'allez plus à certains jours chanter dans les cathédrales vos *Te Deum* ; ne saluez plus vos autels où réside, selon la foi, l'Homme-Dieu sous un voile ; n'envoyez plus vos femmes ni vos enfants à la messe ; cessez ces agenouillements dérisoires et ces respects hypocrites ; car ce même Dieu, que vous adorez à genoux dans vos temples, vous l'auriez, s'il eût vécu de nos jours, fait prendre au collet par deux sergents de ville. »

De telles paroles n'étaient pas faites pour calmer les esprits, il faut l'avouer, et cependant M. Esquiros, en digne apôtre prêchant une religion de paix, recommande au peuple la patience : « Attendez et contenez-vous, car c'est par votre patience que vous amasserez dans le cœur de Dieu des trésors de colère. » Que le peuple confie sa vengeance à la justice de Dieu. Ce qui était plus hardi, c'étaient des allégations de ce genre : « Les bâtards, les fils adultérins et tous les enfants douteux se trouvent de fait réhabilités par le Christ. Devant fouler aux pieds tous les préjugés humains, il convenait qu'il commençât par vaincre ceux de la naissance. » On conçoit que le clergé ému ait dénoncé l'auteur de l'*Evangile du peuple* à la vindicte du procureur du roi.

Nous ne suivrons pas M. Esquiros dans les curieux développements qu'il donne à son idée catholico-démocratique, idée qui, d'ailleurs, ne pouvait germer que dans un esprit généreux ; nous nous contenterons de citer le rapprochement que lui inspire le fait le plus saillant de la vie du Christ, la Passion. Pour cette fois, et sans doute afin de frapper plus vivement l'esprit du lecteur, l'auteur a abandonné le langage vulgaire pour la langue des dieux :

Voici bientôt trente ans qu'à Waterloo les rois,
Après l'avoir frappée, ont mis la France en croix.
Depuis, les étrangers passent hochant la tête :
« Descends donc, disent-ils, toi qu'en un jour de fête
Nous vîmes, à travers les villes, les hameaux,
T'avancer en triomphe au milieu des rameaux!
Toi qui mettais le glaive aux mains de tes apôtres,
Toi qui voulais instruire et délivrer les autres,
Descends donc de ta croix! » — Mais, clouée aux deux [mains,
Morne, désespérant du salut des humains
Et de leur avenir qui s'en va comme un songe,
Ne trouvant que vinaigre et que fiel à l'éponge,
Sentant que le jour baisse et que tout est fini,
Elle s'écrie : *Eli lamma sabactani!*
Or, Eli ne vint pas... Sur sa croix solitaire,
Après un long tourment (ici baisez la terre),
Quand le voile du temple en deux se déchira,
Elle pencha sa tête, et muette expira.
Un dur Cosaque au flanc la perça d'une lance;
Mais les autres, voyant dans un morne silence
Le ciel qui se couvrait de ténèbres, les morts
De leurs tombeaux ouverts qui sortaient au dehors,
La terre qui d'effroi tremblait à sa surface,
Le grand soleil là-haut qui se cachait la face,
Et qui, comme en mourant, fermait son œil de feu,
Se dirent : « Elle était vraiment fille de Dieu! »
Des disciples, la nuit, dans un coin du royaume,
Parfumèrent son corps d'aloès et de baume,
Et, la baisant au front avec recueillement,
La posèrent ainsi dans un froid monument.
Des mères étaient là s'essuyant la paupière :
Mais les rois avec soin firent sceller la pierre,
Et le gouverneur mit des gardes à l'entour,
Craignant la prophétie et le troisième jour.
Christ est, dit-on, sorti des ombres de la tombe,
Mais toi, qui l'as promis, voici le jour qui tombe,
Toi qui pendant trente ans as debout as combattu,
France, percée au flanc, ressusciteras-tu?
Te verrons-nous un jour, ô reine ensevelie
Que les rois font garder et que le monde oublie,
T'éveiller et, trouant ton sépulcre du front,
Secouant du linceul la poussière et l'affront,
Jetant autour de toi des clartés solennelles
Et terrassant d'effroi tes pâles sentinelles,
Qui toutes cacheront leur face avec remords,
Crier : « Je suis le Christ sorti d'entre les morts! »
Ce jour sera le jour des Pâques populaires.
Chassés comme la paille au vent de nos colères,
Les pouvoirs dispersés s'en iront en lambeaux,
Les cachots effrayés rouvriront leurs tombeaux,
Les centeniers confus frapperont leurs poitrines,
Les trônes écroulés ne feront que ruines,
Et les peuples, louant Dieu qui les appuya,
Libres, battant des mains, diront : Alleluia! »

L'idée est grande et grandement rendue, mais nous ne retrouvons plus cette simplicité, le principal charme de la Passion. C'est le seul reproche qu'on puisse adresser à l'*Evangile du peuple*.

ÉVANIDINERVÉ, ÉE adj. (é-va-ni-di-nèr-vé — du lat. *evanescere*, s'évanouir, et de *nervé*). Bot. Se dit des plantes dont les nervures sont presque effacées. ‖ On dit aussi ÉVANINERVÉ, ÉE.

ÉVANIE s. f. (é-va-nî — du gr. *euanios*, qui plaît). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, type de la famille des evaniens, formé aux dépens des ichneumons, et comprenant quelques espèces disséminées sur presque toutes les parties du globe : *Les* ÉVANIES *ont le corps court.* (E. Duponchel.)

ÉVANIEN, IENNE adj. (é-va-niain, iè-ne — rad. *évanie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre évanie. ‖ On dit aussi ÉVANIAL, ALE ; ÉVANIDE et ÉVANIDE, ÉE.

— s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants, ayant pour type le genre évanie.

ÉVANIOCÈRE s. m. (é-va-ni-o-sè-re — du gr. *euanios*, qui plaît ; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides, tribu des mordelles, comprenant deux espèces qui habitent le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique.

ÉVANIOSOME s. m. (é-va-ni-o-so-me — du gr. *euanios*, qui plaît ; *sôma*, corps). Entom.

Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, qui habite le Pérou.

ÉVANOS s. m. (é-va-noss — du gr. *euanos*, bien vêtu). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type vit au Brésil.

ÉVANOUI, IE (é-va-nou-i) part. passé du v. S'évanouir. Tombé en pâmoison, en défaillance : *Une femme* ÉVANOUIE. *Tomber* ÉVANOUI.

— Effacé; disparu, dissipé, passé : *Espoir* ÉVANOUI. *Beauté* ÉVANOUIE. *Les siècles* ÉVANOUIS.

ÉVANOUIR (S') v. pr. (é-va-nou-ir — lat. *evanescere*, même sens). Perdre connaissance, tomber en faiblesse; avoir une défaillance : *Le duc d'Epernon* S'ÉVANOUISSAIT *à la vue d'un levraut.* (Balz.) *Henri III* S'ÉVANOUISSAIT *à la vue d'un chat.* (Balz.)

— Par ext. Se dissiper, disparaître aux yeux sans laisser de trace : *Lumière, fantôme, apparition qui* S'ÉVANOUIT. *Vaisseau qui* S'ÉVANOUIT *à l'horizon.* ‖ Disparaître, en parlant des personnes : *Où diable est-il passé? Il* S'EST ÉVANOUI *pendant que nous causions.*

— Fig. Se dissiper, finir, cesser d'être : *Mon bonheur* S'EST ÉVANOUI *comme un songe.* (Acad.) *Otez l'enthousiasme, l'héroïsme* S'ÉVANOUIT. (Miss Edgeworth.) *J'ai vu de près les rois, et mes illusions politiques* SE SONT ÉVANOUIES. (Chateaub.) *Le péril* S'ÉVANOUIT *quand on ose le regarder.* (Chateaub.) *L'amour, qui ose braver la mort,* S'ÉVANOUIT *devant une ride.* (Latena.) *Royauté et théologie sont destinées à* S'ÉVANOUIR *simultanément.* (E. Littré.) *Le pouvoir* S'ÉVANOUIT *dès qu'il se discute.* (Proudhon.) *S'il était possible d'écarter la peur, qui égare aujourd'hui tant de grands esprits, que de fantômes* S'ÉVANOUIRAIENT! (E. de Gir.)

> Que les tristes mortels se hâtent de jouir:
> Ris, jeux, danses, beautés, tout va *s'évanouir.*
> FRÉVILLE.

‖ Etre annihilé, effacé, tomber par défaut de consistance : *Les systèmes* S'ÉVANOUISSENT *devant les faits.* (Chateaub.) *Que de théories brillantes, ingénieuses, accréditées,* SE SONT ÉVANOUIES *devant un seul fait nouveau bien constaté!* (Renauldin.) ‖ Etre transformé, remplacé par une chose d'un autre caractère : *Dans cet instant suprême, le magistrat* S'ÉVANOUIT *pour faire place au père. Quand j'étais retiré dans mon taudis, le seigneur* S'ÉVANOUISSAIT, *et il ne restait que le pauvre Gil-Blas.* (Le Sage.)

> .... Au moindre revers funeste,
> Le masque tombe, l'homme reste,
> Et le héros *s'évanouit.*
> J.-B. ROUSSEAU.

— Algèbr. Se dit d'une quantité que certaines opérations éliminent d'une équation : *L'une des inconnues* S'ÉVANOUIT, *et l'équation n'en contient plus qu'une seule.*

— Rem. Lorsque le pronom personnel ou le substantif qu'il remplace est déjà employé avec un autre verbe, on le supprime ordinairement devant *s'évanouir* : *Je me sens* ÉVANOUIR. *Ne la laissez pas* ÉVANOUIR. *Ne laissez pas* ÉVANOUIR *cette femme. On a vu des maux qui ont sapé par les fondements de grands empires, et qui les ont fait* ÉVANOUIR *de dessus la terre.* (La Bruy.) *Un peu de bon sens ferait* ÉVANOUIR *beaucoup d'esprit.* (Vauven.)

ÉVANOUISSANT, ANTE adj. (é-va-nou-i-san, an-te — rad. *s'évanouir*). Algèbr. Qui s'évanouit, qui est éliminé, qui devient nul : *Quantités* ÉVANOUISSANTES.

ÉVANOUISSEMENT s. m. (é-va-nou-i-se-man — rad. *s'évanouir*). Défaillance, syncope, perte du sentiment : *Avoir un* ÉVANOUISSEMENT. *Sortir de son* ÉVANOUISSEMENT. *Une douleur très-vive, pour peu qu'elle dure, conduit à l'*ÉVANOUISSEMENT *et à la mort.* (Buff.) *Dans le retour de l'*ÉVANOUISSEMENT *à la vie, il y a deux degrés : le premier, le sentiment de l'existence morale ou spirituelle; le second, le sentiment de l'existence physique.* (Baudelaire.)

— Par ext. Disparition, effacement : *L'*ÉVANOUISSEMENT *d'une ombre, d'un fantôme. L'*ÉVANOUISSEMENT *d'un espoir.*

— Algèbr. Disparition d'une quantité amenée par certains artifices de calcul : *L'*ÉVANOUISSEMENT *d'une inconnue.*

EVANS (Abel), poëte anglais, qui vivait au commencement du XVIII[e] siècle. Il devint vicaire de Saint-Gilles à Oxford et fut l'ami des plus célèbres littérateurs de son temps. Les critiques n'hésitèrent pas à le placer parmi eux, comme on le voit par le distique suivant, qui ferait frémir Virgile :

> *Alma novem genuit celebres Rhedycina poetas :*
> *Bub, Stubb, Cobb, Crabb, Trapp, Young, Carey,*
> *[Tickell, Evans.*

On voit qu'Evans était la neuvième de ces harmonieuses muses, qui s'appelaient Bub, Stubb, Cobb, Crabb, Trapp, etc. On a de lui quelques épigrammes, et une satire intitulée l'*Apparition.* Ses meilleures pièces ont été insérées dans la collection de Nichols.

EVANS (Evan), ecclésiastique et poëte anglais, né à Cynhawdrew vers 1730, mort dans la même ville en 1790. Il exerça le ministère évangélique dans plusieurs paroisses et trouva le temps de s'occuper aussi de littérature. Mais ses fonctions ecclésiastiques, pas plus que ses livres, ne purent lui donner du pain, ni surtout du vin, qu'il aimait un peu trop, et il dut, pour vivre, vendre tous ses manuscrits à fonds perdu, pour une rente de 20 livres sterling. On distingue surtout, parmi ses ouvrages, celui qu'il a intitulé : *Dissertation sur les bardes* ou *Quelques échantillons de la poésie des anciens bardes gallois* (1764, in-4°). Cet écrit, dans lequel on trouve des morceaux de poésie galloise dus à différents auteurs, dont le plus célèbre est Taliessin, fait connaître les mœurs, les usages, les productions de ces anciens poëtes populaires, qui exerçaient une influence considérable sur l'esprit de leurs concitoyens. On doit encore à Evans un poëme anglais, intitulé : l'*Amour de la patrie* (1772, in-4°), et deux volumes de *Sermons de Tillotson* et autres, traduits en gallois, langue dont il avait une connaissance approfondie.

EVANS (Olivier), mécanicien américain, né à Newport, Etat de Delaware, en 1755, mort à New-York en 1819. Ses facultés inventives se développèrent alors qu'il était encore en apprentissage chez un charron. Avant d'avoir atteint l'âge d'homme, il avait conçu l'exécution d'une voiture automobile. A l'âge de vingt-deux ans, il inventa, pour la construction des dents des cardes, une machine qui annihila tout d'un coup l'ancien procédé de fabrication à la main. Deux ans après, il s'associa avec ses frères, meuniers de profession, et, en peu de temps, inventa l'éleveur, le transporteur, le semoir, la trémie et le transmetteur, dont l'application produisit une révolution dans la fabrication de la farine. En 1786 et en 1787, Evans obtint des législatures du Maryland et de la Pensylvanie le droit exclusif d'utiliser ses inventions dans les moulins à farine. Le premier de ces Etats lui accorda un privilége semblable en ce qui concernait les voitures à vapeur, plutôt dans le but d'encourager ses efforts que dans la conviction qu'il parviendrait jamais à atteindre le résultat désiré. Il ne commença à chercher sérieusement la solution de ce problème qu'en 1799; mais s'apercevant bientôt que sa machine à vapeur différait par son principe, aussi bien que par sa forme, de celles qui étaient déjà en usage, il lui vint à l'idée qu'il pourrait l'appliquer aux moulins avec plus d'avantage qu'aux voitures, et en cela il réussit au delà même de ses espérances. La machine d'Evans est la première qui ait été construite à haute pression. Evans en avait conçu l'idée dans sa jeunesse; en 1787, et, plus tard, en 1794-1795, il en avait envoyé en Angleterre les plans et la description, et c'est à tort qu'on a fait honneur de cette invention à Vivian et à Trevethick, qui, tous deux, avaient eu connaissance des plans de l'inventeur américain.

En 1803-1804, par ordre de la législature de Pensylvanie, Evans construisit la première machine à draguer à vapeur dont on ait fait usage en Amérique. Cette machine, nommée par Evans *Oructor amphibolis*, ayant été placée sur des roues, se mut d'elle-même jusqu'à la rivière Schaylkill, à 2 kilom. des ateliers, et, après avoir été munie à l'arrière d'une roue à aubes, descendit la rivière jusqu'à sa jonction avec la Delaware. C'est, assure-t-on, le premier exemple, en Amérique, de l'application de la vapeur à la propulsion des voitures. Evans prédit d'ailleurs l'époque où la vapeur ferait rouler les voitures sur des rails de fer ou de bois; il insista vivement pour la construction d'un chemin de fer entre Philadelphie et New-York; mais l'état fort borné de ses ressources l'empêcha toujours de donner à ses expériences industrielles et mécaniques l'extension qu'il aurait désirée. Il se voua alors exclusivement à la construction des machines fixes, et parvint à fonder deux grands établissements, l'un à Philadelphie, l'autre à Pittsburg; mais ce dernier fut dévoré par les flammes, et Evans éprouva un tel chagrin de ce malheur qu'il mourut quatre jours après. Evans a beaucoup écrit sur les objets de ses études favorites; son style est clair et concis. Il a publié particulièrement le *Guide du constructeur de moulins* (1795, in-8°), trad. en français par Benoît (Paris, 1830, in-8°), et le *Guide de l'ingénieur mécanicien, constructeur de machines à vapeur* (1805), trad. en français par Doolittle (Paris, 1821, in-8°).

EVANS (John), littérateur anglais, mort à Bristol en 1832. Il s'adonna à l'enseignement et composa quelques écrits instructifs et intéressants, notamment : *Voyage dans le nord du pays de Galles, en* 1798 *et à d'autres époques* (1800, in-8°), ouvrage dans lequel on trouve des recherches botaniques, des observations sur l'agriculture, les manufactures, les coutumes, les antiquités, etc.; *Lettres écrites durant un voyage dans le sud du pays de Galles, en l'année* 1803 *et en d'autres temps* (1804, in-8°); *Considérations sur la doctrine de la nécessité philosophique, relativement à la tendance* (1807, in-8°); le *Posens*, recueil d'essais (1812, in-12); *Précis historique sur Bristol*, etc.

EVANS (sir George DE LACY), général anglais, né à Moig (Irlande) en 1787, mort en 1870. Il entra dans l'armée comme enseigne dans le 22[e] régiment d'infanterie, et servit d'abord dans l'Inde, où, de 1807 à 1810, il prit part à la guerre contre Ameerkhan, et à la prise de l'île de France. En 1810, il rejoignit son régiment en Espagne, assista à la plupart des plus grandes batailles et des principaux siéges de la campagne, se fit remarquer par son empressement à se charger des expéditions les plus aventureuses et fut décoré de la médaille militaire avec trois agrafes, pour sa vaillante conduite à Vittoria, aux Pyrénées et à Toulouse. Au commencement de 1814, devenu lieutenant-colonel du 5[e] régiment des Indes occidentales, il fut envoyé en Amérique. A la bataille de Bladeasburg (24 août 1814), il eut deux chevaux tués sous lui. Plus tard, à la tête de cent hommes seulement, il força l'entrée du Capitole de Washington; il prit part à l'attaque de Baltimore, et, à la Nouvelle-Orléans, fut le seul officier de l'armée de terre qui s'offrit comme volontaire pour l'expédition contre les sloops américains défendant le lac Borgne. Deux fois blessé devant la Nouvelle-Orléans, en décembre 1814 et en janvier 1815, il fut renvoyé en Angleterre et se rétablit juste à temps pour rejoindre Wellington à Quatre-Bras, où il eut deux chevaux tués sous lui.

Après la paix de Paris, Evans rentra dans la vie privée et y resta jusqu'au moment du mouvement de réforme qui eut lieu à l'avénement de Guillaume IV. Réformateur radical lui-même, il entra au Parlement en 1830, et y fut envoyé plusieurs fois jusqu'en 1846. En 1835, le gouvernement britannique avait autorisé le gouvernement espagnol à lever une légion de 10,000 Anglais, destinée à agir contre don Carlos. Evans accepta le commandement de cette légion recrutée dans les bas-fonds de la population, se rendit avec elle en Espagne et réussit à la si bien discipliner, qu'au bout de deux années il en avait fait une armée d'excellents soldats, et avait pris aux carlistes 27 pièces d'artillerie et fait 1,100 prisonniers.

Lorsque la guerre de Crimée éclata, Evans fut chargé du commandement de la 2[e] division de l'armée anglaise, avec le grade de lieutenant général. Cette division se distingua à la bataille de l'Alma, puis devant Sébastopol, où, le 26 octobre 1854, elle repoussa une sortie de 6,000 Russes, en mit 800 hors de combat et fit 80 prisonniers. Le 5 novembre, au moment où les Russes attaquèrent les alliés à Inkermann, le général Evans, malade à bord du *Balaklava*, avait laissé le commandement de sa division au général Pennefather. Le bruit du canon le fit sortir de son cadre; il se rendit sur le champ de bataille, où il combattit sous les ordres de son subordonné, à qui il ne voulut pas enlever les honneurs de la journée. Les services rendus par le général Evans, pendant la guerre de Crimée, lui valurent les remercîments du Parlement, la grand'croix de l'ordre du Bain et la croix de grand-officier de l'ordre de la Légion d'honneur, qui lui fut conférée par l'empereur Napoléon III. Après la guerre, le général reprit son siége à la Chambre des communes, s'abstint de voter sur la question de la guerre de Chine (1857), et vota contre le bill de réforme présenté par lord Derby en 1859. Ennemi acharné du système de vente des commissions dans l'armée, il ne manqua jamais de l'attaquer devant la Chambre quand il en trouva l'occasion.

Sir Evans a publié deux brochures qui ont eu un certain retentissement et dont la dernière a été traduite en français. L'une est intitulée : *Faits relatifs à la prise de Washington* (1829); l'autre, *Projets de la Russie* (1828), dans laquelle l'auteur s'est attaché à démontrer le danger de laisser la Russie prépondérante en Orient, et conseille à la France et à l'Angleterre de s'unir pour combattre cette influence.

EVANS (Marie-Anne), femme de lettres anglaise, connue sous le pseudonyme de **George Eliot**, née en 1820. Elle est la fille d'un pasteur du nord de l'Angleterre, auprès duquel elle a été élevée. Le cercle dans lequel se sont écoulées ses premières années lui a fourni le sujet de ses tableaux de genre de la vie cléricale anglaise (*Scènes de la vie cléricale anglaise*, Edimbourg, 1854), où l'auteur a fait preuve à la fois d'une morale éclairée, d'une noble tolérance et d'un véritable talent dans la peinture des événements de la vie réelle, dont le prosaïsme n'a pas été pour elle exclusif du sentiment poétique. Le roman d'*Adam Bede* qui parut ensuite (Londres, 1859, 3 vol.) obtint un succès général et fit de l'auteur une des célébrités du jour. Les qualités qui le distinguent sont la clarté et l'énergie des peintures, une profonde connaissance du cœur humain et une vérité de détails qui prouvent que miss Evans a pénétré jusqu'au fond tous les secrets de la vie populaire anglaise. Au *Moulin sur le Floss* (Londres, 1860, 3 vol.), récit où abondent les tableaux piquants, succéda *Silas Marner* (Londres, 1861, 3 vol.), livre dans lequel on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, de la simplicité de l'intrigue ou du talent avec lequel l'auteur a su la développer. Il peut être regardé comme l'apothéose des pauvres et des humiliés vis-à-vis de l'orgueil social. Dans son dernier roman, *Romola* (Londres, 1863, 3 vol.), miss Evans s'est transportée en Italie et a peint, en traits énergiques, l'époque de Savonarole.

EVANSON (Edouard), théologien anglais, né à Warrington en 1731, mort à Colford en 1805. Il entra dans les ordres et remplit diverses fonctions ecclésiastiques; mais ses opinions religieuses, peu conformes à l'enseignement officiel, le firent dénoncer à l'autorité (1771), et l'obligèrent à se démettre de ses fonctions. En 1778, il se retira à Mitcharn et vécut alors en donnant des leçons. Evanson a écrit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Désaccord des évangélistes* (1792, in-8°); *Examen des doctrines de la Trinité et de l'Incarnation* (1772, in-8°); *Lettre au docteur Hurd sur l'importance des prophéties du Nouveau Testament* (1777, in-8°); *Arguments pour et contre l'observation sabbatique du dimanche* (1792, in-8°); *Réflexions sur l'état de la religion chrétienne* (1802), etc.

EVANSVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans la partie E. de l'Etat d'Indiana, sur la rive septentrionale de l'Ohio, à 320 kilom. de son confluent avec le Mississipi; à 82 kilom. E. de Petersburg; 15,000 hab. Dans cet endroit, l'Ohio décrit une courbe gracieuse en forme de demi-lune, ce qui a fait donner à la ville le nom de *Ville-Croissant.* Evansville est le terminus du canal de Wabash et d'Erié, qui commence à Tolède, dans l'Etat d'Ohio, et présente un développement de 587 kilom., et le point de départ du chemin de fer d'Evansville à Crawfordsville, qui envoie des ramifications sur tous les points du pays. Elle renferme de nombreuses fabriques et manufactures, et son commerce d'exportation est évalué à 35 millions de fr. annuellement. On trouve dans son voisinage de riches mines de charbon et de fer. Elle a pris son nom du général Robert M. Evans, qui l'a fondée en 1817. En 1857, des ouvriers, en creusant un puits, découvrirent, à une profondeur de 18 pieds, une cabine qui renfermait encore un maillet de bois et une paire de bottes de fabrique européenne. On supposa, non sans raison, que c'était l'habitation d'un des anciens colons français, qui avait construit sa demeure dans une excavation et l'avait recouverte de terre pour la cacher, comme c'était l'usage fréquent des premiers pionniers de l'Ouest.

ÉVAPORABLE adj. (é-va-po-ra-ble — rad. *évaporer*). Qui est susceptible de s'évaporer ou d'être évaporé : *Liquide* ÉVAPORABLE.

ÉVAPORATIF, IVE adj. (é-va-po-ra-tif, i-ve — rad. *évaporer*). Qui fait évaporer : *Procédés* ÉVAPORATIFS. ‖ Peu usité.

ÉVAPORATION s. f. (é-va-po-ra-si-on — rad. *évaporer*). Physiq. Transformation d'un liquide en vapeur sans ébullition du liquide : *L'*ÉVAPORATION *de l'eau et de toute sorte de liquides se fait naturellement, soit par la seule action de l'air, soit par la chaleur du soleil. En chimie, toute distillation se fait par* ÉVAPORATION. (Acad.) *L'*ÉVAPORATION *rend aux sources des fleuves ce qu'elle enlève à leurs cours moyen et inférieur.* (A. Maury.)

— Fig. Légèreté d'esprit, étourderie : *Vous êtes d'une agitation, d'une* ÉVAPORATION *qui ne me permettent pas de compter sur vous.* (M[lle] de Lespinasse.)

— **Encycl.** L'*évaporation* est la production lente des vapeurs à la surface d'un liquide en repos, dont la température est moindre que celle de l'ébullition. Contrairement à la vaporisation par ébullition, qui est le passage rapide et tumultueux de l'état liquide à l'état de vapeur, et qui dépend de la nature et de la température du corps, ainsi que de la pression atmosphérique, l'*évaporation* a lieu à toutes les températures et sous toutes les pressions.

L'air, dont la pression surpasse beaucoup la tension de la vapeur, n'agit pas sur la surface des liquides comme le ferait un piston imperméable; il est seulement un obstacle plus ou moins efficace à la formation des vapeurs.

Tous les corps ne s'évaporent pas avec la même facilité; les huiles grasses, par exemple, sont beaucoup plus fixes que l'eau; celle-ci l'est elle-même plus que les éthers et l'alcool. L'éther chlorhydrique, versé à l'air libre sur un corps quelconque, disparaît en quelques instants, en produisant sur celui-ci un abaissement de température très-considérable, qui provient de ce qu'un liquide, en se vaporisant, emprunte au milieu ambiant le calorique latent qui lui est nécessaire.

Si l'on place sous le récipient d'une machine pneumatique un vase contenant de l'eau et une capsule pleine d'acide sulfurique concentré, et que l'on fasse le vide, l'eau se partage en deux portions; l'une, qui forme des vapeurs et que l'acide absorbe au fur et à mesure, et l'autre qui se congèle.

Le mercure est, de tous les liquides, celui qui s'évapore le plus lentement; mais il ne fait pas exception à la loi générale. Faraday paraît être le premier qui l'ait démontré par une expérience fort simple; à cet effet, dans une bouteille fermée et contenant du mercure, il a suspendu des feuilles d'or très-minces, qu'il a vues blanchir au bout de quelques mois.

Certains corps solides se réduisent aussi en vapeur; cependant, pour ceux qui ne deviennent liquides qu'à des températures élevées, on ignore s'il leur faut ensuite beaucoup de chaleur pour s'évaporer d'une manière sensible. On sait cependant que les corps peu oxydables, comme l'or et l'argent, se volatilisent en partie lorsqu'ils sont soumis à une très-haute température.

Des résultats obtenus par Saussure, Deluc, etc., on peut conclure que l'*évaporation* d'un liquide est entièrement due au calorique, et que la présence ou l'absence de l'air n'influe en aucune manière sur la quan-

tité de vapeur produite. Il y a cette seule différence, que, dans le vide, la vapeur se développe instantanément, tandis que, dans un milieu aériforme ou résistant, le temps nécessaire est plus ou moins long, en raison de l'obstacle mécanique que l'air oppose à la dissémination des particules de vapeur entre les siennes propres.

On distingue l'*évaporation naturelle* et l'*évaporation artificielle*. La première est celle qui se produit sur la mer, les fleuves, les rivières, les cours d'eau, les canaux et les terrains imbibés d'eau; dans notre zone, on calcule que, à la température moyenne, la couche d'eau qui s'évapore annuellement a une épaisseur de 0m,934, soit par jour 0m,0026; dans la zone torride, elle atteint 0m,006 et 0m,008; il paraît que, en chaque pays, la couche que l'*évaporation* enlève annuellement aux nappes d'eau a une épaisseur peu différente de celle que la pluie leur restitue. L'*évaporation*, étant d'autant plus grande que les surfaces sont plus étendues, a une influence très-sensible sur la dépense des canaux, surtout à l'époque des sécheresses, où elle est très-considérable; elle a été trouvée égale à 0m,004 par jour.

Dans l'extraction du sel marin, on emploie l'*évaporation spontanée à l'air libre*, qui est d'autant plus active : 1° que la surface des liquides est plus grande; 2° que la température du liquide à évaporer et de l'air environnant ou de l'un de ces deux corps seulement est plus grande; 3° que l'air est plus sec ou plus rapidement renouvelé.

L'*évaporation artificielle* comprend : 1° l'*évaporation par courant d'air forcé*, dont Montgolfier fit usage le premier pour concentrer les marcs de raisin avant leur fermentation, tout en leur conservant leurs principes fermentescibles; 2° l'*évaporation à l'air libre à l'aide d'un foyer*, que l'on employait autrefois dans les salines de sel gemme et dans la fabrication du sucre, sous le nom d'appareils à feu nu, pour concentrer les jus; 3° l'*évaporation par la vapeur*, dont on fait usage dans la fabrication du sucre, qui permet de concentrer les sirops à des températures plus régulières qu'avec le système précédent, et d'arrêter l'action de la chaleur à un instant donné. On emploie encore, pour cette opération, les appareils d'*évaporation dans le vide*, à double et à triple effet, marchant à basse température, dus à MM. Derosne et Cail; dans ce système, le sirop arrive à l'intérieur d'un vase clos, de forme sphéroïdale et à double fond, pour permettre de chauffer toute la surface inférieure du liquide par la vapeur que l'on y fait arriver. Les vapeurs provenant du liquide en ébullition se rendent dans un condenseur à injection, où leur condensation entretient un vide de 0m,600 à 0m,700 dans la chaudière.

ÉVAPORATOIRE adj. (é-va-po-ra-toi-re — rad. *évaporer*). Qui sert à l'évaporation : *Appareil* ÉVAPORATOIRE.

— s. m. Appareil propre à favoriser l'évaporation : *Se servir d'un* ÉVAPORATOIRE. ‖ Peu usité.

ÉVAPORÉ, ÉE (é-va-po-ré) part. passé du v. Évaporer. Passé à l'état de vapeur : *Eau* ÉVAPORÉE.

— Fig. Dissipé : *Souvenirs* ÉVAPORÉS. *Douleur* ÉVAPORÉE. ‖ Étourdi, léger, folâtre : *Jeune homme* ÉVAPORÉ. *Esprit* ÉVAPORÉ. *Tête* ÉVAPORÉE.

— Substantiv. : Personne évaporée, légère : *Quel* ÉVAPORÉ *que cet enfant!*

— Syn. **Évaporé, écervelé, étourdi**, etc. V. ÉCERVELÉ.

ÉVAPORER v. a. ou tr. (é-va-po-ré — lat. *evaporare*; du préf. *é*, et de *vapor*, vapeur). Transformer en vapeur par l'action du feu : ÉVAPORER *de l'eau salée pour précipiter le sel.*

— Fig. Exhaler, donner une issue à :

Je n'étais point fâché d'*évaporer* ma bile.
MOLIÈRE.

S'évaporer v. pr. Se vaporiser, se résoudre en vapeur : *L'esprit-de-vin* S'ÉVAPORE *aisément.* (Acad.) *Il est certain que l'eau* S'ÉVAPORE *à toute température.* (Francœur.) *L'eau* S'ÉVAPORE *spontanément dans le vide.* (F. Pillon.)

— Fam. Maigrir rapidement : *Vous m'avez vu bien maigre; je suis devenu squelette; je* M'ÉVAPORE *comme du bois sec et enflammé.* (Volt.)

— Poétiq. Exhaler des fluides, des parfums :

Voici venir les temps où, vibrant sur sa tige,
Chaque fleur *s'évapore* ainsi qu'un encensoir.
Les sons et les parfums tournent dans l'air du soir.
BAUDELAIRE.

— Fig. Se dissiper, s'évanouir : *L'adversité est le creuset où s'épurent les grands caractères; les petits* S'Y ÉVAPORENT. (Max. orient.) *La douleur* S'ÉVAPORE *souvent avec la plainte.* (St-Marc Gir.) *L'enthousiasme* S'ÉVAPORE *en se refroidissant.* (Lamart.)

Souvent notre bon sens malgré nous *s'évapore*,
Et nous avons besoin tous d'un grain d'ellébore.
REGNARD.

Lorsque, vide de sang, le cœur reste glacé,
Son âme *s'évapore* et tout l'homme est passé.
L. RACINE.

‖ S'exhaler, se manifester, se produire au dehors : *L'innocente joie aime à* S'ÉVAPORER *au grand jour.* (J.-J. Rouss.) *La plaisanterie de société est une mousse légère qui* S'ÉVAPORE. (Dider.) ‖ Devenir évaporé, léger, étourdi : *Ce jeune homme* S'ÉVAPORE. (Acad.)

ÉVAPOROMÈTRE s. m. (é-va-po-ro-mè-tre — de *évaporer*, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. S'est dit quelquefois pour ATMIDOMÈTRE.

ÉVARIC, roi des Wisigoths. V. EURIC.

ÉVARISTE (saint), pape, né à Bethléem vers le milieu du Ier siècle de notre ère. Il se rendit à Rome et succéda, en l'an 100, au pape saint Clément. Évariste ordonna la publicité des mariages, et il paraît avoir divisé Rome en paroisses. Il fut martyrisé, dit-on, en l'an 109; il est honoré sous le titre de martyr, le 26 octobre.

ÉVASÉ, ÉE (é-va-zé) part. passé du v. Évaser. Dont l'ouverture, l'orifice, le sommet est plus large que les parties voisines : *Verre* ÉVASÉ. *Trou* ÉVASÉ. *Chapeau* ÉVASÉ. *Les tigres et les lions ont le museau raccourci avec des narines* ÉVASÉES. (Buff.)

ÉVASEMENT s. m. (é-va-se-man — rad. *évaser*). État de ce qui est évasé, orifice ou sommet élargi : *L'*ÉVASEMENT *des tromblons empêchait toute justesse de tir.*

— Artill. Dégradation d'une pièce dans laquelle le tir a accru les orifices de la bouche, de la chambre ou de la lumière, en refoulant le métal : *Un égueulement est un* ÉVASEMENT *considérable.*

— Fortif. Côté d'une embrasure qui regarde la contrescarpe et qui est plus large que l'autre.

ÉVASER v. a. ou tr. (é-va-zé — du préf. *é*, et de *vase*). Agrandir à l'ouverture, à l'orifice : ÉVASER *un trou, un tuyau.*

— Artill. Élargir accidentellement l'orifice de la bouche, de la chambre ou de la lumière d'une pièce : *Le tir* ÉVASE *les canons.*

— Techn. *Évaser un châssis*, Unir la couche de sable avec une règle, dans les moulages de fer fondu.

— Arboric. *Évaser un arbre fruitier*, En diriger les rameaux de manière à lui faire prendre la forme d'un vase ou d'un entonnoir.

S'évaser v. pr. Être évasé, avoir un orifice, une embouchure, une extrémité qui va en s'élargissant : *Cet entonnoir* S'ÉVASE *un peu trop brusquement. Le myosotis vivace se distingue des autres myosotis par le tube de sa corolle qui s'évase.* (H. Berthoud.) *Alger se déploie en* S'ÉVASANT *comme un large éventail d'ivoire.* (E. Feydeau.)

ÉVASIF, IVE adj. (é-va-ziff, i-ve — du lat. *evasus*, évadé). Qui n'est pas catégorique; qui sert à éluder : *Employer des moyens* ÉVASIFS. *Faire une réponse* ÉVASIVE.

— **Antonymes.** Catégorique, direct, positif.

ÉVASION s. f. (é-va-zi-on — lat. *evasio*; de *évadere*, s'évader). Action de s'évader, de s'échapper d'un endroit où l'on était retenu : *Mme de Staël, devenue zélée royaliste, rédigea un plan d'*ÉVASION *pour la famille royale.* (Michelet.) *On s'intéresse toujours aux histoires d'*ÉVASION *et d'emprisonnement; elles ont l'attrait d'un conte de fées pathétique.* (P. de St-Victor.)

— Fig. Moyen évasif, action d'éluder une difficulté, un obstacle : *Suivez ce prince dans sa vie, il ne dit et ne fait rien de complet, et laisse toujours une porte ouverte à l'*ÉVASION. (Chateaub.)

— **Encycl.** Législ. Le bris de prison était considéré, au XIIIe siècle, comme une preuve de la culpabilité du détenu; toute tentative d'*évasion* était punie de mort, quand même l'évadé eût été reconnu innocent du délit pour lequel il avait été incarcéré. Le temps apporta quelque adoucissement à cette pénalité excessive; toutefois, jusqu'à la Révolution, l'arbitraire du juge fit seul loi en cette matière. Aujourd'hui, le détenu n'encourt de châtiment qu'autant que l'*évasion* a été consommée ou qu'il a tenté de s'évader par *bris de prison* ou avec violences. Il est alors, pour ce seul fait, puni de six mois à un an d'emprisonnement, et doit subir cette peine après l'expiration de celle qu'il encourt pour le crime ou délit à raison duquel il est détenu. D'après la loi du 30 mai 1854, le condamné aux travaux forcés à temps qui, à dater de son embarquement, se rend coupable d'*évasion*, est puni de deux à cinq ans de travaux forcés; le condamné à perpétuité, de l'application à la double chaîne pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. Tout libéré coupable d'avoir quitté la colonie sans autorisation ou dépassé le délai fixé pour son départ est puni d'un an à trois ans de travaux forcés. La loi du 21 brumaire an V contient des règles particulières sur l'*évasion* des prévenus de délits militaires.

Le préambule de la loi du 13 brumaire an II (3 novembre 1793) dit : « Le maintien de l'ordre public exige impérieusement de réprimer, par des mesures sévères, la négligence que les geôliers, gendarmes et tous autres préposés mettent à veiller sur les personnes détenues et confiées à leur garde. » Aussi cette loi punissait-elle de deux années d'emprisonnement la simple connivence qui avait donné lieu à l'*évasion* d'un prisonnier; cette connivence, si elle était le fait du gardien, était punie de *mort*. Mais on s'est bientôt aperçu que cette disposition de la loi se trouvait neutralisée par sa rigueur même; en effet, les jurés trouvaient moyen de l'éluder en déclarant presque toujours qu'il n'y avait que négligence, là où les preuves de la connivence étaient palpables. La loi du 4 vendémiaire an VI (25 septembre 1797) est venue apporter le remède à ces abus, et les articles 237 à 247 du code pénal ont maintenu la gradation que cette loi avait fixée dans les peines, selon les cas et les personnes. Toutes les fois qu'une *évasion* de détenu a lieu, les huissiers, les commandants en chef et en sous-ordre, soit de la gendarmerie, soit de la force armée servant d'escorte ou garnissant les postes, les concierges, gardiens, geôliers et tous autres préposés à la conduite, au transport ou à la garde des détenus sont punis ainsi qu'il suit : si l'évadé était prévenu de délits de police ou de crimes simplement infamants, ou s'il était prisonnier de guerre, les personnes préposées à sa garde ou à sa conduite sont passibles, *en cas de négligence*, de six jours à deux mois d'emprisonnement, et, *en cas de connivence*, de six mois à deux ans; ceux qui, n'étant pas chargés de la garde ou conduite du détenu, auraient procuré ou facilité son *évasion*, sont punis de six jours à trois mois d'emprisonnement. Si la prévention a pour cause un crime ou délit passible d'une peine afflictive à temps ou si la condamnation est déjà prononcée, la peine est, pour les conducteurs et gardiens, de deux à six mois d'emprisonnement en cas de négligence, et de la reclusion en cas de connivence. Quant aux personnes étrangères à la garde des détenus qui auraient procuré ou facilité l'*évasion*, elles sont punies de trois mois à deux ans d'emprisonnement. S'il s'agit de crimes emportant la mort ou une peine perpétuelle, ou si la condamnation est prononcée, la peine est, pour les préposés, d'un an à deux ans d'emprisonnement s'il n'y a que négligence, des travaux forcés à temps s'il y a connivence, et, pour les autres personnes, d'un an à cinq ans d'emprisonnement. Ainsi, anomalie singulière, dans ce dernier cas, l'individu étranger à la garde ou à la conduite de l'évadé peut être puni d'un emprisonnement de *cinq années*, tandis que, pour le préposé ou gardien, le maximum de la peine est de *deux ans*. Quel motif a pu pousser le législateur à s'adoucir pour l'un et à redoubler de pénalité pour l'autre? Ajoutons que toutes ces peines s'aggravent encore s'il y a eu bris de prison, corruption des préposés, violences ou transmission d'armes. Ainsi, le cas de bris de prison ou de violences emporte pour ceux qui ont favorisé l'*évasion*, gardiens ou autres, de trois mois à cinq ans d'emprisonnement, et même la reclusion. S'il y a eu transmission d'armes au détenu, les gardiens et conducteurs sont punis des travaux forcés à perpétuité, les autres personnes des travaux forcés à temps. La surveillance de la haute police peut être prononcée pour cinq à dix ans contre ceux qui ont coopéré à une *évasion*. Dans tous les cas d'*évasion*, les peines peuvent être accompagnées de dommages-intérêts au profit de la partie civile du détenu. Les peines d'emprisonnement prononcées pour négligence cessent d'exister dès que l'évadé est repris ou s'est représenté, pourvu que ce soit dans les quatre mois de l'*évasion*, et qu'il ne soit pas arrêté pour crimes ou délits commis postérieurement. Enfin, la loi punit le recèlement des évadés qui ont commis des crimes emportant peine afflictive.

— Hist. *Évasions célèbres.* L'histoire a gardé le souvenir de la plupart de ceux qui, par leur audace, leur adresse, ou par l'audace et l'adresse de leurs amis ou de leurs proches, sont parvenus à se soustraire à une détention rigoureuse, le plus souvent au dernier supplice. Le nombre en est grand; presque tous ont dû leur salut à un concours heureux de circonstances singulières; beaucoup ont déployé une énergie surhumaine quand il s'est agi d'utiliser le secours fortuit que le hasard leur envoyait. C'est ainsi que le devin Hégésistrate, dont parle Hérodote, fit, pour échapper aux Spartiates, une chose au-dessus de toute expression. Il avait les pieds dans des entraves. Un fer tranchant ayant été laissé par inadvertance dans sa prison, il s'en servit pour se couper « la partie du pied qui est avant les doigts, après avoir examiné s'il pourrait tirer des entraves le reste du pied. » Après quoi, comme la prison était gardée, il fit un trou à la muraille et se sauva à Tégée, ne marchant que la nuit, et se cachant durant le jour dans les bois. Il arriva dans cette ville la troisième nuit, malgré les recherches des Lacédémoniens; lorsqu'il fut guéri, il se fit faire un *pied de bois*.

On peut voir dans Polybe le récit très-détaillé de l'*évasion* de Démétrius Soter, retenu à Rome comme otage (164 av. J.-C.).

L'histoire des Perses enregistre le fait du roi Cabadès ou Kavades, qui vivait dans la seconde moitié du Ve siècle. Ayant proclamé la communauté des femmes, ce qui n'était pour lui qu'un prétexte d'assouvir toutes ses passions, il fut jeté par ses sujets révoltés dans le *château de l'Oubli*, ainsi appelé, parce que le nom de ceux qui y étaient enfermés ne devait plus même être prononcé. Sa femme, qui était extrêmement belle, avait inspiré une violente passion au commandant du château de l'Oubli; Cabadès permit qu'elle s'abandonnât à lui, et, comme elle obtint à ce prix d'entrer dans la prison et d'en sortir à son gré, Cabadès profita une nuit de cette facilité pour revêtir ses habits et passer, sans être reconnu, au milieu des gardes. Un ami fidèle l'attendait dehors, muni de chevaux; il s'enfuit avec lui chez les Ephthalites, épousa la fille du roi de ce pays, rentra en Perse à la tête d'une armée considérable, fit crever les yeux à son successeur au trône et l'incarcéra à son tour.

En France, jusqu'au Xe siècle, nous ne trouvons pas d'*évasion* qui mérite d'être citée. Louis d'Outre-mer s'étant emparé de la personne de Richard, fils du duc de Normandie, et convoitant son héritage, le fit garder à vue. Richard se trouvait alors à Laon. Osmond, son intendant, l'engagea à se dire malade, à se mettre au lit. L'enfant se comporta de façon à laisser croire qu'il était à la dernière extrémité; si bien que, pris au piége, ses gardiens négligèrent leur surveillance. Il y avait par hasard, dans la cour de la maison, un tas d'herbes dans lequel Osmond enveloppa le jeune prince, et, le mettant ensuite sur ses épaules, il franchit les murailles de la ville, tandis que le roi soupait, s'élança rapidement sur un cheval qui l'attendait et gagna Coucy. Là, il remit l'enfant au châtelain.

On sait aussi comment Guillaume, frère naturel de Richard II, contre lequel il s'était révolté, parvint à s'évader de la tour de Rouen, où il avait été enfermé pendant cinq ans. V. *Hist. des Normands* (collect. Guizot, t. XXIX).

Froissart raconte de quelle façon s'y prit, pour s'échapper de Gand, Louis II, comte de Flandre, qui, en 1346, à l'âge de seize ans, avait succédé à son père, Louis Ier, et qui, refusant d'épouser une princesse d'Angleterre, était gardé étroitement en « prison courtoise. »

Quelques années auparavant (1323), un des membres les plus influents du parti de Lancastre, lord Roger Mortimer de Wigmore, renfermé à la Tour de Londres, parvint à corrompre un des officiers de la Tour, qui, dans un repas donné aux gardiens, leur fit prendre un breuvage soporifique. Mortimer, au moyen d'une ouverture pratiquée par lui dans le mur de sa chambre, pénétra dans la cuisine du palais qui attenait à la Tour. Une échelle de corde l'aida à escalader plusieurs obstacles; un bateau l'attendait pour traverser la Tamise. A un endroit convenu se tenaient serviteurs et chevaux; il put gagner la côte du Hampshire, s'embarquer sur un navire et gagner le continent.

Jacques III, roi d'Écosse, redoutant le pouvoir de ses frères, le comte de Mar et le duc d'Albany, fit étouffer le premier dans un bain et enfermer l'autre au château d'Édimbourg. Quelques amis d'Albany avaient dressé leur plan pour le délivrer. Un petit sloop entra dans la rade de Leith, chargé de vins de Gascogne, et deux feuillettes furent envoyées en présent au captif. Le duc trouva dans l'une une boule de cire renfermant une lettre annonçant que le sloop serait prêt à le recevoir s'il pouvait gagner le bord de l'eau. On le conjurait de se hâter, parce qu'il devait avoir la tête tranchée le jour suivant. Un rouleau de cordes était renfermé dans le même tonneau. Le chambellan qui partageait la prison du duc promit de l'aider. Albany invita le capitaine des gardes à venir souper avec lui, sous prétexte de goûter le vin dont on lui avait fait présent. Le capitaine, après avoir posé des sentinelles dans plusieurs endroits, alla partager, en compagnie de trois soldats, la collation qui lui était offerte; après le souper, le duc l'engagea à jouer au trictrac, et le capitaine, assis auprès d'un grand feu et travaillé par le vin que le chambellan ne cessait de lui verser, s'assoupit ainsi que ses soldats. Alors le duc s'élança sur lui, le frappa de son poignard et s'empara de ses clefs. Il se défit de la même manière de ses compagnons, avec l'aide du chambellan. Ce dernier voulut essayer la corde en descendant le premier; mais elle était trop courte; il tomba et se cassa la cuisse. Albany prit les draps de son lit, les attacha à la corde et se laissa glisser sain et sauf au pied du rocher. Alors, chargeant son chambellan sur ses épaules, il le porta dans un lieu sûr, où il put rester caché jusqu'à ce que sa blessure fût guérie, et se rendit sur le bord de la mer, où une barque le conduisit à bord du sloop, qui fit voile à l'instant pour la France.

Une *évasion* fort singulière est celle de Cœlius Secundus Curion, zélé luthérien, qui, pour avoir convaincu d'imposture un jacobin de Casal, fut arrêté par l'inquisition et transféré successivement dans plusieurs prisons. On lui avait mis aux pieds d'énormes pièces de bois. Il parvint à obtenir de son gardien qu'il délivrât un de ses pieds des entraves. Après quoi, profitant des moments où on le laissait seul, il se dépouilla de sa chemise, et, ayant ôté le bas qui couvrait le membre devenu libre, il en fit un paquet auquel il donna la forme d'une jambe, et y adapta un soulier. Dissimulant alors sa vraie jambe sous son manteau, il attendit le retour du gardien et le supplia d'opérer une substitution de ses liens, afin que le pied jusque-là resté attaché pût se reposer à son tour. Le gardien se laissa attendrir et boucla la fausse jambe aux entraves. Le prisonnier, la nuit venue, la retira facilement; il endossa bien vite la chemise qui l'avait si

bien servi, remit son bas, parvint à ouvrir la porte, escalada les murs et disparut pendant que ses gardiens dormaient à poings fermés. Accusé d'avoir eu recours à la magie en cette difficile affaire, il publia, pour se disculper, un petit dialogue latin intitulé *Probus* et contenant le récit détaillé de ce qui précède.

Une *évasion* des plus intéressantes est celle que Benvenuto Cellini opéra au château Saint-Ange; elle a été narrée par le célèbre artiste dans ses *Mémoires*.

Arrêté à Blois le jour où l'on assassina son père, Charles de Guise fut transféré au château de Tours, et y demeura prisonnier jusqu'à son *évasion*, en 1591, *évasion* curieuse que de Thou a racontée tout au long.

On peut considérer comme de véritables *évasions* la fuite nocturne du duc d'Anjou (depuis Henri III), alors roi de Pologne, et celle du futur Henri IV, prisonnier de la cour de France.

Au XVII^e siècle, on rencontre un assez grand nombre d'*évasions* entourées de circonstances singulières, comme celles du célèbre Grotius, enfermé au château de Louvestein; de Marie de Médicis, prisonnière à Blois; du cardinal de Retz, retenu au château de Nantes; de Quiqueran de Beaujeu, chevalier de Malte et l'un des plus grands hommes de mer de son époque, surpris par les Turcs dans un des ports de l'Archipel, en 1660, et transporté à Constantinople au château des Sept-Tours.

Parmi les *évasions* célèbres de cette époque, il faut placer celle du duc de Beaufort, qui se sauva du château de Vincennes, le jour de la Pentecôte (1648). « Ce prince, disent les *Mémoires* de Joly, entretenait depuis longtemps une intelligence secrète avec un de ceux qui le gardaient, appelé Vaugrimaut, homme de confiance du gouverneur, lequel ayant fait provision de cordes et des autres choses nécessaires pour son dessein, le jour de la Pentecôte, une heure après-midi, entra dans la galerie du donjon avec M. de Beaufort, qui s'y promenait tous les jours avec le sieur de la Ramée, gouverneur du château de Vincennes, et, ayant fermé par dedans la porte de la galerie au verrou, il se jeta sur cet officier avec M. de Beaufort; et, après l'avoir bien lié et lui avoir mis une poire d'angoisse dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devants sans façon et se coula par une corde dans le fossé, disant à ce prince qu'il était juste qu'il se mît le premier hors de danger, puisqu'il y allait de sa vie, au lieu que si on venait à reprendre Son Altesse, il en serait quitte pour garder une prison un peu plus resserrée. Ainsi M. de Beaufort, ayant cédé le pas à son libérateur, descendit après lui dans le fossé, d'où ils furent tirés tous deux aussitôt par des gens qui les attendaient, sous la conduite de Vaumorin, gentilhomme du duc; et, étant monté à cheval, il se retira, lui quatrième, dans le pays du Maine et d'Anjou, et demeura quelque temps caché chez le curé de La Flèche. » On sait le rôle que le duc de Beaufort joua peu après dans la guerre de la Fronde.

Citons encore l'*évasion* de l'abbé ou comte de Bucquoy, espèce de fou dont les aventures firent quelque bruit en son temps. Il était parvenu à s'échapper du For-l'Évêque; sur le point de sortir de France, il fut arrêté de nouveau et transféré à la Bastille, d'où, malgré la surveillance spéciale dont il était l'objet, il réussit encore à s'évader le 4 mai 1709. On a de ce personnage un écrit intitulé : *Événemens des plus rares, ou l'histoire du sieur abbé comte de Bucquoy, singulièrement son évasion du For-l'Évêque et de la Bastille, avec plusieurs de ses ouvrages, vers et prose, et particulièrement la game des femmes* (1719).

Le siècle suivant offre plusieurs *évasions* célèbres. Celle de Casanova, entre autres, fit un bruit extraordinaire. C'est le 25 juillet 1775 qu'il fut conduit sous les plombs de Venise. Il faut lire dans ses *Mémoires* le récit de ce qu'il déploya de constance, d'efforts, de dissimulation, de résolution et de génie pour s'échapper de cette prison d'État d'un renom si lugubre. Rien de plus émouvant que l'histoire de ces deux années de lutte entre des obstacles presque insurmontables et la volonté d'un homme énergique et déterminé. Rien de plus émouvant, disons-nous, si ce n'est toutefois l'aventure du baron de Trenck, l'amant favorisé d'Amélie, sœur de Frédéric II. Arrêté par ordre de ce dernier, en 1746, et transféré dans la forteresse de Glatz, il s'évada au mois de décembre de la même année, avec le secours d'un lieutenant de la garnison, nommé Schœll, qui se démit le pied en sautant du rempart. Trenck, loin d'abandonner son ami, le chargea sur ses épaules et le porta pendant plus de douze heures. Ils échappèrent ainsi aux soldats envoyés de toutes parts à leur recherche, et purent gagner les frontières de la Bohême. Huit ans après, Trenck, s'étant rendu à Dantzig pour recueillir la succession de sa mère, fut enlevé par trente hussards prussiens et emmené à Berlin; de là il fut conduit à Magdebourg, et pour lui commença une affreuse captivité, dont il a raconté les détails dans ses *Mémoires*. Malgré la surveillance rigoureuse dont il était entouré, il fit de nombreuses tentatives d'*évasion* qui échouèrent. Enfin, grâce à l'intervention de la princesse Amélie et de la cour de Vienne, il fut délivré le 24 décembre 1763, après neuf ans et cinq mois de captivité.

Nous ne raconterons pas ici les *évasions* si célèbres de Latude; on en trouvera le détail au nom de ce personnage.

Une *évasion* fatale à la France eut lieu en 1797. Le fameux amiral anglais Sidney Smith, qui joua dans la guerre d'Égypte un rôle si important, avait été pris dans la rade du Havre, et transféré successivement de Rouen à Paris et de l'Abbaye à la prison du Temple. Le gouvernement français ayant refusé de l'échanger, le cabinet britannique mit tout en œuvre pour le délivrer. L'argent fut prodigué, et, comme à cette époque il ne manquait pas à Paris de gens disposés à servir l'étranger contre la République, il ne fut pas difficile aux agents de l'Angleterre de trouver des coopérateurs. Après plusieurs tentatives infructueuses pour faire évader le prisonnier, ils parvinrent enfin à leur but à l'aide d'une combinaison hardie. Quelque temps après le 18 fructidor an V (4 sept. 1797), plusieurs individus, ennemis du gouvernement français et dont quelques-uns avaient trempé dans les complots dirigés contre la République, se concertèrent avec les agents de l'Angleterre. L'ingénieur Phélipeaux, Charles Loiseau et Tromelin, les principaux acteurs de l'entreprise, se déguisèrent en officiers de l'état-major de Paris, et, munis d'un faux ordre du ministre de la guerre, ils se présentèrent la nuit à la prison du Temple, et se firent livrer le prisonnier pour le transférer soi-disant dans une autre prison. Le concierge, trompé par l'apparente identité des signatures, leur livra Sidney Smith. Celui-ci joua très-bien la surprise, et, pour mieux dérouter le concierge, il parut vivement affligé de cet événement et protesta contre sa translation. Des relais ayant été disposés d'avance sur la route, le prisonnier et ses libérateurs arrivèrent sur la côte, où ils trouvèrent une embarcation qui les conduisit en Angleterre.

Sous la Restauration, l'*évasion* du comte de Lavalette fit beaucoup de bruit. Condamné à mort, le comte devait être exécuté le 21 décembre 1815. La veille au soir, sa femme se fit transporter à la Conciergerie dans une chaise à porteurs; elle était avec sa fille, âgée de quatorze ans, et une vieille gouvernante. Les deux époux dînèrent ensemble dans une chambre isolée. La comtesse prit les vêtements de son mari et lui donna les siens; puis le comte, le voile de sa femme sur les yeux, cachant ses sanglots et surtout son visage dans son mouchoir, appuyé sur l'épaule de la jeune fille et escorté de la gouvernante, traversa le greffe sans être reconnu. Il resta à Paris jusqu'au 20 janvier suivant, caché dans l'hôtel même du ministère des affaires étrangères, et parvint ensuite à sortir du territoire français, grâce à l'assistance de trois Anglais, qui furent punis de leur générosité par trois mois de prison. M^{me} de Lavalette, arrêtée d'abord, fut renvoyée de la prévention. Lorsque son mari eut obtenu de pouvoir revenir en France, en 1822, elle avait perdu la raison, et ne la recouvra pas en revoyant celui que son dévouement avait arraché à l'échafaud.

Nous avons une dernière *évasion* à enregistrer, et ce n'est pas la moins curieuse ni la moins célèbre. Elle eut pour héros le prince Louis-Napoléon Bonaparte, alors détenu au fort de Ham, et qu'on ne s'attendait guère à voir empereur un jour, sous le nom de Napoléon III. Louis-Napoléon était captif depuis près de six années lorsqu'il demanda, d'abord aux ministres, puis à Louis-Philippe lui-même, la grâce de se rendre auprès de son père qui se mourait, s'engageant, sur l'honneur, à revenir aussitôt qu'on le rappellerait. La demande ayant été repoussée, la pensée du prince se tourna vers des projets d'*évasion*, qui, grâce au zèle du docteur Conneau et de Charles Thélin, furent promptement réalisés. Le lundi 25 mai 1846, le prince coupa ses moustaches, ce qui produisit un changement notable dans sa physionomie. Par-dessus ses vêtements ordinaires, il passa une grosse chemise de toile coupée à la ceinture, mit une cravate bleue, une blouse propre, un pantalon sali et usé en apparence par le travail. Par-dessus la première blouse, il en passa une seconde en mauvais état et toute souillée. Le reste du costume se composait d'un vieux tablier de toile bleue, d'une perruque noire à cheveux longs, et d'une mauvaise casquette. Ainsi vêtu, les mains et le visage brunis par la peinture, il chaussa des sabots, plaça dans sa bouche une pipe de terre, et, l'épaule chargée d'une planche, il se mit en devoir de sortir pendant que Thélin essayait de détourner l'attention des gardiens, des ouvriers et des soldats de la citadelle. Au bas de l'escalier, le prince se trouva face à face avec un des gardiens, qui se retira vivement pour éviter la planche dont la saillie en avant masquait le profil du prisonnier. Ce premier péril était à peine passé, qu'un ouvrier, qui était descendu derrière lui, le suivit de très-près dans la cour, paraissant disposé à lui adresser la parole. C'était un compagnon serrurier. Thélin se hâta de l'appeler, et trouva un prétexte pour le faire remonter dans l'appartement. Au moment de passer devant la première sentinelle, le fugitif laissa tomber sa pipe et se baissa pour la ramasser; le soldat le regarda machinalement et reprit sa promenade. Le poste fut franchi devant un groupe de soldats, tout près de l'officier de génie et de l'entrepreneur des travaux, sous les yeux de l'officier de garde, qui lisait une lettre. Le portier était à l'entrée de sa loge, mais il ne fit attention qu'à Thélin, qui s'avançait tenant un petit chien en laisse. Un sergent cependant se tenait à l'entrée du passage; il tourna vivement les yeux sur le faux ouvrier, mais un mouvement de la planche l'obligea à se rejeter en arrière. Il ouvrit la porte, et le prince, franchissant le seuil, se trouva sur la chaussée qui sépare les deux ponts-levis. Même à ce dernier moment, une nouvelle émotion l'attendait : deux ouvriers venaient droit à lui, du côté où son visage se trouvait à découvert. Ils l'examinaient de loin avec attention, et il les entendit exprimer à haute voix leur surprise de ne pas le connaître. Aussitôt, comme un homme fatigué de son fardeau, il fit passer la planche de droite à gauche; cependant leur curiosité semblait redoubler, et il devenait difficile d'éviter leur apostrophe, lorsqu'à une distance de quelques pas, il eut le bonheur d'entendre l'un des deux qui disait : « Ah! c'est Berthon! » Le succès était complet. Quelques instants après, le prince franchissait la dernière issue de la forteresse. Charles Thélin courut chercher à Ham le cabriolet loué par lui la veille au soir, tandis que le prince, toujours chargé de sa planche, se dirigeait vers la grand'route de Saint-Quentin. Il y était à peine arrivé, que le roulement d'une voiture l'avertit du retour de son fidèle serviteur. Il s'élança dans la voiture, secoua la poussière qui le couvrait, et, pour se donner l'air d'un cocher, prit le fouet et les rênes. A l'entrée de Saint-Quentin, le prince ôta ses vêtements grossiers de dessus, en ayant soin de conserver sa perruque. A deux heures un quart, les deux fugitifs entraient à Valenciennes, et à quatre heures le convoi de Bruxelles les entraînait vers la liberté. Les précautions prises par le docteur Conneau leur avaient donné le temps de gagner la frontière sans être inquiétés. Un mannequin avait été placé dans le lit du prince, et le docteur avait fait allumer un grand feu dans le salon contigu à la chambre à coucher, sous prétexte que le prince était malade. Chaque fois que le commandant s'était présenté, on lui avait répondu que le prince reposait. Enfin, à sept heures du soir, on découvrit la vérité. V. *Histoire de huit ans*, par Elias Regnault.

Une *évasion* qui, dans ces derniers temps, a eu du retentissement dans le monde politique, est celle du général Garibaldi. Gardé à vue dans son île de Caprera, il parvint à s'échapper, traversant, dans une barque de pêcheur, la flotte italienne établie en surveillance. C'est à la suite de cette *évasion* qu'il alla se mettre à la tête de ses volontaires et qu'il envahit les États romains (oct. 1867).

ÉVASIVEMENT adv. (é-va-zi-ve-man — rad. *évasif*). D'une façon évasive : *Répondre* ÉVASIVEMENT.

— **Antonyme**. Catégoriquement.

ÉVASURE s. f. (é-va-zu-re — rad. *évaser*). Techn. Orifice évasé; son plus ou moins d'ouverture : *Ce vase a trop d'*ÉVASURE.

ÉVAUX, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 43 kilom. d'Aubusson, sur une colline qui domine un affluent de la Tardes; pop. aggl. 1,476 hab. — pop. tot. 2,786 hab. Fabriques de chandelles, de clous et de chapeaux. Les sources thermales d'Évaux, au nombre de 18, dont la température varie de 29° à 56°, sont salines, sulfatées, sodiques, azotées ou ferrugineuses; on les emploie en boisson, en bains et en douches.

L'église paroissiale, monument historique, bel édifice du XIV^e et du XVII^e siècle, est ornée d'une très-belle copie du *Martyre de saint Pierre*, d'après le Guide. Les Romains avaient fondé à Évaux des thermes dont il subsiste encore des restes curieux.

Le nom d'Évaux est probablement un diminutif du vieux français *ave*, *eve*, *ive*, qui signifie eau. Il a sans doute eu originairement la même signification que les noms de lieux suivants : *Availles*, dans la Vienne, *Évailles*, dans la Mayenne, et *Évelles*, dans la Côte-d'Or, qui sont également des diminutifs de ces anciennes formes du mot *eau*. La finale plurielle diminutive *aux* répond exactement, en effet, aux anciennes finales *elles*, *ailles*, comme la finale singulière *eau* aux anciennes finales *el*, *eil*, etc., qui reproduisent elles-mêmes la finale diminutive celtique *oil*. Le vieux français *ave*, *eve*, *ive* se retrouve dans un grand nombre de noms de lieux.

ÉVAX s. m. (é-vakss). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans le midi et l'ouest de l'Europe et dans l'Amérique du Nord.

EVAX, naturaliste latin, qui vivait au I^{er} siècle de notre ère, du temps de Tibère. Une grande incertitude règne sur ce personnage qui, d'après quelques écrivains, serait un roi d'Arabie, auteur d'un traité *De simplicium effectibus*, adressé à Tibère. Quoi qu'il en soit, Évax a composé en latin, sous le titre de : *De nominibus et virtutibus lapidum qui in artem medicinæ recipiuntur*, un ouvrage sur les pierres précieuses, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque d'Oxford et qui a servi à Marbodus pour composer son poëme sur les pierres précieuses.

ÈVE, en hébreu *Hevah*, la première des femmes, suivant la *Genèse*, nommée Ève, c'est-à-dire *mère de tous les vivants*, par Adam son époux, le premier des hommes.

Dieu plaça l'homme dans le jardin d'Éden et le doua d'intelligence, d'amour, de justice et d'immortalité. Mais l'Éternel se dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul : donnons-lui une compagne semblable à lui. » Dieu envoya alors à Adam un profond sommeil, pendant lequel il forma la femme d'une de ses côtes. A son réveil, Adam s'écria : « Celle-ci est l'os de mes os et la chair de » ma chair. » Or Adam et Ève étaient tous deux nus et ils ne le prenaient point à honte. Dieu avait permis à l'homme de manger de tous les fruits de l'Éden, excepté de ceux de l'arbre de la science du bien et du mal. « Si vous en mangez, avait-il dit, vous mourrez. » Le diable, jaloux du bonheur de l'homme, voulut l'entraîner dans sa chute. Il prit la forme d'un serpent, le plus rusé de tous les animaux, et, s'adressant à la femme : « Pourquoi, lui dit-il, ne mangez-vous pas de tous les fruits du paradis? — Dieu nous a défendu de toucher à l'arbre de la science; si nous en mangeons, nous mourrons. — Vous ne mourrez point, reprit le serpent, mais vos yeux seront ouverts et vous deviendrez comme des dieux, connaissant le bien et le mal. » Ève se laissa séduire par ces paroles; elle cueillit le fruit fatal et en présenta à Adam, qui en mangea comme elle. Aussitôt leurs yeux s'ouvrirent et, s'étant aperçus qu'ils étaient nus, ils entrelacèrent des feuilles de figuier pour se couvrir. Alors la voix de l'Éternel retentit et ils se cachèrent loin de sa face : « Adam, Adam, où es-tu? — J'ai entendu votre voix, et je me suis caché parce que je suis nu. — Comment sais-tu que tu es nu, sinon parce que tu as mangé du fruit que je t'avais défendu de manger? »

Alors le Seigneur maudit le serpent; puis il dit à la femme : « Tu enfanteras dans la douleur et tu resteras dans la puissance de l'homme; » et à Adam : « La terre te sera rebelle, elle produira des épines et des ronces, et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Ensuite, le Seigneur les chassa du paradis et y plaça un chérubin armé d'un glaive flamboyant pour leur en défendre l'entrée.

Voilà le texte de la *Genèse*; voyons maintenant les commentaires. Jamais sujet n'en a fait naître de plus nombreux ni de plus bouffons. Les gnostiques, les manichéens, les juifs surtout, semblent avoir fait, à propos d'Ève, assaut de sottises. Bayle, à l'article de son dictionnaire consacré à Ève, s'est plu à réunir toutes ces extravagances; après lui et d'après lui, M. Lalanne les a rééditées. « A quelle époque, se demande l'auteur, eut lieu la célébration des noces d'Adam et d'Ève? Cette grave question a soulevé bien des discussions. Suivant les uns, Ève, à peine créée, perdit sa virginité, et le serpent profita, pour la tenter, du moment où Adam s'était endormi pour se reposer de ses fatigues conjugales. Saint Jérôme—et son opinion est la plus généralement adoptée — soutient qu'Adam n'a songé à connaître Ève que lorsqu'ils furent chassés du paradis. » Il y a des gens, dit Bayle, qui ont débité qu'Adam différa quinze ans ou même trente ans la consommation de son mariage. D'autres poussent la chose plus loin et soutiennent qu'Adam et Ève, par une résolution commune et pour pleurer leur péché, ne rompirent leur continence qu'au bout de cent ans..... Quelques-uns supposent qu'Adam demeura excommunié cent cinquante ans pour avoir mangé du fruit défendu, et qu'il vécut pendant ce temps-là avec une femme qui, comme lui, avait été formée de la terre et qu'ils nomment Lilia. Ils ajoutent qu'il engendra des diables par son commerce avec cette femme, et qu'enfin, lorsque son excommunication fut levée, il épousa Ève, qui était sortie de sa tête, et engendra des hommes. Mais, d'un autre côté, saint Épiphane fait mention d'une secte d'hérétiques qui disaient que le diable avait eu affaire avec Ève comme un mari avec sa femme, et qu'il avait eu Caïn et Abel. Voilà des compensations: Adam quitte Ève pour faire des diables avec une autre femme, et le diable va trouver Ève pour faire des hommes avec elle.

Il y a eu un très-grand nombre d'hérétiques qui ont soutenu que l'arbre de la science était le plaisir de l'amour, et que la chute de nos premiers parents ne fut autre chose, de la part de la femme, que le désir de perdre sa virginité, et, de la part de l'homme, que l'accomplissement de ce désir.

Les commentateurs juifs et chrétiens de la *Genèse* sont entrés dans les plus grands détails sur les couches d'Ève. Nous en ferons grâce à nos lecteurs et nous les renvoyons aux articles que Bayle a consacrés aux divers personnages de la famille d'Adam. Il a cité à ce sujet des opinions tellement excentriques, que nous n'avons pas osé les rapporter ici.

La tentation de nos premiers parents, cause de leur chute, telle qu'elle est rapportée dans la *Genèse*, a exercé l'imagination des rabbins, des écrivains ecclésiastiques et des visionnaires de toutes les époques. Les uns prétendent que ce fut la vue des caresses que se prodiguaient Adam et Ève qui remplit le serpent d'une violente jalousie, et que, dans le but de se débarrasser d'Adam, il persuada à la femme de manger du fruit défendu. D'autres affirment qu'Ève ayant, en défigurant les paroles de Dieu, raconté au serpent que Dieu leur avait défendu de manger du fruit de cet arbre et de le toucher, l'animal tentateur la

saisit et la poussa contre l'arbre, et, lui ayant fait remarquer qu'elle n'en était pas morte, il en conclut qu'elle n'en mourrait pas davantage si elle en mangeait, raisonnement qui eut sur elle la plus fâcheuse influence.

Les opinions sont très-diverses sur la forme que prit le tentateur pour abuser la pauvre Eve. On dit que Sammaël, le prince des démons, se mit à cheval sur un serpent de la grosseur d'un chameau, et qu'il s'approcha d'elle dans ce brillant équipage. D'autres soutiennent, avec autant de raison, que le serpent avait emprunté le visage d'une jeune fille, et cette tradition a été adoptée par certains artistes.

Quoi qu'il en soit, on ne peut manquer d'être de l'avis de Bayle : « Il faut avouer, dit-il, que les deux têtes à qui Dieu avait donné en dépôt le genre humain le gardèrent si mal qu'ils livrèrent la place à l'ennemi presque sans combat ; et, au lieu de se battre pour un si précieux dépôt, autant que l'homme pécheur se bat pour sa religion et pour sa patrie, *pro aris et focis*, ils ont fait moins de résistance qu'un enfant à qui l'on veut ôter sa poupée : *sic erat in fatis.* »

Les Arabes racontent sur Eve des légendes non moins bizarres ; ainsi ils disent que le premier-né d'Eve porta le nom d'Abd-oul-Hareth, ce qui veut dire, selon eux, le fils du jardinier ou du laboureur, par allusion aux occupations d'Adam, soit dans le paradis avant sa désobéissance, soit sur la terre après la chute. D'autres auteurs donnent une interprétation différente à ce nom d'Abd-oul-Hareth, et voici ce qu'ils rapportent à ce sujet. Eve étant enceinte pour la première fois, le démon l'accosta, lui posa des questions embarrassantes sur la situation intéressante dans laquelle elle se trouvait, et lui insinua qu'il se pourrait bien qu'elle mît au monde quelque animal sauvage. Eve effrayée alla trouver Adam et lui conta la chose. Adam, à son tour, fut abordé par le démon, qui lui promit de faciliter l'accouchement d'Eve, à condition que l'enfant porterait le nom d'Abd-oul-Hareth (esclave de Hareth); *Hareth* serait, d'après ces auteurs, le nom porté par le démon avant sa rébellion.

Il existe encore aujourd'hui une grotte située dans une montagne, non loin de La Mecque et appelée par les Musulmans la *grotte d'Eve.* S'il faut en croire la tradition, Mahomet s'y retirait souvent pour s'y livrer en paix à ses prières et à ses contemplations. La superstition veut même que le tombeau d'Eve existe encore à Djeddah, port de la mer Rouge, non loin de La Mecque. Lorsque les deux époux désobéissants furent chassés de l'Eden, ils errèrent longtemps sans pouvoir se rencontrer. Enfin, après être partis l'un de Sérendib et l'autre de Djeddah, ils parvinrent à se rencontrer sur la montagne d'Arafat (*Arafa* veut dire *reconnaître* en arabe), à dix milles de La Mecque. Une autre tradition extrêmement bizarre veut que les eaux du déluge aient commencé à sortir du four dans lequel Eve faisait autrefois cuire son pain et qui avait été précieusement conservé jusqu'à cette époque.

Rappelons encore, mais en courant, et à titre de simple curiosité, quelques opinions bizarres et folles à propos de la mère des vivants. Selon Eugubin, le corps de la première femme était uni à celui de son époux par les côtes et lui ressemblait en tout, sauf le sexe; d'autres ont prétendu que c'était par les épaules que nos premiers parents étaient liés et que Dieu, pour créer Eve, n'eut qu'à séparer les corps. A propos de la taille d'Eve, le voyageur Monconys nous apprend une tradition conservée encore chez les Arabes. « Mon Arabe, raconte le voyageur, me dit qu'ils croient qu'Eve avait la tête appuyée au sommet d'une montagne située à une lieue de La Mecque, lorsqu'Adam la connut pour la première fois, et qu'elle avait ses deux genoux bien loin dans le bas de la plaine, où se trouvaient deux autres monts, distants l'un de l'autre de deux portées de mousquet, à chaque endroit desquels on a fait mettre une colonne. » Henrion, membre de l'Académie et savant orientaliste, n'accorde point à Eve la taille que lui donnent les Arabes, mais il est bien plus précis : d'après ses calculs, Adam avait 123 pieds 9 pouces de hauteur, et Eve 118 pieds 9 pouces et trois quarts de pouce. Au XVIII^e siècle, un pauvre fou, le chevalier de Causans, prétendit expliquer par la quadrature du cercle le péché qui amena la chute de la mère du genre humain. Enfin, car il faut en finir avec toutes ces extravagances, on connaît la dissertation de l'Allemand Reinhardt, où est agitée la question de savoir si Adam et Eve avaient un nombril.

Les rabbins ont attribué à notre premier père le quatre-vingt-douzième psaume et deux livres : l'un sur la création, l'autre sur la Divinité. Eve, moins bien douée, sans doute, ou peut-être plus occupée, n'a composé qu'un seul ouvrage ; il est intitulé : les *Prophéties d'Eve*, et encore eut-elle pour ce travail un collaborateur : ce fut, d'après les savants, l'ange Raziel, précepteur d'Adam.

Terminons cet article par quelques lignes empruntées à Voltaire. « Il est aussi difficile, dit l'auteur du *Dictionnaire philosophique*, de savoir en quel temps fut écrit le livre de la *Genèse*, où il est parlé d'Adam, que de savoir la date des *Védas* et des autres anciens livres asiatiques. Il est important de remarquer qu'il n'était pas permis aux Juifs de lire le premier chapitre de la *Genèse* avant l'âge de vingt-cinq ans. Beaucoup de rabbins ont regardé la formation d'Adam et d'Eve et leur aventure comme une allégorie. Toutes les anciennes nations célèbres en ont imaginé de pareilles : les Chaldéens, les Indiens, les Perses, les Egyptiens, ont voulu expliquer l'origine du mal moral et du mal physique par des récits à peu près semblables, et, chez tous ces peuples, ce qui avait d'abord été présenté sous forme d'allégorie fut pris à la lettre par la foule et devint la source de toutes les bizarres légendes que nous avons rapportées. »

Le nom d'Eve a passé dans toutes les langues comme synonyme de *femme* et surtout de femme coquette, curieuse, qui cède facilement à la tentation et qui a été créée et mise au monde pour la perte de l'homme. C'était aussi l'opinion de M^lle de Scudéry, qui s'est montrée impitoyable pour son sexe, quand elle a dit en parlant d'un épisode de la Bible : « Le diable, voulant mettre à bout la résignation de Job et lui faire maudire l'existence, lui enleva ses sept fils, ses trois filles, trois mille chameaux, sept mille brebis, cinq cents paires de bœufs et cinq cents ânesses ; mais, ajoute méchamment M^lle de Scudéry, pour mettre le comble à son malheur, il eut soin de lui laisser sa femme. » Du reste, les poëtes ne sont guère plus galants, et Eve leur a toujours fourni un texte inépuisable de plaisanteries plus ou moins spirituelles :

Pour triompher de l'humaine nature,
Le vieux serpent, cauteleux et madré,
Tenta la femme, et la femme parjure
Fit parjurer l'homme inconsidéré.
Mais que nous a Moïse figuré
Par ce récit? Le sens en est palpable :
De tout temps l'homme à la femme est livré,
Et de tout temps la femme l'est au diable.

J.-B. ROUSSEAU.

Voici maintenant un dialogue entre Sarrasin et Charleval :

CHARLEVAL.

Lorsque Adam vit cette jeune beauté
Faite pour lui d'une main immortelle,
S'il l'aima fort, elle, de son côté,
(Dont bien nous prit) ne lui fut pas cruelle.

SARRASIN.

Cher Charleval, alors, en vérité,
Je crois qu'il fut une femme fidèle ;
Mais comme quoi ne l'aurait-elle été ?
Elle n'avait qu'un seul homme avec elle.

CHARLEVAL.

Or, en cela, nous nous trompons tous deux,
Car bien qu'Adam fût jeune et vigoureux,
Bien fait d'esprit et de corps agréable,

Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux sornettes du diable,
Que d'être femme et ne pas coqueter.

En littérature, les prosateurs n'ont pas voulu être en reste avec les poëtes sur la première femme du genre humain, et, à leurs yeux, toute femme est, par antonomase, une *Eve*, une *fille d'Eve :*

« Quand l'arbre de la nuit laissait pendre sur la terre toutes ses étoiles, j'ai souvent étendu la main vers ses rameaux ; j'ai voulu cueillir une de ces pommes qui sont des mondes et voir quel goût avait ce fruit défendu. Oh ! ces pommes de la science, et c'est sans doute une de celles-là que cueillit *Eve la blonde*, si belles au dehors et si vermeilles qu'elles semblent, ne sont que cendre en dedans. »

ALPHONSE ESQUIROS.

« On peut enfin, sans mériter une contre-marque pour Charenton, s'arracher pour quelques jours aux délices du macadam des Italiens, et croire à un autre paradis terrestre que le passage de l'Opéra, et à d'autres *Eves* que celles qui, tous les soirs, cherchent par là des pommes à croquer. »

JULES LECOMTE.

« Elle porte des robes rouge vif pour vous crever les yeux, dit Félix ; je la connais parfaitement : c'est une *fille d'Eve* pur sang, qui me paraît avoir un appétit capable de croquer toutes les pommes du monde, les pepins avec. Elle m'a dit tout à l'heure, entre deux parenthèses, des choses à faire dresser les cheveux sur la tête de l'homme qui aspire à devenir son mari. »

HENRI MURGER.

« Je le proclamai sur-le-champ amateur prédestiné de la bonne chère. Cette remarque physiognomonique, je la coulai bien doucement et bien bas dans l'oreille d'une dame fort jolie et que je croyais discrète. Hélas ! je me trompais : elle était *fille d'Eve*, et mon secret l'eût étouffée. »

BRILLAT-SAVARIN.

« Les grands yeux noirs de Thamar (dans un tableau d'Horace Vernet) sont séduisants comme la voix de l'insinuant tentateur dans le paradis. La femme est à la fois *pomme* et *serpent*, et nous ne devons point condamner ce pauvre Juda parce qu'il lui présente en si grande hâte les gages demandés : le bâton, l'anneau et la ceinture. »

HENRI HEINE.

— Iconogr. Nous avons signalé, au mot CRÉATION, diverses œuvres d'art représentant la *Création* ou la *Naissance d'Eve ;* nous ne reviendrons pas sur ce sujet, que Michel-Ange et Raphaël, pour ne citer que les peintres les plus célèbres, ont traité avec une puissance de style incomparable. Plusieurs artistes, s'inspirant du passage suivant de Milton, ont représenté *Eve se mirant dans une fontaine :* « Non loin de moi sortait, en murmurant, du creux d'un rocher, un ruisseau qui s'épandait en une plaine liquide, immobile et pure comme l'étendue des cieux : j'y porte mes pas, dans la simplicité d'une âme sans expérience. Je me couche sur la verdure pour considérer cette surface claire et polie, qui me semblait un autre firmament. Comme je me penchais pour regarder, droit devant moi paraît, au sein du cristal humide, une figure qui se penche pour me regarder aussi... » Un sculpteur français, M. Alexandre Renoir, et un sculpteur anglais, M. E.-H. Baily, ont exécuté chacun une statue de marbre d'*Eve à la fontaine;* l'œuvre du premier a figuré au Salon de 1852 ; celle du second, à l'Exposition universelle de 1855.

Beaucoup d'autres peintres et graveurs ont représenté *Adam et Eve dans le paradis terrestre;* nous citerons, parmi les graveurs : Albert Dürer, Lucas de Leyde, C. Galle le Vieux (d'après G.-B. Paggi), H.-B. Grün, J.-M. Moreau (d'après Boucher), B. Bolswert (d'après D. Vinckenbooms), Adam Belsaccia (d'après le même), H.-S. Beham, P.-J. Drevet (d'après A. Coypel), J. Amman, etc. ; parmi les peintres, Rubens (musée de La Haye) Poussin (Louvre), Fr. Solimena (Louvre), Jacopo da Empoli (palais Galli, à Florence), etc. Dans quelques-unes des compositions exécutées par les maîtres que nous venons de nommer, Adam et Eve sont placés près de l'arbre de la science, sur le point de commettre la faute. La scène de la *Tentation*, où l'on voit Eve séduite par le serpent et présentant à son époux le fruit défendu, a été retracée par une foule d'artistes ; il nous suffira de citer ici les gravures de Nic. de Bruyn, d'Etienne de Laune, de P. Monaco (d'après le Tintoret) ; de H.-B. Grün, de J. Amman, de Lucas de Leyde, de G. Bonasone, de Chédel, etc. ; un tableau du Tintoret, qui a fait partie de la célèbre galerie de San-Donato ; un tableau du Guide (au musée de Dijon) ; un tableau de l'Albane (au musée de Bruxelles), qui a été gravé par Lerouge (dans le *Musée* de Filhol) ; un tableau de Cignani (musée d'Amsterdam), etc. (V. PÉCHÉ ORIGINEL). *Eve tentée par le serpent* fut encore le sujet d'un tableau exposé par Jourdy au Salon de 1838 et d'une statue envoyée par E.-B. Stephens à l'Exposition universelle de 1855. A cette dernière Exposition figurait en outre : une statue d'*Eve hésitant*, par un artiste anglais, M. Macdowell ; deux statues de marbre d'*Eve après le péché*, l'une par M. J. Fraccaroli, l'autre par M. P. Pagani ; un groupe de M. A.-H. Debay, intitulé : le *Berceau primitif*, et représentant Eve assise, tenant sur ses genoux, où s'agrafent ses mains croisées, ses deux enfants, groupés dans son giron comme des oiseaux dans leur nid. Cette dernière composition, gracieuse et pittoresque, a fait partie de la galerie de San-Donato. Un groupe de M. J. Felon, exposé au Salon de 1869, représente *Eve allaitant Caïn.* M. Chaumelin a dit de cet ouvrage : « L'*Eve* de M. Felon est une forte femme, aux puissantes mamelles ; elle est assise sur un rocher, que recouvre une peau de bête, et tient le petit Caïn sur ses genoux. L'enfant tette avec avidité et appuie sa petite main aussi lourdement qu'il peut sur le sein maternel, comme pour en exprimer un lait plus abondant. Dans ce nourrisson vorace, on pressent un assassin. Des larmes amères s'échappent des yeux d'Eve : elle aussi, la pauvre mère, elle prévoit que ce fils, enfanté dans la douleur et voué par elle-même au péché, sera maudit de Dieu... Ah ! comme elle se repent d'avoir touché au fruit de l'arbre de la science !... Près d'elle, le serpent fatal, instigateur et témoin de la chute, enroule ses anneaux autour de la massue qui servira à tuer Abel. M. Felon a mis, comme on voit, beaucoup de sentiment dans la composition de ce groupe. L'exécution présente, dans la figure de la femme, quelques lourdeurs. La figure de l'enfant nous a paru, au contraire, tout à fait réussie. » Sous ce titre : la *Première discorde*, M. Bouguereau a peint une jolie composition, où l'on voit Eve essayant de réconcilier Caïn et Abel, tout petits encore, qui viennent de se quereller (v. DISCORDE). M. L. Bonnat a représenté *Adam et Eve trouvant Abel mort* (Salon de 1861) ; M. J. Etex, en traitant le même sujet (Salon de 1838), a voulu surtout exprimer la première impression produite sur l'homme par le spectacle de la mort.

Un tableau de Lucas Cranach, qui est placé dans la Tribune du musée des Offices, à Florence, montre *Eve nue*, tenant à la main le fruit de l'arbre de la science. Un artiste allemand contemporain, M. F. Steinle, a exposé une *Eve filant* sous un arbre, dans les branches duquel joue, non plus le serpent tentateur, mais un bel enfant cueillant un fruit qui, cette fois, n'est pas le fruit défendu : ici Eve paraît tout à fait consolée de la perte du paradis ; elle semble jouir du bonheur de la maternité, tout en se livrant au travail auquel Dieu l'a condamnée. Une statue d'*Eve cueillant la pomme* a été exposée par M. G.-J. Thomas au Salon de 1859. Un tableau de Delorme (Salon de 1839) représente, d'après Milton, *Adam et Eve après la faute.* A. Wiertz a peint *Eve éprouvant la première inquiétude après le péché* (Salon de 1839). Une statue d'*Eve après le péché* a été envoyée de Rome, en 1869, par M. Delaplanche, pensionnaire de la villa Médicis, et exposée au Salon de 1870. Assise au pied d'un arbre, autour duquel s'enroule le serpent fatal, honteuse de sa faute et s'apercevant pour la première fois qu'elle est nue, Eve se replie sur elle-même, baisse la tête, ramène ses bras devant son visage et plonge sa main crispée dans son ondoyante chevelure. Le torse s'incline vers le tronc d'arbre, auquel le bras gauche est accoudé ; la hanche droite est proéminente, les jambes se serrent l'une contre l'autre, le pied gauche se crispe douloureusement sur le droit. Le corps tout entier frémit de tressaillements pudiques. La physionomie trahit la confusion, le remords qui s'est emparé de la pécheresse. » Les formes, ajoute M. Chaumelin (l'*Art contemporain*), auquel nous empruntons cette description, ont l'ampleur, la *robustesse* qui conviennent à la mère du genre humain. »

Une gravure de P.-J. Drevet fils, d'après A. Coypel, nous montre *Adam et Eve interpellés par Dieu après le péché.* Le même sujet nous est offert par une gravure d'Etienne de Laune. Beaucoup d'artistes ont représenté *Adam et Eve chassés du paradis terrestre :* il nous suffira de citer une peinture des Loges, exécutée par J. Romain, d'après un carton de Raphaël ; un tableau de Pontormo, au musée des Offices ; des estampes de Nic. de Bruyn, de P. Amalteo, de H.-S. Beham ; un tableau du chevalier d'Arpino, appartenant au Louvre, et qui a été gravé par Levasseur, etc. (V. EXPULSION, PARADIS TERRESTRE). Le Louvre possède encore un tableau de Salviati, représentant *Adam et Eve s'éloignant avec effroi de l'arbre de la science*, dont ils viennent de manger le fruit, et une toile du Dominiquin, où l'on voit Dieu reprochant aux deux coupables leur désobéissance. Citons encore une estampe de Lucas de Leyde, *Adam et Eve fugitifs ;* une estampe de Giulio Bonasone, *Adam et Eve assujettis au travail*, et un groupe en marbre de M. Dieudonné, qui a été exposé au Salon de 1853, et qui représente *Adam et Eve après le péché.* Voici, sur ce dernier ouvrage, l'opinion d'un critique qui est lui-même sculpteur, et qui cache sous un pseudonyme masculin, Claude Vignon, un nom de femme connu dans les lettres (Noémi Constant) : « Il y a d'excellentes qualités dans l'*Adam et Eve* de M. Dieudonné, mais il y a aussi de grands défauts. Ainsi, la composition du groupe est bien conçue, et cependant il y a beaucoup d'incohérence dans l'arrangement des détails. Les profils ne sont pas heureux ; les peaux de bêtes qui recouvrent les membres du premier homme et de la première femme ont trop d'importance et ne distribuent pas bien leurs plans. Il y a, notamment, une certaine queue qui se développe sur la jambe droite d'Adam, de telle sorte que de mauvais plaisants pourraient, à distance, prendre notre premier père pour un satyre, d'autant mieux que le pied de la dite jambe ne s'aperçoit qu'au second coup d'œil. L'œuvre pèche, du reste, par un défaut général plus grave que toutes ces erreurs de détail : c'est que tous les personnages rentrent les uns dans les autres, et que la famille ne semble pas liée seulement par les liens du cœur, mais encore par ceux des frères siamois. En somme, cela manque de vigueur ; mais il y a de charmants détails, une savante anatomie et beaucoup de sentiment. » Comme on reconnaît bien dans ce jugement la malice féminine doublée de la... bienveillance d'un confrère en sculpture ! Un autre sculpteur, J. Garraud, a exposé au Salon de 1845, sous ce titre : la *Première famille sur la terre*, un beau groupe en marbre, qui orne aujourd'hui le jardin du Luxembourg, et qui représente Adam et Eve et leurs deux enfants, Abel et Caïn, après l'expulsion du paradis terrestre.

Ève, drame en cinq actes et en prose, de M. Léon Gozlan, représenté sur le Théâtre-Français le 4 novembre 1843. Le principal mérite de cette œuvre est d'être à la fois originale et vraie. La fantaisie en a inspiré la contexture ; aussi offre-t-elle plus de charme que les charpentes des dramaturges de la même époque. « Le premier acte, dit M. Théophile Gautier, se passe à Philadelphie vers 1780. C'est un tableau curieux des mœurs bizarres et de la vie austère des quakers. Le magistrat suprême de la ville, Daniel, a une fille, nommée Eve, que le Dieu des armées inspire comme Jeanne Darc, et qui parfois, lorsque les indépendants reculent devant l'Anglais, s'échappe de la maison de son père pour aller se mettre à leur tête et les conduire à la victoire. Cette tâche héroïque ne suffit pas à la jeune illuminée ; elle médite une œuvre plus hardie, que l'Esprit d'en haut lui commande d'accomplir. Il existe à Québec, au Canada, un persécuteur acharné des indépendants et des quakers, le riche, le puissant marquis Acton de Kermare, fameux dans toute l'Amérique par ses cruautés, sa luxure et ses débauches. Eve sera l'instrument de Dieu et ira frapper l'impie au milieu de ses fêtes. Un jour donc, elle quitte secré-

tement la maison de son père et se met en route pour Québec. L'orgie par laquelle s'ouvre le second acte, qui se passe chez le marquis de Kermare, contraste heureusement avec les scènes graves de l'acte précédent. Au milieu des joyeux propos, les convives du marquis racontent que, la veille, en chassant à l'ours dans la forêt voisine, leur hôte a rencontré une jeune fille qui s'est enfuie à sa vue. Par manière de plaisanterie, les aimables garnements ont proposé à Kermare de se joindre à lui pour faire une battue dans la forêt, afin de retrouver la mystérieuse inconnue, en stipulant qu'elle deviendra la maîtresse de celui d'entre eux qui aura le bonheur de la dépister. Mais Kermare a pris les devants sur ses amis, et il ne tarde pas à leur annoncer que la belle est désormais en son pouvoir et qu'elle n'est autre qu'Eve. Celle-ci découvre alors que son ravisseur est précisément l'impie condamné par Dieu et dont elle a juré la mort; pourtant elle hésite à le frapper, parce que, avant tout, elle est femme, et qu'elle se sent prise d'un subit amour pour cet autre Holopherne qu'elle n'avait pas rêvé si jeune et si beau. Ne pouvant se résoudre à le tuer, la naïve quakeresse veut, du moins, le convertir; elle ne fait qu'irriter la passion de cet indomptable créole, qui chasse de chez lui Daniel, venu pour réclamer sa fille, et son propre père, dont les sermons le fatiguent. Eve reste donc sans appui et va devenir la victime de Kermare, lorsqu'on apporte à celui-ci une lettre de sa mère, qui habite Montréal, où elle mène depuis longtemps une vie de dissipation et de plaisirs. Cette lettre, que Mme de Kermare commence par des récits de fêtes, se termine brusquement par quelques lignes d'une écriture inconnue, qui apprennent au marquis que sa mère vient de mourir. La nouvelle inattendue d'un si cruel événement jette la douleur et l'épouvante dans l'âme de Kermare, qui aimait sincèrement sa mère. Il se sent frappé dans son unique joie; c'est un coup de foudre terrible, mais c'est en même temps un éclair qui lui montre la profondeur de l'abîme où il est tombé. Il abjure ses anciennes erreurs et va combattre avec les indépendants pour se faire pardonner sa vie passée et revenir enfin digne d'Eve. Nous avons négligé, dans cette analyse, deux rôles très-habilement jetés à travers l'intrigue : d'abord, celui d'un jeune seigneur français qui vient au Canada tout exprès pour se battre avec Kermare, dont la renommée a franchi les mers, et qu'il est las d'entendre citer à Versailles comme le modèle des roués; ensuite le rôle d'une esclave que le marquis a longtemps aimée et qui devient jalouse d'Eve, qu'elle veut perdre. » Amener le don Juan à la conversion, telle a été, au résumé, l'idée de l'auteur, et l'on ne peut nier que ce ne soit là au moins une bonne pensée. Le style étincelle d'esprit, de cet esprit de situation bien préférable à une réunion de mots cherchés à loisir. Firmin, Guyon, Brindeau, Ligier et Mlle Plessy créèrent les rôles principaux. Ce drame est à peu près oublié aujourd'hui, et c'est à cause du nom justement estimé de l'auteur que le *Grand Dictionnaire* en donne ici l'analyse.

Ève tentée pendant son sommeil, tableau de M. Clésinger. La première femme, plongée dans un demi-sommeil plein de rêves délicieux, est étendue sur le gazon du paradis terrestre. Autour d'elle, les fleurs jonchent la terre, les fruits dorés pendent aux arbres, les oiseaux chantent dans les branches. Cependant, un serpent immense, tel sans doute qu'on en voyait aux premiers âges du monde, rampe sans bruit sous l'herbe humide de rosée et vient murmurer à l'oreille d'Eve les promesses de la volupté. Ses paroles bercent avec un charme irrésistible le rêve de la femme et amènent un doux sourire sur ses lèvres. Toute la tête est noyée dans une pénombre pleine d'harmonie et de mystère; mais le corps, entièrement nu, développe en pleine lumière ses formes vigoureuses.

Ce tableau, signé : *le sculpteur Clésinger*, fut exécuté à Rome par cet artiste et figura au Salon de 1859. « Ce coup d'essai, dit M. Paul de Saint-Victor, n'est pas un chef-d'œuvre, mais du moins il n'est pas vulgaire. Eve, endormie sous le pommier, a une ampleur titanique. L'exagération de son torse ne me déplaît pas. Ces hanches puissantes, ce vaste bassin, le tour grandiose de ces cuisses si largement modelées conviennent à la mère de l'humanité. Elle rappelle la *Nuit* de Michel-Ange; mais la ressemblance s'arrête aux épaules. La tête, camarde, sans mâchoires, creusée par d'immenses arcades sourcilières, mal emmanchée sur un cou trop long, se perd dans un raccourci informe et difforme. Coupez cette tête indigne, vous aurez une académie sculptée au pinceau et éclairée par un coloriste. » Suivant M. Ch. Perrier, le mouvement des hanches et le raccourci des jambes sont d'une excessive hardiesse; mais cet ouvrage est moins un tableau qu'un superbe morceau d'anatomie plastique. D'autres artistes ont voulu voir dans cette *Eve tentée pendant son sommeil* une sorte de répétition peinte de la statue de la *Femme piquée par un serpent*, qui fut exposée par M. Clésinger au Salon de 1849 et qui commença sa réputation.

— Rem. Le mot *Eve* a passé dans toutes les langues comme synonyme de femme légère, facile à être trompée. On dit aussi FILLE D'EVE : *La pauvre petite* EVE *de la rue du Rocher se couchait dans les langes de la honte.* (Balz.)

J'ai quitté pour jamais cet Eden de ma vie,
Où cette *Eve* à mon cœur fut montrée et ravie.
LAMARTINE.

— *Ne connaître quelqu'un ni d'Eve ni d'Adam*, Ne le pas connaître du tout.

— Hist. relig. *Mère d'Eve*, Titre que les buttleriens donnent à la fondatrice de leur secte.

— Adjectiv. Qui se laisse facilement tenter : *Les amoureux qui ne réussissent pas sont aussi bêtes que les gens d'esprit; ils ne croient pas les femmes aussi* EVES *qu'elles le sont.* (A. Houssaye.)

ÈVE (Antoine-François), dit **Maillot** et souvent **Demaillot** ou **Desmaillot**, acteur et auteur dramatique français, né à Dôle en 1747, mort à Paris en 1814. Il était fils d'un avocat. D'abord soldat, il avait le grade de sergent et tenait garnison à Sarrelouis quand il déserta pour aller exercer la profession de comédien à Amsterdam. Après huit années passées dans cette ville, il revint en France. Sous la Révolution, il se distingua, dans le club des jacobins, par ses discours passionnés, et devint commissaire de la Convention. Sous le consulat et l'empire, il fut persécuté par la police à cause de ses opinions révolutionnaires. Trois fois emprisonné, il ne recouvra sa liberté, en dernier lieu, qu'au bout de six ans, pour aller mourir à l'hospice Dubois. On a de lui une dizaine de comédies ou de parades : le *Congrès des rois*, en trois actes (1794); *Mme Angot*, ou la *Poissarde parvenue* (1797). Cette dernière pièce, qui fut le point de départ de toutes celles dont Mme Angot a été le type, fut d'abord représentée, en 1795, sur le théâtre de la Gaîté; elle s'appelait alors la *Nouvelle parvenue*. Son auteur la fit suivre de : le *Repentir de Mme Angot* ou le *Mariage de Nicolas*, comédie-folie en deux actes, mêlée de chants (1799); *Dernières folies de Mme Angot* (1803). Citons encore : *Figaro, directeur de marionnettes*. Eve, dit Maillot, a de plus donné un *Tableau historique des prisons d'État en France sous le règne de Buonaparte*, brochure in-8o, en prose et en vers.

ÉVÉA s. f. (é-vé-a). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, dont l'espèce type habite la Guyane.

ÉVÊCHÉ s. m. (é-vê-ché — rad. *évêque*). Territoire soumis à l'autorité d'un évêque : *L'évêque a fait sa visite dans son* ÉVÊCHÉ. ‖ Titre ou dignité d'évêque : *Aspirer à l'*ÉVÊCHÉ. *Prétendre à l'*ÉVÊCHÉ. *Obtenir un* ÉVÊCHÉ. ‖ Ville où est le siége, la résidence de l'évêque : *Blois, Orléans sont des* ÉVÊCHÉS. ‖ Palais épiscopal : *Restaurer l'*ÉVÊCHÉ. *Être logé à l'*ÉVÊCHÉ.

ÉVÊCHÉS (TROIS-), dénomination par laquelle on désignait jadis une partie de la Lorraine, composée des trois villes de Metz, de Toul et de Verdun, toutes trois ayant le titre d'évêché, et de leur territoire. Après avoir été longtemps villes libres impériales, elles furent, en 1552, réunies à la France par Henri II, réunion qui devint définitive, d'abord par le traité de Câteau-Cambrésis, ensuite par celui de Westphalie.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que la rédaction de cet article est antérieure à la guerre de 1870-1871.

ÉVÊCHESSE s. f. (é-vê-chè-se — fém. d'*évêque*). Hist. ecclés. Nom que portaient, dans les premiers temps de l'Église, certaines femmes employées à des fonctions ecclésiastiques analogues à celles qu'exercent les évêques. ‖ Femme d'un évêque : *Une* ÉVÊCHESSE *sent l'eau bénite : l'évêque bénit; la femme d'un comte sent le vin : son mari s'enivre.* (E. Sue.)

ÉVECQUEMONT, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arrond. et à 32 kilom. de Versailles, sur une colline de la rive droite de la Seine; 315 hab. Eglise du XIIe siècle. Ancien château seigneurial qui avait jadis haute, moyenne et basse justice. Nombreuses maisons de campagne. Beau et vaste panorama du Signal de l'Hautil, qui a 167 mètres d'altitude.

ÉVECTION s. f. (é-vè-ksi-on — lat. *evectio*; de *evehere*, élever). Astron. Inégalité périodique observée dans le mouvement de la lune, et qui est due à l'attraction solaire.

— Antiq. rom. Droit que pouvait seul conférer l'empereur ou quelque grand dignitaire, et qui autorisait une personne à exiger partout, gratuitement, des chevaux de relais et le logement : *Il n'est pas de firman portant la signature du Grand Seigneur lui-même, point de hatti-chérif qui vous fasse accorder une hospitalité comparable à celle qui était due au porteur de lettres d'*ÉVECTION. (Fr. Michel.)

— **Encycl.** Astron. « Pour avoir à chaque instant, dit M. Delaunay, la véritable place de la lune dans le ciel, il faut modifier d'une certaine quantité celle qu'elle aurait si elle restait rigoureusement sur son ellipse, et si elle la parcourait exactement suivant la loi des aires; cette correction à apporter à la position elliptique de la lune pour avoir sa position vraie, varie d'un instant à l'autre et suivant des lois très-compliquées. » Les écarts que la lune fait en dehors de sa route elliptique sont des *inégalités*. L'une des plus considérables a reçu le nom d'*évection*. Elle fut découverte par Ptolémée, qui l'appelait πρεσνεύσις, *balancement* (de l'épicycle). Copernic l'appelait *prostaphæresis secundi vel minoris epicycli*, et Tycho-Brahé *prostaphæresis excentricitatis*, *déplacement de l'excentricité*. C'est Boulliau qui lui donna le nom d'*évection*.

Jusqu'au temps de Ptolémée on savait, par les observations des éclipses, que la lune éprouve, tous les quinze jours, vers l'époque des syzygies, une inégalité de 5o. Mais l'astronome d'Alexandrie reconnut que, dans les quadratures, l'inégalité allait jusqu'à 7o 2/3. Pour l'expliquer, il supposa que la lune se mouvait sur un épicycle porté par un excentrique dont le centre tournait autour de la terre en sens contraire du mouvement de l'épicycle.

Copernic employa deux épicycles.

Horoccius donna, pour l'*évection*, une autre hypothèse que nous allons faire connaître, parce qu'elle a servi de fondement à la théorie de Newton sur les mouvements de la lune, et parce qu'elle a conduit à la vraie valeur de l'inégalité.

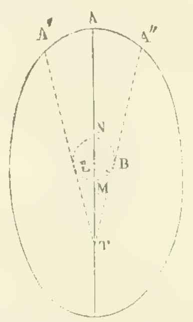

Soit T le centre de la terre, L le centre de l'orbite lunaire, en sorte que TLA représente la ligne des apsides, et TL l'excentricité de la lune. Si l'on suppose que le centre de l'orbite, au lieu d'être fixe en L, décrive la circonférence MBN, il en résultera un double effet : 1o la ligne des apsides changera à chaque instant de direction entre TA' et TA", de façon que l'apogée parcourra d'abord l'arc A'AA", puis repassera de A" en A, puis en A'. 2o L'excentricité changera aussi. Au lieu d'être fixe et égale à TL, elle sera successivement TM, TB, TN, etc. La différence qui existe, à chaque instant, entre l'orbite régulièrement elliptique de la lune, et celle qui résulterait du mouvement que nous venons d'exposer, constitue l'*évection*, dont le calcul n'est qu'un cas particulier du calcul général des inégalités de la lune. L'*évection* dépendait donc de deux données. Euler a fait voir qu'elles peuvent aisément entrer dans une même formule, que les astronomes ont adoptée, et que l'on énonce ainsi : *L'évection est égale à 1o 20' multiplié par le sinus de la double distance de la lune au soleil, moins l'anomalie moyenne de la lune.* C'est cette quantité angulaire qu'il faut ajouter algébriquement au mouvement moyen de la lune pour avoir sa position réelle à un moment donné.

Voici en quels termes Lalande s'efforce de donner une idée de la manière dont l'influence du soleil peut produire l'inégalité qui nous occupe. « L'*évection* équivaut, ainsi que l'avaient supposé Newton et Halley, à un changement d'excentricité dans l'orbite lunaire, joint à un mouvement de l'apogée. Lorsque le soleil répond à l'apogée ou au périgée de la lune, ou lorsque la ligne des apsides de la lune concourt avec la ligne des syzygies, la force centrale de la terre sur la lune, qui est la plus faible dans la syzygie apogée, reçoit la plus grande diminution; et la force centrale, qui est la plus forte dans la syzygie périgée, y reçoit la moindre diminution : donc la différence entre la force centrale périgée et la force centrale apogée sera alors la plus grande : donc la différence des distances augmentera, c'est-à-dire que l'excentricité sera plus grande. Cette différence totale, ainsi qu'il a été trouvé par Ptolémée, va jusqu'à 7o 2/3.

» Le mouvement de l'apogée vient de ce que la force centrale est diminuée; il doit donc être le plus grand, quand la ligne des syzygies concourt avec la ligne des apsides, ou lorsque le soleil répond à l'apogée ou au périgée de la lune. Quand il est dans les quadratures, le mouvement de l'apogée est au contraire le plus lent, parce que la diminution totale de la force centrale est la plus petite. Quand il est à 45o des apsides, le mouvement vrai de l'apogée est égal au mouvement moyen; mais son vrai lieu est alors le plus différent du lieu moyen, et l'équation est la plus forte, parce qu'elle est le résultat de tous les degrés de vitesse que l'apogée a reçus jusque-là. »

Quant aux calculs, leur longueur et leur complication nous interdisent de les détailler ici. On les trouve assez clairement développés dans l'ouvrage de Plana : *Théorie du mouvement de la lune* (Turin, 1832, 3 vol. in-4o).

ÉVÉE s. f. (é-vé — du nom d'*Ève*, à cause du fruit défendu qu'elle mangea). Bot. Fruit de l'île d'Otaïti, à peu près semblable à une pomme

ÉVÉHINE s. f. (é-vé-i-ne — de *hévé*, nom de l'arbre à caoutchouc). Chim. Substance liquide, huileuse, extraite du caoutchouc.

ÉVEIL s. m. (é-vell; *ll* mll. — rad. *éveiller*). Information, avis qui provoque l'attention ou décide à se mettre en garde : *Donner l'*ÉVEIL *à la police.* ‖ Attention, défiance où se tient une personne avertie : *Être en* ÉVEIL. *Se tenir en* ÉVEIL.

ÉVEILLÉ, ÉE (é-ve-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Eveiller. Sorti ou tiré du sommeil : *Le rouge-gorge est le premier* ÉVEILLÉ *dans les bois, et se fait entendre dès l'aube du jour.* (Buff.) *L'espérance est le songe d'un homme* ÉVEILLÉ; *c'est le pavot qui endort nos peines.* (J.-J. Rouss.)

Des oiseaux la troupe *éveillée*
Nous appelle sous la feuillée.
BÉRANGER.

— Poét. Se dit des êtres insensibles qui sortent d'un état de repos comparé au sommeil : *Les échos des bois* ÉVEILLÉS *par les sons du cor.*

Par l'éclat du matin chaque plante *éveillée*,
Levait sa tête humide et de fleurs émaillée.
CASTEL.

. . . . La nature *éveillée*
Se dégage de l'ombre et rit de toutes parts.
A. GUIRAUD.

— Fig. Vif, alerte; plein d'esprit et d'activité; qui annonce de la vivacité, de l'espièglerie : *Un enfant très-*ÉVEILLÉ. *Un esprit* ÉVEILLÉ. *Une petite mine* ÉVEILLÉE. *Un œil* ÉVEILLÉ. *L'écureuil est propre, leste, vif, alerte et très-*ÉVEILLÉ. (Buff.) ‖ Animé, provoqué, excité, stimulé : *A partir de ce jour, ses soupçons furent* ÉVEILLÉS.

— Techn. Se dit d'une pierre meulière qui présente des inégalités naturelles.

— Substantiv. Personne pleine de vivacité ou d'espièglerie : *Quel* ÉVEILLÉ *que votre petit garçon!*

— **Antonymes.** Appesanti, assoupi, endormi.

ÉVEILLÉS ou **FRÈRES DE LAMPETER**, nom que se donnent les membres d'une secte mystique anglaise d'origine récente. Elle se compose d'hommes et de femmes, qui vivent ensemble, mais dans une union purement spirituelle, en observant la continence dans le mariage, et qui espèrent amener ainsi la rédemption du monde et préserver la chair du péché et de la mort. Ils se donnent encore le nom de *saints* et appellent leurs demeures les *lieux d'amour*. La première communauté d'éveillés, qui fut fondée il y a environ trente ans au collége de Saint-David, à Lampeter (comté de Cardigan), par quelques étudiants en théologie, ne comptait au début qu'une douzaine de membres, qui faisaient leur lecture favorite du *Cantique des cantiques* de Salomon, dans lequel ils voyaient une admirable peinture de l'amour mystique, qui entraîne les cœurs vers le Christ. Cette communauté avait pour fondateur et pour chef Henri-James Prince, né à Bath en 1811. D'abord étudiant en chirurgie, il s'adonna plus tard à l'étude de la théologie, à la suite d'une longue maladie pendant laquelle s'était éveillée en lui la vocation pour les choses de l'ordre supérieur. Il épousa, vers la même époque, une femme d'un âge plus que mûr, à laquelle il était, en partie, redevable de la transformation qui s'était opérée dans ses idées. Il étudia d'abord à Durham, puis à Lampeter, où il s'unit, pour prier en commun, à Auguste Rees, qui devait plus tard devenir son adversaire déclaré. Cependant, tout en conservant sa voix timide et son air d'humilité et de résignation, il ne tarda pas à prendre un ton de supériorité qui blessa ses amis. Après avoir reçu les ordres sacrés, il fut nommé vicaire de la petite paroisse de Charlinch. Là il se transforma graduellement en une sorte de *Paraclet*; il mourut dans la chair, ressuscita dans l'esprit, et devint inaccessible au péché; il déclara que l'Esprit saint habitait dans sa chair et était sa chair. Il s'attacha surtout à tuer en lui-même toute volonté, tout esprit d'initiative, à n'avoir aucun désir, à attendre et écouter le conseil de Dieu et à soumettre à la sagesse suprême tous les mouvements de son âme. « De jour en jour, raconte Hepworth Dixon, il renonçait de plus en plus au monde. Avait-il une promenade à faire, il adressait une prière à Dieu pour qu'il plût. Avait-il besoin d'un siége de plus dans sa chambre, il demandait au Saint-Esprit la permission de l'acheter. Ses longues prières, ses lectures sans fin, ses méditations excitèrent dans sa paroisse une grande agitation religieuse; il convertit même le pasteur, dont il était le vicaire. Le tumulte devint à la fin tel dans la paroisse, que Prince, qui ne voulait pas se démettre de ses fonctions, fut suspendu par l'évêque. Dans l'intervalle, il avait perdu sa première femme, Martha, qui, vieille et sans beauté, était à la fois sa mère spirituelle et son épouse temporelle. Il se remaria presque aussitôt, non pas, prétendit-il, en vue des avantages temporels, bien que sa nouvelle épouse possédât une petite rente de 80 livres sterling (2,000 fr.), mais uniquement pour la plus grande gloire de Dieu. Il devint, peu de temps après, pasteur à Stoke dans le comté de Suffolk, où son ardeur religieuse excita aussi une grande agitation, ce qui le fit suspendre de nouveau au bout de deux ans. Il se décida alors à se

séparer de l'Eglise anglicane, avec laquelle deux de ses collègues, Starky et Price, étaient en conflit à la même époque; le premier avait également été suspendu de ses fonctions.

Starky et Prince résolurent alors d'arriver au bonheur en déployant une activité d'un nouveau genre pour le royaume libre de Dieu, et ils établirent leur tente dans les stations de bains les plus fréquentées des comtés de Sussex et de Dorset. Prince, en particulier, se fixa à Brighton, où il loua une salle qu'il appela la chapelle d'Adullam. Ce fut là qu'il commença ses prédications et qu'il fit connaître les statuts d'une nouvelle communauté, qui lui avaient été dictés par le Saint-Esprit, mais qui différaient considérablement de ceux qui avaient été adoptés primitivement, circonstance qui amena la rupture du prophète avec Rees, l'un des adeptes les plus ardents de la nouvelle doctrine. Le dogme principal de celle-ci était la venue prochaine du Christ, ainsi que l'imminence du jugement dernier, épreuve de laquelle les élus seuls sortiraient victorieusement; mais ces élus devaient se confesser au *saint*, c'est-à-dire à Prince lui-même. D'après lui, en effet, Dieu avait conclu cinq grandes alliances avec les hommes, la quatrième avec Jésus, la cinquième et dernière avec Henri Prince, qui n'était qu'un en chair avec Dieu; en lui le Saint-Esprit avait tué le diable; il avait été renouvelé en esprit pour accomplir l'œuvre de Dieu; par lui et en lui, Dieu avait délivré toute chair de la mort et mis les corps des vivants dans l'état de résurrection.

Prince fit une centaine de prosélytes, qui durent bientôt vendre leurs biens et en offrir le produit pour l'*Agneau*. Cependant l'argent n'arrivait pas en quantité suffisante pour la construction des grands *lieux d'amour* à Spaxton, près de Charlinch, malgré les dépêches que Prince adressait à son épouse spirituelle et qui étaient, en général, écrites dans le style du télégramme suivant : « Sœur Jeanne, le Seigneur a besoin de 50 livres. Amen! » Heureusement que trois sœurs, du nom de Nottidge, dont la plus jeune avait déjà dépassé la quarantaine, se laissèrent convertir par les prédications de Prince et devinrent membres de la secte; leur père mourut peu après et leur laissa à chacune une fortune de 6,000 livres sterling (125,000 fr.). Prince résolut de les unir, mais par un mariage purement spirituel, aux chefs de la communauté. Il leur annonça donc que tel était l'arrêt immuable du ciel, et elles y obéirent, non sans avoir fait beaucoup de résistance, surtout pour ce qui était de la spiritualité du mariage. L'une d'elles, en effet, Agnès, montra bientôt qu'elle n'avait aucune disposition pour le simple mariage des âmes, et mit au monde un garçon. Elle fut exclue de la communauté à cause de son péché, mais sa quatrième sœur la remplaça bientôt après, non sans difficulté toutefois, car trois de ses parents l'enlevèrent de force de la communauté et la firent enfermer dans une maison de fous, d'où elle eut beaucoup de peine à sortir. Depuis cet enlèvement, la garde de la communauté fut confiée à des dogues. Cependant, grâce aux nouveaux trésors que la secte venait d'acquérir, les *lieux d'amour* purent être établis magnifiquement. Une église qui n'a pas encore de clocher, un grand jardin avec des arbres et des arbrisseaux, une serre pleine de plantes, une rangée de petites maisons pittoresques construites sur la route et dans le jardin, des granges et des écuries, telle est *Agapemone*, la résidence des saints. Hepworth Dixon, lors de la visite qu'il fit à la nouvelle cité, fut reçu à l'entrée par M. Thomas, l'époux de la pécheresse Agnès, le premier des deux *oints*, auxquels a été donné le pouvoir d'expliquer aux hommes le mystère des sept étoiles et de conserver les sept flambeaux d'or.

Le principal local de la résidence est l'église. Là, Dixon, ayant devant lui deux flacons d'un vin généreux, s'étendit commodément sur un sopha rouge, devant un bon feu et les pieds reposant sur de moelleux coussins. Une lumière douce et tempérée pénétrait dans la salle à travers les vitraux coloriés des fenêtres en ogives; à sa droite se trouvait un billard, le long du mur les instruments du culte en bois d'ébène et en airain, et au-dessus de sa tête le symbole de l'agneau et de la colombe, supporté par un tréteau formé de queues de billard. Un riche tapis de perse rouge couvrait le sol; des rideaux rouges pendaient aux fenêtres, sur les vitraux des-[illegible]t peint un symbole mystique : un [illegible] lion et une colombe. Le lion était [illegible]r un lit de roses et portait l'agneau avec cette inscription : « O saint amour, sois glorifié! »

C'est dans cette église originale, où les saints aiment à jouer au billard, surtout le dimanche, qu'eut lieu la cérémonie mystérieuse de la dernière rédemption. Il serait trop long d'entrer dans les détails de cette cérémonie, à laquelle Dixon lui-même ne semble pas [illegible]r compris grand'chose. Disons seulement qu'à peine fut-elle achevée que quelques frères et sœurs se séparèrent de Prince; dans le nombre se trouvaient Lewis Price et sa femme Henriette Nottidge, qui emporta ses 6,000 livres sterling, perte irréparable pour la communauté. Depuis lors, les saints restés fidèles au prophète vivent chastement à Agapemone avec leurs épouses spirituelles, s'occupant à chanter, à prier et à correspondre avec leurs frères qui habitent Weymouth, Brighton, Suffolk et autres lieux, et ils continuent à se distraire en jouant au billard dans leur église. En 1862, Prince, qui a été proclamé par eux le successeur de Jésus, a envoyé des missives à tous les princes de la terre, par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs résidant en Angleterre, et a déclaré au monde entier que la chair était désormais préservée de la mort. Mais aucun de ces messages n'a obtenu le succès que le prophète en attendait.

ÉVEILLER v. a. ou tr. (é-vè-llé; *ll* mll. — lat. *evigilare*, s'éveiller; du préf. *e*, et de *vigilare*, veiller). Tirer du sommeil : ÉVEILLER *un dormeur*.

Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'*éveille*.
RACINE.

Le moindre bruit *éveille* un mari soupçonneux.
LA FONTAINE.

— Fig. Exciter, animer, stimuler; provoquer, faire naître, donner lieu à : ÉVEILLER *la défiance*. ÉVEILLER *les désirs*. ÉVEILLER *les soupçons*. ÉVEILLER *l'attention*. *Autant la musique est propre à soulever les passions, autant elle l'est peu à* ÉVEILLER *les idées.* (Vacherot.) *Le sens du beau ne se développe guère sans* ÉVEILLER *le sens du bien.* (Vacherot.)

— Poétiq. Tirer du repos : ÉVEILLER *la nature*. ÉVEILLER *les échos endormis*.

— Prov. *Il ne faut pas éveiller le chat qui dort*, Il ne faut rien faire pour remettre en mémoire une chose fâcheuse et qui peut susciter des ennuis.

— Techn. *Eveiller le poil*, En terme de pelletier-fourreur, Redresser le poil des peaux et le rétablir dans sa position naturelle, après que l'opération du dégraissage l'a plus ou moins froissé, abattu, entortillé.

S'éveiller v. pr. Cesser de dormir : *On emporterait la maison qu'il ne* S'ÉVEILLERAIT *pas.* (Acad.) *Le 25 février* 1848, *Paris* S'ÉVEILLA *aux accents de la* Marseillaise *et connut qu'il était définitivement passé de la monarchie à la république.* (D. Stern.)

Déjà, de toutes parts, les chanoines *s'éveillent*.
BOILEAU.

— Par ext. Sortir de son engourdissement, se secouer, se donner du mouvement : *Allons*, ÉVEILLEZ-VOUS *un peu. Il n'est pas mauvais que le peuple* S'ÉVEILLE *de temps en temps.* (De Retz.) *La Révolution s'épand sur la France; Lyon* S'ÉVEILLE, *et Villefranche, la campagne, tous les villages.* (Michelet.)

— Fig. Prendre naissance, se produire, être animé, excité, provoqué : *Les années de la complète maturité n'égalent point en féconde curiosité les premiers mois où* S'ÉVEILLE *la conscience de l'enfant.* (Renan.) *Le désir de savoir* S'ÉVEILLE *avec la raison.* (L. Figuier.)

Dans mon cœur attendri quel souvenir s'*éveille* ?
C. DELAVIGNE.

— **Syn. Éveiller, réveiller.** Au propre, ces deux mots diffèrent en ce que le premier ne suppose pas de grands efforts à faire ni rien d'extraordinaire dans l'action de faire cesser le sommeil; on *éveille* quelqu'un à son heure ordinaire; on *s'éveille* naturellement quand on a assez dormi. *Réveiller*, au contraire, suppose quelque chose de brusque, d'inattendu, de violent; on est *réveillé* par le bruit d'un orage, par les cris d'un enfant. Au figuré, *éveiller* veut dire simplement exciter, et *réveiller* signifie exciter de nouveau, ranimer ce qui avait déjà été animé.

— **Antonymes.** Assoupir, endormir.

ÉVEILLURE s. f. (é-vè-llu-re; *ll* mll. — rad. *éveillé*). Techn. Nom donné aux inégalités naturelles qui se trouvent dans certaines pierres meulières : *Aujourd'hui, dans la plupart des cas, on préfère les meules compactes, sans* ÉVEILLURES, *parce qu'elles donnent une farine beaucoup plus blanche et un son plus large et mieux nettoyé.* (Maigne.)

EVELYN (John), auteur anglais, né à Wotton (comté de Surrey) en 1620, mort en 1706. Il se destina d'abord à la carrière du barreau; mais, en 1641, il prit celle des armes, fit, comme volontaire, une campagne de deux ans dans les Pays-Bas, revint en Angleterre au moment de la révolution, suivit le parti royal, et, après la retraite de Charles Ier à Glocester, passa sur le continent et voyagea en France et en Italie. Il rentra en Angleterre en 1651, assista à la restauration et fut fort bien accueilli à la cour de Charles II. Il fut l'un des fondateurs de la Société royale en 1662 et devint membre de son premier conseil d'administration. En 1664, les commissaires de la marine craignant une disette de bois de construction, Evelyn, à la demande de la Société royale, écrivit son *Sylva* ou *Discours sur les essences forestières et la propagation des bois de charpente dans les domaines de Sa Majesté.* Cet ouvrage engagea un grand nombre de propriétaires fonciers à planter une immense quantité de jeunes chênes, qui alimentèrent pendant un siècle les arsenaux maritimes. Evelyn publia divers autres ouvrages très-populaires sur des sujets scientifiques, sur la peinture, l'architecture, la numismatique, et fut l'un des premiers Anglais qui traitèrent scientifiquement le jardinage et le boisement. Le plus important de ses écrits est un journal où il retrace les événements dans lesquels il a joué un rôle. Ce journal, qui s'étend jusqu'à une époque assez avancée de l'existence de l'auteur et contient des détails fort curieux sur les mœurs et la société de la dernière moitié du XVIIe siècle, parut pour la première fois en 1818. Une seconde édition augmentée a été publiée à Londres par John Forster (1859, 4 vol.). Nous citerons parmi ses autres ouvrages : *Tyrannus* ou la *Mode* (Londres, 1661), sur les lois contre le luxe; *Fumifugium* ou les *Inconvénients de l'air et de la fumée de Londres dissipés* (Londres, 1661); *Sculptura* ou l'*Histoire et l'art de la chalcographie et de la gravure en cuivre* (Londres, 1662, in-8°); *Histoire des trois derniers fameux imposteurs : Padre Ottomano, Mahomet Bey et Sabattai Sévi* (Londres, 1668, in-8°); *De la navigation et du commerce, de leur origine et de leurs progrès* (Londres, 1674, in-8°); *Terra, discours philosophique sur la terre* (Londres, 1675, in-fol.); *Mundus muliebris* ou la *Toilette des femmes*, écrit burlesque (Londres, 1696, in-8°); *Numismata* ou *Discours sur les médailles* (Londres, 1697, in-fol.); *Acetaria* ou *Traité des salades* (Londres, 1698, in-8°).

EVELYN (Jean), littérateur anglais, fils du précédent, né à Sayes-House en 1654, mort en 1699. Il fit partie de l'administration du revenu en Irlande. On lui doit : *Histoire des grands vizirs Mahomet et Achmet Coprogli* (Londres, 1677, in-8°); des poëmes fort estimés *Sur la vertu, Sur le remède d'amour*, insérés dans la *Collection de poëmes* de Nichols; des traductions anglaises de la *Vie d'Alexandre le Grand* de Plutarque, des *Jardins* du P. Rapin (1673, in-8°).

ÉVELYNE s. f. (é-ve-li-ne — de *Evelyn*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Pérou.

EVÉMÈRE ou **EVHÉMÈRE**, philosophe et voyageur grec, auteur d'une méthode critique ayant pour but d'interpréter les rites et les symboles du paganisme au point de vue de la raison pure. Il était contemporain d'Alexandre. Quelques-uns le font naître à Messine, en Sicile; suivant Arnobe, il serait natif d'Agrigente; d'autres placent le lieu de sa naissance à l'île de Cos ou même à Tégée, en Arcadie. Il obtint la confiance de Cassandre, roi de Macédoine, qui le chargea, dit Diodore de Sicile, de plusieurs missions importantes, ce qui lui fournit l'occasion de voyager, d'étudier les mœurs et les croyances des pays qu'il eut à parcourir, et lui inspira sans doute l'idée de l'ouvrage qui devait immortaliser son nom. La philosophie était, en Grèce, le complément obligé d'une bonne éducation. Evémère fut initié aux doctrines de l'école cyrénaïque, dont le caractère spécial était un genre de scepticisme hostile aux idées religieuses et aux mythes en vogue dans la société d'alors. L'influence des principes en honneur chez les adeptes de l'école fut décisive sur l'esprit d'Evémère. Suivant Diodore, Evémère découvrit au midi de l'Arabie un groupe d'îles au nombre de trois. La plus grande de ces îles, appelée *Panchæa*, avait pour habitants quatre peuples, dont l'un était gouverné par trois rois, soumis tous trois à l'autorité du collége des prêtres. On y voyait un temple magnifique, tout couvert d'inscriptions et d'hiéroglyphes égyptiens, et trois villes embellissaient ce paradis terrestre. L'une des petites îles produisait de l'encens en assez grande quantité pour alimenter les autels de tous les dieux du monde. Enfin, *Panchæa* était la patrie du phénix, et l'île de Jupiter Triphyllien. Il est évident qu'Evémère emprunte ce récit au livre de prêtres égyptiens, qui avaient falsifié la *Tri-Cuta* mythique des Indous, en voulant la rattacher à la réalité. De même que Hecatæus plaçait les Hyperboréens dans la Bretagne (île située en face de la Gaule), de même les Egyptiens semblent avoir fixé les îles Flottantes de l'Orient, et avoir ajouté au dogme général d'un triple élysée des hiéroglyphes et autres particularités dérivées de leurs opinions et de leurs mœurs. Il y a donc fort peu de raisons d'espérer, comme l'ont fait quelques savants, tels que Malte-Brun (*Géogr.*, VI), qu'un jour viendra où ces îles fortunées pourront de nouveau être découvertes sur les côtes de l'Afrique ou de l'Arabie. Du reste, la rapidité de l'expédition d'Alexandre avait empêché de visiter ces contrées en détail, et l'on pouvait sans scrupule faire intervenir le merveilleux dans un voyage que personne n'était à même de contredire. La description imaginaire que fit Evémère de l'île de Panchæa lui permit bientôt de relever des traditions tombées en discrédit. Ce fut au retour de son excursion dans la mer des Indes qu'il écrivit le seul ouvrage qui paraisse être sorti de sa plume. Cet ouvrage portait le titre d'*Histoire sacrée*, ou plutôt d'*Inscriptions sacrées*, parce qu'il était censé rédigé à l'aide de monuments épigraphiques qui existaient en grand nombre dans les temples, sur les tombeaux, le piédestal des statues et autres lieux consacrés. L'auteur disait avoir recueilli, pendant ses nombreux voyages, les documents dont il invoquait l'autorité. On en est réduit, pour l'analyser, à des fragments traduits par Ennius, et à quelques emprunts de Diodore. Les polythéistes de l'école d'Alexandrie semblent avoir mis un soin extrême à détruire les exemplaires d'un livre qui leur était hostile. Il se composait de trois parties. L'auteur s'était appliqué à rétablir la biographie des dieux d'après les témoignages de la tradition. Suivant Sextus Empiricus, Evémère était en possession de faits authentiques et très-anciens, car ils remontaient à une époque où « ceux qui surpassaient les autres en force et en habileté les obligèrent de se soumettre à leurs volontés, puis, aspirant plus haut, se prétendirent doués de facultés surnaturelles, de façon que plusieurs hommes les prirent pour objet de leur culte. » Il y avait, certes, une part de vérité dans les assertions d'Evémère. Au début de la vie commune, les grands hommes ont dû être l'objet d'un culte. Les bienfaits qu'on leur devait, le prestige naturel qu'exerce le génie, la reconnaissance, le développement anomal de l'imagination qui distingue les temps primitifs, étaient autant de causes suffisantes. « Evémère voulait, dit Arnobe, démontrer que ceux qu'on appelait dieux n'étaient que des hommes. De là le soin jaloux avec lequel il indique le lieu de la naissance et celui de la mort des dieux, comptant soigneusement leurs tombeaux et les considérant comme des hommes qui avaient été utiles au genre humain. »

Nous développerons plus longuement, au mot ÉVÉMÉRISME, la doctrine de ce philosophe, qui eut un grand retentissement chez les anciens. Aujourd'hui encore, il n'y a pas de publiciste ni de philosophe qui ne fasse allusion à sa mémoire. On le traduisit en latin. Plus tard, les Pères de l'Eglise l'opposèrent continuellement à leurs adversaires. M. Renan paraît être son successeur au XIXe siècle.

ÉVÉMÉRISME ou **ÉVHÉMÉRISME** s. m. (é-vé-mé-ri-sme). Philos. Système d'Evémère, d'après lequel les personnages mythologiques sont considérés comme des êtres humains divinisés par les peuples : *Les érudits élevés à l'école de l'*ÉVÉMÉRISME *des Pères de l'Eglise étaient enclins à ne voir dans les dieux de l'antiquité que des héros transformés par l'admiration en êtres divins.* (A. Maury.) *L'exégèse protestante fut d'abord le pur* ÉVÉMÉRISME. (Renan.)

— **Encycl.** Un texte fort court, cité par Sextus Empiricus, nous offre un résumé très-précis de ce système. On y lit ces mots : « Evémère, surnommé l'Athée, parle ainsi : lorsque les hommes vivaient sans règle et sans ordre, ceux d'entre eux qui excellaient par la force du corps et par l'intelligence obligèrent les autres à respecter leurs volontés. Pour se concilier l'admiration et le respect de leurs semblables, ils s'attribuèrent une puissance supérieure et divine qui les fit bientôt regarder et honorer comme des dieux. » L'abbé Sévin prétend que ce texte formait l'exorde de l'ouvrage d'Evémère, intitulé : l'*Histoire sacrée*. Cet ouvrage devait être assez étendu, puisqu'il contenait la vie de tous les dieux depuis Uranus, le plus ancien de tous.

La civilisation de la Grèce commença vraisemblablement par l'île de Crète, car les lois de ce pays passèrent longtemps parmi les Grecs pour le modèle d'une sage et parfaite législation. Aussi les grands dieux en étaient-ils originaires : ils ne composaient qu'une seule famille, dont Uranus est le chef. Supposons qu'Uranus ait pris quelque teinture des lois et des arts en conversant avec des Egyptiens et des Phéniciens qui visitaient l'île de Crète, ou bien encore qu'obligé pour une raison quelconque de s'expatrier, il ait habité l'Egypte ou la Phénicie avant de venir en Crète : il est tout naturel alors que, pour vivre plus commodément dans le lieu de son exil, il ait tenté d'adoucir la férocité des naturels du pays, et que, pour exercer un plus grand prestige sur leur esprit, il ait dit que lui et sa femme étaient enfants du Ciel et de la Terre. C'est ainsi qu'au Pérou Manco-Capac s'annonça comme fils du Soleil et de la Lune, et mérita par ses bienfaits que les sauvages étonnés lui décernassent, à lui et à sa race, les honneurs dus aux divinités bienfaisantes.

Nous ne suivrons pas Evémère dans l'exposé de son système. Comme pour Uranus, il ne voit dans Saturne, dans Jupiter, etc., que d'anciens rois dont le nom a été adoré par les peuples au bonheur desquels ils avaient consacré leur vie. Mais il y a, dans la mythologie grecque, autre chose que des personnages. Comment Evémère expliquera-t-il les divinités allégoriques? Ni le vieux Nérée, ni la vieille Thétys, ni les nymphes, ni les tritons n'ont jamais paru sur la terre.

Nous ajouterons même que beaucoup de divinités grecques, loin d'avoir paru sur la terre, n'étaient que des êtres métaphysiques, des personnes idéales, même dans l'esprit des Grecs; tels sont le Destin, la Fortune, la Renommée, la Discorde, Até ou l'Injustice, les Prières boiteuses, les Heures, les Parques, les Euménides, Vesta ou le feu, Bellone, Pandore, Astrée, Thémis, les Grâces, l'Amour, qui a débrouillé le chaos, le Sommeil, les Songes, et tant d'autres qui pourraient grossir ce catalogue.

« Evémère, dit Fréret, suppose que toutes les divinités n'étaient que de simples hommes semblables à nous, élevés à ce rang sublime après leur mort par la reconnaissance, par l'admiration et souvent même par la terreur. »

Selon M. Alfred Maury, l'*évémérisme* s'est produit dans l'Inde comme dans la Grèce; il se forma en ce pays deux écoles rationalistes : l'une, celle de Nairoukta, explique les noms des dieux et les mythes par les phénomènes physiques; l'autre, celle de Aïtiha-

sika, par des faits historiques. Toutefois, si l'*évémérisme* est un système faux dans son ensemble, il est probable qu'il n'est pas complètement dénué de vérité dans les détails, et beaucoup d'écrivains grecs ont constaté que plusieurs noms mythologiques s'appliquent réellement à des personnages historiques dont les actes avaient été défigurés par des légendes populaires. Ainsi Hécatée, Grec très-orthodoxe, déclare que Géryon d'Erythée était réellement un roi d'Epire, riche en bestiaux, et que Cerbère, le chien d'Hadès, était un certain serpent qui habitait une caverne sur le Ténare. Ephore faisait de Tityé un brigand, et du serpent Python un personnage assez désagréable du nom de Python, autrement dit Dracon, qu'Apollon tua avec ses flèches. D'après Hérodote, écrivain également orthodoxe, les deux colombes noires parties d'Egypte, qui volèrent en Libye et à Dodone, et qui portèrent au peuple l'ordre de fonder dans les deux endroits où elles s'arrêtèrent un oracle de Zeus, étaient en réalité des femmes venues de Thèbes. Celle qui se rendit à Dodone fut appelée une colombe, parce que, dit Hérodote, comme elle parlait une langue étrangère, elle semblait faire entendre des sons comme ceux d'un oiseau, et on l'appela une colombe noire à cause de sa noire peau d'Egyptienne. L'historien donne cette explication, non pas comme une conjecture formée par lui-même, mais comme étant fondée sur un fait qu'il tenait des prêtres égyptiens. Aussi Max Müller la considère comme une interprétation historique et non pas purement allégorique. Des explications semblables deviennent plus fréquentes chez les historiens grecs plus modernes, lesquels, ne pouvant se décider à admettre pour fait historique rien de surnaturel ou de miraculeux, dépouillent les vieilles légendes de tout ce qui les rend incroyables, et les traitent ensuite comme des événements réels, et non pas comme des fictions. Pour eux, Eole, le dieu des vents, devint un ancien marin habile à prédire le temps; les Cyclopes, c'était une race de sauvages qui habitaient la Sicile; les Centaures étaient des cavaliers; Atlas était un grand astronome, et Scylla un flibustier à la barque rapide. Ce système s'est maintenu jusqu'à nos jours. Les controversistes chrétiens des premiers siècles, saint Augustin, Lactance, Arnobe, s'en servaient comme d'un argument dans leurs attaques contre les croyances religieuses des Grecs et des Romains, à qui ils reprochaient d'adorer des dieux qui n'étaient pas des dieux, mais qui étaient reconnus pour avoir été de simples mortels déifiés. Lorsque les missionnaires de Rome voulurent combattre la religion des peuples germaniques, c'est au même argument qu'ils eurent recours. L'un d'eux dit aux Angles, en Angleterre, que Woden, qu'ils croyaient le principal et le meilleur de leurs dieux, dont ils tiraient leur origine et à qui ils avaient consacré le quatrième jour de la semaine, n'avait été qu'un homme, roi des Saxons, de qui beaucoup de tribus prétendaient descendre. Dans beaucoup de nos manuels de mythologie et d'histoire, nous trouvons encore des traces de ce système. On nous représente encore Jupiter comme ayant régné en Crète, Hercule comme un chevalier errant ou un général heureux, Priam comme un monarque de l'Orient, et Achille, fils de Jupiter et de Thétis, comme un vaillant champion qui se distingua au siége de Troie. Le siége de Troie garde encore sa place dans bien des esprits comme un fait historique, tout en ne reposant pas sur des données plus certaines que l'enlèvement d'Hélène par Thésée et son retour chez sa mère après qu'elle eut été reprise par les Dioscures, que le siége de l'Olympe par les Titans, ou que la conquête de Jérusalem par Charlemagne, conquête que rapportent tout au long les romans de chevalerie du moyen âge.

Cette même théorie de l'*évémérisme* a été remise en honneur dans des temps plus rapprochés de nous, et c'est le système qui a obtenu le plus de faveur dans le dernier siècle auprès des historiens philosophes, particulièrement en France. On doit encore mentionner comme appartenant à la même école, pour l'esprit de leur méthode, ces savants qui cherchent dans la mythologie grecque des traces de personnages, non pas profanes, mais sacrés, et qui, comme Bochart, s'imaginent pouvoir reconnaître dans Saturne les traits de Noé et voir dans les trois fils de Saturne, Jupiter, Neptune et Pluton, les trois fils de Noé, Sem, Cham et Japhet.

La philologie comparée a détruit toutes ces vieilles théories et renouvelé la science mythologique en faisant aborder le problème par un côté complètement différent.

ÉVÉMÉRISTE ou **ÉVHÉMÉRISTE** s. m. (é-vé-mé-ri-ste). Partisan du système d'Evémère, de l'évémérisme.

— Adjectiv. Qui appartient aux évéméristes ou à l'évémérisme : *Historiens* ÉVÉMÉRISTES. *Parmi les Pères de l'Eglise, les uns s'emparèrent du système* ÉVÉMÉRISTE, *les autres embrassèrent l'hypothèse démonologiste.* (Renan.)

ÉVÈNE s. m. (é-vè-ne — du gr. *eu*, bien; *énia*, frein). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairons, dont l'espèce type vit à Madagascar.

ÉVÉNEMENT s. m. (é-vé-ne-man — du lat. *evenire*, advenir, se faire. *Evenire* est formé de *e*, hors de, et *venire*, venir. Le substantif latin *eventum*, chose arrivée, qui vient de *evenire*, est resté dans l'italien *evento* et l'anglais *event*. On trouve plusieurs fois le mot *event* pour *événement* dans l'*Art poétique* de Vauquelin de La Fresnaye, poëte qui florissait sous Henri III. L'homonyme *évent*, de *éventer*, n'a pas permis à ce terme de se fixer. A la forme latine *eventus* se rattache l'adjectif français *éventuel*). Fait historique important : *Peu d'hommes savent faire accoucher les* ÉVÉNEMENTS. (Montaigne.) *On est presque toujours mené par les grands* ÉVÉNEMENTS, *et rarement on les dirige.* (Volt.) *Notre Révolution a fourni en quinze ans les* ÉVÉNEMENTS *de plusieurs siècles accumulés.* (Lacretelle.) *Il y a des hommes dont l'atmosphère est le tourbillon des* ÉVÉNEMENTS; *ils ne respirent à l'aise que dans l'air agité.* (Lamart.)

> Les grands *événements* sont comme les comètes,
> Qui, courant dans le vide en bonds désordonnés,
> Reparaissent un jour à des termes donnés.
>
> BARTHÉLEMY.

‖ Fait quelconque d'une certaine importance : *Les* ÉVÉNEMENTS *de la vie. Il n'y a pour l'homme que trois* ÉVÉNEMENTS : *naître, vivre et mourir; il ne se sent pas naître, il souffre de mourir et il oublie de vivre.* (La Bruy.) *Le bonheur tient plus aux affections qu'aux* ÉVÉNEMENTS. (Mme Roland.) *Nous ne disposons ni de notre naissance ni de notre mort, et les trois quarts de notre destinée sont décidés par ces deux* ÉVÉNEMENTS. (Mme de Staël.) *Il n'y a point de petits* ÉVÉNEMENTS *pour le cœur.* (Balz.)

— Issue, résultat d'une entreprise ou d'une tentative : *L'*ÉVÉNEMENT *fit voir qu'il ne s'était pas trompé.* (Acad.) *Jérémie justifie la vérité de ses prédictions par les* ÉVÉNEMENTS. (Mass.)

> Beaucoup d'*événements* ont démenti leurs causes.
>
> ROTROU.

> On ne devrait jamais s'affliger par avance :
> L'*événement* souvent confond la prévoyance.
>
> REGNARD.

— *A tout événement*, Quoi qu'il puisse arriver, à tout hasard : *Il y a si longtemps que je traîne et que je souffre, que, ne sachant plus quand la Providence veut disposer de moi, je veux,* À TOUT ÉVÉNEMENT, *m'ôter la perspective de manquer un jour de pain.* (J.-J. Rouss.)

— *Faire événement*, Provoquer l'attention de façon à rester dans les souvenirs : *Tout ce qui fait* ÉVÉNEMENT *plaît à la multitude.* (Chateaub.)

> A la montagne on est curieux aisément,
> Et l'étranger qui passe y *fait événement.*
>
> SAINTE-BEUVE.

— Littér. Dénoûment, fait décisif qui met fin à l'intrigue : *Horace conseille de courir toujours à l'*ÉVÉNEMENT.

> Chaque mot, chaque vers court à l'*événement.*
>
> BOILEAU.

— Jurispr. *Evénement d'une condition*, Sa réalisation.

— **Syn. Evénement, accident, aventure.** V. ACCIDENT.

Événement (L'), journal politique quotidien, fondé le 1er août 1848, sous l'inspiration de M. Victor Hugo, dont il a reflété les idées et les tendances, selon qu'elles se modifiaient d'après les faits politiques. Poursuivi, à la suite d'attaques fort vives de M. Charles Hugo contre la peine de mort, condamné, suspendu pour un mois, il reparut aussitôt sous le titre de l'*Avénement du peuple* (v. au mot AVÉNEMENT DU PEUPLE pour ce qui a rapport à l'une et à l'autre feuille). L'*Avénement* fut supprimé après le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

Événements imprévus (LES), comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, paroles de d'Hele, musique de Grétry, représentée à Versailles le 11 novembre 1779, et à Paris, aux Italiens, le 13 novembre de la même année. Ce fut la dernière production de l'infortuné littérateur, mort jeune, et dont le caractère bizarre a été dépeint par Grétry d'une manière intéressante dans ses *Essais sur la musique*. D'Hele avait fait pour son ami les poëmes du *Jugement de Midas* et de l'*Amant jaloux*. La partition, qui n'est pas des meilleures, renferme un air qui a obtenu un grand succès et que l'on chante encore quelquefois, celui du marquis de Versac, *Dans le siècle où nous sommes.* Nous en donnons la musique :

Andante.

Ah! dans le siècle où nous
som - mes, Com - ment, com-
ment, com - ment se fi - er aux
hom - mes? Il n'est plus de loy - au -
- té, Ni bon - na foi, ni pro - bi -
- té. Tout est ru - se, tout est
ru - se, Tout est ru - se et faus - se -
- té! Tout est ru - se, tout est
ru - se et faus - se - té!
Et, tou - jours, les plus cou -
- pa - bles Sont, hé - las! les plus ai -
- ma - bles! C'est dom -
- ma - ge, c'est dom -
ma - ge, c'est dom - ma - ge, en vé - ri -
té! C'est dom - ma - ge, en vé - ri -
- té, C'est dom - mage, en vé - ri - té!

ÉVÉNOR, peintre grec du Ve siècle av. J.-C. Il n'est guère connu par ses ouvrages, mais il fut le père et le maître de l'illustre Parrhasius.

EVENOS, village et commune de France (Var), cant. d'Ollioules, arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Toulon, sur une hauteur; Carrière de sable pour la verrerie, au hameau de Sainte-Anne. Fabriques de charbon et de poix; minoteries. On remarque près de ce village des rochers pittoresques et un souterrain en forme d'église, appelé le *Saint-Trou*, et renfermant une immense quantité de stalactites et de stalagmites. Au milieu de cette grotte, qu'on ne parcourt pas en moins de quatre heures, jaillit une source, dans un bassin formé par les concrétions sédimenteuses de l'eau. A l'entrée d'un bois, près du village, on voit de grandes agglomérations de grès, connues dans le pays sous le nom de *Grès-Sainte-Anne*, et remarquables par leurs formes étranges.

« Quand on aperçoit Evenos du fond de la vallée, en levant les yeux vers le zénith, ce n'est, dit Méry, qu'un monceau de ruines féodales mêlées aux scories noires d'un volcan éteint; mais, si l'audace vous prend de gravir ces sentiers brûlés de laves et d'aller examiner ce nid d'aigle dans le voisinage du ciel, vous trouverez là-haut de doux plaisirs pour votre vue et pour votre cœur; car jamais la nature n'aura semé autant de contrastes sous vos pieds. »

ÉVENT s. m. (é-van — du préf. *é*, et de *vent*). Air libre, grand air : *Mettre à l'*ÉVENT *les marchandises débarquées d'un navire infecté.*

— Altération des aliments ou des boissons, causée par une trop longue exposition au grand air : *Du lard qui sent l'*ÉVENT. *Du vin qui sent l'*ÉVENT. (Acad.)

— *Donner de l'*ÉVENT *à une pièce de vin*, Y pratiquer une petite ouverture pour y faire entrer l'air.

— Fam. *Tête à l'évent*, Etourderie, légèreté; personne légère, étourdie : *Avoir la* TÊTE À L'ÉVENT. *Cette femme est une* TÊTE À L'ÉVENT.

> Quarante ans! A cet âge, une femme souvent
> Sait mieux se faire aimer qu'une *tête à l'évent.*
>
> MOLIÈRE.

— Artill. Différence en moins du diamètre d'un boulet à celui du calibre de la pièce. ‖ On dit VENT aujourd'hui.

— Techn. Exposition d'une peau à l'air pour la faire sécher. On dit plus ordinairement VENT. ‖ Défaut du plâtre éventé. ‖ Fente ou ouverture qui se trouve accidentellement dans le canon d'une arme à feu ou dans la paroi d'un trou de mine, et par où il peut passer de l'air ou des gaz. ‖ Nom donné à de petits canaux que l'on ménage dans l'épaisseur des moules des fonderies, et qui sont destinés à donner issue à l'air et aux gaz pendant l'opération de la coulée. ‖ Nom donné aux rouleaux de cire qui, disposés autour du modèle et entourés de terre ou de fiente de cheval, sont ensuite fondus et laissent les vides ou canaux dont nous venons de parler.

— Zool. Ouverture par laquelle les cétacés expulsent l'eau qu'ils ont avalée : *Les* ÉVENTS *servent à rejeter l'eau qui pénètre dans la gueule de la baleine.* (Lacépède.) *Les* ÉVENTS *sont les narines des cétacés.* (Toussenel.) ‖ Appareil observé chez les raies et chez plusieurs squales, et qui est disposé seulement pour l'introduction de l'eau.

— Encycl. Zool. On donne le nom d'*évents* à des ouvertures que présente la tête des cétacés et qui leur servent à respirer l'air, tout en tenant leur bouche plongée dans l'eau, et à rejeter au dehors la partie de ce liquide qui s'introduit dans la bouche avec les aliments. Le mécanisme de cette double opération est assez compliqué; voici comment le décrit M. P. Gervais : « La langue et les mâchoires se meuvent comme pour avaler le liquide, pendant que le commencement de l'œsophage, resserré avec force, met obstacle à ce qu'il descende dans l'estomac et le retient dans le pharynx; le voile du palais s'abaisse, intercepte la communication entre la bouche et l'arrière-bouche; les muscles puissants qui entourent cette cavité, venant alors à se contracter, en chassent l'eau, qui, n'ayant d'issue que par les arrière-narines, traverse les fosses nasales et s'amasse dans deux poches membraneuses situées entre la portion osseuse du canal nasal et la peau. Une valvule charnue, placée de façon à se soulever lorsque l'eau la pousse de bas en haut et à empêcher toute communication entre ces cavités et les fosses nasales lorsqu'elle est passée en sens contraire, empêche l'eau poussée dans les réservoirs de descendre dans les fosses nasales; enfin les fibres charnues qui partent en rayonnant du pourtour du crâne pour se fixer sur ces deux bourses, en se contractant, les pressent avec force et en expulsent l'eau, qui s'échappe par l'ouverture étroite des narines. » Le jet que forme le liquide rejeté au dehors dépasse souvent la hauteur de 10 mètres. Tel est le mécanisme général des *évents*, qui présentent d'ailleurs des dispositions spéciales chez les divers cétacés. Les *évents* se trouvent d'ordinaire sur la partie la plus élevée de la tête.

ÉVENTAGE s. m. (é-van-ta-je — rad. *éventer*). Techn. Action d'exposer à l'air les peaux destinées au chamoisage.

— Econ. rur. Opération qui consiste à étendre sur le sol les mauvaises herbes enlevées par le ratissage.

ÉVENTAIL s. m. (é-ven-tall; *ll* mll. — rad. *éventer*). Sorte de petit écran portatif, généralement monté sur de petites lames très-minces, pouvant se plier et s'ouvrir à volonté, et servant à se faire du vent pour se rafraîchir : ÉVENTAIL *de papier, de soie, d'ivoire, d'écaille. L'*ÉVENTAIL *de Marie-Antoinette est le plus beau de tous les* ÉVENTAILS *célèbres.* (Balz.) *Alger se déploie en s'évasant comme un large* ÉVENTAIL *d'ivoire.* (Feydeau.)

> L'*éventail* d'une belle est le sceptre du monde.
>
> MARÉCHAL.

‖ Objet quelconque servant au même usage : *Se faire un* ÉVENTAIL *de son chapeau. Les feuilles du latanier servent d'*ÉVENTAIL *aux belles Indiennes.* (M.-Br.) ‖ Châssis de toile ou de papier qu'on suspend au plafond, dans certains pays, et qu'on agite pour rafraîchir les appartements.

— Par anal. Objet qui se déploie en forme d'éventail ordinaire : *Le magnolia n'a d'autre rival que le palmier, qui balance légèrement auprès de lui ses* ÉVENTAILS *de verdure.* (Chateaub.) *Les* ÉVENTAILS *verts des fougères s'ouvrent sous le soleil, qui les colore sans les flétrir.* (H. Taine.)

— B.-arts. Peinture exécutée ou propre à être exécutée sur un éventail : *Peintre d'*ÉVENTAILS. *Toutes vos petites compositions ne sont que de riches écrans, de précieux* ÉVENTAILS. (Dider.)

— Jeux. Nom d'un faux mélange de cartes.

— Constr. Croisée dont la partie supérieure se termine par un demi-cercle ou un ovale.

— Pyrotechn. Pièce composée de fusées fixées sur une planche en forme de secteur de cercle, de manière que les jets imitent la disposition des brins d'un éventail.

— Art milit. Assemblage de chevrons et de madriers destiné à abriter des tireurs.

— Mar. *Voiles à éventail*, Celles dont les laizes, taillées en pointe, viennent toutes aboutir au point d'écoute. ‖ *Mettre ses voiles en éventail*, Passer les écoutes du taille-vent et de la misaine d'une embarcation, l'une à bâbord, l'autre à tribord, pour éviter qu'elles se masquent mutuellement quand on est grand largue ou vent arrière.

— Techn. Morceau carré de bois ou de fer-blanc, que l'émailleur place devant sa lampe pour ne point être incommodé par la chaleur, ‖ Tissu d'osier, percé d'un trou au milieu.

que les orfèvres se mettent devant le visage lorsqu'ils examinent l'état de la soudure.

— Arboric. Forme qu'on donne aux arbres d'avenue, par un mode particulier d'élagage, et qui consiste en ce que la cime de l'arbre, très-étendue dans le sens de l'allée, est, au contraire, très-étroite dans le sens transversal. ‖ Forme particulière donnée aux arbres fruitiers en espalier ou en contre-espalier, et dans laquelle les ramifications principales divergent comme les lames d'un éventail. ‖ Treillage en bois ou en fil de fer disposé en éventail, et destiné à palisser les branches des arbres fruitiers.

— Hortic. Treillis sur lequel on dispose les branches de certaines plantes exotiques qu'on cultive en serre chaude.

— Ichthyol. Nom vulgaire de divers poissons.

— Moll. Espèce de peigne. ‖ Coquille du genre vénus.

— Zooph. *Eventail de mer*, Nom vulgaire donné à plusieurs polypiers du genre gorgone, à cause de leur forme.

— Bot. Espèce d'agaric comestible. ‖ *Palmier en éventail* ou *Palmier nain*, Espèce de palmier.

— **Encycl.** Fabric. et comm. L'*éventail* est un meuble qui sert à tempérer la chaleur de l'air. Voici comment la science explique ce phénomène : l'*éventail*, lorsqu'on l'agite, remplit en quelque sorte les fonctions d'une pompe à la fois aspirante et foulante. En s'écartant de la figure, il livre passage à des colonnes d'air plus fraîches et sur lesquelles il exerce ensuite, en se rapprochant, une certaine pression ; les colonnes d'air ainsi refoulées viennent frapper la partie trop échauffée et produisent la fraîcheur que l'on ressent alors.

Les *éventails* les meilleurs et les moins coûteux sont fabriqués par les Chinois, principalement à Canton, à Su-chu, à Nankin et à Hang-chu. Ceux d'ivoire, d'os ou de plumes sont surtout réservés pour les marchés d'Europe et d'Amérique. Les *éventails* dont les Chinois se servent sont en bambou poli et verni, recouvert en papier ; suivant la qualité de la monture et le dessin de la feuille, le prix de ces *éventails* varie de 1 fr. à 1 fr. 50 la douzaine. L'*éventail* de cérémonie qu'on emploie aujourd'hui en Chine et au Japon, dans les occasions solennelles, a exactement la même forme semi-sphérique et le même bout effilé qui étaient de mode chez les Grecs anciens.

Après la Chine, la France est le pays où il se fabrique le plus d'*éventails*.

On n'a pas de renseignements précis sur les corps d'état qui se mêlaient de confectionner l'*éventail* jusqu'à Henri II ; il est seulement établi que, passé cette époque, il fut compris tour à tour dans les professions de doreur sur cuir, de mercier et de peintre. Des contestations s'élevaient fréquemment entre les doreurs sur cuir, d'une part, et les merciers et les peintres, d'autre part, au sujet de la première monture, de la fabrique et de la vente de cet objet. Il fut fait défense aux premiers de prendre d'autre qualité que celle de doreurs sur cuir et de troubler les merciers dans la possession où ils étaient de faire peindre et dorer les *éventails* par les peintres et doreurs, et de les faire monter par qui ils voudraient. Ce fut peu de temps après, en 1673, que les éventaillistes furent érigés en communauté à part, avec règlements spéciaux. L'édit porte que, pour être reçu maître, il faudra justifier de quatre années d'apprentissage et avoir fait le chef-d'œuvre. Dispense du chef-d'œuvre en faveur des fils de maîtres, ainsi que des compagnons qui épouseront des veuves ou des filles de maîtres. Avant la Révolution, le corps des éventaillistes comptait cent trente maîtres.

Aujourd'hui plus de trois mille travailleurs du seul département de l'Oise vivent de la monture de l'*éventail* de Paris. Ces paysans, artistes nés, qui ne savent rien du dessin, gravent pourtant, sculptent et découpent des branches parfois merveilleuses, au moyen d'outils très-imparfaits.

Entrons maintenant dans les détails de la fabrication.

L'*éventail* ordinaire est composé d'une sur[illegible]i a la forme d'un segment de cercle; [illegible] *feuille*. Cette feuille est quel[illegible], mais elle est le plus habituel[illegible] de deux morceaux de papier [illegible]llés l'un sur l'autre. Souvent [illegible]e de papier doublé d'une peau [illegible]nue sous le nom de *cabretille*. [illegible]ze, le tulle, le crêpe sont [illegible]ur former le corps prin[illegible]t pour la doubler ; le vélin [illegible]quemment mis en usage. [illegible] sur une monture qu'on [illegible] par la dénomination [illegible]que soit d'ailleurs [illegible] Les brins qui for[illegible] en même [illegible]c'est-à-dire [illegible]r la feuille [illegible] com[illegible]rt et [illegible] et en [illegible]uille [illegible]e de [illegible]anche [illegible]nu restent [illegible] moyenne de [illegible]e que l'on découpe, que l'on sculpte et que l'on dore. Ces brins sont continués en haut par de petites flèches toujours en bois très-mince et très-flexible, et qui prennent le nom de *bouts*. Ils ont toute la longueur de la feuille qu'ils soutiennent. On donne beaucoup de force aux deux branches extérieures, qui demeurent apparentes ; leur face se prolonge dans toute la hauteur de l'*éventail* ; elles protègent la feuille quand l'*éventail* est fermé. Ces deux branches se nomment *maîtres-brins* ou *panaches*, et ont de 10 à 12 lignes dans leur plus grande largeur. Tous les brins et les deux panaches sont réunis à leur extrémité inférieure, appelée la *tête*, par la rivure, quelquefois ornée de petites pierres précieuses, ou simplement faite en nacre ou en métal.

Les bois d'*éventails* se fabriquent surtout dans quelques villages du département de l'Oise, entre Méru et Beauvais ; on y emploie hommes, femmes et enfants. Les matières principales pour la mise en œuvre sont la nacre, l'ivoire, l'écaille, l'ébène, la corne, l'os, la peau d'âne, le citronnier, le santal, l'ébène, l'alisier et le prunier.

La feuille de l'*éventail* se fait toute à Paris. On y exécute les dessins qui y sont ensuite gravés, lithographiés, collés, coloriés, peints, montés et bordurés. C'est dans la peinture à la gouache et dans la bordure en or que consiste la richesse de la feuille ; parfois même des artistes de grand talent en font les peintures. Les bordures se dessinent au pinceau avec un mordant, et se dorent ensuite avec de l'or fin en feuilles. Les plus riches sont en relief. Pour nous résumer, le bois d'*éventail* passe dans les mains du débiteur, du façonneur, du polisseur, du découpeur, du graveur, du doreur et du riveur. La feuille va chez l'imprimeur, la colleuse, la coloriste et le peintre. L'*éventail*, avant d'être terminé, doit encore occuper la monteuse, le borduriste, la bordeuse et la visiteuse. En tout, quinze mains. Et cependant on vend des *éventails* à 0 fr. 05 la pièce ! Outre l'*éventail* à feuille, il y a encore l'*éventail* appelé *brisé*, dont les lames, séparées et faites des mêmes matières solides qui composent les montures des *éventails* ordinaires, roulent sur un ruban qui les réunit à leur extrémité supérieure. Cet *éventail*, moins propre que l'autre à donner de l'air, est d'un brillant effet et se manœuvre aisément.

Les éventaillistes français les plus distingués de nos jours sont Duvelleroy et Aubéry. Véritables bijoux, leurs productions sont des merveilles d'art, de richesse et de goût.

L'*éventail* coûte de 0 fr. 05 à 2,000 fr., et cette industrie verse à Paris plus de 10 millions par an. Nous ne parlons pas des boîtes précieuses qui servent à les offrir. Au dernier siècle, les *éventails* étaient quelquefois signés Watteau ; aujourd'hui Diaz, Gavarni, Eugène Lami, Glaize, Hamon les enrichissent de leurs tableaux ; les branches sont ciselées par Froment-Meurice ou sculptées sous l'inspiration de Klagmann.

— Hist. L'origine de l'*éventail* remonte à la plus haute antiquité ; sa patrie est l'Orient ; il nous vient de ces climats où l'atmosphère est étouffante pendant la plus grande partie de l'année. Mollement étendu à l'ombre, on ne s'évente pas soi-même ; un nègre agite sur vous un long *éventail* à manche. Quelques historiens l'attribuent à la sibylle de Cumes qui, dit-on, se servait d'un *éventail* en rendant ses oracles ; mais, longtemps avant l'époque où l'on place l'existence des sibylles, les artistes égyptiens peignaient des *éventails* ; sur les parois des tombeaux de Thèbes, les rois sont représentés entourés de porteurs d'*éventails*. Arborés comme étendards en temps de guerre, ils servaient, en temps de paix, à rafraîchir le roi dans le temple et à éloigner les insectes des offrandes sacrées. On sait que l'Église grecque a toujours été dans l'usage de donner un *éventail* à ceux qu'elle ordonnait diacres, pour désigner une de leurs fonctions, qui était de chasser les mouches qui pouvaient incommoder le prêtre occupé à dire la messe.

D'un autre côté, une légende chinoise explique ainsi l'origine de l'*éventail*. Un soir que la belle Kan-Si, fille d'un puissant mandarin, assistait à la grande fête des lanternes, elle se vit forcée par la violence de la chaleur de quitter son masque. Cependant comme la pudeur lui faisait une loi de ne point exposer son visage aux regards profanes des curieux, elle tint le masque le plus près possible de ses traits, en l'agitant pour se donner de l'air. La rapidité des mouvements qu'elle imprimait à sa main et au masque devenait encore une sorte de voile et ne laissait rien distinguer de sa physionomie. Toutes les femmes témoins de cette hardie et charmante innovation l'imitèrent, et l'on vit 10,000 mains agiter 10,000 masques. Dès lors, l'*éventail* fut inventé et remplaça le masque.

De Chine, la mode de l'*éventail* se serait répandue dans l'Inde et en Perse, où se fabriquèrent des espèces de chasse-mouches composés de queues de bœuf à crins blancs. La Grèce se servit d'abord de rameaux de myrte et de la feuille du platane oriental ; puis, dans le Ve siècle avant notre ère, on commença de fabriquer des *éventails* en plumes de paon. Ces plumes s'étalaient sur de minces feuilles de bois ou se réunissaient en touffes. Deux ailes d'oiseaux, fixées latéralement et supportées par un manche délicat, constituaient un *éventail* d'une fort grande élégance. L'*éventail* du grand prêtre d'Isis, à l'époque où le culte de cette divinité commença à se propager en Grèce, était en forme de demi-cercle, fait en plumes de diverses longueurs, pointu à l'extrémité, et était agité par une esclave. Dans sa tragédie d'*Helena*, Euripide introduit un eunuque qui raconte longuement comme quoi, d'après une coutume phrygienne, il s'est servi d'un *éventail* pour distribuer l'air sur les cheveux, les bras, les seins... de la belle épouse de Ménélas. A Rome, les *éventails* composés de minces tablettes de bois parfumé se répandirent parmi les dames, et, dans les grands dîners, des esclaves portant des *éventails* se tenaient derrière les convives. Une élégante Romaine ne sortait jamais sans sa porteuse d'*éventail* (*flabellifera*). Les poëtes romains, Ovide, Térence et Properce, font de fréquentes allusions à l'usage de l'*éventail*, et l'on peut voir, d'après les peintures des anciens vases, combien cette mode avait pris d'extension. Parmi les reliques de la reine Théodolinde (mariée, en 588, à Autharis, roi des Lombards), conservées dans la cathédrale de Mouza, se trouve son *éventail* ou *flabellum*, en plumes peintes, montées sur un manche de métal émaillé.

Dans le moyen âge, les *éventails* étaient faits de plumes de paon, d'autruche, de perroquet ou de faisan, fixées à un manche d'or, d'argent ou d'ivoire ; ils se portaient à la ceinture, pendus par une chaînette d'or. On les trouvait dans les marchés du Levant, dont ils formaient un des articles les plus lucratifs et d'où ils étaient exportés à Venise et dans d'autres cités de l'Italie. C'est Catherine de Médicis qui les introduisit en France. L'*éventail* qu'elle y apporta se pliait comme les *éventails* de nos jours. Ce meuble-bijou fut accueilli avec faveur par la cour de Henri III, et l'on prétend que les mignons osèrent s'en servir ostensiblement, le roi tout le premier. Objets du plus grand luxe sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, les *éventails* devinrent le complément indispensable d'une toilette de femme. Les peintures les plus exquises, le plus beau papier de Chine, le taffetas de Florence le plus élégant, les pierres précieuses, les diamants, furent employés tour à tour pour orner l'*éventail* et pour en rehausser le prix. Il devint, en peu de temps, l'auxiliaire de la coquetterie la plus raffinée.

Les *éventails* de la Chine, et ceux d'Angleterre qui les imitaient si parfaitement, ont été fort en vogue autrefois, ainsi que ceux de Rome et d'Espagne, couverts de peaux de senteur ; mais ce commerce tomba, parce qu'il s'en fallait de beaucoup que les peintures et les bois eussent la délicatesse, la beauté et la légèreté des *éventails* français. On fabriquait à Paris, au siècle dernier, des *éventails* dont le prix variait de 15 deniers la pièce jusqu'à 300 et 400 livres. Ceux qui sont plissés en papier ou en étoffe et ornés de jolies peintures n'ont pas cessé, depuis Louis XIV, d'être en usage ; l'ornementation et les proportions en ont seulement varié, selon les caprices de la fantaisie : au commencement de ce siècle, on en fit à lorgnettes, d'autres ovales, d'autres très-petits, dits *lilliputiens*. De nos jours, on en a imaginé d'un prix minime, pour le théâtre, contenant le programme des spectacles. En 1828, à la première représentation de *Corisandre* à l'Opéra-Comique, nos élégants voulurent recommencer le ridicule tentative des mignons en adoptant, eux aussi, l'*éventail*. Ils n'eurent guère plus de succès que nos crevés avec leurs ombrelles et leurs voiles verts, dans l'été de 1869.

En Angleterre, les *éventails* firent leur apparition sous Richard II, à la fin du XIVe siècle. Dans les *Joyeuses commères de Windsor* de Shakspeare, Falstaff, parlant à Pistol, fait allusion aux *éventails* :

« Quand mistress Bridget perdit le manche de son *éventail*, je pris sur mon honneur d'affirmer que vous ne l'aviez pas. »

La reine Élisabeth reçut, le jour de l'an, un *éventail* garni de diamants, que Nichols décrit avec un soin scrupuleux. En tête de la *Femme doit avoir sa volonté*, comédie anglaise imprimée en 1616, figure un *éventail* de plumes dont le manche paraît orné de pierres précieuses.

Au nombre des présents envoyés à Cortez par Montézuma, se trouvaient six *éventails* de plumes de différentes couleurs, montés : quatre sur dix baguettes, un sur treize baguettes et le dernier sur trente-sept baguettes, toutes incrustées d'or.

— Mœurs et cout. En Chine, l'*éventail* est une partie intégrante du costume national, à tel point que, sous la dynastie actuelle, l'étui à *éventail* est au nombre des insignes de l'autorité, avec l'étui à lunettes, le porte-montre et les sachets à tabac et à bétel. Qu'il fasse chaud, qu'il fasse froid, qu'il pleuve ou qu'il vente, tout Chinois de condition tient son *éventail* à la main dans les visites de cérémonie. L'habitude d'écrire sur les *éventails* s'est en outre répandue dans le Céleste-Empire. Aussi quelle satisfaction que de pouvoir étaler sur son *éventail*, sans en avoir l'air, pendant la conversation, aux yeux de ses interlocuteurs, quelques lignes tracées exprès pour soi par un personnage illustre de la Chine ! Cette satisfaction se paye souvent fort cher, et souvent aussi le faux en autographe sur *éventail* ne se fait pas faute de jouer sa partie plus ou moins effrontément.

Au Japon, l'*éventail* a pour le moins autant d'importance qu'en Chine. Il est aussi un emblème national, et c'est assurément l'objet qui joue le plus grand rôle dans l'existence des Japonais. On le voit dans toutes les mains, et les soldats eux-mêmes ne se mettent pas en marche sans être munis de ce complément indispensable. Il sert non-seulement à se procurer un air rafraîchissant, mais à prendre des notes, comme un véritable calepin. Là où l'Européen retire son chapeau en témoignage de politesse, le Japonais se contente d'agiter son *éventail*. Dans les écoles du Japon, les élèves studieux reçoivent des *éventails* en récompense de leur application. L'aumône faite à un mendiant se tend sur un *éventail*. Quand un criminel d'un rang élevé est condamné à mort on lui annonce sa sentence en lui présentant un *éventail*, et sa tête est tranchée au moment où il s'incline et étend la main pour recevoir le fatal présent.

De nos jours, à Rome, l'*éventail* s'arbore dans diverses circonstances publiques, à la *festa di catedra* particulièrement, où le pape est escorté par deux hommes portant chacun un *éventail* de plumes à manche d'ivoire, mais sans l'agiter.

L'*éventail* du dey d'Alger a eu une importance historique. On sait que, le 30 avril 1827, dans un mouvement de colère, le dey en frappa le consul de France, M. Deval, et refusa de faire amende honorable pour cet acte de brutalité. La conquête de l'Algérie peut donc être attribuée à un coup d'*éventail*. Petites causes, grands effets !

L'*éventail* étant, avant tout, un objet de fantaisie, nous serions tout à fait inexcusables de ne pas aussi l'étudier quelque peu à ce point de vue. Voyons donc quel rôle social joue l'*éventail* ; c'est un côté de la question qui intéresse au plus haut degré messieurs de l'Académie des sciences morales ; quant à la politique, elle n'a rien à voir en cette affaire. De plus, comme l'*éventail* est une arme de coquetterie, et que la coquetterie a pris naissance de toute nécessité avec le premier geste de la première femme, nous voilà obligé, de par la logique, de remonter jusqu'à la plus ancienne arrière-grand'mère dont parle l'histoire.

Le premier soin de notre mère Ève, en naissant à la vie, ne fut pas, comme vous le pourriez croire d'après les tableaux des maîtres italiens, de se tresser une ceinture de feuillage. Elle fit comme les belles Indiennes : elle étendit la main, détacha d'une plante voisine une feuille embaumée et s'en fit un *éventail*. Ce fut jusqu'à la fin son seul *vêtement*, de même que le seul *vêtement* d'Adam fut sa massue. Une massue ! un *éventail* ! la force et la grâce : au fond, deux terribles engins de guerre ! Celui-ci plus terrible que celui-là pourtant. Le premier tuant d'un coup par la main virile qui le soulève ; le second tuant lentement par la main capricieuse qui l'agite, le balance, le caresse ou le surmène.

Arme défensive et offensive à la fois, l'*éventail*, né avec la complicité du soleil, est l'arme féminine par excellence, l'arme de l'amour, l'arme de la volupté, l'arme des plaisirs permis et des jouissances défendues, l'arme à qui l'on confie ses joies, ses haines et ses vengeances, et que l'on baise au moment du combat comme le guerrier son épée ou sa lance. En doutez-vous ? Eh bien, entrez, s'il vous plaît, un de ces soirs au théâtre. Au moment où la toile se lèvera, tournez sans façon le dos à la scène ; car, en vérité je vous le dis, là n'est pas le vrai drame, là n'est pas la vraie comédie : le drame et la comédie sont dans la salle, partout où il y a une main de femme qui tient, maintient ou contient un *éventail*. Pénétrez dans quelque bal du grand monde..., le vrai danseur, le danseur infatigable, celui qu'on prend et qu'on laisse à volonté, dont la discrétion est à toute épreuve, dont la complaisance est sans bornes, que l'on caresse sans rougir, que l'on mord volontiers, que l'on brise au besoin, ce n'est pas ce monsieur tout de noir habillé qui là-bas *cotillonne* si savamment ; non, c'est le frêle bijou de nacre ou d'ivoire, c'est l'*éventail*, à qui toutes les danses du cœur sont connues et qui n'a pas de rival dans l'art d'exprimer une à une toutes les figures de la séduction de haut goût, toutes les poses de la galanterie, c'est lui le charmant proxénète souple et flexible, insinuant et rapide, qui interroge et qui répond, qui commande et sait obéir, le muet le plus bavard que l'Amour, pour le trahir, ait introduit en ses États, l'agent mystérieux le plus publiquement mis en œuvre par la passion qui craint aussi bien que par celle qui brave, qui sûrement, vivement, porte à destination, à travers toutes les foules, sous le feu de mille regards, sous la mitraille des petits propos médisants, par-dessus les forteresses conjugales et au delà des bastions maternels, le doux et terrible ramage de l'amour, ses langueurs et ses défaillances, ses incertitudes et ses rages, ses bonheurs et ses espérances, ses désirs et ses promesses, ses angoisses et ses terreurs, ses caprices et ses excitations, ses dépits et ses menaces, ses ruses et ses perfidies, ses dédains et ses haines, toutes les frivolités de la galanterie et toutes les grandeurs de la passion.

Mais n'allez pas croire que ce soit un jeu facile et à la portée de toutes que celui de l'*éventail* ! Au bal, à la promenade, au théâtre,

en dépit de la fortune et de la beauté, un homme d'expérience reconnaîtra la condition d'une femme rien qu'à la façon dont elle maniera ce docile esclave. Il y a plus de cent manières de se servir de ce meuble-bijou, a dit une dame, et la distinction de la personne se révèle dans la façon dont elle use de son *éventail*. « Supposons, écrivait une des oisives les plus spirituelles de la cour de Louis XV, supposons une femme délicieusement aimable, magnifiquement parée, pétrie de grâces; si, avec tous ses avantages, elle ne sait que bourgeoisement manier l'*éventail*, elle aura toujours à craindre de se voir l'objet du ridicule. Il y a tant de façons de se servir de ce précieux colifichet qu'on distingue par un coup d'*éventail* la princesse de la comtesse, la marquise de la roturière... Et puis, quelles grâces ne donne pas l'*éventail* à une dame qui sait s'en servir à propos! Il serpente, il voltige, il se resserre, il se déploie, il se lève, il s'abaisse, selon les circonstances. Oh! je veux bien gager, en vérité, que, dans tout l'attirail de la femme la plus galante et la mieux parée, il n'y a point d'ornement dont elle puisse tirer autant de parti que de son *éventail!* » Combien cela est vrai! Dressez l'oreille au *frrruit* énigmatique de l'*éventail* qui se replie, au *flac* sec et superbe de l'*éventail* qui s'épanouit comme l'oiseau de Junon, il ne vous faudra pas longtemps pour découvrir non-seulement à quelle classe, mais aussi à quelle nature de femme vous avez affaire : une madame Angot aura beau se couvrir d'or et de pierreries, « étudier les belles manières » et surtout ne pas parler, elle aura toujours l'air, en s'éventant, de vouloir chasser les mouches de son étalage ou activer le feu de ses fourneaux. La madame Angot du théâtre, qui dans les dernières années de la Révolution fit courir tout Paris à l'Ambigu, donna naissance, n'oublions pas de le consigner ici, à une mode fort singulière, qui était une critique spirituelle de l'abus que, d'une main gauche et lourde, certaines parvenues font de l'*éventail*. On avait imaginé des *éventails* appelés : la *Grammaire des rentiers*, sur lesquels l'inventeur avait fait conjuguer en lettres d'or : *Je fus, tu fus, il fut*, etc. Ces *éventails* faisaient rage aux premières loges; mais, bien entendu, aucune des charmantes spectatrices de l'Ambigu ne voulait être une madame Angot, c'est-à-dire une nouvelle enrichie, aucune ne voulait *avoir été;* pas une qui n'arborât hardiment l'*éventail* conjugué, lequel donnait lieu à d'étranges allégories, surtout quand les brillants cavaliers de l'entourage, maris ou prétendants, lisaient tout haut sur ce meuble moilement agité : *Je fus, tu fus, il fut, nous fûmes, vous fûtes, ils furent...*

A vrai dire, point n'est besoin d'être née dans un salon pour arriver à exécuter dans sa perfection la manœuvre de l'*éventail*. La femme est ainsi faite, en général, que ce qu'elle n'a pas appris elle le devine; il suffit qu'elle ait pour cela ce qui constitue la femme même, cette grâce innée qui peut se trouver au suprême degré chez une vachère et faire absolument défaut chez une princesse, ce je ne sais quoi *sui generis* qui charme, enchante et subjugue. Prenez, dans les rues de Madrid, une de ces jeunes bohémiennes au regard de feu, nonchalamment accoudées au soleil sur quelque loque de couleur éclatante; son *éventail* ne vaut pas 1 maravédis; eh bien, croyez-vous qu'il y ait au monde courtisane à la mode ou grande dame capable de déployer plus de grâce, plus d'art et plus de séduction? L'Espagne, il est vrai, est le pays de l'*éventail* par excellence. Là, comme dans les colonies hispano-américaines, señoritas et señoras en usent et en abusent; elles sont inimitables dans le jeu de ce délicat objet (*manejo del abañico*). « Une dame espagnole, dit Benjamin Disraeli dans *Contarini Fleming*, ferait honte, avec son *éventail*, à la tactique d'une troupe de cavaliers. Tantôt elle le déploie avec la lenteur pompeuse et la consciencieuse élégance de l'oiseau de Junon; tantôt elle l'agite, ou avec une morbidesse nonchalante, ou avec une attrayante vivacité; tantôt l'*éventail* se referme avec un frémissement qui ressemble au battement d'ailes d'un oiseau et vous fait tressaillir. Psst! au milieu de votre confusion, l'*éventail* de Dolores vous touche le coude; vous vous retournez pour écouter, et celui de Catalina vient vous piquer au flanc. Instrument magique! Dans ce pays, il parle une langue particulière; la galanterie n'a besoin que de ce délicat bijou pour exprimer ses plus subtiles conceptions ou ses plus déraisonnables exigences. »

Chez nous, dans notre humide Paris, ce petit meuble des pays chauds n'aurait guère sa raison d'être s'il ne devait avoir d'autre objet que de tempérer la chaleur de l'air; mais il sert de contenance, qu'on soit grave, recueillie, modeste, embarrassée, qu'on soit une Agnès ou une Célimène, et c'est là son grand mérite. C'est ce que comprirent, il y a quelque quarante ans, deux ou trois hommes d'esprit, éventaillistes distingués, en rajeunissant industriellement, en variant selon le goût universel qui distingue nos produits, en entreprenant de remettre en vogue l'*éventail*, qui avait presque disparu, et d'en fournir le monde entier. Depuis lors, son succès va croissant, qu'il soit de vélin, de parchemin, de canepin, de batiste, de taffetas, de satin, de crêpe, de gaze plus ou moins richement et artistement peinte, brodée, enluminée, enjolivée, ou seulement de simple papier; que ses branches soient de nacre ou d'ivoire merveilleusement découpé, ou bien de bois commun; qu'il coûte 2,000 fr. ou qu'il coûte 0 fr. 05, il est désormais l'objet indispensable que, dans l'arsenal de ses coquetteries, toute femme mettra en première ligne. N'est-il pas délicieusement disposé, d'ailleurs, pour voiler à propos le malin sourire d'une bouche qui glisse à l'oreille voisine une adorable perfidie? pour cacher la rougeur que fait monter au front une confidence délicate, un aveu brûlant? Derrière cette tenture fine où Watteau a d'un pinceau libertin semé ses minois chiffonnés, elles rient du prochain tout à l'aise ces jeunes filles et ces jeunes dames; elles se content à voix basse leurs secrets, qui sont bien aussi les nôtres; et puis, si quelque billet essaye de se glisser furtivement à son adresse, l'*éventail*, épanoui avec art, le protège dans sa descente à travers les dentelles et les rubans d'un corsage agité. Une robe est-elle très-décolletée, et faut-il, s'armant contre des regards audacieux, combler le découvert, l'*éventail* est là; il s'ouvre, il se replie; on s'obstine : il s'ouvre encore, puis il se referme avec dépit, comme une sorte de point d'interjection qui prétend servir d'abri à la pudeur offensée : « Insolent! » a-t-il l'air de s'écrier en frémissant. Inutile d'ajouter que, dans cette posture, il appelle de plus en plus l'indiscrétion; il obtient ainsi un résultat tout contraire à celui qu'il affecte de désirer. Mais une main s'avance, tremblante et n'osant qu'à demi... V'lan! sur les doigts. O *éventail!* combien tes coups sont doux à donner et plus doux à recevoir!

APHORISMES. — I. Toute femme qui laisse tomber son *éventail* sur les doigts d'un galant signe sa défaite.

— II. Un mari doit voir, dans l'*éventail* de sa femme, un ennemi.

— III. Chaque femme a dans son *éventail* un complice : si le complice s'étire mollement, nonchalamment, c'est qu'un grain jaune tente de se dessiner à l'horizon conjugal; si les yeux de madame s'arrêtent avec trop de complaisance sur le complice peinturluré d'amours dodus et de bergères se roulant dans les blés, c'est que le grain jaune est à deux longueurs de nez de monsieur...; s'il s'ouvre et se referme sans cesse, s'il frémit, s'il palpite sans raison plausible, c'est que le grain est une trombe...; s'il redevient calme et reste béatement épanoui, c'est que le grain a éclaté : encore un mari prédestiné!

. Cela dit, avouons que Louis XVIII ne manquait pas d'esprit lorsque, faisant présent d'un superbe *éventail* à une dame célèbre par sa beauté et ses campagnes galantes, il faisait inscrire sur la boîte précieuse qui le contenait ce madrigal ingénieux :

> Dans le temps des chaleurs extrêmes,
> Heureux d'amuser vos loisirs,
> Je saurai près de vous amener les zéphirs :
> Les amours y viendront d'eux-mêmes.

« Les amours y viendront d'eux-mêmes! » Méditez ces paroles, ô vous qui êtes en puissance de femme.

Allons! maintenant passons sans *transition* — et je souligne ce mot — à un article d'arboriculture. Il y a quelques jours, entre la poire (de martin-sec) et le fromage (de Port-Salut), je lisais cet article à mon ami, M. Léon Bienvenu, directeur du *Trombinoscope* et l'un des propriétaires (*Touchatout*) du *Tintamarre*... en commentant les transitions. Comme il s'est moqué de moi, grand Dieu!... Mais je prendrai ma revanche, et c'est ce qui me console.

— Dans l'enfance de l'art on disposait presque toujours les arbres fruitiers mis en espalier ou en contre-espalier sous la forme d'un *éventail;* mais la difficulté d'établir un équilibre parfait entre les diverses branches a fait modifier cette forme de plusieurs manières. Nous nous contenterons de décrire les plus intéressantes ou les plus employées. La plus anciennement connue est l'*éventail à la française* mis en vogue par La Quintinie et modifié de nos jours par M. Dumoutier. On rabat le sujet à $0^{m},20$ du sol, soit en ménageant deux boutons latéraux à la base, soit en plaçant deux écussons sur chaque côté. Les premières branches qui en résultent sont placées d'abord dans une position presque verticale qui a pour effet de favoriser leur développement. L'année suivante on les taille de manière à obtenir sur chacune d'elles un rejeton, qui devient branche mère à son tour. Au fur et à mesure de leur croissance, on leur fait prendre une direction de plus en plus oblique, qui, en les ramenant vers la terre, laisse la partie supérieure du mur à découvert. Pour remplir ce vide, on fait développer à la base des branches mères déjà existantes, au moyen de bourgeons gourmands, deux nouvelles ramifications sur chacune desquelles on ménage, à une distance plus ou moins éloignée du centre, des rameaux secondaires. L'ancien *éventail* à la Montreuil, qu'on ne trouve plus guère aujourd'hui, se rapproche beaucoup de cette forme. Pour mener à bien le *pêcher à la Montreuil*, il faut, en même temps qu'une certaine habileté, une grande instruction pratique. On taille le pêcher au-dessus de deux yeux placés de côté, lors de la plantation en automne. Ces deux yeux donnent, au printemps suivant, deux mères branches, que l'on incline de manière à former ensemble les deux côtés d'un triangle isocèle largement ouvert. La seconde année, on les taille elles-mêmes à $0^{m},25$ ou $0^{m},30$ de leur point d'insertion sur la tige et sur un œil de dessus. Cet œil donne naissance à un bourgeon qui les continue, tandis qu'un autre bourgeon placé en dessous produit une première branche secondaire. La troisième année, on taille de nouveau et de la même manière les branches mères sur une longueur proportionnée à leur vigueur. On taille en même temps, pour la première fois, les premières branches secondaires, afin d'obtenir les pattes, qui sont les branches de troisième ordre. Au printemps de la quatrième année, on taille, pour la troisième fois, les branches mères primitives ainsi que les secondaires, toutes à un œil de dessus. Au bout de cinq ans, on ne se contente pas de tailler, comme les années précédentes, on fait développer, en outre, les deux gourmands dont nous avons parlé plus haut. Dans les années suivantes, on n'a plus qu'à tailler de la même manière que précédemment, afin de contenir et d'occuper la séve, qui, sans cela, s'en irait au loin, faisant défaut aux parties basses et moyennes de l'arbre, qui se trouveraient ainsi bientôt dénudées. Malgré ces précautions, les deux formes d'*éventail* dont nous venons de parler présentent des inconvénients très-graves. Les branches supérieures tendent sans cesse à se développer aux dépens des branches inférieures et des branches moyennes, qui s'épuisent par une production trop abondante de fruits. On est, en outre, obligé de créer plusieurs branches sur les ramifications primitives, ce qui est, pour ces dernières, une cause incessante d'épuisement prématuré.

L'ancien *éventail* à la Montreuil a été successivement amélioré par Butret, vers la fin du siècle dernier, et par les habiles agriculteurs actuels, qui lui ont donné une forme presque carrée. D'après un homme compétent, M. A. du Breuil, qui sera notre guide en cette matière, les arbres soumis à cette nouvelle forme présentent deux branches mères inclinées sous un angle de 45°. Ces branches mères portent en dessus et en dessous des branches sous-mères formant un angle d'environ 15° avec l'horizon et espacées de façon qu'il existe entre chacune d'elles un intervalle d'environ $0^{m},50$. Lorsque les jeunes sujets n'ont reçu qu'un écusson, comme cela arrive d'ordinaire pour les arbres plantés en pépinière, la première taille consiste à couper le rameau greffé immédiatement au-dessus de deux boutons latéraux. Ces boutons sont destinés à produire les deux branches mères de l'arbre. Mais il y aura plus d'avantage à choisir dans la pépinière des arbres ayant reçu deux écussons latéraux, ou, ce qui vaut mieux encore, à greffer ainsi les sujets plantés ou semés au pied du mur d'espalier. On gagnera de la sorte une année, car on aura tout d'abord les deux branches mères. Dans ce cas, à la première taille, les deux rameaux seront coupés immédiatement au-dessus d'un bouton, qui servira à les prolonger, tandis qu'un autre bouton, placé un peu plus bas et en dessous de chacun d'eux, donnera naissance à la première sous-mère inférieure. Les deux bourgeons destinés à continuer les branches mères seront maintenus sous un angle d'environ 70°, et ceux qui donneront lieu aux sous-mères sous un angle d'environ 40°. Tous les bourgeons qui se développeraient en même temps que ceux-ci, soit sur les rameaux primitifs, soit sur ceux de la première taille, seront d'abord pincés, lorsqu'ils auront atteint une longueur de $0^{m},06$ environ, puis supprimés entièrement quinze jours après. Au printemps suivant, on taillera les branches mères à $0^{m},50$ environ de la naissance des sous-mères, immédiatement au-dessus d'un bouton placé en avant, et qui servira à les prolonger. Les sous-mères seront taillées de la même manière, et le plus long possible, afin d'activer leur végétation. On ne songera pas, cette année, à obtenir de nouvelles sous-mères inférieures. Il est essentiel que les branches correspondantes placées de chaque côté du végétal soient taillées de la même longueur; sans cette précaution, l'équilibre de la végétation serait rompu entre les diverses parties de l'arbre. Si, par exception, il arrivait qu'une branche fût plus vigoureuse que la branche correspondante, il faudrait tailler la branche forte plus courte que la branche faible. Alors commencera le palissage. Les branches mères sont placées sous un angle de 65° environ; mais les sous-mères sont maintenues à la même hauteur, à peu près dans leur situation primitive. La troisième année, les branches mères doivent être taillées à 1 mètre environ de la naissance de la sous-mère inférieure. On fera développer les secondes sous-mères à environ $0^{m},80$ des premières, afin qu'étant inclinées sur celles-ci il y ait entre elles un espace d'au moins $0^{m},50$, nécessaire pour le palissage des bourgeons. Les premières sous-mères doivent toujours être taillées le plus long possible et maintenues dans leur position primitive. Les branches mères sont palissées sous un angle d'environ 60°. Au printemps de la quatrième année, l'arbre porte sur chacun de ses côtés une branche mère et deux sous-mères inférieures. Des branches coursonnes et des rameaux à fruits apparaissent sur ces diverses ramifications. A partir de cette époque, on peut faire naître chaque année une sous-mère inférieure. Celles qui existent déjà sont taillées seulement à $0^{m},50$ de la coupe de l'année précédente, car elles ont acquis d'ordinaire presque toute la longueur qu'elles doivent avoir. On abaisse les deux plus basses sous un angle de 25° environ; les autres sont maintenues dans leur position première, ainsi que les branches mères. La taille s'effectue d'une façon exactement analogue jusqu'à la sixième année. La position seule des branches palissées subit quelques modifications. Dans la cinquième année, les branches mères sont placées sous un angle d'environ 45°, et les sous-mères inférieures les plus basses sous un angle de 15°. Ces positions sont définitives. La seconde sous-mère inférieure reçoit une inclinaison de 25°, et la troisième d'environ 40°. Au printemps de la sixième année, toutes les sous-mères inférieures, au nombre de quatre, sont obtenues. Les branches mères sont taillées à $0^{m},40$ du sommet du mur. Les secondes sous-mères sont placées dans une position définitive, c'est-à-dire sous un angle de 15°; les troisièmes reçoivent une inclinaison de 25°, et les quatrièmes de 40°. Dès lors on peut s'occuper de créer les sous-mères supérieures, qui seront également au nombre de quatre, et dont la position très-rapprochée de la verticale amènera le prompt développement. On choisira à cet effet quatre rameaux vigoureux placés chacun un peu au-dessus du point où est insérée la sous-mère inférieure correspondante. On taille ces rameaux à une longueur d'environ $0^{m},15$ au-dessus d'un bouton à bois bien formé, et on leur conserve leur position naturelle. La septième année, toutes les sous-mères inférieures sont taillées à $0^{m},30$ de la limite qu'elles ne peuvent dépasser, et on en fait autant l'année suivante pour les sous-mères supérieures. La charpente de l'arbre étant dès lors terminée, il ne reste plus qu'à l'entretenir dans un état de vigueur uniforme pour toutes ses parties. On y parvient par l'emploi des procédés ordinaires, qui seront exposés dans tous leurs détails au mot TAILLE.

L'*éventail* carré de Montreuil a certainement de grands avantages sur les précédents; mais il présente aussi, quoique à un moindre degré, les défauts que nous leur avons reprochés. Ceci n'a rien de surprenant, attendu que ces défauts sont inhérents à la forme de l'*éventail;* de sorte que l'art des arboriculteurs, tout en les atténuant, ne saurait les faire entièrement disparaître. En effet, dans aucune des formes d'*éventails* imaginées jusqu'à ce jour la séve n'est suffisamment arrêtée au profit des sous-mères de dessous, qui, toutes, principalement celles de la base, sont trop peu vigoureuses. Cependant, quelques améliorations méritent d'être signalées. Les plus remarquables, sans contredit, sont dues à M. du Breuil. Ce savant arboriculteur conserve la forme carrée, mais il a soin de renverser les branches sous-mères supérieures les unes vers les autres sous un angle de 45°, de manière à y entraver la circulation de la séve. L'équilibre de la végétation est ainsi bien plus facile à obtenir. Afin d'atteindre plus sûrement ce même but, on pourra encore placer, à l'avance, sur les branches mères, et successivement, à mesure qu'elles s'allongent, un écusson à chacun des points où l'on voudra faire développer les branches sous-mères de dessus. Ces écussons devront appartenir à une variété beaucoup moins vigoureuse que celle sur laquelle on les pose; ou bien on forme les deux premières branches sous-mères de dessous au moyen de deux branches mères qu'on abaisse progressivement jusqu'au degré d'inclinaison convenable. On remplace ensuite les deux branches mères par un bourgeon vigoureux partant du point où les deux branches mères primitives abandonnent leur direction normale. Dans les terrains en pente, on emploie avec avantage l'*éventail* oblique de M. Louis Noisette. Cette forme, qui ne se compose que d'une seule branche mère, représente seulement la moitié de l'*éventail* carré de Montreuil. La taille en *éventail* s'emploie plus particulièrement pour le pêcher; mais on peut aussi l'appliquer à toutes les espèces d'arbres fruitiers conduits en espalier. Outre sa forme gracieuse, cette taille a encore l'avantage d'occuper une large superficie. C'est sans doute pour cela que les jardiniers s'en servent si souvent, malgré les défauts que nous lui avons reprochés.

Éventail (L'), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de M. Ernest Boulanger, représenté à l'Opéra-Comique le mardi 4 décembre 1860. Rosalinde, jeune veuve, sa sœur Phébé, le capitaine Annibal et le poëte Fabrice sont les personnages de cette petite pièce. Dans le cours de l'intrigue, Rosalinde laisse tomber son éventail aux pieds d'Annibal, afin qu'il le lui rapporte chez elle; ce qui a motivé assez légèrement le titre. La partition, traitée avec esprit, renferme de jolis détails : la séguidille *Bel astre aux doux yeux*, et l'air agréable de Rosalinde *J'ai vingt ans, je suis veuve*. Les rôles ont été créés par Crosti, Ponchard, Mme Faure-Lefebvre et Mlle Angèle Cordier.

ÉVENTAILLERIE s. f. (é-van-ta-lle-rî; *ll* mll. — rad. *éventail*). Industrie des fabricants d'éventails; commerce de marchand d'éventails : *L'*ÉVENTAILLERIE *parisienne témoigne de plus en plus des efforts de nos fabricants.* (P. Magne.)

ÉVENTAILLIER s. m. (é-van-ta-llié; *ll* mll. — rad. *éventail*). Marchand d'éventails.

ÉVENTAILLISTE s. (é-van-ta-lli-ste; *ll* mll. — rad. *éventail*). Ouvrier, ouvrière en éventails; fabricant d'éventails.

— Peintre d'éventails.

ÉVENTAIRE s. m. (é-van-tè-re — rad. *évent*, parce que les marchandises y sont exposées en plein air. Etym. dout.). Sorte de plateau, le plus souvent en osier, où certaines marchandes ambulantes exposent leurs marchandises, et qu'elles portent devant elles : ÉVENTAIRE *chargé de fleurs, de fruits, de légumes. La patente poursuit la malheureuse femme qui porte sa boutique sur un* ÉVENTAIRE. (Michelet.) *Les hyacinthes, les jonquilles, les violettes et les lilas parfument les* ÉVENTAIRES *des bouquetières.* (E. Souvestre.)

ÉVENTE s. f. (é-van-te). Techn. Casier où l'on met des chandelles.

ÉVENTÉ, ÉE (é-van-té) part. passé du v. Eventer. A qui l'on donne de l'air : *Odalisque* ÉVENTÉE *par des esclaves.*

— Altéré par l'action de l'air : *Vin, liqueur, parfum* ÉVENTÉ.

Amis, dans nos repas ne choquons que le verre,
Et ne disons du mal que du vin *éventé*.
***

— Se dit d'une mine de guerre dont on empêche l'effet en creusant à côté et en la mettant en communication avec l'air : *Mine* ÉVENTÉE.

— Fig. Divulgué, découvert, ébruité : *Nouvelle* ÉVENTÉE.

Un dessein *éventé* réussit rarement.
CORNEILLE.

— Etourdi, léger, sans retenue : *Esprit* ÉVENTÉ. *Tête* ÉVENTÉE. *Jeune homme* ÉVENTÉ.

. . . N'en voit-on pas sans cesse
Qui jusqu'à quarante ans gardent l'air *éventé*,
Et sont les vétérans de la fatuité?
GRESSET.

Jamais auprès des fous ne te mets à portée,
Je ne te puis donner un plus sage conseil.
Il n'est enseignement pareil
A celui-là de fuir une tête *éventée*.
LA FONTAINE.

— Mar. *Voile éventée*, Celle dans laquelle le vent donne dans le sens convenable pour obtenir un effet utile en avant. ‖ *Quille éventée*, Celle qu'on aperçoit à la surface de l'eau.

— Substantiv. Personne éventée, légère, étourdie : *Un* ÉVENTÉ. *Une* ÉVENTÉE.

— Syn. **Éventé, écervelé, étourdi**, etc. V. ÉCERVELÉ.

ÉVENTEMENT s. m. (é-van-te-man — rad. *éventer*). Action d'éventer; état de ce qui est éventé : *L'*ÉVENTEMENT *du vin.*

ÉVENTER v. a. ou tr. (é-van-té — rad. *évent*). Donner du vent à, agiter l'air autour de : *Les princes d'Asie ont toujours des gens qui les* ÉVENTENT *quand ils dînent.* (Acad.) ‖ Exposer au vent, à l'air libre : ÉVENTER *des habits, des meubles.*

— Altérer par l'exposition à l'air : ÉVENTER *du vin, des parfums, de la poudre.*

— Ouvrir latéralement par des travaux souterrains, en parlant d'une mine dont l'effet est ainsi détruit : ÉVENTER *une mine.*

— Fig. Pénétrer habilement, empêcher en découvrant; divulguer, ébruiter : ÉVENTER *la mine.* ÉVENTER *la mèche.* ÉVENTER *un secret.*

Un dessein qu'on *évente* est bien près d'avorter.
PIRON.

— Mar. *Eventer une voile*, L'orienter de façon qu'elle reçoive le vent. ‖ *Eventer la quille*, Abattre le vaisseau en carène jusqu'à ce que la quille vienne au-dessus de l'eau.

— Véner. Sentir, percevoir l'odeur de : ÉVENTER *les fumées du cerf.* ÉVENTER *la voie. Si l'on élevait les enfants à* ÉVENTER *leur dîner comme le chien* ÉVENTE *le gibier, on parviendrait peut-être à leur perfectionner l'odorat au même point.* (J.-J. Rouss.) *Les chiens* ÉVENTENT *le chiendent de très-loin.* (E. Chapus.) ‖ *Eventer un piége*, Lui ôter l'odeur qu'il a pour lui en substituer une autre plus propre à attirer l'animal qu'on veut prendre.

— Constr. *Eventer une pierre, une pièce de bois*, L'écarter du mur avec une corde, pendant qu'on la hisse, pour éviter qu'elle ne s'y heurte.

— Min. Pénétrer, pratiquer une ouverture dans : ÉVENTER *le tuf.*

— Techn. *Eventer les étoffes*, Leur faire prendre l'air en les soulevant pendant qu'elles sont plongées dans le bain d'alun.

— Econ. rur. *Eventer du grain*, Le remuer pour qu'il ne s'échauffe pas.

— Arboric. *Eventer la sève*, Faire de grandes plaies à un arbre, en supprimant de grosses branches, ou en coupant très-obliquement les petites, et provoquer ainsi l'écoulement de la sève. ‖ *Eventer un œil*, Tailler la branche très-près de cet œil.

— v. n. ou intr. Flairer : *Lorsque le loup veut sortir du bois, jamais il ne manque de prendre le vent ; il s'arrête sur la lisière,* ÉVENTE *de tous côtés, et reçoit ainsi les émanations des corps morts ou vivants que le vent lui apporte de loin.* (Buff.)

— Mar. Manœuvrer de manière que toutes les voiles portent.

— Manége. Avoir l'habitude de lever le nez en l'air : *Lorsqu'un cheval* ÉVENTE, *on lui met des branches hardies pour le ramener.* (Acad.)

S'éventer v. pr. Se rafraîchir en agitant l'air autour de soi : S'ÉVENTER *avec son mouchoir.*

— S'altérer par l'exposition à l'air, par le contact de l'air : *Le vin s'aigrit lorsqu'il* S'ÉVENTE.

ÉVENTILER v. a. ou tr. (é-van-ti-lé). Jurispr. Syn. de VENTILER.

ÉVENTILLER v. n. ou intr. (é-van-ti-llé; *ll* mll. — fréquent. d'*éventer*). Faucon. Battre des ailes en se soutenant dans l'air à la même place : *Le faucon* ÉVENTILLE.

ÉVENTOIR s. m. (é-van-toir — rad. *éventer*). Sorte d'éventail grossier, fait d'osier ou de plumes communes, dont on se sert pour activer le feu des fourneaux dans les cuisines.

— Min. Ouverture de la voie que l'on pratique au-dessus de l'ouvrier, dans une houillère. ‖ On dit aussi ÉVENTOUSE.

ÉVENTOUSE s. f. (é-van-tou-ze — rad. *éventer*). Techn. Trou pratiqué dans un four pour la ventilation. ‖ V. ÉVENTOIR.

— Mar. Ouverture pratiquée dans les ponts supérieurs pour donner de l'air dans les fonds du navire : *Les* ÉVENTOUSES *servent de passage aux manches à vent.*

ÉVENTRATION s. f. (é-van-tra-si-on — rad. *éventrer*). Chir. Relâchement des parois de l'abdomen. ‖ Plaie de l'abdomen donnant issue à une portion des viscères. ‖ Hernie abdominale qui se produit par une ouverture accidentelle.

ÉVENTRÉ, ÉE (é-van-tré) part. passé du v. Eventrer. Dont le ventre a été ouvert : *Chien* ÉVENTRÉ *par un sanglier. Des femmes enceintes ont été* ÉVENTRÉES, *et leurs enfants ont été coupés en morceaux.* (E. About.)

— Par anal. Percé, ouvert, défoncé : *Tambour* ÉVENTRÉ. *Pâté* ÉVENTRÉ. *Vaisseau* ÉVENTRÉ *par les boulets.*

ÉVENTRER v. a. ou tr. (é-van-tré — du préf. *é*, et de *ventre*). Ouvrir le ventre de : ÉVENTRER *un bœuf. On* ÉVENTRAIT *les fugitifs pour fouiller dans leurs entrailles l'or qu'ils avaient avalé.* (Chateaub.) *C'est un spectacle terrible que cette agonie de la tigresse se tordant de douleur et de rage sous la défense de l'éléphant qui l'*ÉVENTRE. (Th. Gaut.)

— Par anal. Défoncer, percer d'outre en outre, ouvrir par une large entaille : ÉVENTRER *un tonneau.* ÉVENTRER *une porte.* ÉVENTRER *un sac.* ÉVENTRER *un pâté. D'immenses déchirures ont* ÉVENTRÉ *l'écorce solide de notre globe.* (L. Figuier.)

— Mar. *Eventrer une voile*, La fendre dans un danger pressant, quand on n'a pas le temps ou la possibilité de la carguer : ÉVENTRER UNE VOILE, *c'est ce que les Anglais appellent plaisamment prendre un ris à l'irlandaise.* (Bonnefous.)

S'éventrer v. pr. S'ouvrir le ventre : *Le Japonais* S'ÉVENTRE *par point d'honneur.* (Acad.)

— Par anal. S'ouvrir en se crevant : *Le tonneau tomba et* S'ÉVENTRA.

ÉVENTUALITÉ s. f. (é-van-tu-a-li-té — rad. *éventuel*). Caractère de ce qui est éventuel : *L'*ÉVENTUALITÉ *d'une clause, d'une condition.*

— Fait éventuel, événement dont la réalisation n'est pas assurée : *Compter sur des* ÉVENTUALITÉS. *Lorsque l'on a l'esprit tendu vers les* ÉVENTUALITÉS *d'un péril à la fois menaçant et inconnu, tout vous devient sujet de défiance.* (E. Sue.) *La sentence du juge ne doit contenir aucune* ÉVENTUALITÉ *qui soit en dehors de sa propre puissance.* (J. Favre.)

ÉVENTUEL, ELLE adj. (é-van-tu-èl, è-le — du lat. *eventus*, événement). Dont la réalisation est subordonnée à quelque événement, à quelque fait incertain : *Profits, bénéfices* ÉVENTUELS. *Dans un traité, il faut toujours faire la part des cas* ÉVENTUELS.

— s. m. Cas éventuels, circonstances éventuelles : *Calculer l'*ÉVENTUEL. *Compter sur l'*ÉVENTUEL. ‖ Traitement supplémentaire de certains professeurs, prélevé sur les droits d'examen ou sur les frais d'études payés par les élèves : *Les professeurs des Facultés et des lycées perçoivent un* ÉVENTUEL.

— **Antonymes**. Essentiel, permanent et immanent, nécessaire, fixe, certain.

ÉVENTUELLEMENT adv. (é-van-tu-è-le-man — rad. *éventuel*). D'une façon éventuelle : *La république au-dessus du suffrage universel, c'est la république imposée, c'est l'insurrection* ÉVENTUELLEMENT *érigée en devoir.* (E. de Gir.)

ÉVENTURE s. f. (é-van-tu-re — rad. *évent*). Techn. Nom donné aux fentes ou crevasses que présentent les canons de fusil quand ils ont été faits avec un métal de mauvaise qualité, ou quand ils n'ont pas été forgés avec le soin nécessaire. ‖ On dit aussi ÉVENT.

EVENUS, rivière de la Grèce ancienne, dans l'Etolie, affluent du golfe de Corinthe. Sur ses bords, le centaure Nessus fut tué par Hercule. Elle porte aujourd'hui le nom de Fidari.

EVENUS, nom de plusieurs poëtes grecs qu'il nous est impossible aujourd'hui de distinguer les uns des autres. Seize épigrammes de l'*Anthologie* sont dues à des écrivains de ce nom; un Evenus enseigna la philosophie à Socrate; deux Evenus de Paros se sont illustrés par leurs élégies, etc.

ÉVÊQUE s. m. (é-vê-ke — lat. *episcopus*; gr. *episkopos*, de *epi*, sur, et *skopéo*, je regarde). Dignitaire de l'Eglise chargé de la direction spirituelle d'un diocèse : ÉVÊQUE *catholique.* ÉVÊQUE *anglican. Nommer, sacrer un* ÉVÊQUE. *Que les* ÉVÊQUES *se souviennent qu'ils sont des pères et non des maîtres.* (St Jérôme.) *Les* ÉVÊQUES *ont souvent oublié que leur nom signifie à la lettre travail, peine, application.* (Erasme.) *Massillon mourut comme tout* ÉVÊQUE *doit mourir : sans argent et sans dettes.* (D'Alemb.) *Dès le temps de Tertullien, l'*ÉVÊQUE *de Rome est nommé l'*ÉVÊQUE *des* ÉVÊQUES. (Chateaub.)

— *Évêque in partibus*, ou *in partibus infidelium*, Evêque sans diocèse, portant le titre d'une ville où il n'existe pas d'administration ecclésiastique. ‖ On a dit autrefois ÉVÊQUE PORTATIF.

— Loc. fam. *Devenir d'évêque aumônier*, ou, selon d'autres, *d'évêque meunier*, Passer d'une condition brillante à une position inférieure. ‖ *Disputer de la chape à l'évêque.* V. CHAPE. ‖ *Un chien regarde bien un évêque.* V. CHIEN.

— Prov. *Crosse de bois, évêque d'or; crosse d'or, évêque de bois*, Lorsqu'ils sont pauvres, les évêques sont vertueux, mais lorsqu'ils sont riches, les évêques perdent leurs vertus : *Au temps passé,* CROSSE DE BOIS, ÉVÊQUE D'OR; *aujourd'hui,* CROSSE D'OR, ÉVÊQUE DE BOIS. (Furetière.)

— Théâtre. *Bonnet d'évêque*, Petite loge du cintre ayant la forme d'une mitre d'évêque.

— Art culin. *Bonnet d'évêque*, Moitié de volaille comprenant le croupion et les deux membres inférieurs.

— Minér. *Pierre d'évêque*, Sorte de quartz améthyste, ainsi dit de sa couleur violette, les évêques portant une soutane de la même couleur.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de tangara.

— **Syn. Évêque, pontife, prélat.** *Évêque* désigne le chef de tous les prêtres d'un diocèse, le premier pasteur de tous les fidèles de ce diocèse, et il le désigne par rapport à ses fonctions; il ne peut s'appliquer qu'au christianisme. *Pontife* désigne ce qu'il y a de plus élevé, de plus auguste dans la dignité du prêtre; il y avait des pontifes dans le paganisme, c'étaient les grands prêtres; dans le christianisme, le pape est le souverain pontife, et les évêques ne sont appelés pontifes qu'en style liturgique ou dans celui de la chaire quand l'orateur veut relever la dignité de l'évêque dont il parle. *Prélat* signifie proprement élevé au-dessus des autres; il désigne l'évêque sous le rapport du rang qu'il occupe dans la hiérarchie, et quelquefois même il se dit de simples ecclésiastiques ayant droit au titre de monseigneur, des abbés ou chefs de monastères, des légats, etc.

— **Encycl.** Les Athéniens appelaient ἐπίσκοποι ceux qu'ils envoyaient dans leurs provinces pour voir si tout était dans l'ordre, et aussi ceux qui étaient chargés d'inspecter les temples, les grands chemins, et de veiller à leur entretien.

Les Latins désignèrent du nom d'*episcopi* les inspecteurs et visiteurs du pain et des vivres; Cicéron exerça cette charge : *Episcopus oræ Campaniæ.*

Des païens ce terme s'introduisit chez les Juifs, et leur servit à désigner les chefs de synagogues; puis, enfin, il fut adopté par les chrétiens, qui le donnèrent à leurs gouverneurs spirituels, appelés aussi *pasteurs.*

Dans l'origine, les *évêques* furent tout simplement des pasteurs établis en divers lieux par les apôtres, pour les suppléer dans leurs fonctions, c'est-à-dire instruire les fidèles, administrer les sacrements, gouverner les Eglises particulières. Ce fut au IIe siècle que l'on commença à distinguer l'*évêque* des anciens, dans chaque presbytère ou Eglise, en donnant au premier les titres de chef, surveillant, inspecteur; mais ces titres, purement honorifiques, n'établissaient d'abord aucune différence entre eux quant à la dignité et au pouvoir. La supériorité réelle des *évêques* ne s'introduisit qu'à la longue et par degrés; elle ne fut même bien reconnue que vers le IVe siècle, où les circonstances favorisèrent leurs désirs ambitieux, et contribuèrent à étendre leur pouvoir. La religion chrétienne ayant fait de très-grands progrès, et le nombre des prêtres s'étant, par conséquent, accru prodigieusement, il fut facile de persuader aux fidèles que, pour prévenir la confusion, il était nécessaire de soumettre plusieurs pasteurs à un seul, plusieurs prêtres à un seul *évêque*, et plusieurs *évêques* à un seul métropolitain.

Ce fut alors seulement que les fonctions épiscopales furent regardées comme plus hautes et plus sacrées que celles des autres conducteurs de l'Eglise. On décora donc les *évêques* des titres pompeux de prêtres souverains, princes des prêtres, princes du peuple, préfets de l'Eglise, pères et papes, patriarches et vicaires de Jésus-Christ. Il fut admis qu'ils possédaient la plénitude et la perfection du sacerdoce; qu'ils étaient la source de tous les ordres, de tout le pouvoir et de toutes les fonctions qui s'exercent dans l'Eglise; qu'en cette qualité, ils étaient revêtus de la suprême juridiction et de la souveraine éminence dans les fonctions hiérarchiques, et qu'ils étaient investis du pouvoir d'instituer les bénéfices et de conférer les dignités ecclésiastiques. Ils devinrent ainsi, à partir du IVe siècle, les prélats de premier ordre, appelés, suivant l'usage de l'Eglise, ordinaires, parce que les droits de juridiction et de collation pour les bénéfices leur appartiennent de leur chef, *jure ordinario*, selon l'expression usitée en droit canon.

Sous ce nom d'*évêques*, on comprend aussi les archevêques, les primats, les patriarches et le pape lui-même, qui ne se distinguent des simples *évêques* que par leur rang supérieur dans l'ordre de l'épiscopat.

Il résulte de tout ceci que l'institution des *évêques*, envisagés comme prélats supérieurs aux prêtres, est l'œuvre des temps et des circonstances.

Les fonctions actuelles des *évêques* sont les suivantes :

1° Ils gouvernent le diocèse auquel ils sont préposés, visitent régulièrement les églises commises à leur inspection, ou par eux-mêmes ou par leurs archidiacres. « Chaque *évêque* visitera son diocèse tous les ans, et prendra la défense des pauvres opprimés. » (Concile d'Arles, an 913) « Il visitera, au moins une fois l'an, par lui-même ou par d'autres personnes capables, la partie de son diocèse où l'on dira que se trouvent des hérétiques et des gens menant une vie irrégulière, différente du commun des fidèles. » (Concile de Latran, an 1215, canon III).

2° Les *évêques* doivent veiller à l'instruction du clergé et du peuple. Mais les conciles, en fait d'instruction, ne parlent guère que de l'Ecriture sainte; pour les lettres profanes, ce sont des inventions du diable dont il faut préserver l'esprit de la jeunesse.

3° Les *évêques* sont chargés d'administrer les sacrements et de conférer les ordres aux clercs de leur diocèse.

4° Enfin les *évêques* doivent exercer la juridiction ecclésiastique, suivant la teneur des privilèges qui leur ont été concédés par les empereurs. A ce propos, nous ferons observer que la juridiction des *évêques* fut dans l'origine fort limitée, car ils n'ordonnaient rien d'important sans consulter le clergé et même les fidèles de leur diocèse. A cette époque, il était facile d'assembler tous les clercs d'un diocèse, car ils résidaient presque toujours dans la ville épiscopale.

Lorsqu'on envoya des prêtres dans les villages, c'est-à-dire vers le IVe siècle, il fut plus difficile de réunir les clercs; on dut se contenter de le faire dans des cas très-importants. Cependant les *évêques* consultèrent toujours les ecclésiastiques résidant dans la ville épiscopale; plusieurs conciles du Ve et du VIe siècle en font foi. Dans la suite, le clergé de la cathédrale forma, près de l'*évêque*, une espèce de conseil appelé *presbytère*, qui fut regardé comme son conseil ordinaire et nécessaire, et où les affaires se traitaient à la pluralité des voix; cet ordre de choses existait encore au temps d'Alexandre III. Mais depuis, les chanoines ont insensiblement perdu le droit de siéger au conseil de l'*évêque*, si ce n'est pour ce qui concerne le service de la cathédrale; car, pour le gouvernement de son diocèse, l'*évêque* est un petit autocrate, ne prenant conseil que de qui bon lui semble.

Primitivement, la juridiction des *évêques* n'était point contentieuse; ils ne pensaient point à faire usage du glaive; absolument soumis aux lois des empereurs, ils n'infligeaient jamais de peine afflictive aux particuliers sans le concours des souverains dont ils réclamaient la protection. D'après les lois romaines, ils n'avaient pas même ce droit sur leurs clercs. Mais tel était le respect du peuple pour eux, qu'on les choisissait ordinairement pour arbitres et pour juges dans les affaires litigieuses; aussi les empereurs, voyant cela, les établirent bientôt arbitres nécessaires des causes entre clercs et laïcs. Ce simple arbitrage se convertit insensiblement en juridiction; les princes séculiers leur attribuèrent, en effet, un tribunal contentieux pour donner plus d'autorité à leurs décisions, et leur concédèrent enfin, par grâce spéciale, la connaissance des affaires personnelles intentées contre les clercs tant au civil qu'au criminel. Constantin le Grand ordonna même que, dans les affaires civiles entre laïcs, l'arbitrage de l'*évêque* une fois admis, ses jugements seraient irréformables comme ceux d'un juge souverain. Cette loi, confirmée par Arcadius et Honorius, fut insérée au Code Théodosien (l. XVI) et au Code Justinien (l. I, tit. IV, leg. 7, 8); le même privilège a été renouvelé par une loi insérée dans les capitulaires.

En Gaule, la prépondérance des *évêques* et le rôle politique qu'ils jouèrent tint à d'autres causes. Lorsque les Germains et les Francs envahirent la Gaule, ils respectèrent instinctivement ces chefs d'une religion étrangère, qui les étonnèrent souvent par leur calme, leur dignité, leur sang-froid, au milieu des périls et des violences de toute sorte qui remplirent cette époque de luttes sanglantes. Quand ils se furent convertis au christianisme, ils accordèrent aux évêques toute l'autorité morale et politique possédée autrefois par les druides, sans lesquels aucune affaire importante ne se concluait. Aussi les *évêques* occupèrent-ils la première place dans les conseils et à la cour des rois des deux premières ra-

ces; un fait suffira pour donner une idée de leur importance sociale. On sait qu'à cette époque le prix du sang se payait en argent, et que le meurtrier en était quitte pour mettre une certaine somme sur le cadavre de sa victime; or, le meurtre des leudes, des plus grands seigneurs du royaume, était estimé 600 sous, celui d'un *évêque* montait à 900. Les évêchés, au lieu de rester comme par le passé une charge imposée à la piété, au zèle et aux lumières, devinrent des fiefs comme les autres, soumis aux mêmes conditions et jouissant des mêmes privilèges. A l'exemple des seigneurs, les *évêques* s'emparèrent du droit de rendre la justice, et il y eut le tribunal de l'*évêque* et les officialités, comme il y avait les justices seigneuriales. Cet empiétement des *évêques* fut un bien, on ne saurait le nier, dans ces siècles de troubles où l'idée de droit avait disparu et où la violence la plus barbare régnait seule. Aussi les populations s'y prêtèrent docilement et ne favorisèrent que trop les usurpations successives et exagérées de la juridiction ecclésiastique. Outre les affaires des prêtres, les *évêques* s'étaient encore attribué celles qui regardaient les croisés, les pèlerins, les lépreux, les domestiques de tout ecclésiastique, les veuves et les orphelins, dans le nombre desquels étaient compris les reines régentes et les rois en bas âge et les clercs enfin, classe immense, parce que cet état jouissant de beaucoup de privilèges, une infinité de gens mariés, artisans ou autres, se faisaient tonsurer. Ils connaissaient de l'usure, du patronage, de l'adultère, du schisme, de l'hérésie, du sacrilège, de tout ce qui concernait la dot, le douaire, l'état des enfants, les testaments, les scellés, les inventaires. Enfin ils trouvèrent moyen de s'attribuer les causes purement laïques, comme les contrats civils, par exemple, en y introduisant le serment, qui faisait rentrer l'affaire dans la juridiction ecclésiastique. A toute cette clientèle, il faut ajouter celle des criminels, voleurs, assassins et autres malfaiteurs qui réclamaient le bénéfice de clergie, et avaient intérêt à comparaître devant une juridiction qui n'avait d'autre souci que de dépouiller le plus possible ceux qui avaient affaire à elle, et dont on disait « que les plus grands coupables pouvaient s'en tirer toutes bagues sauves, sauf de la bourse. » Il n'y a pas longtemps que l'on a vu disparaître le dernier vestige de la juridiction épiscopale, le For-l'Évêque, qui était une prison de l'officialité.

La dignité d'*évêque* étant si haut prisée, et offrant de si grandes immunités, il n'était pas étonnant de la voir recherchée par la noblesse, dont elle était devenue l'apanage ordinaire. En dépit des conciles et des anciennes traditions du christianisme, ces bénéfices se donnaient à des hommes qui n'avaient pas l'âge, à des enfants même, et l'aptitude du sujet aux fonctions qu'il devait remplir était la dernière chose dont on s'inquiétât. Les souverains ne se piquaient pas d'imiter Charlemagne, dans la vie duquel nous trouvons l'anecdote suivante rapportée par le moine de Saint-Gall : « Un prélat étant mort, dit cet historien, Charles lui donna pour successeur un jeune homme qui, tout content, se prépara à partir. Ses serviteurs lui amenèrent, comme il convenait à la gravité épiscopale, un cheval qui n'avait rien de fringant, et lui préparèrent un escabeau pour se mettre en selle. Indigné qu'on le traitât comme un infirme, il s'élança de terre sur sa bête et si vivement qu'il eut grand'peine à se retenir et à ne pas tomber de l'autre côté. Le roi, qui de son palais vit ce qui se passait, fit appeler cet homme et lui dit : « Mon ami, tu es vif, agile, » prompt et tu as bon pied; la tranquillité de » notre empire est sans cesse troublée par la » guerre; nous avons besoin dans notre suite » d'un clerc tel que toi; reste donc pour être » le compagnon de nos fatigues, puisque tu » peux monter si lestement à cheval. »

Tous les cadets de famille, entrés dans les ordres sans vocation aucune, ne pouvaient pas faire des prélats bien édifiants; ils regardaient cette position comme une compensation à ce que le hasard de la naissance leur avait enlevé, et ils usaient des biens de l'Église comme d'un patrimoine qui leur appartenait légitimement. Tout le monde sait quelles étaient les mœurs de ces gentilshommes qui, la plupart du temps, n'avaient de religieux que l'habit.

Un *évêque* recommandant à Richard Cœur de Lion de se défaire de trois méchantes filles qu'il entretenait : l'ambition, l'avarice et la luxure, ce prince se retourna vers ses courtisans et leur dit : « Vous avez entendu ce que m'a dit cet hypocrite. Pour suivre son avis, je donne mon ambition aux templiers, mon avarice aux moines, et ma luxure aux prélats. »

Le *Cabinet historial* de messire Remacle du Rondchamp, zélé catholique qui ne parle que de brûler les hérétiques, rapporte l'anecdote suivante : « Un archevêque de Cologne, marchant une fois en Champagne, suivi d'un tas de satellites armés à l'allemande, trouva un rustique qui se prit à rire merveilleusement en le regardant. L'archevêque lui demanda l'occasion de son rire : « Je me ris, dit-il, de » saint Pierre, prince des prélats, parce qu'il » a vœu pauvre pour faire ses successeurs » riches. » L'archevêque, ayant senti vivement la pointe de cette flèche, répliqua pour se justifier : « Mon ami, je vais ainsi à belle com» pagnie, par tant que je suis duc aussi bien » qu'archevêque. » Le rustique oyant cette réplique se remit encore à rire plus fort que devant, et comme l'archevêque lui demandait derechef l'occasion de son rire, il répondit avec liberté : « Monsieur, si ce duc que vous » dites allait en enfer, où irait l'archevêque? » C'est là justement ce qu'ils oubliaient tous, qu'ils étaient princes spirituels en même temps que princes temporels, et la plupart disaient comme l'archevêque de Reims : « Ce serait un bon état que d'être archevêque de Reims, si besoin n'y avait de chanter messe. »

Possesseurs de fiefs, les évêques étaient astreints au service militaire, et on les voyait courir, à la tête de leurs hommes d'armes, au secours de leur suzerain. Vainement les conciles leur avaient interdit les champs de bataille, par cette raison que l'Église a une mission de paix à remplir et qu'elle ne doit pas verser le sang; ils avaient trouvé un moyen ingénieux de tourner la difficulté : au lieu de se servir de glaives, ils portaient de lourdes massues de fer; ils ne versaient pas le sang, ils assommaient leurs ennemis. Durant tout le moyen âge, on voit les *évêques* dans les armées, surtout dans les croisades contre les infidèles ou les hérétiques; c'est le légat du pape qui commande les forcenés qui vont massacrer les Albigeois. Cette habitude regne jusqu'au XVII^e siècle, où l'on voit Richelieu commander en personne le siège de La Rochelle.

Princes temporels et possesseurs d'un domaine, les *évêques* firent tous leurs efforts pour le conserver et l'augmenter; ce furent eux qui résistèrent le plus longtemps à l'émancipation des serfs, et qui s'opposèrent le plus vivement à l'affranchissement des communes. N'est-ce pas aujourd'hui à Rome que se rencontrent les plus grands obstacles à l'émancipation de la pensée et à la liberté morale? Une fois l'existence de la féodalité éteinte, les *évêques* imitèrent les seigneurs : ils devinrent prélats de cour, et ne se montrèrent ni moins habiles, ni moins assidus courtisans, et furent d'autant mieux venus que ce n'était pas seulement leur personne, mais la religion qu'ils mettaient aux pieds du prince. A la fameuse représentation de *Mirame*, donnée par le cardinal de Richelieu, on vit nombre d'*évêques* parmi les assistants; et l'un d'eux, M. de Valençay, archevêque de Reims, en habit de maître des cérémonies, présidait à la distribution des rafraîchissements. C'est ce qui fit dire à un étranger qui assistait à cette soirée : « Plaisant pays que celui-ci, où les *évêques* sont à la comédie et les saints en prison. » Il faisait allusion aux premiers fondateurs du jansénisme enfermés à Vincennes. Saint-Simon et Dangeau nous ont dit le nombre des *évêques* qui se pressaient à Versailles, qui faisaient cortège au roi et antichambre chez ses maîtresses. Les plus dignes, comme Bossuet, se laissaient abuser par de fausses promesses : quel était le rôle des autres? La plus grande punition que pût leur imposer le maître était de les renvoyer chez eux, de leur imposer la résidence, première obligation prescrite par les conciles à tous les prélats. Leur nombre était considérable, comme le prouve l'épigramme suivante de Racine, faite à propos de l'assemblée du clergé de 1682 :

Un ordre hier venu de Saint-Germain
Veut qu'on s'assemble : on s'assemble demain.
Notre archevêque et cinquante-deux autres
Successeurs des apôtres
S'y trouveront. Or, de savoir quel cas
S'y traitera, c'est encore un mystère;
C'est seulement chose très-claire
Que nous avons cinquante-deux prélats
Qui ne résident pas.

A l'époque de la querelle des jansénistes et des persécutions exercées contre eux, il parut plusieurs pamphlets contre ces prélats mondains. Un entre autres, l'*Évêque de cour*, leur décocha plusieurs traits qui les atteignirent en pleine poitrine. Il les représentait ne se souvenant de leur diocèse que pour en tirer leur revenu, y compris l'argent des ordinations qu'ils avaient affermées. Quant à leurs mœurs et à leur savoir, ils n'étaient guère mieux traités, et les exemples qu'on avait sous les yeux ne donnaient que trop raison à ces satires. C'était l'époque où l'archevêque de Gondy rendait tout Paris témoin des jolies anecdotes que Tallemant nous a rapportées sur son compte; où l'archevêque de Harlay était loin d'inspirer le respect et la vénération à ses ouailles; où l'abbé Boileau répondait à ceux qui lui faisaient observer qu'il pourrait bien être censuré pour certains de ses ouvrages : « Je les ai écrits en latin afin que les *évêques* n'y comprissent rien. » Au siècle suivant, cette tradition se perpétuait : on voyait un homme comme Massillon accorder à l'abbé Dubois un certificat de bonne vie et mœurs. La satire des mœurs épiscopales de ce temps se trouve tout entière dans cette anecdote tirée des *Mémoires* de Maurepas : « Madame aimait beaucoup l'abbé de Saint-Albin, par rapport au père Lignières à qui il faisait régulièrement sa cour. Il lui arriva une aventure assez plaisante alors qu'il n'était encore qu'abbé. Il aimait fort les femmes, ce qui engagea M. Languet, *évêque* de Soissons, à parler de sa conduite au régent. Ce prince fit sur-le-champ venir l'abbé de Saint-Albin, qui était son fils naturel, lui fit une sévère réprimande devant cet *évêque*, et finit par lui dire qu'il ne convenait point à un petit abbé comme lui de mener une vie pareille à celle des grands prélats, ajoutant qu'il devait attendre du moins qu'il fût *évêque* pour avoir une conduite aussi mauvaise que la leur. » Voici encore deux autres anecdotes qui ne sont pas étrangères à notre sujet : « Le cardinal de Luynes se trouvant chez la duchesse de Chevreuse, M. de Conflans plaisanta Son Éminence sur ce qu'elle se faisait porter la queue par un chevalier de Saint-Louis. Le prélat répliqua que c'était un usage; qu'il en avait toujours un pour gentilhomme caudataire; « et le pré» décesseur de celui-ci, qui plus est, ajouta» t-il, portait le nom et les armes de Conflans. » — Je sais, en effet, répliqua l'autre avec » gaieté, qu'il y a toujours eu dans ma famille » de pauvres hères obligés de tirer le diable » par la queue. »

M. Maupeou, *évêque* de Chalon-sur-Saône, demandait à un paysan combien il y avait de dieux : « Parguié, monseigneur, répondit-il en son patois, il n'y en a qu'un; encore est-il bien mal servi par vous autres gens d'Église. »

La fin du siècle ne fut pas plus édifiante; on assistait au scandale du procès du collier; on voyait, à la veille de la Révolution, un prélat répondre à Louis XVI, qui lui demandait le chiffre de ses dettes : « Sire, je l'ignore, mais si Votre Majesté y tient, je pourrai le demander à mon intendant. » Il était temps, selon une expression célèbre, de leur reprendre cette croix d'or avec laquelle ils avaient perdu le monde, pour leur remettre en main la croix de bois qui leur avait servi à le conquérir. Dans les autres pays, les mœurs étaient les mêmes; les chansons satiriques nous ont appris ce qu'il faut penser de la chasteté et de la tempérance de ces *évêques* allemands dont l'un, l'*évêque* Sugger, meurt en route pour avoir trop bu du vin de Montefiascone; et l'on ne doit pas oublier que c'était un *évêque* que ce traître Ruggieri qui fit périr de faim Ugolin et ses fils. Mais, tout en faisant de nombreuses exceptions et en tenant compte des temps, la France peut s'honorer de son épiscopat, qui a longtemps été une de ses gloires.

L'élection des *évêques* se fit d'abord par acclamation populaire, comme le prouve ce que dit Fleury de l'élection d'Ambroise. L'*évêque* de Milan, Auxence de Cappadoce, étant mort en 1374, le peuple se trouva divisé en deux factions et fut sur le point d'en venir aux mains. Le gouverneur de la province, nommé Ambroise, accourut alors à Milan et harangua le peuple dans l'église. On raconte qu'un enfant s'écria alors par trois fois : « Ambroise, *évêque!* » Et ce cri fut répété avec acclamation par le peuple. Ambroise, extrêmement surpris, sortit de l'église, monta sur son tribunal, et, contre sa coutume, fit donner la question à quelques accusés, afin de paraître un magistrat sévère jusqu'à la cruauté. Mais le peuple ne s'y trompa point et lui cria : « Nous prenons sur nous ton péché. » Il retourna troublé dans sa maison et voulut faire profession de la vie philosophique, mais on l'en détourna. Pour se décrier auprès du peuple, il se laissa entraîner par un zèle peu éclairé jusqu'à faire entrer chez lui, devant tout le monde, des femmes publiques; mais le peuple criait encore plus fort : « Nous prenons sur nous ton péché! » Ambroise alors essaya de s'enfuir à Pavie, s'égara pendant la nuit, fut gardé à vue par le peuple, et se cacha chez un de ses amis, qui se vit bientôt dans l'obligation de le livrer; car Valentinien I^er, auquel on raconta l'affaire, défendit sous des peines très-sévères de le cacher. Ambroise alors se résigna à accepter la dignité qu'on lui offrait; comme il n'était encore que catéchumène, on le baptisa, et huit jours après on l'ordonna *évêque*. Ce fut depuis saint Ambroise.

Sidoine Apollinaire nous a laissé plusieurs récits qui montrent ce qu'étaient en Gaule les élections des *évêques* et quelles intrigues les accompagnaient. « L'assemblée des clercs, dit-il, trouva dans la ville des factions diverses, et toutes ces intrigues privées qui ne se forment jamais qu'au détriment du bien public et qu'avait surexcitées un triumvirat de compétiteurs. L'un d'eux, privé d'ailleurs de toute vertu, étalait l'illustration d'une race antique; un autre, nouvel Apicius, se faisait appuyer par les applaudissements et les clameurs de bruyants parasites gagnés par sa cuisine; un troisième s'était engagé par un marché secret, s'il parvenait au but de son ambition, à livrer les domaines de l'Église au pillage de ses partisans. Les *évêques* assistant à l'élection ne tardèrent pas à reconnaître l'état véritable des choses; toutefois, avant de rien manifester au public, ils tinrent conseil entre eux; puis, bravant les cris d'une tourbe de furieux, ils imposèrent tout à coup les mains, sans qu'il se doutât de rien et formât aucun vœu pour être élu, à un saint homme, nommé Jean, recommandable par son honnêteté, sa charité et sa douceur. Ils le proclamèrent leur collègue, au grand étonnement des intrigants, à l'extrême confusion des méchants, mais aussi aux acclamations des gens de bien, et sans que personne osât ou voulût réclamer. » Rien n'était plus fréquent que les ordinations forcées d'hommes honnêtes qui reculaient devant les honneurs de l'épiscopat, soit pour ne pas se soumettre au célibat ecclésiastique, soit par la crainte des périls et des brigues qui entouraient cette position à cette époque de violence, où de hardis compétiteurs ne reculaient pas devant un meurtre qui devait les débarrasser d'un rival. Aussi, au V^e siècle, le concile d'Orange s'éleva contre cet abus des élections forcées et les interdit.

En Gaule, les femmes exerçaient souvent sur les élections d'*évêques* une influence décisive qui rappelait celle des anciennes druidesses. « Après la mort de Virande, *évêque* de Clermont, dit Grégoire de Tours, il s'éleva parmi les citoyens une honteuse querelle au sujet de l'épiscopat; et comme les partis en désaccord voulaient chacun élire un *évêque*, il y avait parmi le peuple une division très-animée. Pendant que les *évêques* siégeaient un dimanche, une femme voilée et vouée à Dieu s'avança hardiment vers eux et leur dit : « Écoutez-moi, pontifes du » Seigneur : les hommes que ces gens-là ont » élus pour le sacerdoce ne plaisent point à » Dieu, et le Seigneur choisira lui-même au» jourd'hui son *évêque*. Ne soyez donc pas en » contestation et ne troublez pas le peuple; » mais soyez un peu patients, car le Seigneur » vous amène lui-même en ce moment celui » qui doit gouverner cette Église. » Pendant qu'ils s'étonnaient de ces paroles, arriva tout à coup un homme appelé Rustique, prêtre du diocèse de la ville de Clermont. Il avait été désigné à cette femme dans une vision. L'ayant vu, elle dit : « Voilà celui qu'a choisi » le Seigneur; c'est là le pontife que le Sei» gneur vous a destiné : qu'il soit nommé *évê» que*. » La foule, entendant ces paroles, mit un terme à toute querelle, proclamant que c'était un bon et digne *évêque*. Rustique fut donc placé sur le siège épiscopal, à la satisfaction du peuple. » Cette intervention des femmes était si fréquente, qu'un *évêque* nommé Caton, dont on ne voulait pas valider l'élection, fit venir pour de l'argent une femme dans l'église et lui ordonna de crier, comme si elle eût été emportée par l'inspiration d'en haut, qu'elle le reconnaissait pour un grand saint chéri de Dieu.

Beaucoup d'*évêques* étaient mariés; leur femme s'appelait *episcopa*, et on leur imposait seulement l'obligation de vivre ensemble comme frère et sœur. Tous ne s'y conformaient pas, et l'on vit de grands scandales. Grégoire de Tours raconte les persécutions nombreuses exercées par Suzanne, femme de l'*évêque* de Lyon, Priscus, contre ceux qui s'étaient opposés à l'élection de son mari. « Et, ajoute-t-il, tandis que les *évêques* prédécesseurs de Priscus avaient observé cette règle de ne laisser entrer aucune femme dans la maison épiscopale, celle-ci entrait avec ses servantes dans les cellules où reposaient les hommes consacrés à Dieu. » Telle était encore la femme de Badegésile, *évêque* du Mans, « qui excitait continuellement son mari à commettre des crimes... Elle coupait souvent aux hommes les parties naturelles et la peau du ventre, et faisait brûler aux femmes les parties secrètes de leurs corps. »

C'est en France qu'on trouve un des derniers exemples d'*évêques* catholiques mariés : « Letellier, dit Tallemant des Reaux, fit donner l'évêché de Saint-Malo à Villemontée, qui n'en jouit encore que par économat, à cause que sa femme n'avait point fait de vœux, mais seulement protesté devant le saint sacrement qu'elle ne vivait point comme une femme avec son mari. Elle était si folle que, sous prétexte qu'elle était la femme d'un *évêque*, elle ne voulait pas céder à une maréchale de France, disant qu'elle ne devait céder qu'aux princesses. »

Les élections populaires ne durèrent pas longtemps; les princes et bientôt les seigneurs féodaux intervinrent dans le recrutement de l'épiscopat. Aussi, en France, sous la première et la seconde race, malgré un simulacre d'élection, c'étaient en réalité le roi et les seigneurs féodaux qui nommaient aux dignités ecclésiastiques, y compris celle d'*évêque*. Voici comment les choses se passaient sous les carlovingiens : aussitôt qu'un *évêque* était mort, le clergé et le peuple envoyaient des députés au métropolitain pour l'en avertir. Le métropolitain en donnait avis au roi, et, suivant son ordre, nommait un des *évêques* de la province pour être visiteur. Il écrivait à cet *évêque* et l'envoyait dans l'Église vacante pour solliciter l'élection et y présider, afin qu'elle ne fût point différée et que les canons y fussent gardés. Le métropolitain envoyait en même temps au clergé et au peuple une « ample instruction » sur la manière dont l'élection devait se faire pour être canonique. Le visiteur arrivé, il assemblait le clergé et le peuple, puis faisait lire les passages de saint Paul et les canons indiquant les qualités requises chez un *évêque*. Tout le monde était censé y prendre part : il n'y avait au fond que le roi, le clergé, les nobles, parmi lesquels on choisissait l'*évêque*, et les moines qui y prissent une part effective. Suivant un édit du concile de Nicée, tous les *évêques* de la province (il y avait dix-sept provinces en France) devaient consentir à l'élection faite, et trois au moins assister à la consécration de l'élu.

Il en fut ainsi du IX^e au XII^e siècle. Au XIII^e, les chapitres des cathédrales avaient insensiblement acquis le privilège d'élire l'*évêque* du diocèse, sauf, bien entendu, le bon plaisir du roi ou du prince féodal dont la cathédrale dépendait. Le pape avait acquis, de son côté, le droit de confirmer l'élection. Toute élection, en vertu d'un décret du pape Alexan-

dre IV, était nulle au bout de six mois si l'élu, dans l'intervalle, n'avait soumis son élection au souverain pontife. Le désordre des temps féodaux fit tomber peu à peu l'élection elle-même dans les mains du pape, au moins en plusieurs contrées. Jean XXII supprima formellement les élections, que rétablit le concile de Bâle. Les choses allèrent tant bien que mal en France sur ce pied jusqu'au concordat de 1516 entre François Ier et Léon X. En vertu de cet acte fameux, le roi acquit le droit de nommer à tous les évêchés de France. Il était seulement obligé de choisir un docteur ou un licencié en droit canon, entré au moins dans sa vingt-septième année, et de le nommer dans les six mois de la vacance du siége. Au bout de trois autres mois, le pape en nommait un ; car le roi avait intérêt à prolonger la vacance d'un siége, attendu que, durant cette vacance, il percevait les revenus de l'évêché. Cependant le saint-siége s'était réservé le droit de confirmer l'*évêque* nommé par le roi. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution française, et fut renouvelé sans grand changement par le concordat de 1801, qui règle encore les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Les fonctions des *évêques* sont aujourd'hui de deux sortes : les unes, appelées *de juridiction volontaire et gracieuse*, concernent les dimissoires, l'approbation des confesseurs, vicaires et prédicateurs, la bénédiction des églises, chapelles, cimetières et leur réconciliation, la visite des églises paroissiales, les dispenses touchant l'ordination des clercs, les dispenses des vœux, des irrégularités, des bans de mariage, enfin ce qui touche à la censure et aux absolutions. Les autres fonctions sont celles que les *évêques* doivent remplir par eux-mêmes et dont nous avons parlé plus haut.

Lorsqu'un *évêque* est hors d'état de remplir les devoirs de l'épiscopat, on lui donne un coadjuteur avec future succession.

Suivant les anciens canons, il fallait avoir l'âge de trente ans pour obtenir l'épiscopat; cependant on faisait souvent exception à la règle : l'histoire parle d'un certain comte Héribert, oncle de Hugues Capet, qui fit nommer à l'archevêché de Reims son fils, âgé de cinq ans seulement.

Anciennement, on exigeait que l'*évêque* fût tiré du clergé même de l'Eglise dont il devait devenir le chef; aujourd'hui on le prend n'importe dans quel diocèse de France.

— *Evêque-abbé*. Les abbés prenaient anciennement ce titre, probablement parce qu'ils jouissaient de plusieurs droits analogues à ceux des *évêques*.

— *Evêque acéphale*. On appelle ainsi l'*évêque* qui ne relève d'aucun métropolitain et est immédiatement soumis au saint-siége.

— *Evêque assistant*. A Rome, on désigne ainsi certains *évêques* qui font partie des congrégations du saint office.

— *Evêques cardinaux*. On appela d'abord de ce nom les *évêques* propres ou en chef; puis ce titre fut accordé aux *évêques* cardinaux de l'Eglise romaine. Il y avait des prêtres et des diacres cardinaux avant qu'il y eût des *évêques* cardinaux.

— *Evêque cathédral*. *Evêque* qui est placé à la tête d'un diocèse. Ce nom servait à le distinguer des chorévêques, qui étaient d'un ordre inférieur.

— *Evêque in partibus infidelium*. Celui qui est promu à un évêché situé dans les pays infidèles. Les *évêques in partibus* ont commencé au temps des croisades; il parut nécessaire alors de donner aux villes conquises par les Latins des *évêques* de leur communion, qui conservèrent leur titre, même après avoir été chassés du pays où ils exerçaient leurs fonctions.

Les incursions des barbares et des musulmans ayant empêché plusieurs de ces *évêques* de prendre possession de leurs Eglises et d'y exercer leurs fonctions, le concile *in Trullo* leur laissa leur rang et le pouvoir d'ordonner des clercs.

— *Evêque métropolitain*. *Evêque* qui a son siége dans une métropole. Il a sous lui des *évêques* suffragants.

— *Evêque commendataire*. Celui qui tenait un *évêché* en commende, comme cela se pratiquait abusivement pendant le séjour des papes à Avignon.

ÉVÊQUE (FONTAINE DE L'), la plus belle source du Var et l'une des plus remarquables de France. Elle fournit 5 mètres d'eau par se[illegible] et se perd dans le Verdon, au-dessus des ruines du pont romain de Bauduen.

EVERAERTS ou **ÉVERARD** (Gilles), médecin néerlandais, né à Berg-op-Zoom, qui vivait dans le XVIe siècle. Il exerça avec beaucoup de succès sa profession à Anvers. On lui doit : *De herba panacea quam alii tabacum, alii petun aut nicotianam vocant, brevis commentariolus, quo admirandæ ac prorsus divinæ hujus peruanæ stirpis facultates et usus explicantur* (Anvers, 1583, in-16). Il fit une autre édition du même ouvrage et y ajouta plusieurs dissertations sur divers sujets (1587, in-16). Enfin on a joint à une troisième édition diverses apologies du tabac, diverses dissertations pour et contre cette plante (Utrecht, 1644, in-12).

EVERAERTS (Antoine), médecin néerlandais, né à Middelbourg (Zélande), mort à Anvers en 1679. Il devint conseiller de Middelbourg et pratiqua avec talent la médecine. Everaerts a laissé : *Novus et genuinus hominis brutique animalis exortus* (Middelbourg, 1661, in-12) ; *Lux e tenebris affusa ex viscerum monstrosi partus enucleatione* (Middelbourg, 1661, in-12) ; *Antiqui morbi recrudescentis cum gallico vel indico collatio* (Middelbourg, 1661, in-12).

EVERARD ou **EVERARDI** (Nicolas), jurisconsulte hollandais, né à Gripskerke (Zélande) en 1473, mort à Malines en 1532. Sa science extraordinaire lui gagna la confiance de Charles-Quint et le fit nommer président du grand conseil de Zélande et de Hollande (1509), puis de celui de Malines (1528). On lui doit : *Topica juris* (Louvain, 1516 et 1552, in-fol.) ; *Consilia sive responsa juris* (Louvain, 1554, in-fol.), plusieurs fois réimprimé depuis. Cet ouvrage, très-estimé, est précieux pour l'étude de l'ancien droit belge et du droit brabançon.

EVERARD ou **EVERARDI** (Ange), dit le **petit Flamand**, peintre de l'école vénitienne, né à Brescia, d'un père flamand, en 1647, mort en 1678. Il fut l'élève de François Monti, dont il adopta la manière. Il étudia cependant avec beaucoup de soin l'œuvre du Bourguignon, et il aurait sans doute profité de cette étude s'il ne fût mort prématurément.

EVERBECQ, bourg de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 35 kilom. N.-E. de Tournay ; 4,689 hab. Filatures de lin, fabriques de toiles, de chicorée, brasseries. Commerce de toiles et bestiaux ; saline produisant annuellement environ 30,000 kilogr. de sel.

EVERDINGEN (Albert VAN), peintre hollandais, né à Alkmaër en 1621, mort dans la même ville en 1675. Son frère César, ayant remarqué ses rares dispositions pour le paysage, l'envoya étudier à Utrecht, dans l'atelier de Roland Savery, alors en grande réputation. Sous l'influence de ce maître, l'élève s'éprit d'enthousiasme pour la poésie des montagnes, pour cette nature austère et sauvage dont il devait plus tard traduire si bien la grandeur. Everdingen n'avait que dix-huit ans quand Savery mourut (1639). Trop jeune encore pour voler de ses propres ailes, il entra dans l'atelier de Pierre Molyn le *vieux*, et non le *jeune*, comme on l'a dit à tort. Les premières productions du peintre d'Alkmaër rappelèrent tour à tour, et quelquefois simultanément, ses deux excellents maîtres. Ici, des pays sauvages hérissés de montagnes dans lesquels il semble qu'on entende le bruit de l'eau qui bondit sur des rocs éboulés ; là, des campagnes paisibles, uniformes, et dans les tons familiers. Après ces brillants débuts, Albert alla chercher en pleine mer des impressions différentes. Il fit naufrage, dit-on, dans la Baltique, et pendant que son navire, presque brisé sur les côtes de Norvége, recevait les réparations nécessaires pour reprendre la mer, le peintre s'avança dans l'intérieur des terres, où il esquissa ces grands et tristes mélèzes, ces noirs sapins, ces huttes de pêcheurs, ces ermitages bizarres qui font de ses tableaux un monde à part, monde inconnu, mais saisissant de vérité et d'étrange poésie. La mer, les bois, les montagnes ne suffisaient pas à son talent robuste. « Souvent aussi, dit M. Charles Blanc, les données les plus simples lui suffisent pour composer un paysage plein de charme, j'entends de ce charme secret et inexprimable que procure la vue des choses agrestes. Un troupeau de cochons dans une rue de village, une grange à toit mouvant, une chaumière délabrée, des pêcheurs raccommodant leur nacelle : tels sont alors les humbles sujets d'Everdingen, et, de même que Pierre Molyn, son maître, il sait leur prêter un intérêt imprévu, il sait nous faire rêver à la vie que mènent ces hommes pauvres, ces bûcherons, ces pêcheurs. »

En revenant de Norvége, l'artiste s'arrêta en Danemark, où le roi Frédéric IV essaya de le retenir. Il lui commanda les grandes pages qu'on admire à Copenhague dans le palais de Christiansborg. Ce sont de véritables chefs-d'œuvre, les plus belles toiles du maître.

Mais Everdingen est célèbre surtout par ses eaux-fortes. Elles se divisent en deux séries : la première, renfermant cent trois paysages décrits avec soin par Adam Bartsch, est rare et précieuse; quant à la seconde, c'est une des merveilles du cabinet des estampes de Paris. Elle contient cinquante-sept planches splendides, servant d'illustrations au vieux poëme des *Fourberies du renard*. Un manuscrit de l'illustre amateur Mariette, qui possédait cette collection, raconte ces innombrables fourberies et sert de texte aux gravures.

Lebrun se trompe, à notre avis, en élevant Everdingen au-dessus de Ruysdael ; il ne lui a pas été inférieur, mais il ne l'a jamais dépassé. Sa plus grande qualité, c'est un sentiment intime et profond de la nature qu'il a traduite. On observe dans ses tableaux quelque chose de l'âpre sauvagerie de Salvator Rosa, modifiée seulement par la tristesse native des paysagistes du Nord.

Il n'y a de lui au Louvre qu'un seul tableau, un *Paysage*. Le musée d'Amsterdam possède une *Vue de Norvége ;* la galerie de Dresde, un *Paysage*. On voit à Munich un *Paysage*, une *Chute d'eau*, une *Tempête*, trois peintures sur bois, qui peuvent compter parmi les meilleures du maître. Les autres collections d'Europe ne possèdent rien de lui.

ÉVERDUMER v. a. ou tr. (é-vèr-du-mé — du préf. *é*, et de *vert*). Econ. domest. Tirer une liqueur verte de : ÉVERDUMER *des épinards*.

— Techn. *Everdumer des fruits*, Leur donner une couleur verte, en termes de confiseur.

ÉVEREST (mont-), nom de la montagne la plus élevée du globe, ainsi nommée de l'ingénieur anglais qui en a le premier, en 1856, constaté l'altitude. Cette montagne, qui fait partie de la grande chaîne de l'Himalaya, appelée autrefois *Gaourisankar*, porte son front inaccessible à la prodigieuse hauteur de 8,839 mètres, 1,828 mètres de plus que l'Aconcagua, près de deux fois la hauteur du mont Blanc ; elle est située au S.-E. du Dhuvalaghiri, entre le Thibet au N. et le Népaul au S.

EVERETT (Alexandre-Henri), diplomate et publiciste américain, né à Boston en 1790, mort à Canton en 1847. Tout en étudiant la jurisprudence sous John Quincy Adams, il fit paraître ses premiers essais dans une revue intitulée *The Monthly anthology*. Après un voyage de trois ans à Saint-Pétersbourg, à Londres et à Paris (1809-1812), il revint dans son pays, suivit pendant quelque temps la carrière du barreau, puis se rendit à La Haye avec le titre de secrétaire de légation, qu'il échangea, en 1818, pour celui de chargé d'affaires. Sa mission dura jusqu'en 1824. L'année suivante, il fut envoyé en Espagne, et il rentra enfin en Amérique en 1829. Son frère Edward l'associa à la rédaction de la *North-American Review*, et il fut nommé sénateur pour la législature du Massachusetts (1830). Après avoir rempli une mission secrète à Cuba (1840), il fut envoyé en Chine (1846), où il mourut. On a de lui : l'*Europe* (Boston, 1822) ; *Nouvelles idées sur la population* (Boston, 1823), ouvrage dans lequel il combat les idées de Malthus et pose en principe que les produits du travail sont toujours en raison de l'accroissement de la population ; Ferry en a donné une traduction française (Paris, 1826) ; l'*Amérique* ou *Coup d'œil général sur la situation politique des puissances du continent occidental* (Philadelphie, 1827), écrit dans lequel il regarde les Etats-Unis et la Russie comme les deux Etats prédominants du monde chrétien, devant entraîner dans leurs orbites tous les autres Etats. Les ouvrages d'Everett sont aussi remarquables par la fermeté du style que par l'ampleur des vues.

EVERETT (Edward), homme d'Etat, écrivain, orateur américain, frère du précédent, né à Dorchester, dans l'Etat de Massachusetts, en 1794, mort à Boston en 1865, après avoir consacré plus de cinquante années de sa vie au service de son pays. Il était fils d'un ministre évangélique. Lorsqu'il eut terminé ses études au collége d'Haward, il se dévoua à la même carrière et devint pasteur dans l'église de Boston. En 1814, il fut nommé titulaire d'une chaire de littérature grecque nouvellement créée à Haward ; mais, avant d'exercer, il voulut se fortifier dans l'étude de cette belle langue, et vint passer deux ans à l'université de Gœttingue. En 1818, il se rendit en Angleterre et vécut dans l'intimité de Walter Scott, de Mackintosh, de Romilly et d'autres écrivains. A son retour, tout en se dévouant avec ardeur à son professorat, il dirigea la rédaction de la *North-American Review*, l'une des feuilles périodiques les plus estimées de la Nouvelle-Angleterre.

C'est en 1824 qu'il commença la série de ces discours publics qui l'ont placé au premier rang des orateurs américains. Cette première lecture, faite devant un auditoire d'autant plus nombreux que Lafayette était présent, traitait *des circonstances favorables à la culture des lettres en Amérique*. Depuis lors il a prononcé, sur tous les sujets intéressant son pays, des discours qui comptaient autant d'admirateurs que d'auditeurs. La même année 1824, il fut envoyé au congrès ; cette nomination était d'autant plus flatteuse qu'elle eut lieu sans que M. Everett fût consulté, et avec le concours des hommes de tous les partis. Pendant dix ans il resta attaché au comité des affaires étrangères, et les rapports présentés au congrès pendant cette période ont été, pour la plus grande partie, rédigés par lui.

Pendant l'automne de 1834, il fut élu gouverneur du Massachusetts, honneur qui lui fut trois fois dévolu. Son administration fut signalée par l'organisation de l'instruction publique, la fondation d'écoles normales, des études scientifiques et agricoles, et la révision du code criminel.

En 1840, à la recommandation de son ami Daniel Webster, chef du cabinet, le président Harrison nomma M. Everett ministre plénipotentiaire en Angleterre. D'épineuses questions s'agitaient alors entre les deux gouvernements : l'incendie de la Caroline, l'affaire de la Créole, des démêlés relatifs à l'Orégon, la capture et la détention, sur les côtes d'Afrique, par des croiseurs britanniques, de navires américains. Sans instructions spéciales, M. Everett, servi par la rectitude de son jugement, qui lui tenait lieu de finesse diplomatique, réussit à la satisfaction, non-seulement de M. Webster, mais de trois de ses successeurs.

En 1845, M. Everett, devenu président du collége d'Haward, publia la collection de ses discours. En 1852, le président Fillmore le choisit pour ministre des affaires étrangères, avec présidence du conseil. Le traité conclu avec l'Angleterre pour la propriété littéraire date de l'administration de M. Everett. Mais ce qui signala son passage au pouvoir, ce fut surtout la proposition, faite collectivement par la France et l'Angleterre, de conclure avec les Etats-Unis un traité pour garantir à perpétuité Cuba à l'Espagne. M. Everett déclina la proposition dans un factum fort éloquent, très-habile et plein de raisons spécieuses, sinon concluantes. Americain avant tout, il voulait réserver l'avenir.

En quittant le cabinet (1853), M. Everett fut élu sénateur au congrès, pour le Massachusetts; mais, l'année suivante, le mauvais état de sa santé l'obligea de donner sa démission, et il rentra dans la vie privée. En 1860, il fut porté candidat à la vice-présidence des Etats-Unis.

En s'éloignant des fonctions publiques, M. Everett ne voulut pas cesser de travailler à la prospérité intellectuelle de son Etat natal. C'est à ses constants efforts, à son action énergique que Boston doit sa bibliothèque publique, le plus splendide établissement de ce genre qui existe aux Etats-Unis.

« L'homme d'Etat, chez M. Everett, disait le correspondant qui annonçait sa mort au *Moniteur*, a souvent paru subordonné à l'homme de lettres. C'était un parfait *scholar*, dans le sens anglais du mot; mais le diplomate et le politique ne venaient peut-être qu'au second rang. Il y avait chez lui un goût pour les applaudissements et une sorte de coquetterie vis-à-vis des masses qui nuisaient quelquefois à la sûreté de ses jugements ; on en a eu un exemple dans la question du *Trent*. Ces défauts étaient toutefois rachetés par de rares qualités : une conversation charmante, une exquise urbanité, la connaissance de plusieurs langues, un grand savoir, que tempérait beaucoup d'usage du monde. Le Massachusetts était fier de M. Everett, comme il l'avait été de M. Webster. A Boston, sa mort est une cause de deuil public auquel le gouvernement a voulu s'associer. Ses obsèques eurent lieu, le 17, avec tous les honneurs rendus à l'illustre Webster en 1853. »

On a d'Everett, outre des poésies remarquables, un recueil de discours très-estimés et un ouvrage sur l'*Importance de l'éducation pratique et des connaissances utiles*. M. Everett était, depuis 1858, membre correspondant de l'Institut de France pour la section des sciences morales et politiques.

ÉVERGE s. m. (é-vèr-je — gr. *euergês*, bien fait; de *eu*, bien, et de *ergon*, ouvrage). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, qui ressemble assez aux érodisques.

ÉVERGÈTE adj. (é-ver-jè-te — gr. *euergetês*, bienfaisant; de *eu*, bien, et de *ergon*, œuvre). Hist. Titre que les Grecs donnèrent à quelques princes syriens et égyptiens.

ÉVERGÈTES (en grec *Euergetai*, bienfaisants), ancienne petite peuplade des Agriaspes ou Ariaspes, répandue dans une contrée de la Perse que l'on désignait sous le nom de Drangiane. Ce peuple, en lui amenant des convois de vivres, sauva d'une mort certaine l'armée de Cyrus, qui s'était égarée dans les déserts, et cet acte lui valut le nom d'Evergète. D'après les anciens historiens, Alexandre le Grand, frappé de la sagesse de la constitution des Evergètes, crut devoir la respecter.

ÉVERGHEM, bourg de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arrond. et à 7 kilom. N. de Gand ; 7,800 hab. Impression sur étoffes, tanneries, brasseries, distilleries. Fabriques de toiles de lin et de coton. Belle église ; nombreuses villas aux environs.

ÉVERGLADE s. f. (é-vèr-gla-de). Nom donné aux terrains marécageux de la Floride, qui sont inondés pendant la saison des pluies.

EVERLASTING s. m. (é-veur-la-stingh — mot angl. qui signif. *éternel*, et qui est formé de *ever*, toujours, *lasting*, qui dure). Comm. Tissu uni, ras, teint en pièce, chaîne et trame de laine. ‖ On dit plus ordinairement LASTING, par abréviation.

ÉVERNIE s. f. (é-vèr-nî — du gr. *eu*, bien ; *ernos*, branche). Bot. Genre de végétaux, de la famille des lichénées, tribu des parméliées, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe.

ÉVERNINIQUE adj. (é-vèr-ni-ni-ke — rad. *évernie*). Chim. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide évernique, sous l'influence des alcalis : *Acide* ÉVERNINIQUE. ‖ On dit aussi ÉVERNÉSIQUE.

ÉVERNIQUE adj. (é-vèr-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide homologue de l'acide lécanorique, découvert par Stenhouse dans une espèce d'évernie.

ÉVERNITIQUE adj. (é-vèr-ni-ti-ke — rad. *évernie*). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide everninique, sous l'influence de l'acide azotique.

ÉVERRÉ, ÉE (é-vèr-ré) part. passé du v. Everrer : *Chien* ÉVERRÉ.

ÉVERRER v. a. ou tr. (é-vèr-ré — du préf.

é, et de *ver*). Art vétér. Enlever le petit nerf qui se trouve sous la langue des chiens, et que l'on prenait autrefois pour un ver qui occasionnait la rage : ÉVERRER *un chien, la langue d'un chien.*

ÉVERRICULE s. m. (é-vèr-ri-cu-le — lat. *everriculum;* de *everrere*, balayer). Chir. Petit instrument à l'aide duquel on débarrasse la vessie des fragments de calculs qui peuvent y être restés après la taille.

ÉVERS (Charles-Joseph, baron), général belge, né à Bruxelles en 1773, mort dans le Namurois en 1818. Après avoir servi dans les dragons de Namur, il passa dans l'armée française et fit les diverses campagnes de la République. En 1800, à la tête d'un escadron de chasseurs, il défit les manteaux rouges croates. En 1803, il organisa la légion hanovrienne, dont il eut le commandement. Dans le royaume de Naples, il prit d'assaut Civitella del Tronto, où il fut grièvement blessé. Il fit ensuite les campagnes d'Espagne et de Portugal, et fit prisonnier le général Maïz et 800 hommes qu'il commandait. Durant la guerre de Russie, en 1812, il fut nommé général de brigade; mais il tomba aux mains des Russes pendant la retraite. En 1814, il fut remis en liberté et entra au service des Pays-Bas, avec le titre de lieutenant général, que Louis XVIII lui avait offert de son côté. Il commandait la 6e division militaire à Namur lorsqu'il mourut.

ÉVERSIF, IVE adj. (é-vèr-siff, i-ve — du lat. *eversus*, renversé). Subversif, qui détruit, qui renverse : *Doctrines* ÉVERSIVES. *La théorie du dévouement, de même que celle des récompenses, est une théorie de fripons,* ÉVERSIVE *de la société et de la morale.* (Proudh.)

ÉVERSION s. f. (é-vèr-si-on — lat. *eversio;* de *evertere*, renverser). Renversement, ruine : *L'*ÉVERSION *des institutions d'un pays.*

EVERSLEY (Charles SHAW-LEFÈVRE, vicomte), homme politique anglais, né à Londres, le 22 février 1794. Il est le fils aîné de Charles Shaw, qui siégea au parlement, d'abord comme membre pour le bourg de Newton et ensuite pour celui de Reading. M. Shaw prit le nom de Lefèvre lors de son mariage avec la fille unique de John Lefèvre de Heckfield-Hants, dernier représentant d'une famille de protestants de Rouen, qui se réfugia en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. Charles, fils aîné de M. Shaw-Lefèvre, fut donc élevé à Winchester; il se fit recevoir bachelier à l'université de Cambridge en 1815, maître ès arts en 1819, et il fut appelé la même année au barreau de Lincoln's Inn. Le 24 juin 1817, il épousa la seconde fille de feu Samuel Whitbread. En 1830, M. Shaw Lefèvre fut envoyé au parlement pour y représenter Dawnton, et alla s'asseoir parmi les libéraux; l'année suivante, il fut envoyé par le comté de Hants, qu'il ne cessa de représenter jusqu'en 1857, époque à laquelle il résigna les fonctions d'orateur-président de la Chambre des communes. En 1836, M. Shaw Lefèvre fit partie du comité chargé de faire une enquête sur l'état de l'agriculture, et, au mois de mars de l'année suivante, il lut un rapport fort remarquable sur la loi des céréales, dans lequel il concluait à l'abandon du système protecteur, ainsi qu'à une grande réduction des droits dont les céréales étaient frappées. En mai 1839, M. Abercromby ayant résigné ses fonctions d'orateur-président de la Chambre des communes, la Chambre s'assembla le 27 du même mois pour lui donner un successeur. Deux candidats étaient proposés : M. Shaw Lefèvre et M. Goulburn. Le premier fut élu. A cette occasion, lord Derby prononça ces paroles si honorables pour le nouveau président : « M. Shaw Lefèvre est élu par les suffrages d'un côté de la Chambre, mais la Chambre tout entière applaudit à son élection. » Le 9 mars 1857, le président annonça avec émotion à ses collègues qu'il se démettrait à la fin de la session des fonctions qu'il remplissait depuis dix-huit ans. Le lendemain, lord Palmerston provoqua en sa faveur un vote de remercîments, qui fut appuyé par M. Disraeli. Lors de sa retraite, M. Shaw Lefèvre a reçu le titre de vicomte Eversley de Heckfield, dans le comté de Southampton, titre qui lui donne un siége à la Chambre des lords. Il est, en outre, gouverneur et capitaine général de l'île de Wight, gouverneur du château de Carisbrooke, juge de Lincoln's Inn, grand sénéchal de Winchester, lieutenant-colonel de cavalerie de la yeomanry du Hampshire, et en cette qualité aide de camp de la reine d'Angleterre. M. Shaw Lefèvre est aussi l'un des propriétaires de la grande brasserie Whitbread de Londres. De son mariage avec la fille de S. Whitbread il a eu deux fils, dont l'aîné fut créé chevalier par la reine en 1857.

ÉVERTUER (S') v. pr. (é-vèr-tu-é — Ce mot, qui correspond au vieux français *s'esvertuer* et au provençal *esvertudar*, est formé de *es*, préf., et de *vertu*, comme *s'efforcer* de *es* et de *force*. Gachet, à propos de ce mot, rappelle le vieux terme français *se resvertuer*, et le provençal *revertuzar*, reprendre courage. — Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous nous évertuïons, que vous vous evertuïez*). Faire des efforts, prendre de la peine : *Prenez courage,* ÉVERTUEZ-VOUS. (Acad.) *Il n'est pas digne d'un chrétien de ne s'*ÉVERTUER *contre la mort qu'au moment qu'elle se présente pour l'enlever.* (Boss.) *Il est bon quelquefois aux hommes de science de se sentir en présence d'un public moins sérieux, et qui, par sa plus grande indifférence du fond, oblige les écrivains à s'*ÉVERTUER. (Ste-Beuve.)

Dieu veut que l'on travaille et que l'on *s'évertue.*
VOLTAIRE.

Elle part, elle *s'évertue;*
Elle se hâte avec lenteur.
LA FONTAINE.

— *S'évertuer à*, S'efforcer de, se donner beaucoup de peine pour : S'ÉVERTUER À *trouver des rimes. L'Allemagne des deux derniers siècles* S'ÉVERTUAIT À *traduire en allemand les pompes de Louis XIV.* (P. de St-Victor.)

— Gramm. Le participe passé est toujours variable dans les temps composés du verbe essentiellement pronominal S'ÉVERTUER : *Nous nous sommes* ÉVERTUÉS *à le satisfaire.*

EVESHAM, ville d'Angleterre, comté et à 22 kilom. S.-E. de Worcester, sur l'Avon; 5,300 hab. Manufacture de bas et de rubans, fabrique de parchemin. Cette petite ville, très-ancienne, autrefois célèbre par son abbaye, dont il ne reste que la tour, beau morceau d'architecture ogivale, possède deux autres églises du même style, un bel hôtel de ville et deux écoles gratuites. En 1265 fut livrée près de cette ville une bataille où périt Simon de Montfort, comte de Leicester. Le prince Edouard, son vainqueur, fut roi sous le nom d'Edouard Ier.

ÉVÉSIE s. f. (é-vé-zî). Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des scinques, et dont l'unique espèce habite l'Inde : *Les* ÉVÉSIES *ont les membres postérieurs rudimentaires.* (P. Gervais.)

ÉVESTHÈTE s. m. (é-vè-stè-te — du gr. *eu*, bien; *esthêtês*, vêtu). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant quatre espèces, dont deux vivent en Europe et deux en Amérique.

ÉVÈTHE s. m. (é-vè-te — du gr. *euethês*, niais). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant trois espèces, qui habitent l'Afrique.

ÉVEUX, EUSE adj. (é-veu, eu-ze — du vieux franç. *ève*, eau). Humide, marécageux. ‖ Vieux mot.

— Mar. Qui fait beaucoup d'eau : *Canot* ÉVEUX.

— s. m. Agric. Terrain qui devient boueux à la moindre pluie.

ÉVHÉMÈRE, philosophe et voyageur grec. V. EVÉMÈRE.

ÉVHÉMÉRISME, ÉVHÉMÉRISTE. V. ÉVÉMÉRIQUE, ÉVÉMÉRISME, ÉVÉMÉRISTE.

ÉVIADE s. f. (é-vi-a-de — gr. *euias;* de *euoi*, cri des bacchantes). Antiq. Nom grec des bacchantes.

ÉVIAN, petite ville de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Thonon, sur la rive méridionale du lac de Genève; pop. aggl., 2,011 hab. — pop. tot., 2,450 hab. « Considérée du lac, dit M. A. de Bougy, la ville a un aspect de vétusté des plus frappants; quelques bâtiments propres, tels que le couvent, les bains, le casino et plusieurs habitations, contrastent avec des maisons basses, sombres, délabrées comme celles d'un pauvre village. A l'orient est le port, assez spacieux et formé par une jetée, près du couvent-pensionnat des religieuses de Saint-Joseph, de la vieille porte dite *de Chabanne* et du château de Fonbonne. Puis, c'est une succession de logis, ayant pour la plupart un jardinet en terrasse sur le lac, car Evian n'a pas de quai. Voilà l'hospice, le vieux manoir de Blonay, la douane, l'église avec sa haute tour carrée, le collége et une petite esplanade au bord de l'eau, plantée de platanes, que l'on nomme *Porte d'Allinger.* Cette promenade est la place d'armes d'Evian. »

L'établissement des bains renferme un hôtel, un salon consacré à la conversation, au jeu et à la lecture des journaux; une salle de bals et de concerts. La fontaine pour les buveurs est placée sous un double escalier, près d'un magnifique jardin orné de fleurs et d'arbres exotiques, d'où l'on découvre une charmante vue sur Evian, le lac et les villes qui le bordent. Les eaux d'Evian, bicarbonatées mixtes, ont une température de 12° centigr. Les deux sources *Cachat* et *Bonne-Vie* diffèrent à peine entre elles.

L'eau d'Evian est claire et limpide, son odeur et sa saveur sont nulles. Rien, dans ses propriétés physiques, ne dénote sa valeur thérapeutique. Toutefois, l'action de ces eaux est sédative, et il est avantageux de les appliquer à des organes irritables ou agacés. La gastralgie, la dyspepsie accompagnée d'éructations acides, le pyrosis, etc., et, d'autre part, le catarrhe vésical, la disposition aux coliques néphrétiques, l'endolorissement de la vessie consécutif à la présence de calculs ou aux manœuvres de la lithotritie, tels sont les cas dans lesquels on peut conseiller une saison à Evian. Les eaux se prennent surtout en boisson. Les bains sont aussi employés, mais ils sont peu efficaces. On peut prendre quelquefois jusqu'à vingt verres d'eau d'Evian dans une journée sans en être incommodé. L'effet de ces eaux est certainement aidé par la situation du pays, placé sur les bords du lac de Genève, et réunissant toutes les conditions d'agrément et de salubrité. Les environs d'Evian sont riches en sites pittoresques et en remarquables points de vue.

ÉVIANES, peuple de la Macédoine, connu par la pompe avec laquelle il célébrait les fêtes de Bacchus. Les danses que les Evianes exécutaient dans ces circonstances s'appelaient de leur nom *danses évianes.*

On sait avec quel entrain les fêtes en l'honneur de Bacchus étaient célébrées par tous les peuples de la Grèce; elles dégénéraient souvent en de véritables saturnales, dont quelques-unes prenaient un caractère particulier. Les Evianes, dont le nom rappelle celui d'*Evius*, qu'on donnait à Bacchus, célébraient les fêtes de ce dieu avec tous les honneurs qui lui étaient dus, c'est-à-dire au milieu d'excès bachiques et par des danses qui, en Grèce plus que partout ailleurs, ont toujours été le signe principal des réjouissances publiques. Entre autres tableaux, on y voyait une scène mimique dans laquelle deux danseurs se livraient, aux sons de la flûte et de la lyre, un simulacre de combat. L'un d'eux, figurant un paysan occupé à labourer son champ, avait ses armes auprès de lui, tandis que l'autre, représentant un soldat ennemi, cherchait à surprendre son adversaire. Le laboureur abandonnait sa charrue, saisissait ses armes et se mettait en mesure de se défendre avec énergie. Le combat s'engageait alors avec ardeur, et les deux adversaires semblaient se porter mutuellement des coups terribles, se blesser sans pitié.

Ces danses des Evianes étaient mêlées de chants et rentraient dans la catégorie des *chorodies*, car Athénée les appelle *danses hyporchématiques.* Or, on sait qu'on appelait *hyporchèmes* les paroles des chorodies, c'est-à-dire le texte des chansons qui accompagnaient la danse, avec le son des crembales, de la lyre ou de la flûte. Du temps de Pindare, les danses *évianes* étaient fort en vogue, et Xénophon, décrivant dans son *Anabasis* les repas qui lui furent donnés par Seuthès, roi de Thrace, raconte qu'il assista au spectacle de deux danses de ce genre. « A la suite des libations et des hymnes sacrés, deux Thraces se levèrent et se mirent à danser au son de la flûte, les armes à la main, s'attaquant légèrement en agitant et brandissant leurs épées; l'un d'eux frappa enfin son adversaire, de telle sorte qu'on crut celui-ci blessé, et que, feignant de l'être en effet, il se laissa tomber avec tant d'adresse que toute l'assemblée jeta un cri. Le vainqueur alors s'empara des armes du vaincu, s'éloigna en chantant les louanges de Sitalcas, et les autres Thraces emportèrent le blessé comme s'il était mort, bien qu'il n'eût aucun mal. A l'issue de cette danse, on vit paraître des Æénianes et des Magnètes, qui dansèrent en armes la *karpé* ou les semailles. Un des acteurs, ayant avec lui ses armes, faisait les semailles en conduisant deux bœufs accouplés, et se retournait fréquemment comme s'il éprouvait une crainte vague; un voleur paraissait, s'approchait, et le laboureur, l'apercevant aussitôt, se jetait sur ses armes et livrait un combat au voleur, toujours en suivant les sons de la flûte; le voleur, à la fin, restait vainqueur, garrottait le laboureur, emmenait l'attelage. D'autres fois, c'était le laboureur qui garrottait le voleur, lui liait les mains derrière le dos et le conduisait attaché à son attelage de bœufs. »

On voit que cette danse était une des mille formes des fêtes chorégraphiques de l'antiquité, si curieuses et si originales pour la plupart.

ÉVICTION s. f. (é-vi-ksi-on — lat. *evictio;* de *evictus*, évincé). Jurispr. Dépossession d'un bien acquis de bonne foi : *Le vendeur est garant de l'*ÉVICTION *que l'acquéreur peut souffrir.* (Acad.)

— Par ext. Dépossession en général : *La société nous évince; eh bien, je prends acte de l'*ÉVICTION. (Proudh.)

— **Encycl.** Il y a *éviction* lorsque l'acheteur n'est pas maintenu dans les droits que le vendeur a dû lui transférer. La législation romaine donnait au mot *éviction* un sens plus restreint : l'acheteur était évincé lorsque la chose lui était enlevée par suite d'une décision judiciaire (*ablatio rei per judicis sententiam*). Ce résultat se présentait dans les trois cas suivants : 1° si l'acheteur avait succombé sur la poursuite d'une action hypothécaire ou en revendication; 2° s'il n'avait pu conserver la chose qu'en payant la *litis æstimatio;* 3° si, ayant perdu la possession de la chose, il succombait dans la revendication qu'il intentait.

Dans ces trois cas, l'acheteur avait un recours contre son vendeur par l'action *ex stipulatu* ou par l'action *ex empto.* L'action *ex stipulatu* reposait sur la *cautio duplæ* ou promesse faite par le vendeur à l'acheteur de payer le double du prix en cas d'*éviction.* Cette promesse était de droit commun toutes les fois qu'il s'agissait d'une chose ayant quelque valeur; l'acheteur pouvait l'exiger du vendeur. Dans d'autres hypothèses, l'acheteur ne pouvait exercer que l'action *ex empto.* C'est ce qui avait lieu lorsque le vendeur avait cédé de mauvaise foi la chose d'autrui. Aujourd'hui, comme dans notre ancienne jurisprudence, c'est d'après les règles de l'action *ex empto* qu'il faut déterminer les faits qui donnent lieu au recours en garantie. Ces règles ont même été élargies, en ce sens que le vendeur de la chose d'autrui doit la garantie, qu'il soit de bonne ou de mauvaise foi. Nous allons examiner les principes relatifs à l'*éviction* totale et à l'*éviction* partielle.

— I. *Eviction totale.* Dans quels cas y a-t-il *éviction* totale? L'article 1626 s'exprime ainsi : « Quoique, lors de la vente, il n'ait été fait aucune stipulation sur la garantie, le vendeur est obligé de droit à garantir l'acquéreur de l'*éviction* qu'il souffre dans la totalité..... de l'objet vendu..... » Cet article suppose que le vendeur n'était pas propriétaire de la chose vendue et il ouvre un recours en garantie pour cause d'*éviction.* Il y a là une inexactitude : l'action en garantie est donnée à l'acheteur indépendamment de toute *éviction* effectuée, par cela seul qu'il apprend qu'on lui a vendu la chose d'autrui. Il peut y avoir *éviction* en dehors du cas où le vendeur n'était pas propriétaire de la chose vendue : 1° l'acheteur qui paye ou délaisse sur la poursuite d'un créancier hypothécaire subit une *éviction;* 2° de même, l'acheteur qui est dépouillé de la chose vendue par l'accomplissement d'une condition résolutoire qui affectait la propriété de cette chose; 3° de même encore, l'acheteur qui, ayant omis de remplir les formalités de la transcription, est primé par un nouvel acheteur qui a rempli ces formalités.

Dans quels cas et à quelles conditions l'*éviction* donne-t-elle lieu à garantie? Le vendeur est tenu à la garantie indépendamment de toute stipulation. L'application de ce principe ne souffre aucune difficulté dans les ventes volontaires effectuées même aux enchères; mais elle présente une difficulté sérieuse lorsqu'il s'agit de ventes sur saisie immobilière. Dans ce cas, l'adjudicataire évincé a-t-il un recours en garantie? Nous pensons que l'adjudicataire peut répéter le prix qu'il a payé : les créanciers ont reçu un prix qui ne leur était pas dû. Nous concédons, d'ailleurs, qu'il faut appliquer le deuxième alinéa de l'article 1377, aux termes duquel cette répétition cesse lorsque le créancier qui a reçu son payement a supprimé son titre (ainsi jugé cour de Riom, 20 mai 1851. Dalloz, 1852, II, 258). Le vendeur n'est pas tenu de l'*éviction* qui a sa cause dans des faits postérieurs à la vente, à moins que ces faits ne lui soient imputables. Nous pouvons supposer, comme exemple de faits imputables, le cas où le vendeur a aliéné la chose ou constitué des droits réels après la vente et avant la transcription. Comme exemple de faits non imputables au vendeur, il nous suffit de rappeler le cas d'expropriation pour cause d'utilité publique. Les règles générales de l'*éviction* peuvent être modifiées par les conventions des parties. Il peut être convenu que le vendeur ne sera soumis à aucune garantie; mais cette clause ne soustrait le vendeur qu'aux dommages et intérêts; elle laisse subsister à sa charge l'obligation de restituer le prix, alors même que l'*éviction* ne résulte pas d'un fait personnel au vendeur. Néanmoins, ce n'est là qu'une interprétation de la volonté des parties : le vendeur pourrait, par une clause formelle, se libérer de l'obligation de payer le prix, pour le cas où l'*éviction* ne lui serait pas imputable. Il y aurait alors un contrat aléatoire, le vendeur aliénerait les droits qu'il peut avoir.

— II. *Eviction partielle.* Il y a *éviction* partielle : 1° lorsqu'une part divise ou indivise des biens vendus n'appartenait pas au vendeur; 2° lorsque le vendeur a déclaré l'existence d'une servitude active qui n'existait pas; 3° lorsqu'une servitude passive est découverte à la charge du bien vendu. Dans ce cas, le vendeur doit-il indemniser l'acheteur du dommage qu'il éprouve? L'article 1638 distingue, suivant que les servitudes sont ou ne sont pas apparentes : si elles sont apparentes, l'acheteur est censé les avoir connues et n'a aucun recours; si elles sont inapparentes, le vendeur est censé avoir voulu vendre le bien libre de toute servitude, un recours est ouvert à l'acheteur. On s'est demandé si la loi du 23 mars 1855 n'a pas modifié l'article 1638. D'après cette loi, les servitudes ne sont opposables à l'acheteur que si elles ont été transcrites; par conséquent, a-t-on dit, l'acheteur a dû connaître l'existence des servitudes même inapparentes, il ne peut jamais se plaindre. Ce point de vue est faux. La circonstance de la transcription n'a d'importance que dans les rapports de l'acheteur avec ceux qui prétendent à une servitude, elle n'a aucune portée dans les rapports des parties. L'*éviction* partielle donne lieu, au profit de l'acheteur, à un recours en garantie, même si elle est moindre d'un vingtième de la valeur ou de la contenance de la chose vendue. (Cour de cassation, 14 janvier 1851. Dalloz, 1851, I, 91.) Il y a un arrêt contraire de la cour de cassation du 14 avril 1862 (Dalloz, 1862, I, 455). Ce dernier arrêt s'explique par une interprétation de la convention; le véritable principe se trouve dans le premier arrêt.

— *Effets de l'éviction partielle.* Une distinction est nécessaire. Si la partie évincée est de telle importance que l'acquéreur n'eût pas acheté s'il avait connu la situation, la

vente pourra être résiliée. Si l'acheteur ne prouve pas qu'il n'aurait pas acheté s'il avait connu la diminution, ou bien s'il ne veut pas faire résilier, l'article 1637 est applicable. Cet article est remarquable en ce que ses règles s'écartent complètement des règles de l'*éviction* totale : au cas de l'*éviction* totale, le recours comprend la restitution du prix et des dommages-intérêts ; au cas d'*éviction* partielle, le premier élément est supprimé. Le vendeur ne doit pas restituer une partie proportionnelle du prix, il n'est tenu qu'à indemniser l'acheteur du préjudice qu'il souffre. De là cette conséquence, qu'il faut apprécier la valeur de la chose au moment de l'*éviction* et faire supporter par l'acheteur la diminution de valeur. Dans l'hypothèse de l'*éviction* totale, l'acheteur profite de l'augmentation de valeur et ne souffre pas de la diminution. La règle posée par l'article 1637 est d'autant plus remarquable que Dumoulin et Pothier appliquaient à l'*éviction* partielle les principes de l'*éviction* totale. On peut expliquer l'innovation du code civil par ce motif que l'obligation de restituer le prix, lorsqu'il y a *éviction* totale, est fondée sur ce que la vente est nulle ou résoluble, de telle sorte que le vendeur, s'il gardait une fraction du prix, le garderait sans cause. Lors, au contraire, qu'il y a *éviction* partielle, une partie de la chose vendue reste aux mains de l'acheteur ; la vente n'est pas anéantie ; le vendeur peut l'invoquer pour garder une fraction du prix. L'article 1637 s'applique sans contestation lorsque l'*éviction* porte sur une part divise ; mais des difficultés s'élèvent lorsqu'elle porte sur une part indivise.

Premier système. L'article 1637 ne reçoit pas d'application dans ce cas. On comprend très-bien que l'*éviction* d'une part divise laisse subsister la vente et ne donne à l'acheteur que le droit de réclamer une indemnité. Si l'on acceptait un autre mode de règlement, il y aurait à faire une ventilation fort difficile pour déterminer la partie du prix qui doit être restituée. Au contraire, au cas d'*éviction* d'une part indivise, le montant de la restitution est déterminé sans peine.

Deuxième système. La distinction proposée ne doit pas être admise. La loi ne distingue pas, et son silence est d'autant plus décisif que Pothier (*Traité de la vente*, nos 139 et suiv.) parlait en même temps de l'*éviction* partielle *pro diviso* et *pro indiviso*. Le code a sciemment changé la doctrine de Pothier en ce qui touche l'*éviction* partielle, et il l'a fait nécessairement, en songeant aux deux hypothèses réglées par Pothier. Le système que nous adoptons a l'avantage de supprimer les difficultés très-graves qui s'élevaient déjà en droit romain et dans notre ancienne jurisprudence, et qui pourraient se présenter encore aujourd'hui, si l'on admettait la première opinion. Supposons, en effet, qu'une prairie a été vendue. Postérieurement à la vente, la prairie, qui avait mille arpents, est réduite, par un cours d'eau qui la limite et la creuse, à huit cents arpents. On découvre ensuite que le vendeur n'était propriétaire que pour quatre cinquièmes. Si l'étendue de la prairie était la même qu'à l'instant de la vente, l'*éviction* enlèverait deux cents arpents à l'acheteur. En fait, elle enlèvera moins. Faut-il déterminer la quote-part du prix à restituer d'après l'étendue actuelle de la prairie ou d'après son étendue au moment de la vente? Dans l'opinion que nous avons acceptée, la controverse n'est pas possible : la quote-part du prix à restituer sera calculée sur l'étendue de la prairie au moment de l'*éviction*. Le principe posé par l'article 1637 fait naître une différence entre les effets de la clause de non-garantie suivant que l'*éviction* est totale ou partielle. Malgré cette clause, le vendeur est obligé de restituer le prix en vertu de la *conditio sine causa*, si l'acheteur est évincé de la totalité de la chose. Il n'est pas tenu de restituer une quote-part du prix, si, la clause de non-garantie étant intervenue, l'acheteur est privé d'une portion de la chose. Il résulte de là qu'il y a un grand intérêt à savoir si l'*éviction* est totale ou partielle. Nous allons examiner deux hypothèses qui peuvent faire doute.

Première hypothèse. Une prairie de mille arpents a été réduite à huit cents par un cours d'eau ; l'acheteur est évincé des huit cents arpents qui restent par quelqu'un qui était propriétaire de la totalité. L'*éviction* doit être considérée comme totale, parce qu'il est démontré que le vendeur n'avait transféré aucune part de la chose. Cette solution était déjà acceptée dans le droit romain par la majorité des jurisconsultes (*Digeste*, t. II, l. 64, p. 21).

Deuxième hypothèse. Un droit viager, un usufruit a été vendu ; l'acheteur en a retiré les produits pendant un certain temps (cinq ans, par exemple). Postérieurement il est évincé. Devons-nous dire qu'il y a *éviction* totale? Chaque année de jouissance constitue pour l'acheteur la prestation d'une partie de la chose vendue, et, à ce point de vue, on peut soutenir que l'*éviction* est partielle ; mais, d'autre part, l'*éviction* embrasse la totalité du droit que le vendeur a voulu transférer. La jouissance de fait n'empêche pas que l'acheteur n'ait jamais été rendu usufruitier.

ÉVIDAGE s. m. (é-vi-da-je — rad. *évider*). Techn. Action d'évider : *L'*ÉVIDAGE *des canons prend le nom de* forage. ‖ Opération ayant pour objet de faire les ouvertures ou jours qui, dans certaines pièces de poteries, comme les corbeilles, n'ont pu être produites par le moulage. ‖ Opération de la fabrication des aiguilles à coudre, qui consiste à faire la cannelure ou coulisse longitudinale et à arrondir la tête.

ÉVIDE s. m. (é-vi-de — du gr. *eu*, bien ; *eidos*, aspect). Entom. Syn. de CHRYSODÈME.

ÉVIDÉ, ÉE (é-vi-dé) part. passé du v. Évider. Creusé, échancré : *Vase fait d'une pierre* ÉVIDÉE. *Table* ÉVIDÉE *en fer à cheval. Les étages du bananier sont* ÉVIDÉS *et assez semblables à ceux d'un roi d'échecs.* (B. de St-P.)

— Blas. Se dit d'une étoile ou d'un triangle, quand ces pièces sont à jour.

— Archit. *Escalier évidé*, Escalier tournant, dont les marches, non soutenues à l'intérieur, décrivent une ligne spirale.

— Mar. *Carène évidée*, Carène dont les formes sont très-fines, surtout vers l'arrière.

— Techn. *Drap évidé*, Drap qui, foulé à sec, s'est échauffé dans la pile et est devenu lâche.

ÉVIDEMENT s. m. (é-vi-de-man — rad. *évider*). Action d'évider ; état de ce qui est évidé : *L'*ÉVIDEMENT *d'un vase de terre. L'*ÉVIDEMENT *des parties concaves d'une sculpture.*

— Mar. Rétrécissement des formes d'un navire dans la partie immergée, ayant pour but d'obtenir des lignes d'eau d'une grande finesse.

— Chir. Opération qui consiste à enlever les parties intérieures d'un os malade, sans attaquer le périoste, pour en déterminer la régénération.

ÉVIDEMMENT adv. (é-vi-da-man — rad. *évident*). D'une manière évidente ; certainement, sans aucun doute : ÉVIDEMMENT *vous êtes dans l'erreur. Vous êtes* ÉVIDEMMENT *dans l'erreur. Suis-je dans l'erreur?* — ÉVIDEMMENT. *Abel ayant été tué par son frère,* ÉVIDEMMENT *l'homme descend de Caïn.* (A. d'Houdetot.) *L'étude de la géométrie est* ÉVIDEMMENT *un cours de logique.* (Arago.) *Ce fut* ÉVIDEMMENT *sur la base chrétienne que s'affermit la royauté des capétiens.* (Guizot.) *La domesticité est* ÉVIDEMMENT *de toutes les conditions sociales la plus incompatible avec la liberté civique.* (Vacherot.) ÉVIDEMMENT *les gens qui se marient ne savent ce qu'ils font.* (Proudh.)

ÉVIDENCE s. f. (é-vi-dan-se — lat. *evidentia* ; de *evidens*, évident). Caractère de ce qui est évident, certitude qui ne laisse aucun doute dans l'esprit : *L'*ÉVIDENCE *d'une vérité. Proposition démontrée jusqu'à l'*ÉVIDENCE. *L'esprit se repose quand il trouve de l'*ÉVIDENCE, *et il s'agite quand il n'en trouve pas, parce que l'*ÉVIDENCE *est le caractère de la vérité.* (Malebr.) *Il est rare qu'on arrive tout à coup à l'*ÉVIDENCE ; *dans toutes les sciences et dans tous les arts, on a commencé par une espèce de tâtonnement.* (Condill.) *Aucune passion n'aveugle autant que l'intérêt ; il empêche de voir l'*ÉVIDENCE. (De Ségur.) *La raison ne rend pas compte de l'*ÉVIDENCE. (Royer-Collard.) *Il n'y a que des niais qui perdent leur temps à démontrer l'*ÉVIDENCE. (E. de Gir.) *L'homme croit souvent ce qu'il veut croire ; mais souvent aussi l'*ÉVIDENCE *est plus forte que lui et l'entraîne.* (E. Scherer.) ‖ Condition d'une chose qui apparaît clairement, qui est connue d'une manière certaine : *Mettre en* ÉVIDENCE *la mauvaise foi de quelqu'un. Mettre en* ÉVIDENCE *les défauts d'un ami. Tout ce qui n'est pas mis en* ÉVIDENCE, *en fait d'actes des tribunaux, passe toujours pour injuste.* (Mme de Staël.)

Nier des trahisons qui sont en *évidence*,
A l'infidélité c'est joindre l'impudence.
CORNEILLE.

— Situation d'un objet dans laquelle il est facilement aperçu : *Mettre des marchandises en* ÉVIDENCE *dans des vitrines, des étagères.* ‖ Position d'une personne qui la fait remarquer, qui attire l'attention sur elle : *Il est des gens qui aiment à se mettre en* ÉVIDENCE. *Ceux qui, revêtus de hautes dignités, passent leur vie en* ÉVIDENCE, *ne font rien dont chaque mortel ne soit instruit.* (Napol. III.) *Il y a des choses qu'il faut savoir aussitôt qu'on est en* ÉVIDENCE. (Th. Leclercq.)

— *Dernière évidence*, Évidence absolue : *Les notions avec lesquelles nous ne sommes que familiarisés paraissent souvent des principes de la* DERNIÈRE ÉVIDENCE. (Condill.) *L'évidence philosophique, qui naît de la réflexion, est et se sait comme la* DERNIÈRE ÉVIDENCE, *comme l'unique autorité.* (V. Cousin.)

— *Se rendre à l'évidence*, Accepter, reconnaître une chose dont l'existence ou la vérité apparaît comme indubitable. ‖ *Se refuser à l'évidence*, Persister à nier ou à contester ce que l'on perçoit comme indubitable.

— Logiq. *Évidence intuitive*, Celle que l'esprit perçoit avant toute réflexion : *L'*ÉVIDENCE INTUITIVE *est celle qui résulte de la connaissance immédiate et directe de l'adéquation entre la proposition et la chose.* (Le P. Ventura.) ‖ *Évidence de raison*, Celle à laquelle on arrive par le raisonnement : *C'est une* ÉVIDENCE DE RAISON *que les révolutions diurnes et annuelles peuvent être produites par le mouvement de la terre, par celui du soleil ou par tous les deux.* (Condill.) ‖ *Évidence de fait*, Celle qui résulte des faits patents, indépendamment de la théorie qui pourrait ou non établir *à priori* l'existence de ces faits. *C'est une* ÉVIDENCE DE FAIT *qu'il y a sur la terre des révolutions diurnes et annuelles.* (Condill.) ‖ *Évidence des sens* ou *Évidence sensible*, Certitude exclusive de tout doute, qui nous est donnée par le témoignage des sens.

— **Antonymes.** Improbabilité, incertitude, inévidence, obscurité.

— **Encycl.** L'*évidence* est la connaissance que possède l'esprit de la vérité de quelque chose. On appelle *évidence* intuitive celle qui concerne les vérités évidentes par elles-mêmes, c'est-à-dire sans le secours du raisonnement, et *évidence* déductive, celle qui concerne les vérités qu'on ne connaît qu'avec le secours du raisonnement.

Les auteurs de la *Logique de Port-Royal* ont établi deux règles importantes pour juger de l'*évidence*. Voici la première, relative à l'*évidence* intuitive : « Lorsque, pour voir clairement qu'un attribut convient à un sujet, comme pour voir qu'il convient au tout d'être plus grand que sa partie, on n'a besoin que de considérer les deux idées du sujet et de l'attribut avec une médiocre attention, en sorte qu'on ne le puisse faire sans s'apercevoir que l'idée de l'attribut est véritablement renfermée dans l'idée du sujet, on a le droit alors de prendre cette proposition pour un axiome qui n'a pas besoin d'être démontré, parce qu'il a de lui-même toute l'*évidence* que lui pourrait donner la démonstration, qui ne pourrait faire autre chose, sinon de montrer que cet attribut convient au sujet, en se servant d'une troisième idée pour montrer cette liaison, ce qu'on voit déjà sans l'aide d'aucune troisième idée. »

Mais il ne faut pas confondre une simple explication avec une démonstration ; certaines choses, pour être parfaitement claires, ont besoin d'être expliquées. On dit alors plus au long ce qui avait été dit déjà : on ne démontre point. Tel est le cas de la plupart des axiomes.

Il en est autrement de la seule *évidence* dite déductive : « Quand la seule considération des idées du sujet et de l'attribut ne suffit pas pour voir clairement que l'attribut convient au sujet, la proposition qui l'affirme ne doit point être prise pour axiome ; mais elle doit être démontrée en se servant de quelques autres idées pour faire voir cette liaison, comme on se sert de l'idée des lignes parallèles pour montrer que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits. » En pratique, on traite l'*évidence* beaucoup plus légèrement que ne l'indiquent les règles précédentes. On tient pour évident ce qu'on a entendu dire ou ce qu'on a pensé autrefois ; on n'examine pas ce qu'on penserait maintenant si on examinait les choses avec une attention sérieuse. On s'arrête aux paroles plus qu'aux idées ; on admet comme évidentes des choses qu'on ne conçoit pas, par paresse d'esprit ou parce qu'elles confirment des préjugés acquis.

Nous vivons en contact quotidien avec l'*évidence*. Dix fois par jour, nous avons à déterminer en nous-mêmes si une chose est vraie ou ne l'est pas. On conteste cependant que l'*évidence* existe pour ceci ou pour cela, quelquefois pour toute chose... « Premièrement, reprennent les auteurs de la *Logique de Port-Royal*, il ne faut pas s'imaginer qu'une proposition ne soit claire et certaine que lorsque personne ne la contredit, et qu'elle doive passer pour douteuse, ou qu'au moins on soit obligé de la prouver, lorsqu'il se trouve quelqu'un qui la nie. Si cela était, il n'y aurait rien de certain ni de clair, puisqu'il s'est trouvé des philosophes qui ont fait profession de douter généralement de tout et qu'il y en a même qui ont prétendu qu'il n'y avait aucune proposition qui fût plus vraisemblable que sa contraire. Ce n'est donc point par les contestations des hommes qu'on doit juger de la certitude ni de la clarté, car il n'y a rien qu'on ne puisse contester, surtout de parole ; mais il faut tenir pour clair ce qui paraît tel à tous ceux qui veulent prendre la peine de considérer les choses avec attention et qui sont sincères à dire ce qu'ils en pensent intérieurement. C'est pourquoi il y a, dans Aristote, une parole, de très-grand sens, qui est que la démonstration ne regarde proprement que le discours intérieur, et non pas le discours extérieur, parce qu'il n'y a rien de si bien démontré qui ne puisse être nié par une personne opiniâtre et qui s'engage à contester de paroles les choses dont elle est intérieurement persuadée, ce qui est une très-mauvaise disposition et très-indigne d'un esprit bien fait, quoiqu'il soit vrai que cette humeur se prend souvent dans les écoles de philosophie par la coutume qu'on y a introduite de disputer de toute chose et de mettre son honneur à ne se rendre jamais, celui-là étant jugé avoir le plus d'esprit qui est le plus prompt à trouver des défaites pour s'échapper. »

L'honnêteté, en métaphysique et en matière de polémique surtout, consiste à ne point contester ce que l'on reconnaît pour vrai dans sa conscience.

On fera bien de remarquer, à propos des deux *évidences* mentionnées plus haut, qu'elles reviennent toutes les deux, si l'on veut, à l'*évidence* intuitive ; car, à chaque pas qu'on fait dans la démonstration, on fait de l'*évidence* intuitive. Les deux *évidences* ne diffèrent que par la méthode ou manière de les obtenir.

Envisageons maintenant l'*évidence* au point de vue du système philosophique de Descartes, c'est-à-dire en tant qu'elle est le signe caractéristique de la certitude.

Depuis Descartes, l'*évidence* est considérée généralement comme le signe, ou, pour employer l'expression technique, le *critérium* de la certitude. Mais, pour éviter toute confusion, il faut se rappeler que le mot certitude est pris dans deux sens.

Le premier est celui qu'on appelle objectif ou absolu. Alors la certitude est la qualité qu'ont les jugements d'être conformes à la vérité absolue ou à l'être. En ce sens, le mot certitude désigne la même chose que le mot vérité. C'est ce qui a lieu, par exemple, quand on dit : « Cela est certain, » pour signifier : « Cela est vrai. »

L'autre sens est celui qu'on appelle subjectif ou relatif. Alors le mot certitude représente un état de l'âme humaine. C'est l'adhésion pleine et entière de l'esprit à ce qui est affirmé dans un jugement. Tel est, par exemple, le cas où l'on dit : « Je suis certain de ce que j'avance. » Ici, évidemment, la certitude est un caractère du jugement et, par conséquent, un fait purement subjectif.

Voyons maintenant dans lequel de ces deux sens on prend le mot certitude, quand on demande quel en est le critérium ou le signe. Dans ce cas, il n'est pas question de la certitude subjective. En effet, comme elle n'est pas autre chose que l'adhésion pleine et entière de l'esprit à ce qui est affirmé dans le jugement, elle constitue un simple fait de conscience que nous connaissons directement et en lui-même, et dont la présence n'a pas besoin de signe pour être constatée. C'est donc de la certitude objective ou absolue qu'il s'agit ; par conséquent, lorsque l'on demande quel est le critérium de la certitude, cela revient à demander quel est le critérium ou le signe de la vérité.

Quel est-il donc?

Depuis Descartes, on considère l'*évidence* comme le signe de la vérité. Mais qu'est-ce que l'*évidence*? C'est quelque chose d'extérieur à nous-mêmes et qui agit sur nous. C'est la propriété que possèdent les objets de la connaissance ou la vérité absolue de nous atteindre et de produire en nous une croyance irrésistible. L'*évidence*, comme toutes les causes extérieures, comme certaines qualités des corps, par exemple, ne nous est connue et ne se détermine à nos yeux que par les effets qu'elle produit en nous. Elle est la cause de ce qu'il y a de passif dans le fait de la connaissance. Aussi Fénelon et d'autres philosophes l'ont comparée à la lumière. C'est dire assez clairement qu'elle est distincte de l'âme et qu'elle agit sur elle, comme la lumière est distincte de l'œil et agit sur lui. Il s'ensuit que la nature de l'*évidence* ne peut être déterminée que par l'effet qu'elle produit dans l'âme. Or, l'effet que l'*évidence* produit dans l'âme et le signe auquel on la reconnaît, c'est la certitude subjective. Ainsi, la croyance irrésistible, l'adhésion pleine et entière de l'esprit est le signe de l'*évidence*, comme l'*évidence* elle-même est le signe de la vérité ou de la certitude absolue.

Ce principe est généralement admis de nos jours, et il dominait déjà dans l'école cartésienne. Cependant Descartes, dans plusieurs passages, paraît prendre pour signe de l'*évidence* la clarté et la distinction des idées. Cela s'explique par cette circonstance, que Descartes était avant tout un mathématicien, et qu'à l'époque où il écrivait, les sciences autres que les mathématiques étaient peu de chose. Or, dans cette circonstance, Descartes a cédé à ses habitudes mathématiques, et l'on peut dire, en général, qu'il est souvent tombé dans l'erreur pour avoir confondu les conditions des sciences qui ont pour objet des réalités avec celles des mathématiques pures, qui ne font que raisonner sur des données hypothétiques. Lorsqu'on apprend les mathématiques pures, le plus difficile est de comprendre, d'avoir des idées claires et distinctes des objets dont on s'occupe. Quand cette condition est remplie, l'*évidence* de la déduction est tellement forte, la nécessité de croire aux conclusions est tellement irrésistible, que tout le monde y cède sans difficulté. Voilà sans doute pourquoi Descartes insiste principalement sur la clarté des idées. Mais, en réalité, la clarté des idées n'est qu'un moyen de comprendre. Or, s'il y a des vérités que l'on admet par cela seul qu'on les comprend, et c'est le cas de toutes les vérités mathématiques, il y en a d'autres pour lesquelles cela ne suffit pas. Pour toutes les propositions exprimant des vérités contingentes, il ne suffit pas de comprendre pour être convaincu. Souvent celui qui nie une vérité de cette sorte la conçoit et la comprend aussi bien que celui qui l'admet. Ainsi, le véritable signe de l'*évidence*, c'est la nécessité naturelle de croire et l'effet de cette nécessité, qui est la certitude subjective. Au reste, c'est l'opinion des cartésiens eux-mêmes, et Malebranche a écrit sur cette question des passages qui n'ont rien d'équivoque.

Sans doute, la clarté des idées est toujours une chose bonne et désirable ; elle suffit, dans certains cas, pour amener la certitude

subjective; mais elle n'est pas une condition absolument nécessaire de la vérité. Souvent nos croyances sont formées d'idées très-complexes et, par cela même, confuses, sans que cette circonstance les empêche d'être fermes et vraies. Ainsi, quelque désirable que soit la clarté des idées et, par suite, l'analyse ou la distinction qui la procure, nous dirons que la certitude subjective est le seul signe de l'*évidence*.

Cependant certains philosophes, notamment F. de Lamennais, frappés des chances d'erreur que comporte l'usage de la raison individuelle, ont fait schisme sur ce point; ils repoussent le critérium de la raison personnelle et n'admettent pas d'autre certitude que celle qui est attestée par l'accord, par la concordance de toutes les opinions individuelles. C'est là leur critérium.

Le système de Lamennais prête à la critique sur des points graves et nombreux.

D'abord, il suppose le critérium de l'*évidence* individuelle. En effet, pour constater l'accord, pour croire qu'un autre homme me parle, qu'il me dit telle chose, qu'il est son opinion, pour être certain que c'est bien cela que ses paroles signifient et qu'il ne me trompe pas, il faut que je commence par me fier à mon propre jugement et que, par conséquent, j'applique la règle de Descartes.

En second lieu, il y a des cas où nous ne pouvons consulter personne sur ce que nous devons croire. Par exemple, nul autre que moi ne connaît directement ce qui se passe dans mon âme. Je perçois directement toutes les modifications actives et passives dont mon âme est le sujet; j'ai pour cela une faculté qu'on appelle la conscience ou le sens intime, et j'y ai pleine confiance; mais, alors même que je m'en défierais, personne ne pourrait m'aider à me confier davantage aux choses qu'elle m'engage à croire.

Même quand il s'agit d'un fait physique, il peut se faire que je sois seul à le voir. Alors, si l'on m'appelle en justice pour en témoigner et que j'aie une certitude personnelle, faudra-t-il hésiter, parce qu'il n'y aura personne qui puisse faire chorus avec moi?

Maintenant, supposons un cas où tout le monde soit à portée de connaître et de constater la même chose; la règle de Lamennais sera encore inapplicable. En effet, si chacun attend pour croire que l'accord des opinions se soit formé, jamais ni cet accord, ni les croyances personnelles ne se formeront. D'ailleurs, comme il est invraisemblable que l'on puisse jamais consulter tout le monde, combien faudra-t-il de personnes qui soient d'accord pour que leur accord soit un signe de certitude?

Ainsi le système que nous combattons est inapplicable. De plus, il tend à diminuer la confiance que nous avons naturellement dans notre propre raison, et, par là, il est un obstacle aux progrès de la connaissance et à la fermeté du caractère.

Ce qui a porté Lamennais à repousser le critérium de l'*évidence* personnelle, c'est que ce critérium n'empêche pas l'homme de tomber dans l'erreur. Mais, avec le sien, on n'en est pas garanti non plus d'une manière absolue. On a vu des erreurs durer des milliers d'années dans toute la partie la plus éclairée du genre humain. Dans ce cas, le premier qui contredit un préjugé reçu est d'abord seul de son avis, et, lorsque le monde est détrompé, il a une belle occasion d'apprécier la valeur du critérium de Lamennais.

Sans doute, l'individu est satisfait quand il sait que l'opinion des autres est conforme à la sienne; sa conviction personnelle en devient plus forte et plus durable, surtout si elle porte sur une question générale ou sur un cas difficile; mais, en tout, il y a le trop et le trop peu, et l'on doit toujours se dire que la vérité n'est pas une quantité variable et qu'elle ne croît pas avec le nombre de ses adhérents.

Ainsi l'*évidence* personnelle est le véritable signe de la certitude absolue ou de la vérité des jugements. C'est sur ce principe que sont établies les règles les plus générales de la logique.

En voici d'abord une que Descartes avait adoptée pour lui-même et qui est généralement admise de nos jours : « Pour éviter l'erreur autant que possible, il ne faut croire que quand il y a *évidence*, c'est-à-dire quand on se sent entraîné à croire par une nécessité irrésistible. » C'est assurément le plus prudent. Mais, à cette première règle, nous croyons devoir ajouter celle-ci : Pour sortir de l'ignorance, pour éviter le doute et l'irrésolution, il faut croire quand il y a *évidence*; il ne faut pas résister à la force de la vérité qui nous presse; car il y aurait à cela plus d'inconvénients que d'avantages. Quoi que nous fassions, nous n'échapperons pas entièrement à l'erreur; la logique n'a pas la prétention de nous en préserver absolument; elle indique seulement les règles à suivre pour y échapper autant que possible, et ces règles ont le même fondement que celles des autres arts. Mais, s'il importe d'éviter l'erreur, il importe aussi d'avoir une certaine fermeté dans ses jugements; car la fermeté du jugement est la condition nécessaire de celle du caractère ou de la volonté. V. CERTITUDE.

ÉVIDENT, ENTE adj. (é-vi-dan, an-te — lat. *evidens;* du préf. *e*, et de *videre*, voir). Qui est d'une certitude facile à saisir, et ne laissant aucun doute dans l'esprit : *Vérité* ÉVIDENTE. *Preuve* ÉVIDENTE. *Danger* ÉVIDENT. *Péril* ÉVIDENT. *Mauvaise foi* ÉVIDENTE. *Il est* ÉVIDENT *qu'il se trompe. Il n'y a rien de si* ÉVIDENT *et de si clair en ce monde sur quoi les hommes ne forment des difficultés.* (Rancé.) *Rien ne prévaut contre la justice lorsqu'elle est* ÉVIDENTE *aux yeux des peuples.* (Lamenn.) *Il est* ÉVIDENT *que l'athéisme est encore moins logique que la foi.* (Proudh.) *Pour armer la loi contre lui, le crime doit être plus* ÉVIDENT *que le jour; la loi n'est sainte qu'à ce prix.* (Pariset.)

— Qui est en évidence, en position d'être vu ou connu : *Les fautes du prince sont bien plus* ÉVIDENTES *que celles des particuliers, parce que tout le monde a les yeux sur lui.* (Max. orient.)

— s. m. Ce qui est évident : *Pour convaincre, il ne suffit pas du vraisemblable, il faut l'*ÉVIDENT. (J. Casanova.)

— **Syn. Évident, assuré, authentique, certain, constant, formel, incontestable, indubitable, positif, sûr.** V. ASSURÉ.

— **Évident, clair, manifeste,** etc. V. CLAIR.

— **Antonymes.** Douteux, improbable, incertain, inévident, obscur.

ÉVIDER v. a. ou tr. (é-vi-dé — rad. *vide*, du préf. *é*, et de *vider*). Creuser intérieurement; tailler à jour, découper, faire des cannelures dans : ÉVIDER *une pierre pour en faire une auge.* ÉVIDER *une flûte, une clarinette.* ÉVIDER *le dossier d'une chaise, les planches d'une étagère.* ÉVIDER *la lame d'une épée, le canon d'un pistolet, le panneton d'une clef.* ‖ Échancrer : ÉVIDER *le collet d'une robe, d'un manteau.*

— Mar. *Évider la carène*, Lui donner des formes très-fines dans les œuvres vives : *Plus on* ÉVIDE LA CARÈNE, *plus le courant qui agit sur le gouvernail, quand le navire est en marche, acquiert de force.* (Vial du Clairbois.)

— Techn. *Évider des aiguilles*, En arrondir la tête et y pratiquer la cannelure ou coulisse longitudinale. ‖ *Évider du linge*, En faire sortir l'empois qu'on y a mis : *Ce col est trop ferme, il faut l'*ÉVIDER. (Acad.) ‖ *Évider un ouvrage de chaudronnerie*, Y mettre la dernière main.

— Arboric. *Évider un arbre*, L'émonder intérieurement pour lui donner plus d'air.

ÉVIDEUR s. m. (é-vi-deur — rad. *évider*). Techn. Ouvrier chargé d'évider les aiguilles à coudre.

ÉVIDOIR s. m. (é-vi-doir — rad. *évider*). Techn. Outil dont le luthier se sert pour travailler l'intérieur des instruments. ‖ Sorte d'établi dans lequel est ménagée une échancrure où le charron assujettit les pièces de bois qu'il veut évider.

ÉVIDURE s. f. (é-vi-du-re — rad. *évider*). Creux d'un objet évidé : *Une* ÉVIDURE *trop profonde.*

ÉVIER s. m. (é-vié — du vieux fr. *ève*, eau). Large pierre creusée en bassin et percée d'un trou au milieu, sur laquelle on lave la vaisselle dans une cuisine : *Un* ÉVIER *doit être lavé très-fréquemment.* ‖ Les ménagères disent souvent *lévier* ou *ivier* au lieu d'*évier*; c'est une faute qu'on doit éviter.

— Constr. Canal de pierre servant d'égout dans une cour ou dans une allée.

ÉVILASSE s. m. (é-vi-la-se). Comm. Ébène qu'on tire de Madagascar.

EVILLERI, médecin français qui vivait au XVIe siècle. Il exerça son art dans le Dauphiné et s'adonna à l'alchimie et à l'astrologie judiciaire. On lui doit un ouvrage bizarre intitulé : *le Plaisant jardin des Receptes, où sont plantés divers arbrisseaux et odorantes fleurs, du cru de Philosophie naturelle, cultivé par médecins experts en physique, spéculation* (Lyon, 1566, in-16).

ÉVILMÉRODACH, roi de Babylone, fils et successeur de Nabuchodonosor en 561 avant l'ère chrétienne, mort en 559. La version des Septante l'appelle Euialmarodec et Oulaimadachar; d'autres auteurs lui donnent les noms d'Ilvarudamus, d'Eueilmaradouchos, d'Euilmalourouchos, d'Abilamarodachos, etc., dans lesquels on retrouve assez facilement la forme primitive Evilmérodach. Des la première année de son règne, il fit mettre en liberté le roi juif Joachim (II *Rois*, 25, 27; *Jérémie*, 52, 31). Les historiens nous le dépeignent comme un prince vicieux, incapable, débauché, et Eusèbe nous apprend qu'il fut mis à mort par un de ses parents nommé Neriglissar. Plusieurs auteurs, et entre autres Josèphe, lui accordent un règne de douze à dix-huit ans.

ÉVINCÉ, ÉE (é-vain-sé) part. passé du v. Évincer. Dépossédé : *Possesseur* ÉVINCÉ.

— Par ext. Éloigné, écarté, refusé : *Prétendant* ÉVINCÉ. *Candidat* ÉVINCÉ.

ÉVINCER v. a. ou tr. (é-vain-sé — lat. *evincere;* du préf. *e*, et de *vincere*, vaincre. Prend une cédille sous le *c* devant un *a* ou un *o* : *Nous évinçons; il évinça*). Jurispr. Déposséder juridiquement : ÉVINCER *un possesseur de bonne foi.*

— Par ext. Éloigner, écarter, exclure, repousser : ÉVINCER *plusieurs membres d'une assemblée. La société nous* ÉVINCE : *eh bien, je prends acte de l'éviction.* (Proudh.)

S'évincer v. pr. S'exclure l'un l'autre : *Des concurrents qui cherchent à* S'ÉVINCER.

ÉVIPPÉ, fille de Tyrimmas, roi d'Épire. Ulysse, en revenant du siége de Troie, la rendit mère d'un fils, nommé Euryale, qu'elle envoya plus tard à Ithaque; mais les intrigues de Pénélope indisposèrent Ulysse contre lui, et ce prince le fit mourir.

ÉVIRATION s. f. (é-vi-ra-si-on — rad. *évirer*). Castration d'un homme. ‖ Quelques dictionnaires donnent à tort ÉVIRILITION.

— Méd. Perte prématurée des facultés sexuelles chez l'homme.

ÉVIRÉ, ÉE (é-vi-ré) part. passé du v. Évirer : *Un homme* ÉVIRÉ *perd toute énergie virile.*

— Blas. Se dit des animaux dont rien n'indique le sexe. ‖ Rare.

ÉVIRER v. a. ou tr. (é-vi-ré — lat. *evirare;* du préf. privat. *é*, et du lat. *vir*, mâle). Rendre eunuque, châtrer en parlant d'un homme.

EVISA, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 69 kilom. N. d'Ajaccio; 1,495 hab. Commerce de châtaignes, bois de construction, toile de lin. Dans les environs, ruines d'une chapelle en blocs de granit.

ÉVISCÉRATION s. f. (é-viss-sé-ra-si-on — rad. *éviscérer*). Chir. Syn. d'ÉVENTRATION.

ÉVISCÉRER v. a. ou tr. (é-viss-sé-ré — du préf. privat. *é*, et de *viscère*). Enlever les entrailles, les viscères de : ÉVISCÉRER *un cadavre.*

ÉVITABLE adj. (é-vi-ta-ble — rad. *éviter*). Qu'on peut éviter, qui peut être évité : *Malheur facilement* ÉVITABLE.

— **Antonyme.** Inévitable.

ÉVITAGE s. m. (é-vi-ta-je — rad. *éviter*). Mar. Mouvement de rotation d'un navire autour d'une ancre sur laquelle il est mouillé. ‖ Cercle que décrit un navire en tournant ainsi autour de son ancre. ‖ Aire, surface comprise dans cette circonférence : *Se trouver dans l'*ÉVITAGE *d'un vaisseau.* ‖ Nom donné aux principales directions des vents ou des courants régnant dans une rade : *Connaître les* ÉVITAGES *de la rade.*

— Navig. fluv. Largeur d'un canal ou d'une rivière suffisante pour qu'un grand bâtiment puisse y exécuter un mouvement de rotation sur lui-même.

— **Encycl.** De toutes les manières d'amarrer un navire sur une rade, la plus sûre, quand le fond est d'une bonne tenue, c'est l'amarrage sur une seule ancre, avec une touée suffisante. A chaque changement de marée ou de vent, le navire, dans ce cas, pivote autour de l'ancre, présente toujours son avant à la marée, au vent, au courant, qui, n'agissant plus que sur une surface relativement peu étendue, ont d'autant moins d'effet. Les *évitages* se font alors naturellement, par l'effet même des causes diverses qui pourraient compromettre la sûreté du bâtiment; mais, pour qu'il soit possible de mouiller ainsi, il faut se trouver sur une rade spacieuse, qui permette aux bâtiments de s'ancrer assez loin les uns des autres, pour que, dans leurs *évitages*, ils ne courent aucun risque de se rencontrer. Sur une baie étroite, resserrée, on est donc forcé de restreindre, de mesurer la place accordée à chaque navire et ceux-ci sont obligés de filer moins de chaîne. Pour compenser autant que possible la diminution de solidité dans l'amarrage, on mouille deux ancres, en faisant en sorte de les faire travailler également. On dit alors qu'on affourche ou que le navire est affourché. Dans ce cas, comme dans le précédent, les *évitages* se font naturellement, sous l'influence du vent et des courants; mais si, après avoir opéré son évolution sur un bord, le navire opère son second tour sur l'autre, les chaînes chevauchent, il se fait des tours dans les câbles, qui n'agissent plus alors également. Tout l'effort, se portant sur l'une ou l'autre des deux ancres, peut la faire chasser. Pour éviter ce danger, on surveille l'*évitage*, et, au moment du changement de marée, on force le bâtiment à opérer son évolution dans le même sens, soit à l'aide de la barre, soit en hissant une voile à l'avant ou à l'arrière, selon les cas. Il est enfin des rades tellement petites que tout *évitage* est impossible et qu'on est obligé de s'embosser. Le navire reçoit alors le vent, tantôt par l'avant, tantôt par le travers, tantôt par l'arrière, dans des conditions où il ne peut lutter qu'avec désavantage. Dans un gros temps, un navire ainsi amarré, ne pouvant éviter d'aucune manière, serait presque infailliblement jeté à la côte, si le vent ou le courant l'y portait.

ÉVITÉ, ÉE (é-vi-té) part. passé du v. Éviter. A quoi l'on s'est soustrait : *Péril* ÉVITÉ. *Visite* ÉVITÉE. *Que le souvenir des obstacles surmontés, des périls* ÉVITÉS, *des imperfections signalées revienne souvent à votre mémoire, car, pour tout homme de guerre, le souvenir est la science même.* (Napol. III.)

— Musiq. *Cadence évitée*, Mouvement d'un accord de septième ou de ses renversements, montant d'une quarte ou descendant d'une quinte sur un autre accord de septième ou ses renversements.

— Mar. *Être évité entre vent et marée*, Avoir le cap entre la direction du vent et celle du courant, qui sollicitent le bâtiment avec des forces égales.

ÉVITÉE s. f. (é-vi-té — rad. *éviter*). Mar. et navig. fluv. Syn. d'ÉVITAGE.

ÉVITEMENT s. m. (é-vi-te-man — rad. *éviter*). Action d'éviter en se garant : *L'*ÉVITEMENT *d'une voiture.*

— Chem. de fer. *Gare d'évitement*, Espace ménagé à côté d'une voie principale et en communication avec elle, où un convoi peut se garer pour laisser la voie libre à un autre.

ÉVITE-MOLETTES s. m. Mines. Nom sous lequel on désigne des appareils disposés de manière que la cage d'extraction, par inadvertance du mécanicien, ne puisse monter trop haut et aller ainsi frapper et briser les molettes, ce qui occasionnerait des accidents graves.

ÉVITER v. a. ou tr. (é-vi-té — du latin *evitare*, qui est formé lui-même de *e*, hors de, et *vitare*, éviter, pour *vicitare*, que Curtius rattache à la racine sanscrite *vik*, *vinakmi*, éloigner, séparer, d'où aussi le grec *eikô*, pour *Feikô*, céder). Se détourner de, échapper ou s'efforcer d'échapper à : ÉVITER *un importun.* ÉVITER *une voiture.* ÉVITER *un obstacle.* ÉVITER *un malheur. Supportons sans nous plaindre ce que nous ne pouvons* ÉVITER. (Prov. lat.) *L'homme est plus libre d'*ÉVITER *les tentations que de les vaincre.* (J.-J. Rouss.) *Il faut de la prudence pour* ÉVITER *le malheur, et du courage pour le soutenir.* (J.-J. Rouss.)

Et Phèdre, tôt ou tard de son crime punie,
N'en saurait *éviter* la juste ignominie.
RACINE.

Le lâche fuit en vain, la mort vole à sa suite;
C'est en la défiant que le brave l'*évite*.
VOLTAIRE.

On cherche les rieurs, et moi je les *évite*.
LA FONTAINE.

‖ S'abstenir, se garder de : ÉVITER *les mots oiseux.* ÉVITER *le mal.* ÉVITER *de se prononcer. Il n'y a que les personnes qui* ÉVITENT *de donner de la jalousie qui méritent qu'on en ait pour elles.* (La Rochef.) *Il n'y a rien qui rafraîchisse le sang comme d'avoir su* ÉVITER *une sottise.* (La Bruy.) *Les préceptes ne nous apprennent jamais mieux ce qu'il faut faire que lorsqu'ils nous font remarquer ce qu'il faut* ÉVITER. (Condill.) *La vertu consiste à* ÉVITER *tous les extrêmes.* (De Bonald.) *En tout et toujours, une femme doit* ÉVITER *d'attirer l'attention sur elle.* (Mme Monmarson.) *Il faut connaître le bien pour le suivre et le mal pour l'*ÉVITER. (F. Génin.)

J'*évite* d'être long, et je deviens obscur.
BOILEAU.

— Épargner, dispenser de, soustraire à l'obligation de : *Je veux vous* ÉVITER *cet ennui. Les sots nous* ÉVITENT *bien des sottises en les faisant avant nous.* (A. d'Houdetot.) ‖ Cet emploi du verbe *éviter* est devenu tout à fait général; cependant il est absolument impossible de le justifier, et les grammairiens le condamnent avec raison. Il est aussi impossible d'*éviter* que de *fuir* quelque chose à quelqu'un.

— Musiq. *Éviter une cadence*, Faire une cadence évitée.

— v. n. ou intr. Mar. Se dit d'un navire qui exécute un mouvement de rotation sur ses ancres, au changement de vent ou de marée. ‖ *Éviter au vent*, Présenter l'avant au point d'où vient le vent. ‖ *Éviter à la marée*, Changer de cap et présenter la proue au flot ou au jusant. ‖ *Éviter sous voiles*, Forcer le navire, à l'aide des voiles, à opérer son évolution, soit sur un bord, soit sur l'autre.

S'éviter v. pr. Être évité : *Un péril qui ne peut* S'ÉVITER.

— Réciproq. Se fuir mutuellement; éviter de se rencontrer : *Cesser de* S'ÉVITER *quand on s'offense, c'est être sûr de ne se rapprocher jamais.* (J.-J. Rouss.)

— Gramm. Quand ce verbe est suivi de la conjonction *que*, le verbe de la proposition complétive peut toujours être accompagné de *ne* sans qu'il y ait négation formelle dans la pensée. L'emploi de *ne* est même obligatoire si *éviter* est pris affirmativement; il n'est que facultatif si *éviter* est présenté négativement : ÉVITEZ *qu'il* NE *vous parle.* (Acad.)

— **Syn. Éviter, éluder, fuir.** V. ÉLUDER.

— **Antonymes.** Chercher, rechercher. — Aborder, s'approcher de, courir après.

ÉVIUS adj. m. (é-vi-uss — gr. *euios;* de *euoi*, cri des bacchantes). Mythol. gr. Surnom de Bacchus.

ÉVOCABLE adj. (é-vo-ka-ble — rad. *évoquer*). Qui peut être évoqué, qu'on peut faire apparaître par des sortiléges : *Démon* ÉVOCABLE. *On croyait que les âmes des morts étaient* ÉVOCABLES.

— Jurispr. Qui peut être évoqué par un tribunal : *Affaire* ÉVOCABLE. (Acad.)

ÉVOCAT s. m. (é-vo-ka — lat. *evocatus*, évoqué). Hist. rom. Nom qui, dans l'origine, chez les anciens Romains, désignait les jeunes soldats enrôlés volontairement, et qui a été aussi donné quelquefois aux hastaires. ‖ A la fin de la République et sous l'empire, Soldat émérite qui, après avoir fait son temps, s'enrôlait de nouveau comme volontaire. ‖ Nom donné aussi, sous Galba, à une troupe de jeunes gens choisis parmi les familles équestres, et qui étaient chargés tout parti-

culièrement de garder la chambre à coucher de l'empereur.

ÉVOCATEUR, TRICE adj. (é-vo-ka-teur, tri-se — rad. *évoquer*). Qui évoque les esprits, qui a le don d'évocation : *Ce tableau vous donne la sensation étrange de vous isoler complètement de l'époque actuelle et de vous faire vivre pendant quelques minutes au milieu du* XVI*e siècle; l'illusion est complète : le passé renaît avec ses formes évanouies et ses expressions oubliées, comme dans la magie d'un rêve* ÉVOCATEUR. (Th. Gaut.)

Muse des souvenirs, ô muse protectrice,
Fais résonner toujours ta voix *évocatrice.*
C. CRÈVECŒUR.

— Substantiv. Personne qui fait des évocations : *Un* ÉVOCATEUR *de démons.*

ÉVOCATION s. f. (é-vo-ka-si-on — lat. *evocatio;* de *evocare*, évoquer). Action d'évoquer, de faire apparaître par des sortilèges : *Les pratiques de l'*ÉVOCATION *ont reparu avec le spiritisme. Dans les* ÉVOCATIONS, *on s'adressait à tout ce qui habite les enfers.* (Levasseur.) *Platon admettait l'invocation et non l'*ÉVOCATION. (Mesnard.) *L'invocation et l'*ÉVOCATION *sont la base du mysticisme.* (Mesnard.) *Abracadabra était moins absurde que les* ÉVOCATIONS *des esprits par voie de rotation.* (A. de Gasparin.)

— Antiq. rom. Cérémonie religieuse que pratiquaient les Romains avant une guerre, pour engager les dieux du pays qu'ils allaient combattre à abandonner le territoire ennemi. ‖ Appel que les Romains faisaient à leurs alliés en cas de péril.

— Jurispr. Appel d'une cause par un tribunal supérieur, avant qu'il ait été statué par les tribunaux inférieurs : *La cour de cassation statue sur les demandes en* ÉVOCATION. ‖ Acte par lequel le roi déclarait se réserver la connaissance d'une cause. ‖ *Évocation de justice*, Renvoi devant un autre juge pour cause de parenté entre l'une des parties et un des membres du tribunal saisi de l'affaire. ‖ *Évocation de grâce*, Acte par lequel le roi désignait un juge spécial pour le faire connaître d'une cause. ‖ *Évocation du principal*, Appel interjeté d'une sentence qui n'a été rendue que sur un incident.

— **Encycl.** Magie. Dans les hypothèses magiques préconisées par la cabale, l'homme, dont l'âme retourne au ciel, laisse deux cadavres dans le monde : l'un de ces cadavres pourrit sur la terre, tandis que l'autre, formé d'un élément aérien et sidéral, vit encore d'une vie qu'il emprunte à l'âme universelle et qui est destinée à périr. Le second cadavre n'est visible que dans la lumière astrale ou translucide, laquelle n'est autre chose, en fin de compte, que l'imagination ou le fluide nerveux. Le second corps, appelé le pur esprit dans le spiritisme moderne, s'élève dans les régions supérieures si l'être dont il est la forme a bien vécu; sinon il erre encore à travers le monde, cherchant à rentrer dans la vie pour y retrouver les objets de ses passions. Le pur esprit d'un homme méchant hante les endroits mal famés et immondes; il est tourmenté par ses propres vices qui, se transformant devant lui en visions monstrueuses, le poursuivent sans cesse. Ce sont ces cadavres, que la mort frappera un jour, qui sont évocables par la nécromancie. On voit que ces créations fantastiques de la cabale ne sont point sans rapports avec quelques traditions fabuleuses de l'antiquité; il ne serait même pas difficile, si c'en était ici le lieu, de montrer la ressemblance de ces croyances avec les conceptions de l'école d'Alexandrie.

La croyance aux *évocations* fut très-répandue chez les peuples anciens, non pas qu'ils connussent l'élément aérien et sidéral, la lumière astrale ou translucide — cette science précieuse paraît leur avoir été étrangère, — mais parce que dans tous les temps, et surtout aux époques de barbarie et d'ignorance, la foi au merveilleux, au surnaturel, a été une des faiblesses de l'esprit humain. Les anciens pensaient que certaines personnes avaient un pouvoir sur les morts. Lorsque les Israélites s'établirent en Palestine, les peuples qu'ils subjuguèrent étaient imbus de ces superstitions, et nous en trouvons la preuve dans ces prohibitions du *Deutéronome :* « Qu'on ne trouve chez toi personne... qui pratique la divination, les maléfices, les en- [illegible] ts et les conjurations, personne... [illegible] les morts... et qui interroge les [illegible] » Cependant, il paraît que ces [illegible] erent, malgré les sévères [illegible] Lorsque Saül, découragé, [illegible] de son règne, ne peut ob- [illegible] prêtres et des prophètes, [illegible] d'autre ressource que les [illegible] qu'il avait lui-même pro- [illegible] ne se trouverait pas [illegible] les morts. On [illegible] d'Endor, et [illegible] rappeler du [illegible] nuel. Et le livre [illegible] pel de la pytho- [illegible] vêtu d'un manteau, [illegible] econnut pour le pro- [illegible] as-tu troublé mon [illegible] illard. Et quand le [illegible] il lui annonce sa [illegible] lui dit-il, toi et tes [illegible] » Et, le lendemain, [illegible] ent sur la montagne [illegible] qu'en présence de ce fait, qui semble si favorable aux *évocations* et aux évocateurs, les commentateurs bibliques se soient trouvés embarrassés. Les Juifs ont toujours regardé comme un grand crime de s'adonner à la nécromancie, à la magie, aux prestiges, aux *évocations* d'anges, de démons ou de morts, pour en avoir des réponses, etc. V. Richard Simon, *Cérémonies et coutumes des Juifs.*

Chez tous les peuples anciens, avons-nous dit, l'*évocation* des ombres était en grand honneur : on la pratiquait dans l'Inde, chez les Perses et les Assyriens, et de la haute Asie elle passa en Grèce, puis chez les Latins. A Rome, c'était sur l'Esquilin, qui servait de lieu de sépulture, que les magiciennes se rendaient pour composer leurs sortilèges et évoquer les mânes et les puissances infernales. Dès que la lune paraissait, elles y venaient rassembler des ossements et ramasser des herbes magiques. Là, vêtues d'une robe retroussée, les pieds nus, les cheveux épars, elles poussaient des hurlements affreux; elles grattaient la terre avec leurs ongles et déchiraient de leurs dents une brebis noire, dont elles faisaient couler le sang dans une fosse, pour évoquer les mânes qu'elles voulaient interroger; puis elles invoquaient Hécate et Tisiphone. Alors apparaissaient à leurs yeux les monstres et les serpents infernaux, et elles s'entretenaient avec les ombres au milieu de petits cris aigus et plaintifs qu'on entendait de toute part. Ces ombres, ces monstres infernaux, elles les conjuraient de venir assister à la composition du philtre ou du poison qu'elles préparaient, et elles les sommaient de lui donner de la force et de l'efficacité : « Fidèles témoins de toutes mes entreprises, disaient-elles, nuit affreuse, et toi, Diane, qui règnes dans le silence lorsqu'on célèbre les mystères secrets, écoutez-moi! Écoutez-moi dans ce moment; que votre colère et votre puissance vengeresses entrent dans la maison de mon ennemi; qu'au moment où les bêtes sauvages, cachées au fond des forêts, sont ensevelies dans un doux sommeil, tous les chiens de la voie Suburane aboient contre ce vieux débauché, dès qu'une fois il aura été frotté de ce poison, le plus parfait qui soit sorti de mes mains. »

Mais le beau temps pour les *évocations* fut le moyen âge. Comme on croyait très-fortement à l'existence du diable, il ne manquait pas de sorciers et de magiciens pour l'appeler, soit pour lui demander le secret de la fortune, soit pour implorer son secours contre des ennemis. Dans les nombreux procès de sorcellerie de cette époque, il est presque toujours question d'*évocations* de Satan.

Voici, d'après Agrippa Trismégiste, le fameux magicien du XVIe siècle, la recette la plus sûre pour évoquer et conjurer les démons : il faut tracer trois cercles magiques concentriques, dont le plus grand ait 9 pieds de circonférence, et se tenir dans le plus petit, où l'on écrira le nom des anges qui président à l'heure, au jour, au mois et à la saison, car le calendrier magique est très-complet. Cette précaution de s'enfermer dans un cercle pour évoquer les esprits est indispensable; si on la négligeait le premier mouvement des démons évoqués serait de s'emparer de l'imprudent magicien et de lui tordre le cou. En entrant dans ce cercle, qui doit être tracé avec du charbon, il faut avoir soin de ne porter sur soi aucun objet de métal, si ce n'est la pièce d'or ou d'argent qu'on doit jeter à l'esprit; car les démons sont comme les hommes, ils ne font rien pour rien; aussi celui qui veut les évoquer leur doit le sacrifice d'un chien, d'un chat ou d'une poule; il leur jure ensuite fidélité et obéissance éternelles, et reçoit aussitôt sur son corps une marque imposée par le diable lui-même. Il acquiert par là une puissance absolue sur les trois esprits infernaux de la terre, de la mer et de l'air. Celui donc qui a ces esprits à ses ordres ne doit jamais les appeler sans ces précautions ni sans leur jeter quelque chose, une pièce de monnaie, une savate, une paille même; s'il y manquait, il courrait risque de se voir étrangler. Ce cadeau qu'on fait au diable est plié dans un papier blanc, et on l'envoie à l'esprit; pendant qu'il se baisse pour le ramasser, on prononce la *conjuration*. Après avoir écrit les noms dans le cercle magique, il faut l'asperger d'eau bénite et bénir les parfums en disant : « Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, daignez bénir et sanctifier ces parfums, et que leur odeur contienne les esprits que je dois évoquer. » Mettant alors les parfums dans un vase de terre neuf, on dit : « Je t'exorcise, parfum, pour que tout fantôme nuisible s'éloigne de moi. » Il faut ensuite se vêtir d'un surplis de prêtre et avoir un morceau de parchemin vierge sur lequel on aura dit une messe du Saint-Esprit. Après s'être purifié pendant neuf jours, on trace des croix sur le parchemin, on appelle des quatre coins du monde les anges qui président à l'air par ces trois noms mystérieux : *Agla, On, Tetragrammaton*, et l'on prononce la grande conjuration que voici : « Nous, faits à l'image de Dieu et doués de sa puissance, nous t'exorcisons, esprit (on prononce le nom de l'esprit que l'on veut conjurer), par le très-redoutable et très-admirable nom de Dieu El, et nous te commandons d'apparaître sur-le-champ, ici, visiblement, devant ce cercle, en belle forme et sans difformité. Nous te l'ordonnons par le nom Y, qu'Adam entendit et parla; par le nom Agla, que Loth entendit; par le nom Iod, que Jacob entendit dans la bouche de l'ange qui luttait avec lui; par le nom d'Anexpheton, qu'Aaron entendit et qui le rendit sage; par le nom de Zébaoth, que Moïse prononça pour changer en sang les marais de l'Égypte; par le nom d'Oriston, qui fit monter les grenouilles dans les maisons des Égyptiens, etc., etc. Nous t'exorcisons par la mer flottante et transparente, par les quatre divins animaux qui vont et viennent devant le trône de la divine Majesté, ayant des yeux devant et des yeux derrière, par le nom Primenmaton, en vertu duquel Moïse engloutit Coré, Dathan et Abiron. Nous t'exorcisons, et si tu ne parais aussitôt, ici, devant ce cercle, pour nous obéir en toutes choses, nous te maudissons et te privons de tout office, bien et joie; nous te condamnons à brûler sans aucun relâche dans l'étang de feu et de soufre. » Évidemment les esprits infernaux ne peuvent résister à une conjuration semblable, que nous avons beaucoup écourtée, et qui compte parmi les moins longues de celles que renferment les grimoires. Une fois ces paroles prononcées, on voyait plusieurs fantômes qui remplissaient l'air de clameurs; il ne fallait point s'en épouvanter et avoir bien soin de ne pas sortir du cercle. On apercevait des spectres armés de flèches menaçantes, mais qui n'avaient aucune puissance de nuire. Alors, mettant la main sur le parchemin vierge, on disait : « Que vos prestiges cessent par la vertu du Dieu crucifié. » On soufflait ensuite vers les quatre parties du monde, et l'on disait : « Pourquoi tardez-vous? Soumettez-vous à votre maître, au nom du seigneur Bathat ou Vachat, tombant sur Abrac, Abeor se jetant sur Abérir. » C'est alors que paraissait l'esprit évoqué, qui disait : « Ordonnez et demandez, me voici prêt à vous obéir en toutes choses, parce que le Dieu tout-puissant le commande. » Le conjurateur demandait ce qu'il voulait : il était aussitôt satisfait. Quand il n'avait plus besoin de l'esprit, pour le renvoyer, il n'avait qu'à dire : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, allez en paix chez vous et soyez prêt à venir quand je vous appellerai. »

Comme on ne saurait être trop complet dans une matière aussi grave, et comme le procédé d'*évocation* que nous venons de rappeler pourrait sembler d'une trop grande simplicité pour être efficace, nous allons indiquer à nos lecteurs une autre recette qui sent sa magie d'une lieue, et au moyen de laquelle le premier venu, s'il remplit bien le programme que nous allons indiquer, pourra à coup sûr se procurer le plaisir d'un colloque intime avec messer Satanas. Ce procédé est d'autant plus infaillible qu'il est préconisé par M. Eliphas Lévi, qui, en sa qualité d'ancien abbé, doit être parfaitement au courant des us et coutumes du prince des ténèbres. Attention, et ne riez pas.

Pour évoquer le diable, on doit remplir cinq conditions principales : 1o il faut être doué d'une force de volonté invincible; 2o d'une conscience à la fois endurcie au crime et très-accessible à la crainte et au remords; 3o d'une ignorance affectée ou naturelle; 4o d'une foi aveugle en tout ce qui n'est pas croyable; 5o d'une idée absolument fausse de la Divinité. Quant au rituel à observer, le voici : il faut se procurer la fourche magique et faire une baguette d'une branche de noisetier ou d'amandier coupée d'un seul coup avec un couteau neuf qui aura servi à un sacrifice sanglant; cette branche devra être d'un seul jet et terminée en forme de fourche. Après un jeûne de quinze jours, pendant lesquels on n'aura pris qu'un repas sans sel après le coucher du soleil, repas composé de pain noir et de sang assaisonné d'épices, de fèves noires et d'herbes laiteuses et narcotiques; après avoir eu soin de s'enivrer tous les cinq jours avec du vin infusé de cinq têtes de pavots noirs et de cinq onces de chènevis trituré qu'on aura tenu quelque temps dans un linge filé par une prostituée, on fixera pour l'*évocation* la nuit du lundi au mardi ou du vendredi au samedi. L'*évocation* devra se faire dans un lieu solitaire et mal famé ou redouté, tel qu'un cimetière. L'opérateur aura une robe noire sans coutures et sans manches; il se couvrira la tête d'une calotte de plomb portant les signes de Vénus et de Saturne; puis il tracera avec l'épée magique, dont le manche doit être noir, un cercle parfait, en ayant soin, cependant, de laisser une solution de continuité; dans ce cercle il inscrira un triangle, après avoir eu soin de rougir de sang le cercle tracé par l'épée magique; à l'un des angles du triangle, il placera un réchaud à trois pieds; il tracera pour lui et les deux opérateurs qui devront l'aider trois petits cercles à la base du triangle; il prendra de son propre sang pour tracer derrière le cercle où il se placera le signe du Labarum ou le monogramme de Constantin; il découpera en bandes, pour la placer dans le cercle, la peau d'une victime, et formera un autre cercle intérieur fixé par quatre clous arrachés au cercueil d'un supplicié; il placera ensuite près des quatre clous et en dehors du cercle le crâne d'un parricide, les cornes d'un bouc avec lequel une jeune fille *concubuerit* et une chauve-souris noyée dans le sang; il aspergera tout cela avec le sang d'une victime contenu dans un vase de cuivre, puis il allumera un feu de bois d'aune et de cyprès; il placera à sa droite et à sa gauche, dans des couronnes de verveine, deux chandeliers dont les chandelles devront être faites avec du suif humain; alors il prononcera les formules d'*évocation* sur un ton terrible et menaçant, jusqu'à ce que l'esprit lui réponde.

Les pactes conclus, à la suite de ces cérémonies, avec ce terrible personnage, étaient écrits sur un parchemin de peau de bouc avec une plume de fer et une goutte de sang qu'on devait tirer de son bras gauche. Il fallait deux copies du pacte : le diable en emportait une en enfer et laissait l'autre à l'évocateur. C'est ce que l'on a vu dans le procès d'Urbain Grandier; la minute de cet acte est encore aujourd'hui conservée dans le cabinet de Satan, en enfer, où chacun peut s'en assurer *de visu.*

Ces complications, que reconnaît d'ailleurs l'ex-abbé Constant avec une loyauté qui nous touche jusqu'aux larmes, ces complications, disons-nous, pourront arrêter quelques expérimentateurs intrépides, envieux de contempler face à face le malin esprit; on n'a pas toujours sous la main le crâne d'un parricide, les clous du cercueil d'un guillotiné et une jeune fille qui ait subi les conditions exigées par le grimoire. Mais où serait le mérite s'il n'y avait qu'à dire comme Ali-Baba : *Sésame, ouvre-toi?* Nous espérons que quelques-uns de nos lecteurs tenteront l'aventure. Pourquoi ne réussiraient-ils pas aussi bien que tant d'honnêtes gens qu'on a brûlés au moyen âge pour s'être permis des accointances si compromettantes? Pourquoi ne décideraient-ils pas la question par une expérience éclatante, aujourd'hui surtout qu'ils ne courent pas d'autre risque que celui de se faire envoyer à Charenton?

Une réflexion en passant : on vient de décider à Rome l'infaillibilité du pape, infaillibilité en fait de doctrine, bien entendu; mais la croyance à la magie, dans le catholicisme, est élevée à la hauteur d'un dogme, on ne le sait que trop, et une foule de malheureux ont payé de leur vie leur réputation de magiciens et de sorciers. Eh bien, si la vérité de la magie venait à être proclamée solennellement... Eh bien, alors, cela nous donnerait une fière idée de l'infaillibilité du pape!

Aujourd'hui la sorcellerie est bien et dûment enterrée, les *évocations* magiques dorment au fond des grandes bibliothèques dans de vieux grimoires dont personne n'a plus la clef. Mais quoi! ne nous hâtons pas trop de prononcer l'oraison funèbre des croyances et des pratiques nécromanciennes? Sans doute, les beaux jours de la sorcellerie sont passés; des magistrats qui sentent le fagot ne rougissent pas de la traduire en police correctionnelle et de la condamner comme une escroquerie; mais la croyance aux esprits n'est pas morte pour cela, et l'*évocation* des mânes a encore ses partisans, tant la superstition a poussé de profondes racines dans l'esprit humain. Nous avons encore aujourd'hui les spirites.

On sait, en effet, que ce qui caractérise le spiritisme, c'est l'*évocation* des esprits. Seulement, cette cérémonie se fait avec beaucoup moins d'apparat qu'autrefois. Les esprits se sont sans doute humanisés. Tandis que, chez les Hébreux, chez les Grecs et chez les Romains, on avait des pythonisses ou des grands prêtres revêtus d'un caractère sacré, il suffit, dans le spiritisme, d'être un simple *médium*, et cela n'est pas difficile. Notons toutefois une différence qui a son importance : les médiums ne nous montrent pas les esprits, ils ne les font pas même parler, mais ils écrivent sous leur inspiration et comme sous une dictée muette. Le malheur est que ces communications de l'autre monde ont toujours le style, la manière, les pensées et l'orthographe du médium, quel que soit d'ailleurs l'esprit qui parle. Saint Chrysostome ne parle plus le grec de ses *Homélies*, ni Augustin le latin de ses *Confessions :* ils parlent le français... du médium. Cette recrudescence du surnaturel est d'avance condamnée, et la très-belle morale que prêche le spiritisme et qu'il a eu le mérite d'emprunter à l'Évangile ne fera pas accepter à notre génération positive tout le merveilleux dont M. Allan Kardec s'est plu à l'accompagner.

— Jurispr. L'*évocation* est le fait par un tribunal d'appel d'évoquer, d'appeler à lui, ou plutôt de retenir un point litigieux qui n'a pas subi un premier degré de juridiction, ou bien de s'en saisir d'office. L'*évocation* enlève, par conséquent, au juge inférieur la connaissance d'une affaire de sa compétence; elle a ainsi pour but d'arriver plus vite à une décision définitive.

On ne doit point confondre l'*évocation* avec le conflit d'attributions. Ainsi, soulever un conflit, c'est revendiquer une compétence dont un autre tribunal s'est saisi indûment, ce n'est point évoquer.

L'*évocation* n'était point admise par les lois romaines, qui étaient contraires à tout ce qui dérangeait l'ordre des juridictions et voulaient que les parties pussent toujours avoir des juges dans leurs provinces. « Elles présumaient, dit Merlin, que l'espérance d'obtenir meilleure justice était bien moins l'objet d'une *évocation* que le dessein d'éloigner le jugement et de contraindre ceux contre lesquels on plaidait à abandonner un droit

légitime, par l'impossibilité d'aller plaider loin de leur domicile. »

D'autres principes prévalaient en France sous l'ancienne monarchie; on distinguait alors deux sortes d'*évocations* : les *évocations de grâce* et les *évocations de justice*. Les *évocations* de grâce étaient celles qui étaient accordées par le roi à certaines personnes, à certaines corporations, à certaines communautés, comme une marque de sa protection ou pour d'autres considérations, telles que les *committimus*, les lettres de garde gardienne, les attributions faites au grand conseil des affaires de plusieurs ordres religieux et de quelques autres personnes. On entendait par *committimus* l'autorisation accordée par le roi de plaider en première instance devant un tribunal désigné. L'autorisation de garde gardienne était une espèce de *committimus* octroyé à certaines églises ou communautés ecclésiastiques, d'après lequel elles pouvaient enlever aux juges ordinaires la connaissance de leurs causes et les évoquer, tant en demandant qu'en défendant, par-devant les baillis et sénéchaux royaux. Les *évocations* de grâce, qui étaient devenues très-fréquentes et qui avaient souvent lieu sans cause légitime, furent abolies par l'article 17 de la loi du 24 août 1790, aux termes duquel « nul ne peut être distrait de ses juges naturels par aucune commission ni par d'autres attributions ou *évocations* que celles qui seraient déterminées par une loi antérieure. »

Les *évocations* de justice tirent leur origine du droit ecclésiastique. En 1209, des juges d'appel demandèrent au pape Alexandre III ce qu'ils devaient faire au sujet d'un jugement qui validait une élection et qui cependant était argué de faux par l'appelant, à raison de l'excommunication de l'un des juges inférieurs qui avaient rendu la sentence. Alexandre III répondit que l'élection devait être annulée ou validée suivant qu'elle était irrégulière ou régulière; qu'à l'égard du jugement, s'il était vicié par l'excommunication de l'un des juges ou pour tout autre motif légitime, on devait le casser et prononcer sur la validité de l'élection. « Peu de temps après, dit Dalloz (*Répertoire de jurispr.*), en 1216, sous le pape Innocent III, le concile de Latran décréta que le juge supérieur saisi de l'appel d'une sentence, qui ne jugeait pas le fond, devait renvoyer devant le premier juge l'appelant téméraire et le condamner aux dépens, mais que, si l'appel était fondé, il fallait procéder au jugement de l'affaire : *Superior de appellatione cognoscat; et si minus rationabiliter eum appellasse constiterit, illum ad inferiorem remittat, et in expensis alteri parti condemnet; alioquin et ipse procedat* (ch. LXIX, tit. *De appellationibus*, des *Décrétales* recueillies par Grégoire IX). Scaccias explique ainsi les motifs de ce canon : *Quia judex qui semel gravavit videtur suspectus parti quam gravavit* (quest. XVII, limit. 47, memb. 3, n° 2). » Malgré les obstacles que durent opposer les justices seigneuriales, privées souvent par là de la connaissance du fond des affaires qui, dans les idées du temps, leur appartenaient comme un patrimoine, le droit d'*évocation* s'introduisit en France dans les tribunaux laïques. Nos rois essayèrent bientôt d'en réprimer l'abus. Dans son ordonnance de Blois de mai 1579, Henri III disait : « Pour le regard de nos souveraines cours, leur défendons, en procédant au jugement des causes d'appel, d'évoquer le principal de la matière, si ce n'est pour le vider sur-le-champ. » Nous trouvons là l'origine de la prescription, imposée aux juges d'appel, de statuer en même temps sur les questions préjudicielles et sur le principal, en cas d'*évocation*; cette prescription s'est maintenue jusque dans notre législation actuelle. L'ordonnance de Henri III étant tombée en désuétude, Louis XIV en consacra les dispositions par l'ordonnance de 1667, en ces termes : « Défendons aussi à tous juges, sous peine de nullité des jugements qui interviendront, d'évoquer les causes, instances et procès pendants aux siéges inférieurs ou autres juridictions, sous prétexte d'appel ou connexité, si ce n'est pour juger définitivement à l'audience et sur-le-champ, par un même jugement. »

Les abus persistèrent cependant, et cela d'autant plus que le conseil du roi bouleversait sans cesse les divers degrés de juridiction, en accordant tantôt des *évocations* de grâce, tantôt des *évocations* de justice.

Cet état de choses ne fut modifié que par notre code de procédure, qui prit à ce sujet des mesures radicales. Comprenant néanmoins que l'intérêt des justiciables et l'ordre public lui-même ne pouvaient que gagner à ce que les affaires fussent jugées avec la plus grande célérité, la législation moderne n'abolit pas entièrement les *évocations*, mais elle ne les admit que dans certains cas déterminés.

Aux termes de l'article 473 du code de procédure, « lorsqu'il y aura appel d'un jugement interlocutoire, si le jugement est infirmé et que la matière soit disposée à recevoir une décision définitive, les cours impériales et autres tribunaux d'appel *pourront statuer* en même temps sur le fond, définitivement, par un seul et même jugement. Il en sera de même dans le cas où les cours impériales ou autres tribunaux d'appel infirmeraient, soit pour vice de forme, *soit pour toute autre cause*, des jugements définitifs. »

Remarquons d'abord que le pouvoir d'évoquer appartient exclusivement aux cours impériales et aux autres tribunaux d'appel, c'est-à-dire aux juges du second degré prononçant sur l'appel d'un jugement rendu par un tribunal inférieur. Peu importe, du reste, la manière dont le tribunal supérieur a été saisi du litige. Remarquons aussi que les mots *pourront statuer*, dont se sert l'article 473, indiquent que l'*évocation* est simplement facultative pour les juges d'appel. « Le législateur a pensé, dit M. Chauveau (*sur Carré*), qu'il pouvait ne pas être toujours de l'intérêt des parties de faire immédiatement juger par les juges supérieurs ce que les premiers avaient mal à propos laissé de côté, et il a abandonné à la sagesse des magistrats saisis de l'appel le soin d'apprécier si l'*évocation* était ou non utile et convenable. » Mais nous devons admettre ici une distinction : est-ce par la faute des parties que le premier degré de juridiction n'a pas été épuisé, à cause d'une procédure irrégulière de leur part? Les juges supérieurs doivent les renvoyer à se pourvoir régulièrement; elles ne sont point alors, en effet, dignes de l'intérêt du législateur. Si, au contraire, c'est par la faute des premiers juges que la sentence n'a point statué au fond, les parties ne doivent pas souffrir de cette erreur, et les juges d'appel ont le pouvoir d'user de l'*évocation*.

Ces principes sont développés avec beaucoup de logique dans une consultation de M. Bomenne sur l'affaire Ouvrard. Ce jurisconsulte démontre que, la jurisprudence n'offrant rien de bien arrêté sur la question, on doit, pour la discuter, s'attacher aux principes. « Le plus incontestable de ces principes, dit-il, c'est *que le juge d'appel ne peut faire que ce que le premier juge aurait dû faire et n'a pas fait*. Ainsi se trouve consacrée et garantie la règle des deux degrés de juridiction; ainsi les juges d'appel ne peuvent recevoir une demande nouvelle, puisque cette demande n'aurait subi l'épreuve que d'un seul degré. Autre conséquence : toutes les fois que le premier juge a pu et dû juger le fond d'une contestation portée devant lui, et qu'il ne l'a pas fait, en s'arrêtant mal à propos à des moyens d'incompétence ou de nullité, le premier degré de juridiction a été rempli, car il n'a dépendu que du premier juge de statuer; il le pouvait et il le devait. Il en est de même si le jugement qu'il a rendu est entaché de quelque vice de forme, car il pouvait et devait juger régulièrement; le tribunal d'appel, réformant et substituant un nouveau jugement au premier jugement nul, n'enlève point aux parties le premier degré. Par une conséquence contraire, mais tout aussi vraie, si le juge de première instance a jugé quand il ne le pouvait pas, par exemple, si la demande était nulle, le juge d'appel, réformant et déclarant la nullité de la demande, ne peut évoquer le fond. Une demande nouvelle ne donne pas au fond le premier degré de juridiction. Le premier juge ne devait pas juger; le juge d'appel, institué pour faire ce que le premier juge pouvait et devait faire, ne peut ni ne doit juger le fond. Ce qui est nul ne produit aucun effet; une demande nulle ne présente qu'une nullité, et l'on ne peut évoquer le néant.

» Ces mots *soit pour toute autre cause* dont se sert l'article 473, doivent s'interpréter par leur rapport nécessaire avec ce qui précède et avec l'esprit de tout l'article; ils indiquent une analogie avec des exemples déjà donnés, et non pas une dérogation au principe que ces exemples sont destinés à établir; ils assimilent aux *vices de forme*, expression qui aurait pu paraître trop restreinte, toutes les irrégularités et tous les accidents qui peuvent vicier un jugement. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'article 473 ne permet aux cours d'appel d'évoquer que pour des causes qui vicient les jugements, parce que les degrés de juridiction sont parcourus dans ce cas. Si le tribunal inférieur qui devait juger le fond ne l'a pas fait, ou s'il l'a jugé nullement, le premier degré est rempli : il n'est plus nécessaire d'obliger les parties, arrivées en appel, de retourner devant les juges inférieurs, pour parcourir encore une fois le cercle des deux degrés de juridiction. La preuve que le législateur l'a ainsi entendu, c'est que, dans la discussion de l'article, on regarda la seconde partie comme une conséquence toute naturelle et toute simple de la disposition contenue dans la première. On lit ce qui suit dans les observations du Tribunat : *Ce qu'on a dit du cas où le tribunal d'appel infirme un jugement préparatoire ou interlocutoire s'applique, à plus forte raison, au cas où le tribunal d'appel réforme, pour vice de forme ou toute autre cause, le jugement de première instance. Il serait dérisoire que les tribunaux n'eussent pas alors la faculté de prononcer sur le fond.* Ce n'est pas de cette manière qu'on se serait exprimé si l'on eût voulu introduire dans l'article une innovation importante et une exception si remarquable à la règle des deux degrés de juridiction. Tout se réduit donc à ce point bien simple : le premier juge n'a-t-il pas jugé le fond quand il pouvait et devait le juger, il y a lieu à l'*évocation* sur l'appel. Il en est de même si le jugement de première instance est entaché de quelque vice ou irrégularité : il a dépendu des premiers juges de statuer sur le fond; les juges d'appel, en réformant, font ce qu'ils auraient dû faire. Mais si la demande était nulle, et si, par conséquent, les premiers juges ne pouvaient pas juger, les juges d'appel ne peuvent pas plus juger, puisqu'ils doivent faire seulement ce qui aurait dû être fait en première instance; ils ne peuvent donc point évoquer dans ce cas. » Cette remarquable discussion de M. Bomenne éclaire parfaitement cette matière difficile et importante.

Voici maintenant les seuls autres cas où le législateur moderne admette les *évocations* de justice : 1° quand des motifs de sûreté publique ou de suspicion légitime exigent qu'une affaire, dont un tribunal est légalement et compétemment saisi, soit renvoyée devant d'autres juges; 2° quand, par suite de décès, de récusation ou d'empêchement légitime, tel que maladie ou absence, le tribunal compétent se trouve ne plus avoir le nombre de juges nécessaires pour prononcer valablement, ou qu'il n'y a pas près ce tribunal un nombre d'avoués suffisant pour représenter les parties ayant un intérêt distinct; 3° quand une des parties a, parmi les membres du tribunal saisi de l'affaire, des parents et alliés au nombre et aux degrés indiqués par l'article 368 du code de procédure : c'est-à-dire lorsqu'elle compte parmi les juges de ce tribunal deux parents ou alliés jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement, ou qu'elle est elle-même membre du tribunal; 4° lorsqu'une affaire qui appartient naturellement au pouvoir judiciaire aurait été attribuée par la loi à l'autorité administrative.

— *De l'évocation en matière criminelle*. En matière criminelle, l'*évocation* est l'exercice, soit du droit conféré aux cours d'appel de se substituer aux juges et aux magistrats primitivement et régulièrement saisis dans les poursuites déjà commencées par eux, ou de s'attribuer l'exercice direct et la connaissance de poursuites non encore entamées, soit de la faculté qu'ont les juges d'appel, dans certaines circonstances, de statuer sur le fond, quoique les juges du premier degré n'en aient point pris connaissance. (*Journal du Palais, Répertoire général*.)

Sous l'empire de la législation de brumaire an IV, si le jugement était annulé pour violation ou omission de formes prescrites à peine de nullité, il y avait lieu à renvoi devant un autre tribunal correctionnel. C'était, dit avec raison Carnot, éterniser les affaires, c'était leur faire parcourir, sans aucun motif raisonnable, trois ou quatre degrés de juridiction, souvent même plus, puisque le tribunal auquel se trouvait fait le renvoi pouvait, comme le premier, violer de nouveau les formes de procéder. La loi du 29 avril 1806 rapporta cette disposition en ordonnant que la cour fût tenue de statuer sur le fond. Le code d'instruction criminelle a consacré la loi de 1806 dans son article 215, qui porte : « Si le jugement est annulé pour violation ou omission non réparée de formes prescrites par la loi à peine de nullité, la cour ou le tribunal statuera sur le fond. » Telle est la règle de l'*évocation* en matière criminelle. Il en résulte qu'on doit, comme en matière civile, distinguer le cas où le tribunal d'appel statue sur une poursuite qui a été déjà jugée au fond par le premier juge, c'est-à-dire le cas où il est saisi par l'effet dévolutif de l'appel, de celui où le fond est resté intact et où le tribunal d'appel n'est appelé à régler qu'un point qui a été l'objet d'un interlocutoire ou d'un incident qui a donné lieu à un jugement définitif.

— *Dans le cas où les premiers juges ont statué au fond*, le tribunal d'appel qui réforme un jugement, non pour aucun vice de forme, mais pour mal jugé, a le droit de statuer lui-même au fond, et il n'est pas tenu de renvoyer l'affaire à un autre tribunal. De ce principe, la jurisprudence de la cour de cassation a conclu : 1° que, par la condamnation du prévenu, le tribunal correctionnel a épuisé sa juridiction, et que la cour qui infirme pour incompétence le jugement dénoncé ne peut renvoyer l'affaire devant lui; 2° qu'un tribunal d'appel peut donner aux faits une qualification différente de celle qui est portée dans la citation, et que, par suite, sans violer la règle des deux degrés de juridiction, il peut ordonner une nouvelle instruction; 3° que la cour saisie de l'appel d'un jugement correctionnel qui a omis de prononcer sur plusieurs des chefs de prévention dont le tribunal était légalement saisi doit prononcer sur ces chefs; en s'y refusant par le motif qu'un seul des délits avait été poursuivi par le ministère public et que les autres n'avaient point subi le premier degré de juridiction, la cour viole les règles de sa compétence.

— *Du cas où, le fond n'étant pas jugé, le tribunal supérieur infirme ou réforme la décision du premier juge.* Les cours d'appel correctionnel peuvent statuer sur le fond lorsqu'elles annulent le jugement pour vice de forme. Elles peuvent dans ce cas juger le fond sans procéder à une nouvelle audition de témoins. La cour ou le tribunal d'appel qui infirme un jugement correctionnel pour autre cause que pour incompétence doit retenir l'affaire et statuer au fond, sans pouvoir ordonner le renvoi devant un autre tribunal correctionnel. La cour de cassation, qui a adopté cette jurisprudence, a jugé également que la cour ou le tribunal saisis de l'appel d'un jugement de police correctionnelle, lorsqu'ils réforment ce jugement pour autre cause que celle d'incompétence, ne doivent pas renvoyer l'affaire sous prétexte que le premier degré de juridiction n'est pas épuisé; le tribunal d'appel doit, dans ce cas, évoquer l'affaire et statuer au fond.

ÉVOCATOIRE adj. (é-vo-ka-toi-re — rad. *évoquer*). Jurispr. Qui donne lieu à une évocation : *Cause* ÉVOCATOIRE. ‖ *Cédule évocatoire*, Acte qu'on faisait signer à la partie adverse, pour lui signifier qu'on entendait demander au conseil le renvoi de l'affaire à un autre parlement.

ÉVODE s. m. (é-vo-de — du gr. *eu*, bien; *odos*, route). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des mellifères, réuni par quelques auteurs au genre collète.

ÉVODIE s. f. (é-vo-dî — gr. *euodia*, bonne odeur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des diosmées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Océanie. ‖ Syn. des genres agathophylle et ésenbeckie.

ÉVODIOS (du gr. *eu*, bien, et *odos*, route), dieu des bons chemins, surnom que les Grecs donnaient à Mercure, dont les statues étaient placées sur les grands chemins.

ÉVOÉ ou **ÉVOHÉ**, l'un des surnoms de Bacchus. Il lui venait de ce que, transformé en lion pendant la guerre des dieux contre les Géants, il avait été excité au combat par ces paroles, que lui adressait Jupiter : *Eu, uie! evohe, Bacche!* Bien, mon fils! courage, Bacchus! C'était ce même cri que répétaient dans leurs orgies les adorateurs du dieu.

ÉVOLAGE s. m. (é-vo-la-je — du vieux fr. *ève*, eau). Econ. rur. Aménagement successif d'une terre en étang et en prairie ou en céréales.

ÉVOLUÉ, ÉE (é-vo-lu-é) part. passé du v. Evoluer. Qui a subi son développement naturel.

ÉVOLUER v. n. ou intr. (é-vo-lu-é — lat. *evolvere*; du préf. *e*, et de *volvere*, rouler). Art milit. Exécuter des évolutions : *Deux escadrons* ÉVOLUAIENT *sur la place d'armes.*

— Mar. Tourner sur son axe, changer de cap : *Entre* ÉVOLUER *et éviter il y a cette différence, qu'on* ÉVOLUE *en mer sous voiles, et qu'on évite en rade à l'ancre.* ‖ Exécuter des évolutions, des manœuvres : *Au moment où arriva l'ordre du départ, l'escadre* ÉVOLUAIT *au large.*

— Dans le langage ordinaire, Faire une suite de mouvements calculés : *La gelinotte* ÉVOLUE *sous bois, et non pas dans le ciel comme la bécassine.* (Toussenel.) ‖ Passer par la série de ses transformations ou de ses actes : *Dès qu'un germe est animé par la vie, il* ÉVOLUE, *rayonne, se développe.* (L'abbé Bautain.) *L'humanité* ÉVOLUE *sans cesse d'une forme à une autre forme.* (E. Pelletan.) *Tout gouvernement s'établit en contradiction de celui qui l'a précédé : c'est là sa raison d'*ÉVOLUER, *son titre à l'existence.* (Proudh.)

— Techn. Tourner : *Faire* ÉVOLUER *des meules.*

ÉVOLUEUR s. m. (é-vo-lu-eur — rad. *évoluer*). Mar. Appareil destiné à faciliter les mouvements d'un navire autour de son axe vertical.

ÉVOLUTÉ, ÉE adj. (é-vo-lu-té — du lat. *evolutus*, enroulé). Moll. Se dit de coquilles univalves qui s'enroulent autour d'un axe vertical plus ou moins allongé.

ÉVOLUTIF, IVE adj. (é-vo-lu-tiff, i-ve — rad. *évolution*). Qui est susceptible de transformations progressives; qui procure ces transformations : *Existence* ÉVOLUTIVE. *Force* ÉVOLUTIVE *des institutions. Dans la science sociale, les idées sont toutes également éternelles et* ÉVOLUTIVES, *simples et complexes, aphoristiques et subordonnées.* (Proudh.)

ÉVOLUTION s. f. (é-vo-lu-si-on — lat. *evolutio*; de *evolvere*, évoluer). Art milit. Manœuvres, mouvements coordonnés de troupes : ÉVOLUTIONS *de cavalerie, d'infanterie. Faire exécuter des* ÉVOLUTIONS *à un régiment.*

— Mar. Manœuvres, mouvements coordonnés de navires : *Les* ÉVOLUTIONS *d'une flotte.* ‖ Manœuvre d'un seul navire entraînant un changement de cap.

— Par ext. Mouvements divers et coordonnés : *Les* ÉVOLUTIONS *d'un acrobate, d'un cheval de manége. La chasse, dans ses capricieuses* ÉVOLUTIONS, *dans ses retours soudains et rapides, se rapprochait de nouveau de la clairière.* (E. Sue.)

— Fam. Mouvements fréquents et non motivés : *Quand aurez-vous fini vos* ÉVOLUTIONS?

— Fig. Changement, mutation, transformation : *Quand les gouvernements sauront faire à propos des* ÉVOLUTIONS, *les peuples ne feront plus de révolutions.* (A. Guyard.) *La nature ne procède pas par* ÉVOLUTIONS, *mais par révolutions.* (E. Vacherot.) *La Perse a conçu l'histoire du monde comme une série d'*ÉVOLUTIONS, *à chacune desquelles préside un prophète.* (Renan.) *Il n'y a dans la nature et dans tous les êtres que nous connaissons sur cette terre, en dehors de l'homme, que des* ÉVOLUTIONS. (E. Deschanel.) *Tout se meut, tout change et tout est en* ÉVOLUTION *incessante dans la société.* (Proudh.) ‖ Phases successives, série de transformations progressives : *L'*ÉVOLUTION *organique. Mourir signifie se reproduire; c'est la seconde période de l'*ÉVOLUTION *vitale.* (Proudh.) *L'anthropophagie et la fraternité sont les deux extrêmes de l'*ÉVOLUTION *économique.* (Proudh.) *Le christianisme, comme le judaïsme, a eu ses*

ÉVOLUTIONS. (E. Scherer.) ‖ Série de faits, d'événements coordonnés constituant une époque : *L'*ÉVOLUTION *historique de la république romaine. L'*ÉVOLUTION *philosophique de l'école d'Alexandrie. L'*ÉVOLUTION *artistique gréco-romaine.*

— Biol. *Evolution organique*, Système de la préexistence de l'être à l'acte de la génération.

— Astron. Mouvement complet de translation d'un astre autour d'un autre astre : *La terre fait son* ÉVOLUTION *autour du soleil en 365 jours environ.* ‖ On dit plus ordinairement RÉVOLUTION.

— Musiq. Renversement qui porte le dessus à la basse et réciproquement, sans qu'il y ait dissonance.

— **Encycl.** Biol. S'il est un spectacle intéressant, c'est de voir la vie manifester progressivement sa présence dans un corps où jusque-là elle n'existait qu'à l'état *latent*, et transformer une graine, un œuf, en plante ou en animal. *Omne vivum ex ovo*, a dit Harvey (tout être vivant vient d'un germe); mais quelle est l'origine, quel est le mode de développement de ce germe? comment se produit, comment se forme chaque nouvel individu? Il serait impossible de rappeler tout ce qui s'est dit sur cette grande question. Comme on pouvait s'y attendre, l'imagination s'est ici donné libre carrière. Toujours l'esprit humain, *impatient*, parce qu'il n'a pas le temps d'attendre, et ne trouvant de satisfaction que dans l'*universel*, s'efforce de *rêver*, de *deviner* l'explication des choses, avant de les avoir étudiées en détail et de les bien connaître. On peut ramener à trois doctrines fondamentales ce qu'ont écrit sur ce sujet les hommes les plus justement célèbres, ceux qui ont au moins cherché à mettre d'accord leurs théories et la science du temps : la doctrine de l'*évolution*, celle de l'*accolement* et celle de l'*épigénèse*.

Le premier système par lequel on a essayé d'expliquer la formation d'un nouvel individu, c'est le système de l'*évolution* (*evolvere*, dérouler, développer), c'est le système du *développement*, si l'on prend ce mot au sens littéral. Des philosophes tels que Malebranche et Leibnitz, des naturalistes tels que Swammerdam, Redi et Malpighi, ont imaginé de dire que le nouvel être ne se forme pas, qu'il était tout formé. « La philosophie, dit Bonnet, ayant compris l'impossibilité où elle était d'expliquer mécaniquement la formation des êtres organisés, a imaginé *heureusement* qu'ils existaient déjà en petit sous la forme de germes ou de corpuscules organiques. » — « Pour exposer en deux mots mon opinion, dit Swammerdam, il suffit de dire ici que je crois qu'il ne se fait point de vraie génération dans la nature, encore moins de génération fortuite; mais que la production des êtres n'est autre chose que le développement de leurs germes déjà existants. » — « Des personnes fort exactes aux expériences, dit Leibnitz, se sont déjà aperçues, de notre temps, qu'on peut douter si jamais un animal tout à fait nouveau est produit... C'est ici que les transformations de MM. Swammerdam, Malpighi et Leuwenhoeck, qui sont des plus excellents observateurs de notre temps, sont venues à mon secours et m'ont fait admettre plus aisément que l'animal ne commence point lorsque nous le croyons, et que sa génération apparente n'est qu'un développement et une espèce d'augmentation. »

Dans ce système, qu'on appelle aussi système de la *préexistence des germes*, les germes sont supposés aussi anciens que le monde. Chaque germe est, en raccourci, une plante complète, avec sa racine, sa tige, ses branches, ses feuilles, un animal complet avec tous ses organes. C'est une *miniature animée*, dont toutes les parties, en quelque sorte repliées sur elles-mêmes et les unes sur les autres, faute d'espace et de fonction, doivent plus tard se dérouler et grandir, mais sans que la moindre partie s'ajoute à celles qui existent depuis la création du monde. Les études de Swammerdam sur les métamorphoses des insectes l'avaient conduit au système de l'*évolution*. Il croyait que la transformation chez ces animaux n'est autre chose qu'un dévêtissement, un dépouillement, un développement. Le papillon se *dépouille* de la chrysalide, la chrysalide se *dépouille* du ver, le ver de l'œuf, l'œuf, germe actuel, du germe dans lequel il était contenu, et toujours ainsi de germe en germe jusqu'au premier. « Dieu, dit Malebranche, a formé dans une seule mouche toutes celles qui en devaient sortir. » Ainsi, les germes de toutes les générations passées, présentes et futures, ont été et sont encore contenus les uns dans les autres par *emboîtement*. « Dans cette hypothèse, dit M. de Quatrefages, un animal est une espèce de boîte d'escamoteur, et quand un individu nouveau vient à naître, c'est tout simplement qu'un des doubles fonds de la boîte a été enlevé. »

Bonnet ne s'en tenait pas aux germes préexistants; à l'hypothèse de Malebranche, de Leibnitz, de Swammerdam, il ajoutait une autre hypothèse : il voyait dans le sang des animaux, dans la sève des plantes, un nombre infini de germes infiniments petits, en continuelle circulation, toujours prêts, soit à donner naissance à un individu, soit à reproduire quelque organe perdu. Il créait des germes partiels, grâce auxquels toutes les réparations organiques pouvaient se faire. Il mettait, du reste, les deux hypothèses de l'emboîtement et de la dissémination des germes sur la même ligne, et les regardait comme également plausibles. Le parallèle qui en fait mérite d'être placé sous les yeux du lecteur.

« L'idée de la préexistence des germes a produit deux hypothèses qui plaisent beaucoup à la raison. La première suppose que les germes de tous les corps organisés d'une même espèce étaient renfermés les uns dans les autres et se sont développés successivement. La seconde hypothèse répand ces germes partout et suppose qu'ils ne parviennent à se développer que lorsqu'ils rencontrent des matrices convenables ou des corps de même espèce disposés à les retenir, à les fomenter et à les faire croître. La première hypothèse est un des grands efforts de l'*esprit* sur les *sens*. Les différents ordres d'*infiniment petits* abîmés les uns dans les autres, que cette hypothèse admet, accablent l'imagination sans effrayer la raison. Accoutumée à distinguer ce qui est du ressort de l'entendement de ce qui n'est que du ressort des sens, la raison envisage avec plaisir la graine d'une plante ou l'œuf d'un animal comme un petit monde peuplé d'une multitude d'êtres organisés appelés à se succéder dans toute la durée des siècles. Les preuves qui établissent la division de la matière à l'indéfini servent de base à la théorie des enveloppements. Le soleil, un million de fois plus grand que la terre, a pour extrême un globule de lumière dont plusieurs milliards entrent à la fois dans l'œil de l'animal vingt-sept millions de fois plus petit qu'un ciron. Mais la raison perce encore au delà : de ce globule de lumière elle voit sortir un autre univers, qui a son soleil, ses planètes, ses végétaux, ses animaux, et parmi ces derniers un animalcule, qui est à ce nouveau monde ce que celui dont je viens de parler est au monde que nous habitons. La seconde hypothèse, en semant les germes de tous côtés, fait de l'eau, de l'air, de la terre et de tous les corps solides, de vastes et nombreux magasins où la nature a déposé ses principales richesses. Là se trouve en raccourci toute la suite des générations futures. La prodigieuse petitesse des germes les met hors de l'atteinte des causes qui opèrent la dissolution des mixtes. Ils entrent dans l'intérieur des plantes et des animaux : ils en deviennent même parties composantes, et lorsque ces composés viennent à subir la loi des dissolutions, ils en sortent sans altération, pour flotter dans l'air ou dans l'eau, ou pour entrer dans d'autres corps organisés. Il n'y a que les germes qui contiennent des touts organiques de même espèce que celui dans lequel ils se sont introduits, qui s'y développent. Portés dans l'écorce d'un arbre, ils s'y arrêtent, ils y grossissent peu à peu, et donnent ainsi naissance aux boutons, aux racines, aux branches, aux feuilles, aux fleurs et aux fruits. Portés dans les ovaires de la femelle ou dans les vésicules séminales du mâle, ils y sont le principe de la génération du fœtus. Pour moi, j'aime à reculer le plus qu'il m'est possible les bornes de la création. Je me plais à considérer cette magnifique suite d'êtres organisés renfermés comme autant de petits mondes les uns dans les autres. Je les vois s'éloigner de moi par degrés, diminuer suivant certaines proportions et se perdre enfin dans une nuit impénétrable. Je goûte une secrète satisfaction à contempler dans un gland le germe d'où naîtra, dans quelques siècles, le chêne majestueux à l'ombrage duquel les oiseaux de l'air et les bêtes des champs iront se réjouir. J'ai encore plus de plaisir à découvrir dans le sein d'Émilie le germe du héros qui fondera dans quelques milliers d'années un grand empire, ou plutôt celui d'un philosophe qui découvrira alors au monde la cause de la pesanteur, le mystère de la génération et la mécanique de notre être. L'hypothèse des germes répandus dans toutes les parties de la nature ne m'offre pas un spectacle moins intéressant, quoique dans un tout autre goût. Chaque corps organisé se présente à moi sous l'image d'une petite terre, où j'aperçois en raccourci toutes les espèces de plantes et d'animaux qui s'offrent en grand sur la surface de notre globe. Un chêne me paraît composé de *plantes*, d'*insectes*, de *coquillages*, de *reptiles*, de *poissons*, d'*oiseaux*, de *quadrupèdes*, d'*hommes* même. Je vois monter dans les racines de ce chêne, avec les sucs destinés à sa nourriture, des légions innombrables de germes. Je les vois circuler dans les différents vaisseaux et se loger ensuite dans l'épaisseur de leurs membranes pour les augmenter en tout sens. Je les vois s'arranger les uns à côté des autres, ou s'entrelacer les uns dans les autres, et former ainsi de petits édifices qui rappellent à mon esprit ces étranges monuments que la superstition américaine éleva autrefois en l'honneur de ses dieux, et qui n'étaient construits que des têtes des animaux qu'elle leur avait sacrifiés. Les vents, les pluies, la chaleur, le froid, etc., venant fondre tour à tour sur le chêne, triomphent enfin de sa force et de sa vigueur ; je vois le bâtiment crouler et se réduire en un tas de poussière. Les petits êtres organisés qui entraient dans sa composition, supérieurs à toutes ces atteintes, sont mis alors en liberté et se répandent de toutes parts. Je continue à les suivre, et je les vois rentrer bientôt dans d'autres composés organiques, et devenir successivement *mouche, limaçon, serpent, carpe, rossignol, cheval*, etc. Que dirai-je? L'air, l'eau, la terre ne me paraissent qu'un amas de germes, qu'un vaste tout organique. Saisi d'étonnement à la vue de cette circulation perpétuelle des germes et de ces immenses richesses qui ont été mises en réserve dans tous les corps, je contemple avec délices cette économie merveilleuse. Je vois les siècles s'entasser les uns sur les autres, les générations s'accumuler comme les flots de la mer, sans que le nombre des germes employés à les fournir diminue d'une manière sensible la masse organique qu'ils composent. »

Il faut remarquer que l'hypothèse de la dissémination des germes offrait à Bonnet l'avantage d'appliquer aux reproductions animales de tout genre, et aussi aux reproductions plus connues des végétaux, le principe jugé par lui si lumineux et si fécond de la préordination des êtres. « J'ai supposé, dit-il, qu'au lieu que, dans les grands animaux et dans beaucoup de coquillages et d'insectes, les ovaires occupent une région particulière, ils étaient répandus dans tout le corps d'un ver de terre, de certains vers d'eau douce, du polype, etc. J'ai donc considéré le corps de ces animaux singuliers comme une sorte d'ovaire universel. J'ai supposé que l'opération de les couper par morceaux détournait, au profit de quelques germes, les sucs nourriciers qui auraient été employés à la nourriture du corps entier. J'ai expliqué ainsi le développement de ces germes, et, par ce développement, la régénération de chaque tronçon. » Bonnet, du reste, ne voulait pas qu'on prît à la lettre cette assertion, que le germe est une miniature de l'animal ou de la plante. On ne devait pas s'imaginer, disait-il, « que toutes les parties d'un corps organisé sont en petit dans le germe comme elles paraissent en grand dans le tout développé. » Il soutenait, au contraire, et entendait démontrer « que toutes les parties, soit extérieures, soit intérieures, ont dans le germe des formes, des proportions, une consistance et un arrangement qui diffèrent extrêmement de ceux qu'elles obtiendront par la suite et qui sont l'effet naturel de l'impulsion des liqueurs et de l'*évolution*. » Il définissait le mot *germe* toute préordination, toute préformation de parties capable par elle-même de déterminer l'existence d'une plante ou d'un animal. « Je n'affirmerai pas, ajoutait-il, que les boutons qui produisent les rejetons d'un polype à bras étaient eux-mêmes des polypes en miniature, cachés sous la peau de la mère; mais qu'il y a dans la peau de la mère certaines particules qui ont été préorganisées de manière qu'un petit polype résulte de leur développement. »

Le système de l'*évolution* fut adopté par Haller, Réaumur, Meckel et Cuvier. Réaumur expliquait, comme Bonnet, les reproductions d'organes par des germes réparateurs. « Tout ce que nous pouvons avancer de plus commode, dit-il dans son *Mémoire sur la reproduction des pattes de l'écrevisse*, c'est de supposer que ces petites jambes que nous voyons naître étaient chacune renfermées dans de petits œufs, et qu'ayant coupé une partie, les mêmes sucs qui servaient à nourrir et à faire croître cette partie sont employés à faire développer et naître l'espèce de petit germe de jambe renfermé dans cet œuf. »

Nous ne dirons ici que peu de mots des deux doctrines qui ont été opposées à celle de l'*évolution*. Voici d'abord celle de l'accolement ou des molécules organiques. « On se demande, disait Buffon, comment un être produit son semblable, et l'on répond, c'est qu'il était tout produit. Peut-on recevoir cette solution? » Buffon ne l'admet pas; il suppose une matière primitivement organique, distincte de la matière inorganique. Il suppose cette matière organique composée de molécules vivantes, incorruptibles et toujours actives. Ces molécules, partout répandues, servent à la nutrition et à l'accroissement. Le superflu de ces molécules nourricières est envoyé de toutes les parties du corps, quand l'accroissement est fini, dans un organe spécial destiné à leur servir de réservoir, de magasin. Toutes celles qui viennent d'un même organe s'attirent réciproquement, s'accolent en conservant l'ordre qu'elles occupaient auparavant, de manière à produire une sorte de miniature de cet organe. Ainsi, tous les organes du nouvel être sont reproduits par l'accolement régulier et harmonique de ces molécules en excès, après qu'elles ont, en quelque sorte, pris l'empreinte des organes des parents.

Les doctrines de l'*évolution* et de l'accolement ont cessé de régner dans la science; elles n'ont pu résister au progrès de l'embryogénie et de l'histologie; elles ont fait place à l'épigenèse, qui est, on peut le dire, admise par tous les naturalistes. Il faut remarquer que l'épigenèse ne nous apporte pas une nouvelle hypothèse, mais purement et simplement la négation des hypothèses précédentes. Dans l'épigenèse, nous voyons une loi qui relie des faits, non une explication de ces faits. L'être vivant nous apparaît comme se formant de toutes pièces quant à ses premiers rudiments, puis réalisant en quelque sorte l'idée qu'il porte en lui, par addition successive et progressive des parties. Dans cette doctrine, le germe est une ébauche et non une miniature, chaque naissance est une création, chaque individu nouveau est vraiment un produit de l'individu qui l'engendre. Si Haller et Cuvier ont admis l'*évolution*, si Buffon a créé l'accolement, l'épigenèse peut citer des noms également célèbres : Hippocrate, Harvey, Etienne-Geoffroy Saint-Hilaire. Le père de la médecine, parlant de la formation de l'homme, compare le fœtus à un arbre, et les membres ou les viscères à des branches, à des rameaux qui viennent successivement s'ajouter à la tige. L'auteur de la découverte de la circulation du sang voit dans la conception physiologique quelque chose d'analogue aux conceptions intellectuelles. Enfin, c'est en partant de l'épigenèse que le naturaliste philosophe a créé une science nouvelle, la tératologie, et ouvert la voie à une autre science nouvelle, à l'embryogénie.

On a vu le sens que les naturalistes ont jusqu'ici donné au mot *évolution;* on a vu que, par le terme d'*évolutionniste*, ils désignaient ceux qui admettaient la formation des êtres vivants par suite de l'*évolution* de germes préexistants. Ces mots *évolution*, *évolutionnistes* ont pris, en Angleterre, depuis l'apparition de l'ouvrage et de la doctrine de M. Darwin, un sens nouveau, et l'on peut dire contraire à leur ancienne et classique acception. Ils sont devenus synonymes de *transformisme*, *transformistes;* c'est-à-dire qu'ils expriment une idée absolument opposée aux conséquences que l'on a toujours tirées de la préexistence des germes. Ce sens nouveau donné au mot *évolution* a été très-nettement précisé par M. Huxley. « Ceux, dit-il, qui croient à la doctrine de l'*évolution* (et je suis de ce nombre) trouvent de sérieux motifs pour penser que ce monde, avec tout ce qui est en lui et sur lui, n'est apparu ni avec les conditions qu'il nous montre aujourd'hui, ni avec quoi que ce soit approchant de ces conditions. Je crois, au contraire, que la conformation et la composition actuelle de la croûte terrestre, la distribution de la terre et des eaux, les formes variées à l'infini des animaux et des plantes qui constituent leur population actuelle, ne sont que les derniers termes d'immenses séries de changements accomplis dans le cours de périodes incalculables par l'action de causes plus ou moins semblables à celles qui sont encore à l'œuvre aujourd'hui. » Ainsi entendu, le système de l'*évolution* comprend la théorie géologique de Lyell et la doctrine darwinienne.

— Philos. géol. *Théorie de l'évolution ou des causes actuelles.* On sait que Cuvier a longtemps fait régner en géologie la théorie des révolutions, des cataclysmes généraux; on sait qu'il a consacré à cette théorie un de ses ouvrages les plus importants et les plus répandus, le *Discours sur les révolutions du globe*. Nous devons rappeler les arguments invoqués à l'appui de cette théorie, avant de faire connaître celle qui lui a été opposée récemment par un célèbre géologue anglais, M. Charles Lyell, et qui paraît maintenant dominer la science. « Lorsque le voyageur, dit Cuvier, parcourt les plaines fécondes où des eaux tranquilles entretiennent par des cours réguliers une végétation abondante, et dont le sol, foulé par un peuple nombreux, orné de villages florissants, de riches cités, de monuments superbes, n'est jamais troublé que par les ravages de la guerre ou l'oppression des hommes en pouvoir, il n'est pas tenté de croire que la nature ait eu aussi ses guerres intestines et que la surface du globe ait été bouleversée par des révolutions et des cataclysmes; mais ses idées changent dès qu'il cherche à creuser ce sol aujourd'hui si paisible, ou qu'il s'élève aux collines qui bordent la plaine; elles se développent pour ainsi dire avec sa vue; elles commencent à embrasser l'étendue et la grandeur de ces événements antiques dès qu'il gravit les chaînes plus élevées dont les collines couvrent le pied, ou qu'en suivant les lits des torrents qui descendent de ces chaînes, il pénètre dans leur intérieur. »

On ne peut, selon Cuvier, contester l'existence de ces révolutions, de ces catastrophes, si l'on considère les innombrables produits de la mer que renferment les diverses couches de terrain. Quelquefois les coquilles sont si nombreuses, qu'elles forment à elles seules toute la masse du sol; elles s'élèvent à des hauteurs supérieures au niveau de toutes les mers et où nulle mer ne pourrait être portée aujourd'hui par des causes existantes; elles ne sont pas seulement enveloppées dans des sables mobiles, mais les pierres les plus dures les incrustent souvent et en sont pénétrées de toutes parts. Toutes les parties du monde, tous les hémisphères, tous les continents, toutes les îles un peu considérables présentent le même phénomène. Il est donc certain déjà que le bassin des mers a éprouvé au moins un changement, soit en étendue, soit en situation. Les traces de révolution deviennent plus imposantes quand on s'élève un peu plus haut, quand on se rapproche davantage du pied des grandes chaînes. Il est prouvé par l'importante distinction des couches horizontales et des couches obliques que la formation des dépôts marins n'a pas été paisible et uniforme; que l'obliquité des couches que nous voyons se relever quelquefois presque verticalement n'est pas primitive, mais qu'elle révèle des causes quelcon-

ques dont l'action violente les a brisées, redressées, bouleversées de mille manières. Il est prouvé que les révolutions auxquelles est dû l'état actuel de la terre ont été nombreuses. Les différences que présentent les fossiles d'une couche à l'autre montrent qu'il y a eu dans la nature animale une succession de variations correspondant à celles du liquide dans lequel les animaux vivaient. Les diverses révolutions qui ont remué les couches n'ont pas seulement fait sortir par degrés du sein de l'onde les diverses parties de nos continents et diminué le bassin des mers, mais ce bassin s'est déplacé en plusieurs sens. Il est arrivé plusieurs fois que des terrains mis à sec ont été recouverts par les eaux, soit qu'ils aient été abîmés ou que les eaux se soient élevées elles-mêmes par-dessus; et, pour ce qui regarde particulièrement le sol que la mer a laissé libre dans sa dernière retraite, celui que l'homme et les animaux terrestres habitent maintenant, il avait déjà été desséché au moins une fois, peut-être plusieurs, et avait nourri alors des quadrupèdes, des oiseaux, des plantes et des productions terrestres de tous les genres; la mer qui l'a quitté l'avait donc auparavant envahi. Les changements dans la hauteur des eaux n'ont donc pas consisté seulement dans une retraite plus ou moins graduelle, plus ou moins générale; il s'est fait diverses irruptions et retraites successives, dont le résultat définitif a été cependant une diminution universelle de niveau. Il est prouvé enfin, toujours d'après Cuvier, et c'est ici surtout ce qui caractérise sa théorie, que la plupart de ces révolutions ont été subites. Ce caractère de soudaineté se montre surtout d'une manière remarquable dans la dernière de ces catastrophes, dans celle qui, par un double mouvement, a inondé et ensuite remis à sec nos continents actuels, ou du moins une grande partie du sol qui les forme aujourd'hui. Elle a laissé dans les pays du Nord des cadavres de grands quadrupèdes que la glace a saisis, et qui se sont conservés jusqu'à nos jours avec leur peau, leur poil et leur chair. S'ils n'eussent été gelés aussitôt que tués, la putréfaction les aurait décomposés. Et, d'un autre côté, cette gelée éternelle n'occupait pas auparavant les lieux où ils ont été saisis, car ils n'auraient pu vivre sous une pareille température. C'est donc le même instant qui a fait périr les animaux et qui a rendu glacial le pays qu'ils habitaient. Cet événement a été subit, instantané, sans aucune gradation, et ce qui est si clairement démontré pour cette dernière catastrophe ne l'est guère moins pour celles qui l'ont précédée. Les déchirements, les redressements, les renversements des couches plus anciennes ne laissent pas douter que des causes subites et violentes ne les aient mises en l'état où nous les voyons; et même la force des mouvements qu'éprouva la masse des eaux est encore attestée par les amas de débris et de cailloux roulés qui s'interposent en beaucoup d'endroits entre les couches solides. La vie a donc été souvent troublée sur cette terre par des événements effroyables. Des êtres vivants sans nombre ont été victimes de ces catastrophes : les uns, habitants de la terre sèche, se sont vus engloutis par des déluges; les autres, qui peuplaient le sein des eaux, ont été mis à sec avec le fond des mers subitement relevé; leurs races mêmes ont fini pour jamais et ne laissent dans le monde que quelques débris à peine reconnaissables pour le naturaliste.

Analysant les causes qui agissent encore à la surface du globe, Cuvier se demande si ces causes peuvent suffire pour expliquer les révolutions dont il a établi l'existence, de même que les passions et les intrigues de nos jours suffisent pour rendre compte, dans l'histoire politique, des événements passés. La réponse qu'il fait à cette question est qu'il faut rejeter cette analogie de l'histoire politique et de l'histoire physique, bien qu'elle se présente naturellement à l'esprit; que le fil des opérations est rompu; que la marche de la nature est changée, et qu'aucun des agents qu'elle emploie aujourd'hui ne lui aurait suffi pour produire ses anciens ouvrages. Quelles sont les causes qui contribuent à altérer la surface de nos continents? Ces causes, dit Cuvier, sont au nombre de quatre : les pluies et les dégels, qui dégradent les montagnes escarpées et en jettent les débris à leur pied; les eaux courantes, qui entraînent ces débris et vont les déposer dans les lieux où leur cours se ralentit; la mer, qui sape le pied des côtes élevées, pour y former des falaises, et qui rejette sur les côtes basses des monticules de sables; enfin, les volcans, qui percent les couches solides et élèvent ou répandent à la surface les amas de leurs déjections. Or, aucune de ces quatre espèces de causes n'est suffisante pour produire les révolutions et les catastrophes dont l'enveloppe terrestre nous montre les traces.

L'action des eaux sur la terre ferme ne consiste presque qu'en nivellements, et en nivellements qui ne sont pas indéfinis. Les débris des grandes crêtes charriés dans les vallons; leurs particules, celles des collines et des plaines, portées jusqu'à la mer; des alluvions étendant les côtes aux dépens des hauteurs, sont des effets bornés, auxquels la végétation met, en général un terme, qui supposent d'ailleurs la préexistence des montagnes, celle des vallées, celle des plaines, en un mot toutes les inégalités du globe, et qui ne peuvent, par conséquent, avoir donné naissance à ces inégalités. Les dunes sont un phénomène plus limité encore, et pour la hauteur et pour l'étendue horizontale; elles n'ont point de rapport avec ces énormes masses dont la géologie recherche l'origine.

L'action que les eaux exerce dans leur propre sein ne saurait non plus être invoquée. On peut déterminer jusqu'à un certain point les limites de cette action; on en connaît les effets : dépôts de limon sous les eaux, stalactites, lithophytes, incrustations de coquilles liées par des vases plus ou moins concrètes ou par d'autres ciments. Mais tout cela est loin de ce que nous révèle l'étude des phénomènes géologiques. Nous n'avons aucune preuve que la mer puisse aujourd'hui incruster les coquilles d'une pâte aussi compacte que les marbres, que les grès, ni même que le calcaire grossier dont nous voyons les coquilles de nos couches enveloppées. Encore moins trouvons-nous qu'elle précipite nulle part de ces couches plus solides, plus siliceuses qui ont précédé la formation des bancs coquilliers. Enfin, toutes ces causes réunies ne changeraient pas d'une quantité appréciable le niveau de la mer, ne relèveraient pas une seule couche au-dessus de ce niveau et surtout ne produiraient pas le moindre monticule à la surface de la terre. On a bien soutenu, ajoute Cuvier, que la mer éprouve une diminution générale, et que l'on en a fait l'observation dans quelques lieux des bords de la Baltique. En d'autres endroits, comme l'Ecosse et divers points de la Méditerranée, on croit avoir aperçu, au contraire, que la mer s'élève et qu'elle y couvre aujourd'hui des plages autrefois supérieures à son niveau. Mais quelles que soient les causes de ces apparences, il est certain qu'elles n'ont rien de général; que, dans le plus grand nombre des ports, où l'on a tant d'intérêt et où des ouvrages fixes et anciens donnent tant de moyens d'en mesurer les variations, son niveau moyen est constant; il n'y a point d'abaissement universel, il n'y a point d'empiétement général.

L'action des volcans est plus bornée, plus locale encore que toutes les précédentes. Les volcans accumulent sur la surface, après les avoir modifiées, des matières auparavant ensevelies dans la profondeur; ils forment des montagnes; ils en ont couvert autrefois quelques parties de nos continents; ils ont fait naître subitement des îles au milieu des mers; mais c'était toujours de laves que ces montagnes, ces îles étaient composées; tous leurs matériaux avaient subi l'action du feu; ils sont disposés comme doivent l'être des matières qui ont coulé d'un point élevé. Les volcans n'élèvent donc ni ne culbutent les couches que traverse leur soupirail, et si quelques laves, agissant de ces profondeurs, ont contribué, dans certains cas, à soulever de grandes montagnes, ce ne sont pas des agents volcaniques tels qu'il en existe de nos jours.

Trouverons-nous dans les causes astronomiques constantes une explication des révolutions géologiques, vainement cherchée dans les forces que nous voyons agir maintenant à la surface de la terre? Non, répond Cuvier. Le pôle de la terre se meut dans un cercle autour du pôle de l'écliptique; son axe s'incline plus ou moins sur le plan de cette même écliptique; mais ces deux mouvements, dont les causes sont aujourd'hui appréciées, s'exécutent dans des directions et des limites connues, et qui n'ont nulle proportion avec des effets tels que ceux dont nous venons de constater la grandeur. Dans tous les cas, leur lenteur excessive empêcherait qu'ils ne pussent expliquer des catastrophes que nous venons de prouver avoir été subites. Ce dernier raisonnement s'applique à toutes les actions lentes que l'on a imaginées, sans doute dans l'espoir qu'on ne pourrait en nier l'existence, parce qu'il serait toujours facile de soutenir que leur lenteur même les rend imperceptibles. Vraies ou non, peu importe; elles n'expliquent rien, puisque aucune cause lente ne peut avoir produit des effets subits. Y eût-il donc une diminution graduelle des eaux, la mer transportât-elle dans tous les sens des matières solides, la température du globe diminuât ou augmentât-elle, ce n'est rien de tout cela qui a renversé nos couches, qui a revêtu de glace de grands quadrupèdes avec leur chair et leur peau, qui a mis à sec des coquillages aussi bien conservés que si on les eût pêchés vivants, qui a détruit enfin des espèces et des genres entiers. Cuvier conclut en faisant remarquer que, parmi les naturalistes qui ont cherché à expliquer l'état actuel du globe, il n'en est presque aucun qui l'ait attribué en entier à des causes lentes, encore moins à des causes agissant sous nos yeux, et que cette nécessité où ils se sont vus de chercher des causes différentes de celles que nous voyons agir aujourd'hui a été l'origine des hypothèses nombreuses, très-différentes les unes des autres, souvent bizarres et ridicules qu'ils ont proposées.

La théorie que nous venons d'exposer devait conduire à voir dans l'histoire générale du monde une série de destructions radicales suivies de créations nouvelles. Elle est encore aujourd'hui défendue avec talent par un de nos plus célèbres naturalistes, M. Agassiz. M. Agassiz admet l'unité du plan, et, si l'on peut ainsi dire, du drame de la création; mais il nous le représente comme une série de tableaux détachés, séparés par de longs entr'actes. Dans sa doctrine des créations successives, la nature nous apparaît comme avec des masques dont elle change de temps en temps, et qui offrent des différences considérables. Cependant, même sous la domination du génie impérieux de Cuvier, un éminent géologue français, M. Constant Prévost, s'était élevé contre la théorie des révolutions subites et des causes extraordinaires. Il avait montré, avec une sagacité rare, que les causes actuelles suffisent pour expliquer certaines formations considérées, d'après la doctrine régnante, comme le résultat d'irruptions successives des mers sur le continent. M. Lyell a attaché son nom à la théorie de l'*évolution*, c'est-à-dire des causes actuelles, des causes lentes; mais il n'est que juste d'associer à ce nom celui de notre compatriote Constant Prévost. Longtemps avant l'apparition de l'ouvrage célèbre du géologue anglais, des *Principes de géologie*, M. Constant Prévost avait reconnu et déclaré dans ses écrits qu'on n'avait nul besoin d'invoquer des agents extraordinaires, des bouleversements subits pour expliquer ce que nous trouvons dans l'écorce terrestre; que l'observation des faits ne justifiait nullement les irruptions violentes, les envahissements impétueux de la mer, qu'il ne voyait pas les traces de ces irruptions, qu'il ne voyait pas les caractères disparaître brusquement en arrivant aux terrains d'eau douce, enfin qu'il lui était impossible de comprendre la prodigieuse différence établie par Cuvier entre la nature paisible du temps actuel et la nature turbulente du temps passé.

A l'article GÉOLOGIE du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, il affirme la perpétuelle et uniforme action des mêmes causes sur la terre. Il écrit que « c'est par *analogie* avec ce qui se passe encore sous nos yeux, qu'on peut se rendre compte de la formation des roches fossilifères, agrégées et stratifiées, anciennes; » que « le sol renferme d'autres roches de formation ignée, *analogues* aux produits de nos volcans brûlants; » que « tout ce qui est au-dessus du sol primitif est le sol de remblai, formé par l'accumulation des produits des deux causes ignées et aqueuses, *qui n'ont cessé d'agir ensemble comme elles agissent encore maintenant*.

Cette analogie, cette identité des causes anciennes et des causes actuelles, M. Constant Prévost la pose d'une manière également nette dans son article FORMATION, du même dictionnaire. « Deux causes, dit-il, qui agissent simultanément ou alternativement dans quelques lieux, ou isolément dans d'autres, modifient sans cesse sous nos yeux l'état du sol. D'une part, les eaux déposent sur certains points les matières qu'elles ont enlevées sur d'autres ou qu'elles tenaient en solution. Il en résulte la production de roches de natures diverses et des formations qu'on appelle aqueuses ou neptuniennes, parce qu'elles ont été formées par l'action des eaux. D'autre part, des profondeurs du sol existant et par des ouvertures plus ou moins distantes, sortent des matières pulvérulentes, fragmentaires ou fondues, qui s'interposent entre celles plus anciennement formées ou qui viennent les recouvrir; la production et l'arrivée de ces matériaux sont attribuées à une cause générale, que l'on désigne sous les noms de cause ignée ou plutonienne, parce que ses efforts sont accompagnés et caractérisés par des phénomènes de haute température et qu'elle paraît avoir son siége dans le sein de la terre; les associations de roches que cette cause produit composent les formations ignées ou plutoniennes. Après avoir constaté les effets de ces deux causes actuellement en action et avoir appris à les distinguer par des caractères qui leur sont propres, *l'analogie conduit naturellement à reconnaître que, depuis un temps très-reculé, les matériaux du sol ont été produits de la même manière*. Le géologue qui rencontre dans le sol des roches à l'aspect cristallin, composées de certaines substances minérales, telles que du feldspath, du mica, de l'amphibole, du pyroxène, etc., constituant de grandes masses irrégulières ou remplissant des fissures qui se croisent et se coupent et ne renferment point de débris de corps organisés, peut attribuer à coup sûr une origine ignée à ces roches, qui deviennent pour lui une formation ignée ou plutonienne. »

Dans son article *Fossile*, il se prononce contre la doctrine des destructions générales et des créations successives. « On peut, dit-il, jusqu'à un certain point, observer une gradation nuancée dans les différences que les faunes et les flores des temps plus ou moins anciens nous présentent, lorsqu'on les compare à celles de nos jours. Il ne faut cependant pas conclure de ces faits qu'évidemment, comme on l'a dit et répété souvent, des révolutions générale sont à plusieurs reprises, depuis la création des êtres, détruit tous ceux qui existaient pour les remplacer par d'autres espèces différentes; il ne faut pas non plus affirmer que des changements dans les circonstances extérieures ont rendu l'existence impossible aux êtres anciennement créés, tandis que les êtres actuels n'auraient pu s'accommoder des anciennes conditions de vie. » Dans le même article, il montre que la fossilisation, c'est-à-dire la propriété de devenir fossile, n'est pas, comme beaucoup de personnes semblent le croire, un phénomène propre aux temps anciens ou géologiques. « C'est bien à tort que l'on a dit et répété que maintenant il ne saurait plus se faire de fossiles, parce qu'en effet on observe qu'après un temps qui n'est jamais très-long les corps qui ont eu vie se détruisent et disparaissent sous nos yeux; rien n'est cependant changé, et avec un peu d'attention et de réflexion on peut voir que, sous les mêmes conditions qui nous ont conservé des preuves de l'existence des animaux et des végétaux anciens, les animaux et les végétaux actuels laisseront nécessairement des souvenirs analogues aux générations les plus reculées; d'un autre côté, il est évident que, dans tous les temps, les corps organisés ont été entièrement anéantis toutes les fois qu'ils se sont trouvés dans des circonstances semblables à celles qui les font disparaître maintenant. »

M. Lyell a eu l'incontestable mérite de mettre dans tout son jour la théorie nouvelle, de rassembler les raisons solides sur lesquelles elle se fonde et de porter les coups les plus vigoureux à la doctrine de Cuvier. Il remarque d'abord qu'une hypothèse qui conserve l'imprévu, le soudain, l'extraordinaire dans le passé de l'histoire physique, n'est pas sans analogie avec les croyances, aujourd'hui ruinées, qui admettaient des prodiges, des miracles, dans les commencements et les origines de l'histoire civile. Dans les *catastrophes* de Cuvier, il y a comme un dernier vestige de surnaturel dont la science doit faire justice. « Lorsqu'on réfléchit, dit-il, à l'histoire des progrès de la géologie, l'esprit s'arrête naturellement aux variations nombreuses qu'ont subies les opinions relatives aux causes auxquelles doivent être attribués tous les anciens changements qui ont eu lieu à la surface du globe. Les premiers observateurs considéraient les monuments que les géologues s'efforcent aujourd'hui de déchiffrer, comme se rapportant à l'état originel de la terre ou à une période à laquelle agissaient des causes différentes de celles qui de nos jours constituent l'économie de la nature; mais ces idées se modifièrent graduellement, et plusieurs même d'entre elles furent complétement abandonnées à mesure que les observations se multiplièrent et que les signes qui révèlent d'anciens changements furent plus habilement interprétés. Plusieurs phénomènes, dans lesquels, pendant longtemps, on avait cru voir la preuve de l'existence d'un agent mystérieux et extraordinaire, finirent par être reconnus comme n'étant autre chose que le résultat nécessaire des lois qui, à l'époque actuelle, gouvernent le monde matériel; et la découverte inespérée d'une telle conformité amena enfin quelques savants à l'idée que, pendant la suite de périodes qu'embrasse la géologie, les mêmes lois n'avaient jamais cessé de présider d'une manière uniforme à tous les changements qui s'étaient produits à la surface de notre planète. De plus, comme ces savants pensaient que les mêmes causes générales avaient pu suffire pour donner lieu, par leurs différentes combinaisons, à la diversité infinie d'effets que l'écorce du globe a pris soin d'enregistrer dans ses annales, ils supposèrent que les temps à venir ramèneraient de nouveau les mêmes combinaisons et, par suite, des changements analogues à ceux des temps passés. Soit que l'on adopte ou qu'on rejette cette doctrine, toujours, du moins, faut-il convenir que les progrès graduels de l'opinion relativement à la série de phénomènes qui se sont accomplis à des époques extrêmement reculées, ressemblent, d'une manière singulière, à ceux qui, chez tous les peuples, ont accompagné le développement de leur intelligence, à l'égard de l'économie de la nature, telle qu'elle se manifestait de leur temps. Ainsi, par exemple, aux premiers âges de la science, alors qu'un grand nombre de phénomènes naturels restaient encore inexpliqués, une éclipse, un tremblement de terre, une inondation, l'approche d'une comète, et divers autres événements que plus tard on reconnut pour faire partie du cours régulier de la nature, étaient considérés comme autant de prodiges. Les phénomènes d'un ordre moral même n'échappaient pas toujours à ce genre d'erreur, car souvent on les attribuait au démon, aux esprits, aux sorciers, ou à quelque autre cause immatérielle et surnaturelle. Peu à peu, cependant, plusieurs des énigmes du monde moral et physique vinrent à s'expliquer, et, dès lors, il fut possible de juger qu'au lieu de dépendre de causes irrégulières et extérieures, les effets en question résultaient de lois fixes et invariables. Le philosophe se convainquit enfin de l'uniformité constante des causes secondaires; et, guidé par sa confiance dans ce principe, il établit le degré de probabilité que lui semblaient offrir les récits de certains événements passés, rejetant la plupart des contes fabuleux des temps anciens comme inconciliables avec l'observation des faits qu'il appartenait à des siècles plus civilisés de signaler. »

M. Lyell montre, par des comparaisons fort ingénieuses, l'influence qu'exerce naturellement sur les théories géologiques l'idée qu'on se fait de l'âge du monde et de l'époque de la création des premiers êtres animés. La théorie des révolutions, des bouleversements, s'accommode fort bien, pour l'histoire du globe, d'une durée relativement courte; et, si la brièveté de cette durée se trouve être une croyance adoptée *à priori*, elle s'en déduit

naturellement. La théorie de l'*évolution*, au contraire, suppose des actions lentes, précisément parce qu'elle n'invoque que les causes actuelles et ordinaires, et, par conséquent, elle tend à reculer pour ainsi dire indéfiniment l'histoire de la nature; elle a besoin du temps, mais le temps lui suffit pour expliquer la grandeur des effets sans recourir à la puissance merveilleuse des causes. Tout en reconnaissant que la terre avait servi de demeure à des êtres animés depuis bien plus longtemps qu'on ne l'avait supposé d'abord, les premiers géologues étaient loin d'accorder à cette période la durée qu'on admet généralement aujourd'hui. Or, il est facile de concevoir combien une erreur de ce genre a dû les éloigner de la théorie de l'*évolution*. Que l'on se mette à la place d'un lecteur qui parcourrait les annales des transactions civiles et militaires d'une grande nation, sous l'influence de l'idée que les faits relatés dans ces annales n'ont mis que cent ans, au lieu de deux mille, par exemple, à s'accomplir : une telle histoire aurait bien certainement tout l'air d'un roman, tant les événements y seraient dépourvus de vraisemblance et s'accorderaient peu avec la marche actuelle des affaires humaines. Les incidents s'y presseraient en foule, les armées et les flottes ne paraîtraient s'assembler que pour être aussitôt détruites, de même que les villes ne sembleraient s'élever que pour tomber en ruine l'instant d'après. Les transitions les plus violentes auraient lieu entre les guerres étrangères ou les guerres intestines, et les périodes de paix, les travaux exécutés durant ces années de désordre ou de tranquillité surpasseraient en grandeur tout ce qu'on est en droit d'attendre du pouvoir de l'homme. Eh bien, celui qui étudierait les monuments de la nature, l'esprit imbu d'une prévention semblable, se ferait un tableau non moins exagéré de l'énergie et de la violence des causes qui les auraient produits, et éprouverait une difficulté également insurmontable à concilier l'état ancien du monde avec son état actuel. Si, par exemple, on pouvait embrasser d'un seul et même coup d'œil tous les cônes volcaniques qui, dans l'intervalle des cinquante siècles derniers, ont été formés en Islande, en Italie, en Sicile, ainsi qu'en diverses autres parties de l'Europe, et que, d'un autre côté, on pût apercevoir dans leur ensemble les laves qui, durant le même espace de temps, se sont répandues à la surface du sol; les dislocations, les affaissements et les soulèvements occasionnés par les mouvements souterrains; les terres ajoutées à différents deltas, ou celles, au contraire, qu'a englouties la mer, on aurait, en tenant compte aussi des effets destructeurs résultant des inondations et en supposant que tous ces événements ont eu lieu dans le cours d'une seule année, des idées singulièrement exagérées sur la soudaineté de ces révolutions et sur l'activité des agents qui les auraient déterminées. Et si, l'année suivante, un aussi grand nombre de changements venaient à se passer sous nos yeux, on serait nécessairement amené à en conclure qu'une grande crise de la nature était prête à se manifester. Si donc les géologues ont interprété la valeur d'une suite d'événements de manière à ne voir que des siècles là où sont imprimés des milliers d'années, et des milliers d'années là où le langage de la nature en accuse des millions, ils ne peuvent se dispenser d'admettre, pour peu qu'ils tirent une conséquence logique des données fausses qui leur ont servi de point de départ, qu'une révolution complète s'est opérée dans le système de l'univers. S'il était prouvé que la plus grande des pyramides d'Égypte a été l'ouvrage d'un seul jour, personne ne manquerait d'en attribuer l'érection à quelque puissance surhumaine. Eh bien, de même, si l'on admettait que le soulèvement d'une chaîne de montagnes s'est produit dans un laps de temps bien moins considérable que celui qu'a exigé, en réalité, l'accomplissement d'un pareil phénomène, on serait conduit naturellement à supposer que jadis les mouvements souterrains étaient infiniment plus énergiques qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il est très-possible et il se comprend facilement que, dans un intervalle de temps suffisamment long, par suite de modifications lentes et insensibles, l'état physique du globe ait éprouvé un changement complet. Une évaluation trop faible de la durée de ce temps a pour conséquence inévitable de dérober à l'esprit les événements intermédiaires, les transitions qui expliquent ce changement, qui le rendent naturel. Faute de connaître ces événements intermédiaires, ces transitions, un savant ne manquerait pas de voir dans le changement dont nous parlons une révolution extraordinaire survenue tout à coup dans le système.

M. Lyell réfute avec une grande force les divers arguments invoqués par les partisans de la théorie des révolutions subites, violentes, universelles. Cuvier alléguait les cadavres de mammouths saisis par la glace dans les pays du nord et conservés jusqu'à nos jours avec leur peau, leur poil et leur chair; une même cause, selon lui, un même événement avait, sans nul doute, fait périr ces animaux et rendu glacial le pays qu'ils habi[illegible] avait dû être subit, instantané, sans gradation. M. Lyell ne voit pas [illegible]tre cette révolution instantanée du climat. On ne doit pas oublier que le mammouth est une espèce du genre éléphant différente de celles qui, à l'époque actuelle, vivent sous la zone torride ou dans le voisinage des tropiques, et l'on doit se tenir en garde contre la tendance qui nous porte souvent à juger, sans assez de réserve, des mœurs et des particularités physiologiques des espèces éteintes, d'après la simple analogie de leur structure anatomique. Il est à remarquer que le mammouth, au lieu d'être à poils ras, comme les éléphants actuels de l'Inde et de l'Afrique, était pourvu d'une enveloppe de fourrure velue et très-épaisse, qui était probablement aussi impénétrable à la pluie et au froid que celle du bœuf musqué. Tout porte donc à croire que cette espèce avait été dotée par la nature de tout ce qui pouvait la mettre à même de résister aux vicissitudes d'un climat septentrional. « Le bœuf musqué, dit M. Lyell, abandonne chaque année ses quartiers d'hiver méridionaux et traverse la mer sur la glace pour aller paître pendant quatre mois, de mai à septembre, les riches pâturages de l'île Melville, située sur le 75e degré de latitude. D'après cela, ne doit-on pas supposer que, durant les vives chaleurs des courts étés du nord, les mammouths pouvaient étendre leurs excursions depuis les régions centrales ou tempérées de l'Asie jusqu'au 60e parallèle de latitude? Or, dans ce cas, la conservation de leurs ossements, et même quelquefois de leur squelette entier dans la glace ou dans le sol gelé, peut s'expliquer sans qu'il soit nécessaire pour cela d'admettre aucune révolution subite, soit dans l'ancien climat, soit dans l'état primitif de la surface du globe. »

Selon M. Lyell, on ne trouve aucun fondement solide à l'opinion qui attribue aux forces aqueuses et aux forces ignées des temps anciens une énergie bien supérieure à celle qui les caractérise aujourd'hui. Pour démontrer cette différence d'énergie, on a coutume d'en appeler à la grosseur énorme des masses désignées sous le nom de blocs erratiques. M. Lyell répond qu'une combinaison de causes encore existantes a pu suffire pour amener ces blocs dans les lieux où on les trouve aujourd'hui; que ces causes sont le pouvoir de transport des glaces et de l'eau courante, et le soulèvement du lit de l'océan, qui tend à transformer graduellement la mer en terre sèche; que, de nos jours, des transports de blocs s'opèrent à l'aide des glaces, tant sous les latitudes froides que dans les régions tempérées des deux hémisphères. Une erreur qui a contribué à perpétuer l'opinion que jadis l'action de l'eau s'exerçait sur une échelle bien plus grande qu'aujourd'hui est fondée sur l'étendue considérable qu'on attribuait aux dépôts homogènes anciens et sur les limites beaucoup plus restreintes qu'on assignait aux strates sédimentaires modernes. M. Lyell fait justice de cette universalité supposée des dépôts anciens. Ceux qui ont émis les premiers cette hypothèse n'avaient qu'une connaissance fort imparfaite du peu de constance que présente la composition minéralogique des formations anciennes et de l'étendue des espaces sur lesquels s'accumulent, à la longue, les sédiments de même nature que déposent aujourd'hui les rivières et les courants. En réalité, la constance de caractère que l'on attribuait aux séries anciennes était exagérée, de même que l'extrême variabilité qu'on croyait reconnaître dans les nouvelles était admise sans preuves.

La supériorité d'énergie des forces ignées des temps anciens n'est pas mieux prouvée que celle des forces aqueuses des mêmes temps. On n'a aucune raison de prétendre que les anciennes émissions de matières fondues étaient plus considérables que celles qui se sont faites, à diverses époques, dans les temps modernes. A mesure que nos connaissances s'étendent à l'égard des roches anciennes produites par la chaleur souterraine, nous nous trouvons de plus en plus amenés à les considérer comme les effets réunis d'un très-grand nombre d'éruptions, semblables à celles qui ont lieu de nos jours dans les régions volcaniques. De ce que les roches anciennes sont plus fracturées et plus disloquées que les nouvelles, on a souvent conclu que les forces souterraines agissaient autrefois bien plus énergiquement qu'aujourd'hui. « Mais, dit M. Lyell, le résultat ne serait-il pas le même si la quantité de mouvement eût toujours été constante pour des périodes de temps égales? Et ne voit-on pas que, dans ce cas, les strates devraient être d'autant plus bouleversées qu'elles datent d'une époque plus ancienne? » Ainsi l'on est fondé à admettre que les effets les plus sensibles de la force souterraine, tels, entre autres, que les soulèvements des chaînes de montagnes, ont pour causes plutôt des secousses multipliées d'une intensité médiocre qu'un petit nombre de convulsions violentes.

Mais, dit-on, comment, sans recourir à de grandes et soudaines révolutions, expliquer l'évidente discontinuité des monuments géologiques? On voit, par exemple, certains systèmes de strates horizontales passer, sans aucune gradation intermédiaire, à d'autres systèmes excessivement inclinés; des roches ayant une certaine composition minéralogique succéder à d'autres roches qui présentent des caractères tout différents; et, enfin, des couches renfermant tels ou tels débris organiques, faire suite immédiatement à d'autres couches dans lesquelles, souvent, toutes les espèces et la plupart des genres sont différents. Ces défauts de continuité sont, du reste, si fréquents parmi les formations fossilières, qu'ils doivent être considérés comme règle plutôt que comme exception. Ne suggèrent-ils pas naturellement cette hypothèse, que l'histoire ancienne de notre planète présente une suite de périodes alternantes de repos et de bouleversements, les premières se prolongeant pendant des siècles et offrant un état de choses analogue à celui qui existe de nos jours; les autres se faisant remarquer par leur courte durée et par des paroxysmes, donnant naissance à de nouvelles montagnes, à de nouvelles mers et à de nouvelles vallées, anéantissant certains êtres organisés et les remplaçant par d'autres? Cette hypothèse, selon M. Lyell, est loin de se présenter à l'esprit comme une induction nécessaire; elle est, au contraire, repoussée par les faits. En descendant de l'époque la plus récente jusqu'à la période éocène, on arrive, de la faune actuelle, à une faune fossile complètement différente, mais on y arrive par degrés. Cet examen rétrospectif n'a pas encore, il est vrai, permis d'apercevoir de transition parfaite entre la faune récente et la faune éteinte en dernier lieu; mais il existe un si grand nombre d'espèces communes aux groupes qui, dans l'ordre de superposition, se suivent immédiatement, qu'il y a tout lieu de croire que non-seulement la série des êtres organisés n'offre aucune lacune considérable, mais qu'en outre nulle crise ne s'est jamais manifestée quand une classe quelconque de ces êtres s'est éteinte et a fait place subitement à une autre. Or, cette analogie nous étant présentée par la période de l'histoire du globe qui peut le mieux se comparer avec l'ordre de choses actuel et qui peut être mieux étudiée qu'aucune autre, on se trouve amené naturellement à cette conclusion : que l'extinction et la création des espèces n'ont jamais été, et ne sont encore à présent, que le résultat d'un changement lent et graduel dans le monde organique.

— Art milit. V. MANŒUVRE.

ÉVOLUTIONNAIRE adj. (é-vo-lu-si-o-nè-re — rad. *évolution*). Art milit. Qui a rapport aux évolutions : *Théorie* ÉVOLUTIONNAIRE. ‖ Qui fait exécuter des évolutions : *Officier* ÉVOLUTIONNAIRE.

ÉVOLUTIONNER v. n. ou intr. (é-vo-lu-si-o-né — rad. *évolution*). Faire des évolutions militaires.

— Fig. Parcourir la série de ses transformations : *La plupart des maladies modifient peu à peu l'organisme et* ÉVOLUTIONNENT *pour disparaître enfin dans une crise salutaire ou constituer un état morbide spécial.* (L. Cruveilhier.)

ÉVOLVULUS s. m. (é-vol-vu-luss — du lat. *evolvere*, se dérouler). Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées, tribu des convolvulées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions chaudes des deux continents.

ÉVONYME s. m. (é-vo-ni-me — gr. *euônumos;* de *eu*, bien, et *onoma*, nom). Bot. Nom scientifique du genre fusain.

— Chim. Syn. d'ÉVONYMINE.

ÉVONYMÉ, ÉE adj. (é-vo-ni-mé — rad. *évonyme*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre fusain.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des célastrinées, ayant pour type le genre évonyme ou fusain.

ÉVONYMINE s. f. (é-vo-ni-mi-ne — rad. *évonyme*). Chim. Substance amère qu'on extrait de l'huile des baies de l'évonyme ou fusain d'Europe.

ÉVONYMODAPHNÉ s. m. (é-vo-ni-mo-da-fné — du gr. *euônumos*, fusain; *daphnê*, laurier). Bot. Genre d'arbres, de la famille des laurinées, qui croît sur les Andes du Pérou.

ÉVONYMOÏDE adj. (é-vo-ni-mo-i-de — du gr. *euônumos*, fusain; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre fusain.

— s. m. Syn. d'ALECTRYON, Genre de sapindacées. ‖ Nom scientifique du célastre grimpant ou bourreau des arbres.

— s. m. pl. Syn. peu usité d'ÉVONYMÉES.

ÉVOPIS s. m. (é-vo-piss — du gr. *eu*, bien; *ops*, œil). Bot. Syn. de BERKIE. ‖ On dit aussi ÉVOPIDE.

ÉVOPLITE s. m. (é-vo-pli-te — du gr. *eu*, bien; *oplités*, armé). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des pentatomes, dont l'espèce type habite le Brésil.

ÉVOQUÉ, ÉE (é-vo-ké) part. passé du v. Évoquer. Appelé, provoqué à se montrer par des incantations : *Esprits* ÉVOQUÉS. *Mânes* ÉVOQUÉS. *Ame* ÉVOQUÉE.

— Fig. Rappelé : *Souvenirs* ÉVOQUÉS.

— Jurispr. Revendiqué pour être jugé : *Affaire* ÉVOQUÉE *par une cour supérieure.*

ÉVOQUER v. a. ou tr. (é-vo-ké — lat. *evocare;* du préf. *e*, et de *vocare*, appeler). Faire apparaître par des incantations, des sortilèges : *Les nécromanciens prétendaient* ÉVOQUER *les âmes des morts, les esprits, les démons.* (Acad.)

Évoquez vos aïeux du fond de leurs tombeaux.
DELILLE.

‖ Appeler à son aide par les mêmes moyens : *Les Toscans* ÉVOQUAIENT *la foudre quand ils voulaient se défaire de quelque monstre ou de quelque ennemi.* (Levasseur.)

— Par ext. Faire apparaître à l'imagination, rappeler au souvenir : ÉVOQUER *le passé.* ÉVOQUER *des promesses oubliées.* ‖ Citer, apostropher, interpeller d'une manière oratoire : ÉVOQUER *les mânes de ses aïeux.*

— Jurispr. Se réserver le jugement de : *Le tribunal suprême* ÉVOQUA *la cause.* ‖ Retirer la connaissance de : ÉVOQUER *une affaire d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime.* (Acad.)

— **Syn. Evoquer, appeler, invoquer.** V. APPELER.

— **Antonymes.** Chasser, conjurer, exorciser (en parlant des démons).

EVORA, ancienne *Ebura* ou *Ebæra*, *Liberalitas Julia*, ville du Portugal, ch.-l. de la prov. d'Alemtejo, à 128 kilom. E. de Lisbonne; 14,700 hab. Archevêché, bibliothèque, riche musée. Fabrique de toiles de fil et de coton, chapelleries, quincaillerie, tanneries. Les habitants des environs de la ville fabriquent de jolies corbeilles en paille, en roseaux et en fibres d'aloès, et de charmantes nattes, qui, dans les palais même, servent souvent de tapis. Aux environs, riches carrières de marbre de plusieurs qualités. L'étendue d'Evora, très-considérable, n'est pas en rapport avec le nombre de ses habitants. Les remparts qui l'entourent sont aujourd'hui en ruine, ainsi que la citadelle et les forts Santa Barbara et San Antonio. Les rues sont généralement étroites et tortueuses, et les maisons mal bâties. Ses principales curiosités sont : la cathédrale, le musée, la bibliothèque, le séminaire épiscopal, le citadelle, un aqueduc et les restes de plusieurs édifices antiques.

César érigea Evora en ville municipale. En 1832, dom Miguel, tyran du Portugal, fuyant devant dom Pedro, qui avait pris les armes pour affranchir son pays, chercha un refuge dans Evora; mais dom Pedro l'y poursuivit, et c'est dans cette ville que fut signée la convention d'Evora, en vertu de laquelle dom Miguel fut banni du royaume à perpétuité.

ÉVOSMIE s. f. (é-vo-smî — du gr. *eu*, bien; *osmê*, odeur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi ÉVOSMA, s. m.

ÉVRAN, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. S.-E. de Dinan, sur le canal d'Ille-et-Rance; pop. aggl. 360 hab. — pop. tot. 4,402 hab. Tannerie, commerce de céréales, fourrages, bois; exploitation de schiste ardoisier. L'église est ornée de statues, de vitraux et de nombreuses sculptures. Le château de Beaumanoir, qui date du XVIIe siècle, est un vaste corps de bâtiment, flanqué de deux ailes avec tourelles, et entouré de belles prairies, de lacs, de bois et de jardins.

ÉVRARD ou **ÉRARD** (Guillaume), théologien français, né à Langres, mort en 1444. Il devint recteur du collége de Navarre (1429), député au concile de Bâle, et s'acquit une grande réputation de savoir. Dans les guerres contre les Anglais, il prit parti pour le peuple et prêcha à Rouen, où il devint chanoine et doyen du chapitre, contre Jeanne Darc, qu'il traita de magicienne. Il prit part au traité d'Arras, en 1435, en qualité d'envoyé des Anglais.

ÉVRARD (Simonne), femme avec qui vivait Marat, née on ne sait au juste à quelle époque. Tout ce que l'on sait de sa vie, c'est ce qui se rapporte à la mort de Marat. Quand celui-ci fut frappé mortellement par Charlotte Corday, Simonne Evrard accourut avec la sœur de Marat, Albertine Marat, et un nommé Laurent Bas, commissionnaire, qui était en train de plier des numéros du journal l'*Ami du peuple* dans l'antichambre de l'appartement. Simonne Evrard s'empressa d'appliquer la main sur la blessure de Marat. L'ami du peuple était bien mort.

Quelque temps après, quand la réaction se fit contre le système de la Terreur, Simonne fut inquiétée. Elle habitait alors rue Antoine, 149, avec Albertine Marat. On fit à son domicile une perquisition qui n'eut aucun résultat.

ÈVRE, rivière de France (Maine-et-Loire), qui naît dans le canton de Cholet, baigne Trémentine, Beaupréau, Montrevault, et se jette dans la Loire, à un kilom. au-dessous de Saint-Florent-le-Vieil, après un cours de 70 kilom., pendant lequel elle reçoit l'Esvé et la Vresme.

ÉVRECY, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Caen, sur un coteau de la rive gauche de la Guine; pop. aggl. 677 hab. — pop. tot. 752 hab. Belle église, en partie du XIIIe siècle, et ruines d'une intéressante chapelle du XVe siècle. De nombreuses antiquités romaines ont été découvertes à différentes reprises à Evrecy.

Ce bourg était, au XIe siècle, le siége d'une châtellenie, appartenant aux évêques de Bayeux; il fut brûlé, en 1346, par Édouard, roi d'Angleterre, et, par accident, le 12 mai 1811.

EVREUX (*Ebroïcum* ou *Castellum Aulerci*), ville de France (Eure), ch.-l. de départ. et de deux cant., à 104 kilom. N.-O. de Paris, sur l'Iton et sur le chemin de fer de Paris à Cherbourg; pop. aggl. 8,291 hab. — pop. tot. 11,320 hab. L'arrond. comprend 11 cant., 224 communes et 116,058 hab. Evêché suffragant de Rouen; grand et petit séminaire; lycée, bibliothèque, école normale d'instituteurs; tribunaux de première instance et de commerce, justice de paix; société d'agriculture; chambre consultative des arts et manufactures.

Evreux possède de nombreux moulins à blé, une usine métallurgique, une papeterie, des fabriques de quincaillerie, des scieries mécaniques, des tanneries, des blanchisseries, une grande fabrique de coutils, des teintureries, des marbreries, etc.

La ville d'Evreux est admirablement située, dans la large et verdoyante vallée de l'Iton, que ferment au N. et au S. des coteaux pittoresques et boisés. La rivière de l'Iton s'y divise en trois bras, pour baigner de ses eaux limpides les différents quartiers de la ville. L'édifice le plus important d'Evreux est la cathédrale, qui a été classée parmi les monuments historiques et à laquelle chaque siècle, du XIe (c'est la date de sa reconstruction) au XVIIe, a laissé son empreinte sans nuire à l'aspect imposant et gracieux de l'ensemble. Les deux tours inégales qui flanquent le portail principal datent du XVIe et du XVIIe siècle. Le portail nord, bâti de 1511 à 1574, est un riche spécimen du style flamboyant de cette époque. La Révolution a brisé son magnifique tympan de marbre blanc, dont les sculptures, à cause de leur délicatesse, étaient attribuées à tort au célèbre Jean Goujon. La tour carrée, en pierre, qui se dresse au centre de la croisée, est surmontée d'une flèche en charpente, trop petite pour sa base, et due au cardinal La Balue, qui la fit élever sous le règne de Louis XI. Cette flèche, du reste, a été dénaturée par de nombreuses et inintelligentes restaurations. L'intérieur de l'édifice se compose d'une nef avec collatéraux, d'un transept, d'un chœur avec déambulatoire et de vingt-trois chapelles. Des arcades et des piliers romano-byzantins divisent la nef principale en sept travées. Le chœur remonte au XIVe siècle. La chapelle de la Vierge est un des chefs-d'œuvre les plus charmants de l'architecture flamboyante. Les vitraux de cette chapelle, ceux du chœur et du transept datent du XIVe, du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle. Le portrait de Charles le Mauvais orne une des verrières du chœur, et celui de Louis XI une verrière du transept. Les verrières de la chapelle de la Vierge représentent la *Vie de Jésus* et la *Vie de la Vierge;* dans le couronnement des fenêtres ont été peints les *Douze pairs de France* assistant au sacre de Louis XI. La rosace du transept septentrional contient une représentation du *Jugement dernier;* celle du transept méridional, le *Couronnement de la Vierge*. Après les vitraux, ce qui attire surtout l'attention à l'intérieur de l'édifice, ce sont : les charmantes grilles de la Renaissance, en bois sculpté, qui ferment quelques chapelles; la serrurerie de la chapelle du Trésor, délicieux ouvrage du XVe siècle; les stalles du chœur sculptées du XVe siècle, et la chaire, beau morceau de menuiserie du XVIIe siècle.

Quelques restes d'un cloître ogival, bâti par le cardinal La Balue, se voient encore à côté de la cathédrale. Une galerie neuve les relie au palais épiscopal, construit au XVe siècle, sur les anciennes murailles de la ville, et garni encore de mâchicoulis du côté des fossés. Les hautes lucarnes et les hautes tourelles de ce manoir sont ornées de festons, délicatement ciselés dans la pierre, de feuillages et d'armoiries.

L'église Saint-Taurin, monument historique, est celle de l'ancienne abbaye de ce nom, rebâtie, vers 1026, par Richard II, duc de Normandie. Cet intéressant édifice a conservé quelques parties romanes. La façade sud montre des arcades à plein cintre, remplies de marqueterie en ciment rouge et bleu et d'un type extrêmement rare. Les verrières du chœur représentent la légende de saint Taurin. Nous signalerons, en outre, à l'intérieur de l'église, un curieux bas-relief en marbre blanc, qui date de la Renaissance, et un bénitier en pierre qui remonte au XIIIe siècle. Sous le chœur s'ouvre une crypte dans laquelle on remarque le tombeau gallo-romain de saint Taurin. Le trésor contient une châsse en vermeil, en forme d'église, qui est l'un des plus merveilleux produits de l'orfèvrerie du XIIIe siècle.

La tour du Beffroi, monument historique, date de la fin du XVe siècle. Carrée à sa base et octogonale à une certaine hauteur, cette tour a 44 mètres d'élévation et renferme une cloche qui eut pour parrain un des fils de Charles VI.

Le musée, qui offre un certain intérêt au point de vue archéologique, renferme : une riche collection de médailles et de poteries antiques; de nombreuses inscriptions; deux magnifiques statues de bronze, ainsi que divers objets provenant de fouilles faites au Vieil-Evreux; le moule en plâtre d'un coquillage gigantesque, fossile, trouvé dans le département de l'Eure, et des tombeaux découverts en 1857, lors des travaux du chemin de fer, dans un ancien caveau gallo-romain dont les fondations étaient composées de grandes pierres sculptées. Les archives départementales renferment plusieurs précieux manuscrits du XIIIe siècle, notamment les cartulaires de l'abbaye de Préaux. Les restes de l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur, transformés en caserne, le grand séminaire, l'ancien séminaire des Euclides, occupé aujourd'hui par la cour d'assises, le lycée, de construction récente, semblable à une fabrique, et l'immense asile des aliénés, ne méritent qu'une mention.

Le magnifique château de Navarre, bâti par Jeanne de Navarre en 1330, reconstruit sous le règne de Louis XIII par Godefroy de Bouillon, et qu'habita pendant deux ans l'impératrice Joséphine, après son divorce, a été détruit en 1836. Les principales promenades d'Evreux sont : le Jardin des plantes, disposé en amphithéâtre, près du chemin de fer; l'allée des Soupirs, qui s'étend derrière les jardins de l'évêché; le pré du Bel-Ebat, ou champ de Mars; la route de Caen, plantée d'arbres magnifiques.

L'origine antique d'Evreux a été l'objet de longs débats. On a prétendu d'abord que la capitale des Eburoviques était au Vieil-Evreux, mais la découverte de l'emplacement d'un magnifique théâtre et la constatation que toutes les voies antiques partaient d'Evreux, et non du Vieil-Evreux, ont fait reporter définitivement *Mediolanum Aulercorum* à Evreux et assigner à cette ville une antique origine. On y voit de nombreuses antiquités romaines, et l'on y a retrouvé des bains, les restes d'un aqueduc, des mosaïques et divers objets intéressants pour l'histoire de cette époque. Ce fut à un endroit nommé *Gisacus* (Gisai), aux portes d'Evreux, que fut flagellé saint Taurin, premier évêque de cette ville. *Mediolanum Aulercorum*, le nom primitif, est cité deux fois dans l'*Itinéraire* d'Antonin. Le mot Evreux vient d'*Ebroicæ*, altération d'*Eburovices*. Sous les Normands, Evreux devint le chef-lieu d'un comté, qui a appartenu successivement à cinq maisons : 1° la maison ducale de Normandie; 2° la maison de Montfort; 3° la maison de France; 4° la maison d'Alençon; 5° la maison de Bouillon. Evreux et ses environs furent compris dans la cession faite à Rollon par Charles le Simple. Richard Ier, duc de Normandie, nomma, en 989, Robert, l'un de ses fils, premier comte d'Evreux. Quoique Robert fût archevêque de Rouen, il prit pour femme Harleve, qui lui donna trois fils : Richard, Raoul et Guillaume. Après la mort de Guillaume, le comté d'Evreux passa à Amauri IV de Montfort, fils de Simon de Montfort et d'Agnès, sœur de Guillaume. Henri Ier le lui contesta; il en résulta des guerres acharnées, dont Amauri sortit vainqueur. L'un de ses descendants, Amauri III d'Evreux, céda le comté au roi Philippe-Auguste. De 1200 à 1307, Evreux resta uni à la couronne de France; puis il fut possédé successivement par Louis de France, Philippe le Bon ou le Sage et Charles le Mauvais, dont tous les biens furent confisqués en Normandie. Charles II, son fils, céda tous ses droits au roi Charles VI, par traité du 9 juin 1404, et lui abandonna Evreux, qui fut donné en 1426 à Jean Stuart, sire d'Aubigny, connétable d'Ecosse, et fit retour à la couronne en 1436. Le roi Charles IX échangea le comté d'Evreux, en 1569, contre la seigneurie de Gisors, avec François, son frère, duc d'Alençon, et il érigea le comté en duché-pairie. Evreux fut de nouveau réuni à la couronne en 1584, et, en 1642, Louis XIII donna ce comté, en échange de la principauté de Sedan, au duc de Bouillon. Ce fut son fils Godefroy Maurice qui commença à élever le magnifique château de Navarre. Le dernier comte d'Evreux fut Godefroy V, duc de Bouillon (1771 à 1790). La ville d'Evreux avait été prise en 892 par les Normands, pillée en 962 par Lothaire, et était devenue, en 990, la capitale du comté. Philippe-Auguste la prit plusieurs fois durant les guerres contre Richard Cœur de Lion, et les Anglais s'en emparèrent pendant la guerre de Cent ans. Durant la Fronde, le duc de Longueville y fut assiégé par les troupes royales. Le député Buzot essaya, mais en vain, d'en faire un centre de résistance contre la convention, en 1793. Sous l'ancienne organisation judiciaire, Evreux était le siége d'un des sept grands bailliages qui dépendaient du parlement de Normandie.

Evreux a vu naître : Guillaume d'Evreux, moine du XIIe siècle, célèbre par sa vaste érudition; Matthieu d'Evreux, qui vivait au XIVe siècle; Robert et Nicolas du Gast, professeurs de l'Université de Paris au XVIe siècle; Simon Vigor, archevêque de Narbonne, mort en 1575; les jurisconsultes Forget, Germain et Jacques Le Bathelier, l'avocat Buzot, etc.

— Bibliogr. Ouvrages à consulter sur la ville et le comté d'Evreux : *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, par Le Brasseur (Paris, 1722, in-4°); *Essais historiques et anecdotiques sur l'ancien comté, les comtes et la ville d'Evreux*, par Masson de Saint-Amand (Evreux, 1813, in-8°); *Suite des* « Essais historiques... » *depuis l'an* 1200 *jusqu'à la réunion du comté d'Evreux à la couronne, et temps postérieurs*, par le même (Evreux, 1815, in-8°); *Considérations sur les histoires locales, et en particulier sur celle d'Evreux*, par M. de Stabenrath (Evreux, in-8°; extr. du *Rec. de la Soc. d'agric., sc. et arts de l'Eure*, oct. 1831); *Notices historiques sur la ville d'Evreux et ses environs*, par Aug. Guilmeth (Paris, 1835; Rouen, 1849, in-8°); *Analectes historiques, recueil de documents inédits sur l'histoire de la ville d'Evreux*, publiés par M. Bonnin (Evreux, 1839, in-8°); *Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Evreux et le département de l'Eure*, par Bonnin (Evreux, 1845, in-16); *Notes, fragments et documents pour servir à l'histoire de la ville d'Evreux, extraits des journaux, mémoriaux, actes et délibérations de l'hôtel de ville*, 1623-1816, publiés par le même (Evreux, 1847, in-8°); *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Evreux*, (N.-P.-C. Rogue), publiés par le même (Evreux, 1850, in-8°); *Notice historique sur la tour de l'Horloge d'Evreux*, par A. Chassant (Evreux, 1844, br. in-8°; extr. du *Rec. des trav. de la Soc. libre d'agric. de l'Eure*; réimpr., 1859, in-12); *Notice historique sur la cathédrale d'Evreux*, par l'abbé Delanoe (Evreux, 1844, br. in-12); *Démolition de l'étage supérieur du cloître de la cathédrale d'Evreux*, par M. Raymond Bordeaux (Paris, 1854, in-8°; extr. du *Bull. monument.*); *Mémoire sur les ruines du Vieil-Evreux*, par F. Rever (Evreux, 1827, in-8°, 15 pl.); *Inscriptions du Vieil-Evreux*, par Bonnin (Evreux, 1840, in-4°); *Antiquités gallo-romaines du Vieil-Evreux, publiées sous les auspices du conseil général du département de l'Eure*, par le même (Evreux, 1845, in-8°).

ÉVRON, ville de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. de Laval, à 270 kilom. de Paris par le chemin de fer de Paris à Brest, près d'un affluent de la Jouanne; pop. aggl., 3,767 hab.; pop. tot., 5,243 hab. Collége communal, caisse d'épargne, fabriques de toiles et de linge de table, fours à chaux, moulins à blé et à huile. Evron possède une vieille et élégante église dont une légende très-accréditée dans le pays rapporte ainsi la fondation : Vers l'an 648, un pèlerin revenant de la terre sainte en rapportait quelques gouttes de lait de la sainte Vierge, renfermées dans une fiole, au fond de son aumônière. Arrivé dans une forêt, il s'arrête pour prendre du repos sur le bord d'une fontaine, et s'endort après avoir suspendu son aumônière aux branches d'un arbuste. A son réveil, l'arbuste était devenu un grand arbre. Le pèlerin voulut l'abattre à coups de hache afin d'atteindre son trésor; mais le fer s'émoussait sur le tronc, qui semblait grossir encore. Prévenu de ce prodige, saint Hadouin, évêque du Mans, alla se prosterner devant la relique; aussitôt l'arbre redevint arbuste et on en détacha facilement l'aumônière. L'évêque fit construire sur le lieu même une église et un monastère qui fut détruit par les Normands au IXe siècle et relevé en 981. Les parties les plus anciennes de l'église d'Evron paraissent remonter au XIIe siècle. Le chœur fut commencé en 1252 par l'évêque Geoffroy de Loudun. La façade sud est la plus riche et la plus brillante de l'édifice. A l'intérieur, les voûtes des transsepts sont supportées par de grands piliers composés de groupes de colonnes aux chapiteaux historiés. Les arcades du chœur sont d'une exquise légèreté. L'histoire du pèlerin est peinte sur les vitraux du chœur, sculptée sur les murailles et sur les boiseries de l'église. Les stalles des anciens religieux sont décorées dans le style ionique, et le siége abbatial est surmonté d'un écusson aux armes de l'abbaye. On remarque, en outre, à l'intérieur de l'édifice un magnifique autel en marbre bleu, avec un bas-relief en marbre blanc. La chapelle Saint-Crépin, très-intéressante pour l'archéologue, conserve des restes de peintures de l'époque de sa fondation. La peinture de la voûte représente un *Christ bénissant* et les *Quatre évangélistes*.

Le clocher est remarquable par la hardiesse de sa construction et l'inclinaison très-sensible de sa flèche.

Une des granges dîmières de l'ancien monastère est encore intacte.

EVROULT-DE-MONTFORT (SAINT-), village et comm. de France (Orne), cant. de Gacé, arrond. et à 29 kilom. d'Argentan; 752 hab. Ruines d'une ancienne abbaye de bénédictins. Très-curieuse église renfermant des fonts baptismaux intéressants. La cuve en plomb de ce baptistère offre les statues drapées des quatre évangélistes, les travaux des mois et les signes du zodiaque.

EVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS (SAINT-), village et comm. de France (Orne), cant. de la Ferté-Fresnel, arrond. et à 30 kilom. d'Argentan; 822 hab. Source ferrugineuse froide. L'emplacement de ce village était jadis couvert par une forêt épaisse, repaire de bandits, dans laquelle saint Evroult et ses compagnons, moines d'un monastère des environs de Bayeux, jetèrent les fondements d'une abbaye. Il arriva alors, suivant la *Chronique* d'Orderic Vital, que les bandits étant survenus essayèrent de faire renoncer les moines au projet qu'ils avaient conçu : non-seulement saint Evroult demeura inébranlable, mais encore les bandits, touchés par sa mansuétude et ses exhortations, finirent peu à peu par se grouper autour de lui et l'aidèrent ainsi que ses trois compagnons à se construire un abri. Le bruit de cette conversion merveilleuse se répandit bientôt, et ce fut à qui, seigneurs, évêques et même paysans, enverrait à saint Evroult de l'argent, des vivres et des ouvriers. Cette charité était bien quelque peu intéressée, car elle encourageait, en somme, une fondation qui devait contribuer à délivrer la forêt de ses hôtes dangereux. Quoi qu'il en soit, l'abondance qui vint rapidement à saint Evroult lui amena une nuée de pauvres disciples, voleurs, mendiants et autres parias sociaux. Le saint les accueillit tous, les enrégimenta volontairement sous une discipline sévère, et le monastère devint en peu de temps un des plus florissants du royaume. Bien plus, le nombre d'aspirants à la vie religieuse croissant de jour en jour, saint Evroult fut obligé, dans l'espace de vingt-deux ans, de faire construire plus de quinze autres monastères, parmi lesquels étaient des couvents de femmes. Il va sans dire que le saint eut quelquefois à réprimer des révoltes de ses singuliers pénitents. Saint Evroult mourut vers 593, et le monastère continua de prospérer jusqu'au Xe siècle, époque où, en 944, pendant la guerre entre Louis d'Outre-mer et Hugues le Grand, il fut dévasté par deux chefs de bandes gallo-franques. Les murailles abandonnées tombèrent en ruine. Il fut réédifié un siècle plus tard environ, non loin de l'ancien emplacement. La consécration de l'église et du bâtiment neuf eut lieu vers 1099. Au XIVe et au XVe siècle, l'abbaye de Saint-Evroult fut de nouveau et à plusieurs reprises pillée et ravagée par les bandes militaires qui couraient le pays. Elle se releva toujours de ses ruines, et, à la fin du XVIIIe siècle, c'était encore un des plus puissants monastères de la Normandie. L'abbaye de Saint-Evroult avait passé successivement de la règle de Saint-Benoît à l'ordre de Cluny, puis à celui de Saint-Maur. La Révolution dispersa les moines; mais l'église, remarquable monument du XVe siècle (époque où la presque totalité des bâtiments du monastère avait été reconstruite) devait être conservée, quand un orage survenu pendant la nuit la renversa, à la grande surprise de toute la contrée. La tour, haute de cent pieds, avait fléchi sur une de ses bases, entraînant dans sa chute les voûtes et les arcades supérieures. Bien que des spéculateurs vandales n'aient pas craint de continuer l'œuvre du hasard et du temps, les débris de l'ancienne abbaye de Saint-Evroult méritent encore la visite des touristes, et présentent d'intéressants détails de l'architecture de transition du gothique à la Renaissance. Les troupeaux paissent aujourd'hui dans l'ancienne enceinte, et les paysans du bourg voisin ne se doutent guère des grands souvenirs qu'ils foulent si souvent aux pieds. « Sous ces ruines, en effet, dit un savant archéologue, dorment encore pêle-mêle les plus grands seigneurs de Normandie : les Grentménil, les Giroie, les Montpinçon, les Coulonge, un des Varennes, deux sires de Crevent, plusieurs châtelains de la Ferté-Fresnel. On y trouverait même un petit prince de Rutland, non loin d'Adelize de Grentménil, qui repose paisiblement à côté d'un abbé du XIe siècle, Meinier. »

ÉVULSIF, IVE adj. (é-vul-siff, ive — du lat. *evulsus*, arraché). Qui est propre à arracher, qui est fait pour arracher : *Effort* ÉVULSIF. *Mouvement* ÉVULSIF.

ÉVULSION s. f. (é-vul-si-on — lat. *evulsio*, du préf. *e*, et de *vellere*, arracher). Chir. Extraction : *Pratiquer l'*ÉVULSION *d'une esquille, des poils, des ongles*.

— **Encycl.** Art vétér. *Évulsion du sabot*. On désigne par ces mots un accident très-fréquent et dont les conséquences, si l'arrachement est complet, sont excessivement fâcheuses, surtout chez les chevaux. Cet accident se produit lorsque le pied éprouve une pression qui se fait sentir sur lui de haut en bas, comme lorsqu'une roue de voiture passe sur le quartier, ou bien lorsque le pied, étant retenu par un obstacle quelconque, l'animal fait des efforts pour le dégager. Si la résistance offerte par cet obstacle est supérieure à l'adhérence du sabot, cette dernière peut être détruite complètement. Alors le pied se dégage, mais en laissant son enveloppe cornée sous l'obstacle.

Cette *évulsion* est dite *complète*, lorsque le pied est privé du sabot, et l'animal est alors dans l'impossibilité la plus absolue de marcher; la membrane charnue du pied s'enflamme et la fièvre arrive. S'il ne survient aucune complication, au bout de six semaines environ, une couche mince de corne s'est déjà formée sur la surface dénudée du pied; alors la boiterie diminue et peut cesser, chez les porcs et les ruminants, vers le trentième ou le quarantième jour après l'*évulsion*. Enfin l'*évulsion* incomplète est ordinairement produite par les roues de voiture. Elle se caractérise par une boiterie très-intense, une excoriation à la couronne et un décollement du biseau. Dans ce cas, le sabot a été plutôt ébranlé que réellement arraché; mais l'étendue de la lésion est toujours plus grande que ne l'indique la plaie.

L'arrachement, le broiement du bourrelet, la fracture de l'os du pied, des entorses des articulations phalangiennes ou du boulet, des nécroses de l'os ou des fibro-cartilages, l'inflammation de l'articulation des deux premières phalanges, etc., sont autant de complications qui peuvent survenir après l'*évulsion* du sabot, et dont la gravité est subordonnée à la lésion qui les amène.

Le traitement, dans le cas d'*évulsion* complète, consiste à protéger la membrane kéra-

togène et à diminuer l'inflammation en enveloppant le pied d'étoupes imbibées d'eau fraîche, ou d'eau contenant de l'eau-de-vie camphrée, de l'extrait de Saturne, de l'eau sédative. On continue ce traitement pendant une huitaine de jours, et, lorsque l'inflammation est calmée, on imprègne le pansement d'eau gommée, dextrinee ; il se forme, par la dessiccation, une enveloppe solide qui protége le pied, en attendant la régénération de la corne. Quand l'*évulsion* est incomplète, il faut enlever immédiatement la corne décollée, appliquer le pansement ci-dessus, mais avec cette différence, qu'au lieu de laisser en place le premier appareil, il faut l'enlever toutes les vingt-quatre heures, afin de prévenir les complications que pourraient occasionner les sécrétions liquides sous-cornées. Mais, dès que la boiterie diminue et que le décollement ne s'étend plus, on laisse le pansement en place, et l'on applique l'appareil dextriné, qu'on laisse jusqu'à ce que la corne régénérée soit assez épaisse pour protéger efficacement les tissus vifs.

EWALD (Benjamin), médecin allemand, né à Dantzig en 1674, mort en 1719. Il exerça son art à Kœnigsberg. Nommé professeur titulaire de la Faculté en 1718, il mourut quelques mois après, laissant divers ouvrages qui n'offrent que peu d'intérêt : *Dissertatio de impotentia virili* (Halle, 1697, in-4º) ; *De medico practico* (Kœnigsberg, 1701, in-4º) ; *Dissertatio de formicarum usu in medicina* (Kœnigsberg, 1702, in-4º), etc.

EWALD (Jean), général danois, né à Copenhague en 1725, mort à Kiel en 1813. Il s'engagea, contre le vœu de ses parents, à l'âge de seize ans, et prit part à la guerre de Sept ans. En 1775, il fut incorporé à un régiment hessois levé pour le service des Anglais, et partit pour l'Amérique, où il se couvrit de gloire. De retour en Allemagne, il passa bientôt au service du Danemark. Il prit d'assaut la ville de Stralsund, que le partisan Schill défendait alors. En 1813, Ewald, qui avait été fait général, donna sa démission. Il a écrit : *Dialogues entre un officier de hussards, un chasseur et un fantassin, sur les devoirs et le service d'un soldat d'infanterie legère* (Altona, 1794) ; *Enseignements sur la guerre* (Altona, 1798, 3 vol.), etc.

EWALD (Jean), poëte danois, frère du précédent, né à Copenhague en 1743, mort dans la même ville en 1781. Il avait montré de bonne heure cette imagination exaltée qui est l'apanage des poëtes. Après avoir rêvé le martyre chez les infidèles d'Afrique, il lut *Robinson* et courut à la recherche de quelque île déserte ; on l'arrêta heureusement en si beau chemin. Sa vocation changea bientôt : il s'enfuit, alla à Magdebourg, s'engagea pour être cavalier et fut mis dans l'infanterie. De dépit il passa aux Autrichiens et débuta par être tambour. Plus tard, il refusa d'être officier, pour ne pas devenir catholique, ce qui était une condition mise à son avancement. Racheté du service par ses parents, il revint à Copenhague, où il associa l'étude assidue de la théologie avec la pratique de l'amour le plus poétique. Malheureusement, celle qu'il aimait renonça à lui et se maria. De là un désespoir que rien ne pourra consoler..... Heureusement, Frédéric V, roi de Danemark vint à mourir, et, dans sa douleur, Ewald composa une cantate sur la mort de son souverain. La cantate était belle, on la trouva sublime, et Ewald reconnut sa voie : il était poëte, il fut bientôt le premier poëte de son pays. La gloire arriva, l'argent aussi ; malheureusement, au culte exalté des muses, Ewald associait des passions de bas étage, qui éloignèrent de lui ses amis, ses parents et jusqu'à sa mère.

La misère vint après la fortune, et Ewald ne put jamais trouver assez de ressources pour publier ses œuvres complètes. On a de lui plusieurs pièces de théâtre : *Rolf Krage*, drame en prose (1770) ; *Adam et Eve*, drame étrange, mais noble et solennel ; la *Mort de Balder* (1773) ; les *Pêcheurs*, etc. Ses odes, ses chants lyriques et ses élégies offrent aussi des beautés de premier ordre. Ses œuvres complètes ont été publiées à Copenhague (1781-1791, 4 vol. in-8º). Il est remarquable que ce poëte, dont les mœurs étaient détestables, a célébré de préférence l'honneur et la vertu, et cela sur un ton digne d'un pareil sujet ; ce qui prouve une fois de plus combien on aurait tort de juger du caractère, de la moralité d'un auteur, et surtout d'un poëte, d'après ses écrits.

EWALD (George-Henri-Auguste DE), théologien et orientaliste allemand, né à Gœttingue, le 16 novembre 1803. En 1831, il fut appelé à professer la philosophie et, en 1835, les langues orientales à l'université de sa ville natale. En 1837, la protestation qu'il signa contre la mesure qui abolit la constitution de Hanovre le fit révoquer ; pendant ses loisirs, il voyagea en Angleterre, en France et en Italie, pour étudier les manuscrits orientaux. Le roi de Wurtemberg le nomma professeur à l'université de Tubingue et lui conféra la noblesse personnelle ; à la suite de la révolution de 1848, ses anciennes chaires lui furent r[illegible]

Ewald a puissamment contribué au progrès de l'exégèse biblique et des études orientales. Représentant de l'école rationaliste dans l'interprétation des livres saints, philosophe, libre théologien, il a eu les plus rudes polémiques à soutenir contre les théologiens catholiques. C'est une sorte de colosse de science, possédant admirablement toutes les langues orientales, l'hébreu, l'arabe, le persan, le turc, le syriaque, le samaritain ; sa profondeur de vues et sa puissance synthétique sont extraordinaires. Dans un de ses cours publics, longtemps aimés et assiégés par les étudiants, on l'a vu, en commentant les prophètes, prendre lui-même le ton d'un prophète, d'un inspiré. Un autre épisode curieux de sa carrière de libre théologien est la lettre qu'il écrivit au pape pour lui démontrer qu'il n'avait pas le sens théologique. Plein de la conscience de sa supériorité, Ewald professe pour les autres savants un assez grand dédain ; il pense qu'il n'y a qu'un seul savant au monde, et que ce savant, c'est lui. Sans attacher à cette boutade plus d'importance qu'il ne convient, il faut reconnaître qu'il y a peu d'hommes d'un savoir égal au sien. Ses études favorites ont porté sur l'origine des religions et sur l'histoire des peuples et des langues sémitiques. Ses commentaires sur les livres saints, les *Prophètes*, le livre de *Job*, les psaumes, le *Cantique des cantiques*, commentaires remplis de la plus vaste érudition et conçus avec une grande profondeur de vues, sont très-estimés. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Recherches critiques sur la composition de la Genèse* (Brunswick, 1824, gr. in-8º) ; *De numeris carminum arabicorum* (Brunswick, 1825, in-8º) ; *Grammaire critique et détaillée de la langue hébraïque* (Leipzig, 1827, in-8º) ; *Commentarius in Apocalypsin Joannis exegeticus et criticus* (Leipzig, 1828, in-8º) ; *Grammatica critica linguæ arabicæ, cum brevi metrorum doctrina* (Leipzig, 1831-1833, 2 vol. in-8º) ; *Traités sur la littérature orientale et biblique* (Gœttingue, 1832, in-8º) ; les *Livres poétiques de l'Ancien Testament* (Gœttingue, 1835-1837, 2 vol. in-8º) ; les *Prophètes de l'Ancien Testament* (Stuttgard, 1840, 2 vol. in-8º) ; *Histoire du peuple d'Israël jusqu'à Jésus-Christ* (Gœttingue, 1843-1850, 4 vol.). Un cinquième vol. est intitulé : *Histoire de Jésus-Christ et de son temps* (1854, in-8º) ; *Antiquités du peuple d'Israël* (Gœttingue, 1848, 2 vol.) ; les *Trois premiers Evangiles* (Gœttingue, 1850). Depuis 1849, Ewald publie les *Annales de la science biblique*.

En dernier lieu, Ewald a refusé de prêter serment au roi de Prusse, lors de l'annexion du Hanovre.

EWBANK (Thomas), savant mécanicien américain, né en Angleterre en 1792. Il passa aux Etats-Unis en 1819 et s'occupa pendant dix-sept ans de la fabrication de tubes métalliques. En 1845, il visita le Brésil et remplit, pendant la présidence de Taylor, les fonctions de directeur du bureau des brevets. On lui doit, outre un grand nombre de mémoires imprimés dans les *Transactions de l'Institut Franklin*, plusieurs ouvrages, notamment : *Aperçu descriptif et historique des machines hydrauliques et autres* (1842), réédité un très-grand nombre de fois ; la *Vie au Brésil* (1850) ; le *Monde est un atelier* (New-York, 1855) ; *Pensées sur la matière et la force* (New-York, 1858), etc.

EWEL, village d'Angleterre, aux environs d'Epsom. Le manoir d'Ewel fut cédé avant 1185 aux chevaliers du Temple. C'est dans ce manoir qu'eut lieu, en 1213, entre le roi Jean et le légat Pandulph, la fameuse scène à la suite de laquelle le roi déposa la couronne.

EWES (Sir SYDMONDS D'), écrivain et antiquaire anglais. V. DEWES.

EWING (Thomas), homme d'Etat et jurisconsulte américain, né dans l'Etat de Virginie en 1789. Tout enfant, il travailla pour vivre dans des salines, parvint à acquérir de l'instruction et se fit recevoir avocat en 1816. La réputation qu'il acquit lui valut d'être appelé à siéger au sénat en 1831. Ewing vota avec le parti whig, demanda l'abolition de l'esclavage dans le district de Colombia, devint ministre des finances après l'élection du président Harrison (1840-1841) et prit le portefeuille de l'intérieur sous le président Taylor (1849). Après la mort de ce dernier (1850), Ewing rentra au sénat fédéral et, à l'expiration de son mandat, il reprit à Lancastre, dans l'Ohio, l'exercice de sa profession d'avocat. Ce fut lui qui proposa, en 1841, l'établissement d'une banque nationale et qui fit voter la construction du fameux chemin de fer du Pacifique en 1849. Ewing jouit d'une grande réputation aux Etats-Unis comme jurisconsulte et comme orateur.

EWLIYA-EFFENDI ou **TSCHÉLÉBI**, voyageur turc, né à Constantinople en 1611, mort à Andrinople vers 1679. Son père, chef de la corporation des orfèvres de Constantinople, lui fit donner une instruction très-soignée. La grande beauté et le savoir extraordinaire du jeune Ewliya lui valurent d'être appelé, en 1635, au palais de Mourad IV ; mais bientôt il renonça aux honneurs et au luxe, et s'engagea dans les spahis, alla prendre part au blocus d'Azov, en 1640, et à l'attaque de Candie, en 1645. Il eut ensuite l'occasion de voyager en Arménie, à La Mecque, en Egypte, dans l'Asie Mineure, en Perse, dans le Djézireh, en Moldavie, en Transylvanie, toujours pour diverses missions de son gouvernement. En 1659, il fit avec son oncle, le grand vizir Melek-Ahmed, les campagnes de Moldavie et de Transylvanie. Envoyé à Vienne comme secrétaire d'ambassade, en 1664, il visita une grande partie de l'Europe et termina par la Crimée la série de ses voyages, qui avaient duré quarante et un ans. Il en a écrit un récit intitulé : *Livre du voyageur*. Ce livre, intéressant pour l'histoire et la géographie, est écrit par un homme à la fois curieux et intelligent, deux qualités qui suffisent presque à un voyageur. Cet ouvrage a été traduit en anglais (Londres, 1834 à 1850).

EWYCKIE s. f. (é-vi-kî — de *Ewyck*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des charianthées, dont l'espèce type croît à Amboine.

EX, préfixe qui a la valeur de *es* ou *é*, et qui s'emploie avec certains radicaux commençant tantôt par une voyelle, comme dans *exaction*, *exiler*, tantôt par une consonne, comme *exténuer*, *expédier*. Il correspond au grec *ex*, *ek*, béotien *es*, et à l'ancien slave *izu*, lithuanien *isz*, hors de. On ignore l'origine de cette particule ; Bopp l'a rapprochée du sanscrit *âvis*, ouvert, découvert, public, de la racine *av*, observer. Pott et Corssen comparent le sanscrit *vahis*, hors de, probablement de la racine *vah*, transporter ; mais ces rapprochements semblent difficiles à justifier.

— Particule qui se place devant un nom, auquel on l'unit par un trait d'union, pour exprimer ce qu'a été une personne ou une chose, ce qu'elle a cessé d'être : *Un* EX-*roi*. EX-*ministre*. EX-*consul*. EX-*professeur*. EX-*député*. EX-*danseur*. *Un* EX-*beau*. *L'*EX-*royaume de Naples*.

EX ABRUPTO ou **AB ABRUPTO** loc. adv. (èg-za-bru-pto ou a-ba-bru-pto), mots latins qui signifient Brusquement, sans préparation : *Parler* EX ABRUPTO. *Entrer en matière* EX ABRUPTO. Ces mots désignent le brusque début d'un orateur qui, sûr des dispositions de son auditoire ou dominé par une passion irrésistible, entre en matière sans préambule. En voici quelques applications :

« De tous les mendiants qui pullulent dans la ville, les plus honnêtes et les plus utiles sont assurément les frères quêteurs. Mais on assure qu'ils ont la mauvaise habitude d'entrer partout sans se faire annoncer, de pénétrer *ex abrupto* dans les arrière-boutiques et de mendier d'un ton d'autorité qui embarrasse les timides et les petits. »

EDMONT ABOUT.

« En 1760, J.-J. Rousseau adresse *ex abrupto* à Voltaire, en pleine paix, sans provocation aucune, cette déclaration de haine : « Je ne vous aime point, monsieur ; vous avez » perdu Genève pour prix de l'asile que vous » y avez reçu ; vous avez aliéné de moi mes » concitoyens pour prix des applaudissements » que je vous ai prodigués. »

LANFREY.

« Cette question n'était pas de celles qu'on peut résoudre *ex abrupto*, à quatre heures du matin et au sortir du bal ; je me couchai donc sans m'en préoccuper davantage, et en disant avec l'ancien : A demain les affaires ! »

CHARLES DE BERNARD.

EXACERBANT, ANTE adj. (è-gza-sèr-ban, an-te — du préf. *ex*, et d'*acerbe*). Pathol. Qui produit l'exacerbation : *Causes* EXACERBANTES.

EXACERBATION s. f. (è-gza-sèr-ba-si-on — lat. *exacerbatio* ; du préf. *ex*, et de *acerbus*, acerbe). Pathol. Redoublement d'intensité dans une maladie : *On donne communément le nom d'accès au retour ou à l'*EXACERBATION *des symptômes d'une maladie*. (Racle.)

EXACT, ACTE adj. (è-gzaktt, a-kte ; d'autres prononcent è-gza au masculin — lat. *exactus*, qui signifie proprement achevé ; de *ex*, hors, et *actus*, participe passé de *agere*, pousser, qui se rattache à la racine sanscrite *ag*, pousser, mener, conduire, d'où aussi le zend *az*, le grec *agô* et le scandinave *aka*, même sens. Cette racine a produit un grand nombre de dérivés). Qui est juste, qui est précisément ce qu'il doit être, qui est conforme à la règle ou à la vérité : *Calcul* EXACT. *Copie* EXACTE. *Avoir l'heure* EXACTE. *Faire un récit* EXACT. *Votre expression n'est pas* EXACTE. *Rien n'est plus* EXACT *que de définir la démocratie le règne de la justice*. (Vacherot.) ‖ Rigoureux, strict, absolu : *L'*EXACTE *justice*. *Être réduit à l'*EXACT *nécessaire*. *Rendre le sens* EXACT *des mots*. *Garder une diète* EXACTE. *La probité vulgaire se contente de l'*EXACTE *observation des lois sociales*. (Latena.) *Il n'y a point dans les langues perfectionnées de synonymes rigoureusement* EXACTS. (Boissonade.)

— Qui ne s'écarte pas de la vérité, qui s'y renferme avec une rigoureuse précision : *Traducteur* EXACT. *Historien* EXACT. *Linné,* EXACT *et précis, se créait une langue à part pour rendre ses idées dans toute leur vigueur*. (G. Cuv.) *Il en est de l'analyse critique comme de l'analyse chimique : on est* EXACT *ou on ne l'est pas*. (Ste-Beuve.)

— Ponctuel, qui fait les choses avec exactitude, dans le temps voulu, qui ne manque pas de les faire : *Vous n'êtes pas* EXACT *à vos rendez-vous*. *Soyez* EXACT *à payer vos dettes*. *Les rois sont plus* EXACTS *à punir ce qui blesse leur caractère que faciles à pardonner par le mouvement de la nature*. (St-Evrem.) *Dans les choses de détail, les femmes se piquent d'être plus sévères et plus* EXACTES *que les hommes*. (H. Beyle.)

— *Sciences exactes*, Mathématiques et sciences qui reposent sur le calcul : *Etudier les* SCIENCES EXACTES. *L'astronomie et la mécanique sont des* SCIENCES EXACTES. *Les découvertes industrielles et les progrès des* SCIENCES EXACTES *sont des choses précieuses*. (B. Const.)

— s. m. Ce qui est exact : *Il n'y a aucune incompatibilité entre l'*EXACT *et le poétique*. (V. Hugo.)

— **Syn. Exact, correct.** V. CORRECT.

EXACTEMENT adv. (é-gza-kte-man — rad. *exact*). D'une manière exacte, précisément, justement : *Observer* EXACTEMENT *le régime prescrit*. *Arriver* EXACTEMENT *au rendez-vous*. *Ne manquez jamais de tenir* EXACTEMENT *ce que vous aurez promis*. (Fén.) *L'art de juger et l'art de raisonner sont* EXACTEMENT *le même*. (J.-J. Rouss.)

Prends un siége, Cinna, prends, et, sur toute chose
Observe *exactement* la loi que je t'impose.

CORNEILLE.

— Hermétiquement, sans laisser aucun vide : *Une épée qui entre* EXACTEMENT *dans son fourreau*. *Il importe de boucher le vin très-*EXACTEMENT.

— **Antonymes.** Inexactement, incorrectement.

EXACTEUR s. m. (é-gza-kteur — lat. *exactor* ; de *exigere*, exiger). Antiq rom. Officier chargé du recouvrement de l'impôt. ‖ Esclave romain chargé de surveiller le travail des autres esclaves et de poursuivre les débiteurs de son maître. ‖ Officier qui accompagnait les condamnés au lieu du supplice.

EXACTION s. f. (é-gza-ksi-on — lat. *exactio* ; de *exigere*, exiger). Action de celui qui poursuit le recouvrement de ce qui est dû à lui ou à ceux au nom de qui il agit : *Les Etats les plus sages et les mieux policés, comme Athènes et Rome, ont toujours été embarrassés à trouver un juste tempérament pour réprimer la dureté dans l'*EXACTION *du prêt*. (Rollin.) ‖ Moyen injuste ou impitoyable de rançonner les gens, de leur tirer de l'argent : *Les juifs, enrichis par leurs* EXACTIONS, *étaient pillés par les princes*. (Montesq.) ‖ Acte d'un administrateur qui fait payer des droits qui ne sont pas dus ou supérieurs à ceux qui sont dus : *Commettre des* EXACTIONS. *Chacun réclame contre l'*EXACTION *violente des traitants*. (La Rochef.) *L'histoire financière de la monarchie française est un labyrinthe où les* EXACTIONS, *les banqueroutes, les spéculations, les impôts forcés, les confiscations se succèdent sans interruption*. (Ed. Texier.)

— **Encycl.** V. DILAPIDATION.

EXACTITUDE s. f. (é-gza-kti-tu-de — rad. *exact*). Caractère de ce qui est exact, juste, vrai : *L'*EXACTITUDE *d'un calcul*. *L'*EXACTITUDE *d'un raisonnement*. *L'*EXACTITUDE *d'une expression*. *Reconnaître l'*EXACTITUDE *d'une assertion*. *Les principes de la morale exigent la même* EXACTITUDE *que le calcul*. (Dumarsais.) *Les poëtes ne se piquent pas d'*EXACTITUDE, *et pour un nom harmonieux donneraient bien des soufflets à la vérité*. (P.-L. Courier.) *L'ignorance du langage s'oppose à l'*EXACTITUDE *des énoncés appréciatifs*. (Lamenn.) *L'esprit d'ordre et d'*EXACTITUDE *est une des premières qualités du philosophe*. (Boissonade.) *L'*EXACTITUDE *est certainement, pour un traducteur, le premier des devoirs*. (Peyrat.) ‖ Caractère d'une personne exacte, qui fait les choses en leur temps : *Il faut avoir de l'*EXACTITUDE *dans les affaires*. (Acad.) *L'*EXACTITUDE *dans les officiers du prince est la marque la plus certaine d'un empire bien gouverné*. (Saadi.) *La qualité la plus indispensable d'un cuisinier est l'*EXACTITUDE ; *elle doit être aussi celle du convié*. (Brill.-Sav.)

— **Syn. Exactitude, justesse, précision.** L'*exactitude* consiste à dire les choses telles qu'elles sont et sans rien omettre. La *justesse* consiste dans le choix des expressions les plus propres à désigner les objets ; elle est ennemie de l'à peu près. La *précision* rejette tout ce qui est inutile ; elle ne dit que ce qu'il faut, afin que rien ne vienne embrouiller l'image qu'elle veut donner des choses.

— **Exactitude, attention, soin, vigilance.** V. ATTENTION.

— **Antonymes.** Inexactitude, infidélité, incorrection.

— **Allus. hist. L'exactitude est la politesse des rois,** Allusion à un mot de Louis XVIII, et que l'on applique, même dans les circonstances ordinaires de la vie, pour montrer que l'on doit être exact.

« C'était sur la limite d'Auteuil et de Boulainvilliers ; depuis quelques instants, je ne pensais qu'à mon rendez-vous de Colombin. Je me disais : Colombin m'attend, ne soyons pas en retard. Un rendez-vous, c'est sacré. *L'exactitude est la politesse des rois* ; ils n'en ont pas d'autre. »

CHARLES MONSELET.

« Gustave Laboissière avait montré cette *exactitude* qui, dit-on, *est la politesse des rois*, et que les amants observent toujours à un premier rendez-vous ; à minuit moins

cinq minutes il était sous la porte du potager, à minuit précis il arrivait devant la chambre d'Adolphine. »

CHARLES DE BERNARD.

« J'admirais ce pauvre archevêque, qui paraissait mourant au milieu de sa gloire; cet empereur (Nicolas Ier) à la taille majestueuse, au visage noble, qui s'abaissait devant le pouvoir religieux; et plus loin, les deux jeunes époux, la famille, la foule, enfin toute la cour qui remplissait et animait la chapelle; il y avait là le sujet d'un tableau.

» Avant la cérémonie, je crus que l'archevêque allait tomber en défaillance; la cour l'avait fait attendre longtemps, au mépris du mot de Louis XVIII : *L'exactitude est la politesse des rois.* »

Le marquis DE CUSTINE.

« M. de Trébizonde observa lui-même qu'on serait aussi bien, pour attendre Mme Jeffs, dans la salle de bal. La fête était annoncée pour dix heures, et l'excellent marquis répétait de temps à autre que *l'exactitude est la politesse des grands.* »

ED. ABOUT.

EXADÈNE s. f. (è-gza-dè-ne — du gr. *ex*, hors de; *adên*, glande). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, comprenant trois espèces, qui croissent sur les montagnes de l'Amérique tropicale.

EXAÈDRE s. m. (è-gza-è-dre). Orthographe peu usitée du mot HEXAÈDRE.

EX ÆQUO loc. adv. (è-gzé ko — mots lat. qui signif. *à mérite égal*). Au même titre, sur un même rang; se dit surtout dans les distributions de récompenses, pour indiquer que deux ou plusieurs concurrents sont classés ensemble : *Obtenir* EX ÆQUO *un prix, un accessit, une mention. La théologie orthodoxe nous enseigne que la justice, chose essentiellement divine, ultra-rationnelle, ne peut, quant à sa détermination, avoir rien de commun avec les branches du savoir, qui toutes dérivent,* EX ÆQUO, *de l'entendement et de l'expérience.* (Proudh.) *Ce journal, plaidant à la fois pour la démocratie et l'Évangile, affirmant,* EX ÆQUO, *la liberté et la religion, deblatérant au nom de Dieu contre les prophéties et les miracles, est à la hauteur de sa clientèle.* (Proudh.)

EXAERDE, bourg et commune de Belgique, prov. de la Flandre-Orientale, arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Termonde; 4,228 hab. Fabriques de toiles; brasseries. Ancienne église gothique.

EXAGÉRANT (é-gza-jé-ran) part. prés. du v. Exagérer : *Les stoïciens démentaient leur insouciance de mourir en* l'EXAGÉRANT. (St-Marc Girard.)

En *exagérant* tout, on ne définit rien.

VOLTAIRE.

EXAGÉRANT, ANTE adj. (é-gza-jé-ran, an-te — rad. *exagérer*). Qui exagère, qui a l'habitude d'exagérer : *Tertullien, plus* EXAGÉRANT *que saint Cyprien....* (Fén.)

EXAGÉRATEUR, TRICE s. (é-gza-jé-rateur, tri-se — rad. *exagérer*). Personne qui exagère, qui a l'habitude d'exagérer : *C'est un grand* EXAGÉRATEUR. (Acad.) *Le public est* EXAGÉRATEUR *et ne voit jamais en aucun genre les choses comme elles sont.* (Volt.) *L'*EXAGÉRATEUR *Josèphe était très-savant pour un militaire.* (Volt.)

— Adjectiv. *L'imagination est aisément* EXAGÉRATRICE. *Toutes les passions sont* EXAGÉRATRICES, *et elles ne sont passions que parce qu'elles exagèrent.* (Chamfort.) *Le génie allemand est* EXAGÉRATEUR *et songeur de sa nature.* (Lamart.)

EXAGÉRATIF, IVE adj. (é-gza-jé-ra-tiff, i-ve — rad. *exagérer*). Qui est empreint d'exagération : *Expression* EXAGÉRATIVE. (Acad.) *Langage* EXAGÉRATIF. ‖ Peu usité.

EXAGÉRATION s. f. (é-gza-jé-ra-si-on — rad. *exagérer*). Action d'exagérer, de dépasser la mesure, la vérité, dans ses actes ou dans ses paroles : *Tomber dans l'*EXAGÉRATION. *L'*EXAGÉRATION, *en voulant agrandir les petites choses, les fait paraître plus petites encore.* (D'Alembert.) *Quand l'*EXAGÉRATION *est aperçue, on ne tient pas même compte du vrai.* (Mme de Staël.) *L'*EXAGÉRATION *est le mensonge des honnêtes gens.* (J. de Maistre.) *L'*EXAGÉRATION *est notre péché originel.* (De Ségur.) *L'*EXAGÉRATION *dans les discours révèle la faiblesse, comme le charlatanisme révèle l'ignorance.* (J.-B. Say.) *L'*EXAGÉRATION *est naturelle au langage humain.* (Guizot.) *L'*EXAGÉRATION *des regrets est un présage d'oubli.* (Latena.) *En face de l'infini, l'*EXAGÉRATION *est impossible.* (Th. Gaut.)

Toute imposture perce à travers les grands mots;
L'*exagération* n'en impose qu'aux sots.

FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Action, parole, écrit empreint d'exagération : *Commettre une* EXAGÉRATION. *La bouffonnerie est une* EXAGÉRATION *du comique et du plaisant.* (Marmontel.) *Toute* EXAGÉRATION *est une erreur ou un mensonge.* (Royer-Collard.) *Une* EXAGÉRATION *produit toujours l'*EXAGÉRATION *contraire.* (B. Const.) *Pour obtenir moins de l'humanité, il faut lui demander plus; l'immense progrès dû à l'Évangile vient de ses* EXAGÉRATIONS. (Renan.)

— Par ext. Développement outré, excessif : *L'*EXAGÉRATION *de l'embonpoint n'est pas un signe de santé.*

— Rhétor. Figure de pensée qui consiste à mettre à la place d'une idée une idée plus générale.

— **Syn. Exagération, hyperbole.** *Exagération* est du langage ordinaire; il peut se dire de la chose amplifiée, de la phrase et de la pensée même qui amplifie. *Hyperbole* est proprement un terme de rhétorique; il présente l'exagération comme une figure employée à tort ou à raison pour orner le discours; quand il entre exceptionnellement dans le langage ordinaire, il renchérit alors sur son synonyme et signifie toujours une *exagération* outrée.

— **Antonymes**. Adoucissement, euphémisme, atténuation, litote.

— **Encycl.** L'*exagération* est ce défaut de style et de langage qui consiste à vouloir frapper trop vivement l'esprit et l'imagination du lecteur, soit par une idée en dehors de la vérité, soit par une expression disproportionnée. On cite beaucoup d'exemples littéraires de cette étrange manie, familière aux écrivains des âges de décadence. Nous donnerons ici les plus célèbres échantillons de ce genre. L'école que l'on a appelée *romantique*, à part d'illustres exceptions, s'est souvent laissé entraîner à des écarts d'imagination, à des hyperboles qu'elle prenait à tort pour des marques d'originalité. Il a paru récemment un petit recueil satirique intitulé : le *Parnassiculet contemporain*, dû à la plume de M. P. Arene, et qui contenait un certain nombre de parodies des *exagérations* romantiques.

Voici un des morceaux les mieux réussis de ce spirituel ouvrage. On y verra jusqu'à quelles burlesques conceptions peut se laisser entraîner un écrivain qui lâche la bride à son imagination et veut étonner quand même :

GAËL IMAR AUX GRANDS PIEDS.

Dans le grand lit sculpté, sur les larges peaux d'ours,
L'écuyer Gaël Imar près de la reyne Edwige
Repose. Ainsi que la loi danoise l'exige,
Ils ont entre eux, veuf de sa gaîne de velours,
L'acier d'un glaive nu qui les tient à distance.
Le vieux roi fait la guerre en Chine : il a chargé
Gaël Imar d'épouser sa femme en son absence.
« Oh! qui m'arrachera du cœur l'ennui que j'ai?
Je meurs si je n'obtiens ce soir un baiser d'elle;
Et le roi me tûra, certes, si je le prends! »
Dit Gaël Imar, seigneur très-sage et très-fidèle.
« Qu'il est beau, dit Edwige, et qu'il a les pieds [grands!
Comme il sied aux héros qui vont à la bataille,
Il est couvert de fer forgé, casqué de fer,
Ganté de fer, chaussé de fer; et puis l'entaille
Qui lui trancha la joue est charmante! » — L'enfer
Inspire aux amoureux un désir âpre et sombre.
Tout sommeille : l'un vers l'autre les beaux enfants
Se sont tournés : « Je t'aime, » ont dit deux voix [dans l'ombre;
Mais le grand sabre : « Holà! moi je vous le dé-[fends! »
Comme un puissant baron qui chasse dans les plai-[nes,
La Luxure en leur cœur sonne ses oliphants :
Ils se cherchent : déjà se mêlent leurs haleines;
Mais le grand sabre : « Holà! moi je vous le dé-[fends! »
Ce fut toute la nuit des angoisses mortelles :
Un loup toute la nuit près des portes hurla,
Et la lune en passant ouït des choses telles
Qu'elle en pâlit. Mais quand finit cette nuit là,
A l'heure où le soleil dans la neige se cabre,
Où le renard bleu rentre au fond des antres sourds,
Dans le grand lit sculpté, sur les larges peaux d'ours,
Ils étaient froids tous trois : lui, la femme... et le [sabre.

C'est contre MM. Théophile Gautier, Catulle Mendès, Baudelaire que l'auteur de cette parodie avait dirigé ses critiques.

Voici quelques vers de ce dernier poète qui, tout en faisant foi d'incontestable talent, trahissent cependant ce mauvais goût et cette tendance à l'*exagération* que l'on reproche à juste titre à l'école romantique. Il s'agit d'une femme, morte à l'hôpital, dont le cadavre est exposé à l'amphithéâtre :

Sur la pierre froide elle est toute nue :
Ses grands yeux jaunis sont restés ouverts,
La chair est livide avec des tons verts,
Car le corps est vieux et la morte pue.
Bouchez-vous le nez; admirez pourtant :
Elle est encor belle en sa pourriture,
Dans une impudique et folle posture,
Attendant le ver, son dernier amant.
. . . .
Fouille, carabin, nerfs, ventre, cervelle;
Dénude le dos, découpe les chairs,
Pour connaître à fond celle qui fut belle;
Ne craignons ni sang corrompu, ni vers.
Quand nous n'aurons plus qu'un amas informe,
Que d'épais tronçons d'un cadavre mou, [dorme,
Comme un vieux chien mort, afin qu'elle y
Nous la jetterons au fond d'un grand trou.

On a reproché souvent l'*exagération*, aussi bien de la pensée que de l'expression, à notre immortel Victor Hugo. Quelle que soit notre admiration pour les grandes productions de ce puissant génie, reconnaissons, avec la critique contemporaine, qu'il a souvent dépassé le but et s'est cru sublime alors qu'il était seulement exagéré ou faux. Sans parler de ses derniers ouvrages, où les exemples seraient trop faciles à trouver, que de métaphores hyperboliques dans les *Contemplations*, la *Légende des siècles*, les *Chansons des rues et des bois!*

Prenons au hasard :

[tres,
Là, sombre et s'engloutit, dans des flots de désas-
L'hydre univers tordant son corps écaillé d'astres.

A force de chercher des mots pittoresques, le grand poëte arrive à une incohérence d'images incroyables, à une *exagération* puérile; qu'est-ce qu'un « corps écaillé d'astres? » On ne sait. Mais voici qui est plus inexplicable encore : avec quels yeux Victor Hugo peut-il apercevoir dans je ne sais quel abîme ce je ne sais quel soleil qu'il nous décrit :

Et l'on voit tout au fond, quand l'œil ose y descen-
Au delà de la vie, et du souffle, et du bruit, [dre,
Un affreux soleil noir d'où rayonne la nuit!!!

Admire qui voudra ces bizarreries de langage, dont nous pourrions citer de nombreux échantillons. Nous n'hésiterons pas à nommer toutes ces images de leur vrai nom et à n'y voir que de ridicules *exagérations* : c'est du clinquant mêlé à l'or.

Mais sortons de la littérature. Dans ce langage de tous les jours, dans la conversation, l'*exagération* s'appelle *hâblerie*, *farce*, *charlatanisme*, et, trivialement, *blague*. Les Gascons, surtout, sont réputés enclins à ce travers, et il est souvent utile de leur répéter — inutilement, bien entendu — ce précepte de La Harpe :

On affaiblit toujours tout ce qu'on exagère.

On connaît cette gasconnade célèbre que La Fontaine a mise en vers, et par laquelle un hâbleur des bords de la Garonne prétendait avoir vu les plus étonnantes merveilles :

« J'ai vu, dit-il, un chou plus grand qu'une maison.
— Et moi, dit l'autre, un pot aussi grand qu'une [église. »
Le premier se moquant, l'autre reprit : « Tout doux!
On le fit pour cuire vos choux. »

Nous trouvons là tout ensemble la maladie et le remède : *à menteur, menteur et demi.*

Quand l'absurde est outré, on lui fait trop d'hon-
De vouloir par raison combattre son erreur : [neur
Enchérir est plus court, sans échauffer la bile.

Si l'on veut un autre exemple d'*exagération*, on n'a qu'à lire le début de la fable dont nous venons de citer la fin (le *Dépositaire infidèle*, liv. IX, fab. I). Nous ne citerons pas ce joli passage *in extenso*, mais nous rapporterons le vieux fabliau du moyen âge qui inspira sans doute à La Fontaine sa spirituelle fable. On y verra un charmant exemple d'*exagération*, et la peine à côté de la faute :

Un chevalier, accompagné de son écuyer, allait en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne. Parti de grand matin, il espérait arriver le soir à Miranda, sur l'Èbre. Un renard, cherchant les aventures, croise le chemin qu'avait pris le chevalier. « Voilà, s'écrie celui-ci, un renard de belle taille! — Oh! monseigneur, dit l'écuyer, dans les pays que j'ai parcourus avant d'être à votre service, j'en ai vu, par la foi que je vous dois, d'une taille bien plus grande encore, et un, entre autres, gros comme un bœuf. — Belle fourrure, répond le chevalier, pour un chasseur habile, » et il chemine en silence. Au bout de quelque temps, élevant tout à coup la voix : « Seigneur, préserve-nous aujourd'hui tous deux de la tentation de mentir, ou donne-nous la force de réparer notre faute, afin que nous puissions passer l'Èbre sans danger. » L'écuyer, surpris de cette prière, interroge le chevalier : « Ne sais-tu pas, lui répond son maître, que l'Èbre a la propriété de submerger celui qui a menti dans la journée, à moins qu'il ne s'amende? » On arrive à la Zacorra. « Est-ce là, monseigneur, cette rivière? — Non, nous en sommes encore loin. — En attendant, sire chevalier, ce renard que j'ai vu n'était peut-être pas plus gros qu'un veau. — Eh! que m'importe ton renard? » Bientôt l'écuyer dit : « Monseigneur, l'eau que nous allons maintenant passer à gué ne serait-elle pas celle... — Non, pas encore. — En tout cas, monseigneur, ce renard dont je vous parlais n'était pas plus gros qu'un mouton. » Voyant l'ombre des montagnes s'allonger, le chevalier presse le pas de sa monture et découvre enfin Miranda. « Voilà l'Èbre, dit-il, et le terme de notre première journée. — L'Èbre! s'écrie l'écuyer; ah! mon bon maître, je vous proteste que ce renard était tout au plus aussi gros que celui que nous avons vu ce matin! »

La langue populaire, nous dirions presque l'*argot* contemporain, a créé un mot pour traduire ce genre d'*exagération*, d'hyperbole, si commun aux causeurs : la *blague*. Un blagueur est précisément celui qui grossit, qui exagère tout ce qu'il raconte. Aussi, lorsque quelque Gavroche ou quelque *petit crevé* veut faire *avaler* à un de ses pareils une bonne impertinence de sa façon, il a bien soin de faire précéder son récit du serment solennel : *blague à part!* ou *blague dans le coin!* tout comme on disait autrefois : *par Hercule!* ou *ma parole d'honneur!* ou *ma foi!*

Les Grecs et les Latins connaissaient ce faible, et ils le maximaient. « Rien de trop, » disaient-ils (μηδὲν ἄγαν, *ne quid nimis*). *Rumpitur dum nimium tenditur funiculus* (la corde trop tendue se rompt).

Mais, dans le domaine de l'*exagération*, ce sont les Sybarites qui remportent la palme. On se rappelle le mot de Sminiride s'écriant : « Je ne puis voir un de mes esclaves fendre du bois sans que la sueur me perle au front; » et se plaignant amèrement un matin de n'avoir pu fermer l'œil de toute la nuit parce que, de toutes les feuilles de roses qui tapissaient son lit moelleux, l'une d'elles avait poussé l'impertinence jusqu'à se plier en deux! Que serait-il donc advenu si elle s'était pliée en quatre? » A ma campagne, d'où je viens, disait un autre, j'ai aperçu des gens qui creusaient un fossé; rien qu'à les voir, il m'en est venu une courbature. — Je n'ai aucune peine à vous croire, reprit celui auquel il parlait, car ce que vous m'en dites me donne un point de côté. — Ouf! je n'en peux plus, réplique un troisième, je vais me coucher, car mes jambes se dérobent sous moi et refusent de me porter. »

EXAGÉRÉ, ÉE (è-gza-jé-ré) part. passé du v. Exagérer. Outré, excessif, qui dépasse la mesure ou la vérité : *Des plaintes* EXAGÉRÉES. *Une peur* EXAGÉRÉE. *Des prétentions* EXAGÉRÉES. *Des gestes* EXAGÉRÉS. *Il ne faut pas mettre la nature* EXAGÉRÉE *à côté de la nature vraie, sous peine de contradiction.* (Dider.) *Tout bien, s'il est* EXAGÉRÉ, *se change en mal.* (De Ségur.) *L'impolitesse serait plus supportable qu'une politesse* EXAGÉRÉE. (Mme Monmarson.) *Toute résistance* EXAGÉRÉE *finit par une concession tardive.* (E. de Gir.) *Le mépris* EXAGÉRÉ *des convenances a heureusement produit le mépris des injures.* (Viennet.) *Une prudence* EXAGÉRÉE *touche de près à la lâcheté.* (J. Simon.)

— Qui exagère, qui tombe dans des exagérations : *Cet homme est* EXAGÉRÉ *en tout. Ne croyant pas en ce qu'il dit, l'artiste craint toujours de paraître* EXAGÉRÉ *et ridicule.* (H. Beyle.)

— Substantiv. Personne exagérée, qui exagère habituellement : *Sur douze* EXAGÉRÉS, *on trouve : un fou, un sot et dix hypocrites.* (De Malesherbes.) *Qu'est-ce qui fait grand tort aux partis, au gouvernement comme à l'opposition elle-même? Ce sont les* EXAGÉRÉS *de chaque opinion.* (Havin.)

— s. m. Ce qui est exagéré : *Quelle différence faites-vous entre le romanesque et l'*EXAGÉRÉ? (Dider.)

EXAGÉRÉMENT adv. (è-gza-jé-ré-man — rad. *exagéré*). D'une façon exagérée, à l'excès : *Être* EXAGÉRÉMENT *prudent.* ‖ Peu usité.

EXAGÉRER v. a. ou tr. (è-gza-jé-ré — lat. *exaggerare*, proprement accumuler, amonceler, et par suite exagérer; de *ex*, et de *aggerare*, faire un monceau de terre; de *agger*, monceau de terre, qui se rapporte sans aucun doute à la racine sanscrite *ag*, mener, pousser, conduire, d'où aussi le latin *ago*, le grec *agô*, le scandinave *aka*, même sens, et une foule de dérivés. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exagère, il exagère*; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'exagérerai, tu exagérerais*). Amplifier dans ses discours, affirmer au delà de la mesure ou de la vérité : EXAGÉRER *les défauts de quelqu'un.* EXAGÉRER *les dégâts causés par un orage. Chacun* EXAGÈRE *ses biens, ses maux, ses afflictions, ses éloges, ses critiques, ses volontés et ses espérances.* (De Ségur.)

On affaiblit toujours tout ce qu'on *exagère*.

LA HARPE.

‖ Outrer en acte, donner trop d'étendue, de développements ou d'importance à : EXAGÉRER *ses gestes, sa pantomime.* EXAGÉRER *les jours, l'expression des figures, dans un tableau.* EXAGÉRER *sa propre autorité, c'est inviter les autres à l'amoindrir. On* EXAGÈRE *ordinairement les figures qui doivent être vues de très-loin.* (Acad.) *Les hommes* EXAGÈRENT *tout, les passions, les vices, les vertus.* (Boitard.) *Nous* AVONS EXAGÉRÉ *le superflu, nous n'avons plus le nécessaire.* (Proudh.) *Une bien funeste erreur est d'imaginer qu'il est utile d'*EXAGÉRER *la morale.* (Droz.)

— Absol. : *Aimer à* EXAGÉRER. *Celui qui exprime une chose comme il la sent n'*EXAGÈRE *point, il rend fidèlement son sentiment ou sa pensée.* (Marmontel.) *On n'*EXAGÈRE *point quand on dit que Constantinople offre le plus beau point de vue de l'univers.* (Chateaub.) *Les gens qui savent inventer ne savent point* EXAGÉRER. (Mme E. de Gir.)

S'exagérer v. pr. Être exagéré, prendre des proportions excessives : *Sur mer, on devient aisément insupportable les uns aux autres; les petits défauts* S'EXAGÈRENT. (Ste-Beuve.) *La monnaie ne peut plus* S'EXAGÉRER *sans raison, ni perdre à l'échange.* (Proudh.)

— Se donner à soi-même un développement excessif : *L'autorité qui* S'EXAGÈRE *se diminue.* (E. de Gir.)

— Exagérer à ses propres yeux : *Vous* VOUS EXAGÉREZ *le danger. L'homme n'est pas sujet à* S'EXAGÉRER *le prix de ce qu'on lui offre.* (H. Beyle.) *C'est le propre de tout ce qui est établi, pouvoir ou idée, de* S'EXAGÉRER *sa force et la faiblesse de ses adversaires.* (J. Simon.) *On* S'EXAGÈRE *les biens de la vie quand on ne les a pas.* (G. Sand.)

— **Antonymes.** Adoucir, affaiblir; amoindrir, atténuer; mitiger, modérer, pallier, restreindre.

EXAGÉREUR, EUSE s. (è-gza-jé-reur, eu-ze). Personne qui exagère, qui a l'habitude d'exagérer. ‖ Peu usité.

EXAGONE s. m. (è-gza-go-ne). Orthographe peu usitée du mot HEXAGONE.

EXALADE s. f. (è-gza-la-de). Variété de châtaigne.

EXALBUMINÉ, ÉE adj. (è-gzal-bu-mi-né — du préf. *ex*. et d'*albumine*). Bot. Se dit des graines ou des embryons dépourvus d'albumen.

EXALTABLE adj. (è-gzal-ta-ble — rad. *exalter*). Qui peut s'exalter, qui est porté à s'exalter : *Ame* EXALTABLE. *L'homme qui fait de la nuit le jour devient ordinairement inepte au travail de l'esprit, parce que ses facultés intellectuelles s'engourdissent et son système nerveux reste trop frêle et trop* EXALTABLE. (Virey.) *Qu'une personne mordue par un chien soi-disant enragé soit un sujet nerveux, bilieux, mélancolique, doué d'une imagination aisément* EXALTABLE, *toute votre science et tous vos efforts seront impuissants pour calmer ses tortures morales.* (Bellanger.)

EXALTANT (è-gzal-tan) part. prés. du v. Exalter : *Des lectures* EXALTANT *les âmes faibles.*

EXALTANT, ANTE adj. (è-gzal-tan, an-te — rad. *exalter*). Qui exalte, qui est propre à exalter : *Les lectures* EXALTANTES *sont un danger pour les femmes.*

EXALTATION s. f. (è-gzal-ta-si-on — rad. *exalter*). Action d'exalter, de hausser, de porter en haut, de dresser : L'EXALTATION *d'un mât, d'un obélisque.* ‖ Vieux en ce sens.

— Fig. Glorification : *L'économie politique incline à la consécration de l'égoïsme ; le socialisme penche vers l'*EXALTATION *de la communauté.* (Proudh.) *Le catholicisme, c'est le sacrifice de la raison individuelle en tout ce qui est de foi ; le protestantisme en est l'*EXALTATION. (Laboulaye.)

— Particulièrem. Redoublement d'acuité, d'énergie, d'activité, dans les fonctions des organes ou des sens : EXALTATION *des sens.* EXALTATION *du goût, de l'odorat.* EXALTATION *de la fonction de digestion. Quelle* EXALTATION *ne donnent pas à leur goût ces fins gourmets qui devinent le cru d'un vin, le lieu où tel poisson a été pêché!* (Virey.) ‖ Surexcitation de l'esprit ; état d'une personne habituellement exaltée : *Parler avec* EXALTATION. *Être dans un état d'*EXALTATION *extrême. Une grande* EXALTATION *peut donner à l'esprit des apparences sans réalité.* (La Rochef.-Doud.) *La pensée douloureuse, incessamment retournée dans l'esprit, s'avive dans la solitude par l'*EXALTATION *naturelle de la femme.* (Mme Romieu.) *Les stoïciens sont des espèces d'inspirés qui portent dans la morale l'*EXALTATION *poétique.* (Chamfort.) *La constance des femmes ne se soutient pas sans* EXALTATION. (Mme de Rémusat.)

— Théol. Période de la vie du Christ, pendant laquelle il fut honoré et glorifié.

— Liturg. *Exaltation de la sainte croix*, Fête qui se célèbre dans l'Église, le 14 septembre, en mémoire d'une cérémonie qui eut lieu à Jérusalem, en l'honneur de la vraie croix, sous Héraclius.

— Dr. canon. Promotion à la dignité pontificale : *L'*EXALTATION *d'un pape se fait avec une grande pompe.*

— Anc. chim. Volatilisation : *L'*EXALTATION *du soufre, des sels.*

— Astrol. Situation dans laquelle une planète passait pour avoir la plus grande influence possible.

— **Syn. Exaltation, enthousiasme.** V. EXALTATION.

— **Antonymes.** Calme, flegme, sang-froid.

— **Encycl.** Philos. et mor. *L'exaltation* est un état bien connu, que la philosophie n'a pas de peine à analyser et à confondre, et qu au point de vue moral il est bien facile de juger. Quels sont les divers caractères de l'*exaltation?* Disons d'abord que là, comme toujours, le corps ne se sépare pas de l'âme ; les troubles psychologiques sont accompagnés de troubles corporels ; à l'*exaltation* de l'âme correspond une certaine *exaltation* du corps. Mais c'est surtout l'*exaltation* psychologique qu'il nous faut étudier. En général, on peut dire que l'*exaltation* est un transport de l'âme où l'intelligence perd de sa force et de sa clarté, émoussée et troublée par la sensibilité et l'imagination surexcitées outre mesure. L'*exaltation* est un éblouissement, et l'on ne peut mieux la définir qu'en disant qu'elle est absolument le contraire de cet état de l'âme ou l'intelligence, tranquille et maîtresse d'elle-même, tandis que la sensibilité et l'imagination font silence et sont comme absentes, pèse paisiblement ses idées ou mûrit des projets, en attendant que la volonté agisse avec conscience. Dans l'*exaltation*, au contraire, au lieu de cette lenteur d'idées et de vues, il y a précipitation ; au lieu de la tranquillité, il y a une tempête intérieure. Non-seulement l'intelligence n'est plus maîtresse d'elle-même, mais elle est dominée et accablée. On sent et on imagine beaucoup plus qu'on ne pense ; de là il arrive que ce n'est plus le règne de la [illegible] n de la fatalité. Sentiments, [illegible] tions, tout cela emporte la volonté, qui cède et agit, mais n'agit pas après délibération. Tels sont les caractères généraux qui distinguent l'*exaltation*. Si maintenant on la considère dans des cas particuliers, on voit d'une façon plus sensible ce qu'elle amène avec elle. Dans la discussion, par exemple, cette surexcitation de la sensibilité et de l'imagination trompe sur la valeur de certains arguments, fait trop valoir ceux-ci et trop peu ceux-là, quand elle ne les méconnaît pas complètement. On voit trop et trop peu ; on imagine ce qui n'est pas ; on ne considère pas ce qui est. De là des jugements précipités, et trop souvent injustes, aussi bien sur les personnes que sur les choses. Dans le silence de l'étude, dans les méditations solitaires, les effets de l'*exaltation*, qui saisit aussi bien le penseur et l'écrivain que l'orateur, se font également sentir et d'une façon à peu près semblable. L'amour, la passion avec laquelle on s'attache à une idée, amène à négliger, à dédaigner les autres. Là encore la sensibilité et l'imagination trompent l'intelligence. On ne voit qu'une idée, et il est bien rare qu'en pareil cas on la voie sous toutes ses faces. On perd en étendue de vue ; gagne-t-on en profondeur? J'en doute. Car pour juger sainement, pour approfondir, il faut être calme ; et l'*exaltation* est précisément le contraire du calme.

Ainsi, en général, tels sont les caractères et les effets de l'*exaltation* : développement excessif de la sensibilité et de l'imagination, obscurcissement de l'intelligence, vues incomplètes, jugements précipités. Ajoutons que l'*exaltation*, passagère souvent, si nous la tolérons trop fréquemment et avec trop de complaisance, finit pour ainsi dire par s'installer chez nous. La sensibilité et l'imagination, quand elles se sont développées outre mesure, ne souffrent point d'être diminuées. Quand elles ont trop souvent dominé l'intelligence et la volonté, le ressort même de la volonté finit par s'émousser contre elles, et, comme on sent qu'il est devenu presque impossible de les amoindrir, on ne songe même plus à le faire, si bien qu'à chaque instant, en toute occasion, sans que l'intelligence et la volonté puissent défendre leurs droits, la sensibilité et l'imagination s'échauffent et nous jettent dans l'*exaltation*.

En vérité, il n'est pas besoin de réfléchir longtemps pour juger l'*exaltation* au point de vue moral : on sent tout de suite que, prédominance de la sensibilité et de l'imagination, obscurcissement et affaiblissement de l'intelligence, défaite de la volonté, tout cela est mauvais. Il faut que chaque partie de nous-mêmes ait son développement naturel, qu'elle n'en ait ni trop ni trop peu. Il ne faut pas surtout que, démesurément accrue, elle porte atteinte à l'existence des autres parties de nous-mêmes. Que dire quand c'est la sensibilité, quand c'est l'imagination qui s'accroissent excessivement, au détriment de l'intelligence, de la liberté, de la volonté? Après tout, sensibilité, imagination, c'est ce qu'il y a de moins bon en nous ; elles ne sont pas assez à nous ; elles sont trop fatales ; soyons francs : devenues excessives, elles sont la fatalité même. Et à quoi portent-elles atteinte? À l'intelligence, cette faculté vraiment personnelle, à la liberté, qui crée notre personne, c'est-à-dire à ce qu'il y a de meilleur en nous. L'*exaltation* est donc mauvaise, en ce qu'elle accroît ce qu'il y a de moins bon chez nous, et affaiblit ce qu'il y a de meilleur. L'*exaltation* est mauvaise, parce qu'elle va trop loin ; mais le développement modéré de la sensibilité et de l'intelligence est bon, est excellent même ; je vais plus loin : il sert, quand il n'excède pas une saine mesure, il sert à l'intelligence et à la liberté, qu'il accable lorsqu'il est démesuré. La sensibilité, comme l'imagination, aide, nourrit l'intelligence et stimule la liberté ; et en cela elles sont excellentes.

On confond souvent, au point de vue philosophique et moral, l'*exaltation* avec l'extase, et c'est à tort ; ces deux mots n'ont pas la même signification : *exaltation* s'applique à tous les transports intérieurs violents : extase ne s'applique qu'à un de ces transports intérieurs, à ce transport que ressentaient les alexandrins. Plotin, Porphyre, en communion avec l'unité divine et éternelle, et des chrétiens, saint Bonaventure, sainte Thérèse, ainsi que les solitaires de la Thébaïde, transportés, par un élan de leur âme, auprès de Dieu, jouissant de lui et vivant en lui. Voilà ce que c'est que l'extase. C'est l'anéantissement de l'homme en Dieu, c'est la destruction de la personne humaine, qui, pour mieux adorer Dieu, commence par se tuer. Et c'est pour cela que, comme l'*exaltation*, l'extase est mauvaise et même coupable. Mais, ici, il est une chose qu'il faut bien remarquer : en face des choses divines, l'homme, sans aller jusqu'à se perdre dans l'extase, se laisse souvent entraîner à l'*exaltation*. Témoin Pascal, qui, sans être extatique ou mystique, est troublé par l'*exaltation*, quand il meurtrit sa raison pour la soumettre à la foi. Cette forme de l'*exaltation* est aussi mauvaise que les autres ; car, s'il est permis à l'homme, s'il est même bon pour l'homme d'apporter dans l'examen des problèmes divins un cœur ému, il ne doit pas se laisser troubler par une sensibilité éperdue, au point de sacrifier et d'anéantir sa raison, qui est sa plus grande dignité.

— Liturg. *Exaltation de la sainte croix.* On ne connaît pas d'une manière bien positive l'origine de cette fête ; l'opinion la plus commune veut qu'elle ait été instituée pour honorer le recouvrement de la vraie croix, laissée à Jérusalem par sainte Hélène, et dont Chosroès II, roi de Perse, s'était emparé après avoir vaincu l'empereur Phocas. Héraclius, successeur de ce dernier, contraignit Siroès, fils de Chosroès, à lui demander la paix, et y mit pour principale condition la restitution de la vraie croix. Héraclius rentra dans Constantinople chargé de la précieuse relique ; puis il la porta de nouveau sur ses épaules, en 642, à l'endroit du Calvaire d'où elle avait été enlevée quatorze ans auparavant.

Quelques historiens, entre autres Nicéphore et le P. du Sollier, affirment que la fête de l'*Exaltation de la sainte croix* se célébrait déjà au temps de Constantin, longtemps, comme on le voit, avant le règne d'Héraclius. Dans cette hypothèse, on lui assigne pour origine ces mots de Jésus-Christ en parlant de sa mort : *Lorsque j'aurai été exalté, j'attirerai toutes choses à moi... Quand vous aurez exalté le Fils de l'Homme, vous connaîtrez qui je suis.* (S. Jean, chap. XII, v. 32, et chap. VIII, v. 28.)

EXALTÉ, ÉE (è-gzal-té) part. passé du v. Exalter. Elevé très-haut, vanté, loué beaucoup : *Héros trop* EXALTÉ. *Sacrifice qui mérite d'être* EXALTÉ. ‖ Porté à un rang élevé, à une haute position sociale :

> . . . . . . Un héros, par son rang *exalté*,
> Ne doit qu'à la vertu ce que doit le vulgaire
> A la nécessité.
>
> J.-B. Rousseau.

— Porté à un haut degré d'activité, de passion, d'entraînement : *Organes* EXALTÉS *par l'usage des excitants. Esprits* EXALTÉS *par les prédicateurs fanatiques. La passion est* EXALTÉE *par les obstacles. Il est naturel que la vanité soit* EXALTÉE *par le besoin continuel et l'habitude journalière des applaudissements.* (La Harpe.) ‖ Ardent, enthousiaste, passionné dans ses sentiments : *Dévot* EXALTÉ. *Républicain* EXALTÉ. *Tête* EXALTÉE. *Opinions* EXALTÉES. *Si l'homme pouvait conserver encore la chaleur de l'âme quand l'expérience l'éclaire, s'il héritait du temps sans se courber sous son poids, il n'insulterait jamais aux vertus* EXALTÉES, *dont le premier conseil est toujours le sacrifice de soi-même.* (Mme de Staël.) *Les caractères* EXALTÉS, *dans les gens vulgaires, sont insupportables.* (Chateaub.) *Dans toutes les luttes violentes, les intérêts accourent sur les pas des opinions* EXALTÉES. (B. Const.)

— Substantiv. Personne exaltée, ardente, passionnée : *Le parti des* EXALTÉS. *Ne vous en rapportez pas trop à ses récits, c'est un* EXALTÉ.

EXALTER v. a. ou tr. (è-gzal-té — lat. *exaltare*, hausser, élever. Le français a prêté à ce mot des significations de l'ordre moral toutes particulières, et l'allemand a suivi sous ce rapport l'exemple du français. Le latin *exaltare* est formé de *ex* et *altus*, haut, provenu de *alo*, je nourris, je fais croître, qui appartient à la même famille que le radical grec *al*, dans les mots *enaltos*, insatiable, et *alsos*, bois, proprement pâturage, le gothique *alan*, *aljan*, élever, *aliths*, élevé, ancien haut allemand, *alt*, vieux, proprement qui a crû). Hausser, porter en haut, dresser, ériger. ‖ Vieux en ce sens.

— Fig. Elever très-haut, louer, vanter beaucoup : EXALTER *quelqu'un dans ses écrits, dans ses discours.* EXALTER *les vertus d'un héros. On* EXALTE *un maître qui n'est plus, pour justifier par l'admiration la servilité passée.* (Chateaub.) *Pourquoi perpétuellement* EXALTER *les morts aux dépens des vivants?* (J.-B. Say.) ‖ Célébrer, chanter, glorifier : EXALTER *le Seigneur. Les Germains* EXALTAIENT *leur dieu Tuiston dans de vieux cantiques.* (Chateaub.)

—Particulièrem. Accroître l'activité, l'énergie, la puissance de : EXALTER *les propriétés d'un médicament.* EXALTER *la force attractive d'un aimant. L'exercice* EXALTE *toutes nos facultés organiques. L'imagination* EXALTE *les souffrances, comme le bonheur.* (La Rochef.-Doud.) *Un des effets du privilège est d'*EXALTER *la vanité.* (Lamenn.) *La continence* EXALTE *les forces intellectuelles, la débauche les paralyse.* (Dufieux.) *L'amour* EXALTE *tout ce qu'il y a dans nos âmes de noble et de délicat.* (J. Simon.) *L'âme humaine ne se laisse pas diviser et réduire à telle ou telle de ses facultés qu'on choisit et qu'on* EXALTE, *en condamnant les autres au sommeil.* (Guizot.) ‖ Echauffer, passionner, enthousiasmer : *La lecture des grands poëtes* EXALTE *l'imagination.* (Acad.) *Aucune passion n'*EXALTE *l'homme avec plus de violence que la colère.* (Virey.)

— Absol. : *Lectures propres à* EXALTER. *On commence par* EXALTER *sans raison, on finit souvent par déprécier sans justice.* (Chateaub.)

— Anc. chim. Volatiliser : EXALTER *du soufre, des sels.*

S'exalter v. pr. Etre exalté, loué, vanté : *En général, les hommes ne* S'EXALTENT, *quels que soient leurs talents, que lorsqu'ils sont morts.*

— Se louer, se vanter soi-même : *Il* S'EXALTE *dans ses œuvres afin d'épargner de la besogne à son panégyriste.* ‖ Se faire de mutuels éloges : *Ces deux poëtes* S'EXALTENT *à qui mieux mieux.*

— Croître en activité, en intensité : *La sensibilité des organes* S'EXALTE *par l'exercice.*

— S'échauffer, s'enthousiasmer, se surexciter : *La femme est avide d'émotions et* S'EXALTE *aisément.* (Mme Romieu.) *Tel qui a du courage quand il* S'EXALTE, *n'en a plus quand il réfléchit.* (E. de Gir.)

— **Antonymes.** Décrier, rabaisser, ravaler, traîner dans la boue.

EXAMEN s. m. (è-gza-main — mot lat. désignant proprement l'aiguille de la balance dont la position indique l'équilibre de l'appareil). Action d'examiner, de soumettre à des investigations : *Faire un* EXAMEN *attentif de l'état des lieux. Soumettre à l'*EXAMEN *les livres d'un négociant. Le principe des sceptiques ne supporte pas l'*EXAMEN. *L'*EXAMEN *des actes du gouvernement ne saurait être un délit. Il n'y a que l'imposture ou la mauvaise foi qui puisse craindre ou interdire l'*EXAMEN. (Dumarsais.) *L'esprit faible reçoit les impressions sans les combattre, embrasse les opinions sans* EXAMEN *et s'effraye sans cause.* (Volt.) *Le doute, s'il est de bonne foi, amène l'examen, et l'*EXAMEN *la lumière.* (La Rochef.-Doud.)

> Dès qu'un roi dit : Je veux! sans aucun *examen*,
> Les courtisans disent : Amen.
>
> Lachambeaudie.

— Jurispr. Partie de la procédure criminelle qui comprend le réquisitoire, l'interrogatoire de l'accusé et l'audition des témoins.

— Enseignem. Epreuve à laquelle est soumis un candidat, et qui doit faire juger de sa capacité : *Passer un* EXAMEN. *Subir un* EXAMEN. *Les* EXAMENS *pour le baccalauréat. Les* EXAMENS *publics sont une garantie de savoir qui n'existait point sous l'ancien régime.* (Du Rozoir.)

— Philos. *Liberté d'examen, Libre examen, Droit d'examen*, Droit de ne croire que ce que la raison démontre et de repousser ce qu'une autorité quelconque tente d'imposer à l'esprit : *Le seul moyen d'affaiblir une opinion, c'est d'établir le* LIBRE EXAMEN. (B. Const.) *Le protestantisme est né du* LIBRE EXAMEN. (Guizot.) *Quiconque fait abnégation de sa raison bientôt proscrira le* LIBRE EXAMEN. (Proudh.) *La* LIBERTÉ D'EXAMEN *a éclairé les antres de la politique et percé à jour le manteau du despotisme.* (Proudh.)

— **Encycl.** On passe des *examens*, dans l'Université, pour devenir *bachelier*, *licencié* et *docteur* dans les cinq facultés. On passe des *examens* pour entrer dans les diverses écoles du gouvernement, dans les différentes administrations publiques ou privées.

Le diplôme de bachelier est exigé de tous les aspirants aux Écoles polytechnique, normale, de Saint-Cyr, forestière, du service de santé militaire. Les candidats aux deux premières doivent connaître les mathématiques spéciales ; les aspirants à Saint-Cyr et à l'École forestière, les mathématiques élémentaires. Les candidats à l'École de médecine doivent avoir les deux diplômes de bachelier (on n'en exige qu'un pour les élèves pharmaciens) ou subissent un *examen* sur les sciences physiques et naturelles. Le baccalauréat n'est point exigé des candidats à l'École centrale, à l'École navale, aux écoles des arts et métiers, aux écoles vétérinaires, aux écoles d'agriculture ; mais, pour être admis dans ces écoles, il faut subir des *examens* réellement difficiles pour les deux premières. Pour devenir étudiant des facultés, on n'a pas à subir d'*examen*, mais il faut être pourvu préalablement du diplôme de bachelier. Ce diplôme est également exigé des candidats aux administrations des finances, de l'enregistrement, des contributions directes et des tabacs ; ces derniers candidats subissent, en outre, un *examen* roulant sur les rudiments des connaissances administratives qu'ils devront approfondir plus tard.

Les brevets de capacité pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement secondaire spécial sont délivrés par des commissions spéciales d'*examen*.

Outre les *examens* d'entrée ou d'admission, les élèves des écoles subissent des *examens* de sortie qui servent à les classer, et, pendant le cours de leurs études, des interrogations fréquentes, destinées à constater le progrès de leurs connaissances.

Les *examens* universitaires et d'admission aux écoles sont tous publics en France : c'est une garantie pour l'équité et l'impartialité, et, en vérité, on a bien besoin de cette garantie dans un pays où le népotisme et la faveur s'exercent sur une si vaste échelle.

Dans la marine, où l'incapacité des chefs peut entraîner des conséquences si terribles, si désastreuses (v. l'art. CHAUMAREYX), les *examens* doivent être plus multipliés, plus sévères que dans toute autre branche des services publics. La première des épreuves que subit l'officier de marine est celle qui détermine son admission à l'École navale. Tout Français âgé de quatorze ans au moins, de dix-huit ans au plus, est admis à se présenter ; il est interrogé sur les mathématiques élémentaires, arithmétique, algèbre jusqu'au binôme de Newton, géométrie plane, géométrie dans l'espace, géométrie descriptive, sur la physique, la chimie, l'histoire, la géographie, l'anglais. Outre cette épreuve orale, le candidat est soumis à une épreuve écrite ; il doit faire une version latine, une composition française et un dessin. Ces *examens* ont lieu dans certaines villes, choisies à l'avance, et que parcourent successivement les examinateurs désignés. L'épreuve a deux degrés et, par conséquent, deux sortes d'examinateurs : ceux

du premier degré, qui désignent les candidats admissibles, parmi lesquels les examinateurs du second degré choisissent ceux qui doivent être admis. Comme il n'y a qu'un nombre limité de places à donner, les plus méritants sont nommés élèves de l'École navale jusqu'à concurrence du chiffre fixé. Au *Borda*, à la fin de la première année, les élèves subissent un *examen;* ceux qui sont reconnus incapables sont renvoyés à leurs familles. A la fin de la deuxième année, ont lieu les *examens* de sortie. Un membre du Bureau des longitudes, délégué, est chargé de la partie théorique; il interroge les élèves sur l'astronomie, la navigation, la mécanique, la physique du globe, la chimie des métaux. Une commission, présidée par le vice-amiral préfet maritime de Brest, est chargée de la partie pratique : manœuvres des voiles et de la machine, canonnage, charpentage. Le classement par ordre de mérite, qui suit ces *examens*, détermine le rang d'ancienneté des officiers. Ceux des élèves qui n'ont pu répondre d'une manière satisfaisante sont renvoyés à leurs familles : c'est ce qu'on appelle des *fruits secs.* Après un congé de deux mois, les aspirants de deuxième classe sont embarqués à bord du *Jean-Bart*, école d'application, dans laquelle ils restent deux ans, au bout desquels ils ont un nouvel *examen* à subir pour être nommés aspirants de première classe. A partir de ce grade, tous les autres sont donnés, au choix ou à l'ancienneté, sans aucun *examen*. Les élèves de l'École polytechnique nommés aspirants de première classe subissent un *examen* sur la partie pratique du métier, avant d'être nommés enseignes. Les premiers maîtres, pour arriver au grade d'enseignes, sont aussi obligés de subir un *examen*, tant sur la théorie que sur la pratique. Les officiers arrivés par cette voie sont très-rares dans la marine. Les commissaires sont aussi soumis à une épreuve avant d'être nommés. Les chirurgiens de marine acquièrent tous leurs grades, jusqu'à celui de chirurgien de première classe, à la suite d'*examens*. Nul ne peut obtenir ses lettres de capitaine au long cours, excepté les aspirants de première classe, s'il n'a subi un *examen* devant les chefs du service hydrographique pour la théorie, et devant une commission d'officiers supérieurs de la marine de guerre pour la pratique; il en est de même des maîtres au cabotage.

— Relig. *Examen de conscience.* Avant de se confesser, le fidèle s'énumère à lui-même toutes les fautes que l'homme peut commettre contre Dieu, contre soi-même, contre ses semblables, par paroles, par actions et par omissions, et cherche à reconnaître quelles sont celles de ces fautes qu'il a commises : c'est ce qu'on appelle faire son *examen de conscience.* Ainsi entendu, et c'est ainsi que les fidèles catholiques l'entendent, l'examen de conscience n'est qu'un auxiliaire de la mémoire, un moyen pratique de se rappeler exactement les fautes commises, et, par suite, de s'accuser fidèlement de toutes ses fautes, lorsqu'on est au tribunal de la pénitence.

Les moralistes, eux aussi, recommandent l'examen de conscience à un autre point de vue. Il est bon, chaque soir, de repasser en soi-même les actions de la journée, ses fautes, ses bonnes actions, et de vérifier ainsi les progrès de son âme. Ainsi entendu, l'*examen de conscience* est une sorte de thermomètre moral. C'est dans ce sens qu'Épictète a dit : « Si tu ne veux pas être enclin à la colère, n'en entretiens pas en toi l'habitude. Calme ta première fureur, puis compte les jours où tu ne te seras pas emporté. « J'avais l'habitude » de m'emporter tous les jours, diras-tu; maintenant, c'est un jour sur deux; puis ce sera » un sur trois, et après, un sur quatre. » Si tu passes ainsi trente jours, fais un sacrifice aux dieux. »

A cette pratique se rattache tout naturellement la méthode morale qu'avait inventée Benjamin Franklin pour se perfectionner lui-même. Il avait fait d'abord l'énumération des vertus qu'il voulait acquérir et développer en lui; elles étaient au nombre de treize : tempérance, silence, ordre, résolution, frugalité, industrie, sincérité, justice, modération, propreté, tranquillité, chasteté, humilité.

Ce catalogue une fois dressé, le bonhomme Franklin, songeant qu'il lui serait difficile de lutter à la fois contre treize ennemis, — les treize défauts opposés aux vertus qu'il voulait acquérir, — et de donner tout ensemble ses soins à treize vertus, résolut de combattre ses ennemis l'un après l'autre. « Diviser pour régner, » telle fut sa maxime, non pas en politique, mais en morale : « Je dressai, dit-il, un petit livre de treize pages, portant chacune en tête le nom d'une des vertus. Je réglai chaque page en encre rouge, de manière à y établir sept colonnes, une pour chaque jour de la semaine, mettant au haut de chacune de ces colonnes la première lettre du nom de chaque jour; je traçai ensuite treize lignes transversales, au commencement desquelles j'écrivis les premières lettres du nom d'une des treize vertus; sur cette ligne, et à la colonne du jour, je faisais une petite marque d'encre pour noter les fautes que, d'après mon examen, je reconnaissais avoir commises contre telle ou telle vertu. Je résolus de donner une semaine d'attention sérieuse à chacune des vertus successivement : ainsi mon grand soin, pendant la première semaine, fut d'éviter la plus légère faute contre la tempérance, laissant les autres vertus courir leurs chances ordinaires, mais marquant, chaque soir, les fautes de la journée. Si, dans la première semaine, je me croyais assez fortifié dans la pratique de ma première vertu et assez dégagé de l'influence du défaut opposé, j'essayais d'étendre mon attention sur le second, et, procédant ainsi jusqu'à la dernière, je pouvais faire un cours complet en treize semaines et le recommencer quatre fois par an. De même qu'un homme qui veut nettoyer son jardin ne cherche pas à en arracher toutes les mauvaises herbes en même temps, ce qui excéderait ses moyens et ses forces, mais commence d'abord par une des plates-bandes, pour ne passer à une autre que quand il aura fini le travail de la première, ainsi j'espérais goûter le plaisir encourageant de voir dans mes pages les progrès que j'aurais faits dans la vertu, par la diminution successive du nombre de marques, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir recommencé plusieurs fois, j'eusse le bonheur de trouver mon livret tout blanc, après un examen particulier, pendant treize semaines. »

Cette pratique, d'une bonhomie des plus fines, repose sur ce principe que le vice, comme la vertu, provient d'habitudes qui s'accroissent ou diminuent par la répétition plus ou moins fréquente des mêmes actes.

Citons, en terminant, ce remarquable passage de Sénèque : « Nous devons tous les jours, dit-il, appeler notre âme à rendre ses comptes. Ainsi faisait Sextius; sa journée terminée, il interrogeait son âme : « De quel » défaut t'es-tu aujourd'hui guérie? Quelle » passion as-tu combattue? En quoi es-tu de» venue meilleure? » Quoi de plus beau que cette habitude de repasser ainsi toute la journée! Ainsi fais-je, et, remplissant envers moi les fonctions de juge, je me cite à mon tribunal. Quand on a emporté la lumière de ma chambre, je commence une enquête sur toute ma journée; je reviens sur toutes mes actions et mes paroles; je ne me dissimule rien, je ne me passe rien. Et pourquoi craindrais-je d'envisager une seule de mes fautes, quand je puis me dire : Prends garde de recommencer; pour aujourd'hui, je te pardonne. » (*De la colère*, liv. III, XXXVIII.)

L'Église catholique, en restreignant l'examen de conscience à un simple acte machinal, auquel elle vient en aide par des formulaires, a bien fait descendre cet acte, moitié religieux et moitié philosophique, des hauteurs où l'avaient placé Sénèque et même le bonhomme Franklin. Ces formulaires, qui se réimpriment annuellement à profusion, sous forme de petits livres, à Épinal, à Tours et à Agen, ont généralement le tort grave d'offrir, étant destinés à la jeunesse ou plutôt à l'enfance, des questions d'une indiscrétion rare; quelques-uns même, sous prétexte d'instruire les ignorants, sont si maladroits, qu'ils sembleraient plutôt l'œuvre d'un mauvais plaisant.

Examen critique des Dictionnaires de la langue française, par Charles Nodier (1828, 1 vol.). Cet ouvrage porte pour sous-titre : *Recherches grammaticales et littéraires sur l'orthographe, la définition et l'étymologie des mots.* Le rôle qu'a choisi l'auteur est plus facile que celui du lexicographe, mais il a son utilité; attaquer les dictionnaires dans ce qu'ils ont de défectueux, relever les mauvaises définitions, les fausses étymologies, les formes d'orthographe vicieuses, indiquer les variétés d'acceptions qui n'ont pas été remarquées, c'est faire certainement une œuvre méritoire et profitable. Mais Ch. Nodier n'a pu s'empêcher de faire sentir à ses victimes la pointe de sa malignité. Il s'en excuse, au reste, en ces termes : « Une objection de plus de valeur contre cette publication, c'est la forme à demi facétieuse, à demi hostile, de ces dissertations de quelques lignes, où je n'ai pas toujours eu le loisir d'être poli. Cette méthode d'analyse, ou goguenarde, ou acerbe, me paraît fort contraire aux bienséances de la critique, et nul écrivain, dans toute sa carrière littéraire, ne s'est montré plus éloigné que moi de ce genre d'inconvenance, qui répugne à mon caractère et qui s'accommode très-mal d'ailleurs à l'allure sérieuse de mon esprit; mais j'ai déjà dit que ces notes n'avaient été d'abord écrites que pour mes propres études, et je n'ai pas voulu, en les mettant au jour, me faire fallacieusement meilleur que je suis. » Il ne faut rien croire de cette déclaration : les traits malins et les sarcasmes plaisants ont été prémédités. Le meilleur est de prendre sa revanche sur son livre même et de le soumettre à la même critique sans pitié.

Il n'est pas aisé de le trouver en défaut. Quand Ch. Nodier dénonce de fausses définitions et les remplace par celles qu'il croit plus exactes, il est en général assez heureux; on lui ferait plutôt un reproche de n'avoir pas assez souvent employé cette critique habile qui, en indiquant le mal, présente le remède. Quand il indique de nouvelles acceptions, il réussit souvent à en faire connaître qui sont à la fois vraies et utiles, et ses critiques relatives à l'orthographe sont presque toujours fondées. Il est seulement à regretter que l'auteur n'ait pas inscrit, en tête de l'ouvrage, la liste des dictionnaires qu'il soumettait à son examen critique. Les rares mentions qu'il fait de quelques-uns ne justifient pas la qualification générale qu'il a prise, comme s'il s'agissait de tous.

Ce que l'on peut critiquer plus aisément, ce sont les articles qui concernent les étymologies et l'histoire de la langue. Par exemple, Ch. Nodier fait dériver le mot *écuyer* du latin *equus* (cheval). Cette étymologie, dont la fausseté est évidente, avait été déjà hasardée. *Écuyer* vient de *scutum* (écu); l'écuyer portait, en effet, l'écu du chevalier qu'il accompagnait. La langue des troubadours, celle des trouvères et, en général, les langues latines, ont employé primitivement ou conservent encore l'*s* de *scutum : escut, escudier, escuier, scudiere, escudero, escudeiro.* Le français moderne a supprimé l'*s* d'*escuier;* voilà tout. Plus loin, Ch. Nodier dit qu'il est assez porté à croire, quoi qu'en pensent les étymologistes, que *baron* dérive de *mar* ou *marh.* Or, une foule d'exemples prouvent que les mots *bar, baron*, sont des produits des mots latins *vir, virum.* Le mot *vir* du Nouveau Testament a été traduit par le mot roman *bar;* dans la loi des Ripuaires, *baro* signifie *homme*, corrélatif à *femme*, etc.

Quant à l'acception *déserter*, dans le sens de *rendre désert*, acception originale qu'il découvre dans Malherbe, elle est très-ancienne dans la langue française, et plus souvent en prose qu'en poésie. On la trouve dans Monstrelet, dans Amyot, dans Garnier, dans Bossuet et dans Massillon. « C'est vouloir en quelque sorte *déserter* la cour que de combattre l'ambition qui est l'âme de ceux qui la suivent, et il pourrait même sembler que c'est ravaler quelque chose de la majesté des princes, que de décrier les présents de la fortune, dont ils sont les dispensateurs. » (Bossuet.)

« La force de ses discours, qui pensa *déserter* la France et l'Allemagne, en inspirant aux peuples le désir de se croiser, passa pour indiscrétion et faux zèle. » (Massillon, *Panégyrique de saint Bernard.*)

La partie du travail de Ch. Nodier où il indique l'époque de l'introduction de plusieurs mots dans la langue est curieuse et piquante; mais il y a quelquefois de la témérité à dire que tel auteur a le premier employé tel mot ou telle expression. Parfois l'innovateur n'a fait que ressusciter une expression de notre ancien idiome. Au mot *règne*, le critique philologue remarque que ce mot a été pris une fois pour *royaume* ou *empire* par Jean-Baptiste Rousseau : « Le Turc, maître de la Grèce abattue, partage la plus belle moitié du *règne* des Césars. » Or, dans le roman de *Rou* et autres vieilles poésies des trouvères et des troubadours, le mot *règne* est souvent pris dans cette même acception. Nodier tombe aussi dans une grave erreur, quand il dit que le mot *lettre* est masculin au pluriel dans ce solécisme de chancellerie : *lettres royaux.* En réalité, le mot *lettre* a toujours été féminin au pluriel comme au singulier; mais c'est le mot *royal*, qui était, comme tous les adjectifs de dérivation latine en *alis*, invariable, c'est-à-dire des deux genres, dans les idiomes des troubadours et des trouvères. (V. Raynouard, *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine*, et Littré, *Histoire de la grammaire française.*)

Ces défaillances d'une érudition prime-sautière ne compromettent pas la valeur des travaux philologiques de Ch. Nodier. M. Sainte-Beuve dit très-bien à ce propos : « Ne lui demandez pas une discussion suivie et rigoureuse, armée de précautions, appuyée aux lignes établies de l'histoire, aux grands résultats acquis et aux jugements généraux de la littérature. Il s'échappe à tout moment *par la tangente*, il ne vise qu'à des points spéciaux, à des trouvailles imprévues, à des raretés d'exception où il se porte tout entier et où son scepticisme déguisé agite l'hyperbole. Sa critique, c'est bien souvent une vraie guerre de guérillas, une Fronde qui fait échec aux grands corps réguliers de la littérature et de l'histoire. Ou encore, sans but aucun, c'est un assaisonnement perpétuel, le hors-d'œuvre à la fin d'un grand banquet, après une littérature finie. »

Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent, et des progrès de l'astronomie nautique dans les XV^e^ **et** XVI^e^ **siècles**, par Alexandre de Humboldt (Paris, 1835-1838, 5 vol. in-8°; édition allemande, Berlin, 1836, 3 vol. in-fol.). Ce livre peut être considéré comme le couronnement du grand édifice que l'illustre savant allemand a consacré au nouveau monde. Après avoir traité dans son ouvrage de la géographie physique et de l'histoire naturelle des pays visités par lui, il s'est proposé de tracer l'histoire des découvertes successives qui ont procuré à l'Europe la connaissance des diverses contrées du nouveau monde. Cet ouvrage est conçu d'après le plan le plus étendu, quoique renfermé exclusivement dans le cercle des faits géographiques. L'auteur ne se contente pas d'exposer en détail toutes les tentatives qui ont précédé et suivi la première découverte par Colomb; mais, sentant qu'une tentative aussi aventureuse doit avoir été amenée par un certain nombre de notions générales, premières garanties du succès entrevu par Colomb, il a embrassé la recherche de ces notions diverses et l'examen de toutes les causes qui ont préparé la réussite d'une entreprise si audacieuse. Ce sujet a été souvent traité par d'habiles historiens, mais rarement avec une connaissance approfondie des documents originaux. L'*Examen critique* comprend quatre sections. Dans la première, l'auteur s'occupe des causes qui ont préparé et amené la découverte du nouveau monde; dans la seconde, de quelques faits relatifs à Christophe Colomb et à Amerigo Vespucci; dans la troisième, des premières cartes du nouveau monde et de l'époque à laquelle on a proposé le nom d'Amérique; dans la quatrième, des progrès de l'astronomie nautique et du tracé des cartes dans le XV^e^ et le XVI^e^ siècle. L'examen des causes qui ont pu amener la découverte de l'Amérique se lie aux questions les plus intéressantes de la géographie ancienne et aux notions cosmographiques qui ont joué le plus grand rôle dans les opinions scientifiques et populaires de l'antiquité. Un tel travail exigeait une étude approfondie des sources de la géographie historique, et cette raison critique qui permet d'apprécier à leur valeur les éléments d'une question si variée. L'auteur a recueilli une riche moisson de faits curieux et de vues lumineuses, présentées avec talent et esprit.

M. de Humboldt a réuni toutes les traditions répandues au moyen âge sur quelques îles fabuleuses dont la description joue un grand rôle chez les cosmographes de cette époque. Le désir d'indiquer des terres vaguement décrites par les anciens engageait les dessinateurs de cartes à remplir le vide de l'Océan par des îles dont la position variait autant que le nom. On se plaisait à multiplier conjecturalement ce que l'on connaissait d'une manière confuse. Les yeux constamment tournés vers l'antiquité, les cosmographes voulaient retrouver ce que l'on croyait avoir été connu des Phéniciens, des Grecs et des Romains. Toutefois, un fond de vérité est caché sous les circonstances fabuleuses qu'on rapporte de ces îles légendaires, et l'érudition de l'auteur ranime ce sujet aride par les détails les plus intéressants.

L'immense savoir de Humboldt lui fournit un grand nombre de rapprochements. Presque tous sont neufs et instructifs. C'est une richesse inouïe de recherches précieuses et d'idées lumineuses, une incroyable abondance de matériaux et d'aperçus. L'auteur semble même embarrassé de l'excès de son érudition; il revient parfois sur ses pas et rentre, après certains intervalles, dans le même ordre d'idées et de faits. Son travail n'a presque pas de divisions, les matériaux n'en sont pas classés d'après un système logique de sections et de chapitres; mais le style de l'ouvrage est clair, d'une élégance simple et d'une tournure toute française.

Examen critique des doctrines de la religion chrétienne, par P. Larroque (Bruxelles, 1860, 2 vol.; Paris, 1864). Ce livre est une discussion nette et catégorique des fondements et des dogmes de la foi chrétienne. L'auteur prend un à un les points de l'enseignement de l'Église, et les passe au crible de la raison et de la science. Sa critique aboutit à une complète négation de la divinité du christianisme; mais détruire ne suffit pas; on ne détruit, du reste, que ce que l'on remplace; c'est pourquoi M. Larroque a entrepris dans un autre livre (*Rénovation religieuse*) d'édifier sur les ruines de la foi un corps de croyances rationnelles. Armé d'une érudition profonde et servi par un remarquable talent d'écrivain, l'auteur n'a pas voulu faire au christianisme une guerre déloyale; la sincérité exclut la haine; le respect des opinions contraires a donné à ses arguments une valeur qui fait presque toujours défaut aux controverses injurieuses, aux polémiques brutales. La noblesse de son but s'affirme dès les premières lignes de l'introduction : « Les sociétés européennes s'agitent convulsivement dans leur travail de transformation. Ce qui rend cette situation si violente et la fait ressembler à une agonie, c'est que le vieil esprit religieux s'est retiré de ces sociétés, et que le nouvel esprit ne l'anime encore que par un vague pressentiment. Or, c'est par leurs croyances religieuses que les nations vivent, j'entends de leur vie réelle, de leur vie morale. La religion chrétienne peut assurément s'exercer aujourd'hui avec une entière liberté. Qui l'empêche de reprendre sur les consciences, par la voie de la conviction, cette autorité dont elle a été en possession pendant des siècles? Dans aucun temps, même en ses jours de triomphe, le champ de la discussion ne lui a été livré plus dégagé d'entraves. Et pourtant elle laisse mourir le monde européen entre ses bras! Cela suffirait, au besoin, pour démontrer son impuissance radicale actuelle. Tout au plus cette religion était-elle bonne pour les siècles qui, dégoûtés de l'ancien paganisme, mais n'étant pas encore en état de comprendre le langage de la vérité purement philosophique, demandaient un paganisme rajeuni et restauré..... Mais l'heure est enfin venue où le monde doit rompre définitivement avec les dernières traditions païennes. Le christianisme, qui en était le dernier représentant, a donc fait son temps. Il ne s'appuie plus aujourd'hui que sur des intérêts matériels; il n'attend, pour s'acheminer vers la tombe, que le moment où une religion rationnelle s'annoncera enfin à ce siècle, qui semble être égaré entre les siècles. L'immoralité va gagnant toutes les parties du corps social, et la mesure du mal sera bientôt comble. » Par ces prémisses, on peut

juger de la doctrine du livre et de ses conclusions. C'est avec le triple instrument de la philosophie, de la science et de la critique historique, que l'auteur examine la religion chrétienne, en premier lieu dans son état actuel, telle qu'elle a été formulée depuis plusieurs siècles et qu'elle est encore aujourd'hui définie par l'autorité ecclésiastique; en second lieu, et plus longuement, dans les livres originaux de la Bible et, par conséquent, dans ses monuments les plus anciens. Il l'étudie, non-seulement comme système de formules et de définitions théologiques : péché originel, Trinité, Esprit-Saint, divinité et incarnation de Jésus, rédemption, justification, grâce et prédestination, miracles et prophéties, présence réelle sous les deux espèces, résurrection des corps, éternité des peines; mais surtout, comme corps de traditions et de symboles mosaïques et messianiques, Ancien et Nouveau Testament. Il prend à partie et soumet à un interrogatoire sévère, sans s'écarter jamais de la modération philosophique, toutes les théories religieuses greffées sur le tronc des deux Testaments. Rien ne résiste au choc de ses attaques. Or, dit-il, la doctrine de ses adversaires est construite de telle sorte qu'on ne saurait en supprimer une seule partie sans l'ébranler tout entière. Il est à noter que M. P. Larroque repousse et flétrit l'athéisme : il professe la croyance à un Dieu souverainement juste et souverainement bon. Demande-t-il que l'on proscrive la religion chrétienne? Aucunement. Le jour où son droit, son libre exercice serait menacé, il accourrait à sa défense. Il lui suffit de démontrer que cette religion doit être rejetée et d'expliquer comment elle doit l'être. Il a mis en évidence des erreurs; voilà tout.

« Ce terrible adversaire, dit un critique, a des procédés très-différents de ceux de M. Renan : il ne couvre pas de fleurs la victime, il n'enveloppe pas de nuages d'encens l'autel et l'idole qu'il veut jeter par terre. Il ne porte pourtant dans ses attaques ni fanatisme ni violence. Il refuse de croire et dit pourquoi; voilà tout. Les dithyrambes des apologistes comme M. Nicolas, l'auteur des *Études philosophiques sur le christianisme*, l'ironie superbe, sous des formes respectueuses, de l'auteur de la *Vie de Jésus*, peuvent obtenir un plus grand succès d'art ou de tactique; la critique sérieuse et calme de M. P. Larroque témoigne mieux du respect pour la foi de ses adversaires, en s'adressant à leur seule raison. »

Ainsi que l'a remarqué M. Louis Jourdan, dans un article qui valut au journal le *Siècle* un avertissement, les clergés actuellement existants sont occupés à se suicider. Le livre de M. Larroque les aide doucement à accomplir cette tâche providentielle. S'il lui a été permis de démontrer l'impuissance actuelle, les contradictions, les erreurs, les puérilités de la doctrine judaïque et de la doctrine chrétienne, à qui la faute? N'incombe-t-elle pas à ceux qui, au nom d'un passé de ténèbres et de barbarie, veulent enrayer le progrès philosophique et social des peuples modernes, et qui somment les gouvernements d'avoir à interdire la libre discussion? Aucun raisonnement n'est plus brutal que la dialectique des faits. Le livre de M. Larroque aura porté un rude coup à des dogmes et à des formules, qui n'étaient au fond que les allégories et les symboles rajeunis du vieux polythéisme. C'est une œuvre essentiellement spiritualiste et religieuse : un esprit tout autre que celui du scepticisme XVIIIe siècle inspire ses pages, à la lecture desquelles l'*Univers* de M. Veuillot jeta un cri de terreur! M. Larroque n'est ni un d'Holbach ni un Naigeon; c'est un penseur profondément érudit, un écrivain convaincu, dont la plume devient tour à tour masse ou levier. L'ouvrage de M. Larroque a eu les honneurs d'une poursuite judiciaire, plus tard abandonnée. Jamais aucun pouvoir ne tuera ce qui vivifie : la force doit incliner ses faisceaux devant l'esprit!

Examen de conscience d'un roi (L'), ouvrage de Fénelon. V. DIRECTIONS POUR LA CONSCIENCE D'UN ROI.

Examen de la philosophie de Bacon, ouvrage posthume de J. de Maistre. V. BACON.

EXAMINABLE adj. (è-gza-mi-na-ble — rad. *examiner*). Que l'on peut examiner : *Toute assertion est* EXAMINABLE.

EXAMINATEUR, TRICE s. (è-gza-mi-na-teur, tri-se — rad. *examiner*). Celui, celle qui examine, qui se livre à une investigation : *On a des* EXAMINATEURS *en proportion qu'on est élevé.* (St-Evrem.)

— Personne chargée d'examiner des candidats : *Paraître devant ses* EXAMINATEURS. *Répondre aux questions d'une* EXAMINATRICE.

EXAMINÉ, ÉE (è-gza-mi-né) part. passé du v. Examiner. Considéré attentivement, soumis à l'examen : *Plan* EXAMINÉ *avec soin. Proposition sévèrement* EXAMINÉE. *Quand un auteur annonce lui-même que son livre est utile et nécessaire, il doit s'attendre à être* EXAMINÉ *avec une attention sévère.* (Boissonade.)

— Qui a subi des examens : *Candidat* EXAMINÉ.

EXAMINER v. a. ou tr. (è-gza-mi-né — lat. *examinare;* de *examen*, examen). Considérer attentivement, soumettre à des investigations : EXAMINER *quelqu'un des pieds à la tête.* EXAMINER *les lieux avec attention.* EXAMINER *les offres d'un entrepreneur.* EXAMINER *des livres, des pièces de théâtre.* EXAMINEZ *toutes choses afin que vous répondiez à ceux qui vous demandent la raison de l'espérance que vous avez.* (St Paul.) *Le Seigneur* EXAMINERA *ce que nous aurons fait de bien ou de mal.* (Boss.) *Pour juger ce qui arrivera, nous n'avons qu'à* EXAMINER *ce qui est arrivé.* (Buff.) *L'homme de parti* EXAMINE *tout, juge tout, excepté la cause qu'il défend.* (E. Scherer.)

... On doit ce respect au pouvoir absolu
De n'*examiner* rien, lorsqu'un roi l'a voulu.
CORNEILLE.

— Faire subir un examen, une épreuve à : EXAMINER *des candidats.*

— Absol. : *Les hommes d'une imagination forte, comme Pascal, parlent avec une autorité despotique; les ignorants et les faibles écoutent avec une admiration servile; les bons esprits* EXAMINENT. (Volt.) *L'autorité n'*EXAMINE *jamais, elle juge sur les apparences.* (B. Const.) *Il y a quelque audace à* EXAMINER *quand tout le monde croit.* (C. Delavigne.)

Mais avant que de croire, on doit *examiner.*
BERNIS.

Avant que de louer, j'*examine* longtemps;
Avant que de blâmer, même cérémonie.
GRESSET.

S'examiner v. pr. Etre examiné : *Ces objets* S'EXAMINENT *à la loupe. En philosophie comme en mathématiques, toute proposition doit* S'EXAMINER.

— Par anal. Faire son propre examen; s'étudier soi-même : *Quand un homme* S'EXAMINE, *quelle satisfaction pour lui de trouver qu'il a le cœur juste!* (Montesq.) *A force de* M'EXAMINER, *je n'ai pas laissé que de démêler en moi certaines dispositions dominantes.* (J.-J. Rouss.)

— Théol. Faire l'examen de sa conscience : S'EXAMINER *avant d'aller à confesse.*

— Réciproq. Se considérer l'un l'autre : *Ils* S'EXAMINÈRENT *longtemps avant de se parler. Vous savez avec quelle rapidité deux femmes* S'EXAMINENT. (Balz.)

— **Syn. Examiner, considérer, contempler**, etc. V. CONSIDÉRER.

EXANIE s. f. (è-gza-nî — du lat. *ex*, hors de, et de *anus*). Chir. Chute du rectum.

EXANTHALOSE s. f. (è-gzan-ta-lo-ze — du gr. *exantheô*, je m'effleuris; *als*, sel). Minér. Sulfate de soude hydraté naturel, qui est très-efflorescent à l'air. ‖ On l'appelle vulgairement SEL DE GLAUBER, et plusieurs minéralogistes lui donnent le nom de MIRABILITE.

EXANTHÉMATEUX, EUSE adj. (è-gzan-té-ma-teu, eu-ze — rad. *exanthème*). Pathol. Qui tient de l'exanthème; qui a rapport à l'exanthème : *Éruption* EXANTHÉMATEUSE. ‖ On dit aussi EXANTHÉMATIQUE.

— *Fièvres exanthémateuses*, Fièvres éruptives, fièvres accompagnées d'éruption.

EXANTHÉMATOÏDE adj. (è-gzan-té-ma-to-i-de — de *exanthème*, et du gr. *eidos*, aspect). Pathol. Qui a l'apparence d'un exanthème.

EXANTHÉMATOLOGIE s. f. (è-gzan-té-ma-to-lo-jî — de *exanthème*, et du gr. *logos*, discours). Pathol. Partie de la médecine qui traite des exanthèmes, et, plus généralement, des éruptions cutanées.

EXANTHÉMATOLOGIQUE adj. (è-gzan-té-ma-to-lo-ji-ke — rad. *exanthématologie*). Pathol. Qui a rapport à l'exanthématologie : *Études* EXANTHÉMATOLOGIQUES.

EXANTHÈME s. m. (è-gzan-tè-me — gr. *exanthêma;* du gr. *ex*, hors de, et *anthein*, fleurir). Pathol. Nom générique des éruptions cutanées caractérisées par des rougeurs à la peau, sans vésicules, papules ni pustules. ‖ Tache rouge qui caractérise ces affections : *Avoir la face couverte d'*EXANTHÈMES.

— Chim. Matière pulvérulente poudreuse qui se détache de certains corps efflorescents.

— **Encycl.** Pathol. Le mot *exanthème* sert à désigner tantôt des taches cutanées, tantôt des éruptions proéminentes et même des ulcérations superficielles. Il y a plusieurs variétés d'*exanthème :*

1o *Exanthème cholérique*, qui se rencontre souvent pendant le choléra typhoïque. Il est tantôt simplement maculé, tantôt plus particulièrement papuleux, tantôt érythémateux. Il s'observe principalement dans les cas très-nombreux, il est vrai, où, pendant la période algide, on a appliqué très-souvent ou constamment des sinapismes sur les extrémités, ou bien dans lesquels on a fait des frictions énergiques. Cet *exanthème*, qui gagne de préférence les extrémités, semble d'après cela représenter, tout comme les autres états consécutifs au choléra, un trouble dans la nutrition de la peau, produit par l'arrêt prolongé de la circulation et l'interruption du renouvellement organique, et favorisé encore dans son développement par l'irritation que l'on a fait subir à la peau.

2o *Exanthème papuleux*, dû à l'infiltration d'un exsudat limité à une petite place circonscrite du corps papillaire de la peau.

3o *Exanthèmes pustuleux* et *vésiculeux*, variétés dues à des inflammations érysipélateuses, qui amènent, en même temps qu'une infiltration du derme, une exsudation sur la surface libre, laquelle, en soulevant l'épiderme, forme des bulles plus ou moins grandes.

4o *Exanthème scrofuleux*, variété qui constitue le plus fréquent et souvent le premier phénomène morbide chez les individus scrofuleux. Il a alors son siége à la face et sur le cuir chevelu, et appartient en grande partie à ces formes de la dermatite superficielle dans lesquelles un exsudat plus ou moins riche en cellules se dépose sur la surface libre du derme.

5o *Exanthème syphilitique*, variété qui constitue une des principales affections syphilitiques de la peau, et qui a reçu le nom de *syphilides.*

— En nosographie médicale, on se sert du mot *exanthème* pour désigner un certain nombre d'affections cutanées ayant pour caractère commun une rougeur de la peau plus ou moins vive, circonscrite ou diffuse, qui diminue ou disparaît momentanément sous la pression du doigt. Ces affections, qui constituent un groupe à part dans la classification des maladies de la peau, sont l'érythème, l'érysipèle, la roséole, la rougeole, la scarlatine, l'urticaire.

EXANTLATION s. f. (è-gzan-tla-si-on — du gr. *ex*, hors de; *antlein*, puiser). Physiq. Rejet, par le moyen d'une pompe, de l'air ou de l'eau que renferme un récipient.

EXAPATE s. f. (è-gza-pa-te — du gr. *exapatês*, trompeur). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, dont l'espèce type, qui ressemble à un anthrax, habite la Sicile.

EXAQUE s. m. (è-gza-ke — du gr. *exakon*, nom d'une espèce de centaurée). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, comprenant quelques espèces, qui croissent, pour la plupart, dans l'Asie tropicale.

EXARAGME s. f. (è-gza-ra-gme — gr. *exaragma*, fracture; de *exarassô*, je romps). Chir. Rupture avec déchirement.

EXARCHAT s. m. (è-gzar-ka — rad. *exarque*). Hist. Dignité, pouvoir de l'exarque : *Briguer l'*EXARCHAT. ‖ Province gouvernée par un exarque : *Le pape Grégoire III, irrité contre Astolphe, eut recours à Pépin, qui envoya une armée en Italie, défit les Lombards, prit Ravenne et la donna au pape, ainsi que toutes les terres qui dépendaient de son* EXARCHAT. (Machiavel.)

EXARCIE s. f. (è-gzar-sî — du gr. *exartaô*, j'attache). Anc. mar. Partie extérieure quelconque d'un navire ou de son gréement : *Pendant le naufrage que fit la nef de saint Louis, sur la côte occidentale de Chypre, au retour de la croisade, la reine Marguerite voua à Saint-Nicolas de Varangeville une nef d'argent de la valeur de cinq marcs, pour obtenir le salut du roi, d'elle-même et de ses enfants; la nef aux* EXARCIES *d'argent fut faite, et portée à la chapelle du saint, par le fidèle sire de Joinville.* (Jal.)

EXARME s. f. (è-gzar-me — gr. *exarma*, tumeur). Pathol. Tumeur très-saillante.

EXARQUE s. m. (è-gzar-ke — gr. *exarchos;* de *ex*, hors, au loin, et *archein*, commander). Hist. Lieutenant de l'empereur d'Orient en Italie ou en Afrique : *Quand Pépin eut assuré la possession de Ravenne au pape Grégoire III, il n'y vint plus d'*EXARQUE *de Constantinople, et cette ville se gouverna d'après les ordres du souverain pontife.* (Machiavel.) ‖ Dignitaire de l'Eglise grecque délégué par le patriarche pour visiter les provinces. ‖ Titre du chef de certains ordres religieux.

— **Encycl.** Hist. Les *exarques* occupaient dans l'Eglise grecque le rang hiérarchique que l'Eglise latine donne aux primats. Inférieurs aux patriarches, ils étaient plus hauts en dignité que les métropolitains. C'est dans l'Orient que l'on trouve les premiers *exarques:* c'étaient les évêques d'Ephèse, d'Héraclée et de Césarée. Ces trois villes servant de résidence aux préfets impériaux des trois provinces dont elles étaient les capitales, l'Eglise, afin de donner un plus grand éclat à ses représentants dans ces trois chefs-lieux, les avait revêtus d'une dignité nouvelle : l'exarchat. Ce titre ne fut pas seulement honorifique. Le pouvoir des *exarques* était immense, leur influence extrême. L'*exarque* était le souverain juge en matière religieuse, et même en matière civile, dans toutes les affaires qui concernaient son diocèse. Les métropolitains s'adressaient immédiatement, en cas de simple différend, à leur *exarque*. C'était lui qui les revêtait de leurs habits, ou qui les déposait en cas de désobéissance en matière d'administration religieuse. Les évêques avaient-ils une contestation avec un ou plusieurs évêques du diocèse voisin, ils en référaient immédiatement à leur *exarque*, qui prononçait, et son jugement était sans appel. Dans les conciles, leur siége était placé immédiatement après celui des patriarches. Mais les trois *exarques* ne tardèrent pas à être dépouillés de ces priviléges qui, au ve siècle, passèrent au patriarche de Constantinople par une disposition du concile de Chalcédoine. Les évêques d'Ephèse, de Césarée et d'Héraclée ne conservèrent que le titre purement honorifique d'*exarques*. L'évêque de Thessalonique reçut le titre et la juridiction d'*exarque* du pape Damase, et il dépendait en cette qualité du patriarcat de Rome. L'évêque métropolitain de Chypre était revêtu du même honneur et était indépendant du patriarche d'Antioche; contre les efforts de celui-ci, le concile d'Ephèse, au ve siècle, confirma ses droits et immunités. C'est pour cette raison que les Grecs appelaient αὐτοκέφαλοι (indépendants) l'*exarque* de Chypre et l'archevêque de Bulgarie, qui étaient exempts de la juridiction du patriarche de Constantinople.

On appelait encore *exarques* les lieutenants que l'empereur d'Orient envoyait pour gouverner l'Afrique et l'Italie. Ce fut dans ce dernier pays que les *exarques* eurent le plus de puissance et acquirent la plus grande renommée. Siégeant à Ravenne, l'*exarque* étendait sa juridiction sur le territoire compris entre les Apennins et la mer, depuis le Pô jusqu'à Ancône. Il était le représentant unique de l'empereur, et exerçait sa haute puissance sans contrôle. Il confirmait même l'élection des pontifes de Rome. Son pouvoir s'exerçait indistinctement sur ce qui relevait de l'administration civile, judiciaire et même ecclésiastique. Il nommait des ducs pour gouverner les autres provinces. Après l'établissement des Lombards en Italie, le nombre de ces gouverneurs ne fut plus que de trois, résidant à Rome, à Naples, à Venise.

Voici la liste complète des *exarques* de Ravenne, depuis le premier, institué en 568, jusqu'au dernier, dépouillé de son exarchat par Astolphe en 752 : Flav. Longin, premier *exarque*, 568; Smaragde, révoqué, 584; Romain, révoqué, 590; Callinique, révoqué, 590; Smaragde, une deuxième fois révoqué, 602; Jean Lemigius, assassiné par les habitants de Ravenne, 611; Eleuthère, 616; Isaac, de 619 à 638; Platon, 638; Théodore Calliopas, chassé, 647; Olympius, tué par les Sarrasins, 649; Théodore Calliopas, une deuxième fois chassé, 652; Grégoire, 665; Théodore II, 678; Rizocope, 710; Eutychius, chassé, 711; Scholastique, chassé, 713; Paul, 727; Eutychius, une deuxième fois chassé, 728, et enfin dépouillé par Astolphe, 752.

Ainsi donc, l'exarchat de Ravenne avait duré cent quatre-vingt-quatre ans, de 568 à 752, et compté vingt et un *exarques*, dont quatre morts naturellement, et dix-sept tués dans des séditions ou assassinés.

EXARRHÈNE s. f. (è-gza-rè-ne — du gr. *ex*, hors de; *arrhên*, mâle). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des anchusées, comprenant une seule espèce, qui croît à Van-Diémen, et dans laquelle les étamines sortent de la corolle.

EXARTÉRITE s. f. (è-gzar-té-ri-te — du préf. *ex*, et de *artère*). Méd. Inflammation de la tunique externe des artères.

EXARTHROSE s. f. (è-gzar-trô-ze — du grec *ex*, hors de, et *arthron*, articulation, proprement, mise hors de l'articulation; le grec *arthron*, articulation, membre, appartient à la même famille que le latin *artus*, membre, et le gothique *lithus*, même sens, et il se rattache comme ces deux derniers mots à la grande racine *ar*, dans le sens d'adapter, ajuster). Chir. Déplacement des articulations, luxation. ‖ On dit aussi EXARTHRÈME s. m.

EXARTICULATION s. f. (è-gzar-ti-ku-la-si-on — du préf. privat. *ex*, et de *articulation*). Chir. Amputation dans l'articulation. ‖ On dit plus ordinairement DÉSARTICULATION.

EXARTICULÉ, ÉE adj. (è-gzar-ti-ku-lé — du préf. *ex*, et de *articulé*). Hist. nat. Qui n'a pas d'articulations visibles.

EXASPÉRATION s. f. (è-gza-spé-ra-si-on — lat. *exasperatio*, de *exasperare*, exaspérer). Etat d'une personne exaspérée; état de violente irritation : *L'*EXASPÉRATION *du peuple est extrême. Il tomba dans une violente* EXASPÉRATION.

— Extrême aggravation : *L'*EXASPÉRATION *des symptômes d'une maladie. La fureur est la plus violente* EXASPÉRATION *de la colère.* (Laténa.)

EXASPÉRÉ, ÉE (è-gza-spé-ré) part. passé du v. Exaspérer. Extrêmement irrité : *Etre* EXASPÉRÉ *par la contradiction. La multitude, une fois* EXASPÉRÉE, *tombe dans des mouvements convulsifs, et alors les crimes atroces ne lui coûtent plus rien.* (Mercier.)

— Extrêmement aggravé : *Maladie* EXASPÉRÉE *par les remèdes.*

EXASPÉRER v. a. ou tr. (è-gza-spé-ré — lat. *exasperare*, irriter, formé du préf. *ex*, et de *asper*, âpre, qui se rattache peut-être à la racine sanscrite *ac*, pénétrer. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exaspère, qu'ils exaspèrent;* excepté au futur de l'ind. et au cond. prés. : *J'exaspérerai, ils exaspéreraient*). Irriter à l'excès, aigrir extrêmement : *Les individus blasés deviennent, principalement dans leur vieillesse, hargneux, mécontents de tout, parce que tous les petits accidents de la vie les picotent, les* EXASPÈRENT *sans cesse.* (Virey.)

— Aggraver extrêmement; rendre plus intense, plus âpre, plus cuisant : EXASPÉRER *la douleur. Une satisfaction incomplète* EXASPÈRE *les désirs. Des concessions inopportunes ne font qu'*EXASPÉRER *le mal.*

S'exaspérer v. pr. Tomber dans l'exagération; s'aigrir davantage : *Quand l'inimitié s'aigrit et* S'EXASPÈRE, *elle devient de l'animosité.* (Laténa.) *Les caractères violents, vindicatifs,* S'EXASPÈRENT *toujours dans la lutte.* (E. Sue.) ‖ S'aggraver extrêmement : *Le mal*

se dévoile et S'EXASPÈRE *en se répandant.* (Guizot.)

— **Antonymes.** Calmer.

EXAUCÉ, ÉE (è-gzô-sé) part. passé du v. Exaucer. Accueilli, favorablement écouté : *Personne* EXAUCÉE. *Prière* EXAUCÉE. *Sollicitez auprès d'un grand la disgrâce d'un rival inno cent, et vous serez bientôt* EXAUCÉ. (Mass.) *Que chacun examine ce qu'il a souhaité toute sa vie ; s'il est heureux, c'est parce que ses vœux n'ont pas été* EXAUCÉS. (Prince de Ligne.)

EXAUCER v. a. ou tr. (è-gzô-sé — Ce mot, qui est pour *exausser*, et qui répond au vieux français *eshalcer, essalcer, essaucier*, provençal *eissaussar*, espagnol *ensalzar*, n'est étymologiquement qu'une variété orthographique de *exhausser*. Tous deux signifient élever, l'un au propre, l'autre au figuré, et correspondent au mot latin *exaltare*, de *ex*, hors de, et de *altus*, haut. Exaucer quelqu'un, c'est le porter haut, de manière que sa prière soit entendue des puissances supérieures, et, par catachrèse, on dit *exaucer* une prière. Prend une cédille sous le *c* devant un *a* et un *o* : *J'exauçai, nous exauçons*). Accueillir et réaliser ; exécuter l'objet du vœu, de la prière de : *Dieu* EXAUCERA *vos prières, vous* EXAUCERA. *Le ciel* EXAUCE *les prières qu'on lui adresse avec ferveur.* (Bourdal.) *Si Dieu* AVAIT EXAUCÉ *toutes les prières de son peuple, il ne serait resté que des Juifs sur la terre.* (Volt.) *Dieu vient en aide à ceux qui l'implorent, avant et sans qu'ils sachent s'il les* EXAUCERA. (Guizot.)

Que je vous dois d'encens, grands dieux qui m'*exaucez !*
CORNEILLE.

— **Homonyme.** Exhausser.

— **Antonymes.** Rejeter, repousser, rester sourd.

EXAUDET ou **EXAUDÉ** (Antoine), musicien et compositeur français, né à Rouen en 1710, mort à Paris en 1763. Il est l'auteur du menuet célèbre qui a conservé son nom et qui faisait les délices de nos pères. Nous ne partageons pas complétement leur admiration pour ce morceau qui nous semble d'une facture très-vieillotte. Exaudet remplissait la partie de premier violon dans tous les concerts de sa ville natale. Sa réputation d'habile exécutant le fit appeler à Paris. Là, il devint répétiteur du ballet et violon-solo de l'Opéra. Cet artiste ne manquait ni de talent ni d'imagination ; cependant toutes ses compositions sont oubliées, à l'exception du menuet regardé comme le chef-d'œuvre du genre. Que de couplets ont été mis en musique sur cet air ! M. Elwart a consacré à notre personnage un joli feuilleton anecdotique, de pure fantaisie.

EXAUDI s. m. (è-kgzô-di — mot lat. qui signif. *exauce*). Liturg. Dimanche qui précède la Pentecôte, et dont la messe commence par le mot *exaudi.* ‖ On dit aussi DIMANCHE DE L'EXAUDI.

EXAUVILLEZ (Philippe-Irénée BOISTEL D'), littérateur français. V. BOISTEL D'EXAUVILLEZ.

EXBIGNER (S') v. pr. (èk-sbi-gné ; *gn* mll.). Pop. Se sauver, s'enfuir :

. . . . L'amant qui s' sent morveux,
Voyant qu'on crie à la garde,
S'exbigne. . . . . . .
DÉSAUGIERS.

‖ On dit plus généralement S'ESBIGNER.

EXCALCÉATION s. f. (èk-skal-sé-a-si-on — lat. *excalceatio* ; de *excalceare*, déchausser). Antiq. hébr. Cérémonie dans laquelle une veuve déchaussait son beau-frère, en signe de mépris, lorsqu'il avait refusé de l'épouser selon les prescriptions de la loi.

EXCARNATION s. f. (èk-skar-na-si-on — rad. *excarner*). Anat. Action d'ôter les parties charnues d'autour d'un organe.

EXCARNÉ, ÉE (èk-skar-né) part. passé du v. Excarner : *Organe* EXCARNÉ. *Peigne* EXCARNÉ.

EXCARNER v. a. ou tr. (èk-skar-né — du lat. *ex*, de ; *carno, carnis*, chair). Anat. Enlever, détacher les chairs qui entourent un organe.

— Techn. Oter le bois des dents du peigne de roseau, et ne laisser que l'écorce.

EX CATHEDRA (*Du haut de la chaire*). Cette locution, par allusion sans doute à la chaire des prédicateurs et des professeurs, qui parlent avec autorité en dominant leur auditoire, s'emploie le plus souvent par ironie, à propos de l'homme qui parle d'un ton dogmatique et tranchant, avec morgue et pédantisme. Voici quelques applications de cette locution :

« Un mot de mon père était pour Mac-Wittie et pour Mac-Fin aussi sacré que toutes les lois des Mèdes et des Perses. L'exactitude pointilleuse qu'Owen, grand partisan des formes, surtout quand il pouvait parler *ex cathedra*, exigeait dans les comptes et dans la correspondance, n'était guère moins sacrée à ses yeux. »

WALTER SCOTT.

« Hommes de l'*Univers*, vous êtes des théologiens et des casuistes ignorants ; vous êtes, comme dit l'Evangile, des *sépulcres blanchis.* Déjà la foudre métropolitaine a timbré votre hérétique journal, et bientôt, nous l'espérons, vous recevrez, *ex cathedra*, un autre coup de grâce qui vous fera demander au saint-père l'absolution nommée par l'Eglise *in articulo mortis.* Excusez l'abondance de mes citations latines ; j'en abuse parce que je sais que vous ne les comprenez pas. »

MÉRY.

« L'*Univers* nous accuse de « prononcer » chaque matin, *ex cathedra*, sur les questions » religieuses dont nous ne savons pas le pre- » mier mot, et dont nous ne voulons pas même » prendre la peine de nous instruire. » Nous n'éprouvons aucun embarras à répondre à cette interpellation et nous l'allons prouver tout à l'heure. »

LOUIS JOURDAN.

EXCAVATEUR s. m. (èk-ska-va-teur — rad. *excaver*). Techn. Appareil servant à faciliter les déblais : *L'*EXCAVATEUR *américain accélère tellement les travaux, que l'administration des ponts et chaussées en adoptera généralement l'usage.* (Journ.)

EXCAVATION s. f. (èk-ska-va-si-on — rad. *excaver*). Action d'excaver, de creuser en terre : *L'*EXCAVATION *de ce puits ne s'est pas faite sans danger.* ‖ Creux pratiqué ou existant naturellement dans le sol ; creux quelconque : *Pratiquer une* EXCAVATION. *Tomber dans une* EXCAVATION. *Pierre remplie d'*EXCAVATIONS. *La maigreur creuse de profondes* EXCAVATIONS *sur les joues et à la base du cou.*

EXCAVÉ, ÉE (èk-ska-vé) part. passé du v. Excaver. Creusé, en parlant du sol ; pratiqué, en parlant d'un creux : *Sol* EXCAVÉ. *Mine* EXCAVÉE. *Dans le chien et dans les animaux qui excellent par la finesse de l'odorat, les parois du crâne sont en grande partie* EXCAVÉES *par les appendices de l'appareil olfactif.* (Richerand.)

EXCAVER v. a. ou tr. (èk-ska-vé — du préf. *ex*, et du lat. *cavus*, creux, cave). Pratiquer une excavation : EXCAVER *le sol.* EXCAVER *le rocher. L'homme seul dérange les plans de la nature ; il détourne le cours des fontaines, il* EXCAVE *le flanc des collines.* (B. de St-P.) ‖ Pratiquer, en parlant d'une excavation, d'un creux : EXCAVER *une grotte, un tunnel.*

EXCÉCAIRE s. m. (èk-sé-kè-re — du lat. *excæco*, j'aveugle). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des hippomanées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicales. ‖ On dit aussi EXCÉCARIE s. f.

EXCÉDANT (è-ksé-dan) part. prés. du v. Excéder :

... Jamais ma dépense, *excédant* ma recette,
Ne me force à bâtir un espoir mal fondé
Sur le terrain mouvant du tiers consolidé.
C. DELAVIGNE.

EXCÉDANT, ANTE adj. (è-ksé-dan, an-te — rad. *excéder*). Qui excède, qui est de surcroît : *Sommes* EXCÉDANTES. ‖ Qui est plus grand, qui contient un excès : *Dans la soustraction, il faut qu'il y ait une somme* EXCÉDANTE *et plus grande que l'autre.* (Trév.)

— Qui excède, qui importune extrêmement : *Il est ennuyeux,* EXCÉDANT, *insupportable.*

— s. m. Surcroît, ce qui excède, ce qui se trouve en plus : *Un* EXCÉDANT *de recette. Plus une nation est laborieuse et sociable, plus elle devient nombreuse, parce qu'elle a plus d'*EXCÉDANT *dans ses moyens de subsistance.* (Virey.) *Tout travail doit laisser un* EXCÉDANT. (Proudh.)

— Administr. Différence en plus reconnue par la douane sur la quantité des marchandises déclarées : *Les* EXCÉDANTS, *au delà de certaines limites, au-dessus du vingtième pour les métaux et du dixième pour les autres marchandises, sont passibles des dispositions pénales de la loi.*

— Mar. Quantité dont les dimensions d'une pièce de bois brute surpassent celles que cette pièce doit avoir quand elle sera travaillée : *Lors des recettes dans les ports, ou lors des livraisons faites par les fournisseurs, l'*EXCÉDANT *se paye moins cher, en proportion, que le reste de la pièce.* (Bonnefous.)

— **Syn. Excédant, excès.** *Excédant* est un terme concret ; il désigne les choses mêmes qui sont en *excès. Excès*, dans le sens où il est synonyme d'*excédant*, est un terme abstrait qui ne désigne que la quantité ou le nombre trouvé en plus. *Quatre est l'*EXCÈS *de dix sur six ; on a dix francs dans sa bourse, et après en avoir dépensé six, on donne l'*EXCÉDANT *aux pauvres.*

— **Antonyme.** Déficit.

EXCÉDÉ, ÉE (è-ksé-dé) part. passé du v. Excéder. Outre-passé : *Des pouvoirs* EXCÉDÉS.

— Accablé, exténué, abattu, épuisé : *Etre* EXCÉDÉ *de fatigue, de débauche, de privations.*

— Ennuyé, importuné : *Vous devez être* EXCÉDÉE *d'éloges.* (Volt.) *Je suis* EXCÉDÉ *des avanies et des vexations de toute espèce que cet ouvrage nous attire.* (D'Alemb.)

. . . . Je suis las de jouir,
Excédé du bonheur qu'on appelle plaisir.
ANDRIEUX.

— **Syn. Excédé, harassé, rendu.** *Excédé* fait penser à une charge trop lourde, à une multiplicité excessive de choses quelconques qui fatiguent par leur quantité, par leur nombre excessif. *Harassé* marque une peine, un travail prolongé au delà des bornes ordinaires et qui a épuisé les forces. *Rendu* se dit de l'homme ou de l'animal qui a beaucoup marché et qui demande grâce parce que ses jambes refusent leur service.

EXCÉDER v. a. ou tr. (è-ksé-dé — lat. *excedere*, formé de *ex*, hors de, et *cedere*, aller. Le supin *excessum* a donné le substantif *excessus*, excès. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'excède, qu'ils excèdent* ; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'excéderai, il excéderait*). Dépasser, sortir du niveau, de l'alignement de : *Un arbre qui* EXCÈDE *tous les autres en hauteur. Une maison qui* EXCÈDE *les limites de la voie publique. Si les ongles, dans l'homme,* EXCÉDAIENT *beaucoup les extrémités des doigts, ils nuiraient à l'usage de la main.* (Buff.)

Comme en hauteur ce saule *excède* ces fougères,
Araminte en beauté surpasse nos bergères.
SEGRAIS.

‖ Surpasser en valeur, en nombre, en quantité : *Une dette qui* EXCÈDE *cent francs. Celle-là est pauvre dont la dépense* EXCÈDE *la recette.* (La Bruy.) *Le mégathérium* EXCÉDAIT *en volume tous les édentés actuellement existants.* (L. Figuier.)

— Outre-passer, aller au delà des bornes de : EXCÉDER *ses forces.* EXCÉDER *ses pouvoirs. Ne permettez rien dans l'extérieur des filles qui* EXCÈDE *leur condition.* (Fén.) *Les hommes se piquent d'être constants ou indifférents selon la mode, qui* EXCÈDE *toujours la nature.* (Vauven.) *Nul ne peut* EXCÉDER *son droit, car, dès qu'il l'*EXCÈDE, *ce n'est plus son droit qu'il exerce.* (E. de Gir.)

... Je ne vois personne en sa condition
Qui ne veuille *excéder* sa situation.
BOURSAULT.

— Fatiguer à l'excès, exténuer, accabler, épuiser : EXCÉDER *son cheval.* EXCÉDER *des ouvriers à force de travail. Les nègres ne sont-ils pas assez malheureux d'être réduits à la servitude ? faut-il encore les* EXCÉDER ? (Buff.) ‖ Importuner, fatiguer, tourmenter à l'excès : *Quelle vie que celle de la plupart des gens de cour ! ils se laissent ennuyer,* EXCÉDER, *avilir, asservir, tourmenter pour des intérêts misérables.* (Chamfort.)

Je ne sais ce que j'ai, tout m'*excède* aujourd'hui.
GRESSET.

— Absol. : *Dieu a tout fait avec mesure, avec nombre et avec poids ; rien n'*EXCÈDE, *rien ne manque.* (Boss.) *Le zèle de la charité se fait aimer et respecter de ceux mêmes qu'il reprend et qu'il corrige ; s'il* EXCÈDE *quelquefois, c'est plutôt un excès de douceur et de tendresse que de rigueur et de dureté.* (Mass.) *En aucune chose il ne faut* EXCÉDER. (V. Hugo.)

Le ton trop absolu déplaît, révolte, *excède* ;
Tout résiste à celui qui veut que tout lui cède.
FR. DE NEUFCHATEAU.

S'excéder v. pr. Se fatiguer à l'excès : *Les oiseaux, quoique plus riches en fonds d'amour qu'aucun des animaux, dépensent beaucoup moins et ne* S'EXCÈDENT *jamais.* (Buff.) *Le cheval ne se refuse à rien, sert de toutes ses forces,* S'EXCÈDE, *et même meurt pour mieux obéir.* (Buff.)

EXCELLEMMENT adv. (è-ksè-la-man — rad. *excellent*). D'une manière excellente, par excellence, parfaitement ; avec une justesse parfaite : *Jouer* EXCELLEMMENT *du piano. Etre* EXCELLEMMENT *belle. Un bel esprit de l'antiquité l'a remarqué* EXCELLEMMENT : *plusieurs s'exposent à des périls extrêmes par la seule crainte de les éviter.* (St-Réal.) *C'est par notre âme, dit* EXCELLEMMENT *Buffon, que nous sommes nous.* (Portalis.)

EXCELLENCE s. f. (è-ksè-lan-se — lat. *excellentia* ; de *excellere*, exceller). Degré prééminent d'une qualité : *L'approbation affermit et fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre* EXCELLENCE. (Nicole.) *L'*EXCELLENCE *de la nature de l'homme perce à travers les organes matériels et animé d'un feu divin les traits de son visage.* (Buff.) *La fin d'un être libre, c'est de parvenir à toute l'*EXCELLENCE *de sa nature.* (Mme d'Agout.) *L'orgueil est l'amour désordonné de sa propre* EXCELLENCE. (Le P. Félix.)

— Titre qu'on donne, en France, aux ambassadeurs et aux ministres, et qu'on donnait autrefois à certains autres grands personnages : *Son* EXCELLENCE *le ministre de la guerre. Son* EXCELLENCE *l'ambassadeur de France à Rome. Ceux à qui le titre d'*EXCELLENCE *a été d'abord affecté sont les princes du sang de France et des autres maisons souveraines.* (Trév.) ‖ On écrit souvent en abrégé S. E., ou V. E., pour Son Excellence, Votre Excellence.

— *Donner de l'Excellence à quelqu'un*, Lui donner le titre d'Excellence en lui parlant ou en lui écrivant : *Les ambassadeurs de France à Rome* DONNAIENT *autrefois* DE L'EXCELLENCE *aux parents du pape régnant.* (Trév.) *Malgré l'édit de Philippe II, les vice-rois, les ambassadeurs, les grands d'Espagne et les chevaliers de la Toison d'or se firent* DONNER DE L'EXCELLENCE. (De Reiffenberg.)

— Enseignem. *Prix d'excellence*, Prix unique décerné dans les colléges et autres institutions à l'élève qui a été le premier de sa classe dans l'ensemble des matières enseignées.

— Loc. adv. *Par excellence*, Excellemment, au plus haut point, dans toute la force et la vérité des termes : *Dieu est l'être* PAR EXCELLENCE. *L'honnête homme détrompé de toutes les illusions est l'homme* PAR EXCELLENCE. (Chamfort.) *La vertu est si difficile que nous l'avons appelée la vertu, c'est-à-dire la force* PAR EXCELLENCE. (Lacordaire.)

Si le ciel t'eût, dit-il, donné *par excellence*
Autant de jugement que de barbe au menton,
Tu n'aurais pas à la légère
Descendu dans ce puits. . . .
LA FONTAINE.

‖ Absolument, proprement, sans détermination spéciale : *Chapeau se dit* PAR EXCELLENCE *du chapeau de cardinal, comme dans cette phrase :* Il a obtenu le chapeau. (Acad.)

EXCELLENT, ENTE adj. (è-ksè-lan, an-te — lat. *excellens*, de *excellere*, exceller). Qui excelle, qui est très-distingué par sa qualité : *Vin* EXCELLENT. *Fruits* EXCELLENTS. *Voilà une* EXCELLENTE *comédie. Une censure, fût-elle* EXCELLENTE, *manque son but si elle est trop rude.* (Chateaub.)

La nature, fertile en esprits *excellents*,
Sait entre les auteurs partager les talents.
BOILEAU.

‖ Qui excelle, qui est des plus habiles dans ce qu'il fait : *Un* EXCELLENT *peintre. Il y a peu d'*EXCELLENTS *orateurs.* (La Bruy.) *Un* EXCELLENT *historien est peut-être encore plus rare qu'un grand poëte.* (Lamart.)

— Titre que l'on donne, dans certaines formules, à de hauts personnages : *Très-grand et très-*EXCELLENT *seigneur et roi.*

— Très-bon, doué d'un caractère très-heureux, de vertus morales très-grandes : *Un* EXCELLENT *fils. C'est un* EXCELLENT *homme.*

— Fam. Bizarre, extravagant, singulier : *Par exemple ! je vous trouve* EXCELLENT. *La proposition est* EXCELLENTE, *en vérité.*

. . . . . La mère est *excellente !*
On en rencontre peu de cette force-là.
C. BONJOUR.

— s. m. Ce qui excelle : *Dans la poésie, l'*EXCELLENT *seul est utile.* (Villem.) *Dans l'art, il n'y a que l'*EXCELLENT *qui compte.* (Ste-Beuve.)

— **Antonymes.** Abominable, déplorable, détestable, exécrable, misérable, pitoyable. — Médiocre, etc.

— **Homonyme.** Excellant.

EXCELLENTISSIME adj. (è-ksè-lan-ti-si-me — lat. *excellentissimus*, superlatif de *excellens*, excellent). Tout à fait excellent : *Un vin* EXCELLENTISSIME.

— Titre donné autrefois aux sénateurs de Venise : *Sérénissime prince,* EXCELLENTISSIMES *seigneurs.*

EXCELLER v. n. ou intr. (è-ksè-lé — lat. *excellere* ; de *ex*, hors de, et de l'inusité *cellere*, aller, se mouvoir, lequel répond lui-même au grec *kellein*, mouvoir, et à la racine sanscrite *kal*, mouvoir, pousser, d'où le latin *celer*, agile, rapide). Etre excellent, supérieur, le meilleur ou des meilleurs en son genre ; être très-habile, très-apte : *Il vaut mieux* EXCELLER *dans le médiocre que de s'égarer en voulant atteindre au grand, au sublime.* (La Bruy.) *J'appelle grands hommes tous ceux qui* ONT EXCELLÉ *dans l'utile ou dans l'agréable : les saccageurs de provinces ne sont que des héros.* (Volt.) *C'est le malheur des hommes universels de n'*EXCELLER *en rien pour avoir voulu* EXCELLER *en tout.* (Gracian.)

Tel *excelle* à rimer, qui juge sottement.
BOILEAU.

Je ne connais rhéteur ni maître ès arts
Tel que l'amour ; il *excelle* en bien dire.
LA FONTAINE.

EXCENTRÉ, ÉE (è-ksan-tré) part. passé du v. Excentrer. Dont le centre, l'axe a été déplacé : *Pièce de tour* EXCENTRÉE.

— Géom. Se dit d'une courbe dont l'excentricité n'est pas nulle : *Le cercle est une ellipse qui n'est plus* EXCENTRÉE.

EXCENTRER v. a. ou tr. (è-ksan-tré — du préf. *ex*, et de *centre*). Techn. En termes de tourneur, Déplacer volontairement l'axe de : EXCENTRER *sa pièce.*

EXCENTRICITÉ s. f. (è-ksan-tri-si-té — rad. *excentrique*). Etat de ce qui est excentrique, situé hors du centre : *L'*EXCENTRICITÉ *de certains quartiers d'une ville.*

— Fig. Caractère excentrique, bizarre, original ; façons singulières : *Jamais un homme de bon sens ne se fait remarquer par l'*EXCENTRICITÉ *de son costume.* (Boitard.) *Notre époque possède un trésor inépuisable d'amnisties pour les plus grandes audaces de style, pour les* EXCENTRICITÉS *les plus hétérodoxes de phraséologie.* (E. Pelletan.)

— Géom. Rapport de la distance des foyers à l'axe focal d'une ellipse ou d'une hyperbole : *L'*EXCENTRICITÉ *d'une ellipse est d'autant moindre que l'ellipse se rapproche davantage d'un cercle ; lorsque l'ellipse se transforme en cercle, son* EXCENTRICITÉ *devient nulle.*

— Astron. *Excentricité d'une planète*, Excentricité de son orbite elliptique : *L'*EXCENTRICITÉ *des planètes est constamment variable.* (Pougens.)

— Artill. Déviation de l'axe de l'âme d'une bouche à feu : *Rien ne nuit plus à la justesse du tir que l'*EXCENTRICITÉ ; *elle provient de la mauvaise direction donnée au foret pendant le forage.* (Lafay.)

— Bot. *Excentricité des couches ligneuses*, État d'un arbre dans lequel la moelle n'occupe pas la partie centrale du bois.

— **Encycl.** Astron. Le mot *excentricité* désignait, avant Copernic, la distance qui sépare la terre du centre de l'orbite d'une planète. On admettait bien que toutes les planètes décrivaient leurs cercles autour de la terre; mais, comme on avait remarqué qu'elles s'en tenaient à des distances variables, on en avait conclu avec raison que la terre n'était point au centre de ces cercles. Il y avait donc, entre la terre et le centre de l'orbite d'une planète quelconque, un intervalle; le rapport de cet intervalle au diamètre de l'orbite était l'*excentricité* de la planète.

Lorsque Copernic eut placé le soleil au centre des mouvements planétaires, l'*excentricité* de chaque planète fut comptée du soleil au centre de l'orbite, qui fut toujours prise pour un cercle jusqu'à Képler; mais, après que ce grand astronome eut prouvé que les planètes décrivent autour du soleil, non des cercles, mais des ellipses, on appela *excentricité* le rapport de la distance comprise entre le foyer et le centre de l'ellipse, au demi-grand axe de cette ellipse.

Lorsqu'il s'agit d'une planète secondaire (satellite), son *excentricité* est le rapport de la distance comprise entre le centre de son orbe elliptique et le centre de la planète principale, au demi-grand axe de cet orbe.

L'*excentricité* d'une planète est un élément essentiel de son mouvement, et il importe d'en effectuer la détermination avec toute l'exactitude possible. On y est arrivé par plusieurs moyens, qui peuvent différer suivant les planètes que l'on considère. L'*excentricité* de la terre ou, ce qui revient au même, celle de l'orbite apparente du soleil, se déduit du rapport des diamètres apparents de ce dernier astre. En effet, le diamètre apparent du soleil étant d'autant plus petit que la distance réelle est plus grande, et réciproquement, il est facile de connaître le rapport entre la plus grande et la plus petite distance. Appelons a la moyenne distance de la terre au soleil ou le demi-grand axe de l'écliptique, et e l'*excentricité* de cette orbite; $a(1+e)$ représentera le plus grand rayon vecteur ou la plus grande distance, et $a(1-e)$ le plus petit rayon vecteur ou la plus petite distance. Cela posé, le maximum du diamètre apparent du soleil, lequel s'observe en décembre, est de 32' 35'', 6, et le minimum qu'on remarque en juin, de 31'31''. On a donc

$$\frac{1+e}{1-e} = \frac{32'35'',6}{31'31''} = \frac{1955'',6}{1891''},$$

d'où

$$e = \frac{64,6}{3846,6} = 0,016794...$$

On peut encore tirer la valeur de e de l'équation du centre d'après la formule d'Euler, dans laquelle a désigne la plus grande équation, et e l'*excentricité*

$$e = \frac{1}{2}a - \frac{11}{2^{8}.3}a^3 - \frac{587}{2^{16}.3.5}a^5 - \text{etc...}$$

$$a = 2e + \frac{11}{2^4.3}e^3 + \frac{599}{2^6.3.5.7}e^5 + \text{etc...}$$

Dans la première série, a doit être exprimé en parties du rayon, ce qui se fait en réduisant l'angle a en secondes et en divisant ensuite par le nombre de secondes que contient l'arc égal au rayon, c'est-à-dire par 206264'',8 (V. ARC). Dans la deuxième série, a est donné en parties du rayon. On doit, par une opération inverse de la précédente, le convertir en degrés.

Lorsque e est très-petit, on peut négliger, dans la deuxième série, tous les termes qui suivent le premier, ce qui donne

$$a = 2e, \quad \text{d'où} \quad e = 1/2\,a$$

(V. ÉQUATION DU CENTRE). C'est, au reste, de l'équation du centre que les astronomes ont coutume de déduire l'*excentricité*, en posant l'équation suivante

$$e = \frac{\text{moitié de la plus grande équation}}{57°17'44'',8},$$

dans laquelle 57°17'44'',8 est la valeur de l'arc égal au rayon. Par exemple, pour la terre, la plus grande équation du centre étant de 1°55'26'', on obtient

$$e = \frac{57'43''}{57°17'44'',8} = 0,016794...$$

Les *excentricités* des planètes varient entre certaines limites, comme tous les autres éléments de ces astres. V. PLANÈTE.

— Mœurs. V. ORIGINALITÉ.

EXCENTRIQUE adj. (è-ksan-tri-ke — du préf. *ex*, et de *centre*). Qui est situé hors du centre, loin du centre : *Les quartiers* EXCENTRIQUES *de Paris se peuplent rapidement.*

— Fig. Singulier, original, qui se place ou qui est en dehors des habitudes ordinaires : *Femmes* EXCENTRIQUES. *Modes* EXCENTRIQUES. *En province, tout ce qui est* EXCENTRIQUE *est criminel.* (G. Sand.)

— Substantiv. Personne excentrique : *Un* EXCENTRIQUE *dans notre société française! Nous possédons des fous, des monomanes, des maniaques, voire des originaux, mais des* EXCENTRIQUES, *point.* (Petit-Jean.)

— Géom. Se dit des cercles qui n'ont pas le même centre. ‖ Se dit des courbes dont les foyers ne coïncident pas comme dans le cercle : *L'ellipse est une courbe* EXCENTRIQUE, *et d'autant plus* EXCENTRIQUE *que le rapport des axes est plus grand. Les comètes décrivent une ellipse très-*EXCENTRIQUE *et fort approchante de la parabole.* (Volt.) *Plus l'ellipse est* EXCENTRIQUE, *plus la vitesse varie de l'aphélie au périhélie.* (Condill.)

— Physiq. *Choc excentrique*, Celui qui se produit entre des corps qui ne se meuvent pas suivant la ligne qui joint leurs centres de gravité.

— Artill. *Canon excentrique*, Celui dans lequel l'axe de l'âme n'est pas parfaitement rectiligne.

— Bot. *Ovaire excentrique*, Celui qui n'occupe pas le centre de la fleur, étant situé sur le bord du placenta. ‖ *Embryon excentrique*, Celui qui est entièrement renfermé dans le périsperme, dont il n'occupe cependant pas le centre. ‖ *Couches excentriques*, Couches ligneuses qui n'ont pas pour centre commun la moelle de l'arbre.

— s. m. Anc. astron. Cercle excentrique à la terre, imaginé par les anciens astronomes pour expliquer l'inégalité des rayons des orbites planétaires, dont ils supposaient que la terre est le centre.

— Mécan. Pièce courbe dont l'axe de rotation n'occupe pas le centre : *Le tiroir est manœuvré par un* EXCENTRIQUE.

— Techn. Mandrin dont les tourneurs se servent pour faire varier le centre de la pièce qu'ils exécutent, sans l'enlever de dessus le tour.

— **Antonymes.** Concentrique, homocentrique.

— **Encycl.** Mécan. Les *excentriques* sont employés à la transformation d'un mouvement circulaire continu en un mouvement rectiligne alternatif. La pièce qui doit se mouvoir en ligne droite, dans un sens et dans l'autre, avec ou sans stations intermédiaires et dans des conditions de mouvement variables avec les positions qu'elle vient successivement occuper, est guidée entre des glissières et reçoit son mouvement d'une autre pièce animée d'un mouvement continu de rotation, qui, prise entre des galets ou enfermée dans un cadre faisant partie de la pièce à laquelle le mouvement doit être transmis, pousse les galets ou les bords du cadre alternativement dans un sens et dans l'autre, et leur communique un mouvement longitudinal dont la loi dépend de la figure de la courbe qui en forme la circonférence.

— *Excentriques agissant sur des galets.* Soit $r = f(\theta)$ l'équation polaire d'une courbe qui tourne autour du pôle avec une vitesse constante ω : le rayon vecteur qui passera à l'époque t sur l'axe polaire aura pour longueur $r = f(\omega t)$; si donc la courbe pousse un galet obligé à décrire l'axe polaire, l'équation du mouvement de ce galet sera

$$x = f(\omega t).$$

Si, inversement, on donne l'équation du mouvement que doit prendre le galet

$$x = \varphi(t),$$

on en conclura celle de la circonférence de l'*excentrique*

$$r = \varphi\left(\frac{\theta}{\omega}\right).$$

Pour que l'*excentrique* produise lui-même le mouvement de retour, il faut qu'il puisse agir en sens contraire sur un autre galet. Dans ce cas, la longueur d'un diamètre quelconque de l'*excentrique* doit être constante.

— *Excentriques agissant sur un cadre.* Lorsque l'*excentrique* agit sur un cadre rectangulaire, c'est la distance des tangentes parallèles menées à sa circonférence qui doit rester constante, et la loi du mouvement transmis dépend de la manière dont la distance de la tangente au pôle varie avec la coordonnée θ du rayon vecteur perpendiculaire.

— *Excentrique en cœur.* Cet *excentrique* est destiné à transmettre à la tige un mouvement uniforme, le mouvement de rotation étant supposé tel. Pour remplir cette condition, le rayon vecteur doit croître de quantités proportionnelles à celles dont l'angle θ croît lui-même; par suite, l'équation de la courbe dirigeante doit être

$$r = a + b\theta;$$

c'est une spirale d'Archimède.

Fig. 1.

La forme indiquée par la théorie doit être un peu modifiée, puisqu'il faut tenir compte de la grandeur du rayon d'un galet.

L'*excentrique* en cœur présente cet inconvénient grave qu'à un mouvement uniforme dans un sens doit succéder brusquement un autre mouvement uniforme de même vitesse dans le sens contraire. Il ne peut, par conséquent, être employé qu'autant que la vitesse reste petite.

— *Excentrique à ondes.* On emploie cet *excentrique* pour régler le mouvement du tiroir de distribution d'une machine à vapeur à détente constante.

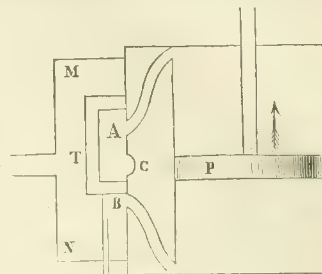

Fig. 2.

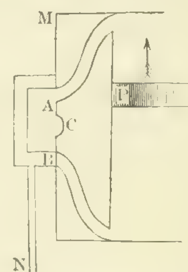

Fig. 3.

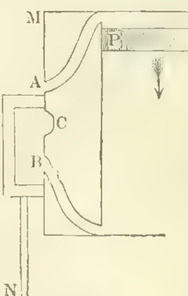

Fig. 4.

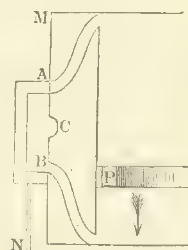

Fig. 5.

Le tiroir doit prendre alternativement quatre positions différentes.

(Fig. 2.) La lumière B est libre, la vapeur passe à pleine pression de la boîte à vapeur MN sous le piston P qui s'élève; la partie supérieure du corps de pompe est en communication, par la lumière A, avec le condenseur C.

(Fig. 3.) La lumière B est bouchée, la vapeur n'afflue plus sous le piston, la partie supérieure du corps de pompe reste en communication avec le condenseur, le piston s'élève encore par la détente de la vapeur.

(Fig. 4.) Dispositions inverses de celles de la fig. 2; le piston descend, la vapeur agit à pleine pression.

(Fig. 5.) Dispositions inverses de celles de la fig. 3 : détente, le piston achève sa course descendante.

Pour obtenir les quatre stations du tiroir, on en guide la tige au moyen de galets comprenant entre eux l'*excentrique* à ondes, dont voici la description :

Quatre circonférences concentriques, séparées les unes des autres par un intervalle égal à l'épaisseur d'une des lumières, sont divisées par deux diamètres AC, BD non rectangulaires; les arcs contenus dans les angles obtenus sur la grande et la petite circonférence forment une partie du contour de l'*excentrique;* les arcs contenus dans les angles aigus sur les deux circonférences moyennes forment le reste du contour; les quatre arcs sont reliés par de petites courbes de raccord. Par suite même de la construction, tous les diamètres de l'*excentrique* sont égaux, et, par conséquent, les deux galets, dont la distance est l'un des diamètres, sont toujours en prise.

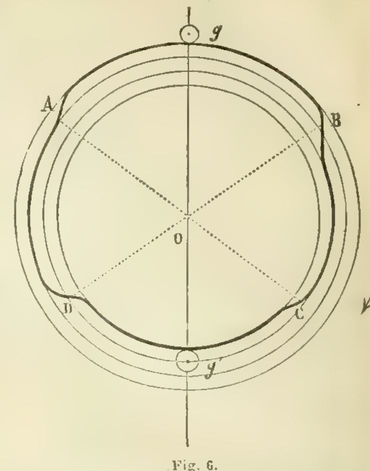

Fig. 6.

Si l'on suppose l'*excentrique* placé en dessous du tiroir représenté par les figures précédentes, dans la situation actuelle des galets g et g', le tiroir est au haut de sa course (fig. 2); la rotation de l'*excentrique* se faisant dans le sens indiqué par la flèche, l'arc CB va abaisser le galet g' et le tiroir prendra la position de la fig. 3; le passage de l'arc BA sur le même galet g' l'abaissant encore de deux pas, le tiroir parviendra à la position indiquée fig. 4; ensuite l'arc CB agira sur le galet g, le tiroir prendra la position de la fig. 5; enfin l'arc BA reprendra sa position initiale, et le tiroir celle de la fig. 1.

La fraction de détente peut être exprimée par le rapport des angles BOC, BOA.

— *Excentrique triangulaire.* L'*excentrique* triangulaire est un triangle équilatéral dont les côtés sont remplacés par les arcs de cercles décrits de ses sommets comme centres avec un rayon égal à l'un de ces côtés. Le triangle tourne uniformément autour d'un de ses sommets C.

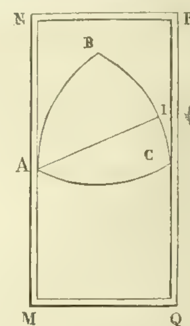

Fig. 7.

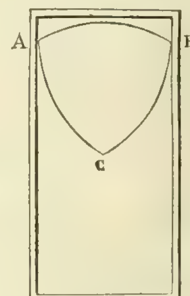

Fig. 8.

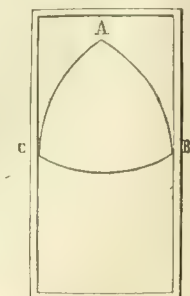

Fig. 9.

La rotation se faisant dans le sens indiqué par la flèche, l'arc CB (fig. 1) de l'*excentrique* va pousser vers la droite le côté PQ du cadre jusqu'à ce que le contact ait lieu en B

(fig. 3); pendant cette première période, le sommet A reste appuyé sur le bord gauche du cadre, parce que la normale AI à l'arc CB est constante : le mouvement du cadre est donc celui de la projection du point A sur un diamètre horizontal. Dans ce mouvement,

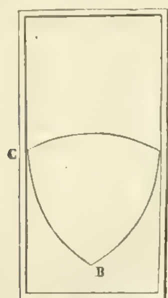

Fig. 10.

l'espace parcouru x est représenté par la formule

$$2 = R\,(1 - \cos \omega t)\,;$$

la vitesse l'est par

$$\frac{dx}{dt} = \omega R \sin \omega t,$$

et l'accélération par

$$\frac{d^2x}{dt^2} = \omega^2 R \cos \omega t,$$

ω désignant la vitesse angulaire de l'*excentrique* et t le temps.

Pendant la seconde période, le bord droit du cadre est poussé vers la droite par l'arête vive B, le mouvement du cadre est celui de la projection du point B sur le diamètre horizontal. Les équations de ce mouvement sont :

$$x = R \sin\left(\omega t - \frac{\pi}{6}\right)$$

$$\frac{dx}{dt} = \omega R \cos\left(\omega t = \frac{\pi}{6}\right)$$

$$\frac{d^2x}{dt^2} = -\omega^2 R \sin\left(\omega t - \frac{\pi}{6}\right).$$

Au moment de la transition, les vitesses sont égales, mais les accélérations sont égales et de signes contraires.

Pendant la troisième période, qui commence fig. 4 et se termine fig. 5, l'arc BA glisse sur le bord droit du cadre; il y a station.

Le mouvement de l'*excentrique* continuant dans le même sens, le cadre est ensuite ramené vers la gauche avec les mêmes circonstances de mouvement.

L'*excentrique* triangulaire présente cet avantage que les changements successifs ont lieu sans variations brusques et, par conséquent, sans chocs.

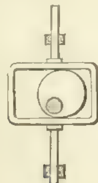

Fig. 11.

La figure ci-jointe représente un *excentrique* circulaire agissant sur un cadre. Le cercle tourne uniformément autour d'un point qui n'est pas son centre, les deux bords du cadre restent toujours en contact avec la circonférence de l'*excentrique*.

Fig. 12.

L'*excentrique* circulaire le plus communément employé est celui que représente la fig. 12; il remplace le système d'une *bielle* et d'une *manivelle*.

Dans la figure suivante, le bouton de la manivelle glisse entre les côtés très-rappro-

Fig. 13.

chés du cadre et oblige celui-ci à se mouvoir longitudinalement. Le mouvement du cadre est celui de la projection sur un diamètre d'un point qui décrit un cercle d'un mouvement uniforme.

EXCENTRIQUEMENT adv. (è-ksan-tri-ke-man — rad. *excentrique*). D'une façon excentrique, hors du centre : *Cercle tournant* EXCENTRIQUEMENT *autour d'un des points de sa surface.*

— Fig. D'une façon singulière, bizarre, originale : *Etre* EXCENTRIQUEMENT *vêtu.*

EXCEPTÉ, ÉE (è-ksè-pté) part. passé du v. Excepter. Qui n'est pas, qui ne doit pas être compris dans le nombre : *Tout l'équipage a péri, cinq ou six matelots* EXCEPTÉS. *Les phyllosomes à l'état vivant sont transparents dans toutes leurs parties comme du cristal, les yeux* EXCEPTÉS, *qui sont de couleur bleu de ciel.* (M.-Br.)

Etre seul, être heureux et n'agir qu'à son goût,
Ces trois points *exceptés*, quand on règne on peut [tout.
C. DELAVIGNE.

— Gramm. Placé avant le mot auquel il se rapporte, pour signifier *hormis*, *à l'exception de*, *excepté* est invariable et beaucoup de grammairiens, comme nous le faisons nous-même, le considèrent alors comme une préposition : *Tous les habitants,* EXCEPTÉ *les femmes.* Placé après un substantif, il conserve sa nature propre et reste variable : *Les enfants* EXCEPTÉS.

EXCEPTÉ prép. (è-ksè-pté — part. *excepté* pris absolument). Hors, à la réserve de : *Bonaparte tourna toutes les belles choses en ridicule,* EXCEPTÉ *la force.* (Mme de Staël.) *En France,* EXCEPTÉ *les bas-bleus, toutes les femmes ont de l'esprit.* (Mme E. de Gir.) *Tout s'achète,* EXCEPTÉ *l'affection des peuples.* (Mérimée.) *On se lasse de tout,* EXCEPTÉ *du travail.* (De Lévis.)

La gloire efface tout... tout, *excepté* le crime.
LAMARTINE.

Il n'est rien qu'à la fin le temps n'ait abattu :
Tout périt, *excepté* l'honneur et la vertu.
DARU.

— *Excepté que*, Si ce n'est que, à cela près que : *La femelle du chardonneret pond ordinairement cinq œufs d'un brun verdâtre uniforme,* EXCEPTÉ QUE *le brun domine au gros bout.* (Buff.)

— Rem. Les adjectifs ou participes *excepté, supposé, attendu, vu, approuvé, ouï, passé, compris, y compris, non compris*, sont employés comme prépositions, et, par conséquent, sont invariables, quand ils sont placés devant un nom : PASSÉ *dix heures;* SUPPOSÉ *ce fait;* VU *et* APPROUVÉ *l'écriture;* ATTENDU *les difficultés; y* COMPRIS *la nourriture; non* COMPRIS *les femmes et les enfants;* EXCEPTÉ *cinq ou six amis;* OUI *vos raisons.* Ils sont adjectifs et variables s'ils suivent le substantif : *La gravitation universelle* SUPPOSÉE, *tout s'explique. La belle saison* PASSÉE, *la campagne devient triste*, etc.

Toutefois nous devons faire observer que la dénomination de préposition n'est pas acceptée par tous les grammairiens; quelques-uns voient dans la locution *excepté les dimanches*, une forme elliptique pour *après avoir excepté les dimanches;* l'Académie, selon une habitude prise, reste dans un moyen terme, et trouve dans *excepté* une *sorte de préposition;* mais aucune des grammaires à nous connues ne fait mention de cette onzième partie du discours qui s'appellerait une *sorte de préposition.*

— **Antonyme.** Y compris.

EXCEPTER v. a. ou tr. (è-ksè-pté — lat. *exceptare*, fréquentatif de *excipere*, qui est formé de *ex*, hors, et *cipere*, pour *capere*, prendre. *Excipere* signifie donc prendre en tirant au dehors; de là le double sens de recevoir et d'exclure. Le participe *excepté* est logiquement égal à *hormis*, proprement mis hors. La forme latine *excipere* est restée dans le langage du palais sous la forme *exciper*, alléguer ou opposer une exception). Ne pas comprendre, retrancher, exclure d'un nombre, d'une catégorie : EXCEPTER *quelqu'un de la loi commune. La politesse* EXCEPTE *toujours celui à qui l'on parle; mais la sottise serait de se tenir pour excepté.* (Dider.)

Voltaire aimait l'agriculture,
Et les fruits de toute nature
Dans son potager venaient bien,
En *exceptant* le bon-chrétien.
(*Almanach des Muses* de 1782.)

EXCEPTION s. f. (è-ksè-psi-on — lat. *exceptio;* de *excipere*, excepter). Action d'excepter : *Faire* EXCEPTION. *Sans* EXCEPTION. *Par* EXCEPTION. *Tous les hommes désirent d'être heureux; cela est sans* EXCEPTION. (Pasc.) ‖ Ce qui sort de la règle, ce qui est exclu de la loi commune : *Ceci est une* EXCEPTION. *Un auteur modeste est une* EXCEPTION. *Il y a eu dans notre âge, à quelques* EXCEPTIONS *près, une sorte d'avortement général des talents.* (Chateaub.) *Les inconvénients qui résultent de l'*EXCEPTION *n'empêchent pas l'existence d'un principe.* (La Rochef.-Doud.) *On fait des règles pour les autres et des* EXCEPTIONS *pour soi.* (Ch. Lemesle.)

— *D'exception*, Qui est en dehors du droit commun : *Mesure* D'EXCEPTION. *Loi* D'EXCEPTION. *Tribunaux* D'EXCEPTION. *Les lois* D'EXCEPTION *sont impuissantes contre les coups de poignard.* (E. Picard.) *Quand la société a recours aux lois* D'EXCEPTION, *elle accuse sa faiblesse et compromet la cause qu'elle veut servir.* (J. Favre.)

— *A l'exception de*, Excepté, hormis : *C'est surtout dans la fabrication des boissons que l'homme a montré le plus de sagacité; à* L'EXCEPTION DE *l'eau et* DU *lait, toutes sont son ouvrage.* (Gaubert.)

— *Faire exception*, Sortir de la règle commune : *L'homme ne vit pas de fumée; l'Espagnol seul* FAIT EXCEPTION. ‖ *Faire une exception*, Excepter quelqu'un ou quelque chose de la règle : *Monsieur a dit qu'il n'y serait pour personne; mais il* FERA UNE EXCEPTION *en votre faveur.*

— Prov. *Toute règle a ses exceptions, Il n'y a pas de règle sans exception*, Il n'y a pas de principe absolu et applicable à tous les cas. ‖ *L'exception confirme la règle*, Ce qui est reconnu comme exception constate une règle, puisque sans règle l'exception n'existerait pas.

— Jurispr. Moyen de défense qui, sans combattre directement l'action du demandeur et sans discuter le mérite au fond, tend simplement soit à faire différer l'examen et la solution du procès, soit à critiquer la forme dans laquelle il a été procédé.

— **Antonymes.** Règle, principe.

EXCEPTIONNEL, ELLE adj. (è-ksè-psi-o-nèl, è-le — rad. *exception*). Qui a rapport à une exception, qui contient une exception : *Des lois* EXCEPTIONNELLES. *Une clause* EXCEPTIONNELLE. ‖ Qui fait exception, qui n'est pas ordinaire : *Un bon marché* EXCEPTIONNEL. *Un talent* EXCEPTIONNEL. *Un homme* EXCEPTIONNEL. *La liberté de la presse étant une matière* EXCEPTIONNELLE, *le régime du droit commun ne lui est pas applicable.* (E. de Gir.)

— **Antonymes.** Normal, régulier.

EXCEPTIONNELLEMENT adv. (è-ksè-psi-o-nè-le-man — rad. *exceptionnel*). D'une manière exceptionnelle, par exception : *Fait qui ne se produit qu'*EXCEPTIONNELLEMENT.

EXCEPTIS EXCIPIENDIS, mots latins qui signifient *excepté ce qui doit être excepté*. Ne se dit guère que sur un ton doctoral et d'une manière plaisante. En voici un exemple que nous tirons de l'*Ivanhoe* de Walter Scott :

« Je remplis les devoirs de ma chapelle exactement et fidèlement; deux messes par jour; matin et soir, primes, nones et vêpres, des *Ave*, des *Credo*, des *Pater*... — Excepté les nuits au clair de lune, quand le gibier est de saison, interrompit le chevalier. — *Exceptis excipiendis*, répliqua l'ermite, comme m'avait appris à dire notre vieil abbé, quand un impertinent laïque me demandait si j'accomplissais toutes les minuties ma règle. »

EXCÈS s. m. (è-ksè — lat. *excessus;* de *excedere*, excéder). Quantité qui se trouve en plus, quand on compare deux quantités inégales : L'EXCÈS *d'un nombre sur un autre, d'une ligne, d'une surface sur une autre.*

— Ce qui excède les bornes ordinaires, justes ou convenables : EXCÈS *de travail.* EXCÈS *d'autorité.* EXCÈS *de rigueur. Dans un Etat comme dans un individu, ce qui doit succéder à l'*EXCÈS *de la liberté, c'est précisément l'*EXCÈS *de la servitude.* (Platon.) *La vertu finit toujours où l'*EXCÈS commence. (Mass.) *L'*EXCÈS *même d'une tyrannie longtemps soufferte prépare les âmes ardentes aux* EXCÈS *de la liberté.* (Lamart.) *Le propre de tout* EXCÈS, *c'est de n'être pas durable.* (E. de Gir.)

L'*excès* de modestie est un *excès* d'orgueil.
CHÉNIER.

L'*excès* peut tout gâter, tout, même la sagesse.
C. DELAVIGNE.

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands *excès* vous soit toujours sacrée.
BOILEAU.

‖ Extrême à éviter : *Tomber d'un* EXCÈS *dans l'autre.* ‖ Violence, cruauté, abus de la force : *Les* EXCÈS *de la Terreur, le despotisme de Bonaparte avaient fait rebrousser les idées.* (Chateaub.) *Il y a peu de révolutions sans* EXCÈS. (E. de Gir.) *Les abominables* EXCÈS *de* 1793 *ne peuvent s'expliquer que par une de ces crises où la vie humaine tombe, si j'ose le dire, à vil prix.* (Renan.) ‖ Débauche, usage immodéré : *Des* EXCÈS *de table. Les* EXCÈS *des passions. Faire, commettre des* EXCÈS. *Nous pouvons porter aujourd'hui la peine physique d'un* EXCÈS *commis il y a plus d'un siècle.* (J. de Maistre.) *Soyez sobre et tempérant; sachez finir où l'*EXCÈS *commence.* (Raspail.)

Le luxe corrupteur, de mollesse abattu,
Court d'*excès* en *excès*, foule aux pieds la vertu.
DUCIS.

— Fam. Partie de table où l'on sort quelque peu des règles de stricte tempérance : *Nous fîmes ensemble un petit* EXCÈS.

— Prov. *L'excès en tout est un défaut*, Il y a en tout des bornes qu'il ne faut pas dépasser : L'EXCÈS EN TOUT EST UN DÉFAUT; *mais l'excès en politesse, tel ridicule qu'il puisse être, ne vous fera jamais que des amis.* (Boitard.)

Faut d' la vertu, pas trop n'en faut;
L'excès en tout est un défaut.
* *

— Jurispr. *Excès de pouvoir*, Acte qui est en dehors ou au delà des attributions légales de celui qui l'accomplit : *Tout* EXCÈS DE POUVOIR *devrait être punissable, même dans l'autorité suprême.*

— **Syn. Excès, excédant.** V. EXCÉDANT.

— **Antonymes.** Défaut, déficit, manque.

— **Encycl.** *Excès de pouvoir.* V. POUVOIR.

EXCESSIF, IVE adj. (è-ksè-siff, i-ve — rad. *excès*). Qui excède la mesure, la règle, le degré ordinaire : *Un froid* EXCESSIF. *Une sécheresse* EXCESSIVE. *Une rigueur* EXCESSIVE. *La complaisance devient une servitude quand elle est* EXCESSIVE. (La Rochef.) *Notre raison doit nous servir à modérer tout ce qu'il y a d'*EXCESSIF *en nous.* (Frédéric II.) *L'*EXCESSIVE *joie arrache plutôt des pleurs que des ris.* (J.-J. Rouss.) *Il est dans la nature des choses que ce qui est* EXCESSIF *ne dure pas.* (Brill.-Sav.) *Le propre de la vérité, c'est de n'être jamais* EXCESSIVE. (V. Hugo.) ‖ Qui pousse les choses à l'excès, qui ne se tient pas dans les justes bornes : *Les Parisiens ont tous les défauts des Athéniens, et sont encore plus* EXCESSIFS. (Volt.)

— **Syn. Excessif, démesuré, énorme**, etc. V. DÉMESURÉ.

EXCESSIVEMENT adv. (è-ksè-si-ve-man — rad. *excessif*). Avec excès, d'une manière excessive; extrêmement, beaucoup : *Se montrer* EXCESSIVEMENT *sévère,* EXCESSIVEMENT *imprudent. Cet enfant est* EXCESSIVEMENT *étourdi. L'homme* EXCESSIVEMENT *civil est incommode; l'homme* EXCESSIVEMENT *précautionné devient timide; l'homme* EXCESSIVEMENT *courageux devient turbulent; l'homme* EXCESSIVEMENT *droit devient inconsidéré.* (J.-B. Mabire.)

EXCIDAT ILLA DIES ! (*Périsse la mémoire de ce jour*), mots tirés de la *Thébaïde* de Stace. Le poëte maudit le jour qui fut témoin du combat sacrilège des deux frères ennemis, Etéocle et Polynice.

« Les villes de Lyon, de Meaux, de Reims, d'Orléans, de Versailles furent le théâtre de semblables scènes. *Excidat illa dies!* disait le chancelier de L'Hôpital en parlant de la Saint-Barthélemy. *Excidant illæ dies!* dirons-nous, à plus forte raison, en terminant ce récit succinct des lugubres journées de septembre 1792. »

GEORGES DUVAL.

EXCIDEUIL ou **EXIDEUIL**, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. de Périgueux, sur la Loue; pop. aggl., 1,879 hab. — pop. tot., 2,169 hab. Minerai et marbre renommés; fabriques de papier et de chapeaux; tannerie. Ce bourg, qui a vu naître le maréchal Bugeaud, s'enorgueillit avec raison de son église paroissiale que décorent de fines sculptures et des débris de son château fort, dont il subsiste encore deux tours carrées d'un aspect imposant. Signalons aussi à Excideuil une charmante église gothique convertie en grenier, la maison du maréchal Bugeaud, la jolie fontaine due à cet illustre maréchal de France, la halle et une agréable promenade.

Excideuil fut érigé en marquisat en faveur de Talleyrand, prince de Chalais.

EXCIPER v. n. ou intr. (è-ksi-pé — lat. *excipere*, excepter). Jurispr. Alléguer en justice une exception, une fin de non-recevoir : EXCIPER *de l'autorité de la chose jugée.* ‖ S'appuyer, s'autoriser : EXCIPER *d'une quittance. Comment ose-t-on* EXCIPER *d'une formule uniquement morale pour usurper une propriété?* (Beaumarchais.)

EXCIPIENT, ENTE adj. (è-ksi-pi-an, an-te — du lat. *excipiens*, recevant). Pharm. Qui tient en suspension, en dissolution ou à l'état de mélange intime certaines substances médicamenteuses : *Liquide* EXCIPIENT.

— s. m. : *Les* EXCIPIENTS *ont l'avantage de diminuer l'activité des substances médicamenteuses et de masquer quelques-unes de leurs propriétés désagréables.* (Renauldin.)

EXCIPULUM s. m. (è-ksi-pu-lumm — du lat. *excipio*, je reçois). Bot. Organe qui, dans les lichens, reçoit et contient immédiatement la lame proligère et le nucléus.

EXCISE s. f. (è-ksi-ze — altér. du mot *accise*). Impôt établi en Angleterre sur certains articles de consommation fabriqués à l'intérieur. ‖ Bureau où l'on perçoit cet impôt.

— **Encycl.** Dans la pensée du Long Parlement, qui organisa la taxe de l'*excise* en 1643, ce droit, né des nécessités financières du moment, ne devait avoir qu'une existence temporaire; mais, comme il arrive presque toujours en matière d'impôts nouveaux, une fois créée, cette taxe parut nécessaire et devint permanente. Elle pesa d'abord sur tous les objets de consommation les plus usuels : le vin, le sel, les liqueurs, même le pain et la viande; mais, dès la fin de la guerre contre Charles Ier, la taxe sur ces deux derniers articles fut supprimée.

Sous Guillaume III, la reine Anne et leurs successeurs, le droit d'*excise* s'étendit successivement sur la drèche, le savon, la chandelle, l'amidon, les cuirs, le papier, les tuiles, etc.; la plupart du temps, ces aggravations d'impôt ont été motivées, dans les lois qui les autorisaient, par la nécessité de soutenir la guerre contre la France; excellent moyen de les faire accepter des populations et en même temps d'aviver les passions patriotiques.

Après la paix générale de 1815, on commença, les charges étant allégées, à supprimer et à réduire un certain nombre de droits

d'*excise*. Ce mouvement de réduction s'est continué; en 1850, le montant des dégrèvements, depuis 1815, était de plus de 300 millions de francs, et cependant le produit de l'impôt, loin de diminuer, s'était, au contraire, légèrement accru, la consommation étant devenue beaucoup plus considérable. Aujourd'hui, l'*excise* n'est plus perçue que sur les spiritueux, la drèche, le houblon, le savon, le sucre indigène, les patentes de distillateurs et de détaillants. Pour réduire les frais de perception, un bill de 1849 a réuni en une seule administration (*Bureau des commissaires du revenu intérieur*), l'*excise*, le timbre et les taxes. L'*excise* donne environ 340 millions; c'est le quart des recettes du Royaume-Uni.

EXCISÉ, ÉE (è-ksi-zé) part. passé du v. Exciser : *Un polype* EXCISÉ. *Des verrues* EXCISÉES.

EXCISER v. a. ou tr. (è-ksi-zé — lat. *excidere*, couper. V. EXCISION). Chir. Enlever avec un instrument tranchant certaines parties peu volumineuses : EXCISER *une loupe. On* EXCISE *encore les longues nymphes de beaucoup de femmes africaines, à l'âge de puberté.* (Virey.)

S'exciser v. pr. Etre excisé : *Certaines verrues ne pourraient* S'EXCISER *sans danger.*

EXCISION s. f. (è-ksi-zi-on — lat. *excisio*, de *excidere*, qui est formé de *ex*, hors de, et *cædere*, couper, dont l'origine n'est pas certaine. Curtius rattache ce mot à la racine sanscrite *khid*, *khind*, fendre, couper, trancher, séparer, d'où le latin *scindo*, je fends, le grec *schizô*, même sens). Chir. Ablation opérée, à l'aide d'un instrument tranchant, de quelques parties peu volumineuses : *Faire l'*EXCISION *d'une verrue, d'une loupe.*

EXCITABILITÉ s. f. (è-ksi-ta-bi-li-té — rad. *excitable*). Faculté par laquelle les corps vivants entrent en action sous l'influence d'une cause stimulante : *La santé réside dans l'équilibre normal de l'excitement et de l'*EXCITABILITÉ *organiques.* (Reveillé-Parise.) *Telle est l'excessive* EXCITABILITÉ *des sens, chez les frénétiques, les maniaques, les hydrophobes, qu'il faut les tenir dans l'obscurité, le silence, le repos et le froid, de peur d'agacer leurs nerfs et d'agiter violemment leur sensibilité.* (Virey.)

EXCITABLE adj. (è-ksi-ta-ble — rad. *exciter*). Qui est susceptible d'être excité : *Organes* EXCITABLES.

EXCITANT (è-ksi-tan) part. prés. du v. Exciter : *Des médicaments* EXCITANT *l'organisme.*

EXCITANT, ANTE adj. (è-ksi-tan, an-te — rad. *exciter*). Qui a la propriété d'exciter, de stimuler l'organisme : *Le café est* EXCITANT.

— Fig. Qui anime, qui exalte la passion : *Des paroles* EXCITANTES.

— Théol. *Grâce excitante*, Celle qui excite la volonté, sans la déterminer.

— s. m. Substance propre à augmenter l'activité des phénomènes vitaux : *L'usage des* EXCITANTS *est certainement un de ceux qui se sont le plus rapidement répandus sur toute la terre.* (A. Maury.) *Les substances volatiles et aromatiques, le thé et le café, sont des* EXCITANTS. (L. Jourdan.) ‖ Agent quelconque d'excitation organique : *Le cœur est l'*EXCITANT *naturel du cerveau par le sang qu'il envoie.* (Bichat.)

EXCITATEUR, TRICE adj. (è-ksi-ta-teur, tri-se — lat. *excitator*; de *excitare*, exciter). Qui excite, qui est propre à exciter : *Causes* EXCITATRICES.

— Substantiv. : *La lumière est le grand* EXCITATEUR *de la vie.* (L'abbé Bautain.) *Le goût, qui a pour* EXCITATEURS *l'appétit, la faim et la soif, est la base de plusieurs opérations.* (Brill.-Sav.).

— Personne qui excite, qui anime les passions : *Un* EXCITATEUR *de troubles.*

— Physiq. Instrument dont on se sert pour décharger les corps électrisés.

— **Encycl.** Physiq. Lorsqu'on veut décharger instantanément un condensateur électrisé, on met en communication les deux plateaux (ou les deux armatures, si c'est une bouteille de Leyde) au moyen d'un système conducteur connu dans les laboratoires de physique sous le nom d'*excitateur* (fig. 1). C'est un appareil

Fig. 1.

[illegible] ordinaire- [illegible] ere et [illegible] nent en [illegible] eur donnent lieu de craindre la commotion produite par la décharge, l'*excitateur* est muni, à droite et à gauche de la charnière, de deux manches isolants que l'on tient avec les mains.

Pour faire usage de cet appareil, on applique une de ses boules sur un des plateaux du condensateur, et on approche l'autre boule du second plateau. On voit alors jaillir une forte étincelle qui est produite par la recomposition des électricités accumulées sur les deux faces du condensateur avec les électricités contraires attirées dans les boules de l'*excitateur*.

Analysons les diverses circonstances et les phases de cette décharge. Trois cas peuvent se présenter :

1° Les deux boules de l'*excitateur* touchent *simultanément* les deux plateaux que nous appellerons P et N, le premier étant chargé d'électricité positive dont une partie est libre, et le second d'électricité négative qui est tout entière dissimulée. Dans ce cas, l'électricité libre du plateau P agit sur l'électricité naturelle de la boule, la décompose, attire le fluide négatif et repousse le positif. Il se produit donc une étincelle, résultat de la combinaison du fluide négatif de la boule avec le fluide positif libre du plateau; mais, *en même temps*, une partie de l'électricité du plateau N devient libre; elle attire l'électricité positive de la seconde boule de l'*excitateur*, et on voit une seconde étincelle. Ces deux étincelles, bien que successives, paraissent simultanées, par suite de la rapidité avec laquelle s'accomplit l'ensemble du phénomène.

2° Les deux boules de l'*excitateur* touchent *alternativement* les deux plateaux. Supposons que le plateau P soit le premier touché : son électricité libre s'écoule sur l'arc de l'*excitateur*, et aussitôt une partie de l'électricité du plateau N devient libre; celle-ci, qui est négative, agit à travers l'air sur l'électricité naturelle de la seconde boule, et, dès que la distance est suffisamment petite, elle se combine avec le fluide positif qu'elle a attiré. Alors une deuxième partie du fluide P devient libre, se répand sur l'arc comme la première et permet la production d'une deuxième étincelle entre le plateau N et la seconde boule; et ainsi de suite. Dans ce cas, comme on voit, le plateau qui est en contact avec l'*excitateur* ne donne aucune étincelle, et celui qui en est séparé en donne une série. Si, à un moment donné, on fait toucher le plateau N par une boule, c'est alors ce plateau qui cesse de donner des étincelles, et l'autre qui en produit.

3° L'*excitateur* est mis d'abord en communication avec le plateau N, qui ne contient pas d'électricité libre. Dans ce cas, le fluide libre de P décompose à distance le fluide neutre de l'*excitateur*, et se combine avec l'électricité négative qu'il a attirée. Il en résulte qu'une partie d'électricité devient libre sur le plateau N et s'écoule sur l'*excitateur*, ce qui dégage une nouvelle portion d'électricité du plateau P, et en fait sortir une nouvelle étincelle : c'est l'inverse de l'opération exposée au paragraphe 2.

— *Excitateur universel.* Cet appareil a été imaginé par Henley pour fondre des fils métalliques. Il se compose (fig. 2) de deux tiges

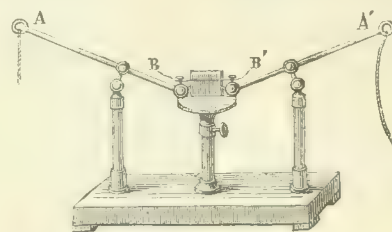

Fig. 2.

de laiton AB, A'B', montées sur des colonnes de verre, au sommet desquelles elles peuvent glisser et tourner. Entre les deux boules B et B' est une tablette destinée à supporter les objets qu'on veut soumettre à la décharge électrique. La tige AB communique, par une chaîne métallique, avec l'armature extérieure d'une batterie. Chaque fois que la tige A'B' se trouve mise en communication avec l'armature intérieure, ce qui se fait à l'aide de l'*excitateur* ordinaire (fig. 1), une étincelle jaillit entre les deux boules B et B'. Cette étincelle, selon la force de la batterie employée, peut fondre et volatiliser un fil métallique, des feuilles d'or, d'argent, d'étain, tuer des animaux, enflammer des corps combustibles, etc.

EXCITATIF, IVE adj. (è-ksi-ta-tiff, i-ve — du lat. *excitatus*, excité). Qui excite, qui est propre à exciter : *Moyens* EXCITATIFS.

EXCITATION s. f. (è-ksi-ta-si-on — lat. *excitatio*; de *excitare*, exciter). Action d'exciter, de stimuler; résultat de cette action : *L'*EXCITATION *de l'organisme.*

— Fig. Incitation, action d'animer, d'activer, de passionner; passions excitées : *L'*EXCITATION *des esprits est à son comble. L'*EXCITATION *de l'esprit augmente la sensibilité.* (P.-J. Proudh.)

— Jurispr. Délit consistant à pousser quelqu'un à faire quelque chose de nuisible à lui-même ou à la société : EXCITATION *à la débauche.* EXCITATION *à la révolte, à la haine et au mépris du gouvernement. Il faut se défier sur ce point de tout terme vague, et surtout bannir absolument de la loi ces mots d'*EXCITATION *à la haine et au mépris, qui sont une menace permanente contre la presse, précisément lorsqu'elle remplit le mieux son devoir.* (Prévost-Paradol.)

— **Encycl.** *Excitation de mineurs à la débauche.* V. CORRUPTION DE MINEURS.

EXCITATOIRE adj. (è-ksi-ta-toi-re — rad. *exciter*). Chancell. rom. Qui excite à faire quelque chose : *Des lettres* EXCITATOIRES *arrivèrent de Rome.*

— Fig. Animé, accru, envenimé; causé, déterminé, suscité : *Colère* EXCITÉE *par des injustices. Révolte* EXCITÉE *par la tyrannie. La curiosité une fois* EXCITÉE *n'aime pas à languir.* (Fonten.)

EXCITER v. a. ou tr. (è-ksi-té — latin *excitare*, formé de *ex*, hors de, et *citare*, presser, fréquentatif de *ciere*, pousser, mouvoir, d'un radical *ci*, que l'on trouve aussi dans *citus*, prompt, rapide, et qui correspond à la racine sanscrite *çi*, aiguiser, exciter. Cette racine est également conservée dans le grec *kiô*, aller, se mouvoir; *kinumai*, se hâter, se presser; *kineô*, pousser, piquer, et peut-être aussi dans le lithuanien *koja*, pied). Activer, augmenter l'action, l'énergie de : EXCITER *l'organisme. Le café* EXCITE *le système nerveux. Les aliments sont sassés et mêlés par le mouvement organique de l'estomac que leur présence* EXCITE. (Brill.-Sav.)

— Fig. Animer, stimuler, pousser, solliciter : EXCITER *les combattants.* EXCITER *le courage des soldats.* EXCITER *le peuple à la révolte. L'intempérance* EXCITE *les passions.* (J.-J. Rouss.) ‖ Provoquer, causer, faire naître : EXCITER *la faim, la soif.* EXCITER *une émotion générale.* EXCITER *la compassion. Savant, cache ta science aux ignorants, elle* EXCITERAIT *contre toi leur envie.* (Max. orient.) *La possession calme l'amour; elle* EXCITE *l'ambition et l'avarice.* (Lévis.)

S'exciter v. pr. Etre excité : *La passion* S'EXCITE *par les obstacles qu'on lui oppose. La colère du peuple ne* S'EXCITE *jamais impunément. La vertu* S'EXCITE *par les grands exemples.* (Fléch.)

— S'animer, s'échauffer, s'encourager soi-même : *Par la liberté, l'homme lui-même* S'EXCITE *à bien faire.* (Proudh.) *Quand on est excité, il faut* S'EXCITER *davantage; c'est le moyen d'en finir plus vite.* (G. Sand.)

— Réciproq. S'animer l'un l'autre : *Les passions de notre âme* S'EXCITENT *peu à peu les unes les autres par un mouvement enchaîné.* (Boss.)

— **Syn. Exciter, aiguillonner, animer.** V. AIGUILLONNER.

— **Antonymes.** Amortir, apaiser, assoupir, calmer, éteindre, retenir; empêcher, comprimer, détourner, étouffer, prévenir, réprimer.

EXCITO-MOTEUR, TRICE adj. (è-ksi-to-mo-teur, tri-se — de *exciter* et de *moteur*). Physiol. Se dit d'un système nerveux propre aux animaux inférieurs, et qui, excité par les causes externes, provoque des mouvements indépendants de toute volonté : *La plupart des zoophytes pourraient bien n'avoir pour principe de leurs mouvements qu'une faculté* EXCITO-MOTRICE. (D'Orbigny.)

EXCLAMATIF, IVE adj. (èk-skla-ma-tiff, i-ve — rad. *s'exclamer*). Gramm. Qui exprime, qui marque l'exclamation : *Point* EXCLAMATIF. *Phrase* EXCLAMATIVE.

EXCLAMATION s. f. (èk-skla-ma-si-on — lat. *exclamatio*. V. EXCLAMER). Cri, mots brefs exprimant un sentiment vif et soudain : EXCLAMATION *de joie, de douleur, de surprise, d'admiration. Pousser des* EXCLAMATIONS. *Quelquefois le langage des sentiments est rapide; c'est une* EXCLAMATION *qui tient lieu d'une phrase entière.* (Condill.)

— *Point d'exclamation*, Point que l'on figure ainsi (!), et qui se met après une phrase exclamative ou un mot exclamatif, comme : *Dieu! O ciel!*

— **Encycl.** Littér. L'*exclamation* est une figure de rhétorique qui suppose que l'orateur ou le poëte, cédant à une sorte d'élan spontané, élève tout à coup la voix et se livre à un vif mouvement de surprise, d'admiration, de crainte, de joie, de fureur, etc. C'est comme un cri de l'âme, que rien ne peut contenir, et qui éclate en interjections. Ainsi, Racine met cette *exclamation* dans la bouche d'Andromaque (acte III, scène VIII) :

> O cendres d'un époux! ô Troyens! ô mon père!
> O mon fils, que tes jours coûtent cher à ta mère!

« O temps! ô mœurs! s'écrie Cicéron contre Catilina; le sénat est informé de ses complots; le consul en est témoin, et le traître respire encore! » Et Bossuet, en parlant de la mort de la duchesse d'Orléans, qui suivit de près celle de sa mère : « O vanité! ô néant! ô mortels ignorants de leur destinée! » Les interjections *hélas! ô Dieu! ô ciel!* sont, dans notre langue, l'expression ordinaire de l'admiration et de la douleur. L'*exclamation* est assez semblable à l'*apostrophe*. Citons ces beaux vers d'Auguste Barbier (l'*Idole*) :

> Encor Napoléon! encor sa grande image!
> Ah! que ce rude et dur guerrier
> Nous a coûté de sang, et de pleurs, et d'outrage
> Pour quelques rameaux de laurier!

Les rhéteurs ont distingué une espèce particulière d'*exclamation* sous le nom grec d'*épiphonème*. C'est une *exclamation* qui renferme une maxime générale ou une réflexion profonde, exprimée d'une manière vive et précise, et formant comme la dernière conséquence d'un raisonnement qui précède : « ... Hélas! chaque heure ouvre un tombeau et fait couler des larmes! » (Chateaubriand.) Cette figure est le plus souvent employée dans le style pathétique; il faut qu'elle ait l'accent de la vérité, qu'elle paraisse une conclusion nécessaire. Ainsi Virgile, après avoir dépeint tout ce que la colère suggéra à Junon contre Enée, le héros de son poëme, ne peut s'empêcher de s'écrier : « *Tantæne animis cœlestibus iræ!* Tant de ressentiment peut-il entrer dans l'âme des dieux! » Et dans un autre endroit : « *Tantæ molis erat romanam condere gentem!* Tant il était difficile de fonder la nation romaine! » Le fameux vers du *Lutrin* :

> Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots!

est un épiphonème, ainsi que celui-ci du poëte Delille :

> Tant sur le cœur humain la nature a d'empire!

Béranger, dans les refrains de ses chansons, nous offre de fréquents exemples d'épiphonèmes. En voici un pris au hasard dans ses dernières productions :

> O liberté! ton arbre antique,
> Croît mieux à l'ombre qu'au soleil!

Le tour de cette figure est un des plus heureux. La Fontaine s'en est servi dans sa fable de la *Chatte métamorphosée en femme*; celle-ci, malgré son nouvel état, courait encore après la souris,

> Tant la nature a de force!

dit l'inimitable poëte en manière de conclusion.

Lorsqu'une partie de phrase exclamative est suivie de mots qui en dépendent, mais qui sont en dehors de l'*exclamation* proprement dite, le point d'*exclamation* se met avant ces mots, et alors il peut équivaloir à une virgule ou au point et virgule, selon le sens : *Quels transports! même avant le lever du rideau.*

La plupart des interjections demandent le point d'*exclamation*, et quand on en met plusieurs de suite, chacune d'elles en est suivie, à moins que ce ne soit la même interjection répétée, comme dans ce cri des charretiers : *Haie, haie!* ou que les deux interjections ne soient considérées comme formant une seule locution consacrée : *Ah fi!* Il faut excepter *ô*, qui ne prend le signe de l'interjection qu'après le substantif suivant : *O douleur! O temps! O mœurs!* On ne met pas non plus le point d'*exclamation* après *eh bien*, *hé bien*, à moins qu'on ne veuille formellement marquer un grand étonnement.

EXCLAMER (S') v. pr. (èk-skla-mé — lat. *exclamare*, formé de *ex*, hors de, et de *clamare*, crier, qui, comme *clamor*, est une forme développée de la racine *cal*, contenue également dans le latin *calare*, appeler; *calendæ*, calendes; *intercalare*, intercaler; *concilium*, assemblée; *nomenclator*, nomenclateur : cette racine correspond évidemment à la racine sanscrite *kal*, *kall*, résonner, produire un son indistinct, laquelle s'est maintenue dans toute la famille aryenne : grec, *kaleô*, j'appelle; *klêter*, *klêtor*, crieur; *klêsis*, cri, clameur). S'écrier, pousser des exclamations : *La justice crie au scandale, et tous les oracles des dieux qui s'en vont* S'EXCLAMENT *avec terreur que l'abomination de la désolation est dans le lieu saint, et que la fin des temps est venue.* (Proudh.)

— S'emploie plus régulièrement, mais très-rarement, comme verbe neutre : *Vraiment!* EXCLAMA *le capitaine.*

EXCLU, UE (èk-sklu, û) part. passé du v. Exclure. Mis en dehors, rejeté, repoussé : *Etre* EXCLU *d'une réunion. On ne veut être* EXCLU *de rien en France, pas même des distinctions dont on se moque.* (Mme de Staël.) ‖ On disait autrefois, et les poëtes disent encore quelquefois EXCLUS, USE :

> Pourquoi de ce conseil moi seule suis-je *excluse?*
> RACINE.

> Malheur à la maison d'où le pauvre est *exclus!*
> PONSARD.

> Vous irez à la fin honteusement *exclus*,
> Trouver au magasin *Pyrame* et *Régulus*.
> BOILEAU.

> Si j'étais accueilli, si je me trouve *exclus*,
> C'est qu'alors j'étais riche, et je ne le suis plus.
> PONSARD.

— Fig. Ecarté, empêché comme incompatible : *L'idée de foi est* EXCLUE *par celle de libre examen.*

— Substantiv. Personne exclue : *Les plaintes des* EXCLUS.

EXCLURE v. a. ou tr. (èk-sklu-re — lat. *excludere*, même sens; du préf. *ex*, et de *claudere*, fermer : *J'exclus, tu exclus, il exclut, nous excluons, vous excluez, ils excluent ; j'excluais, nous excluions; j'exclus, nous exclûmes; j'exclurai, nous exclurons ; j'exclurais, nous exclurions; exclus, excluons, excluez; que j'exclue, que nous excluions; que j'exclusse, que nous exclussions; excluant; exclu, ue*). Mettre en dehors, repousser, retrancher, écarter : EXCLURE *un indigne.* EXCLURE *un candidat. On a raison d'*EXCLURE *les femmes des affaires politiques et civiles.* (Mme de Staël.) *Toute société publique ou privée existe sous la condition réservée d'*EXCLURE *ceux de ses membres qui violent ses lois.* (Laurentie.)

— Fig. Rejeter; repousser comme incompatible : *La prudence* EXCLUT *la témérité, mais ne suppose pas la pusillanimité. Ce sont deux excès également dangereux d'*EXCLURE *la raison, de n'admettre que la raison.* (Pasc.) *La suffisance n'*EXCLUT *pas le talent, mais elle le compromet.* (De Bonald.)

S'exclure v. pr. Etre exclu : *L'idée d'autorité ne peut* S'EXCLURE *de l'idée religieuse. L'immobilité peut succéder au mouvement, le mouvement à l'immobilité, mais par l'un l'autre* S'EXCLUT. (E. de Gir.)

— Se retirer volontairement : *Il* S'EST EXCLU *de peur d'être exclu par ses collègues.*

— Réciproq. Etre incompatible l'un avec l'autre : *Des principes qui* S'EXCLUENT. *Les idées de matière et de cause* S'EXCLUENT *l'une l'autre rigoureusement.* (J. de Maistre.) *Catholicisme et démocratie* S'EXCLUENT *absolument.* (Vacherot.)

— **Antonymes.** Comprendre, comporter, contenir, embrasser, inclure, renfermer. — Admettre, recevoir.

EXCLUSIF, IVE adj. (èk-sklu-ziff, i-ve — du lat. *exclusus*, exclu). Qui a force d'exclusion; qui est incompatible avec autre chose, qui ne peut exister en même temps : *Droit* EXCLUSIF *de tout autre. L'idée de contrat est* EXCLUSIVE *de celle de gouvernement.* (Proudh.) ‖ Qui appartient par privilège à une ou plusieurs personnes, à une ou plusieurs choses, et non à d'autres : *Jouir d'un privilége* EXCLUSIF. *La gourmandise est l'apanage* EXCLUSIF *de l'homme.* (Brill.-Sav.) *Dieu a concédé à la femme le privilége* EXCLUSIF *d'enthousiasmer les hommes.* (Toussenel.)

— Qui n'admet ou ne souffre aucun partage, qui s'attache à un seul objet, et repousse tous les autres; qui ne peut souffrir ou comprendre ce qui est contraire à ses goûts ou à ses opinions : *Je vous trouve trop* EXCLUSIF. *L'égoïsme est* EXCLUSIF *par essence. L'amour est un sentiment* EXCLUSIF *qui anéantit tous les autres.* (D'Alemb.) *Le patriotisme* EXCLUSIF *est au véritable amour du pays ce que le fanatisme est à la religion.* (J. Droz.) *C'est la jeunesse, ce sont les ignorances naturelles et les préoccupations passionnées qui nous rendent* EXCLUSIFS *et âpres dans nos jugements sur autrui.* (Guizot.)

— *Voix exclusive*, Faculté qu'a une personne d'exclure d'avance certains candidats présentés à une élection : *Il y a des couronnes qui ont* VOIX EXCLUSIVE *dans l'élection des papes.* (Acad.)

EXCLUSION s. f. (èk-sklu-zi-on — lat. *exclusio*; de *excludere*, exclure). Action d'exclure, de repousser, d'éliminer : *Proposer l'*EXCLUSION *d'un candidat. Le plus grand génie, et sûrement le plus désirable, est celui qui ne donne l'*EXCLUSION *d'aucun des beaux-arts.* (Volt.)

— *A l'exclusion de*, En excluant; à l'exception de : *Parmi les productions monstrueuses de la nature, on peut compter le cœur d'une mère qui aime l'un de ses enfants* À L'EXCLUSION DE *tous les autres.* (Marmontel.) *Gloire à jamais à celui qui excelle dans un art, même* À L'EXCLUSION DE *tous les autres!* (C. Fée.)

— Jurispr. Interdiction de l'exercice d'un droit : *L'*EXCLUSION *de la tutelle a lieu pour les personnes condamnées à une peine afflictive ou infamante.* (Dalloz.)

— Mathém. *Méthode d'exclusion*, Mode de solution des problèmes consistant à exclure successivement chacune des inconnues.

EXCLUSIVEMENT adv. (èk-sklu-zi-ve-man — rad. *exclusif*). Uniquement, à l'exclusion de toute autre personne ou de toute autre chose : *L'homme veut abonder dans son sens et croire avoir raison* EXCLUSIVEMENT *au reste du genre humain.* (J.-J. Rouss.) *Le principe de la misère est* EXCLUSIVEMENT *social, c'est le crime de tout le monde.* (Proudh.)

— Non compris, sans y comprendre : *Lisez jusqu'au chapitre* XX EXCLUSIVEMENT.

— **Antonyme.** Inclusivement.

EXCLUSIVISME s. m. (èk-sklu-zi-vi-sme — rad. *exclusif*). Caractère des personnes exclusives, esprit d'exclusion : *L'*EXCLUSIVISME *des opinions dominantes ne rend possible aucune solution et entraîne fatalement l'oubli des intérêts de la France.* (De Barante.)

EXCLUSIVISTE s. (è-sklu-zi-vi-ste — rad. *exclusivisme*). Néol. Personne exclusive par système, de parti pris.

EXCOMMUNICATION s. f. (èk-sko-mu-ni-ka-si-on — lat. *excommunicatio*; de *excommunicare*, excommunier). Dr. canon. Censure ecclésiastique, par laquelle quelqu'un est retranché de la communion de l'Eglise : *Lancer, fulminer une* EXCOMMUNICATION. *Lever une sentence d'*EXCOMMUNICATION. *L'invention qui a produit le plus de maux et de désastres est l'*EXCOMMUNICATION. (Bignon.) *Malgré l'*EXCOMMUNICATION *et le bûcher, la philosophie a prévalu contre le catholicisme.* (Proudh.) *Chez les Juifs, l'*EXCOMMUNICATION *entraînait la confiscation de tous les biens.* (Renan.) ‖ *Excommunication majeure*, Celle qui retranche entièrement de la communion de l'Eglise. ‖ *Excommunication mineure*, Celle qui interdit seulement l'usage des sacrements. ‖ *Excommunication de droit*, Celle qui est portée par le droit canon. ‖ *Excommunication de fait* ou *ipso facto*, Celle que l'on encourt immédiatement, par le seul fait, en faisant une chose défendue sous peine d'excommunication.

— **Encycl.** *L'excommunication* était une peine usitée en certains cas chez les païens, et infligée par leurs prêtres. On défendait aux excommuniés d'assister aux sacrifices et d'entrer dans les temples; on les livrait même aux Euménides avec des imprécations terribles. La prêtresse Theanos, fille de Ménon, fut louée pour n'avoir pas voulu dévouer Alcibiade aux Furies, malgré l'ordre formel des Athéniens; et les Eumolpides, qui en ce point obéirent au peuple, furent très-vivement blâmés, parce que cette peine ne devait être appliquée qu'à la dernière extrémité.

Les Grecs connaissaient la peine et l'usage de l'*excommunication;* ils en distinguaient de trois sortes : par la première, on était exclu de tout commerce avec ses parents; par la seconde, on était banni de toute assemblée de religion, on se voyait interdire l'entrée des temples, la présence aux sacrifices et la participation à l'eau lustrale; par la troisième, il était défendu de loger l'excommunié chez soi et de le recevoir à sa table. Ces trois sortes d'*excommunication* étaient prononcées publiquement, et elles se faisaient moyennant certaines imprécations, que les latins ont traduites par : *sacris interdicere, diris devovere, execrari.* Comme cette peine était la plus terrible de toutes, on ne l'infligeait que dans des cas tout à fait extraordinaires.

Des Grecs, l'*excommunication* passa chez les Romains; mais on l'appliqua avec la même réserve. On n'en trouve guère qu'un exemple dans toute l'histoire romaine, c'est celui du tribun Ateius, qui, n'ayant pu empêcher Crassus de déclarer la guerre aux Parthes, courut vers la porte de la ville par où ce général devait passer, et là, jetant certaines herbes sur un brasier, prononça des imprécations contre Crassus.

La plus rigoureuse punition infligée par les druides, dit César, est d'interdire la communion de leurs mystères à ceux qui ne veulent point acquiescer à leur jugement. « Les hommes atteints par cette interdiction passent pour scélérats et pour impies; chacun fuit leur rencontre et leur entretien. S'ils ont quelque démêlé, on refuse de leur rendre justice; ils sont exclus des charges et des dignités et meurent sans honneur et sans crédit. » Il était possible de se purifier par le repentir et de se réintégrer dans son premier état; si l'on mourait sans avoir été réhabilité, les druides offraient cependant un sacrifice pour l'âme du défunt.

Chez les Juifs, l'*excommunication* avait lieu pour deux raisons : l'impureté légale et le crime; elle était décernée par les prêtres. L'*excommunication* pour cause d'impureté cessait lorsque l'impureté n'existait plus et que le prêtre l'avait déclaré; l'*excommunication* pour cause de crime cessait quand le coupable, reconnaissant sa faute, se soumettait aux peines imposées par les prêtres ou par le sanhédrin. On rencontre des traces de l'*excommunication* dans Esdras. Un caraïte, cité par Selden, assure que l'*excommunication* ne commença à être en vigueur que sous la domination des princes infidèles, alors que les Hébreux perdirent le droit de vie et de mort. Basnage, dans son *Histoire des Juifs*, croit que le sanhédrin, établi sous les Macchabées, s'attribua la connaissance des causes religieuses et la punition des coupables, et que l'*excommunication* fut dès lors d'un usage plus fréquent, car il s'agissait de prévenir et d'empêcher la fusion des Juifs avec les païens; c'était donc une question de vie ou de mort pour le judaïsme.

On voit l'*excommunication* complétement établie chez les Juifs au temps de Jésus-Christ. En effet, dans les Evangiles de saint Jean et de saint Luc, le Christ avertit ses apôtres qu'on les chassera des synagogues. Cette peine était appliquée aussi parmi les esséniens. Josèphe raconte, dans son *Histoire des Juifs*, que tout essénien convaincu d'une faute considérable est chassé de la communion de ses frères et qu'il fait souvent une fin tragique; car, étant lié par des serments qui l'empêchent de demander sa nourriture aux étrangers et ne pouvant plus avoir de commerce avec ses anciens frères, il est forcé de vivre d'herbes et de racines comme une bête, jusqu'à ce qu'enfin son corps se corrompe et que ses membres tombent et se détachent. « Quelquefois, ajoute Josèphe, les esséniens, voyant ces excommuniés mourir de misère, les faisaient, par un sentiment de compassion, rentrer dans leur société. »

Il y avait deux degrés d'*excommunication :* l'*excommunication* majeure et l'*excommunication* mineure; la première interdisait à l'excommunié de communiquer avec tous ceux de sa religion; la seconde l'excluait seulement de la synagogue. Si l'on en croit le *Talmud*, l'*excommunication* n'empêchait ni d'entrer dans le temple ni d'assister aux cérémonies de la religion. Le *Talmud* dit seulement que les excommuniés entraient dans le temple par le côté gauche et en sortaient par le côté droit, tandis que les autres y entraient par le côté droit et en sortaient par le côté gauche.

Les docteurs juifs comptaient jusqu'à vingt-quatre causes d'*excommunication;* il y en a de ridicules, comme celle de garder chez soi une chose nuisible, par exemple un chien qui mord les passants, ou bien celle de sacrifier sans avoir essayé son couteau en présence d'un sage ou d'un maître en Israël. L'*excommunication* encourue pour ces causes est précédée de la censure, qui se fait d'abord en secret; mais si elle n'opère aucun effet et que le coupable ne se corrige pas, la *maison du jugement*, c'est-à dire l'assemblée des juges, lui ordonne avec menace de se corriger. La censure est ensuite publiée dans quatre sabbats, où l'on proclame le nom du coupable et la nature de sa faute. S'il demeure incorrigible, on l'excommunie en ces termes : « Qu'un tel soit dans la séparation » ou dans l'*excommunication.*

Les particuliers eux-mêmes avaient le droit d'excommunier, pour l'une des vingt-quatre causes dont nous avons parlé et pourvu que l'excommunié fût préalablement averti; mais, en règle générale, c'était la maison du jugement ou la cour de justice qui portait la sentence de l'*excommunication* solennelle. Un particulier pouvait aussi s'excommunier lui-même; nous voyons dans les *Actes des apôtres* et dans le second livre d'*Esdras* des Juifs qui s'engagent, sous peine d'*excommunication*, les uns à observer la loi de Dieu, les autres à se saisir de Paul mort ou vif. Les Juifs lançaient quelquefois l'*excommunication* contre les bêtes, et les rabbins enseignent qu'elle est très-efficace à l'égard des chiens.

Quelques critiques ont distingué chez les Juifs trois espèces d'*excommunications* exprimées par ces trois termes : *nidui, cherem* et *schammata.* Le *nidui* durait trente jours et exprimait l'*excommunication* mineure; le *cherem* indiquait l'*excommunication* majeure; enfin, le *schammata* signifiait une *excommunication* au-dessus de la majeure; elle se publiait au son de quatre cents trompettes et ôtait tout espoir de rentrée dans la synagogue.

Les rabbins croient que le patriarche Hénoch est l'auteur de la formule de la grande *excommunication*, et que cette formule leur a été transmise par une tradition non interrompue depuis Hénoch jusqu'à ce jour.

L'*excommunication* passa des Juifs dans l'Eglise chrétienne primitive. Ce moyen de correction eut d'abord différents degrés, proportionnés à la nature des fautes. Dans certains cas, on se borna à interdire au coupable la participation aux sacrements pendant un certain temps qui était assigné pour sa pénitence; mais cette séparation ne l'excluait pas pour toujours de la communion des prières; du moins ne le privait-elle point du droit d'assister aux assemblées, d'entendre le chant, la lecture, la prédication, les prières des catéchumènes et des pénitents (Théodoret, ep. LXXVII, *Ad Eulal.*). Cette *excommunication* s'appelait la petite *excommunication*, ou autrement l'*excommunication médicinale;* elle était infligée pour des fautes relativement légères, par exemple, pour n'avoir pas assisté aux offices de l'Eglise pendant trois dimanches consécutifs.

Mais les hérétiques ou les pécheurs scandaleux étaient entièrement retranchés du corps des fidèles et exclus de leur communion. Cette *excommunication* a été appelée la grande *excommunication* ou l'*excommunication* mortelle. Nous la trouvons décrite dans les écrits de Synésius : « Voici ce que l'Eglise de Ptolémaïs déclare à toutes les Eglises, ses sœurs, répandues sur la terre : qu'on interdise à Andronic, à Thoan et à leurs associés tous les temples et toutes les maisons religieuses; que tous les particuliers et les magistrats se gardent d'habiter avec eux sous le même toit et de manger à la même table; que les clercs surtout ne les saluent point pendant leur vie et ne prennent aucune part à leur convoi funèbre. Si l'on vient à mépriser quelque part cette sentence comme portée par une petite Eglise, ce mépris sera regardé comme un schisme, et tous les prêtres et évêques de ce lieu seront traités comme Andronic et Thoan. »

On voit par cette formule : 1° que, l'*excommunication* une fois prononcée, on avait soin d'en instruire par lettres circulaires les principales Eglises de la chrétienté, qui ratifiaient la sentence et s'engageaient à interdire leur communion à l'excommunié; 2° que, la sentence une fois prononcée suivant les règles de la discipline généralement reçues, l'excommunié était traité comme tel par toutes les Eglises jusqu'à ce qu'il eût reçu l'absolution ou qu'il eût été relevé de la sentence portée contre lui par le synode compétent; 3° que l'excommunié était déclaré *indigne* et exclu de tout commerce avec les membres de l'Eglise. En conséquence, on avait décrété des peines contre ceux qui entretenaient des relations avec les excommuniés.

Depuis les *Décrétales*, on a distingué deux espèces d'*excommunication :* la majeure et la mineure.

Le nom de l'excommunié était rayé des dyptiques ou de la matricule de l'Eglise, et, s'il ne recevait l'absolution, il ne pouvait prétendre à la commémoration après sa mort. Pour mieux témoigner son indignation à l'égard des excommuniés, l'Eglise refusait toutes leurs offrandes et leur restituait même celles qu'ils avaient faites jusque-là. Il était défendu de se marier avec eux, et leurs écrits étaient livrés aux flammes.

Un excommunié était un être maudit dont le monde fuyait le contact et l'approche, et qui portait partout avec lui le signe funeste de la réprobation divine. A sa vue, l'Eglise se voilait de deuil, les chants cessaient, l'orgue était muet et les cloches silencieuses, le sanctuaire se fermait devant lui et le prêtre attendait qu'il fût passé pour rendre au temple ses cantiques. Lorsque la sentence était lue, c'était à la lueur des flambeaux, dans le plus sombre appareil; et quand l'officiant prononçait les lugubres paroles de l'*excommunication*, tous les assistants renversaient leurs flambeaux et en éteignaient la flamme sous leurs pieds; terrible image de la vie spirituelle qui s'était éteinte aussi dans l'âme du condamné. Si le coupable était un prince et refusait de faire sa soumission, le pape déliait ses sujets de leur serment de fidélité, et, pour vaincre sa résistance, il les frappait eux-mêmes; par tout le pays, les cérémonies du culte étaient suspendues, les sacrements n'étaient plus administrés, il n'y avait plus de messes ni de prières, pas même pour les nouveau-nés et pour les morts. L'absolution se faisait d'une manière non moins solennelle. Lorsqu'on s'était assuré du repentir du coupable, l'évêque, à la porte de l'église, accompagné de douze prêtres en surplis, six à sa droite et six à sa gauche, l'interrogeait comme pour sonder une dernière fois sa conscience; puis, s'asseyant et se couvrant de sa mitre, il récitait avec les prêtres les sept psaumes de la pénitence, en donnant de temps en temps des coups de verge ou de baguette au coupable; il prononçait ensuite la formule de l'absolution et récitait enfin deux oraisons, après lesquelles le pénitent était de nouveau admis dans la communion des fidèles. On comprend combien l'*excommunication* était une arme puissante, à une époque où les paroles de l'Eglise étaient le premier besoin d'un peuple. Du reste, le clergé ne tarda pas à en abuser. Des cardinaux, des prélats, des Eglises entières se foudroyèrent mutuellement; il pleuvait des *excommunications*, et ces scènes ridicules se prolongèrent pendant des siècles sans éveiller la raison des peuples. On alla jusqu'à lancer la foudre sainte sur des rats et des chenilles, qui n'en continuèrent pas moins à désoler les campagnes; mais le plus souvent l'*excommunication* servait, dans les mains du clergé, à assurer des intérêts plus graves; c'était son arme dans toutes les querelles où il lui manquait un autre moyen de victoire. Voici quelques exemples de ces abus, si fréquents dans le moyen âge. En 1279, Pierre de France, comte de Blois et de Chartres, fils de saint Louis et frère de Philippe le Hardi, fut excommunié par suite de ses démêlés avec les chanoines de Chartres. Cette querelle entre le chapitre de Chartres et les comtes de Blois remontait fort haut et dura près d'un siècle; elle nécessita l'intervention de plusieurs papes et de plusieurs rois de France. En voici l'origine : en 1205, les chanoines de Chartres, jaloux d'exercer un droit qu'ils n'avaient pas, celui de rendre la justice, contestèrent à la comtesse Adèle, qui gouvernait alors les comtés de Blois et de Chartres, la justice et la suzeraineté de ces deux comtés. Les officiers de cette princesse ne tinrent aucun compte de ces priviléges prétendus des chanoines et firent arrêter et exécuter à mort un criminel. Les chanoines, qui ne reconnaissaient que l'autorité du pape, regardèrent cette action comme une violation de leurs franchises et immunités. Pour s'en venger, ils excommunièrent la comtesse, ses officiers et toutes les dépendances de ses comtés. Ils défendirent d'y administrer les sacrements et d'y donner la sépulture aux morts. Innocent III envoya des commissaires qui terminèrent ces premiers débats; mais de nouveaux actes d'autorité du comte de Blois renouvelèrent bientôt ces scandaleuses querelles. Un nouvel interdit fut lancé sur le diocèse de Chartres; les chanoines se plaignirent au roi Philippe-Auguste, qui fit condamner « les officiers de la comtesse, son prévôt et son châtelain à assister à une procession générale dans l'église cathédrale, les épaules nues, tenant des cierges dans leurs mains, à faire amende honorable, à demander pardon à Dieu et à la sainte Vierge, enfin à être fustigés avec des verges dont ils étaient eux-mêmes porteurs, etc. En 1265, les vieilles haines entre les chanoines et les comtes de Blois s'étant réveillées, le comte et tous les siens furent excommuniés. Les archidiacres de Blois et de Vendôme ordonnèrent aux curés de faire observer l'interdit dans toutes leurs paroisses, avec défense de célébrer les saints mystères, excepté un seul jour de la semaine. Le saint-père, informé de ces événements, écrivit à Louis IX, qui nomma

plusieurs évêques pour concilier les parties. Voici leur jugement : ils condamnèrent Jean de Châtillon, comte de Chartres et de Blois, à demander au chapitre l'absolution de l'*excommunication* prononcée contre lui et sa maison ; le châtelain et les autres officiers furent condamnés à aller à pied, les uns à Saint-Martin de Tours, les autres à Vendôme et à Saint-Jacques, en Galice, ou à payer une amende pour le subside de la terre sainte. Il fut, de plus, ordonné que les corps inhumés pendant l'interdit seraient exhumés par ceux qui les avaient ensevelis, déposés autour des églises paroissiales et ensuite remis dans les fosses et enterrés après que l'office des trépassés aurait été célébré et les honoraires des curés acquittés, suivant l'usage; enfin, que l'on recommencerait la publication des bans des mariages célébrés durant l'interdit et que les contractants seraient tenus de s'épouser de nouveau, parce que le sacrement de mariage était suspendu tant que durait l'interdit. De pareils scandales se renouvelaient à chaque instant et sur tous les points du royaume. Aussi les conciles se virent-ils obligés, dans l'intérêt même du pouvoir ecclésiastique, de mettre des bornes à l'exercice d'un droit que son fréquent usage allait bientôt rendre nul en le déconsidérant complètement. Mais les mesures prises par ces assemblées ne furent pas exécutées, et le nombre des *excommunications* alla toujours en augmentant. Il est vrai que la terreur qu'elles causaient diminua dans la même proportion. Sous saint Louis, les évêques essayèrent d'en renouveler l'effet, en sollicitant le pieux monarque d'ajouter la sanction de son pouvoir temporel aux condamnations prononcées par l'Église. C'est à Joinville que nous devons la connaissance de ce fait. Une députation de tous les prélats de France vint trouver le roi à Paris, et Gui, évêque d'Auxerre, lui adressa ainsi la parole en leur nom : « Sire, » ces seigneurs qui ci sont arcevesques, evesques, m'ont dit que je vous deisse que la » crestienté se périt entre vos mains. » Le roy se seigna et dist . « Or me dites comment » ce est. — Sire, fist-il, c'est pour ce que on » prise si pou les excommeniemens hui et le » jour que avant se lessent mourir les gens » excommeniés, que ils se faient absodre, et » ne veulent faire satisfacsion à l'Église. Si » vous requièrent, sire, pour Dieu et pour » ce que faire le devez, que vous commandez » à vos prevoz et à vos baillifs, que tous » ceux qui se soufferront excommeniez an » et jour, que les en contreingne par la prise » de leurs biens à ce que ils se facent ab- » sodre. » A ce respondi le roys, que il leur commanderoit volentiers de tous ceulz dont on le feroit certain que ils eussent tort; car ce seroit contre Dieu et contre raison, se il contreignoit la gent à eulz absodre, quant les clers leur feroient tort. « Et de ce, fist le » roy, vous en doins-je un exemple du comte » de Bretaingne, qui a plaidé sept ans aus » prélas de Bretaingne tout excommenié; et » tant a exploité que l'apostole les a condemp- » nez touz. Donc se je eusse contraint le » comte de Bretaingne la première année de » li faire absodre, je me feusse meffait envers » Dieu et vers li. » Et lors se soufrirent les prélaz; ne oncques puis n'en oy parler que demande feust faite des choses desus dites. » Un assez grand nombre de rois de France ont été excommuniés; le premier qui ait encouru les foudres de la cour de Rome est Robert II, fils de Hugues-Capet. Il avait épousé Berthe, veuve d'Eudes, comte de Blois, dont un des enfants avait été tenu par lui sur les fonts baptismaux. Cette union ne fut pas plutôt connue à Rome que le pape la déclara incestueuse et exigea qu'elle fût rompue. Robert, espérant le fléchir, lui envoya Abbon, abbé de Fleury; mais celui-ci revint sans avoir rien obtenu. Le pape, fier de sa parenté avec la famille impériale, prenait un ton d'autant plus impérieux qu'il voyait le roi plus disposé à lui faire des concessions. Un concile s'assembla enfin à Rome (998) et prononça une sentence ainsi conçue : « Le roi Robert quittera sa parente Berthe, qu'il a épousée contre les lois, et il fera une pénitence de sept ans, selon les degrés fixés par l'Église ; s'il refuse de le faire, qu'il soit anathème. Le même ordre s'étend aussi à la susdite Berthe. Nous suspendons de la très-sainte communion Archambaud, archevêque de Tours, qui a consacré ce mariage, et les évêques qui ont assisté et consenti aux noces incestueuses du roi et de Berthe, sa parente, jusqu'à ce qu'ils en soient venus à satisfaire au saint-siége apostolique. » Robert, prince d'un caractère timide et d'une dévotion extrême, n'osa point résister; cependant il ne céda point immédiatement, et, s'il finit par se séparer de son épouse, il n'y fut pas con- [illegible] comme on l'a dit souvent, par l'abandon général où on le laissa : cet abandon gé- [illegible] est une fable accréditée par les prêtres, qui, longtemps après, s'emparèrent des circonstances de ce divorce et en firent un récit propre à frapper de terreur les peuples et les [illegible] contre l'Église. Le passage suivant d'une lettre écrite par le car- [illegible] à l'abbé du Mont- [illegible] comme la source ou ont [illegible] modernes, qui ont admis [illegible] ble. « L'aïeul de ce monar- [illegible] épousa une femme, sa parent [illegible] a un fils dont le cou et la tête r[illegible] à ceux d'une oie. Presque tous les évêques des Gaules, d'un commun consentement, excommunièrent ensemble l'époux et l'épouse. La terreur que ressentit le peuple de cet édit sacerdotal fut telle, que tout le monde fuyait la société du roi et qu'il ne resta auprès de lui que deux petits esclaves pour le nourrir. Encore ceux-ci jugeaient-ils abominables tous les vases dans lesquels le roi avait bu ou mangé, et ils les jetaient aussitôt dans les flammes. Ce fut en raison de cet état de souffrance que Robert, revenu à des conseils plus sages, rompit un mariage incestueux et contracta un mariage légal. »

Après l'*excommunication* de Robert, la plus célèbre peut-être dont il soit fait mention dans nos annales est celle dont fut frappé Philippe Ier, son petit-fils. Ce prince avait enlevé Bertrade, femme de Foulques le Réchin, comte d'Anjou, et l'avait épousée publiquement. Le clergé espéra, en le menaçant de l'*excommunication*, le forcer à mettre fin au scandale : il ne tint aucun compte de ces menaces. Enfin, un concile assemblé à Autun, le 16 octobre 1094, l'excommunia, lui et sa nouvelle épouse Bertrade. Philippe reçut sans trop s'émouvoir la nouvelle de cet arrêt. Comme l'anathème prononcé contre lui le privait de sa couronne, il se soumit à ne point la porter, à ne point revêtir la pourpre, à ne paraître dans aucune cérémonie en costume royal. Le concile avait décidé que, quand le roi entrerait dans une ville, le son des cloches et le chant des prêtres devaient cesser de s'y faire entendre; mais Philippe s'en inquiétait peu, et lorsqu'en sortant d'une ville il entendait les prêtres chanter des antiennes et mettre en branle toutes les cloches : « Entends-tu, ma belle, disait-il en riant et en se tournant vers Bertrade, entends-tu comme ces gens-là nous chassent? » Enfin, de guerre lasse, après avoir exigé du roi la promesse de se séparer de Bertrade, que celui-ci viola aussitôt, le pape leva l'interdit et dès lors Philippe reprit les ornements royaux. L'*excommunication* prononcée par le légat d'Innocent III au concile de Dijon (1200) contre Philippe-Auguste, pour avoir répudié Ingelburge et épousé Agnès de Méran e, est non moins célèbre. Philippe le Bel fut aussi excommunié, ainsi que Louis XII, qui dut en être peu fâché, s'il est vrai qu'il répondit un jour à un seigneur qui se plaignait de l'infidélité de sa femme : « Il en est des infidélités d'une femme comme des *excommunications* du pape : c'est une chose terrible quand on s'en soucie, et ce n'est rien quand on ne s'en soucie pas. » Henri III et Henri IV furent à leur tour retranchés de la communion des fidèles. C'était pour eux une chose plus grave, puisque, dans ces temps de croyances vives et de querelles religieuses, l'orthodoxie était devenue une des conditions nécessaires de la royauté. Toutefois, il y a longtemps qu'on a dit que les foudres du Vatican gelaient en passant les Alpes. « Aussi, dit Voltaire, on se contente d'excommunier les représentants des monarques. Ce n'est pas les ambassadeurs que je veux dire, mais les comédiens, qui sont rois et empereurs trois ou quatre fois par semaine et qui gouvernent l'univers pour gagner leur vie. Il ne reste plus pour victime qu'Alexandre, César, Athalie, Polyeucte, Andromaque, Brutus, Zaïre et Arlequin. » Citons encore un fait, qui montrera que l'abus des *excommunications* lancées pour des causes ridicules et pour des intérêts tout matériels s'est prolongé jusqu'en plein XVIIIe siècle. « En 1715, dit Duclos, le clergé sicilien, de concert avec la cour de Rome, avait formé le projet de se rendre indépendant de la puissance civile, et particulièrement d'un tribunal souverain auquel les ecclésiastiques avaient toujours été soumis comme les laïques. On cherchait un prétexte; on en fit naître un, le plus ridicule du monde. Un fermier de l'évêque de Lipari, ville capitale de la Sicile, porta des pois au marché. Les commis du roi lui demandèrent le payement des droits d'étalage. Il refusa et se fit saisir ses pois. L'évêque, réclamant son immunité, excommunia sur-le-champ les commis. Ceux-ci rapportèrent humblement la denrée privilégiée. L'évêque exigea des réparations si extravagantes, que les commis en rendirent compte aux supérieurs, lesquels, ayant fait des représentations, furent de même excommuniés. Le tribunal s'en méla et fut aussi excommunié. Trois *excommunications* pour des pois chiches ! L'évêque, menacé, se sauva à Rome; on l'y accueillit. D'autres l'y suivirent, en lançant chacun leur petite *excommunication*. Alors le pape mit la Sicile en interdit. Ce schisme dura deux ans. Cependant le gouvernement tint ferme; le peuple fut sage; il resta assez de bons prêtres pour faire le service. L'interdit porta bonheur aux campagnes : on remarqua qu'elles furent cette année plus riches et plus fleuries. Seulement, les jésuites ayant essayé de fomenter des troubles, on les fit tous, pères, frères et petits frères, ou enlever, embarquer et jeter sur les côtes d'Italie. A la fin, le pontife, lassé de nourrir cette cohue de prêtres transfuges, entendit raison. Les Siciliens furent maîtres chez eux. » Si la plupart des peuples eussent agi ainsi, que de troubles évités et combien la religion s'en fût mieux trouvée!

Qu'il y ait encore de notre temps des excommuniés, c'est possible, mais ils sont certainement les premiers à en rire. Au premier rang figurait, il y a soixante ans, l'empereur Napoléon Ier, qui, toutefois, ne fut excommunié que *in divinis* et sans être publiquement dénoncé. L'occupation de Rome par ses troupes, la suppression du pouvoir temporel et l'arrestation du pape Pie VII avaient provoqué cette mesure. L'empereur s'en préoccupa-t-il? Nullement. Il lui restait dans le clergé français assez de prélats soumis pour se faire administrer les sacrements, dont il se fût passé au besoin, et si sa querelle avec le pape lui causa de vifs et longs tourments, l'*excommunication* n'y était pour rien. L'ex-empereur Napoléon III passa à son tour pour excommunié, pour avoir toléré l'invasion des États de l'Église, et le roi d'Italie l'est positivement; mais, pour ce dernier au moins, les choses n'en vont pas plus mal. Les successeurs de Grégoire VII, d'Innocent III et de Boniface VIII peuvent excommunier désormais qui bon leur semblera : la conscience des peuples, plus éclairée, ne s'alarme plus de pareilles mesures; la base du droit s'est déplacée. Des nuages où on l'avait reléguée, l'*excommunication* est descendue sur terre, où elle repose sur les principes immortels de notre grande Révolution, et ce sont les peuples eux-mêmes qui, lorsque leurs droits sont violés, se chargent de prononcer et d'exécuter contre les rois les sentences d'*excommunication*.

— Bibliogr. Les *Principes et la doctrine de Rome sur l'excommunication, etc., des rois* (Londres, 1679, in-8o) ; *Traité sur l'excommunication et la déposition des rois* (Paris, 1681, petit in-8o); S. Antonini *Tractatus de excommunicationibus, etc.* (Venetiis, 1474, in-4o).

EXCOMMUNIÉ, ÉE (èk-sko-mu-ni-é) part. passé du v. Excommunier. Frappé d'excommunication : *Henri III, ayant été* EXCOMMUNIÉ, *fut forcé par ses peuples, l'an 1080, à venir en Italie demander pardon au pape, à genoux, nu-pieds.* (Machiavel.)

— Substantiv. Personne excommuniée : *Il n'était pas permis aux* EXCOMMUNIÉS *d'entrer dans les églises.* (Acad.)

— Fam. Personne de très-mauvaise mine ou très-mal vêtue : *Être fait comme un* EXCOMMUNIÉ. *Avoir une figure d'*EXCOMMUNIÉ. ‖ Personne sans foi, sans religion : *Jurer, sacrer comme un* EXCOMMUNIÉ.

EXCOMMUNIER v. a. ou tr. (èk-sko-mu-ni-é — lat. *excommunicare;* du préf. *ex*, et de *communicare*, communiquer. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du subj. prés. : *Nous excommuniions, que vous excommuniiez*). Dr. canon. Retrancher de la communion de l'Église : *Les papes* ONT EXCOMMUNIÉ *les religieux qui quittent leur habit.* (Pasc.)

— Par ext. Rejeter, repousser, mettre en dehors : *L'homme de parti* EXCOMMUNIERAIT *volontiers les trois quarts d'une nation pour l'épurer.* (De Ségur.)

S'excommunier v. pr. Être excommunié : *Les princes ne* S'EXCOMMUNIENT *plus guère aujourd'hui.*

— Se retirer, s'exclure soi-même de la communion des fidèles ou de la pratique des sacrements : *Des âmes adonnées à la pratique de toutes les bonnes œuvres ont passé des années entières sans paraître une seule fois à la sainte table; elles* SE SONT EXCOMMUNIÉES *d'elles-mêmes.* (Bourdal.)

— Réciproq. Se frapper l'un l'autre d'excommunication : *On a vu des papes et des antipapes* S'EXCOMMUNIER *avec fureur.*

EXCORIATION s. f. (èk-sko-ri-a-si-on — rad. *excorier*). Chir. Écorchure, plaie légère de la peau : *Quelle que soit la cause de l'*EXCORIATION, *il en résulte toujours une douleur cuisante plus ou moins vive.* (Renauldin.)

EXCORIÉ, ÉE (èk-sko-ri-é) part. passé du v. Excorier : *Un moyen de remédier à la cuisson qu'excite l'excoriation, c'est d'empêcher le contact de l'air avec la partie* EXCORIÉE. (Renauldin.)

EXCORIER v. a. ou tr. (èk-sko-ri-é — lat. *excoriare;* du préf. *ex*, et de *corium*, cuir. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous excoriions, que vous excoriiez*). Chir. Écorcher superficiellement : *Le coup l'A seulement* EXCORIÉ, *lui A seulement* EXCORIÉ *la peau. On lui A* EXCORIÉ *la vessie en le sondant.* (Acad.)

S'excorier v. pr. Être excorié : *Une peau très-fine* S'EXCORIE *aisément.*

— Se faire à soi-même une écorchure légère : *Les femmes arabes, en signe de deuil,* S'EXCORIENT *les joues avec les ongles en poussant des cris aigus.* (Aug. Humbert.)

EXCRÉMENT s. m. (èk-skré-man — lat. *excrementum ;* de *excernere*, séparer, qui est formé de *ex*, hors, et de *cernere*, séparer. Ce dernier mot, de même que le grec *krinein*, séparer, *krisis*, décision, crise, provient d'un rad. correspondant à la racine sanscrite *kar*, séparer, éparpiller, disperser). Matière excrétée du corps de l'homme ou des animaux par l'effet d'une évacuation naturelle : *Les matières fécales, l'urine, la sueur sont des* EXCRÉMENTS. *Le plus vil* EXCRÉMENT *confond tous les philosophes.* (Volt.) *Les* EXCRÉMENTS *humains pourront former partout un supplément important aux fumiers provenant du bétail.* (M. de Dombasle.) *Les coprolithes sont les* EXCRÉMENTS *pétrifiés des grands animaux fossiles.* (L. Figuier.)

— Fig. Objet vil, méprisable, repoussant : EXCRÉMENT *de la terre,* EXCRÉMENT *de la nature,* EXCRÉMENT *du genre humain.* (Acad.) *Le duc d'Estrées et Mazarin étaient des* EXCRÉMENTS *de la nature humaine à qui le reste des hommes n'osait parler.* (St-Sim.)

Va-t'en, chétif insecte, *excrément de la terre!*
C'est en ces mots que le lion
Parlait un jour au moucheron.
LA FONTAINE.

EXCRÉMENTATION s. f. (èk-skré-man-ta-si-on — rad. *excrément*). Méd. Action d'évacuer les matières excrémentitielles : EXCRÉMENTATION *laborieuse.*

EXCRÉMENTEUX, EUSE adj. (èk-skré-man-teu, eu-ze — rad. *excrément*). Méd. Qui tient de l'excrément : *Tous les aliments ont deux parties, l'une nutritive ou nourricière, et l'autre* EXCRÉMENTEUSE. (Acad.)

EXCRÉMENTITIEL, IELLE adj. (èk-skré-man-ti-si-èl, i-è-le — rad. *excrément*). Qui se rapporte aux excréments ; qui est de la nature des excréments : *Sécrétion, évacuation* EXCRÉMENTITIELLE. *Matières* EXCRÉMENTITIELLES. *L'anatomie présente trois sortes d'organes sécréteurs qui peuvent également servir à la production des fluides* EXCRÉMENTITIELS. (Richerand.) ‖ On dit aussi EXCRÉMENTIEL, IELLE : *Tous les aliments ont deux parties, l'une nutritive, l'autre* EXCRÉMENTIELLE. (Richerand.)

EXCRÉMENTO-RÉCRÉMENTITIEL, IELLE adj. (contract. de *excrémentitiel* et de *récrémentitiel*). Physiol. Qui tient à la fois de l'excrément et du récrément; qui est en partie absorbé et en partie évacué : *La salive et les larmes sont des liquides* EXCRÉMENTO-RÉCRÉMENTITIELS.

EXCRÉMIDE s. f. (èk-skré-mi-de — du gr. *ex*, dehors ; *kremaô*, je suspends). Bot. Syn. de DIANELLE, genre de liliacées.

EXCRÉTA s. m. (èk-skré-ta — mot lat. formé de *excretus*, part. passé de *excernere*, trier, séparer). Physiol. Nom générique des matières fournies par les diverses sécrétions à l'aide desquelles l'économie se débarrasse des matériaux usés ou inutiles : *Les fèces, l'urine, les sucs gastrique et intestinal, la bile, la salive, le suc pancréatique, la sérosité vésiculaire, les larmes, le mucus nasal, les vapeurs aqueuses de la peau sont autant d'*EXCRÉTAS. *L'*EXCRÉTA *joue un rôle important dans la nutrition et dans la calorification.* ‖ Fonction d'excrétion, acte physiologique qui excrète les matières inutiles à la nutrition : *Les pathologistes mentionnent toujours les troubles divers de l'*EXCRÉTA *dans l'étiologie des maladies.*

EXCRÉTÉ, ÉE (èk-skré-té) part. passé du v. Excréter. Évacué par excrétion : *Dans le plus haut degré de la constipation, l'intestin distendu rejette par la bouche les matières qui ne peuvent plus être* EXCRÉTÉES *par l'anus.* (Chomel.)

EXCRÉTER v. a. ou tr. (èk-skré-té — lat. *excernere*, même sens). Physiol. Évacuer par excrétion : EXCRÉTER *les humeurs, les urines.*

EXCRÉTEUR, TRICE adj. (èk-skré-teur, tri-se — rad. *excréter*). Physiol. Qui sert aux excrétions : *Organes* EXCRÉTEURS. ‖ *Conduit excréteur*, Conduit par lequel une glande déverse le liquide qu'elle a excrété.

EXCRÉTION s. f. (èk-skré-si-on — rad. *excréter*). Physiol. Action par laquelle les fluides sécrétés sont poussés au dehors ou portés dans les réservoirs où ils doivent séjourner; matière excrétée : *La transpiration se fait par* EXCRÉTION. (Acad.) *L'urine, la sueur et les déjections alvines sont des* EXCRÉTIONS. (Renauldin.)

EXCRÉTOIRE adj. (èk-skré-toi-re — rad. *excréter*). Physiol. Syn. d'EXCRÉTEUR.

EXCROISSANCE s. f. (èk-skroi-san-se — du lat. *excrescere*, s'accroître). Tumeur formant une saillie anomale sur le corps d'un animal ou la surface d'un végétal : *Les verrues, les loupes sont des* EXCROISSANCES. *Le tronc des ormes se couvre fréquemment d'*EXCROISSANCES. ‖ Se dit proprement, en médecine, des petites tumeurs situées à l'extrémité d'un pli de la peau ou sur le prolongement d'une membrane muqueuse.

— Par anal. Saillie isolée sur un objet quelconque : *Les montagnes sont des* EXCROISSANCES *du globe.*

— **Encycl.** Bot. Les *excroissances*, dans les arbres, proviennent le plus souvent de lésions ou d'amputations de branches; aussi sont-elles plus communes sur les arbres des grandes routes que sur ceux des forêts. En général, elles nuisent à la vigueur et à la beauté des végétaux qui en sont atteints. On peut les extirper tant qu'elles ne sont pas très-développées; si elles se trouvent sur une branche, le mieux est de supprimer cette branche même. Souvent elles s'ulcèrent, altération qui tantôt suit, tantôt précède celle du tronc. Les *excroissances*, appelées aussi loupes, exostoses, etc., sont très-variées dans leurs formes et leur dimension. Dans certains cas, elles augmentent la valeur de l'arbre, et alors on cherche souvent à les produire artificiellement. V. BROUSSIN.

— Méd. et chir. V. VÉGÉTATION.

EXCRU, UE adj. (èk-skru, û — du préf. *ex*, et de *crû*). Sylvic. Se dit d'un arbre isolé, qui croît hors des forêts, mais sur un sol qui en

dépend : *Les arbres* EXCRUS *sont moins hauts que les autres, mais leur bois est plus dur, à raison de leur situation aérée.* (Morogues.)

EXCURSION s. f. (èk-skur-si-on — lat. *excursio;* de *ex*, hors de, et de *currere*, courir). Course, voyage, tournée : *Faire une* EXCURSION *en Italie, à la campagne, dans les départements. Ordinairement, les voyageurs rapportent de leurs* EXCURSIONS *lointaines l'insouciance et le doute.* (Mme E. de Gir.) ‖ Irruption à main armée en pays ennemi : *Ils revinrent de leur* EXCURSION, *emmenant des prisonniers et du butin.* (Acad.)

— Fig. Digression : *Faire une* EXCURSION *dans le domaine de la science.*

— Philol. Syn. d'EXCURSUS.

— Astron. Marche d'une planète qui s'éloigne de l'équateur. ‖ *Cercles d'excursion*, Cercles parallèles à l'équateur, qui limitent les excursions des planètes au nord et au sud de ce grand cercle : *Les* CERCLES D'EXCURSION *de Vénus, de Mars, de Saturne. Les* CERCLES D'EXCURSION *de la terre s'appellent tropiques.*

— **Antonyme.** Incursion.

EXCURSUS s. m. (èk-skur-suss — mot lat. formé de *ex*, hors de, et de *currere*, courir). Philol. Dissertation en forme de digression, sur un point d'antiquité, à l'occasion d'un mot ou d'une phrase d'un auteur. ‖ On dit aussi EXCURSION.

EXCURVÉ, ÉE adj. (èk-skur-vé — du lat. *ex*, en dehors; *curvatus*, courbé). Hist. nat. Courbe de dedans en dehors.

EXCUSABLE adj. (èk-sku-za-ble — rad. *excuse*). Qui peut être excusé, qui est digne d'excuse, d'indulgence ou même de pardon; se dit des personnes et des choses : *Criminel* EXCUSABLE. *Faute* EXCUSABLE. *On n'est jamais* EXCUSABLE *de faire mal ce qu'on fait volontairement.* (J.-J. Rouss.) *Dès que l'hypocrite a donné un nom* EXCUSABLE *à ses torts, il se croit assez justifié.* (Latena.)

Ah! qu'on trouve aisément son amant *excusable*,
Quand le cœur, en secret, craint de le voir coupable!
DESMAHIS.

— Jurispr. *Crime excusable*, Crime commis dans de telles circonstances que la loi a cru devoir lui appliquer une pénalité de beaucoup plus douce ou même l'exempter de toute peine : *Le meurtre commis par l'époux sur l'épouse en cas de flagrant délit d'adultère, le meurtre commis en cas de légitime défense sont des* CRIMES EXCUSABLES.

EXCUSE s. f. (èk-sku-ze — rad. *excuser*). Raison alléguée pour se disculper ou pour disculper quelqu'un; circonstance propre à disculper : *Fournir une* EXCUSE. *Avoir son* EXCUSE. *Être sans* EXCUSE. *Mille gens se ruinent au jeu et vous disent froidement qu'ils ne sauraient se passer de jouer; quelle* EXCUSE! (La Bruy.) *On trouve toujours des* EXCUSES *pour ceux qu'on ne veut pas trouver coupables.* (A. d'Houdetot.)

Quand l'amour est ardent, aisément il s'abuse;
Il croit ce qu'il souhaite et prend tout pour *excuse*.
CORNEILLE.

Nous aimons les vices d'autrui
Quand ils servent d'*excuse* aux nôtres.
VIENNET.

— Témoignage de regret offert comme réparation : *Faire des* EXCUSES. *Exiger des* EXCUSES.

— *Faire excuse*, Demander pardon, s'excuser de quelque chose qui pourrait offenser quelqu'un et particulièrement de la permission que l'on prend de le contredire : *Il n'est pas venu? — Je vous* FAIS EXCUSE; *il est venu et il est reparti.* (Acad.) ‖ Excuser, pardonner l'impolitesse; se dit à l'impératif pour demander pardon de quelque chose que l'on dit ou que l'on fait : FAITES EXCUSE, *monsieur; je passe pour vous montrer le chemin. Vous n'avez pas demandé son nom?* — FAITES EXCUSE; *il n'a pas voulu le dire.*

Quoi! tu *faisais excuse* à qui m'osait braver!
CORNEILLE.

J'eus de l'ambition, je n'en *fais* point *excuse*.
VOLTAIRE.

— Motif admis ou allégué pour se dispenser d'une obligation : EXCUSE *légale.* EXCUSE *présentée par un juré, par une personne nommée tutrice. Les témoins et les jurés qui ont allégué une* EXCUSE *reconnue fausse seront condamnés, outre les amendes prononcées pour la non-comparution, à un emprisonnement de six jours à deux mois.* (Bousquet.)

— **Encycl.** Dr. crim. M. le professeur Ortolan, si fertile en aperçus philologiques, présente le mot *excuse* comme l'antithèse du mot *accusation*. Excuser serait donc le contraire d'accuser; l'*excuse* serait ainsi la mise hors d'accusation et de procès. Toutefois, l'éminent criminaliste s'empresse lui-même de le reconnaître (*Droit pénal*, no 1080), dans la langue usuelle, et même dans la langue courante du droit, le mot *excuse* n'a pas une signification aussi large et surtout aussi péremptoire; il ne signifie habituellement que l'existence d'un fait ou d'une circonstance inhérente au crime ou au délit, dont l'effet est simplement d'en amoindrir la culpabilité et d'en modérer la peine. Il existe pourtant, comme on va le voir tout à l'heure, en outre des *excuses* purement atténuantes, certaines *excuses* dites absolutoires et qui relèvent l'agent de toute pénalité; mais ces *excuses*, même absolutoires, laissent subsister, nous le dirons, un certain degré de culpabilité morale, quoique non punissable.

Dans cette matière, certains principes distincts, contraires même jusqu'à un certain point, se côtoient de très-près. Il est important de les démêler pour procéder avec ordre et netteté. L'*excuse*, d'abord, ne peut pas être confondue avec ce qu'on appelle les faits justificatifs, qui ont pour résultat de rendre juridiquement licite un fait criminel de soi. Le fait justificatif le plus saillant que l'on puisse citer se présente dans le cas de légitime défense. La légitime défense de soi-même ou d'autrui n'excuse pas, elle justifie l'homicide ou les blessures faites à l'agresseur. Ici le délit disparaît même objectivement; il n'y a plus de crime, il n'y a plus de délit, il n'y a que le légitime exercice d'un droit.

On ne doit pas davantage confondre l'*excuse* avec les faits qui affectent l'imputabilité de l'agent et abolissent subjectivement le délit en abolissant la culpabilité. Tels sont le cas de démence de l'agent et le cas de contrainte irrésistible exercée sur sa personne (art. 64 du code pénal). A la différence des circonstances justificatives, les faits qui n'affectent que l'imputabilité ne détruisent pas le délit dans son type extérieur et objectif. L'homicide commis par un homme en démence ou agissant sous la pression d'une invincible contrainte ne devient pas un acte légitime, comme dans le cas de défense personnelle; mais le délit disparaît subjectivement, puisque la culpabilité est annulée. Le résultat final est le même, du reste, que pour les circonstances justificatives : il se résout dans l'exemption de toute pénalité.

La différence entre l'*excuse* et les deux ordres de faits dont il vient d'être parlé s'accentue franchement dans l'économie générale et dans certaines dispositions particulières du code d'instruction criminelle. Ainsi, les faits justificatifs et les faits abolitifs de l'imputabilité ne deviennent pas dans notre procédure criminelle la matière d'une question à part à poser au jury. Ils sont compris implicitement dans la question complexe de culpabilité; s'ils sont prouvés, si, par exemple, il est établi que l'agent était en état de démence au moment de la perpétration du délit, le jury n'a pas à s'expliquer sur le fait de démence, il répond simplement que l'accusé est non coupable. Au contraire, s'agit-il d'un cas d'*excuse*, le délit continue d'exister parallèlement à la circonstance qui l'excuse, l'*excuse* fût-elle de celles que l'on nomme absolutoires. Indépendamment de la question de culpabilité, le jury a à s'expliquer sur la question d'*excuse*, dont il est saisi et qui lui est posée à part (art. 339 et 367 du code d'instr. crim.).

Il faut enfin séparer l'*excuse* des circonstances atténuantes. Voici le trait saillant de cette distinction : le caractère de l'*excuse*, son caractère propre, est de modifier, non pas la culpabilité individuelle et subjective de l'agent, mais la culpabilité absolue, le type objectif du délit. C'est pourquoi, l'*excuse* seule est prévue et définie *à priori* par la loi. Telle est la provocation qui a entraîné l'homicide ou les blessures; tel est encore l'adultère au cas où le mari a tué ou blessé sa femme surprise par lui en flagrant délit d'infidélité. Des faits de cette nature modifient et dégradent le délit dans l'échelle de la pénalité; leur importance les a fait nécessairement prévoir par le législateur; il en a tenu compte comme d'éléments modificateurs du délit; il a dû les mentionner, et il les a, en effet, mentionnés dans ses dispositions générales, dans ses nomenclatures et ses définitions des faits punissables et de leurs variétés plus ou moins atténuées.

Le propre, au contraire, des circonstances atténuantes est d'être essentiellement indéfinies et indéterminées, en quoi elles diffèrent de l'*excuse*, tout en ayant ce point commun avec elle d'amoindrir la culpabilité et la peine. Les circonstances atténuantes ne changent rien à la culpabilité absolue et laissent subsister sans altération le type normal du délit. Elles ne modifient que la culpabilité individuelle; c'est un point abandonné à la souveraine appréciation du juge, à sa conscience et à son émotion, une question de nuances et de sentiments. Le juge peut les puiser dans les antécédents honnêtes du prévenu, ou, au contraire, dans l'éducation corruptrice qu'il a reçue, dans son état d'inculture morale ou de délaissement, dans ses besoins et dans les malheurs de sa vie, partout enfin où son cœur lui dira qu'il est juste d'être miséricordieux; le législateur n'a rien défini et rien pu définir, et le juge lui-même n'a pas à s'embarrasser davantage de définir; il se contente de déclarer qu'il existe des circonstances atténuantes, sans préciser autrement dans quel élément de la cause il les rencontre.

Après avoir, comme on vient de le faire, séparé l'*excuse* légale de tout ce qui n'est pas elle, quoique l'avoisinant de très-près, reproduisons la définition exacte qu'en donne M. Ortolan (no 1101) et qui résume les notions éparses qui viennent d'être exposées : « L'*excuse* est un fait spécialement déterminé par la loi, qui, tout en laissant subsister un certain fond de culpabilité, a pour conséquence une diminution ou quelquefois même une exemption totale de la peine. »

Après ces notions générales, il ne reste qu'à présenter quelques types des *excuses* prévues et définies par la loi.

Parlons d'abord des *excuses* absolutoires. Nous en trouvons un premier exemple dans l'article 248 du code pénal. Cet article prononce la peine de trois mois à deux années d'emprisonnement contre ceux qui ont recélé des personnes qu'ils savaient s'être rendues coupables de crimes emportant une peine afflictive. Le même article excuse le recéleur qui est descendant ou ascendant, conjoint, frère ou sœur, ou allié au même degré du malfaiteur auquel il a donné asile. L'article 248 exempte, dans ce cas, le recéleur de toute pénalité. C'est une *excuse* absolutoire.

Autre exemple d'*excuse* absolutoire : l'article 380 du code pénal dispose que les vols commis entre ascendants et descendants, ou entre époux, ne rendront leur auteur passible d'aucune peine et donneront simplement lieu à des restitutions ou à des réparations civiles.

Quelques-unes de ces *excuses* absolutoires trouvent leur raison d'être moins dans les principes de la justice absolue que dans des motifs d'utilité sociale. A cet ordre d'idées appartient l'article 100 du code pénal, qui exempte de la peine encourue en cas d'émeute ceux qui, faisant partie de bandes séditieuses, se sont retirés à la première sommation de l'autorité. Ici le fait qui constitue l'*excuse* est plutôt consécutif que concomitant au délit; il dégénère, par conséquent, du caractère normal de l'*excuse*, qui semble devoir être essentiellement inhérente et simultanée au méfait. Nous le répétons, il s'agit ici non de justice exacte, mais d'utilité sociale et d'une prime d'impunité offerte à la désertion de l'émeute.

Dans le même cadre se range la disposition de l'article 108, lequel déclare non punissables les individus, ayant trempé dans un complot contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'État, qui, avant toute mise à exécution, et aussi avant toute poursuite judiciaire, se sont faits les révélateurs du complot et les dénonciateurs de leurs complices.

On n'a plus qu'à parler des *excuses* atténuantes, qui, sans amnistier complétement l'agent, amoindrissent la culpabilité et modèrent la peine dans une proportion notable.

La plus saillante de ces *excuses* réside dans la provocation qui a procédé du fait même du sujet patient du délit et qui a déterminé ou, si l'on veut, qui a entraîné l'agent à le commettre. Selon l'article 321 du code pénal : « Le meurtre ainsi que les blessures et les coups sont excusables, s'ils ont été provoqués par des coups ou violences graves envers les personnes. »

La provocation diffère essentiellement du cas de légitime défense; aussi elle n'abolit pas, elle atténue seulement la culpabilité. Celui qui se défend use de son droit; celui, au contraire, qui riposte à la provocation par l'homicide ou par des blessures est mû par un esprit de représailles et de vengeance; la dissemblance est parfaitement accentuée. Mais, quoique la provocation n'annule pas absolument la culpabilité de l'agent, il est clair qu'elle l'amoindrit dans une forte proportion. Sous le coup de la provocation, l'agent du délit subit un entraînement et cède à une réaction naturelle dont il eût été éminemment injuste de ne pas tenir grand compte. Au reste, pour que l'*excuse* de la provocation se présente dans ses conditions légales, il faut que le délit de meurtre ou de blessure se soit produit sans intervalle, au moment même où l'agent était provoqué. S'il se produisait après un certain laps de temps, le lendemain par exemple, il n'y aurait plus là qu'un acte de vengeance, le premier entraînement, qui est l'élément même de l'*excuse*, aurait cessé, et tout au plus la provocation de la veille pourrait-elle rentrer dans cette catégorie d'*excuses* indéfinies et indéterminées qu'on appelle les circonstances atténuantes.

L'article 321 ne parle, comme constituant la provocation, que des coups ou violences graves envers les personnes. Un outrage à la pudeur de l'agent du délit présenterait certainement le cas de cette violence provocatrice; on peut avancer cela en thèse générale; la loi, toutefois, ne s'en est expliquée que dans un cas particulier : l'article 325 du code pénal déclare excusable le crime de castration quand il a été provoqué par un outrage violent à la pudeur.

L'*excuse* de la provocation ne résulte pas uniquement des coups ou violences envers la personne, d'autres lésions du droit de l'agent peuvent la produire. L'article 324 du code pénal déclare excusable le meurtre commis par le mari sur sa femme ou sur le complice de sa femme, quand il les a surpris en flagrant délit d'adultère. La disposition n'est pas réciproque, et, sauf l'omnipotence du jury, qui acquitte en pareil cas et qui fait bien d'acquitter, la femme ne serait pas juridiquement excusable si elle donnait la mort à son mari surpris par elle en infidélité flagrante. Le code sarde est plus juste; il met à cet égard sur le même pied le mari et la femme. On peut accorder que l'infidélité de la femme a pour les intérêts de la famille des conséquences plus graves que l'adultère du mari; mais il ne s'agit pas ici de mesurer la gravité relative de ces deux violations de la foi conjugale : il s'agit de l'entraînement produit par l'outrage flagrant, et de la violente et presque irrésistible passion qu'il détermine. Or, nous le demandons, l'entraînement n'est-il pas le même, partant l'atténuation n'est-elle pas égale pour l'un et l'autre des deux époux ainsi trahis et outragés?

L'*excuse* de la provocation par coups, outrage à la pudeur, adultère flagrant n'est pas absolutoire, elle est simplement atténuante, mais elle abaisse considérablement le niveau de la peine et la réduit aux proportions fort modérées déterminées par l'article 326 du code pénal.

Les injures verbales, passibles de peines de simple police, sont excusables si elles ont été provoquées (art. 471, § 2 du code pénal.) La loi dit simplement : « si elles ont été provoquées; » elle n'indique pas et, par conséquent, ne limite pas le genre de provocation. Les jurisconsultes concluent de là que la provocation peut résulter ici de toute lésion du droit de l'inculpé, notamment d'une première injure verbale que lui aurait adressée le plaignant. Chose étrange, le code pénal a pris la peine de relever un cas d'*excuse* par provocation pour l'injure verbale qui ne comporte qu'une pénalité minime, une pénalité à peine appréciable, et le législateur de 1819 a complétement omis de s'occuper de la question de la provocation dans la matière beaucoup plus grave du délit de diffamation publique par la voie de la parole ou de la presse. Nulle part, pourtant, l'élément de la provocation ne devait plus naturellement, semble-t-il, se présenter à la pensée du législateur. Les écrivains de la presse périodique sont, pourrait-on dire, en compte courant d'agressions et de représailles quotidiennes. Cette lacune dénonce un oubli regrettable; elle prouve le danger de légiférer à bâtons rompus, de procéder par lois éparses et dépareillées en matière de droit criminel.

EXCUSÉ, ÉE (èk-sku-zé) part. passé du v. Excuser. Disculpé ou absous : *Criminel* EXCUSÉ *par les circonstances, par son jeune âge.*

Cruelle! pensez-vous être assez *excusée?*
RACINE.

C'est pour être *excusé* que j'excuse les autres.
DESTOUCHES.

‖ Pardonné ou atténué : *Faute* EXCUSÉE. *Tout peut être* EXCUSÉ, *hormis la lâche indifférence pour la chose publique.* (Mirab.)

— Jurispr. Justifié ou considérablement atténué par quelque circonstance que la loi admet comme excuse : *Nul crime, nul délit ne peut être* EXCUSÉ, *ni la peine mitigée que dans le cas et dans les circonstances où la loi déclare le fait excusable ou permet de lui appliquer une peine moins rigoureuse.* (Bousquet.)

EXCUSER v. a. ou tr. (èk-sku-zé — lat. *excusare*, mot qui semble se rapporter à la même origine que *accusare*, et qui doit renfermer *causa*, cause. *Excusare* signifie tirer de cause, mettre hors de cause, de même qu'*accusare* signifie mettre en cause). Chercher à disculper quelqu'un ou à atténuer sa faute; chercher à innocenter ou à atténuer, en parlant d'une faute, d'un manquement ou d'une action donnée pour telle; traiter avec indulgence : EXCUSER *un coupable.* EXCUSER *une faute.* EXCUSER *une erreur. Il y a des choses qu'on peut* EXCUSER *dans les jeunes gens, et qu'on doit blâmer sévèrement dans les hommes d'un âge mûr.* (Mass.) *C'est en la reconnaissant avec candeur, c'est en la réparant avec courage, qu'on fait* EXCUSER *une faiblesse.* (De Jussieu.) ‖ Servir d'excuse à : *Rien n'*EXCUSE *l'homme qui prête son assistance à la loi qu'il croit inique.* (B. Const.) *Souviens-toi que l'ivresse même à tous les crimes et n'en* EXCUSE *aucun.* (C. Delavigne.)

— Loc. fam. *Excusez du peu!* Exclamation par laquelle on exprime d'une manière comique que la chose réclamée est exorbitante : *Eh quoi! vous demandez cent mille francs!* EXCUSEZ DU PEU!

Cette exclamation nous rappelle un trait de Monrose, célèbre acteur du Théâtre-Français. Il jouait en province; son jeu, un peu excentrique, souleva contre lui le parterre, qui réclama des excuses. Mais l'artiste, qui ne se sentait coupable que d'une peccadille, refusa de céder et quitta la scène. Le directeur se rendit dans sa loge, et le supplia d'arriver à un moyen de réconciliation. « Accepté, lui dit Monrose; vous allez voir. » Il entre en scène, s'avance tout contre la rampe et salue le parterre. « Des excuses! des excuses! des excuses! exclama le public. — Oui, oui, oui! reprend Monrose, mesdames et messieurs, excusez du peu. » La finesse était saisie : les applaudissements éclatèrent. Tout fut sauvé et la représentation continua.

— Jurispr. Reconnaître digne d'excuse : *La loi* EXCUSE *l'homicide commis en cas de légitime défense.*

S'excuser v. pr. Être excusé, toléré, permis : *Une pareille faute ne peut* S'EXCUSER.

Dans un roman frivole aisément tout *s'excuse*.
BOILEAU.

Chez les amis, tout *s'excuse*, tout passe.
LA FONTAINE.

— Se justifier, se disculper, atténuer ses fautes; faire des excuses : *Vous cherchez vainement à* VOUS EXCUSER.

Quand une jeune fille a l'extrême bonté
De s'excuser d'un tort... véniel en vérité,
Peut-être serait-il de simple bienséance
D'accepter son excuse avec reconnaissance.
E. Augier.

— Chercher à se dispenser, à se défendre, à faire agréer des excuses : S'EXCUSER *d'aller dîner chez un ami.*

— *S'excuser sur*, Rejeter la faute sur; chercher son excuse dans : S'EXCUSER SUR *quelqu'un.* S'EXCUSER SUR *sa mauvaise santé.*

— Prov. *Qui s'excuse s'accuse*, Chercher à se justifier avant d'être accusé, c'est se reconnaître coupable.

— **Syn. Excuser, pardonner.** On *excuse* une étourderie, un oubli, une faute légère, et cela prouve seulement qu'on n'est pas tres-susceptible, qu'on sait faire la part des circonstances. On *pardonne* une faute grave, une injure dont on aurait le droit de se tenir offensé, et il y a dans le pardon une preuve de générosité, de grandeur d'âme.

— **Antonymes.** Accuser, aggraver, charger, inculper, reprocher.

— **Allus. littér. Excusez-moi, monsieur, je n'entends pas le grec,** Vers de Molière, dans les *Femmes savantes.* V. GREC.

EXCUSSION s. f. (èk-sku-si-on — lat. *excussio*; de *excutere*, secouer). Méd. Secousse, agitation, commotion ressentie par un organe.

EXE, en latin *Isca*, rivière d'Angleterre, qui prend sa source dans la forêt d'Exmoor, comté de Somerset, coule d'abord du N.-O. au S.-E., baigne Dulverton, entre dans le comté de Devon, se dirige alors du N. au S., passe à Teverton, Exeter, Topsham, et se jette dans la Manche à Exmouth, après un cours de 80 kilom. L'Exe est navigable pour les vaisseaux d'un fort tonnage jusqu'à Topsham; au moyen d'un canal construit en 1563 et élargi considérablement depuis, les bâtiments de 400 tonneaux arrivent jusqu'aux quais d'Exeter.

EXEA - DE - LOS - CABALLEROS, autrefois *Setia*, ville d'Espagne, province et à 52 kilom. N.-O. de Saragosse, sur l'Arva; 3,000 h.

EXEAT s. m. (è-gzé-at — mot lat. qui signifie *qu'il sorte*). Dr. canon. Permission qu'un évêque donne à un prêtre de son diocèse d'aller exercer dans un autre diocèse : *Les prêtres d'un diocèse ne sont pas reçus dans un autre, s'ils n'ont l'*EXEAT *de leur évêque.* (Acad.)

— Par ext. Bulletin de sortie donné à un élève d'un collège, d'un pensionnat, à un malade d'un hôpital : *Les gens de robe, les magistrats connaissent la cour à peu près comme les écoliers qui ont obtenu un* EXEAT *et qui ont dîné hors du collège connaissent le monde.* (Chamfort.)

Execrabilis (bulle), décrétale du pape Pie II, promulguée en 1459. Dans cette bulle, Pie II condamne la témérité des gens qui en appellent du pape à un futur concile œcuménique, c'est-à-dire de l'autorité existante à une autre qui n'existe pas.

On pouvait faire à Pie II cette objection qu'ayant autrefois écrit pour le concile de Bâle et pour sa supériorité sur le pontife romain, il n'avait changé de sentiment que depuis et parce qu'il était devenu pontife romain lui-même. Dans une rétractation, il explique cette erreur de sa jeunesse et son retour à la bonne doctrine, égarement et conversion qu'il dut également à la persuasion du cardinal Julien. Il y professe la théorie de la primauté et de l'autorité absolue du siège de Rome sur toute l'Église. « Que si nous avons autrefois écrit des choses contraires à cette doctrine, nous les rejetons et nous les rétractons comme des erreurs et des sentiments d'une jeunesse précipitée. »

EXÉCRABLE adj. (è-gzé-kra-ble — lat. *exsecrabilis*; de *exsecrari*, exécrer). Qu'on doit exécrer, qui mérite l'exécration, qui doit inspirer l'horreur : *Homme* EXÉCRABLE. *Crime* EXÉCRABLE. *L'homme le plus* EXÉCRABLE *est le supérieur qui croit ne rien devoir à son inférieur.* (Ste-Foix.) *Cette* EXÉCRABLE *journée de la Saint-Barthélemy ne fit que des martyrs; elle donna aux idées philosophiques un avantage qu'elles ne perdirent plus sur les idées religieuses.* (Chateaub.) *La cause la plus sainte se change en une cause impie,* EXÉCRABLE, *quand on emploie le crime pour la soutenir.* (Lamenn.)

— Accompagné d'exécrations, d'imprécations :

Un serment *exécrable* à sa haine me lie.
Corneille.

— Par exagér. Excessivement mauvais : *Un dîner* EXÉCRABLE. *Des vers* EXÉCRABLES.

— **Syn. Exécrable, abominable, détestable.** V. ABOMINABLE.

— **Antonymes.** Excellent, inappréciable, incomparable, parfait, merveilleux.

EXÉCRABLEMENT adv. (è-gzé-kra-ble-man — rad. *exécrable*). D'une manière exécrable : *Se conduire* EXÉCRABLEMENT.

— Par exagér. Extrêmement mal : *Écrire* EXÉCRABLEMENT *le français. Boire du vin* EXÉCRABLEMENT *mauvais.*

EXÉCRATION s. f. (è-gzé-kra-si-on — lat. *exsecratio*; de *exsecrari*, exécrer). Action d'exécrer; sentiment d'horreur extrême qu'on a pour quelqu'un ou pour quelque chose : *L'homme avare doit être en* EXÉCRATION. (Boss.) ‖ Imprécation, serment accompagné de malédictions : *La royauté fut abolie avec des* EXÉCRATIONS *horribles contre ceux qui entreprendraient de la rétablir.* (Boss.)

— Liturg. Perte de consécration, retour d'un objet consacré à l'état d'objet profane : *Quand une partie considérable des murailles d'une église s'écroule, il y a* EXÉCRATION. (Trév.)

— **Syn. Exécration, imprécation, malédiction.** L'*exécration* et l'*imprécation* supposent l'une et l'autre un appel à la divinité pour qu'elle accable de maux l'objet de notre colère; mais l'*exécration* a plus de force que l'*imprécation*; elle appelle des maux plus horribles, elle est provoquée par une haine plus profonde. La *malédiction* n'est quelquefois qu'un simple souhait de malheur, et elle est toujours prononcée par un supérieur contre son inférieur. De plus, *malédiction* se prend souvent dans le sens d'un malheur considéré comme l'effet d'une *malédiction* première qui en est la cause : une terre de *malédiction* est une terre qui a été ou qui semble avoir été maudite et qui est ainsi condamnée à une continuité de maux et de misères.

— **Antonyme.** Bénédiction.

EXÉCRÉ, ÉE (è-gzé-kré) part. passé du v. Exécrer. Voué à l'exécration, maudit : *Un tyran* EXÉCRÉ. *Un fonctionnaire* EXÉCRÉ *de ses administrés. Néron meurt* EXÉCRÉ; *quelques années plus tôt, Néron mourait regretté.* (Dider.)

EXÉCRER v. a. ou tr. (è-gzé-kré — lat. *exsecrari*; du préf. privat. *ex*, et de *sacer*, sacré. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exècre, qu'ils exècrent*; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'exécrerai, nous exécrerions*). Avoir en exécration, en horreur; maudire : *Se faire* EXÉCRER *de tout le monde. En sa qualité de Père de l'Église, Bossuet* EXÉCRAIT *les comédiens.* (J. Janin.)

— Par exagér. Avoir en extrême aversion : *Cette femme* EXÈCRE *le tabac et les fumeurs.*

La peinture m'assomme, et j'*exècre* les vers.
E. Augier.

— **Syn. Exécrer, abhorrer, détester, haïr.** V. ABHORRER.

— **Antonymes.** Adorer, bénir, chérir, idolâtrer, raffoler de.

EXÉCUTABLE adj. (è-gzé-ku-ta-ble — rad. *exécuter*). Qui peut être exécuté, réalisé : *Projet, plan, dessin* EXÉCUTABLE. *Ce qui vaut le mieux dans la théorie n'est pas toujours* EXÉCUTABLE *dans la pratique.* (Ch. Nodier.)

— **Antonyme.** Inexécutable.

EXÉCUTANT (è-gzé-ku-tan) part. prés. du v. Exécuter : *Des musiciens* EXÉCUTANT *des morceaux difficiles.*

EXÉCUTANT, ANTE s. (è-gzé-ku-tan, an-te — rad. *exécuter*). Musiq. Personne qui figure comme instrumentiste ou comme chanteur dans l'exécution d'un ou plusieurs morceaux de musique : *Les* EXÉCUTANTS *d'un concert, d'un opéra. Le compositeur est non-seulement à la merci de l'ignorance des* EXÉCUTANTS, *il est bien souvent aussi victime de leur faux savoir et de leur faux goût.* (C.-Blaze.)

EXÉCUTÉ, ÉE (è-gzé-ku-té) part. passé du v. Exécuter. Fait, mis à exécution : *Projet* EXÉCUTÉ. *Arrêt* EXÉCUTÉ. *Monument rapidement* EXÉCUTÉ. *Peinture bien* EXÉCUTÉE. *Je mets les sépulcres des rois, d'Absalon et de Josaphat, au nombre des monuments grecs* EXÉCUTÉS *par les Juifs.* (Chateaub.) ‖ Chanté, joué, représenté : *Ballet fort bien* EXÉCUTÉ. *Concert* EXÉCUTÉ *avec ensemble.*

— Mis à mort par autorité de justice : *Le criminel a été* EXÉCUTÉ *ce matin.*

— Jurispr. Saisi et vendu dans ses meubles, en parlant d'un débiteur : *C'est la vingtième fois qu'il est* EXÉCUTÉ *par ses créanciers.*

— Bourse. Se dit d'un spéculateur qui ne peut, au jour dit, payer ou livrer les valeurs qu'il a achetées ou vendues, auquel cas on vend ou on achète les valeurs à son compte, et on lui fait payer, outre les frais, la différence qui peut se produire entre le prix qu'il avait consenti et celui qui a été réalisé.

— **Antonyme.** Inexécuté.

EXÉCUTER v. a. ou tr. (è-gzé-ku-té — du latin *exsecutum*, supin de *exsequi*, poursuivre jusqu'au bout, achever, qui est formé de *ex*, hors, et de *sequi*, suivre). Effectuer, réaliser : EXÉCUTER *des projets, des plans, des dessins.* EXÉCUTER *ses promesses.* EXÉCUTER *des manœuvres, des évolutions. N'entreprenez rien témérairement, mais, quand vous avez résolu quelque chose,* EXÉCUTEZ-*le avec vigueur.* (Fén.) *On ne sait jamais bien commander que ce qu'on sait* EXÉCUTER *soi-même.* (J.-J. Rouss.)

On n'*exécute* rien quand on veut l'impossible.
A. Chénier.

On n'*exécute* pas tout ce qui se propose,
Et le chemin est long du projet à la chose.
Molière.

‖ Faire, en parlant d'un ouvrage : EXÉCUTER *un canal, un chemin de fer.* EXÉCUTER *un tableau, une statue.* EXÉCUTER *un monument.* ‖ Rendre, interpréter, en parlant d'une œuvre d'art : EXÉCUTER *une partition, une ouverture, un pas, une danse, un ballet.*

— Mettre à mort en vertu d'un jugement : EXÉCUTER *un criminel. Comme on proposait à Turgot un projet d'emprunt excessivement ruineux, le ministre philanthrope écrivit en marge : « C'est l'auteur et non le projet qu'il faut* EXÉCUTER. »

— Absol. : *L'imagination peint, l'esprit compare, le goût choisit, le talent* EXÉCUTE. (Lévis.) *Il y a des peuples de génie qui inventent, et des peuples hommes d'affaire qui* EXÉCUTENT. (H. Rigault.)

On entreprend assez, mais aucun n'*exécute*.
Corneille.

Ne faut-il que délibérer,
La cour en conseillers foisonne;
Est-il besoin d'*exécuter*,
On ne rencontre plus personne.
La Fontaine.

— Jurispr. *Exécuter un débiteur, les meubles d'un débiteur*, Saisir ses meubles, les faire vendre par autorité de justice.

— Bourse. Se dit d'un vendeur ou d'un acheteur qui, à la liquidation, n'a pas les fonds nécessaires pour faire ou prendre livraison des valeurs qu'il a vendues ou achetées, et au compte de qui on vend ou on achète ces mêmes valeurs, au cours du jour, en lui faisant payer la perte résultant de la différence des cours, plus le total des frais.

S'exécuter v. pr. Etre exécuté : *La nature veut que les grandes masses commandent aux petites, et cette loi* S'EXÉCUTE *au moral comme au physique.* (Raynal.) *Les révolutions* S'EXÉCUTENT *chez nous en un tour de main.* (Mich. Chev.)

— Fam. Se déterminer à quelque chose contre son propre intérêt ou son propre penchant : S'EXÉCUTER *de bonne grâce. Nous attendons toujours pour* NOUS EXÉCUTER *l'instant où nous sommes forcés par les circonstances.* (Mirab.)

— **Syn. Exécuter, accomplir, effectuer, réaliser.** V. ACCOMPLIR.

— **Antonymes.** Commander, ordonner, etc. — Négliger, omettre.

EXÉCUTEUR, TRICE s. (è-gzé-ku-teur, tri-se — rad. *exécuter*). Celui, celle qui exécute : *Dans les révolutions dont le principe doit subsister, il naît presque toujours un personnage qui est l'*EXÉCUTEUR *de l'arrêt des siècles.* (Chateaub.)

— *Exécuteur des hautes œuvres, des arrêts criminels*, ou simplement *Exécuteur*, Bourreau, homme chargé d'exécuter les sentences emportant la peine capitale : *Camille Desmoulins se colleta avec l'*EXÉCUTEUR *dans le tombereau et n'arriva au bord du dernier gouffre qu'à moitié déchiré.* (Chateaub.) *La désignation vulgaire de bourreau, non-seulement n'est pas reconnue par la loi, mais depuis longtemps la justice l'a regardée comme une injure dont l'*EXÉCUTEUR DES ARRÊTS CRIMINELS *peut poursuivre et doit obtenir la réparation.* (Boulatigny.) *En Espagne, il existe une coutume singulière à l'égard de l'*EXÉCUTEUR DES HAUTES ŒUVRES : *dès qu'il a rempli son triste office, des gendarmes l'entourent, lui posent des menottes et le conduisent en prison, où, quelques heures après, l'alguazil et un greffier se rendent et lui disent : « Vous êtes accusé d'avoir tué un homme? — Oui, c'est la vérité. — Pourquoi avez-vous accompli ce meurtre? — Pour obéir à la loi et remplir le mandat que m'a confié la justice. » Procès-verbal est dressé, signé par l'*EXÉCUTEUR, *qui est mis en liberté le lendemain, après une sentence d'acquittement rendue en règle.*

— Jurispr. *Exécuteur, exécutrice testamentaire*, Personne qu'un testateur charge de l'exécution de son testament : *Ce n'est point une charge publique qu'exerce l'*EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE, *c'est un office d'ami qu'il rend au testateur.* (Teulet.)

— **Encycl.** Législ. *Exécuteur testamentaire.* Le droit romain ne connaissait pas les *exécuteurs testamentaires.* A la vérité, on voit, dans plusieurs circonstances, des personnes chargées, soit de pourvoir aux funérailles du testateur ou de lui faire élever un monument, soit de veiller à l'exécution de legs d'aliments ou de legs pieux. Mais ce mandat tout spécial n'offre qu'une analogie fort éloignée avec les fonctions des *exécuteurs testamentaires* du droit français, fonctions qui ont pour objet d'assurer l'exécution du testament tout entier. C'est au droit coutumier que le code Napoléon a emprunté les règles de l'exécution testamentaire. Dans les pays coutumiers, la personne qui voulait disposer au profit d'un étranger ne pouvait atteindre ce but qu'en lui faisant un legs; mais l'héritier chargé d'exécuter les dernières volontés du décédé pouvait faire preuve de mauvaise volonté ou de mauvaise foi. Pour remédier à cet inconvénient, on imagina de créer des *exécuteurs testamentaires.* Le droit écrit, imitant en cela le droit coutumier, accepta cette nouvelle institution. Le code civil l'a reproduite, en la modifiant, dans la section 7, t. II, l. III. Nous avons trois points à examiner sur cette section : 1° qu'est-ce qu'un *exécuteur testamentaire* et quelles personnes peuvent être nommées *exécuteurs testamentaires?* 2° En quoi consiste les fonctions des *exécuteurs testamentaires?* 3° Comment l'exécution testamentaire prend-elle fin?

— I. Qu'est-ce qu'un exécuteur testamentaire et quelles personnes peuvent l'être? L'exécution du testament appartient de droit aux héritiers ou aux légataires; cependant, le testateur qui craint que ses héritiers ou ses successeurs universels n'apportent pas assez de diligence dans l'exécution de ses dernières volontés est autorisé à nommer une ou plusieurs personnes pour procéder à l'exécution de son testament. L'exécution testamentaire est un mandat, mais un mandat d'une nature toute particulière. On doit donc lui appliquer et les principes généraux du mandat et quelques principes spéciaux. Les principes qui dominent la matière du mandat sont au nombre de trois : 1° en général, le mandataire est libre d'accepter ou de refuser le mandat; 2° le mandataire qui a accepté doit satisfaire à toutes ses obligations; 3° le mandat est un contrat gratuit placé par le code au nombre des contrats de bienfaisance. Il résulte de ce dernier principe que l'*exécuteur testamentaire* ne peut exiger aucun salaire des héritiers; mais, en pratique, le testateur indique habituellement quelle somme doit lui être comptée à titre d'honoraires. On s'est demandé si l'*exécuteur testamentaire* pouvait être témoin dans le testament public qui contient sa nomination. Nous savons que le légataire ne peut servir de témoin dans le testament qui renferme une disposition en sa faveur, parce qu'il est partie intéressée à la validité du testament. Ce motif doit-il nous faire admettre que l'*exécuteur testamentaire* ne peut servir de témoin? Nous ne le pensons pas : l'*exécuteur* n'est pas un légataire. Il est vrai que le testateur peut le récompenser en lui faisant une libéralité, mais cette libéralité ne constitue pas un legs. Le mandat est un contrat gratuit; le salaire accordé au mandataire ne change pas la nature du contrat; seulement on appréciera, d'après la quotité des honoraires, s'il y a une simple rémunération ou un véritable legs.

— *Différences entre l'exécution testamentaire et le mandat ordinaire.* 1° En principe, le mandat est révocable; l'exécution testamentaire ne l'est pas et ne peut pas l'être, puisque le mandant est mort et que les héritiers testamentaires ne doivent pas avoir la faculté de révoquer un mandat qui a été donné pour prévenir leur négligence. 2° L'exécution testamentaire commence à la mort du mandant, c'est-à-dire à l'époque où finit le mandat ordinaire. 3° En règle générale, le mandant peut choisir pour mandataire qui il veut; il peut confier son affaire même à une personne incapable de s'obliger, par exemple à un mineur, à une femme mariée non autorisée; ses intérêts seront peut-être sacrifiés, mais il est maître de courir ce risque (art. 1990). La règle est différente en notre matière : le testateur ne peut confier l'exécution de son testament qu'à une personne capable de s'engager et d'obliger, en s'engageant, la pleine propriété de ses biens (art. 1028). L'article 1029 applique cette théorie à la femme mariée : « La femme mariée ne pourra accepter l'exécution testamentaire qu'avec le consentement de son mari. Si elle est séparée de biens, soit par contrat de mariage, soit par jugement, elle le pourra avec le consentement de son mari, ou, à son refus, autorisée de justice, conformément à ce qui est prescrit par les articles 217 et 219 au titre *Du mariage.* » Cet article fait une distinction : la femme est capable d'être *exécutrice testamentaire* lorsqu'elle a la liberté de s'obliger sur sa fortune personnelle; dans le cas contraire, elle en est incapable. La femme a la liberté de s'obliger sur ses biens personnels lorsqu'elle est mariée sous le régime de la séparation de biens conventionnelle ou judiciaire. Elle est incapable de s'obliger avec la seule autorisation de justice sous les autres régimes matrimoniaux. Dans ces divers régimes, le mari a l'usufruit des biens de sa femme; la femme ne peut s'obliger que sur la nue-propriété, et c'est là, aux yeux de la loi, une garantie insuffisante pour les héritiers. L'article 1030 est relatif au mineur. Il ne lui reconnaît pas la capacité d'être *exécuteur testamentaire.* Si le testateur a choisi un mineur, ses héritiers ne sont pas tenus de l'accepter. C'est vainement que le tuteur offrirait de l'autoriser, que le curateur offrirait de l'assister, le tuteur et le curateur n'ont pas à s'immiscer dans une affaire qui ne leur a pas été confiée.

— II. Fonctions de l'exécuteur testamentaire. L'*exécuteur testamentaire* a pour mission de faire exécuter le testament par les héritiers et les légataires. Dans notre ancienne jurisprudence, il avait de plein droit, pour assurer cette exécution, la saisine du mobilier et même, dans quelques coutumes, la saisine des immeubles. Aujourd'hui, l'*exécuteur testamentaire* n'a plus la saisine légale; mais le testateur peut, aux termes de l'article 1026, lui conférer la saisine du mobilier avec une durée limitée à l'an et jour à compter de son décès. La saisine ordinaire n'est autre chose qu'une possession légale; la saisine de l'*exécuteur* a un autre caractère, ce n'est qu'une simple détention. L'héritier légitime, en présence de l'héritier testamentaire saisi par le testateur, reste lui-même saisi de tous les biens de la succession. L'*exécuteur* n'est qu'un dépositaire qui reçoit les meubles, à la charge d'en rendre compte; il

possède au nom et au bénéfice des héritiers. Deux questions se sont élevées relativement à la saisine des articles 1026 et 1027 : 1° l'*exécuteur* peut-il recevoir la saisine des immeubles? 2° peut-il recevoir la saisine du mobilier pour plus d'un an? On a soutenu que le testateur pouvait donner à la saisine le caractère que nous venons d'indiquer, et, pour le démontrer, on a mis en avant deux motifs assez plausibles : 1° le texte de l'article 1026 n'est pas prohibitif; il permet au testateur de conférer la saisine du mobilier pour un an, mais il ne lui défend pas de la conférer pour un temps plus long ni d'y comprendre les immeubles; 2° le testateur, ayant le droit de léguer à l'*exécuteur testamentaire* tous ses meubles et tous ses immeubles, sauf l'application des règles sur la quotité disponible, doit, à plus forte raison, avoir la faculté de lui confier la saisine de ces biens. Nous croyons devoir repousser cette opinion. L'article 1026 nous paraît exclure la saisine des immeubles et du mobilier pour plus d'un an et un jour, surtout si l'on se rappelle que, dans l'ancien droit, le testateur avait cette faculté. L'article 1026 est complètement inutile s'il n'a que la portée qu'on veut bien lui donner; on objecte que le testateur eût pu léguer à son *exécuteur* tous ses meubles et tous ses immeubles. Cela est vrai; mais il ne l'a pas fait, et c'est le cas ou jamais d'appliquer la maxime : *Non fecit quod potuit, fecit quod non potuit.* De même, le testateur a le droit de léguer toute sa fortune à un mineur; est-ce à dire pour cela qu'il peut le nommer *exécuteur testamentaire?* Ce serait aller contre la teneur formelle des textes. Il faut donc admettre que la maxime : « Qui peut le plus peut le moins, » n'a aucune application en matière d'exécution testamentaire. La saisine, dans le cas où l'*exécuteur* en est investi, commence au moment du décès du testateur. C'est aussi de cette époque que datent les fonctions de l'*exécuteur;* mais ces fonctions peuvent continuer après la fin de la saisine. L'article 1027 dispose : que l'héritier peut faire cesser la saisine en offrant de remettre aux *exécuteurs testamentaires* une somme suffisante pour le payement des legs mobiliers ou en justifiant de ce payement. La loi a voulu donner à l'héritier le droit de reprendre les meubles de la succession s'il se méfie de l'*exécuteur testamentaire.* L'article 1031 énumère les diverses fonctions que doit remplir l'*exécuteur testamentaire :* « Les *exécuteurs testamentaires* feront apposer les scellés s'il y a des héritiers mineurs, interdits ou absents; ils feront faire, en présence de l'héritier présomptif ou lui dûment appelé, l'inventaire des biens de la succession; ils provoqueront la vente du mobilier, à défaut de deniers suffisants pour acquitter les legs; ils veilleront à ce que le testament soit exécuté, et ils pourront, en cas de contestations sur son exécution, intervenir pour en soutenir la validité; ils devront, à l'expiration de l'année du décès du testateur, rendre compte de leur gestion. » Cet article est trop général; il faut absolument faire une distinction, suivant que l'*exécuteur* a reçu ou n'a pas reçu la saisine. Si la distinction n'a pas été établie dans le texte même de l'article, c'est que cet article a été copié dans Pothier et qu'à l'époque de Pothier l'*exécuteur* avait toujours la saisine.

1° *L'exécuteur* doit faire apposer les scellés et dresser un inventaire. Il le doit seulement lorsqu'il a la saisine. En effet, dans ce cas, le législateur exige, dans l'intérêt des héritiers, que les valeurs mobilières confiées à l'*exécuteur* soient constatées par un inventaire. Si l'*exécuteur* n'a pas la saisine, l'apposition des scellés et la confection de l'inventaire n'ont d'autre but que de déterminer la valeur de la succession. C'est aux héritiers à faire cette détermination; ils n'ont rien à craindre, puisque les biens héréditaires restent entre leurs mains. 2° Il doit provoquer la vente du mobilier, à défaut de deniers suffisants pour acquitter les legs. Est-il tenu aussi d'acquitter les dettes? C'est là un point délicat et controversé.

Premier système. L'exécuteur est tenu d'acquitter les dettes. 1° En général, le mobilier est à sa disposition, il peut le faire vendre; c'est donc qu'il est obligé de payer les créanciers de la succession. S'il en était autrement, le mobilier serait laissé aux héritiers. 2° L'article 1031 charge l'*exécuteur* de payer les legs; or les legs ne se payent qu'après les dettes (*nemo liberalis nisi liberatus*); donc il doit préalablement acquitter les dettes.

Deuxième système. Le mandat de l'*exécuteur testamentaire* est restreint à l'exécution du testament : le testateur ne s'occupe pas de la manière dont seront payées ses dettes. Ce mandat est limité par la loi (art. 1031), on ne peut l'étendre au delà; or, la loi n'impose à l'*exécuteur* que le soin d'acquitter les legs. D'ailleurs, l'*exécuteur* qui payerait les dettes se compromettrait gravement; les héritiers pourraient prétendre qu'il a payé au delà de ce qui était dû, ou qu'il a payé ce qui n'était pas dû. Il est vrai que les dettes doivent être acquittées avant les legs; mais ce n'est pas l'affaire de l'*exécuteur*, qui doit se borner à mettre les héritiers en demeure de les payer.

S'il y a plusieurs *exécuteurs testamentaires*, un seul pourra agir à défaut des autres, qui seront, néanmoins, solidairement responsables si le testateur n'a pas divisé leurs fonctions et si chacun d'eux ne s'est pas renfermé dans les fonctions qui lui étaient attribuées. Le but de la loi, en établissant cette solidarité légale, est de donner aux héritiers une garantie suffisante. Que faut-il décider si le testateur a nommé plusieurs *exécuteurs testamentaires* et que l'un ou quelques-uns refusent d'accepter ce mandat? Des auteurs ont soutenu que l'exécution testamentaire serait valable pour celui qui accepterait. Nous pensons, au contraire, que le refus d'un seul des mandataires met obstacle à la validité de l'exécution. Le testateur a manifesté la volonté d'avoir un nombre déterminé d'*exécuteurs;* si un seul d'entre eux fait défaut, la situation est changée. Le testateur ayant nommé, par exemple, trois *exécuteurs*, il n'est pas juste de dire qu'il a voulu en nommer deux; il a pu s'attacher au nombre, qui, à raison de la solidarité, assurait la garantie qu'il jugeait nécessaire pour mettre ses héritiers à l'abri de tout danger.

— III. COMMENT L'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE PREND-ELLE FIN? 1° L'exécution testamentaire prend fin par le décès de l'*exécuteur* (art. 1032). C'est l'application des règles générales du mandat. Les héritiers ne peuvent révoquer l'*exécuteur testamentaire :* ce droit n'est reconnu qu'au mandant, et ils ne sont pas les mandants de l'*exécuteur*. La révocation aurait lieu si l'*exécuteur* tombait en faillite, puisque alors il ne présenterait plus une responsabilité suffisante. 2° Le mandat de l'*exécuteur* cesse par l'exécution complète du testament. 3° Par sa destitution, prononcée en justice sur la demande des héritiers ou des légataires universels. 4° Par sa démission volontaire. Toutes les fois qu'un mandat prend fin, le mandataire doit rendre compte de sa gestion; l'*exécuteur testamentaire* n'est pas soustrait à l'application de cette règle; sa responsabilité est plus ou moins grande, suivant qu'il a ou qu'il n'a pas la saisine.

La question a été posée de savoir si le testateur avait le droit de dispenser l'*exécuteur* de faire dresser inventaire ou de rendre compte. Dans une première opinion, on admet l'affirmative en invoquant la maxime : « Qui peut le plus peut le moins. » On argumente par analogie de la disposition du code qui permet de dispenser le tuteur testamentaire de cette double obligation. Nous pensons qu'il faut repousser cette interprétation. Les formalités de l'inventaire et de la reddition des comptes sont d'ordre public, et nul ne peut y déroger. La restriction apportée au pouvoir du testateur est écrite dans la loi elle-même. Que nous dit-elle, en effet? Que le testateur ne peut pas confier l'exécution de son testament à une personne incapable de s'obliger; c'est donc que le testateur n'a pas le droit de compromettre les intérêts de ses successeurs. Or ces intérêts seraient gravement compromis si l'*exécuteur* ne devait pas faire inventaire, et surtout s'il n'avait pas à rendre compte. Ce serait le rendre irresponsable de toutes ses fautes et obliger les héritiers à accepter sa déclaration sans pouvoir en constater la sincérité.

— *Exécuteur des hautes œuvres.* V. BOURREAU.

EXÉCUTIF, IVE adj. (è-gzé-ku-tiff, i-ve — rad. *exécuter*). Qui exécute, qui est chargé d'exécuter les lois : *Pouvoir* EXÉCUTIF. *Puissance* EXÉCUTIVE. *Le pouvoir* EXÉCUTIF *n'a que des agents, et la loi seule fait des magistrats.* (Royer-Collard.)

— **Antonymes**. Judiciaire, législatif (en parlant des pouvoirs).

— **Encycl.** Politiq. V. POUVOIR.

EXÉCUTION s. f. (è-gzé-ku-si-on — rad. *exécuter*). Action d'exécuter, accomplissement, réalisation : EXÉCUTION *d'un acte, d'un contrat, d'un jugement.* EXÉCUTION *de la loi.* EXÉCUTION *d'un canal, d'un projet de monument. Tout homme a le droit de se refuser à l'*EXÉCUTION *d'une loi politique contraire à la loi naturelle.* (B. de St-P.)

— Action ou manière de rendre son idée, d'en réaliser l'expression : *Le mérite le plus général des ouvrages de peinture, de sculpture et de poésie, est dans l'*EXÉCUTION. (Marmontel.) ‖ Action, art, manière de rendre, d'interpréter certaines œuvres d'art : *L'*EXÉCUTION *d'un morceau de musique, d'un concert, d'un ballet, d'un pas de danse. Telle pièce de musique instrumentale devait toucher profondément le cœur, qui, grâce à une* EXÉCUTION *froide et inanimée, ne fera qu'effleurer inutilement l'oreille.* (Castil-Blaze.)

— *Mettre à exécution*, Exécuter : METTRE *un projet* À EXÉCUTION. ‖ *Être en voie, en cours d'exécution*, Se dit d'une chose dont l'exécution est commencée et dont on poursuit l'achèvement : *Travaux* EN COURS D'EXÉCUTION.

— *Homme d'exécution*, Homme qui exécute hardiment et résolûment ce qu'il a conçu.

— *Exécution capitale*, ou simplement *Exécution*, Action de mettre à mort un condamné : *En sept ans, sous l'autorité papale, Ancône a vu soixante* EXÉCUTIONS *capitales, et Bologne cent quatre-vingts.* (E. About.) ‖ *Exécution militaire*, Peine de mort subie par la voie des armes, de la main des soldats, et aussi Rigueurs exercées sur un pays par un vainqueur qui veut le rançonner.

— Législ. Accomplissement d'une obligation, d'un jugement. ‖ *Exécution parée*, Celle qui peut avoir lieu en vertu d'un acte tel qu'il est, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux tribunaux ni d'accomplir aucune autre formalité. ‖ *Exécution provisoire*, Celle que les juges de première instance autorisent quelquefois, nonobstant opposition ou appel contre le jugement qui la prononce. ‖ *Saisie-exécution*, Saisie des meubles d'un débiteur au nom de son créancier, qui en poursuit la vente à son profit.

— Bourse. Vente ou achat de valeurs de Bourse, achetées ou vendues par un spéculateur qui n'a pu satisfaire à ses engagements, et qui est condamné à payer la différence et les frais.

— **Encycl.** Législ. *Exécution provisoire.* En règle générale, l'appel et l'opposition suspendent, en matière civile, l'*exécution* des jugements rendus par défaut ou en premier ressort seulement. Mais l'*exécution provisoire* est venue porter remède à ce principe, dont la mise en pratique eût souvent entraîné de graves inconvénients. En conséquence, le législateur a voulu que, dans certains cas déterminés, les juges eussent le pouvoir, et qu'ils dussent même, dans certaines circonstances, ordonner l'*exécution provisoire* de leurs décisions.

Les jugements sont toujours suspendus, en matière criminelle, correctionnelle ou de simple police, par l'opposition, l'appel ou le recours en cassation. En vertu de ce principe tutélaire, on ne peut, sous aucun prétexte, infliger une peine à celui qui, pour se faire décharger de la condamnation prononcée contre lui, a encore un moyen de prouver son innocence.

— *De l'exécution provisoire devant les tribunaux de première instance.* L'*exécution provisoire* étant une mesure exorbitante du droit commun et dérivant du droit des gens, comme dit Boncenne, elle ne peut avoir lieu que dans les cas que la loi a expressément prévus. Elle est ordonnée avec ou sans caution : quand il y a titre, sans caution; quand il y a urgence, avec ou sans caution.

D'après l'ordonnance de 1667, elle ne devait avoir lieu qu'en donnant caution, dans tous les cas où les tribunaux doivent aujourd'hui la prononcer; mais, en vertu de la maxime : « Provision est due au titre, » le code a admis le principe contraire.

En ce qui concerne tous les autres cas où elle est facultative, le législateur a laissé au juge le soin d'imposer ou non la garantie de la caution. Si elle eût admis le principe opposé, la loi aurait impitoyablement privé du bénéfice de l'*exécution provisoire* tous ceux qui se trouvent hors d'état de fournir une caution. Comme l'*exécution provisoire* est une mesure introduite dans notre droit en vue de l'intérêt exclusif des parties; comme elle n'est point d'ordre public, il faut, pour qu'elle soit autorisée, même dans les cas où la loi l'admet, qu'elle soit expressément demandée par les parties. Le tribunal ne peut donc la prononcer d'office. De plus, l'*exécution provisoire* ne peut être pratiquée qu'en vertu d'un jugement. On ne saurait, en matière civile, contester ce principe.

Néanmoins, certaines décisions des tribunaux sont exécutoires par provision et par la seule force de la loi.

Rentrent dans cette classe de décisions : 1° les jugements qui prononcent des amendes contre les témoins assignés qui font défaut; 2° ceux qui statuent sur les récusations d'experts; 3° ceux qui prescrivent des mesures pour la police de l'audience; 4° ceux qui enjoignent aux notaires ou autres dépositaires d'actes d'en donner expédition; 6° les ordonnances des juges-commissaires statuant dans les enquêtes sur les interpellations de témoignage.

Lorsqu'il existe un titre authentique, une promesse reconnue ou une condamnation précédente prononcée par un jugement contre lequel appel n'a point été interjeté, l'*exécution provisoire* doit toujours être ordonnée sans caution. On peut assimiler à un titre authentique une qualité reconnue et qui produit nécessairement un droit ou une obligation.

Lorsque, soit quant à la forme, soit quant au fond, le titre authentique est contesté, lorsqu'on lui oppose un autre titre, l'*exécution provisoire* doit-elle avoir lieu? Cette importante question, qui a soulevé de nombreuses controverses, a été résolue négativement par plusieurs jurisconsultes; la négative même a été consacrée par divers arrêts. Cette opinion est en tous points partagée par Carré. « La première disposition de l'art. 135 du code de procédure civile n'a été, dit cet auteur, portée qu'en faveur d'un titre non contesté, ni quant à sa forme, ni quant aux effets qu'il doit produire comme acte authentique. Or, si l'on oppose à un titre authentique un titre de même nature, et que l'un et l'autre se détruisent réciproquement, il y a contestation sur ce titre, et, par conséquent, on ne peut prononcer l'*exécution provisoire* sans caution. » Tel est aussi l'avis de M. Thomine, dans ses cahiers dictés en la Faculté de Caen :

« Si le titre authentique qui résulte d'un arrêt est modifié dans son contenu par une transaction qui le remplace, cette transaction est le seul titre actuel au moins apparent. Si donc il est attaqué, comme la provision lui est due durant la litispendance sur sa validité, le jugement qui interviendrait sur l'*exécution* de l'arrêt ne peut être déclaré exécutoire sans caution... Par exemple, on poursuit l'*exécution* d'un arrêt devant un tribunal civil. La partie opposée une transaction intervenue sur cet arrêt et prétend que cette transaction est désormais le seul titre qu'on puisse lui opposer; cependant le tribunal, sans égard à la transaction, statue sur la demande et ordonne l'*exécution*, sans caution, parce qu'il y a un titre authentique. Il n'est pas fondé à prononcer de la sorte, puisque la transaction est le seul titre apparent jusqu'à ce qu'elle soit annulée. »

Mais le système contraire à celui de Carré a prévalu, en vertu de cette considération : que la loi ne distingue point, et que « provision est due au titre. »

Aussi, dans son *Commentaire* sur Carré, M. Chauveau conteste-t-il avec raison la doctrine émise par ce jurisconsulte : « L'article 135, dit-il, ne distingue point, entre les divers titres authentiques, celui qui est contesté de celui qui n'est l'objet d'aucune attaque. Il ne pouvait pas même faire cette distinction; car, lorsqu'il existe un titre authentique, il est difficile, à moins que ce titre ne soit attaqué, qu'il y ait matière à décision judiciaire. C'est par la voie d'*exécution* que l'on procède alors, et, aucune demande n'étant formée, la justice n'est point appelée à prononcer. Toutes les fois donc qu'une condamnation judiciaire aura lieu sur le fondement d'un titre authentique, elle sera la suite d'une décision rendue sur une contestation dont ce titre était l'objet. Si l'*exécution provisoire* n'était pas de règle dans ce cas, on ne voit pas à quels jugements s'appliquerait la première partie de l'art. 135. On dira vainement qu'il est certaines contestations qui portent sur l'authenticité même du titre, qui tendent à lui enlever ce caractère auquel l'art. 135 accorde le privilège de l'*exécution provisoire;* que celles-là du moins doivent faire exception à la règle... Qu'importe, en effet, que l'authenticité soit contestée, si le tribunal ne fait pas droit à cette contestation? n'est-il pas juge de son fondement, et, lorsqu'il la rejette, peut-il se dispenser de prononcer tous les effets de sa décision? Si cette décision déclare et reconnaît le titre authentique, lui est-il permis d'agir ensuite contrairement à ce qu'il a reconnu, de prendre les mêmes précautions que si le titre n'était pas authentique? Serait-il raisonnable et légal qu'on lui en imposât l'obligation? »

Voici les principaux cas où l'*exécution provisoire* peut être prononcée par les tribunaux avec ou sans caution : 1° lorsqu'il s'agit de réparations urgentes; 2° en matière d'apposition et de levée de scellés ou de confection d'inventaires; 3° en cas d'expulsion de lieux, quand il n'y a pas de bail ou qu'il est expiré; 4° pour les nominations de tuteurs ou de curateurs; 5° quand il s'agit de réception de cautions; 6° en matière de provisions ou de pensions alimentaires.

L'*exécution provisoire* est, dans tous ces cas, abandonnée au pouvoir discrétionnaire des tribunaux, qui ont également la faculté d'exiger ou non une caution.

Mais les juges ne peuvent jamais ordonner l'*exécution provisoire :* 1° pour les dépens, même quand ils sont adjugés à titre de dommages-intérêts; 2° en matière de séparation de corps; 3° quand il s'agit d'un jugement prononçant la nullité d'un emprisonnement; 4° pour les jugements ordonnant le payement de reliquats de comptes. Il n'y a que les jugements prescrivant ces comptes qui soient exécutoires par provision.

— *De l'exécution provisoire devant les tribunaux de commerce.* Les tribunaux de commerce peuvent ordonner l'*exécution provisoire* de leurs jugements, nonobstant l'appel et sans caution, lorsqu'il y a titre non attaqué ou condamnation précédente dont il n'y a pas d'appel; dans les autres cas, l'*exécution provisoire* n'a lieu qu'à la charge de donner caution ou de justifier de solvabilité suffisante (art. 439 du code de procédure).

Par ces mots *titre non attaqué*, dont se sert l'art. 439 du code de procédure, on doit entendre un titre dont la légitimité ne soit pas contestée, « celui, dit Carré, dont on ne conteste ni la substance ni la forme, en sorte que, sur la demande dont il est la base, ou l'on ne répond rien, ou l'on se borne à opposer ces fins de non-recevoir qui ne touchent pas à l'existence originaire du titre, telles que le payement, la prescription. »

De même qu'en matière civile, il est indispensable que les parties demandent l'*exécution provisoire* sans caution, et qu'elle soit accordée par le jugement qui statue sur le fond.

D'un autre côté, la loi du 16 août 1790, sur l'organisation judiciaire, s'exprime ainsi dans son art. 4 : « Les juges de commerce prononceront en dernier ressort sur toutes les demandes dont l'objet n'excédera pas la valeur de mille livres; tous leurs jugements seront exécutoires par provision, nonobstant l'appel, en donnant caution, à quelque somme ou valeur que les condamnations puissent monter. »

— *De l'exécution provisoire devant les tribunaux d'appel.* En principe, les dispositions de l'art. 135 du code de procédure civile ne sont applicables que devant les tribunaux de première instance.

En effet, les décisions des tribunaux d'ap-

pel étant exécutoires, nonobstant le pourvoi en cassation, la requête civile ou la tierce opposition, l'utilité de l'*exécution provisoire* ne se comprend point.

Néanmoins, elle a lieu par exception, mais dans des cas très-rares. C'est ainsi que l'art. 1319 du code civil laisse évidemment aux juges d'appel la faculté de suspendre l'*exécution* d'un jugement, si ce jugement est argué de faux.

« L'acte authentique, porte cet article, fait pleine foi de la convention qu'il renferme entre les parties contractantes et leurs héritiers ou ayants cause. Néanmoins, en cas de plainte en faux principal, l'*exécution* de l'acte argué de faux sera suspendue par la mise en accusation; et, en cas d'inscription de faux faite incidemment, les tribunaux *pourront, suivant les circonstances, suspendre provisoirement l'exécution de l'acte.* »

— *De l'exécution provisoire dans les justices de paix.* Sous l'empire de la loi de 1790, l'*exécution provisoire* ne pouvait être prononcée qu'en matière personnelle et mobilière, et à la charge de donner caution.

L'art. 17 du code de procédure civile, qui reproduisait cette disposition, a été abrogé par les art. 11 et 12 de la loi du 25 mai 1838, qui portent :

« Art. 11. L'*exécution* des jugements provisoires sera ordonnée dans tous les cas où il y a titre authentique, promesse reconnue ou condamnation précédente dont il n'y a point eu appel. Dans tous les autres cas, le juge pourra ordonner l'*exécution provisoire*, nonobstant appel, sans caution, lorsqu'il s'agira de pension alimentaire, ou lorsque la somme n'excédera pas 300 fr., et avec caution au-dessus de cette somme. La caution sera reçue par le juge de paix.

» Art. 12. S'il y a péril en la demeure, l'*exécution provisoire* pourra être ordonnée sur la minute du jugement avec ou sans caution, conformément aux dispositions de l'article précédent. »

Bien que l'appel des jugements rendus par les tribunaux de paix ou de première instance, en vertu des art. 10, 11, 89 et 90 du code de procédure civile, se porte devant les tribunaux correctionnels, il n'est point suspensif.

— *De l'exécution provisoire en matière administrative.* Le recours devant le conseil d'Etat contre les décisions rendues par les conseils de préfecture n'est point suspensif, s'il n'en est autrement ordonné.

« Lorsque l'avis de la section du contentieux est d'accorder le sursis, il en est fait rapport au conseil d'Etat, qui prononce. Le motif pour lequel l'effet suspensif est refusé, en principe, au recours au conseil d'Etat, contrairement à ce qui a lieu pour l'appel en matière judiciaire, mais conformément à ce qui se pratique pour le pourvoi en cassation en matière civile, n'est autre chose que le caractère d'urgence, toujours présumé pour l'*exécution* des arrêtés administratifs. Toutefois, indépendamment des circonstances où le sursis à l'*exécution* peut être accordé de la manière que nous venons d'indiquer, il est quelques cas très-rares où la loi elle-même déclare que le recours aura un effet suspensif. Tel est le cas prévu par l'art. 54 de la loi du 22 juin 1833 sur les élections départementales. Aux termes de cet article, le recours au conseil d'Etat contre l'arrêté du conseil de préfecture est suspensif lorsqu'il est exercé par le conseiller élu. » (Cabantous, *Droit administratif.*)

Devant la cour des comptes, le pourvoi est toujours suspensif.

— *Exécution parée.* Un de nos anciens jurisconsultes, Loyseau, dit « que le terme d'*exécution parée* est écorché du latin et emprunté d'un mot qui a esté supposé pour un autre en la loy 40, *De minoribus*, qui est fort à propos de cette matière : *Minor viginti quinque annis cui fideicommissum solvi pronuntiatum erat, caverat id se accepisse, et cautionem eidem debitor, quasi creditæ pecuniæ fecerat, id integrum restitui potest ; quia partam ex causa judicati executionem non contracta ad initium alterius petitionis redegerat*, ou vulgairement on lit *paratam executionem* au lieu de *partam*, et de là nous avons pris en nostre pratique françoise le mot *d'execution parée.* Or, de cette loy, ensemble de la loy 2, *De executione rei judicatæ*, il appert clairement qu'en droit romain les seules sentences avoient *exécution parée*, et non les contrats, qui produisoient seulement leurs actions, avec lesquelles on obtenoit les jugemens, lesquels par après on faisoit executer... Mais, pour éviter ce long circuit, on s'advisa premièrement de mettre aux contrats une clause de constitution d'un procureur spécial et irrévocable pour passer en jugement condamnation du contenu en iceux, et même pour recevoir le commandement de payer; afin que, ce fait, on pust directement venir à l'exécution, comme remarque Rebuffe sur les *Ordonnances.* »

Loyseau ajoute que, « pour abréger encore cette procédure, on inventa les contrats *garantigiez* ou *confessionnez*, au contexte desquels l'obligé, après avoir confessé et s'estre soumis au payement, y estoit à l'instant condamné de son consentement par le notaire, qui est appelé pour cette cause *judex chartularius.* » Le contrat portait que « les parties seroient portées à droit par-devant luy ; et de là vient qu'encore aucuns notaires mettent que les parties sont comparues par-devant eux, comme en droit jugement. »

L'ordonnance de 1539, qui avait pour but d'abréger les lenteurs des procès, supprima cette procédure empruntée au droit romain, et disposa « que les lettres obligatoires passées sous scel royal seroient exécutoires sur tous les biens meubles et immeubles des obligez. » Une disposition semblable était insérée dans la *Coutume de Paris* (art. 464). C'est ainsi que l'*exécution parée* fut attribuée aux contrats aussi bien qu'aux jugements.

Il était non-seulement interdit de procéder à aucune *exécution* en vertu de contrats non revêtus du sceau royal, mais il était encore défendu aux officiers ministériels d'en poursuivre l'*exécution*, si ces actes n'étaient préalablement écrits sur parchemin et en *grosse.*

Tous les contrats ne sont point, d'ailleurs, susceptibles de la formule exécutoire qui confère la voie parée. Loyseau dit à ce sujet qu'il faut que l'acte soit « *liquide*, et quant aux personnes contractantes, et quant à la chose promise, et quant à la forme et manière de l'obligation. »

En règle générale, le possesseur d'un titre paré ne peut renoncer au mode d'*exécution* qu'il donne et assigner son débiteur devant les tribunaux; car une telle action serait frustratoire, et elle constituerait un moyen indirect d'obtenir une hypothèque que la convention n'a point accordée. Cependant le porteur d'un titre exécutoire peut agir par voie d'action ordinaire s'il y a intérêt : si, par exemple, son titre est contesté, ou s'il craint pour de justes motifs qu'il ne le soit.

En principe, bien que quelques rares auteurs admettent l'affirmative, les testaments n'emportent point *exécution parée.* Ainsi le légataire ne peut point procéder par voie de saisie avant d'avoir obtenu un jugement qui ordonne la délivrance. Le pouvoir judiciaire a seul le droit de conférer aux actes testamentaires l'*exécution parée* et de commander à la force publique d'en assurer l'*exécution.* En effet, tous les légataires sont tenus de demander soit la délivrance, soit l'envoi en possession. Il n'existe d'exception à ce principe que pour le cas où le testateur qui ne laisse point d'héritier direct a constitué un légataire universel dans son testament par acte public. Le légataire universel étant alors, en vertu de l'art. 1006 du code civil, investi de la saisine légale, et n'étant point obligé de demander ni la délivrance ni l'envoi en possession, le testament est mis à *exécution* sur l'expédition en forme délivrée par le notaire rapporteur, qui le revêt de la formule exécutoire : « Mandons et ordonnons, etc. » V. GROSSE.

Dans tous les autres cas, le légataire, même universel, ne peut agir par voie d'*exécution parée* qu'après avoir obtenu, soit la délivrance, soit l'envoi en possession.

— *Exécution capitale.* Aussitôt que le président de la cour d'assises a prononcé la peine de mort, le condamné n'appartient plus en quelque sorte à la justice proprement dite, il devient la propriété de l'exécuteur des hautes œuvres. Quelques jours s'écoulent, et le malheureux gravit les marches de l'échafaud. Nous allons donner ici les détails relatifs à *la sanglante cérémonie*, détails publiés par M. Maxime du Camp dans la *Revue des Deux-Mondes*, au sujet de l'*exécution* de Momble, l'assassin de Saint-Denis.

« Le lieu est sinistre lui-même et semble avoir été choisi pour produire une impression profonde. Derrière l'échafaud s'allonge dans sa morne laideur la haute muraille du dépôt des condamnés; c'est là que sont renfermés momentanément ceux que la cour d'assises de la Seine envoie, pour expier leurs crimes, dans les prisons centrales, au bagne de Toulon, dans les colonies pénitentiaires de la Nouvelle-Calédonie ou de Cayenne la pestiférée. En face, un mur d'enceinte non moins élevé, non moins triste d'aspect, entoure la prison des jeunes détenus, où, dans des cellules isolées, étroitement surveillées, des enfants font le corrupteur apprentissage de la vie du crime et des chiourmes. Il est difficile de ne pas se dire que pour plus d'un c'est là le point de départ d'une route qui aura sa station au dépôt des condamnés, et sa dernière étape sur l'échafaud même. A gauche, la longue rue de la Roquette, bordée d'humbles masures fermées ou, pendant le jour, s'agitent les industries funéraires, marbriers, marchands de couronnes d'immortelles, s'enfonce dans la nuit, que combat à peine la clarté des réverbères. A droite, la rue monte et meurt au pied de la colline où verdoie la haute futaie du Père-Lachaise. C'était pendant l'été; les constellations cheminant dans le ciel pur semblaient, de leurs grands yeux d'or, regarder la laide besogne qu'on faisait sur la place.

» Toutes les lumières des maisons étaient éteintes; à peine çà et là quelques lueurs errantes apparaissaient aux fenêtres des cabarets, où des curieux privilégiés avaient trouvé, à prix d'argent, un bon endroit pour bien voir. La foule, singulièrement grossie, s'agitait dans l'ombre. Elle est ignoble, cette foule, il n'y a pas d'autre mot pour la qualifier. Des hommes, des enfants se couchent contre le rebord des trottoirs et tâchent de dormir une heure ou deux en attendant que le moment soit venu; d'autres, ayant ramassé quelque menu bois, font chauffer du café et du vin, chantent, s'interpellent, échangent des plaisanteries dont la niaiserie seule égale l'obscénité; à quelques cris de femmes mêlés à des rires, on peut facilement imaginer ce qui se passe dans certains groupes où les curieux sont plus pressés. De quoi se compose cette tourbe que Paris jette vers la place de la Roquette pendant la nuit qui précède les exécutions? De gens du quartier alléchés par le spectacle et qui sont là, comme ils le disent eux-mêmes, en voisins; de rôdeurs de tout genre, vagabonds, filous et mendiants qui, ne sachant où trouver un asile, viennent dépenser là les heures d'une nuit qu'ils auraient sans doute passée sous un pont, aux fours à plâtre des carrières d'Amérique ou dans le *violon* d'un poste de police. Les femmes y sont nombreuses, filles insoumises, coureuses d'aventure, faisant la débauche le soir, le jour le *vol à la détourne;* j'en ai vu qui portaient sur leurs bras de tout petits enfants, et donnaient sans effort la repartie aux propos salés qu'on leur lançait. Il y a là aussi des filles de la haute prostitution et ceux qui les hantent; au sortir d'un café à la mode du boulevard des Italiens, elles ont rencontré un gamin ou un cocher de fiacre qui les a prévenues qu'une exécution capitale se préparait; il leur a offert, moyennant 20 francs, de les conduire près de la Roquette; avec joie, elles ont accepté cette partie de plaisir et elles sont venues. Celles-là et leurs compagnons ne sont pas un moins triste spectacle; leur visage, où la peinture effacée laisse transparaître un teint jaune et morbide, leurs belles toilettes fripées par le frôlement de la foule, la fatigue de leurs traits flétris, montrent le vice à nu, dans ce qu'il a de moins excusable, de plus provoquant. A l'exécution de La Pommeraye, il y en eut qui apportèrent de quoi souper, sans oublier le vin de Champagne.

» Il faisait presque froid. L'exécuteur, assis devant la muraille de la Grande-Roquette sur une chaise, avait regardé dresser l'échafaud sans dire une seule parole et sans mettre la main à la besogne. Le chef de l'équipe vint le prévenir que tout était terminé; il gravit alors les marches et apparut sur la plate-forme. Minutieusement il examina toutes les parties de la machine, fit jouer le glaive qu'on laissait lentement glisser, et sur lequel il appuyait fortement de la main pour en assurer le jeu régulier. Promenant sa lanterne devant chaque boulon, autour des jointures, essayant les ressorts, donnant à toute chose, en un mot, le coup d'œil du maître, il reconnut que nul accident n'était à redouter. Quelques soldats sortis du poste tournaient autour de l'instrument du grand supplice; ils se parlaient à voix basse, comme on fait involontairement dans la chambre d'un mort, et se montraient du doigt l'énorme couteau remonté, dont la forme triangulaire paraissait formidable. Vers trois heures du matin, une rumeur prolongée sortit de la foule, un bruit rhythmique de pas scandés s'accusa, que dominait le hennissement des chevaux. C'était la garde de Paris qui arrivait; 120 hommes à pied, 80 à cheval, ouvrirent la masse des curieux et se déployèrent sur la place. Quelques commandements retentirent, on entendit le froissement métallique des fusils, et les pelotons allèrent prendre position. 120 sergents de ville d'arrondissements, 70 de la brigade centrale, sous la conduite de 4 officiers de paix, maintenaient l'ordre et bordaient les trottoirs au delà desquels ils repoussaient les impatients. Un peu plus tard, 26 hommes à cheval de la gendarmerie de la Seine, grandis par leur incommode bonnet à poil, vinrent former un demi-cercle en face de l'échafaud. A chacun de ces incidents nouveaux, une émotion nouvelle vous saisit, car on sent que le drame s'accélère et qu'il touche à sa fin.

» Nul fonctionnaire de la prison ne s'est couché, ni le directeur, ni le greffier, ni les gardiens. Dans le premier guichet, on cause du condamné. C'est un homme qui va mourir, et qui peut-être avait encore de longs jours à vivre; on le plaint sans même chercher quels ont été ses crimes. Chacun émet son opinion sur l'attitude qu'il aura au moment suprême, et la plupart disent : *Il planchera* (il montrera de la faiblesse). Un gardien arrive; il vient d'être relevé de sa veille, il quitte le malheureux. A la fois tout le monde lui demande : « Comment est-il? — Il est triste, il ne dort » pas, il est inquiet, il se méfie de quelque » chose; quand je suis parti, il m'a dit « : Adieu, » je vois bien que ça ne peut plus tarder; nous » ne nous reverrons pas, et cependant moi, à » la place de l'empereur, je ferais grâce! » Jusqu'à la dernière seconde, c'est là l'idée poignante qui les torture : aurai-je ma grâce? pourquoi ne l'aurais-je pas?

» Le pâle crépuscule du matin a blanchi le ciel; la foule est hideuse à contempler; les faces hâves, fatiguées, ont un aspect morne et hébété qu'on ne peut guère voir sans dégoût; elle s'ouvre pour laisser passer un petit homme vêtu d'une soutane; on s'écarte avec respect, quelques têtes se découvrent: c'est l'aumônier. Rapidement, évitant de regarder l'échafaud, il se dirige vers la Roquette et pénètre dans le premier guichet. La justice elle-même, je l'ai dit, le prévient et l'invite à donner les consolations dernières à celui qui va mourir.

» A quatre heures, le chef du service de sûreté arriva, et alors on vit revenir l'exécuteur, qui s'était absenté; il reprit sa place devant les murs de la Roquette, assis, l'air souffrant et préoccupé. Le ciel, si brillant pendant la nuit, s'était couvert; un vent violent de nord-ouest passait par rafales et chassait les nuages amoncelés qui semblaient se perdre derrière les hauteurs boisées du Père-Lachaise. Les officiers se promenaient désœuvrés, causant entre eux, avec l'air de vague ennui de ceux qui accomplissent une corvée obligatoire. Vers quatre heures et un quart, le commissaire de police du quartier, le greffier de la cour impériale, le directeur du dépôt des condamnés, le chef du service de sûreté, l'aumônier visiblement troublé, étaient réunis dans le premier guichet de la prison. Le directeur, le chef de la sûreté consultaient leur montre; lorsque l'aiguille fut sur quatre heures et demie, ils dirent : « Il » est temps, » et l'on se mit en marche.

» On traverse la grande cour, le second guichet, les couloirs bordés de cellules où le bruit des pas a dû réveiller plus d'un détenu, et par un étroit escalier tournant l'on arrive au quartier de l'infirmerie. Un porte-clefs en ouvre la porte avec mille précautions pour ne pas troubler à la dernière minute de son sommeil celui qui va bientôt entrer dans la nuit qui ne finit pas. La porte de sa cellule était entre-bâillée, on entra; l'homme, couché sur le dos dans son petit lit, paraissait assoupi. Le chef du service de sûreté lui dit : « Votre » pourvoi a été rejeté par la cour de cassation, » votre recours en grâce n'a point été accueilli, » l'heure est venue. » Comme poussé par un ressort qui se détend, il se redressa brusquement et se tint assis, muet, regardant autour de lui, immobile dans sa camisole de force. L'aumônier le saisit dans ses bras, lui donna le baiser de paix et murmura : « Du courage! » fiez-vous à la miséricorde divine. » Le chef de la sûreté reprit : « Il faut vous lever. » Sans dire un mot, sans faire un geste qui indiquât, non pas la résistance, mais seulement une velléité d'hésitation, l'homme sortit de son lit. Les gardiens l'habillèrent, non point avec le costume de la prison, mais avec ses propres vêtements qu'on avait apportés. On lui enleva la camisole de force; quand il vit ses mains nues, il les contempla avec une sorte de sentiment de pitié; elles étaient solides, bien dessinées, aptes aux œuvres de l'adresse et de la force. On eût dit que pour lui elles étaient l'emblème de la vie même, et qu'il pensait : Quoi! si tôt! tout va-t-il finir? Lorsqu'on lui eut passé sa chemise, on le fit rentrer dans la camisole, opération lente et cruelle qui prolonge le supplice et ne sert à rien. Pendant tout ce temps, l'aumônier lui parlait à voix basse; l'homme l'écoutait, mais n'avait pas encore desserré les lèvres. Le visage n'était point décomposé, l'œil était calme, la pâleur n'avait rien d'excessif; l'âme qui habitait ce corps robuste, modelé avec une vigueur élégante et destiné à vivre cent ans, n'éprouvait évidemment ni colère ni révolte; elle était résignée, préparée, et peut-être, malgré l'inévitable angoisse, satisfaite d'être enfin délivrée. Lorsqu'il fut vêtu et chaussé, l'homme fit un imperceptible mouvement de tête qui signifiait : Me voilà, marchons! En ce moment, le chef de la sûreté lui dit : « Avez-vous quelque chose » à révéler qui puisse éclairer la justice? » Alors et pour la première fois depuis qu'on avait pénétré dans sa cellule, il parla. Il récrimina contre un témoin qu'il accusait « de » son malheur, » contre sa propre fille, qui l'avait cruellement chargé pendant l'instruction et les débats. Le prêtre s'approcha, mettant un doigt sur ses lèvres avec un geste de silence, l'entraîna dans un coin et lui murmura quelques mots à l'oreille. Le malheureux inclina la tête, mais sans faiblesse; pendant quelques secondes, il ferma les yeux comme pour mieux se pénétrer des paroles qu'il entendait. Tous les assistants étaient silencieux et recueillis. On fit un signe au prêtre, qui comprit. Le condamné, debout, jeta un regard sur sa cellule et un faible frémissement passa sur ses lèvres serrées; il s'approcha de deux gardiens et leur dit, en tendant vers eux ses mains emprisonnées dans les manches fermées de sa camisole : « Adieu, vous » avez été bons pour moi, je vous remercie. » L'un d'eux, un jeune homme, se détourna pour cacher ses larmes et ne put répondre; l'autre, un vieillard tout blanc, éclata en sanglots.

» On s'écarta devant l'homme, qui prit la tête du cortége, ayant à ses côtés un gardien et l'aumônier. Tous les assistants suivirent. Dès qu'il eut franchi le seuil de son cabanon, il se trouva dans la grande antichambre qui précède les trois cellules spécialement réservées aux condamnés à mort, cellules de lugubre mémoire, où Pianori, Orsini, Verger, La Pommerais, Philippe, Lemaire, Avinain et tant d'autres ont vécu leurs dernières heures. L'aumônier entraîna rapidement l'homme dans une des cellules entr'ouvertes et referma la porte sur lui; là, sans doute, en vertu du pouvoir qui lie et délie pour la terre et pour le ciel, il donna l'absolution à celui qui n'avait plus rien à attendre que de Dieu. Il dut lui imposer les mains et prononcer les paroles d'espérance extra-humaine qui font le cœur vaillant et raffermissent les courages près de défaillir. Cela ne dura pas une minute, car les instants étaient comptés; la mort et la justice doivent se rencontrer

exactement au rendez-vous qu'elles se donnent. On se remit en marche, on traversa le portique qui longe le petit jardin, où les lilas frissonnaient au souffle de l'aigre brise du matin ; on monta l'escalier étroit et tournant. L'homme allait d'un pas ferme et résolu, les épaules resserrées et penchées par la camisole de force, qui le tirait en avant. Dans le corridor des dortoirs, les pas, résonnant avec un bruit mat et régulier, éveillaient sans doute d'étranges méditations dans l'âme des détenus. On entra dans la petite pièce oblongue qui forme l'avant-greffe. Elle était vide ; au milieu, il y avait un tabouret. De lui-même, avec l'abnégation passive et inconsciente d'un mouton qu'on mène à l'abattoir, l'homme s'assit.

» La haute stature de l'exécuteur des arrêts de la justice apparut sur le seuil (l'exécuteur des hautes œuvres de Paris a une taille de six pieds). Il entra, le chapeau à la main, suivi de ses aides, dont l'un portait un petit sac en moquette. L'exécuteur regarda l'homme attentivement, le toisa, en fit le tour avec les yeux, et eut un imperceptible signe de tête qui disait : J'en réponds ! On commença la *toilette*. Les aides étaient debout derrière le condamné, comme pour surveiller ses mouvements. L'un d'eux, un vieux qui avait des gestes d'une lenteur insupportable, mit le petit sac sur une table, fouilla dans sa poche, y prit une clef, ouvrit le sac, en tira des courroies de buffle blanchi armées de boucles et une paire de ciseaux entourée d'un papier qu'il développa avec précaution. Il s'agenouilla. Son dos courbé, les rides de ses joues pendantes, ses cheveux rares et d'un gris terne contrastaient avec le cou musculeux, la large poitrine, les cheveux bruns et frisés de celui qui subissait ces apprêts funèbres. L'aide lui attacha au-dessus des chevilles deux sangles en forme de bracelets, reliées entre elles par une courroie longue de 30 centimètres ; puis on enleva au malheureux la camisole de force. On lui dit de se lever, il se leva ; on lui joignit les deux poignets derrière le dos. Un ardillon de boucle lui entra dans la chair, il jeta un cri ; son visage, impassible jusque-là, se contracta. Il eut dans les épaules un geste, non de colère, mais de vive contrariété, et d'une voix très-douce, un peu sourde, il dit : « Ne me faites » pas mal, monsieur, je vous en prie ; si l'on » voit que je souffre, je serai encore plus » déshonoré. » Les assistants s'entre-regardèrent, et l'un d'eux dit involontairement : « Ah ! c'est bien long ! » Ensuite on lui lia les deux bras à la hauteur des biceps, de façon à les maintenir contre le dos et à effacer les épaules; puis on réunit la *ligotte* des jambes à celle des poignets par une longue courroie. Ainsi attaché, l'homme le plus robuste, le plus violent, est neutralisé. La longueur des pas qu'il lui est permis de faire est calculée ; elle est inférieure à celle d'un pas normal ; s'il essayait de s'échapper ou de résister, à son premier mouvement un peu vif, il tomberait la face en avant. Du reste, qui penserait à fuir dans un moment pareil ? Le misérable, vaincu, désagrégé pour ainsi dire, ne se sent-il pas écrasé sous le poids de l'édifice social tout entier ?

» On le fit rasseoir. L'aide prit les ciseaux ; il échancra circulairement la chemise pour mettre à découvert le cou et la naissance des épaules ; puis il tailla les cheveux de la nuque, proprement, avec soin, enlevant chaque mèche après l'avoir coupée et la jetant par terre.

» Il était cinq heures moins quatre minutes ; la prison qui avait gardé le criminel le rendit à la justice, représentée par l'exécuteur. Les aides prirent le malheureux par les coudes pour le soutenir. « Non, dit-il, je marcherai » tout seul. » En traversant le vestibule du greffe, il adressa un dernier adieu aux surveillants. A ce moment, l'exécuteur s'empara de lui en saisissant la courroie qui attachait les poignets, prêt à le soutenir s'il s'affaissait, à le pousser s'il reculait. On pénétra dans la cour. La grande porte, dont les verrous étaient tirés, fermait encore toute communication avec l'extérieur; chacun des battants, poussés l'un contre l'autre, était tenu par un gardien. L'homme avançait aussi vite que le lui permettaient ses entraves; à sa droite, un aide mettait machinalement la main sous son coude; à sa gauche marchait l'aumônier, qui priait à demi-voix. Derrière venaient l'exécuteur, un aide, puis le directeur, le chef de la sûreté, le greffier de la cour impériale, quelques employés de la maison. Des soldats du poste, immobiles et comme consternés, regardaient, bouche béante. L'homme dit à deux reprises différentes : « Vous tous, par» donnez-moi, pardonnez-moi. » On avait dépassé le milieu de la cour; les surveillants qui gardaient la porte l'ouvrirent d'un seul coup, et la guillotine apparut, rouge, sombre, horrible; on ne voyait qu'elle, on eût dit qu'elle remplissait l'horizon. Ce moment-là, tout attendu qu'il soit, semble toujours inopiné, tant l'impression est violente; les plus féroces, les plus endurcis parmi les criminels ont un involontaire mouvement de recul. A cet instant, on franchissait la porte. Il y eut un grand murmure dans la foule éloignée; du haut de leurs chevaux, quelques gendarmes se penchèrent pour mieux voir; le pauvre homme et l'aumônier s'arrêtèrent au pied de l'échafaud; celui qui pardonne au nom de la justice divine embrassa celui à qui la justice humaine n'avait point pardonné ; le patient baisa le crucifix, et le prêtre s'éloigna rapidement.

» L'exécuteur monta les dix marches et resta immobile sur la plate-forme, à gauche de la bascule. Dans ses vêtements noirs, il paraissait gigantesque; un silence profond avait abattu tous les bruits. L'homme, soutenu par les deux aides, gravit les degrés et se tint droit et roide devant la bascule. Le temps qu'il resta là est appréciable : il avait les yeux fixés devant lui et n'articula pas une parole. Un des aides enleva d'un brusque mouvement la loque noire qui lui couvrait les épaules, et se plaça à sa droite, debout contre le panier rouge, sur le couvercle duquel il posa la main ; l'autre courut prendre son poste devant la lunette. L'exécuteur appliqua sa large main sur le dos du patient, le saisit par la courroie qui lie les deux poignets et le poussa en avant. La bascule décrivit un quart de cercle. On entendit deux ou trois cris de femmes ; l'exécuteur fit jouer le ressort qui maintient la demi-lune, elle s'abaissa. L'aide prit l'homme par les cheveux, l'exécuteur tourna la poignée qui fait manœuvrer le mouton ; le glaive passa comme un éclair noir. Alors il y eut un éclaboussement de choses funèbres : à des intervalles successifs, mais qu'une rapidité vertigineuse rendait simultanés, on vit glisser le couperet, le sang jaillir, la tête bondir dans le panier, le corps y rouler et le large couvercle se rabattre. C'est terrible ! »

Il est impossible de rien ajouter au sombre tableau si énergiquement décrit par M. Maxime du Camp. Disons seulement qu'à la suite de ces scandales toujours renaissants, dont chaque exécution capitale est le prétexte, un projet de loi, déposé au Corps législatif en 1870, demande que désormais les *exécutions* aient lieu dans l'intérieur des prisons. Ce projet est venu en discussion et les trois premiers articles ont été votés ; mais les préoccupations de la situation extérieure (guerre avec la Prusse) ont fait ajourner à 1871 la proposition de M. Steenackers. On peut dès à présent considérer ce projet comme passé à l'état de loi. Sans doute, il vaudrait mieux décréter l'abolition de la peine de mort; mais nous ne considérons pas moins comme un progrès toute mesure ayant pour but de rendre moins pénibles les derniers moments du criminel que la société croit avoir la triste obligation de frapper. V. MORT (peine de), GUILLOTINE.

EXÉCUTOIRE adj. (è-gzé-ku-toi-re — rad. *executer*). Jurispr. Qui peut être mis à exécution, qui a force légale pour être exécuté : *Titre* EXÉCUTOIRE. *Jugement* EXÉCUTOIRE *sur minute.*

— s. m. Mandement du juge qui taxe les frais et donne pouvoir de contraindre au payement, selon les formes judiciaires : *Obtenir un* EXÉCUTOIRE. *Acquitter l'*EXÉCUTOIRE.

EXÉCUTOIREMENT adv. (è-gzé-ku-toi-re-man — rad. *exécutoire*). Jurispr. D'une manière exécutoire.

EXÉGÈSE s. f. (è-gzé-jè-ze — du gr. *exêgêsis*, explication, interprétation ; de *ex*, hors, et *êgeisthai*, guider, venu de *agein*, conduire, qui répond à la racine sanscrite *ag*, conduire, laquelle s'est maintenue également dans le latin *agere* et une foule de dérivés). Philol. Explication, interprétation grammaticale des textes : EXÉGÈSE *historique*. EXÉGÈSE *des codes*. ‖ Explication grammaticale et historique des termes de la Bible : *L'*EXÉGÈSE *enfante la diversité des opinions*. (Proudh.) *Toute* EXÉGÈSE *qui prend la liberté de subordonner la lettre à l'esprit tend à transformer la religion en philosophie*. (Vacherot.)

— **Encycl**. Pour résoudre les difficultés que présentent les livres saints, différentes méthodes d'interprétation ont été suivies dans l'Eglise : l'interprétation allégorique, l'interprétation littérale, l'interprétation typique et l'interprétation historique et grammaticale. A vrai dire, il semble qu'on dût appliquer aux livres sacrés les mêmes procédés qu'on est convenu d'appliquer à la traduction des auteurs profanes ; mais la haute idée qu'on se fait justement de l'Ecriture et l'importance qui s'attache à son interprétation ont souvent fait adopter des principes qu'on n'eût point osé produire ailleurs.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, plusieurs docteurs, Tertullien en tête, demandaient qu'on prît à la lettre toutes les expressions de l'Ecriture. Pour eux, le Saint-Esprit avait parlé ; dès lors, nul n'avait le droit, sous aucun prétexte, d'éluder ses paroles. Frappé du danger qu'offrait ce procédé et du matérialisme de ses applications, Origène mit en honneur l'interprétation allégorique. Au-dessous du sens apparent, d'après Origène, il y aurait un sens plus profond et plus vrai, qui n'est révélé qu'aux fidèles. Au moyen de cette *exégèse*, on arrive à d'assez curieux résultats. Ainsi, il est raconté dans la *Genèse* qu'Abraham eut deux fils : l'un d'une esclave et l'autre d'une femme libre. Pour un homme qui sait lire, cela signifie simplement qu'Abraham eut deux enfants : Isaac et Ismaël. Mais écoutez saint Paul : « Les choses, dit-il, ont un sens figuré. Les deux femmes représentent les deux alliances : l'une du mont Sina, enfantant des esclaves ; c'est Agar, et elle correspond à la Jérusalem actuelle, qui est, en effet, dans la servitude avec ses enfants ; mais la Jérusalem d'en haut est libre ; c'est elle qui est notre mère à tous. » Cet exemple est caractéristique et l'on voit tout ce qu'on peut trouver dans l'Ecriture avec ce procédé. C'est le cas de répéter le mot de Wolf : « La Bible est un livre où chacun cherche ce qu'il désire et trouve ce qu'il cherche. »

L'interprétation typique se rapproche de la précédente ; elle abandonne le sens littéral pour en chercher un autre. Aux yeux de ses partisans, il n'est rien dans le Nouveau Testament qui n'ait sa figure, son type dans l'Ancien, et, bien comprise, l'ancienne alliance ne serait que la figure de ce qui devait venir.

Le principe de l'analogie de la foi, qui a été pendant longtemps admis sans contestation, mérite aussi d'être mentionné. D'après ce principe, lorsqu'il se présente dans le Nouveau Testament un passage obscur, difficile, il faut l'interpréter d'après l'analogie de la foi, c'est-à-dire d'après la pensée générale de l'Ecriture sainte. Ceci implique évidemment contradiction ; car ce passage particulier doit contribuer à la formation de l'idée générale et quelquefois modifier entièrement les conclusions auxquelles on serait arrivé. D'ailleurs, on s'expose ainsi à expliquer un auteur par un autre, Paul par Jacques ou Pierre par Jean, ce qui est inadmissible.

Déjà au IVe siècle, une école s'était élevée à Antioche, qui eut pour chefs Théodore de Mopsueste et Théodoret, et qui se tint sagement à la même distance de l'interprétation allégorique et de l'interprétation littérale; mais elle exerça peu d'influence. Ce n'est guère que de nos jours que l'interprétation historique et grammaticale commence à prévaloir. On se tient au sens rigoureux des mots, on s'entoure de toutes les lumières historiques et philologiques, on s'enquiert des mœurs, des coutumes, des croyances de l'époque, mais on n'admet plus de double sens, de signification allégorique. L'arbitraire est ainsi écarté des livres saints, qu'on se décide à traiter comme tous les autres ouvrages. L'*exégèse* devient enfin une science.

Nous nous bornerons ici à ces considérations générales, et nous ne répéterons pas sur l'*exégèse* religieuse les détails historiques que nous avons donnés avec toute l'étendue désirable au mot CRITIQUE, auquel nous renvoyons nos lecteurs.

EXÉGÈTE s. m. (è-gzé-jè-te — du gr. *exêgêtês*, interprète). Antiq. gr. A Athènes, Jurisconsulte habile dans l'interprétation des lois. ‖ Prêtre désigné par l'hiérophante pour expliquer les antiquités, les monuments de la ville aux étrangers.

— Philol. Interprète, commentateur, et particulièrement commentateur des textes de la Bible : *Saint Jérôme est le plus célèbre des* EXÉGÈTES.

EXÉGÉTIQUE adj. (è-gzé-jé-ti-ke — rad. *exégèse*). Philol. Qui appartient à l'exégèse : *Commentaire* EXÉGÉTIQUE. *Notes* EXÉGÉTIQUES. *Science* EXÉGÉTIQUE. ‖ *Méthode exégétique*, Méthode de critique historique fondée sur l'interprétation des textes.

— Gramm. Se dit de la partie de la grammaire qui traite du sens, de l'étymologie et de l'emploi des mots.

EXEGI MONUMENTUM (*J'ai achevé un monument*), extrait d'une ode d'Horace (liv. III, ode 24). Le poëte parle du monument, plus durable que l'airain, qu'il s'est élevé par ses écrits.

Dans l'antiquité, les hommes célèbres se décernaient à eux-mêmes l'immortalité, sans blesser les convenances et les usages reçus. Ulysse, dans l'*Odyssée*, dit devant Alcinoüs : « Je suis Ulysse, fils de Laërte, connu de tous les mortels par mon adresse, et dont la gloire s'élève jusqu'aux astres. » Dans l'*Enéide*, le héros troyen dit de lui-même : « Je suis le pieux Enée ; la renommée a porté mon nom jusqu'aux astres. »

Parmi les modernes, Corneille a dit avec fierté :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

Passons à quelques applications :

« Si l'on consulte le *Moniteur* après le départ de l'île d'Elbe, on y trouvera la marche graduée de Napoléon vers Paris, avec les modifications que son approche produisait dans les opinions du journal : « L'anthropo» phage est sorti de son repaire. — L'ogre de » Corse vient de débarquer au golfe Juan. — » Le tigre est arrivé à Gap. — Le monstre a » couché à Grenoble. — Le tyran a traversé » Lyon. — L'usurpateur a été vu à soixante » lieues de la capitale. — Bonaparte s'avance » à grands pas, mais il n'entrera jamais à Pa» ris. — Napoléon sera demain sous nos rem» parts. — L'Empereur est arrivé à Fontaine» bleau. — Sa Majesté Impériale a fait son » entrée hier au château des Tuileries, au mi» lieu de ses fidèles sujets. »

» C'est l'*exegi monumentum* du journalisme ; il aurait dû ne rien faire depuis, car il ne fera rien de mieux. »

ALEX. DUMAS.

« Nous sommes bien éloignés d'appliquer à l'*Encyclopédie* les titres fastueux qu'Horace prodiguait à ses ouvrages : *Exegi monumentum*, et que nos adversaires mêmes nous ont invités d'appliquer au nôtre quand il serait fini, dans le doute où ils étaient qu'il le fût jamais. »

D'ALEMBERT.

« M. Guizot a bonne mémoire et se souvient très-bien qu'il n'a pas achevé l'*Histoire de la civilisation française*, et qu'il lui reste beaucoup à faire avant de pouvoir s'appliquer l'*exegi monumentum* dont le gratifie si libéralement M. de Ségur. »

GUSTAVE PLANCHE.

« Voilà mes œuvres ! Je ne les publie pas par vanité et je ne dis pas comme Horace : *Exegi monumentum*. Je suis si loin de me glorifier devant ce monceau de feuilles mortes ou éphémères tombées du rameau de l'arbre de ma vie, dont je sens déjà les racines mourir, que je dis en toute sincérité : Je voudrais n'avoir jamais su écrire. »

LAMARTINE.

EXEIRE s. m. (è-gzè-re — du gr. *exeirô*, je tire dehors). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la tribu des pompiles, dont l'espèce type habite Van-Diémen.

EXELMANS (Remi-Joseph-Isidore, comte), maréchal et pair de France, né à Bar-sur-Ornain (Meuse) en 1775, mort d'une chute de cheval en 1852. Il partit comme volontaire en 1791, fut aide de camp des généraux Eblé (1798), Broussier (1799) et Murat (1800), se signala par son intrépidité à la prise de Gera, au combat de Crémone, à la prise de Trani, eut deux chevaux tués sous lui au combat de Vertingen (8 octobre 1805), fut nommé colonel pour sa brillante conduite à Austerlitz (1805) et général de brigade après la bataille d'Eylau, en 1807. Ayant passé en Espagne en 1808, en qualité de chef d'état-major de Murat, il y fut fait prisonnier, subit en Angleterre une captivité de trois ans, mais parvint à s'échapper en 1811. Il remplit alors les fonctions de grand écuyer de son ancien général, devenu roi de Naples, puis revint en France, reçut le grade de général de division, avec le titre de baron, en 1812, montra un brillant courage à la bataille de la Moskova, et, blessé grièvement à Wilna, ne put rentrer en ligne qu'en 1813. On le vit déployer sa valeur ordinaire dans la campagne de cette année en Saxe, en Hollande, et dans celle de France en 1814, où il se couvrit de gloire aux combats de Mery, de Plancy et d'Arcis-sur-Aube. Sous la Restauration, il reçut le titre de comte. Peu après, une lettre à Murat, pour le complimenter d'avoir conservé son royaume, motiva contre lui un mandat d'arrêt. Il refusa d'y obtempérer, bien que sa maison fût entourée d'une compagnie de grenadiers et de cinquante gendarmes, parvint à sortir sans être aperçu, et se rendit à Lille, où il fut acquitté par un conseil de guerre (1815). Revenu dans la capitale, il prit possession des Tuileries aussitôt après la fuite de Louis XVIII, fut nommé pair de France par Napoléon, et commanda, aux batailles de Fleurus et de Ligny, la cavalerie légère, dont les charges furent si funestes aux Prussiens dans ces deux journées. Placé ensuite sous les ordres de Grouchy, il n'assista point à Waterloo; mais il prit sa revanche en battant l'ennemi sous les murs de Versailles et en tirant les derniers coups de canon pour la défense de Paris. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il se réfugia en Belgique, puis en Allemagne, rentra en 1819, reçut une commission d'inspecteur de cavalerie en 1828, et reprit son siége à la pairie après les événements de 1830. Lors de la fameuse apostrophe d'Armand Carrel à la Chambre des pairs, à propos du jugement du maréchal Ney, Exelmans, se levant spontanément de sa place, s'écria, au milieu de l'émotion de tous ses collègues : « Je suis de l'avis de M. Carrel; c'est un abominable assassinat ! » Après la révolution de 1848, le général Exelmans se rallia un des premiers au prince Louis Bonaparte, qui le nomma successivement grand chancelier de la Légion d'honneur (1849), maréchal de France (1851) et sénateur. Un jour qu'il allait rendre visite à la princesse Mathilde, son cheval, effrayé, se cabra et renversa son cavalier, qui eut la tête fracassée sur le trottoir de la route et expira peu après.

EXEMPLAIRE adj. (è-gzan-plè-re — lat. *exemplaris* ; de *exemplum*, exemple). Qui est de bon exemple, qui peut être proposé pour exemple : *Vertu*, *conduite* EXEMPLAIRE.

Il faut mettre le poids d'une vie *exemplaire*
Dans les corrections qu'aux autres l'on veut faire.

MOLIÈRE.

‖ Qui peut servir d'exemple pour effrayer et retenir : *Châtiment* EXEMPLAIRE.

— Logiq. *Idée exemplaire*, Idée d'un objet, acquise, non par la connaissance de l'objet lui-même, mais par celle d'un objet semblable : *Quand une fois, par la considération d'un ou de plusieurs triangles particuliers, j'ai acquis l'*IDÉE EXEMPLAIRE *de triangle, je juge que tout ce qui est conforme à cette idée est triangle*. (Dumarsais.)

EXEMPLAIRE s. m. (è-gzan-plè-re — lat. *exemplare* ; de *exemplum*, exemple). Modèle

à suivre : EXEMPLAIRE *de vertu, de chasteté.* (Acad.) ‖ Archétype : *L'univers, selon Platon, est un* EXEMPLAIRE *de la divinité.* (Buff.) *Dieu forma à la fois tous les* EXEMPLAIRES *des âmes humaines.* (Chateaub.)

— Objet tiré, formé à l'aide d'un type unique, ou reproduisant ce type : *Un* EXEMPLAIRE *d'un ouvrage, d'une gravure, d'une médaille, d'une photographie. L'imprimerie multiplie indéfiniment et à peu de frais les* EXEMPLAIRES *d'un même ouvrage.* (Condorcet.) ‖ Individu, chacun des objets qui forment une catégorie : *Un bel* EXEMPLAIRE *d'un genre de coquilles. Le ptérodactyle était un animal d'un assez petit volume; les plus grands* EXEMPLAIRES *ne dépassent pas la taille du cygne.* (Figuier.)

EXEMPLAIREMENT adv. (è-gzan-plè-re-man — rad. *exemplaire*). D'une manière exemplaire, digne de servir d'exemple : *Vivre* EXEMPLAIREMENT. *Etre châtié* EXEMPLAIREMENT.

EXEMPLARITÉ s. f. (è-gzan-pla-ri-té — rad. *exemplaire*). Caractère de ce qui est exemplaire, de ce qui peut servir d'exemple. ‖ Peu usité.

EXEMPLE s. m. (è-gzan-ple — lat. *exemplum.* L'origine de ce mot est incertaine. Plusieurs étymologistes proposent le verbe *eximere*, tirer hors, retirer, de sorte que *exemplum* serait proprement un échantillon ; mais la dérivation a fait difficulté ; cependant on a cité des exemples, en latin et en grec, d'un suffixe *lum, lo*, qui, réuni au *p* de *exemptum*, supin de *eximere*, donnerait le mot. *Eximere*, retirer, est formé de *ex*, hors, et *emere*, prendre, recevoir, puis acheter). Ce qui peut servir ou sert de modèle, ce qui peut être ou est imité : *Bon, mauvais* EXEMPLE. *Suivre les* EXEMPLES *de sa famille. Imiter les* EXEMPLES *de quelqu'un. Nous devons suivre les* EXEMPLES *de nos pères.* (Boss.) *On se corrige quelquefois mieux par la vue du mal que par l'*EXEMPLE *du bien.* (Pasc.) *Que servent de froides leçons démenties par un* EXEMPLE *continuel, si ce n'est à nous faire penser que celui qui les donne se joue de notre crédulité?* (J.-J. Rouss.) *Il y a dans l'*EXEMPLE *une puissance qui surpasse toutes les autres ; sans y penser, on redresse les autres en marchant droit.* (Mme Swetchine.) *L'*EXEMPLE *est le plus éloquent des sermons.* (Stobée.)

L'*exemple* est un dangereux leurre.
LA FONTAINE.

L'*exemple* ne peut pas autoriser un crime.
LA CHAUSSÉE.

La meilleure leçon est celle des *exemples.*
LA HARPE.

— Personne elle-même que l'on prend, que l'on peut prendre pour modèle : *Cet écolier est l'*EXEMPLE *de toute la classe.* (Acad.)

Vous voyez devant vous un prince déplorable,
D'un téméraire orgueil *exemple* mémorable.
CORNEILLE.

— Fait qui peut être allégué pour donner une idée de quelque chose, qui contient cette chose réalisée : *L'histoire fournit peu d'*EXEMPLES *de désintéressement. S'il est un seul* EXEMPLE *du bonheur sur la terre, il se trouve dans un homme de bien.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a pas d'*EXEMPLE *qu'un peuple civilisé soit retourné à l'état sauvage.* (Jouffroy.) *L'organisation des chemins de fer est un* EXEMPLE *des bienfaits de l'association libre.* (E. About.) ‖ Texte cité à l'appui d'une règle, d'une remarque, d'une observation : *En fait de langue et de grammaire, des* EXEMPLES *mettent les choses bien plus nettement sous les yeux que ne font les raisonnements.* (E. Littré.)

— *Sans exemple*, Tout à fait extraordinaire, inouï, qu'on n'a pas encore vu : *Conduite* SANS EXEMPLE. *Crime* SANS EXEMPLE. *Folie* SANS EXEMPLE.

— *En exemple, pour exemple*, Comme modèle à suivre : *Evitons surtout de parler de nous-mêmes et de nous donner* POUR EXEMPLE. (La Rochef.)

Vous avez votre mère *en exemple* à vos yeux.
MOLIÈRE.

— *D'exemple*, Par l'exemple, en donnant l'exemple : *Prêcher* D'EXEMPLE.

— *Servir d'exemple*, Etre pris pour exemple, être imité : *Tout est perdu quand les méchants* SERVENT D'EXEMPLE *et les bons de risée.* (Pythagore.)

Quelque jour les Français, si grands par leur courage,
Exempts de fanatisme et de dissensions,
Pourront *servir* en tout *d'exemple* aux nations.
A. CHÉNIER.

‖ Effrayer et retenir les autres par le châtiment que l'on subit, le mal que l'on souffre : *Que son malheur vous* SERVE D'EXEMPLE.

— *Donner l'exemple, donner bon exemple*, Faire une action, des actions qui puissent être proposées comme modèles ; montrer aux autres, par sa conduite, comment ils doivent agir : *L'autorité doit toujours* DONNER L'EXEMPLE *des bons procédés.* (E. de Gir.) *On conseillait à Mme de Longueville, distinguée par ses vertus et sa naissance, d'aller à la cour lui* DONNER BON EXEMPLE : « *Je ne saurais, dit-elle, lui* DONNER *un* MEILLEUR EXEMPLE *que de m'en éloigner.* »

— *Faire un exemple*, Punir quelqu'un d'une façon qui apprenne aux autres à quoi ils s'exposent en commettant les mêmes fautes : *Je suis résolu à* FAIRE UN EXEMPLE.

Plus on doit épargner les hommes vertueux,
Plus il faut des méchants *faire un exemple* affreux.
CRÉBILLON.

— Rhétor. Argumentation qui se fonde sur des exemples, des faits analogues à celui que l'on veut prouver.

— Calligr. Modèle d'après lequel l'élève qui apprend à écrire s'exerce à former ses lettres : *Un bel* EXEMPLE *d'écriture anglaise, de ronde, de coulée. Un cahier d'*EXEMPLES. ‖ Travail que fait l'élève d'après ce modèle : *Faites votre* EXEMPLE. *Montrez-moi votre* EXEMPLE. (Acad.)

— Loc. adv. *Par exemple*, ou elliptiquement *Exemple*, Pour en citer un exemple, des exemples : *Il est des peuples, les Français* PAR EXEMPLE, *chez qui la guerre est plus désirée que redoutée. Certains hommes passent leur vie à amuser les autres :* EXEMPLE : *les comédiens.* ‖ Interjectiv. S'emploie pour exprimer la surprise : *Ah!* PAR EXEMPLE, *je ne m'attendais pas à celle-là. Vous avez l'air furieux. — Moi!* PAR EXEMPLE ! *pas le moins du monde. — Vous ne tenez pas sur votre fauteuil.* (A. de Musset.)

— Loc. prép. *A l'exemple de*, En se conformant à l'exemple de, en imitant l'exemple donné par : A L'EXEMPLE DES *grands, les petits méprisent ceux qui sont au-dessous d'eux. Beaucoup d'écrivains, et beaucoup d'artistes* A LEUR EXEMPLE, *passent leur vie à chercher leur voie.*

— Rem. Le mot *exemple* a été autrefois d'un genre douteux, et l'Académie assure que quelques-uns le font encore féminin dans le sens de modèle d'écriture. Si quelques-uns se permettent, en effet, cette bizarre anomalie, ce ne peut être que sur la foi de cette note de l'Académie, qui disparaîtra sans doute dans la prochaine édition de son dictionnaire.

— **Epithètes.** Noble, illustre, glorieux, célèbre, fameux, généreux, admirable, mémorable, magnifique, sublime, divin, auguste, sacré, saint, frappant, éclatant, éloquent, notable, imposant, puissant, inimitable, irrésistible, entraînant, redoutable, terrible, effrayant, affreux, ancien, antique, avéré, accrédité, commun, vulgaire, rare, récent, fréquent, séducteur, contagieux, corrupteur, funeste, fatal, triste, malheureux, infortuné, impie, sacrilége, coupable, inutile, vain, superflu, stérile, infructueux, impuissant, perdu.

— **Syn. Exemple, modèle.** L'*exemple* est la chose qui doit ou peut être imitée, considérée comme un acte simple et sans égard à la manière de faire cet acte. Le *modèle* est aussi une chose qui doit être imitée ; mais il faut la faire comme elle a été faite, il faut s'efforcer d'atteindre au même degré de perfection.

— **Antonymes.** Imitation, copie.

EXEMPLUM, UT TALPA (c'est-à-dire *comme la taupe, par exemple*), mots latins que La Fontaine a insérés dans la première fable du XIIe livre, les *Compagnons d'Ulysse*, peut-être simplement pour les besoins de la rime, et qui sont devenus après lui une sorte de locution proverbiale. Le poëte badin racontait à sa façon la métamorphose des compagnons d'Ulysse :

Les compagnons d'Ulysse, après dix ans d'alarmes,
Erraient au gré du vent, de leur sort incertains.
Ils abordèrent un rivage
Où la fille du dieu du jour,
Circé, tenait alors sa cour.
Elle leur fit prendre un breuvage
Délicieux, mais plein d'un funeste poison.
D'abord ils perdent la raison;
Quelques moments après leur corps et leur visage
Prennent l'air et les traits d'animaux différents :
Les voilà devenus ours, lions, éléphants;
Les uns sous une masse énorme,
Les autres sous une autre forme;
Il s'en vit de petits : *exemplum, ut talpa*;
Le seul Ulysse en échappa.

Dans une lettre de l'abbé Lebeuf, en date du 22 mars 1741, on trouve déjà cette locution employée proverbialement. M. Fr. Dübner a voulu donner à ces mots une origine antérieure à La Fontaine. « Je parierais, dit-il, que cette mystérieuse *taupe* n'est rien autre chose que la locution si fréquemment employée dans les cours professés en latin : *Exemplum ut* A(*fferam*) L(*oco*) P(*lurimorum*) A(*liorum*). Ecrite en abrégé : *Ex. ut a. l. p. a.*, et lue comme il arrive suivant la lettre, *ut alpa*, elle sonnait comme *ut talpa*, ce qui aura paru plaisant, et la formule fut répétée sous cette forme, plus courte et moins ennuyeuse. » L'hypothèse est fort ingénieuse ; mais elle est démentie par M. Saint-Marc Girardin, qui n'hésite pas à faire de ces trois mots latins un souvenir d'un dialogue de Gelli, écrivain italien du XVIe siècle, qui raconte la métamorphose des compagnons d'Ulysse, en y faisant figurer et parler la taupe. Tout s'explique dès lors, pourvu que La Fontaine ait eu connaissance de ce recueil de Gelli ; mais il y a là de fortes probabilités. Dans Gelli, la première scène est entre Ulysse et un de ses compagnons, que Circé a changé en huître. Ulysse a beau lui représenter quel animal imparfait est une huître, l'huître se trouve heureuse dans son état et ne veut pas redevenir homme. Ulysse alors aborde un autre de ses compagnons métamorphosé en taupe et lui tient le même langage, avec aussi peu de succès :

ULYSSE. Eh ! ma pauvre taupe, tu as fait comme l'huître : avec la forme humaine tu as perdu la raison. Veux-tu voir, là, si je dis la vérité? Considère un peu quels animaux vous êtes ; si encore vous étiez complets !...

LA TAUPE. Que nous manque-t-il donc?

ULYSSE. Ce qui vous manque? A l'huître, le sens de l'ouïe, de l'odorat, et, ce qui est bien important, le pouvoir de se transporter d'un lieu dans un autre ; à toi, la vue, dont tu sais cependant tout le prix, puisqu'elle nous procure plus de connaissances qu'aucun autre sens.

LA TAUPE. Nous ne sommes pas incomplets pour cela ; il vous plaît de nous appeler ainsi par comparaison avec ceux qui sont pourvus de tous les sens ; mais, pour être imparfaits, il faudrait qu'il nous manquât un sens nécessaire à notre espèce.

ULYSSE. Mais encore ne vaudrait-il pas mieux les avoir tous?

LA TAUPE. Non, assurément. La vue, à moi qui suis taupe? L'ouïe, l'odorat, à l'huître, et le pouvoir d'aller d'un lieu dans un autre? Ecoute un peu, et tu comprendras que nous avons raison. Dis-moi : pourquoi la nature vous a-t-elle donné la faculté de vous mouvoir, si ce n'est pour chercher ce qui vous manque?

ULYSSE. Evidemment, la nature n'a pas eu d'autre but ; aussi dit-on que chaque mouvement naît d'un besoin.

LA TAUPE. Ainsi donc, si vous trouviez près de vous tout ce qui vous est nécessaire, vous ne changeriez jamais de place.....

Le dialogue se poursuit encore longtemps et la taupe continue son raisonnement. C'est dans ce passage de Gelli qu'il faut chercher très-probablement l'origine du mot de La Fontaine, et toutes les autres conjectures ne sont que des jeux d'esprit.

V. sur cette discussion : l'*Intermédiaire, journal des curieux* (1864-1865), et M. Saint-Marc Girardin, *La Fontaine et les fabulistes* (t. II, p. 160).

EXEMPT, EMPTE adj. (è-gzan, an-te — lat. *exemptus*, exempté, retiré ; de *eximere*, retirer, ôter, proprement tirer dehors ; du préf. *ex*, et de *emere*. Ce dernier mot a le sens d'acheter, mais il signifie proprement prendre, recevoir). Dispensé, non assujetti : *Etre* EXEMPT *d'impôts, du service militaire. Nul n'est* EXEMPT *de la mort.* (Acad.)

Par les muses seulement
L'homme est *exempt* de la Parque.
MALHERBE.

‖ Qui n'éprouve pas, qui n'a pas, qui ne souffre pas, qui n'est pas sous une influence déterminée : *Etre* EXEMPT *de haine, d'ambition, de reproche. Etre* EXEMPT *de la contagion. On condamne dans les autres une passion dont on est* EXEMPT. (Mass.) *Les quakers n'ont ni juges ni médecins, et ils vivent aussi* EXEMPTS *de querelles que de maladies.* (Raspail.)

— **Antonymes.** Assujetti, astreint, contraint, obligé, sujet, susceptible ; doué, muni, nanti, plein, rempli.

EXEMPT s. m. (è-gzan — rad. *exempt* adj.). Officier qui, dans certaines compagnies de gardes, commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants, et qui était exempt du service ordinaire : *Les* EXEMPTS *portaient un petit bâton de commandement.* (Acad.)

— Ancien officier de police, commandant une escouade de gardes de la maréchaussée, et qui souvent était pris parmi les exempts de cavalerie ; bas officier de police en général : *Etre arrêté par un* EXEMPT.

— Dr. canon. Clerc qui n'était point soumis à la juridiction de l'ordinaire.

EXEMPTÉ, ÉE (è-gzan-té) part. passé du v. Exempter. Affranchi, dispensé : *Sont* EXEMPTÉS *du service militaire les jeunes gens qui n'ont pas la taille, les aînés d'orphelins, etc.* (Bousquet.) ‖ Délivré, débarrassé :

... Des soins d'ici-bas son esprit *exempté*
S'occupera du ciel en toute liberté.
PIRON.

EXEMPTER v. a. ou tr. (è-gzan-té — rad. *exempt*). Affranchir, rendre exempt : EXEMPTER *quelqu'un du service militaire. Le moindre prétexte nous paraît toujours une raison suffisante de nous* EXEMPTER *de la loi.* (Proudh.) ‖ Garantir, préserver, dispenser : EXEMPTEZ-*moi de faire cette visite. N'est-ce pas sortir l'homme de sa constitution que de vouloir l'*EXEMPTER *également de tous les maux de son espèce?* (J.-J. Rouss.)

S'exempter v. pr. S'affranchir, se dispenser : S'EXEMPTER *de remplir les devoirs de sa charge.* S'EXEMPTER *d'une corvée.*

— **Antonymes.** Assujettir, astreindre, contraindre, obliger, soumettre.

EXEMPTION s. f. (è-gzan-psi-on — lat. *exemptio* ; de *eximere*, exempter). Dispense ; droit, privilége ou simple fait qui exempte, qui affranchit d'une obligation ou d'un mal : *Motifs d'*EXEMPTION. *Demander une* EXEMPTION. *Les lettres de noblesse avaient pour but principal l'*EXEMPTION *des impôts que le tiers état payait seul.* (Mme de Staël.) ‖ Se dit particulièrement de la dispense du service militaire : *La myopie, les pieds plats, le défaut de taille réglementaire, la qualité de fils unique de veuve sont des cas d'*EXEMPTION.

— Bulletin, billet accordé à un élève comme récompense, et qui peut lui servir à se racheter d'une punition ultérieure ou à obtenir une sortie.

— Anc. jurispr. *Exemption de procédure*, Droit de récuser son juge, dans certains cas prévus par la loi.

— Dr. canon. Acte par lequel le pape affranchit une église, un monastère, une personne de la juridiction de l'évêque diocésain.

— **Syn. Exemption, dispense, immunité.** V. DISPENSE.

EXENCÉPHALE s. m. (è-gzan-sé-fa-le — du gr. *ex*, hors de, et d'*encéphale*). Tératol. Monstre dont l'encéphale est placé, au moins en partie, hors du crâne.

EXENCÉPHALIE s. f. (è-gzan-sé-fa-lî — rad. *exencéphale*). Tératol. Conformation des exencéphales.

EXENCÉPHALIEN, IENNE adj. (è-gzan-sé-fa-liain, iè-ne — rad. *exencéphale*). Tératol. Qui a rapport à l'exencéphalie ou aux exencéphales : *Monstre* EXENCÉPHALIEN.

EXENCÉPHALIQUE adj. (è-gzan-sé-fa-li-ke — rad. *exencéphale*). Tératol. Qui a les caractères de l'exencéphalie : *Conformation* EXENCÉPHALIQUE.

EXENTÉRITE s. f. (è-gzan-té-ri-te — du préf. *ex*, et de *entérite*). Pathol. Inflammation du péritoine, qui entoure les intestins.

EXEQUATUR s. m. (è-gzé-koua-tur — mot lat., troisième personne singulière du subjonctif présent du verbe *exsequi*, exécuter, proprement poursuivre jusqu'au bout, qui est formé de *ex*, hors, et *sequi*, suivre). Pratiq. Ordre ou permission d'exécuter : *Signer des* EXEQUATUR. ‖ Formule qui rend exécutoire une sentence rendue en pays étranger. ‖ Formule qui rend exécutoire une sentence rendue par arbitres.

— Diplom. Autorisation accordée à l'agent d'un gouvernement étranger d'exercer ses fonctions dans le pays où son gouvernement l'a envoyé : *Accorder, délivrer, refuser l'*EXEQUATUR *à un consul.*

EXERCÉ, ÉE (è-gzèr-sé) part. passé du v. Exercer. Soumis à des exercices ; dressé, formé ; devenu habile par l'exercice : *Soldats* EXERCÉS. *Cheval, œil* EXERCÉ. *Oreille, main* EXERCÉE. *Quiconque a pensé pensera toujours, et l'entendement une fois* EXERCÉ *à la réflexion ne peut plus rester en repos.* (J.-J. Rouss.) *Le toucher est peut-être le sens le plus imparfait, quoiqu'il soit un des plus* EXERCÉS. (Mme Monmarson.)

— Pratiqué, mis en usage, en exercice : *La bienfaisance* EXERCÉE *sur tout un peuple rapproche l'homme de la divinité.* (Marmontel.) *La censure est la calomnie en monopole* EXERCÉE *par la bassesse au profit du pouvoir.* (B. Const.)

EXERCER v. a. ou tr. (è-gzèr-sé — lat. *exercere*, proprement tirer de, déployer, libérer ; de *ex*, hors, et *arcere*, contenir, éloigner, protéger. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *J'exerçai, nous exerçons*). Former, dresser, soumettre à des exercices ; rendre habile ou développer par des exercices : EXERCER *des soldats.* EXERCER *un cheval.* EXERCER *son goût, son esprit.* EXERCER *sa mémoire. N'*EXERCEZ *pas seulement les forces,* EXERCEZ *encore tous les sens qui les dirigent.* (J.-J. Rouss.)

— Mettre en usage, employer, appliquer : EXERCER *sa plume, sa verve, sa malice. Les peuples conquis* EXERÇAIENT *leurs talents à Rome.* (Volt.) ‖ Mettre à l'épreuve, donner de l'exercice à, donner lieu d'user de : *Ce texte* EXERCERA *votre sagacité. Comme vous* EXERCEZ *ma patience! Dieu permet que nous soyons tentés, pour éprouver et pour* EXERCER *notre vertu.* (La Bruy.)

Tous les défauts humains nous donnent, dans la vie,
Les moyens d'*exercer* notre philosophie.
MOLIÈRE.

— Pratiquer, faire, appliquer, produire : EXERCER *un état.* EXERCER *un culte.* EXERCER *la bienfaisance, la clémence, la charité.* EXERCER *l'hospitalité.* EXERCER *des brigandages.* EXERCER *une forte pression, une puissante attraction.* EXERCER *une active surveillance.* EXERCER *un grand ascendant.* EXERCER *son droit. Il ne faut ni art ni science pour* EXERCER *la tyrannie.* (La Bruy.) *Si la vertu devait être dommageable à qui l'*EXERCE, *l'expérience en aurait fait justice.* (E. Souvestre.) ‖ Remplir, exécuter, en parlant des obligations attachées à un emploi : EXERCER *les fonctions de maire.* EXERCER *sa charge. La France* EXERCE *sur l'Europe une véritable magistrature.* (J. de Maistre.)

— Absol. Se livrer à l'exercice de sa profession ou de ses fonctions : *Cet avocat* EXERCE *maintenant à Rouen. Ce médecin n'*EXERCE *plus.* (Acad.)

— Pratiq. Agir en vertu de : EXERCER *les droits de son débiteur.*

S'exercer v. pr. Etre exercé, pratiqué, effectué : *Nulle volonté, soit de l'homme sur l'homme, soit de la société sur l'individu, soit de l'individu sur la société, ne doit* S'EXERCER *contre la justice et la raison.* (Guizot.) *La justice de Dieu ne* S'EXERCE *pas toujours d'une façon visible, mais elle* S'EXERCE *sûrement.* (L. Jourdan.)

La force tenant lieu de droit et d'équité,
Le meurtre *s'exerçait* avec impunité.
BOILEAU.

— Se former soi-même par l'exercice : S'EXERCER *à la danse, à la musique, aux armes. L'âme ne se possède véritablement que lorsqu'elle* S'EXERCE *tout entière.* (Vauven.)

— *Exercer à soi,* Soumettre à des exercices quelque partie de son corps ou quelqu'une de ses facultés : S'EXERCER *la main.* S'EXERCER *l'intelligence, la mémoire.*

EXERCICE s. f. (è-gzèr-si-se — lat. *exercitium;* de *exercere,* exercer). Action d'exercer ou de s'exercer; suite d'actes ayant pour but de donner une habileté, de former une habitude : *Long, pénible* EXERCICE. *Se livrer à des* EXERCICES *assidus. L'expérience s'acquiert par l'*EXERCICE *des facultés de l'âme.* (Condill.)

— Mouvements par lesquels on exerce le corps; se dit spécialement des mouvements réglés auxquels on se livre pour donner à son corps de la vigueur et de la souplesse : *C'est une erreur bien pitoyable que l'*EXERCICE *du corps nuise aux opérations de l'entendement.* (J.-J. Rouss.) *La natation est un* EXERCICE *favorable aux jeunes gens.* (Virey.) *Le défaut d'*EXERCICE *est une des causes de la dégénération des peuples civilisés.* (Maquel.)

D'un utile appétit munissez-vous d'avance ;
Sans lui vous gémirez au sein de l'abondance.
Il est un moyen sûr d'acquérir ce trésor ;
L'*exercice*, messieurs, et l'*exercice* encor.
BERCHOUX.

— Fam. Peine, fatigue, embarras : *Il donne de l'*EXERCICE, *bien de l'*EXERCICE *à ses gens.* (Acad.)

— Travaux intellectuels auxquels on se livre en commun : EXERCICES *académiques.* EXERCICES *littéraires.* ‖ Devoir qu'on donne aux élèves pour les familiariser avec les règles qu'on leur a apprises, avec les connaissances qu'ils ont acquises; livre qui contient la matière des devoirs de ce genre : EXERCICES *orthographiques, lexicologiques.* EXERCICES *de calcul.*

— Pratiques de dévotion : EXERCICES *spirituels. Remplir fidèlement tous ses* EXERCICES. ‖ Se dit particulièrement de certaines pratiques propres à quelques communautés : *Faire les* EXERCICES *de dix jours.* (Acad.)

— Action d'exercer un art, un métier, une profession : *L'*EXERCICE *de son industrie lui était familier.* ‖ Action de remplir des fonctions, une charge, un emploi : *Mourir dans l'*EXERCICE *de sa charge. Renoncer à l'*EXERCICE *de ses fonctions.* ‖ Fonctions que l'on remplit à son tour : *C'est son année d'*EXERCICE. (Acad.) ‖ Action de faire, d'accomplir, de pratiquer : *L'*EXERCICE *de toutes les vertus. Quelque charme qu'on trouve dans l'*EXERCICE *de la vertu, l'ambition envisage toujours la récompense qui la suit.* (St-Evrem.)

Veiller, régner sur soi, fuir ou vaincre le vice,
Voilà de la vertu le plus noble *exercice*.
DUCIS.

La vertu qui n'est pas d'un facile *exercice*,
C'est la persévérance après le sacrifice.
PONSARD.

‖ Usage qu'on fait d'une chose, action de la faire valoir : *L'*EXERCICE *d'un droit, d'un privilége. La loi doit être d'autant plus sévère pour l'*EXERCICE *illicite du droit, qu'elle est plus favorable à l'*EXERCICE *légitime de ce droit.* (Toussenel.)

— *En exercice,* En activité, en fonction : *Entrer* EN EXERCICE. *L'autorité est le gouvernement dans son principe, comme le gouvernement est l'autorité* EN EXERCICE. (Proudh.) *La sensibilité entre* EN EXERCICE *avec la vie, au moment même de la fécondation.* (L'abbé Bautain.)

— *Faire de l'exercice,* Donner du mouvement à ses membres, marcher : *Pour le Parisien,* FAIRE DE L'EXERCICE, *ce n'est pas marcher, c'est chercher.* (Mme E. de Gir.)

— *Collége, établissement de plein exercice,* Collége, établissement d'instruction publique qui possède toutes les classes, et où chaque classe a un professeur particulier.

— Art milit. Action d'exercer, de s'exercer au maniement des armes et aux évolutions militaires : *L'*EXERCICE *du fusil.* EXERCICE *à feu.* EXERCICE *de bataillon, de peloton. De tout temps, l'*EXERCICE *a été pratiqué scrupuleusement dans les armées.* (Bouillet.)

... Ce qui m'a surtout dégoûté du service,
C'est, il faut l'avouer, ce maudit *exercice*.
C. D'HARLEVILLE.

‖ *Exercice à la prussienne,* Exercice introduit au XVIIIe siècle dans les armées prussiennes, et adopté ensuite par d'autres Etats :

Et puis, sans que rien le soutienne,
Le corps droit, fixe, d'aplomb,
Notre Jacquot fait tout du long
L'*exercice à la prussienne.*
FLORIAN.

— Mar. Apprentissage, pratique du métier ou de l'une des spécialités du métier. ‖ Se dit plus spécialement pour désigner la manœuvre en blanc des pièces d'artillerie : EXERCICE *par commandements et par temps.* EXERCICE *pour armer les deux bords.* EXERCICE *pour passer d'un bord à l'autre.* EXERCICE *du tir à longueur de brague. A bord des navires en escadre, l'*EXERCICE *a lieu le mardi, de deux à trois heures.*

— Fin. Perception et emploi des revenus publics conformément au budget voté annuellement par les chambres : *L'*EXERCICE *courant. L'*EXERCICE *de 1864 à 1865. Régler l'*EXERCICE *de l'année.* ‖ Visite faite par les agents de la régie chez les détenteurs de boissons, pour assurer la perception des droits : *Plusieurs villes demandèrent la suppression de l'*EXERCICE. (Acad.) *On se plaint partout, et avec raison, de l'infidélité avec laquelle les commis des aides font leurs* EXERCICES. (Vauban.)

— Mus. Recueil de traits destinés à l'étude du chant ou des instruments : EXERCICES *de piano. Etudier, travailler ses* EXERCICES. EXERCICES *pour le doigté.* EXERCICES *pour ténor.*

— **Antonymes.** Inaction, repos.

— **Encycl.** Méd. et physiol. L'heureuse influence de l'*exercice* sur la santé est incontestable. « Combien d'hystériques, de mélancoliques, d'érotomanes, n'ont-ils pas dû leur guérison à un genre de vie très-actif qu'on les obligeait de suivre ou que la fortune les forçait d'adopter ! » (Rostan.) Mais, pour être efficaces, les *exercices* doivent reconnaître certaines règles que nous allons exposer :

1° Les *exercices* doivent être faits avant les repas et non après. Avant le repas, ils excitent l'appétit; après le repas, ils peuvent entraver la digestion.

2° Tout *exercice*, s'il a déterminé une abondante transpiration, sera suivi d'une friction sèche. Cette friction entretient l'état de la peau et évite tout refroidissement.

3° L'*exercice* doit se faire en un lieu pur et sec.

4° Il sera gradué selon les forces du sujet et ne devra jamais provoquer de lassitude extrême.

5° Les *exercices* doivent être moins longs et moins actifs dans les pays chauds et dans l'été que dans les pays froids et dans l'hiver.

6° On choisira les *exercices* appropriés au but qu'on veut atteindre. Les effets varieront suivant l'intensité des actions musculaires.

L'*exercice* peut rendre de grands services pour amener la guérison des sujets affectés de faiblesse congénitale ou acquise. En dehors de toute lésion organique, il existe un état général que l'on ne peut désigner, pour les personnes du monde, que par le mot de *faiblesse*. A cet état se joint, en général, pour le médecin, un appauvrissement du sang qu'on appelle *anémie*. Les caractères de cette faiblesse sont : la langueur des fonctions, le peu de développement du système musculaire, la paresse ou l'inertie des appareils digestif, circulatoire et nerveux. Ou bien cette faiblesse est congénitale, ou bien elle est la conséquence d'un travail excessif, d'une mauvaise alimentation, de la masturbation ou des excès vénériens. Bien que cette débilité ne s'accompagne d'aucune lésion organique, elle n'en est pas moins très-grave, en ce qu'elle prédispose aux maladies chroniques. De l'avis de tous les auteurs, le meilleur, et l'on peut dire le seul traitement, est une hygiène bien appropriée; nous ajouterons de plus que c'est en pareil cas que l'*exercice* peut donner de merveilleux résultats. Proportionné aux forces du sujet, réglé avec discernement et prudence, l'*exercice* transforme les organes et rend aux fonctions l'activité et la régularité normales. Des hommes, tremblant sur leurs membres, incapables de supporter la moindre fatigue, épuisés à tous les points de vue par la débauche et le vice, deviennent alors vigoureux, robustes et capables de supporter les fatigues les plus prolongées.

L'*exercice* peut rendre aussi de signalés services contre l'obésité. L'état que l'on désigne ainsi se montre plus particulièrement vers l'âge de quarante ans. Le tempérament lymphatique y prédispose. Les causes immédiates sont : une alimentation trop abondante et trop succulente, le défaut d'*exercice*, la vie sédentaire, un sommeil trop prolongé, une vie peu intelligente avec absence de passions. Galien et Hippocrate préconisaient l'*exercice*, surtout fait à jeun, comme un puissant moyen de diminuer l'embonpoint. On trouve dans Ponsart l'histoire d'un jeune homme d'un immense embonpoint qui fut, à vingt-cinq ans, attaqué de la goutte. Effrayé avec raison de cette maladie, il suivit le traitement suivant : le lundi, il jouait à la paume trois à quatre heures dans la matinée; le mardi, il jouait au mail pendant le même temps; le mercredi, il allait à la chasse; le jeudi, à cheval; le vendredi, il faisait des armes; le samedi, il faisait à pied une course de trois lieues pour se rendre à la campagne et en revenait de même à pied le dimanche. Au bout d'un an de ces *exercices*, il était débarrassé de la goutte et de son excès d'embonpoint.

Les maladies nerveuses, presque inconnues dans les campagnes, sont fréquentes dans les villes, surtout chez les personnes qui mènent une vie sédentaire, molle ou efféminée. La plupart de ces maladies reconnaissent pour cause l'inertie du système musculaire et le peu de développement qui en est la conséquence. Il existe, en effet, un antagonisme entre le système nerveux et le système musculaire. Chez les personnes qui présentent un tempérament nerveux très-développé, les muscles sont, en quelque sorte, arrêtés dans leur accroissement, si l'on ne réagit contre cet état. Le développement des muscles a, au contraire, pour effet d'émousser la sensibilité.

Lorsque la substance nerveuse vient à prendre la supériorité, ce ne sont pas seulement les muscles de la vie de relation qui en souffrent; les muscles de la vie organique participent à la détérioration. De là des troubles divers : spasmes, viscéralgies, etc.

Pour que l'organisme se maintienne dans l'état physiologique, qu'il y ait harmonie dans les fonctions, il faut que l'action du système musculaire soit supérieure à l'action du système nerveux. L'heureuse influence de l'*exercice* est donc incontestable. Sans doute les troubles nerveux n'ont pas pour raison unique l'infériorité du système musculaire, mais c'est là une des causes les plus importantes et les moins contestables des névroses. Par l'*exercice*, on développe les muscles et on leur rend ainsi la prépondérance qu'ils avaient perdue; mais, comme les affections nerveuses sont très-tenaces, l'*exercice* doit être appliqué pendant longtemps et soutenu par une bonne alimentation. Il ne doit jamais être poussé jusqu'à la fatigue. Il a été recommandé aux femmes qui atteignent l'époque critique; en développant la force musculaire et la force nutritive, il modère l'afflux du sang vers la matrice.

Dans l'hypocondrie, les *exercices* dissipent les spasmes et autres symptômes dont la faiblesse générale est la principale condition. L'*exercice*, poussé même jusqu'à la fatigue, a pu avoir les meilleurs résultats. Ribes cite à ce sujet l'histoire d'un académicien qui, devenu hypocondriaque par suite de son indolence, était accablé au point de se mettre au lit. Sentant sa faiblesse augmenter de jour en jour et croyant sa fin prochaine, il ordonne de faire carillonner son glas funèbre à l'église voisine, afin de l'entendre lui-même avant de mourir ; mais il lui semble que le sonneur s'acquitte mal de son office. Il s'était lui-même exercé, dans sa jeunesse, à carillonner en musique. Saisi d'impatience, il se lève, s'habille, court à l'église, et, toujours sous l'empire de l'animation la plus vive, il s'installe lui-même à la place du sonneur. Il revient ensuite, tout en sueur, et se couche, croyant sa mort certaine; mais, à son grand étonnement, cet *exercice* inaccoutumé, cette transpiration abondante, lui avaient rendu la santé.

Dans l'aliénation mentale, les *exercices* ont été reconnus d'une grande utilité. Tous les médecins aliénistes ont conseillé la gymnastique, et les malades s'en sont bien trouvés.

En résumé, le meilleur remède contre les maux de nerfs, les spasmes, les vapeurs, une sensibilité exaltée, c'est le développement du système musculaire à l'aide d'*exercices* bien dirigés. Ce qui prouve que le véritable remède est dans l'activité, c'est qu'on a vu souvent des individus guéris tout à coup de ces malaises le jour où un changement de position ou de fortune les forçait à embrasser un genre de vie laborieux.

Chez les sujets prédisposés à la phthisie, des *exercices* bien réglés produisent des effets merveilleux. Commencés de bonne heure et d'une façon régulière, ils peuvent élargir le diamètre de la poitrine, exagérer la nutrition des muscles respiratoires, et, par suite, contribuer au développement des poumons eux-mêmes. De pareils résultats demandent de la persévérance et l'adjonction de toutes les ressources de l'hygiène. On insiste spécialement sur les *exercices* où dominent les mouvements des bras.

Dans la scrofule, les engorgements des glandes, la paresse des viscères abdominaux, les fluxions qui menacent la poitrine, les déformations dont le système osseux est menacé, sont autant de circonstances qui indiquent le besoin des actions musculaires. Sous leur influence, on voit la stagnation des liquides viciés s'effacer peu à peu, en même temps que les solides augmentent de vitalité. La nutrition se régularise, et, si un régime tonique vient favoriser cette transformation, on finit par triompher d'une maladie contre laquelle eussent échoué tous les agents pharmaceutiques.

EXERCITATION s. f. (è-gzèr-si-ta-si-on — lat. *exercitatio;* de *exercitare,* exercer). Dissertation; critique; traité. ‖ Travail, occupation, exercice. ‖ Vieux mot.

EXERCITER v. a. ou tr. (è-gzèr-si-té — lat. *exercitare,* fréquentatif de *exercere,* même sens). Exercer :

Ainsi plaît au Seigneur de nous *exerciter.*
RONSARD.

‖ Vieux mot.

EXÉRÈSE s. f. (è-gzé-rè-ze — gr. *exairesis;* de *exairein,* retirer, qui est formé de *ex,* hors, et *airein,* prendre. V. HÉRÉSIE). Chir. Nom donné aux opérations par lesquelles on extrait ou l'on retranche du corps humain ce qui lui est étranger, superflu ou nuisible : *L'extraction du calcul vésical appartient à l'*EXÉRÈSE.

EXERGUE s. f. (è-gzèr-ghe — d'un type grec inusité, *exergon,* qui signifie proprement *hors de l'œuvre,* et qui est formé de *ex,* hors, et *ergon,* œuvre; l'exergue est, en effet, comme le dit Domergue, un espace ménagé hors de l'ouvrage, hors du type, au bas de la médaille). Numism. Partie inférieure du champ d'une monnaie ou d'une médaille, au-dessous du sujet. ‖ Sigles, mots ou figures gravés au bas du champ, dans la partie appelée exergue : *L'interprétation des mots ou lettres des* EXERGUES *des monnaies romaines a offert jusqu'ici beaucoup de difficultés aux archéologues.* (Champollion-Figeac.)

— **Encycl.** On appelle ainsi l'espace réservé, dans une médaille ou une monnaie, pour mettre une inscription, un signe, une date qui, sans faire partie de la gravure principale, s'y rattache cependant comme point explicatif. A prendre ce mot dans son acception étymologique absolue, on l'appliquerait à tout ce qui est en dehors du travail artistique de la pièce; mais on ne l'emploie que pour désigner la place inférieure, au-dessous du sujet principal, de l'effigie ou de l'écusson. Ainsi, dans les monnaies, la signature du graveur, placée au-dessous du buste, occupe l'*exergue;* la lettre monétaire occupe l'*exergue* du revers. Dans une médaille où la composition du graveur repose sur une plinthe horizontale, l'espace laissé entre cette ligne droite et la courbure des bords inférieurs de la pièce est l'*exergue*. Les lettres ou signes placés le long de la circonférence intérieure sont en *légende;* alignés horizontalement au centre, ils sont en *inscription*. Ces distinctions sont nécessaires pour décrire exactement une monnaie ou une médaille.

EXERT, ERTE adj. (è-gzèr, èr-te — du lat. *exerere,* tirer dehors). Bot. Saillant, qui dépasse les parties environnantes : *Etamines* EXERTES.

EXERTION s. f. (è-gzèr-si-on — du lat. *exerere,* tirer dehors). Stimulation : *Une grande* EXERTION *des muscles est suivie du malaise, de la fatigue.* (Darwin.) *Tout développement implique l'*EXERTION *des énergies inhérentes à l'être.* (Lamenn.)

EXÉTASTE s. m. (è-gzé-ta-ste — du gr. *exetastês,* qui recherche). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumons, comprenant un petit nombre d'espèces, dont le type habite la France et l'Angleterre.

EXETER, autrefois *Isca*, ancien ch.-l. des *Dumnonii*, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Devon, sur l'Exe, à 250 kilom. S.-O. de Londres, à 100 kilom. S.-O. de Bristol; 41,740 hab. Evêché fondé en 1050; siége des autorités administratives et judiciaires du comté. Bibliothèque, musée, théâtre. Un canal rend le port d'Exeter accessible aux bâtiments de 150 tonneaux. La ville possède des manufactures de draps, de serges, de flanelles, de toiles et de dentelles, ainsi que des brasseries. Exeter, que l'on a surnommée la *Reine de l'Ouest*, est coupée par trois rues principales qui se rencontrent vers le centre. Elle offre sur presque tous ses points un aspect moderne, avec de belles boutiques, de larges rues bien éclairées, trois grandes halles et de charmantes promenades. « Une partie de la ville, qui se compose d'une succession de squares, présente à chaque pas de larges avenues plantées d'arbres, de riches tapis de verdure, de somptueuses maisons, de grands jardins, le tout bien aéré, bien spacieux et tout à fait agréable. Une sorte de parc, qui porte, comme cette partie de la ville, le nom de *Nethernhay*, et qui s'élève sur une colline, tout près du vieux château, est aussi très-ingénieusement dessiné, ombragé d'arbres et tapissé de pelouses. » (Esquiros.)

Exeter renferme plusieurs édifices remarquables : en première ligne figure la cathédrale, dédiée à saint Pierre, et fondée en 1112 par William Warlewast, que Guillaume le Conquérant avait nommé évêque d'Exeter. Achevé vers la fin du XIIe siècle, l'édifice ne parut pas en rapport avec l'importance du siége épiscopal; aussi commença-t-on, un siècle plus tard, une cathédrale plus grandiose, qui fut terminée, en 1380, par l'évêque Brantyngham. Les deux tours de l'édifice primitif furent seules conservées. « L'extérieur du monument, dit M. Esquiros, est imposant, mais lourd et en quelque sorte ramassé. La partie vraiment belle est la façade orientale; l'intérieur, c'est-à-dire la nef, le chœur et les chapelles, mérite bien d'exciter l'admiration; entre mille détails remarquables, vitraux coloriés, tombeaux, boiseries splendides, trône de l'évêque, etc., il suffit de signaler ce que l'on appelle la galerie des musiciens, *Minstrel's gallery*. Cette galerie paraît avoir été une sorte d'orchestre; elle est supportée par 13 piliers, entre lesquels se dresse, dans une niche, la figure d'un personnage jouant de quelque instrument de musique. Le jubé d'orgues, qui sépare la nef du chœur, est de même une des grandes curiosités de la cathédrale; une partie de cette œuvre remonte au règne d'Edouard III. Ce jubé offre treize peintures sur pierre, aussi vieilles que le jubé lui-même, et qui représentent : la *Création, Adam et Eve*, le *Déluge*, *Moïse séparant les eaux de la mer Rouge*, la *Destruction du temple de Salomon*, la *Construction du second temple*, l'*Apparition de l'ange à Zacharie*, la *Nativité*, le *Baptême de Jésus-Christ*, la *Descente de la croix*, la *Résurrection*, l'*Ascension* et la *Descente du Saint-Esprit*. La maison du chapitre est de style gothique, avec un toit de chêne sculpté, et contient une bibliothèque de 8,000 volumes. »

Le palais épiscopal, antique édifice en pierres rouges, avec encadrements de grès gris, est entouré d'un beau jardin planté d'arbres séculaires. L'hôtel de ville, rebâti en 1464, et dont le portique avance dans

High-street avec un air de hardiesse, offre à l'intérieur de belles boiseries élégamment sculptées, ainsi que les portraits à l'huile de la princesse Henriette, du général Monk, de George II et de lord Camden. Le château de Rougemont, aujourd'hui en ruine, paraît devoir son origine au baron Rothemond. Cette citadelle, qui a joué un grand rôle dans l'histoire militaire de la province, fut prise par Guillaume le Conquérant, en 1067. Le collége Hall, qui date du XIVe siècle, formait autrefois une des dépendances de la cathédrale; la cour du château est ornée de la statue en marbre blanc du comte Fortescue, érigée en 1862, et sculptée par M. E.-B. Stephens.

Nous signalerons, en outre, la prison du comté, grand édifice moderne en pierre; la statue de Thomas Dyke Acland, avec cette inscription latine :

Præsenti tibi maturos largimur honores.

« Nous te rendons de ton vivant des honneurs qui n'appartiennent aux hommes que dans la postérité; » un beau pont jeté sur l'Exe; l'institution, fondée en 1813, pour la culture des arts et des sciences, et renfermant une bibliothèque, quelques tableaux et un cabinet d'histoire polytechnique naturelle, etc.

Exeter est d'une antiquité très-reculée. Le *Caër-Isc* des Bretons, l'*Isca Dumnoniorum* des Romains, elle devint la capitale des Saxons de l'ouest, et, sous le règne du roi Alfred, en 876, fut surprise par les Danois. Elle fut assiégée et prise par Guillaume le Conquérant. Sous Henri VIII, elle résista à Perkin Warbeck, qui avait débarqué avec une armée en Cornouailles. Pendant la guerre civile qui eut pour résultat le renversement et la mort de Charles Ier, Exeter épousa la cause royale. Prise par les parlementaires, reprise par le prince Maurice, elle devint le quartier général des royalistes dans l'ouest et la résidence de la reine Henriette-Marie, la femme de Charles Ier, et, en 1646, se rendit, après un blocus, au général Fairfax. Depuis le règne d'Edouard Ier, Exeter envoie deux membres à la Chambre des communes.

EXETER, bourg des Etats-Unis d'Amérique, Etat de New-Hampshire, à 22 kilom. S.-O. de Portsmouth, près de l'embouchure de la rivière de son nom; 4,000 hab. Fonderie de canons; chantiers de construction. C'est une ville essentiellement manufacturière : fabriques d'étoffes de coton (la Compagnie cotonnière d'Exeter met à elle seule en œuvre 7,224 fuseaux); tuyaux à gaz, papier, wagons, maroquin; moulins à blé, scieries et machines à raboter mues par la vapeur. Le produit de ses manufactures dépasse annuellement 2,500,000 fr. Exeter contient huit temples, appartenant à diverses sectes protestantes, une église catholique romaine, treize écoles et une académie (l'académie Phillips, qui date de 1781). La colonie d'Exeter fut fondée, en 1638, par une compagnie d'émigrants, conduits par le révérend John Wheelwright, et qui avaient été expulsés de l'établissement de Massachusetts-bay à cause de leurs opinions religieuses. Le nom indien de la ville était *Squamscott.*

EXFŒTATION s. f. (èk-sfè-ta-si-on — du lat. *ex*, hors de; *fœtare*, féconder). Méd. Grossesse extra-utérine.

EXFOLIATIF, IVE adj. (èk-sfo-li-a-tiff, i-ve — du lat. *ex*, hors de; *folium*, feuille). Chir. Qui détermine ou active l'exfoliation. ‖ *Trépan exfoliatif*, Trépan armé d'une lame à bords tranchants, dont on se servait autrefois pour amincir les os nécrosés et en activer l'exfoliation.

EXFOLIATION s. f. (èk-sfo-li-a-si-on — rad. *exfolier*). Action d'exfolier, de détacher par lames minces et superficielles : *L'*EXFOLIATION *des ardoises.*

— Bot. Chute naturelle, suppression accidentelle ou méthodique de l'écorce d'un arbre par couches minces : *L'*EXFOLIATION *de l'écorce du platane est très-rapide.*

— Chir. Séparation par feuilles ou lamelles de la surface des parties nécrosées : EXFOLIATION *d'un os, d'un tendon, d'un cartilage. L'*EXFOLIATION *s'opère de la même manière que la chute des escarres des parties molles.* (Nysten.) *L'*EXFOLIATION *des os est une opération accomplie, le plus souvent, par la nature seule, et aidée quelquefois par l'art.* (Jourdan.)

— Fig. Perte progressive, dépérissement : *Avec l'âge, il se fait comme une* EXFOLIATION *dans la partie morale et intellectuelle du cerveau.* (J. Joubert.)

EXFOLIÉ, ÉE (èk-sfo-li-é) part. passé du v. Exfolier : *Os* EXFOLIÉS.

EXFOLIER v. a. ou tr. (èk-sfo-li-é — du lat. *ex*, préf. privat.; *folium*, feuille. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous exfoliions, que vous exfoliiez*). Diviser par lames minces et superficielles : EXFOLIER *une roche.*

— Bot. Ecorcer par lames minces : *La croissance du tronc des arbres en* EXFOLIE *la surface.*

— Chir. Détruire progressivement par la chute de lames minces : *La nécrose* EXFOLIE *les os.*

S'exfolier v. pr. Etre exfolié : *Arbre qui* S'EXFOLIE. *Os qui* S'EXFOLIENT.

EXGASTRITE s. f. (èk-sga-stri-te — du préf. *ex*, et de *gastrite*). Pathol. Inflammation externe de l'estomac.

EXHALAISON s. f. (è-gza-lè-zon — lat. *exhalatio*; de *exhalare*, exhaler). Gaz, vapeur ou odeur qui s'exhale : EXHALAISON *douce et agréable.* EXHALAISON *fétide, méphitique.*

EXHALANT (è-gza-lan) part. prés. du v. Exhaler :

C'est de là qu'*exhalant* son âme,
Non loin des gouffres de l'enfer,
Encelade vomit la flamme
Contre les feux de Jupiter.
LEBRUN.

EXHALANT, ANTE adj. (è-gza-lan, an-te — lat. *exhalans*, même sens). Anat. Qui exhale, qui sert à l'exhalation : *L'air n'agit pas seulement sur les racines, mais beaucoup plus sur les feuilles, dont la surface inférieure est absorbante et la surface supérieure* EXHALANTE. (Fr. de Nantes.)

— Fig. Qui se propage, qui se manifeste, qui se produit au dehors : *Les femmes n'ont, en général, que des passions* EXHALANTES. (Alibert.)

EXHALATION s. f. (è-gza-la-si-on — lat. *exhalatio*; de *exhalare*, exhaler). Action d'exhaler.

— Chim. Opération ayant pour objet d'élever et de dissiper les parties volatiles d'une substance au moyen du feu. ‖ Peu usité; on dit ÉVAPORATION.

— Physiol. Evaporation qui se produit à la surface de la peau et des organes : EXHALATION *interne.* EXHALATION *cutanée.* EXHALATION *naturelle.* EXHALATION *morbide. Plus les animaux sont simplement organisés, plus l'*EXHALATION *joue chez eux un rôle considérable.* (Mérat.) *Dans les végétaux, il n'y a absolument que l'*EXHALATION; *les plantes absorbent et exhalent : voilà leur unique fonction.* (Mérat.)

— **Antonyme.** Inhalation.

EXHALATOIRE adj. (è-gza-la-toi-re — rad. *exhaler*). Qui appartient, qui a rapport à l'exhalation : *Les produits dus au travail* EXHALATOIRE *sont très-nombreux dans le corps humain.* (Mérat.)

— s. f. Techn. Appareil destiné à faciliter l'évaporation de l'eau dans les salines.

EXHALÉ, ÉE (è-gza-lé) part. passé du v. Exhaler. Dégagé par exhalation : *Vapeur, odeur* EXHALÉE. *Dans quelques cas, l'odeur* EXHALÉE *par le malade est due aux aliments dont il fait usage et aux qualités de l'air qu'il respire habituellement.* (Chomel.)

N'offrez pas à vos sens de mollesse accablés
Tous les parfums de Flore à la fois *exhalés.*
VOLTAIRE.

La grue, avec effroi s'élançant des vallées,
Fuit ces noires vapeurs de la terre *exhalées.*
DELILLE.

— Par ext. Emis, prononcé, proféré, exprimé : *Plaintes* EXHALÉES. *Soupirs, sanglots* EXHALÉS. *Menaces* EXHALÉES. *Colère* EXHALÉE.

Chaque note *exhalée* apprivoise un reptile.
A. SOUMET.

EXHALER v. a. ou tr. (è-gza-lé — lat. *exhalare*; de *ex*, hors de, et *halare*, souffler). Emettre, dégager en vapeur, en odeur : EXHALER *des gaz méphitiques.* EXHALER *de suaves parfums. La fleur d'une espèce d'orchis représente des punaises et* EXHALE *la même puanteur.* (B. de St-P.) *Les abricots dorés, les pêches veloutées et les coings cotonneux* EXHALENT *les plus doux parfums.* (B. de St-P.) *Benjamin Constant* EXHALAIT *de toute sa personne je ne sais quelle senteur de musc qui rappelait l'ancien muscadin.* (Ste-Beuve.)

— Par ext. Emettre, proférer, exprimer, manifester, faire éclater : EXHALER *des sons, des paroles.* EXHALER *des plaintes, des soupirs.* EXHALER *sa rage, son désespoir, sa douleur. Dire ce qu'on pense,* EXHALER *son indignation, cela fait du bien, cela calme l'esprit et soulage le cœur.* (Mme E. de Gir.)

Ne va point par des cris *exhaler* ta douleur.
CHAULIEU.

Du sein d'un prêtre ému d'une divine horreur,
Apollon par des vers *exhala* sa fureur.
BOILEAU.

— Fig. Etre pénétré, comme imprégné de, produire une sensation de : EXHALER *un parfum de vertu. Le dialecte dont il se sert* EXHALE *un parfum du sol impossible à transfuser dans une autre langue.* (Chateaub.) *Les chants grégoriens* EXHALENT *tous un parfum de christianisme, une odeur de pénitence et de componction.* (Guéroult.)

— Absol. : *L'estomac aspire et expire, absorbe et* EXHALE. (Raspail.)

S'exhaler v. pr. Etre exhalé : *Le parfum qui* S'EXHALE *des fleurs. La décomposition putride dont les cadavres deviennent le siége et les miasmes qui* S'EN EXHALENT *nécessitent des précautions.* (Nysten.)

— Se dissiper comme une vapeur :

Dans la nuit du tombeau l'âme s'engloutit-elle?
Tombe-t-elle en poussière, ou, prête à s'envoler,
Comme un son qui n'est plus, va-t-elle *s'exhaler?*
LAMARTINE.

— Par ext. Etre émis, manifesté, produit au dehors : *L'amour est comme les liqueurs spiritueuses : moins il* S'EXHALE, *plus il acquiert de force.* (Duclos.) *Il y a des justes dont la conscience est si tranquille qu'on ne peut approcher d'eux sans participer à la paix qui* S'EXHALE, *pour ainsi dire, de leur cœur.* (Chateaub.) *Les beaux vers sont ceux qui* S'EXHALENT *comme des sons ou des parfums.* (J. Joubert.)

Prestige de mon cœur! je crois voir *s'exhaler*
Des arbres, des gazons, une douce tristesse.
CHATEAUBRIAND.

— *S'exhaler en*, Manifester ses sentiments par : S'EXHALER EN *plaintes*, EN *menaces.*

EXHAM (*Alexodunum*), bourg d'Angleterre (comté de Northumberland); 6,500 hab.

EXHAUSSÉ, ÉE (è-gzô-sé) part. passé du v. Exhausser. Rendu plus haut; placé haut : *Mur* EXHAUSSÉ *de trois mètres. Statue* EXHAUSSÉE *sur un piédestal. Taille* EXHAUSSÉE *par des patins. Sol* EXHAUSSÉ *par des alluvions.* ‖ Haut, élevé : *Un plafond très-*EXHAUSSÉ. (Acad.)

EXHAUSSEMENT s. m. (è-gzô-se-man — rad. *exhausser*). Action d'exhausser : *L'*EXHAUSSEMENT *d'un mur trop bas. Plancher qui n'a pas assez d'*EXHAUSSEMENT. (Acad.)

EXHAUSSER v. a. ou tr. (è-gzô-sé — du préf. *ex*, et de *hausser*). Elever plus haut, rendre plus élevé; placer haut : EXHAUSSER *un mur trop bas. Chercher à* EXHAUSSER *sa taille.* EXHAUSSER *le sol par des terrassements.* EXHAUSSER *une statue sur une colonne.*

Aux deux côtés du soc de larges orillons,
En écartant la terre, *exhaussent* les sillons.
DELILLE.

— Fig. Faire monter à une haute fortune, placer dans un rang élevé : *Quelle plus éclatante carrière pourrions-nous désirer que celle qui nous* EXHAUSSE *par une correspondance immédiate vers la divinité?* (Virey.)

S'exhausser v. pr. Etre exhaussé : *Ce mur ne peut plus* S'EXHAUSSER. *Les accotements des chemins tendent sans cesse à* S'EXHAUSSER. (M. de Dombasle.)

— Fig. S'élever à un plus haut rang, monter en dignité : *Nous cherchons à* NOUS EXHAUSSER *aux dépens de nos rivaux.*

— **Syn. Exhausser, élever, enlever**, etc. V. ÉLEVER.

— **Homonyme.** Exaucer.

EXHAUSTION s. f. (è-gzô-sti-on — lat. *exhaustio*; de *exhaurire*, épuiser). Action d'employer, de prendre, d'user entièrement : *Avec une démagogie ardente, l'impôt progressif pouvait arriver du premier pas à l'*EXHAUSTION *totale de la rente.* (Proudh.)

— Mathém. *Méthode d'exhaustion*, Manière de prouver que deux grandeurs sont égales, en montrant que leur différence est plus petite que toute quantité assignable.

— **Encycl.** On appelle *méthode d'exhaustion* la méthode appliquée aux sciences mathématiques et à la philosophie par les anciens et, pour la première fois, dit-on, par Archimède. Elle consiste à épuiser successivement, par la pensée, les intervalles en nombre indéfini qui séparent un terme d'un autre, soit dans l'ordre réel, soit dans l'ordre logique. Par exemple, on déduit par *exhaustion* la théorie des lignes courbes de celle des figures rectilignes, en épuisant par un effort graduel de la pensée les intervalles innombrables qui séparent une courbe d'avec une certaine figure, laquelle, moyennant une variation déterminée d'un de ses éléments, se rapproche de plus en plus de la courbe et tend à se confondre avec elle. Un polygone régulier de vingt, de mille, d'un million, d'un milliard de côtés, etc., conduit par la méthode d'*exhaustion* à un cercle. C'est ainsi, quoique plus indirectement, en vertu de cette *exhaustion*, qu'on démontre que les propriétés qui appartiennent au polygone d'un nombre quelconque de côtés appartiendront à la courbe dont ce polygone se rapproche indéfiniment. Pour les développements de cette théorie, v. l'article consacré à la théorie mathématique des LIMITES.

Un exemple plus familier d'*exhaustion* et qui est un des problèmes favoris de la sophistique grecque est celui-ci : Soit un tas de blé; il se compose de grains de blé; j'en retranche un, dix, cent, mille : le tas existe toujours. A quel moment commencerait-il de n'être plus un tas? Comment se fait-il que, par une *exhaustion* insensible, la suppression d'un certain nombre de ces grains, dont chacun importe si peu au tout, arrivera pourtant à faire disparaître le tas de blé?

Y a-t-il *exhaustion* possible entre le fini et l'infini? C'est une des grosses énigmes de la métaphysique. Suivant les empiriques, les positivistes de diverses écoles, il suffirait d'additionner indéfiniment le fini à lui-même, ou, ce qui est identique, de retrancher indéfiniment limite après limite pour arriver à la notion de l'infini. Suivant les rationalistes ou idéalistes, la notion qui sert de terme à cette *exhaustion* continue du *fini* n'est pas celle d'*infini*, mais seulement celle d'*indéfini*. V. ces trois mots.

Sous des formes qui ont varié avec le temps et qui se sont accommodées successivement aux divers progrès de la science, la méthode d'*exhaustion* reste une des plus fécondes de la logique et une des plus naturelles. Elle correspond aux deux opérations les plus simples des mathématiques : addition et soustraction, suivant que l'*exhaustion* se fait dans une série positive ou dans une série négative, et qu'on cherche à épuiser soit des réalités, soit des limites. Elle est d'un usage constant dans les mathématiques, et notamment dans la géométrie. Elle s'applique également en logique et en métaphysique. En logique, quand elle se borne à un très-petit nombre de cas, elle se confond avec l'argument nommé *dénombrement* ou *énumération*. V. ces mots.

EXHÈDRE s. f. (è-gzè-dre — gr. *exhedra*; du préf. *ex*, et de *hedra*, siége). Antiq. Grande salle qui faisait partie des gymnases et des grandes maisons particulières, chez les Romains et chez les Grecs, et où les savants et les philosophes se réunissaient pour enseigner et discuter : *Les* EXHEDRES *étaient souvent construites avec des absides circulaires où des rangées de siéges étaient disposées pour les réunions; elles étaient tantôt couvertes, tantôt exposées à l'air.*

EXHÉRÉDATION s. f. (è-gzé-ré-da-si-on — lat. *exhæredatio*; de *exhæredare*, exhéréder). Action d'exhéréder; état d'une personne exhérédée : *Menacer son fils de l'*EXHÉRÉDATION. *Etre condamné à l'*EXHÉRÉDATION. *L'*EXHÉRÉDATION *paternelle n'est point admise par le code civil.* (Acad.) *Quand un fils, une fille, pour satisfaire son inclination, foule aux pieds le vœu de son père, l'*EXHÉRÉDATION *est pour celui-ci le premier des droits et le plus saint des devoirs.* (Proudh.)

— **Encycl.** Dans le droit romain, on appelait *exhérédation* l'acte par lequel un citoyen excluait son enfant de son hérédité. A Athènes, le père de famille ne pouvait pas tester au préjudice de ses enfants. Il y avait cependant des causes d'*exhérédation* : ainsi elle était encourue par l'injure que le fils aurait proférée contre le père, et celui-ci encourait lui-même l'infamie s'il lui arrivait de pardonner. L'*exhérédation* était pareillement prononcée avec le bannissement contre le fils qui n'avait pas donné la sépulture à son père. (Pastoret, t. VI). A Rome, au contraire, du moins dans l'origine, le père de famille jouissait d'une liberté absolue quant à la disposition de ses biens, et il pouvait priver de son hérédité les enfants qu'il avait en sa puissance au moment de sa mort, bien qu'ils constituassent le premier ordre des héritiers *ab intestat*, celui des héritiers siens et nécessaires. *Uti legassit super pecunia tutelave suæ rei, ita jus esto*, comme dit la loi des Douze Tables. Le père n'était pas même obligé de dire expressément qu'il exhérédait ses enfants : son silence valait *exhérédation* et constituait l'*exhérédation tacite*. Ce droit donné au père de famille, droit antisocial, s'explique, du reste, par l'idée exagérée et fausse, par conséquent, que l'on se faisait, à cette époque, de la puissance du père de famille. Mais on ne peut faire longtemps violence à la nature des choses, et l'histoire du droit romain nous montre ici, comme ailleurs, comment le droit naturel transforma l'ancien droit des Quirites et en fit le type sur lequel vinrent plus tard se modeler toutes les législations qui lui succédèrent. La première atteinte portée au droit absolu du père de famille de disposer de ses biens comme il l'entendait fut amenée par la jurisprudence, qui exigea, pour la validité du testament, que l'*exhérédation* fût expresse. A l'égard des fils de famille, naturels ou adoptifs, l'*exhérédation* devait être spéciale et nominative; à l'égard des filles et des petits-fils, elle pouvait être collective (*inter cætera*). On voulait être certain que le père avait réellement pensé à ses enfants, et que c'était avec intention qu'il les avait exclus de son hérédité. La prétérition d'un héritier sien, même posthume ou né depuis l'institution, entraînait la rupture du testament. Du reste, l'*exhérédation* expresse était toujours un acte que l'on ne pouvait détruire et que les enfants exhérédés étaient obligés de subir. Cette première réforme eut lieu vers le temps de Cicéron. Elle fut bientôt suivie d'une autre bien autrement efficace, puisqu'elle eut pour effet de donner au fils exhérédé un moyen de recours contre le testament de son père qui l'excluait sans motif, et de faire rescinder ce testament comme ayant été fait contrairement au devoir de la piété paternelle, *officium paternæ pietatis*. C'est pour ce motif que ce recours du fils contre le testament de son père, qui l'excluait injustement de son hérédité, fut appelé *plainte d'inofficiosité*. A quelle époque cette innovation, d'origine prétorienne, fut-elle introduite? C'est ce que l'on ne peut dire avec certitude. Ce qu'il y a de positif, c'est que du temps de Cicéron on connaissait le testament inofficieux. A partir de l'introduction de la plainte d'inofficiosité, le droit de disposition du père de famille cessa d'être absolu, puisque l'*exhérédation* expresse ne fut plus une sentence sans appel. Désormais, une barrière étant posée devant l'absolue volonté du père, le droit des enfants se trouvait protégé. C'était devant le tribunal des centumvirs que se portait la plainte d'inofficiosité. Mais pourquoi ce tribunal? Parce que, le testament étant une loi émanée de la souveraineté individuelle du testateur, il fallait, pour le mettre à néant, un acte de la puissance souveraine, et que cet acte ne pouvait être fait que par les représentants de la souveraineté du peuple romain. Tel était précisément le caractère du tribunal des centumvirs, puisqu'il était le résultat de l'élection de toutes les tribus. Du reste, les centumvirs appréciaient la conduite du fils déshérité, et, s'ils jugeaient qu'il n'avait pas mérité l'*exhérédation*, ils déclaraient que le père avait

manqué de sagesse et testé contre le devoir de la piété paternelle : *parum sanæ mentis fuisse testatorem cum testamentum ordinaret, quod immerentem contra officium pietatis exheredasset.* (Brisson, *De formul.*, lib. V, form. 37). Telle était la formule au moyen de laquelle l'inofficiosité du testament était déclarée. Cette déclaration entraînait l'annulation du testament et avait pour conséquence l'ouverture de la succession *ab intestat*. Lorsque, au contraire, l'*exhérédation* paraissait fondée sur une juste cause, la plainte d'inofficiosité était écartée et le testament recevait son exécution. Le droit des enfants sur l'hérédité de leur père dépendait donc de leur conduite envers lui. La plainte d'inofficiosité prit la plus grande extension dans le droit romain. Cette voie fut ouverte aussi aux ascendants à l'égard des testaments de leurs descendants : les frères et les sœurs mêmes purent la prendre, dans le cas où le testateur ne laissait ni descendants ni ascendants; mais ils ne pouvaient se plaindre qu'autant que l'héritier qui leur avait été préféré était noté d'infamie, tandis que les descendants et les ascendants étaient admis à intenter l'action d'inofficiosité contre toute personne, même contre le prince. On finit aussi par déterminer les cas d'*exhérédation* : ils arrivèrent successivement, pour les enfants, jusqu'au nombre de quatorze, énumérés dans la novelle 115, chap. III. La même novelle, chap. IV, détermine huit causes d'*exhérédation* contre les ascendants de la part des descendants, et la novelle 22, chap. XLVII, en détermine trois entre les frères et sœurs respectivement. Si nous examinons maintenant la plainte d'inofficiosité dans son rôle historique, nous voyons qu'elle marque, dans le droit romain, l'apparition de ce principe du droit naturel dont nous avons parlé en commençant, et qui veut que l'enfant ne puisse être dépouillé entièrement de l'hérédité de ses parents. Elle fut la première sanction sérieuse donnée à ce principe, et elle eut pour effet d'amener la théorie de la légitime, garantie bien autrement efficace du droit des enfants. Voici comment cette théorie de la légitime prit naissance et se développa dans le droit romain. D'abord on permit aux héritiers institués d'offrir aux enfants exhérédés la quatrième portion de l'hérédité, afin d'écarter la plainte d'inofficiosité. On étendit ainsi aux enfants non institués héritiers cette disposition de la loi Falcidie, qui défendait que les legs dépassassent plus des trois quarts de l'hérédité, ce qui avait fait donner au quart réservé le nom de quarte Falcidie. Plus tard, la légitime des enfants fut augmentée en raison de leur nombre : elle fut d'un tiers si le défunt n'avait point fait de disposition et si ses enfants étaient au nombre de quatre au moins; de la moitié, lorsqu'ils étaient cinq ou un plus grand nombre. En conséquence, la légitime était plus forte quand il y avait cinq enfants au lieu de quatre; car, dans le premier cas, chaque enfant avait un dixième, tandis qu'il n'avait qu'un douzième dans le second. Ces règles furent étendues à tous les autres parents ayant droit à une légitime, c'est-à-dire aux enfants, en absence de descendants, et aux frères et sœurs lorsqu'il n'y avait ni ascendants ni descendants, et que l'héritier institué était noté d'infamie. La légitime des descendants était donc fixée au tiers pour eux tous, puisque quatre seulement pouvaient succéder, les plus proches excluant les plus éloignés; quant à celle des frères et des sœurs, elle était du tiers quand ils étaient quatre ou moins, et de moitié quand ils étaient cinq ou plus. Lorsque la légitime avait été respectée par le testateur, il n'y avait pas lieu à la plainte d'inofficiosité; dans le cas contraire, cette action était ouverte et elle entraînait la rupture du testament. Mais, sous Constantin, les légitimaires n'eurent plus que l'action en supplément, lorsque le testateur leur avait laissé quoi que ce fût, en ajoutant néanmoins que le quart serait complété *boni viri arbitratu*. Justinien fit plus encore; il voulut que, dans ce cas, l'action en supplément fût seule accordée, encore que le testateur n'eût pas ajouté que le quart serait complété, et, par là, il établit d'une manière définitive la légitime. Ces principes, qui, dans la législation romaine, à son dernier état, protégeaient le droit naturel qu'ont les enfants sur les biens de leurs parents, ont passé, dans ce qu'ils ont d'essentiel, dans toutes les législations qui lui ont succédé. Dans notre ancien droit, la légitime existait dans les pays de coutume comme dans les pays de droit écrit, et, maintenant, le code qui nous régit a cherché, au moyen de la réserve et de la quotité disponible, à donner tout à la fois satisfaction au droit qu'ont les parents de disposer de leurs biens et au droit que les enfants possèdent sur ces mêmes biens. Tant que les parents ne dépassent pas la quotité disponible, leur droit de disposition est absolu. Quant à la réserve, notre code n'admet pas de cause d'*exhérédation* qui puisse la faire perdre aux héritiers y ayant droit; mais, dans certains cas, il exclut, comme indignes, certaines personnes de l'hérédité (code civ., art. 727). Il n'en est pas de même dans certaines législations modernes où, tout en admettant la légitime, on reconnaît certaines causes d'*exhérédation* qui autorisent le testateur à en dépouiller ceux qui ont des droits sur sa succession. C'est ce qui a lieu, par exemple, dans le code autrichien. Il admet la légitime; mais les enfants qui sont exhérédés n'y ont aucun droit. Les causes d'*exhérédation* pour un enfant sont : 1° s'il abjure le christianisme; 2° s'il a laissé sans secours le testateur dans un état de détresse; 3° si, à cause d'un crime, il a été condamné à la peine de mort ou à vingt ans de travaux forcés; 4° s'il mène une vie contraire à la morale (art. 767, 768). De même, dans le code bavarois, qui admet aussi la légitime, l'héritier exhérédé n'y a plus droit; les causes d'*exhérédation* y sont : 1° si les enfants ont insulté leurs parents ou les ont dénoncés pour crime (excepté ceux d'hérésie, de sacrilége, de lèse-majesté), s'ils les ont trahis ou s'ils ont attenté à leur vie; 2° s'ils sont sorciers; 3° s'ils sont convaincus d'adultère avec leur beau-père ou leur belle-mère; 4° s'ils se livrent, contre la volonté des parents, à une profession honteuse (théâtre, etc.); 5° s'ils négligent leurs parents pendant une maladie, ou s'ils ne payent pas leur rançon dans le cas où ils seraient prisonniers; 6° s'ils les empêchent de faire un testament. Les mêmes causes peuvent motiver l'*exhérédation* des pères et mères, frères et sœurs (art. 17). Du reste (art. 16), l'*exhérédation* doit être exprimée en termes formels dans le testament, et la cause en doit être énoncée; cette cause doit être prouvée par l'héritier institué, si l'héritier nécessaire l'exige, et l'*exhérédation* est annulée par la réconciliation prouvée du testateur avec l'exhérédé.

EXHÉRÉDÉ, ÉE (è-gzé-ré-dé) part. passé du v. Exhéréder. Déshérité : *Enfant* EXHÉRÉDÉ *par ses parents.*

— Par ext. Privé des avantages dont les autres jouissent : *Le tiers état était une classe* EXHÉRÉDÉE.

— Substantiv. Personne exhérédée : *Il nous importe à tous, aux* EXHÉRÉDÉS *comme aux possessionnés de la civilisation, de rendre de plus en plus inviolable le principe familial et héréditaire.* (Proudh.)

EXHÉRÉDER v. a. ou tr. (è-gzé-ré-dé — lat. *exhæredare;* de *ex* préf. privat., et de *hæres*, héritier. Change le second *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exhérède, qu'ils exhérèdent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'exhéréderai, nous exhéréderions*). Jurispr. Déshériter : *La loi a limité le pouvoir des pères; il ne leur est plus permis d'*EXHÉRÉDER *leurs enfants.* (Bousquet.)

— Par ext. Priver d'avantages dont les autres jouissent : *Il est des professions que l'injustice de la société* A *complétement* EXHÉRÉDÉES.

S'exhéréder v. pr. Etre exhérédé : *En France, les enfants ne peuvent plus* S'EXHÉRÉDER.

— **Syn. Exhéréder, déshériter.** V. DÉSHÉRITER.

EXHIBÉ, ÉE (è-gzi-bé) part. passé du v. Exhiber. Produit, montré : *Papiers* EXHIBÉS.

EXHIBER v. a. ou tr. (è-gzi-bé — lat. *exhibere;* de *ex*, hors de, et *habere*, avoir). Pratiq. Produire en justice : EXHIBER *ses titres.* EXHIBER *des livres de commerce.*

— Dans le langage ordinaire, Montrer, présenter : EXHIBER *son passe-port. Il nous* EXHIBA *une pancarte chargée d'attestations.* (Acad.)

— Fig. Faire étalage de : EXHIBER *son bagage scientifique. Nos abbés en manteau court* EXHIBAIENT *à Paris le vice, le ridicule et la sottise.* (Chateaub.)

S'exhiber v. pr. Etre exhibé, montré : *Des titres qui ne sauraient* S'EXHIBER.

— **Antonymes.** Cacher, dissimuler.

EXHIBITEUR s. m. (è-gzi-bi-teur — rad. *exhiber*). Néol. Celui qui fait une exhibition.

EXHIBITION s. f. (è-gzi-bi-si-on — lat. *exhibitio;* de *exhibere*, exhiber). Pratiq. Action d'exhiber, de produire en justice : *Faire l'*EXHIBITION *des pièces de son contrat.*

— Dans le langage ordinaire, Action de montrer, de faire voir, de présenter : *Faire l'*EXHIBITION *de tout ce qu'on a dans ses poches. Rien ne plaît tant aux femmes que de faire l'*EXHIBITION *de leurs diamants et de leurs charmes.*

— Fig. Etalage : *Faire une pompeuse* EXHIBITION *de son savoir.*

— Nom que l'on donne en Angleterre aux expositions industrielles, agricoles ou artistiques : *La grande* EXHIBITION *de Londres.*

EXHIBITOIRE adj. (è-gzi-bi-toi-re — lat. *exhibitorius;* de *exhibere*, exhiber). Pratiq. Qui a rapport à l'exhibition : *Mesure, formalité* EXHIBITOIRE.

EXHILARANT, ANTE adj. (è-gzi-la-ran, an-te — lat. *exhilarans;* de *ex* préf., et de *hilaris*, gai). Qui porte, qui excite à la gaieté, à l'hilarité : *Propos* EXHILARANT. *Le café est devenu populaire, le matin comme aliment, et après dîner comme boisson* EXHILARANTE *et tonique.* (Brill.-Sav.) *Pris intérieurement, l'ambre est souverainement tonique et* EXHILARANT. (Brill.-Sav.)

— Chim. *Gaz exhilarant*, Ancien nom du protoxyde d'azote.

— s. m. Aliment, boisson qui provoque la gaieté : *Le café est un puissant* EXHILARANT.

EXHORRIZE adj. (è-gzo-ri-ze — du gr. *exô*, en dehors; *rhiza*, racine). Bot. Se dit des végétaux dont les racines sont déjà développées dans la graine.

EXHORTATEUR s. m. (è-gzor-ta-teur — rad. *exhorter*). Hist. relig. Ministre de la religion mennonite en Prusse.

EXHORTATIF, IVE adj. (è-gzor-ta-tiff, i-ve — rad. *exhorter*). Qui contient une exhortation, qui sert d'exhortation : *Discours* EXHORTATIF.

EXHORTATION s. f. (è-gzor-ta-si-on — lat. *exhortatio;* de *exhortari*, exhorter). Discours par lequel on exhorte : *Faire une* EXHORTATION. *Être touché par les* EXHORTATIONS *d'une mère. Autant nous devons de sévérité à l'esprit de mécontentement et de murmure, autant nous devons de patience, de discussion et d'*EXHORTATION *aux doutes des âmes timorées.* (Mirab.) ‖ Discours pieux, petit sermon : EXHORTATION *religieuse. Les* EXHORTATIONS *d'un curé à ses paroissiens.*

— Fig. Encouragement, motif déterminant : *Sa mort est pour nous une* EXHORTATION *à bien vivre.* (Fléch.)

— Rhétor. Figure qui consiste à exciter, par des mouvements oratoires, les sentiments que l'on cherche à faire naître.

EXHORTÉ, ÉE (è-gzor-té) part. passé du v. Exhorter. Engagé, poussé par des exhortations : *Être* EXHORTÉ *à la patience.*

EXHORTER v. a. ou tr. (è-gzor-té — lat. *exhortari;* formé du préf. *ex*, et de *hortari*, exciter, exhorter, que les grammairiens latins disent être le fréquentatif de *orior*. On a rapproché ce dernier mot du verbe grec *ornumi*, je pousse, je presse, qui se rattache sûrement à la grande racine sanscrite *ar*, en zend *ir*, *ere*, dont le sens primitif est celui de mouvement en général, mais surtout de mouvement en haut, comme le latin *oriri*, qui en provient certainement, ou de mouvement vers quelque chose. Elle prend aussi la signification active de mouvoir, élever, exciter, etc. Ce serait nous laisser aller trop loin que de vouloir suivre dans ses acceptions diverses et ses nombreux dérivés cette racine remarquable, une des plus répandues et des plus fécondes de la famille aryenne. La vieille langue employait, dans le sens d'*exhorter*, le composé *enhorter*, usité jusque dans le XVIe siècle, du latin *inhortari*). Chercher à persuader par des discours : EXHORTER *quelqu'un au repentir, à la patience, au courage, à la paix, à la douceur. Auguste écrivit lui-même un livre pour* EXHORTER *les Romains à l'étude de la philosophie.* (B. Const.) *L'histoire, qu'est-ce? Le long procès-verbal du supplice de l'humanité : le pouvoir tient la hache et le prêtre* EXHORTE *le patient.* (Lamenn.)

— Par ext. Servir d'exhortation, d'incitation : *La brièveté de la vie nous* EXHORTE *au mépris des richesses.*

— Absol. : *Nous sommes ambassadeurs pour Jésus-Christ, dit saint Paul, et Dieu* EXHORTE *pour nous.* (Boss.)

S'exhorter v. pr. S'exciter, chercher à se persuader soi-même : *L'âme qui prie* S'EXHORTE *au bien.* (Proudh.)

— Réciproq. S'exciter, s'encourager les uns les autres : *Ils* S'EXHORTAIENT *à mourir en braves.*

— **Antonymes.** Détourner, dissuader.

EXHUMATION s. f. (è-gzu-ma-si-on — rad. *exhumer*). Action d'exhumer, de déterrer un cadavre : *Procéder à l'*EXHUMATION *d'un corps. Les* EXHUMATIONS *juridiques sont devenues une source importante de lumière dans les instructions criminelles relatives aux empoisonnements.* (Robin.)

— Fig. Production de choses demeurées cachées ou oubliées : EXHUMATION *de titres, de vieux parchemins, d'anciens souvenirs.*

— **Encycl.** Législ. L'*exhumation* est criminelle ou licite. Elle est criminelle lorsqu'elle consiste dans la violation de la sépulture, accomplie soit par haine de la personne ensevelie, soit dans le but de dépouiller le cadavre des objets déposés dans son cercueil. Elle est licite quand elle a lieu : 1° sur la demande de la famille; 2° par mesure administrative; 3° par autorité de justice.

— *Exhumation criminelle.* Sans remonter à la législation romaine, nous trouvons dans Merlin un arrêt rendu, le 11 février 1711, par le parlement de Paris, en faveur du duc de Lesdiguières contre l'abbé et les religieux de Saint-Wast de Moreuil, qui avaient exhumé les corps des seigneurs de Crequi pour en voler les plombs. Un des religieux fut condamné à être conduit par l'exécuteur de la haute justice, en chemise, la corde au cou, tenant à la main une torche de cire ardente du poids de 2 livres, devant la principale entrée de l'église de Saint-Wast. Là, on le somma de dire et de déclarer, à genoux, à haute et intelligible voix « que, méchamment et comme mal avisé, il avait profané les tombeaux des anciens seigneurs de Créqui, qu'il avait volé et vendu les plombs de six cercueils, dont il se repentait et en demandait pardon à Dieu, au roi, à la justice et aux seigneurs de Créqui. » Il fut ordonné, de plus, qu'il serait célébré un service solennel auquel assisterait le religieux, en son habit ordinaire, étant à genoux, ayant entre les mains un cierge du poids d'une livre et qu'ensuite il serait conduit aux galères pour trois ans. En exécution du même arrêt, « l'abbé, un autre religieux et un maçon, complice de l'*exhumation*, furent appelés à la chambre de la Tournelle, où l'abbé et le maçon furent blâmés et l'autre religieux admonesté. En outre, le maçon fut condamné à 3 livres d'amende et contraint d'assister nu-tête et à genoux au service solennel; l'abbé dut payer 10 livres d'amende et le religieux aumôner 3 livres au pain des prisonniers. »

Louis Debaise et Théodulphe Wabrant, « convaincus d'avoir insulté aux mânes reposant dans le cimetière de Binche, en y enlevant une tête et des ossements » qu'ils avaient jetés dans la maison d'un particulier, dans la nuit du 4 au 5 avril 1809, furent condamnés par jugement du tribunal correctionnel de Charleroi, chacun à un mois de prison, à une amende de 50 francs et aux dépens, en vertu de l'art. 41 du titre II de la loi du 22 juillet 1791, de l'art. 2 de la loi du 7 vendémiaire an IV, et du décret impérial du 23 prairial an XII. Ce décret charge spécialement les autorités locales de maintenir l'exécution des lois et règlements qui prohibent les *exhumations* non autorisées, et d'empêcher qu'il ne se commette dans les lieux de sépulture aucun désordre, aucun acte contraire au respect dû à la mémoire des morts.

L'art. 360 du code pénal punit d'un emprisonnement de trois mois à un an, et de 16 fr. à 200 fr. d'amende, quiconque s'est rendu coupable de violation de tombeaux ou de sépultures, « sans préjudice, ajoute l'art. 360, des peines contre les crimes ou délits qui se seraient joints à celui-ci. »

— *Exhumations licites.* Lorsqu'une famille a l'intention de faire exhumer le cadavre d'un de ses parents pour le faire transporter dans un autre lieu, elle doit en demander l'autorisation : 1° à Paris, au préfet de police; 2° dans les départements, aux maires.

L'administration peut faire procéder à l'*exhumation* quand l'inhumation a été opérée sans l'autorisation exigée par l'art. 77 du code Napoléon; quand elle n'a pas été effectuée suivant les règles de salubrité prescrites ou lorsque le cadavre a été inhumé dans un lieu non destiné aux ensevelissements. L'administration ordonne encore l'*exhumation* dans le cas de translation d'un cimetière; elle fait alors enlever tous les cadavres, qui sont transportés dans le nouveau lieu de sépulture. V. CIMETIÈRE.

Enfin, lorsqu'il s'agit de rechercher les traces d'un crime, l'*exhumation* a lieu par autorité judiciaire. Depuis Orfila, les *exhumations* juridiques sont devenues très-fréquentes dans les poursuites criminelles. Grâce aux progrès accomplis par la médecine légale et aux connaissances de nos chimistes, la justice trouve souvent des preuves irrécusables soit sur l'identité du cadavre, soit sur le genre de mort, bien que souvent l'inhumation remonte à une époque très-éloignée.

C'est au magistrat instructeur du procès criminel qu'il appartient d'ordonner l'*exhumation*. Elle est faite, autant que possible, en la présence et sous les yeux de l'accusé.

Quelle que soit la cause d'une *exhumation*, il est certaines formalités prescrites par les règlements, tant dans l'intérêt de l'hygiène que dans celui des convenances sociales. Nous n'avons pas à nous occuper de la question à ce dernier point de vue, et il n'est pas un magistrat qui, en dehors de toute prescription écrite, ne trouve en lui-même la notion de ce qu'il y a à faire. Examinons seulement le côté hygiénique.

Les dangers des *exhumations* ont été singulièrement exagérés. Il peut y avoir du danger à descendre dans une fosse commune pour exhumer un cadavre; mais on ne saurait admettre ce danger lorsqu'il s'agit d'une *exhumation* dans une fosse particulière. Lors même qu'on ne prendrait aucune précaution, il ne saurait en résulter que de légères incommodités. Cependant lorsque, la décomposition étant encore peu avancée, l'abdomen est considérablement tuméfié, il faut, au moment où l'on ouvre les parois de cette cavité, se tenir autant que possible à l'écart et éviter de respirer le gaz méphitique qui s'en dégage. Pour prévenir, d'ailleurs, toute espèce d'accidents, il convient de procéder aux *exhumations* le matin, d'employer deux ou trois fossoyeurs, afin que l'opération soit faite promptement, et de se servir de bêches et non de pioches, pour que les ouvriers soient moins courbés vers la terre. On peut arroser de temps en temps les parties de la fosse déjà creusées avec 2 ou 3 onces d'une faible dissolution de chlorure de chaux (une once de chlorure de chaux sur deux pintes d'eau). « Mais, dit un médecin légiste très-renommé, dans les nombreuses *exhumations* dont nous avons été chargé, nous n'avons jamais senti la nécessité d'en faire usage; à plus forte raison, toute autre précaution est-elle superflue. Tout ce que nous pouvons conseiller, lorsque l'odeur putride est trop désagréable, c'est de jeter au fond de la fosse, et sur la partie de la bière encore entière, 3 ou 4 onces de la liqueur désinfectante que nous venons d'indiquer, et, lorsque le cadavre a été extrait du cercueil et déposé sur une table, de verser çà et là sur cette table, à côté du cadavre, 2 ou 3 onces de cette même eau, qui agira à peu près avec la même énergie que si elle était répandue sur le corps lui-même. Dans aucun cas le corps ne devra être arrosé de chlorure, comme on le conseillait autrefois; car il se formerait presque instantanément du sous-carbonate de chaux (si l'on avait employé le chlorure de chaux) qui con-

vrirait les organes d'une couche blanche, empêcherait de bien les étudier et altérerait même les tissus. »

EXHUMÉ, ÉE (è-gzu-mé) part. passé du v. Exhumer. Déterré : *On ordonna que le corps serait* EXHUMÉ.

— Fig. Mis au jour, en parlant d'objets demeurés cachés ou oubliés : *Vieux titres* EXHUMÉS. *Souvenirs* EXHUMÉS.

Que me fait ce reproche *exhumé* des vieux temps,
De répéter sans fin mes oracles constants?
BARTHÉLEMY.

EXHUMER v. a. ou tr. (è-gzu-mé — lat. *exhumare* ; du préf. *ex*, et de *humus*, terre). Tirer de sa sépulture, déterrer : EXHUMER *un cadavre*.

— Par ext. Remettre au jour, tirer de l'oubli : EXHUMER *de vieux titres, d'anciens souvenirs, un nom oublié. On pourra* EXHUMER *le régime de la compression ; mais le faire revivre, jamais!* (E. de Gir.)

L'histoire inexorable *exhumera* les rois.
LEBRUN.

— **Syn. Exhumer, déterrer.** V. DÉTERRER.

— **Antonyme.** Inhumer.

EXHYMÉNINE s. f. (è-gzi-mé-ni-ne — du gr. *ex*, hors de; *humên*, membrane). Bot. Membrane externe du pollen.

EXIDIE s. f. (è-gzi-dî — du gr. *ex*, hors de ; *idea*, forme). Bot. Genre de champignons ligneux, se développant librement.

EXIGÉ, ÉE (è-gzi-jé) part. passé du v. Exiger. Réclamé, imposé : *Dette* EXIGÉE. *Conditions* EXIGÉES *de tous les candidats*.

EXIGEANT (è-gzi-jan) part. prés. du v. Exiger : *Des créanciers* EXIGEANT *le payement des sommes qui leur sont dues*.

EXIGEANT, ANTE adj. (è-gzi-jan, an-te — rad. *exiger*). Qui exige, qui est dans l'habitude d'exiger beaucoup : *Se montrer* EXIGEANT. *L'amour-propre est susceptible, la vanité* EXIGEANTE *et l'orgueil absolu ; trois maîtres difficiles à servir.* (S. Dubay.) *Le monde a le droit d'être* EXIGEANT ; *il est si souvent trompé!* (Balz.) *Les voluptés deviennent plus* EXIGEANTES *en s'assouvissant*. (Proudh.)

— **Antonymes.** Accommodant, facile, maniable, traitable.

EXIGENCE s. f. (è-gzi-jan-se — rad. *exiger*). Caractère, prétentions habituelles de celui qui exige trop, qui est exigeant : *Etre d'une extrême* EXIGENCE. *Les diverses sectes varient dans leurs dogmes, sans varier dans leurs* EXIGENCES. (Mirab.) *Le monde a pour la femme plus d'*EXIGENCE *que pour l'homme*. (Mme Romieu.) ‖ Acte d'une personne exigeante : *Des* EXIGENCES *continuelles. Fatiguer par ses* EXIGENCES. *La faiblesse ne désarme pas ; elle encourage à de nouvelles* EXIGENCES. (Lamart.)

— Fig. Besoin, nécessité ; occurrence imposant une obligation : *Selon l'*EXIGENCE *des temps et des lieux. Liberté et répression sont deux systèmes qui ont chacun leurs* EXIGENCES *absolues.* (E. de Gir.)

EXIGER v. a. ou tr. (è-gzi-jé — lat. *exigere*, littéralement tirer hors, d'où l'acception de faire payer, puis celle de réclamer une chose due. *Exigere* est formé de *ex*, hors, et *agere*, pousser, qui répond à la racine sanscrite *ag*, pousser, mener, d'où aussi le zend *az*, le grec *agein* et le scandinave *aka*, même sens. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *J'exigeai, nous exigeons*). Demander comme chose due ; imposer comme nécessaire ou obligatoire : EXIGER *le payement de l'impôt.* EXIGER *le silence.* EXIGER *une soumission aveugle.* EXIGER *de gros intérêts. L'homme juste ne doit pas toujours demander ni ce qu'il peut ni ce qu'il a droit d'*EXIGER *des autres.* (Boss.) *Dieu* EXIGERA *plus de ceux à qui il aura plus donné.* (Mass.) *Il est utile que les lois* EXIGENT *des différentes religions, non-seulement qu'elles ne troublent pas l'Etat, mais aussi qu'elles ne se troublent pas entre elles.* (Montesq.) *Qui n'aurait que la probité que les lois* EXIGENT *serait encore un assez malhonnête homme.* (Duclos.) *L'Etat a le droit d'*EXIGER *que tous les enfants sachent au moins lire, écrire et calculer.* (E. de La Bédollière.) *La modestie est une vertu que chacun* EXIGE *des autres.* (A. Karr.)

— Fig. Demander, réclamer, nécessiter, rendre indispensable : *Ce que la nature* EXIGE. *Les circonstances* EXIGENT *de la prudence. N'oublions pas ce qu'*EXIGE *l'honneur. Votre santé* EXIGERAIT *des soins. L'homme passe aisément d'une opinion à l'autre, lorsque son intérêt l'*EXIGE. (Mme de Staël.) *La vengeance* EXIGE *un certain courage : combien de gens ne sont magnanimes que par lâcheté.* (A. d'Houdetot.) *L'essence des religions est d'*EXIGER *une croyance absolue.* (E. Renan.)

S'exiger v. pr. Etre exigé : *Si l'amitié s'accorde, l'estime* S'EXIGE, *et si l'une est un don, l'autre est une dette.* (Beaumarch.) *La confiance se mérite et ne peut* S'EXIGER. (La Rochef.-Doud.)

— **Antonymes.** Dispenser, exempter.

EXIGIBILITÉ s. f. (è-gzi-ji-bi-li-té — rad. *exigible*). Caractère, état de ce qui est exigible : *L'*EXIGIBILITÉ *d'une dette, de l'impôt.*

EXIGIBLE adj. (è-gzi-ji-ble — rad. *exiger*). Qui peut être exigé : *Créance* EXIGIBLE. *Une dette de jeu est* EXIGIBLE *dans les vingt-quatre heures. L'impôt n'est* EXIGIBLE *qu'après la répartition.*

EXIGU, UË adj. (è-gzi-gu, û — lat. *exiguus* ; de *exigere*, pousser dehors). Fort petit, insuffisant par ses dimensions ou sa quantité : *Logement* EXIGU. *Revenu* EXIGU. *Dîner par trop* EXIGU.

— **Syn. Exigu, petit.** *Petit* exprime simplement qu'une chose n'est pas grande, a peu de hauteur, peu de développement, peu d'étendue. *Exigu* ajoute à cette idée celle d'insuffisance ; il signifie trop petit.

— **Antonymes.** Démesuré, énorme, exubérant, gigantesque, grandiose, immense, vaste.

EXIGUÏTÉ s. f. (è-gzi-gu-i-té — lat. *exiguitas* ; de *exiguus*, exigu). Petitesse, insuffisance, caractère de ce qui est exigu : *L'*EXIGUÏTÉ *d'un logement. L'*EXIGUÏTÉ *de sa fortune l'oblige à beaucoup d'économie.* (Acad.)

EXIL s. m. (è-gzil — lat. *exilium*, même sens). Expulsion hors de la patrie ; état d'une personne ainsi expulsée : *Condamner des citoyens à l'*EXIL. *Vivre en* EXIL *ou dans l'*EXIL. *L'homme civilisé préfère le trépas au calme funeste de l'*EXIL *ou de l'abandon.* (Alibert.) *C'est une affreuse invention de la discorde que l'*EXIL ; *elle rend l'exilé malheureux, elle dénature son cœur, elle le met à l'aumône de l'étranger, elle promène au loin l'affligeant spectacle des troubles du pays. De toutes les traces d'une révolution, c'est celle qu'il faut effacer la première.* (Thiers.)

Oh ! n'exilons personne ! oh ! l'*exil* est impie !
V. HUGO.

— Par anal. Etat de celui qui vit hors de sa patrie : *L'*EXIL *brillant d'un ambassadeur a ses ennuis aussi bien que sa dignité.* (De Broglie.) ‖ Séjour dans un lieu autre que celui où l'on réside ordinairement : *La ville où nous sommes est pour nous un lieu d'*EXIL. (Acad.)

— Par ext. Lieu où réside l'exilé ; lieu où l'on se tient éloigné de sa résidence ordinaire ou des relations ordinaires de la vie : *Revenir de son* EXIL. *Préférer l'*EXIL *des champs au tumulte de la société.*

Salut, champs que j'aimais, et vous, douce verdure,
Et vous, riant *exil* des bois.
GILBERT.

— Mystic. Terre, vie mortelle, par opposition au ciel, qui est la patrie des élus : *La terre est pour l'homme un lieu d'*EXIL. *La vie est un temps d'*EXIL. (Acad.)

... N'accuse point l'heure
Qui te ramène à Dieu !
Soit qu'il naisse ou qu'il meure,
Il faut que l'homme pleure :
Ou l'*exil* ou l'adieu.
LAMARTINE.

— **Epithètes.** Long, dur, pénible, cruel, douloureux, amer, fatal, affreux, terrible, rigoureux, épouvantable, horrible, triste, éternel, mortel, injuste, honorable, glorieux, court, passager, momentané, adouci, embelli, riant, joyeux, juste, mérité.

— **Encycl.** Nous ne nous occuperons pas ici de l'*exil* au point de vue historique et social ; les détails que nous avons donnés au mot BANNISSEMENT s'appliquent aussi bien à *exil*. Nous nous contenterons de dire quelques mots des exilés célèbres, qui, la plupart du moins, n'ont dû leur éloignement de la patrie qu'à l'ingratitude de leurs concitoyens ou à des malheurs immérités.

Comme l'amour de la patrie est dans certaines grandes âmes la passion la plus vive et l'affection la plus ardente, il est naturel que l'*exil* devienne pour ces esprits généreux, pour ces grands patriotes, le plus douloureux supplice. Aussi la liste est-elle longue, et point encore close, de ceux qui, chassés de leurs cités et sans espoir d'y rentrer jamais, ont fait retentir l'air de leurs cris de désespoir, arrivés jusqu'à nous. Il y a ainsi toute une poésie, toute une littérature de l'*exil*, comme il y a une littérature de l'amour, une littérature de la gloire. Certains héros de l'antiquité ont dû à leur *exil* d'avoir un nom populaire. Certaines physionomies ne se présentent à notre mémoire qu'entourées de cette auréole d'un autre martyre.

Les premiers exilés sur lesquels l'imagination aime à se reporter sont ces douze tribus d'Israël, ce peuple du Seigneur traîné en captivité sur les bords de l'Euphrate par les farouches conquérants d'Assyrie, ces vieillards, ces filles de Sion, qui, assises au bord des fleuves, ont suspendu leurs harpes aux branches des saules et ne répètent plus, comme les compagnes d'Esther, que des chants de regrets :

Du doux pays de nos aïeux,
Serons-nous toujours exilées?

Solon, l'illustre législateur des Athéniens voyant son œuvre troublée par les discordes et pervertie par la tyrannie, s'exila lui-même loin d'une patrie qu'il n'avait pu sauver. Ce nom d'Athènes réveille bien vite le souvenir fameux de l'ostracisme. On a fait sur cette loi étrange bien des phrases retentissantes ; on a dit que le peuple athénien avait eu l'art de décréter l'ingratitude. Il faut en revenir à la vérité. La loi d'ostracisme était en réalité l'œuvre d'une cité humaine et qui respectait la vie de l'homme. Elle ne s'appliquait qu'aux rares moments où deux citoyens, également puissants et ambitieux, et rivaux acharnés, ne pouvaient plus être conservés l'un et l'autre sans péril pour la paix publique. Le peuple était appelé alors à prononcer entre les deux adversaires, et l'*exil* du condamné empêchait ces luttes sanglantes qui ne se terminent que par la chute d'un parti et la mort de son chef. Cette sentence du peuple fut appliquée, entre autres cas, à Callias, à Thémistocle, à Aristide et à Cimon. Telle était cette peine célèbre. A Athènes, elle n'avait rien d'infamant. Ce qui l'a rendue surtout fameuse, c'est l'histoire de Thémistocle banni de la ville qu'il avait sauvée et se réfugiant chez le roi de Perse. L'histoire du vainqueur assis au foyer du vaincu est devenue légendaire. Napoléon Ier l'a rendue populaire par sa lettre écrite à bord du *Bellérophon* : « Je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique. » Après Thémistocle, la Grèce compte encore parmi ses exilés célèbres Anaxagore et Phidias, le philosophe et le sculpteur, tous deux exilés pour cause d'impiété, malgré l'appui de Périclès, leur ami ; puis Eschine, qui, ayant demandé contre Démosthène la peine de l'*exil* et ayant perdu son procès, subit lui-même le bannissement, suivant l'usage. Démosthène lui-même fut exilé, sur l'accusation de s'être laissé corrompre par Harpalus, révolté contre Alexandre. A Rome, l'*exil* était l'une des peines les plus fortes que l'on pût prononcer contre un Romain, la vie du citoyen étant d'ordinaire respectée ; mais, à la différence d'Athènes, les luttes civiles s'y terminaient plus souvent par des révolutions sanglantes que par de paisibles sentences. La justice ou la vengeance populaire firent pourtant quelques victimes illustres. Scipion, le premier Africain, après avoir deux fois triomphé de la haine des tribuns, fut à la fin condamné à l'*exil* il fit, dit-on, graver sur son tombeau ces mots : « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes cendres. » Pendant ce temps, son glorieux rival, Annibal, chassé par l'ingratitude des siens, et poursuivi d'asile en asile par la haine de Rome, allait, comme dit éloquemment Juvénal, « client illustre et digne d'admiration, faire antichambre, le matin, dans le palais du tyran de Bithynie, jusqu'à ce qu'il plût à celui-ci de s'éveiller. » Plus tard, avec Sylla, les proscriptions, c'est-à-dire la poursuite à outrance, la mort, la confiscation, remplacèrent le bannissement : c'est par là que se distinguent du génie clément des Athéniens les farouches instincts de Rome. Pour fuir la mort, il fallut se réfugier dans les régions lointaines, et Marius alla se consoler sur les ruines de Carthage. Un peu plus tard encore, nous retrouvons parmi les exilés célèbres Verrès, qui avait dû fuir devant les ardentes imprécations de Cicéron ; puis Milon, exilé résigné, qui se consolait de la patrie absente en mangeant à Marseille d'excellentes huîtres ; Cicéron lui-même qui, chassé de Rome par Clodius et les démagogues, pleurait, à Dyrrachium, en face de l'Italie, toutes les larmes de ses yeux. Il connaissait les douleurs de l'*exil* ; aussi employa-t-il plus tard toutes les ressources de son éloquence pour faire rappeler les ennemis de César, bannis de la république, Marcellus, Ligarius. Sous le règne d'Auguste, Ovide alla pleurer sur les bords du Danube, le crime « *d'avoir vu* quelque chose. » Pendant plusieurs années, le poëte exilé fit retentir de ses plaintes les rives du Pont-Euxin ; mais la douleur fut ici mauvaise inspiratrice de la poésie ; les *Tristes*, les *Pontiques* sont des soupirs bien monotones. Sous l'empire, les adversaires des empereurs n'ont plus guère à craindre l'*exil* ; la mort leur est réservée. Seuls, ceux à qui l'on ne peut même reprocher une parole imprudente, mais qui insultent à la corruption générale par la pureté de leurs mœurs et l'élévation de leurs doctrines, sont chassés. « On envoie en *exil*, dit Tacite, ceux qui enseignent la sagesse, pour que nulle part on ne puisse rien trouver d'honnête. »

Au moyen âge, celui en qui se personnifient les douleurs, les colères, les désespoirs de l'*exil*, c'est le grand Florentin, Dante, chassé de Florence par les querelles des *blancs* et des *noirs*, errant, inquiet et malheureux, dans toutes les villes, et cherchant, sans le pouvoir trouver, « le grand art du retour. » En vain il écrivit à sa cité une lettre touchante qui commence par ces mots : « *Popule mi, quid feci tibi?* (Mon peuple, que t'ai-je fait?), » il dut passer la moitié de sa vie dans l'*exil*, et il a exhalé dans sa *Divine comédie* sa plainte éternelle. « Partout où le doux *si* résonne, on m'a vu errer et mendier ; j'ai mangé le pain d'autrui et savouré son amertume. Navire sans gouvernail et sans voiles, poussé de rivage en rivage par le souffle glacé de la misère, les peuples m'attendaient à mon passage, sur un peu de bruit qui m'avait précédé, et me voyaient autre qu'ils n'auraient osé le croire. Je leur montrais les blessures que me fit la fortune, et qui déshonorent celui qui les reçoit. » Son visage sombre et amaigri frappait de terreur et de pitié ceux qui le contemplaient, et une femme de Ravenne le montrait à son fils, en disant : « Voilà celui qui revient de l'enfer. » L'*exil* l'avait ainsi torturé. Auguste Barbier, dans ses *Iambes*, a consacré à cette tradition une de ses plus belles pièces : *Dante, vieux gibelin*... Et Musset a dessiné d'un mot cette admirable figure :

Est-ce bien toi, *grande âme immortellement triste*,
Est-ce toi qui l'as dit?

Citons encore, parmi les poëtes exilés, Camoëns, banni de la cour de Lisbonne pour une intrigue amoureuse, puis de Goa, où il était allé chercher des aventures glorieuses, et revenant, suivant une tradition ancienne, mourir à l'hôpital de Lisbonne.

Comme l'*exil* est une peine politique assez douce au prix de celles qu'infligent les partis acharnés des époques barbares, c'est surtout dans les civilisations déjà avancées qu'il en faut chercher les exemples. Les luttes féroces du moyen âge n'épargnaient point la vie des vaincus ; les rois despotes du XIVe, du XVe et du XVIe siècle se gardaient bien d'envoyer loin d'eux ceux qui pouvaient leur nuire : les Louis XI, les Philippe II, les Richelieu, aimaient mieux tenir leurs ennemis sous clef, ou les livrer au bourreau. Avec Louis XIV le bannissement apparaît ; mais comme alors l'Etat c'est le roi, il s'ensuit fort naturellement que la patrie, c'est la cour, et que l'*exil*, c'est le séjour forcé loin de Versailles. La véritable disgrâce des favoris est d'être relégués dans leurs terres. C'est ainsi que le roi punit un Lauzun, un Bussy-Rabutin, un de Wardes. Quelques esprits plus dangereux sont forcés pourtant de s'exiler eux-mêmes au loin. Saint-Evremond va couler à Londres la douce existence d'un épicurien, et l'amitié d'Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, adoucit pour lui le chagrin assez léger de l'*exil*. En même temps, fuyant l'intolérance du roi, le croyant Arnauld et le sceptique Bayle vont mourir dans les Pays-Bas. Schomberg devra se retirer devant la révocation de l'édit de Nantes et aller porter ses services à l'Angleterre. La révocation de l'édit de Nantes *n'exile* que les ministres, elle convertit ou elle frappe les simples protestants, qui s'expatrient en foule à travers mille dangers. Au XVIIIe siècle, si Voltaire, si Rousseau ne sont pas bannis par arrêt du parlement, leurs livres sont proscrits, leurs personnes ne sont point en sûreté à Paris ; ils errent autour du royaume ou de la capitale, sans oser s'y fixer. La Révolution arrive ; des bandes nombreuses de prêtres et de nobles passent la frontière, exilés volontaires ; mais ne donnons pas ce titre, presque toujours glorieux, à ceux que la peur seule chasse de leur pays et qui ne le quittent que pour aller lui susciter des ennemis. Les vrais citoyens ne quittent pas leur poste, même en face de la mort ; ils répondent avec la sublime simplicité de Danton : « Partir ! Est-ce qu'on emporte la patrie à la semelle de ses souliers! » La réaction fructidorienne multiplia les déportations. Le premier consul, bientôt empereur, ne pouvant souffrir à sa toute-puissance aucun obstacle, n'hésita pas à frapper l'un des plus brillants représentants de la littérature de son temps. Mme de Staël fut, en 1802, exilée à quarante lieues de Paris. Un peu après, on la réconcilia avec l'irritable souverain ; mais son livre l'*Allemagne* la fit reléguer, en 1810, à Coppet, d'où elle s'enfuit pour voyager dans toute l'Europe. Que de fois il lui arriva alors de regretter *le ruisseau de la rue du Bac!* Les révolutions dont notre siècle a été si prodigue ont semé l'Europe de proscrits de toutes les causes et de tous les pays. Pendant que l'Italie, essayant en vain, à plusieurs reprises, de secouer la double tyrannie des Bourbons et des Habsbourgs, voyait s'exiler, après ces efforts malheureux, ses plus courageux enfants, le plus pur de son sang, la réaction despotique, vaincue en Espagne, envoyait au delà des Pyrénées d'innombrables *carlistes*. En même temps, du fond de la Pologne, trois fois écrasée par l'autocratie russe et foulée aux pieds des Cosaques, arrivaient dans la France hospitalière d'innombrables Polonais ; quelques-uns ont donné à leur seconde patrie, en échange de l'hospitalité, leur gloire ; il suffit de nommer Adam Myckiewitch. Heureux encore ceux qui, par une fuite volontaire, ont pu aller trouver des amis dans l'*exil*, et ont échappé aux horreurs de la Sibérie ; car il ne suffit pas aux czars d'anéantir la patrie et de disperser les patriotes, il faut que ceux-ci subissent, outre les douleurs de l'éloignement, le supplice d'une atroce captivité et d'un long martyre dans les neiges. La France, pendant la première moitié de ce siècle, a jeté hors de son sein moins de proscrits. Seules les dynasties qui s'y succèdent s'exilent mutuellement avec une rigueur que n'adoucit point la perspective des révolutions futures. Les Bourbons, proscrits sous l'empire, proscrivent à leur tour les Bonaparte Bourbons et Bonaparte sont exilés par la dynastie d'Orléans, qui se voit fermer la France, à elle aussi... La défaite du socialisme, aux journées de juin 1848, ouvrit les listes de déportation. Bientôt la chute de la République jeta hors de la France un bon nombre de ses plus illustres représentants. Lorsque vint l'amnistie, quelques-uns dédaignèrent le pardon, du fond de leur fier *exil* : un historien penseur, en Suisse ; en Angleterre, un habile et éloquent écrivain, journaliste, homme politique, historien aussi ; à Guernesey, un grand poëte, qui personnifie en lui l'orgueil légitime des vaincus.

Oh ! n'exilons personne, oh ! l'*exil* est impie,

a-t-il dit ; mais il s'est résigné, et, du fond de sa retraite, il nous a envoyé plus d'une œuvre puissante et grande avec ces vers touchants :

Livre, qu'un vent t'emporte
En France, où je suis né ;
L'arbre déraciné
Donne sa feuille morte.

La guerre civile qui a éclaté à la suite du siège de Paris, en 1871, et qui s'est terminée par la chute de la Commune et le triomphe du gouvernement de Versailles, a de nouveau jeté en *exil*, ou sur les pontons, ou dans les lieux de déportation, une masse considérable de citoyens.

Nous ne saurions clore cette longue liste sans citer la plus belle page peut-être qu'aient inspirée les douleurs de l'*exil*; elle est due au cœur profond, à l'imagination puissante de Lamennais :

« Il s'en allait errant sur la terre. Que Dieu guide le pauvre exilé !

» J'ai passé à travers les peuples et ils m'ont regardé. Je les ai regardés et nous ne nous sommes point reconnus. L'exilé partout est seul !

» Lorsque je voyais au déclin du jour s'élever du creux du vallon la fumée de quelque chaumière, je me disais : Heureux celui qui retrouve le soir le foyer domestique et s'y assied au milieu des siens. L'exilé partout est seul !

» Où vont ces nuages que chasse la tempête? Elle me chasse comme eux, et qu'importe où? L'exilé partout est seul !

» Ces arbres sont beaux, ces fleurs sont belles; mais ce ne sont point les fleurs ni les arbres de mon pays. Ils ne me disent rien. L'exilé partout est seul !

» Ce ruisseau coule mollement dans la plaine, mais son murmure n'est pas celui qu'entendit mon enfance; il ne rappelle à mon âme aucun souvenir. L'exilé partout est seul !

» Ces chants sont doux, mais les tristesses et les joies qu'ils réveillent ne sont ni mes tristesses ni mes joies. L'exilé partout est seul !

» On m'a demandé : Pourquoi pleurez-vous? Et quand je l'ai dit, nul n'a pleuré, parce qu'on ne me comprenait point. L'exilé partout est seul !

» J'ai vu des vieillards entourés d'enfants, comme l'olivier de ses rejetons; mais aucun de ces vieillards ne m'appelait son fils, aucun de ces enfants ne m'appelait son frère. L'exilé partout est seul !

» J'ai vu des jeunes filles sourire, d'un sourire aussi pur que la brise du matin, à celui que leur amour s'était choisi pour époux ; mais aucune ne m'a souri. L'exilé partout est seul !

» J'ai vu des jeunes hommes, poitrine contre poitrine, s'étreindre comme s'ils avaient voulu de deux vies ne faire qu'une vie ; mais pas un ne m'a serré la main. L'exilé partout est seul !

» Il n'y a d'amis, d'épouse, de mère, de frère, que dans la patrie. L'exilé partout est seul !

» Pauvre exilé, cesse de gémir; tous sont bannis comme toi. Tous voient passer et s'évanouir pères, frères, épouses, amis.

» La patrie n'est point ici-bas; l'homme vainement l'y cherche; ce qu'il prend pour elle n'est qu'un gîte d'une nuit.

» Il s'en va errant sur la terre. Que Dieu bénisse le pauvre exilé ! »

Le *Grand Dictionnaire* ne croit pas qu'aucune littérature ait produit une plainte plus émouvante et plus douloureuse ; c'est comme l'écho des soupirs désespérés de Dante, mais avec un accent plus moderne. Et l'on ne saurait rien comparer à ces deux morceaux, sinon peut-être cet hémistiche de Virgile, si profondément mélancolique :

Et dulces moriens reminiscitur Argos.

« Et il donne en mourant un souvenir à la douce Argos. »

Exil (de l'), discours de Dion Chrysostome. V. discours.

EXILAIRE s. f. (è-gzi-lè-re — du gr. *exilis*, délié, grêle). Bot. Genre d'algues, de la famille des diatomées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans les eaux douces ou marines.

EXILE adj. (è-gzi-le — lat. *exilis*, même sens). Faible, ténu, peu abondant : *Ceulx qui ont la matière* EXILE *l'enflent de paroles.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

EXILÉ, ÉE (è-gzi-lé) part. passé du v. Exiler. Banni, expulsé de sa patrie; relégué en exil : *Être* EXILÉ *en Angleterre. Le Dante fut* EXILÉ *de sa patrie, sa maison fut rasée, ses terres furent dévastées.* (La Harpe.)

Du doux pays de nos aïeux
Serons-nous toujours *exilées ?*
Racine.

— Par ext. Expulsé, chassé, condamné à s'éloigner; réduit à vivre éloigné : *Il se plaignait d'être* EXILÉ *de sa maison. Notre âme se réjouit d'entrevoir la céleste patrie, et s'afflige d'en être* EXILÉE. (B. de St-P.)

Le voyageur, c'est l'homme *exilé* sur la terre.
Lachambeaudie.

— Fig. Détruit, effacé, en parlant d'un sentiment; banni par l'indifférence ou l'oubli : *Être* EXILÉ *du souvenir de quelqu'un.*

Bientôt l'amour, *exilé* par nos vices,
Les yeux en pleurs, s'envola dans les cieux.
Malfilatre.

. . . . . Laissez-moi partir persuadée
Que déjà, de votre âme *exilée* en secret,
J'abandonne un ingrat qui me perd sans regret.
Racine.

— Substantiv. Personne condamnée à l'exil ou qui vit en exil : *L'*EXILÉ *partout est seul.* (Lamenn.) *C'est aux* EXILÉS *qu'il faut demander ce que c'est que la patrie.* (A. Karr.) *Tous les* EXILÉS *ont connu combien est amer le pain de l'étranger.* (Bignon.)

Rendons une patrie
Au pauvre *exilé*.
Béranger.

EXILER v. a. ou tr. (è-gzi-lé — rad. *exil*). Bannir de sa patrie, envoyer en exil : *Parmi toutes les attributions de l'autorité, l'une des plus favorables à la tyrannie, c'est la faculté d'*EXILER *sans jugement.* (M^me de Staël.)

— Par ext. Expulser, obliger à se tenir éloigné d'un lieu déterminé; bannir de sa présence : EXILER *quelqu'un d'une ville, d'un département, de la cour, de la maison paternelle. Louis XIV* EXILA *Fénelon.* (M^me de Staël.) ‖ Obliger, déterminer à s'éloigner :

Gloire à l'homme inspiré que la soif de connaître
Exile noblement du toit qui l'a vu naître !
Millevoye.

Les oiseaux que l'hiver *exile*
Reviendront avec le printemps.
Béranger.

— Fig. Effacer, détruire par l'indifférence ou l'oubli : *Je veux* EXILER *ces souvenirs de mon cœur.*

S'exiler v. pr. Quitter volontairement sa patrie, se condamner à un exil volontaire : *Il vaut mieux* S'EXILER *que de trahir un serment.*

— Par ext. Vivre dans l'isolement, ou en dehors de ses goûts et de ses habitudes : *Je me flatte bien que vous faites à Paris de fréquents voyages et que, si vous* VOUS EXILEZ *par respect humain, vous revenez voir vos amis par goût.* (Volt.)

— Fig. Se retirer, disparaître :

L'amour du bien commun de tous les cœurs *s'exile*.
C. Delavigne.

— **Syn. Exiler, bannir, proscrire.** V. bannir.

EXILI, Italien qui vivait à Paris au XVII^e siècle, et qui fut enfermé à la Bastille, en 1665, on ignore pourquoi. C'est lui qui apprit à Godin de Sainte-Croix l'art de fabriquer les poisons. On croit que son nom véritable était Egidio. Suivant une légende, il aurait été obligé de se réfugier en France pour se soustraire aux effets d'une condamnation capitale que lui auraient attirée, dans son pays, un grand nombre de crimes; mais la vérité est qu'on n'a jamais connu son passé. V. Brinvilliers.

EXILLES, bourg d'Italie, prov. de Turin, à 10 kilom. O. de Suse, dans la vallée de l'Oulx ; 1,944 hab. Place forte et arsenal. En 1746, le chevalier de Belle-Isle fut tué dans les environs de ce bourg. Le défilé du pas de Suse, qui se trouve près d'Exilles, est célèbre par la victoire qu'y remporta Louis XIII, en mars 1625. « Le défilé, dit M. Henri Martin, avait été coupé par des barricades et des fossés ; les rochers qui le commandent des deux côtés étaient couronnés de soldats et protégés par des redoutes ; enfin le canon du fort de Balasse balayait l'espace découvert entre Chaumont et l'entrée de la gorge. C'était une de ces positions dans lesquelles une poignée d'hommes paraît capable d'arrêter une armée entière. Rien n'arrêta toutefois la furie française. Les gardes françaises et suisses, la noblesse volontaire, les mousquetaires à cheval du roi et quelques autres troupes, conduits par Bassompierre, Schomberg et Créqui, se ruèrent de front sur les barricades. Pendant ce temps, deux détachements de mousquetaires escaladèrent les rochers des deux côtés de la gorge avec un irrésistible élan, en débusquèrent les ennemis et gagnèrent le haut des rochers, d'où ils plongeaient sur les barricades. Les défenseurs du défilé furent saisis d'une terreur panique : les trois barricades furent enlevées presque sans résistance et les Piémontais furent poursuivis, l'épée dans les reins, jusqu'à Suse. Cette victoire ne coûta que 50 hommes aux Français. »

EXILLON s. m. (è-gzi-llon ; *ll* mll.). Techn. Pièce mobile du palier d'un moulin à vent.

EXIMENO (don Antonio), savant jésuite espagnol, professeur de mathématiques à l'école militaire de Ségovie, né à Balbastro (Aragon) en 1732, mort en 1798 à Rome, où il s'était retiré après la dissolution de son ordre. Il a publié, en espagnol : *Histoire militaire de l'Espagne* (1769, in-4°); *Manuel de l'artilleur* (1772, in-8°); *De l'origine ou des règles de la musique, avec l'histoire de ses progrès, de sa décadence et de sa renaissance* (Rome, 1774, in-4°), en italien, ouvrage qui a le plus fait pour sa réputation ; *Doute sur l'*Essai fondamental pratique du contre-point *du R. P. Martini* (1775, in-8°).

EXIN, ville de Prusse, prov. de Posen, cercle et à 35 kilom. S.-O. de Bromberg; 2,475 hab. Dépôt de sel ; marché aux bestiaux et aux chevaux.

EXINANITION s. f. (è-gzi-na-ni-si-on — lat. *exinanitio; de ex*, de, et *inanis*, vide). Méd. Épuisement extrême : *L'*EXINANITION *est toujours une maladie grave.*

EXISTANT (è-gzi-stan) part. prés. du v. Exister : *Un Dieu* EXISTANT *de toute éternité.*

EXISTANT, ANTE adj. (è-gzi-stan, an-te — rad. *exister*). Qui a l'existence, qui vit : *Il y a d'elle dix enfants actuellement* EXISTANTS. ‖ Qui est réel, qui existe, qui est : *Le respect des traités* EXISTANTS *est une excellente règle politique.*

— s. m. Ce qui existe : *L'*EXISTANT *et le possible.*

EXISTENCE s. f. (è-gzi-stan-se — lat. *existentia; de existere*, exister). État de ce qui existe, de ce qui est substantiellement : *L'*EXISTENCE *de Dieu, du monde, des êtres créés. L'*EXISTENCE *de l'âme. On admet aujourd'hui l'*EXISTENCE *d'une multitude de mondes semblables au nôtre. Il y a des gens assez aveugles pour nier l'*EXISTENCE *de Dieu.* (Fléch.) *La première chose que nos sensations nous apprennent, c'est notre* EXISTENCE; *d'où il suit que nos premières idées réfléchies doivent tomber sur nous.* (D'Alemb.) ‖ Vie à l'état d'être animé : *Donner, recevoir, perdre l'*EXISTENCE. *Défendre son* EXISTENCE. *Prolonger son* EXISTENCE. *Les gouvernements qui ne tiennent qu'à l'*EXISTENCE *d'un homme tombent avec cet homme.* (Chateaub.) *Le corps est la baraque où notre* EXISTENCE *est campée.* (J. Joubert.)

Tout mortel au plaisir a dû son *existence*;
Par lui le corps agit, le cœur sent, l'esprit pense.
Voltaire.

Que notre *existence* légère
S'évanouisse dans les jeux.
Parny.

Quand on naît pour souffrir, à quoi bon l'*existence?*
Où donc est ta justice, ô sainte Providence?
Nous la cherchons partout, nous ne la trouvons [pas.
Barrillot.

— Par ext. Manière de vivre, vie considérée par rapport aux accidents qui la remplissent, aux moyens qui l'entretiennent : *Traîner une* EXISTENCE *misérable. Se procurer une* EXISTENCE *commode. Mener une* EXISTENCE *oisive. Aux yeux de l'avenir, il n'y a de beau que les* EXISTENCES *malheureuses.* (Chateaub.) *Les moyens d'*EXISTENCE *s'accroissent plus vite que la population.* (F. Bastiat.)

— Réalité, état de ce qui est ou peut être constaté : *Nier l'*EXISTENCE *d'un complot. Admettre l'*EXISTENCE *d'un fait. Rien ne prouve mieux l'inégalité des hommes que l'*EXISTENCE *des lois.* (Ficquelmont.) *L'*EXISTENCE *de la loi morale suppose l'*EXISTENCE *de Dieu.* (Ott.) ‖ Durée, état de ce qui est d'une façon permanente : *La Restauration n'a pas eu une longue* EXISTENCE. *L'*EXISTENCE *de cette institution est bien menacée. L'*EXISTENCE *de la société étant nécessaire, la société a tous les droits nécessaires à son* EXISTENCE. (Lamart.)

— Comm. *Existence en magasin*, Quantité de marchandises qui existent dans un magasin ou dans les magasins.

— **Antonymes.** Néant, mort, nuit du tombeau, non-être.

— **Encycl.** Philos. L'idée d'*existence*, si simple pour le vulgaire, est, en philosophie, une des idées les plus obscures et les plus difficiles à préciser, à analyser. Quel est le sens de cette question : le monde qui m'apparaît existe-t-il? Je dis de certaines choses qui m'apparaissent qu'elles existent, et de certaines autres qu'elles n'existent pas ; je distingue la veille du rêve. Comment se fait cette distinction? Essayera-t-on de dire que, parmi ces apparences, les unes ne sont qu'en moi, tandis que les autres se rapportent à quelque chose hors de mon esprit? En rêve, je vois des arbres ; mais j'en vois aussi dans l'état de veille : cette réponse ne m'éclaire donc en rien ; je ne vois que des apparences et non pas des réalités ; ces réalités, je les suppose par delà les apparences ; mais, jusqu'à présent, c'est un je ne sais quoi indéfinissable.

Tout ce que nous pensons, ce sont des êtres ou des événements ; il n'y a rien hors de là. Les choses que nous nous représentons comme existantes, nous nous les représentons inévitablement les unes à côté des autres. De même les événements se présentent à nous les uns à la suite des autres dans une série indéfinie : ainsi, juxtaposition des êtres dans l'espace, succession des événements dans le temps. Mais qu'ajoutent ces notions de temps et d'espace à la simple perception? Dans le rêve, nous apercevons les objets comme étendus ; il n'y a donc encore aucune différence entre la veille et le rêve ; mais il est possible qu'en rêve je transporte, par exemple, les Tuileries de la rive droite sur la rive gauche de la Seine : donc ce n'est pas la même chose de se représenter deux objets comme juxtaposés, ou bien comme occupant dans l'espace des places fixes. La fixité du lieu est ce qui distingue déjà la veille du rêve. Et puis, dans le rêve, je me représente bien un certain ensemble d'objets étendus ; mais je ne me représente pas un espace continu en dehors de ces objets. Ainsi, dans la réalité, je pense à un quartier de Paris, et, l'instant d'après, à Pékin ; mais j'ai passé, quelque rapide qu'on suppose le passage, par une série d'intermédiaires continus. Le rêve ne respecte pas cette continuité, et il me fait passer brusquement, sans intermédiaires, de Paris à Pékin. De même pour le temps : dans le rêve, l'ordre de succession peut être bouleversé ; donc il ne suffit pas, pour que deux objets soient réels, qu'ils soient simplement juxtaposés, ni pour deux événements, qu'ils soient simplement successifs ; il faut que cet ordre de juxtaposition et de succession soit déterminé rigoureusement ; il semble donc que nous puissions dire : cela existe qui a sa place déterminée dans l'espace et le temps.

Mais cette solution laisse quelque chose à désirer : qui est-ce qui assigne ces places fixes aux événements et aux choses? Parce que nous plaçons les choses dans le temps et dans l'espace, est-ce à dire qu'elles soient des réalités? Il semble qu'il faut d'abord se représenter les choses, puis le temps et l'espace, puis le rapport entre les choses et le temps et l'espace. Or comment trouver dans le temps et l'espace la place que les choses peuvent et doivent occuper? Le temps et l'espace sont des réceptacles réels, nous l'accordons volontiers; mais nous n'en sommes pas plus avancés; car, alors même qu'on en ôte tous les phénomènes, il ne reste rien de discernable; il est impossible de rien discerner dans le temps et l'espace purs, parce que toutes les parties en sont homogènes; supposons-les dépouillés de phénomènes, toutes les parties en sont identiques. Donc la détermination d'une place dans le temps et dans l'espace semble absolument impossible ; il n'y a ni avant ni arrière, ni dessus ni dessous dans le temps et l'espace pris en soi ; ils ne sont pas en eux-mêmes des objets de perception : donc on ne peut s'en servir pour déterminer la place des choses et des événements ; donc le critérium de l'*existence* s'évanouit.

Nous voyons les choses au milieu d'autres choses, rien de plus; entre ces choses nous percevons, il est vrai, un certain ordre; mais cet ordre est-il réel ou imaginaire? Loin donc de résoudre la question, nous n'avons fait que la reculer. Nous pouvons bien dire que les choses réelles sont celles qui occupent dans l'espace et dans le temps une place déterminée, mais à condition de trouver quelque chose pour déterminer cette place. Est-il possible de trouver ce quelque chose? Oui : ce sont les lois de la nature. Pourquoi, quand je vois une maison le fondement en bas et le toit en haut, dis-je que cette maison peut être réelle? Pourquoi, si je vois cette maison le toit en bas et le fondement en haut, dis-je que c'est un produit du rêve et de l'imagination? C'est évidemment parce que je sais que la place du toit est en haut. Mais comment le sais-je? qu'est-ce qui me l'apprend? C'est la connaissance des lois de la nature ; pour qu'une maison reste debout, il faut que ses fondements soient en bas : la loi d'équilibre l'exige. Prenons un autre exemple : penser aux places respectives de la terre et du soleil, c'est penser à la causalité réciproque par laquelle ils se tiennent à cette distance fixe. De même encore l'été reviendra après l'hiver : ce qui fait cela, c'est aussi la causalité. Ainsi, ce qui réalise la représentation des phénomènes, c'est la catégorie de la cause, la conception d'une liaison nécessaire entre les phénomènes.

Mais jusqu'à présent nous ne nous sommes occupés que de l'*existence phénoménale*, que de l'*existence* des objets que nous plaçons dans l'espace et dans le temps ; il nous faut maintenant, et c'est là le point de beaucoup le plus difficile, chercher comment nous pouvons concevoir l'*existence substantielle*, celle que l'entendement seul conçoit, que les sens ne perçoivent pas.

On peut considérer l'ensemble des lois de la pensée, tel qu'il s'offre à la réflexion, comme un organisme spirituel, où nous trouvons d'abord le principe de la *thèse*, qui se rapporte à la notion d'*être* ou d'*existence*. Toute pensée, en effet, est une thèse, une affirmation qui porte sur une *existence*. Toute réalité, toute *existence* se rapporte directement ou indirectement à quelque objet de la pensée, conçu comme étant quelque chose en soi-même. C'est là le sens du mot *être* pris comme substantif. Par suite, tout objet de la pensée qui n'est pas substance se rapporte à une substance et en est un accident. « Ainsi, dit M. Secrétan, de Lausanne, toute affirmation implique la distinction de l'être et de ses qualités, la notion de la substance est essentielle à toute pensée, même à celle qui ne porterait que sur des rapports de qualités. Les notions d'être et de qualité sont rigoureusement corrélatives : les qualités d'un être forment son essence. L'*unité*, dans laquelle on a vu la loi la plus haute de la pensée, se présente à nous d'abord comme la plus élémentaire des lois renfermées dans la thèse, comme un aspect inévitable de toute pensée, comme un attribut essentiel, par conséquent, de tout objet de la pensée, soit être, soit qualité. Quel que soit l'objet qui nous occupe, nous le considérons nécessairement comme un : un d'abord relativement aux autres ; c'est l'unité numérique, unité par opposition à la pluralité, unité comme élément constitutif de toute pluralité. Puis l'objet de la pensée est un en soi. Prise ainsi, l'unité n'exclut pas la pluralité, elle l'enveloppe, la pénètre, la domine ; mais le sens de cette forme varie suivant les objets. L'unité de la qualité n'est pas identique à celle de l'être. L'unité d'un tas de sable signifie autre chose que celle d'un grain. L'unité de la plante diffère de celle de la pierre et diffère également de celle de l'esprit. La notion d'être implique une sorte d'indépendance. La qualité n'est que dans l'être, l'être est *en soi*, distinct de tout autre. Cette notion ne se complète que dans celle d'exister par soi-même. Ici, nous voyons qu'il y a réellement une différence de sens entre les mots *être* et *substance* : étymologiquement *substance* signifie ce qui est au fond, ce qui est à la

base, et par conséquent ce qui est par soi-même, caractère qui n'est pas impliqué au même degré dans le mot *être*. » Telle est la thèse.

Voici maintenant l'antithèse : logiquement l'être est un, mais nous ne connaissons que des composés et nous ne pouvons même saisir cette idée d'unité qu'en analysant ces composés. Ainsi, les idées simples des logiciens, les atomes de la physique ne sont pas des réalités, mais de simples points d'arrêt de la pensée, impuissante à aller plus loin. La thèse prétend que l'être se distingue de ses qualités : logiquement oui, reellement non; car l'être n'est que dans ses qualités. Ainsi, l'esprit cherche à fuir la contradiction qui le poursuit et l'étreint sans relâche. Donc, pas d'unité sans pluralité; tous les êtres et toutes les qualités ne se conçoivent que par opposition à des êtres et à des qualités contraires. Dans tout être, les éléments constitutifs sont opposés les uns aux autres; ainsi, dans le tempérament moral de l'homme, les bonnes tendances sont opposees aux penchants vicieux; dans tout corps, le chaud est opposé au froid et le chaud ne se conçoit que par le froid, et réciproquement. Supposez que dans l'être l'une de ces qualités contraires vienne à disparaître, l'équilibre est rompu et l'être tombe dans le néant; ainsi, ces qualités opposées entre elles ne subsistent et ne font subsister l'être qui en résulte que par leur opposition. « Nous ne trouvons ni ne pouvons concevoir, dit encore M. Secrétan, l'éminent philosophe suisse qui nous sert de guide dans cette seconde partie de notre travail, aucune détermination des êtres réels qui ne soit limitée, et rien ne saurait la limiter, sinon sa négation et son contraire. Chaque être possède son existence propre et son idée propre; toutefois, il ne saurait être conçu sans les autres et il ne subsiste que par eux. Les individus séparés ne sont qu'un dans une unité plus haute; le tout n'est que membre ou partie, et la partie forme elle-même un tout. Nous trouvons la contradiction dans toutes les sphères de l'être et de la pensée; nous la trouvons en étudiant un être quelconque suivant toutes les catégories, c'est-à-dire sous tous les points de vue sous lesquels il est possible de considérer l'être en général. » Disons plus : cette opposition, nous la trouvons dans les catégories elles-mêmes. Ne vont-elles pas, en effet, par groupes de termes opposés, dont l'un ne se conçoit pas sans l'autre? Ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple, l'être, par sa notion d'être, demeure identique au milieu de la succession des accidents, des qualités, et pourtant on ne peut séparer l'être de ses qualités. Ainsi, le principe de l'identité demeure, mais il est limité par la contradiction; l'antithèse oppose la négation à l'affirmation de la thèse.

Allons plus loin encore : la contradiction elle-même ne saurait échapper à la fatalité de la contradiction. Il y a longtemps qu'Aristote a dit : « La contradiction répugne à l'esprit humain; le contraire exclut son contraire, » et c'est même pour expliquer cette exclusion du contraire par son contraire qu'il joignait à la forme et à la matière, ces principes constitutifs de l'être, un troisième principe, la *privation*, pour tenir lieu du principe absent et en réserver la place en quelque sorte.

Quel parti prendre? Faut-il accepter la thèse et rejeter l'antithèse? faut-il méconnaître la thèse pour ne reconnaître que l'antithèse? Il vaut mieux les accepter, les conserver toutes les deux, sauf à corriger l'une par l'autre. Notre pensée veut l'unité partout, et d'autre part notre pensée ne procède que par contradiction. Toute existence, soit de choses, soit de qualités, nous paraît avoir en soi et hors de soi son contraire. Ces contraires coexistent; quelle est la raison de cette coexistence? C'est qu'ils sont nécessaires l'un à l'autre. Cette simple proposition est l'énoncé d'une troisième loi de la pensée, appliquée à la conception de l'*existence*; c'est la loi de la combinaison ou de la synthèse, qui est l'explication de l'antithèse. « Pas de lumière sans ombre, dit encore M. Secrétan, et plus vive est la lumière, plus forte est l'ombre. Le peintre fait saillir la lumière en épaississant les ombres. Le corps s'assimile incessamment la matière étrangère et se sépare incessamment de la sienne propre : les fonctions assimilatrices et celles où se dépense le corps sont opposées; mais elles sont réciproquement condition les unes des autres, et leur unité forme la vie. La raison s'oppose à l'imagination; mais, sans imagination, pas de raison possible; sans raison, pas d'imagination qui vaille : l'imagination et la raison s'unissent dans toute production normale de l'esprit et se confondent dans le génie. Laissez subsister les contrastes; ils sont nécessaires les uns aux autres; c'est le principe de l'harmonie, c'est le principe de la liberté civile et de la paix. Il faut l'entendre : un contraire exclut son contraire de lui-même; néanmoins, la réalité qui les renferme tous deux les concilie dans un troisième terme supérieur aux deux premiers. Le mouvement n'est pas le repos, et le repos n'est pas le mouvement, mais la vie exige les alternatives du mouvement et du repos, et les plus hautes formes de la vie, la science, l'amour, sont à la fois l'un et l'autre repos dans le mouvement, mouvement dans le repos. » Mais, remarquons-le bien, cette synthèse des contraires n'est pas la neutralisation de l'un par l'autre, c'est l'équilibre, la pondération de l'un et de l'autre. Telles sont les trois lois auxquelles obéit l'esprit humain dans la conception métaphysique de l'*existence*.

Existence et des attributs de Dieu (DÉMONSTRATION DE L'), par Clarke. V. DIEU.

Existence de Dieu (TRAITÉ DE L'), par Fénelon. V. DIEU.

EXISTENTIALITÉ s. f. (è-gzi-stan-si-a-li-té — du lat. *existentia*, existence). Philos. Dans le système de Kant, Caractère, état de ce qui existe.

EXISTER v. n. ou intr. (è-gzi-sté — lat. *existere*; du préf. *ex*, et de *sistere*, être établi, posé). Etre, avoir l'être substantiel : *Il est pour le moins aussi certain que Dieu* EXISTE, *qu'aucune démonstration de géométrie ne le saurait être.* (Desc.) *Tout ce qui* EXISTE *parait* EXISTER *nécessairement, puisqu'il* EXISTE. (Volt.) *Rien n'*EXISTE *que par celui qui est.* (J.-J. Rouss.) *Lutter, lutter encore, c'est vivre; cesser la lutte, ce n'est plus qu'*EXISTER. (V. Parisot.) ‖ Vivre à l'état d'être animé ou d'être intelligent : *C'est la conscience qui nous apprend que nous* EXISTONS. (Royer-Collard.) *On* EXISTE *avant de savoir qu'on* EXISTE. (E.-Alletz.) *Souffrir, c'est* EXISTER. (Mme Guizot.)

— Etre en réalité : *Je sais que le complot* EXISTE. *Des lois* EXISTENT *sur la matière. De ce que nous avons les idées d'une chose, il ne s'ensuit pas qu'elle* EXISTE. (Malebr.) *Où prévaut la volonté arbitraire d'un ou de quelques individus, la liberté légitime n'*EXISTE *pas.* (Guizot.) *Pour que le droit* EXISTE *sûrement quelque part, il faut qu'il* EXISTE *partout.* (Guizot.) ‖ Durer, subsister, être établi d'une façon permanente : *Une démocratie n'*EXISTE *plus là où il y a une force militaire en activité dans l'intérieur de l'Etat.* (Chateaub.) *La nation ne peut* EXISTER *sans unité et sans droit.* (Proudh.)

— Employer son existence d'une façon qui lui donne du prix : *Celui-là n'*EXISTE *pas qui n'*EXISTE *que pour soi. Ce n'est qu'en s'occupant qu'on* EXISTE. (Volt.)

— *Exister par quelqu'un*, Lui emprunter les agréments de la vie; lui consacrer toute son existence, toutes ses pensées : *Ce n'est que* PAR *ses enfants qu'il* EXISTE.

Nous n'*existons* vraiment que *par* ces petits êtres
Qui dans tout notre cœur s'établissent en maîtres.
E. AUGIER.

— Impersonnellem. Etre, se trouver : *Il n'*EXISTE *dans la nature que des individus.* (Condill.) *Si le succès était le but de la vie des hommes, il n'y aurait pas de vertu, il n'*EXISTERAIT *que des calculs.* (Mme de Staël.) *Il* EXISTE *quelque chose de plus pur que la vertu, c'est l'innocence.* (G. Sand.) *Il y a des pères qui n'aiment pas leurs enfants; il n'*EXISTE *point d'aïeul qui n'adore son petit-fils.* (V. Hugo.)

— **Syn. Exister, être, subsister.** V. ÊTRE.

— **Allus. litt. Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer,** vers célèbre de Voltaire. V. DIEU.

EXITÈLE s. f. (è-gzi-tè-le — du gr. *exitelos*, faible). Bot. Genre d'arbres rapporté avec quelque doute à la famille des byttnériacées, et dont l'espèce type croît à Java.

— s. m. Chim. Oxyde d'antimoine.

EX LIBRIS, mots latins qui signifient littéralement des livres, d'entre les livres, faisant partie des livres, avec le nom du propriétaire. Ces mots s'inscrivent ordinairement en tête de chaque volume d'une bibliothèque, avec la signature du propriétaire. On connaît ce trait d'ignorance d'un financier, homme d'*ordre* avant tout, qui avait ordonné à son chapelier de coller soigneusement au fond de son chapeau : *Ex libris* VAUDORÉ.

EXMES, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. E. d'Argentan, sur la rive droite et à peu de distance de la source de la Dive; pop. aggl., 430 hab. — pop. tot., 576 hab. Commerce de grains, de laines et de bestiaux. Ruines d'un ancien château. Belle église de plusieurs styles. Elève de chevaux renommés. Très-beaux points de vue. Nombreux châteaux. Exmes, jadis place forte, soutint plusieurs siéges et résista plus d'une fois, soit aux Français, soit aux Anglais. Ses fortifications, dont il ne reste plus que quelques monticules et des fossés transformés en jardins, furent démolies en 1591, par ordre de Henri IV.

EXMOUTH, ville d'Angleterre, comté de Devon, à 16 kilom. S.-E. d'Exeter, sur la Manche, à l'embouchure de l'Exe; 3,625 hab. Pêche active; bains de mer fréquentés. Patrie de Walter Raleigh. Exmouth, abritée des vents du N.-E. et du S.-E. par de hautes collines, jouit d'un climat très-doux. Il y a à peine un siècle et demi, Exmouth n'était qu'un hameau; aujourd'hui, c'est une des villes de bains les plus fréquentées de l'Angleterre, grâce à son climat, qui a été comparé pour la douceur à celui de Pise. « La partie fashionable de la ville, dit M. Esquiros, se compose de terrasses surmontées de maisons garnies, d'habitations particulières, de manoirs d'une étendue assez considérable, et de villas détachées, dont les unes occupent les flancs de la colline, tandis que les autres en couronnent le sommet. Toutes ces constructions, quoique séparées par différents étages et par des bouquets de verdure, forment un ensemble plein d'harmonie et d'unité. Si la position d'Exmouth est originale, les points de vue qui l'environnent sont encore beaucoup plus frappants. De Beacon-Hill l'œil embrasse un panorama plein de grandeur et de variété. D'un côté se déploie la mer, dont les côtes se montrent hérissées par le promontoire de Berry-Head et par d'autres petits caps d'un relief hardi, sombres géants qui ont soutenu depuis des siècles un combat perpétuel contre les vagues. De l'autre côté se prolonge, à une distance indéfinie, le cours sinueux du fleuve, bordé et dominé tantôt par des terres cultivées, tantôt par des collines arides ou revêtues d'une végétation fauve. *Luscombe*, *Stoke Common*, le noble manoir et le domaine de *Mamhead*, qui se montrent entre des bois assez épais, l'ancien château et le site hardi de *Powderham*, les collines et les belvédères du comte de Devon et de sir Lawrence Palk, mais surtout la chaîne imposante du Haldon, qui sert de fond au tableau, tout cela compose un paysage à grands traits. Exmouth est une de ces villes que l'on n'oublie plus quand on l'a une fois visitée.» L'église, achevée en 1825, a coûté 625,000 fr. L'église en ruine de Jean-dans-le-Désert passe pour une des plus anciennes du comté. La promenade du Beacon, taillée dans le versant d'une colline, est couverte d'arbres et d'arbustes, et domine un ravissant panorama. La promenade du Strand, qui s'étend le long de l'Exe, est protégée par un mur de 600 mètres contre les envahissements de la marée haute. Les environs d'Exmouth offrent des buts nombreux d'excursions intéressantes.

EXMOUTH (Edward PELLEW, vicomte), amiral anglais, né à Douvres en 1757, mort à Tingmouth en 1833. Il entra dans la marine en 1770, devint midshipman à bord de la frégate la *Blonde*, qui porta en Amérique le général Burgoyne, et se distingua pendant la guerre de la Révolution, surtout au combat du lac Champlain (11 octobre 1776). En 1780, il fut nommé capitaine après un brillant engagement avec trois corsaires français, dans les eaux de l'île de Bass (Ecosse). A l'ouverture de la guerre avec la France, en 1793, il reçut le commandement de la frégate la *Nymphe*, de 36 canons, avec laquelle il captura la frégate française *Cléopâtre*. Cette prise, la première de la guerre, valut au capitaine Pellew le titre de chevalier. En 1795, alors que sa frégate était en réparation à Plymouth, un grand vaisseau transport, le *Dutton*, chargé de troupes, fut drossé contre le rocher, au milieu d'une tourmente. Sir Edward se fit conduire à bord, prit le commandement du transport, et, sans sauver le bâtiment, qui fut mis en pièces, réussit à porter à terre tous ceux qui le montaient; lui-même quitta le bord le dernier. Cette brillante action suscita dans toute l'Angleterre un enthousiasme indescriptible; la municipalité de Plymouth présenta au modeste héros le diplôme de bourgeois de la ville dans une boîte d'or; la municipalité de Liverpool lui offrit un service d'argenterie, et le roi George III le créa baronnet, sous le nom de sir Edward Pellew de Treverry.

En 1802, sir Edward fut élu membre du parlement, et, en 1803, il fut nommé vice-amiral et commandant en chef des forces navales anglaises dans l'Inde. Jusqu'en 1809, il s'employa à protéger le commerce britannique contre les corsaires français et détruisit quelques vaisseaux de guerre à Batavia et dans d'autres colonies hollandaises. Au printemps de 1810, le commandement de la flotte de la mer du Nord lui fut confié, et l'année suivante il succéda à sir Charles Cotton dans la Méditerranée. Pendant trois ans il maintint le blocus de Toulon, de Gênes et de tous les autres ports de la côte.

A la fin de la guerre (1814), sir Edward fut créé pair d'Angleterre, avec le titre de baron Exmouth de Canonteign et une dotation. Il reçut le titre de grand-croix de l'ordre du Bain. En 1815, les îles Ioniennes ayant été placées sous le protectorat de la Grande-Bretagne, le gouvernement anglais demanda aux Etats barbaresques de rendre à la liberté les Ioniens qu'ils tenaient en esclavage. Sur le refus des régents d'Alger, de Tripoli et de Tunis, lord Exmouth reçut l'ordre d'obtenir par la force ce qu'on avait refusé à son aimable réquisition. En touchant à Gibraltar, lord Exmouth prit avec lui l'escadre hollandaise de l'amiral baron van der Capellan, qui demanda à faire partie de l'expédition. Le 27 août 1815, la flotte combinée arriva en vue d'Alger. L'attaque, commencée à deux heures de l'après-midi, dura jusqu'à onze heures du soir avec un acharnement sans égal. La flotte du dey fut brûlée dans le port, toutes les batteries furent démontées et 7,000 Algériens furent tués; les Anglais avaient perdu 818 hommes et les Hollandais 65. Cette rude leçon abattit l'orgueil du dey, qui se soumit à toutes les conditions, renonça pour toujours à l'esclavage chrétien et rendit sur l'heure la liberté à 1,200 esclaves. Lord Exmouth, à son retour en Angleterre, fut accueilli comme un triomphateur; le roi le créa vicomte, le parlement lui vota des remercîments et plusieurs souverains de l'Europe lui envoyèrent les décorations de leurs ordres.

En 1817, il fut nommé au commandement maritime de Plymouth. Il y resta trois ans et rentra ensuite dans la vie privée. Aux divers points de vue de la science nautique, de l'habileté de manœuvres, du sang-froid, du courage, de la décision et de l'esprit de ressources, le vicomte Exmouth ne le cédait à aucun des plus grands hommes de mer dont l'Angleterre peut se glorifier. Son humanité, aussi bien que son énergie, est restée proverbiale dans la marine de la Grande-Bretagne.

EXNER (François), philosophe allemand, né à Vienne en 1802, mort en 1853. Il commença dans sa ville natale ses études de philosophie et de jurisprudence, et alla ensuite les continuer à l'université de Pavie. En 1827, il fut nommé suppléant de la chaire de philosophie de l'université de Vienne, et devint, quatre années plus tard, professeur titulaire de la même faculté à Prague. Il y enseigna jusqu'en 1848, où on le rappela à Vienne pour prendre part à la nouvelle organisation de l'instruction publique. Dans le cours de la même année, il fut nommé conseiller au ministère de l'instruction publique et des cultes, et fut reçu membre de l'Académie impériale de Vienne. Il mourut à Padoue, où il résidait en qualité de commissaire ministériel du royaume lombard-vénitien. Les leçons et les écrits d'Exner ont puissamment contribué au développement des études philosophiques sérieuses dans l'empire d'Autriche. Il a peu produit, mais tous ses ouvrages sont remarquables par la manière intéressante dont il traite son sujet, par la clarté et la vigueur de l'exposition, ainsi que par une grande profondeur de pensée. On a de lui : *Sur la position des étudiants à l'université* (Prague, 1837); le *Nominalisme et le réalisme* (Prague, 1841); la *Psychologie de l'école d'Hégel* (Leipzig, 1842-1844, 2 livr.); la *Science universelle de Leibnitz* (Prague, 1843); la *Doctrine de l'unité de la pensée et de la matière* (Prague, 1845). En philosophie, Exner appartenait à l'école d'Herbart; ses attaques contre la psychologie hégélienne attirèrent au plus haut point l'attention en Allemagne. Rozenkrantz y répondit dans la 2e édition de la *Psychologie* d'Hégel.

EX NIHILO NIHIL (*Rien ne vient de rien*), vers de *Lucrèce*, dans lequel le poëte résume le système d'Epicure : *Ex nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti*. « Aucune chose ne peut venir de rien, ni retourner à rien. »

« Les hommes furent toujours partagés sur la question de l'éternité du monde, mais jamais sur l'éternité de la matière : *Ex nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti*. Voilà l'opinion de toute l'antiquité. »

VOLTAIRE.

« Ceux qui entreprennent de fonder une doctrine du progrès rigoureusement antichrétienne, repoussent la production libre de l'homme par la puissance de Dieu : ils nient la création *ex nihilo*; ils sont résolûment panthéistes. »

Le P. FÉLIX.

« Le dogme de la création, tel que le christianisme l'enseigne, est la vérité pure et sublime telle que Dieu nous l'a révélée, car la raison ne peut y atteindre par ses seules lumières. La création chrétienne est la création *ex nihilo*. La raison seule, au contraire, et avec elle la philosophie ancienne, dit : *Ex nihilo nihil*. »

BAUTAIN.

EXOACANTHE s. f. (è-gzo-a-kan-te — du gr. *exô*, en dehors; *akantha*, épine). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, dont l'espèce type croît en Palestine.

EXOBRANCHE adj. (è-gzo-bran-che — du gr. *exô*, en dehors; *branchia*, branchies). Erpét. Qui a les branchies placées extérieurement.

— s. m. pl. Famille de reptiles batraciens, de la section des urodèles.

EXOCARDITE s. f. (è-gzo-kar-di-te — du gr. *exô*, en dehors, et de *cardite*). Pathol. Inflammation de la membrane extérieure du cœur.

EXOCARPE s. m. (è-gzo-kar-pe — du gr. *exô*, en dehors; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, rapporté par les divers auteurs à la famille des antholobées ou à celle des santalacées, et comprenant six espèces, qui croissent en Océanie.

EXOCENTRE s. m. (è-gzo-san-tre — du gr. *exô*, en dehors; *kentron*, éperon). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant une douzaine d'espèces, répandues sur presque tout le globe.

EXOCÉPHALE s. m. (è-gzo-sé-fa-le — du gr. *exô*, en dehors; *kephalê*, tête). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des locustes, dont l'espèce type se trouve à Cayenne : *Les* EXOCÉPHALES *sont caractérisés par leur tête dégagée du corselet*. (Duponchel.)

— s. m. pl. Moll. Ordre de mollusques, intermédiaire entre les gastéropodes et les acéphales.

EXOCET s. m. (è-gzo-sè — gr. *exôkoitos*; de *exô*, hors, et de *koitê*, lit). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, munis de na-

geoires pectorales qui leur permettent de voler, comprenant une douzaine d'espèces, répandues dans les mers d'Europe et d'Amérique : *On ne connaît guère que les mœurs de l'*EXOCET *volant.* (A. Valenciennes.) *On voit des muges ou des* EXOCETS *échapper aux poursuites des carnassiers de l'Océan en s'élançant hors des vagues pour voltiger à leur surface, où bientôt ils deviennent la proie des oiseaux voraces.* (Bory de St-Vincent.)

— **Encycl.** Les anciens désignaient sous le nom d'*exocet* un certain poisson (probablement une blennie ou un gobie) auquel ils attribuaient l'habitude de quitter les eaux pour venir coucher sur le rivage. Linné a donné le même nom à un genre de poissons qui ont, en effet, la faculté d'abandonner leur élément naturel et de se soutenir dans l'air pendant quelque temps, de ceux, en un mot, que l'on a confondus sous la dénomination vulgaire de *poissons volants*. Les *exocets* des modernes sont caractérisés par une tête et un corps écailleux ; la tête aplatie en dessus et sur les côtés ; les deux mâchoires garnies de petites dents pointues, et les os pharyngiens de dents en pavé ; les intermaxillaires sans pédicules et faisant seuls le bord de la mâchoire supérieure ; les yeux grands ; une rangée d'écailles carénées sur chaque flanc ; la nageoire dorsale au-dessus de l'anale ; les pectorales grandes et propres au vol ; les ouïes à dix rayons. Les *exocets* ont la vessie natatoire très-grande. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, répandues dans la Méditerranée, dans la mer Rouge et sur les côtes américaines de l'Atlantique ; toutes sont d'assez petite taille, la plus grande ne dépassant pas la longueur d'un demi-mètre. La plus connue est l'*exocet volant*. C'est un fort joli poisson, long de deux décimètres au plus ; tout son corps présente un éclat argentin, rehaussé par l'azur des parties supérieures et latérales et par le bleu plus foncé de la poitrine, de la nageoire dorsale et de la queue. Ses écailles, quoique peu dures, se détachent au moindre contact. La mâchoire inférieure est proéminente ; mais la supérieure peut s'allonger de manière à donner à l'ouverture de la bouche une forme tubuleuse et un peu cylindrique. Ses nageoires pectorales, que l'on a comparées à des ailes, sont un peu rapprochées du dos ; elles donnent, par leur position, à l'animal qui s'est élancé hors de l'eau une situation moins fatigante, parce que, portant son centre de suspension au-dessus de son centre de gravité, elles lui ôtent toute tendance à se renverser et à tourner sur son axe longitudinal. La membrane qui lie les rayons de ces pectorales est assez mince pour se prêter à tous les mouvements que ces nageoires doivent subir pendant le vol du poisson ; elle est en outre placée sur les rayons, de manière que les intervalles qui les séparent puissent offrir une forme plus concave, agir sur une plus grande quantité d'air et éprouver dans ce fluide une résistance qui soutient l'animal. Sa vessie natatoire, très-grande, lui est aussi d'un grand secours, non-seulement pour la natation, mais aussi pour le vol. Enfin, ses pectorales restent humides pendant fort longtemps, et par conséquent son vol pourrait être plus soutenu s'il n'était forcé de redescendre dans la mer pour humecter ses branchies desséchées.

Grâce à cette organisation spéciale, l'*exocet* peut s'enlever dans les airs et parcourir une assez longue distance ; ce n'est pas seulement un mouvement de projection plus développé que chez les autres poissons : il peut à volonté s'élever ou s'abaisser. Son vol ne saurait, sans doute, se comparer à celui des oiseaux, mais il rappelle assez le vol de certains insectes, notamment des criquets. Il est accompagné d'un bourdonnement, dont la cause est encore peu connue ; on l'attribue à l'expulsion de l'air, qui, en sortant, fait vibrer une membrane dont est tapissé le fond de la gorge. L'*exocet* se trouve surtout dans les mers chaudes et tempérées ; mais les agitations violentes de l'Océan l'entraînent souvent bien loin, et on l'a trouvé jusque dans la Manche et la mer du Nord. Il se nourrit de vers, de mollusques et de plantes marines. Toujours en mouvement, on le voit s'élever du sein des eaux, souvent par troupes innombrables, et, après avoir brillé au soleil pendant quelques instants, retomber dans la mer pour en ressortir bientôt après. Malgré sa beauté et son éclat, ou plutôt à cause de ces qualités qui le font remarquer davantage, l'*exocet* est un des êtres les plus malheureux. Dans son élément naturel, il est constamment poursuivi par les scombres, les dorades, les coryphènes ; s'il s'élève dans l'air, il devient la proie des fous, des frégates ou des autres oiseaux piscivores ; vient-il à tomber sur le pont ou dans les agrès des navires, il est aussitôt capturé par l'équipage. Sa chair, en effet, est très-délicate, et la pêche de ce poisson est des plus faciles. On prétend que les œufs des *exocets* pêchés dans la mer des Antilles sont d'une telle âcreté qu'ils corrodent la peau de la langue et du palais, ce qui est dû sans doute à des influences toutes locales.

L'*exocet sauteur* diffère du précédent par sa tête plus aplatie, l'intervalle des yeux plus large, le haut de l'orbite plus saillant, l'occiput plus relevé, la mâchoire supérieure moins extensible, l'ouverture de la bouche moins tubuleuse ; la grande surface que présentent ses nageoires ventrales doit les faire considérer comme deux ailes supplémentaires, qui donnent à l'animal la faculté de s'élancer à des distances plus considérables encore que l'*exocet volant* ; il est reconnaissable à la longueur de ses ventrales, placées plus en arrière que le milieu du corps. L'*exocet sauteur* atteint une taille de près d'un demi-mètre. On le trouve dans la Méditerranée ; mais il est surtout commun, ainsi que l'*exocet volant*, dans presque toutes les parties de l'Océan qui se rapprochent des tropiques. Il se nourrit aussi de vers et de substances végétales, et sa chair est grasse et délicate. Parmi les autres espèces sans barbillons, on remarque les *exocets météorien, pirabe, de Commerson*, etc., et, parmi celles qui sont pourvues de barbillons, les *exocets chevelu* et *à bandelettes*.

EXOCHE s. f. (è-gzo-che — du gr. *exochê*, tumeur). Pathol. Tumeur saillante à l'anus, en dehors de cette ouverture.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens, tribu des ichneumonides, parasites des chenilles.

EXOCHORION s. m. (è-gzo-ko-ri-on — du gr. *exô*, en dehors, et de *chorion*). Anat. Nom du premier et du second chorion.

EXOCHOSTOME s. m. (è-gzo-ko-sto-me — du gr. *exôchos*, saillant ; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des notacanthes, dont l'espèce type habite le département de Vaucluse.

EXOCYSTE s. f. (è-gzo-si-ste — du gr. *exô*, en dehors ; *kustis*, vessie). Chir. Renversement de la vessie.

EXODE s. m. (è-gzo-de — gr. *exodion*, proprement issue ; de *ex*, hors de, et *odos*, route. Ce dernier mot est rattaché par Curtius à un radical grec *ed*, aller, correspondant à la racine sanscrite *sad*, même sens, d'où le sanscrit *asad*. approcher). Littér. anc. Partie d'une tragédie grecque ou latine qui suivait immédiatement le dernier chœur et contenait le dénoûment. ‖ Hymne ou chanson qui se chantait à la fin du repas. ‖ Petite pièce, dans le genre de la farce, qui se jouait après une pièce de longue haleine, chez les Romains : *Les jeunes gens des familles les plus distinguées jouaient dans les* EXODES, *que l'on appelle aussi fables atellanes ou jeux osques.* (Patin.)

— **Antonymes.** Prologue. — Protase, épitase, catastase.

— **Encycl.** Littér. anc. En littérature grecque, on désigne sous ce nom le dénoûment d'une pièce dramatique. Cette désignation vient, non pas de ce que c'est l'issue ou la fin de la tragédie, mais de ce que le dernier acte ou le dénoûment était joué après la sortie du chœur. Ainsi, dans les tragédies qui se terminent par un chœur, il n'y a pas d'*exode*.

En revanche, ce mot prit en latin, sous la forme d'un diminutif (*exodium*), un sens un peu différent. Il désigna une petite pièce bouffonne qui se jouait sur le théâtre après les drames sérieux, « afin, dit un scoliaste, que le rire vînt effacer les larmes et la tristesse causées par les impressions tragiques. » Ces farces, qui ont été de tout temps dans le génie du peuple italique, étaient pour la plupart des *atellanes* (v. ce mot), c'est-à-dire des représentations pleines de gestes et d'allusions obscènes. Les particuliers faisaient quelquefois venir chez eux les acteurs ou bouffons des *exodes*, pour jouer pendant les repas. Le dictateur Sylla prenait un plaisir tout particulier à ce genre de divertissement.

Exode (du gr. *exodos*, sortie). Nom donné par les traducteurs alexandrins de l'Ancien Testament au second livre du *Pentateuque*, parce que le fait le plus important qui nous y soit rapporté est la sortie d'Egypte des Israélites. Dans les Bibles hébraïques, ce livre est désigné par les premiers mots du premier chapitre : *Veélléh schemoth* (et voici les noms). La *Genèse* est une introduction à l'histoire de la théocratie hébraïque ; l'*Exode* nous raconte la fondation de cette théocratie. Le livre se divise tout naturellement en deux parties, dont la première s'étend jusqu'à la sortie d'Egypte, la seconde jusqu'à la consécration du tabernacle. Après nous avoir donné les noms des Hébreux qui vinrent s'établir en Egypte avec Jacob, l'auteur passe immédiatement au dernier temps du séjour de son peuple sur les bords du Nil, laissant ainsi de côté une période assez longue, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement. Un Pharaon « qui n'avait pas connu Joseph » est effrayé des progrès de la population israélite et, pour y mettre un terme, la soumet à une foule de vexations et à de rudes travaux. Il ordonne même de jeter dans le fleuve tous ses enfants mâles. Ce fut alors que naquit Moïse, le futur libérateur du peuple hébreu. Sauvé miraculeusement de la mort et élevé à la cour de Pharaon, il ne tarde pas à prendre la défense de ses frères contre leurs oppresseurs et est obligé de s'exiler. Mais il reçoit à Madian une révélation divine, et revient en Egypte pour délivrer les fils de Jacob et les conduire dans le pays promis à leurs pères. Pharaon, dont Dieu « avait endurci le cœur », refuse de les laisser partir ; il en est puni par les dix plaies d'Egypte. Enfin le roi permet le départ du peuple ; mais bientôt il se repent de la concession qu'il vient de faire, poursuit les Hébreux à la tête de son armée, et est englouti dans les flots de la mer Rouge, qui s'est entr'ouverte pour laisser passer les fugitifs. La seconde partie de l'*Exode* nous raconte les faits étonnants qui signalèrent le séjour du peuple d'Israël dans la presqu'île de Sinaï. Jéhovah donne des lois au peuple qu'il vient d'arracher à la servitude. Le décalogue est promulgué au milieu des éclairs et des tonnerres. L'adoration du veau d'or (culte du bœuf Apis) appelle la colère de Dieu. Jéhovah communique encore à Moïse quelques lois fondamentales, et un plan très-détaillé du tabernacle et de ses accessoires. Cette seconde partie de l'*Exode*, qui contient plus de lois que de récits historiques, se termine par le fait de la consécration du tabernacle, qui eut lieu le premier jour du premier mois de la seconde année après la sortie d'Egypte. V., pour la valeur historique et la date de la composition de l'*Exode*, l'article PENTATEUQUE.

EXODIAIRE s. m. (è-gzo-di-è-re — rad. *exode*). Antiq. rom. Acteur qui jouait dans un exode ou farce.

EXODIQUE adj. (è-gzo-di-ke — du gr. *exô*, en dehors ; *odos*, route). Physiol. Se dit des nerfs dans lesquels l'action passe du dedans au dehors.

EXODONTE adj. (è-gzo-don-te — du gr. *exô*, en dehors ; *odous*, dent). Zool. Qui a les dents dirigées en dehors.

— s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des ichneumoniens, tribu des braconides, renfermant sept genres et caractérisé par les dents des mandibules dirigées en dehors et ne se touchant pas.

EXOGÈNE adj. (è-gzo-jè-ne — du gr. *exô*, en dehors ; *genês*, engendré). Bot. Qui s'accroît de dedans en dehors : *Végétaux* EXOGÈNES. *Structure* EXOGÈNE.

— s. m. pl. Grande division du règne végétal, comprenant les genres dont l'accroissement a lieu de dedans en dehors et répondant aux dicotylédones.

— Géol. Se dit des roches produites par un accroissement extérieur : *Roches* EXOGÈNES. *Les couches* EXOGÈNES, *provenant de l'accumulation mécanique des sables ou des galets.* (De Humboldt.)

EXOGLOSSE s. m. (è-gzo-glo-se — du gr. *exô*, en dehors ; *glôssa*, langue). Ichthyol. Genre de petits poissons, de la famille des cyprins, voisin des ables et des catastomes : *Tous les* EXOGLOSSES *sont propres aux Etats-Unis.* (A. Valenciennes.)

EXOGNATHE adj. (è-gzo-ghna-te — du gr. *exô*, en dehors ; *gnathos*, mâchoire). Entom. Qui a des mâchoires extérieures.

EXOGYNE adj. (è-gzo-ji-ne — du gr. *exô*, en dehors ; *gunê*, femelle). Bot. Dont le pistil est saillant en dehors de la fleur.

EXOINE s. f. (è-gzoi-ne — de l'anc. sax. *sunnen*, empêchement, d'où le bas lat. *sunnis*, même sens). Anc. pratiq. Certificat d'excuse délivré par un médecin, pour justifier de l'impuissance physique d'un malade à remplir des fonctions auxquelles il est appelé d'une façon obligatoire. ‖ Excuse légale pour se dispenser de paraître en justice.

— *Mettre en exoine de son corps*, Mettre en danger de mort par des voies de fait. ‖ On disait aussi EXOINER DE SON CORPS.

— Féod. Excuse adressée par un vassal à son seigneur, lorsqu'il ne pouvait l'accompagner à la guerre, lui rendre foi et hommage, comparaître à son tribunal ou remplir quelque autre devoir.

— Adj. Absent.

EXOINÉ, ÉE (è-gzoi-né) part. passé du v. Exoiner : *Un témoin* EXOINÉ.

EXOINER v. a. ou tr. (è-gzoi-né — rad. *exoine*). Anc. pratiq. Dispenser sur la présentation d'une exoine : EXOINER *un témoin, un avocat.*

— *Exoiner de son corps* ou *Mettre en exoine de son corps*, Maltraiter quelqu'un au point de mettre sa vie en danger. ‖ Vieille locution.

S'exoiner v. pr. Se faire dispenser par exoine : *Le témoin* S'EST *légalement* EXOINÉ.

EXOINEUR s. m. (è-gzoi-neur — rad. *exoiner*). Anc. pratiq. Celui qui présente l'exoine.

EXOMÈTRE s. m. (è-gzo-mè-tre — du gr. *exô*, en dehors ; *mêtra*, matrice). Chir. Renversement de la matrice.

EXOMIDE s. f. (è-gzo-mi-de — gr. *exômis* ; de *exô*, en dehors, et *ômos*, épaule). Antiq. Vêtement de travail, chez les Grecs et les Romains, qui finit par être abandonné aux esclaves et qui n'avait qu'une seule manche, laissant de l'autre côté l'épaule à découvert : *Le chœur des vieillards, dans le* Lysistrate *d'Aristophane, portait l'*EXOMIDE. (Heumann.)

EXOMOLOGÈSE s. f. (è-gzo-mo-lo-jè-ze — du gr. *exomologêsis*, aveu). Hist. ecclés. Confession publique pratiquée dans la primitive Église.

EXOMPHALE s. f. (è-gzon-fa-le — du gr. *exô*, en dehors ; *omphalos*, nombril). Chir. Hernie ombilicale. ‖ On dit aussi EXOMPHALOCÈLE.

EXONA, nom latin d'Essones.

EXONDATION s. f. (è-gzon-da-si-on — rad. *s'exonder*). Action, mouvement de l'eau qui se retire du sol qu'elle couvrait, qu'elle avait inondé : *Les rivières, par leurs* EXONDATIONS, *forment des marais.* (Fauchet.)

EXONDÉ, ÉE (è-gzon-dé) part. passé du v. S'exonder). D'où l'eau s'est retirée : *La terre* EXONDÉE *et suffisamment desséchée poussa son jet d'herbe, comme dit la* Vulgate. (Bory de St-Vincent.)

— Bot. Qui s'élève hors de l'eau.

EXONDER (S') v. pr. (è-gzon-dé — du lat. *ex*, hors de ; *unda*, onde). Se découvrir, rester à sec, en parlant d'un lieu précédemment inondé : *Après le déluge, la terre ne* S'EXONDA *que lentement.*

EXONÉRATION s. f. (è-gzo-né-ra-si-on — rad. *exonérer*). Action d'exonérer, décharge : *Demander une* EXONÉRATION *d'impôts.* ‖ Dispense du service militaire, au moyen d'une contribution versée entre les mains de l'Etat : *Les événements, suivant qu'ils ont une tendance à la paix ou à la guerre, peuvent modifier le taux de l'*EXONÉRATION. (Barile.)

— Méd. Evacuation alvine.

— **Encycl.** Admin. milit. « L'*exonération* du service militaire a été instituée par la loi du 26 avril 1855, dans le double but de mettre un terme aux déplorables abus de l'ancien système de remplacement, et d'assurer des avantages réels aux militaires rengagés pendant le cours et à la fin de leur service. » (Richard, *Cours de législation et d'administration militaires.*) Pour s'exonérer, il suffisait de verser une certaine somme, fixée chaque année par le ministre de la guerre et dont le montant était affiché dix jours au moins avant le commencement des tournées des conseils de révision. Dix jours après les opérations du recrutement d'une classe, le conseil de révision, réuni au chef-lieu du département, prononçait les *exonérations* demandées, et un certificat constatant cette *exonération* était délivré par le préfet aux intéressés.

Le droit de se faire exonérer s'étendait aux militaires présents sous les drapeaux, moyennant une prestation en argent proportionnée au nombre d'années qu'ils avaient encore à faire, prestation dont le taux était aussi fixé pour chaque année par le ministre de la guerre ; mais ce droit n'était pas absolu. La demande d'*exonération* d'un soldat était transmise hiérarchiquement et refusée ou acceptée suivant les besoins et les intérêts généraux de l'armée. Si elle était acceptée, c'était le conseil d'administration du corps qui prononçait l'*exonération* du militaire et lui donnait un certificat constatant qu'il avait rempli toutes les formalités *ad hoc*. V. RECRUTEMENT.

Ce système, conçu manifestement dans le but de fortifier l'esprit militaire de l'armée en conservant dans son sein un grand nombre de vieux soldats, de vieux sous-officiers surtout, produisit de funestes résultats, que n'avaient pas prévus ses auteurs. L'esprit militaire est bon chez des hommes jeunes et qui n'ont pas encore eu le temps d'oublier les sentiments puisés au sein de la famille, les seuls qui puissent être empreints d'un véritable patriotisme ; il ne vaut rien chez des hommes depuis longtemps séparés de la famille, surtout quand ces hommes portent des galons qui leur donnent le droit de traiter presque en esclaves les jeunes conscrits, en qui vibrent dans toute leur force les espérances et les aspirations généreuses de la nation. Cet esprit militaire n'est plus même la bravoure quand il est dénaturé par la rouille de la routine ; il se transforme peu à peu en militarisme, c'est-à-dire en un sot orgueil, en un ridicule dédain pour tout ce qui ne porte pas l'uniforme, mêlé d'un goût très-vif pour la vie oisive des casernes ou des garnisons, oisiveté qui est la plus mauvaise des préparations pour les fatigues et les souffrances de la guerre. Un autre résultat non moins grave du système d'*exonération*, c'est que, tendant à immobiliser la plupart des grades subalternes dans la classe des rengagés, il diminuait considérablement les chances d'avancement qui seules peuvent adoucir pour les jeunes recrues la douleur de se voir pour longtemps séparées de leurs familles. Le gouvernement impérial reconnut lui-même qu'il s'était trompé ; il proposa bientôt une nouvelle organisation de l'armée, et une loi postérieure rendit aux familles le droit de se procurer des remplaçants de la manière qu'elles trouveraient la moins onéreuse. La déplorable guerre déclarée à la Prusse en 1870 et qui a précipité la France dans une épouvantable série de désastres a prouvé combien il est nécessaire de réorganiser sur un plan tout nouveau notre force militaire : c'est là une des tâches les plus importantes et les plus difficiles peut-être que les fautes, les crimes de l'empire ont léguées à notre jeune république ; si elle sait la remplir, ce sera une de ses gloires les plus pures. Dès aujourd'hui on peut prévoir que l'*exonération* et le remplacement lui-même seront complètement écartés. Les jeunes gens arrivés à l'âge où ils doivent défendre leur pays seront soldats de droit, il n'y aura plus de tirage au sort ; quand il s'agit d'un devoir à remplir, le hasard d'un bon numéro ne dispensera plus personne et il ne sera permis à personne de

s'en exempter à prix d'argent. La nation ne sera plus défendue par une armée à qui l'on cherchera, par tous les moyens, à inspirer des sentiments en opposition avec les siens; elle se défendra elle-même par tout ce qu'il y a en elle de jeune et de vigoureux, et elle sera invincible.

EXONÉRÉ, ÉE (è-gzo-né-ré) part. passé du v. Exonérer. Déchargé; affranchi de certains droits : *Un contribuable* EXONÉRÉ. *Des marchandises* EXONÉRÉES *des droits d'entrée.*

EXONÉRER v. a. ou tr. (è-gzo-né-ré — lat. *exonerare*, décharger, mot formé de *ex*, hors, et *onus*, fardeau, qui est peut-être allié au grec *onos*, âne, appartenant à la même famille que le latin *asinus*. Outre l'étymologie sémitique indiquée par Pictet pour les divers noms aryens de l'âne, on pourrait peut-être rattacher le grec *onos* et le latin *onus* à la racine sanscrite *an*, souffler; mais ce rapprochement est bien hypothétique). Décharger, dispenser d'une charge totalement ou en partie : EXONÉRER *des contribuables.* ‖ Affranchir de certains droits : EXONÉRER *le transport de certaines marchandises.* EXONÉRER *des marchandises des droits de douane.* ‖ Dispenser du service militaire, moyennant une contribution payée à l'Etat : EXONÉRER *des jeunes gens appelés par le sort.*

— Fig. Soustraire à une obligation, dispenser de quelque chose : *On ne saurait* EXONÉRER *les hommes de toute responsabilité.* (De Rémusat.)

S'exonérer v. pr. Se décharger, se soustraire à une charge : S'EXONÉRER *d'une dette.* ‖ Se dispenser du service militaire : *La conscription pèse surtout sur le peuple, tandis que les classes aisées* S'EXONÈRENT *à prix d'argent.* (Proudh.)

— Fig. Se soustraire à une obligation : *Nul ne peut* S'EXONÉRER *du soin de sa réputation.* ‖ Soulager à soi : S'EXONÉRER *la conscience d'un scrupule qui la tourmentait.*

EXONGUICULÉ, ÉE adj. (è-gzon-ghui-ku-lé — du lat. *ex*, préf. privat.; *unguis*, ongle). Zool. Qui n'a pas d'ongles.

EXONIROSE s. f. (è-gzo-ni-ro-se — du gr. *ex*, hors de; *oneiros*, songe). Méd. Pollution qui se produit dans un rêve. ‖ On dit moins bien EXONEIROSE.

EXOPHLÉBITE s. f. (è-gzo-flé-bi-te — du gr. *exô*, en dehors, et de *phlébite*). Pathol. Inflammation de la tunique extérieure des veines.

EXOPHTHALME s. m. (è-gzo-ftal-me — du gr. *exô*, en dehors; *ophthalmos*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant sept espèces, qui toutes paraissent être originaires des Antilles. ‖ Syn. de CAMPYLE, autre genre d'insectes.

EXOPHTHALMIE s. f. (è-gzo-ftal-mî — du gr. *exô*, en dehors; *ophthalmos*, œil). Chir. Maladie qui pousse l'œil hors de son orbite et détermine sa sortie complète ou partielle. ‖ On dit aussi EXORBITISME.

EXOPHYLE s. f. (è-gzo-fi-le — du gr. *exô*, en dehors; *phulê*, race). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des ophiures.

EXOPLECTRE s. m. (è-gzo-plè-ktre — du gr. *exô*, en dehors; *plektron*, éperon). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des coccinelles, comprenant une dizaine d'espèces, toutes américaines : *Les* EXOPLECTRES *sont de petite taille.* (Chevrolat.)

EXOPROSOPE s. m. (è-gzo-pro-so-pe — du gr. *exô*, en dehors; *prosôpon*, face). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des bombyliers, comprenant environ quatre-vingts espèces, dont un petit nombre appartiennent à l'Europe : *Les* EXOPROSOPES *sont supérieurs aux autres bombyliers par le développement des antennes.* (Desmarets.)

EXOPS s. m. (è-gzopss — du gr. *exô*, en dehors; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairons, dont l'espèce type est propre au Chili et au Pérou.

EXOPTILE adj. (è-kzo-pti-le — du gr. *ex*, hors de; *ptilon*, petite plume). Bot. Se dit de l'embryon végétal dont la plumule est sortie du coléoptile.

EXOQUE s. m. (è-gzo-ke — du gr. *exochos*, proéminent). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumons, comprenant quelques espèces qui habitent l'Europe : *Les* EXOQUES *se distinguent des tryphons par leur tête courte et large.* (Duponchel.)

EXORABLE adj. (è-gzo-ra-ble — lat. *exorabilis*; du préf. *ex*, et de *orare*, prier). Qu'on peut fléchir par la prière; qui cède aux supplications : *Vainqueur* EXORABLE. *Voilà quel est le peuple : violent, mais* EXORABLE; *excessif, mais généreux.* (Mirab.) *Amateur de la guerre, mais sachant contenir son ardeur, Attila était sage au conseil,* EXORABLE *aux suppliants, propice à ceux dont il avait reçu la foi.* (Chateaub.)

— Fig. Qui change, qui peut changer en bien : *Rendre le destin* EXORABLE.

— Antonyme. Inexorable.

EXORBITAMMENT adv. (è-gzor-bi-ta-man — rad. *exorbitant*). Néol. D'une façon exorbitante, excessive, outrée : *Un homme* EXORBITAMMENT *égoïste.*

EXORBITANCE s. f. (è-gzor-bi-tan-se — rad. *exorbitant*). Néol. Caractère de ce qui est exorbitant : *L'*EXORBITANCE *des prétentions d'un vendeur.* ‖ Chose exorbitante, énormité; prétention exorbitante : *Les* EXORBITANCES *des partis vainqueurs provoquent les réactions.*

EXORBITANT, ANTE adj. (è-gzor-bi-tan, an-te — du préf. *ex*, et de *orbite*). Tout à fait excessif, sortant complètement des bornes convenables, naturelles ou ordinaires : *Demander un prix* EXORBITANT. *Soutenir des propositions tout à fait* EXORBITANTES. *Rien n'est plus contraire à la nature que le partage inégal des biens, l'opulence* EXORBITANTE *des uns et la pauvreté affreuse des autres.* (Fén.)

— Syn. **Exorbitant, démesuré, immodéré**, etc. V. DÉMESURÉ.

— **Antonymes.** Modéré, raisonnable, suffisant.

EXORBITISME s. m. (è-gzor-bi-ti-sme — du préf. *ex*, et de *orbite*). Méd. V. EXOPHTHALMIE.

EXORCISATION s. f. (è-gzor-si-za-si-on — rad. *exorciser*). Action d'exorciser. ‖ Peu usité.

EXORCISÉ, ÉE (è-gzor-si-zé) part. passé du v. Exorciser. Chassé par des exorcismes : *Des démons, des esprits* EXORCISÉS. ‖ Soumis à des exorcismes, pour être délivré du démon : *Un possédé* EXORCISÉ. ‖ Soustrait par des prières spéciales à l'influence du démon : *De l'eau* EXORCISÉE. *Du sel* EXORCISÉ.

— Fig. Conjuré, chassé, banni : *Le démon du jeu, un instant* EXORCISÉ *par le pur amour, le reprend bientôt plus furieusement que jamais.* (P. de Saint-Victor.)

EXORCISER v. a. ou tr. (è-gzor-si-zé — lat. *exorcizare*, gr. *exorkizein*, littéralement chasser par des conjurations; de *ex*, hors, et *orkos*, serment, mot venu de *erkein*, lier, presser, dont l'origine est incertaine). Conjurer, chasser par des prières, en parlant du démon : EXORCISER *les démons, les esprits.* ‖ Soumettre à des exorcismes, délivrer du démon : EXORCISER *un possédé.* EXORCISER *un catéchumène.* EXORCISER *une chambre.*

— Par anal. Conjurer, chasser par des prières, en parlant d'êtres ou d'accidents nuisibles : EXORCISER *la grêle, la tempête. L'Eglise* EXORCISE *les lieux et les personnes obsédés par les démons; elle* EXORCISE *aussi les orages, les animaux malfaisants, pour les empêcher de nuire aux biens de la terre.* (Glaize.)

— Par ext. Soustraire à l'influence du démon, en parlant d'un objet qu'on peut consacrer à un usage religieux : EXORCISER *du sel, de l'eau, de l'huile, du feu.*

— Absol. : *Le clergé grec marie, il baptise, il enterre, il* EXORCISE, *moyennant finance.* (E. About.)

EXORCISEUR s. m. (è-gzor-si-zeur — rad. *exorciser*). Celui qui fait des exorcismes.

EXORCISME s. m. (è-gzor-si-sme — gr. *exorkismos*; de *exorkizein*, exorciser). Cérémonie dont l'Eglise se sert pour chasser le démon : *Faire des* EXORCISMES *sur un possédé, sur un catéchumène.* ‖ Prières destinées à conjurer des êtres ou des objets malfaisants : *Faire des* EXORCISMES *contre les guêpes, contre la grêle, etc.* ‖ Prières par lesquelles on soustrait à l'influence du démon des objets que l'on veut consacrer au culte : *Faire des* EXORCISMES *sur le sel.*

— **Encycl.** On ne peut parler d'*exorcisme* sans dire quelques mots des possédés ou de la possession. Pour des gens pénétrés de l'idée qu'il y avait des esprits, des démons répandus partout et qui causaient dans la nature la plupart des perturbations, certaines maladies dont les phénomènes paraissent étranges et bizarrement effrayants, comme la folie, l'épilepsie, la rage, la catalepsie, l'hystérie, etc., devaient immanquablement passer pour l'ouvrage des démons qui se seraient introduits et logés dans le corps des malades. C'est, en effet, ce qui eut lieu durant toute l'antiquité et tout le moyen âge. De là à considérer comme des effets des mêmes causes les passions violentes et les actions qui s'ensuivaient il n'y avait qu'un pas à faire, et une secrète logique y poussait. Homère, dans l'*Odyssée*, parlant d'un homme en proie à une maladie violente, dit qu'un démon cruel le tourmente; et quand il représente ailleurs les mauvaises actions des hommes comme le résultat d'une folie envoyée par les dieux, il faut entendre une possession à peu près pareille. Aristophane appelle la fureur cacodémonie. Démoniser est son terme pour signifier extravaguer. A Rome, mêmes croyances; on appelait le fou *larvarum plenus, larvatus*. L'*exorcisme* destiné à délivrer le possédé, fou, épileptique, etc., consistait également à Rome, et dans la Grèce, en des purifications, des sacrifices accompagnés de certaines formules sacramentelles. Les purifications se faisaient par des aspersions et des fumigations avec des plantes odoriférantes ou narcotiques. Les prêtres, ou même simplement des personnes vertueuses, se chargeaient d'exorciser, ce qui s'appelait alors *periagnizein, perikathairein* en grec, et en latin *expiare*. Les Egyptiens croyaient surtout à la possession par les esprits des morts. Ils prononçaient des paroles sacramentelles et aspergeaient du suc de certaines plantes la maison du possédé, afin de la délivrer de l'esprit. Les Perses pensaient que les dews, les mauvais esprits de leur mythologie, tournaient toujours autour des hommes pour s'introduire dans leur corps; ils les écartaient par des prières. Mêmes croyances chez les Indous, qui, du reste, les professent encore. Le nombre de ceux qui exercent aujourd'hui parmi eux la profession sainte d'exorciste est très-considérable; car on tient toujours pour possédés les hommes en proie aux maladies nerveuses. Les exorcistes prétendent les guérir en récitant des prières *ad hoc* appelées *mantras*. Les bouddhistes ont absolument les mêmes préjugés. A Ceylan, au Thibet, les *exorcismes* ne sont pas moins communs que dans l'Indoustan. La Chine elle-même a sa démonologie et, partant, croit aussi à la possession. Les missionnaires, dont la véracité est, il est vrai, un peu suspecte, disent qu'aucun peuple n'est plus crédule que les Chinois en matière de revenants et d'*exorcismes*. Ils attribuent à une influence démoniaque la moindre altération de la santé. Les musulmans ne sont pas plus raisonnables que les bouddhistes, les brahmanites et les Chinois. Alfred Maury rapporte quelques détails curieux sur les *exorcismes* pratiques par les musulmans (*Hist. de la magie*, p. 301). « L'exorciseur écrit une sentence du Coran sur un papier ou sur un vase. Dans le premier cas, il suspend le papier au dos ou à la tête du malade; dans le second, il fait boire à celui-ci l'eau dont le vase a été rempli. » Voilà pour un malade quelconque. Voici pour le fou : « Dès que l'aliéné est sorti de son accès de fureur, dès que quelque apparence de raison commence à entrer dans ses paroles, l'exorciste l'interroge en vue de connaître quel démon le possède; il demande à l'esprit malin d'où il vient, quand il compte partir, ce qu'il veut faire ainsi logé dans le corps du démoniaque. Le possédé répond-il à ces questions, on en tire un augure favorable, on y voit un indice que le démon est disposé à capituler........ Quelquefois on met une perruque préparée *ad hoc* sur la tête du possédé, et, quand celui-ci vient à tomber dans son accès de fureur, ce qui est pris pour un indice du départ du démon, on arrache une poignée de cheveux de la perruque, que l'on introduit dans une bouteille, laquelle est ensuite bien bouchée; le diable se trouve ainsi pris. » Les Juifs ne se distinguaient nullement à cet égard du reste de l'Orient; ils croyaient, eux aussi, aux démons et aux *exorcismes*. Ils avaient un certain nombre de formules réputées irrésistibles pour chasser les mauvais esprits, et ces formules, l'opinion populaire les attribuait à Salomon, dont elle faisait ainsi le prince des magiciens.

Jésus-Christ partagea l'opinion généralement admise parmi ses concitoyens. Tout le monde connaît cet épisode de sa vie, qui est rapporté par saint Luc : un maniaque, possédé d'une légion de démons, se présente à lui; il exorcise le maniaque, chasse les démons et les force d'entrer dans les corps d'un troupeau de pourceaux, qui deviennent aussitôt furieux. Les Evangiles rapportent plusieurs autres traits du même genre. Jésus-Christ transmit à ses disciples le pouvoir d'exorciser les démons; et ils en usèrent souvent, disent les anciens apologistes de la religion catholique, qui font même de l'exercice prétendu de ce pouvoir une des plus fortes preuves de la vérité de la religion. Comme l'Eglise a reçu à perpétuité tous les pouvoirs qu'avait son fondateur même, naturellement elle a eu de tout temps, elle a encore le pouvoir d'exorciser; seulement elle ne s'en sert guère de nos jours; mais elle s'en est servie fréquemment jusqu'en 1789. On distinguait alors les *exorcismes* ordinaires et les extraordinaires. Les premiers étaient ceux qu'on faisait avant d'administrer le baptême, et les autres, ceux qui avaient pour but de délivrer un possédé, d'écarter un orage ou de faire périr un animal nuisible. L'*exorcisme* du baptême fut institué dès les premiers siècles. On ne baptisait alors que des hommes faits ou des adultes, des personnes qui, par conséquent, étaient restées plus ou moins longtemps sous le pouvoir des démons. Avant de consacrer ces personnes à Dieu, il fallait bien chasser de leur corps les démons qui pouvaient s'y trouver; cette opération était alors dévolue à des clercs inférieurs qui s'appelaient, à cause de cela, les exorcistes; ils formaient même un degré dans la hiérarchie des ordres. V. EXORCISTE.

Bergier croit que, dans l'origine, les *exorcismes* du baptême furent institués pour les adultes qui avaient vécu dans le paganisme et qui avaient été souillés par des consécrations, des invocations, des sacrifices offerts aux démons. On en conserva la pratique pour le baptême des enfants, parce qu'il y avait là un témoignage de la croyance au péché originel, dont la souillure suffit pour placer les enfants sous la puissance du démon; mais le prêtre qui confère le baptême est aussi chargé de faire les *exorcismes* préparatoires; il n'y a plus d'*exorcistes* pratiques.

Les *exorcismes* extraordinaires avaient lieu, comme nous l'avons dit, quand il s'agissait de délivrer du démon un possédé, et aussi d'écarter un orage, de chasser un animal nuisible; car les orages, dans l'esprit des fidèles d'alors, étaient le fait des démons; les animaux nuisibles étaient des démons mêmes qui avaient pris cette forme, ou tout au moins ils étaient suscités par le diable.

Comme les chrétiens s'imaginaient que les démons étaient répandus dans l'atmosphère à la façon « des animaux microscopiques » et qu'ils pouvaient pénétrer partout, la formule d'*exorcisme* nommait, autant que possible, tous les endroits où le démon pouvait essayer de se cacher pour se soustraire au pouvoir de l'adjurateur. Voici l'une de ces formules : *Exi, anathema, non remaneas nec abscondaris in ulla compagine membrorum aut flatu ejus, nec in ullo angulo domus ejus, neque per ullum augmentum aut calliditatem te celare præsumas, neque quæ sunt ejus contingas aut obsideas, non vestimenta ejus, non pecora, non jumenta, sed catenatus et refrænatus p. J. C. exsul effugias.* Celle-ci montre qu'on prenait soin quelquefois, en chassant du corps du possédé le démon, de lui interdire d'avance sa maison, ses habits, ses bêtes; on connaissait le démon et ses subterfuges; on prenait ses précautions pour qu'il n'esquivât pas le commandement de l'exorciste par une fausse sortie.

On exorcisait, avons-nous dit, les hommes, les bêtes et les éléments; mais on exorcisait encore bien d'autres choses par précaution : on exorcisait chaque localité avant d'y célébrer aucune cérémonie de la religion; on exorcisait le pain, le vin, tous les aliments, les meubles, les ustensiles, etc. Seulement, en des cas pareils, l'*exorcisme* consistait en un signe de croix fait sur l'objet, en quelques gouttes d'eau bénite dont on l'aspergeait. Ces *exorcismes* se pratiquent encore dans une multitude d'occasions. On voit que le signe de la croix, la bénédiction et d'autres cérémonies, qu'on prend généralement pour de pures prières, ont eu, au moins pendant longtemps, un caractère mixte. Elles étaient des conjurations autant que des prières et partaient d'un esprit aussi préoccupé du diable que de Dieu, pour ne pas dire plus. La comparaison de la magie ancienne ou moderne avec le catholicisme fait voir parfois celui-ci sous un jour inattendu. Comme le fait très-bien remarquer M. Alfred Maury, le catholicisme est tout pénétré de magie; c'est de la magie au nom de Dieu, de la bonne magie, de la magie blanche tant qu'on voudra, mais c'est de la magie. Au lieu de conjurer les tempêtes par des sortilèges, dit Alfred Maury (*Hist. de la magie*, p. 155), les chrétiens le faisaient en présentant la croix aux quatre points cardinaux et en jetant de l'eau bénite. La procession et les prières connues sous le nom de *rogations* sont un *exorcisme*. Le signe de croix, l'eau bénite, les *agnus Dei* employés contre la foudre, la grêle, le feu ou l'eau sont des *exorcismes*. Et les scapulaires, ajouterons-nous, les médailles bénites, les images saintes qu'on porte sous la chemise ne répondent-ils pas aux amulettes usitées dans la magie de tous les peuples?

EXORCISTE s. m. (è-gzor-si-ste — rad. *exorciser*). Personne qui exorcise, qui conjure le démon : *Epiphane parle des* EXORCISTES *de la primitive Eglise, espèces de diacres qui conjuraient les démons.* (Famin.) ‖ Ecclésiastique qui a reçu le troisième ordre mineur et dont les fonctions étaient autrefois de chasser les démons.

— Hist. relig. Juif qui chassait les démons par des prières attribuées à Salomon.

— **Encycl.** L'*exorciste* occupe encore aujourd'hui le troisième rang dans les quatre ordres mineurs que reconnaît l'Eglise catholique, bien que ses fonctions n'aient plus d'objet depuis longtemps. L'évêque confère cet ordre en mettant entre les mains de celui qui a déjà été élevé au rang de lecteur le livre des exorcismes, en lui disant : « Recevez, gardez dans votre mémoire, et ayez le pouvoir d'imposer les mains sur les énergumènes, tant catéchumènes que baptisés. » Puis il prononce des prières pour supplier Dieu d'accorder à l'impétrant les grâces nécessaires à ses nouvelles fonctions. « Il n'y a plus que les prêtres, dit Fleury, qui fassent les fonctions d'*exorcistes*; encore ce n'est que par commission particulière de l'évêque. Cela vient de ce qu'il est rare qu'il y ait des possédés et qu'il se commet quelquefois des impostures, sous prétexte de possession du démon; ainsi il est nécessaire de les examiner avec beaucoup de prudence. Dans les premiers temps, les possessions étaient fréquentes, surtout entre les païens, et, pour marquer un plus grand mépris de la puissance des démons, on donnait la charge de les chasser à un des plus bas ministres de l'Eglise. C'étaient eux aussi qui exorcisaient les catéchumènes. Les fonctions des *exorcistes*, suivant le pontifical, sont d'avertir le public que ceux qui ne communient point fassent place aux autres, de verser l'eau pour le ministère, d'imposer les mains sur les possédés. Le pontifical leur recommande d'apprendre les exorcismes par cœur. »

Ce fut seulement le quatrième concile de Carthage qui s'occupa spécialement de régler la cérémonie de l'ordination des *exorcistes*. Pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, tout chrétien exorcisait non-seulement les autres chrétiens qui étaient possédés du démon, mais encore les païens qui venaient l'en prier. C'est ce que nous apprend un curieux passage de Tertullien : « Sans les chrétiens, dit-il, qui arracherait

vos âmes et vos corps à ces ennemis cachés qui ravagent tout? Je parle des démons qui vous obsèdent et que nous chassons de vous, sans vous demander ni récompense ni salaire. Pour notre vengeance, il nous aurait suffi de vous laisser seulement en la possession libre des esprits immondes, et vous, oubliant le bienfait d'une telle protection, vous avez mieux aimé traiter en ennemis des gens qui non-seulement ne vous font pas de mal, mais encore qui vous sont nécessaires; ennemis, si vous voulez, mais non des hommes, dites plutôt de l'erreur. » Nous venons de dire que, dans les premiers siècles, les simples chrétiens exorcisaient; mais, la foi diminuant toujours d'intensité, et l'erreur, la crédulité allant toujours en augmentant par suite de l'ignorance, il y eut un ordre spécial d'*exorcistes*. Un curieux et fort ancien document, que nous fournit la *Vie de sainte Euphrasie*, indique le cérémonial, fort simple d'ailleurs, que suivait l'*exorciste*. Cette sainte, exorcisant un énergumène, menaça le démon en ces termes : « Si je saisis le bâton de l'abbesse, je te flagellerai. » Or, comme le démon résistait et ne voulait point sortir, Euphrasie, prenant le bâton de l'abbesse, lui dit : « Sors. » Et il sortit. *Nam si sumo baculum abbatissæ, flagellabo te. Cæterum resistente dæmone et exire nolente, sumens Euphrasia abbatissæ baculum dixit ei : Exi;* » *et exiit.* Ce récit est du temps de Théodoric. On voit de quelle façon on exorcisait : on prenait un bâton et on menaçait le démon d'une bonne volée. On lui disait : Sors; et il sortait. Ce n'était pas plus difficile. Le bâton jouait dans cette circonstance le rôle de la clef de Salomon. Franchement, il fallait que les croyants de cette époque eussent une forte dose de naïveté.

Il ne faudrait pas croire que cette idée de possession du démon ne fût répandue au moyen âge que parmi le peuple; l'erreur serait grande : un grand nombre d'artistes nous ont retracé des scènes d'exorcisme avec trop de candeur et de bonne foi pour qu'on puisse douter un seul instant de leurs convictions religieuses à cet égard.

Saint Pierre, ainsi que Marcellin, martyrs sous Dioclétien et Maximien, en 302, sont les deux plus anciens *exorcistes* chrétiens que l'histoire connaisse. Paulin nous apprend que saint Félix, après avoir été lecteur, fut chargé de faire l'office d'*exorciste*. Nous voyons dans la *Vie de saint Martin* que saint Hilaire ordonna *exorciste* ce saint évêque. Cette *Vie* est due à Sulpice Sévère, écrivain ecclésiastique digne de foi. Nous avons, outre ces témoignages, de nombreux monuments épigraphiques qui nous ont conservé le souvenir de quelques *exorcistes*. Dans un cimetière de Chiusi, en Toscane, l'abbé Cavedoni a découvert l'épitaphe d'un *exorciste* appelé Sentius Respectus. Malheureusement ce monument ne nous donne aucune date; on ne peut en effet lire que ces mots

SENTIVS RESPECTVS EXORC...

M. Boldetti en cite un autre qui ne nous donne pas plus de renseignements que celui de l'abbé Cavedoni. Celui-ci s'appelle Petronius : PETRONIVS EXORCISTA.

Mais le plus complet des monuments épigraphiques concernant les *exorcistes* est celui que nous donnent Gruter et Muratori dans leur savant recueil :

BASSILIANVS. AESSORCISTA ‖
COIVGI. BENEMERENTI. IN. PACE.

Ajoutons à cette liste de noms d'*exorcistes* transmis par l'épigraphie celui de MACEDONIVS, publié par Marang dans ses *Actes des saints*.

Quelquefois les artistes nous ont représenté des scènes entières d'exorcisme. C'est ainsi que, sur un *nymphæum* de Pisaure, nous voyons un clerc, une croix à la main, qui exorcise un homme tout nu placé devant lui et qui s'agite dans les convulsions que lui occasionne la possession du démon. M. Ponet nous a conservé une fresque qui représente, avec saint Marcellin et saint Pollien, Pierre l'*exorciste*. Paciandi, dans son traité *De balneis sacris christianorum*, nous a donné le dessin d'une cérémonie complète, telle qu'elle se pratiquait au XII[e] et au XIII[e] siècle. Sous le n° 645, fonds latin de la Bibliothèque nationale de Paris, on voit une belle miniature représentant une scène d'exorcisme. Elle est tirée d'un sacramentaire de Metz. V. EXORCISME.

EXORDE s. m. (è-gzor-de — lat. *exordium;* du préf. *ex*, et de *ordiri*, commencer). Rhétor. Première partie d'un discours, dans laquelle on prépare l'auditoire par un coup d'œil jeté sur l'ensemble du sujet, ou par quelques considérations ou exhortations préliminaires : *Faire un long* EXORDE. *Commencer son* EXORDE. *Demeurer court au milieu de son* EXORDE. *Un* EXORDE *doit être simple et sans affectation; cela est aussi vrai dans la poésie que dans les discours oratoires.* (Boil.) *Tout discours a son* EXORDE, *comme toute pièce de théâtre a son exposition.* (A. Didier.)

— Par ext. Entrée en matière, début, premières paroles :

..... Un jour, le père ainsi m'aborde :
« Ça, voisin, me dit-il, tu me plais. » — Bon *exorde!*
PONSARD.

‖ Préparation, précautions que l'on prend avant de commencer : *Moi, je commence toujours sans* EXORDE. *Ce ne fut pas sans* EXORDE *qu'il se décida à dire ce qu'il voulait.*

— *Exorde ex abrupto*, Brusque entrée en matière, manière de débuter dans laquelle on s'affranchit de l'espèce de timidité ou de calme qu'on affecte d'ordinaire au commencement d'un discours. ‖ Brusque début en quelque genre que ce soit : *Il commença par lui donner un soufflet; cela s'appelle en rhétorique un* EXORDE EX ABRUPTO.

— **Antonyme.** Péroraison.

— **Encycl.** L'*exorde*, étant le début du discours, en est peut-être par cela même la partie la plus importante; on sait, en effet, quelles conséquences entraînent souvent les premières impressions. L'*exorde* ayant pour objet de préparer les auditeurs à écouter favorablement celui qui leur parle et de leur donner une idée sommaire de la matière du discours, l'orateur ne saurait trop s'appliquer à fixer l'attention de son auditoire, à lui inspirer de l'intérêt pour la cause qu'il défend et de la bienveillance pour sa personne. C'est ce que Cicéron, ce grand maître dans l'art de la parole, conseille expressément : *Si auditorem feceris benevolum, attentum, docilem...* Il insiste sur cette idée, car il dit encore ailleurs : *Sumuntur autem exordia trium rerum gratia : ut amice, ut intelligenter, ut attente audiamur.* « Nous employons l'*exorde* dans un triple but : afin qu'on nous écoute avec *bienveillance*, avec *intelligence*, avec *attention*. » L'orateur atteindra ce triple résultat en donnant à ses auditeurs une bonne opinion de son caractère, en les intéressant en sa faveur par sa probité, sa franchise, sa modestie; en un mot, par ce que les rhéteurs appellent les *mœurs oratoires*. La franchise surtout doit caractériser l'*exorde :* « Athéniens, s'écriait un jour Démosthène en commençant sa harangue, Athéniens, je voudrais vous plaire, mais j'aime mieux vous sauver. »

« L'orateur mettra encore l'auditeur ou le juge dans ses intérêts, s'il donne une idée avantageuse de ceux qu'il défend et s'il les représente exempts de haine, d'injustice, d'opiniâtreté (Cicér., *De orat.*, II, 43). C'est avec des couleurs opposées qu'il doit peindre ses adversaires, pour peu que leur conduite et leur caractère donnent lieu à la censure. Mais qu'il prenne garde de montrer de la passion, et de manquer aux égards qui sont dus aux talents, au rang, à la naissance. Ses plaintes doivent être justifiées par la nécessité de défendre ses clients. Plus il usera de ménagement, plus sa modération lui conciliera les esprits et tournera au désavantage de ses adversaires. » (Leclerc.)

Aussi a-t-on voulu faire une loi à l'orateur de se montrer timide dans l'*exorde;* mais cette timidité ne doit annoncer que la défiance de soi-même et non pas de sa cause. Cette distinction, les grands orateurs l'ont parfaitement comprise et mise en pratique; lorsqu'ils ont eu leur honneur et leur dignité à défendre, ils ont su, en parlant d'eux-mêmes, garder un sage milieu entre le respect qu'un accusé doit à ses juges et la confiance que doit lui inspirer leur intégrité. Démosthène n'a jamais failli à cette règle; on ne saurait trop admirer avec quelle mesure il a su et se défendre et se louer dans son fameux discours *Sur la couronne*, où le sujet lui imposait cette double et difficile tâche. Cependant Cicéron, en général, ne pèche pas par excès de modestie dans ses *exordes;* on sait que c'était là sa moindre vertu. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il avait vieilli dans les luttes de la tribune, rendu d'éclatants services à la république, qu'il était chargé d'honneurs, vénéré du peuple et écouté du sénat comme un oracle. En répondant aux insultes d'un ennemi, le *Père de la patrie* pouvait le prendre sur un ton plus haut que Démosthène, qui n'avait ni le même crédit chez les Athéniens, ni le même caractère de grandeur et de dignité.

L'orateur ne saurait donc trop s'attacher, dans son *exorde*, à se concilier les dispositions bienveillantes de son auditoire, car cette première impression peut être décisive. Ovide nous en présente un exemple frappant dans les plaidoyers qu'il met dans la bouche d'Ajax et d'Ulysse se disputant les armes d'Achille devant l'assemblée des chefs de la Grèce. Ajax, furieux, emporté, grossier même, réclame ce noble héritage l'insulte à la bouche et blesse même ses juges :

Ajax se lève, Ajax, intrépide guerrier,
Orgueilleux possesseur d'un vaste bouclier.
Emporté malgré lui par sa fougue sauvage,
Du geste et des regards attestant le rivage,
Et le port de Sigée, et la flotte, et la mer,
Les bras levés au ciel, il dit : « O Jupiter!
C'est devant les vaisseaux que la Grèce s'assemble,
Et c'est Ulysse et moi que l'on compare ensemble!
Le lâche! qu'ont vu fuir nos vaisseaux menacés
Devant les feux d'Hector que j'ai seul repoussés!
Ulysse est sûr de lui quand Ulysse harangue :
Ma force est dans mon bras, la sienne est dans sa [langue.
J'appris aux champs de Mars le grand art des héros,
Et n'ai point, comme lui, la science des mots.
Mais qu'en ai-je besoin? Dois-je exposer l'histoire
Des exploits qu'ils ont vus aux témoins de ma gloire?
C'est à lui de vanter des exploits moins connus,
Dont lui seul fut témoin, que la nuit seule a vus... »

L'effet assuré de ces injures et de ces fanfaronnades est d'indisposer un auditoire. Voyons maintenant et écoutons Ulysse; quelle différence de maintien et de langage!

Ulysse se présente; on écoute, on se tait.
D'abord les yeux baissés, orateur plus modeste,
Quelque temps, sans parler, il compose son geste.
Puis regardant les chefs et tout ce grand concours,
Il commence, et la grâce embellit son discours :
« O Grecs! si du destin la loi dure et sévère
A vos vœux comme aux miens eût été moins contraire,
On ne nous verrait point, ambitieux rivaux,
Nous disputer l'honneur d'hériter d'un héros.
Nous jouirions d'Achille, Achille de ses armes;
Mais puisque, condamnés à lui donner des larmes,
Ses beaux jours par le ciel nous furent enviés,
(Ulysse essuie alors des pleurs étudiés)
Qui donc aura des droits à l'armure d'Achille
Plus que celui-là même à qui l'on doit Achille?... »
(*Métam.*, liv. XIII; trad. de Saint-Ange.)

On voit ici avec quel art profond Ulysse sait se concilier la bienveillance et l'attention de son auditoire. Le prix de la valeur fut décerné à l'éloquence. Ce n'est certes pas qu'Ovide s'y soit mépris, mais il a voulu mettre en opposition Ajax, héros intrépide et brutal, avec Ulysse, le plus rusé et le plus éloquent des hommes.

L'*exorde*, pour se faire écouter avec attention, doit éviter plusieurs défauts dans lesquels tombent souvent les orateurs vulgaires. Trop long, il fatigue promptement l'auditoire qu'un n'intéresse pas encore le développement du sujet. En général, il faut que l'*exorde* soit court et simple : on ne saurait trop se hâter d'aborder le vif de la question. Cependant, il doit être proportionné au sujet, comme le vestibule à l'édifice.

« Dans la plaidoirie moderne, les causes civiles sont rarement susceptibles d'*exordes* développés. La haute éloquence n'y peut trouver sa place que dans les causes politiques ou criminelles. Chez les nations où la tribune est ouverte, la discussion des affaires appelle l'orateur au fait; l'*exorde* y tiendrait trop d'espace, et ses modèles sont plutôt dans Thucydide et Tite-Live que dans Démosthène et Cicéron.

» Le grand appareil de l'*exorde* paraît réservé aujourd'hui à l'éloquence de la chaire : c'est en effet là qu'il se montre avec l'éclat qu'il eut jadis dans la tribune, mais par des moyens différents. Le personnel en est exclu; ses relations sont du ciel à la terre, de l'homme à Dieu, de la morale à la religion et du sujet à l'auditoire, avec une austérité simple et sans aucun mélange d'artifice et d'adulation. L'orateur s'y attache surtout au développement du texte qu'il a choisi et à son application, soit au sujet qu'il veut approfondir, soit à la personne qu'il doit louer et qu'il présente pour modèle. » (Em. Lefranc.)

Bourdaloue et Fléchier nous offrent en ce genre deux *exordes* qui sont restés des chefs-d'œuvre classiques. Le premier, prêchant le jour de Pâques devant Louis XIV, commença ainsi son sermon :

« *Respondens autem angelus, dixit mulieribus : nolite expavescere : Jesum quæritis Nazarenum, crucifixum : surrexit, non est hic; ecce locus ubi posuerunt eum.* (St Marc, ch. XVI.)

» Sire, ces paroles sont bien différentes de celles que nous voyons communément gravées sur les tombeaux des hommes. Quelque puissants qu'ils aient été, à quoi se réduisent ces magnifiques éloges qu'on leur donne et que nous lisons sur ces superbes mausolées que leur érige la vanité humaine? A cette triste inscription : *Hic jacet;* ce grand, ce conquérant, cet homme tant vanté dans le monde, est ici couché sous cette pierre et enseveli dans la poussière, sans que tout son pouvoir et toute sa grandeur l'en puissent tirer. Mais il en va bien autrement à l'égard de Jésus-Christ. A peine a-t-il été enfermé dans le sein de la terre, qu'il en sort le troisième jour, victorieux et tout brillant de lumière, en sorte que ces femmes pieuses qui le viennent chercher, et qui, ne le trouvant pas, en veulent savoir des nouvelles, n'en apprennent rien autre chose sinon qu'il est ressuscité et qu'il n'est plus là : *Non est hic.* Voilà, selon la prédiction et l'expression d'Isaïe, ce qui rend son tombeau glorieux : *Et erit sepulcrum ejus gloriosum* (Is., XI). Au lieu donc que la gloire des grands du siècle se termine au tombeau, c'est dans le tombeau que commence la gloire de ce Dieu-Homme. C'est là, c'est, pour ainsi parler, dans le centre même de la faiblesse qu'il fait éclater toute sa force, et jusque entre les bras de la mort qu'il reprend par sa propre vertu une vie bienheureuse et immortelle. Admirable changement, chrétiens, qui doit affermir son Eglise, qui doit consoler ses disciples et les rassurer, qui doit servir de fondement à la foi et à l'espérance chrétiennes; car tels sont et tels doivent être les effets de la résurrection du Seigneur, comme j'entreprends de vous le montrer dans ce discours. »

On voit avec quel art profond l'auteur sait approprier son *exorde* à la circonstance et concentrer l'attention de l'auditoire sur les développements qu'il va présenter.

L'*exorde* de l'*Oraison funèbre de Turenne* est resté encore plus célèbre; jamais Fléchier n'avait été mieux inspiré : la douleur éclate dès le texte même, et l'expression en est soutenue par un incomparable ton de dignité :

« *Fleverunt eum omnis populus Israel planctu magno, et lugebant dies multos, et dixerunt : Quomodo cecidit potens, qui salvum faciebat populum Israel?*

» Je ne puis, messieurs, vous donner une plus haute idée du triste sujet dont je viens vous entretenir, qu'en recueillant les termes nobles et expressifs dont l'Ecriture se sert pour louer la vie et déplorer la mort du sage et vaillant Macchabée. Cet homme qui portait la gloire de sa nation jusqu'aux extrémités de la terre, qui couvrait son camp d'un bouclier et forçait celui des ennemis avec l'épée; qui donnait à des rois ligués contre lui des déplaisirs mortels, et réjouissait Jacob par ses vertus et ses exploits, dont la mémoire doit être éternelle;

» Cet homme qui défendait les villes de Juda, qui domptait l'orgueil des enfants d'Ammon et d'Esaü, qui revenait chargé des dépouilles de Samarie, après avoir brûlé sur leurs propres autels les dieux des nations étrangères; cet homme que Dieu avait mis autour d'Israël comme un mur d'airain où se brisèrent tant de fois toutes les forces de l'Asie, et qui, après avoir défait de nombreuses armées, déconcerté les plus fiers et les plus habiles généraux des rois de Syrie, venait tous les ans, comme le moindre des Israélites, réparer avec ses mains triomphantes les ruines du sanctuaire, et ne voulait d'autre récompense des services qu'il rendait à sa patrie que l'honneur de l'avoir servie;

» Ce vaillant homme, poussant enfin avec un courage invincible les ennemis qu'il avait réduits à une fuite honteuse, reçut le coup mortel et demeura comme enseveli dans son triomphe. Au premier bruit de ce funeste accident, toutes les villes de Judée furent émues; des ruisseaux de larmes coulèrent des yeux de tous leurs habitants. Ils furent quelque temps saisis, muets et immobiles. Un effort de douleur rompant enfin ce long et morne silence, d'une voix entrecoupée de sanglots que formaient dans leurs cœurs la tristesse, la pitié, la crainte, ils s'écrièrent : « Comment » est mort cet homme puissant qui sauvait le » peuple d'Israël? » A ces cris Jérusalem redoubla ses pleurs; les voûtes du temple s'ébranlèrent; le Jourdain se troubla, et tous les rivages retentirent du son de ces lugubres paroles : « Comment est mort cet homme puis» sant qui sauvait le peuple d'Israël? »

Certes, cet *exorde* n'est peut-être pas irréprochable comme style; mais il y règne un sentiment de douleur biblique qui le rend admirable.

Parmi les autres défauts que l'orateur doit éviter dans l'*exorde*, nous mentionnerons la banalité, qui fait qu'un *exorde* peut s'accommoder indifféremment à plusieurs sujets; l'inutilité, qui fait qu'un *exorde* n'est qu'un prélude oiseux; la maladresse, qui pousse l'orateur à parler d'une manière inconsciente contre la thèse qu'il se propose d'établir. C'est ainsi qu'Isocrate, habile rhéteur cependant, commençait une de ses harangues par ces paroles : « Puisque le discours a naturellement la vertu de rendre les grandes choses petites et les petites grandes, qu'il sait donner les grâces de la nouveauté aux choses les plus vieilles, et qu'il fait paraître vieilles celles qui sont nouvellement faites, etc. » Quoi de plus maladroit que de représenter comme un pur charlatanisme l'art qu'on va soi-même employer?

Nous aurions bien d'autres vices à signaler dans l'*exorde*; mais l'habileté la plus ordinaire sait les éviter; il n'y a que les orateurs novices qui puissent se laisser prendre à ces lieux communs que dédaignerait un bon élève de rhétorique.

La plupart des rhéteurs ont donné une classification plus ou moins rationnelle des différentes sortes d'*exorde;* ce sont là des divisions arbitraires auxquelles il ne faut attacher aucune signification rigoureuse; elles ne peuvent fournir qu'un simple procédé de méthode. Sous le bénéfice de cette réserve, nous distinguerons quatre sortes d'*exorde :* l'*exorde simple*, l'*exorde insinuant* ou *par insinuation*, l'*exorde pompeux* ou *solennel*, et l'*exorde véhément* ou *ex abrupto*.

— I. L'*exorde simple* se produit dans les causes peu importantes ou d'une clarté si saisissante qu'elles n'ont besoin d'aucun des artifices ordinaires de l'éloquence. Tout détour, toute précaution serait alors superflue et déplacée. Le meilleur parti pour l'orateur est alors d'entrer en matière sans préambule; c'est ce qui a lieu dans la plupart des discours politiques, de même que dans beaucoup d'autres circonstances. Ainsi, dans *Britannicus*, Agrippine voulant se disculper auprès de Néron, aborde presque immédiatement la discussion des faits :

Approchez-vous, Néron, et prenez votre place
On veut sur vos soupçons que je vous satisfasse
J'ignore de quel crime on a pu me noircir;
De tous ceux que j'ai faits je vais vous éclaircir.

Un modèle d'*exorde simple* est celui du plaidoyer que le comte de Lally-Tollendal a consacré à la réhabilitation de la mémoire de son malheureux père. V. ce morceau à notre article JUDICIAIRE (éloquence).

— II. L'*exorde par insinuation* consiste à présenter aux auditeurs, au lieu de l'objet qu'on se propose et pour lequel on leur connaît de la répugnance, un autre objet qui les intéresse, et qui, par ses rapports avec le premier, dispose les esprits à ne point s'irriter et les amène insensiblement aux dispositions que l'orateur a en vue. Souvent il s'agit de détruire une prévention, de combattre d'avance un sentiment reçu, une opinion arrêtée, d'affaiblir les raisons d'un adversaire puissant et redoutable. On comprend qu'alors l'orateur n'a pas trop de tout son art pour parvenir à

se faire écouter avec bienveillance. Cicéron, dit Rollin, nous fournit un admirable exemple d'*exorde par insinuation* dans son second discours sur la loi agraire, contre Rullus. On appelait ainsi la loi qui ordonnait des distributions de terres à ceux d'entre le peuple qui étaient les plus pauvres. Cette loi avait dans tous les temps servi d'appât et d'amorce aux tribuns pour gagner la populace et pour se l'attacher. Elle paraissait, en effet, lui être très-favorable, en lui procurant un repos tranquille et une retraite assurée. Cependant Cicéron entreprit de la faire rejeter par le peuple même, qui venait de le nommer consul avec une unanimité qui était sans exemple. S'il eût commencé par se déclarer ouvertement contre cette loi, il aurait trouvé toutes les oreilles et tous les cœurs fermés, et le peuple se serait généralement révolté contre lui; mais il était trop habile et connaissait trop les hommes, pour ne pas éviter cette faute. C'est une chose admirable de voir pendant combien de temps il tint l'esprit de ses auditeurs en suspens, sans leur laisser entrevoir le parti qu'il avait pris, ni le sentiment qu'il voulait leur inspirer. Il commence par des actions de grâces pour la dignité consulaire dont il vient d'être honoré. Il relève toutes les circonstances de ce bienfait qui le lui rendent plus cher et plus précieux. Il déclare ensuite qu'étant redevable au peuple de tout ce qu'il est, il veut être un consul *populaire*. Mais il avertit que ce mot a besoin d'explication, et, après avoir démêlé les différents sens, après avoir découvert les secrètes intrigues des tribuns, qui couvraient de ce spécieux nom leurs desseins ambitieux; après avoir loué hautement les Gracques, zélés défenseurs de la loi agraire, et dont la mémoire, pour cette raison, était si chère au peuple romain; après s'être insinué peu à peu dans l'esprit de ses auditeurs et s'en être enfin rendu maître, il n'ose pas encore cependant attaquer la loi dont il s'agit : il se contente de protester que si le peuple lui-même ne reconnaît pas que cette loi, sous un dehors flatteur, donne en effet atteinte à son repos et à sa liberté, il se joindra à lui et se rendra à son sentiment (*De lege agraria, contra Rullum*, cap. I-VI). Rien n'était plus insinuant que ce début; il produisit tout ce qu'on en devait attendre, et le peuple, détrompé par l'éloquent discours de son consul, rejeta la loi agraire.

Aussi Pline l'Ancien, frappé de ce beau triomphe de l'art oratoire, s'écrie-t-il dans son éloge de Cicéron : *Te dicente, legem agrariam, hoc est alimenta sua, abdicaverunt tribus* (*Hist. nat.*, VII, 30).

La longueur de cet *exorde*, justifiée par le but difficile que se proposait Cicéron, prouve que les grands orateurs n'ont aucune règle à ce sujet, et qu'ils consultent avant tout les convenances et les circonstances. L'*exorde* du discours de Périclès, sur les héros morts pour la patrie, est de la même espèce.

On peut encore citer, comme des modèles d'*exorde par insinuation*, celui du plaidoyer d'Ulysse, que nous avons rapporté plus haut, celui du plaidoyer pour Milon, celui de l'avocat de Sèze pour Louis XVI, et enfin, le fameux *exorde* du P. Bridaine, qu'on trouvera à notre mot CHAIRE, et qu'on range le plus souvent parmi les *exordes ex abrupto*.

On pourrait enfin assimiler à l'*exorde par insinuation* celui où l'auteur, s'adressant à une seule personne, ou, du moins, de préférence à une seule personne, cherche à se concilier sa bienveillance par une louange délicate. Ainsi, dans *Andromaque*, Oreste cache une demande qui peut déplaire à Pyrrhus sous ce début insinuant :

Avant que tous les Grecs vous parlent par ma voix,
Souffrez que j'ose ici me flatter de leur choix,
Et qu'à vos yeux, seigneur, je montre quelque joie
De voir le fils d'Achille et le vainqueur de Troie.
Oui, comme ses exploits, nous admirons vos coups :
Hector tomba sous lui, Troie expira sous vous;
Et vous avez montré, par une heureuse audace,
Que le fils seul d'Achille a pu remplir sa place.

Le chef-d'œuvre de ce genre d'*exorde* est celui du sermon que Massillon prononça devant Louis XIV, un jour de la Toussaint, *exorde* d'autant plus admirable que la flatterie la plus raffinée, la plus délicate s'y trouvait alliée à une austère leçon évangélique. C'était la première fois que l'illustre prédicateur parlait devant ce prince; il prit pour texte ces paroles de l'Écriture : *Beati qui lugent.* (Bienheureux ceux qui pleurent).

« Sire, dit-il, si le monde parlait ici à la place de Jésus-Christ, sans doute il ne tiendrait pas à Votre Majesté le même langage.

» Heureux le prince, vous dirait-il, qui n'a jamais combattu que pour vaincre, qui n'a vu tant de puissances armées contre lui que pour leur donner une paix plus glorieuse, et qui a toujours été plus grand que le péril ou la victoire!

» Heureux le prince qui, durant le cours d'un règne long et florissant, jouit à loisir des fruits de sa gloire, de l'amour de ses peuples, de l'estime de ses ennemis, de l'admiration de l'univers, de l'avantage de ses conquêtes, de la magnificence de ses ouvrages, [illegible]e de ses lois, de l'espérance au-[illegible] nombreuse postérité, et qui n'a [illegible] désirer que de conserver longtemps ce qu'il possède!

» Ainsi parlerait le monde; mais, sire, Jésus-Christ ne parle pas comme le monde.

» Heureux, vous dit-il, non celui qui fait l'admiration de son siècle, mais celui qui fait sa principale occupation du siècle à venir, et qui vit dans le mépris de soi-même et de tout ce qui passe, parce que le royaume du ciel est à lui, etc. »

L'écueil de ce genre d'*exorde* est la louange outrée, maladroite, le coup d'encensoir lancé brusquement sans ménager le moins du monde les sentiments de délicatesse que l'idole doit affecter au moins par convenance. C'est ce travers que Racine a ainsi voué au ridicule dans ses *Plaideurs :*

Devant le grand Dandin l'innocence est hardie;
Oui, devant ce Caton de basse Normandie,
Ce soleil d'équité qui n'est jamais terni,
Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.

Ici la flatterie tombe dans le burlesque.

— III. L'*exorde pompeux* ou *solennel* débute sur un ton élevé, imposant, comme l'indique assez son nom. Il se produit surtout dans les circonstances où les auditeurs se sont rassemblés dans l'espoir d'entendre l'orateur traiter un sujet brillant. Aussi celui-ci doit-il étaler dans cet *exorde* toutes les richesses et toute la pompe de l'éloquence. Il faut, de plus, qu'il soit revêtu d'un caractère grave, et qu'il ait pour lui l'autorité de sa mission et de son talent. Le chef-d'œuvre du genre, chef-d'œuvre qu'on ne peut se lasser de lire et de citer, est l'*exorde* de l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, prononcée par Bossuet devant toute la cour de Louis XIV et devant Louis XIV lui-même :

« *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram* (Et maintenant, entendez, ô grands de la terre; instruisez-vous, arbitres du monde).

» Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté, l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons. Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse; soit qu'il communique sa puissance aux princes, soit qu'il la retire à lui-même et ne leur laisse que leur propre faiblesse, il leur apprend leur devoir d'une manière souveraine et digne de lui; car, en leur donnant sa puissance, il leur commande d'en user, comme il fait lui-même, pour le bien du monde, et il leur fait voir en la retirant que toute leur majesté est empruntée, et que, pour être assis sur le trône, ils n'en sont pas moins sous sa main et sous son autorité suprême. C'est ainsi qu'il instruit les princes, non-seulement par des discours et des paroles, mais encore par des effets et par des exemples. *Et nunc, reges, intelligite; erudimini qui judicatis terram.*

» Chrétiens, que la mémoire d'une grande reine, fille, femme, mère de tant de rois si puissants et souveraine de trois royaumes, appelle de tous côtés à cette triste cérémonie, ce discours vous fera paraître un de ces exemples redoutables qui étalent aux yeux du monde sa vanité tout entière. Vous verrez dans une seule vie toutes les extrémités des choses humaines; la félicité sans bornes aussi bien que les misères; une longue et paisible jouissance d'une des plus nobles couronnes de l'univers; tout ce que peuvent donner de plus glorieux la puissance et la grandeur accumulées sur une tête, qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune; la bonne cause d'abord suivie de bons succès, et depuis, des retours soudains, des changements inouïs; la rébellion, longtemps retenue, à la fin maîtresse; nul frein à la licence; les lois abolies; la majesté violée par des attentats jusqu'alors inconnus; l'usurpation et la tyrannie, sous le nom de liberté; une reine fugitive qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes, et à qui sa propre patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil; neuf voyages sur mer entrepris par une princesse, malgré les tempêtes; l'Océan étonné de se voir traversé tant de fois en des appareils si divers et pour des causes si différentes; un trône indignement renversé et si miraculeusement rétabli. Voilà les enseignements que Dieu donne aux rois; ainsi fait-il voir au monde le néant de ses pompes et de ses grandeurs. Si les paroles nous manquent, si les expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si relevé, les choses parleront assez d'elles-mêmes. Le cœur d'une grande reine, autrefois élevé par une si longue suite de prospérités, et puis plongé tout à coup dans un abîme d'amertumes, parlera assez haut; et s'il n'est pas permis aux particuliers de faire des leçons aux princes sur des événements si étranges, un roi me prête ses paroles pour leur dire : *Entendez, ô grands de la terre. Instruisez-vous, arbitres du monde.* »

On cite encore, à juste titre, comme modèle du genre, l'*exorde* de l'oraison funèbre de Louis XIV, par Massillon :

« Dieu seul est grand, mes frères, et dans ces derniers moments surtout où il préside à la mort des rois de la terre, plus leur gloire et leur puissance ont éclaté, plus, en s'évanouissant alors, elles rendent hommage à sa grandeur suprême; Dieu paraît tout ce qu'il est, et l'homme n'est plus rien de ce qu'il croyait être.

» Heureux le prince dont le cœur ne s'est point élevé au milieu de ses prospérités et de sa gloire; qui, semblable à Salomon, n'a pas attendu que toute sa grandeur expirât avec lui au lit de la mort, pour avouer qu'elle n'était que vanité et affliction d'esprit; et qui s'est humilié sous la main de Dieu, dans le temps même que l'adulation semblait le mettre au-dessus des hommes!

» Oui, mes frères, la grandeur et les victoires du roi que nous pleurons ont été autrefois assez publiées : la magnificence des éloges a égalé celle des événements; les hommes ont tout dit, il y a longtemps, en parlant de sa gloire. Que nous reste-t-il ici, que d'en parler pour notre instruction? »

« Dieu seul est grand, mes frères... » C'est un beau mot que celui-là, dit Chateaubriand, prononcé en face du cercueil de Louis le Grand.

Rappelons enfin, parmi les *exordes* remarquables du genre qui nous occupe, celui de l'oraison funèbre de Turenne, par Fléchier, que nous avons cité plus haut.

— IV. L'*exorde véhément* ou *ex abrupto* s'emploie dans ces circonstances où l'auditoire, visiblement préoccupé par de grands intérêts, fortement ému par des passions brûlantes et légitimes, se plaît à voir l'orateur entrer brusquement en matière. L'orateur, qui connaît ces dispositions, peut dès lors se livrer dès le début aux mouvements les plus impétueux de l'éloquence. On citera éternellement comme le plus beau modèle en ce genre l'*exorde* du premier discours de Cicéron contre Catilina. Le sénat est assemblé; Cicéron va prendre la parole pour dévoiler et flétrir les menées du conspirateur, lorsque celui-ci entre et va prendre effrontément sa place au milieu des sénateurs indignés, qui s'éloignent de lui avec horreur. Alors Cicéron qui, en sa qualité de consul, présidait l'assemblée, laisse là le discours qu'il allait prononcer, et, s'adressant au grand criminel qui venait braver la loi jusque dans son temple, il l'écrase sous ces paroles foudroyantes :

« Jusques à quand enfin, Catilina, abuseras-tu de notre patience? Combien de temps encore serons-nous le jouet de ta fureur? Quelles seront les bornes de l'audace effrénée qui t'emporte? Quoi! ni ces gardes posées de nuit sur le mont Palatin, ni les sentinelles distribuées dans la ville, ni la consternation du peuple, ni ce frémissement général de tous les bons citoyens, ni ce lieu fortifié où s'assemble le Sénat, ni ces visages irrités, les yeux fixés sur toi, n'ont rien qui puisse t'émouvoir? Ne sens-tu pas que tes complots sont dévoilés? Ne vois-tu pas, même dans le silence de ceux qui t'environnent, que ton crime est découvert? Tes actions de la nuit dernière et de la précédente, le lieu de la réunion, ceux qui la composaient, les projets qu'on y a formés, crois-tu qu'aucun de nous les ignore? O siècle! ô mœurs! le Sénat le sait, le consul le voit : et ce traître respire! Que dis-je? il respire! Il met dans le Sénat un pied téméraire; il a part aux secrets de l'État; il marque, il destine de l'œil chacun de nous à la mort! Et nous, etc. »

On dit que Catilina, frémissant de rage à ces terribles paroles, quitta le Sénat, mais en menaçant de mettre la république à feu et à sang.

L'*exorde ex abrupto* rentre surtout dans le domaine de l'éloquence politique, où rien n'empêche qu'une passion généreuse ne déborde impétueusement de l'âme; l'éloquence sacrée exige un langage plus mesuré; cependant quelques orateurs de la chaire ont su employer cet *exorde* sans manquer aux convenances. C'est ainsi que l'abbé Ségui débute dans son *exorde* de l'oraison funèbre du maréchal de Villars :

« Ils meurent donc comme le reste des hommes, ces héros comblés de gloire, ces foudres de guerre qui ont fait trembler les peuples, ces arbitres de la paix qui ont fait cesser leurs terreurs; et ni le défenseur de Juda, que loue l'Esprit saint dans les paroles de mon texte, ni le vengeur de la France, à qui je viens de les appliquer, n'ont pu résister au bras puissant de la mort, eux à qui rien ne résistait sur la terre. »

Mirabeau, mais il fallait être Mirabeau, a même su employer l'*exorde ex abrupto* sous une forme ironique et familière. Un jour, interrompu par des rires avant même qu'il eût prononcé ses premières paroles, il jeta son regard de flamme sur les interrupteurs, et débuta sur ce ton de calme où l'on sentait gronder la tempête :

« Messieurs, donnez-moi quelques moments d'attention, et je vous jure qu'avant que j'aie cessé de parler vous ne serez plus tentés de rire. »

Enfin, nous pourrions mentionner une cinquième espèce d'*exorde*, qui s'appellerait l'*exorde local*, c'est-à-dire tiré d'une circonstance du lieu où parle l'orateur. Tel est l'*exorde* du discours prononcé par saint Paul devant l'Aréopage, qui avait fait arrêter l'apôtre aussitôt qu'il fut arrivé à Athènes, et qui lui ordonna d'expliquer la nouvelle religion qu'il prêchait. Introduit dans la salle où siégeait le célèbre tribunal, et où s'étaient rendus une foule d'Athéniens et d'étrangers, l'apôtre commença son discours avec une grande habileté :

« Athéniens, dit-il, il me semble que la puissance divine vous inspire, plus qu'à tous les hommes, une crainte religieuse; car, en traversant votre ville et en contemplant les statues de vos dieux, j'ai rencontré un autel avec cette inscription : AU DIEU INCONNU. Ce Dieu que vous adorez sans le connaître, c'est lui que je viens vous annoncer, Dieu créateur du monde et de tout ce qui est dans le monde. Dieu, maître du ciel et de la terre, n'habite point dans les temples bâtis par les hommes. Les ouvrages de leurs mains ne peuvent être un honneur pour lui; il n'en a pas besoin, lui qui donne à tous la vie, le souffle et toutes choses, etc. » (*Act. Apost.*, ch. XVIII, 22).

Pour nous résumer, l'orateur doit essentiellement tenir compte de trois choses : des circonstances au milieu desquelles il parle, des dispositions de son auditoire et de la nature du sujet, afin d'en faire sortir l'*exorde* comme une fleur de sa tige.

EXORE s. f. (è-gzo-re — du gr. *exôros*, fané). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des galléruques, comprenant une dizaine d'espèces, toutes américaines, qui ont des couleurs assez vives, devenant livides après la mort.

EXORHIZE adj. (è-gzo-ri-ze — du gr. *exô*, en dehors; *rhiza*, racine). Bot. Qui a la radicule en dehors : *Embryon* EXORHIZE. ‖ On écrit aussi EXORRHIZE.

— s.m. pl. Grande division du règne végétal, comprenant les genres dont l'embryon a la radicule extérieure.

EXORIARE ALIQUIS NOSTRIS EX OSSIBUS ULTOR! [*Qu'un vengeur naisse un jour de ma cendre!*] (Virgile, *Énéide*, liv. IV, v. 626.) Imprécation de Didon mourante. L'idée de faire remonter jusqu'à Didon le principe de la haine qui divisa Rome et Carthage est une des belles inspirations de Virgile. Dans la pensée du poëte, ce vengeur futur qu'évoque Didon, c'est Annibal, le plus irréconciliable et le plus terrible ennemi des Romains.

« Philippe Strozzi, accusé de complicité dans l'assassinat d'Alexandre de Médicis, fut mis plusieurs fois à la question sans qu'on pût tirer de lui aucun aveu, sinon qu'il était mille fois plus coupable que le meurtrier; car il aurait voulu tuer mille fois Alexandre, tyran de sa patrie. Ayant pu un jour se saisir d'une épée, oubliée, peut-être à dessein, dans son cachot, il en appuya la poignée au mur et se laissa tomber dessus. Cependant, quoique l'épée lui eût traversé le corps, il ne mourut pas sur le coup, car on trouva tracé avec son sang, sur le mur, ce vers de Virgile!

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor! »

ALEX. DUMAS.

« A chaque jour son œuvre, à chaque individu sa mission. La mienne, toute d'idée, n'est pas encore remplie; d'autres réaliseront ce que j'aurai défini : *Exoriare aliquis!...* »

PROUDHON.

EXORISTE s. f. (è-gzo-ri-ste — du gr. *exoristos*, chassé, banni). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, comprenant environ dix espèces.

EXORMATOSTOME s. m. (è-gzor-ma-to-sto-me — du gr. *exô*, en dehors; *ormathos*, ligne, rang; *stoma*, bouche). Bot. Syn. de SPHÉRIE.

EXOSMOMÈTRE s. m. (è-gzo-smo-mè-tre — de *exosmose*, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Instrument qui sert à rendre sensibles les phénomènes de l'exosmose.

EXOSMOSE s. f. (è-gzo-smo-ze — du gr. *exô*, en dehors; *ôsmos*, impulsion). Physiq. Le plus faible des deux courants qui s'établissent à travers une membrane séparant des liquides de différente densité : *Le courant opposé à l'endosmose s'appelle* EXOSMOSE.

EXOSPORE s. m. (è-gzo-spo-re — du gr. *exô*, en dehors; *spora*, semence). Bot. Syn. d'HELMINTHOSPORE, genre de champignons.

EXOSTEMME s. m. (è-gzo-stè-me — du gr. *exô*, en dehors; *stemma*, couronne). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Amérique.

— **Encycl.** Les *exostemmes* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées, ovales ou lancéolées, presque sessiles, munies de stipules; à fleurs blanches ou rosées, portées sur des pédoncules axillaires ou terminaux; le fruit est une capsule ovoïde, à deux loges, renfermant plusieurs graines planes et membraneuses. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, répandues dans les régions tropicales de l'Amérique. La plus remarquable est l'*exostemme* à longues fleurs, appelé aussi, comme la plupart de ses congénères, *faux quinquina;* c'est un arbre d'environ 10 mètres de hauteur, à fleurs blanc rosé, odorantes. Il se trouve surtout à Caracas. L'*exostemme* caraïbe en diffère par sa taille plus petite et ses fleurs blanches; il croît aux Antilles. L'*exostemme* floribond, plus connu sous les noms de *quinquina piton* ou de *Sainte-Lucie*, habite les mêmes localités; c'est un arbrisseau de 2 à 3 mètres. On peut citer encore l'*exostemme* cuspidé et l'*exostemme* du Pérou. Ces arbres sont peu cultivés dans leur pays natal. On les confond sous le nom collectif de *faux quinquinas;* leur écorce est amère et fébrifuge, purgative et souvent vomitive; mais elle ne contient ni quinine ni cinchonine. Macérée dans l'eau, elle produit un

liquide rouge très-foncé, très-amer, ne rougissant pas la teinture de tournesol et présentant plutôt une réaction alcaline. Elle renferme, en effet, un alcaloïde particulier, appelé *ésenbeckine*. La poudre de cette écorce est verdâtre, amère, un peu sucrée, d'une odeur nauséabonde. On l'emploie comme fébrifuge dans les lieux où croissent les *exostemmes*; mais elle ne mérite guère sa réputation; c'est un succédané très-faible du quinquina, et c'est surtout comme amer qu'agit cette écorce. Quelques *exostemmes* sont cultivés dans les serres chaudes des jardins botaniques.

EXOSTOME s. m. (è-gzo-sto-me — du gr. *exô*, en dehors; *stoma*, bouche). Bot. Ouverture de la membrane extérieure de l'ovule, qui, réunie à celle de la membrane interne, forme le micropyle.

EXOSTOSE s. f. (è-gzo-sto-ze — du gr *exô*, en dehors; *osteon*, os). Chir. Excroissance maladive d'un os, soit sur la surface extérieure, soit sur la surface intérieure : EXOSTOSE *dartreuse*. EXOSTOSE *vénérienne*. *L'*EXOSTOSE *a été pour les médecins un point de controverse*. (Ratier.) ‖ *Exostose vraie*, Développement anormal de l'os, qui se renfle sans perdre sa constitution propre. ‖ *Exostose fausse*, Développement sur l'os d'un appendice qui n'est pas de la nature de l'os, ou qui n'a pas la même constitution. ‖ *Exostose scrofuleuse* ou *cancéreuse*, Exostose déterminée par un principe morbide intérieur. ‖ *Exostose traumatique*, Celle qui se développe à la suite d'une blessure. ‖ *Exostose éburnée*, Celle qui a la dureté de l'ivoire. ‖ *Exostose spongieuse*, Celle qui a l'apparence et la consistance d'une éponge. ‖ *Exostose laminée*, Celle qui est formée de lames superposées.

— Bot. Excroissance en forme de tumeur, qui se développe sur le tronc et les grosses branches de certains arbres, y acquiert une extrême dureté, et présente dans la contexture de ses fibres des compartiments bizarres. ‖ Tumeur blanche isolée, qui se forme sur la bulbe du safran. On l'appelle vulgairement FAUSSET.

— **Encycl.** Chir. On désigne sous ce nom une tumeur résultant du développement anomal du tissu osseux ou d'un dépôt de matière osseuse de formation nouvelle à la surface des os. Ces sortes de tumeurs naissent, les unes du parenchyme de l'os, les autres entre le périoste et la surface osseuse externe. On les divise généralement en parenchymateuses et épiphysaires.

— *Exostoses parenchymateuses*. Elles ne sont pas toutes identiques, quant à leur structure et à leur mode de développement. Cooper avait pensé qu'elles prenaient naissance sur un cartilage qui s'était préalablement développé dans le tissu de l'os; mais cette théorie a été rejetée après des recherches ultérieures. Howship, ayant découvert la présence dans les os d'une multitude de petits canaux, remarqua que ceux-ci étaient beaucoup plus larges que les vaisseaux qui les parcourent, et cela pour livrer passage à la matière médullaire sécrétée par ces mêmes vaisseaux. Le même auteur observa, en outre, que certaines *exostoses* étaient dues à une hypersécrétion de cette substance médullaire qui, s'étant arrêtée dans les canaux et les ayant distendus outre mesure, augmentait ainsi le volume de l'os sans en augmenter la masse. L'*exostose* semble alors formée de cellules et de lamelles laissant entre elles des aréoles de différente étendue. C'est l'*exostose* cellulaire ou laminée. Les lacunes ou aréoles se remplissent de diverses matières hétéroplastiques, de couleur et de densité différentes, ce qui pourrait quelquefois faire prendre une *exostose* pour une tumeur d'une autre nature. D'autres fois, l'*exostose* se trouve formée par un dépôt de matière osseuse entre les fibres primitives de l'os. Celles-ci ont été écartées les unes des autres, — on peut parfois le distinguer à l'œil nu, — et, dans les espaces intermédiaires, s'est accumulée la substance de nouvelle formation. Les tumeurs sont tellement denses, la texture en est tellement serrée, qu'elles offrent l'aspect de l'ivoire. On a pu parfois s'en servir pour faire des manches de scalpel; on les nomme *exostoses éburnées*. Les capillaires sanguins paraissent ne pas y pénétrer, puisqu'on peut le plus souvent les diviser sans obtenir la moindre exsudation sanguine.

— *Exostose épiphysaire*. Elle présente rarement l'aspect éburné, et, si cela a lieu, ce n'est que lorsque la tumeur est très-ancienne. Cooper l'a décrite sous le nom d'*exostose périostale cartilagineuse*. Elle est aréolaire et, d'après Howship et Lobstein, elle diffère peu de la structure d'un os long. Dès le début, elle est formée par une sécrétion de cartilage entre le périoste et la surface de l'os. Plus tard, il se dépose une certaine quantité de phosphate de chaux dans cette substance cartilagineuse, qui se développe progressivement jusqu'à ce que l'ossification soit arrêtée ou complète. Il y a, dit Scarpa, une très-grande analogie entre la structure du cal et celle de cette espèce d'*exostose*. On remarque sur les os dont la tumeur n'a pas eu le temps d'acquérir un grand développement une lame cartilagineuse au-dessous du périoste épaissi; entre cette lame et la surface de l'os existe un espace que remplit peu à peu la matière sécrétée et qui finit par disparaître. La tumeur et l'os sont alors confondus dans leur structure. L'*exostose* peut affecter tous les os du squelette; mais ce sont surtout les plus superficiels qui en sont atteints, comme le tibia, la clavicule, le maxillaire inférieur, les os du crâne. Les tumeurs sont constituées tantôt par le développement de toute l'épaisseur d'un os plat, tantôt par celui d'une portion limitée d'un os cylindrique; d'autres fois, la substance osseuse, surabondamment sécrétée, se dépose au voisinage de certaines saillies naturelles, comme à l'extrémité inférieure du fémur, par exemple, où elle simule quelquefois un troisième condyle. D'après les variétés de siége, on a divisé les *exostoses* en générales, extérieures et intérieures. L'*exostose* générale peut affecter la totalité d'un ou de plusieurs os; c'est l'hypérostose, qu'on observe souvent dans les os crâniens. Ceux-ci peuvent atteindre jusqu'à deux pouces d'épaisseur; leur texture est tantôt celluleuse, boursouflée, aréolaire; tantôt dure, compacte, analogue à celle de l'ivoire. Quand l'*exostose* générale envahit un os long, le canal médullaire diminue de largeur à mesure que le volume de l'os s'accroît à l'extérieur. Ce conduit finit même par disparaître entièrement. Dans les *exostoses* extérieures, la tumeur, formée par un dépôt de substance osseuse déposée sur la face externe de l'os, n'intéresse jamais les lames intérieures. C'est ainsi que la table externe des os plats du crâne est souvent envahie, tandis que la table interne est parfaitement saine et exempte même de gonflement. Il en est de même du fémur et de l'humérus, qui acquièrent parfois un volume énorme sans que le canal médullaire ait subi la moindre altération. Celui-ci, au contraire, s'efface complétement dans les cas d'*exostose* intérieure et l'os, sans augmenter de volume le plus souvent, augmente de poids et de densité; il acquiert la consistance de l'ivoire. Si la tumeur se développe sur la face interne des os du crâne, du bassin ou du canal rachidien, elle comprime les organes intérieurs et produit quelquefois de grands désordres sans qu'on puisse s'en rendre compte, surtout, ce qui arrive presque toujours, lorsque la face externe des os malades ne présente aucune modification. Quel que soit le genre d'*exostose*, le périoste est toujours plus ou moins modifié : tantôt il est épaissi, injecté, ramolli; tantôt, peu ramolli ou conservant sa texture naturelle, il envoie des prolongements vasculaires qui se portent à l'intérieur de l'os. Les parties molles qui entourent l'*exostose* sont peu altérées si la tumeur n'est pas volumineuse; dans le cas contraire, les muscles disparaissent ou s'amincissent et forment, pour ainsi dire, une coiffe à la tumeur. D'autres fois, ils se transforment en tissu fibreux, ou même, dit Howship, le tissu musculaire semble lui-même ossifié. Les vaisseaux et les nerfs, sous l'influence d'une compression purement mécanique, peuvent occasionner des troubles fonctionnels plus dangereux que la tumeur même. Le volume des *exostoses* varie depuis celui d'une noisette jusqu'à celui de la tête d'un enfant. La forme en est généralement hémisphérique, à large base; la surface est tantôt lisse, tantôt rugueuse ou mamelonnée. Les *exostoses* épiphysaires, que Lobstein appelle *ostéophytes*, affectent des formes plus variables que les autres; leur base est ordinairement étranglée et comme pédiculée. Il en est de très-allongées, offrant l'aspect d'apophyses styloïdes. Ces dernières se développent surtout au voisinage des fractures mal consolidées, des articulations malades ou des os tronqués après une amputation. On en voit de semblables à des choux-fleurs, à des stalactites, présentant une surface rugueuse, granuleuse ou verruqueuse. Leur couleur est en général celle de l'os; on en a vu pourtant d'un aspect noirâtre. L'*exostose* attaque de préférence les os longs et particulièrement leurs extrémités. Les os courts en sont rarement affectés. Les dents elles-mêmes sont parfois le siége d'*exostoses* épiphysaires qui se développent parfois sur le collet, mais plus souvent sur la couronne.

— *Causes*. Les *exostoses* sont également fréquentes chez les sujets des deux sexes, mais on les voit surtout se développer chez les jeunes gens et dans l'âge adulte. Les causes sont internes ou externes. La plus fréquente est l'infection par le virus vénérien. Les *exostoses* qui se développent sous cette influence sont toujours le symptôme d'une syphilis constitutionnelle, et elles se montrent rarement dès le début de l'infection. On a remarqué que, dans ce cas, elles se montrent principalement sur les parties superficielles des os, comme au sternum, à la clavicule, au crâne, au tibia, au radius ou au cubitus; elles sont presque toujours épiphysaires. Les scrofules, qui souvent donnent naissance aux *exostoses*, les font naître, en général, aux extrémités spongieuses des os longs. Les tumeurs sont aréolaires, et rarement éburnées. Le scorbut et le rachitisme peuvent quelquefois développer des tumeurs osseuses, mais c'est, pour ainsi dire, exceptionnel, et, en pareil cas, les *exostoses* sont spongieuses, fragiles et abreuvées de sang. La goutte, une irritation continue au voisinage d'un os, sont parfois la cause du développement d'une petite tumeur. Les coups, les contusions, souvent très-légères, développent aussi des *exostoses* que quelques médecins ont désignées sous le nom d'*idiopathiques*. Outre les causes déjà énumérées, il existe une prédisposition particulière qui, chez certains individus, développe une *exostose* à la suite de la plus légère contusion. Celle-ci agit en enflammant le périoste. Enfin, Cooper pense qu'un effort disproportionné aux forces du sujet produit parfois une *exostose*, par le tiraillement imprimé aux ligaments ou aux tendons et par suite de l'inflammation qui en résulte, inflammation qui se propage toujours au périoste. Les symptômes de cette affection varient suivant les causes qui lui ont donné naissance. Ainsi, lorsqu'elle est vénérienne, les malades éprouvent des douleurs vagues, qui s'étendent d'abord dans toute la longueur de l'os et qui s'exaspèrent pendant la nuit. Peu de temps après, les douleurs se fixent dans la partie de l'os qui doit être le siége de la tumeur. Si la maladie reconnaît pour cause le scorbut, les scrofules ou une contusion, les douleurs sont peu sensibles et quelquefois nulles dans le début. La tumeur devient bientôt tout à fait insensible et continue de s'accroître lentement. L'*exostose* affecte une marche aiguë ou chronique. Dans le premier cas, la douleur est très-violente; elle n'est ni augmentée par la pression ni diminuée par les préparations opiacées. La tumeur est ordinairement de nature laminée; les malades éprouvent tous les accidents qui accompagnent l'état fébrile. Le développement chronique de l'*exostose* éburnée est, en général, sans douleur; les malades n'éprouvent d'autres accidents que ceux qui résultent de la gêne mécanique apportée à certaines fonctions par la compression des organes voisins. Ainsi, dans les *exostoses* considérables du fémur, on voit souvent l'oblitération de certains vaisseaux, l'œdème du membre inférieur et le développement de veines variqueuses à la surface des tumeurs. A l'intérieur du crâne, de petites *exostoses*, en comprimant le cerveau, peuvent produire une paralysie, des convulsions épileptiques et des accidents mortels. Le diagnostic des *exostoses* n'offre généralement aucune difficulté lorsqu'elles sont placées superficiellement. On trouve alors une tumeur dure, indolente, qu'on ne peut déplacer. La peau qui la recouvre est sans changement de couleur, à moins que, l'*exostose* ayant acquis un volume considérable, le derme ne soit aminci par la distension, violacé et quelquefois ulcéré. La forme et le volume de la tumeur sont très-variables; mais elle est fortement adhérente à l'os sur lequel elle est implantée, ce qui n'arrive pour aucune autre espèce de tumeur. Si l'*exostose* est située profondément ou recouverte par une masse de parties molles, on ne peut guère constater son existence que sur le cadavre ou, pendant la vie, par les accidents de compression qu'elle produit. Le diagnostic de la cause de la maladie est très-important pour le traitement, surtout si elle était d'origine syphilitique. Pour cela, il faut consulter les antécédents du malade et avoir égard à sa constitution générale. La marche de l'*exostose*, même de celle qu'on appelle aiguë, est toujours très-lente, à moins qu'on n'ait affaire à une *exostose* vénérienne. Les tumeurs peuvent continuer à s'accroître pendant dix ans. Les *exostoses* syphilitiques acquièrent en quelques mois leur entier développement. Cette maladie peut se terminer par résolution, par la nécrose de la tumeur, ou bien rester stationnaire pendant toute la durée de la vie. Le pronostic de l'*exostose* n'est grave qu'autant que sa marche est rapide et que, par ses progrès, elle menace de porter obstacle à l'accomplissement de quelque fonction importante de l'économie.

— *Traitement*. Il doit être considéré au double point de vue médical et chirurgical. Le premier s'attaque directement à la cause, quand elle est connue et bien déterminée, soit pour arrêter les progrès du mal, soit pour obtenir la résolution des tumeurs. Les médicaments internes les plus employés sont les préparations mercurielles et autres antisyphilitiques, les antiscrofuleux ou antiscorbutiques, suivant les indications. Si l'*exostose* était purement locale, ce qui arrive souvent lorsqu'elle se développe à la suite d'une violence extérieure, si l'inflammation avait gagné les parties voisines et que celles-ci fussent tuméfiées, engorgées, douloureuses, il faudrait faire une ou plusieurs applications de sangsues, baigner continuellement la partie malade et l'entourer de linges imbibés d'une décoction émolliente. Quand la tumeur est devenue indolente par suite de l'application des narcotiques, qui ont la propriété de calmer les douleurs, il faut recourir aux topiques résolutifs, tels que les emplâtres de savon, de *Vigo cum mercurio*, les liniments volatifs camphrés, les bains sulfureux et alcalins. Les chirurgiens anglais conseillent l'application sur la tumeur d'un vésicatoire dont on entretient la suppuration avec une pommade composée, à parties égales, d'onguent mercuriel et d'onguent de sabine. Ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les ressources du traitement médical qu'on doit recourir aux opérations chirurgicales, et encore faut-il n'employer ces moyens que lorsque les tumeurs, faisant sans cesse de nouveaux progrès, peuvent porter atteinte à la santé ou à la vie du malade. On a souvent essayé de détruire les *exostoses* par la cautérisation avec les caustiques ou avec le fer rouge; mais on a été obligé de renoncer presque à ces moyens, dont l'application était souvent la cause d'une carie de l'os portant la tumeur, affection plus difficile à traiter que la maladie primitive elle-même. Wilson et Cooper conseillent cependant, après l'ablation d'une tumeur par l'instrument tranchant, d'appliquer le fer rouge pour empêcher la récidive. Si l'on avait affaire à une tumeur pédiculée ou à large base et recouverte de parties molles, il faudrait inciser ces dernières, les disséquer jusqu'à la base de la tumeur, de manière à mettre celle-ci tout à fait à découvert. On donne ensuite deux traits de scie, de façon à circonscrire la base de l'*exostose*, qu'on enlève alors avec des tenailles ou même avec le ciseau. On peut encore, dans certains cas, diviser la tumeur perpendiculairement, du sommet à la base, en deux ou plusieurs segments qu'on ôte l'un après l'autre. Il faut toujours avoir le soin d'enlever, soit avec l'instrument tranchant, soit avec le fer rouge, toutes les parties atteintes. On fait, après cette opération, un pansement comme pour une plaie ordinaire. On a vu pourtant des chirurgiens rapprocher immédiatement les lèvres des incisions et obtenir ainsi une cicatrisation par première intention.

EXOSTOSÉ, ÉE (è-gzo-sto-zé) part. passé du v. S'exostoser : *Os* EXOSTOSÉ.

EXOSTOSER (S') v. pr. (è-gzo-sto-zé — rad. *exostose*). Chir. Se développer en exostose, se charger d'une exostose : *Os qui* S'EXOSTOSE.

EXOSTYLE s. m. (è-gzo-sti-le — du gr. *exô*, en dehors; *stulos*, colonne, style). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant deux espèces, qui croissent au Brésil.

EXOTÈRE s. m. (è-gzo-tè-re — du gr. *exôteros*, extérieur). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des ichneumoniens, volant en été sur les fleurs.

EXOTÉRIQUE adj. (è-gzo-té-ri-ke — gr. *exôterikos*, proprement du dehors. C'est une forme développée de *exô*, hors, allié à *ex*, même sens). Philos. Vulgaire, appartenant à tous, qui est dans le domaine public. ‖ Se disait de celles des doctrines de certains philosophes qu'ils livraient à la connaissance du public, par opposition aux doctrines *ésotériques*, qui ne se révélaient qu'aux initiés. ‖ Se disait aussi de la partie de la science religieuse que les prêtres livraient à la connaissance de tous.

— **Encycl.** V. ÉSOTÉRIQUE.

EXOTHÉA s. m. (è-gzo-té-a — du gr. *exô*, en dehors; *thea*, vue, spectacle). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des térébinthacées, et dont l'espèce type croît à la Jamaïque.

EXOTHÈQUE s. f. (è-gzo-tè-ke — du gr. *exô*, hors, allié à *ex*, même sens; *thêkê*, loge). Bot. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumons, dont l'espèce type se trouve aux environs de Paris.

EXOTHERMIQUE adj. (è-gzo-tèr-mi-ke — du gr. *exô*, au dehors; *thermos*, chaud). Chim. Se dit de la lumière qui détermine un phénomène chimique, mais ne fournit pas la chaleur mise en jeu.

EXOTIQUE adj. (è-gzo-ti-ke — gr. *exôtikos*, de *exô*, en dehors). Qui a été transporté des pays étrangers; qui n'est pas sur son sol naturel : *Oiseaux* EXOTIQUES. *Fleurs* EXOTIQUES. *Meubles* EXOTIQUES. *Modes* EXOTIQUES. *Drogues* EXOTIQUES. *Il est difficile de résister à ce penchant qui place les agents pharmaceutiques composés avec des substances* EXOTIQUES *au-dessus de ceux qui croissent dans nos bois, dans nos prairies*. (Barbier.)

— Par ext. Qui appartient aux pays étrangers, qui leur est propre : *Des mœurs* EXOTIQUES. *Un langage* EXOTIQUE.

— Fig. *Plante exotique*, Objet étranger au pays, qui n'est pas naturel au pays : *Le brillant honneur chevaleresque, sublime et sans raison, est une* PLANTE EXOTIQUE *importée seulement depuis peu d'années*. (H. Beyle.)

— s. f. Sorcière chez les Grecs modernes.

— **Antonyme**. Indigène.

EXOUDUN, village et comm. de France (Deux-Sèvres), cant. de la Mothe-Saint-Héraye, arrond. et à 18 kilom. de Melle; 1,597 hab. Dolmens remarquables. Source impétueuse, jaillissant dans le lit même de la Sèvre et formant la principale source de cette rivière. Dans les environs se trouve le tumulus dit *de Bougon*, découvert en 1840, et qui est un des débris les plus curieux de la religion druidique.

EXPANSIBILITÉ s. f. (èk-span-si-bi-li-té — rad. *expansible*). Physiq. Tendance d'un corps à augmenter de volume, à occuper un plus grand espace : *Les gaz sont doués d'une* EXPANSIBILITÉ *indéfinie*.

— Fig. Propension des sensations et des sentiments à se manifester au dehors : *Chez les bilieux, l'*EXPANSIBILITÉ *est explosive, exaltée, fougueuse*. (Virey.) *Le feu vital et l'ivresse des premières années mettent toute l'organisation en* EXPANSIBILITÉ, *rendent franc, ouvert, loyal, magnanime*. (Virey.)

EXPANSIBLE adj. (èk-span-si-ble — du lat. *expansus*, étendu). Physiq. Susceptible d'ex-

pansion, capable de croître en volume : *Les gaz sont très-*EXPANSIBLES.

— **Antonymes.** Compressible, coercible.

EXPANSIF, IVE adj. (èk-span-siff, i-ve — du lat. *expansus*, étendu). Physiq. Qui a la propriété de s'étendre, de se développer en volume : *Les gaz sont très-*EXPANSIFS. ‖ Peu usité au propre.

— Fig. Qui aime à se communiquer, à s'épancher : *Une âme* EXPANSIVE. *Un cœur* EXPANSIF. *Une bonté* EXPANSIVE. *Une femme très-*EXPANSIVE. *Les natures peu* EXPANSIVES *sont presque toujours celles qui sentent avec le plus de profondeur.* (Renan.) *L'idée, de sa nature, est* EXPANSIVE. (J. Simon.)

— **Antonymes.** Concentré, discret, sournois, défiant, serré.

EXPANSION s. f. (èk-span-si-on — lat. *expansio*; de *expansum*, supin du verbe *expandere*, déployer, qui est formé de *ex*, hors, et *pandere*, étendre, déployer. Ce dernier mot est probablement allié au radical *pat*, qui est dans *patere*, être étendu, être ouvert, s'étendre, *patulus*, large, étendu, et qui correspond au radical grec *peta*, dans *petannumi*, *pitnêmi*, j'étends, etc. Ces deux radicaux représentent peut-être la racine sanscrite *parth*, *prath*, être étendu, dont le *r* aurait disparu; mais ce rapprochement est loin d'être certain). Développement en volume ou en surface; tendance à se développer ainsi : *L'*EXPANSION *des gaz et des vapeurs nous a fourni les plus grandes forces motrices dont nous disposions, celle de la poudre et de la vapeur d'eau. Tous les corps se dilatant par le calorique entrent plus ou moins en* EXPANSION, *suivant leur capacité pour la chaleur.* (Virey.) ‖ Objet qui s'étend, qui se développe : *Le lac inférieur de Constance n'est qu'une* EXPANSION *du Rhin sur des prairies noyées.* (Chateaub.)

— Par ext. Propagation, diffusion : *La civilisation est une force d'*EXPANSION. *La France laisse aux nations rivales l'honneur et le profit des* EXPANSIONS *lointaines.* (J. Duval.)

— Fig. Penchant à se communiquer, à épancher ses sentiments; action de s'épancher, effusion : *Il y a dans le caractère des Français une* EXPANSION *originale.* (Lavaux.) *Rien n'est doux comme l'*EXPANSION *des natures habituellement fermées, de même que rien n'est charmant comme la grâce dans la force.* (J. Sandeau.)

— Anat. Développement, forme étalée de certains organes : EXPANSION *membraneuse, fibreuse, aponévrotique.*

— Bot. Prolongement de certaines parties : EXPANSION *d'une feuille.* ‖ *Expansions fasciées*, Parties de la tige qui se développent, s'épanouissent d'une façon anomale.

EXPATRIATION s. f. (èk-spa-tri-a-si-on — rad. *expatrier*). Action d'expatrier ou de s'expatrier; état d'une personne expatriée : *Cette dénonciation exposa Voltaire au danger d'une nouvelle* EXPATRIATION. (Condorcet.) *L'or est l'unique séducteur assez puissant pour arracher l'homme à son foyer et l'exciter à l'*EXPATRIATION. (E. Pelletan.)

EXPATRIÉ, ÉE (èk-spa-tri-é) part. passé du v. Expatrier. Réduit à vivre loin de sa patrie : *Une personne* EXPATRIÉE *adore sa patrie.*

— Substantiv. Personne expatriée : *Les* EXPATRIÉS *ont été invités à rentrer dans leur pays.*

EXPATRIER v. a. ou tr. (èk-spa-tri-é — du lat. *ex*, hors de; *patria*, patrie. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous expatriions; que vous expatriiez*). Expulser de sa patrie, forcer à quitter sa patrie; envoyer loin de sa patrie : EXPATRIER *des conspirateurs.* EXPATRIER *des soldats en les envoyant combattre à l'étranger.*

S'expatrier v. pr. Quitter sa patrie : *Être réduit à s'*EXPATRIER. *Les Américains sont les dignes descendants de ces républicains qui* SE SONT EXPATRIÉS *pour fuir la tyrannie.* (Chamfort.)

EXPECTANCE s. f. (èk-spè-ktan-se — du lat. *expectare*, attendre). Attente d'une chose possible, expectative : *Plusieurs centaines de millions de francs en billets de l'échiquier peuvent se maintenir dans la circulation, à Londres, place où abondent des capitaux en* EXPECTANCE *de placement, par conséquent en état d'offre.* (Mollien.)

EXPECTANT, ANTE adj. (èk-spè-ktan, an-te — du lat. *expectare*, attendre). Qui attend l'accomplissement d'une chose due, promise ou désirée : *Un officier* EXPECTANT. *Un médecin* EXPECTANT *de l'Hôtel-Dieu. En France, la lutte existe bien moins entre le pouvoir et la liberté qu'entre l'égalité* EXPECTANTE *et l'égalité satisfaite.* (E. de Gir.) ‖ Qui attend pour se décider, qui ne se décide que sur des données qui lui paraissent certaines; qui appartient aux personnes expectantes : *Un politique* EXPECTANT. *Une politique* EXPECTANTE.

— *Médecine expectante*, Doctrine thérapeutique qui a pour principe d'attendre les effets de la nature et de les favoriser lorsqu'ils se sont montrés. ‖ *Médecin expectant*, Médecin qui fait de la médecine expectante.

— Hortic. *Œil expectant*, Œil latent.

— Substantiv. Personne qui attend l'accomplissement d'une chose à laquelle elle a un certain droit : *Les* EXPECTANTS *de l'Hôtel-Dieu.* ‖ Philosophe ou homme politique qui est persuadé que le temps amènera les changements jugés désirables : *Les* EXPECTANTS, *gens loyaux, modestes, qui, d'accord avec Socrate, espèrent qu'un jour la lumière descendra.* (Fourier.)

— **Antonymes.** Agissant, curatif (en parlant de la médecine).

EXPECTANTISME s. m. (èk-spè-ktan-tisme — rad. *expectant*). Méd. Doctrine des médecins expectants.

EXPECTATIF, IVE (èk-spè-kta-tiff, i-ve — du lat. *expectare*, attendre). Qui donne droit d'espérer, qui contient une promesse éventuelle : *Lettres* EXPECTATIVES. ‖ Qui est en espérance : *Une fortune* EXPECTATIVE.

— Chancell. rom. *Grâces expectatives*, Grâces que la cour de Rome promettait autrefois à des particuliers, par des lettres expectatives : *Les* GRÂCES EXPECTATIVES *déplaisaient fort aux évêques, parce qu'elles entreprenaient sur leurs droits.* (Volt.)

EXPECTATION s. f. (èk-spè-kta-si-on — lat. *expectatio*; de *expectare*, attendre). Méd. Méthode curative qui consiste à laisser les accidents se développer nettement et à attendre que l'emploi des médicaments soit impérieusement indiqué par les progrès du mal : *Une* EXPECTATION *sage et éclairée suppose des connaissances très-précises de l'histoire des maladies.* (Pinel.)

— **Encycl.** On donne en médecine le nom d'*expectation* à des règles de conduite qui consistent à abandonner le malade aux seules ressources de la nature sans intervenir à l'aide d'agents thérapeutiques pendant le cours de l'affection. Si l'*expectation* devait être généralement adoptée, la médecine ne serait plus qu'un art inutile, bon tout au plus à amuser les esprits curieux; car si les médicaments ne servent pas, ils sont par cela même nuisibles, puisqu'ils introduisent dans l'économie des éléments qui peuvent la troubler dans son office réparateur. Mais s'il est vrai que dans plusieurs cas la nature se suffit à elle-même et peut remédier au mal, il n'est pas moins vrai que le plus souvent il faut aider et seconder cette disposition salutaire. Plusieurs maladies tendent à s'aggraver, d'autres à se prolonger indéfiniment. Les premières entraîneraient nécessairement le malade au tombeau, les dernières amèneraient tout au moins par leur durée un épuisement dangereux, si le médecin n'intervenait à propos à l'aide des agents thérapeutiques. Le seul exemple du quinquina et des fièvres intermittentes et pernicieuses suffit pour démontrer l'inanité d'une *expectation* absolue. La pratique médicale flotte toujours entre trois cas, que l'on peut résumer ainsi : 1° maladies où la médecine active est toute-puissante; 2° maladies où l'efficacité du traitement est douteuse; 3° maladies sur lesquelles la médecine est impuissante. La méthode d'*expectation* pourra être utilement appliquée dans les cas où l'on est sûr que la maladie se terminera heureusement : c'est ce qui a lieu pour les indispositions légères. On se trouvera également bien de l'*expectation* dans les cas où une maladie, même dangereuse, a un cours forcé. Telles sont la fièvre typhoïde et la petite vérole, par exemple. Le médecin ne devra agir énergiquement que dans une certaine période de la maladie. Mais on ne devra jamais attendre lorsqu'on possède un remède efficace, et même lorsqu'on peut apporter du soulagement aux souffrances à l'aide d'une médication quelle qu'elle soit. Il est vrai que le but principal de la médecine est de guérir, mais elle se propose aussi, comme but accessoire, de soulager la douleur. Ainsi l'*expectation* ne peut pas être une méthode absolue, mais seulement une méthode accessoire qui, dans certains cas, peut rendre des services, mais qu'il serait souvent dangereux d'appliquer. Les partisans de l'*expectation* absolue ont été induits à cette doctrine par des dispositions d'esprit toutes particulières. Les uns ont été frappés des ressources extraordinaires que la nature déploie pour amener une terminaison heureuse dans les affections les plus graves; les autres, peu versés dans le détail des faits, et souvent peu heureux au début de leur carrière, ont passé d'un système à un autre, jusqu'au jour où ils en sont venus à douter de tout. Dans l'état actuel de la science, l'utilité assurée de certains agents thérapeutiques, l'utilité probable de beaucoup d'autres, sont des raisons suffisantes pour en justifier l'emploi.

EXPECTATIVE s. f. (èk-spè-kta-ti-ve — rad. *expectatif*). Situation d'une personne qui attend quelque chose à laquelle elle croit avoir un droit, ou qu'elle regarde comme probable : *Une longue* EXPECTATIVE. *Une douce, une belle* EXPECTATIVE. *Vivre dans une continuelle* EXPECTATIVE. ‖ Action d'une personne qui attend, pour se décider, que les événements définissent la situation et lui indiquent clairement la voie à suivre : *La conduite du duc d'Orléans ne fut qu'une* EXPECTATIVE. (Lamart.)

— *Droit d'expectative*, ou simplement *Expectative*, Droit éventuel : *Avoir l'*EXPECTATIVE *de la première place vacante. La république de Pologne a un* DROIT D'EXPECTATIVE *sur la souveraineté de la Prusse ducale.* (Trév.) ‖ Droit de survivance : *Avoir l'*EXPECTATIVE *des biens de son mari ou le* DROIT D'EXPECTATIVE *sur les biens de son mari.*

— *En expectative*, En attente d'une chose que l'on croit probable : *Être toujours* EN EXPECTATIVE. ‖ En perspective, en espérance : *C'est quelque chose que d'être riche* EN EXPECTATIVE.

— Dr. canon. Bref du pape assurant un droit éventuel sur un bénéfice encore occupé, pour le temps où il deviendra vacant : *Les* EXPECTATIVES *constituaient un commerce assez productif.* ‖ On disait aussi LETTRES D'EXPECTATIVE.

— Enseignem. ecclésiast. Thèse pour le doctorat que soutenait un écolier en théologie, qui voulait s'exercer avant que les docteurs se trouvassent réunis pour la dispute en règle, appelée *vespérie.*

EXPECTORANT (èk-spè-kto-ran) part. prés. du v. Expectorer : *Une personne toussant, crachant,* EXPECTORANT *sans cesse.*

EXPECTORANT, ANTE adj. (èk-spè-kto-ran, an-te — rad. *expectorer*). Méd. Qui facilite ou provoque l'expectoration : *Potion* EXPECTORANTE.

— s. m. Remède expectorant : *Recourir aux* EXPECTORANTS.

— **Encycl.** Méd. On divise les *expectorants* en trois ordres : 1° les *expectorants* stimulants; 2° les *expectorants* stimulants résineux; 3° les *expectorants* nauséeux. Les premiers sont principalement l'acore, l'ail, l'alliaire, l'aunée, le caroube, l'érysimum, etc. Les plus usités parmi les seconds sont : les baumes, les térébenthines, la gomme ammoniaque, le goudron et les bourgeons de sapin. Les *expectorants* nauséeux sont d'un effet immédiat plus prononcé; ce sont en général des médicaments qui, employés à plus forte dose, ont des propriétés émétiques très-prononcées, tels que l'ipécacuana, la scille, la serpentaire, l'iris, le polygala et surtout les composés antimoniaux, kermès, émétique, oxyde blanc d'antimoine, etc.

EXPECTORATION s. f. (èk-spè-kto-ra-si-on — lat. *expectoratio*; de *ex*, hors de; *pectus*, *pectoris*, poitrine). Méd. Expulsion des matières accidentellement contenues dans les voies respiratoires, et particulièrement dans les bronches : *Faciliter, provoquer l'*EXPECTORATION. *L'*EXPECTORATION *a lieu dans le rhume, les catarrhes, les inflammations des poumons, de la gorge, soit à l'état aigu, soit surtout à l'état chronique.* (Sandras.) *La cause qui provoque l'*EXPECTORATION *est au-dessous de la glotte.* (Chaumel.) ‖ Matière expectorée : *Des* EXPECTORATIONS *verdâtres.* ‖ Se dit plus spécialement de l'acte qui amène ces matières au-dessus de la glotte, les autres actes qui concourent à l'expulsion recevant alors le nom d'EXSPUITION et de SPUTATION.

— Fam. Énonciation de paroles : *L'*EXPECTORATION *d'un long discours. L'*EXPECTORATION *de sentences morales. Les vastes poumons d'un géant ne suffiraient pas à l'*EXPECTORATION *des paroles de ce nain spirituel.* (Cormen.)

— Chancell. rom. Action de dévoiler le nom d'un cardinal nommé *in petto* par le pape : *Le roi consentit à l'*EXPECTORATION, *et dépêcha un courrier à Polignac pour le faire revenir sur-le-champ.* (St-Sim.)

— **Encycl.** Méd. Pour la médecine, l'*expectoration* n'est que l'acte par lequel les matières contenues dans les voies respiratoires situées au-dessous de la glotte sont expulsées hors des cavités qui les renferment; l'acte qui suit et qui fait arriver ces matières dans la bouche est l'exspuition; le dernier acte par lequel ces matières sont rejetées au dehors s'appelle crachement ou sputation. Cette distinction est très-importante au point de vue du diagnostic, pour se rendre compte du point de départ d'une substance rejetée, tel que le sang, par exemple : s'il y a *expectoration*, le sang vient de la poitrine; s'il y a exspuition seulement, il vient du nez et est retombé dans l'arrière-bouche; s'il y a simple crachement, il est fourni par les gencives ou par la langue.

Les matières expectorées ou crachats sont des matières solides ou liquides, qui se sont formées ou qui sont parvenues dans l'intérieur des cavités aériennes, le pharynx, l'arrière-bouche ou la bouche, d'où elles sont expulsées par le crachement.

Nous ne dirons sur l'*expectoration* que ce qu'elle offre de plus intéressant pour le médecin et pour le simple observateur.

L'*expectoration* s'accompagne presque toujours de toux; mais il est important de distinguer les deux actes : la toux est une expiration brusque, saccadée, déterminée par la contraction des bronches, qui se produit parfois sous la seule influence de l'innervation, qui est liée le plus souvent à un état inflammatoire des voies respiratoires. La toux aide à l'*expectoration*, mais, ainsi que nous le verrons à propos du mécanisme de cet acte pathologique, elle ne l'accompagne ni ne la précède nécessairement.

L'*expectoration* peut être considérée comme une fonction particulière, qui se produit dans certains cas, soit par une expiration active, soit par la contraction des bronches, soit par la contraction des muscles expirateurs, soit enfin, suivant certains auteurs, par la seule ascension des liquides dans le larynx. Dans le premier cas, l'air, arrêté dans les bronches et comprimé par suite de l'occlusion de la glotte, s'échappe tout à coup avec force et entraîne avec lui les matières accumulées, tantôt jusque dans l'arrière-bouche, tantôt seulement d'un conduit plus étroit dans un autre plus large, d'où un nouvel effort le fera s'échapper. Dans certaines ramifications bronchiques très-étroites, il peut se faire que l'air n'ait pas pu pénétrer : l'expulsion des matières accumulées se fait alors par la seule contraction des bronches, jusque dans un plus grand espace, où se produisent ensuite les mêmes phénomènes que dans le premier cas. Si les liquides accumulés dans les bronches sont en grande abondance, les contractions bronchiques sont inutiles : les muscles expirateurs suffisent à l'expulsion des matières; ils pressent sur les masses pulmonaires comme sur une éponge. Souvent, en pareil cas, il y a vomissement en même temps qu'*expectoration.* Si, au contraire, les matières sont en très-petite quantité, Chomel avait admis que, par une sorte d'ascension capillaire, elles pouvaient spontanément, sans contractions brusques ni efforts de toux, remonter peu à peu des bronches dans la trachée, puis dans le larynx, et être enfin rejetées par exspuition. Le mécanisme en est assurément difficile à comprendre, surtout dans la position verticale. Quoi qu'il en soit de la manière dont elle se produit, l'*expectoration* ne se présente pas toujours dans les mêmes conditions : tantôt elle est facile et soulage rapidement les malades, tantôt elle est difficile et pénible. Des crachats très-peu abondants peuvent être la cause de cette difficulté. Les contractions bronchiques, l'air expiré n'ont pas de prise sur les matières trop rares, et les malades sont obligés de répéter leurs efforts d'expulsion. C'est ainsi que les choses se passent dans la bronchite au début, dans la grippe, dans l'asthme, dans la phthisie à sa première période. Une trop grande abondance de liquide, qu'il vienne des bronches, de la plèvre, d'un abcès voisin ou d'une hémorragie, est encore un obstacle à l'*expectoration.* La mort peut même être la conséquence d'un trop grand encombrement des bronches. L'affaiblissement des puissances expulsives, des fibres musculaires bronchiques, des muscles expirateurs, du diaphragme, rendent encore l'*expectoration* difficile dans les maladies du cœur avec épanchements séreux abondants, dans les catarrhes chroniques des vieillards, dans la phthisie ancienne. Une troisième cause de difficulté est la nature même des crachats, qui, devenus visqueux, filants, tenaces, adhèrent aux parois musculaires, comme il arrive dans l'asthme, dans la bronchite, dans la pneumonie. La contractilité spasmodique des canalicules bronchiques agit de la même manière. Ainsi, pendant un accès d'asthme, les malades ne peuvent rien expectorer et étouffent horriblement. La fin de l'accès coïncide souvent avec une abondante *expectoration.* Enfin une cinquième cause est l'irrégularité, l'atonie des mouvements du thorax, la suspension même de l'influx nerveux à la fin de certaines maladies : la phthisie à la dernière période, la pneumonie grave, le catarrhe chronique généralisé, etc. Frappés de cette difficulté d'*expectoration* et des accidents très-graves qu'elle entraîne, les médecins ont cherché dans la thérapeutique des moyens de faciliter l'*expectoration* : de là l'invention des expectorants. Les résultats n'ont pas répondu à leur attente, et la raison en est bien simple : ils avaient pris l'effet pour la cause; les véritables expectorants seront les moyens qui combattront la maladie elle-même, dont la difficulté d'expectorer n'est qu'un simple symptôme.

EXPECTORÉ, ÉE (èk-spè-kto-ré) part. passé du v. Expectorer. Rejeté de la poitrine, des voies aériennes : *Glaires* EXPECTORÉES. *En médecine, on attache une haute importance à la connaissance précise des matières* EXPECTORÉES. (Sandras.)

EXPECTORER v. a. ou tr. (èk-spè-kto-ré — lat. *expectorare*; de *ex*, hors de; *pectus*, poitrine). Méd. Expulser des voies respiratoires : EXPECTORER *des glaires.*

— Fam. Énoncer par la parole, prononcer : EXPECTORER *des sentences. Un avocat qui* EXPECTORERAIT *du latin et du plus beau, du latin d'Ulpianus, ne serait compris ni de ses clients ni peut-être de ses juges.* (Cormen.)

— Absol. : *Avoir de la peine à* EXPECTORER. EXPECTORER *beaucoup.*

S'expectorer v. pr. Être expectoré : *Dans la phthisie pulmonaire, le poumon décomposé finit par* S'EXPECTORER.

EXPÉDIÉ, ÉE (èk-spé-di-é) part. passé du v. Expédier. Envoyé d'un endroit à un autre, par certaines voies de transport : *Des ballots* EXPÉDIÉS *par le chemin de fer. Un paquet* EXPÉDIÉ *par la poste.* ‖ Envoyé en mission, en parlant d'une personne : *Un courrier* EXPÉDIÉ *en toute hâte.*

— Fam. Tué; mort, emporté par le mal : *Un malade* EXPÉDIÉ *par son médecin. Un duelliste* EXPÉDIÉ *par son adversaire. Il a été* EXPÉDIÉ *en moins de deux heures.* ‖ Complètement absorbé, dépensé ou consommé : *Un héritage* EXPÉDIÉ *en deux ans. Une somme* EXPÉDIÉE *en un clin d'œil.* ‖ Mangé, dévoré : *Un plat proprement* EXPÉDIÉ.

— Par ext. Exécuté, accompli, achevé :

Une affaire promptement EXPÉDIÉE. *Une affaire* EXPÉDIÉE *avec trop de lenteur.* ‖ Dont les affaires sont expédiées : *Je suis enfin* EXPÉDIÉ. ‖ Congédié : *Ces visiteurs vont être* EXPÉDIÉS, *et je reviens à vous.*

— **Mar.** Qui a reçu sa destination et son ordre de départ, en parlant d'un navire : *Des vaisseaux* EXPÉDIÉS *aux Indes. Un navire de commerce* EXPÉDIÉ *pour Madagascar.*

— Pratiq. Fait en copie conforme : *Un acte dûment* EXPÉDIÉ.

— Calligr. Courant, facile à la main et permettant d'écrire rapidement : *Une écriture* EXPÉDIÉE. *Le genre* EXPÉDIÉ *est le plus pratique.*

— s. f. Ecriture expédiée : *Il a une belle* EXPÉDIÉE. *Il enseigne une bonne* EXPÉDIÉE.

— **Antonyme.** A main posée, en parlant d'écriture.

EXPÉDIENT, ENTE adj. (èk-spé-di-an, an-te — lat. *expediens*, participe présent du v. *expedire*, être utile, proprement tirer le pied hors, dégager, débarrasser, puis arranger, mener à bonne fin ; de *ex*, hors, et *pes*, *pedis*, pied. D'après Palsgrave, au XVIe siècle on prononçait euzpédient). Qui est à propos, qui est utile et convenable ; ne s'emploie guère qu'avec la forme impersonnelle : *Il est plus* EXPÉDIENT *de consulter de bouche que par écrit.* (D'Ablanc.)

EXPÉDIENT s. m. (èk-spé-di-an — de *expédient* adj.). Moyen employé pour arriver à ses fins ou se tirer d'embarras : *Trouver un* EXPÉDIENT. *User d'*EXPÉDIENT. *Avoir recours aux* EXPÉDIENTS. *Un homme d'imagination est fécond en* EXPÉDIENTS. (Boss.)

Le trop d'*expédients* peut gâter une affaire;
On perd du temps au choix, on tente, on veut tout [faire;
N'en ayons qu'un, mais qu'il soit bon.

LA FONTAINE.

‖ Ressource extrême, bornée, faisant face mesquinement à la nécessité actuelle : *La mort est un* EXPÉDIENT *commode pour les romanciers dans l'embarras.* (St-Marc Gir.) *L'art de gouverner n'a encore été que l'art des* EXPÉDIENTS. (E. de Gir.)

— *Etre réduit aux expédients, en être aux expédients*, Etre réduit à chercher constamment de nouveaux moyens pour parer à des nécessités sans cesse renouvelées.

— Jurispr. anc. Conciliation, transaction : *Rendre un arrêt par* EXPÉDIENT. ‖ *Aller à l'expédient*, S'entendre avant le jugement. ‖ *Juger par expédient*, Confirmer par un jugement l'accord intervenu entre les parties.

— **Syn. Expédient, ressource.** L'*expédient* est un moyen qu'on emploie pour se tirer d'une position difficile ; les gens habiles savent trouver des *expédients*, c'est-à-dire qu'ils ne sont jamais à court, que leur esprit prompt et sagace voit tout de suite ce qu'il faut faire, dans les circonstances mêmes où les hommes ordinaires resteraient comme étourdis par les difficultés qui se présentent. La *ressource* est une chose dont on tire parti après un grand malheur pour recommencer la lutte et quelquefois pour rétablir complétement ses affaires ; ce n'est pas l'action même, comme l'*expédient*, c'est la circonstance, l'objet dont on se sert pour agir. L'*expédient* est plus ou moins ingénieux ; la *ressource* est plus ou moins féconde.

EXPÉDIER v. a. ou tr. (èk-spé-di-é — du latin fictif *expeditare*, fréquentatif de *expedire*, littéralement tirer le pied hors, dégager, débarrasser, puis figurément arranger, mener à bonne fin, être utile ; de *ex*, hors, et de *pes*, *pedis*, pied. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous expédiions, que vous expédiiez*). Faire partir par des voies de transport : EXPÉDIER *un ballot, un paquet.* EXPÉDIER *des dépêches.* ‖ Envoyer comme moyen de transport : EXPÉDIER *une voiture, un train de chemin de fer.* ‖ Envoyer en mission : EXPÉDIER *un courrier, une estafette.* EXPÉDIER *un commissionnaire.*

— Fam. Faire mourir : *Le choléra l'*A EXPÉDIÉ *en trois heures. Nous sommes tous comme des prisonniers condamnés à mort, qui s'amusent dans le préau, en attendant qu'on les appelle pour les* EXPÉDIER. (Volt.) *Les médecins mettent l'esprit du malade en repos, en lui parlant affirmativement de sa guérison, et finissent souvent par l'*EXPÉDIER *promptement.* (Brueys.) ‖ Donner le dernier coup, le coup de grâce à :

C'est le coup, scélérat, par où tu m'*expédies*,
Et voilà couronner toutes tes perfidies.

MOLIÈRE.

‖ Dépenser, absorber complétement : EXPÉDIER *sa fortune.* ‖ Consommer, dévorer en entier : EXPÉDIER *lestement son dîner.*

— Par ext. Accomplir, achever, terminer, en parlant d'une affaire ou de quelqu'un dont on termine l'affaire : *Tâchez de m'*EXPÉDIER *au plus vite.* ‖ Congédier, se débarrasser de : EXPÉDIER *des importuns.*

Je vais l'*expédier* et reviens à l'instant.

REGNARD.

— Absol. Faire vite, dépêcher, se hâter : *Tôt*, EXPÉDIONS.

— *Expédier quelqu'un en forme commune*, ou *en bref*, Le faire mourir :

Eh ! messieurs, laissez-moi mourir;
Permettez qu'*en forme commune*
La Parque m'*expédie*, et finissez vos pleurs.

LA FONTAINE.

— Mar. Donner un chargement et une destination à : EXPÉDIER *des navires dans l'Inde. La nécessité de compléter les cargaisons et d'*EXPÉDIER *les bâtiments avant le temps des ouragans ne permet pas d'être difficile.* (Raynal.)

— Pratiq. Faire, délivrer copie conforme de : EXPÉDIER *un contrat.*

S'expédier v. pr. Etre expédié : *Toutes les marchandises de choix* S'EXPÉDIENT *pour Paris.*

— Expédier l'un à l'autre : *Deux industriels peuvent* S'EXPÉDIER *réciproquement, en compte courant et à prix fait, des quantités de leurs produits respectifs.* (Proudh.)

EXPÉDITEUR, TRICE adj. (èk-spé-diteur, tri-se — rad. *expédier*). Qui expédie, qui fait l'envoi, par opposition à *destinataire* : *Le négociant* EXPÉDITEUR. *La maison* EXPÉDITRICE. *Le bureau* EXPÉDITEUR *d'une dépêche. La gare* EXPÉDITRICE.

— Substantiv. Personne qui expédie : *L'*EXPÉDITEUR *d'un ballot. L'*EXPÉDITEUR *d'une lettre. On fait même, en télégraphie, le fac-simile exact de l'écriture de l'*EXPÉDITEUR. (Moniteur.) ‖ Intermédiaire qui fait l'expédition des marchandises pour le compte d'autres négociants.

EXPÉDITIF, IVE adj. (èk-spé-di-tiff, i-ve — du lat. *expeditus*, expédié). Qui fait beaucoup de besogne en peu de temps : *Un ouvrier* EXPÉDITIF. *Un juge* EXPÉDITIF. ‖ Qui permet de faire beaucoup de besogne en peu de temps : *Employer des moyens, des procédés* EXPÉDITIFS, *une méthode* EXPÉDITIVE. *La pendaison est un moyen aussi peu commode que peu* EXPÉDITIF *pour se débarrasser d'un homme.* (E. Feydeau.) *Le style pour le style a produit de nos jours la littérature* EXPÉDITIVE *et l'improvisation sans idées.* (Proudh.)

— Ironiq. Qui emploie des moyens violents ou injustes pour brusquer la besogne dont il est chargé : *C'est un homme* EXPÉDITIF *qui aime à dépêcher les malades, et, quand on a à mourir, cela se fait avec lui le plus vite du monde.* (Mol.) *L'ignorance, impuissante à organiser, est* EXPÉDITIVE *à détruire.* (E. de Gir.)

— **Antonymes.** Lent, traînant, traînard.

EXPÉDITION s. f. (èk-spé-di-si-on — lat. *expeditio* ; de *expedire*, dégager, mettre à l'aise). Action d'expédier, envoi : *L'*EXPÉDITION *d'un ballot, d'une dépêche. Marchandises d'*EXPÉDITION. ‖ Objet expédié : *Vos* EXPÉDITIONS *sont encore en route. Ce courrier attend ses* EXPÉDITIONS.

— Par ext. Exécution, achèvement : *L'*EXPÉDITION *d'une affaire. Une prompte* EXPÉDITION. *Un discours prolixe nuit à l'*EXPÉDITION *des affaires comme une robe longue nuit à la course.* (J.-L. Mabire.)

— Excursion faite dans un but quelconque : *Nous avons fait ensemble une* EXPÉDITION *de quinze jours dans les Alpes. La plus grande hauteur où l'homme soit jamais parvenu est de 25,000 pieds ; je parle de l'*EXPÉDITION *aéronautique de MM. Gay-Lussac et Biot.* (Baudelaire.)

— Art milit. Entreprise faite hors du pays : *L'*EXPÉDITION *d'Alexandre dans les Indes, de César dans les Gaules, de Napoléon en Egypte. Il court à Paris beaucoup de satires en vers et en prose sur l'*EXPÉDITION *de la Silésie.* (Volt.) *Depuis des siècles, les commentateurs déraisonnent sur l'*EXPÉDITION *d'Annibal.* (Napol. Ier.)

— Mar. Accomplissement d'une mission donnée à des navires de guerre ; ensemble des bâtiments ayant une destination et des ordres communs.

— Econ. polit. *Commerce d'expédition*, Commerce de transit qui fait l'envoi des marchandises expédiées de l'étranger.

— Pratiq. Copie conforme à l'original : *Faire des* EXPÉDITIONS. *Ecrire des* EXPÉDITIONS. *Demander l'*EXPÉDITION *d'un contrat. Les notaires ont seuls le droit de délivrer des* EXPÉDITIONS *des actes dont ils possèdent les minutes.* (Husson.) ‖ *Expédition exécutoire*, Copie qui a été soumise aux formalités requises pour qu'elle soit valable en justice.

— Chancell. rom. *Expéditions en cour de Rome*, Affaires que des banquiers spéciaux négociaient auprès de cette cour, au nom des fidèles.

— **Syn. Expédition, activité, célérité, diligence, promptitude, rapidité, vélocité, vitesse.** V. ACTIVITÉ.

Expédition des Deux-Siciles, ouvrage de M. Maxime Du Camp. V. DEUX-SICILES.

EXPÉDITIONNAIRE adj. (èk-spé-di-si-o-nè-re — rad. *expédition*). Qui fait l'envoi, l'expédition : *Le commerçant* EXPÉDITIONNAIRE. ‖ Qui se charge des expéditions pour le compte d'autrui : *Une maison* EXPÉDITIONNAIRE.

— Admin. *Commis expéditionnaire*, Commis qui fait l'expédition, la copie des actes administratifs : *Un* COMMIS EXPÉDITIONNAIRE *au greffe de la cour.*

— Administ. ecclés. *Notaire, banquier expéditionnaire*, Officiers autrefois chargés de solliciter à Rome des brefs en faveur des Eglises et des particuliers.

— Art milit. Qui fait partie d'une expédition, qui est envoyé en expédition : *Les troupes* EXPÉDITIONNAIRES. *Un corps, une armée* EXPÉDITIONNAIRE.

— Substantiv. *L'*EXPÉDITIONNAIRE *d'un ballot. Un* EXPÉDITIONNAIRE *du tribunal. Le travail manuel, voilà le lot de l'*EXPÉDITIONNAIRE ; *il copie d'instinct, comme le bœuf laboure, parce qu'il est* EXPÉDITIONNAIRE, *et que le but de son existence est la copie.* (Trigout.)

EXPÉDITIVEMENT adv. (èk-spé di-ti-veman — rad. *expéditif*). D'une façon expéditive : *Mener* EXPÉDITIVEMENT *une affaire.*

EXPENDE ANNIBALEM... (*Pèse Annibal...*) Commencement d'un vers de Juvénal (satire X) :

Expende Annibalem, quot libras in duce summo Invenies ?...

« Pèse Annibal, combien de livres de cendres trouveras-tu dans ce grand capitaine ?... »

Cette réflexion philosophique, qui répond au *Vanitas vanitatum* de l'*Ecclésiaste* (Vanité des vanités, tout est vanité), ou encore au *Sic transit gloria mundi* (Ainsi passe la gloire humaine), se trouve le plus souvent sous la forme française :

« Georges éparpilla les lettres dans le foyer, et deux minutes après ils pouvaient méditer philosophiquement sur la *faible quantité de cendre* que laisse après lui le premier rêve d'amour d'une jeune fille. »

EUG. BONNEMÈRE.

. . . .

Le pèlerin pensif, contemplant en extase
Ce débris surhumain,
Serait venu peser, à genoux sur la pierre,
Ce qu'un Napoléon *peut laisser de poussière*
Dans le creux de la main.

V. HUGO.

EXPÉRIENCE s. f. (èk-spé-ri-an-se — lat. *experientia* ; de *experire*, éprouver). Epreuve personnelle, essai volontaire ou non : *Faire l'*EXPÉRIENCE *de l'ingratitude des hommes. Faire une triste* EXPÉRIENCE *du danger des passions. Savoir par* EXPÉRIENCE *ce qu'il en coûte d'être trop bon. Profiter de l'*EXPÉRIENCE. *Devenir sage par* EXPÉRIENCE. *L'*EXPÉRIENCE *ne nous éclaire souvent que pour nous donner des regrets : c'est un trésor que nous amassons sans en jouir.* (Lacretelle.) *Le meilleur conseil est l'*EXPÉRIENCE ; *mais ce conseil arrive toujours trop tard.* (Mme Ancelot.) *Les* EXPÉRIENCES *des peuples sont des catastrophes.* (Lamart.)

Régner est un secret dont la haute science
Ne s'acquiert qu'avec l'âge et par l'*expérience*.

ROTROU.

‖ Connaissance acquise par l'épreuve personnelle que l'on a faite des choses : *Avoir beaucoup d'*EXPÉRIENCE. *Un jeune homme sans* EXPÉRIENCE. *Consulter l'*EXPÉRIENCE *des vieillards. L'*EXPÉRIENCE *est le plus sûr garant du succès.* (Sophocle.) *Les proverbes sont les échos de l'*EXPÉRIENCE. (B. de St-P.) *L'*EXPÉRIENCE *est le passé qui parle au présent.* (Lamenn.) *L'*EXPÉRIENCE *s'achète par le malheur.* (Balz.) *L'*EXPÉRIENCE *est un fruit que chacun doit cueillir soi-même à l'arbre épineux.* (L. Enault.)

Heureux qui, par ses maux, acquit l'*expérience!*
Il en a plus de cœur, de bonté, de prudence.

FRÉVILLE.

‖ Connaissance acquise par l'observation et par la pratique : *Dans les arts, la théorie ne peut suppléer l'*EXPÉRIENCE. *Seule l'*EXPÉRIENCE *a constitué l'art médical ; l'*EXPÉRIENCE *seule le perfectionnera.* (Stork.) *Hippocrate appliqua les résultats de son* EXPÉRIENCE *au soulagement de l'espèce humaine.* (Chateaub.)

— Production de phénomènes naturels, provoquée dans certaines conditions qui en facilitent l'étude : *Des* EXPÉRIENCES *de chimie, de physique, de physiologie végétale. Les* EXPÉRIENCES *sont les véritables maîtres qu'il faut suivre dans la physique.* (Pasc.) *L'*EXPÉRIENCE *est la démonstration des démonstrations.* (Vauven.) *Une seule* EXPÉRIENCE *sur la réflexion de la lumière donne toute la catoptrique ou science des propriétés des miroirs.* (D'Alemb.) ‖ Essai tenté sur un objet, pour en tirer des conséquences sur sa nature et ses propriétés : *Faire l'*EXPÉRIENCE *d'un poison, d'un remède sur un animal.*

— Par anal. Essai, tentative dont on tire une conclusion ; fait qui porte une conclusion, qui donne un renseignement sur la nature ou le sens des faits analogues : *L'histoire est un recueil d'*EXPÉRIENCES *dans lesquelles on peut étudier les lois de la pensée humaine.* (V. Cousin.)

Je me sers de la vérité
Pour montrer par *expérience*
Qu'un sou, quand il est assuré,
Vaut mieux que cinq en espérance.

LA FONTAINE.

— **Syn. Expérience, épreuve, essai.** V. ÉPREUVE.

— **Antonyme.** Inexpérience.

— **Encycl.** Phil. mor. C'est bien moins par la force de ses réflexions que par l'*expérience* que l'homme acquiert la sagesse. Les anciens traitaient les vieillards avec un grand respect, parce que la longue *expérience* que ceux-ci avaient faite de la vie devait nécessairement les rendre capables de donner dans les cas difficiles les conseils les plus sages et les plus utiles. Quand Nestor exposait ses avis, quoiqu'il le fît avec une certaine prolixité, tous les guerriers grecs l'écoutaient avec déférence. La jeunesse, au contraire, a toujours été accusée de présomption et d'étourderie, précisément parce qu'elle n'a pas assez vécu pour avoir connu par l'*expérience* la réalité des choses. Nous pourrions citer une foule de maximes anciennes qui prouvent l'importance que les hommes ont toujours reconnue aux leçons de l'*expérience*. Nous nous bornerons à citer les suivantes :

Discipulus est priori posterior dies.

« Le lendemain doit profiter des leçons de la veille. »

Seris venit usus ab annis.

OVIDE.

« L'*expérience* et l'habileté qui en découle viennent du nombre des années. »

Experiendo magis quam discendo cognovi.

CICÉRON.

« Je l'ai appris par l'*expérience* plus que par l'étude. »

Tranquillas etiam naufragus horret aquas.

Ce dernier vers, dont le sens est à peu l'équivalent de notre proverbe : *Chat échaudé craint l'eau froide*, présente, à la vérité, l'*expérience* comme conduisant quelquefois à des conclusions exagérées, mais il la montre toujours nécessaire, comme inspirant la prudence.

Homère, dans le XIXe livre de l'*Iliade*, met dans la bouche d'Ulysse les paroles suivantes : « O Achille, fils de Pélée et le plus brave des Grecs, sans doute tu es bien plus fort que moi par la lance ; mais je te surpasse dans les conseils, car je suis né avant toi et j'ai vu plus de choses. »

Terminons ces courtes considérations par deux anecdotes dont le fond se rattache directement à notre sujet.

Au siége de Cambrai, Vauban n'était pas d'avis qu'on attaquât la demi-lune de la citadelle. Du Metz, au contraire, brave capitaine, mais homme emporté, persuada au roi de ne pas différer davantage. « Vous perdrez peut-être à cette attaque, dit Vauban à Louis XIV, tel homme qui vaut mieux que la place. » L'avis de Du Metz fut suivi, la demi-lune fut attaquée et prise ; mais les ennemis y étant revenus avec un feu épouvantable, ils la reprirent, et le roi y perdit plus de quatre cents hommes et quarante officiers. Vauban, deux jours après, l'attaqua dans les formes et s'en rendit maître sans y perdre plus de trois hommes. Louis XIV jura qu'une autre fois il s'en rapporterait entièrement à son *expérience*.

L'*expérience* ne sert de rien aux sots. Pour profiter des leçons de l'*expérience*, il faut encore réfléchir.

Deux enfants, l'un très-simple, l'autre rusé, trouvèrent quelques noix. Il s'agissait de les partager. Le plus alerte les cassa, prit le dedans et donna les coquilles à son camarade, qui chercha en vain à quoi pouvait être bon ce qu'il tenait ; il vit qu'il était dupe. « Mais il ne m'attrapera pas davantage, dit-il en lui-même, et je saurai me venger comme il faut de ce tour, si l'occasion se présente. » Quelques jours après, ils trouvèrent encore de compagnie des olives. Celui qui avait été trompé, croyant rendre la pareille, dit à l'autre : « Donne-moi ce qui est dedans et garde le dessus pour toi. » L'autre accepte, prend les molles enveloppes, manger délicat, et remet fidèlement les durs noyaux à l'imbécile. (*Apologue* du Père Desbillons.)

— Sciences. M. Claude Bernard a raison de définir l'*expérience* le contrôle d'une idée par un fait. Seulement, il importe de s'entendre. Cette idée ne doit pas être autre chose que le résultat positif et la suite légitime d'un ensemble de faits antécédents instaurés dans la science. L'empirisme consiste précisément à faire des *expériences* au hasard, avec ou sans idée préconçue, et sans théorie positive. L'empirisme est la négation de la science, parce que, avancer au hasard, c'est nier qu'il y ait une route droite, une voie, une loi, des principes. L'expérimentateur philosophe, convaincu de l'existence de ces principes, les cherche en suivant une direction mal indiquée encore, mais où il ne se perdra point, car il a toujours derrière lui les chemins sûrs par lesquels il est venu et qui sont le lieu où il pourra revenir s'asseoir aux moments de fatigue, aux heures de découragement.

L'*expérience* est un contrôle et un progrès, car elle confirme les doctrines et augmente le savoir. L'avancement de la science est là tout entier. Le savoir grandit par le souffle des doctrines, et celles-ci se consolident par l'accroissement du savoir. Or, l'*expérience* bien faite est le principal levier de cet accroissement.

Comme le dit très-bien M. Cl. Bernard dans son admirable *Introduction à l'Etude de la médecine expérimentale* : « Dans les sciences expérimentales, l'homme observe ; mais, de plus, il agit sur la matière, en analyse les propriétés et provoque à son profit l'apparition de phénomènes qui, sans doute, se passent toujours suivant les lois naturelles, mais dans des conditions que la nature n'avait souvent pas encore réalisées... L'homme devient un inventeur de phénomènes, un véritable contre-maître de la création ; et l'on ne saurait, sous ce rapport, assigner de limites à la puissance qu'il peut acquérir sur la nature. »

On a fait de tout temps des *expériences*, et de tout temps l'*expérience* a été considé-

rée comme un des plus sûrs moyens de trouver, comme un des plus légitimes procédés de contrôle, comme l'argument seul sans réplique. Il ne faudrait pourtant pas la proclamer l'unique moyen, le seul contrôle, l'argument exclusif. Ce serait encore tomber dans l'empirisme et donner aux sens une suprématie absolue qu'ils ne méritent point. Il y a quelque chose de plus actif et de plus fécond que les sens, c'est le cerveau, qui pense, qui élabore les matériaux fournis par les sens, pour discerner la loi des choses et sonder l'essence des phénomènes. Or, la souveraineté est à l'esprit, c'est-à-dire au cerveau dans l'exercice de ses facultés propres et de sa puissante autonomie, et non à la matière, c'est-à-dire à la perception qui résulte directement des impressions déterminées à la périphérie du corps. Les sciences ne sauraient se constituer avec les seules ressources de l'*expérience*, il leur faut celles de l'esprit, qui, en vertu de ses aperceptions logiques et de son pouvoir abstrait, donne une forme et une signification aux faits d'origine expérimentale, les ordonne et les éclaire.

Que l'*expérience* demeure donc l'unique et infaillible point de départ de toute science; mais qu'on ne bannisse point de celle-ci les spéculations idéales qui font jaillir tant de clartés sur tout l'ensemble du savoir, et découvrent qu'il existe par delà les faits des lois, des idées supérieures, catégoriques, termes fixes et invariables de la raison humaine. Les sciences ne sauraient exister sans ces idées, qui sont, d'ailleurs, la plus pure conclusion des témoignages de l'*expérience*.

On fait souvent honneur à Bacon de la rénovation des sciences physiques et naturelles par l'instauration exclusive de la méthode expérimentale. C'est une grosse erreur; car cette méthode avait été pratiquée avant lui et bien mieux qu'il ne l'a pratiquée lui-même. S'il est incontestable, d'ailleurs, qu'une ère nouvelle a commencé pour les sciences au XVIIe siècle, la gloire en revient à Galilée, à Descartes et à Newton, bien plus qu'au chancelier de Verulam. Ces trois savants illustres ont fondé la physique en éliminant les causes occultes du domaine des recherches de la philosophie naturelle, en y appliquant le calcul et en y instaurant l'usage exclusif de la méthode expérimentale. Ils joignirent l'exemple au précepte. Comme la physique est la plus fondamentale et la plus générale des sciences naturelles, comme c'est elle qui, par suite, s'est constituée et développée la première, on ne s'est guère trompé en qualifiant de rénovation des sciences naturelles la rénovation galiléenne, cartésienne et newtonienne de la physique. Aucun savant ne s'est inspiré du livre de Bacon, aucun expérimentateur ne l'a pris pour guide dans ses recherches. Ce sont les métaphysiciens seuls qui lui ont fait une réputation certainement exagérée.

Envisageons maintenant l'*expérience* dans les diverses branches du savoir humain. On a eu tort de dire qu'elle n'a aucune part dans les sciences mathématiques. Sans doute, elle y a une part restreinte, mais néanmoins fort appréciable. M. Stuart Mill l'a bien montré dans son *Système de logique*. En physique et en chimie, sa part est souveraine; ce sont les deux sciences expérimentales par excellence, la physique surtout. Toutes les conditions du phénomène à produire sont entre les mains de l'expérimentateur; il les fait varier à son gré, et c'est à son gré aussi que les phénomènes apparaissent avec ordre, régularité et mesure. En chimie, l'*expérience* ne parvient pas aussi facilement qu'en physique à faire varier les conditions des phénomènes. Elle a plutôt pour but de produire artificiellement les phénomènes. Néanmoins, l'*expérience* demeure là aussi une ressource capitale.

En biologie, la difficulté d'expérimenter est plus grande. Comme le fait observer M. Littré, d'après Auguste Comte, pour qu'une *expérience* physiologique soit possible, il faut : 1º que le changement introduit dans l'organisme soit compatible avec l'existence du phénomène étudié; 2º que l'acte modifié ne diffère de l'acte normal qu'à un seul point de vue, autrement l'interprétation serait nécessairement équivoque. Outre les *expériences* de ce genre où l'on modifie les facteurs directs des phénomènes vitaux, on en peut instituer où l'on modifie le milieu indispensable à l'accomplissement de ces phénomènes. Les *expériences* de thérapeutique se rangent parmi ces dernières; car, en introduisant dans l'organisme des principes immédiats étrangers à sa constitution, on altère évidemment le milieu.

M. Littré fait, à propos de l'expérimentation biologique, la profonde remarque que voici : « Plus l'organisme est compliqué, plus il est artificiellement modifiable, parce qu'on peut l'attaquer d'un plus grand nombre de côtés; mais, comme il faut peser dans la balance un ensemble de conditions plus multipliées, très-souvent cette facilité est plus que compensée par les complications qui se présentent. De là vient que plus on descend à des êtres simples, plus les *expériences* deviennent méthodiques; mais moins elles sont directement applicables à l'homme, sauf pour les propriétés fondamentales des tissus. »

Nous ne disons rien de l'*expérience* en sociologie, *expérience* longue, tourmentée, douloureuse, dont les facteurs volontaires sont complexes, mus par les causes les plus diverses et essentiellement passagers. L'*expérience* sociologique se fait spontanément, par un concours aveugle de circonstances, et c'est aux hommes à en suivre les indications, à en respecter les conclusions. Que faut-il penser de la liberté de l'homme quand on le voit ainsi rivé aux conditions les plus rigoureuses, imposées par la société aussi bien que par la nature? Son *ultima ratio* est le témoignage de l'*expérience*; mais cette *expérience*, qui l'institue? qui la conduit? qui l'inspire? Mystère de sa destinée, problème qui restera toujours insoluble.

EXPERIENS CALLIMACHUS, historien toscan. V. BUONACCORSI (Philippe).

EXPÉRIMENTAL, ALE adj. (èk-spé-ri-man-tal, a-le — du lat. *experimentum*, expérience). Qui résulte de l'expérience, qui s'appuie sur l'expérience; qui peut servir d'expérience : *Science* EXPÉRIMENTALE. *Méthode* EXPÉRIMENTALE. *Faits* EXPÉRIMENTAUX. *Croyons à l'histoire, qui est la politique* EXPÉRIMENTALE. (J. de Maistre.) *La médecine a rejeté son dogmatisme et soumis au contrôle de la méthode* EXPÉRIMENTALE *ses traditions les plus chères.* (F. Pillon.) *La politique étant une science* EXPÉRIMENTALE, *il serait trop absurde d'ériger en principe ce que l'expérience a condamné.* (Peyrat.)

— Par anal. Etabli sur les faits, et non sur une théorie abstraite : *La grammaire est la physique* EXPÉRIMENTALE *des langues.* (Rivarol.)

EXPÉRIMENTALEMENT adv. (èk-spé-ri-man-ta-le-man — rad. *expérimental*). Par expérience; par les faits : *Il est prouvé* EXPÉRIMENTALEMENT *que le grain de froment augmente en poids dans les régions tempérées.* (Gérard.) *On démontre* EXPÉRIMENTALEMENT *l'existence des générations spontanées en prouvant successivement qu'aucun des trois corps au milieu desquels elles se produisent ne contient de germes organiques.* (Pouchet.)

EXPÉRIMENTALISME s. m. (èk-spé-ri-man-ta-li-sme — rad. *expérimental*). Système scientifique fondé sur l'expérience.

EXPÉRIMENTALISTE s. m. (èk-spé-ri-man-ta-li-ste — rad. *expérimental*). Savant qui établit ses études sur l'expérience.

EXPÉRIMENTATEUR, TRICE adj. (èk-spé-ri-man-ta-teur, tri-se — rad. *expérimenter*). Qui fait des expériences : *On dirait, à les considérer comparativement dans leurs détails et dans leur ensemble, que toutes les créatures furent les résultats successifs d'une intelligence* EXPÉRIMENTATRICE. (Bory de St-Vinc.)

— Substantiv. Personne qui se livre à des expériences : *Des* EXPÉRIMENTATEURS *ont successivement coupé les quatre membres d'un triton, et le triton a fait membres neufs.* (H. Berthoud.) *L'observateur écoute la nature quand elle parle, l'*EXPÉRIMENTATEUR *l'interroge et la force à parler lorsqu'elle se tait.* (Robin.)

EXPÉRIMENTATION s. f. (èk-spé-ri-man-ta-si-on — rad. *expérimenter*). Art, manière ou action d'expérimenter, de faire des expériences scientifiques : *Habileté d'*EXPÉRIMENTATION. *Méthode d'*EXPÉRIMENTATION. EXPÉRIMENTATION *ingénieuse. Se livrer à des* EXPÉRIMENTATIONS. *L'*EXPÉRIMENTATION *n'est que le moyen de parfaire ou de contrôler l'expérience.* ‖ Essai d'application, expérience : *En fait, la société ne peut garantir à personne le capital nécessaire à l'*EXPÉRIMENTATION *d'une idée.* (Proudh.)

EXPÉRIMENTÉ, ÉE (èk-spé-ri-man-té) part. passé du v. Expérimenter. Essayé, soumis à des expériences : *Le gaz inflammable, c'est-à-dire le gaz hydrogène, fut* EXPÉRIMENTÉ *l'un des premiers.* (L. Figuier.) ‖ Tenté, mis à l'épreuve : *Tous les genres de gouvernements ont été* EXPÉRIMENTÉS *en France.* ‖ Justifié, appuyé par l'expérience : *Il ne faut pas que par système les spécialistes substituent aux enseignements reçus et* EXPÉRIMENTÉS *de la science les imaginations et les brouillures de leur cerveau.* (Cormen.)

— Instruit, rendu habile par l'expérience : *Un capitaine, un médecin* EXPÉRIMENTÉ. *Il ne faut pas se flatter : les plus* EXPÉRIMENTÉS *dans les affaires font des fautes capitales.* (Boss.)

— **Antonymes**. Inexpérimenté, inexercé, neuf, nouveau, novice.

EXPÉRIMENTER v. a. ou tr. (èk-spé-ri-man-té — du lat. *experimentum*, expérience). Soumettre à des expériences; vérifier par des expériences : EXPÉRIMENTER *un gaz, un remède.* EXPÉRIMENTER *un système de navigation aérienne, l'efficacité d'un remède, les inconvénients d'un système. A la connaissance la plus exacte possible du sujet sur lequel on* EXPÉRIMENTE, *il faut joindre nécessairement celle de la maladie.* (Chomel.)

— Par ext. Eprouver, apprendre par expérience, faire expérience de : *Il faut* AVOIR *bien* EXPÉRIMENTÉ *la vie avant de reconnaître que, suivant un beau mot de Raphaël, comprendre c'est égaler.* (Balz.)

— Absol. Faire des essais, des expériences : EXPÉRIMENTONS, *méditons, et ne nous étonnons de rien.* (Bonnet.) *Ce n'est pas assez d'écouter la nature, il faut l'interroger; ce n'est pas assez d'observer, il faut* EXPÉRIMENTER. (V. Cousin.)

EXPERT, ERTE adj. (èk-spèr, èr-te — du lat. *expertus*, qui a éprouvé). Versé, rendu habile par expérience, par pratique : *Le cœur est* EXPERT *en tromperies.* (Chateaub.) *L'instruction fait les gens* EXPERTS. (Cormen.)

Le nocher dans son art s'instruit pendant l'orage;
Il n'y devient *expert* qu'après plus d'un naufrage.
PIRON.

‖ Qui connaît, qui est au fait : *Véritables piliers de ministères,* EXPERTS *des coutumes bureaucratiques, ces garçons sans besoins, bien chauffés, vêtus aux dépens de l'Etat, riches de leur sobriété, sondaient jusqu'au vif les employés.* (Balz.)

— Substantiv. Personne experte, apte à juger de quelque chose, connaisseur : *L'amour de la table est une passion que l'on n'a pas avant quarante ans, du moins en* EXPERT. (De Cussy.)

Pour savoir si la belle est droite ou de travers,
Faites-la visiter avant par des *experts*.
REGNARD.

— Jurispr. Délégué nommé d'office pour donner son avis sur une question qui lui est particulièrement connue, et sur laquelle le juge a besoin de renseignements qu'il ne peut se procurer personnellement : *Rapport d'*EXPERTS. *Nommer des* EXPERTS. *Entendre les* EXPERTS. ‖ Arbitre choisi par des personnes en discussion ou en affaires : *S'en rapporter au jugement des* EXPERTS. *C'est toujours d'après le jugement des* EXPERTS *consciencieux que doit être réglée la valeur réelle des objets.* (Math. de Dombasle.)

— Fr.-maçonn. Officier d'une loge dont l'emploi occupe le septième rang et constitue la dernière des sept lumières de la loge.

— **Antonymes**. Commençant, novice. Inexercé, inexpérimenté, inhabile.

— **Encycl.** Jurispr. V. EXPERTISE.

— Fr.-maçonn. L'*expert* est chargé de reconnaître la qualité maçonnique des visiteurs et de les introduire en loge; il veille à tous les soins matériels que demandent les initiations. Il accompagne les candidats et dirige les épreuves sous la surveillance du vénérable; il surveille les scrutins, fait partie des députations dans les honneurs rendus aux dignitaires de l'ordre maçonnique reçus en loge et porte la bannière. Sa place, pendant les travaux, est entre le premier surveillant et la colonne du sud, où il siége une règle à la main. L'emploi d'*expert*, pour être bien rempli, demande un maçon parfaitement instruit, actif, soigneux, intelligent et assidu aux tenues de la loge.

Experts (LES) ou les **Singes amateurs**, tableau d'Alexandre Decamps. Decamps fit, dit-on, cette peinture ou, pour mieux dire, cette caricature, pour se venger de l'injustice des jurés académiques qui avaient refusé plusieurs fois d'admettre ses toiles aux expositions; c'est une satire des plus spirituelles et des plus mordantes. Dans un atelier encombré de toiles de toutes dimensions, trois experts, trois amateurs sont groupés devant un grand paysage du style classique posé sur un chevalet. Ce sont des singes habillés en hommes, ou, si vous préférez, des hommes à figures de singes; singes émérites que vous avez rencontrés partout dans la rue, dans les salons, dans les académies, aux ventes publiques, aux expositions; savants refrognés qui se flattent de connaître à fond les diverses écoles et qui n'ont d'admiration que pour le passé; amateurs superfins qui font fi des œuvres nouvelles et n'admettent dans leurs cabinets que les tableaux suffisamment enfumés et notoirement classiques! L'un d'eux, assis devant le chevalet, le nez sur la toile, examine à la loupe les menus détails, cherche la *petite bête* du paysage; c'est l'estimateur par excellence, le profond connaisseur dont l'opinion fera loi. Il se carre dans son fauteuil, il se pâme d'admiration et, n'était certain mouvement qu'il fait pour se gratter la jambe et qui trahit sa nature de singe, vous le prendriez vous-même pour un arbitre du goût. Oh! le plaisant babouin avec son abat-jour vert, sa culotte courte, ses bas chinés et ses souliers à boucles!... Quoi de plus naturel aussi, dans sa pose, que l'amateur qui se tient debout près du premier, regardant la toile au travers d'un lorgnon qu'il éloigne de son œil? Une expression de niaise méditation se lit sur son museau; il se garderait bien, du reste, de se prononcer avant le bonhomme à la visière verte; tout à l'heure seulement, il saura s'il doit rester froid ou pousser l'enthousiasme jusqu'au délire. Le troisième, le chef orné d'un bonnet de soie noire, le corps recouvert d'un habit gris, se penche béatement vers le chevalet en tenant derrière lui sa canne et son chapeau. Un petit jockey, portant un cadre et un parapluie sous son bras, paraît fort peu sensible aux beautés de l'art et voudrait bien sans doute avoir la permission d'aller gambader dans la rue.

Cette excellente scène de comédie est aussi une excellente peinture; la couleur en est fine, légère, transparente. Le jury du Salon de 1839 eut le bon esprit d'admettre cette boutade peinte, qui figura aussi à l'Exposition universelle de 1855. A cette dernière époque, elle faisait partie de la collection de lord H. Seymour. Elle a été lithographiée et gravée sur bois.

EXPERTEMENT adv. (èk-spèr-te man — rad. *expert*). En homme expert, habile, adroit : *Juger* EXPERTEMENT. *Se tirer* EXPERTEMENT *d'affaire. S'acquitter* EXPERTEMENT *d'un emploi.*

EXPERTISE s. f. (èk-spèr-ti-ze — rad. *expert*). Opération d'experts qui examinent, étudient un objet pour en donner leur avis : *Faire une* EXPERTISE. *Par suite de la regrettable publicité qui a été donnée à ce fait dans le cours de divers procès célèbres, tout le monde a appris avec quelle singulière facilité l'arsenic peut être retrouvé dans une* EXPERTISE *toxicologique.* (L. Figuier.) ‖ Rapport d'experts : *Attaquer les allégations d'une* EXPERTISE.

— **Encycl.** L'*expertise* est l'opération à laquelle procèdent des personnes possédant la connaissance spéciale d'une science, d'un art, d'un métier, en vue de résoudre une question qui leur est adressée par le juge. On appelle *experts* les personnes chargées de cette opération, et l'acte ou le procès-verbal qui la constate se nomme *rapport*. Que, dans certains cas, le juge soit forcé de s'adresser à des gens expérimentés dans un art, dans une science, dans un métier, afin d'obtenir d'eux les renseignements dont il peut avoir besoin pour la décision du litige qui lui est soumis, cela ne peut faire l'objet d'aucun doute. Il n'est donné à personne de posséder un savoir universel, et le juge ne fait pas exception à la règle. L'*expertise* est donc une procédure d'une nécessité évidente. Mais l'impuissance où se trouve le juge de tout connaître, de pouvoir toujours se renseigner par lui-même n'est pas la seule raison d'être de l'*expertise*. Il y en a une autre dans l'incompatibilité absolue qui existe entre les fonctions de juge et celles d'expert. L'expert est un témoin, et nul ne peut être à la fois juge et témoin dans la même instance. Le juge a pour mission d'appliquer la loi en l'interprétant. Quant aux faits, il ne doit les connaître qu'autant qu'ils lui sont attestés, soit par la preuve testimoniale, soit par la preuve par écrit. C'est ce qu'exprime parfaitement cet adage de la loi romaine : *Non sufficit ut judex sciat, sed necesse est ut ordine juris sciat.* L'*expertise* a donc une double raison, et elle se trouve dans toutes les législations où le droit a atteint un certain développement rationnel. Elle existait dans le droit romain, où les experts étaient appelés *juratores*, parce qu'ils étaient assujettis à la formalité du serment.

Pendant longtemps, l'*expertise* fut inconnue dans l'ancienne législation française. On y suppléait au moyen de la preuve testimoniale. Sans doute cela valait mieux que de s'en remettre, pour la décision d'un litige, au combat judiciaire ou à des épreuves du genre de celle de l'eau bouillante; mais enfin cette manière de résoudre certaines questions d'art et de déterminer la valeur des choses était tout à fait insuffisante et ne pouvait présenter aucune garantie. Ce fut l'ordonnance de Blois (art. 162) qui remédia à cet état de choses, en prescrivant que les parties conviendraient de gens experts, et qu'à leur défaut, il en serait nommé d'office par le juge.

Plus tard, les experts furent organisés en une corporation privilégiée, en dehors de laquelle ni les parties ni les juges n'auraient pu faire de choix. Il y avait toutefois une exception pour les matières commerciales, où l'on pouvait prendre pour expert qui l'on voulait. Les fonctions d'experts furent ainsi érigées en *titre d'office* et leurs charges devinrent vénales. Cette organisation avait pour but de mettre à la disposition des tribunaux un corps d'experts offrant toutes les garanties désirables. Elle était, du reste, parfaitement conforme aux idées de l'ancienne société, qui avait une foi absolue à l'efficacité des monopoles et qui en créait partout où elle pouvait. Aussi cette organisation prospéra-t-elle sur le sol de l'ancien régime, si favorable au privilége, et il y eut un corps d'arpenteurs et d'experts-jurés dans toutes les villes où il existait un parlement, une chambre des comptes, une cour des aides, une généralité ou un présidial. Mais les experts-jurés de Paris avaient sur ceux des autres villes cet avantage qu'ils pouvaient arpenter, jauger, estimer et opérer par tout le royaume, tandis que les autres n'exerçaient leurs fonctions que dans le ressort de leur parlement ou de leur tribunal. Du reste, en organisant les experts en corporations privilégiées, l'ancienne législation avait cherché à empêcher les abus qui sont inhérents à tout monopole. De là un certain nombre de prescriptions ayant généralement pour but de réprimer l'infidélité des experts. Ainsi, chaque expert, avant d'être pourvu d'un office, devait renoncer publiquement à faire aucune entreprise, soit directement, soit par personnes interposées, et à prendre un intérêt quelconque dans une affaire. On se méfiait aussi de l'esprit de corporation, et dans les procès intentés contre les maçons et autres ouvriers, le parlement de Paris avait prescrit de faire les visites en présence de notables bourgeois, afin de prévenir les fraudes et les intelligences qui auraient pu s'établir entre les personnes d'un même corps d'état. Nous citerons encore la défense qui était faite aux experts de recevoir, par eux ou par leurs domestiques, aucun présent des parties et de souffrir qu'elles défrayassent ou payassent leurs dépenses, directement ou indirectement, à peine de concussion et de 300 livres d'amende ap-

plicables aux pauvres du lieu. Indépendamment des experts-jurés, il y avait aussi des *clercs* ou *greffiers de l'écritoire*, préposés à la rédaction des rapports. Leurs fonctions avaient aussi été érigées en titre d'office, et de nombreux édits, dont le dernier date de 1696, en avaient autorisé la cession. L'abolition des jurandes et des maîtrises, en 1789, entraîna la suppression de tous ces offices.

— *Nature et caractère de l'expertise.* Aucune *expertise* ne peut faire l'objet d'une demande principale : jamais le défendeur ne doit être traduit devant la justice *invitus et nescius;* l'article 61 du code de procédure est formel à cet égard. En outre, l'*expertise* présuppose toujours une question précise adressée par le juge à des hommes de l'art. Là où cette question manque, l'*expertise* ne peut exister. C'est ainsi que, refusant de reconnaître à une opération purement matérielle, tracée et définie à l'avance par le juge, le caractère de l'*expertise*, on a décidé que l'on ne doit pas considérer comme un expert l'individu qui, au cours d'une descente sur lieux, est appelé pour dresser un plan. De plus, il n'y a véritablement *expertise*, au sens de la loi, qu'autant que les hommes de l'art choisis pour procéder à cette opération agissent en vertu d'une délégation judiciaire. Quand la délégation, au lieu d'émaner de la justice, est amiable et du fait des parties, on ne doit considérer les personnes déléguées que comme de simples mandataires, sans doute responsables de leurs fautes, mais non soumis aux dispositions du code de procédure. Enfin, l'*expertise* diffère essentiellement de l'arbitrage et de la descente sur les lieux. Elle diffère de l'arbitrage en ce que des arbitres sont de véritables juges, tandis que les experts ne sont en quelque sorte que des donneurs d'avis. Dans la descente sur lieux, le tribunal commet un de ses membres ou même se transporte sur les lieux litigieux pour en constater et en reconnaître l'état, opération qui n'exige pas de connaissances spéciales. Le tribunal prononce *de visu*. L'*expertise*, au contraire, suppose une question d'art ou de science à résoudre ; mais le tribunal n'y prend pas part; il se réserve seulement d'apprécier le résultat de l'opération. Nous avons maintenant à faire connaître les règles relatives aux *expertises* qui ont lieu devant les diverses juridictions.

— *Expertise devant les tribunaux ordinaires.* Un principe fondamental de cette matière, c'est que les tribunaux sont appréciateurs souverains de l'utilité de l'*expertise*. Aussi, à moins d'une disposition formelle de la loi qui ordonne une *expertise*, ce qui a lieu dans quelques matières spéciales, le juge n'est point obligé d'ordonner l'*expertise*, même sur la demande des parties. Un autre principe, c'est que le droit de nommer les experts appartient d'abord aux parties. Ce n'est qu'à leur défaut que le tribunal procède à cette nomination. Il en était de même dans l'ancien droit. Voici, du reste, comment les choses se passent. Si les parties, lors du jugement qui ordonne l'*expertise*, se sont accordées pour nommer les experts, ce jugement leur en donne acte (code de procéd., art. 304); si elles n'ont pu s'accorder, c'est le tribunal qui nomme les experts; mais ils ne sont que provisoires, en ce sens qu'ils ne procèdent à l'opération qu'autant que, dans un délai de trois jours, les parties n'auront pu en choisir d'autres (code de procéd., art. 305). Ainsi, après le jugement qui ordonne l'*expertise* et désigne d'office les experts, les parties ont trois jours, à partir de la signification de ce jugement, pour nommer les experts. Lorsqu'elles se sont accordées dans ce délai, elles vont en faire leur déclaration au greffe (code de procéd., art. 306); mais si la loi exige que les parties fassent leur déclaration au greffe, elle ne l'exige pas à peine de nullité, et celles-ci pourraient suivre tout autre mode de procéder. Ainsi, est considérée comme valable la nomination d'experts faite par acte d'avoué, et c'est de cette manière que l'on procède généralement dans la pratique : cela évite des frais. La loi veut, en outre, que ce soient trois experts qui procèdent à l'*expertise*, à moins que les parties ne consentent à ce qu'il soit procédé par un seul (code de procéd., art. 303). Cette règle est nouvelle et constitue une des innovations heureuses introduites par les rédacteurs du code de procédure. Dans l'ancien droit, chaque partie nommait son expert, et c'était seulement lorsqu'il y avait dissentiment entre eux que l'on recourait à un tiers expert. On aperçoit tout de suite combien ce système était défectueux : il tendait à faire de chaque expert l'homme de sa partie. Aussi arrivait-il toujours que les deux experts étaient divisés ; la nomination d'un tiers et un nouveau rapport devenaient nécessaires; de là perte de temps, multiplication de procédure et frais énormes. La nouvelle règle est bien plus simple : un expert seul, si les parties le désirent, ou trois experts; mais toujours faculté aux parties de convenir entre elles du choix, et alors les experts reçoivent leur mission de tous les intéressés; si les parties ne s'accordent pas, la nomination est faite d'office. Du reste, le choix des experts est libre, et ni les parties ni le juge ne sont plus, comme autrefois, obligés de choisir dans une corporation privilégiée, sauf toutefois en matière de douanes, où il existe des commissaires experts, spécialement préposés aux visites et estimations, et qui seuls peuvent être nommés experts. Du reste, les fonctions d'expert sont interdites à certaines personnes. Nous mentionnerons à cet égard les articles 28, 34 et 42 du code pénal, qui portent : « Quiconque aura été condamné à la peine des travaux forcés à temps, du bannissement, du carcan, ne pourra jamais être expert (art 28). La dégradation civique consiste dans l'incapacité d'être juré expert (art. 34). Les tribunaux jugeant correctionnellement pourront, dans certains cas, interdire d'être expert (art. 42). » On s'est demandé si les fonctions d'expert pouvaient être confiées à des étrangers. Nous le pensons, car, à la différence de celles des arbitres, ces fonctions ne sont pas essentiellement publiques. Les femmes, cela est généralement admis, peuvent être experts; mais les mineurs, même émancipés, et les interdits ne le peuvent pas. On s'est demandé aussi si le juge pouvait être expert. Non, le juge ne peut être choisi pour expert : ce point était admis dans l'ancien droit. Il le peut d'autant moins que, le rapport des experts devant être discuté, la discussion ne pourrait plus être réellement libre, si ce rapport émanait du juge même ou du tribunal qui doit prononcer sur le litige. Ce qui est vrai du juge s'applique *à fortiori* au juré, auquel il est interdit de manifester son opinion. Quant aux greffiers et aux commis greffiers assermentés près d'un tribunal, rien ne s'oppose à ce qu'ils soient choisis pour experts devant ce tribunal. Comme nous l'avons dit, l'expert est un témoin, et, comme tel, il est *récusable*. C'est aussi ce qui avait lieu dans l'ancien droit. Les experts, dit l'article 310 du code de procédure, peuvent être récusés par les motifs pour lesquels les témoins peuvent être reprochés. Cependant on doit, à cet égard, établir une distinction entre les experts nommés d'office et ceux qui ont été choisis par les parties. Les experts nommés d'office peuvent seuls, en principe, être récusés (code de procéd., art. 309). Cela se comprend ; ils sont imposés aux parties, et le droit de récusation est pour elles une conséquence du droit de libre défense. Quant aux experts nommés par les parties, ils ne peuvent être récusés qu'autant que les causes de récusation sont survenues depuis leur nomination. Du reste, les parties ne peuvent plus récuser les experts du moment où ils ont prêté serment (code de procéd., art. 309). Lorsqu'il y a lieu de récuser les experts, la partie qui a des moyens de récusation à proposer est tenue de le faire dans les trois jours de la nomination, par un simple acte signé d'elle ou de son mandataire spécial, contenant les causes de récusation et les preuves, si elle en a, outre l'offre de les vérifier par témoins : le délai ci-dessus expiré, la récusation ne pourra être proposée, et l'expert prêtera serment au jour indiqué par la sommation (code de procéd., art. 309). Si la récusation est ordonnée, le même jugement qui l'admet doit nommer un nouvel expert ou de nouveaux experts à la place de celui ou de ceux qui sont récusés (code de procéd., art. 313). Si elle est rejetée, la partie qui l'aura faite sera condamnée en tels dommages-intérêts qu'il appartiendra, même envers l'expert, s'il le requiert; mais, dans ce dernier cas, il ne pourra demeurer expert (code de procéd., art. 314). Voyons maintenant comment les experts doivent procéder à l'opération dont ils sont chargés. Aussitôt que les experts sont nommés, on les prévient de leur nomination. Ils sont libres d'accepter ou de refuser. Si un expert refuse, les parties doivent s'accorder sur-le-champ pour en nommer un autre à sa place; sinon la nomination pourra être faite d'office par le tribunal (code de procéd., art. 316). Les experts prêtent ensuite serment (code de procéd., art. 307, 308); c'est l'acte par lequel ils inaugurent leur entrée en fonction. Cette formalité est substantielle, l'expert étant un témoin. Du moment où les experts ont prêté serment, leur ministère devient forcé, et l'expert qui ne remplit pas sa mission peut être condamné à tous les frais frustratoires et même à des dommages-intérêts, s'il y échet (code de procéd., art. 316); mais l'expert qui a accepté n'est pas tenu seulement de procéder aux opérations de l'*expertise*, il doit encore déposer son rapport sans autre retard que ceux que comporte la nature des choses. En cas de retard ou de refus de la part des experts de déposer leur rapport, dit l'article 320 du code de procédure, ils pourront être assignés à trois jours, sans préliminaires de conciliation, par-devant le tribunal qui les aura commis, pour se voir condamner, même par corps, s'il y échet, à faire ledit dépôt; il y sera statué sommairement et sans instruction. Enfin, l'expert, comme tout mandataire, est responsable, et s'il y a lieu, par suite d'une faute grossière de sa part ou de son incapacité, de recommencer l'*expertise* ou de l'annuler, on peut mettre à sa charge, selon les cas, soit les frais de la nouvelle, soit ceux de l'ancienne *expertise*. Aux termes de l'article 305 du code de procédure, les experts prêtent serment devant le juge-commissaire nommé par le jugement même qui ordonne l'*expertise;* cependant le tribunal peut ordonner qu'ils prêteront leur serment devant le juge de paix du canton où ils doivent procéder (code de procéd., art. 305). Le serment prêté, les experts indiquent le jour, le lieu et l'heure des opérations, et le procès-verbal de prestation de serment doit contenir la mention de cette indication, qui vaut sommation à l'égard des parties présentes (code de procéd., art. 315). Si les parties étaient absentes, il leur serait fait sommation, par acte d'avoué, de se trouver aux jour et heure que les experts auront indiqués (code de procéd., art. 315). Si quelque expert n'accepte point la nomination ou ne se présente point, soit pour le serment, soit pour l'*expertise*, aux jour et heure indiqués, les parties s'accorderont sur-le-champ pour en nommer un autre à sa place, sinon la nomination pourra être faite d'office par le tribunal (code de procéd., art. 316). Dans le cas où, pendant le cours de l'opération, un expert est décédé ou empêché, il est remplacé par le président du tribunal, qui en commet un autre par ordonnance sur requête. Au jour et à l'heure indiqués, les parties et les experts doivent se rencontrer sur les lieux. D'après l'article 317 du code de procédure, la première chose à faire est de remettre aux experts le jugement qui ordonne l'*expertise* et les pièces nécessaires; mais, dans l'usage, et cet usage est très-sage, ce jugement leur est remis lors de la prestation du serment et mention en est faite sur le procès-verbal. Généralement, il est donné lecture du dispositif sur le terrain, afin que les parties puissent faire leurs observations dans le cas où quelque doute s'élèverait sur l'étendue ou la portée de la mission des experts. Les parties ont le droit de fournir toutes les explications à l'appui de leurs prétentions respectives; elles ont aussi celui de faire tels dires et réquisitions qu'elles jugent convenables, ainsi que le veut l'article 317 du code de procédure, et il en est fait mention dans le rapport. C'est là une conséquence du droit de défense, dont la violation pourrait emporter, vu la gravité du cas, l'annulation de l'*expertise*. Cependant les experts ne sont pas tenus de déférer à toutes les réquisitions qui leur sont adressées; ils se bornent à les mentionner dans le procès-verbal, s'ils estiment qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper. Toutes les opérations se font en présence des parties ou elles dûment appelées; elles ont le droit d'assister aux travaux, aux expériences, à tout ce qui, en un mot, constitue la partie matérielle de l'*expertise*, et elles doivent être prévenues de chaque remise des opérations (code de procéd., art. 317); mais la rédaction du rapport doit nécessairement être secrète, puisqu'elle contient l'opinion des experts et le développement de cette opinion. Bien que le code de procédure ne le dise pas, le rapport doit être motivé; en outre, il ne doit contenir qu'un seul avis, qui est formé à la pluralité des voix. Cependant, en cas d'avis différents, les experts doivent indiquer les motifs des divers avis, sans toutefois faire connaître celui qui est personnel à chacun d'eux (code de procéd., art. 318). Du reste, le rapport doit être rédigé par écrit et signé par tous les experts; s'ils ne savent tous écrire, il doit être écrit et signé par le greffier de la justice de paix du lieu où ils auront procédé (code de procéd., art. 317). Comme, en matière d'*expertise*, les formes n'ont rien de substantiel et que les magistrats jouissent d'une grande latitude, on a pensé que, s'il y avait unanimité entre les experts ou s'il n'était nommé qu'un seul expert, un simple rapport oral serait suffisant. La minute du rapport doit être déposée au greffe du tribunal qui a ordonné l'*expertise*, sans nouveau serment de la part des experts (code de procéd., art. 319). Le même article pourvoit, en outre, au payement du salaire des experts. Leurs vacations sont taxées au bas de la minute par le président ou par le juge qui le remplace, et il en est délivré exécution contre la partie qui aura requis l'*expertise* ou l'aura poursuivie, si elle a été ordonnée d'office (code de procéd., art. 319). Enfin, la loi contient encore deux dispositions générales dont la sagesse est évidente. La première est celle qui permet aux juges d'ordonner une nouvelle *expertise*, s'ils ne trouvent pas dans le rapport des éclaircissements suffisants (code de procéd., art. 322). L'autre disposition est que les juges ne sont pas assujettis à suivre l'avis des experts, si l'état du procès ou leur conviction leur permet de s'en écarter. « Si le magistrat, disait l'orateur du Tribunat dans son rapport au corps législatif, était assujetti à suivre l'opinion des experts, il faudrait qu'en ordonnant l'*expertise* il se fût dépouillé de son caractère et qu'il se fût réduit à n'être plus que l'instrument passif dont les experts se serviraient pour sanctionner leur jugement; il ne serait plus besoin qu'ils exprimassent leurs motifs de décision, puisqu'en énonçant leur résultat ils imposeraient à la justice même une loi dont elle ne pourrait s'écarter. »

— *Expertise devant les tribunaux de commerce.* Cette *expertise* est réglée par les articles 429, 430, 431 du code de procédure. On distingue deux cas, selon qu'il y a lieu à visite ou estimation d'ouvrages ou marchandises, ou qu'il s'agit d'examen de comptes, pièces et registres. Dans le premier cas, on nomme un ou trois experts : c'est l'*expertise* proprement dite. Dans l'autre cas, on choisit un ou trois arbitres pour entendre les parties ou les concilier, si faire se peut, ou donner leur avis (code de procéd., art. 429). Du reste, experts ou arbitres sont nommés d'office par le tribunal, à moins que les parties n'en conviennent à l'audience (code de procéd., art. 429). Examinons maintenant séparément chacun de ces cas.

— *Expertise proprement dite.* La loi, pour cette *expertise*, se contente de régler les points essentiels : la nomination des experts, leur récusation et le dépôt du rapport. Nous venons d'indiquer comment les experts étaient nommés. Quant à leur récusation, elle a lieu pour les mêmes causes qu'en matière civile. L'article 430 est la répétition de l'article 409. Enfin, le rapport doit être déposé au greffe du tribunal qui a ordonné l'*expertise* (code de procéd., art 431). Pour le reste, on suit les règles des *expertises* en matière civile, autant toutefois qu'elles sont conciliables avec l'organisation des tribunaux de commerce. Le serment est une formalité rigoureuse et indispensable. Quant au lieu de l'*expertise*, si la qualité et les propriétés d'une marchandise sont contestées par l'acheteur, la vérification par experts doit, à moins de motifs impérieux, en être faite au domicile du vendeur, sur l'échantillon pris au lieu de la réception et du domicile de l'acheteur, plutôt qu'en ce dernier lieu. Il existe encore dans le code de commerce certaines dispositions en matière d'*expertise* (code de comm., art. 106, 295, 407, 414); mais elles ne portent que sur des cas spéciaux, dans le détail desquels nous n'avons pas à entrer.

— *Des arbitres rapporteurs ou experts.* Nous venons de voir que lorsqu'il s'agit d'examen de comptes, de pièces et registres, on nomme un ou trois arbitres pour entendre les parties et les concilier si faire se peut, sinon donner leur avis. Malgré cette expression *arbitres*, il n'y a pas *arbitrage* en ce cas, puisque les arbitres ne sont pas juges et ne font qu'exprimer un avis. Il n'y a pas non plus *expertise*, car les opérations ne sont pas purement matérielles : elles portent sur un point de fait ou de droit, et non sur une question d'art. C'est donc un office d'*arbitres conciliateurs* plutôt que d'*arbitres juges* qui est institué par cette disposition de l'article 429 du code de procédure. L'utilité de ces arbitres conciliateurs se comprend d'elle-même, et, en sanctionnant leur existence, l'art 429 du code de commerce a consacré un usage fort ancien à Paris. L'édit de 1563, par lequel de L'Hôpital institua à Paris des juges-consuls, porte, en effet (art. 3) : « Desquelles matières et différends nous avons, de notre pleine puissance et autorité royale, attribué et commis la connaissance, jugement et décision auxdits juges et consuls, qui pourront appeler avec eux, si la matière y est sujette et s'ils en sont requis par les parties, tel nombre de personnes de conseil qu'ils aviseront. » Ces personnes étaient tenues « d'unir les parties, de les accorder s'il se peut, et, à défaut, de donner leur avis et de l'envoyer à la compagnie, » d'où la conséquence qu'elles n'avaient pas voix délibérative. L'ordonnance de 1673 (tit. XII, art. 1er) rendit l'édit de 1563 commun à tous les sièges de juges-consuls de France. Indépendamment de ces rapporteurs, les tribunaux consulaires avaient auprès d'eux des conseillers qui étaient en réalité des arbitres rapporteurs permanents. Ils étaient, comme les juges eux-mêmes, nommés par les corps et communautés de marchands, et choisis parmi les commerçants les plus jeunes. Les juges leur renvoyaient des affaires pour les examiner et concilier les parties, sinon donner leur avis. Ils n'avaient pas voix délibérative, bien qu'ils fussent tenus d'assister aux audiences, et n'avaient même voix consultative que lorsqu'ils étaient questionnés par les magistrats en charge. Ces fonctions, qui étaient regardées comme un fardeau, disparurent à la Révolution; mais l'usage de renvoyer les affaires devant les arbitres conciliateurs se conserva près des tribunaux de commerce, et cet usage fut consacré, comme nous l'avons dit, par la loi nouvelle. Depuis lors, ce mode de procéder a pris, à Paris, une grande extension : le tribunal de commerce a arrêté une liste de personnes devant lesquelles sont renvoyés ces sortes d'arbitrages. Les honoraires de ces arbitres sont compris dans la taxe des dépens, et, en général, ils se montent à des prix assez élevés. Le rapport n'est jamais déposé que contre l'avance des honoraires par la partie poursuivante. Quand le dépôt en a été fait, on assigne en ouverture de rapport et l'on plaide ensuite. Il en résulte souvent une très-grande augmentation de frais; aussi l'usage s'est-il introduit de renvoyer certaines affaires devant des commerçants qui procèdent gratuitement. Des chambres syndicales ont même été organisées à cet égard. Du reste, le choix des arbitres dépend des parties, pourvu qu'il ait lieu à l'audience, et il ne peut être nommé qu'un ou trois arbitres (code de procéd., art. 429). Le serment n'est pas exigé en cette matière; on y applique la maxime : *Consuetudo est melior legum interpres.*

— *Expertise devant la justice de paix.* La loi ne parle pas de l'*expertise* devant la justice de paix. Le titre VIII du livre Ier de la première partie du code de procédure, consacré à cette juridiction, est intitulé : *Des descentes de lieux et des appréciations.* Cependant l'*expertise* existe devant les juges de paix. Cela résulte de l'article 42 du code de procédure, qui porte : « Si l'objet de la visite ou de l'appréciation exige des connaissances qui sont étrangères au juge, il ordonnera que les gens de l'art, qu'il nommera par le même jugement, feront la visite avec lui et donneront leur avis. Nous indiquerons rapidement

les règles relatives à l'*expertise* devant cette juridiction. C'est le juge de paix, et non les parties, qui nomme les experts, et il lui est loisible de n'en nommer qu'un. Du reste, il jouit d'un pouvoir discrétionnaire pour ordonner l'*expertise*. Bien que la loi ne le dise pas, les experts peuvent être récusés. Ils doivent prêter serment avant d'entrer en fonction; cette formalité est essentielle. Toutefois, il n'est pas nécessaire que la prestation de serment ait lieu en présence des parties; mais elles doivent être présentes ou dûment appelées aux opérations, et elles ont la faculté de présenter des dires et observations qui doivent être insérés au procès-verbal, lorsqu'il y a lieu d'en dresser un. L'assistance du juge de paix à l'*expertise* n'est pas toujours nécessaire. Quand il y assiste, les parties donnent leur avis de vive voix; dans le cas contraire, l'avis est rédigé par écrit (code de procéd., art. 42). Dans les affaires en dernier ressort, le jugement doit se borner à énoncer les noms des experts et la prestation de leur serment. C'est seulement lorsque la cause est susceptible d'appel qu'un procès-verbal est nécessaire. Enfin, le juge de paix peut, lorsqu'il le croit indispensable, ordonner une nouvelle *expertise*.

— *Expertise en matière administrative*. Les tribunaux administratifs jouissent de la plus grande latitude pour ordonner une *expertise*, sauf toutefois dans quelques matières spéciales. Quant à la nomination des experts, il est d'usage, en administration, de laisser aux parties le soin de choisir leurs experts et de ne leur en donner d'office que sur leur refus et quand elles ont été mises en demeure. Comme, dans les matières spéciales, la loi prescrit la nomination de deux experts, sauf à nommer ensuite un tiers expert, cela se fait de même dans les matières ordinaires. Les experts nommés d'office peuvent être récusés. Ils doivent prêter serment et ils procèdent ensemble. Les parties sont mises en demeure d'assister aux opérations, et le rapport des experts doit être motivé. En cas de dissentiment entre les experts, chacun donne son avis à part et le signe, contrairement à ce qui a lieu en matière civile; mais il n'est rédigé qu'un seul procès-verbal, et les experts se réunissent pour la rédaction, alors même qu'ils sont d'avis opposés. Enfin, en principe, le rapport ne lie pas les tribunaux administratifs, qui, comme les autres tribunaux, ne relèvent que de leur libre arbitre. Telles sont les principales règles que l'on suit en matière administrative.

— *Expertise en matière criminelle*. Le code d'instruction criminelle n'a pas organisé l'*expertise* devant les tribunaux de répression; cependant les articles 43 et 44 de ce code prescrivent cette mesure en cas de flagrant délit. L'article 43 est ainsi conçu : « Le procureur du roi se fera accompagner d'une ou de deux personnes présumées par leur art ou profession capables d'apprécier la nature ou les circonstances du crime ou du délit. » Quant à l'article 44, il est ainsi conçu : « S'il s'agit d'une mort violente ou d'une mort dont la cause soit inconnue ou suspecte, le procureur du roi se fera assister d'un ou de deux officiers de santé, qui feront leur rapport sur la cause de la mort ou l'état du cadavre. » Malgré le silence du législateur à cet égard, les juges d'instruction peuvent, comme les magistrats du parquet, ordonner une *expertise* toutes les fois qu'elle leur semble utile. Ils ont à cet égard un pouvoir discrétionnaire. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une mort violente, d'une mort dont la cause est inconnue ou suspecte, il est généralement admis qu'ils ne peuvent se dispenser de se faire assister d'un ou de deux hommes de l'art. On s'est demandé si, en matière médico-légale, on doit appeler les docteurs en médecine préférablement aux officiers de santé. Ce que l'on peut dire à cet égard, c'est que si l'opération porte sur un point de médecine légale, sur un acte opératoire de chirurgie, ce sont des docteurs que l'on doit commettre, à l'exclusion des officiers de santé.

EXPERTISÉ, ÉE (èk-spèr-ti-zé). Soumis à une expertise, évalué par une expertise : *Des dommages* EXPERTISÉS. *Des travaux* EXPERTISÉS.

EXPERTISER v. a. ou tr. (èk-spèr-ti-zé — rad. *expertise*). Evaluer par experts, faire l'expertise de : EXPERTISER *un dommage*. EXPERTISER *des réparations*.

S'expertiser v. pr. Etre expertisé : *Tout dommage doit* S'EXPERTISER.

EXPERTO CREDE (*Croyez-en celui qui en a fait l'expérience*). On ajoute ordinairement *Roberto*, croyez-en Robert... Est-ce en souvenir de Robert Sorbon, fondateur de la Sorbonne? La chose n'est pas invraisemblable, si l'on considère l'immense renommée de science, de judicieuse sagesse et de haute raison que la docte compagnie conserva pendant des siècles. Ce qui appuie cette opinion, c'est que la thèse, pour être reçu docteur en Sorbonne, se nommait *robertine*.

Ces mots sont souvent cités par les écrivains et dans la conversation. En voici quelques applications :

« Je ne conviendrais pas facilement que je suis un mauvais écuyer.

— Sans doute; tous les jeunes gens pensent qu'autant vaudrait s'avouer tailleurs sans hésiter. Mais avez-vous pour vous l'expérience? *Experto crede*, un cheval emporté ne badine point. »

WALTER SCOTT.

« Il n'est pas de douane moins tracassière et plus bénigne que les douanes autrichiennes. De tous les cerbères placés à l'entrée de tous les Etats de l'Europe, il n'en est pas de plus faciles à apaiser. Glissez vingt sous dans la main de ce douanier farouche, *experto crede* : il ouvrira à peine vos malles et les refermera aussitôt avec son refrain : *Niente*. »

PAULIN LIMAYRAC.

EXPHORÉTIQUE adj. (èk-sfo-ré-ti-ke — du gr. *ex*, hors de; *phorein*, porter). Méd. Qui chasse la sueur au dehors : *Potion* EXPHORÉTIQUE.

EXPIABLE adj. (èk-spi-a-ble — lat. *expiabilis*; de *expiare*, expier). Qui peut être expié : *Crime expiable*.

— **Antonyme**. Inexpiable.

EXPIATEUR, TRICE s. (èk-spi-a-teur, tri-se — rad. *expier*). Personne qui expie, qui fait des expiations pour racheter des crimes ou des fautes :

Les pontifes divins, *expiateurs* des crimes,
Du fer religieux ont frappé les victimes.

AIGNAN.

— Antiq. Prêtre qui faisait subir la cérémonie de l'expiation.

— Adjectiv. Qui est propre à expier, à servir d'expiation : *Larmes* EXPIATRICES.

... Que de cent taureaux l'offrande *expiatrice*
Par le vaillant Ajax soit conduite à l'autel.

AIGNAN.

Quel sacrifice se prépare?
Et pourquoi dans nos mains ces dons *expiateurs*?

A. GUIRAUD.

— Mythol. Se disait d'un grand nombre de divinités, et particulièrement de Jupiter : *Jupiter* EXPIATEUR.

EXPIATION s. f. (èk-spi-a-si-on — lat. *expiatio*; de *expiare*, expier). Réparation des fautes et des crimes, satisfaction pour une infraction à la loi divine ou à la loi naturelle : *L'*EXPIATION *d'une faute. Les souffrances de l'Homme-Dieu servent à l'*EXPIATION *des péchés de celui qui en réclame les mérites*. (De La Roière.) ‖ Châtiment considéré comme une compensation du délit, comme une satisfaction imposée pour le mal commis; peines de la vie considérées comme un châtiment qui rachète les fautes commises : *Le remords est le châtiment du crime; le repentir en est l'*EXPIATION. (J. Joubert.) *Une loi fatale, inexorable, nous presse; nous ne pouvons échapper à son empire : cette loi, c'est l'*EXPIATION, *axe inflexible du monde moral, sur lequel roulent toutes les destinées de l'humanité*. (Lamenn.) *C'est de nos désordres mêmes que sort l'*EXPIATION. (E. Laboulaye.) *La dernière moitié de la vie n'est qu'une longue et douloureuse* EXPIATION *des fautes de la première*. (A. Fée.)

— Relig. Sacrifices ou autres cérémonies publiques destinées à apaiser la colère du ciel : *Quand il était arrivé quelque prodige, quand la foudre était tombée quelque part, les Romains ordonnaient des* EXPIATIONS. (Acad.) *Dès qu'il y eut des religions établies, il y eut des* EXPIATIONS. (Volt.) ‖ *Fête de l'expiation* ou *des expiations*, Quatrième des fêtes établies par Moïse et le seul jour où il fût permis au grand prêtre d'entrer dans le saint des saints.

— **Encycl.** L'*expiation* est la loi morale au nom de laquelle une réparation ou, du moins, une satisfaction doit être exigée de celui qui a commis le mal. Interprétée et transportée par l'homme dans l'ordre civil, cette loi a produit la pénalité, c'est-à-dire une série d'*expiations* imposées au coupable en satisfaction de ses fautes. C'est elle aussi qui a suscité dans l'esprit de l'homme la croyance à un autre monde, où les bons seraient récompensés du bien et les méchants punis du mal; de sorte que l'on peut dire, avec Proudhon et la plupart des philosophes modernes, que la religion est la symbolique de la justice.

La législation pénale est évidemment basée sur la théorie de l'*expiation*, et il ne serait pas difficile de retrouver jusque dans les divers degrés de pénalité la division imaginée par Platon, qui admettait des fautes expiables et des fautes inexpiables. Toute faute qui peut s'expier est punie par un châtiment transitoire, destiné moins à punir qu'à améliorer le coupable; la peine de mort, appliquée aux crimes irréparables, ne peut être qu'une *expiation* exemplaire. L'argument le plus souvent produit en faveur de la peine de mort, c'est qu'elle sert, en effet, d'exemple pour détourner du crime ceux qui, sans ce terrible avertissement, se laisseraient peut-être entraîner à le commettre. Sans entrer dans une discussion tant de fois abandonnée et reprise, sans reproduire les arguments fournis de part et d'autre dans le débat, il importe de constater que le principe de la peine de mort correspond à la loi religieuse de l'*expiation*. Cette loi était fondée sur la croyance à une solidarité entre les hommes, ou du moins, car les anciens ne professaient guère notre cosmopolitisme philanthropique, entre les citoyens d'une même cité. On les eût bien étonnés en leur déclarant que les hommes, réunis en société, n'ont point le droit de punir. Le principe de la conservation personnelle donnait chez eux légalement aux habitants d'une cité le droit de se mettre à l'abri de toute tentative dirigée contre leur vie ou contre leurs biens. Ils auraient soutenu que toute la cité profite de la vertu d'un bon citoyen, et que, de même, elle s'avilit et se compromet par les vices d'un misérable; d'où ils eussent conclu inévitablement que le droit d'infliger le châtiment était naturel et de toute justice. A coup sûr, la loi serait mauvaise si elle ne devait aboutir qu'à la délectation cruelle de voir le coupable endurer des souffrances en réparation de la douleur ou du tort qu'il a causé. C'est à ce point de vue surtout que l'*expiation* a été attaquée par des philanthropes trop bienveillants, qui l'ont confondue avec la vengeance.

Telle est, philosophiquement, la théorie de l'*expiation*; mais cette idée est d'origine religieuse. On la trouve au fond de toutes les grandes religions, voilée sous différents symboles, sous différents mythes. Partout des cérémonies furent instituées par les sacerdoces pour figurer mystiquement cette loi fondamentale. On peut étudier successivement ces manifestations de la même loi, du même besoin instinctif de justice et de réparation, chez les juifs, chez les païens, chez les chrétiens enfin, dont la religion, fondée exclusivement sur la loi de l'*expiation*, sur le rachat, par un Dieu, de l'humanité originellement viciée, en offre comme le développement suprême. Chez les Phéniciens et chez les Carthaginois, l'*expiation* revêtit des formes terribles; là, c'était la loi du sang dans ce qu'elle a de plus féroce et de plus implacable.

Chez les Grecs, l'*expiation* était une cérémonie toute spéciale, dont on retrouve dans les auteurs les principaux traits. Comme ces peuples étaient persuadés — conviction commune à toute l'antiquité — que la colère des dieux était suivie de calamités publiques ou privées, que cette colère pouvait être apaisée comme elle avait été provoquée, ils instituèrent des cérémonies d'*expiation*, soit particulières, soit publiques. La Fable nous montre Hercule, Thésée et d'autres demi-dieux se soumettant aux cérémonies de l'*expiation*. Dans Hérodote, Adraste vient charger du soin de son *expiation* Crésus, roi de Lydie. Les cérémonies qui concernaient l'*expiation* de l'homicide étaient les plus solennelles. Apollodore raconte que ceux qui voulaient expier ce crime entraient dans la maison désignée pour la cérémonie, les yeux baissés, sans proférer une seule parole, selon la coutume des suppliants, et s'avançaient jusqu'au foyer, où ils fichaient en terre l'épée ou le poignard dont ils s'étaient servis pour consommer l'homicide. Le maître de la maison se préparait alors à procéder à l'*expiation*. Du sang ayant été répandu par le coupable, il fallait du sang pour l'expier. On égorgeait un petit cochon de lait; on frottait de son sang les mains du coupable; après quoi on faisait des libations en l'honneur de Jupiter Expiateur. Les restes du sacrifice étant jetés à la porte, le coupable brûlait sur l'autel des gâteaux composés de farine, de sel et d'eau, en accompagnant cet acte de prières propres à fléchir la colère des Euménides. La cérémonie achevée, un repas était offert au nouveau purifié. Si nous en croyons Ovide, l'*expiation* de l'homicide était souvent beaucoup plus simple : il suffisait, selon lui, dans les premiers temps, de se laver dans une eau courante. De nos jours, les assassins lavent aussi leurs mains ensanglantées, mais uniquement pour effacer des indices révélateurs; nos lois exigent une *expiation* plus sérieuse.

Les historiens grecs mentionnent aussi d'autres *expiations* pour ceux qui voulaient être initiés aux mystères d'Eleusis ou de Cérès; mais c'étaient plutôt des purifications. On exigeait que les aspirants fissent profession d'une vie tranquille, innocente, sainte. Puis le sacrificateur immolait à Jupiter une truie pleine, et, après en avoir étendu la peau à terre, il plaçait dessus celui qui devait être purifié. De longues prières accompagnaient cette cérémonie, qu'un jeûne austère avait précédée. Enfin, après quelques ablutions avec de l'eau de mer, on couronnait de fleurs l'adepte. Ce n'était qu'après ces diverses épreuves qu'on était initié aux pieux mystères. Il en était de même pour consulter certains oracles et, entre autres, celui de Trophonius. Ce Trophonius était un scélérat qui avait tué son frère Agamède, et qu'une superstition bizarre avait mis au rang des demi-dieux, en lui donnant un oracle que l'on consultait après une foule de cérémonies expiatoires, dont les auteurs anciens nous ont conservé l'ennuyeux et puéril détail.

Les Grecs avaient encore des *expiations* publiques pour purifier les villes. Ces cérémonies se faisaient tous les ans, à jours marqués. Ces jours venus, le peuple se rendait sur la place publique ou dans un lieu hors de la ville, et les prêtres, après avoir immolé plusieurs victimes, répandaient l'eau lustrale sur toute l'assemblée. Les Athéniens, plus superstitieux que les autres, avaient, dans les temps reculés, la barbare coutume d'immoler un homme et une femme en *expiation* des crimes commis dans leur cité et pour apaiser la colère des immortels. Les villes n'étaient pas les seuls théâtres des *expiations* publiques : les campagnes y étaient aussi soumises, tous les ans, au printemps; parfois les places publiques, les carrefours, les théâtres étaient isolément purifiés. Il y avait aussi pour les armées des *expiations*, ordonnées par les généraux avant et après le combat. Homère décrit, dans le I[er] chant de l'*Iliade*, la solennelle *expiation* ordonnée par Agamemnon à l'armée des Grecs, cérémonie dans laquelle tous les soldats se purifièrent dans l'eau de la mer; après quoi, Agamemnon offrit des hécatombes de taureaux et de chèvres à Apollon et aux autres dieux.

Chez les Romains, les *expiations* étaient aussi communes que chez les Grecs et se faisaient dans des circonstances analogues, à peu près avec les mêmes cérémonies.

La religion juive donna, plus que toutes les autres, une grande place dans ses rites à l'*expiation*. Le *Yom Kippourim* (jour des *expiations*) a été et est encore une des plus grandes fêtes du peuple hébreu. Elle est célébrée le dixième jour du septième mois de l'année juive, cinq jours avant celle des Tabernacles, et se distingue des autres par son austérité, son caractère purement religieux. « Vous affligerez vos âmes ce jour-là, » dit le *Lévitique* (chap. XXIII, 27). Aussi, tandis que les autres jours de repos étaient de véritables fêtes, celui-ci se passait dans un jeûne absolu et dans la contrition. Les Hébreux qui se rendaient coupables d'un péché devaient, pour l'expier, offrir à Dieu un sacrifice; au jour des *expiations*, c'était le peuple tout entier qui, par ce rite symbolique, par le jeûne général et par des actes de repentir, se lavait de ses péchés et se réconciliait avec Dieu. Le grand prêtre officiait seul et se chargeait de tout le service ordinaire du temple. Après s'être baigné et s'être revêtu de ses vêtements de lin, il entrait dans le sanctuaire, amenant un jeune taureau pour l'*expiation* et un bélier pour l'holocauste. D'un autre côté, l'assemblée offrait deux boucs pour l'*expiation* et un bélier pour l'holocauste. De ces boucs, le sort en désignait un pour Jéhovah, l'autre pour Azazel. Après avoir répandu le sang du taureau et du bouc destinés à Jéhovah et fait les aspersions symboliques, le grand prêtre sortait du temple pour offrir le bouc vivant réservé à Azazel. « Il posera ses deux mains sur la tête du bouc vivant et il fera sur lui la confession de toutes les iniquités des enfants d'Israël, de toutes leurs désobéissances, et il en chargera la tête du bouc, qu'il fera conduire au désert, pour que la bouc emporte avec soi toutes les iniquités dans une terre sauvage. » On s'est demandé ce que c'était qu'Azazel. D'après les croyances des peuples voisins de la Palestine, les lieux déserts étaient habités par des démons, dont le plus puissant était Azazel, nom qui veut dire *puissant de Dieu*. De là, on a conclu que Moïse avait sacrifié aux démons; mais M. Munk prétend que l'expression « envoyer à Azazel » doit être prise ici au figuré et signifie simplement « vouer à la perdition. » Cette manière de voir est d'autant plus plausible que Moïse, dans le même chapitre, défend de sacrifier aux démons.

Le *Yom Kippourim* est encore célébré tous les ans par les juifs avec une grande ferveur. En Alsace, où leurs coreligionnaires sont très-nombreux, ils ont institué à cette occasion dans les villes, dans les villages, des fêtes spéciales qui sont très-suivies. Mais comme il eût été difficile, au milieu de la civilisation moderne, de conserver un pareil cérémonial, ils ont été obligés de modifier les sacrifices. Ils se contentent d'immoler un coq et de l'offrir à Dieu. Le jeûne dure dix jours, du 1[er] au 10 septembre; ces jours se passent en oraisons; aux repas, où d'ordinaire se réunissent plusieurs familles, ils ne peuvent manger du pain pétri par les chrétiens.

Cette cérémonie juive était particulièrement pratiquée au temps de la venue de Jésus-Christ. Un trouble douloureux agitait toutes les âmes en ce siècle tourmenté, où la liberté romaine périt dans des flots de sang à Pharsale, à Thapsus, à Munda. Partout la conscience endormie se réveillait et réclamait ses droits. Au milieu des calamités publiques, les hommes, mécontents d'eux-mêmes, ne savaient où trouver le repos et, se rattachant aux rites établis, ils pensaient calmer par des actes apparents le dieu intérieur, le cri d'angoisse de la conscience. La peur rendait cruel; on faisait souffrir une victime pour apaiser à ses dépens un Dieu irrité. Cette idée égoïste et lâche de la substitution d'un être faible et innocent à l'homme criminel, ce marché immoral qu'on supposait consenti par Dieu, telle était la ressource dernière : « Accepte, dit Ovide, dans ses *Fastes*, en s'adressant à Jupiter, accepte, je t'en supplie, ce cœur au lieu du mien, ces fibres en remplacement des miennes : nous vous offrons cet être vivant à la place d'un autre de plus grand prix. »

Ce fut au moment où l'humanité tout entière cherchait en vain un sacrifice sanglant qui expiât les fautes commises et apaisât le juge souverain, tout en épargnant la personne du coupable, ce fut à ce moment même que le christianisme naquit. Jésus, poursuivi par le sanhédrin comme blasphémateur et comme révolutionnaire, était mort sur la croix; n'était-ce pas là la victime qu'on cherchait? L'idée d'une *expiation*, d'un rachat de l'humanité envahit peu à peu toutes les consciences; elle se trouve déjà vaguement exprimée dans les Evangiles synoptiques, puis elle se précise; le dernier des Evangiles par

ordre de date, l'Evangile selon saint Jean, considère Jésus comme le véritable agneau pascal, qui efface les péchés du monde, *Agnus Dei qui tollit peccata mundi.* Ce qui n'était qu'une vague croyance, une aspiration, est déjà chez lui une sorte de dogme; Jésus est le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. Mais, dans l'histoire de l'Eglise, il fallut plus de dix siècles pour que cette idée acquît enfin toute sa force, pour que l'on s'aperçût de tout le parti qu'on en pouvait tirer; alors seulement le dogme eut sa précision et sa certitude. De cette antique croyance dans les mérites de l'*expiation*, croyance qui avait traversé tous les siècles païens, les Pères de l'Eglise tirèrent le dogme fondamental du christianisme. V. RÉDEMPTION.

EXPIATOIRE adj. (èk-spi-a-toi-re — lat. *expiatorius*; de *expiare*, expier). Qui sert d'expiation : *Une victime* EXPIATOIRE. *Une cérémonie* EXPIATOIRE. *Le messe est un sacrifice* EXPIATOIRE. (Acad.) ‖ Qui est consacré à perpétuer le souvenir d'un crime que l'on veut expier : *Un monument* EXPIATOIRE. *La chapelle* EXPIATOIRE *élevée à Paris en souvenir de la mort de Louis XVI.*

— Par anal. Qui sert à expier, en parlant d'un mal, d'une peine, d'un châtiment : *Des remords* EXPIATOIRES. *L'amour ne fut-il pas en nous constamment mêlé de repentantes méditations et de craintes* EXPIATOIRES? (Balz.)

— *Autel expiatoire*, Celui sur lequel on offrait des sacrifices expiatoires. ‖ Lieu d'expiation ; objet servant d'expiation : *Waterloo fut l'*AUTEL EXPIATOIRE *qui nous rendit la liberté.* (Proudh.)

La vie est le combat, la mort est la victoire,
Et la terre est pour nous l'*autel expiatoire.*
LAMARTINE.

EXPIÉ, ÉE (èk-spi-é) part. passé du v. Expier. Réparé, pour quoi on a satisfait : *Des péchés* EXPIÉS *par la pénitence. S'il reste encore quelque tache, puisse-t-elle être* EXPIÉE *par le sang de Jésus-Christ!* (Fléch.)

Que par mon repentir mes torts soient *expiés.*
C. DELAVIGNE.

EXPIER v. a. ou tr. (èk-spi-é — lat. *expiare*; du préf. *ex* et, de *piare*, apaiser, satisfaire, concilier par le sacrifice, honorer et purifier religieusement. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous expiions, que vous expiiez.*) Satisfaire pour, se laver de : EXPIER *ses péchés par la pénitence.* EXPIER *des torts par le repentir. Chez les Germains, on* EXPIAIT *l'homicide en donnant une certaine quantité de bétail.* (Montesq.) *Tout homme a quelque chose à* EXPIER. (J. de Maistre.)

Pour *expier* une heure, il faut l'éternité.
A. DE MUSSET.

‖ Etre puni de : EXPIER *une erreur.* EXPIER *une imprudence. La société est la lutte éternelle de toutes les vanités tour à tour blessées, humiliées l'une par l'autre, qui* EXPIENT *le lendemain le triomphe de la veille.* (Chamfort.) ‖ Servir d'expiation, de châtiment pour : *Les hommes se plongeaient dans le Gange, dans l'Indus, dans l'Euphrate, au renouvellement de la lune et dans les éclipses; cette immersion* EXPIAIT *les péchés.* (Volt.) *La peine toute seule n'*EXPIE *rien, parce qu'elle ne change rien dans le cœur; ce qui* EXPIE, *c'est la peine acceptée par le repentir.* (Lacordaire.) *La peine de mort est un sacrifice sauvage qui n'*EXPIE *rien.* (Raspail.)

Manger l'herbe d'autrui, quel crime abominable !
Rien que la mort n'était capable
D'*expier* son forfait. . . . .
LA FONTAINE.

‖ Châtier, servir à l'expiation de :

Le fer a de sa vie *expié* les horreurs.
RACINE.

— Absol. Satisfaire pour ses fautes, les racheter : EXPIER, *c'est se réhabiliter par la peine.* (Nicolas.)

— Antiq. Purifier par des cérémonies expiatoires : *Les criminels allaient autrefois se faire* EXPIER *dans les temples, comme on va encore s'y confesser. Eurytion* EXPIA *Pélée du meurtre de Phocus.* (Complém. de l'Acad.)

S'expier v. pr. Etre expié, racheté, lavé : *Les plus grands crimes* S'EXPIENT *par le repentir. Tout crime* S'EXPIE *et se rachète, a dit le Seigneur.* (E. Sue.) ‖ Etre puni, châtié : *Toute révolution avortée* S'EXPIE. (E. de Gir.) *Il est juste que toute faute* S'EXPIE. (E. de Gir.) ‖ Etre compensé par un mal, en parlant d'un bien : *Qui ne sait que, chez tous les prosateurs ou les poëtes, il n'est guère de qualité qui n'ait en défaut sa contre-partie? Toute supériorité* S'EXPIE. (A. Rey.)

EXPILATION s. f. (èk-spi-la-si-on — lat. *expilatio*; de *expilare*, dépouiller, littéralement arracher le poil). Anc. jurisp. Spoliation frauduleuse; soustraction, détournement de biens : *L'*EXPILATION *de l'héritage d'un pupille.* ‖ *Expilation d'hérédité*, Soustraction totale ou partielle de biens dont la succession est encore ouverte.

EXPILLY (Claude), magistrat français, né à Voiron (Isère) en 1561, mort à Grenoble en 1636. Ce personnage, célèbre dans les fastes du Dauphiné par sa position élevée, ses services et ses écrits, aujourd'hui bien oubliés, appartenait à la haute bourgeoisie de la contrée. Son père, officier dans l'armée catholique, fut tué en 1574, dans un combat livré aux protestants du Dauphiné. Claude Expilly, élevé chez les jésuites de Tournon, fit, selon l'usage des riches étudiants, un voyage dans les universités italiennes, où il se lia avec un des professeurs, Pinelli, qui le prit en affection ; il parcourut ainsi Venise, Bologne, Ravenne, Rome, Florence, Gênes, Milan, Ferrare. Dans cette ville, il rendit visite au Tasse, alors enfermé dans l'hôpital Sainte-Anne. De retour en France, il termina ses études de droit à Bourges, où professait le célèbre Cujas, qui lui conféra, de ses mains, le bonnet de docteur, en octobre 1583.

Inscrit au tableau des avocats protestants au parlement de Grenoble, Claude Expilly débuta brillamment au barreau. Ses plaidoyers, qu'il a réunis, nous semblent aujourd'hui parfaitement ridicules, tout farcis de citations et d'érudition pédantesque ; la phraséologie de *Petit-Jean* et de l'*Intimé* en donne une idée à peine approximative. Mais c'était la mode du temps, et le palais n'en était pas encore débarrassé sous Louis XIV. Expilly cultivait les muses, dans le même style, et, menant de front la rime et l'amour, il écrivit tout un volume de vers en l'honneur d'une jeune veuve, Mérande de Baro ; elle resta insensible à son fatras poétique et se remaria avec un conseiller au parlement, du nom de Cornu — un nom bien encourageant. Cependant Expilly, pour oublier ses chagrins, épousa une riche héritière, Isabeau Bonneton, et fut bientôt nommé substitut de « MM. les gens du roy. » Homme souple, ambitieux, d'esprit versatile, attaché à ce parti dit *des politiques*, dont tout le patriotisme consistait à se mettre du côté du vainqueur, et, comme dit La Fontaine, à crier, suivant les temps : Vive le roi ! Vive la Ligue ! le jeune magistrat, convaincu, à la suite de la prise de Grenoble, que la partie serait gagnée par Henri IV, se rallia définitivement à la cause royale. Il suivit le maréchal de Lesdiguières en qualité de conseiller, ou plutôt de confident et presque de domestique, assista au combat de Pontcharra, qu'il chanta en vers pompeux, et obtint ainsi, en récompense de son zèle, la charge de procureur général à la cour des comptes du Dauphiné. Les biographes lui reprochent d'avoir, dans ces hautes fonctions, fait un peu trop sa cour aux dépens du pauvre peuple. Henri IV le chargea de diverses missions diplomatiques relatives surtout à des délimitations de territoire sur nos frontières, avec les princes de Savoie et de Saluce ; en 1603, il était nommé conseiller au parlement de Grenoble, puis, en 1616, président de cette assemblée. Cependant une maladie grave, la pierre, et le chagrin résultant de pertes douloureuses lui commandaient le repos. Jusqu'en 1633, on le voit chargé, comme malgré lui, d'autres missions diplomatiques, à Paris, dans le Comtat-Venaissin et en Savoie. Louis XIII le nomma président du conseil établi dans cette ville; mais la mort de sa femme (1622), qu'il affectionnait tendrement, le jeta dans une tristesse incurable; vers la fin de 1634, il quitta la cour de Turin, où le duc et la duchesse de Savoie lui avaient fait l'accueil le plus distingué, et vint mourir à Grenoble. Un de ses anciens biographes raconte que, la veille de sa mort, il se fit transporter dans sa bibliothèque « pour y dire les derniers adieux à ses livres et aux muses. »

Les muses, pourtant, lui furent cruelles toute sa vie. Le volume de poésies amoureuses qu'il composa en l'honneur de sa maîtresse et dont il donna plus tard une nouvelle édition amplifiée : *Poëmes de messire Claude Expilly* (Grenoble, 1596-1624, in-4°) est écrit dans le même goût que ses plaidoyers. On y trouve cependant quelques pièces dans la manière mignarde de Ronsard et de Du Bellay ; dans l'une d'elles, il s'adresse ainsi à la belle Mérande de Baro :

Que ne permettez-vous, ô mains injurieuzes,
Que le puisse toucher ces tetins amoureux,
Ces pommes de Vénus, le séjour bienheureux
De l'archer cnidien et des grâces joyeuses !
Amour, si ta puissance est telle que l'on dit,
Si le ciel et la terre à tes lois obéit,
Si tu as un carquois de flèches infinies,
Quand je voudray baizer de ma dame les yeux,
Quand je voudray toucher son sein délicieux,
Charge de plomb ses mains et les rends engourdies.

L'historien dauphinois Jules Ollivier s'exprime ainsi à propos de sa manie de rimer : « Il fut toujours si impérieusement dominé par la fureur de la versification, que l'incident le plus frivole étoit pour lui l'occasion favorable de vaticiner avec une incroyable fécondité. Ses amis n'avoient le crédit de se marier, de faire des enfants et de trépasser, sans qu'il vînt les accabler d'éphitalames, d'odes et d'épitaphes. » Quelques pièces érotiques, composées à Paris, sont dédiées à Gabrielle d'Estrées. On lui doit encore, outre le recueil de ses plaidoyers, une *Histoire du chevalier Bayard*, qui ne fut imprimée qu'après sa mort (1650, in-8°) et qu'on trouve d'ordinaire à la suite de l'histoire composée par le Loyal Serviteur, et enfin une *Orthographe françoise suivant la prononciation de notre langue* (Lyon, in-fol. 1618), où il cherche, en conformant l'exemple au précepte, la solution d'une question souvent proposée. Des monuments plus durables de son existence subsistent dans ses portraits, qu'il fit graver en tête de ses œuvres, et dans les médailles qu'il fit frapper à son effigie, car il poussa jusque-là la vanité.

EXPILLY (l'abbé Jean-Joseph D'), savant et laborieux géographe français, né à Saint-Remi (Provence) en 1719, mort en 1793. Il remplit les fonctions de secrétaire d'ambassade du roi de Sicile, d'auditeur général de l'évêché de Sagona (Corse), de trésorier du chapitre de Tarascon, et recueillit d'intéressantes observations pendant de nombreux voyages dans les diverses parties de l'Europe. Ses travaux sur la géographie ont contribué à l'avancement de cette science. Nous citerons les suivants : *Cosmographie* (1749, in-8°); la *Polychrographie* (1755, in-8°); la *Topographie de l'univers* (1757-1758, 2 vol. in-8°) ; le *Géographe manuel* (1757, in-18), petit livre revu plus tard par Comeiras, et qui, mis successivement au niveau des connaissances nouvelles, a été réimprimé fort souvent, même au commencement de ce siècle ; *Description historique et géographique des royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande* (1759, in-12) ; *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France* (1762-1770, 6 vol. in-fol.), ouvrage qui s'arrête à la lettre S, mais que l'on consulte encore aujourd'hui pour l'abondance et la variété des renseignements qu'il renferme, etc.

EXPILLY (Louis-Alexandre), évêque français, né à Brest en 1742, mort dans la même ville en 1794. Il était curé en Bretagne lorsqu'il fut envoyé aux Etats généraux de 1789. Il s'y montra ami éclairé de la justice et du progrès, travailla à la rédaction de la constitution civile, et prêta avec empressement le serment qu'elle prescrivait. Elu plus tard évêque du département du Finistère, il fut le premier prélat constitutionnel en France ; M. de Talleyrand le sacra à Paris en 1791. En 1794, Expilly signa, avec vingt-cinq de ses collègues, un appel aux départements de l'Ouest contre la Convention ; on sait comment s'expiaient de pareilles fautes : Expilly et ses complices montèrent sur l'échafaud. On a de lui sa *Lettre pastorale* à l'occasion de son sacre (Rennes, 1791, in-8°), et une autre *Lettre pastorale* (Paris, 1791, in-8°).

EXPILLY (Jean-Charles-Marie), littérateur et administrateur français, né à Salons (Bouches-du-Rhône) en 1814. Après avoir achevé ses études à Paris, il se rendit à Aix, où il suivit les cours de la Faculté de droit, s'engagea ensuite dans un régiment de cavalerie, puis suivit la carrière des lettres vers 1840. S'étant rendu à Paris, il collabora à plusieurs journaux, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de *Tisté*, du *Vicomte de Canourgues*, de *C.-E du Thourat*, et publia des romans. Lors de la révolution de 1848, M. Expilly fut chargé par M. Emile Ollivier, commissaire du gouvernement provisoire dans les Bouches-du-Rhône, de diverses missions dans les communes de ce département. Après le coup d'Etat de 1851, il quitta la France, passa plusieurs années au Brésil et dans d'autres Etats de l'Amérique du Sud, puis revint à Paris, où il reprit ses travaux littéraires et fit paraître en même temps divers ouvrages remarquables et intéressants sur les pays qu'il avait visités et sur la question de l'émigration et de la colonisation. Ces derniers écrits attirèrent sur lui l'attention du gouvernement, et il fut successivement nommé commissaire-adjoint de l'émigration au Havre (1866) et commissaire de l'émigration à Marseille (1868). Indépendamment de nombreux articles littéraires insérés dans le *National*, le *Constitutionnel*, la *Réforme*, la *Quotidienne*, le *Courrier français*, le *Pays*, la *Patrie*, la *France*, la *Gazette du Midi*, le *Courrier de Marseille*, le *Musée des familles*, etc., on lui doit des romans, parmi lesquels nous citerons : l'*Epée de Damoclès* (1843); *Grande dame et lorette* (1854) ; les *Filles de Mahomet* (1854) ; le *Pirate noir* (1858) ; la *Cabra d'or* (1865) ; les *Aventures du capitaine Cayol, Marseillais de Roquevaire, professeur de grec moderne* (1866), etc. Parmi ses autres ouvrages, nous mentionnerons : le *Brésil tel qu'il est* (1862, in-18) ; la *Femme et les mœurs du Brésil* (1863) ; *Du mouvement d'émigration dans le port de Marseille* (1864) ; la *Traite, l'émigration et la colonisation au Brésil* (1865); la *Vérité sur le conflit entre le Brésil, Buenos-Ayres, Montevideo et le Paraguay* (1865) ; le *Brésil, Buenos-Ayres, Montevideo et le Paraguay devant la civilisation* (1866) ; l'*Ouverture de l'Amazone, ses conséquences politiques et commerciales* (1867), sous le pseudonyme de *Claude de la Poëpe*; la *Politique du Paraguay* (1869), sous le même pseudonyme, etc.

EXPIRANT (èk-spi-ran) part. prés. du v. Expirer : *Des coupables* EXPIRANT *dans les supplices.*

Tu ne reverras plus tes riantes montagnes,
Le temple, le hameau, les champs de Vaucouleurs,
Et ta chaumière et tes compagnes,
Et ton père *expirant* sous le poids des douleurs.
C. DELAVIGNE.

EXPIRANT, ANTE adj. (èk-spi-ran, an-te — rad. *expirer*). Qui expire, qui exhale le dernier soupir, qui se meurt : *Un malade* EXPIRANT. *Il y a des enfants que leurs mères allaitent à leurs mamelles flétries, faute d'une bouchée de pain pour sustenter leurs* EXPIRANTS *nourrissons.* (Chateaub.)

L'œil du maître peut tout ; c'est lui qui rend la vie
Au mérite *expirant* sous la dent de l'envie.
VOLTAIRE.

Avec le laboureur, je dételle, en pleurant,
Le taureau qui gémit sur son frère *expirant.*
DELILLE.

‖ Qui appartient à une personne mourante : *Des regards* EXPIRANTS.

Déjà jusqu'à mon cœur le venin parvenu
Dans mon cœur *expirant* jette un froid inconnu.
RACINE.

Dans ses yeux *expirants* où je lisais mon sort,
J'ai vu lutter ensemble et l'amour et la mort.
LAMARTINE.

— Fig. Qui est près de succomber, de cesser d'exister ; qui est presque détruit, éteint, anéanti : *La patrie* EXPIRANTE. *La liberté* EXPIRANTE. *Une flamme* EXPIRANTE.

Si des beaux jours naissants on chérit les prémisses,
Les beaux jours *expirants* ont aussi leurs délices.
DELILLE.

EXPIRATEUR adj. m. (èk-spi-ra-teur — rad. *expirer*). Anat. Se dit des muscles qui resserrent la poitrine pour en chasser l'air, dans l'acte de la respiration : *Les muscles* EXPIRATEURS.

EXPIRATION s. f. (èk-spi-ra-si-on — rad. *expirer*). Physiol. Acte par lequel est chassé au dehors l'air que l'inspiration avait introduit dans les poumons : *L'*EXPIRATION *est le dernier des phénomènes de la vie animale.* (Vaidy.) *Dans le mouvement alternatif d'inspiration et d'*EXPIRATION, *l'air sert à entretenir la circulation du sang dans les poumons.* (Lémery.) ‖ Acte analogue à celui qui se produit chez les animaux, et par lequel les plantes laissent échapper les gaz qu'elles avaient aspirés.

— Techn. Mouvement par lequel un soufflet, en se contractant, évacue l'air qui s'y était introduit lorsqu'il se dilatait.

— Particulièrem. Epoque où se termine un temps prescrit ou convenu ; époque où cessent des fonctions temporaires : *L'*EXPIRATION *d'un bail. L'*EXPIRATION *du mandat d'un député. Il est de la plus haute importance de bien connaître, pour chacun des actes de procédure, quelle est l'*EXPIRATION *du délai.* (Teulet.) ‖ Fin d'une durée quelconque : *A l'*EXPIRATION *de l'année. A l'*EXPIRATION *du siècle dernier.*

— **Antonymes.** Inspiration.

EXPIRÉ, ÉE (èk-spi-ré) part. passé du v. Expirer. Physiol. Exhalé par le phénomène de l'expiration : *L'air* EXPIRÉ *est privé d'oxygène. Tous les observateurs conviennent de l'existence de l'acide carbonique dans l'air* EXPIRÉ. (Dulong.)

— Par ext. Mort, qui a rendu le dernier soupir :

Les Latins sont vaincus, Camille est *expirée.*
DELILLE.

. . . . A ces mots, ce héros *expiré*
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré.
RACINE.

— Par anal. Arrivé à son terme : *Un délai* EXPIRÉ. *Une trêve* EXPIRÉE. *Un bail* EXPIRÉ. *Un mandat* EXPIRÉ.

Je vous laisse un moment rêver à cette affaire;
Mais, ce jour *expiré*, je ne puis plus me taire.
DESTOUCHES.

— Fig. Qui a pris fin, qui a été détruit : *La liberté* EXPIRÉE. ‖ Calmé, apaisé : *Je sentis ma colère* EXPIRÉE.

— Rem. Nous avons donné plus haut, comme exemple, ces deux vers de Racine, empruntés à la *mort d'Hippolyte* (tragédie de *Phèdre*) :

. . . . A ces mots, ce héros *expiré*
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré.

La plupart des grammairiens blâment ici l'emploi de ce mot *expiré*, employé adjectivement, bien que *expirer* soit un verbe neutre. Voltaire a voulu justifier cette licence : « On a, dit-il, reproché à Racine son *héros expiré.* Quelle misérable vétille de grammaire ! Pourquoi ne pas dire *ce héros expiré* comme on dit *il est expiré?* »

Nous croyons que Voltaire a été ici trop indulgent :

. . . . Sans en chercher la preuve
En tout cet univers, et l'aller parcourant,
Dans *mon oreille* je la treuve.

Que cette raison nous suffise.

EXPIRER v. a. ou tr. (èk-spi-ré — lat. *exspirare*; de *ex*, hors de, et *spirare*, souffler, qui répond très-probablement à la racine sanscrite *spar*, vivre, d'où dérive le sanscrit *sparitar*, une cause active, un agent de douleur ou de malheur. Cette racine semble procéder de la notion générale de mouvement et se retrouve dans le grec *spairô*, *aspairô*, trembler, palpiter, s'agiter, se débattre). Physiol. Expulser, par une contraction de la poitrine : EXPIRER *l'air contenu dans les poumons.*

— Absol. : *L'estomac aspire et* EXPIRE, *absorbe et exhale.* (Raspail.)

— v. n. ou intr. Exhaler le dernier soupir, mourir : *Léon X* EXPIRA *en recevant la nouvelle de la prise de Milan.* (De Ségur.)

Il faut dans les tourments que l'imposteur *expire.*
CORNEILLE.

Sous le fer des bourreaux allons-nous *expirer*?
VOLTAIRE.

— Par anal. S'affaiblir et s'éteindre ou s'arrêter : *Une lueur qui* EXPIRE. *Une flamme qui* EXPIRE. *Des flots qui* EXPIRENT *sur la*

grève. *La voix la plus énergique* EXPIRE *dans un milieu où l'on fait le vide.* (Carné.)

— Fig. Etre détruit, anéanti, cesser d'exister : *Le christianisme* EXPIRERA, *en Angleterre, dans une profonde indifférence.* (Chateaub.)

Le commerce inactif *expire* de langueur.
C. DELAVIGNE.

‖ Arriver à son terme : *Un bail qui* EXPIRE. *Une trêve qui* EXPIRE. *Un pouvoir qui* EXPIRE. ‖ Avoir certaines limites : *La liberté individuelle* EXPIRE *là où commence le droit d'un autre individu. L'empire de la loi* EXPIRE *devant la conscience.* (Franck.)

— **Antonymes.** Inspirer, naître, ressusciter.

— Gramm. Le verbe *expirer* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* lorsqu'on veut exprimer l'action : *Le fils* A EXPIRÉ *dans les bras de son père. La trêve* A EXPIRÉ *trop tôt pour les intérêts de l'humanité.* Il prend l'auxiliaire *être* quand on veut exprimer l'état : *Cet homme* EST EXPIRÉ *depuis deux jours. Le bail* EST EXPIRÉ *depuis hier.*

EXPLANAIRES s. f. pl. (èk-spla-nè-re — du lat. *explanare*, rendre plan). Zooph. Groupe de madrépores, caractérisé par sa surface plane, semée d'étoiles d'un seul côté.

EXPLÉTIF, IVE adj. (èk-splé-tiff, i-ve — lat. *expletivus*; de *explere*, remplir, qui est formé du préf. *ex* et du primitif inusité *plere*, emplir; d'où aussi *plenus*, plein, *implere*, emplir, *plebs*, populace, bas peuple, etc. Ce primitif *plere* répond à la racine sanscrite *par, pûr*, emplir, d'où le sanscrit *prâuas, pûrnas*, plein. Dans ce vers d'une ballade d'Alain Chartier :

Puisqu'ilz ont temps et espace *explective*,

on trouve *explétif* employé dans le sens de ce qui remplit). Gramm. Qui n'est pas nécessaire au sens, qui sert seulement à donner à la phrase une certaine tournure ou une certaine énergie de forme : *Mot* EXPLÉTIF. *Particule* EXPLÉTIVE.

— s. m. Mot explétif : *Faire un fréquent usage des* EXPLÉTIFS.

— **Encycl.** Gramm. Les mots *explétifs* ne sont pas indispensables pour la clarté et la correction de la phrase, mais ils lui donnent souvent plus de force et d'énergie; ils sont surtout d'usage dans le style familier. En voici quelques exemples : *J'irai* MOI-*même. S'il ne veut pas vous le dire, je vous le dirai,* MOI. *Il ne m'appartient pas* À MOI *de me mêler de vos affaires. C'est une affaire où il* Y *va du salut de l'Etat. J'empêcherai bien que vous* NE *soyez du nombre.*

On *vous* le prend, on *vous* l'assomme.
LA FONTAINE.

Avant que de parler, prenez-*moi* ce mouchoir.
MOLIÈRE.

Les Latins faisaient, comme nous, usage de mots *explétifs*, comme cela a lieu dans ce vers de Virgile :

Me, me adsum qui feci; in me convertite ferrum.

Les Latins n'avaient pas seulement des mots *explétifs*, ils avaient aussi des syllabes *explétives*, telles que *met, er.* Ex. : *Egomet narrabo.*

Dulce caput, magicas invitam accingier artes.
VIRGILE.

Les phrases grecques sont pleines de *men* et de *de*, opposés l'un à l'autre, et placés dans deux membres de phrase consécutifs.

Il n'est peut-être pas de langue qui ne fasse un usage plus ou moins grand d'*explétifs*.

Il n'y a pas seulement des mots *explétifs*, des syllabes *explétives*, on trouve aussi des membres de phrase *explétifs* :

C'est à vous à sortir, *vous qui parlez*. . .
MOLIÈRE.

Je l'ai vu, dis-je, *vu, de mes propres yeux vu,*
Ce qu'on appelle vu.
MOLIÈRE.

Il y a beaucoup d'analogie entre les mots *explétifs* et les *pléonasmes*. V. ce dernier mot.

EXPLÉTION s. f. (èk-splé-si-on — rad. *explétif*). Littér. Usage des mots explétifs. ‖ Peu usité.

EXPLÉTIVEMENT adv. (èk-splé-ti-ve-man — rad. *explétif*). Gramm. D'une manière explétive; comme mot explétif : *Un mot employé* EXPLÉTIVEMENT.

EXPLICABLE adj. (èk-spli-ka-ble — rad. *expliquer*). Qui peut être expliqué : *Un phénomène qui n'est pas* EXPLICABLE. ‖ Qui peut être justifié : *Sa conduite est parfaitement* EXPLICABLE.

— **Antonyme.** Inexplicable.

EXPLICATEUR, TRICE adj. (èk-spli-ka-teur, tri-se — rad. *expliquer*). Qui explique, qui contient une explication : *Des notes* EXPLICATRICES. ‖ On dit plutôt EXPLICATIF.

— *Guide explicateur*, Livre destiné à diriger les voyageurs et à leur donner des explications sur les choses qu'ils doivent rencontrer dans leur voyage.

— Substantiv. Personne qui donne certaines explications, certains renseignements : *Un* EXPLICATEUR *complaisant.* ‖ Guide, personne qui donne des explications aux visiteurs : *L'*EXPLICATEUR *d'un musée. Tous les* EXPLICATEURS *italiens vous font des contes incroyables.* (A. Jal.)

EXPLICATIF, IVE adj. (èk-spli-ka-tiff, i-ve — rad. *expliquer*). Qui contient des explications; qui sert d'explication : *Une note* EXPLICATIVE. *Une inscription* EXPLICATIVE. *Un commentaire* EXPLICATIF. ‖ Dont la nature, le but est d'expliquer : *La philosophie est essentiellement* EXPLICATIVE. (Mesnard.)

— Gramm. *Complément explicatif*, Mots qui, dans une phrase, peuvent se retrancher sans modifier notablement le sens : *La nécessité,* MÈRE DES ARTS, *a enfanté des prodiges.* Ici, les mots en petites capitales forment un complément explicatif.

Ces sortes de compléments sont généralement précédés et suivis de la virgule. Ce complément peut consister en une proposition tout entière : *La nécessité,* QUI EST LA MÈRE DES ARTS, *a enfanté des prodiges.*

L'opposé du mot *explicatif* est *déterminatif*, et le complément déterminatif est indispensable au sens de la phrase, comme on le verra dans ces deux exemples : *Les fables* DE LA FONTAINE *sont des chefs-d'œuvre. Les fables* QUE LA FONTAINE A COMPOSÉES *sont des chefs-d'œuvre.* On voit ici que, dans ces deux exemples, la partie déterminative n'est accompagnée d'aucune virgule.

On sait que, de tous les signes de ponctuation, celui dont l'emploi grammatical présente le plus de difficultés est la virgule, et cette difficulté existe surtout dans le cas des compléments déterminatifs ou explicatifs. Voilà pourquoi nous avons un peu appuyé sur ce point; et comme, d'après le proverbe latin, les bonnes choses répétées font toujours plaisir, nous nous y arrêtons encore. Voici deux phrases :

Les travaux qui ont été commencés le mois dernier doivent être terminés avant la fin de l'année ;

Les travaux, qui ont été commencés le mois dernier, doivent être terminés avant la fin de l'année.

Dans le premier cas, c'est-à-dire sans virgules, on suppose que la proposition est nécessaire pour que celui à qui l'on parle sache de quels travaux il s'agit : c'est une déterminative; donc, point de virgule. Mais si ces travaux sont déjà depuis quelque temps l'objet de la conversation, si on les considère comme suffisamment déterminés dans l'esprit de celui à qui l'on parle, on a le droit de ponctuer en employant les deux virgules, au commencement et à la fin de l'explicative.

EXPLICATION s. f. (èk-spli-ka-si-on — lat. *explicatio*; de *explicare*, déplier). Développement physique : *Les générations des plantes qui arrivent dans la suite des temps ne sont que des* EXPLICATIONS *de la production des premiers germes.* (Lémery.) ‖ Vieux en ce sens.

— Développement destiné à faire comprendre une chose plus ou moins obscure par elle-même : *L'*EXPLICATION *d'une énigme, d'un oracle. L'*EXPLICATION *d'un mystère détruit le mystère. L'*EXPLICATION *des phénomènes de la nature est toujours fort incertaine. Lue sans notes et sans* EXPLICATION, *l'Ecriture sainte est un poison.* (J. de Maistre.) ‖ Simple exposition : *Ecouter les* EXPLICATIONS *d'un professeur d'anatomie. Redescendons du principe de la pesanteur universelle à l'*EXPLICATION *complète de tous les phénomènes célestes.* (Laplace.) ‖ Raison des choses; motifs : *L'homme expose tout, mais ne donne l'*EXPLICATION *de rien. Entre un phénomène et l'*EXPLICATION *d'un phénomène, il y a loin.* (P. Leroux.) ‖ « *J'ai toujours été gouverné par les circonstances :* » *dans cet aveu de Napoléon est l'*EXPLICATION *de sa chute.* (E. de Gir.)

— Dans le langage des colléges, Traduction orale : *Après la récitation vient l'*EXPLICATION *des auteurs. Pendant l'*EXPLICATION, *la plupart des élèves dorment. Ce qui doit dominer, dans les classes, c'est l'*EXPLICATION. (Rollin.) ‖ Interprétation des auteurs : *Un des genres les plus difficiles d'*EXPLICATION *est peut-être celui désigné sous le nom de* traduction. (Billot.)

— Par ext. Objet servant à expliquer, à faire comprendre les raisons des choses : *Dieu, qui est la raison de tout, n'est l'*EXPLICATION *de rien.* (J. Simon.) *La philosophie est l'intelligence absolue, l'*EXPLICATION *absolue de toutes choses.* (V. Cousin.)

— Particulièrem. Eclaircissement de la conduite fait dans un but de justification : *En venir à des* EXPLICATIONS, *aux* EXPLICATIONS. *Exiger une* EXPLICATION.

Une *explication!* en faut-il quand on s'aime?
GRESSET.

‖ Altercation : *Ils ont eu une violente* EXPLICATION.

Explication des maximes des saints sur la vie intérieure, par Fénelon. V. MAXIMES.

EXPLICIT s. m. (èk-spli-sitt — verbe lat. dont il ne reste d'autre trace que le mot actuel). Formule dont on se servait pour indiquer qu'un ouvrage est terminé, et qu'on remplace aujourd'hui par le mot *fin* : *De l'incipit à l'*EXPLICIT.

EXPLICITE adj. (èk-spli-si-te — lat. *explicitus* pour *explicatus*, participe de *explicare*, déployer. *Explicite* signifie donc proprement déployé, développé; c'est l'opposé d'*implicite*). Formel, net, ayant une signification bien certaine; nettement formulé, énoncé, exprimé : *Un texte bien* EXPLICITE. *Un fait des plus* EXPLICITES. *Une promesse tout à fait* EXPLICITE. *Une clause très-*EXPLICITE. *Une volonté* EXPLICITE. *Un désir bien* EXPLICITE. ‖ Dont on se rend nettement compte à soi-même : *La foi doit être* EXPLICITE, *et non pas matérielle et instinctive. Nos préférences, pour les divers objets que nous aimons, sont rarement* EXPLICITES.

— Gramm. *Proposition explicite*, Proposition qui contient expressément tous les éléments qui la constituent, comme est celle-ci : *Dieu est juste.*

— **Antonyme.** Implicite.

EXPLICITÉ s. f. (èk-spli-si-té — rad. *explicite*). Caractère de ce qui est explicite : *L'*EXPLICITÉ *de la foi. L'*EXPLICITÉ *d'une clause.*

EXPLICITÉ, ÉE (èk-pli-si-té) part. passé du v. Expliciter. Eclairci, rendu explicite : *Des textes* EXPLICITÉS.

EXPLICITEMENT adv. (èk-spli-si-te-man — rad. *explicite*). D'une manière explicite, formelle et nette : *Une clause* EXPLICITEMENT *formulée.*

— **Antonyme.** Implicitement.

EXPLICITER v. a. ou tr. (èk-spli-si-té — rad. *explicite*). Néol. Rendre explicite, éclaircir : EXPLICITER *des textes.*

EXPLIQUÉ, ÉE (èk-spli-ké) part. passé du v. Expliquer. Eclairci, rendu intelligible : *Une énigme* EXPLIQUÉE. *Un texte* EXPLIQUÉ. *Un phénomène* EXPLIQUÉ. *Oh! que la nature est sèche, qu'elle est vide, quand elle est* EXPLIQUÉE *par des sophistes!* (Chateaub.) ‖ Dont on a la raison, dont on connaît la cause, le motif : *Cette conduite ne m'est pas encore* EXPLIQUÉE. *Cette démarche aurait besoin d'être* EXPLIQUÉE.

— Grav. Qui paraît plus ou moins distinctement : *Les fonds d'un paysage doivent être indiqués plutôt qu'*EXPLIQUÉS.

EXPLIQUER v. a. ou tr. (èk-spli-ké — lat. *explicare*, qui signifie proprement déployer; de *ex*, hors de, et *plicare*, ployer. *Expliquer* a été refait sur le latin au moment de la Renaissance; la forme ancienne est *esployer*, dont il nous est resté le participe *éployé*). Eclaircir, faire comprendre par des développements : EXPLIQUER *les phénomènes de la nature.* EXPLIQUER *une énigme, un oracle, un mystère.* EXPLIQUER *un texte. Le sens commun prend le monde tel qu'il est, et le laisse aller comme il va; la philosophie veut l'*EXPLIQUER. (S. de Sacy.) *On ne peut ni prouver, ni démontrer, ni* EXPLIQUER *Dieu.* (Ch. Bailly.) *Il est aussi difficile d'*EXPLIQUER *la création que de la nier.* (J. Simon.)

Mais comment de la greffe *expliquer* le mystère?
DELILLE.

‖ Servir d'explication à; faire comprendre la nature de : *Dieu* EXPLIQUE *le monde, et le le monde le prouve.* (Rivarol.) *Si les principes* EXPLIQUENT *les faits, les faits vérifient les principes.* (Lamenn.) ‖ Faire connaître dans ses détails : EXPLIQUER *les tableaux d'une galerie, le jeu d'une machine.*

— Traduire oralement : EXPLIQUER *Horace à livre ouvert. Tenez, j'*EXPLIQUE *du latin, quoique je ne l'aie jamais appris.* (Mol.)

— Donner les raisons, les motifs de : EXPLIQUER *la conduite de quelqu'un.* EXPLIQUEZ-*moi pourquoi vous me refusez.*

Expliquez-nous pourquoi, devenu ravisseur,
Néron de Silanus fait enlever la sœur.
RACINE.

‖ Faire connaître, communiquer : EXPLIQUEZ-*moi vos projets.* EXPLIQUEZ-*moi, je vous prie, toutes vos intentions.* (Volt.) ‖ Justifier : *Vos injures* EXPLIQUENT *sa colère. L'ingratitude de l'homme* EXPLIQUE *la sévérité du Créateur.* (La Rochef.-Doud.)

— Absol. : *Dès qu'on a nommé la nature, il n'y a plus problème, mais mystère; il ne s'agit plus d'*EXPLIQUER, *mais d'exposer.* (Rivarol.)

S'expliquer v. pr. Etre expliqué ou explicable; devenir intelligible : *Les mouvements de l'univers ne peuvent* S'EXPLIQUER *par des lois mécaniques.* (J. de Maistre.) *Tout effet* S'EXPLIQUE *par sa cause.* (E. de Gir.) *Toutes les révolutions ne se justifient pas, mais toutes* S'EXPLIQUENT. (E. de Gir.)

— Faire connaître sa pensée; fournir des explications : S'EXPLIQUER *devant tout le monde. Il* S'EST EXPLIQUÉ *là-dessus. Il s'en* EST EXPLIQUÉ *nettement.* EXPLIQUEZ-VOUS, *je vous prie. Il faut le contraindre à* S'EXPLIQUER. *On* S'EXPLIQUE *de sa peine avec des amis, on en fait part à des parents.* (Bourdal.)

— S'énoncer, parler : *Il ne sait pas* S'EXPLIQUER. *Vous trouvez que je* M'EXPLIQUE *assez clairement; je suis comme les petits ruisseaux : ils sont transparents parce qu'ils sont peu profonds.* (Volt.)

— Expliquer à soi, fournir à soi-même une explication; comprendre, se rendre compte de : *Je ne* M'EXPLIQUE *point l'Evangile au profit du despotisme, mais au profit du malheur.* (Chateaub.)

— Réciproq. Etre expliqué l'un par l'autre : *Ces textes* S'EXPLIQUENT *mutuellement. Il faut disposer les différentes parties d'un art ou d'une science de façon qu'elles* S'EXPLIQUENT *les unes par les autres.* (Condill.) ‖ Avoir ensemble une explication : *Il vaut mieux* S'EXPLIQUER *que de se battre. Il est toujours temps de se fâcher; il n'est pas toujours temps de* S'EXPLIQUER. (E. de Gir.)

— **Syn. Expliquer, développer, éclaircir.** V. DÉVELOPPER.

EXPLIQUEUR, EUSE s. (èk-spli-keur, eu-ze — rad. *expliquer*). Personne qui explique : *Un* EXPLIQUEUR *d'énigmes. Il y a des personnes qui ont la sottise de croire à la science des* EXPLIQUEURS *de songes.* (Legoarant.)

EXPLOIT s. m. (èk-sploi — bas lat. *esplecta, esplectum, expletum*, du lat. *explicitum*, pris dans le sens de chose terminée, arrangée, accomplie, puis conclusion, résultat, profit. On comprend par ce développement de signification les acceptions militaires et judiciaires qu'a prises avec le temps le mot français *exploit*. Au fond de l'une, il y a l'idée d'accomplissement, d'exécution; au fond de l'autre, celle d'exposé, de signification). Haut fait de guerre : *Célébrer les* EXPLOITS *d'un guerrier. La folie est la source des* EXPLOITS *de tous les héros.* (Mass.)

Du premier des Césars on vante les *exploits*:
Mais dans quel tribunal, jugé suivant les lois,
Eût-il pu disculper son injuste manie?
BOILEAU.

Homère seul a le droit de conter
Tous les *exploits*, toutes les aventures,
De les étendre et de les répéter.
VOLTAIRE.

— Par ext. Haut fait quelconque, action mémorable :

Pour moi, loin des combats, sur un ton moins ter-[rible,
Je dirai les *exploits* de ton règne paisible.
BOILEAU.

— Fam. Action ordinaire qu'on donne en plaisantant comme un fait mémorable : EXPLOITS *galants.*

Je vous raconterai tous mes *exploits* demain.
C. DOUCET.

— Iron. Action d'étourdi, acte inconsidéré : *Oui, vantez-vous; un bel* EXPLOIT *que vous avez fait là!*

— Pratiq. Acte d'un huissier, quelquefois d'un autre officier public, contenant une assignation ou une notification faite à quelqu'un : *Délivrer un* EXPLOIT. *Plaider sur la conclusion d'un* EXPLOIT.

La noblesse normande ainsi court à la gloire :
Exploits guerriers gravés au temple de mémoire,
Exploits enregistrés dans les greffes du Mans.
DUFRESNY.

‖ *Exploit libellé*, Exploit énonçant les conclusions et les moyens du demandeur qui l'a fait signifier. ‖ *Souffler un exploit*, Ne pas en remettre copie, tout en certifiant sur l'original que la copie a été remise.

— Pêch. Nom d'un filet anciennement employé.

— **Epithètes.** Bel, grand, signalé, brillant, éclatant, superbe, glorieux, célèbre, fameux, étonnant, magnifique, incroyable, surhumain, héroïque, sublime, immortel, impérissable, guerrier, belliqueux, célèbre, vanté, chanté, rehaussé, immortalisé, éternisé, heureux, prompt, rapide, foudroyant, galant, tendre, amoureux, effacé, oublié, deshonoré, honteux, funeste, fatal, dangereux, périlleux, cruel, sanglant, affreux, maudit, infâme, impie, sacrilége.

— **Syn. Exploits, faits d'armes** ou **hauts faits, prouesses.** *Exploits* désigne en général tous les actes de guerre où le guerrier a fait preuve d'un grand courage. *Faits d'armes* est plus particulier; un *fait d'armes* peut n'avoir pas une grande importance pour décider du sort de la guerre, et il n'est remarqué que par rapport à l'homme qui s'y est signalé. *Prouesses* désigne proprement les traits de bravoure des anciens preux, des chevaliers, et comme la chevalerie a fini par tomber sous le ridicule, on ne se sert plus guère du mot *prouesse* que dans un sens ironique.

— **Encycl.** Procéd. civ. On donne le nom d'*exploit* à des actes du ministère d'un officier public, d'un huissier le plus ordinairement, actes tendant à des buts très-multiples et très-divers. Les *exploits* ont, en effet, pour objet, soit d'assigner la partie à laquelle on les notifie à comparaître dans un certain délai devant telle ou telle juridiction pour répondre à une demande judiciaire formée contre elle, soit de porter à sa connaissance un acte ou une décision de justice, soit de la mettre en demeure de remplir une obligation en lui intimant l'ordre de réaliser un fait déterminé, soit enfin d'exécuter à son encontre les jugements ou mandements de l'autorité soit judiciaire, soit même administrative. La loi a réglé avec détail et précision les formes de plusieurs *exploits* particuliers tels que les ajournements et citations, les commandements à fin de saisie mobilière ou immobilière, les protêts, etc.; mais notre code de procédure, pas plus que l'ordonnance de 1667, n'a déterminé nulle part les règles générales communes aux *exploits* de toute nature. La doctrine et la jurisprudence ont rempli cette lacune, et nous ne nous occuperons dans cet article que des conditions substantielles que tout *exploit* doit réunir, en éliminant ou indiquant simplement au passage ce qui concerne les espèces particulières d'*exploits*, comme l'ajournement, le commandement, etc.

Ce nom un peu guerroyant d'*exploit* dérive, dit-on, de ce que primitivement, et dans l'enfance de la procédure, les sergents exerçant près les diverses juridictions étaient des

hommes illettrés qui allaient simplement porter de vive voix à la partie défenderesse, soit l'injonction de comparaître devant les tribunaux, soit l'intimation d'exécuter la sentence du juge. Ces officiers se rendaient ensuite au greffe de leur juridiction, où ils faisaient verbalement le rapport de la mission qu'ils venaient de remplir et dont le greffier rédigeait le procès-verbal. On donna le nom d'*exploit* aux actes de leur ministère par la raison, dit Loyseau, *qu'ils consistaient en fait plus qu'en écriture* (Loyseau, *Des offices*, liv. I, ch. IV).

On a cessé depuis plusieurs siècles d'exploiter de vive voix, et l'écriture est devenue de l'essence de l'*exploit*, qui n'aurait plus aucune valeur, aucun effet juridique s'il se bornait comme autrefois à une interpellation ou injonction verbale. Tout *exploit* est donc de rigueur rédigé par écrit, et il l'est en original et en copie. L'original reste aux mains de la partie agissante ou requérante, pour faire foi de l'injonction qu'elle a fait adresser au défendeur, et donner cours au délai, soit pour comparaître, soit pour purger la demande. La copie, reproduction exacte et textuelle de l'original, est remise au défendeur, auquel elle tient lieu des anciennes injonctions orales, qu'elle remplace avec un avantage évident, puisqu'elle est d'abord nécessairement plus précise, et que l'intimation verbale pouvait ne laisser que des souvenirs fugitifs. La remise de la copie au défendeur est donc devenue le fait essentiel, l'élément capital de l'*exploit* et la condition véritablement constitutive de l'interpellation judiciaire ou extrajudiciaire adressée à la partie. Aussi cette remise est-elle l'objet, dans le code de procédure, de dispositions empreintes d'un caractère tout spécial de précaution et de sollicitude et sur lesquelles on aura tout à l'heure particulièrement à insister.

Disons tout de suite que la copie doit être l'identique reproduction de l'original et énoncer comme lui la réalisation de toutes les conditions essentielles à l'*exploit*. Vainement ces conditions auraient été remplies en fait, et vainement encore le texte de l'original en ferait foi, si l'énonciation de l'une d'elles manquait dans la copie. La règle invariable à cet égard est que la copie tient lieu d'original à la partie qui l'a reçue, et que l'irrégularité de cette copie vicie irréparablement l'*exploit*, alors même que l'original serait d'une irréprochable régularité. C'est la conséquence du principe énoncé plus haut, que c'est dans la remise et le contexte de la copie que réside le fait constitutif de l'interpellation juridique que l'*exploit* est destiné à produire.

Après ce court préliminaire, on va passer en revue successivement les différentes énonciations que tout *exploit doit présenter*.

— *L'exploit doit être daté.* Cette première condition doit être remplie à peine de nullité; elle est, en effet, d'une importance capitale : la date de l'acte fixe le point de départ du délai de comparution s'il s'agit d'un *exploit* de citation ou d'ajournement, donne cours au délai pour purger la demeure s'il s'agit d'une sommation, et au délai d'appel s'il s'agit de signification d'un jugement sujet à cette voie de recours. La date a d'ailleurs ici le même caractère de nécessité que dans tout autre acte authentique dont l'époque doit être fixée avec précision, soit pour ne pas laisser de doutes sur la capacité des parties ou même sur la validité intrinsèque de l'acte, soit pour rendre plus facilement réalisable la preuve du faux, dans la supposition où un faux aurait été commis.

La date peut être écrite en chiffres; la prescription de son énonciation en toutes lettres par la loi de ventôse an II ne concerne que les actes notariés, et nullement les *exploits*. L'énonciation de la date en toutes lettres, quoique non obligatoire, est cependant préférable, parce qu'elle se prête moins aux falsifications. La date doit se référer au calendrier grégorien, le seul légalement en usage. Il importe peu, du reste, qu'elle soit énoncée en tête ou dans le corps de l'*exploit*, mais elle doit y être exprimée, et vainement parviendrait-on à la fixer avec certitude au moyen de circonstances ou de preuves extrinsèques à l'acte. Le principe invariable à cet égard, comme à l'égard de toutes les autres conditions requises à peine de nullité, est que la preuve en doit ressortir de l'acte lui-même. Vainement les formalités voulues auraient-elles été remplies en fait, il est de rigueur que l'*exploit* en fasse foi dans son contexte. C'est le cas d'appliquer l'adage : *Non esse et non apparere sunt unum et idem.*

— *L'exploit doit énoncer les nom, prénoms, profession et domicile du demandeur ou requérant* (art. 61, code de procédure). Cette énonciation, prescrite à peine de nullité, est d'une nécessité évidente. Il importe au plus haut degré, en effet, que la partie interpellée par l'*exploit* sache qui l'interpelle, et ne puisse se méprendre sur l'individualité de la partie requérante, afin qu'il lui soit possible soit de lui faire des offres, soit, par une voie quelconque, d'entrer avec elle en accommodement. La loi a donc exigé une détermination précise de la partie agissante, par l'expression de tout ce qui caractérise et distingue l'individualité : le nom, les prénoms, la profession ou l'indication de l'absence de profession, et enfin le domicile. Ces indications sont requises cumulativement, et l'omission d'une seule pourrait entraîner la nullité de l'*exploit*.

Aux règles concernant l'expression de l'individualité du requérant se rattache naturellement l'ancienne maxime : *Nul en France, hormis le roi, ne plaide par procureur*, consacrée par une déclaration de Henri II en date du 30 novembre 1549. On s'est demandé si cette règle est encore applicable, et particulièrement si elle l'est à peine de nullité. La raison de douter pouvait se rencontrer : 1° dans la circonstance que la règle n'a été reproduite par aucune disposition du code de procédure; 2° dans les termes mêmes de l'art. 1030 de ce code, qui défend aux juges de prononcer d'autres nullités que celles qu'il a déterminément prévues et édictées. Ces raisons ne sont nullement concluantes. L'art. 61, en prescrivant à peine de nullité l'indication précise de l'individualité du demandeur, lui a virtuellement interdit, sous la même sanction de nullité, de masquer sa personnalité en plaidant sous le nom et sous le couvert d'un tiers. Empressons-nous d'ajouter, néanmoins, qu'il est unanimement admis que l'on peut plaider par l'organe ou à la diligence d'un porteur de procuration, à la condition que ce dernier ne procède qu'en qualité de mandataire et que l'*exploit* et les actes subséquents de la procédure découvrent la partie réellement agissante et la désignent conformément aux prescriptions de l'art. 61.

— *L'exploit doit énoncer les noms, demeure et immatricule de l'huissier* (art. 61, code de procédure). Cette prescription de la loi ne demande aucun commentaire; il est clair que l'acte doit faire connaître l'individualité de l'officier public exploitant et qui attribue à cet acte son caractère d'authenticité. L'huissier indique son immatricule en énonçant qu'il a été patenté tel jour, et sous tel numéro, comme ayant le droit d'exercer devant tel tribunal.

— *L'exploit doit énoncer les nom et demeure de la partie à laquelle il est notifié.* La loi est à bon droit moins exigeante ici qu'en ce qui concerne la désignation du requérant. La raison en est simple : la partie agissante ne peut ignorer ni ses propres prénoms ni tout ce qui concerne l'expression de sa propre individualité. Elle peut, au contraire, ne point connaître les prénoms et la profession du défendeur, et cette ignorance ne doit pas entraver sa faculté d'agir. Aussi la jurisprudence montre-t-elle une certaine tolérance en cette matière, et se contente généralement des énonciations qui suffisent à désigner sans équivoque la partie défenderesse. S'il s'agit d'une personne civile sans individualité matérielle, telle, par exemple, qu'une société de commerce, il suffit qu'elle soit désignée par l'objet de ses opérations et l'indication du lieu où elle a son principal siége. Ainsi on peut exploiter contre la Compagnie générale des omnibus, contre la Compagnie du gaz, sans les désigner autrement que par l'objet et le siége de leur entreprise. Quant aux maires et autres fonctionnaires publics, ils sont désignés suffisamment par l'énonciation de leur fonction, et il n'est pas nécessaire d'exprimer dans l'*exploit* leurs noms patronymiques.

Nous passons sur les prescriptions de l'art. 61 qui ne concernent spécialement que les *exploits* d'ajournement, à savoir la constitution d'un avoué par le demandeur, ainsi que le libellé de l'objet de la demande et de ses principaux moyens juridiques, puisque nous ne parlons ici que des conditions communes à tous les *exploits*, sans acception d'espèces particulières. Nous allons, en outre, nous borner à énoncer rapidement, et par voie de simple indication, quelques-unes des conditions générales communes à tous les actes de cette nature et dont la mention ne réclame aucun développement.

Tout *exploit* doit être signé par l'huissier instrumentant. Tout *exploit* doit énoncer le coût de l'acte, c'est-à-dire le total auquel s'élèvent les frais de timbre et d'enregistrement auxquels il donne lieu, ajoutés au salaire de l'officier. L'énonciation du coût, à la différence de la signature, n'est pas requise à peine de nullité; son omission rend simplement l'huissier passible d'une amende pouvant varier de 5 à 100 fr. Tout *exploit*, enfin, doit être soumis à la formalité de l'enregistrement, et y être soumis dans les quatre jours de sa date, c'est-à-dire au plus tard le cinquième jour en comptant celui de la date. L'enregistrement dans ce délai est prescrit à peine de nullité de l'*exploit* (art. 34 de la loi du 22 frimaire an VII). Il reste à s'occuper d'un point plus important et qui demande un peu plus de développement; nous voulons parler de ce qui concerne la remise de la copie des *exploits*.

— *Tout exploit doit être fait à personne ou à domicile* (art. 68, code de procédure). On a insisté, dès le début de cet article, sur l'importance capitale de la remise de la copie de l'*exploit*, remise dans laquelle réside, on l'a dit encore, l'interpellation juridique produite par l'acte et que la loi a entourée d'un système particulier de garantie. Cette remise peut être faite soit à la personne, soit à son domicile, d'après l'art. 68. La remise directe à la personne est, sans contredit, préférable; elle réalise plus parfaitement que toute autre le vœu de la loi et l'effet interpellateur de l'*exploit*. Toutefois, il s'en faut qu'elle soit toujours praticable, et d'ailleurs il ne fallait pas permettre au défendeur de pouvoir indéfiniment paralyser l'action de son adversaire en se dérobant à la rencontre de l'huissier. Faute de remise à la personne, on a donc dû se contenter de la remise de la copie à son domicile. Chacun, en effet, est censé continuellement présent à son domicile par lui-même, ou par ses gens, ou par les personnes de sa famille. L'huissier qui se présente au domicile du défendeur peut y remettre la copie à l'une des personnes qu'il y rencontre, pourvu que cette personne soit parente ou serviteur de la partie intéressée. Ici deux observations se présentent : 1° le mot de *parent* employé par la loi ne s'applique pas indifféremment à toute personne ayant avec le défendeur des rapports de consanguinité; il ne s'entend que des parents demeurant avec lui. Une personne, même parente, mais ayant un domicile distinct, quoique trouvée accidentellement dans la demeure du défendeur, ne recevrait pas valablement la copie. Remarquons 2°, relativement au *serviteur*, que ce mot, employé par l'art. 68, doit être entendu *lato sensu;* il ne s'applique pas exclusivement à la domesticité subalterne, et une jurisprudence constante a décidé que la copie de l'*exploit* est régulièrement remise à un commis, à un secrétaire ou à tous autres préposés qui ne sont point proprement des serviteurs, mais qui sont habituellement employés dans la maison.

Il importe encore de remarquer, relativement à ces différentes catégories de personnes tierces qui peuvent valablement recevoir la copie de l'*exploit*, que la remise ne peut leur en être régulièrement faite qu'autant qu'elles ont été rencontrées par l'officier public *dans la demeure du défendeur*. Rencontrées partout ailleurs, elles n'auraient plus qualité pour recevoir la copie, et l'interpellation juridique ainsi faite resterait sans effet légal. Il y aurait, en effet, trop de risques que la copie ne s'égarât et n'atteignît pas sa véritable destination. Au contraire, la remise à la partie défenderesse elle-même peut être faite partout où celle-ci sera rencontrée. Il y avait autrefois interdiction aux huissiers d'exploiter en certains lieux, tels que les églises ou les enceintes où les autorités publiques tiennent leurs séances. Cette prohibition n'a été maintenue que pour l'exécution des prises de corps des débiteurs poursuivis pour dettes, et à raison du fâcheux éclat qu'entraînent presque toujours les actes de cette nature.

Si l'huissier ne trouve au domicile ni la partie elle-même ni aucun de ses parents ou serviteurs, il doit constater cette absence dans l'*exploit* et remettre la copie à un voisin, qui y apposera sa signature ainsi que sur l'original. En cas de refus par le voisin, refus facultatif, l'huissier remettra la copie au maire, qui visera l'original, et enfin, s'il y avait refus de la part du maire, la copie devrait être remise au parquet, au procureur de la république, lequel viserait l'original et ferait parvenir la copie à son destinataire. C'est aussi au parquet que sont assignés régulièrement les individus sans domicile et sans résidence connus.

Les copies des *exploits* doivent être remises par l'huissier en personne. Cette règle est élémentaire, et il y a lieu de s'étonner qu'elle soit si fréquemment méconnue et violée dans la pratique. En effet, constater la remise de la copie, et par quelle personne elle a été reçue est essentiellement de l'attribut de cet officier public; comment comprendre qu'il atteste un fait de cette importance sur la foi d'une tierce personne, et qu'en l'attestant ainsi de seconde main il lui imprime néanmoins le caractère d'authenticité inhérent à toutes les énonciations de l'acte? En tous cas, et en dépit des tolérances de la pratique, les lois répressives de l'abus sont toujours debout. La remise de la copie opérée par un clerc ou toute autre tierce personne rend l'officier passible de la suspension de ses fonctions (décret du 14 juin 1813). Encore faut-il, pour que cette peine disciplinaire soit seule applicable, que l'irrégularité soit exempte de tout élément de fraude et uniquement imputable à la négligence. S'il y avait fraude, le fait prendrait un autre caractère; l'attestation, comme ayant été opérée par lui, d'une remise de copie effectuée en réalité par un tiers, constituerait un faux en écriture authentique, puni des travaux forcés à perpétuité par l'art. 146 du code pénal.

— **Allus. littér. Ses rides sur son front ont gravé ses exploits.** Vers de Corneille dans le *Cid*, acte Ier, scène Ire. Elvire vante à Chimène la noblesse de la maison de Rodrigue :

Don Rodrigue, surtout, n'a trait en son visage
Qui d'un homme de cœur ne soit la haute image,
Et sort d'une maison si féconde en guerriers,
Qu'ils y prennent naissance au milieu des lauriers.
La valeur de son père, en son temps sans pareille,
Tant qu'a duré sa force, a passé pour merveille;
Ses rides sur son front ont gravé ses exploits,
Et nous disent encor ce qu'il fut autrefois.

Racine, dans ses *Plaideurs*, a fait une parodie très-spirituelle de ce vers. L'Intimé parle ainsi de son père, qui était sergent :

... Ah! monsieur, si feu mon pauvre père
Était encor vivant, c'était bien votre affaire!
Il gagnait en un jour plus qu'un autre en six mois;
Ses rides sur son front gravaient tous ses exploits.

Les allusions au vers de Corneille sont presque toujours familières et plaisantes. En voici un exemple :

« Si les grands théâtres envoient dédaigneusement leurs vieux costumes aux petits, pour en faire des habits neufs, en revanche ceux-ci ont l'étrenne de mainte radieuse adolescence; en retour de galons fripés, ils nous expédient leurs actrices formées, stylées, mais déjà mûres, et dont les *rides sur le front gravent, hélas! tous les exploits.* »

FÉLIX MORNAND, la *Vie de Paris.*

EXPLOITABILITÉ s. f. (èk-sploi-ta-bi-li-té — rad. *exploitable*). Qualité de ce qui est exploitable : *L'*EXPLOITABILITÉ *de ces gisements est reconnue.*

— Pratiq. Qualité de ce qui peut être saisi et vendu sur la demande des créanciers : *L'*EXPLOITABILITÉ *de ces biens est évidente.*

EXPLOITABLE adj. (èk-sploi-ta-ble — rad. *exploiter*). Qui peut être exploité avec avantage : *Une mine* EXPLOITABLE. *Des terres* EXPLOITABLES. *Les gîtes de kaolin sont, en France, assez nombreux; les environs de Brest paraissent en devoir fournir des carrières* EXPLOITABLES *et de qualités supérieures.* (Salvétat.)

— Par anal. Qu'on peut mettre en activité pour en tirer parti : *Une industrie* EXPLOITABLE. *Si l'impôt frappe sur le capital* EXPLOITABLE, *la totalité de cet impôt est comptée parmi les frais de production.* (Proudh.)

— Fig. Qu'on peut faire servir à ses fins : *Un homme crédule est facilement* EXPLOITABLE. *Lui seul (le commerçant) ne s'est jamais fait illusion sur la valeur des partis politiques : il les juge tous également* EXPLOITABLES, *c'est-à-dire également absurdes.* (Proudh.)

— Eaux et for. *Bois exploitable*, Bois dont les arbres ont atteint les dimensions convenables pour pouvoir être abattus et utilisés.

— Pratiq. Qui peut être saisi et vendu par la justice, à la suite d'une signification par exploit : *Les instruments de travail ne sont pas* EXPLOITABLES.

— **Antonyme.** Inexploitable.

EXPLOITANT (èk-sploi-tan) part. prés. du v. Exploiter : *Une compagnie* EXPLOITANT *un chemin de fer.*

EXPLOITANT, ANTE adj. (èk-sploi-tan, an-te — rad. *exploiter*). Qui exploite, qui se livre à une exploitation industrielle, commerciale ou agricole : *Un industriel* EXPLOITANT. *Une compagnie* EXPLOITANTE. *Un agronome* EXPLOITANT. *Rossi va jusqu'à accuser la classe* EXPLOITANTE, *la bourgeoisie, de pousser à l'excès de population par un motif de cupidité.* (Proudh.)

Votre père était donc un marquis *exploitant ?*

REGNARD.

— Pratiq. Qui signifie des exploits, qui a le droit de les signifier : *Un huissier* EXPLOITANT.

— s. m. Personne qui se livre à une exploitation industrielle, commerciale ou agricole : *Ce n'est pas toujours la seule intelligence de l'*EXPLOITANT *qui accroît et assure les bénéfices.* (Morogues.) ‖ Personne qui se sert des autres pour les faire servir cupidement à ses fins : *Partout le combat entre le riche et le pauvre est établi, partout il est inévitable; il vaut donc mieux être l'*EXPLOITANT *que d'être l'exploité.* (Balz.)

EXPLOITATION s. f. (èk-sploi-ta-si-on — rad. *exploiter*). Action d'exploiter, de tirer du profit de son travail appliqué à un objet spécial : *L'*EXPLOITATION *d'une maison de commission. Une* EXPLOITATION *de messageries. L'*EXPLOITATION *d'une librairie. Une* EXPLOITATION *agricole, rurale, forestière. L'*EXPLOITATION *des matières textiles. L'*EXPLOITATION *d'une filature. L'*EXPLOITATION *des fers. L'*EXPLOITATION *de la houille. L'*EXPLOITATION *d'une mine. Un chantier d'*EXPLOITATION. *Le matériel d'une* EXPLOITATION. *Un chef d'*EXPLOITATION. *L'*EXPLOITATION *d'une agence d'affaires. L'*EXPLOITATION *d'un théâtre. L'*EXPLOITATION *d'un chemin de fer. Les soins qu'exige une* EXPLOITATION *agricole ne peuvent se concilier avec les distractions et les plaisirs.* (M. de Dombasle.) *L'*EXPLOITATION *d'une terre n'est bien faite que quand celui à qui elle appartient en est à la fois le cultivateur et le propriétaire.* (Payen.)

— Par ext. Lieu où l'on exploite : *Visiter son* EXPLOITATION. *Avoir de nombreux appareils sur son* EXPLOITATION.

— Fig. Action de tirer un profit peu honnête de quelque chose qui n'est pas naturellement l'objet d'un trafic ou d'une industrie : *L'*EXPLOITATION *de la crédulité du peuple. L'*EXPLOITATION *de la confiance publique est chose éminemment productive.* (Proudh.) ‖ Profit illégitime ou excessif qu'on tire du travail d'autrui : *L'*EXPLOITATION *de l'homme par l'homme. La propriété est l'*EXPLOITATION *du faible par le fort; la communauté est l'*EXPLOITATION *du fort par le faible.* (Proudh.) *Le résultat de toute société de commerce, c'est, avant tout, l'*EXPLOITATION *des actionnaires.* (Proudh.)

— *Exploitation foncière*, Exploitation directe, et non par voie d'échange, d'un fonds, d'un immeuble.

— *Etat d'exploitation*, Etat d'un objet qui peut être immédiatement exploité : *Il ne manque à ce chemin de fer, pour être en* ETAT D'EXPLOITATION, *qu'une partie de son personnel.*

— *Chemin d'exploitation*, Chemin particulier par lequel s'opèrent les transports des objets nécessaires à une exploitation et des produits de cette exploitation.

EXPLOITÉ, ÉE (èk-sploi-té) part. passé du v. Exploiter. Qu'on exploite, dont on cherche à tirer du profit par son industrie : *Une mine bien* EXPLOITÉE. *Une terre mal* EXPLOITÉE.

— Fig. Mis en œuvre, utilisé : *Une situation fréquemment* EXPLOITÉE *au théâtre. Le domaine de l'imagination n'est pas moins étendu que celui de la nature, et quand il est* EXPLOITÉ *par un esprit sage, l'homme en retire une abondante récolte pour son bonheur.* (S. Dubay.) ‖ Utilisé au profit d'autrui, en parlant d'une personne : *L'homme* EXPLOITÉ *par l'homme, c'est une histoire vieille comme le monde.*

— Substantiv. Personne exploitée par une autre : *Vaut-il mieux être l'*EXPLOITÉ *ou l'exploitant?*

EXPLOITER v. a. ou tr. (èk-sploi-té — d'un fréquentatif fictif *explicitare*; de *explicare*, qui signifie proprement déployer, mais qui, ayant aussi le sens d'achever, terminer, a donné toutes les acceptions du verbe *exploiter*). Mettre en œuvre, utiliser à son profit : EXPLOITER *une ferme, une mine, un chemin de fer.* EXPLOITER *un brevet.* EXPLOITER *un théâtre, un fonds de commerce. Pour* EXPLOITER *les mines de la Sibérie, si les criminels manquent, on en fait.* (De Custine.)

— Par ext. Soumettre à des exactions : *Une bande de voleurs qui* EXPLOITE *les grands chemins. Des parvenus anoblis étaient revêtus des intendances et* EXPLOITAIENT *les provinces.* (Mignet.)

— Fig. Tirer parti de : *Le talent, la réputation, sont des propriétés précieuses qu'il faut* EXPLOITER, *non gaspiller.* (Proudh.) *Il faut chercher dans l'histoire des variations comment les hommes de parti* EXPLOITENT *leurs doctrines.* (Nisard.) ‖ Tirer un profit irrégulier de : *Etre propriétaire d'un journal, c'est devenir un personnage; on* EXPLOITE *l'intelligence, on en partage les plaisirs sans en éprouver les travaux.* (Balz.) *Il y a des penseurs qui découvrent, et des habiles qui appliquent la découverte et l'*EXPLOITENT *à leur profit.* (H. Rigault.) ‖ Utiliser à son profit, en parlant d'une personne : *Le travailleur hait ou soupçonne tout ce qu'il accuse de l'*EXPLOITER. (Proudh.) *Abstiens-toi de l'oisiveté comme du vol et de l'anthropophagie, car tout homme qui consomme sans produire* EXPLOITE *et mange son prochain.* (Ch. Fauvety.)

— Féod. *Exploiter un fief*, Se saisir des produits d'un fief dont le tenancier n'avait pas rempli ses obligations féodales.

S'exploiter v. pr. Etre exploité : *Une mine qui pourrait* S'EXPLOITER.

— Réciproq. Chercher ses profits aux dépens l'un de l'autre : *Qu'est-ce que le commerce? Une collection de gens qui* S'EXPLOITENT.

EXPLOITER v. n. ou intr. (èk-sploi-té — rad. *exploit*). Faire des exploits, des actions de guerre mémorables. ‖ Vieux mot.

— Pratiq. Rédiger et signifier des exploits : *Les sergents du Châtelet avaient le pouvoir d'*EXPLOITER *par tout le royaume.* (Acad.)

— Anc. prov. *A mal exploiter bien écrire.* Se disait d'une personne qui, après avoir mal fait une chose, avait parfaitement écrit ce qu'elle aurait dû faire.

— Activ. Assigner, sommer par exploit : EXPLOITER *sa partie.*

EXPLOITEUR s. m. (èk-sploi-teur — rad. *exploiter*). Néol. Personne qui se livre à une exploitation : *Les* EXPLOITEURS *d'une mine.*

— Fig. Personne qui cherche à fonder sur autrui des profits illégitimes ou excessifs : *Pourquoi serais-je contraint de soutenir, par la prime que vous me forcez de leur payer, des industries qui me ruinent, des* EXPLOITEURS *qui me volent?* (Proudh.)

— Adjectiv. Qui exploite, qui fonde sur autrui des profits illégitimes ou excessifs : *Les charlatans* EXPLOITEURS *sont des coupables de tous les temps.* (Maquel.)

EXPLORABLE adj. (èk-splo-ra-ble — rad. *explorer*). Qui peut être exploré : *Pays* EXPLORABLES.

EXPLORATEUR, TRICE adj. (èk-splo-ra-teur, tri-se — lat. *explorator*; de *explorare*, explorer). Qui explore, qui fait un voyage de découverte : *Des savants* EXPLORATEURS. *La caravane* EXPLORATRICE. ‖ Qui a pour but une exploration; qui est consacré à une exploration : *Une expédition* EXPLORATRICE. *Le navire* EXPLORATEUR.

— Par ext. Qui sert à un examen, à une étude : *Les moyens* EXPLORATEURS *de l'intérieur du globe nous font défaut.* ‖ Qui se livre à des recherches : *Les philosophes* EXPLORATEURS.

— Chir. Qui sert à reconnaître l'état de certaines parties : *Ponction* EXPLORATRICE. *Instruments* EXPLORATEURS. ‖ *Trocart explorateur* ou substantiv. *Explorateur*, Trocart conformé de manière à amener au dehors une parcelle du tissu dans lequel on l'a plongé. ‖ *Stylet explorateur*, Stylet destiné à révéler la présence d'une balle, et qui, dans ce but, se termine par une olive en biscuit de porcelaine, sur laquelle le projectile laisse une tache plombée.

— Entom. *Atte explorateur*, Aranéide de Géorgie.

— Substantiv. Celui, celle qui fait un voyage d'exploration : *Les* EXPLORATEURS *des régions polaires. La meilleure sauvegarde des* EXPLORATEURS *est presque toujours la confiance et la bonne foi.* (Arago.) ‖ Personne qui se livre à un examen spécial, à une étude particulière : *Les* EXPLORATEURS *des champs de la science. On conçoit que les talents, la perspicacité d'un diplomate en cour étrangère fassent toujours de lui un plus ou moins habile* EXPLORATEUR. (Billot.)

— Art mil. anc. Soldat envoyé à la découverte, batteur d'estrade.

EXPLORATIF, IVE adj. (èk-splo-ra-tiff, i-ve — rad. *explorer*). Qui a pour but une exploration : *Expédition* EXPLORATIVE.

EXPLORATION s. f. (èk-splo-ra-si-on — lat. *exploratio*; de *explorare*, explorer). Action d'explorer, d'examiner en détail une contrée : *L'*EXPLORATION *des mers du Nord. Un voyage d'*EXPLORATION *diffère d'un voyage de découverte en ce que le premier suppose une connaissance acquise du pays, tandis que le second ne repose que sur l'inconnu.* (Bonnefous.) ‖ Examen attentif d'un lieu : *L'*EXPLORATION *d'anciennes carrières. L'*EXPLORATION *d'une forêt.*

— Méd. Nom que l'on donne à l'ensemble des moyens employés pour arriver à connaître exactement l'état des parties malades : EXPLORATION *par la palpation, la percussion, l'auscultation.* EXPLORATION *de la matrice par le spéculum. Le médecin qui manque de patience pendant l'*EXPLORATION *parvient rarement à une connaissance exacte de la maladie.* (Vaidy.)

EXPLORÉ, ÉE (èk-splo-ré) part. passé du v. Explorer. Visité, parcouru, en parlant d'une contrée : *Il est encore bien des contrées qui n'ont pas été* EXPLORÉES. *La mer d'Hudson fut* EXPLORÉE, *en 1615, par Bylot.* (M.-Brun.) ‖ Examiné attentivement, en parlant d'un lieu : *Toutes les rues voisines furent* EXPLORÉES *par les agents de police.*

— Fig. Etudié : *L'électricité est un champ qui est loin d'avoir été complètement* EXPLORÉ.

EXPLORER v. a. ou tr. (èk-splo-ré — lat. *explorare*. D'après Pott, *plorare* serait ici le même que *plorare*, pleurer; il viendrait du radical sanscrit *plu*, couler, et aurait pris le sens de aller, et, avec *ex*, aller au loin. Il serait peut-être plus naturel de songer au grec *pleô*, je navigue, ou, même encore à *plêroô*, je remplis, je charge, j'équipe. On objectera sans doute le changement *impossible* de *e* en *o*; mais de *pleô*, je navigue, n'a-t-on pas fait *ploos*, navigation? Du reste, en assignant deux racines au mot *exploration*, peut-être indiquons-nous la voie pour arriver à une racine commune, car *ex-pleô* signifierait en grec je navigue au dehors, je fais une expédition, et *expleo*, en latin, veut dire je remplis, et vient d'ailleurs du grec *pleos*, plein). Parcourir, visiter, en parlant d'une contrée : EXPLORER *des pays inconnus. Les pays de montagnes ont cela de délicieux qu'on peut les* EXPLORER *longtemps avant d'en connaître tous les secrets et toutes les beautés.* (G. Sand.) ‖ Examiner en détail, en parlant d'un lieu : EXPLORER *un souterrain, une maison suspecte.*

— Fig. Etudier; sonder, scruter : *Essayons de nouvelles méthodes scientifiques;* EXPLORONS *les sciences négligées.* (Fourier.) *Chercher quelque chose hors de Dieu, c'est* EXPLORER *le néant.* (Lamenn.)

— Méd. Examiner avec attention : EXPLORER *une plaie.* EXPLORER *le globe de l'œil avant de tenter l'opération de la cataracte.*

S'explorer v. pr. Etre exploré : *Les mers glaciales ne* S'EXPLORENT *que très-difficilement.*

EXPLOSIBILITÉ s. f. (èk-splo-zi-bi-li-té — rad. *explosible*). Etat, nature de ce qui est explosible : *L'*EXPLOSIBILITÉ *des armes à feu est un très-grave inconvénient.* ‖ Peu usité.

EXPLOSIBLE adj. (èk-splo-zi-ble — rad. *explosion*). Qui peut faire explosion : *Toute arme à feu est* EXPLOSIBLE. *Pour moi, la terre fût-elle un globe* EXPLOSIBLE, *je n'hésiterais pas à y mettre le feu s'il s'agissait de délivrer mon pays.* (Chateaub.) ‖ Qui peut causer une explosion par un développement de gaz : *Toute matière qui produit un gaz est plus ou moins* EXPLOSIBLE.

— Antonyme. Inexplosible.

EXPLOSIF, IVE adj. (èk-splo-ziff, i-ve — rad. *explosion*). Qui procède par explosion, par émission soudaine et bruyante; qui produit ou constitue l'explosion : *Des bruits* EXPLOSIFS. *Une force* EXPLOSIVE. *La nature* EXPLOSIVE *du coton-poudre.* ‖ Explosible, susceptible de faire explosion : *La flamme des combustibles peut, dans tous les cas, être considérée comme la combustion d'un mélange* EXPLOSIF *de gaz inflammable ou de vapeur avec l'air.* (Riffaut.)

— Physiq. *Distance explosive*, Maximum de la distance à laquelle la recomposition des électricités et la production de l'étincelle peuvent avoir lieu.

EXPLOSION s. f. (èk-splo-zi-on — lat. *explosio*; de *explosum*, supin du verbe *explodere* ou *explaudere*, qui est formé de *ex*, hors de, et *plaudere*, frapper, battre avec bruit, et signifie proprement rejeter un acteur en battant des mains, le siffler, figurément chasser, condamner. La langue moderne a donné au mot *explosion* et à l'adjectif *explosif*, qui a la même origine, le sens général de commotion violente accompagnée de bruit, de détonation, d'où le sens figuré de manifestation bruyante d'un sentiment. Le verbe *exploser*, pour faire explosion, éclater, recommandé par Mercier, n'a point été adopté). Commotion accompagnée de détonation, et produite par le développement soudain d'une force, ou l'expansion subite d'un gaz : *La décharge d'un fusil, d'une bouche à feu, de la matière électrique amassée dans les nuages et produisant la foudre, le bouchon violemment expulsé d'une bouteille par l'action du gaz, sont autant d'*EXPLOSIONS *différentes.* (Savagner.) ‖ Effet de déchirement produit sur les parois des récipients par le développement soudain d'un gaz : *L'*EXPLOSION *d'une mine. Le fusil fit* EXPLOSION *dans ses mains.* ‖ Bruit causé par le développement soudain d'un gaz ou d'une force : *Ce qu'on appelle le fracas du tonnerre n'est qu'une longue* EXPLOSION. (Humbert.)

— Par anal. Emission soudaine et bruyante : *Ce fut une* EXPLOSION *universelle de cris et de menaces. Il y eut une* EXPLOSION *de bravos frénétiques. Les murmures firent* EXPLOSION.

— Fig. Action d'éclater soudainement; manifestation vive et soudaine : *L'*EXPLOSION *d'un complot. L'*EXPLOSION *de la colère du peuple. En Angleterre, l'*EXPLOSION *d'un principe est rarement redoutable; l'*EXPLOSION *d'un intérêt est toujours terrible.* (Sarrans.) *Les révolutions sont une* EXPLOSION *spontanée, déterminée par un malaise général.* (Neffzer.) *Les opinions générales existent souvent très-longtemps avant de faire* EXPLOSION. (Valery.) *Plus vous exagérerez le système de compression, plus vous aggraverez le péril de l'*EXPLOSION. (E. de Gir.) *La Révolution de 89 est la plus magnifique* EXPLOSION *de lumière et de justice qui ait jusqu'à ce jour éclaté sur le monde.* (Toussenel.)

— Encycl. *Explosion des chaudières à vapeur.* Les terribles *explosions* résultant de la tension de la vapeur, si communes au commencement du siècle et si désastreuses dans leurs conséquences, ont donné lieu à de grandes recherches scientifiques, d'où sont résultées progressivement des améliorations qui ont au moins diminué singulièrement le nombre des accidents. Au point de vue légal, les machines à vapeur sont aujourd'hui rentrées à peu près dans le droit commun.

Il subsiste toutefois encore des doutes graves sur la cause même des *explosions;* mais toutes les théories ont en définitive abouti aux mêmes prescriptions, dont la plus essentielle est de maintenir toujours l'eau dans la chaudière à un niveau suffisamment élevé.

Une première cause d'*explosion*, que l'on avait d'abord regardée comme la seule, consiste naturellement dans le défaut de solidité de la chaudière. Aussi ne met-on plus en service, pour une pression déterminée, que les chaudières essayées à une pression beaucoup plus forte. Ces essais préalables sont nécessaires; ils présentent toutefois un inconvénient grave : on conçoit, en effet, et l'expérience justifie les prévisions, que l'extrême tension que l'on fait subir aux parois de la chaudière puisse changer d'une manière durable le mode naturel de groupement des molécules qui les composent et altérer ainsi d'avance leur cohésion.

Mais la plupart des *explosions* proviennent de ce que certaines parties des parois de la chaudière, ne se trouvant plus, pendant quelque temps, mouillées à l'intérieur, atteignent à une température très-élevée et, par une cause quelconque, soulèvement de la masse liquide, addition d'eau, etc., viennent à se retrouver en contact avec l'eau. Il se forme alors presque instantanément une quantité énorme de vapeur dont la tension, portée brusquement à une limite de beaucoup supérieure à celle à laquelle la chaudière devait résister, détermine d'autant plus sûrement l'*explosion* que le changement est plus brusque. Le refroidissement rapide des parties rougies de la paroi en facilite même la déchirure en apportant à leur constitution moléculaire une modification trop rapide.

Le même accident peut arriver dans des circonstances différentes, le niveau de l'eau dans la chaudière étant aussi élevé qu'il doit l'être. L'eau employée à l'alimentation d'une chaudière y dépose en effet des matières solides, qui formeraient bientôt un encroûtement de plus en plus épais. La paroi ainsi recouverte peut rougir à l'abri du contact de l'eau, et si, par une cause quelconque, une fissure dans la masse de l'encroûtement, un soulèvement de cette masse, viennent à mettre à nu la paroi, l'*explosion* peut en résulter : on doit donc enlever les dépôts autant qu'on le peut.

Les prodigieux effets mécaniques qui accompagnent ordinairement les *explosions* des chaudières à vapeur n'ont pas paru à M. Boutigny (d'Evreux) pouvoir être expliqués suffisamment par les circonstances que nous venons d'énumérer, ni s'accorder avec les données scientifiques fournies par la théorie élémentaire de la chaleur. Le calcul de la tension de la vapeur que peut produire l'échange brusque de chaleur entre l'eau et la masse de la partie de la paroi que l'on suppose parvenue au rouge ne lui a pas donné des résultats qui pussent, à ses yeux, expliquer les *explosions* qu'on nomme fulminantes. Il a cru devoir, en conséquence, chercher ailleurs l'explication des faits, et ses travaux l'ont conduit à une théorie nouvelle qui présente le plus grand intérêt et que nous croyons devoir rapporter, sans toutefois prétendre qu'elle fournisse une solution définitive de la question.

M. Boutigny a désigné, sous le nom de *sphéroïdal*, un état particulier dans lequel peuvent entrer les liquides projetés sur une plaque rougie au feu. Un liquide dans cet état ne mouille plus la surface sur laquelle il repose, il reste même un petit espace vide entre la plaque et le liquide; l'équilibre de température n'existe plus entre les deux corps; la plaque, laissée en contact avec la source de chaleur, peut s'échauffer indéfiniment, tandis que le liquide conserve une température constante, généralement inférieure à celle de son ébullition, et qui peut même être de beaucoup au-dessous de zéro. Le liquide, dans cet état, ne donne plus qu'une très-petite quantité de vapeur et met, par conséquent, à se vaporiser complètement un temps beaucoup plus long que lorsqu'il bout simplement.

L'eau peut entrer à l'état sphéroïdal sur une plaque chauffée à 180° seulement (M. Boutigny a pu voir la limite s'abaisser jusqu'à 142° dans des circonstances particulières). Sa température, à cet état, ne dépasse pas 96 à 98°, la plaque fût-elle portée à 700° ou 800°.

L'alcool et l'oxyde d'éthyle peuvent passer à l'état sphéroïdal sur une plaque à 134°; la température du premier est alors de 75°, celle du second de 34°.

Le chlorure d'éthyle, à l'état sphéroïdal, descend à 10°; et l'acide sulfureux jusqu'à — 10°.

Si l'on place une grande capsule dans un poêlon d'eau bouillante, on peut facilement y faire passer l'acide sulfureux à l'état sphéroïdal, même en grandes masses (plusieurs grammes); mais il s'hydrate rapidement en absorbant et en congelant la vapeur d'eau. Finalement, on retire de la capsule un glaçon dont la température est extrêmement froide.

Il suffit de 35° à 40° pour faire passer l'acide sulfureux à l'état sphéroïdal.

L'acide carbonique solidifié dans l'appareil de Thilorier se conduit comme l'acide sulfureux. « Il m'a été possible, écrivait en 1846 M. Faraday à M. Boutigny, de congeler du mercure avec la plus grande facilité dans un creuset rouge de feu. J'ai d'abord fait rougir un creuset de platine et l'ai maintenu à cette température; j'y ai introduit de l'éther, puis de l'acide carbonique, et enfin j'ai plongé dans le mélange, à l'état sphéroïdal, une capsule métallique contenant environ 31 grammes de mercure, qui s'est solidifié au bout de deux ou trois secondes. Il a paru très-étrange que du mercure plongé dans un creuset rouge de feu ait pu en sortir congelé. »

Revenons à l'eau, pour ne pas trop nous écarter de la question qui nous occupe : à l'état sphéroïdal, elle se vaporise environ cinquante fois moins vite que lorsqu'elle bout à 100°, mais si la capsule rougie dans laquelle on l'a projetée se refroidit par le contact de l'air ou par rayonnement, et que sa température s'abaisse assez pour que l'eau ne puisse pas rester à l'état sphéroïdal, dès que la limite sera atteinte, le liquide mouillera la paroi solide et s'évaporera presque instantanément.

« On prend une capsule d'argent très-épaisse, dit M. Boutigny, on la fait rougir à blanc, puis on la saisit avec des pinces et on la remplit d'eau par un mouvement rapide exécuté à la surface d'un grand vase entièrement plein d'eau; enfin, on la pose sur un support. Toute l'eau qu'elle contient est à l'état sphéroïdal et à la température de 96°. Au bout d'un certain temps, la capsule n'est plus assez chaude pour maintenir à l'état sphéroïdal l'eau, qui repasse alors de cet état moléculaire à l'état liquide en bouillant avec force.

» On peut encore prendre une masse d'argent ou de platine de la forme d'un œuf et du poids de 200 grammes, la faire rougir et, quand elle est à la plus haute température possible, la soulever avec un crochet de fil de fer, par un anneau fixé à l'une de ses extrémités, et la plonger dans un verre plein d'eau tiède : on l'agite doucement dans cette eau, qui laisse un intervalle vide autour du métal; bientôt le contact a lieu, un sifflement se fait entendre, et l'eau entre en ébullition. »

Ces faits permettent déjà d'entrevoir la théorie que M. Boutigny va donner des *explosions* des chaudières à vapeur. Pour se rendre mieux compte de cette théorie, il est nécessaire de connaître la violence des effets produits par ces *explosions.* Nous citerons seulement quelques exemples.

« Le 19 septembre 1843, le bateau à vapeur *Clipper*, faisant la navigation entre Bayonsara et la Nouvelle-Orléans, a fait *explosion* au moment où il quittait le wharf. Toute la machine, de grands débris de chaudières, d'énormes fragments de bois, une multitude d'autres objets, parmi lesquels plusieurs êtres humains, ont été lancés dans les airs et projetés dans plusieurs directions, jusqu'à trois cents yards du lieu du sinistre. » (*Siècle* du 29 octobre 1843.)

« La chaudière de l'un des petits steamers de fer qui font le service entre Rio-Janeiro et Rio-Grande a éclaté le 25 mai, et plus de quarante personnes ont perdu la vie par suite de l'*explosion.* » (*Constitutionnel* du 24 juillet 1844.)

« En 1847, le chauffeur d'une machine de 5 à 6 chevaux seulement, établie à La Villette, a été lancé à plus de 150 mètres du lieu de l'*explosion*. La chaudière, enlevée à plus de 15 mètres, a brisé le volant et fait écrouler les murs et le toit. » (*Constitutionnel* du 9 mai 1847.)

« Samedi dernier, la chaudière d'une machine à vapeur appartenant aux ateliers de MM. Wood, de Sheffield, à Londres, a fait *explosion* avec un bruit épouvantable; deux hommes ont perdu la vie. Telle a été la force de l'*explosion*, que les débris de la chaudière ont été lancés par dessus Blouk-Street, jusque dans la rivière. » (*Siècle* du 17 août 1855.)

Ajoutons que dans un grand nombre de cas d'*explosions* on a remarqué que la machine était neuve, circonstance qui favorise le passage de l'eau à l'état sphéroïdal; que la vapeur, un peu avant l'accident, ne se produisait plus qu'en petite quantité et ne suffisait plus à entretenir le mouvement; enfin, que l'*explosion* avait été déterminée par une addition d'eau froide par l'ouverture d'une large soupape ou par l'extinction du feu.

Cela posé, voici la théorie de M. Boutigny : « Si l'on met de l'eau dans une chaudière, et qu'on la soumette à l'action d'une haute température, l'eau ne tardera pas à bouillir avec force et à donner des torrents de vapeur; si l'alimentation est négligée par une cause quelconque, et que la chaudière vienne à rougir, l'eau que l'on y introduira alors acquerra des propriétés nouvelles : *elle ne mouillera plus les parois de la chaudière, elle ne pourra pas s'échauffer au delà de* 98° *et ne donnera que très-peu de vapeur.* Les choses étant en cet état, si l'on vient à éteindre les feux ou à diminuer leur intensité, ou bien si l'on introduit tout à coup une grande masse d'eau froide dans la chaudière, dans l'un et l'autre cas l'eau s'étalera sur les parois de la chaudière, les mouillera et se réduira instantanément en vapeur, et sa tension, dans le plus grand nombre des circonstances, pourra atteindre MILLE ATMOSPHÈRES. Les soupapes dites de sûreté, les rondelles fusibles, etc., seront inutiles contre le développement subit de cette puissance formidable. »

Cette théorie admise, il reste à résoudre deux questions : 1° Comment empêcher l'eau de la chaudière de passer à l'état sphéroïdal? 2° L'eau étant à l'état sphéroïdal, comment empêcher l'*explosion* de la chaudière?

M. Boutigny a remarqué que le dépoli des surfaces, la présence de pointes, etc., s'opposent au changement d'état de l'eau, et il propose de mettre dans les chaudières des spirales de fer mobiles, des prismes à angles aigus, etc.

Quant à la seconde question, la solution en est simple : lorsque l'eau a passé à l'état sphéroïdal, il faut entretenir un grand feu, arrêter la machine et vider la chaudière par tous les moyens possibles.

Quelle que soit la théorie que l'on adopte, la précaution la plus importante à prendre est toujours de maintenir l'eau dans la chaudière à un niveau suffisamment élevé. Toutefois, M. Boutigny avait déduit de sa théorie de nouvelles règles pour la construction des chaudières; il proposait, au contraire, d'employer toujours très-peu d'eau, afin que, si le danger se présentait, l'*explosion* ne pût pas produire un désastre. Les idées de M. Boutigny, adoptées en partie par les théoriciens, n'ont pas été suffisamment expérimentées.

— *Explosions dans les mines.* V. GRISOU, MINE.

EXPOLIATEUR, TRICE s. (èk-spo-li-a-teur, tri-se). S'est dit quelquefois pour SPOLIATEUR, TRICE.

EXPOLIATION s. f. (èk-spo-li-a-si-on). S'est dit pour SPOLIATION.

— Hortic. Suppression des parties mortes d'un végétal.

EXPOLIER v. a. ou tr. (èk-spo-li-é). S'est dit pour SPOLIER.

— Hortic. Débarrasser des parties mortes : EXPOLIER *un arbuste.*

EXPOLITION s. f. (èk-spo-li-si-on — lat. *expolitio;* de *expolire*, polir). Rhétor. Figure qui consiste dans la reproduction de la même idée faite en termes différents, soit pour la graver mieux dans l'esprit des auditeurs, soit pour lui donner une expression plus énergique.

EXPONCE s. f. (èk-spon-se). Anc. pratiq. Acte d'abandon qu'on faisait d'un héritage grevé d'une redevance ou d'une servitude, dans l'intention de se libérer de la redevance ou de la servitude.

EXPONCTION s. f. (èk-spon-ksi-on — du préf. *ex*, et du fr. *ponction*). Paléogr. Manière de supprimer usitée dans les manuscrits, et qui consistait à entourer de points ou à marquer d'un point le mot ou les mots à supprimer.

EXPONENTIEL, ELLE adj. (èk-spo-nan-si-èl, è-le — du lat. *exponens*, exposant, qui est fait de *ex*, hors de, et *ponere*, mettre. Condillac blâme *exponentiel* comme n'étant pas français; mais le mot s'est établi en algèbre, et il est même correct, ainsi que le remarque M. Littré, car il est formé d'*exponens* comme *potentiel* de *potens*). Algèbre. Qui a un exposant variable, indéterminé ou inconnu. ‖ *Equation exponentielle*, Equation qui contient des quantités exponentielles. ‖ *Calcul exponentiel*, Ensemble des calculs relatifs aux quantités exponentielles. ‖ *Courbe exponentielle*, Courbe dont l'équation est exponentielle.

— s. f. Quantité exponentielle : *Une* EXPONENTIELLE.

— **Encycl.** *Fonction exponentielle.* La fonction *exponentielle* a^x est la première des *transcendantes* simples; elle a pour inverse la fonction *logarithmique*; les fonctions *circulaires* directes, sin x, cos x, tang x, cotang x en sont formées.

Elle n'a jusqu'ici reçu de sens net qu'autant que a est supposé positif, et on ne lui attribue qu'une seule valeur.

Les puissances positives des nombres moindres que 1 sont les puissances négatives des inverses de ces nombres,

$$a^x = \left(\frac{1}{a}\right)^{-x},$$

on peut donc borner la discussion de la fonction *exponentielle* au cas où a est plus grand que 1. Ne donnons d'abord à x que des valeurs réelles.

Les puissances négatives d'un nombre étant les inverses des puissances positives du même nombre, quand on connaîtra la loi de progression des puissances positives de a, on en conclura celle de ses puissances négatives. Nous pourrons donc nous borner à faire varier x de 0 à $+\infty$.

Cela posé, les puissances positives d'un nombre plus grand que 1 étant toujours supérieures à 1, on voit d'abord que a^x croît avec x; car

$$a^{x+h} = a^x \times a^h,$$

et a^h étant plus grand que 1, a^{x+h} est plus grand que a^x.

En second lieu, les puissances croissantes d'un nombre plus grand que 1 pouvant dépasser toute limite, on en conclut que a^x devient infini en même temps que x.

Enfin a^x tend vers 1 quand x tend vers zéro. En effet, pour faire tendre x vers zéro, on pourra lui donner la forme $\frac{1}{m}$ et faire croître m par valeurs entières, car les exposants intermédiaires correspondent à des puissances intermédiaires; de sorte que la question revient à faire voir que

$$a^{\frac{1}{m}} \quad \text{ou} \quad \sqrt[m]{a},$$

qui surpasse toujours 1, peut s'en rapprocher indéfiniment, lorsque m dépasse toute limite, ou peut devenir moindre que $1 + \alpha$, α désignant une quantité aussi petite qu'on le voudra. Or l'inégalité

$$\sqrt[m]{a} < 1 + \alpha$$

revient à

$$(1 + \alpha)^m > a$$

qui évidemment peut être satisfaite en prenant m assez grand.

La fonction *exponentielle* a^x peut s'écrire e^{xLa}, e indiquant la base du système des logarithmes népériens; il en résulte que les *exponentielles* composées ont toujours la forme $e^{f(x)}$. Nous ne nous occuperons donc plus que de la fonction e^x.

— *Développement de* e^x *par la série de Taylor.* Toutes les dérivées de e^x sont égales à e^x; il en résulte, en appliquant la formule de Mac-Laurin,

$$e^x = 1 + \frac{x}{1} + \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^3}{1.2.3} + \ldots$$

V. DÉRIVÉES et SÉRIES.

— *Exposants imaginaires.* La notion des puissances formées d'exposants imaginaires ne pouvait pas résulter des théories algébriques élémentaires; on peut y arriver d'une façon nette et précise par l'étude de l'*intégrale*

$$\int \frac{dx}{x}$$

prise entre des limites imaginaires; cette intégrale définit, en effet, la fonction *logarithmique* Lx, qui n'est autre que l'inverse de e^x, et de la notion de l'une résulte la notion de l'autre. V. INTÉGRALES, PÉRIODES, LOGARITHME.

Nous nous bornerons ici à la méthode d'Euler, qui prenait pour définition de e^x, lorsque x était imaginaire, la série

$$1 + \frac{x}{1} + \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^3}{1.2.3} + \ldots$$

qui, toujours convergente et toujours simple, ne représente jamais qu'une quantité parfaitement définie.

D'après cette définition,

$$e^{x\sqrt{-1}} = 1 - \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^4}{1.2.3.4} - \frac{x^6}{1.2.3.4.5.6} + \ldots$$
$$+ \sqrt{-1}\left(\frac{x}{1} - \frac{x^3}{1.2.3} + \frac{x^5}{1.2.3.4.5} \ldots\right).$$

Or, on reconnaît, dans la partie réelle de ce développement celui de cos x, et, dans le coefficient de $\sqrt{-1}$, le développement de sin x. Il en résulte par conséquent

$$e^{x\sqrt{-1}} = \cos x + \sqrt{-1} \sin x.$$

Cette formule va d'abord nous servir à montrer que les règles relatives aux exposants imaginaires sont les mêmes qui se rapportent aux exposants réels.

En effet

$$e^{x\sqrt{-1}} \times e^{y\sqrt{-1}} = (\cos x + \sqrt{-1} \sin x)$$
$$\times (\cos y + \sqrt{-1} \sin y),$$

ou, en vertu de la formule de Moivre,

$$e^{x\sqrt{-1}} \times e^{y\sqrt{-1}} = \cos(x + y)$$
$$+ \sqrt{-1} \sin(x + y),$$

c'est-à-dire

$$e^{x\sqrt{-1}} \times e^{y\sqrt{-1}} = e^{(x+y)\sqrt{-1}}.$$

Les autres règles se déduisent de celle-là.

— *Expression des sinus et des cosinus en exponentielles.* On déduit de la formule

$$e^{x\sqrt{-1}} = \cos x + \sqrt{-1} \sin x,$$

en y changeant x en $-x$,

$$e^{-x\sqrt{-1}} = \cos x - \sqrt{-1} \sin x;$$

d'où, en ajoutant et retranchant successivement

$$\cos x = \frac{e^{x\sqrt{-1}} + e^{-x\sqrt{-1}}}{2}$$

et

$$\sin x = \frac{e^{x\sqrt{-1}} - e^{-x\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$$

EXPORTABLE adj. (èk-spor-ta-ble — rad. *exporter*). Comm. Qui peut être exporté : *Des marchandises* EXPORTABLES.

EXPORTATEUR, TRICE s. (èk-spor-ta-teur, tri-se — rad. *exporter*). Comm. Personne qui exporte, qui fait le commerce d'exportation.

— Adjectiv. : *Commerçant* EXPORTATEUR. *Nation* EXPORTATRICE.

— **Antonyme.** Importateur.

EXPORTATION s. f. (èk-spor-ta-si-on — rad. *exporter*). Comm. Action d'exporter des marchandises, de les vendre et de les porter à l'étranger : *Commerce d'*EXPORTATION. *Droits frappés sur l'*EXPORTATION. *Primes accordées à l'*EXPORTATION. ‖ Marchandises exportées : *Les* EXPORTATIONS *sont les marchandises d'un pays que l'on expédie à l'étranger.* (Du Mesnil-Marigny.)

— Fig. Action de communiquer d'un pays à un autre : *Je ne vois pas pourquoi l'on défendrait le transport des pensées de province à Paris, tandis qu'on permet l'*EXPORTATION *de Paris en province.* (Volt.)

— **Antonymes.** Importation, réimportation.

— **Encycl.** V. COMMERCE et DOUANE.

EXPORTÉ, ÉE (èk-spor-té) part. passé du v. Exporter. Comm. Vendu et exporté en pays étrangers : *Marchandises* EXPORTÉES. *Le débit français en Angleterre forme à peu près le septième de la masse* EXPORTÉE *du royaume.* (A. de Vitry.)

EXPORTER v. a. ou tr. (èk-spor-té — lat. *exportare*, qui est fait de *ex*, hors, et *portare*, porter. *Exporter* se trouve dans le XIVe siècle avec le sens de porter hors, comme on le voit par cette phrase de H. de Mondeville : « Et ainsi est l'orine *esportee* entre les deux tuniques de la vessio »). Comm. Vendre et transporter à l'étranger : EXPORTER *des tissus, des fers ouvrés, des modes, des grains. C'était une maxime du système protecteur d'importer les produits bruts et d'*EXPORTER *les produits manufacturés.* (Mich. Chev.) *Une nation gagne d'autant plus, que la valeur des marchandises qu'elle importe surpasse la valeur des marchandises qu'elle* EXPORTE. (J.-B. Say.)

— Absol. : *On a cru pendant longtemps qu'*EXPORTER *enrichissait le peuple.* (Blanqui.)

S'exporter v. pr. Etre exporté : *En France, il* S'EXPORTE *bien plus de vin qu'il ne s'en importe.*

— **Antonymes.** Importer et réimporter.

EXPORTEUR s. m. (èk-spor-teur). Se dit quelquefois pour EXPORTATEUR.

EXPOSANT (èk-spo-zan) part. prés. du v. Exposer :

J'ai voulu, devant vous *exposant* mes remords,
Par un chemin plus lent descendre chez les morts.

RACINE.

EXPOSANT, ANTE adj. (èk-spo-zan, an-te — rad. *exposer*). Qui a fait admettre de ses produits dans une exposition publique : *Les industriels, les agriculteurs* EXPOSANTS. *Les artistes* EXPOSANTS.

— Substantiv. Personne qui a fait admettre de ses produits dans une exposition publique : *Les* EXPOSANTS *sont admis gratuitement à visiter l'exposition.*

— Pratiq. Personne qui énonce ses prétentions dans une requête judiciaire ou administrative : *L'*EXPOSANT *nie la prescription.*

— s. m. Algèbre. Signe qui indique la puissance à laquelle est élevée une quantité, et que l'on écrit à droite, un peu au-dessus de cette quantité : *On additionne les* EXPOSANTS *pour multiplier une lettre élevée à une puissance par cette même lettre élevée à une autre puissance ou à la même.* (Condill.)

— Mar. Volume de la partie du navire lége, qui s'immerge lorsqu'on le charge : L'EXPOSANT *de charge s'évalue en mètres cubes; en le multipliant par* 1,026 *kilogrammes, poids de* 1 *mètre cube d'eau de mer, on a le poids exact de la charge.*

— Gramm. *Exposants de rapports*, Nom donné aux prépositions par quelques grammairiens.

— **Encycl.** Mathém. On nomme *puissance* d'un nombre le produit de plusieurs facteurs égaux à ce nombre; la seconde, la troisième puissance d'un nombre sont les produits de deux, de trois nombres égaux à ce nombre.

La seconde et la troisième puissance prennent souvent les noms de *carré* et de *cube* du nombre considéré.

On abrège la notation des puissances d'un nombre en indiquant, par un chiffre placé à sa droite, dans l'interligne supérieur, le nombre de fois qu'il doit être pris comme facteur :

$$3 \times 3 \times 3 \times 3 \quad \text{s'écrit} \quad 3^4.$$

Ce nombre 4 est, dans l'exemple ci-dessus, l'*exposant* de la puissance.

La multiplication de deux puissances différentes d'un même nombre se fait en ajoutant simplement les *exposants.* Ainsi

$$3^4 \times 3^5 = 3^9,$$

parce que, d'une part,

$$3^4 = 3 \times 3 \times 3 \times 3;$$

que, d'ailleurs,

$$3^5 = 3 \times 3 \times 3 \times 3 \times 3,$$

et que, par conséquent,

$$3^4 \times 3^5 = (3 \times 3 \times 3 \times 3) \times (3 \times 3 \times 3 \times 3 \times 3)$$
$$= 3 \times 3 \times 3 \times 3 \times 3 \times 3 \times 3 \times 3 \times 3 = 3^9.$$

Si l'on avait à multiplier deux produits de facteurs dont quelques-uns fussent communs, on pourrait indiquer le résultat en transcrivant chacun des facteurs communs qu'on affecterait d'un *exposant* égal à la somme de ceux dont il était affecté dans les deux produits donnés, et plaçant à la suite les facteurs non communs.

Il est important de remarquer que, pour appliquer ces règles, il faut toujours considérer un facteur simple comme affecté de l'*exposant* 1.

La multiplication des puissances d'un même nombre se ramenant à l'addition des *exposants* de ces puissances, la division de deux puissances, qui est l'opération inverse, se ramènera à la soustraction des *exposants*, qui est l'inverse de l'addition. Ainsi

$$3^9 : 3^4 = 3^{9-4} = 3^5.$$

Plus généralement

$$a^m : a^n = a^{m-n}.$$

— *Exposants négatifs.* La soustraction devenant impossible dans le cas où l'*exposant* serait plus élevé au diviseur qu'au dividende, cette dernière règle serait sujette à exceptions; on ne pourrait donc pas l'appliquer lorsque les deux *exposants* seraient, ou inconnus, ou non définis encore. Le quotient $a^m : a^n$ devrait s'écrire a^{m-n} dans le cas où m serait plus grand que n, et $\frac{1}{a^{n-m}}$ dans le cas contraire.

Pour éviter la discussion préalable de l'alternative, discussion qui, d'ailleurs, ne serait pas toujours possible, on a imaginé d'écrire, dans tous les cas, le quotient sous la forme a^{m-n}, en convenant que, lorsque n serait plus grand que m, cette expression aurait le sens de $\frac{1}{a^{n-m}}$.

Telle est l'origine des *exposants* négatifs.

D'après cette convention, $\frac{a^3}{a^7}$ se formulera sous le symbole de a^{3-7} ou a^{-4}, qui aura le même sens que $\frac{1}{a^4}$.

Pour rendre pratique cette notation nouvelle, il faut revenir sur les règles relatives au calcul des puissances, afin de rechercher les nouvelles formules que devraient recevoir les énoncés de ces règles, lorsque les puissances seraient indiquées par des *exposants* négatifs.

Les puissances négatives n'étant que les mêmes puissances positives des inverses des nombres qui en seront affectés, les calculs porteront toujours sur ces puissances positives, et les résultats qu'ils auront fournis ne seront formulés, conformément à la notation nouvelle, qu'après avoir été intégralement obtenus; il ne s'agira donc ni d'interpréter en aucune façon le signe qui précède l'*exposant* négatif, ni, encore moins, de soumettre les combinaisons d'*exposants* négatifs à des raisonnements qui, forcément, manqueraient de base, mais seulement de former *à posteriori* des énoncés propres à se fixer dans la mémoire, en réduisant le plus possible le nombre des cas distincts par l'emploi de mots nouveaux dont le sens ne pourra jamais être douteux.

— *Multiplication.* Soit d'abord à multiplier a^m par a^{-p}.

$$a^m \times a^{-p} = \frac{a^m}{a^p},$$

c'est-à-dire, d'après la notation convenue,

$$a^m \times a^{-p} = a^{m-p};$$

de sorte que la multiplication se fera encore par l'addition des *exposants*, si, par ajouter un nombre négatif, on entend en retrancher la valeur absolue; la soustraction, d'ailleurs, devant donner un nombre positif ou négatif, selon que le nombre à soustraire serait plus petit ou plus grand que le nombre dont on doit le soustraire.

De même

$$a^{-m} \times a^{-p} = \frac{1}{a^m} \times \frac{1}{a^p} = \frac{1}{a^{m+p}},$$

c'est-à-dire, d'après la notation convenue,

$$a^{-m} \times a^{-p} = a^{-(m+p)};$$

de sorte que la multiplication se fera encore par l'addition des *exposants*, si, par ajouter deux nombres négatifs, on entend former un nombre négatif dont la valeur absolue soit la somme des valeurs absolues de ces nombres.

— *Division.* Soit d'abord à diviser a^m par a^{-p}.

$$a^m : a^{-p} = a^m : \frac{1}{a^p} = a^m \times a^p = a^{m+p}.$$

La division se fera donc encore par la soustraction des *exposants*, si, par retrancher un nombre négatif, on entend ajouter la valeur absolue de ce nombre.

Soit, en second lieu, à diviser a^{-m} par a^p.

$$a^{-m} : a^p = \frac{1}{a^m} : a^p = \frac{1}{a^m} \times \frac{1}{a^p}$$
$$= \frac{1}{a^{m+p}} = a^{-(m+p)}.$$

L'*exposant* du diviseur aura donc encore été retranché de l'*exposant* du dividende.

Enfin, soit à diviser a^{-m} par a^{-p}.

$$a^{-m} : a^{-p} = \frac{1}{a^m} : \frac{1}{a^p} = \frac{1}{a^m} \times a^p = a^{p-m}.$$

L'*exposant* du diviseur aura donc encore été retranché de celui du dividende, si, par retrancher un nombre négatif, on entend en ajouter la valeur absolue.

— *Puissances superposées.* Soit d'abord a^m à élever à la puissance $(-p)$.

$$(a^m)^{-p} = \frac{1}{(a^m)^p} = \frac{1}{a^{mp}} = a^{-mp}.$$

L'élévation à une nouvelle puissance se fera donc par la multiplication des *exposants* superposés, si, par multiplier deux nombres, l'un positif, l'autre négatif, on entend former un nombre négatif qui soit le produit des valeurs absolues de ces nombres.

Soit, en second lieu, a^{-m} à élever à la puissance $(-p)$.

$$(a^{-m})^{-p} = \left(\frac{1}{a^m}\right)^{-p} = \frac{1}{\left(\frac{1}{a^m}\right)^p} = \frac{1}{\frac{1}{a^{mp}}} = a^{mp}.$$

L'élévation se fera donc encore, dans ce cas, par la multiplication des *exposants* des puissances superposées, si, par multiplier deux nombres négatifs entre eux, on entend former le produit des valeurs absolues de ces nombres.

Comme on voit, l'usage des *exposants* négatifs, moyennant de simples conventions de langage, permet de ramener les unes aux autres des formules qui, autrement, auraient dû être notées différemment. La simplification qui en résulte a une très-grande importance.

— *Exposants fractionnaires.* Lorsqu'un radical porte sur une puissance, on peut supprimer les facteurs communs à l'*exposant* et à l'indice, et, par conséquent, diviser l'*exposant* par l'indice lorsque la division est possible.

Dans le cas où la division est possible,

$$\sqrt[n]{a^m} = a^{\frac{m}{n}};$$

on a adopté cette forme pour tous les cas, quels que soient les nombres m et n.

Le calcul des *exposants* fractionnaires est, d'ailleurs, soumis aux mêmes règles que celui des *exposants* entiers.

Ainsi

$$a^{\frac{m}{n}} \times a^{\frac{p}{q}} = \sqrt[n]{a^m} \times \sqrt[q]{a^p} = \sqrt[nq]{a^{mq}} \times \sqrt[nq]{a^{np}}$$
$$= \sqrt[nq]{a^{mq} \times a^{np}} = \sqrt[nq]{a^{mq+np}}$$
$$= a^{\frac{mq+np}{nq}} = a^{\frac{m}{n}+\frac{p}{q}};$$

c'est-à-dire que la multiplication se fait encore par l'addition des *exposants*.

De même

$$\left(a^{\frac{m}{n}}\right)^{\frac{p}{q}} = \sqrt[q]{\left(\sqrt[n]{a^m}\right)^p} = \sqrt[q]{\sqrt[n]{a^{mp}}} = \sqrt[nq]{a^{mp}}$$
$$= a^{\frac{mp}{nq}} = a^{\frac{m}{n}\times\frac{p}{q}}.$$

Ainsi, l'élévation à une nouvelle puissance fractionnaire d'une puissance fractionnaire déjà formée se fait encore par la multiplication des *exposants*.

La règle se conserve aussi pour la division; ainsi

$$a^{\frac{m}{n}} : a^{\frac{p}{q}} = \sqrt[n]{a^m} : \sqrt[q]{a^p} = \sqrt[nq]{a^{mq}} . \sqrt[nq]{a^{np}}$$
$$= \sqrt[nq]{\frac{a^{mq}}{a^{np}}} = \sqrt[nq]{a^{mq-np}}$$
$$= a^{\frac{mq-np}{nq}} = a^{\frac{m}{n}-\frac{p}{q}}.$$

Dans cette expression, mq pourrait être moindre que np; l'*exposant* serait alors fractionnaire et négatif.

Mais l'interprétation de ce nouveau symbole se ferait par la combinaison des principes posés précédemment.

$$a^{-\frac{u}{v}} \text{ signifie } \frac{1}{a^{\frac{u}{v}}}, \text{ ou } \frac{1}{\sqrt[v]{a^u}}, \text{ ou } \sqrt[v]{\frac{1}{a^u}}.$$

Ces *exposants* fractionnaires negatifs sont soumis aux mêmes règles que les *exposants* entiers; ainsi

$$a^{-\frac{m}{n}} \times a^{-\frac{p}{q}} = \frac{1}{a^{\frac{m}{n}}} \times \frac{1}{a^{\frac{p}{q}}} = \frac{1}{a^{\frac{m}{n}} \times a^{\frac{p}{q}}}$$
$$= \frac{1}{a^{\frac{m}{n}+\frac{p}{q}}} = a^{-\left(\frac{m}{n}+\frac{p}{q}\right)}.$$

De même

$$\left(a^{-\frac{m}{n}}\right)^{-\frac{p}{q}} = \frac{1}{\left(\frac{1}{a^{\frac{m}{n}}}\right)^{\frac{p}{q}}} = \frac{1}{\frac{1}{a^{\frac{mp}{nq}}}} = a^{\frac{mp}{np}}.$$

— *Exposants imaginaires.* Enfin les *exposants* imaginaires eux-mêmes reçoivent un sens parfaitement net de l'introduction de nouvelles idées; mais ce ne serait pas ici le lieu d'en parler. V. EXPONENTIELLE, LOGARITHME, INTÉGRALE, PÉRIODE.

EXPOSÉ, ÉE (èk-spo-zé) part. passé du v. Exposer. Mis en vue, offert aux regards du public : *Des objets* EXPOSÉS *en vente. Un tableau* EXPOSÉ *chez un marchand. Un mort* EXPOSÉ *sur un lit de parade. Le corps de Henri V fut* EXPOSÉ *à Saint-Denis comme celui d'un roi de France, et ensuite à Westminster, parmi ceux d'Angleterre.* (Volt.) *Le corps de Démétrius demeura trois jours* EXPOSÉ *sur la place du marché.* (Mérimée.) ‖ Placé dans un lieu d'exposition solennelle et publique : *Tous les tableaux* EXPOSES *ne sont pas des chefs-d'œuvre. Les fleurs* EXPOSÉES *cette année étaient remarquables.*

— Se dit d'un enfant abandonné par ses parents ou par ceux qui ont mission de les remplacer : *Moïse fut* EXPOSÉ *sur le Nil.*

— Par ext. Donné en proie : *Des chrétiens* EXPOSÉS *aux bêtes.* ‖ Mis ou se trouvant dans le cas de souffrir un mal : *Etre* EXPOSÉ *à la mort, à un grand danger. Etre* EXPOSÉ *à la critique, à la raillerie. Etre* EXPOSÉ *à périr, à souffrir des insultes. Cette ville est* EXPOSÉE *aux insultes de l'ennemi. Ce pays est* EXPOSÉ *aux inondations. L'amour est comme les maladies épidémiques : plus on les craint, plus on y est* EXPOSÉ. (Chamfort.)

— Par anal. Livré, soumis à une influence déterminée : *Des plantes* EXPOSÉES *à l'air. Des jambons* EXPOSÉS *à la fumée. Des tableaux* EXPOSÉS *à l'humidité. Des meubles* EXPOSÉS *à la pluie. Une maison* EXPOSÉE *aux quatre vents.*

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil *exposé*,
Six forts chevaux tiraient un coche.
LA FONTAINE.

‖ Tourné du côté de : *Une façade* EXPOSÉE *au nord. Un mur* EXPOSÉ *au midi.*

— Fig. Accessible, visible, facile à connaître : *Une conduite* EXPOSÉE *à tous les yeux. Les actions des grands sont* EXPOSÉES *aux regards du public. Plus on est* EXPOSÉ *aux regards publics, plus on doit à son rang le spectacle d'une vie pure.* (Mass.) *C'est être véritablement honnête homme que de vouloir être toujours* EXPOSÉ *à la vue des honnêtes gens.* (La Rochef.) ‖ Enoncé en détail, développé : *Un fait nettement* EXPOSÉ. *Des raisons* EXPOSÉES *avec habileté. Une cause mal* EXPOSÉE. *Une théorie* EXPOSÉE *avec lucidité. La force est dans la raison tranquillement* EXPOSÉE. (Boss.) *Toute idée extrêmement utile, si elle ne peut être* EXPOSÉE *en des termes fort simples, sera nécessairement méprisée en France.* (H. Beyle.)

— Liturg. Mis en vue pour être offert à la vénération des fidèles : *Le saint sacrement* EXPOSÉ. *Des reliques* EXPOSÉES.

— Jurispr. Qui a subi la peine de l'exposition publique : *C'est aujourd'hui que les condamnés ont été* EXPOSÉS.

EXPOSÉ s. m. (èk-spo-zé — rad. *exposer*). Exposition, développement, énoncé, état, compte rendu : EXPOSÉ *net et succinct. Faire l'*EXPOSÉ *des faits, des motifs, des voies et moyens. Faire l'*EXPOSÉ *d'une situation financière. La critique littéraire n'est plus que l'*EXPOSÉ *des formes diverses de la beauté.* (Renan.)

— **Syn. Exposé, exposition.** L'*exposé* est considéré sous le point de vue unique des choses qu'il raconte, qu'il énumère. L'*exposition* se rapporte davantage à la manière dont elle est faite. Un *exposé* est vrai ou faux, fidèle ou infidèle, court, quand il contient peu de faits; une *exposition* est élégante, vive, fleurie, lumineuse, courte, quand on s'y abstient de toute parole inutile.

EXPOSER v. a. ou tr. (èk-spo-zé — Ce mot, qui est formé étymologiquement du préfixe *ex* et de *poser*, répond par le sens au latin *exponere*, dont le participe *expositus* a produit directement *exposer*. Le plus ancien français disait *espondre*, tiré directement de *exponere*, formé lui-même de *ex*, hors, et *ponere*, mettre). Mettre en vue, placer dans un endroit public pour attirer les regards : EXPOSER *des marchandises dans un étalage. A Paris, l'on* EXPOSE *les morts sous les portes des maisons.* ‖ Placer dans un lieu d'exposition publique : EXPOSER *des tableaux, des statues.* EXPOSER *des machines.* EXPOSER *des bestiaux, des produits agricoles.* ‖ Faire subir la peine de l'exposition : EXPOSER *un criminel.*

— Abandonner dans un lieu public, en parlant d'un enfant : *Une mère qui* EXPOSE *son enfant n'est guère moins coupable que celle qui le tue.*

— Par ext. Livrer en proie : EXPOSER *des martyrs aux bêtes.* ‖ Mettre sous le coup probable ou possible d'un mal; mettre en péril : EXPOSER *à la mort.* EXPOSER *à la damnation éternelle.* EXPOSER *aux plus cruelles souffrances.* EXPOSER *à de terribles dangers.* EXPOSER *au mépris.* EXPOSER *sa vie, sa fortune, sa réputation. Il est d'une extrême imprudence d'*EXPOSER *toute sa fortune sans déployer en même temps toutes ses forces.* (Machiavel.) *Ah! qu'il est heureux le jour où l'on* EXPOSE *sa vie pour l'unique ami dont notre âme a fait choix!* (Mme de Staël.)

— Par anal. Livrer, soumettre à l'influence de : EXPOSER *des plantes au soleil, du linge à la pluie.* EXPOSER *ses membres au grand air.* EXPOSER *des ouvriers à la pluie.* EXPOSER *un enfant à la rigueur du froid.* ‖ Tourner, orienter du côté de : EXPOSER *une façade au nord, au midi.* ‖ Enoncer, développer, faire connaître par la parole : *En toutes choses, il importe de bien* EXPOSER *les usages avant de montrer les abus.* (J.-J. Rouss.)

Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'*expose*.
BOILEAU.

— Liturg. *Exposer le saint sacrement, Exposer des reliques*, Les placer en vue pour les offrir à la vénération des fidèles.

S'exposer v. pr. Etre exposé : *En voyant ce qui* S'EXPOSE, *on devine aisément ce qui se refuse chaque année au palais des Champs-Elysées. Les vêtements doivent* S'EXPOSER *à l'air très-fréquemment.*

— Se mettre dans le cas de souffrir certaines atteintes, certains inconvénients, d'endurer certains maux : S'EXPOSER *au feu de l'ennemi.* S'EXPOSER *à un danger de mort.* S'EXPOSER *à perdre sa fortune. La femme qui accepte d'un homme des présents contracte une dette qu'elle* S'EXPOSE *à payer de sa personne.* (Mlle de Lespinasse.)

Qui *s'expose* au péril veut y trouver sa perte.
CORNEILLE.

. . . Des humains presque les quatre parts
S'exposent hardiment au plus grand des hasards.
LA FONTAINE.

— Absol. Se mettre en péril, exposer sa vie : *Celui qui* S'EXPOSE *volontairement n'a à se plaindre de personne s'il vient à succomber.*

Les uns à *s'exposer* trouvent mille délices;
Moi, j'en trouve à me conserver.
MOLIÈRE.

EXPOSITION s. f. (èk-spo-zi-si-on — rad. *exposer*). Action d'exposer, de mettre en vue, d'offrir aux regards du public : *L'*EXPOSITION *des marchandises dans les étalages. L'*EXPOSITION *d'un mort sur un lit de parade.* ‖ Action d'exposer solennellement aux yeux du public des objets de diverses natures rassemblés dans un lieu spécial : *L'*EXPOSITION *des beaux-arts. L'*EXPOSITION *de l'industrie. L'*EXPOSITION *d'agriculture, d'horticulture. L'*EXPOSITION *universelle de* 1867.

— Action d'abandonner un enfant dans un lieu public : *Comme malgré les* EXPOSITIONS *d'enfants, le peuple augmente toujours à la Chine, il faut un travail infatigable pour faire produire aux terres de quoi le nourrir.* (Montesq.) *L'*EXPOSITION *des enfants nouveau-nés a existé chez un grand nombre de peuples barbares.* (A. Maury.)

— Par ext. Orientation, situation par rapport aux points cardinaux : *L'*EXPOSITION *au midi est indispensable pour une serre chaude.*

— Récit circonstancié, narration; développement raisonné, explication, commentaire : *Faire l'*EXPOSITION *d'un fait, d'une cause. La simple* EXPOSITION *du fait suffit souvent pour condamner le coupable dans l'esprit des auditeurs. La définition d'une science ne consiste que dans l'*EXPOSITION *détaillée des choses dont cette science s'occupe.* (D'Alemb.) *Il faut, dans l'*EXPOSITION, *comme dans la recherche de la vérité, commencer par les idées les plus faciles.* (Condill.)

— Littér. Partie d'une œuvre littéraire dans laquelle on fait connaître le sujet, on expose les diverses circonstances dont on veut débarrasser tout d'abord la marche de l'action ou des idées : *L'*EXPOSITION *d'un poème épique, d'une tragédie. L'*EXPOSITION *doit avant tout être courte et claire. Il me semble que, dans une tragédie, il faut que le dénoûment soit contenu dans l'*EXPOSITION *comme dans son germe.* (Volt.)

— Liturg. Cérémonie qui consiste à laisser quelque temps en vue des fidèles un objet qu'on veut offrir à leur vénération : EXPOSITION *de reliques.* EXPOSITION *du saint sacrement.*

— Jurispr. Peine infamante qui consistait à offrir le condamné aux regards du public, pendant un certain temps, dans un lieu préparé pour cela : EXPOSITION *par effigie. Les* EXPOSITIONS *se faisaient généralement sur la place du lieu où le crime avait été commis.*

— **Syn. Exposition, exposé.** V. EXPOSÉ.

— **Encycl.** COUP D'ŒIL SUR LES DIVERSES EXPOSITIONS. Le lecteur ne s'attend pas à rencontrer ici des détails minutieux sur chacune des *expositions* françaises et étrangères. Nous nous contenterons d'un coup d'œil général, réservant les détails pour l'*exposition* universelle de 1867. Les *expositions* industrielles sont d'origine toute moderne, et la France leur a donné naissance, avec la liberté du travail, dont elles se sont trouvées l'expression la plus élevée. Avant la transformation sociale de 1789, avec le système des maîtrises et des jurandes, comme il ne pouvait être question de dévoiler tout ou partie d'une industrie, d'un métier et surtout d'une invention, la plupart des intérêts, pour ne pas dire tous, s'opposaient à la publicité si complète d'une *exposition*. Depuis lors, au contraire, cette nécessité d'échanger les idées et les choses, de les comparer, de les perfectionner, est devenue partie intégrante de notre vie sociale. En outre, les découvertes si admirables du XIXe siècle en mécanique, en physique, en chimie, ont tellement modifié, avec les moyens de locomotion, tous nos besoins, même les plus ordinaires, qu'il n'est pas surprenant de voir se réunir dans une même enceinte des produits similaires et des intérêts contraires, dont le rapprochement conduit pourtant au mieux et à la perfectibilité.

Un historien grec du IIe siècle, Athénée, rapporte que, sous Ptolémée Philométor, il fut donné une fête pompeuse où ce pharaon avait fait exposer, par les marchands de Thèbes et de Memphis, tout ce que l'Egypte produisait de plus luxueux. A partir de cette époque reculée jusqu'aux foires du moyen âge et de la Renaissance, on ne retrouve que bien rarement quelque chose qui ressemble à une réunion des produits industriels d'une cité ou d'une nation. Quelquefois, lors du passage d'un souverain, les marchands ornaient la façade de leurs maisons de riches étoffes ou de pièces d'orfèvrerie; mais là se bornaient les *expositions* publiques industrielles.

En cette matière, comme dans bien d'autres branches de l'entendement humain, il fallait peut-être la commotion de la fin du XVIIIe siècle pour secouer la torpeur universelle. L'Angleterre nous avait bien précédés dans le mouvement commercial et industriel, et d'autres nations avaient aussi possédé un haut degré de civilisation; mais le système protectionniste et l'esprit local arrêtaient tout essor. La France, au contraire, qui enfanta dans une grande Révolution la liberté du monde, fut aussitôt portée à octroyer largement à tous ce qu'elle produit de beau et d'utile. Aussi, durant l'une des fêtes qui eurent lieu sous le Directoire, on conçut l'idée de convier les industriels à y apporter leur concours, en exposant publiquement ce qu'ils possédaient de plus remarquable. François de Neufchâteau, alors chargé des affaires intérieures, mit tout en œuvre pour organiser brillamment cette première *exposition* de l'industrie française, sur le point même où se donnait la fête, dont le temple de l'Industrie était le centre. Il fut décidé que les industriels les plus méritants recevraient une récompense.

Les derniers jours de l'an VI virent donc se réunir un noyau de cent dix exposants, qui devait rapidement grossir, pour atteindre à des proportions gigantesques. L'élan était donné, et cette joute pacifique (de treize jours, avec un éclairage le soir), où il n'y avait pourtant que bien peu de produits qui fussent représentés d'une manière complète, fit aussitôt sentir que renouveler ces luttes serait un stimulant puissant pour notre industrie nationale, qui arriverait ainsi à combattre les manufactures étrangères, dont il fallait se passer à tout prix. En l'an IX, trente-huit départements figurèrent à une seconde *exposition*, et, parmi eux, cinq étaient fort éloignés de Paris, car, après 1815, ils se trouvèrent détachés du territoire français. L'année suivante, le nombre des départements exposants s'éleva à 73, dont 12 avaient été récemment annexés, et le chiffre des exposants se trouva quintuplé en quatre ans.

A la suite des événements de 1830, des principes de plus en plus libéraux permirent aux trois *expositions* de 1834, de 1839 et de

1844 de montrer tout le parti que l'on pouvait tirer des idées fécondes et des inventions qui surgissaient chaque jour plus nombreuses.

Après la révolution de 1848, le gouvernement français résolut de donner aux *expositions* de l'industrie un éclat inaccoutumé; on y convia l'agriculture, l'Algérie et les colonies. Enfin, en 1849, à côté des producteurs riches d'intelligence et de capitaux, on vit, pour la première fois, l'ouvrier habile recevoir, à son tour, la récompense que lui méritaient sa coopération active et ses industrieux perfectionnements. Cette distribution des récompenses fut elle-même entourée d'une grande solennité.

Après cette dernière épreuve d'une *exposition* gouvernementale, ce fut l'Angleterre qui, à son tour, se chargea de compléter tout ce qui avait été fait par la mise à exécution du hardi projet de réunir dans une vaste enceinte les produits industriels ou artistiques de tous les peuples de la terre. Là, ce fut une organisation toute spéciale et sans précédents d'aucune sorte. Les différents Etats durent se mettre en rapport et créer, de toutes pièces, une sorte d'administration obligée de faire face aux difficultés d'une œuvre aussi gigantesque. Les promoteurs de cette entreprise, qui se tentait avec des capitaux particuliers, adoptèrent, comme règle absolue, la perception d'un droit d'entrée sur le visiteur, perception légitime, car elle laisse supporter les frais de l'*exposition* à ceux-là seuls qui en étudient les produits. Ce droit d'entrée donne même une plus haute valeur au savoir qu'on y acquiert, le savoir étant toujours proportionné à la peine qu'il coûte.

A l'*Exposition* de 1851, les nations apportèrent au palais de Cristal tout ce que les sciences mécaniques et physiques avaient produit de plus parfait comme puissance et comme précision; aussi est-ce de là que l'on peut faire dater l'âge des machines, déjà plus grand et plus fécond en magnifiques résultats que bien des siècles passés.

De cette première épreuve d'une *Exposition* universelle sont sorties aussitôt toutes les modifications d'un régime douanier dont les barrières se voient abaissées chaque jour davantage. L'impulsion donnée a ouvert le champ à la libre concurrence et au libre échange, qui, en effaçant le monopole, augmente la moyenne du bien-être.

Après la Grande-Bretagne ce fut au tour des Etats-Unis à convier chez eux les jouteurs infatigables de l'industrie. Simultanément, la ville de Dublin avait son *exposition* rétrospective. L'année d'après, plusieurs villes et plusieurs Etats se préparaient à notre grande *Exposition* de 1855, qui devait encore dépasser l'éclat de l'*exposition* anglaise. A notre gloire, on vit, en 1855, la France recevoir chez elle tout ce que l'Europe occidentale comptait de plus illustre dans les arts et dans les sciences industrielles, tandis qu'elle avait toutes ses forces militaires engagées en Orient.

Après 1855, chaque année a ramené de nouvelles *expositions*, dont les résultats sont de réunir, soit différents peuples, soit différentes contrées, soit les industries locales; de stimuler et d'activer la production, tout en conduisant à une décentralisation plus complète. Après l'*exposition* universelle britannique de 1862, la France a voulu de nouveau faire appel à la concorde, en réunissant à Paris, dans une *exposition* de, plus en plus complète, toutes les productions du globe.

Enfin, nous voilà arrivés à la grande *exposition* universelle de 1867.

De même qu'il n'y a dans l'histoire de tous les peuples qu'une prison qui se nomme la *Bastille*, une réforme religieuse qui s'appelle la *Réforme*, qu'une révolution politique qui s'appelle la *Révolution*... : de même aussi, parmi toutes les *expositions* connues, il n'y en a qu'une qui s'appelle, et qui, peut-être, s'appellera toujours l'*Exposition* : c'est celle de 1867.

C'est le 22 juin 1863 que fut promulgué le décret impérial relatif à son organisation. « Il importe, disait M. Rouher dans le rapport qui précéda ce décret, que l'avis de cette *Exposition* soit immédiatement publié, afin que tous les producteurs, y compris ceux des nations les plus éloignées, aient le temps de s'y préparer. ».

Un second décret, rendu sur la proposition de M. Béhic, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, parut le 1er février 1865. Il instituait une commission, composée de 41 membres choisis par l'empereur, chargée de surveiller et de diriger les travaux. A cette commission on adjoignit plus tard 19 membres, représentant les souscripteurs du *capital de garantie*.

Ce capital de garantie, fourni par une compagnie de souscripteurs appartenant au gros commerce, s'élevait à 8 millions de francs. L'État et la ville de Paris y ajoutaient chacun 6 millions : ce qui faisait en tout la somme ronde de 20 millions de francs reconnue nécessaire pour préparer et aménager le local destiné à l'*Exposition*.

Le premier point sur lequel portèrent les délibérations de la commission fut le choix de ce local. Après de longues discussions, elle arrêta ses vues sur le Champ-de-Mars, comme offrant les meilleures conditions pour l'installation et l'exécution de l'œuvre grandiose qui était projetée. « Mais comme cet emplacement était depuis longtemps affecté aux revues et aux manœuvres de la garnison de Paris; comme le ministre de la guerre montrait la plus grande répugnance à s'en dessaisir; comme, d'un autre côté, on se persuada que le nouveau palais, quelque immense qu'il pût être, serait encore insuffisant pour les *expositions* suivantes, et qu'ainsi un terrain utile resterait éternellement encombré d'un bâtiment inutile; à cause de tout cela, on décida que les constructions élevées au Champ-de-Mars ne seraient que temporaires, et qu'elles disparaîtraient après la clôture de l'*Exposition*, pour rendre au terrain sa destination primitive. » (L. Figuier.)

Le terrain du Champ-de-Mars, ajoute l'auteur que nous venons de citer, fut livré, le 25 septembre 1865, à la commission impériale. Les travaux de substruction et de canalisation durèrent six mois, et, le 3 avril 1866, le premier pilier de la charpente en fer se dressait sur le sol. Vers la fin de 1866, la construction était terminée, et les exposants commençaient leur aménagement intérieur. En quatorze mois, on avait fait ·

350,000 mètres carrés de terrassements;
7 kilomètres d'égouts;
5 kilomètres 1/2 de galeries d'aérage;
50,000 mètres carrés de maçonneries de diverses natures.

On avait posé :

13,000,000 de kilogr. de fer et de tôle;
1,500,000 kilogr. de fonte;
6 hectares de zinc pour couverture;
6 hectares de verre à vitre, etc, etc

L'ingénieur en chef des titans qui exécutèrent tous ces travaux est M. Krantz. M. Kaempfen décrivait ainsi le résultat de ces travaux : « Le Champ-de-Mars n'est plus qu'un nom et un souvenir. Le désert est devenu le lieu le plus fréquenté du monde, mieux que cela, le monde entier lui-même. L'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Océanie, avec leurs types humains, leurs animaux, leurs plantes, leurs minéraux, leurs produits naturels, leur industrie, leurs sciences, leurs beaux-arts, tiennent dans ces 40 hectares. Un nombre prodigieux d'édifices de toutes formes, de tous les styles et de tous les temps, surgissant du milieu des arbres et des charmilles; des dômes, des clochers, des cheminées de hauts fourneaux, des tours, des phares, des coupoles, des minarets se détachant sur le ciel; de grandes masses vertes que couronnent les resplendissantes verrières des jardins d'hiver; au centre de cette confusion, l'arc d'une énorme ellipse : voilà ce que, de loin et à vol d'oiseau, l'œil aperçoit à l'endroit où fut le Champ-de-Mars. Ce tout, si étrangement divers, c'est l'*Exposition* universelle, la Mecque du grand pèlerinage de tous les peuples de la terre, en 1867. »

Pour rendre agréable le séjour de cette ville cosmopolite, vraie miniature de l'univers, il y fallait de l'air et de l'eau. Des travaux, devant lesquels eussent reculé les Romains, ont sillonné tout le sol du Champ-de-Mars, s'étendant à travers le pont d'Iéna et le Trocadéro, pour assurer le fonctionnement et la vie à cette éphémère création. L'air, pompé à l'extérieur, dans les jardins, était amené, à travers 7 kilom. de galeries souterraines, sous le plancher du palais, d'où, par des bouches grillées, il se répandait dans toutes les parties de l'édifice et y entretenait une ventilation douce et fraîche.

Ces mêmes galeries souterraines servaient à amener l'eau et le gaz. Il fallait de l'eau pour les machines, pour les bassins, pour les fontaines, les jardins, les fleurs, pour les cascades, pour l'arrosage, etc. Cinq pompes vigoureuses, placées sur la berge de la Seine, y puisaient le liquide, et le refoulaient, partie dans le lac où se mirait le grand phare, partie dans un château d'eau dissimulé sous l'apparence d'une tour en ruine. Au même service était affectée la gigantesque et bruyante machine du *Friedland*.

Ces pompes et cette machine ne desservaient que la partie basse du Champ-de-Mars. La partie haute était desservie par les réservoirs des eaux de la ville établis sur les hauteurs du Trocadéro, à 35 mètres au-dessus du sol qu'elles devaient approvisionner. Ces eaux descendaient, par une conduite de 35 centimètres, placée sous le trottoir du pont d'Iéna, avec une force d'impulsion telle que leur pression était suffisante pour élever jusqu'à la plate-forme du palais le célèbre *ascenseur* de M. Edoux.

On sait qu'autrefois le Champ-de-Mars était un marais. Le sol, posé sur une couche de glaise, retient encore aujourd'hui les eaux pluviales et se couvre de temps en temps de flaques liquides et boueuses. Dans l'impossibilité où l'on était d'arriver à une dessiccation complète, on eut l'heureuse idée de transformer en embellissement ce qui menaçait d'être un inconvénient. Les eaux que le sol n'absorbait pas contribuèrent à alimenter le lac au milieu duquel s'élevait le grand phare.

Après l'air et l'eau, il fallait encore donner au Champ-de-Mars la lumière nécessaire à éclairer, pendant les longues heures du soir, les plaisirs et les distractions de toutes sortes qui étaient projetés, mais dont plusieurs manquèrent au programme. L'intérieur du palais restait, la nuit, dans l'obscurité; mais, dans le parc environnant, les cafés, les concerts, les cercles, les théâtres, etc..., étaient ouverts jusqu'à minuit, heure de la fermeture générale. Un tuyau de 52 centimètres de diamètre amenait dans le parc le gaz fourni par les usines de Grenelle. De là, il se répandait dans tous les becs d'éclairage, après avoir formé, par tous ces embranchements, une canalisation de 11,000 mètres de longueur.

La police intérieure de l'*Exposition* était faite par 553 sergents de ville, 52 agents du service secret, 29 brigadiers et 110 gardes de Paris. Pendant toute la durée de la nuit, une ronde de 100 gardes, munis de lanternes sourdes, parcourait les diverses allées du palais. Plusieurs événements justifièrent l'utilité de ces précautions.

L'emplacement occupé par tous les services de l'*Exposition* embrassait une superficie totale de 642,520 mètres carrés, dont 417,520 mètres au Champ-de-Mars, et 225,000 dans l'île de Billancourt.

Le palais de l'*Exposition* occupait, à lui seul, une superficie de 151,751 mètres carrés au milieu du Champ-de-Mars. Il n'était composé que d'un rez-de-chaussée, et figurait une sorte d'ellipse dont le grand axe, dirigé du pont d'Iéna vers l'École militaire, avait 490 mètres de longueur; et le petit axe, de la porte Rapp à la porte de Suffren, 380 mètres. Au centre de l'édifice se trouvait un jardin central, dont le périmètre était parallèle à celui du palais, et qui mesurait 166 mètres sur 56. La construction de ce bâtiment reposait presque entièrement sur l'emploi de la tôle et du verre, matériaux qui s'édifient promptement, et qui devaient conserver encore une certaine valeur après la destruction du palais.

Avant de parler des innombrables objets qui ont figuré à cette *exposition* à jamais mémorable, nous résumons, dans le tableau suivant, les choix arrêtés par les diverses commissions de tous les pays :

TABLEAU INDIQUANT POUR CHAQUE PAYS L'ESPACE ATTRIBUÉ ET LE NOMBRE DES EXPOSANTS DANS LE PALAIS DU CHAMP-DE-MARS.

NOMS DES PAYS.	ESPACE OCCUPÉ PAR CHAQUE PAYS.	NOMBRE DES EXPOSANTS DE CHAQUE PAYS.
	Mèt. carrés.	
Empire français	63,640,88	11,645
Royaume des Pays-Bas	1,995,51	504
Grand-duché de Luxembourg	6,60	10
Royaume de Belgique	6,993,10	1,448
Royaume de Prusse et Etats de l'Allemagne du Nord	12,765,27	2,206
Grand-duché de Hesse	849,63	258
Grand-duché de Bade	622,34	222
Royaume de Wurtemberg	1,285,75	297
Royaume de Bavière	1,205,31	405
Empire d'Autriche	8,362,58	3,072
Confédération suisse	2,854,12	986
Royaume d'Espagne	1,768,37	2,071
Royaume de Portugal	765,37	1,026
Royaume de Grèce	707,37	892
Royaume de Danemark	1,016,50	283
Royaume de Suède	1,930,14	602
Royaume de Norvége		387
Empire de Russie	6,060,70	1,392
Royaume d'Italie	3,459,37	3,992
Etats pontificaux	620,41	140
Principautés roumaines	560,83	»
Empire ottoman	1,525,32	4,499
Vice-royauté d'Egypte	415,38	70
Empire chinois		72
Empire du Japon	1,447,57	»
Principauté de Liou-Kiou		24
Royaume de Siam		13
Royaume de Perse	155,50	»
Régence de Tunis	1,096,87	47
Empire du Maroc		20
Etats-Unis d'Amérique	3,944,74	778
Empire du Brésil		1,073
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	1,016,45	143
Royaume hawaïen		31
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande	21,059,87	3,609
Vestibule	2,683,14	»
Services divers internationaux	935,47	»
TOTAL	151,750,76	42,217

Sous le point de vue du classement des objets exposés, l'*Exposition* de 1867 a donné le signal d'une innovation dont le principal mérite revient au prince Napoléon, qui en avait indiqué le principe dans son rapport sur l'*Exposition* de 1855. Pour réaliser cette idée, le palais du Champ-de-Mars avait été divisé en une série de galeries concentriques et parallèles, où étaient disposés les objets de nature analogue; tandis qu'un certain nombre de voies rayonnantes, partant du jardin central, déterminaient, par leurs intersections avec les voies circulaires, la surface occupée par chaque pays. « Telle était, a dit M. H. Gautier, cette double division dont on a tant parlé, par nationalité dans un sens, par spécialité dans l'autre; permettant, au choix, l'une les études ethnographiques, l'autre les recherches technologiques; présentant ainsi les avantages des deux sortes d'*expositions* en une seule, les expositions collectives et les expositions successives. »

Les personnes qui, se fiant au sens ordinaire du mot *palais*, s'attendaient à trouver au milieu du Champ-de-Mars un monument à l'aspect imposant, aux grandes lignes architecturales, éprouvaient quelque déception à la vue de ce gigantesque colisée, à parois métalliques, soutenu, de distance en distance, par des piliers de tôle, éclairé par de larges baies cintrées, et couvert d'une toiture arrondie en forme de dôme circulaire. Cela, de loin, faisait l'effet d'un immense gazomètre.

On entrait dans le palais par 16 portes, donnant accès dans des rues auxquelles on avait donné des noms de pays : *rue de Flandres*, *rue d'Afrique*, *rue de Belgique*, *etc.* L'entrée principale, dite *Porte d'honneur*, faisait face au pont d'Iéna.

Après avoir sommairement fait connaître l'emplacement de l'*Exposition*, nous devons parler des objets exposés.

L'ensemble des services de l'*Exposition* recevait l'impulsion d'un commissariat général, dirigé par M. Le Play, siégeant à Paris et représentant, en quelque sorte, le pouvoir exécutif. Dans chaque département, il avait été institué un comité chargé de faire connaître les mesures prises par la commission impériale, de signaler les principaux artistes, manufacturiers, agriculteurs, dont l'admission à l'*Exposition* semblerait particulièrement utile à l'éclat de la solennité; de stimuler les indifférents, etc. Indépendamment de cette mission spéciale, les comités départementaux étaient chargés : 1° d'instituer une commission de savants, d'agriculteurs, de manufacturiers, de contre-maîtres, pour se livrer à une étude particulière de l'*Exposition* universelle, et pour publier un rapport sur les applications qui pourraient être faites, dans chaque département, des enseignements qu'elle aurait fournis; 2° de préparer, par voie de souscription, de cotisation, et par toutes autres mesures, la création d'un fonds destiné à faciliter la visite et l'étude de l'*Exposition* universelle aux contre-maîtres, cultivateurs et ouvriers du département, et à subvenir aux frais de publication des rapports.

Un des grands embarras de la commission, qui fut heureusement surmonté, fut de mettre un certain ordre dans l'immense quantité de produits de toute nature et de toute provenance qui furent admis. Après de longues études, s'appuyant sur la pratique des *expositions* précédentes, la commission impériale parvint à former 10 groupes, comprenant ensemble 95 classes. Voici les titres de ces dix groupes :

Groupe I : œuvres d'art (classes 1 à 5).

Groupe II : matériel et applications des arts libéraux (classes 6 à 13).

Groupe III : meubles et autres objets destinés à l'habitation (classes 14 à 26).

Groupe IV : vêtements (tissus compris) et autres objets portés par les personnes (classes 27 à 39).

Groupe V : matières premières, c'est-à-dire produits (bruts et ouvrés) des industries extractives (classes 40 à 46).

Groupe VI : instruments et procédés des arts usuels (classes 47 à 66).

Groupe VII : aliments (frais et conservés)

à divers états de préparation (classes 67 à 73).

Groupe VIII : produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture (classes 74 à 82).

Groupe IX : produits vivants et spécimens d'établissements de l'horticulture (classes 83 à 88).

Groupe X : objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale de la population (classes 89 à 95).

On a vu dans cette répartition une idée philosophique; en effet, au centre même du palais se trouvaient l'esprit, l'intelligence, la pensée, dans leurs plus belles et plus hautes manifestations, véritables foyers de chaleur et de lumière intellectuelles. Puis, à mesure qu'on s'avançait vers l'extérieur, la matière apparaissait de plus en plus, pour aboutir à la plus complète expression des besoins physiques de l'homme, c'est-à-dire à la galerie extérieure, dite des *produits alimentaires* et consacrée aux restaurants et cafés. Nous donnons pour ce qu'elle vaut cette réflexion sur le classement philosophique des objets exposés. Celui qui écrit ces lignes a vu l'*Exposition*. Il avoue n'avoir pas trouvé plus de philosophie dans le groupe II, qui contenait, par exemple, des baignoires, des clysopompes et des dentiers artificiels..., que dans le groupe VII, où des aliments exquis et des liqueurs délicieuses étaient parfois servis par les plus gracieuses mains.

Le palais ne comportait que sept galeries circulaires, dont chacune était affectée à un groupe. Par suite, trois groupes avaient leur emplacement hors de l'édifice. Le groupe VIII était relégué, partie dans le parc, partie dans l'île de Billancourt. Le groupe IX était placé dans un jardin réservé, pris sur le parc, et dans lequel on avait réalisé des merveilles de goût et d'invention. Enfin, le groupe X n'avait pas de cantonnement spécial, on le trouvait partout, dans le palais et dans le parc.

Après avoir réglé le groupement des produits, la commission impériale eut à procéder à la désignation des producteurs qui seraient admis à exposer. A cet effet, on avait formé à Paris des jurys d'admission, en nombre égal à celui des classes. Ces jurys étaient chargés d'examiner toutes les demandes des fabricants, de faire leur choix entre elles et de présenter leurs propositions d'admission à la commission impériale, qui s'était réservé de prononcer en dernier ressort. Chaque jury, connaissant l'espace attribué dans le palais aux produits de sa classe, avait à répartir cet emplacement entre les exposants qu'il proposait d'admettre. On se rend aisément compte de l'importance et de la délicatesse, et aussi des difficultés de cette mission. Les demandes d'admission affluaient; malheureusement, là, comme dans l'Evangile, s'il y eut beaucoup d'appelés, il y eut, relativement, peu d'élus. De là des regrets, des plaintes, des récriminations, dont les journaux du temps font foi. Un comité de révision, délégué par la commission impériale, fut chargé de soumettre à un contrôle sévère les propositions des jurys et de prendre connaissance des réclamations des producteurs évincés. Il n'était pas possible de prendre plus de précautions contre les surprises de la partialité ou de l'ignorance.

Nous avons comparé l'*Exposition* à une ville. Dans une ville, il faut vivre, se reposer et même un peu s'amuser. A cet effet, le promenoir, qui faisait le tour du palais, offrait la plus curieuse galerie de restaurants qui se soit jamais vue. Voici d'abord trois immenses restaurants français. Ici une habitante de la Guadeloupe, au teint bistré, à la coiffure jaune, débitait de la pâte de goyave et du rhum à l'acajou. Là, le *Café algérien*, où l'on était servi à l'africaine. Le *Café hollandais*, où le curaçao authentique était servi par des demoiselles de comptoir au casque doré, coiffé de dentelles blanches. Les *Brasseries viennoises*, dont la principale originalité consistait dans l'incontestable supériorité de la bière, qui a popularisé le nom de M. Dreher. L'*Exposition vinicole* de l'Autriche. La *Buvette suisse*, suisse surtout par le costume des servantes. Le *Café espagnol*, qui n'a pas fait fortune, malgré les gracieuses mantilles et les beaux yeux de ses Castillanes. Le petit *Café danois*, avec ses bonnes tartines et son kümmel sérieux. Le *Café suédois* : qui ne se souvient d'avoir bu du punch suédois, servi par la belle et blonde fille de Stockholm? Le *Restaurant russe*, le plus curieux et le plus original de tous, avec son aménagement moscovite, ses agiles moujiks, qui faisaient le service en longues tuniques de soie bleues, jaunes ou vertes, serrées autour de la taille par des ceintures dorées, et offraient aux amateurs du caviar, des tranches de saumon cru et autres mets russes, dont on goûtait volontiers, mais que l'on ne mangeait guère. On remarquait encore des cuisines du Maroc, de la Turquie, de la Roumanie. Cette dernière avait aussi pour ornement, à son comptoir, une belle fille qui eut, par son costume et sa beauté, un grand succès de curiosité. Citons encore le *Café des Etats-Unis*, qui se distinguait par son confort et par la décente tenue de son personnel. Les *Cafés anglais*, si propres, avec leurs *bars* ou buffets si plantureusement pourvus, où l'on consommait debout, dans l'attitude de gens pressés, à moins pourtant que cette position ne fût commandée par l'admiration qu'inspirait la présence de belles jeunes filles, qui offraient à l'œil ébloui les plus beaux types de chevelures blondes et de figures roses que l'on puisse imaginer.

« Ce promenoir, long de 1 kilom. et demi, avec sa ceinture de cafés toujours remplis, offre, écrivait alors M. H. Gautier, un spectacle plus varié et plus curieux que celui du boulevard, parce qu'il a quelque chose de plus intime. Toutes les nationalités s'y coudoient, toutes les langues s'y font entendre, tous les costumes y contrastent : ici c'est l'Arabe se promenant gravement enveloppé dans son burnous blanc, insensible aux regards dirigés sur lui de toutes parts; là, c'est l'Espagnole avec son voile de dentelle pour toute coiffure; plus loin, le franc-tireur des Vosges, que des visiteurs s'obstinent à appeler le garibaldien français; puis des Anglaises, des Russes, des Italiennes, dont un détail du vêtement trahit souvent la nationalité, sans parler de certaines Françaises qui, par l'excentricité du costume ou la longueur démesurée de la robe, obtiennent parfois le succès le moins désirable. Mille bruits, mille incidents viennent sans cesse jeter la vie et la diversion dans cette foule si bigarrée : tantôt c'est le carillon qui envoie vers le ciel ses milliers de notes joyeuses; tantôt le gong chinois, dont on entend le gémissement rauque et sauvage; d'autres fois, un léger locomobile, véritable calèche à vapeur à deux personnes, fait le tour du promenoir, annonçant sa venue par la respiration régulière de la machine, remplacé de temps à autre par deux Arabes, qui passent triomphalement montés sur leurs chameaux. Il est curieux de les voir, indolemment assis, les jambes croisées sur le cou de l'animal, qui tour à tour se met à genoux pour laisser descendre son maître, ou part rapide comme l'éclair à son premier commandement. » (Les *Curiosités de l'Exposition universelle*, p. 19.)

Le parc occupait toute la partie du Champ-de-Mars qui entourait le palais, c'est-à-dire une superficie de 268,529 mètres carrés. Nous allons signaler brièvement les principales distractions qu'il offrait. Ici le palais du bey de Tunis, ou *Bardo*, qu'on peut voir aujourd'hui au milieu du parc de Montsouris, où il sert d'observatoire météorologique. Plus loin, la *Brasserie bavaroise*, qu'on a appelée la *Brasserie des Bavaroises*, sorte de café chantant, où de la mauvaise bière était assez gauchement servie par vingt jeunes filles, en jupons courts, en corsages de velours, à la coiffure germanique, et qui, pour comble d'originalité, ne savaient pas un mot d'allemand, ce qui ne les empêchait pas de jaser beaucoup... en français. Un *Restaurant viennois* et une *Boulangerie viennoise*, qui ne désemplissaient pas. Une *Pâtisserie espagnole*, où l'on trouvait de l'eau d'orge, du vin d'Espagne, du chocolat, des oranges, des olives et beaucoup de cigarettes, le tout offert par de jeunes Espagnoles richement parées. Le *Pavillon chinois*, assurément l'une des plus curieuses choses de toute l'*Exposition*, construit sur le plan d'un des kiosques du palais d'Eté de l'empereur chinois. Malgré le tourniquet, qui exigeait de chaque visiteur 50 centimes d'entrée, la foule se pressait dans ce pavillon. La première salle était un musée, rempli d'objets curieux : éventails aux peintures bizarres, stores, coffrets en ivoire, meubles de laque, porcelaines aux riches couleurs, instruments de musique aux formes étranges, nattes, divinités grotesques, armes, machines de torture, etc.; mais ce qui attirait surtout la foule, c'était le désir de voir, en chair et en os, deux Chinoises authentiques, les jeunes Tchou-a-Laï et Lui-a-Choy, qui fumaient sous les yeux du public, en vendant leur photographie, avec du thé et du tabac provenant du Céleste-Empire. Citons encore le *Bazar algérien*, le *Café turc*, le *Buffet omnibus*, des théâtres, des cercles, des cafés chantants, etc. Le palais fermait à six heures du soir; le parc restait ouvert jusqu'à minuit : c'était le temps des distractions. Si le Champ-de-Mars a présenté les plaisirs de tous les pays, il en a aussi offert quelquefois les mœurs, qu'il a bien fait de ne pas nous laisser.

Il ne nous est pas possible de décrire ici chaque objet exposé, qui a d'ailleurs, suivant son mérite ou son importance, un article spécial dans le *Grand Dictionnaire*. Nous devons seulement présenter à nos lecteurs quelques-unes des choses qui ont le plus frappé les visiteurs dans leurs promenades. Revenons dans le palais et commençons par le jardin central.

Le jardin central. Au milieu était un pavillon, consacré aux poids, mesures et monnaies des différents peuples. Autour du pavillon, des fleurs, des bassins, des jets d'eau, des statues. Tout autour encore, sous le portique, des photographies et des dessins représentant les principaux monuments historiques de France.

Galerie de l'histoire du travail, qui venait après le portique du jardin central. Elle comprenait sept salles, consacrées à l'installation d'un musée rétrospectif, réunion des ouvrages les plus remarquables des anciens temps. L'idée consistait à classer les objets manufacturés de même espèce, suivant l'ordre chronologique, de manière à faire voir ainsi, pour chaque objet, la série des transformations, progrès ou décadences qu'il a subis. Ce classement a malheureusement laissé beaucoup à désirer : c'était un étalage, sans ordre, de pièces merveilleuses quelquefois, mais disparates et souvent sans rapport avec leur entourage. C'était, à part ce défaut, une collection unique au monde d'armes, d'ustensiles de toutes sortes, en pierre, en os, en bois; des figurines, des poteries, des monnaies, des bijoux, des ivoires, des sceaux, des émaux, des manuscrits, des missels, des reliquaires, des vases sacrés, ornements d'église, etc.

Galerie des œuvres d'art. Trop étroite pour contenir tous les objets exposés, elle avait plusieurs annexes dans le parc. L'*Exposition* de 1855 avait ouvert le concours à des œuvres remontant presque aux premières années de ce siècle. L'*Exposition* de 1867 n'admit que des ouvrages âgés, au plus, de douze ans. De là peut-être l'infériorité de la dernière *Exposition*. « L'*Exposition* de 1867, a dit M. de la Madelène, manque particulièrement de ces œuvres magistrales, faites pour passionner le public, secouer la torpeur d'une critique banale et réveiller l'ardeur des polémiques. L'ensemble est terne, incolore, sans accent... » Ajoutons, néanmoins, que le public, qui n'apporte pas dans ses jugements la sévérité que donne une compétence spéciale, a su découvrir, dans ce terne ensemble, des détails pleins d'intérêt. On a beaucoup admiré les paysans de M. Millet; les charmantes scènes de la vie intérieure chez les paysans et les pêcheurs suédois, par M. Fagerlin; une admirable *Vue du haut plateau de la Norvége centrale*, par M. Eckersberg; les *Animaux après le déluge*, curieuse composition de Ph. Palizzi; toute la sculpture italienne, qui attirait la foule des visiteurs, particulièrement autour du marbre représentant les *Derniers jours de Napoléon Ier*; les nombreuses aquarelles anglaises; les tableaux compris dans l'annexe de la Belgique, entre autres ceux de M. Leys, qui a obtenu la grande médaille d'honneur du jury international; toute l'*exposition* bavaroise, qui a mérité et obtenu la faveur du public, et qui, par son *Epoque de la réformation*, de Kaulbach, aurait pu, ce nous semble, obtenir la grande médaille; l'*exposition* suisse, où l'on a peut-être un peu abusé des Alpes, etc. Nous n'avons rien à dire de l'*exposition* française, dont les belles toiles nous sont familièrement connues par la gravure. Constatons qu'on y a un peu abusé du militaire.

Galerie des produits industriels. On y voyait un peu de tout; c'est pourquoi nous n'en dirons que peu de chose. On y voyait une copie de l'hôtel de ville de Bruxelles, découpée dans un bloc de liége; une pendule reproduisant les scènes de la vie de Napoléon à l'île d'Elbe, l'aigle sonnant les heures, l'embarquement du grand homme, son débarquement à Cannes, son entrée à Paris... Une vaste grotte, formée de blocs extraits des salines de Silésie; les naïfs joujoux de Nuremberg; les coucous de la forêt Noire; des fontaines d'eau de Cologne, dans lesquelles les passants trempaient leurs mouchoirs; les verres de Bohême; les pipes viennoises; les curieuses boîtes à musique de la Suisse; de riches toilettes à faire rêver plus d'une visiteuse; les costumes nationaux du Danemark, de la Suède et de la Norvége, devant lesquels la foule ne cessait d'affluer; les costumes et les statuettes de la race slave; la singulière pendule tournesol exposée par la Russie; la belle et grande mosaïque destinée à la cathédrale de Saint-Isaac, à Saint-Pétersbourg; les verreries et miroirs de Venise; le météorographe du P. Secchi; des costumes de la Roumanie et de l'Egypte; des fragments d'objets divers trouvés dans les ruines de Carthage, parmi lesquels un grain de blé; des romans chinois; un canon revolver, envoyé par les Etats-Unis; des planisphères, avec mécanismes qui font mouvoir les astres; une chaudière en platine, faite d'un seul morceau, estimée 62,500 francs. On admirait les magnifiques et ingénieux étalages anglais, et toute l'orfévrerie anglaise, dont la pièce la plus curieuse était le cygne d'argent qui nageait, étalait ses ailes, et avalait des poissons d'argent. On remarquait encore, et avec étonnement, toute l'*exposition* indienne, qui ressemblait à un décor d'opéra.

Galerie du matériel et des applications des arts libéraux. Imprimerie, librairie, papeterie, photographie, etc. Il y avait là d'énormes volumes, aux superbes reliures, décorés des plus riches arabesques, garnis de coins d'or ou d'argent niellé, maintenus par des fermoirs curieusement ciselés. On se demandait si ce n'était pas de ces livres qu'on ne devrait lire qu'à genoux, des éditions de la Bible, ou d'Homère, ou de Voltaire? Non, ces somptueux volumes étaient des registres de commerce, destinés à recevoir le *doit* et *avoir* d'un épicier. Parmi les curiosités ou les nouveautés de cette galerie, mentionnons : les photographies sur porcelaines, de M. Jamin; les épreuves coloriées, de M. Deroche; deux pianos, l'un de M. Erard, l'autre de M. Henri Herz, estimés chacun 32,000 francs; un loto musical, destiné à rendre agréable l'enseignement de la musique; les pièces anatomiques du docteur Auzoux; l'*Arithmomètre* de M. Thomas, etc.

Galerie du mobilier. Outre le mobilier, représenté dans ses moindres détails, répondant au luxe le plus exigeant et au confort le plus difficile, l'horlogerie y occupait une place importante. C'est là que l'industrie de tous les peuples avait réuni les plus curieuses productions en fait de meubles et d'objets de décoration. C'est là aussi que triomphait la France. Après de nombreuses années écoulées, qui ne se souvient encore de ces lits où il serait si doux de rêver, de ces bahuts, de ces bibliothèques, de ces dressoirs, de ces....., faits par des ouvriers de génie et achetés par des crétins? Signalons seulement les onyx d'Algérie; la féerique cristallerie française; les bronzes; l'incomparable *exposition* des objets envoyés par les manufactures de Sèvres, de Beauvais et des Gobelins; les curieuses faïences japonaises fabriquées par un Français, et les surtouts de table de la maison Christofle, et les vitrines de Froment-Meurice et tant d'autres choses, qui se contemplent, mais ne se décrivent pas.

Galerie du vêtement. L'armurerie en faisait partie, pourvu qu'elle fût portative, parce qu'elle peut être alors considérée comme faisant partie du costume. Cette galerie faisait la damnation des femmes et le désespoir des hommes. Là toute la foule s'entassait : les femmes, pour admirer et convoiter, les maris pour attendre leurs femmes; c'est que le spectacle des toilettes était fascinant; et dire qu'il y a des corps laids qui portent des vêtements si beaux! Signalons la bijouterie française, qui n'avait pas de rivales et l'industrie des jouets d'enfants, avec son nègre qui jouait de la flûte, son oiseau qui chantait en agitant ses ailes, ses souris curieuses et éveillées, et ses poupées roses, habillées de tous les costumes imaginables. Quelques-unes causaient, mais toutes ont fait causer.

Galerie des matières premières. Obligés de choisir, les visiteurs s'y arrêtaient peu; mais les hommes compétents y allaient chercher les symptômes de la richesse de chaque nation. Il y avait la salle des arts chimiques, la salle du caoutchouc, la salle des minerais et métaux ouvrés. On y voyait un bloc d'argent d'une valeur de 135,000 francs; des toiles de cuivre ou de plomb, aussi souples que du lin; des tubes de fonte, de 10 kilomètres de longueur, sans solution de continuité, etc. Il n'était pas possible de rester indifférent à la collection des éponges; elle était complète et présentait tous les madrépores, depuis l'état brut jusqu'à la variété la plus fine.

Galerie des machines. C'était la dernière de l'enceinte du palais et, à coup sûr, celle qui eut le plus de part au succès de l'*Exposition*. Par déférence pour la logique, c'est par le jardin central que nous avons commencé notre promenade; mais le visiteur entrait dans le palais par la galerie des machines, et, presque toujours, il cédait à l'attrait et oubliait la logique. C'est qu'en effet l'impression, en entrant, était saisissante. De gigantesques amas de métaux dressés en trophées, un monde de machines en activité, et les mille bruits qui s'élevaient de toutes parts, signalaient le temple du travail. C'était l'atelier du monde entier, concentré dans un coin, et pourtant à l'aise; c'était l'industrie universelle, avec ses surprises, ses enchantements et ses changements à vue. C'était un beau spectacle que celui de tout ce mouvement donné par l'homme à des êtres de seconde main créés par lui, à cette légion d'ouvriers en fer et en cuivre, sortis tout équipés de son cerveau, disciplinés par lui, majestueux quelquefois et terribles, mais toujours dociles serviteurs, accomplissant méthodiquement leur tâche avec la régularité qu'il leur a assignée. A côté de ces prodiges de la mécanique, le visiteur suivait avec intérêt les mouvements de l'artisan dans les travaux qui exigent un discernement, une initiative, une volonté variables, de l'art, du goût, une intelligence sans cesse en éveil. On s'arrêtait devant des jeunes filles occupées à exécuter des fleurs artificielles ou à filer des dentelles; devant des graveurs, devant des sculpteurs...

La galerie des machines se distinguait des autres par ses dimensions exceptionnelles. Elle avait 35 mètres de largeur et 25 de hauteur. Elle était supportée par 176 piliers, pesant chacun environ 12,000 kilogr. Le milieu de la galerie était occupé par une plate-forme de fonte, large de 3 mètres, longue de 1,200 mètres, sans aucune solution de continuité, et soutenue par une colonnade légère, à 4m,50 au-dessus du sol. Des escaliers, placés de distance en distance, donnaient accès sur cette plate-forme aux visiteurs curieux de contempler, d'une certaine hauteur, le jeu des machines et les opérations des diverses industries. Du haut de cette plate-forme, l'œil et l'oreille emportaient des impressions qui ne s'oublient jamais : un monde de roues, d'hélices, de turbines, de machines à extraire le minerai, à draguer, à forer, à laminer, de fileuses, de dévideuses, de couseuses, de tisseuses; des locomotives géantes; des canons monstres, des grues, des phares, des orgues, et tout cela travaillant à l'envi, rabotant, perçant, sciant, filant, cousant, avec mille bruits de vapeur, des respirations sonores, des sifflements, des grincements, et, de temps en temps, au-dessus de tous ces bruits, la voix d'un orgue immense, qui dominait et absorbait toutes les autres voix. La curiosité était surtout attirée par la fabrication du tabac; la machine à peser, mouler et empaqueter le chocolat, de M. Devinck; l'ascenseur de M. Edoux, qui montait dix personnes à 25 mètres au-dessus du sol et les transportait jusqu'au-dessus du toit; le pantélégraphe Caselli; les wagons, où la France brillait et brillerait encore par son infériorité; la fabrication des chaussures; les machines à coudre; la confection des bijoux faux; celle des

chapeaux de feutre : en cinquante minutes, une poignée de poils de lapin était transformée en un chapeau propre à recouvrir une tête humaine ; l'atelier des travailleurs algériens ; le canon géant de la Prusse, qui pesait 47,454 kilogr., qui lançait des projectiles de 500 kilogr., et dont chaque coup revenait à 1,000 francs, etc.

Le parc. On avait installé dans le parc les machines et les procédés qui exigent l'emploi du feu et, en général, tous les appareils qui, à un titre quelconque, auraient pu devenir une cause de gêne ou de crainte pour le public, dans un espace confiné. Le parc, dans son ensemble, présentait l'aspect étrange d'une ville formée de fragments de villes de tous les temps et de tous les pays. Les éléments les plus disparates entraient dans sa composition. Ici des constructions françaises ; là, une maison allemande ou norvégienne ; plus loin, une cabane russe ou une tente de cosaque ; un palais égyptien, tunisien ou chinois ; un temple chrétien, une mosquée turque, une pagode indienne et, brochant sur le tout, une multitude de pavillons de fantaisie, de maisons ouvrières, d'ateliers, etc., qui jetaient beaucoup de pittoresque sur l'ensemble.

Le parc était divisé en quatre parties bien distinctes, qui s'appelaient : le *quart français*, le *quart belge*, le *quart allemand* et le *quart anglais et oriental*. Des objets étaient aussi exposés dans l'espace compris entre le parc et la berge de la Seine. C'est par ces derniers que nous commencerons, pour mener rapidement l'inspection qui nous reste à faire.

Sur la berge, on s'arrêtait au pied d'une sorte de tour en verre, remplie d'eau, dans laquelle un homme, muni d'un appareil à plonger, descendait, se promenait et ramassait les pièces de dix sous qu'on voulait bien lui jeter au fond de l'eau. On assistait à la curieuse manœuvre des appareils respiratoires. On admirait, sans les comprendre, des canots de sauvetage. On était étourdi par le bruit qui résultait du jeu de la colossale machine du *Friedland*, laquelle envoyait dans le parc 5 millions de litres par heure. On s'arrêtait devant les monitors terribles. On saluait le grand phare, sur lequel on ne montait pas, dont la flamme était visible, la nuit, à 46 kilomètres de rayon. On entrait, moyennant 0 fr. 50, dans une église, qui n'était autre chose qu'une *exposition* particulière d'objets du culte. On se pressait à la cristallerie, pour voir travailler les ouvriers. On circulait autour du pavillon de l'empereur, à l'ornementation riche, mais bizarre. On examinait avec intérêt les produits du groupe X : maisons et cités ouvrières, telles qu'on les voit à Blanzy et à Mulhouse ; une crèche où, le dimanche, on apportait de vrais enfants, en chair et en os ; le curieux pavillon de la Société protectrice des animaux. On s'émerveillait devant un carillon, destiné à la cathédrale de Buffalo (Amérique), qui faisait entendre l'air de la *Reine Hortense*, et le chœur *Sonnez, cors et musettes!* de la *Dame Blanche*. A la manutention, on mangeait un pain qu'on avait vu faire mécaniquement. On s'étonnait des produits métallurgiques du Creusot, entre autres, d'une locomotive commandée pour le chemin de fer anglais du Great-Eastern, qui pesait 29,000 kilogr. et qui était capable de parcourir 90 kilom. à l'heure, en entraînant vingt-sept wagons. On se faisait délivrer cent cartes de visite en une minute et demie. On ne se lassait pas de rester dans la taillerie de diamants de M. Coster, d'Amsterdam.

Le jardin réservé. Il était, en effet, réservé aux personnes qui consentaient à payer 0 fr. 50 d'entrée. Il était rempli d'accidents de terrain, de bosquets, de grottes, de cascades, de serres, entremêlés de pelouses vertes et bien fournies, le tout occupant une étendue de 50,000 mètres carrés. On y remarquait d'immenses aquariums, des fleurs de tous les pays, des volières, des kiosques, parmi lesquels le pavillon de l'impératrice, merveille de goût, de grâce et d'élégance.

Il y avait des objets qui n'étaient que curieux : une espèce de tour en ruine, destinée à donner une idée (qu'elle ne donnait pas) de la manière dont on fabrique le fromage de Roquefort ; un foudre, sorte de tonneau, de la contenance de 210,000 litres ; des locomotives routières. On regardait avec curiosité une machine wurtembergeoise qui, sous un hangar sans apparence, transformait du bois en pâte et cette pâte en papier. On donnait un coup d'œil au chalet norvégien, à la maison de Gustave Wasa, aux huttes des Kirghis ; mais on pénétrait, et volontiers on serait resté, dans les cabanes des paysans russes ou isbahs. On admirait les chevaux russes et leurs écuries. On visitait les catacombes de Rome, qui n'avaient guère d'autre mérite que leur nom. Nous ne décrirons pas la tente de l'émir Al-Mumeynin, ni l'étrange palais du bey, ni le kiosque turc, ni les bains turcs, ni la mosquée, ni le temple égyptien de Philæ, très-remarquable et plein de curiosités ; ni le Salamlick, ni l'Okel, avec sa collection de momies qui n'était accessible qu'aux personnes munies de cartes de faveur ; ni la maison de l'isthme de Suez. Nous rappellerons au souvenir la maison japonaise, type fidèle des habitations nationales, dans laquelle un Japonais préparait et offrait du thé, pendant que deux Japonaises se laissaient tout simplement voir ; l'étrange et bizarre temple de Xochicalco, l'*exposition* des missions protestantes, où l'on distribuait des Bibles et où l'on voyait beaucoup d'idoles de l'Inde et de l'Océanie, formant la plus hideuse collection de divinités imaginable ; le canon de Woolwich, qui pesait 23,865 kilogr. et qui, avec une charge de 32 kilogr. de poudre, expédiait un boulet de 272 kilogr. On inspectait avec sympathie tous les détails des ambulances militaires : des lits, des brancards ingénieusement articulés ; provisions de bouche pour les malades ; un wagon-hôpital, etc. Des soldats américains, de la guerre de sécession, avaient exposé leurs sacoches de campagne, de simples sacoches, solides, légères, qui avaient été confectionnées et envoyées à destination par les dames de New-York. Chaque sacoche contenait un livre de Psaumes, un porte-monnaie, un mouchoir, un cigare, quelques objets de menue toilette, une enveloppe de lettre timbrée, du papier, des plumes, de l'encre et, enfin, ce qui faisait le prix de tout le reste, une lettre autographe d'encouragement et de consolations, signée d'une main de femme.

Le groupe X. Deux mots seulement de ce groupe, dont les éléments étaient disséminés un peu partout : dans le parc, sous forme de maisons ouvrières, crèches, écoles... et, dans diverses galeries, sous forme d'aliments, de vêtements, etc. On l'a décoré du nom d'*exposition de la vie à bon marché*, et on lui a fait l'honneur de le faire naître d'une idée philosophique, l'idée humanitaire du perfectionnement de notre espèce. En effet, réunir dans un produit industriel la qualité au bon marché, réaliser un confortable qui soit accessible à tout le monde, tel doit être le but de l'économie politique, qui est la science des intérêts matériels ; mais ce but, qui se poursuit tous les jours et qui n'est jamais atteint, ne nous semble pas fournir matière à une *exposition* spéciale. La vie à bon marché résultera de la paix, d'une bonne organisation politique, de la diminution du parasitisme, des progrès de la science, du perfectionnement des machines, en un mot, du développement de tous les germes de production et de toutes les facilités de consommation.

L'empereur avait fait exposer, dans le parc, des maisons ouvrières dont il avait dressé les plans : cela n'a pas fait baisser les loyers. C'est que ce n'est pas en cultivant l'architecture populaire qu'un souverain peut servir utilement la cause du bon marché. Nous ne commettrons pas toutefois l'injustice de méconnaître que, outre l'installation du fameux groupe X, un effort considérable a été fait, pendant cette même année, en faveur de l'alimentation de la classe la plus nombreuse et la plus intéressante : le 9 juin 1867 a paru l'ordonnance qui autorise, dans des conditions déterminées, la vente de la viande de cheval. Le Champ-de-Mars dans une main et un cheval à la mode dans l'autre, l'année 1867 ne peut manquer d'obtenir, comme on voit, une place d'honneur dans l'histoire.

L'île de Billancourt. Les 23 hectares de cette île étaient coupés par une route qui partageait en deux parties l'*exposition* d'agriculture : d'un côté, les machines agricoles, les étables et les animaux ; de l'autre, le champ libre destiné aux expériences. Une extrémité de l'île était découpée en petits jardinets, destinés à offrir un spécimen de toutes les cultures. Chaque nation, chaque climat présentait là ses végétaux de prédilection ; il y avait beaucoup de tabac.

Le personnel des animaux admis au concours variait et était renouvelé toutes les quinzaines.

Un intérêt particulier attirait la foule aux expériences des machines : charrues de toutes formes, faucheuses, moissonneuses, batteuses, faneuses, etc., etc. Les laboureurs anglais ont fait preuve d'une incontestable supériorité dans le *steeple-chase* des charrues.

Les personnes qui ne cherchaient que des curiosités faisaient une assez longue station devant un étalage des fers à cheval de tous les pays.

Un petit coin de l'île était fréquenté par de nombreuses et bruyantes troupes de canotiers. C'était là, devant les éclats d'une gaieté toute parisienne, que venaient se dérider les visiteurs rendus trop sérieux par l'inspection des richesses de la grave Agriculture, qui est, comme chacun sait, la nourrice du genre humain.

— **Idée proudhonienne d'une exposition perpétuelle.** Lors de l'*Exposition* universelle de 1855, l'empereur Napoléon III avait manifesté le désir de faire servir le palais de l'Industrie à quelque fondation d'utilité publique. Le prince Napoléon, chargé de lui présenter une proposition pour cet objet, demanda à Proudhon ce qu'il y avait à faire. C'est ainsi que le célèbre socialiste fut amené à développer un projet d'*exposition perpétuelle*, qui devait réaliser ses vues de réforme économique et sociale. Il s'agissait de s'emparer du palais de l'Industrie pour une institution durable. Il fallait, d'une *exposition* passagère, sorte de joute industrielle entreprise au point de vue théâtral et stérile de la vanité des nations et de l'orgueil des fabricants, faire une « *exposition* permanente, au point de vue positif, réaliste et pratique de l'échange des produits, de leur circulation pleine et régulière, de leur consommation à juste prix, de la facilité des transactions, de l'augmentation du travail et du salaire, de l'émancipation de l'ouvrier, de l'équilibre des valeurs, etc. » Pour atteindre ces grands résultats, il fallait un organisme, une puissance motrice, c'est-à-dire une société, agent et représentant de l'institution nouvelle. Cette société devait être établie sur de tout autres bases que les compagnies ordinaires de capitalistes et entrepreneurs, à qui l'Etat fait don, concession ou amodiation de telle ou telle partie du domaine public. Elle devait être constituée sur le droit commun, supérieur à toute idée d'appropriation, ouverte à tout le monde et toujours ; elle devait ne demander pour elle-même ni monopole ni privilège ; elle devait avoir la science pour principe et l'égalité pour loi ; elle devait réunir tous les caractères d'une institution véritable et ne posséder aucun des inconvénients des concessions ordinaires. Elle devait être à la circulation des produits, à la police du commerce, à l'extension du débouché, à la garantie de la consommation, du travail, du salaire et, par suite, au crédit agricole et industriel lui-même, ce que la Banque de France devrait être, mais n'a pu devenir, pour le crédit commercial ; ce que la Société du crédit foncier devrait être, mais n'a pu devenir non plus, pour le crédit foncier et sur hypothèque ; ce que le Crédit mobilier, foyer d'accaparement et d'agiotage, devrait être, et n'est pas devenu, pour la commandite industrielle.

Mais il faut entrer dans quelques détails pour faire connaître l'organisation et le but de l'institution projetée. Voici les statuts généraux que Proudhon lui donnait : La Société de l'*exposition* perpétuelle a pour objet : 1° l'échange direct et aux moindres frais possibles des produits contre les produits, au moyen d'un bon général d'échange, remboursable à toute réquisition, soit en marchandises, soit en numéraire, aux bureaux ou magasins de la société ; 2° l'escompte des marchandises, matières premières et produits, soit contre bons généraux d'échange, soit contre espèces ; 3° l'escompte des effets de commerce à deux signatures ; 4° les avances et prêts de produits sur produits et sur hypothèque ; 5° la régularisation du change et l'équilibre des valeurs ; 6° la publicité, la bonne foi et la garantie dans les transactions. Cette Société est fondée au capital de 100 millions de francs divisés par actions de 100 francs, payables un dixième en espèces, et neuf dixièmes en produits ou marchandises. Ces actions au porteur portent intérêt à 4 pour 100 garantis par l'Etat. La préférence de souscriptions est accordée aux producteurs et industriels sur tous les autres capitalistes. L'institution ayant pour objet le rétablissement des rapports naturels entre la production et la consommation, altérée par l'intervention exagérée et abusive du capital, la Société s'interdit de la manière la plus formelle : la fabrication (production industrielle, agricole, etc.) de quelque genre que ce soit, le commerce pour son propre compte, les opérations de Bourse sur effets publics et titres d'actions, la commandite. Le taux des escomptes en bons généraux d'échange est fixé provisoirement à 1 1/4 pour 100 ; en espèces, à 4 1/4. Le taux de sa commission en maximum à 2 1/2 pour 100. Elle perçoit, en outre, sur les marchandises qui lui sont confiées, un droit de magasinage, dépôt et annonces, le tout calculé sur le prix de revient. Les conditions d'admission dans la société sont : 1° souscription d'un nombre d'actions proportionnel à l'importance de l'industrie et des affaires du client ; 2° dépôt d'échantillons de marchandises avec indication de prix, valable pour trois mois au moins, marque de fabrique, désignation de qualité, quantité et poids ; 3° promesse de fournir à la société, à prix convenu et dans la quantité désignée, les produits de la fabrication du souscripteur. La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf ans. Les opérations de la société commenceront aussitôt qu'il aura été souscrit pour 1 million d'actions.

On voit que, dans ce projet d'*exposition* perpétuelle, Proudhon revient à son idée célèbre de la Banque d'échange, qu'il a exposée dans plusieurs écrits et tenté de réaliser en 1848. Il voit dans le palais de l'Industrie un excellent magasin pour la consignation et la vente des produits, et le papier d'échange que sa société doit émettre lui paraît appelé à révolutionner heureusement tous les rapports économiques. Il faut l'entendre exprimer lui-même l'importance qu'il attache à ce papier. « La société fait à la fois la commission et la banque. En couverture des marchandises qui lui sont remises en consignation ou dont elle opère la vente, des effets de commerce qui lui sont présentés à l'escompte, la société, outre le numéraire dont elle dispose, émet des *bons généraux d'échange*, représentatifs de valeurs par elle emmagasinées, réalisées, en portefeuille ou en caisse, et donnant droit à une valeur égale en marchandises, à prendre dans ses magasins au choix du porteur. Ces bons généraux, à la coupure de 10, 20, 50 et 100 fr., seront la monnaie courante de la société et reçus par elle en tous payements de marchandises et remboursements de billets. Tous les comptes de la société seront balancés et ses écritures tenues dans cette monnaie, qui deviendra pour elle insensiblement l'unité de valeur et représentera le pair de change. Comme ils auront cours entre les adhérents correspondants, chalands, etc., de la société, leur circulation s'étendra naturellement au dehors. Ils seront, en conséquence, remboursables à toute réquisition, en espèces comme en marchandises, aux conditions qui seront déterminées ci-après. Ces bons généraux étant, d'après le principe de leur émission, représentatifs de produits, non d'espèces, la société a le droit de les émettre et de les faire circuler comme bon lui semble ; il ne saurait y avoir de difficultés au point de vue légal que pour le remboursement en espèces. La Banque de France ayant seule le privilège d'émettre des billets payables à vue au porteur, peut-être y aura-t-il lieu, pour la société de l'*exposition*, de ne payer les siens qu'à un ou plusieurs jours de vue, ce qui, une fois compris du public et passé dans les habitudes, ne causera aucun embarras. Le papier circulable de la société, maintenu par elle toujours au pair, grâce à la faculté de remboursement, à toute réquisition, en espèces ou marchandises de la société, deviendra le grand levier de ses opérations et l'instrument irrésistible de sa puissance. Sans égal dans le monde pour la fixité comme pour la solidité, c'est par lui surtout que la société commencera cette révolution pacifique dans les habitudes du commerce, les rapports du travail et du capital, l'équilibre de la production et de la consommation, la garantie du travail et du débouché, etc., qui est l'idéal des économistes, le gage du bien-être des masses, de la supériorité morale, politique et économique de la nation et de la gloire de l'empire. »

Fidèle à ses théories, Proudhon nous montre, dans les bons d'échange de la société de l'*exposition* perpétuelle, la solution du problème de la monnaie et de la valeur. D'après Adam Smith, le prix de tout produit est déterminé en dernière analyse par la quantité et la qualité du travail qu'il coûte ou qu'il est censé coûter. « Il résulte de ce principe, dit l'auteur des *Contradictions économiques*, que l'unité fondamentale de toutes les valeurs est la journée de travail, non pas quelconque, mais moyenne entre tous les travaux et services possibles. Mais comment découvrir cette journée théorique ? Cette détermination, dont l'impossibilité apparente a fait abandonner, nier même le principe d'Adam Smith, nous est fournie par le papier d'échange de la société. Le franc d'argent de la Convention n'est pas le franc véritable ; c'est une fausse mesure, une fausse monnaie. Le franc authentique, prétendu introuvable, se trouve sans effort, grâce aux bons d'échange. Gagé sur l'or, l'argent, les produits, les lettres de change, le travail des producteurs, le sol cultivable, les instruments de travail et les maisons, ce papier social n'est pas une simple représentation du numéraire, comme le billet de la Banque de France ; il est la représentation de toutes les valeurs possibles. Or, comme il s'énonce en francs, il est évident que ce franc, exprimé par le billet de la société, n'est plus le franc de la Convention, soit 5 grammes d'argent à 9/10 de fin ou une quantité proportionnelle d'or ; c'est le franc de la nature et de l'humanité, le franc de la science, qu'Adam Smith avait entrevu dans la journée de travail. En effet, puisque le bon général d'échange est représentatif de toutes les valeurs produites ; que ces valeurs ont toutes pour origine et détermination primordiale la quantité de travail qu'elles ont coûté ; que, comparées entre elles, elles supposent une moyenne autour de laquelle chacune oscille et pivote dans une ellipse plus ou moins allongée, comme les planètes et les comètes autour du soleil, il s'ensuit que le bon d'échange, valeur type ou étalon de la société, n'est autre chose que l'expression de cette unité, ou d'un multiple de cette unité, ou d'une fraction de cette unité, que nous avons appelée la journée moyenne de travail. »

Mais comment le bon d'échange correspondra-t-il à cette monnaie idéale, c'est-à-dire à la journée moyenne, à telle fraction, à tel multiple de la journée moyenne ? Ce sera grâce à un tarif du change, toujours variable, qui gouvernera tous les objets mis à la disposition de la société, l'or et l'argent compris, et, en général, tous les articles de son bilan. Voici comment Proudhon conçoit l'établissement de ce tarif. La société traite avec les déposants, sous forme de marchés à livrer à époques échelonnées, de produits portant indications précises du prix, des quantités et qualités, livrables à la société ou aux porteurs de ses ordres, contre des sommes déterminées en billets de la société ou en valeurs sociales. Par ces traités, dont les conditions ont été arbitrées contradictoirement, entre les producteurs déposants et le jury d'estimation, lesdits producteurs se trouvent assurés contre la hausse et la baisse, qui, dès ce moment, deviennent sans intérêt. C'est la société seule que cette hausse et cette baisse concernent désormais. Si donc la demande se porte avec vivacité sur un produit, pendant qu'il y a délaissement d'un ou de plusieurs autres, la société élève de x pour 100 le prix du premier et baisse en même temps d'une quantité x, égale à la précédente, le prix des autres, de façon que la compensation soit, autant que possible, exacte. C'est à cause de la difficulté d'obtenir cette exactitude mathématique qu'il est accordé une tolérance qui, se compensant elle-même, d'une période à l'autre, ne peut jamais affecter l'avoir de la société. Supposons, par

exemple, que l'or soit en baisse, c'est-à-dire plus offert, tandis que l'argent est en hausse ou plus demandé, la société, ayant à faire l'escompte de ses valeurs en ses propres billets, donnera 100 francs de sa monnaie contre 105 d'or = 100 francs d'argent, ou, pour parler plus juste, contre un poids d'or supérieur d'un vingtième à celui de cinq pièces de 20 fr. et un poids d'argent inférieur d'un vingtième aussi à celui de vingt pièces de 5 fr., soit 19. Ce qui vient d'être dit pour l'or et l'argent a lieu pour tous les produits, matières premières, substances alimentaires. Quelles que soient, pour tous, l'offre et la demande, deux puissances qu'il n'est donné à personne de prévenir ou d'empêcher, la société, par son tarif du change, en annule les oscillations en compensant, à chaque instant, la hausse par la baisse, et *vice versa*. Ainsi la société, suivant l'offre et la demande dans toutes leurs évolutions, sans les quitter d'un pas, s'attachant à elles comme l'ombre au corps, il en résulte que la hausse et la baisse du change, déterminée par le tarif, tend à remplacer la hausse et la baisse des produits. Il s'ensuit que tous les produits sont, pour ainsi dire, monétisés, doués au plus haut degré de la faculté circulatoire. Toute la différence entre eux étant indiquée par le tarif du change, en payant la différence ou en recevant la bonification, le producteur peut payer tout ce qu'il doit, soit sur place, soit au dehors, avec son produit ou, ce qui revient au même, avec un autre produit en échange du sien. Par exemple, le marchand de charbon de Paris qui doit, à Mons ou à Sarrebruck, une somme de 1,000 fr., et qui ne peut pas naturellement envoyer à son fournisseur du charbon, se procurera du blé ou tout autre produit ayant cours sur la place où il doit payer, comme le négociant de Lyon ou de Paris se procurera du Londres et du Hambourg, c'est-à-dire des lettres de change sur ces deux places, pour payer et peur effectuer les payements qu'il y doit faire.

Il nous reste à dire les merveilleux résultats que Proudhon voyait naître de son plan d'*exposition* perpétuelle. D'abord la diminution des frais de circulation et d'échange doit produire la diminution générale du prix des produits et, par suite, créer la vie à bon marché. La diminution du prix des produits entraîne l'accroissement de la consommation et du bien-être. La circulation, de pauvre et fiévreuse qu'elle était, devient pleine, active et régulière. La consommation rétablie, la production ordinaire devient insuffisante; le débouché appelle le produit. De là une demande plus considérable de travail et de bras. Avec la demande plus considérable de travail, le chômage cesse et le taux des salaires recommence à monter. Les 20,000 producteurs (ce chiffre hypothétique est modeste) auxquels le palais de l'Industrie sert de montre et d'étalage n'ont plus besoin de boutique, et leur commerce, parfaitement organisé, fait une concurrence sérieuse aux partisans de l'ancien système. De là, la réduction des loyers et une véritable révolution dans le commerce de détail. Ce n'est pas tout: les intermédiaires parasites éliminés, la circulation des produits organisée par la commandite des producteurs eux-mêmes, le rapport qui unit, dans l'économie sociale, le travail et le capital se trouve interverti. « Le travail était dominé et serf; maintenant il est affranchi et libre. Il recevait les ordres du capital; c'est lui qui commande et qui intime au capital ses propres volontés. De subalterne, le travail est devenu maître; par contre, de tyran et de spoliateur, le capital est devenu un serviteur obéissant et utile. Qu'avons-nous fait pour obtenir ce résultat? Rien que d'ouvrir un asile aux producteurs dans le palais de l'Industrie, de les mettre en présence les uns des autres, de leur apprendre à se connaître et de leur proposer, sans qu'il leur en coûtât ni peine ni sacrifice, de faire eux-mêmes leurs affaires. » Cette intervention générale des rapports économiques réalise le droit au travail, l'extinction du paupérisme et fait entrer la nation tout entière dans la classe moyenne. « L'ouvrier émancipé, non plus par une vaine déclaration de droits civils, politiques et humanitaires, par un exercice impuissant du suffrage universel, par une promesse fallacieuse de commandite, par les secours de philanthropie injurieuse, arrachés aux classes riches au moyen de taxes arbitraires, vexatoires et toujours insuffisantes, mais par la seule organisation de la faculté d'échange; l'ouvrier émancipé, disons-nous, le prolétariat disparaît, puisqu'il n'y a de prolétaire que celui dont le travail est sans garantie ni indépendance, ou qui même n'a point de travail. Le rêve doctrinaire du gouvernement de la classe moyenne devient une vérité, car toute la nation entre dans la classe moyenne et ne peut plus en sortir. Un autre rêve, regardé dans ces derniers temps comme la plus dangereuse des utopies, trouve sa réalisation, c'est le droit au travail. Une troisième chimère, déclarée telle depuis cinquante ans par tous les économistes et mise de pair avec la quadrature du cercle et le mouvement perpétuel, l'extinction du paupérisme, l'abolition de la mendicité, apparaît comme une vérité de sens commun. Et qu'en aura-t-il coûté à l'État pour produire toutes ces choses? Rien. Quel effort de génie pour résoudre ces insolubles problèmes? Aucun. Quel coup de puissance souveraine pour terrasser ces monstres? Pas une chiquenaude. » Enfin la nouvelle institution apporte la guérison de ces trois plaies sociales : la contrefaçon, la concurrence subversive, l'agiotage financier, en même temps que, par la tarification du change, elle supprime la tyrannie du numéraire et ôte toute raison d'être à la douane. « La concurrence reprend ce caractère d'honneur, d'émulation libérale et féconde qui fit d'elle une des forces de la Révolution de 1789, quand il fallut combattre et renverser, avec les derniers vestiges de la féodalité nobiliaire, le système du monopole créé dans le tiers état par la politique routinière, imprudente des anciens rois. La contrefaçon! comment serait-elle possible avec le régime de haute et universelle garantie créé par la société de l'*exposition* perpétuelle? Quant à l'agiotage financier, au jeu démoralisateur et stérile sur les valeurs industrielles, il doit progressivement décroître, à mesure que la société s'emparera de la circulation des produits; que, par l'émancipation du travailleur et l'organisation ouvrière, elle soustraira ces produits à la spéculation agioteuse; que, par sa puissante influence, commencera la conversion des grandes compagnies actuelles de capitalistes en compagnies de producteurs et d'ouvriers... Une fois le papier de change de la société introduit dans le commerce des nations, la société de l'*exposition* universelle gouverne le commerce du monde; le métal détrôné ne remplit plus qu'un rôle secondaire; la douane perd en lui sa première et principale raison d'existence, et, tandis que les protectionnistes et les libres-échangistes disputent de leur système, également faux dans leur absolu, le gouvernement, appuyé sur la nouvelle société, suivant le mouvement qu'elle lui indique, abaisse progressivement son tarif douanier, élimine au fur et à mesure les articles que le bon marché créé par la société protége mieux que son administration, et s'apprête à saisir la prépondérance sur l'Europe par la suppression définitive des barrières. »

En résumé, le projet proudhonien d'*exposition* perpétuelle rappelle absolument la Banque du peuple. Dans les deux cas, le but poursuivi est l'organisation de l'échange direct et, au moyen de cette organisation, l'interversion des rapports du travail et du capital. On peut se convaincre que la pensée de Proudhon était en 1855, sous l'empire, ce qu'elle avait été en 1849, sous la République, en rapprochant de ce qu'on vient de lire le curieux exposé des motifs de son projet de Banque d'échange. « Je forme, écrivait-il avec un orgueil naïvement enthousiaste, une entreprise qui n'eut jamais d'égale, qu'aucune n'égalera jamais. Je veux changer la base de la société, déplacer l'axe de la civilisation, faire que le monde qui, sous l'impulsion de la volonté divine, a tourné jusqu'à ce jour d'occident en orient, mû désormais par la volonté de l'homme, tourne d'orient en occident. Il ne s'agit pour cela que de renverser les rapports du travail et du capital, de telle sorte que le premier, qui a toujours obéi, commande, et que le second, qui a toujours commandé, obéisse. Je me propose donc, et telles seront les conséquences irrécusables, irrésistibles de cette interversion des deux idées économiques, de créer un ordre nouveau, où le travail, autrefois plus offert que demandé, soit, à l'avenir, plus demandé qu'offert; où le crédit, qui maintenant se fait payer, se donne pour rien et avec plus de bénéfice encore pour le prêteur; où le débouché, jadis toujours insuffisant, soit insatiable; où la circulation, que nous voyons s'arrêter invariablement chaque fois que le capital circulant lui fait défaut, devienne plus rapide et plus pleine par la suppression de ce capital; où les peuples, qui de nos jours, pour conserver leur capital d'exploitation et leur industrie, sont forcés de se tenir en garde contre les produits étrangers, montrent autant d'avidité à s'en fournir qu'ils montrent actuellement de prudence à s'en préserver; où la division du travail, qui, sous le régime de l'ancienne économie politique, énerve, démoralise, abrutit l'ouvrier, augmente sans cesse sa vigueur, sa dignité et son intelligence; où la concurrence, aujourd'hui la cause de l'oppression du faible, soit sa force et sa garantie. »

— Bibliogr. *Expositions* industrielles avant 1867 : *Exposition de l'industrie française, année* 1844. Description méthodique, texte par J. Burat, publiée par Challamel (Paris, 1844-1845, 2 vol. in-4° avec grav. sur pap. de Chine); *Force productive des nations depuis* 1800 *jusqu'en* 1851 : *introduction au rapport de la commission française instituée pour le jury international de l'Exposition universelle de Londres en* 1851, par le baron Ch. Dupin (Paris, 1858-1860, 4 vol. in-8°); *Official, descriptive and illustrated catalogue of the great exhibition in* 1851 (London, 1851, 3 vol. gr. in-8°); *The industrial arts of the* XIX*th century, a series of illustrations of the choiced specimens produced by every nations in the exhibition of industry*, by Digby Wyatt (London, 1852, 8 vol. gr. in-fol., avec pl. color.); *Exposition universelle de* 1851, *travaux de la commission française sur l'industrie des nations* (Paris, 1854 et ann. suiv., in-8°); *Rapport sur l'application des arts à l'industrie fait à la commission française du jury international de l'exposition universelle de Londres*, par le comte de Laborde (Paris, 1856, in-8° de 1039 pp.); *Histoire des expositions des produits de l'industrie française*, par Achille de Caumont (Paris, 1855, in-8°); *Exposition des produits de l'industrie de toutes les nations en* 1855. *Catalogue officiel*, 2e édit. (Paris, 1855, in-8°); *Exposition universelle de* 1855. *Rapports du jury mixte international*, publiés sous la direction du prince Napoléon (Paris, 1856, in-8° à 2 col.); *Album de l'exposition universelle*, par le baron Le Brisse, publié avec le concours de MM. Dumas, Arles-Dufour, Le Play, F. de Mercy, etc. (Paris, 1857, 3 vol. gr. in-4°, fig.); *Le travail universel, revue complète des œuvres de l'art et de l'industrie exposées à Paris en* 1855, par J.-J. Arnoux (Paris, 1857, 3 vol. gr. in-8°; il n'en avait encore paru que deux au commencement de 1858); *The art treasures of the united kingdom, consisting of exemples selected from the Manchester art treasures exhibition of* 1857, by J.-B. Waring and F. Belford (London, 1859, gr. in-4°); *Rapports de la section française du jury international sur l'ensemble de l'exposition universelle de Londres de* 1862, publiés sous la direction de Michel Chevalier (Paris 1862, 6 vol. in-8°).

OUVRAGES SUR L'*Exposition* DE 1867.

Nous n'en signalerons que trois :

1° L'*Exposition illustrée*, publication périodique, par M. Ducuing, dont les livraisons forment deux volumes, qui se vendent 60 fr., et qui les valent. Le caractère de cet ouvrage est suffisamment indiqué par son titre.

2° *Études sur l'Exposition*, éditées par Eug. Lacroix : série d'ouvrages particulièrement appréciés par les hommes compétents.

3° *Rapports sur l'Exposition universelle de* 1867, par le jury international, avec une remarquable introduction de M. Michel Chevalier. Si le texte de ces 13 volumes in-8° était accompagné de planches et suivi d'un index alphabétique, il constituerait peut-être la plus belle encyclopédie industrielle de notre temps; mais rien n'est parfait en ce monde. Il ne manque aux *Rapports* qu'une seule chose : c'est qu'on les lise. Nous formons le vœu, en terminant, qu'on édite séparément et qu'on vende à un prix populaire l'introduction de M. Michel Chevalier.

— Rhét. En rhétorique, on appelle *exposition* le début du poëme épique et du poëme dramatique. C'est dans cette partie préliminaire que l'auteur expose les faits dont la connaissance est indispensable pour l'intelligence de l'œuvre tout entière; c'est là qu'il établit les intentions et les caractères des personnages qui vont jouer un rôle, et surtout qu'il s'attache à diriger l'esprit et le cœur vers le point principal sur lequel il veut concentrer l'intérêt.

Du but que l'*exposition* est destinée à remplir découlent naturellement les qualités qui lui sont essentielles : la clarté, la brièveté, la simplicité. La première principalement doit éclater dès les premiers mots, afin que l'esprit saisisse instantanément, pour ainsi dire, des choses auxquelles il n'est pas préparé. Pour obtenir plus sûrement ce résultat et pour frapper plus promptement les esprits, l'*exposition* évitera donc les mots inutiles, les recherches de style, les ornements, qui seront prodigués plus à propos dans le cours de l'ouvrage. Les *expositions* de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* sont restées les modèles dans le genre épique.

Au théâtre, les mêmes qualités doivent se retrouver dans l'*exposition*; il faut que le spectateur connaisse de prime abord celui qui parle, l'interlocuteur qui lui répond, le sujet de l'action, le temps ou elle commence et le lieu où la scène se passe. Malheur à l'ouvrage où toutes ces circonstances restent autant d'énigmes que le spectateur doit déchiffrer petit à petit et péniblement!

Que, dès les premiers vers, l'action préparée
Sans peine du sujet aplanisse l'entrée;
Le sujet n'est jamais assez tôt expliqué,

a dit Boileau dans son *Art poétique*, et plus loin il ajoute, avec non moins de justesse :

Inventez des ressorts qui puissent m'attacher.

Le grand secret, en effet, est d'éveiller d'abord la curiosité et d'exciter l'intérêt; toute scène qui ne fait pas naître le désir de voir les autres est mauvaise en soi. Mais, comme la tragédie est une action qui se déroule sous les yeux du spectateur, il faut que le poëte ait grand soin de se dissimuler lui-même pour ne laisser en vue que les personnages; autrement la vraisemblance, l'illusion disparaîtraient, et, avec elles, l'intérêt. Corneille a péché contre cette règle dans son *exposition* de *Rodogune*, où un acteur tout à fait désintéressé dans l'événement provoque de la part d'un autre, qui ne l'est pas moins, le récit des faits dont la connaissance est nécessaire pour l'intelligence de la tragédie. Si le sujet est grand, connu, comme la mort de Pompée, le poëte peut alors entrer tout d'un coup en matière; les spectateurs connaissant dès les premiers vers l'ensemble des événements, une longue *exposition* deviendrait fastidieuse.

L'*exposition* théâtrale, sans sacrifier les qualités qui lui sont propres, a revêtu différentes formes. Chez les Grecs, à l'époque où le chœur jouait un rôle très-important, comme dans Eschyle, nous voyons quelquefois le coryphée présenter l'*exposition*. Les *Perses* et les *Suppliantes* nous en fournissent des exemples; plus tard, l'*exposition* se plaça presque toujours avant l'entrée du chœur, dans une scène préliminaire connue sous le nom de *prologue*. Les Romains adoptèrent cette disposition. Cependant les auteurs attiques de la nouvelle comédie, sans renoncer complétement au prologue, avaient déjà mis en pratique l'usage, suivi chez les modernes, de placer l'*exposition*, non dans une scène détachée de la comédie, mais au commencement de la pièce elle-même. Dans le théâtre moderne, ou le prologue a été tout à fait rejeté, l'*exposition* n'est plus modifiée que par les exigences du sujet, abstraction faite de la place qu'elle occupe. Ainsi dans *Polyeucte*, dans *Athalie*, dans le *Misanthrope*, elle se développe longuement pour apprendre aux spectateurs les événements qui ont précédé l'action, et en même temps pour les initier au caractère des personnages qui viendront parler et agir sous leurs yeux. L'*exposition*, au contraire, sera courte, simple, sans développements dans *Horace*, dans les *Plaideurs*, dans les *Femmes savantes*, parce que, dès l'abord, le sujet se dégage tellement de toute obscurité que le spectateur le saisit du premier coup. Dans certaines pièces, où plusieurs actions, se développant parallèlement, concourent néanmoins au résultat final, l'*exposition* est, pour ainsi dire, double; c'est ce qui se présente dans *Bajazet* et dans *Iphigénie*, qui sont d'ailleurs de véritables chefs-d'œuvre dans leur genre. Une autre espèce d'*exposition* est ce que l'on pourrait appeler l'*exposition en tableau*, qui saisit vivement l'imagination et dispose le cœur aux émotions que le poëte se propose de faire naître. Un modèle en ce genre est l'*exposition* d'*Œdipe roi*, qui présente à l'ouverture de la scène une place publique, un autel devant la porte du palais d'Œdipe et tout un peuple, hommes, femmes, enfants, vieillards, gémissant et demandant au ciel la fin du fléau qui les accable. Lamotte prétend que ces sortes d'*expositions*, malgré leur esprit dramatique, sont très-dangereuses, parce qu'il est à craindre que le spectateur ne voie avec déplaisir le théâtre presque vide après l'avoir vu occupé par une foule de personnages. Cette appréhension nous semble exagérée; il n'y aurait que l'absence complète d'intérêt dans les actes suivants qui pût rappeler au spectateur que la scène était remplie à l'ouverture.

Le théâtre des drames, des vaudevilles, des pièces contemporaines, en général, n'apporte pas à l'*exposition* les mêmes soins que le théâtre classique; il tient même dans l'ombre, souvent avec intention, les faits antérieurs, afin que l'ignorance du spectateur ménage la surprise, qui est un des plus grands ressorts de ce genre de spectacles.

— Agric. L'*exposition*, en agriculture, a une importance majeure. Chaque végétal possède, sous ce rapport, des exigences spéciales, dont le cultivateur doit tenir compte. Certaines espèces demandent une *exposition* chaude, d'autres une *exposition* froide. Les unes supportent très-bien l'action directe des rayons solaires; les autres exigent une situation ombragée. Tantôt il faut un air agité ou très-sec, tantôt une atmosphère humide ou stagnante. L'*exposition* doit donc influer beaucoup sur les cultures que l'on veut confier au sol. On distingue sous ce rapport quatre *expositions* principales, qui correspondent aux quatre points cardinaux. L'*exposition* de l'est est une des meilleures : la température y est fraîche et sèche; la végétation étant peu précoce, on n'a guère à craindre les gelées printanières, mais plutôt l'action du soleil levant, qui brûle quelquefois les plantes couvertes de givre ou de rosée. Par contre, les gelées d'automne sont plus ou moins nuisibles aux pousses de l'année. Les bois situés à l'est acquièrent de belles dimensions et une texture ferme. On peut aussi planter à cette *exposition* les arbres fruitiers dont nous allons parler tout à l'heure. L'*exposition* du midi est celle qui reçoit le plus de soleil. L'air et le sol y sont chauds et secs, souvent trop, pendant l'été, pour beaucoup de végétaux. Les gelées printanières y sont fort à craindre, ainsi que les orages et les vents violents. C'est pourtant là qu'on place de préférence les arbres fruitiers, notamment l'abricotier, l'amandier, le figuier, le pêcher, la vigne, etc. Les légumes cultivés à l'*exposition* du midi sont généralement beaucoup plus savoureux. Les arbres forestiers y prennent une croissance lente et des dimensions faibles; mais leur bois y est plus dense, plus dur, plus coriace. L'*exposition* du couchant est surtout très-chaude; l'air et le sol s'y dessèchent rapidement, à moins que ne soufflent les vents d'ouest, qui sont humides et violents. Comme la végétation y est plus tardive, on y cultive, afin d'en jouir plus longtemps, les arbres ou les plantes dont les fruits ont peu de durée, notamment certaines variétés de pêchers. Les bois y sont souples et d'une texture forte, mais souvent déformés. L'*exposition* du nord est la plus froide, la plus humide et aussi la plus tardive, mais aussi celle où les gelées sont le moins à craindre. On n'y cultive guère, en fait d'arbres fruitiers, que quelques variétés de poiriers. Elle convient aussi au framboisier, aux plantes de terre de bruyère et aux végétaux résineux. Les arbres forestiers y présentent une croissance très-rapide et de bel-

les dimensions; mais leur bois est moins dense et d'une fibre plus molle qu'aux autres aspects. L'influence de l'*exposition* peut, d'ailleurs, être modifiée en bien ou en mal, par le climat, l'altitude, la nature du sol, l'humidité, les vents, les abris naturels ou artificiels, etc.; on ne doit donc pas la considérer d'une manière absolue.

— Mœurs et cout. *Exposition des enfants.* V. ENFANT.

Exposition du système du monde, par Laplace. Cet ouvrage, qui parut en 1797, et fut dédié au conseil des Cinq-Cents, est divisé en cinq livres. L'auteur y traite des *Mouvements apparents des corps célestes;* des *Mouvements réels des corps célestes;* des *Lois du mouvement;* de la *Théorie de la pesanteur universelle;* il donne en outre un *Précis de l'histoire de l'astronomie.* Ce fut cet ouvrage qui ouvrit à Laplace les portes de l'Académie française. Voici le jugement qu'en porte Arago: « L'*Exposition du système du monde* est la *Mécanique céleste* débarrassée de ce grand attirail de formules analytiques par lequel doit indispensablement passer tout astronome qui, suivant l'expression de Platon, désire savoir *quels chiffres gouvernent* l'univers matériel; c'est dans l'*Exposition du système du monde* que les personnes étrangères aux mathématiques puiseront une idée exacte et suffisante de l'esprit des méthodes auxquelles l'astronomie physique est redevable de ses étonnants progrès. Cet ouvrage, écrit avec une noble simplicité, une exquise propriété d'expression, une correction scrupuleuse, est terminé par un abrégé de l'histoire de l'astronomie, classé aujourd'hui, d'un sentiment unanime, parmi les beaux monuments de la langue française. Le passage suivant, qui termine l'*Exposition du système du monde*, montre la manière élevée dont l'auteur avait compris son sujet, et la grande place qu'il accordait à l'astronomie dans le progrès général de l'humanité: « L'astronomie, par la dignité de son objet et la perfection de ses théories, est le plus beau monument de l'esprit humain, le titre le plus noble de son intelligence. Séduit par les illusions des sens et de l'amour-propre, l'homme s'est regardé longtemps comme le centre des astres, et son vain orgueil a été puni par les frayeurs qu'ils lui ont inspirées. Enfin, plusieurs siècles de travaux ont fait tomber le voile qui lui cachait le système solaire, dont la vaste étendue n'est elle-même qu'un point insensible dans l'immensité de l'espace. Les résultats sublimes auxquels cette découverte l'a conduit sont bien propres à le consoler du rang qu'elle assigne à la terre, en lui montrant sa propre grandeur dans l'extrême petitesse de la base qui lui a servi pour mesurer les cieux. Conservons avec soin, augmentons le dépôt de ces hautes connaissances, les délices des êtres pensants. Elles ont rendu d'importants services à la navigation et à la géographie; mais leur plus grand bienfait est d'avoir dissipé les craintes occasionnées par les phénomènes célestes et détruit les erreurs nées de l'ignorance de nos vrais rapports avec la nature, erreurs d'autant plus funestes que l'ordre social doit reposer uniquement sur ces rapports. *Vérité, justice, humanité*, voilà ses lois immuables. Loin de nous la dangereuse maxime qu'il est quelquefois utile de s'en écarter et de tromper ou d'asservir les hommes pour assurer leur bonheur: de fatales expériences ont prouvé dans tous les temps que ces lois sacrées ne sont jamais impunément enfreintes. »

Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse, par Bossuet. V. DOCTRINE.

EXPRÈS, ESSE adj. (èk-sprè, è-se — lat. *expressus*, exprimé, part. du v. *exprimere*, qui est formé de *ex*, hors, et *premere* presser). Précis, net, clair, positif: *Des termes* EXPRÈS. *Un ordre* EXPRÈS. *La loi est* EXPRESSE. *Un jugement d'habitude est redressé par un jugement de réflexion* EXPRESSE. (Boss.) *Les taxes personnelles et les impôts sur les choses d'absolue nécessité sont toujours sujets à des conséquences dangereuses, s'ils ne sont établis avec l'*EXPRÈS *consentement du peuple ou de ses représentants.* (J.-J. Rouss.)

— Philos. *Idées expresses*, Conceptions, idées impresses élaborées par la réflexion, la mémoire, l'imagination.

— s. m. Envoyé spécial, chargé d'une mission précise et déterminée: *Envoyer, recevoir un* EXPRÈS. *Écrire par un* EXPRÈS.

— **Encycl.** Philos. Les notions d'idées impresses et d'idées *expresses* jouaient un grand rôle dans la scolastique et dans l'ancienne philosophie. Partez de la théorie des idées-images, figurez-vous, comme le veut l'école sensualiste, que certaines émanations des objets se fixent, on ne sait comment, dans le *sensorium commune:* voilà les idées impresses; ce sont les perceptions de la moderne psychologie. Mais, à leur tour, la mémoire et l'imagination s'emparent de ces idées impresses, les élaborent, les combinent, les modifient et en font des idées *expresses*, c'est-à-dire des conceptions. Une comparaison vulgaire servait aux scolastiques à expliquer le sens de ce mot. Après avoir fixement considéré un objet, si vous fermez les yeux, vous verrez encore l'image de cet objet plusieurs instants après avoir clos la paupière. C'est de même, disaient-ils, que tous les objets par nous perçus laissent une empreinte dans le *sensorium commune.* Quand les émanations d'où provient cette empreinte nous servent à un second travail et deviennent les matériaux d'une sorte d'élaboration artificielle qui est la fonction propre de l'imagination et de la mémoire, de la conception en général, alors on ne les appelle plus idées impresses, mais idées *expresses.* Guillaume d'Ockam a victorieusement combattu toute cette doctrine. Il a montré que toute idée, perçue ou conçue, n'est qu'un acte et non une substance, une opération de l'esprit et non un produit prenant corps et laissant des traces appréciables. Il a attaqué le système qui fait prendre pour des réalités existant en quelque sorte matériellement dans la substance du cerveau les idées venues soit directement du dehors par les sens, soit du dedans par la mémoire ou l'imagination appliquée aux matériaux de l'expérience sensible antérieure. V. ESPÈCE.

EXPRÈS adv. (èk-sprè — de *exprès*, adj.). Dans une intention spéciale, déterminée: *Je suis venu* EXPRÈS *pour vous voir. Une religion si commode semble faite* EXPRÈS *pour aplanir le chemin du ciel.* (La Bruy.)

Peste soit des auteurs! ils sont tous nés *exprès*
Quelque temps avant moi pour traiter mes sujets.
A. DUVAL.

‖ A dessein, volontairement: *Je ne l'ai pas fait* EXPRÈS. *Les enfants commandent par les larmes; quand on ne les écoute pas, ils se font mal* EXPRÈS. (H. Beyle.)

— Fam. *Fait exprès*, Événement qui arrive juste à point pour contrarier: *C'est un* FAIT EXPRÈS; *il sort toujours au moment où j'arrive chez lui.* ‖ *Être fait exprès pour*, Avoir justement les qualités, les conditions requises pour: *Vous* ÊTES FAIT EXPRÈS POUR *être diplomate. On vous dirait* FAIT EXPRÈS, *vous semblez* FAIT EXPRÈS POUR *commander.*

— *C'est exprès*, C'est à dessein que je le fais, vous ne m'apprenez là rien de nouveau. A propos de cette locution, *c'est exprès*, voici une petite anecdote dont nous garantissons l'authenticité, et que le *Grand Dictionnaire* porte à la connaissance de ses lecteurs.

Le héros de l'anecdote n'est pas le premier venu; il s'appelle Castil-Blaze. « Il nous semble, a dit un biographe de ce spirituel écrivain, il nous semble encore voir ce petit vieillard, toujours vert malgré ses soixante-dix ans, l'œil chargé d'ironie, se promenant chaque matin sur le boulevard; sa tenue et sa mise étaient irréprochables: bottes vernies, gants jaunes, habit barbeau à la dernière mode, deux fines moustaches relevées en crocs et annonçant des intentions assassines, regardant à droite et à gauche pour dire un mot aimable ou lancer une œillade aux jolies femmes qu'il croisait; trait impuissant, *telum imbelle sine ictu.* Tout en lui était fin, narquois, agressif; au demeurant, le meilleur homme du monde, sachant jouir de son esprit sans en faire trop souffrir les autres. Un jour, il longeait le boulevard des Italiens et allait dîner en ville. Dire qu'il était tiré à quatre épingles serait superflu. Tout à coup, il tourne la tête et s'aperçoit qu'un des cordons de son caleçon s'était détaché et que les deux bouts traînaient peu magistralement derrière lui. S'arrêter, poser en plein boulevard des Italiens le pied sur un banc, retrousser son pantalon, renouer les cordons réfractaires, Castil-Blaze ne pouvait pas commettre une telle incongruité. Il prend son parti. Une petite pluie fine vient à tomber, une de ces pluies traîtresses qui n'ont pas l'air d'y toucher et qui vous mouillent tout le macadam en cinq minutes. Castil-Blaze était sur les épines; il allait par élans saccadés, regardant de temps en temps derrière lui pour voir en quel état se trouvaient ses malheureux cordons. Il lançait des regards furieux à tous les passants qu'il croisait; il avait l'air de leur dire: « Est-ce que cela vous regarde? Passez votre chemin! De quoi vous mêlez-vous? Vous me la donnez belle! Est-ce que je ne suis pas le maître de mes actions? » Tout allait assez bien jusque-là, et Castil-Blaze avait repris une partie de son calme habituel, quand un monsieur, qui marchait à grands pas derrière lui, s'approche, le salue respectueusement et lui dit: « Vénérable monsieur (Castil-Blaze avait une longue barbe blanche), les cordons de votre caleçon se sont détachés.... » Castil-Blaze s'arrête net et dit du ton le plus sec: « Monsieur, *c'est exprès.* »

Un peu plus loin, il prit le parti d'entrer dans un couloir un peu obscur et de remettre tout en son premier état.

EXPRESS adj. (èk-sprèss — mot angl., formé du fr. *exprès*). A grande vitesse, en parlant d'un service de voyageurs ou de transport de marchandises: *Un train* EXPRESS. *J'engage fort les voyageurs à ne se fier aux bateaux* EXPRESS, *aux parcours* EXPRESS *qu'on leur recommandera, à ne s'y fier, dis-je, qu'à bon escient. Le mot* EXPRESS, *que les Anglais nous ont donné, et qui est synonyme de grande vitesse, est un mot fort exploité. Le dernier des convois annoncera un de ces jours qu'il mène les voyageurs à Saint-Denis par un train* EXPRESS. (L. Jourdan.)

— s. m. Train express de chemin de fer: *Partir par l'*EXPRESS. *L'*EXPRESS *a eu deux heures de retard. L'*EXPRESS, *en France, est le train qui va le moins lentement.*

EXPRESSÉMENT adv. (èk-sprè-sé-man — rad. *exprès* adj.). En termes exprès; d'une façon nette, précise, certaine: *Il l'a dit* EXPRESSÉMENT. *Nous en sommes* EXPRESSÉMENT *convenus. La théorie du droit divin dit* EXPRESSÉMENT *que le monarque n'est responsable qu'envers Dieu.* (Proudh.)

— Tout exprès, précisément pour cela: *Il est venu* EXPRESSÉMENT *pour vous voir.* ‖ Ce sens, qui a vieilli dans le langage correct, est resté populaire.

EXPRESSIF, IVE adj. (èk-sprè-siff, i-ve — du lat. *expressus*, exprimé). Qui exprime énergiquement ce qu'on veut dire, qui peint bien la pensée: *Des termes* EXPRESSIFS. *Un langage* EXPRESSIF. *Le blâme par le silence est le plus* EXPRESSIF. (Mme C. Bachi.) *La langue des enfants et du peuple est d'ordinaire plus* EXPRESSIVE *que la langue consacrée par les grammairiens.* (Renan.) ‖ Qui a de l'expression, qui peint vivement un sentiment, une intention: *Un regard* EXPRESSIF. *Des attitudes* EXPRESSIVES. *L'art le plus* EXPRESSIF *doit être placé au premier rang.* (V. Cousin.)

EXPRESSION s. f. (èk-sprè-si-on — lat. *expressio;* de *exprimere*, exprimer). Action mécanique par laquelle on comprime certains objets pour en tirer les sucs qu'ils contiennent: *On tire des raisins, par* EXPRESSION, *un suc doux et agréable, qui n'a rien de spiritueux.* (Lémery.) *C'est par l'*EXPRESSION *que l'on obtient les huiles, le vin, le cidre.* (Bouillet.)

— Par ext. Mot, terme considéré comme la traduction, la manifestation d'une idée: *Quand on est bien pénétré d'une idée, quand un esprit juste et plein de chaleur possède bien sa pensée, elle sort de son cerveau tout ornée des* EXPRESSIONS *convenables, comme Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter.* (Volt.) *Un auteur qui s'énonce très-clairement pour lui-même est quelquefois très-obscur pour son lecteur; c'est que l'auteur va de la pensée à l'*EXPRESSION, *et que le lecteur va de l'*EXPRESSION *à la pensée.* (Chamfort.) *La force de l'*EXPRESSION *est en raison de l'énergie de la pensée, comme la force d'un jet d'eau indique la hauteur du réservoir.* (De Lévis.)

Tous ces pompeux amas d'*expressions* frivoles
Sont d'un déclamateur amoureux de paroles.
BOILEAU.

Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'*expression* la suit ou plus nette ou plus pure.
BOILEAU.

— Fig. Manifestation extérieure, traduction en paroles ou en faits: *Mes paroles ne sont que l'*EXPRESSION *affaiblie de ma pensée. La physionomie est l'*EXPRESSION *du caractère et du tempérament.* (Vauven.) *L'*EXPRESSION *des sensations est dans les grimaces, et celle des sentiments dans les regards.* (J.-J. Rouss.) *La fin de l'art est l'*EXPRESSION *de la beauté morale à l'aide de la beauté physique.* (V. Cousin.) *La liberté est l'*EXPRESSION *de la dignité humaine et de la justice sociale.* (Fr. Pillon.)

— Tournure, manière d'être qui donne à l'objet une aptitude spéciale à traduire vivement une pensée, un sentiment résidant dans l'objet lui-même ou dans son auteur: *Une figure pleine d'*EXPRESSION. *Un peintre qui excelle par l'*EXPRESSION. *Les yeux noirs ont plus de force d'*EXPRESSION *et plus de vivacité, mais il y a plus de douceur, et peut-être plus de finesse dans les yeux bleus.* (Buff.) *Rien de plus admirable que la puissance d'*EXPRESSION *de l'enfant et la fécondité qu'il déploie pour se créer un langage propre, avant qu'on lui ait imposé la langue officielle.* (Renan.)

— *Au-dessus* ou *au delà de toute expression*, Inexprimable; plus qu'on ne pourrait dire: *Sa joie est* AU-DESSUS DE TOUTE EXPRESSION. *Il est important* AU DELÀ DE TOUTE EXPRESSION.

— Mus. *Signes d'expression*, Signes qui règlent l'exécutant pour donner à certains passages certaine physionomie particulière. ‖ *Boîtes d'expression*, Boîtes à air que l'organiste peut ouvrir ou fermer à son gré, pour accroître ou diminuer l'intensité des sons.

— Mathém. Signe matériel qui exprime une quantité ou une opération: *Toute* EXPRESSION *d'une division est identique avec l'*EXPRESSION *de son quotient.* (Condill.) ‖ *Plus simple expression*, Celle des expressions de même valeur qui contient le plus petit nombre de facteurs, de diviseurs ou de termes. ‖ *Plus simple expression d'une fraction*, Celle de toutes les fractions de même valeur dont les termes sont des quantités aussi petites que possible: *Réduire une fraction à sa* PLUS SIMPLE EXPRESSION, *en divisant les deux termes par leur plus grand diviseur commun.*

— Fam. *Plus simple expression*, Moindre volume; état le plus misérable, le plus bas: *Nos ressources sont maintenant réduites à leur* PLUS SIMPLE EXPRESSION. *Mon bagage se trouva réduit à sa* PLUS SIMPLE EXPRESSION.

— Physiol. *Fonctions d'expression*, Fonctions organiques qui ont pour but spécial la manifestation des sentiments et des volontés.

— Pathol. Sueur propre aux individus affaiblis, et qui n'est pas le résultat d'un effort, d'un travail extérieur.

— **Syn. Expression, mot, terme.** L'*expression* est ce qui rend plus ou moins bien la pensée au point de vue de l'art et de l'effet produit sur ceux qui l'entendent ou la lisent; elle est considérée comme étant bien ou mal choisie par celui qui l'emploie, elle est heureuse, vive, hardie, recherchée, choquante. Le *mot* est proprement un assemblage de sons ou de lettres propre à telle ou telle langue; il est court ou long, dur à l'oreille, doux, sonore. Le *terme* est ce qui fixe la pensée, ce qui en donne une idée nette, précise; il est juste ou faux, déterminé par un usage tout spécial: chaque art, chaque métier a ses *termes* propres, qui restent souvent peu connus du vulgaire.

— **Encycl.** Littér. Penser, ordonner, *exprimer*, voilà, quelque sujet qu'on traite, les trois fonctions de l'écrivain. La clarté de l'*expression* est étroitement liée à celle de la pensée; en effet, la première condition pour se faire bien entendre des autres, c'est de s'entendre bien soi-même. L'*expression* suit la nature des pensées dont elle est l'image. Les *expressions* simples, vives, fortes, sublimes, hardies, sont autant de représentations d'idées semblables. Rien n'est plus difficile et plus ennuyeux à lire qu'un ouvrage rempli d'*expressions* affectées, forcées, où la touche pénible et laborieuse de l'auteur se fait sentir. Il ne suffit donc pas à l'écrivain ou à l'orateur d'avoir de belles pensées; il faut encore qu'il ait d'heureuses *expressions.* Corneille, ce génie accoutumé à penser des choses sublimes, est outré quand il fait dire à Pulchérie dans *Héraclius:*

La vapeur de mon sang ira grossir la foudre
Que Dieu tient déjà prête à te réduire en poudre.

On sent combien l'*expression* rend mal ce qu'il veut dire dans ces deux vers. La première qualité de l'*expression*, c'est de faire passer dans l'esprit du lecteur ou de l'auditeur, d'une façon nette et précise, les idées qu'on a voulu rendre; l'obscurité dans l'*expression* marque nécessairement l'obscurité dans la pensée. Et c'est le cas de rappeler Boileau, le vieux maître:

Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'*expression* la suit ou plus nette ou plus pure:
Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les qualités que réclame l'*expression* littéraire; nous tomberions forcément dans des considérations qui relèvent du *style* en général, et, en particulier, de la *clarté* et de la *précision* du style. Nous renvoyons donc le lecteur à ces différents mots, qui ont reçu dans le *Grand Dictionnaire* tous les développements dont ils sont susceptibles.

— Algèbre. On nomme en général *expression algébrique* une formule quelconque contenant l'indication d'opérations qu'il faudrait effectuer sur des grandeurs données ou inconnues, ou sur leurs mesures, pour en déduire une grandeur dépendant d'elles, ou sa mesure.

L'*expression* est transcendante lorsqu'il y entre les signes d'autres opérations que celles d'addition, de soustraction, de multiplication, de division, de potentiation ou d'extraction de racines.

Lorsqu'une *expression* algébrique, c'est-à-dire non transcendante, contient l'indication de racines à extraire, elle est dite irrationnelle; dans le cas contraire, elle est rationnelle.

Une *expression* rationnelle qui ne contient l'indication d'aucune division est une *expression* entière ou un *polynôme;* les *expressions* qui, dans un polynôme, sont liées entre elles par les signes + et — sont les *termes* de ce polynôme.

Si une *expression* rationnelle et entière ne contenait ni le signe de l'addition ni celui de la soustraction, ce serait un *monôme.*

Un *binôme*, un trinôme, etc., sont des polynômes contenant deux, trois, etc., termes.

— Physiol. L'étude de la physionomie ne doit pas être confondue avec celle des *expressions.* La physionomie est un caractère permanent de l'individu et une de ses marques distinctives: la physionomie intelligente et la physionomie idiote, la physionomie grave et la physionomie joviale sont choses qui demeurent et résident dans une certaine disposition des traits combinée avec une certaine intuition de l'œil. Les *expressions*, au contraire, varient chez le même individu selon les états de l'âme. Elles expriment au dehors les modes de penser, de sentir, de concevoir, dans telle et telle situation donnée, au moyen des relations physiologiques qui lient les mouvements intimes du cerveau aux manifestations mobiles des muscles de la face.

Le muscle orbiculaire des lèvres est dévolu à l'*expression* du dédain; le muscle triangulaire des mêmes lèvres, à l'*expression* de la tristesse, du dégoût et de certains instincts agressifs. Le gonflement des joues, qui se fait par les muscles des mâchoires, sert à exprimer certains sentiments de doute, lorsqu'il est joint au hochement de la tête.

Les recherches de M. Duchenne (de Boulogne) l'ont amené à de bien curieux résultats sur les *expressions* diverses auxquelles président les muscles moteurs du sourcil. Le sourcil est entraîné dans diverses directions par quatre muscles spéciaux. Deux de ces muscles l'élèvent ou l'abaissent en masse, les deux autres n'élèvent ou n'abaissent que son extrémité interne (la tête du sourcil). Ce sont: 1° le frontal; 2° un faisceau de l'orbiculaire des paupières; 3° le pyramidal du nez; 4° le sourcilier. Nous allons mentionner le jeu de chacun de ces muscles et les *expressions* dérivées.

Le frontal est le muscle de l'attention et,

par suite, de la surprise, de l'admiration, de l'effroi. Ses fibres s'insèrent au bord antérieur de l'aponévrose épicrânienne, en décrivant de chaque côté du front deux courbes à concavité inférieure qui se réunissent sur la ligne médiane et forment à travers la peau un certain relief.

L'orbiculaire des paupières se compose de plusieurs muscles différents dont les mouvements sont parfaitement indépendants et correspondent à des affections ou manifestations différentes de l'âme. Ce muscle est mis en jeu dans l'attitude de la réflexion et dans l'*expression* de la bienveillance, où il se contracte légèrement.

Le pyramidal du nez est le muscle de l'agression. Il s'attache de chaque côté au cartilage de l'aile du nez et au dos du nez par une membrane aponévrotique subjacente au muscle transversal du nez, avec les fibres duquel elle s'entre-croise. De cette aponévrose naissent des fibres charnues qui forment deux languettes. La faradisation de ce muscle produit dans l'espace intersourcilier et au niveau de la tête du sourcil un profond sillon transversal, tantôt interrompu, tantôt non interrompu sur la ligne médiane.

Le sourcilier est le muscle de la douleur, et il est constitué par une languette charnue placée sous l'orbiculaire des paupières et recouvrant le tiers interne de l'arcade sourcilière.

Ces muscles divers expriment à eux seuls un sentiment déterminé. Leurs contractions sont *complétement expressives*, quoique partielles, comme dit M. Duchenne (de Boulogne).

Le jeu simultané de plusieurs muscles détermine des contractions expressives d'une nature très-complexe et très-délicate. Ainsi, c'est la contraction combinée du frontal (attention), du grand zygomatique, de l'orbiculaire palpébral (contentement) et du transverse du nez (lubricité), qui donne lieu à l'*expression* la plus impudique.

La *grimace* n'est pas autre chose que la contraction simultanée de plusieurs muscles qui n'ont pas l'habitude d'agir ensemble dans l'*expression* des passions. Elle est à l'*expression* ce que le bruit est à la musique.

Certaines *expressions* résultent de la combinaison à petites doses, s'il est permis de parler ainsi, de deux *expressions* plus simples.

M. Duchenne a reproduit ces *expressions* délicates avec beaucoup d'habileté, en électrisant séparément les divers muscles de la face.

Il serait à souhaiter que les artistes profitassent des indications si nettes de la physiologie contemporaine pour l'exécution des œuvres où ils entendent produire un effet donné, par la disposition des contractures musculaires de la face. L'art n'est possible qu'à la condition d'être conforme à la vérité, et l'idéalisation, que nous admettons dans une large mesure, ne peut pas être la négation des réalités de la nature. Qu'on embellisse et qu'on amplifie, mais en respectant les lois de la perspective, de l'anatomie, de la physiologie et de l'optique.

On prétend que l'affranchissement des lois scientifiques a été pour quelque chose dans le talent de certains artistes. Rien n'est aussi manifestement absurde : c'est dire qu'il y a deux vérités, tandis qu'il n'y en a qu'une, éternellement progressive.

— Pharm. En pharmacie, on appelle *expression* l'opération par laquelle, à l'aide d'une force mécanique, on exttrait des corps succulents les liquides qu'ils contiennent. L'*expression* se pratique à froid ou à chaud, en mettant la substance sur un carré de toile (étamine), rapprochant parallèlement deux des bords du carré, roulant ces bords l'un sur l'autre pour qu'ils offrent une résistance suffisante à l'effort de la pression, et les tordant en sens contraire, après avoir fermé les deux extrémités de la toile. L'espace occupé par la substance se trouve diminué graduellement, ce qui ne peut se faire sans que la partie liquide s'échappe à travers les mailles de la toile. Parfois on renferme la substance dans un sac de toile de crin, et l'on soumet le tout à l'action d'une presse à vis, à balancier ou à percussion, à genoux et leviers articulés de Samain, ou mieux d'une presse hydraulique, quand on opère sur une grande échelle, dans la préparation des sucs, par exemple. Pour les teintures pharmaceutiques, faites ordinairement en petites quantités, la presse Colas est très-utile. On se contente quelquefois d'exprimer avec la main les matières dont on veut séparer les parties liquides.

EXPRIMABLE adj. (èk-spri-ma-ble — rad. *exprimer*). Susceptible d'être exprimé, énoncé, rendu, traduit : *Toute pensée n'est pas* EXPRIMABLE *en vers.*

Une douce surprise, un désordre agréable,
Par une émotion qui n'est point *exprimable*,
Allume un feu secret dans le fond de mon cœur.
LA SUZE.

— **Antonyme.** Inexprimable.

EXPRIMÉ, ÉE (èk-spri-mé) part. passé du v. Exprimer. Extrait, tiré par expression : *Le liquide* EXPRIMÉ *du raisin n'est pas encore du vin.*

— Par ext. Manifesté, rendu, représenté; traduit par la parole, énoncé : *Sentiment* EXPRIMÉ *par le regard. Pensée nettement* EXPRIMÉE. *Les mêmes pensées doivent être* EXPRIMÉES *différemment dans les ouvrages d'un genre différent.* (Gilbert.)

Oh ! ne rejetez pas des vœux mal *exprimés*,
Qu'Hippolyte sans vous n'aurait jamais formés.
RACINE.

EXPRIMER v. a. ou tr. (èk-spri-mé — lat. *exprimere*, mot qui signifie proprement presser hors ; de *ex*, hors, et *premere*, presser. *Exprimer* a été calqué sur le latin *exprimere ;* mais la forme *espreindre*, qui est beaucoup plus ancienne, est aussi beaucoup plus française. Il y avait aussi anciennement un verbe *expresser*. D'après Palsgrave, *exprimer* se prononçait au XVI[e] siècle *eusprimer*). Extraire, faire sortir par la pression, en parlant d'un suc ou d'un liquide : EXPRIMER *le jus d'une orange, d'un citron.* EXPRIMER *l'eau d'un linge qu'on a lavé.*

Il est des végétaux d'où l'art sait *exprimer*
Quelques sucs bienfaisants. . . . .
DUCIS.

— Par ext. Manifester, traduire au dehors ; rendre par la parole : EXPRIMER *sa douleur par des cris, son repentir par des larmes, sa joie par des gambades.* EXPRIMER *vivement ses pensées, ses sentiments.* EXPRIMER *sa gratitude, son repentir. Toute œuvre d'art qui n'*EXPRIME *pas une idée ne signifie rien.* (V. Cousin.) *Le premier des arts est celui qui* EXPRIME *le mieux la beauté universelle et absolue.* (Mesnard.) *Le mal est plus facile à* EXPRIMER *que le bien, l'enfer que le paradis.* (Renan.)

. . . . . . La tragédie en pleurs
D'Oreste parricide *exprime* les douleurs.
BOILEAU.

S'exprimer v. pr. Etre exprimé, tiré par compression : *L'huile* S'EXPRIME *de l'olive.*

— Etre rendu, traduit, manifesté, représenté, énoncé : *Une douleur qui ne saurait* S'EXPRIMER.

— S'énoncer, exprimer ses pensées ou ses sentiments : S'EXPRIMER *avec élégance.* S'EXPRIMER *difficilement. Nous pensons plus fortement que nous ne* NOUS EXPRIMONS ; *il y a toujours une partie de notre pensée qui nous demeure.* (St-Evrem.)

— **Syn. Exprimer, énoncer.** V. ÉNONCER.

EX PROFESSO (*En homme qui connaît parfaitement la matière*). Traiter une question *ex professo*, c'est l'exposer avec toute l'exactitude possible, comme un professeur le fait pour un sujet qu'il a étudié spécialement.

« MM. les professeurs de notre Conservatoire ne furent pas heureux dans leur manière d'apprécier la musique de Rossini. L'un d'eux, et c'était l'aigle de la troupe, le savant M. Berton, si je m'en souviens bien, écrivit *ex professo* deux cent soixante-trois pages pour démontrer que le compositeur italien n'était qu'un charlatan et que ses œuvres n'avaient pas le sens commun. »
(*Revue de Paris.*)

« La plupart des folles prodigalités des Romains, au siècle d'Auguste, s'exécutaient fort sérieusement ; la gourmandise avait ses lois : Apicius en avait rédigé le code dans un ouvrage *ex professo* de la plus haute gravité. »
CUVILLIER-FLEURY.

« Ceci nous mènerait tout droit à débattre la question tant de fois débattue de la convenance pour les femmes à écrire soit en prose, soit en vers. Par malheur, l'écueil est fertile en naufrages, et pour qui veut traiter le point *ex professo*, quelque lourde dissertation est toujours en perspective. Le Brun a dit, avec non moins de galanterie que d'esprit :

L'encre sied mal aux doigts de rose. »
(*Revue de Paris.*)

EXPROPRIATION s. f. (èk-spro-pri-a-si-on — rad. *exproprier*). Jurispr. Dépossession, action d'exproprier : *L'*EXPROPRIATION *d'un exilé. Un jugement d'*EXPROPRIATION. *La conquête a pour conséquence l'*EXPROPRIATION. (Proudh.) ‖ *Expropriation pour cause d'utilité publique* ou simplement *Expropriation*, Dépossession forcée, dans le cas où il y a déclaration compétente d'utilité publique : *En Angleterre, la loi d'*EXPROPRIATION *forcée* POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE *n'existe point.* (A. Esquiros.) *Le principe d'*EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE, *développé dans toutes ses conséquences, conduit à une réorganisation complète de la société.* (Proudh.)

— **Encycl.** *Expropriation pour cause d'utilité publique.* On peut la définir : le droit accordé à l'Etat, en présence d'un intérêt public sérieux et reconnu, de dépouiller un propriétaire, moyennant une juste et préalable indemnité. Il ressort de cette définition deux conditions essentielles : nécessité d'un intérêt public reconnu, indemnité raisonnable et préalable. Quant aux moyens d'exécution, un coup d'œil jeté sur la législation nous en apprendra la réglementation. Il y a deux principes également respectables, également dignes de la sollicitude du législateur, à concilier. C'est, d'une part, le respect dû au droit de propriété, droit primordial, droit qu'il n'appartient à aucun gouvernement d'octroyer ou de retirer, droit qui dérive de la nature et qui sert de base aux institutions sociales; c'est, d'autre part, l'intérêt public, le développement des forces vives d'une nation, le droit qu'elle possède de marcher dans la voie des améliorations et du progrès, sans qu'un intérêt particulier, quelque respectable qu'il soit d'ailleurs, puisse entraver sa marche et arrêter son essor. Voilà les deux principes en présence. L'Etat, soit pour sa défense, soit pour le développement de son agriculture, de son industrie, de son commerce, veut faire passer un chemin, un canal, une ligne ferrée à travers un territoire dont une partie appartient à un particulier. Sur le refus du particulier de céder son terrain, ce travail, utile à tout un pays et dont l'achèvement doit être si fécond en résultats heureux, doit-il donc être abandonné? Non. La société, jugeant que le bien public est intéressé, exige du particulier le sacrifice de sa propriété. Mais, attendu, comme dit Portalis, dans son exposé des motifs sur le titre *De la propriété*, « que les charges de l'Etat doivent être supportées avec égalité et dans une juste proportion ; que toute égalité, toute proportion serait détruite, si un seul ou quelques-uns pouvaient jamais être soumis à faire des sacrifices auxquels les autres citoyens ne contribueraient pas, » le Trésor, c'est-à-dire la caisse publique, paye au propriétaire dépouillé une somme égale au préjudice que lui cause la spoliation. Et il faut insister sur cette pensée, que c'est une *indemnité* que paye l'Etat, ce qui veut dire qu'en dehors de la valeur intrinsèque du fonds, il peut exister, en raison de circonstances particulières, une valeur relative dont l'exproprié doit tenir compte et que doit comprendre l'indemnité. Il est inutile d'ajouter que la faculté d'exproprier n'est pas exclusivement réservée à l'Etat. Cette précieuse faculté peut être déléguée à des fractions du corps social, telles qu'un département, une commune. Et nous avons vu, depuis quelques années, un certain nombre de villes profiter de ce droit dans des proportions que l'on aurait pu désirer plus modestes ; car telle est la tendance naturelle de l'esprit humain de chercher en tout un bénéfice quelconque, que ce droit rigoureux, ce droit à peine justifié par l'intérêt général de spolier le propriétaire, de chasser le fils du foyer paternel, de livrer à la pioche des démolisseurs cette maison pleine de souvenirs honorables et chers, ce droit impitoyable est devenu tout doucement une source de spéculations plus ou moins honnêtes. Partant de ce principe que léser l'Etat, ce n'est pas léser quelqu'un, l'indemnité, détournée de sa destination véritable, n'est plus pour beaucoup de gens qu'un moyen de faire fortune. Aussi, que d'inventaires grossis en vue d'une *expropriation* prochaine ! que de loyers doublés et triplés pour donner à l'immeuble une valeur locative qu'il n'avait pas ! Que de ruses, que de piéges tendus à l'expropriant !

— *Historique. Législation antérieure à la Révolution de* 1789. L'*expropriation* pour cause d'utilité publique n'est pas de création récente ; elle était employée longtemps avant la Révolution de 1789 et la promulgation du code Napoléon. Ainsi, on lit dans un édit de Louis XIV, d'octobre 1666, relatif au canal du Languedoc :

« ...Disons et ordonnons... qu'il soit incessamment procédé à la construction... suivant et conformément au devis fait par le chevalier de Clerville et par nous arrêté, ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie ; et qu'à cet effet, l'entrepreneur puisse prendre toutes les terres... ; lesquelles terres et héritages seront par nous payés aux particuliers propriétaires, suivant l'estimation qui en sera faite par experts qui seront nommés par les commissaires qui seront par nous députés ; seront pareillement les seigneurs... par nous indemnisés des droits de justice... suivant pareille estimation... »

Nous trouvons des mentions analogues dans l'édit de mars 1679, relatif à la construction du canal d'Orléans ; dans des lettres patentes de novembre 1719, pour la construction du canal du Loing ; dans l'arrêt du conseil, du 31 août 1728, relatif au flottage de la rivière de Dordogne; dans les lettres patentes du 30 septembre 1770, concernant le canal de Givors ; dans les arrêts du conseil du 5 novembre 1776, pour la construction d'un canal de navigation en Poitou, et du 23 juillet 1783, réglementant la navigation de la Loire. Dans tous ces documents, on voit que l'administration décidait seule de tout ce qui touchait à l'*expropriation* pour cause d'utilité publique. Le roi juge qu'un travail est nécessaire. Il nomme une commission chargée de préparer les devis et plans et de désigner les héritages à exproprier ; les plans une fois adoptés, le roi exproprie de sa propre autorité et paye les indemnités fixées par des experts nommés par lui ou ses commissaires, ce qui revient au même. Quant aux contestations soulevées par les opérations, c'est au conseil du roi qu'elles sont portées. Ainsi, tout est centralisé entre les mains du souverain, et de cette longue série d'opérations, pas une n'échappe à son initiative ou à son contrôle. Telle était la législation relative à l'*expropriation* pour cause d'utilité publique sous le régime antérieur à la Révolution de 1789.

Pendant la période révolutionnaire, c'est encore l'administration qui fut chargée de toutes les opérations relatives à l'*expropriation*. Comme pouvoir exécutif, l'Assemblée constituante accordait des concessions de travaux publics ; mais la fixation des indemnités et le jugement des contestations appartenaient au pouvoir administratif. C'est ce qui résulte d'une série de décrets des 19-21 octobre, 9 novembre 1790, 30 janvier 1791, autorisant le sieur Brulée à construire un canal de navigation, et où l'on peut lire : « ... Il acquerra les propriétés nécessaires à l'exécution de son canal..., suivant l'estimation faite par des commissaires nommés par le directoire du département ; et les difficultés, s'il en survient à cette occasion, seront terminées par les directoires de département. » De semblables mentions se trouvent dans de nombreux documents législatifs. Un seul, le décret des 7-11 septembre 1791, tenta d'associer l'autorité judiciaire à l'autorité administrative, en lui accordant l'appréciation des difficultés survenues à propos d'*expropriation*. Mais ce décret, qui accordait cette attribution aux juges de paix, ne fut jamais mis à exécution, et des actes législatifs postérieurs attribuent à l'autorité administrative la connaissance des contestations relatives aux indemnités. Jusqu'ici le système n'est pas sensiblement modifié. Si les opérations ne se centralisent plus entre les mains du roi, elles appartiennent au pouvoir exécutif et au pouvoir administratif, ce qui revient au même, puisque ces deux pouvoirs ne sont que la monnaie du pouvoir royal. Mais l'organisation va subir une première modification. La loi du 4 avril 1793 ordonne que l'évaluation (des terrains ou maisons expropriés) sera faite par deux experts, nommés, l'un par le propriétaire, l'autre par le directoire du district. La loi du 28 pluviôse an VIII fait faire un pas de plus à la question. Les contestations ne sont plus jugées par l'autorité qui commande les travaux et exproprie, mais par les conseils de préfecture. Ce n'est déjà plus l'administration active, c'est l'administration contentieuse. Enfin, le 6 février 1804, le titre *De la propriété*, au code Napoléon, est promulgué, et son article 545 contient cette déclaration de principe : « Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité. » Le principe est nettement posé. La loi organique du 16 septembre 1807 consacre son titre XI tout entier au règlement des indemnités ; mais elle n'innove aucun système ; le jugement des contestations appartient toujours aux conseils de préfecture. C'est la loi du 8 mars 1810 qui fait entrer l'*expropriation* dans une voie nouvelle. D'après cette loi, la marche de l'*expropriation* était ainsi réglée : le chef de l'Etat avait seul le droit de déclarer l'utilité publique; les tribunaux vérifiaient si cette utilité avait été constatée dans les formes légales, et opéraient l'*expropriation ;* enfin, une commission administrative avait mission de recevoir les plaintes et les protestations contre l'utilité invoquée. Deux lois postérieures ont emprunté à la loi de 1810 une partie de ses dispositions : c'est d'abord la loi du 17 juillet 1819, qui applique aux servitudes imposées à la propriété par la défense de l'Etat les formalités réservées aux transmissions de propriété ; c'est ensuite la loi du 15 avril 1829, relative à la pêche fluviale. Mais les inconvénients prévus par le ministre de l'intérieur et la section du conseil d'Etat ne tardèrent pas à se manifester dans l'application de la loi de 1810. Les recours aux tribunaux devenus très-fréquents, les délais considérables nécessités par le nombre des affaires inscrites au rôle entravaient la marche des travaux publics et gênaient l'administration. Dans les cas d'urgence non prévus par la loi, l'administration pouvait se trouver désarmée en face de la résistance opiniâtre d'un propriétaire, aidée par les délais et les longueurs de la procédure. La loi du 30 mars 1831 apporta à cet état de choses une modification partielle portant sur l'*expropriation* et l'occupation temporaire, en cas d'urgence, des propriétés nécessaires aux travaux des fortifications. Cette modification consiste en une *expropriation* provisoire qui a pour résultat la mise de l'Etat en possession immédiate, mais laisse parfaitement intacts les droits des propriétaires. Voici la marche des opérations : le pouvoir exécutif déclare l'urgence ; un juge se transporte sur les lieux, accompagné d'un expert nommé par le tribunal, et, en présence des parties, accompagnées de leurs experts, ou elles dûment appelées, on dresse un état des fonds à exproprier ; on évalue approximativement leur valeur, et le tribunal fixe une indemnité provisionnelle et prononce la dépossession immédiate ; c'est alors que les indemnitaires peuvent introduire une action en règlement définitif qui se poursuivra suivant les formes de l'*expropriation* ordinaire. La loi de 1831 crée donc, en faveur des cas d'urgence, une juridiction analogue au tribunal des référés, qui, sans préjuger le fond, ordonne l'exécution de mesures urgentes et conservatoires. Cette modification, bien qu'importante, était cependant insuffisante, en ce qu'elle ne s'appliquait qu'aux travaux de fortification urgents. En 1833, une loi fut présentée aux chambres, qui devait abroger celle de 1810 et réorganiser complétement la procédure d'*expropriation*. La loi du 7 juillet 1833, en maintenant les dispositions de la loi de 1831 sur les travaux de fortification, substituait au tribunal civil un jury spécial, chargé exclusivement de fixer les indemnités (art. 29 et suiv.). Enfin, le recours en cassation est ouvert en

cas de violation des formes légales par le jury. Trois ans après, l'expérience prouvait qu'en matière de chemins vicinaux ces formalités étaient trop longues, trop dispendieuses et devenaient préjudiciables à l'agriculture. La loi du 21 mai 1836 vint simplifier cette procédure et la rendre plus rapide. Le préfet autorisait l'ouverture ou le redressement des chemins vicinaux; le nombre des jurés était réduit; le juge de paix du canton pouvait présider le jury; enfin, le recours en cassation était maintenu dans les formes et les cas déterminés par la loi du 7 juillet 1833. Mais les vices auxquels la loi du 21 mai 1836 avait pour mission de remédier n'étaient pas les seuls que contînt la loi du 7 juillet 1833. L'organisation du jury, fort incomplète, donnait lieu à divers abus qu'il était impossible de réprimer, en présence de la liberté absolue laissée à cette juridiction. On citait, entre autres, des jurys accordant une indemnité double de celle que demandait le propriétaire. Rien n'avait été réglé ni prévu à cet égard. L'expérience faisait découvrir chaque jour de nouveaux inconvénients. Le gouvernement résolut de faire reviser la loi de 1833. Un nouveau projet, longuement étudié et qui fut basé sur le résultat d'enquêtes consciencieuses, fut enfin présenté aux chambres, et, après de longues et intéressantes discussions, devint, après avoir subi quelques modifications de détail, la célèbre loi du 3 mai 1841, celle qui règle encore aujourd'hui la procédure d'*expropriation*.

Nous allons passer rapidement en revue les principales dispositions de cette loi, puis nous jetterons un coup d'œil sur les lois et décrets qui y ont dérogé, enfin, sur les cas, tels que ceux de force majeure, de délimitation de territoire, etc., qui ne sont pas sous l'empire de la loi du 3 mai 1841.

— *Loi du* 3 *mai* 1841. Cette loi ne contient pas moins de huit titres et de soixante-seize articles.

Le titre Ier pose, sous la rubrique de *Dispositions préliminaires*, les bases de l'*expropriation*, les principes que la procédure doit appliquer. L'article 1er dit : « L'*expropriation* pour cause d'utilité publique s'opère par autorité de justice. » Voilà un principe nettement posé et qui ne laisse aucune prise à l'interprétation. Et, comme nouvelle garantie, la loi ajoute que les tribunaux ne pourront prononcer l'*expropriation* que lorsque l'utilité publique aura été constatée et déclarée dans les formes légales. Or, voici en quoi elles consistent. Une enquête administrative est faite, ayant pour objet de rechercher si le travail projeté est réellement d'utilité publique. Si l'utilité publique résulte de l'enquête, elle est déclarée soit par une loi, soit par un décret : par une loi, s'il s'agit de grandes routes, canaux, grands chemins de fer, bassins, docks, canalisation de rivières, quel que soit l'entrepreneur, l'Etat, le département, la commune ou un particulier; par un décret, s'il ne s'agit que de routes départementales, canaux ou chemins de fer d'embranchement d'une longueur qui n'atteint pas 20 kilomètres, de ponts et autres travaux d'une importance moindre. Une fois la déclaration d'utilité publique rendue, le préfet désigne les localités sur lesquelles les travaux doivent avoir lieu; puis, dans un nouvel acte, il désigne les propriétés comprises dans ces territoires et qui devront être expropriées. Le projet une fois approuvé par toutes les autorités compétentes, la déclaration d'utilité publique est prononcée. Un sénatus-consulte du 25 décembre 1852 attribue au pouvoir exécutif *seul* le droit d'autoriser *tous* les travaux d'utilité publique. Mais cette large prérogative est restreinte par l'obligation où se trouve le gouvernement, quand les travaux sont aux frais de l'Etat ou doivent en recevoir des subsides, de venir demander au parlement les crédits nécessaires. Le sénatus-consulte de 1852, qui attribue au souverain le droit d'autoriser les travaux publics par décret, ajoute que ce décret doit être rendu dans les formes prescrites pour les règlements d'administration publique; ce qui signifie : le conseil d'Etat entendu *nécessairement*.

Après l'enquête dont nous avons parlé, si la commission n'a point modifié le tracé des ingénieurs ou si l'administration supérieure a définitivement statué sur les modifications proposées, le préfet détermine les propriétés qui doivent être cédées et indique l'époque à laquelle il sera nécessaire d'en prendre possession. Cette désignation doit contenir non-seulement l'indication des propriétés, mais encore celle de leur nature et de leur contenance, surtout en cas de morcellement; elle doit contenir aussi les noms des propriétaires, tels que les donne la matrice des rôles. L'arrêté du préfet doit indiquer aussi l'époque à laquelle il sera nécessaire de prendre possession (art. 11). Il peut, en effet, s'écouler un temps assez long entre l'arrêté du préfet et la dépossession. Il est indispensable pour les propriétaires de savoir quel temps leur reste, s'il y a lieu de faire des semences, s'ils auront le temps de faire les récoltes, s'ils doivent chercher d'autres locaux, etc. Le chiffre de leur demande en indemnité dépend de ces circonstances, et, comme l'administration les mettra en demeure de fixer leur chiffre, il faut qu'ils soient en mesure de le faire en connaissance de cause. Quant aux recours contre l'arrêté du préfet, ils doivent être déférés à l'autorité supérieure, c'est-à-dire au ministre. Mais la décision de ce fonctionnaire ne peut elle-même être déférée au conseil d'Etat, au contentieux, que pour violation d'une formalité légale. L'article 12 contient une dérogation aux articles 8, 9 et 10, qui ordonnent la réunion d'une commission, etc., mais seulement en ce qui concerne les *expropriations* demandées par une commune et dans un intérêt purement communal, par exemple, pour la création ou le redressement des chemins vicinaux, etc. Dans ce cas, le procès-verbal prescrit par l'article 7 est soumis à l'approbation du conseil municipal et envoyé au préfet, qui statue, s'il n'y a aucune difficulté, ou en réfère à l'administration, s'il y a quelque contestation. Mais il résulte d'un arrêt de la cour de cassation que cette marche ne doit être suivie que si le travail à exécuter n'intéresse qu'une seule commune. Si plusieurs communes étaient intéressées, il faudrait suivre les prescriptions des articles 8, 9 et 10 (cour de cassation, arrêt du 13 mars 1848).

Aussitôt que toutes les formalités indiquées aux articles 7, 8, 9, 10, 11 sont remplies, le préfet rend, comme nous l'avons dit, un arrêté par lequel il désigne les propriétés qui seront cédées à l'administration. De plus, il signifie à chaque propriétaire la disposition qui le concerne et lui fait offre d'une somme comme indemnité de la cession. De deux choses l'une : ou le propriétaire consent à la cession, en acceptant le prix proposé, ou il s'y refuse pour quelque motif que ce soit. S'il consent, la transmission a lieu par contrat amiable, et nous verrons plus tard quelles en sont les formalités. S'il refuse, au contraire, nous retombons dans les errements de l'*expropriation* ordinaire, et nous allons voir commencer l'intervention de l'autorité judiciaire. Le préfet, aux termes de l'article 13, § 6, « transmet au procureur général dans le ressort duquel les biens sont situés le décret qui autorise l'exécution des travaux et l'arrêté mentionné en l'article 11. » — « Dans les trois jours (de la réception des pièces)..., le procureur général requiert et le tribunal prononce l'*expropriation* pour cause d'utilité publique des terrains et bâtiments indiqués dans l'arrêté du préfet. » En transmettant les pièces au ministère public, le préfet a soin d'indiquer les propriétés dont le jugement doit prononcer l'*expropriation*. En effet, pour quelques-unes, cette formalité est inutile : celles, par exemple, dont le propriétaire a consenti la cession, en acceptant ou en refusant le chiffre de l'indemnité offerte par l'administration; celles dont le titre d'acquisition contient engagement de la part de l'acquéreur de rétrocéder sa propriété, en cas d'utilité publique, moyennant indemnité, etc. Le procureur général ne doit requérir l'*expropriation* que des immeubles dont le propriétaire a refusé la cession. Il prépare donc son réquisitoire d'après les documents à lui fournis par le préfet. Il peut se rencontrer des irrégularités, des vices de formes qui auraient échappé à la surveillance du préfet. Dans ce cas, le devoir du procureur général se borne à prévenir ce magistrat et à lui signaler les vices qu'il a découverts. Mais si, pour un motif que le ministère public n'a le droit ni d'apprécier ni de discuter, le préfet maintient la rédaction de son arrêté, le procureur général doit requérir les *expropriations* demandées par l'autorité administrative. Il peut sembler étonnant que le chef du parquet soit obligé de requérir un jugement que sa conscience, ses lumières lui font trouver injuste ou prématuré; mais les fonctions du ministère public sont multiples, et la procédure d'*expropriation* n'est pas la seule occasion où l'on trouve cette fausse situation. En effet, le ministère public est à la fois le représentant de la société et celui du gouvernement. Le réquisitoire lu devant le tribunal, le président nomme un juge chargé d'examiner les pièces et de faire un rapport sur les demandes contenues au réquisitoire. Il appartient au tribunal, avant de prononcer l'*expropriation*, d'examiner si toutes les formalités légales ont été exactement remplies. Cet examen ne peut se faire à l'audience; c'est pour cette raison que le président nomme un juge rapporteur. Celui-ci reçoit toutes les pièces communiquées par le préfet. Il reçoit, de plus, les notes, écrites ou imprimées, que les intéressés ont le droit de faire parvenir au tribunal. Au jour fixé par le président, le juge-commissaire lit son rapport au tribunal en audience publique. Le procureur général est entendu. Il donne son opinion, et sur le rapport du juge-commissaire, et sur son propre réquisitoire. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette singularité, quand on se rappelle que le réquisitoire n'est pas son œuvre propre, mais bien plutôt celle du préfet. Le procureur général peut donc déclarer que son réquisitoire ne doit pas être accueilli et demander au tribunal de ne pas prononcer les *expropriations* qu'il a lui-même requises. Dans cette nouvelle phase de la procédure, le procureur général ne défend plus les intérêts du gouvernement, mais bien ceux de la société. Il parle au nom de la loi. Après avoir entendu le juge rapporteur et le procureur général, le tribunal prononce. Son jugement doit contenir l'indication exacte des parcelles dont il prononce l'*expropriation*, ainsi que les noms des propriétaires, tels que les donne la matrice des rôles. Ces désignations sont nécessaires, et elles doivent être complètes et rigoureusement exactes, attendu que l'*expropriation* est dénoncée à chaque propriétaire par la signification du dispositif de l'arrêt qui le concerne. De plus, le jugement sera affiché, et, s'il contenait, au lieu de désignations explicites, un simple renvoi à l'arrêté du préfet, il faudrait afficher aussi cet arrêté, en ayant soin de supprimer les *expropriations* non autorisées par le jugement. Mais le tribunal, tout en indiquant à quelle époque l'administration a l'intention de prendre possession, doit éviter toute disposition qui porterait atteinte au principe de l'indemnité préalable. Le jugement doit contenir encore nomination d'un magistrat directeur du jury et d'un juge destiné à le remplacer pour les *expropriations* consenties par les propriétaires, mais avec contestation sur le chiffre de l'indemnité. Quant aux propriétés cédées à l'amiable ou dont l'*expropriation* est une des clauses de l'acte d'acquisition, il y a dispense de jugement.

Le jugement prononce ou refuse l'*expropriation*. S'il la prononce, c'est le propriétaire qui seul peut se pourvoir contre le jugement; dans le cas contraire, c'est l'administration dont cette décision entrave les travaux qui l'attaque. Toutefois, il n'existe qu'une seule voie de recours : c'est le pourvoi en cassation, qui lui-même n'est autorisé, suivant la loi (art. 20, § 1er), que pour *incompétence*, *excès de pouvoir* ou *vices de forme du jugement;* mais il faut y ajouter la violation expresse de la loi. En effet, le pourvoi en cassation est de droit commun, pour toute violation de loi, et une loi, à moins d'une disposition expresse, ne pourrait en affranchir une sentence, qu'elle émanât d'une juridiction inférieure ou supérieure. Cette règle, qui existait déjà sous la loi du 7 juillet 1833, a été consacrée par deux arrêts de la cour suprême (cass., 28 janvier 1834 et 6 janvier 1836). Il est certain que ne peut se pourvoir en cassation que celui à qui a été notifié le jugement. Ainsi, le tribunal prononce l'*expropriation* d'un immeuble habité par plusieurs locataires qui auront droit à une indemnité; dans ce cas, le propriétaire seul peut se pourvoir en cassation. Il n'y a eu au jugement d'*expropriation* que deux parties : le propriétaire et l'administration. Quant aux locataires, ils n'ont pas été parties; le droit commun ne leur accorde aucun droit de recours. En effet, ils ne deviendront parties que lorsqu'il sera question pour l'administration de prendre possession, et, au préalable, de régler les indemnités; jusque-là, ils n'ont aucun droit. Pour le propriétaire, le délai du pourvoi est de trois jours, à partir de la notification du jugement. Rien ne s'oppose à ce que le pourvoi soit interjeté avant la notification; c'est ce qui résulte d'un arrêt de la cour de cassation du 6 janvier 1836. La loi ne fixe pas de délai pour le pourvoi de l'administration : c'est elle, en effet, qui est le plus intéressée à la rapidité des opérations; on peut s'en rapporter à sa diligence. Un jugement peut se trouver attaqué à la fois par un ou plusieurs propriétaires, et en même temps par l'administration. En effet, chaque propriétaire attaque la disposition particulière qui le concerne; l'Etat attaque les dispositions qui ne sont pas conformes à ses requêtes. L'arrêt de cassation pourra donc casser plusieurs parties du jugement, tout en respectant certaines autres. Ces dernières resteront acquises aux intéressés et auront force de chose jugée. Quand le préfet, — car le préfet seul représente l'administration, agit en son nom, fait notifier, se pourvoit, etc.; — quand le préfet a fait notifier divers extraits de jugements à divers propriétaires, cette notification emporte renonciation de sa part au droit de se pourvoir, mais seulement contre les dispositions notifiées. Quant aux autres, il peut interjeter pourvoi, en vertu de la maxime : *Tot capita, tot sententiæ*. Le pourvoi en cassation se forme par déclaration au greffe du tribunal et non à celui de la cour de cassation; formé à ce dernier greffe, le pourvoi serait nul (arrêt de la cour de cassation du 20 août 1844). Quant au tribunal, c'est assurément celui qui a rendu le jugement attaqué. L'art. 20 de la loi de 1833 le disait positivement. Le législateur de 1841 n'a pas jugé cette affirmation nécessaire. C'est aussi dans le local même du greffe que la déclaration doit être faite. La cour de cassation a rejeté, par arrêt du 21 juillet 1847, le pourvoi formé par le préfet de la Charente-Inférieure, à l'hôtel de la préfecture, où le greffier avait été appelé pour le recevoir. La loi n'a pas dispensé le demandeur en cassation de la consignation de l'amende, qui est fixée à 75 francs; l'administration seule en est exempte. Cette consignation est obligatoire pour tout propriétaire qui a un intérêt particulier; mais si plusieurs personnes étaient copropriétaires d'un immeuble, l'intérêt étant le même pour toutes, il n'y aurait lieu à la consignation que d'une seule amende. A défaut de consignation d'amende, le demandeur est déclaré non recevable. Il n'appartient pas au greffier de juger si le pourvoi est non recevable, soit pour péremption du délai, soit pour défaut de consignation de l'amende : cette appréciation est réservée à la cour de cassation; le rôle du greffier se borne à recevoir la requête et à en donner acte. Si un greffier se refusait à l'accomplissement de ce devoir, il y aurait lieu d'adopter la marche suivie en matière criminelle, c'est-à-dire de constater le refus du greffier et de déclarer sa demande en pourvoi devant un notaire, ou même, à défaut, suivant Merlin, « devant un officier public quelconque. » (Merlin, *Répertoire*, v° CASSATION, § 3.) Il résulte d'un arrêt de la cour de cassation, du 1er juillet 1834, que la requête en pourvoi, en matière d'*expropriation*, ne doit pas contenir, comme la requête en matière civile, les moyens de cassation. En matière civile, le délai est de trois mois et le pourvoi est rédigé par un avocat à la cour de cassation. Le délai est de trois jours en matière d'*expropriation*, et cette brièveté rendait impossible l'accomplissement des formalités ordinaires. Cette règle, déjà appliquée sous la loi de 1833, a été maintenue par le législateur de 1841. Le demandeur a huit jours à partir de la déclaration au greffe pour notifier le pourvoi. Quelques commentateurs avaient pensé que le délai de huitaine fixé par la loi courait à partir de la notification du jugement; mais, comme le pourvoi peut n'être formé que trois jours après, il ne resterait que cinq jours pour la notification. De plus, le pourvoi peut précéder la notification du jugement. D'ailleurs, trois arrêts de la cour suprême, du 2 janvier, du 4 avril 1843, et du 4 mars 1844, ont fixé la jurisprudence dans le sens que nous indiquons. La notification est faite à la préfecture ou, dans certains cas, à la mairie, si le propriétaire est demandeur, et au domicile du propriétaire, si l'administration est demanderesse. Ce domicile est celui de l'art. 15, c'est-à-dire le domicile élu par déclaration à la mairie, ou, à défaut, celui qui résulte de la situation des biens. Nous avons dit que la déclaration faite au greffe était tout à fait sommaire; elle ne contient ni assignation devant la cour ni désignation d'avocat. Pour la suite à donner au pourvoi, il faut encore adopter la marche indiquée par le code d'instruction criminelle. Aux termes des art. 422, 423, 424 de ce code, dans les dix jours qui suivent la déclaration au greffe, le demandeur peut déposer entre les mains du même greffier un mémoire contenant les moyens de cassation. Ce mémoire est remis au chef du parquet, qui, par l'intermédiaire du ministre de la justice, fait parvenir toutes les pièces concernant le pourvoi à la chambre civile de la cour de cassation, dans la quinzaine qui suit la déclaration. En effet, l'art. 20 de notre loi saisit immédiatement la chambre civile, sans que le pourvoi ait à passer devant la chambre des requêtes. La loi étant muette sur les formalités à remplir entre la déclaration de pourvoi et l'arrivée des pièces devant la chambre civile, il faut donc combiner l'art. 20 de la loi de 1841 avec les art. 422, 423 et 424 du code d'instruction criminelle pour établir une procédure régulière. Cependant plusieurs circulaires ministérielles, du 18 janvier, du 25 septembre et du 24 octobre 1845 ont modifié cette marche de la manière suivante : le demandeur a dix jours pour déposer son mémoire. Le onzième jour, le chef du parquet fait parvenir les pièces au préfet, qui les envoie au ministre des travaux publics chargé de les transmettre à la chambre civile. L'obligation de justifier, dans les dix jours, par mémoire, des moyens de cassation est formelle. La cour de cassation, par arrêt du 9 mai 1843, a rejeté le pourvoi formé par le préfet de la Vendée, qui avait laissé s'écouler quatre-vingts jours sans envoyer les pièces requises. Si, le demandeur étant un particulier, le retard dans l'envoi des pièces provenait de la négligence de l'administration, la cour de cassation, par un arrêt préparatoire, ordonnerait l'apport des pièces. La chambre civile doit prononcer dans le mois qui suit l'envoi du dossier. Mais le paragraphe 4 ajoute, dans un intérêt de célérité, que « l'arrêt, s'il est rendu par défaut à l'expiration du délai, ne sera pas susceptible d'opposition. »

Quand un arrêt casse un jugement d'*expropriation*, il nomme un tribunal devant lequel les parties doivent se présenter pour faire juger à nouveau leur contestation. En effet, toute la procédure est annulée à partir du jugement. Comme le pourvoi n'est pas suspensif, il peut se faire que le jury, sous la présidence du magistrat directeur, ait commencé ses opérations, et même que l'ordonnance de ce magistrat soit rendue. Toute cette procédure est annulée. Les parties se présentent devant le nouveau tribunal; mais celui-ci ne peut juger que sur le même point en litige, qu'entre les mêmes parties, et ne peut accueillir aucune demande qui n'aurait pas été présentée au premier tribunal. Les parties sont libres seulement de produire de nouvelles pièces, des certificats postérieurs au jugement, et même à l'arrêt, enfin de poser des conclusions nouvelles. Quant aux propriétaires qui ne sont pas parties au jugement, il est inutile de les assigner : il leur sera signifié. Ce jugement doit, comme le premier, nommer un magistrat directeur du jury, choisi parmi les membres du tribunal de la situation des biens. S'il y a lieu, il prononce l'*expropriation*, et les choses se retrouvent alors au même état qu'après le premier jugement. Il est certain que ce jugement peut être l'objet d'un pourvoi en cassation; dans ce cas, le pourvoi serait jugé en chambres réunies, suivant la procédure ordinaire.

Le jugement produit des effets différents à l'égard : 1° du propriétaire; 2° de l'administration; 3° relativement aux droits réels et

services fonciers; 4° aux actions en revendications et généralement à toutes actions réelles ou personnelles; 5° aux créanciers.

1° *A l'égard du propriétaire.* Par le fait de la signification du jugement, le propriétaire est dépossédé; le droit de propriété s'anéantit en lui; il ne lui reste que le droit de jouissance, qu'il conserve jusqu'au payement de l'indemnité. Il ne peut plus désormais aliéner le fonds, de quelque manière que ce soit, ni l'hypothéquer. S'il vient à mourir avant le payement de l'indemnité, il ne transmet aucun droit immobilier, mais sa jouissance reste intacte. Il continue à percevoir les fruits naturels, civils ou industriels du fonds. Toutes les actions attachées à la jouissance lui sont maintenues. Sa jouissance s'exerce par lui-même ou par d'autres, par usufruitier, locataire ou fermier. Enfin, il a le droit de forcer l'administration à le déposséder, dans le cas où elle s'y refuserait. La cour de Colmar a consacré cette règle par un arrêt très-soigneusement motivé du 23 juillet 1841. Ce droit naît après six mois écoulés sans diligence de la part de l'administration. Enfin, pour aider l'administration dans le règlement des indemnités, le propriétaire doit indiquer tous ceux qui y auraient des droits éventuels : locataires, fermiers, usufruitiers, etc. S'il négligeait cette désignation, il resterait seul responsable des indemnités à l'égard des intéressés.

2° *A l'égard de l'administration.* Le jugement transmet au domaine public la propriété de l'immeuble, mais indépendamment des droits d'usufruit, d'usage, etc., qui ne lui sont acquis que par le payement intégral des indemnités. Devenu seul propriétaire, le domaine peut seul exercer les droits qui résultent de la propriété; mais, seul aussi, il en a les charges. L'Etat ne pourrait se refuser à acquérir un héritage dont un jugement a prononcé l'*expropriation* en sa faveur. M. Cotelle, qui pensait que, la loi d'*expropriation* étant faite en faveur de l'Etat, on devait avant tout consulter cet intérêt, professait une opinion opposée. Selon ce jurisconsulte, si le tracé vient à changer, si les travaux n'exigent plus l'*expropriation* d'un immeuble, l'Etat ne peut être contraint à un acte contraire à son intérêt par une loi faite spécialement dans son intérêt. Et pour soutenir ce système, M. Cotelle crée en faveur du propriétaire un droit à une indemnité proportionnée au dommage qui a pu lui être causé. (Cotelle, *Cours de droit administratif*, t. III, p. 487.) Mais ce système n'a été admis ni par la doctrine ni par la jurisprudence. En effet, Dalloz (*Répertoire*, v° EXPROPRIATION), Rolland de Villargues (*Répertoire*, même mot), Favard de Langlade (*Répertoire*, même mot), la cour de cassation, par arrêt du 28 mai 1845, les cours de Colmar (23 juillet 1841), de Toulouse (25 juillet 1845), ont consacré ce principe, que le jugement crée entre l'administration et le propriétaire une obligation réciproque. Il est certain que, si le système de Cotelle eût été dans l'intention du législateur, celui-ci s'en fût expliqué. Or, on ne trouve rien dans la loi qui ait trait à ce droit de l'Etat de s'affranchir du jugement et à l'indemnité qui en résulterait pour le propriétaire.

3° *Relativement aux droits réels et services fonciers.* Aux termes de l'art. 621 du code civil, les servitudes, les baux, les droits d'usufruit, etc., qui existent sur un fonds, subsistent malgré la vente de ce fonds, à raison de leur qualité de droits réels; mais la vente forcée qui résulte du jugement d'*expropriation* déroge à l'art. 621. En effet, un acquéreur ordinaire n'achète du propriétaire que les droits dont celui-ci jouissait, et si le vendeur avait aliéné l'usufruit, ou l'usage, ou l'habitation, ou des servitudes sur son fonds, l'acquéreur ne prendrait la propriété qu'avec toutes ces restrictions. Il n'y a donc aucun contrat, aucun lien entre lui acquéreur et les usufruitiers, locataires à bail, etc., puisque c'est l'immeuble et non le propriétaire qui est lié à leur égard. Il n'en est pas de même de l'Etat. Le jugement d'*expropriation* brise tous les contrats, formés par le propriétaire ou ses auteurs, qui auraient pour effet de démembrer la propriété ou d'en asservir une parcelle quelconque. L'Etat peut ainsi, moyennant le payement de l'indemnité, acquérir la propriété complète, et non pas seulement la propriété plus ou moins grevée, plus ou moins restreinte. L'indemnité se divise donc en autant de parts que la propriété. Si l'exproprié a la propriété complète, il perçoit non-seulement l'indemnité afférente à la nue propriété, mais encore celle qui est afférente à l'usufruit; si, au contraire, le propriétaire n'a qu'un tiers de la jouissance, qu'il ait aliéné l'usufruit des deux autres tiers, l'indemnité sera perçue par le propriétaire pour la nue propriété et un tiers de la jouissance, et par l'usufruitier pour les deux autres tiers.

4° *Relativement aux actions personnelles.* Si les droits réels, ceux qui, attachés à l'immeuble, sont en droit commun respectés par l'aliénation, ne peuvent arrêter l'*expropriation*, à plus forte raison en est-il ainsi des actions personnelles. Il peut se faire que l'immeuble, objet de l'*expropriation*, soit revendiqué par un prétendant, ou que le contrat de vente soit l'objet d'une demande en résolution. Cette situation n'empêche pas l'exercice du droit de l'Etat. L'action, au lieu de s'exercer sur l'immeuble, s'exercera sur l'indemnité, en sorte qu'aucun intérêt ne sera lésé.

5° *Relativement aux créanciers.* Aux termes de l'art. 15 de notre loi, le jugement doit être immédiatement transcrit au bureau des hypothèques. Cette transcription a pour but de faire courir le délai d'inscription des priviléges et hypothèques; les créanciers y trouvent donc une garantie. En matière d'*expropriation*, la loi ne leur accorde pas la faculté de surenchérir, qui existe en matière civile; la nature même des choses s'oppose à l'exercice de ce droit. En effet, la surenchère entraînerait une nouvelle adjudication, et il serait au moins étrange que la procédure d'*expropriation* eût pour résultat d'attribuer à un autre que l'Etat l'immeuble exproprié. Mais, comme le propriétaire dont les biens seraient grevés d'hypothèques n'aurait plus aucun intérêt à discuter une indemnité qui doit être distribuée à ses créanciers et dont il ne touchera pas un denier, l'art. 17, combiné avec l'art. 18, donne aux créanciers le droit d'empêcher le propriétaire de céder son fonds à l'amiable, et d'exiger que l'indemnité soit fixée comme le veut le titre IV, c'est-à-dire quand il y a contestation sur le chiffre. Ici, les créanciers sont substitués à leur débiteur : ils le représentent, ils interviennent, et leur droit prend sa source dans leur intérêt. La faculté de surenchérir est donc remplacée par une garantie suffisante.

— *De l'indemnité.* Il est impossible, même dans un cadre aussi vaste que celui du *Grand Dictionnaire universel*, de faire entrer toutes les circonstances qui peuvent donner lieu à indemnité, de même qu'il faudrait un espace considérable pour étudier les subdivisions de la question en ce qui concerne les mines, les moulins, les carrières, les pépinières, etc. Dès l'abord, on peut adopter pour l'indemnité deux grandes divisions, qui correspondent aux sources du dommage. Les dommages proviennent, ou de l'*expropriation* elle-même, ou de l'exécution des travaux. Cette distinction règle la compétence de la juridiction. Si le dommage résulte de l'*expropriation* elle-même, c'est au jury qu'appartient la fixation de l'indemnité; s'il résulte de l'exécution des travaux, c'est le conseil de préfecture qui règle l'indemnité. On peut faire rentrer dans trois règles tout ce qui concerne l'indemnité à régler par le jury.

Première règle. L'indemnité comprend *tous* les dommages qui sont la suite de l'*expropriation*. Ces dommages sont de diverses sortes. En dehors de la dépossession entière, il y a le morcellement, qui rend l'immeuble impropre à l'usage auquel il était affecté; l'interruption des communications, qui peut devenir une gêne, une entrave à l'exercice de certaines professions et amener une grande dépréciation du fonds; l'exploitation peut devenir plus difficile, impossible même; la déclôture peut exiger une reclôture; le fonds dont la façade était séparée par une cour d'une route, d'une rue, d'une place, peut se trouver border cette rue et être exposé à des inconvénients qui ne résultent que de l'*expropriation*. Toutes ces lésions, et bien d'autres que la pratique révèle chaque jour, doivent trouver dans l'indemnité une juste réparation. Un établissement d'éducation possédait, outre des bâtiments, un grand jardin destiné à la récréation des élèves. L'*expropriation*, sans toucher aux bâtiments, enlève tout le jardin. L'indemnité sera-t-elle juste et réparatrice si elle ne paye que la valeur du terrain exproprié et ne comprend pas le dommage immense résultant pour une pension de la privation de son jardin? Cet établissement, florissant hier, n'est-il pas tué par l'*expropriation*, et le prix du terrain enlevé réparera-t-il cette perte? Assurément, non. L'exemple que nous citons a des analogues sans nombre. Des intérêts moraux peuvent se trouver lésés par l'*expropriation* aussi bien que des intérêts matériels; et ce ne sont pas les moins dignes de considération. Aussi, cette première règle, que l'indemnité comprend tous les dommages résultant de l'*expropriation*, a été consacrée par trois arrêts de la cour de cassation, du 11 janvier 1836, du 31 décembre 1838 et du 23 août 1854.

Deuxième règle. Les dommages compris dans l'indemnité doivent résulter de l'*expropriation* exclusivement. Il faut donc distinguer si le dommage émane directement de l'*expropriation*, ou s'il y a une cause intermédiaire, ce qui attribuerait compétence au conseil de préfecture. Il faut, de plus, que les dommages soient nés et actuels; la prévision d'un dommage éventuel ne pourrait entrer en considération. Il est certain que le droit du propriétaire serait réservé en cas de réalisation de ces éventualités, mais le jury n'a pas à s'en occuper tant qu'ils n'existent pas. Ces dommages, au surplus, résulteraient bien plutôt de l'exécution des travaux que de l'*expropriation* elle-même. En ce cas, ce serait au conseil de préfecture à régler l'indemnité. Et puis, qui peut affirmer qu'au cours des travaux, les plans, les tracés ne seront pas modifiés par des circonstances impossibles à prévoir? Peut-on charger le jury de prévoir et d'apprécier tous les dommages qui pourront advenir? En fait, comme en droit, tout s'oppose donc à ce que le jury s'occupe de dommages autres que ceux qui sont actuels, visibles, appréciables, et tout concourt à attribuer la connaissance des autres au conseil de préfecture, qui pourra faire expertiser les dommages dès qu'ils se produiront, opération qui serait impraticable par le jury, tel qu'il est constitué.

Troisième règle. L'indemnité consiste en une somme d'argent mise à la disposition du propriétaire. L'art. 38, § 3, de notre loi, dit en effet que le jury fixera « le montant de l'indemnité, » ce qui ne peut s'appliquer qu'à une somme d'argent. Le jury ne pourrait donc indiquer comme indemnité une somme d'argent et des matériaux ou un autre immeuble; la totalité de l'indemnité doit être fixée en espèces. C'est ce qu'affirment trois arrêts de la cour de cassation, du 3 juillet 1843, du 2 juin 1845, et du 24 décembre 1851; mais cette règle, n'étant pas d'ordre public, peut être éludée du consentement de l'administration et du propriétaire. Ce consentement permettrait aussi à l'administration de ne payer que par annuités, nécessairement postérieures à la dépossession. Ce mode de procéder serait contraire au principe que l'indemnité doit être *préalable*. Mais ce principe est établi dans l'intérêt du propriétaire; il a droit de renoncer à son bénéfice. L'indemnité ne comprend que la valeur existant *avant* l'exécution des travaux, et non celle que pourrait comporter le fonds dans des circonstances hypothétiques. Ainsi, l'indemnité affectée à un terrain boisé, non aménagé, doit comprendre la valeur réelle et actuelle de ce bien, et non celle que lui donnerait la mise en coupes réglées, bien que le propriétaire déclare et prouve même son intention de procéder dans un délai prochain à cette opération. Dans le cas où l'acte d'acquisition porte engagement de la part de l'acquéreur de céder sa propriété, en cas d'utilité publique, moyennant un prix déterminé, c'est ce prix qui doit être payé, et le jury n'est pas compétent pour régler cette indemnité. Plusieurs ordonnances rendues au contentieux ont sanctionné cette règle; mais, dans une espèce où l'Etat vendeur s'était réservé le droit d'exproprier l'acquéreur, sans qu'il fût question d'indemnité, un décret du 8 juin 1854 décida que la formalité du jugement était inutile, puisque l'*expropriation* était convenue par contrat, mais qu'il y avait lieu de faire apprécier par le jury la valeur de l'immeuble et de régler l'indemnité.

Une question assez délicate se présente dans la pratique. L'*expropriation*, en morcelant un immeuble, apporte parfois une plus-value à certaines parcelles, tandis qu'elle cause une dépréciation à certaines autres. Il est certain que cette plus-value doit être prise en considération par le jury; mais dans quelle proportion? Suivant certains commentateurs, la plus-value ne doit venir en compensation que de la moins-value. Quant à l'indemnité due pour l'immeuble exproprié, elle ne peut se compenser avec la plus-value et doit être payée en argent. Cette opinion, qui s'appuie sur la règle que l'indemnité consiste dans une « somme d'argent, » est difficile, cependant, à admettre en présence de la discussion qui a précédé le vote de la loi. Le texte de 1841 ne précise rien à cet égard; il dit simplement que si, par suite de l'*expropriation*, il y a augmentation de valeur pour le restant de la propriété, cette augmentation sera prise en considération dans l'évaluation du montant de l'indemnité. Plusieurs orateurs, MM. le comte Portalis, Villemain, le président Boyer soutinrent que la loi devait être plus explicite, qu'elle devait affirmer ce principe, que la compensation ne devait pouvoir s'exercer que sur la moins-value et non sur la valeur réelle de l'immeuble. Cette opinion avait déjà été admise par la cour de cassation, dans l'application de la loi de 1833 (arrêt de cette cour, du 28 août 1839). Mais d'autres orateurs, MM. Billault, le comte d'Argout, le président Girod (de l'Ain) soutinrent le principe contraire. Selon eux, la compensation, s'exerçant sur le montant intégral de l'indemnité, existait de tout temps dans notre législation. Proclamer ce principe, ce n'était donc pas innover, mais consacrer, au contraire, les antécédents. Cette opinion resta victorieuse. En effet, un député, M. Dumon, proposa d'ajouter à l'art. 51 : « jusqu'à concurrence de la moins-value que pourra éprouver le restant de la propriété. » Mais cet amendement ne fut pas mis aux voix, parce qu'il ne fut pas appuyé. L'intention de la Chambre était donc bien formelle : elle ne voulait pas restreindre la compensation à la moins-value, elle l'étendait à l'indemnité tout entière. (V., pour ces intéressantes discussions, *Moniteur*, février à mai 1840, mars à mai 1841.) Un arrêt postérieur à la loi de 1841, du 28 février 1848, fait une distinction. La compensation peut s'exercer sur la moins-value et même sur l'indemnité, mais non pas sur l'indemnité totale, et une partie quelconque doit être payée en argent. Ainsi on arrive à l'indemnité *d'un franc*, qui, tout en étant illusoire, sauve la décision du jury de la censure de la cour de cassation. Mais la véritable garantie pour l'exproprié se trouve dans deux mots de l'art. 51. Il faut que la plus-value soit « immédiate et spéciale. » De même que le jury n'accorde d'indemnité que pour les dommages *actuels*, de même il ne reconnaît de plus-value que si elle est immédiate, si elle résulte de l'*expropriation*, et non des travaux qui seront plus tard exécutés. Dans ce dernier cas, compétence serait acquise au conseil de préfecture. Il est indispensable que la plus-value soit spéciale, qu'elle s'applique exclusivement au fonds en question; elle ne doit pas consister en un avantage général dont tout le monde profite, mais en un avantage particulier au fonds. Les questions de plus-value ont été l'objet de dispositions spéciales que contiennent le décret du 31 mars 1854, la loi du 22 juin 1854, et d'autres documents législatifs, relatifs à de grands boulevards, à l'avenue de l'Impératrice. Ici, la compensation s'établit entre la plus-value donnée aux terrains qui bordent ces grandes voies et les servitudes qui leur sont imposées par les exigences de la construction. Aux termes de l'art. 55, § 2, quand l'indemnité a été réglée et qu'un délai de six mois s'est écoulé sans payement, l'administration paye à partir du septième mois l'intérêt de la somme fixée. Il est bien entendu que le propriétaire continue néanmoins à toucher les fruits de son fonds, puisque la jouissance ne cesse que du jour du payement. Cette disposition de la loi a pour objet de stimuler le zèle de l'administration, et en même temps de compenser la situation précaire et incertaine dans laquelle ce retard met le propriétaire. L'indemnité doit comprendre les frais que nécessite l'*expropriation*. Si le bien est dotal et qu'il y ait lieu à remploi, les frais que nécessite cette procédure seront compris dans la somme allouée. Il est difficile d'énumérer toutes les dépenses, tous les frais, toutes les lésions, tous les dommages que peut occasionner l'*expropriation;* mais, avant d'examiner les droits des usufruitiers, locataires, fermiers, etc., rappelons un principe qui est la base de l'indemnité réglée par le jury : c'est qu'elle comprend tous les dommages résultant de l'*expropriation*, qu'elle ne comprend que ceux-là, et que, sauf le cas de plus-value, elle est exclusivement soldée en argent. Nous avons dit que, lorsque la propriété se trouvait démembrée, l'indemnité se divisait de manière que chaque démembrement trouvait une compensation aux dommages qu'il supportait.

— *Usufruit.* Quand un usufruit est établi sur un fonds, une seule indemnité est fixée par le jury. Le nu propriétaire du fonds en a la nue propriété, tandis que l'usufruitier en acquiert l'usufruit, mais à charge de donner caution dans tous les cas, alors même que le titre primitif qui établit l'usufruit l'en eût dispensé, alors même qu'une première caution aurait déjà été donnée. Les père et mère, ayant la jouissance légale des biens de leurs enfants, sont seuls dispensés de cette caution. La loi exige une nouvelle caution, parce que la responsabilité de la première caution pourrait n'être pas bien sérieusement engagée s'il s'agissait d'un champ, par exemple, tandis que sa responsabilité devient fort grave, du moment que l'immeuble est remplacé par une somme d'argent. Il peut cependant être alloué une indemnité particulière à l'usufruitier, s'il est prouvé que l'*expropriation* lui a fait perdre ses frais de labour, de semailles, etc.

— *Droits d'habitation, d'usage; servitudes.* Les titulaires de ces différents droits reçoivent une indemnité proportionnée à l'importance de leur jouissance. Nous avons vu que le propriétaire était tenu de désigner à l'administration tous les ayants droit à une indemnité résultant de l'*expropriation* de son héritage; mais il faut ajouter qu'il n'est tenu de désigner que ceux dont les droits émanent de ses propres titres de propriété ou de titres auxquels il est intervenu. Quant aux autres intéressés, ceux, par exemple, qui ont acquis une servitude par prescription, ils doivent eux-mêmes se faire connaître dans les huit jours accordés par la loi pour le dépôt du plan à la mairie. Ils sont ensuite individuellement appelés à faire valoir leurs droits.

— *Fermiers et locataires.* L'indemnité des fermiers et locataires est tout à fait distincte de celle du propriétaire. En effet, l'une s'applique à la nue propriété, tandis que l'autre s'applique à la jouissance. L'indemnité payable au fermier a pour but de réparer les pertes réelles et actuelles que lui cause la résiliation de son bail : comme le drainage, les irrigations, le marnage dont il aurait récemment fait les frais et dont la résiliation de son bail l'empêcherait de recueillir les bénéfices. Mais la résiliation du bail en elle-même, quelle que soit la durée de ce bail, ne donne pas ouverture à indemnité. En effet, l'*expropriation* est un cas de force majeure, et les cas de force majeure résilient les baux sans donner droit à des dommages-intérêts; aussi les indemnités des fermiers sont-elles en général minimes. Il n'en est pas de même des locataires de boutiques, magasins, maisons, etc. Ceux-ci ont fait des frais d'installation, ils ont payé souvent fort cher une clientèle qui fait toute la valeur de la maison; s'ils abandonnent la maison, la rue, le quartier, ils perdent leur clientèle; leur fonds, qui avait une valeur considérable, n'en a plus aucune. Toutes ces pertes, tous ces dommages constituent leur droit à une indemnité spéciale, que le jury est compétent pour déterminer. Enfin, d'autres ayants droit peuvent encore se présenter devant l'administration et réclamer un dédommagement du préjudice qui leur est causé : tels sont les locataires à bail, à rente, à locatairie perpétuelle, à rente colongère, à domaine congéable ou à convenant, à longues années, à vie, à complant, les emphytéotes, les titulaires de droits de champart, terrage ou agrier. Les indemnités afférentes à ces baux

et à ces droits sont fixées d'après les règles du droit commun ; c'est donc aux règles du code Napoléon qu'il faut se référer, en prenant pour point de départ que l'Etat se substitue au bailleur, vis-à-vis du preneur, et que, si l'*expropriation*, comme cas de force majeure, annule tous les contrats, elle répare par une indemnité le préjudice que cause cette annulation.

Nous avons dit que le propriétaire devait faire connaître à l'administration certains ayants droit à une indemnité résultant de l'*expropriation* de son immeuble. Cette désignation doit être faite par déclaration à la mairie, dans la huitaine que dure le dépôt du plan. D'autres ayants droit, comme nous l'avons dit, doivent se faire connaître eux-mêmes, dans le même délai, à peine de déchéance. Nous savons déjà que ce sont certains usagers, les créanciers, etc. Suivant l'art. 57, toutes les notifications faites en vertu de la loi de 1841 doivent l'être par ministère d'huissier. Il faut cependant ajouter que, dans la pratique, ce ministère n'est employé, en général, que pour les déclarations qui se rattachent à un droit susceptible de contestation devant les tribunaux, comme une action en revendication, etc.; dans les autres cas, la déclaration se fait par lettre au préfet, au sous-préfet ou à l'ingénieur. Mais le mode le plus légal est encore la déclaration à la mairie dans le délai de l'art. 6. La déchéance est de droit rigoureux; elle atteindrait jusqu'aux créanciers inscrits. Le délai une fois écoulé, le préfet peut alors déterminer le prix qu'il pense raisonnable. Il arrête les chiffres, en ayant soin de diviser l'indemnité suivant le nombre et la qualité des ayants droit. C'est alors à chaque ayant droit qu'il fait l'offre qui le concerne. Un huissier, ou un agent de l'administration dont le procès-verbal fait foi en justice, notifie à l'intéressé, propriétaire, usufruitier, créancier, etc., la disposition de l'arrêté du préfet contenant l'offre qui lui est faite et lui en laisse copie ; si une femme mariée est propriétaire, c'est à elle et non à son mari que sont faites les offres (jugé ainsi par la cour de cassation, le 24 août 1846). Outre cette notification, le préfet fait publier par son de caisse, par affiches et insertion dans les journaux, les offres contenues dans son arrêté (art. 23). Cette publication a pour effet de prévenir les créanciers que n'aurait pas avertis le propriétaire, et surtout de prévenir le nouveau propriétaire, dans le cas où la notification aurait été faite à un individu indiqué par la matrice des rôles, qui ne serait plus propriétaire, et où son nom n'aurait pas été remplacé sur cette matrice par celui de son acquéreur. Aux termes de l'art. 24, l'indemnitaire a quinze jours pour accepter ou refuser les offres. S'il accepte, il en prévient le préfet par lettre ordinaire. Son silence, pendant la quinzaine, est interprété dans le sens d'un refus des offres. Si son intention est de refuser, il en prévient le préfet, en indiquant la somme qu'il demande, etc., dans le même délai de quinzaine. Si le propriétaire accepte et que l'usufruitier ou un créancier refuse, la question arrivera devant le jury; seulement, s'il y a augmentation par le jury de la somme offerte par le préfet et acceptée par le propriétaire, c'est le créancier ou l'usufruitier qui en profitera, et non le propriétaire, qui n'a droit qu'à la somme qu'il a acceptée. A la fin de l'usufruit, l'augmentation dont aura profité l'usufruitier retournera à l'Etat. Le délai de quinzaine est d'un mois pour les femmes mariées sous le régime dotal, tuteurs, curateurs, administrateurs, et les représentants du domaine. L'administration doit respecter ce délai de quinze jours ou d'un mois que fixe la loi. Il faut laisser à l'indemnitaire le temps de réfléchir et ne pas s'opposer par une procédure précipitée à un règlement amiable. C'est seulement après l'expiration de ce délai que l'administration cite l'indemnitaire refusant devant le jury.

Pendant longtemps, le règlement de l'indemnité appartint à l'autorité administrative ; mais ce système, qui survécut même à l'intervention de l'autorité judiciaire dans la procédure d'*expropriation*, était l'objet de nombreuses critiques ; et, chose étrange, les plaintes de l'administration n'étaient pas moins vives que celles des expropriés. L'appréciation de la valeur des terrains était confiée à des experts, et, tandis que l'administration prétendait que la valeur des terrains était exagérée dans des proportions scandaleuses, les propriétaires affirmaient que leurs droits n'étaient pas garantis et qu'une *expropriation* était une ruine pour la propriété. On arriva donc à chercher une juridiction qui présentât d'égales garanties aux deux parties. On se rapprocha du principe d'égalité qui veut que chacun soit jugé par ses pairs. On emprunta au droit criminel une de ses plus remarquables institutions, le jury. Nous ne passerons pas en revue les divers essais auxquels fut soumise cette juridiction, avant de devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Il doit nous suffire de la montrer telle que l'a faite la loi de 1841.

Aux termes de l'art. 29, le conseil général désigne, sur la liste des électeurs et la seconde liste du jury, de trente-six à soixante-douze personnes par chaque arrondissement de sous-préfecture. Ces personnes concourent à former le jury d'*expropriation*. Un paragraphe de l'art. 29 fixe, par exception, à six cents le nombre des membres devant faire partie du jury. Quand il y a lieu de procéder au règlement d'une indemnité, la première chambre de la cour ou, à défaut, la première chambre du tribunal choisit, sur la liste dressée en vertu de l'art. 29, seize jurés titulaires et quatre jurés supplémentaires, destinés à remplacer ceux que des motifs d'incompatibilité ou de récusation feraient rayer de la liste des seize. La loi établit, en effet, dans son article 30, plusieurs motifs de dispense ou d'exclusion. Sont dispensés : 1° les septuagénaires ; 2° les jurés qui ont fait le service d'une session. Sont exclus : les propriétaires, fermiers, locataires, usufruitiers des immeubles, sur la valeur desquels le débat doit s'engager ; les créanciers inscrits sur lesdits immeubles, et généralement tous ceux qui ont un intérêt dans la procédure en indemnité. Il faut ajouter à ces motifs d'incompatibilité ceux que contient l'article 384 du code d'instruction criminelle et qui sont relatifs aux fonctions de ministre, de sénateur, de préfet, de magistrat, etc. Les incompatibilités de parenté doivent aussi être prises en considération. La décision judiciaire qui a nommé les seize jurés titulaires et les quatre jurés supplémentaires peut être attaquée devant la cour de cassation, mais seulement, suivant l'article 42, pour violation du paragraphe 1er de l'article 30.

Aussitôt que la liste est définitivement arrêtée, le préfet la transmet au sous-préfet, qui s'entend avec le magistrat nommé par le tribunal pour présider le jury et qui prend le nom de magistrat directeur du jury. Ces deux magistrats convoquent les jurés et les parties, à huitaine au moins, en indiquant le jour, l'heure et le lieu de la réunion, et en signifiant aux parties les noms des jurés. Cette désignation a pour objet de permettre aux intéressés de préparer les récusations dont nous allons nous occuper. Une amende de 100 francs au moins et de 300 francs au plus est encourue par le juré qui ne se présente pas à l'une des séances. Quand les jurés sont réunis, les récusations sont exercées. Chaque *expropriation* donne lieu à un jury différent. Par conséquent, chaque intéressé peut faire de son côté les récusations. Mais plusieurs intéressés peuvent consentir à ce que leurs affaires soient réunies et jugées par le même jury. Dans ce cas, acte est donné du consentement, et les récusations accordées à chaque intéressé sont exercées en commun par le groupe, qui n'agit plus alors que comme un seul indemnitaire. Le nombre des récusations est de quatre, deux pour l'administration, deux pour la partie. Le récusant n'a pas besoin de motiver sa récusation. Les jurés et les intéressés sont remplacés par les jurés supplémentaires. Le magistrat directeur du jury est assisté du greffier ou commis-greffier près du tribunal, qui appelle les affaires et dresse procès-verbal de chaque séance. Le magistrat directeur fait un résumé de chaque affaire, en indiquant les moyens produits par l'indemnitaire, ses prétentions, ainsi que les offres de l'administration. Si le jury le croit nécessaire, il nomme une commission prise dans son sein, chargée de se transporter sur les lieux et d'expertiser. Chaque intéressé peut présenter ses observations. Le jury, qui n'a commencé valablement ses opérations qu'après avoir prêté serment, ne peut délibérer que si neuf membres au moins sont réunis. C'est le magistrat directeur qui clôt l'instruction ; le jury se retire immédiatement dans la salle des délibérations et prononce sans désemparer. S'il y a litige sur le fond du droit ou la qualité des réclamants, le jury passe outre et fixe l'indemnité. Au lieu d'être payée au réclamant, elle sera consignée en attendant une décision sur le fond. Le chiffre fixé par le jury doit varier entre celui de l'offre et celui de la demande. C'est lui qui sert de base à la condamnation aux dépens. Si le chiffre de l'indemnité est égal à celui de l'offre, l'indemnitaire est condamné ; s'il est égal à celui de la demande, c'est l'administration qui est condamnée. Enfin, les deux adversaires payent ces dépens, par compensation, suivant la proportion de l'écart entre leur chiffre et celui du jury. La décision est signée par tous les membres qui y ont concouru et remise au magistrat directeur, qui la déclare exécutoire, à charge par l'administration, qui peut prendre possession, de se conformer aux articles 53, 54 et suivants qui règlent le mode de payement. La décision du jury et l'ordonnance d'*exequatur* ne peuvent être attaquées que par un pourvoi en cassation, et seulement pour violation des principes de la compétence, excès de pouvoir ou fausse interprétation de la loi. Nous savons qu'en matière civile le pourvoi n'est pas suspensif; par conséquent, l'administration peut, dès que la décision est connue, procéder au payement préalable à la prise de possession. Les offres qu'elle fait alors sont *offres réelles*, et si elles ne sont pas acceptées, la somme est déposée à la caisse des dépôts et consignations et la prise de possession a lieu immédiatement. Dans le cas où il y aura litige sur la qualité des indemnitaires, les sommes, au lieu de leur être offertes, seront consignées.

Nous sommes arrivé au terme des opérations qui constituent l'*expropriation* pour cause d'utilité publique. Nous avons volontairement laissé de côté toutes les questions subsidiaires et accessoires qui se rattachent à cette mesure rigoureuse. Nous avons voulu suivre les opérations s'exerçant dans les conditions les plus ordinaires et suivant une marche régulière. Nous devons renvoyer aux traités spéciaux pour les *expropriations* qui concernent certains biens particuliers, ou que des circonstances spéciales placent sous l'empire de lois diverses. Nous ne citerons que pour mémoire les nombreux décrets et les lois qui, depuis 1852, ont modifié, dans un intérêt d'embellissement, certains détails de la procédure que nous venons d'étudier. Certaines *expropriations*, toutes d'urgence, ne sont pas soumises aux formalités ordinaires : telles sont celles qui intéressent la sûreté de l'Etat. Nous avons voulu seulement donner, sur une matière qui prend chaque jour une grande extension et absorbe une quantité considérable de capitaux, quelques notions qui ne seront peut-être pas inutiles aux nombreux intéressés, et les mettront à même de suivre, sans trouble et sans inquiétude, des opérations qui causent parfois une anxiété préjudiciable aux négociants et aux propriétaires fonciers. Nous aurons atteint notre but si nous avons bien établi que, si l'*expropriation* est un droit rigoureux dont l'Etat ne doit se servir qu'avec modération, elle répond à la nécessité du progrès, qui est la loi des nations modernes, et qu'au surplus il y a dans notre loi de 1841 des garanties suffisantes pour rassurer la propriété.

— *Expropriation forcée*. En langue juridique, c'est la vente, par autorité judiciaire, des biens d'un débiteur, sur les poursuites et diligences d'un ou de plusieurs de ses créanciers. C'est le code Napoléon qui fixe les cas et conditions dans lesquels peut avoir lieu l'*expropriation* forcée, et c'est le code de procédure qui en règle les formalités. Cette mesure rigoureuse n'affecte que les immeubles par nature et les biens que les articles 522 à 526 nomment immeubles par destination. L'usufruit, comme droit mixte, est rangé dans la même catégorie. Il ne faudrait donc pas étendre cette disposition aux droits purement réels, tels que servitudes, droit de passage, etc., ou purement personnels. Si le débiteur n'a qu'une part indivise dans le fonds qui doit être exproprié, les créanciers doivent avant tout provoquer la licitation, et c'est comme ayants cause de leur débiteur et comme substitués à ses droits qu'ils peuvent exercer cette action, qui n'appartient qu'aux copropriétaires. Les poursuites dont un mineur est l'objet doivent être dirigées contre son tuteur ; mais si le mineur est copropriétaire avec un majeur à qui la dette est commune, la discussion préalable du mobilier, exigée quand le mineur est seul, n'est plus nécessaire, la licitation n'est plus exigée, et les poursuites contre le majeur et le tuteur suivent leur cours. En cas de communauté, les poursuites tendant à exproprier les biens de la communauté sont dirigées contre le mari seul, alors même que la femme a participé à la dette. En cas d'*expropriation* des biens de la femme non tombés en communauté, des poursuites sont dirigées contre le mari et la femme. Le mari est toujours responsable de la gestion de sa femme. Les poursuites doivent porter d'abord, quand il y a eu hypothèque, sur les biens hypothéqués, et ce n'est qu'en cas d'insuffisance que le créancier peut attaquer les autres biens de son débiteur. Une exception est introduite, en faveur du débiteur, par l'article 2212 du code Napoléon. Dans le cas où il établit, par baux authentiques, que le revenu d'une année suffit au payement de sa dette, capital, intérêts et frais compris, les juges ont la faculté de suspendre les poursuites en *expropriation*, poursuites qui peuvent être reprises s'il survient quelque obstacle au payement. Les frais excessifs qui rendent l'*expropriation* forcée si dispendieuse, et en font un fléau, une cause de ruine pour l'agriculture et la petite propriété, justifient cet impuissant palliatif, qui trouve rarement l'occasion d'être employé. L'*expropriation* forcée est, en effet, de toutes les procédures, celle qui enrichit le plus le fisc. Les mutations de propriété et l'*expropriation* forcée ont depuis longtemps éveillé la sollicitude des jurisconsultes et des législateurs. De nombreux travaux ont appelé l'attention du pays, de remarquables discours ont attaqué, devant nos Chambres, un régime qui est un obstacle continuel au développement de la production agricole ; mais, hélas ! les gouvernements, certains du produit de ces ruineuses procédures, ne veulent pas l'échanger contre le produit, certes, plus considérable, que donnerait l'agriculture délivrée de cette entrave, et riche des capitaux que le Trésor enlève incessamment à l'exploitation de la terre. Il est certain, cependant, que les droits de toutes sortes, contributions directes, octrois, douanes, droit de transit, combleraient et au delà le déficit que créerait momentanément l'abaissement des droits du fisc en matière d'*expropriation* forcée. Il a été calculé qu'un bien d'une valeur de 1,500 francs était entièrement absorbé par les frais d'une procédure d'*expropriation* forcée, le capital de la dette ne s'élevant qu'à 700 francs. Cette proportion n'est-elle pas effrayante? Et n'y a-t-il pas là, pour des intérêts respectables, un danger digne des méditations du législateur?

Quant aux formalités, elles se composent, aux termes des articles 673 à 748 du code de procédure, d'un commandement, d'une saisie, enfin de la vente publique. Le commandement doit précéder de trente jours la saisie. Il est signifié par un huissier, et visé le jour même par le maire de la commune où sont situés les biens. A l'expiration du délai prescrit, l'huissier dresse un état des biens qu'il saisit. Ce procès-verbal désigne la situation, la contenance et l'appropriation des biens, ainsi que deux, au moins, des tenants et aboutissants. Ce procès-verbal est visé par le maire et enregistré dans la quinzaine qui suit la dénonciation au saisi. Le saisi peut, si le fonds n'est ni loué ni affermé, rester en possession jusqu'à la vente, à titre de séquestre judiciaire. L'aliénation du fonds par le saisi ne devient vabable que si l'acquéreur consigne le montant total de la dette, capital, intérêts et frais, avant l'adjudication. Dans les vingt jours après la transcription, le saisissant dépose au greffe du tribunal le cahier des charges. Dans le délai de huitaine, sommation est faite au saisi, aux créanciers inscrits, à la femme du saisi, d'avoir à prendre communication du cahier des charges, et de fournir leurs dires et observations. Copie en est signifiée au ministère public, qui fait inscrire d'office les hypothèques légales du chef du saisi sur les biens saisis. Mention de la sommation est faite en marge de la transcription de la saisie. Dans un délai de trente jours au moins, de quarante au plus, il est fait, en audience publique, lecture du cahier des charges. Le tribunal donne acte au poursuivant des lecture et publication du cahier, et fixe le jour de l'adjudication. L'avoué du poursuivant fait insérer dans un journal du département : 1° la date de la saisie et de la transcription ; 2° les noms, professions et domiciles du saisi, du saisissant et de son avoué ; 3° la désignation des immeubles, suivant les indications du procès-verbal ; 4° la mise à prix ; 5° l'indication du tribunal où la saisie se poursuit, et des jour, lieu et heure de l'adjudication. Cette insertion doit avoir lieu quarante jours au plus, vingt jours au moins, avant l'adjudication. Des affiches contenant les mêmes mentions seront apposées à la porte du domicile du saisi, et à la porte principale des biens saisis ; à la porte de la mairie du domicile, et à celle de la mairie de la situation des biens ; sur la place des communes du domicile et de la situation des biens ; sur l'emplacement du marché ; à la porte de l'auditoire du juge de paix ; aux portes des tribunaux du domicile, de la situation des biens et de la saisie. Enfin l'adjudication a lieu aux enchères. Une surenchère est permise pendant huit jours, pourvu qu'elle soit au moins du sixième du prix principal de la vente. Cette surenchère, notifiée aux intéressés, donne lieu à une nouvelle adjudication, qui devient définitive. Le procès-verbal de vente tient lieu de jugement d'adjudication. Par le fait de sa signification à la personne ou au domicile du saisi, l'adjudicataire devient propriétaire. Les frais si élevés, qui résultent de ces nombreux exploits, sont réglés suivant le tarif par un juge-commissaire. Il y a, dans cette vérification et dans ce règlement par un magistrat, une garantie que le saisi ne payera que les frais réels, et n'aura pas à souffrir des négligences ou des excès de zèle des officiers ministériels. Mais cette garantie n'est-elle pas illusoire, quand on réfléchit que le véritable danger est peut-être moins encore dans la violation que dans l'application d'un tarif exagéré?

EXPROPRIÉ, ÉE (èk-spo-pri-é) part. passé du v. Exproprier. Dépossédé par ordre de justice, pour cause d'utilité publique : *Propriétaires* EXPROPRIÉS. *Débiteur* EXPROPRIÉ.

— Substantiv. Personne expropriée : *Indemnité due aux* EXPROPRIÉS.

EXPROPRIER v. a. ou tr. (èk-spro-pri-é — du lat. *ex*, préf. privat., et de *proprius*, appartenant en propre. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subjonctif : *Nous expropriions, que vous expropriiez*). Priver légalement de la propriété de ses biens : EXPROPRIER *un débiteur. Les propriétaires qu'on* EXPROPRIE *en sont généralement bien aises.*

EXPUGNABLE adj. (èk-spu-ghna-ble — lat. *expugnabilis ;* de *expugnare*, prendre d'assaut). Qui peut être pris d'assaut ou de vive force : *Une forteresse* EXPUGNABLE.

— **Antonymes.** Inexpugnable, imprenable.

EXPUITION s. f. (èk-spui-si-on). V. EXSPUITION.

EXPULSÉ, ÉE (èk-spul-sé) part. passé du v. Expulser. Chassé du lieu ou de la position que l'on occupait : *Un père de famille* EXPULSÉ *de sa maison. Un citoyen* EXPULSÉ *de sa patrie. Etre* EXPULSÉ *d'une société, d'une maison d'éducation. Les Bourbons de Naples, de France et d'Espagne sont à jamais* EXPULSÉS. (E. de La Bédollière.)

— Méd. Sorti, évacué : *Des matières* EXPULSÉES *par l'expectoration. Un calcul* EXPULSÉ *avec les urines.*

EXPULSER v. a. ou tr. (èk-spul-sé — lat. *expulsare*, fréquentatif de *expellere*, chasser, qui est formé de *ex*, hors, et de *pellere*, chasser, pousser, mouvoir, lequel répond au sanscrit *pil, pelay*, lancer, jeter, pousser, proprement faire aller, allié à la racine *pal, pall, pêl*, aller. Au XVIe siècle, on a dit aussi *expeller*, calqué directement sur le latin *expellere*). Chasser du lieu occupé ou du bien possédé : EXPULSER *un propriétaire.* EXPULSER *un citoyen.* EXPULSER *de sa maison.* EXPULSER *du royaume.* ‖ Exclure, éliminer, renvoyer : Ex-

PULSER *quelqu'un d'une réunion, d'une société, d'une compagnie.* EXPULSER *un élève d'un collège.*

— Méd. Evacuer, faire sortir : EXPULSER *le mucus des bronches. Je m'étais arrêté dans la cour à* EXPULSER *le superflu de la boisson.* (Mol.)

EXPULSIF, IVE adj. (èk-spul-siff, i-ve — du lat. *expellere, expulsum,* expulser). Qui aide à expulser, qui pousse au dehors : *Force* EXPULSIVE. *Remède* EXPULSIF *des humeurs. Les sudorifiques sont des médicaments* EXPULSIFS.

— Chir. *Bandage expulsif,* Bandage qui provoque l'expulsion de quelque corps solide ou liquide, par la compression qu'il exerce sur quelque partie du corps. ‖ *Douleurs expulsives,* Douleurs qui accompagnent les contractions par lesquelles l'utérus expulse le fœtus.

EXPULSION s. f. (èk-spul-si-on — lat. *expulsio;* de *expellere,* expulser). Action d'expulser, de chasser des lieux occupés ou des biens possédés : *L'*EXPULSION *des Bourbons. L'*EXPULSION *des Anglais du royaume de France. Après l'*EXPULSION *des décemvirs, presque toutes les lois qui avaient fixé les peines furent abolies.* (Montesq.) *Du bannissement des Capets datera l'ère de l'*EXPULSION *des rois.* (Chateaub.) ‖ Exclusion, élimination, renvoi : *L'*EXPULSION *de plusieurs membres d'une société. L'*EXPULSION *d'un élève d'un lycée.*

— Jurispr. Action juridique par laquelle on contraint un locataire, un tenancier à vider les lieux qu'il occupait.

— Méd. Evacuation : *L'*EXPULSION *des urines. L'*EXPULSION *des aiguilles introduites dans l'estomac se fait spontanément à travers les tissus.*

Expulsion (L') ou la **Sortie du paradis terrestre**, fresque exécutée dans l'une des loges du Vatican, par Jules Romain, d'après un carton de Raphaël. L'archange, vêtu d'un manteau rouge et armé d'une épée flamboyante, chasse Adam et Eve du paradis. Adam se cache le visage avec les deux mains; Eve cherche à voiler sa nudité et lève au ciel des yeux où se lit son repentir. On a constaté que ces deux figures sont empruntées à la fresque de Masaccio, dans l'église des Carmes, à Florence. C'est là un de ces hommages que le plus illustre des peintres se plaisait à rendre à ses précurseurs. L'esquisse originale de cette composition, dessinée par Raphaël, se trouve dans la collection royale d'Angleterre; elle a été gravée par C. Metz. Quant à la peinture, exécutée, à ce que l'on suppose, par Jules Romain, elle a été gravée dans les diverses suites d'estampes où a été reproduit l'ensemble des *Loges;* il en a été fait, en outre, une gravure séparée par un anonyme néerlandais du XVI[e] siècle, et une gravure au trait par Réveil (*Galerie des arts et de l'histoire,* IV, 276).

EXPURGADE s. f. (èk-spur-ga-de — rad. *expurger*). Sylvic. Opération consistant à couper dans une futaie les arbres qui ne sont pas de premier choix : *Couper par* EXPURGADE. ‖ On dit quelquefois EXPURGATION.

EXPURGATION s. f. (èk-spur-ga-si-on — lat. *expurgatio;* de *expurgare,* expurger). Action d'expurger; corrections faites dans un livre.

— Sylvic. Syn. d'EXPURGADE.

EXPURGATOIRE adj. (èk-spur-ga-toi-re — rad. *expurger*). *Index expurgatoire,* Catalogue des livres prohibés à Rome, jusqu'à ce qu'ils aient été expurgés.

EXPURGÉ, ÉE (èk-spur-jé) part. passé du v. Expurger. Corrigé par des suppressions : *Livres* EXPURGÉS.

EXPURGER v. a. ou tr. (èk-spur-jé — lat. *expurgare;* du préf. *ex,* et de *purgare,* purger. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *J'expurgeai, nous expurgeons*). Corriger par des suppressions, en parlant d'un livre : EXPURGER *un ouvrage.* EXPURGER *une édition.*

EXQUIMA s. m. (èk-ski-ma). Mamm. Nom donné à un petit singe, qui forme une espèce voisine ou peut-être une simple variété du coaita.

EXQUIS, ISE adj. (èk-ski, i-ze — lat. *exquisitus,* choisi, recherché; du préf. *ex,* et de *quærere,* chercher). Qui a un goût délicieux, qui est très-délicat : *Des mets* EXQUIS. *Des vins* EXQUIS. *Un goût* EXQUIS. *Une saveur* EXQUISE. *Le goût de la chair de la scorpène est* EXQUIS. (Lacép.)

Dans les dédales verts qui formaient ces halliers,
L'herbe tendre, le thym, les humbles violiers
Présentaient aux troupeaux une pâture *exquise.*

LA FONTAINE.

— Par anal. Qui produit sur les sens une impression douce, délicate et distinguée : *Un parfum* EXQUIS. *Des sons* EXQUIS. *Une peau* EXQUISE *au toucher.*

— Par ext. Fait, tourné, configuré, exécuté avec beaucoup de délicatesse et de distinction : *Une main* EXQUISE. *Une taille* EXQUISE. *Une beauté* EXQUISE. *Une miniature* EXQUISE, *d'une* EXQUISE *finesse. Il est d'*EXQUISES *beautés que toutes les émotions semblent encore embellir.* (L. Enault.) *Il n'y a pas de beauté* EXQUISE *sans une certaine étrangeté dans les proportions.* (Baudelaire.)

Même beauté, tant soit *exquise,*
Rassasie et soûle à la fin.

LA FONTAINE.

— Fig. Délicat, distingué, plein à la fois de finesse et de douceur : *Des louanges* EXQUISES. *Ce sont des douceurs* EXQUISES *que des louanges éclairées.* (Mol.)

Tous les discours sont des sottises
Partant d'un homme sans éclat;
Ce seraient paroles *exquises,*
Si c'était un grand qui parlât.

MOLIÈRE.

‖ Qui est doué d'une sensibilité fine et délicate : *Un peintre* EXQUIS. *Un goût* EXQUIS. *Un sens* EXQUIS. *Est-il bien sûr qu'un homme qui aurait une raison parfaitement droite, un sens moral parfaitement* EXQUIS, *pourrait vivre avec quelqu'un?* (Chamfort.) *Les femmes sont d'une nature plus* EXQUISE *que celle des hommes.* (Lauvergne.) ‖ Qui produit une impression, une sensation douce et délicate; qui produit une impression de nature quelconque, mais distinguée en son genre : *D'*EXQUISES *jouissances. Les jouissances et les douleurs* EXQUISES *appartiennent aux femmes.* (B. de St-P.)

— Pathol. *Fièvre réglée exquise,* Fièvre dont les accès sont parfaitement réguliers.

— Syn. **Exquis, délectable, délicat,** etc. V. DÉLECTABLE.

— **Antonymes.** Détestable, exécrable, insipide.

EXSANGUE adj. (èk-san-ghe — lat. *exsanguis;* de *ex,* préf. privat., et de *sanguis,* sang). Pathol. Qui n'a que peu de sang, qui a perdu beaucoup de sang : *J'ai vu la mère d'un de mes bons amis mourir* EXSANGUE, *une heure après qu'un médecin célèbre avait affirmé qu'elle était guérie.* (Maquel.)

— Fig. Dépourvu de vie, de force, de vigueur : *Quand la versification est harmonieuse, qui est-ce qui chicane la pensée? qui est-ce qui s'aperçoit que les scènes sont* EXSANGUES? (Dider.)

— **Antonyme.** Pléthorique.

EXSCUTELLÉ, ÉE adj. (èk-sku-tèl-lé — du lat. *ex,* préf. privat.; *scutellum,* petit bouclier). Entom. Qui n'a pas d'écusson.

EXSÉQUIALES s. f. pl. (èk-zé-ku-ia-le — mot lat. formé de *exsequiæ,* funérailles). Antiq. Jours de fête mortuaire que les Latins célébraient en famille, pour rappeler le souvenir d'une personne regrettée : *Tous les peuples du Latium avaient grand soin de célébrer les* EXSÉQUIALES *de leurs morts.*

EXSERT, ERTE adj. (èk-sèr, èr-te — lat. *exsertus,* proprement tiré hors, participe du v. *exserere*). Hist. nat. Découvert, dénudé. ‖ Qui fait saillie au dehors.

EXSERTION s. f. (èk-sèr-si-on — rad. *exsert*). Hist. nat. Etat de ce qui est exsert, de ce qui fait saillie en dehors.

EXSPUITION s. f. (èk-spu-i-si-on — lat. *exspuitio;* de *exspuere,* qui est formé du préf. *ex,* et de *spuere,* cracher. Curtius rapporte ce dernier mot à la racine sanscrite *shtiv,* cracher, d'où aussi, selon lui, le gr. *ptuô,* je crache, *ptualon,* crachat, *putizô, psuttô,* je crache, le gothique *speivan,* ancien haut allemand *spiwan, spihan,* allemand *speien,* même sens, le lithuanien *spiauju, spjaudan,* je crache, et l'ancien slave *pljuja,* même sens). Physiol. Action de cracher, d'expulser de la bouche : *L'*EXSPUITION *de la salive.* ‖ On écrit aussi EXPUITION.

EXSTIPULÉ, ÉE adj. (èk-sti-pu-lé — du préf. *ex,* et de *stipule*). Bot. Se dit des feuilles ou en général des organes foliacés qui sont dépourvus de stipules. ‖ On dit aussi EXSTIPULACÉ et EXSTIPULAIRE.

EXSTROPHIE s. f. (èk-stro-fî — du gr. *ex,* en dehors; *trephô,* je tourne). Chir. Déplacement de certains organes : *L'*EXSTROPHIE *de la vessie.*

— **Encycl.** *Exstrophie de la vessie.* V. VESSIE.

EXSUCCATION s. f. (è-ksu-ka-si-on — du lat. *ex,* préf. privat., et de *succus,* suc). Pathol. Extravasation de sang, ecchymose.

EXSUDANT, ANTE adj. (è-ksu-dan, an-te — rad. *exsuder*). Méd. Qui détermine l'exsudation : *Une potion* EXSUDANTE.

— s. m. Remède exsudant : *Employer les* EXSUDANTS.

EXSUDAT s. m. (è-ksu-da — rad. *exsuder*). Pathol. Nom donné à des liquides qui se produisent par exsudation, dans certaines conditions morbides.

EXSUDATION s. f. (è-ksu-da-si-on — rad. *exsuder*). Méd. Action de suer : *Certaines maladies amènent de fortes* EXSUDATIONS. ‖ Extravasation par les pores d'humeurs ou de liquides quelconques : EXSUDATION *sanguine. Les exostoses sont le résultat ou du gonflement de l'os, ou d'une* EXSUDATION *à sa surface.* (Robin.)

— Par anal. Extravasation quelconque; matière extravasée : *La miellée se manifeste par une* EXSUDATION *visqueuse qui couvre la feuille des végétaux.* (Matth. de Domb.)

EXSUDÉ, ÉE (è-ksu-dé) part. passé du v. Exsuder. Sorti par exsudation : *Humeurs* EXSUDÉES. *Gommes* EXSUDÉES.

EXSUDER v. n. ou intr. (è-ksu-dé — lat. *exsudare;* du préf. *ex,* et de *sudare,* suer). Sortir par exsudation : *Le sang* EXSUDE *quelquefois par les pores.* (Acad.)

— v. a. ou tr. Emettre par exsudation : *Dans les inflammations, l'iris* EXSUDE *des produits albumineux.* (A. Guépin.) ‖ Emettre, laisser couler à travers ses parois, laisser suinter : *La gomme des drupacées est en morceaux irréguliers, aplatis du côté de l'écorce qui les a* EXSUDÉS *et à laquelle ils adhèrent souvent.* (Baudrimont.)

EXSUPERANTIUS (Julius), historien latin du V[e] ou du VI[e] siècle. Il n'est connu que par un livre qui paraît être un abrégé des *Histoires* de Salluste, et qui est intitulé : *De Marii, Lepidi ac Sertorii bellis civilibus.* Il a été plusieurs fois imprimé à la suite des *Œuvres* de Salluste, notamment à Cambridge (1710, in-4°) et à Bâle (1823, in-4°).

EXSUPERANTIUS ou **EXSUPÉRANCE**, préfet des Gaules et homme politique, que quelques-uns confondent avec le précédent, né à Poitiers, mort en 424. Il est connu par saint Jérôme et par l'*Itinéraire* de Rutilius. Exsuperantius occupait une des principales charges des Gaules, lorsque saint Jérôme, plein d'estime pour ses vertus, lui écrivit pour l'engager à quitter le monde, lui offrant une retraite à Bethléem. Exsuperantius accepta de préférence la charge de préfet des Gaules qu'on lui offrait en même temps, et rendit en cette qualité des services importants au gouvernement romain. Il périt à Arles, dans une révolte des légionnaires qui occupaient cette ville.

Exsurge, Domine, bulle fulminée le 15 juin 1520, par Léon X, contre Luther. Elle eut pour véritable auteur le cardinal Ascolti, écrivain cicéronien, qui s'appliqua à en faire une œuvre d'art autant qu'une œuvre religieuse. Le docteur Eckius (Eck) fut chargé, en qualité de nonce, de la répandre et de la publier en Allemagne. L'exorde est un vaste tableau de style biblique. M. Audin, l'auteur de la *Vie de Luther,* retrace ainsi ce début poétique : « Le ciel s'ouvre, et Dieu le Père se lève dans toute sa majesté : il incline l'oreille et écoute les gémissements de son Eglise qui lui crie de chasser ce renard qui infeste la vigne sainte, ce sanglier qui désole la forêt du Seigneur. Puis vous voyez saint Pierre, le chef des apôtres, attentif aux supplications de sa fille chérie, de cette Eglise de Rome, la maîtresse des Eglises, la maîtresse de la foi, dont il arrosa la première pierre de tout son sang. Il se lève tout armé contre ces maîtres de mensonge, dont la langue est un charbon ardent, dont la bouche distille le venin et la mort. Voici saint Paul, qui a entendu les pleurs des fidèles et qui vient pour défendre son œuvre toute teinte de son sang aussi, contre un nouveau Porphyre dont la dent s'attache aux pontifes morts dans la foi, comme jadis l'ancien Porphyre aux saints apôtres. Puis enfin le firmament tout entier se déploie; vous apercevez l'Eglise universelle, la nuée céleste, les anges et les trônes, les chérubins et les dominations, les prophètes de l'ancienne loi, les martyrs, les docteurs, les apôtres, les disciples du Christ, et toute cette cohorte de bienheureux, les mains tendues vers le trône du Dieu vivant, ayant en tête les deux apôtres Pierre et Paul, criant de mettre fin au triomphe de l'hérésie et de conserver à la sainte Eglise du Christ la paix et l'unité. » A la suite de ce tableau, dont les couleurs sont un peu criardes, la bulle *Exsurge, Domine,* condamna quarante et une opinions « hérétiques, scandaleuses, non catholiques, toutes contraires à la doctrine et à la tradition de l'Eglise, à l'interprétation vraie et commune des divines Ecritures, etc. » Léon X expose tout ce qu'il a fait pour ramener Luther et lui faire abjurer ses erreurs. Il est encore résolu à user de bonté et de miséricorde; Martin et ses adhérents seront reçus avec bienveillance s'ils reviennent au sein de l'Eglise. Il les conjure par le sang de Jésus-Christ d'abjurer leurs erreurs pernicieuses; mais s'ils persistent, après un délai de soixante jours, à professer les doctrines flétries et condamnées par l'Eglise, ils seront déclarés hérétiques notoires et opiniâtres, soumis à toutes les peines de droit, avec interdiction de séjour sur territoire catholique et défense à tous chrétiens d'imprimer, vendre ou lire leurs écrits.

Luther répondit par une antibulle à « l'exécrable bulle de l'Antechrist. » En voici quelques passages : « On m'apprend, mon cher lecteur, qu'une bulle a été lancée contre moi : le monde la connaît; elle n'est pas venue jusqu'ici. Peut-être que, fille de la nuit et des ténèbres, elle aura eu peur de me regarder en face... Enfin, il m'a été donné de la voir, cette chouette, et dans toute sa beauté. En vérité, je ne sais si les papistes se moquent de moi. Non, ce ne peut-être que l'œuvre de Jean Eck, cet homme de mensonges, d'iniquités, ce damné d'hérétique... Qui a écrit cette bulle, je le tiens pour l'Antechrist; je la maudis, comme une insulte et un blasphème contre le Fils de Dieu. *Amen.* Je reconnais, je proclame en mon âme et conscience, comme vérités, les articles qui y sont condamnés; je voue tout chrétien qui la recevrait, cette bulle infâme, aux tortures de l'enfer. Je le tiens pour un païen, pour l'Antechrist en personne. *Amen.* Voilà comme je me rétracte, moi, Bulle, fille d'une bulle de savon. Mais, dis-moi donc, ignorantissime Antechrist, tu es donc bien bête, pour croire que l'humanité va se laisser effrayer. S'il suffisait, pour condamner, de dire : « Ceci me déplaît, non, je ne veux pas; » mais il n'y a pas de mulet, d'âne, de taupe, de souche qui ne pût faire le métier de juge. Quoi! ton front de prostituée n'a pas rougi d'oser ainsi, avec des paroles de fumée, se prendre aux foudres de la parole divine?... On dit souvent que l'âne ne chante mal que parce qu'il entonne trop haut. Cette bulle eût bien mieux chanté, si d'abord elle n'eût pas posé sa bouche de blasphème contre le ciel... Ah! bullistes, vous ne tremblez pas que la pierre et le bois ne suent du sang, à l'ouïe des blasphèmes que vous vomissez? Où êtes-vous donc, empereurs, où êtes-vous, rois et princes de la terre? Vous avez donné votre nom à Jésus dans le baptême, et vous souffrez cette voix tartaréenne de l'Antechrist? Où êtes-vous, docteurs? où êtes-vous évêques? Vous tous qui prêchez le christianisme, garderez-vous le silence devant un tel prodige d'impiété? Malheureuse Eglise! devenue le jouet et la proie de Satan! Misérables! qui vivez dans ce siècle! voici, voici venir la colère de Dieu sur tout ce qui a nom papiste, etc., etc. »

Luther publia un autre écrit pour la défense des articles condamnés par la bulle. Loin de se rétracter, il y confirme tout. La même année 1520, il appela du pape Léon X, comme d'un juge inique, apostat, hérétique, blasphémateur, etc., au concile universel. Enfin, le 10 décembre suivant, sur la place de Wittenberg, en présence des écoliers et du peuple, il brûla dans un vaste bûcher les livres du droit canon, les *Décrétales* des papes, la *Somme* de saint Thomas, la bulle de Léon X, et d'autres écrits catholiques. Le lendemain, il prêcha sur cette exécution; son sermon se terminait par ces paroles : « Abomination sur Babylone! Tant que j'aurai un souffle dans la poitrine je dirai : Abomination! » C'en était fait : le grand schisme était consommé sans retour.

EXTA s. m. pl. (èk-sta — mot lat.). Antiq. rom. Partie des entrailles des victimes que les prêtres consultaient pour rendre des oracles.

EXTASE s. f. (èk-sta-ze — du gr. *ekstasis,* proprement transport; de *ek,* hors, et *stasis,* base, fondement; du rad. gr. *sta,* qui est dans *istêmi, stênai,* être debout, et qui répond au latin *stare,* et à la racine sanscrite *sthâ,* être debout, restée vivante avec une foule de dérivés dans la plupart des langues de la famille indo-européenne. V. STABLE). Ravissement des sens, qui les soustrait au sentiment des objets extérieurs : *Tomber en* EXTASE. *Etre ravi en* EXTASE. *Il est fort apparent que les* EXTASES *des mystiques viennent moins d'un cœur plein que d'un cerveau vide.* (J.-J. Rouss.) *Les femmes très-irritables et d'un tempérament nerveux sont plus particulièrement sujettes à l'*EXTASE. (Fossati.)

Du monde délié,
Je vivrai de lumière,
D'*extase* et de prière
Oubliant, oublié.

V. HUGO.

— Par anal. Exaltation, ravissement, sentiment profond par lequel tous les autres sont absorbés : *L'*EXTASE *religieuse est la folie de la pensée dégagée de ses liens corporels, tandis que, dans l'*EXTASE *amoureuse, se confondent, s'unissent et s'embrassent les forces de nos deux natures.* (Balz.) *Laissons le berceau aux nourrices, et nos premiers sourires, et nos premiers balbutiements à l'*EXTASE *de nos mères.* (Lamart.)

. . . Le voyageur sur un mont escarpé,
Du plaisir de ses yeux en marchant occupé,
Se retourne souvent et s'arrête en *extase*
Devant l'immensité croissante qui l'écrase.

E. AUGIER.

— **Pathol.** Affection nerveuse dans laquelle le sujet est si complètement absorbé par la contemplation d'une idée, qu'il y a suspension des sensations et quelquefois même de l'action vitale : *S'il fallait assigner à l'*EXTASE *une place nosologique, on devrait la ranger dans la classe des aliénations mentales.* (Bérard.) *L'*EXTASE *diffère de la catalepsie en ce que, dans celle-ci, il y a suspension complète des facultés intellectuelles.* (Robin.)

— **Syn. Extase, ravissement, transport.** Dans l'*extase,* les sens sont comme suspendus, l'admiration est si grande qu'on ne voit plus ce que voient les autres hommes, et qu'elle donne des sens nouveaux pour apercevoir d'ineffables merveilles. Le *ravissement* est une voix suprême qui élève notre âme au-dessus de sa condition ordinaire et la rend participante à un bonheur placé hors de sa sphère. Le *transport* est plus désordonné que le *ravissement :* il se manifeste par des cris, des exclamations, des mouvements, de l'agitation; en outre, il n'est pas toujours causé par la joie : on peut être transporté de colère, d'indignation, de jalousie, de douleur.

— **Encycl.** L'*extase* est un état de l'âme tel que, détachée de toute considération terrestre, elle s'absorbe en elle-même, et trouve le bonheur dans cette absorption. Le véritable législateur de l'*extase* mystique en Occident est le philosophe grec Plotin. Porphyre, qui a écrit sa *Vie,* nous apprend que le but vers lequel Plotin dirigeait toutes ses pensées était de s'unir au grand Dieu qui remplit tout l'uni-

vers, et qu'il était parvenu quatre fois à cette fin, non en puissance seulement, mais en efficace ineffable, pendant les six ans que lui, Porphyre, l'avait fréquenté.

L'*extase* est aussi vieille que le monde : elle est au fond de toutes le religions. Elle existe dans tous les cultes de l'Inde, où les derviches ne poursuivent qu'elle. Dans la religion bouddhique, le *nirvana*, que plusieurs écrivains modernes confondent avec le néant, n'est que l'*extase* complète, but de la sainteté et partage des justes après la mort. En Grèce, on ne la cultiva guère que dans les mystères; les sibylles et les oracles l'ont pour objet. Le trépied de Delphes est le siège sur lequel la prêtresse d'Apollon pratique l'*extase*, et l'oracle qu'elle profère n'a pas de vertu, s'il n'est rendu en état d'*extase*. Des temples de la Grèce, l'*extase* entre dans les écoles de philosophie. Platon en a fait la théorie; Plotin la considère comme une condition nécessaire à l'étude de la philosophie, domaine sur lequel on n'entre pas sans la connaître. L'école d'Alexandrie vit de l'*extase* et la considère comme le fond même de son dogme. Depuis, elle a fait une belle fortune dans le sein du christianisme. Les principaux saints inscrits au martyrologe sont des extatiques. Il suffira d'en citer deux : saint François d'Assise, le père des franciscains, et sainte Thérèse. Des docteurs spéciaux ont décrit la méthode et les degrés par lesquels on parvient à cette situation si contraire à nos mœurs. D'abord, disent-ils, la vie commune se compose d'action et de pensée. Il faut commencer par renoncer systématiquement à la vie active comme à la pensée, sans quoi il n'y aurait pas, dans l'homme qui veut se soumettre à cette éducation, changement d'état. Il ne s'agit pas seulement de repos physique, c'est-à-dire de cesser de faire mouvoir ses muscles; il importe surtout de rompre toute espèce de communication entre l'âme et la nature extérieure, de lui faire même oublier qu'elle est unie à un corps de chair. Ainsi, l'action extérieure est d'abord proscrite. Mais la nature une fois vaincue, restent les passions. La victoire remportée sur les passions constitue le second degré du chemin à parcourir pour arriver à l'*extase*. C'est le travail le plus pénible à accomplir. Le moyen employé d'ordinaire est l'ascétisme, c'est-à-dire les privations de tout genre. Les mystiques sont arrivés, sous ce rapport, à des moyens effrayants. Les passions vaincues, on n'est pas encore parvenu au but; il faut détruire les sens ou du moins en neutraliser l'action : ceci est le troisième degré de l'initiation à l'*extase*. Il suffit, pour y parvenir, d'empêcher les sens de se satisfaire, et ils se détériorent d'eux-mêmes ou perdent leurs appétits ordinaires. Alors reste l'âme aux prises avec elle-même : c'est le quatrième degré. Elle pense encore, et il importe de la délivrer de ses idées, de l'empêcher de penser; car la pensée est un genre d'activité, et l'*extase* est la contemplation absolue. On arrive à l'*extase* réelle quand toute idée et toute sensation ont disparu, et que l'âme inerte et seule se trouve libre de tout agent placé hors d'elle-même. Il lui reste cependant, à ce quatrième degré, un effort à faire. *Elle doit se débarrasser de la conscience;* car la conscience est la connaissance d'un rapport existant entre elle et ce qui n'est pas elle. Arrivée là, l'âme est devenue simple, c'est-à-dire qu'elle est morte. Il est vrai que cette mort ne dure pas longtemps. Sainte Thérèse, qui était parvenue à l'*extase* complète, et qui avait consenti à se mettre plusieurs fois en danger de mort pour obtenir ce résultat, confesse que cette mort de la personnalité ne dure pas plus d'une demi-heure. Cette demi-heure écoulée, il faut consentir à revenir au monde, sous peine de mourir pour tout de bon. « Les objets vus par les yeux de l'esprit dans l'*extase*, dit M. Alfred Maury, constituent à proprement parler ce qu'on appelle des visions. Plus l'esprit les considère, plus ils s'offrent avec force à lui, et, parce qu'il les étudie exclusivement sans prendre connaissance des relations qui existent entre eux et les autres objets de la nature, il n'en peut apprécier le caractère; il les accepte tout à fait comme des réalités, il croit à leur existence objective. Ces visions ne sont que des hallucinations. » Mais il y a des faits qu'il est difficile de nier, et qui prouvent que ces hallucinations produisent quelquefois des résultats matériels au moins bizarres; tels sont, par exemple, les fameux stigmates de saint François. M. Maury en convient lui-même : « Pierre Pomponat, dit-il, est un des premiers qui aient émis l'opinion que ces marques singulières (les stigmates) n'étaient, chez saint François, que l'effet de l'ardeur de son imagination, et il est à remarquer qu'on ne vit ce phénomène se reproduire fréquemment que depuis que la stigmatisation de ce saint eut frappé les esprits mystiques; ce qui démontre l'influence exercée à cet égard par une croyance vive et une volonté puissante, c'est que ces stigmates disparurent à la prière de plusieurs saints qui en avaient été empreints. »

Plusieurs des écrivains du siècle dernier n'ont voulu voir dans les phénomènes constitutifs de l'*extase* qu'un amas de supercheries, de fraudes et de mensonges, et dans les héros de ces scènes étranges qu'un ramassis de dupes et de fripons. Les auteurs catholiques ne se sont pas exprimés autrement, dès qu'il s'est agi de faits étrangers à leur communion. En parlant des inspirés cévenols, Brueys les appelle fous, imbéciles, maniaques, fourbes et imposteurs; Fléchier assure qu'Isabeau Vincent prophétisait dans un sommeil contrefait et que tous faisaient métier de prophète. Nous doutons fort, en tous cas, qu'un tel métier dût rapporter autant que celui d'évêque. Une nouvelle école catholique, dans l'impuissance de nier ces faits, les attribue à l'intervention du diable et rapporte, cela va sans dire, à l'intervention de Dieu même tous les phénomènes d'*extase* observés dans l'Église catholique. Nous n'avons pas à discuter ces opinions, qui sont des articles de foi; nous nous en tiendrons à l'explication naturelle qui a été présentée de plusieurs manières par des médecins et des savants de tout genre, et qui consiste à profiter des lumières que fournit à notre époque une physiologie plus avancée, pour rendre compte de ces phénomènes en les classant parmi les maladies du corps et de l'esprit.

Trois sortes de faits caractérisent l'*extase :* phénomènes physiques, phénomènes intellectuels, phénomènes moraux. Une forte exaltation cérébrale, fruit d'un recueillement profond et souvent aussi d'un jeûne prolongé qui, comme on sait, excite la sensibilité nerveuse, fait perdre à l'extatique la conscience du monde extérieur. Un ébranlement général agite tout son corps; il est en proie à des convulsions épileptiformes, se jette à terre et y reste plus ou moins longtemps à se débattre dans des agitations violentes et dans un tremblement spasmodique qui décroissent peu à peu jusqu'au point de lui permettre de se relever et de parler, semble-t-il, en toute liberté d'esprit. Ces phénomènes, du reste, varient suivant l'âge et le degré de préparation du sujet, la nature des idées et des sentiments qui le possèdent, ou même les dispositions plus ou moins sympathiques des assistants. Le corps alors devient insensible; on a des hallucinations de la vue et de l'ouïe; on voit des objets qui n'existent pas, on entend des paroles qui ne sont pas prononcées. Quant aux phénomènes intellectuels, il faut placer au premier rang une exaltation extraordinaire de toutes les facultés; la mémoire est en quelque sorte excitée et tendue, et rapporte à l'esprit des choses qu'on savait à peine ou qu'on avait oubliées. Ainsi les prophètes cévenols s'exprimaient en français, et ce n'était cependant pas la langue dont ils se servaient d'ordinaire. Quelquefois l'*extase* porte à un grand dévouement celui qui en est possédé; ainsi Jeanne Darc est appelée par les voix célestes à quitter sa famille pour délivrer la France; d'autres fois, elle pousse l'inspiré à des actes odieux et déplorables : le meurtre de l'abbé du Chayla fut projeté dans une réunion dont trois prophètes cévenols étaient l'âme.

Si l'on rapproche ces faits de ceux qui ont été observés de notre temps, on arrive aux conclusions suivantes. Le somnambulisme magnétique et l'*extase* offrent des analogies frappantes. Comme le dit M. Maury, dans son ouvrage sur la *Magie et l'astrologie*, les phénomènes extatiques, convulsions, insensibilité, perte de sang même, sont l'effet d'un dérangement mental, dû à une surexcitation de la contemplation religieuse, aux abus de l'abstinence et de l'ascétisme chez des constitutions déjà prédisposées aux désordres de l'innervation. M. Calmeil, qui a étudié ce sujet dans son livre de la *Folie*, voit dans les extatiques des maniaques toujours, et quelquefois des hystériques et des épileptiques. Telle est aussi l'opinion de M. Figuier, dans son *Histoire du merveilleux dans les temps modernes*. Chez les personnes atteintes de somnambulisme, nous retrouvons les mêmes affections pathologiques, hystérie, épilepsie, catalepsie, folie, constriction, spasmes, étranglements, mouvements involontaires, qui semblent accuser l'invasion du corps de ces infortunés par une puissance extérieure désormais dominante. Chez les somnambules magnétiques, à côté de la prostration physique, il y a aussi un grand travail de l'esprit. « Et ce n'est pas tout encore, dit M. La Fontaine dans l'*Art de magnétiser*, il y a dans le somnambulisme une phase encore plus élevée, c'est l'*extase*. Ici l'âme semble avoir entièrement quitté le corps. S'élevant dans les régions divines, elle est en contemplation et en prière devant Dieu lui-même... J'ai rencontré plusieurs fois l'état d'*extase* proprement dit; rien au monde de plus saisissant. La somnambule a une physionomie toute particulière; elle devient belle, belle d'une beauté que l'on ne peut exprimer; son air est inspiré, sa figure est resplendissante d'une joie intérieure. Elle semble vouloir s'élancer dans l'immensité; ses pieds touchent à peine la terre; il tombe de ses lèvres des mots entrecoupés; elle voit des flots de lumière qui l'inondent; elle entend des flots d'harmonie qui la ravissent et l'enlèvent; la divinité lui apparaît dans toute sa splendeur. » Ce témoignage, que nous rapportons sans en garantir l'exactitude, montre la ressemblance qui existe entre l'*extase* magnétique et celle des inspirés religieux. Entre ces diverses explications, nos lecteurs choisiront. Pour nous, nous inclinons à croire, avec M. Dubois, dans son ouvrage sur les *Prophètes cévenols*, qu'il y a dans l'*extase* un concours de causes physiques et morales qu'il est presque impossible de démêler nettement. Il y a, en définitive, chez les extatiques une puissance religieuse et morale dont il faut tenir compte. S'ils sont malades, il faut convenir que leur maladie a ceci d'étrange que, loin de les faire souffrir, elle les rend heureux. Est-ce de la folie? Oui, au point de vue scientifique; mais cette folie offre comme caractère particulier que ceux qui en sont atteints ne le savent jamais, parce que, même dans leurs moments lucides, c'est-à-dire quand ils sont calmes, ils aspirent à l'*extase* comme à l'état le plus glorieux où l'âme puisse s'élever.

EXTASIÉ, ÉE (èk-sta-zi-é) part. passé du v. s'Extasier. Enthousiasmé, ravi : *Demeurer* EXTASIÉ *devant un tableau.*

EXTASIER (S') v. pr. (èk-sta-zi-é — rad. *extase*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous nous extasiions, que vous vous extasiiez*). Etre ravi d'admiration : *Un peintre, à la vue d'un beau paysage ou devant un beau tableau,* S'EXTASIE *à des objets qui ne sont pas même remarqués d'un spectateur vulgaire.* (J.-J. Rouss.)

EXTATIQUE adj. (èk-sta-ti-ke — du gr. *ekstatikos;* de *ekstasis*, extase). Qui tient de l'extase : *Ravissement* EXTATIQUE. *Insensibilité* EXTATIQUE. *Vision* EXTATIQUE. *Les transports d'une âme qui se sent élevée à la plus sublime oraison par un amour* EXTATIQUE *ne peuvent être compris que par l'expérience.* (Boss.) ‖ Qui exprime l'extase : *Un regard* EXTATIQUE. *Une attitude* EXTATIQUE. *Un sourire* EXTATIQUE.

— Par anal. Profond, exalté et absorbant : *Une admiration* EXTATIQUE. *Une joie* EXTATIQUE.

— Substantiv. Personne extatique, ravie en extase : *L'*EXTATIQUE *a concentré toute son attention sur les objets imaginaires qui sont dans son esprit.* (Fossati.) *L'histoire des oracles et des prophéties s'explique par l'existence d'une suite d'*EXTATIQUES *parlant sous le vertige.* (C. Renouvier.)

EXTATOSOME s. m. (èk-sta-to-so-me). Entom. Syn. d'ECTATOSOME.

EXTEMPORANÉ, ÉE adj. (èk-stan-po-ra-né — lat. *extemporaneus*, improvisé; du préf. *ex*, et de *tempus*, temps). Pharm. Préparé et administré sur-le-champ, en parlant d'un remède : *Un looch, une tisane, une potion, un lavement sont des médicaments* EXTEMPORANÉS. (Cadet.) *Nous devons à Lazare Rivière l'acétate et le citrate de potasse et de soude* EXTEMPORANÉS. (Broussais.)

— Jurispr. Non prémédité : *Délit* EXTEMPORANÉ.

— **Antonyme**. Officinal.

— **Encycl.** Pharm. Les médicaments *extemporanés* ou magistraux sont ceux qu'on ne prépare qu'au moment où ils sont prescrits, comme les émulsions, les potions, les tisanes, les loochs. Ce sont des médicaments formulés, par opposition aux officinaux, qui sont ordonnés; ce qui établit une différence entre une formule et une ordonnance. Il est des médicaments *extemporanés* que le médecin est dans l'habitude de ne pas formuler, parce qu'ils sont d'un usage fréquent et que la formule en est bien connue : looch blanc du Codex; décoction blanche de Sydenham. Il en est d'autres qui ne doivent être préparés qu'à l'instant où l'on veut les administrer, comme la potion anticinétique de Rivière.

EXTEMPORANÉITÉ s. f. (èk-stan-po-ra-né-i-té — rad. *extemporané*). Caractère de ce qui est extemporané, soudain, non préparé ou prémédité; grande présence d'esprit qui permet de trouver des solutions soudaines aux difficultés imprévues.

EXTEMPORANÉMENT adv. (èk-stan-po-ra-né-man — rad. *extemporané*). Pharm. Sur-le-champ, pour être administré sans délai : *Les préparations éthérées doivent être faites* EXTEMPORANÉMENT. (Cadet.)

EXTENSEUR adj. m. (èk-stan-seur — du lat. *extensus*, étendu). Qui sert à produire une extension : *Un appareil* EXTENSEUR.

— Anat. Qui sert à l'extension : *Les muscles* EXTENSEURS *du bras. Un lacs* EXTENSEUR *est fixé au-dessous des malléoles.* (Robin.)

— s. m. Muscle extenseur : *L'*EXTENSEUR *de la jambe. Le long* EXTENSEUR *des orteils. Les deux* EXTENSEURS *du pouce.*

— Techn. Instrument dont on se sert pour élargir les manchettes en caoutchouc de certains scaphandres, afin que le plongeur puisse y passer aisément les mains. ‖ On l'appelle aussi OUVRE-MANCHETTES.

— **Antonyme**. Fléchisseur.

EXTENSIBILITÉ s. f. (èk-stan-si-bi-li-té — rad. *extensible*). Faculté de s'étendre, d'être étendu : *L'*EXTENSIBILITÉ *des muscles. L'*EXTENSIBILITÉ *des métaux. Diverses épreuves offrent à peu près la limite de subdivision, ou plutôt le degré d'*EXTENSIBILITÉ *des métaux.* (Humbert.)

EXTENSIBLE adj. (èk-stan-si-ble — du lat. *extendere*, étendre). Qui peut être étendu : *Les tendons sont très-*EXTENSIBLES. *Les métaux sont* EXTENSIBLES *à divers degrés.*

— **Antonyme**. Inextensible.

EXTENSIF, IVE adj. (èk-stan-siff, i-ve — lat. *extensivus;* de *extendere*, étendre). Qui produit l'extension : *Une force* EXTENSIVE.

— Gramm. Qui est pris par extension, en développant le sens propre : *Un sens* EXTENSIF.

— Agric. *Culture extensive*, Celle qui s'applique à un terrain de grande étendue, eu égard au capital qu'on y emploie : *La culture pastorale est une* CULTURE EXTENSIVE. ‖ Se dit par opposition à CULTURE INTENSIVE.

— **Antonymes**. Compressif, coercitif.

EXTENSION s. f. (èk-stan-si-on — lat. *extensio;* de *extendere*, étendre). Action d'étendre, d'augmenter les dimensions ou une des dimensions d'un objet; action de s'étendre, mouvement de ce qui s'étend : *L'*EXTENSION *d'une plaque de métal s'opère au marteau ou au laminoir. L'*EXTENSION *des muscles se produit sous l'influence de causes mystérieuses.* ‖ Etendue, dimension : *Donner de l'*EXTENSION. *Avoir trop d'*EXTENSION.

— Par anal. Action de porter plus loin, de reculer les limites : *L'*EXTENSION *de l'octroi de Paris.*

— Fig. Accroissement; application plus étendue, application à de nouveaux objets : EXTENSION *d'autorité, d'influence. On a donné quelquefois aux lois une* EXTENSION *qu'elles n'ont pas par elles-mêmes. Une clause vague et susceptible d'*EXTENSION *est toujours une clause dangereuse. L'*EXTENSION *de l'éducation chez les masses a créé une foule d'aspirants à la bureaucratie.* (Montalemb.)

— Gramm. et Logiq. Développement du sens, application à d'autres objets, fondée sur quelque analogie : *Vertu signifie force, et, par* EXTENSION, *habitude du bien. Par* EXTENSION, *bachelier prit le sens d'homme jeune non marié, et, en général, de célibataire.* (É. Littré.) ‖ Etendue du sens : *Les mots dits synonymes diffèrent en général par l'*EXTENSION. *Le terme de christianisme a beaucoup plus d'*EXTENSION *que celui de catholicisme.* (Michon.)

— Chir. Relâchement d'un tendon produit par quelque effort qu'il a subi : *Il y a luxation et même* EXTENSION *des tendons du pied.* ‖ Distension, traction mécanique opérée sur une partie luxée ou fracturée, que l'on veut ramener dans sa position naturelle : *Appareil à* EXTENSION *continue. L'*EXTENSION *doit, autant que possible, être pratiquée avant qu'il se déclare de l'engorgement.*

— Art vétér. Maladie du tendon fléchisseur du pied, produite par la pression de l'os de la couronne sur le tendon ou les ligaments.

— Musiq. Développement du petit doigt, qui permet de faire certaines notes élevées sur la chanterelle, sans déplacement du poignet. ‖ Faculté de développer les doigts dans l'exécution instrumentale : *La main de ce pianiste manque d'*EXTENSION. *L'*EXTENSION *est, pour le violoniste, un précieux avantage.*

— **Encycl.** Log. L'*extension*, en logique, signifie le plus ou moins de généralité des idées. Une idée a plus d'*extension* à mesure qu'elle est plus générale, et elle est plus générale à mesure qu'elle représente un plus grand nombre d'êtres : l'idée d'animal, par exemple, a plus d'*extension* que celle d'homme, celle d'homme en a plus que celle d'Européen, celle d'Européen que celle de Français; en un mot, l'idée d'un genre a plus d'*extension* que celle de chacune des espèces qu'il embrasse. Le nombre des objets auxquels peut s'appliquer une idée n'est pas la seule chose à considérer en elles, mais encore la somme de ses éléments constitutifs, des attributs qu'elle renferme et qu'on ne peut lui ôter sans la détruire : c'est ce qu'on appelle la *compréhension* d'une idée. Les idées, quant à leur *extension*, sont dites *contenantes* ou *contenues :* l'idée d'une espèce est contenue dans celle du genre; l'idée du genre est contenante de celle de l'espèce. Or, tous les caractères constitutifs d'une idée contenante se retrouvent nécessairement dans chacune des idées contenues, lesquelles ont de plus des caractères constitutifs particuliers : ainsi l'idée d'homme possède d'abord tous les caractères constitutifs de celle d'animal, plus d'autres caractères propres qui la spécifient; l'idée du triangle rectangle a tous les attributs du triangle, les trois angles, les trois côtés, l'équivalence des trois angles à deux angles droits, etc., plus les attributs propres au triangle rectangle, et qui le distinguent du triangle équilatéral, du triangle isocèle, du triangle scalène. La somme des éléments constitutifs est donc plus grande dans l'idée contenue que dans l'idée contenante, dans l'idée moins générale que dans l'idée plus générale qui l'embrasse; ce qu'on exprime en disant que *l'extension et la compréhension des idées sont en raison inverse l'une de l'autre.* Qu'on augmente, d'ailleurs, ou qu'on diminue l'*extension* d'une idée, on n'en change pas la nature, ce qui n'a pas lieu pour la compréhension; car, qu'une idée représente un être de plus ou de moins, c'est toujours la même idée; tandis qu'avec un élément de plus ou de moins, ce n'est plus la même.

Quoique cet article ait quelque rapport avec celui que nous avons consacré au mot COMPRÉHENSION, comme il n'y a pas synonymie, il n'y a nullement ici double emploi.

On a quelquefois établi dans l'*extension* des universaux, c'est-à-dire des idées générales, les mêmes subdivisions que dans la *quantité* des jugements, en y distinguant des idées *universelles*, *particulières* et *individuelles*, mais il vaut mieux réserver ces termes pour les seuls jugements; car il n'y a proprement *université*, *particularité* ou *singularité* que par le rapport du sujet à l'attribut. Or, il n'y a dans les idées ni sujet ni attribut, mais seulement des images qui représentent des objets,

et qui en représentent un nombre plus ou moins considérable.

EXTENSO (IN) loc. adv. (i-nèk-stain-so — mots lat. qui signif. *dans l'étendue*). Tout au long, sans rien omettre : *Citer un passage* IN EXTENSO.

EXTÉNUATION s. f. (èk-sté-nu-a-si-on — lat. *extenuatio;* du préf. *ex*, et de *tenuis*, léger). Extrême affaiblissement des forces physiques : *Tomber dans une grande* EXTÉNUATION.

— Littér. Figure opposée à l'hyperbole, et par laquelle on présente un objet comme inférieur à ce qu'il est en réalité. Il y a exténuation, par exemple, lorsque, pour dire qu'une chose est mauvaise, on dit qu'elle n'est pas très-bonne.

EXTÉNUÉ, ÉE (èk-sté-nu-é) part. passé du v. Exténuer). Réduit à une extrême faiblesse : *Un pénitent* EXTÉNUÉ *par le jeûne. Des troupes* EXTÉNUÉES *par les fatigues. Un malheureux* EXTÉNUÉ *de faim.*

EXTÉNUER v. a. ou tr. (èk-sté-nu-é — lat. *extenuare;* du préf. *ex*, et de *tenuis*, léger. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous exténuïons, que vous exténuïez*). Réduire à une grande faiblesse : *L'intempérance excite les passions; elle* EXTÉNUE *aussi le corps à la longue.* (J.-J. Rouss.)

S'exténuer v. pr. Exténuer son corps : *Tel* S'EXTÉNUE *volontairement dans de rigoureuses abstinences, lorsqu'un autre périt foudroyé par l'abus des délices.* (Virey.)

— **Syn. Exténuer, atténuer.** V. ATTÉNUER.

EXTER ou **EGGESTERSTEINE**, nom que l'on donne à un groupe de rochers quartzeux de la chaîne de l'Egge, près de Horn, dans la principauté de Lippe-Detmold. Ces rochers, aux formes étranges, qui se dressent de 33 à 42 mètres au-dessus de la route de Paderborn, sont verticalement fendus pour la plupart et renferment des cavernes. D'énormes blocs de pierre, que le vent agite, dit-on, sans les renverser, couronnent quelques-uns de ces pics. Une chapelle a été creusée dans l'un de ces rochers. Les autres offrent différents sujets sculptés, notamment la *Chute du premier homme* et la *Descente de la croix.* Ces sculptures grossières paraissent remonter au XIIe siècle. Des escaliers conduisent au sommet de ces rochers, d'où l'on découvre un magnifique panorama. D'après une tradition locale, les rochers d'Exter seraient l'antique [illegible] de la druidesse Velléda.

EXTER (Frédéric), numismate allemand, [illegible] 1714, mort dans la même [illegible] sé : *De studio nummorum* [illegible] onts, 1754, in-4°); *Essai d'une collection de médailles et de monnaies palatines d'or et d'argent* (Deux-Ponts, 1759, in-4°), etc.

EXTÉRIEUR, EURE adj. (èk-sté-ri-eur, eu-re — lat. *exterior*, un double comparatif, car il est le comparatif de *exterus*, qui est en dehors, et *exterus* est lui-même formé de la préposition *ex*, hors, et du suffixe *ter*, qui répond au *teros* du grec et au *tare* du sanscrit; ce suffixe sert à la comparaison et se rattache probablement à la racine sanscrite *tar*, traverser, dépasser. Dans *exterus*, le sens comparatif de ce premier suffixe étant oublié, on y a ajouté *ior*, qui est un autre suffixe du comparatif). Situé en dehors, dans la partie du dehors ou à la superficie : *Une porte* EXTÉRIEURE. *Un mur* EXTÉRIEUR. *Une façade* EXTÉRIEURE. *Un boulevard* EXTÉRIEUR. *Les animaux articulés sont munis d'une sorte de squelette* EXTÉRIEUR. *La nature* EXTÉRIEURE *n'est pas tout notre horizon et toute notre clarté.* (Lacordaire.)

— Par anal. Qui est distinct de l'homme, qui existe en dehors de lui, qui n'appartient pas à sa nature : *Les biens* EXTÉRIEURS *de la fortune. Le bonheur, c'est l'accord entre la vie intérieure et la vie* EXTÉRIEURE. (De Custine.) *Les choses* EXTÉRIEURES *n'ont de valeur que par les sentiments humains auxquels elles correspondent.* (Renan.)

— Qui a rapport aux pays ou aux peuples étrangers : *La politique* EXTÉRIEURE. *Nos relations* EXTÉRIEURES. *Le commerce* EXTÉRIEUR. *Les guerres civiles et les guerres* EXTÉRIEURES. *Dans les Etats bien gouvernés, la politique étrangère ne se fait pas au moyen de notes diplomatiques : il n'y a pas de question* EXTÉRIEURE. (E. de Gir.)

— Par ext. Qui se traduit au dehors par des actes ou des faits matériels : *Une soumission purement* EXTÉRIEURE. *Un culte* EXTÉRIEUR. *La loi humaine ne peut exiger qu'une obéissance* EXTÉRIEURE. *Dieu ne se paye ni du bruit des lèvres, ni de la posture du corps, ni des cérémonies* EXTÉRIEURES. (Fén.) *Il n'y a nuls vices* EXTÉRIEURS *et nuls défauts qui ne soient aperçus par les enfants.* (La Bruy.)

— Bot. *Embryon extérieur*, Embryon situé à la surface du périsperme.

— s. m. Dehors, partie extérieure d'un objet : *L'*EXTÉRIEUR *d'une ville, d'un palais.*

— Pays étrangers, relations politiques avec ces pays : *Nos relations avec l'*EXTÉRIEUR *sont très-tendues.*

— Forme, tournure extérieure : *Il ne faut pas juger des choses par leur* EXTÉRIEUR. *La vertu n'a point d'habit ni de couleur propres; elle n'affecte pas d'*EXTÉRIEUR *qui la distingue.* (Christine de Suède.)

— **Syn. Extérieur, externe, extrinsèque.** *Extérieur* est l'expression ordinaire pour désigner ce qui est ou ce qui se manifeste au dehors. *Externe* ne se dit que de ce qui est physiquement, matériellement au dehors; c'est un terme de médecine ou de pédagogie. *Extrinsèque* ajoute à l'idée d'*extérieur* celle d'accessoire, d'adventice; la valeur *extrinsèque* d'une monnaie tient au caprice, est variable, n'a rien de réel.

— **Extérieur, apparence, dehors.** V. APPARENCE.

— **Antonyme.** Intérieur.

EXTÉRIEUREMENT adv. (èk-sté-ri-eu-re-man — rad. *extérieur*). A l'extérieur, dans la partie extérieure : *Ce palais est très-beau* EXTÉRIEUREMENT. *Ce fruit, si beau* EXTÉRIEUREMENT, *n'a qu'une saveur fade.*

— Par ext. Par des actes extérieurs; en paroles : *Créer, dans l'art, c'est manifester* EXTÉRIEUREMENT *une idée préexistante, la revêtir d'une forme sensible.* (Lamenn.) *Il ne suffit pas à une philosophie de murmurer* EXTÉRIEUREMENT *une formule d'idéalisme pour appartenir vraiment au royaume de l'esprit.* (E. Quinet.)

— Fig. En apparence : EXTÉRIEUREMENT, *c'est le plus honnête homme que je connaisse.*

— **Antonyme.** Intérieurement.

EXTÉRIORER v. a. ou tr. (èk-sté-ri-o-ré — du lat. *exterior*, extérieur). Physiol. Traduire à l'extérieur, considérer comme extérieur l'objet dont on perçoit l'image extérieure : *C'est à l'action psycho-physiologique que l'on traduit par le verbe* EXTÉRIORER *que Helmholtz attribue le redressement au sensorium des images renversées sur la rétine.* (Robert Houdin.) ‖ On dit aussi EXTÉRIORISER.

EXTÉRIORISTE s. m. (èk-sté-ri-o-ri-ste — du lat. *exterior*, extérieur). Philos. Celui qui enseigne que toutes nos idées nous viennent du dehors. Se dit surtout dans le langage des philosophes catholiques.

EXTÉRIORITÉ s. f. (èk-sté-ri-o-ri-té — du lat. *exterior*, extérieur). Philos. Etat, qualité de ce qui est extérieur : *L'*EXTÉRIORITÉ *proprement dite n'existe pas dans le système des panthéistes.*

— **Encycl.** Philos. L'*extériorité* du monde, par opposition au moi, donne lieu à un des plus difficiles problèmes de la philosophie. Les phénomènes extérieurs ne nous sont connus que par les sensations dont notre âme est affectée : sensations de vision, d'audition, d'olfaction, etc. Nous n'atteignons pas des objets, mais des couleurs, des sons, des mouvements, et ces couleurs mêmes, ces sons, nous ne les atteignons qu'à travers des visions, des auditions, que seules nous atteignons directement; ces mouvements, nous ne les atteignons qu'à travers des successions de visions ou d'autres sensations. Quand les phénomènes du monde existent sans que nous ayons de sensations, ils sont pour nous comme s'ils n'étaient pas; si nous avons des sensations sans que les phénomènes du monde existent, ils sont pour nous, bien que n'existant pas, comme s'ils étaient. Ils ne suffisent donc point sans les sensations, et les sensations suffisent sans eux. Si elles suffisent, y a-t-il autre chose qu'elles seules? Ces phénomènes, auxquels notre esprit les rapporte comme à leurs objets, comme à leurs causes, sont-ils des réalités? sont-ils des illusions? Le monde extérieur, distrait des sensations qui le supposent, existe-t-il? Tel est le problème de l'*extériorité.*

On a diversement essayé de démontrer l'existence des corps extérieurs. On a dit que nous y croyons invinciblement, d'une croyance si naturelle, si nécessaire, que, si elle était fausse, elle accuserait la véracité, elle amoindrirait la perfection du créateur de l'homme. Cette démonstration de l'existence de la matière par la véracité divine appartient à Descartes; elle est métaphysique, et elle a l'inconvénient des démonstrations métaphysiques : c'est qu'elle est liée à un système, avec lequel elle se soutient ou tombe. Elle repose sur tout un ensemble de prémisses, sur une conception du rapport entre le monde et son principe, sur des caractères nécessaires de ce principe qu'il faut admettre pour qu'elle soit valable.

D'autres ont essayé de résoudre ce même problème plus simplement et sans sortir de la psychologie. On a dit, par exemple, que, tant que les sensations ne sont que des visions, des auditions, etc., rien ne prouve en effet qu'elles ne soient pas seulement des modifications toutes subjectives de nos âmes, qu'elles correspondent à quelque réalité qui les suscite en nous; mais que si la vue ne nous montre que des couleurs, l'ouïe que des sons peut-être fantastiques, le tact nous donne des résistances, et par la résistance le sentiment certain de choses qui, puisqu'elles nous résistent, ne peuvent que nous être à tout le moins extérieures. Mais la résistance n'est elle-même pour nous qu'une sensation : si nous concluons d'une sensation de résistance une force qui résiste, c'est au même titre que nous concluons d'une vision un objet coloré; l'une des deux conclusions n'est pas plus nécessaire que l'autre. La sensation de résistance est une sensation ayant les caractères constitutifs de toute sensation; elle diffère des autres comme chacune diffère aussi des autres, chacune étant une sensation *sui generis.*

La question de l'*extériorité* ne sera jamais résolue de manière à faire disparaître toutes les difficultés logiques qu'elle présente; mais notre invincible croyance à l'existence du monde extérieur suffit pour que nous ayons le droit de l'admettre : toute certitude ne se ramène-t-elle pas, au fond, à une invincible croyance sans preuve possible? Il est de fait que l'esprit humain distingue des sensations les choses extérieures qui les suscitent; il agit ainsi en vertu d'un acte de foi, mais c'est assez. Toutes nos facultés doivent être tenues pour véridiques, et il ne convient pas de croire à l'une à l'exclusion des autres; car avec quoi démontrera-t-on, sinon avec la raison? Il faut donc croire à la raison; mais pourquoi croire à la raison plutôt qu'aux sens? Tout ce qui est essentiel à l'homme est également légitime : il faut recevoir tout l'homme ou le rejeter tout entier. Il faut donc admettre la légitimité du témoignage des sens, comme on admet celle de la raison, au même titre, et tenir, à ce même titre, pour l'*extériorité* du monde.

EXTERMINATEUR, TRICE adj. (èk-stèr-mi-na-teur, tri-se — lat. *exterminator;* de *exterminare*, exterminer). Qui extermine, qui cherche à exterminer, à tuer jusqu'au dernier; qui sert à exterminer : *Un conquérant* EXTERMINATEUR *des peuples. Le glaive* EXTERMINATEUR. *Le fléau* EXTERMINATEUR. *L'inquisition,* EXTERMINATRICE *pour les hérétiques, était moins cruelle pour les sorciers.* (Michelet.)

. . . . Ce chat *exterminateur*,
Vrai cerbère, était craint une lieue à la ronde.
LA FONTAINE.

— Relig. *Ange exterminateur*, Ange chargé, d'après la Bible, de porter la mort parmi les hommes : *L'*ANGE EXTERMINATEUR *tua les premiers-nés de l'Egypte.* (Acad.) *En une seule nuit, l'*ANGE EXTERMINATEUR *fit périr* 185,000 *hommes de l'armée de Sennachérib.* (Rollin.)

L'*ange exterminateur* est debout devant nous.
RACINE.

— Substantiv. Celui, celle qui extermine : *Un* EXTERMINATEUR *de peuples. L'opinion publique repousse avec indignation toute politique qui montrerait la France unie à l'*EXTERMINATRICE *de la Pologne.* (T. Delord.)

— Fig. Destructeur, personne qui anéantit : *Il y a des princes qui passent dans l'histoire pour avoir été les* EXTERMINATEURS *du vice et de l'impiété.* (Nicole.)

EXTERMINATION s. f. (èk-stèr-mi-na-si-on — lat. *exterminatio;* de *exterminare*, exterminer). Complète ou très-grande destruction d'hommes ou d'animaux : *Les Russes travaillent à l'*EXTERMINATION *du peuple polonais. Les Anglais sont arrivés à l'*EXTERMINATION *des loups.*

— Fig. Destruction, suppression complète : *L'*EXTERMINATION *des vices. L'*EXTERMINATION *des tyrans est le seul moyen d'arriver à l'*EXTERMINATION *de la tyrannie.* (Bignon.)

— *Guerre d'extermination*, Guerre qui a pour but ou pour résultat d'anéantir l'un des deux partis belligérants : *Rome et Carthage se firent une* GUERRE D'EXTERMINATION. *Les essaims d'abeilles se font souvent une* GUERRE D'EXTERMINATION. (Raspail.)

EXTERMINÉ, ÉE (èk-stèr-mi-né) part. passé du v. Exterminer. Détruit jusqu'au dernier ou en très-grande partie : *Un peuple* EXTERMINÉ *par le glaive. Avant* 1592, *la population primitive d'une grande partie du nouveau monde est* EXTERMINÉE *par les blancs.* (Rog. de Beauv.)

Ceux qui feront le mal seront *exterminés.*
LA FONTAINE.

— Fig. Extirpé, anéanti : *Le vice ne pourra jamais être* EXTERMINÉ.

EXTERMINER v. a. ou tr. (èk-stèr-mi-né). Massacrer jusqu'au dernier ou en très-grande partie : EXTERMINER *un peuple.* EXTERMINER *des hérétiques. Vous avez affermi la foi, vous* AVEZ EXTERMINÉ *les hérétiques, c'est le digne ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère.* (Boss.) *Il est bon de vaincre, mais non d'*EXTERMINER *ses rivaux.* (Guizot.)

— Fig. Extirper, anéantir : EXTERMINER *les vices. Je ne me crois pas le droit de tuer un homme; mais je me sens le devoir d'*EXTERMINER *le mal.* (V. Hugo.)

S'exterminer v. pr. S'entre-détruire, s'entre-tuer : *Le château servit de donjon, la chapelle servit de blockhaus; on* S'EXTERMINA. (V. Hugo.)

— Pop. Se donner beaucoup de peine : *Tout* S'EXTERMINE *ici pour vous, l'on fait tout pour le mieux, et vous n'êtes pas contents!* (Balz.)

— **Syn. Exterminer, abolir, anéantir, détruire.** V. ABOLIR.

EXTERNAT s. m. (èk-stèr-na — rad. *externe*). Etablissement d'éducation où l'on ne reçoit que des élèves externes; système d'éducation dans lequel les élèves habitent chez eux et fréquentent seulement les cours de leur école : *Ouvrir un* EXTERNAT. *L'*EXTERNAT *paraît avoir été le seul régime connu des anciens.* (Bouillet.)

— **Antonyme.** Internat.

EXTERNE adj. (èk-stèr-ne — lat. *externus*, dérivé de l'adverbe *extra*, en dehors, qui est pour *extera*, et qui est proprement le pluriel neutre de l'adjectif *exterus*, qui est en dehors, dérivé de la préposition *ex*, hors). Extérieur, qui vient du dehors ou qui est au dehors : *Influences, impressions* EXTERNES. *Causes* EXTERNES *d'une maladie. Maladie* EXTERNE. *Les impressions sont internes ou* EXTERNES. (Cabanis.)

— Philos. soc. *Luxe externe*, Dans le langage des fouriéristes, Richesse, par opposition à la santé, qu'ils appellent *luxe interne.*

— Qui n'habite pas la maison d'éducation, l'hôpital où il fréquente les cours, l'étude où il travaille : *Les élèves* EXTERNES *d'un lycée. Les élèves* EXTERNES *de l'Hôtel-Dieu. Les clercs* EXTERNES *d'une étude.*

— Anat. Situé à l'opposite de l'intérieur du corps : *La face* EXTERNE *du bras, de la jambe. La face* EXTERNE *du sternum. Le bord* EXTERNE *des os du bassin.*

— Littér. *Histoire externe*, Recherche et discussion des documents destinés à servir à l'histoire : HISTOIRE EXTERNE *du droit.*

— Géom. *Angle externe*, Angle formé par une sécante à deux parallèles et situé en dehors des parallèles : *Les* ANGLES *alternes* EXTERNES *sont égaux; les* ANGLES EXTERNES *du même côté sont supplémentaires.*

— Substantiv. Elève ou clerc externe : *Les* EXTERNES *du lycée Charlemagne. Les* EXTERNES *de la Maternité. Les* EXTERNES *d'une étude de notaire. Les Facultés, certaines écoles spéciales, certains lycées, les écoles primaires n'admettent que des* EXTERNES. (Bouillet.)

— **Syn. Externe, extérieur, extrinsèque.** V. EXTÉRIEUR.

— **Antonyme.** Interne.

EXTERRITORIALITÉ s. f. (èk-stè-ri-to-ri-a-li-té — du préf. priv. *ex*, et de *territorial*). Jurispr. Droit de vivre selon les lois de son pays dans un pays étranger où l'on réside : *Les ambassadeurs jouissent dans les pays où ils résident du droit d'*EXTERRITORIALITÉ.

— **Encycl.** On entend par *exterritorialité* une fiction du droit des gens de l'Europe moderne, en vertu de laquelle les agents diplomatiques, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, etc., sont censés continuer à vivre dans le pays qu'ils représentent, et, par conséquent, ne sont pas soumis au régime des lois du pays où ils résident réellement.

La personne des agents diplomatiques est sacrée; *sancti habentur legati*, dit la loi romaine. Cette inviolabilité a lieu aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix. Ainsi le veut le droit des gens, fondé principalement sur la nécessité où sont toutes les nations d'avoir et d'entretenir entre elles des relations. C'est de cette inviolabilité que découle comme complément nécessaire le privilége de l'*exterritorialité*, qui exempte les agents diplomatiques de la juridiction civile et criminelle de l'Etat auprès duquel ils sont accrédités. « Le droit des gens, dit Montesquieu, a voulu que les princes s'envoyassent des ambassadeurs, et la raison, tirée de la nature des choses, n'a pas permis que les ambassadeurs dépendissent du souverain chez qui ils sont envoyés, ni de ses tribunaux. Ils sont la parole du prince qui les envoie, et cette parole doit être libre : aucun obstacle ne doit les empêcher d'agir. Ils peuvent souvent déplaire, parce qu'ils parlent pour un homme indépendant. On pourrait leur imputer des crimes, s'ils pouvaient être punis pour des crimes; on pourrait leur supposer des dettes, s'ils pouvaient être arrêtés pour des dettes. Un prince qui a une fierté naturelle parlerait par la bouche d'un homme qui aurait tout à craindre. Il faut donc suivre, à l'égard des ambassadeurs, les raisons tirées du droit des gens et non pas celles qui dérivent du droit politique. Que s'ils abusent de leur titre représentatif, on le fait cesser en les renvoyant chez eux. On peut les accuser même devant leur maître, qui devient par là leur juge ou leur complice. » Telle est la théorie de l'*exterritorialité.*

« Dans la pratique des peuples de l'Europe, dit Martins, en cas de crimes privés commis ou tentés par un ministre étranger, on se contente ordinairement de demander son rappel. » S'il y a intrigue et conspiration contre la sûreté de l'Etat, le gouvernement peut prendre toutes les mesures que lui conseille la nécessité de la légitime défense, et nous pensons que, dans ces circonstances, l'ambassadeur ne peut plus être couvert par son privilége ordinaire. Ce cas s'est quelquefois présenté. En France, Henri IV ordonna l'arrestation et le renvoi d'un secrétaire d'ambassade d'Espagne; plus tard, le régent fit arrêter et conduire à la frontière l'ambassadeur d'Espagne, le prince de Cellamare. On connaît également l'emprisonnement du marquis de Monti et celui du marquis du Héron, ministre de France en Pologne; l'affaire de l'évêque de Ross, prévenu d'avoir excité en Angleterre les sujets de la reine Elisabeth à la révolte.

Le privilége de l'*exterritorialité* s'étend à la femme et aux enfants de l'agent diplomatique, ainsi qu'aux gens de sa suite.

Avant 1789, en France, les prérogatives des agents diplomatiques n'étaient pas sanctionnées par les lois, mais étaient reconnues par l'usage. L'Assemblée constituante, par décret du 11 décembre 1789, déclara, à la suite d'une réclamation du corps diplomatique, qu'elle n'avait, en aucun cas, voulu porter atteinte aux immunités des ambassadeurs étran-

gers. Un décret de la Convention décida que toutes réclamations contre eux devraient être portées au comité de Salut public ; aujourd'hui, elles doivent être adressées au ministère des affaires étrangères. La plupart des codes étrangers contiennent des dispositions expresses sur ces matières.

La fiction de l'*exterritorialité* est appliquée aussi au souverain qui se trouve temporairement sur le territoire d'une autre puissance ; elle ne s'étend pas aux princes et princesses de la maison régnante.

EXTERSTEIN, groupe de rochers. V. EXTER.

EXTINCTEUR, TRICE adj. (èk-stain-kteur, tri-se — du lat. *exstinguere*, *exstinctum*, éteindre). Qui sert à éteindre les incendies : *Cartouches* EXTINCTRICES.

— s. m. Appareil portatif nouvellement inventé, pour éteindre instantanément les commencements d'incendie.

— **Encycl.** L'*extincteur* a été inventé par MM. Carlier, docteur en médecine, et Alphonse Vignon, officier supérieur du génie. Dans une foule de circonstances, les incendies commencent dans des espaces restreints et de peu de surface ; mais, lors des premiers indices du feu, on n'a pas toujours sous la main les moyens de le combattre et d'en arrêter les développements. Cependant le moindre retard apporté donne lieu, le plus souvent, à de grands désastres. Il est donc indispensable de pouvoir disposer d'un appareil toujours prêt à éteindre le feu, d'un emploi facile, prompt, énergique. L'*extincteur* possède tous ces avantages. Il se compose d'un récipient en tôle d'acier clos hermétiquement, d'une capacité de 10 à 40 litres, portatif, rempli à l'avance d'une solution saline, chargé à haute pression (5 atmosphères environ) de gaz acide carbonique. Muni de cet appareil, on s'approche du feu ; puis, ouvrant d'une main le robinet, on dirige, de l'autre, le jet liquide sur les corps enflammés.

L'*extincteur*, en raison de la haute pression extérieure du gaz dissous, fonctionne seul, sans pompe ; il agit sans retard, dans un lieu quelconque. Le jet qu'il projette possède une triple puissance extinctrice, due à l'eau, au sel dissous, au gaz acide carbonique. Le gaz acide carbonique ne sort de sa combinaison qu'au moment où cette eau, pulvérisée par le choc sur le corps frappé du jet de l'appareil, se divise en gouttelettes infiniment petites ; alors ce gaz enveloppe le corps enflammé, le soustrait au contact de l'oxygène de l'air et fait cesser immédiatement sa combustion ; de plus, l'acide carbonique, en passant subitement de l'état de dissolution à l'état gazeux, produit un refroidissement considérable, qui s'oppose à l'incandescence des objets environnants.

Il est à remarquer que l'emploi de l'*extincteur*, qui produit des effets saisissants et instantanés avec une faible quantité de liquide, n'occasionne pas ces avaries considérables que les masses d'eau, lancées par tout autre moyen, déterminent toujours et dont les résultats sont souvent aussi graves et aussi préjudiciables que ceux de l'incendie lui-même.

Si l'endroit où le feu a commencé est d'un accès difficile, comme dans un cabinet étroit, dans les rideaux d'une alcôve, dans un grenier, sous un toit, dans un caveau, dans les cabines ou la cale d'un navire, etc., un homme, ou même une femme, ayant un *extincteur* sur le dos, peut facilement et sans retard s'avancer, se glisser vers cet endroit, et, dès qu'il aperçoit le feu, à 7 ou 8 mètres de distance, il l'atteint du jet de l'appareil et l'éteint avant qu'il ait étendu ses ravages. Quand on dispose de plusieurs appareils, on peut, en quelques minutes, arrêter brusquement un incendie déjà grave.

Ce simple exposé fait comprendre les immenses services que peuvent rendre les *extincteurs* placés à l'avance, tout chargés, dans plusieurs endroits des habitations et des édifices.

EXTINCTION s. f. (èk-stain-ksi-on — lat. *exstinctio* ; de *exstinguere*, éteindre). Action d'éteindre ce qui était allumé, de refroidir ce qui était incandescent : *L'*EXTINCTION *d'un incendie. L'*EXTINCTION *d'une bougie. L'*EXTINCTION *du fer chaud dans l'eau.*

— Par anal. Perte d'une faculté, cessation d'une activité : *L'*EXTINCTION *de la voix. L'*EXTINCTION *de la vue. L'*EXTINCTION *de la chaleur naturelle. L'*EXTINCTION *des forces vitales. Un effet assez ordinaire d'un courant d'air frais, c'est l'*EXTINCTION *de la voix.* ‖ Destruction ; cessation d'existence : *L'*EXTINCTION *d'une race, d'une famille, d'une maison, d'une dynastie.*

— Fig. Anéantissement, suppression, extirpation ; action de prendre fin : *L'*EXTINCTION *des abus. L'*EXTINCTION *de la misère publique. L'*EXTINCTION *d'un droit, d'un privilége, d'une dette, d'une rente, d'une servitude. Le droit au travail, c'est l'*EXTINCTION *du paupérisme.* (E. de Gir.)

— Fam. *Jusqu'à extinction, jusqu'à extinction de chaleur naturelle*, Jusqu'à l'épuisement des forces : *Se chamailler* JUSQU'À EXTINCTION. *Crier* JUSQU'À EXTINCTION DE CHALEUR NATURELLE.

— Jurispr. Cessation du droit de poursuite : *L'*EXTINCTION *d'un crime est le résultat nécessaire d'un jugement porté sur ce crime.*

— Pratiq. *Extinction des bougies* ou *des feux*, Moment où s'éteignent les trois bougies allumées, dans une vente aux enchères, et où il n'est plus permis d'enchérir sur le dernier prix offert : *A l'*EXTINCTION DES FEUX, *l'adjudication est faite, s'il y a eu des offres.*

— Chim. *Extinction de la chaux*, Hydratation de la chaux, action de la délayer dans l'eau. ‖ *Extinction du mercure*, Trituration de ce métal, action de le réduire en une poudre noire en le traitant avec certains liquides.

— Pharm. Opération qui consiste à plonger certaines substances médicales dans l'eau froide, après les avoir fait rougir au feu.

EXTINGUIBLE adj. (èk-stain-gui-ble — lat. *exstinguibilis* ; de *exstinguere*, éteindre). Qui peut être éteint ou soulagé : *Feu* EXTINGUIBLE. *Soif* EXTINGUIBLE.

— **Antonyme.** Inextinguible.

EXTIRPABLE adj. (èk-stir-pa-ble — rad. *extirper*). Qui peut être extirpé : *Loupe* EXTIRPABLE.

— **Antonyme.** Inextirpable.

EXTIRPATEUR, TRICE s. (èk-stir-pa-teur, tri-se — rad. *extirper*). Celui, celle qui extirpe, qui détruit radicalement : *Un* EXTIRPATEUR *d'hérésies. Un* EXTIRPATEUR *de vices et d'abus. Il n'y a, pour tous les candidats, qu'une seule et même profession de foi : c'est celle exactement que font sur les places publiques les arracheurs de dents, les* EXTIRPATEURS *de cors, les destructeurs de punaises.* (A. Karr.)

— s. m. Agric. Instrument dont on se sert pour extirper, arracher les herbes : EXTIRPATEUR *hélicoïde.* EXTIRPATEUR *anglais. Le propre de l'*EXTIRPATEUR *est d'ameublir le terrain et de le sarcler.* (De St-Priest.) *Sur un trèfle rompu, il arrive souvent qu'on ne peut faire usage de l'*EXTIRPATEUR *ou du scarificateur.* (Matth. de Dombasle.)

EXTIRPATION s. f. (èk-stir-pa-si-on — rad. *extirper*). Action d'extirper, de déraciner : *L'*EXTIRPATION *des mauvaises herbes.*

— Fig. Destruction radicale : *L'*EXTIRPATION *d'une hérésie. L'*EXTIRPATION *des abus. L'*EXTIRPATION *des vices.*

— Chir. Action d'arracher, d'extraire en entier une excroissance morbide ou un organe malade : *L'*EXTIRPATION *d'un cancer, d'un polype, d'une loupe, d'une verrue, d'un cor. L'*EXTIRPATION *des amygdales. L'*EXTIRPATION *des seins est une opération abandonnée.*

EXTIRPÉ, ÉE (èk-stir-pé) part. passé du v. Extirper. Déraciné, arraché : *Des herbes* EXTIRPÉES. *Des racines* EXTIRPÉES.

— Fig. Arraché de force ; détruit, anéanti : *L'intérêt ne peut être* EXTIRPÉ *du cœur de l'homme.* (Mich. Chev.)

— Chir. Arraché jusqu'à la racine : *Un cancer* EXTIRPÉ. *Une loupe* EXTIRPÉE.

EXTIRPER v. a. ou tr. (èk-stir-pé — lat. *exstirpare*, arracher avec la racine, arracher les racines, qui est fait lui-même de *ex*, hors, et *stirps*, souche, racine. Le latin *exstirpare* avait produit dans l'ancien français *estreper*, forme qui est en même temps plus ancienne et beaucoup plus française. *Extirper* a été refait sur le latin, au XVI[e] siècle). Déraciner, arracher : EXTIRPER *du chiendent.* EXTIRPER *des souches, des racines. Les binettes sont destinées à donner un labour léger et à* EXTIRPER *les mauvaises herbes.* (Raspail.)

— Fig. Détruire radicalement ; faire cesser, anéantir : EXTIRPER *une race.* EXTIRPER *des abus. Sous prétexte d'*EXTIRPER *les désirs et de dépouiller l'homme de toute volonté, il est dangereux de le constituer dans l'indolence et dans l'inaction.* (Boss.) *On n'*EXTIRPE *pas les qualités originelles, on les couvre, on les cache.* (Montesq.) *Les opinions ne veulent jamais mourir : il faut les tuer, il faut les* EXTIRPER. (Colins.) *Les partis ne sont jamais magnanimes ; ils n'abdiquent pas : on les* EXTIRPE. (Lamartine.)

— **Syn. Extirper, déraciner.** V. DÉRACINER.

EXTORQUÉ, ÉE (èk-stor-ké — part. passé du v. Extorquer. Obtenu par la violence, par la ruse ou par des moyens irréguliers : *De l'argent* EXTORQUÉ. *Une signature* EXTORQUÉE *par la menace.*

— Fig. Usurpé : *Une réputation* EXTORQUÉE.

EXTORQUER v. a. ou tr. (èk-stor-ké — lat. *extorquere*, arracher en tordant ; de *ex*, hors, et *torquere*, tordre. *Extorquere* avait donné dans le vieux français *estordre*, beaucoup plus ancien que *extorquer*, lequel ne paraît qu'au XIV[e] siècle). Arracher par la violence, par la ruse ou par des moyens irréguliers : EXTORQUER *de l'argent par la menace.* EXTORQUER *une signature.* EXTORQUER *une promesse de mariage.*

EXTORSION s. f. (èk-stor-si-on — lat. *extorsio* ; de *extorsum*, supin du v. *extorquere*, arracher, extorquer. A. Paré emploie *extorsions* dans le sens de torsions, tranchées). Action d'extorquer, de dépouiller quelqu'un par violence ou par des moyens frauduleux : *Commettre des* EXTORSIONS. *D'après le code pénal, quiconque aura pratiqué l'*EXTORSION *sera puni de la peine des travaux forcés.* (Bousquet.) *Jadis l'impôt était une* EXTORSION *commise sur le malheureux au bénéfice et par le bon plaisir du seigneur, roi, noble ou prêtre.* (Proudh.)

EXTRA, mot de composition, qui signifie En dehors et en outre. C'est un mot latin qui est pour *extera*, lequel est proprement le pluriel neutre de l'adjectif *exterus*, extérieur. *Exterus* est fait lui-même de *ex*, hors, et d'un suffixe *terus*, qui répond au *teros* du grec et au *taras* du sanscrit. Ce suffixe sert à la comparaison et vient probablement de la racine sanscrite *tar*, traverser, dépasser, franchir. *Exterus* est donc proprement un comparatif.

EXTRA s. m. (èk-stra — du lat. *extra*, au delà de, ou abrév. de *extraordinaire*). Fam. Régal plus grand que de coutume ; dépense qui sort des habitudes des personnes : *Faire un* EXTRA, *un peu d'*EXTRA. *Un plat d'*EXTRA. *Un vin d'*EXTRA. *Un jour d'*EXTRA. *C'est sur les* EXTRAS *que les restaurateurs font le plus de bénéfices.*

EXTRA-AXILLAIRE adj. Bot. Se dit des organes qui naissent hors de l'aisselle de la feuille : *Bourgeons, rameaux, fleurs* EXTRA-AXILLAIRES.

EXTRA-CONJUGAL, ALE adj. Qui est en dehors des droits et des devoirs conjugaux : *Une passion* EXTRA-CONJUGALE. *Des plaisirs* EXTRA-CONJUGAUX.

EXTRA-COURANT s. m. Physiq. Courant induit hypothétique, auquel on attribue l'étincelle qui se produit entre les deux réophores lorsqu'on interrompt le courant électrique. V. INDUCTION.

EXTRACTEUR s. m. (èk-stra-kteur — du lat. *extractus*, extrait). Celui qui pratique une extraction : *Un habile* EXTRACTEUR *de dents.*

— Chir. Instrument dont on se sert pour extraire de la vessie les corps étrangers autres que les calculs.

— Chim. Appareil au moyen duquel on épuise certaines substances dans des liquides très-volatils, sans perte de matières.

EXTRACTIF, IVE adj. (èk-stra-ktiff, i-ve — du lat. *extractus*, extrait). Susceptible d'être extrait : *Suc* EXTRACTIF.

— Chim. Qui constitue la substance appelée extractif : *Par l'évaporation lente de l'eau, on obtient la matière* EXTRACTIVE, *solide et transparente ; mais si l'évaporation est rapide, la matière est opaque.* (Cadet-Gassicourt.)

— Techn. Qui sert à l'extraction : *Machines* EXTRACTIVES *employées dans les carrières, dans les tourbières.*

— Écon. soc. Qui a rapport aux divers produits qu'on peut tirer de la terre immédiatement et sans culture : *L'industrie* EXTRACTIVE *comprend la cueillette, la pâture, la chasse et la pêche.* (Proudh.)

— Gramm. Qui marque extraction, action d'extraire : *Particule* EXTRACTIVE. *E est* EXTRACTIF *dans le mot* éliminer, *et* ex *dans le mot* extirper.

— s. m. Anc. chim. Principe extrait des plantes et caractérisé par son abondance, son aspect incolore, la propriété qu'il possède de devenir insoluble dans l'eau sous l'influence de l'air : *L'*EXTRACTIF *est la base des extraits, et ceux-ci ne sont, à proprement parler, que l'*EXTRACTIF *amené à un grand état de concentration.* (Soubeiran.)

EXTRACTION s. f. (èk-stra-ksi-on — lat. *extractio* ; de *extrahere*, extraire). Action d'extraire, de retirer ce qui était enfoui ou enfoncé quelque part : *L'*EXTRACTION *de l'or d'une mine. L'*EXTRACTION *des cadavres ensevelis par un éboulement. L'*EXTRACTION *d'un clou enfoncé dans le mur.*

— Fig. Origine, descendance : *Une noble* EXTRACTION. *Une basse* EXTRACTION. *La noblesse d'*EXTRACTION *peut dormir sans se perdre ; celle de caractère ne peut sommeiller sans périr.* (Chateaub.)

— Chir. Opération par laquelle on retire de quelque partie du corps, avec la main ou avec des instruments convenables, soit un corps étranger qui s'y est introduit accidentellement ou développé contre nature, soit une partie qui cause des douleurs ou nuit à une fonction importante, comme une dent gâtée ou un cristallin devenu opaque : *L'*EXTRACTION *d'une épine, d'une balle. L'*EXTRACTION *d'une arête implantée dans l'arrière-bouche. L'*EXTRACTION *de la pierre, du fœtus. L'*EXTRACTION *d'une dent.*

— Pharm. Action de faire un extrait, opération par laquelle on isole une substance du corps qui la contient.

— Mathém. *Extraction des racines*, Opération par laquelle on cherche la racine d'une puissance donnée. ‖ *Extraction des entiers contenus dans un nombre fractionnaire*, Opération par laquelle on cherche le nombre entier contenu dans un nombre fractionnaire.

— **Encycl.** Chir. *Extraction des dents.* Lorsque le *Grand dictionnaire* rencontre sur sa route un enseignement utile à propager, il s'en empare et le livre à la publicité. Quoique nous ayons parlé au mot DENT des cas où il faut arracher ces petits os si utiles pour broyer les aliments et pour conserver à la figure ses formes pleines et gracieuses, nous croyons devoir revenir ici sur ce sujet pour y ajouter quelques considérations intéressantes.

L'*extraction* des dents est une opération chirurgicale qui demande à la fois le savoir du médecin, l'habileté et la prudence du chirurgien. On se sert, pour ce objet, du levier, de la clef de Garengeot et de daviers.

Le levier, appelé aussi *langue-de-carpe*, s'interpose entre l'alvéole et la racine d'une dent malade, et, par un mouvement d'abaissement, produit l'évulsion. Cet instrument est employé surtout pour extraire les racines ébranlées et la troisième molaire, appelée dent de sagesse.

La clef de Garengeot se compose d'un levier armé d'une poignée, terminé par un crochet s'adaptant à la face interne de la dent et par une partie plane, dite panneton, prenant un point d'appui sur la gencive, à la face externe. L'opérateur, par un mouvement de torsion, renverse l'organe malade en dehors, le détache et l'extrait. La puissance de cet instrument est telle qu'il suffit de dépasser la force à produire pour amener des complications fâcheuses, comme l'hémorragie, la brisure de l'alvéole ou de la dent, et le détachement complet du cartilage osseux recouvert de sa muqueuse buccale. La conséquence inévitable d'une mauvaise opération est, outre des douleurs exagérées qui continuent d'exister encore après l'*extraction*, une cicatrisation longue à s'achever et une profonde solution de continuité dans l'arcade dentaire, détruisant et la symétrie et la cohésion des dents. Le chirurgien expérimenté doit n'employer la clef de Garengeot que dans les cas où la dent malade est une molaire solidement implantée. Il donne à l'instrument un mouvement de torsion assez mesuré pour détacher seulement la racine de son alvéole, ce qui s'appelle luxer, et l'opération se termine par l'enlèvement perpendiculaire au moyen du davier. De cette façon, la dent n'est pas assez renversée pour briser l'alvéole et sort intacte.

Le davier, appelé aussi forceps, est une pince dont les mâchoires creusées doivent s'adapter à la forme des dents. Le chirurgien s'en sert pour l'*extraction* des incisives, des racines, des molaires, etc.

En Amérique, on construit des forceps de toutes formes, qui se moulent si parfaitement sur les différentes dents, que l'opérateur y trouve une grande force, ce qui lui permet d'extraire toute sorte d'organes masticateurs sans dévaster les parties environnantes.

De tout ceci, il résulte évidemment que l'*extraction* des dents est une opération chirurgicale compliquée, demandant de la pratique et de la prudence.

En France, l'art du dentiste peut être pratiqué par l'homme ou la femme, sans nécessiter de diplôme ni d'études préliminaires. Une nuée d'opérateurs de tout sexe, de toute provenance, vit et s'acharne sur les mâchoires. La clef de Garengeot s'en va fauchant de toutes parts. Heureux le patient, quand la pointe d'une épée n'est pas l'instrument improvisé d'un opérateur encore plus improvisé !

L'*extraction* des dents a souvent pour effet de déformer le visage : les mâchoires se rapprochent et le contour ovale de la figure est détruit ; tantôt c'est un seul côté qui s'affaisse et rend la désharmonie plus choquante ; tantôt c'est le menton qui s'avance à la rencontre du nez.

Si l'on ouvre la cavité buccale, que de désordres à constater ! Les arcades dentaires sont en ruine ; des vides profonds séparent les dents sauvées du naufrage ; mais, désormais sans force de résistance, celles-ci sont ébranlées, renversées, et la mastication, devenue incomplète, rend les digestions difficiles.

« Quand donc comprendra-t-on qu'il ne faut pas arracher aussi légèrement les dents ? Arracher, c'est le remède violent, qui brise au lieu de reconstruire ! C'est le mouvement de colère, qui jette à bas dans son impatience la cause d'une douleur passagère, sans se demander si cet acte irréfléchi ne sera pas suivi de regrets. C'est l'insouciante légèreté de l'homme qui se croit surchargé de bagages et laisse tomber en route ses moyens d'existence, sans penser qu'il n'en aura bientôt plus assez pour vivre.

» Arracher la dent... ! O prodigalité... ! Pourquoi ne coupez-vous pas alors le doigt qu'un panaris tourmente ? La réponse est prompte et vous dites : « La dent se prête si » bien à l'*extraction !* Vous souffrez ; un bout » de levier appliqué sur la dent, et la voilà de» hors... ! » Imprudents, songez donc que les dents se soutiennent mutuellement, et que l'*extraction* de l'une d'elles, en rompant l'équilibre, les dérange de leur position première, les ébranle et hâte leur chute. » (Thomson et Guerne, *Art de prolonger la vie.*)

Aux États-Unis, où l'art du dentiste est soumis aux lois du pays et donne naissance à des docteurs spéciaux réunis en vastes associations, l'*extraction* dentaire se pratique assez rarement. Il faut que la dent malade soit reconnue bien ébranlée ou bien viciée pour qu'on en vienne à cette extrémité. La dent cariée est soignée, ramenée à l'insensibilité, obturée, rendue solide et durable. L'Amérique nous donne en cela, comme en bien d'autres choses, un exemple que nous ferions sagement de suivre. V. l'article PROTHÈSE DENTAIRE.

EXTRACTO-RÉSINE s. f. (èk-stra-kto-ré-zi-ne — du lat. *extractus*, extrait, et de *résine*). Chim. Produit végétal qui tient de l'extractif et de la résine.

EXTRACTO-RÉSINEUX, EUSE adj. (èk-stra-kto-ré-zi-neu, eu-ze — rad. *extracto-résine*). Chim. Qui a le caractère de l'extracto-résine.

— s. m. Substance extracto-résineuse : *L'a-*

loès succotrin, la scammonée, l'euphorbe, la myrrhe, sont des EXTRACTO-RÉSINEUX. (Cadet-Gassicourt.)

EXTRACTO-SUCRÉ, ÉE adj. (èk-stra-kto-su-kré — du lat. *extractus*, extrait, et de *sucré*). Chim. Qui est composé d'un mélange d'extractif et de sucre : *La mélasse est un produit* EXTRACTO-SUCRÉ.

EXTRADITION s. f. (èk-stra-di-si-on — rad. *extrader*). Action de remettre entre les mains de son gouvernement un condamné ou un prévenu qui se trouve en pays étranger : *Demander l'*EXTRADITION. *Obtenir l'*EXTRADITION. *Faire une convention d'*EXTRADITION. *Il y a loin de l'*EXTRADITION *sollicitée à la violation du territoire.* (Carnot.)

— **Encycl.** Avant de caractériser l'*extradition* telle que l'ont faite les mœurs et la civilisation modernes, il y a intérêt à voir ce qu'elle fut dans l'antiquité. Chez les peuples anciens, l'*extradition* ne s'obtenait absolument que par la force. Elle avait lieu, du reste, fort rarement, car elle rencontrait deux obstacles presque invincibles : d'une part, le droit d'asile; de l'autre, cette idée que l'exil était la peine la plus forte, après la peine de mort. Il y avait deux sortes d'asiles : ceux qui étaient attachés à un temple, à une église, à un lieu quelconque, et ceux qui étaient attachés au territoire d'une cité, d'une nation, etc. Nous trouvons, dans la *Thébaïde* de Stace, l'*Enéide* de Virgile, les *Fastes* d'Ovide, l'histoire de ces villes destinées à devenir florissantes, et qui avaient pour fondateurs les fugitifs de tous les pays, certains de trouver défense et protection sur ce territoire sacré. C'est ainsi que Cadmus, Thésée, Romulus réunirent autour d'eux tous ceux que leur patrie repoussait. L'histoire grecque nous donne de nombreux exemples d'hommes éminents chassés par la jalousie d'un rival politique ou la légèreté des citoyens. Alcibiade, Aristide, et, dans l'histoire romaine, Coriolan se trouvèrent dans ce cas. Les peuples étrangers recevaient avec empressement ces illustres fugitifs. C'est à ces raisons que le droit d'asile dut la faveur dont il fut entouré jusque dans les temps modernes. A mesure que les trônes s'affermirent en Europe et que tous les pouvoirs furent réunis entre les mains du souverain, le droit d'asile appartint au chef de chaque peuple. Lui seul pouvait consentir à ce qu'un réfugié fût inquiété. En France, cette maxime consacrait nettement le droit d'asile : *Fit liber quisquis solum Galliæ cum asyli vice contigerit.* Que pouvait être l'*extradition* en présence de cet état de choses? Nous l'avons dit : elle ne s'exerçait qu'au moyen de la force. Ainsi, nous lisons dans le *Livre des Juges* (chap. XV et XXI), que les Philistins sommèrent les Israélites de leur livrer Samson, et que ces mêmes Israélites forcèrent à leur tour la tribu de Benjamin de leur rendre les criminels réfugiés chez elle. Dans Pausanias et Diodore de Sicile, nous voyons les Achéens et les Lacédémoniens faisant un *casus belli* d'un refus d'*extradition*, et les Athéniens déclarant qu'ils livreraient à Philippe ceux qui, après avoir attenté à sa vie, se réfugieraient chez eux. Dans tous ces exemples apparaît toujours la force, jamais le droit. Il faut arriver jusqu'en 1376, pour trouver le premier acte diplomatique consacrant le principe de l'*extradition*. C'est, suivant MM. Faustin Hélie (*Instr. criminelle*, p. 654), et Ch. Berriat Saint-Prix (*De l'exécution des jugements*), entre Charles V et le comte de Savoie que fut signé, le 5 mars 1376, un traité stipulant que les deux souverains se remettraient réciproquement, à première réquisition, les fugitifs et même leurs propres sujets coupables de crime. Ce traité se trouve dans la *Collection des lois, etc.*, de M. Isambert (t. V, p. 479). On y trouve aussi (t. VII, p. 401) une lettre de Charles VI au roi d'Angleterre, en date du 14 septembre 1413, dans laquelle le roi de France demande que les fauteurs des troubles de Paris lui soient livrés. A partir de cette époque, la France signe des traités d'*extradition* avec la Suisse, le Wurtemberg, l'Autriche, l'Espagne, etc. Mais la difficulté que l'on avait, d'une part à conclure ces traités, de l'autre à les faire exécuter, indique suffisamment combien l'*extradition* avait de peine à pénétrer dans les mœurs. Vers la fin du XVIII[e] siècle, le principe était généralement admis, et cependant les cas étaient fréquents où le gouvernement s'abstenait de réclamer un accusé fugitif, dans la quasi-certitude que cette satisfaction lui serait refusée. C'est dans les temps tout à fait modernes, quand l'Europe, reposée des grandes guerres de l'Empire, chercha dans les travaux de la paix le développement de sa richesse et de sa sécurité; c'est quand les rapports devinrent plus fréquents et plus intimes entre les nations, quand de nombreux intérêts communs établirent entre elles une solidarité réelle, que l'*extradition* fut considérée comme une garantie pour tous et que les traités se multiplièrent. On peut donc définir l'*extradition* : l'acte diplomatique en vertu duquel un individu, accusé d'un crime commis dans son pays ou à l'étranger contre un compatriote, ou dans son pays contre un étranger, est livré à la nation dont il est le sujet, ou dont la victime est le sujet, sur la demande expresse de cette nation. On le voit, il y a ici deux cas bien différents : 1° l'accusé est français. Il a commis un crime soit en France, soit à l'étranger, contre un Français, ou bien en France, contre un étranger. Dans les deux hypothèses, que la victime soit française ou étrangère, la juridiction française est compétente : dans la première hypothèse, au nom de la souveraineté qui oblige les Français sur tous les points du globe, et dans la seconde, au nom de la souveraineté territoriale qui accorde à nos tribunaux et cours la connaissance de tous les crimes commis sur notre territoire; au nom de cette double compétence, le gouvernement français a le droit de demander à un gouvernement étranger l'*extradition* du Français accusé, réfugié sur son territoire. 2° L'accusé est étranger. Il a commis le crime en France, contre un Français. S'il se réfugie chez une autre nation que celle dont il est le sujet, la France pourra-t-elle demander son *extradition?* C'est un point fort controversé. De Martens (*Droit des gens*, § 101) soutient qu'une nation ne peut demander l'*extradition* que de ses nationaux. Kluit est d'un avis opposé; mais il admet que, la plupart du temps, des motifs de convenance politique s'opposent à ce qu'elle ait lieu quand il s'agit d'un étranger.

Maintenant que nous avons défini l'*extradition*, et expliqué dans quelles conditions elle peut avoir lieu, il n'est pas inutile de voir pour quelles raisons les philosophes et les jurisconsultes en ont reconnu l'utilité, et de quels principes ils la font découler. Grotius (*De jure belli et pacis*, lib. II, cap. XXI), Puffendorf (*Droit de la nature et des gens*, liv. VIII, chap. VI), H. Kluit (*De deditione profugorum*, p. 2) rattachent l'*extradition* au droit naturel. Selon eux, le fait d'avoir commis une infraction envers la société oblige le coupable à se présenter devant la justice, et, s'il se dérobe par la fuite à cette exécution du contrat social, la société a le droit de réclamer le coupable partout où il se trouve. Certains jurisconsultes vont même plus loin. Grotius (*loc. cit.*) et Wattel (*Droit des gens*, liv. II, chap. VI, n° 77) trouvent, dans le principe de mutuelle assistance que se doivent les nations pour proscrire le crime et favoriser l'exercice de la justice, la source d'une obligation mutuelle entre les nations de livrer les coupables. M. Faustin Hélie combat cette idée et soutient que l'*extradition* est purement facultative. M. Mangin et les rédacteurs du *Journal du palais* admettent volontiers une sorte de solidarité morale, fondée sur les rapports qui lient les nations au reste de l'humanité, et qui impose des devoirs réciproques à tous les Etats civilisés. Très-légitime au point de vue de la nation qui réclame un accusé, l'*extradition* l'est-elle de la part du gouvernement qui la livre? MM. Mangin (*Action publique*, t. I[er], n[os] 17 et suiv.) et Faustin Hélie (*Instruction criminelle*, p. 662) soutiennent l'affirmative et l'appuient des motifs suivants, tirés des principes mêmes et des sources du droit international. Dans l'état de civilisation, les nations ne peuvent rester complètement isolées et se tenir à l'écart du reste de l'humanité. Il existe entre elles certains rapports nécessaires d'où naît l'intérêt de se prêter aide et secours, pour concourir au développement de la civilisation et au bien-être général. De là l'obligation de repousser et de punir le crime partout où il veut se cacher; de là la légitimité de l'*extradition*.

Tout en admettant cette légitimité en droit naturel, on a quelquefois soutenu qu'elle n'était pas légale au point de vue de notre droit positif. L'étranger, a-t-on dit, d'après les principes de notre droit public, est assimilé aux nationaux sous le double rapport de la liberté individuelle et de l'inviolabilité du domicile; il ne peut donc être arrêté et détenu que selon les formes et aux conditions déterminées par la loi. Les seules dispositions spéciales concernant les étrangers sont celles de l'art. 272 du code pénal, qui autorise le gouvernement à expulser les étrangers déclarés vagabonds par jugement, et de l'art. 13 de la loi du 3 brumaire an IV, qui, en déclarant de la manière la plus explicite que les étrangers réfugiés en France ne peuvent être jugés ni punis pour les crimes commis hors du territoire de la République, peuvent cependant, lorsque ces crimes emportent d'après la loi française peine afflictive et infamante, être condamnés par les tribunaux correctionnels à sortir du territoire français, avec défense d'y rentrer jusqu'à ce qu'ils se soient justifiés devant les tribunaux compétents; d'où l'on a conclu d'abord que la loi avait soustrait le sort des étrangers à la pure discrétion du gouvernement, pour placer leur liberté individuelle sous la sauvegarde des tribunaux, et qu'en outre, relativement aux étrangers ayant commis chez eux des crimes emportant des peines afflictives et infamantes, l'expulsion était la seule mesure prononcée contre eux, et qu'ainsi le gouvernement n'avait pas qualité pour consentir à leur *extradition*. Nous n'avons pas à examiner si les interprétations sont exactes et si l'art. 13 de la loi de brumaire se trouve ou non abrogé; qu'il nous suffise de dire que le gouvernement se considère comme ayant parfaitement qualité pour autoriser les *extraditions* qui lui sont demandées, quand ces *extraditions* satisfont aux conditions déterminées par lui, et, par conséquent, lui paraissent susceptibles d'être accordées.

Nous venons de voir que les gouvernements, par cela même qu'ils sont souverains indépendants, peuvent refuser l'*extradition* qui leur est demandée. Une conséquence de la liberté absolue qu'ils possèdent à cet égard, c'est que c'est à eux qu'il appartient de déterminer les conditions auxquelles ils accordent l'*extradition*. Ils le font au moyen de conventions spéciales. Mais ce serait une erreur de croire qu'une *extradition* ne peut avoir lieu entre deux gouvernements qu'autant qu'ils ont fait une convention à cet égard. L'*extradition*, de la part d'un gouvernement, est un acte libre de souveraineté, et cet acte peut avoir lieu quand et comme ce gouvernement le juge convenable, sans qu'il ait du reste pris aucun engagement à cet égard. Mais quand cet engagement existe, le gouvernement qui l'a consenti n'est plus libre de refuser l'*extradition* qui lui est demandée, si cette *extradition* est conforme aux conditions qui ont été déterminées; mais il reprend sa liberté d'action quand l'engagement qui est intervenu à cet égard a pris fin. Il a été fait application de ce principe dans la question d'*extradition* qui s'éleva en 1841 entre les Etats-Unis et l'Angleterre au sujet du vaisseau le *Créole*. Ce vaisseau transportait un planteur américain avec ses esclaves, au nombre de 135. Ces esclaves se révoltèrent, tuèrent leur maître, enchaînèrent le capitaine, blessèrent les officiers et abordèrent à un port anglais, dont le gouvernement mit en prison les auteurs de l'assassinat et les chefs de la révolte, et rendit aux autres la liberté. Le gouvernement des Etats-Unis réclama l'*extradition* des coupables et lord Brougham soutint, à l'occasion de cette réclamation : 1° que le gouvernement anglais n'avait pas le droit de rendre les esclaves fugitifs, qui devenaient libres par le seul fait qu'ils avaient touché le sol anglais; 2° que, relativement à ceux qui étaient accusés d'homicide et de révolte, le gouvernement n'était tenu à les rendre qu'en vertu d'un traité, et le traité qui existait à cet égard entre l'Angleterre et les Etats-Unis étant expiré, il n'y avait pas lieu de faire droit à la réclamation du gouvernement américain. Les conclusions de lord Brougham, qui du reste furent adoptées par le gouvernement anglais, sont entièrement conformes aux principes.

— *Motifs de l'extradition.* Il est de principe que l'*extradition* ne doit avoir lieu : 1° que pour un crime et non pour un délit, et que 2° ce crime doit être commun et non politique. Telles sont les deux règles qui sont suivies en cette matière. Il faut toutefois faire quelques réserves relativement aux délits. Sans doute, les délits ne doivent pas, en général, donner lieu à l'*extradition*. Cependant, si l'on considère que certains délits peuvent avoir une assez grande gravité, et que, d'un autre côté, par la facilité actuelle des communications entre les peuples, l'évasion d'un coupable en pays étranger peut devenir de plus en plus fréquente, on comprendra que la règle qui exclut les délits de l'*extradition* ne doit pas être une règle absolue. Ce qui le prouve encore, c'est que de nos jours l'exil n'est plus, comme aux temps antiques, une véritable peine, surtout pour celui qui emporte avec lui la fortune d'autrui. N'est-ce pas un scandale de voir un dépositaire infidèle étaler à l'étranger un luxe qui est le produit de sa mauvaise foi? Et n'est-ce pas une grave atteinte portée à la morale publique que de voir les gouvernements impuissants contre de semblables abus? Certains délits peuvent donc donner lieu à l'*extradition*. C'est ainsi que le délit d'escroquerie est rangé, par la convention conclue entre la Belgique et la France le 29 juillet 1836, au nombre des faits coupables qui peuvent motiver l'*extradition* des étrangers qui en sont légalement prévenus ou en ont été déjà déclarés convaincus par la justice de leur pays. Mais la France, jusqu'à présent, est toujours restée fidèle aux principes de la circulaire du 5 avril 1841, et elle n'accorde pas l'*extradition* pour de simples délits. De toutes les conventions passées avec les pays étrangers pour l'*extradition* réciproque des malfaiteurs, la plus étendue est celle du 22 novembre 1834 avec la Belgique. Les crimes mentionnés dans cette convention sont : 1° assassinat, empoisonnement, parricide, infanticide, meurtre, viol; 2° incendie; 3° faux en écriture authentique ou de commerce ou en écriture privée, y compris les contrefaçons des billets de Banque et effets publics, mais non compris les faux certificats, faux passe-ports et autres faux qui ne sont point punis de peines afflictives et infamantes; 4° fabrication et émission de fausse monnaie; 5° faux témoignage; 6° vol, lorsqu'il a été accompagné de circonstances qui lui impriment le caractère de crime; 7° soustractions commises par le dépositaire public, mais seulement dans le cas où elles sont punies de peines afflictives et infamantes; 8° banqueroute frauduleuse. Le traité belge contient, en outre, une réserve qui n'a pas été reproduite dans les autres traités : c'est la faculté de refuser l'*extradition* dans les cas extraordinaires. D'autres conventions sont moins étendues : ainsi, dans la convention avec l'Angleterre (13 février 1843), il n'est mentionné que le meurtre (y compris assassinat, parricide, infanticide, empoisonnement), le faux et la banqueroute frauduleuse. La convention avec les Etats-Unis ajoute l'incendie, le viol, les soustractions commises par les dépositaires publics, et, dans un article additionnel, on mentionne expressément le crime de *robbery* ou vol avec violence, et le crime de *burglary*, qui consiste à s'introduire nuitamment, avec escalade et effraction, dans une maison habitée. La circulaire du 5 avril 1841 pose en principe que la nomenclature des crimes est plutôt indicative que limitative. Elle veut dire par là qu'aucun gouvernement ne s'interdit de demander et d'accorder l'*extradition* pour des crimes non mentionnés dans les conventions.

La seconde règle de l'*extradition*, adoptée généralement aujourd'hui, c'est que l'*extradition* ne doit pas être accordée pour crime politique. « L'*extradition*, dit à cet égard la circulaire du 5 avril 1841, ne peut être demandée que pour un crime, mais elle ne peut être obtenue pour tous les crimes. Une distinction doit être établie. Les crimes politiques s'accomplissent dans des circonstances si difficiles à apprécier, ils naissent de passions si ardentes, qui souvent sont leur excuse, que la France maintient le principe que l'*extradition* ne doit pas avoir lieu pour fait politique. C'est une règle qu'elle met son honneur à soutenir. Elle a toujours refusé, depuis 1830, de pareilles *extraditions* : elle n'en demandera jamais. » Autrefois, ce principe n'était pas reconnu, et Grotius admettait l'*extradition* pour les crimes d'Etat. C'est ainsi que l'Angleterre obtint des traités du Danemark (23 février 1661) et des Pays-Bas (14 septembre 1662) pour l'*extradition* des complices de la condamnation de Charles I[er]. Ces traités étaient conformes aux idées du temps, mais on n'en peut dire autant de la convention du 4 janvier 1834 entre la France, l'Autriche et la Russie, relativement à l'*extradition* des réfugiés polonais. A notre époque, une convention semblable ne peut se justifier. Par contre, plusieurs gouvernements se sont signalés par la résistance qu'ils ont opposée aux demandes d'*extradition* pour faits politiques. C'est ainsi que le roi des Pays-Bas a refusé, en 1826 et en 1828, l'*extradition* des réfugiés politiques français, et que l'empereur du Maroc a refusé également celle des réfugiés politiques espagnols. En 1849, la Russie et l'Autriche exigèrent de la Turquie l'*extradition* des réfugiés hongrois et polonais compromis dans la révolution de 1848. Des traités existants en autorisaient la demande; mais le droit des puissances était réciproque, et la Turquie a opposé avec succès à la lettre des traités la non-exécution résultant de la conduite antérieure des gouvernements de Russie et d'Autriche. Quant aux crimes commis en France contre un gouvernement étranger, le gouvernement français a le droit d'expulsion, mais il pourrait refuser l'*extradition*. Toutefois, il ne faut pas considérer comme crime politique le crime de fausse monnaie ou le complot d'assassinat contre un souverain. On s'est demandé s'il faut entendre seulement par crimes politiques les faits qualifiés exclusivement de cette manière ou les crimes communs qui peuvent avoir pour cause les passions politiques. Lorsque la convention n'exclut pas expressément les faits politiques, en doit-on conclure que ces faits doivent en général jouir du privilège accordé aux crimes et délits exclusivement politiques? C'est la négative qui est généralement admise. Autre chose, dit-on à cet égard, sont les crimes véritablement politiques et les crimes qui, bien que déterminés par des causes politiques, n'en sont pas moins des crimes de tous les temps, de tous les pays, comme l'assassinat politique, le pillage, l'incendie, etc. De pareils actes ne peuvent en général, à moins de conventions spéciales, jouir de l'immunité accordée aux faits politiques. Nous disons en général, car le gouvernement auquel l'*extradition* est demandée conserve à cet égard sa liberté d'appréciation, et peut, s'il le croit juste, refuser l'*extradition*.

— *Militaires et matelots déserteurs.* Il existe aussi des conventions pour l'*extradition* réciproque des déserteurs, militaires ou matelots. A l'égard des militaires, il est de principe que les gouvernements ne rendent pas les déserteurs réfugiés chez eux, lorsqu'ils sont leurs nationaux; mais sont rendus les chevaux et effets d'armement, d'habillement et d'équipement. Quant aux matelots, aucune puissance ne se refuse à faire rechercher et arrêter ceux qui, appartenant à un bâtiment étranger, ont déserté pendant que ce bâtiment se trouvait dans un de ses ports. Cette arrestation se fait sur la demande adressée par le consul de la nation à laquelle appartient le bâtiment où servait le matelot déserteur. Il est remis à ce fonctionnaire, à moins qu'il ne soit sujet propre de la puissance dans le port de laquelle a eu lieu la désertion. Ce matelot est tenu en prison jusqu'au moment de son rapatriement. C'est le consulat de la nation à laquelle appartient le bâtiment du matelot déserteur qui en supporte les frais. Si, au bout d'un certain délai, deux, trois ou quatre mois, selon ce qui a été réglé par les traités, le consul n'a pas trouvé une occasion favorable pour renvoyer ce matelot dans son pays, il est remis en liberté et, selon la plupart des traités, il ne peut plus être arrêté pour la même cause.

— *Procédure en matière d'extradition.* Le principe qui domine toute cette matière, c'est que, l'*extradition* étant un acte de droit des gens, le gouvernement du pays a seul qua-

lité pour demander à l'étranger des *extraditions* et pour statuer sur les demandes de ce genre qui lui sont faites. Quant aux magistrats, ils n'ont aucune qualité, aucun pouvoir pour requérir directement l'*extradition* et pour s'adresser soit au pouvoir exécutif étranger, soit aux autorités judiciaires du même pays; ils peuvent seulement correspondre avec les magistrats étrangers pour obtenir des renseignements. Lorsque des magistrats étrangers adressent directement aux magistrats près les tribunaux français des mandats, ordres d'arrestation ou jugements de condamnation, ces pièces doivent aussitôt être transmises à la chancellerie. Les magistrats sont absolument incompétents pour statuer sur l'*extradition* et pour l'ordonner, soit que l'individu ait été arrêté ou non. L'*extradition* ne peut être ordonnée que par le chef de l'Etat, sur le rapport du ministre de la justice (circulaire du 5 avril 1841). Tout accusé livré par un gouvernement étranger ne peut être mis en jugement que pour le fait même qui a motivé son *extradition*, et en cas d'acquittement sur ce fait il doit être immédiatement reconduit à la frontière pour y être remis en liberté. On trouve une application remarquable de ce principe dans la circulaire du 5 avril 1841 : « Quand un Français livré par une puissance étrangère, comme auteur d'un crime ordinaire, est en même temps accusé d'un crime politique, il ne peut être jugé que pour le crime ordinaire. Immédiatement après le jugement, s'il est acquitté, et après l'expiration de sa peine, s'il est condamné, le gouvernement du roi lui indique, pour sortir de France, un délai, passé lequel, s'il est trouvé sur le territoire, il est jugé pour le crime politique. »

Les formalités à remplir pour obtenir l'*extradition* des criminels donnent lieu à de nombreuses difficultés. Pour que l'*extradition* pût s'exercer sérieusement, il faudrait que les lois fussent les mêmes chez tous les peuples; or il est loin d'en être ainsi : les procédures criminelles diffèrent sensiblement. De là de nombreuses fins de non-recevoir, qui rendent le droit d'*extradition* complètement illusoire. En Angleterre, par exemple, les accusés invoquent le droit de se présenter devant un jury composé de leurs pairs, c'est-à-dire de Français. Or, comme les Français ne peuvent être jurés en Angleterre, il en résulte tout naturellement que la procédure s'arrête devant cet obstacle invincible, et que les accusés ne peuvent jamais être livrés à notre ambassadeur, puisqu'une instruction préalable est indispensable et que cette instruction ne peut avoir lieu faute de jury. C'est ce qui a déterminé, en 1866, notre gouvernement à dénoncer le traité avec l'Angleterre, traité qui permettait à cette puissance de nous réclamer ses nationaux, ce que notre procédure rend très-facile, et qui, en échange, ne nous accordait qu'un droit illusoire. Suivant d'autres législations, les faits qualifiés crimes en France ne sont considérés que comme délits. De là refus d'*extradition*, puisque l'*extradition* n'est accordée que pour des crimes. Ces causes et bien d'autres empêchent cette mesure de se généraliser et de porter tous ses fruits. Ce qui paraîtrait le plus simple, ce serait de prendre pour base des traités que tout individu réclamé par la nation dont il est le sujet devra être livré sans aucune procédure préalable. Mais n'est-il pas à craindre que, sous prétexte de réclamer un assassin, un voleur ou un faussaire, les gouvernements ne se fassent livrer des hommes parfaitement honorables, mais dont les opinions, les écrits, les projets, l'existence même sont un danger pour la tranquillité de leur pays, et dont on voudrait étouffer l'influence entre les murs d'une prison ou d'un hôpital de fous? De tristes exemples d'abus semblables rendent une pareille détermination impraticable, et il est certain que l'*extradition* ne passera de la théorie dans le domaine des faits que lorsque toutes les nations auront accepté une procédure criminelle uniforme. Mais quelle génération verra cette sublime entente de tous les peuples, depuis si longtemps rêvée par tous les philosophes?

Parmi les actes diplomatiques qui fixent les règles de l'*extradition*, on remarque des traités, des conventions, des actes additionnels, etc. La liste de tous ces documents serait beaucoup trop longue. Nous donnerons seulement, par ordre chronologique, la nomenclature des traités.

1760. **24 mars. Sardaigne.**
1765. **29 septembre. Espagne.**
1820. **11 décembre. Sardaigne.**
1821. **2 octobre. Pays-Bas.**
1827. **9 mai. Bavière.**
1828. **21 septembre. Prusse.**
1828. **31 décembre. Suisse.**
1834. **21 novembre. Belgique.**
1838. **16 décembre. Sardaigne.**
1843. **13 février. Grande-Bretagne.**
1843. **9 novembre. Etats-Unis.**
1843. **10 novembre. Lucques.**
1844. **27 juin. Bade.**
1844. **27 juin. Bade, publié le 5 déc. 1854.**
1844. **11 septembre. Toscane.**
1844. **26 septembre. Luxembourg.**
1844. **7 novembre. Pays-Bas.**
1845. **14 juin. Deux-Siciles.**
1845. **21 juin. Prusse.**
1845. **11 août. Etats-Unis.**
1846. **23 mars. Bavière.**
1846. **16 avril. Bade.**
1846. **23 mai. Bavière.**
1847. **3 avril. Mecklembourg-Schwérin.**
1847. **20 avril. Mecklembourg-Strélitz.**
1847. **6 mai. Oldenbourg.**
1847. **12 août. Lubeck.**
1847. **30 septembre. Brême.**
1848. **5 février. Hambourg.**
1848. **5 février. Hambourg (3 sept. 1851).**
1850. **9 avril. Nouvelle-Grenade.**
1850. **28 avril. Saxe.**
1850. **28 avril. Saxe (31 janv. 1851).**
1850. **26 août. Espagne.**
1852. **12 novembre. Hesse (électorat).**
1853. **25 janvier. Wurtemberg.**
1853. **22 mars. Hesse (grand-duché).**
1853. **23 mars. Venezuela.**
1853. **18 avril. Hesse (landgraviat).**
1853. **24 mai. Francfort.**
1853. **18 août. Nassau.**
1854. **28 juin. Lippe.**
1854. **4 juillet. Angleterre.**
1854. **11 novembre. Portugal.**
1854. **24 novembre. Waldeck et Pyrmont.**
1855. **13 mars. Hanovre.**
1855. **13 novembre. Autriche.**
1856. **15 mai. Suède.**
1856. **22 septembre. Belgique.**
1856. **24 novembre. Parme.**
1858. **7 avril. Saxe-Weimar.**
1859. **4 mars. Etats-Unis.**
1859. **19 juillet. Etats pontificaux.**
1860. **2 août. Pays-Bas.**
1860. **3 août. Colonies françaises, colonies néerlandaises des Indes occidentales.**
1860. **11 août. Chili.**
1865. **9 novembre. Monaco.**

— Bibliogr. On peut consulter, pour les difficultés que peuvent soulever les demandes en *extradition*, la *Monographie alphabétique de l'extradition*, par Evariste Blondel, avocat à la cour impériale de Paris (Paris, 1 vol. in-8°, 1866). Sous forme de dictionnaire, cet ouvrage contient d'importantes notions, parfois des solutions intéressantes sur tous les points qui peuvent donner lieu à conflit. Le dictionnaire est suivi de tous les traités, conventions, etc., passés depuis 1760 entre la France et les autres pays. M. Blondel a recueilli aussi la remarquable circulaire de M. Martin du Nord, garde des sceaux (5 avril 1841), adressée aux procureurs généraux et que nous avons citée plusieurs fois. Cette circulaire contient en quelques pages le meilleur traité d'*extradition* que puissent consulter des magistrats appelés à s'occuper d'une matière aussi hérissée de difficultés et aussi peu connue.

EXTRADOS s. m. (èk-stra-do — du préf. *extra*, et de *dos*). Archit. Surface convexe que présente une voûte à l'extérieur : *L'*EXTRADOS *se détache sur le nu des constructions supérieures, en forme d'archivolte, lorsque les voussoirs sont en parement.* (Boutard.) ‖ *Extrados parallèle*, Celui dont la courbe est semblable et parallèle à celle de l'intrados. ‖ *Extrados de niveau* ou *horizontal*, Celui qui termine la voûte par un plan horizontal. ‖ *Extrados en chape*, Celui qui forme un ou plusieurs plans inclinés.

— **Antonyme.** Intrados.

EXTRADOSSÉ, ÉE (èk-stra-do-sé) part. passé du v. Extradosser. Dont l'extrados n'est pas brut, mais taillé partout en surface unie : *Une voûte* EXTRADOSSÉE.

EXTRADOSSER v. a. ou tr. (èk-stra-do-sé — rad. *extrados*). Tailler l'extrados de : EXTRADOSSER *une voûte*.

EXTRA-FIN, INE adj. Comm. Qui est d'une qualité supérieure à la qualité dite fine : *Une étoffe* EXTRA-FINE. *Du chocolat* EXTRA-FIN. *Des liqueurs* EXTRA-FINES.

— s. m. Ce qui est extra-fin : *Les marchands distinguent : le demi-fin ou détestable, le fin ou mauvais, le superfin ou passable, l'*EXTRA-FIN *ou bon, l'extra-superfin ou très-bon; s'ils inventent le super-extra-superfin, c'est qu'ils auront réalisé un degré au-dessous du détestable.*

EXTRA-FORT, ORTE adj. Comm. Qui est d'une qualité supérieure à la qualité dite forte : *Du velours* EXTRA-FORT.

EXTRA-GUIDE-BARRE s. m. Techn. Ouvrier employé dans les métiers pour former les dessins.

EXTRAIRE v. a. ou tr. (èk-strè-re — lat. *extrahere;* de *ex*, hors de, et *trahere*, tirer. *J'extrais, tu extrais, il extrait, nous extrayons, vous extrayez, ils extraient; j'extrayais, nous extrayions, vous extrayiez; j'extrairai, nous extrairons; j'extrairais, nous extrairions; extrais, extrayons, extrayez; que j'extraye, que nous extrayions, que vous extrayiez; extrayant; extrait, extraite.* Les temps simples non indiqués font défaut). Retirer, en parlant d'un objet enfoui ou enfermé : EXTRAIRE *de l'or d'une mine.* EXTRAIRE *des ardoises d'une carrière.* EXTRAIRE *des décombres d'une maison écroulée.* EXTRAIRE *du linge d'une malle.*

— Par anal. Faire sortir; attirer dehors : *On l'*A EXTRAIT *de Mazas pour le transférer à la Roquette.*

Quand la satire frappe un coupable, elle doit
L'*extraire* au grand soleil et le montrer au doigt.
BARTHÉLEMY.

— Par ext. Transcrire, copier : EXTRAIRE *des passages d'un livre.* EXTRAIRE *des bons mots d'un recueil.*

— Jurispr. *Extraire une cause*, En faire le sommaire.

— Comm. Faire le relevé, le résumé, l'état d'un livre de commerce : EXTRAIRE *le journal.*

— Chir. Retirer, en parlant d'un corps étranger, d'un organe malade : EXTRAIRE *une flèche, une balle, une épine.* EXTRAIRE *une dent, des esquilles.* EXTRAIRE *un calcul de la vessie.*

— Mathém. *Extraire une racine*, Chercher la racine d'une puissance donnée. ‖ *Extraire les entiers contenus dans un nombre fractionnaire*, Chercher ces entiers.

— Chim. Isoler, séparer d'un composé : EXTRAIRE *le sucre de la betterave. Balard parvint à* EXTRAIRE *directement de l'eau de la mer le sulfate de soude.* (L.-J. Larcher.)

EXTRAIT, AITE (èk-strè, è-te) part. passé du v. Extraire. Tiré du sol ou arraché : *Du plâtre* EXTRAIT *d'une carrière. Un clou* EXTRAIT *du mur.*

— Par anal. Tiré d'une prison : *Un condamné* EXTRAIT *de la Roquette.*

— Par ext. Copié : *Un passage* EXTRAIT *d'un auteur.*

— Chir. Retiré du corps : *Une esquille* EXTRAITE *avec peine. Une balle* EXTRAITE *habilement.*

— Chim. Isolé de son composé : *De l'oxygène* EXTRAIT *de l'oxyde de mercure. De l'alcool* EXTRAIT *de la betterave.*

— Mathém. Tiré de la puissance ou du nombre fractionnaire : *Une racine* EXTRAITE *par logarithmes. Des entiers* EXTRAITS *d'un nombre fractionnaire.*

EXTRAIT s. m. (èk-strè — rad. *extraire*). Passage transcrit, copié, tiré d'un ouvrage ou d'un écrit quelconque : *Faire des* EXTRAITS *des livres qu'on lit. Je ne connais rien de plus inutile dans le monde que les faiseurs d'*EXTRAITS. (Grimm.) *Un recueil d'*EXTRAITS *bien choisis simplifie prodigieusement la formation d'une bibliothèque.* (Oudry.)

— Expédition contenant un résumé, un sommaire d'un acte ou d'une suite d'actes : *L'*EXTRAIT *d'un jugement. L'*EXTRAIT *d'un procès. L'*EXTRAIT *des délibérations d'une commission.* ‖ Copie conforme d'un acte : *Un* EXTRAIT *de naissance. Un* EXTRAIT *de baptême. Un* EXTRAIT *mortuaire.*

— Fig. Quintessence, résumé; raccourci, objet en petit : *Un pygmée, un* EXTRAIT *d'homme comme vous.* (Regnard.)

— Comm. Etat résumé d'un livre : *Faire l'*EXTRAIT *du journal.* ‖ Projet de compte expédié par un négociant à son correspondant ou par un commissionnaire à son commettant.

— Jeux. Au loto, Numéro unique sorti sur une ligne. ‖ Dans les loteries, Numéro unique sur lequel on avait fait une mise et qui est sorti. ‖ *Extrait simple*, Numéro sorti et qu'on avait choisi sans condition. ‖ *Extrait déterminé*, Numéro sorti au rang qu'on avait indiqué comme condition.

— Chim. et pharm. Substance isolée d'une autre avec laquelle elle était mêlée ou combinée : EXTRAIT *mou, liquide, solide.* EXTRAITS *gélatineux, gommeux, savonneux.* EXTRAIT *aqueux, alcoolique. Les* EXTRAITS *sont des mélanges ou très-compliqués ou formés presque entièrement d'un seul principe.* (Robin.) ‖ *Extrait de Saturne*, Sous-acétate de plomb dissous, puis évaporé à consistance de sirop. ‖ *Extrait de mars*, Tartrate de potasse et de fer dissous dans l'alcool. ‖ *Extrait catholique* ou *panchymagogue*, Pilules d'extraits d'aloès, d'ellébore noir, de coloquinte, de scammonée, de jalap, de séné et de poudre diarrhodon.

— **Syn. Extrait, abrégé, analyse, précis, raccourci, résumé, sommaire.** V. ABRÉGÉ.

— **Encycl.** Pharm. et Chim. Les *extraits* sont des médicaments ordinairement mous, quelquefois de consistance ferme et sèche, qui s'obtiennent par l'évaporation soit des sucs, soit des solutions obtenues avec une substance animale ou végétale, au moyen de l'eau, de l'alcool, de l'éther et même du vin ou du vinaigre.

Le but que l'on se propose en faisant des *extraits* est de réduire à un volume relativement petit toutes les parties actives d'un médicament, et d'éviter ainsi au malade l'ingestion souvent pénible de grandes quantités de matière.

La découverte des composés définis (alcaloïdes, acides, glucosides) qui constituent la partie vraiment active des végétaux a beaucoup enlevé de leur importance aux *extraits*. Il est bien évident, en effet, qu'un médecin aimera mieux employer les corps dont la composition est invariable, et avec lesquels, par conséquent, on peut mesurer l'effet que l'on veut produire, que de se servir de ces mélanges qui, malgré toutes les précautions, présentent toujours des variations considérables dans leur composition. Bon nombre d'*extraits* sont cependant encore usités de nos jours, une pratique heureuse en ayant dès longtemps consacré l'usage.

Les *extraits* renferment des principes qui diffèrent selon qu'on les obtient au moyen des solutions aqueuses, alcooliques ou éthérées. Généralement, ils ne contiennent aucune substance volatile; il arrive cependant quelquefois que des essences y restent, retenues par des huiles grasses ou des résines qui les empêchent de s'évaporer. Souvent on trouve dans les *extraits* des corps insolubles par eux-mêmes dans les véhicules employés, corps qui ont été entraînés à l'aide d'autres corps solubles.

Au nombre des substances qu'on rencontre le plus fréquemment dans les *extraits*, nous citerons : les gommes, les mucilages, les sucres, les alcalis végétaux ordinairement à l'état de sels, de la fécule, des essences, des huiles fixes, des gommes-résines, des sels, tels qu'acétates, malates, nitrates de potasse et de chaux. Les pharmaciens y supposent, en outre, un corps qu'ils nomment *extractif*, mais dont nous ne saurions en aucune manière admettre l'existence, attendu que la substance à laquelle ils donnent ce nom n'est pas un principe immédiat, mais un mélange différent selon les plantes et, dans tous les cas, indéterminé.

Selon Vauquelin, l'extractif serait une substance soluble dans l'eau, devenant visqueuse lorsqu'on évapore sa dissolution, altérable au point de s'oxyder aux dépens de l'oxygène de l'air, pendant l'évaporation, et de passer partiellement à l'état insoluble, en produisant un précipité nommé *apothème* par Berzélius.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les végétaux renferment des principes divers fort altérables et que, lorsqu'on fait bouillir leurs sucs ou leurs solutions, il se forme des précipités qui diffèrent selon la plante sur laquelle on opère, mais qui, le plus souvent, entraînent une partie notable des principes actifs. C'est ainsi que, lorsqu'on fait bouillir des solutions de quinquina, il se dépose des combinaisons de rouge cinchonique, de quinine et de cinchonine. La connaissance de ces faits est d'une grande importance au point de vue de la préparation des *extraits*.

— PRÉPARATION DES EXTRAITS. Elle se compose toujours de deux opérations : la première consiste à obtenir la liqueur qui fournira l'*extrait*, la seconde a pour objet l'évaporation de cette liqueur.

— *Première opération.* Pour obtenir la liqueur qui doit fournir l'*extrait*, les pharmaciens ont recours à plusieurs procédés, auxquels on a donné les noms de *solution*, *macération*, *infusion*, *digestion*, *décoction* et *lixiviation*. Souvent aussi ils opèrent sur le suc des végétaux.

Solution. Elle consiste à agiter avec de l'eau ou avec un autre liquide une substance qui doit se dissoudre en totalité. On facilite la solution en chauffant, en agitant, en pulvérisant le corps et le suspendant dans le haut du liquide. Ce dernier moyen permet au liquide saturé de gagner le fond du vase et, par suite, rend la dissolution plus rapide, en mettant sans cesse la substance soluble en présence de nouvelles couches de liquide non saturé.

Macération. Dans cette opération on abandonne à froid, pendant longtemps, le corps que l'on veut épuiser de ses principes solubles dans le liquide choisi comme dissolvant. La dissolution que l'on obtient ainsi prend le nom de *macération* ou *macéré*. La macération est un excellent procédé, que l'on doit préférer à tous les autres lorsque les substances sur lesquelles on opère sont altérables par la chaleur. On en fait usage pour la préparation des vins médicinaux.

Infusion. Elle consiste à verser de l'eau bouillante sur un corps divisé et à recouvrir le vase qui renferme le mélange pour diminuer la rapidité du refroidissement et pour s'opposer à la déperdition des principes volatils. L'action dissolvante du liquide, forte au début, s'affaiblit rapidement. Pourtant, si l'on a eu soin de diviser suffisamment la substance, l'infusion en renferme à peu près tous les principes actifs. C'est par infusion qu'on fait le thé et le café dans les ménages. La liqueur obtenue par infusion est appelée *infusum* ou *infusé*.

Digestion. La digestion est une macération faite à une température supérieure à la température ambiante et inférieure à celle où le liquide dont on fait usage entrerait en ébullition. Lorsque le dissolvant est l'eau, la chaleur du bain-marie convient très-bien pour cette opération; lorsque les liquides dont on fait usage sont assez chers pour qu'on ne veuille pas en perdre les vapeurs, on peut placer le mélange dans un ballon que l'on met en communication avec un réfrigérant de Liebig, en inclinant ce récipient de manière que les vapeurs qui s'y condensent retombent à l'état liquide dans le ballon. La digestion est un excellent mode de dissolution.

Décoction. Dans la décoction, on fait bouillir le corps à épuiser avec le liquide. Elle est indispensable dans certains cas, parce qu'il y a des principes qui refuseraient de se dissoudre par d'autres procédés; mais elle doit être absolument réservée à ces cas spéciaux. Toutes les fois que la digestion suffit, elle est préférable. Par la décoction on dissout souvent, en effet, sans avantage des matières sapides, qui rendent les médicaments plus mauvais au goût ou altèrent certaines substances qui ne résistent pas facilement à une forte chaleur; et, dans bien des cas, on obtient des solutions moins énergiques, les substances actives s'étant partielle-

ment fixées pendant l'ébullition sur les fibres ligneuses, à la façon des matières tinctoriales. C'est surtout pour désagréger et mettre en suspension la matière amylacée des céréales et des lichens, et pour dissoudre les principes actifs des pommes, des prunes, des carottes, des navets et des oignons, qu'on a recours à la décoction.

Lixiviation. La lixiviation consiste à faire écouler un liquide à travers une poudre tassée dans une allonge dont la partie effilée plonge dans une carafe. Si les couches de liquide se poussaient l'une l'autre sans se mélanger, et si le liquide ne se faisait pas de fausses voies par où il s'écoule sans traverser la masse entière, ce procédé donnerait des dissolutions très-concentrées; malheureusement, ces inconvénients se produisent et nuisent beaucoup au résultat. Il est vrai que les pharmaciens sont fortement en désaccord sur la plus ou moins grande facilité avec laquelle les diverses couches de liquide se mélangent. Les expériences de Graam sur la diffusion expliquent cette discordance d'opinions. Toutes les substances solubles ne possèdent point, en effet, au même degré la capacité de se répandre dans la masse du liquide.

On peut faire la lixiviation à chaud ou à froid et l'on peut se servir, dans cette opération, d'eau, d'alcool ou d'éther. Avec ces derniers liquides surtout la lixiviation est à recommander. Pour que ce procédé réussisse, il faut que le liquide filtre, qu'il ne filtre pas trop vite et qu'il ne se fraye pas de fausses voies. On réalise ces conditions en tassant convenablement la poudre. Il est difficile sur ce point de donner des règles précises : le tassement doit varier suivant la nature des substances que l'on épuise et des liquides dont on se sert. Parmi les poudres, il en est, en effet, qui se gonflent moins que d'autres, et toutes se gonflent moins avec l'alcool et l'éther qu'avec l'eau. Une bonne précaution à prendre pour éviter que les poudres ne se tassent trop et ne s'opposent à la filtration consiste à les mouiller d'abord avec le quart de leur poids d'eau ou du liquide dont on se sert, et à ne les introduire qu'une ou deux heures après dans l'appareil à déplacement. On peut aussi les délayer dans beaucoup de liquide, jeter le tout dans l'appareil et faire ainsi qu'elles se tassent d'elles-mêmes. Cette dernière méthode exige malheureusement trop de liquide. Toutes les substances ne se prêtent pas également bien à l'épuisement par lixiviation : les capsules de pavot ne s'y prêtent pas du tout, les racines de gentiane et de rhubarbe fort peu. En général, le degré de finesse d'une poudre doit être d'autant moins grand que la substance se prête moins au lessivage.

Il y a quarante ans, le comte Real proposa un filtre-presse, qui n'est qu'un appareil à déplacement ordinaire, augmenté de la pression d'une colonne d'eau qui hâte la filtration. On a remplacé depuis cette colonne d'eau par une machine de compression ou par une pompe pneumatique placée sur une tubulure adaptée au récipient. Geiger fait le plus grand éloge de cet appareil.

— *Deuxième opération. Concentration des extraits.* Cette concentration peut se faire au bain-marie, à feu nu, à l'étuve, dans le vide et à froid. Pour comprendre les avantages et les inconvénients de ces divers procédés, il faut se rappeler ce que nous avons dit au sujet de l'altérabilité par la chaleur de certaines parties solubles des végétaux. Quoi qu'on fasse, pendant l'évaporation une partie des matières solubles devient insoluble et, par suite, moins active ou même inactive. Le but du pharmacien doit donc être de concentrer l'*extrait* de manière à rendre de plus en plus faible cette perte de principes actifs. La principale cause des altérations à éviter étant la chaleur, on obtiendrait des *extraits* d'autant plus parfaits qu'on les chaufferait moins longtemps et à une température moins élevée. Malheureusement la concentration dure d'autant plus que la température est plus basse. Entre ces procédés, chauffer peu et longtemps, ou chauffer beaucoup et pendant un temps très-court, l'expérience seule pouvait décider.

Evaporation au bain-marie. D'après Soubeyran, le mieux est de chauffer au bain-marie la liqueur que l'on évapore en l'agitant continuellement. L'appareil dont on se sert est une bassine de cuivre dans laquelle entre exactement une bassine d'étain. La bassine de cuivre est pleine d'eau et repose directement sur un fourneau; la bassine d'étain contient le liquide à évaporer. Souvent on arrête momentanément l'opération. Quand le liquide est réduit aux 4/5 de son volume, on sépare les dépôts insolubles qui se sont formés et l'on achève d'évaporer. On ne saurait cependant généraliser cette méthode, car, dans bien des cas, ces dépôts insolubles conservent une activité notable.

Evaporation à feu nu. Au lieu d'évaporer au bain-marie, on peut aussi évaporer à feu nu; mais on est alors obligé de prendre des précautions plus grandes. On ne doit, en effet, jamais porter le liquide à l'ébullition. Il faut, dans ce cas, se servir d'un fourneau très-petit comparativement à la bassine, et agiter continuellement, soit pour favoriser la formation des vapeurs, soit pour empêcher l'*extrait* de brûler au fond du vase.

Evaporation à l'étuve. Il est des *extraits* que l'on prépare en mettant dans des assiettes des couches minces de liquide et en plaçant les assiettes dans une étuve chauffée à 30° ou 40°. Il est important que l'air de l'étuve soit constamment renouvelé, que le courant d'air soit bien établi dans la partie de l'étuve où l'on met les assiettes, et que la couche de liquide soit assez mince pour que l'évaporation n'exige pas plus de vingt-quatre à trente-six heures. Lorsque le résidu est sec, on le détache avec un couteau. On a reproché à ce procédé d'entraîner l'altération des liquides et de fournir des *extraits* très-altérables eux-mêmes. M. Soubeyran affirme que le premier de ces inconvénients ne se manifeste que lorsqu'on met sur les assiettes des couches de liquide épaisses et qu'on est contraint de prolonger le séjour à l'étuve au delà de trente-six heures. Quant au second inconvénient, il n'est pas à redouter, selon lui, pourvu que l'on enferme les *extraits* dans des flacons bien bouchés.

Evaporation dans le vide. Dans ces dernières années, on a proposé d'évaporer les *extraits* dans le vide. De cette manière, on peut opérer plus rapidement, à une plus basse température et à l'abri de l'air. On se trouve donc dans des conditions très-favorables pour éviter l'altération des liqueurs que l'on évapore. De fait, les *extraits* obtenus par ce procédé ne renferment presque pas de parties insolubles. En outre, pour quelques plantes à principes fugaces, comme le rhus radicans et l'anémone, c'est peut-être le seul moyen à l'aide duquel on puisse conserver quelque efficacité aux *extraits*. Toutefois, les *extraits* préparés dans le vide sont beaucoup plus hygrométriques que les autres; en outre, quelque perfectionnés que soient les appareils dont on se sert, leur préparation est toujours un peu difficile : aussi, sauf le cas où cette méthode opératoire est indispensable, il y a peu d'espérance de la voir se généraliser. L'appareil le plus commode pour préparer les *extraits* dans le vide est celui de MM. Laurent et Egrot, appareil avec lequel on produit le vide en chassant l'air au moyen d'une grande quantité de vapeur d'eau que l'on condense ensuite.

Evaporation à froid. M. Gaillard a conseillé, pour la concentration des *extraits*, un procédé qui pourrait remplacer l'évaporation dans le vide: c'est ce qu'il appelle l'*évaporation à froid*. Ce procédé consiste à maintenir le liquide qu'on évapore à une température ne dépassant pas 30°, au moyen d'un bain-marie, et à diriger un courant d'air froid à travers sa masse, au moyen de soufflets. On obtient par cette méthode un *extrait* de lait auquel il suffit d'ajouter de l'eau pour régénérer le lait, et qui a reçu le nom de *lactéine*.

Consistance des extraits. Généralement on amène les *extraits* à une consistance de pâte suffisamment épaisse pour ne pas adhérer aux doigts et pour ne pas passer à travers le papier buvard. Quelques-uns, comme l'*extrait* d'opium, sont amenés à consistance pilulaire; d'autres sont même entièrement desséchés: tel est l'*extrait* sec de quinquina. Ce dernier procédé, que quelques pharmaciens voudraient généraliser, est mauvais, parce que, pendant cette dessiccation, une partie de la matière devient insoluble; quelquefois les *extraits* sont grumelés. Soubeyran propose, pour éviter cela, d'y ajouter un peu d'alcool avant de les achever : ils deviennent ainsi plus homogènes.

Conservation des extraits. On conserve généralement les *extraits* dans des pots; cependant, comme ils s'altèrent très-facilement lorsque ces pots sont mal bouchés, il est mieux d'imiter l'exemple de M. Berjot, qui les met dans des flacons bouchés à l'émeri, et qui fait faire pour les flacons des bouchons creux, dans lesquels il place un cachet de chaux vive afin de maintenir l'atmosphère tout à fait sèche.

— CLASSIFICATION DES EXTRAITS. On divise les *extraits*, d'après leur mode de préparation, en cinq classes, qui sont : 1° les *extraits* de sucs; 2° les *extraits* obtenus à l'aide d'une solution aqueuse, ou *extraits* aqueux; 3° ceux qui proviennent d'une solution alcoolique, ou *extraits* alcooliques; 4° ceux qui sont obtenus au moyen d'une solution éthérée, ou *extraits* éthérés; 5° ceux que l'on prépare au moyen d'une solution acétique ou vineuse. L'*extrait* acéteux d'opium de Lalouette est le seul qui reste de cette classe; encore a-t-il été rayé du Codex.

— *Extraits de sucs.* On les divise en sucs de fruits, ou robs, et en sucs de plantes.

1° *Robs.* On écrase le fruit, on passe le suc à travers un linge, et l'on évapore à consistance de miel par une des méthodes usitées. C'est ainsi qu'on prépare les robs de groseille, de belladone, de sureau, de raisin, d'élatérium et de brou de noix. Quelquefois on laisse fermenter le suc avant de l'extraire, pour le rob de nerprun, par exemple. Enfin, certains praticiens ajoutent du sucre au suc avant de l'évaporer, mais ce n'est guère l'usage en France.

2° *Extraits de sucs de plantes.* Ce sont les meilleurs *extraits* quand les plantes sont succulentes. On peut les obtenir avec les sucs dépurés et avec les sucs non dépurés. Ces derniers ont reçu le nom d'*extraits avec la fécule verte*.

3° *Extraits avec la fécule verte.* Pour préparer les *extraits* avec les sucs non dépurés ou *extraits* avec la fécule verte, on évapore le suc de la plante non dépurée sur des assiettes, à l'étuve, à la température de 36° à 40°, et l'on conserve l'*extrait* dans des pots ou dans des flacons bien bouchés. Ce procédé est recommandé pour la ciguë, le rhus radicans, la belladone, la jusquiame, le datura stramonium, l'aconit, l'anémone et la laitue vireuse.

4° *Extraits de sucs dépurés.* On sait que la clarification des sucs par la chaleur les rend moins actifs, parce qu'une partie des substances auxquelles ils doivent leurs propriétés se précipite avec l'albumine, et que, par suite, lorsqu'ils sont destinés à être employés directement, les sucs dépurés sont inférieurs aux sucs non dépurés. En est-il de même dans le cas où le suc doit être évaporé et transformé en *extrait?* Il est évident que, si, en dépurant un suc, on lui enlève une partie de ses principes médicamenteux, on lui enlève aussi des principes inertes, comme la chlorophyle et l'albumine. Un suc dépuré doit donc, à égal volume, laisser un résidu moins abondant que le même suc non dépuré.

Supposons maintenant que la plupart des substances inertes aient été éliminées pendant la clarification. L'*extrait* de suc dépuré agira avec plus d'intensité à poids égal que l'*extrait* de suc non dépuré, puisqu'il sera presque exclusivement constitué par les principes actifs de la plante.

Si, au contraire, il s'éliminait, pendant la clarification, plus de substances actives que de substances inertes, le rapport de ces premières substances aux secondes, dans l'*extrait*, serait diminué, et l'*extrait* de suc dépuré agirait moins énergiquement que l'*extrait* de suc non dépuré.

Il faudrait donc savoir, pour qu'on pût se prononcer d'une manière certaine, si, dans les *extraits* de sucs dépurés, le rapport des substances actives aux substances inertes est plus petit ou plus grand que dans les *extraits* non dépurés, et c'est ce qu'on n'a pas encore déterminé par des expériences suffisamment précises. L'observation clinique et les expériences d'Orfila tendent cependant à faire croire que les *extraits* de sucs non dépurés sont beaucoup plus énergiques.

On prépare avec les sucs dépurés des *extraits* de ciguë, de belladone, de jusquiame, de stramonium, de chicorée, de pissenlit, de fumeterre, de trèfle d'eau, d'ortie, de cochléaria et de cresson.

5° *Extraits aqueux.* Lorsqu'une plante est peu succulente ou qu'on ne la possède pas fraîche, on est obligé d'avoir recours aux *extraits* aqueux, bien qu'ici on ait deux fois plus d'altération à redouter, puisqu'il s'en produit aussi bien pendant la dessiccation de la plante que pendant la concentration de la solution aqueuse qui doit fournir l'*extrait*. On peut obtenir cette solution par macération, infusion, décoction ou lixiviation. Lorsqu'on opère à froid, le procédé qui mérite la préférence est la lixiviation. Toutefois, pour certaines substances, comme la rhubarbe, la scille, les baies de genièvre, l'aloès, l'opium et la casse, la macération est préférable. Quelquefois on chauffe à 20°. On évite ainsi de dissoudre des corps inertes, tels que la fécule, et l'on ne s'expose pas à fixer les substances médicamenteuses sur la fibre végétale. A la fin, on porte le liquide à l'ébullition pour coaguler l'albumine, on passe et l'on évapore. On prépare de cette manière les *extraits* de feuilles d'absinthe, d'aconit, d'anémone, d'armoise, de bourrache, de buglosse, de chamédrys, de chardon bénit, de ciguë, de belladone, de digitale, de jusquiame, de pensée sauvage, de stramonium, de fleurs de petite centaurée, de camomille, de racines de quassia, de saponaire, de gentiane, de tiges de douce-amère, d'écorces de saule, de chêne, de café, de racine de grenadier.

On traite par l'eau froide, afin de ne pas introduire dans l'*extrait* quelques substances qui se dissoudraient à chaud, les racines de bistorte, de chiendent, de patience, de persil, de réglisse, de ratanhia, l'écorce de quinquina gris, les feuilles de séné, les baies de genièvre, les racines de pareira brava, de bardane, d'aunée, de rhubarbe, les sucs de réglisse, d'aloès.

6° *Extraits alcooliques.* L'alcool dissout certaines substances actives qui sont insolubles dans l'eau et ne dissout pas certains corps inertes que l'eau dissout. Ces *extraits* sont beaucoup plus actifs que les *extraits* aqueux. Ils ont cet autre avantage que l'évaporation peut s'exécuter à une plus basse température et que l'altération des principes médicamenteux par la chaleur est moins à craindre.

La teinture alcoolique qui est destinée à la préparation de l'*extrait* s'obtient d'ordinaire par lixiviation. On humecte la poudre avec son poids d'alcool, on l'introduit dans le cylindre de l'appareil à déplacement, qu'on tient fermé jusqu'au lendemain; on la lessive alors en y ajoutant trois ou quatre fois son poids de nouvel alcool. Quand ce dernier a pénétré dans la poudre, on le chasse par l'eau, en ayant soin de retirer une quantité de liquide inférieure à celle de l'alcool employé, sans quoi les derniers produits seraient aqueux. On s'arrête lorsque le liquide qui filtre commence à troubler la liqueur déjà filtrée.

Dans quelques cas, il est cependant préférable d'opérer par macération ou par digestion. On a recours à cette dernière méthode pour la scille, le safran, la noix vomique, les semences de jusquiame, de belladone et de stramonium.

Lorsqu'on se propose de dissoudre à la fois, pour les réunir dans l'*extrait*, les principes solubles dans l'eau et ceux qui sont solubles dans l'alcool, on se sert d'alcool à 56°. Le Codex prescrit de préparer ainsi les *extraits* d'arnica, de houblon, d'écorces de buis, de quinquina, de bois de gaïac, de myrrhe, de racines d'ellébore noir, de jalap, de salsepareille, de serpentaire, de valériane.

On recourt encore à l'alcool à 56° lorsqu'on veut dissoudre des substances solubles dans l'eau, et qu'on ne fait agir l'alcool que pour éliminer d'autres corps inertes. C'est pour ce motif qu'on prépare avec l'alcool à 56° les *extraits* de cantharides, de pavot, de noix vomique, de scille, de safran, de semences de belladone, de jusquiame, de stramonium.

On prépare encore avec l'alcool les *extraits* de racines de caïnça, de colchique, de colombo, d'ipécacuana, de polygala, d'écorce de grenadier, de fleurs de narcisse, de feuilles de digitale, d'aconit, de ciguë, de belladone, de jusquiame, de stramonium.

Pour ces derniers *extraits*, il serait difficile de donner une bonne raison qui explique l'emploi de l'alcool; c'est l'usage qui l'a consacré.

M. Pache, de Vienne, a proposé de préparer les *extraits* des plantes narcotico-âcres par l'évaporation de leurs alcoolatures. M. le professeur Schroff, qui a fait des études comparatives sur la jusquiame, affirme que l'*extrait* ainsi préparé est deux fois plus actif que celui qu'on obtient avec la teinture alcoolique.

Dans certains cas, on fait de véritables *extraits* aqueux d'*extraits* alcooliques (émétine brute), c'est-à-dire qu'on traite par l'eau l'*extrait* alcoolique, qu'on filtre et qu'on évapore cette nouvelle solution. Après avoir ainsi préparé par le traitement avec l'alcool les matières insolubles dans ce liquide, on élimine, au moyen de l'eau, les matières que l'alcool dissout et que l'eau ne dissout pas.

On peut encore opérer en ordre inverse, c'est-à-dire faire des *extraits* alcooliques d'*extraits* aqueux (ergotine). Le résultat est identiquement le même. On a conseillé d'appliquer ce procédé aux *extraits* de suc de laitue, d'aconit, de jusquiame et d'autres solanées, obtenus avec les plantes sèches.

Quelquefois on épuise les plantes par de l'alcool; on distille les liqueurs filtrées et on lave à l'eau le résidu, que l'on fait dissoudre dans très-peu d'alcool et que l'on évapore à siccité. C'est le procédé dont on se sert pour préparer les résines de scammonée, de jalap, de turbith et de quinquina.

6° *Extraits éthérés.* On les obtient en distillant les teintures éthérées. Ceux de fougère mâle, de digitale pourprée et de cantharides sont seuls usités.

7° *Extraits vineux.* Un seul de ces *extraits*, l'*extrait* vineux d'opium, est encore employé quelquefois. Ces *extraits* contiennent toujours, outre les principes des médicaments que l'on a épuisés par le vin, les substances que contenait le vin lui-même.

8° *Extraits acétiques.* Un seul de ces *extraits* est encore un peu usité : c'est l'*extrait* acéteux d'opium de Lalouette.

On pourrait ranger dans cette classe les *extraits* que l'on préparerait par un procédé qu'a proposé M. Caventou. Ce procédé consiste à exposer les plantes placées sur un diaphragme à l'action d'un courant de vapeur d'eau chargée d'acide acétique, jusqu'à ce que l'odeur de la plante ait disparu. On retire ensuite la plante de dessus le diaphragme, on l'exprime et on évapore la liqueur qui s'écoule, jusqu'à consistance sirupeuse. On a préparé ainsi les *extraits* de ciguë, de belladone, de jusquiame, d'aconit et de phellandrium.

EXTRAJUDICIAIRE adj. (èk-stra-ju-di-si-è-re — du préf. *extra*, et de *judiciaire*). Pratiq. Fait en dehors de l'instance et des formes judiciaires qui rattacheraient au procès l'acte dont il s'agit : *Acte* EXTRAJUDICIAIRE. *Sommation* EXTRAJUDICIAIRE. *Expertise* EXTRAJUDICIAIRE. ‖ On dit quelquefois EXTRAJUDICIEL, ELLE.

EXTRAJUDICIAIREMENT adv. (èk-stra-ju-di-si-è-re-man — rad. *extrajudiciaire*). Pratiq. En dehors de l'instance, des formes judiciaires : *Agir* EXTRAJUDICIAIREMENT. *Citer quelqu'un* EXTRAJUDICIAIREMENT.

EXTRALÉGAL, ALE adj. Qui est en dehors de la loi, de la légalité : *Employer des moyens* EXTRALÉGAUX.

EXTRA-MUROS adv. (èk-stra-mu-ross — mots lat. qui signifient *en dehors des murs*). Hors des murs, hors de l'enceinte de la ville : *Habiter* EXTRA-MUROS.

— Adj. Qui est ou se fait hors des murs d'une ville : *Quartiers* EXTRA-MUROS.

EXTRANÉITÉ s. f. (èk-stra-né-i-té — du lat. *extraneus*, étranger). Qualité d'étranger : *Mon attention a été appelée sur le nombre toujours croissant des jeunes gens résidant en France, qui excipent de leur* EXTRANÉITÉ *pour échapper à la loi du recrutement.* (Mal Randon.)

EXTRAORDINAIRE adj. (èk-stror-di-nè-re ou èk-stra-or-di-nè-re. La première prononciation tend à disparaître). Qui n'est pas ordinaire, qui a lieu ordinairement d'une autre

façon, ou qui n'a pas lieu ordinairement : *Dépenses* EXTRAORDINAIRES. *Un temps* EXTRAORDINAIRE *pour la saison. Il est* EXTRAORDINAIRE *de vous rencontrer ici. Il a employé des moyens* EXTRAORDINAIRES. *Les événements les plus* EXTRAORDINAIRES *dans la nature arrivent cependant aussi nécessairement que les choses ordinaires.* (Buff.) *J'ai vu tant de choses* EXTRAORDINAIRES *qu'il n'y a plus rien d'*EXTRAORDINAIRE. (Volt.) ‖ Etrange, étonnant; original, bizarre : *Fait* EXTRAORDINAIRE. *Mise* EXTRAORDINAIRE. *Voilà qui est* EXTRAORDINAIRE. *Tout ce qui est* EXTRAORDINAIRE *plaît aux femmes.* (Petiet.) *Le besoin de croire à quelque chose d'*EXTRAORDINAIRE *est inné dans l'homme.* (Renan.) ‖ Très-grand, très-considérable : *Un talent* EXTRAORDINAIRE. *Il est dans une exaltation* EXTRAORDINAIRE. *Il a obtenu un succès* EXTRAORDINAIRE.

— Par ext. Qui se distingue, sous quelque rapport, du commun des hommes; qui est bizarre, singulier : *Un homme* EXTRAORDINAIRE. *Le public, en général, persécute d'abord tous les hommes* EXTRAORDINAIRES. (Grimm.)

— Anc. jurispr. *Juge extraordinaire*, Juge qui prononçait en vertu d'une commission spéciale. ‖ *Crime extraordinaire*, Crime non prévu par la loi, et que le juge punissait à son gré, d'une façon arbitraire. ‖ *Procédure extraordinaire*, Procédure criminelle, la procédure civile étant dénommée procédure ordinaire. ‖ *Question extraordinaire*, La plus rude des questions que l'on appliquait aux prévenus pour leur arracher l'aveu de leur crime : *Donner à un accusé la* QUESTION EXTRAORDINAIRE.

— Administr. *Fonds extraordinaires*, *Budget extraordinaire*, Fonds, budget destinés à faire face à des dépenses imprévues. ‖ *Ambassadeur extraordinaire*, *Envoyé extraordinaire*, Ambassadeur, envoyé chargé d'une négociation spéciale et de fonctions temporaires. ‖ *Conseiller d'Etat en service extraordinaire*, Conseiller d'Etat qui n'a pas actuellement de fonctions au conseil. ‖ *Courrier extraordinaire*, Courrier qui n'est pas dépêché pour un service régulier, mais pour quelque motif spécial.

— s. m. Ce qui arrive contre l'ordinaire; ce qui est étrange, étonnant : *Rien, dans la vie, n'exige plus d'attention que les choses qui paraissent naturelles; on se défie toujours assez de l'*EXTRAORDINAIRE. (Balz.) ‖ Dépenses, frais extraordinaires : *Je ne veux pas que vous fassiez pour moi de l'*EXTRAORDINAIRE.

— Féod. Casuel d'une seigneurie.

— Administr. Dépense excédante, non prévue au budget; administration relative à ces dépenses : *L'*EXTRAORDINAIRE *de la marine, de l'agriculture. Le trésorier de l'*EXTRAORDINAIRE. *Un commis à l'*EXTRAORDINAIRE. ‖ Courrier extraordinaire : *Dépêcher un* EXTRAORDINAIRE. ‖ *Extraordinaire des guerres*, Dépenses de guerre qui étaient acquittées à l'aide d'impôts spéciaux, et non par le trésor royal. ‖ *Contrôleurs de l'extraordinaire*, Contrôleurs speciaux de l'impôt destiné aux mêmes dépenses.

— Anc. jurispr. *A l'extraordinaire*, Au criminel : *Juger* À L'EXTRAORDINAIRE. *Je suis poursuivi* À L'EXTRAORDINAIRE. (Beaumarch.)

— Art milit. Corps des officiers inférieurs, au XVIIe siècle.

— **Syn. Extraordinaire, bizarre, étrange, singulier.** V. BIZARRE.

— **Antonymes.** Banal, commun, habituel, ordinaire, trivial, vulgaire.

EXTRAORDINAIREMENT adv. (èk-stra-or-di-nè-re-man ou èk-stror-di-nè-re-man — rad. *extraordinaire*). D'une façon extraordinaire, en dehors de l'ordinaire : *Un courrier dépêché* EXTRAORDINAIREMENT. *Les devots sont susceptibles d'un certain orgueil subtil, qui tend à se flatter qu'ils sont des âmes* EXTRAORDINAIREMENT *conduites.* (Fen.) ‖ Extrêmement, excessivement, à un très-haut degré : *Je suis* EXTRAORDINAIREMENT *content. Il est des êtres ainsi faits, des êtres* EXTRAORDINAIREMENT *intelligents, qui ne sont intelligents que parce qu'ils sont aimants.* (G. Sand.)

EXTRAPUROS s. m. (ek-stra-pou-ross). Comm. Tabac d'Espagne, de qualité supérieure.

EXTRA-SUPERFIN, INE adj. Se dit d'une qualité supérieure à la qualité dite extrafine : *Chocolat* EXTRA-SUPERFIN. ‖ Ce mot, dû aux habitudes hyperboliques des commerçants, n'est pas admissible dans la langue ordinaire.

EXTRA-UTÉRIN, INE adj. Méd. Qui a lieu, qui se produit en dehors de l'utérus : *Une grossesse* EXTRA-UTÉRINE. *Le développement* EXTRA-UTÉRIN *d'un germe.*

EXTRAVAGANCE s. f. (èk-stra-va-gan-se — rad. *extravagant*). Caractère de ce qui est extravagant ou d'une personne extravagante : *L'orgueil pousse ses desseins jusqu'à l'*EXTRAVAGANCE. (Boss.) *Les habitants de Paris sont d'une curiosité qui va jusqu'à l'*EXTRAVAGANCE. (Montesq.)

D'âge en âge on ne fait que changer de folle,
Par une *extravagance* une autre est abolie.
LA CHAUSSÉE.

‖ Parole ou action extravagante : *Débiter des* EXTRAVAGANCES. *Faire des* EXTRAVAGANCES.

Manger son bled en vert est grande *extravagance.*
REGNARD.

Nous sommes et riches et grands,
Mais c'est en fait d'*extravagances.*
VOLTAIRE.

— **Antonymes.** Sagesse, prudence, raison.

EXTRAVAGANT, ANTE adj. (èk-stra-va-gan — lat. *extravagans*; de *extravagare*, extravaguer). Qui extravague, qui dit ou fait des choses folles, bizarres, hors de sens : *Une femme* EXTRAVAGANTE. *La fortune est si* EXTRAVAGANTE *qu'il n'y a rien qu'on ne puisse attendre de son caprice.* (M^{me} de Sév.)

Crois-tu que d'une fille humble, honnête, charmante,
L'hymen n'ait jamais fait de femme *extravagante?*
BOILEAU.

‖ Qui est bizarre, étrange, insensé, en parlant des actes, des pensées ou des paroles : *Une conduite* EXTRAVAGANTE. *Des paroles* EXTRAVAGANTES. *Des projets* EXTRAVAGANTS. *Des soupçons* EXTRAVAGANTS. *Combien la rage de dire des choses nouvelles a fait dire de choses* EXTRAVAGANTES ! (Volt.) *Il convient de laisser chacun développer ses idées, fussent-elles* EXTRAVAGANTES. (J. Simon.)

D'*extravagants* discours ne prennent point les gens.
DESTOUCHES.

— Substantiv. Personne extravagante : *N'écoutez pas cette* EXTRAVAGANTE. *Il faut un assez grand amas d'impertinences pour faire un* EXTRAVAGANT. (M^{lle} de Scudéry.) *Ma foi, les* EXTRAVAGANTS *ne vont guère loin sans vous ennuyer, et la plupart de ces gens-là ne sont plus plaisants dès la seconde visite.* (Mol.)

— s. m. Ce qui est extravagant; genre extravagant : *L'*EXTRAVAGANT *vaut mieux que le plat.* (Volt.)

— s. f. Dr. canon. Nom donné à des constitutions des papes rassemblées après les Clémentines, et qui ne font pas partie du droit canonique, ce qui leur a valu leur nom : *Les* EXTRAVAGANTES. *La deuxième* EXTRAVAGANTE.

— Jurispr. Nom donné à des constitutions impériales non contenues dans le corps du droit civil.

— **Syn. Extravagant, fou, insensé.** Celui qui est *extravagant* choque les idées communes et les usages reçus; sa conduite est extraordinaire et semble inspirée par le délire. Le *fou* agit comme un être privé de raison et il agit ainsi toujours, comme s'il était poussé par une impulsion intérieure qu'il est forcé de suivre. L'*insensé* manque de sens, de jugement; ses actions peuvent être réfléchies, mais il juge toujours de travers et fait ce qu'il devrait ne pas faire. La jeunesse est souvent *extravagante*; on devient *fou* par une maladie du cerveau; on se montre *insensé* quand on se laisse dominer par une passion ridicule.

— **Antonymes.** Sage, prudent, raisonnable. — Modéré, réservé, retenu.

EXTRAVAGUER v. n. ou intr. (èk-stra-va-ghé — du préf. *extra*, et de *vaguer*). Délirer, parler et agir à la manière des fous, soit par l'effet d'une folie réelle, soit par une cause qui fait perdre accidentellement la raison : *Le mal le fait* EXTRAVAGUER.

— Dire, faire des choses folles, bizarres, extravagantes : *C'est* EXTRAVAGUER *que de chercher l'évidence partout.* (Condill.) *Ne confondons pas le génie qui rêve avec la médiocrité qui* EXTRAVAGUE. (Chateaub.)

Pour charmer une folle, il faut *extravaguer.*
DUFRESNY.

EXTRAVASATION s. f. (èk-stra-va-za-si-on — rad. *extravaser*). Pathol. Action des liquides qui s'épanchent de leurs vaisseaux et se répandent confusément à travers les tissus ou dans les cavités naturelles : *L'*EXTRAVASATION *du sang, de la bile.* ‖ On dit aussi EXTRAVASION.

EXTRAVASÉ, ÉE (èk-stra-va-zé) part. passé du v. Extravaser. Pathol. Epanché hors des vaisseaux : *Bile* EXTRAVASÉE. *Sang* EXTRAVASÉ.

— Par anal. Sorti de son lit en parlant d'une masse liquide; versé hors du vase, du récipient : *Les déluges particuliers, les mers* EXTRAVASÉES, *les éruptions de volcans, tout ce qui dut effrayer et disperser les sauvages habitants d'un pays dut ensuite les rassembler.* (J.-J. Rouss.)

Le bronze *extravasé* doit couler dans un moule.
LAMARTINE.

— Bot. Epanché hors des canaux, en parlant de la séve ou des sucs végétaux : *Séve* EXTRAVASÉE. *Résine* EXTRAVASÉE.

EXTRAVASER v. a. ou tr. (èk-stra-va-zé — Ce mot, qui est fait de *extra*, en dehors de, et de *vase*, a produit le dérivé *extravasation*, forme préférable à *extravasion*. Linguet a employé ce dernier mot dans le sens de digression. C'est ainsi que, parlant des discussions du parlement d'Angleterre : « Hommes assez heureux, dit-il, pour pouvoir influer sur les opérations du gouvernement, ne perdez pas, dans des *extravasions* puériles, votre temps et votre enthousiasme. » Scheler prétend que, dans ce sens, ce substantif n'a rien à faire avec *extravaser*, sortir du vase; selon lui, il répond à un type latin *extravasio*, du verbe *extravadere*, qui est formé de *extra*, hors de, et de *vadere*, aller, et qui est d'une structure et d'une acception analogues à celles de *digredi* ou de *extravagari*. *Evasion*, qui vient certainement de *evadere*, et où la racine *vas* n'a rien à faire, appuie fortement cette hypothèse; ces mots ne semblent différer entre eux que par le préfixe, qui est *extra* pour l'un et *e* pour l'autre). Epancher hors de ses vaisseaux, produire l'extravasation de : *Un choc un peu violent* EXTRAVASE *toujours du sang.*

S'extravaser v. pr. Etre extravasé, épanché hors de ses vaisseaux : *Le sang des grands animaux* S'EXTRAVASE *par leurs artères et coule par les narines et par les oreilles à une hauteur où l'homme n'est nullement incommodé.* (L. Figuier.) *La gomme* S'EXTRAVASE *à la partie de la branche rompue ou écorchée.* (La Quintinie.)

— Se répandre hors de son lit ou de son récipient : *Fleuve qui* S'EXTRAVASE. *Vin qui* S'EXTRAVASE. *Les rivières sortaient fréquemment de leurs lits et* S'EXTRAVASAIENT *à droite et à gauche.* (J.-J. Rouss.)

EXTRAVASION s. f. (èk-stra-va-zi-on — rad. *extravaser*). V. EXTRAVASATION.

EXTRAVERSION s. f. (èk-stra-vèr-si-on — du préf. *extra*, et de *version*). Chim. Opération qui rend sensibles les qualités acides ou salines d'un composé.

EXTRÊME adj. (èk-strê-me — lat. *extremus*, proprement qui est le plus en dehors. Ce mot est, en effet, un superlatif, formé, par le moyen du suffixe *imus*, de l'adjectif *exterus*, extérieur, qui est lui-même un comparatif formé de *ex*, hors, et du suffixe de comparaison *terus*, qui répond au *teros* du grec et au *taras* du sanscrit, de la racine *tar*, traverser, dépasser, franchir : *extremus* est pour *exterimus*, comme *extra* pour *extera*). Qui est situé tout à fait au bout, tout à la fin : *L'*EXTRÊME *frontière. Les* EXTRÊMES *limites. S'asseoir à l'*EXTRÊME *gauche d'un banc.*

— Poussé jusqu'à ses dernières limites; très-intense : *L'*EXTRÊME *vieillesse. Un froid* EXTRÊME. *Une chaleur* EXTRÊME. *Des souffrances* EXTRÊMES. *Une* EXTRÊME *faiblesse. Ce n'est que d'un* EXTRÊME *amour que peut naître une* EXTRÊME *jalousie.* (Dider.) *Il ne peut y avoir que deux sortes d'esprits qui se suffisent à eux-mêmes : l'*EXTRÊME *génie, qui n'existe point, et l'*EXTRÊME *sottise, qui n'existe que trop.* (D'Alemb.) *L'*EXTRÊME *candeur agit souvent comme ferait l'*EXTRÊME *habileté.* (G. Sand.) *L'*EXTRÊME *science et l'*EXTRÊME *ignorance se touchent par l'*EXTRÊME *naïveté.* (V. Hugo.)

Tous les maux sont pareils, alors qu'ils sont *extrêmes.*
P. CORNEILLE.

Si *Peau-d'Ane* m'était conté,
J'y prendrais un plaisir *extrême.*
LA FONTAINE.

O justice, ô bonté suprême !
Que de raisons, quelle douceur *extrême*
D'engager à ce Dieu son amour et sa foi !
RACINE.

‖ Excessif, outré, exagéré, en parlant des personnes et des choses : *Vous êtes* EXTRÊME *en tout. Les femmes sont* EXTRÊMES, *elles sont meilleures ou pires que les hommes.* (La Bruy.) *Toutes les civilisations* EXTRÊMES *produisent des sentiments trop complexes pour être traduits par la langue vulgaire.* (P. de Saint-Victor.)

La faiblesse pour mère a l'*extrême* indulgence,
Et l'*extrême* justice est presque la vengeance.
C. DELAVIGNE.

‖ Violent, hasardeux; employé à défaut de tout autre : *Des remèdes* EXTRÊMES. *Des moyens, des ressources* EXTRÊMES. *Pourquoi chercher le danger des choses* EXTRÊMES ? (E. Souvestre.)

— Par ext. Opposé : *Il y a toujours quelque rapport entre les choses les plus* EXTRÊMES.

— Politiq. *Extrême droite*, Fraction d'une assemblée politique la plus dévouée aux intérêts du gouvernement : *Les membres de l'*EXTRÊME DROITE. ‖ *Extrême gauche*, Fraction la plus tranchée dans le sens de l'opposition, dans une assemblée politique : *Siéger à l'*EXTRÊME GAUCHE.

— s. m. Ce qui est extrême ou excessif; dernière limite : *Les caractères vigoureux se reposent dans l'*EXTRÊME. (Chamfort.) *Les esprits ardents arrivent à se figurer que l'on n'est conséquent que dans les* EXTRÊMES. (Renan.) ‖ Opposé par rapport à un objet auquel on le compare : *Passer d'un* EXTRÊME *à l'autre. Aristote est le premier qui a mis toutes les vertus entre les* EXTRÊMES *opposés.* (Volt.) *La France est le pays où l'on passe le plus vite d'un* EXTRÊME *à l'autre.* (E. de Gir.)

— *A l'extrême*, Au delà de toute mesure, de toute borne raisonnable : *Pousser les choses* À L'EXTRÊME.

— Prov. *Les extrêmes se touchent*, Les choses les plus opposées ont des points de contact, ou bien, Les choses les plus opposées conduisent au même résultat : *Non-seulement* LES EXTRÊMES SE TOUCHENT, *mais ils se suivent.* (B. Const.) *C'est surtout en fait de détresse et d'intelligence qu'il est dangereux que* LES EXTRÊMES SE TOUCHENT. (V. Hugo.)

— Mathém. Premier et dernier terme d'une proportion.

— **Antonymes.** Moyen. — Modéré.

— **Encycl.** Arithm. On nomme *extrêmes* d'une proportion par différence, ou par quotient, le premier et le quatrième terme.

Dans une proportion par différence, la somme des *extrêmes* est égale à celle des moyens; en effet, de l'égalité

$$a - b = c - d,$$

on tire

$$a + d = b + c.$$

Dans une proportion par quotient, le produit des *extrêmes* est égal au produit des moyens; car, de l'égalité

$$\frac{a}{b} = \frac{c}{d},$$

il résulte

$$\frac{ad}{bd} = \frac{bc}{bd} \text{ ou } ad = bc.$$

EXTRÊMEMENT adv. (èk-strê-me-man — rad. *extrême*.) Au dernier point; à un très-haut degré, excessivement : *C'est* EXTRÊMEMENT *fâcheux. Il est* EXTRÊMEMENT *lent. Les hommes* EXTRÊMEMENT *heureux et les hommes* EXTRÊMEMENT *malheureux sont également portés à la dureté.* (Montesq.) *La femme véritablement honnête est* EXTRÊMEMENT *indulgente.* (Boitard.)

EXTRÊME-ONCTION s. f. Théol. Sacrement que l'Eglise catholique administre aux malades en danger de mort, par l'application des saintes huiles sur diverses parties du corps, et qui a pour but de soulager le malade corporellement et spirituellement : *Donner, recevoir l'*EXTRÊME-ONCTION. *La duchesse du Maine aimera la comédie jusqu'au dernier moment, et, quand elle sera malade, je vous conseille de lui administrer quelque belle pièce au lieu de l'*EXTRÊME-ONCTION. (Volt.) *Bougainville désirait être de l'Académie française; il sollicita vivement Duclos, qui en était le secrétaire. Il lui fit sentir qu'étant atteint d'une maladie qui le minait il laisserait bientôt la place vacante. Le secrétaire, honnête homme, mais homme dur, eut la cruauté de lui répondre que ce n'était point à l'Académie française de donner l'*EXTRÊME-ONCTION.

— **Encycl.** Les écrits des apôtres sont la source à laquelle l'Eglise catholique a puisé ses croyances, ses pratiques et ses maximes relatives au sacrement de l'*extrême-onction*.

On lit, en effet, dans l'*Epître* de saint Jacques (ch. v, v. 14) : « Quelqu'un d'entre vous est-il malade, qu'il fasse venir les prêtres de l'Eglise et qu'ils prient sur lui, en lui faisant des onctions d'huile au nom du Seigneur; la prière, jointe à la foi, sauvera le malade, le Seigneur le soulagera et, s'il a des péchés, ils lui seront remis; confessez donc vos péchés les uns aux autres. »

En s'appuyant sur ce témoignage, tous les théologiens catholiques qui ont traité d'une manière spéciale les questions qui se rapportent aux sacrements arrivent à conclure et à enseigner qu'il y a lieu de croire que c'est Jésus-Christ lui-même qui a institué et prescrit l'*extrême-onction*, puisque les apôtres n'ont rien fait que par ses ordres et par l'inspiration de son Esprit; et ils admettent, comme non moins évident, que les onctions d'huile sont la matière de ce sacrement, que les prières prononcées en sont la forme, et que l'effet qu'il opère est la rémission des péchés, saint Jacques en ayant clairement désigné les ministres, qui sont les prêtres, et ayant fait comprendre qu'il ne doit être administré qu'aux malades.

Ils ajoutent qu'il est visible, d'ailleurs, qu'il s'agit d'une institution durable et permanente, attendu que les paroles de saint Jacques ne se rapportent pas à un temps limité, qu'elles sont, au contraire, absolues et qu'elles s'appliquent à tous les temps, à tous les chrétiens, à tous les genres de maladies; et c'est pourquoi l'Eglise a constamment observé cette pratique et administré le sacrement de l'*extrême-onction* suivant la forme indiquée par l'apôtre.

Le concile de Trente (sess. XIV, ch. 1^{er} et suiv.) a irrévocablement sanctionné cette doctrine en déclarant formellement que l'*extrême-onction* est un véritable sacrement, puisqu'il en a tous les signes et qu'il en produit tous les effets, et en frappant d'anathème ceux qui soutiendraient que ce sacrement n'a point été institué par Jésus-Christ et promulgué par saint Jacques, mais que c'est seulement une cérémonie religieuse de pure invention humaine.

Les protestants, bien qu'ils fassent profession de s'en tenir à l'Ecriture sainte, rejettent absolument le sacrement de l'*extrême-onction* et s'élèvent expressément contre toute la doctrine catholique à cet égard. Ils vont même jusqu'à révoquer en doute l'*Epître* de saint Jacques, prétendant qu'elle n'a pas toujours été comprise dans le canon des Ecritures; que, dans les premiers siècles de l'Eglise, on n'a pas toujours cru à son authenticité; que l'onction pratiquée sur les malades par les apôtres avait uniquement pour but de leur rendre la santé et que, par conséquent, ce rite n'a plus de raison d'être depuis que les guérisons par les miracles ont cessé dans l'Eglise.

A l'appui de leur opinion, les protestants ajoutent que, dans le style du Nouveau Testament, remettre les péchés ne signifie souvent rien autre chose que guérir une maladie, et que c'est dans ce sens que Jésus-Christ dit au paralytique (Matth., chap. IX.

v. 2) : « Ayez confiance, mon fils, vos péchés vous sont remis. »

Mosheim, entre autres, prétend que saint Jacques ordonnait aux malades de confesser leurs péchés, parce qu'on était persuadé que la plupart des maladies étaient une punition de ces péchés, et il fait observer que cet apôtre attribue la guérison du malade à la prière faite avec foi et non à l'onction administrée, d'où il conclut que l'on a tort d'accorder à cette cérémonie une vertu sanctifiante.

Les catholiques maintiennent l'authenticité de l'*Epître* de saint Jacques; et d'ailleurs, disent-ils encore, quand bien même l'*Epître* dont il s'agit n'émanerait point de saint Jacques, il faut reconnaître au moins qu'elle a pour auteur un disciple des apôtres et un écrivain du Ier siècle, et il serait toujours prouvé par ce document incontestable, indépendamment des autres preuves, que la doctrine et la pratique de l'Eglise sur ce point remontent à l'origine du christianisme et reposent, par conséquent, sur la tradition apostolique.

Avant le XIIIe siècle, l'*extrême-onction* se nommait l'onction des malades, et on l'administrait avant le viatique, usage que l'on a conservé ou rétabli dans quelques Eglises, comme dans celle de Paris.

Selon le P. Mabillon, cet usage fut changé au XIIIe siècle. La raison de ce changement est que, vers cette époque, il s'éleva plusieurs opinions erronées, qui furent condamnées par les conciles d'Angleterre. On croyait, par exemple, que ceux qui avaient une fois reçu ce sacrement, s'ils venaient à recouvrer la santé, ne devaient plus avoir commerce avec leurs femmes, ni marcher nu-pieds, ni même prendre de nourriture. Bien que le simple bon sens indiquât assez toute la fausseté et tout le ridicule de pareilles croyances, on préféra, pour ne pas scandaliser les fidèles par trop simples et par trop crédules, attendre que les malades fussent à leur dernier moment pour leur donner l'*extrême-onction;* et c'est ce mode d'administration qui a prévalu jusqu'à présent. On peut consulter, pour plus de développement, à cet égard, les conciles de Worcester et d'Exeter, en 1287, celui de Winchester, en 1308, Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, III, p. 1.

Comme nous l'avons dit, la matière du sacrement de l'*extrême-onction* consiste, d'après les paroles de saint Jacques, dans des onctions faites avec de l'huile. Ces onctions se font ordinairement sur les organes des sens ou les principales parties du corps, savoir : sur les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds, quelquefois la poitrine et même (mais cela n'a lieu que pour les hommes) les reins; cependant, dans le cas où ce mode d'administration serait impraticable, soit parce que des circonstances physiques s'y opposent, soit parce qu'il y a lieu de craindre que le patient n'expire avant l'accomplissement de toutes ces formalités, une seule onction est regardée généralement par les théologiens comme suffisante pour la validité du sacrement. L'huile employée doit être bénie par l'évêque, et elle diffère du saint chrême en ce qu'elle est pure et qu'elle ne renferme point, comme celui-ci, un mélange de baume.

La forme de l'*extrême-onction* était autrefois indicative et absolue, comme le démontre celle du rite ambroisien, citée par saint Thomas, saint Bonaventure, Richard de Saint-Victor, etc. D'après ce que rapporte Arcudius (*De extrem. unct.*, liv. V, ch. v), de semblables formes étaient aussi usitées chez les Grecs; mais il est constaté que généralement, chez eux, c'est la forme déprécative qui a été employée. La prière qu'on lit dans l'eucologe (page 47) commence par ces mots : *Pater sancte, animarum et corporum medice, etc.* Il en est ainsi des autres oraisons relatives aux onctions qui se font sur les différentes parties du corps des malades.

Dans l'Eglise latine, elle est déprécative depuis plus de sept cents ans. Un ancien rituel manuscrit de Jumiéges, qui a au moins cette antiquité, la donne ainsi : *Per istam unctionem et suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid peccasti per visum, etc.* Elle est la même dans tous les rituels.

Les théologiens les plus accrédités du catholicisme avancent que, bien que l'*extrême-onction* ait pour effet de remettre les péchés, selon l'expression formelle du concile de Trente, d'après les termes de l'apôtre saint Jacques, elle ne dispense pas de la confession et ne peut, dans aucun cas, se substituer à la pénitence, toutes les fois que le malade est dans la possibilité de se confesser. Dans ce cas, elle n'est qu'un remède en quelque sorte supplémentaire, n'ayant pour effet que la rémission des péchés dont le malade pourrait être coupable à son insu et la remise d'une partie des peines expiatoires que les pécheurs doivent toujours subir avant d'être entièrement réhabilités.

L'administration de ce sacrement est en usage non-seulement dans les Eglises latine et grecque, mais encore dans tout l'Orient, où on lui donne le nom d'huile sainte; seulement les règles prescrites diffèrent plus ou moins de celles qu'on observe dans l'Eglise latine. En effet, prenant à la lettre les paroles de saint Jacques : *Infirmatur quis in vobis, inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini, etc.*, les Orientaux n'attendent pas que les malades soient à l'extrémité ni même en danger; les fidèles peuvent se rendre eux-mêmes à l'église, et là on leur administre le sacrement, toutes les fois qu'ils sont indisposés; c'est d'ailleurs ce que leur reproche Arcudius (*De extrem. unct.*, cap. ult., lib. V).

Le P. Goar, qui reconnaît la réalité de cet usage dans les Eglises orientales, n'admet pas que cette onction soit sacramentelle; il prétend qu'elle n'est que cérémonielle et qu'elle n'est donnée aux malades que dans l'intention de leur rendre la santé. Il est d'ailleurs arrivé quelquefois, dans l'Eglise latine, que des évêques et de saints personnages ont employé dans le même but les onctions d'huile bénite, ainsi que le témoigne une lettre d'Innocent Ier à Démétrius, rapportée dans le tome II des *Conciles* (p. 1248).

Dans certaines circonstances, l'onction est administrée par sept prêtres, pour des raisons mystiques et allégoriques dont parlent Arcudius et Siméon de Thessalonique. Le *Sacramentaire* de saint Grégoire (édition du P. Menard, p. 253) fait aussi mention de l'emploi de plusieurs prêtres dans l'Eglise latine; mais actuellement il est admis que la présence d'un seul ministre régulièrement approuvé suffit pour la validité du sacrement.

Le P. Dandini, dans son *Voyage au mont Liban*, mentionne d'une manière toute particulière deux sortes d'onctions en usage chez les Maronites : l'une, appelée l'onction avec l'huile de la lampe, n'est pas regardée comme sacramentelle, parce que l'huile qu'on y emploie n'est consacrée que par un simple prêtre et qu'on la donne à tous ceux qui en manifestent le désir, quel que soit l'état de leur santé; l'autre, dont l'huile doit être bénite par l'évêque le jeudi saint, ne s'administre qu'à ceux qui sont réellement malades; c'est le véritable sacrement. Il paraît, d'ailleurs, que cette onction avec l'huile de la lampe est en usage non-seulement chez les Maronites, mais encore dans tout l'Orient. Quelques auteurs pensent même qu'on l'y confond avec le sacrement de l'*extrême-onction*, en admettant toutefois cette distinction, signalée par le P. Goar, qu'elle ne constitue qu'une simple cérémonie pour ceux qui se portent bien et qu'elle a tous les caractères d'un sacrement pour ceux qui sont malades. On entretient, dans les principales églises de ces pays, une lampe dans laquelle les ministres du culte conservent de l'huile destinée à cette onction, et on appelle cette lampe la *lampe de l'huile jointe à la prière.*

On verra facilement que cet article est sorti d'une plume catholique, et les protestants, ceux en l'esprit de qui est resté un petit grain de l'humeur guerrière qui animait Calvin, trouveront le *Grand Dictionnaire* singulièrement orthodoxe. Nous n'acceptons pas cette conséquence. Nous ne trouvons dans l'*extrême-onction* rien qui blesse nos idées religioso-philosophiques. Il y a des actes qui sont toujours respectables, où qu'ils se trouvent, et que justifient certaines étapes solennelles de la vie de l'homme.

Extrême-onction (L'), chef-d'œuvre de Poussin. Le célèbre artiste a exécuté sur ce sujet deux compositions différentes, l'une pour le commandeur del Pozzo, l'autre pour M. de Chantelou : la première figure actuellement dans la collection du duc de Rutland, à Belvoir (Angleterre); la seconde a fait partie de la galerie d'Orléans, de la galerie du duc de Bridgewater, et est devenue ensuite la propriété de lord Egerton.

Dans la composition exécutée pour le commandeur del Pozzo, les figures sont au nombre de treize ou quatorze. Le mourant, étendu sur sa couche, reçoit l'extrême-onction des mains d'un prêtre qu'assistent deux clercs, dont l'un tient un livre et l'autre un cierge allumé. Au pied du lit, une femme est assise dans l'attitude de la plus profonde douleur. A gauche, derrière les clercs, deux autres femmes versent des larmes; une troisième, plus éloignée et portant un enfant dans ses bras, paraît attirée par la curiosité plutôt que par tout autre sentiment. Au fond, de l'autre côté du lit, un vieillard, le médecin sans doute, et une femme semblent épier sur le visage du moribond l'espoir de la vie qui pourrait peut-être se réveiller encore; près d'eux, une autre femme est en prières. A l'extrême droite du tableau, se tiennent une servante et un serviteur : celui-ci replace une fiole sur une table et en tend une autre, ce qui semble indiquer que tout espoir n'est pas encore abandonné. « Les expressions de ce tableau sont justes, dit M. Bouchitté, les groupes bien conçus, naturellement liés les uns aux autres; le prêtre et ses acolytes, largement drapés; la femme assise est parée et vêtue avec toute la noblesse de l'antique. » Ce tableau a été gravé par Dughet et par L. de Châtillon.

La composition exécutée pour M. de Chantelou, postérieurement à la précédente, est plus riche, plus complète, plus pathétique encore. Il y a deux ou trois figures de plus seulement. Le prêtre, assisté d'un seul clerc, qui tient d'une main un livre et de l'autre un cierge, fait l'onction sur une main du malade, au lieu de la faire sur le front, comme dans l'autre tableau; de cette manière, il coupe en un point plus heureux la ligne horizontale du lit, et laisse à découvert la poitrine et la tête expressive du mourant. Derrière celui-ci, une jeune fille, agenouillée, les yeux au ciel, les mains jointes, prie avec ferveur; un petit garçon semble se lever sur la pointe des pieds pour satisfaire sa curiosité; un autre enfant, porté par sa mère, se penche en souriant vers le moribond; un jeune homme, une lumière à la main, contemple avec une sorte d'effroi le visage d'où la vie se retire; derrière lui, une vieille femme porte la main à ses yeux noyés de larmes. Trois autres femmes sont au pied du lit : l'une d'elles, l'épouse sans doute, est assise et comme affaissée dans sa douleur; les deux autres sont debout, l'une pleurant, l'autre joignant les mains et levant les yeux au ciel. Le médecin, par un geste éloquent, fait entendre à un serviteur que tout espoir est perdu. Une servante, épuisée par les veilles, est assise près d'une table, la tête appuyée sur sa main. Une ample draperie se développe au delà du lit; une lance et un bouclier sont suspendus à la muraille. « Dans cette composition, dit M. Bouchitté, les expressions sont, en général, plus précises, comme elles sont aussi plus variées. Toutes sont justes, saisissantes... Nous sommes toutefois tenté de ne pas approuver l'expression de curiosité du jeune garçon, et surtout le geste de la mère qui présente à la face du guerrier expirant un enfant qui sourit... Ce sourire n'est point dans la nature, et y fût-il, il aurait encore ici le tort de rompre l'unité du sentiment, en mêlant un éclair de joie, naïve sans doute, mais déplacée, à l'accent lugubre qui doit exclure de ce tableau tout ce qui n'est pas en harmonie avec la tristesse du sujet. » En plaçant ainsi un enfant souriant en face d'un vieillard près d'expirer, Poussin a, sans doute, voulu faire contraster les extrémités de la vie humaine. Cette pensée philosophique a été exprimée par plusieurs autres peintres. Quoi qu'il en soit, ce second tableau de l'*Extrême-onction* peut être regardé comme un des plus beaux ouvrages de notre grand artiste. Il a été gravé par Benoît Audran, Pesne, Dughet, Gantrel, P.-N. Bergeret. Le musée de Dijon en possède une copie, exécutée par G. Revel, élève de Ch. Lebrun.

Extrême-onction (L'), tableau de J. Jouvenet; musée du Louvre. Le prêtre, revêtu de son étole, fait l'onction sainte sur la main du mourant, soutenue par l'un des assistants. Au pied du lit, une vieille femme pleure; une jeune fille contemple avec tristesse celui qui bientôt ne sera plus de ce monde. Au premier plan, une femme, probablement l'épouse du moribond, est assise, le coude appuyé sur une table et les mains jointes; près d'elle, un enfant, debout, la prend par le bras. D'autres personnages, dans l'affliction, complètent la scène.

Quelques iconographes supposent que Jouvenet a voulu, dans le prêtre, représenter saint Anschaire, évêque de Hambourg et de Brême, à la fin du IXe siècle, qui, suivant les légendaires, guérissait les malades par la prière et l'onction de l'huile.

Ce tableau a été gravé, dans le *Musée français*, par Masquelier le jeune, et dans les *Recueils* de Filhol (XI, pl. 1) et de Landon (I, pl. 47).

EXTREMIS (IN). V. IN EXTREMIS.

EXTRÉMITÉ s. f. (èk-stré-mi-té — lat. *extremitas;* de *extremus*, extrême). Partie extrême, ce qui est situé au bout ou au sommet : *L'*EXTRÉMITÉ *d'un bâton. L'*EXTRÉMITÉ *d'une ligne. L'*EXTRÉMITÉ *du doigt. L'*EXTRÉMITÉ *d'un clocher.* ‖ Lieu extrême, confins, limites : *L'*EXTRÉMITÉ *d'un champ. Les* EXTRÉMITÉS *d'une province. L'*EXTRÉMITÉ *du royaume. Je crois qu'il faut plutôt juger d'une puissante nation par ceux qui sont à la tête que par la populace des* EXTRÉMITÉS *d'une province.* (Volt.) ‖ Fin, dernier point, but; derniers temps de la vie, bout de la carrière de l'homme : *Parvenu à l'*EXTRÉMITÉ *de sa course, l'homme jette volontiers un regard en arrière.* ‖ Etat d'une personne qui se meurt : *Malade à l'*EXTRÉMITÉ, *à toute* EXTRÉMITÉ, *à la dernière* EXTRÉMITÉ.

— Fig. Etat aussi malheureux que possible; position extrêmement malheureuse ou embarrassante : *La garnison, réduite à l'*EXTRÉMITÉ, *parla de se rendre. Toutes ces pertes successives m'ont réduit à l'*EXTRÉMITÉ. *Si l'on savait l'*EXTRÉMITÉ *des besoins des pauvres, on aurait pour eux, malgré soi, sinon de la charité, au moins de l'humanité.* (Bourdal.)

A quelque *extrémité* qu'on se soit exposé,
Qui parvient au succès n'a jamais trop osé.
GRESSET.

‖ Excès, état, parti extrême, aussi opposé que possible à un autre : *Vous verrez dans une seule vie toutes les* EXTRÉMITÉS *des choses humaines, la félicité sans bornes aussi bien que les misères.* (Boss.) *Les* EXTRÉMITÉS *sont vicieuses et partent de l'homme; toute compensation est juste et vient de Dieu.* (La Bruy.)

La parfaite raison fuit toute *extrémité*
Et veut que l'on soit sage avec sobriété.
MOLIÈRE.

‖ Parti violent, action violente : *Se porter aux dernières* EXTRÉMITÉS. *Rome n'en venait aux* EXTRÉMITÉS *qu'après avoir épuisé les moyens de douceur.* (Boss.)

— *Pousser à l'extrémité* ou *aux extrémités.* Réduire à prendre un parti désespéré; pousser à bout, lasser, forcer d'éclater : *Il est toujours dangereux de* POUSSER *son ennemi* À L'EXTRÉMITÉ.

— Anat. Bras ou jambe : EXTRÉMITÉS *thoraciques, pectorales* ou *supérieures.* EXTRÉMITÉS *pelviennes, dorsales* ou *inférieures.* ‖ Pied ou main : *Dans l'agonie, le froid commence par les* EXTRÉMITÉS. *L'homme ne touche à la terre que par ses* EXTRÉMITÉS *les plus éloignées; il ne la voit que de loin et semble la dédaigner.* (Buff.)

— **Syn. Extrémité, bout, fin.** V. BOUT.

EXTRINSÈQUE adj. (èk-strain-sè-ke — lat. *extrinsecus;* de *extra*, hors, et *secus*, auprès, le long de, lequel appartient au même radical que *sequi*, suivre, c'est-à-dire à la racine sanscrite *sak, sap*, suivre, d'où le grec *epein*, accompagner, et le lithuanien *seku*, suivre). Qui vient du dehors, qui est au dehors, qui appartient au dehors, qui n'est pas propre à l'objet : *Une maladie provenant de causes* EXTRINSÈQUES. *La constitution est l'ordre intrinsèque et comme l'âme de la société; l'administration en est l'ordre* EXTRINSÈQUE *et peut en être regardée comme le corps.* (De Bonald.)

— *Valeur extrinsèque*, Valeur fictive, arbitraire, indépendante de l'utilité réelle ou de la valeur propre : *La valeur intrinsèque des monnaies d'argent, en France, n'est guère inférieure à leur* VALEUR EXTRINSÈQUE. *La* VALEUR *du diamant et des pierreries est tout à fait* EXTRINSÈQUE.

— **Syn. Extrinsèque, extérieur, externe.** V. EXTÉRIEUR.

— **Antonyme.** Intrinsèque.

EXTRINSÈQUEMENT adv. (èk-strain-sè-ke-man — rad. *extrinsèque*). A l'extérieur, d'une manière extrinsèque : *Des causes qui agissent* EXTRINSÈQUEMENT.

EXTRORSE adj. (èk-stror-se — lat. *extrorsum*, en dehors, contracté de *extra versum*, proprement tourné en dehors; de *extra*, en dehors, et *versum*, tourné, de *vertere*, tourner, qui répond à la racine sanscrite *vart*, même sens). Bot. Se dit, par opposition à introrse, des anthères qui s'ouvrent vers le côté extérieur de la fleur.

EXTROVERSE adj. (èk-stro-vèr-se — du lat. *extra*, en dehors; *versus*, tourné). Bot. Tourné vers la face extérieure de la fleur, en parlant d'une étamine : *Étamines* EXTROVERSES.

EXTROVERSION s. f. (èk-stro-vèr-si-on — du lat. *extra*, en dehors; *versio*, action de se tourner). Méd. Renversement en dehors d'un organe creux : *L'*EXTROVERSION *de la matrice.* ‖ On dit aussi EXSTROPHIE.

EXTUMESCENCE s. f. (èk-stu-mèss-san-se — lat. *extumescentia;* de *extumescere*, s'enfler). Pathol. Enflure, tuméfaction : *Il y a* EXTUMESCENCE *de la langue lorsque, par une cause quelconque, cet organe a acquis un volume très-considérable.* (Renauldin.)

EXUBÉRAMMENT adv. (è-gzu-bé-ra-man — rad. *exubérant*). D'une manière exubérante : *Sujet* EXUBÉRAMMENT *développé.*

EXUBÉRANCE s. f. (è-gzu-bé-ran-se — lat. *exuberantia;* du préf. *ex*, et de *ubertas*, fertilité). Abondance excessive; intensité excessive; développement exagéré : *L'*EXUBÉRANCE *du sang, de la bile. L'*EXUBÉRANCE *de la sève. La luxure est une corruption infiltrée dans le sang et stimulée par l'*EXUBÉRANCE *de la force physique.* (Latena.)

— Fig. Fécondité, abondance excessive de l'imagination : EXUBÉRANCE *d'idées.* EXUBÉRANCE *d'images. L'*EXUBÉRANCE *vaut mieux à l'esprit humain que la pauvreté.* (Lerminier.)

EXUBÉRANT, ANTE adj. (è-gzu-bé-ran, an-te — lat. *exuberans.* Le radical *uber*, qui, comme adjectif, signifie fertile, et, comme substantif, mamelle, répond au sanscrit *ûdhar, ûdhas, ûdhan*, au grec *outhar* et à l'anglo-saxon *ûder*, ancien allemand *ûtar*, même sens. Selon Curtius, la racine commune de tous ces termes pourrait bien être dans le sanscrit *ëdh*, prospérer, être heureux). Abondant à l'excès; développé à l'excès : *Une sève* EXUBÉRANTE. *Une santé* EXUBÉRANTE. *Des formes* EXUBÉRANTES. *Une végétation* EXUBÉRANTE. *Écrivain d'une fécondité* EXUBÉRANTE.

— **Antonymes.** Exigu, insuffisant.

EXULCÉRANT, ANTE adj. (è-gzul-sé-ran, an-te — rad. *exulcérer*). Qui exulcère, qui détermine des ulcérations : *Des poisons* EXULCÉRANTS. ‖ On dit aussi EXULCÉRATIF, IVE.

EXULCÉRATION s. f. (è-gzul-sé-ra-si-on — lat. *exulceratio;* de *exulcerare*, exulcérer). Méd. Ulcération superficielle, peu profonde : *L'*EXULCÉRATION *de la face. Les* EXULCÉRATIONS *qui se trouvent dans les entrailles sont des marques de poison.* (Trév.)

EXULCÉRÉ, ÉE (è-gzul-sé-ré) part. passé du v. Exulcérer. Ulcéré légèrement : *Un organe* EXULCÉRÉ.

— Fig. Atteint, blessé, piqué : *Un cœur* EXULCÉRÉ *par l'ingratitude.*

EXULCÉRER v. a. ou tr. (è-gzul-sé-ré — lat. *exulcerare;* du préf. *ex*, et de *ulcus*, ulcère. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exulcère, qu'il exulcère;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'exulcérerai, nous exulcérerions*). Ulcérer superfi-

ciellement : *Les substances caustiques* EXULCÈRENT *la peau.* (Acad.)

— Fig. Piquer, froisser, aigrir : *Les diatribes sont moins faites pour* EXULCÉRER *qu'une épigramme fine et mordante.* (Volt.)

EXULTATION s. f. (è-gzul-ta-si-on — lat. *exsultatio*; de *exsultare*, exulter). Vive joie intérieure : *Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans l'*EXULTATION. (Bible.) ‖ Usité surtout dans le langage mystique.

— **Antonymes**. Abattement, accablement, consternation, découragement, prostration, stupéfaction, stupeur.

EXULTER v. n. ou intr. (è-gzul-té — lat. *exsultare*; du préf. *ex*, et de *saltare*, sauter). Éprouver une vive joie : *Nos voisins* EXULTAIENT *de nous voir ainsi nous affaiblir et nous détruire nous-mêmes.* (St-Sim.)

EXULTET s. m. (è-gzul-tèt — mot lat. qui signif. *qu'il se réjouisse*, et qui est le premier d'une hymne qu'on chante pendant la bénédiction du cierge pascal). Suite de miniatures représentant la bénédiction du cierge pascal : *D'Agincourt a reproduit plusieurs* EXULTET *dans son* Histoire de l'art.

EXUMA (GRANDE-), île de l'Amérique centrale, dans la mer des Antilles, du groupe des Lucayes ou Bahama, au S.-E. de San-Salvador, dont elle est séparée par un canal ou bras de mer qui porte son nom, par 23° 30' de lat. N. et 78° 20' de long. O. Elle mesure 40 kilom. sur 4 et renferme une population de 1,500 hab. Elle est très-fertile en coton et possède des salines importantes, dont les produits sont exportés dans les Amériques. A 4 kilom. S.-E., on trouve une autre île appelée Petite-Exuma. Elle est beaucoup moins étendue et donne des produits de même nature.

EX UNGUE LEONEM (*On reconnaît le lion à la griffe*). On reconnaît le lion à la profondeur des blessures faites par sa griffe puissante; on reconnaît à certaines traces particulières, laissées dans leurs créations diverses, le poëte, le peintre, le sculpteur, l'homme de génie : telle est la signification allégorique du proverbe latin *ex ungue leonem.* En voici quelques applications :

« Le plan que se proposait Pascal est très-philosophique et très-exécutable, et personne ne pouvait l'exécuter mieux que lui, à en juger seulement par les fragments qui nous restent, tout informes qu'ils nous sont parvenus. La liaison des idées est nécessairement perdue; mais la force de pensée et d'expression suffirait pour l'immortaliser. *Ex ungue leonem*, c'est ce qu'on peut dire à chaque page de ce singulier recueil, qui ne parut qu'après sa mort sous le titre de *Pensées.* »

LA HARPE.

« Les bains *sans baignoires!* » Nous n'aurions pas vu le nom de notre très-excellent confrère, le docteur Mathias Mayor, inscrit à la suite de ce titre, que nous n'aurions pas hésité un seul instant à lui en faire honneur. Ces traits foudroyants n'appartiennent qu'à lui : *Ex ungue leonem.* »

L. PEISSE.

« Dans Pascal, l'écrivain de génie se trahit à chaque pas par quelque tour superbe; souvent son âme semble s'échapper dans un mot, la grandeur de sa passion éclate en un accent inconnu, ou bien illumine tout à coup quelque locution vulgaire de je ne sais quel reflet créateur. Nul n'a aussi vivement empreint sa langue d'un sceau original et profond. On reconnaît Pascal tout d'abord : *Ex ungue leonem.* »

CHARLES LABITTE.

EXUPÈRE (saint), évêque de Toulouse, né à Aure dans le IVe siècle. Il s'acquit une très-grande réputation de sainteté et de charité. Durant une famine, Exupère vendit, pour nourrir les pauvres, jusqu'aux vases sacrés de son église, et il étendit ses aumônes jusqu'aux chrétiens d'Égypte. Il adoucit par son énergie et par sa prudence les conséquences que l'invasion des Vandales pouvait avoir pour Toulouse, mais eut recours à des mesures de rigueur pour empêcher la propagation des erreurs de Vigilance. Saint Jérôme a fait le plus pompeux éloge des vertus d'Exupère, à qui il a dédié ses *Commentaires sur Zacharie*, et le pape Innocent Ier lui a adressé une décrétale au sujet de divers points de discipline. L'Église honore ce saint prélat le 28 septembre.

EXUPÈRE (saint), évêque de Bayeux, quelquefois appelé **Spire ou Suspirius**. On connaît mieux l'histoire de ses reliques que celle de son épiscopat. Ces reliques, ensevelies d'abord sur le mont Phænus, depuis mont des Temples, furent transportées dans la cathédrale de Bayeux, lors de l'invasion des Normands (850), et de là à Corbeil, où un chapitre fut créé pour desservir une église fondée en l'honneur du saint. Sa fête se célèbre le 1er août.

* **EXUSTION** s. f. (è-gzu-sti-on — lat. *exustio*; de *exurere*, brûler). Chir. Action de brûler, de cautériser : *L'*EXUSTION *d'un cancer, d'une plaie.*

EXUTOIRE s. m. (è-gzu-toi-re — du lat. *exuere*, dépouiller). Méd. Ulcère artificiel établi pour entretenir une suppuratoin locale et déterminer ainsi une dérivation : *Un* EXUTOIRE *est comme un organe sécréteur que l'on ajoute à ceux qui composent la machine animale.* (Barbier.)

— Fig. Moyen d'écouler un objet quelconque, de s'en débarrasser : *Les crimes sont la maladie endémique de tout corps social; les prisonniers en sont les déjections; les prisons en sont l'*EXUTOIRE. (M. Christophe.)

— Archit. Ouverture pratiquée dans une voûte à ciel ouvert, ou tube qu'on y dispose, pour faciliter l'écoulement des eaux.

— **Encycl**. Méd. On emploie les *exutoires* comme moyens de révulsion ou comme moyens de dérivation. Dans le premier cas, ils donnent un résultat immédiat, en produisant sur l'endroit où ils sont appliqués un état congestif et fluxionnaire; dans le second, ils jouent le rôle d'organes d'excrétion supplémentaires, donnant lieu à une évacuation plus ou moins abondante de matières purulentes. C'est une opinion généralement admise dans le vulgaire que les cautères sont destinés à purifier le sang en rejetant au dehors les substances nuisibles contenues dans l'intérieur du corps.

Nous devons dire que ces idées purement théoriques, n'ayant pas été démontrées par l'expérience, sont à peu près tombées en désuétude aujourd'hui; mais, bien qu'on ne sache pas exactement comment agissent les *exutoires*, on ne saurait nier que, dans certains cas, ils ne donnent des résultats véritablement utiles. Leur application est d'un usage journalier en médecine. L'emploi en est indiqué dans les cas suivants : 1° toutes les fois qu'une irritation, un état fluxionnaire mobile, comme les affections rhumatismales, névralgiques, catarrhales, éruptions cutanées, menacent d'envahir quelqu'un des organes nécessaires à l'existence; 2° lorsqu'une suppuration, établie sur un organe peu important, est capable de déplacer et, pour ainsi dire, de remplacer une autre suppuration ayant pour siége un organe dont le fonctionnement intégral est indispensable à l'entretien de la vie; 3° lorsque l'organisme, longtemps affecté d'une suppuration externe produite par des ulcères anciens, des fistules, etc., a contracté l'habitude de ces émonctoires et souffre de leur suppression; 4° pour provoquer, dans certaines fièvres éruptives, comme la rougeole, la variole, la scarlatine, l'éruption cutanée dont l'apparition incomplète ou tardive peut entraver la marche de la maladie et la rendre plus grave.

Il est des maladies dans lesquelles leur action ne peut être d'aucune utilité : dans les diathèses cancéreuses et tuberculeuses, dans les cas de tumeurs enkystées, etc.; il en est d'autres pour lesquelles leur emploi est complétement contre-indiqué : dans les maladies aiguës accompagnées d'un état fébrile interne, dans les névroses avec douleur et phénomènes d'excitation, dans les affections chroniques avec fièvre, sueurs et dépérissement. L'efficacité des *exutoires* dépend surtout de l'opportunité de leur application, et c'est au médecin qu'il appartient de savoir bien en choisir le moment. Leur entretien est aussi un point très-important de thérapeutique. Il est, en effet, certains cas dans lesquels leur action doit être modérée; il en est d'autres, au contraire, dans lesquels leur surface doit être plus ou moins vivement excitée par l'application de substances irritantes.

Il nous est impossible d'indiquer ici, pour chaque cas particulier, l'endroit précis où doivent être appliqués les *exutoires*. En thèse générale, on a donné le précepte de les établir : 1° du côté malade; 2° le plus loin possible du siége de l'affection, lorsqu'elle est récente et présente encore un certain degré d'acuité; 3° le plus près possible, lorsqu'elle est passée à l'état chronique et que tous les phénomènes inflammatoires ont disparu.

La suppression d'un *exutoire* ancien peut amener les mêmes résultats fâcheux que celle d'une plaie accidentelle ayant longtemps suppuré. Ce serait cependant une erreur de croire que cette suppression doive être, dans tous les cas, évitée. On peut la provoquer, mais en employant certaines précautions, comme d'agir lentement et d'en contre-balancer les effets, en excitant légèrement les surfaces de sécrétion : le tube digestif par des laxatifs, la peau par des bains, etc.

Les *exutoires* dont on use le plus généralement sont : les cautères, les vésicatoires, les sétons. On trouvera à ces différents mots tous les détails relatifs à leur application et aux pansements qu'ils exigent.

— Art vétér. L'usage des *exutoires*, en médecine vétérinaire, remonte aux premiers temps de la médecine, ainsi qu'en font mention les divers ouvrages écrits sur l'histoire de l'art vétérinaire. Le plus ancien *exutoire* mis en usage consistait à insérer sous la peau, après l'avoir incisée, un morceau d'ellébore noir, que l'on appelait cautère. Ce fut pendant longtemps le seul genre d'*exutoire* connu; on en variait, suivant la maladie, le lieu et le procédé d'application. Columelle prescrit d'appliquer ce cautère à l'oreille pour les maladies des bœufs; Absyrte le recommande dans les maladies de poitrine accompagnées de jetage. Végèce en conseille l'emploi pour activer la résolution des œdèmes sous le ventre, et ajoute que, pour opérer, il faut cerner avec une aiguille de cuivre l'endroit où doit être insérée la racine. Dans les siècles suivants, l'emploi des *exutoires* resta stationnaire; mais lorsque les Arabes recommencèrent à faire usage du feu, les hippiatres s'en servirent pour établir de nouvelles sortes d'*exutoires*; ainsi, en cas de tétanos, ils perçaient l'encolure avec une pointe de fer portée au rouge et mettaient dans chaque trou un morceau de corde de crin qui restait en place quinze jours; ou bien, pour arrêter la chute des poils de la queue, ils fendaient la peau de cet organe par-dessus, croisaient l'incision par des raies de feu et mettaient dans chaque raie une pièce de bois. Plus tard, on inventa, notamment pour les boiteries de l'épaule et de la hanche, de donner les plumes, opération qui consistait à introduire une plume de cygne sous la peau, après avoir incisé ce tégument et l'avoir séparé des parties sous-jacentes; on remplaçait ensuite la plume par un cordon de crin de cheval entortillé ou un morceau de taffetas, qu'on introduisait à l'aide d'une aiguille particulière. Markam donne le premier la description du séton à mèche et celle du séton à rouelle, qu'il nomme *ortis.* Solleyrel répète tous ses devanciers et ne fait subir aux *exutoires* alors employés que quelques légères modifications. Il décrit de nouveau et fort en détail la pratique barbare de donner les plumes, dans le cas de distension d'épaule, où il ne s'agit de rien moins que de détacher la peau de toute la chair de l'épaule et d'y fourrer de grandes plumes d'oie ou des tranches de lard frottées de basilicum ou autre dépuratif. Les hippiatres qui vinrent ensuite, Gaspard de Saunier, Garsault, continuent à se répéter en renchérissant plus ou moins les uns sur les autres. Enfin arrive Lafosse, qui, le premier, fait usage de l'aiguille à séton employée aujourd'hui et fixe le manuel de l'opération encore suivi actuellement. Aujourd'hui, la plus grande partie de ces modes d'*exutoires* sont rejetés. Cependant Favre (de Genève) nous apprend qu'il y en a encore un en faveur dans certaines localités. « Dans beaucoup d'endroits, dit-il, on lie les oreilles près de la tête avec quelques brins de filasse ou de chanvre tordus. Ce moyen n'est qu'une espèce de vésicatoire, tout au moins inutile dans le cas dont il s'agit (l'indigestion). Les oreilles ainsi liées enflent; puis on fait quelques incisions dans la peau sur la face supérieure; il en découle de la sérosité, d'où le guérisseur tire la preuve que l'animal avait le flein (mal imaginaire, admis par les paysans dans certains lieux); car il regarde cette sérosité comme étant la maladie ou la cause de la maladie. »

Dans les maladies aiguës, les *exutoires* peuvent faire beaucoup de mal quand on les emploie trop tôt et n'être d'aucune utilité si on les applique trop tard. Leurs bons effets sont plus lents dans les maladies chroniques que dans les maladies aiguës, mais aussi ils produisent moins souvent de mauvais effets, en raison du degré moindre de l'irritation qu'ils doivent diminuer. Il faut éviter de les employer dans toutes les exacerbations des inflammations chroniques; car, dans ces cas, ils hâtent les progrès de la maladie. Dans cette circonstance ils ne produisent pas de sécrétion durant les premiers jours; mais il s'y manifeste souvent une infiltration considérable et rapide qui se termine par la gangrène. Généralement on les emploie sans aucun discernement. « C'est, dit M. Gourdon, la panacée universelle d'un grand nombre de maréchaux, d'empiriques, de maquignons, de propriétaires. On en abuse dans certains pays jusqu'à l'extrême; ainsi, dans les colonies anglaises de l'Amérique, on applique des sétons sous le ventre des chevaux et des bœufs, toutes les fois qu'ils sont atteints d'une maladie quelconque. Malheureusement, la coutume trouve l'appui de quelques vétérinaires qui perpétuent ainsi, sous l'égide de leur autorité scientifique, cet abus des sétons de précaution. » Les *exutoires* ne sont pas d'une innocuité constante, comme beaucoup de gens le croient; il y a des cas où ils sont très-nuisibles, par exemple, sur les animaux faibles, épuisés, scrofuleux, farcineux, sur ceux qui sont atteints de maladies organiques, d'altération du sang, sur tous les animaux au début des affections éruptives et des inflammations aiguës internes, qu'ils pourraient faire avorter trop tôt. Ce sont là autant de circonstances que le vétérinaire est seul capable d'apprécier.

EX-VOTO s. m. (èk-svo-to — mots lat. qui signif. *en conséquence d'un vœu*). Tableau, figure ou objet quelconque suspendu dans une église ou dans quelque lieu vénéré, pour l'accomplissement d'un vœu ou en mémoire d'une grâce obtenue : *Suspendre des* EX-VOTO *dans une chapelle. Peindre un* EX-VOTO.

— Par dénigr. Peinture grossièrement exécutée : *C'est un misérable peintre d'*EX-VOTO. *La dénomination d'*EX-VOTO *est passée ironiquement dans le langage de l'art, pour qualifier un mauvais tableau.* (Boutard.)

— Fam. Témoignage de reconnaissance : *Vous me devez un bel* EX-VOTO *pour vous avoir tiré de là. Il ne suffit pas d'avoir en soi le germe du génie, il faut encore que des circonstances heureuses lui viennent en aide et le développent; il n'est pas de grand homme qui ne doive un* EX-VOTO *à la fortune.* (A. Fée.)

— **Encycl**. Dans les temples de l'antiquité, les guerriers venaient suspendre leurs boucliers et leurs glaives après le combat; les athlètes y déposaient les trépieds et les couronnes du triomphe; les femmes y apportaient des voiles, des ceintures et souvent même leur chevelure. Les riches offrandes accumulées dans le temple de Delphes et dans celui de Diane à Éphèse n'avaient pas peu contribué à l'illustration de ces lieux fameux.

Mais ce fut surtout le christianisme qui multiplia et diversifia les *ex-voto;* les autels de Marie, plus que tous les autres, en furent surchargés. Tantôt c'étaient de simples verrières, au bas desquelles les donateurs se faisaient représenter agenouillés et tenant leur offrande à la main; d'autres fois, c'étaient des plaques commémoratives indiquant la grâce obtenue de la toute-puissance divine par l'intercession de la sainte Vierge ou de quelque saint. Beaucoup d'offrandes proviennent des marins, exposés à tant de dangers : de là ces petits navires, ces tableaux représentant grossièrement des naufrages. Ailleurs, ce sont des bras ou des jambes de cire, des béquilles, etc., rappelant les maux dont on a été guéri. En Franche-Comté, on voit souvent dans une grotte ou dans quelque tronc d'arbre un *Dieu de pitié*, petite image de Jésus ou de la Vierge, près de laquelle on suspend des offrandes.

Nous n'essayerons pas de nommer tous les sanctuaires élevés à la Vierge et où les *ex-voto* se sont entassés. Pour ne citer que de mémoire et au vol de la plume, nous signalerons : en France, Notre-Dame-des-Victoires, généralement connue sous le nom d'église des Petits-Pères; Notre-Dame-de-Liesse (Aisne); Notre-Dame-de-Bon-Secours, près de Rouen; Notre-Dame-de-Délivrance, où les marins viennent pieds nus faire hommage de leurs habits, tout trempés d'eau de mer, comme signe d'un péril conjuré; Sainte-Anne-d'Auray (Bretagne); Notre-Dame-de-Fourvière, d'où Pie VII bénit toute la France; Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille. En Belgique, c'est Notre-Dame-de-Halle, où l'historien Juste-Lipse suspendit sa plume d'argent. En Pologne, c'est Notre-Dame-de-Calvaria, où l'opprimé va rêver à la liberté. En Italie, c'est Sainte-Marie-Majeure, véritable monde de marbre et la plus belle des quarante-six églises que Rome a dédiées à la Vierge. Dans la péninsule, c'est Notre-Dame-du-Mont-Serrat, où Charles-Quint se rendit jusqu'à huit fois, et dont l'un des piliers porte encore l'épée de saint Ignace. C'est enfin, au milieu des mers, Notre-Dame-de-Lampadouze, placée sur un îlot désert et éclairant de sa lumière mystique l'obscurité des nuits.

Nous croyons qu'on peut, sans témérité, affirmer que les beaux jours des *ex-voto* sont passés, et les temps sont proches où l'on n'ira plus visiter les sanctuaires dont nous venons de faire l'énumération que pour y contempler les monuments toujours curieux de la foi de nos pères. Mais cette foi avait quelque chose de touchant, il faut en convenir, et les poëtes regretteront plus d'une fois que notre froide raison ait tari la source de tant d'illusions consolantes.

EXYPNEUSTE s. m. (è-gzi-pneu-ste — du gr. *ex*, hors de; *upnos*, sommeil). Erpét. Genre de reptiles sauriens, qui paraît être identique au genre sauvegarde.

EXYSTON s. m. (è-gzi-ston). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des ichneumoniens, parasites des chenilles.

EYALET s. m. (é-ia-lè). Nom des gouvernements turcs, qu'on appelle aussi PACHALIKS.

EYB (Albert VON), écrivain allemand, né en 1420, mort en 1475. Il reçut les ordres, devint chanoine, puis archidiacre de Würtzbourg, et enfin camérier du pape Pie II. Von Eyb a écrit : *Margarita poetica* (Nuremberg, 1472, in-fol.); *S'il convient à un homme de se marier ou non* (Augsbourg, 1474, in-fol.); le *Miroir des mœurs* (Augsbourg, 1511, in-fol.); une traduction de deux comédies de Plaute et d'une comédie d'Ugolini (Augsbourg, 1514, in-4°). On lui attribue aussi un *Dialogue entre un paysan et la Mort* (1477).

EYBAR, bourg d'Espagne, province de Guipuzcoa, à 35 kilom. S.-O. de Saint-Sébastien; 4.000 hab. Fabrication d'armes à feu et d'armes blanches pour le compte de la manufacture nationale de Placencia. Dans les environs, au sommet de la montagne d'Arriate, qui forme un plateau planté de chênes et de hêtres gigantesques, se voit un joli ermitage dédié à la *Natividad de Nuestra Señora.*

EYBLER (Joseph D'), compositeur allemand, né à Swechat, près de Vienne, en 1764, mort en 1846. Il entra, vers l'âge de onze ans, au séminaire de musique de Vienne, où il fit ses études littéraires en même temps qu'il prenait des leçons de chant, de violon et d'harmonie; puis, son instruction terminée, il se mit sous la direction d'Albrechtsberger pour apprendre la composition. Après son départ du séminaire, il fut réduit pour vivre à donner des leçons de musique, bien qu'aidé par Joseph Haydn, qui était lié avec son père. Le grand artiste secourut, de sa bourse et de ses conseils, le fils de son ami. Ce fut aussi vers ce temps qu'il fit la connaissance de Mozart, alors occupé des répétitions du *Cosi fan tutte*, et l'illustre maître employa Eybler, dont il estimait hautement le talent, à diriger au piano les répétitions de son opéra, pendant que lui-même achevait sa

partition. Ce fut Eybler qui reçut les derniers soupirs de cet incomparable génie. L'attention publique vint à se porter sur Eybler, et ses messes lui valurent la protection de l'impératrice, qui lui commanda un *Requiem*, considéré en Allemagne comme une œuvre de premier ordre. Il devint, en 1801, professeur impérial de musique; en 1804, vice-maître de la chapelle impériale, et, après la mort de Salieri (1825), il fut nommé maître de la chapelle de la cour, fonction qu'il remplit jusqu'en 1833; à cette époque il fut frappé d'une attaque d'apoplexie en dirigeant l'exécution du *Requiem* de Mozart. La maladie n'eut pas de suite; mais, le travail ayant été interdit au compositeur, l'empereur François lui donna une résidence d'été au château de Schœnbrunn. Déjà même ce souverain lui avait conféré des lettres de noblesse héréditaire. Quoique Eybler se soit, surtout dans sa jeunesse, essayé dans tous les genres de composition, c'est dans la musique d'Église qu'il a excellé. Là, il est réellement un maître, et aucun de nos compositeurs modernes ne peut entrer en lutte avec lui. La richesse des mélodies et une intelligente orchestration sont les qualités dominantes de toutes ses œuvres. Le nombre en est considérable; aussi, nous ne citerons que les plus importantes, savoir : 28 *messes*, la plupart solennelles; 7 *Te Deum; 34 graduels; 26 offertoires;* 1 *Requiem*, et 3 grands *oratorios*, entre autres celui des *Quatre fins dernières*.

EYCK (les VAN), célèbres peintres flamands du XVe siècle, originaires de la petite ville de Maes-Eyck ou Maeseyck, dans le Limbourg. Suivant quelques auteurs, le premier peintre de cette famille fut un certain Joes ou Jean van Eyck, qui vint s'établir à Gand, où il fut admis, en 1391, avec sa femme Marguerite van den Huuftanghe, dans la confrérie de Notre-Dame aux Rayons. Ce Joes van Eyck aurait eu quatre enfants : Hubert et Jean, qui devinrent illustres; Lambert, qui fut employé par le duc de Bourgogne en 1431, et qui obtint, en 1441, que le corps de son frère Jean fût transféré, du cimetière de l'église Saint-Donat à Bruges, où il avait d'abord été enterré, dans l'intérieur de cette même église; Marguerite, qui étudia la peinture sous la direction de son frère Hubert, demeura avec lui à Gand et le suivit de près dans la tombe. D'autres biographes supposent que le chef de la famille, le père des quatre artistes que nous venons de nommer, a été un certain Jean de Bruges, très-habile peintre, qui fut employé par Charles V, roi de France, et dont on conserve au musée Westrenen, à La Haye, d'admirables miniatures ornant une traduction de la *Vulgate;* mais cette conjecture ne repose sur aucune preuve. Hubert et Jean van Eyck peuvent fort bien se passer d'ancêtres; ils dépassèrent de beaucoup tous les maîtres qui les avaient précédés en Flandre et réalisèrent, dans les procédés mêmes de la peinture, des perfectionnements qui contribuèrent aux progrès de l'art dans tous les pays. Ce serait toutefois une erreur de croire que l'école flamande, dont ils furent les régénérateurs, n'eût produit avant eux aucun ouvrage digne d'être cité; il n'y a pas de révolution, si radicale et si subite qu'elle soit, qui n'ait été précédée de quelques symptômes. Dès le milieu du XIVe siècle, l'art flamand s'était singulièrement développé, dans le sens réaliste que les Van Eyck devaient accentuer si énergiquement. Voici, à cet égard, quelques observations faites par Waagen : « A partir de 1340, le sentiment plus vrai de la nature et du beau suit, dans l'école flamande, un développement régulier. Le type de l'époque précédente cesse de satisfaire le goût et est bientôt remplacé par un type très-agréable : l'élégance de l'ovale, la finesse des traits de la figure; la bouche et le nez, ordinairement droit, sauf dans les têtes d'homme, où cette dernière partie est un peu recourbée, en forment les principaux caractères. Grâce à ce type, on réussit à traduire d'une manière simple, mais expressive, l'esprit religieux du temps, la pureté spirituelle, la dignité virile et même la douceur féminine. Les personnages profanes offrent un peu plus de variété dans les formes, empruntées à la nature, et une expression souvent pleine de vie. Les poses deviennent plus nobles, plus vraies; les draperies se plissent avec un goût plus élégant, plus pittoresque, et elles tombent avec plus de moelleux. Les fonds d'or se rétrécissent et les arrière-plans se garnissent d'édifices romans ou gothiques, d'arbres, de collines, d'ustensiles de ménage en tout genre. Déjà, au début de cette période, on voit souvent le ciel bleu envahir les fonds d'or, et l'on rencontre, vers 1380, des fonds de paysage d'un certain mérite. En même temps, l'exécution matérielle se perfectionne; les maigres contours noirs font place à des contours plus larges et plus doux, dessinés avec la brosse et mieux en harmonie avec le reste; les transitions de la lumière à l'ombre deviennent plus délicates, des demi-tons brisent l'éclat exagéré de la couleur et dénotent l'avénement d'un goût plus fin. » Il était réservé aux Van Eyck de porter à son apogée cette tendance réaliste qui, se détournant des formes conventionnelles de l'art du moyen âge, se retrempait dans l'observation de la nature et cherchait à rendre l'aspect réel des choses par la vivacité du dessin, de la couleur, de la perspective, de la lumière et des ombres.

EYCK (Hubert VAN), né à Maeseyck, près de Maëstricht, vers 1366, suivant Carl van Mander, et fils aîné, d'après quelques biographes, du Joes van Eyck dont il a été parlé ci-dessus. Un document authentique indique l'année 1421 comme celle où les frères Hubert et Jean van Eyck furent affiliés à la corporation des peintres et sculpteurs gantois. Or, comme sans cette affiliation les deux artistes n'auraient pas été autorisés à travailler à Gand, il est à présumer que la date de leur arrivée dans cette ville dut précéder de peu l'année 1421. Hubert aurait-il donc travaillé jusqu'à cette date dans sa ville natale ou, comme l'a prétendu le docteur Waagen, serait-il d'abord venu s'établir à Bruges, qu'il aurait quitté en 1420 pour aller à Gand? On ne peut faire à cet égard que des conjectures. Ce qui est certain, c'est que, de 1420 à 1422, Hubert reçut à Gand une commande des plus importantes, qui atteste la grande réputation dont il jouissait alors parmi les peintres flamands. Judocus ou Josse Vydt, seigneur de Pamele et bourgmestre de Gand, et sa femme Elisabeth Borluut, le chargèrent de peindre un grand tableau d'autel pour leur chapelle mortuaire, à Saint-Bavon. Hubert entreprit alors l'exécution du magnifique retable représentant, comme sujet central, l'*Adoration de l'Agneau mystique;* mais il mourut le 18 septembre 1426, avant d'avoir terminé cet immense travail. Son frère Jean van Eyck consentit, à la requête de Judocus Vydt, à se charger de cet achèvement.

Hubert fut enterré à Saint-Bavon, dans le caveau de la chapelle à laquelle était destiné son chef-d'œuvre. La place de son tombeau était marquée par une pierre enchâssée dans le mur, et de laquelle se détachait un squelette de pierre blanche qui tenait devant lui une plaque de cuivre, où se lisait une épitaphe en vers flamands dont voici la traduction : « Que je vous serve de leçon, ô vous qui portez ici vos pas! Je fus jadis tel que vous et suis maintenant enseveli sous la terre que vous foulez. L'art des médecins ne servit à rien; lorsque la mort arrive, le talent, les honneurs, la sagesse, les richesses et les puissances passent sous le même niveau. Mon nom était Hubert van Eyck. Je sers maintenant de pâture aux vers. Jadis renommé dans l'art de la peinture, cette réputation ne me sert aujourd'hui à rien. Ce fut en l'an de Notre-Seigneur 1426, le dix-huitième jour de septembre, que je rendis mon âme à Dieu, au milieu des souffrances du corps. Vous qui aimez les arts, priez Dieu pour moi, afin que je puisse être admis en sa présence. Evitez le péché, suivez le chemin du devoir, car vous devez me rejoindre tôt ou tard. » Van Vaernewyck, historien belge du XVIe siècle, qui nous a conservé cette inscription, ajoute que le bras d'Hubert van Eyck fut séparé du corps, enfermé dans une gaîne de fer et suspendu au-dessus du tombeau, où il resta pendant plus d'un siècle. Guicciardini, dans sa *Description des Pays-Bas*, publiée en 1567, désigne Hubert comme un émule et un collaborateur de Jean van Eyck, son frère (*Pari a pari di Giovanni andava Huberto suo fratello, il quale viveva e dipingeva continuamente sopra le medesime opere insieme con esso fratello*). Vasari ne dit rien de Hubert dans sa première édition, qui est de 1550, et lui accorde une simple mention dans celle de 1568. Une pièce de vers du peintre-poëte Lucas de Heere, relative au retable de Saint-Bavon, et qui nous a été conservée par van Mander, nous apprend que ce tableau renferme les portraits des deux frères : « A côté des rois, des princes et des seigneurs, on voit à bon droit le peintre, celui qui était le plus jeune, mais le meilleur, et qui a terminé l'ouvrage; il porte un chapelet rouge sur ses vêtements noirs. Hubert chevauche non loin de lui, étant reconnu comme le frère aîné. Il commença l'œuvre, comme il en avait la coutume, mais la mort, qui détruit tout, l'arrêta dans son travail. » La pièce de Lucas de Heere paraît avoir été écrite vers 1560. Depuis, le silence s'était fait sur la vie et les travaux de Hubert van Eyck. Le nom de cet artiste fut complétement éclipsé par celui de Jean, à qui tous les historiens, sur la foi de Vasari, ont fait honneur de la découverte de la peinture à l'huile.

Nous examinerons tout à l'heure ce que valent les assertions de Vasari relativement à Jean van Eyck. Disons seulement que, suivant toutes probabilités, l'aîné des deux frères ne fut pas étranger aux perfectionnements matériels et à la régénération de la peinture en Flandre. Quelques auteurs veulent même qu'il ait été supérieur à son frère et qu'il soit le véritable inventeur de la peinture à l'huile. Cette opinion, qui a eu pour défenseur, en Belgique M. de Bast et le chanoine Carton, en Angleterre MM. Crowe et Cavalcaselle, en Allemagne MM. Waagen et Hotho, s'appuie principalement sur ce que, à la date de 1410, désignée comme étant celle de l'invention, Jean van Eyck, né vers 1395, était trop jeune, non-seulement pour faire une découverte aussi importante, mais même pour manier le pinceau, tandis que Hubert, âgé de quarante-quatre ans, était alors le plus habile peintre de la Flandre. Mais cet argument n'aurait de valeur qu'autant que la date de la naissance de Jean serait bien 1395; or, comme nous le verrons, il y a des raisons sérieuses pour reculer cette date au moins jusque vers 1390. Ce qui serait de nature à inspirer quelque doute sur le rôle prépondérant assigné à Jean van Eyck, c'est le choix que le bourgmestre de Gand fit de Hubert, quelques années après, pour l'exécution du grand retable de Saint-Bavon; c'est surtout l'hésitation de Jean à se charger, en 1426, de terminer l'œuvre commencée par son frère, hésitation qui ne fut vaincue que par les supplications de Judocus Vydt, ainsi que l'atteste l'inscription suivante, tracée sur l'un des panneaux extérieurs du retable :

Pictor Hubertus e Eyck, major quo nemo repertus,
Incepit pondus, quod Johannes arte secundus
Frater perfecit, Judoci Vydt prece fretus.
VersV seXta MaI Vos CoLLoCat aCta tVerI.

« Le peintre Hubert van Eyck, auquel personne n'a encore été trouvé supérieur, commença ce grand travail, que par son art Jean, le second frère, acheva, à la prière de Judocus Vydt. Ce vers vous indique que le 6 mai cette œuvre fut exposée. » En additionnant les nombres représentés par chacune des lettres majuscules du dernier vers, on obtient 1432, qui est la date de l'achèvement du tableau. Quelques archéologues ponctuent ainsi la fin du second vers et le commencement du troisième : *Quod Johannes, arte secundus, frater perfecit;* ce qui se traduirait ainsi : « Que son frère Jean, le second dans son art, a achevé, » et qui impliquerait un aveu d'infériorité de la part de Jean, par les soins duquel l'inscription a sans doute été mise.

Quoi qu'il en soit, les parties du retable de Saint-Bavon qui ont été exécutées par Hubert suffisent pour prouver que cet artiste eut un style très-énergique et très-puissant, et qu'il était de force à lutter avec son cadet. Suivant MM. Crowe et Cavalcaselle (les *Anciens peintres flamands*, ouvrage traduit de l'anglais par Delepierre, Bruxelles, 1862), « Hubert montra dans ses ouvrages un talent beaucoup plus viril que son frère, et il se servait en maître de la nouvelle méthode dont on attribue la découverte à ce dernier... S'étant trouvé, dès sa jeunesse, mêlé aux querelles des communes du Limbourg, toujours en guerre l'une avec l'autre, il subit sans doute l'influence de cet état de choses. De là provient, semble-t-il, la grande différence qui existe dans les événements de la vie des deux frères. Tandis que Jean van Eyck vécut de la vie des cours et était à la suite des princes, le nom de Hubert ne se rencontre jamais sur la liste des *varlets* et des courtisans. Son genre de peinture porte le cachet d'un esprit libre et indépendant. Peut-être y manque-t-il de l'idéal, mais on y trouve la noblesse et la vigueur d'une nature énergique et fière. Hubert fut le peintre de la commune; Jean celui de la cour. » Ailleurs, les mêmes écrivains se montrent plus élogieux encore : « Dans les Pays-Bas, un très-grand nombre de tableaux ont disparu, et aucun des anciens peintres n'a eu plus de malheur, sous ce rapport, que Hubert van Eyck. Pendant des siècles, sa renommée a été éclipsée par celle de son frère Jean, qui fixa plus particulièrement l'attention à cause des améliorations qu'il introduisit par une nouvelle combinaison d'huiles et par de nouveaux vernis. Jamais il n'y eut plus grande injustice, car Hubert avait un génie supérieur, non-seulement à Jean, mais à tous les autres peintres des Pays-Bas. Ce qui le caractérise surtout, comme chef de l'école flamande, c'est son style sévère et la noblesse de l'expression. Sa grande qualité est le coloris, mais il lui manque l'idéalité. Le sentiment de gravité et de méditation qu'il donne à ses saints n'est pas toujours accompagné de ce type de piété et d'élévation que l'Écriture sainte sait inspirer. S'il avait été doué de la noble simplicité de quelques grands maîtres anciens, il n'aurait pas surchargé les larges plis de ses longues draperies de tous ces ornements superflus. A ces exceptions près, il ne manque rien aux tableaux de Hubert van Eyck. Bien peu de ses contemporains en Italie se sont montrés aussi habiles que lui en anatomie et dans la perspective de la figure humaine; mais, comme nous l'avons dit, là où il excelle surtout, c'est dans la couleur. Ses tableaux sont d'une touche puissante, vive et harmonieuse, et si ses élèves avaient été des Italiens et non des Flamands, si Venise, et non Bruges ou Gand, avait été sa dernière résidence, il eût été le fondateur d'une école de coloristes; mais la tendance au réalisme qui le fait remarquer dans ses œuvres fut exagérée par ses élèves qui, cherchant la perfection bien plus dans un travail patient que dans l'élan de l'inspiration, entrèrent dans une voie de décadence dont ils ne sortiront plus. » Suivant le docteur Waagen, Hubert van Eyck dut subir l'influence d'un certain Jean de Bruges, peintre du roi de France Charles V, auteur de miniatures admirables, exécutées en 1371 pour une traduction de la *Vulgate*, que l'on conserve au musée Westrenen, à La Haye. Il n'est pas douteux non plus qu'il se soit inspiré de l'esprit profondément réaliste des sculptures exécutées à la même époque dans diverses villes flamandes, notamment à Tournay; mais il se rattache en même temps au sentiment idéal des maîtres qui l'ont précédé, sentiment auquel il ajoute une plus grande richesse de style, plus de distinction, une science sérieuse de la nature et une grande variété d'expression. « Ses œuvres, ajoute Waagen, témoignent d'un enthousiasme élevé et énergique. Les sujets sont ordinairement traités d'une manière symétrique, selon les formes de l'architecture religieuse du temps. S'il introduit dans ses compositions un sentiment plus pittoresque et plus dramatique, ce n'est qu'en se soumettant à ces règles. Ses têtes accusent une beauté, une dignité qui appartiennent à l'école antérieure, fécondée par un sentiment plus vrai de la nature. Ses draperies joignent le goût pur et moelleux de la période précédente à une plus grande largeur. Le principe réaliste se manifeste dans le soin des détails qu'exige l'indication exacte de l'étoffe des draperies. Ses nus sont étudiés avec une consciencieuse exactitude, les mains tracées avec une grande vérité; les pieds seuls laissent à désirer. Mais le principal mérite de ses tableaux éclate dans la puissance toute nouvelle, dans la profondeur, la transparence et l'harmonie du coloris. Pour atteindre à ce résultat, Hubert van Eyck mit à profit la peinture à l'huile qu'il avait perfectionnée. Employé longtemps avant lui, il est vrai, mais dans des conditions très-imparfaites, ce procédé n'avait servi qu'à des objets secondaires... »

Le savant docteur Waagen a fondé son jugement sur trois ouvrages attribués avec raison, selon lui, à Hubert van Eyck : l'*Adoration de l'Agneau mystique*, à Saint-Bavon; le *Triomphe de l'Église*, qui est au musée national de Madrid, et un *Saint Jérôme*, qui appartient au musée de Naples. Mais nous devons faire remarquer que la seconde de ces peintures, citée par M. Passavant comme étant l'œuvre de Hubert, a été décrite par Crowe et Cavalcaselle comme une des productions capitales de Jean, tandis qu'un autre connaisseur, M. Otto Mündler, l'attribue à un artiste postérieur. Quant au *Saint Jérôme* du musée de Naples, c'est, de l'avis de plusieurs connaisseurs, l'œuvre incontestable de l'un des Van Eyck; mais il n'y a pas plus de raison de l'attribuer à Hubert, comme l'a fait Waagen, que de le donner à Jean, comme l'ont fait les annotateurs de la dernière édition de Vasari, qui supposent que c'est le tableau cité par ce dernier comme ayant appartenu à Laurent de Médicis. La seule production authentique de Hubert van Eyck est donc l'*Agneau mystique;* encore reste-t-il à déterminer la part qui revient à chacun des deux frères dans l'exécution des dix compartiments de ce chef-d'œuvre. Waagen a cru reconnaître que les morceaux appartenant à Hubert sont les figures de *Dieu le Père*, de la *Vierge*, de *Saint Jean-Baptiste*, de *Sainte Cécile avec le concert des anges*, d'*Adam* et d'*Ève*, qui occupent la partie supérieure du retable, et celles des *Apôtres* et des *Saints*, des *Ermites* et des *Pèlerins*, à l'exception du paysage qui leur sert de fond, dans la partie inférieure. Les autres compartiments du retable, y compris le sujet central, ainsi que les peintures extérieures des volets, représentant l'*Annonciation*, les portraits des donateurs, *Saint Jean l'Évangéliste*, *saint Jean-Baptiste*, deux *Sibylles* et deux *Prophètes*, seraient de la main de Jean van Eyck. La plupart des connaisseurs qui se sont occupés de ce grand ouvrage ont été d'accord pour laisser à Jean la part qui lui a été assignée par le docteur Waagen et pour chercher dans les compartiments supérieurs les preuves du talent de Hubert; quelques-uns, toutefois, ont cru devoir refuser à ce dernier l'attribution des figures d'*Adam* et d'*Ève*. Deux opinions plus radicales se sont produites dans ces derniers temps. Un savant allemand, M. Hotho, n'est pas content d'attribuer à Hubert la conception générale du retable; il n'a pas craint de dire que les parties principales de chaque panneau avaient dû être exécutées par lui. M. Ruelens, au contraire, dans ses notes très-érudites sur le livre de Crowe et Cavalcaselle, a pris à tâche d'amoindrir la participation de Hubert. « Il nous paraît probable, dit-il, que l'œuvre a été commandée à Hubert assez tard, vers 1424 peut-être, qu'il y a peu travaillé, et qu'il est mort en laissant l'œuvre à peine commencée : *incœpit*. Ce qui nous le fait croire, c'est qu'il a fallu près de six ans à son frère pour l'achever. Il est vrai que, pendant les années 1426, 1428 et 1429, Jean fit des voyages; mais on peut toujours compter qu'il eut quatre années de libres, et ce nombre nous semble suffisant même pour exécuter l'œuvre tout entière. D'ailleurs, quelles que soient les parties que Hubert ait laissées achevées, nous croyons que Jean doit les avoir considérablement retouchées pour donner à l'œuvre entière cette vérité, cette harmonie qu'elle possède sans conteste. » M. Ruelens estime que ce n'est pas sans quelque raison que les historiens et la tradition ont gardé le silence sur Hubert van Eyck; il admet volontiers, toutefois, que ce fut un excellent peintre, mais inférieur, *et de beaucoup*, à son frère Jean. « De nombreux documents, des témoignages contemporains, une tradition universelle représentent ce dernier comme le vrai grand homme, comme le prince des artistes de son époque. Et qu'on ne vienne pas dire que sa gloire est une usurpation, une absorption injuste de la gloire de son frère : elle a offusqué celle-ci, rien n'est plus vrai, comme un rayon de soleil fait pâlir un flam-

beau. Jean a été ce rayon éclatant. Les princes de son temps le comblaient d'honneurs; le père de Raphaël l'appelait *il gran Joannes;* l'étranger se disputait ses œuvres; sa renommée est restée vivante dans les récits des historiens et dans le respect dont on entourait ses tableaux, et le nom de son frère est demeuré obscur, enfoui, inconnu, ou plutôt il est parvenu jusqu'à nous grâce à l'éclat que celui de Jean a projeté sur lui; ses œuvres, on les ignore. Et, quatre siècles après, on viendra dire que ce nom inconnu et obscur est celui qui doit rayonner, que les louanges des contemporains sont fausses, que les traditions de l'histoire sont mensongères! Mais il n'y aurait pas, dans les annales de l'humanité, un second exemple d'un semblable renversement des faits. » Entre les appréciations extrêmes qui ont été émises sur le mérite d'Hubert van Eyck, nous croyons qu'il y a place pour un jugement n'assignant à ce peintre

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

La participation, assurément très-considérable, qu'il a prise à l'exécution du retable de Saint-Bavon, dont toutes les parties ont une force, un éclat, une vérité extraordinaires, le choix qui a été fait de lui par le bourgmestre d'une ville où florissaient les arts, la déférence que lui a témoignée son frère dans l'inscription que nous avons reproduite de son tombeau à Saint-Bavon, et cette singulière relique, ce bras entouré d'une gaîne de fer, que l'on crut devoir conserver dans cette église, le témoignage de Guicciardini et celui même de Vasari, quelque laconique qu'il soit, suffisent pour prouver que Hubert van Eyck fut l'un des plus grands peintres de son époque, l'émule et peut-être l'initiateur de son frère. Celui-ci eut l'avantage de vivre longtemps encore après lui et de pouvoir profiter, par suite, de la renommée acquise par son aîné, tout en ajoutant lui-même à l'éclat du nom de Van Eyck par des travaux admirables. On conçoit fort bien, d'ailleurs, que, possesseur d'un procédé dont le secret avait pu lui être enseigné par son frère ou qui avait été inventé en commun, et qu'il améliora beaucoup sans doute par ses propres découvertes, il ait vu grandir sa réputation à mesure que la nouvelle de cette invention se propageait.

Hubert étant mort sans avoir eu le temps peut-être d'exécuter d'autre peinture que l'*Agneau* à l'aide de la nouvelle méthode, ce fut naturellement à Jean que les princes s'adressèrent pour avoir des tableaux à l'huile; ce fut à lui qu'Antonello de Messine vint demander des leçons qui, transmises ensuite en Italie, valurent au maître une gloire impérissable. Hubert eut le malheur de ne rien faire pour les Italiens, qui, tenant alors la tête des peuples civilisés, et supérieurs eux-mêmes dans tous les travaux de l'esprit, consacraient les talents par leur approbation et dispensaient la renommée. Peut-être aussi n'eut-il pas d'autre élève que ses frères et sa sœur. Cependant quelques historiens, MM. Crowe et Cavalcaselle, entre autres, supposent qu'il fut aussi le maître de Pierre Christophsen (Petrus Cristus), de Gerard van der Meire, et d'Hugo van der Goes.

EYCK (Jean VAN), le peintre le plus célèbre de la primitive école flamande, né à Maeseyck. Aucun document authentique ne fixe la date de cette naissance. Sandrard et Descamps l'ont placée en 1370; Crowe et Cavalcaselle entre 1382 et 1386; M. Michiels et d'autres, aux environs de 1380; M. Ruelens, en 1385; M. Villot, vers 1390; le docteur Waagen, en 1396; M. le chanoine Carton, entre 1395 et 1400. La date de 1370 est tout à fait inadmissible, s'il est vrai que Hubert soit né en 1366. On sait, en effet, par Van Vaernewyck et Van Mander, que Jean était beaucoup plus jeune que son aîné, et cette différence d'âge est parfaitement marquée dans les portraits des deux frères qui figurent sur l'un des volets de l'*Agneau mystique;* le portrait de Hubert est celui d'un homme d'au moins soixante ans; celui de Jean n'accuse pas plus de trente-cinq ans; or, en admettant que ces portraits aient été peints dans l'année même qui suivit la mort de Hubert, c'est-à-dire en 1427, il faudrait en conclure que Jean était né entre 1390 et 1395. D'un autre côté, Van Vaernewyck, Lucas de Heere, Opmeer (*Opus chronographicum*, 1625) et d'autres disent que Jean mourut jeune, ce qui ne permettrait guère de reculer sa naissance au delà de 1390, puisque sa mort eut lieu en 1440. A la vérité, Van Mander et Vasari le font mourir dans un âge avancé; mais le premier de ces biographes se contredit lui-même lorsqu'il affirme que Jean était plus jeune d'*un bon nombre d'années* que son frère Hubert, né en 1366; quant à l'assertion de Vasari, elle ne saurait être d'aucun poids, cet écrivain ayant cru que Jean van Eyck vécut longtemps après 1440. A l'appui de leur opinion, ceux qui font naître Jean vers 1390, invoquent encore le portrait qu'il fit de sa femme en 1439, alors qu'elle était âgée de trente-trois ans, comme l'indique une inscription tracée sur le cadre. Supposer que les deux époux aient eu une différence d'âge de quinze à seize ans, c'est admettre un écart qui n'a rien d'anormal.

Nous avons insisté sur la question de savoir en quelle année naquit Jean van Eyck; car s'il était vrai, comme l'ont prétendu Guicciardini et Van Mander, que l'invention de la peinture à l'huile ait eu lieu en 1410, on ne pourrait guère faire honneur de cette découverte à Jean qu'autant qu'il aurait eu, à cette date-là, une vingtaine d'années au moins. Mais, à dire vrai, la date de 1410 pourrait elle-même faire l'objet d'une discussion, et il suffirait de quelques années de plus ou de moins pour réduire bien des conjectures à néant.

On a longuement disserté sur les origines de la peinture à l'huile. Quelques auteurs ont prétendu que la découverte avait été faite bien longtemps avant les Van Eyck. La vérité est que, pendant tout le moyen âge, jusque vers le commencement du XV^e^ siècle, le procédé généralement usité dans la peinture artistique était la détrempe. Nulle part, ni dans les Pays-Bas, ni en Italie, ni en Allemagne, on n'a découvert un tableau peint à l'huile avant cette époque. On a exhumé, il est vrai, une foule de documents constatant que les *couleurs à l'huile* avaient été employées dès les premières années du XIV^e^ siècle, mais leur application était toujours faite à des ouvrages ne rentrant pas dans le domaine des arts, à des objets destinés à être exposés aux intempéries de l'air, tels que tentes de guerre, pennons blasonnés, bannières armoriées, étendards à images de saints, figures sculptées, boiseries, etc. Le procédé était trop imparfait pour être employé à des œuvres artistiques. Les auteurs les plus anciens qui ont parlé de tableaux peints à l'huile sont unanimes à déclarer que l'invention est venue de Flandre et qu'elle a été faite par Jean van Eyck. Le sculpteur Antonio Averulino, surnommé Filarete, s'est exprimé ainsi dans son *Traité de l'architecture*, dédié en 1464 à Pierre de Médicis, et qui se trouve en manuscrit à la bibliothèque Magliabecchi, à Florence: « On peut aussi employer toutes ces couleurs à l'huile; mais c'est là une autre pratique et une autre méthode, très-belle pour qui sait la mettre en œuvre. En Allemagne (on désignait ainsi fréquemment toutes les contrées du nord de l'Italie), on peint très-bien de cette manière; ce sont surtout maître Jean de Bruges (Jean van Eyck) et maître Roger (Rogier van der Weyden) qui ont très-bien su travailler ces couleurs à l'huile. L'huile qu'on emploie est l'huile de graine de lin... » Un autre écrivain de la même époque, Barthélemy Facius, dans son *Liber de viris illustribus*, rédigé en 1454 et 1455, a consacré à Jean et à Roger des notices du plus grand intérêt: « Jean le Gaulois (c'est ainsi qu'il nomme notre artiste) est regardé comme le prince des peintres de notre siècle; il ne manque pas d'instruction en littérature, mais il est surtout savant en géométrie et dans les arts qui contribuent au rehaussement de la peinture: c'est ce qui lui a fait découvrir, croit-on, par rapport aux propriétés des couleurs, beaucoup de choses dont il s'était inspiré dans la lecture de Pline et d'autres auteurs de l'antiquité. » Cyriaque d'Ancône, mort en 1457, parle également, dans un de ses écrits, de « l'illustre peintre brugeois Jean, la gloire de la peinture, et de son disciple Roger. » Un peu plus tard, Giovanni Santi, le père de l'immortel Raphaël, a consacré aux deux mêmes peintres six vers de sa *Chronique des ducs d'Urbin:* « A Bruges, dit-il, se distinguèrent entre tous le grand *Joannes* et son disciple Roger, qui excellèrent tellement dans l'art de peindre qu'ils dépassèrent souvent la nature. » Nous arrivons enfin à Vasari qui, dans la première édition de son livre, publiée en 1550, s'est exprimé en ces termes: « Ce fut une très-belle invention et un grand perfectionnement dans l'art de la peinture que de trouver la manière de colorier à l'huile. Le premier inventeur fut, en Flandre, Jean de Bruges, qui envoya un tableau à Naples, au roi Alphonse, et la *Baigneuse* au duc d'Urbin, et qui exécuta un *Saint Jérôme* jadis en la possession de Laurent de Médicis, et plusieurs autres choses de mérite. » L'histoire même de l'invention est ainsi racontée par Vasari: « S'étant un jour donné beaucoup de peine à peindre un panneau, Jean y mit un vernis et l'exposa à sécher au soleil, ainsi que c'était l'usage; mais, soit que la chaleur fût trop forte, soit que le bois fût mal joint ou pas assez sec, le panneau se fendit. Là-dessus, Jean, voyant le grand dommage causé par le soleil, se mit à réfléchir aux moyens qu'il pourrait employer pour que pareil accident n'arrivât plus... Ayant fait plusieurs essais, il trouva, à la fin, que le mélange d'huile de lin et d'huile de noix était ce qui séchait le plus vite, sans l'aide de la chaleur. Il fit donc bouillir ces huiles avec d'autres ingrédients et inventa un vernis que lui-même, aussi bien que tous les autres peintres, désirait trouver depuis longtemps... Il s'aperçut ensuite qu'en mélangeant ces huiles aux couleurs il obtenait une peinture ayant beaucoup plus de corps, qui, non-seulement séchait bien, pouvait supporter l'eau sans dommage, mais encore que le coloris acquérait plus de vigueur et avait un certain lustre, sans l'aide du vernis. Ce qui paraissait encore plus étonnant, c'est que les couleurs se mélangeaient beaucoup mieux qu'à la détrempe. » L'historien Guicciardini, dans sa *Description des Pays-Bas*, publiée peu de temps après la première édition de Vasari, rapporte à peu près dans les mêmes termes que ce dernier l'invention de la peinture à l'huile, fixe la date de cette découverte aux environs de l'année 1410 (*intorno all' anno* 1410) et nomme le peintre Jean d'Eyck. La date de 1410 nous est encore fournie par un autre historien non moins respectable que Guicciardini, par le Hollandais Pierre Opmeer, dans son *Opus chronographicum*. « En 1410, dit-il, florissaient à Gand Jean van Eyck (*Joannes Eickius*) et son frère aîné Hubert, tous deux excellents peintres, au génie desquels est due la première idée de broyer les couleurs avec de l'huile de graine de lin. » Hubert van Eyck se trouve ici désigné expressément comme ayant eu sa part dans l'invention qui a été généralement attribuée à Jean seul. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit dans l'article précédent au sujet du plus ou moins de probabilité de cette participation. On peut discuter sur le point de savoir si la découverte dont il s'agit doit être attribuée à l'un ou à l'autre des deux frères ou à tous les deux; mais, en présence des témoignages qui viennent d'être rapportés et dont quelques-uns émanent de savants personnages ayant vécu du temps de Jean de Bruges et de ses disciples, il est un fait hors de doute: c'est que les Van Eyck introduisirent une nouvelle méthode qui opéra une révolution considérable dans l'art de peindre. Des explications données par Vasari et des études auxquelles on s'est livré depuis, il résulte que les recherches faites d'abord par les Van Eyck dans le but d'obtenir un vernis coloré plus siccatif, aboutirent à la découverte d'un vernis incolore. Les peintres à la détrempe employaient un vernis composé d'huile bouillie et de résine, qui assombrissait les couleurs sans agir toutefois avec la même intensité sur toutes. Les Van Eyck étudièrent le moyen de purifier ce médium et de le rendre plus transparent, de façon à pouvoir l'appliquer indistinctement à toutes les couleurs. Ils furent ainsi conduits à mélanger l'huile elle-même avec les couleurs, mélange qui rendit complétement inutile l'application d'un vernis coloré. Voici, d'après M. Waagen, la méthode qu'ils suivaient pour peindre: ils traçaient leur dessin sur un fond de plâtre assez serré pour que l'huile ne pût en pénétrer la surface; puis ils ébauchaient avec une légère couche d'outremer d'un brun chaud, assez transparente pour laisser percer le fond de plâtre, et appliquaient ensuite les diverses couleurs, légères dans les clairs et épaisses dans les ombres, se servant parfois du fond pour mieux les faire ressortir. Dans toutes les autres parties, ils conservaient l'harmonie entre les couches supérieures et la couleur fondamentale, de manière à réunir partout la vigueur à la clarté. Ils acquirent à la fin, dans le maniement de la brosse, cette parfaite liberté que permettait le procédé nouveau, arrêtant le coup de pinceau ou bien fondant doucement leurs touches, suivant les exigences du sujet.

Le tableau à l'huile le plus ancien que l'on connaisse, celui du moins auquel on peut assigner avec quelque certitude la date la plus reculée, n'est pas une œuvre des Van Eyck, mais celle d'un de leurs disciples, Petrus Cristus ou Pierre Christophsen: ce tableau, qui représente une *Vierge avec l'Enfant Jésus*, et qui appartient au musée Stædel, à Francfort, porte la date de 1417. A la vérité, quelques iconographes prétendent que cette date doit se lire 1457, le 5 ancien ne différant pas beaucoup d'un 1 contourné. M. de Kirckhoff, dans une *Notice sur l'Académie d'Anvers* (1824), a publié un passage extrait, soi-disant, des archives de la gilde de Saint-Luc, où il est dit qu'en 1549 la noblesse anversoise fit offrir à cette corporation une coupe ornée du portrait de Jean van Eyck, en commémoration de la visite que l'artiste avait faite, en 1420, à la gilde, et pendant laquelle il aurait exhibé une *Tête de Christ* peinte par lui à l'huile, ouvrage qui lui aurait attiré des compliments unanimes. Ce renseignement a été utilisé par plusieurs biographes. M. Michiels a même cru retrouver le tableau dont il est ici question dans la *Tête de Christ* conservée au musée de l'Académie de Bruges. Le malheur est que non-seulement cette dernière est une copie, mais que l'assertion de M. de Kirckhoff est entièrement inexacte; car, d'après ce que nous apprend M. Pinchart dans ses additions au livre de Crowe et Cavalcaselle, le portrait représenté sur la coupe offerte à la gilde de Saint-Luc était celui d'Albert Dürer, qui fut reçu membre de cette corporation en 1520.

Il existe dans la galerie du duc de Devonshire, à Chatsworth, un tableau signé du nom de Johannes de Eyck, et daté de 1421. Le sujet représenté est la *Consécration d'un prélat*, et l'on suppose que ce prélat est Thomas Beckett, archevêque de Cantorbéry. Ce tableau, peint à l'huile, est d'un ton vigoureux et contient quelques belles têtes; mais ces têtes paraissent avoir été repeintes, les attitudes ont beaucoup de roideur, les formes sont maigres et allongées, la perspective est défectueuse: aussi, MM. Crowe et Cavalcaselle ont-ils cru devoir émettre des doutes sérieux sur l'authenticité de l'œuvre ou tout au moins sur son entière exécution par Jean van Eyck. M. Waagen, moins scrupuleux, la considère comme une production de la jeunesse du maître. Si cette affirmation était exacte, on serait bien obligé, selon nous, de se rallier à l'opinion qui veut que Hubert van Eyck ait été l'initiateur de son frère et le véritable inventeur de la peinture à l'huile; car, comment admettre que l'auteur de la très-médiocre peinture datée de 1421 ait été capable de faire en 1410 une pareille découverte?... Ses progrès auraient été singulièrement lents pendant les dix années qui séparent ces deux dates.

Le premier ouvrage d'une authenticité incontestable par lequel se révèlent à nous les inventeurs de la peinture à l'huile est le merveilleux retable de l'*Agneau mystique*. Nous avons exposé les diverses opinions qui ont été émises au sujet de la part que chacun des deux frères a pu prendre à l'exécution de ce chef-d'œuvre. Nous n'y reviendrons pas. Disons seulement que les diverses parties de ce vaste ensemble présentent une harmonie qui accuse chez le peintre qui a terminé le travail une puissance, une habileté, une science égales à celles du peintre qui l'a commencé. Jean était donc en pleine possession de son talent lorsqu'il entreprit de poursuivre l'œuvre laissée inachevée par son frère, mort en 1426. Des documents authentiques nous apprennent, du reste, qu'avant cette date il avait déjà fait ses preuves, et qu'il jouissait d'une grande réputation. Parmi ces documents, qui la plupart ont été publiés pour la première fois par M. le comte de Laborde, dans son savant ouvrage sur les *Ducs de Bourgogne*, il en est un qui nous apprend que Jean van Eyck fut nommé peintre et valet de chambre de Philippe le Bon, par lettres patentes de ce prince, scellées à Bruges le 19 mai 1425. Il y est dit que le duc l'attache à son service « pour l'abilité et souffisance que, par relacion de plusieurs de ses gens, il avoit oy et meismes savoit et cognoissoit estre de fait de peinture. » Le texte entier des lettres patentes n'est point parvenu jusqu'à nous; mais le compte dans lequel est noté le premier payement de la pension annuelle de 100 livres parisis, monnaie de Flandre, octroyée par Philippe le Bon, contient un extrait étendu de ces lettres. *Jehan de Heick*, en sa qualité de « varlet de chambre et paintre de monseigneur » devait jouir de tous les honneurs, « prérogatives, franchises, libertez, drois, prouffis et emolumens » dont avaient coutume de jouir les personnes ayant quelque charge ou emploi à la cour, tels qu'exemption d'impôt, de tailles, de droits de tonlieux, etc. Lorsque, à titre de ses fonctions, Jean van Eyck accompagnait la cour, il avait droit à deux chevaux et à un valet à livrée, comptés sur les écrous. Le document auquel nous empruntons ces détails nous apprend, en outre, que Jean avait été peintre et valet de chambre du duc Jean de Bavière, mort le 6 janvier 1425, très-peu de temps avant que les mêmes fonctions lui fussent accordées par Philippe le Bon. Or, Jean de Bavière, élu à l'évêché de Liége en 1390, quitta cette ville en 1417 pour aller s'emparer des États qui venaient d'échoir à sa nièce, Jacqueline, fille de Guillaume V, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande; il fixa sa résidence à Dordrecht, puis à La Haye, où il passa presque toute la dernière année de son règne. Ce fut sans doute après 1417 que Jean van Eyck fut attaché à ce prince; il dut, par conséquent, habiter quelque temps la Hollande et y exercer de l'influence sur les tendances de l'art. On ne sait pas dans quelle ville il vint s'établir lorsqu'il eut été attaché au service de Philippe le Bon; mais on suppose que, de 1426 à 1428, il habita Lille, car il existe un document où il est dit que, en 1428, le receveur général des finances du duc de Bourgogne paya à un certain Michel Ravary le loyer d'une maison « en laquelle *Johannes de Eyk*, varlet de chambre et paintre de mondit seigneur, a, par l'ordonnance et commandement d'icellui seigneur, demeuré par deux années. » Dans un autre compte de la recette générale des finances de l'année 1424, on rencontre le nom de ce Michel Ravary, désigné comme marchand à Lille. Ce qui est certain, c'est qu'à la mort de Hubert van Eyck, en 1426, ses héritiers, au nombre desquels était Jean, n'habitaient pas la ville de Gand, car ils eurent à payer le droit d'issue. En cette même année 1426, le duc de Bourgogne confia à Jean van Eyck deux missions secrètes, dont il ne voulut pas que les motifs fussent consignés dans le compte du receveur général des finances chargé de rembourser au peintre les frais faits dans ses voyages. Il fut payé à l'artiste pour sa dernière mission 360 livres de 40 gros de Flandre; il n'avait reçu que 81 livres et 5 sols pour la première. Il y a tout lieu de croire que les missions secrètes confiées à l'artiste consistaient à aller faire le portrait de quelque princesse étrangère; car Philippe le Bon cherchait à se remarier. En 1427, Jean van Eyck obtint du duc deux gratifications, l'une de vingt livres, l'autre de cent livres, « pour consideracion des bons et agreables services qu'il a faiz de son mestier et autrement, et pour le aider et soustenir à avoir ses necessitez, afin plus honnorablement il le puist servir... » Au mois d'octobre 1428, il partit avec l'ambassade que Philippe le Bon envoyait à Jean I^er^, roi de Portugal, pour demander la main de sa fille. Cette ambassade, conduite par Jean de Roubaix, arriva à Lisbonne le 18 décembre, se dirigea ensuite vers le nord à travers le Portugal, fit le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, rendit visite au roi de Castille, au duc d'A-

rona, dans l'Andalousie, au roi musulman de Grenade, et rentra en Flandre le 25 décembre 1429. Jean van Eyck avait fait le portrait de l'infante de Portugal, qui avait été envoyé immédiatement au duc. Revenu dans son pays, il acheva l'*Agneau mystique*, qui, ainsi que nous l'avons dit, fut enfin exposé dans l'église le 3 mai 1432. Nous ne savons pas quels furent les travaux dont il fut chargé dans la suite par Philippe le Bon ; mais il ne cessa d'être au service de ce prince, qui avait pour lui la plus grande estime, comme l'atteste une lettre qu'il écrivit de Dijon, le 13 mars 1435, à la chambre des comptes à Lille, pour lui enjoindre d'apporter plus de régularité dans le payement de la pension « de son bien-aimé varlet de chambre et paintre Jehan van Eyck. » Celui-ci, paraît-il, avait menacé le duc de quitter son service, « en quoy, écrit Philippe, prendrions très-grand desplaisir, car nous le voulons entretenir pour certains grans ouvrages en quoy l'entendons occuper cy-après, et que ne trouverons point le pareil à nostre gré, ne si excellent en son art de science. » Quelque temps auparavant, en 1434, le duc avait daigné être le parrain de l'enfant de Jean van Eyck, qui habitait alors Bruges. En 1436, il chargea son peintre d'une mission sur l'objet de laquelle nous n'avons aucun renseignement ; nous savons seulement qu'elle fut des plus dispendieuses ; les frais s'élevèrent à 720 livres, somme considérable pour l'époque, qui fut payée à Jean par ordonnance du duc, où il est dit que cette somme est allouée à l'artiste « pour certains voiaiges lointains et estranges marches où mondit seigneur l'a envoié pour aucunes matières secrètes, dont il ne veult autre déclaration estre faicte. » Peu de temps après avoir touché cette somme, l'artiste reçut en cadeau du prince six tasses d'argent. On trouve encore Jean van Eyck mentionné dans un compte de 1439, sous la qualité de peintre du duc, mais sans celle de valet de chambre ; il est probable toutefois qu'il conserva cette dernière fonction jusqu'à sa mort, qui arriva à Bruges le 9 juillet 1440, suivant une opinion soutenue avec beaucoup d'érudition par M. Weale, et adoptée par MM. Ruelens, Pinchart, etc., tandis que la plupart des autres biographes inclinent pour l'année 1441. Les documents sur lesquels s'appuie M. Weale sont des extraits des actes capitulaires de l'église Saint-Donat, à Bruges. Dans le chapitre des comptes de l'exercice 1440-1441, il est dit que les funérailles de Jean van Eyck ont coûté la forte somme de 12 livres parisis; que les sonneurs de cloches reçurent 12 sols parisis, et que, le 21 mars 1441, à la requête de Lambert van Eyck, le corps de Jean fut transféré du cimetière dans l'église même et placé dans un caveau près des fonts baptismaux.

Nous nous sommes longuement étendu sur les détails de la vie de Jean van Eyck ; ces détails, qui nous ont été révélés dans ces derniers temps par d'intrépides archéologues, sont intéressants, en ce qu'ils expliquent l'influence considérable que l'illustre artiste exerça sur la primitive école flamande : à l'autorité que lui donnait le génie, il joignit celle, non moins respectée alors, qu'il tirait de sa position officielle à la cour du duc. Malgré les missions fréquentes et les voyages « lointains » qu'il accomplit pour ce derniers, il trouva le temps de produire un assez grand nombre de tableaux. Ceux qui nous sont parvenus sont tous postérieurs à l'achèvement de l'*Agneau mystique*. Un des plus anciens est une *Madone avec l'Enfant Jésus*, qui fait partie de la collection Blundell, à Ince-Hall, près de Liverpool. Il porte la date de 1432, la signature de l'artiste et sa devise : *Als ikh kan*, « Comme je puis. » Cette devise se trouve encore sur un tableau de la National Gallery, daté de 1433, et qui représente un portrait d'homme en turban. Ce dernier ouvrage, d'une conservation parfaite, est d'une fermeté d'exécution et d'une vérité d'expression tout à fait admirables. La même galerie possède un autre tableau rapporté de Bruxelles par le major général Hay, après la bataille de Waterloo, et où l'on voit deux nouveaux mariés, en grand costume, debout et se serrant la main, dans une petite chambre toute pleine d'accessoires peints avec un fini prodigieux. La signature : *Johannes de Eyck fuit hic* 1434, a fait penser que l'artiste s'était représenté lui-même avec sa femme dans cette peinture ; toutefois l'homme qui est ici n'a aucune ressemblance avec celui du volet du retable de Saint-Bavon, qu'on a coutume de regarder comme étant le portrait du maître ; les traits et le caractère du visage de la femme, au contraire, sont assez semblables à ceux du portrait authentique de l'épouse de Jean van Eyck, exécuté en 1439, et qui appartient aujourd'hui à l'Académie de Bruges.

Parmi les autres peintures qui peuvent être regardées comme des productions authentiques du chef de l'école flamande, nous citerons : la *Vierge avec l'Enfant Jésus adoré par le chancelier Rollin*, morceau d'une rare énergie et en même temps d'une extrême finesse, qui, de la cathédrale d'Autun où il figura longtemps, est passé au Louvre ; la *Vierge et l'Enfant Jésus à qui sainte Barbe présente un donateur*, véritable miniature à l'huile, dans la collection du marquis d'Exeter, à Burleigh-House ; la *Vierge et saint Donat*, avec d'autres figures, tableau d'un mérite très-inégal, daté de 1436, dans la galerie de l'Académie de Bruges ; le portrait de Jean de Leeuw, peint aussi en 1436, au musée du Belvédère, à Vienne ; *Sainte Barbe*, au musée d'Anvers, tableau daté de 1437, très-intéressant en ce qu'étant inachevé il nous montre comment Jean van Eyck travaillait ; une *Tête de Christ*, de 1438, au musée de Berlin ; une *Vierge avec l'Enfant tenant un chapelet de corail*, de 1439, au musée d'Anvers ; une autre *Madone*, de la même époque à peu près, au musée Stædel, à Francfort ; la *Vierge, l'Enfant, saint Michel et sainte Catherine*, triptyque du musée de Dresde, avec une *Annonciation* sur le revers des volets ; une *Adoration des mages*, tableau cité par Vasari comme ayant été envoyé par Van Eyck au roi Alphonse de Naples, et qui, après avoir été repeint en certains endroits, a fini par être placé dans l'église Sainte-Barbe de Castel-Nuovo, à Naples, où il est encore. Facius nous apprend que l'on conservait dans le palais d'Alphonse un triptyque des plus remarquables, sur lequel Van Eyck avait peint : au milieu l'*Annonciation*, sur les volets *Saint Jean Baptiste* et *Saint Jérôme*, et sur les revers les portraits des donateurs, Baptista Lomellini et sa femme. Il n'existe nulle trace de cette peinture, non plus que d'un tableau représentant des *Femmes sortant du bain*, que le même Facius dit avoir appartenu de son temps au cardinal Ottaviano de' Ottaviani. Sont également perdus : un *Hémisphère terrestre*, peint pour Philippe le Bon; une *Chasse à la loutre*, toile d'un pied de haut, qui se voyait dans la maison du philosophe Leonico Tomeo ; une *Adoration des mages*, que Sansovino cite comme étant, en 1580, dans l'église de Sainte-Marie des Servites, à Venise, etc.

Nous mentionnerons enfin diverses peintures plus ou moins importantes, qui sont attribuées à Jean van Eyck sans preuve suffisante : le *Buisson ardent*, magnifique triptyque de la cathédrale d'Aix, que M. Marius Chaumelin dit être de la main de Memling, et que d'autres donnent à Rogier van der Weyden (v. BUISSON); le *Triomphe de l'Eglise*, superbe tableau, que Passavant et Waagen ont attribué à Hubert van Eyck et que d'autres regardent comme étant l'œuvre d'un artiste postérieur aux deux frères ; le *Jugement dernier*, autre œuvre considérable, qui se trouve dans l'église Sainte-Marie, à Dantzig, et qui a été attribué encore à Memling, à Albert van Ouwater, à Hugo van der Goes ; une *Vierge avec l'Enfant qui bénit un moine agenouillé devant lui*, dans la collection Rothschild ; l'*Adoration des mages*, dans la pinacothèque de Munich ; une *Descente de croix*, au Belvédère, laquelle est bien certainement d'une date postérieure aux Van Eyck ; une *Annonciation*, qui appartient à l'empereur de Russie ; le portrait d'Antoine, bâtard de Bourgogne et frère naturel de Philippe le Bon, à Strafford-House ; une *Madone*, de la galerie Doria, à Rome, que d'autres croient de Dürer, etc.

Voici, sur le talent de Jean van Eyck, le jugement porté par le docteur Waagen : « Jean van Eyck n'est pas transporté de cet enthousiasme pour le somptueux prestige de l'art religieux au moyen âge, ni pénétré de ce sentiment de la beauté qui animaient son frère aîné. En revanche, il saisit mieux l'individualité dans la nature. Pour la tête du Christ, il conserve l'ancien type byzantin ; mais ses vierges et ses saints ont tous le caractère de portraits, et sont parfois d'une laideur dépourvue de tout sentiment élevé. Le caractère essentiellement réaliste de Jean éclate avec une rare puissance dans l'admirable exécution des étoffes, des fonds et des petits détails de ses tableaux ; mais, dans les figures empruntées au monde idéal, il imite la sculpture de son temps, en chargeant ses draperies de plis anguleux et roides, et souvent ses mains sont trop étroites. Là, au contraire, où il peut se borner à peindre des portraits, objet de sa prédilection, il atteint une vérité de forme et de couleur sans rivale à son époque et peut-être depuis. En ce qui concerne sa participation au développement du procédé de peinture à l'huile, je crois, avec M. Cavalcaselle, qu'il trouva probablement son frère, beaucoup plus âgé que lui, en possession du système. Il a pu cependant, par la pratique, l'amener à une plus grande perfection. Il manie la brosse avec encore plus de facilité que Hubert et se trouve ainsi à même de rendre tous les objets avec une merveilleuse exactitude. Tantôt, dans les chairs, nous voyons les couleurs fondues avec une extrême douceur; tantôt, dans les chevelures flottantes, elles sont jetées légèrement sur le panneau. Par son désir de donner du relief au modelé, les chairs approchent du blanc pur dans les clairs et prennent, dans les ombres, un ton brun un peu lourd et brisé de jaune. Chez Hubert, au contraire, le brun des ombres a une tendance au rouge. La netteté de sa vue et la merveilleuse fermeté de sa main portèrent Jean van Eyck à peindre de préférence des figures de dimensions restreintes. Le plaisir qu'il prenait à imiter toutes les formes de la nature lui fit abandonner de temps en temps les sujets religieux, pour peindre, par exemple, la *Chasse à la loutre* et la *Salle de bain*, cités comme d'admirables tableaux, mais aujourd'hui perdus. Enfin, il aimait à tel point à représenter des paysages avec des vues lointaines, qu'il ne se bornait pas à en introduire dans le fond de ses tableaux historiques; mais on connaît de lui une œuvre qui représente exclusivement un paysage. » La peinture dont veut parler ici Waagen est l'*Hémisphère terrestre* ou représentation du *Monde* (*Mundi comprehensio, orbiculari forma*), que Jean peignit pour Philippe le Bon et que Facius a déclaré être l'œuvre la plus parfaite de son siècle (*quo nullum consummatius opus nostra ætate factum putatur*). « Les paysages furent toujours un des traits caractéristiques des compositions de Jean van Eyck, ont dit MM. Crowe et Cavalcaselle; en tout temps, ils ont été admirés pour la fidélité avec laquelle ils représentent la nature et pour leur perspective aérienne. Cette dernière qualité, dépendant bien plus du sentiment inné et de la perception des couleurs que de l'observation des règles mathématiques, est certainement un des grands charmes des tableaux de cet artiste ; mais, quel que fût son mérite sous ce rapport, on ne peut le considérer comme l'inventeur de la perspective. Jean van Eyck ne possédait pas complètement les règles de la perspective linéaire ; cela devient évident si l'on examine ses figures, qui sont remarquables bien plus par le brillant du coloris que par une parfaite intelligence des règles de l'ombre et de la lumière, qui donnent le relief et la rondeur des formes. Ces règles étaient bien mieux connues et mises en pratique par Paolo Uccello, qui produisait par l'effet des lignes ce que Van Eyck n'obtenait que par la couleur. » Le chef de l'ancienne école flamande fut donc avant tout un admirable coloriste. Ses œuvres ont gardé jusqu'à nous une limpidité, un éclat, une harmonie extraordinaires. Nul n'a fait depuis un aussi habile usage du procédé dont on lui attribue l'invention. Il possédait à fond tous les secrets de la préparation et du mélange des couleurs. Si l'on en croit Le Vieil (l'*Art de la peinture sur verre*, 1744, in-fol.), il imagina les moyens d'appliquer au verre une couleur à émail et d'enlever ensuite par endroits la surface colorée, de manière à obtenir un fond blanc, entouré de couleurs, sans introduire une nouvelle pièce de verre incolore. Ce qui paraît plus certain, c'est que Jean van Eyck déploya, dans la peinture en miniature, son admirable talent. La bibliothèque nationale, à Paris, possède un bréviaire de l'année 1424, qui a appartenu au duc de Bedford, mari d'une sœur de Philippe le Bon : ce manuscrit est orné de miniatures d'une grande beauté, dans lesquelles M. Waagen a cru reconnaître la main d'au moins trois artistes différents, qui seraient Hubert et Jean van Eyck, et peut-être leur sœur Marguerite, dont il sera parlé ci-après. Le même savant a décrit, comme étant ornés de figures brodées d'après les cartons de Jean van Eyck, les vêtements sacerdotaux faits par ordre de Philippe le Bon, pour la tenue des chapitres de la Toison d'or, et que l'on conserve aujourd'hui dans le trésor impérial de Vienne.

EYCK (Marguerite VAN), sœur des précédents. Elle étudia sous la direction de Hubert, l'aida ensuite dans son atelier, le suivit de près dans la tombe et fut enterrée près de lui, dans l'église de Saint-Bavon, à Gand. Elle s'était vouée tout entière à l'art et ne fut jamais mariée. Ces renseignements, qui nous ont été transmis par Van Vaernewyck et Van Mander, sont tout ce que nous savons sur Marguerite van Eyck. Un document que nous avons cité dans la biographie de Hubert nous apprend encore qu'elle fut admise, en 1418, dans la confrérie de Notre-Dame aux Rayons ; mais l'authenticité de ce document a été mise en doute. Bien des auteurs ont prétendu reconnaître la main de Marguerite, soit dans des tableaux, soit dans des miniatures ; mais ce ne sont là, comme l'a fait remarquer M. Pinchart, que des inductions contestables, car aucune œuvre signée de son nom ne nous est parvenue. Un archéologue, M. Weale, a cru lire ce nom dans un assemblage de caractères tracés sur la ceinture de la Vierge d'un tableau provenant de la collection Weyer, de Cologne ; mais il faut une bonne volonté excessive pour trouver une signification quelconque dans ces caractères. Un autre tableau, la *Vierge et l'Enfant*, de la collection Wallerstein, au palais de Kensington, a été attribué à Marguerite. MM. Crowe et Cavalcaselle inclinent, avec Waagen, à la regarder comme l'auteur d'une partie des miniatures qui ornent le missel du duc de Bedford.

EYCKENS (Pierre), dit le **Vieux**, peintre flamand. V. EYKENS.

EYDER. V. EIDER.

EYE, ville d'Angleterre, comté de Suffolk, à 32 kilom. N. d'Ipswich, à 100 kilom. N.-E. de Londres ; 2,313 hab. Industrie agricole ; dentelles. On y voit une belle église dédiée à saint Pierre et saint Paul, et, à l'E. de la ville, les restes d'un couvent de bénédictins.

EYEMOUTH, ville d'Ecosse, comté et à 10 kilom. N. de Berwick, sur la mer du Nord, à l'embouchure de la petite rivière de l'Eye, avec un petit port de commerce; 2,000 hab. Commerce de cabotage ; pêche active.

EYER, finale. V. AYER.

EYERING (Eucharius), poëte allemand, né vers 1520 à Kœnigshofen, dans le Grabfeld, mort à Straudorff en 1567. Né catholique, il avait passé aux luthériens dans sa jeunesse et était devenu pasteur protestant dans le grand-duché de Saxe-Cobourg. Il avait mis en vers les *Evangiles*. Son ouvrage principal, intitulé *Proverbiorum copia* [*Quelques centaines de beaux et agréables proverbes latins et allemands*] (Eisleben, 1601-1603, 3 vol.), n'est pas d'une grande valeur littéraire, mais il est apprécié comme recueil. Le système adopté par lui consiste à énoncer un proverbe ou un dicton, et à en donner ensuite un commentaire versifié, dans lequel sont intercalés, à titre d'exemple, comme dit le titre : « de belles histoires ; des apologues, des fables et des poésies. » Or, un grand nombre de ces récits sont des contes ou légendes populaires, recueillis de la bouche même du peuple, et offrent, par conséquent, un grand intérêt à ceux qui s'occupent d'histoire littéraire. On y trouve beaucoup de versions qui diffèrent des autres textes connus, et un certain nombre de contes tout à fait inédits avant Eyering. Quant au style et à la versification, ils sont peu soignés et d'une négligence grossière.

EYFEL, montagne de la Prusse rhénane. V. EIFEL.

EYGALIÈRES, bourg et commune de France (Bouches-du-Rhône), cant. d'Orgon, arrond. et à 36 kilom. N.-E. d'Arles, sur une colline isolée, au pied de la chaîne des Alpines ; 1,443 hab. Carrières de pierre meulière en exploitation ; carrières de marbre rouge de Saint-Remi, inexploitées. Anciennes murailles d'enceinte ; ruines d'un château fort au sommet de la colline. Restes d'un aqueduc romain ; à 300 mètres du village, débris d'un retranchement appelé le *Vieux Château*.

EYGUIÈRES, bourg de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 48 kilom. E. d'Arles, près du canal de Craponne, dans un enfoncement formé par la plaine de la Crau ; pop. aggl., 2,621 hab.— pop. tot., 3,001 hab. Elève de mérinos et de vers à soie. Fabrique d'huile et de grosse draperie. Commerce de vins, soie, garance, huile.

EYGURANDE, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. N.-E. d'Ussel ; pop. aggl., 252 hab. — pop. tot., 1,000 hab. Commerce de moutons.

EYKENS ou **EYCKENS** (Pierre), dit le **Vieux**, peintre flamand, né à Anvers en 1599, mort à Malines en 1640. Ce maître, d'un talent robuste et fier, n'eut d'autres enseignements que ses propres inspirations et les conseils de la nature. Après des commencements très-difficiles, et partant très-obscurs, il parvint à dompter les difficultés du début. Les religieux d'un couvent voisin de sa demeure furent les premiers à découvrir son talent. Ils lui commandèrent un tableau pour leur chapelle ; le sujet choisi par eux était *Elie enlevé dans un char de feu*. Cette toile, excellente et très-admirée, le mit en lumière. La corporation des fripiers, désirant un tableau pour sa chapelle, dans la cathédrale d'Anvers, vint le demander à Eykens ; il peignit pour elle *Sainte Catherine disputant contre les docteurs païens*. Puis vinrent successivement la *Cène*, dans l'église Saint-André, dont Descamps fait un éloge juste et mérité. La réputation du peintre était faite ; on le connaissait, on le jugeait à sa valeur ; il était heureux, l'avenir pour lui n'avait plus que des sourires, quand la mort vint briser sans pitié ce bonheur modeste et si péniblement acquis. Il était à Malines alors, et venait d'achever deux tableaux hors ligne pour le couvent des jésuites ; c'étaient deux épisodes de la vie de saint François-Xavier. Les Pères jésuites avaient été si satisfaits de ces belles œuvres qu'ils lui avaient demandé plusieurs fresques pour décorer diverses salles de leur maison. Presque tous les morceaux que nous venons de signaler sont encore en état de parfaite conservation, et témoigneront longtemps encore des qualités éminentes de ce peintre, qui n'a pu dire son dernier mot.

EYLAÏS s. m. (é-i-la-iss). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, comprenant deux espèces, qui se trouvent en France. ‖ On dit aussi EYLAÏDE s. f.

— **Encycl.** Ce curieux genre d'acarides est surtout remarquable par les mœurs aquatiques de ses larves. Il comprend deux espèces, qui habitent la France. La plus connue est l'*eylaïs étendeur*, dont le corps est ordinairement d'un rouge très-vif, coloré en vert sur le dos. La femelle dépose ses œufs à la surface des corps submergés ; elle les y étend, d'où son nom spécifique, de telle sorte qu'ils forment des couches rougeâtres, enduites d'une matière transparente, sorte d'abri protecteur contre les attaques des animalcules qui rampent souvent à la surface de cette croûte vivante. Les petites larves qui en naissent ont un corps rougeâtre, allongé, transparent; une bouche formée d'un suçoir qui présente l'aspect d'un double tube creux, supportant deux palpes qui paraissent terminées en pointe ; six pattes velues, dont les postérieures sont longues et insérées fort loin des antérieures. C'est à l'aide de ces pattes que les larves des *eylaïs* nagent dans le liquide ; quand on les expose à l'air libre, elles se dessèchent et meurent. On ne connaît encore ni leurs développements ni leurs métamorphoses ; mais il paraît que ces petits animaux doivent arriver de bonne heure à l'état parfait, car on en trouve de très-petite taille et dont le volume ne dépasse guère celui d'un grain de moutarde, tandis

que les plus grands ont 3 à 4 millimètres de longueur, ce qui, suivant l'observation de M. Lucas, prouve assez que, comme tous les autres acariens, les *eylais* s'accroissent encore après leur métamorphose, contrairement à ce qui se passe chez les insectes.

EYLAU, ville de Prusse, province de même nom, régence et à 35 kilom. S.-E. de Kœnigsberg, sur la Pasmar; 2,700 hab. Fabriques de draps, tanneries, chapelleries, marchés aux bestiaux et aux chevaux. Cette ville se distingue par l'épithète de *Preussich*, d'une autre ville de même nom Deutsch-Eylau, (2,000 hab.), située aussi en Prusse, régence et à 63 kilom. S.-E. de Marienwerder.

La bataille d'Eylau est une des plus sanglantes qu'ait livrées Napoléon Ier. Après la journée d'Iéna, le roi Frédéric-Guillaume, à qui il ne restait plus qu'une province et 25,000 soldats, s'était réfugié avec toute sa cour à Kœnigsberg, attendant impatiemment l'arrivée des Russes, qui s'avançaient à marches forcées contre le vainqueur; Napoléon se porta rapidement au-devant de ces nouveaux ennemis. Ils arrivaient déjà sur le Niémen: le 1er novembre (1806), un premier corps de 50,000 hommes, commandé par le général Benningsen, avait franchi ce fleuve et s'avançait sur la Vistule, suivi d'un second corps d'égale force sous les ordres du général Buxhoewden, tandis qu'une réserve s'organisait sous le général Essen, et qu'une partie des troupes du général Michelson remontait le Dniester pour accourir en Pologne. Toutes ces troupes réunies ne pouvaient pas former plus de 120,000 hommes, y compris les Prussiens qu'amenait à leur rencontre, sur la Vistule, le général Lestocq.

Pendant ce temps-là, Napoléon arrivait de sa personne à Posen, où venaient converger également les maréchaux Ney, Soult et Bernadotte, à la tête de leurs corps respectifs. Maître du cours de la Vistule, hardiment conquis par ses lieutenants, Napoléon songea à établir ses quartiers d'hiver le long de ce fleuve; mais auparavant il voulut frapper un coup qui rejetât les Russes jusqu'au Niémen, afin d'hiverner tranquillement autour de Varsovie.

Il manœuvra de manière à attaquer les Russes dans la position qu'ils avaient choisie entre l'Ukra et la Narew, les battit à Czarnowo et les força à se mettre en pleine retraite après une perte considérable en hommes et en artillerie.

L'ennemi, cependant, n'était pas découragé. Benningsen, nommé commandant en chef de l'armée russe, résolut, au moyen d'un vaste circuit, de se porter vers la région maritime de Braunsberg, Elbing, Marienbourg et Dantzig. Il se flattait ainsi de surprendre l'extrême gauche des cantonnements français, et peut-être d'enlever d'un seul coup le camp du maréchal Bernadotte, établi sur la basse Vistule. Mais il n'avait pas fait entrer en ligne de compte, dans ses calculs ambitieux, l'activité inquiète, toujours en éveil, des lieutenants de Napoléon. En dépit de l'hiver, si âpre dans ces régions du nord, Ney, qui occupait la position la plus avancée, faisait des excursions hardies jusqu'à Kœnigsberg; dans une de ces courses, l'audacieux maréchal rencontra l'armée russe, qui s'avançait en deux colonnes dans la direction de la basse Vistule, pour y surprendre le corps de Bernadotte.

Ney se hâta de se replier sur lui-même, fit prévenir Bernadotte à sa gauche et Soult à sa droite du danger qui les menaçait, puis il envoya au quartier général, à Varsovie, la nouvelle de cette soudaine apparition de l'ennemi. Bernadotte se concentra aussitôt sur Mohrungen, où il livra à l'avant-garde des Russes un combat qui leur coûta environ 1,500 à 1,600 hommes, tués ou prisonniers. Par les avis que Napoléon reçut successivement les 26 et 27 janvier 1807, il fut complètement fixé sur les intentions de l'ennemi, et il arrêta aussitôt ses dispositions en conséquence. Il choisit le corps du maréchal Soult pour centre de ses mouvements, et fixa le lieu de concentration au bourg d'Allenstein. Lannes, avec le cinquième corps, fut chargé de protéger Varsovie, d'où Napoléon partit le 30 janvier.

Tandis qu'il donnait ses ordres avec ce coup d'œil militaire dont la sûreté n'a jamais été égalée, Benningsen était livré à mille incertitudes sur les mouvements de l'armée française, se flattant ou feignant de croire que la marche rétrograde de Bernadotte était commune à toutes nos troupes. Pendant ce temps-là, Napoléon continuait à s'élever sur son flanc gauche de manière à le tourner, à la tête de 75,000 hommes. Napoléon, qui aimait à pénétrer ses lieutenants de sa pensée, envoya une dernière dépêche à Bernadotte pour lui expliquer encore une fois le rôle qu'il avait à jouer dans cette grande manœuvre. Cette dépêche fut confiée à un jeune officier d'état-major, auquel on enjoignit de la porter en toute hâte sur la basse Vistule. Malheureusement cet officier tomba entre les mains d'une bande de cosaques, qui lui enlevèrent ses dépêches, et Benningsen, instruit à temps du danger qui le menaçait, battit précipitamment en retraite.

Napoléon poursuivit les Russes à marches forcées et les atteignit à Eylau, où le maréchal Soult pénétra en même temps qu'eux, baïonnettes baissées. L'ennemi résista avec opiniâtreté, surtout dans le cimetière, que nos troupes n'emportèrent qu'après une lutte des plus meurtrières, et qui, le lendemain, devait attacher son nom à des souvenirs plus terribles encore. Les Russes se replièrent au delà d'Eylau, où ils allumèrent leurs feux de bivouac. Dès lors il devenait évident que l'ennemi, ne mettant pas la nuit à profit pour continuer son mouvement de retraite, se préparait à une action générale pour le lendemain 8 février, et, en effet, cette journée a conquis dans l'histoire une sanglante célébrité.

Dans la soirée du 7, Napoléon dépêcha plusieurs officiers aux maréchaux Ney et Davout, pour les ramener l'un à sa gauche, l'autre à sa droite. Ce dernier répondit qu'il arriverait dans la matinée sur la droite de l'armée française, prêt à se jeter sur le flanc des Russes; quant au maréchal Ney, qui était en marche sur Kreutzbourg, on dut courir après lui, sans être assuré de le rejoindre à temps pour l'amener sur le champ de bataille. L'armée française, privée du corps de Ney, ne pouvait mettre en ligne que 55,000 combattants contre plus de 80,000 Russes protégés par une artillerie formidable, qui ne comptait pas moins de 400 à 500 bouches à feu, auxquelles nous ne pouvions en opposer que 300; il est vrai que notre artillerie était supérieure à toutes celles de l'Europe.

« La petite ville d'Eylau, située sur une légère éminence et surmontée d'une flèche gothique, était le seul point saillant du terrain. A droite de l'église, le sol, s'abaissant quelque peu, présentait un cimetière. En face, il se relevait sensiblement, et sur ce relèvement marqué de quelques mamelons, on apercevait les Russes en masse profonde. Plusieurs lacs, pourvus d'eau au printemps, desséchés en été, gelés en hiver, actuellement effacés par la neige, ne se distinguaient en aucune manière du reste de la plaine. A peine quelques granges réunies en hameaux et des lignes de barrières servant à parquer le bétail, formaient-elles un point d'appui ou un obstacle sur ce morne champ de bataille. Un ciel gris, fondant par intervalles en une neige épaisse, ajoutait sa tristesse à celle des lieux, tristesse qui saisit les yeux et les cœurs, dès que la naissance du jour, très-tardive en cette saison, eut rendu les objets visibles. » (Thiers.) Napoléon plaça deux divisions du maréchal Soult à Eylau : la division Legrand un peu en avant de la ville, la division Leval partie à gauche sur une éminence que surmontait un moulin, partie à droite au cimetière même; plus à droite encore, au village de Rothenen, formant le prolongement de la position d'Eylau, il établit la division Saint-Hilaire. Un peu en arrière de l'intervalle qui séparait Rothenen d'Eylau, intervalle par lequel devait déboucher le reste de l'armée, se tenait le corps d'Augereau, composé des divisions Desjardins et Heudelet. Le maréchal Augereau était alors tourmenté de la fièvre, presque perclus de rhumatismes; il pouvait à peine se tenir debout; mais, oubliant ses souffrances au grondement du canon, il s'était fait attacher sur son cheval et avait volé à la tête de ses soldats. Plus en arrière encore de ce même débouché, se tenaient les divisions de dragons et de cuirassiers, ainsi que l'infanterie et la cavalerie de la garde impériale; enfin, à l'extrême droite se trouvait le hameau de Serpallen, par où devait arriver le maréchal Davout, pour donner dans le flanc de l'ennemi. Quant à Napoléon, il se tenait de sa personne dans le cimetière à droite d'Eylau, d'où, protégé par quelques arbres, il distinguait parfaitement la position des Russes. Ceux-ci, rangés sur deux lignes très-rapprochées l'une de l'autre, avaient leur front couvert par 300 canons disposés sur les parties saillantes du terrain. En arrière, deux colonnes serrées appuyaient cette double ligne de bataille, qu'elles devaient soutenir contre le choc redoutable de l'armée française. Cette disposition, une forte réserve d'artillerie placée à quelque distance, la cavalerie disposée partie en arrière, partie sur les ailes, les Cosaques, ordinairement dispersés, rattachés cette fois au corps même de l'armée, tout, en un mot, annonçait que les Russes avaient voulu opposer à l'impétuosité française une masse compacte, inébranlable, une véritable muraille humaine lançant de toutes parts une pluie de feu.

Ce furent les Russes qui firent tonner les premiers leur artillerie, à laquelle les Français répondirent aussitôt par une effroyable canonnade, dont chaque décharge emportait des files entières; la terre paraissait trembler sous ces détonations répétées, auxquelles préludaient de sinistres éclairs qui illuminaient l'horizon tout entier. La ville d'Eylau fut bientôt en flammes, et, à l'horreur du carnage vinrent s'ajouter les lueurs de l'incendie. Cependant les deux armées supportaient ce feu terrible avec une impassibilité héroïque, serrant leurs rangs à mesure que le canon y creusait des trouées sanglantes; la garde impériale, immobile dans le cimetière autour de Napoléon, au-dessus duquel sifflaient les projectiles, compta surtout beaucoup de morts. Les Russes parurent enfin éprouver un moment d'impatience; résolus de se soustraire à tout prix aux coups terribles de l'artillerie française, qui leur enlevait des files entières, ils tentèrent de se jeter sur la droite pour enlever Eylau par la position du moulin à vent, situé sur la gauche de la ville; mais la division Leval les repoussa de manière à leur ôter l'envie de revenir à la charge. Cependant Napoléon n'ordonnait aucun mouvement décisif; il attendait, pour prendre l'offensive, l'arrivée de Davout sur le flanc des Russes; lancer en ce moment ses divisions contre l'ennemi eût été s'exposer à les voir se briser contre un mur d'airain. Le maréchal Davout, aussi exact qu'intrépide, arriva à l'heure fixée au hameau de Serpallen, et prit aussitôt ses dispositions pour une attaque vigoureuse dans le sens des ordres qu'il avait reçus. Les Russes, voyant le danger, lancèrent sur lui des masses de cavalerie et d'infanterie, que le général Friant laissa arriver à une faible distance et qu'il fusilla à bout portant. A toutes leurs charges, l'intrépide général opposa son intelligence, son sang-froid, sa connaissance profonde des ressources de la science militaire, et il sut contenir tous leurs efforts, bien qu'il eût à peine le tiers de leurs forces, jusqu'à ce que les divisions Moreau et Gudin, qui étaient un peu en arrière, fussent rendues sur le champ de bataille. Dès lors les Russes se virent forcés de replier leur gauche de Serpallen sur Klein-Sausgarten. Napoléon, jugeant alors que le moment d'agir était venu, donna aussitôt des ordres pour que ses divisions se portassent en avant, et, en se donnant la main, formassent toutes ensemble une ligne oblique du cimetière d'Eylau à Serpallen; mouvement qui devait avoir pour résultat de culbuter la gauche des Russes sur leur centre, et que la manœuvre de Davout était destinée à favoriser.

La division Saint-Hilaire se déploya alors dans la plaine sous un feu épouvantable d'artillerie, tandis que les deux divisions Desjardins et Heudelet, du corps d'Augereau, franchissaient en colonnes serrées le défilé qui séparait Rothenen du cimetière et se formaient à leur tour en bataille. Malheureusement, un véritable ouragan de neige éclata alors et aveugla nos soldats, dont elle fouettait le visage; les deux divisions se trompèrent de direction et appuyèrent un peu trop à gauche, laissant un espace découvert entre elles et la division Saint-Hilaire, à laquelle elles devaient se relier. Les Russes, saisissant l'à-propos, démasquent subitement une batterie de 72 canons, qui vomissait une pluie de mitraille si épaisse, qu'en moins d'un quart d'heure la moitié du corps d'Augereau fut broyée et abattue. Le général Desjardins fut tué et le général Heudelet reçut une blessure presque mortelle. Augereau, atteint luimême, fut porté dans le cimetière d'Eylau aux pieds de Napoléon, auquel il se plaignit amèrement d'avoir été laissé à la merci des canons russes. Une morne tristesse régnait dans l'état-major impérial, et Napoléon luimême paraissait plus ému que de coutume, malgré les efforts évidents qu'il faisait sur lui-même pour conserver son impassibilité. Il fit venir Murat : « Eh bien, lui dit-il, nous laisseras-tu dévorer par ces gens-là? » Puis il lui prescrivit de réunir toute la cavalerie, chasseurs, dragons et cuirassiers, et de se précipiter comme un torrent sur la ligne d'infanterie qui formait le centre de l'armée russe, laquelle commençait à se porter en avant après le désastre du corps d'Augereau. C'est alors que Murat, à la tête de 80 escadrons, exécuta cette *fameuse charge qui traversa toute l'armée russe*. Sous l'élan impétueux, retentissant, de cette masse d'hommes et de chevaux, la terre parut trembler; jamais tel ouragan ne s'était abattu sur une armée. Une fois que nos cavaliers se furent ouvert une brèche dans la ligne russe, ils se dispersèrent, sabrèrent à droite et à gauche et firent un effroyable carnage de l'infanterie ennemie, qui fut, pour ainsi dire, hachée sur place. La seconde ligne russe, voyant la première anéantie et redoutant le même sort, se replia alors vers un bois, qui formait l'extrême limite du champ de bataille, et où se tenait en réserve une dernière batterie, qui se mit à tirer confusément sur les Français et sur les Russes, s'inquiétant peu de mitrailler amis et ennemis, et ne vomissant ses feux que pour se débarrasser de nos redoutables cavaliers. Pendant cette lutte terrible, le général d'Hautpoul, qui commandait les cuirassiers, fut frappé à mort par un biscaïen. Cependant quelques tronçons de la première ligne russe se relèvent çà et là et font de nouvelles décharges; alors les grenadiers à cheval de la garde, conduits par l'intrépide général Lepic, partent au galop, chargent ces groupes isolés et en achèvent la destruction. Un de ces détachements, fort de 3,000 à 4,000 hommes, s'égara pendant cette dernière action et se présenta subitement devant le cimetière d'Eylau, où se tenait Napoléon. L'empereur ordonne alors au général Dorsenne de prendre un bataillon de sa garde à pied, et de marcher sur l'ennemi, qui, à cette vue, s'arrête court, comme s'il eût vu apparaître tout à coup la tête de Méduse. Le bataillon du général Dorsenne aborde les Russes sans tirer un coup de fusil et les charge à la baïonnette, tandis que Murat, remarquant cet épisode imprévu de la bataille, lançait sur la colonne ennemie deux régiments de cavalerie conduits par le général Bruyère. Cette malheureuse colonne, serrée entre les baïonnettes de nos grenadiers et les sabres de nos chasseurs, périt presque tout entière sous les yeux mêmes de Napoléon.

La bataille durait depuis six heures, et 300 bouches à feu, tirant avec une précision meurtrière, avaient exercé dans les rangs de l'armée russe d'épouvantables ravages. Néanmoins, les Russes s'opiniâtraient dans leur résistance; jamais Napoléon et ses soldats n'avaient engagé une lutte aussi terrible, aussi acharnée. Mais enfin, le maréchal Davout, continuant son mouvement, parvint à la hauteur d'un bois situé vis-à-vis d'Eylau, chassant toujours l'ennemi devant lui. Vers trois heures du soir, il enleva le plateau occupé par la gauche de l'armée russe et couronna toutes ses positions. Trois fois les Russes revinrent à la charge; mais Davout était de ces hommes qui ne lâchent jamais prise; il se maintint à force d'intrépidité et d'indomptable énergie. Non seulement ainsi nous occupions une position avancée sur le flanc gauche des Russes, mais le général Friant avait poussé des détachements jusque sur leurs derrières. L'armée russe était à moitié détruite, et l'on pouvait croire la bataille terminée, lorsque l'incident que redoutait le plus Napoléon se réalisa brusquement. Le général prussien Lestocq, poursuivi l'épée dans les reins par le maréchal Ney, parut tout à coup sur le champ de bataille, ayant une heure ou deux d'avance, c'est-à-dire juste le temps nécessaire pour changer la face du combat. Il avait avec lui 7 à 8,000 Prussiens pleins de haine et de colère contre nous, et un tel renfort, tombant à l'improviste sur des soldats exténués par une des luttes les plus sanglantes dont parle l'histoire, pouvait nous devenir fatal. Lestocq déboucha à Schmoditten, passa derrière la double ligne des Russes, à moitié broyée par nos artilleurs, hachée par nos cavaliers, et alla se placer en face du général Friant. Il obtint d'abord quelques avantages, puis il se porta en avant pour ressaisir les positions du matin. Mais alors nos soldats virent accourir les généraux Friant et Gudin, avec le maréchal Davout à leur tête, et cette vue leur rendit le courage; car ils savaient qu'avec ces trois hommes on ne reculait pas. La division Friant tout entière et trois régiments de la division Gudin se posent résolûment en face de ce nouvel ennemi, couverts par toute l'artillerie du troisième corps. C'est en vain que les Prussiens et les Russes veulent forcer cet obstacle formidable, les Français résistent à leurs charges furieuses, désespérées. Le maréchal Davout ne cessait de parcourir les rangs de ses soldats, dont il soutenait la fermeté par ses paroles. « Les lâches iront mourir en Sibérie, disait-il; les braves mourront ici en gens d'honneur. » Enfin, les Prussiens et les Russes, épuisés, ralentissent leurs efforts, puis ils se retirent sans avoir reconquis le terrain perdu sur leur plan gauche. Cet incident fut le dernier de la bataille; d'ailleurs, la nuit était venue, et les deux armées, accablées de fatigue, auraient été également impuissantes à continuer cette effroyable lutte. Près de 30,000 Russes, morts ou blessés, et de 10,000 Français jonchaient ce sol ensanglanté. Il ne restait au général Benningsen que 40,000 hommes en état de combattre, et cependant il délibérait avec ses lieutenants s'il ne tenterait pas un dernier effort, lorsqu'on vint lui annoncer que le maréchal Ney, arrivant le soir sur notre gauche, comme le maréchal Davout était arrivé sur notre droite, débouchait enfin vers Althof. Le général russe donna alors le signal de la retraite; toutefois, pour ne pas être inquiété, il essaya de contenir le maréchal Ney, qui débordait son aile droite, et espéra le surprendre à la faveur de la nuit. Six bataillons de grenadiers russes marchèrent sur le village de Schmoditten. Nos troupes les laissèrent s'avancer jusqu'à une faible distance, puis, les accueillant par une décharge terrible qui en coucha une partie à terre, elles s'élancèrent sur le reste la baïonnette en avant. Dès lors, Benningsen se hâta de se mettre en retraite dans la direction de Kœnigsberg (8 février 1807). Napoléon restait donc maître de ce terrible champ de bataille, qu'il visita le lendemain. Il fut ému de cet horrible spectacle au point de le laisser apercevoir dans le bulletin qu'il publia, bulletin qui causa en France une impression profonde de douleur. « Sur cette plaine glacée, dit M. Thiers, des milliers de morts et de mourants cruellement mutilés, des milliers de chevaux abattus, une innombrable quantité de canons démontés, de voitures brisées, de projectiles épars, des hameaux en flammes, *tout cela se détachant sur un fond de neige* (expression de Napoléon), présentait un spectacle saisissant et terrible. « Ce spectacle, s'écriait Napoléon, est fait pour inspirer aux princes l'amour de la paix et l'horreur de la guerre. » Singulière réflexion dans sa bouche, et sincère au moment où il la laissait échapper. »

On se mit alors à la poursuite des Russes, qui battaient précipitamment en retraite afin de mettre le plus vite possible la Pregel entre eux et nous. Malgré leur défaite, ils étaient encore tout fiers d'avoir résisté si opiniâtrement aux Français, et ils osèrent faire chanter un *Te Deum*. Napoléon seul en avait le droit. « Mais quel hommage à la Divinité, s'écrie un historien, que des actions de grâces pour des lauriers arrosés de tant de sang! »

Eylau (LE CHAMP DE BATAILLE D'), chef-d'œuvre de Gros; musée du Louvre. On rap-

porte que, le lendemain de la victoire d'Eylau, Napoléon, visitant le champ de bataille, ne put maîtriser son émotion et s'écria : « Si tous les rois de la terre pouvaient contempler un pareil spectacle, ils seraient moins avides de guerres et de conquêtes ! » Telles sont les paroles dont la peinture a entrepris de perpétuer le souvenir. Le sujet fut mis au concours en 1807; Denon, directeur général des musées, rédigea un programme fort détaillé; vingt-cinq artistes concoururent. L'Académie décerna le prix à Gros; Meynier obtint le premier accessit; Thévenin le second. Afin de faire ressortir toute l'horreur de la guerre, ces deux peintres avaient jugé à propos de couvrir de larges plaques de sang la neige amoncelée; ils ne produisirent ainsi qu'un effet discordant et repoussant. Gros, au contraire, avec beaucoup plus de sobriété, sut fixer sur la toile l'image de la destruction, et rendre toutes les tristesses, toutes les désolations du champ de bataille. Sa composition est habilement ordonnée, et, tout en se conformant au programme de Denon, il a grandi la scène par l'élévation et la puissance de sa propre pensée. Ce programme avait donné une importance excessive à une anecdote : « Le moment, disait-il, est celui où, Sa Majesté visitant le champ de bataille d'Eylau pour faire distribuer des secours aux blessés, un jeune hussard lithuanien, auquel un boulet avait emporté le genou, se soulève à la vue de l'empereur et lui dit : « César, tu » veux que je vive; eh bien! qu'on me guérisse, » je te servirai fidèlement comme j'ai servi » Alexandre. » Gros retraça ce curieux épisode; mais il avait bien compris que ce n'était pas là le fait capital d'une si grande et si terrible journée. « Le côté vraiment historique de ce désastre, dit M. Charles Blanc, c'était la douleur dont Napoléon se sentit ému au spectacle de tant d'horreur, sentiment nouveau dans l'âme d'un conquérant, et auquel se mêlait peut-être une pensée décourageante. Aussi la beauté, la lumière, l'intérêt, tout a été réservé par le peintre pour cette figure de l'empereur, une des plus sublimes que le pinceau de l'homme ait créées. Rien ne distrait l'attention, rien ne l'empêche de se reporter sur la figure pâle de Napoléon, dont le regard attristé se lève au ciel et semble y chercher une étoile disparue. » Mais décrivons le tableau.

Vêtu d'une pelisse de satin gris bordée de fourrures et coiffé du chapeau historique, Napoléon occupe presque le centre de la composition, monté sur un cheval dont la robe isabelle tranche sur les robes foncées des chevaux de l'état-major. Sa main gauche laisse flotter les rênes; la droite se tend, avec un geste de compassion, vers le jeune hussard lithuanien, qu'un aide soutient par les épaules et dont un autre aide panse le genou sous la direction du chirurgien en chef Percy. A la vue de l'empereur, le blessé pose la main sur son cœur en signe de reconnaissance et de dévouement. D'autres vaincus s'approchent ou plutôt se traînent vers Napoléon : l'un l'implore, en joignant les mains; l'autre l'admire; un troisième baise respectueusement son genou.

Parmi les généraux qui escortent l'empereur, on distingue, à gauche, Berthier, Bessières, Caulaincourt; à droite, Soult, Davout et Murat. Celui-ci, vêtu d'une pelisse fourrée et coiffé d'une toque ponceau à plumet blanc, caracole sur un cheval magnifiquement harnaché, qui fait presque tête à celui que monte Napoléon.

Sur le devant du tableau sont entassés pêle-mêle les blessés et les morts. Quelques cadavres sont à moitié recouverts par la neige qui leur sert de linceul. Tout à fait à notre gauche, un chirurgien cherche à dégager et à relever un blessé qui s'agite convulsivement la face contre terre, sous un cadavre dont on ne voit que les jambes; un aide, portant un sac sur l'épaule, tend une gourde pleine d'une liqueur réconfortante. Toujours au premier plan, en avant de l'empereur, un autre blessé, gisant au milieu d'un monceau de cadavres, soulève péniblement sa tête et étend son bras droit vers Napoléon, en signe de détresse et d'espoir. Parmi les cadavres sous le poids desquels il est affaissé, on remarque un soldat russe dont la face tournée vers le ciel porte encore l'empreinte de la menace, et dont le corps inanimé se dessine en un savant raccourci; entre ses genoux repose un fusil armé de la baïonnette; sous lui est couché, la joue contre le sol, un dragon français dont la main crispée par la mort étreint encore un drapeau enlevé à l'ennemi. A la droite de ce groupe, trois chirurgiens soignent avec empressement des blessés russes; l'un de ceux-ci repousse avec une défiance brutale le secours offert; un autre, au contraire, s'abandonne avec une sécurité complète à des soins intelligents et semble vouloir expliquer à son camarade le peu de fondement de ses soupçons injurieux; un troisième, levant les mains en l'air en signe de souffrance, paraît uniquement préoccupé de l'opération dont il est l'objet.

Au troisième plan, à droite, un canonnier est étendu mort sur sa pièce. Plus loin, deux chasseurs de la garde placent sur un de leurs chevaux un grenadier russe incapable de se rendre à pied à l'ambulance; d'autres soldats français emportent sur leurs épaules un ennemi affaibli par le sang qu'il a perdu. Près de là, deux chasseurs à cheval, la carabine au poing, sont en vedette. Un aide de camp s'éloigne au galop et se dirige vers le fond où, en avant du village d'Eylau qui brûle, des prisonniers de guerre défilent sur le front des troupes françaises rangées en ligne de bataille. Çà et là, à travers les champs tapissés de neige, gisent des cadavres d'hommes et de chevaux, des rangs entiers de soldats fauchés par la mitraille.

Tout, dans cette vaste toile, inspire la compassion, l'horreur : « Il est impossible, dit M. Ch. Blanc, de ne pas éprouver un serrement de cœur à la vue de tant de cadavres déjà recouverts d'un linceul de neige, de tant de blessés que la douleur déchire, que le froid va pétrifier. Non, tous les livres de philosophie ne vaudraient pas, pour l'enseignement des ambitieux, un seul regard fixé sur cette image de deuil. Ainsi, chose merveilleuse, pendant que son pinceau s'attaquait seulement à l'énergique vérité, l'artiste, à son insu peut-être, a rencontré une pensée morale qui plane sur tout le tableau. Et, pour comble d'émotion, Gros a imprimé l'expression du découragement le plus amer sur le front de l'empereur lui-même, de l'empereur si accoutumé à de pareils spectacles, si bien cuirassé à l'endroit de la compassion vulgaire.

» Les personnes qui aiment la peinture bien sage et bien propre ont blâmé les cadavres entassés du premier plan et les barbares figures des blessés de l'armée russe. Il me semble, au contraire, que le choix de ces grossiers modèles, accusés dans toute leur rudesse, est parfaitement justifié. La présence de ces Moscovites aux larges pommettes, à la mine verdâtre, localise encore mieux la scène que ne font la neige et le ciel. Une affreuse journée d'hiver peut avoir le même aspect en divers pays; mais de pareilles races d'hommes ne sauraient vivre que dans les empires du nord. Cosaques, Lithuaniens, Polonais, habitants de la Sibérie ou du Caucase, ce n'est pas tant le bonnet de fourrures, le baudrier, la forme du shako, la coupe du dolman qui distinguent ces guerriers; leur nationalité se trahit encore mieux par leur masque épais et large, par le ton fauve de leur chevelure, par la fadeur de leur teint, qui tranche si nettement avec la peau plus fine des officiers français, dont la joue est colorée par le froid. Ah! sans doute, cette confusion de cadavres et de moribonds est horrible; mais, pour émouvoir, y avait-il rien de mieux à faire en cette circonstance que d'être vrai? Et une vérité saisissante n'était-elle pas ici l'intérêt, la philosophie même du tableau? » M. Maxime Du Camp a fait, au sujet de ce tableau, les réflexions suivantes : « L'artiste avait à lutter contre la difficulté des teintes uniformément gris sale d'une neige longtemps piétinée. Aussi il s'est tenu dans une gamme de tons attristés qu'il a su harmoniser entre eux avec une rare habileté, et dont la note la plus haute se trouve dans le cheval isabelle que monte l'empereur. A l'aide de ce tableau, on pourrait faire facilement un cours d'ethnographie des races du Nord, tant les différents types de la nation slave sont exprimés avec une connaissance intime du sujet. Tout, dans cette vaste composition, a été amené à un point de perfection extrême, depuis les premiers plans chargés de cadavres et de blessés athlétiques jusqu'aux fonds qui vont se perdre derrière le village incendié pendant la bataille, et où manœuvrent, sur une neige ensanglantée, les débris de cette douteuse victoire. Malgré le soin que le peintre a donné à l'ensemble de son œuvre, on voit que tout son intérêt s'est porté, à son insu peut-être, sur le personnage de l'empereur. Anticipant, pour ainsi dire, sur l'avenir, qui devait avoir pour cet homme extraordinaire un extraordinaire enthousiasme, Gros a peint en quelque sorte un Napoléon légendaire et comme divinisé. Il y a dans cette tête pâle, émue de pitié, levant vers le ciel des yeux chargés d'ennuis, il y a je ne sais quelle vague inquiétude, quelle appréhension sourde, quelle perception confuse d'une destinée amère infligée en punition de tant de sang versé. En regardant ces blessés morfondus qui se traînent vers lui avec des gémissements, Napoléon semble se demander s'il n'a pas fait fausse route et si elle est bien enviable cette gloire de pousser sans cesse les hommes les uns contre les autres, et si le devoir d'un souverain est d'offrir aux aveugles déesses de la guerre des hécatombes humaines sans cesse renouvelées. Aussi c'est dans cette toile que Gros s'est montré le plus humainement intelligent. » L'exécution du *Champ de bataille d'Eylau* répond pleinement à l'élévation de la pensée. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le jugement porté à cet égard par un des biographes de Gros : « La touche est judicieusement variée en raison de la nature des objets, dit M. Delestre. Les plans largement et fortement accentués, les figures du premier rang reproduisent habilement les descendants des Scythes et l'âpreté de la saison; le type des têtes répond aux actes de chacun des personnages. Les draperies sont heureusement agencées, malgré l'exiguïté des uniformes; il est vrai que Gros les a, autant que possible, enrichis par des fourrures, mais les vêtements des chefs seuls en portent; les habits étroits des soldats en sont dépourvus. Les chevaux sont peints comme Gros savait les peindre; le cheval de l'empereur et celui de Murat sont d'une étonnante vérité; ces animaux vivent et se meuvent. Le coloris de la *Bataille d'Eylau* se soutient par la vigueur et l'opposition de teintes solides et transparentes avec la difficulté résultant de l'effet de la neige. La chaleur et la hardiesse de la brosse ont pu neutraliser les exigences de cette condition expresse. » La *Bataille d'Eylau* restera comme l'une des productions les plus originales, les plus populaires de notre école. Elle a été gravée par Wallot, dont le burin intelligent a bien rendu le sentiment de l'original. Gros fut satisfait de la traduction; c'est assez en faire l'éloge. Il en existe d'autres gravures par Oortman, par Réveil (au trait), par Gusmand (sur bois).

A la suite du concours où l'esquisse de Gros remporta le prix, Napoléon fit remettre à l'artiste la pelisse et le chapeau qu'il portait à la bataille d'Eylau. La grande toile que nous venons de décrire parut au Salon de 1808 et y produisit un effet immense. Lors de la clôture de cette exposition, l'empereur fit une distribution de croix à plusieurs artistes désignés par le ministre et affecta de passer à plusieurs reprises devant Gros, sans lui adresser la parole; mais, revenant tout à coup sur ses pas, il s'arrêta devant le peintre d'*Eylau*, se mit à sourire malicieusement et détacha sa propre décoration qu'il remit à l'artiste, en le tutoyant familièrement, « façon ingénieuse, dit M. Ch. Blanc, de doubler le prix d'une faveur par l'ironie d'un impossible refus. »

Le *Champ de bataille d'Eylau* fut payé à l'artiste 16,000 fr.

H. Bellangé a retracé la bataille même dans une composition qui a été lithographiée par Marin-Lavigne. Une aquarelle sur le même sujet a été exécutée par Siméon Fort (Salon de 1836) pour les galeries de Versailles.

EYLÉIDE s. f. (eï-lé-i-de). Arachn. Groupe d'aranéides, non adopté.

EYLERT (Rulemann-Frédéric), théologien allemand, né à Hamm, dans la Marche, en 1770, mort en 1852. Il succéda à son père comme prédicateur dans sa ville natale, et devint ensuite prédicateur de la cour à Potsdam. En 1818, il devint évêque de Sack et membre du conseil d'Etat. Il a écrit : *Observations sur les fécondes vérités du christianisme* (Dortmund, 1803); *Homélies sur les paraboles de Jésus* (Halle, 1806), etc., etc.

EYMA (Xavier), littérateur français, né en 1816 à Saint-Pierre (Martinique). Après avoir fait partie, de 1835 à 1846, de l'administration de la marine, il fut chargé, tant par le ministre de la marine que par celui de l'instruction publique, de missions scientifiques aux Antilles et dans l'Amérique du Nord, et rédigea des rapports sur l'état de l'instruction primaire dans ces pays. M. Xavier Eyma débuta, comme littérateur, par des romans, des articles littéraires, et publia, en 1840, le *Médaillon;* en 1841, *Emmanuel;* en 1852, le *Grand cordon et la corde;* en 1853, le *Masque blanc*. Mais la partie principale de ses œuvres et la seule qui ait donné quelque notoriété à son nom, c'est la série de ses livres sur l'Amérique, commencée en 1853 et qu'il a continuée pendant six ans environ, dans l'ordre suivant : la *République américaine* (2 vol.), les institutions et les hommes; les *Trente-quatre étoiles de l'Union américaine*, histoire des Etats et des territoires; les *Peaux-Noires* (1 vol.), scènes et mœurs de l'esclavage; les *Peaux-Rouges*, mœurs et condition des Indiens (1854, 1 vol.); les *Femmes du nouveau monde* (1855, 1 vol.); le *Trône d'argent* (1 vol.); le *Roi des tropiques*, fondation des colonies (1 vol.); *Aventuriers et corsaires* (1 vol.); *Scènes de mœurs et voyages dans le nouveau monde* (1860, 1 vol.); la *Vie dans le nouveau monde* (1862, 1 vol.); *Légendes et chroniques du nouveau monde*, etc.

En 1854, il essaya du journalisme financier et industriel; il fut un des rédacteurs du *Journal des actionnaires*, et publia, en 1855, une brochure intitulée : *De la circulation des coupons à revenu fixe*. Il ne tarda pas à quitter cette spécialité pour aller à Nice, où il fonda et rédigea pendant trois ou quatre ans le *Journal de Nice*. Revenu à Paris en 1866, il écrivit dans plusieurs journaux, fit dans la *Liberté* un compte rendu bibliographique sous le titre de *Monde littéraire*, et devint, en 1867, un des rédacteurs de l'*Epoque*, dans laquelle il continua à écrire malgré divers changements très-marqués dans la ligne politique de ce journal. Il a aussi fourni, vers cette époque, des correspondances à un journal franco-anglais peu répandu, l'*International*. Nous citerons encore de lui : le *Roman de Flavio* (1862, in-18); les *Poches de mon parrain* (1863, in-18); la *Chasse à l'esclave* (1866, in-18); la *Mansarde de Rose* (1867, in-18), etc.

EYMAR (Ange-Marie, comte D'), littérateur et homme politique français, né à Marseille vers 1740, mort à Genève en 1803. Il fut député par la noblesse de Forcalquier et de Sisteron aux états généraux de 1789, et s'y montra partisan des idées nouvelles. En 1790, il fit voter une statue à J.-J. Rousseau et une pension à sa veuve; l'année suivante, il fit accorder à l'auteur de l'*Emile* les honneurs du Panthéon. Eymar s'éclipsa pendant la Terreur; il reparut sous le Directoire, fut nommé ambassadeur à Turin (1796) et ne fut pas étranger à l'abdication de Charles-Emmanuel. Devenu préfet du Léman, il se montra protecteur éclairé et enthousiaste des sciences, des arts et de l'humanité. On a de lui : *Reflexions sur la dernière division du royaume* (1790, in-8°); *Opinion sur la suppression des ordres religieux* (1790, in-8°); *Amusements de ma solitude, mélanges de poésie* (Paris, 1802, 2 vol. in-12); *Notice sur le dernier voyage de Dolomieu* (*Moniteur* n° 130), etc., etc.

EYMAR (Claude), moraliste français, né à Marseille en 1748, mort près de Nîmes en 1822. La lecture de l'*Emile*, de Rousseau, l'arracha presque soudainement à la vie de dissipation à laquelle il s'était abandonné après ses études. La reconnaissance l'amena à Paris (1774), et il parvint, non sans peine, à faire quelques visites au sauvage Genevois, confiné alors rue Plâtrière, et à qui il voua jusqu'à la fin de sa vie une sorte de culte. En 1793, il quitta Marseille pour s'établir à Nîmes et fit partie de l'Académie de cette ville. Tous les ouvrages d'Eymar ont été inspirés par Jean-Jacques, presque tous ont pour sujet Jean-Jacques lui-même : *Mes visites à Jean-Jacques Rousseau; Examen du jugement de Servan sur les ouvrages de Rousseau; Question politique : Rousseau pouvait-il renoncer à sa patrie? Analyse du* Contrat social; *Coup d'œil sur l'*Emile; *De l'influence de la sévérité des peines sur les crimes*, discours couronné par l'Académie de Marseille en 1817; des *Mémoires* insérés dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard*.

EYMERIC (Nicolas), canoniste et inquisiteur espagnol, né à Girone vers 1320, mort en 1399. Il entra en 1334 dans l'ordre de Saint-Dominique et fut fait inquisiteur général du royaume d'Aragon en 1356. Eymeric débuta par envoyer au supplice Nicolas de Calabre. Il s'acharna ensuite avec une rigueur impitoyable sur les disciples de Raymond Lulle. Le prince Jean d'Aragon crut devoir bannir de ses Etats ce trop fidèle défenseur de la foi catholique. Eymeric se réfugia à Avignon, où le pape le reçut avec beaucoup d'empressement. L'auteur de son épitaphe le loue de deux choses : d'avoir écrit onze volumes, et d'avoir, pendant quarante ans, *combattu vaillamment* pour la foi, combats sanglants, comme ceux que livre le bourreau, et qui ne sont pas plus dangereux que ceux de l'exécuteur des hautes œuvres. Quant aux onze volumes, nous n'en citerons qu'un seul, qui a été souvent réimprimé : *Directorium inquisitorium* (Barcelone, 1503). Ce précieux manuel a fait couler bien des larmes et du sang; une seule chose pouvait, sinon le faire oublier, au moins affaiblir l'horreur qu'il inspire : Torquemada, qui eut à se servir de ce manuel, le trouva trop doux et crut devoir le remplacer par un autre. Il faut vivement regretter que de pareils livres et de pareils hommes aient pu trouver des apologistes; il faut regretter plus encore peut-être que d'autres, comme les auteurs de la *Biographie* de Michaud, n'osant s'abandonner à l'indignation qu'ils éprouvent comme nous, cherchent à Eymeric et à l'inquisition elle-même des explications et des excuses.

EYMERY (Alexis-Blaise), littérateur français, né à Saintes en 1774, mort à Neuilly-sur-Seine en 1854. Ayant perdu un emploi qu'il avait au ministère de la guerre, il ouvrit à Paris une librairie dont il se défit en 1830. A partir de ce moment, il s'occupa uniquement d'écrire des livres à l'usage de la jeunesse. Parmi ces ouvrages, qui ont eu plusieurs éditions, nous citerons : les *Délassements de mon fils* (Paris, 1829, 2 vol. in-12); *Jean et Julien* (Paris, 1830); *Thérèse* ou la *Petite sœur de charité* (Paris, 1832); le *Vendéen* (Paris, 1832); *Petit Pierre et Michelette* (Paris, 1833); la *Psyché des jeunes personnes* (Paris, 1834); *Bilboche* (Paris, 1835); le *Passe-temps de la jeunesse* (Paris, 1835); *Michaël* (Paris, 1838); les *Délassements de ma fille* (Paris, 1840); l'*Ange de la maison* (Paris, 1842).

EYMET, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-O. de Bergerac, sur le Dropt; pop. aggl., 1,351 hab. — pop. tot., 1,847 hab. Restes de l'ancien château d'Eymet, d'une enceinte et de quelques maisons gothiques. Débris d'antiquités romaines. Bel hôtel de ville moderne.

EYMOUTIERS, ville de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 41 kilom. S.-E. de Limoges, sur la rive gauche de la Vienne; pop. aggl., 2,051 hab. — pop. tot., 3,888 hab. Collège communal. Tanneries. Commerce de cire. L'église paroissiale, bel édifice des styles roman (Xe siècle) et gothique (XVe siècle), possède de précieux reliquaires et des vitraux très-remarquables. On voit aussi à Eymoutiers un pont d'une grande hardiesse sur la Vienne. Beaux sites dans les environs.

EYNARD (Jean-Gabriel), philhellène français, né à Lyon en 1775, mort en 1863. Il prit une part active à la défense de Lyon en 1793, et, après la chute de cette ville, il dut se réfugier à Genève, où il arriva déguisé en femme. De là il passa à Gênes, où il fonda avec son frère une maison de commerce. Il y trouva une nouvelle occasion de montrer son courage en combattant sous les ordres de Masséna (1800). La fortune d'Eynard, déjà considérable, fut notablement accrue par un emprunt qu'il négocia en 1801 pour le roi d'E-

trurie. Abandonnant ensuite son commerce, il passa au service de la reine d'Étrurie, qui n'eut qu'à se louer du zèle, de l'habileté et de la probité d'Eynard. En 1816, il rendit des services analogues à Ferdinand, grand-duc de Toscane, dont il parvint à rétablir les finances. De retour à Genève, Eynard, dont la capacité financière n'avait nullement éteint le zèle naturel pour toute cause généreuse, se sentit vivement attaché par les événements de la Grèce, et résolut dès lors de travailler de tout son pouvoir à l'affranchissement de ce malheureux pays. Bientôt il devint, par sa capacité reconnue et par son ardeur à la fois vive et éclairée, comme le centre du mouvement qui ébranla l'Europe. Il fonda des comités, il contracta des emprunts, il ouvrit des souscriptions, il expédia les convois d'armes et de vivres, et enfin contribua puissamment à la signature du traité entre les trois puissances dont la coopération devait assurer le triomphe de la cause des Grecs. Eynard ne s'arrêta pas là : la Grèce était libre, mais il fallait l'organiser, la constituer, la mettre en voie de se passer de la dangereuse tutelle des autres [illegible]. Un million et demi était nécessaire [illegible] solder les troupes et les empêcher [illegible]: la France et la Russie refusant d'avancer cette somme, Eynard la donna (1829). Plus tard, en 1847, lord Palmerston demandait 500,000 fr. à la Grèce, qui ne pouvait les fournir et allait peut-être supporter les plus graves conséquences de son insolvabilité; Eynard fournit la somme réclamée. Nous devons ajouter qu'Eynard, modeste autant que zélé, n'a jamais consenti à faire un voyage en Grèce, où tant d'amis l'appelaient, où tant d'ovations l'attendaient. Eynard est auteur de *Lettres et documents officiels relatifs aux divers événements de Grèce* (Paris, 1831).

EYNDE (Jacob VAN DEN), écrivain allemand, né à Delft vers 1575, mort dans son château de Halmstædt en 1614. Il suivit d'abord la carrière des armes, qu'il abandonna de bonne heure pour se livrer à son goût pour les lettres. Il a écrit : *Poemata* (Leyde, 1611, in-4°); *Chronique de Zélande* (Middelbourg, 1634, in-4°, en latin); *Traité*, également en latin, *sur les danses des anciens*, ouvrage qui n'a pas été imprimé.

EYNDEN (Jacques VAN), peintre néerlandais, né à Nimègue en 1733, mort vers 1800. Il fut élève de son père. Il est connu surtout par ses dessins de batailles et ses sujets de genre, animaux, fleurs, fruits, etc. Il avait étudié la numismatique et les langues anciennes. — Roland VAN EYNDEN, son neveu, né à Nimègue en 1747, mort en 1819, s'adonna aussi à la peinture, mais il est plutôt connu par ses écrits : *Sur le goût national de l'école hollandaise dans le dessin et la peinture* (Harlem, 1787, in-4°); *Nouvelles particularités au sujet des peintres Jean et Hubert van Eyck* (1813); *Histoire des peintres des Pays-Bas* (Harlem, 1816-1817, 2 vol.), en collaboration avec Villigen. Cet ouvrage, qui commence aux peintres qui vivaient vers le milieu du XVIIIe siècle, est le supplément indispensable des ouvrages de Van Mander, d'Houbraken, de Campo, de Van Gool, de Descamps, etc.

EYNDHOVEN, ville de Hollande. V. EINDHOVEN.

EYNE, bourg et commune de Belgique, province de la Flandre-Orientale; arrond. et à 3 kilom. N. d'Audenarde, sur l'Escaut; 2,560 hab. Fabriques de belles toiles de coton; distilleries, brasseries.

EYNHOUEDTS ou **EYNHOVECK** (Romuad ou Rombaut), graveur flamand, né à Anvers en 1605, ou en 1631 selon d'autres; on ignore l'époque de sa mort. Il a gravé à l'eau-forte plusieurs sujets d'après Rubens et Schut, avec plus de force et d'énergie que de correction. On cite surtout, d'après Rubens : *la Paix et la félicité d'un État*; *Jésus sortant du tombeau*; une *Adoration des rois*; un *Saint Paul*, etc.

EYOS ou **AYOS**, nom d'une peuplade africaine, dans la Nigritie maritime, au S. du Soudan, au N.-E. du Dahomey et près des montagnes de Kong. Leur roi peut, dit-on, mettre 100,000 hommes sous les armes.

EYPRÉPIE s. f. (èï-pré-pî — du gr. *euprepeia*, beauté). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des chélonides.

EYRA s. m. (èï-ra). Mamm. Nom d'un carnassier du genre chat.

EYRAGUES, bourg et commune de France (Bouches-du-Rhône), cant. de Château-Renard, arrond. et à 40 kilom. N.-E. d'Arles, sur la petite rivière du Réal; pop. aggl., 1,893 hab. — pop. tot., 2,583 hab. Récolte et commerce de blé; vin, foin, garance, soie. Distillerie d'eau-de-vie.

EYRER (Jacques), poëte dramatique allemand. V. AYRER.

EYRIÈS (Jean-Baptiste-Benoît), géographe et écrivain français, né à Marseille en 1767, mort à Graville en 1846. Après avoir longtemps voyagé dans le nord de l'Europe et avoir fait quelques expéditions commerciales dans les diverses parties du monde, il vint à Paris en 1794 pour faire délivrer son père, qui était retenu comme suspect, et retourna dans la capitale en 1805, pour s'y fixer d'une manière définitive. Il fut l'un des fondateurs et le président honoraire de la Société géographique; il devint membre de la Société asiatique, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1839). Eyriès était doué d'une mémoire prodigieuse et possédait un grand nombre de langues vivantes. Bien des personnes se rappellent encore avoir vu un petit vieillard vêtu à l'antique, coiffé d'un chapeau à larges bords et bouquinant le long des quais : c'était Eyriès, qui travaillait à meubler à la fois sa vaste mémoire et sa riche bibliothèque. Malheureusement, un déplorable accident vint mettre un terme à cette ardeur laborieuse : en 1844, une attaque d'apoplexie, avant-coureur d'une mort prochaine, affaiblit les facultés mentales d'Eyriès et lui rendit impossible tout travail d'intelligence. Du reste, la liste de ses ouvrages était déjà extrêmement longue, et nous sommes réduit à choisir parmi tant d'œuvres estimables : *Voyage de découvertes dans la partie septentrionale de l'océan Pacifique* (Paris, 1807, in-8°); *Bibliomappe* (1824, in-4°); *Abrégé de géographie moderne* (Paris, 1827, 2 vol. in-8°); *Abrégé de l'histoire générale des voyages*, pour continuer La Harpe (Paris, 1830, 2 vol. in-8°); *Voyage en Asie et en Afrique* (Paris, 1834, in-8°); *Notice sur Alexandre Burnes* (Paris, 1842, in-8°); le *Danemark* (Paris, 1846, in-8°, dans la collection de l'*Univers pittoresque*); *Chronologie historique des rois d'Angleterre de 1770 à 1827*, dans la continuation de l'*Art de vérifier les dates*, etc., etc., etc. On lui doit, en outre, un nombre très-considérable de traductions de l'anglais et de l'allemand. Enfin, il a collaboré aux *Annales des voyages* de Malte-Brun, aux *Nouvelles annales des voyages*, à la *Biographie universelle* de Michaud, à l'*Encyclopédie moderne*, au *Nouveau dictionnaire géographique*, à l'*Encyclopédie des connaissances utiles*, à la *Collection des costumes, mœurs et usages de tous les peuples* (in-18), etc.

EYRING (Élie-Martin), théologien allemand, né à Fechheim (Saxe-Cobourg) en 1673, mort en 1739. Après avoir été inspecteur aulique à Cobourg et pasteur en divers lieux, il devint, en 1736, évêque protestant de Rodach, en Franconie. Il a écrit : *Dissertationes duo de ortu et progressu christianæ religionis in Francia orientali*; *Vita Ernesti Pii, ducis Saxoniæ* (Leipzig, 1704, in-8°); le *Mystère dévoilé*, en allemand, etc., etc. — Son fils, Louis-Salomon EYRING, mort à Giessen, professa à la faculté d'Iéna. Il a laissé : *Commentarius de rebus Franciæ orientalis* (Altdorf, 1732, in-4°); *Vita Sebastiani de Rotenham* (Iéna, 1739, in-4°).

EYRINI D'EYRINIS (M.-E.), médecin russe, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il vint s'établir de bonne heure dans le comté de Neuchâtel et y professa la langue grecque. En 1710, il découvrit, dans le Val-de-Travers, une mine d'asphalte, et céda ses droits à un Français appelé La Sablonière, qui introduisit cette matière en France. Eyrini a écrit : *Dissertation sur l'asphalte ou ciment naturel* (Paris, 1721, in-12); *Description des lois des mines* (Besançon, 1721, in-12); *Avis sur l'usage des asphaltes* (in-12), et enfin une réponse à une critique injuste du *Journal des savants*, sous ce titre bizarre : *Réponse à un extrait du* Journal des savants, *page 110, hébraïque, grecque, latine et française : Asphaltasphalia prima, seu invertibilis bituminis veritas ac securitas, cum aliis asphastalphaliis et alytisteria*, ou *Véritable histoire de la découverte de la mine d'asphalte* (1722, in-12).

EYSARCORISE s. f. (èï-sar-ko-ri-ze). Entom. V. EUSARCORISE.

EYSEL (Jean-Philippe), médecin allemand, né à Erfurt en 1652, mort en 1717. Il devint, à partir de 1687, professeur de médecine, d'anatomie et de chirurgie à l'université de sa ville natale, et fut élu membre de l'Académie des Curieux de la nature en 1715. Eysel a écrit un grand nombre de dissertations, de monographies botaniques, où l'on trouve des observations curieuses et des traités, parmi lesquels nous citerons : *Dissertatio de chocolatæ usu et abusu* (Erfurt, 1694, in-4°); *Dissertatio de herniis* (Erfurt, 1697, in-4°); *Compendium anatomicum* (Erfurt, 1698, in-8°); *Compendium physiologicum* (Erfurt, 1698, in-8°); *Compendium lexicologicum* (Erfurt, 1701, in-8°); *Compendium pathologicum* (Erfurt, 1699, in-8°); *Compendium chirurgicum* (Erfurt, 1714); *De tributo lunari in virgine retento* (Erfurt, 1701), etc. Les principaux écrits d'Eysel ont été publiés après sa mort sous le titre de *Opera medica et chirurgica* (Francfort, 1718). — Son frère, André EYSEL, suivit également la carrière médicale. Il a écrit : *Dissertatio de febre infantum putrida* (Erfurt, 1693, in-4°); *De chylo secundum et præter naturam* (Erfurt, 1694, in-4°); *Dissertatio de passione colica* (Erfurt, 1716, in-4°).

EYSÉLIE s. f. (èï-sé-lî — du gr. *eu*, bien; *sélia*, crible). Bot. Syn. de CAILLE-LAIT ou GRATERON.

EYSENHARDTIE s. f. (èï-sé-nar-tî — de *Eysenhardt*, savant allem.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, dont l'espèce type croît au Mexique.

EYSSADE s. f. (èï-sa-de). Agric. Sorte de pioche en usage en Provence.

EYSSE, hameau de France (Lot-et-Garonne), dépendant de Villeneuve-sur-Lot; 1,600 hab. Ce hameau s'est formé autour d'une ancienne abbaye de bénédictins, transformée en maison de détention pour onze départements.

EYSSON (Henri), médecin hollandais, né à Groningue, vivait au XVIIe siècle. Il fut reçu docteur en 1658, et devint directeur du nouvel amphithéâtre construit sur sa demande dans sa ville natale. On lui doit : *De officio omenti* (Groningue, 1658, in-4°); *Tractatus anatomicus et medicus de ossibus infantis* (Groningue, 1659, in-12); *Collegium anatomicum* (Groningue, 1662, in-12); *De fœtu lapide facto* (Groningue, 1661, in-4°), etc., etc.

EYSSON (Rodolphe), médecin et naturaliste hollandais, né à Groningue, mort en 1706. Il étudia la botanique comme d'autres ont fait des voyages, dans les livres. On a de lui : *Sylvæ virgilianæ prodromus* (Groningue, 1695, in-12); *Dissertatio de fago* (Groningue, 1700, in-12); *Dissertatio de functionibus microcosmi* (Groningue, 1704, in-4°).

EYSYMONT (l'abbé Martin), poëte polonais, né dans la Volhynie en 1735, mort à Varsovie en 1812. Il est célèbre par un genre de lâcheté heureusement fort rare dans son héroïque pays : il adressa, en d'excellents vers d'ailleurs, aux princes ennemis de la Pologne, de basses flatteries. On raconte que le regret d'un pareil acte l'a accompagné jusqu'au tombeau. On a de lui, outre ces lâches flatteries : le *Manuel de l'honnête homme*, poëme (Varsovie, 1779); *Palémon et Galatée*, etc., etc.

EYTELWEIN (Jean-Albert), ingénieur allemand, né à Francfort en 1764, mort vers 1840. Il s'engagea, à l'âge de quinze ans, dans un régiment d'artillerie, et quitta ensuite le service avec le grade de lieutenant. Devenu membre du conseil des bâtiments en Prusse, il fut chargé de régulariser le cours de plusieurs rivières, construisit quatre ports et créa un système de poids et mesures pour la Prusse. Il est surtout connu par son appareil à bande de papier, qu'on a depuis appliqué avec succès à tous les genres de dynamomètres. Eytelwein imagina cet appareil pour déterminer par l'expérience les lois du mouvement de la soupape d'un bélier hydraulique. La bande de papier recevait d'un rouage d'horlogerie un mouvement de translation uniforme dans un sens perpendiculaire à la marche de la soupape. Cette soupape portait un crayon dont la pointe traçait une courbe sur le papier. L'abscisse de cette courbe pouvait servir de mesure au temps; son ordonnée faisait connaître le chemin parcouru.

Lorsqu'on adapte l'appareil d'Eytelwein à un dynamomètre, on donne à la bande de papier un mouvement semblable à celui du corps auquel la force est appliquée; le travail de cette force est mesuré par l'aire de la courbe tracée par le crayon fixé au ressort. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Comparaison des poids et mesures adoptés dans les États prussiens* (Berlin, 1798); *Manuel de la mécanique des corps solides et de l'hydraulique* (Berlin, 1801); *Manuel de perspective* (Berlin, 1810); *Principes d'analyse géométrique* (Berlin, 1824, etc.).

EYTZING ou **EYZINGER** (Michel D'), historien allemand, né en Autriche, vivait au XVIe siècle. Il fut envoyé en 1563, en qualité de diplomate, au concile de Trente, par l'empereur Ferdinand Ier. Sous Maximilien II, il remplit diverses missions, notamment près de la diète d'Augsbourg (1566) et près du duc d'Albe (1568), et fut témoin des troubles de la Belgique sous l'administration de ce dernier. On lui doit : *Pentaplus regnorum mundi* (Anvers, 1579, in-4°); *De leone belgico* (Cologne, 1583, in-fol.), ouvrage précieux pour l'histoire et où l'auteur a fait preuve d'une rare indépendance; *Principum hac ætate in Europa viventium paralipomena* (Cologne, 1592, in-8°).

EYWANOWITZ ou **IWANOWICZ**, ville de l'empire d'Autriche, en Moravie, gouvernement et à 35 kilom. N.-E. de Brunn, sur l'Hanna; 2,017 hab. Ancien château fort, appartenant à la famille d'Auersperg.

EYZIES (LES), hameau de France (Dordogne), comm. de Tayac, cant. de Saint-Cyprien, arrond. et à 30 kilom. de Sarlat, au confluent de la Vézère et de la Beune, au pied d'une chaîne de rochers percés de grottes renfermant des ossements de rennes, et sur les flancs desquels se montrent les ruines pittoresques d'un château fort du moyen âge.

EYZINES, bourg et commune de France (Gironde), canton de Blanquefort, arrond. et à 7 kilom. N.-O. de Bordeaux, sur la rive droite de la Jalle; pop. aggl., 650 hab. — pop. tot., 2,847 hab. Récolte et commerce de céréales, vins et bois. Belles sources, utilisées par la ville de Bordeaux.

ÉZAN ou **ÉZANN** s. m. (é-zan). Annonce de chacune des cinq prières que les Turcs font chaque jour : *L'*ÉZAN *se fait du haut des minarets par la voix des muezzins.*

ÉZANVILLE (Renaut), poëte et inventeur français, né au Val-de-Marremont, près de Langres, vers 1560, mort à Paris vers 1620. Il parcourut une grande partie de l'Europe et de l'Asie, et se proposa de faire le récit détaillé de ses pérégrinations. En attendant, il donna au public un petit livre intitulé : *Invention nouvelle des esperviers et globes de guerre, du grand chiffre indéchiffrable et d'une salière qui ne verse point. Plus, quatre-vingts quatrains sententieux servent de préceptes à l'utilité d'un chacun; 100 vers dédiés aux filles légères, et d'autres choses qu'on peut voir en la page suivante* (Paris, 1610, in-12). On voit qu'il voulait joindre l'utile à l'agréable; mais l'agréable s'est trouvé fort ennuyeux. Quant à l'utile, voici le succès qu'ont eu les inventions d'Ezanville : l'*espervier* éclatait souvent entre les mains de ceux qui s'en servaient; les globes de guerre sont de grandes chausse-trapes bien moins efficaces que les chausse-trapes ordinaires; le chiffre indéchiffrable ne put être déchiffré par ceux qui essayèrent de s'en servir; la salière qui ne se verse point est une application puérile d'une idée ingénieuse, la double suspension de Cardan. Il paraît cependant qu'Ezanville avait un véritable esprit d'invention. On raconte qu'en 1608 il fit, dans l'île Louviers, un feu d'artifice auquel il mit le feu à l'aide d'une aiguière d'eau. Les artificiers de nos jours trouveraient peut-être quelque difficulté à user du même procédé.

EZCARAY, ville d'Espagne, province et à 39 kilom. S.-O. de Logroño, sur la rive gauche de l'Oja; 3,800 hab. Collége, hôpital; nombreuses fabriques d'étoffes de laine; poterie. Mine de cuivre.

EZDÉMIR ou **OUZDÉMIR**, général turc, né en Circassie, mort à Dewarouwa (Nubie) en 1559. Le pacha Awis, beglerberg du Yémen, ayant été assassiné en 1547, Ezdémir saisit l'autorité et punit les meurtriers. Nommé lui-même gouverneur du Yémen, en 1549, il poursuivit avec ardeur la destruction des Zéidis et avait entrepris la conquête de l'Abyssinie lorsque la mort vint mettre fin à ses succès. Pendant son administration, il sut se faire aimer par sa bonté, par sa sagesse, par son courage et par la simplicité de sa vie.

ÉZÉCHIAS (en hébreu *Hizkia*), roi de Juda, fils et successeur d'Achaz, né en 748, mort en 694 av. J.-C. Il monta sur le trône en 723, à l'âge de vingt-cinq ans, se signala aussitôt par l'ardeur qu'il mit à combattre l'idolâtrie, détruisit les statues des faux dieux, ordonna de renverser le serpent d'airain élevé par Moïse dans le désert, parce qu'il était devenu l'objet d'un culte superstitieux, fit rouvrir les portes du temple, fermées sous le règne de son père, et rétablit la célébration de la pâque. En même temps, Ezéchias refusa de payer le tribut que les Juifs devaient aux Assyriens, et marcha contre les Philistins, qu'il vainquit. Il régnait depuis quatre ans, lorsque le roi des Assyriens, Sennachérib, s'empara du royaume d'Israël. Prévoyant le danger qui le menaçait, le roi de Juda fit alliance avec le roi d'Égypte, mais n'en reçut aucun secours, lorsque Sennachérib, poursuivant ses conquêtes, pénétra dans les États d'Ezéchias et s'empara des principales places fortes. Sentant son impuissance à résister, ce dernier se vit contraint d'offrir au vainqueur un tribut et de faire enlever jusqu'aux lames d'or des portes du temple pour payer 300 talents d'argent et 50 d'or. Loin d'être désarmé par les concessions du roi de Juda, le roi d'Assyrie envoya des ambassadeurs à Ezéchias pour exiger une entière soumission. A cette demande, le fils d'Achaz déchira ses vêtements, se couvrit de cendres et s'adressa au prophète Isaïe pour savoir ce qu'il avait à faire. Sur son conseil, il résolut de résister, et força le roi Sennachérib à prendre la fuite, après lui avoir tué 185,000 hommes. Cette victoire peu vraisemblable avait été, dit-on, remportée avec l'aide de Dieu et par l'intercession du prophète Isaïe, qui guérit en outre le roi d'un ulcère en appliquant des figues sèches sur la plaie. Ezéchias rendit grâces à Dieu pour cette guérison miraculeuse, par un cantique qui se trouve au chapitre XXXVIII de Jérémie. Quelques rabbins attribuent à ce roi une connaissance approfondie des mathématiques et une réforme du calendrier. D'après Eusèbe, il détruisit ou supprima plusieurs livres de Salomon, qu'il considérait comme étant d'une lecture dangereuse pour le peuple. Il avait fait construire à Jérusalem des aqueducs et un grand réservoir pour la fournir d'eau. Son fils Manassé lui succéda.

ÉZÉCHIEL (en hébreu *Khizkiel*, *celui que Dieu fortifie*), le troisième des grands prophètes, vivait au VIe siècle av. notre ère. Il fit partie des Juifs que Nabuchodonosor emmena captifs à Babylone. Sous le roi Jéchonias (vers 599 av. J.-C.), il reçut de Dieu le don de prophétie durant la captivité et l'exerça pendant vingt-quatre ans. Une tradition contestée rapporte qu'il fut assassiné par un juge de sa nation, on ignore à quelle époque. Le livre de ses prophéties, en quarante-huit chapitres, quoique inférieur à ceux d'Isaïe et de Jérémie sous le rapport de l'inspiration et de l'élévation des pensées, est cependant remarquable par la chaleur, la véhémence et l'énergie; seulement, ses allégories, ses métaphores et le récit de ses visions sont trop souvent d'une obscénité dont les mœurs et les langues modernes ne peuvent supporter l'expression. Aussi, à une époque un peu plus rapprochée, les Hébreux défendirent la lecture d'Ezéchiel aux jeunes gens. « A côté de passages remarquables, dit Al. Bonneau, on en trouve dans ses prophéties

d'autres qui nous frappent par leur étrangeté. C'est un rouleau (un livre) que le prophète mange; un ordre de Dieu qui lui enjoint de rester le bras étendu et le visage tourné vers une brique sur laquelle il avait gravé le siége de Jérusalem pendant trois cent quatre-vingt-dix jours sur le côté gauche, et pendant quarante jours sur le côté droit. Ailleurs, Dieu lui commande de faire cuire son pain avec des excréments humains desséchés. Plus loin il fait, en présence du peuple, un trou dans la muraille de sa maison, comme un homme qui s'échappe à la dérobée, en emportant ses meubles, et symbolise, par cette pantomime, la prise de Jérusalem et la fuite des Juifs. » Parmi les plus beaux morceaux de ses prophéties, nous citerons : sa vision sur les bords du fleuve Kébar, l'allégorie célèbre des ossements secs et blanchis qui se réunissent et reprennent une vie nouvelle (ch. XXXVII), la description de la chute et de l'élévation du roi de Tyr (ch. XXVIII), le tableau de l'empire assyrien comparé à un cèdre du Liban, etc.

Ézéchiel (LA VISION D'), chef-d'œuvre de Raphaël; au palais Pitti, à Florence. C'est la première vision du prophète, une de celles qui offrent le plus d'obscurités et de mystères, que l'illustre artiste a entrepris de fixer avec son pinceau, et il a su en dégager une image saisissante et grandiose de Jéhovah et des animaux symboliques des quatre évangélistes.

Dieu, la poitrine nue, l'épaule gauche et le bas du corps couverts d'un manteau de pourpre, apparaît au milieu d'une gloire éblouissante, le visage irrité, les cheveux gris flottant au vent, les bras étendus et soutenus par deux petits anges; un troisième ange l'adore, les bras croisés sur la poitrine. Une multitude de chérubins voltigent autour de lui, à peine visibles dans le rayonnement de la lumière divine. Les quatre animaux symboliques sont placés au-dessous; il est assis sur le cou de l'aigle, un pied posé sur l'aile du taureau, l'autre pendant près du corps du lion. Cette lumineuse vision est entourée de nuages grisâtres, au-dessous desquels on voit fuir un coin de terre où apparaissent quelques arbres, de l'eau, un cheval, une femme qui étend les bras en signe d'admiration, et le prophète lui-même.

Cette composition se développe sur un chétif panneau de bois qui n'excède pas 40 centimètres de hauteur sur 30 de largeur. « Et cependant, dit M. Gruyer (*Raphaël et l'antiquité*, I, 380), ce tout petit tableau peut se placer, sans hésitation, en face des redoutables colosses dont Michel-Ange a couvert les pendentifs de la chapelle Sixtine... Rien n'est plus divin que la figure de Jéhovah, plus imposant que le geste des bras étendus pour bénir, plus majestueux que cette poitrine éternellement jeune, plus noble que cette tête où la beauté rayonne autant que la grandeur. Quelle puissance aussi dans les symboles par lesquels Jéhovah annonce ses évangiles! La ferveur illumine l'ange qui présage saint Matthieu. La fierté rayonne au front de l'aigle qui sera saint Jean. Le lion de saint Marc est transformé par une expression prodigieuse. Le taureau de saint Luc, enfin, porte l'empreinte d'un caractère archaïque et grandiose qui rappelle à la fois les plus beaux modèles de l'antiquité et les plus ferventes inspirations de l'art aux premiers siècles de l'Église. Ne croit-on pas, à l'aspect de ces créatures mystérieuses, entendre, avec le prophète, le bruissement de leurs ailes comme le mugissement des grandes eaux? Ne voit-on pas l'image de la gloire de Jéhovah! Et pourtant, dans cette image de Jéhovah, ne voit-on pas briller l'antique idéal? Ne reconnaît-on pas le type des perfections plastiques que le paganisme donnait à Jupiter, pour lui le dieu des dieux? Certes, les plus grands maîtres grecs n'auraient pas renié cette figure de la Divinité. » Vasari avait déjà fait remarquer que le caractère de cette figure n'est pas très-conforme à la tradition chrétienne et qu'il offre plutôt une sorte de parenté avec le caractère d'un Jupiter dans la puissante manière de Michel-Ange; mais, comme le dit judicieusement Passavant (I, 212), il faut avouer que, pour ce sujet d'Ezéchiel, Jéhovah doit répondre au caractère terrible que lui ont toujours donné les prophètes. Passavant ajoute : « Ce petit tableau n'est qu'une esquisse avec certaines négligences de dessin, comme, par exemple, l'avant-bras de Dieu, qui est hors de proportion, l'attache de la main gauche, etc. Néanmoins, c'est une œuvre admirable, et, si restreintes que soient ses dimensions, l'aspect général toutefois est d'un grandiose immense. Les animaux symboliques sont transfigurés et portent un cachet de grandeur qui annonce la [illegible]. »

Raphaël peignit ce petit tableau pour le comte Vincenzo Ercolani, de Bologne, qui, suivant ce que rapporte Malvasia, paya à Raphaël, en 1510, la somme de huit ducats d'or. On a conclu de ce payement que la *Vision d'Ezéchiel* était déjà peinte à cette époque; mais Vasari dit expressément que ce tableau fut exécuté après la *Sainte Cécile*, qui est d'une date postérieure à cette même année 1510. On devrait supposer, dès lors, que les huit ducats dont parle Malvasia auraient été donnés comme arrhes à Raphaël, Vincenzo Ercolani voulant se garantir, au moyen de ce faible à-compte, la possession d'une peinture de l'immortel artiste. Passavant, qui a émis cette dernière conjecture, fait observer que la conception de l'œuvre et le caractère du dessin placent l'exécution de ce tableau à l'époque pendant laquelle, surexcité par l'exemple de Michel-Ange, Raphaël cherchait le grandiose dans la composition, l'énergie dans les mouvements et l'ampleur dans les formes.

La *Vision d'Ezéchiel* se trouvait déjà inscrite dans l'inventaire des œuvres d'art de la Tribune, en 1589. Elle a été transportée depuis au palais Pitti, d'où elle fut distraite, sous le règne de Napoléon I^er, pour être placée au Louvre; elle a été rendue au grand-duc en 1815. Il existe plusieurs anciennes copies de ce chef-d'œuvre, exécutées probablement sous les yeux de Raphaël et peut-être retouchées par lui : une de ces copies, achetée à Bologne par Nic. Poussin pour M. de Chantelou, a figuré successivement dans les collections de Launay, d'Orléans, lord Berwick, et appartient aujourd'hui à sir Thomas Baring; elle a été gravée par Nic. Larmessin (*Cab. Crozat*) et par F. Poilly; une autre copie se voit dans la collection de l'Académie de Vienne; une troisième se trouvait naguère en la possession du major Biela, à Venise; une quatrième est à Bologne. Le tableau du palais Pitti a été gravé par C. Mogalli, G. Longhi, Anderloni, Pigeot, P. Caronni (1825), V. Cavini, E. Eichens (1841), A. Morghen, J. François, P. Pelée (1852), L. Calamatta (1855), etc. Rubens a fait, d'après ce tableau, un dessin qui a figuré dans la célèbre collection Mariette. Louis XIV fit reproduire la *Vision d'Ezéchiel* dans un carton, avec figures de grandeur naturelle, destiné à servir de modèle pour une tapisserie des Gobelins; ce carton, dessiné à la pierre noire et colorée, se voit aujourd'hui à Broughton, dans la galerie du duc de Buccleugh.

Des *Visions d'Ezéchiel* ont été peintes par B. Naldini (fresque du couvent de San-Marco, à Florence), F. Collantes (musée de Madrid), Laemlein (expos. de Bruxelles, 1852), Barrias (gravé par J.-D. Nargeot), Goerée (gravé par J. Baptist), etc. Nic. de Bruyn et Rembrandt (1655) ont fait des gravures sur le même sujet.

ÉZÉCHIEL, poëte juif d'Alexandrie, qui vivait, pense-t-on, à Alexandrie vers l'an 140 de notre ère. Il écrivit en vers grecs une tragédie intitulée la *Sortie d'Egypte*, dont il nous reste d'assez nombreux fragments, et une analyse par Eusèbe. Le titre même des ouvrages de l'auteur nous est inconnu. Les fragments de la *Sortie d'Egypte*, le plus ancien drame connu sur un sujet biblique, ont été plusieurs fois imprimés et traduits. Une des plus anciennes éditions connues est celle de Morel (Paris, 1590), avec une traduction latine. Ils ont été traduits en français par M. Magnin et par M. Séguier de Saint-Brisson (1846, 2 vol. in-8°).

ÉZÉCHIEL ou **ÉZÉGUIEL**, astronome arménien, né vers 673, mort en 727 de notre ère. Il voyagea dans la Grèce et la Syrie, et fonda, à son retour, vers 710, dans sa patrie, une école qui fut très-florissante. Il a écrit : *Traité de physique et de métaphysique; Traité sur le mouvement du zodiaque; Discours sur la création; l'Art du rhéteur*. Aucun de ces ouvrages n'a été imprimé.

ÉZÉCHIÉLINE s. f. (é-zé-ki-é-li-ne). Infus. V. ESÉCHIÉLINE.

ÉZÉCHIÉLISTE s. m. (é-zé-ki-é-li-ste — du nom du prophète *Ezéchiel*). Hist. relig. Sectateur de Jacques Brothers, qui prêcha en Angleterre vers la fin du XVIII^e siècle, se donnant comme un prophète qui aurait eu pour mission de ramener les juifs dans la Palestine.

ÉZELEU s. m. (é-ze-leu). Nom qu'on donne, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, aux propriétaires de ruches : *Il y a trente ans, il existait dans chaque village du canton de Laventie une société d'*ÉZELEUX *qui, chaque année, le 14 février, faisait chanter une messe de Saint-Valentin*. (Journal officiel du soir).

EZENGATSI (Jean), surnommé **Blouz** (*azuré*) et **Dzordzoretsi** (le Dzordzorien), Père de l'Église arménienne, mort en 1326. Il professa la grammaire et l'éloquence dans le monastère de Dzordzor, puis dirigea avec distinction l'école patriarcale de Hromgla, devint ensuite prédicateur et finit ses jours dans un monastère. Il a laissé entre autres ouvrages : *Explication de la grammaire; Recueil de conseils et de préceptes moraux* (Nakhitchevan, 1792, in-8°); *Traité des mouvements des corps célestes* (Nakhitchevan, 1792, in-8°); une continuation du *Commentaire* de Nersès Glaïetsi sur l'*Evangile de saint Matthieu* (Constantinople, 1825); des *Poésies sacrées et profanes*; des *Hymnes* d'église, etc., etc.

EZENGATSI (Georges), théologien arménien, né vers 1338, mort au commencement du XV^e siècle. Il passait, de son vivant, pour un des premiers docteurs de l'Orient. Ezengatsi professait dans un monastère d'Ezenga, lorsque Tamerlan s'avança vers cette ville pour la détruire. L'éloquent théologien alla au-devant du conquérant et parvint à le fléchir par ses supplications; la ville fut épargnée. On a d'Ezengatsi : *Commentaire sur Isaïe; Commentaire sur l'Apocalypse;* recueil de *Sermons*, etc., etc. Aucun de ces ouvrages n'a été imprimé.

EZENGATSI (Cyriaque), surnommé **Areveltsi** ou **l'Oriental**, théologien arménien, né à Arzendjan en 1369, mort vers 1423. C'était un moine célèbre par sa science et la sainteté de sa vie. Il a écrit plusieurs livres restés manuscrits : *Lettre d'exhortation; Traité sur la confession et la vérité des mystères; Traité sur l'incarnation de Jésus-Christ; Mine d'or*. Ce dernier ouvrage est un martyrologe.

EZLER (Auguste), médecin allemand, né à Wittemberg vers la fin du XVI^e siècle. Il suivit les errements de l'ancienne médecine mathématique. On lui doit : *Brevis tractatus fundamentum medicinæ æternum explanans, et ad quintuplicis entis morbifici cognitionem viam sternens* (Halle, 1613, in-8°); *Introductorium iatro-mathematicum* (Halle, 1622, in-8°); *Isagoge physico-magico-medica* (Srasbourg, 1631, in-8°).

EZNIG, **EZNIK** ou **EZNAG**, théologien arménien, né en 397 à Koghp (province de Daikh), mort vers 478. Il connaissait à fond la langue grecque et les langues orientales. Après un voyage de recherches bibliographiques à Edesse et à Constantinople, il fut fait évêque de la province de Pacrevant. Il a écrit : *Destruction des restes des païens, de la religion des Perses, de la religion des sages de la Grèce et de la secte de Marcion* (Smyrne, 1762, in-12), ouvrage traduit en français par Levaillant de Florival; *Recueil de sentences tirées des Pères grecs, et particulièrement de saint Nil*, imprimé avec le précédent, dans l'édition de Venise (1826, in-12); *Traité de rhétorique; Traité des règles monastiques; Recueil d'homélies*, etc. Eznig passe pour un des meilleurs écrivains de son pays. Son style est simple, clair et élégant.

EZOVI ou **EZOPEO** (Joseph), poëte hébreu, né à Perpignan, vivait au XVI^e siècle. Il a composé un poëme fort estimé des hébraïsants, et qui est intitulé : *l'Ecueil d'argent* (Constantinople, 1531, et Paris, 155[illegible]). Reuchlin et Mercier ont donné chacun une traduction latine de cet ouvrage.

EZPELETTA DE VEYRE (don Joseph, comte DE), général espagnol, né vers 1740, mort à Pampelune en 1823. Il se distingua dans les guerres de la République et de l'Empire, et fut nommé vice-roi de Navarre en 1814. On croit qu'il fit échouer une tentative de Mina contre Pampelune; Mina lui-même aurait failli tomber entre ses mains. D'ailleurs la capacité militaire d'Ezpeletta est assez problématique, et son caractère doux et faible ne le rendait guère propre au gouvernement dans les temps orageux où il eut à l'exercer.

EZQUERRA ou **ESQUERRA** (Alfonse), poëte espagnol, né en Biscaye vers 1568, mort en 1641. Il devint chanoine de la cathédrale de Valladolid. On n'a de lui qu'une *Epître à Barthélemy Argensola;* mais elle passe pour un chef-d'œuvre de grâce et d'énergie, et place son auteur parmi les premiers poëtes de son pays. Elle a été publiée dans le *Parnasse espagnol* (Madrid, 1772).

EZTÉRI s. m. (èz-té-ri). Minér. Jaspe d'Amérique à fond vert, tacheté de points couleur de sang.

ÉZY, village et comm. de France (Eure), canton de Saint-André, arrond. et à 31 kilom. d'Evreux, sur l'Eure. Près d'une fontaine abondante, chapelle souterraine de Saint-Germain-la-Truite, pèlerinage très-fréquenté. « C'était dans les premiers siècles de la chrétienté en France, dit M^me Philippe Lemaître dans le *Bulletin monumental;* à cette époque, des truites habitaient les froides eaux du réservoir souterrain de la fontaine de Saint-Germain. Il arriva que du temps de saint Germain, évêque de Paris, une de ces truites dévora la main d'une jeune fille venue au réservoir pour y laver du linge. Peu de temps après cette aventure, saint Germain passant par Ezy, on lui amena la pauvre mutilée dont il opéra sur-le-champ la guérison. Aussitôt, la reconnaissance des chrétiens éleva sur le bord même du réservoir, et sous le patronage du saint évêque, la chapelle dont nous avons parlé. La foule des pèlerins et des malades qui se rendaient à la fontaine ne tarda pas à nécessiter la construction de quelques bâtiments, et, par la suite, il s'y forma une petite communauté qui, plus tard, passa sous l'obédience de l'abbé d'Ivry. » La chapelle renferme une statue en bois représentant saint Germain, une statuette regardée comme l'effigie de la jeune fille mutilée par la truite et un tableau représentant le miracle de saint Germain.

EZZ (Ali-Ibn-el-), dit le **Long**, prince berbère, qui vivait au XII^e siècle de notre ère. Il fut choisi en 1162 par les habitants de Cafta, dans la Tunisie, pour succéder à leur gouverneur, qu'ils avaient chassé. Il repoussa victorieusement en 1168 une première attaque dirigée contre la ville par les généraux d'Abd-el-Moumen; mais Youçof, fils de ce prince, dirigea plus heureusement un second siége, et s'empara en 1180 d'El-Ezz, qu'il envoya au Maroc avec toute sa famille. Abd-el-Moumen, en sage politique, accueillit bien le vaincu, et lui donna même une place honorable et lucrative.

EZZ-ED-DIN ou **Honneur de la religion** (Abou-Mohammed Abd-al-Aziz, dit), poëte arabe, né en 1181, mort en 1261. Il devint iman et prédicateur à Damas et acquit par son éloquence une grande réputation. S'étant brouillé, à cause de son intolérance religieuse, avec l'autorité du pays, il se réfugia en Egypte, y devint cadi ou juge, puis s'y fit santon; quelques-uns disent qu'il fit des miracles qui amenèrent plus d'une fois la défaite de saint Louis. Il a écrit : *Manifestation de mystères relatifs aux facultés intellectuelles des oiseaux et des fleurs*, gracieuse et poétique rêverie au style plein d'élégance et d'éclat, que Garcin de Tassy a traduite en français, sous le titre de : les *Oiseaux et les fleurs* (Paris, 1821, in-8°). On lui doit aussi plusieurs traités relatifs à des questions religieuses.

EZZELIN I^er, en italien **Ezzelino**, chevalier allemand, qui vint, vers 1036, s'établir en Italie, où l'empereur Conrad II lui donna, en récompense de ses services, plusieurs fiefs et châteaux, entre autres ceux d'Onara et de Romano; ce dernier était situé sur une montagne escarpée, dans une position imprenable : aussi devint-il bientôt le repaire des Ezzelins, qui se firent dès lors appeler *Ezzelino da Romano*, et qui, par leurs déprédations et leurs conquêtes aux alentours, devinrent bientôt riches et puissants entre tous les principicules et podestats, sous lesquels l'Italie gémissait à cette époque. — EZZELIN II, petit-fils d'Ezzelin I^er, contribua surtout à cet agrandissement de sa maison; il mourut vers 1183, après avoir commandé les troupes de la ligue lombarde dans la guerre contre l'empereur Frédéric I^er. — Son fils EZZELIN III, dit le *Moine*, mort vers 1235, eut d'abord une vie excessivement agitée : il s'empara de Vicence, se fit élire podestat de cette ville, et joua parmi les chefs gibelins un rôle des plus actifs. Mais, en 1223, fatigué des luttes continuelles dans lesquelles il se trouvait engagé, il renonça au pouvoir et se retira dans un couvent, près de Campese, après avoir partagé ses domaines entre ses deux fils Ezzelin IV et Albéric. — EZZELIN IV, dit le *Tyran*, né en 1194 à Onara, mort en 1259, éclipsa tous ses prédécesseurs, d'abord par les brillantes qualités dont il fit preuve dans sa jeunesse, puis par la cruauté féroce à laquelle il se laissa aller dans l'âge mûr. A peine arrivé à l'âge d'adolescence, il avait montré un courage indomptable en prenant part aux luttes de sa maison avec les autres seigneurs italiens; lorsqu'il eut succédé à son père, il fit encore quelques guerres privées, mais bientôt il entra dans la grande lutte des guelfes et des gibelins et ne tarda pas à devenir le principal chef de ceux-ci. Allié de l'empereur Frédéric II, il demeura fidèle à ce prince, malgré ses revers, et fut secouru par lui en 1236, lorsqu'il eut le dessous dans sa lutte avec Azzon VII, marquis d'Este, qui était alors à la tête des guelfes. Grâce à l'aide de Frédéric, Ezzelin s'empara de Vicence et en nomma podestat son frère Albéric. L'année suivante, l'empereur dut retourner en Allemagne; mais son allié était assez fort maintenant pour lutter seul. Il mit le siége devant Padoue, s'en empara, et y fit son entrée triomphale le 25 février 1237. La prise de cette ville équivalait pour lui à la conquête d'une province et mettait le comble à sa puissance. Aussi dès lors ses passions, jusqu'à ce moment maîtrisées, ne connurent-elles aucun frein. La même année, il aida Frédéric II à remporter sur les guelfes la brillante victoire de Cortenuova (27 novembre 1237), et peu de temps après reçut de l'empereur la main de sa fille naturelle Selvaggia. Le moment lui parut alors venu de réaliser une espérance que son ambition avait conçue depuis longtemps, celle d'élever sa maison au rang de puissance tout à fait indépendante. Il conquit rapidement Vérone, Feltre, Bassano, Bellune et tout le nord-est de l'Italie; mais partout où il imposa son joug s'introduisirent à sa suite les emprisonnements, les confiscations, les exécutions, toutes les horreurs en un mot qu'on aurait pu attendre d'un conquérant barbare; s'intitulant lui-même le *fléau de Dieu*, il extermina les familles les plus illustres de Vérone et de Padoue. Le soupçon le plus léger, l'accusation la plus invraisemblable, la moindre distinction due à la richesse, à la naissance ou au talent, suffisaient pour amener des incarcérations soudaines, bientôt suivies d'une condamnation sommaire. Cependant, il montra la fidélité la plus inébranlable envers l'empereur Frédéric II, qui eut souvent besoin de son aide, et il seconda avec la même ardeur toutes les entreprises de son fils Conrad en Italie. La férocité d'Ezzelin attira contre lui plusieurs tentatives d'assassinat; mais il les déjoua par sa prudence, comme il sut rendre vaines, par son courage et son expérience de la guerre, toutes les attaques contre sa puissance. L'excommunication même que le pape Innocent IV lança contre lui en 1252 n'eut d'autre résultat que de lui faire confisquer les biens de l'Eglise situés dans ses domaines et qu'il avait respectés jusqu'alors. La plupart des villes et des seigneurs de la Lombardie se liguèrent alors contre lui, et son frère Albéric se rangea même parmi ses adversaires. Il n'en poursuivit pas moins le cours de ses succès, et, en 1256, vint mettre le siége devant Mantoue : ses ennemis, convaincus que, s'il s'emparait de cette ville, il faudrait renoncer à toute espérance d'abattre jamais le tyran, formèrent de nouveau contre lui une ligue formidable, une sorte de croisade, à la tête de laquelle se plaça l'archevêque de Ravenne, Philippe Fontana, et à laquelle se joignirent

tous les fugitifs de Padoue, de Vicence, de Trévise et des autres villes italiennes qui gémissaient sous son oppression. Les confédérés s'emparèrent de Padoue; Ezzelin quittant aussitôt le siége de Mantoue, se hâta d'accourir, mais il ne put reprendre sa capitale; cependant il remporta, le 1er septembre 1258, sur l'armée des alliés, la décisive bataille de Torricella, dans laquelle le podestat de Mantoue et l'archevêque Philippe tombèrent entre ses mains avec presque tous leurs soldats. Il s'empara ensuite de Brescia; sa puissance redevint alors plus grande que jamais et sa férocité s'accrut encore, s'il est possible; mais s'il était enfin arrivé au terme de son ambition, sa chute n'en était que plus prochaine.

En 1259, il s'allia avec le parti impopulaire des nobles de Milan, afin de faire, de concert avec eux, la conquête de la haute Italie; une nouvelle ligue se forma contre lui, et ceux qui la composaient se hâtèrent de manœuvrer de façon à arrêter sa marche sur Milan : Palavicino et Boso da Dovera, ses anciens alliés, allèrent se porter à Soncino sur l'Oglio; le marquis d'Este vint prendre position près de Macaria, et Martino della Torre se rendit à Cassano sur l'Adda, d'où il pouvait porter rapidement secours aux autres, tout en couvrant les abords de Milan. Ezzelin franchit l'Adda et serait arrivé sur Milan, sans que della Torre s'en fût aperçu, si sa marche n'avait été trahie par les Bergamèses qui se trouvaient dans son armée et qui attirèrent della Torre sur ses derrières. Il chercha en vain à s'emparer du pont de Cassano, le seul point de résistance qu'il y eût dans les environs, et fut blessé dans la lutte. Il parvint cependant à faire repasser ses troupes sur la rive gauche de l'Adda, par un gué que ses ennemis avaient oublié de surveiller; mais il fut tout à coup abandonné par les Brescians, et enfin toute retraite lui fut coupée sur Bergame. Après une énergique résistance, il tomba, atteint d'un coup de massue à la tête, entre les mains de ses ennemis (16 septembre 1259). Dans sa prison, il refusa toute nourriture, ne voulut recevoir aucun prêtre, et, le huitième jour après la bataille, arracha les appareils posés sur ses blessures, ce qui amena promptement la mort qu'il souhaitait. Telle fut la fin d'un homme qui joua un rôle important, nous dirons même le rôle principal, dans l'histoire de l'Italie à cette époque, d'une énergie indomptable. Doué d'une intelligence supérieure à son siècle, il méprisa les impuissantes foudres de l'excommunication, que trois pontifes lancèrent successivement contre lui. Il fut le plus grand capitaine italien de son temps, mais déshonora ses exploits par une férocité telle, que l'on porte à plus de cinquante mille le nombre des individus qui périrent par ses ordres. — Le frère d'Ezzelin, ALBERIC, ne lui survécut pas longtemps. Assiégé l'année suivante dans son château de San-Zenone, il fut contraint par la faim et la soif de se rendre aux confédérés, qui massacrèrent sous ses yeux sa femme et ses fils, et, après l'avoir torturé d'une manière atroce, l'attachèrent à la queue d'un cheval indompté. En lui s'éteignit cette famille qui, pendant plus de deux siècles, avait été la terreur de l'Italie septentrionale. Consulter sur les Ezzelins l'ouvrage de Verci, intitulé : *Storia degli Ezzelini* (Bassano, 1779, 3 vol.; Venise, 1844).